Larousse, Pierre. Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle, français, historique, géographique, mythologique, bibliographique, littéraire, artistique, scientifique, etc., etc., H-K. 1873.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

GRAND DICTIONNAIRE UNIVERSEL DU XIX^E^ SIÈCLE

FRANÇAIS, HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE, BIOGRAPHIQUE, MYTHOLOGIQUE
BIBLIOGRAPHIQUE, LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE, ETC.

comprenant :

LA LANGUE FRANÇAISE; LA PRONONCIATION; LES ÉTYMOLOGIES; LA CONJUGAISON DE TOUS LES VERBES IRRÉGULIERS;
LES RÈGLES DE GRAMMAIRE; LES INNOMBRABLES ACCEPTIONS ET LES LOCUTIONS FAMILIÈRES ET PROVERBIALES; L'HISTOIRE;
LA GÉOGRAPHIE; LA SOLUTION DES PROBLÈMES HISTORIQUES; LA BIOGRAPHIE DE TOUS LES HOMMES REMARQUABLES, MORTS OU VIVANTS;
LA MYTHOLOGIE; LES SCIENCES PHYSIQUES, MATHÉMATIQUES ET NATURELLES; LES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES;
LES PSEUDO-SCIENCES; LES INVENTIONS ET DÉCOUVERTES; ETC., ETC., ETC.

PARTIES NEUVES :

LES TYPES ET LES PERSONNAGES LITTÉRAIRES; LES HÉROS D'ÉPOPÉES ET DE ROMANS; LES CARICATURES
POLITIQUES ET SOCIALES; LA BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE; UNE ANTHOLOGIE DES ALLUSIONS FRANÇAISES, ÉTRANGÈRES, LATINES
ET MYTHOLOGIQUES; LES BEAUX-ARTS ET L'ANALYSE DE TOUTES LES ŒUVRES D'ART.

PAR PIERRE LAROUSSE

« Le dictionnaire est à la littérature d'une nation ce que le fondement, avec ses fortes assises, est à l'édifice. » DUPANLOUP.
« Fais ce que dois, advienne que pourra. » DEVISE FRANÇAISE.
« La vérité, toute la vérité, rien que la vérité. » DROIT CRIMINEL.
« Cecy est un livre de bonne foy. » MONTAIGNE.
« Voilà l'os de mes os et la chair de ma chair. » ADAM.

TOME NEUVIÈME

PARIS
ADMINISTRATION DU GRAND DICTIONNAIRE UNIVERSEL
19, RUE MONTPARNASSE, 19

Tous droits réservés.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

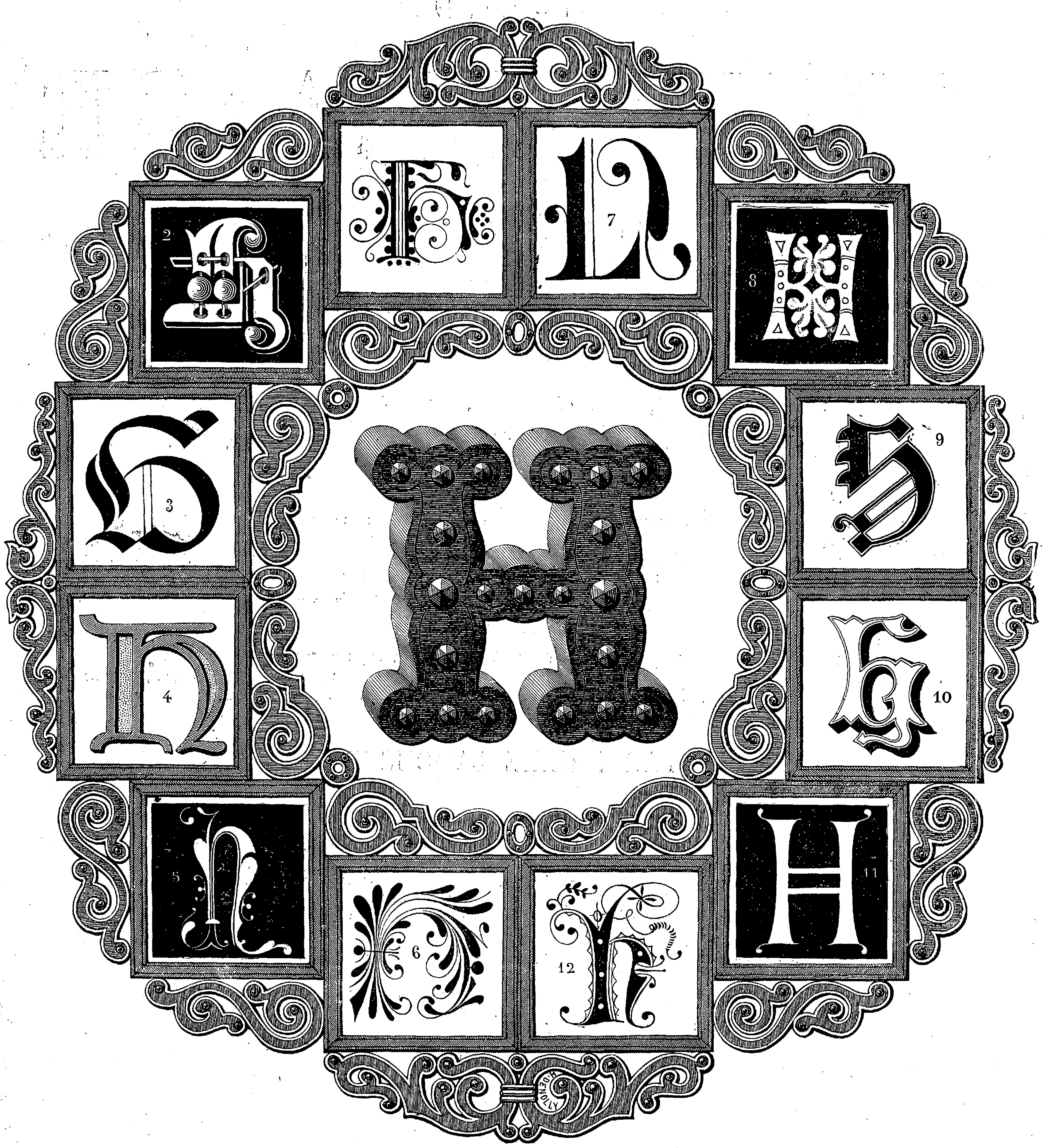

1 — Tiré d'un manuscrit de la Bib[que] royale de Munich. — XII[e] siècle.
2 — Alphabet lapidaire de Turin. — XV[e] siècle.
3 — Tiré du missel du cardinal Cornelius. — XVII[e] siècle.
4 — Tiré d'un manuscrit du XVI[e] siècle.
5 — Lettres bullatiques d'Italie. — XVI[e] siècle.
6 — Tiré d'un manuscrit de Venise. — XV[e] siècle.
7 — Tiré d'inscriptions sépulcrales de Vienne (Autriche). — XIV[e] siècle.
8 — Tiré d'un évangéliaire de la Bib[que] royale de Munich. — XI[e] siècle.
9 — Écriture d'église du XIV[e] siècle.
10 — Tiré d'inscriptions sépulcrales lapidaires de Naples. — XIII[e] siècle.
11 — Tiré de la Bible du surintendant Fouquet. — XIII[e] siècle.
12 — Alphabet vénitien du XVII[e] siècle.

GRAND DICTIONNAIRE UNIVERSEL DU XIXe SIÈCLE

ŒUVRES DE PIERRE LAROUSSE

NOUVEAU DICTIONNAIRE, ILLUSTRÉ, comprenant : 1° la Langue française; 2° des développements encyclopédiques sur les Lettres, les Sciences et les Arts; 3° la Géographie, l'Histoire et la Mythologie; 4° les Locutions étrangères : latines, anglaises, etc. *Quatre Dictionnaires en un seul.* 1,500 grav.

DICTIONNAIRE COMPLET, ILLUSTRÉ, comprenant toutes les matières du *Nouveau Dictionnaire* ci-dessus, avec de plus longs développements encyclopédiques; des notices sur les *principales œuvres d'art* (peinture, sculpture, architecture et musique); les *types* et *personnages littéraires;* la bibliographie. *Quatre Dictionnaires en un seul.* 1,500 grav.

L'ÉCOLE NORMALE, journal d'éducation et d'instruction, collection complète formant treize volumes qui peuvent être considérés comme la bibliothèque de l'enseignement pratique dans l'école et dans la famille.

MÉTHODE LEXICOLOGIQUE DE LECTURE, avec 31 vignettes caractéristiques.

PETITE ENCYCLOPÉDIE DU JEUNE AGE, comprenant : 1° Cent cinquante Exercices de lecture et de mémoire; 2° Premières notions de langue française (20 devoirs); 3° Exercices lexicologiques (34 devoirs propres à développer l'intelligence et à former le raisonnement); 4° Exercices de calcul mental (800 problèmes variés qui donnent au jugement de l'enfant cette rectitude que les chiffres seuls font acquérir).

PETITE GRAMMAIRE LEXICOLOGIQUE DU PREMIER AGE, comprenant : 1° la *Théorie complète* d'une grammaire élémentaire, avec des *Remarques syntaxiques;* 2° un recueil de plus de 200 *Devoirs orthographiques* sur les dix parties du discours; 3° des Exercices d'*Analyse grammaticale;* 4° un grand nombre de Devoirs *lexicologiques,* c'est-à-dire d'*invention,* réduits à la taille d'une intelligence de huit ans.

GRAMMAIRE ÉLÉMENTAIRE LEXICOLOGIQUE (Cours de 1re année). Cet ouvrage, dont la *Grammaire du premier âge* n'est qu'un extrait, renferme, outre une théorie complète : 1° 130 Exercices orthographiques et syntaxiques; 2° 150 Devoirs lexicologiques et intellectuels.

GRAMMAIRE COMPLÈTE, SYNTAXIQUE ET LITTÉRAIRE (Cours de 2e année).

GRAMMAIRE SUPÉRIEURE (Cours de 3e année). Résumé et complément de toutes les études grammaticales, comprenant :
Introduction : *Histoire de la langue française,* depuis sa formation jusqu'à nos jours.
Première partie : *Lexicologie,* ou étude du Nom, de l'Article, de l'Adjectif, du Pronom, du Verbe, etc.
Deuxième partie : *Remarques particulières,* où l'on trouve des notions étendues et précises sur l'Orthographe d'usage, l'emploi de la Majuscule, le Trait d'union, l'Apostrophe, les Préfixes, les Suffixes, l'Étymologie, les Locutions vicieuses, les Paronymes, les Synonymes, la Ponctuation, la Versification, l'Analyse grammaticale, l'Analyse logique et la Rhétorique.
Troisième partie : *Syntaxe complète* (Participes, Verbes irréguliers, etc.), suivie d'une Table alphabétique très détaillée, offrant le moyen de trouver instantanément la solution de tous les cas qui peuvent présenter quelque difficulté.

EXERCICES D'ORTHOGRAPHE ET DE SYNTAXE appliqués numéro par numéro à la *Grammaire complète* et à la *Grammaire supérieure.*

LE LIVRE DES PERMUTATIONS, petits Exercices d'orthographe en texte suivi, sans le secours de la méthode cacographique (Permutations de genre, de nombre, de forme, de personne et de voix).

DICTÉES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE. (Des Gaulois à la guerre des Albigeois.)

TRAITÉ COMPLET D'ANALYSE GRAMMATICALE.

TRAITÉ COMPLET D'ANALYSE ET DE SYNTHÈSE LOGIQUES.

A B C DU STYLE ET DE LA COMPOSITION. 167 petits Exercices en texte suivi, sur la synonymie et la propriété des mots, pour amener insensiblement les élèves à rendre leurs pensées et à faire une narration française.

MIETTES LEXICOLOGIQUES. 100 Exercices pratiques sur les rapports et la propriété des mots.

COURS LEXICOLOGIQUE DE STYLE, renfermant une rhétorique *pratique,* c'est-à-dire une série de devoirs sur les Synonymes, les Acceptions, la Construction, la Gradation dans les idées, l'Inversion, l'Ellipse, le Pléonasme, la Périphrase, le Syllogisme, le Sens propre et le Sens figuré, les Proverbes, l'Allégorie, l'Emblème et le Symbole, la Comparaison, etc., et 50 sujets gradués de narration française.

ART D'ÉCRIRE enseigné aux élèves des deux sexes par des exemples tirés de nos grands écrivains, depuis Pascal jusqu'à Victor Hugo; **Gymnastique intellectuelle,** cours d'Études classiques, divisé en trois degrés : 1° les Boutons; 2° les Bourgeons; 3° les Fleurs et les Fruits.

JARDIN DES RACINES LATINES. Étude raisonnée des rapports de filiation qui existent entre la langue latine et la langue française, suivie d'un Dictionnaire des étymologies curieuses.

JARDIN DES RACINES GRECQUES. Étude raisonnée de plus de 4,000 mots que les sciences, les arts, l'industrie, ont empruntés à la langue grecque.

NOUVEAU TRAITÉ DE VERSIFICATION FRANÇAISE, accompagné de nombreux exercices d'application, et divisé en quatre parties : 1° *Règles de la versification,* 30 Exercices; — 2° *Mécanisme de la versification,* 28 Exercices; — 3° *Invention,* 25 Exercices; — 4° *Vers à mettre en prose,* 47 Exercices.

GRAMMAIRE LITTÉRAIRE. Explications, suivies d'exercices, sur les phrases, les allusions, les pensées heureuses empruntées à nos meilleurs écrivains et qui font aujourd'hui partie du domaine public de notre littérature, à laquelle elles servent en quelque sorte de condiment.

PETITE FLORE LATINE. Clef des citations latines que l'on rencontre dans les ouvrages des écrivains français.

FLEURS HISTORIQUES DES DAMES ET DES GENS DU MONDE. Ouvrage où sont rappelées l'origine et l'explication de tous ces mots, de tous ces faits célèbres auxquels les écrivains font sans cesse allusion, et qui restent bien souvent une énigme pour le lecteur, tels que : l'Abîme de Pascal. — A demain les affaires sérieuses. — Ah! le bon billet qu'a La Châtre! — Ai-je dit quelque sottise? — A moi! Auvergne, voilà les ennemis! — Anch' io son' pittore! — L'Ane de Buridan. — L'Anneau de Gygès. — Après moi le déluge. — Après vous, messieurs les Anglais, etc.

FLEURS LATINES DES DAMES ET DES GENS DU MONDE; avec une préface de Jules Janin; ouvrage donnant l'explication des principales locutions latines tirées de Virgile, Horace, Cicéron, Térence, Ovide, Tacite, Lucain, Lucrèce, etc., qui ont passé dans le domaine de toutes les littératures, telles que : *Ab Jove principium. — Ab uno disce omnes. — Adhuc sub judice lis est. — Alea jacta est,* etc.

LA FEMME SOUS TOUS SES ASPECTS.

MONOGRAPHIE DU CHIEN, illustrée de 10 jolies vignettes.

LES JEUDIS DE L'INSTITUTRICE. Livre de lecture courante à l'usage des pensionnats de jeunes filles et des familles; par P. Larousse et A. Deberle.

LES JEUDIS DE L'INSTITUTEUR. Livre de lecture courante à l'usage des pensionnats de jeunes gens et des familles; par P. Larousse et A. Deberle.

TRÉSOR POÉTIQUE. 300 morceaux de poésie empruntés pour la plupart aux poètes du XIXe siècle, par Larousse et Boyer.

DICTIONNAIRE DES OPÉRAS, contenant la nomenclature et l'analyse de tous les opéras et opéras-comiques représentés en France et à l'étranger depuis l'origine de ce genre d'ouvrages jusqu'à nos jours; par Félix Clément et Pierre Larousse.

Paris. — Imp. Vve P. Larousse et Cie, rue Montparnasse, 19.

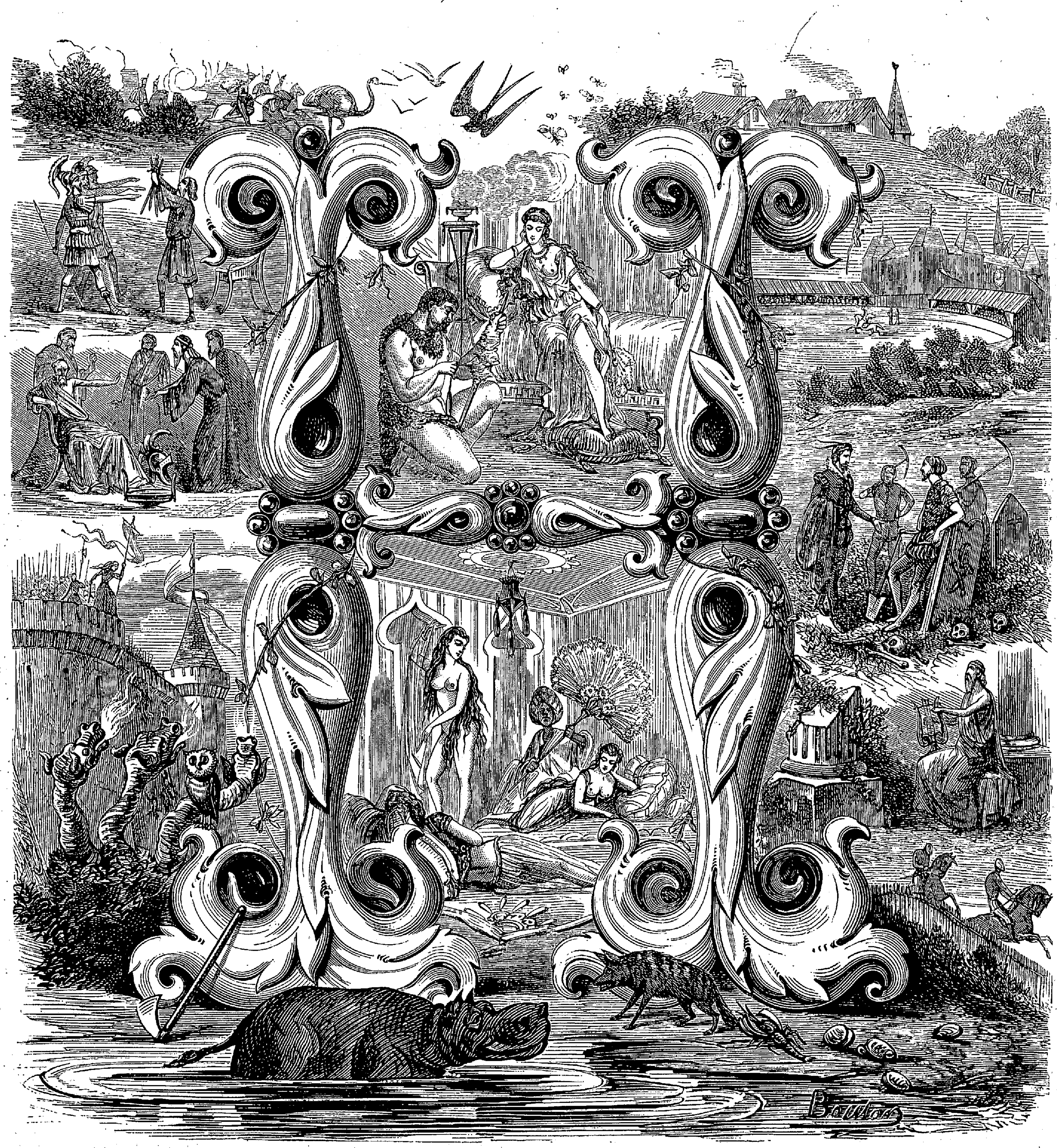

H, h, s. f. dans l'ancienne épellation, m. dans la nouvelle (s'appelait *ache* autrefois, s'appelle *he* — *e* aspiré — aujourd'hui). Huitième lettre de l'alphabet français, que l'on range ordinairement parmi les consonnes :

L'*H*, au fond du palais hasardant sa naissance,
Halète au haut des mots qui sont en sa puissance;
Elle heurte, elle happe, elle hume, elle hait,
Quelquefois, par honneur, timide, elle se tait.
DE PIIS.

— Ce signe joue, dans notre écriture, six rôles différents, que nous allons énumérer, et aucun de ces rôles n'est, selon nous, celui d'une véritable lettre :

— 1° *H muet* (nul dans la prononciation). Dans une foule de cas, *h* est un signe sans aucune espèce de valeur. C'est ce qui arrive toujours après les lettres *t* et *r*, comme dans *théâtre*, *thé*, *théologie*, *rhétorique*, *Rhône*, *Rhin*, etc., et dans une foule d'autres cas qu'il est impossible de soumettre à des règles.

— 2° *H aspiré*. Le signe qui porte ce nom n'est pas proprement une aspiration en français, car il n'en existe pas de véritable dans notre langue; seulement il produit hiatus après une voyelle, — *nos héros* (prononcez *noéros* au lieu de *nozéros*), — et joue le rôle de consonne au commencement d'un mot féminin, en ce sens que l'adjectif possessif qui précède ne prend jamais la forme masculine : ainsi, tandis qu'on dit *mon âme*, *ton ignorance*, *son hésitation* avec le *h* muet, on dira, avec le *h* aspiré, *ma haine*, *ta hâte*, *sa honte : Je n'aime pas les* H ASPIRÉES : *cela fait mal à la poitrine; je suis pour l'euphonie.* (Volt.) ‖ *H* est généralement aspiré entre deux voyelles : *Ahurir*, *Cohorte*, *Cohéritier*. Hors de là il est impossible d'établir une règle générale. Nous indiquons, dans ce dictionnaire, de cette façon : *h* asp., tous les mots où *h* est aspiré. ‖ Dans le nom *Henri*, *h* est aspiré dans le style soutenu, muet dans le langage ordinaire. Il est toujours muet dans *Henriette*. ‖ Le peuple est comme Voltaire : il n'aime pas les *h* aspirés, et ne les aspire pas. N. Landais déclare à son tour que *ce n'est pas un crime* de dire *des zaricots;* mais si on n'excluait du langage que les fautes de français qui sont des crimes, il serait assez inutile de faire des grammaires. Ce n'est qu'accidentellement, en effet, qu'un solécisme peut prendre une extrême gravité, comme dans le fait suivant. Un colonel, à sa fenêtre, venait de voir passer en état d'arrestation deux soldats de son régiment; il appelle le sapeur de planton. « Qu'ont fait ces deux hommes? — Ils ont *tué* un gendarme. — Ah! les malheureux! ». Et le colonel demande au plus vite le rapport de l'affaire pour l'envoyer à la place. Le rapport arrive; il ne s'agit plus que de quelques invectives adressées à un municipal par les deux soldats pris de vin. Ils avaient *hué* et non point *t'hué* un gendarme. Que serait-il arrivé si le sapeur, trop fier pour avouer sa faute, s'était obstiné devant le conseil de guerre à ne pas aspirer, et avait soutenu que les soldats avaient *t'hué* le gendarme?

— 3° *Ch*. Après la consonne *c*, la lettre *h* est purement auxiliaire, lorsque avec cette consonne elle devient le type de l'articulation forte qui, affaiblie, est représentée par *j;* telle est la valeur de *h* dans *chapeau*, *cheval*. L'orthographe allemande exprime cette articulation par *sch*, l'orthographe anglaise par *sh;* l'orthographe italienne par *sc* devant *e*, *i*. C'est le même son que celui de *schin* des Hébreux, quand il est surmonté d'un point placé à droite. — Après *c*, la lettre *h* est purement étymologique dans plusieurs mots qui nous viennent du grec ou de quelque langue orientale ancienne, parce qu'elle ne sert alors qu'à indiquer que les mots radicaux avaient un *k* aspiré, et que dans le mot dérivé elle laisse au *c* la prononciation de la lettre *k*, comme dans les mots *Achaïe*, *Chersonèse*, *Chaldée*, *Achab*, que l'on prononce comme s'il y avait *Akaïe*, *Kersonèse*, *Kaldée*, etc. Plusieurs mots de cette classe, étant devenus plus communs que les autres parmi le peuple, se sont insensiblement éloignés de leur prononciation originelle pour prendre celle du *ch* français. C'est ainsi qu'on prononce *Archevêque*, *Archimède*, *Architecte*. Dans ces mots, la lettre *h* est auxiliaire et étymologique tout à la fois. Dans d'autres mots de même origine, où elle n'était qu'étymologique, elle a été supprimée totalement, comme dans *caractère*, *colère*, *colique*, qui s'écrivaient autrefois *charactère*, *cholère*, *cholique*.

— 4° *Gh*. *H* a ici encore la propriété de donner à *g* un son dur, même devant un *i* et un *e : Ghérard;* c'est ce qui nous a fait adopter ce double caractère pour figurer *g* dur devant *e* et *i*, dans ce dictionnaire.

— 5° *Lh* a le son de *ll* mouillés : *Milhaud*, prononcer *Millaud*, *ll* mll.

— 6° *Ph*. *H* est tout à la fois auxiliaire et étymologique dans *ph :* il y est étymologique, puisqu'il indique que le mot vient de l'hébreu ou du grec, et qu'il y a à la racine un *p* avec aspiration; mais il est en même temps auxiliaire, puisqu'il indique un changement dans la prononciation originelle du *p*, et que *ph* est pour nous un autre signe de l'articulation déjà désignée par *f*. Ainsi nous prononçons *Joseph*, *philosophe*, comme s'il y avait *Josef*, *filosofe*. Les Italiens emploient tout simplement *f* au lieu de *ph*.

— Comme abréviation, *H*, chez les Latins, se mettait pour *habet*, il a; *hic*, ici; *hic*, celui-ci, et pour tous les autres cas et genres de ce pronom, fréquemment employé dans les incriptions tumulaires; *hastatus*, soldat armé d'une lance; *hæres*, héritier; *homo*, homme; *honor*, honneur; *hora*, heure; *hostis*, ennemi; *herus*, maître. ‖ H. A. signifiait *hoc anno*, en cette année. ‖ HA., *Hadrianus*, Adrien. ‖ HC., *hunc* ou *huic*. ‖ H. E., *hoc est*, c'est-à-dire. ‖ HER., *hæreditas*, héritage ou Herennius. ‖ HERC. S., *Herculi sacrum*, consacré à Hercule. ‖ HH. ou HERR., *hæredes*, les héritiers. ‖ H. L., *hoc loco*, en ce lieu. ‖ H—L—S., petit sesterce. ‖ H. M. AD. HH. N. T., *hoc monumentum ad hæredes non transit*, ce tombeau ne passe point aux héritiers. ‖ H. O., *hostis occisus*, ennemi tué. ‖ HOS., *hospes*,

hôte. ‖ HOSS., *hostes*, les ennemis. ‖ H. S., *hic situs* ou *sita, sepultus* ou *sepulta*, ici est inhumé ou est inhumée, ici gît. ‖ H.-S., sesterce. ‖ H. SS., *hic suprascripti*, ci-dessus inscrits. ‖ En français, *H* signifie Hautesse ou Haut, comme titre d'honneur. ‖ S. H., Sa Hautesse. ‖ L. H. P., Leur Haute Puissance, pour désigner les états généraux des Provinces-Unies. ‖ En chimie, *H* signifie hydrogène; HO désigne l'eau.

— Comme signe conventionnel, *h* figure le *si* naturel dans la musique allemande. ‖ Dans la notation de Boëce, qui se faisait aussi à l'aide des signes alphabétiques, et dont il s'est servi au v^e siècle pour expliquer les signes musicaux des Grecs, le *h* correspondait au *la* intermédiaire, et formait la septième note de l'échelle. ‖ Sur les monnaies de France, *H* désignait l'hôtel des monnaies de La Rochelle. ‖ Surmonté d'une couronne, il désignait les monnaies frappées sous Henri III ou Henri IV.

— Comme signe d'ordre, *h* désigne le huitième objet d'une série. ‖ C'était la huitième *et dernière nundinale des Romains.*

— Comme signe numérique, il vaut 200 dans la basse latinité, 200,000 s'il est surmonté d'une barre horizontale ($\bar{H}$).

— **Encycl.** Chez les Romains, Varron considérait l'aspiration comme un simple souffle, *afflatus*. Aulu-Gelle dit que le *h* est plutôt une aspiration qu'une lettre, et que les anciens ne s'en servaient que pour renforcer le son. Le grammairien Diomède le regarde tantôt comme une consonne, tantôt comme une simple aspiration. Enfin, Martianus Capella en décrit la prononciation, en disant qu'elle est produite par une légère contraction du gosier au moment de la sortie du souffle.

Nous allons jeter un rapide coup d'œil sur le rôle de l'aspirée *h* dans les langues indo-européennes.

En sanscrit, il existe une lettre que Bopp représente par *h;* c'est une aspirée molle, que les grammairiens indiens comptent parmi les lettres sonores. Comme les autres lettres sonores, *h* initial détermine le changement de la ténue qui termine le mot précédent en la moyenne correspondante. Dans quelques racines, ainsi que l'observe Bopp, *h* permute avec *gh*, dont il paraît être sorti. Il n'est donc pas possible, suivant le même savant, que la prononciation de cette aspirée ait été, au temps où le sanscrit était parlé, celle d'un *h* dur, quoique, à ce qu'il semble, on la prononce de cette façon dans le Bengale. Bopp la regarde comme un *ch* grec prononcé plus mollement. Sous le rapport étymologique, cette articulation répond, en général, au *ch* en grec, à un *h* ou à un *g* en latin, et à un *g* en germanique. Comparez, par exemple, avec le sanscrit *hansas*, oie, le grec *chên*, l'allemand *gans;* avec *himam*, neige, *haimantam*, hiver, le grec *chiôn*, *cheima*, le latin *hiems*; avec *vahami*, je transporte, le latin *veho*, le grec *echô*, *ochos*, la racine gothique *vag*, mouvoir; avec *léhmi*, racine *lih*, je lèche, le grec *leichô*, le latin *lingo*, le gothique *laigo*, ce dernier identique pour la forme au causatif sanscrit *lehayami*. Dans *hard*, cœur, le *h* paraît tenir la place d'une ancienne ténue qui s'est conservée dans le latin *cor*, *cordis*, le grec *kear*, *kêr*, *kardia*, et que laissent supposer le gothique *hairto*, thème *hairtan*, et l'allemand *herz*.

Quelquefois, dit encore Bopp, le *h* sanscrit est le débris d'une lettre aspirée autre que le *g*, de laquelle il ne reste que l'aspiration; par exemple dans *han*, tuer, pour *dan*, en grec *than*, *ethanon*; dans la désinence de l'impératif *hi* pour *di*, dans la terminaison *hyam*, en latin *hi*, de *ma-hyam*, à moi, *mi-hi*, qu'on peut comparer à la forme pleine *byam*, en latin *bi*, de *tubyam*, à toi, *tibi*.

Quoique le *h* sanscrit soit une aspirée sonore, c'est-à-dire molle, et que le *h* latin soit, au contraire, une consonne sourde ou dure, les deux langues s'accordent néanmoins, en ce qu'elles changent leur *h*, devant *s*, en la ténue gutturale. Nous avons, par exemple, en latin *vec-sit* (*vexit*) pour *veh-sit*, de même qu'en sanscrit on a *avâksit* de *vah*, transporter, et en grec *leik-sô* de la racine *lich*. Cette dernière forme est analogue au sanscrit *lék-syami*, je lècherai, de *lih* lécher. Devant *t* et *th*, le *h* sanscrit obéit à des lois spéciales que nous ne pouvons exposer en détail; nous mentionnerons seulement que, par exemple, *dah*, brûler, fait à l'infinitif *dag-dum*, pour *dah-tum*, le *t* du suffixe se réglant sur la lettre finale de la racine, et en empruntant l'aspiration; au contraire, les formes latines comme *vec-tum*, *trac-tum* restent fidèles au principe sur lequel reposent les parfaits *vec-si*, *trac-si*.

En zend, *h* ne correspond jamais, sous le rapport étymologique, au *h* sanscrit; il remplace constamment la sifflante dentale ordinaire *s* qui devient toujours *h* en zend, quand elle est placée devant des voyelles, des semi-voyelles ou *m*. Le zend insère ordinairement un *h* devant *r* quand celui-ci est suivi d'une consonne autre qu'une sifflante; exemple : *mahrka*, mort, de la racine *mar*, mourir, *vehrka*, loup, du sanscrit *varka*.

H est une des gutturales du gothique; cette lettre se combine volontiers avec *v*; en vieux haut allemand, ce *v* est représenté dans l'écriture par *u* équivalant à *w*. Comparez *huer*, qui, avec le gothique *hvas*, le sanscrit et le lithuanien *kas*, l'anglo-saxon *hva*, le vieux norrois *hver*. Ulfilas a également pour une combinaison une lettre simple; cependant Bopp refuse de transcrire cette lettre par un simple *w*, comme l'ont fait Von der Gabelentz et Höbe, attendu que, presque partout où elle se rencontre, le *h* est le son fondamental, et le *v* un simple complément euphonique. Selon Bopp, le gothique *ho* n'est véritablement d'une ancienneté incontestable que dans le thème *hveita*, blanc, nominatif *hveits*, vieux norrois *hvitz*, anglo-saxon *hvit*, pour lequel on a en sanscrit *sveta*, venu de *kvaita;* peut-être aussi dans *hwaitei*, lithuanien *kweciei*, froment, ainsi nommé d'après sa couleur blanche.

Bopp fait aussi remarquer, au sujet de la lettre gothique *h*, qu'elle tient à la fois la place de *h* et de *ch* en allemand moderne, et que, par conséquent, elle n'avait probablement pas la même prononciation dans toutes les positions. Elle représentait sans doute le *ch* devant un *t*, par exemple dans *nahts*, haut allemand moderne *nacht*, nuit; *ahtau*, haut allemand moderne *acht*, huit; *mahts*, haut allemand moderne *macht*, puissance. De même devant un *s*, par exemple dans *vahsja*, haut allemand moderne *ich wachse*, je grandis, sanscrit *vaksâmi*, et à la fin des mots où le *h* moderne ne s'entend plus. Au contraire, devant des voyelles, le *h* gothique a eu, sans doute, le son de *h* initial en allemand moderne.

Chez les Grecs, il y avait deux sortes d'aspirations, que l'on désignait par l'esprit rude et l'esprit doux : l'*éta* (H), correspondant au *heth* sémitique, qui représentait une forte aspiration, fut d'abord le signe de leur principale aspiration. D'anciens grammairiens nous apprennent qu'ils écrivaient Ηοδοι pour ὁδῷ; Ηεκατόν pour ἑκατόν, etc.; et, en effet, nous trouvons souvent l'*éta* employé de la même façon dans les anciennes inscriptions grecques. Nous le trouvons même, dans celles de Théra, servant, avec l'adjonction du *pi* (Π) et du *kappa* (K), à représenter la valeur des lettres aspirées *phi* (Φ) et *chi* (X), lesquelles ne furent inventées que plus tard. Plus tard aussi, les Grecs désignèrent simplement l'aspiration par deux signes ou esprits. Ces signes ont la forme d'un petit croissant placé au-dessus de la lettre et tournant ses pointes à droite pour l'esprit rude, à gauche pour l'esprit doux. Quand ces deux signes eurent été inventés, on convertit la valeur primitive du caractère H en celle d'un *ê* long, équivalant à deux *e* brefs, et on lui donna le nom d'*êta*. Du reste, le *heth* sémitique a lui-même été souvent transcrit chez les Grecs par deux *e* brefs, par exemple dans le nom de Bethléem.

M. Vaïsse remarque que le *h* des Latins n'a pas toujours existé dans tous les mots où nous le voyons aujourd'hui. Ainsi, sur quelques médailles, le nom de Philippe est écrit *Pilippus*, et les mots *cohors*, *pulcher*, s'orthographièrent d'abord *coors*, *pulcer*. Nous voyons même Cicéron, dans un de ses discours, se plaindre de l'introduction de l'*h* dans ces mots, comme d'une superfétation. On conçoit la critique qu'en fait le grand orateur en ce qui concerne les deux derniers mots que nous venons de citer (le *c* du second se prononçait déjà *k* avant l'adjonction de l'*h*); mais il faut convenir aussi, dit avec raison M. Vaïsse, que les Latins ont employé avec avantage ce caractère dans la transcription du *thêta*, du *phi* et du *chi* des Grecs, lettres pour lesquelles ils n'avaient point de signes simples équivalents, et qu'ils représentèrent ainsi dans leur langue : *th*, *ph*, *ch*. Chez les Latins, les deux lettres *f* et *h* ont été souvent employées l'une pour l'autre, ce qui suppose qu'elles doivent être de même genre. Ainsi, les Latins ont écrit quelquefois *fircum* pour *hircum*; *forreum* pour *horreum*; *fostem* pour *hostem*; ils ont dit également *heminas* pour *feminas*. Les Espagnols, par une substitution semblable, ont fait *heno* de *fenum*, foin; *hablar* de *fabulari*, parler; *harina* de *farina*, farine; *hazer* de *facere*, faire; *herir* de *ferire*, frapper; *hado* de *fatum*, destin; *higo* de *ficus*, figue; *hogar* de *focus*, foyer, etc.

L'auteur des grammaires de Port-Royal fait entendre (dans la *Méthode espagnole*) que les effets presque semblables de l'aspiration *h* et du sifflement *f* sont le fondement de cette commutabilité, et il insinue (dans sa *Méthode latine*) que ces permutations peuvent venir de l'ancienne figure de l'esprit rude chez les Grecs, qui ressemblait assez à un F, alors qu'il était représenté par un *digamma*, parce que, selon le témoignage de saint Isidore, on divisa perpendiculairement en deux parties égales la lettre H ou *éta*, et l'on prit la première moitié Ͱ pour signe de l'esprit rude, et l'autre moitié ⊣ pour symbole de l'esprit doux. D'autres ont regardé le *digamma* des Grecs comme formé de deux *gamma*, Γ, superposés, F. Chevallet croit que la transformation du F en H, dans les différentes langues, est généralement due à ce que l'oreille perçoit le bruit du souffle propre aux aspirées lorsqu'on entend prononcer la labiale F; mais, en voulant reproduire ce bruit, on charge, par mégarde, le gosier d'une fonction qui appartient aux lèvres; de la sorte, on obtient une aspiration gutturale au lieu d'une aspiration labiale. Les personnes qui fébusent font quelque chose d'à peu près contraire : ne pouvant prononcer l'aspirée palatale *ch*, elles ont recours à l'aspirée labiale *f*, et disent *fâtaigne*, *faufer*, *fâfer* pour *châtaigne*, *chauffer*, *fâcher*.

Dans les mots latins qui correspondent à des primitifs grecs ayant leur initiale marquée de l'esprit rude, on trouve souvent autre chose que la lettre aspirée *h;* c'est que ces mots latins ne proviennent point directement du grec, mais sont venus parallèlement avec lui de primitifs aryens, et se sont développés d'une façon différente, chacun dans sa direction, suivant le génie de leurs lois phonétiques. Ainsi ἕξ et *sex*, six; ἑπτὰ et *septem*, sept; οἶνος et *vinum*, vin, etc.

Dans les noms slavons, le *h* est souvent placé, comme dans le gothique, au commencement des mots devant une consonne; exemple : *hrabanus*. Cette lettre manque aux Lithuaniens et aux Russes; mais ces derniers donnent sa valeur à leur *g* ou *gamma*, dans certaines expressions tirées du vieux slavon. En wende et en bohémien, au contraire, le *h* initial se prononce *g*.

Les Anglais, comme les Allemands, aspirent réellement le *h*. Ils distinguent par une aspiration très-prononcée *hat* et *his* de *at* et *is;* *haus* et *hin* de *aus* et *in*. Chez les Anglais, le *h* se prononce généralement avec aspiration au commencement des mots; il y a cependant un bon nombre d'exceptions; par exemple : *heir*, héritier, dont la prononciation ne se distingue que sous ce rapport de celle de *hair*, cheveux. La confusion des deux sortes de *h* est une faute de prononciation que les Anglais instruits reprochent aux personnes des basses classes de Londres. En anglais, *h*, après un *w*, donne l'aspiration à cette lettre, qui se prononce alors comme si le *h* la précédait. Exemple : *what*, *who*, qui se prononcent comme s'ils étaient écrits *houât*, *hou*.

En allemand, le *h* placé après une voyelle et devant une consonne, comme dans *ehre*, *ihn*, *wohl*, ne s'aspire pas, mais sert à indiquer que l'on doit allonger le son de la voyelle qui précède.

Dans l'anglo-saxon et les langues germaniques, le *h* représente habituellement, sous le rapport de l'étymologie, le *h* du sanscrit, le *ch* du grec et le *h* du latin.

Nous arrivons maintenant au rôle étymologique de la lettre *h* dans les langues romanes.

Le *h* que nous appelons aspiré, dit Chevallet, n'est plus, dans notre langue, une véritable consonne, car cette lettre n'a pas de son qui lui soit propre. Dans *halle*, *hotte*, le son initial est une voyelle *a*, *o*, et non point une articulation qui soit en rien analogue à la première lettre de *salle*, *sotte*. Ce *h* ne sert plus aujourd'hui qu'à empêcher la liaison de la consonne qui la précède avec la voyelle qui la suit, ou bien, dans certains cas, l'élision de la voyelle du mot précédent. *Prudent héros*, *gros haricot*, *la haine*, *ta hanche*, *sa hache*, sont prononcés comme s'ils étaient écrits *prudan éros*, *gro aricots*, *la aine*, *ta anche*, *sa ache*. C'est ce que l'on peut conclure des divers témoignages de nos grammairiens du xvi^e siècle, et c'est ce que nous dit très-positivement Palsgrave, le plus ancien d'entre eux.

C'est parce que le *h* aspiré initial fut autrefois une consonne prononcée, qu'il joue encore aujourd'hui, à certains égards, le rôle d'une consonne relativement à la lettre qui le suit et à celle qui le précède. Notre ancien *h* aspiré avait le même son que l'aspirée gutturale *h* dans les mots anglais *horse*, cheval; *hope*, espérance; *hunting*, chasse, c'est-à-dire un son assez semblable au bruit produit par un râlement très-faible.

Le *h*, dit ailleurs Chevallet, était toujours une aspirée gutturale chez les Romains, ainsi qu'on peut en voir la preuve dans la *Méthode latine* de Port-Royal. Mais l'aspiration représentée par cette consonne était assez faible; aussi, dès les premiers temps de notre langue, disparut-elle de la plupart de nos dérivés latins, bien que le signe en fût parfois conservé par respect pour l'étymologie. *Honor*, *homo*, *hora* ont donné *honneur*, *homme*, *heure*, que nos pères écrivaient le plus souvent et que nous prononçons encore aujourd'hui *oneur*, *ome*, *eure*. L'usage de supprimer le *h* a même été maintenu pour quelques-uns : *habere*, avoir; *hordeum*, orge; *homo*, on. Un petit nombre de dérivés latins conservèrent cependant l'aspiration : *halitare*, haleter; *hara*, haras; *herpex*, herse; *hinnire*, hennir; *hernia*, hernie; *heros*, héros; *harpago*, harpon.

En germanique, l'aspiration gutturale était beaucoup plus forte qu'en latin; aussi le *h* aspiré fut-il généralement conservé dans les mots que nous ont transmis les Germains : *hage*, haie; *haere*, haire; *hall*, halle; *ham*, hameau; *harti*, hardi; *honida*, honte, etc. Dans quelques dérivés germaniques et celtiques, où *h* était une aspirée gutturale, il s'est changé en *c* et même en *ch*.

Voici quelques exemples du changement de *h* en *c :* ancien allemand *Hludwig*, Clovis; *Hlother*, Clothaire; islandais *hufa*, coiffe; celto-breton *houch*, cochon. Voici maintenant des exemples du changement de *h* en *ch* : ancien allemand *Hilperic*, Chilpéric; *Hildebrand*, Childebrand; *hose*, chausses.

Nous disions tout à l'heure que presque tous les mots latins commençant par un *h* ont abandonné cette consonne; il doit donc paraître étonnant que plusieurs autres mots qui n'avaient pas de *h* dans la langue latine en aient pris un en passant dans la langue d'oïl; c'est cependant ce qui est arrivé à quelques-uns : ainsi *altus* a donné *halt*, *hault*, *haut*; *ascia* a donné *hache; upupa*, *huppe; ululare*, *hurler; erodius*, du grec *erodios* avec un esprit doux, *héron*. Nous ne comprenons point dans le nombre *huile*, d'*oleum*, *huître*, d'*ostrea*, ni *hièble*, d'*ebulus;* dans ces trois mots, le *h* est muet, et comme il n'est nécessité ni par le son, ni par l'étymologie, il doit être considéré comme une véritable superfétation orthographique. Quant aux autres mots que nous avons mentionnés, et dans lesquels le *h* initial est aspiré, on admettra que cette lettre est due à l'influence germanique, si l'on fait attention que tous les mots correspondants dans les langues germaniques ont leur première syllabe affectée de la rude aspiration qui est propre aux idiomes de cette famille : *altus*, haut, ancien haut allemand *hoch*, *hoh*, gothique *haug*, *hauhs*, anglo-saxon *heag*, *heah*, irlandais *har*, ancien allemand *houg*, *houch*, allemand *hoch*, suédois *hæg*, danois *hæy*, hollandais *hoog*, anglais *huge*, *high; ascia*, hache, hollandais *hak*, danois *hakke*, ancien allemand *hacchen*, allemand *hacken*, hacher, suédois *hacka; upupa*, huppe, hollandais *hop*, *hoppe*, allemand *hopf*, qui ne se retrouve que dans le composé *wiedehopf*, nom actuel de cet oiseau, danois *herfuges; ululare* hurler, allemand *heulen*, hollandais *huilen*, anglais *to howl; erodius*, héron, anglo-saxon *hragra*, irlandais *hegre*, danois *hejre*, suédois *hæger*, anglais *hern*. Les Francs placèrent ainsi leur aspirée gutturale devant les mots latins dont il s'agit, par réminiscence des mots correspondants de leur idiome. C'est ainsi encore que la plupart des Anglais mettent un *h* devant les mots français *avoir*, *arlequin*, parce que cette lettre se trouve au commencement des mots anglais correspondants *have*, *harlequin*.

On intercale le *h* entre *a* et *i*, pour marquer la diérèse de ces deux voyelles dans *envahir*, de *invadere*, et *trahir*, de *tradere*. On pourrait tout aussi bien, remarque Chevallet, écrire *envaïr*, *traïr*, comme on écrivait autrefois, et comme on écrit encore aujourd'hui, *païen*, *aïeul;* cette orthographe aurait même l'avantage de ne point introduire dans le mot une lettre inutile.

En terminant, nous ne croyons pas devoir omettre une conjecture curieuse sur l'origine du nom *ache*, que l'ancienne appellation donne à la lettre *h*. Nous trouvons cette conjecture dans l'*Encyclopédie du* xviii^e *siècle* : « On distingue dans l'alphabet hébreu, dit l'auteur de l'article, quatre lettres gutturales, *aleph*, *hé*, *kheth*, *aïn*, et on les nomme *ahecha*. Ce mot factice est évidemment résulté de la somme des quatre gutturales, dont la première est *a*, la seconde *he*, la troisième *kh* ou *ch* et la quatrième *a* ou *ha*. Or *ch*, que nous prononçons quelquefois comme dans *Chalcédoine*, nous le prononçons aussi quelquefois comme dans *chanvre;* et en le prononçant ainsi dans le mot factice des gutturales hébraïques, on peut avoir dit de notre *h* que c'était une lettre gutturale, une lettre *ahecha*, par contraction une *acha*, et, avec une terminaison française, une *ache*. »

HA s. m. (a; *h* asp.). Philol. Sixième lettre de l'alphabet et signe numérique de huit, chez les Arabes. ‖ Huitième lettre de l'alphabet turc. ‖ L'une des consonnes douces de l'ordre des sifflantes, dans l'alphabet sanscrit.

HA interj. (a; *h* asp.). Exclamation qui marque la surprise, l'étonnement : HA! *vous voilà!* HA! HA! *coquin, vous avez l'audace d'aller sur nos brisées?* (Mol.) HA! HA! *monsieur est Persan*; *comment peut-on être Persan?* (Montesq.)

Ha! vous êtes dévot et vous vous emportez!
MOLIÈRE.

‖ Sert aussi à figurer le rire : HA, HA, HA! *me foi, cela est tout à fait drôle.* (Mol.) *Un prédicateur de Bordeaux, voulant prouver toute la reconnaissance des trépassés envers ceux qui donnent de l'argent aux moines afin qu'on prie pour eux, débitait gravement en chaire qu'au seul son de l'argent tombant dans le bassin et qui fait* tin, tin, tin, *toutes les âmes du purgatoire se prennent à rire et font* HA, HA, HA!

— s. m. Exclamation que ce mot figure : *Pousser des* HA! *Point de hi, point de* HA! (M^me de Sévigné.)

— **Syn. Ha! ah! V. AH!**

HAAG (DEN), nom hollandais de LA HAYE.

HAAG (Eugène), historien et théologien protestant français, né à Montbéliard (Doubs) en 1808, mort en 1868. Il appartenait à une famille protestante alliée à celle de Cuvier. Haag fit ses études au séminaire protestant de Strasbourg, et présenta successivement deux thèses pour être reçu licencié en théologie. L'une et l'autre furent refusées comme trop hardies. Il renonça donc au ministère pastoral et, après avoir dirigé une institution privée en Alsace, il alla enseigner la littérature française à l'école de commerce de Leipzig. C'est là qu'il publia son premier ouvrage : *Cours complet de langue française* (1834-1836, 5 vol. in-8°), puis un volume de *Vues classiques de la Suisse* d'après Zschokke (1837). A la fin de 1836, il vint à Paris, et, pendant une dizaine d'années, appliqua son infatigable activité intellectuelle et sa prodigieuse facilité de travail à des objets très-divers. Collaborateur du *National* et du *Bon sens*, rédacteur, avec le docteur Roth, d'un journal de médecine homœopathique; avec le pasteur Martin Paschoud, du *Disciple de Jésus-Christ*; avec M. Lajard, de l'*Histoire littéraire de la France*; avec M. Dollfus, de la *Revue germanique*; avec MM. Coquerel, du *Lien*, etc., il fournissait en même temps de remarquables articles à l'*Encyclopédie des gens du monde*, rédigeait un rapport sur l'art

militaire en Allemagne et publiait les *Vies de Luther* (1839) et *de Calvin* (1840), et un grand nombre de traductions de l'allemand, de l'anglais et du polonais. Enfin, il entreprit avec son frère Emile d'élever un monument à la gloire du protestantisme français, et, comme l'a dit Michelet en jugeant l'œuvre, « de ressusciter un monde. » Cette œuvre s'appelle la *France protestante* ou *Vie des protestants français* (Paris, 1847-1859, 9 vol. in-8o), vaste dictionnaire biographique dont la plus grande partie était inédite et aussi neuve qu'intéressante. Son dernier ouvrage est une savante *Histoire des dogmes* (1862, 2 vol. in-8o). Il a laissé en manuscrit une *Théologie de la Bible*, qu'il a léguée à M. Ath. Coquerel, en le chargeant de la publier. Ses dernières années furent remplies par des travaux destinés à compléter la *France protestante* ou à enrichir le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme*. La mort de son frère Emile lui porta un coup auquel il ne put longtemps survivre. Une maladie de cœur dont il souffrait depuis longtemps l'enleva après de cruelles souffrances. M. Ath. Coquerel fils a bien jugé Haag quand il a dit : « Il mérite qu'en tête de la *France protestante* on place sa propre vie comme digne d'être rapprochée de celle des huguenots illustres dont il a raconté les nobles actions ou analysé les savants écrits. C'est à eux et aux meilleurs d'entre eux qu'il a ressemblé par une autorité sans ascétisme, un zèle infatigable sans vaine exaltation, une simplicité naturelle, une droiture inflexible, et, sous des dehors un peu rudes, la tendresse d'un cœur profondément aimant. »

HAAG (Emile), écrivain français, frère du précédent, né à Montbéliard (Doubs) en 1810, mort en 1865. Comme son frère, il fit ses études à Strasbourg, mais se consacra au droit et à l'économie politique, qu'il enseigna à Leipzig, après avoir été précepteur en Pologne; puis il collabora à plusieurs journaux savants et à l'*Encyclopédie des gens du monde;* il écrivit en 1844 un volume de *Satires et poésies diverses*. Enfin il paraît que c'est à lui qu'est due l'initiative et la première idée de la *France protestante*. Il se chargea pour sa part de toutes les biographies d'artistes, de littérateurs, de poëtes, et s'attacha à ressusciter l'art protestant, si fort calomnié ou si profondément ignoré en général. Il mourut quelques années après l'achèvement de l'œuvre à laquelle il s'était dévoué avec son frère et qui leur avait demandé quinze ans d'incessantes études. On lui doit en outre la traduction des ouvrages suivants : *Aperçu de la réformation en Angleterre*, de J.-J. Blunt (1840); *Mise en jugement des témoins de la résurrection de Jésus*, de Th. Sherlock (1840); *Vie de Cranmer*, de Ch. Webb Lebas (1843, 2 vol.).

HAAGER-ALENSTEIG, ancienne famille autrichienne dont plusieurs membres ont joué un certain rôle dans les affaires de leur pays. — Sigismond HAAGER, vice-maréchal de la basse Autriche, mort en 1521, acheta, en 1499, la plus grande partie du territoire d'Alensteig, dans le cercle de Manhartsberg, et ajouta à son nom celui de cette localité. Il eut vingt-quatre enfants, dont dix-sept fils. — Un des descendants du précédent, Sigismond HAAGER-ALENSTEIG, homme de guerre, mort en 1617, se battit en Italie, en Hongrie, en Hollande, visita la France et les principales contrées de l'Europe, prit part à la guerre contre les Turcs, à la prise de Raab sous les ordres de Schwartzenberg et reçut de l'empereur, en récompense de ses services, le commandement de Kaschau et le titre de capitaine général de la haute Hongrie. Sigismond soutint chaleureusement le protestantisme et fut, en 1608, un des membres de la fédération protestante de Horn. Il avait eu, de trois mariages, vingt et un enfants. — Son fils, Sébastien-Gauthier HAAGER-ALENSTEIG, devint commandant de la ville de Vienne et fut, comme son père, un chaud partisan de la Réforme. Ayant refusé avec plusieurs seigneurs protestants de prêter serment de fidélité à Ferdinand II, il fut décapité et ses biens furent confisqués. Son fils, Jean-Siegfried, se convertit au catholicisme et reçut de Léopold Ier le titre de baron (1671). — Un de ses descendants, Otto-Sigismond HAAGER-ALENSTEIG, né en 1718, mort en 1812, fut feld-maréchal-lieutenant et grand maître de la maison de l'archiduc Reinier. — Son fils, François, baron de HAAGER-ALENSTEIG, homme d'État, né en 1765, mort en 1816, suivit quelque temps la carrière des armes, puis entra dans l'administration. Il fut successivement commissaire au département de la guerre (1786), capitaine de cercle (1795), conseiller aulique au ministère de la police (1803), vice-président, puis président de ce ministère (1813). Le baron de Haager acquit la réputation d'un administrateur habile et intègre et il s'efforça, autant qu'il le put, d'adoucir les rigueurs de la censure autrichienne.

HAARDT, village de Bavière, dans les environs de Neustadt, dominé par les ruines du château de Winzingen, entourées de délicieux jardins. Ce château, ancienne résidence d'été des électeurs palatins, a été détruit dans diverses guerres. Il a été réuni de nos jours à une élégante villa que décorent de beaux vitraux.

HAARDTGEBIRGE, chaîne de montagnes de la Bavière, formant la continuation septentrionale des Vosges. Elle s'étend depuis la vallée de la Lauter, sur la frontière française, jusqu'à Landau et Kaiserslautern, sur une longueur de 100 kilom. environ. Le Haardtgebirge offre des rochers pittoresques, de belles forêts, des vallées délicieuses, des vignobles renommés, de magnifiques bois de châtaigniers et recèle de nombreuses richesses minérales. On vante les mœurs hospitalières de ses habitants. Cette chaîne est traversée par de bonnes routes et par plusieurs lignes de chemins de fer.

HAARLEM, ville de Hollande. V. HARLEM.

HAAS (Jean-Sébastien), sténographe suisse, né à Berne en 1641, mort en 1697. Le landgrave de Hesse-Cassel, à qui il s'attacha, le nomma successivement secrétaire de son cabinet, maître des pages, bibliothécaire (1673), archiviste de la cour (1686) et secrétaire d'ambassade au congrès de Nimègue (1689). Haas a composé en français un ouvrage curieux et aujourd'hui fort rare : *Stéganographie nouvelle, où cet art, fort imparfait jusque icy, a été mis dans une plus grande perfection* (Cassel, 1693, in-4o). On trouve dans cet ouvrage des blancs qu'il remplissait à la plume lorsqu'il voulait donner la clef entière de l'écriture sténographique de son invention. Les exemplaires complétés par lui sont très-recherchés.

HAAS (Jean-Matthias), en latin **Hasius**, géographe allemand, né à Augsbourg en 1684, mort à Wittemberg en 1742. Son père, mathématicien et géographe, lui donna sa première éducation. Haas s'éprit du même genre d'études que son père et professa les sciences géographiques et mathématiques à Wittemberg depuis 1720 jusqu'à l'époque de sa mort. Ce savant, qui, par ses travaux, a fait faire de notables progrès à la géographie, a publié des ouvrages dont les principaux sont : *Descriptio geographica et historica regni Davidici et Salomonei* (Nuremberg, 1739), écrit plein d'érudition et dans lequel il relève de nombreuses erreurs; *Phosphorus historiarum seu prodromus theatri summorum imperiorum* (Leipzig, 1742, in-fol.), ouvrage dans lequel il a donné des notions exactes sur les grandes révolutions des empires; *Historiæ universalis politicæ idea plane nova ac legitima* (Nuremberg, 1743, in-4o), avec 28 cartes géographiques et 16 tableaux chronologiques. Ce travail sur l'histoire de la politique universelle est fort estimé. Les cartes qui s'y trouvent se distinguent surtout par l'exactitude de la projection. Après la mort de ce savant, on a publié, d'après ses travaux, un grand atlas historique en 6 parties, intitulé *Historischer Atlas* (Nuremberg, 1750, in-fol.).

HAAS (Ildefonse), violoniste et compositeur allemand, bénédictin au couvent d'Ettenheim, né à Offenbourg (grand-duché de Bade) en 1735, mort en 1791. A l'âge de douze ans, il prit des leçons de violon de Walbrecht, musicien de la cour de Bade, et lorsqu'il fut entré chez les bénédictins, en 1751, il continua, tout en se livrant à l'étude de la théologie, à cultiver son talent d'instrumentiste. En même temps il apprenait la composition dans les livres des savants didacticiens de son temps, de sorte que quelques années de travail suivi firent de lui un des plus solides compositeurs d'église de l'Allemagne. A vingt-neuf ans, il publia des hymnes à quatre voix et orchestre, qui furent taxées de singularité. Ce reproche n'empêcha pas Haas de continuer ses travaux. On lui doit les ouvrages suivants : *Demandes et doutes adressés à tous les savants en musique; Hymnes pour les vêpres; Offertoires; Chants allemands pour les églises de campagne; Salve Regina; Cantique; Messes dans le style moderne; Deux vêpres; Deuxième suite de cantiques allemands; Antiennes de la Vierge.*

HAAS (Guillaume), graveur et fondeur en caractères, né à Bâle (Suisse) en 1741, mort en 1800. Il eut, le premier, l'idée, en 1772, d'employer les caractères mobiles à l'impression des cartes géographiques. Il est le fondateur de l'école d'artillerie de Saint-Urbain (Suisse). Haas se distingua comme ingénieur militaire, devint membre du grand conseil, inspecteur général de l'artillerie et fit, sous les ordres de Masséna, en 1799, la campagne de la Suisse orientale. Il a publié, d'après son procédé, qu'il appela *typométrie*, les cartes du canton de Bâle (1776) et de la Sicile (1777). On lui doit : *Nouvelle distribution des espaces et des cadrats avec des tableaux explicatifs* (Bâle, 1772); *Description d'une nouvelle presse d'imprimerie découverte à Bâle en* 1772 (Bâle, 1790). — Son fils, Guillaume HAAS, prit, en 1789, la direction de son établissement et de sa fonderie de caractères. Il a publié, entre autres cartes, celle des partages de la Pologne en 1772, 1773 et 1775, celle d'*Italie*, après le traité de Campo-Formio (1797), celle de la *Suisse*, d'après sa nouvelle division (1798).

HAASE ou **HASE**, rivière d'Allemagne. Elle descend du versant septentrional du Teutoburgerwald, dans la province de Hanovre, coule d'abord du S. au N., puis entre dans le duché d'Oldenbourg, se dirige à l'O. et se perd dans l'Ems, à Meppen, après un cours d'environ 150 kilom.

HAASE (Henri-Dieudonné-Frédéric-Chrétien), philologue allemand, né à Magdebourg (Prusse) en 1808, mort en 1867. Il étudia aux universités de Halle, de Greifswald et de Berlin. En 1831, il entra dans la carrière de l'enseignement. En 1835, son affiliation à la société secrète la *Burschenschaft* le fit destituer et condamner à la prison; mais il obtint sa grâce au bout d'un an et se rendit en France et en Suisse, pour réunir les matériaux de la grande édition des écrivains militaires grecs et latins qu'il publia à Berlin en 1841. De retour dans son pays, M. Haase fut nommé professeur de philologie à l'université de Breslau en 1842, inspecteur des universités de Silésie et du duché de Posen, enfin professeur titulaire à Breslau en 1846. Deux ans plus tard, il fit partie de l'Assemblée nationale prussienne et se fit remarquer sur les bancs de l'opposition. De retour à Breslau, en 1851, il fut nommé professeur d'éloquence et directeur adjoint du séminaire philologique. On a de M. Haase des éditions de la *République lacédémonienne* de Xénophon (1833), de *Thucydide* (1840), de l'*Histoire romaine* de Velleius Paterculus (1851), de *Sénèque* (1852 et suiv.) et de *Tacite* (Leipzig, 1855, 2 vol.). Il est, en outre, le collaborateur de plusieurs recueils importants de l'Allemagne, de l'*Encyclopédie méthodique des sciences philologiques* et de la *Grande Encyclopédie* d'Ersch et Gruber. Il a également fourni un commentaire savant des *Leçons de philologie latine* de Reisig et publié : le *Passé et l'avenir de la philologie* (Berlin, 1835); *De militarium scriptorum græcorum et latinorum omnium editione instituenda narratio* (Berlin, 1847); la *Constitution de la famille chez les Athéniens* (Berlin, 1857).

HAASIE s. f. (a-a-zî; *h* asp. — de *De Haas*, n. pr.). Bot. Syn. de DEHAASIE.

HABA (LA), bourg d'Espagne, prov. et à 67 kilom. E. de Badajoz; 3,000 hab. Toiles.

HABACUC, huitième des douze petits prophètes. La Bible ne nous donne pas de détails biographiques à son sujet. Seul le livre apocryphe de Daniel, *Bel et le Dragon*, nous apprend qu'au moment où Habacuc allait aux champs porter à manger aux moissonneurs, il fut enlevé par un ange, qui le saisit par les cheveux et le transporta en Chaldée, dans la fosse aux lions de Daniel, pour nourrir le prophète. Mais cet ouvrage est dénué de toute valeur au point de vue historique, de même que l'*Histoire des Prophètes*, faussement attribuée à Epiphane. A défaut de renseignements précis sur Habacuc, on peut conjecturer du moins avec assez de probabilité qu'il vivait à l'époque où Nabuchodonosor II, après avoir vaincu les Egyptiens à Karkemisch (604), envahissait la Syrie et menaçait la Palestine, c'est-à-dire vers les premières années du règne de Joachim (ou Jehojakim), roi de Juda (608-597), que les Egyptiens avaient placé sur le trône de Jérusalem. Hævernick, Delitzsch, Caspari, Jahn et quelques autres critiques, voulant absolument faire prédire à Habacuc des choses que la sagesse humaine ne pouvait prévoir, placent la composition de son livre sous le règne de Manassé (696-641) ou au commencement de celui de Josias (639-608). Certains savants, au contraire, la font descendre jusqu'après la ruine de Jérusalem, ne reconnaissent pas l'unité du livre et le divisent en deux ou trois fragments, composés par le même auteur, mais à des époques différentes.

Le livre d'Habacuc comprend trois chapitres. Dans le premier, il se plaint à Dieu des tribulations que les méchants font éprouver aux bons. Ensuite il prédit l'invasion des Chaldéens, dont il fait un tableau saisissant. Dans le second chapitre, il dit que la vraie consolation consiste à chercher un appui auprès de Dieu; puis il maudit tous les vices, qu'il flétrit en quelques mots, et dit que toute la terre se tait devant la face du Seigneur, qui est dans son saint temple. Le troisième et dernier chapitre contient ce que l'on appelle l'oraison ou le cantique d'Habacuc. Dans ce cantique, prévoyant la prochaine captivité, il supplie Dieu d'assister les bons au milieu des maux de la guerre. Ensuite il décrit d'une manière terrible la vengeance que le Seigneur réserve à ses ennemis et termine par ces mots : « Le Seigneur Dieu fait toute ma force; il rendra mes pieds comme ceux des cerfs, et me conduira sur les hauts lieux, victorieux et chantant des psaumes. »

Nous n'avons pas à apprécier ici le livre d'Habacuc au point de vue de l'inspiration et de la doctrine; mais sous le rapport purement littéraire, nous pouvons affirmer que rien n'égale la sauvage énergie de l'expression et l'étrange grandeur des images dont fourmille ce petit livre. Nous ne pouvons résister au désir d'en détacher quelques versets, bien que la traduction doive forcément les affaiblir. Le prophète peint l'invasion prochaine des Chaldéens : « Voilà, fait-il dire à Dieu, que je susciterai les Chaldéens, race amère et véloce, errant sur toute la largeur de la terre, pour posséder les tentes qui ne sont pas à elle.... Plus légers que les léopards sont ses chevaux, plus vites que les loups de nuit.... Et ses cavaliers se disperseront, ses cavaliers venus de loin, et ils voleront comme l'aigle qui se hâte pour manger. Tous ils viendront à la proie. Leur face est un vent brûlant qui entassera les captifs comme des monceaux de sable. »

Ailleurs il peint le superbe : « Comme un enfer il a élargi son âme. Il est comme la mort et ne sera pas rassasié. Et il entassera devant lui toutes les nations et il amoncellera tous les peuples. »

Plus loin il peint l'effroi de la nature en présence de Dieu irrité : « Les monts ont vu et ont poussé leur plainte; le gouffre des eaux s'est enfui, l'abîme a jeté son cri et les hauteurs ont élevé leurs mains. »

Cela suffit, pensons-nous, pour donner une idée de l'étrange beauté de ce style prophétique; mais nous engageons nos lecteurs à lire en entier les trois courts chapitres qui nous sont restés du prophète Habacuc, chapitres autrement beaux, à notre avis, que ceux de Baruch, dont le bon La Fontaine avait été si vivement frappé.

HABANA (LA), nom espagnol de LA HAVANE.

HABAND, la reine des dames blanches, qui, d'après les fables mythologiques du moyen âge, apparaissaient la nuit dans les bois et dans les prairies. On les voyait aussi quelquefois dans les écuries, tenant allumées des bougies, dont elles laissaient tomber des gouttes sur les crins des chevaux.

HABANKUKELLA s. m. (a-ban-ku-kèl-la; *h* asp.). Ornith. Francolin de Ceylan, armé de deux éperons très-aigus.

HABARALA s. m. (a-ba-ra-la; *h* asp.). Bot. Gouet de Ceylan.

HABAS, bourg et comm. de France (Landes), cant. de Pouillon, arrond. et à 22 kilom. de Dax; pop. aggl., 503 hab. — pop. tot., 2,038 hab. Fabriques de tissus.

HABASCON s. m. (a-ba-skon; *h* asp.). Hortic. Racine analogue à notre panais, et qu'on emploie en Amérique à peu près aux mêmes usages.

HABASQUE (François-Marie-Guillaume), magistrat et historien français, né à Lesneven (Finistère) en 1788, mort en 1855. Il fut président du tribunal civil de Saint-Brieuc. Outre divers travaux restés manuscrits, on a de lui : *Notions historiques, géographiques, statistiques et agronomiques sur le littoral des Côtes-du-Nord* (Saint-Brieuc, 1832-1836, 13 vol. in-8o) et une nombreuse série de monographies sur des villes, communes et monuments des Côtes-du-Nord, qu'il inséra, de 1837 à 1858, dans l'*Annuaire des Côtes-du-Nord*, dont il était un des fondateurs.

HABAT, contrée du Maroc, la même que le GARB.

HABAY-LA-NEUVE, village de Belgique, prov. du Luxembourg, à 16 kilom. de Neufchâteau, sur la Rulle; 2,000 hab. Nombreuses papeteries, forges et hauts fourneaux.

HABAY-LA-VIEILLE, village de Belgique, prov. du Luxembourg, à 13 kilom. de Neufchâteau, sur la Rulle; 1,100 hab. Forge, haut fourneau.

HABEAS-CORPUS s. m. (a-bé-a-skor-puss — mots lat. signifiant *que tu aies le corps*). Jurispr. Mandat d'amener, en Angleterre. ‖ *Bill d'habeas-corpus* ou simplement *Habeas-corpus*, Loi spéciale qui garantit la liberté individuelle des citoyens anglais : *En Angleterre, lorsque l'*HABEAS-CORPUS *dort, la liberté de la presse veille.* (Chateaub.) *Il n'y a rien en France qui ressemble à l'*HABEAS-CORPUS *des Anglais.* (P. Leroux.) *Avant la Révolution, le roi de France était absolu en droit et en fait : il n'y avait ni* HABEAS-CORPUS, *ni secret de la poste, ni clôture de la vie privée.* (J. Simon.)

— **Encycl.** Les garanties protectrices de la liberté individuelle remontent à l'antiquité la plus reculée dans les lois anglaises. La grande charte du roi Jean ne fit elle-même que confirmer sur ce point un droit antérieur, violé quelquefois, mais qui ne fut jamais méconnu sans soulever d'énergiques protestations, et qui était déjà en pleine vigueur dans la période des coutumes anglo-saxonnes. En France, nos anciens légistes ont constamment favorisé les tendances à l'absolutisme, et mis complaisamment leurs doctrines au service des envahissements du pouvoir royal. Tout autre a été le rôle des juristes anglais, défenseurs fervents des libertés du pays et du maintien des vieilles franchises. La liberté individuelle les a particulièrement préoccupés, et leurs écrits n'ont pas peu contribué à faire respecter par les pouvoirs publics les garanties qui la protégent.

Dans l'état actuel de la législation anglaise, l'importante question de la liberté individuelle est réglée par le fameux acte ou statut d'*habeas-corpus*. Ce statut reçut la sanction de Charles II, le 26 mai 1679, au moment où le roi prorogeait le Parlement, avec lequel il était en conflit. Ce statut, en réglementant la procédure avec soin et précision, a véritablement créé des garanties nouvelles et assuré le prompt redressement de toute atteinte portée à la liberté des personnes.

Analysons rapidement les dispositions essentielles de cette législation. La première règle en cette matière est que nul sujet anglais ne peut être détenu qu'en vertu d'un jugement, ni arrêté par mesure préventive qu'à la suite d'une instruction judiciaire et sur un ordre délivré par un magistrat compétent, lequel ordre doit énoncer le motif de l'arrestation. Tout gardien ou geôlier doit se refuser à recevoir et à écrouer la personne arrêtée, si l'ordre d'arrestation ne mentionne pas les motifs. Les gardiens ou geôliers sont, en outre, obligés de délivrer aux détenus,

sur leur demande, ou sur la demande de toute tierce personne agissant en leur nom, et dans un délai de six heures au plus tard, une copie, par eux certifiée conforme, de l'ordre d'arrestation. Le *writ* proprement dit d'*habeas-corpus* a pour objet de faire cesser la détention lorsqu'elle est illégale, ou, dans tous les cas, de mettre le magistrat à même d'en vérifier incontinent la légalité. Ce writ ou ordonnance est délivré par le lord chancelier, ou par l'un quelconque des douze juges en cas de vacation, sur une requête ou plainte par écrit présentée, soit par la personne détenue, soit par un tiers agissant en son nom et dans son intérêt. La requête tendant à obtenir le writ d'*habeas-corpus* doit articuler clairement les faits, c'est-à-dire être motivée. Il faut, en effet, que le juge soit édifié sur la nature et les causes de l'emprisonnement. A la requête doit être jointe la copie de l'ordre d'arrestation qui a dû être délivrée par le geôlier ou gardien. Néanmoins la loi prévoit le cas où ce dernier aurait refusé de délivrer la copie de l'ordre, et la représentation de cette copie est alors remplacée par une attestation du refus de la délivrer, attestation écrite par le demandeur ou son fondé de pouvoirs, et certifiée sincère avec serment. Sur la requête ou plainte présentée dans les conditions qui viennent d'être indiquées, le lord chancelier ou le juge qui le remplace délivre le writ d'*habeas-corpus*. C'est une ordonnance enjoignant à la personne qui détient le plaignant de représenter son prisonnier au magistrat qui a délivré le writ, dans un délai déterminé, délai calculé à raison de la distance à parcourir, et qui ne peut, dans aucun cas, excéder vingt jours. Dans le délai imparti par le writ, le prisonnier doit être présenté au magistrat par celui qui le détient, qui doit en même temps représenter le writ, l'ordre primitif d'arrestation, et faire son rapport sur les faits et circonstances de la cause. Le refus d'obtempérer au writ d'*habeas-corpus* est puni de l'amende et de l'exclusion de toute fonction publique. Le magistrat qui a délivré le writ, après que le prisonnier lui a été représenté, et qu'il a entendu contradictoirement les explications des parties, ordonne, soit le maintien de l'arrestation, si elle a été légalement opérée, soit l'élargissement provisoire du détenu sous caution, soit enfin sa mise définitive en liberté, s'il n'y a dans la cause aucun motif de détention, même préventive. Dans ce dernier cas, la personne illégalement détenue qui vient de recouvrer sa liberté peut, en outre, exercer une action en dommages-intérêts contre les auteurs de sa détention arbitraire.

Ce système de garanties, d'une si incontestable efficacité, se trouve complété par la responsabilité qui incombe aux magistrats auxquels il appartient de délivrer le writ. La septième disposition du statut de Charles II, que nous analysons en ce moment, porte que le refus de l'*habeas-corpus* par le lord chancelier ou par les juges de la cour du banc du roi ou des plaids communs rend ces magistrats passibles chacun d'une amende de 500 livres envers la personne détenue. Peu importe, d'ailleurs, de quelle autorité est émané l'ordre d'arrestation; fût-il du roi ou d'un ministre, il ne saurait faire obstacle à la délivrance de l'*habeas-corpus*. Il n'y a d'exception à la règle générale que le writ doit être délivré au plaignant, que lorsque ce dernier se trouve sous le coup d'une inculpation de trahison ou de félonie. Ce mot de félonie a, dans le droit criminel anglais, une acception particulière.

Les lois criminelles anglaises ont appliqué la dénomination générale de félonie à tous les crimes qui entraînent la confiscation des biens, qu'ils encourent ou non la peine capitale. Les individus détenus sous l'inculpation d'un cas de félonie ne peuvent obtenir le writ d'*habeas-corpus*. Ils peuvent seulement demander d'être jugés à la plus prochaine session du jury de leur comté, et leur élargissement provisoire sous caution, si la session se passe sans qu'il soit procédé au jugement. Ajoutons enfin que, même hors du cas de félonie et quelle que soit la nature de l'inculpation, aucun détenu ne peut être tiré de sa prison par *habeas-corpus* après l'ouverture des assises pour le comté dans lequel il est détenu; jusqu'à ce que les assises soient terminées, il doit être laissé à la disposition des juges. Dans cette situation, en effet, il n'y a pas danger que l'arrestation préventive se prolonge abusivement, et, la session terminée sans que le détenu ait été jugé, ce dernier rentre dans le droit commun, c'est-à-dire qu'il peut réclamer le writ d'*habeas-corpus*, et obtenir par cette voie sa mise en liberté, au moins provisoire et sous caution.

HABEL-ASSIS s. m. (a-bè-la-siss; *h* asp. — mot turc). Bot. Un des noms vulgaires du souchet comestible, appelé aussi *souchet sultan*.

HABELSCHWERT, ville de Prusse, prov. de Silésie, régence et à 94 kilom. S.-O. de Breslau, sur la Neisse, ch.-l. du cercle de son nom; 3,300 hab. Fabriques de draps, lainages, bonneterie, eau-de-vie de grains, tanneries.

HABEMUS CONFITENTEM REUM (*Nous avons un accusé qui avoue*) [Cicéron, *Exorde du discours pour Ligarius*]. Après le triomphe de César, un grand nombre des partisans de Pompée furent rappelés à Rome. Les frères de Ligarius conçurent l'espoir d'obtenir pour lui la même faveur; mais sa cause était bien différente : il avait été fait prisonnier en Afrique, peu de jours après la bataille de Thapsus; or, le dictateur, clément envers les citoyens qui avaient suivi Pompée et combattu à Pharsale, conservait un vif ressentiment contre ceux qui s'étaient attachés à Métellus Scipion, à Varus et à Juba, roi de Mauritanie, pour lui faire la guerre en Afrique. S'il leur avait laissé la vie, c'était en leur défendant de jamais reparaître à Rome. Cependant les sollicitations des frères de Ligarius, auxquels s'étaient joints Cicéron et plusieurs sénateurs, n'avaient pas été sans effet, et ils commençaient à espérer, lorsque Tubéron, ennemi personnel de Ligarius, connaissant les vrais sentiments du dictateur, se fit publiquement l'accusateur de Ligarius, et, secrètement encouragé par César, porta l'affaire devant les tribunaux. Le dictateur se réserva le jugement. Cicéron défendit Ligarius. Vainement le juge s'était promis d'être inflexible : l'éloquence triompha d'un vainqueur irrité et lui arracha la grâce de l'ennemi le plus odieux. César se fait un plaisir d'écouter Cicéron; depuis plusieurs années il n'a pas entendu le premier des orateurs du barreau; mais il est en garde contre les séductions de l'éloquence; il est sûr de sa haine; la condamnation de Ligarius est signée, et les tablettes qu'il a dans ses mains contiennent l'arrêt de l'accusé. Cicéron sait que César, loin de lui donner l'attention d'un juge, ne l'écoute qu'avec la maligne curiosité d'un auditeur prévenu. Il entre tout d'abord en matière, et sans entreprendre ni de justifier Ligarius, ni de contester les faits, il avoue tout, il reconnaît Ligarius coupable; il déclare qu'il n'attend rien de la justice, il ne compte que sur la clémence du juge. S'adressant dès le début à l'accusateur, il lui dit : « *Habes igitur, Tubero, quod est accusatori maxime optandum, confitentem reum.* — Ainsi, Tubéron, vous avez ce qui est le plus à désirer pour un accusateur, l'aveu de l'accusé. » On fait de ce mot célèbre de Cicéron de nombreuses applications.

« En entendant sortir de la bouche de M. Cousin cette étonnante assertion, que la philosophie est une science d'observation comme la physique, qu'elle est la même pour tous les peuples, qu'il n'y a point de philosophie française ou allemande, pas plus qu'il n'y a de physique ou de géométrie française ou allemande; en entendant, dis-je, de pareilles hérésies, je m'écrierais volontiers : *Habemus confitentem reum!* Nous avons ici la preuve palpable que M. Cousin n'a jamais bien compris ni la nature ni le but de la philosophie. »

PIERRE LEROUX.

« *Habemus confitentem reum :* l'Autriche veut que toute l'Allemagne s'oblige à soutenir le despotisme tudesque en Italie. Mais, malgré l'agitation factice causée de l'autre côté du Rhin par quelques esprits attardés de quarante ans, l'Allemagne ne se fera pas la complice de l'Autriche. »

H. LAMARCHE.

HABENAIRE s. f. (a-be-nè-re — du lat. *habena*, rène). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des ophrydées, sous-tribu des gymnadiniées, qui habite l'Amérique.

HABENECK (François-Antoine), violoniste français, né à Mézières en 1781, mort à Paris en 1849. C'est à son père, artiste de talent, attaché à la musique d'un régiment au service de la France, qu'il dut la connaissance des principes du violon. Dès l'âge de dix ans, il exécutait avec succès des concertos en public. Dès qu'il sentit son talent formé, il parcourut seul plusieurs villes françaises, et se fixa à Brest à l'âge de dix-huit ans. Sans maître, sans instruction scientifique, sans notions harmoniques, il écrivit des concertos et quelques petits opéras qui furent favorablement accueillis. Cependant le jeune artiste respirait mal dans une ville de province. Paris l'attirait. Grâce à une petite somme recueillie dans un concert, il partit, entra au Conservatoire, dans la classe de Baillot, et, en 1804, obtint le premier prix de violon à la suite d'un brillant concours. Cette victoire lui valut le titre de répétiteur au cours de son professeur. En 1804, l'impératrice Joséphine gratifiait Habeneck d'une pension de 1,200 fr. Notre virtuose ne fit que passer à l'orchestre de l'Opéra-Comique et entra à l'Opéra où, après un concours disputé, il fut adjoint à Rodolphe Kreutzer en qualité de premier violon solo. Lorsque Kreutzer prit la direction de l'orchestre, Habeneck lui succéda comme premier violon.

Dès 1806, on avait remarqué dans le jeune artiste une vocation toute particulière pour la direction d'un orchestre. Il était d'usage, à cette époque, de faire diriger les concerts du Conservatoire par le premier prix de violon de l'année précédente. La supériorité de M. Habeneck sur ses condisciples fut tellement évidente que, sur l'avis de trois inspecteurs, Chérubini, Méhul et Gossec, il conduisit seul l'orchestre du Conservatoire jusqu'en 1815.

L'administration de l'Opéra, ayant fondé des concerts spirituels, chargea Habeneck de leur organisation, et il y fit entendre les œuvres de Beethoven, son génie de prédilection, aux amateurs de goût qui affluaient à ses séances. Ce ne fut pas sans de vives discussions ni sans luttes qu'il put faire admettre les compositions de l'illustre maître allemand. Pour l'exécution de la symphonie en *ré*, il fut obligé, en présence du mauvais vouloir des musiciens de l'orchestre, de substituer à l'*andante* de cette symphonie celui de la symphonie en *la*. Habeneck prit patience, et, en 1828, quand la nouvelle société des concerts fut organisée, il put alors livrer à l'admiration du public, dont il avait fait progressivement l'éducation, les grandes pages qui soulevèrent des explosions d'enthousiasme et portèrent dans toute l'Europe le nom du vaillant chef d'orchestre et de son incomparable phalange.

En 1821, Habeneck fut nommé directeur de l'Académie royale de musique et inaugura la salle actuelle de la rue Le Peletier par *Aladin* ou la *Lampe merveilleuse*, commencé par Nicolo et achevé à peu près par Benincori, dont Habeneck termina certains morceaux incomplets. Il écrivit encore pour son théâtre la musique du *Page inconstant*, ballet de Gardel, mais refusa de laisser figurer son nom sur l'affiche. En 1824, M. le vicomte de La Rochefoucauld changea la direction du théâtre, et, pour indemniser Habeneck, créa, pour lui, une place d'inspecteur général du Conservatoire, lui confia la direction d'une troisième classe de violon, mit Kreutzer à la retraite et plaça son protégé à la tête de l'orchestre de l'Opéra. Après la révolution de 1830, il joignit à tous ces titres la qualité de premier violon de la musique du roi. En 1846, il quitta la direction des orchestres de l'Opéra et du Conservatoire, conduisit une dernière fois ses vaillants artistes le 10 août 1848, et s'éteignit, à Paris, le 8 février 1849. — Ses deux frères, Corentin et Joseph HABENECK, tous deux violonistes distingués, ont été attachés, le premier à l'orchestre de l'Opéra, et le second à celui de l'Opéra-Comique.

HABENT SUA FATA LIBELLI (*Les petits livres ont leur destinée*). Ce mot, attribué tour à tour à Horace, à Ovide, à Martial, appartient au grammairien Terentianus Maurus, auteur du poëme *Des syllabes*. On fait de cet hémistiche de fréquentes applications.

« Il est peut-être curieux de savoir qu'avant d'être un asile d'indigents, avant même d'être un château, Bicêtre était très-anciennement une propriété connue sous le nom, en quelque sorte prophétique, de la *Grange aux Gueux;* les édifices sont prédestinés : *habent sua fata.* »

ALPHONSE ESQUIROS.

« Il en est de certains pays comme de certains livres qui, jetés dans le monde avec toutes les conditions possibles de succès, restent oubliés et méconnus, jusqu'à ce qu'un heureux hasard, une justice tardive les arrache à leur obscurité. *Habent sua fata libelli*, disaient les anciens, et cet axiome tout littéraire peut être appliqué aux plus belles choses du monde. »

XAVIER MARMIER.

HABERLÉE s. f. (a-bèr-lé). Bot. Genre de plantes, de la famille des acanthacées, qui habite la Roumanie.

HABERLIE s. f. (a-bèr-lî). Bot. Syn. d'ODINE.

HABERMANN (Jean), théologien protestant. V. AVENARIUS.

HABERT (François), poëte français, né à Issoudun, en Berry, vers 1520, mort vers 1562. Il fut écolier à Paris, puis alla étudier le droit à Toulouse. Ayant quitté cette ville à la mort de son père, qui le laissa sans fortune, et se voyant obligé de pourvoir à la subsistance de quatre sœurs, il suivit en qualité de secrétaire plusieurs prélats et enfin le comte de Nevers, qui le présenta à la cour de François Ier. Le roi Henri II lui accorda ensuite une pension, et le chargea de traduire les *Métamorphoses* d'Ovide. Mais la pension ne fut pas régulièrement payée, et le pauvre poëte crut devoir prendre le surnom de **Banny de Liesse**. Outre ses traductions en vers d'Ovide, d'Horace, etc., il a laissé des poésies originales, écrites avec correction, mais où la chaleur et l'inspiration font défaut. On y trouve aussi, comme dans la plupart des écrits de cette époque, la plus bizarre alliance des souvenirs du paganisme et des idées chrétiennes. Dans les *Trois déesses* (1546), la nouvelle Pallas représente Jésus-Christ prêchant sa doctrine; la nouvelle Junon emprunte la figure de Catherine de Médicis, pour prononcer l'éloge de la religion chrétienne. Ses poëmes sont oubliés et ne sont plus recherchés que des seuls bibliographes, à cause de leur rareté. Ses principaux ouvrages sont : la *Jeunesse du Banny de Liesse* (Paris, 1541), recueil de ballades, de rondeaux, d'épîtres, etc.; la *Suite du Banny de Liesse* avec le *Second livre des visions fantastiques;* le *Jardin de félicité* (Paris, 1541); le *Combat de Cupido et de la mort;* le *Philosophe parfait* (1542); le *Songe de Pantagruel* (1542); le *Voyage de l'homme riche* (1543); les *Dicts des sept sages de la Grèce* (1549); le *Temple de chasteté* (1549); les *Epistres héroïdes*, le plus intéressant de ses ouvrages; *Exhortation sur l'art poétique* (1551); la *Misère de l'homme naissant en ce monde* (1551); les *Divins oracles de Zoroastre* (1558), etc. Enfin, on a de lui des fables, dont plusieurs ont été refaites par La Fontaine.

HABERT (Pierre), poëte français, frère du précédent, né à Issoudun, mort vers 1590. Il se rendit à Paris, où il donna des leçons d'écriture, se fit de puissants protecteurs et devint conseiller du roi, secrétaire de sa chambre, bailli et garde du sceau de l'artillerie. Habert est l'auteur de divers écrits en prose et en vers, notamment : le *Miroir de vertu et chemin de bien vivre, contenant plusieurs belles histoires par quatrains et distiques* (1559); *Traicté du bien et utilité de la paix, et des maux provenant de la guerre* (1568, in-8°). Ces ouvrages ennuyeux sont tombés dans un profond oubli.

HABERT (Suzanne), femme poëte et femme savante française, fille du précédent, morte à Paris en 1633. Mariée à Charles Dujardin, officier attaché à la personne de Henri III, elle resta veuve à vingt-quatre ans. Ce fut alors qu'elle s'adonna à l'étude et apprit l'italien et l'espagnol, le latin, le grec et l'hébreu, et qu'elle s'appliqua à la philosophie et à la théologie. Elle entra au monastère de Notre-Dame-de-Grâce, à la Ville-l'Evêque, où elle mourut. Elle a laissé un grand nombre de manuscrits, la plupart ascétiques; on n'en a imprimé que quelques pages (des poésies), en 1682.

HABERT (Isaac), poëte français, frère de Suzanne et fils de Pierre Habert, né à Paris vers 1560. Il commença à se faire connaître par des *Œuvres poétiques* (Paris, 1582, in-8°) de peu de valeur, puis publia un poëme intitulé *Météores* (Paris, 1585, in-8°). C'est un ouvrage curieux, habilement versifié, et d'un style clair et correct.

HABERT (Isaac), prélat français, fils du précédent, né à Paris, mort en 1668. Successivement nommé docteur en Sorbonne, chanoine de Paris, prédicateur du roi, il s'adonna avec succès à la prédication, devint un des plus violents antagonistes des jansénistes, attaqua en chaire, dès 1641, l'ouvrage de Jansénius, dans lequel il prétendait trouver quarante hérésies, et fut appelé en 1845 à occuper le siége épiscopal de Vabres. Ce fut lui, dit-on, qui rédigea la fameuse lettre adressée à Innocent X en 1651, et souscrite par quatre-vingt-cinq évêques, pour prier le pape de juger la question de la grâce. Ses principaux ouvrages sont : *De consensu hierarchiæ et monarchiæ* (Paris, 1640), traduit en français par Louis Giry, sous le titre de *Union de l'Eglise et de l'Etat* (1641); *De cathedra seu primatu sancti Petri* (1645); *Défense de la théologie des Pères grecs sur la grâce* (1646); *Pietas regia*, recueil de poésies (Paris, 1653, in-4°).

HABERT (Philippe), poëte, un des premiers membres de l'Académie française, né à Paris vers 1605, mort en 1637. Tout en suivant la carrière des armes, il cultiva les lettres, et fit partie de la réunion de beaux esprits qui se rassemblaient chez Conrart, et qui devinrent les premiers membres de l'Académie organisée par Richelieu. Devenu, grâce à la protection du maréchal de La Meilleraye, commissaire de l'artillerie, il se distingua par des actions d'éclat dans diverses expéditions, et fut écrasé par la chute d'un pan de muraille au siége d'Emerick en Hainaut. Gombaud fut chargé par l'Académie de composer son éloge. Outre quelques pièces manuscrites et une *Relation de ce qui s'est passé en Italie sous le marquis d'Uxelles*, on a de lui un poëme en trois cents vers, le *Temple de la mort* (Paris, 1637, in-8°), qu'il mit trois ans à polir, et qui contient de belles tirades et de magnifiques images.

HABERT (Germain), littérateur, frère du précédent et comme lui un des premiers membres de l'Académie française, né vers 1615, mort en 1654 ou 1655. Il entra dans les ordres et devint abbé commendataire de Saint-Vigor-de-Cérisy, près de Bayeux, ce qui le fait fréquemment désigner sous le nom de **Habert de Cérisy**, ou de **l'abbé de Cérisy**. Il prit une part active aux premiers travaux de l'Académie. Dans un discours qu'il y prononça, en 1636, *contre la pluralité des langues*, il se déclara partisan, comme devait le faire plus tard Leibnitz, de l'adoption d'une langue universelle. Chargé, de concert avec quelques-uns de ses collègues, d'examiner le *Cid*, de Pierre Corneille, il ne put cacher son admiration pour ce chef-d'œuvre, et s'écria : « Je voudrais bien l'avoir fait! » Cette déclaration dut sonner mal aux oreilles de Richelieu, qui ne donna pas son approbation au travail fait à ce sujet par l'abbé de Cérisy. Ses ouvrages ont, en général, peu d'intérêt aujourd'hui, et ses poésies sont assez faibles. Le protecteur de cet abbé fut le chancelier Séguier, qui l'hébergeait au moment où il entra à l'Académie. Tallemant des Réaux parle de Germain Habert d'une façon passablement dédaigneuse : « Il ne sçait pourtant quasi rien, dit-il, et n'avoit que quelques paraphrases de psaumes assez médiocres. Là il intriguoit assez, servoit qui il pouvoit, et parloit plus librement que les autres beaux esprits de la maison, car il a toujours fait le plaisant; mais quelquefois il ne l'est guère. »

Son bagage littéraire est peu volumineux. Il se compose des écrits suivants : la *Métamorphose des yeux de Philis en astres* (Paris, 1639, in-8°), poëme dans le goût précieux de l'époque, très-vanté lors de son apparition, et qui ne contient pas moins de sept cents vers ; la *Vie du cardinal de Bérulle* (Paris, 1646, in-4°), panégyrique dans la plus large acception du mot. On a encore de l'abbé de Cérisy des pièces de vers éparpillées dans les recueils de l'époque, une *Oraison funèbre* du cardinal de Richelieu, morceau qui fut lu dans une séance particulière de l'Académie, et une traduction de la *Morale d'Aristote*, restée inédite et probablement inachevée.

HABERT (Pierre), sieur d'ORGEMONT, médecin français du XVIIe siècle. Il fut attaché au duc d'Orléans, et devint gouverneur des eaux d'Auteuil. Habert a publié la *Chasse du lièvre avec les lévriers* (1599, in-4°) ; la *Chasse du loup*, en vers (1624), etc.

HABERT (Louis), théologien français, né à Francillon, près de Blois, en 1636, mort en 1718. Il se fit recevoir docteur en Sorbonne, devint grand vicaire de Luçon, d'Auxerre, de Verdun, se montra un des opposants à la bulle *Unigenitus*, et fut exilé en 1714. Ses principaux ouvrages sont : la *Pratique du sacrement de pénitence* (Blois, 1688), plusieurs fois réimprimé ; *Theologia dogmatica et moralis* (1707, 7 vol. in-12).

HABERT, historien et religieux prémontré français, qui vivait au commencement du XVIII[e] siècle. Dans un ouvrage manuscrit et aujourd'hui égaré, dans une *Histoire ecclésiastique de la ville de Verdun*, dont Mabillon a fait beaucoup d'éloges, ce religieux, qui avait étudié d'une façon toute particulière l'histoire des premiers temps de la monarchie en France, montre que la bigamie était passée en usage parmi les princes mérovingiens, et que l'Eglise d'alors acceptait parfaitement cet état de choses.

HABERT (Pierre-Joseph, baron), général français, né à Avallon (Yonne) en 1773, mort en 1825. Enrôlé volontaire dans un bataillon de l'Yonne en 1792, il en fut aussitôt nommé un des capitaines, et, quelques jours après, lieutenant-colonel, fit les campagnes de la Révolution, tomba entre les mains des Anglais lors de l'expédition d'Irlande (1798), devint aide de camp de Menou pendant l'expédition d'Egypte, et se signala à la bataille d'Héliopolis. De retour en France, Habert se conduisit brillamment à Iéna, où son régiment prit six pièces de canon et un drapeau ; à Eylau, où il resta vingt-quatre heures sur le champ de bataille, et eut momentanément le commandement du corps d'armée dont il faisait partie ; à Heilsberg, où il reçut deux coups de feu et ne quitta pas le champ de bataille malgré ses blessures. Nommé général de brigade en 1808, il fut envoyé en Espagne, et continua à se faire remarquer par des actes d'une rare intrépidité. Il fit notamment des prodiges de valeur au siége de Saragosse, à la bataille de Maria, où il décida de la victoire en culbutant 6,000 Espagnols ; à l'assaut de Lérida (1810), au combat de Saluces, au siége de Tortose, à l'assaut de Tarragone dont il s'empara, et où il passa au fil de l'épée 5,000 Espagnols. Il obtint le grade de général de division en 1811, devint gouverneur de Tortose, et prit une part décisive à la victoire de Sagonte. En 1812, Habert se trouvait à Alzira, lorsque le duc de Parque vint l'attaquer avec 12,000 hommes. Bien que les Espagnols fussent dix contre un, Habert parvint, grâce à l'habileté de ses manœuvres et à la valeur de ses troupes, à rejeter l'ennemi dans Carxagente. Chargé ensuite du commandement de Barcelone, il fut bloqué dans cette ville, après la rentrée en France du duc d'Albuféra, remporta plusieurs avantages signalés sur les assiégeants, et fit une si belle défense (1814), qu'il reçut le surnom d'**Ajax de l'armée de Catalogne.** Pendant les Cent-Jours, le brave général se distingua de nouveau à Ligny et à Waterloo. Mis en non-activité en 1815, il fut admis à la retraite en 1824. Sa fille, Jeanne-Mathilde, est devenue, sous le nom de M[me] Herbelin, un des peintres miniaturistes les plus remarquables du temps.

HABESCH s. m. (a-bèch ; *h* asp. — mot arabe). *Ornith. Passereau du genre pinson,* qui habite la Syrie.

HABESCH, nom arabe de l'ABYSSINIE.

HABESSUS, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans la Syrie, près de la mer. C'est le nom que Pline donne à la cité appelée de son temps *Antiphellus*. V. ce mot.

HABHDALAH, HABDALA ou **HABDALLAH** s. m. (a-bda-là — mot. hébr. dérivé de *habhdol*, séparation, différence, que l'on rencontre souvent dans la Bible pour exprimer la séparation de la lumière et des ténèbres, la distinction du sacré et du profane, ou du pur et de l'impur, etc.). Cérémonie que les Juifs accomplissent à la fin du sabbat, pour marquer la distinction de ce jour de repos avec le jour de travail qui le suit.

— **Encycl.** La cérémonie de l'*habhdalah* s'accomplit à la synagogue ou bien à la maison. Elle se divise en quatre parties, qui sont exprimées par les quatre lettres du mot I B N H : I (iod), c'est *Iyn*, le vin ; B (beth), c'est *Besamim*, les aromates ; N (nom), c'est *Ner*, la lumière ; et enfin H (het), c'est *Habhdalah*, la séparation. Après la prière du soir et à l'apparition de la première étoile au ciel, on allume un flambeau, l'officiant remplit une coupe de vin de manière à en répandre quelques gouttes à terre, prend une petite boîte d'aromates dont il respire et dont il fait respirer l'odeur aux assistants, et entoure le flambeau de ses mains. Tout cela est accompagné de prières et d'oraisons. Après la bénédiction qui termine le sabbat, l'officiant trempe ses lèvres dans le vin de la coupe, en renverse de nouveau quelques gouttes par terre ou sur la table, et jette le reste sur la flamme du flambeau pour l'éteindre. Souvent à cette cérémonie se mêlent plusieurs pratiques superstitieuses. Lorsqu'elle se fait à la maison, elle se termine ordinairement par un repas fait en commun.

HABIA s. m. (a-bi-a ; *h* asp.). Ornith. Division du genre tangara : *Les mœurs des* HABIAS *sont assez semblables à celles des grives.* (V. Meunier).

— **Encycl.** Les oiseaux de ce genre, confondus autrefois avec les tangaras, sont surtout caractérisés par un bec assez robuste, légèrement recourbé, échancré à l'extrémité et à bords tranchants ; les mandibules d'égale longueur ; les narines circulaires et frontales ; les tarses très-forts et comprimés. On en cite une quinzaine d'espèces. Mais, comme le fait observer M. V. Meunier, elles ont besoin d'être soumises à un nouvel examen ; la grande uniformité qui règne entre elles fait nécessairement supposer qu'elles ont été trop légèrement établies sur des individus de sexes différents, ou sur le même pris à différentes époques de la vie. Toutes ces espèces habitent l'Amérique du Sud. Les plus remarquables sont : le *habia* plombé ou à sourcils blancs ; le *habia* à gorge noire ; le *habia* à bec orange ; le *habia* robuste ; le *habia* vert, etc. Ces oiseaux ont, en général, de 0m,20 à 0m,25 de longueur totale ; leurs parties supérieures sont brunes ou d'un gris plombé ; les parties inférieures ont le plus souvent une teinte roussâtre ; le bec, plus robuste que celui des grives, est orangé ou d'un jaune clair. Le *habia* robuste se distingue par des ailes plus courtes, un corps plus trapu, des formes plus lourdes, ce qui lui a valu son nom spécifique.

Les mœurs des *habias* sont peu connues ; d'après d'Azzara, elles sont assez analogues à celles des grives. Ces oiseaux habitent les forêts de l'Amérique du Sud, notamment du Paraguay et de la Guyane. Ils se tiennent ordinairement sur des arbres très-élevés et y restent longtemps perchés ; quand ils veulent descendre à terre, ils progressent lentement et par sauts ; leur vol est bas et de courte durée. Les *habias* vivent seuls ou par couple. Le *habia* plombé semble mâcher ses aliments, à la manière des mammifères. La femelle pond deux œufs de forme régulière et d'un bleu de ciel tacheté de noir.

HABIBAS, îles de la Méditerranée, sises sur la côte d'Algérie, prov. d'Oran, à l'O. du golfe de ce nom et du cap Falcon, par 33° 42' de latit. N. et 3° 23' de longit. E. La plus étendue a 4 kilom. de tour. Ces îles, d'un accès très-difficile, servent de refuge aux pêcheurs surpris par la tempête.

HABICHT (Christian-Maximilien), orientaliste allemand, né à Breslau en 1775, mort en 1839. Attaché au secrétariat de la légation prussienne à Paris, il étudia dans cette ville les langues orientales, particulièrement l'arabe, sous Silvestre de Sacy, puis retourna dans sa ville natale, où il occupa une chaire d'arabe. Habicht a publié : *Epistolæ quædam a Mauris, Ægyptiis et Syris conscriptæ*, texte avec trad. latine (Breslau, 1824) ; *Meidanii aliquot proverbia arabica*, avec trad. latine (1826) ; les *Mille et une nuits*, texte (Breslau, 1825-1839), dont il a donné une traduction allemande avec Schall et Von der Hagen (Breslau, 1824-1825, 15 vol.).

HABICOT (Nicolas), anatomiste français, né à Bonny, dans le Gâtinais, en 1550, mort à Paris en 1624. Il se fixa à Paris, où il se livra avec un grand succès à l'enseignement de l'anatomie et devint chirurgien de l'Hôtel-Dieu. Lorsque, en 1613, J. Tissot annonça la découverte, en Dauphiné, d'ossements d'une grandeur extraordinaire, qu'il attribuait à *Teutobochus*, roi des Teutons, Habicot examina ces ossements, qu'on avait transportés à Paris, et déclara qu'ils appartenaient à un géant de 13 pieds. J. Riolan attaqua cette opinion erronée, sous le pseudonyme d'*un écolier en médecine* ; mais il ne se borna pas à démontrer que ces ossements appartenaient à quelque grand quadrupède (c'étaient ceux d'une salamandre fossile), il prit à partie les chirurgiens et lança contre eux les injures les plus grossières. Le chirurgien Charles Guillemeau prit alors part au débat, répondit aux injures de Riolan par des injures, dans un écrit intitulé : *Discours apologétique touchant la vérité des géants*, et la querelle se prolongea longtemps, avec autant de vivacité que d'opiniâtreté. « Habicot, dit Haller, avait fait de nombreuses dissections, et ses descriptions passent pour très-exactes. Il avait plus étudié les cadavres que les livres, et il paraît qu'il ne connaissait même pas les ouvrages de Vesale. » Ses principaux ouvrages sont : *Problèmes sur la nature, préservation et cure de la maladie pestilentielle* (Paris, 1607, in-8°) ; la *Semaine* ou *Pratique anatomique* (1620) ; *Gigantostéologie* ou *Discours sur les os d'un géant* (1613) ; *Paradoxe myologiste, par lequel est démontré, contre l'opinion vulgaire tant ancienne que moderne, que le diaphragme n'est pas un seul muscle* (Paris, 1610, in-8°) ; *Réponse à un discours apologétique touchant la vérité sur les géants* (Paris, 1615, in-4°) ; *Recueil des problèmes médicinaux et chirurgicaux* (Paris, 1617, in-8°) ; *Question chirurgicale dans laquelle il est démontré que le chirurgien doit absolument pratiquer l'opération de la bronchotomie* (Paris, 1620, in-8°).

HABILE adj. (a-bi-le — lat. *habilis*, de *habere*, avoir). Expert, adroit en son genre ; qui fait adroitement certaines choses : *Un* HABILE *ouvrier. Un peintre* HABILE. *Un* HABILE *écrivain.*

> Tout est fin diamant aux mains d'un *habile* homme,
> Tout devient happelourde entre les mains d'un sot.
> LA FONTAINE.

‖ Fin, adroit, rusé, ingénieux : *Nous nous croyons bientôt les plus* HABILES *quand nous sommes les plus heureux.* (Boss.) *Rien n'est plus* HABILE *qu'une conduite irréprochable.* (M[me] de Maint.) *Le désir de paraître* HABILE *empêche souvent de le devenir.* (La Rochef.) *Le plus grand art d'un* HABILE *homme doit être de cacher son habileté.* (M[lle] de Lespinasse.) *La terre n'est pas au plus fort, elle est au plus* HABILE. (A. Fée.)

> Ne soyons pas si difficiles ;
> Les plus accommodants, ce sont les plus *habiles*.
> LA FONTAINE.

— Jurispr. Apte, propre : HABILE *à succéder.* HABILE *à contracter.* HABILE *à tester.* HABILE *à témoigner en justice.*

— Substantiv. Personne habile : *Il y a des penseurs qui découvrent, et des* HABILES *qui exploitent la découverte.* (H. Rigault.) *Les* HABILES *en littérature sont ceux qui, comme les jésuites de Pascal, ne lisent point, écrivent peu et intriguent beaucoup.* (P.-L. Courier.) *Sitôt qu'une révolution a fait côte, les* HABILES *dépècent l'échouement.* (V. Hugo.)

> Où l'imprudent périt, les *habiles* prospèrent.
> VOLTAIRE.

— s. f. pl. Arachn. Famille d'aranéides : *Les* HABILES *construisent dans l'herbe, sous les pierres et dans les endroits cachés, une petite toile et un cocon hémisphérique.* (Walckenaër.)

— **Syn. Habile, adroit, entendu, industrieux, ingénieux.** V. ADROIT.

HABILEMENT adv. (a-bi-le-man — rad. *habile*). Avec habileté, d'une façon habile : *Travailler, peindre, écrire* HABILEMENT. *S'y prendre* HABILEMENT. *De toutes les pratiques du monde, la louange est la plus* HABILEMENT *perfide.* (Balz.)

HABILETÉ s. f. (a-bi-le-té — rad. *habile*). Caractère de ce qui est habile ou d'une personne habile : *L'*HABILETÉ *d'un procédé. Un discours plein d'*HABILETÉ. *C'est une grande* HABILETÉ *de savoir cacher son* HABILETÉ. (La Rochef.) *Il est difficile de démêler si un procédé sincère et honnête est un effet de probité ou d'*HABILETÉ. (La Rochef.) *Inviter quand on peut contraindre, conduire quand on peut commander, c'est l'*HABILETÉ *suprême.* (Montesq.) *L'extrême candeur agit souvent comme ferait l'extrême* HABILETÉ. (G. Sand.)

— Gramm. Il semble que ce substantif devrait convenir à tous les cas où l'adjectif correspondant est *habile* ; cependant, quoiqu'on dise *habile à succéder*, c'est-à-dire ayant droit de succéder, l'usage du palais n'admet pas *habileté à succéder* ; les légistes emploient alors le substantif spécial HABILITÉ.

— **Syn. Habileté, adresse, art, dextérité, entregent, industrie, savoir-faire.** V. ADRESSE.

HABILITÉ s. f. (a-bi-li-té — rad. *habile*). Jurispr. Aptitude légale : HABILITÉ *à tester.*

HABILITÉ, ÉE (a-bi-li-té) part. passé du v. Habiliter : *Un incapable* HABILITÉ.

HABILITER v. a. ou tr. (a-bi-li-té — rad. *habile*). Jurispr. Rendre habile, capable, apte au point de vue légal : HABILITER *un mineur, un incapable.*

HABILLABLE adj. (a-bi-lla-ble ; *ll* mll. — rad. *habiller*). Que l'on peut habiller ; à qui l'on peut faire des vêtements convenables : *Un pareil bossu n'est pas* HABILLABLE.

HABILLAGE s. m. (a-bi-lla-je ; *ll* mll. — rad. *habiller*). Techn. Action de monter une carde. ‖ Action de disposer dans l'ordre voulu les diverses pièces du mécanisme d'une montre. ‖ Action d'enluminer les figures des cartes à jouer. ‖ Addition d'une partie accessoire, comme anse, oreille, pied, etc., à une pièce de poterie. ‖ Action de passer le chanvre ou le lin par le séran. ‖ Mise en papier des pains de sucre : *Il est d'usage de faire avec du papier violet l'*HABILLAGE *du sucre destiné à l'exportation, et avec du papier bleu l'*HABILLAGE *du sucre qui doit être livré à la consommation intérieure.* (Payen.) ‖ Opération du travail des peaux pour fourrures, qui consiste à les imbiber d'huile, puis à les fouler dans un tonneau, afin de les assouplir. ‖ Ensemble des peaux que l'on travaille ainsi en même temps et qui se compose, autant que possible, de peaux provenant d'animaux semblables.

— Art culin. Préparation d'un animal, qui consiste à le dépouiller, le vider, le piquer s'il y a lieu : HABILLAGE *d'un lièvre, d'une perdrix, d'un poisson.* HABILLAGE *d'un veau, d'un mouton.*

— Navig. fluv. Action d'assembler les coupons d'un train flottant.

— Pêche. Préparation qu'on fait subir au poisson que l'on veut saler, et qui consiste à lui arracher les ouïes.

— Arboric. *Préparation qu'on fait subir à* un arbre avant de le planter, et qui consiste *à supprimer une partie des branches et des* racines.

— **Encycl.** Arboric. Lorsqu'on enlève de jeunes plants de la pépinière pour les mettre à demeure, il est rare qu'un certain nombre de rameaux, et surtout de racines, ne soient pas plus ou moins blessés ou meurtris dans l'arrachage ou la déplantation. D'un autre côté, ces jeunes plants n'ont pas toujours une forme régulière ; enfin, il arrive souvent que la partie aérienne et la partie souterraine du sujet ne se trouvent pas dans une proportion convenable. Il faut alors opérer quelques suppressions sur l'une ou sur l'autre, ou sur les deux à la fois, en supprimant surtout les parties mortes ou blessées, ce qui constitue l'*habillage*. On habille ordinairement le plant avec une serpette, et pied par pied ; mais, dans les grandes plantations, on procède quelquefois avec la serpe ou la hache et par poignées. Dans ce dernier cas, les inconvénients du retranchement des racines et des tiges se font plus sentir et se réunissent à ceux de l'écrasement de l'extrémité du restant de ces racines et de ces tiges, pour peu que l'instrument ne soit pas bien coupant ou n'ait pas été convenablement dirigé. C'est sur un billot qu'on coupe le plant lorsqu'on emploie la serpe ou la hache. L'*habillage* est une opération délicate et qui demande quelques soins.

HABILLANT, ANTE adj. (a-bi-llan, an-te ; *ll* mll. — rad. *habiller*). Qui habille bien, qui sied comme vêtement : *Etoffe* HABILLANTE.

HABILLÉ, ÉE (a-bi-llé ; *ll* mll.) part. passé du v. Habiller. Vêtu : *Etre* HABILLÉ. *Une des choses qui me frappent le plus, à l'âge où je suis, c'est de voir les soldats de la France, et même ceux du pape,* HABILLÉS *comme des mahométans.* (P. Leroux.)

— Par ext. Couvert, enveloppé, revêtu : *Un paquet* HABILLÉ *d'une enveloppe de papier. Un arbre exotique* HABILLÉ *de paille pendant l'hiver.*

— Fig. Orné, paré : *Les lettres, c'est le style à nu ; les livres, c'est le style* HABILLÉ. (Lamart.)

— *Habillé en*, Qui porte le costume de : *Un masque* HABILLÉ EN *polichinelle. Une dame* HABILLÉE EN *paysanne italienne.*

— *Habillé de*, Qui porte un habit de certaine étoffe ou de certaine couleur : *Une dame* HABILLÉE DE *satin noir. Les officiers anglais sont* HABILLÉS DE *rouge. Dans le* XII[e] *siècle et les trois suivants, les Français étaient* HABILLÉS D'*une espèce de soutane qui leur descendait jusqu'aux pieds.* (Carpentier.)

— *Habit habillé*, Habit de toilette réglé par l'usage : *De fort honnêtes gens ont cru honorer Hérodote en nous le représentant sous les livrées de la cour, en* HABIT HABILLÉ. (P.-L. Courier.)

— *Habillé de toutes pièces* ou simplement *Habillé*, Dont on a jasé, qu'on a dépeint sous des couleurs fâcheuses : *En votre absence, vous avez été* HABILLÉ DE TOUTES PIÈCES. *Elle a été* HABILLÉE *comme il faut par ses amies.*

— Blas. Se dit d'une figure humaine qui a ses vêtements : *De Grammont : D'azur, à trois bustes de reine, couronnés à l'antique,* HABILLÉS *d'argent. — Asselaincourt de Gorse, en Lorraine : D'or, à l'homme de carnation de profil,* HABILLÉ *d'une veste de gueules et d'un surtout d'azur, les bas d'argent, les souliers de sable, arrêté sur une terrasse de sinople, un sanglier contourné de sable se présentant devant l'homme qui lui enfonce dans le gosier son épée de pourpre, garnie d'argent.*

— Jeux. *Cartes habillées*, Figures, c'est-à-dire rois, dames et valets.

— s. m. Pop. *Habillé de soie*, Nom que l'on donne au cochon, en jouant sur le double sens du mot soie.

— **Syn. Habillé, affublé, fagoté, revêtu, vêtu.** V. AFFUBLÉ.

HABILLEMENT s. m. (a-bi-lle-man, *ll* mll. — rad. *habiller*). Action d'habiller : *L'*HABILLEMENT *des troupes est une lourde charge pour l'Etat. Les frais d'*HABILLEMENT *montent aujourd'hui très-haut dans les familles.* ‖ Coutume, façon de se vêtir ; ensemble des habits dont on est vêtu : *L'*HABILLEMENT *moderne est d'un luxe ridicule chez les dames, d'une sévérité de mauvais goût chez les hommes. Les Gaulois adoptèrent des Romains leur religion, leurs lois, leurs mœurs, leurs coutumes et jusqu'à leur* HABILLEMENT. (B. de St-P.)

> Revêtons-nous d'*habillements*
> Conformes à l'horrible fête
> Que l'impie Aman nous apprête.
> RACINE.

— Administr. *Capitaine d'habillement*, Officier chargé de veiller à ce qui concerne les vêtements des hommes d'un régiment.

— **Syn. Habillement, accoutrement, habit, vêtement.** V. ACCOUTREMENT.

— **Encycl.** Econ. dom. et comm. V. COSTUME, CONFECTION, UNIFORME, VÊTEMENT.

HABILLER v. a. ou tr. (a-bi-llé; *ll* mll. — Le substantif bas latin *habilimentum*, préparatifs militaires, armures, d'où l'anglais *habiliment*, français *habillement*, fait supposer un verbe *habilire*, dont les acceptions étaient rendre habile, mettre en état, apprêter, façonner, disposer d'après un but déterminé, arranger, vêtir. Une filiation analogue se remarque dans le verbe *dresser*, anglais *to dress*, proprement diriger vers un but, disposer, arranger, puis, en anglais du moins, *habiller*. Cependant notre mot *habiller* ne répond pas à la forme *habilire*, mais à *habillare*; or, cette forme-ci ne remonte pas à *habilis*, mais à un adjectif barbare équivalent, *habilus*, *habillus*. L'acception ancienne d'apprêter, préparer, a survécu encore dans *habiller* du chanvre, de la volaille, etc. La dérivation de *habit*, par l'intermédiaire de quelque forme barbare *habitulare*, n'a absolument aucune vraisemblance). Vêtir, mettre des habits à : HABILLER *un enfant.* HABILLER *un singe. Un valet de chambre qui* HABILLE *son maître.*

Ne perdons pas de temps; que l'on m'*habille* en hâte.
REGNARD.

— Confectionner des habits pour : *Un philosophe se laisse* HABILLER *par son tailleur, et il y a autant de ridicule à fuir la mode qu'à l'affecter.* (La Bruy.) ‖ Procurer, fournir des vêtements à : HABILLER *les pauvres. L'Etat* HABILLE *les soldats.* ‖ Servir à habiller ou produire un certain effet, en parlant d'un vêtement : *Cette robe ne vous* HABILLE *pas bien. Une grande couturière a dit : « Il n'y a que le nu qui* HABILLE. » (P. Mérimée.)

— Par anal. Couvrir, envelopper : HABILLER *de paille une plante délicate.* HABILLER *un meuble d'une housse.*

Eschyle dans le chœur jeta les personnages,
D'un masque plus honnête *habilla* les visages.
BOILEAU.

Il est fâcheux, grand roi, de se voir sans lecteur,
Et d'aller, du récit de ta gloire immortelle,
Habiller chez Francœur le sucre et la cannelle.
BOILEAU.

— Fig. Parer, orner, déguiser, donner une certaine forme à : HABILLER *une pensée claire de mots inintelligibles. Les femmes repoussent les choses; mais* HABILLEZ *les choses de mots, elles les acceptent.* (V. Hugo.)

Souvent j'*habille* en vers une maligne prose.
BOILEAU.

Il est des trahisons qu'on *habille* en scrupules.
V. HUGO.

— *Habiller quelqu'un, l'habiller de toutes pièces*, Le maltraiter en paroles, dire beaucoup de mal de lui : *On vous* A HABILLÉ *comme il faut au café. On attendait qu'il fût parti pour l'*HABILLER DE TOUTES PIÈCES.

— Pêche. Ouvrir et dépouiller de ses intestins et de son arête, en parlant de la morue que l'on veut saler. ‖ Dépouiller de ses ouïes, en parlant du poisson que l'on sale sans l'ouvrir.

— Art culin. Vider, dépouiller et piquer, s'il y a lieu : HABILLER *une volaille, un lapin.* HABILLER *un veau, un mouton.* HABILLER *un poisson.*

— Techn. *Habiller une carde*, Oter avec une lime douce ou une pierre à aiguiser le morfil des fils de fer. ‖ *Habiller des peaux*, chez les tanneurs, Les préparer pour les mettre au tan, et, chez les pelletiers-fourreurs, Les assouplir en les foulant après les avoir enduites d'huile. On dit aussi BROYER, dans ce dernier sens. ‖ *Habiller des cartes*, Enluminer les figures des cartes à jouer. ‖ *Habiller du lin, du chanvre*, Les passer au peigne ou séran. ‖ *Habiller les poteries*, Leur ajouter une anse, un pied ou une autre partie accessoire. ‖ *Habiller un four*, En recouvrir la voûte d'une maçonnerie en briques ordinaires, et enduire cette enveloppe d'un mélange de terre et de sable.

— Arboric. Couper une partie des racines et des branches des plants, avant le repiquage ou la transplantation : *On* HABILLE *ordinairement les plants avec une serpette, et pied par pied.* (Bosc.)

S'habiller v. pr. Se vêtir, mettre ses habits : *Etre long pour* S'HABILLER. S'HABILLER *en un tour de main. Admirez la pudeur des femmes : elles* S'HABILLENT *de façon a ôter à leur corps toute forme humaine.* (A. d'Houdetot.) ‖ Mettre des habits de toilette : S'HABILLER *pour sortir, pour aller au bal, pour faire une visite. Je ne* M'HABILLE *jamais, parce que c'est ennuyeux.*

— Faire confectionner ou acheter ses vêtements : *Il* S'HABILLE *chez le premier tailleur de la capitale. Ceux qui* S'HABILLENT *au Temple ne sont pas difficiles pour la coupe de leurs vêtements.* ‖ Faire confectionner à ses frais ses propres vêtements : *Il est d'usage dans cette maison que les valets* S'HABILLENT.

— *S'habiller en*, Se vêtir à la manière de : S'HABILLER EN *soldat.*

Il *s'habille en* berger, endosse un hoqueton,
Fait sa houlette d'un bâton.
LA FONTAINE.

— **Antonymes.** Déshabiller, dévêtir.

HABILLEUR, EUSE s. (a-bi-lleur, eu-ze; *ll* mll. — rad. *habiller*). Théâtre. Personne chargée d'habiller les actrices subalternes et les figurantes.

— Pêche. Celui qui habille la morue, qui la dépouille de ses intestins et de son arête.

— Techn. Ouvrier qui, dans les ateliers de pelletiers-fourreurs, est chargé de l'habillage des peaux. ‖ On l'appelle aussi BROYEUR.

HABILLOT s. m. (a-bi-llo; *ll* mll. — rad. *habiller*). Navig. fluv. Morceau de bois employé à accoupler les coupons d'un train de bois flotté.

HABILLURE s. f. (a-bi-llu-re; *ll* mll. — rad. *habiller*). Techn. Point de jonction des bouts des fils d'un treillage.

HABINE s. f. (a-bi-ne). Bot. Nom vulgaire du dolic à œil noir.

HABINGTON (William), poëte et historien anglais, né à Hindilp (comté de Worcester) en 1605, mort en 1645. Il fit son éducation en France, chez les jésuites, se maria, après son retour en Angleterre, avec Lucy Herbert, et passa le reste de sa vie dans ses terres, occupant ses loisirs à cultiver les lettres. On a de lui : *Castera*, recueil de poésies (1635), où l'on trouve de la grâce, des traits charmants, de jolies descriptions champêtres, mais dont le style n'est pas exempt de subtilité et d'affectation; *The Queen of Aragon*, tragi-comédie (1640); *Histoire d'Edouard IV* (1640, in-fol.); *Observations sur l'histoire* (1641, in-8°).

HABIN s. m. (a-bain; *h* asp.). Techn. Nom donné, dans les carrières de pierre meulière, aux enfants chargés de porter à la surface du sol, au moyen de petites hottes, la terre détachée par les terrassiers : *Les* HABINS, *affublés de hottes assorties à leur taille, gravissent les escarpements dans des sentiers à échelons pratiqués sur le versant de la carrière.* (B. Wirtgen.) *Le terrain permet quelquefois l'usage des brouettes; mais les* HABINS, *avec leurs joujoux de hottes, rendent de meilleurs services.* (B. Wirtgen.)

HABIS, roi des Cynètes, en Espagne. Il vivait dans les temps anté-historiques. D'après Justin, il s'attacha à civiliser son peuple encore barbare, lui apprit à cultiver la terre, lui donna des lois, le répartit en sept villes et devint le chef d'une dynastie qui régna pendant plusieurs siècles.

HABIT s. m. (a-bi — lat. *habitus*, même sens, proprement manière d'être; de *habere*, avoir). Ensemble des pièces qui composent le vêtement. Ce mot ne désigne jamais, en ce sens, une pièce isolée; mais, pour désigner l'ensemble, il se prend tantôt au singulier, tantôt au pluriel : *Acheter un* HABIT *complet. Se dépouiller de ses* HABITS. HABIT *ecclésiastique.* HABIT *religieux. Un sot a beau faire broder son* HABIT, *ce n'est toujours que l'*HABIT *d'un sot.* (Rivarol.) *Dans ce monde, ce n'est pas à sa peau que l'on tient, c'est à son* HABIT. (V. Hugo.)

Tel deuil n'est bien souvent qu'un changement [d'*habits*.
LA FONTAINE.

L'*habit* change les mœurs ainsi que la figure.
VOLTAIRE.

. . . . Ce n'est pas sur l'*habit*
Que la diversité me plaît, mais dans l'esprit.
LA FONTAINE.

La plaintive élégie, en longs *habits* de deuil,
Sait, les cheveux épars, gémir sur un cercueil.
BOILEAU.

‖ Se dit particulièrement d'un vêtement d'homme, ordinairement en drap noir, que l'on met lorsqu'on est en toilette officielle, et dont les basques échancrées sur les hanches sont pendantes par derrière : *Faire une visite en* HABIT *noir.*

Sois-moi fidèle, ô pauvre *habit* que j'aime!
Ensemble nous devenons vieux.
Depuis dix ans je te brosse moi-même,
Et Socrate n'eût pas fait mieux.
BÉRANGER.

Marquis, ce drap d'Espagne est beau;
Que vous l'a vendu Bretonneau?
— Quinze écus l'aune. — Comment diable?
C'est bien cher. — Mais c'est à crédit.
— Oh! oh! l'emplette est admirable.
Vous avez pour rien votre *habit*.
***.

— Poétiq. Peau d'un animal avec ses poils ou ses plumes :

L'aigle, reine des airs, avec Margot la pie,
Différentes d'humeur, de langage et d'esprit,
Et d'*habit*,
Traversaient un bout de prairie.
LA FONTAINE.

‖ Parure, ornement :

L'été, paré de blonds épis,
Etale ses riches *habits*.
DE BERNIS.

— Fig. Apparences extérieures, dehors : *Le mensonge ne saurait porter l'*HABIT *de la vérité, quelque adroit qu'il soit dans ses travestissements.* (Grimm.)

— *Habit long*, Soutane des ecclésiastiques. ‖ *Habit court*, Habit laïque que les ecclésiastiques mettent pour sortir, et aussi Vêtement bourgeois que l'on porte hors de l'exercice de ses fonctions : *Tel rit d'un juge en* HABIT COURT, *qui tremble au seul aspect d'un procureur en robe.* (Beaumarch.)

— *Habit-veste*, Habit à basques très-courtes : *C'était un homme de quarante ans environ, vêtu d'un* HABIT-VESTE *et d'un pantalon de velours noir.* (E. Sue.)

— *Habit de cour*, Vêtement de cérémonie que sont tenues de porter les personnes admises à la cour : *Le public est un autocrate à la Louis XIV, qui ne permet qu'on se présente à lui qu'en* HABIT DE COUR. (Mme L. Colet.)

— *Habit de chœur*, Vêtement que les ecclésiastiques et les religieux portent lorsqu'ils assistent à l'office.

— *Habit d'Arlequin*, Objet composé de parties disparates, par allusion au vêtement d'Arlequin, qui était composé de petites pièces de toute couleur : *Le livre de Montaigne est un* HABIT D'ARLEQUIN; *mais il n'a pas une pièce qui ne soit de fin brocart. Tout a été fait, surtout dans notre Europe, comme l'*HABIT D'ARLEQUIN : *son maître n'avait point de drap quand il fallut l'habiller, il prit des lambeaux de toutes les couleurs; Arlequin fut ridicule, mais il fut vêtu.* (Volt.)

— *Vieux habits, vieux galons*, Cri des marchands de vieux habits de Paris, dont l'usage commence à se perdre :

Quand, vêtus d'or et d'écarlate,
Pendant un mois chacun vous flatte,
Puis à vos portes nous allons :
Vieux habits, vieux galons.
BÉRANGER.

— *Prendre l'habit*, Entrer en religion. ‖ *Prise d'habit*, Entrée en religion.

— *Porter habit de deux paroisses*, Se montrer sous deux aspects différents, selon le besoin des circonstances :

Quoique, ainsi que la pie, il faille dans ces lieux,
Porter habit de deux paroisses.
LA FONTAINE.

— Prov. *L'habit ne fait pas le moine*, Ce n'est par sur l'extérieur qu'il faut juger les mœurs et le caractère. S'est dit primitivement pour exprimer qu'un simple novice, quoique revêtu de l'habit de l'ordre, ne peut posséder un bénéfice régulier.

— Hist. *Habit à brevet*, Nom donné à des habits brodés d'or et d'argent, que Louis XIV distribuait à ceux de ses courtisans qu'il voulait autoriser à le suivre dans tous ses voyages. ‖ *Habits noirs*, Association de malfaiteurs qui exista à Paris de 1835 à 1845.

— Ornith. *Habit uni*, Espèce de fauvette, qui habite la Jamaïque.

— **Syn. Habit, accoutrement, habillement, vêtement.** V. ACCOUTREMENT.

— **Encycl.** Cost. *Habit à la française.* On se demande comment l'idée de notre frac moderne, ce bizarre vêtement qui ne couvre guère que la partie postérieure du corps et se divise, à partir des reins, en deux basques flottantes vulgairement nommées *queues de morue*, a pu naître dans la tête d'un tailleur. En voici l'histoire bien simple. On portait, sous Louis XIV, un vêtement déjà nommé *habit* à la française, et qui était une véritable tunique à collet droit, avec manches à parements. Comme les basques étaient très-amples et souvent très-richement doublées, on contracta l'habitude de les relever par devant, en les retenant par des boutons sur les côtés, pour montrer la doublure. Ce vêtement était de drap, de velours, de soie, de bouracan, etc., mais presque toujours de couleur voyante. Bientôt, au lieu de relever les basques, on trouva plus simple de les supprimer, et l'*habit* à la française devint dès lors, à peu de chose près, le frac officiel, plus ou moins brodé d'or, d'argent ou de soie. Les fonctionnaires de la République s'abstiennent d'endosser cet uniforme, aussi désagréable qu'incommode, et qui commence à paraître ridicule.

L'*habit* habillé, qui est le vêtement d'étiquette des salons, dérive aussi de l'ancien *habit* à la française; mais il a le collet rabattu. Il est toujours en drap noir. On a quelquefois souffert le gros bleu. La forme a d'ailleurs varié dans des limites assez étroites. Sous l'Empire, notamment, on l'a porté boutonné et très-court par devant, laissant passer de quatre travers de doigt le gilet, qu'on portait toujours blanc à cette époque. Cette mode burlesque a reparu sous le deuxième Empire. Aujourd'hui, l'*habit* tend à passer de mode, et la redingote est parfaitement reçue dans les salons qui ne se piquent pas d'une étiquette trop rigoureuse. Espérons que ce pas ne sera que le premier que nous ferons dans la voie de la liberté du costume, et que la mode ne défendra, dans un avenir prochain, que de se vêtir d'une manière inconvenante ou ridicule.

— Hist. *Les habits noirs.* Pendant une période de vingt-cinq années, de 1820 à 1845, de nombreuses bandes de malfaiteurs commirent des vols audacieux et considérables dans Paris, dont les habitants ne regardent plus aujourd'hui le récit que comme une légende; mais leur souvenir n'a pas cessé d'alarmer les provinciaux, fort disposés encore à considérer la grande ville comme un repaire de filous, où l'on est dévalisé, sinon égorgé, à tous les coins de rue. A l'époque dont nous parlons, la curiosité publique était à chaque instant attirée vers la cour d'assises, où quelqu'un de ces associés redoutables venait dérouler sa ténébreuse odyssée. Des êtres abjects, poussés au vol par la débauche et la fainéantise, et appartenant aux dernières classes de la société, tels étaient les héros, pleins d'audace et de cynisme, de ces forfaits répétés : les mêmes types défilaient sans cesse devant les tribunaux, offrant les mêmes vices et, pour ainsi dire, les mêmes visages. Tout à coup, cependant, du milieu de ces associations de voleurs, en surgit une bientôt connue sous le nom de *bande des habits noirs*, laquelle se distinguait par la composition particulière de ses membres et l'importance de ses méfaits.

Dans les années 1835, 1836, 1837, des soustractions importantes, révélant les mêmes procédés d'exécution, avaient été commises chez divers commerçants parisiens. Trois de ces soustractions, entre autres, avaient jeté la stupeur parmi les bijoutiers. Un dimanche de 1836, le bijoutier Degeorges, demeurant rue de l'Oratoire, avait eu sa boutique pillée pendant une éclipse de soleil. Un autre dimanche de la même année, le bijoutier Carton avait été complétement dévalisé en plein jour. Enfin, un autre vol fut exécuté, au préjudice de M. Tugot, dans la soirée du dimanche 27 septembre 1837, alors que la foule encombrait les galeries du Palais-Royal, que des gardes municipaux et des sergents de ville circulaient incessamment devant les boutiques. Les voleurs pénétrèrent dans le magasin contigu au comptoir des changeurs Monteaux, et emportèrent environ 140,000 fr. de bijoux et de diamants. Les époux Tugot étaient allés passer la soirée dans leur famille. Le vol avait été consommé en leur absence, et, chose extraordinaire, aucune des deux portes du magasin, ni celle qui donnait sur la galerie du Palais-Royal, ni celle qui s'ouvrait sur la rue Montpensier, n'avait été forcée. Les voleurs s'étaient introduits par la boutique voisine, occupée par le changeur Monteaux, à l'aide de fausses clefs; puis ils avaient pratiqué dans la cloison une ouverture assez large pour donner passage à un homme. A ce moment, la famille Monteaux dînait en face, au café de Chartres. Les voleurs le savaient, car, pendant l'action, ils avaient l'habitude de faire surveiller leurs victimes. De même, ils choisissaient leur temps, et ne fracturaient les caisses que quand elles étaient pleines; ils ne dévalisaient les magasins que lorsqu'ils les savaient bien garnis.

Déjà trente vols environ avaient été commis dans des circonstances identiques, et leurs auteurs restaient inconnus. En 1837, un nommé Gaspard Rivoiron, un des plus dangereux escrocs de la capitale, s'étant vu condamner à trente années de travaux forcés, fit des révélations au chef de la police de sûreté. Au nombre des crimes dont il s'avouait l'auteur figuraient trois vols commis de concert avec des individus qui promenaient effrontément dans Paris leur impunité. On vérifia l'exactitude de ses déclarations, mais il refusa de les renouveler en justice. Cet homme appartenait à une honnête famille, qu'il ne voulait pas achever de porter au désespoir par une nouvelle comparution en cour d'assises. On dut donc se borner à exercer envers ses complices une surveillance active, et attendre, faute de preuves, une occasion pour les saisir. En 1843, l'un d'eux, nommé Pernet, fut condamné à vingt années de travaux forcés. Interrogé sur les vols dont avait parlé Rivoiron, il avoua tout, et confirma les révélations de celui-ci. Malheureusement, à cette époque, Rivoiron était atteint d'une maladie qui ne lui permettait pas de rien ajouter à ses précédents aveux, et dont il mourut quelque temps après. Quant à Pernet, une fois engagé dans la voie des révélations, il fit connaître d'autres vols et d'autres complices, de sorte qu'il amena avec lui, sur les bancs des assises, une partie de la bande que l'on recherchait depuis si longtemps. La curiosité, vivement surexcitée par la nouvelle d'une capture si longtemps désirée, le fut bien davantage encore lorsqu'on apprit ce qu'étaient les accusés et la position qu'ils avaient dans le monde. Leur tenue, leur costume, leur éducation leur valurent aussitôt, dans la langue des prisons, le surnom d'*habits noirs*. Les voleurs en habit noir étaient alors, disons-le tout de suite, en nombre dix fois plus grand que celui des individus qui composaient la bande spéciale dont nous nous occupons, et l'on a pu dire avec raison que, à cette époque, cette sorte d'escroc était une espèce à part, qu'on ne retrouve plus quelques années plus tard, un résultat de la liquidation des tripots brusquement fermés en 1837. Les débats mirent plus ou moins en relief la silhouette de tous ces gentlemen du vol, dont neuf seulement étaient présents; les autres avaient disparu; quelques-uns étaient morts; d'autres, enfin, étaient déjà au bagne. Maintes fois, pendant le procès, il fut question de l'insaisissable Piednoir, personnage mystérieux, dont le nom figure dans toutes les bandes de cette époque, et qui reparaissait aux assises pour la vingtième fois; de Clodomir Lambert, un aimable filou, à l'imagination rêveuse, au caractère indolent, au tempérament lymphatique, qui échappait à toutes les recherches; du feu chevalier de Ponteau, homme bien né, qui avait un frère préfet, qui recevait de Mme S..., sa sœur, une pension; de Costin, l'espion de la haute société; de Legendre, le professeur de fausses clefs; de Camus, dont Pernet ne parlait qu'avec une sorte de vénération; de Beurnonville, le plus habile des voleurs à la tire; de Lair, qui joua un si grand rôle dans ces bandes, notamment dans celle de Courvoisier, et dont l'attitude et les traits, même sous la casaque du forçat (on l'avait ramené du bagne pour figurer comme témoin dans le procès), offraient une distinction singulière.

Citons encore le fameux Chapon, ouvrier peintre, qui devait comparaître un peu plus tard, à la tête d'une bande de trente-quatre voleurs.

Parmi les neuf accusés seuls présents, il en était un qui captivait, entre tous, l'attention publique : nous voulons parler de Mayliand, plus connu sous le nom d'Alfred Cancan. Un des lions du boulevard, il avait une certaine vogue dans le monde des théâtres, dans les tripots et dans les estaminets. Il était connu par quelques élucubrations littéraires et par ses bons mots; son élégance était proverbiale. Amant, pendant longtemps, d'une actrice à la mode, Mlle Aldegonde, des Variétés, il en avait eu une fille, alors artiste au Palais-Royal, Mlle Juliette, qui, pendant le cours du procès, intéressa vivement en sa faveur. Mayliand, âgé de quarante-cinq ans, avait dévoré en quelques années un riche patrimoine; il s'intitulait alors agent d'affaires.

Les débats s'ouvrirent, aux assises de la Seine, le 10 janvier 1845. Mayliand ou Alfred Cancan ne venait qu'au troisième rang dans l'acte d'accusation. Le premier accusé était ce même Pernet dont nous avons parlé plus haut. Il était loin d'avoir l'élégance de son complice; mais, avec son air bonhomme, il ressemblait à un brave commerçant retiré des affaires. Il prenait la qualité de marchand, et frisait la cinquantaine. Il continua jusqu'à la fin sa besogne de dénonciateur, qu'il semblait avoir prise à cœur; il s'en acquittait avec une sûreté de mémoire étonnante, employant, pour charger ses amis, un langage net, incisif et souvent narquois. L'âme de la bande était un Danois, nommé Mack, dit Labussière, âgé de quarante-quatre ans, et ancien agent de Vidocq. Son grand air froid et réservé, sa taille élevée lui donnaient un cachet particulier d'aristocratie qui l'avait fait surnommer *le Marquis* dans le monde des voleurs. Homme prudent, il préparait les coups de main, et ne prenait que très-rarement part à l'action. Il avait, avec sa maîtresse Sidonie Richard, créé, dans le quartier de la Chaussée-d'Antin, un magasin de modes renommé pour sa brillante clientèle. Excellent garde national, il faisait, en montant sa garde, la connaissance de riches boutiquiers, qu'il aidait ensuite à dévaliser. La police le savait très-dangereux; mais il était si fin et si adroit que jamais on n'avait pu l'atteindre sérieusement. Mayliand, dit Alfred Cancan, était bien, quant au physique, le *lion* dont nous avons parlé. Il avait servi autrefois dans la cavalerie, et quelque chose de l'officier lui était resté dans les allures. Il se disait agent d'affaires, mais de quelles affaires! Ses relations avec des filles perdues lui permettaient de se livrer au plus honteux trafic. Cet élégant habitué du café de Paris et du divan de l'Opéra avait de belles relations, dont il savait profiter le cas échéant. Un mémoire, signé de sa fille, la jeune actrice du Palais-Royal, et répandu dans l'auditoire, intéressait en sa faveur. D'après ce mémoire, le plus grand tort de Mayliand aurait été de choisir assez mal ses relations et d'avoir été le familier de Vidocq.

Au-dessous de ces trois figures principales apparaissaient Marchal, un forçat qui avait été entraîné par Pernet à faire aussi des révélations; puis un tailleur nommé Hébert, accusé de recel, commerçant bien posé, considéré, et qui occupait sur le boulevard un appartement somptueux; puis Jeandenaud, ouvrier peintre, chargé d'indiquer les meubles bien garnis, et un nommé Lavie, un bijoutier qui achetait ce qu'on avait soustrait à ses confrères. Venaient ensuite Masson et Saurin, lesquels méritent une mention spéciale.

Masson, dit Cassure, était, de tous ces hommes placés sous le coup de la loi, celui qui inspirait le plus de pitié. Ancien lauréat du concours général, et âgé seulement de trente et un ans, il avait écrit et dédié à Casimir Delavigne une tragédie : *Julien dans les Gaules*, et avait collaboré à un recueil de jurisprudence. Il s'exprimait avec une rare éloquence, et il émut tous les cœurs en racontant l'histoire de sa chute :

« Vous pouvez comprendre que pour l'homme qui n'a pas le soutien si nécessaire de la famille, qui ne rencontre pas sur la route de la vie une seule main amie qui lui vienne en aide, pour celui-là le chemin est dur et difficile. Ne comprenez-vous pas qu'il puisse venir alors un moment où il faille choisir entre le crime ou le suicide? J'ai résisté au suicide ou je n'en ai pas eu le courage, et je suis tombé dans le crime. J'ai souffert plus que vous ne sauriez le croire pour en arriver là; j'ai expié par de durs châtiments un passé criminel; puis, après avoir satisfait à l'expiation humaine, je me suis surpris à croire, à espérer encore en un meilleur avenir. Une sainte et énergique résolution est entrée en moi; j'ai voulu réparer un passé coupable par un avenir irréprochable... Terrible et fatale destinée! Ah! oui, c'est en vain que la volonté humaine luttera et cherchera la réhabilitation; c'est une chose impossible. Quand le malheur et l'infamie poursuivent un homme, il ne se relève plus!... »

Saurin était, au dire de l'accusation, une physionomie odieuse entre toutes. Il habitait une maison de l'allée des Veuves, où il exerçait, en apparence, la profession de marchand de tableaux. Il avait même, paraît-il, une remarquable collection de toiles de maîtres. Dès la nuit tombante, il se tenait à la grille des Champs-Elysées, ce qui lui avait valu le surnom de La Grille; il y épiait les individus qui venaient s'y livrer à des habitudes infâmes, et, quand il les avait surpris, il exploitait leur terreur et les mettait à rançon. Sa taille imposante, sa figure martiale, sa voix rude et sonore le servaient à merveille. Il avait réussi de la sorte à extorquer des sommes considérables, à se faire constituer des rentes qui lui étaient payées avec une ponctualité scrupuleuse.

Un autre type curieux, que la mort avait soustrait à la cour d'assises, se rattachait à ce procès; nous voulons parler d'une vieille femme, nommée Madeleine, rappelant assez bien la Chouette des *Mystères de Paris*. Elle s'attachait aux pas des personnes dont on dévalisait la maison, et arrivait avant elles prévenir les *habits noirs*, si elle les voyait revenir.

Les vols incriminés remontaient à huit ou neuf années, ce qui expliquerait au besoin pourquoi si peu de prévenus comparaissaient sur les bancs de la cour d'assises; ils avaient, en outre, été commis avec tant d'adresse que la justice n'avait d'autres preuves contre les accusés que le témoignage de Pernet. La plupart des témoins ne pouvaient que certifier qu'ils avaient été volés. Par qui? Ils l'ignoraient absolument. Pernet fut donc la base du procès; c'est lui qui dévoila l'industrie des *habits noirs*, et comment elle s'était formée. C'était en 1820; il existait alors à Paris trois tripots, qui étaient de véritables repaires de voleurs; Pernet, Mack et Mayliand s'y rencontrèrent. En 1822, ces tripots furent fermés, et leurs habitués se ruèrent sur la capitale, cherchant dans le chantage, les fausses clefs et le vol à la tire des ressources qu'ils ne pouvaient plus trouver dans les cartes. Des estaminets du quai de Gèvres et un bouge de la Cité, tenu par une femme Ramboure, servaient de points de ralliement à tous les escrocs chassés des maisons de jeu. Une année plus tard, Pernet et Mack se retrouvèrent faisant l'un et l'autre partie de cette agglomération de filous qu'on appelait la brigade de sûreté, et qui avait Vidocq à sa tête. C'est de cette brigade de sûreté, qui a laissé une tache ineffaçable dans l'histoire de la police, que sont partis ces escrocs et ces bandits qui infestèrent pendant si longtemps Paris, et l'on peut faire remonter jusqu'à elle l'origine de la bande des *habits noirs*. Mais y avait-il réellement une bande? Il faut bien plutôt penser que ces hommes, qui se connaissaient tous, ne s'étaient jamais réunis tous ensemble pour exécuter de concert un même plan, mais qu'ils procédaient par association de quatre, de cinq ou de six, selon les cas. Cependant Mack, dit Labussière, parut avoir été l'organisateur de tous les vols incriminés. Comme il connaissait beaucoup de malfaiteurs, il se servait tantôt des uns, tantôt des autres, pour exécuter ses coups. Les débats révélèrent d'une façon certaine que plusieurs des accusés, et principalement Mayliand, avaient des relations avec Vidocq, l'ancien chef de la police de sûreté. En somme, Mack, Pernet, Mayliand avaient été, avec le père Rivoiron et la vieille Madeleine, les acteurs principaux de ce long drame des *habits noirs*. Balzac, qui ne manqua point d'assister à toutes les audiences, a, dit-on, particulièrement reproduit les types de Pernet, de Mayliand et de Mack dans Vautrin, Vandenesse et Gaudissart. Les autres personnages avaient contribué moins directement aux *opérations* de ces audacieux industriels. Trois d'entre eux étaient poursuivis comme recéleurs : c'étaient Hébert, Lavie et Marchal; et les trois autres, Saurin, Masson et Jeandenaud, comme ayant indiqué des coups à faire.

Le bruit que fit ce procès des *habits noirs* fut immense. A chaque pas, les détails les plus curieux, les plus inattendus jaillissaient des débats, révélant des existences inavouables, des métiers sans précédents, des établissements abjects. L'attitude de Mack et de Mayliand fut toute différente de ce que l'on pouvait attendre d'eux. Le premier perdit un peu de son assurance; le second était fort abattu. Au moment où les jurés allaient se retirer pour délibérer, et comme le président lui demandait s'il n'avait rien à ajouter pour sa défense, Mack se leva et dit : « Messieurs les jurés, j'attends votre décision avec confiance. Si elle était contraire à ma pensée, savez-vous combien de personnes vous frapperiez à la fois? Vous frapperiez trois personnes : moi d'abord, puis ma femme et ma fille. Ma femme! mais, si vous me condamnez, elle n'en reviendra pas, elle en mourra. Ma fille! mais savez-vous ce qu'elle deviendra? Il y a quelques jours, elle a reçu le voile virginal des mains d'un ministre sacré. Eh bien! dans six mois, dans un an peut-être, elle portera l'habit des prostituées! On la jettera dans la rue, on la chassera comme la fille d'un galérien. On lui dira : « Arrière la » fille du forçat! » Ah! messieurs, ces pensées sont affreuses... Elles ne se réaliseront pas, j'en ai l'espérance, et j'attends avec confiance le verdict que vous allez rendre. » Mack se trompait : il était trop tard pour implorer la pitié de ses juges. Quant à Masson, dont nous avons rapporté les paroles, voici ce que l'avocat général lui répondit : « Qu'un ouvrier déshérité des bienfaits de l'éducation et que la misère accable vienne entretenir le jury des nécessités impitoyables qui, pour la première fois, l'ont entraîné au vol, je comprends ce langage, et je m'associe volontiers aux sentiments de pitié qu'on invoque; mais qu'un homme dans la force de l'âge et dans tout l'éclat de l'intelligence préfère le vol aux ressources naturelles que procure le talent, qu'il flétrisse la main qui pouvait tenir la plume et tracer de nobles pensées; qu'il éteigne avec de la boue cette flamme céleste qui brillait sur son front, et que, placé enfin par sa faute entre le suicide et l'infamie, il rejette l'un, par peur et non par religion, comme la seule planche de salut qui lui reste dans ce naufrage de sa pensée et de son honneur, oh! permettez-moi de le dire, messieurs, je me sens moins disposé à cette bienveillance du cœur qui, pour être profitable, doit s'exercer avec mesure et réflexion! » Après six audiences laborieuses, l'arrêt fut prononcé. Masson, Hébert et Saurin, déclarés non coupables, furent immédiatement mis en liberté. Les autres prévenus furent condamnés : Mack, dit Labussière, à vingt ans de travaux forcés; Mayliand, dit Alfred Cancan, à quinze ans de la même peine; Lavie, l'un des recéleurs, à dix années de la même peine. Des circonstances atténuantes militèrent en faveur de Pernet, de Marchal et de Jeandenaud, qui furent condamnés : Pernet à dix ans de reclusion, devant se confondre avec les vingt ans de travaux forcés encourus précédemment; Marchal à huit années de la même peine, qui devaient aussi se confondre avec les travaux forcés dont il avait été frappé antérieurement; enfin Jeandenaud à quatre ans de prison. Mack, à la lecture de ce jugement, versa des larmes abondantes, et on dut le soutenir pour le faire sortir de la salle d'audience. Lui seul voyait s'ajouter à sa peine celle de l'exposition; il dut la subir. Tous ces malheureux furent successivement graciés, et quelques-uns vivent encore. Pernet ne retourna pas au bagne. Sorti de prison, il s'établit à Paris sous un nom d'emprunt, et il est presque arrivé à la fortune.

Deux cents individus, ayant eu tous plus ou moins de ramifications avec les *habits noirs*, expiaient déjà leurs crimes dans les bagnes, lors de cette célèbre affaire, et le ministère public, en signalant ce fait, promettait que les retardataires viendraient bientôt remplacer les *habits noirs* sur les bancs des assises. Ils n'y vinrent pas tous. Cette bande fut une des dernières qui aient épouvanté Paris. Depuis lors, on retrouve en province quelques grandes associations de malfaiteurs, mais à Paris ces affiliations ne se reconstituent plus. Est-ce à dire qu'il n'y ait pas toujours des voleurs en *habit noir?* Qu'on songe au monde interlope de la Bourse et à ces sociétés plus ou moins industrielles, à ces banques, à ces comptoirs qui, sous des titres pompeux, étalent aux yeux des petits capitalistes les promesses les plus mirifiques. On ne vole plus guère les bijoutiers, mais on dépouille en plein soleil les actionnaires bénévoles; cela est moins dangereux.

Habit du philosophe (L'), discours de Dion Chrysostome. V. DISCOURS.

Habit vert (L'), vaudeville en un acte d'Alfred de Musset et de M. Emile Augier (Variétés, février 1849). Le poëte des *Contes d'Espagne et d'Italie* et le poëte de la *Ciguë* réunis pour un tout petit acte de vaudeville, c'est une prodigalité superbe, un luxe qu'on eût autrefois appelé royal, a dit à ce propos M. Théophile Gautier. La pièce sortie de cette collaboration n'est qu'une bluette, une débauche d'esprit. Il s'agit, pour deux étudiants, Raoul et Henri, d'aller à Meudon, un dimanche, avec la voisine, proche parente de Mimi Pinson et de Bernerette, et ils n'ont pas le sou. Mettra-t-on au mont-de-piété la montre d'Henri, vénérable oignon de famille, ou vendra-t-on l'habit vert, surnommé Conquérant, qui commence à être hors d'âge? Tout au plus un vieux juif qui passe veut-il donner 5 francs de cette défroque. La grisette, Mlle Marguerite, se propose de lui arracher un louis. A cet effet, elle glisse l'oignon d'argent dans une des poches de l'habit vert, et le juif, dont la conscience est large, donne en effet 20 francs, qu'il voudrait bien reprendre lorsqu'on réclame la montre oubliée; mais il n'ose. Munis de ce viatique, les deux jeunes gens prennent leur volée avec la voisine vers les bouchons de Clamart. Ce petit acte est plein d'esprit et de bonne humeur.

HABITABLE adj. (a-bi-ta-ble — rad. *habiter*). Que l'on peut habiter, en parlant d'un pays ou d'un logement : *Les glaces du pôle ne sont pas* HABITABLES *pour l'homme. Beaucoup de logements parisiens sont à peine* HABITABLES. *Gengis et ses fils, allant de conquête en conquête, crurent qu'ils subjugueraient toute la terre* HABITABLE. (Volt.)

— **Antonyme.** Inhabitable.

HABITACLE s. m. (a-bi-ta-kle — lat. *habitaculum*, même sens; de *habitare*, habiter). Demeure, habitation, lieu où l'on habite; ne se dit qu'en poésie et dans le style biblique :

Un bourg était autour, ennemi des autels,
Gens barbares, gens durs, *habitacle* d'impies.
LA FONTAINE.

Non loin de l'armorique plage,
Il est une île, affreux rivage,
Habitacle marécageux,
Moitié peuplé, moitié sauvage.
GRESSET.

— Mar. Armoire où l'on met la boussole, le chronomètre et la lumière qui éclaire la place du timonier. En ce sens, quelques-uns font le mot féminin.

HABITANT, ANTE s. (a-bi-tan, an-te — rad. *habiter*). Personne qui habite un lieu déterminé : *Les* HABITANTS *de la terre. L'analogie porte à croire que les planètes ont des* HABITANTS. *Le paisible* HABITANT *des champs n'a besoin, pour sentir son bonheur, que de le connaître.* (J.-J. Rouss.)

L'*habitant* du Torno, dans sa hutte enfumé,
Chante aussi son pays dont il est seul charmé.
LA HARPE.

— Poétiq. Suivi de certains compléments, ce mot désigne des êtres dont la nature est déterminée par le complément : *Les* HABITANTS *de l'onde*, Les poissons. ‖ *Les* HABITANTS *des airs*, Les oiseaux.

Et toi, jeune alouette, *habitante* des airs,
Tu meurs en préludant à tes tendres concerts.
DELILLE.

‖ *Les habitants des bois*, Les bêtes fauves. ‖ *Les habitants des cieux, de l'Olympe*, Les dieux ou les saints.

Habitant de la Guadeloupe (L'), comédie en trois actes et en prose de Mercier (Comédie-Italienne, 25 avril 1786). Le fond de cette pièce est tiré d'un roman anglais intitulé : *Miss Sidney Bidulph*; l'intrigue intéresse par sa simplicité et par l'honnêteté des sentiments sur lesquels elle repose. Vanglenne, ayant amassé une fortune immense à la Guadeloupe, rentre dans sa patrie et se présente à ses *chers* parents sous les dehors de l'indigence. Dortigni, son cousin, un financier, l'éconduit assez brutalement. Mme Milville, sœur de Dortigni, se hâte au contraire d'accueillir Vanglenne, auquel elle offre de partager son humble médiocrité. Au dénoûment, Vanglenne se venge du financier en épousant cette aimable parente et en lui assurant tout son bien. Le sujet est vulgaire, et les détails peu originaux; mais il s'en dégage une moralité qui fait plaisir. L'*Habitant de la Guadeloupe* a été repris à l'Odéon avec succès.

HABITARELLE (L'), hameau de la Lozère, comm. et cant. de Châteauneuf-Randon, sur un affluent du Chapeauroux et sur la route du Puy à Mende. On y remarque un monument en marbre bleu, élevé en 1820 à l'endroit même où mourut Duguesclin.

HABITAT s. m. (a-bi-ta — rad. *habiter*). Hist. nat. Localité qu'habite une plante ou un animal dans l'état de nature; ensemble des conditions dans lesquelles la plante ou l'animal y vit : *L'*HABITAT *comprend à la fois la station et l'habitation.*

— **Encycl.** Ce terme, pris dans le sens le plus large, indique l'ensemble des conditions géographiques, climatériques et autres dans lesquelles un animal ou un végétal se trouvent placés. Il comprend donc à la fois l'*aire*, la *station*, l'*altitude*, l'*habitation*, etc. Chaque espèce des deux règnes a son *habitat* particulier, qui peut être modifié par la domestication ou la culture, quelquefois même par des causes accidentelles. L'*habitat* caractérise aussi, mais d'une manière moins précise, les familles, les ordres, les classes, en un mot les différents groupes. Dans un sens plus restreint, *habitat* est synonyme d'*habitation*.

HABITATION s. f. (a-bi-ta-si-on — rad. *habiter*). Action d'habiter, séjour dans un même lieu; lieu où l'on habite; maison, logement : *Faire son* HABITATION *en France. Lieux servant à l'*HABITATION. *L'*HABITATION *de la campagne est favorable à toutes les constitutions. L'Anglais opulent veut avant tout une* HABITATION *confortable.* (M. de Dombasle.) *Chez les peuples pasteurs, la tente fut l'*HABITATION *par excellence.* (A. Maury.)

— Jurispr. *Droit d'habitation*, Usage d'un logement personnel à l'usufruitier ou concessionnaire et à sa famille.

— **Syn. Habitation, logis, maison.** L'*habitation* comprend le lieu où l'on fait sa demeure, avec toutes ses dépendances, et ce n'est pas toujours une construction fermée de murs; on peut se creuser une habitation dans les flancs d'un rocher ou d'une montagne. *Logis*, dans le sens qui le rend synonyme des deux autres mots, a vieilli et n'est plus employé que dans certaines locutions consacrées, comme *Garder le* LOGIS, *Retourner au* LOGIS, *Le maître du* LOGIS, etc. La *maison* est un bâtiment fermé de murs, où l'on a ménagé des portes, des fenêtres, qu'on a divisé en chambres, qui peut être grand ou petit, qui, réuni à d'autres, forme des hameaux, des villages, des rues, des villes.

— **Encycl.** Jurispr. Le code civil assimile le droit d'*habitation* au droit d'usage, et n'établit entre eux de distinctions que sous le rapport des objets auxquels ils s'appliquent, tandis que, sous la législation romaine, le droit d'*habitation*, qui n'était même pas, dès l'origine, considéré comme une servitude personnelle, différait du droit d'usage, et notamment de l'usage des bâtiments. L'*habitation* était plutôt considérée comme un avantage quotidien se traduisant par des actes réitérés, que comme un droit; et, comme elle ne dérivait point du code civil, ainsi que l'usufruit et l'usage, elle n'était soumise à aucune règle

rigoureuse. Ainsi, la prescription éteignait l'usufruit et l'usage, tandis qu'elle ne s'appliquait point à l'*habitation*.

D'après l'article 625 du code civil, le droit d'*habitation* s'établit de la même manière que l'usufruit. Or l'usufruit s'établit par la loi ou par la volonté de l'homme. Suivant Proudhon, on doit considérer, dans certains cas, le droit d'*habitation* comme établi par la loi. Lorsque, dit-il, le mariage a été célébré sous le régime de la communauté, la veuve, après le décès du mari, a trois mois pour faire inventaire, et quarante jours pour délibérer ensuite sur l'acceptation de la communauté, et le code civil (art. 1465) veut qu'elle ne doive « aucun loyer à raison de l'*habitation* qu'elle a pu faire, pendant ce délai, dans une maison dépendante de la communauté ou appartenant aux héritiers du mari; et que, si la maison qu'habitaient les époux à l'époque de la dissolution de la communauté était tenue par eux à titre de loyer, la femme ne contribue point, pendant les mêmes délais, au payement du loyer, lequel sera pris sur la masse. » On doit conclure des dispositions de cet article qu'il est dû à la veuve, pendant le délai fixé par la loi, un droit d'*habitation* en nature, quand elle a son domicile dans une maison provenant du mari, et que, si elle réside dans une maison louée, l'*habitation* lui est due par indemnité équivalente, de sorte que, si elle renonce à la communauté, les héritiers du mari supporteront seuls la charge du loyer, et qu'elle n'en supportera que la moitié, si elle accepte, quoiqu'elle ait seule occupé la maison. On doit conclure encore du texte de l'article 1465 que si la maison mortuaire n'appartenait point aux héritiers du mari, et n'était point louée par bail courant, comme, par exemple, s'il s'agissait d'une maison dont le mari n'eût eu que l'usufruit ou même d'une maison louée dont le bail fût fini, il ne serait point dû d'indemnité à la veuve pour l'*habitation* en nature dont elle se verrait privée, parce qu'en déclarant simplement qu'elle ne doit point de loyer à raison de l'*habitation* qu'elle a pu faire, ou dans la maison du mari, ou dans une maison louée, la loi n'impose pas aux héritiers l'obligation de lui payer une indemnité pour cet objet dans tout autre cas.

Quand le mariage a été contracté avec adoption du régime dotal, et qu'il se trouve dissous par la mort du mari, la loi qui veut que la veuve ne puisse exiger la restitution de sa dot mobilière qu'un an après la dissolution du mariage (art. 1465) a dû lui être plus favorable sur le droit d'*habitation* qu'elle lui accorde en compensation de cette attente. En conséquence, l'article 1570 du code civil déclare que l'*habitation* durant cette année et les habits de deuil doivent lui être fournis sur la succession du mari, et sans imputation sur les intérêts à elle dus pour sa dot. Proudhon fait observer que la disposition de la loi est ici plus impérative, et il estime que si le mari n'a point laissé de maison où la veuve puisse, durant cet intervalle, prendre son *habitation* en nature, elle a le droit de l'exiger par indemnité, comme elle a celui d'exiger le payement de ses habits de deuil, puisque le code s'exprime de la même manière sur ces deux objets, et qu'étant dans ce cas également obligée à attendre le remboursement de sa dot pendant un an, il est juste de lui accorder aussi le même avantage établi en compensation de cette attente.

Le droit d'*habitation* étant essentiellement proportionnel aux besoins de celui auquel il est dû, il convient de le lui délivrer proportionnellement à son état et à sa condition. Par conséquent, si la veuve, domiciliée à la ville, y avait assez vécu pour y contracter des habitudes qui seraient devenues de véritables besoins de la vie, on devrait, suivant les circonstances, lui céder plutôt son logement à la ville qu'à la campagne, et elle aurait le droit de l'exiger ainsi; on devrait, par les mêmes raisons, avoir égard à l'état et à la condition de la veuve, s'il s'agissait d'une maison à choisir entre plusieurs situées dans la même ville.

D'autre part, si la maison a plus d'étendue qu'il n'en faut aux besoins de celui qui a le droit d'*habitation* avec sa famille, il ne peut revendiquer que la jouissance d'une partie.

Mais quelles personnes a voulu comprendre la loi dans le mot *famille?* Suivant Proudhon, ce mot signifie l'agrégation des personnes qui vivent ensemble sous la direction du même chef. Ainsi, la famille comprend en premier lieu les enfants et les domestiques qui demeurent avec la personne à laquelle on a légué le droit d'*habitation* ou qui y sont à son insu; elle comprend encore les époux l'un à l'égard de l'autre, parce qu'ils sont censés ne faire qu'une seule personne et qu'ils doivent avoir une *habitation* commune, en sorte que, soit que l'*habitation* ait été léguée au mari ou à la femme, les deux époux auront le droit d'en profiter ensemble. L'article 632 du code civil va plus loin : « Celui, dit-il, qui a un droit d'*habitation* dans une maison peut y demeurer avec sa famille, quand même il n'aurait pas été marié à l'époque où ce droit lui a été donné. » D'où il suit que si, par le mariage de celui qui a un droit d'*habitation*, son accroissement de famille se trouve tel que l'appartement qu'il occupait seul précédemment devienne insuffisant, et qu'un plus vaste lui soit nécessaire, il a le droit de l'exiger, et que le propriétaire est obligé de souffrir cette extension, à moins cependant que le droit d'*habitation* n'ait été constitué limitativement sur l'appartement précédemment occupé.

Quand le droit d'*habitation* est constitué à titre gratuit par acte de dernière volonté, la libéralité ne devant s'exécuter que sur l'héritier, et celui-ci n'étant pas présent pour veiller personnellement à ses intérêts, il y a, pour exiger une caution, un motif qui n'existe point en matière de contrats commutatifs, puisque, dans ce dernier cas, la personne sur laquelle doit s'exécuter la convention a été présente à la négociation, et a pu, dans son intérêt, stipuler des garanties.

Le droit d'*habitation*, qui est souvent stipulé dans un contrat de mariage au profit de l'époux survivant, est-il aussi soumis à l'obligation du cautionnement? Les opinions sont divisées sur ce point.

Non, disent certains jurisconsultes : le contrat de mariage étant une convention synallagmatique, faite à titre onéreux de part et d'autre, il y a lieu de l'assimiler aux contrats commutatifs, et, par conséquent, de ne point soumettre ce droit d'*habitation* à l'obligation du cautionnement.

Mais la doctrine contraire nous semble devoir être adoptée. En effet, bien que le contrat de mariage soit synallagmatique, cela n'empêche pas que la constitution du droit d'*habitation* qui y est stipulé ne soit une véritable libéralité, comme toutes les autres dispositions faites entre époux par leur contrat de mariage, et qui sont classées au rang des dons ordinaires, et, sous ce rapport, sujettes au retranchement, pour faire la réserve légale quand elles sont excessives; d'où il suit que, dans sa cause, cette constitution est totalement différente de celle qui aurait été acquise par contrat commutatif, et, par suite, que le même motif n'existe pas pour lui appliquer la dispense du cautionnement.

Outre l'obligation de donner caution, celui qui a un droit d'*habitation* doit, d'après l'article 626, faire des états et inventaires. Il est obligé de conserver et de rendre, puisque la loi veut qu'il soit soumis à un cautionnement pour cet objet. De là il résulte que, s'il occupe seul toute la maison, il est responsable des usurpations qu'il aurait laissé commettre sans les dénoncer au propriétaire, et de l'effet des prescriptions qu'il aurait laissé acquérir à des tiers; mais s'il n'occupe point seul toute la maison, et qu'une partie soit occupée par le maître, c'est à celui-ci à veiller à la conservation de ses droits, et, dans ce cas, l'usager ne doit être garant ni des usurpations, ni de l'effet des prescriptions que le propriétaire aurait lui-même souffertes sans réclamer.

Lorsque celui qui a un droit d'*habitation* occupe toute la maison, il est assujetti aux réparations d'entretien, au payement des contributions, aux charges annuelles, comme l'usufruitier; mais il n'y contribue *qu'au prorata de ce dont il jouit* (art. 635).

D'après l'article 625, le droit d'*habitation* prend fin comme celui d'usufruit, c'est-à-dire :

1° Par la mort de l'usager;

2° Par l'expiration du temps pour lequel il avait été établi, ou l'avénement de la condition résolutoire à laquelle il avait été subordonné;

3° Par sa consolidation à la propriété, c'est-à-dire par la réunion sur la même tête des qualités d'usager et de propriétaire;

4° Par le non-usage pendant trente ans;

5° Par la perte totale de la chose qui faisait l'objet de l'usage.

Mais cette énumération n'est pas complète. Le droit d'*habitation* peut se perdre aussi par abus de jouissance et dégradations commises dans la maison qui en est grevée; mais, dans ce cas, il ne cesse pas de plein droit, il faut que le juge en ait prononcé l'extinction. Le droit d'*habitation* se perd encore par la renonciation de l'usager majeur et ayant la libre administration de ses droits. Enfin, l'exercice du droit d'*habitation* est suspendu quand l'usager choisit ailleurs un domicile à perpétuelle demeure, et le droit lui-même est éteint par non-usage, si ce domicile s'est prolongé pendant trente ans. Mais cette espèce d'abandon n'enlève pas à l'usager la faculté de revenir dans la maison, s'il s'en est absenté pendant moins de *trente ans;* car, d'après la loi, ce laps de temps est nécessaire pour l'extinction de son droit. Ainsi, lorsque celui auquel on a légué un droit d'*habitation* vient à être condamné aux travaux forcés à temps ou à la reclusion, il ne perd point son droit pendant le temps de sa peine, parce que sa résidence pénale, n'étant pas de son choix, n'a pas la nature d'un domicile fixé sans esprit de retour.

HABITATIVITÉ s. f. (a-bi-ta-ti-vi-té — rad. *habiter*). Phrénol. Dans le système de Spurzheim, Penchant qui porte l'homme à se choisir une demeure fixe.

HABITÉ, ÉE (a-bi-té) part. passé du v. Habiter. Où il y a des habitants, qui est occupé comme habitation : *Un village* HABITÉ *par des pêcheurs. Une maison* HABITÉE *par des ouvriers. Une maison mal* HABITÉE. *Il est prouvé par la géologie que le globe n'est point* HABITÉ *de toute éternité.* (Proudh.)

Dans quel temps, en quel lieu de la terre *habitée*
La puissance de l'or fut-elle contestée?
VIENNET.

— Fam. Où il y a des vers, de la vermine : *Ce fromage est* HABITÉ. *La tête de cet enfant est* HABITÉE.

— **Antonymes.** Désert, inhabité.

HABITER v. a. ou tr. (a-bi-té — lat. *habitare;* de *habere*, avoir). Occuper d'une manière permanente, faire sa résidence, sa demeure dans : HABITER *une grande maison.* HABITER *un appartement au premier étage.* HABITER *une grande ville.* HABITER *la campagne. Chantez les chalets, mais ne les* HABITEZ *pas.* (Chateaub.)

Il faut aimer le lieu que l'on doit *habiter*.
DESFORGES.

L'allégorie *habite* un palais diaphane.
LEMIERRE.

— Fig. Exister, se trouver d'une façon permanente dans : *Le doute n'*HABITE *point la cité de Dieu.* (J. de Maistre.)

Non, Rome, subjuguant l'univers abattu,
Ne vaut pas un hameau qu'*habite* la vertu.
DELILLE.

— v. n. ou intr. Demeurer, faire son séjour : *Il* HABITE *dans une maison magnifique. Les peuples qui* HABITENT *sous l'équateur. On aime la terre où l'on* HABITE *ensemble; on la regarde comme une mère et une nourrice commune, on s'y attache, et cela unit.* (Boss.)

— Avoir des relations charnelles : HABITER *avec une femme. On dit qu'Apollon, épris de la beauté de la mère de Platon,* HABITA *avec elle, et que notre philosophe dut le jour à ce dieu.* (Dider.) ‖ Cet emploi du mot est emprunté à la Bible.

— Fig. Etre, exister d'une façon permanente : *Jamais l'innocence et le mystère n'*HABITÈRENT *longtemps ensemble.* (J.-J. Rouss.)

. . . . . La raison, d'ordinaire,
N'*habite* pas longtemps chez les gens séquestrés.
LA FONTAINE.

— **Syn. Habiter, demeurer, gîter,** etc. V. DEMEURER.

HABITUDE s. f. (a-bi-tu-de — lat. *habitudo;* de *habere*, avoir). Coutume, répétition fréquente des mêmes actes; penchant, facilité naturelle à reproduire certains actes, qui résulte de leur fréquente répétition : *Avoir l'*HABITUDE *de fumer, de boire, de veiller, de se taire, de contredire. Contracter de mauvaises* HABITUDES. *Renoncer à ses* HABITUDES. *L'inclination rend le vice aimable, l'*HABITUDE *le rend nécessaire.* (Boss.)

Et l'*habitude* est tout au pauvre cœur humain.
A. DE MUSSET.

Quoique sur soi l'on veille avec beaucoup d'étude,
On se corrige peu d'une vieille *habitude*.
PERRAULT.

— Prov. *L'habitude est une autre, est une seconde nature*, La force de l'habitude est si irrésistible qu'elle nous fait agir malgré nous, comme le font nos instincts naturels.

— Jurispr. Répétition des mêmes actes, ayant pour effet de modifier le caractère juridique soit de ces actes, soit de la personne qui les accomplit.

— Physiol. Disposition permanente de l'organisme, acquise par la fréquente répétition des mêmes actes.

— Pathol. Aspect, disposition extérieure du corps de l'homme : *Il s'est manifesté un changement dans l'*HABITUDE *extérieure de ce malade.* (Acad.)

— Loc. adv. *D'habitude*, Ordinairement, généralement : D'HABITUDE, *je me couche avant minuit. On ne sent pas les odeurs dans lesquelles on vit* D'HABITUDE. (Raspail.)

— **Syn. Habitude, accoutumance, coutume, us, usage.** V. ACCOUTUMANCE.

— *Habitude, récidive*. Au point de vue du droit pénal, il y a *habitude* lorsque le fait délictueux, qui ne serait pas punissable s'il était isolé, a été commis au moins deux fois; il y a *récidive* lorsque le prévenu comparaissant devant un tribunal a déjà été condamné à une peine quelconque, soit pour le même fait, soit même pour d'autres délits. L'*habitude* se réfère donc à des actes non encore punis, la *récidive* à des condamnations antérieures. Il y a *récidive légale* lorsque le prévenu a déjà été condamné à plus d'une année d'emprisonnement. L'*habitude* de certains faits les rend punissables; la *récidive*, dans certains cas déterminés, entraîne des peines plus élevées.

— **Antonymes.** Désuétude, désaccoutumance, inhabitude.

— **Encycl.** L'*habitude* est une force intérieure qui porte l'homme à faire, sans réflexion, ou, au moins, sans qu'il s'aperçoive lui-même qu'il ait réfléchi, les actes qu'il a déjà faits bien des fois : plus ces actes ont été souvent répétés, plus il se sent entraîné d'une manière invincible à les répéter encore. Les animaux peuvent aussi contracter des *habitudes :* plusieurs espèces d'oiseaux peuvent être dressées à chanter des airs; le perroquet et le sansonnet apprennent à prononcer des mots et même des phrases; un cheval, lorsqu'il a souvent été conduit par son maître dans un certain lieu, s'arrête de lui-même s'il vient à passer devant ce lieu, sans attendre que son maître le tire par la bride pour lui indiquer sa volonté actuelle de suspendre sa marche. Les végétaux ne semblent pas complètement soustraits à la loi de l'*habitude :* une branche d'arbre dont on veut changer la direction résiste d'abord, et il faut la plier fortement pour l'empêcher de suivre sa tendance naturelle; mais quand elle est restée longtemps soumise à la force du lien, elle ne résiste plus et elle garde la direction qu'on lui a imposée, comme si elle n'en avait jamais eu d'autre.

Chez l'homme, le pouvoir de l'*habitude* se fait sentir sur toutes ses facultés. Quand il veut juger, il n'arrive pas du premier coup à la certitude; ses sensations et ses réflexions commencent par produire en lui une simple croyance; si les sensations se répètent, la croyance acquiert chaque jour de nouvelles forces, et elle devient certitude quand l'*habitude* de juger, de croire, est devenue irrésistible. Ainsi, il est très-probable que l'homme a commencé par supposer seulement l'existence en dehors de lui des objets qui viennent provoquer en lui des sensations; mais cette supposition s'est transformée en croyance, en se renouvelant, et la croyance a été si souvent renouvelée elle-même qu'elle est devenue certitude, en ce sens qu'aucun homme, quand il s'abandonne au cours naturel des choses, n'a le pouvoir de s'y soustraire. Il existe, à la vérité, des sceptiques qui prétendent douter de tout, des idéalistes qui nient en paroles la réalité de tout ce qui serait en dehors de l'idée pure; mais les uns et les autres oublient leur système dès qu'ils rentrent dans la vie commune, et dans la pratique ils se croient parfaitement assurés de l'existence des corps, parce qu'ils ont contracté comme tout le monde l'*habitude* d'y croire.

Comme être sensible, l'homme est, en grande partie, dirigé par la force de l'*habitude*. Il s'attache à ceux au milieu desquels il passe sa vie, à moins qu'il n'ait des motifs particuliers pour les haïr, et souvent ces motifs de haine, quand ils existent, sont eux-mêmes produits par des *habitudes* particulières. Les liens du sang, ou, du moins, ce qu'on appelle ainsi, pourraient bien aussi n'être autre chose que les liens de l'*habitude*. On voit, il est vrai, presque tous les enfants aimer tendrement leurs parents; mais lorsqu'un enfant est changé contre un autre chez la nourrice, ce qui arrive quelquefois, il s'attache à ceux qui l'élèvent, et s'il se trouve, sans le savoir, en présence de ses vrais parents, il n'éprouve pour eux ni affection ni haine. La beauté, qui attire l'amour, n'a jamais eu pour l'homme un type uniforme : une belle Chinoise, une belle Laponne, une belle Hottentote ne nous inspirent que de l'indifférence ou du dégoût, parce que nous avons contracté l'*habitude* d'aimer d'autres formes chez les femmes au milieu desquelles nous vivons. Le premier verre de vin qu'on fait boire à un enfant lui semble presque toujours désagréable au goût; il s'y accoutume peu à peu, et, quand il devient grand, l'*habitude* lui fait trouver délicieux ce qui lui répugnait d'abord.

L'intelligence, la mémoire, l'imagination se fortifient et se développent de même par l'*habitude*. Il est inutile d'insister là-dessus; nous voyons cela tous les jours, nous le savons par notre expérience personnelle et par celle de nos semblables. Pourquoi tous les métiers, tous les arts demandent-ils un long apprentissage? C'est que tous exigent une habileté de main, une facilité de mouvements qui ne peuvent s'acquérir que par une longue *habitude*. Pourquoi appelle-t-on morale (du latin *mores*, mœurs et habitude) la science qui enseigne comment l'homme devient vertueux? C'est que la vertu n'est autre chose que l'*habitude* des bonnes actions, quand elle est devenue assez forte pour lutter contre l'intérêt purement personnel et contre les passions.

Ce que nous venons de dire montre clairement la force de l'*habitude;* mais qu'est-ce que l'*habitude?* Est-il possible d'attacher à ce mot une idée quelque peu précise, ou faut-il admettre l'*habitude* comme une de ces propriétés occultes au nombre desquelles les anciens physiciens comptèrent l'horreur du vide? Voyons s'il ne serait pas possible de trouver dans la nature même de l'homme quelque chose qui expliquerait comment se forme en lui l'*habitude*.

Toutes les fois que l'homme fait un acte quelconque, cet acte laisse sur son cerveau ou dans son âme, peu importe, une trace, quelque chose de persistant, qui, plus tard, peut lui rappeler l'idée de cet acte : cela ne peut être nié, puisque tout le monde sait que l'homme est doué de mémoire. Mais cette trace, ce quelque chose qui persiste dans l'homme, n'a pas seulement la puissance de rappeler l'acte à sa pensée, il a aussi la puissance de porter l'homme à refaire l'acte qu'il a déjà fait; cette puissance est faible d'abord, mais elle s'accroît chaque fois que le même acte est répété, parce qu'alors la trace acquiert, par chaque acte nouveau, une force nouvelle, en devenant de plus en plus distincte. Mais comme le cerveau est empreint d'une multitude de traces, qu'outre les traces de faits il y a un grand nombre de traces d'idées et de jugements, et comme, d'ailleurs, ces traces agissent dans le cerveau à la manière de points mobiles qui se combinent, s'attirent, se repoussent entre eux selon des lois qui nous sont et qui nous seront peut-être toujours inconnues, il est aisé de comprendre que la trace d'une action passée ne doit porter l'homme à la faire de nouveau que dans les circonstances où sa force impulsive n'est pas annulée par quelque autre force plus active. Seulement, dès que ces

circonstances se présentent, l'homme est porté d'autant plus vivement à faire l'acte en question que la trace est plus forte, et c'est en cela précisément que consiste la force de l'*habitude*.

Cela peut suffire pour expliquer comment l'*habitude* nous porte souvent à faire certaines choses sans aucune délibération préalable. Mais il y a d'autres *habitudes* qui ont pour effet de modifier nos goûts, et ceci demande une explication nouvelle. Par exemple, l'*habitude* de manger du pain bis le fait trouver bon, tandis que, dans d'autres circonstances, l'*habitude* de manger trop souvent du poisson fait qu'on s'en dégoûte et qu'on veut manger autre chose. Ces deux effets si différents proviennent de diverses causes. Généralement, on ne mange pas du pain pour se régaler, mais pour se nourrir; or le pain bis nourrit aussi bien que le pain blanc; si d'abord on l'a trouvé mauvais, c'est qu'il faisait éprouver une sensation à laquelle on n'était pas accoutumé, et à la place de laquelle une *habitude* antérieurement contractée faisait attendre une sensation différente. Quant à celui qui est dégoûté du poisson parce qu'il en mange trop souvent, son dégoût provient ou de son état de santé, qui demande réellement un changement dans sa nourriture habituelle, ou de ce qu'il se rappelle le goût d'autres aliments qui lui ont procuré une variété de plaisirs dont il voudrait jouir encore. Enfin, si l'*habitude* émousse la douleur, c'est que la douleur est en grande partie produite par l'effroi que nous cause un changement violent que nous sentons dans une partie quelconque de notre être corporel, parce que ce changement violent peut avoir des suites qui nous sont inconnues; or, il est aisé de comprendre que cet effroi diminue quand nous avons souvent éprouvé la sensation, qui devient par là même moins extraordinaire, moins exceptionnelle, et dont l'expérience nous a montré que les suites sont moins funestes que nous ne l'avions craint.

Il y a donc deux sortes d'*habitudes :* l'une qu'on pourrait appeler active, parce qu'elle porte à faire certains actes; l'autre négative, parce qu'elle ne fait que détruire peu à peu certaines forces, certaines tendances qui s'étaient constituées dans l'être intérieur, soit par la nature même de ses parties intimes, soit par des *habitudes* précédemment contractées. C'est particulièrement dans les êtres doués à un degré quelconque de la faculté de penser que se rencontrent les *habitudes* actives.

L'homme est si fier de son titre d'être raisonnable, qu'il lui répugne d'accepter le joug de cette puissance en quelque sorte machinale qui l'entraîne à faire des actes irréfléchis; mais, s'il consultait de bonne foi sa raison, elle serait la première à lui conseiller de se soumettre. Elle est un guide plus éclairé, en apparence du moins; mais elle marche lentement, et, s'il ne devait jamais aller plus vite qu'elle, il ne ferait pas la dixième partie des actes qu'une nécessité absolue lui impose. Chaque petit mouvement de l'un quelconque de nos membres, s'il nous fallait le raisonner, exigerait de longues combinaisons et des calculs très-compliqués, pour trouver le degré d'impulsion à donner aux muscles, aux nerfs, aux fibres, aux fluides vitaux. Le premier précepte de la raison est de ne recourir à la réflexion que là où elle est le meilleur guide à suivre, c'est-à-dire dans les circonstances peu ordinaires, où il est impossible qu'il y ait une *habitude* sagement contractée, et dans celles où il est évident que l'action immédiate n'est nullement nécessaire. Le haut prix que l'homme attache à la vertu, et qu'il y attache à juste titre, le porte aussi à n'accepter qu'avec répugnance l'idée que cette qualité si précieuse puisse n'être rien autre chose que l'*habitude* des bonnes actions. Cependant, un peu de réflexion fait bientôt comprendre qu'il est fort heureux qu'il en soit ainsi et que la vraie nature de la vertu n'ait rien de mystique, mais soit, pour ainsi dire, tout entière dans la main de ceux qui sont chargés de diriger les nations, et, plus spécialement encore, dans la main des instituteurs de la jeunesse. Si la vertu avait un caractère mystique, surnaturel, nous pourrions l'admirer et l'aimer là où elle se trouve, mais nous serions complétement impuissants pour la faire naître là où elle est absente; si elle consiste dans l'*habitude* de certains actes, nous n'avons qu'à chercher les meilleurs moyens d'exciter la jeunesse à faire des actes de cette nature, à les faire souvent, à éviter tous ceux qui seraient d'une nature opposée.

D'ailleurs, il y a plus de rapports qu'on ne croit entre la raison et l'*habitude*. Si l'on étudiait bien les actes que nous appelons raisonnés, on verrait que, parmi les motifs qui nous les inspirent, ceux dont nous avons réellement conscience sont évidemment les moins nombreux; une foule d'autres motifs influent sur notre détermination sans qu'il nous soit possible de les démêler nettement. C'est que la raison elle-même est, en grand partie, soumise au pouvoir de l'*habitude;* la raison d'un homme n'est jamais complétement identique à la raison d'un autre homme, parce que chacun d'eux a des *habitudes* différentes de juger et de raisonner; il n'existe point de raison absolue, fixe, invariable, à moins que, par une confusion déplorable, on ne prenne ce mot *raison* dans le sens de vérité, qui n'est que le but auquel tend la raison, trop souvent sans pouvoir l'atteindre.

On dit souvent que l'*habitude* est une seconde nature, et cela est vrai; car il peut arriver et il arrive souvent que la nature originelle d'un enfant est complétement transformée par l'éducation, c'est-à-dire par les *habitudes* que ceux qui l'élèvent lui font peu à peu contracter. Mais on pourrait dire aussi que la nature première elle-même est presque entièrement formée d'*habitudes* transmises de génération en génération. La nature première, le caractère originel d'un Chinois diffère étrangement du caractère d'un Européen; mais d'où le Chinois tient-il les qualités ou les défauts originels qui le caractérisent? Il les tient de ses ancêtres, chez qui ils se sont développés à travers une longue suite de siècles. Pourquoi ces qualités ou ces défauts se sont-ils ainsi développés chez les ancêtres des Chinois? Parce que le climat, les circonstances politiques ou religieuses ont amené une répétition, longtemps continuée, d'actes d'une certaine nature, qui ont engendré des *habitudes* spéciales, dont le Chinois actuel trouve le germe dans la matière même de son cerveau et de ses fibres nervales, matière qui lui a été transmise directement par les auteurs de ses jours. Et si l'on remontait même au premier homme, en supposant qu'il soit possible de savoir où et quand l'homme a commencé, il serait peut-être encore vrai de dire que la nature première de cet Adam inconnu n'était pas complétement soustraite à la puissance de l'*habitude*. La matière de son cerveau et de ses fibres intérieures n'était pas toujours restée dans l'état où elle se trouvait en lui; elle avait subi des modifications très-nombreuses peut-être, dont les unes avaient pu n'être que passagères, tandis que d'autres, durant plus longtemps, devenaient dès lors en quelque sorte habituelles. Ainsi, l'*habitude* serait une loi générale de l'ensemble des choses.

HABITUDINAIRE s. (a-bi-tu-di-nè-re — rad. *habitude*). Théol. Celui qui commet habituellement les mêmes péchés : *On doit différer l'absolution au récidif, c'est-à-dire à l'*HABITUDINAIRE *qui, après avoir été averti par son confesseur, est retombé dans les mêmes péchés.* (Gousset.)

HABITUÉ, ÉE (a-bi-tu-é) part. passé du v. Habituer. Qui a contracté une habitude : *Nous sommes* HABITUÉS *à regarder l'esprit comme une arme, et nous mesurons sa force aux blessures qu'il fait.* (St-Marc Girard.)

— Dr. canon. Se dit d'un ecclésiastique qui n'a ni charge ni dignité dans une église, mais qui assiste aux offices et participe aux fonctions du prêtre en titre : *Les prêtres* HABITUÉS *de Notre-Dame.*

— Substantiv. : Personne qui fréquente ordinairement un lieu : *Les* HABITUÉS *d'une maison. Les* HABITUÉS *d'un bal, d'un café, d'un théâtre.*

HABITUEL, ELLE adj. (a-bi-tu-èl, è-le — lat. *habitualis;* de *habitus*, manière d'être). Ordinaire, passé en habitude : *Faire sa promenade* HABITUELLE. *Le climat influe sur la disposition* HABITUELLE *des corps, et par conséquent sur les caractères.* (J.-J. Rouss.)

— Théol. *Grâce habituelle*, Celle qui reste toujours dans le sujet, au lieu que la grâce actuelle lui est accordée dans une circonstance déterminée.

— **Antonymes.** Inaccoutumé, insolite, inusité. — Anomal, anormal, exceptionnel, hétéroclite, inaccoutumé, rare. — Nouveau. — Extraordinaire.

HABITUELLEMENT adv. (a-bi-tu-è-le-man — rad. *habituel*). Fréquemment, ordinairement, d'habitude : *Les femmes font* HABITUELLEMENT *de la confiance le premier besoin de l'amitié.* (Mme de Staël.) *La science a cessé de vivre* HABITUELLEMENT *sous le même toit que la foi.* (Guizot.)

HABITUER v. a. ou tr. (a-bi-tu-é — lat. *habituare;* de *habitus*, manière d'être. Prend un tréma sur l'*i* aux deux prem. pers. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous habituïons, que vous habituïez*). Accoutumer, faire prendre une habitude à : HABITUER *les enfants à la fatigue, à l'obéissance.*

S'habituer v. pr. Prendre, contracter l'habitude de faire une chose : S'HABITUER *à se lever matin.* S'HABITUER *à boire de l'eau. De jolis traits qui* S'HABITUENT *à la grimace du dédain deviennent des traits refrognés.* (J. Joubert.)

— Se familiariser avec une chose, ne plus la craindre, ne plus en être incommodé : S'HABITUER *au bruit.* S'HABITUER *à l'odeur du tabac. On* S'HABITUE *à ses infirmités : le plus difficile, c'est d'y habituer les autres.* (A. d'Houdetot.)

— **Antonymes.** Désaccoutumer, déshabituer, rouiller.

HABITUS s. m. (a-bi-tuss — mot lat.). Hist. nat. Apparence extérieure, conformation physique; port des hommes, des animaux, des plantes : *L'*HABITUS *entièrement pélagique des Polynésiens a certainement contribué au développement de leur industrie maritime.* (A. de Quatrefages.)

— Pathol. Syn. d'HABITUDE.

HÂBLER v. n. ou intr. (â-blé; *h* asp. — esp. *hablar*, parler; du lat. *fabulari*, même sens). Parler beaucoup, avec exagération, avec suffisance : *Le prince de Metternich, feignant d'être Russe en détestant la Russie,* HÂBLAIT *sur la guerre sans la vouloir.* (Chateaub.)

HÂBLERIE s. f. (â-ble-rî; *h* asp. — rad. *hâbler*). Menterie, discours plein de suffisance ou d'emphase; habitude de hâbleur : *Les* HÂBLERIES *des Gascons sont parfois amusantes. En Amérique, aucune* HÂBLERIE *ne saurait subsister; le public n'est point trompé, n'y ayant là personne en pouvoir de mentir et d'imposer silence à tout contradicteur.* (P.-L. Courier.) *La* HÂBLERIE *est notre défaut.* (Chateaub.)

HÂBLEUR, EUSE adj. (â-bleur, eu-ze; *h* asp. — rad. *hâbler*). Qui a l'habitude de hâbler, de se vanter : *Tout voyageur est plus ou moins bâvard, vaniteux et* HÂBLEUR. (Rigault.) HÂBLEUR, *chasseur, Gascon, sont chez nous des mots synonymes.* (Toussenel.)

— Substantiv. : *C'est un* HÂBLEUR, *une* HÂBLEUSE.

Dans Florence jadis vivait un médecin,
Savant *hâbleur*, dit-on, très-célèbre assassin.
BOILEAU.

— **Syn. Hâbleur, craqueur, fanfaron**, etc. V. CRAQUEUR.

HABLITZ s. m. (a-blitz; *h* asp. — n. pr.). Ornith. Passereau du genre étourneau, qui habite la Perse.

HABLITZIE s. f. (a-bli-tzî; *h* asp. — de *Hablitz*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des chénopodées, qui habite le Caucase.

HABOLA, nom latin du HAVEL.

HABOR ou **CHABOR**, fleuve de Mésopotamie. Il prend sa source près de l'endroit appelé en arabe *Raselaïn*, arrose la Mésopotamie supérieure parallèlement à l'Euphrate et au Tigre, puis fait un brusque coude à l'O. et se jette dans l'Euphrate.

Ammien dit que ses rives étaient excessivement fertiles. A plusieurs reprises, les Juifs emmenés en captivité s'établirent sur les bords de ce fleuve, et ce fut là que vécut Ezéchiel. ‖ Il existe aussi un fleuve du même nom dans les environs de Mossoul. Il va déboucher dans le Tigre. On l'a confondu quelquefois avec le Habor de Mésopotamie.

HABRA, rivière de l'Algérie, prov. d'Oran. Elle prend sa source au pied du mont Daya, porte d'abord les noms de Messoulen, de Taourira, d'Oued-Sefioun, de Sidi-Mouça-ben-Scharan, d'Oued-Houmet, arrose la magnifique plaine d'Aïn-Ferès, prend à Hamman-Hanéfia le nom d'Oued-el-Hamman, coule dans des gorges pittoresques et se joint au Sig, pour former la Macta, après un cours de 240 kilom.

HABRANTHE s. m. (a-bran-te — du gr. *habros*, beau; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes bulbeuses, de la famille des amaryllidées, formé aux dépens des amaryllis, et dont l'espèce type croît au Cap de Bonne-Espérance.

HABROCÈRE s. m. (a-bro-sè-re — du gr. *habros*, beau; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, dont l'espèce type habite l'Allemagne et la Sardaigne.

HABROTHAMNE s. m. (a-bro-ta-mne — du gr. *habros*, beau; *thamnos*, buisson). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des solanées, tribu des cestrinées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Mexique.

— **Encycl.** Les *habrothamnes* sont des arbrisseaux glanduleux et un peu visqueux dans toutes leurs parties; leurs fleurs sont disposées en cymes irrégulières paniculées; la corolle, généralement rouge, est tubuleuse, renflée au sommet en une sorte de massue, contractée au-dessous du limbe, qui est petit et à cinq dents. Les espèces peu nombreuses de ce genre croissent au Mexique, et plusieurs sont cultivées dans nos jardins. Ce sont, en général, de très-beaux arbrisseaux, qui exigent en hiver la serre tempérée, mais qu'on peut mettre en pleine terre durant l'été. On les multiplie facilement de boutures faites sous cloche, sur couche chaude, en terre douce mélangée. Nous citerons particulièrement l'*habrothamne élégant*, arbrisseau de 3 à 4 mètres, à rameaux flexibles et inclinés, portant des feuilles ovales lancéolées et pubescentes.

HABSAL ou **HAPSAL** ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement d'Esthonie, sur une presqu'île, à 90 kilom. S.-O. de Revel; 1,500 hab. Port de commerce; exportation de blé, de lin et de cire. Fondée en 1279, cette ville fut prise en 1559 par les Danois, en 1645 par les Suédois et en 1710 par les Russes.

HABSBOURG, en latin *Habsburgum*, village de Suisse, canton d'Argovie, à 12 kilom. N.-E. d'Aarau, près de la rive droite de l'Aar, au pied du Wülpelsberg; 200 hab. Ruines du château de Habsbourg, berceau de la maison impériale d'Autriche. Ce château, appelé *Habitschburg* (château des autours), fut bâti dans le cours du XIe siècle par Werner, évêque de Strasbourg, selon les uns, et par un comte d'Altenbourg, suivant les autres. « Il se composait, dit M. Joanne dans son excellent *Guide en Suisse*, de trois corps de bâtiment dont il ne reste qu'une seule tour carrée, adossée à un édifice d'une forme irrégulière et d'une enceinte peu considérable. Les murailles de la tour qui est restée debout ont 3 mètres d'épaisseur. Du sommet, on embrasse un superbe panorama. Cent cinquante ans après l'élévation de Rodolphe de Habsbourg au trône impérial, la maison d'Autriche fut dépouillée de ses propriétés suisses par un ban du pape. »

De son vivant, l'évêque Werner fit don de ses domaines à son frère Lancelin, qui à son tour partagea toutes ses possessions entre ses trois fils. Les deux premiers moururent sans postérité; le troisième, Werner, réunit les différents héritages, et fut le premier qui prit le titre de comte de Habsbourg. Il mourut en 1096, laissant pour successeur Othon, son fils, comte de Habsbourg, mort en 1111. Celui-ci fut père de Werner II, mort vers 1163, et aïeul d'Albert, qui obtint de l'empereur Henri Ier le comté de Zurich, et qui le premier s'intitula landgrave d'Alsace. Albert mourut en 1199, laissant un fils, Rodolphe, gouverneur d'Uri, de Schwitz et d'Unterwalden, qui se fit exécrer par sa tyrannie, et accrut considérablement la puissance de sa famille en acquérant le comté d'Argovie et la seigneurie de Laufenbourg. Rodolphe mourut en 1233, laissant deux fils, Albert et Rodolphe, qui se partagèrent le domaine paternel, et furent, chacun, l'auteur d'une branche spéciale de la maison de Habsbourg. L'aîné, Albert, eut le château de Habsbourg avec les domaines situés en Argovie et en Alsace; le cadet, Rodolphe, eut les possessions du Brisgau. La branche formée par ce dernier se bifurqua en deux rameaux, celui des comtes d'Habsbourg-Laufenbourg, et celui des comtes de Kybourg. Le premier s'éteignit en 1408; le second, celui des comtes de Kybourg, finit en 1415, avec Egon, comte de Kybourg et landgrave en Bourgogne. Albert, fils aîné de Rodolphe, suivit l'empereur Frédéric II à la croisade de 1240, et mourut à Ascalon, laissant trois fils, Rodolphe, Albert et Hartmann, dont les deux derniers n'eurent pas de postérité. Rodolphe fut élu empereur d'Allemagne en 1273, sous le nom de Rodolphe Ier, et il est le fondateur de la maison d'Autriche. Il laissa deux fils : Albert, élu empereur en 1298, et Rodolphe, dont la postérité s'éteignit en la personne de son fils. Albert eut six fils : Rodolphe, Frédéric III, roi des Allemands, Léopold, Albert II, Henri, Othon, duc de Carinthie. Albert II seul laissa des enfants : Rodolphe, Frédéric, Albert III, Léopold, qui obtint le Brisgau et la Souabe. La postérité d'Albert III, s'éteignit en 1558, en la personne de Louis II, roi de Hongrie et de Bohême. Léopold, frère puîné d'Albert III, eut quatre fils, dont un seul, Ernest, fit souche. Cet Ernest laissa Albert IV et Frédéric, empereur d'Allemagne, sous le nom de Frédéric III. Maximilien, fils de ce dernier, épousa l'héritière de la maison de Bourgogne, devint empereur d'Allemagne en 1493, et fut père de Philippe, qui acquit l'Espagne, en épousant Jeanne la Folle. Les deux fils de Philippe, Charles et Ferdinand, se partagèrent le domaine paternel. Le premier devint empereur d'Allemagne sous le nom de Charles-Quint (1519), en même temps que roi d'Espagne; le second fut roi de Bohême, de Hongrie, puis succéda à son frère comme empereur d'Allemagne, sous le nom de Ferdinand Ier, en 1558. Ce dernier prince devint alors la tige de la branche allemande d'Autriche-Habsbourg. Sa descendance mâle s'éteignit en 1740 avec Charles VI, qui laissa une fille, Marie-Thérèse. Cette princesse épousa François, duc de Lorraine, qui fut empereur sous le nom de François Ier, et devint le fondateur de la maison régnante de Habsbourg-Lorraine, dont le chef actuel est l'empereur d'Autriche, François-Joseph Ier.

HABSHEIM, bourg de France (Haut-Rhin), ch.-l. de cant., arrond. et à 8 kilom. de Mulhouse; pop. aggl., 2073 hab. — pop. tot., 2073 hab.

HABYB (Aly-ben-Mohammed), chef arabe, mort en 885 de notre ère. Il prétendait descendre d'Ali, gendre de Mahomet. Grâce à ces prétentions, Habyb se forma un parti, s'empara de Bassorah, d'où il chassa le calife Motamed, et fonda une ville qu'il appela Mokhtarah. Par la suite, Mowaffak, frère de Motamed, marcha contre Habyb, le vainquit complétement, et le mit à mort après l'avoir fait prisonnier.

HABZÉLI s. m. (a-bzé-li — ar. *hab-el-zelin*, grains de zélin). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des anonacées, tribu des xylopiées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Afrique et l'Amérique tropicales.

— **Encycl.** Les *habzélis* sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, aiguës, entières, pubescentes en dessous; à fleurs solitaires à l'extrémité de pédoncules axillaires. Leurs fruits sont aromatiques et employés surtout comme condiment; ils possèdent aussi des propriétés stimulantes qui les ont fait admettre dans la matière médicale à titre de stomachiques. Ce genre comprend six espèces, qui croissent dans les régions tropicales de l'Afrique et de l'Amérique. *L'habzéli d'Ethiopie* est un arbre élégant, à feuilles ovales, lisses, glauques en dessous; ses fleurs blanches apparaissent vers la fin de l'automne. Le fruit se compose de plusieurs gousses charnues, brun noirâtre, ayant, comme les graines qu'elles renferment, une saveur poivrée. Cet arbre croît dans les forêts de l'Afrique tropicale. Sa saveur et son odeur rappellent, quoiqu'à un degré plus faible, celles

du curcuma et du gingembre. On l'emploie en médecine comme stimulant et sialagogue, c'est-à-dire propre à exciter la sécrétion salivaire; en Abyssinie, on s'en sert contre les maux de dents. Les graines, dont la saveur est moins piquante et un peu rance, servent de condiment; les nègres en font l'objet d'un commerce fort restreint aujourd'hui, mais qui paraît avoir eu une certaine importance dans l'antiquité. On les a désignées sous les noms d'*habzéli*, *graine de zélin*, *poivre d'Ethiopie*, *maniguette*, etc.

L'*habzéli aromatique* croît à la Guyane, au Pérou, aux Antilles, à l'île de France; on regarde même cette dernière localité comme la vraie patrie de cet arbre, qui de là aurait été importé en Amérique par les nègres. On le trouve surtout dans les forêts, les régions montagneuses, et jusque dans les ravins. Les fruits sont âcres et aromatiques, qualités qu'ils doivent à une huile essentielle; à la Guyane, on les emploie en guise de poivre; leur saveur rappelle à la fois celles du poivre ordinaire, du camphre, de la lavande et du thym. Elles sont usitées, en médecine, comme stimulantes, masticatoires, sialagogues et alexitères; on les prescrit contre les paralysies, les anorexies, les affections asthéniques de l'estomac et des intestins, les engorgements des parotides et des glandes salivaires, les effets énervants produits par la chaleur, etc.

L'*habzéli ondulé*, qui croît dans le royaume d'Oware, et l'*habzéli à fruits en ombelle*, originaire de la Guyane, sont encore des arbres peu élevés, qu'on trouve dans les bois de leur pays natal. Ils possèdent les propriétés des espèces précédentes; leurs graines et leurs fruits aromatiques, dont la saveur est analogue à celle du poivre, mais plus douce, servent aussi de condiment. Les *habzélis* sont assez remarquables comme espèces d'ornement; mais, jusqu'à ce jour, ils ne sont guère cultivés que dans les jardins botaniques.

HAÇAN, nom de plusieurs souverains, chefs et savants musulmans. V. HASSAN.

HACELDAMA (*champ du sang*), champ situé aux environs de Jérusalem. Il fut acheté, dit-on, avec l'argent que Judas avait reçu pour prix de sa trahison. Ce champ sert de sépulture aux étrangers.

HACÉLIE s. f. (a-sé-lî). Echin. Syn. d'ASTÉRIE ou ÉTOILE DE MER.

HACHA (rivière, province et ville de). V. RIO-DE-LA-HACHA.

HACHAGE s. m. (a-cha-je; *h* asp. — rad. *hacher*). Action de hacher; résultat de cette action.

HACHARD s. m. (a-char; *h* asp. — rad. *hacher*). Techn. Cisailles dont se servent les forgerons pour couper le fer.

HACHE s. f. (a-che). Nom de la huitième lettre de l'alphabet français d'après l'ancienne appellation: *Une* HACHE *aspirée. Une* HACHE *muette*. V. H.

HACHE s. f. (a-che; *h* asp. — V. l'étym. à la partie encycl.). Instrument en fer, tranchant à son bord le plus large, et fixé à un manche par son bord le plus étroit : *Abattre un arbre à coups de* HACHE. *Manier la* HACHE. *Se servir d'une* HACHE. *La* HACHE *est la main de l'homicide*. (Chateaub.)

Les *haches* et les croix sont lasses de trépas.
ROTROU.

— *Hache à main*, Petite hache avec un manche fort court, qu'on peut manœuvrer d'une seule main.

— *Fait, taillé à coups de hache*, Fait grossièrement, sans goût.

— Fam. *Avoir un coup de hache à la tête*, Etre un peu fou : *Les grands artistes* ONT *un petit* COUP DE HACHE A LA TÊTE. (Dider.)

— Blas. Meuble de l'écu qui représente une hache : *Brie de Camprond : D'azur, à deux* HACHES *adossées d'argent.* ‖ *Hache d'armes*, Hache qui a un fer large à dextre, une pointe à sénestre, et dont le manche est arrondi : *Mazarin : D'azur, à une* HACHE D'ARMES *d'argent fûtée d'or.* ‖ *Hache danoise*, Hache d'argent à manche d'or de forme courbe, qui figure dans les armes de la Norvége.

— Chorégr. *Pas de hache*, Danse très-vive usitée au théâtre, où elle est exécutée par une troupe de danseurs ou de danseuses.

— Art milit. *Hache d'armes*, Hache à manche court, qui sert d'arme aux matelots lorsqu'ils montent à l'abordage d'un vaisseau ennemi. ‖ Hache dont on se servait autrefois à la guerre : *Le roi Jean se défendait en homme de cœur, avec une* HACHE D'ARMES, *à la bataille de Poitiers.* (L'abbé de Choisy.)

— Art vétér. *Coup de hache*, Creux situé à la jonction du cou et du garrot, chez le cheval.

— Typogr. *Imprimer en hache*, Se dit lorsqu'une colonne, dépassant en longueur l'autre colonne, prend sous cette dernière la largeur de la page entière, ou lorsqu'une note imprimée en marge s'étend jusqu'au-dessous du texte, et y occupe de même toute la largeur de la page.

— Techn. *Hache d'ouvrage*, Espèce de marteau dont on se sert dans les ardoisières pour briser les blocs.

— Bot. *Hache royale*, Espèce d'asphodèle.

— **Encycl.** Non-seulement la plupart des peuples, sans distinction d'origine et de races, ont connu la *hache*, mais, par suite d'un phénomène extrêmement curieux et difficile à expliquer, un grand nombre d'entre eux lui ont donné un nom presque identique. Le sanscrit donne à la *hache*, entre autres noms, celui de *takshant* et de *tanka*, dérivés de la racine *tak* ou *taksh*, qu'on retrouve dans le grec *tectôn*, charpentier. Plusieurs langues ont adopté ce terme en lui faisant subir de légères modifications : ainsi le persan en a fait *tash;* le zend *tasha;* l'arménien *tagur;* le grec *tuchos*, *hache* de guerre, *tukos*, ciseau; l'irlandais *tuach;* le polonais *tasak*, coutelas, etc. Mais comment se fait-il que nous retrouvions, pour dire *hache*, en samoyède *tuka*, en tongouse *tukka*, en nouveau-zélandais *toki*, en nouka-hivien *toki*, en tonga *togui*, en iroquois *atokea*, en algonquin *tekaka*, en illinois *tekahakan?* etc. Ces coïncidences, dit M. Pictet, sont trop multipliées pour être mises sur le compte du hasard; mais on ne peut guère les attribuer à une communauté d'origine, ou à des transmissions de peuple à peuple. La seule explication possible est ici celle du principe de l'onomatopée, la racine *tak*, *tok*, imitant très-bien le bruit de la *hache* qui taille. Le mot grec *pelekus*, *hache*, se rattache à une autre racine sanscrite *paraçu*, qui a la même signification. L'ossète a également adopté ce radical, sous la forme *farath*. De *pelekus*, le grec a fait *pelekaô*, je taille, et *pelekâs*, le pivert, celui qui taille le bois avec son bec. Quant au latin *securis*, il est incontestablement de la même famille que *seco*, je coupe, et on le retrouve sans peine dans l'ancien slave *siehyra*, *hache*, qui, de son côté, dérive de *sieka*, *sieshti*, couper. De *securis* il faut rapprocher *sicilis*, faux, qui, en anglo-saxon, est devenu *sicel*, en ancien allemand *sihhila*, en irlandais *seical*, en kymrique *hicel*, etc. Notre mot *hache* paraît venir de *ascia*, doloire, qui, selon Pictet, vient lui-même du grec *axinê*, *hache*.

Ces noms divers de la *hache* suffiraient à démontrer que cet instrument remonte à une très-haute antiquité; on trouve des *haches* de silex, grossièrement fabriquées par les hommes primitifs de l'époque qu'on appelle ordinairement l'âge de pierre. Si nous descendons à des temps moins reculés, nous reconnaissons que la *hache* a toujours été une arme de guerre; car il ne faut pas croire Pline lorsqu'il affirme que ce fut l'amazone Penthésilée qui inventa la *hache*, ni Plutarque lorsqu'il dit que les amazones l'inventèrent avant l'expédition d'Hercule. Selon lui, ce héros, après avoir tué Hippolyte, enleva sa *hache* et en fit présent à Omphale, qui la transmit aux rois ses successeurs, lesquels la portèrent avec vénération, comme une chose sacrée. La *hache* à deux tranchants recevait le nom de bipenne; elle était quelquefois aiguë d'un côté; mais la bipenne à deux tranchants est la forme la plus ordinaire sous laquelle cette arme est représentée sur les monuments, principalement sur ceux des temps moins reculés. La bipenne paraît avoir été particulièrement à l'usage de la Thrace et de la Scythie. Pausanias rapporte qu'Alcamène avait sculpté sur le fronton postérieur du temple d'Olympie une célèbre centauromachie, dans laquelle Thésée combattait avec une *hache* les ravisseurs de l'épouse de Pirithoüs; un bas-relief publié par Buonarotti offre encore un guerrier combattant un centaure avec une bipenne. Sidonius appelle *securis* la *hache* des Gaulois. Mais les Francs portaient la bipenne, à laquelle on donnait le nom de besaiguë (*bisacuta*) et de francisque. Ils s'en servaient en jetant ce redoutable instrument, dont le manche était court, sur les armes défensives de l'ennemi, pour les fracasser. « Au signal du combat, dit Procope, secrétaire de Bélisaire, ils lancent leur *hache* contre le bouclier ennemi, le cassent, sautent l'épée à la main sur leur ennemi et le tuent. » Au moyen âge, les *haches* de la milice française se nommaient doloires, barboles, becs-de-corbin, guisarmes, pieuchons, bipennes, besaiguës, etc.

On donnait le nom de *haches d'armes* à celles qui avaient le manche beaucoup plus menu; elles étaient ferrées par en haut d'un fer qui avait quelque ressemblance pour la figure avec celui des *haches* communes, mais plus court et quelquefois plus large; de l'autre côté, elles portaient une assez longue pointe de fer, ou un croissant fort pointu par les deux bouts. On voit des *haches* d'armes dans presque tous nos musées. Les *haches* danoises étaient autrefois plus en réputation que les autres; elles étaient à pointes nommées dagues. La bipenne, ou *hache* à deux tranchants, était alors nommée besaiguë ou besague. Les combattants tenaient leur arme par le milieu du manche, tantôt frappant du taillant, tantôt de l'autre côté, tâchant d'introduire la pointe dans la visière de l'ennemi, afin de lui blesser le visage. Les compagnies de gentilshommes au bec-de-corbin ont été, en France, les dernières troupes de terre qui aient conservé la *hache*. On l'avait donnée aux grenadiers, sous Louis XV; mais lorsque cette troupe d'élite prit le fusil et abandonna la grenade, on ne conserva dans chaque compagnie que trois ou quatre hommes armés de *haches;* c'est l'origine de nos sapeurs. La *hache* de campagne et celle de campement dont nos cavaliers sont munis sont plutôt des outils que des *haches*. On en délivrait autrefois aux compagnies d'infanterie comme effet de campement. L'instruction de l'an XII (16 brumaire) renouvelait ces dispositions et considérait la *hache* comme un des quatre outils à délivrer par tente. La *hache* d'abordage a d'un côté un tranchant et de l'autre un pic; elle est au nombre des armes dont les armées navales font usage; il en est tenu en réserve sur les bâtiments de la marine. Une espèce de ressort fixé à la tête de cette *hache* sert à la suspendre au ceinturon du sabre. Au moyen de la pointe courbe que les marins enfoncent dans les bordages du navire abordé, ils s'aident du manche pour monter à bord de l'ennemi. La *hache* d'abordage sert aussi pour trancher les manœuvres. On peut aisément la brandir d'une seule main. On a donné le nom de *mornette* à la *hache* des sapeurs d'infanterie française.

Le décret de 1806 (22 février) a disposé que « les *haches* de sapeur de régiments d'infanterie seront uniformes et en tout semblables à de bonnes et fortes *haches* de charpentiers. » La *hache* était alors, et resta malgré ce décret, un outil de parade. Un modèle de *hache* a été établi en 1811 (19 décembre), par les ordres du ministre de la guerre; il a été approuvé de nouveau par décision de 1817 (3 septembre).

— **Allus. hist. Hache de Ténès** (LA), Locution qui était très-employée chez les Grecs, pour désigner ceux qui étaient inflexibles dans leur colère. On disait de quelqu'un : *Il a la hache de Ténès*, pour dire : « Il a une rancune que rien ne fléchira. » Voici l'origine de ce proverbe.

Un certain Cycnus, qui régnait à Colones, ville de la Troade, avait eu de Proclée, sa première femme, une fille nommée Hémithée et un fils nommé Ténès, qui épousa en secondes noces Philonomé, fille de Craugasus. Celle-ci devint amoureuse de Ténès, son beau-fils; mais, n'ayant pu s'en faire aimer, elle résolut, pour se venger, de l'accuser d'avoir voulu la violer. Cycnus, trompé par cette imposture, fit enfermer Ténès ainsi que sa sœur dans un coffre, et les fit jeter à la mer. Les flots les portèrent tous deux dans l'île de Leucophys, qui s'est depuis appelée Ténédos et dont les habitants choisirent Ténès pour roi. Cependant Cycnus, ayant découvert la fausseté de l'accusation portée contre son fils, s'embarque pour Ténédos, afin de se réconcilier avec ses enfants. Diodore prétend qu'il y réussit. Pausanias dit, au contraire, que Ténès, armé d'une hache, coupa le câble qui retenait au rivage le vaisseau de Cycnus, qui périt entraîné par les vents.

On faisait aussi une autre application de ce proverbe, et de la sévérité de Ténès; car il ordonna qu'il y eût toujours derrière le juge un homme tenant une hache, destinée à couper la tête à quiconque serait convaincu de faux témoignage. On conserva dans le temple que les habitants de Ténédos lui élevèrent une hache, la sienne, qui était, disait-on, le symbole de la peine capitale prononcée par ce héros contre les adultères. Ceux-ci subissaient la loi sans distinction de personnes, et lorsqu'on vint le consulter pour savoir ce qu'on ferait à son fils, convaincu de ce crime, il répondit : « Que la loi soit exécutée. »

On montrait la *hache de Ténès* dans le temple de Delphes, du temps de Pausanias. Elle a été représentée sur quelques médailles et aussi sur quelques pierres gravées.

HACHÉ, ÉE (a-ché; *h* asp.) part. passé du v. Hacher. Coupé en menus morceaux à l'aide d'une hache, d'une hachette ou de quelque autre instrument : *De la paille* HACHÉE. *De la viande* HACHÉE. *Des fines herbes* HACHÉES *très-menu.* HACHÉE, *l'ortie est bonne pour la volaille.* (A. Hugo.)

— Par exagér. Criblé de blessures faites par une arme tranchante : *Il a eu la figure* HACHÉE *de coups de sabre. L'action fut très-chaude; il y eut cinq chevaux d'estropiés et sept cavaliers de* HACHÉS *ou sabrés.* (Dider.) ‖ Taillé en pièces : *Le bataillon fut* HACHÉ *par les cavaliers ennemis.* ‖ Criblé de trous ou de déchirures : *Un meuble* HACHÉ *par les vers. Une voile* HACHÉE *par la tempête.*

— Fig. *Style haché*, Se dit d'un style dans lequel les phrases sont courtes et sans liaison entre elles.

— B.-arts. Couvert de hachures; disposé en hachures : *Gravure bien* HACHÉE. *Dessin mollement* HACHÉ.

HACHE-BACHÉ, ÉE adj. (a-che-bâ-ché; *h* asp.) Techn. Se dit d'une broderie où les plis et les ombres sont imités par de longs poils de soie.

HACHE-ÉCORCE s. m. Techn. Outil de tanneur, qui sert à couper en petits fragments l'écorce dont on fait le tan.

— **Encycl.** Les premiers hachoirs fabriqués pour diviser le tan n'avaient pour but que de couper les écorces en petits morceaux avant de les soumettre à l'action des moulins à cloche; ils ressemblaient tout à fait aux hache-paille, et ne différaient de ces derniers que par les dimensions de leurs pièces, établies en raison de la résistance beaucoup plus considérable que présente le bois à l'action des couteaux. Dans les *hache-écorce* les plus récents, on a remplacé le volant des anciens hachoirs par un tambour animé d'un mouvement de rotation rapide, et armé d'un grand nombre de couteaux; les écorces sont étendues régulièrement sur une double chaîne sans fin horizontale, placée à la tête de la machine, et qui s'enroule à chaque extrémité sur une roue en fonte. Pour maintenir la tension de cette chaîne, une table horizontale est placée au-dessous de son plan supérieur; les écorces, comprises entre deux joues verticales et parallèles, tombent de la chaîne sur une table en fonte, et s'avancent successivement, par la rotation de cylindres cannelés entre lesquels elles sont comprimées; dans cette position, elles sont attaquées par les couteaux qui doivent les découper; les couteaux sont fixés dans des disques montés sur un arbre commun placé transversalement aux écorces. Ils sont disposés de manière à couper successivement; ainsi, au lieu d'être placés en regard les uns des autres, ils sont, au contraire, chevauchés, et leurs tranchants forment des portions d'hélice. La vitesse de l'arbre qui porte les couteaux est très-rapide; elle peut s'élever à 400 révolutions par minute. Les écorces, devant être débitées en parcelles très-minces, doivent s'avancer, sous l'action des tranchants, avec une vitesse extrêmement lente; aussi ne donne-t-on aux cylindres cannelés alimenteurs qu'une vitesse de 100 tours par minute, environ le quart de celle des couteaux. Dans ces conditions, la progression des écorces est de $0^{m},0196$ par seconde, et le nombre des tranchants qui passent par seconde devant les écorces est de 40. Le rendement d'une telle machine peut s'élever de 100 à 120 kilogrammes d'écorces réduites par heure, les parcelles ayant à peine un demi-millimètre de longueur.

HACHENBURG, petite ville murée de Prusse, prov. de Hesse, cercle et à 80 kilom. N.-O. de Wiesbaden; 2,000 hab. Fabrication de tabac, mines de fer aux environs. Château.

HACHE-PAILLE s. m. Econ. rur. Instrument qui sert à hacher la paille avec laquelle on nourrit les bestiaux.

— **Encycl.** La paille hachée constitue pour les chevaux, pour le gros et le petit bétail une nourriture fort saine; cela a été reconnu depuis longtemps, comme le prouve ce vieil adage : Cheval de paille, cheval de bataille. Et de fait, les animaux nourris avec de la paille dans une proportion convenable jouissent d'une bonne santé, sont vifs et très-propres au travail. Si quelques personnes n'ont pas obtenu des résultats satisfaisants avec la paille hachée, il faut l'attribuer, non pas à des qualités nuisibles et particulières de cet aliment, mais à la mauvaise manière d'en faire la distribution.

Nul doute que des animaux dont on voudrait changer brusquement la nourriture ne souffrissent d'abord, et d'autant plus qu'ils seraient moins jeunes; mais, en y procédant graduellement, ils s'y habituent promptement.

On peut se demander pourquoi l'usage de la paille hachée, qui a tant d'avantages, n'est pas plus général en France, surtout dans l'armée, où l'on en aurait le plus besoin, et où il serait facile de s'en servir mieux que partout ailleurs, à cause de la gratuité de la main-d'œuvre. Ce serait une innovation, et toute innovation, on le sait, est d'abord repoussée par les campagnards, sans compter qu'il faudrait acheter un *hache-paille*. Néanmoins, dans ces dernières années, les *hache-paille* se sont sensiblement répandus dans les provinces; ainsi, le *hache-paille* champenois, qui se manœuvre à la main, et ne coûte que 8 à 10 francs, se trouve jusque dans les landes de Bordeaux. Comme c'est le plus simple de tous ces instruments, c'est celui que nous allons décrire en premier lieu.

Il se compose (fig. 1) de 3 à 7 lames A, en forme de croissant, assemblées autour d'une même charnière O; un manche M sert à les manœuvrer : elles s'engagent dans des contre-lames C, de façon à découper la paille en tronçons égaux, qui ont pour longueur l'écartement de deux lames. Une plaque forme une sorte de fond à cet instrument, contre lequel on appuie le bout de la poignée de paille à chaque reprise, afin que la longueur soit toujours la même. La charnière est fixée à un poteau P, dans une écurie ou sous un hangar.

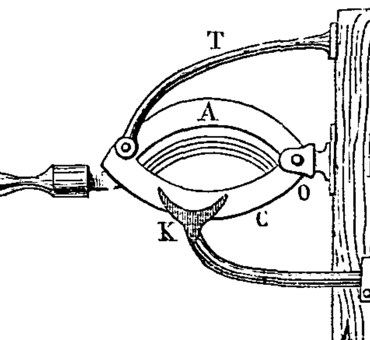

Fig. 1.

Une tringle de force T maintient l'appareil supérieurement; un garde-main K sert à soutenir la poignée de paille près du hachoir, et empêche l'ouvrier de courir le risque de se blesser en approchant trop la main de l'outil. On place sous l'appareil un panier ou récipient quelconque pour recevoir la paille hachée. Ce *hache-paille* ne mérite pour ainsi dire pas le nom de machine; c'est l'adresse de l'ouvrier qui en fait tout le succès. Parmi ceux qui sont de véritables machines, il y en a une grande diversité, qui peuvent être mus à bras, ou par l'ac-

tion d'un manége ou d'une machine à vapeur. Jusqu'à l'Exposition de 1855, c'est aux Anglais qu'est restée la supériorité dans ce genre de fabrication; en 1862, lors de l'Exposition de Londres, les constructeurs français avaient déjà fait des progrès; enfin, à l'Exposition universelle de 1867, les appareils construits en France étaient aussi bien exécutés que ceux des Anglais. L'organe principal de ces machines est un volant qui reçoit l'action directe du moteur, quel qu'il soit. Il est muni de deux ou plusieurs lames courbes, telles que *a, b, c* (fig. 2), qui rasent successivement une

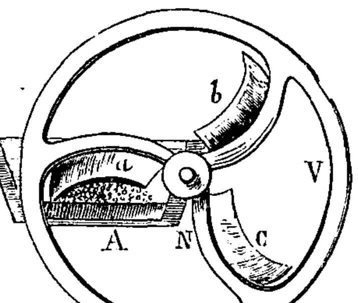

Fig. 2.

lame fixe A, établie à l'extrémité d'une rigole en bois M N, dans laquelle la paille s'avance, sous l'action de cylindres cannelés, auxquels le mouvement est transmis par le volant V. Cet appareil agit comme le feraient deux lames d'une paire de ciseaux bien serrées l'une contre l'autre; c'est, en résumé, une grande paire de ciseaux, dont la lame A est fixe, et dont la lame *a*, ou *b*, ou *c*, est mobile. Les cylindres cannelés alimenteurs sont disposés comme ceux d'un laminoir; leur écartement doit être tel que la poignée de paille ne soit pas assez serrée pour être broyée, mais qu'elle le soit assez pour avancer régulièrement sous les lames. Le principal inconvénient des *hache-paille* qui furent construits dans ce système gisait dans l'écartement invariable des cylindres alimenteurs : quand la poignée de paille était trop forte, elle était brisée, et les cylindres fatiguaient beaucoup; quand elle était trop faible, les cylindres n'avaient pas assez de prise, et la paille n'avançait plus régulièrement.

Le remède à ce grand inconvénient était facile. Il suffit, en effet, de laisser le rouleau inférieur fixe dans ses coussinets, tandis que les tourillons du cylindre supérieur sont retenus dans deux coussinets mobiles, sur lesquels appuie un ressort d'acier ou un levier pressé par un contre-poids. Quand la poignée est trop forte, le ressort se relève et cède, mais il continue néanmoins à presser le cylindre supérieur contre l'autre; si la poignée est trop faible, l'écartement diminue, la pression subsiste et les couteaux peuvent couper tout aussi bien que si la paille était donnée uniformément, dans des proportions normales. Ce perfectionnement a été imaginé par M. Malingié.

Quand on achète un *hache-paille*, il est bon de prendre en même temps plusieurs lames de rechange; il faut toujours en avoir un jeu complet, afin de remplacer celui qui fonctionne, quand les tranchants sont émoussés. Il ne faut pas acheter de ces appareils qui exigent trop d'adresse et de savoir-faire de la part de l'ouvrier; ceux dont la manœuvre est la plus simple devront toujours être préférés.

D'habitude, les fourrages hachés sont recueillis tels qu'ils sortent de l'appareil; cette méthode est vicieuse, parce qu'elle donne aux animaux toutes les poussières, ainsi que les corps étrangers qui se trouvent dans la paille ou le foin. Dans les hachoirs les plus récents et les mieux construits, on fait passer le fourrage haché dans une sorte de blutoir ou de van, qui le débarrasse de toutes les impuretés.

HACHER v. a. ou tr. (a-ché; *h* asp. — rad. *hache*). Couper en petits morceaux avec une hache ou un autre instrument tranchant : HACHER *de la viande*. HACHER *des herbes*. HACHER *de la paille*.

— Par ext. Couper grossièrement, maladroitement : *Passez-moi cette volaille; vous ne la découpez pas, vous la* HACHEZ.

— Par exagér. Faire des entailles, des blessures à : *Il fit voir sa poitrine, qu'il* AVAIT HACHÉE *de la pointe d'un poignard.* (F. Soulié.) ‖ Tailler en pièces : *Les hussards* HACHÈRENT *ce bataillon.*

— Par ext. Broyer, mettre en pièces : *La grêle* A HACHÉ *les blés, les feuilles des arbres.*

— Fam. *Hacher de la paille*, Parler mal une langue étrangère : *Voilà trois grands quarts d'heure que je* HACHE DE LA PAILLE *avec cet Anglais.*

— *Se faire hacher*, Se faire tuer jusqu'au dernier, en se défendant : *Le bataillon* S'EST FAIT HACHER, *pour laisser à la colonne le temps de se rallier.* ‖ Fig. Subir toutes les avanies ou tous les inconvénients possibles : *Il* SE FERAIT HACHER *plutôt que de renoncer à ses convictions. Je* ME FERAIS HACHER *pour elle.*

— B.-arts. Couvrir de traits croisés, qui marquent les ombres et les demi-teintes : HACHER *un dessin, une gravure.*

— Constr. *Hacher une muraille, une pierre*, En taillader légèrement le parement.

— Techn. Tailler une pièce de métal de manière qu'elle offre plus de prise et permette d'y fixer une autre matière. ‖ Tondre les draps et les étoffes. ‖ *Hacher la roue*, Y faire de très-légères incisions, pour polir le diamant.

HACHEREAU s. m. (a-che-rô; *h* asp. — dimin. de *hache*). Petite hache; petite cognée.

HACHETTE s. f. (a-chè-te; *h* asp. — dimin. de *hache*). Petite hache. ‖ Marteau tranchant d'un côté.

— Ichthyol. Poisson d'eau douce, du genre ablette, qui vit dans les fleuves de l'Europe centrale.

— Entom. Espèce de papillon de nuit.

HACHETTE (Jeanne LAISNÉ, surnommée Jeanne), héroïne française, qui s'est immortalisée au siége de Beauvais, en 1472. Quelques chroniqueurs l'ont appelée Jeanne Fourquet, ce qui a causé quelque incertitude sur sa filiation; cela tient à ce que plus tard elle se maria en secondes noces à un de ses cousins, Jean Fourquet, et que ces chroniqueurs lui ont donné le nom de ce second mari. Elle était fille de Matthieu Laisné, simple artisan, et dut naître vers 1454. On montre encore à Beauvais la maison où elle est née; elle est située dans une rue qui, du nom de l'héroïne, a été appelée de nos jours rue Jeanne-Hachette.

En 1472, le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, révolté contre Louis XI, envahit la Picardie et se jeta tout d'un coup sur la ville de Beauvais à la tête de 80,000 hommes. Cette ville était sans garnison, défendue par des fortifications en mauvais état et des murailles d'une médiocre hauteur; ses faubourgs tombèrent sans obstacle aux mains des Bourguignons. C'en était fait de la ville elle-même si les habitants, soit par attachement pour leur roi, soit par haine de l'étranger, ou soit plutôt dans la crainte de perdre sous un nouveau maître leurs franchises et leurs priviléges, ne se fussent excités l'un l'autre à se défendre vigoureusement. Ils s'armèrent à la hâte et acceptèrent hardiment une lutte inégale contre des troupes aguerries, disciplinées, bien armées et très-supérieures en nombre. Les femmes et les enfants secondèrent puissamment leurs maris et leurs pères; ils dépavèrent les rues et firent pleuvoir incessamment sur les assiégeants une grêle de pierres et de quartiers de rochers. Plusieurs femmes, plus audacieuses encore, prirent des armes, montèrent sur les remparts et s'illustrèrent par des prodiges d'audace et de valeur. Une d'elles s'y fit surtout remarquer; c'était Jeanne Laisné, que ses compatriotes surnommèrent Jeanne Hachette, à cause d'une petite hache dont elle se servait en combattant. Cette femme, inspirée peut-être par l'exemple de l'héroïne d'Orléans, monta sur la brèche, arracha le drapeau bourguignon qu'on voulait y arborer, et précipita le soldat qui le portait du haut des murailles dans les fossés. Charles le Téméraire, surpris d'une résistance aussi opiniâtre, ordonna la retraite, et à quelques jours de là Beauvais ouvrait ses portes aux troupes du roi Louis XI, qui s'avançaient pour la dégager.

Voici comment un chroniqueur presque contemporain raconte le fait avec un peu plus de détails : « Au premier assaut (à la porte du Lymaçon), furent plusieurs des Bourguignons tués, entre autres celuy qui avoit planté le principal étendard, d'une arbaleste qui luy fut deschargée... Au regard de l'autre assaut (à la porte de Bresle), ils ne furent pas moins vaillamment accueillis par les habitants, tant à l'ayde de leurs femmes et filles qui leur portoient sur la muraille grosses pierres de toutes sortes, avec grande quantité de trousses, de flesches et de poudres... tant en ce que l'on y porta le précieux corps et digne châsse de la glorieuse sainte Agadrême, patronne de Beauvais... Et n'est à oublier qu'audit assaut, pendant que les Bourguignons dressoient eschelles et montoient sur la muraille, une desdites filles de Beauvais, nommée Jeanne Fourquet, sans autres bastons ou aydes, print et arracha à l'un desdits Bourguignons l'étendard qu'il tenoit et le porta en l'église des Jacobins... » C'est dans cette église qu'était la chapelle de sainte Agadrême, protectrice de Beauvais; cet acte de piété après la victoire semble démentir l'assertion mise en avant par quelques historiens, d'après laquelle Jeanne Hachette aurait été une fille de mauvaise vie.

Le XV^e siècle était l'âge des héroïsmes féminins; après Jeanne Darc, Jeanne Hachette. « La nature a fait aux femmes, dit à ce propos Lamartine, deux dons douloureux, mais célestes, qui les distinguent et les élèvent souvent au-dessus de la condition humaine : la pitié et l'enthousiasme; elles s'exaltent. Exaltation et dévouement, n'est-ce pas là tout l'héroïsme? Elles ont plus de cœur et plus d'imagination que l'homme. C'est dans l'imagination qu'est l'enthousiasme, c'est dans le cœur qu'est le dévouement. Les femmes sont donc plus naturellement héroïques que les héros, et quand cet héroïsme doit aller jusqu'au merveilleux, c'est d'une femme qu'il faut l'attendre. Les hommes s'arrêteraient à la vertu... Quand tout est désespéré dans une cause nationale, il ne faut pas désespérer encore s'il reste un foyer de résistance dans un cœur de femme... »

Le chroniqueur du Beauvoisis, Loysel, nomme Jeanne Hachette sous son nom de Jeanne Laisné, car le surnom de Hachette ne se trouve nulle part dans les écrits du temps, en compagnie d'une autre héroïne moins célèbre. « Qu'est-il besoin, dit-il, de nommer particulièrement Jeanne Laisné, ni la femme de maître Jean de Bréquigny, qui fut si hardie que d'arrêter son évêque par la bride de son cheval, lorsqu'il voulait sortir de la ville, craignant le siége des Bourguignons, attendu que toutes les femmes de la ville, en général, se montrèrent si vaillantes en ce siége qu'elles ont surmonté la hardiesse des hommes de plusieurs autres villes! »

En l'honneur de la défense de Beauvais, Louis XI ordonna qu'il serait fait annuellement dans la ville une procession solennelle le jour de la fête de sainte Agadrême, et que les femmes prendraient le pas sur les hommes (ordonnance royale du mois de juin 1473). Cette même ordonnance conférait aux femmes de Beauvais un des priviléges des femmes nobles. Il y est dit, en effet : « Que toutes les femmes et filles qui sont à présent et seront à tout jamais en ladite ville se pourront, le jour de leurs nopces, et toutes autres fois que bon leur semblera, parer, vestir, et couvrir de tels vestemens, paremens, joyaux et ornemens que bon leur semblera, sans que, pour ce, elles puissent estre aucunement notées, reprises ou blasmées, de quelque estat ou condition qu'elles soient. »

Dans ce document, Jeanne Hachette n'est pas nommée, mais elle eut personnellement part aux libéralités royales. Louis XI la maria, la dota probablement et exempta les deux époux de tailles, leur vie durant. Voici le texte longtemps inédit de cette ordonnance : « Pour la considération de la bonne et vertueuse résistance qui fut faite l'année dernière passée, par nostre chière et amée Jeanne Laisné, fille de Matthieu Laisné, demeurant en nostre ville de Beauvais, à l'encontre des Bourguignons, tellement que elle gaigna et retira devant elle ung estendard ou basnière desdits Bourguignons, ainsy que nous estant derrenièrement en nostredicte ville avons esté informé, nous avons, pour ces causes, en faveur du mariage d'elle et de Colin Pilon, conclu et accordé que lesdits Colin Pilon et Jeanne sa femme soient, leur vie durant, francs, quictes et exempts de toutes les tailles qui sont et seront d'ores en avant mises sus, et aussy de guet et de gardeportes. Si vous mandons, etc. Donné à Senlis, le 22 février, l'an de grâce 1474. »

Jeanne Hachette retomba dans l'obscurité. Colin Pilon mourut en 1477, parmi les défenseurs de Nancy, lors du siége de cette ville par Charles le Téméraire. Elle épousa quelque temps après en secondes noces un de ses cousins maternels, Jean Fourquet, capitaine d'aventure, que Louis XI attacha quelque temps à la garde de sa personne. On ignore l'époque de la mort de l'héroïne et sa descendance. Toutefois, il existait encore, sous la Restauration, un nommé Pierre Fourquet d'Hachette, auquel Charles X faisait une petite rente de 1,500 francs, à titre de descendant de Jeanne Hachette, et l'article, beaucoup trop romanesque, de la *Biographie Didot*, est signé Fourquet d'Hachette. La ville de Beauvais a continué, depuis Louis XI, à fêter annuellement, par une procession commémorative, la défaite des Bourguignons et l'heureuse audace de son héroïne. Le 6 juillet 1851, une statue en bronze de Jeanne Hachette, due au sculpteur Debay, a été inaugurée sur la place publique de la ville.

L'étendard conquis par Jeanne Hachette existe encore; malheureusement on le porta longtemps à la cérémonie annuelle, car ce n'est qu'en ce siècle-ci que l'on eut l'idée d'en faire une reproduction, et les couleurs en sont presque effacées. C'est un des rares monuments de ce genre que l'on ait du XV^e siècle; il est en toile blanche, fleuronnée et damassée, exécuté en double œuvre et ne porte aucune broderie. Les figures et les armoiries sont peintes et dorées sur le tissu. Il devait avoir la forme d'un long pennon, avec une ou deux pointes effilées, suivant la coutume de l'époque. Les ornements de cet étendard constatent son origine bourguignonne. Il portait en caractères dorés le mot *Burgundia*, dont on n'aperçoit plus que les premières lettres. Deux arquebuses croisées et entourées de flammèches rouges rappellent que le collier de la Toison d'or portait des doubles fusils et des pierres à feu jetant des flammes avec ces mots : *Ante ferit quam flamma micat* (il frappe avant que la flamme ne brille). A côté de saint Laurent tenant son gril, on lit la célèbre devise de Charles le Téméraire : *Je l'ay emprins* (je l'ai entrepris). Auprès de la hampe sont deux écussons; le premier est surmonté d'un bonnet ducal en forme de mortier, signe caractéristique de la dignité d'électeur de l'empire. Il est entouré du collier de la Toison d'or, et porte « une aigle éployée de sable en champ d'argent, avec un écu écartelé de France et de Castille. » L'écusson inférieur porte « d'argent, au lion de gueules ou de pourpre, couronné d'or, » et est probablement l'écusson de Luxembourg. Quant à la présence de saint Laurent sur cette toile, on ne peut guère l'expliquer qu'en supposant qu'il était le patron de la commune à laquelle appartenait l'étendard. Le culte de ce saint était, du reste, très-populaire en Bourgogne.

HACHETTE (Jean-Nicolas-Pierre), géomètre français, membre de l'Académie des sciences (1831), né à Mézières en 1769, mort en 1834. Il occupa successivement les chaires de mathématiques aux écoles de Collioure et de Mézières, en 1792, fut employé par Guyton-Morveau pour ses expériences aérostatiques à Meudon et à la bataille de Fleurus, et, dès l'ouverture de l'Ecole polytechnique (1794), devint adjoint de Monge pour la géométrie descriptive. Nommé professeur à la Faculté des sciences en 1810, il conserva cette place toute sa vie; mais l'indépendance de ses opinions lui fit perdre, en 1816, sa chaire à l'Ecole polytechnique, et Louis XVIII refusa, en 1823, de sanctionner son élection à l'Institut, injustice que devait réparer le gouvernement de Louis-Philippe. On a de lui, entre autres ouvrages : *Correspondance sur l'Ecole polytechnique* (1804-1816, 3 vol. in-8°), recueil où sont consignés les principaux travaux des professeurs et des élèves; *Traité élémentaire des machines* (1811 et 1828, in-4°); *Application de l'algèbre à la géométrie*, avec Monge (1813, in-8°); *Eléments de géométrie à trois dimensions* (1817, in-8°); *Traité de géométrie descriptive* (1821 et 1828, in-4°); *Histoire des machines à vapeur* (1830, in-8°); enfin, un grand nombre de mémoires insérés dans les recueils scientifiques.

Hachette n'est qu'un géomètre de second ordre; on lui doit cependant quelques perfectionnements utiles apportés à la théorie des surfaces et des courbes à double courbure; ses éléments de géométrie à trois dimensions contiennent la solution, par des considérations purement géométriques, de questions relatives aux tangentes et aux cercles osculateurs de quelques courbes usuelles; on trouve dans la *Correspondance polytechnique* une étude intéressante sur les propriétés des projections stéréographiques, étendues, pour la première fois, de la sphère aux surfaces du second ordre; l'*Application de l'algèbre à la géométrie* contient la double génération des surfaces du second ordre par leurs sections circulaires. Desargues avait établi cette double génération pour les cônes du second degré. Une induction bien simple devait la faire préjuger pour les autres surfaces de cet ordre; elle n'avait cependant été constatée encore que dans l'ellipsoïde, par d'Alembert (*Opuscules mathématiques*). Enfin, on doit à Hachette une étude des projections des sections des cônes du second degré entre eux. Ces projections forment une classe importante des courbes du quatrième ordre.

HACHETTE (Louis-Christophe-François), libraire-éditeur français, né à Rethel (Ardennes) en 1800, mort au château du Plessis-Piquet en 1864. Il se destina de bonne heure à l'enseignement, fit d'excellentes études à Sainte-Barbe et au collége Louis-le-Grand, et entra, en 1819, à l'Ecole normale. Hachette venait d'y terminer avec succès son cours de troisième année, quand cette Ecole fut licenciée, en 1822. Repoussé brutalement de l'enseignement public, n'ayant même pu obtenir l'autorisation d'acquérir un pensionnat, Hachette consacra plusieurs années à l'étude du droit, et devint, en 1824, précepteur des deux fils de M. Foucauld de Pavant, ancien notaire. En 1826, il acheta la petite librairie de Brédif, où tout était à créer, groupa autour de lui ses compagnons de disgrâce, les Farcy, les Quicherat, les Géruzez, les Lesieur, etc., les associa à ses projets, et, grâce à son activité, au bout de quelques années, son modeste établissement fut en mesure de satisfaire aux principaux besoins de l'instruction publique. Après la révolution de Juillet, l'administration universitaire reconnut qu'elle ne pouvait trouver d'auxiliaire plus utile, et elle encouragea ses efforts. La loi de 1833 sur l'instruction primaire causa une évolution importante de la librairie Hachette, habilement conduite par l'esprit inventif de son chef. Livres, matériel des écoles, direction, tout manquait; secondé par de nombreux travailleurs, Hachette pourvut à tous ces besoins. Pour correspondre avec sa vaste clientèle, il se vit obligé de fonder plusieurs journaux spéciaux : la *Revue de l'instruction publique*, le *Manuel général de l'instruction primaire*, l'*Ami de l'enfance*, etc. De 1826 à 1850, il édita des auteurs classiques, de nouveaux dictionnaires, de nouvelles méthodes d'enseignement. A partir de 1850, activement secondé par ses gendres, MM. Breton et Templier, Hachette joignit à sa librairie classique la grande librairie scientifique et littéraire. Le modeste établissement de 1826 est devenu une manufacture immense, qui publie à la fois les anciens et les modernes, les Français et les étrangers, la littérature sérieuse et la prose légère, les sciences exactes et les sciences spéculatives, l'abécédaire pour l'enfant du pauvre et les éditions de luxe pour les bibliophiles les plus délicats. Nous citerons, parmi les principales collections publiées par la librairie Hachette : la *Bibliothèque variée*, appelée à réunir les œuvres des meilleurs écrivains contemporains; la *Bibliothèque des chemins de fer;* la *Bibliothèque rose;* la *Bibliothèque des merveilles*, la *Collection des guides itinéraires*, sous la direction de M. Ad. Joanne; une série nouvelle de *Dictionnaires universels*, dans le format du *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie* de Bouillet, complété par l'*Atlas universel d'histoire et de géographie*, tels que : le *Dictionnaire universel des sciences, des lettres*

et des arts, du même auteur; le *Dictionnaire de géographie ancienne et moderne*, de MM. Meissas et Michelot; le *Dictionnaire universel des contemporains*, de M. G. Vapereau; le *Dictionnaire universel de la vie pratique*, de M. Belèze; le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, sous la direction de M. Ad. Franck; le *Dictionnaire des communes de la France*, de M. Ad. Joanne; le *Dictionnaire de la langue française*, de M. E. Littré, etc.; les *Grands écrivains de la France*, publiés en format in-8°, sous la direction de M. Ad. Regnier; les *Mémoires de Saint-Simon*, collationnés par Chéruel (21 vol.). Parmi les grands ouvrages illustrés publiés par la maison Hachette, nous signalerons : le *Don Quichotte*, l'*Atala* et l'*Enfer*, de Gustave Doré; *Bade et ses environs*, dessinés par Jules Coignet; la *Haute Savoie*, de M. Francis Wey, avec cinquante lithographies dessinées par H. Terry; le *Voyage dans la Nigritie, au Soudan oriental et dans l'Afrique septentrionale*, par M. P. Trémaux; le *Parallèle des édifices anciens et modernes du continent africain*, par le même; le *Parthénon de l'histoire;* les ouvrages de vulgarisation scientifique de Figuier, Guillemin, Frédol, etc. De concert avec M. Ch. Lahure, Hachette a créé, en 1855, le *Journal pour tous*, publication de romans illustrés, qui se tire à 150,000 exemplaires. Avec le même imprimeur, il a donné plusieurs séries d'éditions populaires, telles que les *Œuvres complètes des principaux écrivains français*, les *Chefs-d'œuvre des littératures modernes étrangères*, la *Bibliothèque des meilleurs romans étrangers*, les *Chefs-d'œuvre de la littérature ancienne*, etc. Enfin, nous signalerons encore, parmi les publications périodiques de cette maison, le *Tour du monde*, nouveau journal des voyages, fondé en 1860, sous la direction de M. Edouard Charton, et les *Trois règnes de la nature*, publiés à partir du 1er janvier 1864, sous la direction du docteur Chenu.

Au milieu de l'immense mouvement d'affaires qui était sa vie, Hachette trouvait encore du temps pour rédiger des *Rapports* et des *Mémoires* sur des questions d'assistance publique, de propriété littéraire, de librairie et d'organisation sociale. Il a eu une large part au triomphe définitif du droit international de propriété littéraire, consacré par le décret du 18 mars 1852. Membre de la commission nommée en 1836 par le ministre de l'instruction publique et présidée par M. Villemain, il avait, le premier, élevé la voix, afin que ce droit fût reconnu au profit des auteurs de tous les pays, dans les termes les plus absolus. Hachette, à l'honneur de notre époque, a relevé la dignité de sa profession, en faisant aux auteurs les conditions les plus favorables à leurs intérêts. Rarement il achetait la propriété d'un ouvrage. « Conservez votre bien, disait-il aux auteurs. Votre livre est bon ou mauvais. Lequel des deux? Je n'en sais rien; les éditeurs ne savent pas lire. Si je l'achète et qu'il soit bon, je gagnerai sur vous, et vous vous plaindrez d'avoir été dupe; si je l'achète et qu'il soit mauvais, c'est moi qui ferai une sotte affaire. » — « Les auteurs l'écoutaient, ajoute M. Edmond About, à qui nous empruntons ce fait, acceptaient le droit proportionnel, conservaient la propriété de leurs livres et se faisaient des rentes chez lui. » Sans ambition comme sans passion politique, arrivé à la fortune par de laborieux et constants efforts, Hachette n'a pas brigué les honneurs que tant d'autres, dans sa position, auraient recherchés. Il n'accepta jamais d'autres fonctions que celles où il pouvait être utile. Il a été membre de la chambre de commerce, du conseil de l'assistance publique et de celui de la caisse d'épargne, trésorier de la Société des sciences, l'un des fondateurs du Comptoir d'escompte de Paris, et, en dernier lieu, président du Cercle de la librairie et de la Société de secours mutuels de l'Odéon. Hachette s'était associé successivement ses deux gendres, MM. Breton et Templier, et ses deux fils, Alfred et Georges Hachette. Ce sont ces intelligents collaborateurs, surtout les deux premiers, qui dirigent aujourd'hui son immense maison.

HACHETTE DES PORTES (Henri), prélat français, né en 1712, mort à Bologne en 1795. Il avait été successivement chanoine et grand vicaire de Reims, visiteur des carmélites, abbé de Vermand et évêque de Sidon *in partibus*, lorsqu'il fut appelé, en 1771, au siége épiscopal de Glandèves. Il se montra ardent adversaire des jansénistes et zélé propagateur de la dévotion au sacré Cœur de Marie. Pendant la Révolution, Hachette émigra et alla mourir en Italie. Outre un *Catéchisme* et les lettres pastorales, on a de lui un recueil de prières et d'exercices intitulé : la *Dévotion au Cœur de Marie* (Nice, 1792).

HACHID-EL-BÉKIL ou **KOBAÏL**, contrée d'Arabie, au N. de l'Yémen et au S. du Nedjed. Elle est montagneuse et habitée par des tribus sédentaires, qui forment entre elles une espèce de confédération.

HACHIS s. m. (a-chi; *h* asp. — rad. *hacher*). Art culin. Viande ou poisson haché en très-menus morceaux : HACHIS *de volaille*.

. . . . . . Il mangea deux perdrix,
Avec une moitié de gigot en *hachis*.
MOLIÈRE.

— **Encycl.** Le mot *hachis* peut s'appliquer à tout comestible haché, qu'il appartienne au règne animal ou au règne végétal; mais il désigne spécialement un mets de viande hachée après avoir été cuite à la broche ou autrement. On y ajoute de la chair à saucisses, on hache le tout très-fin, et on l'assaisonne avec du persil et des ciboules. On passe une demi-heure sur un feu doux, dans une casserole, avec un morceau de beurre, une pincée de farine et un peu de bouillon. Quelques personnes ajoutent de la mie de pain à ce *hachis*, qui est d'une grande ressource pour l'emploi des restes. Cette sorte de *hachis* constitue une entrée.

Le *hachis* de mouton se décore ordinairement de croûtons et d'œufs frits, sur une sauce, principalement sur une sauce tomate.

Lorsqu'on a à la fois un reste de bœuf rôti et de cervelles bouillies, on fait un *hachis* à la toulousaine, en maniant le *hachis* avec du beurre d'anchois, quatre ou cinq jaunes d'œufs, du sel, du poivre et des épices. On en forme des boulettes, que l'on roule dans de la mie de pain fine. On fait prendre une belle couleur dans la casserole, et on sert sur une sauce.

HACHISCH s. m. Autre orthographe du mot HASCHICH.

HACHOIR s. m. (a-choir; *h* asp. — rad. *hacher*). Art culin. Sorte de grand couteau dont on se sert pour hacher les viandes. ‖ Petite table ou planche de chêne sur laquelle on hache les viandes.

— Syn. de HACHE-PAILLE et de HACHE-ÉCORCE.

— Techn. Lieu où le chandelier hache la graisse avant de la fondre.

HACHOTTE s. f. (a-cho-te; *h* asp. — dimin. de *hache*). Techn. Outil dont le tonnelier se sert pour tailler les douves, le charpentier pour tailler les lattes, le couvreur pour tailler les lattes et les ardoises.

HACHOUR, village de Nubie. V. ASSOUR.

HACHURE s. f. (a-chu-re; *h* asp. — rad. *hacher*). B.-arts. Traits employés dans le dessin et la gravure pour marquer les demi-teintes et les ombres.

— Topogr. Traits conventionnels employés en topographie pour figurer les accidents et la nature des terrains.

— Blas. Traits ou points qui, dans les écus gravés, désignent les couleurs par les directions qu'on leur donne.

— Techn. Traits dont on couvre les métaux avant de les dorer ou de les argenter. ‖ Traits que l'on fait sur la roue du lapidaire.

— **Encycl.** Dans la gravure, les *hachures* servent à représenter les ombres et les reliefs, à faire les fonds, à dégrader les nuances; elles constituent donc la partie la plus importante de l'art du graveur et se confondent avec cet art même (v. GRAVURE). Les peintres verriers ont fréquemment employé les *hachures* à angles droits pour les fonds; mais ils les ont plus tard remplacées par des ornements, des fleurons et des teintes fondues. Dans la science héraldique, les *hachures* indiquent les couleurs; c'est une affaire de convention : horizontales, les *hachures* marquent l'azur; verticales, le gueules ou rouge; croisées à angles droits, le sable ou noir; diagonales de droite à gauche, le sinople ou vert, et de gauche à droite, le pourpre, qui est violet.

Dans la topographie, les *hachures* ont pour objet de peindre aux yeux la forme du terrain et de donner sur les pentes des notions approximatives. Ainsi, dans les cartes du Dépôt de la guerre, il a été admis que, pour les plans à l'échelle de $\frac{1}{10000}$ et au-dessous, les espaces laissés entre les courbes seraient remplis par des *hachures* représentant les projections horizontales des lignes de plus grande pente, et menées perpendiculairement à chacune des deux courbes qui les limiteraient. On a admis que l'espacement de ces *hachures* serait en raison inverse de la rapidité des pentes, et égal au quart de la distance prise sur la carte entre deux courbes consécutives. Ces règles, qui ont été adoptées pour la réduction de la nouvelle carte de France au quatre-vingt-millième, ne sont pas suivies par tous les ingénieurs et dessinateurs. Il est même des *hachures* pour lesquelles on ne se préoccupe d'aucune règle; telles sont celles que l'on exécute sur les cartes des atlas de géographie, pour faire ressortir les principales chaînes de montagnes avec leurs ramifications. Ces *hachures* sont de pure fantaisie.

Dans le dessin architectural et de machines, les *hachures* indiquent les pièces coupées; elles sont inclinées à 45° sur l'horizon et n'ont d'autres règles que celles de l'égalité des épaisseurs, des espacements et du parallélisme. Quand deux pièces différentes viennent s'appuyer l'une sur l'autre, ou sont figurées assemblées entre elles, les *hachures* doivent avoir des directions contraires, pour bien faire saisir que la ligne qui joint leur sommet appartient à deux parties différentes.

HACK s. m. (ak; *h* asp.—mot angl. qui signif. *cheval de service*). Turf. Nom de tout cheval qui, destiné à courir, est néanmoins employé pour la chasse, la promenade, etc. : *Course de* HACKS. *Poule de* HACKS.

HACKAERT (Jean), également connu sous le nom de **Hackert** et **Hakkert**, paysagiste hollandais, né à Amsterdam en 1636, mort en 1699. Après de longs voyages en Allemagne, en Suisse et en Italie, il revint dans son pays avec de belles études, d'après lesquelles il composa depuis les paysages excellents qui lui ont valu une grande notoriété. « Hackaert, dit M. Charles Blanc, est passé maître dans le dessin et dans la coloration des feuillages, et, mieux que tout autre, il sait imiter les blonds rayons de lumière se glissant entre les branches pressées des grands arbres. Ses horizons ont des profondeurs dorées; ses ciels, où courent de légers nuages, sont limpides et lumineux. Semblable en ce point à la plupart des paysagistes de son temps, il ne peignait pas lui-même les figures qui ornaient ses tableaux. Il confia ce soin à Lingelbach, et plus souvent encore à Adrien van de Velde. » Le musée d'Amsterdam possède de ce maître deux toiles remarquables : l'une, l'*Allée des frênes*, est animée par la présence de quelques figures délicatement indiquées plutôt que peintes, par Van de Velde; elle a été gravée par Daudet; la seconde, *Paysage montagneux*, est une étude d'une exécution irréprochable, qui témoigne de beaucoup de science et d'observation. On admire, à Berlin, un *Soleil couchant*, dont les animaux et les figures sont dus aussi à Van de Velde; à Munich, des *Chasseurs avec une meute dans un parc;* cette vaste scène, pleine de mouvement et d'allure, d'un ton vigoureux et brillant, donne une grande idée du talent d'Hackaert, et peut se comparer aux plus belles productions de l'école hollandaise.

HACKEN ou **HAGGEN**, montagne pittoresque de la Suisse, dans le canton de Schwytz. Ses pointes sont couvertes de maisons, de vergers, de forêts, de pâturages, de chalets que dominent des rochers nus et escarpés. Point culminant, 1,949 mètres.

HACKEREY s. m. (a-ke-rè; *h* asp.). Véhicule en usage dans l'Inde.

— **Encycl.** Le conducteur du *hackerey* se tient à califourchon sur le timon, qui est très-large à sa base et recouvert d'une peau de buffle, rendue par le soleil aussi dure que la pierre. Le joug est attaché au timon; à chaque extrémité se trouve un trou qui reçoit une cheville de fer munie d'une bande de cuir enveloppant le cou du bœuf. L'attelage a ainsi la tête libre et tire avec le sommet des épaules. Il suffit d'une seconde pour atteler ou dételer. Le conducteur est armé d'une espèce de martinet; il tient presque toujours entre ses mains la queue de ses bœufs, qu'il tortille en tous sens, et apostrophe continuellement ses bêtes. Ces moyens suffisent pour les diriger et hâter leur marche.

HACKERT (Philippe), peintre allemand, né à Prenzlow (Prusse) en 1737, mort en 1807. Il se fit d'abord connaître à Berlin et à Paris (1765), puis passa à Rome, où il fut chargé par l'impératrice de Russie, Catherine, de reproduire sur la toile le combat naval de Tchesmé, du 5 juillet 1770, et l'incendie de la flotte ottomane. Le comte Orloff fournit à l'artiste le moyen de reproduire ce terrible épisode d'après nature, en faisant sauter devant lui une de ses frégates dans le port de Livourne. Il y eut là, pour Hackert, le sujet de six tableaux, qui sont restés ses chefs-d'œuvre. En 1782, il se rendit à Naples, où il se fit connaître au roi Ferdinand, qui se l'attacha quatre ans plus tard en qualité de peintre de la cour, et lui donna un logement et la table au palais. Hackert établit à Naples une papeterie pour les estampes, comme il avait fait à Rome, visita les côtes de la Pouille, de la Calabre, de la Sicile, dont il dessina les ports de mer, dirigea les embellissements de quelques châteaux royaux, et se retira à Florence, lorsque le roi Ferdinand se vit contraint par la révolution d'abandonner son royaume (1799). « Cet artiste, dit Depping, n'avait pas l'imagination poétique d'un Claude Lorrain, mais il copiait habilement la nature et il excellait dans la perspective. Son pinceau avait de la vigueur et son coloris était généralement harmonieux. » Il a produit un nombre considérable de tableaux qui sont loin d'avoir tous la même valeur. Dans les dernières années de sa vie, il se négligea beaucoup et exécuta un grand nombre de toiles indignes de sa réputation. Nous citerons de lui : *Vue de Saint-Pierre*, gravée par Volpato; *Vue du monastère de Vallombreuse;* de nombreuses toiles au musée de Berlin. Il a laissé une *Instruction pour la peinture de paysage* (Nuremberg, 1803, 2 cahiers in-fol., en allemand). — Hackert avait quatre frères qui, comme lui, cultivèrent les arts : CHARLES-LOUIS, peintre paysagiste à l'huile et à la gouache, mort par suicide à Lausanne, en 1800; — JEAN-THÉOPHILE, né en 1744, mort en Angleterre en 1773, s'adonna également à la peinture de paysage; — GUILLAUME cultiva la peinture d'histoire et le portrait, et alla s'établir à Saint-Pétersbourg, où il mourut en 1780; — enfin GEORGES-ABRAHAM, né en 1775, mort à Florence en 1805, fut un graveur de mérite. Il fonda avec son frère une imprimerie en taille-douce à Rome, une fabrique de papier pour gravures à Fabiano, forma à Naples plusieurs artistes dans l'art de la gravure, puis se rendit avec son frère Philippe à Florence, où il se fit marchand d'objets d'art.

HACKET ou **HACQUET** (William), sectaire anglais, mort à Londres en 1591. Il commença par être domestique d'un gentilhomme, puis se maria avec une riche veuve qu'il ruina par ses débauches, se livra à toutes sortes d'excès et alla, dit-on, jusqu'à voler sur les grands chemins. Un beau jour, Hacket eut l'idée de s'ériger en prophète. Doué d'une heureuse mémoire, habitué depuis longtemps à parodier dans les tavernes les prédications des ministres, sachant improviser avec une facilité merveilleuse des phrases choisies et pompeuses, il se mit à utiliser ses talents en annonçant au peuple qu'il allait être frappé des plus grands fléaux si la discipline consistoriale n'était établie et si l'on n'écoutait sa voix. Bientôt deux disciples se joignirent à lui : Edmond Coppinger, qui prit le titre de *prophète de la miséricorde*, et Henri Arthington, qui se proclama *prophète du jugement*. Ils accompagnèrent Hacket, annonçant qu'il était le véritable roi de la terre, que nul n'avait plus de pouvoir que lui et qu'il avait été oint par le Saint-Esprit dans le paradis. En 1591, le nouveau prophète et ses deux acolytes se rendirent à Londres, haranguèrent le peuple et furent arrêtés. Coppinger se laissa mourir de faim en prison, Arthington fut gracié; quant à Hacket, il fut pendu et écartelé, après avoir vainement appelé un miracle à son secours.

HACKINSACK, petite ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-Jersey, sur la rivière de son nom, que les vaisseaux peuvent remonter jusqu'aux quais de cette ville, à 28 kilom. N.-O. de New-York; 2,800 hab. Commerce actif.

HACKLAENDER (Frédéric-Guillaume), littérateur allemand, né à Borcette, près d'Aix-la-Chapelle, le 1er novembre 1816. Il perdit ses parents à l'âge de quatorze ans, et, n'ayant pas le moyen de continuer ses études, entra dans une maison de commerce. Il servit ensuite comme volontaire dans l'armée prussienne et publia en 1841, à Stuttgard, ses souvenirs de garnison sous le titre de *Tableau de la vie militaire pendant la paix*. Ce premier ouvrage obtint le plus grand succès, plusieurs éditions se succédèrent rapidement et il fut traduit dans presque toutes les langues littéraires de l'Europe. Enfin, le baron de Taubenheim, charmé de cette lecture, emmena l'auteur avec lui dans un voyage en Orient, et, de retour, le fit présenter au roi de Wurtemberg, qui le nomma secrétaire du prince royal (1843). Il conserva cet emploi pendant six années, durant lesquelles il voyagea en Italie et dans les Pays-Bas. Au bout de ce temps, il fut pensionné par le roi, et accompagna le général Radetzky dans la campagne du Piémont en 1848-1849. Il suivit ensuite le prince de Prusse dans l'occupation du pays de Bade, assista à la prise de Rastadt, et publia sur ces deux campagnes un complément de son premier ouvrage : *Tableau de la vie militaire en temps de guerre* (Stuttgard, 1859-1860). En 1859, le roi de Wurtemberg nomma Hacklaender directeur des travaux publics et des jardins royaux de Stuttgard, et il contribua beaucoup, à ce titre, à embellir cette ville. Lorsque, cette même année, éclata la guerre d'Italie, il fit, en qualité d'historiographe, la campagne d'Italie à la suite de l'empereur d'Autriche, assista à la bataille de Solferino et reçut, en 1861, des lettres de noblesse de l'empereur François-Joseph. Après la mort du roi Guillaume de Wurtemberg, il se démit des fonctions que ce souverain lui avait données et rentra dans la vie privée. Hacklaender a publié un grand nombre d'ouvrages, remarquables par la verve et l'humour, et dont une partie a été traduite en français dans la *Bibliothèque des meilleurs romans étrangers*. Nous citerons, entre autres : les *Aventures de corps de garde* (1841); *Daguerréotypes pris dans un voyage en Orient* (1842); *Légendes et contes* (1843); *Pèlerinage à la Mecque* (1847); *Histoires humoristiques* (1847); *Scènes de la vie* (1850); le *Commerce et la vie* (1850); *Histoires sans nom* (1851); *Eugène Stillfried* (1852); les *Esclaves de l'Europe* (1854); le *Moment du bonheur; Un hiver en Espagne* (1855); le *Nouveau Don Quichotte* (1858, 5 vol.); les *Heures sombres* (1863, 5 vol.). Cet écrivain a publié aussi des comédies : l'*Agent secret* (1850); le *Traitement magnétique* (1851); le *Fils perdu* (1865). Ses œuvres complètes ont été publiées, par M. Krabbe, à Stuttgard (1856). Depuis 1855, il publie avec Hœfer les *Feuilles de la maison*.

HACKLUYT (Richard), géographe anglais. V. HAKLUYT.

HACKNEY, ville et paroisse d'Angleterre, comté de Middlesex, à 6 kilom. N.-E. de Londres, dont elle est comme un faubourg; pop. de la paroisse, 32,000 hab. Séminaire de ministres pour la secte des indépendants. Serres et pépinières les plus belles du royaume; fours à briques; nombreux moulins. C'est peut-être à Hackney que furent faits les premiers essais de voitures de louage que les Anglais nomment *hackney-coaches*.

HACQUET (Balthasar), naturaliste, né au Conquet (Bretagne) en 1739, mort à Vienne (Autriche) en 1815. Fort jeune encore, il quitta la France pour aller se fixer en Autriche, où il se fit naturaliser, et devint successivement chirurgien militaire pendant la guerre de Sept ans, professeur de chirurgie à Laybach, professeur d'histoire naturelle à Lemberg (1788) et membre du conseil des mines à Vienne. Hacquet fit aux frais de Marie-Thérèse des explorations scientifiques dans la

plus grande partie de l'empire d'Autriche, et publia dans ses ouvrages, pour la plupart écrits en allemand, des renseignements précieux sur les contrées qu'il avait visitées. Nous citerons de ce savant, qui était un observateur habile et judicieux : *Oryctographia carniolica* ou *Géographie physique de la Carinthie, de l'Istrie et d'une partie des contrées limitrophes* (Leipzig, 1776-1789, 4 vol. avec planches); *Voyage minéralogique et botanique sur le mont Terglon en Carinthie et sur le mont Glockner en Tyrol* (1784); *Voyages physico-politiques dans les Alpes* (Leipzig, 1785-1787, 4 vol.); *Nouveau voyage physico-politique fait dans les années* 1794-1795 *dans les monts Carpathes septentrionaux* (Nuremberg, 1796, 4 vol. in-8°); *Description des Vandales, Illyriens et Slaves du Sud-Ouest et de l'Est* (Leipzig, 1801-1808, 4 vol.).

HACQUET (William), sectaire anglais. V. HACKET.

HACQUÉTIE s. f. (a-kè-sî — de *Hacquet*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, qui habite les lieux montueux de l'Europe centrale.

HACUB s. m. (a-kubb; *h* asp. — mot ar.). Bot. Nom vulgaire de la gundélie.

HADA, déesse babylonienne, qui présente de grandes analogies avec la Junon des Grecs.

HADAIDEHS, tribus d'Arabes Bédouins de la Turquie d'Asie, eyalet de Damas. L'agriculture et la guerre sont leurs principales occupations. Les Hadaidehs élèvent des ânes d'une grande beauté et qui, pour l'élégance, peuvent être comparés aux hémiones.

HADAMAR (*Hadamarium*), ville de Prusse, prov. de Hesse, ch.-l. de bailliage, à 35 kilom. N. de Wiesbaden, sur la montagne de Westerwald; 2,200 hab. Gymnase occupant l'ancien château des princes de Nassau; école de sages-femmes. Fabriques de tabac. Le bailliage d'Hadamar a une superficie de 141 kilom. car. et une pop. de 20,438 hab.

HADDAM, ville des Etats-Unis, Etat de Connecticut, à 32 kilom. N.-E. de New-Haven, sur la rive droite du fleuve Connecticut; 3,000 hab. Construction de navires; pêcheries; aux environs, carrières de pierres d'une très-belle qualité.

HADDIK (André, comte DE), général hongrois, né à Futak en 1710, mort en 1790. Il abandonna l'étude des lois pour suivre la carrière des armes, entra dans l'armée de l'Autriche, prit part à la guerre contre les Turcs (1738), puis contre la France, se signala par son courage, devint colonel en 1744, et se distingua surtout pendant la guerre de Sept ans, comme feld-maréchal lieutenant. Il contribua fortement à battre les Prussiens près de Gœrlitz (1757), surprit bientôt après Berlin, s'empara l'année suivante de Pirna et de la forteresse de Sonnenstein, et reçut, en récompense des talents dont il avait fait preuve comme officier de cavalerie, le grade de général, le gouvernement de la Transylvanie, puis celui de la Galicie (1765), et enfin la présidence du conseil de guerre de Vienne avec le grade de feld-maréchal. Il venait d'être investi du commandement en chef de l'armée autrichienne envoyée contre les Turcs lorsqu'il mourut. — Son fils, le comte HADDIK, suivit également la carrière militaire, se battit contre les Français en 1793, avec le grade de colonel, fit preuve de capacité et de courage à la bataille d'Amberg (1795), devint lieutenant général en 1797, se battit en Italie en 1800, et commanda en chef l'armée qui fut battue à Raab par le prince Eugène, en 1809.

HADDING, héros scandinave, mis au rang des dieux. Il était fils du roi danois Gorm. Son épouse, Hartgrep, était une célèbre magicienne.

HADDINGTON, ville d'Ecosse, ch.-l. du comté de ce nom, sur la rive gauche de la Tyne, à 30 kilom. E. d'Edimbourg; 4,000 hab. Distilleries, brasseries; fabriques de draps et de lainages. Marchés de grains les plus importants de l'Ecosse. On y remarque : une église en partie ruinée et remontant au règne d'Edouard Ier; une élégante église moderne; une maison qui passe pour avoir vu naître le célèbre réformateur Jean Knox; un muséum; une bibliothèque; une école des beaux-arts fondée en 1820; une école de grammaire, et quatre beaux ponts en pierre. « Selon une très-ancienne coutume écossaise, dit M. Esquiros, un homme parcourt les rues de la ville pendant la nuit en chantant un vieux refrain et en agitant une sonnette; on l'appelle le *Bellman.* » On peut visiter dans les environs de la ville la résidence de lord Blantyre, qui renferme de beaux tableaux; la résidence du comte de Dalhousie, et le petit village d'Athelstaneford. ‖ Le comté de Haddington, appelé aussi East-Lothian, est situé au S. du golfe de Forth et à l'O. de la mer du Nord; il a 78,336 hectares de superficie et 37,630 hab. Ce comté, l'un des mieux cultivés de l'Ecosse, abonde en mines de houille et en carrières de pierres à chaux. La pêche et la fabrication du sel y donnent de bons résultats. L'industrie y est représentée par la fabrication de tissus de chanvre et de laine.

HADDINGTON (Thomas HAMILTON, comte D'), homme politique anglais, d'origine écossaise, né à Edimbourg, en 1780, mort en 1858. La noblesse de sa maison remonte à Charles Ier. En 1818, il fut élu membre de la Chambre des communes par la ville de Rochester, qu'il y représenta pendant huit ans. Très-attaché au parti tory, dont il fut un des membres les plus actifs, il prit, à ce titre, une part assez marquée à la longue résistance qu'opposèrent à cette époque les tories aux idées de la réforme parlementaire, soutenue et réalisée quelques années plus tard par les wighs. A la mort de son père, en 1828, il entra à la Chambre des lords, où il suivit la même ligne politique, et fut nommé par Robert Peel, en 1834, gouverneur de l'Irlande, poste qu'il occupa pendant une année. Ce fut lui, dit-on, qui décida, quelques années plus tard, cet homme d'Etat à se prononcer pour l'émancipation politique des catholiques irlandais. Lorsque Robert Peel revint pour la seconde fois au pouvoir (1841), il fit entrer le comte d'Haddington dans le conseil privé et le nomma premier lord de l'amirauté. Après avoir occupé cinq ans ces fonctions, le comte d'Haddington s'en démit en 1846, et se borna depuis cette époque à occuper son siége à la Chambre des lords.

HADDON (Walter), philologue anglais, né dans le comté de Buckingham en 1516, mort en 1572. Il étudia les belles-lettres et la jurisprudence, se fit recevoir docteur, professa le droit civil et la rhétorique, et dut à sa réputation, ainsi qu'au zèle dont il fit preuve pour la cause de la réforme, d'être nommé, sous Edouard VI, vice-chancelier (1550), puis président du collége de la Madeleine, à Oxford (1552). Sous le règne de la catholique Marie, Haddon vécut dans une profonde obscurité; mais, après l'avénement d'Elisabeth, il devint maître des requêtes, juge de la cour de l'archevêque de Cantorbéry, et fit partie d'une commission envoyée à Bruges, en 1566, pour y rédiger les clauses d'un traité de commerce entre l'Angleterre et les Pays-Bas. Haddon avait acquis la réputation d'un excellent latiniste, au style élégant et même trop fleuri. Il rédigea en latin, avec sir John Cheke, un code de lois ecclésiastiques intitulé : *Reformatio legum ecclesiasticarum* (1571), et composa des discours, des poésies, des lettres qui ont paru sous le titre de *Lucubrationes* (1567, in-4°).

HADEC s. m. (a-dèk — de l'angl. *haddock*, même sens). Pêche. Nom vulgaire de l'aigrefin, que le peuple appelle aussi *poisson de saint Pierre : L'*HADEC, *qui est un poisson médiocre quand il est frais, est estimé quand il est légèrement fumé.*

HADELA interj. (a-de-la; *h* asp.). Manége. Cri par lequel on avertit le cheval de se ranger à droite ou à gauche.

HADELN, district de Prusse, province de Hanovre, à l'embouchure de l'Elbe. Ch.-l., Otterndorf; superficie, 281 kilom. carrés; 19,500 hab., descendants des Chauques (*Chauci*), race énergique et vigoureuse. Ils étaient autrefois constitués en communes démocratiques, et ont conservé jusqu'à ce jour quelques-uns de leurs anciens droits et priviléges.

HADENDOA, nom d'une grande tribu arabe du N.-E. de l'Afrique. Les Hadendoas, répandus entre le désert de Nubie, au N., les monts Barka, au S.-E., et le Chor-el-Gasch, au S., forment une population en partie nomade de 400,000 à 500,000 âmes, et ont pour principaux villages : *Mitkinab*, résidence du cheik suprême; *Filik* et *Maman*. Ils sont belliqueux, agiles, d'un caractère irascible; leur taille atteint souvent 1m,80. Leur tête est recouverte d'une longue chevelure noire, crépue et laineuse; ils ont le front droit et étroit, le nez aquilin, et le menton garni d'une barbe peu épaisse; ils se rasent rarement la lèvre supérieure; leur cou est long et leur poitrine bombée et puissamment développée. Leurs dents sont blanches et brillantes, leurs lèvres saillantes et leur bouche largement fendue; leurs bras et leurs jambes sont d'une longueur remarquable; ils ont les hanches petites, le mollet mince, les chevilles fines, le cou-de-pied fort et bien proportionné, les mains et les pieds petits et d'un beau modelé, le teint brun foncé, mais sans reflets rougeâtres. Ils jettent sur leurs épaules ou enroulent autour de leur corps une pièce d'étoffe de coton, longue de plusieurs mètres. Pour tous meubles ou instruments, ils ont des nattes faites de lanières du palmier-éventail ou de roseaux, nattes qui servent à la construction de leurs tentes, puis des outres de cuir imperméables, des vases de calebasse, des cordes tressées avec l'écorce du palmier, une pierre pour moudre le *dourra*, une sorte de lit de repos dont le châssis est recouvert de bandes de cuir, des boucliers ronds en peau d'éléphant, des pots en argile, des selles pour leurs chameaux, etc. Chaque homme porte habituellement une lance et un couteau dans une gaîne de cuir; quelques-uns ont aussi de longues épées à double tranchant. Une grande animation règne dans leurs assemblées publiques, pour lesquelles ils s'accroupissent en cercle autour de leur cheik. Les femmes ne sont pas obligées de se voiler la figure; pour ornement, elles portent à la narine droite un anneau très-lourd, qui est souvent en argent. Les villages consistent en tentes de nattes, groupées sans ordre et défendues par des buissons épineux. La principale richesse des Hadendoas consiste en nombreux troupeaux de tout genre, mais surtout de chameaux blancs.

HADÈNE s. f. (a-dè-ne — du gr. *aidès*, enfer). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, type de la tribu des hadénides, formé aux dépens des noctuelles, et comprenant environ soixante espèces, toutes européennes.

— **Encycl.** Le genre *hadène* est très-nombreux en espèces, car l'Europe en possède, à elle seule, plus de soixante. On les reconnaît généralement à leurs ailes antérieures, dont le dessin présente vers son milieu un ≩ couché et très-distinct. La plus remarquable est l'*hadène fossette*, ainsi nommée à cause de la conformation des ailes inférieures du mâle; le centre de chacune d'elles présente un creux de forme elliptique assez grand pour contenir un grain de blé, et dont le pourtour est bordé d'un bourrelet fort mince, à parois nues et demi-transparentes; cette espèce n'a encore été trouvée qu'en Hongrie. L'*hadène du chou* se rencontre fréquemment aux environs de Paris, ainsi que l'*hadène de la luzerne*, si commune qu'on la prend par centaines, au crépuscule, dans les luzernières. On trouve encore, dans les mêmes localités, les *hadènes lutulente*, *oléracée*, *albicolore*, *du genêt*, *de l'arroche*, *de la persicaire*, etc. Les chenilles de ces papillons, souvent ornées de vives couleurs, se tiennent sur les arbres ou sur les plantes basses; la plupart se cachent pendant le jour. Plusieurs vivent aux dépens des plantes potagères ou fourragères, ou bien encore de certains arbres, et causent ainsi de graves dommages à l'agriculture.

HADÉNIDE adj. (a-dé-ni-de — de *hadène*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hadène.

— s. f. pl. Tribu d'insectes lépidoptères nocturnes, ayant pour type le genre hadène : *Les* HADÉNIDES *se distinguent par le dessin de leurs ailes supérieures.* (Duponchel.)

— **Encycl.** La tribu des *hadénides* est surtout caractérisée par les ailes antérieures dont le dessin présente dans son milieu la forme d'un ≩ couché. Les chenilles sont cylindriques, rases, à seize pattes, et vivent sur les arbres ou les plantes basses, notamment sur les crucifères, causant ainsi beaucoup de dégâts dans les jardins potagers. Les chrysalides sont renfermées dans des coques peu solides, placées quelquefois entre les feuilles, mais le plus souvent dans la terre. Cette tribu comprend une vingtaine de genres, entre autres : *hadène*, *aplecte*, *phlogophore*, *solénoptère*, *dianthécie*, *ilare*, *polie*, *agriope*, etc.

HADERSLEBEN, ville de Prusse, prov. du Slesvig-Holstein, dans une belle vallée entourée de collines, sur un petit golfe de la Baltique; 8,000 hab. On y remarque deux églises, dont l'une, celle de Sainte-Marie, bâtie dans le vieux style gothique, est, après la cathédrale de Slesvig, la plus remarquable du duché; un hôpital et une école secondaire. Les habitants s'occupent de commerce, de navigation, d'industrie et d'agriculture; ses principaux articles d'exportation sont le blé, les pelleteries et les os d'animaux; elle possède trois fonderies, une fabrique de machines, une raffinerie de sucre, une fabrique de glaces, une raffinerie de sel et plusieurs manufactures de tabac. Sous le rapport administratif, Hadersleben est le chef-lieu de l'*amt* ou préfecture de ce nom. Dans les temps anciens, Hadersleben avait une importance considérable; ses priviléges datent de la fin du XIIIe siècle. Le château d'*Haderslevhuus*, bâti sur ses hauteurs, servait de résidence aux ducs de Slesvig, et de temps en temps aux monarques danois. Le 1er septembre 1448, le comte Christian d'Oldenbourg y fut élu et proclamé roi de Danemark. Jean l'Ancien le fit démolir en 1557, et construisit à la même place le château de Hansborg, que les Danois firent sauter en 1644, au moment où, après avoir soutenu un siége de quatre jours, il allait être pris par les Suédois. Ce fut près de cette ville que les Danois forcèrent les troupes holsteinoises à la retraite, les 29 et 30 juin 1848; l'année suivante, elle fut occupée le 9 avril par les Allemands, et le 3 septembre par les Suédois. Les Prussiens s'en emparèrent le 14 février 1864.

HADÈS s. m. (a-dèss — du gr. *hadês*, enfer). Monde subterranéen admis par les théologiens des premiers siècles de l'Eglise. ‖ On le désigne aussi sous le nom de SCHÉOL.

— **Encycl.** L'*Hadès* désigne dans Homère, dans Hésiode et dans les mythologues grecs un lieu souterrain, assez mal déterminé, où vont, après la mort, les âmes des héros, et qui semble n'être guère qu'un prolongement du tombeau; les Hébreux désignaient ce même lieu souterrain, que l'on retrouve dans la croyance de presque tous les peuples, par le mot *schéol*, d'où nous avons fait *geôle*. Homère parle de l'*Hadès* dès les premiers vers de l'*Iliade*, lorsqu'il ordonne à la Muse de chanter cette colère d'Achille, « qui précipita dans l'*Hadès* une foule d'âmes généreuses. »

L'*Hadès*, dans Homère et dans Hésiode, n'a aucune similitude avec l'enfer des chrétiens; il n'y est pas question de châtiments infligés aux mauvais ni de récompenses données aux bons; les hommes y continuent, sous la forme d'ombres visibles, l'existence qu'ils avaient eue sur la terre, se livrent à leurs occupations favorites, conservent leurs amitiés et leurs haines, et, quoique incorporels, éprouvent les mêmes besoins qu'autrefois. Le même terme a été employé par les Pères de l'Eglise grecque pour désigner l'enfer tel que le conçoivent les chrétiens; mais c'est à ce mot qu'il faut chercher l'exposition des diverses croyances qui s'y rattachent. V. ENFER.

HADESTAPHYLLE s. m. (a-dè-sta-fi-le — du gr. *adêstês*, libre; *phullon*, feuille). Bot. Syn. de HOLIGARNE, genre de térébinthacées.

HADI ou **HADY** (Mousa AL), calife de la dynastie des Abbassides, mort à Bagdad en 786 de notre ère. Petit-fils d'Almansor et fils aîné du calife Mehdi, qui lui préférait son second fils Haroun, il faisait la guerre dans le Djordjan lorsque son père mourut (785). Hadi revint alors à Bagdad, où il fut proclamé calife. Son règne, qui ne dura que quinze mois, fut troublé par une insurrection de Hosein-ben-Ali, lequel s'empara de Médine, se donna le titre de calife et trouva la mort dans une bataille. Jaloux de son frère Haroun, il voulut l'écarter du trône en changeant l'ordre de succession établi par son père, et faire reconnaître son fils Abou-Djafar; mais ces projets n'eurent pas de suite, car Hadi périt bientôt assassiné. On prétend qu'il fut étouffé par ordre de sa mère Khaizeran, selon les uns parce qu'il lui avait interdit d'accorder des charges publiques, selon d'autres, parce qu'il avait tenté de l'empoisonner. Hadi a été diversement jugé. Brave, instruit, généreux, aimant et cultivant la poésie, d'après certains auteurs, il était, d'après d'autres, dépourvu de toutes grandes qualités. Il avait environ vingt-cinq ans lorsqu'il mourut, et il eut pour successeur son frère, le fameux Haroun-al-Raschid.

HADIDI, poëte turc, qui vivait au XVIe siècle, sous Soliman II, à l'époque la plus florissante de l'empire turc. Il était né à Karatchik, près d'Andrinople, et il exerçait le métier de forgeron, ainsi que l'indique son surnom de Hadidi (*Hadid* veut dire *fer* en arabe). Malgré son talent et son mérite, il n'abandonna jamais ses humbles travaux pour entrer dans la carrière des charges publiques, parce qu'il dédaignait d'aller solliciter une place et d'intriguer auprès des puissants, ainsi qu'il le dit lui-même dans ces deux vers :

« Il vaut mieux faire plier sous son bras le fer rouge,

» Que de croiser ses mains sur sa poitrine devant le vizir. »

HADIGNY-LES-VERRIÈRES, village et comm. de France (Vosges), canton de Châtel, arrond. et à 17 kilom. d'Epinal, près des forêts de Romont et de Rambervilliers; 425 hab. Sous l'église, dont le chœur remonte à une haute antiquité, ont été découverts des souterrains, un tombeau et une curieuse statue en pierre représentant un chevalier tout armé. Une ferme avec deux tourelles bien conservées occupe l'emplacement de l'ancien château fort d'Hadigny.

HADIK (comte André DE), général hongrois. V. HADDIK.

HADITH s. m. (a-ditt). Relig. Nom que les musulmans donnent aux traditions orales de Mahomet.

— **Encycl.** Les traditions transmises verbalement par Mahomet à ses compagnons acquirent, après la prodigieuse extension de l'islamisme, une importance considérable. De bonne heure, la connaissance de ces *hadiths* constitua une véritable science (*ilm ousoul el hadith*), et donna lieu à de nombreuses controverses. Cette science joua toujours un grand rôle dans l'histoire de la théologie musulmane. De bonne heure on s'occupa de recueillir ces traditions. On en fit un nombre considérable de collections, parmi lesquelles six seulement sont regardées comme orthodoxes et canoniques; ce sont celles de Bokhara, de Malek, d'Abou-David, de Tarmesi, de Nissai et de Moslim. Plus tard, on y ajouta un troisième recueil, celui de Seiouti. Tous ces ouvrages se ressemblent à peu de chose près, et diffèrent plutôt pour le nombre que pour la nature des traditions. Les auteurs ont aussi suivi deux procédés différents : le premier consiste à compiler les *hadiths* un à un, sans s'inquiéter d'un classement méthodique; c'est le procédé qu'ont suivi Abdallah-ben-Mousa, Abou-David, Ahmed-ben-Hanbal, etc., qui s'appuient sur Aboubekr comme autorité principale; le second, au contraire, comporte un travail critique très-louable, et tend à présenter avec clarté cet ensemble complexe de traditions hétérogènes, en les rapprochant par leurs côtés communs. C'est Malek qui l'a employé le premier dans son *Motha;* les compilateurs de *hadiths* l'imitent jusqu'à Bokhara et Moslim. Ceux-ci préfèrent ranger les traditions d'après les sources dont elles proviennent. Les collections d'Ahmed, d'Abou-Masoud, de Ben-Abdou-Dimischti et d'Abi-Abdallah-Elhamidi sont exécutées d'après ce principe. Quelques savants ont abrégé le texte de ces ouvrages; d'autres y ont ajouté des commentaires. Parmi ces annotateurs, nous citerons : Abou-Obeïd-Alkacem, Ben-Selam, Abou-Mohammed-Abdallah-ben-Moslim, Ben-Kotaiba et autres. Les six ou sept

recueils canoniques mentionnés plus haut font seuls autorité aujourd'hui. On a même l'habitude maintenant, quand on les cite, de ne les désigner que par les lettres : *Kh.* pour Bokhara ; *M.* pour Moslim ; *Th.* pour le *Motha* de Malek ; *T.* pour Tarmesi, etc.

Comme chaque auteur exécutait aussi son travail selon les mœurs et les usages du pays dans lequel il vivait, Bassora, Damas, le Caire, la province de l'Irak Arabi, etc., virent naître des écoles différentes.

Pour acquérir une science véritable et sérieuse dans la connaissance des *hadiths*, il faut des études longues et attentives. On doit savoir à fond les six recueils canoniques, l'origine, la source, l'autorité de chaque tradition ; il faut avoir lu les traités de controverse écrits sur cette matière, etc. Après les livres canoniques, Hadji-Khatib cite en première ligne le *Kefaiat* de Khatib-Aboubekr ben Thabet, et les recueils de Hakim-Abou-Abdallah et de Ibn-Essaleh.

La science des *hadiths* se subdivise; d'après Hadji-Khalfa, en plusieurs autres branches secondaires : l'interprétation, ou science exégétique (*ilm scharh elhadith*); l'explication secrète des paroles du Prophète (*ilm taonil aqoual ennebi*), sur laquelle roulent les traités de Schems-Eddin-Alfanari et du cheik Sadreddin ; la science des origines des *hadiths* (*ilm esbab ouroud elhadith*) ; l'art d'accorder ensemble les traditions qui semblent s'exclure mutuellement (*ilm nasikh elhadith ouamansoukha*); l'art de concilier les traditions (*ilm talfiq elhadith*) ; l'apologétique (*ilm defa thaan an elhadith*) ; la science des difficultés (*ilm gharaïb elhadith*) ; la connaissance des subtilités (*ilm remouz daqaïq elhadith*) ; la connaissance du pouvoir qu'ont les prophètes de guérir les maladies (*ilm thabb nouboua*) ; l'histoire littéraire des collectionneurs de *hadiths* (*ilm akonal raoua elhadith*), qui comprend la connaissance des personnages, collectionneurs de *hadiths* (*ilm ridjal elhadith*) et de leurs noms (*ilm asma ridjal elhadith*), etc. On voit, d'après cette nomenclature sommaire, que les sciences théologiques arabes ne le cédaient pas en complication aux sciences scolastiques du moyen âge.

Ces ouvrages sont généralement fort difficiles à comprendre, même pour les savants musulmans. Le plus célèbre de tous est celui de Bokhara, surnommé *Djami assahih*, le Collectionneur véridique. Non-seulement son recueil est regardé comme le premier en ce genre, mais il est même classé immédiatement après le Coran. Moslim avoue lui-même qu'il est impossible de le surpasser. Les difficultés que présente son ouvrage ont nécessité un nombre considérable de commentaires, que Hadji-Khalfa porte à 77.

Les textes de ces recueils, qui n'ont jamais été imprimés, sont généralement fort peu connus en Europe. M. de Hammer est un des premiers qui les aient étudiés ; il a donné la traduction d'environ sept à huit cents *hadiths*.

Beaucoup d'ouvrages musulmans sur les *hadiths* portent le nom générique de *Açâr*, traces, signes, monuments. Les auteurs de *hadiths* portent le nom de *Mohaddeth*. Celui qui connaît à fond un recueil est appelé *Hafiz*, mot à mot : le gardien, c'est-à-dire celui qui retient par cœur (*memoria tenens*), ou bien encore, mais plus rarement, *Oumdat elmohaddethin*, colonne, soutien des *hadiths*.

Quant à l'origine réelle de ces traditions musulmanes, d'Herbelot la cherchait dans le Talmud. Cette hypothèse offre de grandes apparences de vraisemblance. Cependant, en admettant que le fond de ces traditions soit emprunté à une source juive, il faut reconnaître l'existence d'un élément vraiment original et exclusivement arabe.

Au point de vue du droit oriental et de la législation musulmane, les *hadiths* jouent un rôle considérable et jouissent d'une grande autorité. Comme les préceptes du Coran, ils ont force de loi aux yeux d'un sectateur fervent de l'islam, et passent pour le résultat d'une inspiration immédiate venant de Dieu. Les *hadiths* et la *Sounna* constituent à eux seuls la théologie et le code mahométan, qui se confondent. Alhakim rapporte, d'après Abou-Horreira, que Mahomet disait un jour aux siens : « Je vous laisse deux choses qui, lorsque vous les posséderez bien, vous empêcheront absolument de vous égarer : le livre de Dieu et ma *Sounna*. »

On partage encore les *hadiths* en deux catégories : 1° *Hadithoun-nebaoui*, les *hadiths* du Prophète, émanant directement de Mahomet ; 2° *Hadithoul-Qoudous*, les *hadiths* saints, qui ont été communiqués à Mahomet par l'ange Gabriel. Il existe encore une autre division en *hadiths monteouatira*, ininterrompus, *machhoura*, connus, etc. On considère encore les *hadiths* au point de vue du *qaul* (la parole), et du *fi'l* (l'action).

Les devoirs imposés par la religion musulmane ne présentent pas tous le même caractère de nécessité absolue. Ceux qui sont recommandés par le Coran arrivent en première ligne ; viennent ensuite ceux que l'on trouve mentionnés dans divers autres traités orthodoxes, tels que les *hadiths*. Les premiers se nomment *fardh*, mot qui signifie toute chose entièrement obligatoire ; les seconds *ouadjib*, nécessaires simplement.

Les chrétiens d'Orient ont l'analogue de ces *hadiths*. Comme chez les musulmans, il est d'usage de réunir le nombre de quarante traditions. (Cette collection de quarante traditions est chez les Arabes le terme d'unité pour les *hadiths*.) C'est ainsi qu'il existe un livre d'un auteur anonyme qui porte le titre de *Arbaoun Khaber*, les *Quarante Nouvelles*, et qui contient les vies de quarante Pères, qui s'étaient retirés pour la plupart dans un désert d'Egypte.

HADJ s. m. (adj ; *h* asp.). Pèlerinage que tout musulman doit faire une fois à la Mecque.

HADJAR, archipel du golfe Persique. V. BAHREIN.

HADJI s. m. (a-dji ; *h* asp. — rad. *hadj*). Musulman qui a fait le pèlerinage de la Mecque : *Il portait une pelisse vert-émir, comme en portent les descendants du Prophète ou les* HADJIS *qui ont fait le pèlerinage de la Mecque.* (Th. Gaut.)

HADJI-AHMED, le dernier bey de Constantine, mort à Alger en 1851. Il parvint à se faire nommer dey de Constantine à la place d'Ibrahim en 1827, fut en hostilité presque constante avec le dey d'Alger ; mais, lorsque celui-ci fut attaqué par les Français, en 1830, il s'empressa de lui amener des secours, et, après la prise de la ville, il emmena avec lui les familles les plus considérables de la régence. De retour à Constantine, il comprima dans le sang une révolte de ses soldats turcs, qui avaient proclamé un autre bey, dépouilla de leurs biens et fit périr tous les Turcs fixés dans la ville, soumit les tribus arabes du désert qui refusaient de le reconnaître, les exaspéra par ses cruautés et par des exactions de tout genre, et fit détruire, en 1832, par son lieutenant, le califa Ben-Aïcha, la ville de Bone lorsque les Français s'en emparèrent. En 1836, le maréchal Clausel se mit à la tête d'un corps de 9,000 hommes et marcha contre Constantine ; mais il trouva cette importante cité défendue par une forte garnison, par une population fanatique, et, après une attaque qui échoua, il dut battre en retraite. L'année suivante, le bey fut attaqué de nouveau par le général Danrémont. Il mit ses trésors en sûreté et confia le soin de défendre la ville à Ben-Aïcha. Malgré une résistance acharnée de la part de la garnison et des habitants, Constantine tomba entre les mains de nos soldats (13 octobre 1837). Hadji-Ahmed, abandonné de la meilleure partie de ses troupes, se réfugia vers le sud et se retira dans les monts Aurès. Pendant un instant il fit cause commune avec Abd-el-Kader ; mais la désunion se mit bientôt entre eux, et l'ancien bey de Constantine fit sa soumission à la France (1847), qui lui donna une pension de 15,000 fr. A partir de ce moment, Hadji-Ahmed se fixa à Alger, où il a terminé sa vie.

HADJIB s. m. (a-djib ; *h* asp. — mot ar. qui signifie *portier*). Portier musulman. ‖ Sorte de chambellan des califes d'Espagne.

—**Encyl.** La place de *hadjib* était une charge très-recherchée et qui avait beaucoup d'importance à la cour des califes d'Espagne. Dans ce cas, le mot *hadjib* répond exactement au *maestro della camera* des Italiens et au chambellan des Français. Le *hadjib*, qui vivait dans l'intimité du calife, était initié aux affaires les plus délicates et les plus secrètes. Aussi jouissait-il d'une grande influence parmi les courtisans, et prenait-il quelquefois sur son maître l'ascendant que s'arrogeait le maire du palais, le *major domus*, sur les rois fainéants, ainsi que nous le voyons dans l'histoire des dynasties arabes d'Espagne.

HADJI-KHALFA (Mustafa-ben-Abd-Allah), connu généralement sous le nom de **Katib Tchelebi** (*Secrétaire très-noble*), un des historiens et littérateurs les plus distingués des Turcs, né à Constantinople, mort en 1658 de notre ère. Il vécut dans une des époques les plus brillantes de l'histoire de la Turquie. En 1632, il entra au ministère de la guerre, où son père était employé comme adjoint à la chancellerie. En cette qualité, il accompagna l'armée turque dans son expédition en Perse, puis revint à Constantinople, où il s'adonna avec ardeur à l'étude. Profondément versé dans la connaissance de la langue arabe, il s'occupa encore, avec le plus grand succès, d'histoire, de philosophie et de mathématiques. Malgré de fréquentes interruptions nécessitées par sa position officielle, il mena ces études de front avec persévérance, et il s'acquit rapidement une grande réputation. En 1643, il accompagna à Alep le grand vizir Mohammed-Pacha. Ce voyage lui permit de faire le pèlerinage aux lieux saints, ce qui lui valut son surnom de *Hadji* (pèlerin), et lui permit de rassembler de nombreux matériaux pour les travaux importants qu'il avait l'intention d'exécuter. En 1648, il fut élevé au rang de khalfa. Un héritage qu'il fit vers cette époque lui donna le moyen de mener une vie indépendante et de se livrer entièrement à ses études favorites. En 1651, il écrivit un premier ouvrage. Il composa ses *Taqouim ettevarikh*, tables chronologiques, en turc et en persan, dans l'espace de deux mois. Hadji-Khalfa, après de nombreux travaux, mourut dans un âge avancé.

Hadji-Khalfa mérite d'être placé parmi les premiers écrivains de sa nation. Il était doué d'un esprit clair, pénétrant et méthodique, qui lui fit rejeter les préjugés scientifiques et religieux dont étaient imbus ses compatriotes. Comme historien, il a écrit ses *Tables chronologiques* et son *Histoire des guerres maritimes*, qui se recommandent à l'attention par une grande précision de détails et des recherches infatigables. Il ne faut pas non plus oublier son *Traité de géographie* (*Djihard Numa*) [*Miroir du monde*]. Dans la littérature, son ouvrage le plus important est son *Kechf eldhouonn fi esma Kutub ouelfunonn* (*Découverte des pensées concernant les livres et les sciences*), œuvre immense, dans laquelle il réunit les qualités d'encyclopédiste, de bibliographe et de polygraphe consommé. Ce livre contient, rangées par ordre alphabétique, 18,550 notices sur des ouvrages de différents auteurs arabes, turcs et persans. C'est l'ouvrage bibliographique le plus important de l'Orient musulman. D'Herbelot y a beaucoup puisé pour sa *Bibliothèque orientale*. On a encore de lui l'*Histoire de Constantinople* (*Kostantinieh tarikh*), la *Grande histoire* (*Tarikhi-kebir*), un *Traité politique de l'art de régner* et différents autres ouvrages moins connus, qui sont restés manuscrits jusqu'ici ou n'ont été imprimés que depuis peu à Constantinople.

HADJIPOUR, ville de l'Indoustan anglais, présidence du Bengale, dans l'ancienne province de Behar, à 9 kilom. N. de Patna, sur le Gange et le Gondok.

HADLEIGH, ville d'Angleterre, comté de Suffolk, sur le Breton, à 17 kilom. O. d'Ipswich ; 4,000 hab. Filatures de laine. Belle église gothique. Cette ville, qui remonte à une haute antiquité, passe pour avoir servi autrefois de lieu de sépulture aux rois d'*East Anglia*.

HADLEY (John), mathématicien anglais, né vers 1670, mort en 1744. Il est surtout connu par l'invention de l'octant, instrument dont se servent les marins pour faire le point, malgré le mouvement du navire. On croit qu'il en avait emprunté l'idée à Newton. Les *Philosophical transactions* contiennent plusieurs mémoires de ce savant, qui était membre de la Société royale.

HADOCK s. m. (a-dok ; *h* asp.). Ichthyol. Nom vulgaire de l'aiglefin. ‖ On dit aussi HADOT.

HADOL, bourg et comm. de France (Vosges), cant. de Xertigny, arrond. et à 11 kilom. d'Epinal ; pop. aggl., 2,817 hab. — pop. tot., 3,097 hab.

HADORPH (Jean), archéologue suédois, né à Haddorp, près de Linköping en 1630, mort en 1693. Successivement secrétaire de l'université d'Upsal (1660), assesseur, puis économe du Collége d'antiquités, il parcourut les provinces de Suède pour examiner et faire dessiner les restes d'antiquités, fit avec le comte de La Gardie un voyage dans le Westergothland (1669), et accompagna, en 1672, le roi Charles XI dans un voyage à travers la Suède méridionale. En récompense de ses services, il obtint une complète exemption d'impôts. Hadorph a publié de nombreuses éditions d'ouvrages, donné des dissertations sur les usages des anciens habitants et fait paraître un *Catalogue* des livres relatifs à l'histoire et aux antiquités de la Suède, publiés sous Charles XI (Stockholm, 1670, in-fol.).

HADOT (Marie-Adélaïde RICHARD), connue sous le nom de **Barthélemy**, auteur dramatique et romancière féconde, née à Troyes en 1769, morte à Paris en 1821. Son mari, Barthélemy Hadot, était instituteur à Troyes et tenait en même temps une boutique d'épiceries. Chaud partisan des idées révolutionnaires, il devint officier municipal ; mais, à la chute de Robespierre, il fut obligé de quitter Troyes et vint à Paris avec sa femme, qui, devenue veuve peu de temps après, écrivit de nombreux mélodrames pour se créer quelques ressources. Nous citerons, entre autres : *Zadig* ou la *Destinée* (1804) ; l'*Homme mystérieux* (1806) ; *Jean Sobieski* (1806) ; *Almeria* (1806) ; *Cosme de Médicis* (1808) ; l'*Amazone de Grenade* (1812) ; *Clarice* ou la *Femme précepteur* (1812) ; *Charles Martel* (1814) ; les *Deux Walladomir* (1816) ; l'*Honneur et l'Echafaud* (1816), etc., représentés pour la plupart à la *Gaîté*, quelques-uns en collaboration avec Pixérécourt. Ses principaux romans sont : les *Mines de Mazara* ou les *Trois Sœurs* (1812, 4 vol.) ; *Anne de Russie et Catherine d'Autriche* (1813, 13 vol.) ; *Jacques Ier, roi d'Ecosse* ou les *Prisonniers de la Tour de Londres* (1814, 4 vol.) ; les *Deux Casimirs* ou *Vingt ans de captivité* (1814, 4 vol.) ; les *Novices du monastère de Prémol* (1814, 4 vol.) ; le *Duc de Moscovie* ou le *Jeune ambassadeur* (1814, 5 vol.) ; la *Tour du Louvre* ou le *Héros de Bouvines* (1815, 4 vol.) ; la *Vierge de l'Indostan* ou les *Portugais au Malabar* (1816, 4 vol) ; *Isabelle de Pologne* ou la *Famille fugitive* (1817, 4 vol.) ; *Ernest et Vendôme* ou le *Prisonnier de Vincennes* (1818, 4 vol.) ; *Mademoiselle de Montdidier* ou la *Cour de Louis XI* (1821, 5 vol.), etc. Aucun de ces ouvrages n'a une grande valeur littéraire. Mme Hadot tint pendant quelque temps un pensionnat à Paris et écrivit aussi des ouvrages d'éducation : les *Loisirs d'une bonne mère* (1812, 2 vol.) ; les *Soirées de famille* (1813, 3 vol.).

HADRAMAOUT, région méridionale de l'Arabie, que des voyageurs regardent comme une partie de l'Yémen, à l'E. duquel elle est située, occupant toute la côte méridionale de l'Arabie jusqu'au détroit d'Ormuz. Ses limites à l'intérieur ne sont point connues. La pente du haut plateau de l'Arabie, à laquelle appartient l'Hadramaout, est fertile et produit des myrrhes, de la gomme et le baume si renommé de la Mecque. Le climat est très-chaud, mais salubre ; les pluies fréquentes suppléent à l'absence des cours d'eau. On cultive dans la contrée le froment, les légumes et les fruits, dont le plus précieux et le plus abondant est la datte. Il y a de riches pâturages dans les montagnes, peu de bois et quelques vignes sur les collines. Les animaux domestiques sont le chameau, l'âne, le mouton et la chèvre. Les habitants sont des Arabes Sunnites, très-attachés à leurs croyances ; comme les habitants des pays montueux de l'Europe, ils descendent sur les côtes et vont jusqu'en Egypte et dans l'Inde exercer quelque métier ou servir comme soldats. Après quelques années d'absence, ils reviennent dans leur pays avec le fruit de leurs économies. Les principales villes de cette contrée sont Makalla, Terim, Chiban et Doan. Ce pays, habité jadis par les Adramites, était compris dans l'Arabie Heureuse.

HADRIA, ville d'Italie, dans la Vénétie. V. ADRIA.

HADROCÈRE s. m. (a-dro-sè-re — du gr. *hadros*, épais ; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des hannetons, dont l'espèce type vit au Brésil.

— s. f. Genre d'insectes coléoptères tétramères, voisin des galéruques.

HADROMÈRE s. m. (a-dro-mè-re — du gr. *hadros*, épais ; *meros*, cuisse). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant sept espèces, qui habitent l'Amérique équinoxiale.

HADROPE s. m. (a-dro-pe — du gr. *hadros*, épais ; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant deux espèces, qui vivent au Brésil.

HADRORHIN s. m. (a-dro-rain — du gr. *hadros*, épais ; *rhin*, nez). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant deux espèces, qui habitent l'Afrique australe.

HADROTOME s. m. (a-dro-to-me — du gr. *hadros*, épais ; *tomê*, section, coupure). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant deux espèces, qui habitent le Mexique.

HADRUMÈTE ou **ADRUMÈTE**, ancienne ville maritime, sur la côte septentrionale d'Afrique, au S.-E. de Carthage. C'était une colonie phénicienne, qui tomba sous la dépendance de Carthage, et devint, sous les Romains, la capitale de la *Byzacène*, *dans* l'Afrique propre. On trouve aujourd'hui ses ruines près de *Hamaniet*.

HADRUS s. m. (a-druss — du gr. *hadros*, gros, robuste). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, dont l'espèce type habite Madère.

HADULF ou **HADULPHE** (saint), évêque de Cambrai, mort à Arras en 728. Fils de saint Ranulphe, martyrisé près d'Arras, il embrassa fort jeune la vie monastique, devint abbé de Saint-Waast en 699, puis fut appelé à occuper le siége épiscopal de Cambrai et d'Arras (716). L'Eglise l'honore le 19 mai.

HADY (Mousa AL), calife de la dynastie des Abbassides. V. HADI.

HADZIEWICZ (Raphaël), peintre polonais, né à Zamech, près de Lublin, en 1806. Il fit ses études artistiques à l'Académie de Varsovie et y exposa, en 1829, deux tableaux, *Marius sur les ruines de Carthage* et *Saint Stanislas*, qui révélaient un talent remarquable. La commission de l'enseignement public l'envoya continuer ses études à Paris, où il séjourna jusqu'en 1831. Il partit ensuite pour l'Italie, et passa quatre années à Rome, à Naples, à Florence et à Venise. De retour à Varsovie, il y exécuta un grand nombre de tableaux pour différentes églises de la Pologne. Les plus remarquables sont : la *Naissance de la sainte Vierge ; l'Invention de la sainte croix ; Saint Joachim* et *Sainte Praxède ;* ces deux derniers sont dans la cathédrale de Varsovie. Nommé ensuite professeur de peinture à l'université de Moscou, il occupa cette chaire pendant cinq ans, et fut alors appelé à celle de peinture historique, d'histoire des beaux-arts, d'archéologie et de mythologie de Varsovie. Citons encore parmi ses toiles : *Multiplication merveilleuse des cinq pains et des cinq poissons dans le désert ; Saint Roch guérissant les malades atteints de la peste ;* la *Transfiguration de Notre-Seigneur ;* l'*Adoration des Mages ; Saint Nicolas faisant l'aumône ; Saint Pierre d'Alcantara ; Notre-Dame du Scapulaire ; Casimir le Grand octroyant des priviléges aux paysans ; Chodkiewicz à la bataille de Kirchholm*, etc.

HÆBERLIN (François-Dominique), historien et jurisconsulte allemand, né à Grimmelfingen, près d'Ulm, en 1720, mort en 1787. Il fut successivement, à Helmstædt, professeur d'histoire, de droit public (1751), inspecteur du consistoire (1756), conservateur en chef de la bibliothèque (1759) et doyen de la Faculté de droit. Hæberlin reçut du duc de Brunswick les titres de conseiller de cour et de conseiller intime de justice. Ses ouvrages

sont justement estimés pour l'érudition et pour l'exactitude des recherches. Les principaux sont : *Essai d'une histoire politique du XVIIIe siècle* (Hanovre, 1748, 2e édit., 11 vol. in-8°); *Abrégé d'une histoire complète de la pragmatique sanction* (Helmstædt, 1746); *Documents historico-politiques sur la république de Gênes* (Leipzig, 1747, 11 vol. in-8°); *Etude historique complète sur l'introduction de la monarchie héréditaire en Danemark* (1760); *Essai d'une histoire pragmatique de l'empire germanique* (1763); *Analecta medii ævi, ad illustranda jura et res Germanicas* (1764, in-8°); *Histoire universelle* (Halle, 1767-1773, 12 vol. in-8°); *Histoire de l'empire germanique depuis le commencement de la guerre de Smalcalde jusqu'à nos jours* (Halle, 1774-1786, 20 vol. in-8°).

HÆBERLIN (Charles-Frédéric), historien et jurisconsulte allemand, fils du précédent, né à Helmstædt en 1756, mort dans la même ville en 1808. Comme son père, il suivit la carrière de l'enseignement juridique, professa le droit public à Erlangen et à Helmstædt, et devint conseiller intime de justice dans cette dernière ville. Par la suite, le duc de Brunswick le nomma son chargé d'affaires au congrès de Rastadt. Après la création du royaume de Westphalie (1807), Hæberlin fut élu membre de l'assemblée des états et de la commission législative. Ses principaux ouvrages sont : *Répertoire du droit public et du droit féodal allemand* (Leipzig, 1781-1795, 4 vol.); *Leçons d'histoire de l'empire germanique* (1786); *Histoire pragmatique des conditions du droit électoral* (1792); *Manuel du droit public allemand* (1794); *Archives de l'empire germanique* (1796-1808, 16 vol.), etc.

HÆBERLIN (Charles-Louis), littérateur allemand, fils du précédent, né le 25 juillet 1784 à Erlangen. Il fit son droit à Helmstaedt, puis entra dans l'administration. Il était en 1814 bailli d'Hassenfeld (Brunswick). Il perdit cet emploi en 1828, et dès lors se consacra exclusivement à la littérature. Il a publié, sous les pseudonymes divers de **Mandien, Melindor, Niedlmann, Niemand et H.-E.-R. Bélani**, un nombre considérable de romans, dont les principaux sont : *Histoire des amours d'Auguste, roi de Pologne* (Neuhaldensleben, 1833-1834); *Contes romantiques tirés de l'histoire de Portugal* (Francfort, 1834); l'*Expatrié* (Francfort, 1834); *Nouvelles et contes* (Helmstædt, 1835); le *Premier ministre* (Francfort, 1835); le *Proscrit* (Francfort, 1836); la *Cour et le théâtre* (Leipzig, 1838); *Tyrol* (Leipzig, 1838); *Sidonia* (Leipzig, 1838); *Wittemberg et Rome* (Leipzig, 1840); les *Emigrants au Texas* (Leipzig, 1844); *Don Carlos, prétendant d'Espagne* (Leipzig, 1842); *Don Fernand* (Leipzig, 1842); la *Mère du prince légitime*, *Marie-Antoinette* (Leipzig, 1846); *Histoire de la découverte et de la conquête du Mexique* (Berlin, 1847); le *Michel allemand il y a cent ans, et le Michel allemand aujourd'hui* (Berlin, 1847); *Mayaren* (Leipzig, 1850); *Réactionnaires et démocrates* (Leipzig, 1850); *Fidèle et brave* (Leipzig, 1851); la *Margravine d'Anspach et ses contemporains* (Berlin, 1852), et de nombreuses nouvelles.

HÆDUS (Pierre CAPRETTO, plus connu sous le nom latinisé de), écrivain moraliste italien, né à Pordenone dans le Frioul, vivait au XVe siècle. Il remplit les fonctions de curé dans sa ville natale. On a de lui, sous le titre de *Anterotica, sive De amoris generibus* (1492, in-4°), un livre sous forme de dialogue, dans lequel il montre tous les maux dont l'amour est la source et indique les moyens de s'en préserver. Hædus a composé d'autres ouvrages moins connus, entre autres *De educatione liberorum* (1492) et *De miseria humana* (Venise, 1558).

HÆFFNER (Jean-Chrétien-Frédéric), compositeur allemand, né en Thuringe en 1759, mort à Upsal en 1833. Avant d'aller à Leipzig, en 1776, continuer ses études à l'université, il avait reçu de Vierling des leçons d'orgue et d'harmonie, que la détresse dans laquelle il se trouvait le contraignit d'utiliser en s'attachant comme chef d'orchestre des troupes ambulantes d'opéra. Un négociant allemand qui lui portait intérêt lui donna, en 1780, des lettres de recommandation pour Stockholm. Il se rendit dans cette ville, où il trouva une place d'organiste, et fut quelque temps après nommé accompagnateur au théâtre royal. Il écrivit à cette époque pour son théâtre trois opéras : *Electre*, *Alcide* et *Renaud*, dans lesquels règne souverainement le style de Glück. Le roi Gustave III lui conféra, en récompense de son talent dramatique, le titre de maître de chapelle de la cour. En 1808, Hæffner se démit de cette place et se retira à Upsal, où, de 1820 jusqu'à sa mort, il exerça les fonctions d'organiste de la cathédrale.

Ce compositeur a laissé, en dehors de ses opéras, les ouvrages suivants : *Essais lyriques* et *Chansons suédoises*, avec accompagnement de piano; *Livre choral suédois; Préludes pour les mélodies du livre choral suédois; Mélodies* pour les chansons suédoises de Geyer et Afzelius; *Messe suédoise*, et un *Recueil d'anciens airs populaires de la Suède.*

HÆFNER ou **HAFNER** (François), historien suisse, né Soleure. Il vivait au XVIIe siècle, et remplit dans sa ville natale diverses fonctions, entre autres celles de chancelier, fut un des médiateurs de la paix signée en 1656, entre les cinq cantons catholiques et les cantons de Zurich et de Berne, et devint aveugle en 1660. On lui doit : *Théâtre historique de Soleure* (1666), écrit en allemand.

HÆLLSTRŒM (Charles-Pierre), géographe suédois, né à Ilmola, district de Wasa, en 1774, mort en 1836. Il prit le grade de docteur en philosophie, étudia ensuite le droit, fut attaché au collége des mines en 1796, et devint successivement premier ingénieur au bureau du cadastre (1802), directeur des archives hydrographiques (1809) et inspecteur des canaux du Nord (1827), avec le rang de lieutenant-colonel. Hællstrœm rendit dans ces diverses fonctions d'importants services et exécuta des travaux d'une grande utilité, notamment en ce qui concerne la géographie de la Suède. Il aida le baron Hermelin à réunir des documents pour son grand atlas de ce pays, et exécuta entièrement vingt-deux cartes, les cartes générales de la Suède septentrionale et méridionale, et les six cartes de la Finlande. « Il n'enrichit pas moins, dit Depping, le dépôt des cartes de la marine; il leva avec grand soin les côtes hérissées d'îlots de Gelfe et d'Œregrund; il fit la triangulation de la côte de Bleking, de Gotland et de Calmar; il joignit des observations chronométriques et astronomiques à ses levées pour déterminer les positions de plusieurs points. » Enfin, on doit à Hællstrœm le nivellement des grands cours d'eau qui se jettent dans la Baltique, depuis la Scanie jusqu'à la Botnie septentrionale. Ses principaux écrits sont : *Table de la longitude et de la latitude des localités de la province de Westrobothnie* (Stockholm, 1803); *Discours sur les progrès de la géographie durant les cinquante dernières années, et coup d'œil sur l'état actuel de la géographie en Suède* (1813); *Table de la longitude et de la latitude des localités de Suède* (1818), etc. Hællstrœm a publié un grand nombre de mémoires dans le *Recueil de l'Académie des sciences de Stockholm*, dont il était membre depuis 1803, dans les *Annales de l'Académie d'agriculture*; enfin il a dressé les cartes du *Voyage pittoresque* de Skjœldebrand, de la *Description de la Scanie* par Sjœbord et de plusieurs autres ouvrages.

HAËLOCH, prince de la Domnonée armoricaine, né vers 590, mort vers 625. Il était le onzième des quatorze fils de Judaël, et eut pour gouverneur un seigneur franc, nommé Rethwal, qui massacra sept des fils de Judaël pour assurer le pouvoir suprême à son élève. Haëloch se livra à toutes sortes d'excès et d'actes de cruauté. Ayant été frappé de cécité quelques jours après avoir saccagé le monastère de Saint-Maclou ou Malo, il crut voir dans le mal dont il était atteint un châtiment céleste, et alla se jeter aux pieds du saint qui, dit la légende, lui rendit la vue. A partir de ce moment, Haëloch changea complétement de conduite, laissa son frère aîné, Judikhaël prendre possession du trône dont il avait été injustement écarté, et vécut dans le pays d'Aleth, où il se signala par sa charité envers les pauvres.

HÆMA... HÆMO... préf. V. par HÉMO les mots tirés du grec qui ne se trouvent pas ici.

HÆMI EXTREMA, dernier contre-fort des monts Hémus, dans l'ancienne Thrace; il se terminait au Pont-Euxin, et séparait la Thracée de la Mœsie. Le nom moderne de cette montagne est EMINET-DAGH.

HÆMI MONTES. V. HÉMIMONT.

HÆMON, fils de Créon, roi de Thèbes. V. HÉMON.

HÆMONIE. V. HÉMONIE.

HÆMUS. V. HÉMUS.

HAEN (Antoine VAN), médecin hollandais, né à La Haye en 1704, mort à Vienne, en Autriche, en 1776. Il fut un des meilleurs élèves de Boerhaave, s'établit, après avoir passé son doctorat (1734), dans sa ville natale, et y acquit comme praticien une grande réputation. Il se fixa, en 1754, à Vienne, et alors commença avec lui cette clinique célèbre qui compta plus tard Stoll, J.-P. Frank, Hildebrand parmi ses plus brillants représentants. A la mort de Van Swieten, Haen devint premier médecin de Marie-Thérèse. Il fut un des meilleurs praticiens de son temps. Il manquait de ces formes agréables qui plaisent dans le monde, montrait une grande rudesse, un esprit d'intolérance dans les discussions et s'emportait lorsqu'il trouvait des contradicteurs. Haen est l'auteur d'un grand nombre d'écrits, dont les principaux sont : *Historia anatomico-medica* (La Haye, 1744); *De colica pictorum* (La Haye, 1745), écrit fort estimé; *Ratio medendi in nosocomio practico* (Vienne, 1757-1774), volumineux recueil qui est l'ouvrage capital de Haen; *Theses sistentes febrium divisiones* (Vienne, 1760); *Vindiciæ difficultatum circa modernorum systema de sensibilitate et irritabilitate humani corporis* (Vienne, 1762), contre les doctrines d'Haller et l'application de la physiologie à la pathologie; *Magiæ examen* (1774); *De miraculis* (1776); *Opuscula omnia medico-physica* (Naples, 1780, 6 vol. in-8°); *De deglutitione vel deglutitorum in cavum ventriculi descensu impedito* (La Haye, 1750, in-8°); *Quæstiones sæpius motæ super methodo inoculandi variolas, ad quas directa eruditorum responsa hucusque desiderantur, indirecta minus satisfacere videntur* (Vienne, 1757, in-8°); *Theses sistentes febrium divisiones, natamque ea de causa de miliaribus et petechiis, cæterisque febribus exanthematicis dissertationem* (Vienne, 1760, in-8°); *Difficultates circa modernorum systema de sensibilitate et irritabilitate humani corporis, orbi medico propositæ* (Vienne, 1761, in-8°).

HÆNDEL (Georges-Frédéric), illustre compositeur allemand, né à Halle le 23 février 1685, mort à Londres le 13 avril 1759. Comme Hændel a passé la plus grande partie de sa vie en Angleterre, où il fit une immense fortune, les Anglais ont revendiqué pour leur nation la gloire des œuvres qu'il composa chez eux, et il est depuis longtemps consacré, de l'autre côté de la Manche, que Hændel est une illustration purement anglaise; nous ne le rangerons pas moins parmi les maîtres allemands. Son père, chirurgien dans la petite ville de Halle, l'avait destiné à la carrière juridique, et, remarquant dans son fils un penchant passionné pour la musique, écarta soigneusement les livres et les instruments qui pouvaient entretenir l'idée favorite de l'enfant. Toutefois, on rapporte que Hændel, avec l'assistance d'un domestique, parvint à placer dans une chambre haute de la maison paternelle une mauvaise épinette, et que, malgré son ignorance profonde de toute règle musicale, il arriva, à force d'études, à connaître passablement son instrument. Le duc de Saxe-Weissenfels lui fit donner des leçons par l'excellent organiste Wachau. Hændel apprit rapidement les lois de la composition et fit représenter en 1705, à Hambourg, à l'âge de vingt ans, son premier opéra : *Almira, reine de Castille;* un second, *Néron*, suivit de près et montra de bonne heure quelle serait la fécondité du jeune *maestro*. De Hambourg, il se rendit en Italie, à Florence et à Naples, où il écrivit quelques opéras, un oratorio : *Resurrezione*, une pastorale : *Acis, Polyphème et Galatée* et des cantates. De retour dans le Hanovre, il fut nommé maître de chapelle de l'électeur. Dans un premier voyage à Londres, qu'il accomplit en 1712, il posa en Angleterre les bases de sa renommée, et lorsque l'électeur de Hanovre succéda à la reine Anne, sous le nom de George Ier, la plus grande faveur lui fut acquise. L'aristocratie anglaise forma des associations pour la représentation de ses ouvrages, le mit à la tête du théâtre de Hay-Market et prodigua des sommes énormes pour le soutenir contre ses rivaux. C'est en Angleterre que Hændel parcourut la plus brillante partie de sa carrière; c'est là qu'il fit représenter ses plus fameuses compositions, les opéras de *Radamista*, *Lotario*, *Parthenope*, *Orlando*, *Imeneo*, les oratorios de la *Passion*, du *Messie*, de *Judas Macchabée*, de *Jephté*, etc. Cette brillante fortune fut cependant contrariée par l'irascibilité de caractère du *maestro*, qui parvint un moment à s'aliéner cette aristocratie, d'abord si bienveillante.

Les violences et les emportements de Hændel sont célèbres dans l'histoire anecdotique de l'art. A Hambourg, vers l'époque de ses débuts, il tenait le clavecin pendant la première représentation d'un opéra de son ami Mattheson; celui-ci jouait un rôle dans la piece, et, comme il était libre pendant le dernier acte, il voulut prendre à son tour le clavecin, ainsi qu'il était d'usage, dans ce temps, chez les compositeurs. Mais Hændel vit là une offense, refusa de quitter la place et, la représentation finie, mit flamberge au vent, forçant son ami à dégaîner. Ils se battirent sous une lanterne, avec un acharnement sans pareil, entourés d'un cercle de spectateurs fort intrigués de toute cette aventure. C'en était probablement fait de la vie de Hændel, s'il n'avait pas eu son habit garni de larges boutons de métal; l'épée de son adversaire, rencontrant un de ces boutons, dans un coup droit tiré à fond, se brisa, et les deux artistes se réconcilièrent. C'est cette affaire, mal racontée, qui a donné lieu au récit d'une tentative d'assassinat dont Hændel aurait été victime de la part de Mattheson; dans ce récit, le *maestro* a la poitrine préservée par un rouleau de musique. Une autre fois, en Italie, il eut avec Corelli la querelle que nous avons racontée dans la biographie de cet artiste.

Malgré sa brusquerie et ses violences, il s'était attiré l'admiration de Scarlatti, qui, un jour, entendant jouer de la harpe dans une mascarade, à Venise, s'écria : « Ce ne peut être que le Saxon ou bien le diable qui joue de la sorte. » C'était, en effet, Hændel qui pinçait de la harpe sous un déguisement. On rapporte, du reste, un fait qui témoigne de l'enthousiasme du grand artiste italien pour le maëstro allemand : il ne prononçait son nom qu'en faisant, dit-on, le signe de la croix.

Pendant quelque temps, l'administration du théâtre de Hay-Market, à Londres, fut très-fructueuse pour Hændel; il gagna des sommes énormes, qu'il dissipa avec une prodigalité princière. Bientôt, grâce à son caractère violent et despotique, surexcité encore par une intempérance toute germanique, il arriva à se faire autant d'ennemis qu'il avait d'actionnaires de son entreprise, en même temps qu'il éloignait de lui tout le personnel du théâtre, chanteurs, artistes, musiciens; ses adversaires fondèrent par souscription un nouveau théâtre d'opéra à Lincoln's-inn-field, engagèrent l'illustre Porpora, vieux, mais encore plein de verve, pour écrire les partitions, et les meilleurs artistes, Senesino, Farinelli, pour les chanter. Cette période fut, pour Hændel, pleine des soucis les plus amers; il surmonta cependant la mauvaise fortune, à force de génie, et en écrivant des chefs-d'œuvre, comme *Deborah*, *Athalie*, *Ariane*, bien supérieurs à tout ce que pouvait donner le théâtre rival. Contraint d'abandonner la direction de son théâtre, devenue trop onéreuse, il se rejeta sur la musique sacrée, à laquelle il dut ses plus durables triomphes. Son intempérance, qui n'avait fait que croître avec l'âge, était, du reste, loin de nuire aux inspirations de son génie et augmentait encore sa prodigieuse facilité de composition. Ses concerts spirituels, où lui-même tenait l'orgue, eurent une vogue inouïe, à tel point que, de 1740 à 1750, il refit entièrement sa fortune. Quand il mourut, en 1759, complétement aveugle, comme Sébastien Bach, il laissait plus de 500,000 francs, amassés seulement dans la dernière partie de sa vie, et dont il légua une partie aux Enfants-Trouvés de Londres.

Hændel était prodigieusement fécond; ses partitions sont innombrables, et, si l'on peut leur reprocher d'être jetées dans un moule trop uniforme, elles n'en sont pas moins remarquables par l'élévation des idées et la majestueuse solennité du style. La beauté incomparable de ses chœurs est telle que les ressources puissantes de l'instrumentation moderne, non-seulement n'y ajouteraient rien, mais encore ne pourraient qu'en affaiblir la sublimité. Ses œuvres sacrées sont devenues pour les Anglais une sorte de code musical inflexible; ses oratorios sont exécutés encore de nos jours, invariablement, dans toutes les cérémonies de quelque importance : Hændel et la Bible marchent de pair. Un *Alleluia* sublime, les récitatifs du *Samson* et du *Messie*, et notamment, dans cette dernière partition, l'*Eloï Lamma Sabactani*, qui vous serre le cœur à le briser, le choral de *Judas Macchabée*, seront des morceaux toujours admirables. N'oublions pas non plus qu'il est l'auteur (contesté cependant, car la paternité de l'air a été attribuée à Lulli) du *God save the king*. De là cette admiration sans fin des Anglais pour ce génie, qu'ils placent, avec Shakspeare, au premier rang de leurs gloires nationales. Hændel a été enterré à Westminster. Ses nombreuses productions peuvent être cataloguées brièvement ainsi qu'il suit : huit opéras allemands, vingt-neuf opéras italiens, quinze opéras anglais, vingt-deux oratorios, vingt et une œuvres religieuses, motets, *Te Deum*, antiennes, *Jubilate*, *Laudate*, *Dixit* et psaumes, douze œuvres de musique de concert et de chambre, enfin des pièces et suites pour clavecin et dix-huit concertos pour orgue.

HÆNDEL-SCHUTZ (Jeanne-Henriette-Rosine), actrice allemande, née à Döbeln (Saxe) en 1770, morte à Kœslin en 1839. Elle fut de bonne heure produite sur la scène par son père, l'acteur Schuler, épousa à dix-huit ans le ténor Eunicke, qu'elle suivit à Mayence, à Amsterdam, à Francfort, à Berlin (1796), où elle fut engagée pour remplir les rôles tragiques, divorça, en 1797, avec Eunicke, se remaria, en 1802, avec le docteur Meyer, obtint un nouveau divorce, épousa en troisièmes noces le docteur Hændel, de Halle (1805), qui la laissa veuve après une union de quelques mois. En 1807, Mme Hændel prit un quatrième mari, le professeur Schutz, qui s'était fait connaître comme auteur dramatique. Quelque temps après, elle fit avec ce dernier un voyage artistique en Allemagne. C'est alors qu'elle s'occupa de mimoplastique et qu'elle eut l'idée de reproduire les exercices exécutés à Londres par Emma Harte, qui fut plus tard lady Hamilton. Elle obtint les plus grands succès en Allemagne, en Russie, en Suède, mais elle échoua complétement à Paris. En 1830, Rosine divorça avec son quatrième mari et se fixa à Kœslin, où elle mena jusqu'à sa mort une vie des plus retirées. Elle avait eu seize enfants de ses quatre mariages.

HÆNEL (Gustave-Frédéric), jurisconsulte allemand, né à Leipzig en 1792. Il étudia le droit à Leipzig et à Gœttingue, se lia avec Haubold et Hugo, et, par leur conseil, il abandonna le côté pratique de ses travaux pour se livrer à de profondes recherches sur l'histoire du droit. En 1816, il se fit recevoir docteur à l'université de Leipzig, où il donna d'abord, comme professeur privé de droit romain, des leçons très-suivies, dont le succès contribua puissamment à le faire nommer professeur de droit extraordinaire. Ensuite il se mit à voyager en Angleterre, en France et dans le midi de l'Europe, pour y faire des recherches dans les bibliothèques et compulser leurs trésors manuscrits, généralement peu connus de ceux qui en ont la garde. En 1838, il fut nommé professeur titulaire à l'université de Leipzig, puis conseiller à la cour de Saxe. M. Hænel est membre de l'Académie de législation de Toulouse et d'autres sociétés savantes. Nous citerons au nombre de ses ouvrages : *De testamento militari* (Leipzig, 1816); *Catalogi librorum manuscriptorum qui in bibliothecis Galliæ, Helvetiæ, Belgiæ, Britanniæ Magnæ, Hispaniæ asservantur* (Leipzig, 1829); *Dissentiones dominorum, sive controversiæ veterum juris romani interpretum, qui glossatores vocantur* (Leipzig, 1834); *Variantes* de l'édition Arnt du *Paulus* (Bonn, 1833); *Antiqua summaria codicis Theodosiani* (Leip-

zig, 1834); *Codicis Gregoriani et codicis Hermogeniani fragmenta ad XXV lib. mss. et fidem recognita* (Bonn, 1835); *Codex Theodosianus* (1839-1842); *Novellæ constitutiones imperatorum Theodosii II, Valentiniani III, Maximi, Majoriani, Severi, Anthemii* (Bonn, 1844); *Honorii constitutio de conventibus annuis in urbe Arelate habendis* (Leipzig, 1845-1850); *XVIII constitutiones, quas Jacobus Sirmundus edidit, Lex romana Visigothorum* (Leipzig, 1849); *De lege romana Burgundionum* (Leipzig, 1850); *Corpus legum ab imperatoribus romanis ante Justinianum latarum* (1857-1860), etc. Hænel est aussi collaborateur des *Annales critiques*, publiées par Richter, et des *Mémoires de l'Académie des sciences* de Saxe.

HAENER ou **HOENIR**, un des principaux dieux scandinaves. Il représentait la force et la beauté corporelles, mais l'intelligence lui faisait complétement défaut. Les Ases le donnèrent en otage aux Vanes, leurs éternels rivaux.

HÆNKE (Thaddée), naturaliste et voyageur bohème, né à Kreibitz en 1761, mort au Pérou en 1817. Il étudia la botanique sous Jacquin, à la recommandation duquel il fut attaché par le gouvernement espagnol, en qualité de botaniste, à Malespina, chargé, en 1789, de faire un voyage de circumnavigation. Lorsqu'il arriva à Cadix, Malespina venait de lever l'ancre. Il s'embarqua sur le premier navire qui partit pour Montevideo, fit naufrage à l'embouchure de la Plata, parvint à se sauver avec son Linné et ses papiers, partit à pied pour le Chili, traversa les Cordillères des Andes et rejoignit enfin l'expédition de Malespina à Santiago. Hænke accompagna le capitaine espagnol jusqu'au détroit de Nootka, en Californie, visita le Mexique, traversa la mer du Sud jusqu'aux îles Philippines, revint au Chili et s'établit, en 1796, au Pérou, dans une propriété qu'il acheta près de Cochabamba. Il établit dans cette ville un jardin botanique et exploita une mine d'argent. Hænke mourut empoisonné par un liquide corrosif qu'il avait bu par mégarde. Une partie de ses collections de plantes fut envoyée, d'après sa volonté, au musée de Prague, en Bohême. C'est d'après ces plantes et les indications qu'il y avait jointes qu'on a publié *Reliquiæ Hænkeanæ* (Prague, 1825, in-fol.), cahier contenant douze gravures. On a de lui : *Memorias sobre los rios navigables que fluyen al Marañon procedentes de las Cordilleras del Peru* (1799).

HÆNKÉE s. f. (ain-ké — de *Hænke*, n. pr.). Bot. Syn. de DIOSME, MÁYTÉNUS et PORTULACAIRE, genres de plantes.

HÆNSLÈRE s. f. (ain-slè-re; *h* asp. — de *Hænsler*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées, dont l'espèce type croît en Espagne.

HAENTJENS (Charles), agronome français, né à Nantes en 1790, mort à Paris en 1836. A l'exemple de son père, qui avait fait avec succès des défrichements à Gèvres, près de Nantes, il résolut d'exploiter des terres jusqu'alors improductives, acheta à cet effet 500 hectares de landes à Grand-Jouan, dans l'arrondissement de Châteaubriant (Loire-Inférieure), assola ces terres, créa des prairies artificielles, fit de grandes plantations de pins, varia ses cultures, obtint de fort belles récoltes, introduisit dans son exploitation les meilleures méthodes et inventa même quelques bons instruments aratoires. En 1849, la ferme de Grand-Jouan a été érigée par le gouvernement en ferme régionale modèle pour l'enseignement agronomique supérieur.

HAENTJENS (Alfred-Alphonse), homme politique français, fils du précédent, né à Nantes en 1824. Maître d'une grande fortune acquise dans des entreprises industrielles, gendre du maréchal Magnan, il devint, sous l'Empire, maire de Saint-Corneille, membre du conseil général de la Sarthe et fut élu, en 1863, comme candidat officiel, député au Corps législatif dans la 1re circonscription de ce département. En 1869, il obtint le renouvellement de son mandat, mais cette fois en se présentant comme candidat indépendant, fit preuve alors d'un certain libéralisme, signa la demande d'interpellation des 116, et prit à maintes reprises la parole sur des questions d'affaires. Après la révolution du 4 septembre, il rentra dans la vie privée. Envoyé à l'Assemblée nationale par les électeurs de la Sarthe, le 8 février 1871, M. Haentjens fut du petit nombre des députés qui eurent, à Bordeaux, le triste courage de se prononcer contre la déchéance de Napoléon III. Depuis lors, il a déposé à la Chambre une proposition tendante à la répression de l'ivresse, a encouragé de ses approbations M. Rouher aux abois, lors de la discussion sur les marchés de l'Empire, et a demandé peu après (14 mai 1872) le renvoi devant le conseil d'enquête du dossier relatif à la capitulation de Paris. Il a constamment voté avec la partie réactionnaire de l'Assemblée. M. Haentjens est le principal actionnaire du *Monde illustré*.

HAER (Florent VAN DER), historien flamand, né à Louvain vers 1547, ou, selon d'autres, à Lille, vers 1549, mort en 1634. Il professa la théologie à l'abbaye de Sainte-Gertrude à Louvain, puis fut chanoine de la collégiale de Saint-Pierre de Lille. Haer avait voyagé en Italie et acquis une connaissance approfondie des antiquités ecclésiastiques. Nous citerons de lui : *De initiis tumultuum Belgicorum libri duo* (Douai, 1585); *Antiquitatum liturgicarum arcana* (Douai, 1605); les *Chastelains de Lille, leur ancien estat, office et famille* (Lille, 1611, in-4o).

HÆRET LATERI LETHALIS ARUNDO (*Le trait mortel reste attaché à son flanc*). Virgile (*Enéide*, liv. IV, v. 73) compare Didon, cherchant à combattre sa passion pour Enée, à une biche atteinte d'une flèche; elle fuit à travers les bois pour éviter la poursuite de l'ennemi qui l'a blessée, mais elle ne peut fuir la mort qu'elle emporte avec elle : *Hæret lateri lethalis arundo.*

« Les passions nous suivent souvent jusque dans les cloîtres et dans les écoles de philosophie; ni les déserts ni les rochers creusés, ni la haire, ni les jeûnes ne nous en démêlent : *Hæret lateri lethalis arundo.* »

MONTAIGNE.

HAERING (Wilhelm), littérateur allemand, connu aussi sous le pseudonyme de **Willibad Alexis**, né à Breslau au mois de juin 1798, d'une famille originaire de la France. Il fut élevé à Berlin par sa mère, fit ses études au collége de cette ville, puis servit en 1815, comme volontaire, contre Napoléon, et, à la conclusion de la paix, alla continuer ses études aux universités de Berlin et de Breslau. Ayant essayé, mais sans succès, de la carrière du commerce, il se donna tout aux lettres, où son coup d'essai, *Walladmore* (Berlin, 1823), fut un coup de maître. C'était un roman dans le goût de Walter Scott, et qu'il donna comme une traduction du grand romancier écossais. Ce roman, une des meilleures œuvres de Haering, a été traduit en français par M. Defauconpret. Nous citerons encore, parmi les nombreux ouvrages du même auteur : les *Proscrits* (Berlin, 1825); le *Château d'Avallon* (Leipzig, 1827); *Voyage d'automne dans la Scandinavie* (Berlin, 1828); *Excursions dans le Midi* (Berlin, 1828); *Recueil de nouvelles* (1830-1831); la *Guerre de Sept ans* (1834); *Tableaux de Vienne* (Leipzig, 1833); *Tableaux de l'Allemagne du Sud* (Berlin, 1834); la *Maison Dusterweg* (Leipzig, 1835); *Nouvelles nouvelles* (Berlin, 1836); *Ballades* (1836); *Douze nuits* (Berlin, 1838); *Roland de Berlin* (Leipzig, 1840); *Urbain Grandier* (Berlin, 1843); le *Faux Waldemar* (Berlin, 1843); les *Culottes de M. de Bredow* (Berlin, 1846-1848); le *Magicien Virgile* (Berlin, 1851); la *Tranquillité est le premier devoir du citoyen* (Berlin, 1852); *Yse Grimm* (Berlin, 1854); *Dorothée* (Berlin, 1855). M. Haering a collaboré avec M. Hitzig pour la publication d'un grand recueil de causes célèbres intitulé le *Nouveau Pitaval* (Berlin, 1842-1853); il a aussi donné un certain nombre de pièces de théâtre, dont les plus connues sont : le *Prince de Pise*, la *Sonnette*, *Annette de Thareau* et le *Tailleur en goguette*. M. Haering habite une propriété qui porte son nom; elle est située sur les bords de la mer Baltique, et la célébrité du propriétaire a donné une grande notoriété à cette princière demeure d'un simple écrivain allemand. M. Haering a épousé, en 1846, une Anglaise.

HÆRLEBEKE, ville de Belgique. V. HARLEBEKE.

HAERNE (D. DE), écrivain et homme politique belge, né à Ypres en 1804. Il devint professeur de rhétorique au collége de Courtrai et reçut l'ordre de la prêtrise. Envoyé en 1830, par le collége électoral de cette ville, au congrès national chargé do fixer les nouvelles institutions de la Belgique, de Haerne se prononça vivement contre la forme monarchique et proposa de proclamer la république. Depuis cette époque, il n'a cessé de siéger à la chambre des députés, dont il est un des membres les plus éloquents. L'abbé de Haerne est très-versé dans la connaissance de l'hébreu, et il passe pour un des meilleurs hellénistes de la Belgique. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *De la charité dans ses rapports avec la civilisation du peuple; Considérations sur l'enseignement mixte; De la Chine dans ses rapports avec l'Europe*; la *Question monétaire*; la *Question américaine; De l'éducation du peuple dans les Etats à esclaves d'Amérique; De l'enseignement des sourds-muets; De l'œuvre des sourds-muets et aveugles; Souvenirs historico-linguistiques d'un voyage en Angleterre, en Ecosse, etc.*

HÆRUQUE s. f. (é-ru-ke). Helminth. Syn. d'ÉCHINORHYNQUE, genre de vers intestinaux. ‖ On dit aussi HÆRUCULE.

HAESER, nom d'une nombreuse famille d'artistes allemands, dont les principaux sont : HAESER (Jean-Georges), compositeur, né à Gersdorf en 1729, mort à Leipzig en 1809. Il était fils d'un charpentier, qui le confia aux soins de Rœnish, organiste de Reichenbach. Quand ses études littéraires furent achevées au collége de Lobau, il se rendit à Leipzig pour suivre un cours de jurisprudence; mais ses ressources pécuniaires, infiniment trop bornées, le réduisirent à donner des leçons de musique. Après quelque temps d'exercice, il rompit avec l'étude du droit et se lança résolûment dans la carrière musicale. Attaché, en 1763, en qualité de violon solo, aux grands concerts dirigés alors par le maître de chapelle Hiller, il fut bientôt nommé chef d'orchestre du théâtre et remplit honorablement cette charge pendant trente-sept ans. En 1785, Haeser reçut le titre de directeur de musique de l'université, direction qu'il garda presque jusqu'à sa mort. On connaît de lui six hymnes allemands et deux symphonies, le tout manuscrit. — HAESER (Jean-Frédéric), fils du précédent, organiste, né à Leipzig en 1775, mort en la même ville en 1801. Il acquit une réputation assez distinguée comme organiste de l'église réformée de Leipzig. — HAESER (Auguste-Ferdinand), compositeur et écrivain musical, frère du précédent, né à Leipzig en 1779, mort à Weimar en 1844. Destiné par son père à l'état ecclésiastique, il fit, de 1789 à 1796, de sérieuses études théologiques, qu'il abandonna pour se livrer entièrement à son goût pour la musique. On le vit, en 1797, chantre à Lemgo, puis, pour augmenter ses ressources pécuniaires, il professa les mathématiques dans la même ville. En 1806, après son mariage, il prit la route de l'Italie et y resta sept ans pour perfectionner son talent. A son retour en Allemagne, il vécut sans emploi jusqu'en 1818, époque où il fut nommé sous-recteur au collége de Weimar. Le duc régnant lui confia, en 1819, l'organisation et la direction d'un nouveau chœur pour le théâtre, et enfin, en 1827, le nomma maître de chapelle à l'église principale de Weimar, fonction qu'il exerça sans interruption jusqu'à sa mort. On a de cet artiste les compositions suivantes : un oratorio intitulé la *Foi*; *Pater noster*, d'après Klopstock; un opéra, les *Nègres* ou *Robert et Marie*; plusieurs ouvertures; quelques morceaux de chant religieux; une messe de *Requiem*; des sonates pour piano et des chansons allemandes. — HAESER (Chrétien-Guillaume), chanteur allemand, frère des précédents, né à Leipzig en 1781. Il avait été destiné à l'étude de la jurisprudence, mais la vocation musicale, innée dans la famille, lui fit abandonner la carrière juridique pour se livrer entièrement à la culture du chant et de la composition. En 1802, il débuta comme basse chantante au théâtre de Leipzig, passa à Prague, fut engagé en 1809 à Breslau, y resta jusqu'en 1813, et enfin fut mandé à Vienne, où il ne résida que peu de temps, car il signa, quelque temps après son arrivée, un engagement pour le théâtre de Stuttgard, qu'il ne quitta plus. La magnifique voix d'Haeser et sa pantomime expressive lui ont fait une place élevée parmi les meilleurs chanteurs de l'Allemagne, principalement par ses rôles de *Don Juan* et d'*Agamemnon*. Des chansons allemandes, la musique de l'intermède de *Pygmalion*, enfin la composition d'un opéra, lui ont fait un nom comme compositeur. De plus, versificateur et librettiste habile, il a écrit les poëmes du *Vampire*, de la *Fiancée du brigand* et des *Nègres*, dont Marschner, Ferdinand Ries et son frère Auguste Haeser ont écrit la musique. — HAESER (Charlotte-Henriette), cantatrice remarquable, sœur des précédents, née à Leipzig en 1784. Elle possédait une voix splendide, que son père se complut à développer avec amour. De 1800 à 1803, elle chanta dans les concerts, mais sa vocation théâtrale se décida à l'âge de dix-neuf ans. Elle prit alors à Dresde des leçons de chant de Ceccarelli et reçut de Paer de précieux conseils. Après une excursion à Prague et à Vienne, en compagnie de son frère Auguste, elle se rendit en Italie et se produisit sur les théâtre de Bologne, de Florence, de Milan, de Naples et de Rome. Dans toutes ces villes, la réputation de la *diva Tedesca* marcha de pair avec celle des plus célèbres cantatrices italiennes. En 1812, elle se fit entendre à Munich, où elle excita un enthousiasme indicible. Mais, quelque temps après son apparition au théâtre de cette ville, elle épousa M. Joseph Vera et quitta complétement la scène dans la fleur de l'âge et du talent.

HAESER (Henri), médecin allemand, né à Rome le 15 octobre 1811, fils du compositeur Auguste-Ferdinand Haeser. Il alla faire ses études médicales à l'université d'Iéna où il finit même par se fixer. En 1836, il fut nommé agrégé à cette même Faculté, médecin de la clinique, puis il obtint une chaire de professeur, qu'il échangea contre celle de Greifswald, en 1849. En 1862, il est passé à Breslau en la même qualité, et a reçu, en outre, le titre de conseiller intime de médecine. M. Haeser a publié plusieurs ouvrages sur l'histoire de la science qu'il professe. Nous citerons, entre autres : *Recherches historiques et pathologiques pour servir à l'étude de l'histoire des maladies populaires* (Dresde et Leipzig, 1839-1841); *Bibliotheca epidemiographica* (Iéna, 1843; Greifswald, 1862, 2e édit.); *Leçons sur l'histoire de la médecine et celle des maladies populaires* (Iéna, 1845); *De l'état actuel de la chimie pathologique du sang* (Iéna, 1846); la *Vaccination et ses adversaires* (Berlin, 1854), etc. Haeser a aussi édité l'ouvrage de Gruner, *Scriptores de sudore anglico superstites* (1847), et, de 1840 à 1847, a collaboré aux *Archives universelles de médecine*.

HAEUSSER (Ludwig), historien allemand, né à Cleebourg (Bas-Rhin) en 1818, mort en 1867. Il fit ses études à Manheim, à Heidelberg et à Iéna, et publia à Heidelberg, en 1839, son premier ouvrage, intitulé : les *Historiens allemands depuis l'avénement de la maison de Franconie jusqu'à celui des Hohenstaufen.* Il se rendit à Paris l'année suivante, pour se livrer à de nombreuses et importantes recherches dans les archives et les bibliothèques de cette capitale. Revenu à Heidelberg, il commença à professer l'histoire et à s'occuper activement de politique. Il publia même une brochure sur la question palpitante en 1846 : le *Slesvig-Holstein, l'Allemagne et le Danemark*, puis, entré à la rédaction de la *Gazette allemande*, en 1848, il défendit avec autorité les principes constitutionnels. Elu représentant à la seconde chambre badoise, il se montra, dans toutes les circonstances, partisan déclaré de l'unité allemande; aussi ne fut-ce qu'à son corps défendant qu'il se rallia à la révolution de 1849. L'année suivante, il interrompait sa carrière politique pour aller exercer, à l'université d'Heidelberg, l'emploi de professeur d'histoire, auquel il avait été nommé dans l'intervalle. Il se remit dès lors à ses travaux littéraires, qui l'occupèrent exclusivement jusqu'en 1858. Il prit alors part à la polémique religieuse qui agita le grand-duché de Bade; ce fut surtout son influence qui fit échouer, l'année suivante, le concordat que le gouvernement badois allait conclure avec Rome. Cet événement eut pour résultat d'amener un changement de ministère et de rappeler Haeusser sur l'arène politique; il se fit le champion du nouveau système libéral, qui cadrait entièrement avec ses principes. Réélu en 1860 à la seconde chambre, où, jusqu'à la fin de son mandat (1865), il se fit, par son éloquence, une place éminente, il eût pu, dès cette époque, devenir ministre; mais il préféra garder son indépendance et se contenta de défendre, par tous les moyens possibles, le nouveau cabinet Lamey-Stabel. Il contribua à la fondation du *Journal du sud de l'Allemagne*, joua, en 1862, un rôle actif dans les débats qui provoquèrent la formation de la diète des députés allemands, et, en août 1863, époque où cette dernière se réunit à Francfort en même temps que la diète des princes, fut chargé du rapport sur l'*Acte de réforme*. Il assista également, en décembre de la même année, à la diète des représentants provinciaux allemands, qui se réunit aussi à Francfort, et fut nommé membre du comité des Trente-six, ainsi que de la commission de gestion. En 1865, il dut cependant renoncer entièrement à la politique, par suite d'une hydropisie dont il souffrait depuis longtemps déjà et qui devait l'emporter.

Outre les ouvrages déjà cités, nous mentionnerons encore de lui : la *Légende de Tell* (Heidelberg, 1840); *Histoire du palatinat rhénan* (Heidelberg, 1845); *Fastes de la révolution badoise* (Heidelberg, 1851), et l'*Histoire d'Allemagne depuis la mort de Frédéric le Grand* (1857, 4 vol.; 1863, 3e édit.), pour laquelle il a obtenu le prix décerné tous les cinq ans aux meilleurs travaux sur l'histoire d'Allemagne. Haeusser a encore publié : *Charles, baron de Stein* (1859); *Du jugement à porter sur Frédéric le Grand* (1862), lettre au docteur Onno Klopp; la *Réforme de la diète germanique*, rapport aux députés réunis à Francfort-sur-le-Mein.

HAË-WANG, homme d'Etat chinois, qui vivait au XVIIIe siècle. Il fut grand officier du palais, grand mandarin et directeur des affaires européennes sous le règne de Khien-Loung (1736-1796). A l'avénement de ce prince, les missionnaires chrétiens lui demandèrent de rapporter le décret qui, sous son prédécesseur, avait interdit la propagation de la foi et amené une violente persécution. Chargé d'examiner leur demande, Haë-Wang, d'accord avec l'empereur, fit répondre aux missionnaires que le gouvernement était résolu à empêcher la propagation de leur religion parmi les tribus mandchoues et les Chinois; mais qu'il était également décidé, s'ils obéissaient à cet ordre, à leur laisser la plus grande tolérance dans l'exercice de leur culte.

HAFEDAH, divinité des anciens Arabes, et particulièrement des Adites, qui habitaient la terre de Hadramaout. Parmi ces anciennes divinités arabes, il y en a quatre qui sont souvent mentionnées; ce sont : Hafedah, qui protége les voyageurs; Sakiah, qui donne la pluie; Kazakah, qui préside aux choses nécessaires à la vie, et Salemah, qui maintient les hommes en bonne santé et guérit les malades. C'est le patriarche Héber, le Hond du Coran, qui renversa ces idoles. Il est dit dans le Coran à ce sujet : « Nous avons envoyé Hond vers la tribu d'Ad, pour lui dire : « O mes frères, servez Dieu seul; car » il n'y a pas d'autre Dieu que lui. Tournez-» vous vers votre créateur et il rafraîchira » vos champs, épuisés par une sécheresse de » trois années. » Mais les Adites n'ajoutèrent pas foi à ces paroles; le Prophète fut obligé de s'en retourner avec quelques disciples, et se rendit à l'endroit où l'on construisit plus tard La Mecque. Un des adorateurs de Hafedah, qui était allé dans l'Hedjaz avec plusieurs de ses compagnons, se mit à invoquer son dieu en s'écriant : « Seigneur, envoie de la pluie aux Adites. » Alors trois nuages parurent au ciel et l'on entendit une voix qui dit : « Choisis! » L'Adite choisit le nuage le plus noir, croyant qu'il contenait une quantité de pluie plus considérable. Lorsque les pèlerins idolâtres furent de retour dans leur

patrie, le nuage noir apparut; mais, au lieu de verser une eau féconde, il laissa échapper de ses flancs un vent terrible et glacé, qui souffla pendant l'espace de sept jours et sept nuits, et anéantit les Adites et leurs faux dieux.

HAFF, mot d'origine danoise, signifiant *mer* ou *grande partie de mer*, et usité chez les Allemands pour désigner trois grands golfes ou lagunes de la Baltique situés sur les côtes de Prusse, savoir : le Pommersche ou Stettiner Haff (lagune de Poméranie ou de Stettin), qui reçoit les eaux de plusieurs fleuves, notamment de l'Oder, et communique avec la Baltique par la Swine, la Peene et la Divenon; le Frisch Haff, qui couvre une superficie d'environ 9 myriamètres carrés entre Elbing, Pillau et Kœnigsberg, et le Kourische Haff (lagune de Courlande), dont la superficie est de 17 myriamètres carrés. Ce dernier reçoit les eaux du Memel, de la Deime, du Russ et du Gilge.

HAFFNER (Jean-Henri), peintre italien, né à Bologne en 1640, mort en 1702. Il abandonna la carrière des armes pour se livrer à son goût pour la peinture et reçut des leçons de Mitelli, de Canuti, de Baldassare Bianchi. S'étant rendu à Rome, il s'y fit connaître par quelques toiles habilement peintes. Canuti, qui jouissait alors d'une grande vogue dans la ville des papes, l'associa aux nombreux travaux dont il était chargé. Ils décorèrent ensemble les palais Colonna et Altieri, et la voûte de l'église Saint-Sixte. Haffner se rendit à Savone, où il travailla, avec Guido Bono, à orner l'église du Saint-Esprit; puis à Gênes, où il exécuta, avec Piola et Grégoire de Ferrari, d'importants travaux dans le palais de Brignole. Il alla ensuite se fixer à Bologne, où se trouvent ses principaux ouvrages. Il y décora, avec M.-A. Franceschini, Luigi Guaini et Domenico Canuti, les églises des Célestins, du Corpus-Domini, de Saint-Barthélemy, de Saint-Michel-in-Bosco, et fut appelé à Modène en 1696, pour orner de fresques le grand salon du palais ducal. Vivant dans une époque où la peinture était en complète décadence, Haffner ne fit rien pour l'en tirer. Ses œuvres attestent une excessive habileté de pinceau, mais, en même temps, une absence complète d'originalité.

HAFFNER (Antoine), peintre italien, frère du précédent, né à Bologne en 1654, mort à Gênes en 1732. Après avoir étudié sous Canuti et Mitelli, il exécuta divers travaux dans sa ville natale, puis se rendit à Gênes, où il peignit les fresques de l'église Saint-Luc, les gracieux ornements de l'église Sainte-Marie-du-Refuge, et décora l'église de Saint-Philippe de Néri. Ayant accepté un logement dans le couvent qui touchait à cette église (1704), il prit du goût pour la vie monastique et revêtit l'habit religieux, mais n'en continua pas moins de peindre. A l'appel du grand-duc Jean-Gaston, il se rendit à Florence, pour entreprendre les ornements de l'autel de la chapelle funéraire des Médicis, et fut comblé par le prince d'honneurs et de présents. Haffner excellait dans la peinture d'ornements. Il avait moins de facilité que son frère Jean-Henri, mais il l'emportait sur lui par l'élégance du dessin, par l'harmonie et la suavité du coloris.

HAFFNER (Félix), peintre français, né à Strasbourg vers 1818. Elève de Sandman, il s'est adonné à la peinture de genre et de paysage, a fait un voyage artistique en Allemagne et a exposé, depuis 1845, un assez grand nombre de tableaux exécutés avec talent. Nous citerons entre autres : une *Brasserie près de Munich* (1845); les *Laveuses; Zingari* (1849); la *Récolte des pommes* (1852), une de ses meilleures toiles; la *Récolte du tabac en Alsace* (1855); *Cadeaux de noces;* les *Bords du Rhin* (1857); la *Pêche;* le *Coup double* (1859); *Etang du château de la Doutre, à Ozouer-la-Ferrière* (1863), etc.

Hafis en Grèce (1853), œuvre du poëte allemand Léopold Schefer. Il y a quelque ressemblance entre Scheffer et notre Michelet. Comme lui, ce n'est que sous les cheveux blancs qu'il s'est mis à chanter l'amour avec une grâce juvénile et un véritable entraînement poétique. Un critique allemand a dit, en parlant de cette production du poëte, que c'était « une mosquée de l'Amour pleine de préceptes d'or. » Pour donner un exemple de la manière de l'auteur, nous traduisons une des pièces les plus courtes :

> Le jour, les jeunes filles
> Et les femmes sont un marbre froid.
> Le soir, ce sont des cygnes blancs
> Qui regagnent leur nid de bonne heure.
> La nuit, elles sont d'or pur.
> Mais, le matin, elles sont de plomb
> Quand il s'agit de soulever leur beau corps.

Les pièces plus longues sont généralement des paraboles ou des allégories, comme *Eros dans le temple des Roses* et la *Jeune fille de Sunem*, la pièce la plus parfaite du recueil. L'originalité de Schefer consiste dans une fraîcheur et une richesse d'images qu'on trouverait rarement ailleurs.

HAFITZ-LI-DIN-ALLAH (Abou'l-Maimoun-Abd-al-Medjid, surnommé), calife fatimite d'Egypte, né à Ascalon en 1074 de notre ère, mort en 1149. Après la mort de son cousin, Al-Amir-bi-Ahkam-Allah, à qui il devait succéder (1124), il fut emprisonné par le vizir de ce dernier, Abou-Ali-Ahmed, et ne recouvra la liberté qu'après l'assassinat de cet usurpateur, en 1131. Hafitz-li-din-Allah (gardien de la foi de Dieu) prit alors possession du trône, choisit successivement pour vizirs Hasan, qu'il fit empoisonner afin d'éviter une révolte (1135); Tadj-ed-Daulah-Behram, Arménien qui favorisa les chrétiens, provoqua une insurrection de la part des musulmans et fut contraint de s'enfuir (1137), et Ridhwan, musulman, le chef de cette insurrection, qui persécuta les juifs et les cophtes, suscita à son tour une émeute contre lui et périt en 1149. Hafitz-li-din-Allah rappela alors Behram, et mourut peu après, laissant le trône à son fils, Dhafer-bi-Amr-Allah.

HAFITZ AL-MOULK (Hamitz-Bahmet-Khan, surnommé), chef afghan, souverain de la province de Kutheir, dans le royaume de Dehli, né en 1709, mort en 1774. Il comptait parmi ses ancêtres le cheik Schehad-ed-Din, auteur de l'histoire généalogique des Afghans, intitulée *Kholasset al-Insah*. Appelé dans l'Inde par Ali, successeur de Douad, ancien esclave de sa famille, qui était parvenu à s'emparer du gouvernement de la province de Kutheir, il fut désigné par Ali pour lui succéder et reconnu par les chefs de l'armée (1748). C'est alors qu'il prit le surnom de Hafitz al-Moulk (gardien de l'empire). Attaqué peu de temps après par Safdar Jang, vizir du Grand Mogol, qu'inquiétait le rapide accroissement de la puissance des Afghans, il dut, en présence de la supériorité des forces ennemies, se retirer dans les montagnes de Camdoun et obtint la paix à des conditions avantageuses (1750). Six ans plus tard, il fit alliance avec le chef des Douranis, qui le nomma son représentant à la cour de Dehli (1760). Hafitz fit tous ses efforts pour établir entre les Afghans une confédération destinée à contre-balancer la puissance des Mahrattes; il établit dans son petit Etat une complète liberté de commerce, supprima tous droits d'importation et d'exportation, fonda la ville de Hafitzganje, embellit celle de Phillibheet, qui prit alors le nom de Hafitzbad, et se concilia par sa sage administration l'affection de son peuple. Attaqué, en 1774, par le nabab d'Aoude, Schodja-ed-Daulah, à qui il avait rendu d'importants services, il marcha contre lui, fut battu par suite de la trahison d'un de ses généraux et perdit la vie dans la bataille. Hafitz n'était pas seulement un politique à hautes vues, c'était un lettré. Il avait formé une belle collection de manuscrits, dont s'est enrichie la ville de Lucknow.

HAFIZ (Schems-eddin-Mohammed), un des poëtes les plus célèbres des Persans, qui naquit à Schiraz dans le VIII^e siècle de l'hégire, et mourut dans cette ville vers la fin du même siècle. Hafiz est un surnom que l'on trouve appliqué à plusieurs auteurs musulmans, et signifie littéralement le *gardien*, c'est-à-dire celui qui sait par cœur, qui retient le Coran. Hafiz fit de sérieuses études pendant sa jeunesse, et paraît être entré dans un ordre de derviches. Il s'attira bientôt une grande réputation par ses poésies lyriques, dont la grâce et la douceur le firent appeler *Chekerleb*, c'est-à-dire *lèvre de sucre*. A cette époque, les sultans de la dynastie des Mosafférides régnaient à Schiraz. Ils accordèrent de bonne heure leur amitié et leur protection à Hafiz, qui les avait charmés. Les deux vizirs, Hadji-Kawam-eddin-Hassan et Hadji-Kawam-eddin-Mohammed, lui accordèrent également leur haut patronage. Le dernier créa même à Schiraz une école pour Hafiz, qui qui y professa. Malgré la faveur dont il jouissait auprès des grands, Hafiz semble avoir toujours mené l'existence sobre et modeste des derviches. Les poëmes où il excellait étaient les ghazels ou pièces érotiques. De tout temps les poëtes persans se sont exercés de préférence dans ce genre, qui leur permettait de chanter les charmes de la beauté, de l'amour, du vin, des fleurs, le mépris des biens terrestres, etc. Souvent, aussi, il faut faire abstraction de l'élément profane dans ces ghazels; ils contiennent quelquefois des expressions figurées, qui ne doivent s'appliquer qu'aux jouissances mystiques de la religion, telles que la sainte ivresse qui s'empare des hommes adonnés aux contemplations divines, etc. Mais Hafiz a des cordes plus sévères à sa lyre, et il sait aussi chanter des sujets sérieux, comme l'inconstance des destinées humaines et les vicissitudes de la fortune. Il a également célébré dans des vers pleins de grâce et de délicatesse la générosité et les bienfaits de ses illustres protecteurs. La prédominance des aspirations mystiques que l'on remarque dans Hafiz lui fit donner le surnom de **Lissan Elghaïb** (*Langue mystérieuse*). Ahmed, sultan de Bagdad, avait une telle estime pour le talent de Hafiz qu'il l'invita plusieurs fois à venir à sa cour. Mais Hafiz refusa toujours et préféra rester dans sa patrie; cependant il remercia avec reconnaissance, dans un ghazel, le sultan Ahmed de son offre généreuse. Hafiz avait déjà atteint un âge avancé, lorsque survint l'invasion des Mogols, qui renversèrent la dynastie des Mosafférides. Timour, qui les conduisait, s'empara de Schiraz, et un jour il fit appeler devant lui Hafiz, qui avait écrit dans une de ses poésies les deux vers suivants : « Si cette jeune beauté de Schiraz voulait accepter mon cœur, je donnerais les villes de Samarcande et de Bokhara pour la noire éphélide de sa joue. » Le vainqueur se plaignit de ce qu'il mettait si bas Samarcande et Bokhara, deux villes qui dépendaient de sa patrie. Hafiz se tira d'embarras en changeant ainsi le vers incriminé. « Maître de l'univers, lui répondit-il en se prosternant respectueusement à ses pieds et en baisant la terre devant lui, je n'ai pas dit : « *Bakhchem Samarkand on Boukhara ra* (Je donnerais Samarcande et Bokhara), mais : *Bakhchem don ser kandi Boukhara ra* (Je donnerais deux bonbons (ou dragées) de Bokhara). » Peu de temps après ces événements, Hafiz mourut. Il fut enterré dans un des faubourgs de Schiraz, sa ville natale, qu'il avait tant aimée et qu'il avait refusé de quitter pour Bagdad. Après sa mort, ses poésies furent rassemblées dans un divan et devinrent bientôt très-populaires. Le célèbre sofi *Kacem el envar* les portait toujours avec lui. On lui fit l'honneur de nombreux commentaires; Chemii, Sourouri, Soudi l'enrichirent de leurs savantes interprétations. Cependant ses vers, quelquefois libres et francs, furent accusés par quelques esprits fanatiques d'irrévérence envers le Coran et les préceptes de la religion. Les partisans de Hafiz prirent chaudement sa défense, et la querelle s'envenima. Enfin, pour mettre un terme à ces disputes, on résolut d'avoir recours à un moyen très-usité en Orient, et qui consiste à tirer au sort dans un livre pour trancher la question. On choisit justement le divan de Hafiz, et l'on tomba sur ce passage : « Ne détourne pas tes pas du tombeau de Hafiz; même lorsqu'il tombe dans le péché, il a encore espoir dans le ciel. » Cette réponse, due au hasard, parut concluante, et Hafiz continua à jouir sans contestation sérieuse de sa réputation un instant menacée. Cependant, plus tard, à Constantinople, on reprit en sous-œuvre les accusations contre l'orthodoxie de Hafiz, et la question fut portée devant le célèbre mufti Abou Suud, qui rendit la décision suivante : « Les poésies de Hafiz contiennent de nombreuses vérités excellemment exprimées. Toutefois, il s'y trouve aussi, çà et là, quelques pensées qui s'écartent des prescriptions de la loi. Le plus sûr, dans ce cas, c'est de bien distinguer ces vers des autres, de ne pas accepter le poison du serpent comme le baume, de goûter sans crainte ce qui est légitime, mais de s'abstenir soigneusement de toute jouissance qui entraînerait la condamnation éternelle. Voilà ce qu'a écrit le pauvre Abou Suud, que Dieu lui remette ses péchés! »

Plusieurs personnes regardent Hafiz comme le premier poëte lyrique dans les sujets érotiques; mais il existe chez les Persans tant de poëtes qui ont traité ce genre d'une manière supérieure, que cette opinion est peut-être un peu hasardée.

Le divan de Hafiz a été réuni après sa mort par Seid-Kacem-Anvari, et enrichi ensuite de nombreux commentaires, qui s'attachent non-seulement à expliquer les difficultés grammaticales, poétiques et linguistiques, mais aussi, et surtout, les allégories mystiques, qui sont très-nombreuses et souvent fort difficiles à comprendre. Le divan de Hafiz, dans les manuscrits les plus complets, comprend environ 751 ghazels et 7 cassidehs, ou morceaux plus importants.

Le tombeau de Hafiz se trouve dans un faubourg de Schiraz, et c'est une des curiosités que les étrangers ne manquent jamais d'aller visiter.

HAFLE s. m. (a-fle). Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre coryphène.

HAFNEFIORDITE s. f. (a-fne-fi-or-di-te; *h* asp. — de *Hafnefiord*, nom de lieu). Minér. Variété d'oligoclase, trouvée dans les laves de Hafnefiord ou Havnefjord, en Islande.

HAFNERZELL, bourg de Bavière, cercle de la basse Bavière, à 12 kilom E. de Passau, sur la rive gauche du Danube; 2,000 hab. Fabrication de creusets presque aussi estimés que ceux de Hesse et appelés *creusets de Passau*. Ce bourg porte aussi le nom d'OBERNZELL.

HAFNIA, nom de COPENHAGUE en latin moderne.

HAFSAH, une des femmes de Mahomet, qui vivait dans la première moitié du VII^e siècle de notre ère. Elle était fille d'Omar, qui la maria à un nommé Khonaïs. Devenue veuve, elle épousa Mahomet, qui avait déjà quatre femmes. Ce fut à sa garde qu'Abou-Bekr confia l'exemplaire du Coran qu'il avait composé en partie de fragments recueillis çà et là, en partie de traditions qu'il tenait de la bouche même du Prophète (632). Omar, père d'Hafsah, regardait cet exemplaire comme seul authentique et considérait ceux qui étaient généralement en usage parmi le peuple comme des copies tronquées et fautives. Aussi, pour remédier au mal, on fit faire plusieurs manuscrits d'après celui de Hafsah et on les envoya dans les villes les plus importantes, pour servir de types. Les commentaires qui accompagnent le Coran disent que la soixante-sixième sourate fut composée à propos de cette Hafsah. Voici à quelle occasion. Pendant une absence de Hafsah, Mahomet avait eu un caprice pour une esclave égyptienne nommée Mariam ou Marie la Copte. Surpris par sa femme en flagrant délit d'infidélité, il lui jura qu'il oublierait cette esclave, dont, en effet, il se défit; mais, pour empêcher Hafsah de lui rappeler cette infidélité et pour conserver intact son caractère de prophète divin, il lui récita une sourate, qui lui avait été, disait-il, envoyée du ciel et dans laquelle se trouvait la justification de sa conduite, et il lui promit qu'Abou-Bekr et son père Omar régneraient après lui sur la nation arabe. En retour, il lui demanda sur tout cela le plus profond silence. Mais Mahomet, n'ayant pu surmonter la passion qu'il éprouvait pour Mariam, ne tarda pas à manquer à sa parole, et profita d'une indiscrétion commise par Hafsah. Quelques auteurs racontent différemment cette particularité de la vie de Mahomet, et y mêlent le nom d'une autre de ses femmes, appelée Aïcha ou Aïscha.

HAFTORANG, génie qui, dans la religion de Zoroastre, a pour mission de garder le Nord, de donner la santé et de sanctifier les pieux adorateurs d'Ormuzd.

Haga, château de plaisance bâti d'après les dessins de Gustave III, par Marselier, sur les bords de la Malara, près de Stockholm. Ce château, célèbre par la magnificence de son parc, ses aspects pittoresques et ses souvenirs historiques, était la résidence de prédilection de Gustave III. Tout, du reste, y avait été disposé d'après les goûts et sous la direction de ce prince. Indépendamment du château bâti dans le style moderne, et auquel Gustave IV Adolphe fit ajouter plus tard, sur les bords d'un lac, un pavillon destiné aux enfants royaux, on y trouve un kiosque élégant, un temple grec, des statues, des groupes et autres objets d'art. Le parc, planté d'arbres superbes, est accidenté de douces collines couvertes de verdure et de fleurs, et, sans compter l'étang et les pièces d'eau, égayé de sources jaillissantes et de clairs ruisseaux. Haga a, en outre, cet avantage qu'on y va de Stockholm en quelques minutes. Gustave III le réservait surtout aux réunions intimes de la cour et aux fêtes de famille. Quand il voyageait à l'étranger, il cachait son incognito sous le nom de comte de Haga. C'est de Haga qu'il partit pour se rendre au bal masqué où l'attendait le pistolet d'Ankarstrœm. Après ce prince, le souverain qui a témoigné le plus de préférence pour Haga est le roi Oscar. Il y passait régulièrement tous les étés. Il y a fait élever, sur une hauteur, un monument à son fils, le prince Gustave, mort en 1853.

HAGA AURELIANENSIS ou **TURONENSIS**, nom latin de LA HAYE-DESCARTES.

HAGA COMITIS, nom latin de LA HAYE (Hollande).

HAGADA s. f. (a-ga-da; *h* asp.) Relig. Oraison que les juifs doivent prononcer la veille de leur jour de Pâques.

HAGARD, ARDE adj. (a-gar, ar-de; *h* asp. — Ménage tire ce mot du bas latin *vogardus*, qui est de la nombreuse catégorie des mots qui n'ont jamais existé que dans l'imagination de Ménage. En réalité, selon Diez et Chevallet, *hagard* se rapporte au germanique : ancien allemand *hagart*, oiseau de proie non apprivoisé, faucon sauvage; ancien anglais *hawk*, faucon, que Pictet compare à l'ancien allemand *habuh, habih*, anglo-saxon *hafuc, hafoc*, allemand *habicht*, et au persan *capak*, faucon). Qui a l'aspect sauvage et farouche :

> . . . Le barreau n'a point de monstres si *hagards*,
> Dont mon œil n'ait cent fois soutenu les regards.
> BOILEAU.

> Toujours ces sages *hagards*,
> Maigres, hideux et blafards,
> Sont souillés de quelque opprobre.
> RACINE.

— Farouche, effaré, en parlant des yeux, des traits du visage : *Des yeux* HAGARDS. *Une mine* HAGARDE.

> C'en est fait aujourd'hui de la beauté de l'art;
> Car l'immoralité, levant un œil *hagard*,
> Se montre hardiment dans les jeux populaires.
> A. BARBIER.

— Fauconn. Se dit d'un oiseau qui a été pris adulte, et qu'on a de la peine à dresser : *Faucon* HAGARD.

HAGBART et **SYÈNE**, héros d'une légende très-populaire dans le Nord et d'une tragédie d'Œhlenschlæger. Le vieux chroniqueur de la Scandinavie, Grammaticus Saxo, raconte cette légende à peu près comme il suit :

« Hagbart avait épousé secrètement la belle Syène, fille de Sigar; mais comme Sigar était irrité contre lui à cause de la mort de ses deux fils, Hagbart n'osait pas entrer dans le palais. Cependant il résolut de pénétrer jusqu'à la belle Syène; il prit des vêtements de femme, et, se faisant passer pour une des amazones que le roi de Suède Hacon avait à sa cour, il dit qu'il apportait un message au roi Sigar. La nuit venue, il se retira dans les appartements destinés aux femmes de la suite de Syène, et les servantes vinrent lui laver les pieds. « Pourquoi avez-vous, lui demandèrent-elles, les jambes si velues et les mains si rudes? — Comment vous étonnez-vous, répondit-il, de voir la plante de mes pieds si endurcie, moi qui cours tantôt dans les forêts et tantôt sur le sable de la mer? Ces mains habituées à manier des épées sanglantes ne peuvent avoir la douceur des vôtres, qui ne connaissent que la fatigue du fuseau. »

» Syène avait reconnu son époux : elle confirma ses paroles et le fit entrer dans son appartement. « Amie, dit Hagbart, si ton père me surprend et me tue, oublieras-tu la foi de nos amours après ma mort? » — Et Syène répond : « Ami, je te le jure, je mourrai avec toi si tu meurs. »

» Mais les servantes ont trahi le secret d'Hagbart. Les satellites de Sigar accourent. Le héros, après une longue résistance, est forcé de céder au nombre : on l'entraîne devant l'assemblée du peuple et il est condamné à mourir.

» Hagbart était sur la potence, il allait mourir. Mais il se demandait si sa maîtresse serait fidèle à son serment, ou s'il mourrait seul. Il attendait, l'œil fixe, immobile. « Gardes, » dit Hagbart, suspendez, je vous prie, mon » manteau de guerre à cet arbre devant moi. » Laissez-le flotter au vent. Cette vue m'a- » doucira la mort. » Les gardes y consentent et suspendent le manteau d'Hagbart. C'était un signal convenu, par lequel le guerrier avertissait sa maîtresse que sa fin était proche.

» Syène, dans son palais, avait tout préparé pour mourir : elle avait demandé à ses femmes si elles voulaient partager son sort, et toutes y avaient consenti. Un bûcher avait été construit dans son appartement. On avait suspendu des lacets à des poutres, et toutes les femmes étaient prêtes, au signal donné, à monter sur des bancs, à passer leur tête dans le nœud, puis à repousser le banc et à mourir. Pour chasser l'effroi de la mort, les femmes burent à longs traits des coupes de vin. Seule, Syène n'en but point.

» Une femme était en sentinelle au haut d'une tour. Quand elle vit le manteau d'Hagbart suspendu à un arbre, elle avertit Syène. « C'est le signal, mes filles », s'écrie celle-ci. Aussitôt le feu est mis au palais, et toutes, repoussant le banc qui les soutenait, se pendent avec leur maîtresse.

» Hagbart vit la flamme s'élever du palais : elle montait du côté de la chambre de Syène, de cette chambre qui lui était connue. « Ma » maîtresse m'est fidèle, pensa-t-il. Hâtez-vous » donc, gardes ! lancez-moi dans les airs ! » faites-moi flotter comme mon manteau. O » Syène, il m'est doux de mourir avec toi ! Je » vois, je vois la flamme ! j'entends l'incendie » qui petille ; cette flamme révèle notre union. » Tu me l'avais promis, et tu m'as été fidèle : » tu m'as accompagné dans la vie et dans la » mort. Qui peut nous séparer désormais ? » Syène, tu n'as jamais été qu'à moi et nous » ne nous quitterons plus. »

» Le bourreau se hâta, et Hagbart périt ; mais sa mémoire et celle de Syène se sont conservées, et leurs noms sont invoqués dans le Nord par les jeunes gens qui s'aiment d'un amour ferme et sincère. »

HAGEDASCH s. m. (a-je-dach ; *h* asp.). Ornith. Echassier du genre ibis, qui vit au Cap de Bonne-Espérance.

HAGEDORN (Frédéric DE), poëte allemand, né à Hambourg en 1708, mort en 1754. On ne peut le compter parmi les grands poëtes qui ont renouvelé au XVIII^e siècle la littérature allemande, d'autant plus qu'il appartenait à l'ancienne école, qui avait pris pour modèles les chefs-d'œuvre de la littérature française ; mais il n'en brilla pas moins d'un vif éclat par la pureté et l'élégance de ses compositions et mérita jusqu'à un certain point le surnom de *poëte des grâces*, qui lui fut donné par ses admirateurs. Il s'inspirait surtout des poëtes épicuriens. La meilleure édition de ses *Œuvres poétiques* est celle d'Eschenburg (Hambourg, 1800, 5 vol.). Nous citerons, parmi les pièces auxquelles il doit sa réputation, son poëme de la *Félicité* ; son conte le *Savetier en belle humeur ;* le *Savant ;* un poëme *sur les attributs de la Divinité ;* enfin ses chansons pleines de finesse et de gaieté, qui ne seraient pas désavouées par des maîtres de la gaie science : l'*Eloge du siècle*, le *Mois de mai*, la *Petite fille*, etc. Quelques-unes des poésies et des fables de Hagedorn ont été traduites en français et publiées dans le *Choix de poésies allemandes* (Paris, 1766, 4 vol.).

HAGEDORN (Christian-Louis DE), écrivain artistique allemand, frère du précédent, né à Hambourg en 1713, mort à Dresde en 1780. Depuis 1764, il occupait à Dresde la place de directeur général des académies des beaux-arts de Dresde et de Leipzig, et il rendit, en cette qualité, de grands services à l'art. Ses *Réflexions sur la peinture* (Leipzig, 1762, 2 vol.) passent pour un chef-d'œuvre de science et font de lui le précurseur de Winckelmann. Outre cet ouvrage, qui a été traduit en français par Michel Huber (Leipzig, 1775), nous citerons de lui : *Lettre à un amateur de la peinture*, publiée en français (Dresde, 1755) ; les *Moyens de devenir célèbre dans le monde savant* (1760). On a publié après sa mort : *Lettres sur les beaux-arts* (Leipzig, 1797).

HAGÉE s. f. (a-jé). Bot. Syn. de POLYCARPÉE.

HAGELSBERG, village de Prusse, régence de Potsdam, près de Belzig, célèbre par le combat qui y fut livré, le 27 août 1813, entre les Français et les Prussiens. Les opérations de l'armée française contre Berlin devaient être soutenues du côté de Magdebourg par le corps placé sous les ordres du général Girard. Mais ce dernier perdit beaucoup de temps et fut attaqué le 27 août, près de Belzig, par le général prussien de Hirschfeld. Le corps d'armée prussien, qui comptait 17 bataillons et 12 escadrons, se composait exclusivement de soldats de la landwehr. A sa première attaque, la cavalerie pénétra jusqu'au centre de la position occupée par les Français ; mais comme elle était montée sur des chevaux peu habitués au feu, elle dut se retirer en désordre et devint dès lors inutile. Gérard ramena alors ses troupes sur le Huttenberg, dans le bois de Belzig, puis, lorsque l'infanterie prussienne eut attaqué, se retira dans le village de Hagelsberg ; aussitôt, le major W.-H. de Grolmann se lança en avant à la tête du bataillon de la landwehr berlinoise et entraîna après lui les autres bataillons. Un furieux combat corps à corps s'engagea dans le village même et plusieurs bataillons français furent littéralement anéantis ; l'aile gauche du corps français put seule opérer sa retraite sans avoir beaucoup souffert ; mais la perte des Français dépassa 7,000 hommes. Ce combat est souvent désigné en Allemagne sous le nom de *Bataille de la landwehr*, car c'est à celle-ci que revient tout l'honneur de la journée.

HAGEMANN (Théodore), jurisconsulte allemand, né à Stiege (principauté de Blankenbourg) en 1761, mort en 1827. Reçu docteur en droit en 1785, il alla occuper, l'année suivante, une chaire à Helmstaedt, s'en démit en 1788 pour devenir conseiller de la chancellerie de Zelle (Hanovre), et termina sa vie dans cette ville, où il remplit successivement les fonctions de conseiller aulique (1788), de directeur de la maison des orphelins (1797), de conseiller à la cour d'appel (1799), de procureur général (1810) et enfin de directeur de la chancellerie de justice (1819). Ce savant jurisconsulte a composé de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Introduction à l'étude du droit féodal commun en Allemagne* (Brunswick, 1787) ; *Archives de jurisprudence théorique et pratique*, avec Gunther (Brunswick, 1788-1792, 6 vol.) ; *Opuscules de jurisprudence* (1794, 2 vol.) ; *Du droit municipal de Zelle* (1800) ; *Eclaircissements pratiques sur des objets concernant toutes sortes de matières juridiques* (Hanovre, 1798-1818, 6 vol.), avec Fréd. de Bulow ; *Manuel de droit agricole* (1807), etc.

HAGEMEIER (Joachim), jurisconsulte et publiciste allemand, né à Hambourg, mort en 1681. Il se fit recevoir docteur en droit (1644), voyagea ensuite en France, en Italie, en Hollande, puis reçut le titre de conseiller impérial. Hagemeier devint par la suite vice-chancelier du collége des comtes de la Wetterau, qu'il représenta à la diète de Ratisbonne. Nous citerons de lui : *De Daniæ, Norvegiæ et Sueciæ statu* (Francfort, 1666, in-4°) ; *De comitiis imperii germanici* (Francfort, 1676) ; *Epistolæ IV de statu imperii germanici* (1679) ; *Juris publici Europæi epistolæ XII* (1680), etc.

HAGEMEISTER (Léon), marin russe, né en 1780, mort en 1833. Entré de bonne heure dans la marine russe, il visita, de 1802 à 1805, l'Inde, l'Afrique, l'Egypte, et plus tard le Brésil, la Nouvelle-Hollande et les côtes orientales de l'Amérique du Nord. De 1816 à 1818, il exécuta un voyage autour du monde, et, en 1823, fut envoyé au Kamtschatka et dans les possessions russes d'Amérique. En 1829, il découvrit un groupe d'îles, situées entre 8° 45′ et 9° 19′ latit. N., et 167° 45′ et 166° 56′ long. E., auxquelles il donna le nom d'*îles Menschikoff*. Elles sont au nombre de 40 environ et s'étendent du S.-O. au N.-O sur une longueur de 60 milles marins. En 1830, Hagemeister fut nommé directeur de l'Ecole commerciale de Saint-Pétersbourg. C'est lui qui le premier fit construire à Irkoutsk des bateaux à vapeur pour naviguer sur le lac Baïkal. Son nom a été donné à une île de la mer de Behring, découverte, en 1819, par l'élève de marine Oustiougof, et située par *58° lat. N. et 163° 1′ 30″ long. O.*

HAGEN, ville de Prusse (Westphalie), à 40 kilom. O. d'Arensberg, sur la Volme ; 6,000 hab. Quincaillerie et fabriques de draps. Le cercle de Hagen, l'un des plus industrieux de la Prusse, a 409 kilom. carr. de superficie et 96,932 hab. ; ce qui donne la moyenne exceptionnelle de 237 hab. par kilom. carré.

HAGEN (comtes DE), ancienne famille de l'Allemagne, qui a commencé à se faire connaître en 1093. Elle se divisa en deux branches au XIII^e siècle. La branche aînée s'éteignit au XVIII^e siècle ; mais la branche cadette existe encore. Les principaux membres de cette famille sont : Christophe, comte de HAGEN, qui fonda l'université de Wittemberg et fit en 1478 un voyage en terre sainte ; — Christophe, un des plus chauds propagateurs de la Réforme, qui donna 1,000 thalers à Luther pour faire imprimer la Bible allemande ; — Louis-Philippe, comte de HAGEN, ministre de la guerre de Frédéric le Grand, mort en 1771 ; — Philippine, vicomtesse de HAGEN, qui cultiva les lettres et composa des poésies vers la fin du XVIII^e siècle.

HAGEN (Etienne VAN DER), navigateur hollandais, né dans la seconde moitié du XVI^e siècle, mort vers 1610. Chargé par les directeurs de la Compagnie des Indes d'aller explorer les îles de la Sonde et les mers de la Chine avec trois vaisseaux bien armés et bien équipés, il quitta le Texel, le 6 avril 1599, doubla le cap de Bonne-Espérance au mois d'octobre, et entra dans le détroit de la Sonde à la fin de février 1600. Il atterrit à Bantam, puis à Amboine, d'où il essaya de chasser les Portugais, se rendit de là à Sumatra et, après avoir fait d'importants chargements d'épices, il retourna en Hollande. En 1603, Hagen reçut le commandement d'une flotte de treize navires, montés par douze cents hommes, avec l'ordre de combattre les Portugais et les Espagnols qui avaient commis, dans les mers de l'Inde, des actes d'hostilité contre les négociants hollandais. Hagen détruisit un grand nombre de navires ennemis, défit les Portugais dans la rade de Calicut, les chassa des îles Moluques, dont il fit la conquête, signa des traités de commerce avec les rois de Calicut, de Ternate, de Tidor, puis retourna en Hollande, après une expédition qui assura pour longtemps le commerce des Indes à sa patrie (1606). Paul van Solt a écrit une relation du voyage de Hagen, relation qui a été publiée dans divers recueils.

HAGEN (Jean-Georges-Frédéric DE), archéologue allemand, né à Baireuth en 1723, mort en 1783. Il succéda à son père comme trésorier et conseiller des comptes à Nuremberg, où il termina sa vie. Hagen forma une importante galerie de tableaux, de gravures, d'objets d'histoire naturelle, ainsi qu'une riche bibliothèque, employa son crédit et sa fortune à protéger les arts et les lettres, finit par se ruiner et mourut dans la plus profonde indigence. Il a publié, entre autres écrits : *Description des écus de la maison de Mansfeld* (Nuremberg, 1758-1778) ; *Cabinet des monnaies de convention* ou *Description des diverses espèces de monnaies qui ont été frappées jusqu'à présent sur le pied de la convention de* 1753 (Nuremberg, 1771).

HAGEN (Charles-Godefroi), chimiste allemand, né à Kœnigsberg en 1746, mort dans cette ville en 1829. Il professa la médecine (1779), puis la physique (1808), dans sa ville natale, et reçut du roi de Prusse le titre de conseiller de médecine. Ses principaux ouvrages sont : *Traité de pharmacie* (Kœnigsberg, 1778) ; *Eléments de chimie expérimentale* (Kœnigsberg, 1786) ; *Eléments de la pharmacie expérimentale* (Kœnigsberg, 1790) ; *Eléments de la chimie démontrée par des expériences* (Kœnigsberg, 1796).

HAGEN (Frédéric-Henri VON DER), philologue allemand, né en 1780 à Schmiedeberg, mort en 1856. Après avoir étudié le droit, il entra, en 1803, dans l'administration des finances, mais quitta bientôt cette carrière pour s'adonner à l'étude de la littérature allemande ancienne. Lors de la fondation de l'université de Berlin, en 1810, il y fut appelé à une chaire de langue et de littérature allemandes, passa l'année suivante à l'université de Breslau, et revint en 1821 à celle de Berlin ; plus tard il devint membre de l'Académie des sciences de cette ville. Le principal titre de Hagen, c'est d'avoir élevé au rang des études classiques l'étude de l'antiquité germanique, et en particulier de la poésie allemande primitive, car il fut le premier dans son pays qui fit sur ces matières des cours publics dans une chaire universitaire. Son activité littéraire s'exerça surtout sur les monuments les plus anciens de la poésie allemande, notamment sur le poëme des *Niebelungen*, dont il publia quatre éditions (1810, 1816, 1820 et 1832). La troisième peut être regardée comme son œuvre capitale. Parmi les autres éditions qu'il a données, nous citerons : les *Poésies allemandes du moyen âge* (Berlin, 1808), et les *Poésies épiques du cycle germanique dans leur forme première* (Berlin, 1820-1824, 2 vol.). L'œuvre philologique la plus remarquable de M. Hagen, après son édition des *Niebelungen*, est sa collection des *Minnesinger* (Leipzig, 1838, 2 vol.), à laquelle il donna plus tard pour complément une *Galerie des poëtes allemands anciens* (Berlin, 1856). Parmi les autres travaux du même auteur, nous mentionnerons : *Tableau littéraire de l'histoire de la poésie allemande* (Berlin, 1812) ; *Œuvres de Godefroy de Strasbourg* (Breslau, 1823, 2 vol.) ; l'*Homme des champs de Bohême* (Berlin, 1824) ; *Légendes héroïques anciennes de l'Allemagne et de la Scandinavie* (Berlin, 1855, 2^e édit., 2 vol.) ; *Sur les plus anciennes interprétations de la légende de Faust* (Berlin, 1844) ; la *Croisade du landgrave Louis le Vieux* (Berlin, 1854), etc. En outre, il a traduit, seul, les *Mille et un jours* (Breslau, 1826-1832, 15 vol.), et, en collaboration avec Habecht et Schall, les *Mille et une nuits* (Breslau, 1825, 15 vol.). Enfin, depuis 1835, c'est sous sa direction qu'a paru l'*Annuaire de la société de Berlin pour la langue et l'archéologie allemandes*, recueil auquel il a fourni un grand nombre d'articles.

HAGEN (Ernest-Auguste), écrivain allemand, né à Kœnigsberg en 1797. Il fit preuve, dès son enfance, d'une remarquable intelligence et d'une aptitude surprenante pour tous les genres d'étude. Agé de vingt-trois ans à peine, il publia un poëme en dix chants, intitulé *Olfrid et Lisena* (1820), et se fit recevoir docteur en philosophie, à l'université de Kœnigsberg. Il partit ensuite pour un voyage en Allemagne et en Italie, et publia à Rome un recueil de *Poésies*. En 1824, il revint à Kœnigsberg, où il inaugura des conférences sur l'esthétique et l'histoire des littératures. Il fut, l'année suivante, nommé professeur à l'université, et, en 1831, inspecteur des beaux-arts. Depuis lors, Hagen a voyagé en France et en Allemagne, pour visiter les principales collections artistiques de ces deux pays. On a de lui : le *Norique* (Breslau, 1827) ; *Description de la cathédrale de Kœnigsberg* (Kœnigsberg, 1833) ; *Albrecht Thorwaldsen*, les *Statues équestres*, et *Pierre Cornelius*, publiés dans les mémoires de la *Société allemande* de Kœnigsberg ; la *Chronique de Florence par Ghiberti*, première édition de ce curieux manuscrit, découvert en Italie par M. Hagen (Leipzig, 1833) ; le *Miracle de sainte Catherine de Sienne* (Leipzig, 1840) ; *Léonard de Vinci à Milan* (Leipzig, 1840) ; *Biographies d'artistes ; Une composition de L. Cranach* (1853) ; *Histoire du théâtre en Prusse* (1854) ; l'*Art allemand de notre siècle* (1857) ; *Max de Schenkendorf, sa vie, ses opinions et ses poésies* (Berlin, 1863), ouvrage qui fait suite à l'édition qu'il a donnée des poésies du même auteur (1862), etc. M. Hagen a également abordé le théâtre ; on connaît de lui un drame, le *Colonel et le matelot*, qui a obtenu un très-grand succès. Enfin, cet écrivain a fondé la Société des arts et du musée municipal de Kœnigsberg, et il préside la Société des antiquaires de Prusse. Il publie, depuis 1846, les *Nouvelles feuilles provinciales prussiennes*.

HAGENBACH (Pierre DE), gouverneur ou *landvogt* d'Alsace, de Ferrette, de Brisgau, etc., pour le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, né en Alsace, décapité à Brisach en 1474. « Ce sire de Hagenbach, dit M. de Barante, était un des hommes les plus cruels et les plus violents qui eussent jamais exercé pouvoir sur un peuple. » Ses cruautés, ses actes despotiques, ses rapines, ses débauches, soulevèrent contre lui les villes de son gouvernement ; arrêté dans Brisach, il fut jugé par une commission composée de députés de la noblesse et du peuple, et décapité. Charles le Téméraire voulut venger sa mort, et précipita ainsi sa propre ruine.

HAGENBACH (Charles-Rodolphe), théologien et historien suisse, né à Bâle en 1801. Son père, professeur d'anatomie et de botanique, était un savant distingué. Après avoir commencé dans sa ville natale ses études théologiques, Hagenbach alla les compléter à Bonn et à Berlin, puis il revint à Bâle (1823), y fut d'abord professeur adjoint, et devint, en 1828, professeur en titre d'histoire ecclésiastique. Deux ans plus tard, il reçut le titre de docteur en théologie. Pasteur en même temps que théologien, Hagenbach s'est acquis une réputation méritée par ses sermons, dans lesquels il insiste surtout sur la pratique des vertus chrétiennes. En matière de foi, il professe les doctrines d'Œcolampade et de Zwingle, mais sans parti pris d'exclusivisme, avec un sentiment très-large, très-tolérant en ce qui touche les doctrines. Poëte à ses heures, il a composé des pièces de vers remarquables, les unes sévères et religieuses, les autres gaies, sous forme de contes ou de légendes. Ses *Chants de la Passion*, publiés dans les *Etrennes de Noël*, son poëme sur *Luther*, des pièces insérées dans l'*Almanach des Muses*, le *Morgenblatt* et autres recueils, attestent un talent réel. Comme journaliste, il a fondé le *Journal ecclésiastique* (1844), dont le succès a été très-grand. Enfin, Hagenbach doit surtout sa réputation à ses savants ouvrages sur l'histoire ecclésiastique, ouvrages qui attestent une vaste érudition. Nous citerons notamment de lui : *Tableaux d'histoire dogmatique* (Bâle, 1828) ; *Sermons* (1830-1834, 4 vol.) ; *Encyclopédie et méthodologie des sciences théologiques* (Leipzig, 1833-1834, 4^e édit.) ; *Leçons sur l'essence et l'histoire de la Réforme* (1830-1835, 2 vol.), auxquelles il donna pour complément une seconde partie, intitulée *Développement historique du protestantisme évangélique* (1834-1843, 4 vol.), son ouvrage capital ; *Histoire ecclésiastique du* XVIII^e *et du* XIX^e *siècle* (2 vol.) ; *Traité d'histoire dogmatique* (1840-1841, 2 vol.) ; *Discours à la mémoire de de Wette* (1850) ; *Guide d'instruction chrétienne* (1850) ; *Précis d'histoire ecclésiastique* (1854) ; *Leçons d'histoire ecclésiastique ancienne* (1855-1856, 2 vol.) ; *Leçons sur l'histoire ecclésiastique du moyen âge* (1860-1861, 2 vol.), etc.

HAGÉNIE s. f. (a-jé-nî). Bot. Syn. de BRAYÈRE.

HAGENOA, nom latin de HAGUENAU.

HAGENOW, ville du grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, à 24 kilom. S.-O. de Schwerin, sur la Schmaar ; 2,600 hab. Distilleries d'eau-de-vie, tissage de soie, manufacture de tabac.

HAGER (Jean-Georges), érudit et géographe allemand, né à Oberkotzau, près de Bayreuth, en 1709, mort en 1777. Il remplit, de 1741 jusqu'à sa mort, les fonctions de recteur au lycée de Chemnitz. Ses principaux ouvrages sont : *De l'art de l'imprimerie et de la fonderie en caractères* (Leipzig, 1740-1745, 4 vol. in-8°) ; *Traité détaillé de géographie* (Chemnitz, 1746, 3 vol. in-8°), qui a eu un très-grand succès ; *Introduction à la mythologie des anciens Grecs et Romains* (1762) ; *Bibliothèque géographique pour l'utilité et l'amusement* (1766-1778, 3 vol. in-8°), recueil périodique intéressant.

HAGER (Joseph), philologue, né à Milan en 1757, mort en 1818. Il était d'une famille d'origine allemande, et fut envoyé à Vienne pour y faire ses études. Il s'adonna avec succès aux langues orientales, et voyagea dans la plus grande partie de l'Europe. Il écrivait avec facilité l'allemand, l'italien, le français et l'anglais, et publia des récits intéressants de ses voyages. En 1799, il commença, à Leipzig, l'étude du chinois ; mais comme il manquait des éléments nécessaires, il ne put arriver à

une connaissance approfondie de cette langue, et il avança bien des choses contestables ou incomplètes dans les travaux qu'il publia ultérieurement, entre autres : *Pien Hoe Ye, or an Explanation of the elementary characters of the Chinese*, etc. Malgré l'insuffisance de cet ouvrage, il attira sur son auteur l'attention du monde savant, et Hager fut appelé à Paris, en 1802, pour occuper une place à la Bibliothèque nationale, avec un traitement de 6,000 francs. C'est alors qu'il publia différents travaux sur les coutumes, les antiquités et la langue de la Chine. Mais il ne tarda pas à engager avec plusieurs savants français une polémique violente, qui le força à abandonner Paris. Il se rendit alors en Italie, et fut nommé, en 1809, professeur de langues orientales à l'université de Pavie. Après la suppression de sa chaire, il obtint la place de conservateur à la grande bibliothèque de Milan, persévéra dans ses études favorites et fit paraître successivement ses *Elements of the chinese language* et son *Memoria sulla bussola orientale*. En 1811, il publia son livre intitulé *Miniere dell' Oriente*, dans lequel il chercha à prouver que les Turcs ont une origine identique à celle des Chinois, et qu'ils leur ont emprunté leurs coutumes.

Hager était un homme plein de bonne volonté, mais qui malheureusement n'avait pas fait d'études sérieuses et approfondies. Il avait le goût inné de la philologie comparée, qu'il pressentit, mais il lui manquait le contrôle scientifique. Il jouit pendant sa vie d'une grande réputation ; mais cette réputation fut bientôt éclipsée par les savants qui lui succédèrent, entre autres Jules Klaproth.

HAGERSTOWN, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Maryland, à 105 kilom. N.-O. de Baltimore, près du cours d'eau de l'Antietam ; 7,900 hab. Commerce assez actif.

HAGETMAU, bourg de France (Landes), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. S. de Saint-Sever, sur le Louts ; pop. aggl., 1,763 hab. — pop. tot., 3,098 hab. Vins estimés. Mine d'argent. Ce bourg, ancienne capitale de la Chalosse, possède une belle église classée au nombre des monuments historiques, et un château du XVIe siècle.

HAGGADAH s. m. (ag-ga-dâ — mot hébr. qui signifie *la nouvelle*). Nom donné par les juifs aux traditions rabbiniques.

— **Encycl.** Les traditions rabbiniques consistent d'un côté en paraboles et en fables, d'un autre côté en interprétations et en amplifications de certains passages de la Bible. Le nombre de ces légendes, disséminées dans les ouvrages rabbiniques, est considérable : les unes sont des croyances puériles et ridicules ; les autres, au contraire, contiennent de belles allégories, très-profondes et très-justes. La tradition fait remonter l'origine de ces légendes, ou de ces *nouvelles*, à Moïse, qui les aurait reçues de Dieu lui-même, pendant son séjour sur le mont Sinaï. Il existe un livre intitulé *Haggadah schel pesakh*, qui contient des instructions et des légendes concernant la fête de Pâques. Les juifs pieux le lisent pendant le repas de la Pâque. L'auteur de ce livre est inconnu ; il a été souvent réimprimé. Abarbanel l'a enrichi d'un volumineux commentaire.

HAGGAI, l'un des douze petits prophètes. V. AGGÉE.

HAGHE (Louis), peintre belge, né en 1803. Il étudia son art à Anvers, puis alla se fixer en Angleterre, où il est devenu membre de la Société des peintres à l'aquarelle de Londres. M. Haghe a acquis une réputation méritée par ses excellentes aquarelles, remarquables par l'harmonie des tons, la vigueur de la touche, la fidélité des détails, et par ses lithographies également bien exécutées. Cet artiste s'est attaché à reproduire des scènes d'intérieur, des vues de villes et de monuments, etc. On cite parmi ses meilleures œuvres : l'*Hôtel de ville de Courtray*, la *Salle d'audience de Bruges*, le *Bureau de poste d'Albano* (1855), qui lui a valu une médaille de seconde classe à l'Exposition universelle de 1855 ; l'*Eglise de Saint-Omer* (1867), etc.

HAGIASME s. m. (a-ji-a-sme — gr. *hagiasmos* ; de *hagios*, saint). Théol. Dans l'Eglise grecque, bénédiction de l'eau. ‖ Eau bénite. ‖ Pain bénit. ‖ Sacrement.

HAGIOGRAPHE s. m. (a-ji-o-gra-fe — du gr. *hagios*, saint ; *graphô*, j'écris). Auteur qui a écrit des vies de saints ; Auteur qui a écrit sur des matières religieuses : *Dans la Gaule christianisée, les divinités du paganisme, Mercure, Diane, Vénus, etc., sont transformées, par les* HAGIOGRAPHES, *en diables et en anges déchus*. (A. Maury.)

— **Encycl.** Les religieux qui, durant le moyen âge, recueillirent ou composèrent les notices et les légendes relatives à la vie des saints sont en général restés inconnus. Le premier *hagiographe* qui publia un recueil de vies de saints fut l'Italien Bonino Mombrizio, plus connu sous le nom latinisé de *Mombritius*. Son recueil parut vers 1479, à Milan, en 2 vol. in-fol., sous le titre de *Sanctuarium sive Vitæ sanctorum*. Les plus célèbres des *hagiographes* furent ensuite : le P. Ribadeneira, jésuite espagnol, qui composa la *Fleur des Saints* [*Flos sanctorum, o Libro de las vidas de los santos*] (Madrid, 1599-1610, 2 vol. in-fol.) ; le P. Jean Bolland, jésuite d'Anvers, qui commença, en 1643, la publication des *Actes des Saints*, connus sous le nom de *Recueil des Bollandistes* (v. BOLLANDISTES) ; le P. Henschen, qui fut adjoint à J. Bolland en 1635 ; le P. Papebroch, qui seconda les précédents, à partir de 1660, et qui continua le recueil jusqu'en 1714. Parmi ceux qui lui succédèrent, F. Baert poursuivit l'œuvre jusqu'en 1719, C. Janning jusqu'en 1723, G. Cuyper et J.-B. du Sollier jusqu'en 1740, J. Pien jusqu'en 1749, J. Périer jusqu'en 1762, J. Stilting jusqu'en 1778, C. de Bye jusqu'en 1789, J. Ghesquière jusqu'en 1792, J. de Bue jusqu'en 1794, etc.

HAGIOGRAPHIE s. f. (a-ji-o-gra-fî — rad. *hagiographe*). Traité sur les choses saintes ; science de l'hagiographe, de l'auteur de vies de saints : *Le dogme de la religion resta intact, mais l'*HAGIOGRAPHIE *se remplit de contes et de mythes*. (A. Maury.)

HAGIOGRAPHIQUE adj. (a-ji-o-gra-fi-ke — rad. *hagiographie*). Qui concerne les choses saintes ou l'hagiographie : *Livres, travaux* HAGIOGRAPHIQUES.

HAGIONYME s. m. (a-ji-o-ni-me — du gr. *hagios*, saint ; *onoma*, nom). Bibliogr. Nom de saint pris comme nom propre.

HAGIOSIDÈRE s. m. (a-ji-o-si-dè-re — du gr. *hagios*, saint ; *sidêros*, fer). Relig. Plaque de fer suspendue à la porte des églises grecques, et sur laquelle on frappe avec un marteau pour convoquer les fidèles, les cloches étant interdites en Turquie.

HAGIS s. m. (a-giss ; *h* asp.). S'écrit quelquefois pour HADJI.

HAGLURE s. f. (a-glu-re ; *h* asp.). Fauconn. Nom donné à des taches que l'on voit sur les pennes de certains faucons.

HAGNA, courtisane célèbre, dont Horace parle en ces termes dans ses *Satires* (liv. I, sat. III, v. 41 et suiv.) : « Soyons comme Balbinus, qui adore jusqu'à la tumeur du nez d'Hagna. » Fine et spirituelle plaisanterie, qui nous montre que l'amour nous rend aveugles sur les défauts de l'objet qui nous est cher. Acron, le scoliaste d'Horace, nous apprend, dans son *Commentaire*, que cette Hagna était, en effet, une courtisane fort renommée et d'une rare beauté, mais qui puait du nez. On cite quelquefois le vers d'Horace dont nous avons donné ci-dessus la traduction,

. . . Veluti Balbinum polypus Hagnæ,

quand on veut peindre l'aveugle engouement d'un auteur pour ses écrits ou d'un père pour ses enfants : « Il ne voit pas leurs défauts, dit-on, pas plus que Balbinus ne voit la tumeur d'Hagna. »

HAGNO, nymphe d'Arcadie, une des nourrices de Jupiter. On la voyait représentée, à Mégalopolis, portant dans ses mains une coupe et une urne remplie d'eau, et on avait donné son nom à une fontaine du mont Lycée. Pausanias raconte que, par les temps de grande sécheresse, le prêtre de Jupiter Lycéen se rendait près de cette fontaine, faisait des sacrifices et des prières, puis touchait la surface du sol avec une branche de chêne ; alors s'élevait de la fontaine un brouillard qui, se transformant en nuages, retombait en pluie et fertilisait la contrée.

HAGNON, général athénien, fils de Nicias, dans le Ve siècle avant notre ère. Il fonda, en 437, une colonie athénienne à Amphipolis, où divers monuments furent élevés en son honneur, reçut, après Périclès, en 430, le commandement d'une flotte chargée de ravager les côtes du Péloponèse, se rendit à Potidée, dont les Athéniens faisaient le siége, mais se vit contraint par la peste, qui ravagea ses équipages, de revenir à Athènes.

HAGRARAH s. m. (a-gra-râ ; *h* asp.). Nom donné, dans l'Inde, aux terres possédées par des brahmes.

HAGRI s. m. (a-gri ; *h* asp.). Mamm. Espèce de hamster de la Sibérie.

— **Encycl.** Le *hagri*, plus petit que le hamster commun, a le museau gros, charnu, obtus, les moustaches fines et longues, le corps gros et trapu, le pelage d'un gris cendré en dessus et blanc en dessous, la queue peu velue. Il habite la Sibérie, près du Jaïk, et dans le district d'Orenbourg. La manière de vivre du *hagri* ressemble beaucoup à celle du hamster commun ; il ne sort guère que pendant la nuit. Il paraît aussi que, dans certaines années, il se livre, comme plusieurs espèces de campagnols, à des migrations plus ou moins nombreuses.

HAGRIE s. f. (a-grî ; *h* asp.). Erpét. Division des scinques, genre de reptiles.

HAGSHULT, paroisse de Suède, dans la province ou gouvernement de Jœkœping ; 800 hab. Cette paroisse est très-curieuse par les antiquités qui s'y rencontrent en très-grand nombre. Nous citerons, entre autres, une enceinte rectangulaire, formée de pierres détachées, et destinée aux cérémonies du culte païen ; des grottes et des pierres sépulcrales. Une de ces dernières, élevée près de Bjœrkfors, présente des dimensions énormes.

HAGSTRŒM (Jean-Othon), savant et voyageur suédois, né à Frœsœn en 1716, mort en 1792. Reçu docteur en médecine à Upsal, en 1746, il obtint, cette même année, une subvention de l'État pour visiter le Jamtland. Par la suite, il professa les mathématiques, l'histoire naturelle, et devint médecin de district. Hagstrœm a publié : *Description du Jamtland* (Stockholm, 1751) ; *Pan apum* (Stockholm, 1768), traité d'apiculture rempli de faits nouveaux, et de nombreux articles dans divers recueils. — Son neveu, Jean-André HAGSTRŒM, né en 1753, mort en 1830, fut professeur d'anatomie, puis directeur du lazaret à Abo et membre de l'Académie des sciences de Stockholm. Il fut anobli sous le nom de HAGSTRŒMER. Ce savant a laissé un certain nombre de mémoires, publiés dans divers recueils.

HAGUE (LA), cap de France, à l'extrémité de la presqu'île du Cotentin. V. HOGUE (LA).

HAGUE (Charles), compositeur anglais, né à Tadcaster en 1769, mort à Londres en 1821. Il se fixa à Londres, où il donna des leçons de musique et compta au nombre de ses élèves le docteur Crotch. On a de lui des chants avec chœur (*glees*), qui sont restés populaires.

HAGUENAU, ville forte de France (Bas-Rhin), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. de Strasbourg, sur la Moder ; pop. aggl., 7,350 hab. — pop. tot., 11,427 hab. Collége communal, école industrielle, bibliothèque, médaillier ; prison centrale pour 400 femmes environ. Moulins à blé, à huile, à tan et à plâtre ; tanneries, mégisseries, fabriques de garance, de savon, de chandelles, de faïence ; scierie mécanique. Les fortifications, déclassées en 1867, consistent en un seul mur d'enceinte, avec fossés et glacis. Les deux principales curiosités de Haguenau sont les églises Saint-Georges et Saint-Nicolas. L'église Saint-Georges date en partie du XIIe siècle et en partie du XIIIe ; elle a été bâtie par l'empereur Conrad III. La façade principale est percée d'une très-belle fenêtre à triple ouverture, ornée de vitraux. Au-dessus du transsept s'élève une tour octogonale. « Le chevet de l'église, dit M. Joanne, s'appuie de chaque côté à une charmante tourelle percée de fenêtres élégantes. Les pyramides des contre-forts qui soutiennent le sanctuaire portent plusieurs belles statues. » L'intérieur comprend trois nefs, séparées par six travées, un transsept et des chapelles. Les travées sont à arcades et à plein cintre. Des fenêtres ogivales éclairent les bas côtés ; des baies en plein cintre, la nef principale, et sept fenêtres en ogive, le chœur. Mentionnons à l'intérieur de l'église Saint-Georges : le buffet d'orgues, un des plus beaux de l'Alsace ; le maître-autel (XVIe siècle) avec un élégant tabernacle ; un christ en bois du XVe siècle, et de beaux vitraux modernes représentant la plupart des empereurs de la maison de Hohenstauffen ayant résidé jadis à Haguenau. L'église Saint-Nicolas, construite au XIIIe siècle et agrandie au XVe, n'offre à l'extérieur rien de remarquable, mais l'intérieur a un caractère monumental. Il comprend trois nefs divisées en onze travées par des colonnes rondes avec des chapiteaux feuillus. Des fenêtres en ogive et à trèfle éclairent les bas côtés. Dans le chœur, de style ogival, on remarque l'autel en bronze doré, les boiseries et plusieurs statues.

Signalons en outre : le temple protestant ; la synagogue, joli édifice en grès rouge ; la bibliothèque, qui contient 6,000 volumes et un collection de médailles et de monnaies alsaciennes (elle est établie dans une belle maison du XVIe siècle) ; l'hôtel de ville ; la halle au houblon ; la caserne de cavalerie ; l'hôpital ; la maison de détention ; le théâtre ; plusieurs hôtels du XVIIe et du XVIIIe siècle, et le cours Kléber. Les cinq portes par lesquelles on pénètre dans la ville n'offrent rien de bien remarquable. Haguenau doit son origine à un château de chasse construit par Frédéric le Borgne dans une île de la Moder, au XIIe siècle. Ce château acquit une importance considérable, et Haguenau, entourée de fortifications, dotée de priviléges nombreux, ne tarda pas à devenir une des bonnes places de l'empire. Les empereurs résidèrent fréquemment à Haguenau. Après la mort de Philippe, compétiteur d'Othon IV à l'empire, ce fut à Haguenau que ce dernier convoqua les princes pour leur faire part de son projet d'expédition en Italie. En 1235, Frédéric II reçut à Haguenau, à son retour de la Terre sainte, les comtes de Provence et de Toulouse et une ambassade d'Espagne. La mort de Ferdinand Ier fut pour le château de Haguenau le signal d'un long abandon (1564). A la chute de la dynastie de Hohenstauffen, Haguenau redevint ville impériale ; mais, engagée à l'évêque de Strasbourg par l'empereur Richard, elle résolut de se soustraire à cette domination tyrannique, et, dans ce but, forma avec les villes ses voisines une alliance étroite : par un traité qui fut signé à Haguenau, les parties contractantes prirent l'engagement de maintenir la paix pendant deux années, de punir toute infraction par la voie des armes et de garantir la paisible navigation du Rhin. Ce traité n'empêcha pas Haguenau de souffrir des nombreuses divisions qui désolèrent l'Allemagne à cette époque. Elle dut notamment, au cours de la longue rivalité de Louis de Bavière et de Frédéric III, s'allier avec quelques seigneurs, afin d'assurer la paix sur les deux rives du Rhin. La ville finit néanmoins par se déclarer pour Louis de Bavière, et on la voit de nouveau figurer, au traité de 1328, comme signataire de la paix provinciale conclue avec les évêques de Bâle et de Strasbourg, l'abbé de Murbach, les archiducs d'Autriche et diverses villes du Rhin. Ces unions de villes préludaient à une confédération définitive : elle fut constituée, non sans de nombreuses vicissitudes résultant de troubles intérieurs, en 1354, époque où Charles IV, en réglant par un diplôme l'alliance projetée et en y faisant entrer les villes du nord de la province, fonda la *Décapole* ou union des dix villes : Haguenau, Wissembourg, Colmar, Schlestadt, Obernay, Rosheim, Mulhouse, Kayserberg, Turckheim, Munster. Haguenau dut à son ancienne origine et à ses longs rapports avec l'empereur d'être choisie comme capitale de cette union, et ses députés figuraient avec ceux de Colmar aux états de l'empire. Malgré ces avantages, Haguenau ne joua, dans l'histoire de la Décapole, qu'un rôle secondaire, et elle ne fut même jamais une ville libre à proprement parler, l'empereur n'ayant cessé à aucune époque d'y conserver la nomination du prévôt. La Réforme religieuse pénétra à Haguenau en même temps que l'imprimerie, et y eut un temple dès 1525. Environ un siècle plus tard, la persécution sévissait à Haguenau contre les protestants dans toute sa rigueur (1604), quand éclata la guerre de Trente ans, qui y mit fin. Le 6 décembre 1621, le comte de Mansfeld s'empara de la place sans grande difficulté, et, afin de se gagner l'esprit de la population persécutée, fit supporter toutes les charges de l'occupation étrangère par les catholiques de Haguenau. Mansfeld venait à peine de quitter la ville en y laissant une forte garnison et des provisions nombreuses, lorsque l'archiduc Léopold se présenta devant ses murs ; mais il fut obligé de battre en retraite. Cependant Mansfeld, bientôt réduit à ses propres forces, fut, à son tour, forcé d'abandonner Haguenau. Ce départ fut le signal de persécutions nouvelles ; le temple protestant fut fermé (1624), et, quatre ans plus tard, tous ceux qui refusèrent d'abjurer durent prendre le chemin de l'exil. En 1632, les Suédois entrent dans Haguenau ; ils en sont chassés par les impériaux, qui eux-mêmes l'évacuent à l'approche du comte de Salm, lequel la livre à la France. Les impériaux essayent vainement à plusieurs reprises (1635-1640) de reconquérir cette place importante : ce n'est qu'en 1650, aux termes des traités, que la garnison française évacue Haguenau. La ville, d'ailleurs, épuisée par la lutte, était alors presque complétement ruinée. Le traité de Westphalie donna définitivement Haguenau à la France ; mais Louis XIV, pour punir ses habitants de leur esprit d'indépendance, ordonna le démantèlement de ses murs. Ce ne fut qu'après la paix de Nimègue que Haguenau sortit peu à peu de ses ruines. Lors de la guerre de la succession d'Espagne, on s'occupa activement de relever les remparts de la ville ; à peine les principaux travaux de défense étaient-ils achevés que le comte de Thügen investit la place. Trop faible pour résister à un feu meurtrier de vingt pièces d'artillerie, la garnison, commandée par M. de Péry, maréchal de camp, demanda à capituler. Mais le comte de Thügen ayant refusé d'accepter les conditions de M. de Péry, celui-ci eut recours à la manœuvre suivante : pendant qu'une partie de ses troupes dirigeait contre les assiégeants un feu incessant, il quittait Haguenau, à la faveur de la nuit, suivi du gros de la garnison. Il arriva ainsi à Saverne, écrasant les corps isolés qui essayaient de s'opposer à son passage. En récompense de cette habile manœuvre qui n'avait coûté aux Français qu'un petit nombre d'hommes, M. de Péry fut chargé du commandement du corps d'armée désigné plus tard pour reprendre la ville : il s'en acquitta de telle sorte que Haguenau capitula au bout de deux jours de siége. Les Autrichiens y rentrèrent en 1745, mais n'y séjournèrent que du 8 juillet au 22 août. L'aurore de la Révolution (1789) fut signalée à Haguenau par de regrettables conflits. Plus tard, en 1793, Haguenau joua un rôle important dans la campagne du Rhin : c'est dans cette ville qu'était campé le centre de l'armée républicaine, après l'évacuation des lignes de la Lauter.

HAGUENOT (Henri), médecin français, né à Montpellier en 1687, mort dans la même ville en 1775. Il professa d'abord avec succès la médecine dans sa ville natale, et fut nommé membre de la Société royale en 1711, après y avoir d'abord été admis comme élève. En 1715, une chaire de médecine fut créée pour Jean-Henri Haguenot, son père, qui la lui céda bientôt. Il l'occupa avec distinction pendant près de cinquante ans, jusqu'en 1767, époque à laquelle il donna sa démission, et fut nommé professeur honoraire. Il fut aussi nommé l'un des syndics perpétuels de l'Hôtel-Dieu Saint-Eloi. Il fit don à cet hôpital de sa splendide bibliothèque, pour l'usage des élèves. C'est Haguenot qui proposa, dans le traitement de la syphilis, d'entremêler les frictions avec les bains, en faisant précéder ceux-ci, et en ne frottant le malade que tous les deux ou trois jours. Haguenot a exposé ce mode de traitement, devenu célèbre sous le nom de méthode de Montpellier, dans un écrit intitulé : *Mémoire concernant une nouvelle méthode de traiter la vérole* (Montpellier, 1734, in-8o). Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : *Tractatus de morbis externis capitis* (Avignon, 1750) ; *Mélanges curieux et intéressants de divers objets relatifs à la physique, à*

la médecine et à l'histoire naturelle (Montpellier, 1771) ; *Otia physiologica, de circulatione, de pulsu arteriarum et de motu musculorum* (in-4°, 1753) ; *Mémoire sur le mouvement des intestins dans la passion iliaque* (1713); *Mémoire sur l'hydrophobie ; Mémoire sur le danger des inhumations dans les églises* (Montpellier, 1748, in-4°).

HAGYRKUR c'est-à-dire *Celui qui versifie facilement*, *Celui qui récite des vers*, un des surnoms d'Odin dans la mythologie scandinave. Odin, en effet, parle toujours en vers, et est encore appelé pour cela *Liodra Smidr*, le forgeur de chants. (Comparez l'allemand *Lieder*, chansons, *Schmied*, forgeron, et aussi *Galdra Smidr*, le forgeur d'enchantements.)

HAHA s. m. (a-a ; *h* asp. — de l'exclamation *ha ! ha !* que l'on fait entendre en arrivant sur le bord du fossé, quand on croyait que le jardin se prolongeait au delà). Ouverture faite dans un mur au niveau de l'allée du jardin, et bordée d'un fossé. On lui donne aussi le nom de *saut-de-loup :*

> . . . Je gage mes oreilles
> Qu'il est dans quelque allée à bayer aux corneilles,
> S'approchant pas à pas d'un *haha* qui l'attend,
> Et qu'il n'apercevra qu'en s'y précipitant.
>
> PIRON.

‖ Ce mot a vieilli.

— Mar. Voile particulière, qui est placée sous le bout-dehors du beaupré.

HAHALI s. m. (a-a-li). Syn. d'HALLALI.

HAHÉ s. m. (a-é ; *h* asp.). Véner. Cri que l'on pousse pour arrêter les chiens qui prennent le change ou s'emportent trop.

HAHHI-TCHOGO s. m. (a-i-tcho-go). Pharm. Nom arabe des tubercules d'un oxalis, tubercules pyriformes, du volume d'une châtaigne, recouverts d'écailles luisantes brunes, employés en Abyssinie contre le ténia et les rhumatismes.

HAHHI-TSALMO s. m. (a-i-tsal-mo). Pharm. Nom de la graine d'un jasmin, qui est employée comme anthelminthique.

HAHN (Sigismond), médecin allemand, né à Schweidnitz (Silésie) en 1664, mort en 1742. Il fit ses études médicales à Leipzig et à Leyde, et fut reçu docteur en 1689. Jacques Sobieski, prince royal de Pologne, le choisit pour son premier médecin. Hahn fut toute sa vie un des plus zélés partisans de l'emploi médical de l'eau froide à l'intérieur et à l'extérieur. Il nous a laissé les écrits suivants : *Disputatio de visu* (Leipzig, 1686) ; *Assertatio inauguralis de melancholia hypochondriaca* (Leyde, 1689) ; *Psychrolusia veterum renovata jam recocta* (Leyde, 1738).

HAHN (Jean-Godefroi DE), médecin allemand, fils du précédent, né à Schweidnitz (Silésie) en 1694, mort en 1753. Reçu docteur à Leipzig en 1718, il revint alors dans sa ville natale, mais repartit l'année suivante pour Breslau, où il s'établit définitivement. Là, il devint doyen de l'école de médecine fondée par le roi de Prusse, qui l'anoblit et le créa conseiller aulique. Hahn possédait une remarquable érudition scientifique et littéraire. Nous citerons parmi ses écrits : *Dissertatio de medicina Germanorum veterum* (Leipzig, 1717) ; *Dissertatio inauguralis de tænia* (Leipzig, 1717) ; *Carbo pestilens a carbunculis sive variolis veterum distinctus* (Breslau, 1736) ; *Variolarum antiquitates nunc primum e Græcis erutæ* (1733) ; *Avertissement sur le nouveau système de la petite vérole* (Breslau, 1751) ; *Variolarum ratio exposita* (Breslau, 1751), etc.

HAHN (Simon-Frédéric), historien allemand, né à Kloster-Bergen, près de Magdebourg, en 1692, mort à Hanovre en 1729. La facilité étonnante avec laquelle il acquit dès l'enfance les connaissances les plus variées l'a fait ranger au nombre des enfants prodiges. A douze ans, Hahn savait le grec, le latin, le français, l'italien, l'histoire, la géographie, les mathématiques, etc., et pouvait soutenir une discussion en latin. En 1706, son père l'envoya étudier le droit à Halle, où il se mit à enseigner l'histoire en 1711, et publia deux revues hebdomadaires, dans lesquelles il inséra un grand nombre d'articles et de dissertations sur les matières historiques, philologiques et de droit public. Appelé, en 1717, à l'université d'Helmstædt, pour succéder comme professeur d'histoire et de droit public au savant Eckart, il quitta cette ville en 1724, pour devenir historiographe et bibliothécaire du roi de Hanovre. Hahn mourut n'ayant encore que trente-sept ans, épuisé par l'excès de ses travaux. Il a laissé, entre autres bons ouvrages : *Histoire de la constitution de l'Empire et des empereurs allemands* (Halle, 1721-1724, 4 vol. in-4°), augmenté d'un cinquième volume par Rossmann ; *Collectio monumentorum veterum et recentium ineditorum* (1724-1726, 2 vol. in-8°) ; *Conspectus bibliothecæ regiæ hanovrianæ in ordinem justum redactæ* (1727, in-fol.).

HAHN (Jean-David), savant allemand, né à Heidelberg en 1729, mort à Leyde en 1784. Il professa, de 1753 à 1775, la physique, la chimie, l'astronomie à Utrecht, et, à partir de 1775, la médecine à Leyde. Hahn n'a publié que des opuscules académiques peu étendus, mais pour la plupart très-intéressants. Le plus curieux est celui qui parle de l'*emploi des substances vénéneuses comme médicaments*. Il s'y élève fortement contre l'abus qu'on faisait alors de ces remèdes héroïques, et appelle son siècle *toxicophile*. Ses principaux ouvrages sont : *De consuetudine* (Leyde, 1751) ; *De igne* (Utrecht, 1765) ; *De chemiæ cum botanica conjunctione utili et pulchra* (Utrecht, 1759) ; *De mutuo matheseos et chemiæ auxilio* (Utrecht, 1768) ; *De usu venenorum in medicina* (Utrecht, 1773).

HAHN (Philippe-Matthieu), célèbre mécanicien allemand, né près de Stuttgard en 1739, mort en 1790. De très-bonne heure, il montra de grandes dispositions pour la peinture, l'astronomie, la mécanique. Tout en étudiant la théologie à Tubingue pour se faire recevoir ministre, il se livra à des recherches sur le mouvement perpétuel, et inventa des machines que son manque d'argent ne lui permit pas de faire exécuter. Devenu pasteur, Hahn employa presque tout son temps à ses travaux favoris. En 1761, il imagina une machine astronomique composée de cadrans d'une sphère droite d'un calendrier perpétuel et surmontée d'un globe mobile, sur lequel se reproduisaient les mouvements apparents des planètes et des étoiles ; il fit exécuter ce mécanisme compliqué par son ami Schaudt, et le présenta au duc de Wurtemberg, qui le lui acheta. Après avoir livré à ce prince une machine plus grande, sur le même modèle, il fabriqua, avec l'aide de ses frères et de Schaudt, une machine à calculer, sur le plan donné par Leibnitz, et produisit en outre plusieurs instruments de mathématiques perfectionnés. Outre des sermons et divers ouvrages sur des matières théologiques, on lui doit divers écrits, notamment : *Essais sur les lois météorologiques de Locke* (1762) ; *Notices des machines fabriquées par les ouvriers de Hahn depuis dix ans* (1774).

HAHN (Louis-Philippe), poëte tragique allemand, référendaire des comptes à Deux-Ponts, né à Trippstadt (Palatinat) en 1746, mort en 1787. Il a laissé, entre autres ouvrages, des tragédies remarquables par l'énergie des caractères : la *Rébellion de Pise*, en cinq actes (1776), son chef-d'œuvre ; le *Comte Charles d'Adelsberg* (1776), *Robert de Kohenecken* (1778), etc., et des *Poésies lyriques* (1786, in-8°).

HAHN (Henri-Guillaume), libraire allemand, né à Lemgo en 1760, mort en 1831. Il s'établit comme libraire à Hanovre en 1792, acheta à Leipzig, en 1810, une librairie renommée, qui existait depuis cent ans dans cette ville, sous le nom de librairie de Gaspard Fritsch, et associa à son commerce, en 1818, deux de ses fils, Henri-Guillaume né à Hanovre en 1795, et Bernard-Henri, né en 1797, mort en 1843. Henri-Guillaume prit, après la mort de son père, la direction de la librairie de Hanovre, et y joignit, après la mort de son frère Bernard, celle de la librairie de Leipzig. Il s'est associé son second frère, Frédéric, docteur en philosophie, né en 1801, qui a encore accru la renommée de cette maison, en publiant un grand nombre d'ouvrages pédagogiques et historiques. Parmi les publications de la librairie Hahn, nous citerons le grand ouvrage historique national de l'Allemagne, les *Monumenta Germaniæ historica*, recueil commencé par le baron de Stein et continué par M. Perth.

HAHN (Auguste) théologien allemand, né à Grossosterhaumsen en 1792, mort en 1863. Il fut nommé, en 1819, professeur extraordinaire de théologie à Kœnigsberg, où il devint en outre surintendant deux ans plus tard ; mais il renonça à ces dernières fonctions pour se consacrer tout entier à l'enseignement de la théologie, dont il était devenu professeur titulaire dans l'intervalle (1821). En 1826, il passa en la même qualité à Leipzig, et y écrivit une remarquable brochure, intitulée : *De rationalismi qui dicitur vera indole et qua cum naturalismo contineatur ratione* (Leipzig, 1827), dans laquelle il montra pour la première fois l'ultra-rationalisme de ses opinions en théologie. Peu de temps après, il publia sa *Déclaration ouverte à l'Église évangélique, surtout en Saxe et en Prusse* (Leipzig, 1837), où il conseillait aux francs-rationalistes de se séparer de l'Eglise évangélique. Nommé conseiller de consistoire et professeur titulaire de théologie à Breslau, en 1833, il devint en outre, en 1844, surintendant de Silésie. Parmi ses ouvrages, nous citerons encore : *Manuel de la foi chrétienne* (Leipzig, 2e édit., 1858, 2 vol.) ; une édition de la *Bible* (1831), qui eut plusieurs réimpressions ; la *Bibliothèque des symboles et des règles de foi de l'Eglise catholique apostolique ;* la *Confession de l'Eglise évangélique, et l'obligation que l'ordination impose à ses serviteurs* (1845) ; la *Confession de l'Eglise évangélique, dans ses rapports avec celle des Eglises romaine et grecque* (1853), etc. En 1853, il adressa à son clergé, à propos de l'apparition de missionnaires étrangers et de jésuites dans la Silésie, une lettre pastorale qui produisit une vive émotion, une lutte même, entre les représentants des diverses confessions.

HAHN (Charles-Auguste), philologue allemand, né à Heidelberg en 1807, mort à Vienne en 1857. D'abord agrégé à l'université de Heidelberg (1838), il y obtint, en 1847, la chaire de langue saxonne. Deux ans après, il fut appelé à Prague, et, en 1851, à Vienne, où, pendant cinq années, il fit des cours sur la langue et la littérature allemande du moyen âge. Nous citerons parmi ses œuvres : les *Poëmes de Stricker*, poëte allemand du XIIIe siècle (Quedlimbourg et Leipzig, 1839) ; *Poésies des XIIe et XIIIe siècles* (Quedlimbourg et Leipzig, 1840) ; *Règles du haut allemand du moyen âge* (Francfort, 1842) ; *Cours de lecture du haut allemand du moyen âge* (Francfort, 1848) ; *Méthode pour apprendre le haut allemand parlé entre le VIe et le XIe siècle.* M. Hahn s'est aussi fait éditeur de deux publications importantes : les *Niebelungen* (Prague, 1851), avec les commentaires de Lachmann, et la *Gudrun* (Vienne, 1853), avec celui de Müllenhoff.

HAHN-HAHN (Ida-Marie-Louise-Gustave, comtesse DE), femme de lettres allemande, née à Treskow (Mecklembourg-Schwerin) en 1805. Elle est fille du comte Charles-Frédéric de Hahn, mort en 1857, qui, pris de la passion du théâtre, dirigea des troupes de comédiens, fit construire des salles dans diverses villes de l'Allemagne et finit par se ruiner complétement. Pendant que son père se livrait à ses pérégrinations artistiques, la jeune Ida vécut près de sa mère, au milieu des privations, et montra de bonne heure une vive imagination, une nature impressionnable et un goût très-vif pour la poésie. Elle habitait Greifswald depuis 1821 et se trouvait dans une situation voisine de la misère, lorsqu'elle épousa, en 1826, son cousin, le comte Frédéric-Adolphe de Hahn-Hahn, possesseur d'une fortune considérable et maréchal héréditaire du pays de Stargard, dans le Mecklembourg-Strelitz. Cette union, qui comblait tous les vœux de la jeune fille, fut loin d'être heureuse ; trois ans à peine s'étaient écoulés qu'un divorce venait la dissoudre (1829). La comtesse Ida chercha alors à se consoler de ses chagrins domestiques par la culture des lettres et par des voyages. Elle visita sucessivement, de 1835 à 1842, la Suisse, la France, l'Italie, l'Orient, l'Angleterre, les Etats scandinaves, fut accueillie partout par la plus haute société et accrut chaque jour davantage sa renommée littéraire par ses publications nombreuses. Elle avait débuté par des recueils poétiques, qui eurent beaucoup de succès et où l'on remarquait surtout un grand souffle lyrique : *Poëmes* (1825) ; *Nouveaux poëmes* (1836) ; les *Nuits vénitiennes* (1836) ; *Poëmes et chants* (1837). Elle se fit connaître ensuite par des relations de ses voyages, relations où l'on trouve de l'intérêt, mais qui manquent de plan et sont écrites avec trop de négligence. Nous citerons entre autres : *Au delà des monts* (Berlin, 1840, 2 vol.) ; *Lettres de voyage sur l'Espagne, la France* (1841, 2 vol.) ; *Souvenirs de France* (1842) ; *Essai de voyage dans le Nord* (1343) ; *Lettres orientales* (1844, 3 vol.). En même temps, la comtesse de Hahn-Hahn publiait des romans, qui, pour la plupart, furent fort bien accueillis. Dans ces romans, elle peint la vie et les mœurs des hautes classes, et prend presque constamment pour héroïne, dit M. A. de Gallier, « une femme séparée de son mari, bravant les convenances artificielles du monde, et poursuivant un idéal de bonheur jamais atteint. On a appelé souvent Mme Hahn-Hahn la *George Sand allemande*. Si elle a partagé quelques-unes des théories morales de cet écrivain célèbre, elle se distingue de lui par plus de réserve féminine et moins d'originalité. » Parmi ses romans, nous citerons : *Astralion* (1839) ; le *Juste* (1839) ; la *Comtesse Faustine* (1841), son chef-d'œuvre en ce genre, traduit et publié en français dans le journal l'*Assemblée nationale ; Ulrich* (1841, 2 vol.) ; *Sigismond Forster* (1843) ; *Cécile* (1844, 2 vol.) ; *Deux Femmes* (1845) ; *Clelia Conti* (1846) ; *Sibylle* (1846, 2 vol.) ; *Lewin* (1848, 2 vol.) ; *Diogène* (1849). De retour de ses voyages, la comtesse Hahn-Hahn habita Dresde et Berlin. Entraînée par la pente de son esprit vers le mysticisme, elle se mit à lire les ouvrages ascétiques, abjura le protestantisme en 1850, fonda à Mayence un couvent du Bon-Pasteur, où elle entra bientôt, et, à partir de ce moment, elle s'est vouée à l'instruction et à la moralisation des filles repenties. Depuis sa conversion au catholicisme, elle a publié : *Babylone et Jérusalem* (1851), livre dans lequel elle expose les motifs qui l'ont poussée à changer de religion, et qui a été traduit en français par M. L. de Bessy (1853) ; *Voix de Jérusalem* (Mayence, 1852), traduit par le même ; les *Amants de la croix* (Mayence, 1852) ; *Opuscule sur le bon Pasteur* (Mayence, 1853) ; *Tableaux de l'histoire de l'Eglise* (Mayence, 1856-1864, 3 vol.) ; *Maria Regina* (1860) ; *Doralice* (Mayence, 1861, 2 vol.) ; *Deux sœurs* (1863) ; *Peregrina* (1864, 2 vol.), etc.

HAHNEL ou **HAENEL** (Ernest-Jules), sculpteur allemand, né à Dresde le 9 mars 1811. Il commença par étudier l'architecture dans sa ville natale, se rendit, en 1830, à Munich, où la vue des sculptures antiques qui se trouvent dans la *Glyptothèque* le détermina à s'adonner à l'art statuaire ; puis fit un voyage en Italie, visita Florence et Rome, et retourna à Munich en 1835. Pendant trois ans, il étudia dans cette dernière ville sous la direction de Genelli et de Schwind, et subit puissamment l'influence de Cornelius. Appelé, en 1838, dans sa ville natale pour y exécuter les décorations scupturales du nouveau théâtre, il orna ce monument de bas-reliefs, parmi lesquels on remarque une *Scène bachique* pleine de grâce et de mouvement, et de quatre statues : *Sophocle, Aristophane, Shakspeare* et *Molière*. Lorsqu'il eut achevé ces travaux, il exécuta pour l'orangerie de Dresde deux statues représentant *Flore* et *Pomone*. En 1842, à la suite d'un concours, il fut chargé de faire la statue en bronze de *Beethoven*, qui fut érigée, en 1845, sur la place de Bonn. Sur le piédestal qui porte cette œuvre remarquable, Hähnel a placé des bas-reliefs charmants, représentant des scènes de la vie du grand compositeur et des allégories. En 1848, il fut nommé professeur et membre de l'Académie des beaux-arts à Dresde. Cette même année, on érigea à Prague sa statue de *Charles VI*. Hähnel prit ensuite une part importante à la décoration du nouveau musée de Dresde, qu'il orna de belles statues en pierre d'*Alexandre*, de *Lysippe*, de *Michel-Ange*, de *Dante*, de *Raphael*, de *Pierre de Cornelius*, et de gracieux bas-reliefs représentant des sujets tirés de la mythologie et de l'Ancien Testament. En 1855, le gouvernement autrichien fit offrir à Hähnel une place de professeur à l'Académie de Vienne. Mais l'artiste refusa de quitter sa ville natale, et le gouvernement saxon lui en témoigna sa satisfaction en lui faisant construire un atelier aux frais de l'Etat. Depuis cette époque, l'éminent sculpteur a exécuté : les statues des *Quatre évangélistes* pour la tour de l'église du faubourg Neustædt à Dresde ; le *Monument funéraire du roi de Saxe Frédéric-Auguste*, dont l'inauguration a eu lieu, en mai 1866, à Dresde ; la colossale *Statue équestre du maréchal de Schwarzenberg* pour Vienne ; la *Statue équestre du duc Frédéric-Guillaume de Brunswick ;* la statue en bronze de *Charles-Marie de Weber ;* celle de *Théodore Kœrner* pour Dresde, etc.

HAHNEMANN (Samuel-Chrétien-Frédéric), célèbre médecin allemand, créateur de l'homœopathie, né à Meissen (Saxe) en 1755, mort à Paris le 2 juillet 1843. Il était fils d'un peintre sur porcelaine, qui était loin d'être riche. Il fit ses études médicales à Leipzig, s'occupa de traductions pour subvenir à ses dépenses, reçut le diplôme de docteur à Erlangen en 1779, et s'établit à Dresde. La pratique lui ayant révélé l'impuissance de la thérapeutique de l'école pour la guérison de la plupart des maladies, il se livra à de profondes recherches sur les diverses propriétés des médicaments, et il voulut savoir l'effet qu'ils produisent sur l'homme en état de santé, afin de mieux en apprécier la valeur curative. L'essai du quinquina, fait sur lui-même, lui valut une sorte de fièvre intermittente. La même substance qui donne un mal à celui qui ne l'a pas guérit celui qui en est affecté : ce fut un trait de lumière. Des expériences répétées sur d'autres médicaments offrirent des résultats identiques. Il en conclut que l'organisme humain ne peut être affecté en même temps de deux maux semblables, et qu'en opposant un mal à un mal de la même nature, il se produit une crise salutaire qui amène la guérison. De là sa devise : *Similia similibus curantur*, les semblables sont guéris par les semblables. N'admettant comme réellement efficace qu'une matière médicale d'une simplicité extrême, il fit table rase des codex et des pharmacopées. Des substances à l'effet énergique, souvent même des poisons violents, triturés avec du sucre de lait et de l'alcool, et pris, en quantité infinitésimale, sous la forme de globules gros *comme des graines de pavot*, tels étaient les médicaments employés par le novateur dans le traitement des maladies ; il ne faisait aucun usage des dérivatifs ni des émollients, des saignées ni des vésicatoires. Les homœopathes s'occupent fort peu des causes organiques des maladies, c'est-à-dire des lésions anatomiques ; ils ne s'attachent qu'aux symptômes, qu'ils notent avec soin et qu'ils rapportent à une cause immatérielle. Le médicament n'est également pour eux, comme médicament, qu'une cause immatérielle, productrice de symptômes ; il n'agit sur l'économie que par des propriétés dites dynamiques, complétement distinctes de toutes propriétés physiques ou chimiques. Ils supposent même que ces propriétés dynamiques sont d'autant plus développées dans une substance médicamenteuse, qu'on a mieux annulé, par une série de dilutions, les propriétés physiques et chimiques qui la caractérisent. C'est pour cela qu'ils ne donnent les médicaments qu'à des doses infinitésimales.

C'est à l'hospice des aliénés de Georgenthal, près de Gotha, que Hahnemann fit la première application en grand de sa doctrine, puis à Brunswick et à Kœnigslutter. Les médecins et les pharmaciens de cette dernière ville se liguèrent contre lui. Il se rendit successivement à Hombourg, à Eilenbourg et à Torgau, séjourna, de 1811 à 1820, à Leipzig, puis à Anhalt-Kœthen, partout faisant des cours publics, mais partout persécuté par ses confrères, partout accablé de railleries, d'injures et d'outrages. Cependant un petit nombre d'élèves dévoués se pressaient autour de lui, et le bruit de ses cures se répandait en Europe. Il perdit sa première femme en 1827. En janvier 1835, il épousa une jeune Française, Mlle Mélanie d'Hervilly, qui était venue le consulter à Kœthen, et qui le décida à venir à Paris. Il eût éprouvé en France les mêmes tracasseries qu'en Allemagne si l'on se fût laissé entraîner par les haines ardentes de notre premier corps médical. Mais ces haines ne furent pas écoutées, et Hahnemann obtint d'exercer la médecine dans la capi-

tale, où son système, comme toutes les nouveautés, acquit bientôt une vogue considérable, malgré des attaques violentes et répétées chaque jour, mais relevées, il est vrai, par des disciples non moins ardents. Parmi ces derniers, on remarquait le docteur Rapow. Voici les principaux ouvrages de Hahnemann : *Mémoire sur l'empoisonnement par l'arsenic* (Leipzig, 1786, in-8°) ; l'*Ami de la santé* (1792-1794, in-8°); *Manuel pour les mères* (1796, in-8°) ; le *Café dans ses effets* (1803, in-8°) ; *Organon de la médecine* (1810), trad. par Jourdan (1832 et 1845, in-8°) ; *Matière médicale pure* (1811-1821), trad. par le même (1832, 3 vol. in-8°) ; *Des maladies chroniques* (1828-1830), traduit par le même (1832, 2 vol. in-8°) ; *Opuscules* (1829, 2 vol. in-8°). La ville de Leipzig, d'où Hahnemann avait été chassé en quelque sorte en 1820, lui a élevé une statue en 1850.

HAI interj. (è ; *h* asp.). Sert à marquer la douleur, la surprise, quelquefois la satisfaction :

Ouf! *hai!* je n'en puis plus, vous serrez le sifflet;
Mais, monsieur, jusqu'au bout lisez donc le billet.
REGNARD.

Hai! hai! mon petit nez, pauvre petit bouchon,
Tu ne languiras pas longtemps, je t'en réponds.
MOLIÈRE.

‖ Autre orthographe du mot HÉ.

HAÏ s. m. (aï). Navig. fluv. Retour du courant d'une rivière en amont ; tourbillon.

— Mamm. V. AÏ.

HAÏ interj. (aï ; *h* asp.). Autre orthographe du mot HAI.

HAÏ, HAÏE (a-i, î) part. passé du v. Haïr : *Quand un prince est* HAÏ *par ses sujets, toutes les forteresses qu'il pourra avoir ne le sauveront pas.* (Machiavel.)

Qui vit *haï* de tous ne saurait longtemps vivre.
CORNEILLE.

HAÏ ou **HAYA**, célèbre théologien juif, surnommé **Gaon** (*Docteur excellent*), né en 969, mort en 1038. Il passait pour descendre de David par Zorobabel, et avait pour père le rabbin Scherira Gaon, qui le chargea de diriger l'école de Firouz Schabour, dans la Babylonie. Il acquit une grande réputation par son enseignement et par ses ouvrages, dont on faisait encore usage dans les écoles de l'Orient à la fin du XIe siècle. Plusieurs de ses ouvrages, écrits en arabe, furent traduits en hébreu ; les principaux sont : *Traité des contrats de vente et d'achat* (Venise, 1602); *Traité sur les serments* (Venise, 1602) ; *Instruction pour l'âme* (Paris, 1562), recueil de sentences en vers; *Explication des songes* (Ferrare, 1552), etc. On a de lui, en outre, des *Commentaires* et un *Dictionnaire hébraïque*.

HAI-BAR-DAVID, auteur juif, mort en 886 de notre ère. Il se fit un nom dans la théologie hébraïque, en essayant de restituer l'étude de la cabale, tombée en désuétude. Dans ce but, il écrivit différents ouvrages, entre autres : le *Kol Adonaï Baccoah* et le *Sepher Hakkemitsah*. Ces deux livres se trouvent mentionnés dans une liste des ouvrages cabalistiques annexée à une édition du livre du Jétsirah ou Jézirah, publiée à Mantoue.

HAIDAMAKS ou **HAYDAMAKS**, nom donné aux bandes de Cosaques Zaporogues qui, presque chaque année, surtout vers la fin du règne du faible Auguste III, franchissaient la frontière et pénétraient dans la Pologne, qu'ils dévastaient. De 1750 à 1768, ces hordes ravagèrent impitoyablement les gouvernements de Kiew et de Brastlaw ; elles n'avaient d'autre but que le pillage, et s'attaquaient surtout aux nobles, aux prêtres catholiques et aux Juifs. Dans les premières années du règne de Stanislas-Auguste, le chef d'Haidamaks Charko mit l'Ukraine à feu et à sang (1765) ; à l'époque de la confédération de Bar (1768), la même contrée fut envahie par Zelezniak, qui trouva un auxiliaire dans Gonta, hetman des Cosaques de la cour du voïvode Potocki. Les excès qu'ils commirent en Pologne sont inscrits en lettres de sang dans cette contrée. Voici comment un auteur polonais contemporain décrit l'équipement des Haidamaks : « Ils avaient des piques armées de pointes de fer à leurs deux extrémités, et qui, avec une espèce de massue, formaient tout leur armement ; une selle des plus élémentaires, non rembourrée, avec des étriers de bois et une bride en cuir ou en corde. Leurs chevaux étaient rapides comme le vent, et ils savaient les diriger partout où ils le voulaient. » Le mot *haidamak* est resté dans la langue polonaise, et sert à désigner un jeune homme au caractère impétueux, plein de vivacité et d'audace.

HAIDE, bourg de l'empire d'Autriche, en Bohême, cercle et à 42 kilom. de Leitmeritz ; 2,000 hab. Centre du travail des cristaux et verres de Bohême.

HAIDERABAD ou **HYDERABAD** (*Ville du Lion*), ville de l'Indoustan, dans le Decan septentrional, ch.-l. du royaume de Nizam et de la province de son nom, à 310 kilom. N.-O. de Madras, sur la rive droite du Moussy ; par 17° 15′ de lat. N. et 76° 9′ de long. E. Sa population est évaluée à 200,000 hab. C'est l'une des principales étapes de tout le commerce de l'Indus, et l'entrepôt naturel de l'intérieur du Sind. On y fabrique des armes très-renommées. Comme beaucoup de vaisseaux se perdaient dans l'Indus, à cause des sinuosités de son cours et de son manque de profondeur, on a construit, pour obvier à cet inconvénient, un chemin de fer de Kouratchi à Hyderabad. L'ancienne capitale, le centre du commerce intérieur, se trouve, par ce moyen, considérablement rapprochée du nouveau siége du gouvernement.

Haiderabad, entourée de murs flanqués de tours, ne se compose guère, comme toutes les villes de l'Inde, que de rues tortueuses et bordées de maisons mal bâties. Les principaux monuments publics sont : le palais du roi de Nizam, la zemana ou harem, le palais du résident anglais et la mosquée dite de la Mecque. Haiderabad fut fondée en 1585.

La province d'Haiderabad ou de Golconde, comprise entre le Beyder au N., le Bedjapour à l'O., le Balghat et les Circars au S., le Gandouana au N., occupe le haut plateau du Dekkan. Un grand nombre de collines escarpées et nues la traversent à l'intérieur et y forment de larges vallées ou y circonscrivent de vastes plaines ; le sol est fertile partout où il est arrosé. Les principaux cours d'eau qui baignent cette contrée sont : le Godavéry, la Kistnah et le Moussy. Le petit nombre de cours d'eau, joint à la rareté des pluies, entraîne souvent de grandes famines. Le climat est tempéré. Nous signalerons parmi les principaux produits du sol : le riz, les céréales, le coton, la canne à sucre, le tabac, le pavot, etc. On y trouve du fer et des pierres précieuses en abondance ; l'industrie de la province est peu importante. Les villes les plus peuplées et les plus commerçantes sont : Haiderabad, Golconde et Ghanpour. La province d'Haiderabad fut conquise par les musulmans sur les sultans de Buhmagar, au XVe siècle ; par Aureng-Zeb en 1687 ; elle a été démembrée par les Anglais en 1800.

HAIDERABAD, ville de l'Indoustan anglais, ancienne capitale d'une principauté de son nom, dans le Sindhy et sur une île du Sind, par 25° 22′ de lat. N., et 66° 15′ de long. E.; 20,000 hab. Elle est située dans une île occupée par l'Indus et le Foutely. La citadelle qui défend la ville renferme le beau palais des anciens souverains ; on y a réuni des trésors immenses, consistant surtout en diamants, rubis, émeraudes, lingots d'or et d'argent monnayé. La population de la ville est industrieuse et fabrique surtout des armes, des draps, des étoffes de coton, etc.

HAIDER-ALI, sultan de Mysore. V. HYDER-ALI.

HAIDINGER (Charles), minéralogiste et géologue allemand, né à Vienne en 1756, mort en 1797. Il professa la géologie et la minéralogie à l'Ecole des mines de Chemnitz, puis devint conseiller de l'administration des mines à Vienne. On lui doit : *Essai d'une division systématique des différentes espèces de roches* (Saint-Pétersbourg, 1786) ; *Etudes sur les fossiles, sur le saphir*, etc. (Vienne, 1789). Haidinger a beaucoup contribué au progrès de la science.

HAIDINGER (Guillaume), géologue allemand, fils du précédent, né à Vienne le 5 février 1795. Il étudia les sciences naturelles sous le célèbre professeur Mohs, à Gratz et à Freiberg. De 1822 à 1826, il fut le commensal de M. Allan, banquier d'Edimbourg, dont il accompagna le fils dans un voyage scientifique à travers l'Europe. A son retour, en 1827, il assista ses frères dans la direction d'une fabrique de porcelaine qu'ils possédaient à Elnbogen, et resta leur associé jusqu'en 1840. A cette époque, il fut nommé conseiller des mines, à Vienne, en remplacement de son ancien professeur Mohs, et dirigea le classement de la belle collection de minéraux appartenant à l'administration impériale de l'agriculture et des mines. En 1843, il fit un cours de minéralogie qui fut très-suivi, et dans lequel il traita d'une partie de cette science alors peu connue, la cristallographie. En 1849, il fut nommé directeur de l'institut impérial de géologie, et, peu de temps après, membre de l'Académie des sciences de Vienne. Il fait encore partie de plusieurs autres corps savants, notamment de la Société géographique, qu'il a fondée dans la capitale de l'Autriche, en 1855. En 1863, Haidinger a reçu des lettres de noblesse. Depuis 1829, date de son premier ouvrage, M. Haidinger en a publié un grand nombre, dont voici les principaux : *Eléments de minéralogie* (Leipzig, 1829) ; *Catalogue de la collection minéralogique du musée impérial* (Vienne, 1843) ; *Manuel de minéralogie déterminative* (Vienne, 1843) ; *Carte géognostique de la monarchie autrichienne* (Vienne, 1847) ; *Des rapports entre la couleur des corps et celle des surfaces* (Vienne, 1852) ; *Observations sur la disposition des molécules dans les cristaux* (Vienne, 1853) ; *Du minimum d'élévation des nuages orageux* (Vienne, 1853) ; *Des lignes d'interférence du mica* (Vienne, 1854) ; *De la direction des ondulations de l'éther dans la lumière polarisée* (Vienne, 1852) ; *Du pléochroïsme de quelques cristaux à deux axes* (Vienne, 1854) ; *Comparaisons entre l'augite et l'amphibole* (Vienne, 1855). En outre, M. Haidinger est, depuis 1847, rédacteur en chef de deux publications périodiques : les *Dissertations scientifiques* et les *Comptes rendus* de la Société des amis des sciences naturelles de Vienne. Il a aussi publié un grand nombre d'articles et de mémoires dans les *Transactions de la Société royale d'Edimbourg*, celles de la *Société Wernérienne*, le *Journal philosophique d'Edimbourg*, le *Journal scientifique* de Brewster et les *Annales scientifiques* de Poggendorf.

HAIDINGÉRITE s. f. (è-dain-jé-ri-te — de *Haidinger*, n. pr.). Minér. Arséniate calcique naturel.

— **Encycl.** L'*haidingérite* est un arséniate de calcium hydraté $(AsO^4Ca''H)^2 + 2H^2O$, que l'on suppose associé à la pharmacolite de Bade ou de Joachimsthal. Il se présente en petits cristaux qui appartiennent au système trimétrique, et qui sont réunis en croûtes ou en masses botryoïdales ; leur densité égale 2,848, leur dureté 1,5 - 2,5 ; leur éclat est vitré. L'*haidingérite* est blanche et laisse des stries blanches lorsqu'on la frotte ; elle est transparente ou translucide ; on peut la couper en lames qui sont très-flexibles. On a réussi à produire artificiellement des cristaux qui ont la forme et la composition de l'*haidingérite*, en faisant digérer, à la température ordinaire, du carbonate de chaux avec un excès d'acide arsénique aqueux.

HAIDOUKS, peuple de Hongrie. V. HAYDOUKS et HEIDUQUE.

HAIE s. f. (è ; *h* asp. — du bas latin *haga*, qui se rapporte au germanique : ancien haut allemand *haga*, clôture, haie ; anglo-saxon *hage, hegge ;* gothique et scandinave *hag ;* allemand *hag ;* anglais *hedje*, toutes formes correspondant probablement au sanscrit *kaksha*, d'origine incertaine, qui réunit des acceptions diverses se rattachant de près ou de loin au sens primitif et védique de lieu clos, cachette, tanière. Au féminin, *kakshâ* ou *kakshyâ* désigne une ceinture, puis un mur d'enceinte et l'espace qu'il renferme, puis l'intérieur d'une maison). Agric. Clôture d'un champ ou d'un jardin, faite avec des arbres, des arbustes ou des épines qui s'entrelacent : *Sauter par-dessus les* HAIES. *Se cacher derrière une* HAIE. *Les fossés ou les* HAIES *sont habituellement les seuls genres de clôtures rurales adoptées.* (M. de Dombasle.)

Qu'une *haie*, opposant ses remparts hérissés,
Eloigne les troupeaux par ses traits repoussés.
ROSSET.

‖ Pièce de bois la plus longue de la charrue, appelée aussi FLÈCHE. ‖ *Haie vive*, Clôture composée de végétaux vivants et enracinés. ‖ *Haie morte* ou *sèche*, Clôture composée de branches sèches ou de fagots.

— Par anal. Une ou plusieurs files de personnes rangées des deux côtés d'une voie où passe quelque cortége : *Les reliques furent portées au milieu d'une* HAIE *de pénitents. Les soldats faisaient la* HAIE *sur le passage du roi.* ‖ File d'objets imitant une haie : *Une* HAIE *de lances, de baïonnettes.*

— *Border la haie*, Etre disposé en file, en haie, sur le passage de quelqu'un, pour contenir la foule accourue pour le voir passer.

— Féod. Corvée qu'on imposait aux vassaux pour réparer les haies du seigneur.

— Sport. *Course de haies*, Course dans laquelle les chevaux ont à franchir des haies disposées en travers de la piste.

— Mar. Long banc d'écueils.

— Techn. Disposition donnée aux briques quand, après le façonnage, pour qu'elles finissent de sécher entièrement, on les place les unes sur les autres, de manière à en former une espèce de muraille à claire-voie.

— **Encycl.** Agric. On distingue deux sortes de *haies :* les *haies* vives et les *haies* sèches. Les premières peuvent elles-mêmes se subdiviser en *haies* de défense, *haies* d'abri, *haies* fruitières ou fourragères. Les *haies* de défense ayant pour but unique la défense des héritages sont généralement formées d'arbustes épineux. Les *haies* d'abri, c'est-à-dire celles qui, outre leur but de défense, ont aussi pour objet de former un abri élevé contre les vents, et en outre de produire, soit du bois de chauffage, soit du bois de charpente, peuvent être composées de toutes les essences forestières propres à nos climats. Cette sorte de *haie* se trouve très-communément en France, tant au nord qu'au midi. On a calculé qu'il serait possible d'en retirer tout le bois nécessaire au chauffage. En Normandie surtout, les *haies* d'abri ou d'exploitation, comme on les appelle encore quelquefois, sont remarquables : on peut dire qu'elles forment un des principaux ornements de la contrée. Aux abords des villages, elles deviennent si serrées et si touffues qu'on ne peut, même à une faible distance, apercevoir les habitations perdues au sein d'une véritable forêt ; seuls les clochers émergent au-dessus des arbres. Les *haies* fruitières sont destinées à donner des fruits pour la table ou pour le pressoir. Les *haies* fourragères sont celles dont le feuillage doit être utilisé comme fourrage. Les végétaux les plus propres à les former sont : le frêne, l'orme à petites feuilles, le baguenaudier ordinaire, la luzerne en arbre, etc. Quelles que soient la forme, la composition et la destination secondaire des *haies*, leur but essentiel, primordial, est d'enclore et de protéger les héritages. De là résulte la possibilité d'établir des principes généraux en ce qui concerne la plantation, la formation et l'entretien des *haies*. Quand on veut former une *haie*, on prépare le terrain en ouvrant, quelques mois à l'avance, une tranchée de largeur et de profondeur variables. Si l'on opère par semis, on fera bien de n'employer que les graines venant d'être récoltées. Ce procédé est incontestablement le meilleur, parce que le plant pourvu de son pivot a plus de vigueur, tout en nuisant moins au sol voisin, et dure plus longtemps. Malheureusement, le plant de semis faits sur place croît lentement les premières années et la *haie* qu'il fournit a besoin d'être défendue pendant longtemps. Aussi aujourd'hui emploie-t-on de préférence la plantation. Les jeunes plants recueillis dans les bois doivent être absolument proscrits ; les végétaux venus en pépinière seront seuls employés. La plantation se fera en novembre, excepté dans les sols argileux où elle sera plus utilement effectuée vers le commencement de mars. Les jeunes plants devront avoir deux ans, dont un an de repiquage. On plante sur une ou deux lignes. La dernière méthode est la meilleure ; elle donne une *haie* plus fournie. On a soin alors de planter en échiquier, afin de n'avoir pas d'intervalles vides. Dès le premier été qui suit la plantation, on doit faire des binages si le sol est frais et profond ; s'il est léger, on se contentera de couvrir le jeune plant avec de la paille ou des feuilles. Ces mesures ont pour but d'éviter la sécheresse. Un léger labour à la main sera encore effectué en automne ou, au plus tard, vers le commencement du printemps de l'année suivante. A la fin de cette même année, les jeunes plants devront être parfaitement repris ; ceux qui auraient pu manquer auront été remplacés sans retard ; on procédera alors au recepage de la *haie*. Cette opération consiste à couper toutes les jeunes tiges à environ 0m,06 au-dessus du sol. On fait quelquefois ce recepage en même temps que la plantation ; cette méthode a l'inconvénient de retarder considérablement la végétation. Lors de la seconde année, le plant devenu plus vigoureux supporte mieux l'opération de la taille ; il pousse ensuite de nombreux jets qu'il est facile de diriger. Vers la fin de l'automne, on plante au milieu de la *haie* une série de pieux, puis on incline les unes vers les autres les jeunes tiges développées à la suite du recepage, en les enlaçant de telle sorte qu'il y ait un nombre égal de brins inclinés à droite et à gauche. On forme ainsi une sorte de treillage que l'on maintient dans une position verticale au moyen de perches transversales fixées aux pieux. On poursuit la même méthode d'enlacement tous les ans jusqu'à ce que la *haie* ait atteint la hauteur voulue. On l'arrête alors en coupant son sommet. De temps en temps, pendant l'hiver, on tond les deux faces verticales, soit avec les ciseaux à tondre, soit avec le croissant. Ces tontes ont à la fois pour but d'empêcher la *haie* d'acquérir une trop grande épaisseur et de forcer les brins à se ramifier davantage, afin de rendre la *haie* plus impénétrable. Cette méthode, que l'on recommande beaucoup aujourd'hui, a réellement sur les anciennes une grande supériorité, mais à la condition que la *haie* sera soigneusement entretenue. Outre les soins déjà indiqués, et qui devront être continués chaque année, nous mentionnerons encore les suivants. Lorsque les *haies* auront acquis trop d'épaisseur, on pratiquera un élagage qui devra toujours porter sur le vieux bois. On remplira les vides par des brins latéraux de l'année. Si, au contraire, la *haie* dépérit, si certains rameaux languissent et meurent, il faudra les remplacer sans retard, afin que les racines des plants voisins ne puissent s'emparer de l'espace vide, ce qui rendrait la reprise ultérieure du nouveau plant à peu près impossible. Toutes les fois que des remplacements de ce genre seront devenus nécessaires, il faudra opérer sur une longueur d'au moins 0m,50 à 0m,60. On procédera absolument de la même manière que pour une plantation nouvelle. Lorsqu'une *haie* tout entière commencera à dépérir par suite de vieillesse, on pourra lui communiquer une vigueur nouvelle, la rajeunir en quelque sorte, par un recepage complet à quelques centimètres au-dessus du sol.

Les essences propres à former des *haies* varient nécessairement suivant les conditions de leur établissement. Dans les sols argileux, les meilleures *haies* seront formées d'aubépine, de prunellier sauvage, de poirier sauvage, de nerprun, d'érable champêtre, de houx, de hêtre, de pommier sauvage, de charme et d'orme. Dans les sols siliceux, on pourra employer, outre les précédents, sans exception, l'épine-vinette, et, dans le Midi, l'olivier sauvage, le mûrier blanc, le chêne kermès, le grenadier. L'aubépine, le prunellier sauvage, le nerprun, l'orme, l'épine-vinette, le chêne kermès, l'olivier sauvage conviennent particulièrement aux terrains calcaires. Comme plusieurs des espèces que nous venons de nommer s'accommodent parfaitement du même climat et du même sol, on les emploie simultanément dans la même *haie*. Cette méthode a été diversement jugée par les auteurs. Rozier la condamne absolument ; mais Bosc l'approuve. Les grands arbres plantés au milieu des *haies* sont certainement nuisibles à celles-ci ; mais, comme ils donnent de bons produits en bois, en feuillage ou en fruits, on peut les employer, à la condition de ne pas trop les multiplier. On emploie souvent les *haies* d'arbres fruitiers pour enclore les vergers et les pièces de terre placées autour de l'habitation. Cette pratique, qu'on ne saurait trop conseiller, a un double avantage : elle est plus économique qu'un mur et donne de bons profits, pourvu qu'on l'établisse dans des conditions avantageuses. On a souvent conseillé de greffer par appro-

che les divers rameaux de ces *haies*, de manière à faire, en quelque sorte, un seul arbre de tous les végétaux de même espèce réunis sur la même ligne sans interruption. Cette méthode a peu d'amateurs et ne mérite guère, en effet, d'être suivie. « Je n'ai jamais vu, dit M. Bosc, des *haies* rester ainsi longtemps disposées en losanges; toujours des gourmands faisaient dessécher les tiges greffées, et il n'y avait pas moyen d'en tirer parti pour réparer le mal : il fallait receper la *haie* par le pied et recommencer à greffer par approche les nouveaux jets qu'elle fournissait; aussi tous les essais faits ont-ils été abandonnés. Je crois donc qu'il ne faut employer ce mode que dans les jardins de luxe, et réserver la greffe en approche, mais irrégulière, pour boucher les vides dans les *haies* rustiques; ce à quoi elle peut être employée avec grande utilité, comme on le voit dans beaucoup de lieux, principalement dans le nord de la France et en Angleterre; et en cela on ne fait qu'imiter la nature, car on trouve fréquemment de ces greffes dans les *haies* abandonnées à elles-mêmes. » Les *haies* destinées à servir d'abri contre les vents sont fréquemment employées dans certaines contrées, où, sans cette précaution, les récoltes seraient à coup sûr ravagées. Ainsi, Sinclair raconte que, dans les Hébrides, on a, par des clôtures bien entendues, augmenté dans une proportion surprenante le produit de terres qui, auparavant, n'avaient presque aucune valeur. Les abris doivent être proportionnés à la force des vents qu'il s'agit de mitiger. Leur direction est perpendiculaire aux vents dominants. Les essences varient, non-seulement suivant la nature des terrains et des climats, mais aussi suivant celle des vents qu'il s'agit de combattre. Ainsi, là où règnent les vents de mer avec leurs émanations corrosives, on emploiera, soit le pin maritime, soit le pin à crochet, le pin sylvestre, la sapinette bleue, le peuplier blanc, etc. Dans le Midi, le cyprès formera d'excellents abris contre les vents de terre. Ailleurs, on emploiera les différentes essences recommandées pour la formation des *haies*.

Les *haies* sèches sont formées de branches d'arbres coupées et consolidées au moyen de pieux ou de perches. Ces *haies*, employées fréquemment à défaut de *haies* vives, ne peuvent jamais être qu'un pis-aller. Elles exigent de fréquentes réparations. Les branches d'aubépine sont encore les meilleures pour former ces *haies*. Quant aux pieux, ceux de chêne sont les meilleurs; mais on n'a pas toujours la liberté du choix; aussi, dans nos campagnes, les *haies* sèches ont-elles besoin d'être réparées ou même entièrement refaites tous les ans, au printemps.

— Jurispr. *Haies longeant les chemins vicinaux*. D'après le règlement général de 1854, tout propriétaire qui veut se clore au moyen d'une *haie* est tenu de demander l'alignement, à moins toutefois qu'il n'établisse sa plantation à plus de 2 mètres du bord du chemin. La distance ordinaire prescrite par les arrêtés préfectoraux pour l'établissement des *haies* est fixée à 0m,50. Lorsqu'il y a un fossé, la distance se mesure à partir de la crête extérieure de ce fossé; quand il n'y a pas de fossé, à partir de la limite extérieure du chemin. Il est défendu de laisser croître des arbres à haute tige dans les *haies*.

Le maire délivre l'alignement, lorsque la plantation de la *haie* a lieu sur un chemin vicinal de petite communication; lorsqu'il s'agit d'un chemin vicinal de grande communication, l'alignement est donné par le préfet.

Bien qu'elles n'aient point été plantées à la distance prescrite, les *haies* établies antérieurement à l'arrêté préfectoral qui en détermine la distance peuvent être conservées, mais elles ne peuvent être renouvelées.

« Les *haies*, dit Dalloz, peuvent être l'objet de divers règlements de police, en ce qui concerne la sûreté et la commodité de la voie publique. C'est ainsi que l'article 2 du règlement de police du 2 août 1774 défendait aux blanchisseurs, jardiniers et autres d'attacher aux *haies*, le long des chemins, aucun cordage pour faire sécher linges, habillements, légumes, etc., de crainte d'effrayer les chevaux. Les maires, chargés maintenant de la police de la voirie, ne doivent apporter à la liberté naturelle et au droit de propriété que les restrictions dont la nécessité est évidemment démontrée. Quant aux chemins vicinaux de grande communication, ils sont placés sous la surveillance du préfet. »

Aux termes de l'art. 671 du code civil, il n'est permis de planter des arbres de haute tige qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par les usages constants et reconnus, et, à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de 2 mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les arbres à haute tige, et à la distance de 0m,50 pour les autres arbres et *haies* vives.

Le voisin peut exiger que les arbres et *haies* plantés à une moindre distance soient arrachés. Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres du voisin peut contraindre celui-ci à couper ces branches. Si ce sont les racines qui avancent sur son héritage, il a le droit de les y couper lui-même. Les arbres qui se trouvent dans la *haie* mitoyenne sont mitoyens comme la *haie*, et chacun des deux propriétaires a droit de requérir qu'ils soient abattus (art. 672 et 373 du code civil).

— *Haies longeant les routes*. Suivant l'arrêt du conseil du 17 juin 1721, il ne peut être établi de *haies* le long des routes à moins de 6 pieds des fossés, et de 30 pieds du pavé, sur les routes où il n'existe pas de fossés. Cependant, d'après M. Husson, l'administration permet la plantation des *haies* à la distance ordinaire, c'est-à-dire 0m,50.

Lorsque des *haies* ont été plantées sans autorisation à une distance moindre que celle que prescrivent les règlements, on doit pour la pénalité admettre la distinction suivante : lorsqu'il s'agit d'une *haie* vive, l'amende de 500 fr. fixée par l'ordonnance royale du 4 août 1751 est applicable; si c'est une *haie* sèche, il y a lieu d'appliquer l'amende de 300 fr. établie contre toute construction faite sans autorisation sur une propriété joignant la voie publique, par l'arrêt du conseil du 27 février 1765.

Le préfet indique, par un arrêté pris sur l'avis de l'ingénieur, l'essence des arbres qui peuvent être plantés pour l'établissement des *haies* (art. 91 du décret de 1811).

— *Haies sèches*. L'arrêté de police défendant aux propriétaires de planter sur leur terrain des *haies* vives le long des voies publiques, sans avoir obtenu l'alignement, n'est point applicable aux *haies* de bois mort (arrêt de la cour de cassation, 6 mai 1837).

L'art. 456 du code pénal punit d'un emprisonnement qui ne peut être au-dessous d'un mois ni excéder une année, et d'une amende égale au quart des restitutions et des dommages-intérêts, lesquels ne peuvent être, dans aucun cas, au-dessous de 50 fr., celui qui coupe ou arrache des *haies* vives ou sèches, plantées pour déterminer les limites entre différentes propriétés.

— Chasse. La chasse à la *haie* a dû être une des plus anciennement usitées, parce qu'elle est en effet une des plus simples. C'est la chasse sans chiens et sans chevaux, sans filets et souvent sans armes, telle enfin qu'elle dut être pratiquée lorsque les hommes, au début de la civilisation, pourvus à peine des premiers instruments de travail, avaient à lutter à la fois contre les instincts de défiance et l'extrême agilité du gros gibier et contre les attaques incessantes des animaux carnassiers. De nos jours, on trouve encore la chasse à la *haie* pratiquée dans toute sa simplicité par quelques peuplades de la Russie septentrionale. Voici comment procèdent, au rapport de M. J. La Vallée, les Sirianes voisins de l'embouchure de la Léna. Ils construisent, à l'aide de branches et de troncs d'arbres, de longues murailles, qui parfois n'ont pas moins d'une verste d'étendue; assez éloignées l'une de l'autre, à l'origine, elles vont en se rapprochant sans cesse et aboutissent à une fosse profonde de 2 à 3 sagènes. De distance en distance, on pratique dans la muraille des passages où l'on creuse également des fosses; on en dissimule l'entrée à l'aide de branchages, de mousse et de neige lorsque la terre en est couverte.

HAIE s. m. (a-ie; *h* asp.). Erpét. Serpent venimeux qui habite l'Egypte. ‖ On l'appelle aussi HAJA et HAJÉ. (V. ce dernier mot.)

HAÏE interj. (a-i; *h* asp.). Cri que font les charretiers, pour animer les chevaux.

HAÏFA, ville de Syrie. V. CAIFFA.

HAÏG, père de la nation arménienne, arrière-petit-fils de Japhet. Chassé de la Babylonie par Nemrod (Belus), il soumit les peuplades de l'Arménie, eut à soutenir une guerre contre Nemrod, qui réclamait la suzeraineté des pays conquis par son ancien sujet, le tua d'un coup de flèche dans une rencontre près du lac de Van et mourut l'an 2265 av. J.-C., laissant le gouvernement de ces contrées à son fils Armenag, qui leur donna son nom. D'après une tradition arménienne, Haïg prit part à la construction de la tour de Babel et mourut âgé d'environ 400 ans.

HAÏ GAON, théologien juif. V. HAÏ.

HAIGH, bourg d'Angleterre, comté de Lancastre, à 31 kilom. N.-O. de Liverpool; 1,560 hab. Mines de fer, de houille.

HAÏK s. m. (a-ik). Pièce d'étoffe longue de 5 à 6 mètres, sur 2 mètres de largeur, sans couture, qui recouvre tous les autres vêtements chez les Orientaux : *Il y a de grandes barres de bois qui relient les colonnettes et sur lesquelles on étend les* HAÏKS *de soie*. (Feydeau.)

HAILES (sir David DALRYMPLE, connu sous le nom de lord). V. DALRYMPLE.

HAÏLKI, nymphes des forêts et des rivières dans la mythologie slave. Elles faisaient entendre leurs voix, d'une force et d'une étendue surnaturelle, quelques minutes avant l'orage. Plus leurs cris étaient perçants et effrayants, plus l'orage devait être terrible. Leur nom dérivait de *Haja*, vieux mot slave qui signifie *tempête*.

HAILLAN (Bernard DE GIRARD, seigneur DU), historien français assez médiocre, né à Bordeaux en 1535, mort à Paris le 23 novembre 1610. Il était fils de Louis de Girard, qui fut, pendant quarante-cinq ans, lieutenant de l'amirauté de Guyenne. On l'avait élevé dans les principes de la religion réformée, qu'il abjura lorsqu'il vint à la cour, à l'âge de vingt ans. On le chargea d'accompagner à Londres et à Venise l'évêque de Noailles, dont la famille lui fit une pension à son retour. Il se livra alors à des travaux littéraires qui lui acquirent une certaine renommée. Il publia un livre intitulé : *De l'état et succès des affaires de France*, qui lui valut la protection du duc d'Anjou, auquel il avait dédié cet ouvrage. Il devint secrétaire des finances du prince. D'autre part, Charles IX s'enthousiasma de du Haillan et le nomma historiographe chargé de recueillir et de rédiger les annales nationales. Henri III le confirma dans cette charge avantageuse et y ajouta le titre de généalogiste de l'ordre du Saint-Esprit et une pension de 1,200 écus.

Une repartie de Henri IV à du Haillan est devenue célèbre. Cet auteur avait la réputation d'être fort gourmand et d'employer tout l'argent qu'il gagnait à acheter des primeurs, des victuailles rares. Un jour, il dit au roi : « Sire, vous savez que j'ai deux plumes en qualité d'historien public, titre dont il a plu à Votre Majesté de m'honorer; la première d'or, la seconde de fer. Avec ma plume d'or, je rends immortels ceux qui me font du bien et de l'honneur, et, par ma plume de fer, je ternis la réputation de ceux qui ne reconnaissent pas le mérite de mes travaux. — Monsieur, dit le roi, je ne pense pas que vous ayez *une plume d'or*, car il y a longtemps que vous vous l'eussiez passée par le bec. »

Outre l'ouvrage déjà mentionné, on a de lui : l'*Union des princes par les mariages de Philippe, roy d'Espagne, et madame Elizabeth de France, et encore de Philibert-Emmanuel, duc de Savoye, et de madame Marguerite de France*, poëme (Paris, 1559, in-8°); le *Tombeau du roy très-chrestien Henry II de nom* (Paris, 1559, in-8°); *Regum gallorum icones, a Faramundo usque ad Franciscum II, item ducum Lotharingorum, a Carolo primo usque ad Carolum tertium, versibus latinis expressæ* (Paris, 1559, in-4°); les *Devoirs des hommes*, recueillis en forme d'*epitome* des *Offices* de Cicéron (Blois, 1560, in-8°); l'*Histoire romaine d'Eutropius* (Paris, 1560, in-4°); les *Vies des plus grands, plus vertueux et plus excellents capitaines et personnages grecs et barbares, faites par Æmilius Probus et traduites du latin* (Paris, 1568, in-4°); *Histoire sommaire des comtes et ducs d'Anjou et d'Auvergne* (Paris, 1571, in-8°; 1572, in-4°; 1573, in-16; 1580, in-8°); *Promesse et dessein de l'histoire de France* (Paris, 1571, in-8°); *Discours sur les causes de l'extrême cherté qui est aujourd'hui en France et sur les moyens d'y remédier* (Paris, 1574, in-8°); *Recueil d'avis et conseils sur les affaires d'Etat*, tiré des *Vies* de Plutarque (Paris, 1578, in-8°); *Histoire générale des rois de France, contenant les choses mémorables advenues tant au royaume de France qu'es provinces étrangères sous la domination des Français, depuis Pharamond jusqu'à Charles VII inclusivement* (Paris, 1576, in-fol.; Genève, 1577-1580, 2 vol. in-8°; nouvelle édition, continuée par Arnoul de Ferron et, depuis, par plusieurs autres, jusqu'en 1615 (Paris, 1615, 2 vol. in-fol.).

HAILLET DE COURONNE (Jean-Baptiste-Guillaume), littérateur et magistrat français, né à Rouen en 1728, mort à Paris en 1818. Il quitta la carrière des armes pour devenir lieutenant général criminel au bailliage et présidial de Rouen (1767-1787). Haillet fut secrétaire perpétuel de l'Académie de Rouen. Il avait réuni une bibliothèque de plus de 30,000 volumes, dont un certain nombre, annotés par lui, sont recherchés des amateurs. On a de lui des mémoires intéressants et des éloges dont deux ont été publiés : *Eloge du Boullay* (Paris, 1771, in-8°); *Eloge de Cotton des Houssayes* (Paris, 1783). Il a fourni un grand nombre de notices et de renseignements pour la 9e édition du *Dictionnaire historique* de Chaudon et Delandine.

HAILLON s. m. (ha-llon; *ll* mll. — de l'anc. h. allem. *hadil*, lambeau). Guenille, lambeau d'une étoffe sale, usée; vêtement extrêmement usé, sale et déchiré : *Un tas de* HAILLONS. *Etre vêtu, couvert de* HAILLONS. *Quand l'arbitraire est vêtu de* HAILLONS *déchirés, il s'appelle la liberté, et quand il porte l'uniforme brodé, il s'appelle l'autorité*. (E. de Gir.)

Bien rarement la porte s'ouvre
A celui que le *haillon* couvre.
A. BARBIER.

Jusque sous ses *haillons* desséchés et poudrés,
Effrangés par le temps, cardés par la misère,
L'Arabe qui mendie a l'air d'un Bélisaire.
BARTHÉLEMY.

— Techn. Petite hutte à l'usage des ouvriers ardoisiers.

HAILLOT (Charles-Alexandre), général et écrivain français, né en 1795, mort à Toulouse en 1854. Capitaine d'artillerie en 1825, chef d'escadron en 1841, il fut nommé, après la révolution de 1848, colonel directeur de l'artillerie à Lyon, général de brigade en 1854, et chargé du commandement de l'artillerie à Toulouse. Outre des articles dans le *Journal des sciences militaires*, Haillot a publié : *Essai d'une instruction sur le passage des rivières et la construction des ponts militaires* (Paris, 1835-1837, in-8°), ouvrage très-estimé; (*Statistique militaire et recherches sur l'organisation et les institutions militaires des armées étrangères* (Paris, 1841); *Nouvel équipage des ponts militaires de l'Autriche* (Paris, 1846).

HAILLY (Charles-François-Ferdinand LE PRUD'HOMME, vicomte DE NIEUPORT D'), savant d'origine flamande, né à Paris en 1746, mort à Bruxelles en 1827. Il fut élevé à Paris, servit ensuite en Autriche comme lieutenant du génie, puis obtint une commanderie de l'ordre de Malte, et se fixa à Bruxelles. Il s'occupa de mathématiques, de philosophie, devint chambellan du roi des Pays-Bas, membre des états généraux, et fut nommé l'un des curateurs de l'université de Louvain. D'Hailly était membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles et membre correspondant de l'Institut de France. On lui doit un assez grand nombre de mémoires, entre autres : *Sur les courbes que décrit un corps qui s'approche ou s'éloigne en raison d'un point qui parcourt une ligne droite; Sur la manière de trouver un facteur qui rende une équation différentielle complète lorsque ce facteur est le produit de deux fonctions qui contiennent chacune une seule variable; In Platonis opera et sicinianam interpretationem animadversiones*. Il a publié, en outre, *Mélanges mathématiques; Essai sur la théorie du raisonnement*, etc.

HAIM ou **HAIN** s. m. (ain — du lat. *hamus*, même sens). Pêche. Hameçon. ‖ Ce mot, seul usité parmi un grand nombre de pêcheurs de profession, est presque inconnu des autres.

HAIMANEH, district de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, au S. et au S.-O. d'Angora. Couvert de landes immenses et montueuses, l'Haimaneh nourrit quelques troupeaux de moutons et de chèvres, mais présente l'aspect le plus triste et le plus désolé.

HAIMBURG, en latin *Hamburgum Austriæ*, ville des Etats autrichiens, dans la basse Autriche, sur la rive droite du Danube, à 44 kilom. S.-E. de Vienne; 4,342 hab. Très-importante manufacture de tabac. Les Hongrois y battirent les Allemands en 907. Haimburg est entourée de murs très-anciens, défendus par deux tours. Ses principales curiosités sont : l'hôtel de ville, où se trouve un autel romain; une tour appelée tour des Romains; les ruines d'un fort, et le château, entouré d'un parc anglais. Dans les environs de la ville, un rocher, qui se dresse au milieu du Danube, porte les ruines du château des Templiers, ou château de Rothemstein.

HAINA, bourg de Prusse, prov. de Hesse, à 14 kilom. S.-O. de Frankenberg; 800 hab. L'ancienne abbaye cistercienne de Haina a été transformée en hospice central d'aliénés.

HAÏ-NAN (*Sud de la mer*), île de la mer de Chine, dont la pointe méridionale est située par 18° 9′ 35″ de latit. N., et 107° 14′ de longit. E. Elle dépend de la province chinoise de Canton, dont elle est séparée par le canal de Khioung-Tchéou ou d'Haï-Nan. Cette île, de forme ovale, a 260 kilom. de long et 130 de large. Sa superficie totale est évaluée à 700 myriamètres carrés. Les côtes, plates et entourées de bancs de sable à l'O., offrent à l'E. d'excellents ports et des baies très-sûres. Le plateau du Ta-Outschi-Schân traverse l'intérieur de l'île et envoie dans tous les sens des ramifications formant de nombreuses vallées presque toutes sauvages et incultes. Les brises de la mer y rafraîchissent le climat, qui est naturellement très-chaud. Dans la partie occidentale, on récolte du riz, des fruits de toute espèce, des cannes à sucre, du tabac, du coton, de l'indigo et des patates à sucre, tandis que la côte orientale est stérile et généralement couverte de forêts d'où l'on tire des essences précieuses et d'excellents bois de construction. Ces forêts sont peuplées d'animaux féroces, tels que le tigre, le rhinocéros, etc., de singes, de cerfs et de serpents. L'apiculture fournit beaucoup de cire pour l'exportation. Les poissons, les coquillages, les coraux et les tortues abondent sur les côtes. Les rivières charrient des sables d'or et les salines donnent de riches produits.

Les habitants d'Haï-Nan ressemblent aux Chinois par les mœurs, le costume et les usages, mais ils parlent une langue tout autre, bien qu'ils emploient dans leur écriture les caractères chinois. La population de l'île est évaluée à 1,000,000 d'habitants, dont une partie seulement est soumise à la Chine. Les autres vivent indépendants et presque à l'état sauvage dans l'intérieur de l'île. Ch.-lieu, Kioung-Tcheou-Fou. Cette ville, située sur la côte septentrionale, est entourée de murs de brique de 12 mètres de hauteur et compte plus de 200,000 habitants, qui ont une industrie et un commerce maritime très-étendus, surtout depuis que la paix de Tientsin, en 1858, a ouvert son port aux navires étrangers. A 15 kilom. de la capitale, on trouve la ville, presque aussi grande et aussi peuplée, de Haï-Kheou-So, encore appelée Howi-How, qui est le port principal et la première ville maritime de l'île, ainsi que la résidence du gouverneur chinois.

HAINAUT, en latin *Hanagavensis Comitatus*, en flamand *Hene-Gouwen*, prov. de Belgique, dans la partie S.-E. du royaume. Elle a pour limites la province de Namur à l'E., celles du Brabant méridional et de la Flandre orientale au Nord, celle de la Flandre occidentale à l'O. et la France au S. On évalue sa superficie à 372,206 hectares et sa population à 835,841 hab. Ch.-l. Mons; villes principales : Ath, Charleroi, Tournay, Mons, Soignies et Thuin. Le Hainaut est divisé en 6 districts ou

arrondissements, 424 communes, dont 21 ont conservé le titre de ville.

Cette province n'offre pas de montagnes proprement dites, mais des gorges escarpées, des plateaux élevés et de jolis vallons. Les principales rivières qui l'arrosent sont l'Escaut, qui la traverse longitudinalement à l'O., la Sambre, qui serpente au S.-O., la Dendre, la Haine, la Trouille et la Senne. Le sol est généralement fertile; il produit du colza, du lin, du chanvre, de la chicorée, du tabac et du houblon. Les pâturages nourrissent de nombreux troupeaux de bestiaux, notamment des chevaux estimés. Le mûrier est cultivé sur quelques points seulement. Le Hainaut belge possède des fabriques de toiles, cuirs, savon, des bonneteries, des taillanderies, des poteries; mais la plus importante source de richesses de cette province, c'est l'exploitation de ses immenses houillères, de ses mines de fer, de zinc et de ses carrières de pierre et de marbre. Charleroi compte, à lui seul, 135 puits d'extraction, qui fournissent annuellement 15 millions d'hectolitres de charbon; le bassin de Mons est tout aussi riche et occupe plus de 25,000 ouvriers.

Le Hainaut eut, sous les rois de la première race, des comtes particuliers, dont nous donnons ici l'histoire.

Après le partage de l'empire, sous les successeurs de Charlemagne, ces comtes se rendirent indépendants. Regnier, auteur de la première maison des comtes de Hainaut, fut fait prisonnier par le Normand Rollon, en 878. Il eut pour successeur un de ses fils, Regnier II, que Charles le Simple institua gouverneur du royaume de Lorraine. Regnier III, comte de Mons en Hainaut, un des fils de Regnier II, mort vers 930, fut père de Regnier IV, à qui Brunon, archevêque de Cologne, frère de l'empereur Othon, confisqua ses domaines. Regnier IV laissa deux fils; le cadet, Lambert, fut la souche des comtes de Louvain; l'aîné, Regnier V, recouvra l'héritage paternel, grâce à Hugues Capet, dont il avait épousé une fille. Il fut père de Regnier VI, mort vers 1020, n'ayant eu qu'une fille, Richilde, comtesse de Hainaut, qui épousa en premières noces Hermann, comte de Valenciennes, en secondes noces, Baudouin, comte de Flandre, et en troisièmes noces, Guillaume, comte d'Essex. De son second mariage, le seul fécond, naquirent Arnoul, comte de Flandre, surnommé le Malheureux, dépouillé de ses possessions par son oncle Robert, et mort sans postérité, et Baudouin II, comte de Hainaut du chef de sa mère, mort pendant la première croisade, en 1098. Ce dernier avait épousé Ide de Louvain, et de ce mariage naquirent Baudouin, qui a continué la filiation, et Arnoul, auteur de la maison des seigneurs de Rœux. Baudouin III, comte de Hainaut, fils aîné de Baudouin II, mourut en 1120, laissant d'Yolande de Gueldre Baudouin IV, comte de Hainaut, marié à Alix de Namur. De cette union sont sortis, entre autres enfants, Godefroi de Hainaut, comte d'Ostrevaut, mort sans postérité; Baudouin, dont nous parlerons plus loin; Guillaume de Hainaut, seigneur de Château-Thierry; Yolande de Hainaut, mariée, en premières noces, à Yves de Soissons, et, en secondes noces, à Hugues Campdavenne, comte de Saint-Paul; Agnès de Hainaut, dite la Boiteuse, mariée à Raoul, sire de Coucy; Laurence de Hainaut, mariée, en premières noces, à Thierry d'Alost, et, en secondes noces, à Bouchard de Montmorency. Baudouin V, comte de Hainaut, surnommé le Courageux, un des fils de Baudouin IV, épousa, en 1169, Marguerite d'Alsace, sœur et héritière de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, qui lui porta le comté de Flandre. Il mourut en 1195, laissant, entre autres enfants, Baudouin, dont on va parler; Philippe de Flandre, marquis de Namur, mort sans enfants; Henri de Flandre, empereur de Constantinople après son frère Baudouin, en 1206; Isabeau de Hainaut, première femme du roi Philippe-Auguste; Yolande de Hainaut, mariée à Pierre II de Courtenay, empereur de Constantinople. Baudouin VI, comte de Hainaut, et comte de Flandre du chef de sa mère, nommé empereur de Constantinople en 1204, fut fait prisonnier, par le roi des Bulgares, en 1206, et périt par ordre de ce prince. Il avait épousé Marie, fille de Henri Ier, comte de Champagne, qui lui donna deux filles, Jeanne, mariée en premières noces à Fernand, roi de Portugal, et, en secondes noces, à Thomas, duc de Savoie, morte sans enfants, et Marguerite, qui hérita des comtés de Hainaut et de Flandre, à la mort de sa sœur aînée. Marguerite avait épousé en premières noces Baudouin d'Avesnes, et, en secondes noces, Guillaume de Dampierre. Gui de Dampierre, issu de cette dernière union, fut comte de Flandre dès le vivant de sa mère, tandis que la légitimité des enfants du premier lit fut longtemps contestée, sous prétexte que Baudouin d'Avesnes était sous-diacre et n'avait pas obtenu de dispense. Le procès fut jugé par Louis IX, qui reconnut la validité du mariage attaqué et adjugea le comté de Hainaut à Jean d'Avesnes, fils de Baudouin. Jean d'Avesnes épousa Alix, sœur et héritière de Guillaume, comte de Hollande, empereur éphémère, élu pendant le grand interrègne, en 1247. Il eut de ce mariage Jean, qui lui succéda; Bouchard, évêque de Metz; Jean, évêque de Cambrai; Gui, évêque d'Utrecht; Florent de Hainaut, prince d'Achaïe et de Morée. Jean II, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Frise, etc., laissa, entre autres enfants, Guillaume, dont nous parlerons ci-dessous; Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, Valenciennes, Condé, etc., père de Jeanne, mariée à Louis de Châtillon, comte de Blois; Marguerite de Hainaut, mariée à Robert II, comte d'Artois; Isabeau de Hainaut, mariée à Raoul de Clermont, seigneur de Nesle, connétable de France; Marie de Hainaut, mariée à Louis Ier, duc de Bourbon. Guillaume, comte de Hainaut, successeur de Jean II, épousa, en 1305, Jeanne, sœur du roi Philippe de Valois, et en eut Guillaume II, comte de Hainaut, tué par les Frisons en 1345, et qui ne laissa pas de postérité; Jeanne de Hainaut, mariée à Guillaume, duc de Juliers; Philippe de Hainaut, mariée à Edouard III, roi d'Angleterre, et Marguerite, qui lui succéda. Marguerite avait épousé, en 1324, Louis de Bavière, élu empereur en 1313, et elle porta le comté de Hainaut dans la maison de Bavière. Albert de Bavière, issu de ce mariage, fut comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande, etc. Il épousa, en premières noces, Marguerite de Silésie et, en secondes noces, Marguerite de La Mark, et laissa, entre autres enfants, Guillaume, dont nous parlerons ci-dessous; Marguerite, mariée à Jean sans Peur, duc de Bourgogne; Catherine, qui épousa successivement Edouard, duc de Gueldre, et Guillaume, duc de Juliers; Anne, mariée à Wenceslas de Luxembourg, empereur; Jeanne, mariée à Albert, archiduc d'Autriche. Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, etc., fils aîné d'Albert, mourut en 1417, laissant de son mariage avec Marguerite de Bourgogne une fille unique, Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande, etc. Celle-ci fut mariée quatre fois : 1° à Jean de France, dauphin, fils de Charles VI; 2° à Jean de Bourgogne, duc de Brabant; 3° à Onfroi d'Angleterre, duc de Glocester; 4° à François de Borselle, comte d'Ostrevaut. Ce dernier ayant été fait prisonnier par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, Marguerite, cousine du duc, fut obligée, comme rançon, de lui céder le comté de Hainaut. De la maison de Bourgogne, ce comté passa dans celle d'Autriche, par Marie, fille de Charles le Téméraire. Une partie en fut cédée à la France par les traités des Pyrénées et de Nimègue, sous Louis XIV. La partie restée dans la maison d'Autriche fut conquise par les armées républicaines en 1793, et forma le département de Jemmapes. En 1814, il fut incorporé au royaume des Pays-Bas, et, lors de la séparation de la Belgique et de la Hollande en 1830, il est resté à la Belgique.

HAINE s. f. (è-ne; *h* asp. — rad. *haïr*). Sentiment qui nous éloigne violemment de quelqu'un, et qui nous porte à lui faire ou à lui désirer du mal : *Celui à qui tu donnes écrit sa reconnaissance sur le sable, et celui à qui tu ôtes inscrit sa* HAINE *sur l'airain.* (Max. orientale.) *L'amour des jaloux est fait comme la* HAINE. (Mol.) *Notre* HAINE *pour nos victimes n'est que le tourment de nos remords.* (Chateaub.) *La faim fait un trou dans le cœur du peuple et y met la* HAINE. (V. Hugo.)

L'amour est mal guéri, quand il l'est par la *haine*.
TH. CORNEILLE.

L'absence est aussi bien un remède à la *haine*
Qu'un appareil contre l'amour.
LA FONTAINE.

La *haine* est un ivrogne au fond d'une taverne,
Qui sent toujours la soif naître de la liqueur,
Et se multiplier comme l'hydre de Lerne.
BAUDELAIRE.

‖ Aversion, répulsion, horreur d'une chose : *La* HAINE *du vice. L'austérité est une* HAINE *des plaisirs.* (Vauven.)

J'ai pris la vie en *haine* et ma flamme en horreur.
RACINE.

— *En haine de*, A cause de la haine que l'on éprouve pour : *Elle a fait cette démarche* EN HAINE DE *son frère. Depuis quand les idées sont-elles condamnées* EN HAINE DE *ceux qui les produisent?* (Proudh.)

— **Syn. Haine, antipathie, aversion, répugnance.** V. ANTIPATHIE.

— **Encycl.** Phil. Mor. Un scrupuleux anatomiste du cœur humain s'amuserait peut-être à disséquer chacune de nos passions et à chercher dans quelle proportion y entrent l'amour et la *haine*. On sait que Spinoza fait dériver toutes les passions de deux passions maîtresses : la joie et la tristesse, qui se diversifient selon les circonstances et les milieux. « Il y a peu de passions, dit aussi Vauvenargues, où il n'entre de l'amour ou de la *haine* : la colère n'est qu'une aversion subite et violente, enflammée d'un désir aveugle de vengeance; l'indignation, un sentiment de colère et de mépris; le mépris, un sentiment mêlé de *haine* et d'orgueil; l'antipathie, une *haine* violente et qui ne raisonne pas. » La *haine*, dirons-nous après ce pénétrant moraliste, semble être une colère d'habitude. Qu'est-ce que la colère en effet? C'est, comme la définit Vauvenargues lui-même, une aversion subite et violente contre l'objet qui nous cause peine ou tristesse. La *haine* n'est rien autre chose, et entre ces deux sentiments nous trouvons une seule différence : la colère est passagère; la *haine* est permanente; c'est, dirons-nous volontiers, la colère à l'état chronique, moins les emportements brusques et violents.

Chose digne à noter pour le moraliste, l'amour élève celui qui en est l'objet : l'amant transfigure, entoure d'une auréole, élève par le cœur, au-dessus de l'humanité, l'objet de son amour. La raison en est qu'il n'y a pas d'amour sans estime. Par contre, la *haine* rabaisse ceux qui en sont l'objet. On se persuade difficilement que l'homme qui nous blesse n'a pas quelque grand défaut. C'est un jugement confus que l'esprit porte en lui-même. Et si la réflexion vient contrarier cet instinct, car il y a des qualités qu'on est convenu d'estimer et d'autres de mépriser, alors cette contradiction ne fait qu'irriter la passion; et plutôt que de céder aux traits de la vérité, elle en détourne les yeux. Ainsi, elle dépouille son objet de ses qualités naturelles, pour lui en donner de conformes à son intérêt dominant; ensuite elle se livre témérairement et sans scrupule à ses préventions insensées.

La *haine* peut subsister avec l'amour dans une même âme; il n'y a là rien qui doive nous étonner, car ce ne sont pas deux passions exclusives l'une de l'autre : il semble même que plus un homme a d'amour pour un être, plus il doit être enclin à haïr les autres êtres. L'amour, en effet, nous attire vers un objet, nous attache à lui; mais par là même ne nous éloigne-t-il pas, ne nous détache-t-il pas des autres? Or c'est là un des premiers effets de la *haine*. La Camille de Corneille aime son Curiace d'un amour passionné; elle hait d'une haine mortelle son frère qui a tué son amant. Ecoutez plutôt ses imprécations :

Rome, l'unique objet de mon ressentiment!
Rome à qui vient ton bras d'immoler mon amant!
Rome qui t'a vu naître et que ton cœur adore!
Rome, enfin, que je hais parce qu'elle t'honore!
Puissent tous ses voisins, ensemble conjurés,
Saper ses fondements encor mal assurés!
Et si ce n'est assez de toute l'Italie,
Que l'Orient contre elle à l'Occident s'allie;
Que cent peuples unis, des bouts de l'univers,
Passent, pour la détruire, et les monts et les mers;
Qu'elle-même sur soi renverse ses murailles
Et de ses propres mains déchire ses entrailles;
Que le courroux du ciel, allumé par mes vœux,
Fasse pleuvoir sur elle un déluge de feux!
Puissé-je de mes yeux y voir tomber la foudre,
Voir ses maisons en cendre et ses lauriers en poudre,
Voir le dernier Romain à son dernier soupir,
Moi seule en être cause, et mourir de plaisir.
CORNEILLE. *Les Horaces.*

Cette terrible explosion de *haine* nous fait bien voir que Vauvenargues, qui d'ordinaire voit si juste dans le cœur des hommes, a eu tort de dire que la *haine* est plus vive que l'amitié, moins vive que l'amour. La *haine* est le contraire de l'amour : comme lui elle pousse la vivacité à l'excès. Quel amant, réellement épris, trouvera la langue assez riche pour exprimer tous les sentiments de son cœur? De même, quel homme pénétré d'une *haine* profonde pourra jamais avec le langage humain épancher son âme? L'expression ne restera-t-elle pas toujours au-dessous de la réalité? La *haine* n'est souvent qu'un amour perverti; aussi elle a tous les élans, toute la vigueur passionnée de ce dernier sentiment. Aussi les cœurs qui aiment le plus ardemment haïssent avec le plus de force, lorsqu'ils se mettent à haïr.

Lorsque rien ne vient combattre l'action d'une cause de *haine*, et que, par suite, on donne satisfaction à ce sentiment, il se répercute de celui qui hait à celui qui est haï. En effet, celui qui satisfait sa *haine* contre une personne, en lui faisant du mal, fait naître ou augmente la *haine* chez la personne qu'il atteint, de telle sorte que la *haine* engendre la *haine*. Ainsi s'expliquent ces inimitiés permanentes qui existent parfois entre des individus, des familles et même des nations. En effet, lorsqu'on se venge, il est bien difficile de ne jamais dépasser la mesure du mal qu'on a subi, et de rendre exactement œil pour œil et dent pour dent. Lorsqu'on dépasse cette mesure, il reste encore un compte à régler et cela peut durer longtemps. C'est ainsi que les choses se passaient naguère entre les familles corses. Souvent il en a été de même entre les nations. Par exemple, pendant le moyen âge, il y eut entre les Anglais et les Français des guerres nombreuses qui furent en partie des vengeances ou des revanches. Cela est naturel et arrivera fatalement tant que les éléments de civilisation et de moralité ne seront pas assez forts pour contre-balancer les causes de *haine*.

HAINE, rivière de Belgique et de France, formée dans la province de Hainaut par la réunion de trois petits ruisseaux. Elle se dirige de l'E. à l'O., entre en France dans le département du Nord, et se jette dans l'Escaut à Condé, après un cours de 80 kilom. Ses principaux affluents sont la Trouille et la Honnelle.

HAINES, rivière de l'Afrique orientale. Elle naît, à ce que l'on croit, dans les plateaux élevés qui entourent les affluents les plus méridionaux de l'Abraï. D'après les renseignements fournis par les naturels, elle est très-considérable au N. du 4e degré de latit. N. Un marin anglais l'explora à Giredi, ville située à 35 kilom. au N.-O. de Magadoxo; à cet endroit, la rivière a 60 mètres de large et une profondeur considérable. De là, elle coule dans une direction parallèle à la côte, et l'on rencontre, sur ses rives, un grand nombre de villages entourés de champs cultivés qu'elle arrose. Ces irrigations diminuent peu à peu le volume de ses eaux, et, au N. de la ville de Brava, point extrême où elle ait été observée par le lieutenant Christophe, elle n'a plus que 20 à 40 mètres de largeur et une profondeur de 3 à 5 mètres. Elle se jette, d'après le rapport des naturels, dans un lac salé d'une profondeur incommensurable.

HAINEUSEMENT adv. (è-neu-se-man; *h* asp. — rad. *haineux*). D'une manière haineuse : *Pendant longtemps, la puissance de Calvin fut* HAINEUSEMENT *limitée par les Génevois.* (Balz.)

HAINEUX, EUSE adj. (è-neu, euze; *h* asp. — rad. *haine*). Qui éprouve de la haine; qui est rempli de haine, qui est inspiré par la haine, qui trahit la haine : *Une femme* HAINEUSE. *Un caractère* HAINEUX. *Des sentiments* HAINEUX. *Des paroles* HAINEUSES. *Les gens flegmatiques et froids, si doux, si patients, si modérés à l'extérieur, en dedans sont* HAINEUX, *implacables, vindicatifs.* (J.-J. Rouss.)

— Substantiv. Personne haineuse : *Nous croyons toujours que Dieu est semblable à nous-mêmes : les indulgents l'annoncent indulgent; les* HAINEUX *le prêchent terrible.* (J. Joubert.)

HAINICHEN, ville du royaume de Saxe, cercle de Dresde, bailliage et à 14 kilom. N.-O. de Freiberg; 6,594 hab. Fabriques de draps, de toiles et de cotonnades.

HAINL (François-Georges), violoncelliste et compositeur français, né à Issoire (Puy-de-Dôme) en 1807. Son père, à la fois cordonnier et ménétrier, lui apprit les premiers éléments de la musique. Après avoir suivi les cours des colléges de sa ville natale et de Saint-Etienne, Georges Hainl s'adonna entièrement à la musique, fut admis comme violoncelliste à l'orchestre des Célestins de Lyon (1826), puis à celui du Grand-Théâtre de cette ville, et entra, en 1829, au Conservatoire de Paris, dans la classe de Norbin. Dès l'année suivante, il y remportait le premier prix de violoncelle. Pour vivre, Hainl se fit successivement violoncelliste dans divers théâtres de Paris. Il retourna, en 1832, au Grand-Théâtre de Lyon, où il commença sa réputation, se fit entendre à Paris aux concerts du Conservatoire (1838), et visita successivement la Belgique, l'Angleterre, l'Allemagne, la Hollande, en donnant des concerts, puis il parcourut le midi de la France et devint, en 1840, chef d'orchestre du Grand-Théâtre de Lyon. En 1863, lors de la reprise de l'opéra des *Vêpres siciliennes* de Verdi, une discussion survenue entre l'auteur et M. Dietsh amena la retraite de ce dernier. Hainl fut immédiatement appelé à le remplacer comme chef d'orchestre; quelques mois plus tard, il succédait, en outre, à Tilmant comme chef d'orchestre des concerts du Conservatoire. En 1872, M. Georges Hainl s'est démis des fonctions qu'il remplissait au Conservatoire et a remplacé Gevaërt comme directeur général de la musique de l'Opéra.

Comme chef d'orchestre, Hainl a l'élan, la chaleur communicative, le tact, toutes les grandes qualités nécessaires à ces difficiles fonctions; comme virtuose, il est hors ligne : aucun violoncelliste ne saurait lui être comparé. Enfin, dans ses compositions musicales pour le violoncelle, l'originalité de la forme le dispute à la profondeur des idées. On cite notamment sa grande *Fantaisie sur Guillaume Tell*. Hainl est, depuis 1849, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. Il a publié : la *Musique à Lyon depuis* 1713 *jusqu'en* 1852; *Discours de réception à l'Académie de Lyon* (1852).

HAINUYER, ÈRE s. et adj. (è-nu-ié, iè-re; *h* asp.). Géogr. Habitant du Hainaut; qui appartient au Hainaut ou à ses habitants : *Les* HAINUYERS. *La population* HAINUYÈRE.

HAINZELMAN (Elie), graveur allemand, né à Augsbourg en 1640, mort dans la même ville en 1693. Venu à Paris pour étudier son art, il entra dans l'atelier de François de Poilly, dont il adopta la manière sans pouvoir toutefois acquérir la pureté de son dessin. On cite parmi ses meilleurs ouvrages : une *Vierge avec l'Enfant Jésus*, un petit *Saint Jean* d'après Annibal Carrache et des *Saintes Familles* d'après Raphaël et Bourdon. — Son frère, Jean, né à Augsbourg en 1641, mort à Berlin au commencement du XVIIIe siècle, étudia également la gravure sous Poilly, devint graveur de la cour de Berlin, exécuta un grand nombre de portraits sur des dessins qu'il avait faits d'après nature, et reproduisit plusieurs tableaux d'après Annibal Carrache et Sébastien Bourdon. On cite, parmi ses meilleures œuvres, les portraits de J. Sobieski, roi de Pologne, et du grand électeur Frédéric-Guillaume.

HAÏR v. a. ou tr. (a-ir; *h* asp. — du germanique : gothique *hatan*, ancien saxon *hetian*, anglo-saxon *hatian*, anglais *to hate*, allemand *assen*, même sens. Rejette le tréma aux trois pers. du sing. du prés. de l'ind. : *Je hais, tu hais, il hait*). Avoir de la haine pour : *Regretter ce qu'on aime est un bien, en comparaison de vivre avec ce qu'on* HAIT. (La Bruy.) *Quand on sent qu'on n'a pas de quoi se faire estimer de quelqu'un, on est bien près de le* HAÏR. (Vauven.) *N'aimer que soi, c'est* HAÏR *les autres.* (Lamenn.)

Dire qu'on ne saurait haïr
N'est-ce pas dire qu'on pardonne?
MOLIÈRE.

. . . La fantasque inégale
Qui m'aima le matin souvent me *hait* le soir.
BOILEAU

Depuis que je *hais* les sots,
Je *hais* presque tout le monde.
CAILLY.

‖ Avec un nom de chose pour régime, Avoir de l'aversion, de la répugnance pour : HAÏR *les compliments. Je* HAIS *les cérémonies. Celui qui fait le mal* HAIT *la lumière.* (Boss.)

Moi, je *hais* le fard dans les mœurs
Encor plus que sur le visage.
Mme DESHOULIÈRES.

— *Ne pas haïr*, Aimer assez, se sentir quelque goût pour : *J'ai cru que vous* NE HAÏSSIEZ PAS *les détails.* (Mme de Staël.)

Je *ne hais pas* les gens que la colère enflamme :
On sait mieux et plus tôt tout ce qu'ils ont dans l'âme.
C. DELAVIGNE.

— *Haïr comme la peste, comme la mort* ou *à mort*, Haïr extrêmement; avoir la plus grande répugnance pour : *Je* HAIS *l'ennui* PLUS QUE LA MORT. (Mme de Sév.) *Je* HAIS À MORT *ces connaissances qu'on décore du nom d'amitiés.* (Champfleury.)

Je *hais comme la mort* l'état de plagiaire.
A. DE MUSSET.

Se haïr v. pr. Eprouver de la haine, de l'aversion pour soi-même : *L'Evangile nous commande de* NOUS HAÏR, *et aussi d'aimer notre prochain comme nous-mêmes. Nulle autre religion n'a proposé de* SE HAÏR, *nulle autre religion ne peut donc plaire à ceux qui* SE HAÏSSENT, *et qui cherchent un être véritablement aimable.* (Pasc.)

— Se détester mutuellement : *Tous les hommes* SE HAÏSSENT *naturellement; je mets en fait que, s'ils savaient exactement ce qu'ils disent les uns des autres, il n'y aurait pas quatre amis dans le monde.* (Pasc.) *Pour bien* SE HAÏR, *il faut s'être aimés.* (A. d'Houdetot.)

— **Syn. Haïr, abhorrer, détester, exécrer.** V. ABHORRER.

HAIRE s. f. (è-re; *h* asp. — du germanique : anc. allemand *harra*, *hara*, *har*, *haar*, poil, crin; scandinave, *hæra*, tissu de poil; anglo-saxon *hæra*, même sens, *hær*, poil, crin; allemand *haar*, poil. Probablement le sanscrit *kêçara* et le latin *cæsaries*, chevelure). Petite chemise en étoffe de crin ou de poil de chèvre, qu'on porte sur la peau par esprit de pénitence :

Laurent, serrez ma *haire* avec ma discipline,
Et priez que toujours le ciel vous illumine.
MOLIÈRE.

Vicieux, pénitent, courtisan, solitaire,
Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la *haire*.
VOLTAIRE.

— Comm. Grosse étoffe dont les brasseurs se font des vêtements pour le travail.

— Techn. *Drap en haire*, Drap qui n'a pas encore été foulé.

— Métallurg. Paroi de derrière d'un feu d'affinerie, celle qui est opposée au laiterol. ‖ Plaque de fonte qui forme ou recouvre cette paroi. ‖ On dit aussi RUSTINE.

HAIRE s. m. (è-re; *h* asp.). Véner. Jeune cerf qui n'a pas encore ses dagues : *Un* HAIRE *est un cerf d'un an révolu; jusque-là il est faon; après deux ans il est daguet, puis seconde tête, ensuite troisième tête.* (E. Sue.) ‖ On écrit plus ordinairement HÈRE.

HAIR-ULLAH, historien turc, né à Constantinople vers 1820. Il est fils d'Abd-ul-Hag-Effendi, mort historiographe de l'empire en 1853. Hair-Ullah est devenu conseiller d'Etat, membre du conseil de l'instruction publique et inspecteur général des écoles. Il a traduit plusieurs ouvrages du français, entre autres un *Traité d'agriculture*, et composé une grande *Histoire de l'empire ottoman*, en cours de publication.

HAÏSSABLE adj. (a-i-sa-ble; *h* asp. — rad. *haïr*). Qui mérite d'être haï, détesté : *Le moi est* HAÏSSABLE. (Pasc.) *Les grands haïssent la vérité, parce qu'elle les rend* HAÏSSABLES. (Mass.)

. . . Le deuil s'adoucit, l'époux moins *haïssable*
Finit par consoler la veuve inconsolable.
PONSARD.

— **Syn. Haïssable, odieux.** Par sa terminaison, le premier de ces mots marque proprement ce qui est capable d'exciter la haine plutôt que ce qui l'excite en effet, et le second désigne ce qui est l'objet d'une haine actuellement ressentie. Pascal disait que l'homme est *haïssable* au moment même où il le considérait comme ne pouvant se résoudre à se haïr lui-même, c'est-à-dire à s'humilier. Néanmoins *odieux* s'emploie souvent aussi en parlant des objets qui ne méritent que de la haine; mais alors il a plus de force que *haïssable : Si l'objet* HAÏSSABLE, a dit Roubaud, *est digne de haine, l'objet* ODIEUX *est digne de toute notre haine.*

— **Allus. littér. Le moi est haïssable,** Mot de Pascal. V. MOI.

HAÏSSANT, ANTE adj. (a-i-san, an-te; *h* asp. — rad. *haïr*). Qui éprouve de la haine, qui hait : *Quelle folie de s'indigner, de blâmer, de se rendre* HAÏSSANT, *de s'occuper de ces grands intérêts de politique qui ne nous intéressent point!* (Ste-Beuve.)

HAÏTI, île de l'océan Atlantique, appelée d'abord *Hispaniola* par Christophe Colomb, puis *San-Domingo* ou Saint-Domingue, l'une des quatre grandes Antilles et la plus considérable après celle de Cuba. Elle est située à l'entrée du golfe du Mexique, entre 17° 43' et 19° 58' de latit. N., 70° 45' et 76° 55' de longit. O. Sa longueur, de l'E. à l'O., est de 600 kilom. environ; sa largeur, du N. au S., varie de 230 kilom. à 27 kilom. On évalue sa superficie à 76,036 kilom. carr., et sa population, d'après les documents les plus récents, s'élève à 850,000 hab.

— *Aspect général, orographie, hydrographie.* Les côtes de l'île d'Haïti, très-sinueuses, forment un grand nombre d'anses très-commodes et très-sûres pour les navires qui y cherchent un abri. La grande baie de Samana, que l'on remarque sur la côte orientale, est séparée par la presqu'île du même nom de la baie Ecossaise ou de Cosbeck. Si l'on tient compte de leurs nombreuses courbures, les côtes ont un développement de 258 myriamètres. L'île est hérissée de montagnes. La chaîne du Cibao, dont le point central atteint 2,000 mètres et le point culminant 2,800 mètres, la traverse de l'E. à l'O. et projette plusieurs rameaux qui courent vers la mer et forment une multitude de promontoires, de presqu'îles et de baies. Les pentes du Cibao, très-roides au N., s'abaissent doucement vers le S. et le S.-E., et se perdent dans de vastes savanes. Cette chaîne, susceptible de culture presque jusqu'à son sommet, est couverte d'immenses forêts vierges et donne naissance à plusieurs cours d'eau, notamment à la Neyba, à la Youna, au Yaque, à l'Ozama et à l'Artibonite. Le Henriquilla, qui a 37 kilom. de long sur 7 kilom. de large et se trouve à 37 kilom. de la côte méridionale, se fait remarquer par son flux et reflux périodique, ainsi que par ses crues partielles.

— *Climat.* En raison de son territoire montagneux, Haïti présente une grande variété de températures. Dans les plaines, une chaleur extrême, jointe à l'humidité naturelle du pays, souvent meurtrière pour les Européens, développe une luxuriante végétation; sur les côtes, les brises régulières de mer et de terre amortissent sensiblement la chaleur du jour et rendent les nuits très-fraîches. Dans les vallées, arrosées par de nombreux ruisseaux, on respire un air frais, et, sur le sommet des montagnes, le froid se fait sentir quelquefois assez vivement. Du reste, comme dans tous les pays situés entre les tropiques, l'année se divise en deux saisons, celle des pluies et celle de la sécheresse. La première est ordinairement dans toute sa force aux mois de mai et de juin; l'eau tombe alors par torrents, et les ruisseaux, souvent taris dans la sécheresse, se gonflent et inondent la campagne. Le passage d'une saison à l'autre forme un contraste souvent dangereux. En juin et en août, on a, pendant le jour, jusqu'à 40 degrés centigrades de chaleur dans les plaines, 22 ou 25 sur les montagnes, et 15 ou 17 degrés pendant la nuit. Dans ces mêmes mois, il règne à Haïti des ouragans violents, surtout dans la partie méridionale. Le pays est exposé aussi à des tremblements de terre fréquents et parfois assez terribles pour détruire des villes. La quantité moyenne de pluie qui tombe chaque année est de $3^{m},29$. Cependant la saison des pluies n'arrive pas à la même époque pour toutes les parties de l'île. Ainsi, vers la fin de novembre, les districts du N.-E. sont rafraîchis par d'abondantes ondées; ceux du N. et en partie ceux de l'O. ont à souffrir d'une sécheresse presque continuelle. Dans l'O. et dans le S., de même que dans l'intérieur, l'hiver, c'est-à-dire la saison des tempêtes et des pluies, règne de mai à octobre.

— *Productions végétales.* Les montagnes de la république d'Haïti offrent généralement un sol propre à la végétation et aux cultures de l'Europe. Les plaines dont le terrain est noir sont propres à la culture de la canne à sucre; sur les terrains sablonneux, on peut cultiver l'indigo; le coton croît sur les fonds rocailleux; le café réussit partout, mais principalement sur les emplacements à base marneuse. La plaine des Gonaïves produit du coton, de l'huile de palma-christi et des denrées alimentaires. Sur la plaine de l'Artibonite, on récolte du coton, du riz et beaucoup de maïs. Le Gros-Morne envoie aux Gonaïves du café, du maïs, des bananes, des patates, etc. Le fonds Baptiste-de-Saint-Marc produit quantité de légumes, notamment des choux, des radis, des betteraves, des navets, des pommes de terre, des artichauts, et une grande variété de fruits, tels que pommes, pêches, raisins, prunes, etc. Toutes ces denrées arrivent aux Gonaïves, soit pour la consommation locale, soit pour l'exportation. L'état rudimentaire où se trouve encore de nos jours l'organisation industrielle et domestique d'Haïti ne permet guère que certaines branches de l'agriculture. L'exploitation des grandes cultures est malheureusement entravée par le manque de bras et de capitaux; aussi, bien que la canne à sucre vienne presque d'elle-même, l'industrie sucrière, au point de vue de l'exportation, est-elle complétement nulle. La stérilité des sucreries de cette magnifique contrée doit aussi être rejetée en partie sur le peu de sollicitude que les gouvernements qui se sont succédé depuis quarante ans ont montré pour les campagnes. Et cependant la fabrication du sucre pour l'exportation peut seule permettre à la culture de prendre, dans les immenses plaines de l'île, l'extension qu'elle est capable d'acquérir. Nous devons ajouter que, dans les terribles guerres de l'indépendance, les plantations et les usines ont été partout la proie des flammes, et que pendant longtemps les marchés étrangers ont été fermés au commerce haïtien. La culture de la canne se pratique encore sur une assez vaste échelle dans l'île d'Haïti, mais ses produits sont généralement transformés en tafia. La distillation de cette liqueur spiritueuse atteint des proportions incroyables. Le café, jadis la principale source de la richesse nationale, est aujourd'hui cultivé avec une négligence surprenante. Cependant, malgré le peu de soin que l'on apporte à la culture de cette précieuse graine, on en recueille encore annuellement près de 30 millions de kilogrammes pour les marchés étrangers. La république possède de vastes étendues de terres très-propres à la culture du coton; mais, faute de bras ou par suite de l'incurie des indigènes, elles restent en friche. La belle et vaste plaine de l'Artibonite pourrait à elle seule, d'après le journal le *Progrès d'Haïti*, avec 200,000 émigrants, fournir à l'Europe une quantité de coton presque égale à celle que produit l'Amérique du Sud. Depuis la scission de l'île en deux parties, la culture du tabac et son débit appartiennent particulièrement aux Dominicains. Comme toutes les autres cultures, celle du maïs aurait besoin d'être améliorée. Une méthode de culture moins défectueuse décuplerait les produits de cette plante, dont la végétation est magnifique.

L'île d'Haïti est riche en forêts, dont les essences dominantes sont le chêne, l'acajou, le pin, le sapin, le cèdre, etc.; mais ici encore l'exploitation laisse à désirer, excepté toutefois sur les bords de la mer et des grands cours d'eau. Cela tient surtout au manque de voies de communication. Cependant, l'exportation des bois d'acajou et de campêche atteint des proportions considérables. En 1850, il a été exporté d'Haïti 57,388,000 kilogrammes de campêche.

— *Règne minéral.* Les richesses minérales d'Haïti sont incomparables et pourraient devenir une source intarissable de prospérité. On trouve, en effet, dans l'île des gisements de houille, d'or, de platine, d'argent, de cuivre, d'étain, de fer, de sel gemme, etc. Le plus considérable des gisements de houille est situé sur la rive gauche de l'Artibonite, à une égale distance de plusieurs des ports du littoral, et pourrait alimenter de charbon les lignes de bateaux à vapeur qui sillonnent journellement la mer des Antilles. Aux environs de la ville de Cayes, au lieu dit le Camp Perrin, existe une autre mine de charbon; à la Gonave, la plus considérable des petites îles qui entourent Haïti, se trouvent des mines de fer et probablement aussi des mines de cuivre. La partie du territoire de la commune du Trou appelée Morne-Becly possède une mine de fer. Les richesses aurifères de l'île sont aussi importantes que celles de la Californie. Sur certains points, il suffit de dégager le sol de quelques légères couches de terre pour voir apparaître le métal précieux.

— *Commerce.* « Le commerce, dit le *Dictionnaire de la navigation et du commerce*, a complétement changé de caractère depuis une douzaine d'années. Anciennement, les importations étaient toutes faites pour le compte du commerce de l'Europe; mais, à partir de l'établissement du monopole, c'est le contraire qui eut lieu. Le chiffre des marchandises arrivant des deux continents est énorme, eu égard à la faiblesse numérique de la population, et cependant la totalité de ce qui entre se consomme dans le pays. Le luxe qui s'introduisit dans toutes les classes de la société, sous l'Empire, dut nécessairement être favorable à notre commerce. Les huiles, les vins de Champagne et ceux du Midi, les tissus de fil, de soie et de laine, les passementeries, broderies, les articles de Paris, la riche quincaillerie et les comestibles fins ont été l'objet d'un grand débit. Le commerce de Marseille en a surtout profité. Les châles de soie, dont le prix de revient en France est de 30 à 40 francs, se vendent dans l'île jusqu'à 140 francs. Les femmes d'Haïti ne reculent devant aucun sacrifice pour porter des châles roses ou bleus, blancs ou ponceau, leurs couleurs de prédilection. La consommation du vin est devenue très-forte. Le montant des importations générales d'Haïti (celles du moins qui ont été officiellement déclarées), de 1853 à 1859, a été de 144,051,941 fr. Le commerce interlope ajoute, croit-on, à ces chiffres une somme d'environ 5 millions. New-York, Boston, Philadelphie envoient à Haïti des farines, des viandes, du poisson salé, du suif, du savon, de la quincaillerie, du goudron, des cordages, etc. Bangor et Wilmington envoient des bois de construction et des planches de sapin. Il arrive aussi de l'Union américaine certains tissus de coton, supérieurs, dit-on, à ceux qui se fabriquent dans la Grande-Bretagne, et qui se vendent parfaitement sur le marché haïtien, bien qu'à des prix élevés. Haïti est pour les Etats-Unis un débouché précieux... Le commerce de l'Angleterre, jadis si florissant à Haïti, est descendu au deuxième rang depuis une dizaine d'années. Il ne se soutenait plus déjà sous Soulouque que par les commandes du gouvernement. Les quantités de tissus de laine et de coton qu'il faisait venir par l'intermédiaire des négociants anglais étaient énormes et hors de proportion avec le débouché qui leur était ouvert. Les Anglais ne conservent plus un certain avantage que sur les articles de laine, les fers, les aciers, les faïences, les madras et la bière. Les Allemands étendent considérablement leurs transactions sur la côte haïtienne. La majorité des indiennes dont se servent les femmes viennent de Hambourg. Les villes hanséatiques fournissent de gros tissus de coton bleus et blancs, tels que cotonnades ou colettes. Les importations françaises par la voie de Marseille et quelquefois de la Guadeloupe et de la Martinique consistent en comestibles, vins et huiles. Il vient également des tissus de soie et de coton, mais en faible quantité, de la Méditerranée. Les envois les plus considérables de cette espèce ont lieu par le Havre et Nantes. Le commerce avec ce dernier port a pris depuis peu un certain développement, et des lignes régulières sont établies entre Nantes et le Cap haïtien. La bière française, malgré la concurrence de l'ale et du porter, se débite à Port-au-Prince avec avantage. Marseille envoie une grande quantité de pâtes d'Italie d'une qualité supérieure à celle des Etats-Unis. » Les échanges de la France avec Haïti ont présenté, en 1857 et 1858, les résultats suivants :

	1857.	1858.
Importations.	13,476,000 fr.	12,386,000 fr.
Exportations.	6,301,000	3,169,000
TOTAUX.	19,777,000 fr.	15,555,000 fr.

Les principaux articles du commerce d'exportation avec l'Europe et les autres parties du monde sont : le café, le cacao, le coton, le campêche, les bois jaune et d'acajou, le tabac, la cire jaune et brune, la pitte, le miel, les sirops, l'écaille de tortue, les cuirs et le tafia. Les ports d'Haïti ont expédié 24,695,317 kilogrammes de café pendant l'exercice 1854-1855; 17,273,832 kilogrammes pendant l'exercice 1855-1856, et 23,285,600 kilogrammes pendant l'exercice 1857-1858. Ces chiffres ne représentent pas la quantité exportée, il faudrait y ajouter ce qui a été expédié en dehors du contrôle des douanes. Il a été exporté, en 1858, 728,100 kilogrammes de cacao et 225,600 kilogrammes de coton. Avant la Révolution, Haïti fournissait à la France 3 millions 500,000 kilogrammes de coton. Haïti fournit des bois de teinture et d'ébénisterie dans des proportions considérables. L'exportation seule du bois de campêche s'est élevée, en 1858, à 37,348,000 kilogrammes. La distillation du tafia atteint des chiffres surprenants : la fabrication totale peut être évaluée, sans exagération, à 6,300,000 litres par an.

En résumé, la moyenne générale du commerce d'Haïti est, d'après les chiffres officiels, de 43,313,312 francs par an, importations et exportations comprises.

Neuf ports sont ouverts au commerce à Haïti : Port-au-Prince, le Cap haïtien, Jacmel, les Gonaïves, les Cayes, Jérémie, Acquin, Miragoane et Saint-Marc.

— *Population.* La majorité de la population est de race nègre; le reste se compose de mulâtres et d'un petit nombre de blancs. Ni les nègres ni les mulâtres n'ont jusqu'ici répondu aux espérances que leur émancipation avait fait concevoir. Sous le rapport physique comme sous le rapport intellectuel, ils se montrent d'une paresse invincible. Ils ne recherchent que les jouissances sensuelles; tels ils étaient esclaves, tels ils sont restés étant libres. « Les nègres de Cuba, dit M. Alex. Bonneau (*Haïti, ses progrès, son avenir*), donnent chaque année à leurs maîtres 800 millions de livres de sucre, 11 millions de livres de tabac, 140 millions de cigares, 235,000 barriques de mélasse, et les Haïtiens indépendants, les Haïtiens travaillant pour eux-mêmes, laissent, pour ainsi dire, incultes plusieurs de leurs plaines les plus fertiles. Secouez donc votre torpeur, soyez de votre siècle, prouvez ce que vaut la liberté, soyez hommes, remuez d'une main vigoureuse ce sol que vous avez engraissé de vos sueurs quand il appartenait à d'autres, et de votre sang lorsque vous en avez revendiqué la possession sur le champ de bataille. »

— *Organisation politique, constitution, armée, marine, finances*, etc. En 1844, deux Etats se partagèrent l'île d'Haïti : la république dominicaine et la république haïtienne.

Le territoire de la république haïtienne est divisé en quatre départements, portant les noms de départements du Sud, de l'Ouest, du Nord et de l'Artibonite. Ces départements sont divisés en arrondissements et ceux-ci en communes. D'après la constitution de 1846, rétablie par le président Geffrard en 1859, tous les Haïtiens sont égaux devant la loi et jouissent de tous les droits civils et politiques. De vingt et un ans accomplis à vingt-cinq ans, ils votent dans les assemblées primaires des communes, qui nomment chacune trois électeurs; à partir de vingt-cinq ans révolus, ils votent dans les colléges électoraux ou d'arrondissements, qui nomment les députés. « Le gouvernement est républicain, avec un président, une chambre de soixante représentants du peuple et un sénat de trente membres. Le président est nommé pour quatre ans par le Corps législatif; les représentants, par les communes, pour trois ans; les sénateurs sont élus par les représentants, sur une liste de candidats choisis par les colléges électoraux, et leur élection est pour six ans. Chaque représentant reçoit 200 dollars par mois de session; le sénat est permanent, et un sénateur reçoit 125 dollars par mois. On

compte sept tribunaux, à la fois civils, correctionnels et criminels, et un tribunal de cassation pour toute la république. La religion catholique est celle de la majorité du peuple; les autres cultes sont tolérés. L'effectif de l'armée est de 10,000 hommes; la marine compte trois bâtiments à vapeur et quelques navires légers. L'État entretient des écoles primaires, dites écoles nationales, dans les villes, bourgs et villages, et des lycées dans les principales villes. Le revenu public est de 10 à 12 millions de francs par an, et les dépenses de 13 à 14 millions; une émission de papier monnaie comble le déficit. La république a des ministres résidant à Paris, à Londres, à Madrid, un chargé d'affaires, consul général à Washington, et des consuls dans les grandes places de commerce de l'Europe.

Le français est la langue du gouvernement et de la majorité des habitants.

— *Histoire*. C'est le 5 décembre 1492 que Christophe Colomb, qui avait abordé aux îles Lucayes le 4 octobre de la même année, prit terre à la pointe septentrionale de l'île d'Haïti, à l'abri d'un cap formant un havre sûr et commode. En l'honneur du saint dont l'Eglise honore la mémoire en ce jour, Colomb donna à ce lieu le nom de Saint-Nicolas, que le cap et le port ont conservé jusqu'aujourd'hui. Des Castillans, envoyés à la découverte dans l'intérieur de l'île, firent à leur chef un rapport enchanteur sur le pays qu'ils avaient parcouru et le comparèrent à leur patrie. La nouvelle terre fut nommée l'île Espagnole, *Hispaniola* ou *Española*. L'établissement que les Espagnols fondèrent sous le nom de *Santo-Domingo*, dans la partie méridionale de l'île, fut l'origine du nom de Saint-Domingue qu'elle reçut dans la suite. Lorsque Christophe Colomb découvrit l'île d'Haïti, elle était gouvernée par cinq caciques : Guavionex, Guacanaric, Cayacoa, Caonabo et Bohechio. Le premier régnait dans la *Maragua*, mot qui, en langue indienne, signifiait *royaume de la Plaine*. La capitale s'élevait à l'endroit où les Espagnols fondèrent la ville de la Conception de la Vega, et sa puissance s'étendait au N. et à l'E. jusqu'à la mer, depuis le cap Raphaël jusqu'à l'Isabélique. Guacanaric avait le Marien pour domaine. Ce second royaume s'étendait depuis l'Isabélique jusqu'à l'embouchure de la rivière de l'Artibonite. Cayacoa était cacique d'Higuey, royaume qui avait pour bornes la mer à l'E. et au S., depuis le cap Raphaël jusqu'à l'embouchure du Sayna. Higuey touchait au N. au royaume de Magua et à l'O. à celui de Maraguana. Caonabo gouvernait la Maraguana, bornée au S. par la mer, au N. par des chaînes de montagnes qui la séparaient du royaume de Magua et de celui de Marien; à l'E. par le cours du Jayna jusqu'à Cibao, et à l'O. par la chaîne de montagnes qui, partant de Bahoruco, va gagner, par le Mirebalais, le haut de la rivière de l'Artibonite. Enfin le cacique Bohechio avait pour royaume la Xaragua, qui comprenait cette longue pointe de terre qui court de l'E. à l'O., et qui forme ce qu'on nomme de nos jours la Bande du Sud de la république haïtienne. La puissance était héréditaire dans la famille des caciques. Des chefs subalternes, portant aussi le titre de caciques, gouvernaient les provinces et payaient à leur suzerain des tributs de poudre d'or et de coton. Ces tributaires et les grands personnages de la nation composaient le conseil du cacique. Les caciques étaient aussi les chefs de la religion.

A l'arrivée des Espagnols sur les rives d'Haïti, le cacique Guacanaric invita Colomb à venir mouiller en face de sa bourgade. L'amiral accepta et fut reçu avec les plus grands honneurs. Les avances inconsidérées de Guacanaric, ses relations trop intimes avec Colomb, et enfin la tyrannie des Espagnols à la Nativité exaspérèrent les Indiens. Le fier cacique de la Maraguana, qui était de race caraïbe, se mit à la tête d'une ligue contre Guacanaric et jura en même temps la perte de ses alliés. Il envahit le Marien, massacra onze Espagnols plongés dans le sommeil et incendia la contrée. Bohechio, cacique de la Xaragua, suivit son exemple et dévasta plusieurs villages du Marien. La puissance de Caonabo menaçait l'existence de la colonie espagnole. Colomb le fit enlever et on l'embarqua sur un bâtiment qui allait faire voile pour l'Espagne et qui, assailli par une violente tempête, sombra non loin des côtes d'Haïti avec le royal prisonnier. Le frère de Caonabo, pour le venger, réunit autour de lui une armée nombreuse; mais Colomb marcha contre lui avec son artillerie et lança sur les Indiens une meute de chiens dressés au carnage. Ce fut une véritable boucherie. Cette facile victoire des Espagnols décida à tout jamais de la conquête de l'île. Manicatoex fut le premier à se soumettre au vainqueur, et les autres petits caciques de la région connue des Espagnols s'empressèrent de suivre son exemple. Les caciques éloignés redoutaient maintenant le contact de ces étrangers belliqueux qu'ils avaient tant souhaité de connaître. Bohechio, le cacique de Xaragua, par la situation de ses Etats, se sentait le moins exposé de tous et se flattait de l'espoir d'entrer en rapport avec eux le plus tard possible. Informé du désastre de la Véga, de l'enlèvement et sans doute aussi de la fin de Caonabo, il appela auprès de lui sa sœur Anacoana, veuve du cacique Caonabo, laquelle devait un jour recueillir sa succession. Barthélemy Colomb pénétra dans le Xaragua, après le second voyage de son frère en Espagne, et imposa un tribut à Bohechio.

Cependant ceux des Indiens qui n'avaient pas fui dans les montagnes poussaient Guavionex à l'insurrection. Le cacique de la Maragua avait résisté jusque-là aux impatiences de ses sujets; mais un grand nombre de ses principaux tributaires l'ayant sommé de se mettre à la tête de son peuple pour l'affranchir de la tyrannie des Espagnols, il convint qu'on choisirait pour le jour du soulèvement celui du payement du tribut. Mais les espions de Barthélemy Colomb l'avaient informé de tous les détails de la conjuration. La veille du jour où elle devait éclater, il envahit la demeure de Guavionex et des autres caciques, s'empara d'eux et les fit incarcérer dans une forteresse. Grâce aux lamentations des Indiens, le chef espagnol fit grâce à Guavionex, mais il fit passer par les armes deux des caciques qui avaient le plus poussé à l'insurrection. Peu de temps après, Guavionex, ayant trempé dans la révolte de l'Espagnol Roldan, fut forcé, pour échapper à la vengeance de don Barthélemy, de s'enfuir auprès de Mayabonex, cacique des Ciguayems. Le frère de Colomb le poursuivit dans les montagnes inaccessibles de Ciguay, où il fut pris, conduit à Santo-Domingo et exécuté. Vers la même époque moururent Guacanaric, l'hôte généreux de Colomb, l'ancien allié et l'ami des Espagnols, et le vieux Bohechio, le Nestor des caciques d'Haïti, léguant à sa sœur Anacoana une couronne fragile et une ombre de souveraineté. L'île entière était sous la domination des Espagnols, à l'exception du Xaragua, où régnait cette princesse, et du Higuey. Ovando envahit les Etats d'Anacoana, sous prétexte que cette princesse était en retard pour le tribut dû aux Espagnols. Une foule d'Indiens furent massacrés, et Anacoana, prise vivante, fut pendue à Santo-Domingo. Des malheureux qui avaient pu échapper au massacre, les uns s'enfuirent dans les montagnes, les autres gagnèrent les îles voisines; un cacique, nommé Hatuey, émigra avec tous ses sujets à Cuba, où, quelques années plus tard, il devait succomber sous les coups des Espagnols.

En 1506, trois ans après la chute du Xaragua, une rébellion éclata dans le cacicat d'Higuey, devenu aussi tributaire des Espagnols. Le fort qu'ils avaient élevé sur ce territoire fut rasé et la garnison massacrée. Ovando envoya contre le cacique Cayacoa un de ses officiers, nommé Esquibel. La résistance fut des plus opiniâtres; mais enfin la prise du cacique mit fin à la guerre. Ce dernier rejeton de la race royale d'Haïti mourut, comme Anacaona, par la main du bourreau, après avoir vu une partie de son peuple succomber sous les coups des tyrans d'Europe. En 1507, il ne restait déjà plus, dans toute l'île, que 60,000 indigènes, c'est-à-dire la seizième partie à peu près de ce qu'on y avait trouvé quinze ans auparavant. Huit ans plus tard, cependant, sous la conduite d'un descendant des caciques de Baoruco, les indigènes reprirent les armes, et, après une lutte acharnée de treize ans, forcèrent les Espagnols à traiter avec eux et à leur abandonner dans Haïti même une souveraineté indépendante. Leur postérité subsistait encore, mais peu nombreuse, en 1750, au bourg de Boya.

Les Espagnols étaient donc restés paisibles possesseurs d'Haïti, mais d'Haïti déserte et dépeuplée. Ils la repeuplèrent d'esclaves arrachés au sol africain. Il était réservé à ceux-ci de venger un jour ceux qui les avaient précédés sur cette terre. En 1625, des Français et des Anglais vinrent inquiéter la puissance espagnole dans l'archipel occidental. Vers 1660, les colonies françaises furent abandonnées d'un grand nombre de leurs habitants, justement indignés des priviléges exclusifs établis par le gouvernement en faveur d'une compagnie qui, dotée des droits les plus illimités, sut encore en abuser, et se perdre bientôt elle-même par ses excès. Ces hommes, passionnés pour la liberté, se réfugièrent à la côte septentrionale d'Haïti ou Saint-Domingue.

En 1664, l'occupation de la France vint régulariser la colonie fondée par les enfants perdus de sa civilisation, et, en 1697, à la paix de Ryswyk, elle fit sanctionner par l'Espagne son droit de possession. Cette portion de Saint-Domingue prit un rapide accroissement et devint très-florissante. Mais, en même temps, les relations des blancs avec leurs innombrables esclaves nègres et le relâchement de tous les liens moraux préparèrent pour la colonie ces phases si douloureuses qu'elle eut plus tard à traverser. Enfin en 1790, le 28 mars, l'Assemblée nationale française décréta que, dans ses colonies, les mulâtres et les noirs affranchis seraient appelés au rang de citoyen et jouiraient des mêmes droits que les blancs. L'île fut alors profondément troublée; les colons voulaient bien s'affranchir du régime colonial et conquérir leur indépendance administrative; mais ils refusèrent de partager leurs avantages avec les hommes de couleur, et même avec les affranchis de la classe noire. Ceux-ci se révoltèrent, les esclaves se joignirent à eux, et bientôt l'île entière fut en feu. En 1793, les agents de la France abolirent l'esclavage, et, l'année suivante (1794), la Convention ratifia cet acte. Mais les colons, appelant à leur secours les Anglais et les Espagnols, s'emparèrent d'une partie du territoire de Saint-Domingue. Alors Toussaint Louverture, chef noir, chassa les armées étrangères, et finit par se rendre maître de la partie de l'île qu'avait possédée jusque-là l'Espagne, et qui venait d'être cédée à la France par le traité de Bâle (1795). Il se fut volontiers contenté du titre de gouverneur à vie de la colonie de Saint-Domingue, comme le qualifiait la constitution du 9 mai 1801, élaborée par une assemblée centrale qu'il avait formée lui-même de dix membres, trois mulâtres et sept blancs et qu'il avait soumise ensuite à l'élection des départements; mais le gouvernement consulaire français ne voulut pas sanctionner cet acte. C'est pourquoi, en 1801-1802, Bonaparte envoya son beau-frère, le général Leclerc, avec 20,000 hommes, reprendre Haïti et y rétablir les choses sur l'ancien pied. Leclerc, s'étant emparé par surprise de Toussaint Louverture, l'expédia en France où il mourut en 1803. L'arrestation et la captivité de ce chef exaspérèrent les noirs et les mulâtres, qui se soulevèrent sous la direction de Pétion et de Dessalines et forcèrent les Français d'évacuer l'île. Ils proclamèrent ensuite l'indépendance du pays, lui rendirent son nom d'Haïti, et élurent Dessalines gouverneur général à vie, avec le pouvoir de se choisir un successeur (janvier 1804). En avril de la même année s'accomplit le massacre des Français qui étaient demeurés dans le pays après l'évacuation de l'armée de Leclerc. Dessalines en revendiqua la gloire et la responsabilité personnelles. L'année ne s'était pas écoulée que le nouveau gouverneur général se faisait proclamer empereur sous le nom de Jacques I^er^ (octobre 1804). Dessalines, tyran fantasque et sanguinaire, lassa bientôt ses sujets par les caprices de son despotisme. Il fut assassiné en octobre 1806. A sa mort, Christophe prit provisoirement en main les rênes du gouvernement; mais bientôt le général Pétion se fit proclamer à Port-au-Prince président de la république haïtienne. Christophe était en même temps proclamé au Cap président et généralissime de l'Etat d'Haïti. Les deux compétiteurs marchèrent l'un contre l'autre, et une première victoire conduisit Christophe jusqu'à Port-au-Prince dont il fit inutilement le siége.

L'apparition inattendue du général Rigaud, qui, parti de France, débarqua tout à coup dans le Sud (avril 1810), où sa présence produisit un grand enthousiasme, sembla devoir affaiblir Pétion par une redoutable rivalité. Armés l'un contre l'autre, les deux mulâtres allaient se livrer bataille, lorsque Pétion demanda une entrevue à son ancien chef, et lui fit habilement comprendre que leur division ménageait à Christophe une facile victoire sur leur caste. Rigaud se laissa persuader par la diplomatie de son rival, et se tint pour satisfait de l'abandon qui lui fut fait de cette partie du Sud, autrefois le théâtre de ses exploits. Il établit le siége de son gouvernement aux Cayes, et devint le chef d'une sorte de république qui, durant quelque temps, réduisit celle de Pétion à de bien étroites limites. Mais Christophe ne fut pas longtemps à comprendre que si cette scission affaiblissait le pouvoir intérieur de son ennemi, elle lui assurait en même temps un auxiliaire dont les talents militaires étaient à redouter. Il renonça donc pour un moment à ses idées d'envahissement. Bientôt Rigaud mourut paisiblement dans sa ville des Cayes. Son lieutenant Borgella, qui lui fut donné pour successeur, fit sa soumission à Pétion (1812); et la lutte recommença entre les deux chefs du Nord et du Sud, désormais replacés dans la même position. Elle dura, avec des chances diverses, jusqu'au jour où, sans signer la paix, les rivaux épuisés laissèrent finir la guerre. Bientôt, dans un espace d'environ dix lieues que leur prudence mutuelle laissait inoccupé entre leurs Etats, l'abondante végétation des tropiques érigea une infranchissable frontière de lianes et de futaies qui enveloppa et rendit plus tranchée la scission. Christophe eut le Nord et la partie septentrionale de l'Ouest; Pétion resta maître du Sud et de la partie méridionale de l'Ouest. Toutefois, au milieu des Etats de Pétion, dans cette partie du Sud appelée la Grande-Anse, s'étendait la république ou le royaume du noir Goman, nouveau cacique Henri, avec lequel le président mulâtre dut compter, et qu'il ne put jamais soumettre. Mais la pourpre de Dessalines, ou plutôt celle de Napoléon, troublait le sommeil de Christophe; et, au milieu de sa lutte avec le Sud, il se fit proclamer roi sous le nom de Henri I^er^ (mars 1811). Une nouvelle constitution fut encore promulguée. La charte royale de Christophe fut la fidèle copie de celle de l'Empire français. Pétion gouverna jusqu'en 1818. A sa mort, le général Boyer fut proclamé président (1818). Christophe régna jusqu'en 1820. A la suite d'une révolte militaire contre son autorité despotique, il se tira un coup de pistolet au cœur. Son fils, celui que l'on avait appelé prince royal, fut massacré au moment où ses partisans cherchaient à l'élever à la royauté. Le général Paul Roman put sans obstacle faire proclamer la république et s'en octroyer la présidence (1820). Boyer, ayant refusé de reconnaître l'existence de deux républiques à Haïti, profita des intelligences qu'il s'était ménagées dans l'ancien royaume de Christophe, arriva sans coup férir dans la ville du Cap et y fut proclamé président de la république haïtienne. Deux ans après, le président Boyer dirigeait une expédition sur la partie espagnole, dont l'occupation se fit aussi facilement que celle de l'ancien royaume de Christophe; et de Santo-Domingo au cap Français, l'île d'Haïti ne forma plus qu'une seule république (19 février 1822). Trois ans après (1825), la France reconnut l'indépendance d'Haïti, en stipulant pour les anciens colons une indemnité de 159 millions de francs. Mais le chiffre de l'indemnité parut bientôt exagéré, eu égard aux ressources du pays, et les Haïtiens se déclarèrent dans l'impuissance de payer jamais cette somme. De longues discussions s'élevèrent à ce propos, et, après maints pourparlers, un traité de commerce fut signé entre la France et l'île d'Haïti, le 11 février 1838. Ce traité eut pour conséquence un règlement financier qui réduisit à 60 millions l'indemnité à payer par les Haïtiens. Les versements, d'abord faits avec une scrupuleuse exactitude, furent interrompus de 1844 à 1848; mais ils ont été repris depuis, et, en 1861, Haïti ne devait plus à la France que 38,909,000 francs. Ainsi le président Boyer eut l'honneur de mettre le sceau à l'indépendance de sa patrie. Quelques rares événements intérieurs troublèrent à peine la tranquillité de son gouvernement : deux ou trois coups d'Etat successifs tuèrent l'opposition dans la Chambre. Elle ressuscita dans le pays à l'état de conspiration, sous la direction d'un ambitieux sans portée, Hérard-Rivière, commandant d'artillerie. La conspiration éclata dans les premiers jours de septembre 1842, et, après une lutte assez peu sanglante d'ailleurs, Boyer, cédant plutôt au dégoût qu'aux progrès de la révolte, s'embarqua pour la Jamaïque. Hérard-Rivière et Hérard-Dumesle, les deux chefs de la conspiration, prirent en main le gouvernement de l'île d'Haïti. Pendant le peu de temps qu'ils restèrent au pouvoir, ils doublèrent les cadres de l'état major, qu'ils trouvaient naguère trop surchargés; ils reprirent, en les aggravant, les errements financiers qu'ils étaient venus détruire; ils recommencèrent contre le pouvoir parlementaire et municipal les coups d'Etat de Boyer; enfin ils virent se séparer d'Haïti la partie espagnole, dont ils avaient exploité l'opposition, et qui forme aujourd'hui la république Dominicaine. Quand le nouveau régime fut consolidé, le peuple comprit qu'on l'avait oublié et que tout ce fracas n'avait abouti qu'à donner quelques millions d'épaulettes à la jeunesse bourgeoise. Il regarda de tous côtés pour voir si personne ne se présentait pour lui faire sa part. Les candidats s'offrirent aussitôt en foule. Les généraux Salomon et Dalzon s'insurgèrent à la fois, l'un dans le Sud, l'autre à Port-au-Prince. Presque en même temps, le général Pierrot se proclamait indépendant dans le Nord et le général Guerrier était reconnu par l'Ouest. La majorité des noirs et des mulâtres se groupa autour du général Guerrier; mais celui-ci mourut peu de temps après, et Pierrot arriva au pouvoir le 16 avril 1845. Cet ambitieux rêvait d'échanger la présidence contre une royauté, lorsque, sans révolution, sans tirer un seul coup de fusil, les noirs et les mulâtres lui signifièrent son congé. Le général Riché, qui succéda au général Pierrot comme président de la république (1^er^ mars 1846), se débarrassa assez facilement de ses compétiteurs et réussit à pacifier la partie Sud de l'île qui refusait de reconnaître son autorité. Il mourut subitement le 18 février 1847, onze mois à peine après son avénement à la présidence. Le sénat, chargé du choix du chef de l'Etat, se partagea entre deux candidats, les généraux Souffran et Paul. Huit scrutins consécutifs n'ayant pas amené de résultat, M. Ardouin, président de cette assemblée, proposa un troisième candidat assez inconnu, et, à la surprise générale, le général Faustin Soulouque fut élu président de la république haïtienne, le 1^er^ mars 1847. Le nouveau président commença par faire massacrer par sa garde les chefs de la bourgeoisie de Port-au-Prince et des principales villes de la république, et, deux ans à peine après son avénement à la présidence, le sénat, de gré ou de force, le proclamait empereur sous le nom de Faustin I^er^. L'empereur tint largement les promesses du président. Tout son regne, où le grotesque se mêle à l'odieux, n'est qu'une suite de cruautés, de vexations de toute sorte et d'expéditions désastreuses contre les Dominicains. Enfin, en 1859, une insurrection dirigée par le général Geffrard précipita du trône ce nouveau Caligula à la couleur d'ébène, qui se hâta de quitter l'île, et la république fut proclamée le 15 janvier 1859, sous la présidence du général Geffrard, présidence qui fit place en 1867 à celle du général Salnave.

A peine arrivé au pouvoir, Salnave tenta de s'ériger en dictateur; mais le sénat, qui se souvenait encore du despotisme du féroce Soulouque, mit en accusation cet aspirant empereur. Reconnu coupable d'avoir cherché à détruire la république pour asseoir sur ses ruines la dictature ou l'empire, Salnave fut condamné à mort dans les premiers jours de décembre 1869 et fusillé quelques heures seulement après le jugement. Dès que Salnave s'était vu forcé d'abandonner Port-au-Prince, un gouvernement provisoire s'était constitué;

il se composait des citoyens Nissage-Saget, président; Domingue, vice-président; N. Laporte et Dupont. Ce gouvernement provisoire dura plusieurs mois; mais son existence était sans cesse menacée, et les partisans de Salnave tenaient toujours la campagne dans le Sud. Enfin la Chambre des députés se réunit; après quinze jours de discussions orageuses, elle constitua un sénat, et le corps législatif se trouvant au complet procéda sans retard à l'élection d'un président. Nissage-Saget obtint 59 voix, le général Domingue n'en eut que 11. Le nouveau président est un homme de couleur âgé d'environ soixante-deux ans. Soulouque l'avait retenu en prison pendant dix ans; sous le président Geffrard, il avait été mis à la tête du gouvernement de l'Artibonite, et sous Salnave il avait été gouverneur des provinces du Nord.

HAÏTIEN, IENNE s. et adj. (a-i-tiain, iène). Géogr. Habitant d'Haïti; qui appartient à cette île ou à ses habitants : *Les* HAÏTIENS. *Une* HAÏTIENNE. *L'industrie* HAÏTIENNE. *Le gouvernement* HAÏTIEN.

HAÏTIEN (cap). V. CAP-HAÏTIEN.

HAÏTON, nom de plusieurs rois d'Arménie. V. HÉTHOUM.

HAITZE (Pierre-Joseph DE), littérateur français, plus connu sous le nom de **Hache**, né à Cavaillon (Provence) vers 1648, mort à Tretz, près d'Aix, en 1736. Il fut le secrétaire de son parent Gaufridi, auprès duquel il passa sa vie, et s'adonna à des recherches, particulièrement sur les parties obscures de l'histoire de la Provence. Toutefois, son érudition était aussi superficielle que sa présomption et sa jactance étaient grandes. Parmi ses ouvrages, nous citerons : les *Curiosités les plus remarquables de la ville d'Aix* (1679, in-8°); les *Moines empruntés, où l'on rend à leur véritable état les grands hommes qu'on a voulu faire moines après leur mort* (Cologne, 1696, 2 vol. in-12), ouvrage publié sous le pseudonyme de Pierre-Joseph, et qui lui attira de vives attaques de la part des jésuites et des carmes; les *Moines travestis* (1698, 2 vol. in-12); *Dissertations sur divers points de l'histoire de Provence* (Anvers, 1704, in-12), au nombre de douze; *Histoire de saint Benezet, entrepreneur du pont d'Avignon, contenant celle des religieux pontifes*, sous le pseudonyme de Magne Agricole (Aix, 1708, in-12), ouvrage plein de recherches; *Apologétique de la religion des Provençaux au sujet de sainte Madeleine* (Aix, 1711, in-12), où l'auteur veut prouver que cette sainte est venue en Provence et qu'on y trouve ses reliques; *Vie de Michel Nostradamus* (Aix, 1711, in-12); *Dissertation sur l'état chronologique et héraldique de l'illustre et singulier consulat de la ville d'Aix* (1726, in-12); *Portraits* ou *Eloges historiques des premiers présidents au parlement de Provence* (Avignon, 1727); *Histoire de la vie et du culte de B. Gérard Tenque, fondateur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem* (Avignon, 1730, in-12); *Histoire de la ville d'Aix* (in-4°), qui n'a pas été mise en vente, etc. Haitze a laissé, en outre, plusieurs ouvrages manuscrits.

HAIZINGER ou **HAITZINGER** (Antoine), célèbre chanteur allemand, né à Wilfersdorf (Autriche) en 1796, mort en 1870. Son père, qui était instituteur, lui donna quelques leçons de musique, fit de lui un enfant de chœur, puis l'envoya au collége. Reçu licencié ès lettres et nommé, quelque temps après, professeur à Vienne, il employa ses loisirs à étudier l'harmonie, et, sur le conseil de ses amis, à cultiver son admirable voix de ténor, sous la direction de Mozzati.

L'accueil flatteur qu'il reçut dans les concerts où il se produisit le détermina à quitter l'enseignement pour suivre la carrière théâtrale, et le directeur du théâtre d'An-der-Wien l'engagea, en 1821, comme premier ténor. Haizinger joua avec un grand succès des opéras italiens; mais c'est surtout dans les opéras écrits en vue de ses moyens personnels que le beau talent d'Haizinger se développa dans tout son éclat. Ses créations dans la *Porte de fer*, de Weigl; *Libussa*, de Conradin Kreutzer; le *Plongeur*, du même, et l'*Euryanthe*, de Weber, furent pour lui autant de triomphes qui répandirent sa renommée dans l'Europe entière. Après s'être fait entendre dans les principales villes d'Allemagne, il se rendit à Paris, où il obtint, en même temps que Mme Dèvrient, un très-grand succès, notamment dans les opéras de *Fidelio*, d'*Oberon* et d'*Euryanthe*; puis il se produisit, avec le même éclat, en Angleterre et en Russie (1835). De retour en Allemagne, Haizinger chanta à Francfort, à Stuttgard, à Manheim, à Vienne, à Carlsruhe, et conclut un magnifique engagement dans cette dernière ville, où il resta jusqu'à sa retraite définitive. En quittant le théâtre, il établit chez lui une école lyrique, d'où sont sortis de remarquables élèves. Cet artiste était admirablement organisé pour le chant; mais son éducation vocale, tardive, laissa dans son talent des lacunes regrettables au point de vue de l'agilité dans la vocalisation. Quant à sa puissance dramatique, elle était incomparable. Peu de chanteurs l'ont égalé dans l'art de rendre les passions véhémentes et de faire vibrer à l'unisson ses auditeurs enfiévrés.

HAIZINGER (Amélie MOESTADT, dame), artiste dramatique allemande, connue plus particulièrement sous le nom de Mme **Neumann-Haizinger**, femme du précédent, née à Carlsruhe en 1800. Elevée d'une façon distinguée, elle parut, très-jeune, dans des opéras de peu d'importance; puis, lors de son premier mariage avec l'acteur Neumann, elle aborda la comédie et obtint en Allemagne d'éclatants succès. De 1822 à 1826, elle parcourut l'Angleterre, la France et la Russie, et se fit vivement applaudir à Londres, à Paris et à Saint-Pétersbourg. Son mari étant mort, elle épousa en secondes noces le chanteur Antoine Haizinger, et, résistant aux offres les plus brillantes, s'attacha au théâtre de Carlsruhe, où elle ne cessa de jouer les rôles comiques et quelquefois le drame jusqu'en 1844. A cette époque, elle passa à Vienne, et, changeant d'emploi, remplit les rôles de duègnes et de douairières. On l'a vue quelquefois aussi aborder les grandes coquettes. Cette actrice excelle dans la comédie; elle a de la finesse, de l'entrain, de la vivacité et toutes les qualités du genre. Toutes les fois qu'elle s'est montrée dans le drame, elle a racheté, par le sentiment et l'énergie, l'absence de quelques moyens physiques qui semblent indispensables tout d'abord, tels que l'ampleur de la taille et de la voix. — La belle-sœur de Mme Neumann-Haizinger, Mlle Louise NEUMANN, née en 1820, a remporté des succès à Vienne, puis à Berlin, dans la comédie. Elle a renoncé à la scène, en 1856, pour épouser le comte Charles de Schœnfeld.

HAJÉ s. m. (a-jé; *h* asp.). Erpét. Serpent venimeux qui habite l'Egypte. ‖ On dit aussi HAJE, HAJA et HAIE.

— **Encycl.** V. ASPIC.

HAJEK (Thaddée), mathématicien et médecin tchèque, né à Prague en 1525, mort en 1600. Reçu docteur en médecine à Bologne, il occupa, de 1555 à 1558, une chaire au Carolinum de Prague, puis devint premier médecin des empereurs Maximilien II et Rodolphe II. Ce fut par son conseil que ce dernier prince appela à sa cour, en 1599, le célèbre Tycho-Brahé. On a de lui : *Des comètes* (Prague, 1556); *Explication du livre des prophéties turques* (Prague, 1560); *Tables de la longueur des jours de l'Orient, du Midi et de l'Occident* (Prague, 1574); *De quelques constellations du ciel, etc.* (Prague, 1580), etc.

HAJEK (Venceslas), chroniqueur tchèque, mort à Prague en 1553. Il devint doyen de la cathédrale de cette ville. Son principal ouvrage est une *Chronique de la Bohême* (Prague, 1541, in-fol.), qui va jusqu'en 1527, et dont la 6e édition a paru à Leipzig en 1818. On a reproché à Hajek d'avoir noirci à plaisir les caractères d'un grand nombre de personnages et d'avoir rabaissé le peuple tchèque aux yeux des nations étrangères. Citons encore de cet auteur : la *Bible d'or de l'Ancien et du Nouveau Testament d'Antoine de Rompigolis* (Prague, 1543, in-4°).

HAJI, nom de divers personnages musulmans. V. HADJI.

HAKÉE s. f. (a-ké; *h* asp. — de *Hake*, nom propre). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des protéacées, tribu des grévillées, comprenant une quarantaine d'espèces, qui croissent en Australie : *Les* HAKÉES *consomment bien peu de terre.* (Hœfer.)

HAKEM s. m. (a-kèmm; *h* asp.). Hist. orient. Titre du mufti, comme arbitre suprême.

HAKEM (AL), nom de plusieurs princes musulmans. V. AL-HAKEM.

HAKEWILL (George), théologien et philosophe anglais, né à Exeter en 1579, mort en 1649. Il fit ses études à Oxford, et devint chapelain du prince Charles, depuis Charles Ier. Nommé recteur du collége d'Exeter, en 1641, il se tint isolé pendant les troubles de la guerre civile et consentit à se soumettre aux volontés du Parlement, en 1648. On a de lui un ouvrage intitulé : *Une apologie*, ou *Déclaration touchant le pouvoir et la Providence de Dieu dans le gouvernement du monde* (1627, in-fol.).

HAKEWILL (James), architecte et écrivain anglais, né en 1778, mort à Londres en 1843. Il voyagea en Italie, en 1816 et 1817, et se fit connaître par la publication de plusieurs ouvrages sur l'architecture ancienne et sur les beaux-arts. Les principaux sont : *Histoire de Windsor et de ses environs* (1813, 1 vol. in-4°, avec 21 gravures); *Voyage pittoresque en Italie* (1818-1820, in-4° et in-fol., avec 63 planches), ouvrage dans lequel un texte intéressant est accompagné de gravures habilement exécutées; *Voyage pittoresque dans l'île de la Jamaïque* (1825, in-fol.); *Essai sur le véritable caractère de l'architecture du temps d'Elisabeth* (1835, in-8°).

HAKIM s. m. (a-kimm; *h* asp.). Maître, docteur, médecin, magistrat chez les Turcs. ‖ *Hakim-bachi*, ou chef des médecins, Premier médecin du sultan.

HAKLUYT (Richard), géographe anglais, né vers 1533, mort en 1616. Il professa l'histoire navale à Oxford, et fut pourvu de quelques bénéfices ecclésiastiques. Parmi ses ouvrages, on cite surtout : les *Principales navigations et les principaux voyages et trafics de la nation anglaise* (Londres, 1589, in-fol.), recueil important de documents, qui fut réimprimé en 1809-1812. Dans cet ouvrage fort estimé, « Hakluyt a eu pour principal objet, dit M. Eyriès, de sauver de l'oubli des monuments faits pour illustrer la navigation anglaise, et de former un corps de navigations anciennes et modernes exécutées par ses compatriotes; il les a disposées chronologiquement. A chaque relation, il a eu soin de joindre les documents officiels qui y sont relatifs, tels que : lettres patentes, chartes, lettres de missionnaires, etc. C'est ce qui rend sa collection d'autant plus précieuse, et elle est bien certainement celle qui contient le plus de pièces originales. » Parmi les autres publications d'Hakluyt, nous mentionnerons : *Divers voyages relatifs à la découverte de l'Amérique et des îles adjacentes* (Londres, 1582, in-4°); l'*Histoire des Indes occidentales, contenant les actes et les aventures des Espagnols* (Londres, in-4°); une traduction de l'*Histoire des découvertes*, de Galvan (1601), etc. Hakluyt était en relation avec les navigateurs et les savants les plus distingués de son temps. Ce fut lui qui introduisit dans les écoles de son pays l'usage des globes, des sphères et autres instruments de géographie. Les Anglais ont donné le nom de *Hakluyt* à des îles et à des caps situés dans les mers arctiques.

HAKODADI, ville et port du Japon, à la pointe orientale de la partie S. de l'île d'Yéso, au fond d'une baie magnifique; 28,000 hab. Le port, ouvert par traité aux navires des Etats-Unis en 1854, aux Anglais et aux Russes en 1855, aux Français en 1858, est important comme point de relâche et d'approvisionnement pour les baleiniers. Hakodadi est une ville essentiellement commerçante. « Les rues, dit Malte-Brun, sont beaucoup plus larges que celles des villes chinoises; toutes sont sales, à l'exception de la principale, qui peut avoir de 10 à 12 mèt. de largeur. Les maisons en bois ne sont pas belles; les plus remarquables ont seulement un étage. Quelques-unes sont recouvertes de chaume, les autres de briques fixées à la charpente par des pierres plus ou moins pesantes qu'on y a superposées. Sur le pignon de ces maisons, on aperçoit presque partout des seaux ou autres vases à large ouverture, qui sont ordinairement surmontés d'une espèce de balai ou d'une perche presque en forme de croix; ils sont ainsi placés pour la commodité des corbeaux, très-nombreux et très-familiers dans le pays, qui viennent y chercher leur nourriture, et contribuent ainsi à l'assainissement de la ville, en se chargeant de faire disparaître les ordures contenues dans les seaux. » Les Russes, qui ont fait de cette ville, à cause de l'excellence de son port et de la douceur de son climat, la station d'hiver de leurs navires, y ont construit un hôpital, de belles habitations pour leur consul et leur médecin, de vastes magasins et une grande usine de fer. Dans les environs de la ville se trouvent des sources sulfureuses renommées.

Hakon Jarl, tragédie, par Œhlenschlæger. Cette pièce est regardée comme un des chefs-d'œuvre du grand poëte danois. Hakon Jarl est un vieux chef norvégien, qui lutte contre l'invasion du christianisme. Ce caractère est tracé avec une extrême vigueur de pinceau. Il règne tout le long de la pièce une terreur inexprimable. Il arrive un moment où Hakon, vaincu, ayant vu ses meilleurs soldats et ses fils périr à ses côtés, s'imagine avoir lu dans les runes que les dieux lui demandent le sang de son dernier enfant. Le vieux fanatique emmène la pauvre victime dans la forêt sacrée : « Agenouille-toi, mon fils, lui dit-il, et demande au ciel de te prendre sous sa garde. » L'enfant obéit, et tandis qu'il fait sa prière, le père, debout derrière lui, s'apprête à le frapper. Mais le courage lui manque et il laisse tomber le fer. Erling se retourne : « Ton poignard est tombé, mon père; comme il est beau! comme il est luisant! Quand je serai grand, tu me le donneras; je veux m'en servir pour te défendre et te venger. » Cette parole touchante ne fléchit pas le farouche adorateur d'Odin, qui, tandis que l'enfant poursuit sa prière, accomplit le meurtre interrompu.

Le dénoûment est d'une simplicité grandiose et terrible. Traqué par les chrétiens, qui ont mis sa tête à prix, le sombre défenseur du paganisme s'est caché dans une caverne, seul avec un esclave idiot. Hakon s'endort et dans son sommeil il voit défiler les ombres de ses victimes, celle du petit Erling, entre autres, dont le meurtre est peut-être le seul qui lui ait laissé un remords. Pour échapper à ce supplice, il commande en rêvant à son dernier soldat de lui donner la mort, et cet ordre est exécuté. En 1810, l'auteur traduisit lui-même sa pièce en allemand.

HALACHORE s. m. (a-la-chore; *h* asp.). Hist. relig. Membre d'une caste indienne.

HALADROME s. m. (a-la-dro-me — du gr. *hals*, mer; *dromeô*, je cours). Ornith. Division des pétrels ou procellaires, genre d'oiseaux palmipèdes.

HALAGE s. m. (a-la-je; *h* asp. — rad. *haler*). Navig. fluv. Action de haler un bateau : *Le* HALAGE *se fait à bras, par chevaux ou par la vapeur.* ‖ *Chemin de halage*, Chemin que suivent, le long d'une rivière ou d'un canal, les hommes ou les animaux qui halent les bateaux, et dont les propriétaires riverains sont tenus de subir la servitude.

— Techn. *Cheville de halage*, Barre de fer qui sert d'axe de rotation aux rouets ou aux dévidoirs des cordiers.

— **Encycl.** Navig. Le *halage* d'un bateau se fait ordinairement en le tirant avec une corde fixée au mât placé dans son axe, en avant du centre de gravité, et à laquelle on attelle des chevaux ou des hommes. Un bateau tiré par une corde dans une direction oblique au chenal qu'il parcourt vient s'échouer sur la rive de *halage*, si on ne détruit à chaque instant la composante de la traction dans le sens transversal, au moyen d'un gouvernail. Pour faire avancer parallèlement au fil de l'eau un bateau plat qui n'a pas de gouvernail, il faut le diriger obliquement au courant, de manière que la résistance de l'eau sur le côté opposé au courant fasse équilibre à la composante de la traction perpendiculaire à la rive. On distingue : le *halage* par des hommes ou des chevaux marchant sur une rive, le *halage* à points fixes, le *halage* par l'action du courant, le *halage* par le procédé des aquamoteurs et le *halage* par des voitures à vapeur.

Le *halage* par des hommes est employé sur certains canaux, quand il n'est pas important d'aller vite. Ces hommes traînent quelquefois des poids considérables; aussi ne font-ils que deux ou trois lieues par jour. L'effort exercé par un homme est d'environ 12 kilogr., sa vitesse par seconde 0m,6, et la durée de son travail journalier 8 heures. Dans des limites peu étendues, on peut regarder l'effort comme variant en raison inverse de la vitesse, et réciproquement.

Dans le *halage* par des chevaux, ceux-ci marchent avec une vitesse de 0m,50 à 1m,00 par seconde et traînent depuis 25 jusqu'à 100 tonnes dans un canal à eau dormante. Dans la montée d'un courant, leur effet utile décroît en raison du carré de la somme des vitesses du cheval et du courant. L'effort de tirage exercé par un fort cheval est de 80 kilogr., et, par un cheval de force moyenne, de 60 kilogr. La durée du travail journalier peut être de 10 heures.

Lorsque le *halage* sur les rivières est fait par des hommes ou par des chevaux marchant sur une rive, la résistance est augmentée : 1° par l'obliquité du tirage; 2° parce que cette obliquité oblige à placer l'axe du bateau dans une direction inclinée à la direction du mouvement ou à employer un gouvernail; 3° parce que le bateau, s'approchant de la rive sur laquelle le *halage* s'opère, se trouve dans une condition différente de celle où il se trouverait dans un canal dont la section serait très-grande. Dans son *Cours d'hydraulique*, Navier donne l'expression suivante de la résistance qui doit être surmontée pour faire mouvoir un bateau :

$$K\Pi A\frac{(V \pm v)^2}{2g} \pm \frac{1}{p}Q,$$

le signe + étant pris dans le cas de la remonte, et le signe — dans le cas de la descente. Dans cette expression, A est l'aire de la section transversale du bateau; V la vitesse du bateau, l'eau étant sans mouvement, ou l'excès de la vitesse du bateau sur celle de l'eau; Π le poids de l'unité de volume de l'eau; v la vitesse du courant; $\frac{1}{p}$ la pente de la rivière; Q le poids du bateau et de sa charge; le coefficient K dépend de la forme du bateau et doit être déterminé par l'expérience (pour un bateau avec une poupe, il égale 2,2); g est l'accélération de vitesse due à la pesanteur (9,8088).

Le *halage* à points fixes s'opère en faisant mouvoir des treuils au moyen de machines placées sur le bateau, de manière à enrouler une corde attachée à un point fixe. On peut avoir des points fixes établis d'espace en espace et qui forment autant de stations; mais cela exige que, pendant que le bateau parcourt une station, la corde destinée à lui faire parcourir la station suivante soit portée en avant et déroulée. Cette manœuvre est évitée lorsqu'on emploie une corde ou plutôt une chaîne déposée au fond de la rivière et sur laquelle le bateau se remonte en saisissant cette chaîne, et la faisant passer sur une poulie armée de dents ou plutôt sur deux treuils à gorges. Tel est le système de touage employé à Paris, pour effectuer la remonte dans la traversée entre Asnières et Choisy-le-Roi.

Le *halage* par l'action du courant peut s'opérer de plusieurs manières; le système le plus simple consiste dans l'emploi du radeau plongeur de M. Thilorier. C'est un plan ou radeau attaché à l'extrémité d'une corde passant sur une poulie fixe, et dont l'autre extrémité est attachée au bateau qu'il s'agit de faire remonter. On fait plonger le radeau en lui faisant prendre une position verticale ou un peu inclinée du côté d'aval.

Le *halage* par le procédé des aquamoteurs consiste dans l'emploi des roues à aubes, placées sur le bateau qu'il s'agit de faire remonter. L'action du courant fait tourner un arbre sur lequel s'enroule une corde attachée en avant du bateau à un point fixe. Les essais de ce mode de *halage*, proposé au commencement du siècle dernier, n'ont pas présenté de résultats avantageux.

Le *halage* par des voitures à vapeur circulant sur le chemin de *halage* vient d'être essayé tout récemment; les résultats ont paru satisfaisants, et il y a lieu d'espérer que de nouvelles expériences viendront confirmer ces premières tentatives et amèneront une révolution complète dans tous les systèmes de *halage* que nous venons de passer en revue.

— **Jurispr.** *Chemins de halage.* La servitude des chemins de *halage* est aussi ancienne que la navigation fluviale. « L'utilité de la navigation des rivières, dit Domat, demande l'usage libre de leurs bords, de sorte que, dans la largeur et l'étendue nécessaires pour le passage et le trait des chevaux tirant les bateaux, il n'y ait ni arbres plantés ni obstacles. »

Le plus ancien monument de la législation française sur le *halage* est une charte du roi Childebert (558). Depuis le pont de la Cité jusqu'à Sèvres, les propriétaires riverains de la Seine devaient, aux termes de cette charte, laisser sur les bords de ce fleuve un espace libre de la largeur d'une perche, afin, dit ce document, de pouvoir faire monter et descendre les bateaux, jeter et retirer les filets.

Une ordonnance de 1415 prescrivit aux riverains de la Seine et des rivières qui y affluent de laisser sur leurs bords un chemin de 24 pieds pour le service du *halage*. François Ier, par une ordonnance de 1520, reproduisit ces prescriptions. Elles furent étendues à toutes les rivières navigables du royaume par l'ordonnance de 1669 sur les eaux et forêts. Aux termes de cette ordonnance, encore en vigueur malgré son ancienneté, les propriétaires des héritages aboutissant aux rivières navigables « ne pourront planter ou tenir clôture ou haie plus près que 30 pieds, du côté que les bateaux se tirent, et 10 pieds de l'autre bord, à peine de 500 livres d'amende, confiscation des arbres, et d'être, les contrevenants, contraints à réparer et remettre les chemins en état, à leurs frais. » Cette ordonnance détermine, on le voit, deux sortes de chemins de *halage :* l'un du côté où se tirent les bateaux, et qui forme le chemin de *halage* proprement dit, doit avoir une largeur de 7m,80 ; l'autre, sur le bord opposé, et que l'on nomme plus particulièrement le marchepied, n'a qu'une largeur de 3m,25. Ce dernier sert aux mariniers pour les manœuvres et les autres nécessités du service. Outre la largeur de 24 pieds prescrite pour le chemin de *halage*, les riverains doivent encore laisser libre un espace de 1m,95, dans lequel il leur est interdit de faire aucune plantation, clôture, etc., à peine d'une amende de 500 fr.

« Mais cet espace de 6 pieds, dit Dalloz (*Répertoire de jurisprudence*), ne fait pas partie du chemin de *halage,* et le propriétaire peut en user de toute autre manière, le labourer, par exemple, y faire des dépôts. Si le terrain aboutissant à une rivière navigable est un chemin vicinal ou une propriété moins large que 24 pieds, le propriétaire contigu doit fournir le surplus. »

Les chemins de *halage* sont, purement et simplement, une servitude imposée aux propriétaires riverains, qui restent propriétaires du sol sur lequel ces voies sont établies. C'est donc à tort que l'ordonnance de 1669 appelle les chemins de *halage* des chemins royaux.

Les propriétaires riverains sont tenus de fournir le chemin de *halage*, non-seulement sur toutes les rivières navigables, mais encore sur les rivières flottables en trains ou en radeaux ; ils ne sont contraints, dans ce dernier cas, que de laisser une largeur de 3m,25 ; ils ne doivent même qu'un sentier de 1m,30 le long des rivières flottables à bûches perdues.

En cas de refus des propriétaires de fournir le chemin de *halage* ou le marchepied, l'administration peut les traduire devant le conseil de préfecture, même lorsque des lettres patentes antérieures à l'ordonnance de 1669 les auraient dispensés de cette servitude ; mais la dépossession qu'ils ont à subir leur donne droit à une indemnité. Si les besoins de la navigation l'exigent, les clôtures doivent être enlevées, et il est payé aux riverains une indemnité proportionnée au dommage qu'ils en éprouvent. Au conseil de préfecture seul il appartient de régler les indemnités de cette nature.

Le préfet, sauf recours au ministre de l'intérieur, est compétent pour ordonner l'établissement des chemins de *halage*. La mesure qu'il prend à cet effet est considérée comme un acte purement administratif, et qui ne peut être déféré au conseil d'Etat par la voie contentieuse.

La largeur du chemin de *halage* et du marchepied doit être calculée à partir de la limite atteinte par les plus hautes eaux sans inondation. Cette largeur est mesurée à partir de la crête des berges, dans les lieux où les rivières sont très-encaissées et présentent des talus rapides.

Le décret du 22 janvier 1808 porte que, lorsqu'il s'agit d'établir un chemin de *halage* là où il n'en existait pas encore, l'administrations peut autoriser les propriétaires riverain à ne pas lui donner la largeur prescrite par la loi, si le service de la navigation ne doit pas en souffrir. Mais cette réduction n'est qu'une simple tolérance, et l'administration qui l'a permise peut la faire cesser à sa première réquisition, sans être tenue à indemniser les riverains.

Sous le rapport de la police et de la conservation, les chemins de *halage* sont assimilés aux grandes routes. De là il suit : 1° qu'ils sont hors des attributions de la police municipale ; 2° que les contraventions commises sur ces sortes de voies sont de grande voirie, et, par suite, rentrent dans les attributions des conseils de préfecture.

La circulation sur un chemin de *halage* des voitures ou des attelages non employés au service de la navigation constitue une contravention de grande voirie, quand bien même ce passage n'aurait occasionné à la voie aucune dégradation. Cela résulte d'un arrêt du conseil d'Etat, qui a décidé que le passage de voitures sur les digues d'un canal, contrairement à la défense portée par un arrêté préfectoral, fondé sur ce que les digues étaient établies à travers un sol spongieux et peu solide, était une contravention, bien qu'aucune dégradation n'ait été commise.

HALALAVIE s. f. (a-la-la-vî ; *h* asp.). Ornith. Espèce de perruche de Madagascar.

HALALI s. m. (a-la-li ; *h* asp.). Véner. Autre orthographe du mot HALLALI.

HALBERSTADT (*Halberstadina*), ville de Prusse, prov. de Saxe, à 45 kilom. S.-O. de Magdebourg, ch.-l. du cercle de son nom, sur la rive droite de la Holzemme, dans une contrée agréable et fertile ; 22,000 hab. Siége d'une cour d'appel, d'un tribunal civil ; gymnase évangélique ; école normale primaire ; institut de sourds-muets. Société littéraire ; bibliothèque, collections scientifiques. Fabriques de lainages, gants, toiles, cuirs, papiers peints, savons ; distilleries, brasseries ; commerce actif de chanvre et d'huile.

Halberstadt possède quelques édifices intéressants. Le plus important est la cathédrale, qui date du XIIIe et du XIVe siècle, et dans laquelle on remarque : de belles sculptures sur bois, une *Crucifixion* de Raphon ; le monument du margrave Frédéric de Brandebourg ; un livre d'Evangiles du temps de Charlemagne, et plusieurs reliques précieuses. L'église Notre-Dame, bâtie de 1005 à 1147, renferme un bel orgue, des bas-reliefs et des peintures murales du XVe siècle. Nous signalerons, en outre : l'hôtel de ville ; le théâtre ; de curieuses maisons en bois, ornées de sculptures et remontant au moyen âge ; la colonne de Roland ; le gymnase ; le séminaire, et un ancien autel païen, sur la place du Marché.

Dès le IXe siècle, cette ville était le siége d'un évêché, et faisait partie des possessions épiscopales, ne relevant que de l'empereur. Comme telle, elle fut sécularisée en 1648, par le traité de Westphalie, érigée en principauté avec voix délibérative à la diète, et dévolue à l'électeur de Brandebourg. En 1807, par le traité de Tilsitt, la principauté de Halberstadt fut cédée à la France, qui l'annexa au royaume de Westphalie. En 1813, elle fit retour à la Prusse.

HALBI s. m. (al-bi ; *h* asp.). Econ. domest. Boisson normande faite avec des pommes et des poires fermentées.

HALBOURG s. m. (al-bour ; *h* asp.). Ichthyol. Grosse espèce de hareng.

HALBRAN s. m. (al-bran — de l'all. *halbente*, formé de *halb*, demi, et *ente*, canard, demi-canard). Ornith. Petit canard sauvage de l'année. On dit CANETON pour le canard domestique. ‖ On écrit aussi ALBRAN et HALEBRAND.

HALBRENÉ, ÉE (al-bre-né) part. passé du v. Halbrener. Fauconn. Qui a des pennes rompues : *Faucon* HALBRENÉ.

HALBRENER v. n. ou intr. (al-bre-né — rad. *halbran*). Chasser aux canards sauvages.

— v. a. ou tr. Fauconn. *Halbrener l'oiseau*, Rompre quelques pennes à l'oiseau de proie.

HALBSUTER ou **HALB-SUTER**, poëte suisse, né à Lucerne. Il vivait au XIVe siècle et se rendit illustre par un poëme sur la bataille de Sempach, à laquelle il avait assisté. Ce chant, devenu populaire, compte soixante-cinq strophes de sept vers, et représente assez bien l'épopée nationale des peuples modernes. Le récit du combat mémorable qui délivra du joug autrichien la confédération naissante, du généreux dévouement de Winkelried, est d'une exactitude merveilleuse et a servi de source principale aux chroniqueurs subséquents. Il peint surtout d'une manière vivante les sentiments du temps et l'esprit qui animait les hommes du Waldstaetten. On ne sait rien de la vie de Halbsuter ; il se désigne lui-même, dans une strophe additionnelle, comme étant de Lucerne et comme ayant rédigé son poëme en revenant de la bataille.

HALBZÉOLITHE s. f. (al-bzé-o-li-te — de l'all. *halb*, demi, et du fr. *zéolithe*). Minér. Nom donné à la prehnite par plusieurs minéralogistes, parce qu'elle n'a qu'une partie des caractères des zéolithes, parmi lesquelles on l'a toujours placée.

HALCYON s. m. (al-si-on). Ornith. Ancienne orthographe du mot ALCYON.

— Hist. Membre d'une secte chrétienne fondée aux Etats-Unis, dans le but de réunir tous les chrétiens en une seule Eglise.

HALCYONE, fille d'Eole et épouse de Céyx. V. ALCYONE.

HALCYONÉE, fils d'Antigone Gonatas, roi de Macédoine. Il vivait dans la première moitié du IIIe siècle avant J.-C. Lorsque son père se rendit dans le Péloponèse pour y combattre Pyrrhus (272), Halcyonée fut chargé d'empêcher ce dernier de s'emparer d'Argos. Dans la lutte sanglante qui eut lieu dans les rues de cette ville, Pyrrhus ayant été tué, Halcyonée lui fit couper la tête et la porta à Antigone. Ce prince blâma sévèrement son fils de cet acte digne d'un barbare, et la leçon lui profita ; car ayant, quelque temps après, fait prisonnier Hélénus, fils de Pyrrhus, il défendit qu'on attentât à sa vie, et le conduisit sain et sauf à son père. Halcyonée périt dans une bataille du vivant d'Antigone Gonatas.

HALCYONELLE s. f. (al-si-o-nè-le). V. ALCYONELLE.

HALDANE (Robert), missionnaire anglais, né à Londres en 1764, mort en 1842. Après avoir servi trois ans dans la marine, il alla terminer à Edimbourg ses études, qu'il avait interrompues, et vécut ensuite assez longtemps à la campagne, s'occupant exclusivement d'agriculture. Tout à coup, il forma avec son frère le dessein de se livrer à la prédication de l'Evangile. N'ayant pu obtenir l'autorisation de se rendre dans les Indes, ils tournèrent leurs regards vers l'Ecosse. Ils se mirent à prêcher de bourg en bourg, fondèrent, en un grand nombre d'endroits, des *sabbath schools* (écoles du samedi), et s'adjoignirent pour coopérateur le célèbre Rowland Hill, qui réunissait quelquefois à ses sermons en plein air plus de vingt mille personnes. En 1816, Robert Haldane se rendit à Genève. Il passa l'année suivante à Montauban. Partout il faisait des leçons et des conférences publiques sur le protestantisme et l'Evangile. Haldane a écrit plusieurs ouvrages, dont les plus remarquables sont : *Evidence et autorité de la révélation divine* (1816), et *Exposition de l'Epître aux Romains* (3 vol. in-8°. sept éditions successives). — Son frère, Jacques-Alexandre HALDANE, né à Dundee en 1768, mort en 1851, servit aussi, lui, dans la marine, et accompagna ensuite son frère en Ecosse, où il prit une part importante aux prédications en plein vent. Il fut nommé, en 1799, premier pasteur du tabernacle de Circus-Church, à Edimbourg, fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant plus d'un demi-siècle. Outre une foule de brochures, dont plusieurs sont dirigées contre les irvingiens, on a de lui des traités théologiques, entre autres : *Sur la doctrine de l'expiation ; Sur l'union chrétienne ; Exposition de l'Epître aux Galates ; Opinions sur la prière en commun.*

HALDANITE s. m. (al-da-ni-te ; *h* asp.). Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Ecosse au XVIIIe siècle, par les frères Haldane.

HALDAT DU LYS (Charles-Nicolas-Alexandre), physicien français, correspondant de l'Institut (1843), né à Bourmont (Lorraine) en 1770, mort en 1852. Il était un des descendants de Jean du Lys, frère de Jeanne Darc. Médecin militaire pendant la Révolution, puis professeur des sciences physiques au lycée de Nancy, il prit part, en 1803, au rétablissement de l'Académie de cette ville, dont il fut secrétaire jusqu'à sa mort ; il fut, de 1824 à 1831, inspecteur de l'Université, et, lors de la création de l'Ecole secondaire de médecine de Nancy, il en prit la direction, qu'il conserva jusqu'en 1843. Pour être au courant des progrès de la science dans les divers pays de l'Europe, il fit de nombreux voyages et visita successivement l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, l'Italie, etc., d'où il rapporta de curieuses et intéressantes observations. On doit à ce savant plusieurs éloges historiques, de nombreux mémoires sur le magnétisme, la propagation du son, l'optique, etc. Nous citerons de lui : *Recherches chimiques sur l'encre, son altérabilité et les moyens d'y remédier* (1803, in-8°) ; *Recherches sur les albinos d'Europe* (1809) ; *Recherches sur la cause du magnétisme par rotation* (1841) ; *Histoire du magnétisme dont les phénomènes sont rendus sensibles par le mouvement* (1845) ; *Exposition de la doctrine magnétique* (1852, in-8°). Citons enfin : *Eloge de Jeanne Darc* (1820, in-8°) ; *Examen critique de l'histoire de Jeanne Darc* (1850, in-8°). Haldat du Lys est principalement connu par l'appareil hydrostatique qui porte son nom et dont nous allons donner la description.

Haldat (APPAREIL DE). Cet appareil, destiné à en remplacer un autre du même genre

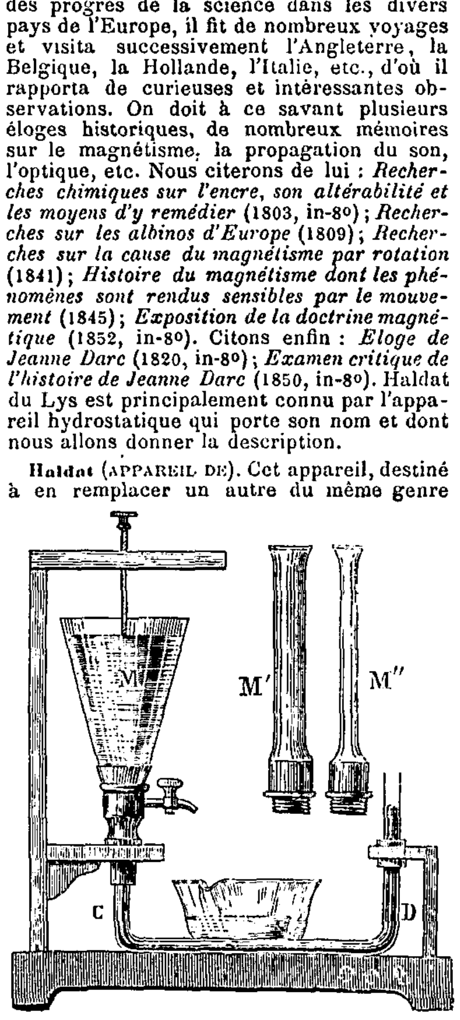

qu'avait imaginé Pascal, est employé aujourd'hui dans tous les cours de physique pour la vérification de cette loi : que la pression d'un liquide sur le fond horizontal du vase qui le contient ne dépend que de la hauteur à laquelle il s'élève, et nullement de la forme du vase. Il se compose d'un tube en verre CD, terminé à ses deux extrémités par des branches, l'une D, ouverte, l'autre C, raccordée à une douille, sur laquelle on peut visser des vases de diverses formes M, M', M''. L'un de ces vases étant adapté à la douille, on y verse de l'eau jusqu'à une hauteur constante, et, quelle que soit sa forme, on voit toujours le mercure monter au même niveau dans la branche D.

HALDE s. f. (al-de ; *h* asp.). Min. Orifice d'un puits de mine : *La* HALDE *est toujours exhaussée au-dessus du sol environnant, parce que cette disposition facilite le transbordement ou le versage des matières extraites, et, au besoin, l'écoulement des eaux.* ‖ Masse de matières provenant de la gangue et des minerais de rebut.

HALDE (Jean-Baptiste DU), littérateur français. V. DU HALDE.

HALDENSLEBEN (ALT-), ville de Prusse, prov. de Saxe, régence et à 18 kilom. N.-O. de Magdebourg ; 2,000 hab. Ancien couvent, transformé en un vaste établissement agricole et industriel.

HALDENSLEBEN (NEU-), ville de Prusse, prov. de Saxe, régence et à 20 kilom. N.-O. de Magdebourg, ch.-l. du cercle de son nom, sur l'Hore ; 4,600 hab. Tribunaux ; brasseries, distilleries d'eau-de-vie, fabriques de savon et d'étoffes de laine, tanneries.

HALDENWANG (Christian), habile graveur allemand, né à Durlach (Bade) en 1770, mort en 1831. Il se fit d'abord connaître, à Bâle, dans le genre de l'aqua-tinta, et fut successivement appelé : à Dessau, par la Société chalcographique (1796), et à Carlsruhe (1803), avec le titre de graveur de la cour. Les *Heures*, d'après Cl. Lorrain, et les *Chutes d'eau*, d'après Ruysdaël, sont les chefs-d'œuvre de cet artiste.

HALDETRUDE, première femme de Clotaire II, née dans la seconde moitié du VIe siècle. De son union avec ce prince, elle eut trois enfants : Mérovée, tué par ordre de Brunehaut en 603 ; Dagobert Ier le Grand, né en 602 ou 603, et Emma, née vers 604, qui devait être plus tard reine des Cantuariens.

HÂLE s. m. (â-le ; *h* asp. — Chevallet dérive ce mot du celtique : kymrique *haul*, soleil, *heulaw*, exposer au soleil ; cornique *heul, houl ;* armoricain *heol, hiol, hiaol*, que Pictet ramène avec le latin *sol*, le gothique *sauil*, le lithuanien *saule* et le grec *élios*, pour *sa-Felios*, à un thème primitif *savala* ou *savila,* qui, comme le sanscrit *sava*, soleil, appartiendrait à la racine *sû*, engendrer, et désignerait l'astre du jour comme l'agent de toute fécondité). Action de l'air et du soleil, qui dessèche, flétrit et brunit : *Se garantir du* HÂLE. *Un* HÂLE *très-prolongé fait périr les plantes.* (Boss.) *Autant la Parisienne a peur du* HÂLE, *autant le Parisien redoute l'oubli.* (J. Janin.)

> Il avait femme, et belle et jeune encor,
> Ferme surtout ; le *hâle* avait fait tort
> A son visage et non à sa personne.
>
> LA FONTAINE.

— **Encycl.** Agric. L'eau absorbée dans le sol par les racines des végétaux se répand dans l'atmosphère, par la surface des feuilles, sous forme de vapeur, et cela avec d'autant plus d'intensité que la lumière, la chaleur, les courants atmosphériques et surtout la sécheresse de l'air ont plus de force. Quand cette évaporation est très-considérable, les feuilles et les fleurs se fanent ; c'est ce phénomène qu'on désigne sous le nom de *hâle.* Les plantes dont le tissu est le plus gorgé de sucs aqueux (sauf la majeure partie des plantes grasses) sont celles qui se ressentent le plus de l'action des *hâles.* Au contraire, les végétaux à feuilles coriaces, tels que le chêne, le laurier, etc., y sont à peine sensibles. Le plus souvent les effets du *hâle* cessent avec la cause qui l'a produit ; on voit constamment, dans les grandes chaleurs, des feuilles qui retombaient flasques dans la journée redevenir fermes par la fraîcheur de la nuit ou par suite d'une légère pluie. Si les *hâles* sont trop fréquents, comme il arrive dans los pays secs et découverts, ils nuisent à l'accroissement des plantes ; s'ils sont trop prolongés, celles-ci finissent par périr.

Dans la grande culture, on ne peut guère s'opposer aux effets du *hâle* que par des abris ou par des irrigations ; c'est ce dernier moyen qu'on emploie dans les jardins. On y remédie aussi en couvrant les jeunes plants, pendant la grande chaleur du jour ou après les transplantations et les repiquages, à l'aide de paillaissons, de pots renversés, etc. Le *hâle* nuit beaucoup, dans les pépinières, aux racines des arbres qu'on vient de déplanter ; aussi doit-on mettre le moins de temps possible entre l'arrachage et la transplantation ; si le trajet est assez long, on entoure les racines de paille ou de mousse, ou de toute autre substance propre à les soustraire à l'action desséchante de l'air ; si un long intervalle devait s'écouler jusqu'à la plantation à demeure, il serait utile ou même nécessaire de mettre les jeunes plantes en jauge.

L'intensité du *hâle* ne saurait mieux se juger qu'avec l'hygromètre ; mais, cet instru-

ment étant peu usité chez les agriculteurs, on y supplée par l'inspection à la simple vue des effets produits sur les plantes. Ce serait une erreur de croire que le *hâle* ne peut être produit que par la chaleur ; la sécheresse de l'air, due à la prédominance de certains vents, influe ici plus que la température ; les vents d'Afrique sont bien connus sous ce rapport. Au reste, le *hâle*, loin d'être toujours nuisible, est souvent désiré par les cultivateurs, par exemple, quand ils tiennent à faire leurs labours du printemps ou à dessécher leurs foins dans de bonnes conditions.

HALE (sir Matthew), jurisconsulte anglais, né à Alderley, comté de Glocester, en 1609, mort en 1676. Il s'adonnait avec passion aux plaisirs et était sur le point de s'engager dans l'armée du prince d'Orange, lorsqu'un avocat avec qui il entra en rapports au sujet d'un procès fut frappé de ses qualités oratoires et l'engagea à étudier le droit. Hale suivit ce conseil. Rompant avec sa vie dissipée, il se mit à étudier seize heures par jour, acquit les connaissances les plus variées, le droit civil et le droit canon, les mathématiques, la physique, la chimie, l'anatomie, la chirurgie, la philosophie, l'histoire, les belles-lettres, s'attira l'amitié et la protection de Selden, de l'attorney général Noy et débuta au barreau, avec beaucoup d'éclat, peu de temps avant le commencement de la guerre civile. Attaché au parti puritain, il n'en prêta pas moins le secours de son éloquente parole aux royalistes poursuivis, défendit successivement lord Strafford, l'archevêque Laud, le roi Charles I[er], le comte Holland, le duc d'Hamilton, et se fit estimer des deux partis par sa modération. Il signa le covenant en 1643, prêta serment de fidélité à la république, prit part à la réforme des lois anglaises (1653), et fut, en 1653, nommé *sergeant at law* et juge du *Banc commun*, fonctions dont il se démit après la mort de Cromwell. En 1659, Hale représenta l'université d'Oxford au Parlement, et, l'année suivante, le comté de Glocester. Après le retour des Stuarts, il fut successivement nommé *sergeant at law*, premier baron de l'Echiquier (1660) et *lord chief-justice* du Banc du roi en 1671. Il mourut cinq ans après, laissant la réputation d'un savant jurisconsulte et d'un magistrat intègre. Hale a composé plusieurs ouvrages de jurisprudence, dont les principaux sont : les *Libertés de Londres* (Londres, 1650) ; *Tractatus de successionibus apud Anglos* (1700, in-8°) ; *Traité sur l'institution des Parlements* (1707, in-8°) ; *Histoire du droit coutumier de l'Angleterre* (1713) ; *Historia placitorum coronæ* (1739, 2 vol. in-fol.). On lui doit, en outre, divers traités sur des sujets de philosophie, de religion, de physique. Ils ont été réunis et publiés sous le titre de : *Moral and religious works* (1805, 2 vol. in-8°).

HALE (Sarah-Josepha BUELL, mistress), femme de lettres américaine, née à Newport (New-Hampshire) vers 1790. Elle épousa un jurisconsulte distingué, David Hale, qui la laissa veuve avec cinq enfants en 1822. Se trouvant sans fortune, mistress Hale, instruite, intelligente, pleine d'énergie, se mit à chercher des ressources dans la culture des lettres. Cette année même, elle publia un recueil de *Poésies* (1822), fit paraître, en 1827, un roman intitulé : *Northwood*, prit, en 1828, la direction d'une feuille littéraire à Boston, et collabora, à partir de ce moment, à plusieurs journaux, notamment au *The Lady's Book* de Philadelphie, où elle a exposé ses idées sur les droits de la femme et sur les réformes à introduire pour l'amélioration de son sort. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Types américains ; Esquisses de mœurs américaines ; Grosvenor*, drame historique ; *Trois heures* ou la *Veille de l'amour*, légende ; *Woman's Record* ou les *Femmes remarquables depuis le commencement du monde jusqu'à* 1850 (New-York, 1850, in-8° avec 200 portraits), où elle traite beaucoup de questions relatives au sort de la femme ; *Dictionnaire de citations poétiques* (Philadelphie, 1853, in-8°), recueil de morceaux choisis de poëtes anglais et américains. On lui doit enfin quelques ouvrages sur l'économie domestique, des livres pour les enfants, etc.

HALÉ, ÉE (a-lé ; *h* asp.) part. passé du v. Haler. Navig. fluv. Tiré, traîné à l'aide d'une corde : *Des bateaux* HALÉS. *Des barques* HALÉES *par des chevaux.*

— Mar. *Manœuvre halée*, Manœuvre bien tendue.

HÂLÉ, ÉE (â-lé ; *h* asp.) part. passé du v. Hâler. Qui a éprouvé l'effet du hâle, qui est flétri et noirci par le hâle : *Figure* HÂLÉE. *Teint* HÂLÉ. *Femme* HÂLÉE. *Les nègres arabes ressemblent à des sphinx* HÂLÉS *par le soleil.* (Feydeau.)

HALE-À-BORD s. m. Mar. Petit cordage qui sert à amener quelque objet à bord.

HALE-AVANT s. m. Pêche. Nom donné à de grosses mitaines dont se servent les pêcheurs.

HALEB, ville de la Turquie d'Asie. V. ALEP.

HALE-BAS s. m. Mar. Petit cordage fixé sur le point de drisse des focs, des petites voiles d'étai, des pavillons, etc., et servant à les amener.

HALE-BOULINE s. m. Mar. Matelot novice ou maladroit, qui ne connaît encore que les manœuvres faciles : *On trouve fort peu de bons mariniers, et on ne trouve que trop de* HALE-BOULINES, *c'est-à-dire de ceux qui tirent sur les cordes.* (Le P. François.)

HALEBRAND s. m. (a-le-bran). Autre forme du mot HALBRAN.

HALE-BREU s. m. (a-le-breu ; *h* asp.). Mar. Petit cordage employé en sens inverse du hale-bas.

HALECRET s. m. (a-le-krè ; *h* asp. — du lat. *alacris*, gai, joyeux, selon un vers de Marot ; mais cette étymologie n'est pas probable). Cuirasse légère, de mailles ou de lames de métal.

— **Encycl.** Sous Louis XI, les hommes d'armes avaient le *halecret*. Quoique le *halecret* fût une espèce de corselet, il y avait une différence entre ces deux armures. « Le *halecret* était une armure légère complète, en fer battu et en deux pièces, à ce que dit Potier ; elle régnait depuis le col jusqu'aux gants et jusqu'aux genoux ; telle était l'armure d'écuyer. Le corselet ne défendait que le buste ; mais à la suppression des brassards, cuissards, gantelets, hausse-cou, suppression arrivée sous Henri III, le *halecret* d'infanterie n'était plus qu'un corselet à tassettes ; il se composait de lames de fer et servait aux piquiers ; les mousquetaires à pied n'en avaient pas. Les officiers avaient encore le *halecret* à hausse-cou. » (Bardin, *Dictionnaire de l'armée de terre.*)

HALE-CROC s. m. Pêche. Croc qui sert à tirer à bord le gros poisson.

HALE-DEDANS s. m. Mar. Cordage de moyenne grosseur, fixé sur le rocambeau d'un foc, pour le haler en dedans.

HALE-DEHORS s. m. Mar. Cordage servant à haler le foc en dehors.

HALÉDIE s. f. (a-lé-dî). Bot. Genre de plantes, de la famille des styracées, comprenant des arbrisseaux dont la plupart habitent l'Amérique du Nord.

HALEINE s. f. (a-lè-ne — v. l'étym. de HALENER). Gaz que renvoient les poumons dans le second temps de la respiration : *Incommoder par son* HALEINE. *Ternir une glace par son* HALEINE. *Avoir l'*HALEINE *empestée.* ‖ Respiration complète, action d'aspirer et d'expulser l'air ; faculté de respirer :

Malheureux, laisse en paix ton cheval vieillissant,
De peur que tout à coup, efflanqué, sans *haleine*,
Il ne laisse en tombant son maître sur l'arène.
BOILEAU.

‖ Faculté de rester plus ou moins longtemps sans respirer ou sans suspendre le travail que l'on fait : *Il faut qu'un plongeur ait beaucoup d'*HALEINE. *Les chevaux turcs sont grands travailleurs et de longue* HALEINE. (Buff.)

— Par anal. Souffle ; légère bouffée de vent, brise douce :

Où vont ces rapides nuages
Que roule à flocons d'or l'*haleine* des autans ?
LAMARTINE.

Le zéphyr à la douce *haleine*
Entr'ouvre la rose des bois.
TH. DE BANVILLE.

— Fig. Influence comparée à un souffle : *La débauche souffle sur l'homme l'*HALEINE *de la mort.* (Dufieux.) *Le cœur se brise, lorsque, après avoir été dilaté outre mesure par l'espérance à la tiède* HALEINE, *il rentre et se renferme dans la froide réalité.* (Alex. Dum.)

Liberté, liberté, que ta brûlante *haleine*
Ressemble aux jets divins du splendide soleil !
A. BARBIER.

— *Tout d'une haleine*, Sans se reposer, sans s'interrompre : *Parler* TOUT D'UNE HALEINE *pendant une demi-heure. Boire* TOUT D'UNE HALEINE *un grand verre de vin.*

— *Hors d'haleine*, Tout essoufflé : *Se mettre* HORS D'HALEINE.

Où courez-vous ainsi, tout pâle et *hors d'haleine ?*
RACINE.

‖ *A perte d'haleine, à perdre haleine*, Longuement, jusqu'à être tout à fait essoufflé : *Discourir, discuter* À PERDRE HALEINE.

La grandeur humaine
Est une ombre vaine
Qui fuit.
Une âme mondaine
A perte d'haleine
La suit,
Et pour cette reine
Trop souvent se gêne
Sans fruit.
(*Ancien lai.*)

— *En haleine*, En train, dans de bonnes dispositions ; attentif : *Mettre ses auditeurs* EN HALEINE *par un exorde piquant.*

Jusqu'au jour où la mort me glacera la veine,
Je resterai debout et toujours *en haleine*.
A. BARBIER.

‖ Dans un état d'incertitude ; entre la crainte et l'espérance : *Ne me tenez pas ainsi* EN HALEINE.

— *Haleine courte, courte haleine*, Respiration fréquente et pénible. ‖ Fig. Défaut d'ampleur et de durée dans l'inspiration ou l'imagination : *Quand on demande des grâces aux puissants de ce monde, et qu'on a le cœur bien placé, on a toujours l'*HALEINE COURTE. (Mariv.) *Le commun est le défaut des gens à courte vue et à* COURTE HALEINE. (V. Hugo.)

— *De longue haleine*, Qui dure longtemps, qui a une étendue considérable : *Les Italiens réussirent surtout dans les grands poëmes* DE LONGUE HALEINE. (Volt.)

— *Prendre, reprendre haleine*, S'arrêter pour se reposer : *Voilà une heure que nous discutons ; il serait temps de* PRENDRE HALEINE.

Ma foi, *prenons haleine* après tant de fatigue.
MOLIÈRE.

Suspendez votre course et, *reprenant haleine*,
Au lecteur fatigué présentez à propos
D'un épisode heureux l'agréable repos.
DELILLE.

— *Retenir son haleine*, Eviter de respirer :

Ne soufflez mot, *retenez votre haleine ;*
Tremblez, enfants, vous qui jurez parfois.
BÉRANGER.

— Bot. *Haleine de Jupiter*, Nom vulgaire du genre diosme.

— **Syn. Haleine, souffle.** L'un et l'autre mots désignent l'air qui sort de la bouche par l'effet de la respiration ; mais l'*haleine* s'exhale doucement par le jeu spontané des organes, tandis que le *souffle* est poussé avec force ou dans une direction particulière. L'*haleine* échauffe ce qui est froid, le *souffle* refroidit ce qui est chaud ; l'*haleine* fait vaciller la flamme d'une bougie, on *souffle* dessus pour l'éteindre. Au figuré, la même différence subsiste encore : *haleine* se dit des vents doux, des zéphyrs ; mais *souffle* se dit de l'aquilon, de la tempête. Sous un autre rapport, ces deux mots diffèrent encore en ce que l'*haleine* est quelque chose de constant, d'habituel, tandis que le *souffle* est l'haleine considérée dans une circonstance particulière : *Les hommes ne doivent pas vivre entassés, car l'*HALEINE *de l'homme est mortelle à ses semblables.* (J.-J. Rouss.) *De la poitrine d'un pestiféré s'exhalent des* SOUFFLES *mortels.* (Fléchier.)

— **Encycl.** Physiol. L'*haleine* est de l'air dont une certaine quantité d'oxygène a été remplacée par un égal volume d'acide carbonique ou à peu près, contenant de la vapeur d'eau, plus certaines matières organiques. Nous ne parlerons ici que des matières organiques spéciales qui donnent à l'*haleine* une odeur et des propriétés particulières. Dans l'état de parfaite santé, l'odeur de l'*haleine* est nulle ou à peu près, quoique, chez les personnes âgées, elle ait presque normalement une odeur spécifique fade ou fétide. Chez beaucoup d'individus, l'*haleine* du matin a une odeur fade, désagréable, due à la putréfaction des résidus alimentaires restés interposés entre les dents. L'usage suivi de l'alcool, du tabac, des aliments fortement odorants, tels que l'ail et l'oignon, détermine dans les gaz expirés une odeur correspondante. Chez quelques personnes, et sans qu'il soit possible d'assigner à ce fait une cause bien nette, l'*haleine* a une odeur naturellement et constamment fétide. Il faut nécessairement attribuer le phénomène à l'altération des substances organiques dissoutes par la vapeur d'eau expirée ; mais où et comment se fait cette altération ? On l'ignore.

Dans l'état morbide, l'*haleine* acquiert une odeur variable, selon les cas. Toutes les fois que le mucus buccal se putréfie, ainsi que cela arrive dans le muguet, l'amygdalite, la gangrène pulmonaire, les abcès des parois buccales, etc., l'*haleine* devient fétide. Dans les affections de la vessie ou des reins, où l'urine acquiert une odeur ammoniacale, cette odeur passe dans l'*haleine*. Les individus atteints d'abcès du foie ou d'autres organes de la cavité abdominale, répandent par la bouche une odeur qui rappelle celle des macérations anatomiques ; cela vient de ce que les principes volatils et les substances albuminoïdes altérées, qui donnent au pus leur odeur, étant incessamment résorbés par les capillaires, sont dissous par la vapeur d'eau et ainsi entraînés par l'expiration pulmonaire. C'est un phénomène analogue qui a lieu dans certains cas d'occlusion intestinale, où les principes volatils des matières fécales sont absorbés par l'intestin, puis exhalés par les poumons.

L'étude de l'*haleine* a une grande importance, si l'on considère que les miasmes sont des substances organiques tenues en dissolution dans la vapeur d'eau, substances en voie d'altération et capables de déterminer, par le contact, des modifications semblables à la leur, ce qui caractérise la *virulence*. Dans plusieurs maladies, l'*haleine* devient miasmatique, et c'est par la voie des gaz expirés qu'a lieu la contagion de la maladie. Il est probable que beaucoup de maladies ne sont épidémiques que parce qu'elles sont transmissibles par voie atmosphérique d'un individu à un autre, et le point de départ des miasmes est dans l'*haleine* des personnes atteintes les premières. Jusqu'ici, on n'a pas déterminé la nature de ces miasmes.

Chez nos animaux domestiques, l'*haleine* ou l'air expiré fournit de très-bons renseignements dans les maladies de poitrine. La température de cet air peut être portée au-dessus ou au-dessous de l'état normal ; il peut aussi être odorant. Dans l'état de santé, la température de l'air qui s'échappe des cavités nasales est, dans tous les animaux, un peu plus élevée que celle du corps. On apprécie cette température en plaçant la main à une petite distance de l'entrée des naseaux. Il est bon, dans cette appréciation, d'avoir égard à la température de l'air extérieur et à celle de la main sur laquelle l'air expiré vient frapper, car la sensation de chaleur ou de froid devra varier selon que la main de l'observateur sera froide ou chaude. Lorsqu'il s'agit d'observations rigoureuses, l'emploi d'un thermomètre est indispensable. A l'état pathologique, la température de l'*haleine* est augmentée, et la colonne d'air expiré est dite *chaude* dans la respiration fréquente, la fièvre de réaction, la bronchite et la pneumonie aiguës. Elle est abaissée, et l'air expiré est dit *froid* dans toutes les maladies chroniques, et particulièrement dans la phthisie tuberculeuse et la pleurésie chronique. L'air expiré est *odorant* quand il est chargé de molécules odorantes, dont il s'est imprégné en parcourant les tuyaux respiratoires. L'odeur de l'air expiré varie beaucoup, selon la nature des maladies qui fournissent les molécules odorantes : elle est fétide dans les pharyngites aiguës à leur seconde période et dans la maladie dite *des chiens*, avec sécrétion nasale ; acide et herbacée, dans la tympanite des bêtes à cornes, accompagnée de régurgitation ; d'une fétidité qui se rattache à la carie dans l'ozène, et d'une nature cadavéreuse, s'attachant aux mains et aux vêtements, s'il existe des vomiques communiquant avec les bronches ; putride et infecte dans la gangrène du poumon.

HALEM (Gerhard-Antoine DE), historien et poëte allemand, né à Oldenbourg en 1752, mort en 1819. Conseiller du gouvernement et de la chancellerie, puis directeur du gouvernement d'Oldenbourg (1810), il quitta ce pays lorsqu'il fut incorporé à la France, y revint après le retour du grand-duc, et devint alors premier conseiller et directeur du district d'Eutin. Ses principaux ouvrages sont : *Coup d'œil sur une partie de l'Allemagne, de la Suisse et de la France* (Hambourg, 1791, 2 vol. in-8°) ; *Histoire du duché d'Oldenbourg* (1794-1796, 3 vol.) ; *Recueil des principaux documents pour servir à l'histoire de notre temps* (1806-1807) ; *Jésus, fondateur de l'empire céleste*, poëme épique (1810). Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Munster (1804-1810, 8 vol.). — Son frère, Bernard-Jacques-Frédéric DE HALEM, né à Oldenbourg en 1768, mort à Leipzig en 1823, a traduit en allemand divers ouvrages anglais : l'*Histoire du moyen âge*, de Hallam (1820) ; l'*Histoire de la révolution anglaise de* 1688, de Moore (1821) ; des romans de Walter Scott, etc.

HALEMENT s. m. (a-le-man ; *h* asp. — rad. *haler*). Techn. Nœud qu'on fait avec une corde autour de plusieurs pièces de bois qu'on veut élever à la fois.

HALEN (don Juan VAN), comte de PERACAMPOS, général espagnol, d'origine belge, né dans l'île de Léon en 1790. Admis, en 1805, dans la marine espagnole, il combattit à Trafalgar, entra ensuite avec le grade d'officier dans l'administration, fit, en 1808, partie de l'armée nationale, qu'il abandonna pour devenir officier d'ordonnance du roi Joseph, et trahit bientôt ce dernier en livrant au parti patriote des places occupées par les Français. Sous Ferdinand VII, qui le nomma lieutenant-colonel, van Halen fut, à deux reprises, emprisonné comme ayant pris part à des conspirations. Etant passé en Russie, il servit à l'armée du Caucase, en 1820, puis retourna en Espagne et y combattit dans les rangs des libéraux. Après le rétablissement de l'absolutisme, van Halen alla habiter successivement la Havane, les Etats-Unis et la Belgique, où il se trouvait lors de l'insurrection du 24 septembre 1830. Nommé alors général en chef des troupes révolutionnaires, il força les Hollandais à sortir de Bruxelles, devint ensuite gouverneur militaire du Brabant méridional, et reçut le grade de lieutenant général. Mais, bientôt après, accusé de favoriser la cause orangiste, il fut arrêté ; on le relâcha au bout d'un certain laps de temps. De retour en Espagne, en 1836, van Halen combattit les carlistes à la tête d'une division, les vainquit dans la Navarre, devint, en 1840, capitaine général de la Catalogne, et fit subir, en 1842, à Barcelone insurgée un terrible bombardement. L'année suivante, il se trouva impuissant à comprimer le mouvement insurrectionnel qui venait de nouveau d'éclater en Catalogne, et, après la chute d'Espartero (1843), il suivit l'ex-régent en Angleterre. Grâce à une amnistie, il retourna encore une fois dans la Péninsule, et fut membre, puis président du tribunal suprême de guerre et de marine jusqu'en 1856, époque où il rentra dans la vie privée. — Son frère, Antoine VAN HALEN, prit également du service en Espagne, y combattit contre Napoléon après 1808, défendit par la suite le trône d'Isabelle contre les carlistes, commanda une armée en 1838, et fut pendant quelque temps chef d'état-major général d'Espartero. Comme son frère, il passa en Angleterre en 1843, et retourna en Espagne avec lui en 1854.

HALENÉE s. f. (a-le-né — rad. *haleine*). Bouffée d'air qu'on rejette dans le mouvement de la respiration, particulièrement quand elle est accompagnée de quelque odeur : *Envoyer à quelqu'un une* HALENÉE *d'ail, d'eau-de-vie.*

HALENER v. a. ou tr. (a-le-né — rad. *haleine*. Change *e* en *è* lorsque la terminaison commence par un *e* muet : *J'halène, tu halèneras*). Sentir l'haleine de : *Je ne l'*EUS *pas*

plus tôt HALENÉ, *que je vis qu'il avait pris du vin.* (Acad.)

— Prendre l'odeur de la bête, en parlant des chiens.

— Fig. Flairer, éventer; deviner d'avance : *Les flatteurs ne t'abandonneront point depuis qu'ils* AURONT *une fois* HALENÉ *ton trésor.* (D'Ablanc.) *Fouché* HALENAIT *les futurs effluves du sang.* (Chateaub.)

— Rem. L'Académie veut qu'on aspire le *h* de ce mot, quoiqu'il ne soit pas aspiré dans *haleine* et *halenée;* c'est une faute évidente.

HALÉNIE s. f. (a-lé-nî). Bot. Genre de plantes, de la famille des gentianées, tribu des chironiées, dont l'espèce type croît en Sibérie.

HALENIUS (Laurent), théologien suédois, né en 1654, mort en 1721. Ayant terminé ses études, il entra dans la carrière ecclésiastique et remplit successivement les fonctions d'aumônier de légation en Russie et de pasteur à Sœderala. Il est connu surtout par une *Concordance suédoise et grecque du Nouveau Testament* (Stockholm, 1732-1742, 2 vol. in-fol.).

HALENIUS (Engelbert), un des quatorze enfants du précédent, né en 1700, mort en 1767. Il fut élevé à l'évêché de Skara en 1753. Il eut de fréquentes et violentes discussions avec Swedenborg et laissa des oraisons funèbres, des sermons et la traduction latine d'un traité de Moïse Maïmonide, sous le titre de *De miscellis.*

HALER v. a. ou tr. (a-lé; *h* asp. — du germanique : ancien haut allemand *hâlon*, ancien scandinave *hala*, anglais *to hale*, même sens). Mar. Tirer à soi, au moyen d'une corde : HALER *une manœuvre.* HALER *une bouée.* ‖ Lier plusieurs pièces de bois avec un cordage, pour les soulever ensemble. ‖ En parlant du vent, Venir, souffler du côté de : *Le vent* AYANT *peu après* HALÉ *le nord-ouest, les ennemis, à 10 lieues sous le vent, virent la flotte de Tourville donner vent arrière dans l'Iroise.* (E. Sue.)

— Navig. Faire marcher le long du rivage, à l'aide d'une corde : HALER *un bateau.*

— v. n. ou intr. Mar. Faire force, tirer : HALER *sur une manœuvre, sur une bouline.*

HÂLER v. a. ou tr. (â-lé; *h* asp. — rad. *hâle*). Flétrir, brunir, en parlant de l'action du soleil ou de l'air chaud sur la peau, sur le teint : *Le soleil d'Afrique l'*A HÂLÉ.

— Techn. *Hâler une peau*, La faire sécher à l'ombre.

HALES (John), théologien anglais, né à Bath en 1584, mort à Eton en 1656. Il professa le grec à Oxford, devint en 1618 chapelain de l'ambassadeur d'Angleterre à La Haye, reçut un canonicat à Windsor en 1640, fut destitué, deux ans plus tard, au début de la guerre civile, et mourut dans un état voisin de la misère. Ses écrits, qui consistent en sermons, traités de théologie et de controverse, lettres, etc., ont été publiés, après sa mort, en deux recueils intitulés : *Reliques d'or* (1659) et *Traités divers* (Londres, 1677).

HALES (Etienne), physicien et naturaliste anglais, né à Bekesbourne, dans le comté de Kent. en 1677, mort à Teddington en 1761. Hales, destiné à l'état ecclésiastique, fut envoyé à l'université de Cambridge, pour y faire ses études de théologie. Durant ses loisirs, il se livrait avec ardeur à la botanique et à l'anatomie, qu'il posséda bientôt aussi complétement que le permettait l'état des sciences à son époque. Quand il eut achevé ses études théologiques, il prit ses grades réglementaires et fut nommé à la cure de Teddington. En même temps que sa petite cure, il obtint par faveur deux bénéfices qui le mirent dans une bonne position de fortune. Plus tard, il devint aumônier de la princesse douairière de Galles, puis chanoine de Windsor. De bonne heure, il avait donné les marques d'un esprit inventif en construisant d'ingénieuses machines. Il imagina un ventilateur qui fut expérimenté dans la prison de Savy, en Angleterre, et bientôt après appliqué à l'assainissement des prisons, des cales de navire, des casernes, des greniers à blé, etc. On l'adopta aussi, en France, dans les hôpitaux, où il donna d'excellents résultats. En 1717, Hales fut nommé membre de la Société royale de Londres, et, plus tard, en 1751, l'Académie des sciences de Paris le choisissait comme associé étranger.

Comme naturaliste, Hales a laissé des travaux estimés sur la physiologie végétale. On cite, entre autres, ses recherches sur l'absorption des feuilles et sur la transpiration des végétaux. « Des expériences récentes, dit Cuvier, qui ont été données comme nouvelles, sont déjà indiquées par Hales; notamment celle qui consiste à greffer un tronc d'arbre sur deux autres troncs. Quand ils se sont intimement soudés, quand ils se sont joints d'une manière complète, si on vient à scier la base de l'arbre du milieu, de manière à le séparer de ses racines, il continue de croître; si on coupe ensuite les sommités de cet arbre qui ne peut plus se nourrir que par les deux arbres latéraux, il ne laisse pas de croître encore. Cette expérience, qui appartient à Hales, prouve que la nutrition des végétaux n'est pas soumise aux mêmes lois que celle des animaux; qu'elle a lieu par des moyens plus simples, parce que le tissu végétal est beaucoup moins compliqué. »

Hales se livra particulièrement à l'étude des gaz; il imagina, pour les recueillir, des appareils beaucoup plus exacts et plus ingénieux que ceux de Jean Mayow et de Jean Rey-Black. Lavoisier, Scheele et Priestley n'en employaient pas d'autres pour leurs remarquables travaux. Hales obtint un grand nombre de gaz, en distillant du bois de chêne, du blé de Turquie, des huiles, du tabac, du miel, etc. Il reconnut que la plupart de ces gaz étaient inflammables; il fit même de curieuses observations sur les rapports entre la quantité de gaz produit et celle de la matière employée.

Il ne borna pas ses études à ces seuls gaz; il étudia aussi ceux qui se dégagent pendant l'action des acides sur les métaux, pendant la combustion du soufre, du phosphore, du charbon, pendant la distillation des eaux de Spa, etc. On voit que Hales parvint à produire l'hydrogène, l'hydrogène bicarboné, l'oxyde de carbone, l'acide carbonique, l'acide sulfureux, etc. Mais, pour lui, tous ces gaz n'étaient que de l'air ordinaire à des états variables de pureté. Il démontra fort bien, cependant, que, si le phosphore brûle dans l'air, le gaz, une fois la combustion achevée, a diminué de volume et que, de plus, il est devenu impropre à la combustion. Un fait analogue le frappe dans la respiration des animaux : « Dans l'intérieur des vésicules du poumon, dit Hales, le sang est séparé de l'air par des cloisons si fines, qu'il est raisonnable de penser qu'ils se touchent d'assez près pour tomber dans la sphère d'attraction l'un de l'autre, et c'est par ce moyen que le sang peut absorber continuellement de nouvel air, en détruisant son élasticité. »

Au nombre des travaux de Hales, nous pouvons citer un grand nombre de mémoires publiés dans les *Philosophical transactions.* En 1727, il publia : *Vegetable statics or an account of some statical experiments on the sap in the vegetables.* Buffon a donné de cet ouvrage une traduction française. Dans la pensée de Hales, ce n'était que la première partie d'une série d'*Essais de statique:* Il en a publié la deuxième partie, relative à la circulation du sang, sous le titre de *Hemastatics* (1733). Sauvage en a donné une bonne traduction française (Genève, 1744). On doit encore à Hales une série de recherches sur les gaz, publiée sous le titre : *Philosophical experiments on sea water, corn, flesh and other substances* (1737). Enfin, en 1739, il fit paraître un mémoire sur la dissolution de la pierre dans la vessie : *On the solution of stone in the bladder* (Londres, 1739). Il obtint, pour cet ouvrage, une médaille d'or de la Société royale de Londres.

HALES (Alexandre DE), théologien anglais. V. ALEXANDRE DE HALES.

HALES (Thomas), auteur dramatique. V. D'HÈLE.

HALÉSIE s. f. (a-lé-zî; *h* asp. — rad. *Hales*, physicien angl.). Bot. Genre d'arbrisseaux, type de la famille des halésiées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique du Nord. ‖ On dit aussi HALÉSIER s. m.

— **Encycl.** Les *halésies* sont des arbrisseaux à feuilles alternes, simples, et à fleurs blanches, latérales, pendantes, axillaires, auxquelles succèdent des fruits secs, terminés en pointe et munis de deux ou plusieurs ailes. Les espèces peu nombreuses de ce genre croissent dans l'Amérique du Nord, et plusieurs sont cultivées dans nos jardins, où elles figurent très-bien dans les bosquets, associées aux cytises et aux gaîniers. La plus remarquable est l'*halésie* à quatre ailes; c'est un arbrisseau de 4 à 5 mètres, à rameaux étalés, portant des feuilles oblongues aiguës, dentées, d'un beau vert en dessus, pubescentes en dessous; les fleurs, qui sont d'un blanc d'albâtre, naissent sur le vieux bois; le fruit est muni de quatre ailes. On multiplie les *halésies* de graines semées en terrine, ou de marcottes faites sur le bois de l'année précédente.

HALÉSIÉ, ÉE adj. (a-lé-zié; *h* asp. — rad. *halésie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre halésie. ‖ On dit aussi HALÉSIACÉ, ÉE.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre halésie.

— **Encycl.** La famille des *halésiées* renferme des arbrisseaux à feuilles alternes, simples, portées sur des pétioles souvent glanduleux. Les fleurs, généralement blanches, sont réunies en petits bouquets à l'aisselle des feuilles, et portées sur des pédoncules pendants; elles présentent un calice très-petit, à quatre dents; une corolle grande, renflée, campanulée, à limbe divisé en quatre lobes peu prononcés; douze ou seize étamines, à filets adnés à la corolle et réunis en tube, à anthères oblongues et dressées; un ovaire infère, surmonté d'un style et d'un stigmate simples. Le fruit est une noix munie de deux ou quatre ailes, terminée en une pointe formée par le calice persistant, et divisée à l'intérieur en quatre loges monospermes, dont deux avortent assez souvent. Cette famille, voisine des styracées, ne comprend que le genre *halésie.*

HALÉSIUS, montagne de l'Arcadie (Grèce). Il s'y trouvait un bois consacré à Cérès; elle était située sur la route de Mantinée à Tégée.

HALES-OWEN, ville d'Angleterre, comté de Stafford, à 11 kilom. S.-O. de Birmingham; 12,000 hab. Clouterie, quincaillerie. Ruines d'une abbaye de prémontrés. Patrie du poëte Shenstone.

HALÉSUS ou **ALÈS**,, rivière de Sicile, sur les bords de laquelle la Fable place l'enlèvement de Proserpine par Pluton. ‖ Rivière de l'ancienne Asie Mineure.

HALÉSUS, fils d'Agamemnon et de Briséis. Après la mort de son père, contre lequel, d'après certains mythographes, il avait conspiré, il se rendit en Italie et y fonda la ville des Falisques. D'après Virgile, Halésus, fils d'un devin italiote, s'allia à Turnus contre Enée et fut tué par Evandre. — HALÉSUS est également le nom d'un des Lapithes qui furent tués aux noces de Pirithoüs.

HALESWORTH, bourg et province d'Angleterre, comté de Suffolk, à 38 kilom N.-E. d'Ipswich, sur la Blythe; 2,700 hab. Fabriques de toiles à voiles. Commerce actif.

HALETANT, ANTE adj. (a-le-tan, an-te; *h* asp. — rad. *haleter*). Qui respire avec des mouvements précipités, qui est essoufflé : *Des chevaux* HALETANTS.

J'entends le bruit des chars, le cri des combattants,
Et le souffle et le pas des coursiers *haletants.*
LEGOUVÉ.

‖ Court et précipité, en parlant du mouvement respiratoire : *Respiration* HALETANTE. *Soupirs* HALETANTS.

— Fig. Avide, ardent, toujours en haleine :

Eh ! pourquoi, malheureux, sous de bizarres lois
Tourmenter cette vie, et la perdre sans cesse,
Haletants vers le gain, les honneurs, la richesse?
A. CHÉNIER.

HALETER v. n. ou intr. (a-le-té; *h* asp. — lat. *halitare;* de *halare*, souffler. Double le *t* lorsque la terminaison commence par un *e* muet : *Il halette, je haletterai*). Respirer fréquemment et avec oppression : *L'air manque, la poitrine* HALETTE, *et les cris d'épouvante se mêlent aux rugissements léonins de la tempête.* (Th. Gaut.)

— Par anal. Emettre un souffle saccadé : *La locomotive* HALETTE *et fuit.*

La forge, où s'entassaient les sabres et les piques,
Haletait nuit et jour sur les places publiques.
BARTHÉLEMY.

— Fig. Aspirer ardemment : HALETONS *après une renommée qui ne volera pas à quelques lieues de notre tombe!* (Chateaub.)

HALETH s. m. (a-lètt; *h* asp.). Hist. relig. Délire dans lequel tombent certains derviches, et pendant lequel ils se font d'affreuses blessures, sans paraître en éprouver la moindre douleur.

HALETI-EFFENDI (Asmizadeh), magistrat et poëte turc, né en 1569 de notre ère, mort en 1631. Son père, Asmi-Effendi, précepteur de Mohammed III, le mit à l'étude du droit et le fit nommer à vingt ans professeur à l'école de Hadji-Khathoum. Haleti suivit ensuite la carrière de la magistrature et remplit les fonctions de juge suprême en Anatolie (1622) et en Roumélie. On a de lui : un recueil de poésies (*Diwan*), dont quelques pièces ont été traduites par M. de Hammer; un poëme, *Sako-Nameh* (*Livre de l'échanson*), et un recueil de lettres intitulé *Inscha.*

HALEUR s. m. (a-leur; *h* asp. — rad. *haler*). Navig. fluv. Celui qui fait métier de haler les bateaux.

— Ornith. Nom vulgaire d'un engoulevent de la Jamaïque.

HALÉVY (Jacques-François-Fromental-Elie), compositeur français, né à Paris le 27 mai 1799, mort à Nice en 1861. Il appartenait à une famille israélite dont le nom était Lévy. Admis à l'âge de dix ans au Conservatoire, dans la classe de solfége de Cazot, élève de Lambert pour le piano, il apprit l'harmonie sous la direction de Berton et reçut de Cherubini, pendant cinq ans, des leçons de contre-point. En 1819, il remporta le premier prix de composition et partit pour Rome, comme pensionnaire du gouvernement. De retour à Paris en 1822, il essaya vainement de faire jouer deux grands opéras, les *Bohémiennes* et *Pygmalion*, et ne put faire voir le jour, cinq ans plus tard, qu'à un petit opéra-comique, l'*Artisan* (Théâtre-Feydau, 1827). Halévy, nommé l'année précédente professeur de solfége au Conservatoire, succéda à Daussoigne comme professeur d'harmonie, et, sur les conseils de Mme Malibran, écrivit, dans le goût italien, un opéra en trois actes, *Clari* (1829), qui n'eut qu'un demi-succès. Le *Dilettante d'Avignon*, donné cette même année, commença sa réputation; c'est une partition pleine d'esprit et de séve, tout à fait en dehors de la forme sévère que revêt l'œuvre général du maître. En 1830, il fit représenter un grand ballet en trois actes, *Manon Lescaut;* l'année suivante, la *Langue musicale* tomba à l'Opéra-Comique. En 1832 fut représentée la *Tentation*, opéra-ballet en cinq actes, en collaboration avec M. Gide, qui renferme des chœurs de toute beauté, dus à la plume d'Halévy. Deux ans après, il reprenait terre à l'Opéra-Comique avec les *Souvenirs de Lafleur*, composés pour la rentrée de Martin; cet ouvrage, écrit en vue d'un chanteur exceptionnel, subit, après la retraite de Martin, l'oubli destiné aux compositions de ce genre. Le *Shérif*, en trois actes, date aussi de cette époque et rentre dans la même manière. Vers ce temps également, M. Halévy se chargea de compléter la partition de *Ludovic*, dont Hérold, accaparé par ses derniers ouvrages, *Zampa* et le *Pré aux clercs*, n'avait écrit que quelques morceaux. Sa main délicate acheva avec un pieux scrupule cette partition, qui depuis lors est restée au répertoire.

Le 23 février 1835, la *Juive* fit son apparition sur la scène de l'Académie royale de musique. Aucun des précédents ouvrages du maître n'avait fait pressentir une semblable transformation. L'auteur d'ouvrages agréables, charmants même comme veine mélodique, mais rentrant dans le petit cadre du genre, s'élevait d'un seul bond aux côtés de Rossini et de Meyerbeer. Six mois après, Halévy remportait une seconde et aussi décisive victoire avec l'*Eclair*, à l'Opéra-Comique. Le compositeur se recueillit et, pendant deux ans, travailla dans le silence et la retraite à *Guido et Ginevra*, opéra qui, dans sa pensée, devait être, comme succès, le pendant de la *Juive;* mais il n'en fut pas ainsi, quoiqu'il y ait répandu à pleines mains les mélodies les plus suaves et les plus originales, La faveur publique a des caprices inexplicables. Les *Treize* (Opéra-Comique, 1839), le *Drapier* (Grand-Opéra, 1840), le *Guitarrero* (Opéra-Comique, 1841) n'eurent pas un sort plus heureux; mais la *Reine de Chypre* (Grand-Opéra, 1841) fut un éclatant triomphe.

En 1843, *Charles VI*, partition assez faible, fournit une honorable carrière à l'Opéra, grâce aux préoccupations politiques du moment. Le *Lazzarone* (1844), composé exprès pour Mme Stoltz, qui aspirait aux travestis, n'est qu'une longue barcarolle assez médiocre. Les *Mousquetaires de la reine* (1846), obtinrent un grand succès à l'Opéra-Comique. Le *Val d'Andorre* (1848), au même théâtre, eut une chance égale. La *Fée aux Roses* (1849) et la *Dame de Pique* (1850) vécurent assez longtemps, grâce au prodigieux talent de Mme Ugalde. La *Tempesta* (1851), représentée au Théâtre-Italien et composée pour Lablache et Mme Sontag, n'eut que trois représentations. Le *Juif errant* (1852), à l'Opéra, a laissé le souvenir du délicieux ballet des abeilles; le *Nabab* (1853), à l'Opéra-Comique; *Jaguarita* (1855), au Théâtre-Lyrique; *Valentine d'Aubigny* (1856), à l'Opéra-Comique, et la *Magicienne* (1858), à l'Académie impériale de musique, qui, au dire même des ennemis d'Halévy, renferme un cinquième acte admirable, complètent la liste des œuvres représentées du *maestro.* Halévy a laissé, en outre, deux opéras en trois actes non encore représentés, *Valentine d'Ornano*, poëme de Léon Halévy, et *Noé* ou le *Déluge*, poëme de M. de Saint-Georges. Ses autres œuvres se composent d'une ode-symphonie, *Prométhée enchaîné*, imitée d'Eschyle par Léon Halévy, dans laquelle le compositeur a introduit les tonalités des Grecs, d'une cantate avec chœurs, les *Plages du Nil*, chantée par Baroilhet, d'une sonate à quatre mains, d'un rondeau-caprice pour le piano, et enfin de romances détachées.

Nous avons dit qu'Halévy avait succédé en 1827 à M. Daussoigne comme professeur d'harmonie et d'accompagnement au Conservatoire. Ajoutons que, en 1833, il remplaça M. Fétis, démissionnaire, dans sa classe de fugue et de contre-point, et qu'en 1836, appelé à l'Institut après la mort de Reicha, il devint, en 1857, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts. Parmi les élèves sortis de sa classe de contre-point, on cite MM. Gounod, Victor Massé, Bazin, Potier, Eugène Gautier, Deldevez, Deffès, Gastinel, Mathias, Galibert et Bizet.

Comme compositeur, Halévy s'est préoccupé avant tout du côté humain, de la passion, de la vie. Le cadre de l'opéra-comique était trop étroit pour sa pensée. Aussi le voit-on, par exemple, dans le finale du second acte du *Val d'Andorre*, déployer une énergie, un grandiose qui contrastent singulièrement avec le ton calme et doucement ému des autres parties de l'opéra. Ce n'est pas qu'il manquât d'esprit musical ni de grâce, ses ravissantes mélodies de l'*Eclair*, de la *Fée aux Roses*, et les spirituels couplets de la *Dame de Pique*, pour ne citer qu'une faible partie de ses trésors, témoignent hautement du contraire; mais c'est dans le grand opéra que le compositeur se révèle tout entier.

Sainte-Beuve, qui ne fut jamais un critique musical, mais dont la perspicacité s'est appliquée avec justesse à toutes les créations intellectuelles, a présenté de la sorte les points saillants de la vie artistique d'Halévy :

« Une grande et belle victoire (la *Juive*), beaucoup de combats heureux, s'il en eut de contestés, nombre d'affaires distinguées, semées d'actions et de parties brillantes : voilà pour la carrière. Placé aux confins de l'école française, un des représentants de cette école, non plus chez elle et dans les douceurs du chez soi, dans les grâces légères de l'insouciance et du loisir, mais en marche et comme en voie de conquête, lorsque, chargée déjà de butin étranger, elle a un pied par delà le Rhin, il fait la chaîne d'Auber à Meyerbeer; d'un genre un peu mixte sans doute, mais non pas hybride; élevé, savant, harmonique, très-soigneux de bien écrire musicalement parlant, sachant plaire toutefois, ne négligeant pas la grâce, cherchant et trouvant agréablement ce que Auber trouve

sans le chercher, mais enclin surtout et habile à exprimer dramatiquement la tendresse et la passion... Ce n'est pas de lui, certes, qu'on aurait dit, comme d'un autre compositeur célèbre en son temps : « C'est une bête ; il n'a que du génie. » Il était un beau talent servi par un habile esprit. Organisation flexible, ouverte et disposée à tout, avec une multiplicité de goûts, d'appétits et d'aptitudes, ses dons divers purent se combattre quelquefois, mais aussi ils s'entr'aidèrent. Il eut, dès sa première jeunesse, le sentiment de l'union et de la fraternité des arts et même des lettres... A le définir poétiquement, je dirais : C'était une abeille qui n'avait pas trouvé à se loger complétement dans sa ruche, et qui était en quête de faire son miel quelque part encore ailleurs. Sa conversation était semée de mots agréables et vifs. Un jour, après une séance des cinq Académies, à laquelle M. Lebrun avait présidé, et où il s'était fait plusieurs lectures, à commencer par le discours du président, M. Lebrun félicitait Halévy, qui avait pris part à la séance, de ce qu'il y avait lu : « Quel joli morceau vous nous avez fait entendre ! — Oui, mais aussi quelle ouverture ! »

Comme écrivain, Halévy est une plume de race. Ses *Notices* sur Onslow, Fontaine, David d'Angers, Paul Delaroche et le baron Desnoyers sont des morceaux achevés, écrits d'un style lucide, élégant et spirituel qui ferait honneur aux meilleurs littérateurs de nos jours. Ses *Leçons de lecture musicale* sont un des livres indispensables pour l'enseignement élémentaire de la musique. En supposant qu'Halévy n'eût jamais écrit pour le théâtre, ses *Souvenirs et portraits* et ses *Etudes sur les beaux-arts* lui eussent acquis, dans la littérature, un nom justement honoré.

Halévy était commandeur de la Légion d'honneur. Le gouvernement a accordé, par décret du 11 juin 1862, à titre de *récompense nationale*, une pension de 5,000 francs à sa veuve.

HALÉVY (Léon), poëte et littérateur, frère du précédent, né à Paris en 1802. Ses facultés poétiques se développèrent de bonne heure ; ce fut avec une traduction en vers qu'il remporta le prix de version grecque au concours de rhétorique. Comprenant que la religion juive à laquelle il appartenait lui rendrait vraisemblablement difficile la carrière de l'enseignement, pour laquelle il avait un goût marqué, M. Léon Halévy dut y renoncer, fit son droit, puis s'adonna à des travaux littéraires. En 1825, il entra en relations avec Henri de Saint-Simon, dont il devint le disciple, et qui exerça sur lui une grande influence. Peu après, il prit part à la fondation du *Producteur*, organe des théories saint-simoniennes, écrivit l'introduction des *Opinions littéraires, philosophiques et industrielles* (1825, in-8°), ouvrage dû à la collaboration de H. de Saint-Simon, d'Olinde Rodrigues, du docteur Bailly, et assista aux derniers moments du célèbre maître de la doctrine nouvelle. En 1831, M. Halévy devint professeur adjoint de littérature à l'Ecole polytechnique, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1834. Trois ans plus tard, il fut attaché au bureau des monuments historiques au ministère de l'instruction publique et fut mis en disponibilité en 1853. On doit à M. Halévy des poésies, des histoires, des traductions, des pièces de théâtre. Il s'est d'abord fait connaître par des traductions des odes d'Horace, insérées dans l'*Israël français*, puis a publié : *Emma*, ou la *Nuit des noces* (in-12), nouvelle, sous l'anagramme de Noël Hyéval ; le *Vieux guerrier au tombeau de Napoléon*, élégie (1821) ; la *Peste de Barcelone*, poëme (1822) ; les *Cyprès*, élégies ; *Bessières et l'Empecinado*, poëme (1825) ; *Resumé de l'histoire des Juifs anciens* (1827) ; *Résumé de l'histoire des Juifs modernes* (1828) ; *Poésies européennes* (1827), recueil d'imitations en vers français de morceaux choisis des plus grands poëtes de l'Europe ; *Saint-Simon*, ode (1831) ; les *Œuvres lyriques d'Horace* (1831) ; *Recueil de fables* (1840), couronné par l'Académie ; la *Grèce tragique* (1846, in-8°), choix fort remarquable de traductions en vers des chefs-d'œuvre dramatiques des Grecs, complété en 1860-1861 (3 vol. en deux parties) et couronné par l'Académie ; *Macbeth*, d'après Shakspeare (1853) ; un nouveau *Recueil de fables* (1856), qui obtint également un prix de l'Académie française ; *François Halévy, sa vie et ses œuvres* (1862). Comme auteur dramatique, M. Léon Halévy a donné : le *Duel* (1826), comédie en deux actes, représentée au Théâtre-Français ; l'*Espion* (1828), drame en cinq actes, en collaboration avec MM. Fontan et Drouineau, joué à l'Odéon ; le *Dilettante d'Avignon* (1829), opéra-comique, dont la musique est de son frère ; le *Czar Démétrius* (1829), tragédie en cinq actes, représentée aux Français ; le *Chevreuil* (1831), spirituelle comédie en trois actes, avec Jaime, aux Variétés ; *Beaumarchais à Madrid* (1831), drame en trois actes, à la Porte-Saint-Martin ; *Indiana* (1833), drame en cinq actes, à la Gaîté ; *Luther* (1834), drame en vers, composition originale et touchante, qui n'a pas été représentée ; la *Rose jaune* (1839), comédie en un acte, au Vaudeville ; *Leone Leoni* (1840), drame en trois actes, à l'Ambigu ; *Un mari, S. V. P.* (1843), au Vaudeville ; le *Balai d'or* (1843), vaudeville en trois actes, avec Jaime ; le *Mari aux épingles* (1856), aux Variétés ; *Ce que fille veut* (1858), à l'Odéon ; *Un fait-Paris* (1859), aux Variétés ; *Electre* (1864), tragédie en quatre actes, à l'Odéon, etc. M. Léon Halévy a collaboré, en outre, à plusieurs vaudevilles et à quelques bouffonneries musicales. Les œuvres de ce laborieux écrivain sont remarquables par le bon goût, par l'élégance et la pureté du style. Plusieurs d'entre elles, comme nous l'avons dit, ont été couronnées par l'Académie française.

HALÉVY (Ludovic), auteur dramatique, fils du précédent, né à Paris en 1834. Au sortir du collége, il entra dans l'administration et devint successivement rédacteur au secrétariat général du ministère d'Etat (1852), chef de bureau au ministère de l'Algérie et des colonies (1858), rédacteur au Corps législatif (1861). Tout en remplissant ces fonctions, M. L. Halévy s'adonna à ses goûts littéraires et commença par écrire pour le théâtre des libretti d'opérettes, dont Offenbach écrivit le plus souvent la musique. Après avoir donné aux Bouffes-Parisiens, sous le pseudonyme de **Jules Servières**, des opérettes en un acte : *Une pleine eau*, *Madame Papillon*, il fit jouer ses œuvres sous son propre nom, collabora avec Léon Battu, Hector Crémieux, surtout avec Henri Meilhac, et obtint des succès qui le décidèrent à se démettre de son emploi pour s'occuper entièrement d'écrire pour le théâtre. Il s'est presque toujours associé à M. Meilhac. « Doué d'un sens exquis de la réalité, dit M. Sarcey, il a maintenu ce qu'il y a de trop fantasque et d'un peu bizarre dans le tour d'imagination de ce dernier. De ce travail en commun sont sorties des œuvres qu'on n'estime pas assez à mon gré. On les a traitées un peu comme on fait de ces femmes chez qui l'on s'amuse beaucoup, mais que l'on méprise ; on les a vues des centaines de fois et l'on en a parlé avec la moue du dédain. C'est la *Belle Hélène*, *Barbe-Bleue*, les *Brigands*, la *Grande-Duchesse*, la *Vie parisienne*, le *Château à Toto*, etc. Il y a bien de l'imagination, de l'esprit et du bon sens dans ces amusantes parodies de la vie ordinaire. Ce sont des satires en action qui tranchent sur les grosses bouffonneries que ce genre a produites en ces derniers temps. On doit à cet écrivain : *Ba-ta-clan* (1855), opérette ; l'*Impresario* (1856), opérette ; *Rose et Rosette* (1858), vaudeville ; le *Mari sans le savoir* (1860), opérette, en collaboration avec son père, et dont la musique est du duc de Morny ; la *Chanson de Fortunio*, le *Pont des soupirs*, *Orphée aux enfers* (1861), opérettes jouées aux Bouffes, et dont la dernière fut le premier grand succès de M. Halévy ; les *Brebis de Panurge* (1862), où il eut pour collaborateur Meilhac, avec qui il ne cessa depuis lors de travailler ; la *Clef de Metella* (1862), au Vaudeville ; les *Moulins à vent* (1862), aux Variétés ; le *Brésilien* (1863), au Palais-Royal ; le *Train de minuit* (1864), au Gymnase ; la *Belle Hélène* (1865), parodie en trois actes de la Grèce antique, jouée aux Variétés avec un succès énorme ; la *Barbe-Bleue*, en trois actes (1866), aux Variétés ; la *Vie parisienne*, en cinq actes (1866), au Palais-Royal ; la *Grande-duchesse de Gérolstein* (1867), aux Variétés. La vogue de cette pièce fut telle, que ce fut la première chose que l'empereur Alexandre voulut voir en arrivant à Paris, lors de l'Exposition universelle ; la *Périchole*, en deux actes (1868), aux Variétés ; le *Château à Toto*, en trois actes (1868), au Palais-Royal ; le *Bouquet*, en un acte (1868), au même théâtre ; *Fanny Lear*, en cinq actes (1868), au Gymnase ; *Froufrou* (1869), ravissante comédie en cinq actes, donnée sur le même théâtre ; la *Diva*, en trois actes (1869), aux Bouffes-Parisiens ; les *Brigands*, en trois actes (1869), aux Variétés ; *Tricoche et Cacolet*, comédie bouffonne en 5 actes (1871), au Palais-Royal ; *Madame attend Monsieur*, en un acte (1872), au même théâtre ; le *Réveillon*, vaudeville en trois actes (1872), au même théâtre.

M. L. Halévy a publié dans la *Vie parisienne*, recueil d'une moralité plus qu'équivoque, des esquisses signées ABC ; elles appartiennent à cette littérature décolletée et court-vêtue, bien digne du second Empire, son parrain, et qui nous a fait une si fâcheuse réputation à l'étranger. En 1872, il a réuni en un volume douze de ces morceaux malsains, dont le meilleur est intitulé *Madame et Monsieur Cardinal*. Enfin, il a donné dans le *Temps*, sur l'invasion prussienne en France, une série d'articles, remarquables surtout par l'entente de la mise en scène pittoresque, et qui forment un volume intitulé l'*Invasion*.

HALFAY, pays de la Nubie, au N. de Khartoum. Le sol en est très-fertile. L'exploitation du sel fossile est une des principales ressources des habitants.

HALFAYA, ville de la Nubie, ch.-l. du pays d'Halfay, près du Nil ; 4,000 hab.

HALF-CASTE s. m. (âf-kastt ; *h* asp. — mot angl. qui signif. *demi-caste*). Nom donné, dans l'Inde anglaise, aux individus nés de l'union des Européens avec les indigènes.

HALFMOON, bourg des Etat-Unis, dans l'Etat de New-York, à 22 kilom. N. d'Albany ; 2,890 hab.

HALFPENNY s. m. (ê-pni ; *h* asp. — de *half*, demi, et de *penny*). Métrol. Monnaie anglaise, valant un demi-penny ou environ 0 fr.06.

HALGAN (Emmanuel), vice-amiral français, né à Donges (Morbihan) en 1771, mort en 1852. Il entra dans la marine à seize ans, fit les campagnes de la Révolution contre les Anglais, commanda la corvette le *Berceau* et le vaisseau le *Vétéran*, sur lesquels Jérôme Bonaparte fit son apprentissage de marin (1803), défendit Helvoet-Sluys contre les Hollandais insurgés (décembre 1813), et sauva les établissements de la marine française d'Anvers lors du bombardement de cette place en 1814. Contre-amiral à la deuxième Restauration, député en 1819, vice-amiral en 1829, il obtint, en 1834, le gouvernement de la Martinique, un siége à la Chambre des pairs en 1837, et la direction du Dépôt de la marine, dont il se démit en 1846.

HALHED (Nathaniel BRASSEY), orientaliste anglais, né en 1751, mort en 1830. Attaché, pendant le gouvernement de lord Hastings, au service de la Compagnie des Indes comme officier civil, il publia plusieurs ouvrages intéressants, puis revint en Angleterre, devint membre de la Chambre des communes et mourut, frappé depuis quelques années d'aliénation mentale. On a de lui : *Grammaire sur la langue du Bengale* (Hoogly, 1778, in-4°), dont la préface contient d'intéressants détails sur les langues indiennes et sur la littérature de ce pays ; *Récit des événements qui sont arrivés à Bombay et dans le Bengale, relativement à l'empire mahratte depuis juillet* 1777 (1779, in-8°) ; *Imitation des épigrammes de Martial* (1793) ; *Témoignages sur l'authenticité des prophéties de Richard Brothers* (1795). Halhed a publié, en outre, le *Code des lois des Gentous* ou *Règlement des Pandis*, d'après une traduction persane (1776), trad. en français en 1778.

HALIA, sœur des Telchines et amante de Neptune. Elle eut de ce dieu six fils et une fille, appelée Rhodé ou Rhodos, qui donna son nom à l'île de Rhodes. Ses fils, frappés de démence par Vénus, dont ils s'étaient attiré la colère, firent violence à leur mère, qui se précipita dans les flots et fut divinisée sous le nom de Leucothoé. Quant à ses sept fils, Neptune les relégua dans l'intérieur de la terre, et les Rhodiens les désignèrent sous le nom de dieux orientaux. — HALIA est également le nom d'une des néréides.

HALIACMON fleuve de l'ancienne Macédoine. Il descendait des monts Citius et tombait dans le golfe Thermaïque, entre le Lydias et l'Axius. C'est aujourd'hui l'*Indjé-Karasou*.

HALIADE s. f. (a-li-a-de — du gr. *halias*, nacelle). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des pyrales ou tordeuses.

— **Encycl.** Les *haliades* sont de petits papillons, à corps court et épais, à tête petite et enfoncée sous le corselet, qui est d'un beau vert, ainsi que les ailes antérieures. On en connaît quatre espèces, dont trois propres à la France. La plus remarquable est l'*haliade du chêne*, plus connue sous les noms de *pyrale* ou *tordeuse du chêne*. Ce papillon a des ailes antérieures d'un beau vert et marquées chacune de deux bandes obliques jaunâtres, ce qui lui a fait donner par quelques auteurs le nom de *chape verte à bandes*. La chenille est rase et d'un beau vert ; renflée au milieu, elle s'amincit insensiblement dans sa partie postérieure. L'anus est débordé par les dernières pattes, qui, par leur divergence, simulent une nageoire caudale. Il en résulte un aspect tout particulier, qui l'a fait appeler *chenille à forme de poisson*. Elle vit sur le chêne et quelques autres arbres. Vers le milieu de mai, elle se construit une coque soyeuse, solide, ferme, en forme de bateau, toujours placée à la face inférieure d'une feuille. Cette construction présente quelques particularités assez curieuses, que Réaumur a décrites en ces termes : « La chenille commence par couvrir de soie l'espace que sa coque doit occuper sur la feuille qu'elle a choisie pour s'y fixer ; sur les bords de ce plancher de soie, elle élève, vis-à-vis l'un de l'autre, deux murs cintrés de la même matière, qui se joignent par les deux bouts, et auxquels elle donne une forme telle, qu'ils ressemblent aux deux valves d'une coquille. Renfermée dans la cavité que laissent entre elles ces deux valves, elle en réunit les bords supérieurs par des fils, et consolide son ouvrage en filant de nouvelle soie intérieurement. Cette coque ressemble à une nacelle ; en effet, celui de ses bouts qui est obtus ou tronqué représente assez bien la poupe, tandis que l'autre, plus ou moins aigu, figure la proue ; la carène est représentée par trois côtes ou nervures saillantes et longitudinales. Cette coque est jaune ; le papillon en sort environ un mois après que la chenille a commencé à filer, c'est-à-dire vers le milieu de juin. »

L'*haliade du hêtre* ressemble beaucoup à la précédente ; elle s'en distingue surtout par la frange d'un rouge orangé qui borde ses ailes supérieures ; elle vit, comme son nom l'indique, sur le hêtre, et aussi sur le bouleau, sur l'aune et même quelquefois sur le chêne. Ses mœurs, à l'état de chenille ou de chrysalide, sont tout à fait semblables à celles de l'espèce précédente. L'*haliade chlorane* vit sur les saules. Ces espèces n'ont qu'une génération par an, et chacune d'elles donne son papillon à une époque différente de l'année.

HALIANASSE s. m. (a-li-a-na-se — du gr. *hals*, mer ; *anassô*, je règne). Mamm. Genre de lamentins fossiles.

HALIANTHE s. m. (a-li-an-te — du gr. *hals*, mer ; *anthos*, fleur). Bot. Syn. de HONKÉNÉYE.

HALIARTE, en latin *Haliartus*, ville de la Grèce ancienne, dans la Béotie, sur la rive méridionale du lac Copaïs. Elle faisait partie de la confédération béotienne. Xerxès s'en empara et la réduisit en cendres ; mais elle se releva assez rapidement, et ses habitants la reconstruisirent plus belle qu'avant sa ruine. Son commerce s'étendit, et lorsque la guerre du Péloponèse éclata, elle passait à bon droit pour une des villes les plus florissantes de la Béotie. Ce qui a fait surtout la célébrité d'Haliarte dans l'histoire, c'est l'importante victoire que les Thébains y remportèrent en 175 av. J.-C. sur Lysandre, qui périt dans la bataille. Détruite une seconde fois en 371 av. J.-C. par le préteur romain Lucrétius, elle ne se releva pas cette fois, et, du temps de Strabon et de Pausanias, elle n'était plus qu'un monceau de ruines.

« La ville, dit M. Joanne, couvrait une colline qui n'est pas élevée de plus de 17 mètres au-dessus du lac Copaïs. On remarque au sommet les restes d'une muraille de construction polygonale ; quelques grottes sépulcrales sont creusées dans les rochers ; une source s'échappe du côté N. et va se jeter dans les marais. Les limites extérieures de la ville sont marquées seulement par les deux cours d'eau de l'E. et de l'O. Celui de l'E., ou Képhalari, vient de l'Hélicon, et représente, selon Leake, le Permesse et l'Olmius réunis, et, selon l'état-major français, le Lophis ou Hoplites, dans lequel Lysandre se noya. On trouve sur ses bords quelques restes d'un village turc, avec quelques fragments antiques. Selon Leake, le Laphis est, au contraire, le ruisseau de l'O., qui sort au pied des hauteurs de Mazi. » Un tumulus, qui s'élève à environ 1,200 mètres de l'acropole d'Haliarte, est généralement regardé comme celui de Lysandre.

HALIARTUS, personnage de la mythologie grecque, petit-fils de Sisyphe. Il fut adopté par Athamas, frère de ce dernier, et fonda la ville d'Haliarte, en Béotie.

HALIASTUR s. m. (a-li-a-stur — du gr. *hals*, mer, et du lat. *astur*, autour). Ornith. Syn. de PYGARGUE, genre d'oiseaux de proie.

HALIBURTON (Thomas-Chandler), littérateur anglo-américain, né à Windsor (Nouvelle-Ecosse) en 1796, mort en 1865. Après avoir exercé quelque temps à Halifax la profession d'avocat, il fut nommé, en 1829, chef de justice de la cour des plaids communs, puis juge à la cour suprême (1840). Depuis longtemps déjà il s'occupait de littérature, lorsque parut son premier ouvrage : une *Description historique et statistique de la Nouvelle-Ecosse* (Halifax, 1829). Vers 1835, il envoya à un recueil hebdomadaire d'Halifax, sous le pseudonyme de **Sam Slick**, une série de lettres qui obtinrent un vif succès de curiosité, et furent réimprimées sous le titre du *Fabricant d'horloges* (1837). Dans ce livre, auquel il donna deux suites, en 1838 et 1840, « il décrit, dit un biographe, les particularités du caractère et du dialecte du commerçant voyageur des Etats de la Nouvelle-Angleterre, spéculateur rusé, plein de lui-même et entreprenant, pratiquant toutes sortes d'expédients, et observant avec sagacité toutes les choses qui se passent autour de lui. L'exactitude minutieuse des descriptions, un grand sens pratique, joint à un fin *humour*, et de plaisantes comparaisons, toutes exprimées dans le dialecte des Yankees, rendirent cette publication extrêmement populaire en Angleterre aussi bien qu'en Amérique. » *Un attaché d'ambassade* ou *Sam Slick à Londres* (1843) fut le résultat d'un voyage qu'il avait fait en Angleterre en 1842, comme attaché à la légation américaine. On y trouve d'ingénieuses observations sur la vie des différentes classes de citoyens dans la Grande-Bretagne. L'ouvrage obtint un grand succès, et, l'année suivante, il en donna une suite qui ne fut pas moins bien accueillie. En 1847, M. Haliburton publia, dans le *Fraser's Magazine*, un roman intitulé le *Vieux Juge* ou la *Vie dans les colonies*. Depuis lors, l'humoristique écrivain a donné : les *Anglais en Amérique* (1851) ; les *Histoires Yankees* (1852) ; le *Caractère des Américains* (1852) ; *Sages dictons et exemples modernes de Sam Slick* ou *Ce qu'il a dit, fait et inventé* (1853, 2 vol. in-8°) ; enfin un ouvrage philosophique : la *Nature et l'humanité* (1855), réimprimé en 1858. Aux élections générales de 1859, il fut élu membre du Parlement, et s'y montra toujours l'adversaire déclaré de la politique coloniale de la Grande-Bretagne.

HALICARNASSE (*Halicarnassus*), ville de l'Asie Mineure (Carie), dans la Doride, au N. du golfe Céramique. C'était la ville la plus considérable et la plus forte de la Carie ; elle était comprise dans l'ancienne confédération dorienne. Son nom primitif était *Céphyra*. Sa situation sur un isthme, à l'opposite de l'île de Cos, dans une position agréable et avantageuse, et les commodités de son port en avaient fait l'entrepôt d'un commerce considérable. « Le plan de l'ancienne cité est encore facile à suivre sur le terrain, dit M. Isambert. Elle se développait autour du port, qui était fermé par deux pointes, dont la plus saillante, celle de l'E., supportait le palais des anciens rois ;

au peu à l'E. du palais commençait l'enceinte, qui tirait au N., suivait les soubresauts du terrain, et formait un angle très-excentrique au N.-E., pour revenir se relier à l'Acropole; de là elle se dirigeait au S.-O. jusqu'à un angle où était la porte de Myndus, puis elle venait au S.-S.-E. rejoindre la mer en ligne brisée. Les principaux édifices à l'intérieur étaient, au pied de l'Acropole, le théâtre à l'O., et le Mausolée à l'E. Il paraît que les chevaliers de Saint-Jean, en élevant, en 1402, le château actuel de Boudroun, sur l'emplacement du célèbre monument, lui portèrent le dernier coup. Du moins, les murs du château portent une foule de sculptures prises aux monuments antiques d'Halicarnasse. »

Après son exclusion de la ligue dorique, Halicarnasse tomba au pouvoir des Perses. Elle fut gouvernée pendant quelque temps par des souverains particuliers qui reconnaissaient la suzeraineté des monarques persans. Alexandre l'assiégea, et les Perses, désespérant de pouvoir la défendre, y mirent le feu. La ville sortit de ses ruines, mais moins splendide qu'auparavant. Plusieurs grands hommes naquirent à Halicarnasse : Hérodote, le poëte Callimaque, l'historien Denys, surnommé d'Halicarnasse, un autre Denys qui florissait sous le règne de l'empereur Adrien, etc.

Le monument qu'Artémise II avait fait élever à Halicarnasse, à la mémoire de son époux Mausole, passait pour une des sept merveilles du monde.

HALICHÉLIDONES s. m. pl. (a-li-ké-li-do-ne — du gr. *hals*, mer; *chélidôn*, hirondelle). Ornith. Famille d'oiseaux, qui a pour type l'hirondelle de mer.

HALICHÉLONES s. m. pl. (a-li-ké-lo-ne — du gr. *hals*, mer; *chelus*, tortue). Erpét. Famille de tortues, qui comprend les tortues marines.

HALICHÈRE s. m. (a-li-kè-re — du gr. *hals*, mer; *choiros*, porc). Mamm. Genre de carnassiers amphibies, formé aux dépens des phoques.

HALICHONDRIE s. f. (a-li-kon-drî — du gr. *hals*, mer; *chondros*, grain). Zooph. Syn. de HALISPONGIE, genre de polypiers.

HALICOLYMBES s. m. pl. (a-il-ko-lain-be — du gr. *hals*, mer; *kolumbos*, plongeon). Ornith. Famille d'oiseaux de mer, qui a pour type le plongeon.

HALICORACES s. m. pl. (a-li-ko-ra-se — du gr. *hals*, mer; *korax*, corbeau). Ornith. Famille qui comprend les pélicans et les frégates, oiseaux vulgairement appelés CORBEAUX DE MER.

HALICORE s. m. (a-li-ko-re — du gr. *hals*, mer; *koros*, petit garçon, à cause du cri de l'animal). Mamm. Nom scientifique du DUGONG.

HALICTE s. m. (a-li-kte). Entom. Genre d'insectes hyménoptères mellifères, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Europe : *Les* HALICTES *se reconnaissent à des ailes disposées en triangle.* (E. Blanchard.)

— **Encycl.** Les *halictes* sont des insectes de taille médiocre, surtout les mâles; les femelles ont l'abdomen plus épais; leurs ailes sont disposées en triangle. Ces insectes construisent leurs nids dans la terre. L'*halicte mineur*, la plus grande espèce du genre, se trouve dans nos pays; il recherche de préférence les terrains sablonneux. Il y creuse une galerie oblique et coudée dans sa longueur, aboutissant à l'endroit où doit être le nid, de 1 décimètre environ au-dessous du sol. Ce nid forme une voûte de 0m,07 de diamètre sur 0m,08 de profondeur; quand on se rappelle que l'*halicte* n'a guère plus de 1 centimètre de longueur, on se figure aisément la rude besogne qu'il y aurait pour lui à enlever toute cette terre; mais il faut observer que cet insecte ne travaille jamais seul : ordinairement, un certain nombre d'*halictes* se réunissent pour construire un nid, qui contient plusieurs galeries semblables à celles dont nous avons parlé plus haut. Mais, bien que réunies dans un logement commun, les femelles se livrent chacune en particulier au soin de leur progéniture. L'intervalle assez étroit qui se trouve entre le nid et la voûte est coupé par un nombre considérable de petits piliers, dont l'ensemble forme une sorte de labyrinthe; le nid lui-même se compose de cellules en terre, dont la forme rappelle un peu celle d'une cornue renversée. Dans ce nid, la femelle dépose une pâtée composée de miel et de cire, en quantité suffisante pour nourrir la larve; puis elle bouche l'entrée de la cellule avec un petit tampon de terre. La larve est apode et se change en nymphe sans filer de coque.

L'*halicte perceur* est beaucoup plus petit. Il établit son nid dans les chemins ou les allées des jardins, toujours là où la terre présente beaucoup de consistance; plusieurs femelles se réunissent pour le faire. « Ce travail, dit M. A. Percheron, ne s'opère que pendant la nuit; le matin, jusqu'à près de neuf heures, les *halictes* restent dans leur demeure, et le jour ils vont à la provision du pollen qui doit former la nourriture de leurs larves. Leurs nids diffèrent de ceux de l'*halicte mineur*, et la manière de les construire diffère aussi; un même trou bien poli, bien lisse, sert de conduit à plusieurs nids; ce trou est juste à la mesure des insectes qui doivent y passer, de sorte que la tête de l'un d'eux, qui se tient à l'affût, le bouche entièrement. Si l'on examine ce trou au moment où les *halictes* sont occupés à creuser leur nid, on les voit toujours sortir plusieurs de suite, et rentrer de même l'un après l'autre, quand tous sont sortis; pour cela, les premiers qui ont déposé leur fardeau se posent sur le terrain pour attendre le moment de rentrer. Ce passage n'est, pour les *halictes*, qu'un vestibule commun, qui mène à des habitations particulières; c'est une maison dont l'entrée est commune, mais où sept ou huit locataires ont des appartements particuliers. A la distance de 4 ou 5 pouces du sol, il se forme des embranchements en nombre égal à celui des insectes qui ont commencé le nid en commun; chacun de ces conduits s'éloigne obliquement du centre commun, et, vers la distance de 8 pouces, se termine par une petite excavation en forme de cornue; c'est là que la femelle dépose une petite boule de pâtée sur laquelle est placée la larve, qui doit s'y métamorphoser.

L'habitation souterraine des *halictes* ne peut les soustraire aux attaques de leurs ennemis. Parmi ceux-ci, le corcéris orné est le plus redoutable; il épie le moment où les *halictes*, chargés de pollen, et volant avec peine sous le poids qu'ils portent, se posent à terre avant d'entrer dans leur nid; il les renverse, les perce de son aiguillon et les emporte mourants, pour les donner en pâture à ses larves.

Outre les deux espèces déjà nommées, nous signalerons les *halictes à six zones* et *à quatre zones*, un peu plus petits que l'*halicte mineur*, et les *halictes à six taches* et *céladon*, qui sont à peu près de même taille que l'*halicte perceur*.

HALICTOPHAGE s. m. (a-li-kto-fa-je — de *halicte*, et du gr. *phagô*, je mange). Entom. Genre d'insectes strepsistères, dont l'espèce type a été trouvée en Angleterre : *Les* HALICTOPHAGES *sont caractérisés par des antennes très-courtes.* (E. Blanchard.)

HALICZ (*Halicia*), ville des Etats autrichiens, gouvernement de Galicie, sur la rive droite du Dniester, à 56 kilom. E. de Stanislawow; 4,000 hab. Sources salines, fabriques de savon. Sur une colline, près de la ville, sont les ruines du château de Halicz, autrefois résidence des rois du pays, et qui a donné son nom à la Galicie.

HALIDON ou **HALLISDOWN-HILL**, village d'Ecosse, entre Berwick et Edimbourg. En 1333, les Ecossais y furent battus par les Anglais et laissèrent 12,000 des leurs sur le champ de bataille.

HALIDRACON s. m. (a-li-dra-kon — du gr. *hals*, mer; *drakôn*, dragon). Erpét. Syn. de PLÉSIOSAURE.

HALIDRYDE s. f. (a-li-dri-de — du gr. *hals*, mer; *drus*, chêne). Bot. Genre d'algues marines.

HALIE s. f. (a-lî). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalènes, formé aux dépens des fidonies, et comprenant deux espèces qui habitent l'Europe.

HALIÈTE s. m. (a-li-è-te — du gr. *hals*, mer; *aetos*, aigle). Ornith. Syn. de PYGARGUE, genre d'oiseaux de proie.

HALIEUTIQUE adj. (a-li-eu-ti-ke — gr. *halieutikos*; de *halieus*, pêcheur). Qui concerne la pêche : *Des connaissances* HALIEUTIQUES.

— s. f. Art de la pêche : *Ecrire un traité sur l'*HALIEUTIQUE.

Halieutiques (LES), poëme sur la pêche, en cinq chants, par Oppien. L'auteur nous retrace les mœurs des poissons, des mollusques, des crustacés, des cétacés, en un mot, de tous les animaux aquatiques. Son mérite comme naturaliste est remarquable pour le temps où il a vécu. Buffon s'est plu à le constater dans plusieurs passages de son *Histoire des quadrupèdes*, et Lacépède lui a emprunté plusieurs traits de son *Histoire naturelle des poissons.*

Le style d'Oppien est harmonieux, ses descriptions sont variées et fleuries à l'excès; il y a dans ses vers cette exubérance qui charme d'abord et fatigue bientôt. Toutefois, quelques-uns de ses tableaux sont touchés de main de maître, et soutiennent sans trop de désavantage la comparaison avec les immortelles peintures de Virgile. Comme Lucain, enlevé à la fleur de l'âge, il est, comme lui, plein de talent et d'imagination; mais il ne sait pas toujours dompter sa fougue et souvent dépasse la juste limite.

Ovide avait composé un poëme sur le même sujet; il ne nous en reste que des fragments qui ne donnent pas une grande idée de l'ouvrage : ils paraissent, il est vrai, avoir été défigurés par les copistes.

HALIFAX, ville d'Angleterre, comté d'York (West-Riding), à 57 kilom. S.-O. d'York, près du Calder et du petit lac de Rochdale; 40,000 hab. Cette ville, qui, il y a quatre siècles à peine, ne se composait que d'une trentaine de maisons, a pris un développement considérable et rapide, grâce à la création de manufactures de drap, de serge, de tapis et d'étoffes de toute sorte. C'est aujourd'hui un des centres les plus commerçants de la Grande-Bretagne. Les produits des fabriques d'Halifax se vendent dans un immense bâtiment appelé *Piece-Hall*, qui renferme un nombre considérable d'étalages et de boutiques, et autour duquel règne une *piazza* protégée par des rampes de fer. On remarque à Halifax l'hôtel de ville, bel édifice dans le style italien; l'église Saint-Jean, bâtie au XVe siècle, et une belle promenade, décorée de statues et de fontaines. ‖ Ville de l'Amérique anglaise du Nord, ch.-l. de la Nouvelle-Ecosse, sur l'Atlantique, par 44° 39′ 26″ de lat. N., et 65° 58′ 12″ de long. O.; 31,000 hab. Evêchés catholique et anglican; collége; bibliothèque. Le port, un des plus beaux de toute l'Amérique septentrionale, peut recevoir plus de 1,000 vaisseaux. Il renferme un vaste chantier pourvu de tous les approvisionnements nécessaires à la réparation des vaisseaux. Le commerce d'Halifax est très-florissant, et la situation très-avantageuse de son port a fait de cette ville un des principaux points pour les communications entre l'Europe et l'Amérique; ses paquebots et ses steamers entretiennent des relations régulières avec les principaux ports des Etats-Unis de l'Amérique anglaise et de la Grande-Bretagne. La ville est régulièrement bâtie et bien fortifiée, mais la plupart de ses maisons sont en bois. Parmi ses édifices publics, on remarque le bâtiment de la Province ou palais du gouvernement, grand édifice en pierre de taille, d'une belle architecture, et qu'on regarde comme le plus beau bâtiment de l'Amérique anglaise. ‖ Bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de la Caroline du Nord, ch.-l. du comté de son nom, au-dessous des chutes du Roanoke et dans une contrée très-pittoresque; 2,500 hab. Commerce très-actif.

HALIFAX (George SAVILLE, marquis D'), homme d'Etat anglais, né en 1630, d'une ancienne famille du comté d'York, mort en 1695. Il contribua puissamment à la restauration de Charles II, fut un des membres de la *Cabale* dans le conseil de ce prince, fit partie, avec Buckingham et Arlington, de l'ambassade envoyée en Hollande pour traiter de la paix avec la France, devint garde des sceaux en 1682, président du conseil à l'avénement de Jacques II (1685), se rallia au parti de Guillaume III en 1688, mais lui fit bientôt une vive opposition dans le Parlement. On a publié, en 1704, ses *Opuscules politiques* (in-8°).

HALIFAX (Charles MONTAGU, comte D'), homme d'Etat et poëte, fils du précédent, né à Horton (Northampton) en 1661, mort en 1715. Il se fit d'abord connaître par une pièce de vers sur la mort de Charles II, et se montra ensuite dévoué à la cause de Guillaume III, qui le nomma membre du conseil privé, chancelier de l'Echiquier et sous-trésorier (1694). Il refondit les monnaies, et donna, par la création d'un fonds général de réserve, l'idée de l'amortissement. Nommé membre du conseil de régence en 1698, baron en 1700, il fit alors partie de la Chambre haute. Sous George Ier, qui le combla de nouvelles faveurs, il ne put obtenir la charge de lord grand trésorier, qu'il ambitionnait, et se jeta dans l'opposition. On a publié à Londres, en 1715, ses *Poésies et discours*, précédés de mémoires sur la vie de l'auteur.

HALIFAX (Samuel), prélat anglais. V. HALLIFAX.

HALIGLOSSE s. f. (a-li-glo-se — du gr. *hals*, mer; *glossa*, langue). Zooph. Genre de polypiers, formé aux dépens des fongies.

HALIGOURDE s. f. (a-li-gour-de). Techn. Sorte de pain fait avec de la farine de gruau.

HALIGRAPHIE s. f. (a-li-gra-fî — du gr. *hals*, sel; *graphô*, j'écris). Chim. Traité sur les sels.

HALILIMNOSAURE s. m. (a-li-li-mno-so-re du gr. *hals*, sel; *limnê*, étang; *sauros*, lézard). Erpét. Genre de reptiles sauriens.

HALIME s. m. (a-li-me — du gr. *alimos*, marin). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, comprenant deux espèces, qui vivent dans l'océan Indien : *L'*HALIME *bélier.*

— Bot. Syn. de SÉSUVION.

HALIMÈDE s. m. (a-li-mè-de). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, dont l'espèce type vit dans les mers du Japon.

— s. f. Zooph. Genre de polypiers flexibles, voisin des corallines : *Les* HALIMÈDES *sont quelquefois parasites des thalassiophytes.* (E. Desmarest.)

— **Encycl.** Les *halimèdes* sont des polypiers flexibles, phytoïdes, articulés, à articles ordinairement plans ou comprimés et un peu flabelliformes; l'axe est fibreux et recouvert d'une écorce crétacée, généralement mince. Ces polypiers habitent les mers tempérées et surtout les mers chaudes; assez rares dans la Méditerranée, ils sont plus communs dans les mers des Antilles. On les confondait autrefois avec les corallines, dont ils se distinguent par leurs nuances beaucoup moins brillantes. Leur couleur, verte tant qu'ils sont dans l'eau de la mer, devient terne et blanchâtre si on les expose à l'action de la lumière, ou si on les plonge dans l'eau douce. Les *halimèdes* présentent des fibres nombreuses et plus ou moins longues, par lesquelles elles adhèrent aux rochers ou aux sables compactes et fermes; quelquefois elles sont parasites sur les algues marines. Les espèces de ce genre sont peu nombreuses. L'*halimède nopal* est la plus commune, et sa taille ne dépasse guère 5 centimètres; les *halimèdes raquette* et *discoïde*, les plus grandes du genre, atteignent rarement un peu plus de 10 centimètres. Les *halimèdes* paraissent avoir des propriétés anthelminthiques et absorbantes, analogues à celles de la coralline ou mousse de Corse, avec laquelle elles sont souvent mélangées.

HALIMÉTRIE s. f. (a-li-mé-trî). V. HALOMÉTRIE.

HALIMÉTRIQUE adj. (a-li-mé-tri-ke). V. HALOMÉTRIQUE.

HALIMIFOLIÉ, ÉE adj. (a-li-mi-fo-li-é — de *halime*, et du lat. *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de l'halime.

HALIMOCNÉMIDE s. f. (a-li-mo-kné-mi-de — du gr. *halimos*, marin; *knêmis*, bottine). Bot. Genre de plantes, de la famille des chénopodées, tribu des salsolées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Asie.

HALIMODENDRON s. m. (a-li-mo-dain-dron — du gr. *halimos*, marin; *dendron*, arbre). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, dont l'espèce type croît en Sibérie.

HALIMOSAURE s. m. (a-li-mo-sô-re — du gr. *halimos*, marin; *sauros*, lézard). Erpét. Genre de reptiles sauriens.

HALIN s. m. (a-lain; *h* asp. — rad. *haler*). Pêche. Corde ou aussière qu'on amarre au bout des filets pour les traîner.

HALIOTIDE s. f. (a-li-o-ti-de — du gr. *hals*, mer; *ous*, *otos*, oreille). Moll. Genre de mollusques gastéropodes marins, à coquille univalve et très-ouverte : *Les* HALIOTIDES *vivent en général à de médiocres profondeurs.* (Deshayes.)

— **Encycl.** Les *haliotides*, vulgairement nommées *ormiers* ou *oreilles de mer*, sont des mollusques gastéropodes, à coquille large et aplatie, nacrée en dedans, ovale ou arrondie, recouvrant presque entièrement l'animal; la spire est très-petite, mais l'ouverture que forme son dernier tour est presque aussi grande que la coquille elle-même; le bord droit est mince et comme tranchant; le gauche est épais, solide, réfléchi à l'intérieur; près de ce bord et parallèlement, court une série de trous dont le diamètre augmente à mesure qu'ils s'éloignent de l'origine de la spire; avec l'accroissement de la coquille, résultant des progrès de l'âge, il s'en forme sans cesse de nouveaux, tandis que les anciens se bouchent à mesure. Adanson dit en avoir compté jusqu'à cinquante sur certains individus. L'animal rampe sur un pied large et épais, portant une grande expansion chargée de tentacules et d'appendices de formes assez élégantes. Les *haliotides* acquièrent parfois un volume considérable, surtout dans les mers tropicales, où elles sont aussi en plus grand nombre. Nous en avons deux espèces dans nos mers, l'une dans l'Océan, l'autre dans la Méditerranée; leur forme bizarre leur a valu le nom vulgaire d'*oreilles de mer*. Ces mollusques vivent, en général, à de médiocres profondeurs; dans le jour, ils se tiennent cachés sous les rochers, auxquels ils adhèrent fortement, comme les patelles; la nuit, ils vont paître les plantes marines du voisinage. Les habitants des régions tropicales en mangent beaucoup, mais c'est un mets peu agréable. Le principal produit des *haliotides* est leur coquille, dont l'intérieur, et aussi l'extérieur quand il est décapé, présente une très-belle nacre à nuances irisées, qu'on emploie dans les arts. Comme ces coquilles abondent dans les mers tropicales, il n'est pas rare que des navires de commerce en soient entièrement chargés. Elles sont fort recherchées des amateurs.

HALIOTOÏDÉE s. f. (a-li-o-to-i-dé — d'*haliotide*, et du gr. *eidos*, aspect). Moll. Syn. de STOMATE.

HALIPLE s. m. (a-li-ple — du gr. *hals*, mer; *pleô*, je navigue). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, type de la tribu des haliplides.

— **Encycl.** Les *haliples* sont des insectes de petite taille, à corps ovale et allongé, à tête courte et étroite. On en connaît une vingtaine d'espèces, qui presque toutes habitent l'Europe ou l'Amérique du Nord. Les *haliples* vivent dans les eaux douces, comme tous les hydrocanthares; ils nagent avec facilité et volent aussi très-bien; aussi sortent-ils assez souvent de l'eau; on les trouve réunis en grand nombre sur les herbes aquatiques. L'*haliple élevé*, type du genre, habite la France et l'Allemagne. Ces insectes ressemblent beaucoup aux dytiques, avec lesquels on les confondait autrefois.

HALIPLIDE adj. (a-li-pli-de — de *haliple*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *haliple.*

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des hydrocanthares, ayant pour type le genre haliple.

HALIQUE s. m. (a-li-ke — du gr. *als*, mer). Ornith. Syn. de CORMORAN.

HALIRSCH (Frédéric-Louis), poëte allemand, né à Vienne en 1802, mort à Milan en 1832. Il remplit diverses fonctions dans l'administration du royaume de Lombardie. Halirsch avait un talent poétique agréable et varié. Ses principaux ouvrages sont : *Pétrarca*, poëme épique (Leipzig, 1823); les *Démétrius*, tragédie (Leipzig, 1824); *Nouvelles et contes* (1827); *Esquisses dramatiques* (Leipzig, 1829, 2 vol.); *Souvenirs de voyages au Schneeberg* (Leipzig, 1830); *Œuvres posthumes* (Vienne, 1840, 2 vol.).

HALISAÏA s. f. (a-li-za-ia; *h* asp.). Bot. Espèce de quinquina, propre à la Bolivie.

HALISAURIEN s. m. (a-li-sô-riain — du gr. *hals*, mer, et de *saurien*). Erpét. Saurien qui vit dans la mer.

HALISÉRIDE s. f. (a-li-sé-ri-de). Bot. V. HALYSÉRIDE.

HALISPONGIE s. f. (a-li-spon-jî — du gr. *hals*, mer; *spoggos*, éponge). Zooph. Genre de spongiaires, formé aux dépens des éponges.

HALITERSÈS, habile devin grec, fils de Mastor, ayant, dit Homère dans son *Odyssée*, la science des choses passées et futures. Ce fut lui qui annonça le retour d'Ulysse à Ithaque, et qui assista le jeune Télémaque contre les poursuivants de sa mère.

HALITHÉE s. f. (ha-li-té — du gr. *hals*, mer; *thea*, déesse). Annél. Syn. d'APHRODITE, genre d'annélides.

HALITHÉRION s. m. (a-li-té-ri-on — du gr. *hals*, mer; *therion*, animal). Mamm. Genre de lamantins fossiles. ‖ On dit aussi HALITHÉRIUM.

HALITUEUX, EUSE adj. (a-li-tu-eu, eu-ze — du gr. *halitus*, exhalaison). Méd. Couvert d'une douce moiteur; qui a rapport à la sueur: *Peau* HALITUEUSE. *Chaleur* HALITUEUSE. *Odeur* HALITUEUSE.

HALIVE s. f. (a-li-ve; *h* asp.). Ornith. Espèce de petit canard de Madagascar.

HALIZONIENS (*Halizonii*), peuple de l'ancienne Asie Mineure, dans la Paphlagonie. Il vint au secours des Troyens contre les Grecs.

HALKETT (Hugh, baron DE), général anglais, né à Musselburgh, près d'Edimbourg, en 1783, mort en 1863. A l'âge de quinze ans, il embrassa la carrière des armes, passa comme capitaine dans la légion royale allemande en 1803, prit part en 1805 à une expédition au nord de l'Allemagne sous les ordres du général Cathcart, se distingua en 1807 à la prise de Copenhague, puis se rendit en Espagne, pour y combattre la domination française (1808). La façon brillante dont il se conduisit en diverses rencontres lui valut en 1812 le grade de lieutenant-colonel. Le commandement d'une brigade de l'armée hanovrienne lui ayant été offert cette même année, il accepta, se battit sous les ordres de Walmaden contre les Danois, prit part au siége de Hambourg, et assista, en 1815, à la bataille de Waterloo, où il fit prisonnier Cambronne. En 1834, Halkett reçut le grade de lieutenant général dans l'armée hanovrienne. Lorsque, en 1848, les duchés de Slesvig et de Holstein se soulevèrent contre le Danemark, il fut chargé d'aller à leur secours, conjointement avec un corps prussien. En 1862, pour l'anniversaire de la bataille de Waterloo, Halkett fut anobli et reçut le titre de baron. Sa vie a été écrite en allemand par Knesebeck (*Stuttgard*, 1865).

HALKIRK, bourg d'Ecosse, comté de Caithness, à 26 kilom. N.-O. de Wich, sur la Thurso; 2,646 hab. On y remarque un vieux château, appelé le *Braal-Tower*, ancienne résidence des comtes de Caithness.

HALL ou SCHWŒBISCH-HALL, en latin *Hala Suevica*, c'est-à-dire Hall de Souabe, ville du Wurtemberg, à 33 kilom. N.-O. d'Ellwangen, sur le Kocher; 9,161 hab. Bibliothèques; bains fréquentés; exploitation de sources salées; distilleries, tanneries, brasseries, bijouterie et orfèvrerie estimées. Commerce de bestiaux et de toiles. Parmi les édifices publics on remarque l'hôtel de ville et l'église Saint-Martin (XVe siècle). Hall est une ancienne ville libre impériale, où furent frappés pour la première fois, en 1224, les liards allemands appelés, à cause de leur origine, *heller* ou *haller*.

HALL (*Hala ad Œnum*), ville des Etats Autrichiens (Tyrol), à 8 kilom. d'Inspruck, sur la rive gauche de l'Inn; 8,000 hab. Maison d'aliénés; tribunal des mines; direction des salines du Tyrol; hôtel des monnaies; gymnase. La saline de Tauern-Alpe, qui se trouve à environ 10 kilom. de la ville, produit près de 300,000 quintaux de sel par an.

HALL, village d'Autriche, cercle de Traun, dans la haute Autriche, à 29 kilom. S. de Linz; 1,000 hab. Source salée iodurée, dont les eaux, connues en Allemagne sous le nom de Kropfwasser (eau du goître), sont employées depuis des siècles pour la guérison des goîtres, des maladies scrofuleuses, etc. Château des princes de Trauttmansdorff.

HALL (Edouard), historien anglais, qui vivait dans la première moitié du XVIe siècle. Il est l'auteur d'une histoire des guerres civiles qui eurent lieu entre les partisans de la maison d'York et celle de Lancastre. Cette histoire, mal écrite, mais pleine de renseignements intéressants, a pour titre : *The union of the houses of York and Lancaster* (Londres, 1548, in-fol.).

HALL (Joseph), prélat et moraliste anglais, né à Bristow-Park, comté de Leicester, en 1574, mort en 1656. Il professa d'abord la rhétorique et publia quelques poésies, puis entra dans les ordres, devint chapelain de Henri, prince de Galles, chapelain de lord Doncaster, ambassadeur d'Angleterre à Paris, pasteur de Waltham dans le comté d'Essex, doyen de Worcester. En 1618, Hall assista au synode de Dordrecht, fut promu à l'évêché d'Exeter en 1627, se montra zélé défenseur de l'épiscopat contre les puritains, et fut transféré au siége épiscopal de Norwich en 1641. Cette même année, ayant protesté avec quelques prélats contre la validité des lois votées dans le Parlement pendant leur absence, il fut jeté en prison (1642) et jugé par le Parlement, qui l'acquitta; mais, l'année suivante, ses biens furent séquestrés; il put, à grand'peine, échapper à un soulèvement populaire, suscité à Norwich par les puritains, et se retira dans une petite ferme près de Higham, où il passa le reste de sa vie. Hall était un homme savant, spirituel, charitable et tolérant. Il est le premier en Angleterre qui ait écrit des satires dirigées, non contre les individus, mais contre les vices de son temps. On y trouve de l'esprit, de la verve, de la vigueur dans la pensée et dans le style; mais elles manquent de légèreté et de grâce. Nous citerons de lui : *Virgidemiarum liber, or a gathering of Rods* (1597-1598), recueil de satires en six livres. Les trois premiers livres contiennent des pièces sur des sujets littéraires et moraux, qu'il appelle *Satires sans dents* (*toothless*); les trois derniers comprennent des *Satires mordantes*. Mentionnons également *Mundus alter et idem* (Utrecht, 1643), ingénieuse fiction satirique, dans laquelle il passe en revue les vices des différentes nations; *Centurie de méditations*, etc. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Oxford (1837-1839, 12 vol. in-8o). — Son fils, George HALL, évêque de Chester, né à Waltham, dans le comté d'Essex, en 1612, mort en 1688, fut persécuté sous Cromwell et laissa des legs considérables au collége d'Exeter. Outre des sermons, on a de lui un traité intitulé : les *Triomphes de Rome sur le protestantisme abaissé* (Londres, 1655).

HALL (John), poëte anglais, né à Durham en 1627, mort dans la même ville en 1656. Il fut avocat à Londres au commencement de la guerre civile, embrassa le parti de la Révolution, écrivit en ce sens plusieurs pamphlets, fut envoyé par les parlementaires auprès de Cromwell alors en Ecosse et mourut à l'âge de vingt-neuf ans. Ses principaux ouvrages sont : *Horæ vacivæ or Essayes* (Cambridge, 1646), recueil de vers; *Poëmes* (Cambridge, 1646); le *Second livre des divins poëmes par J. H.* (Cambridge, 1646); le *Sublime de l'éloquence* (Londres, 1652), traduction du *Traité du sublime* de Longin.

HALL (Pierre-Adolphe), peintre miniaturiste suédois, né à Boras en 1739, mort à Liége en 1794. Il étudia la peinture en Allemagne sous Eckhard et Reichard, fit à son retour en Suède le portrait de Gustave III, qui était alors prince royal; mais, voyant que son talent n'était point apprécié dans son pays, il se rendit en France, où il fut nommé peintre de la famille royale. Hall entra en relation avec Necker, La Fayette, etc., adopta les idées de la Révolution, suivit La Fayette en Flandre et alla mourir à Liége dans un état voisin de la misère. Ce remarquable artiste reçut le surnom de **Van Dyck en miniature**. Ses portraits, extrêmement estimés et dont on voit un certain nombre au Louvre, le placent sur la même ligne que Jean Guérin, Augustin et Isabey.

HALL (Robert), prédicateur anglais, né à Arnsby, comté de Lancastre, en 1764, mort à Bristol en 1831. Il fut élevé dans les principes des baptistes, fit ses études à Bristol, puis à Aberdeen. En 1790, il fut nommé pasteur à Cambridge. Il occupa cette place jusqu'en 1816, époque où il fut appelé à Leicester. En 1825, il fut nommé pasteur à Bristol et président de l'Académie de cette ville. C'était un prédicateur de premier ordre, clair, abondant, fougueux, mais un peu porté à la déclamation. On a de lui des *Sermons*, dont plusieurs ont un caractère politique : *Défense de la liberté de la presse* (1793, in-8o); *Réflexions sur la guerre* (1802); *Des effets de la civilisation sur l'état de l'Europe* (1805); *Des avantages de l'instruction pour les basses classes* (1810), etc. Tous ses écrits ont été réunis et publiés sous le titre de : *The works of Robert Hall* (Londres, 1831-1832, 6 vol. in-8o).

HALL (Maurice-Corneille VAN), littérateur hollandais, né à Vianen, près d'Utrecht, en 1768. Il fut reçu docteur en droit, se fixa à Amsterdam, où il exerça avec beaucoup de distinction la profession d'avocat, embrassa la cause du peuple lors des événements qui agitèrent la Hollande en 1795, fut alors nommé procureur de la commune à Amsterdam, et devint représentant du peuple en 1798. Pendant les trois années que dura la session, Hall se fit remarquer par son zèle infatigable, fut chargé de faire de nombreux rapports et siégea souvent comme président. Réélu en 1801, il refusa d'accepter de nouveau les fonctions législatives et reprit sa place au barreau. En 1813, lorsque la Hollande fut menacée, Hall devint lieutenant-colonel du bataillon d'Amsterdam. Nous ignorons l'époque de sa mort. On a de lui des écrits estimés : *Traité sur la satire* (1792, in-8o); *Pline Second* (1809, in-8o); *Poésies* (1818, in-8o).

HALL (John-Erving), publiciste américain, né en 1783, mort à Philadelphie en 1829. Il était fils de Sarah Hall, connue par quelques écrits sur des sujets de morale et de piété. Après avoir été quelque temps avocat à Baltimore, Erving Hall alla se fixer à Philadelphie, où il publia, de 1806 à 1827, *Part-folio*, recueil littéraire dans lequel il a inséré de nombreux articles, et, de 1808 à 1817, l'*American law journal*, feuille judiciaire. On lui doit en outre : *The Philadelphia, Souvenir* (1827), recueil de pièces de vers et de nouvelles, et *Memoirs of eminent persons* (1827), biographie de plusieurs hommes célèbres.

HALL (Basile), marin et voyageur anglais, né à Edimbourg en 1738, mort à Portsmouth en 1844. Il était capitaine lorsqu'il accompagna lord Amherst dans son ambassade en Chine, et opéra dans cette expédition des reconnaissances qui contribuèrent pour une large part à faire faire des progrès importants à l'hydrographie. Après avoir côtoyé les rives occidentales et méridionales du golfe de Pe-che-li, il navigua, de concert avec le capitaine Maxwell, le long des côtes orientales, découvrit plusieurs îles, qui furent appelées groupe de sir James Hall (*sir James Hall's group*), trouva, plus au S., un véritable archipel et explora les îles Loo-Choo. Quelque temps après son retour en Europe, le capitaine Hall fut chargé d'un voyage d'exploration sur les côtes de l'Amérique méridionale. En 1820, il quitta le service et parcourut pour son compte l'Amérique du Nord. Le capitaine Basile Hall a écrit des relations de ses différents voyages, lesquelles se recommandent par l'exactitude et l'intérêt du récit. Elles ont pour titre : *Voyage de découverte sur la côte ouest de la Corée et à Lieou-Khieou* (1817, in-4o); *Voyage au Chili, au Pérou et au Mexique en* 1820-1822, trad. en franç. (1825, 2 vol. in-8o); *Voyages dans l'Amérique du Nord* (1829, 3 vol. in-8o); *Mémoires et voyages*, trad. en français (1834, 4 vol. in-8o); *Patchwork* (1841, 3 vol, in-8o), souvenirs de sa vie de marin, le moins sérieux de ses ouvrages.

HALL (Marshall), médecin anglais, né en 1790, mort en 1857. Il se fit recevoir docteur à Edimbourg (1812), puis alla compléter ses études en France (1814), et en Allemagne. De retour dans sa patrie, il habita successivement Bridgewater et Nottingham (1817), où il publia son premier ouvrage, un *Traité de diagnostic*, et enfin se fixa en 1826 à Londres, où il acquit une grande réputation. Hall fit d'importantes découvertes sur l'action de la moelle épinière, sur les fonctions d'irradiation du système nerveux et sur les maladies des femmes. Ses théories en médecine, après avoir été vivement attaquées par ses confrères, finirent par être adoptées partout avec le plus grand succès, mais surtout à l'étranger. Il les a exposées dans ses *Principes de la théorie et de la pratique de la médecine* (Londres, 1837). On lui doit encore : *Des fonctions d'irradiation de la medulla oblongata et de la medulla spinalis*, important mémoire inséré dans les *Transactions philosophiques* de 1833; *Sur la véritable moelle épinière et sur le système électro-moteur des nerfs* (Londres, 1837); *Observations sur diverses maladies particulières aux femmes* (Londres, 1827); le *Double esclavage des Etats-Unis* (Londres, 1855), relation intéressante d'un voyage qu'il fit en Amérique de 1853 à 1854. Après sa mort, sa veuve a publié les *Mémoires de Marshall Hall* (Londres, 1861).

HALL (James), romancier populaire américain, né à Philadelphie en 1793. Il se livra d'abord à l'étude des lois, puis servit, en qualité de volontaire, pendant la guerre contre l'Angleterre (1812), parvint rapidement au grade de midshipman dans la marine des Etats-Unis et fit partie de l'expédition envoyée pour châtier la régence d'Alger. De retour dans son pays, il reprit en 1818 l'étude du droit à Pittsburg, alla, en 1820, habiter Shawneetown, dans l'Illinois, avec le titre de juge, et y fonda plusieurs journaux. A partir de 1833, Hall vint s'établir à Cincinnati, dans l'Ohio, où il prit la direction d'une maison de banque. Ces diverses professions n'ont pas empêché M. Hall de publier des poésies, des nouvelles, des scènes de mœurs, insérées dans les journaux, et des ouvrages nombreux et estimés, parmi lesquels nous citerons : *Lettres de l'Ouest* (New-York, 1820); *Essai sur l'histoire, la vie et les mœurs de l'Ouest* (Philadelphie, 1835); *Légendes de l'Ouest* (New-York, 1853); les *Contes des frontières*; les *Solitudes et le sentier de guerre* (New-York); les *Défrichements de l'Ouest*, et son œuvre capitale : *Histoire et biographie des Indiens de l'Amérique du Nord*, magnifique recueil, composé, d'après les sources originales, avec le colonel M'Kenney. Mentionnons enfin : l'*Ouest, description topographique, agricole, etc.* (Cincinnati, 2 vol.), et la *Vie du général Harrison* (1836). Les ouvrages de cet écrivain abondent en détails de mœurs, en descriptions pittoresques, en aperçus sociaux et économiques qui leur donnent un grand intérêt.

HALL (Samuel CARTER), critique et journaliste anglais, né à Topsham, comté de Devon, en 1801. Il commença par être attaché comme sténographe au *New Times*, journal fondé par Stoddart pour faire concurrence au *Times*. Les *Lignes écrites de l'abbaye de Jerpoint* sont, croyons-nous, le premier essai sorti de sa plume (1820). Deux ans plus tard, il fondait l'*Amulet*, un des annuaires les plus estimés à Londres. En même temps, il fit son droit et fut inscrit en 1824 au barreau de Londres. Ces études ne l'empêchèrent point de suivre ses goûts littéraires et artistiques, et il collabora activement à plusieurs journaux de Londres ou de la province, entre autres au *New Monthly Magazine*, dont il est devenu l'éditeur en 1830, et au *British Magazine*. M. Hall a publié le *Livre des ballades anglaises*, le *Livre des pierres précieuses des poëtes et des peintres*, les *Résidences seigneuriales de l'Angleterre*, et plusieurs ouvrages illustrés. Il a publié, en collaboration avec sa femme, mistress Anna Hall, un ouvrage descriptif sur l'*Irlande* (1842-1843), et un *Catalogue illustré de l'Exposition universelle* (1851). M. Hall est surtout connu comme fondateur du journal l'*Art* (1848), qui parut d'abord mensuellement, sous le titre de *Journal de l'Union des arts*, et qui a reproduit, depuis sa fondation les principaux chefs-d'œuvre de la peinture et principalement ceux de l'école anglaise. Depuis lors, cet écrivain a publié : des *Portraits à la plume des auteurs contemporains*; la *Galerie Vernon* (1853, in-fol.), etc.

HALL (Anna-Maria FIELDING, dame), femme de lettres irlandaise, née à Dublin en 1802, descendante de l'auteur de *Tom Jones*. Vers l'âge de quinze ans, elle alla habiter Londres avec sa mère. Ce fut dans cette ville qu'elle fit la connaissance du journaliste Samuel Carter Hall, dont elle devint l'épouse en 1824, et plus tard la collaboratrice, dans son grand ouvrage sur l'Irlande et dans la direction du journal l'*Art*. Son premier livre remarqué est celui qu'elle a intitulé : *Esquisses sur l'Irlande* (Londres, 1829). Il fut bientôt suivi d'un livre pour les enfants : *Chroniques de l'école* (1831), qui obtint un très-grand succès. Son premier roman, le *Boucanier*, récit du temps du Protectorat, parut en 1832. En 1834, elle publia un recueil de nouvelles, les *Tribulations des femmes*, qui excita vivement la curiosité, et, l'année suivante, le *Proscrit*, roman dont la scène est placée sous le règne de Jacques II. Les *Rayons et les ombres de la vie irlandaise* parurent en 1838. Parmi ses autres œuvres, nous mentionnerons : l'*Oncle Horace* (1837, 3 vol.); *Marion* ou les *Malheurs d'une jeune fille* (1839); l'*Irlande, mœurs, types, paysages, etc.* (1842-1843, 3 vol. illustrés), en collaboration avec son mari; *Essais sur les paysans irlandais* (1842); les *Enfants blancs* ou les *Rebelles d'Irlande au* XVIIIe *siècle* (1845); la *Soirée d'été*, histoire de fées (1848); *Pèlerinages aux autels de l'Angleterre* (1852, 2 vol.), ouvrage sur les lieux rendus célèbres par le génie ou la vertu; *Contes et esquisses populaires* (1856), recueil de treize contes, etc. On doit encore à Mme Hall, une des femmes de lettres les plus distinguées de son pays par l'agrément du style, par le talent de l'observation dans les esquisses de mœurs, un grand nombre d'articles insérés dans divers recueils et deux drames : le *Réfugié français* et *Blarnet*. Mistress Hall est la fondatrice d'un charmant recueil périodique, intitulé : le *Saint James's Magazine*, et elle a dirigé depuis plusieurs années le *Sharpes London Magazine*.

HALL (James), savant américain, né à Ingham (Massachusetts) en 1811. Presque en sortant de l'école de Troy, où il s'était adonné à l'étude des sciences, il fut attaché aux opérations cadastrales et géologiques de l'Etat de New-York (1836), puis chargé en 1842 de la partie paléontologique de cet important travail. Hall a publié un ouvrage remarquable, intitulé : la *Paléontologie de New-York* (1847-1853, 3 vol.)

HALL (Charles-Chrétien), homme d'Etat danois, né à Copenhague en 1812. Après avoir étudié le droit et être entré dans l'administration financière de l'armée, il devint, en 1847, professeur extraordinaire, puis, quatre ans plus tard, professeur ordinaire de droit. Dans l'intervalle, les évènements de 1848 lui avaient ouvert l'arène politique. Successivement membre de l'Assemblée des états du *Roeskild* et de l'Assemblée nationale constituante, il se rangea parmi les chefs les plus influents du parti ultra-libéral, et, à dater de la proclamation de la loi foncière du 5 juin 1849, prit, en qualité de membre du *Wolksthing*, la part la plus active aux débuts de la diète danoise. En 1851, il fonda ce qu'on appela la *Société du 5 juin*, qui avait pour but de combattre les tendances absolutistes du gouvernement. Il figura la même année dans l'Assemblée des notables à Flensbourg. Il n'en avait pas moins été nommé, en 1851, auditeur général de l'armée; mais l'opiniâtreté qu'il mit à combattre le ministère Œrsted lui fit perdre cet emploi en 1854. A la chute de ce ministère (décembre 1854), M. Hall prit dans le nouveau cabinet, formé sous la présidence de Scheele, le portefeuille des cultes et de l'instruction publique. Lorsque Scheele se fut retiré, Hall devint président du conseil, conseiller intime de conférence (mai 1857) et deux ans plus tard, il échangea le portefeuille des cultes contre celui de l'intérieur. A la suite d'une intrigue de cour, M. Hall et ses collègues durent, en décembre 1859, se retirer devant le ministère Rottwitt; mais il revint au pouvoir dès le mois de février 1860 et conserva la haute main sur les affaires jusqu'au jour où les conflits qui éclatèrent après l'avénement du nouveau souverain le forcèrent à se retirer définitivement (décembre 1863). Hall n'a cessé depuis lors de siéger dans la diète de son pays, où il jouit d'une grande popularité.

HALLAGE s. m. (a-la-je; *h* asp. — rad.

halle). Droit que payent les marchands pour étaler leurs marchandises à la halle.

— Féod. *Droit de hallage*, Celui que le seigneur levait sur les marchandises exposées en vente sous les halles.

HALLAGER s. m. (a-la-jé; *h* asp. — rad. *hallage*). Employé qui perçoit le hallage. ‖ Vieux mot.

HALLAL s. m. (al-lal; *h* asp.). Chez les musulmans de l'Inde, Cérémonie obligatoire qui consiste à saigner l'animal destiné à être mangé, et à tourner ensuite sa tête du côté de l'orient.

HALLALI interj. (a-la-li — du gr. *halalé*, cri de guerre). Véner. Cri des chasseurs annonçant que la bête est sur ses fins : *Crier* HALLALI.

— s. m. Sonnerie du cor indiquant que la bête s'est rendue : *Sonner l'*HALLALI.

— **Encycl.** Mus. Comme tous les airs de chasse, qui sont très-bornés dans leur construction mélodique à cause du peu de ressources qu'offre l'instrument destiné à les reproduire, l'*hallali* se compose seulement de quatre ou cinq notes. Cette fanfare, dont l'auteur est resté inconnu, est très-vieille; elle a servi de thème à divers compositeurs, qui l'ont employée au théâtre. Ainsi Philidor l'a fait entendre dans la chasse de *Tom Jones*; Haydn dans son oratorio des *Saisons*; Méhul en a fait le motif principal de la seconde partie de sa fameuse ouverture du *Jeune Henri*, la seule chose qui soit restée de cet opéra.

Hallali du sanglier, tableau de G. Jadin. Nous sommes en pleine forêt de Fontainebleau, à la Gorge-aux-Loups : un sanglier lancé est sur ses fins, entouré par les chiens; il n'est pas encore coiffé, mais peu s'en faut, car il est saisi à beaux crocs vers la naissance du cou; il va reniflant et grommelant, éventrant les molosses sans arrêter sa course; un des chiens, hardi et l'oreille droite, cherche à le tourner par un mouvement rapide; un autre, un vaillant, déjà décousu, les entrailles traînantes, tombé sur les pattes de devant, tente d'arrêter la terrible bête; un troisième débouche d'un fourré; d'autres, nouvellement découplés, arrivent à la rescousse avec des abois formidables et des bondissements de dix pieds.

M. Du Camp, à qui nous empruntons la description qui précède, fait le plus grand éloge de la peinture : « La scène se passe en futaie, dit-il; la forêt est profonde, l'air y circule. Il n'y a qu'un amoureux fou de la nature qui puisse peindre un tel tableau, que j'estime absolument supérieur à tous les Paul Potter que je connais. Pour trouver l'équivalent d'une chasse semblable, il faut aller au musée de Rotterdam voir la *Haie forcée* d'Abraham Hondius; quant au paysage, il faut remonter à celui de la *Mort de Saint Pierre*, par Titien. En dehors de ses qualités de paysagiste, M. Jadin connaît, du reste, les animaux mieux que personne. » Ce *Hallali du sanglier* a été lithographié par M. Pirodon, à qui l'on doit la reproduction d'une autre peinture de M. Jadin, un *Hallali de louvart* (Salon de 1852).

Au Salon de 1859, M. Jadin a exposé l'*Hallali d'un cerf à l'eau.* On lui doit encore un *Hallali de cerf dans la forêt de Compiègne* (Salon de 1848) et un *Hallali sur pied* (Salon de 1849).

Beaucoup d'autres artistes ont peint des hallalis. Nous en avons décrit ou mentionné plusieurs au mot CHASSE, entre autres le superbe *Hallali du cerf* de M. Courbet, qui a paru au Salon de 1869. Citons encore : un *Hallali de loup*, du peintre suédois Kiorboé, exposé en 1845; un *Hallali de sanglier*, par M. de Montpéjat, qui a figuré aussi au Salon de 1845; un *Hallali sur pied*, de M. de Bonnemaison (1849); un *Hallali de cerf*, par Decamp (1850); un *Hallali de sanglier* (1857), un *Hallali de loup* (1857), un *Hallali de cerf* (1857) et un *Hallali courant* (1863), de M. de Balleroy; un *Hallali de cerf*, de M. Mélin (1855); un *Hallali courant*, de M. Otto von Thoren (1868); un *Hallali de chevreuil*, de M. Gelibert (1865), et enfin, parmi les sculptures, un *Hallali du renard*, groupe en bronze argenté par M. Mène (Salon de 1863).

Hallali du cerf, tableau de M. Courbet, Salon de 1869. V. CHASSE AU CERF.

HALLAM (Henri), historien et critique anglais, né en 1777 à Windsor, mort le 22 janvier 1859. Il était le fils d'un ecclésiastique fort instruit, doyen du chapitre de Bristol, et qui commença lui-même l'éducation de son fils. Henri Hallam entra fort jeune au collége d'Eton. Il y composa des vers latins qui furent imprimés dans les *Musæ Etonenses.* Il alla terminer son éducation à Oxford, au collége de *Christ Church.* Sorti de l'université après de brillants succès, Hallam étudia le droit pendant quelques années et s'occupa en même temps de recherches littéraires. Se trouvant ensuite à la tête d'une fortune assez considérable, mis en possession d'un emploi de conservateur des estampes, il abandonna complétement la pratique des lois pour s'adonner uniquement à la littérature. Ses opinions libérales le lièrent de bonne heure avec les membres les plus influents du parti whig; cependant il ne s'occupa jamais activement de politique, sauf toutefois lors de l'abolition de la traite des noirs.

Hallam n'était encore connu que comme un des plus savants écrivains de la *Revue d'Edimbourg* lorsqu'il publia, en 1818, son admirable ouvrage : *Coup d'œil sur l'Europe au moyen âge*, où il a tracé, avec une grande netteté, le tableau des progrès de la société en Europe, depuis le Ve siècle jusqu'à la fin du XVe; il le termina, en 1848, par des *Notes supplémentaires* fort importantes. Cet ouvrage a été traduit dans notre langue, de 1820 à 1822, par MM. Douduit et Borghers. Hallam a traité son sujet avec plus de chaleur que Robertson, et, au point de vue du style, il marque une transition entre l'école historique du XVIIIe siècle et l'école contemporaine; quant au fond de l'ouvrage, on y trouve de savantes et consciencieuses recherches, et une profondeur de jugement peu commune; enfin il a jeté sur cette époque obscure de l'histoire une clarté toute nouvelle, et il a été le point de départ de travaux excessivement remarquables. Dix ans plus tard, Hallam publia un second livre fort important : l'*Histoire constitutionnelle de l'Angleterre* (1827, 2 vol. in-4o). Cette *Histoire* est souvent citée comme une autorité dans les débats parlementaires, et elle est devenue un livre classique pour les universités anglaises. La période qu'elle embrasse s'étend depuis l'avénement de Henri VII jusqu'à la mort de George II. De septembre 1838 à juillet 1839 parut le troisième et dernier grand ouvrage de M. Hallam : l'*Introduction à la littérature de l'Europe durant les* XVe, XVIe *et* XVIIe *siècles* (4 vol. in-8o). Le titre seul de cet ouvrage indique suffisamment les immenses travaux que nécessita son entier achèvement; là surtout Hallam déploya toute sa science, si variée et si profonde, et les puissantes facultés critiques de son esprit. L'*Introduction à la littérature de l'Europe* est le bréviaire obligé de tous les critiques qui s'occuperont de l'histoire littéraire de l'Europe durant cette période. Elle a été traduite en français, ainsi que l'*Histoire constitutionnelle*, par M. Borghers. On a récemment publié une édition des œuvres complètes de Hallam dans laquelle on a fait entrer une grande quantité d'articles disséminés dans des recueils périodiques ou des brochures.

Hallam avait eu plusieurs enfants qui, presque tous, moururent fort jeunes. L'un d'eux, Arthur-Henry, mort en 1833, était aimé d'une sœur de Tennyson, lequel l'a immortalisé dans son poëme intitulé : *In memoriam.* Il avait laissé quelques essais en prose et en vers que son père publia en 1834, en les faisant précéder d'une intéressante biographie du jeune auteur. Hallam était, depuis 1838, membre associé de l'Académie des sciences morales et politiques de France.

Terminons cette biographie par le jugement suivant, que M. Mignet porte sur le célèbre historien anglais. « Hallam, dit-il, porte dans l'histoire une vue haute, un sens net, une intelligence libre, un art simple. Il n'embrasse pas les événements dans des récits étendus, la forme de ses ouvrages s'y oppose; il ne les colore pas dans des scènes animées, la nature de son talent ne s'y prête pas; au lieu de raconter, il expose; au lieu de montrer, il explique. Il a encore plus l'intelligence que le sentiment des temps passés; il en pénètre la signification bien mieux qu'il n'en reproduit la vie. Il manque de cette imagination qui fait les grands narrateurs, tandis qu'il est doué de cet esprit vigoureux qui fait les grands juges. Il se place entre les historiens purement narrateurs et les historiens tout à fait philosophes, aussi savant et plus scrupuleusement exact que les premiers, aussi pénétrant et plus circonspect dans ses conclusions que les seconds. Sur tous les objets de quelque importance pour la société humaine, la formation des Etats, le régime des mœurs, l'origine et le développement des institutions, il recueille les témoignages les plus certains comme les plus solides, et des hauteurs d'une science étendue, avec une raison ferme, il prononce des décisions magistrales. C'est en effet un magistrat de l'histoire. Il érige son tribunal au milieu des générations passées, dont il juge les fautes pour l'exemple et au profit des générations futures. Il n'admet pas que les méchants actes trouvent leur excuse dans la perversité des temps, et les vices d'un siècle ne le rendent pas indulgent pour les écarts des hommes. Les violences et les corruptions, la faiblesse et la tyrannie, les maux de l'ignorance et le mépris de l'humanité, tout ce qui nuit, altère, trouble, opprime, abaisse, il l'enveloppe, avec une volonté clairvoyante non moins que par une vertueuse équité, dans les sévérités instructives de ses jugements. »

HALLAND, ville et province de Suède. V. HALMSTAD.

HALLAU, bourg de Suisse, cant. et à 13 kilom. O. de Schaffhouse; 3,200 hab. Eaux minérales, culture du lin.

HALLAWED-CAREW ou **HALLOWED** (Benjamin), amiral anglais, né au Canada en 1760, mort en 1854. Entré fort jeune dans la marine, il prit part, comme lieutenant, au combat de la Chasapeak (1781), dans lequel le comte de Grasse battit les Anglais, et à celui du canal Sainte-Lucie (1782), où de Grasse fut battu par Rodney. En 1793, Hallawed reçut le grade de capitaine. Trois ans plus tard, il échappa, comme par miracle, au naufrage de son vaisseau, le *Courageous*, englouti avec presque tout l'équipage, se signala, par son intrépidité, sous les ordres de l'amiral Jervis, à la bataille navale du cap Saint-Vincent (1797), suivit Nelson en Egypte (1798), puis à Naples (1799), tomba entre les mains des Français à la suite d'un combat près de Malte, fut rendu à la liberté après le traité d'Amiens, et élevé alors au grade de commodore. Envoyé en croisière dans la mer des Antilles, il réduisit, avec le commodore S. Hood, Tabago et Sainte-Lucie, revint en Europe et se signala dans la baie de Roses, où il prit ou brûla, avec George Martin, onze bâtiments français. En 1810, Hallawed fut nommé contre-amiral, et, en 1830, amiral. Il laissa en mourant une fortune considérable.

HALLBERG-BROICH (Théodore-Marie-Hubert, baron DE), littérateur allemand, connu sous le pseudonyme d'**Ermite de Gauting**, né en 1768 à Broich, propriété de sa famille, située dans le duché de Juliers, mort en 1862. Après avoir fait ses études à Cologne et à l'École militaire française de Metz, il entra, comme officier, au service de l'électeur de Bavière, et se retira, en 1790, avec le grade de capitaine. Il entreprit alors de grands voyages, visita successivement l'Italie, la Suisse, l'Amérique, l'Angleterre, l'Irlande, les pays scandinaves, la Russie, l'Orient, et revint en Allemagne par la Grèce, l'Italie, l'Espagne et la France. De retour en Allemagne, sa haine contre Napoléon l'entraîna à des complots et à des menées qui le firent arrêter et conduire à Paris, où il resta huit mois incarcéré. En 1813, il fut chargé d'organiser l'insurrection entre le Rhin et la Meuse, et réunit 30,000 hommes, auxquels il fit franchir le Rhin, près de Coblentz, le 6 janvier 1814. Lorsque le duché de Juliers eut été incorporé à la Prusse (1815), il quitta le pays, et ne se fixa plus, pour ainsi dire, nulle part, sinon deux fois en Bavière, pour entreprendre de grands travaux de culture et de desséchement de marais. Hors de là, il reprit le cours de ses voyages, visita à plusieurs reprises toute l'Europe et tout l'Orient, fit même une excursion en Amérique (1849), à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Il était presque aveugle à son retour. Il acheta alors le vieux château en ruines d'Hermannsdorf, sur la route de Straubing à Munich, et y passa, dans une solitude complète, les dernières années de sa vie.

C'était un homme d'une merveilleuse constitution physique; il accomplit à pied tous ses voyages, et partout il attirait l'attention par sa longue barbe blanche et la simplicité de ses vêtements. On retrouve toute l'originalité de son caractère, et presque toujours un grand intérêt, dans les relations qu'il a laissées de ses voyages, relations écrites, il est vrai, dans un style diffus et parfois baroque. Parmi ses ouvrages de ce genre, nous citerons : *Voyage en Scandinavie* (Cologne, 1818); *Lettres d'un voyage dans le cercle de l'Isar* (Augsbourg, 1825); *Voyage en Orient* (Stuttgard, 1839, 2 vol.); *Voyage en Angleterre* (Stuttgard, 1841); l'*Allemagne, la Russie, le Caucase et la Perse* (Stuttgard, 1834, 2 vol.). On a encore de lui des écrits de natures diverses, entre autres : *Album de la main de fer de Gœtz de Berlichingen* (Munich, 1828); la *Colonie des pauvres* (Munich, 1829); *Traits de génie de Till Eulenspiegel*, en vers libres (Crefeld, 1830); le *Canal du Rhin au Danube et l'ancienne voie commerciale pour les Indes* (Augsbourg, 1831); *Sur l'histoire des mœurs, des coutumes et des modes* (Aix, 1832). Une vie aussi agitée que celle que nous venons de retracer devait tenter un biographe; aussi a-t-elle été racontée par Gistel, sous ce titre : *Vie du baron Hallberg-Broich, général au service de la Prusse* (Berlin, 1863).

HALLBLAD (Erik), peintre suédois, né à Fahlun en 1720, mort en 1814. Il étudia la peinture à Stockholm, sous Olof Arenius, et commença à se faire connaître en 1748. Hallblad trouva le moyen de rentoiler les tableaux et réussit, non-seulement à transporter des peintures sur toile, mais encore des peintures sur bois et sur cuivre. Grâce à ses ingénieux procédés, il a préservé de la destruction des fresques du château de Drottningsholm.

HALLE s. f. (a-le; *h* asp. — mot qui se rapporte au germanique : ancien allemand *hall*, cour, palais, salle, portique, halle; anglo-saxon *hahl, heall, healle*, salle, palais, portique; ancien haut allemand *halla*, palais, temple; islandais *haull*, scandinave *höll*, gothique *alh*, temple; allemand moderne *halle*, halle, portique. Ces mots correspondent au sanscrit *çâlâ*, maison, *çâlâra*, cage, peut-être de la même racine que *çarana, çaranya*, védique *carman*, maison, asile, protection, savoir : *çar* ou *çal*, protéger). Grand marché couvert, où l'on étale et où l'on vend des marchandises : HALLE *au blé.* HALLE *au poisson.* HALLE *aux cuirs.* HALLE *au fer. Un marchand de la* HALLE. *Acheter du poisson à la* HALLE.

On ne vit plus en vers que pointes triviales;
Le Parnasse parla le langage des *halles.*
BOILEAU.

— *Dames de la halle*, Revendeuses qui ont un étal dans les halles pour y débiter certaines marchandises.

— Techn. Vaste bâtiment dans lequel on fabrique le verre, et qui contient les fours de fusion, les fours à recuire et l'outillage nécessaire aux ouvriers.

— Comm. Sorte de toile de Bretagne.

— **Encycl.** Le plus ancien marché de Paris (an 1000 et peut-être plus loin encore) était le marché Palu, qui, dès son origine, se tenait entre le pont Saint-Michel et le Petit-Pont, le long de la Seine. Comme il était devenu insuffisant, par suite de l'accroissement de Paris, un nouveau marché fut créé et s'installa place de Grève; il y subsista jusqu'au règne de Louis VI (1108). C'est à cette époque que nous devons placer la véritable origine des *Halles.* Il existait, en effet, à peu près dans l'espace occupé par les *Halles* actuelles, un vaste terrain nu, dont Sauval fixe les bornes à la rue Saint-Denis. Ce terrain se nommait Champeaux (*Campelli*, Petits champs), et le roi, l'évêque de Paris, le chapitre de Sainte-Opportune, le prieuré de Saint-Martin des Champs, le prieuré de Saint-Denis de la Chartre et l'évêque de Thérouanne en étaient les possesseurs, chacun pour une partie. Après bien des difficultés, ce fut Louis VII qui parvint à acquérir les Champeaux, en achetant les différentes parts en dehors de son domaine; il désintéressa complétement tous les propriétaires, hormis l'évêque de Paris, qui ne céda qu'à condition de toucher un tiers des bénéfices futurs, en sus du prix comptant qu'il fixa. Un nouveau marché s'établit donc sur ce vaste emplacement, et dans ce marché se fondit celui qui avait été établi provisoirement place de Grève. Philippe-Auguste lui donna bientôt une importance considérable, par le fait de l'agrandissement de la ville. Il entoura Champeaux de murs et y transporta la foire Saint-Ladre ou Lazare, dont il acheta le monopole au prieuré de ce nom et aux lépreux qui y avaient certains droits (1181). En 1183, les travaux d'installation étaient terminés. Les *Halles* comportaient des magasins, des appentis, des étaux pour la vente et l'étalage. La nuit, les portes extérieures en étaient fermées. L'expulsion des juifs établis, depuis plusieurs années, dans les rues de la Lingerie, de la Tonnellerie et de la Cordonnerie permit aux *Halles* un accroissement nouveau. En 1236, saint Louis fit bâtir deux nouveaux corps de bâtiment pour les marchands de draps et pour les corroyeurs et merciers. Philippe le Hardi ajouta la *halle* des cordonniers et peaussiers. Peu à peu chaque corps d'état eut sa *halle*, d'où les noms (qui sont parvenus jusqu'à nos jours) des rues de la Toilerie, de la Lingerie, de la Cordonnerie, de la Poterie.

« En 1551, dit un historien contemporain, les *Halles* de Paris furent entièrement brûlées et rebâties de neuf, et furent dressez et continuez excellents édifices, hôtels et maisons somptueuses par des bourgeois preneurs de vieilles places en ruynes. »

On reconstruisit les *Halles* dans un système nouveau. La spéculation y trouva son compte. On n'y louait pas seulement des places ou des étaux aux détaillants, comme cela s'est fait depuis, mais encore des maisons entières et à des prix élevés, car il fallait payer une taxe assez forte pour obtenir la permission de bâtir dans cet immense bazar qu'on appela Piliers des *Halles.* Une de ces maisons, spécialement affectée au commerce des œufs, du beurre, des salaisons et d'autres marchandises, vit naître Molière d'un tapissier qui avait là sa demeure. C'est dans ce quartier, près de la rue de la Réale, qu'on put voir, jusqu'en 1786, le Pilori du roi, sorte de tour octogone à toit angulaire, percée circulairement de fenêtres à jour, et munie à l'intérieur d'une machine en bois à pivot, à laquelle on attachait les banqueroutiers frauduleux, les concussionnaires, etc., pendant deux heures de marché; et la Croix des insolvables, monument dont le nom indique la forme, et au pied duquel les cessionnaires (faillis) venaient, sous peine de nullité de leur cession, déclarer l'abandon de leurs biens et recevoir le bonnet vert de la main du bourreau. C'est sur l'emplacement de ces deux monuments que s'établit, en 1822, la *Halle* au beurre et au poisson, dont nous aurons sujet de reparler. Cependant, vers 1786, on voyait encore, rue Saint-Denis, le cimetière ou charnier des Innocents, entouré de galeries voûtées, et où, parmi l'herbe et les tombes, gisaient pêle-mêle les os des morts. En outre, les galeries voûtées étaient littéralement bourrées de crânes et autres débris humains résultant du trop-plein de ce cimetière exigu. Il était impossible de laisser subsister plus longtemps ce charnier au milieu d'une ville dont la population augmentait d'année en année. Les ossements furent transportés dans les cryptes de Montrouge, les galeries furent rasées, et à la place du charnier s'éleva le marché, qui fut longtemps connu sous le nom de marché des Innocents. Un ingénieur nommé Six eut l'idée heureuse de transporter au centre du nouveau marché la fontaine adossée à l'ancienne église, en lui faisant subir quelques modifications de forme, et elle est encore debout aujourd'hui, au milieu du square qui a remplacé le marché. C'est également à cette année 1786 que remonte la création, d'après les dessins de Legrand et Molinos, de la *Halle* aux toiles et aux draps, qui fut détruite par un incendie quelques années avant la fondation du square des Innocents. On avait depuis longtemps utilisé la partie supérieure de cette *halle* pour y établir une école mutuelle. La *Halle* aux blés fut construite sur l'emplacement de l'hôtel de Soissons, qui fut acheté, en 1748, au prix

de 28,367 livres, ce qui équivaudrait aujourd'hui à plus du triple de cette somme en francs. Les travaux, commencés en 1762, furent achevés en 1767, sous la direction de Lecamus de Mézières. La *Halle* aux blés, bien que circulaire alors comme aujourd'hui, n'affectait pas, à son origine, l'apparence qu'elle offre de nos jours : la coupole hémisphérique qui la surmonte n'existait pas. L'architecte, au lieu de couvrir tout son bâtiment, avait jugé suffisant de couvrir la galerie qu'il avait élevée tout autour, la vaste cour centrale demeurant à découvert. Les inconvénients d'un pareil agencement ne tardèrent pas à se faire sentir : les intempéries de saisons, les variations de température obligeant presque continuellement à mettre les blés et farines, amoncelés dans la cour centrale, à l'abri sous les galeries, il s'ensuivit bientôt que la cour devint inutile et que les galeries furent insuffisantes. Ce fut alors que l'on s'avisa de couvrir le tout d'une charpente en bois qui, abritant la cour centrale aussi bien que les galeries, mit un terme à ce déplacement incommode des marchandises. La charpente dura jusqu'en 1802, époque où un incendie la consuma. L'architecte Brunet la remplaça alors par la coupole encore existante. Ce fut le premier emploi des métaux pour la construction des toitures. La coupole de la *Halle* aux blés, composée d'un réseau de fer recouvert de lames de cuivre, a résisté jusqu'à ce jour. Mentionnons encore, pour en finir avec cet édifice, la colonne astronomique qu'on enclava dans son pourtour, lors de la démolition de l'hôtel de Soissons.

En résumé, les *Halles*, avant Napoléon Ier, se composaient ainsi :

La *Halle* au beurre, la *Halle* aux poissons;

Le marché des Prouvaires : boucherie, charcuterie, issues, gibier, volailles, viandes cuites, etc.; ce marché était composé de hangars séparés par des ruelles;

Le marché à la verdure : beurre, œufs, fromages, etc.;

Le marché aux pommes de terre : un seul hangar sur poteaux de bois.

Le tout occupait une superficie d'environ 8,860 mètres.

La première idée de la construction des *Halles* est due à Napoléon Ier. Le 14 février 1811, un décret parut qui fut confirmé par un autre décret du 19 mai suivant. Nous citerons l'article 36 du premier de ces décrets (relatifs aux embellissements de la ville), et l'article 2 du second, spécial aux *Halles* :

« Il sera construit une grande *Halle* qui occupera tout le terrain de la *Halle* actuelle, depuis le marché des Innocents jusqu'à la *Halle* aux farines.

» L'îlot de maisons situé entre les rues du Four et des Prouvaires, faisant partie du projet ci-dessus approuvé, et comprenant : rue des Prouvaires, depuis le no 21 jusqu'au no 43; rue des Deux-Ecus, depuis le no 2 jusqu'au no 10, et rue du Four, depuis le no 20 jusqu'au no 44, sera acquis dans la présente année par la ville de Paris. »

Cette acquisition eut lieu et fut suivie de démolition, mais les événements arrêtèrent les travaux projetés. L'îlot demeura libre jusqu'en 1818, époque où l'administration des hospices afferma sur cet emplacement une série d'abris de bois, recouverts de tuiles, qui devint la *Halle* à la viande sous le nom de *marché des Prouvaires*, dont nous avons déjà parlé. En 1842, un arrêté préfectoral, signé du comte de Rambuteau, nomma une commission « pour rechercher les moyens de mettre les *Halles* d'approvisionnement en rapport avec les besoins de la capitale. » La commission se mit à l'œuvre. Divers projets furent mis en avant, dont l'un proposait le transfert des *Halles* sur la rive gauche de la Seine, près de la *Halle* aux vins. Au bout d'un an d'examen, la commission maintint l'emplacement primitif.

En 1843, M. Delessert, préfet de police, transmit à M. de Rambuteau un plan général comprenant huit corps de *halles*, de formes et de grandeur différentes, séparés par des boulevards. La ville confia ce plan à M. Victor Baltard, architecte. Mais ensuite une commission nouvelle, comprenant parmi ses membres M. Baltard lui-même, fut instituée pour « se rendre en Angleterre, en Belgique, en Hollande et en Prusse..., à l'effet, notamment, de rechercher si les marchés publics n'offraient pas à l'étranger de bonnes pratiques à suivre. » En 1846, la commission avait terminé son voyage et publiait son rapport, accompagné de plans. L'Angleterre seule lui avait fourni un remarquable contingent d'innovations : clôture continue, sans autre accès que les portes; concentration du commerce à l'intérieur, sans étalage extérieur; introduction du jour par les côtés, et non par des châssis horizontaux Le moment d'exécution était venu. La ville adjoignit M. Callet à M. Baltard, et les plans définitifs furent dressés. Les architectes eurent néanmoins à lutter contre un contre-projet ayant pour but de prolonger les *Halles*, en forme de vaste carré, du marché des Innocents proprement dit jusqu'au quai de la Mégisserie, à l'aide de l'expropriation de tout le quartier des Bourdonnais. Ce contre-projet avorta, surtout par suite de la prévision existant déjà à cette époque du prolongement de la rue de Rivoli. La rue de Rivoli prolongée serait venue, en effet, couper malencontreusement les *Halles*. On en revint donc au projet primitif. Cependant les architectes ne désespéraient pas de faire modifier la forme des corps de *halle* de leur projet, qui devaient d'abord être très-irréguliers; ils présentèrent un dernier plan symétrique et offrant huit îlots d'égale grandeur. La ville s'était rendue à l'évidence de la supériorité de ce dernier plan quand la révolution de 1848 éclata.

Il sembla un instant que tout fût à recommencer : les concurrents de MM. Baltard et Callet revinrent à la charge; dix projets nouveaux surgirent; enfin, une polémique s'engagea, dont l'issue fut favorable aux anciens architectes; une délibération du conseil municipal du 11 juin 1851 remit entre leurs mains la direction de l'entreprise. On ne perdit pas de temps : les travaux furent mis en adjudication en août 1851, et, le 15 septembre suivant, le président de la République en posait la première pierre.

Le premier pavillon, construit rapidement, était presque achevé quand tout à coup un ordre supérieur suspendit les travaux. On avait trouvé ce pavillon lourd et mal agencé. De plus, une lutte s'établit entre la ville et la préfecture de police. Les concurrents de MM. Baltard et Callet, évincés par la délibération de 1851, crurent le moment venu de reparaître et revinrent à la charge. Mais MM. Baltard et Callet ne furent pas moins actifs. L'usage du fer et de la fonte dans le bâtiment était en train de faire une révolution : les architectes s'entendirent, étudièrent un nouveau plan, et présentèrent à Naléon III leurs derniers projets, qui furent adoptés.

L'ensemble définitif, dit M. Baltard dans la *Monographie* qu'il a rédigée lui-même, présentera, pour le service des *halles*, une superficie totale de 87,790 mètres, y compris les rues transversales et de pourtour, savoir :

Corps de l'Est	21,080
Corps de l'Ouest	19,310
Halle aux blés	3,800
Rues de pourtour et boulevards non couverts	43,600

Nous donnons également, d'après la publication officielle, la liste des destinations spéciales à chaque pavillon, en commençant, pour le numérotage, du côté de la *Halle* aux blés :

CORPS DE L'OUEST.

Pavillon I. Viande de porc, charcuterie, issues de porcs, abats, triperie en gros, demi-gros et détail; deux bancs de vente et 200 boutiques de 3 mètres sur 2.

Pavillon II. Volaille et gibier, demi-gros, détail; 200 boutiques de 2m,20 sur 2.

Pavillon III. Viande de boucherie, bœuf, veau, mouton, en gros, demi-gros, détail; cinq bancs de vente roulant sur rails pour la criée; 2,000 mètres linéaires de suspensions à crochets; 96 boutiques de 3 mètres sur 3.

Pavillon IV. Volaille et gibier en gros (précédemment quai des Grands-Augustins, à la *Vallée*); six bancs de vente à la criée.

Pavillon V. Vente en gros le matin, au menu détail dans la journée, des gros légumes, des fruits, verdure, fleurs coupées, plantes médicinales, primeurs, fruits secs; 400 places à étalages mobiles de 1 mètre sur 2.

Pavillon VI. Même destination que pour le pavillon précédent, dont une moitié est réservée pour la vente à la criée des mêmes denrées.

CORPS DE L'EST.

Pavillon VII. Vente en demi-gros et détail des fleurs et des fruits; 330 boutiques de 2 mètres sur 2.

Pavillon VIII. Vente en demi-gros et détail de la verdure, des légumes frais et conservés; 330 boutiques de 2 mètres sur 2.

Pavillon IX. Vente en gros, à la criée et au détail de la marée, du poisson d'eau douce et de la saline; neuf bancs de vente, 216 places fixes, 40 étalages mobiles.

Pavillon X. Vente en gros, à la criée, des beurres, œufs et fromages; un banc de vente central avec quatre criées pour les grosses denrées; un banc de vente spécial pour le beurre dit *en livres* ou *en pains* d'un demi-kilogramme.

Pavillon XI. Vente en gros, demi-gros et détail des huîtres; quatre bancs de vente, 60 places fixes.

Pavillon XII. Vente en détail des beurres, œufs et fromages, 170 boutiques; vente en demi-gros ou en détail des pommes de terre, oignons, champignons, viandes cuites, pain, ustensiles de ménage; 160 boutiques.

Au moment où nous écrivons cet article, dix seulement de ces pavillons sont terminés; il en reste à construire deux, qui relieront la *Halle* aux blés et à la farine à l'ensemble imposant des *Halles* centrales.

Le fer et la fonte entrent pour la majeure partie dans la construction de tous les pavillons, dont la forme est celle qu'on donne ordinairement aux gares. Ce genre de constructions date de vingt-cinq ans à peine en France, mais nos voisins les Anglais, ainsi que les Américains, le connaissent de longue date. Il permet des dimensions presque impossibles à la maçonnerie, et offre de plus que la maçonnerie une légèreté qui ne met nullement sa solidité en danger. Chaque corps de *halle*, de six pavillons égaux, est traversé de deux grandes rues couvertes, qui se croisent à angle droit. Chacun des six pavillons est également coupé, sans compter les voies de service, de rues moins importantes pour la circulation des acheteurs. Enfin, un espace assez vaste, sorte de boulevard, sépare les deux corps de *halle*. Le soubassement entre les colonnes de fonte, à l'enceinte extérieure de chaque pavillon, est en grès rouge dit *pierre de Phalsbourg*. Le problème de la ventilation a été fort heureusement résolu : l'air pénètre par des baies pratiquées autour de l'édifice et sur les côtés, à demi fermées par une suite de lames de persiennes en cristal dépoli, posées dans des coulisseaux en fonte à rainures munies de caoutchouc. L'air ainsi tamisé s'enfuit par des lanternes. On comprend la supériorité de cette ventilation, qui en même temps résout la question d'éclairage et évite de faire pénétrer le jour par la lanterne, afin de prévenir les insolations si redoutables de l'été. Pour mieux combattre encore cet inconvénient, la toiture, en zinc, est posée sur une double épaisseur de planches séparées l'une de l'autre par une couche d'air. La chaleur, de cette manière, est isolée et ne traverse jamais, point essentiel dans un établissement comme les *Halles*. Quant aux boutiques, symétriquement alignées, elles offrent à leurs locataires toute la commodité, nous dirions presque tout le confortable désirable : le poisson se débite sur des comptoirs de marbre blanc; la volaille est enfermée dans des cages à treillage galvanisé. Chaque pavillon d'angle est muni de huit robinets d'eau de Seine. L'eau de puits étant indispensable dans certains cas, les *Halles* possèdent trois puits munis de pompes. L'écoulement des eaux employées pour entretenir la propreté est facilité par un égout général, dit égout de ceinture, dans lequel viennent aboutir tous les petits égouts spéciaux à chaque pavillon, et qui lui-même va se jeter dans le grand égout public. Les caves, le *dessous* des *Halles*, ne sont pas moins dignes d'attention : immenses et profondes, elles contiennent les approvisionnements et forment une nouvelle *halle* souterraine. Comme dans les *Halles*, les rues s'y entre-croisent, munies de rails sur lesquels glissent les wagons amenant les denrées à portée de la main.

Le service de l'éclairage des *Halles* est fait par 1,200 becs de gaz, sans compter le cordon de becs qui longe la toiture et est réservé aux illuminations.

La dépense occasionnée par la construction des *Halles* est évaluée par les devis officiels à 15 millions de francs. Le rapport actuel des boutiques est de 800,000 francs; il s'élèvera à 1 million quand tous les pavillons dont nous avons donné l'emploi plus haut seront terminés. Autrefois ce rapport n'avait jamais dépassé 700,000 francs.

Les *Halles* centrales sont, suivant nous, l'œuvre capitale, complète et caractéristique de notre époque. Lorsqu'elles seront terminées, elles formeront un monument unique en Europe.

En juillet 1868, les *Halles* furent le théâtre d'un incendie qui aurait pu avoir des suites terribles, si le fer et la fonte n'étaient pas entrés pour une part si considérable dans leur construction. Cet incendie avait pris dans les caves, où un tas de paille sèche avait été enflammé, probablement par imprudence. Beaucoup de marchandises, déposées dans les caves, furent détruites; les dégâts furent évalués à 60,000 francs pour la ville, 300,000 pour les marchands.

Les *Halles* ont leur histoire anecdotique, mêlée d'épisodes tragiques et d'épisodes comiques, comme toutes les histoires. Un des plus anciens et des plus lugubres est l'exécution de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, sous Louis XI (1477). C'était, en effet, aux *Halles* que se dressait, depuis 1209, l'échafaud à demeure qui fut plus tard transporté à la Grève. Sautons par-dessus plusieurs siècles : voici la Fronde; voici le duc de Beaufort donnant la réplique aux poissardes et cherchant à se rendre populaire dans le monde des *Halles*, pour faire pièce au Mazarin. Traversons un siècle encore : nous voici à Vadé, à Vadé « que la *Halle* inspira, » dit Désaugiers, et qui de fait en fit son Parnasse : l'habit d'écarlate, la veste brodée, la culotte noire, les bas de soie blancs du poëte prompt à la réplique étaient bien connus des commères dont le langage imagé a été stéréotypé par lui dans ses rimes poissardes.

Toutefois, à la poésie de Vadé, plus grossière que piquante, nous préférons les excellentes charges sur le même thème de notre Henri Monnier : « Voyez, ma petite dame! De la raie tout en vie! Frais comme l'œil! La vue n'en coûte rien! — Combien? — Tant! — J'en donne moitié. — De quoi? Moitié? Faudrait donc que je l'aie volé? Moitié! Faut-y encore un palanquin pour la porter à Madame! Va donc te coucher, malheureuse! On t'attend! etc. » Disons, d'ailleurs, que cette mode d'*engueuler* (mot technique et que Molière a pressenti) passe de jour en jour et tend à disparaître.

Si vous demeurez auprès des *Halles* centrales, vous avez dû mille fois répéter ces vers du classique Boileau :

Qui frappe l'air, grands dieux, de ces lugubres cris?
Est-ce donc pour veiller qu'on se couche à Paris?

Dès une heure du matin, par la rue Berger, par la rue Montmartre, par la rue Montorgueil, par la nouvelle rue Turbigo, par toutes les artères qui viennent déboucher aux *Halles*, les lourdes charrettes circulent; on arrive, on déballe poissons, gibier, légumes, beurre; tout cela s'entasse pêle-mêle; tout cela est destiné à nourrir ce monstre qui prend des proportions de plus en plus énormes et qu'on appelle Paris.

C'est là que le Paris matinal s'éveille, tandis que le Paris viveur n'est pas encore couché.

Dès la première heure, les pavillons VII et VIII sont envahis par les marchands qui viennent s'approvisionner pour tous les autres marchés de la capitale. Tandis que les cocottes soupent sur le boulevard, les dames de la *Halle* sont sur pied. A quelle heure se sont-elles couchées? Mais fort tard peut-être. Comment font-elles alors pour s'éveiller?

Cette question nous amène à vous faire connaître une de ces bizarres industries qu'on ne trouve que dans la plus bizarre des cités : c'est celle de réveilleur nocturne, dont la race tend cependant à disparaître de jour en jour. Moyennant un sou, — cinq centimes, — pas davantage, le réveilleur se charge de venir sonner au domicile de sa cliente.

Autrefois il poussait un cri que lui eût envié la chouette, au grand désespoir de tous ceux qui avaient encore de longues heures à dormir. L'autorité a supprimé le cri et elle a bien fait.

De nos jours le réveilleur se contente de tirer une sonnette.

A ce métier certains gagnent de 6 à 7 fr. par jour.

Un de nos plus spirituels chroniqueurs, M. Paul Parfait, nous a fait l'histoire d'un ancien réveilleur philosophe. Voici ce qu'il en disait :

« Notre philosophe continue de réveiller par amour de l'art et aussi par tradition de famille. Son père a fait le métier vingt ans; il y a dix-sept ans que lui-même le fait.

» Inutile d'ajouter qu'il connaît les *Halles* sur le bout du doigt; mais les *Halles* actuelles ne le satisfont pas.

« Ah! monsieur, dit-il amèrement, c'est » autrefois qu'il eût fallu les voir! Depuis six » ans tout le cachet est perdu. »

Il n'avait peut-être pas tout à fait tort, cet artiste.

Mais laissons-le continuer.

« On *engueule* bien par-ci par-là, mais ça » n'est plus ça. Fallait entendre nos poisson- » nières. Quel bagou et quelle poigne! Si » quelque bourgeoise s'avisait de marchander » une raie trop longtemps, la marchande l'em- » poignait par les ouïes (la raie, pas la bour- » geoise) et d'un tour de bras la lui collait sur » la figure.

» Vous n'avez pas connu l'*Azard de la four-* » *chette*. C'était sur le carreau des Innocents : » une grande marmite en plein vent, avec » quelque chose qui nageait dans du bouillon. » Pour un sou, vous aviez le droit de piquer » dedans avec une longue fourchette, vous » rameniez ce que vous pouviez; si c'était un » os, tant pis pour vous.

» Quand tout le monde était rassasié, le » marchand criait : « Gare les jambes! » et le » reste allait servir de pâture aux poissons.

» Vous n'avez pas connu le père Radis?

» Son nom lui venait de la couleur de son » nez. Il n'a pas dégrisé de toute sa vie. Et le » père Arnaud! Encore un rude homme. Il » avait une casquette de conducteur et fai- » sait le métier de remettre dans leur chemin » les étrangers et les provinciaux égarés dans » Paris. Son truc consistait à prendre le plus » long pour faire payer sa course plus cher...

» En ai-je vu de ces farceurs! Tenez, pres- » que tous les jours, les porteurs s'amusaient » à réunir les trognons de choux le long des » trottoirs; puis, sur les six heures, ils ve- » naient guetter les gens paisibles qui ren- » traient chez eux pour dîner, et les mitrail- » laient à qui mieux mieux...

» Ah! c'était le bon temps! Quelles torgnio- » les on se donnait! Moi qui vous parle, j'ai » vu vingt fois, la nuit, les garçons de Baratte » mettre à la porte les consommateurs à coups » *de balai*.

» Une fois, un malin, en se sauvant, eut la » chance d'attraper une bourriche d'huîtres. » Il alla se planter de l'autre côté de la place » et défonça la bourriche en défiant les gar- » çons. Et ceux-ci d'avancer en agitant leurs » balais. Mais une grêle d'huîtres les assaillit. » Ça volait, le long du pavé, sur les garçons, » dans les fenêtres, comme s'il en pleuvait, » quoi...! Ah! bien, la déroute ne fut pas lon- » gue. Un contre cinq et victorieux! Tout le » monde était aux fenêtres. C'était beau » comme l'antique. »

Le réveilleur en était là de son récit enthousiaste, quand d'un mouvement brusque il tira sa montre :

« Diable! une heure, fit-il, c'est le moment » d'une tournée. Je vous souhaite le bon- » soir. »

Et il s'enfonça d'un pas alerte dans une rue voisine.

Ce qui a forcément nui à l'industrie du réveilleur, c'est la démolition de toutes ces rues tortueuses qui avoisinaient les *Halles*...

Et ce qui l'a tuée, ce qui a supprimé cette horloge humaine, c'est évidemment le réveille-matin, qu'on peut se procurer pour cinq francs!

Parlons maintenant des écosseuses de pois.

Ne croyez pas, s'il vous plaît, qu'il soit très-facile d'être écosseuse de pois. Il faut encore des protections.

Cette profession est exercée principalement par les femmes dont le métier ordinaire est en morte saison pendant le printemps et une partie de l'été, particulièrement par les écaillères. Mais pourtant il y a des femmes qui vivent des *Halles* toute l'année et qui écossent les pois.

C'est, du reste, un curieux spectacle que celui de ces femmes qui consacrent à leur besogne une grande partie de la nuit, fredonnant une chanson quelconque pour ne pas s'endormir, se racontant des légendes lugubres ou des causes célèbres, et remuant leurs doigts avec une agilité merveilleuse.

Elles sont vêtues de lourds et bizarres vêtements, quelquefois de gros paletots d'homme aux nuances fanées; elles ont l'air souffreteux et triste, et font, en général, un singulier contraste avec les grosses mères pour qui elles travaillent. Elles peuvent gagner jusqu'à 3 francs par jour.

En descendant toujours, nous trouvons les gardeuses.

Ce sont des femmes qui sont chargées par les acheteurs de garder les gros tas de marchandises qu'ils viennent d'acquérir. Les gardeuses se payent selon le temps qu'elles dépensent au service de quelqu'un.

Viennent ensuite les regrattières, les marchandes de café à cinq centimes; les fabricantes de soupe à un sou également; les marchandes d'arlequins, cet aimable mélange de tous les détritus achetés aux restaurants de cinquième ordre; les marchandes de feuilles de fougère pour envelopper le poisson; les marchandes de feuilles de vigne pour les fruits.

Nous ne descendrons pas plus bas; nous risquerions de rencontrer des métiers plus que bizarres, des industries dont nos lecteurs ne sont, à coup sûr, pas curieux de connaître les détails.

Les dames de la *Halle* ne sont pas toutes d'une sobriété remarquable; il faut longtemps causer avec la pratique, faire le boniment de sa marchandise, crier à chaque passant ou passante : « Monsieur, vous faut-il une belle botte d'asperges?... Ma petite dame, prenez donc ce maquereau... Il est frais comme l'œil. » Et comme la langue remue avec une incroyable volubilité, le gosier se dessèche, et, quand le gosier est sec, il faut l'arroser; aussi ces dames ont-elles toujours à leur portée une bouteille à laquelle elles donnent de fréquentes accolades. Certaines même ont soin, dès le matin, de tuer le ver en buvant du *fil-en-quatre*, du *tord-boyaux*, du *casse-poitrine*, du *chnick;* d'aucunes ne dédaignent pas d'étouffer le perroquet vert, lisez : boire l'absinthe.

Aussi, comme elles *jaspinent!* Nous en écoutions deux, il y a quelque temps, à l'époque du plébiscite : « Figurez-vous, mam' Pitanchu, qu'un plébiscite, c'est tout simplement une question à laquelle il faut répondre oui ou non. — Mais si, répliquait son interlocutrice, au lieu de dire non, on dit : *Zut*, ou : *Des navets?* — Ça ne fait rien, c'est tout de même un plébiscite... »

— *Police des halles.* En province, et dans toutes les communes du département de la Seine situées hors de la circonscription sur laquelle s'étendent les attributions du préfet de police, c'est aux autorités municipales qu'il appartient, en vertu de la loi du 16 août 1790, de réglementer tout ce qui se rapporte aux *halles* et à la tenue des marchés.

Ainsi les maires doivent s'occuper :

1° De fixer l'heure d'ouverture et de clôture du marché;

2° De prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir la liberté de la circulation;

3° D'assigner, quand il y a lieu, à chaque espèce de denrées la place spéciale où elle doit être mise en vente;

4° D'ordonner toutes les dispositions convenables pour le maintien du bon ordre parmi les portefaix et gens de peine employés au déchargement, à l'arrivage, au rechargement ou au transport de ces marchandises;

5° De prescrire, dans l'intérêt de la santé et de la salubrité publique, la vérification préalable des denrées susceptibles de se corrompre promptement, telles que le gibier, la viande, le poisson;

6° D'exiger que les commerçants ne se servent que des poids et mesures autorisés par les arrêtés préfectoraux;

7° D'interdire l'entrée des *halles* aux marchands, musiciens et chanteurs ambulants, aux saltimbanques, aux crieurs et aux distributeurs d'imprimés, ainsi qu'à tous autres individus exerçant ordinairement leur industrie sur la voie publique;

8° De défendre à tout industriel de s'installer sur les voies publiques traversant ou bordant les marchés;

9° Enfin de prendre toutes les dispositions qui peuvent résulter de la loi du 16 août 1790.

Afin de coordonner dans un seul et même règlement les dispositions éparses dans un grand nombre de documents spéciaux, de les formuler d'une manière plus précise et de combler les lacunes des anciens textes, le préfet de police a rendu, le 30 décembre 1865, une ordonnance applicable aux *halles* et marchés établis à Paris et dans tout le ressort de la préfecture de police. Cette ordonnance, qui forme le code de la matière, peut servir de base à tous les arrêtés qu'ont à formuler les administrations municipales. A raison de son importance, nous en faisons connaître ici les dispositions :

Aucun marché ne peut être exploité qu'en vertu d'un acte d'institution ou de concession municipale, à moins qu'il ne puisse être justifié d'un titre de propriété privée antérieure à la loi des 12-20 août 1790.

Toutes réunions quotidiennes, périodiques ou accidentelles (soit sur la voie publique, soit dans une propriété particulière) de marchands exposant en vente des denrées alimentaires, et autres articles de même nature que ceux vendus dans les établissements régulièrement constitués à cet effet, seront considérées comme des marchés interlopes et donneront lieu à des poursuites contre ceux qui les auront établies.

Nul ne peut occuper un emplacement quelconque dans les marchés et leurs dépendances, sans être pourvu, soit d'une autorisation émanant de l'autorité municipale, soit d'une concession accordée par l'adjudicataire ou le fermier de l'établissement.

Il est interdit aux titulaires des places d'y exercer d'autres industries que celles pour lesquelles ils sont spécialement autorisés, et de s'immiscer d'une manière quelconque, et à quelque titre que ce soit, dans l'exploitation des places, caves ou resserres autres que celles dont ils sont personnellement locataires.

Les titulaires de places fixes sont tenus d'apposer à l'endroit réservé à cet effet, ou le plus apparent, de leurs places et resserres, une plaque ou écusson en tôle vernissée, du modèle uniforme adopté pour chaque marché, indiquant leurs nom, prénoms s'il y a lieu, ainsi que le numéro de la place ou resserre.

Les marchands forains, et ceux qui occupent des places banales, doivent placer au devant de leur étalage des plaques indiquant lisiblement leurs nom, prénoms et domicile.

Aucune enseigne ne doit être exposée sur la façade ou à l'extérieur des places.

Dans les marchés clos, aucun changement ne peut être apporté à l'aménagement des places sans une autorisation préalable (art. 7).

Les cloisons ou grillages séparant les places d'un marchand de celles de son voisin ne pourront être enlevés, lors même que les occupants mitoyens seraient époux ou parents.

Il est défendu :

1° De placer des marchandises sur le comble des places, non plus que des coffres, des paniers pleins ou vides, des effets ou matériaux quelconques;

2° D'élever les étalages latéralement, de manière à intercepter la vue et la circulation de l'air d'une place aux places voisines;

3° De disposer les étalages en saillie sur les passages;

4° D'établir aucune porte de coffre ou de cabane de façon qu'elle ouvre à l'extérieur des places.

Il est également interdit de déposer quoi que ce soit dans les cours, voies de circulation, places et resserres vacantes ou inoccupées, de même que contre les grilles ou murs de clôture des marchés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Dans les marchés permanents, les locataires ne pourront employer aucun individu s'il n'est porteur d'un livret. Le jour même de l'entrée d'une personne à leur service, ils devront en inscrire la date sur ce livret, qu'ils remettront aussitôt entre les mains de l'inspecteur du marché.

Il est enjoint aux occupants de places mobiles ou banales de n'y laisser aucune partie de marchandise ou de matériel après la clôture des ventes. Les titulaires à poste fixe devront prendre chaque jour, avant leur départ du marché, toutes les précautions nécessaires à la conservation des objets garnissant leurs places.

L'accès des sous-sol et des resserres est interdit au public.

Il ne peut être emmagasiné dans les resserres que les objets essentiels au commerce des occupants.

Les locataires des resserres seront tenus de les ouvrir à toute réquisition des préposés de l'administration, lorsque ceux-ci voudront les visiter.

Défense est faite aux marchands et à leurs aides d'introduire, dans les marchés et leurs dépendances, des chiens, lors même qu'ils seraient tenus à l'attache et muselés, et d'entretenir, dans ces établissements, des animaux vivants autres que ceux dont la vente y est spécialement autorisée.

Les titulaires des places et les cantonniers du service de nettoiement sont seuls autorisés à puiser aux fontaines établies dans les marchés. Il est défendu de laver du linge ou quelque objet que ce soit dans les bassins de ces fontaines, d'y abreuver des animaux et d'en laisser les robinets ouverts sans nécessité.

L'ouverture et la clôture des marchés permanents seront chaque jour annoncées à son de cloche. Le public ne peut être admis dans ces établissements en dehors des heures consacrées aux transactions.

— *Mesures de salubrité.* Il est défendu de jeter, dans les passages réservés pour la circulation, des pailles, papiers ou détritus quelconques, et de laisser séjourner sur le sol des places des marchandises avariées, des débris de viande, des vidanges de volaille, gibier, poisson, ou autres résidus insalubres.

Toutes ces matières seront recueillies dans des seaux en zinc, des caisses garnies de feuilles de ce métal ou des terrines vernissées.

Les récipients dont il s'agit doivent être en bon état et dissimulés à la vue du public; ils seront vidés au moins une fois chaque jour, notamment à la clôture du marché, et immédiatement lavés avec soin.

Dans les étaux affectés à la boucherie, à la viande de porc, à la triperie et aux viandes cuites, les occupants feront enlever, au moins une fois par jour, les os, graisses, épluchures et viandes de rebut.

Aux places de boucherie, charcuterie, triperie, saline et viandes cuites, toutes les parties du matériel se trouvant en contact avec les marchandises ou servant à leur découpage et à leur préparation seront grattées et lavées tous les soirs avant la clôture du marché, et plus fréquemment s'il en est besoin.

Le matériel des tripiers, des marchands de poisson, de saline et de viandes cuites sera, en outre, au moins une fois par semaine, lavé avec une solution de chlorure de chaux ou d'oxyde de sodium.

Tous les mois, et plus souvent s'il est nécessaire, à des jours qui seront désignés par l'inspecteur, les occupants déplaceront leurs marchandises et ustensiles pour nettoyer à fond le sol de leurs places et resserres, qui devront, d'ailleurs, être tenues, ainsi que leurs abords, en état constant de propreté.

Il est défendu d'abattre des agneaux, chevreaux, cochons de lait, marcassins, etc., de saigner et plumer des volailles (y compris les pigeons) dans les marchés où il n'existe pas de local affecté spécialement à cet usage.

Dans les établissements pourvus d'abattoirs, les fumiers en provenant seront, après chaque travail, portés dans le lieu destiné à les recevoir, et le sol sera lavé à grande eau. Le sang et les vidanges ne pourront être mélangés à ces fumiers.

Les cabanes à lapins seront garnies d'un double fond en zinc, établi de manière que l'urine n'y séjourne pas. Elles seront, en outre, pourvues de cuvettes également en zinc, de dimensions suffisantes, qui devront être vidées assez fréquemment pour que l'urine ne puisse déborder, et ensuite lavées avec soin. Ces cabanes seront munies d'un grillage en fer de $0^{m},25$ de hauteur, empêchant la paille de tomber sur le sol. Les fumiers en seront enlevés au moins une fois par jour.

Il est enjoint aux occupants des resserres à beurre et à volaille :

1° D'en laver chaque jour le sol et les passages;

2° D'en brosser et laver les grillages au moins une fois par semaine, et plus fréquemment s'il est nécessaire;

3° D'en opérer le nettoiement général au moyen d'une solution d'oxyde de sodium ou de chlorure de chaux, chaque fois que l'inspecteur le trouvera convenable.

Les déblais provenant des places, resserres et abattoirs seront, par les occupants (suivant les dispositions prises dans chaque marché), déposés aux endroits affectés à cet usage, tenus à la disposition des cantonniers, ou livrés aux tombereaux de nettoiement lors de leur passage.

Il est enjoint aux tripiers, marchands d'abats et marchands de saline, de renouveler fréquemment, et au moins toutes les six heures, l'eau des bassins et baquets dans lesquels ils font tremper leurs marchandises. Ils doivent faire écouler entièrement cette eau, nettoyer et rincer les récipients, et laver ensuite convenablement la partie du sol où s'est fait l'écoulement.

Les marchands ne pourront faire tremper du linge ou autres objets dans les bassins ou baquets affectés, soit au trempage des marchandises, soit à la conservation du poisson vivant, ni en salir l'eau d'aucune manière.

Il est défendu de traverser les marchés avec des fardeaux malpropres ou embarrassants.

Les porteurs ou commissionnaires ne pourront circuler dans les marchés avec des hottes ou des crochets, à moins d'y être appelés; dans ce cas, aussitôt la marchandise chargée, ils devront prendre la voie la plus directe pour sortir.

L'entrée de tous les marchés est interdite aux marchands, musiciens et chanteurs ambulants, aux saltimbanques, aux crieurs et distributeurs d'imprimés, ainsi qu'à tous autres individus exerçant ordinairement leur industrie sur la voie publique.

Les débitants qui, en vue de l'alimentation des placiers, auront été admis exceptionnellement à circuler dans les marchés pour la vente des soupes, des menus comestibles, des boissons chaudes et des rafraîchissements, se conformeront en tous points aux conditions de la permission spéciale dont ils devront être toujours porteurs.

Défense est faite aux marchands dits *des quatre saisons*, et à tous autres colportant les mêmes articles que ceux exposés dans les marchés, de stationner aux abords de ces établissements, et de se mettre en quête d'acheteurs dans une zone de 100 mètres.

Aucun industriel ou marchand quelconque ne peut s'installer sur les voies publiques traversant ou bordant les marchés.

L'exposition en vente et le dépôt de marchandises quelconques sont formellement prohibés, les autres jours que ceux fixés par les règlements, sur les emplacements affectés aux marchés forains et aux stationnements des marchands.

Les articles de saline altérés et rendus impropres à la consommation par un trop long séjour dans l'eau seront retirés de l'étalage et jetés au rebut.

L'emploi de goupillons est interdit pour l'aspersion des marchandises, laquelle ne pourra se faire qu'au moyen d'éponges ou de petits arrosoirs.

Les marchandises sanguinolentes et généralement toutes les denrées de consistance molle, pâteuse, grasse ou humide, ne devront se trouver en contact, soit à l'étalage, soit dans les resserres, avec aucune matière perméable, non plus qu'avec aucune partie de matériel ou ustensiles en cuivre, plomb, zinc ou fer galvanisé. Elles ne pourront être enveloppées dans des papiers peints, quelles qu'en soient les nuances.

Les marchands de viandes cuites ne peuvent vendre ni des denrées crues, ni des pièces de pâtisserie coloriée. Les marchandises qu'ils conserveront d'un jour à l'autre seront renfermées dans des coffres établis de telle façon que l'air y circule facilement.

Il est défendu expressément d'uriner et de jeter de l'urine ou d'autres liquides pouvant produire des émanations insalubres dans les marchés, leurs dépendances, et à leurs abords, partout ailleurs qu'aux endroits affectés à cet usage.

— *Circulation à l'intérieur et aux abords des marchés.* Défense est faite d'embarrasser les passages par des charrettes attelées ou non attelées, des bêtes de trait ou de somme, des brouettes, mannes, hottes et paniers, même sous prétexte d'en effectuer le chargement.

Il est interdit de déposer en dehors des places et resserres (sauf pendant le temps strictement nécessaire à la réception de l'approvisionnement) des marchandises, ustensiles et tous autres objets quelconques.

L'ouverture et la clôture des ventes seront annoncées à son de cloche.

En aucun cas, les marchands et le public ne devront entamer les transactions, ni les continuer, en dehors des heures réglementaires.

L'arrivée des marchands et la prise de possession des places par le dépôt des marchandises et l'agencement des étalages ne devront avoir lieu, sous aucun prétexte, plus de deux heures avant l'ouverture des ventes.

Les marchands qui n'ont point de place attitrée ne pourront s'installer, dans les mêmes limites de temps, qu'au fur et à mesure de leur arrivée avec leur approvisionnement; ils ne pourront retenir aucune place à l'avance.

Les marchandises exposées à une place quelconque ne pourront, sous aucun prétexte, être transportées sur un autre point du même marché.

Les abris mobiles, mis en location par les entrepreneurs, ne seront posés qu'à partir de onze heures du soir, la veille des jours de vente. Ils seront enlevés aussitôt après la clôture du marché. Pendant le travail de pose et d'enlèvement de ces abris, toutes les précautions nécessaires devront être prises afin de ne point entraver la circulation publique.

Il est expressément défendu :

1° De planter des clous dans les arbres, d'y attacher des cordes, d'y suspendre aucun objet, et de les endommager d'une manière quelconque;

2° De faire des scellements dans le sol et d'y poser quoi que ce soit pouvant en causer la dégradation.

Les voitures attelées ou non attelées, les bêtes de trait ou de somme employées au transport des marchandises et du matériel, seront retirées du marché, aussitôt après leur déchargement, pour être placées soit dans les auberges, soit dans les lieux affectés à leur stationnement, et elles ne seront ramenées qu'à l'heure du renvoi des marchands.

— *Poids et mesures. Fidélité du débit.* Chaque détaillant sera pourvu des balances, poids et mesures composant son assortiment obligatoire, aux termes de l'ordonnance de police du 25 octobre 1861. Ces instruments seront entretenus en parfait état de propreté; ils seront présentés à la vérification et au poinçonnage, suivant les prescriptions des règlements spéciaux.

Il est défendu aux marchands : de se servir d'instruments illégaux ou irréguliers, et d'employer des dénominations anciennes telles que livre, boisseau, sou, et toutes autres contraires au système décimal, pour indiquer au moyen d'étiquettes ou verbalement le prix ou la quantité de leurs marchandises.

Le pesage, le mesurage ou le comptage des marchandises seront effectués, et renouvelés s'il y a lieu, au moment de la livraison, sous les yeux de l'acheteur.

Les tables, ais, billots servant au découpage ou à la préparation des articles de vente seront placés de façon que l'acheteur puisse voir opérer le travail.

Seront poursuivies, conformément à la loi du 27 mars 1851 :

Les falsifications de substances ou denrées alimentaires destinées à être vendues;

La vente ou la mise en vente de denrées falsifiées, corrompues ou nuisibles;

Les tromperies ou tentatives de tromperie sur le poids, la quantité ou le volume de la marchandise;

La détention, sans motifs légitimes, soit de poids ou mesures faux ou autres appareils inexacts servant au pesage ou au mesurage, soit de substances alimentaires falsifiées, corrompues ou nuisibles.

Les tromperies sur la nature de la chose vendue seront réprimées en vertu de l'article 423 du code pénal.

— *Mesures d'ordre public.* Il est expressément défendu de troubler l'ordre dans les marchés et leurs dépendances par des rixes, querelles, tapages, cris, chants ou jeux quelconques.

Les outrages, injures et menaces par paroles ou par gestes, soit envers les agents de l'autorité, soit envers les particuliers, seront punis des peines portées par la loi.

Toute offense aux bonnes mœurs ou à la décence publique sera rigoureusement poursuivie devant les tribunaux compétents.

Il est expressément défendu aux marchands, ainsi qu'aux gens de service :

1º De stationner debout ou assis dans les passages réservés à la circulation ;

2º D'annoncer par des cris la nature et le prix des articles de vente;

3º D'aller au-devant des passants pour leur offrir des marchandises, de leur barrer le chemin et de les tirer par le bras ou les vêtements;

4º De rappeler les clients d'une place à une autre;

5º De conduire ou envoyer le public dans des boutiques et magasins au dehors, ou à d'autres places du marché;

6º De distribuer sur le marché d'autres adresses que celles de la place qu'ils y occupent.

Nul ne peut retenir aucun objet ou s'emparer de quoi que ce soit appartenant à une autre personne sous prétexte de contestation ou litige. Tout différend qui s'élève sur le marché doit être immédiatement porté à la connaissance du préposé de police, qui entend les parties, les concilie s'il y a lieu, et, dans le cas contraire, les renvoie devant qui de droit.

Il est défendu :

1º D'allumer des feux et fourneaux dans les marchés et leurs annexes;

2º D'y faire usage de pots à feu et de chaufferettes, s'ils ne sont en métal et couverts d'un grillage métallique à mailles serrées;

3º De laisser ces pots à feu dans les places pendant la nuit, lors même que le feu en serait éteint;

4º D'y employer de la lumière autrement que dans des lanternes closes, à réseau métallique;

5º Et d'y fumer, même avec des pipes couvertes.

Seront poursuivis conformément aux dispositions du code pénal :

1º Ceux qui auront imprudemment jeté des immondices sur quelque personne (code pénal, art. 471);

2º Ceux qui auront tenu ou établi dans les marchés des loteries ou autres jeux de hasard (code pénal, art. 475, 5º);

3º Ceux qui auront volontairement jeté des pierres ou d'autres corps durs ou des immondices sur quelqu'un (code pénal, art. 475, 8º);

4º Ceux qui auraient refusé de recevoir les espèces et monnaies nationales non fausses ni altérées, selon la valeur pour laquelle elles ont cours (code pénal, art. 475, 11º);

5º Ceux qui auront méchamment enlevé ou déchiré les affiches apposées par ordre de l'administration (code pénal, art. 479, 9º).

Il est défendu aux pères, mères, tuteurs, maîtres ou patrons, de laisser courir et jouer à l'abandon dans les marchés et dépendances leurs enfants, pupilles ou apprentis, sous les peines portées en l'article 471, § 15, du code pénal, sans préjudice, le cas échéant, de la responsabilité spécifiée en l'article 1384 du code civil.

Les objets trouvés dans les marchés devront être immédiatement déposés au bureau du préposé de police, qui lui-même en fera la remise au commissariat du quartier, s'ils ne sont pas réclamés dans les vingt-quatre heures.

Il est défendu d'établir dans les marchés aucune vente de vin, de boissons fermentées et de liqueurs, soit à consommer sur place, soit à emporter.

Il est expressément défendu de crayonner et d'afficher sur les murs, fers ou boiseries, tant de l'intérieur que de l'extérieur des marchés et de détruire ou endommager aucune des parties, ou quelque objet que ce soit, dépendant de ces établissements.

Les contraventions sont constatées par des procès-verbaux ou rapports adressés au préfet de police.

Halle aux cuirs. Dès le temps de Louis IX, les marchands de cuirs de Paris, dont le commerce était déjà considérable, eurent leur halle spéciale dans le quartier du cimetière des Innocents, rue de la Lingerie. En 1784, cette halle fut transférée rue Mauconseil, dans les bâtiments de l'ancienne Comédie-Italienne, et elle y est restée jusqu'à une époque très-voisine de nous. Lorsque la reconstruction sur un plan nouveau et l'agrandissement des Halles centrales furent presque terminés, on sentit la nécessité d'en dégager les abords et d'ouvrir de tous côtés autour de ce vaste bazar des voies larges et commodes. Alors il fallut trouver un nouvel emplacement pour la Halle aux cuirs. Comme il s'était établi, depuis longtemps déjà, un grand nombre de tanneries et de corroieries dans les quartiers traversés par la Bièvre, sur la rive gauche de la Seine, on pensa naturellement à y placer la nouvelle halle. L'emplacement choisi se trouve circonscrit par la rue Censier, la rue du Pont-aux-Biches et la rue du Fer-à-Moulin; il était autrefois couvert de vieilles constructions, dépendances de l'ancien hospice des Cent-Filles. L'ensemble de cette halle forme un parallélogramme de 163 mètres de long sur 60 de large; on y trouve, outre les bâtiments contenant les bureaux d'administration, d'immenses magasins pour les cuirs, une salle de ventes publiques et un établissement de crédit. L'entrée principale est une arcade à plein cintre inscrite dans un quadrilatère. Au sommet de l'arc on voit un écusson en relief, aux armes de la ville de Paris; de chaque côté se trouvent des médaillons ornés de têtes de bœuf. Une bascule a été établie non loin de la porte, pour peser les marchandises à l'entrée et à la sortie.

Une cour de 1,350 mètres de surface, couverte d'un comble en fer, avec vitraux, forme ce qu'on appelle le carreau de la halle; c'est en quelque sorte la Bourse du marché aux cuirs. Au fond de la cour, il y a des quais couverts, établis à la hauteur du moyeu des roues, pour faciliter le chargement et le déchargement des voitures. Au-dessus de ces quais règnent deux étages de magasins, et au-dessous se trouvent des souterrains où sont emmagasinés les huiles, les dégras et autres matières analogues. D'autres cours et d'autres bâtiments fournissent toutes les commodités nécessaires pour que chaque espèce de marchandises ait son emplacement particulier, et pour en faciliter la vente et le transport. Cet immense travail a été exécuté en cinq mois, sous la direction de M. Jules Bouchet, architecte.

Halle aux vins. V. ENTREPÔT DES LIQUIDES.

HALLES (le Roi des). V. BEAUFORT (le duc DE).

HALLE, en latin *Hala Saxonum*, ville de Prusse, prov. de Saxe, régence et à 15 kil. N. de Mersebourg, à 140 kilom. de Berlin, sur la Saale; 41,500 hab. Université célèbre; société d'histoire naturelle; écoles de médecine, de chirurgie, des mines. Immenses salines exploitées de temps immémorial et produisant plus de 300,000 quintaux par an. Fabriques de draps, de serges, de flanelle, de bas de soie, de chapeaux, d'amidon. Patrie de Hændel, de Michaelis et du médecin Hoffmann.

Elevée au rang de ville par Othon II, en 981, Halle soutint au XIIIe siècle une longue guerre contre les évêques de Magdebourg, et au XVe contre l'électeur de Saxe. Les Français et les Autrichiens la prirent en 1757 et 1758, et y levèrent de fortes contributions. Les troupes de l'Empire la traitèrent encore plus mal en 1759; elle fut encore mise à contribution en 1761 par les Autrichiens et les troupes impériales. Les Français s'en emparèrent en 1806 et la réunirent au royaume de Westphalie; mais en 1814 elle fut rendue à la Prusse, qui l'a gardée depuis.

Halle possède quelques monuments remarquables. En voici la description :

La *Marktkirche*, bel édifice du XVIe siècle, flanqué de quatre tours, renferme un magnifique tableau à volets, peint par L. Cranach, et représentant l'*Annonciation*, *la Vierge et l'Enfant* et des *figures de saints;* le *Sermon sur la montagne*, de Hübner, et de curieux fonts baptismaux du XVe siècle. Dans la *Moritzkirche*, belle église du XIIe siècle, on remarque un magnifique autel sculpté et une chaire en pierre du XVIe siècle. La *Domkirche* offre un beau tableau de maître-autel. La maison des orphelins (*Waisenhaus*), fondée en 1698 par le professeur Franke, dont la belle statue en bronze s'élève dans la cour de l'établissement, comprend des écoles pour l'éducation des deux sexes, une pharmacie et une imprimerie gratuite. Nous signalerons aussi la tour Rouge, qui s'élève à 89 mètres de hauteur sur la place du Marché; le palais archiépiscopal, dans lequel ont été rangées les collections de la Société de la Saxe et de la Thuringe; l'hôtel de ville et la *Moritzburg*. Près de la ville s'élève un monument en l'honneur des soldats morts à Halle des blessures qu'ils avaient reçues à la bataille de Leipzig.

Halle (UNIVERSITÉ DE). L'université de Halle fut fondée par l'électeur de Brandebourg Frédéric le Sage, qui fut plus tard le premier roi de Prusse, en 1694. En son honneur, elle porte le nom de *Friedericiana*. Pendant les guerres de l'Empire, elle fut supprimée; mais en 1816, elle reprit tout son éclat, et on lui réunit même celle d'Erfurt. Vers le milieu du XVIIIe siècle, Halle était la première des universités protestantes de l'Allemagne; elle devint le berceau du piétisme. Elle eut encore une autre influence : on y employa pour la première fois la langue allemande pour faire les cours, et plus tard on s'y appliqua spécialement à l'étude de cette langue, que la science n'avait pas encore adoptée. Plus de 1,000 étudiants suivent les leçons faites par 64 professeurs. La bibliothèque se compose de 40,000 à 50,000 volumes. Un jardin botanique, un amphithéâtre d'anatomie, un laboratoire de chimie, un cabinet d'histoire naturelle et un observatoire ajoutent à l'importance de cette université qui, dans le mouvement théologique protestant, joue encore aujourd'hui un grand rôle.

HALLE, ville de Belgique, dans le Brabant méridional, à 16 kilom. S.-O. de Bruxelles, sur la Senne; 8,000 hab. Savon, ustensiles en bois, raffineries de sel, papeteries. Halle possède une belle église dédiée à Notre-Dame. Ce bel édifice, bâti de 1341 à 1409, offre un chœur gracieusement décoré; un magnifique triforium, sorte de broderie en pierre; un beau retable en albâtre, du XVIe siècle; un monument en marbre noir, élevé au dauphin de France, fils de Louis XI, mort en 1460, et une petite statue de la Vierge à laquelle on attribue de nombreux miracles et qui attire de nombreux pèlerins. Selon la légende, la Vierge aurait, pendant un siége, recueilli dans sa robe les boulets qui pleuvaient sur la ville.

HALLE ou **ALLAINE** ou **ALLAN**, rivière de Suisse et de France. Elle naît en Suisse, entre dans le département du Haut-Rhin, puis dans celui du Doubs, et se jette dans le Doubs, après un cours de 67 kilom. Ses principaux affluents sont la Cavatte, la rivière Saint-Nicolas, la Savoureuse, la Lisaine et le Rupt.

HALLE (Adam DE LA), poëte français. V. LA HALLE.

HALLÉ (Daniel), peintre français, né à Rouen, mort à Paris en 1674. Il apprit son art dans sa patrie et alla s'établir à Paris, où il se fit connaître par des portraits et des tableaux d'église. L'église Saint-Ouen de Rouen possède de lui un tableau remarquable représentant la *Multiplication des pains*, et décorant la chapelle de la Vierge.

HALLÉ (Claude-Gui), peintre français, fils du précédent, né à Paris en 1652, mort en 1736. Il étudia la peinture sous son père, fut plusieurs fois couronné et devint membre de l'Académie des beaux-arts en 1682. Il avait travaillé à la décoration de Meudon et de Trianon. Ses tableaux, bien ordonnés, pèchent par l'afféterie. L'*Annonciation* (à Notre-Dame) est regardée comme son chef-d'œuvre.

HALLÉ (Noël), peintre français, fils et élève du précédent, né à Paris en 1711, mort en 1781. Il remporta le grand prix, fut nommé membre de l'Académie des beaux-arts (1748), directeur des manufactures de tapisseries (1771) et de l'Académie de France à Rome. Il excellait dans la perspective, mais laissait beaucoup à désirer pour le coloris. On cite parmi ses meilleurs ouvrages : la *Prédication de saint Vincent de Paul*, à Saint-Louis de Versailles; le plafond de la chapelle des fonts baptismaux, à Saint-Sulpice, etc.

HALLÉ (Jean-Noël), médecin français, né à Paris en 1754, mort le 11 février 1822. Après ses études classiques, il suivit à Rome son père, qui était directeur de l'Académie de peinture. De retour à Paris, il étudia la médecine et fut reçu docteur après de brillants examens en 1777. L'année suivante, il fut nommé membre de la Société royale de médecine. Lors de la création de la Faculté, en 1794, Hallé fut nommé professeur de physique médicale et d'hygiène. Durant la Révolution, Hallé resta complétement étranger à la politique, mais rendit des services comme médecin, en soignant les malades dans les prisons, et il défendit Lavoisier devant la Convention. Nommé membre de l'Institut dès sa fondation, Hallé en fut un des membres les plus éminents. Il suppléa Corvisart aux Tuileries, en qualité de premier médecin ordinaire de Napoléon Ier, et le remplaça comme professeur au Collége de France. Son enseignement était à la fois pénible et diffus, mais plein en même temps d'aperçus et de vues profondes, qui lui attiraient une foule d'auditeurs d'autant plus sérieux que ses paroles étaient moins séduisantes. En l'an XI, un rapport qu'il lut à l'Académie sur les effets de la vaccine contribua puissamment à en faire adopter la pratique. Peu après, il l'introduisit en Italie, où il avait accompagné comme médecin la princesse Borghèse. En proie, dans les dernières années de sa vie, aux douleurs d'un calcul de la vessie, il subit l'opération de la taille, des mains de Béclard, mais il succomba huit jours après cette opération. Hallé était le médecin le plus érudit de son temps. Par les hautes considérations auxquelles il s'est élevé, il a fait de l'hygiène une véritable science; mais de ses brillantes leçons sur cette matière il ne reste qu'un livre anonyme, publié par un élève sous le titre de *Traité d'hygiène* (1806, in-8º), et qu'il a désavoué. Il a donné : une édition des *Œuvres de Lorry* (son oncle) [Paris, 1784, in-4º]; *Recherches sur la nature et les effets du méphitisme des fosses d'aisance* (Paris, 1785, in-8º); *Rapport sur un remède proposé par Pradier pour le traitement de la goutte* (Paris, 1810, in-8º); *Observations sur les phénomènes et les variations que présente l'urine, considérée dans l'état de santé* (Paris, 1779, in-8º); *Détail des expériences faites pour déterminer les propriétés et les effets de la racine de dentelaire dans le traitement de la gale* (Paris, 1779, in-8º); *Mémoire sur les effets du camphre donné à haute dose, et sur la propriété qu'a ce médicament d'être un correctif de l'opium* (1782, in-8º); *Observations sur les parties odorantes et volatiles des médicaments tirés des substances végétales et animales; Réflexions sur la fièvre secondaire et sur l'enflure dans la petite vérole* (1784, in-8º); *Observation d'une atrophie idiopathique simple; Rapport sur l'examen de la méthode de préserver de la petite vérole par l'inoculation de la vaccine* (1804); *Histoire de plusieurs vaccinations faites en 1806; Observation sur une perforation de l'œsophage coïncidant avec plusieurs autres lésions organiques* (1808); *Observations sur une perforation ulcéreuse du diaphragme* (1808); *Note sur un moyen de prévenir la dégénérescence cancéreuse des engorgements du sein* (1819). Enfin Hallé a fourni à l'*Encyclopédie méthodique* les articles : *Air*, *Afrique*, *Aliments*, *Europe*, *Hygiène*, etc... Il a aussi collaboré au *Dictionnaire des sciences médicales*, et au *Codex*.

HALLÉ (Charles), pianiste contemporain, né de parents allemands, croyons-nous (car les renseignements manquent en France sur cet artiste), établi depuis longtemps en Angleterre. Il vint à Paris vers 1840, et se créa rapidement une position brillante. Son exécution vive et animée, son jeu expressif et classique à la fois savaient se modifier suivant le caractère des maîtres qu'il interprétait. En 1848, il se rendit à Londres, où son beau talent attira promptement l'attention des artistes et des amateurs. Plus tard, il se rendit à Manchester et fut chargé de la direction des magnifiques concerts qui se donnent dans cette ville. Nous ne connaissons de M. Hallé que les compositions suivantes pour piano : *Quatre romances sans paroles; Quatre esquisses pour piano; Scherzo; Miscellanées* et *Pensées fugitives*.

HALLEBARDE s. f. (a-le-bar-de; *h* asp. — Sousa tire ce mot de l'arabe *al harba*, composé de *al*, la, et *harba*, pointe de lance. Mais, comme le font justement observer Chevallet et M. Littré, la forme du mot s'accorde mieux avec l'étymologie germanique : ancien allemand *helmbarte*, sorte de hache, proprement hache à manche, de *helm*, manche, et *parte*, *barte*, *barta*, hache. « La hallebarde, dit Chevallet, n'était autrefois qu'une hache à laquelle était adapté un très-long manche; c'est à cette particularité que cette arme doit son nom. *Hallebarde* signifierait donc hache à manche; non que toutes les haches ne doivent avoir des manches, mais celui de la hallebarde avait de telles proportions qu'il était, pour cette sorte de hache, une particularité tout à fait caractéristique »). Sorte d'arme d'hast, garnie à son extrémité supérieure d'un fer long en forme de spatule, traversé horizontalement par un autre fer en forme de croissant : *Etre armé d'une* HALLEBARDE.

> Tout se tait, fors les gardes
> Aux longues *hallebardes*,
> Qui veillent aux créneaux.
>
> A. DE MUSSET.

— Fam. *Pleuvoir, tomber des hallebardes*, Pleuvoir très-fort : *On dirait qu'il va* PLEUVOIR DES HALLEBARDES. *Quand même il* TOMBERAIT DES HALLEBARDES, *il faut que je sorte.* ‖ *Rimer comme* hallebarde *et* miséricorde, Ne pas rimer du tout. Voici l'origine qu'on assigne à cette locution. Un petit marchand de Paris, nommé Bombel, eut le chagrin de voir mourir le suisse de Saint-Eutache, avec lequel il était fort lié. Il voulut rendre ses regrets publics en composant pour son ami une belle épitaphe. Mais la grande difficulté était de la faire en vers, car il n'avait aucune notion de l'art poétique. Il s'adressa à un savant qui, entre autres principes, lui enseigna qu'il était nécessaire, pour la rime, que les trois dernières lettres du second vers fussent les mêmes que les trois dernières du vers précédent. Le bonhomme retint bien cette leçon, et, après beaucoup de travail, il accoucha enfin du quatrain suivant :

> Ci-gît mon ami Mardoche;
> Il a voulu être enterré à Saint-Eustache;
> Il a porté trente-deux ans sa hallebarde;
> Dieu lui fasse miséricorde.
>
> (Par son ami J.-B. BOMBEL, 1727.)

Il fit graver cette sublime épitaphe sur la pierre tumulaire, et c'est de là qu'est venu le proverbe : Cela rime comme *hallebarde et miséricorde*.

— Moll. *Hallebarde de suisse*, Nom vulgaire des coquilles du genre rostellaire, et particulièrement de l'espèce dite PIED DE PÉLICAN.

— **Encycl.** La *hallebarde* était souvent faite avec un certain luxe : le manche était garni de velours, de drap, etc.; la douille se cachait sous une houppe ou sous un gland d'or, d'argent ou de soie; le fer, découpé à jour, était orné de fines ciselures. La *hallebarde* la plus simple avait pour ailerons, d'un côté une hache, de l'autre une pointe ou un croc; mais les armuriers modifièrent ces accessoires de mille manières, et créèrent une foule de variétés de *hallebardes*, dont les principales furent appelées *saquebutes*, *corbeaux*, *corbins*, *faucons* et *thaulaches*. On nomme aussi la *hallebarde* hache danoise.

La *hallebarde* a été connue de temps im-

mémorial en Chine. Elle acquit une certaine célébrité en Europe au xve siècle seulement, d'abord en Danemark, puis en Allemagne. Les Suisses l'introduisirent en France en l'année 1460. Ils étaient très-habiles à manier cette arme, et se faisaient professeurs de *hallebarde*, quoique le duel à la *hallebarde* fût sévèrement défendu à cause des terribles blessures qu'il pouvait occasionner. C'est à coups de *hallebarde* que fut tué Charles le Téméraire à la bataille de Nancy. La justice se servait de la *hallebarde* comme instrument de supplice, et de la discipline comme instrument de châtiment; cette arme remplaçait en ce cas le bâton, qui eût trop humilié les soldats. On disait autrefois passer par les *hallebardes*, comme on dit de nos jours passer par les armes. Les *hallebardes* des sergents leur servaient encore à toiser les recrues, à mesurer les distances et à régler l'ordre de bataille.

François Ier introduisit des *hallebardiers* dans toutes les légions qu'il créa. Le corps de ces gens d'armes ne fut jamais nombreux; il était déjà très-restreint en France dès la fin du xve siècle, époque à laquelle les *hallebardiers* faisaient partie de la garde du souverain. On les supprima en 1756. Les Suisses seuls, chargés de veiller aux résidences royales, gardèrent la hallebarde jusqu'en 1789. La Restauration rétablit quelques *hallebardiers;* Charles X les supprima de nouveau.

Les trabans d'Autriche étaient des *hallebardiers.* Le Piémont conserva ses *hallebardiers* jusqu'en 1798. Il y a encore des soldats ainsi nommés en Espagne. Il y en avait à Rome avant l'annexion au royaume d'Italie.

Les seules *hallebardes* qui soient portées de nos jours en France sont celles des suisses d'église. Les soldats qui montent la garde autour des dépôts de poudre se servent aussi réglementairement d'une longue pique qui rappelle la *hallebarde.*

HALLEBARDIER s. m. (a-le-bar-dié; *h* asp. — rad. *hallebarde*). Soldat armé d'une hallebarde : *Le* HALLEBARDIER *se cambre de la façon la plus fière dans son beau pourpoint à taillades.* (Th. Gaut.)

HALLEBREDA s. (a-le-bre-da; *h* asp. — altér. de *hallebarde*). Grande personne mal bâtie : *Cependant cette guerrière n'était réellement qu'une grande* HALLEBREDA, *qui tenait le cabaret du* Sabot *dans le faubourg Saint-Germain.* (Fr. Michel.) ‖ On a écrit aussi HALBREDA :

> . . . . . . Un grand *halbreda*,
> Nommé Mars, Mavors ou Mavos,
> Les dents grinça, jura, gronda,
> Et dit rage contre d'Avaux.
>
> VOLTAIRE.

HALLEBY-AA, fleuve de Danemark, dans l'île de Séeland. Il se jette dans le Grand Belt, après un cours de 60 kilom. Ses bords sont couverts de marais profonds et souvent impraticables.

HALLECK (Fitz-Greene), poëte américain, né à Guilford (Connecticut) en 1795, mort en 1867. Il montra pour la poésie un talent précoce; néanmoins, à dix-huit ans, il suivit la carrière du commerce et, après avoir été quelque temps commis chez un quaker, il entra chez le célèbre Jacques Astor, dont le nom, presque inconnu en Europe, est familier à tous les Américains, moins à cause de son immense fortune que par le noble usage qu'il en sut faire. En mourant (1848), Astor affecta une somme de 2 millions à la fondation d'une bibliothèque publique à New-York, et désigna pour être l'un des curateurs de cette bibliothèque Halleck, auquel cet établissement est surtout redevable du rapide accroissement qu'il a pris en moins de vingt ans. On s'étonnera de voir pareille mission confiée à un simple commis, jusqu'alors principalement occupé, comme il le dit lui-même, au commerce du coton et de la canne à sucre. C'est que, dans l'intervalle, ce commis s'était acquis un rang éminent parmi les poëtes des Etats-Unis, Robert Sands, Jacques Paulding, W. Cullen Bryant, etc., et que ses œuvres lui avaient assuré une place durable dans la mémoire de ses compatriotes. Halleck avait commencé à se faire connaître, en 1818, par une pièce de vers intitulée le *Crépuscule*, qui parut dans l'*Evening Post* de New-York. Le même journal publia, peu de temps après, les *Mémoires de Croaker*, qu'Halleck écrivit en collaboration avec son ami Joseph Rodman Drake, et qui eut un très-grand succès, bien que le nom des auteurs fût encore inconnu. Une satire mise au jour peu de temps après, sous le titre de *Croaker et compagnie*, excita au plus haut point la curiosité des lecteurs new-yorkistes, qui l'attribuèrent successivement à tous les poëtes en renom de l'époque, jusqu'au jour où les deux amis jugèrent à propos de lever eux-mêmes le voile de l'anonyme. L'élégie intitulée : *Que le gazon soit verdoyant sur la tombe*, dans laquelle Halleck célébra peu après la mémoire de Drake, son ami défunt, doit être rangée parmi les plus remarquables compositions de ce genre dont s'enorgueillit la poésie de l'Amérique du Nord. Ce fut en 1819 qu'il fit paraître la plus longue de ses œuvres, *Fanny*, poëme de 1,500 vers, destiné à mettre en lumière les faiblesses et les erreurs de quelques célébrités de l'époque, et qui jouit encore aujourd'hui d'une popularité aussi grande qu'à l'époque de son apparition. Pendant les années 1822 et 1823, Halleck visita diverses contrées de l'Europe, particulièrement l'Angleterre, et l'on trouve dans ses œuvres postérieures l'influence de son séjour dans cette dernière contrée, particulièrement dans deux pièces du recueil qu'il publia en 1827. Elles sont intitulées : *Alnwick castle* et la *Jaquette rouge.* Parmi les autres productions du même auteur, il faut citer : *Epître de Pierre Castaly au greffier Riker; Marco Botzaris*, épisode admirablement traité de la révolution grecque, et la *Femme*, pièce de vers écrite dans le style le plus élevé. Halleck réussissait également dans le sérieux, le sentimental et le comique, et joignait la délicatesse à l'élévation des pensées. Toutefois, on remarque dans ses écrits des rimes bizarres, des contrastes outrés, une affectation marquée de persiflage byronien. Ses *Œuvres complètes* ont été réunies et publiées à New-York (1852, in-8°), et ont eu de nombreuses rééditions. Vers la fin de sa vie, cet homme, qui n'avait jamais professé les opinions d'aucune secte religieuse, se convertit au catholicisme, et, dans toutes les circonstances où il eut l'occasion de défendre sa nouvelle croyance, il montra l'ardeur des plus chauds néophytes.

HALLECK (Henri-Wager), général américain, né à Westernville, près d'Utica, Etat de New-York, en 1816. Elève de l'école militaire de West-Point, il en sortit dans l'arme du génie avec le grade de sous-lieutenant, devint, quelque temps après, professeur adjoint de cette école, fit en 1846 la campagne du Mexique, où il reçut le grade de capitaine, et donna sa démission en 1854. Halleck alla s'établir alors à San-Francisco, en Californie, où il devint homme de loi, agent d'affaires et directeur des mines. Lorsque, en 1860, la guerre éclata aux Etats-Unis entre les partisans de l'union et les sécessionnistes, Halleck alla offrir ses services au président Lincoln. Réintégré dans l'armée avec un grade supérieur, il fut chargé, après la démission du général Scott, de s'occuper de l'organisation des armées fédérales et de dresser le plan des opérations militaires. Comme il était très-versé dans la tactique, Halleck se tira à son honneur de cette tâche difficile, et, grâce à ses heureuses combinaisons, les fédéraux remportèrent d'abord de nombreux succès, depuis la prise du fort Donelson jusqu'à celle de Memphis. Appelé, en novembre 1861, au commandement de l'armée de l'Ouest, il établit parmi ses troupes une discipline sévère, et prit en même temps les mesures les plus énergiques. C'est ainsi qu'il donna l'ordre de fusiller les espions, d'arrêter les rebelles, de confisquer leurs biens, qu'il exigea le serment des fonctionnaires et des ecclésiastiques, et qu'il mit la navigation du Missouri et du Mississipi sous le contrôle de l'autorité militaire. Au mois de mars 1862, le général Halleck prit le commandement de l'armée du Mississipi; il établit en mai son quartier général à Corinth, où il fit 2,000 confédérés prisonniers, s'empara, le 15 juin, de Chattanoga (Tennessee), et prit aussitôt des mesures pour rétablir les voies ferrées communiquant avec le Nord-Ouest. Commandant en chef des forces de l'Union le 11 juillet, il devint, deux mois plus tard, secrétaire de la guerre, réorganisa les armées, donna une nouvelle impulsion aux opérations militaires, remit le commandement au général Grant en mars 1864, et devint alors chef d'état-major général, poste qu'il conserva jusqu'à la fin de la guerre. On a de lui un traité de tactique fort estimé, qui a paru sous ce titre : *Eléments d'art et de sciences militaires.*

HALLEIN, ville des Etats autrichiens, dans le duché et à 9 kilom. S. de Salzbourg, près de la Salza; 6,000 hab. Riches mines de sel gemme dans le mont Durenberg, produisant annuellement 300,000 quintaux de sel. Fabrication de bonneterie et de produits chimiques. Sources sulfureuses et bains.

HALLENBERG (Jonas), historien et érudit suédois, né à Hallaryd (Smaland) en 1748, mort à Stockholm en 1834. Fils d'un simple paysan, il n'en reçut pas moins une éducation soignée, grâce à un de ses oncles, professeur à Vexiæ. Après avoir passé son doctorat en philosophie (1776), il devint répétiteur d'histoire à l'université d'Upsal, se livra avec ardeur aux recherches historiques et archéolologiques, et fut successivement nommé auditeur à la cour royale (1782), aide conservateur à la bibliothèque de Stockholm, historiographe du royaume (1784), membre de l'Académie des belles-lettres (1786), garde des médailles (1803), conseiller de chancellerie (1812). En 1818, à l'occasion de son couronnement, le roi Charles-Jean (Bernadotte) lui accorda des lettres de noblesse. Hallenberg légua en mourant ses livres, ses manuscrits, sa belle collection de numismatique à l'université d'Upsal, et aux pauvres de la paroisse où il était né la petite fortune qu'il avait amassée Il a laissé la réputation d'un des plus savants historiens, numismates et orientalistes de son pays. Ses ouvrages attestent une érudition profonde et variée, mais le style en est lourd, diffus et souvent obscur. Les principaux sont : *Nouvelle histoire universelle, depuis le commencement du* XVIe *siècle* (Stockholm, 1782-1785, 3 vol. in-8°); *Histoire du royaume de Suède sous le règne de Gustave-Adolphe le Grand* (Stockholm, 1790-1796, 5 vol. in-8°); *Remarques historiques sur l'Apocalypse* (Stockholm, 3 vol. in-8°); *Collectio nummorum cuficorum, addita eorum interpretatione* (Stockholm, 1800); *Disquisitio de nominibus in lingua sueo-gothica* (1816, 2 part. in-8°); *Numismata orientalia ære expressa* (Upsal, 1822, 2 vol. in-8°).

HALLENCOURT, bourg de France (Somme), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. d'Abbeville; 1988 hab. Fabriques de toiles, de linge de table, de linge damassé et de toiles à matelas.

HALLER (Albert DE), physiologiste, botaniste, anatomiste, poëte, bibliographe, etc., né à Berne en 1708, mort dans la même ville en 1777. Il offre un des exemples les plus étonnants de précocité intellectuelle, s'il faut s'en rapporter à ce qu'on raconte de son enfance. A quatre ans, il expliquait la Bible aux domestiques de son père; à dix, il composa une satire contre la dureté de son précepteur; à douze, il savait le grec, le latin, l'hébreu, le chaldéen; à quinze, il composait des comédies, des tragédies, un poëme épique, qu'il sauva d'un incendie au péril de ses jours, et qu'il brûla plus tard, etc. Au reste, rien n'a été conservé de ces premières productions. En 1723, il alla à Tubingue étudier la médecine sous Camerarius, et l'anatomie sous Duvernoy. Il passa ensuite à Leyde (1725), où il reçut les leçons de Boerhaave et d'Albinus, puis en Angleterre, à Paris, à Bâle, complétant partout ses études sous les maîtres les plus illustres, et revint enfin se fixer à Berne (1732), où il pratiqua et enseigna la médecine. De grands travaux d'anatomie, des excursions botaniques à travers les Alpes, l'accumulation des matériaux avec lesquels il composa sa *Flore helvétique*, la composition de poésies inspirées par le spectacle des grandes scènes de la nature, des travaux de toutes sortes, des études profondes dans toutes les branches des connaissances humaines, l'occupèrent pendant plusieurs années. En 1734, la république de Berne avait fait construire pour lui un amphithéâtre où il enseigna gratuitement l'anatomie. On le nomma l'année suivante médecin de l'hôpital, puis bibliothécaire, enfin conservateur de la collection des médailles. En 1736, il accepta la chaire de médecine de Gœttingue, ville où il écrivit ses principaux ouvrages et qui lui doit la fondation de la Société royale, d'un jardin botanique, d'un amphithéâtre d'anatomie, d'une école de sages-femmes, du *Journal littéraire de Gœttingue.* L'éclat de sa réputation lui attira les propositions les plus brillantes de la part de la Prusse, de l'Angleterre, de l'Autriche, etc. Mais il fut plus sensible au souvenir de ses concitoyens, qui l'avaient élu, quoique absent, membre du conseil souverain, et il revint en 1753 dans son pays natal, où on lui confia diverses fonctions politiques et administratives, qu'il remplit avec intégrité et modération. En politique, il était partisan du régime aristocratique, et il a exposé ses idées à ce sujet dans trois compositions à la manière des anciens, où il décrit trois formes de gouvernement, le despotisme, la monarchie tempérée et l'aristocratie. La thèse de la démocratie n'est même pas exposée. Ses occupations de magistrat, ses compositions purement littéraires ne ralentissaient pas son activité scientifique; il continuait à multiplier ses expériences, ses observations, et à rédiger ces beaux travaux qui faisaient l'admiration de l'Europe. Les princes et les universités renouvelèrent leurs offres avec les plus vives instances. Le gouvernement de Berne, afin d'attacher cet illustre citoyen au sol de la patrie, rendit un décret qui le mettait en réquisition perpétuelle pour le service de la république, et créa exprès pour lui une charge qui devait être supprimée après sa mort. Les princes, ne pouvant l'attirer auprès d'eux, lui rendirent visite ou lui envoyèrent des présents. La distinction la plus singulière que lui valurent ses ouvrages fut un brevet de major polonais, qu'il reçut du prince Radziwill. Il travailla jusqu'à la fin de sa vie, jusqu'à la dernière heure; cloué sur son lit, et réduit à l'impuissance par la douleur, il étudiait sa maladie et notait avec soin ses observations. Au moment même où il expira, il venait de dire à son médecin : « Mon ami, l'artère ne bat plus. »

Haller fut un des génies les plus puissants du XVIIIe siècle, qui en compte un si grand nombre. Il a cultivé avec supériorité presque tous les genres de littérature, et presque toutes les sciences; mais il s'est surtout illustré dans la physiologie; sa plus belle découverte dans cette science est la grande théorie de l'irritabilité, qu'il considère comme essentiellement distincte de la sensibilité, et comme une force qui réside exclusivement dans la fibre musculaire. Il a démontré qu'il y a dans les divers organes des animaux trois ordres de parties, savoir : les parties irritables, c'est-à-dire les parties musculaires; les parties sensibles, c'est-à-dire les parties nerveuses, et les parties qui ne sont ni irritables ni sensibles, et qu'à ces trois ordres de parties correspondent trois ordres de propriétés : la sensibilité, l'irritabilité et l'élasticité.

Il a fait aussi de belles recherches sur la génération, sur le développement du fœtus, sur la formation du poulet dans l'œuf, sur les mouvements du cœur et de la respiration, sur la formation des os, etc. En botanique, ses travaux sont immenses; il a réuni les matériaux d'une flore complète de la Suisse, et a particulièrement étudié la végétation des Alpes. Ses descriptions sont d'une grande exactitude; mais la nouvelle classification qu'il proposa pas n'a été adoptée. Il a laissé près de deux cents ouvrages en allemand, en latin et en français (langue qu'il écrivait avec précision et élégance). Les principaux sont : *De methodico studio botanices* (1736); *De motu sanguinis per cor* (1737); *Observationes in femina gravida factæ* (1739); *Hermani Boerhaave prælectiones academiæ in proprias institutiones rei medicæ* (1739); *De generatione et usu caloris in corpore humano* (1742); *Enumeratio methodica stirpium Helvetiæ indigenarum* (1742); *Consultationes medicæ* (1744); *De generatione monstrorum mechanica* (1745, in-4°); *De viis seminis observationes* (1745); *Dissertationes anatomicæ selectæ* (1746); *Primæ lineæ physiologiæ in usum prælectionum academicarum* (1747); *Opuscula botanica* (1749); *De quibusdam uteri morbis* (1749); *De herniis congenitis* (1749); *De hermaphroditis* (1751); *Opuscula anatomica de respiratione, de monstris, aliaque minora opuscula pathologica* (1755); *Disputationes chirurgicæ* (1755); *Elementa physiologiæ corporis humani* (1757); *Historia stirpium indigenarum Helvetiæ* (1768), flore qui contient la description exacte de 2,486 espèces; *Opera minora* (1762-1768), recueil important de quarante petits traités sur l'anatomie et la physiologie; *Bibliothèques de la botanique* (1771), *de la chirurgie* (1774), *de la médecine pratique* (1776), *de l'anatomie* (1777), ouvrages extrêmement précieux, qui contiennent une bibliographie raisonnée de milliers d'ouvrages sur ces sciences, avec une courte notice biographique sur chaque auteur, etc.; la *Génération*, ou *Exposition des phénomènes relatifs à cette fonction naturelle* (1774). Ses poésies sont élégantes, harmonieuses et empreintes d'un profond sentiment religieux. On cite surtout son poëme des *Alpes* (en allemand).

Après avoir jugé Haller comme savant, il nous resterait à l'apprécier comme homme. A ce point de vue, les jugements sont bien divers. Ses adversaires lui reprochent avec raison son animosité contre Linné, dont ils l'accusent d'avoir été jaloux, et qui ne répondit à ses attaques que par un silence bien digne de la supériorité de son caractère et de son génie. Haller détestait également tous les philosophes, qu'il trouvait *bien méchants*, et confondait dans une même réprobation ses contemporains, Voltaire, d'Alembert, Buffon, Diderot, aussi bien que les philosophes anciens, appliquant, par une petite supercherie bien jésuitique, le mot de saint Paul, *scientia inflat*, à la seule philosophie. La vérité est que, fidèlement soumis à la discipline de la foi, il évita soigneusement d'ajouter à ses connaissances encyclopédiques la connaissance de la philosophie. Était-ce une raison pour en médire ?

HALLER (Amédée-Emmanuel DE), naturaliste et archéologue suisse, fils du précédent, né à Berne en 1735, mort dans cette ville en 1786. Il étudia la médecine sous son illustre père, puis s'adonna à la jurisprudence et à l'histoire, fit un voyage à Paris en 1760, remplit diverses fonctions, et mourut bailli de Nyons. Outre des mémoires, publiés de 1751 à 1753, sous le titre de *Dubia*, contre le système botanique de Linné, on lui doit divers écrits, entre autres : *Six essais divers d'un catalogue critique* de tous les écrits qui ont rapport à la Suisse (Berne, 1759-1770, in-8°); *Cabinet des monnaies et médailles suisses* (1780, 2 vol. in-8°); *Bibliothèque de l'histoire suisse*, arrangée systématiquement et chronologiquement (Berne, 1785-1787, 6 vol. in-8°).

HALLER (Emmanuel DE), administrateur suisse, frère du précédent, né à Berne en 1745, mort vers 1820. Il alla se fixer à Paris, où il fonda une maison de banque, embrassa avec chaleur les idées de la Révolution, se lança dans les entreprises de fournitures et d'agiotage, acquit une fortune énorme, devint pourvoyeur général des armées françaises des Alpes et du midi de la France (1793), fut accusé l'année suivante de dilapidations et s'enfuit pour ne pas être arrêté; mais il parvint à étouffer cette affaire et se fit nommer, en 1796, administrateur et trésorier général de l'armée française en Italie. Là encore il faillit être traduit devant un conseil de guerre comme concussionnaire, mais encore une fois il réussit à conjurer l'orage, et bientôt après il était nommé ministre helvétique près la république cisalpine. Ces fonctions ne l'empêchèrent point de lever, au nom du Directoire, des contributions forcées dans la Péninsule. Dans ces circonstances, l'indigne fils du grand Haller fit preuve d'une avidité qui souleva contre lui le mépris des honnêtes gens. De retour à Paris, Emmanuel de Haller fut quelque temps attaché à la trésorerie (1799), et abandonna ces fonctions pour continuer à se livrer entièrement à ses opérations de banque. En 1816, l'opulent mais peu estimé banquier fit une faillite considérable et retourna alors en Suisse, où il mourut quelques années après.

HALLER (Albert DE), administrateur et botaniste suisse, frère des deux précédents, né à Berne en 1758, mort dans la même ville en 1823. Il remplit plusieurs fonctions importantes dans sa patrie et devint membre de la commission de législation civile de Suisse. Habile homme d'État, il fut en même temps un savant naturaliste. Il a laissé de nombreux

manuscrits qui seraient précieux pour la composition d'un *Flore helvétique.*

HALLER (Charles-Louis DE), publiciste suisse, petit-fils du grand Haller, fils d'Amédée-Emmanuel, né à Berne en 1768, mort à Soleure en 1854. Il se lia avec de Bonald à l'époque de la Révolution, devint son admirateur et son émule, remplit en 1795 les fonctions de secrétaire du conseil ordinaire de Berne, habita Vienne de 1801 à 1806 et s'occupa pendant ce temps de philosophie et d'histoire. De retour dans sa ville natale, il obtint une chaire de droit public (1806), puis fut nommé successivement membre du grand et du petit conseil (1814). Deux ans plus tard, il commença la publication de son ouvrage intitulé : *Restauration de la science du gouvernement*, publia, en 1820, son ouvrage sur la *Constitution des cortès d'Espagne*, dans lequel il recommande l'inquisition, la torture, etc., et repousse toutes les constitutions connues comme le poison des monarchies; abjura le protestantisme d'une manière éclatante en 1821 et fit paraître à ce sujet : *Lettre de Haller à sa famille pour lui déclarer son retour à l'Eglise catholique* (1821). Cette même année, le grand conseil de Berne, sur la demande du petit conseil, déclara Haller suspendu de ses fonctions et le raya bientôt après du nombre de ses membres. Le néophyte se fixa alors à Paris, où, sur la recommandation de M. de Bonald, il fut admis à la rédaction du *Journal des Débats,* puis dans les bureaux du ministère des affaires étrangères, en 1824. Il venait d'être nommé professeur à l'Ecole des chartes lorsque la révolution de 1830 vint l'obliger à rentrer dans sa patrie. Haller se fixa alors à Soleure, où il devint membre du petit conseil en 1834. On a de lui : *Restauration de la science politique* (1816-1834, 6 vol.), traduit en français par lui-même (1824-1830, 3 vol. in-8°), livre dans lequel il soutient cette théorie, que la nature a donné l'empire du monde aux puissants et condamné les faibles à l'obéissance; *Histoire de la révolution religieuse ou de la Réforme protestante dans la Suisse occidentale* (1837, in-8°); *Mélanges de droit public et de haute politique* (Paris, 1839, 2 vol. in-8°).

HALLER (Jean), sculpteur allemand, né à Inspruck en 1792, mort en 1826. Il fit ses études artistiques à l'Académie de Munich, et y obtint le prix de sculpture pour sa statue de *Thésée soulevant la pierre pour découvrir les chaussures de son père.* Il travailla ensuite quelque temps à Rome, et, à son retour, exécuta plusieurs travaux pour le prince Louis de Bavière, qui, monté sur le trône, continua de lui accorder sa faveur. Parmi ses œuvres, il faut citer : *Pallas Ergané*, sculpture pour le fronton de la Glyptothèque; les six statues colossales qui se trouvent dans les niches de la face du même édifice et qui représentent *Héphæstus*, *Prométhée*, *Dédale*, *Phidias*, *Périclès* et *Adrien;* les *Cariatides* de la loge royale du Grand-Théâtre à Munich; la *Chute des géants*, bas-relief exécuté d'après un dessin de Cornélius pour l'intérieur de la Glyptothèque; différents bustes, dont quelques-uns plus grands que nature, entre autres celui de Guillaume III, roi d'Angleterre, pour le Walhalla.

HALLER DE HALLERSTEIN ou **HALLERKOE** (Jean, baron), littérateur transylvain du XVIIe siècle. Il remplit plusieurs fonctions importantes et finit par encourir la disgrâce de Michel Apaffi, prince de Transylvanie, qui le fit jeter en prison. Ce fut pendant sa détention dans la forteresse de Foragas qu'il écrivit en hongrois des romans sur Alexandre le Grand et le siége de Troie, productions qui ont été publiées sous le titre de : *Harmaz Historie* (Klausenbourg, 1693).

HALLER DE HALLERSTEIN (Ladislas, comte), administrateur et littérateur transylvain, parent du précédent, né en 1717, mort en 1751. Il fut conseiller du roi, chef du comitat de Marosz et cultiva les lettres et les sciences. On a de lui des traductions en hongrois des *Métamorphoses* d'Ovide et du *Télémaque* de Fénelon (1755).

HALLER DE HALLERSTEIN (Auguste), savant missionnaire jésuite, de la famille des précédents, mort en 1775. Il a rempli en Chine, de 1742 jusqu'à sa mort, les fonctions importantes de président du tribunal des mathématiques, charge à laquelle était attachée la rédaction du calendrier ou des éphémérides, et a joui d'une grande faveur à la cour de Pékin. Une foule d'observations utiles, faites sous sa direction, ont été publiées sous le titre de *Observationes astronomicæ* (Vienne, 1768, 2 vol. in-4°). Il mourut frappé d'apoplexie en apprenant la nouvelle de la suppression de sa *compagnie.*

HALLÉRIE s. f. (al-lé-rî; *h* asp. — de *Haller*, natural.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des personnées, tribu des gratiolées, dont l'espèce type croît au Cap de Bonne-Espérance.

— **Encycl**. Les *hallėries* sont des arbrisseaux à tige droite, à rameaux opposés, à fleurs latérales et presque toujours solitaires. L'espèce la plus remarquable et la plus répandue est la *hallérie luisante*, charmant arbrisseau de 3 à 5 mètres, à tige droite et très-rameuse, garnie de feuilles d'un beau vert brillant; ses fleurs, d'abord roses, puis d'un rouge vif, s'épanouissent en juin. Cet arbrisseau croît au Cap de Bonne-Espérance; on le cultive dans nos jardins, où il réclame l'orangerie ou la serre tempérée. La *hallérie à feuilles ovales* croît sur le bord des eaux courantes, aux environs de la montagne de la Table.

HALLERVORD (Jean), bibliographe allemand, né à Kœnigsberg en 1644, mort en 1676. *Il a publié un supplément à l'ouvrage de* Vossius, sous le titre de : *De historicis latinis spicilegium* (Iéna, 1672), et *Bibliotheca curiosa* (Kœnigsberg, 1676, in-4°), qui fait suite à la *Bibliotheca universalis* de C. Gesner.

HALLETTE (A.), habile mécanicien français, né en 1788, mort à Arras en 1846. Il a perfectionné la presse hydraulique pour l'extraction des huiles, du vin, etc., a procuré de l'eau à Roubaix au moyen de sondages, et inventé, pour les chemins de fer atmosphériques, un nouveau système de tubes qui porte son nom. On a de lui, sur cette dernière invention : *Tube propulseur Hallette, système d'exécution et d'exploitation des chemins de fer par la pression atmosphérique* (1844, in-8°). Pendant plus de trente ans, Hallette a dirigé à Arras des ateliers de construction.

HALLEY ou **HALLÉ** (Antoine), poëte français, né Bazanville, près de Bayeux, en 1595, mort à Caen en 1675. A l'âge de vingt-deux ans, il succéda comme professeur de belles-lettres à A. Gosselin, devint principal du collége du Bois, à Caen, et fut, par la suite, recteur de l'Académie de cette ville. Halley jouit auprès de ses contemporains d'une grande réputation comme orateur et comme poëte. Il remporta si souvent le prix de l'Immaculée Conception, que l'Académie de Caen le pria de ne plus concourir. Au nombre de ses élèves, Halley compta Mézeray et Huet, évêque d'Avranches, et au nombre de ses admirateurs, ce même Huet, le P. La Rue, Ménage, Cailly, etc., qui ont composé des vers en son honneur. On a de lui un *Traité sur la grammaire latine* (Caen, 1652), et un recueil de poésies intitulé : *Antonii Hallæi opuscula miscellanea* (Caen, 1675, in-8°). Ses vers latins sont écrits avec facilité et élégance; mais ses vers français sont loin de justifier les éloges qu'on lui a prodigués.

HALLEY (Edmond), astronome anglais, né à Haggerston, près de Londres, le 8 novembre 1656, mort à l'observatoire de Greenwich le 25 janvier 1742. Il s'appliqua avec ardeur, dès ses plus jeunes années, aux mathématiques et à l'astronomie. Il était encore sur les bancs de l'école lorsqu'il constata les variations de l'aiguille aimantée, dont il devait faire plus tard une étude sérieuse. Ses études n'étaient pas encore terminées, que déjà il faisait, chez son père, à l'aide de quelques instruments qu'il avait pu se procurer, des observations des taches du soleil, de la marche de Saturne et de Jupiter, reconnaissant que les mouvements sont plus lents pour le premier, et plus rapides pour le second, que ne l'indiquaient les tables alors en usage. En 1676, il sollicita et obtint d'être envoyé à Sainte-Hélène, pour y dresser le catalogue des étoiles australes. Son père lui promettait l'argent nécessaire, et la Compagnie des Indes l'appui dont il aurait besoin. Il fit construire un sextant de 5 pieds et demi, des lunettes dont l'une avait 24 pieds, des micromètres, etc. Les mauvais temps continuels qu'il eut à essuyer rendirent son séjour à Sainte-Hélène peu fructueux; il ne put observer que 360 étoiles, dont il prenait les distances à celles de l'hémisphère boréal, sans chercher à obtenir leurs déclinaisons ni leurs ascensions droites. Il revint en Angleterre au bout d'un an, après avoir eu toutefois le bonheur de faire l'observation d'un passage de Mercure sur le soleil, observation qui lui donna dès lors l'idée de déterminer la parallaxe du soleil par les passages de Vénus, qui devaient fournir de plus grandes facilités. De retour en Europe, il publia (1679) ses observations sous ce titre : *Catalogus stellarum australium, seu supplementum catalogi Tychonici, exhibens longitudines et latitudines stellarum fixarum, quæ, prope polum antarcticum sitæ, in horizonte uraniburgico Tychoni, etc., opus ab astronomis hactenus desideratum* (1679). Le plus important de ses ouvrages est sa théorie des comètes : *Synopsis astronomiæ cometicæ, qua cometarum hactenus debite observatarum motus in orbe parabolico repræsentantur, eorumque qui annis* 1680 *et* 1682 *fulsere, post certas periodos redeuntium, motus in orbibus ellipticis accurato calculo subjiciuntur.* La première partie est de 1705. Halley, admettant, d'après Newton, que les orbites des comètes sont paraboliques, observe judicieusement que, « toutes les paraboles étant semblables, si, par des lignes tirées du foyer, on divise une portion déterminée de l'aire d'une parabole quelconque, la même division aura lieu, sous les mêmes angles, dans toutes les paraboles; les distances aux foyers seront respectivement proportionnelles, en sorte qu'une table unique suffira pour toutes les comètes. » Ce principe si simple lui facilita singulièrement la construction de sa table, qui contenait, pour chacune des comètes convenablement observées avant lui : l'année de l'apparition, la longitude du nœud ascendant, l'inclinaison de l'orbite, la longitude du périhélie, la distance au périhélie, le logarithme du mouvement diurne, l'époque du passage au périhélie, la distance du périhélie au nœud et le sens du mouvement direct ou rétrograde.

C'est en comparant entre eux les résultats consignés dans cette table, qu'il avait dressée avec tant de soin, que Halley conçut l'idée de la possibilité du retour de quelques comètes. « La table précédente, dit-il dans la seconde partie, était composée depuis plusieurs années, lorsque j'ai entrevu, d'après la ressemblance des éléments, que les comètes des années 1531, 1607 et 1682 n'étaient que la même comète qui s'était montrée à nous trois fois. En examinant plus attentivement les catalogues des anciennes comètes, j'en vis trois autres qui revenaient dans le même ordre et à de pareils intervalles, c'est-à-dire en 1305, 1380 et 1456. Je commençai à prendre plus de confiance, et, m'étant fait une méthode pour calculer l'ellipse la plus excentrique, en supposant le grand axe connu, je calculai, dans cette ellipse, les observations que Flamsteed avait faites avec son grand sextant. Cet examen rigoureux prouva la justesse de mes prévisions. » Halley, dès lors, ne douta plus, et se hasarda à prédire pour 1758 la réapparition de la comète observée par Kepler en 1607 et qu'il pensait être la même que celle de 1682. Il prie la postérité, dans le cas où sa prédiction se réaliserait, de se souvenir que c'est un Anglais qui, le premier, a fait cette remarque. On s'est souvenu de ce vœu, et la comète de 1682 a reçu définitivement le nom de comète de Halley. Son retour, prédit par Arago pour le 13 novembre 1835, s'est réalisé le 16 du même mois. Elle doit, d'après les calculs des astronomes, reparaître en 1911. Après avoir achevé ce beau et grand travail, Halley entreprit de construire de nouvelles tables pour les planètes. Elles parurent en 1719. L'année suivante, à soixante-quatre ans, il remplaça Flamsteed à l'observatoire de Greenwich, et, plein d'ardeur encore, il voulut refaire la théorie de la lune. Les tables qu'il construisit pour notre satellite, et dont il s'occupa jusqu'à sa mort, ne parurent qu'en 1749, en même temps que celles de Lacaille, qui, fondées sur la théorie des perturbations inconnue de Halley, se trouvèrent naturellement plus exactes.

Halley n'était pas moins bon navigateur que bon astronome. Il avait donné, en 1683, dans les *Transactions philosophiques*, une théorie des variations de la boussole, où il déterminait le lieu des points de la surface de la terre où l'aiguille n'a pas de déclinaison. En 1686, il publia une théorie des vents alizés et des moussons, qu'il accompagna d'une carte pour en fournir les directions. En 1698, il reçut le commandement d'un vaisseau « pour parcourir l'océan Atlantique, constater la loi des variations magnétiques et tenter de nouvelles découvertes. » En 1700, il partit pour visiter les mers australes et parvint jusqu'au 52e degré de latitude sud. Il fit de nouveaux voyages en 1701 et 1702.

Il avait succédé, en 1703, à Wallis, dans la chaire de géométrie à Oxford et avait été, en 1713, nommé secrétaire de la Société royale de Londres. Ses recherches en géométrie pure, quoiqu'il n'y consacrât que peu de loisirs, eussent cependant suffi pour lui mériter une place distinguée dans l'histoire des sciences. Très-versé dans la géométrie ancienne, il a donné, sous le titre de *Apollonii Pergæi conicorum libri octo* (Oxford, 1710), une magnifique édition, la seule d'ailleurs qui soit complète, des coniques d'Apollonius, dont il a rétabli le huitième livre, et à la suite les deux livres de Serenus sur les sections du cône et du cylindre.

On lui doit aussi la traduction, faite sur un manuscrit arabe, du traité *De sectione rationis* d'Apollonius, qui était resté jusqu'alors inconnu. On remarquera que Halley ne savait pas un mot d'arabe lorsqu'il entreprit cette traduction, et qu'il apprit cette langue pour connaître l'ouvrage de son auteur favori. Il rétablit aussi le traité *De sectione spatii*, du même, d'après les indications de Pappus. Ces ouvrages avaient pour objet de mener, par un point pris dans le plan de deux droites, une transversale qui déterminât sur elles, à partir de deux points fixes, des segments dont le rapport ou le produit fussent donnés. Halley généralisa les méthodes d'Apollonius et les simplifia. On trouve, entre autres additions que contiennent les notes de sa traduction, l'énoncé de ce théorème : *Quand un quadrilatère est circonscrit à une parabole, toute tangente à cette courbe divise deux côtés opposés du quadrilatère en segments proportionnels.* Halley avait aussi préparé une édition des *Sphériques* de Ménélaus; elle a été publiée en 1758 par les soins de son ami, le docteur Costard.

Il donna la première solution qu'on ait eue de ce problème : décrire une conique dont trois points et l'un des foyers sont connus. Cette solution, à laquelle il employait une hyperbole, est développée dans un mémoire inséré dans les *Transactions philosophiques*, sous ce titre : *Methodus directa et geometrica cujus ope investigantur aphelia, etc., planetarum.*

Enfin, la curieuse propriété de la loxodromie (route suivie par un vaisseau dirigé constamment sur le même rumb de vent), d'avoir pour projection stéréographique une spirale logarithmique, a été aussi découverte par Halley.

HALLEZ-CLAPARÈDE (Léonce, comte), homme politique français, né dans le département du Bas-Rhin en 1812, mort en 1870 Il était simple avocat stagiaire, lorsque, grâce à l'influence de son père, général du premier Empire, alors député ministériel, il fut nommé, en 1838, inspecteur général adjoint des prisons. A la mort de son père (1844), Léonce Hallez-Claparède se fit élire député à sa place par les électeurs de Schelestadt, et alla appuyer à la Chambre la politique de M. Guizot. Rendu à la vie privée par la révolution de 1848, il obtint, l'année suivante, une place de maître des requêtes au conseil d'Etat, se rallia à l'Empire, et devint, avec l'appui du gouvernement, le représentant de la 3e circonscription du Bas-Rhin au Corps législatif (1852). Réélu au même titre en 1857, M. Hallez-Claparède ne tarda pas à manifester des velléités d'indépendance, et fut le premier député de la majorité qui, se ressouvenant de la liberté, comprit la nécessité de transformer complétement les institutions de 1852. C'en fut assez pour que le gouvernement le combattît avec acharnement lors des élections de 1863 et lui opposât M. de Bulach. Ce dernier fut élu avec une faible majorité. Mais cette élection ayant été annulée pour irrégularités, M. Hallez-Claparède fut élu, en janvier 1864, par 15,059 voix contre 14,436. De retour au Corps législatif, il y conserva une attitude très-indépendante, vota souvent avec l'opposition, et devint un des principaux membres du tiers parti. Atteint de la maladie qui devait l'emporter, il ne put prendre part, en 1869, à la lutte électorale, et ce fut M. de Bulach qui le remplaça au Corps législatif. Outre des articles dans le *Correspondant*, on lui doit deux rapports : l'un *Sur le système pénitentiaire* (1838), l'autre *Sur les prisons de la Prusse* (1843).

HALLIE s. f. (al-lî; *h* asp. — de *Hall*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant une dizaine d'espèces, qui croissent au cap de Bonne-Espérance. ‖ Syn. d'ALYSICARPE et de HONKÉNEYIE.

HALLIER s. m. (a-lié; *h* asp. — du bas lat. *hasla*, branche). Réunion de buissons très-touffus : *Pour se procurer une défense plus assurée, le sanglier cherche les buissons et les* HALLIERS. (Dider.)

Dans les dédales verts que formaient ces *halliers*,
L'herbe tendre, le thym, les humbles violiers
Présentaient aux troupeaux une pâture exquise.
LA FONTAINE.

— Chasse. Filet de chasse qu'on tend pour former une sorte de haie.

— **Encycl**. Chasse. Le *hallier*, qui porte aussi le nom de tramail, s'emploie pour la chasse d'un grand nombre d'oiseaux. Ce filet est formé de trois rets. Les deux rets extérieurs sont à grandes mailles et portent le nom d'aumées; celui du milieu s'appelle indifféremment nappe, toile ou flue. Les mailles des aumées sont ordinairement carrées; celles de la nappe sont à losanges. Le dernier rets, destiné à flotter entre les deux autres, où il forme des bourses ou poches pour prendre et retenir les oiseaux, est de beaucoup le plus large et le plus long. Le *hallier* varie de dimensions, suivant les oiseaux qu'il doit prendre. Pour les perdrix, il a 15 à 16 mètres de long sur environ 0m,35 de haut. Pour les cailles, il a moitié moins de longueur et de hauteur. Les mailles sont plus petites dans la même proportion. La nappe se fait généralement en soie verte. Pour les faisans et les canards, le *hallier* n'a pas moins de 15 à 20 mètres de long sur 0m,50 de haut. Il est fait en ficelle assez grosse pour pouvoir, au besoin, arrêter de jeunes lapins et des levrauts. Voici de quelle manière on tend le *hallier*. On étend les aumées à terre, et on pose la nappe par-dessus, de manière à en recouvrir presque la moitié. Pour dresser verticalement le filet, on se sert de piquets que l'on fiche en terre, et auxquels on attache solidement les deux bords des aumées et de la nappe. Alors la nappe flotte entre les aumées, et, formant bourse, retient les oiseaux qui s'y jettent. On peut tendre le *hallier* partout; l'essentiel est d'en dérober la vue le plus possible, et d'avoir à proximité une retraite d'où l'on puisse tout observer sans être vu. On emploie avec ce filet la chanterelle, l'appeau ou le chien couchant. On se sert de la chanterelle, non-seulement dans le temps des amours, mais encore depuis la fin de janvier jusqu'au commencement d'août, au moins quand on chasse la perdrix. Les moments les plus favorables sont le matin, l'aube ou le soir, à l'entrée de la nuit. On a plusieurs *halliers*, que l'on dispose en rond ou en carré autour de la chanterelle. On emploie les appeaux dans les mêmes circonstances; mais, au lieu de disposer les *halliers* comme dans la chasse précédente, on les étend sur une même ligne, derrière laquelle se place l'appelant. Lorsqu'on se sert du chien couchant dans une chasse aux *halliers*, c'est uniquement pour découvrir le gibier; dès que ce but est atteint, on organise une véritable battue, dont les *halliers* sont le terme.

HALLIER (François), prélat et canoniste français, né à Chartres en 1595, mort en 1659. Professeur de philosophie à seize ans, il entra ensuite dans les ordres, se fit recevoir docteur à Paris, accompagna, comme précepteur, Ferdinand de Neuville en Italie, en Grèce, en Allemagne, en Angleterre, se fit

connaître, après son retour en France, par son ouvrage intitulé : *De sacris electionibus et ordinationibus* (Paris, 1636), qui lui valut une pension du clergé, et devint ensuite professeur en Sorbonne et syndic de la Faculté de théologie (1645). Nommé, cette même année, promoteur de l'assemblée du clergé, il fut, en cette qualité, envoyé à Rome, auprès du pape Innocent X, pour obtenir la condamnation des cinq propositions au sujet du jansénisme (1652), et reçut, en 1656, le siége épiscopal de Cavaillon. Outre l'ouvrage déjà mentionné, nous citerons de lui : *Défense de la hiérarchie ecclésiastique* (Paris, 1632); *De hierarchia ecclesiastica* (1646, in-fol.); *Ordinationes universi cleri gallicani circa regulares* (1665), etc. — Son frère, Pierre HALLIER, docteur en Sorbonne, professeur de logique, pénitencier de Rouen, est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Rabelais donné au sieur Dumoulin, ministre de Charenton* (Paris, 1619, in-8°).

HALLIER (François DE L'HÔPITAL, comte DE ROSNAY, seigneur DU), maréchal de France. V. L'HÔPITAL.

HALLIFAX (Samuel), prélat et écrivain anglais, né à Mansfield (comté de Derby) en 1733, mort en 1790. Il professa l'arabe, puis le droit à Cambridge (1768), devint chapelain de George III (1774), recteur de Warsop, et enfin évêque de Glocester (1781) et de Saint-Asaph (1787). On lui doit : *Analyse des lois civiles romaines et des lois anglaises* (1774, in-8°); *Douze sermons sur les prophéties concernant la religion chrétienne* (1776), etc.

HALLIGER. On désigne sous ce nom plusieurs petites îles du Slesvig, situées dans les parages des îles de Lœar, Pelvorm et Nordtsland. Comme elles ne sont point endiguées, les eaux de la mer les submergent souvent, ce qui est arrivé notamment en 1825, où elles furent cruellement dévastées. Douze d'entre elles sont habitées; les autres n'offrent que des crêtes de rochers arides et sauvages. Les habitants des parties basses occupent des maisonnettes en bois élevées sur de hauts pilotis, dans lesquelles ils trouvent un abri contre les inondations. Ils nourrissent des brebis, cultivent des légumes et se livrent à la pêche; ils ne boivent que de l'eau de citerne.

HALLIRHOÉ s. f. (al-li-ro-é — nom mythol.). Zooph. Genre de polypiers charnus, de l'ordre des alcyonaires, comprenant deux espèces, toutes deux fossiles, trouvées dans le terrain oolithique des environs de Caen.

HALLITE s. f. (al-li-te; *h* asp.). Minér. Sous-sulfate d'alumine naturel, ainsi appelé parce qu'on l'a trouvé pour la première fois aux environs de Hall, en Saxe. ‖ Aujourd'hui, on le désigne le plus souvent sous le nom de WEBSTÉRITE.

HALLIWELL (James-Orchard), archéologue et antiquaire anglais, né à Chelsea en 1820. Il eut pour professeur le mathématicien Charles Butler, puis passa l'année 1837 à l'université de Cambridge. Deux ans plus tard, il commençait la série de ses travaux littéraires par la publication des œuvres de sir John Mandeville, et, depuis cette époque, sa plume féconde n'a pas cessé de produire. Tant comme auteur que comme éditeur, il n'a pas publié moins d'une centaine d'ouvrages. Mais son principal mérite est dans l'étude approfondie qu'il a faite de Shakspeare et de son époque. Il a rendu d'importants services à l'histoire de la littérature anglaise en réimprimant de nombreux traités, des pièces, des poëmes, des ballades appartenant au siècle d'Elisabeth. Sa carrière de chercheur faillit être interrompue, en 1845, par suite d'une accusation de soustraction de pièces rares intentée contre lui par l'administration du *Musée britannique*, dont il fut momentanément exclu; mais il parvint à se justifier, et put reprendre ses travaux dans cet établissement. Parmi ses innombrables publications, il faut citer : le *Shaskspeariana*, recueil de particularités curieuses sur le grand poëte (1841); *Catalogue raisonné des manuscrits européens de la bibliothèque de Chatam* (Manchester, 1842); *Histoire de la franc-maçonnerie en Angleterre* (1842); *Vie de Shakspeare* (1843); *Glossaire des comtés d'Angleterre* (1844-1845, 2 vol.); *Notices sur les histoires populaires* (1849); *Notes de voyage dans le nord du pays de Galles* (1861); *Courses dans l'ouest du Cornouailles* (1861); *Stratford-sur-l'Avon à l'époque de Shakspeare* (Manchester, 1864), etc. Parmi les meilleures éditions qu'il a données, nous mentionnerons : *Torrent de Portugal* (Londres, 1842); *Romans de Thornton* (1844); *Lettres des rois d'Angleterre* (1846, 2 vol.); *Chants populaires et contes d'enfants* (1849); édition des *Œuvres complètes de Shakspeare* (1852-1865, 20 vol. in-fol.), avec un commentaire critique, des notes et des gravures, etc.

HALLMAN (Charles-Israël), auteur dramatique suédois, né en 1732, mort en 1800. Il obtint un modique emploi au collége des mines, et passa toute sa vie dans une situation précaire, vivant au jour le jour, se plaisant dans la société des buveurs, dont il partageait les goûts. Cet écrivain, d'un véritable mérite, excellait surtout à parodier des pièces de théâtre. « Il manque d'invention, dit M. E. Beauvais; mais sa verve comique fait oublier la nullité de l'intrigue; s'il pèche souvent contre le goût, il a, en revanche, des passages d'une finesse et d'une grâce exquises. Enfin, si ses caractères manquent de variété, ils ont, du moins, le mérite d'être peints d'après nature. » Ses œuvres ont été publiées sous le titre de *Hallmans Skrifter* (Stockholm, 1820, in-8°). Nous citerons parmi ses meilleures pièces : *Gaspard et Dorothée*, ballet comique en trois actes (1775); *Brandevine* ou l'*Alambic souterrain*, comédie en trois actes (1776); le *Marinier Rolf* (1778), parodie du *Birger Jarl*, de Gyllemborg; *Thétis et Pélée* (1779), parodie de la pièce du même nom de Welander; l'*Occasion fait le larron* (1783), comédie pétillante d'esprit; la *Désertrice* (1786).

HALLOMÈNE s. m. (al-lo-mè-ne — du gr. *allomai*, je bondis). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sténélytres, comprenant sept espèces, qui vivent dans le nord de l'Europe et de l'Amérique.

HALLOPE s. m. (a-lo-pe; *h* asp.). Pêche. Grand filet qu'on traîne sur le fond.

HALLOWED (Benjamin), amiral anglais. V. HALLAWED-CAREW.

HALLOWEL, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat du Maine, à 4 kilom. S. d'Augusta, sur la rive droite du Kennebec; 5,000 hab. Petit port de commerce. Exportation de produits agricoles.

HALLOY, petit pays de l'ancienne France, dans la Picardie, compris actuellement dans le département de la Somme.

HALLOY (Jean-Baptiste-Julien D'OMALIUS DE), savant belge. V. OMALIUS D'HALLOY.

HALLOYSITE s. f. (al-loi-zi-te — de *Omalius d'Halloy*, nom d'homme). Minér. Hydrosilicate d'alumine naturel, ainsi appelé par Bertin, en l'honneur d'un célèbre géologue belge, et qui est une argile plus riche en alumine que l'argile smectique ou terre à foulon, contenant de 16 à 26 pour 100 d'eau.

— **Encycl.** Minér. L'*halloysite* est une substance compacte, très-tendre, fortement translucide sur les bords, à cassure conchoïdale et cireuse, happant à la langue. Sa couleur ordinaire est un blanc laiteux ou opalin, mais elle est quelquefois modifiée par la présence d'oxydes ou de silicates métalliques. Sa pesanteur spécifique est de 2 à 2,2. Sa dureté est si faible qu'elle se laisse facilement rayer par l'ongle. A l'air, ce minéral perd sa demi-transparence et devient terreux. Si alors on en détache des morceaux et qu'on les jette dans l'eau, ils recouvrent presque aussitôt leur translucidité. Il est infusible et les acides le dissolvent en formant gelée. D'après diverses analyses, il renferme, suivant les localités, de 39,50 à 46,70 de silice, de 35 à 40,20 d'alumine et de 16 à 26 d'eau. L'*halloysite* se trouve en rognons dans les gîtes métallifères des environs de Liége et de Namur en Belgique, ainsi que dans ceux de plusieurs de nos départements. Elle présente un certain nombre de variétés, à plusieurs desquelles on a donné des noms particuliers, tels que ceux de *sévérite*, de *montmorillonite*, de *delanouite*, etc.

HALLUCINATION s. f. (al-lu-si-na-si-on — rad. *halluciner*). Méd. Perception de sensations qui ne paraissent produites par aucun agent extérieur réel : *Etre sujet à des* HALLUCINATIONS. *Chacun de nos sens peut être victime de l'*HALLUCINATION, *surtout l'ouïe et la vue.* (A. de Gasparin.)

— Par ext. Erreur, illusion : *L'humanité, dans sa marche inflexible, ne se laisse pas égarer par les* HALLUCINATIONS *de ses prétendus sages.* (Proudh.)

— **Encycl.** L'*hallucination*, suivant Esquirol, est un état particulier dans lequel le malade a conscience d'une sensation perçue, sans aucune excitation prochaine ou éloignée des sens. Il ne faut donc pas confondre l'*hallucination* avec l'illusion. Dans cette dernière, les sens sont affectés, il est vrai, d'une manière anomale, mais c'est sous l'influence d'une excitation réelle. L'halluciné est celui qui, seul dans une chambre, se croit entouré d'ennemis. Il serait seulement sous l'influence d'une illusion s'il reconnaissait ces ennemis dans les parents ou amis qui l'entourent. L'*hallucination* est donc un état dans lequel on a la conviction intime d'une sensation actuellement perçue, alors que nul objet extérieur capable d'engendrer cette sensation n'est à la portée des sens. L'illusion est la sensation plus ou moins altérée produite par un objet réel. Le rêve a lieu la nuit, alors que l'esprit n'est pas maître de soi. L'*hallucination* se manifeste en l'absence de tout corps extérieur chez l'homme éveillé.

Pendant longtemps les *hallucinations* ont échappé à l'observation médicale ou du moins n'ont pas reçu d'explication véritable et plausible. Pinel, le premier, a rattaché les *hallucinations* à une perturbation des phénomènes de sensibilité. Après lui, Esquirol, Calmeil, Michea, Lélut, Baillarger et Maury ont contribué à faire connaître exactement la nature de ces curieuses erreurs des sens. M. Brierre de Boismont a publié sur les *hallucinations* un livre complet et judicieux, depuis longtemps devenu classique. Ces auteurs, en étudiant les *hallucinations* aux divers points de vue de l'histoire, de la psychologie, de la physiologie et de la médecine légale, ont rendu de grands services non-seulement à la science, mais à la société et à la philosophie. Ils ont dévoilé une des forces secrètes et puissantes auxquelles il faut attribuer une grande part dans le développement de la civilisation, et, vérité peu propre à flatter notre orgueil, cette force, fille de notre faiblesse et de notre imperfection, est plus active que celles qui dépendent de notre clairvoyance et de notre raison.

Dès l'instant qu'il est reconnu que l'esprit peut donner à ses fictions, à ses imaginations un corps et une réalité sensibles, c'est-à-dire se les représenter aussi nettes et aussi vivantes que si elles existaient, ce qui est le propre des *hallucinations*, on conçoit quelle lumière est projetée immédiatement sur l'histoire psychologique des religions et autres formes de la légende des peuples enfants. La psychologie morbide éclaire ainsi l'histoire d'une façon aussi décisive qu'inattendue et fournit le secret d'un grand nombre de phénomènes qui, si on les prenait à la lettre et comme ils nous sont rapportés, seraient inexplicables par les lois de la nature.

Les *hallucinations* sont, en effet, le secret de tous les événements considérables qui ont provoqué la fondation des religions. Les prophètes qui prétendaient avoir vu Dieu et reçu de lui la connaissance de la loi et de l'avenir, les sibylles, les thaumaturges et tous les autres artisans de mysticisme qui furent les maîtres de l'humanité à l'aurore de son développement furent quelquefois des mystificateurs, mais le plus souvent ils ne furent pas autre chose que des hallucinés. Ils n'ont pas menti au monde, mais ils ont pris pour une réalité extérieure une conception purement subjective de leur esprit excité et tourmenté par l'idée de l'infini, la soif de l'inconnu, le besoin d'expliquer et la passion d'aimer.

Tous les sens ne sont pas également sujets aux *hallucinations*; les plus fréquentes sont celles de l'ouïe; viennent ensuite celles de la vue, de l'odorat, du toucher et du goût. Les *hallucinations* de plusieurs sens peuvent exister simultanément chez le même individu; elles peuvent aussi se compliquer de certaines illusions. Souvent même l'*hallucination* d'un sens est confirmée par l'illusion d'un autre sens.

Les *hallucinations* de l'ouïe s'observent journellement; les tintements d'oreille en sont la forme la plus simple. Quelques hallucinés entendent des bruits de cloches, des sons d'instruments de musique et des voix humaines; parfois l'aliéné, répondant à ces interpellations imaginaires, entame une conversation suivie, incompréhensible le plus souvent pour les voisins qui n'entendent que les réponses. C'est à des *hallucinations* de l'ouïe qu'il faut attribuer la plupart des miracles et des apparitions de l'antiquité. Balaam écoutant les paroles de son ânesse, Polycarpe encouragé par les anges au moment où il est livré aux bêtes dans le cirque de Smyrne, Jeanne Darc conversant avec les saints étaient des hallucinés. D'ailleurs, la plupart des auteurs religieux rapportent que ces étranges phénomènes avaient lieu pendant le ravissement, l'extase ou le sommeil. C'est pendant le sommeil que Samuel enfant fut appelé par le Seigneur. Saint Pierre était en extase lorsqu'il entendait les concerts célestes. Saint Jean était dans un état analogue lorsqu'il vit tout ce qu'il raconte dans l'*Apocalypse*. Les auteurs profanes en rapportent aussi de nombreux exemples : Oreste poursuivi par les Euménides, le Tasse tourmenté par de cruelles visions, et tant d'autres qu'il serait superflu d'énumérer.

Les *hallucinations* de la vue se nomment aussi *visions* et ceux qui en sont atteints se nomment *visionnaires*. Dans l'antiquité et au moyen âge la croyance aux visions était généralement répandue. C'est à l'esprit d'observation du XVIIIe siècle que l'on doit la fin de ces préjugés. Cependant les philosophes de cette époque dépassèrent le but en niant les apparitions d'une façon absolue, et ce sera une des gloires du XIXe siècle d'en avoir donné l'explication.

L'état extatique a donné lieu aux plus extraordinaires visions. Les impressions des extatiques sont, à ce qu'il paraît, accompagnées d'un sentiment d'exaltation qui excite l'enthousiasme et qui rend l'éloquence de ces malades éminemment persuasive, lorsqu'ils transmettent au commun des hommes la peinture des choses miraculeuses qui les ont frappés pendant leurs accès. « Dans ses transports extatiques, Catherine de Sienne croyait recevoir la visite du Sauveur des hommes, qu'elle appelait son époux. Les bégards, les anoméens, les béguines, les quiétistes du mont Athos se vantaient de voir Dieu face à face dans leurs crises extatiques. On ne sait que penser de la raison humaine lorsqu'on remonte à la source, souvent puérile, d'institutions, de croyances, d'événements qui dominent, gouvernent ou remuent la société jusque dans ses fondements. » (Calmeil.)

C'est encore aux *hallucinations* de la vue qu'il faut rapporter les sensations perçues dans le sommeil magnétique, sensations très-analogues, sinon identiques, à celles qu'éprouvent les cataleptiques et certaines femmes hystériques. Il est à remarquer que des aveugles peuvent être atteints d'*hallucinations* visuelles.

Les *hallucinations* du goût sont rares; elles s'observent surtout au début de toutes les folies et surtout du délire partiel. Quelquefois les impressions sont pénibles. Celui-ci croit mâcher de la chair crue, broyer de l'arsenic, dévorer de la terre; le soufre, la flamme embrasent sa bouche; l'autre avale le nectar et l'ambroisie. (Esquirol.)

Les *hallucinations* de l'odorat sont rares aussi et se montrent dans les mêmes cas que celles du goût. Comme elles, elles ne se manifestent isolément qu'à de rares exceptions; elles accompagnent, dans l'immense majorité des cas, les illusions des autres sens.

Les *hallucinations* du toucher, soit interne, soit externe, sont plus que toutes les autres difficiles à étudier, leurs caractères et leurs formes offrant peu de stabilité et se confondant souvent avec ceux des névralgies, avec ceux des illusions viscérales.

L'historique de l'*hallucination* serait très-long; nous rapporterons seulement les principales observations. Pour ce qui regarde l'antiquité, on ne peut faire évidemment que des suppositions; ainsi, l'on ne sait s'il faut voir une fiction dans le démon de Socrate, dans le spectre qui apparut à Brutus et lui donna rendez-vous à Philippes, dans le poisson qui sembla au roi goth Théodoric avoir la tête de Symmaque; les poëtes et même les historiens ont souvent imaginé de pareilles fables. Mais le phénomène a pu être véritable, et alors il a constitué une *hallucination*.

Le moyen âge fut plein d'apparitions, de possessions, de visions chimériques, d'*hallucinations*. Jamais on n'a cru au merveilleux avec autant de ferveur qu'à cette époque; jamais les hommes n'ont vécu dans une aussi constante société avec des êtres imaginaires, des lutins et des diables de toute sorte, parce que jamais non plus la société ne s'est trouvée dans les conditions psychologiques qui se trouvèrent alors réunies. La religion catholique, détachant complétement l'homme de la nature et des sens, le faisant vivre dans la contemplation perpétuelle d'êtres imaginaires et fixant son attention sur des opérations profondément mystérieuses, était favorable, on le comprend, au développement des *hallucinations*. Les théories sur le diable devaient certainement effrayer les cerveaux faibles et y introduire des idées fixes qui dégénéraient bientôt en visions imaginaires. La croyance à l'intervention perpétuelle des puissances célestes sur la terre, la sorcellerie et toutes les autres sciences occultes et cabalistiques finissaient nécessairement par détraquer bien des têtes et rendre difficile aux hommes de ce temps la distinction du réel et de l'imaginaire.

L'histoire des croisades nous montre des *hallucinations* collectives que l'état singulier des esprits à cette époque explique fort bien. La voix de Pierre l'Ermite, entre autres, avait produit sur les croisés un effet miraculeux. A peine le signal de la première croisade est-il donné, que les apparitions commencent. Chacun raconte sa vision, les paroles qu'il a entendues, les ordres qu'il a reçus; on aperçoit dans les airs des signes de toute espèce. A la bataille de Dorylée, les croisés voient saint Georges et saint Démétrius combattre dans leurs rangs. Au milieu de la mêlée d'Antioche, une troupe céleste, couverte d'armures, descend du ciel, conduite par saint Georges, saint Démétrius et saint Théodore. Au moment de la plus sanglante mêlée du siége de Jérusalem, Godefroy et Raymond aperçoivent, sur le mont des Oliviers, un cavalier agitant un bouclier et donnant à l'armée chrétienne le signal pour entrer dans la place. Ils s'écrient que saint Georges arrive au secours des chrétiens. En même temps, le bruit se répand dans l'armée que le saint pontife Adhémar et plusieurs autres croisés morts pendant le siége viennent de paraître à la tête des assaillants et d'arborer la croix sur les tours de Jérusalem. Tancrède et les deux Robert, animés par ce récit, font de nouveaux efforts et se jettent dans la place.

Le jour où Saladin entra dans la ville sainte, les moines d'Argenteuil avaient vu la lune descendre du ciel sur la terre et remonter ensuite vers le ciel. Dans plusieurs églises, le crucifix et les images des saints avaient versé des larmes de sang en présence des fidèles. Un chevalier chrétien avait vu en songe un aigle tenant dans ses serres sept javelots et volant au-dessus d'une armée en proférant ces paroles d'un accent terrible : « Malheur à Jérusalem ! »

La Renaissance mit un terme à l'épidémie hallucinatoire qui ravageait le monde; cependant un de nos plus illustres écrivains, Blaise Pascal, fut victime encore, au milieu du XVIIe siècle, des *hallucinations* les plus vertigineuses. Il pensa même en perdre la raison. Malebranche était tourmenté aussi par des visions. Le philosophe Swedenborg voyait des esprits et évoquait les morts. Il donne dans ses ouvrages la description des lieux imaginaires qu'il a visités et rapporte les conversations qu'il a entendues. Il cite même une conversation avec Jésus-Christ qu'il a vu et touché. Sa première entrevue avec lui date de l'année 1745. Saint-Martin et d'autres illuminés appuyèrent aussi, vers la même époque, leurs systèmes philosophiques sur les *hallucinations* de leur esprit, et leurs doctrines insensées trouvèrent beaucoup de sectateurs. Il y eut, à cette époque, beaucoup d'événements étranges, amenés et provoqués par l'influence morbide des doc-

teurs illuminés et aussi par le charlatanisme éhonté des Mesmer et des Cagliostro, qui devinrent célèbres en exploitant le système nerveux d'un public hébété.

Citons maintenant quelques faits modernes.

Un auteur anglais, Wigau, rapporte l'histoire d'un homme fort intelligent et fort aimable, qui voyait souvent devant lui son image, son sosie, et qui en riait souvent de bon cœur; mais son illusion, qui dura longtemps, eut un triste dénoûment. Cet autre lui-même discutait opiniâtrément avec lui et le réfutait quelquefois. Enfin l'*hallucination* devint de la folie et le malheureux mit fin à ses jours.

Abercrombie parle d'un homme qui fut toute sa vie assiégé par des *hallucinations*. Quand il rencontrait un ami dans la rue, il ne savait s'il avait affaire à une personne réelle ou à un fantôme. Avec beaucoup d'attention, il arrivait à constater une différence : il trouvait les traits de la figure existante plus arrêtés que ceux d'un fantôme, mais il avait besoin de s'aider du toucher ou d'écouter le bruit des pas pour s'assurer qu'il n'avait pas devant lui un spectre. Il avait la faculté de donner une existence objective et sensible à toutes les visions de son esprit.

Un vieillard, mort âgé de quatre-vingts ans, ne se mettait jamais à table, dans les dernières années de sa vie, sans voir autour de lui une nombreuse réunion de convives habillés comme on l'était un demi-siècle auparavant. Le docteur Dewar rapporte le cas d'une malade entièrement aveugle qui ne se promenait jamais dans la rue sans apercevoir une petite vieille à manteau rouge, tenant à la main une canne à bec-de-corbin.

Calmeil rapporte le fait d'un vétéran qui se sentait chaque soir clouer dans une bière, emporter sur des bras d'hommes par une voie souterraine de Charenton à Vincennes, où une messe des morts lui était chantée dans la chapelle du château. Les mêmes personnages invisibles le rapportaient ensuite et le déposaient dans son lit. Broussais rapporte l'observation d'une femme de dix-neuf ans, qui, arrivée au terme de sa grossesse, éprouva des étourdissements pendant le travail et crut voir des flambeaux, un cercueil, un gros chien noir qui s'avançait pour la dévorer. Une application de sangsues dissipa tout cela.

Un homme doué d'un esprit très-sain était assis un soir dans sa chambre. A son grand étonnement, il vit la porte s'ouvrir, puis il vit entrer un de ses amis, qui, après avoir fait plusieurs tours dans l'appartement, se plaça devant lui et le regarda fixement. Voulant recevoir avec politesse le visiteur, il se leva; mais à peine eut-il fait quelques pas, que la figure s'évanouit. Il reconnut qu'il avait eu une vision. Bientôt après, l'apparition se montra de nouveau. Cette fois, l'ami était accompagné de plusieurs personnes de sa connaissance qui l'entourèrent en le regardant toutes de la même manière. Dans l'espace d'un quart d'heure, cette assemblée devint si nombreuse que l'appartement semblait ne pas pouvoir la contenir. Ces fantômes le suivirent dans sa chambre à coucher et se rangèrent autour de son lit : aussi eut-il beaucoup de peine à se procurer quelques heures de sommeil. A son réveil, les fantômes ne tardèrent pas à reparaître et leur réunion fut bientôt aussi nombreuse que celle de la veille. Cet état se prolongeant, un médecin fut appelé et des sangsues firent évanouir tous les fantômes.

L'ensemble de ces faits curieux est décisif; il prouve parfaitement que tantôt l'*hallucination* est une dépravation d'un ou de plusieurs sens, tantôt une simple surexcitation des facultés imaginatives; dans certains cas, la sensation est véritablement perçue, quoique sans cause; dans d'autres, c'est la pensée elle-même qui se transforme en sensation. La faculté extraordinaire d'un peintre qui, pour faire de mémoire un portrait, se le retrace avec assez de force pour que cette image puisse remplacer le modèle absent, cette faculté, moins rare qu'on ne croit, qui s'acquiert par l'exercice, touche à l'*hallucination;* elle ne s'en distingue qu'en ce qu'elle est voulue au lieu d'être involontaire, et elle montre parfaitement quel peut être le passage de l'état sain à l'état morbide. Ces faits attestent aussi la puissance de l'imagination, capable de se créer des êtres chimériques qui exercent sur les sens une action aussi énergique que les êtres réels. Ils sont dignes de l'étude et de l'attention du philosophe.

On peut consulter sur cette matière les ouvrages suivants : *De l'hallucination envisagée au point de vue philosophique et historique*, par Alfr. Maury (Paris, 1846, in-8°); *Des hallucinations* ou *Histoire raisonnée des apparitions, des visions, des songes, des extases, etc.*, par A. Brierre de Boismont (Paris, 1845, in-8°); 3° édit. entièrement refondue (Paris, 1862, in-8°).

HALLUCINÉ, ÉE (al-lu-si-né) part. passé du v. Halluciner. Qui est en proie à une hallucination : *Un esprit* HALLUCINÉ.

— Substantiv. : *Un* HALLUCINÉ. *L'*HALLUCINÉ *porte en partie le monde dans son propre cerveau.* (Calmeil.)

HALLUCINER v. a. ou tr. (al-lu-si-né — lat. *hallucinari;* du gr. *haluein*, avoir l'esprit égaré). Méd. Faire tomber dans l'hallucination : *Les causes qui* HALLUCINENT *l'esprit sont mal définies.*

— Par ext. Faire tomber dans des erreurs d'imagination : *L'échafaud, quand il est là, dressé et debout, a quelque chose qui* HALLUCINE. (V. Hugo.)

HALLUIN, ville de France (Nord), cant. nord et à 8 kilom. de Tourcoing, arrond. et à 18 kilom de Lille; pop. aggl., 8,901 hab. — pop. tot., 13,673 hab. Fabriques de toiles et de tissus de coton.

Cette petite ville de Flandre a donné son nom à une ancienne famille, qui jouait, dès le XIIIe siècle, un rôle assez considérable. La branche aînée s'est éteinte au XVIIe siècle. La branche cadette, séparée du tronc vers 1300, a pour auteur Jacques de Halluin, second fils de Roger, lequel fut seigneur de Halluin après la mort de son frère aîné, mort avant le père. Cette branche, divisée en un grand nombre de rameaux, avait pour chef, dans la première moitié du XIVe siècle, Roland, seigneur de Halluin, gouverneur de Rethel pour le comte de Flandre, décapité par les Gantois révoltés. Il laissa, entre autres enfants : Olivier de Halluin, auteur du rameau des seigneurs de Hautequerque, éteint au XVIe siècle, et Gautier de Halluin, un des otages du roi Jean, en 1360. Ce Gautier fut père de Jean de Halluin, mort en 1440, laissant de Jacqueline de Ghistelle : Gautier de Halluin, qui a continué la ligne directe de cette branche, éteinte dans les mâles vers le milieu du XVIe siècle; Jean, auteur d'un rameau éteint à la troisième génération, et Josse de Halluin, auteur des marquis de Piennes. Josse de Halluin mourut en 1742, laissant pour successeur son fils, Louis de Halluin, seigneur de Piennes et de Maignelais. Louis de Halluin eut, entre autres enfants : Jean de Halluin, seigneur d'Esclebecque, auteur d'un rameau dont la dernière héritière entra, en 1668, dans la maison de Croy, et Philippe de Halluin, seigneur de Piennes, lieutenant général de l'armée que le roi Louis XII assembla à Blanzy, près de Hesdin, en 1513. Il laissa, de Françoise de Bourgogne, Antoine de Halluin, grand louvetier de France, tué à la défense de Thérouanne, en 1553. Antoine de Halluin eut, entre autres enfants : Charles de Halluin, seigneur de Piennes, qui obtint, en 1581, du roi Henri III, des lettres patentes érigeant en duché-pairie, sous le nom de Halluin, le marquisat de Maignelais, et eut, d'Anne Chabot, Florimond, dont on va parler; Robert de Halluin, tué à la bataille de Coutras, en 1587; Léonor et Charles de Halluin, tués en 1595, à la prise de Doullens. Florimond de Halluin fut tué à La Fère, en 1592, et laissa, de son mariage avec Claude-Marguerite de Gondy, Charles de Halluin, mort en 1598, à l'âge de sept ans, et Anne de Halluin, mariée à Henri de Nogaret de Foix de La Valette, comte de Candale, fils aîné du duc d'Epernon. La pairie, attachée précédemment au marquisat de Maignelais, fut confirmée, en 1611, sous le nom de Candale, aux deux époux et à leurs successeurs; mais le mariage ayant été annulé dans la suite, et Anne de Halluin ayant épousé, en 1620, Charles de Schomberg, Louis XIII accorda de nouvelles lettres patentes rétablissant le duché-pairie de Halluin en faveur de ce dernier. Celui-ci étant mort sans postérité, le duché et la pairie de Halluin se trouvèrent définitivement éteints.

HALM (Charles), philologue allemand, né en 1809 à Munich. Après avoir professé successivement au gymnase Louis, dans sa ville natale (1834), au lycée de Spire (1839), et au gymnase d'Hadamas (1847), il revint en 1849 à Munich prendre la direction du gymnase de Maximilien, qui venait d'être fondé. En 1856, il fut nommé directeur de la Bibliothèque royale, et reçut en même temps le titre de professeur de l'université. On lui doit plusieurs opuscules, parmi lesquels nous mentionnerons comme les plus intéressants pour les érudits : *Lectiones stobenses* (Spire, 1841-1842); *Emendationes Valerii Maximi* (Munich, 1854), et *Documents pour rectifier et compléter les Fragments de Cicéron* (Munich, 1862, en allemand); des travaux purement bibliographiques : le *Catalogue des anciens manuscrits des Pères de l'Eglise latine qui se trouvent dans les bibliothèques de la Suisse* (Vienne, 1865), et sa publication du riche *Catalogue de la bibliothèque de Munich*, dont le premier volume a paru en 1865; enfin, des éditions annotées et très-estimées des discours de Cicéron, des fables d'Esope, de Valère Maxime, de Lactance, de Minutius Félix, etc.

HALMA (l'abbé Nicolas), mathématicien et érudit français, né à Sedan en 1755, mort en 1828. Il entra dans les ordres, joignit à l'étude de plusieurs langues anciennes et modernes celle de la théologie, des mathématiques, de la géographie, de l'histoire, de la médecine, et fut successivement, à partir de la Révolution, principal du collége de sa ville natale (1791), médecin adjoint au génie militaire, secrétaire des études à l'Ecole polytechnique (1794), maître de pension, professeur de mathématiques au Prytanée de Paris, professeur de géographie à l'Ecole militaire de Fontainebleau, bibliothécaire et professeur d'histoire de l'impératrice Joséphine, conservateur de la bibliothèque des ponts et chaussées, puis de celle de Sainte-Geneviève (1816). On a de lui les ouvrages suivants, dépassés par les travaux postérieurs dans le même genre : l'*Almageste* de Ptolémée, traduit pour la première fois, et avec notes de Delambre (1813-1816, 2 vol. in-4°); *Hypothèses et époques des planètes*, de Ptolémée (1820, in-4°); *Commentaires de Théon d'Alexandrie*, trad. avec le texte grec en regard (1822, 3 vol. in-4°); *Table pascale du moine Isaac Argyre* (1825, in-4°). Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : *De l'éducation* (1791); *Leçons élémentaires de géographie ancienne et moderne* (1792); *Arithmétique simple* (1794); *Science et explication du zodiaque* (Paris, 1822, in-8°, avec figures); *Astrologie judiciaire et divination égyptienne du planisphère zodiacal de Denderah* (Paris, 1824, in-4°), ouvrage dans lequel il s'efforce de démontrer que le zodiaque de Denderah n'a pas, à beaucoup près, l'antiquité que quelques astronomes lui attribuent; *Mémoire concernant le mode et l'étude de l'enseignement des mathématiques dans l'éducation d'un prince* (1826), etc. Halma a laissé plusieurs ouvrages manuscrits et publié de nombreux articles dans le *Journal de l'Ecole polytechnique* en 1795 et 1796. — Son frère, né également à Sedan, occupa un emploi au ministère de l'intérieur. Il cultiva la poésie, et publia notamment : *Astyanax*, tragédie en trois actes (1805); la *Maltéide* ou *Siége de Malte par Soliman II*, poëme épique en seize chants (1817, 2 vol. in-8°); *Saint Vincent de Paul*, poëme (1827), etc. Le style de ces ouvrages a de la pureté et de l'élégance; mais on y trouve plus d'art que de force.

HALMAHERA, île de la Malaisie. V. GILOLO.

HALMATURE s. m. (al-ma-tu-re — du gr. *halma*, saut; *oura*, queue). Mamm. Nom donné par quelques auteurs aux kanguroos, et appliqué aujourd'hui plus particulièrement à une section de ce genre qui habite l'Australie.

— **Encycl.** Les *halmatures* forment un genre voisin des kanguroos, avec lesquels on les confondait autrefois. Ils en diffèrent par les dents molaires en plus, les oreilles plus courtes et la queue presque nue. L'*halmature élégant* a le pelage gris de souris, rayé de brun en travers sur le dos et les lombes. Il habite la terre d'Endracht, se tient sous les buissons épais et creuse des galeries dans le sol. Sa chair est bonne à manger. L'*halmature Thétis* est d'un roux cendré en dessus et gris jaunâtre sur les flancs; le ventre, la poitrine et la gorge sont blanchâtres. Cette espèce se trouve aux environs de Port-Jackson.

HALMIE s. f. (al-mî). Bot. Section du genre poirier.

HALMSTAD, ville de Suède, ch.-l. du län de son nom, à l'embouchure du Nissa-An dans le Cattégat, à 490 kilom. S.-O. de Stockholm, par 56° 40′ 24″ de lat. N., et 10° 31′ 15″ de long. E.; 4,106 hab., qui se livrent à la pêche du saumon, à l'élève du bétail, au filage et au tissage de la laine. Ses principales curiosités sont : le château, qui sert de résidence au gouverneur; l'hôtel de ville et l'église, qui a une certaine valeur architecturale. Plusieurs congrès ont été tenus à Halmstad, et c'est sous les murs de cette ville que Charles XII remporta sa première victoire sur les Danois, en 1696.

La province ou préfecture de Halmstad ou de Halland, comprise entre les préfectures de Gothenbourg-et-Bohus, au N.-O. d'Elfsborg au N.-E., de Jœnkeping et de Kronsberg à l'E., de Christianstad au S.-E., et le Cattégat à l'O., a une superficie de 488,610 hect., et compte 132,383 hab. Le pays est, en général, bas et plat du côté du midi, montagneux et boisé du côté du nord. Les cours d'eau et les lacs y sont nombreux. Quant au sol, formé en grande partie d'un terrain sablonneux, mêlé de pierres et d'argile, il ne présente, sur de vastes étendues, que des landes arides; mais il devient assez fertile aux environs des cours d'eau. L'habitant du Halland est actif, industrieux et frugal; il tire ses principaux moyens d'existence de l'agriculture, de l'élevage des bestiaux et de la pêche. Le Halland forme un gouvernement divisé en trois bailliages et huit districts; ses villes principales sont Halmstad, Laholm, Falkenberg, Barberg et Kongsbacka. Il relève, quant aux affaires ecclésiastiques, de l'évêché de Gothenbourg. Après avoir appartenu au Danemark pendant tout le moyen âge, le Halland a été réuni à la Suède en 1660, par le traité de Copenhague. Cette province est une des plus remarquables du royaume par le nombre et la variété des monuments antiques qui s'y rencontrent. L'historien Kuhm, qui a écrit un ouvrage sur l'*Origine des anciens habitants du Nord*, prétend que le Halland et la Scanie ont été peuplés avant toutes les autres parties du pays.

HALO s. m. (a-lô; *h* asp. — du gr. *hâlos*, aire). Astron. Cercle lumineux et coloré, qui apparaît parfois autour du soleil, de la lune et des planètes.

— Anat. Petit cercle coloré qui entoure le mamelon.

— **Encycl.** Astron. On peut considérer le *halo* comme un groupe de météores lumineux produits par le passage de la lumière solaire à travers des brouillards chargés de cristaux de glace. Ces sortes de nuages, auxquels on a donné le nom de *cirrus*, existent en très-grand nombre dans les hautes régions de l'atmosphère, comme l'ont constaté les aéronautes. Les *halos* sont des cercles colorés qui entourent le soleil ou la lune; toutes les couleurs du spectre y sont représentées; seulement le rouge est en dedans et le violet en dehors. Les distances des cercles à l'axe sont constantes; ainsi le *halo* intérieur a 22 ou 23 degrés de diamètre; le second en a 46, et le troisième 99. M. Brewster a reproduit artificiellement le phénomène du *halo* en plaçant devant une lampe une lame de verre recouverte de cristaux d'alun.

Quand le soleil ou la lune se trouve près de l'horizon, il se forme souvent sur le diamètre horizontal des *halos*, et, un peu en dehors de chaque cercle, des taches brillantes, images diffuses de l'astre, qu'on nomme *parhélies* ou *parasélènes*. Les parhélies ont une belle coloration, où toutes les nuances du spectre suivent le rouge, placé du côté du soleil. Quand l'astre s'élève, les taches s'éloignent des cercles en restant toujours sur le diamètre horizontal.

Sur les *halos* viennent quelquefois s'appuyer des *arcs tangents*, brillamment colorés. Les plus fréquents sont ceux qui se forment symétriquement aux extrémités du diamètre vertical du *halo* de 23 degrés. Ceux du *halo* extérieur le touchent, non-seulement par la verticale du soleil, mais encore aux points latéraux distants de 45 degrés. Le plus élevé de ces arcs, qui a le zénith de l'observateur pour pôle, est quelquefois désigné sous le nom de *cerle circumzénithal*.

La théorie du *halo* est analogue à celle de l'arc-en-ciel et fondée sur les mêmes principes, quoique la cause en soit différente. L'arc-en-ciel est dû à la dispersion des rayons solaires, réfractés à leur entrée dans les gouttes sphériques qui s'échappent des nuages, puis à leur sortie, et réfléchis à l'intérieur de ces gouttes une ou deux fois. Le *halo* est dû à la dispersion des rayons solaires réfractés à leur entrée dans les cristaux de glace qui, en hiver, flottent dans l'atmosphère, et à leur sortie de ces cristaux.

Les cristaux de glace sont des prismes hexagonaux réguliers, terminés tantôt par des bases planes, tantôt par des pyramides hexagonales diversement inclinées, et dont les faces consécutives forment entre elles des angles variables. La réfraction subie par la lumière solaire dans son passage à travers ces faces pyramidales ne pourrait donner naissance qu'à des *halos* extraordinaires de diamètres variés, dont, pour cette raison, nous ne nous occuperons pas. Mais les faces latérales des prismes de glace faisant entre elles des angles constants, on conçoit que la théorie puisse saisir les effets produits sur la lumière solaire par son passage à travers ces faces.

Tout rayon qui pénètre dans un des prismes de glace, par une des faces latérales, et sort par une autre, éprouve un changement de direction variable avec l'orientation relative du rayon incident et du prisme réfringent. Si la déviation est susceptible d'un maximum ou d'un minimum, il est clair que les rayons, voisins de celui qui subit le changement maximum ou minimum de direction, subiront des déviations presque égales et seront par conséquent, à leur émergence, sensiblement parallèles les uns aux autres; ils pourront donc arriver en faisceau à l'œil d'un observateur éloigné, et lui faire éprouver une sensation perceptible, qu'un rayon isolé ne saurait produire seul. Ces rayons seront efficaces, selon l'expression adoptée. Or, parmi le nombre infini de prismes de glace qui flottent en même temps dans l'atmosphère, on conçoit qu'il y en ait toujours un grand nombre qui, à chaque instant, soient orientés de manière à produire sur les rayons solaires la déviation qui les rend efficaces. Cette hypothèse suffit à l'explication du phénomène.

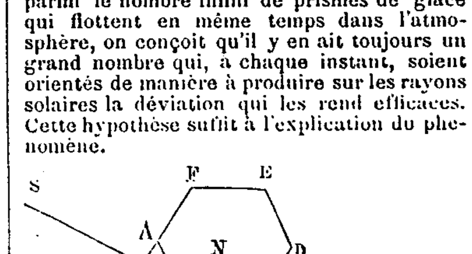

Soit ABCDEF la section transversale d'un des prismes de glace, un rayon incident SI contenu dans le plan de cette section se réfractera sur la face AB, pénétrera dans la direction IK, rencontrera la face CD, où il se réfractera de nouveau et émergera, suivant KO. Soient I l'angle d'incidence ou l'angle du rayon SI avec la normale IN′ à la face AB, r l'angle de réfraction ou l'angle de IK avec la normale IN à la même face, et n l'indice de réfraction de la glace par rapport à l'air, on aura

$$\sin i = n \sin r.$$

Les faces AR et CD faisant entre elles un angle de 60°, leurs normales en font un de 120°; par conséquent, si l'on désigne par i' l'angle d'incidence en K, c'est-à dire l'angle IKN, on aura

$$i' = 180° - (120° + r) = 60° - r.$$

Enfin, si r' désigne l'angle de réfraction en K, c'est-à-dire l'angle N″KO, on aura

$$\sin r' = n \sin i'.$$

Cela posé, la direction du rayon lui-même, ou l'angle de IS avec KO, sera

$$360° - 120° - i - r' \text{ ou } 240° - i - r'.$$

Son maximum et son minimum seront donc de $i + r'$

et seront donnés par l'équation

$$di + dr' = 0.$$

Or

$$\sin r' = n \sin i' = n \sin (60^\circ - r)$$

et

$$n \sin r = \sin i;$$

par conséquent

$$dr' \cos r' = - n\, dr \cos (60^\circ - r)$$

et

$$n\, dr \cos r = di \cos i;$$

d'où

$$dr' \cos r' = - \cos (60^\circ - r) \frac{\cos i}{\cos r}\, di.$$

Et puisque dr' doit être égal à $-di$, il en résulte, pour déterminer l'angle i, l'équation

$$\cos r' = \cos (60^\circ - r) \frac{\cos i}{\cos r},$$

qui doit être jointe aux équations

$$\sin r' = n \sin (60^\circ - r)$$

et

$$n \sin r = \sin i.$$

La première donne

$$\frac{\cos r'}{\cos i} = \frac{\cos (60^\circ - r)}{\cos r}$$

et les deux dernières, divisées membre à membre, donnent

$$\frac{\sin r'}{\sin i} = \frac{\sin (60^\circ - r)}{\sin r},$$

ou, en élevant au carré,

$$\frac{1 - \sin^2 r'}{1 - \sin^2 i} = \frac{1 - \sin^2 (60^\circ - r)}{1 - \sin^2 r}$$

et

$$\frac{\sin^2 r'}{\sin^2 i} = \frac{\sin^2 (60^\circ - r)}{\sin^2 r}.$$

En chassant les dénominateurs et retranchant, on trouve

$$\sin^2 r + \sin^2 r' = \sin^2 i + \sin^2 (60^\circ - r),$$

équation qu'il faut joindre à

$$\sin^2 r \sin^2 r' = \sin^2 i \sin^2 (60^\circ - r).$$

Ces équations exigent évidemment que $\sin^2 r' = \sin i$ et que $\sin^2 r = \sin^2 (60^\circ - r)$, c'est-à-dire que $i = r'$ et que $r = 30^\circ$. Alors

$$r = 30^\circ, \sin i = \frac{n}{2}, i' = 30^\circ \text{ et } \sin r' = \frac{n}{2}.$$

La déviation, qui est alors minimum, est de

$$240^\circ - 2i \quad \text{ou} \quad 240^\circ - 2 \arcsin \frac{n}{2}.$$

Or l'indice de réfraction de la glace est 1,310; la déviation minimum est donc

$$240^\circ - 2 \arcsin 0{,}655.$$

L'arc qui a pour sinus 0,655 est de 40° 55′ 10″, le double est 81° 50′ 20″ : par suite, l'angle de IS avec KO est 158° 9′ 40″. Son supplément, qui est la déviation véritable ou le demi-diamètre apparent du *halo*, est de 21° 50′ 20″, ou à très-peu près 22 degrés, comme le donne l'observation.

La déviation $180^\circ - \left(240^\circ - 2 \arcsin \frac{n}{r}\right)$

croît avec n; par conséquent, le *halo* correspondant aux rayons les plus réfrangibles doit être le plus grand. C'est, en effet, ce que l'on observe, puisque les rayons rouges sont en dedans de l'arc et les rayons violets en dehors.

La théorie précédente rend donc parfaitement compte du *halo* de 22 degrés de rayon. Quant à celui de 46°, non-seulement il ne peut pas être produit par deux réfractions à travers deux faces consécutives du prisme, mais même la seconde réfraction ne pourrait pas avoir lieu, l'angle d'incidence sur cette face étant trop voisin de 90°. On a donc été amené à rechercher si le second *halo* ne serait pas dû à deux réfractions, l'une sur l'une des faces du prisme, l'autre sur la base ; le calcul direct justifie encore pleinement cette hypothèse. En effet, l'angle des faces réfringentes étant de 90°, la formule de la déviation devient

$$360^\circ - 90^\circ - i - r' \quad \text{ou} \quad 270 - i - r'.$$

D'ailleurs on a alors

$$i' = 180^\circ - 90^\circ - r = 90^\circ - r.$$

Les équations du problème sont donc

$$\cos r' = \cos (90^\circ - r) \frac{\cos i}{\cos r} = \sin r \frac{\cos i}{\cos r},$$

$$\sin r' = n \sin (90 - r) = n \cos r$$

et

$$n \sin r = \sin i.$$

Elles donnent toujours

$$r' = i$$

(cette relation est indépendante de l'angle du prisme); mais on en conclut alors

$$r = 90^\circ - r = 45^\circ;$$

on a donc

$$r = 45^\circ, \sin i = \frac{n\sqrt{2}}{2}, i' = 45^\circ \text{ et } \sin r' = \frac{n\sqrt{2}}{2},$$

et par suite la déviation est donnée par la formule

$$270^\circ - 2 \arcsin \left(0{,}655 \sqrt{2}\right);$$

or l'angle qui a pour sinus $0{,}655\sqrt{2}$ est de

67° 52′ 10″;

le double est

135° 44′ 20″;

l'angle cherché est donc

179° 59′ 60″;

le supplément de cet angle, qui est le demi-diamètre apparent du *halo* est

45° 34′ 20″.

Il faut encore parler de météores entièrement blancs qui sont des accessoires des *halos* et qui sont dus à des causes semblables; seulement leur lumière blanche montre qu'ils résultent, non du passage de la lumière dans les cristaux, mais de sa réflexion sur leurs facettes. Leur éclat est variable : tantôt on ne voit que de pâles lueurs, tantôt la clarté est éblouissante comme celle de l'astre central. D'abord un immense cercle appelé *cercle parhélique*, traverse le soleil ou la lune en croisant les deux *halos* et en faisant le tour entier de l'horizon à une hauteur constante. Sur ce cercle et à l'opposé de l'astre, son image se reproduit, seule ou accompagnée de deux autres qui se placent symétriquement à ses côtés. Quelquefois ces images ou anthélies sont croisées par deux arcs blancs qui s'étendent à une grande distance. On voit aussi se former des colonnes verticales, traînées lumineuses qui s'étendent jusqu'à 25 degrés au-dessus et au-dessous de l'astre, formant ainsi, avec une partie du cercle parhélique, une croix à bras plus ou moins inégaux. Il se produit, d'après M. Babinet, une imitation du cercle parhélique, quand on regarde le soleil à travers un cristal de structure fibreuse, taillé en lame parallèlement aux fibres, et placé dans une position verticale. Les bandes blanches horizontales que l'on voit alors résultent du miroitement de ces fibres. M. Bravais a expliqué ce phénomène ainsi que celui des anthélies et de leurs arcs au moyen de ses ingénieux instruments. Quelques physiciens attribuent aux effets du mirage les faux soleils ou les fausses lunes qui se montrent quelquefois à côté de l'astre véritable, quand il se trouve près de l'horizon; mais on peut aussi expliquer ce phénomène par l'interposition d'une infinité de petits cristaux composés de prismes et de pyramides. Nous n'entrerons pas davantage dans le détail des apparences que peuvent présenter les *halos*. Il faudrait encore ajouter d'autres courbes et d'autres disques dus à des combinaisons cristallines assez rares. Ajoutons seulement que des parhélies et des arcs très-brillants deviennent quelquefois eux-mêmes des sources de lumière pour la formation d'un nouveau système d'apparences semblables, mais naturellement très-pâles. On remarque ordinairement que le ciel, à l'intérieur du *halo* de 23 degrés, contraste, par une couleur grise assez sombre, avec l'illumination générale de l'espace extérieur. Cette particularité s'explique par la direction de certains rayons réfractés par les prismes qui produisent le *halo*. Comme pour les arcs-en-ciel, il existe une grande différence d'éclat entre les *halos* solaires et les *halos* lunaires. Dans ceux-ci, les contours sont toujours très-ternes.

Une remarquable apparition de *halos* et de parasélènes a été observée, le 21 février 1864, à 8 heures du soir, dans plusieurs localités des départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher. C'est à Cléré que le phénomène s'est produit sous l'apparence la plus curieuse. « Le ciel paraissait pur et sans nuages, et l'on distinguait même les étoiles, malgré le clair de lune. Tout à coup des rayons d'un blanc d'argent, partis de la lune, dessinent une croix grecque, dont la lune occupe le centre; un cercle blanc plus intense réunit les bras de la croix, et forme ainsi un premier et magnifique *halo* lunaire. A chaque bras, dont l'un s'étend au nord et l'autre au sud, et à égale distance, l'image de la lune se trouve reproduite par un globe lumineux de même grandeur, moitié blanc et moitié teint des couleurs de l'arc-en-ciel. Ces globes lancent parfois des rayons irisés imitant la queue d'une comète. Un second *halo*, immense cercle en dehors du premier et partant des globes lumineux qui terminent les bras de la croix, entoure le bourg de Cléré; il est d'une couleur identique au premier. Ce second présente aussi, à égale distance sur sa circonférence, deux autres globes lumineux en tout semblables aux premiers, ce qui forme ainsi cinq globes lumineux y compris le globe de la lune, tous réunis par les cercles et les branches de la croix. Ce qui est encore plus curieux, c'est que deux croissants d'égale grandeur et superposés à une certaine distance l'un de l'autre occupent le centre du second *halo* au-dessus de la croix, sans liaison aucune avec le reste du phénomène. » (*Mémoires de l'Académie des sciences.*)

HALOANDER (Grégoire), jurisconsulte allemand, né à Zwickau (Misnie), mort à Venise en 1532. Il professa le droit à Nuremberg. Très-versé dans la connaissance du grec, il publia une traduction des *Novelles* de Justinien, sous le titre de *Novellæ græcæ cum Haloandri interpretatione latina* (Nuremberg, 1530, in-fol.); des éditions du *Digeste* (Nuremberg, 1529), des *Institutes* (Nuremberg, 1529), du *Codex* (Nuremberg, 1530) et une traduction du grec en latin des *Canones sanctorum et venerandorum apostolorum per Clementem*, insérée dans le *Corpus juris canonici* (Lyon, 1661).

HALOAS ou **HALOIS**, la déesse des greniers et des récoltes. C'était un des surnoms de Cérès.

HALOBATE s. m. (a-lo-ba-te — du gr. *hals*, mer; *bateô*, je marche). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la tribu des réduves, comprenant deux espèces, qui ont été trouvées dans les mers équatoriales nageant à la surface des eaux.

HALOCHIMIE s. f. (a-lo-chi-mî—du gr. *hals*, sel, et de *chimie*). Partie de la chimie qui traite des sels.

HALOCHIMIQUE adj. (a-lo-chi-mi-ke—rad. *halochimie*). Chim. Qui a rapport à l'histoire des sels : *Etudes* HALOCHIMIQUES.

HALOCNÈME s. m. (a-lo-knè-me — du gr. *hals*, mer; *knemê*, tige). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des chénopodées, tribu des cyclolobées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans le voisinage de la mer Caspienne.

HALOCRINITE s. m. (a-lo-kri-ni-te — du gr. *hals*, mer; *krinon*, lis). Echin. Genre d'échinodermes du groupe des encrines.

HALODACTYLE s. m. (a-lo-da-kti-le — du gr. *hals*, mer; *daktulos*, doigt). Zooph. Syn. d'ALCYON, genre de polypiers.

HALODENDRON s. m. (a-lo-dain-dron — du gr. *hals*, mer, *dendron*, arbre). Bot. Syn. d'AVICENNIE et d'HALIMODENDRON, genres de plantes.

HALODULE s. f. (a-lo-du-le). Bot. Genre de plantes, de la famille des naïadées, dont l'espèce type croît à Madagascar.

HALOGÈNE adj. (a-lo-jè-ne — du gr. *hals*, sel; *gennaô*, j'engendre). Chim. Se dit des corps de la famille du chlore, savoir : le chlore, le brome, l'iode et le fluor.

HALOGÉNIQUE adj. (a-lo-jé-ni-ke. — rad. *halogène*). Chim. Se dit des résidus que l'on obtiendrait en privant les acides oxygénés de leur hydrogène basique, parce que ces résidus jouent dans les sels oxygénés le même rôle que les corps halogènes dans les sels haloïdes.

HALOGÉTON s. m. (a-lo-jé-ton — du gr. *hals*, mer; *getôn*, épi). Bot. Genre de plantes, de la famille des chénopodées, tribu des salsolées, qui habite l'Asie.

HOLOGOLAND, région de la Norvége qui comprenait, au moyen âge, le Nordland actuel, ainsi que les bailliages de Senjen et de Tromsoë, dans le Finmark. C'est maintenant la partie la plus septentrionale de la Norvége, habitée par des Norvégiens et des Lapons.

HALOGRAPHE s. m. (a-lo-gra-fe — du gr. *hals*, sel; *graphô*, j'écris). Chimiste qui a écrit sur les sels : *Un savant* HALOGRAPHE.

HALOGRAPHIE s. f. (a-lo-gra-fî — du gr. *hals*, sel; *graphô*, j'écris). Chim. Description, histoire des sels.

HALOGRAPHIQUE adj. (a-lo-gra-fi-ke — rad. *halographie*). Chim. Qui a rapport à l'histoire des sels : *Traité* HALOGRAPHIQUE.

HALOÏDE adj. (a-lo-i-de — du gr. *hals*, sel; *eidos*, aspect). Chim. Se dit des sels résultant de la combinaison d'un corps halogène avec un métal : *Sels* HALOÏDES.

HÂLOIR s. m. (â-loir; *h* asp. — rad. *hâler*). Techn. Lieu où l'on fait sécher le chanvre avant de le broyer.

HALOMÉTRIE s. f. (a-lo-mé-trî — du gr. *hals*, sel; *metron*, mesure). Chim. Détermination du titre des solutions salines qui sont dans le commerce.

HALOMÉTRIQUE adj. (a-lo-mé-tri-ke—rad. *halométrie*). Chim. Qui a rapport à l'halométrie : *Procédés* HALOMÉTRIQUES.

HALOMITRE s. f. (a-lo-mi-tre — du gr. *hals*, mer, et de *mitre*). Zooph. Genre de polypiers composés, libres et fortement convexes, dont la forme a été comparée à celle d'un bonnet polonais, et qui habitent l'océan Indien et l'océan Pacifique.

HALONÈSE (LA) [*Halonesus*], aujourd'hui *Chelidromia*, petite île de la mer Egée, sur la côte de Thessalie, entre Scopélos et Péparèthe; il en est beaucoup question dans les harangues d'Eschine et de Démosthène; elle est accompagnée de deux autres petites îles, dont l'une est nommée *Piperi* et l'autre *Jura*. L'île d'Halonèse est fameuse dans la Fable par le massacre que les femmes y firent de leurs maris.

HALOPHILE adj. (a-lo-fi-le — du gr. *hals*, sel; *phileô*, j'aime). Bot. Se dit des plantes qui croissent naturellement dans les terrains imprégnés de sel : *Végétaux* HALOPHILES.

— s. f. Genre de plantes, rapporté avec doute à la famille des casuarinées, et comprenant plusieurs espèces, qui croissent à Madagascar, sur les bords de la mer.

HALORAGÉ, ÉE adj. (a-lo-ra-jé — de *haloragis*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre haloragis.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre haloragis, et syn. de CERCODIANÉES, CERCODIENNES, HYGROBIÉES.

— **Encycl.** Les *haloragées* sont des plantes aquatiques ou des sous-arbrisseaux terrestres, à feuilles opposées ou verticillées, rarement alternes, simples ou déchiquetées en lanières filiformes; les fleurs, peu apparentes, tantôt solitaires, tantôt groupées en glomérules axillaires ou en épis terminaux, sont hermaphrodites ou diclines par avortement. Elles présentent un calice adhérent, à limbe tronqué ou partagé en deux à quatre lobes courts; une corolle composée de pétales en nombre égal à celui des divisions du calice, quelquefois nulle; des étamines variant en nombre d'une à huit, à filets longs et grêles, insérés sur le calice; un ovaire d'une à quatre loges uniovulées, surmonté d'un nombre égal de styles courts, terminés par des stigmates velus. Le fruit est sec, indéhiscent, et les graines renferment, sous un tégument membraneux, un embryon entouré d'un albumen charnu.

Cette famille, désignée aussi sous les noms de cercodianées, cercodiennes ou hygrobiées, comprend les genres pesse (*hippuris*), myriophylle, serpicule, proserpinaque, haloragis, cercodie, gonatocarpe, loudonie, etc., auxquels plusieurs auteurs ajoutent les genres callitriche et mâcre (*trapa*). Elle a des affinités avec le groupe des onagrariées.

HALORAGIS s. m. (a-lo-ra-jiss — du gr. *hals*, mer; *rageis*, coupé, fendu). Bot. Genre de plantes, type de la famille des haloragées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Asie tropicale, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. ‖ On dit aussi HALORAGIDE s. f.

HALORQUI (Josué ou Jehosuah), médecin juif du XVe siècle et savant théologien, qui, converti au christianisme, prit le nom de **Jérôme de Sainte-Foi**, sous lequel il est également connu. Il était né en Espagne, à Lorca, vers le milieu du XIVe siècle; on ne sait rien de ses premières années, qu'il dut passer à Tolède, livré aux plus profondes études rabbiniques et y acquérant une certaine notoriété. On ne sait pas non plus la date de sa conversion, et il ne commence à être mis en lumière que par le choix que fit de lui le pape espagnol Benoît XIII (don Pedro de Luna), qui l'emmena à Rome en qualité de premier médecin. L'acte le plus important de sa vie est l'assemblée de Tortose (1413-1414), qu'il fit convoquer par le pape et où, sur les traces de Vincent Ferrier, le grand convertisseur de juifs à cette époque, il se proposait de résoudre, en face des plus savants rabbins, toutes les difficultés des livres hébreux, vis-à-vis du catholicisme et de la venue du Messie. Cette sorte de concile juif, que quelques écrivains ont à tort fait tenir à Rome, s'ouvrit à Tortose le 7 février 1413, et dura jusqu'au mois de novembre de l'année suivante. La controverse porta sur seize points capitaux, qui donnèrent lieu à la rédaction de seize articles, soutenus en latin, avec une grande vigueur, par J. Halorqui. Un manuscrit de l'Escurial conserve le texte de ces discours. Soixante-neuf séances furent consacrées à élucider les questions, et le pape Benoît XIII assista à la première. Des rabbins convoqués, dont on ne sait pas exactement le nombre, deux seulement déclarèrent persister dans leur croyance; tous les autres se convertirent. Par malheur, la dernière séance du congrès de Tortose fut employée à élaborer dix décrets, signés de Benoît XIII, qui aggravaient considérablement la position déjà si précaire des juifs non convertis, et Halorqui fut, sans doute, pour quelque chose dans l'élaboration de ces décrets.

Halorqui compléta son œuvre de discussion en publiant, quelques années après, un traité célèbre qu'il intitula : *Hebræomastix* (le *Fléau des Hébreux*), et dans lequel il se proposait de ruiner de fond en comble les croyances de ses anciens coreligionnaires. Il y discute tous les points sur lesquels les juifs sont en désaccord avec les chrétiens sur les origines du catholicisme. Dans ce traité, comme dans ses discours de Tortose, c'est la langue latine qu'il emploie, et quoique cet idiome fût en pleine décadence, surtout à la cour de Rome, il le manie avec une grande habileté. Sa dialectique est très-serrée, son érudition profonde, sa connaissance des livres juifs, du *Talmud*, entre autres, a quelque chose de merveilleux; il en possède au plus haut degré toutes les difficultés, et c'est ce qui explique le choix que fit de lui Benoît XIII, pour discuter avec les plus subtils rabbins; un théologien romain ne s'en fût jamais tiré.

Quelques rabbins réfutèrent ses discours et son *Hebræomastix*, dont une traduction espagnole parut à Ségovie, pour être répandue dans les masses. La réfutation la plus connue est celle que fit Isaac Natham, intitulée : le *Livre de l'opprobre;* ou, suivant Hottinger, *Réfutation du Blasphémateur*. C'est sous ce nom de *Blasphémateur* que les juifs désignaient Halorqui, depuis ses controverses théologiques.

HALOSANTHOS s. m. (a-lo-zan-toss — du gr. *hals*, sel; *anthos*, fleur). Minér. Nom donné par les anciens au muriate de soude qui surnage dans les eaux de certaines fontaines.

HALOT s. m. (a-lo; *h* asp. — probablement de l'anglo-saxon *hal*, cavité, qui se rattache sans doute à la racine sanscrite *çal*, *çar*, protéger, couvrir, d'où *çâlâ*, maison, *çâlarâ*, cage, *çarassa*, maison, asile, protection. Comparez le latin *celo*, irlandais *ceilim*, kymrique

celu, et ancien allemand *helan*). Chasse. Trou d'une garenne de lapins.

HALOTECHNIE s. f. (a-lo-tè-knî — du gr. *hals*, sel; *techné*, art). Chim. Partie de la chimie relative à la préparation des sels industriels.

HALOTECHNIQUE adj. (a-lo-tè-kni-ke — rad. *halotechnie*). Chim. Qui a rapport à l'halotechnie : *Procédés* HALOTECHNIQUES.

HALOTRICHITE s. f. (a-lo-tri-chi-te — du gr. *hals*, sel; *trix*, cheveu). Minér. Variété de sulfate d'alumine naturel, de couleur blanc jaunâtre, qu'on trouve à Morsfeld, en Bavière, ainsi qu'à Ourmiah, en Perse, et qui a été ainsi appelée parce qu'elle se présente en fibres déliées et soyeuses, semblables à des cheveux : *L'*HALOTRICHITE *est une des substances salines vulgairement désignées sous le nom d'*alun de plume, *et elle diffère, sous le rapport de la composition, des autres espèces d'alun, en ce que le protoxyde de fer y remplace en partie l'alcali.*

HALQUE s. m. (al-ke). Bot. Espèce de genévrier d'Orient, appelée aussi SANGU.

HALS (François), peintre flamand, né à Malines en 1584, mort à Harlem en 1666. Elève de Karl van Mander, il fit de très-bonne heure des études sérieuses, et, en quittant l'atelier du maître, alla s'établir à Harlem. La première œuvre importante qu'il produisit fut le *Portrait de J. Zoffius*, archidiacre de l'église de Harlem. C'est une œuvre magistrale, pleine de caractère et de grandeur; il la fit suivre du *Portrait d'Hermann Langilius*, gravé par Blotelingh sous le nom de l'*Ecclesiastes Amstelodamensis*, et de celui du lexicographe Schrevelius, gravé par Suyderhoef; l'austère distinction, le calme réfléchi de ces portraits révèlent un esprit observateur et profond. « Il ébauchait d'une manière très-précise et d'un seul jet, dit M. de Lacaze; il exécutait ensuite avec hardiesse, sacrifiant souvent l'agrément des visages retracés à l'expression générale, à la fermeté du coloris, à la belle disposition de la lumière. A ceux qui lui demandaient pourquoi il ne faisait pas fléchir l'art devant l'amour-propre de ses clients, il répondait: « C'est que je travaille pour mon nom, plus que pour leur argent. » Cet artiste, au dire de Van Dyck, eût été le plus grand des portraitistes, s'il avait pu rendre sa couleur plus harmonieuse et plus douce. Hals passa sa vie dans les Pays-Bas, se maria, eut plusieurs enfants et mourut presque octogénaire. Comme beaucoup d'artistes flamands et hollandais, Hals fréquentait volontiers le cabaret; mais c'est à tort que Descamps et divers biographes l'ont représenté comme abruti par ses habitudes bachiques. Ses œuvres, aussi remarquables que nombreuses, sont la preuve irréfutable du contraire. François Hals a peint encore à cette époque (1632) le *Portrait de jeune homme* du musée de Bordeaux, l'un des meilleurs du maître; et le *Portrait de Descartes* (musée du Louvre), qui n'est pas à la même hauteur comme peinture, mais qui a une grande physionomie et beaucoup de caractère. Ce portrait, gravé très-souvent, reste l'image authentique, et, pour ainsi dire, définitive du hardi penseur tourangeau. « Un amateur de Paris, dit M. Paul Mantz, possède de François Hals un portrait qui, par la hardiesse de son exécution savante, donne de l'auteur une très-haute idée. C'est l'effigie d'un militaire hollandais... » Hals avait trop de science et de tempérament pour se renfermer dans le domaine du portrait seulement. Aussi a-t-il abordé plusieurs fois l'histoire avec un véritable succès. Mais ses œuvres en ce genre sont fort rares; Descamps n'en cite qu'un exemple : « Dans l'église des Récollets d'Ypres, dit-il, on remarque un grand tableau qui représente la *Levée du siége d'Ypres, par l'intercession de la Vierge*. Ce tableau, bien conservé pour la couleur, est bien dessiné et d'un bon effet. Hals a fait aussi des groupes de buveurs joyeusement attablés autour d'un pot de bière. » Parmi ces petits sujets de genre, il faut citer principalement celui qui porte le nom de *Béatitudes*. C'est un tableau d'un arrangement pittoresque, plein de goût, d'un réalisme spirituel et quelque peu railleur, à la façon de Rabelais. On connaît encore de lui un *Fou qui tient une marotte*, morceau d'une exquise finesse d'intention, qui ornait jadis la belle collection du comte de Vicence; un *Rieur*, gravé par Claessens; la *Vieille femme au hibou*, boutade humoristique, imitée depuis par Goya; le *Portrait de François Hals et de sa femme*, un chef-d'œuvre qu'on voit au musée d'Amsterdam; le *Jeune garçon riant*, qui est à Londres, à Hampton-Court; les *Deux Enfants*, qu'on voit à Bruxelles (cabinet du duc d'Arenberg); le *Portrait de famille*, à Munich; *Portrait d'un Hollandais*, à Francfort, signé et daté de 1638; une *Dame hollandaise*, au même musée; à celui de Berlin, un *Gentilhomme et sa femme*. L'œuvre de Hals a été gravé, en grande partie, par Van de Velde, Blotelingh Walton, Blackmoore-Mathan et Coclers.

HALSTEAD, ville d'Angleterre, comté d'Essex, à 24 kilom. N.-N.-E. de Chelmsford; 4,700 hab. Maison de correction. Fabriques de soieries et de velours. Cette ville, ainsi nommée de deux mots saxons signifiant *place salubre*, est située sur un terrain en pente, dont le pied est baigné par la Colne. On y remarque l'église Saint-George, contenant plusieurs monuments.

HALT (Louis-Charles VIEU, dit **Robert**), littérateur français, né à Montpellier en 1829. Ce fut à trente-sept ans qu'il débuta dans les lettres par un roman intitulé : *Une cure du docteur Pontalais* (1866). Cet ouvrage, remarquable à la fois par la vigueur de la pensée, par la finesse et la profondeur de l'observation, par la sobriété et la concision du style, fut favorablement accueilli par le public et il méritait de l'être; car l'auteur avait traité un sujet fort délicat, la conversion d'un prêtre à la libre pensée, avec un esprit tout philosophique et très-élevé. Un second roman, *Madame Frainex* (1868), où l'on trouve une peinture animée et saisissante des principales situations de la femme dans la vie actuelle, et dont le succès a été très-vif, a mis complétement M. Halt en relief. Indépendamment de ces deux ouvrages, qui ont eu plusieurs éditions, ce romancier, doublé d'un penseur épris d'un généreux amour pour le progrès social, a publié dans des journaux un certain nombre d'articles et d'études. Après la chute de l'Empire, il fut attaché, en qualité de secrétaire, à la commission chargée de recueillir les papiers politiques trouvés aux Tuileries, et il a publié, en 1871, sous le titre de : *Papiers sauvés des Tuileries*, un recueil de ces curieux documents qui souleva les colères du parti bonapartiste. M. Halt allait faire représenter au théâtre du Vaudeville une comédie tirée de *Madame Frainex*, lorsque le général Ladmirault, gouverneur de Paris, usant d'une façon très-inattendue des prérogatives de l'état de siége, interdit au directeur de faire jouer cette pièce (11 septembre 1872). Cette mesure inqualifiable surprit d'autant plus le public, que la pièce n'est en aucune façon une pièce politique et encore moins une pièce immorale. On alla jusqu'à dire que c'était l'auteur, et non son œuvre, que l'on avait voulu atteindre par cette mesure, et qu'on le frappait à cause des commentaires, désobligeants pour certains personnages, dont il avait accompagné sa publication des *Papiers sauvés des Tuileries*. Quoi qu'il en soit, M. Robert Halt est un des écrivains sur qui la génération nouvelle est en droit de fonder le plus d'espérances.

HALTAUS (Chrétien-Dieudonné), philologue allemand, né à Leipzig en 1702, mort en 1758. Il fut professeur (1734), puis recteur de l'école Nicolaï dans sa ville natale (1751). Cet érudit était très-versé dans la connaissance de l'histoire, de la langue et des antiquités germaniques. Ses principaux ouvrages sont : *Calendarium medii ævi, præcipue germanicum* (Leipzig, 1729, in-8°); *De jure publico certo germanico medii ævi* (Leipzig, 1735, in-4°); *Glossarium germanicum medii ævi* (Leipzig, 1758, 2 vol. in-8°), regardé comme un trésor d'érudition.

HALTE s. f. (al-te; *h* asp. — de l'allemand *halten*, retenir, s'arrêter, qui se rapporte à l'ancien allemand *haltan*, tenir, anglo-saxon *healdon*, irlandais *halda*, gothique *haldan*, paître, qui ne semble différer que par le changement de *r* en *l* du gothique *hardus*, ferme, fort, dur, suivant Grimm d'un verbe perdu *hairdan*, être affermi, qui correspondrait au sanscrit védique *çardh*, s'appuyer, être élevé, d'où *çardha* dans le sens de force. De là, par une transition naturelle, l'acception de dominer, garder, posséder, que Hang revendique pour une racine zend hypothétique, *çard*. Dans l'ancienne langue, nous avions de la même origine *halt*, endroit où l'on s'arrête, où l'on séjourne, repaire, retraite en parlant des bêtes fauves). Moment d'arrêt, de repos, pendant une course, un voyage, une marche : *Faire une* HALTE. *Faire* HALTE.

— Par ext. Lieu où l'on s'arrête : *On arriva à la* HALTE *à onze heures du matin.*

— Suspension d'un discours, d'un acte, d'un fait quelconque : *Un bon dîner n'est pas celui où l'on mange tout, mais celui où l'on fait* HALTE *au milieu de nouvelles richesses.* (De Cussy.)

Tu demandes de moi les *haltes* de ma vie,
Le compte de mes jours : mes jours! je les oublie.
LAMARTINE.

— Interject. *Halte! Halte-là!* Cris par lesquels on invite quelqu'un à s'arrêter : HALTE! *venez à l'ordre.* HALTE-LÀ! *ou je fais feu.* ‖ Intimation faite à quelqu'un d'avoir à se taire, ou de prendre garde à ses expressions : HALTE-LÀ! *mon brave, vous commencez à devenir insolent.*

. . . *Halte-là*, mon beau-frère;
Vous ne connaissez pas celui dont vous parlez.
MOLIÈRE.

Halte de Bohémiens, célèbre eau-forte de Callot. Cette composition, œuvre de la jeunesse de l'éminent artiste, fait partie de la suite qui est intitulée : les *Bohémiens*. On sait que Callot, encore enfant, désireux d'aller étudier en Italie, mais manquant des ressources nécessaires pour faire la route, s'affilia à une bande de bohémiens qui l'emmena à Florence. Il eut donc toutes facilités pour étudier les mœurs de ces nomades, bateleurs, diseurs de bonne aventure, brigands à l'occasion, au demeurant les meilleurs diables du monde. La *Halte* est une scène des plus piquantes. Voici la description qu'en a faite M. Arsène Houssaye, dans l'étude romanesque qu'il a publiée sur Callot dans la *Revue des Deux-Mondes*.

« Les bohémiens se sont installés avec armes et bagages dans un grenier à foin couvert de roseaux. Sur le premier plan, un homme à pied et une femme à cheval arrivent en traînards, avec un grand renfort de butin : lapins, poulardes et autres menues rapines. La femme va descendre de cheval; avec ses cheveux épais, son collier de verroterie, sa draperie rayée, son sourire mutin, elle est agréable à voir. Un galant bien équipé lui offre gracieusement la main. Comme contraste, son compagnon d'aventures est bien le plus splendide coquin qu'on puisse imaginer : carabine, sabre, coutelas, rien ne lui manque. Un singe, qui, sans doute, était de la partie, se promène sur le dos de ce terrible bohémien. Le reste de la troupe est déjà installé, à ce point que les cochons qui habitaient le rez-de-chaussée du grenier à foin ont pris la fuite dans leur panique : les pauvres bêtes n'avaient jamais vu si mauvaise compagnie. Leur fuite est plaisante : ils renversent tout sur leur passage, même les bohémiens. Devant l'habitation se pavanent, avec leurs guenilles majestueuses et leurs coiffures pittoresques, les dignitaires de la bande. A la suite de ce groupe, qui sent la canaille bien née, se dresse une échelle où grimpent des enfants qui vont au grenier. Presque sous l'échelle, un jeune gaillard, coiffé d'un chapeau à plumes et qui pourrait bien être Callot en personne, est assis à côté d'une jolie bohémienne. Sur le toit du grenier, un chat va sauter sur un oiseau, un chien va mordre la queue du chat, un bâton bien lancé va frapper le chien : c'est tout un drame à la Callot. »

Halte de voyageurs, tableau d'Isaac van Ostade; musée du Louvre (n° 376). C'est à la porte d'une hôtellerie que les voyageurs ont fait halte : l'hôtelier verse à boire à un cavalier vu de dos, monté sur un cheval blanc; un jeune garçon retient par la bride le cheval d'un autre cavalier. Près d'une pompe, à gauche, un homme fait boire un cheval. Au milieu, un autre cheval, attelé à un chariot, mange dans une auge près de laquelle un enfant se baisse pour prendre un seau. Une charrette attelée de deux chevaux et d'un bœuf se voit dans le fond avec diverses figures. Ce tableau, qui porte la signature du maître, a fait partie du cabinet du prince de Conti. Une autre toile d'Isaac van Ostade, qui est au Louvre (n° 377) et que le catalogue intitule : la *Halte*, représente un paysan qui a arrêté sa charrette à la porte d'une auberge et qui se fait servir à boire, tandis que son cheval mange l'avoine. Cette dernière composition a été gravée dans le *Musée Filhol*. Joseph de Longueil a gravé, d'après Isaac van Ostade, une *Halte flamande*. D'autres tableaux analogues du même peintre se voient au musée de Bruxelles, dans les collections Methuen et Baring, en Angleterre, etc.

Philippe Wouwerman a représenté souvent aussi des *Haltes de voyageurs*; il nous suffira de citer les deux compositions gravées l'une par de Beaumont, l'autre par Moyreau. Une délicieuse peinture du même maître, intitulée : la *Halte au puits*, a figuré à la vente Delessert (1869). Une autre a été gravée par Aliamet, sous ce titre : *Halte espagnole*. Un tableau de Breughel de Velours, appartenant au musée de Dresde, représente une *Halte* de voitures et de cavaliers devant une auberge. Watteau a peint une *Halte*, qui a été gravée par J. Moyreau; J.-H. Roos, deux *Haltes à la fontaine*, qui ont figuré à la vente de la galerie Pommersfelden; Th. Wyck, une *Halte de paysans*, qui a fait partie de la même galerie; Pillement, une *Halte foraine* (gravée sous ce titre par Lempereur); D. Stoop, une *Halte près d'une hôtellerie* (musée de Bruxelles); Jeanrón, une *Halte de contrebandiers* (Salon de 1833); Antigna, la *Halte forcée* (Exposition universelle de 1855), etc.

Halte de bohémiens (UNE), tableau de Sébastien Bourdon, au Louvre (n° 44). Un vieux bohémien assis par terre tire les cartes à un des soldats qui l'entourent; un autre soldat porte un tambour sur le dos; un militaire, monté sur un vieux cheval, se retourne et se penche vers le groupe qui entoure le bohémien. A droite, auprès d'un édifice en ruine, sur le bord d'un ruisseau, une jeune femme allaite son nourrisson; à ses côtés, une jeune fille dort et un petit garçon se tient debout le chapeau à la main. Ce tableau a été gravé dans le *Musée français*, par H. Laurent, et dans le *Musée Filhol* par Chataigner et Niquet. Une autre *Halte de bohémiens*, de Séb. Bourdon, figure au Louvre. On y voit des femmes et des enfants rassemblés autour d'un feu allumé près d'un édifice en ruine, et sur lequel un grand chaudron est suspendu. Une troisième composition de S. Bourdon, qui était, au XVIII^e siècle, dans le cabinet Poullain, a été gravée par Halbou.

Halte de cavaliers, tableau de Philippe Wouwerman; musée du Louvre (n° 575). Deux cavaliers ont arrêté leurs montures devant une tente de vivandier; l'un d'eux tient à la main un pot d'étain; un troisième a mis pied à terre. A droite, devant la tente, un soldat assis parle à une femme qui est debout, et un petit garçon, vu de dos, tient son chapeau à la main. A gauche, un homme conduit un mulet chargé; plus loin, on aperçoit un bivouac. Ce petit tableau est d'une exécution légère et spirituelle. Wouwerman a peint fréquemment des sujets de ce genre. Un second tableau de lui que possède le Louvre (n° 576) représente des militaires faisant donner à manger à leurs chevaux, attachés à une auge près de laquelle l'un d'eux est couché. D'autres *Haltes de cavaliers*, peintes par le même artiste, se voient dans les musées de Dresde et de Munich et dans diverses galeries particulières. Il en a paru deux, d'une qualité remarquable, aux ventes des célèbres collections Patureau (1857) et Delessert (1869). Le Bas et de Beaumont en ont gravé chacun une sous le titre de : *Halte de cavalerie*. On doit, en outre, à de Beaumont une *Halte flamande*, d'après un tableau qui faisait autrefois partie de la galerie du comte de Bruhl.

Des *Haltes de troupes* ou *de cavaliers* ont été peintes par beaucoup d'autres artistes, notamment par Karl Dujardin (galerie d'Arenberg), P. Snayers (musée du Belvédère, à Vienne), Van der Meulen (au Louvre, gravé par Hirlk et dans les recueils de Landon et de Filhol), Jan Miel (au Louvre, n° 285), Nicolas van Eyck (au Belvédère), Rugendas (gravé par Kleindschmidt), Loutherbourg (gravé par C. von Mechel), Pezous (Salon 1870), etc. Hippolyte Bellangé a exposé au Salon de 1833 une *Halte de soldats français à la porte d'une auberge dans les Pyrénées*. M. Philippoteaux a peint une *Halte de chevau-légers, au* XVI^e *siècle* (Salon de 1849). Un tableau de Tardieu, qui figure dans les galeries historiques de Versailles, représente la *Halte de l'armée française à Syène en* 1799.

N'oublions pas un charmant petit tableau de M. Protais, la *Grand'halte*, qui a paru au Salon de 1868 et qui faisait alors partie de la collection particulière de la princesse Mathilde.

Un chef-d'œuvre de Meissonier, *Cavaliers se faisant servir à boire*, a fait l'objet d'un article spécial auquel nous renvoyons le lecteur. V. CAVALIERS.

Halte de chasseurs, tableau de Ph. Wouwerman; musée du Louvre (n° 574). Des chasseurs se sont arrêtés à la porte d'une auberge rustique : un cavalier a mis pied à terre et fait manger son cheval dans une auge; un autre est occupé à se rafraîchir; une dame est restée sur sa monture, suivie d'un valet également à cheval, et se fait renseigner par un paysan sur la meilleure route à prendre. Les chiens se reposent.

Wouwerman a peint plusieurs compositions de ce genre. Outre celle que nous venons de de décrire, le Louvre en a possédé une très-délicate et très-spirituelle d'exécution, qui a été gravée dans le *Musée français*. D'autres se voient dans la collection de la reine d'Angleterre, au musée d'Augsbourg, etc.

Des compositions analogues ont été peintes par Pierre Wouwerman (musée des Offices et musée de Dijon), Berghem (musée de l'Ermitage), Carl van Falens (musée du Louvre, gravé par Moyrean), Lingelbach (musée des Offices), Carle Vanloo (au Louvre), Carle Vernet (gravé par Jazet), P. Duval Le Camus (Salon de 1837), Tony Johannot (Salon de 1850), J. Beaume (Salon de 1827), Adolphe Leleux (Salon de 1864), etc.

Halte de cavaliers arabes, tableau d'Alexandre Decamps. Les cavaliers, arrêtés au pied d'une grande muraille, font boire leurs montures dans une auge de pierre. Voilà tout le motif de la composition... Mais quelle puissance d'exécution! quelle fermeté de touche! quelle finesse de couleur! et quel sentiment exact de la nature orientale! « Nous n'avons jamais regardé ce tableau, a dit M. Th. Gautier, sans nous sentir saisi de l'idée de nous mettre en selle et de nous en aller, avec ces bruns cavaliers, faire un petit tour en Syrie, tant la vie nomade y est peinte avec un charme pénétrant et profond. » La *Halte de cavaliers arabes* a figuré à l'Exposition universelle de 1851; elle faisait partie à cette époque de la collection du marquis d'Harcourt.

Halte de muletiers arabes, tableau d'Eugène Fromentin; Salon de 1868. Les Arabes ont fait halte à l'ombre de constructions à demi ruinées. Les mulets, débarrassés de leurs bâts, se roulent sur l'herbe rare, se frottent aux murs, s'ébattent de mille façons. Cette composition est peinte avec infiniment de délicatesse sur une toile de très-petite dimension. Jamais l'auteur ne s'est montré plus fin, plus harmonieux, plus spirituel et, en même temps, plus vrai.— Un autre tableau de Fromentin, représentant une *Halte d'Arabes*, a figuré à la vente de la collection de Khalil-Bey (1867).

M. Théodore Frère a peint une *Halte à Girgéh* (Salon de 1857), une *Halte dans le désert de Suez* (1859) et la *Halte du soir à Miniéh* (1861). On doit à J.-B. Le Prince une *Halte de Tartares* et une *Halte de paysans russes*; à M. Biard, une *Halte dans le désert* (Exposition universelle de 1855); à M. Huguet, une *Halte sous les murs de Constantine* (1865); à M. de Tournemine, une *Halte dans l'Inde* (1868); à M. Auguste Delacroix, la *Halte d'une caravane dans le Maroc* (1864); etc.

Halte ou Campement de bohémiens, tableau de Knaus. V. la description au mot BOHÉMIENS. Ce tableau a été lithographié par Ach. Sirouy.

M. Jollivet a exposé au Salon de 1833 une *Halte de gitanos dans les montagnes de Ronda*,

en Espagne. Une *Halte de gitanos*, de M. Haffner, a paru au Salon de 1848. D'autres *Haltes de bohémiens* ont été exposées par MM. Alex. Ségé (1850), Aug. Delierre (1852), Ternante (1853), Al.-M. Colin (1855), Daubigny fils (1866), Albert Girard (1872). etc.

HALTÈRE s. m. (al-tè-re; *h* asp. — gr. *haltêr*, de *hallomai*, je saute). Masse de pierre ou de plomb allongée, terminée à ses deux bouts par une boule, dont se servaient les anciens dans leurs exercices gymnastiques. ‖ Instrument de gymnastique, formé de deux boulets de fer, unis par une courte tige du même métal.

— Entom. Balancier des insectes diptères.

HALTÉRÉ, ÉE adj. (al-té-ré; *h* asp. — rad. *haltère*). Entom. Qui est muni de haltères ou balanciers. ‖ On a dit aussi HALTÉRIPTÈRE.

— s. m. pl. Ordre d'insectes, comprenant ceux qui sont munis d'haltères, balanciers ou cuillerons. Syn. peu usité de DIPTÈRES.

HALURGIE s. f. (a-lur-jî — du gr. *hals*, sel; *ergon*, ouvrage). Art de fabriquer les sels.

HALURGIQUE adj. (a-lur-ji-ke — rad. *halurgie*). Qui concerne l'halurgie : *Procédés* HALURGIQUES.

HALVADJI-BACHI s. m. (al-va-dji-ba-chi; *h* asp.). Officier du sultan, qui est chargé de la conservation des confitures.

HALYDE adj. (a-li-de — rad. *halys*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre halys.

— s. m. pl. Groupe d'insectes hémiptères, ayant pour type le genre halys.

HALYMÉNIE s. f. (a-li-mé-nî — du gr. *hals*, mer; *umên*, membrane). Bot. Genre d'algues marines, de la famille des floridées.

HALYS s. m. (a-liss — du gr. *halus*, vie errante). Genre d'insectes hémiptères, du groupe des pentatomes, dont les espèces les plus connues habitent l'Inde et la Chine.

HALYS, aujourd'hui le *Kizil-Irmak*, le plus grand fleuve de l'Asie Mineure. Il descendait du Taurus, traversait la Galatie et tombait dans le Pont-Euxin, après avoir séparé la Paphlagonie d'avec le Pont. Ses sources, a dit Strabon (liv. XII, page 646), sont dans la Cappadoce, près de la Pontique, d'où il porte ses eaux vers le couchant, et tire ensuite vers le nord par la Galatie et la Paphlagonie. Il a reçu son nom des terres salées au travers desquelles il passe. On croit que c'est sur les bords de ce fleuve que fut livrée entre Alyatte et Cyaxare, l'an 601 av. J.-C., la bataille à laquelle mit fin la fameuse éclipse de soleil annoncée par Thalès, et la première qui ait été prédite par les Grecs, selon Pline.

HALYSÉRIDE s. f. (a-li-sé-ri-de — du gr. *hals*, mer; *seris*, chicorée). Bot. Genre d'algues marines, formé aux dépens des zonaires.

HALYSÈTE s. f. (a-li-sè-te — du gr. *hals*, mer, et du lat. *seta*, soie, fil). Zooph. Syn. de CATÉNIPORE, genre de polypiers.

HALYSIS s. m. (ali-ziss — du gr. *halusis*, chaîne). Helminth. Genre de vers intestinaux, formé aux dépens des ténias : *L'*HALYSIS *de l'étourneau.* ‖ On dit aussi HALYSITE s. f.

HAM, en latin *Hamum*, *Hametum*, ville de France (Somme), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. S.-E. de Péronne, au milieu d'un pays marécageux; pop. aggl., 2,566 hab. — pop. tot., 2,728 hab. Fonderie de fer et de cuivre; sucrerie; commerce de grains, fourrages et bestiaux. La principale curiosité de Ham est son château fort, qui éveille de nombreux souvenirs historiques. Ce château, placé au milieu d'un marais fangeux, se compose de quatre tours rondes bâties aux angles d'un carré long et reliées entre elles par des murs très-élevés, armés de mâchicoulis et de meurtrières qui en faisaient, au XVe siècle, un rempart redoutable. Deux autres tours carrées s'élèvent dans l'intervalle des tours rondes et commandent les deux entrées par où l'on pénétrait dans la forteresse; une des deux portes est murée aujourd'hui, et le pont qui conduisait à cette entrée est détruit. La tour principale, qui regarde l'est, est imposante par sa lourde masse; elle a 33 mètres de hauteur et autant de diamètre; ses murs en moellon, garnis en grès extérieurement, ont 11 mètres d'épaisseur. Elle est divisée en trois étages, qui forment trois grandes salles hexagones. A l'étage inférieur, on remarque, dans l'épaisseur du mur, douze cellules très-étroites et fort longues : ce sont des cachots destinés à renfermer les prisonniers. Sur la porte d'entrée, le connétable Louis de Luxembourg avait fait graver cette sorte de devise : *Mon mieux*, dont la signification n'est pas des plus claires. Les gargouilles de cette tour sont fort curieuses; on remarque surtout celle qui représente un personnage barbu, aux longs cheveux, tenant un écusson mutilé.

Le château de Ham a joué un rôle considérable dans l'histoire jusqu'à l'époque de sa réunion à la couronne, sous Henri IV. Sa construction est antérieure au XVe siècle, bien que la tradition du pays en fasse honneur au connétable Louis de Luxembourg, vers l'an 1470. On ne rencontre nulle part les armes des Luxembourg et on voit partout un J entre deux cordelières. Ce J est la première lettre du nom Jeanne, et la cordelière indique qu'il s'agit d'une personne non mariée. Or Robert de Bar avait une fille unique nommée Jeanne, héritière des comtés de Soissons, de Marle et des terres de Ham, et ce fut elle qui, par son mariage avec Louis de Luxembourg, lui apporta en dot, le 10 juillet 1435, ce riche château nouvellement reconstruit et fortifié. Le bâtiment qui servait autrefois de logement au gouverneur est le plus ancien de ceux qu'on remarque dans l'intérieur du fort; il avait été bâti par ordre du frère de Charles VI, duc d'Orléans. L'écusson, chargé de fleurs de lis sans nombre, en est une preuve. En effet, des lettres royales du 22 mai 1404 confirmèrent à ce prince la possession des terres et rentes du domaine situé à Ham, qu'il avait acheté de Marie de Bar, et lui permirent de tenir en pairie le comté de Soissons, Ham en Vermandois, etc. Après la mort du connétable Louis de Luxembourg, sa fille aînée, Marie de Luxembourg, apporta la seigneurie de Ham dans la maison de Vendôme, par son second mariage, en 1487, avec François de Bourbon. Cette dame affectionnait le château de Ham, qu'elle habitait souvent; elle y donna le jour, en 1491, à François de Bourbon, compagnon d'armes et d'infortune de François Ier à Pavie, et, en 1494, à Antoinette de Bourbon, mariée au duc de Guise, mère du grand duc de Guise, le héros de Calais. C'est vers ce temps que, les Anglais étant venus assiéger Ham, Amé de Sarrebruck s'y jeta avec cent lances appartenant au duc de Vendôme, et, aidé par le dévouement des habitants, défendit la place et força l'armée anglaise à lever le siége. La ville ne fut pas aussi heureuse lorsqu'elle essaya de résister à l'invasion espagnole en 1557. Après la prise de Saint-Quentin par les Espagnols, Philippe II vint avec toute son armée investir la ville et le château de Ham. Cette place, bravement défendue par Pierre Chappuis et Adrien de Pisseleu, seigneurs d'Hally, aidés de quelques compagnies écossaises, fut prise d'assaut le 12 septembre, au moyen d'une brèche ouverte, tant à la tour qu'à la courtine de l'Est, par les canons de Philippe II, qui avaient lancé pendant trois jours contre ses murailles plus de deux mille boulets. Cependant le gouvernement espagnol ne se montra pas très-difficile pour entrer en accommodement, et la paix fut signée au Cateau-Cambrésis. Le 3 avril 1559, Ham redevint la propriété de la France, en même temps que Saint-Quentin et le Catelet. Après avoir passé succesivement dans la maison de Coucy, de Bar, de Luxembourg, de Vendôme et de Navarre, Ham fut enfin réuni à la couronne par Henri IV. Depuis cette époque, Ham ne tient plus à l'histoire par des événements considérables. La destination du fort, depuis plus d'un siècle, a été plutôt celle d'une prison d'Etat que d'une place de guerre. Parmi les prisonniers qui ont été enfermés à Ham, on remarque Jacques Cassard, de Nantes, intrépide marin, jeté dans cette prison par lettre de cachet du cardinal Fleury, et mort en 1740; le comte de Marbœuf; Lautrec; Mirabeau; les républicains Bourdon, Chasles, Duhem, Choudieu, Victor Hugues, etc.; les royalistes Vibray, Montmorency, Choiseul, Polignac et quelques naufragés de Calais; puis, sous l'Empire, quelques publicistes, des cardinaux et des prêtres espagnols; sous la Restauration, le capitaine de la *Méduse*, M. de Chaumareyx, déclaré coupable de l'échouage de sa frégate par impéritie et condamné à trois ans de prison militaire par le conseil de guerre maritime; en 1830, les signataires des ordonnances, MM. Ch. de Polignac, de Peyronnet, Guernon de Ranville et de Chantelauze; puis, la duchesse de Berry et le prince Louis-Napoléon. Ce dernier y fut conduit en 1840, et il y demeura prisonnier, avec le général Montholon et le docteur Conneau, jusqu'au 25 mai 1846, époque de son évasion.

Ham possédait autrefois une abbaye de l'ordre de Saint-Augustin; c'était, au XIe siècle, une collégiale de chanoines. Baudry, évêque de Noyon, y rétablit des chanoines réguliers en 1108, et le pape Pascal l'érigea, la même année, en abbaye. L'église de l'abbaye, devenue paroissiale, est un beau monument du XIIe siècle. Le portail principal est orné de six colonnes, dont les chapiteaux offrent de bizarres sculptures. On remarque surtout, à l'intérieur du monument: les magnifiques bas-reliefs du sanctuaire et de la nef, qui retracent les principaux faits de l'Evangile et les actes des apôtres; cinq médaillons représentant Jésus-Christ et les quatre évangélistes; le maître-autel en marbre rouge; le buffet d'orgues, soutenu par six colonnes de marbre rouge, et plusieurs dalles tumulaires. Sous le sanctuaire s'étend une crypte, classée au nombre des monuments historiques, et restaurée, dans ces dernières années par M. Corroyer. Dans cette crypte se voient deux pierres tombales du XIIIe siècle, sculptées en relief et représentant les statues d'Odon IV, seigneur de Ham, et d'Isaeblle de Béthencourt, sa femme.

HAM, l'un des trois grands dieux sortis de la triple tête de Tryglaw, et qui, d'après la mythologie slave, présidèrent à l'organisation du monde après sa création. Il était le roi des dieux rouges, ou à la fois bienfaisants et malfaisants, et avait pour mission d'intervenir dans la lutte entre Bielboh et Tchernoboh, ou entre le bien et le mal, la lumière et les ténèbres. De cette lutte devait résulter le monde tel qu'il est actuellement, c'est-à-dire un composé de bien et de mal. Bielboh, Ham et Tchernoboh formaient une trinité, une sorte de proportion dans laquelle Ham était le terme moyen, participant aux propriétés des termes extrêmes. Le noisetier était l'arbre consacré à Ham, auquel on rendait surtout un culte particulier à Hamboh, ville qui, selon une certaine tradition, aurait plus tard reçu le nom de Hambourg.

HAMA, ville de la Turquie d'Asie. V. HAMAH.

HAMA, lutteur fameux, qui périt sous les coups du géant Dan, en un lieu où plus tard fut fondée la ville de Hambourg. D'après Crantzius, c'est de ce lutteur que cette ville tire son nom, ce qui s'accorde assez mal avec la tradition dont nous venons de parler dans l'article consacré au dieu Ham.

HAMAC s. m. (a-mak; *h* asp. — D'après l'*Encyclopédie moderne*, ce mot vient de ce que les Caraïbes donnent le nom de *hamack* à l'arbre dont ils emploient l'écorce à tresser cette espèce de filet dans lequel ils se couchent et se balancent après l'avoir suspendu. Mais, en réalité, *hamac* est composé de deux radicaux dont l'un est purement germanique, et dont l'autre, emprunté au latin, s'est naturalisé dans les idiomes du Nord, à moins toutefois qu'il ne fût commun à la langue du Latium et à celles de la Germanie; *hamac* vient en effet de l'allemand *hangematte*, proprement natte suspendue, de *hawgen*, être suspendu, anglo-saxon *hangan*, et de *matte*, natte, anglo-saxon *meatta*, ancien allemand *matta*, emprunté au latin *matta*, natte. Les hamacs n'étaient, dans l'origine, qu'une natte suspendue qui servait de lit aux matelots. Quant au latin *matta*, le même que l'irlandais *matta* et le kymrique *matros*, il se rapporte probablement à la racine sanscrite *mad*, réjouir, enivrer, à cause de l'ivresse bienfaisante du sommeil, ou peut-être à la racine *mand*, dormir, d'où le sanscrit *mandurâ*, lit, natte, albanais *minder*, matelas. Le latin *matta* est pour *madta*). Espèce de lit, formé d'un filet ou d'un rectangle de toile, suspendu horizontalement par deux points fixes, de manière à permettre le balancement : *Coucher dans un* HAMAC. *On se sert surtout de* HAMACS *dans les navires. Les femmes, à la Martinique, se font porter en* HAMAC. (X. Eyma.) *Le* HAMAC *réalise, pour le pauvre et pour le riche, l'égalité devant le sommeil.* (Raspail.)

— **Encycl.** L'invention du *hamac* (*lectus pensilis*) est attribuée à Asclépiade; Mercurialis parle longuement de ce genre de lit dans sa *Gymnastique*. Alcibiade, ne voulant pas coucher sur le pont des navires, dormait dans un véritable *hamac*, qu'il suspendait avec des cordes, et dans lequel il ne s'apercevait pas des mouvements du roulis. Les *hamacs* des Caraïbes sont les plus renommés. Ils se composent d'un grand morceau d'étoffe de coton, ayant l'épaisseur du drap, d'un tissu égal, serré, affectant la forme d'un parallélogramme de 3 mètres de longueur et de 2 mètres de largeur. Sur chacun des bords des longs côtés, les fils de l'étoffe dépassent la lisière de 0m,20 environ, et sont réunis en écheveaux formant des espèces de boucles. De petites cordes, appelées *filets*, sont introduites dans ces boucles, et sont réunies par une de leurs extrémités, pour former une grosse boucle à chacune des extrémités du *hamac*. Ces boucles reçoivent le *ruban*, qui sert à suspendre le *hamac* aux branches des arbres ou au haut des cases.

Le *hamac* sert de voiture aux colonies. Les femmes riches de ces contrées, où le climat porte plus que partout ailleurs à l'indolence, se font transporter dans ces couches mobiles, suspendues à un long bambou, que deux nègres portent sur leurs épaules; en voyage, elles ont quatre porteurs nègres au lieu de deux. C'est dans un de ces *hamacs* que se balançait Sara la baigneuse.

> Sara, belle d'indolence
> Se balance
> Dans un *hamac*, au-dessus
> Du bassin d'une fontaine
> Toute pleine
> D'eau puisée à l'Ilissus.
>
> V. HUGO.

Arrivons au *hamac* du matelot. Ses dimensions sont : 2 mètres de longueur sur 1 mètre de largeur. On le nommait *branle*, dans notre ancienne marine, avant nos relations avec le nouveau monde. C'est un morceau de grosse toile rectangulaire, sur les grands côtés duquel sont ménagés des œilliets, dans lesquels on passe les *filets* ou *araignées*. Ces filets sont réunis en deux boucles, à chacune desquelles est attachée une corde nommée *hauban*. Avec ces haubans on suspend le *hamac* aux crochets ou taquets, placés dans ce but aux bancs des vaisseaux, dans les entreponts. Ce hamac est assez large pour qu'on puisse y placer un matelas, des draps et une couverture. Cette couchette du marin n'est pas inutile dans un combat naval; elle sert de parapet et garantit le matelot des coups de l'ennemi; on l'emploie aussi pour protéger, pendant le feu, les principaux cordages.

Les *hamacs* à l'anglaise (*cots*) ne peuvent se replier sur eux-mêmes; ils sont maintenus par un cadre de bois.

Hamaça (EL), recueil de poésies arabes. Les poésies qui forment le célèbre recueil du *Hamaça* ont, de tout temps, été considérées par les Arabes comme la partie la plus remarquable de leur ancienne littérature. Elles ont été réunies par Abou-Temaïn-Habib-Ibn-Ans, poëte d'une très-grande réputation, mort avant l'an 230 de l'hégire. Retenu, contre sa volonté, dans le cours d'un voyage, auprès d'un prince amateur de lettres et possesseur d'une riche bibliothèque, Abou-Temom employa ses loisirs à rassembler les plus beaux morceaux des poëtes arabes, soit antérieurs, soit postérieurs à Mahomet. Cependant il n'a point compris dans ce recueil les poëmes célèbres connus sous le nom de *Moallakat*, ni ceux qui étaient universellement connus. Le recueil se divise en dix livres, dont voici les titres : I. *De la bravoure et de la gloire des armes;* II. *Chants funèbres, ou complaintes en l'honneur des morts;* III. *Règles de conduite dans la société;* IV. *Poésies érotiques;* V. *Poésies satiriques;* VI. *Poésies relatives à l'hospitalité;* VII. *Poésies descriptives;* VIII. *Des voyages et du sommeil;* IX. *Facéties;* X. *Critique des femmes.* Le titre de *Hamaça*, qui signifie *héroïque*, convient spécialement à la première de ces parties, qui embrasse à elle seule la moitié du volume; mais l'usage a étendu ce nom à tout le recueil.

Un caractère frappant de ces poésies, c'est que, bien qu'elles remontent aux premiers temps de la littérature arabe, et que la langue s'y montre avec toute sa richesse et toutes les figures du langage, elles sont, en général, moins difficiles à entendre que les œuvres des poëtes plus modernes. C'est que ces poëtes anciens, plus vrais dans la peinture des objets et des sentiments, n'ont pas recours, pour orner leurs pensées, à cet abus de l'imagination, à ces métaphores bizarres et outrées, à ces hyperboles que les poëtes d'une école plus moderne ont recherchés à l'envi. Le *Hamaça* a été commenté par le grammairien arabe Abou-Zacariyya Yahya Tebrizi. Un savant allemand, M. Freytag, en a publié une traduction latine avec notes (Bonn, 1828-1851).

HAMAD, fondateur de la dynastie des Hamadides. V. HAMMAD.

HAMADAN ou **AMADAN**, en latin *Amadia*, ville de Perse, province de l'Irak-Adjémi, à 300 kilom O.-S.-O. de Téhéran, sur l'Hamadan-Tchaï, près du mont Elvend, par 34° 18′ de lat. N., et 46° 26′ de long. E.; 30,000 hab. (Brugsch lui en donne 70,000). A l'exception de quelques centaines de juifs, dont le nombre s'élevait à 50,000 au XIIe siècle, ils appartiennent tous à la tribu turque des Schah-Sewen, qui se sont toujours signalés en Perse par leur esprit indépendant et leurs révoltes continuelles, par lesquelles ils ont poussé le roi de Perse à raser les fortifications de la ville. Manufactures de cuirs, de tapis et de soieries; commerce important. La ville, située sur la grande route commerciale de Bagdad, de Téhéran et d'Ispahan, occupe un espace considérable. Les rues, plantées d'arbres et parsemées de jardins, ressemblent à de véritables promenades. Les environs sont encombrés de ruines, et tout fait présumer que Hamadan était autrefois une cité immense. On remarque dans cette ville de belles mosquées, de nombreux bazars et caravansérails, les restes d'un château détruit par Aga-Mahomet-Khan et d'un palais que l'on regarde comme celui des anciens rois de Médie. Dans le voisinage de la grande mosquée, on montre le tombeau d'Esther et de Mardochée, édifice quadrangulaire, qui renferme deux chambres en briques, surmontées d'une coupole. Sur le plus haut sommet de l'Elwend, d'où l'on découvre au loin les montagnes du Lauristan et du Koûrdistan, se trouve une plate-forme taillée dans le roc, où l'on parvient par plusieurs degrés, et qui est visitée par de nombreux pèlerins, comme le tombeau du fils du roi Salomon.

Du règne de Darius jusqu'à Gengis-Khan, Hamadan fut la résidence d'été des rois de Perse. Presque complétement détruite par Gengis-Khan, prise et ravagée par Timour à la fin du XIVe siècle, elle demeura quelque temps dans l'oubli. En 1722, elle souffrit beaucoup des guerres qui suivirent le détrônement de Schah-Hussein, et plus encore du pillage des Turcs sous Ahmed, pacha de Bagdad. Elle resta sous la domination de la Porte jusqu'au moment où Nadir-Schah repoussa les Turcs au delà du Tigre, et la réunit au royaume de Perse.

HAMADANI (Aboul-Fadhl-Ahmed-ben-Hosein, surnommé), écrivain arabe, également désigné sous le nom de **Bedioz-Zeman** (la *Merveille du siècle*), né à Hamadan en 968 de notre ère, mort à Hérat en 1007. Il suivit les leçons d'Aboul-Hosein-Ahmed-ben-Farés, auteur du dictionnaire connu sous le titre de *Modjmel sil-loghot*, puis quitta sa ville natale à l'âge de vingt-deux ans, passa quelque temps auprès du vizir Aboul-Kasem-Abbad, qui le combla de présents, se rendit ensuite dans le Djordjan, où il entra en relations avec les principaux chefs ismaéliens, puis séjourna à Nischabour (992), où il soutint à son honneur, avec Abou-Becr-Khowarezmi, une lutte d'éloquence qui eut un grand retentissement. En quittant cette ville, Hamadani visita successivement le Khoraçan, le Sedjestan, le Gasnah, et se fixa enfin à Hérat, où il termina sa vie. On raconte qu'il tomba en léthargie, et qu'on le crut mort et on l'enterra. Revenu

à lui, il poussa des cris qui furent entendus; on le retira du tombeau; mais sa frayeur avait été si grande qu'il expira peu d'instants après. Hamadani était doué d'une mémoire et d'un talent d'improvisation prodigieux; il écrivait en vers et en prose, avec une facilité non moins surprenante. Recherché des princes, qui briguaient l'honneur de le posséder, il fut comblé par eux de louanges et de richesses. Tsealebi, dans son *Anthologie*, a inséré un certain nombre de poésies, de sentences et de lettres d'Hamadani, dont nous ne connaissons qu'un seul ouvrage, intitulé *Makamat Mekdiyat* (*Séances de mendicité*). Ce recueil, d'une lecture agréable, d'un style élégant et naturel, est ainsi nommé, dit M. Beauvois, « parce qu'un certain Aboul-Fath-Iskanderi, héros de chacune de ces réunions, demande invariablement l'aumône à la fin des discours qu'il a débités. » Les *séances* étaient au nombre de quatre cents. Il n'en reste que cinquante, dont six ont été traduites par M. de Sacy et publiées dans la *Chrestomathie arabe*, et dont trois figurent, également traduites, dans l'*Anthologie* de M. Grangeret de Lagrange.

HAMADE s. f. (a-ma-de; *h* asp.) Blas. Meuble d'armoiries, qui se compose de trois fasces alésées, et que l'on croit représenter la pièce de charpente appelée chantier, dont on se sert pour soutenir les tonneaux dans les caves : *De Baudin de Salone : D'azur, à la* HAMADE *d'or, accompagnée de trois macles du même.* ‖ On dit aussi HAMAÏDE et HAMÉIDE.

HAMADRYADE s. f. (a-ma-dri-a-de — gr. *hamadruas;* de *hama*, avec, et *drus*, chêne). Mythol. gr. Nymphe des bois, qui naissait avec un arbre et mourait avec lui.

— Mamm. Espèce de singe, du genre cynocéphale.

— Erpét. Section du genre couleuvre.

— Entom. Genre d'insectes lépidoptères, de la tribu des héliconies, dont l'espèce type habite l'Australie.

— Arachn. Genre d'arachnides, se tenant dans les interstices des pierres ou se renfermant dans des feuilles qu'elles rapprochent.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des renonculacées, tribu des anémonées, comprenant deux espèces, qui croissent dans l'Amérique australe.

— **Encycl.** Mythol. Les *hamadryades* sont des nymphes des forêts, d'origine arcadienne. Leur sort était attaché à celui d'un arbre, avec lequel elles naissaient et mouraient, et c'est en cela qu'elles se distinguaient des dryades, qui avaient le privilége de survivre à la destruction de l'arbre qu'elles avaient choisi. Les *hamadryades* affectionnaient surtout le chêne; de là le nom qu'on leur a donné. Au reste, les traditions relatives à ces nymphes sont très-vagues, et souvent contradictoires. Ainsi, Athénée résume cette innombrable famille dans la personne d'Hamadryas ou Hamadryade, sœur et femme d'Oxylus, dont elle eut huit filles, qui furent également appelées Hamadryades, et dont les noms désignent autant d'arbres différents : Carya, le noyer; Balanos, le chêne ou le palmier; Kraneion, le cornouiller; Orea, le hêtre; Aigeiros, le peuplier; Ptelea, l'orme; Ampelos, la vigne, et Suké, le figuier. Mais quelques mythographes prétendent que ces *hamadryades* appartiennent à une espèce différente de celle des premières.

Les *hamadryades* n'étaient donc point immortelles; mais leur existence avait une durée qu'Hésiode fixe à neuf cent trente-trois mille cent vingt ans, ce qui ne s'accorde guère avec la vie ordinaire des arbres. Il ne paraît pas non plus que les *hamadryades* fussent inséparables de l'arbre auquel leur vie était attachée, car Homère nous les représente allant sacrifier à Vénus dans les grottes, avec les satyres. Sénèque rapporte également qu'elles quittaient leurs arbres pour venir entendre les chants d'Orphée. Reconnaissantes envers ceux qui les garantissaient de la destruction, elles se montraient implacables envers les impies qui ne craignaient pas de porter la hache sur les arbres dont elles dépendaient. C'est ainsi qu'Erésichton périt victime de leur ressentiment.

« Cette fiction ingénieuse, qui prodigue les divinités aimables et attache des nymphes à tous les objets qui nous environnent, a je ne sais quel charme attendrissant. Quand je me reporte au temps de la Fable,

Les monts, les bois, les chants, tout s'anime à mes [yeux.
A travers les épis de ces plaines dorées
Je crois voir courir les Napées;
Sur ces coteaux délicieux,
J'écoute les soupirs des tendres Oréades;
Sous ces bosquets mystérieux,
Je cherche les gazons foulés par les Dryades,
Et si, le soir, dans mon jardin,
J'arrose un arbuste malade,
En le baignant, je songe que ma main
Rafraîchit une *Hamadryade.* »

DEMOUSTIER.

V. DRYADES.

HAMAH s. m. (a-mâ; *h* asp.). Oiseau mystérieux, qui, dans les croyances des anciens Arabes, allait, une fois par an, visiter le tombeau de chaque mort, ou qui, selon d'autres, étant né du sang innocent, criait perpétuellement : *Osgouni!* donne-moi à boire le sang du meurtrier.

HAMAH, **HAMA** ou **HAMATH**, ancienne *Epiphania*, ville forte de la Turquie d'Asie (Syrie), dans l'eyalet de Damas, sur l'Oronte, à 120 kilom. N.-E. de Tripoli, à 185 kilom. de Damas, par 34° 55′ de lat. N., et 34° 46′ de long. E.; 44,000 hab. Ch.-l. de *livah* et résidence d'un cheik. Elle est bâtie en grande partie sur les pentes rapides de la rive gauche de l'Oronte et offre de délicieux jardins. Deux petits monticules l'annoncent au voyageur, qui ne voit la ville qu'en y entrant. Les jardins d'Hamah, couverts d'arbres et de fleurs et offrant de charmantes perspectives, sont arrosés par les eaux de l'Oronte, que l'on élève au moyen d'immenses norias, grandes roues de 12 à 15 mètres de diamètre, que le courant du fleuve met en mouvement, et qui tournent avec un bruit bizarre. La ville est entourée de murs et défendue par une forteresse. Ses rues sont, en général, étroites, obscures et malpropres. On y remarque le palais du cheik, plusieurs mosquées que surmontent de hauts minarets, beaucoup de bazars, de caravansérails, de bains publics et d'aqueducs distribuant de l'eau dans toutes les parties de la ville. Hamah possède quelques fabriques de soieries, de draps, de molletons, de ceintures, de turbans, etc., et fait un grand commerce avec Alep, qui lui fournit des marchandises d'Europe. C'est au marché d'Hamah que viennent s'approvisionner les Arabes du désert de Tadmor.

C'est l'ancienne Hamath des livres saints. Elle est souvent mentionnée parmi les Etats frontières de la terre promise, au N. (*Nombres*, XIII, 21; *Josué*, XIII, 5; *Isaïe*, XXXVII, 12; 2e des *Rois*, XVIII, 34, etc.). Hamah porta pendant quelque temps, sous le règne des Séleucides, le nom d'*Epiphania*, en l'honneur d'Antiochus Epiphane; mais son nom arabe actuel est un retour à son ancien nom. De 1273 à 1331, le célèbre cosmographe arabe Aboul-Féda fut gouverneur et prince d'Hamah.

HAMAÏDE s. f. (a-ma-i-de; *h* asp.). Blas. V. HAMADE.

HAMAIDE (LA), village et comm. de Belgique, prov. de Hainaut, arrond. et à 30 kilom. N.-E. de Tournay. Commerce de céréales, de laines et de toiles. L'illustre comte d'Egmont a reçu le jour au château de La Hamaide.

HAMAÏL s. m. (a-ma-il; *h* asp.). Espèce de talisman, en vénération chez les musulmans.

HAMAKER (Henri-Arens), orientaliste hollandais, né à Amsterdam en 1789, mort à Leyde en 1835. Il apprit presque toutes les langues de l'Europe et de l'Asie, acquit une connaissance approfondie de l'histoire et de la géographie de l'Orient et professa successivement l'arabe, le chaldéen et le syriaque à Francker (1815) et à l'université de Leyde (1817). Hamaker, dont l'érudition était immense, a laissé la réputation d'un des premiers orientalistes de la Hollande. Il fit partie d'un grand nombre de sociétés savantes. Ses ouvrages sont très-estimés, bien qu'ils ne soient pas exempts d'erreurs provenant de la rapidité avec laquelle il travaillait. Outre de nombreux mémoires insérés dans divers recueils, on a de lui : *Oratio de religione muhammedica* (Leyde, 1817-1818); *Specimen catalogi codicum mss. orientalium bibliothecæ academiæ Lugduno-Batavæ* (Leyde, 1820, in-4°), avec de précieuses remarques et d'intéressantes notices; *Diatribe philologico-critica monumentorum aliquot punicorum* (Leyde, 1822); *Commentatio ad locum Taky Eddini al Makrizi de expeditionibus a Græcis Francisque adversus Dimyatham* (Amsterdam, 1824, in-4°), ouvrage plein de recherches; *Miscellanea Phœnica* (Leyde, 1828, in-4°); *Leçons sur l'utilité et l'importance de la comparaison grammaticale du grec, du latin et des idiomes germaniques avec le sanscrit* (Leyde, 1834); *Miscellanea samaritana*, ouvrage posthume, etc.

HAMAL (Henri-Guillaume), compositeur belge, né à Liége en 1685, mort en 1752. Il devint, sous la direction de Lambert Pietkin, un excellent chanteur, fut nommé, à vingt-trois ans, maître de musique de l'église de Saint-Trond, puis fut attaché au même titre à la cathédrale de sa ville natale. Ce fut Hamal qui introduisit en Belgique la musique italienne, ce qui opéra toute une révolution musicale dans ce pays. On lui doit des cantates, des morceaux de musique religieuse, etc., qui attestent un talent facile et gracieux.

HAMAL (Jean-Noël), compositeur belge, fils du précédent, né à Liége en 1709, mort en 1778. Envoyé par son père à Rome, il y suivit les leçons d'Amadori, se fit connaître par quelques compositions, puis revint dans sa ville natale (1731), entra dans les ordres et fut nommé maître de chapelle de la cathédrale de Liége. En 1749, il retourna en Italie, s'y lia avec Jomelli et Durante, fit de nouveaux progrès dans son art et composa, à son retour à Liége, ses deux beaux oratorios, *Jonathas* et *Judith*, qui obtinrent un grand succès. Hamal composa ensuite des opéras pleins de grâce, de finesse et de charme mélodique : le *Voyage de Chaufontaine* (1757), opéra en trois actes; les *Ypocontes* (1758), opéra burlesque en trois actes; *Li Fiess di houte si plou* (1758), opéra-comique en trois actes, etc. On lui doit encore des morceaux de musique religieuse, notamment le psaume *In exitu Israel*, à deux orchestres, regardé comme son chef-d'œuvre. Toutes les œuvres de Hamal sont restées inédites, à l'exception de quatre *Symphonies*, publiées en 1743.

HAMALED, montagne de l'île de Ceylan, but de pèlerinage très-fréquenté par les sectateurs du Bouddha. Elle se dresse en forme de pain de sucre. Ses flancs sont nus, arides et d'une pente si rapide, qu'il paraît impossible, au premier coup d'œil, qu'une créature humaine puisse jamais en atteindre le sommet. L'ascension de l'*Hamaled* présente, en effet, les plus grandes difficultés. On rencontre bien les vestiges d'un gigantesque escalier qui, suivant la tradition, allait autrefois du pied de la montagne jusqu'à son sommet; malheureusement, ces marches manquent assez souvent, et il faut alors s'aider de chaînes et de cordes. L'ascension dure plus de sept heures. Mais l'impression profonde d'admiration qui s'empare du pèlerin, à la vue de l'immense horizon qui s'ouvre devant lui quand il atteint le plateau supérieur, lui fait vite oublier ses fatigues. C'est sur ce plateau que se trouve l'empreinte du pied du Bouddha, qui fait l'objet du pèlerinage. Cette empreinte sacrée fut laissée par le dieu lorsque, de son pied, il frappa le sol pour s'élever vers Brahma.

HAMAMÉLÉ, ÉE adj. (a-ma mé-lé; *h* asp. — rad. *hamamélis*). Bot. Qui ressemble ou se rapporte au genre hamamélis.

— s. f. pl. Tribu de la famille des hamamélidées, ayant pour type le genre hamamélis.

HAMAMÉLIDÉ, ÉE adj. (a-ma-mé-li-dé; *h* asp.— de *hamamélis*, et du gr. *idea*, forme). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre hamamélis. ‖ On dit aussi HAMAMÉLIDACÉ.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre hamamélis.

— **Encycl.** La famille des *hamamélidées* renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles alternes, simples, accompagnées de stipules caduques. Les fleurs, en faisceaux, en capitules ou en épis axillaires ou terminaux, sont le plus souvent hermaphrodites, quelquefois polygames ou diclines par avortement. Elles présentent un calice à limbe divisé en quatre ou cinq lobes, réduits quelquefois à des dents courtes et calleuses; une corolle composée de pétales en nombre égal, quelquefois nulle; des étamines ordinairement en nombre double, quelquefois plus nombreuses, à filets très-courts, insérés sur la gorge du calice, les intérieures réduites à de simples écailles; un ovaire adhérent dans sa partie inférieure, à deux loges ordinairement uniovulées, surmonté de deux styles terminés chacun par un stigmate simple. Le fruit est une capsule à deux coques monospermes, et les graines renferment un embryon entouré d'un albumen charnu.

Cette famille comprend les genres suivants, groupés en deux tribus : I. *Hamamélées :* dicoryphe, corylopsis, trichoclade, hamamélis, fothergille, parrotie. II. *Bucklandiées :* bucklandie, sedgwickie. Elle a des affinités avec les cornées et les saxifragées.

HAMAMÉLIS s. m. (a-ma-mé-liss; *h* asp. — *nom gr. d'une plante*). Bot. Genre d'arbustes, type de la famille des hamamélidées et de la tribu des hamamélées, comprenant trois ou quatre espèces, qui habitent la Chine et l'Amérique du Nord : *J'ai vu en Caroline de grandes quantités d'*HAMAMÉLIS. (Bosc.)

— **Encycl.** Les *hamamélis* sont des arbrisseaux à feuilles alternes, qui croissent en Chine et dans l'Amérique du Nord. L'*hamamélis de Virginie* atteint 3 à 4 mètres de hauteur; par le port, il ressemble à l'aune ou au noisetier. Il croît aux Etats-Unis, dans les terres légères, humides et ombragées. Ses feuilles et son écorce contiennent un principe amer et beaucoup de tannin; les graines sont remplies d'une matière huileuse et amylacée, qui peut servir de nourriture. On cultive cet arbrisseau *dans nos jardins*; il croît en plein terre, et se recommande par son feuillage.

HAMAN s. m. (a-man; *h* asp.). Comm. Toile très-fine du Bengale.

HAMANIET, ville de la régence de Tunis. V. SOUSA.

HAMANN (Jean-Georges), écrivain et philosophe allemand, né à Kœnigsberg (Prusse) en 1730, mort à Dusseldorf en 1788. Après des études faites à l'université de Kœnigsberg, il devint précepteur des enfants de la baronne de Budberg, puis de ceux du général de Witten. Il voyagea ensuite en Allemagne, en Hollande et en Angleterre pour le compte d'une maison de commerce de Riga, qui se l'était attaché comme correspondant. Ces occupations mercantiles ne convenaient guère à son caractère; il n'y trouva qu'une occasion d'extrême dissipation. Il les quitta pour retourner dans sa famille, où, du reste, on lui offrit un modeste emploi à la chambre des domaines. Hamann l'occupa durant vingt ans (1763 à 1782), puis se retira pour aller vivre à Dusseldorf et à Munster, en compagnie de son ami, le célèbre philosophe Jacobi. La modique retraite qu'on lui avait accordée n'aurait pas suffi à le faire vivre, si un disciple enthousiaste de ses doctrines philosophiques, du nom de Bucholz, n'avait assuré à ses vieux jours une confortable aisance.

Les écrits d'Hamann n'attirèrent d'abord pas à son nom une grande notoriété. Pendant longtemps sa valeur ne fut connue que de quelques savants. En 1762, Herder, parlant d'un opuscule de lui, intitulé : les *Croisades d'un philologue*, écrivait : « Le philologue a beaucoup lu et il a lu longuement et avec goût, *multa multum;* mais les parfums de la Fable éthérée des anciens, mêlés à des vapeurs gauloises et à des émanations d'humour britannique, ont formé autour de lui un nuage qui l'enveloppe toujours, soit qu'il châtie, comme Junon lorsqu'elle épie son époux adultère, soit qu'il prophétise comme la Pythonisse, lorsque, du haut du trépied, elle révèle en gémissant les inspirations d'Apollon. »

Herder imite ici le style quelque peu emphatique d'Hamann. Gœthe compare ses ouvrages aux livres sibyllins : « On ne peut les ouvrir, dit-il, sans y trouver chaque fois quelque chose de nouveau, parce que chaque page nous frappe diversement et nous intéresse de plusieurs manières. » Hamann est, du reste, un homme à part, qui ne participe par aucun côté au mouvement littéraire et intellectuel de son temps. Il vit de sa vie propre. On a recueilli, en 8 vol. in-12 (Berlin, 1821-1843), la plupart de ses écrits; ce sont des opuscules, souvent des feuilles volantes, écrites sous l'inspiration du moment ou à l'occasion des choses du jour. Il avouait, plus tard, que beaucoup d'endroits de ses ouvrages étaient devenus inintelligibles, même pour lui. Ils ont, d'ailleurs, des titres étranges : les *Mémoires de Socrate, recueillis pour l'ennui du public;* les *Nuées*, *Essais à la mosaïque* (en français); *Apologie de la lettre* H; *Lettre perdue d'un sauvage du Nord; Essai d'une sibylle sur le mariage; Lettres hiérophantiques,* etc. Il y est question de tout, de philosophie, de théologie, de littérature, des événements contemporains, etc. Son originalité consiste surtout dans la forme. La Bible et Rabelais se confondent sans cesse sous sa plume inspirée jusqu'à l'ivresse. C'est un malade qu'on peut considérer comme un objet d'études psychologiques. Comme penseur, le **Mage du Nord** (on l'appelait ainsi) était un adversaire systématique des idées de son siècle. Quand on veut l'apprécier, il faut surtout l'étudier en détail, car il n'y a pas d'ensemble dans son œuvre, qui est un amas d'idées incohérentes exprimées d'une façon originale. Hamann se montre souvent mystique effréné et même chrétien étroit. Il estime que la philosophie n'a pour but que d'éclairer la révélation. Il est vrai que son christianisme mystique confine souvent au panthéisme. « Le dogme de l'incarnation, dit-il, est le symbole de l'unité de la nature humaine et de la nature divine... Tout est divin, et tout ce qui est divin est en même temps humain... Tout est divin, et dès lors la question de l'origine du mal n'est plus qu'une dispute de mots, une vaine discussion scolastique... Tout est plein de Dieu... Le chrétien seul qui vit en Dieu est un homme vivant, un homme éveillé; l'homme naturel est plongé dans le sommeil. »

Il professe la doctrine de l'identité ou de la coïncidence absolue des extrêmes opposés. Ce principe, il avoue l'avoir trouvé chez Giordano Bruno, et il déclare que le principe de Bruno vaut mieux que toute la critique de Kant.

En somme, il n'a pas écrit un ouvrage considérable et qu'on puisse lire aujourd'hui; mais on ferait de lui un recueil d'extraits du plus haut intérêt littéraire et philosophique. Hamann est fort estimé en Allemagne. « Le grand Hamann, dit Jean-Paul Richter, est profond comme le ciel, mais sur ce ciel il y a des nébuleuses mystérieuses qu'aucun œil humain ne pourra résoudre. »

Pour nous, Français, amis de la clarté, cette parole d'un admirateur d'Hamann est sa condamnation définitive. Nous pourrions pardonner d'être obscur; mais il faut être Allemand pour permettre qu'on soit inintelligible.

HAMANSPACHA ou **HANAN-PACHA** (le *haut monde*), le ciel, le lieu, dans la mythologie américaine, où vont habiter les justes après leur mort. La félicité de ce paradis consiste dans la profonde tranquillité de l'âme et du corps.

HAMASTRIS s. m. (a-ma-striss; *h* asp.). Bot. Syn. de MYRIASPORE.

HAMATAN s. m. (a-ma-tan; *h* asp.). Syn. de HARMATTAN.

HAMATH, ville de la Turquie d'Asie. V. HAMAH.

HAMATHIONIQUE adj. (a-ma-ti-o-ni-ke; *h* asp.). Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide euxanthique : *Acide* HAMATHIONIQUE.

HAMAUX s. m. pl. (a-mô; *h* asp.). Pêche. Nappe de tramail à larges mailles.

HAMAXA s. f. (a-mak-sa — mot gr. qui signif. *chariot*). Astron. Constellation du Chariot ou de la Grande Ourse.

HAMAXOBIENS, nom primitif des Sarmates.

HAMAZASB, gouverneur d'Arménie, de la race des Mamigoneans, mort en 658. Il était maître d'une partie du pays de Daron et avait acquis une grande réputation par son courage et son goût pour les lettres, lorsqu'il fut nom-

mé, en 654, patrice d'Arménie, avec charge d'exercer le pouvoir civil dans ce pays au nom du calife de Bagdad. Les Arabes ayant surchargé d'impôts l'Arménie, Hamazasb, de concert avec Vart, investi de l'autorité militaire, leva l'étendard de la révolte et fit alliance avec l'empereur de Constantinople qui lui donna le titre de curopalate (656). A cette nouvelle, le calife se mit à la tête d'une puissante armée pour comprimer la révolte; mais il mourut au moment où il allait entrer sur le territoire arménien (657). Son successeur Moawia ayant montré des dispositions conciliantes à l'égard de l'Arménie, Hamazasb conclut avec lui un traité et mourut peu après. Son frère, Grégoire Mamigonien, lui succéda.

HAMBACH, village de la Bavière rhénane, à 6 kilom. de Neustadt; 2,207 hab. Le château de Hambach devint célèbre en 1832 par une fête populaire qui y réunit un grand nombre de patriotes allemands. Les tendances libérales qui se manifestèrent à cette occasion donnèrent de vives inquiétudes aux souverains de l'Allemagne, qui firent interdire ces réunions et entamèrent des poursuites contre plusieurs des assistants.

HAMBERGER (Georges-Erhard), médecin et mathématicien éminent, né à Iéna en 1697, mort en 1755. Il suivit d'abord les leçons de mathématiques que professait son père; mais, bientôt emporté par son goût pour la médecine, il suivit des cours d'anatomie et fut reçu docteur en 1721. Quatre ans plus tard, il fut nommé professeur extraordinaire de médecine, médecin pensionné en 1729, et devint enfin, en 1731, professeur ordinaire. En 1744, il professait en même temps la physique, la botanique, l'anatomie et la chirurgie. Devenu recteur de la Faculté en 1748, il conserva ces fonctions jusqu'à sa mort.

Hamberger fut un des partisans les plus résolus de la doctrine iatro-mathématique. Ce savant professeur tenta d'appliquer les sciences mathématiques à la médecine, et prétendit expliquer la structure et le jeu de l'organisme humain par les lois de la mécanique. L'application de son système aux phénomènes de la respiration l'engagea dans une polémique fort vive avec Haller. Il expliquait l'inspiration par la destruction de l'équilibre entre le fluide atmosphérique et l'air qu'il admettait entre les poumons et la plèvre. Il prétendait que les muscles intercostaux diffèrent quant à leur manière d'agir. Selon lui, les externes relèvent les côtes et les internes les abaissent. Haller réfuta ces théories, en prouvant qu'il n'y a point d'air entre les poumons et la plèvre, et mit hors de doute la véritable action des muscles intercostaux.

Hamberger chercha aussi à expliquer la circulation du sang par les lois de l'hydraulique et de l'hydrostatique. Selon lui, les oreillettes du cœur n'ont pas besoin d'une force musculaire particulière; leur figure géométrique explique suffisamment l'action qu'elles produisent. Enfin il proposa, pour expliquer les sécrétions, une théorie qui ne s'appuie nullement sur les faits.

Les principaux ouvrages d'Hamberger sont: *Dissertatio mathematico-medica de venæ sectione* (1729); *Dissertation sur le mécanisme des sécrétions dans le corps humain* (1746), couronnée par l'Académie de Bordeaux; *De respirationis mecanismo et usu genuino dissertatio* (Iéna, 1748); *Physiologia medica, de actionibus corporis humani sani doctrina* (Iéna, 1751); *De frigore morbifico* (Iéna, 1725, in-4o); *De partialitate acus magneticæ* (Iéna, 1727, in-4o); *De primis fluidorum phenomenis* (Iéna, 1724, in-4o); *De malignitate in morbis* (Iéna, 1725); *Elementa physices* (Iéna, 1827), longtemps classique en Allemagne; *De inflammationum pathologia* (Iéna, 1745, in-4o); *De apoplexia, tremore, gangrena, scorbuto frigido, natura febris, suffocatione, obstructione*, etc., etc.; enfin une foule de mémoires et de monographies sur les diverses branches de la physique, de la médecine, de la physiologie et de la chirurgie, dont l'énumération serait trop longue.

HAMBERGER (Adolphe-Frédéric), fils du précédent, né à Iéna en 1727, mort dans cette ville en 1756. Il promettait d'être un physicien distingué lorsqu'il fut enlevé par une mort prématurée. On a de lui: *De calore in genere* (1748); *De calore humano naturali* (1748). — Adolphe-Albert HAMBERGER, frère du précédent, né à Iéna en 1731, mort en Esthonie vers 1785, étudia la médecine et la physique, et publia: les *Causes du mouvement des planètes* (Iéna, 1772); *Traité général de la science naturelle expérimentale* (Iéna, 1774); *Essai d'un système de science naturelle* (Iéna, 1780).

HAMBERGÈRE s. f. (an-bèr-jè-re; *h* asp. — de *Hamberger*, n. pr.). Bot. Syn. de CACOUCIE. ‖ On dit aussi HAMBERGIE.

HAMBOURG s. m. (an-bour; *h* asp.). Comm. Tonneau où l'on met des saumons salés. ‖ Tonneau à bière.

HAMBOURG (*Hamburgium*, *Hammonia*, *Hochburi-Castellum*), ville libre d'Allemagne, ch.-l. de la république du même nom, sur la rive droite de l'Elbe, près de son embouchure dans la mer du Nord, à 465 kilom. N.-E. de Francfort-sur-le-Mein, à 115 kilom. de Brême et à 850 kilom. de Paris; par 53o 33′ 5″ de latit. N., et 7o 37′ 59″ de longit. E.; 518,000 hab. Gymnase, école de navigation, institut anatomique, institut de sourds-muets, société pharmaceutique, bibliothèques, collections d'objets d'art, observatoire, jardin botanique.

Hambourg est une des villes les plus industrielles et les plus commerçantes de l'Europe; mais elle se distingue moins par son industrie que par l'importance de son commerce. Toutefois, elle possède de nombreuses usines, notamment: des raffineries de sucre, dont les produits sont exportés en Suède, en Norvége, en Russie et en Danemark; des fabriques de carrosses, de wagons, de tabac, de cannes, de produits chimiques, de machines, de chocolat, de fleurs artificielles, de gants, de cuirs vernis; des fonderies, des tanneries, des teintureries, etc.

La position géographique de Hambourg en fait une place de commerce de premier ordre et le principal entrepôt d'importation et d'exportation de l'Allemagne du Nord. La profondeur de l'Elbe, qui se jette dans la mer Germanique à 105 kilom. au-dessous de Hambourg, permet aux vaisseaux les plus pesamment chargés de la remonter, à la marée haute, jusqu'au port de la ville, où aboutissent de nombreux canaux. Le port, dans lequel il entre en moyenne 4,000 à 5,000 navires par an, et dont les importations et les exportations s'élèvent à un chiffre énorme, se compose de trois parties: le *Jonas-Hafen*, le *Rummel-Hafen* et le *Binnen-Hafen*. Il offre de tout temps un aspect pittoresque et animé, car plusieurs centaines de navires y sont continuellement à l'ancre. Le chiffre des importations en 1865 accuse un poids de 27,986,000 quintaux, représentant une valeur de 972,308,000 francs. L'exportation comprend, cette même année, 23,410,000 quintaux, d'une valeur de 920,141,000 francs. Ensemble, 61,769,000 quintaux, d'une valeur de 1,892,449,000 francs. Les importations consistent surtout en café, sucre, tabac, riz, indigo, coton, vins, froment, tissus de soie, de laine, de coton, de lin, etc. Les exportations portent principalement sur le café, le sucre, le coton brut, le tabac, l'indigo, le froment, les laines, le coton filé, les tissus de soie, de laine, de coton et de lin.

L'Alster divise Hambourg en deux villes bien différentes d'aspect: la vieille ville et la ville neuve. « La vieille, dit M. Louis Viardot, avec ses canaux tortueux et ses hauts pignons percés à jour d'une multitude de petites fenêtres, est tout hollandaise et sent le moyen âge à faire pâmer d'aise les amateurs de bric-à-brac historique. La nouvelle, au contraire, avec ses rues tirées au cordeau, ses grandes maisons carrées en brique, est tout anglaise et d'une modernité si complète qu'on la prendrait pour une de ces somptueuses ruches humaines promises à l'avenir par les apôtres du phalanstère. » Du reste, Hambourg n'est pas seulement une des villes les plus riches du monde entier, « elle est aussi, ajoute M. Joanne, la plus belle ville du nord de l'Europe. »

Hambourg renferme plusieurs monuments qui méritent une description particulière.

L'église Saint-Michel, édifice du XVIIIe siècle, est surmontée d'une tour de 152 mètres de hauteur, qui est une des plus hautes de l'Europe, et d'où l'on découvre une vue très-étendue. Les autres églises principales sont Saint-Nicolas et Saint-Pierre, détruites par l'incendie de 1842, et reconstruites depuis. La partie de la tour de Saint-Pierre qui a résisté aux flammes est conservée comme un souvenir de cette immense catastrophe. L'Ecole (*Schulgebæude*), construite en 1834, dans le style italien, renferme un collége, une bibliothèque de 150,000 volumes et un musée d'histoire naturelle. L'hôpital (*Krankenhaus*) peut recevoir de 4,000 à 5,000 malades. La chapelle est ornée d'un tableau d'Overbeck, le *Christ au jardin des Oliviers*. Dans le faubourg Saint-Paul s'élève un hôpital israélite, construit aux frais du banquier Salomon Heine. Le théâtre de la ville (*Stadt Theater*) est un des plus vastes de l'Allemagne. Le palais de la Bourse, qui, par une sorte de miracle, échappa aux flammes en 1842, est un vaste et bel édifice, dans lequel on trouve la *Bœrsenhalle*, lieu de réunion avant et après la bourse; la bibliothèque du commerce, riche en ouvrages modernes de géographie, de statistique et d'histoire, et une belle collection de tableaux. Nous citerons, en outre, la nouvelle Banque, le nouvel hôtel de ville et le *Binnen Alster*, bassin formé par l'Alster. « Ce bassin, dit M. Ad. Joanne (*Allemagne du Nord*), a 762 pas environ de circonférence; il est peuplé de cygnes, sillonné de barques et entouré des plus belles maisons de la ville. Les rues ou boulevards qui le bordent sont les promenades favorites des Hambourgeois. L'Alster sort de ce bassin sous un pont appelé Reesendambrücke, et qui a 40 mètres de largeur. »

D'abord humble hameau de pêcheurs, Hambourg devint en peu de temps une bourgade importante, lorsque des trafiquants, qui avaient reconnu les avantages d'une localité si rapprochée de la Baltique et de la mer du Nord, et baignée par un grand fleuve comme l'Elbe, furent venus s'y fixer. Vers l'an 808, Othon, délégué de Charlemagne pour défendre la ville contre les Normands, construisit un château (*Burg*) près de la forêt de la Hamme, d'où est venu le nom de Hambourg. Une tradition fait venir ce nom du dieu Ham, et une autre le dérive d'un fameux lutteur appelé Hama. Les priviléges que lui avait accordés Charlemagne furent étendus par l'empereur Frédéric Ier (1189), l'empereur Sigismond (1438) et Adolphe IV, comte de Holstein-Schauenbourg (1225-1240). Dès le commencement du XIIIe siècle, le commerce de Hambourg était parvenu à un haut degré de prospérité. Ce fut en 1241 que cette ville forma avec Lubeck la ligue hanséatique, dont elle fut l'une des gloires et le plus ferme soutien. « Ses nombreuses flottes marchandes, dit M. Groux, parcouraient toutes les mers voisines, et dirigeaient parfois des expéditions hardies, sous l'escorte de gros vaisseaux de guerre, vers les côtes de France, d'Angleterre, d'Espagne et de Flandre. Plus d'une fois l'on vit l'armée navale hambourgeoise nettoyer les mers des essaims de pirates qui les infestaient, et elle prit une large part à la destruction de ces forbans qui, sous prétexte de ravitailler la place de Stockholm assiégée par l'armée de la reine Marguerite de Danemark, avaient pris le nom de Frères vitaliens. Plus tard, dans la guerre du Slesvig-Holstein, suscitée par Eric, roi de Danemark, de Suède et de Norvége, qui revendiquait la possession du duché de Holstein, les forces de terre et de mer des Hambourgeois furent souvent d'un grand poids dans la balance. Au commencement de l'année 1420, douze des plus gros vaisseaux de la ville impériale attaquèrent et détruisirent à l'embouchure de l'Elbe l'escadre beaucoup plus nombreuse des Danois. Dans d'autres circonstances encore, on vit le pavillon hambourgeois, réuni à celui des autres villes de la Hanse, décider du sort des rois du Nord, et l'histoire de Suède rapporte que la Hanse disposa des destinées de ce pays lorsqu'elle réunit toutes ses forces, en 1364, pour placer Albert de Mecklembourg sur le trône. Hambourg se mettait toujours à la tête de ces entreprises, dont le but était, au fond, de s'assurer des priviléges. » L'acte de navigation du roi Richard II d'Angleterre (1381), en restreignant les priviléges d'Hambourg, porta un rude coup à sa prospérité commerciale. Pendant la guerre de Trente ans, une foule de riches négociants se réfugièrent à Hambourg et y transportèrent leurs capitaux et leur industrie. L'émigration française fut aussi pour cette ville une source de richesses; mais cette prospérité fut subitement troublée par les guerres qui ensanglantèrent l'Allemagne et presque toute l'Europe au commencement de ce siècle. En 1801, les Danois prirent possession de la ville et lui imposèrent une contribution énorme. Occupée par les Français en 1806, évacuée à la suite du traité de Tilsitt, en 1807, elle fut réunie à l'empire français en 1810, et devint le chef-lieu du département des Bouches-de-l'Elbe. Prise par les Russes en 1813, elle ne tarda pas à être réoccupée par les Français, sous le commandement du général Davout, qui s'y maintint jusqu'à la première Restauration, en mai 1814. En 1815, elle entra dans la Confédération en qualité de ville libre. En 1842, la ville fut détruite en partie par un incendie qui dura trois jours et réduisit en cendres trois églises, l'hôtel de ville, la Bourse et quelques autres édifices d'une grande valeur historique; mais, comme la plupart des maisons étaient assurées, cet incendie, dont on avait tant redouté les suites, ne fut pas précisément une calamité publique pour Hambourg, car il fit disparaître une foule de rues étroites et tortueuses et de maisons mal bâties, et fut cause de la construction de rues magnifiques, de canaux, de ponts et de belles boutiques.

HAMBOURG (RÉPUBLIQUE DE). Elle se compose de quatre fractions, dont la principale, située autour de la ville et s'étendant surtout au N. et au S.-E., comprend le petit pays appelé Vierlœnden, dont la souveraineté appartient en commun à Hambourg et à Lübeck, de plusieurs îles et d'un petit territoire sur la rive gauche de l'Elbe, vis-à-vis de la ville, du territoire de Cuxhaven, à l'embouchure et sur la rive gauche de l'Elbe, et de quelques petites îles aux environs, dans la mer Germanique et l'estuaire de l'Elbe. L'ancienne constitution politique de Hambourg portait tous les caractères aristocratiques de la grande propriété. L'exclusion qu'elle renfermait à l'égard de certaines communions chrétiennes et à l'égard des Israélites fut levée en 1849. La constitution actuelle est représentative. L'assemblée de la bourgeoisie se compose de 192 membres, dont 60 sont délégues par les autorités judiciaires et administratives, 48 sont pris parmi les propriétaires fonciers et choisis par eux, et 84 élus par le suffrage universel direct. Cette assemblée partage le pouvoir législatif avec le Sénat qui, de son côté, représente la ville à l'étranger, exerce le pouvoir exécutif et dirige l'administration. Le Sénat est composé de 18 membres. Un tribunal de 1re instance juge toutes les affaires civiles et criminelles; les affaires commerciales sont réservées au tribunal de commerce. L'appel de ces deux juridictions est porté à la cour supérieure, dont les arrêts sont définitifs toutes les fois que le jugement de 1re instance est confirmé; dans le cas contraire, les affaires sont jugées en dernier ressort par la cour suprême. La superficie de la république est de 385 kilom. carrés; sa population, d'environ 188,000 hab. Le budget des recettes s'élevait, en 1865, à 16,217,763 francs, et celui des dépenses à 16,217,500 francs. La dette publique, y compris l'emprunt de 68 millions contracté en 1842, s'élève à 116 millions. La république de Hambourg occupait, dans la ci-devant Confédération germanique, le dix-septième rang, et devait fournir 2,163 soldats. Comme tous les Etats de l'Allemagne du Nord, elle est entrée dans la Confédération dont la Prusse, victorieuse à Sadowa, est en réalité la maîtresse absolue, et qui met aujourd'hui sa puissance militaire au premier rang parmi les Etats de l'Europe.

Hambourg (SIÉGE DE), un des faits militaires qui ont le plus illustré la vie du maréchal Davout, et qui jetèrent un dernier éclat sur les exploits de la grande armée. Placé dans cette ville d'une importance capitale, après la déplorable campagne de Russie, il avait reçu l'ordre d'appuyer une partie de l'armée française dans son mouvement sur Berlin; mais les batailles de Gross-Beeren et de Dennewitz rendirent sa coopération impossible, et il ne lui resta plus qu'à soutenir contre la coalition un siége que ses talents et son indomptable fermeté devaient rendre un des plus mémorables de l'histoire. Davout connaissait tout le prix de cette place, qui devait être pour Napoléon un précieux objet de compensation dans les négociations de la paix future, qui formait notre lien avec le Danemark et contenait le dépôt d'un immense matériel créé par la France.

Davout, dans la prévision du siége qu'il allait avoir à soutenir, avait accumulé dans Hambourg les munitions et les vivres, et avait enfermé la place, ainsi que les îles de l'Elbe, dans un vaste système de défense, où il eût fallu 100,000 hommes et d'habiles ingénieurs pour le forcer. D'un caractère inflexible, sans être cruel, il ne reculait devant aucune extrémité dès qu'il s'agissait d'assurer la réussite de ses projets; mais il restait dans des limites rigoureuses, obéissant impitoyablement aux calculs de la prudence, jamais à la passion. Ainsi il fit prévenir les Hambourgeois qu'à la première apparition de l'ennemi toutes les habitations nuisibles à la défense seraient détruites; il leur enjoignit ensuite de se pourvoir de vivres, car toute famille dépourvue de moyens de subsistance serait renvoyée de Hambourg. Ces mesures extrêmes furent exécutées à la lettre, et 20,000 habitants, c'est-à-dire le quart de la population, durent aller chercher un refuge hors des murs de la ville.

Davout se vit bientôt assailli par le corps d'armée du général Benningsen, auquel il tua 7,000 à 8,000 hommes dans divers combats, ce qui ralentit l'ardeur des assiégeants. Les troupes russes, arrivées devant Hambourg au mois de septembre 1813, interceptèrent toutes nos communications avec la France; mais Davout ne s'émut point de cet isolement, et résolut de tenir tant qu'il aurait des soldats, des munitions et des vivres. Or, il avait avec lui plus de 30,000 excellents soldats, qui partageaient la confiance et la fermeté de leur intrépide chef. Comme il payait rigoureusement les vivres qu'il prenait, les travaux qu'il prescrivait, les démolitions qu'il faisait exécuter, il résolut de consacrer à ces dépenses la contribution à laquelle la ville de Hambourg avait été taxée pour sa révolte récente. Mais nos revers ayant rendu la hardiesse aux Hambourgeois, ils refusèrent d'acquitter cette contribution. Alors Davout s'empara de 13 millions de la Banque et les consacra aux services publics; puis, sans se soucier des cris de colère et des calomnies des habitants, sans s'émouvoir des boulets de l'ennemi, il continua son indomptable résistance. Il passa ainsi près de huit mois sans recevoir ni un ordre ni une nouvelle de son pays. Enfin, dans les premiers jours d'avril, Benningsen lui apprit la capitulation de Paris et l'abdication de l'empereur. Davout répondit que le commandant d'une place assiégée n'était pas tenu de croire à des bruits répandus par l'ennemi, et que, dans tous les cas, si son souverain avait essuyé des revers, il ne se croyait pas pour cela dégagé de ses devoirs d'homme d'honneur. Piqué au vif, le général russe ordonna une nouvelle attaque, exécutée au nom des Bourbons, et le drapeau blanc déployé à côté du drapeau russe. Davout fit tirer sur les deux drapeaux sans distinction, et reçut Benningsen de manière à lui ôter l'envie de recommencer. Celui-ci recourut de nouveau aux négociations; Davout répondit qu'il ne traiterait que sur un ordre écrit, émané du nouveau gouvernement français, et que, même dans ce cas, il ne remettrait pas Hambourg aux ennemis, mais aux personnages qui représenteraient Louis XVIII. Certes, quelques reproches qu'on puisse adresser à l'illustre maréchal, pour l'inflexibilité qu'il déploya dans ces circonstances à l'égard de la place qu'il avait à défendre, on ne peut qu'admirer l'indomptable fermeté avec laquelle il soutint l'honneur du drapeau tricolore. Et il fallut bien que Benningsen en passât par ces conditions. Enfin, un propre membre de sa famille étant arrivé avec des communications officielles du gouvernement provisoire, il assembla ses soldats le 28 avril, leur annonça la restauration des Bourbons et leur fit prendre la cocarde blanche. Mais il ne remit la place qu'au général Gérard, porteur d'un ordre signé de Louis XVIII.

HAMBOURGEOIS, OISE s. et adj. (an-bour-joi, oi-ze; *h* asp.). Géogr. Habitant de Hambourg; qui appartient à cette ville ou à

ses habitants : *Les* HAMBOURGEOIS. *Les autorités* HAMBOURGEOISES.

— s. f. Comm. Etoffe de soie pour robes et pour rubans, dont l'usage paraît avoir commencé vers 1780, et qui est un taffetas sur lequel est superposé un très-petit poil, flottant tantôt dessus, tantôt dessous, de la même couleur que le fond ou d'une couleur opposée.

HAMBOUVREUX s. m. (an-bou-vreu ; *h* asp. — de *Hambourg* et de *bouvreuil*). Ornith. Espèce de bouvreuil, qu'on trouve aux environs de Hambourg : *Le* HAMBOUVREUX *est un peu plus gros que notre bouvreuil.* (V. de Bomare.)

HAMBRE s. m. (an-bre). Bot. Arbre du Japon, peu connu.

HAMBRÉGE s. m. (an-bré-je). Armur. Garniture intérieure d'un gantelet.

HAMBROECK (Antoine), pasteur de l'Eglise réformée, surnommé le **Régulus hollandais.** Il était missionnaire à l'île Formose, lorsque les Hollandais en furent chassés par les Chinois, en 1662, et il y fut massacré dans les circonstances que nous allons rappeler. Le fameux pirate chinois, Coxinga, chassé par les Tartares, résolut de s'emparer de Formose afin de pouvoir continuer la guerre avec avantage. Il débarqua à la tête de 25,000 hommes et mit le siége devant Taï-Ouan, le principal établissement des Hollandais. Hambroeck, sa femme et deux de ses enfants tombèrent aux mains des assiégeants. Coxinga, arrêté par la résistance de l'ennemi, résolut d'envoyer Hambroeck auprès de lui, pour l'inviter à se rendre au plus vite, menaçant le missionnaire de la peine de mort, s'il échouait dans son ambassade. Hambroeck se rendit, en effet, auprès de ses concitoyens ; mais, au lieu de les engager à capituler, comme il aurait dû le faire s'il avait préféré sa vie à l'honneur de son pays, il les invita de toutes ses forces à la résistance. On voulut le retenir pour l'arracher à la mort qui l'attendait à son retour auprès de Coxinga ; mais il n'y voulut pas consentir, malgré les larmes de deux de ses enfants qui étaient dans la place. « J'ai promis, dit-il, d'aller reprendre mes fers. Je ne voudrais pas que des barbares, des idolâtres pussent reprocher à un chrétien d'avoir manqué à son serment par peur de la mort. » Coxinga l'attendait. Dès qu'il eut appris l'insuccès de son ambassade, il le fit décapiter, en présence de sa femme et de ses enfants. Ce noble dévouement fut inutile, car les Hollandais durent capituler.

HAMBURG, bourg des Etats-Unis, dans l'Etat de Delaware, sur le fleuve de ce nom ; 2,300 hab. Pêcheries, navigation, commerce. ‖ Autre bourg des Etats-Unis, dans l'Etat de New-York, sur le lac Erié, au S. de Buffalo ; 4,000 hab. ‖ Autre, dans l'Etat de la Caroline du Sud, sur la Savannah, vis-à-vis d'Augusta ; 3,000 hab. Fonderie de canons, connue sous le nom de fonderie de Whitney.

HAMBURGE s. m. (an-bur-je). Ichthyol. Nom vulgaire de la carpe carassin.

HAMBURGUM AUSTRIÆ, nom latin de HAIMBURG.

HAMBYE, bourg et commune de France (Manche), cant. de Gavray, arrond. et à 19 kilom. de Coutances ; pop. aggl., 297 hab. ; — pop. tot., 2,907 hab. Fonderie de cloches, filature de laine, bonneterie, corderie.

Hambye était au moyen âge le siége d'une baronnie importante, dont le titulaire accompagna Guillaume le Conquérant en Angleterre et devint un des plus puissants seigneurs de la Normandie. A l'époque des guerres anglaises, le château de Hambye résista longtemps à toutes les tentatives d'occupation ; mais, en 1417, assiégé par le duc de Glocester, il dut se rendre et recevoir une garnison ennemie. Aux termes de la capitulation qui fut signée, tous les habitants du territoire qui refusaient de reconnaître la domination anglaise eurent le droit de se retirer ailleurs. Henri V fit don de la baronnie de Hambye au célèbre comte de Suffolk, et elle demeura dans cette maison jusqu'en 1450, époque où les Français réussirent à rentrer en possession du château, grâce au succès récent de la bataille de Formigny. La baronnie de Hambye fut alors rendue à ses anciens maîtres ou tout au moins à leurs héritiers. Aujourd'hui le château de Hambye n'est plus qu'une ruine pittoresque dominant le village.

A 2 kilom. de Hambye, au pied d'un coteau boisé dominant la vallée de la Sienne, se voient les ruines d'une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, dont la fondation remonte au milieu du XIIe siècle. Les restes de l'abbaye, classés parmi les monuments historiques, se composent de deux corps de logis, dont l'un contient la salle capitulaire, la chambre des morts et les chambres des religieux. L'église (XIIe, XIIIe et XIVe siècle) est malheureusement mutilée, mais elle offre d'intéressants détails d'architecture.

HAMCONIUS ou **HAMKEMA** (Martin), poëte et écrivain belge, né à Follega (Frise) vers 1550, mort vers 1620. Fervent catholique, il dut s'expatrier à trois reprises par suite de ses opinions religieuses et fut successivement bailli et receveur de Follega, inspecteur des digues, bailli de Donjewarstal. Entre autres écrits, il a laissé : *Certamen catholicorum cum calvinistis, continuo charactere conscriptum* (Munich, 1607, in-4°, en vers) ; *Frisia, seu de viris rebusque Frisiæ illustribus libri II* (Franeker, 1620, in-4°) ; *Theatrum regum, pontificum et principum Frisiæ* (Amsterdam, 1623).

HAMD-ALLAH-MOSTAWFI (Hamdallah-ben-Abou-Becr-ben-Hamd-ben-Nasr-Cazwini, plus connu sous le nom de), historien et géographe persan, né à Cazouyn, mort en 1349 de notre ère. Il remplit les fonctions de secrétaire auprès du vizir Fadhl-Allah-Baschid-ed-din et de son fils Ghéiats-ed-din. Hamd-Allah est l'auteur de : *Tarikh-i Gozideh* ou *Guzideh* (*Histoire choisie*), ouvrage composé en 1329, et qui offre un résumé fait avec beaucoup de soin de l'histoire d'Orient depuis la création du monde. Defrémery en a traduit et publié un long fragment, sous le titre de *Histoire des Seldjoukides et des Ismaéliens* ou *Assassins de l'Iran*, avec notes (Paris, 1849, in-8°) ; on lui doit aussi *Nozhet-al-Coloub* (*Réjouissance des cœurs*), ouvrage dans lequel il traite des questions scientifiques et décrit les principales villes de la Perse.

HAMDAN, fondateur d'une secte musulmane. V. CARMATH.

HAMDEN (John), célèbre homme politique anglais. V. HAMPDEN.

HAMDI TCHÉLÉBI, poëte turc, né à Goinik, dans le sandjiak de Boli, en Roumélie, mort en 1513 de notre ère. Il était l'ami du célèbre poëte persan Djami, qu'il prit pour modèle. Il s'était d'abord adonné aux études scientifiques. Il dédia à Bajazet II une de ses plus belles œuvres, dans l'espoir d'obtenir une riche récompense ; mais, trompé dans son attente, il effaça la dédicace élogieuse du commencement, et, dans une autre pièce, il se plaignit amèrement de cette injure faite à son talent. Il a composé de nombreux gazels, mais il est plus connu par ses œuvres de longue haleine : *Iousouf et Zuleïka*, qu'il avait dédiée au sultan Bajazet ; *Medjnoun et Leïla*, histoire de ces deux amants célèbres, qui ont tant de fois inspiré les poëtes orientaux ; *Mevledi djesmani* (la *Naissance corporelle*) ; *Mevledi rouhani* (la *Naissance spirituelle*) ; *Mevledi elouchaq* (le *Compagnon des amants*) ; *Kiafet namè* (*Livre des signes extérieurs*), sorte de traité didactique de physiognomonie, et différents autres ouvrages. Quelques fragments seulement ont été traduits par M. de Hammer.

HAMÉARIS s. m. (a-mé-a-riss). Entom. Syn. de NÉMÉOBIE.

HAMEAU s. m. (a-mô ; *h* asp. — du germanique : gothique *hains*, bourg, bourgade, village ; anglo-saxon *hâm* ; scandinave *heim*, ancien allemand *haim, haima, heim*, que l'on a rapproché depuis longtemps du grec *kômê*, village, le même que le lithuanien *kaimas*, *kemas*, village. La racine grecque est *ki*, dans *keimai*, exactement le sanscrit *çi*, reposer, en latin *jacere*. Comparez le grec *kôma*, sommeil, *koimaô*, je dors, *koitê*, lit. Le village désignait ainsi le lieu du repos. Comme le remarque Chevallet, *ham* ou *heim* s'est conservé dans beaucoup de noms propres de villes et de villages, soit en Allemagne, soit en Angleterre : *Buckingham, Nottingham, Walsingham, Hambourg, Openheim, Papenheim*, etc. En France, et particulièrement en Picardie, bon nombre de localités portent le nom de *Ham, Hames, Han, Hamel, Hamelet* ; beaucoup d'autres portent un nom composé de *ham* et d'un autre mot, qui peut être un nom propre d'homme ; telles sont : *Grignan*, dont l'ancien nom était *Greinhanum* ; *Eaulignan*, de *Eaulinhanum* ; *Sérignan*, de *Serinhanum*. On disait autrefois *hamil* au lieu de *hameau*). Agglomération d'un petit nombre de maisons ne formant pas une commune, et écartées du lieu où est l'église paroissiale et la mairie : *Un petit* HAMEAU. *Le* HAMEAU *de Fleury est situé dans une position très-agréable.* (Dulaure.)

Non, Rome subjuguant l'univers abattu,
Ne vaut pas un *hameau* qu'habite la vertu.

DELILLE.

— Syn. Hameau, village. Il y a des *villages* presque aussi grands que les bourgs ; mais les maisons y sont moins nombreuses, plus éparses ; il ne s'y tient point de marché, et, au point de vue militaire, ils ne présentent point l'idée d'un poste qui peut être défendu stratégiquement ; cependant les habitations sont déjà assez nombreuses pour donner l'image affaiblie d'une petite ville, dont la plupart des habitants seraient des cultivateurs. Le *hameau* est beaucoup plus petit que le *village* : ce n'est qu'un petit groupe de maisons rustiques, rassemblées au hasard, et n'ayant pas même une église ou une maison municipale qui lui appartienne en propre.

— Allus. littér. Hameau des Petits-Soins, Hameau imaginaire de la carte du Tendre, dans le roman de *Clélie*. V. CLÉLIE et CARTE. En littérature, on rappelle le *hameau des Petits-Soins* en parlant des galanteries, des attentions que se prodiguent les jeunes amants.

Voici quelques exemples où il y est fait allusion :

« Nous avons fait de la Creuse le fleuve du *Tendre*, et de Saint-Sylvain le *village des Petits-Soins* ; mais, pour le sentiment, nous en remontrerons à tous les amants réunis de l'*Astrée*, de *Cyrus* et de la *Polexandre*. »

J. SANDEAU.

« Je me mis à sourire sans lui répondre, car je m'aperçus que mon ambassadrice se trouvait sur un terrain où elle n'avait point l'habitude de manœuvrer, et qu'elle avait hâte de sortir des embarras de cette thèse sentimentale ; jamais, en effet, son esprit léger et railleur n'avait voyagé si loin dans le pays du Tendre et visité si longtemps le *hameau des Petits-Soins.* »

R. DE BEAUVOIR.

« Pour ce qui est de la carte du Tendre, ah ! monsieur de Cupidon, voilez-vous la face ! c'est aujourd'hui la carte du restaurant. Le *hameau des Petits-Soins* a disparu ; le sentier des Billets-Doux a fait place au chemin des Billets-de-Banque. La honte m'en arrive au visage, rien que d'y penser. »

CH. MONSELET.

HAMEÇON s. m. (a-me-son — lat. *hamus*, même sens). Pêche. Petit crochet de fer adapté à l'extrémité d'une ligne, et qu'on garnit d'un appât pour prendre du poisson : *Un goujon pris à l'*HAMEÇON. *Amorcer un* HAMEÇON.

. . . . Le crédule poisson
Tombe dans les filets ou pend à l'*hameçon*.

LA FONTAINE.

‖ *Hameçon armé*, Gros hameçon attaché à un bout de fil de fer, dans la pêche au brochet.

— Fig. Piége, attrape : *La beauté sans grâce est un* HAMEÇON *sans appât.* (Ninon de Lenclos.)

— Techn. Outil de serrurier, plus communément appelé ARCHET.

— Ichthyol. Nom vulgaire du leptocéphale morisien.

Hameçon de Fenice (L') [*El anzuelo de Feniza*], une des comédies les plus ingénieuses de Lopez de Vega, qui en a emprunté le fond à un conte de Boccace. Il a tracé là un rôle de courtisane qui prouve que nous n'avons pas inventé le demi-monde. L'hameçon de Mme Fenice est, on le devine, sa beauté ; des yeux hardis, une langue mielleuse, sont ses amorces habituelles. Fenice a jeté l'hameçon sur une riche proie, Lucindo, un jeune Espagnol, frais débarqué avec des valeurs en portefeuille et des ballots bien gonflés. Le jeune homme est si bien dupé par elle que, trouvant la belle en pleurs (son frère va être condamné à mort faute de 2,000 ducats, lui dit-elle), il oublie toute sa prudence et lâche la somme, pour sauver ce malheureux frère ! Il a mordu à l'hameçon ! Quand il revient, au beau milieu d'un festin que se payent chez Fenice les amis intimes, on le met à la porte comme un importun. Et il l'est, en effet, car la maison ne désemplit pas ; un des personnages la compare au cheval de Troie, « toujours plein d'hommes et d'armures. » Pages, écuyers, capitaines, soudards s'y donnent rendez-vous et mènent chère lie ; on boit, on mange, on se querelle, on joue aux dés. Parmi cette foule bigarrée, Fenice distingue surtout un jeune page, qui a touché la corde sensible en lui parlant de l'épouser. Cependant Lucindo, le pigeon si bien plumé, caresse l'espoir d'une bonne vengeance ; il affecte le plus grand désintéressement et se plaint seulement d'avoir perdu l'amour de la belle, amour bien plus précieux que l'or. Et Fenice apprend qu'il a à la douane pour plus de 30,000 ducats de marchandises consignées. Elle tombe si bien à son tour dans les filets du jeune homme, qu'en un cas pressant elle lui avance 3,000 ducats, en mettant en gage ses bijoux. En retour, Lucindo lui donne une délégation sur ses marchandises et décampe lestement avec l'argent. Les ballots de riches soieries ne renferment que des chiffons sans valeur, et les tonnes d'huile sont remplies d'eau. Fenice se trouve horriblement volée et se retourne, comme dernier espoir, vers son petit page, qui du moins va l'épouser. Mais le petit page, si gentil, si bien tourné, qui lui avait mis le feu au cœur, se trouve être une femme, qui l'a bernée jusqu'au bout ! Ainsi finit la comédie.

L'*Anzuelo de Feniza* figure dans presque tous les choix faits du théâtre de Lope, notamment dans la collection Rivadeneyra. M. Damas-Hinard l'a traduit en français.

HAMÈDE s. f. (a-mè-de ; *h* asp.). Comm. Espèce de mousseline du Bengale.

HAMÉE s. f. (a-mé ; *h* asp.) Artill. Manche de l'écouvillon.

HAMÉIDE s. f. (a-mé-i-de ; *h* asp.). Blas. V. HAMADE.

HAMEL, village et comm. de France (Oise), cant. de Grand-Villiers, arrond. et à 28 kilom. de Beauvais ; 297 hab. L'église, dont le chœur date du XVIe siècle, possède de beaux vitraux de la même époque. On y voit des chaînes énormes, sur lesquelles les gens du pays racontent une foule d'histoires merveilleuses.

HAMEL (Jacques DE SAINT-REMI DU), homme de guerre français, issu d'une ancienne famille de Picardie. Il vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. Successivement gentilhomme du dauphin, capitaine de chevau-légers, ambassadeur en Suède et en Allemagne, il se distingua lors de la conquête des duchés de Berg et de Juliers (1610), pendant les guerres de Guyenne et au siége de La Rochelle contre les protestants (1621-1628), reçut en récompense de ses services le gouvernement de Saint-Dizier, avec une pension de 2,000 livres, et se conduisit de la façon la plus brillante en 1642, en défendant cette ville contre les impériaux, et en les forçant a lever le siége. A l'époque de la Fronde, Du Hamel se prononça en faveur de la cour, fut chargé d'enlever le duc de Beaufort, mais échoua dans cette entreprise. — Mathurin DU HAMEL, parent du précédent, fut premier secrétaire des finances et commandements de la reine Louise de Lorraine, morte en 1601. — Nicolas DU HAMEL, parent du précédent, devint successivement premier écuyer du duc de Guise, contrôleur général de Saintonge, maître des requêtes du conseil de Marie de Médicis (1610). — François, marquis DU HAMEL, fut successivement lieutenant général en Prusse (1694), et généralissime de la république de Venise (1702).

HAMEL (Henri), voyageur hollandais, né à Gorcum. Il vivait au XVIIIe siècle, et fut attaché, en qualité de rédacteur historiographe, au bâtiment le *Sperber*, qui, parti du Texel en 1653, aborda à Batavia, à Formose, et fit naufrage sur la côte de Corée. Echappé à la mort avec trente-six de ses compagnons d'infortune, Hamel fut emmené dans l'intérieur des terres, et soumis à la captivité la plus dure. Au bout de treize ans, il se sauva dans une barque avec quelquelques-uns de ses compatriotes, gagna le Japon, puis Batavia, et retourna en Hollande en 1668. Hamel a publié la relation de sa captivité sous le titre de : *Journal du voyage malheureux du navire l'*Epervier (Rotterdam, 1668). Cet ouvrage, fort intéressant, a été traduit en français par Minutoli, sous le titre de : *Relation du voyage d'un vaisseau hollandais sur la côte de l'île de Quelpaert* (1670).

HAMEL (Victor-Auguste, comte DU), homme politique et littérateur français, né à Paris en 1810. Il est fils d'un préfet du premier Empire, qui fut député sous la Restauration. Sous le règne de Louis-Philippe, le comte du Hamel partagea son temps entre la culture des lettres et l'industrie, publia divers ouvrages, releva l'ancien établissement thermal de Sail-les-Château-Morand (Loire), et se montra, après la révolution de 1848, un des plus chauds partisans de la cause napoléonienne. Nommé préfet du Lot à la fin de 1849, il remplit successivement les mêmes fonctions dans le Pas-de-Calais (1852) et dans la Somme (1855). Lors des élections de 1857, il se présenta, avec l'appui du gouvernement, dans les Deux-Sèvres, où il fut nommé député au Corps législatif. Il n'a point été réélu en 1863, et, depuis cette époque, il est rentré complétement dans la vie privée. M. du Hamel a publié : *Sur l'état de la société au* 1er *janvier* 1834 (in-8°) ; *De la noblesse* (1838) ; la *Ligue d'Avila* ou l'*Espagne en* 1520 (1840, 2 vol. in-8°), la *Duchesse d'Halluye* (1842, 2 vol. in-8°), le *Château de Rochecourbe* (1843, 3 vol. in-8°), romans ; *Histoire constitutionnelle de la monarchie espagnole depuis l'invasion des hommes du Nord jusqu'à la mort de Ferdinand VII* (1845, 2 vol. in-8°), son ouvrage le plus sérieux ; *El Montidero* (1847, 2 vol. in-8°), recueil de nouvelles ; le *Bonheur chez soi* (1858), comédie en un acte et en vers ; l'*Angleterre, la France et la guerre* (1860) ; la *Paix, programme de Villafranca* (1861), etc.

HAMEL (Ernest), publiciste, né à Paris le 2 juillet 1826. Il est petit-neveu de Lhomond. Lorsqu'il eut terminé son droit, il s'adonna à des travaux littéraires, et débuta par un recueil de poésies intitulé : les *Derniers chants* (1852). Après s'être occupé quelque temps de théâtre, M. Hamel se tourna vers l'étude de l'histoire, particulièrement vers celle de la Révolution, ne tarda pas à se faire connaître par des ouvrages dans lesquels il affirmait hautement ses convictions républicaines, et, à deux reprises, sous l'Empire, se présenta à la députation dans la 3e circonscription de la Somme, comme candidat démocratique. Vers la même époque, il fit, tant à l'Athénée qu'à la salle des Capucines, des conférences qui furent très-applaudies. Depuis lors, il est devenu vice-président de la Société des gens de lettres et membre du conseil général de la Somme (1871). Outre de nombreux articles publiés dans le *Courrier du dimanche*, le *Siècle*, la *Presse libre*, la *Revue moderne*, le *Réveil*, etc., on doit à M. Hamel : les *Principes de* 1789 *et les titres de noblesse* (1858) ; *Histoire de Saint-Just* (1859), que la police impériale saisit et mit au pilon, mais qui fut peu après rééditée à Bruxelles ; *Histoire de Marie Tudor* (1862) ; *Histoire de Robespierre* (1864-1868, 2 vol.), ouvrage fort remarquable, renfermant des aperçus nouveaux, des faits ignorés, que l'auteur a puisés dans des documents provenant de la famille Duplay ; *Précis de l'histoire de la Révolution française* (1870) ; *Histoire de la République française sous le Directoire et le Consulat* (1872), livre qui a achevé de consacrer la réputation méritée de M. Hamel. Citons encore de lui : *Victor Hugo*, brochure ; la *Statue de J.-J. Rousseau* (in-18).

HAMEL (Jean-Baptiste DU), astronome et savant oratorien français. V. DUHAMEL.

HAMEL DU MONCEAU (Henri-Louis DU), botaniste et agronome. V. DUHAMEL DU MONCEAU.

HAMÉLIE s. f. (a-mé-lî ; *h* asp. — de *Duhamel*, savant fr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, type de la tribu des haméliées, comprenant une douzaine d'espèces, qui habitent l'Amérique tropicale : *A la Guyane, on trouve la* HAMÉLIE *écarlate.* (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** Ce genre, appelé aussi *duhamélie*, renferme une douzaine d'arbrisseaux, à feuilles opposées ou verticillées, à fleurs disposées en élégants épis terminaux; le fruit est une baie globuleuse. Tous ces végétaux croissent dans l'Amérique tropicale, et plusieurs sont cultivés dans nos serres, où on les propage de boutures et de marcottes. La plus remarquable est la *hamélie à feuilles velues*, arbrisseau de 3 à 4 mètres, à fleurs rouges et à baies noires contenant un suc d'un noir pourpré. On l'appelle vulgairement *mort aux rats*, parce que ses baies sont vénéneuses pour ces rongeurs.

HAMÉLIÉ, ÉE adj. (a-mé-li-é; *h* asp. — rad. *hamélie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre hamélie. ‖ On dit aussi HAMÉLIACÉ.

— s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, ayant pour type le genre hamélie.

HAMELIN (Jean), magistrat français, né en 1603, mort à Paris en 1669. Il remplit les fonctions de conseiller du roi et de contrôleur général des ponts et chaussées de France. Hamelin s'est surtout fait connaître par l'ardeur avec laquelle il embrassa les idées des jansénistes. Il tint longtemps caché dans sa maison le grand Arnauld persécuté, puis se retira dans un endroit solitaire, à l'extrémité de la rue Saint-Jacques, et y offrit un refuge à un grand nombre de jansénistes. « Il fut alors, dit B. Hauréau, le directeur de toutes leurs affaires, l'ordonnateur de leurs bâtiments, le receveur et l'administrateur de tous leurs deniers. » Vers la fin de sa vie, Hamelin fut frappé de paralysie.

HAMELIN (Jacques-Félix-Emmanuel, baron), marin français, né à Honfleur en 1768, mort à Paris en 1839. Il était fils d'un pharmacien. Après avoir servi dans la marine de commerce, il passa dans la marine de l'Etat, devint enseigne de vaisseau en 1792, assista aux opérations dirigées contre Oneille, Cagliari et Nice, et prit part aux trois journées de prairial. Nommé lieutenant de vaisseau à la suite de cette campagne, il participa à la prise du *Berwick*, où il fut blessé, et à la bataille de Nolis; devint capitaine de frégate, et fit, en cette qualité, la campage d'Irlande, en 1796. En 1800, Hamelin partit avec le commandant Baudin pour un voyage d'exploration au sud de l'Australie, et revint seul en France en 1802. Nommé capitaine de vaisseau en 1803, il se rendit au Havre pour diriger une des quatre grandes divisions de la flottille; il sut préserver ce port d'un bombardement, et conduisit heureusement à Boulogne, dans plusieurs voyages successifs, les bâtiments dont se composait sa division. L'habileté et l'intrépidité dont il avait fait preuve dans ces circonstances lui valurent d'être choisi pour commander l'aile gauche de l'armée navale destinée à débarquer en Angleterre. En 1806, l'empereur ayant renoncé à son projet d'invasion, confia à Hamelin le commandement de la *Vénus*, qui se trouvait en ce moment bloquée au Havre par une forte croisière anglaise. Hamelin força le blocus et gagna Cherbourg, d'où il fit voile pour l'île de France. Dans les mers de l'Inde, il signala sa croisière par bon nombre de captures. Lors du glorieux combat du Grand-Port (1810), Hamelin, au premier bruit du canon, appareilla du port Napoléon avec une division composée de trois frégates et d'un brick, laissa arriver toutes voiles dehors sur le théâtre du combat, et fit baisser pavillon à la frégate anglaise l'*Iphigénie*. Un mois après, la *Vénus* appareilla de nouveau du port Napoléon et s'empara de la frégate anglaise le *Ceylan;* mais, le même jour, la *Vénus*, attaquée avec acharnement par une autre frégate anglaise, le *Boadicée*, et deux corvettes, fut obligée d'amener. A son retour en France (1811), le capitaine Hamelin fut fait baron de l'Empire, contre-amiral, et enfin nommé successivement au commandement d'une division de l'escadre de l'Escaut et au commandement en chef de l'escadre de Brest. Sous la Restauration, le contre-amiral Hamelin fut appelé à commander une division destinée à seconder l'armée de terre pendant la guerre d'Espagne. En 1823, l'état de sa santé le contraignit à résigner son commandement dès le début des opérations navales. En 1832, le contre-amiral Hamelin fut nommé directeur général du Dépôt des cartes et plans de la marine, et président de la commission supérieure pour le perfectionnement de l'enseignement à l'école navale. Enfin, il reçut encore le brevet de grand officier de la Légion d'honneur, et mourut peu de temps après, à Paris.

HAMELIN (Ferdinand-Alphonse), amiral et ministre français, neveu du précédent, né à Pont-l'Evêque (Calvados) en 1796, mort en 1864. Embarqué à onze ans, par son oncle, à bord de la frégate la *Vénus*, que ce dernier commandait, il assista à plusieurs combats livrés aux navires anglais, notamment à la bataille du Grand-Pont, devant l'île Bourbon. Hamelin devint aspirant en 1808, et enseigne en 1812. Il fit avec ce grade l'expédition de l'Escaut; fut nommé lieutenant de vaisseau en 1821, et prit part à la délivrance de la Grèce, puis à l'expédition d'Espagne (1823). Après avoir dirigé une vigoureuse croisière contre les pirates algériens (1827), il devint capitaine de frégate (1828), reçut le commandement de l'*Actéon*, qui fit partie de l'èscadre française devant Alger, et s'y distingua. Nommé commandant de la frégate la *Favorite*, il fit, de 1832 à 1835, des voyages à Bourbon, à Madagascar, aux Antilles, puis devint capitaine de vaisseau (1836), contre-amiral (1842). La même année, il fut envoyé, comme major général de la marine, à Toulon. En 1844, il prit le commandement en chef de la division navale de l'océan Pacifique, et fit preuve d'une grande fermeté dans les négociations avec l'Angleterre sur la possession des îles Marquises.

En 1848, M. Hamelin devenait vice-amiral, et, en 1849, il fut envoyé en qualité de préfet maritime à Toulon, où il déploya de remarquables qualités d'administrateur, en organisant tous les transports relatifs à l'expédition de Rome et à celle de Crimée. Enfin, en 1853, pendant la guerre d'Orient, il reçut le commandement de l'escadre de la mer Noire, bombarda Odessa et Redout-Kaleh, bloqua les bouches du Danube, seconda les opérations de l'armée et alla attaquer les forts de Sébastopol. A l'attaque du 17 octobre 1854, un obus vint éclater sur la dunette de la *Ville-de-Paris*, qu'il montait, tua un officier à ses côtés, le renversa lui-même; il se releva et continua à commander le feu sous les projectiles russes. Le 2 décembre suivant, il était élevé au grade d'amiral, et bientôt après quittait l'escadre de la mer Noire, qu'il laissait au vice-amiral Bruat.

Au mois d'avril 1855, M. Théodore Ducos, ministre de la marine, étant mort, l'amiral Hamelin lui fut donné pour successeur. Il occupa ce ministère jusqu'au 24 novembre 1860; à cette époque, Napoléon III l'appela au poste de grand chancelier de la Légion d'honneur, qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il était, depuis 1856, grand-croix de cet ordre. L'amiral Hamelin fut inhumé aux Invalides.

HAMELINIE s. f. (a-me-li-nî; *h* asp. — de *Hamelin*, navig. fr.). Bot. Syn. d'ASTÉLIE.

HAMELMANN (Hermann), théologien et historien allemand, né à Osnabruck en 1525, mort en 1595. Il était curé à Camern, lorsqu'il embrassa les opinions de Luther, et, pour ce fait, fut destitué. Il se rendit à Wittemberg, où il connut intimement Mélanchthon, et s'exerça ensuite dans la prédication, avec beaucoup de succès, à Bielefeld, à Lemgo et en Hollande. En 1569, le duc Jules de Brunswick le nomma premier surintendant (évêque protestant) de Gandersheim. Sur la fin de sa vie, il devint intendant général des Eglises du comté d'Oldenbourg. On a de lui des ouvrages très-utiles à consulter pour l'histoire de la Réforme. Les principaux sont : *De traditionibus veris falsisque* (Francfort, 1555); *De Eucharistia et controversiis inter pontificos et lutheranos hoc de articulo agitatis* (Francfort, 1556); *De conjugio sacerdotum, etc.* (Dortmund, 1582, 2e édit.); *Historia ecclesiastica renati Evangelii* (Altenbourg, 1586); *Chronique d'Oldenbourg* (Oldenbourg, 1599, 3 vol. in-fol.).

HAMELN, en latin *Hamela*, ville de Prusse, prov. et à 40 kilom. S.-O. de Hanovre, agréablement située sur le Weser, que traverse un pont suspendu de 272 mèt. de long; 6,500 hab. C'était jadis une ville forte, protégée par le fort George, que les Français détruisirent en 1806. L'église de Saint-Boniface avec une crypte, la maison de détention, bâtie en 1827, et quelques vieilles maisons en bois attirent l'attention. Les bords du Weser offrent d'agréables promenades.

HAMELSVELD (Isbrand VAN), théologien hollandais, né à Utrecht en 1743, mort à Amsterdam en 1812. Après avoir étudié dans sa ville natale, il prit le grade de docteur en théologie en 1765, et devint pasteur à Goës (Zélande). En 1784, il retourna à Utrecht et y fut nommé professeur de théologie. Obligé de quitter cette chaire deux ans après, il se retira à Leyde. La victoire du parti populaire le tira de son obscurité volontaire; il fut élu président du club de Leyde et membre de la convention nationale, en 1795. Il se distingua par la largeur de ses vues. La session terminée, il se retira à Amsterdam, et ne s'occupa plus que de ses travaux littéraires. On a de lui : *Introduction aux livres de l'Ancien Testament*, traduit de l'allemand d'Eichhorn (Utrecht, 1789, 3 vol. in-8o); *Géographie de la Bible* (Amsterdam, 1790, 6 vol. in-8o); *Essai sur les mœurs de la nation hollandaise à la fin du* XVIIIe *siècle* (1791, in-8o); *Histoire de la Bible* (Amsterdam, 1790, 6 vol. in-8o); *Histoire générale de l'Eglise chrétienne*, continuée par le professeur A. Ypers (Harlem, 1799-1819, 26 vol. in-8o); *Histoire des Juifs, depuis la destruction de la ville et du temple de Jérusalem jusqu'à nos jours*, etc.

HAMERLING (Robert), poëte allemand, né à Kirchberg (basse Autriche) en 1832. Sans fortune, mais doué de précoces et brillantes dispositions, il attira l'attention de hauts personnages, grâce auxquels il put recevoir une éducation littéraire complète. De quatorze à seize ans, Hamerling écrivit deux drames, *Christophe Colomb* et les *Martyrs*. Il était étudiant à Vienne, lorsque la révolution de 1848 éclata. Plein d'enthousiasme pour la liberté, il prit part aux mouvements populaires, concourut à la défense de Vienne, assiégée par Windischgrætz, et dut ensuite se cacher pour ne pas être arrêté. Lorsqu'il put reprendre ses études, il s'adonna avec ardeur à la philosophie, à la philologie et à la médecine, et écrivit, vers la même époque, deux drames, *Hermann* et *Ashavérus*. Ce fut en 1852 que quelques poésies lyriques insérées dans l'*Almanach des Muses*, commencèrent à répandre sa réputation; néanmoins, il dut, pour vivre, se faire professeur à Trieste, ce qui l'empêcha pendant quelque temps de produire. Mais, à partir de 1856, il publia des œuvres qui le rendirent bientôt célèbre, et l'empereur d'Autriche lui accorda, vers 1866, une pension qui l'a mis complétement à l'abri du besoin. Nous citerons de ce remarquable poëte : *Vénus en exil* (1856); *Méditations et amours* (1857), le premier recueil de ses poésies lyriques; le *Chant du cygne du romantisme*, poëme (1862); l'*Expédition des Germains* (1864); *Ashavérus à Rome* (1865), poëme qui mit le comble à sa réputation; le *Roi de Sion*, poëme (1868), etc. Dans *Ashavérus*, son chef-d'œuvre, Hamerling a fait preuve d'un véritable talent de description. C'est l'œuvre littéraire la plus remarquable qui ait été produite en Allemagne par un poëte depuis plusieurs années.

HAMET s. m. (a-mè; *h* asp.). Mar. V. HANET.

HAMI ou **KHAMIL**, ville de l'empire chinois, dans la petite Boukharie, près de la frontière N.-E., et sur le versant méridional du mont Céleste. Elle est la capitale de la petite principauté de son nom, renferme des bazars bien approvisionnés, et fait un commerce très-actif.

HAMIARITES. V. HIMYARITES.

HAMILCAR, nom de plusieurs généraux carthaginois. V. AMILCAR.

HAMILTON, bourg des Etats-Unis d'Amérique, Etat de New-York, à 160 kilom. O. d'Albany, sur le Chenango; 4,000 hab.

HAMILTON, bourg des Etats-Unis, dans la Pensylvanie, près de Philadelphie; 2,500 hab. Jardin botanique; nombreuses villas. Les Etats-Unis renferment encore plusieurs autres bourgs et villages du même nom.

HAMILTON, ville d'Ecosse, comté et à 19 kilom. N.-O. de Lanark, à 59 kilom. S.-O. d'Edimbourg, sur la Clyde et l'Avon; 6,000 hab. Ecole classique; fabriques de tissus de coton, de lacets, de voiles de soie noire, de chemises de coton. Cette ville a été pendant longtemps la première de l'Ecosse pour les fabriques de batistes de coton. Aujourd'hui, elle possède encore un certain nombre de métiers qui travaillent pour les fabriques de Glasgow. Cette ville, qui s'appelait primitivement Cadzow ou Cadyow, changea son nom lorsque la famille anglaise de Hamilton, branche cadette de celle de Leicester, s'y établit à la fin du XIIIe siècle. Le château, ou plutôt le palais des ducs de Hamilton, s'élève dans la plaine, entre la Clyde et la ville, qui ne renferme aucun édifice intéressant. Un magnifique parc entoure cette résidence, qui a été embellie et agrandie par le duc d'Hamilton, d'après les plans de M. David Hamilton, de Glasgow. La galerie de peinture possède des tableaux de Léonard de Vinci, du Corrége, de Rembrandt, de Rubens, du Titien, de Salvator Rosa, de Teniers, de Van Dyck, de Poussin, de David et de Gérard, parmi lesquels on remarque surtout le célèbre *Daniel dans la fosse aux lions*, de Rubens, que la gravure a si souvent reproduit, et le *Portrait de Napoléon*, par David. Le château d'Hamilton renferme aussi un grand nombre d'objets d'art et de curiosités, entre autres la carabine avec laquelle Botwelhaugh assassina le régent Murray. Marie Stuart, après s'être échappée de Loch-Leven, chercha un refuge au palais d'Hamilton.

HAMILTON, ancienne famille d'Ecosse, connue depuis le XIIIe siècle. Elle avait pour représentant, au milieu du XVe siècle, Jacques HAMILTON, qui rendit de grands services au roi d'Ecosse, dans ses démêlés avec la maison Douglas. Jacques II HAMILTON, son fils, épousa, en 1468, Marie Stuart, fille du roi Jacques II, et mourut en 1479, laissant Jacques III HAMILTON, comte d'Arran par sa mère, tuteur du roi Jacques V, pendant sa minorité, mort en 1529. Jacques IV HAMILTON, comte d'Arran, fils et successeur de Jacques III, fut déclaré héritier présomptif du trône d'Ecosse, à la mort du roi Jacques V, et devint régent pendant la minorité de la reine Marie Stuart. Jacques Hamilton, duc de Châtellerault, mourut en 1575, laissant, entre autres enfants, Jacques HAMILTON, célèbre par sa distinction. Claude HAMILTON, un des frères du précédent, fut l'auteur de la branche encore existante des marquis d'Abercorn. Jean HAMILTON, autre frère, après avoir vécu quelque temps exilé en France, fut réintégré dans la plupart de ses domaines, et créé, en 1599, marquis d'HAMILTON. Il mourut en 1604, laissant Jacques, marquis d'HAMILTON, comte de Cambridge en 1619, mort en 1625. Il eut pour fils aîné Jacques, créé, en 1643, duc d'HAMILTON, et l'un des partisans les plus dévoués du roi Charles Ier, dont il partagea le sort. William HAMILTON, frère cadet du précédent, partisan du Parlement, auquel il amena du secours, puis converti au parti royaliste, fut fait prisonnier par Cromwell, à la bataille de Worcester, en 1651, et mourut, quelque temps après, des suites de ses blessures. Jacques, duc d'Hamilton, avait laissé une fille, Anne HAMILTON, qui avait épousé William Douglas, comte de Selkirk. Celui-ci adopta le nom d'HAMILTON, et obtint, en 1660, du roi Charles II, le transport sur sa famille des titres et dignités de la maison d'Hamilton. Il mourut en 1694, et fut l'auteur d'une nombreuse lignée, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et qui a fourni un nombre considérable d'hommes distingués.

HAMILTON (Patrick), prédicateur écossais, regardé comme le promoteur de la Réforme en Ecosse, né en 1503, mort sur le bûcher en 1527. Il descendait, dit-on, de la famille des Stuarts, et comptait Jacques V parmi ses proches parents. Il fit ses études à l'université de Saint-André, et se rendit en Allemagne, où il occupa une chaire à l'université de Marbourg, récemment fondée par Philippe, landgrave de Hesse-Cassel. Il ne tarda pas à adopter les doctrines luthériennes. De retour dans sa patrie, il s'efforça de les propager. Une nuit, il fut saisi dans son lit et conduit en prison. Traduit devant un tribunal ecclésiastique, il refusa de se rétracter sur aucun point. On le livra aux juges séculiers, qui le condamnèrent, comme hérétique obstiné, à mourir dans les flammes. On a d'Hamilton : *De lege et Evangelio lib. I; De fide et operibus liber I; Locorum communium liber I.*

HAMILTON (Antoine, comte D'), poëte et conteur, né en Irlande vers 1646, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1720. Bien qu'étranger, Hamilton s'est fait une réputation dans les lettres françaises, et c'est un des écrivains dont l'esprit et le style ressemblent le plus à l'esprit et au style de Voltaire. Après la mort de Charles Ier, il fut amené en France par sa famille, qui avait suivi dans l'exil les débris de la famille royale, y commença ses études, et y prit ce tour d'esprit et cette connaissance de notre langue qui nous charment dans ses écrits. Il avait quatorze ans quand il retourna en Angleterre, lors de la restauration, et il retrouva à la cour de Charles II les manières, les goûts, les traditions et jusqu'aux modes de la France. Quelques années plus tard, il devint le beau-frère du chevalier de Gramont, qui séduisit sa sœur à l'aide d'une promesse de mariage. Rappelé en France, le galant gentilhomme s'enfuit précipitamment, oubliant toutes ses promesses. Il fut poursuivi par les deux frères Hamilton, résolus à venger l'affront fait à leur famille, et atteint sur la route de Douvres. « Chevalier! lui crie l'un d'eux, n'avez-vous rien oublié à Londres? — Pardonnez-moi, répond-il; j'ai oublié d'épouser votre sœur. » Il s'exécuta gracieusement, retourna sur ses pas et épousa. Hamilton émigra de nouveau en France avec Jacques II (1688), et vécut depuis auprès de lui, au château de Saint-Germain. Dans l'intervalle, il avait fait de fréquents voyages à la cour de France, dont il était en quelque sorte un des familiers. C'est à cette triste cour de Saint-Germain qu'il écrivit, comme pour tromper son ennui, ces *Mémoires de Gramont* (V. GRAMONT), si étincelants de gaieté, et ces *Contes*, qu'il composa par gageure, et qui lui assurent une place parmi nos plus charmants écrivains. L'œuvre d'Hamilton, que Chamfort appelait le *Bréviaire de la jeune noblesse*, n'offre certes pas des exemples bien édifiants; mais il est écrit avec infiniment d'esprit, de naturel et d'enjouement. La narration est si vive et si piquante, le tableau est peint avec tant de finesse, les caractères, les *types*, comme on dirait aujourd'hui, sont dessinés avec tant de bonheur, il y a tant de scènes d'un vrai comique, qu'il est impossible de lire cette admirable causerie sans en subir le charme. On retrouve dans les *Contes* (mêlés de prose et de vers) une partie des qualités littéraires des *Mémoires*. Le *Bélier* et *Fleur d'Epine* surtout sont des modèles du genre; les *Quatre Facardins* dénotent une brillante imagination, rivale de celle qui a enfanté les *Mille et une nuits*. Hamilton excellait dans la poésie légère; il a laissé, en petit nombre, des madrigaux, des rondeaux, des impromptus comparables à ce que Voiture, Chapelle, Chaulieu, c'est-à-dire les maîtres, ont composé de plus agréable.

On a deux éditions des *Œuvres complètes* d'Hamilton : la première est due à Auger (Paris, 1805, 3 vol. in-8o); l'autre à Renouard (1812, 5 vol. in-18). Il a été édité aussi des *Œuvres choisies* (1825).

HAMILTON (William), poëte écossais, né en 1704, mort à Lyon en 1754. Il fut un des plus ardents jacobites, et vint se mettre en sûreté en France après la sanglante défaite de son parti à Culloden. On le regarde comme un des premiers poëtes de l'Ecosse qui aient manié avec bonheur le rhythme anglais. Il a paru à Edimbourg une édition complète de ses *Œuvres* (1760, in-8o). On cite, parmi les meilleurs morceaux de ce poëte tendre, naturel et harmonieux : la *Contemplation* ou le *Triomphe de l'amour*, poëme, et *The Braes of Yarrow*, chant devenu populaire en Ecosse.

HAMILTON (William-Gerard), homme d'Etat et orateur anglais, né à Londres en 1729, mort en 1796. Fils d'un avocat distingué, il fut d'abord avocat lui-même, puis quitta le barreau, devint membre de la Chambre des communes (1754) et s'adonna entièrement depuis lors à la politique. Hamilton débuta comme orateur en 1755 et obtint un tel succès que, dans la crainte d'être inférieur à lui-même, il garda le silence pendant un assez long espace de temps, ce qui lui fit donner le surnom de Single speech Hamilton

(Hamilton à un seul discours). Nommé lord du commerce en 1756, puis secrétaire d'Etat sous le comte Halifax, vice-roi d'Irlande (1761), il prit à plusieurs reprises la parole dans le parlement de Dublin, et ne s'y fit pas moins remarquer par la force de son éloquence que par la sagesse de ses vues. De 1765 à 1784, Hamilton remplit les fonctions de chancelier de l'Echiquier d'Irlande. On lui a attribué, mais sans aucune vraisemblance, les *Lettres de Junius*. Il est l'auteur d'un recueil de *Poésies* (Oxford, 1750, in-4°) et d'essais sur l'art de conduire les assemblées parlementaires, publiés sous le titre de *Parliamentary logic* (Londres, 1808, in-8°).

HAMILTON (Gavin), antiquaire et peintre écossais, né à Lanark vers 1730, mort en 1797. Il passa une grande partie de sa vie à Rome, enrichit le musée Clémentin par des fouilles importantes opérées dans la villa d'Adrien, à Tivoli, et se fit connaître par de bonnes peintures, dont les sujets sont empruntés, pour la plupart, à l'*Iliade*. Telles sont notamment : *Hélène et Pâris; Achille s'attachant au corps de Patrocle*, etc. On a de lui : *Schola italica picturæ* (Rome, 1773, in-fol.), histoire de la peinture en Italie depuis Léonard de Vinci jusqu'aux successeurs des Carrache.

HAMILTON (sir William), antiquaire et diplomate anglais, né en Ecosse en 1730, mort en 1803. Il remplit les fonctions d'ambassadeur à Naples de 1764 à 1800, s'occupa avec beaucoup de zèle des fouilles d'Herculanum et de Pompéi, prodigua aux savants qui concouraient à cette œuvre les encouragements les plus généreux, mais perdit sa considération à l'époque de la Révolution française, en se laissant entraîner dans de misérables intrigues par sa seconde femme, la trop fameuse Emma Harte. Il a vendu au British Museum une précieuse collection de vases antiques, décrits par d'Hancarville. On a de lui : *Observations sur le Vésuve, l'Etna et autres volcans* (1772, in-8°); *Campi Phlegræi* (Naples, 1776, 2 vol. in-fol.); *Gravures au trait d'après les tableaux, bordures et ornements de vases étrusques, grecs et romains* (Londres, 1806, in-4°).

HAMILTON (Emma LYONS ou HARTE, lady), femme célèbre par sa beauté et plus encore par le scandale de sa vie, épouse du précédent, née dans le comté de Chester en 1761, morte aux environs de Calais en janvier 1815. Cette femme descendit dans les abîmes les plus profonds de la dégradation et de la misère, et elle atteignit les sommets les plus splendides de la prospérité; sa vie est pleine de hontes, d'amours désordonnés et de sang. Encore n'en connaît-on pas, sans doute, les particularités les plus intimes.

Elle était fille d'une cuisinière, nommée Harte, et d'un gentilhomme, sir Lyons, qui les abandonna toutes deux, sans avoir reconnu son enfant; aussi conserva-t-elle le nom de sa mère dans les actes authentiques et ne prit-elle celui de son père que dans des occasions assez rares. Sa mère, dénuée de ressources, vint à Londres et, par un reste de beauté, plut à un certain comte Halifax, qui se chargea de l'entretien et de l'éducation de la petite Emma, alors âgée de six ans, dont la beauté naissante étonnait et charmait déjà. Ce protecteur la plaça dans une pension où elle était heureuse, raconte-t-elle dans ses *Mémoires*, d'avoir « une jolie robe bleue, montante, serrée et un petit chapeau de paille. » Elle fit des progrès rapides dans toutes les parties de l'instruction; elle dessinait fort bien, déclamait à ravir, avec passion; elle était docile, et tout faisait présager qu'elle deviendrait une créature d'élite, quand un beau jour elle fut brusquement renvoyée de la pension : le comte Halifax était mort, oubliant dans son testament la mère et la fille. Emma avait alors treize ans, sa beauté était ravissante; placée d'abord dans une ferme du comté de Chester, elle prit rapidement en dégoût le travail manuel et les occupations grossières du service; elle n'eut pas de peine à se persuader, comme tout le monde le lui disait, qu'avec les agréments de sa personne et de son esprit, elle trouverait bien mieux à Londres. Sa mère étant morte sur ces entrefaites, elle profita de sa liberté pour gagner la capitale et entra dans une bonne maison comme femme de chambre; elle se fit renvoyer bientôt après, à cause de sa passion pour la lecture des romans, pour le théâtre, et servit alors dans une taverne que fréquentaient des acteurs et des peintres. Elle y fit la connaissance de miss Arabell, comédienne alors célèbre et la maîtresse du peintre Romney. Dans ses loisirs, elle continuait à s'occuper de dessin, et, comme elle s'amusait à faire une esquisse, Romney, émerveillé de son talent, lui prédit un brillant avenir qu'il s'appliqua consciencieusement à préparer, car il fit de la jolie servante une de ses élèves. Elle était encore pure, à cette époque, s'il faut l'en croire; mais ses lectures favorites, son assiduité dans les théâtres et dans les coulisses, le monde excentrique au milieu duquel elle vivait, avaient dû jeter dans ses sens un levain qui ne demandait qu'à fermenter. L'occasion ne se fit pas attendre : un sien cousin ayant été enlevé par la presse des matelots, elle alla le réclamer au capitaine, plus tard amiral, sir John Willet Payne, et obtint, au prix, dit-on, d'une complaisance, la liberté de son parent. Payne la garda près de lui, l'emmena en voyage et, de retour à Londres, la présenta partout comme sa maîtresse; elle fréquenta le monde des courtisanes, dont elle devint la reine, et vécut ainsi pendant deux ans. Son amant, fatigué d'elle, la céda au chevalier Featherstonehaugh, qui, à son tour, la repassa à un sien ami. Ainsi cédée et recédée, elle tomba de chute en chute jusque dans les bas fonds de la prostitution, et, après avoir été l'*anonyma* la plus célèbre de Londres, elle dut courir les tavernes et battre le trottoir. Ses grâces et sa beauté pourtant n'avaient fait que croître; à vingt ans, elle avait le plus délicieux visage qu'on pût rêver. Ses yeux avaient autant de douceur que d'éclat, sa bouche était à volonté chaste ou voluptueuse; ses cheveux châtains, tout bouclés, encadraient suavement une figure d'un ovale parfait; ses joues avaient ce velouté et ce pudique incarnat que perdent même les jeunes filles et qu'elle conserva toute sa vie. Elle eut toujours, même dans ses plus extravagantes orgies, un air de candeur qui n'était qu'un ragoût de plus pour la débauche. C'est là qu'il faut chercher la raison de son étonnante destinée, des passions insensées qu'elle alluma.

En ces temps-là vivait à Londres un charlatan cynique, le docteur Graham, l'auteur de la *Mégalanthropogénésie* et l'inventeur d'un système de production de l'amour par l'exhibition de modèles vivants. Il avait chez lui un *lit céleste*, où il faisait poser des femmes à demi nues, et ce spectacle, combiné avec des passes magnétiques, des concerts d'instruments et des discours appropriés, devait infailliblement provoquer la crise amoureuse chez les époux envers qui la nature s'était montrée trop avare. Proxénète adroit, dès qu'il eut rencontré Emma, Graham calcula bien vite tout ce que cette merveilleuse beauté pouvait lui rapporter, et il se l'associa. Il fit publier partout qu'il avait enfin mis la main sur la femme idéale, typique, sur la beauté première, etc., et, de toutes parts, on se précipita vers la *great attraction;* on payait des prix fous pour contempler pendant quelques minutes la déesse Hygie — ainsi l'avait surnommée son cornac — mollement étendue sur le « lit de volupté, » et à peine recouverte d'une gaze transparente. A l'une de ces exhibitions, le peintre Romney revit son ancienne élève. Douloureusement affecté de la chute de celle qu'il avait cru un instant devoir être une artiste célèbre, il voulut néanmoins que cette beauté unique servît à son art. Il enleva Emma, qui devint sa maîtresse et qui lui servit de modèle; il la peignit de toutes les manières, en Vénus, en Cléopâtre, en Phryné. Elle s'y prêtait, du reste, merveilleusement, car elle savait prendre les poses les plus difficiles de la statuaire antique; elle imitait à s'y méprendre les marbres les plus beaux, et ce fut elle qui ouvrit la voie à la célèbre imitatrice Mme Hœndel-Schutz et mit à la mode les tableaux vivants. Dans les raouts du monde interlope, où elle brillait par ses raffinements de luxure, elle jetait sur les plus honteux débordements un je ne sais quoi d'artistique, qui faisait qu'on s'éprenait d'elle comme d'une œuvre d'art qui se serait tout à coup faite chair. Sir Charles Greville, un descendant des Warwick, en devint passionnément amoureux, l'enleva, la conduisit dans un de ses châteaux et vécut avec elle pendant trois ans. Comme il était criblé de dettes, il imagina, au bout de ce temps, de l'envoyer à son oncle, lord Hamilton, ambassadeur d'Angleterre à Naples, pour en obtenir le règlement de ses affaires; lord Hamilton y consentit, mais à condition qu'il la garderait. Elle se prêta de fort bonne grâce à cette combinaison... diplomatique, et se voyait déjà ambassadrice. En effet, après avoir vécu quelque temps comme maîtresse du noble lord, elle sut si bien en attiser les passions séniles, qu'elle devint sa femme par légitime mariage (juin 1791). Elle avait alors trente ans. Elle fut présentée à la reine Caroline. Emma Harte, devenue lady Hamilton, était toute mûre pour une amitié royale; le monde des actrices et des courtisanes l'avait admirablement façonnée pour une intimité étroite avec une reine qui, elle aussi, était experte en débauches : c'était Messaline recevant Phryné. Grâce à la souplesse de son talent dans l'art d'imiter les poses les plus libidineuses des marbres et des peintures du musée secret (*museo Borbonico*) de Naples, grâce aux attitudes de Bacchante qu'elle savait prendre admirablement, elle enchanta la reine, qui, pour lui prouver son amour, l'invita à partager... sa couche! Acton, le Lebel du sérail de San-Leucio, organisait les soupers fins et les fines orgies auxquels prenaient part les deux nobles amies et leurs amants toujours renouvelés. Emma plut à tout le monde; elle était, du reste, parvenue à l'âge qui marque pour la femme l'apogée de toutes les perfections physiques. Elle aimait surtout à se vêtir d'une longue tunique blanche échancrée à la grecque et s'agrafant par un camée; ce fut elle qui mit à la mode ces costumes de femme qui, chez nous, firent fureur sous le Directoire et que Mme Tallien a immortalisés. Elle portait en péplum un châle splendide, et dansa un soir, devant la reine, ce fameux *pas du châle* que depuis toutes les bayadères de l'Opéra ont essayé de reproduire, mais sans atteindre, paraît-il, à la même perfection. Caroline s'éprit de plus en plus d'une femme qui joignait tant de grâce à des talents si variés, et, de son côté, la favorite voulut user de sa faveur pour partager le pouvoir avec sa royale amie. Ardente à l'excès, elle épousa toutes ses haines et gouverna véritablement, car tout le pouvoir était entre les mains de la reine et d'Acton, qu'elle maîtrisait. Aussi faut-il lui rapporter la plus grande part dans les événements qui ensanglantèrent à cette époque le royaume des Deux-Siciles. Lady Hamilton fut l'instigatrice du traité d'alliance avec l'Angleterre, traité qui amena, en 1798, l'invasion des Etats napolitains par Championnet et la fondation de la république Parthénopéenne. Quand la cour, chassée par la révolution, se réfugia en Sicile, lady Hamilton fomenta tous les complots et eut la main dans toutes les intrigues par lesquelles les Bourbons déchus préparaient leur restauration; elle dressait, sous les orangers de Castellamare, les listes de proscription et couvait cette œuvre de réaction monstrueuse qui devait noyer la révolution dans le sang des patriotes. Mais, pour l'accomplissement de ces projets, il fallait l'appui du commandant de l'escadre anglaise dans les eaux de Naples; ce commandant était Horace Nelson, alors simple capitaine de vaisseau. Lady Hamilton le prit pour amant. En retour de faveurs longuement et ardemment désirées, Nelson laissa consommer une infamie. Championnet ayant dû quitter Naples, une convention avait été conclue, par laquelle les patriotes compromis en embrassant la cause de la république auraient la vie sauve. Nelson, supplié par sa maîtresse, laissa violer la capitulation, qu'il avait lui-même signée. Bien plus, il fit pendre à l'une des vergues de la frégate napolitaine la *Minerve* l'amiral Carracciolo, et c'est du pont de son propre navire, le *Foudroyant*, que Caroline et lady Hamilton suivirent curieusement, à l'aide d'une longue-vue, tous les détails de l'horrible exécution. Nelson aussi se plut à repaître ses yeux de ce spectacle, et c'est une tache de plus pour sa mémoire.

Lady Hamilton rentra à Naples avec la cour, qui suivait pas à pas l'armée san-fédiste du trop célèbre cardinal condottiere Ruffo, et elle reprit sa vie de débauche au milieu des massacres par lesquels la restauration bourbonnienne crut s'affermir. On prétend même que, séduite par la taille colossale d'un des chefs de l'armée de la foi, elle se livra à lui; en même temps, elle livrait à la populace, sous couleur politique, ses ennemis personnels, et se plaisait à assister aux exécutions, dans ses costumes indécents et couverte de bijoux, comme à une représentation d'opéra.

Lord Hamilton ayant été rappelé en Angleterre (1800), elle le suivit, continuant à couvrir d'opprobre le nom de ce mari débonnaire. Horace Nelson résigna son commandement pour l'accompagner; il avait eu d'elle une fille, dont elle accoucha secrètement et à laquelle il voulut que son nom fût donné. Après avoir excité un moment la curiosité, l'odieuse courtisane, qu'il promenait partout comme sa maîtresse, se vit bientôt repoussée de tous avec mépris, surtout lorsque la vérité vint à se faire jour sur les affaires de Naples. Lord Hamilton mourut en 1803; Nelson, tué à Trafalgar, ne laissa à sa maîtresse qu'une pension modique. Vieille et déchue, elle quitta l'Angleterre et vint se réfugier en France, près de Calais, dans une petite ferme qu'elle possédait. Afin d'accroître ses ressources, car elle avait rapidement dissipé tout ce qu'elle tenait des libéralités de son mari et de son amant, elle imagina de spéculer sur la curiosité publique, et fit imprimer les lettres confidentielles que Nelson lui avait écrites, au plus fort de sa passion pour elle; cette publication, qui mit à nu les faiblesses de l'illustre marin, est aussi honteuse pour elle que pour lui. Elle écrivit aussi des *Mémoires*, qui ne parurent qu'après sa mort, et qui ont été traduits en français par Mme Lebrun (Paris, 1816, 2 vol. in-8°).

Alex. Dumas a fait de lady Hamilton un des personnages les plus curieux de son roman intitulé la *San-Felice*. C'est bien, en effet, une héroïne de roman.

HAMILTON (Alexandre), homme d'Etat américain, né dans l'île de Nevis (Antilles), en 1757, mort en 1804. Fils d'un pauvre émigrant écossais, il entra, à l'âge de quatorze ans, chez un négociant de New-York, et profita de son séjour dans cette ville pour faire ses études dans le collége de Columbia. Lorsque commencèrent les démêlés des colonies avec la mère patrie, Hamilton, alors à peine âgé de dix-sept ans, défendit les droits des premières, tant par ses discours que par ses écrits, puis il entra comme capitaine d'artillerie dans l'armée américaine, sut mériter la confiance de Washington, devint son aide de camp en 1777, et jouit bientôt d'une grande influence comme ami et comme conseiller du général en chef. Il était parvenu au grade de colonel, lorsque la paix fut conclue (1783). Il se mit aussitôt à étudier le droit avec ardeur, et devint en peu de temps l'un des premiers avocats de la ville de New-York. L'Etat du même nom l'élut membre du Congrès, où il prit une grande part à l'administration des affaires publiques. En 1786, il devint membre de l'Assemblée législative, et, l'année suivante, siégea, en qualité de député de son Etat, dans les rangs de l'Assemblée de Philadelphie, chargée d'élaborer la nouvelle constitution. Madison et lui furent les deux principaux rédacteurs du projet de cette constitution. En défendant contre les démocrates l'unité et l'indépendance du gouvernement de l'Union, et en faisant tous ses efforts pour substituer une confédération puissante à cette ligue d'Etats, qui n'avait encore aucune consistance ni aucune force, Hamilton fut le fondateur réel du parti fédéraliste, et, comme tel, se trouva le plus exposé aux attaques et aux accusations des adversaires de ce parti, connus alors sous le nom d'*antifédéralistes* et plus tard sous celui de *démocrates*. Jefferson, notamment, chef de ces derniers, l'accusa, à différentes reprises, de tendances monarchiques. Hamilton, secondé par Jay et Madison, publia, dans le *Daily Advertiser* de New-York, une série d'articles destinés à préparer l'adoption du projet de la loi fondamentale de l'Etat, et qui furent réunis sous ce titre : le *Fédéraliste*. Il agit dans le même sens, en 1783, à l'Assemblée de New-York, qui décida du sort de la constitution, et, lors de l'établissement du nouveau gouvernement, fut nommé secrétaire du trésor (ministre des finances). C'était un poste que rendait excessivement difficile le manque absolu de crédit et de documents statistiques sur les ressources de chaque Etat. Pour rétablir le crédit, Hamilton garantit le payement intégral de tous les emprunts contractés pour la cause commune pendant la guerre, créa une banque nationale, établit des impôts, et devint ainsi le véritable créateur des finances de l'Union. Mais, sans cesse en butte aux attaques violentes des démocrates, il donna sa démission en 1795, et reprit l'exercice de sa profession d'avocat. Lorsque, en 1798, la guerre avec la France parut imminente, il fut, sur la volonté expresse de Washington, nommé second commandant en chef de l'armée, et, l'année suivante, à la mort de Washington, il dut prendre le commandement en chef jusqu'à la conclusion de la paix, qui arriva peu de temps après. Dès lors, il se livra à l'exercice de sa profession jusqu'en 1804, époque où des divergences d'opinions politiques lui attirèrent une querelle avec le colonel Burr; elle aboutit à un duel au pistolet entre les deux adversaires, et Hamilton reçut une blessure dont il mourut le jour suivant. Sa mort fut considérée comme un malheur public. On lui fit de magnifiques funérailles; son éloge fut prononcé dans la principale église de New-York, et l'indignation générale alla si loin, que, pour y donner satisfaction, l'on dut commencer des poursuites contre le colonel Burr. Un de ses fils, John, a publié, en 1851, la *Vie et les écrits* d'Hamilton.

HAMILTON (Elisabeth), romancière et moraliste anglaise, née à Belfast (Irlande) en 1758, morte en 1816. Elle a consacré toute sa vie à l'enseignement et aux lettres, qu'elle aima avec passion. Elisabeth Hamilton tient un rang distingué parmi les femmes lettrées de son temps : miss Burney, mistress Robinson, Charlotte Smith, Marie Edgeworth, Jeanne Austin, etc. Elle s'est restreinte à ne peindre que le cercle de la vie domestique, le cœur humain, les mœurs intimes de son siècle. Rien n'est plus piquant, plus original et plus vrai que les peintures qu'elle esquisse des classes de la société anglaise. Quant à ses ouvrages d'éducation, ils sont pleins de vues neuves et justes.

Les principales publications de cet auteur sont les suivantes : *Lettres sur les principes élémentaires de l'éducation* (1802), traduites en français (1804, 2 vol. in-8°); *Vie d'Agrippine, épouse de Germanicus* (1804, 3 vol. in-8°); *Lettres sur la formation de l'idée religieuse et morale* (1806, 2 vol. in-8°); les *Paysans de Glenburnie* (1808, in-8°); *Essais populaires* (1813, 3 vol. in-8°); *Avis aux directeurs d'écoles publiques* (1815). — Une autre romancière du même nom, Marie HAMILTON, née à Edimbourg en 1737, morte vers 1815, a laissé des romans dont la morale est pure et sévère, et qui attestent une assez brillante imagination. Nous citerons particulièrement : le *Village de Munster*, la *Duchesse de Crouy*, la *Marquise de Lawon*, la *Famille du duc de Popoli*, etc.

HAMILTON (Alexandre), orientaliste anglais, né vers 1765, mort à Liverpool en 1824. Pendant un long séjour qu'il fit dans l'Inde, il se familiarisa avec la langue et la littérature sanscrites. De retour en Europe, il continua ses études sur les manuscrits indiens du British Museum, puis sur ceux de la Bibliothèque nationale de Paris, fut retenu prisonnier en France après la rupture du traité d'Amiens, enseigna le sanscrit à Chézy, Fauriel, Frédéric Schlegel, etc., et reçut, lorsqu'il lui fut possible de retourner en Angleterre, une chaire de sanscrit au collége de Haileyburg. Outre des articles sur la géographie ancienne de l'Inde, insérés dans divers recueils, on a de lui quelques ouvrages, entre autres : *Catalogue des manuscrits sanscrits de la Bibliothèque impériale* (Paris, 1807, in-8°); *The kitopadesa in the sanskrita language* (Londres, 1810); *Terms of sanskrit grammar* (Londres, 1815, in-4°).

HAMILTON (James), professeur de langues anglais, né à Londres en 1775, mort à Dublin en 1829. Il apprit l'allemand à Hambourg, d'un émigré français qui s'était créé une méthode particulière, et qui, pour hâter les progrès de ses élèves, laissait d'abord de côté la grammaire et les initiait, dès la première leçon, à la connaissance des phrases. Hamil-

ton, qui avait reconnu par sa propre expérience l'efficacité de cette méthode, voulut la mettre en pratique en la perfectionnant. Il se rendit à New-York et se fit professeur d'allemand. Il mettait entre les mains de ses élèves des recueils de phrases allemandes, avec la traduction interlinéaire, mot pour mot, en anglais; il faisait lire ces phrases, s'attachant à les faire prononcer le plus exactement possible, attirait l'attention sur les particularités de construction, que rendait parfaitement visibles la traduction interlinéaire. En très-peu de temps, les élèves arrivaient à lire et à comprendre les auteurs allemands, avec traduction interlinéaire d'abord, puis bientôt sans avoir besoin de ce secours. Enfin Hamilton faisait étudier la grammaire, mais il donnait très-peu de temps à cette partie de sa tâche de professeur, où il jugeait son intervention personnelle presque inutile, chaque élève pouvant pour cela se borner presque à lire les règles dans le livre où elles sont formulées. La méthode d'Hamilton eut de chauds partisans, non-seulement en Amérique, mais encore en Angleterre, en Allemagne et en France. Dans ce dernier pays, elle peut être considérée comme ayant donné naissance à celle qui a été suivie par Robertson dans ses cours de langue anglaise, cours qui ont eu longtemps une grande vogue. L'idée première, d'ailleurs, est loin d'être neuve : il y a des siècles que l'hébreu s'enseigne ainsi chez les Juifs, et les traductions interlinéaires ont été appliquées plusieurs fois à l'enseignement du latin lui-même.

HAMILTON (William-Richard), archéologue anglais, né à Londres en 1777. Attaché comme secrétaire particulier à lord Elgin, nommé ambassadeur à Constantinople, en 1799, il s'occupa particulièrement de recueillir les fameux marbres d'Athènes, qu'on voit aujourd'hui au Musée Britannique. Lorsque le *Mentor*, qui les portait, fit naufrage, en 1803, près de l'île de Cos, M. Hamilton parvint, à l'aide de plongeurs, à faire retirer du fond de la mer les précieux morceaux de sculpture, regardés un instant comme définitivement perdus. Il fit, quelque temps après, un voyage en Egypte, puis devint successivement sous-secrétaire d'Etat du ministère des affaires étrangères (1809-1822), envoyé extraordinaire à la cour de Naples (1822-1825), et président de la Société géographique. Hamilton a publié, sur son voyage en Egypte, un ouvrage intitulé *Ægyptian monuments* (1809).

HAMILTON (sir William), philosophe anglais, né à Glasgow en 1788, mort en 1856. Issu d'une branche collatérale de la famille ducale du même nom, branche dont les membres portent le titre de baronnets, il fit ses études à l'université de sa ville natale et à celle d'Oxford, et s'occupa ensuite, à Edimbourg, de l'étude du droit. Reçu avocat en 1813, il ne s'adonna pas à la profession du barreau, mais continua de se livrer à l'étude de l'histoire et de la philosophie. En 1821, il fut nommé professeur d'histoire universelle à l'université d'Edimbourg. Cette chaire était alors presque une sinécure ; aussi Hamilton put-il poursuivre ses études et ses méditations favorites. De 1829 à 1832, il publia dans l'*Edinburgh Review* une série de dissertations qui furent fort goûtées, et qu'il réunit et publia plus tard sous ce titre : *Dissertations sur la philosophie et la littérature, sur la réforme de l'éducation et de l'université* (1852). Ces travaux attirèrent sur lui l'attention et le firent appeler, en 1836, à la chaire de logique et de métaphysique de la même université, chaire qui fut, en quelque sorte, créée pour lui, car, jusqu'à ce jour, ces matières avaient été regardées comme un accessoire du cours de théologie. Ses leçons donnèrent une vie nouvelle à cette branche de l'enseignement et firent renaître l'école philosophique écossaise, qui n'existait plus, en réalité, depuis la mort de Dugald Steward. Profondément versé dans les systèmes philosophiques de toutes les époques, doué d'un remarquable talent d'analyse, il s'appliqua surtout à exposer clairement les idées des penseurs allemands, et chercha à les concilier avec les théories des métaphysiciens écossais, pour donner à celles-ci des bases plus larges et un développement plus considérable. De l'aveu même de ses compatriotes, ses ouvrages portent l'empreinte d'un génie allemand plutôt qu'anglais, et ce caractère exotique se reconnaît surtout à deux traits particuliers : une tendance exclusivement spéculative, et une exactitude rigoureuse dans l'emploi des termes techniques. C'est un profond penseur; mais, comme écrivain, il montre trop de concision et de sécheresse, défauts qui ont pour résultat une qualité peu commune, une grande vigueur de style. Cette qualité, cependant, ne suffit pas pour compenser la fatigue qu'éprouvent ceux qui veulent se donner la peine de suivre le cours de ses idées. Celui-là seul comprendra Hamilton sans effort, qui sera depuis longues années habitué à voguer dans les nuages de la métaphysique la plus quintessenciée. On a d'Hamilton des éditions des *Œuvres* de Reid (1846), et de celles de Dugald-Stewart (1856). La mort l'empêcha de terminer cette dernière. Ses *Leçons sur la métaphysique et la logique* ont été publiées par Nansel et Veitch (Edimbourg et Londres, 1859-1863, 4 vol.). Mill a donné une appréciation critique de son système dans l'ouvrage intitulé : *Examen de la philosophie de sir William Hamilton* (Londres, 1865).

HAMILTON (sir William ROWAN), astronome irlandais, un des savants les plus distingués de l'Angleterre, né à Dublin en 1805. A l'âge de six ans, il connaissait treize langues : le syriaque, le persan, l'arabe, le sanscrit, l'hindoustani, le malais, etc. Lorsque l'ambassadeur persan, Mirza Abou-Hassan-Kan, vint à Dublin, en 1819, le jeune Hamilton lui adressa une lettre de félicitation dans sa langue, et ce diplomate assura qu'il ne connaissait pas en Perse un lettré capable d'écrire plus correctement. A dix ans, Hamilton commença l'étude des mathématiques et y fit de tels progrès qu'au bout de cinq ans ses professeurs n'avaient plus rien à lui apprendre. En 1822, il présenta au docteur Brinkley, astronome royal, un mémoire *Sur les contacts des courbes et des surfaces algébriques*, bientôt suivi d'un second sur le même sujet, simplement intitulé *Développements.* Ces deux essais valurent à leur jeune auteur les félicitations et l'amitié de cet homme éminent. « Ce jeune homme, dit-il, ne *sera* pas, mais *est* déjà le premier mathématicien de son époque. » Entré au collége de Dublin en 1823, il y obtint la première place et le prix d'hébreu. Cependant, en dehors de ses études scolaires, il étudiait l'application de l'algèbre à la géométrie et à l'optique, et par la seule puissance de son entendement il arriva à des résultats aussi neufs que surprenants. Il publia plus tard ses découvertes sous forme d'un mémoire adressé à l'Académie royale d'Irlande, et intitulé : *Théorie des systèmes de rayons* (1828). Sur ces entrefaites, le Dr Brinkley ayant quitté sa chaire d'astronomie pour prendre la direction de l'observatoire de Cloyne, en 1827, Hamilton fut choisi, parmi de nombreux concurrents, pour le remplacer, bien qu'il n'eût pas achevé de prendre ses degrés et qu'il fût âgé de vingt-deux ans à peine. Tout en occupant sa chaire, le jeune savant se mit à faire sur l'astronomie des conférences qui furent bientôt populaires, devint membre de l'Association britannique lors de sa formation, et envoya à cette compagnie de nombreux mémoires, tant sur son système d'optique (1832), que sur les sections coniques et sur une méthode générale de dynamique. L'originalité, la profondeur de ces mémoires font présumer que, s'il se fût uniquement occupé de mathématiques, il eût conquis le premier rang. Parmi ses travaux les plus remarquables dans cette science, nous citerons le suivant : reprenant et étudiant le célèbre argument d'Abel contre la possibilité de trouver une solution générale et algébrique pour les équations du cinquième degré, il discuta cette question par une méthode qui lui était propre et prouva que toutes les solutions proposées péchaient par la base et étaient fausses. Mais sa plus importante découverte est celle du calcul des nombres par quatre ou calcul des *quaternions.* Cette découverte, qui lui fournit des règles pour la résolution d'un grand nombre de théorèmes, a contribué pour beaucoup au progrès des sciences mathématiques. Le calcul des quaternions a été développé et expliqué par son inventeur dans un ouvrage spécial, et dans l'*Encyclopédie des sciences physiques* du professeur Nichol. Il serait impossible d'énumérer les articles et les mémoires publiés par ce mathématicien, qui, non content de cultiver les sciences, a encore publié des poésies estimées. Il a reçu des médailles d'or de la Société royale, de l'Académie royale d'Irlande, et un grand nombre de distinctions honorifiques, notamment le titre de chevalier (1835). Enfin, de 1837 à 1846, il a occupé le fauteuil présidentiel à l'Académie royale d'Irlande, et il est membre de presque toutes les sociétés scientifiques de l'Europe.

HAMILTON (William - Antony - Archibald HAMILTON-DOUGLAS, duc DE), pair d'Angleterre, né à Londres en 1811, mort en 1863. En 1843, il épousa la princesse Marie de Bade, fille de Stéphanie de Beauharnais, et s'allia ainsi à la famille Napoléon. Jusqu'en 1852, le duc de Hamilton s'occupa principalement de franc-maçonnerie, et devint grand maître du rite écossais. A partir de cette époque, il aborda la vie politique, en entrant, après la mort de son père, à la Chambre des lords. Il prit place, comme lui, dans les rangs du parti conservateur, mais ne joua aucun rôle important dans les affaires du pays. — Son fils aîné, William-Alexandre-Stephen HAMILTON-DOUGLAS, duc DE HAMILTON, né à Londres, en 1845, n'avait que dix-huit ans lorsqu'il fut appelé par la mort de son père à hériter de son siége à la Chambre des lords et des titres que porte le chef de la famille.

En 1864, l'empereur Napoléon III, à la demande de sa cousine la princesse Marie de Bade, mère du jeune duc, releva pour lui et lui confirma, par décret du 20 avril, le titre français héréditaire de duc de Châtellerault, que le roi de France Henri II avait accordé pour la première fois, en 1548, à l'un de ses ancêtres paternels, Jacques Hamilton, comte d'Arran.

Très-connu dans le monde élégant du sport, le duc de Hamilton n'a nullement montré, jusqu'à ce jour, le désir de jouer dans son pays un rôle politique.

HAMILTON (William-Henri), écrivain populaire anglais, né à Paisley en 1814. Après avoir étudié la théologie aux universités de Glascow et d'Edimbourg, il devint successivement ministre assistant à Abernyte, auprès de Dundee, à Roxburgh-Chapel, à Edimbourg (1841), et bientôt après il alla succéder à Londres, comme prédicateur, au fameux Edward Irving. Son succès dans la métropole fut immense et ses sermons eurent un énorme retentissement, qui contribua beaucoup à la popularité de ses livres religieux, dont voici les principaux : *Vie de William Hamilton* (son père); le *Mont des Oliviers*, le *Prédicateur royal; Leçons de biographie;* l'*Heureuse patrie;* les *Emblèmes de l'Eden;* la *Lampe et la lanterne.* Il a aussi publié de nombreuses biographies, des éditions d'auteurs classiques religieux, des lectures édifiantes, etc.

HAMILTON (Jacques), comte d'Arran, régent d'Ecosse. V. ARRAN.

HAMILTONIE s. f. (a-mil-to-nî — de *Hamilton*, sav. angl.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des rubiacées, tribu des guettardées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde. ‖ Syn. de PYRULAIRE, autre genre de plantes.

HAMIPLANTE adj. (a-mi-plan-te — du lat. *hamus*, hameçon, et de *plante*). Bot. Se dit des plantes à aiguillons rudes et recourbés, qui s'accrochent aux habits des passants ou aux poils des animaux, comme le grateron. ‖ Peu usité.

HAMITE s. f. (a-mi-te; *h* asp. — du lat. *hamus*, hameçon). Moll. Genre de mollusques céphalopodes, comprenant plusieurs espèces fossiles : *Les* HAMITES *ne se sont trouvés que dans les terrains anciens.* (F. Foy.)

— **Encycl.** Les *hamites* sont des céphalopodes de la famille des ammonitides. Leur coquille forme une spire irrégulière, très-elliptique, composée de coudes placés aux extrémités du grand axe de l'ellipse et d'intervalles droits ou plus ou moins arqués. La bouche est ronde et a été, en général, considérée comme simple ; dans quelques cas, cependant, elle est modifiée par un bourrelet. Il est très-rare de trouver la coquille entière, et c'est sur un petit nombre d'échantillons que l'on a pu constater l'existence des deux crosses Pour beaucoup d'espèces, la forme qu'on leur donne n'est qu'une hypothèse probable. Les *hamites* paraissent propres à l'époque crétacée et se trouvent dans toutes les subdivisions de ce terrain. Quelques espèces caractérisent les terrains néocomiens; elles sont nombreuses dans le gault, et se continuent dans les craies chloritées, les craies marneuses et les grès verts supérieurs. Les terrains crétacés supérieurs de l'Amérique et de l'Inde ont aussi fourni des *hamites*

HAMLET ou **AMLETH**, prince du Jutland, personnage demi-fabuleux que Shakspeare a immortalisé. Il dut vivre, si toutefois il a vécu, au IIe siècle av. J.-C. Saxon le Grammairien, le seul historien qui en ait parlé, raconte qu'il était fils d'Horwendill, roi de Jutland; et de Gérutha, fille du roi de Danemark. Fengo fit assassiner Horwendill, son frère, épousa la reine, qui depuis longtemps nourrissait pour lui un amour criminel, et s'empara du trône. Hamlet, craignant d'être tué à son tour, contrefit l'insensé, et le vieil historien danois raconte de lui une foule de traits et de reparties, dont les unes sont d'un fou et les autres d'un observateur profond. On reconnaît là les éléments du caractère que lui a donné Shakspeare.

La *Saga d'Hamlet*, vieux poëme scandinave composé à une époque indéterminée, complète la légende. Fengo, pour éclaircir ses soupçons, car il craint que Hamlet ait pénétré tout le mystère criminel, fait conduire le jeune prince dans la chambre de sa mère ; un espion, caché sous de la paille, est chargé d'écouter la conversation. Cet espion ayant fait un mouvement, Hamlet le perce de son épée, puis, sûr de parler sans témoins, il éclate alors en reproches terribles : « Pourquoi pleurer sur moi, dit-il à sa mère, toi, la plus infâme des épouses, reine adultère, passée dans les bras du meurtrier de ton époux, servante de celui qui a tué le père de ton fils? Les bêtes seules oublient leur compagnon, et le souvenir du passé est mort dans ton cœur! Oui, je suis fou! Mais sous cette folie je cache ma haine, et j'attends le moment de la vengeance! Tu me donnes tes larmes, et c'est sur toi qu'il faut pleurer! Qu'au moins ce mystère reste impénétrable pour tous... » Gérutha jure d'obéir, et Hamlet reprend son rôle d'insensé.

Fengo persiste néanmoins à vouloir se débarrasser de lui; il l'envoie en Angleterre avec deux gentilshommes porteurs d'une lettre par laquelle il prie le roi de ce pays de le faire mourir. Mais Hamlet, toujours sur ses gardes, dérobe la lettre et substitue à son nom celui de ses deux geôliers. Le roi d'Angleterre, sans méfiance, fait pendre les deux gentilshommes et donne la main de sa fille au jeune prince. De retour en Danemark, Hamlet, tout entier à son projet de vengeance, continue à faire le fou, et, dans une orgie, met le feu aux tentures de la salle du banquet; à la faveur du désordre, il tue Fengo et le peuple l'acclame roi.

Les anciens historiens danois ont accepté les traits saillants de cette légende; Pontanus, dans son *Histoire du Danemark*, parle d'un champ, appelé le *Champ d'Hamlet*, où ce prince aurait été battu par Vigleth, roi de Danemark. On montre aussi, aux environs d'Elseneur, l'endroit où Fengo tua son frère. Mais les historiens modernes, Holberg, Baden, Petersen, regardent tous ces récits comme fabuleux; Müller seul croit que tout cela repose sur des faits réels, que les conteurs ont amplifiés. Celui qui a le plus contribué, avant Shakspeare, à mettre cette légende en circulation, est Belleforest; elle forme un des plus intéressants chapitres de ses *Histoires tragiques* (1580). Ce chapitre est intitulé : *Avec quelle ruse Amleth, qui fut depuis roy de Danemark, vengea la mort de son père Horwendite, occis par Fengon, son frère, et autres occurrences de son histoire.* Il en a emprunté le fond à Saxon le Grammairien et à la *Saga d'Hamlet*, en y ajoutant diverses inventions de son cru. C'est la source à laquelle a puisé Shakspeare. Un autre poëte anglais, Thomas Kyd, fit, avant le grand tragique, représenter un drame sur le même sujet (1589).

Hamlet, prince de Danemark, tragédie en cinq actes, de Shakspeare, représentée vers 1595. Le grand tragique anglais s'est contenté, pour la contexture de son drame, de mettre en action la légende que nous venons de rapporter; mais il a fait du personnage d'Hamlet, en l'imprégnant du doute et de la mélancolie modernes, une des plus étonnantes figures de ce monde moitié réel, moitié idéal, auquel il s'est plu à donner la vie.

La scène est à Elseneur, sur une terrasse du vieux palais, qui se dessine dans le fond avec son donjon, ses échauguettes, ses tourelles en poivrières. Deux soldats, qui montent la garde, s'entretiennent de l'apparition d'un fantôme qui est venu la veille effrayer l'un d'eux; en ce moment même, le fantôme, revêtu d'une vieille armure et le visage découvert, apparaît de nouveau, et ils reconnaissent les traits du feu roi, mort depuis peu de temps et dont la fin tragique est encore un mystère pour tout le monde. A la scène suivante, nous sommes transportés dans l'intérieur du palais, où Claudius (c'est le nom que Shakspeare a donné au fratricide) reproche doucement à Hamlet la tristesse dont il paraît accablé depuis la mort de son père. Hamlet répond à peine, et, dès qu'il est seul, il exhale sa douleur de voir qu'en moins de deux mois sa mère a oublié son époux et donné au Danemark un nouveau maître. En ce moment, Horatio, un des officiers de la garde du palais, vient raconter à Hamlet l'apparition nocturne dont il a été témoin, et Hamlet prend la résolution d'attendre lui-même sur le rempart le fantôme de son père. Le spectre apparaît à minuit, et, malgré ses compagnons, qui veulent le retenir, Hamlet suit à l'écart l'ombre de son père, qui lui apprend que sa mort est le résultat d'un crime : Claudius, son frère, d'accord avec sa criminelle épouse, l'a empoisonné pendant son sommeil et lui a ravi à la fois sa couronne, sa femme et la vie. « Si tu as du cœur, mon fils, ne laisse pas ma mort sans vengeance. Cependant, quelle que soit ta pensée, ne médite rien contre ta mère : abandonne-la à la justice du ciel et à ces épines qui croissent dans son sein pour le déchirer Adieu! souviens-toi de moi! — Me souvenir de toi! s'écrie Hamlet. Oh! oui, pauvre âme, tant que la mémoire aura une place dans cette tête en désordre. »

Et dès lors, pour déjouer les soupçons de Claudius, il contrefait le fou, même aux yeux de celle qu'il aime, d'Ophélia, la charmante fille de Polonius. Polonius, un courtisan du genre niais, attribuant la folie du prince à l'amour qu'il a pour sa fille, vient en informer le roi et la reine. Leur conscience les force à s'éloigner devant Hamlet qui arrive, les vêtements en désordre, et qui feint de prendre Polonius pour un marchand de poisson. Il sème, dans sa folie simulée, des pensées philosophiques qui étonnent Polonius par leur profondeur. Ses amis arrivent; il leur débite des maximes de morale. Là-dessus, on lui présente des comédiens, qui demandent à donner une représentation dans le palais : ils lui récitent une scène d'une tragédie d'*Hécube.* Hamlet conçoit aussitôt un projet original : « J'ai ouï conter, dit-il, que des coupables, assistant à une pièce, ont été, par le jeu des acteurs et l'art profond des scènes, si violemment émus jusqu'au fond de l'âme, qu'à l'instant même ils ont avoué leurs forfaits; car le meurtre, bien qu'il n'ait point de langue, élèvera la voix et parlera un langage surnaturel... Oui, je veux que les comédiens jouent devant mon oncle quelque chose qui ressemble à l'assassinat de mon père. Je suivrai attentivement ses regards; je pénétrerai dans son cœur; s'il pâlit, je sais ce que j'aurai à faire... » Cependant, avant cette épreuve décisive, Hamlet se demande s'il ne ferait pas mieux de s'affranchir de la vie. C'est là que se trouve ce monologue si connu, qui commence par ces mots :

To be or not to be, that is the question...

« Etre ou n'être pas, c'est là la question....

La représentation a lieu, et l'épreuve tentée par Hamlet réussit: les meurtriers décèlent leur crime par leur agitation; ils s'enfuient avant la fin du spectacle. Hamlet pourrait en ce moment frapper Claudius; mais, le trouvant en prières, il suspend sa vengeance, de peur de l'envoyer au ciel, et se rend chez sa mère, qui l'a fait mander.

Polonius est aux aguets derrière une tapisserie; mais il fait un mouvement et Hamlet s'écrie : « Ah! ma mère, il y a un gros rat derrière la tapisserie! » il tire son épée et tue Polonius.

LA REINE. Qu'as-tu fait?

HAMLET. Je n'en sais rien... Est-ce le roi?

LA REINE. Quelle action abominable!

HAMLET. Oui, abominable; et presque aussi criminelle, ma bonne mère, que de tuer un roi et de coucher avec son frère.

Ainsi Hamlet apprend à la reine qu'il sait le crime dont elle s'est faite la complice, et la malheureuse reste anéantie sous les reproches de son fils. Il devient impossible ici de suivre le fil de l'action, qui se rompt à chaque instant. Hamlet part pour l'Angleterre; Ophélia, abandonnée par lui et désespérée de la mort de son père, devient folle; elle se noie en cueillant une guirlande de fleurs sauvages au bord d'un étang. Rien de suave comme cette poétique création d'Ophélia, rayon d'amour qui traverse les ténèbres sanglantes du drame. Le jour même de ses funérailles, Hamlet revient et s'arrête dans le cimetière où les fossoyeurs creusent sa tombe. Là se trouve cette fameuse scène, moitié sérieuse, moitié bouffonne, au milieu de ces crânes et de ces tibias roulant dans la poussière. Ce n'est qu'un épisode, mais il est profondément caractéristique. Hamlet demeure toujours irrésolu, et la fatalité seule, plus forte que sa volonté, amène le dénoûment, qui s'accomplit au milieu d'un pêle-mêle d'assassinats et d'empoisonnements où Hamlet disparaît lui-même avec les autres. En effet, Laërte, frère d'Ophélia, soulève le peuple et veut venger la mort de sa sœur et de son père; Claudius, sachant son adresse à l'escrime, lui conseille de faire un assaut avec Hamlet : un des fleurets sera déboutonné et empoisonné; pour plus de sûreté, on présentera une coupe de vin préparé au prince, s'il demande à boire Hamlet accepte le défi; Laërte, touché deux fois, finit par le blesser. Dans le conflit, ils échangent leurs fleurets, et Laërte est une troisième fois touché profondément : il tombe; se sentant mourir, il dévoile la perfidie du roi. Hamlet s'élance sur Claudius et le tue; la reine, qui pendant le combat avait bu le vin préparé, succombe aux effets du poison, et Hamlet lui-même ne tarde pas à rendre le dernier soupir. La pièce se termine par le couronnement de Fortimbras, prince de Norvége, qui recueille le fruit de toutes ces morts.

« *Hamlet*, dit M. Guizot, n'est pas le plus beau des drames de Shakspeare; mais c'est peut-être celui qui contient les plus éclatants exemples de ses beautés les plus sublimes comme de ses plus choquants défauts. Jamais il n'a dévoilé avec plus d'originalité, de profondeur et d'effet dramatique l'état intime d'une grande âme; jamais aussi il ne s'est plus abandonné aux fantaisies burlesques ou terribles de son imagination et à cette abondante intempérance d'un esprit pressé de répandre ses idées sans les choisir, et qui se plaît à les rendre frappantes par une expression forte, ingénieuse et inattendue, sans aucun souci de leur forme naturelle et pure. » Inspirée par des méditations profondes sur la destinée humaine et sur la sombre confusion des événements terrestres, cette pièce a préoccupé tous les penseurs. Chateaubriand l'appelle « la tragédie des aliénés, le Bedlam royal où tout le monde est insensé et criminel, où la démence simulée se joint à la démence vraie, où le fou contrefait le fou, où les morts eux-mêmes fournissent à la scène le crâne d'un fou; un Odéon des ombres où l'on ne voit que des spectres, où l'on n'entend que des rêveries. » Gœthe l'a analysée et commentée; Victor Hugo lui a consacré une page étincelante. Malgré tout ce qui a été dit et écrit sur *Hamlet*, aucun de ceux qui s'en occuperont de nouveau ne pourra jamais s'accorder en entier avec ceux qui l'auront précédé dans la manière d'envisager le sens de chaque partie. Ce qui est le signe du génie, c'est que, tout en donnant à sa conception tant de profondeur, Shakspeare l'a présentée de telle sorte qu'elle pût plaire même à la multitude et l'émouvoir.

Les écrivains font de fréquentes allusions à divers passages de cette pièce; contentons-nous de rappeler les FOSSOYEURS D'HAMLET, personnages qui figurent dans la fameuse scène du cimetière Cette scène est un mélange de poésie sublime et de plaisanteries cyniques. Les fossoyeurs creusent la tombe d'Ophélia; ils chantent l'amour et le bon vin, tout en faisant leur besogne funèbre, échangent des quolibets, font des mots. Hamlet ramasse un des crânes épars sur le sol et le considère attentivement :

« Ce crâne avait une langue autrefois, qui pouvait chanter aussi... Comme ce maraud le fait rouler par terre ! Il n'en ferait pas pis si c'était la mâchoire de Caïn, qui commit le premier meurtre!... C'est peut-être la caboche d'un politique, que cet animal traite ainsi du haut en bas; d'un homme qui eût voulu gouverner Dieu!... ou d'un courtisan qui savait dire : « Bonjour, mon gracieux seigneur, » comment te portes-tu, mon excellent sei- » gneur? » N'est-ce pas bien possible? Oui, assurément; et aujourd'hui le voilà, monseigneur Mangé-aux-Vers, décharné, et la mâchoire brisée par la bêche du sacristain. C'est là une belle révolution et bien profitable à observer. Ces os ont-ils coûté si peu à former qu'ils doivent servir à jouer aux quilles? Les miens frissonnent à y songer. »

Le fossoyeur, toujours chantant, jette un autre crâne, celui du bouffon Yorick, qui inspire de nouvelles réflexions à Hamlet.

Les écrivains font souvent allusion à cette scène si saisissante des fossoyeurs d'Hamlet, où le néant du roi de la création ressort si énergiquement :

« Ce genre d'utopie me rappelle *les fossoyeurs d'Hamlet*, jouant aux osselets dans leur cimetière avec les crânes vides et déterrés des morts. Respectons nos belles destinées futures là-haut, mais ici respectons au moins notre néant. »

LAMARTINE.

— ETRE OU N'ÊTRE PAS. *To be or not to be*, phrase célèbre du monologue d'Hamlet. V. TO BE OR NOT TO BE.

Hamlet, tragédie en cinq actes et en vers, de Ducis (Théâtre-Français, 1769). Décalque bien pâle de l'œuvre de Shakspeare, l'*Hamlet* de Ducis n'a plus pour nous qu'un mérite, celui d'avoir contribué à naturaliser en France le génie du grand poëte. Le XVIIIe siècle, imbu des préjugés de la tragédie classique, n'aurait supporté ni le décousu des scènes, ni le fantôme du vieux roi, ni le rat derrière la tapisserie, ni la scène hardie du cimetière, ni tout ce mélange de bouffon et de terrible qui secoue si violemment le spectateur mis en présence du drame original. Ducis a supprimé la vie intense qui circule dans tous les personnages et le relief de l'action en faisant se passer dans la coulisse tous les événements, que des narrateurs viennent, suivant le précepte, raconter en longues tirades. Claudius et Hamlet ont chacun un confident qui les suit comme une ombre; Gertrude aussi a sa confidente. Claudius, qui ne règne pas encore dans cette tragédie, bien au contraire, car on va couronner Hamlet comme successeur légitime de son père, confie à Polonius qu'il veut faire le bonheur du Danemark en s'emparant de la couronne. Gertrude confie à Elvire qu'elle a des remords du crime qu'elle a commis, et Hamlet, à son tour, confie ses soupçons à Norcestre. Quant à l'ombre, on ne la voit pas. Le prince seulement, en entrant en scène, s'écrie :

. . . . . . Fuis, spectre épouvantable,
Va porter aux enfers ton aspect redoutable!

C'est une traduction bien incolore du mot trivial de Shakspeare : « Allons, silence, vieille taupe! » Ducis a pourtant conservé quelques beaux passages, entre autres le fameux monologue :

To be or not to be, that is the question...

Mais il a paraphrasé plutôt que traduit. Son vers, quoique assez ferme, est bien loin d'avoir l'énergie et la souplesse de l'original.

Hamlet, tragédie en cinq actes, du poëte danois Œhlenschläger (Grand-Théâtre de Copenhague, 1846). Les Danois considérant le sujet d'*Hamlet* comme un sujet national, leurs poëtes ont essayé de lutter avec Shakspeare. Erwald le tenta, sans grand succès, en 1760. Œhlenschläger reprit cette idée. Reprochant à Shakspeare d'avoir fait de Hamlet, c'est-à-dire d'un prince du second siècle avant Jésus-Christ, un jeune gentilhomme qui a étudié à l'université, qui raisonne comme un docteur de Wittemberg et s'absorbe dans l'analyse de ses pensées, il a voulu rester plus conforme à ce qui lui semblait la vérité historique, et s'est contenté de dramatiser la légende telle qu'elle lui était fournie par Saxon le Grammairien. Il a donc fait disparaître tout ce qui rend Hamlet un type essentiellement humain, pour le réduire à n'être qu'un héros danois, fidèle aux traditions et aux mœurs de son pays. Sa pièce n'est plus qu'une tragédie ordinaire, intéressante seulement par les situations. Œhlenschläger l'a traduite en allemand.

Hamlet, prince de Danemark, drame en cinq actes et en vers, par Alexandre Dumas et Paul Meurice (Théâtre-Historique, 1847). C'est une traduction intelligente et fidèle de la pièce anglaise; elle n'a de supérieure, comme exactitude, que la traduction en prose de M. François-Victor Hugo. Le public, préparé par les longues luttes du romantisme, était apte à comprendre les immortelles beautés de Shakspeare, comme à supporter ses défauts; aussi MM. Dumas et P. Meurice ont-ils serré le texte du plus près qu'il leur a été possible, et, malgré la gêne du vers, ils sont parvenus à rendre, souvent d'une manière heureuse, les expressions et les traits caractéristiques. Ils n'ont atténué ni les trivialités ni les bouffonneries, et se sont préoccupés seulement de donner l'image la moins imparfaite du modèle. Quant à la contexture du drame, ils ne l'ont modifiée que légèrement, dans le but d'éviter des changements de scène insignifiants. Cette traduction a été jouée avec succès.

Hamlet, opéra en cinq actes, paroles de MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique d'Ambroise Thomas (Opéra, mars 1868). Cet ouvrage est le plus remarquable qu'ait produit l'école française et qui ait été écrit pour notre première scène musicale depuis les grandes tragédies lyriques de M. Halévy. C'est un drame romantique que M. Ambroise Thomas avait à traiter, et, de tous les drames, celui qui paraissait se prêter le moins aux exigences d'un opéra, à cause de sa portée philosophique. Il a fallu nécessairement que les auteurs de la pièce française missent de côté un grand nombre d'épisodes et les longs monologues qu'on trouve dans l'auteur anglais, afin que le spectateur se trouvât en présence d'une action forte, simple, et que les situations fussent compatibles avec la musique. Le livret, œuvre de deux poëtes, est tel qu'on peut en louer, chose rare, le mérite littéraire, la beauté des vers et le choix heureux des situations.

La division de l'ouvrage est ainsi motivée :

Premier acte : Couronnement de la reine Gertrude, devenue la femme de Claudius; tristesse d'Hamlet; scène et duo d'amour entre Ophélie et Hamlet; départ de Laërte, frère d'Ophélie; scène de l'esplanade du château d'Elseneur; apparition de l'ombre du feu roi; révélation du crime; Hamlet jure de venger son père.

Deuxième acte : Ophélie se plaint de ce que le prince ne lui témoigne plus la même tendresse; elle confie sa peine à la reine et lui demande de quitter la cour pour cacher sa douleur dans un cloître. La reine, déjà en proie aux plus sombres pressentiments, s'efforce de retenir la jeune fille; duo entre le roi et la reine; Claudius cherche en vain à apaiser les remords de sa complice. Hamlet se présente; au milieu de discours simulant la folie, il annonce un spectacle qu'il a préparé pour divertir la cour; chœur des histrions; chanson bachique; marche danoise. Hamlet fait représenter devant Claudius et Gertrude la scène de l'empoisonnement du vieux roi Gonzague, et, les yeux fixés sur les coupables, il décrit à haute voix la pantomime. Le roi pâlit; la colère d'Hamlet fait explosion; on le croit fou. Il en résulte une scène de désordre et de confusion qui termine le deuxième acte.

Troisième acte : Monologue d'Hamlet. Le roi entre en scène. Hamlet se cache derrière une tapisserie. Claudius essaye de prier; il croit voir l'ombre de son frère; il appelle; Polonius accourt. Tous deux, en quelques mots, achèvent de faire connaître à Hamlet l'affreuse vérité. Le duo entre la mère et le fils, qui termine le troisième acte, est la scène la mieux traitée du scenario. Gertrude rappelle le spectacle de ces reines de tragédies du vieil Eschyle, qui, toutes criminelles qu'elles sont, apparaissent si misérables, qu'elles inspirent encore plus de pitié que de haine aux spectateurs. Hamlet, nouvel Oreste, irait jusqu'à tuer sa mère, si l'ombre du vieux roi ne venait lui ordonner de respecter sa vie. Jusqu'au quatrième acte, on le voit, les sombres tableaux se succèdent, l'âme du spectateur est oppressée par la vue de ces personnages qui s'accusent, tremblent, se menacent, et par cette terrible vengeance suspendue sur leurs têtes.

Le quatrième acte, dont le premier tableau est un divertissement qui a pour objet de représenter la *Fête du printemps*, montre au deuxième tableau la pauvre Ophélie, folle, au milieu des roseaux, où elle trouve innocemment la mort. Cette scène et les décors splendides qui l'encadrent ont décidé du succès de l'ouvrage. Nous insisterons particulièrement sur l'expression de l'andante chanté par Ophélie : *Un doux serment nous lie*, sur le rhythme de la valse chantée : *Partagez-vous mes fleurs;* sur l'originalité de la ballade dont la mélodie est continuée par un chœur invisible de Willis, à bouche fermée, pendant la disparition de la jeune fille dans les flots du lac Bleu. Toute cette scène est d'un musicien poëte.

Le cinquième acte se passe dans le cimetière; il s'ouvre par une chanson des fossoyeurs écrite dans la tonalité du plain-chant, et qui n'a pas semblé réussie. Hamlet se dispense de ses plaisanteries funèbres, et de la fameuse allocution au crâne d'Yorick : *Alas! poor Yorick*, mais il se rencontre avec Laërte et croise l'épée avec lui. Le cortége d'Ophélie qui s'avance fait suspendre le combat. Hamlet soulève le suaire, reconnaît sa fiancée, et, fou de douleur, veut se percer de son épée; mais le spectre du feu roi se dresse devant lui, lui défendant de disposer de sa vie avant de l'avoir vengé. Hamlet se précipite sur Claudius et le tue. Le peuple l'acclame aussitôt roi de Danemark.

La partition de M. Ambroise Thomas est une œuvre d'un mérite supérieur. Nous ne pouvons qu'en indiquer sommairement les principaux morceaux. La marche du couronnement et le chœur inaugurent le premier acte d'une manière grandiose. Les récitatifs portent l'empreinte d'une mélancolie profonde, quelquefois un peu morbide; beaucoup de phrases ont un charme pénétrant. Dans le duo déjà célèbre entre Ophélie et Hamlet : *Doute de la lumière*, la phrase principale est d'une inspiration chaleureuse et les arpéges qui l'accompagnent en augmentent encore l'effet. Dans la scène de l'esplanade, le compositeur a fait usage d'instruments de cuivre récemment perfectionnés par M. Sax, et dont la sonorité, un peu lugubre, convenait bien à une apparition spectrale. Toute la scène est admirablement traitée. Dans le deuxième acte, nous rappelons le poétique et naïf fabliau d'Ophélie, l'air chanté par la reine : *Dans son regard plus sombre*, qui, de tous les airs de la partition, est celui que nous préférons, à cause de l'ampleur et de l'unité du style; le chœur pittoresque des comédiens : *Princes sans apanages;* la chanson bachique; la marche danoise et le mélodrame. Le troisième acte renferme un trio excellent, dont la phrase de baryton : *Allez dans un cloître, Ophélie*, est bien caractérisée. Le duo scénique entre Hamlet et sa mère était la pierre de touche pour le compositeur. Il s'est élevé à la hauteur d'un tel sujet. La force de l'expression dramatique ne le cède en rien à la parfaite possession des moyens musicaux mis en œuvre. Il fallait être un maître d'une expérience consommée pour se tirer aussi victorieusement d'une situation si périlleuse. La *Fête du printemps*, qui ouvre le quatrième acte, les romarins et les pervenches que distribue Ophélie à ses compagnes, son genre de mort au milieu des joncs, des nénufars en fleur, tout cela forme un contraste avec les frimas du premier acte et les effets de neige sur les tours du château d'Elseneur.

Le quatrième acte a plu surtout à cause du charme personnel de Mlle Nilsson, et de son interprétation poétique du rôle de la blonde Ophélie. Dans le cinquième, nous admirerons le récit et l'air d'Hamlet : *Comme une pâle fleur;* c'est un cantabile d'une grande tristesse. La marche funèbre et le chœur des jeunes filles ont un beau caractère. Si l'on ajoute à la composition idéale si intelligente, si poétique de cet ouvrage un coloris instrumental puissant et varié, une richesse de combinaisons qui apparaît à chaque audition plus intéressante encore, on reconnaîtra que l'opéra d'*Hamlet* a mérité sa place au rang des premiers ouvrages du répertoire.

Hamlet (SCÈNES D'), dessins de Retzsch, gravés par Branche. Ces dessins, estimés presque à l'égal de ceux que Flaxmann a faits pour le Dante, ont été reproduits pour l'illustration d'un recueil publié à Paris en 1828 et intitulé : la *Galerie de Shakspeare*. Ils sont accompagnés d'un texte composé des plus belles scènes du drame, traduites par M. Guizot, et d'explications traduites du professeur Bœttiger par Mme Voiart. Les planches de l'*Hamlet*, au nombre de dix-sept, ont été gravées à l'eau-forte sur acier, par P.-A. Branche; elles rendent bien la pureté de traits qui est la qualité principale des compositions du dessinateur allemand.

Parmi les autres œuvres d'art qu'a inspirées la tragédie de Shakspeare, nous citerons : *Hamlet et sa mère*, de J. Mortimer Hamilton (gravé par F. Bartolozzi); *Hamlet et le spectre*, de H. Fusely (gravé par Pannemaker dans l'*Histoire des peintres* de Ch. Blanc); *Hamlet et Ophélia*, tableau de Guermann Bohn (Salon de 1849), représentant la scène première du troisième acte; *Hamlet au cimetière*, de M. H.-E. Thomas (Exposition univ., 1855); *Hamlet et le fossoyeur*, groupe en bronze, par le marquis Ch.-Alb. Costa (Salon de 1865), etc. V. OPHÉLIA.

Hamlet (SCÈNES D'), tableaux et lithographies d'Eugène Delacroix. C'est de 1834 à 1843 que le grand artiste a exécuté ce recueil de lithographies où il a essayé de caractériser, de définir l'être multiple et presque insaisissable qui a nom *Hamlet*, dans l'œuvre de Shakspeare. Ces lithographies sont au nombre de treize. L'une des compositions les plus remarquables est celle qui nous montre le jeune prince sur l'esplanade d'Elseneur : sa rêverie inquiète est exprimée avec beaucoup de poésie et de vérité. Une autre scène émouvante est celle où Hamlet, surprenant le meurtrier de son père, seul, à genoux et priant, laisse échapper l'occasion de le tuer. Rien de plus expressif aussi et de plus dramatique que la composition du *Meurtre de Polonius*. « L'Hamlet de ce dessin, dit M. Chesneau, est peut-être le plus vrai, le plus étrange qu'ait trouvé Delacroix. Il me paraît impossible de pousser plus loin la pénétration. L'horreur du meurtre et sa volupté sauvage sont fondues avec une telle science sur le visage et dans la pose du jeune homme, qu'on se demande si Burbage, l'acteur préféré de Shakspeare, jouant ce rôle d'Hamlet, a jamais trouvé une autre expression pour représenter ce double sentiment. » *Hamlet et le fossoyeur* est la scène qui semble avoir le plus préoccupé Delacroix; il l'a composée de plusieurs manières différentes, et en a bien rendu l'étrange et lugubre poésie. Les sujets où la mère et le fils se trouvent réunis ont été interprétés aussi d'une façon très-pathétique par l'artiste. « C'est un spectacle très-intéressant et des plus délicats, dit encore M. Chesneau, que de suivre dans les dessins de Delacroix toutes les péripéties du monologue intérieur qui agite la mobile physionomie d'Hamlet. Le caractère de folie simulée, grave, douce, mélancolique, ironique et brutale tour à tour, est suivi pas à pas avec une fidélité surprenante... Si Shakspeare n'était pas le poëte sans rival que nous connaissons, si le type du prince de Danemark avait été créé par un esprit moins puissant, la propriété de ce type lui eût été enlevée par le traducteur, et fût demeurée acquise à Delacroix. »

L'exécution des lithographies de l'*Hamlet* a paru lâchée et incorrecte aux puristes de l'Académie. La vérité est, a dit M. Clément de Ris, que « ces dessins, aussi poétiques que ceux du *Faust*, leur sont bien supérieurs comme exécution. La main de l'artiste s'est assouplie, la fièvre s'est calmée, les contours sont plus corrects. Plusieurs peuvent passer pour des chefs-d'œuvre. De ce nom-

bre sont *Hamlet et le spectre* sur la plate-forme du château d'Elseneur, et la *Mort d'Ophélie.* Ce dernier surtout peut servir d'argument contre ceux qui accusent l'ignorance de Delacroix en fait de dessin. Jamais un contour plus pur et plus chaste ne s'est allié à une simplicité plus émouvante. Bien des artistes ont tenté de rendre la scène si gracieusement triste de la mort d'Ophélie, aucun n'est arrivé à cette puissance d'émotion. Le mouvement du corps, l'affaissement de la tête et des bras, le douloureux caractère du masque, la fraîcheur du paysage, tout indique la main d'un maître et d'un maître consommé. »

Delacroix a consacré à *Hamlet* plusieurs peintures. La plus ancienne (elle a été exposée pour la première fois au Salon de 1839) représente *Hamlet et les fossoyeurs.* Le prince de Danemark, accompagné de son ami Horatio, est debout près du trou où les fossoyeurs, à demi engloutis, échangent de grossiers quolibets. Il tient dans ses mains et contemple le crâne du bouffon Yorick, dont les saillies l'ont égayé dans sa jeunesse. Son attitude pensive et sa tournure élégante contrastent avec le geste cynique et les physionomies grossières des paysans. Le ciel est froid, livide; toute la scène est enveloppée d'une lumière sinistre. Ce tableau, véritable chef-d'œuvre, a reparu à l'Exposition universelle de 1855; il faisait alors partie de la collection de M. Coltier.

Au Salon de 1859, Eugène Delacroix a exposé une autre peinture sur le même sujet. Dans cette seconde composition, tandis que Hamlet contemple le crâne grimaçant d'Yorick, le convoi funèbre d'Ophélie s'avance : des hommes vêtus de noir, encapuchonnés, arrivent d'un pas pesant et cadencé, portant la bière noire à clous d'argent. Près d'Hamlet, absorbé dans sa rêverie, Horatio s'enveloppe dans son manteau. Des deux fossoyeurs, l'un est assis sur le sol, débraillé, jouant avec l'anneau de fer de sa pelle; l'autre, plus loin, en manches de chemise, attend et regarde, appuyé sur sa bêche. Au fond, à gauche, le soleil se couche derrière les tours carrées de la cathédrale, éclairant le drame d'une lueur mourante. Ce tableau est d'une admirable couleur. « Rien de précieux, de tourmenté, de petitement rendu, a dit M. Z. Astruc. Tout est ample, tout est largement tracé dans le juste sentiment de l'idée... Regardez le ciel : il est triste, indécis, et pourtant vibrant d'une secrète ardeur. N'est-ce pas le reflet du caractère d'Hamlet? »

Un troisième tableau de Delacroix, qui a été payé 17,000 francs à la vente Carlin (1872), représente *Hamlet et Polonius.* Le jeune prince, debout, écartant de la main gauche un rideau rouge et appuyant la main droite sur son épée nue, contemple Polonius qui râle, étendu à terre. Au fond, Ophélie se renverse avec désespoir et cache son visage avec ses mains.

Hamlet, tableau de Henri Lehmann. C'est le type même de Hamlet, en dehors de toute action dramatique, dont M. Lehmann a entrepris de fixer les traits. Son personnage est vu de face, de grandeur naturelle, jusqu'aux genoux. Il est enveloppé de son deuil solennel, comme dit Shakspeare : vêtements noirs sur lesquels tranche une ligne de linge mat au cou et aux poignets. Il porte une toque noire et de longs cheveux blonds, qui encadrent son visage pâle. Son front, plein de tempêtes, est incliné vers le sol, et ses yeux bleus, vagues, à demi voilés, semblent poursuivre quelque apparition qui se dresserait au dedans de lui-même. Ses mains sont abandonnées le long des plis d'un manteau négligemment drapé. « Lehmann a fait là une belle figure de rêveur, a dit Thoré ; il a rencontré dans sa peinture quelques-uns des traits d'Hamlet, mais non pas l'ensemble du caractère. C'est d'ailleurs une audace singulière et quelque peu imprudente d'avoir voulu peindre, en quelque sorte, le personnage abstrait, hors des actes successifs de son rôle. » Suivant Théophile Gautier, il était difficile de rendre avec plus de vérité le rêveur mélancolique du drame : « On sent en lui l'homme du Nord, le descendant énervé des héros scandinaves, chez qui la pensée remplace l'action. On est d'abord un peu surpris de cette manière d'interpréter le type; mais bientôt on est forcé d'en reconnaître la justesse. »

Le *Hamlet* de M. Lehmann a été exposé au Salon de 1846, comme pendant à une figure d'*Ophélie* du même auteur; il a reparu à l'Exposition universelle de 1855 et faisait alors partie de la collection de M. Lechat. Il a été lithographié par A.-C. Lemoine.

HAMLEY (Edward-Bruce), officier et écrivain anglais, né vers 1824. Il entra dans l'artillerie en 1843 et devint capitaine en 1850. Il avait écrit déjà quelques charmantes nouvelles dans le *Blackwood's Magazine*, lorsqu'il se plaça au rang des romanciers les plus estimés de l'Angleterre par la publication du *Veuvage de lady Lee* (1853). Hamley fit, en 1854-1855, la campagne de Crimée, assista à la bataille de l'Alma, à celle de Balaclava et au combat d'Inkermann, où il eut un cheval tué sous lui. Ensuite il fut employé aux travaux du siége et se distingua en repoussant dans les tranchées plusieurs sorties des Russes. En récompense de ses services militaires, il reçut, en 1855, le brevet de lieutenant-colonel, l'ordre du Bain, la Légion d'honneur, la médaille de Sardaigne et la décoration du Medjidié. Durant cette campagne, il envoya au *Blackwood's Magazine* d'intéressants détails sur le siége, qui furent réimprimés à part, sous le titre d'*Histoire de la campagne de Sébastopol* (1855). Il a aussi écrit une *Vie du duc de Wellington*, fort estimée. M. Hamley est, depuis quelques années, professeur d'histoire militaire au nouveau collége de Staff, à Sandhurst.

HAMM, ville de Prusse (Westphalie), à 35 kilom. N.-N.-O. d'Arensberg, au confluent de l'Ahse et de la Lippe, et sur le chemin de fer de Cologne à Minden; 7,828 hab. Quincaillerie, ferblanterie; filatures, fabriques de fil de fer; teintureries et ateliers d'impression sur étoffes. Vieux château. Belle promenade établie sur l'emplacement des fossés et des murs d'enceinte. Hamm joua jadis un certain rôle, comme place forte, dans l'histoire de l'Allemagne. Prise tour à tour pendant la guerre de Trente ans par les impériaux et par les Hessois, elle fut bombardée par les Français en 1661 et en 1662; ses fortifications furent abattues en 1761. Le comte de Provence, depuis Louis XVIII, résida dans le château de Hamm pendant une grande partie de l'année 1793.

HAMMA, rivière d'Allemagne qui prend sa source dans la basse Saxe, duché de Lunebourg, dans les bruyères de Salton, et se jette dans le Weser.

HAMMÂD, nom de plusieurs savants et poëtes arabes, dont les principaux sont : Abou-Ismael HAMMÂD-BEN-SOLIMAN, maître du célèbre Abou Hanifè, chef du parti hanéfite. Il reçut le surnom d'*Alfaqih*, le jurisconsulte, et mourut l'an 120 de l'hégire. — HAMMÂD (Abou-Ismael-ben-Zeid), surnommé *El Barsi*, mort en l'année 177 de l'hégire. Malgré sa cécité, c'était un homme fort savant et versé dans la connaissance du droit musulman. Elève de Thabet el Benani, il fut le maître d'Elmoubarek. — HAMMÂD-BEN-ABI-LEÏLA, surnommé *Erraouiya* (le Transmetteur). Il connaissait à fond les antiques traditions des Arabes, leurs guerres, leurs poésies, etc. Ibn Khallekan raconte que le calife Oualid ben Iésid lui ayant demandé un jour pourquoi il était surnommé *Erraouiya*, Hammâd lui répondit que c'était parce qu'il n'y avait pas une poésie arabe ancienne ou moderne qu'il ne connût. Mis à l'épreuve, il récita deux mille six cents morceaux, et reçut pour ce véritable tour de force une récompense de 100,000 dirhems. Hammâd jouit d'une grande autorité pour tout ce qui se rattache à la poésie antique des Arabes, dont il nous a conservé des fragments considérables. Il possédait lui-même un talent poétique remarquable et une grande facilité d'improvisation.

HAMMAD ou **HAMAD**, fondateur de la dynastie des Hammadides, qui régna cent trente-sept ans en Algérie, mort en 1028 de notre ère. Nommé par son neveu, Abou-Mounad-Badis, gouverneur de Mesila, d'Aschir et autres villes qu'il pourrait conquérir dans le Maghreb central (Algérie), Hammad étendit rapidement son pouvoir, augmenta ses armées et ses richesses, fonda Calah Beni-Hammad dans le district de Hodna, puis se révolta contre Badis et se déclara souverain indépendant (1015). Attaqué par Badis, qui le battit, s'empara d'Aschir et l'assiégea dans Calah Beni-Hammad, Hammad fut sauvé par la mort subite de son neveu (1016). Il reprit Aschir, consolida son usurpation, eut une nouvelle guerre à soutenir contre Moezzn, fils de Badis, éprouva une grande défaite devant Bougie, et néanmoins signa un traité de paix d'après lequel il était reconnu souverain indépendant. Ses Etats comprenaient Mesila, Aschir, Hodna, Bougie (capitale); Maggara, Constantine, Alger, etc. Hammad eut pour successeurs son fils Caid et sept autres princes dont l'histoire est peu connue. Le neuvième et dernier prince de la dynastie des Hammadides, Yahia, fut détrôné en 1152 par Abd-el-Moumen, roi de Maroc.

HAMMAL s. m. (amm-mal; *h* asp.). Portefaix de Constantinople : *Le* HAMMAL *est une espèce particulière à Constantinople : c'est un chameau à deux pieds et sans bosse; il vit de concombres et d'eau, et porte des poids énormes par des rues impraticables, des montées perpendiculaires et des chaleurs accablantes; au lieu de crochets, il porte sur les épaules un coussinet de cuir rembourré, sur lequel il pose les fardeaux sous lesquels il marche tout courbé, et prenant la force dans le col, comme les bœufs ; son costume consiste en larges grègues de toile, en une veste de grosse étoffe jaunâtre et un fez entouré d'un mouchoir; les* HAMMALS *ont le torse extrêmement développé, et souvent, chose extraordinaire, des jambes très-grêles.* (Th. Gaut.)

HAMMAMÂT s. m. pl. (amm-ma-mâtt; *h* asp. — pl. du mot arabe *hammam*, bain). Etablissement de bains chez les musulmans.

HAMMAMDJI-BACHI s. m. (amm-mamm-dji-ba-chi; *h* asp.). Officier du palais, attaché au service des bains du sultan.

HAMMAMET, ville de l'Etat de Tunis, à 65 kilom. S.-E. de Tunis, sur le golfe du même nom; 10,000 hab. On croit que c'est l'ancienne Adrumète.

HAMMAN (Edouard-Jean-Conrad), peintre belge, né à Ostende en 1819. Elève de M. Nicaise de Keyser, à Anvers, il commença à se faire connaître par des tableaux d'histoire, puis vint se fixer à Paris (1846). Depuis 1847, il a exposé à nos Salons de peinture un assez grand nombre de tableaux, qui lui ont valu, en 1864, la croix de la Légion d'honneur. Les principaux sont : le *Réveil de Montaigne enfant* (1847); les *Préparatifs pour la sérénade*, ou les *Etudiants espagnols; Hamlet; Charles IX et Ambroise Paré;* la *Fille du supplicié* (1853); le *Compositeur Adrien Willaert; Christophe Colomb* (1855); le *Commencement et la fin* (1857); *Stradivarius; André Vésale à Padoue* (1859); les *Adieux;* les *Contes de Marguerite d'Angoulême* (1861); l'*Enfance de François Ier; l'Enfance de Charles-Quint; Marie Stuart quittant la France* (1863); la *Galère de Titien à la fête de l'Ascension* (1864); les *Dames de Sienne travaillant aux retranchements de la ville* (1864); *Evviva la sposa* (1865); *Dernière entrevue* (1866); la *Fête du Bucentaure à Venise; Education de Charles-Quint* (1867), actuellement au musée du Luxembourg; la *Tentation;* l'*Oratoire* (1868); l'*Enfant trouvé;* l'*Atelier de Stradivarius* (1869), etc.

On voit au musée de Bruxelles plusieurs tableaux de cet artiste, dont les œuvres se font surtout remarquer par l'habileté de l'exécution. Nous citerons notamment : l'*Entrée d'Albert et d'Isabelle à Ostende; Dante à Ravenne.*

HAMMAN-MESKOUTIN (les *Bains des Maudits* ou les *Bains enchantés*), village d'Algérie, prov. de Constantine, à 14 kilom. de Gulma, sur un plateau dominant l'Oued Zenati, dans un des sites les plus pittoresques de l'Atlas. Ce village est célèbre par ses sources thermales, dont un nuage de vapeur trahit de loin l'emplacement. « Les eaux d'Hamman-Meskoutin, dit le docteur Hamel, sourdent sur la droite de l'Oued Bou-Hamden, qui, réuni, 10 kilomètres plus bas, à l'Oued-Cherf, donne naissance à la Seïbouse. Le plateau d'où s'échappent ces eaux forme la partie inférieure d'un versant à pente douce, exposé au N., et n'offrant pas moins d'intérêt par sa végétation que par les phénomènes géologiques anciens ou modernes dont il est le théâtre. Vues de haut, elles occupent le centre d'un large bassin, entouré d'une ceinture de montagnes modérément élevées. Sur le second plan, le Djebel Debbar, le Taya, le Ras-el-Akba, la Mahouna, contre-forts atlantiques dont l'altitude varie entre 1,000 et 1,300 mètres, dessinent leurs crêtes abruptes aux quatre coins de l'horizon, et encadrent le pays le plus pittoresque qu'il soit possible d'imaginer. Le nombre des sources est, en quelque sorte, illimité; des changements se sont opérés dans leur lieu de dégagement, à une époque reculée, et continuent de nos jours sur une moins large échelle. On en admet généralement six groupes, sous les noms de sources de la Cascade, des Bains, de la Ruine, de l'Est, sources Nouvelles et sources Ferrugineuses. Les deux groupes de la Cascade et des Bains servent seuls aux besoins de l'établissement militaire; ils fournissent 84,000 litres d'eau à l'heure. La source Ferrugineuse principale donne 4,000 litres à l'heure. A mesure qu'elles s'éloignent de leur point de départ et s'épandent sur le sol, les eaux déposent les sels calcaires qu'elles tenaient en dissolution. Par l'addition lente et progressive de nouveaux matériaux, une colonne s'élève au-dessus de chaque source et produit, à l'état de complet développement, ces cônes bizarres que l'on croirait sculptés dans le roc, tant leur forme est régulière et bien dessinée. On en compte plus de cent, ayant 3 et 4 mètres et plus de hauteur, et autant de circonférence à la base. La terre qui s'y est accumulée avec le temps en fait des espèces de pots à fleurs naturels, où les graines entraînées par le vent viennent germer. Quand, dans la brume du soir, et à travers les vapeurs des sources, on voit de loin blanchir ces pyramides, on croit avoir sous les yeux les pierres tumulaires d'un cimetière de géants.

» Les eaux de la Cascade, ajoute M. le docteur Hamel, comptent parmi les plus chaudes que l'on connaisse; leur température s'élève à 95°. Celles des Geysers, en Islande, sont de 109°, et celles de las Trincheras de 96°,61. Les Arabes utilisent cette température pour dépouiller de leurs parties solubles certaines plantes textiles qu'ils emploient à la confection de cordes et de nattes; pour laver leur linge, pour faire cuire des œufs, des légumes, de la volaille, etc. Les sources de la Ruine font monter le thermomètre à 90°. La source Ferrugineuse atteint 78°,25. Les eaux d'Hamman-Meskoutin rentrent dans la classe des eaux salines : chlorurées sodiques simples, selon M. Durand-Fardel; tout aussi bien sulfatées calcaires, selon M. Hamel, le sulfate de chaux étant représenté par le même chiffre que le chlorure de sodium. Les eaux de Meskoutin sont indiquées dans les cas suivants, pour lesquels de nombreuses guérisons ont été obtenues : hémiplégies et paraplégies, cachexies palustres, affections cutanées, accidents syphilitiques, névralgies sciatiques, plaies d'armes à feu, fistules, douleurs, engorgements glandulaires chroniques, ulcères atoniques, douleurs rhumatismales, arthritiques et musculaires. »

Les Romains connaissaient l'efficacité des eaux d'Hamman-Meskoutin, et ils y avaient établi des thermes dont on peut voir encore différentes traces sur divers point du plateau. Quelques piscines ont résisté à l'action destructive du temps; l'une d'elles n'a pas moins de 55 mètres de longueur. La plupart de ces piscines ont été restaurées et ont repris leur destination primitive. Des travaux considérables ont été exécutés à Hamman-Meskoutin par ordre du gouvernement français.

HAMMAN-RIGHA (*Bains de la tribu de Righa*), célèbres sources thermales d'Algérie, prov. d'Alger, à 21 kilom. de Milianah. Tout porte à croire que cette station était connue des Romains sous le nom d'*Aquæ.* « Les piscines dallées et revêtues de granit, dit le docteur C. Ricque, des réduits souterrains maçonnés de briques, portant encore les traces du feu qui servait à produire l'évaporation de l'eau des étuves ou à élever la température du sol des *sudatoria*, les stèles et les pierres sculptées que l'on rencontre à chaque pas, témoignent de l'importance et de la splendeur des thermes d'Aquæ. Sur le plateau ouest s'élevaient les villas et les *hospitia* où les malades étaient reçus selon leur position et leur fortune. Là aussi s'élevait un temple dédié à Apollon Hygin. Des fouilles récentes y ont fait découvrir de nombreux *ex-voto*, bras, mains, jambes en terre cuite, en grès sculpté et en marbre, offerts par des malades reconnaissants. Du côté du sud, la terre est jonchée de pierres sculptées ou simplement taillées, de briques moulées et de débris de colonnes. »

HAMMARBY, paroisse de Suède, dans la province ou gouvernement de Stockholm; 600 hab. On y voit un bel hôpital fondé en 1809 par Lœvenstrœm, avec cette inscription : « Le fondateur de cet hôpital n'a pas voulu élever un monument à sa mémoire; il n'a cherché que la satisfaction du devoir accompli, et la seule récompense qu'il ambitionne est dans le soulagement des souffrances des malheureux. » On compte encore, en Suède, sous le nom de Hammarby, plusieurs forges et usines métallurgiques plus ou moins importantes.

HAMMARBY, domaine allodial, situé en Suède, dans la province ou gouvernement d'Upsal. Acheté, en 1769, par le célèbre Linné, qui y réunit toutes ses collections et y fixa le centre de son enseignement, il est devenu, depuis sa mort, un lieu de pèlerinage fréquenté par les savants étrangers qui visitent la Suède, et principalement par les étudiants de l'université d'Upsal. Ceux-ci y dirigent de préférence leurs excursions de botanique, afin d'enrichir leur herbier de quelque fleur cueillie dans le jardin du maître, et de coiffer son chapeau de docteur, qui, avec d'autres objets laissés par lui, a été religieusement conservé dans l'appartement qu'il occupait.

HAMMARÖ, île de Suède, dans le lac Venern, à 5 kilom. de Carlstad. Elle forme une paroisse dont l'église est une des plus anciennes du pays. On y voit un grand nombre de monuments antiques, tels que pierres runiques, grottes géantes, tumuli, etc. Sa population est d'environ 1,200 habitants. Au commencement du XIIIe siècle, l'île de Hammarö faisait partie des domaines de la célèbre famille Oxenstiern.

HAMMARSKOELD (Lorenzo), poëte, littérateur et critique suédois, né à Tuna (gouvernement de Kalmar) en 1787, mort en 1827. Il se fit recevoir docteur en philosophie à Upsal (1812), puis fut attaché à la bibliothèque royale et devint bibliothécaire à Stockholm en 1826. Cet écrivain avait fait de sa maison un centre littéraire, fréquenté par les poëtes et les savants les plus renommés. Comme poëte, il a publié une traduction de vingt-deux chants de l'*Iliade* (1809), des *Chants érotiques* (1811), des *Etudes poétiques* (1813), une tragédie, le *Prince Gustave* (1812), etc. Bien que ces ouvrages ne manquent pas de mérite, Hammarskoeld doit surtout sa réputation à ses ouvrages historiques et à ses morceaux de critique littéraire, dont le ton souvent acerbe lui a fait beaucoup d'ennemis. Parmi ses ouvrages, nous mentionnerons : *Essai de critique sur Schiller* (Stockholm, 1808); *Esquisse d'histoire des arts plastiques* (1817); les *Belles-lettres en Suède* (1818-1819), livre fort remarquable où abondent les observations fines, profondes, originales, et de savantes recherches sur la littérature ancienne; *Remarques historiques sur le progrès et le développement des études philosophiques en Suède, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours* (1821); *Esquisse de l'histoire et de la philosophie, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours* (1825-1827, 3 vol. in-8°); *Traités détachés sur divers objets philosophiques*, etc.

HAMMATICHÈRE s. m. (amm-ma-ti-kè-re — du gr. *hamma*, nœud; *cheir*, main). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambyx, comprenant une vingtaine d'espèces.

— **Encycl.** Ce genre est formé d'un démembrement des cérambyx, et a pour type l'espèce anciennement appelée *cerambyx heros.* C'est le plus grand des coléoptères de notre pays. Il est d'un noir mat, rougeâtre sous l'extrémité des élytres, avec de fortes nervures transversales sur le corselet; ses antennes sont très-longues. Dans le midi, on

l'appelle vulgairement *cordonnier* ou *tire-tignol*. Sa larve ronge l'intérieur du tronc des vieux chênes, et y pratique de nombreuses excavations qui nuisent beaucoup à la valeur du bois. Elle reste environ trois ans sous cette forme, avant de passer à l'état d'insecte parfait.

HAMMATOCAULIDE s. f. (amm-ma-to-kô-li-de — du gr. *hamma*, *hammatos*, nœud; *kaulos*, tige). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des peucédanées, dont l'espèce type habite la Crète.

HAMMATOCÈRE s. m. (amm-ma-to-sè-re — du gr. *hamma*, *hammatos*, nœud; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des réduves, comprenant deux espèces qui habitent l'Amérique.

HAMME, ville de Belgique, dans la Flandre orientale, à 6 kilom. N. de Termonde; 8,500 hab. Amidon, toiles, cordages. Hôpital; maison d'orphelins.

HAMMEL s. m. (amm-mèl; *h* asp.). Metallurg. Appareil servant à classer, suivant leur grosseur, les minerais broyés, avant de les soumettre au lavage.

HAMMELBURG, ville de Bavière, cercle de la basse Franconie, à 39 kilom. N. de Wurtzbourg, sur la rive droite de la Saale; 3,000 hab. Fabriques de toiles et de lainages, scieries; élève de bétail; carrières de chaux et de plâtre. Charlemagne fit don de cette ville à l'abbaye de Fulda. Ses environs offrent de délicieuses promenades et produisent des vins estimés. L'hôtel de ville, bâti en 1451, intéresse par son architecture. L'ancien château des princes de Fulda a été transformé en tribunal.

HAMMER (Jules), poëte et littérateur allemand, né à Dresde en 1810, mort à Pilnitz en 1862. Il se rendit en 1831 à Leipzig, où il étudia le droit, la philosophie, l'histoire, la littérature, retourna à Dresde en 1834, eut pour collaborateurs Louis Tieck et Théodore Hell, avec qui il écrivit une comédie intitulée : le *Déjeuner singulier* (1834), puis retourna en 1837 à Leipzig, qu'il habita jusqu'en 1845. Pendant cet intervalle de temps, Hammer publia des poésies, des romans et un grand nombre d'articles dans les journaux politiques et littéraires. En 1845, il se fixa définitivement à Dresde, fut chargé en 1851 de diriger le feuilleton de la *Gazette constitutionnelle* de Saxe, fit avec succès des cours littéraires, et contribua puissamment à la fondation de l'institut de Schiller à Dresde, en 1855. Hammer a donné sur le théâtre de la cour, dans cette dernière ville, quelques compositions dramatiques qui n'ont pas obtenu beaucoup de succès et dont une des meilleures est intitulée : les *Frères* (1856). Il doit surtout sa réputation à ses poésies et à ses romans. Ses poésies se recommandent par l'élévation des idées et des sentiments, par la pureté du style, par un charme vague emprunté aux productions de l'Orient, dont il avait fait une étude toute particulière. On possède de lui deux recueils de vers estimés : *Regarde autour de toi et regarde en toi* (1851) et *Pour toutes les bonnes heures de la vie* (1854); un poëme intitulé : *Sous le croissant* (1860); les *Psaumes de la Bible* (1861), etc. Les romans et les nouvelles d'Hammer sont regardés comme la partie la plus remarquable de son œuvre. On y trouve, joint à une étude approfondie de la vie réelle, un amour du bien et du beau, un sentiment élevé de l'idéal. Nous citerons de lui en ce genre : *Noble et bourgeois* (Leipzig, 1838); le *Rêve et la vie* (Leipzig, 1839); *Scènes de la ville et de la campagne* (1844, 2 vol.); *Sur une route tranquille* (1854); l'*Entrée et la sortie* (1856, 2 vol.); la *Base solide* (1862); *Apprends, aime et vis* (1862), etc.

HAMMERER (Jean), architecte et sculpteur alsacien du XVI^e siècle. Il fut chargé, de 1510 à 1520, de diriger les travaux d'achèvement de la cathédrale de Strasbourg, pour laquelle, en 1486, il avait exécuté en pierre la remarquable chaire qu'on voit encore dans la grande nef.

HAMMERFEST, ville de Norvége, ch.-l. du bailliage de Finmark, dans l'île de Hoalœ, sur la mer Glaciale, à 23 kilom. S.-O. du cap Nord, par 70° 40′ 7″ de lat. N. et 21° 25′ 19″ de long. E.; 1,100 hab. Il s'y fait un commerce d'exportation assez actif d'huile de foie de morue, de peaux de renne, de plumes d'eider, de peaux de renard et de cuivre. Les importations consistent principalement en grains et farines, charbon, café, sucre, tabac, poudre. D'après le *Dictionnaire de la navigation et du commerce*, le mouvement du port de Hammerfest avec l'étranger a atteint, en 1856, 11 millions de francs, dont 4,629,000 à l'entrée et 6,194,000 à la sortie. Les bâtiments, au nombre de 218, jaugeant 22,601 tonnes, se sont ainsi répartis par pavillon : russes, 100, de 6,816 tonnes (valant 3,474,000 fr.); norvégiens, 40, de 4,436 tonnes (2,589,000 fr.); danois, 14, de 1,440 tonnes (1,408,000 fr.); hollandais, 12, de 1,490 tonnes (1,394,000 fr.); anglais, 28, de 5,598 tonnes (1,022,000 fr.), et autres, 14, de 2,791 tonnes (1,936,000 fr.). C'est la station extrême des bateaux à vapeur de Christiania.

La baie sur le bord de laquelle est situé Hammerfest y forme un port naturel assez sûr. La ville emprunte à la sévérité des sites environnants une certaine tristesse. Elle ne se compose guère que d'une rue principale, coupée par quelques ruelles. Sur une hauteur s'élève auprès du cimetière une petite église construite en bois, comme toutes les maisons du pays. La plupart de ces habitations sont entourées de jardins potagers et offrent un aspect d'une tristesse inexprimable.

Hammerfest possède plusieurs grandes maisons de commerce et quelques hôtels convenablement aménagés. Son port est fréquenté principalement par les Russes, les Brémois et les Norvégiens. La pêche y est très-active.

HAMMERHUUS, ancienne forteresse du Danemark, dans l'île de Bornholm, aujourd'hui en ruine. Bâtie par Waldemar I^er, en 1158, elle fut dès lors comme une pomme de discorde entre les rois de Danemark et les évêques de Lund, qui, ayant reçu en fief la plus grande partie de l'île de Bornholm, aspiraient naturellement à la posséder tout entière. Le château de Hammerhuus devint en conséquence l'objet d'attaques incessantes; du XII^e au XVII^e siècle, il fut pris et repris plusieurs fois. Transformé, en 1660, en prison d'Etat, il abrita pendant quelque temps l'illustre Corfits Ulfelt, qui, après avoir rempli les plus hautes fonctions du royaume, tomba tout à coup en disgrâce. Depuis 1743, il n'en reste plus que les ruines.

HAMMERICH (Pierre-Frédéric-Adolphe), poëte, historien et théologien danois, né à Copenhague en 1809. Après avoir étudié la théologie à l'université de sa ville natale et y avoir pris, en 1834, le titre de docteur, il visita la Suède, l'Allemagne, l'Italie, et devint, en 1839, pasteur à Starup et à Nebel, dans le Jutland; mais il dut bientôt renoncer à ces fonctions à cause de la faiblesse de sa santé. Il vint alors faire à Copenhague, sur l'histoire politique et l'histoire religieuse de sa patrie, des cours qui furent excessivement suivis. A l'époque de la guerre dano-allemande, il se distingua par son activité entre tous les chefs du parti danois, et prit ensuite part, en qualité d'aumônier, aux trois campagnes de 1848 à 1850. En 1854, il fut élu membre du Folksthing, renonça peu après aux fonctions de pasteur de l'église de la Trinité à Copenhague, qu'il exerçait depuis 1845, et que la guerre avait un instant interrompues, et devint, en 1859, professeur de théologie à l'université de Copenhague. En théologie, Hammerich appartient à la même école que Grundtvig. Sa renommée littéraire se fonde principalement sur ses travaux historiques, qui portent tous l'empreinte de profondes recherches, mais qui, par leur forme, s'adressent plus particulièrement à la partie éclairée de la société. Parmi ses ouvrages en ce genre, il faut citer : *Christian II en Suède et Charles-Gustave en Danemark* (Copenhague, 1847); le *Danemark à l'époque des Waldemar* (Copenhague, 1847-1848, 2 vol.); le *Danemark à l'époque de l'union de Calmar* (Copenhague, 1849-1852); le *Danemark sous la domination de la noblesse* (Copenhague, 1854-1860, 4 vol.). Il a, en outre, publié sur la guerre dano-allemande des écrits qui jouissent dans son pays d'une grande popularité : *Tableaux de la guerre du Slésvig* (Copenhague, 1849); la *Troisième campagne du Slesvig* (Copenhague, 1851); la *Guerre de trois ans dans le Slesvig* (Hadersleben, 1852). Son ouvrage intitulé : *Sainte Brigitte* ou l'*Eglise dans le Nord* (Copenhague, 1863) renferme de précieux documents sur l'histoire des Eglises scandinaves. Avant de s'être fait connaître comme historien, Hammerich avait acquis la réputation d'un poëte remarquable et avait contribué par ses œuvres poétiques à la formation d'une nouvelle école de poëtes danois qui s'appliqua surtout à cultiver la vieille langue nationale, en l'épurant des innovations qu'y avaient introduites les imitations des écrivains étrangers. Le plus remarquable de ses poëmes est celui qui a pour titre : *Gustave-Adolphe en Allemagne* (Copenhague, 1844), œuvre éminemment nationale, qui excita le plus vif enthousiasme lors de sa publication. Parmi les autres œuvres du même genre de Hammerich, on remarque : *Chants de voyage scandinaves* (1840); *Chants héroïques* (Copenhague, 1841); *Mélodies et tableaux de l'Eglise du Christ* (Copenhague, 1842); *Poésies du Slesvig* (1848); le *Réveil du Danemark* (1848); *Chants bibliques et historiques* (1852), etc. Citons encore de lui : *Esquisses historiques* (1841), et *Peinture de la vie artistique de Thorwaldsen* (1844). Il a fondé, en 1849, la *Société pour l'histoire de l'Eglise danoise*, qui a publié de nombreuses dissertations.

HAMMERLING, esprit de la montagne, qui, selon les traditions allemandes, persécute cruellement les malheureux ouvriers des mines. Ceux-ci disent qu'il se montre sous la forme d'un géant, avec un capuchon noir. On raconte que sur l'Annaberg, dans la caverne qu'on appelle la Rosenkranz, ce génie aurait soufflé sur douze mineurs et leur aurait donné la mort.

« Aujourd'hui, dit M. A. Maury, maître Hammerling s'appelle le bicarbure d'hydrogène, » autrement dit le *grisou*.

HAMMER-PURGSTALL (Joseph, baron VON), célèbre orientaliste allemand, né à Gratz (Styrie) en 1774, mort en 1856. Il entra au collége Sainte-Barbe en 1787, et, l'année suivante, à l'Académie orientale du prince de Kaunitz. En sortant de cette institution (1796), il devint le secrétaire de Von Jenish, éditeur du *Grand Dictionnaire arabe*, *persan et turc* de Meninsky. En 1799, Hammer suivit à Constantinople, comme secrétaire, l'internonce Herberk, puis fut envoyé en Egypte, où il rassembla une collection de manuscrits et d'inscriptions hiéroglyphiques, ainsi qu'un grand nombre de curiosités égyptiennes, qu'il offrit à la bibliothèque impériale de Vienne. En 1801, il était l'interprète, en Egypte, de Sidney Smith, Hutchinson, etc., et, l'année suivante, il visita l'Angleterre. De retour à Constantinople en qualité de secrétaire de légation, il y resta peu de temps et fut ensuite envoyé comme agent consulaire à Jassy, où il resta jusqu'en 1807. Lors du mariage de Napoléon, en 1810, il accompagna Marie-Louise à Paris et s'y lia étroitement avec Sylvestre de Sacy et d'autres orientalistes. Aussi fut-il désigné, en 1815, pour rechercher en France les manuscrits orientaux enlevés aux collections de l'Autriche par l'ordre de Napoléon. En 1817, l'empereur d'Autriche le nomma conseiller aulique et interprète de la cour. Devenu héritier des comtes de Purgstall, en 1837, il reçut le titre de baron et l'autorisation d'ajouter leur nom au sien. « Lié dans sa jeunesse, dit M. Beauvois, avec Wieland, Herder, Gœthe et Jean de Muller, qui lui suggéra l'idée d'écrire son *Histoire de l'empire ottoman*, encouragé et présenté par eux dans le monde, il parcourut la carrière littéraire avec éclat pendant plus d'un demi-siècle. Dédaignant la mollesse, il vivait avec la plus grande sobriété et ne buvait jamais de vin. A l'âge de plus de quatre-vingts ans, il se levait encore à quatre heures du matin et travaillait sans interruption jusqu'à une heure de l'après-midi. Il parlait et écrivait dix langues étrangères. Mais ses connaissances en philologie étaient plus étendues que profondes. Les langues n'étaient pour lui qu'un instrument de recherches. Son but, en les étudiant, était de s'ouvrir accès à des sources abondantes de documents historiques ou de faits divers. Mais il n'eut pas toujours une parfaite intelligence des textes qu'il consultait. Ses ouvrages sont remplis d'une multitude d'erreurs, de contradictions, de contresens et même de non-sens, provenant de la hâte et de la négligence avec lesquelles il travaillait. Dans ses traductions de poëmes orientaux, il se créa des difficultés insurmontables en essayant de conserver le mètre de l'original et de rendre vers pour vers, consonnance pour consonnance. De Hammer manquait de goût et de talent d'exposition. Ses récits sont diffus et chargés de faits qui, la plupart, sont sans portée, et qu'il aurait mieux valu négliger. A force d'étudier les auteurs orientaux, il en était venu à penser et à s'exprimer comme eux. Non content de leur emprunter des métaphores hasardées, il prit leur manière de voir. On peut le considérer comme un Oriental qui se servait de mots et de termes allemands ou européens. C'est à cette tournure d'esprit qu'il faut attribuer plusieurs singularités que l'on rencontre dans ses ouvrages. Cependant aucun orientaliste, avant lui, n'a connu plus intimement les peuples musulmans et n'a autant contribué à nous faire connaître leurs mœurs, leur histoire et leur littérature. L'idée générale qu'il nous en donne est juste et vraie, quoique l'on doive effacer, corriger ou retrancher quelques traits de détail dans l'ensemble de ses tableaux. Ses histoires politiques et littéraires sont plus complètes que tout ce qui a été écrit sur le même sujet, soit en Europe, soit en Orient. Elles resteront la base de tous les ouvrages du même genre. De Hammer déploya une activité sans égale. Il travaillait souvent à plusieurs ouvrages à la fois. » De Hammer a fondé un recueil intitulé les *Mines de l'Orient* et collaboré aux *Archives de géographie et d'histoire*, à la *Bibliothèque italienne*, aux *Mémoires de l'Académie de Munich*, à ceux de l'*Académie de Turin*, aux *Mémoires et comptes rendus de l'Académie de Vienne*, aux *Annales littéraires de Vienne*, au *Journal asiatique de Paris*, au *Journal asiatique du Bengale*, aux *Transactions* et au *Journal de la Société asiatique de Grande-Bretagne et d'Irlande*, et au *Journal de la Société asiatique allemande*.

— Bibliogr. On a de M. de Hammer : la *Délivrance d'Acre* (Vienne, 1799); *Esquisses d'un voyage de Vienne à Venise par Trieste* (Berlin, 1800); *Coup d'œil encyclopédique sur les sciences de l'Orient* (Leipzig, 1804); la *Trompette de la guerre sainte* (Berlin, 1806); *Alphabets antiques et caractères hiéroglyphiques expliqués, avec un essai sur les prêtres égyptiens, leurs classes, leur initiation et leurs sacrifices*, traduit de l'Arabe Ahmad ben Abubakr ben Wahshih (Londres, 1806); *Sehirin*, poëme persan (Leipzig, 1809); *Relation d'une ambassade*, par Reismi Ahmed effendi (Berlin, 1809); *Vues topographiques d'un voyage au Levant* (Vienne, 1811); la *Roumélie et la Bosnie* (Vienne, 1812); *Histoire de la littérature des Turcs*, dans l'*Histoire littéraire* d'Eichhorn (Gœttingue, 1812); *Djafer ou la chute des Barmécides* (Vienne); *Essence de roses* (Tubingue); *Sonnets* de Spencer Smith (Vienne, 1816); la *Constitution et l'administration de l'empire ottoman*, exposées d'après les lois fondamentales (Vienne, 1816); *Feuille de trèfle oriental*, poésies (Vienne, 1818); *Histoire des belles-lettres en Perse* (Vienne, 1818); *Mysterium Baphometis revelatum* (Vienne, 1818); *Relation d'un voyage de Constantinople à l'Olympe* (Pesth, 1818); *Histoire des Assassins* (Stuttgard et Tubingue, 1818); *Collier de pierres précieuses*, par Aboul Maani (Vienne, 1822); *Constantinople et le Bosphore*, essai historique et géographique (Pesth, 1822); le *Triple son de Memnon* (Vienne, 1823); *Motennebi, le plus grand des poëtes arabes* (Vienne, 1824); *Divan de Baki, le plus grand des poëtes turcs* (Vienne, 1825); *Sur les origines russes* (Saint-Pétersbourg, 1825); *Histoire des Ottomans* (Paris, 1835); la *Rose et le bulbul* (Pesth, 1834); *Narration de voyages en Europe, en Asie et en Afrique, au* XVI^e *siècle*, par Evlya effendi (1824-1826); *De l'administration territoriale sous les khalifes* (Berlin, 1845); *Colliers d'or*, par Zumakhschari (Vienne, 1835); *Histoire de la poésie ottomane jusqu'à nos jours* (Pesth, 1836-1838); *Galerie de notices biographiques des grands souverains musulmans des sept premiers siècles de l'hégire* (Leipzig et Darmstadt, 1837-1839); *Parterre de roses des secrets*, par Mahmoud Schehbisteri (Vienne, 1838); *O enfant!* célèbre traité de morale par Ghazali (Vienne, 1838); *Denkmale* (1840); le *Trèfle du fauconnier* (Vienne, 1840); *Histoire de la Horde d'or dans le Kipstchak* (Pesth, 1840); *Histoire des Ilkhans* (Darmstadt, 1842-1843); *Vie du cardinal Khese* (1848); *Histoire littéraire des Arabes* (Vienne, 1850-1856); le *Cantique des cantiques des Arabes* ou *Taiyet* de Omar Ibn-al-Faridh (Vienne, 1854); *Galerie de portraits des nobles de Styrie* (Vienne, 1855); *Histoire des khans de Crimée* (Vienne, 1856); *Histoire*, par Wassaf (Vienne, 1856), et une *Autobiographie* publiée par la fille de M. de Hammer.

HAMMERSMITH, ville d'Angleterre, comté de Middlesex, à 9 kilom. O. de Londres, sur la rive gauche de la Tamise; 10,000 hab. Aux environs, vastes jardins potagers, dont les produits servent à l'approvisionnement de Londres; maison d'éducation pour les jeunes filles catholiques; beau pont suspendu; villa de *Brandebourg House*, où mourut la reine Caroline, en 1821. Aux environs de la ville, les rives de la Tamise offrent des paysages délicieux.

HAMMETT (Samuel), littérateur américain, né à Jewet-City (Connecticut) en 1816. Il habita longtemps les régions sud-ouest des Etats-Unis, occupé d'affaires commerciales et judiciaires, puis se fixa à New-York en 1848. Depuis cette époque, M. Hammett a publié dans les journaux et les revues un grand nombre d'écrits pleins d'imagination et d'esprit, et a donné, sous le pseudonyme de P. Paxton, deux romans intéressants : *Un Yankee jeté dans le Texas* (New-York, 1853); les *Aventures merveilleuses du capitaine Priest* (1854).

HAMMODÈRE s. m. (amm-mo-dè-re — du gr. *hamma*, nœud; *deré*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamies, comprenant trois espèces qui vivent au Mexique.

HAMMON, nom ancien d'une oasis d'Afrique. V. AMMON.

HAMMOND (Henri), théologien anglais, né à Chertsey (comté de Surrey) en 1605, mort en 1660. D'abord recteur de Penshurt, puis archidiacre de Chichester, il prit résolûment parti pour le roi, au début de la guerre civile (1643), participa à une tentative en sa faveur, et devint si odieux aux parlementaires, que sa tête fut mise à prix. Il se retira alors à Oxford, et reçut de Charles I^er le canonicat de Christ-Church. Lorsque ce prince eut été fait prisonnier, Hammond le suivit à Woburn et à Hampton, fut dépouillé par le Parlement de tous ses bénéfices (1648), et se retira à Westwood-Park. Au commencement de la restauration, il fut nommé évêque de Worcester par Charles II (1660). On a de lui *Paraphrase et annotations sur le Nouveau Testament* (1653-1656; Amsterdam, 1698, 2 vol. in-4°); *Paraphrase et commentaire des Psaumes et d'une grande partie du livre des Proverbes*. Les œuvres complètes de Hammond ont été recueillies en 1684 (4 vol. in-fol.).

HAMMOND (Anthony), écrivain anglais, né à Somersham-Place (comté d'Huntingdon) en 1668, mort en 1738. Il fut commissaire de la marine, membre du Parlement, et mourut dans la prison pour dettes. C'était un orateur distingué et un des beaux esprits de son temps. Bolingbroke lui avait donné le surnom de **Hammond à la langue d'argent**. On a de lui divers écrits politiques, un recueil de vers (1694) et un assez grand nombre de pièces de poésie publiées en 1720, dans *New Miscellany of original poems*.

HAMMOND (James), poëte anglais, fils du précédent, né en 1710, mort en 1742. Il fut écuyer du prince de Galles, Frédéric, et devint membre du Parlement en 1741. Hammond avait environ vingt ans lorsqu'il s'éprit d'une jeune fille, miss Dashwood, qui ne paya pas sa passion de retour. Dans son chagrin, sa santé, sa raison même se dérangèrent pendant quelque temps, et il composa, vers cette époque, des élégies qui ont paru après sa mort, dans un recueil de poésies intitulé *The laurel* (Londres, 1806, in-18), et qui ne manquent ni d'harmonie ni de sentiment.

HAMMONIE s. f. (amm-mo-nî — du gr. *hamma*, nœud). Zooph. Syn. de TRONCATULINE, genre de polypiers.

HAMMONITE s. f. (amm-mo-ni-te). Moll. V. AMMONITE.

HAMOA ou DES NAVIGATEURS (archipel), groupe d'îles de l'Océanie, dans la Polynésie, au N. de celui de Tonga ou des Amis, par 13° 16′ de latit. S., et 170°-175° de longit. E. Ces îles sont au nombre de dix et disposées du N.-O. au S.-E., sur une étendue d'environ 488 kilom. Les principales sont *Pola*, *Oyalava, Ma-Ouna, Fanfou* et *Rose*. Les habitants sont nombreux, bien faits et bons navigateurs, mais d'une nature féroce; ce sont eux qui massacrèrent plusieurs des compagnons de La Pérouse dans la baie de Ma-Ouna, que l'on appelle depuis *baie du Massacre*. Les côtes sont basses et offrent généralement de bons mouillages; des montagnes s'élèvent au centre et de belles plaines bordent les rivages. Le sol, fertile, abonde en cocotiers, orangers, arbres à pain, bananiers, etc. On attribue la découverte de ces îles à Bougainville, qui les vit en 1768, et dont le nom est donné à cet archipel par quelques géographes. La Pérouse visita l'archipel d'Hamoa en 1781, et le capitaine anglais Edward en 1791.

HAMON (Pierre), calligraphe français, né à Blois au commencement du XVIe siècle, mort à Paris en 1569. Il fut chargé de donner des leçons d'écriture à Charles IX, qui le prit ensuite pour secrétaire, et il acquit la réputation du plus habile calligraphe de son temps. Hamon résolut de publier des modèles de toutes les écritures anciennes et modernes, et prit dans ce but des copies d'anciens titres déposés dans diverses archives. Quelques-unes de ces copies ont été publiées par Mabillon dans sa *Diplomatique*. Hamon fut pendu à Paris, selon les uns pour avoir fabriqué des pièces fausses, selon d'autres, pour cause de religion. Il était protestant. On a de lui un *Alphabet de l'invention et utilité des lettres et caractères en diverses écritures* (Paris, 1567, in-8°), aujourd'hui très-rare, et une *Carte joliment faite de la France, dédiée à Charles IX* (1568, in-4°).

HAMON (Jean), médecin français, un des solitaires les plus distingués de la société de Port-Royal, né à Cherbourg en 1617, mort à Paris le 22 février 1687. On possède de lui une autobiographie intitulée : *Relation de plusieurs circonstances de la vie de M. Hamon, faite par lui-même* (1734, 1 vol. in-12). Il n'y dit rien de sa famille ni de sa jeunesse. Il possédait très-bien les langues anciennes, et il s'était adonné à la médecine, mais il ne l'exerça que fort tard, ayant débuté dans le monde par être précepteur du petit-fils d'Achille de Harlay, premier président au Parlement de Paris et très-connu par la conduite honorable qu'il tint pendant les guerres civiles du XVIe siècle. Le pupille de Hamon, devenu archevêque de Paris, lui offrit un bénéfice considérable; Hamon le refusa par scrupule de conscience. Un peu plus tard, il donna une partie de son bien aux pauvres pour se retirer à Port-Royal-des-Champs. Quand les solitaires furent dispersés violemment (1664), on ne s'inquiéta d'abord pas de lui; mais d'autres renseignements l'ayant fait considérer comme dangereux, on délivra contre lui une lettre de cachet (30 novembre 1664). Il parvint à se sauver par les jardins. Sur la fin de ses jours, il allait de village en village, autour de Port-Royal, visiter les malades, sur un âne qui portait, assujetti à la selle, un petit pupitre sur lequel Hamon mettait un livre, souvent une Bible, et lisait chemin faisant, à moins qu'il ne *tricotât*, car c'était une de ses occupations favorites.

Ce philosophe mystique, doux et savant, mourut paisiblement dans son ermitage (1687) et au milieu de ses chers malades. Les principaux écrits de Hamon sont : divers *Traités de piété* (1675-1687, 4 vol. in-12); des *Soliloques* en latin sur le psaume CXVIII (1684), traduits en français par Fontaine et par l'abbé Gouget (2 vol. in-12); une *Explication du Cantique des cantiques* (Paris, 1708, 4 vol. in-12), le plus curieux des ouvrages de l'auteur, à cause du tour excentrique qu'y prend souvent son imagination; *De la solitude* (1734, 1 vol. in-12). Il a aussi écrit divers traités de médecine, restés inédits.

HAMON (Jean-Louis), peintre français, né à Plouha (Côtes-du-Nord) en 1821, de parents pauvres. Il montra dans son enfance peu de goût pour le travail et pour l'étude, auxquels il préférait de beaucoup l'école buissonnière. Son père, ne sachant trop que faire de lui, le destina à la vie religieuse. Jean-Louis était enfermé dans un couvent lorsque, poussé par la vocation artistique qui venait de s'éveiller en lui, il déposa le froc et partit pour Paris, sans argent, sans protecteur (1840). Là il parvint à se faire admettre dans l'atelier de Paul Delaroche; puis il travailla sous la direction de Gleyre, qui sut deviner ses aptitudes, et l'encouragea vivement dans ses efforts. Depuis lors ses progrès furent rapides, et une petite subvention, votée par son département, vint rendre moins triste et moins précaire la situation du pauvre artiste. Ce fut au Salon de 1848 que M. Hamon débuta devant le public, par deux tableaux qui attestaient encore son inexpérience, le *Tombeau du Christ*, aujourd'hui au musée de Marseille, et le *Dessus de porte*. L'année suivante, il exposa l'*Egalité au sérail*, le *Perroquet jasant avec deux jeunes filles* et une *Affiche romaine*, tableau dont le sujet est traité avec cette ingéniosité délicate, mais un peu laborieuse et raffinée, qu'on trouve dans beaucoup de ses œuvres ultérieures. Vers cette époque, pour accroître ses ressources matérielles, le jeune artiste exécuta des compositions pour la manufacture de Sèvres, peignit des vases, et décora notamment un coffret en émail qui lui valut une médaille, lors de l'Exposition de Londres en 1851. Au Salon de 1852, M. Hamon exposa la *Comédie humaine*, composition bizarre, théâtre de Guignol antique, dont « nul sphinx, dit Théophile Gautier, n'a encore deviné l'énigme. » Nous avons consacré un article spécial à ce tableau, qui a beaucoup occupé la critique et qui a commencé la réputation de l'artiste. Son idylle grecque · *Ma sœur n'y est pas* (1853), est une toile délicieuse au double point de vue de la composition et de l'exécution. C'est, à notre avis, le chef-d'œuvre de M. Hamon, un chef-d'œuvre de simplicité, de grâce enfantine et tendre. Ce tableau, auquel fut décernée une médaille, a été acquis par l'Etat, à la suite de l'Exposition universelle de 1855, où figurèrent, avec plusieurs tableaux déjà cités, l'*Amour et son troupeau*, les *Orphelins*, une *Gardeuse d'enfants, Ce n'est pas moi*. M. Hamon reçut la croix de la Légion d'honneur. Dans ces toiles, on trouve les qualités de l'artiste, la grâce, l'ingéniosité, le charme mélancolique, jointes à quelques défauts d'exécution très-accentués. A force de vouloir être délicat, il est arrivé à l'artiste d'indiquer à peine ses figures. Dans quelques-uns de ses tableaux, « tout est si vaporeux, si flou, si perdu, dit Gautier, qu'on ne distingue rien précisément; ses toiles sont à peine couvertes; ses tons vont s'atténuant de plus en plus; c'est le rêve d'une ombre. » A la suite de cette exposition, M. Hamon fit un voyage en Orient, puis alla habiter l'île de Capri, près de Naples. Depuis lors, il a exposé de nombreux tableaux, qui ont affermi sa réputation, sans cependant marquer dans son talent des modifications importantes. Nous nous bornerons à citer : le *Papillon enchaîné*, la *Cantharide esclave*, la *Boutique à quatre sous*, le *Dompteur*, l'*Amour*, les *Dévideuses* (1857), compositions d'une grâce quelque peu nébuleuse, à notre sens un peu puérile, que néanmoins la gravure et la lithographie ont popularisées; l'*Amour en visite* (1859); la *Volière*, l'*Escamoteur*, la *Tutelle*, les *Vierges de Lesbos*, la *Sœur aînée* (1861); l'*Imitateur*, *Un jour de fiançailles*, l'*Aurore* (1864); les *Muses à Pompéi* (1866); la *Promenade* (1867), etc. Depuis cette époque, aucune des toiles de M. Hamon n'a attiré, d'une façon spéciale, l'attention du public. Cet artiste appartient au petit cénacle dit des néo-grecs; mais il a su, néanmoins, conserver son originalité propre. Il a deviné d'instinct le côté intime, le charme familier, la douce poésie de l'antiquité; il peint l'enfance avec une grâce prud'honesque; nul ne sait mieux que lui les poses comiques et les petits airs futés des babies. Par horreur de la banalité, du réalisme, il cherche avant tout à prendre pour thème de ses compositions des idées ingénieuses, d'une délicatesse quintessenciée, et comme, selon l'expression de M. Guizot, on finit toujours par tomber du côté où l'on penche, il lui arrive souvent de produire des œuvres à peine intelligibles et exécutées avec une telle sobriété de couleur, qu'elles ont à peine une apparence matérielle.

HAMONT (Pierre-Nicolas), médecin vétérinaire français, mort en 1848. A l'appel du vice-roi d'Egypte, il se rendit en ce pays, où il fonda une école vétérinaire à Abou-Zabel, près du Caire, et prit la direction des haras. Hamont devint membre correspondant de l'Académie de Médecine de Paris. De retour en France, il a publié, entre autres ouvrages : *Des causes premières de la morve et du farcin* (Paris, 1842, in-8°); *De l'entraînement des chevaux et des luttes sur les hippodromes* (Paris, 1842); *Considérations générales sur l'amélioration des chevaux en France* (Paris, 1843); l'*Egypte sous Méhémet-Ali; population, gouvernement, institutions politiques, industrie, agriculture, etc.* (Paris, 1843, 2 vol. in-8°). Il a publié en outre des articles dans l'*Union médicale*, dans la *Revue de l'Orient*, etc.

HAMOUDAH-PACHA, bey de Tunis, né vers 1747 de notre ère, mort en 1814. Il succéda en 1782 à son père Ali-Bey, qui l'avait depuis quelque temps associé à son pouvoir, fut en hostilité avec la République française en 1795 et en 1798, eut à comprimer une révolte des Turcs (1811), qu'il avait systématiquement écartés des fonctions publiques et qui venaient de proclamer un nouveau bey, et consolida son pouvoir par l'énergie avec laquelle il étouffa cette rébellion. Hamoudah possédait plusieurs langues et avait une instruction variée.

HAMOYS, surnom du dieu scandinave Thor. On le représente, quand il porte ce nom, assis sur un trône, un sceptre dans une main, un glaive dans l'autre, les pieds sur un dragon.

HAMPDEN, bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat du Maine, à 4 kilom. S. de Bangor, sur la rive gauche du Penobscot; 2,500 hab. Commerce; industrie.

HAMPDEN (John), homme politique anglais, né à Londres en 1594, mort à Thames (comté d'Oxford) le 24 juin 1643. L'Angleterre n'a pas dans son histoire un nom plus cher à la liberté que celui de Hampden. Sa famille, de vieille souche saxonne, possédait de grands biens dans le comté de Buckingham. John était l'aîné de deux fils que son père avait eus d'Elisabeth Cromwell, tante d'Olivier Cromwell. John Hampden perdit son père de très-bonne heure, et, encore enfant, devint ainsi l'un des plus grands propriétaires de l'Angleterre. Il fit ses premières études à Thames et termina son éducation scolaire au collége de la Madeleine, à Oxford.

Hampden, ayant achevé ses études universitaires en 1613, commença l'étude du droit à Inner-Temple. Sa jeunesse studieuse et réfléchie fut sans désordre, et, comme dit un de ses biographes, « il se garda pur pour son pays et pour la liberté. » En 1619, il épousa Elisabeth, fille de Siméon, seigneur de Pyrton, dans le comté d'Oxford. De ce mariage il eut trois fils et trois filles.

Hampden avait vingt-cinq ans, lorsqu'il entra dans la carrière politique et prit place au Parlement comme représentant du bourg de Grampound. Il combattit la basse et honteuse tyrannie de Jacques Ier, et appuya de son vote, le 18 décembre 1621, la solennelle protestation des Communes formulant et proclamant les droits et priviléges de la nation.

En 1625, Charles Ier monta sur le trône. Le Parlement se réunit le 18 juin, et dès ce jour s'engagea la lutte mémorable qui devait aboutir à l'échafaud de White-Hall. Représentant du bourg de Vandover et ensuite du comté de Buckingham, Hampden prit, parmi les adversaires du pouvoir, le rang qui convenait à son caractère, à ses talents et à ses vertus. Dans tous les Parlements, à partir de celui de 1625, il fut un des chefs de l'opposition. Calme, ferme, intrépide, toujours un des premiers dans l'attaque, il eut pourtant cette singulière fortune de mériter l'estime et le respect de ses adversaires les plus violents. En 1629, il quitta les bancs du Parlement avant que sa dissolution fût prononcée. Assuré que tout tendait vers une crise suprême, il voulut se rendre un compte exact de l'état des esprits. Il parcourut l'Angleterre et l'Ecosse, étudiant avec soin l'opinion publique, les besoins et les volontés du pays. Bien convaincu que la nation n'abandonnerait pas ses vieilles libertés, il prit la résolution de provoquer la résistance légale à toutes les mesures tyranniques de la royauté.

Depuis la dissolution du dernier Parlement, la perception d'aucune taxe n'était régulière. Pour se procurer de l'argent, Charles avait recours aux plus détestables pratiques. Invoquant un statut tombé depuis longtemps dans l'oubli, la couronne, en 1636, résolut de frapper sur tous les Anglais une taxe devenue célèbre sous le nom de *ship money* (argent des vaisseaux). Le fisc demanda 20 schellings à Hampden. Quoiqu'il eût pu considérer cette taxation si minime comme une faveur, Hampden refusa de payer. Charles hésita longtemps à accepter la lutte que lui présentait ainsi son redoutable adversaire; mais enfin il s'y résolut. Le procès commença en mai 1637; les débats durèrent treize jours. Le retentissement de ce procès fut immense, et Hampden, condamné, devint l'idole de la nation.

Réduit par le soulèvement de l'Ecosse à donner à ses actes un semblant de légalité, Charles Ier eut recours au Parlement, qu'il convoqua le 13 avril 1639; mais il en prononça la dissolution le 4 mai suivant. Le 5 novembre 1640, le Parlement se réunit de nouveau. Hampden entra au long Parlement, comme représentant du comté de Buckingham. A côté de lui vint s'asseoir son cousin, Olivier Cromwell. Dans une des premières séances, Digby, en montrant le futur protecteur à Hampden, lui dit : « Quel est donc ce rustre si mal vêtu avec lequel vous vous entreteniez? — Ce rustre si grossièrement vêtu, mylord! si jamais nous en venons à une rupture avec le roi, ce dont Dieu nous garde, ce rustre sera le plus grand homme de l'Angleterre. »

On sait avec quelle vigueur le Parlement frappa lord Strafford, l'archevêque Laud, tous les actes et tous les agents d'un pouvoir décrié. Un instant, la royauté sembla vouloir marcher avec la majorité; il fut question de nommer le sage Hampden gouverneur du prince de Galles; mais cette prudente résolution n'eut pas de suite.

En 1641, Charles Ier étant allé en Ecosse, une commission du Parlement, à la tête de laquelle était Hampden, l'accompagna; elle avait ordre de surveiller les actes du roi. Tous les mauvais desseins du prince échouèrent. Il revint à Londres, bien décidé à en finir avec ses adversaires. Le 3 janvier 1642, il somma les Communes de lui livrer, comme coupables de haute trahison, cinq de ses membres, parmi lesquels figurait Hampden. Le lendemain il vint lui-même, fier et menaçant, demander qu'on lui remît ceux que sa justice attendait. Mais Hampden et ses amis avaient été mis sous la protection armée de la Cité de Londres. Le 10, ils rentraient dans la Chambre des communes et Charles Ier quittait Londres. Quelques jours plus tard, quatre mille électeurs du comté de Buckingham, sachant que la vengeance royale menaçait Hampden, se présentaient à cheval et en armes à la porte du Parlement; ils venaient déclarer qu'ils tenaient pour digne et noble la conduite de leur représentant. Hampden leva un régiment d'infanterie et fut nommé colonel dans l'armée que le Parlement avait confiée au comte d'Essex. Il se montra au camp ce qu'il était à la Chambre. Son étendard portait la devise du Parlement : *Dieu est avec nous*, et au revers la sienne propre : *Vestigia nulla retrorsum*. Adoré de ses soldats pour sa générosité et son courage ferme et tranquille, il déploya de véritables qualités d'homme de guerre. Plusieurs fois il fut question de lui confier le commandement de l'armée, livrée aux mains hésitantes de d'Essex. Ce fut sa froide ténacité qui décida du gain de la bataille d'Edge-Hill; à Turnham-Green, il sauva les troupes parlementaires. Le 19 juin, à Chalgrave-Field, il reçut deux balles qui lui fracassèrent l'épaule. Charles Ier, instruit de cet événement, envoya savoir des nouvelles du noble blessé; mais, ayant appris qu'il était mort le 24, il eut le triste courage de s'en réjouir publiquement. Toute l'Angleterre, sans distinction d'opinion, porta le deuil de la mort de Hampden.

« Jamais homme, dit M. Guizot, n'avait inspiré à un peuple tant de confiance. Les plus modérés croyaient à sa sagesse, les plus emportés à son dévouement patriotique, les plus honnêtes à sa droiture, les plus intrigants à son habileté. » On peut, dit de son côté Clarendon, « lui appliquer ce qu'on a dit de Cinna, qu'il avait un esprit pour tout inventer, une langue pour tout persuader et un bras pour tout exécuter. »

HAMPDEN (Renn Dickson), prélat anglais, né aux Barbades en 1792. Il fit ses études à l'université d'Oxford, et y fut successivement professeur de théologie (1832), de morale (1834) et de théologie (1836). Sa nomination avait soulevé d'ardentes récriminations de la part des docteurs Newman et Pusey, qui l'accusaient d'hérésie; mais il fut soutenu par lord Melbourne, et même, en 1842, il fut nommé membre du comité des études théologiques. Il prit alors sa revanche contre ses accusateurs. En 1847, lord J. Russell l'éleva au siége épiscopal d'Hereford, malgré les réclamations du parti bien pensant. On a de lui : *Bamptoniana* (1835), cours de théologie qui lui valut de vives attaques; des *Sermons* et un ouvrage sur l'*Evidence du christianisme démontrée par la philosophie* (1845).

HAMPE s. f. (an-pe; *h* asp. — du lat. *hasta*, lance, dont on avait fait *hanste*, qui, par corruption, est devenu *hampe*). Long manche semblable à un bois de lance, sur lequel on monte une arme, une bannière, un drapeau : *La* HAMPE *d'une hallebarde, d'une pertuisane*. ‖ Long manche fixé dans la direction de l'objet emmanché : *La* HAMPE *d'un pinceau, d'un écouvillon, d'un refouloir*.

— Véner. Poitrine du cerf.

— Boucher. Maniement qui se trouve à la partie postérieure ou latérale du ventre, vers l'extrémité antéro-inférieure de la cuisse : *Une* HAMPE *de mouton*.

— Mar. *Hampe de hune*, Balustrade située sur le derrière de la plate-forme, à hauteur d'appui : *Le* Saint-Esprit, *monté par Du Quesne, eut la* HAMPE DE *sa grande* HUNE *coupée*. (E. Sue.)

— Bot. Organe élevé, qui se termine au sommet par une ou plusieurs fleurs : *La* HAMPE *du narcisse*.

— **Encycl.** Bot. La *hampe*, si l'on prend ce mot dans le sens le plus rigoureux, est un pédoncule allongé, cylindrique ou longuement conique, partant du centre d'un bulbe ou du collet de la racine, dressé, dépourvu de feuilles dans toute sa longueur et terminé par une ou plusieurs fleurs; la jacinthe, la tulipe, le narcisse et beaucoup d'autres plantes bulbeuses en présentent des exemples plus ou moins familiers. Par extension, on donne le nom de *hampe* à une tige ou à un rameau nu ou à peine feuillé, partant de l'aisselle des feuilles radicales, comme dans le pissenlit.

HAMPÉ, ÉE adj. (an-pé; *h* asp. — rad. *hampe*). Qui est muni d'une hampe : *Fer de lance* HAMPÉ.

— Techn. *Chat hampé*, Sorte d'écouvillon dont on servait autrefois pour vérifier le forage des pièces de canon.

— s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux, rapporté avec doute à la famille des sterculiacées, et comprenant plusieurs espèces qui croissent au Mexique. ‖ Syn. de SAUTÉRIE, genre de cryptogames.

HAMPEL ou HAMPL (Antoine-Joseph), corniste allemand de la seconde moitié du XVIIIe siècle, auquel on doit la découverte des *sons bouchés* et l'addition de deux tons à l'instrument. On ignore la date et le lieu de sa naissance, et l'époque de sa mort. En 1746, il entra au service de la cour de Dresde, pour jouer à la chapelle et à l'Opéra le second cor. Le peu de ressource qu'offrait alors cet instrument le porta à s'occuper sérieusement d'en augmenter les tonalités. Il imagina de réduire le diamètre du tube du cor, de raccourcir ce tube, et obtint ainsi l'exhaussement du ton naturel jusqu'au *la*, et plus tard jusqu'au *si bémol*. L'adjonction d'allonges lui fournit les tons qui manquaient. Enfin, en 1760, voulant obtenir des effets de sourdine, il boucha partiellement le pavillon avec du coton, et s'aperçut que, par ce moyen, son instrument haussait d'un demi-ton. Aussitôt il se mit à présenter et retirer le tampon à chaque position des lèvres, et obtint ainsi les demi-tons des gammes diatonique et chromatique. Les sons produits à l'aide du tampon étaient, il est vrai, plus sourds que les sons ouverts, mais la science du cor n'en avait pas

moins fait un pas immense. Hampel donna à ces sons le nom de *sons bouchés*. Dans la suite, il remplaça avec avantage le tampon par la main, procédé employé aujourd'hui. C'est Rodolphe qui vulgarisa le premier en France l'usage des sons bouchés.

HAMPER (William), archéologue anglais, né à Birmingham en 1776, mort en 1831. Il fut juge de paix des comtés de Warwick et de Worcester. Outre de nombreux articles publiés dans le *Gentleman's Magazine*, on a de lui : *Observations sur les colonnes de Hoastones* (1820), et *Vie, journal et correspondance de sir W. Dugdale* (1827, in-4°).

HAMPSHIRE, comté d'Angleterre. V. SOUTHAMPTON.

HAMPSHIRE (NEW-), un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, au N.-E., ch.-l. Concord. Il a pour limites l'Etat de Vermont à l'O., celui de Massachusets au S., celui du Maine et l'océan Atlantique à l'E., et la Nouvelle-Bretagne anglaise au N. Superficie, 24,000 kilom. carr.; 326,073 hab. Les villes les plus importantes sont : Portsmouth, Exeter, Rochester, Lancastre et Dower. L'Etat de New-Hampshire, désigné sous le nom de Suisse américaine, est traversé par la chaîne des montagnes Blanches, qui atteignent 3,000 mèt. de hauteur et passent pour le point culminant des Etats-Unis. Du reste, tout ce territoire est généralement montagneux, excepté à l'E., où des plaines s'étendent dans l'intérieur jusqu'à 40 et 50 kilom. de la mer. Le granit, le mica et l'ardoise entrent pour une large part dans la formation des montagnes du New-Hampshire. On trouve aussi dans ces montagnes des carrières de marbre vert et d'excellentes carrières de pierres à bâtir, du gneiss, du fer, du cuivre, du plomb, du zinc, de la plombagine, du soufre, du jaspe, de la tourmaline et des améthystes. Le Connecticut et le Merrimack sont les fleuves les plus considérables du New-Hampshire; viennent ensuite le Salmon, le Piscataqua, l'Androscoggin, le Saco, l'Amonoosue, l'Ashuelot, le Margalloway, le Contoocook, le Souhegan, le Nashua et le Pemigewasset. Citons parmi les lacs de la contrée le Winnipsicogee, le Squaw, l'Umbagog, ceux d'Ossipee et de Connecticut. Ce dernier donne naissance au fleuve de son nom. Le climat de cette contrée est rigoureux; les hivers sont longs et très-froids; la neige séjourne longtemps sur les montagnes et il n'est pas rare d'en voir encore au mois de juillet dans les gorges les plus élevées. Le printemps est humide et brumeux. Malgré tout, cette contrée est d'une remarquable salubrité. De belles forêts couvrent les parties basses des montagnes. Leurs principales essences sont les chênes, les pins blancs, les érables, les noyers, les peupliers et les ormes. On tire de ces forêts d'excellents bois de charpente. Le sol, généralement peu fertile, est presque partout bien cultivé et produit du froment, du seigle, du maïs, du houblon, des pommes de terre, du tabac et du sucre. L'élève du bétail comptait en 1864 : 50,000 chevaux; 300,000 têtes de gros bétail; 800,000 moutons; 223,500 porcs, et la valeur de la volaille était évaluée à 127,000 dollars, soit 635,000 francs. L'industrie manufacturière de l'Etat de New-Hampshire est très-développée; elle produit principalement des étoffes de coton et de laine, des fers, des fontes, etc. Les chantiers de construction fournissent des navires estimés. Les usines sont pour la plupart mises en mouvement par le Merrimack, le Cocheco et les autres rivières qui baignent les villes manufacturières. La pêche, en 1864, occupait 579 pêcheurs et produisait 39,238 quintaux de poissons séchés et fumés et 15,257 gallons d'huile. Le commerce du New-Hampshire n'est pas très-considérable. L'Etat ne possède qu'un port de quelque importance, Portsmouth. Dans ces dernières années, les exportations se sont élevées au chiffre de 69,468 dollars et les importations à 83,319 dollars. Les principaux articles exportés sont le bois de charpente, la laine, les bestiaux et le poisson salé.

L'Etat de New-Hampshire proclama son indépendance en 1792. Il est divisé en 8 comtés, a un gouverneur élu annuellement par le peuple, avec un traitement de 1,000 dollars, un conseil exécutif de 5 membres, un sénat de 12 membres et une chambre de 333 représentants élus pour un an. L'Etat envoie au Congrès américain 2 sénateurs et 3 députés. La justice y est rendue par une cour supérieure, une cour des plaids communs et une cour des preuves. Il forme le ressort d'une des cours de circuit des Etats-Unis.

HAMPSICORA, chef sarde, mort en 215 avant notre ère. Il appela les Carthaginois en Sardaigne, après la bataille de Cannes (216), et essaya, de concert avec eux, de chasser les Romains, qui s'étaient emparés de l'île; mais le préteur romain T. Manlius remporta une victoire complète sur Asdrubal et Hampsicora. Celui-ci se donna la mort en apprenant que son fils Hiostus avait péri pendant la bataille.

HAMPSTEAD, ville d'Angleterre, comté de Middlesex, à 6 kilom. N.-O. de Londres; 8,600 hab. Eaux minérales qui attirent pendant l'été beaucoup de baigneurs. Sites pittoresques aux environs. Sur le territoire de Hampstead se trouve un des cimetières de Londres.

HAMPTON-COURT, ville d'Angleterre, comté de Middlesex, à 19 kilom. S.-O. de Londres, sur la rive droite de la Tamise; 4,000 hab. Hampton-Court doit sa célébrité à son palais, magnifique résidence qui appartenait, dans l'origine, au cardinal Wolsey. Ce palais devint la propriété de Henri VIII et fut considérablement agrandi en 1694, sous la direction de l'architecte Christophe Wren. « L'édifice actuel, dit M. A. Esquiros, est formé de trois rectangles, dont deux au moins sont anciens. Les appartements de Wolsey ont été restaurés dernièrement et donnent bien une idée de la magnificence princière du cardinal et du ministre; il avait, dit-on, dans son palais, 280 lits pour les visiteurs. L'ensemble des bâtiments est disposé autour de trois cours; celle de l'O. a 51 mèt. de longueur sur 50 mèt. de largeur; celle du milieu, appelée cour de l'Horloge, 41 mèt. de côté. Les jardins et le parc sont très-étendus; les premiers contiennent une multitude de fleurs et représentent bien le style des anciens jardins anglais. » Parmi les objets qui attirent les curieux à Hampton-Court, il faut nommer le labyrinthe, la treille (*vine*), longue de 43 mèt. et composée d'un seul pied de vigne qui se développe dans une serre. Cette treille passe pour la plus remarquable de l'Europe. L'unique cep qui la compose fut planté en 1768; il a maintenant 110 pieds anglais de long, et sa tige, à 3 pieds au-dessus du sol, mesure encore près de 30 pouces de circonférence. Son fruit est tellement abondant, qu'en certaines années, on en a récolté plus de 2,500 grappes. Ce raisin est exclusivement réservé pour la table de la reine.

Quant aux *Cartons de Raphaël* que se vante de posséder Hampton-Court, ce sont d'inestimables trésors sur lesquels le *Magasin pittoresque* nous fournit les renseignements suivants. Ce fut d'après les ordres ou, si l'on veut, d'après les conseils de Léon X, que Raphaël, au milieu de sa gloire, et peu d'années avant sa mort, composa ces dessins. Quand ils furent achevés, on les envoya à Bruxelles pour y être exécutés en tapisserie, sous la direction de Bernard van Orlay, et moyennant un prix convenu de 70,000 couronnes (plus de 400,000 fr.). Il semblera étrange que, les tapisseries terminées, les dessins n'aient pas été rendus à Rome; mais déjà, à cette époque, Léon X et Raphaël n'existaient plus, et le nouveau pape, Adrien VI, n'avait pas hérité du goût pour les arts qui a immortalisé le pontificat de son prédécesseur. Les cartons restèrent donc à Bruxelles. Par une indifférence inexplicable, Van Orlay et Michel Coxin, qui avaient présidé à l'exécution des tapisseries, ne songèrent point à la conservation de ces originaux si précieux. Longtemps ils restèrent enfouis dans le mobilier de la manufacture; on assure même que quelques-uns furent exposés aux injures de l'air, au-dessus de la porte d'entrée. Dans la suite, Rubens eut honte de l'abandon dans lequel il les trouva; Charles I[er], à sa recommandation, en sauva plusieurs de la destruction qui les menaçait et les fit transporter à Londres. Lorsque la révolution d'Angleterre éclata, le musée royal fut vendu et dispersé; les cartons, qui n'étaient alors que très-peu appréciés par les amateurs anglais, allaient être mis à l'encan, peut-être à vil prix (on les estimait 300 livres sterling, 7,650 fr.); mais Cromwell montra plus de goût que ses contemporains et les fit acheter pour qu'ils fussent conservés comme propriété nationale. Le Protecteur mort, Charles II donna l'ordre qu'ils fussent copiés en tapisserie par un artiste nommé Cleen, directeur d'une manufacture que Jacques I[er] avait créée. Là, comme à Bruxelles, ils demeurèrent enfouis pendant de longues années; ils y étaient entassés, sans la moindre précaution, dans une salle obscure, lorsque, d'après les ordres du roi Guillaume, on alla les chercher pour les transporter de nouveau à Londres, où ils furent placés dans la galerie de Hampton-Court, construite exprès pour les recevoir. Dans l'origine, les cartons étaient au nombre de vingt-cinq. En voici la liste : 1° *Prédication de saint Paul aux Athéniens;* 2° *Mort d'Ananie;* 3° *Elymas, le magicien, frappé d'aveuglement;* 4° le *Christ donnant les clefs à saint Pierre;* 5° le *Sacrifice de Lystra;* 6° les *Apôtres guérissant dans le temple;* 7° la *Pêche miraculeuse;* 8° la *Conversion de saint Paul;* 9° la *Nativité;* 10° l'*Adoration des mages;* 11° le *Dîner d'Emmaüs;* 12°, 13°, 14° le *Massacre des innocents;* 15° la *Présentation au temple;* 16° *Descente de Jésus-Christ dans les limbes;* 17° la *Résurrection;* 18° l'*Ascension;* 19° *Noli me tangere;* 20° *Descente du Saint-Esprit;* 21° *Lapidation de saint Etienne;* 22° le *Tremblement de terre;* 23° et 24° *Groupe d'enfants;* 25° la *Justice*. Ce sont les sept premiers sujets que représentent les cartons de la galerie de Hampton-Court. Les autres sont ou égarés ou détruits. On les trouve seulement reproduits dans les tapisseries de Rome.

M. Quatremère a écrit les lignes suivantes sur les cartons de Hampton-Court :

« Il est permis de supposer que, soit dans le choix de quelques sujets, soit dans la manière de les représenter, et dans l'emploi des accessoires qui pouvaient y entrer, Raphaël eut quelquefois en vue le genre de matière et de travail de l'art de la tapisserie. On sait que cet art se complaît aux détails et aux richesses des broderies, des ornements et du luxe de la décoration architecturale. Il semble que l'on aimerait à expliquer sous ce point de vue la composition toute particulière de saint Pierre et de saint Jean guérissant un boiteux sous un péristyle du temple. J'ai dit *composition particulière :* en effet, la scène se passe, à proprement parler, sous le portique, et tellement que, contre tout usage, ce sont les colonnes qui viennent en avant des personnages, de manière à couper la scène en autant de parties que d'entre-colonnements. C'est dans celui du milieu que se passe l'action principale; le reste se partage entre les autres espaces qui divisent les colonnes. Ce parti singulier de composition, qui semble faire de l'accessoire le principal, trouve peut-être son explication, surtout au point de vue de la tapisserie. Il n'en est, en effet, aucune qui frappe plus les yeux par l'effet de son travail. Cet effet est dû à l'étonnante richesse des colonnes torses cannelées et ornées de rinceaux dorés, dont le travail de la tapisserie a reproduit la richesse et l'éclat avec une étonnante vérité. Nous sommes porté à croire que Jules Romain eut une très-grande part dans le travail ou l'exécution de ce carton. On y observe plus d'une belle et noble figure, qui toutefois devient encore plus remarquable par le contraste des deux mendiants estropiés, dont l'effrayante vérité semblerait être le type idéal de toutes les difformités dont la nature peut affliger une créature humaine. »

Il y a quelques années, Hampton-Court était abandonné et presque ignoré. Quelques voyageurs s'y arrêtaient seuls à de rares intervalles. Ce château est devenu, dans ces derniers temps, comme le *Musée de Versailles*, un but ordinaire de promenade pour les habitants de Londres. Les dimanches et jours de fête, le village qui entoure ce palais suffit à peine à contenir la foule des visiteurs.

HAMRÂNGE, bourg et paroisse de Suède, district de Gefleborg, sur le golfe de Bothnie. Son territoire a été le théâtre de plusieurs batailles; les Russes le ravagèrent en 1721. On raconte aussi que, dans un endroit appelé *Morsbaesh* (ruisseau du meurtre), situé non loin de l'église, saint Etienne, premier missionnaire chrétien en Helsingie, au IX[e] siècle, fut mis à mort par les païens. En 1670, on jugea à Hamrânge un grand procès de sorcellerie, à la suite duquel 18 sorcières furent exécutées.

HAMSFORT (Corneille), historien danois, mort à Odensee en 1627. Il pratiqua la médecine dans cette ville. On a de lui une série des rois de Danemark, une chronologie danoise, etc., insérées dans les *Scriptores rerum Danicarum* et un traité *De rebus Holsatorum et vicinarum gentium libri IV*, dans le *Monumenta* de Westphalen.

HAMSTER s. m. (am-stèr; *h* asp.— mot allem.). Mamm. Genre de mammifères rongeurs : *En hiver, le* HAMSTER *se tient renfermé dans sa demeure.* (E. Desmarest.) *Les* HAMSTERS *manquent de vésicule biliaire.* (V. Meunier.)

— **Encycl.** Le *hamster* est caractérisé par la présence d'abajoues ou sacs extérieurs placés sur les côtés de la bouche et creusés dans les joues. Sa tête est grosse; ses yeux assez petits; ses oreilles ovales ou rondes. Il a seize dents, dont deux incisives et six molaires à chaque mâchoire. Les incisives sont unies; les molaires ont des tubercules mousses à la couronne. Les pieds de devant ont quatre doigts et un tubercule à la place du pouce. Les pieds de derrière ont cinq doigts et des ongles assez forts. Ce groupe encore peu connu présente, en outre, comme particularité remarquable, la division de l'estomac en deux poches. Les aliments se rendent d'abord dans la poche gauche, et, pendant ce temps, la droite reste contractée. Réciproquement, quand cette dernière est distendue par le chyme, l'autre reste vide et se contracte à son tour. Cette division de l'estomac se retrouve chez les campagnols et quelques autres rongeurs; ce qui est particulier au *hamster*, c'est le plissement des parois intérieures des poches, dont les bords sont comme frangés. Quant aux abajoues, elles sont placées de chaque côté de la mâchoire inférieure, communiquent avec la bouche et s'étendent en quelque sorte jusqu'à l'épaule. Elles sont placées sous les téguments et fermées par une membrane musculeuse très-mince, qui est plissée lorsque la bouche est vide. Le *hamster* est encore plus robuste que le rat. Il se creuse des terriers profonds. Il se nourrit de racines et surtout de grains. C'est un terrible emmagasineur de céréales, qu'il transporte au moyen de ses abajoues énormes dans les profondes retraites qu'il s'est creusées. On ne le trouve guère en France, ni dans les contrées occidentales et méridionales de l'Europe, car il passe rarement le Rhin et les Alpes. En revanche, il infeste l'Allemagne et la Russie, où il cause chaque année des dégâts incalculables. La vente de sa fourrure, qui, quoique grossière, a quelque prix, est loin d'être une compensation. Cet animal ne s'approche jamais des habitations, mais il ne s'éloigne pas des champs cultivés. La plupart des espèces de ce genre sont encore peu connues : les seules que l'on ait quelque peu étudiées appartiennent à l'Europe et à l'Asie. Nous en décrirons deux seulement : l'espèce typique, ou *hamster* commun, et le *hamster* voyageur.

Le *hamster* commun a les yeux saillants, les oreilles grandes et presque sans poils. Le dessus de la tête, du cou et du dos, la croupe et les côtés du corps sont d'un fauve roussâtre, mêlé de gris. Le dessous des yeux, la région temporale, les côtés du cou, le bas du corps, la face externe des cuisses et des jambes, le bas de la croupe et les fesses sont d'une couleur rousse assez prononcée. Le bout du museau, les joues, les pieds et une partie de la poitrine sont presque blancs. Les côtés de la partie antérieure du corps sont marqués de trois grandes taches d'un blanc jaunâtre. Le dessous du cou et de la gorge, la poitrine, le ventre, la face interne des avant-bras et des cuisses sont entièrement noirs. La queue, garnie de poils roussâtres à son origine, est nue dans la plus grande partie de sa longueur. Le nombril, également nu, a dans son milieu un creux velu, qui renferme une substance grasse. La longueur moyenne, depuis le bout du museau jusqu'à la naissance de la queue, est de $0^m,24$. Les mâles sont un peu plus grands que les femelles. Il y a une variété entièrement noire, avec quelques poils aux extrémités. On a trouvé en France quelques débris fossiles qui se rapportent à cette espèce. Le *hamster* commun habite le centre et le nord, tant de l'Europe que de l'Asie. On le rencontre communément dans la Tartarie, la Sibérie, la Russie, les différentes parties de l'Allemagne, et même en France, dans l'Alsace. Il vit de toutes sortes de substances végétales, mais principalement de grains; au besoin, il se jette sur les insectes. Il mange à la manière des écureuils, assis sur ses pattes de derrière et tenant sa proie entre les pattes de devant. Ses terriers sont réellement merveilleux et témoignent d'un notable amour du confort. Ils consistent en plusieurs chambres dont la principale, bien capitonnée de paille, sert d'habitation; dans les autres sont entassées des provisions dont le poids s'élève parfois à plus de 50 kilogrammes. La construction tout entière est souvent située à un mètre de profondeur. Elle communique au dehors par deux galeries : l'une, oblique, est le chemin ordinaire; l'autre, perpendiculaire, sert de passage en cas d'alerte. A l'entrée de l'hiver, le *hamster* s'enferme dans sa demeure, dont il bouche soigneusement les issues. Il vit en vrai sybarite, amassant beaucoup de graisse et faisant chère lie; heureux quand les habitants affamés, qui n'ont pas eu sa prévoyance, ne viennent pas le troubler dans son eldorado souterrain, ce qui arrive quelquefois, malgré les précautions qu'il prend pour en dissimuler les abords. On a dit qu'il restait engourdi pendant l'hiver; cela lui arrive en effet, pendant les froids rigoureux, mais son sommeil n'est jamais très-profond ni de longue durée. Outre les substances végétales qui font leur nourriture ordinaire, les *hamsters* mangent aussi de petits mammifères, des oiseaux, des insectes. En cas de disette, ils se dévorent entre eux. Dans cette circonstance, les femelles sont, dit-on, sacrifiées les premières; nous ne savons si cette accusation de lèse-galanterie est fondée, mais, par le fait, la population féminine s'éloigne des mâles aussitôt que le temps des amours est passé. Les femelles vivent à part; elles ont leurs habitations séparées et pourvues d'un plus grand nombre d'issues que celles des mâles. Elles mettent bas, assure-t-on, trois ou quatre fois par an, ce qui n'a en effet rien d'étonnant chez une espèce si bien approvisionnée. La durée de la gestation paraît être d'environ cinq semaines. A la première portée, les petits ne sont guère plus de trois ou quatre; mais, dans la suite, le nombre va facilement jusqu'à dix. Ces petits sont chassés par la mère aussitôt qu'ils peuvent se suffire, c'est-à-dire au bout d'environ quatre semaines. Cette multiplication prodigieuse, la force et l'instinct rapace de l'espèce en font un véritable fléau dans les lieux qu'elle envahit; c'est quelque chose comme une onzième plaie d'Egypte. Aussi les populations usent-elles de tous les moyens en leur pouvoir pour arriver à détruire ces terribles rongeurs. Les cultivateurs recherchent leurs terriers, qu'ils reconnaissent à un monceau de terre rassemblée à l'ouverture d'un conduit oblique. Ils s'emparent des provisions, vendent la peau et quelquefois mangent la chair, bien qu'elle soit, paraît-il, de médiocre qualité. En été, on a quelquefois recours au poison, notamment à l'arsenic; mais ce procédé dangereux doit être réprouvé. D'ailleurs, l'homme n'est pas le seul ennemi des *hamsters*: si leur chair nous semble peu appétissante, elle est fort du goût des chats, des putois, des fouines, des belettes, des renards, des chiens et des oiseaux de proie. Ce rongeur est d'une force peu commune et d'un courage merveilleux. Il se défend avec fureur et fait à ses adversaires de cruelles blessures. Aussi, malgré tous ses ennemis, il se maintient et même se multiplie au point de devenir un danger public. Ainsi, l'on raconte qu'à une certaine époque environ 80,000 de ces animaux, pris aux environs de Gotha, furent présentés à la municipalité de cette ville. Des auteurs qui passent pour sérieux font, à propos du *hamster*, une foule de récits qu'il faut reléguer parmi les fables. Ainsi, l'on prétend que sa chair desséchée et réduite en poudre fait périr les chevaux, après leur avoir communiqué un embonpoint factice.

Le *hamster* voyageur, que l'on trouve dans la Sibérie, près de Jaïk, et dans la Russie septentrionale, est plus petit d'un tiers que le précédent. Ses mœurs sont à peu près celles de l'espèce précédente, sauf qu'à certaines années, sous l'influence de circonstances encore inconnues, il quitte le canton qu'il habitait et entreprend de grandes migrations. Dans ces occasions, tous les individus de l'espèce se rassemblent des points les plus éloignés de la contrée, et, à un même moment, ils partent en masse dans une direction donnée. Leur armée est quelquefois si nombreuse que la terre, à plusieurs lieues à la ronde, est comme couverte d'un noir manteau. Il est heureux alors que cette espèce n'ait pas les mœurs guerrières de la précédente, car autrement qui lui résisterait? Les *hamsters* ainsi réunis semblent tous obéir à un commandement mystérieux, à une force qui les domine au point de leur faire oublier l'instinct de la conservation. Ils suivent la ligne droite, sans s'inquiéter des obstacles. Leurs ennemis acharnés, les renards, les suivent à petites journées, se dédommageant par de longs festins de mainte abstinence forcée; qu'importe! le noir torrent suit son cours. Une montagne, un cours d'eau se rencontrent : bagatelle! Ils les franchissent. Combien des leurs jonchent la route? Ils ne paraissent pas s'en inquiéter. Enfin, les voilà arrivés; ils n'ont reculé devant rien, sinon devant l'impossible. Maintenant la vie ordinaire recommence. Plus tard les petits enfants de nos intrépides voyageurs iront de la même manière revoir les lieux qui furent la patrie de leurs ancêtres. Voilà ce que racontent les voyageurs, et leurs témoignages sont tels qu'ils ne peuvent pas être mis en doute. Le *hamster* voyageur a le museau gros et obtus, les incisives très-petites et jaunâtres, de fines et longues moustaches, des oreilles nues, arrondies, légèrement échancrées au bord externe. Leur corps, robuste et trapu, se termine par une queue cylindrique, peu fournie de poils. Le pelage est d'un gris cendré en dessus et d'un blanc assez pur en dessous. Le museau, le tour des narines et l'extrémité des membres sont également blancs.

HAMULAIRE s. f. (a-mu-lè-re — du lat. *hamulus*, petit hameçon). Helminth. Genre de vers intestinaux, de l'ordre des mématoïdes.

HAMULEUX, EUSE adj. (a-mu-leu, eu-ze — du lat. *hamulus*, petit crochet). Bot. Qui est garni de petits poils crochus.

HAMZA s. m. (amm-za ou èmm-zé, à la turque; *h* asp. — mot ar. qui signif. *piqûre*). Philol. Signe dont on marque en arabe l'*élif*, ainsi que le *ia* et le *waw*, quand ils tiennent la place de l'élif.

— **Encycl.** Le *hamza* se traduit dans la prononciation par un léger hiatus guttural. Il se place au-dessus, au-dessous ou à côté de l'élif. On a remarqué justement que le *hamza* affectait dans sa forme matérielle une grande ressemblance avec le *aïn*, cette consonne essentiellement sémitique, dont il reproduit à un degré moindre l'intonation gutturale. Dans les manuscrits koufiques, le *hamza* est souvent figuré par un petit trait horizontal de couleur verte. Les Persans, et, à leur instar, les Turcs, surmontent du *hamza* la lettre *hé* (h) lorsqu'elle doit, dans certaines formes grammaticales, être suivie du son *i* (izafet, *yè* d'unité, seconde personne du singulier, etc.), comme dans : *khanè-i-dost*, la maison de l'ami; *tchechmè-i*, une source, *dadè-i*, tu as donné, etc.

HAMZAH, prophète du calife Hakem ou Alhakem Biambillah, qui se rendit célèbre au X^e siècle de notre ère par sa cruauté, et dont les Druses ont fait une divinité dont ils attendent le retour. D'après les traditions admises par les Druses, cet Hamzah, qui est descendu sept fois sur la terre, est le vrai messie, le fondateur de la vérité, l'iman de tous les siècles, la cause des causes et le plus grand de tous les prophètes. « C'est après lui, dit Noël, qu'ont été créées les âmes qui animent et vivifient tous les mondes; elles ont été formées de la lumière céleste et limitées à un nombre fixe. »

HAMZAH ISTAHANI, historien arabe, né à Ispahan dans le X^e siècle de notre ère. Il passa une partie de sa vie à Bagdad et composa une chronique qui traite des anciens Egyptiens, des Israélites, des Grecs, des Romains, de la Perse et de l'Arabie anté-islamique, etc., et qu'il acheva en 961. Cette chronique renferme des synchronismes précieux pour faire la lumière dans la chronologie orientale. Gottwaldt a publié : *Hamzæ Ispahanensis annalium libri X* (Leipzig, 1844-1848, 2 vol., texte et trad. latine).

HAMZÉ, ÉE adj. (amm-zé; *h* asp. — rad. *hamza*). Philol. Qui est marqué d'un hamza : *Elif* HAMZÉ.

HAN s. m. (an; *h* asp. — mot ar.). Sorte de caravansérail.

HAN, ville de Cochinchine. V. TOURON.

HAN, roi du Thibet qui se rendit célèbre, à une époque incertaine, par sa bonté, sa justice et sa sainteté. Il est adoré comme un dieu, et les lamas font leurs prières devant sa statue en roulant un instrument cylindrique.

HAN (Hélène), femme de lettres russe connue sous le pseudonyme d'**Helena R·weij**, née en 1815, morte en 1842. Bien que morte à la fleur de l'âge, elle a écrit un assez grand nombre de romans et de nouvelles, qui ont été recueillis en 4 volumes (Saint-Pétersbourg, 1843). Les plus remarquables ont pour titre : *Utballa*, *Djella-ed-Din*, le *Médaillon*, le *Jugement du monde*, *Téofanie Abbijadzio*, le *Jugement de Dieu*, le *Talent inutile* et la *Bien-aimée*. Les qualités caractéristiques de ses écrits sont le naturel, l'originalité, ainsi que la pureté et la vigueur du style.

Han d'Islande, roman de Victor Hugo (1823, 4 vol. in-12). Premier essai du grand poëte et bien inférieur à ce qu'il a fait plus tard, ce roman révélait une imagination aussi puissante que désordonnée et un écrivain auquel il manquait peu de chose pour être un maître. Des études historiques consciencieuses, des paysages d'une nouveauté saisissante et d'une grande vérité, une suave peinture de l'amour chaste et idéal, sont malheureusement noyés dans une monstrueuse accumulation d'horreurs. Le laid et le difforme écrasent et étouffent le beau, au lieu de lui servir d'ombre, comme dans les œuvres mieux équilibrées du maître. « J'avais, dit V. Hugo, une âme pleine d'amour, de douleur et de jeunesse, je n'osais en confier les secrets à aucune créature vivante; je choisis un confident muet, le papier. Je savais, de plus, que cet ouvrage pourrait me rapporter quelque chose; mais cette considération n'était que secondaire quand j'entrepris mon livre. Je cherchais à déposer quelque part les agitations de mon cœur neuf et brûlant, l'amertume de mes regrets, l'incertitude de mes espérances. Je voulais peindre une jeune fille qui réalisât l'idéal de toutes les imaginations fraîches et poétiques, afin de me consoler tristement en traçant l'image de celle que j'avais perdue et qui ne m'apparaissait plus que dans un avenir très-lointain. Je voulais placer près de cette jeune fille un jeune homme, non tel que je suis, mais tel que je voudrais être... Je passai beaucoup de temps à amasser pour ce roman des matériaux historiques et géographiques, et plus de temps encore à en mûrir la conception, à en disposer les masses, à en combiner les détails... »

Malgré tout cela, *Han d'Islande* est resté une œuvre assez faible, dont les meilleurs endroits rappellent trop directement la manière de Walter Scott. L'action roule tout entière sur la recherche, tentée par le jeune capitaine Ordener, de papiers qui doivent sauver la vie du chancelier Schumaker, père d'Estel, sa fiancée, et le nœud de la situation est une conspiration de mineurs dans laquelle le vieillard est faussement impliqué. Ordener suit la trace des fameux papiers, voyage avec eux sans le savoir, car ils sont dans la besace d'un pauvre diable qu'il rencontre par hasard et avec lequel il fait chemin, s'abrite chez le bourreau, ce qui donne lieu à l'une de ces peintures qu'affectionna toujours l'auteur, tombe parmi les mineurs conjurés, etc. Le personnage qui domine tous les autres, c'est le légendaire Han d'Islande, l'horrible monstre, qui ne boit que de l'eau de mer et du sang, dans le crâne de son fils, et remplit de terreur toute la contrée. Finalement, c'est à lui que Ordener vient disputer les papiers en question, et il tuerait le monstre, si celui-ci n'était sauvé par un ours. « *Han d'Islande*, a dit M. Jules Janin, est un féroce et formidable roman tout rempli de sang et de meurtres. Le héros principal mange des hommes tout crus, il hennit comme un lion, il est absurde. Mais pourtant, au milieu de ces difformités, le lecteur attentif peut remarquer d'énergiques peintures chaudement accusées et colorées, des portraits dessinés de main de maître, une ou deux scènes de terreur et de désolation. »

HAN-SUR-LESSE, village et commune de Belgique, prov. et à 64 kilom. S.-S.-E. de Namur, à 25 kilom. de Dinant, sur la Lesse. Sur le territoire de cette commune se trouve une magnifique excavation naturelle, désignée sous le nom de *Grotte de Han*. Cette grotte semble avoir été percée dans l'énorme rocher, dit le *Rocher de Han*, par la petite rivière de Lesse, un affluent de la Meuse, qui contournait primitivement ce rocher et qui a fini par s'ouvrir un passage au travers. La grotte de Han, connue depuis fort longtemps déjà, a été décrite par un grand nombre d'auteurs qui n'ont pas toujours su se garder des exagérations les plus grotesques. L'entrée de la grotte s'ouvre dans un joli parc appartenant au propriétaire même de la grotte, qui spécule sur la curiosité des visiteurs. La grotte, dans laquelle la Lesse se précipite avec fracas, est d'une profondeur immense; elle se compose d'un grand nombre de salles, dont quelques-unes sont d'une élévation extraordinaire. Presque partout le chemin que l'on suit tourne autour de mille rochers, de mille blocs énormes de pierres entassées pêle-mêle et formant un chaos épouvantable. La grotte est riche en stalactites et stalagmites, dans lesquelles on a cru retrouver la représentation de colonnades, de cascades, de draperies, etc., et qui ont fait donner les noms les plus bizarres parfois à quelques-unes de ces salles. Nous citerons, entre autres, la salle des scarabées, celles des renards, de la grenouille, de la bûche, des trophées, des mamelons, de la cascade, de l'abîme, le boudoir de Proserpine, la salle du dôme, celle des draperies, le passage du diable, etc. Il existe aussi dans cette belle grotte des précipices très-profonds qui ont la forme d'une fissure ou d'une brisure, large quelquefois d'un pas. Le trou du Han, par lequel on sort de la grotte, est une des curiosités les plus remarquables qu'on puisse voir : il a la forme d'un vaste entonnoir qui sert d'ouverture au gouffre. Quand on arrive à cette sortie de la grotte, au bout d'une heure que dure une visite consciencieuse, on jouit d'un spectacle admirable à mesure que l'on avance et qu'on aperçoit peu à peu le soleil éclairer les parois déchirées de la grotte. Les émotions que l'on ressent, dit un explorateur, en se retrouvant au jour après ce long voyage souterrain, sont vraiment indescriptibles, et l'avis de tous les voyageurs qui ont visité cette grotte est que, ne fût-ce que pour jouir de cette dernière impression, il n'y a pas de fatigues et même de dangers qui ne paraissent payés et au delà.

HANAGAVENSIS COMITATUS, nom latin du HAINAUT.

HANAKALAL s. m. (a-na-ka-lal; *h* asp.). Linguist. Langue parlée par les Hanakalals, petite nation qui paraît demeurer à l'extrémité boréale de l'Amérique espagnole.

HANAKS, peuplade slave, établie sur les bords des rivières Hana, Morawa et Betschwa, dans l'ancien duché de Moravie, au centre d'une contrée excessivement riche et fertile. Les Hanaks se distinguent des autres habitants de la Moravie par leurs mœurs patriarcales, par leur caractère affable, et surtout par leur langue, qui diffère de celle des autres Moraves en ce qu'ils intercalent ordinairement les lettres *e* et *o* au milieu des autres voyelles. Les Hanaks ont aussi un costume particulier : leurs longues culottes rouges font un contraste frappant avec leurs courtes vestes bleues. Après l'agriculture, leur principale occupation est la fabrication de la toile, qu'ils exportent en grandes quantités hors de la Moravie. Ils sont fortement attachés à leur pays et ne le quittent jamais. Ils portent différents noms, selon les régions qu'ils habitent; c'est ainsi que, dans les environs d'Heleschow, on les appelle *Blatniaks*, de la rivière Blatna; près de Przerowa, *Zabetschwaks*, c'est-à-dire habitants au delà de la rivière Betschwa, etc.

HANAP s. m. (a-nap; *h* asp. — du germanique : ancien haut allemand *knapf*, vase à boire, coupe, gobelet, tasse, écuelle; anglo-saxon *hnæp*, *hnæpe;* ancien allemand *naph;* suédois *napp;* allemand moderne *napf*. L'arabe offrirait une étymologie, *hânab*, coupe; mais ce mot arabe, ainsi que le remarque M. Littré, ne pourrait être venu que par les croisades; or *hanap* se trouve dans les gloses de Cassel, qui sont antérieures aux croisades. On trouve dans l'ancien français *hanap*, *henap* et *hanas*). Grande coupe à boire : *Remplir le* HANAP. *Vider le* HANAP.

> Ces gens ont des *hanaps* trop grands;
> Notre nectar veut d'autres verres.
>
> LA FONTAINE.

— Féod. *Droit de hanap*, Droit d'un hanap plein d'oublies.

HANAPES (Nicolas DE), théologien et patriarche de Jérusalem, né vers 1240, mort le 18 mai 1291. Il est connu, comme théologien, par un recueil d'*Exemples* tirés de l'Evangile, et, comme patriarche de Jérusalem, par sa coopération à la défense de Saint-Jean d'Acre, en 1291, dernier épisode des croisades, où il trouva la mort. Nicolas de Hanapes, né dans le village dont il porte le nom, au diocèse de Reims, et que les historiens ecclésiastiques ont écrit de diverses façons, Anapes, Hanaps, etc., fit ses études théologiques au couvent de Saint-Jacques à Paris, prit l'habit de dominicain, et, bientôt distingué par ses supérieurs, fut appelé à Rome par le pape Nicolas III ou Martin IV, qui lui conféra le titre de pénitencier. C'est de là qu'il partit occuper le poste de patriarche de Jérusalem, position peu enviée et qui était plutôt celle d'un soldat que celle d'un apôtre (1288). Il reçut le *pallium* des mains de Nicolas IV, et en même temps le titre d'évêque de Saint-Jean d'Acre et de légat en Syrie. Saint-Jean d'Acre, étant presque la seule forteresse qui restât aux chrétiens, les autres titres n'étaient guère qu'honorifiques. Tripoli fut emportée d'assaut l'année qui suivit la nomination de Nicolas de Hanapes, et, en 1291, les restes des armées chrétiennes, sous les ordres du grand maître des templiers, du maréchal des hospitaliers et du patriarche de Jérusalem, étaient assiégés dans Saint-Jean d'Acre par le sultan Khalil-el-Aschraf. On résolut de se défendre jusqu'à la dernière extrémité, après avoir fait partir pour Chypre les femmes et les enfants. Un historien anonyme du siége nous a conservé les discours tenus en cette occasion par le patriarche; ils sont austères et dignes, pleins d'une résignation toute chrétienne, car on ne pouvait guère s'abuser sur l'avenir. « Quoique nous soyons désormais en proie à la cruauté de ce peuple (les Sarrasins), dit-il à ses compagnons d'armes, il n'en est pas moins convenable de voir ce qu'il faut faire. Il est pour nous plus clair que le jour que si nous tombons entre les mains des infidèles, ou par les chances des combats ou par quelque traité, nous n'éprouverons d'eux aucune merci, maintenant surtout qu'ils ne trouvent plus ici les richesses qu'ils convoitaient, ni les femmes et les filles que se promettait leur brutalité. Il vaut donc beaucoup mieux leur vendre notre vie en combattant que de nous soumettre à leur volonté, puisque nous n'avons ni ressource ni asile pour échapper de leurs mains! » En effet, la ville était ouverte du côté de la mer, mais il ne restait que quelques chaloupes, et le dernier pan de mur allait céder aux efforts des assiégeants. Le maître des Templiers et le maréchal des Hospitaliers périrent les armes à la main; le patriarche, entraîné vers une des deux chaloupes où s'entassaient les fuyards, donna ordre d'y recevoir tous ceux qui aborderaient; les chaloupes chavirèrent, tout le monde périt, à l'exception, dit-on, du clerc qui portait la croix (18 mai 1291).

Le *Livre des exemples* de Nicolas de Hanapes, *Virtutum vitiorumque exempla, ex universæ divinæ scripturæ promptuario desumpta*, devint assez populaire pour qu'on l'appelât la *Bible des pauvres*. C'est un résumé substantiel des principaux faits de l'Ancien et du Nouveau Testament. Les nombreuses copies manuscrites de ce livre qui subsistent encore aujourd'hui attestent combien il était répandu au XIII^e et au XIV^e siècle; dans la première édition imprimée qui en fut faite en 1477, il est placé sous le nom de saint Bonaventure.

HANAPIER s. m. (a-na-pié; *h* asp. — rad. *hanap*). Etui d'un hanap.

— Armur. Pièce de l'armure qui, au moyen âge, servait à couvrir la poitrine, et qu'on appelait aussi PLASTRON. ‖ On écrivait également HANEPIER.

HANAU, ville de Prusse, prov. de Hesse, cercle et à 22 kilom. E. de Francfort-sur-le-Mein, naguère ch.-l. de la prov. de son nom, dans l'ex-duché de Hesse-Cassel; 17,000 hab., dont 800 catholiques et 600 juifs; le reste de la population professe la religion réformée. Cour d'appel; gymnase; diverses écoles et hôpitaux; bibliothèque publique; musée des beaux-arts. Hanau est la ville manufacturière la plus importante de la province de Hesse. Elle doit à des réfugiés français quelques-unes des principales branches de son industrie florissante. La fabrication en gros de l'orfévrerie et de la bijouterie vraie ou fausse y a acquis une haute importance. On y remarque aussi des fabriques considérables de lainages, de soieries, de velours, de tapis, de bonneterie et de chapeaux, de cuir, de ganterie, de porcelaine, de tabac, de pianos et d'autres instruments de musique et des filatures de laine. Le commerce des bois, des vins et des fruits de la Franconie est assez important.

Hanau est, après Cassel, la ville la plus importante de la province de Hesse. On y remarque : l'ancien château des comtes, qui renferme aujourd'hui les collections de la Société Wetteraunienne pour l'histoire naturelle; l'église luthérienne et l'église catholique; plusieurs établissements de bienfaisance, et la belle place du Marché, à laquelle aboutissent quatorze rues.

Les diverses antiquités romaines qui ont été découvertes à Hanau prouvent que cette ville s'est élevée sur l'emplacement d'une colonie romaine. La ville neuve fut construite à la fin du XVI^e siècle, par des protestants exilés des Pays-Bas. Les impériaux tentèrent vainement de s'en emparer pendant la guerre de Trente ans. Napoléon y défit, en 1813, les Autrichiens et les Bavarois, qui avaient essayé de lui barrer le passage après le désastre de Leipzig. Hanau a vu naître J. et G. Grimm. ‖ L'ancienne province de Hanau comprenait le territoire de la seigneurie du même nom, qui fut érigée en comté, en 1429, par l'empereur Sigismond. En 1451, ce comté se partagea en deux branches : l'une de Hanau-Lichtenberg, l'autre de Hanau-Munzenberg, qui s'éteignit en 1642, laissant ses domaines aux Hanau-Lichtenberg. Ceux-ci, menacés alors (c'était pendant la guerre de Trente ans), demandèrent secours aux princes de Hesse-Cassel, et leur donnèrent en échange la succession éventuelle de leur comté en cas d'extinction, ce qui se réalisa en 1736. La Hesse-Cassel et la Hesse-Darmstadt se partagèrent d'abord ses domaines, qui furent ensuite possédés tout entiers par la Hesse-Cassel. En 1803, le comté avait été érigé en principauté; en 1809, les Français, s'en étant emparés, la réunirent au grand-duché de Francfort. Elle appartint à la Hesse-Cassel depuis 1813 jusqu'en 1866, époque à laquelle la Prusse s'est emparée de tous les domaines des princes de Hesse-Cassel.

Hanau (BATAILLE DE), gagnée par Napoléon sur l'armée austro-bavaroise, en octobre 1813. Après la désastreuse bataille de Leipzig, Napoléon dut opérer une rapide retraite à travers l'Allemagne, pour ne pas exposer l'armée française à une destruction complète, car les alliés s'étaient lancés à sa poursuite avec une ardeur implacable. Le 21 octobre au soir, l'armée française arriva à Weissenfels et franchit la Saale; puis elle défila sur Erfurt. Ce dut être un poignant souvenir pour Napoléon, rentrant en fugitif dans cette ville, que celui de la grandeur et de l'éclat qu'il y avait déployés quelques années auparavant, au milieu d'une foule de rois et de princes empressés autour de lui. L'empereur, après avoir donné trois jours de répit à son armée écrasée de fatigue, se remit en mar-

che, sentant la nécessité impérieuse de se soustraire à la poursuite acharnée de ses ennemis. Sur ces entrefaites, il reçut une nouvelle qui aurait pu émouvoir tout autre homme que lui placé dans les mêmes circonstances : l'armée bavaroise, qui avait combattu si longtemps à nos côtés, se mettait sur notre passage pour nous barrer la route de Mayence. Elle était commandée par le général de Wrède, officier brave, mais d'un jugement médiocre, rempli d'un amour-propre excessif, ce qui explique comment il osa se mettre en travers du chemin suivi par Napoléon. L'empereur sourit de mépris à cette nouvelle, et il se promit de faire payer cher au général de Wrède son impertinente audace.

Dès le 27 octobre, Napoléon apprit que de Wrède canonnait la place de Wurzbourg, où commandait le général Thareau. Celui-ci, voyant l'impossibilité de résister à des forces si supérieures, dut se renfermer dans la citadelle et laisser passer le général bavarois, qui n'avait plus qu'un pas à faire pour couper la route de Hanau à Mayence, que ses canons allaient alors dominer. Le 29 octobre, en effet, il s'était établi dans la forêt de Lamboy, traversée par la grande route, un peu en avant de Hanau, petite place située au confluent de la Kinzig et du Mein. Il avait 60,000 hommes sous ses ordres, moitié Bavarois, moitié Autrichiens. En avant et sur la lisière de la forêt, il avait établi soixante bouches à feu, bien servies et bien appuyées ; l'intérieur de la forêt était garni de tirailleurs, et l'armée ennemie s'étendait au delà dans la plaine, ayant la Kinzig à dos, la droite au pont de Lamboy, sur cette même rivière, et la gauche en avant de Hanau. C'était une folie, une outrecuidance sans égale, que de se mettre une rivière à dos en face d'un adversaire tel que Napoléon. Mais de Wrède, à la nouvelle de notre désastre de Leipzig, s'était flatté qu'il n'avait qu'à se présenter pour capturer les restes de l'armée française. Sa témérité allait être rudement châtiée.

Napoléon, accouru à la tête de son avant-garde, reconnut les premières dispositions de l'ennemi, et il prit aussitôt ses mesures d'attaque, bien qu'il n'eût alors sous la main que la cavalerie de cette avant-garde et 5,000 fantassins de Macdonald et de Victor. Sa vieille garde n'était pas encore arrivée. A son signal, le général Charpentier entraînant l'infanterie de Macdonald, le général Dubreton celle de Victor, répandirent leurs soldats en tirailleurs dans les bois. L'ennemi résista assez longtemps ; mais il ne put nous empêcher de déboucher de la forêt. Là, Napoléon aperçut 50,000 hommes rangés en bataille dans la plaine, dans la position que nous venons d'indiquer. A cette vue, il ne put réprimer un sourire ironique. « Pauvre de Wrède, dit-il, j'ai pu le faire comte, mais je n'ai pu le faire général. » Toutes les troupes de Napoléon étaient arrivées ; il leur assigna aussitôt leur ordre de bataille. A la lisière de la forêt, il établit les quatre-vingts bouches à feu de l'artillerie de la garde, dirigée par Drouot ; à droite, il plaça la cavalerie de Sébastiani, de Lefebvre-Desnouettes et de Nansouty ; à gauche, enfin, les grenadiers de la vieille garde, commandés par l'intrépide Friant. Lorsque les Bavarois virent arriver en ligne les longs bonnets à poil, ils en ressentirent une profonde émotion, car ils savaient ce que valait la vieille garde, puisqu'ils avaient servi dans nos rangs ; le général de Wrède lui-même en eut l'esprit tout troublé, et il commença à entrevoir les conséquences fatales de la faute qu'il avait commise.

Drouot ouvrit l'action générale avec son artillerie ; puis, sur notre droite, les grenadiers et les chasseurs à cheval de la garde chargèrent avec une fureur irrésistible les cavaliers ennemis, autrichiens et bavarois, les mirent en déroute au premier choc, et les culbutèrent sur la Kinzig et Hanau. Ils essayèrent de se reformer derrière les Cosaques de Czernichef ; ils furent rompus de nouveau et jetés dans un irréparable désordre. Au centre, les flots de la cavalerie ennemie vinrent se heurter contre les quatre-vingts bouches à feu de Drouot. Celui-ci, faisant serrer ses pièces, cribla de mitraille les Austro-Bavarois, qui, chargés ensuite par nos cuirassiers et nos dragons, se rejetèrent sur l'aile gauche ennemie, qu'ils entraînèrent dans leur déroute.

Acculé sur la Kinzig, le comte de Wrède ne songea plus qu'à replier son centre et son aile droite dans le meilleur ordre possible, et il manœuvra de manière à repasser la Kinzig au pont de Lamboy. Pour couvrir ce mouvement, il essaya une attaque sur notre gauche. Là, il fut reçu par les grenadiers de Friant, qui attendaient, frémissants, l'occasion que leur offrait le général ennemi de venger notre récente défaite. Appuyés par les troupes de Marmont, ils fondirent tête baissée sur les Bavarois, les forcèrent en un instant à passer tumultueusement la Kinzig, et jonchèrent le sol de 7 à 800 cadavres, tous tués à coups de baïonnette. De Wrède n'essaya pas de continuer la résistance ; il se hâta de mettre la rivière entre lui et nous, après une perte de 10,000 à 11,000 hommes tués, blessés ou prisonniers. Quant à l'armée française, elle avait à peine perdu 3,000 hommes (30 octobre 1813). C'était une nouvelle bataille de la Bérésina, au froid près, et le juste orgueil de l'armée française était vengé.

Toutefois, nous n'étions pas hors de danger, car la route de Mayence ne nous était pas encore ouverte ; de Wrède, retiré derrière la Kinzig avec 40,000 hommes environ, et toujours maître de Hanau, pouvait inquiéter sérieusement notre retraite, surtout s'il se rendait sérieusement compte de notre petit nombre. En conséquence, Napoléon partit en avant avec Sébastiani, Lefebvre-Desnouettes, Macdonald, Victor et la vieille garde, laissant Marmont devant Hanau avec les 3e, 4e et 6e corps, destinés à protéger la retraite des 18,000 hommes formant notre arrière-garde, sous les ordres de Mortier, et qui n'étaient pas encore arrivés. Le 31 au matin, Marmont fit enlever Hanau, où de Wrède n'avait laissé qu'une division autrichienne. Marmont suivit ensuite le mouvement des premières colonnes de Napoléon, et Bertrand passa la nuit à Hanau, afin de contenir les Bavarois et de les empêcher de couper la route ; pour assurer aussi le passage de Mortier et de l'arrière-garde, la division Guilleminot fut chargée de garder les ponts de la Kinzig, principalement celui de Lamboy ; en outre, la division Morand se tint en réserve sur la chaussée ; la division italienne fut placée moitié dans Hanau, moitié le long de la Kinzig, avec mission de protéger la grande route.

Le comte de Wrède, encouragé par notre apparente inaction, ne supposa dans Hanau qu'un faible détachement et se berça de l'espoir de prendre sa revanche sur notre arrière-garde. Le 1er novembre, dès le matin, il fit attaquer Hanau par le pont de Neuhof, et se présenta lui-même à la porte de Nuremberg, à la tête de deux bataillons autrichiens, assaillit vigoureusement les Italiens, et réussit à pénétrer dans la ville. Mais aussitôt l'artillerie de Morand, tirant par-dessus la Kinzig, couvrit de projectiles la colonne du général bavarois. Lui-même, atteint d'une balle au bas-ventre, dut abandonner la direction de cette attaque, au moment où les Italiens, revenant à la charge, rejetaient ses troupes dans Hanau, d'où elles tentaient de déboucher.

Pendant ce temps-là, sur notre gauche, les Austro-Bavarois tentèrent de franchir la Kinzig au pont de Lamboy. Guilleminot en laissa passer une partie, puis les aborda brusquement à la baïonnette, précipita les uns dans la rivière et força les autres à la repasser en désordre. Cette tentative du général bavarois lui coûta encore près de 2,000 hommes. « Nos canons, libres enfin de courir sur ce chemin de Mayence, y trouvèrent tant de cadavres, qu'ils roulaient, dit un témoin oculaire fort illustre (le maréchal Gérard), dans une boue de chair humaine. Funeste et terrible rentrée de la grande armée en France ! » (Thiers.)

HANBAL (Ahmed **IBN-**), surnommé ***Al Shibani al Merouzi***, *célèbre docteur musulman*, né à Bagdad en 786 de notre ère, mort en 855. Il est le chef d'une des quatre sectes regardées comme orthodoxes dans la religion musulmane. Hanbal prétendait que le Coran est la parole de Dieu écrite, éternelle, et que le grand prophète monterait un jour sur le trône de Dieu même. Il fut emprisonné, persécuté et fustigé par ordre du calife Motacem, qui partageait l'opinion de ceux qui regardaient le Coran comme une œuvre purement humaine ; mais le calife Motavakel lui rendit la liberté et le combla de présents. D'après les traditions arabes, Hanbal mourut en odeur de sainteté, et 800,000 hommes et 60,000 femmes assistèrent à ses funérailles. Ses partisans, appelés *hanbalites*, sont surtout répandus dans les principales îles du grand archipel indien. Ils forment la secte la plus intolérante du mahométisme, surtout en ce qui concerne l'interdiction de l'usage du vin.

HANCARVILLE (Pierre-François HUGUES, *dit D'*), *antiquaire*, né à Nancy en 1719, mort en 1805. Il acquit des connaissances étendues en histoire et en littérature, apprit les sciences et les langues anciennes et modernes, servit quelque temps comme capitaine dans le Mecklembourg, puis parcourut diverses contrées de l'Europe, et fut chargé, à Naples, par sir W. Hamilton, de dessiner et de décrire sa magnifique collection d'antiquités, recueillies dans les fouilles d'Herculanum et de Pompéi. Ce travail parut sous le titre suivant : *Antiquités étrusques, grecques et romaines* (Naples, 1766-1767, 2 vol. in-fol.). Ce livre, orné de nombreuses figures et exécuté à grands frais, est le premier qui offrit des notions étendues sur ce sujet intéressant. Hancarville se rendit ensuite en France et en Angleterre, puis alla terminer ses jours en Italie. Outre le grand ouvrage précité, on a encore de lui : *Monuments de la vie privée des douze Césars et du culte secret des dames romaines* (1780-1784, 2 vol. in-8o) ; *Recherches sur l'esprit et les progrès des arts dans la Grèce* (1785, in-4o).

HANCHE s. f. (an-che ; *h* asp. — de l'anc. allem. *ancha*, jambe). Anat. Partie de l'os iliaque, à l'endroit où il s'articule avec l'os de la cuisse ; saillie extérieure que forme cet os : *Avoir de fortes* HANCHES. *Appuyer la main sur la* HANCHE. *Les boxeurs combattent nus jusqu'aux* HANCHES. (E. Texier.)

— *Mettre le poing sur la hanche*, Prendre un air provocateur ou décidé :

> Molière, tout français, a marqué son chemin
> Sur le vieux sol gaulois avec sa muse franche,
> Qui marchait nez au vent et *le poing sur la hanche*.
> A. HOUSSAYE.

— Manége. Train de derrière du cheval, depuis les reins jusqu'au jarret. ‖ *Etre sur les hanches*. Se dit d'un cheval qui baisse la croupe en marchant : *Le cheval doit* ÊTRE SUR LA HANCHE, *c'est-à-dire hausser les épaules et baisser la hanche en marchant*. (Buff.) ‖ *Rabaisser les hanches*, Forcer un cheval qui plie les jarrets de devant à se redresser en baissant la croupe. ‖ *Aller sur les hanches, Etre paré sur les hanches*, Se dit du cheval qui se soutient sur le derrière en galopant. ‖ *Traîner les hanches*. Se dit d'un cheval qui change de pied en galopant ou qui galope faux.

— Escrime. *Se mettre sur la hanche*, Se mettre en garde.

— Mar. Extrême arrière du flanc d'un bâtiment : HANCHE *du vent*. HANCHE *sous le vent*.

— Tech. Partie arrondie qui unit le fond d'un récipient aux parois : *La* HANCHE *d'une chaudière*.

— **Encycl.** Anat. La *hanche* est limitée en haut par la crête de l'os iliaque, en arrière par la gouttière sacrée, en avant par l'arcade crurale, et en bas par un pli très-marqué de la fesse et une ligne circulaire artificielle qui contournerait la cuisse au même niveau. La *hanche* est pour le membre inférieur ce qu'est l'épaule pour le membre supérieur. La charpente de cette région est formée par l'os coxal et l'extrémité supérieure du fémur. L'articulation de ces deux os est le type des énarthroses ; elle est formée par une tête sphérique du côté du fémur, reçue dans une cavité cotyloïde du côté de l'os coxal. Ces os sont recouverts par un grand nombre de muscles, dont les plus volumineux se trouvent à la région postérieure ou fessière. Ce sont : les muscles grand fessier à la partie supérieure ; le muscle moyen fessier, situé immédiatement au-dessous du précédent, et le muscle petit fessier, qui se trouve en rapport direct avec la fosse iliaque externe, qu'il remplit. On rencontre encore dans la région de la *hanche* : les deux muscles jumeaux, le carré crural, la portion extra-pelvienne du pyramidal et de l'obturateur externe, du biceps, du demi-tendineux, du demi-membraneux et du faisceau externe du triceps. Les principales artères de la *hanche* sont : les artères fémorale, fessière, ischiatique et honteuse interne. Les nerfs proviennent tous du plexus sacré, qui se réduit presque immédiatement en un gros tronc nerveux portant le nom de nerf sciatique. Celui-ci sort du bassin par la partie inférieure du grand trou sciatique et descend le long de la gouttière qui sépare la cavité cotyloïde de la tubérosité sciatique ; à sa sortie du bassin, il est recouvert par les muscles grand fessier, pyramidal, obturateur interne, jumeaux et carré crural.

— *Pathologie*. La *hanche* est le siége d'un grand nombre d'affections toutes généralement graves, et dont les plus fréquentes sont les fractures et les luxations de l'extrémité supérieure du fémur. Mais, outre ces lésions, il existe encore des anomalies et des difformités congénitales, qui produisent des déviations, le plus souvent incurables, des membres inférieurs. L'hérédité joue un grand rôle dans la production des difformités congénitales ; ainsi, il n'est pas rare de voir des enfants atteints d'une déviation de la *hanche* lorsque l'un des parents est affecté de cette maladie. A cette première cause, quelques auteurs ajoutent le relâchement de l'appareil ligamenteux et l'arrêt de développement des parties qui constituent la cavité cotyloïde ; d'autres pensent que ces luxations s'effectuent par suite de la position vicieuse dans laquelle se trouvent les membres inférieurs dans la matrice. Quoi qu'il en soit, lorsque la luxation existe depuis longtemps, elle est incurable. La tête du fémur est plus ou moins atrophiée, quelquefois complétement absente ; la cavité cotyloïde est considérablement rétrécie ou tout à fait effacée, remplie par un peloton de tissu cellulo-synovial ; parfois la tête fémorale creuse une nouvelle cavité cotyloïde, située au-dessus de l'ancienne ou en dedans, et revêtue par le périoste, qui prend l'aspect d'un fibro-cartilage articulaire. Les ligaments sont considérablement allongés ou déchirés, les muscles tendus, allongés et plus ou moins modifiés dans leur texture. Le bassin présente toujours une certaine difformité, ce qui, chez les femmes, peut rendre souvent l'accouchement difficile. Si un seul membre est affecté, il est toujours plus court que l'autre. Le pied et le genou sont déviés en dedans ou en dehors, selon la variété de la luxation ; la claudication, inévitable, est plus ou moins marquée, suivant que la partie inférieure de la colonne vertébrale participe plus ou moins à la déviation. Lorsque les deux membres sont affectés de luxation, les malades ont la marche et tous leurs mouvements plus faciles et plus réguliers. Il n'est guère possible d'apercevoir cette difformité dans les premiers temps de la vie ; ce n'est que lorsque les enfants commencent à faire les premiers pas qu'on peut en observer les premiers symptômes. La marche de cette infirmité est donc très-obscure dans le principe ; mais, par suite des mouvements de progression, la tête du fémur s'écarte de plus en plus de la cavité cotyloïde, entraînant avec elle la capsule, qu'elle allonge, et que souvent elle perfore. Le membre va en se raccourcissant de plus en plus, et la claudication se prononce davantage ; c'est alors que la tête du fémur, portée dans la fosse iliaque externe, se creuse une nouvelle cavité sur l'os iliaque ; l'ancienne tend à s'effacer ; la cavité cotyloïde revient sur elle-même, se rétrécit et s'efface plus ou moins. Toutes ces circonstances laissent voir ce que l'on doit attendre d'un traitement appliqué alors que la cavité articulaire normale a disparu. Si la cure peut être espérée, c'est dans les commencements de la difformité, à un âge encore tendre. (Vidal.)

— *Traitement*. Le traitement de cette affection consiste dans la réduction des luxations quand elle est possible, et dans l'emploi de moyens orthopédiques, destinés à maintenir le membre inférieur dans sa position normale. Bouvier et Pravaz ont imaginé des appareils qui remplissent exactement cette indication.

L'articulation de la *hanche* est souvent le siége d'une tumeur blanche très-grave, désignée plus spécialement sous le nom de coxalgie.

HANCHOAN s. m. (an-ko-an ; *h* asp. — nom brésil.). Ornith. Nom vulgaire du busard roux, ou caracara du Brésil.

HANCKIUS (Martin HANKE, plus connu sous le nom latinisé de), philologue et historien allemand, né à Born (Silésie) en 1633, mort à Breslau en 1709. Il fut successivement professeur de philosophie, d'histoire, d'éloquence à Breslau (1661), recteur du collége de Sainte-Elisabeth dans cette même ville (1688) et inspecteur des écoles luthériennes. En 1671, il avait été appelé à Vienne pour travailler au classement de la bibliothèque impériale. Ses principaux ouvrages sont : *De Romanarum rerum scriptoribus* (Leipzig, 1669-1675), 2 vol.), où l'on trouve d'intéressantes recherches ; *De Byzantinarum rerum scriptoribus græcis* (Leipzig, 1677) ; *De Silesiorum majoribus antiquitates* (Leipzig, 1702) ; *De Silesiorum rebus* (Leipzig, 1705) ; *De Silesiis alienigenis eruditis* (1707), livre inachevé, mais plein de recherches curieuses, etc.

HANCORNIE s. m. (an-kor-nî ; *h* asp.). Bot. Genre d'arbres de la famille des apocynées, tribu des carissées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Brésil.

HAND (Ferdinand-Gotthelf), philologue allemand, né à Plauen (Saxe) en 1786, mort à Iéna en 1851. D'abord professeur au collége de Weimar (1810), il alla, en 1817, enseigner la littérature grecque à l'université d'Iéna, et fut chargé, l'année suivante, de diriger l'instruction des princesses Marie et Auguste de Saxe-Weimar, qu'il accompagna dans un voyage à Saint-Pétersbourg. En 1817, il reçut le titre de conseiller aulique, devint par la suite co-directeur du séminaire philologique et rédigea, de 1842 à 1848, la *Gazette littéraire de Iéna*. Nous citerons parmi ses ouvrages : *De particulis latinis commentarii* (Leipzig, 1829-1845, 4 vol.) ; *Traité du style latin* (1833) ; *Esthétique de l'art musical* (1837-1841, 2 vol.) ; *Arts et antiquités de Saint-Pétersbourg* (1837), etc.

HANDA, île d'Ecosse, comté de Sutherland, à 5 kilom. N.-O. de Scourie. Cette île inhabitée offre de curieuses falaises presque perpendiculaires et formant une muraille dentelée de 2 milles de longueur environ et de 200 à 250 mètres de hauteur. Ce sont les plus belles falaises de la Grande-Bretagne. « Dans l'une de leurs nombreuses découpures, dit M. Esquiros, s'élèvent deux colonnes détachées, l'une de près de 50 mètres, l'autre de 150 mètres. Cette île si curieuse est peuplée de myriades d'oiseaux si peu sauvages, qu'en leur tirant des coups de fusil ou en leur jetant des pierres, on ne parvient pas toujours à les faire changer de place. Quelques moutons et quelques chèvres paissent l'herbe de Handa, que ses anciens fermiers ont dû abandonner, car ils ne gagnaient pas de quoi payer leur fermage. Des rochers de l'île on découvre de magnifiques points de vue. »

HANDEL (Georges-Frédéric), célèbre compositeur allemand. V. HÆNDEL.

HANDICAP s. m. (an-di-kapp ; *h* asp. — mot angl. formé de *hand*, main ; *in*, à ; *cap*, toque). Turf. Nom d'une course à laquelle sont admis les chevaux de tout âge et de toute qualité, sous la seule condition d'être chargés d'un poids qui est fixé par des commissaires, en raison des qualités qu'on leur suppose : *La course omnium est une course pour chevaux de tout âge ; le plus souvent c'est un* HANDICAP. (E. Chapus.)

— **Encycl.** Le *handicap* est d'origine irlandaise. Dans ce pays, où monter à cheval est l'occupation de tous les hommes indépendants par leur fortune, les ventes de chevaux entre horsemen sont très-fréquentes. Pour éviter des débats ennuyeux sur la valeur du cheval, on s'en rapporte à l'appréciation d'un tiers. Dès qu'il a parlé, l'acheteur met la main dans sa toque ou casquette, en retire la somme fixée par l'arbitre, et le marché est conclu. De là l'origine du mot *handicap*. Mais la chose n'a qu'un rapport éloigné avec le mot.

Primitivement, le *handicap* n'était qu'un jeu de hasard qui consistait en ce que trois joueurs mettaient une somme égale dans un chapeau. Les trois sommes réunies étaient gagnées par le *handicap* ou l'un des joueurs, suivant certaines combinaisons. Comme ce jeu avait surtout lieu aux courses, en attendant

le départ, et qu'il était évidemment un souvenir de l'usage irlandais que nous venons de rapporter, par la suite on appliqua le mot *handicap* à un genre de courses quo nous allons faire connaître. Tous les chevaux sont admis à y prendre part, chargés d'un poids qui leur est assigné par les commissaires des courses, en raison des qualités qu'on leur suppose. Dès que l'engagement est fait, le propriétaire du cheval est tenu d'accepter le poids, ou, s'il se retire, de payer le forfait.

Ce genre de course a été imaginé afin de laisser, même au propriétaire de chevaux médiocres, la chance de gagner un prix. En effet, il peut arriver dans un *handicap* que tel cheval connu par son mérite porte le double du poids qui a été assigné à un cheval médiocre, ce qui égalise les chances.

Il existe en Angleterre des hommes fort habiles à déterminer les poids relatifs dans les *handicaps*. Le nom du docteur Bellyse est célèbre en ce genre. Il n'est pas un horseman (cavalier) dans les trois royaumes qui ne connaisse les détails du fameux *handicap* auquel il présida, il y a quelques années, à New-Market. La lutte avait lieu entre Astbury, cheval de quatre ans; Nandel, cheval de quatre ans; Tapagon, âgé également de quatre ans, et Cédric, âgé de trois ans. Le premier portait 118 livres, le second 109, le troisième 112 et le quatrième 97. Pendant trois épreuves successives, il n'y eut pas de vainqueur : les chevaux arrivèrent tête à tête. A la quatrième, les chevaux arrivèrent au but en peloton et tellement mêlés, que l'indication du vainqueur offrait encore une grande difficulté; mais les chevaux étaient si fatigués, que les propriétaires, pour ne pas recourir à une cinquième épreuve, se désistèrent en faveur d'Astbury, le plus chargé des trois concurrents.

HANDICAPEUR s. m. (an-di-ka-peur; *h* asp. — rad. *handicap*). Turf. Commissaire chargé, dans les handicaps, de déterminer le poids que doit porter chaque cheval.

— Adjectiv. : *Commissaire* HANDICAPEUR.

HANDJERI (Alexandre, prince), hospodar de Moldavie, né à Constantinople en 1760, mort à Moscou en 1854. Nommé hospodar en 1807, après avoir dirigé la chancellerie de la Porte, il ne put, à cause de la guerre avec la Russie, prendre possession du gouvernement qu'en 1818, s'en démit en 1821, après la mort de Sélim, et, lors du soulèvement de la Grèce, dut chercher un asile en Russie contre le ressentiment des Turcs. On a de lui : *Dictionnaire français-arabe et turc* (1844, 3 vol. in-4°), livre imprimé à Moscou, par ordre du gouvernement russe, comme livre classique. — Son petit-fils, Michel VLANGALI, né en Russie en 1833, s'est fait recevoir docteur à Berlin en 1854, puis est venu se fixer à Paris. On a de lui : *De Abderitarum rebus commentatio* (Berlin, 1854); *De tragœdiæ græcæ principibus commentatio* (Paris, 1855), etc.

HANE s. f. (a-ne; *h* asp.). Econ rur. Bruyères sèches, avec lesquelles on borde les tables de vers à soie, en Provence et dans le Dauphiné, pour qu'ils y fassent leurs cocons.

HANEBANE s. f. (a-ne-ba-ne; *h* asp.). Bot. Nom vulgaire de la jusquiame.

HANEBERG (Daniel), théologien catholique allemand, né à Tann (Bavière) en 1816 Ordonné prêtre en 1839, il se fit recevoir, l'année suivante, agrégé de l'université de Munich, où il fut nommé, en 1844, professeur titulaire, et fit, sur l'Ancien Testament, des leçons qui obtinrent un grand succès. A la même époque, il fut, pendant plusieurs années, chargé de l'enseignement religieux dans les familles du duc Maximilien et du prince Léopold. En 1850, sans renoncer à l'enseignement, il entra dans l'ordre des bénédictins et fut successivement abbé des monastères de Saint-Boniface de Munich et d'Andechs. Dans le but d'établir des établissements de missions, il se rendit, en 1861, à Alger, à Constantine et à Tunis, puis, en 1864, à Constantinople et dans la Palestine. La même année, il refusa d'accepter le siége épiscopal de Trèves. Haneberg est très-versé dans les langues sémitiques et est l'un des plus savants théologiens catholiques de l'Allemagne contemporaine. Parmi ses remarquables ouvrages, nous citerons : les *Antiquités religieuses* (Ratisbonne, 1842); *Histoire de la révélation biblique* (Ratisbonne, 1850); *De l'organisation de l'enseignement chez les mahométans* (Ratisbonne, 1850); *Recherches sur l'histoire de la conquête de la Syrie, faussement attribuée à Wakidi* (Ratisbonne, 1860); *De la théologie d'Aristote* (Ratisbonne, 1863), etc. On lui doit aussi un *Examen de la vie de Jésus*, de M. Renan (Ratisbonne, 1864).

HANER (Georges), théologien et orientaliste transylvanien, né à Schœssbourg en 1672, mort en 1740. Après avoir fait ses études à Wittemberg, il fut nommé pasteur à Medwisch, en 1713, et surintendant à Birthalmen en 1736. On lui doit : *Historia ecclesiarum transsylvanicarum, etc.* (Francfort et Leipzig, 1674, in-8°); *De lustratione Hebræorum* (Wittemberg, 1692, in-4°); *De litterarum hebraïcarum origine* (Wittemberg, 1697).

HANER (Georges-Jérémie), théologien protestant, fils du précédent, né en 1707, mort en 1777. Il remplaça son père comme pasteur à Medwisch, puis comme surintendant à Birthalmen. Ses ouvrages sont : la *Dacie royale*, en allemand (Erlangen, 1763, in-4°); *Adversaria de scriptoribus rerum hungaricarum et transsylvanicarum scriptisque eorumdem antiquioribus, etc.* (Vienne, 1774, in-8°); *De scriptoribus rerum hungaricarum et transsylvanicarum sæculi* XVII, *etc.* (Hermanstadt, 1798, in-8°).

HANÉRITE s. f. (a-né-ri-te). Minér. Bisulfure de manganèse naturel : *On peut obtenir l'*HANÉRITE *artificiellement en décomposant par la chaleur un sel de manganèse en présence d'un persulfure alcalin.*

HANET s. m. (a-nè; *h* asp.). Mar. Petite corde passée dans les ris d'une voile, au-dessous de la vergue, pour raccourcir cette voile quand le vent est trop fort. ‖ On dit quelquefois HAMET.

HANFSTAENGL (Franz), célèbre lithographe allemand, né à Bayernrain (haute Bavière) en 1804. Il vint fort jeune habiter Munich, où il reçut les leçons de Mitterer, puis celles de Langer à l'Académie des arts. Ses premiers essais lui valurent l'amitié est les précieux conseils de Senefelder, l'inventeur de la lithographie. De 1829 à 1834, il remplit les fonctions de professeur de dessin à l'académie de Munich et vint ensuite passer quelque temps à Paris, où il fit la connaissance des artistes les plus distingués. Son œuvre capitale est la reproduction des principaux chefs-d'œuvre de la galerie royale de Dresde (1836-1852). Nous citerons, en outre, la *Galerie Leuchtenberg*, la *Sainte Catherine* de Langer (1827); la *Madone* de Murillo (1831); les *Pèlerins italiens* de Hess (1832); la *Madone de Saint-Sixte*, par Raphaël; la *Madeleine repentante* de Murillo (1834); le *Pêcheur de Gœthe*, par Hauson (1834); l'*Assomption de la Vierge*, d'après le Guide, et les *Juifs en deuil*, d'après Bendemann, etc. On lui doit, en outre, un grand nombre de portraits et de dessins pour des ouvrages illustrés. Il a entrepris, en 1866, des travaux photographiques de grande dimension sur la glyptothèque et sur l'ancienne pinacothèque de Munich, et, depuis quelques années, s'est donné beaucoup de mouvement pour obtenir la consécration des droits d'auteur en photographie.

HANG s. m. (angh; *h* asp.) Sorte de javelot dont les guerriers francs étaient armés.

HANGAR s. m. (an-gar; *h* asp. — probablement de l'irlandais *angar*, étable, qui se rattache au persan *angaru*, *angarwa*, bergerie, peut-être allié lui-même au sanscrit *angana*, cour, de la racine *ang*, aller, ce qui désigne la cour comme lieu de mouvement et de passage. Chevallet rapporte *hangar* à l'élément germanique, et compare le danois *hægeskuur*, hangar, appentis, dérivé de *hænge*, suspendre. Les hangars sont des toits qui sont comme suspendus). Abri ouvert, formé d'un toit supporté par des piliers ou des poteaux : *Loger sous un* HANGAR *des voitures, des charrettes, des caisses de marchandises, des tonneaux, des outils, des harnois.*

HANGER (Georges), lord COLERAINE, écrivain anglais, né en 1760, mort en 1824. Il suivit d'abord la carrière des armes, se battit en Amérique pendant la guerre de l'Indépendance, puis se démit de son grade de major et partagea sa vie entre la culture des lettres et les plaisirs. Hanger devint, à la mort de son frère, en 1814, lord Coleraine, mais il ne voulut point porter ce titre. Il s'est fait connaître par ses excentricités, non moins que par ses nombreuses publications. Nous citerons, parmi ses écrits : *Adresse à l'armée, en réponse aux essais de H. Mackensie sur l'histoire des campagnes de* 1780-1781 (1789, in-8°): *Vie, aventures et opinions* (1801, 2 vol. in-8°).

HANGEST, famille noble de la Picardie. V. GENLIS.

HANGO-UDDE, village de la Russie d'Europe, gouvernement de Finlande, sur le cap de son nom et à l'entrée septentrionale du golfe de Finlande.

« Le cap de Hango-Udde, qui forme l'extrémité méridionale de la Finlande, est très-redouté des navigateurs, et sa chronique est féconde en naufrages. Sur un de ses rochers s'élève une tour avec un phare. Un peu plus loin. sur l'île de Rotsaari, on voit un autre phare à éclipses; on l'allume au printemps, à l'ouverture de la navigation, et on l'éteint le 27 mai pour le rallumer le 13 juillet, jusqu'au retour de la saison des glaces. La mer a creusé dans les rochers de Hango-Udde des grottes gigantesques, où des inscriptions gravées sur leurs flancs de granit rappellent à quelle hauteur montait la mer dans ce lieu sauvage il y a un siècle. C'est à Hango-Udde, dans son fameux combat contre Nils Ehrenskjœld, que Pierre le Grand gagna le grade de vice-amiral. Lors de la campagne de la Baltique en 1855, le cap de Hango-Udde était protégé par deux petits forts, que les Russes, désespérant de les défendre, firent sauter.

HANG-TCHÉOU, ville forte de la Chine, ch.-l. de la province de Tché-Kiang, à 220 kilom. S.-E. de Nankin, sur le lac Si-hou et sur le Tsian-thang, près de son embouchure dans la mer Bleue. On évalue sa population à 1,200,000 hab. Cette grande cité, renommée pour son immense commerce, ses filatures de soie et ses fabriques de soieries, est dans la situation la plus favorable. A marée haute, le Tsian-thang a plus de 6 kilom. de large devant Hang-Tchéou, et le lac Si-hou est célèbre par ses paysages charmants et ses eaux limpides qui alimentent de nombreux canaux et traversent la ville dans tous les sens. « Il n'y a guère, dit M. N. Rondot, de maisons dans les campagnes qui avoisinent Hang-Tchéou où l'on n'élève des vers à soie; on fait aussi beaucoup d'éducations dans la ville même. Le tirage de la soie a lieu tant à Hang-Tchéou que dans les villages voisins; l'ouvraison se fait principalement à Hang-Tchéou. On a la mesure de l'importance du tissage, par ce fait que l'on compte dans la ville plus de 100,000 ouvriers occupés à la fabrication des soieries. On y fait notamment des taffetas, des foulards, des gros de Naples ondés, des sergés unis ou façonnés, des satins, des gazes, des rubans, de la passementerie. Le gros de Naples ondé est l'article le plus remarquable de la fabrique de Hang-Tchéou. Les établissements de teinture sont nombreux et renommés. D'autres industries sont florissantes : le tissage des toiles de coton, le travail et la peinture des tapis de laine, la sculpture de l'ivoire, la confection des laques, des éventails et des écrans de main, celle des parures de femmes, la broderie, la fabrication des eaux-de-vie de sorgho et de riz, des huiles, des bougies, etc. Les bords du Tsiang-thang et de la baie sont couverts de salines très-productives. » Le mouvement commercial est aussi considérable à Hang-Tchéou que le mouvement industriel, et nous venons de voir que ce dernier est immense. Hang-Tchéou, qu'un vaste réseau de rivières et de canaux relie à tous les points du Tché-Kiang, du Fo-Kien, du Ngan-Hoeï, du Kiangsou, est un des plus grands marchés de cocons, de soies grèges, de cannelle, d'indigo, de tabac, de thé, de suif d'arbre, etc. Les porcelaines y abondent. La campagne est d'une admirable fertilité aux environs de Hang-Tchéou. Du reste, elle est bien arrosée et parfaitement cultivée. Le cotonnier, le mûrier à papier, l'arbre à suif, le bambou, le sandal, le bananier, le grenadier, l'oranger, le pêcher, le prunier l'abricotier, etc., y croissent en abondance.

Hang-Tchéou était autrefois plus florissante qu'elle ne l'est aujourd'hui. Malgré son importance actuelle, elle est déchue de son ancienne splendeur, à la suite des nombreux désastres qu'elle a subis pendant les guerres civiles qui ont éclaté en Chine depuis l'invasions des Tartares Mandchoux, dont la dynastie est encore une cause de résistance nationale qui n'est pas près de disparaître. On sait que les *Taï-Pings* ou rebelles comprennent à peu près toute la race dite chinoise, et qu'ils ne cesseront d'agiter l'empire que lorsqu'un souverain de leur race aura ressaisi la dignité impériale. Hang-Tchéou est surtout le centre principal d'une insurrection constante, qui s'étend dans toutes les provinces méridionales.

HANGUANE s. f. (an.goua-ne; *h* asp. — mot malais). Bot. Genre de plantes, de la famille des joncées, dont l'espèce type croît à Java.

HANIF s. m. (a-niff; *h* asp.). Arabe resté fidèle à la religion d'Abraham, avant la venue de Mahomet

— **Encycl.** Les *hanifs* ne sont nullement des juifs, au dire des auteurs arabes; ce sont des musulmans anticipés, professant des doctrines religieuses qui seront plus tard définitivement consacrées par Mahomet et prises par lui comme base de l'islamisme. M. Barthélemy Saint-Hilaire, dans son savant ouvrage, *Mahomet et le Coran*, nous donne sur les *hanifs* d'intéressants détails. « Le *hanif*, dit-il, est l'homme pieux qui ne croit qu'au Dieu unique, et qui est soumis avec la plus parfaite abnégation à sa volonté suprême. L'islam n'est pas autre chose; il est une absolue soumission à la volonté divine. Aussi, M. A. Sprenger a-t-il pu dire, que l'islam avait été prêché avant Mahomet en Arabie, et Mahomet a-t-il pu déclarer en propres termes qu'il y avait eu bien des musulmans avant lui. Depuis Abraham, il s'était toujours trouvé parmi les peuplades arabes quelques adorateurs du Dieu unique, et le Coran en cite plusieurs comme les devanciers et les exemples du Prophète. C'est Houd chez les Adites; c'est Saleh chez les Thamoudites; c'est Choaïb chez les Madianites, etc. Les *hanifs* étaient restés fidèles à la foi d'Abraham, et ils prétendaient même avoir conservé les volumes (*sohouf*, littéralement les feuillets) et les rôles qu'ils avaient reçus des mains de Dieu. Le Coran cite très-souvent ces rôles et ces volumes d'Abraham, qui existaient encore du temps du calife Haroun-er-Réchid, et qui furent alors traduits du chaldéen en arabe, par un auteur qu'a retrouvé M. A. Sprenger. Il y a même des commentateurs qui ont cru reconnaître dans le texte du Coran des traductions partielles des *sohouf*, et l'on ne peut nier que la sourate LIII, par exemple, ne semble en faire une sorte d'analyse. C'est au fond la doctrine que prêcha le Prophète; et ce rapprochement est digne de l'attention la plus curieuse.

» Parmi les *hanifs* les plus importants, et aussi les plus rapprochés de l'apparition de Mahomet, on remarque Varaka, Othman, Oubeidallah, cousin germain de Mahomet, et Zeïd, fils d'Amr, qui, tous quatre, abandonnèrent leur patrie et allèrent voyager dans les pays étrangers, pour y trouver la religion des *hanifs*, la religion véritable d'Abraham. Ces quatre personnages ont été en rapports suivis avec Mahomet et l'on ne peut douter qu'ils n'aient exercé une réelle influence sur lui. Ce qu'il y a de très-remarquable, c'est que la plupart d'entre eux se firent chrétiens, après quelques hésitations. Zeïd, fils d'Amr, est peut-être celui auquel le Prophète a emprunté davantage. Il resta toute sa vie un peu *hanif*, et, tout en ressentant la plus profonde vénération pour le judaïsme et pour le christianisme, il ne se donna ni à l'un ni à l'autre. Il s'était fait comme une religion personnelle, et il n'offrait ses adorations qu'au Dieu d'Abraham. Zeïd était poëte et plusieurs de ses vers nous ont été conservés. Il passe pour avoir été le maître de ses trois amis, Othman, Oubeidallah et Varaka. Mahomet lui-même, si l'on s'en rapporte à la tradition, s'est toujours montré plein de respect et presque de reconnaissance pour Zeïd.

» Parmi les *hanifs* contemporains de Mahomet, on cite encore Ommayya, un des poëtes les plus distingués de son époque. Ommayya, persuadé, comme tout le monde l'était en Arabie à cette époque, qu'il paraîtrait bientôt un prophète, se crut quelque temps destiné à ce rôle glorieux, et lorsque Mahomet annonça publiquement sa mission, Ommayya ne manqua pas de le combattre, bien moins encore comme un imposteur que comme un rival. »

HANIPOU s. m. (a-ni-pou; *h* asp.). Ornith. Nom vulgaire de la petite bécassine en Picardie.

HANKA (Wenceslas), poëte et archéologue bohême, né à Horeniowes, cercle de Kœniggrætz, en 1791, mort en 1861. A seize ans, au sortir de l'école de son village, il alla faire ses études à Kœniggrætz, puis étudia la théologie à Prague (1810) et la jurisprudence à Vienne. Mais, dans cette ville, les leçons de son compatriote Dobrowski le décidèrent à s'occuper plus spécialement de la philologie slave. Il se fit bientôt connaître par ses *Chants de Hanka* (Prague, 1815), que suivirent des traductions en langue tchèque, des *Poésies populaires serbes* (Prague, 1817), et des *Idylles* de Gessner (1819). Ces diverses publications lui firent une certaine renommée, qu'accrurent encore la découverte du fameux manuscrit de Koniginhof, et son traité sur l'*Orthographe bohême* (1817), dont les principes, vivement discutés d'abord, sont aujourd'hui généralement adoptés. En 1818, Hanka était devenu bibliothécaire du musée national tchèque, fondé à Prague à cette époque. En 1848, il se fit recevoir agrégé pour les langues slaves à l'université de cette ville et y obtint une chaire l'année suivante. Outre des éditions et des traductions en tchèque des œuvres de Dobrowski, on doit à ce savant slaviste des ouvrages importants, qui ont eu sur la renaissance de la langue et de la littérature bohême la plus heureuse influence. Nous citerons, entre autres : *Manuel de la langue tchèque*, d'après Dobrowski (Prague, 1822); *Vetustissima vocabularia bohemica* (Prague, 1833); *Histoire de la littérature tchèque* (Prague, 1852); la *Science slave* (Prague, 1850-1852); des *Grammaires* polonaise (1834), russe (1850), slavonne (1846), ainsi que des éditions d'anciens monuments des langues slaves. Parmi ces éditions, une surtout, l'*Evangelium remense* (1846) a attiré vivement l'attention des philologues slaves et français. C'est une ancienne version slavonne d'une partie des évangiles, dont le manuscrit était conservé à Reims, avant la Révolution, et sur lequel les rois prêtaient serment lors de la cérémonie du sacre.

HAN-KAO-TSOU, empereur de la Chine; fondateur de la dynastie des Han, né dans le pays de Peï en 248 av J.-C., mort en 195. De naissance obscure, il sut par son courage et par son habileté réunir sous ses ordres une troupe qui devint bientôt une armée, renversa alors la dynastie des Tsin, et se fit proclamer empereur, sous le titre de *Kao-hoang-ti* (suprême et auguste souverain). Han-Kao-Tsou était digne de sa haute fortune. Doué d'un esprit vif et supérieur, il se montra plein de clémence et de bonté dans les temps de succès, plein de fermeté et de courage dans les temps difficiles; il s'empressait d'accueillir les conseils qu'on lui donnait et s'attacha à faire renaître en Chine le goût des lettres que le farouche Tsin-chi-Hoang-ti s'était efforcé d'étouffer. Han-Kao-Tsou mourut après un règne de douze ans

HANKE (Henriette-Wilhelmine), femme de lettres allemande, née à Jauer (Prusse) en 1785, morte en 1862. Elle reçut une éducation soignée dans la maison de son père, qui était négociant, et montra de bonne heure une intelligence des plus vives. A l'âge de vingt-neuf ans, elle épousa un veuf, Hanke, homme lettré et pasteur protestant, et s'attacha à faire l'éducation des enfants de son mari. Après la mort de ce dernier, survenue en 1819, Mme Kanke se retira chez sa mère, et, à l'exemple de sa belle-sœur Charlotte Haselich, elle s'adonna entièrement à la culture des lettres. Ses romans, dans lesquels elle se plaît à peindre la vie de famille, sont très-estimés et offrent une lecture aussi instructive qu'attachante. Nous citerons notamment : les *Filles adoptives* (Liegnitz, 1821); *Peinture du cœur et du monde* (Liegnitz, 1822); *Claudia* (Liegnitz, 1825, 3 vol.); les *Amies* (1826, 3 vol.); les *Perles* (1830, 2 vol.); la *Dernière volonté* (1830); les *Récompenses* (1830, 2 vol.); la *Sœur* (1831, 2 vol.); *Une*

dame de campagne en Silésie (1850, 2 vol.), etc. Ses *Œuvres complètes*, comprenant 108 vol., ont été publiées à Hanovre de 1841 à 1850.

HANKE (Martin), philologue et historien allemand. V. HANCKIUS.

HANKEL (Guillaume-Théophile), physicien allemand, né à Ermsleben (Prusse) en 1814. D'abord adjoint au cabinet de physique de l'université de Halle (1835), puis professeur de sciences naturelles à l'école industrielle de Franke, il se fit recevoir, en 1840, agrégé de chimie et de physique, devint, en 1847, professeur adjoint à la même université, et fut appelé, en 1849, à la chaire de chimie de Leipzig. Hankel s'est surtout occupé de recherches sur l'électricité. Pour mesurer et expérimenter l'électricité atmosphérique, il a employé de nouvelles méthodes et inventé des instruments d'une grande précision. En déterminant le premier d'une façon exacte les rapports électriques des métaux entre eux et vis-à-vis de l'eau, il a posé les bases d'une théorie de la chaîne galvanique. Il a également donné une théorie nouvelle du fluide électrique, en émettant l'hypothèse que l'électricité est le résultat d'une série d'ondulations sphériques de l'éther, produites avec le concours des molécules des corps, ce qui l'a conduit à admettre que les deux électricités, négative et positive, ne diffèrent entre elles que par la direction de ces ondulations. Il a publié les résultats de ses recherches, en partie dans les *Annales* de Poggendorff, en partie dans les *Comptes rendus* et dans les *Mémoires* de la Société des sciences de Saxe. Nous devons spécialement mentionner ses *Recherches sur l'électricité* (Leipzig, 1856-1865, parties I à VI). Il a, en outre, avec le concours de plusieurs autres savants, dirigé l'édition allemande des *Œuvres* d'Arago (Leipzig, 1854-1860, 12 vol.)

HAN-KIANG, rivière de Chine. Elle prend sa source au versant méridional des monts Pé-Hing, dans la partie S.-O. de la province Chen-Si, coule d'abord au S., puis à l'E., entre dans la province de Hu-Pé, qu'elle arrose de l'O. à l'E., et se jette dans le Yang-Tsé-Kiang, après un cours de 1,200 kilom.

HANLEY, petite ville d'Angleterre, comté et à 25 kilom. N. de Stafford; 7,700 hab. Fabrication de poterie.

HÂN-LIN s. m. (ân-lin; *h* asp.). Sorte d'académicien chinois.

— **Encycl.** Tout lettré qui aspire au titre de *hân-lin* doit subir des examens rigoureux, dans lesquels on attache une égale importance à la composition et à l'écriture, à l'érudition et à la connaissance exacte des parties constitutives de chaque lettre classique. Chez les Chinois, on le sait, il y a corrélation nécessaire entre l'habileté calligraphique et l'instruction, parce que l'une et l'autre ne peuvent s'acquérir qu'en même temps, et, pour ainsi dire. par le même procédé, à savoir l'étude, sous toutes les formes possibles, matérielle et intellectuelle, des grands monuments de la littérature chinoise. En un mot, la calligraphie en Chine n'est pas seulement un art, mais une science que doit posséder à fond tout postulant au grade de *hân-lin*. C'est à ce point que, pour les candidats qui se présentent pour obtenir la qualité de membre de l'Académie de Pékin, c'est l'empereur en personne qui examine les compositions; il compte les traits des caractères employés, il vérifie le parallélisme que doivent avoir les lignes de caractères dans tous les sens. Aussi, rapporte M. Feuillet de Conches, à qui nous empruntons ces détails, est-on sûr, quand on a affaire à un *hân-lin* ou académicien, de traiter tout à la fois avec un érudit, un littérateur distingué et un homme habile dans l'art calligraphique de son pays.

HANMER (Mérédith), historien ecclésiastique anglais, né à Porkington (Shropshire) en 1543, mort en 1604. Après avoir été chapelain au collége du Christ, à Oxford, il fut nommé curé de Saint-Léonard à Shoredicht. Il se rendit odieux à ses paroissiens par son avarice. Obligé de quitter sa cure, il alla habiter Dublin, où il devint trésorier de l'église de la Sainte-Trinité. Il s'occupa exclusivement de l'histoire de l'Eglise, et acquit de vastes connaissances dans cette spécialité. On a de lui : *Traduction des anciennes histoires ecclésiastiques des six premiers siècles après Jésus-Christ* (1576, in-fol.); *Ephémérides des saints d'Irlande, et chroniques de l'Irlande* (1603, in-fol., 3e partie); *Chronographie* (Londres, 1585, in-fol.).

HANMER (Thomas), homme politique et philologue anglais, né en 1676, mort en 1746. Il fit partie du Parlement pendant plus de trente ans, et fut pendant longtemps président de la Chambre des communes. On lui doit une édition des *Œuvres dramatiques de Shakspeare* (Oxford, 1744, 6 vol. in-4°), avec des gravures par Gravelot.

HANN, charmante oasis entre Dakar et Rufisque. On y trouve une habitation hospitalière, dont le propriétaire fait cultiver de très-beaux jardins. Un marigot passe entre la mer et les jardins : il est abondamment pourvu d'aigrettes, de palétuviers, etc.

HANNA PRASSANA s. f. (an-na-pra-sa-na). Cérémonie que font les Indous lorsqu'ils sèvrent leurs enfants.

HANNAY (James), littérateur anglais, né à Dumfries en 1827. Son père, banquier dans cette ville, le fit entrer dans la marine. Pendant la campagne de Syrie, en 1840, le jeune marin put assister à d'intéressantes scènes maritimes, qu'il a pris soin de reproduire dans ses livres. En 1845, Hannay quitta la marine, se rendit à Londres pour y suivre ses goûts littéraires, et fut d'abord sténographe du *Morning Chronicle*. Il débuta, en 1846, par deux romans maritimes : *Biscuits et grog*, *Un verre de claret*, puis il publia successivement : *King-Dobbs* (1848), son meilleur ouvrage en prose; les *Cœurs sont de l'atout* (1849); *Singleton Fontenoy* (1850); la *Vision du Vatican* (1850); la *Défense de Carlyle* (1850); *Eustache Conyers* (1855), roman historique qui a été traduit en allemand; la *Satire et les satiriques en Angleterre*, etc. Deux ans plus tard, M. Hannay, partisan de lord Derby et de Carlyle, se présenta sans succès à la députation. Il s'est consolé de cet échec politique par ses travaux littéraires, et il a collaboré activement à l'*Illustrated Times*, à l'*Athenæum*, au *Daily News*, à la *Revue de Westminster* et à la *Quarterly Review*.

HANNEBANE s. f. (a-ne-ba-ne; *h* asp.). Bot Syn. de HANEBANNE ou JUSQUIAME.

HANNEMAN (Adrien), peintre hollandais, né à La Haye en 1610, mort après 1666. Elève d'Armand van Ravesteyn, il fit des progrès rapides, devint grand admirateur de Van Dyck, dont il adopta la manière, et acquit une grande réputation. En 1665, il devint premier directeur du corps académique de sa ville natale, où il passa sa vie. Hanneman exécutait avec beaucoup de talent les sujets allégoriques et le portrait. Il excellait surtout par la vérité des chairs Parmi ses plus belles toiles, on cite . la *Paix*, dans la grande salle des états de Hollande; la *Justice* et la *Guerre*, dans la salle des échevins. Ses meilleurs portraits sont celui de *Guillaume II* et le sien propre, qui a été souvent reproduit par la gravure.

HANNETAIRE (Jean-Nicolas), dit **Servandont**, comédien et littérateur français, né à Grenoble en 1718, mort à Bruxelles en 1780. Le célèbre architecte Servandoni, dont il était le fils naturel et dont il passait pour être le neveu, lui fit donner une excellente éducation, avec l'intention de lui faire embrasser l'état ecclésiastique; mais le jeune homme suivit le goût qui le poussait vers le théâtre, et débuta sous le nom d'Hannetaire, sur le théâtre de Liége. La faiblesse de sa voix l'ayant contraint d'abandonner l'emploi des premiers rôles, il se chargea des rôles dits *à manteaux*, dans lesquels il excella et qui lui acquirent une grande réputation. Hannetaire dirigeait une troupe de comédiens à Aix-la-Chapelle, lorsque le maréchal de Saxe l'appela à Bruxelles et le chargea de diriger le spectacle de cette ville, pendant le temps qu'il devait y séjourner (1746). Il se rendit ensuite à Bordeaux, puis revint à Bruxelles, où il séjourna, de 1752 à 1780, comme directeur de théâtre. Hannetaire possédait 80,000 livres de rentes, et recevait du duc Charles de Lorraine une pension de 1,200 livres. Il avait fait de sa maison le rendez-vous des beaux esprits et était en correspondance avec Voltaire, Garrick, le maréchal de Saxe, etc. Il avait beaucoup d'esprit et de gaieté; il jouait avec une grande supériorité les pièces du théâtre de Molière, et composait facilement d'assez jolis vers. On a de lui un ouvrage estimé : *Observations sur l'état du comédien* (1764), où abondent les observations pleines de sens et de finesse, et les anecdotes dramatiques. Cet ouvrage, souvent réédité, est, a dit Marmontel, « du petit nombre de ceux dont le défaut est d'être trop courts. »

HANNETON s. m. (a-ne-ton; *h* asp. — Ce mot dérive d'après Diez et Chevallet, de l'allemand *hahn*, nom du hanneton dans quelques provinces, proprement coq; en bas allem. *hahn* s'applique à divers insectes bruyants. C'est ainsi que l'on appelle *spring-hahn*, coq sauteur, notre criquet. En anglais, le hanneton est connu sous la dénomination de *cock-chafer*, coq scarabée. La forme *hanneton* est un double diminutif de *hahn*. Génin propose une explication différente, et discute l'orthographe du mot : « Les vieux habitués du Théâtre-Français, dit-il, s'il en existe encore, se rappellent certainement la fameuse symphonie des *Zannetons*, qui se jouait comme introduction aux grands rôles de Talma et de Mlle Mars. C'était une symphonie de Gyrowetz, que Michot avait ainsi baptisée, parce que la phrase de début reproduisait le cri des rues : *V'là d'zhannetons, d'zhannetons pour un yard...* J'ai eu le bonheur, dans ma jeunesse, de l'entendre souvent, cette symphonie, dirigée par l'archet du sage Baudron; mais où sont les neiges d'antan? Je riais comme les autres, quand le parterre s'écriait d'un ton joyeux : « Ah! voilà la symphonie des *zhannetons!* » Aujourd'hui, mûri par l'âge, désabusé des illusions, même de l'orthographe, je me demande : Et pourquoi pas *des zhannetons?* C'est très-bien parlé, *des zhannetons!* Et, en effet, où diable ces hannetons auraient-ils pris un *h* aspiré? Ménage me répondrait que c'est le *h* de *mélolonthê*, d'où vient *hanneton;* mais, par bonheur, Ménage est mort avant d'avoir songé à cette étymologie, et je suis dispensé de le réfuter. » Génin appuie son opinion sur l'orthographe de *hanneton* sur ce que ce mot est pour *aneton*, diminutif de *ane*, formé du latin *anas*, canard, à cause de certains rapports de figure qu'on aurait cru saisir entre l'insecte et l'oiseau; mais M. Littré remarque à ce sujet que l'on a toujours écrit *hanneton* avec un *h* dans le sens d'insecte, et que *aneton* n'a jamais voulu dire que *jeune canard*. L'étymologie de Génin serait donc sans valeur). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, confondu autrefois avec les scarabées : *Les* HANNETONS *ont pour ennemis les grandes espèces de carabes.* (Duponchel.) *Les* HANNETONS *disparaissent au bout de deux mois.* (V. de Bomare.) *Chaque* HANNETON *ne vit guère que sept à huit jours.* (Bosc.)

L'importun *hanneton*,
Parce qu'il fait du bruit, il croit qu'il fait merveille.
DELILLE.

— Fam. Sot, niais, étourdi : *Vous n'êtes pas heureuse, pauvre femme, et c'est votre faute : pourquoi vous attacher, mordieu, à la patte d'un* HANNETON? (Duclos.)

— Jeux. Au papillon, Coup qui consiste à faire trois levées avec un roi, un valet et une autre carte : *Faire* HANNETON.

— Techn. *Soucis de hanneton*, Franges qui portent de petites houppes pareilles aux antennes pectinées des hannetons. ‖ L'Académie veut qu'on dise *soucis d'hanneton;* mais nous croyons qu'il ne convient pas d'autoriser cette façon de parler.

— **Encycl.** Le *hanneton* est un des insectes qui, dans tous les temps, ont le plus vivement attiré l'attention des personnes même les plus étrangères aux études d'histoire naturelle. Il était certainement connu des Grecs sous le nom de *mélolonthe*, qu'il porte du reste aujourd'hui dans la langue scientifique; il suffit de citer ce passage de la comédie d'Aristophane intitulée les *Nuées* : « Donnez l'essor à votre esprit; laissez-le voler où il voudra, comme le mélolonthe attaché par la patte à un fil. »

Les *hannetons* sont des insectes à formes lourdes, trapues; ils ont la tête courte; les yeux globuleux et fortement saillants; les antennes en feuillets, surtout chez les mâles. Dans la marche ou dans le vol, ces feuillets sont déployés en forme d'éventail; au repos, ils sont serrés les uns contre les autres. Le corselet est court, transversal; l'écusson arrondi; les élytres ne recouvrent pas entièrement l'abdomen, qui est très-renflé; la poitrine est plus ou moins velue. Quant à leur organisation intérieure, elle est bien connue aujourd'hui, grâce aux beaux travaux de Chabrier, L. Dufour et Strauss. Voici comment Percheron en résume les traits principaux : « Le canal alimentaire est robuste; le ventricule chylifique est garni de franges formées par les vaisseaux hépatiques; l'intestin grêle est suivi d'un côlon; les vaisseaux biliaires forment des replis très-multipliés, et quelques-uns sont frangés; l'armure copulatrice du mâle est très-grosse, cornée et articulée à sa partie inférieure; chaque testicule est formé par l'assemblage de six capsules spermatiques, en forme de petite lentille, attachées par un vaisseau placé à son milieu. »

Ce genre renferme une quinzaine d'espèces, dont les deux tiers habitent l'Europe ou l'Asie occidentale. Les plus remarquables sont le *hanneton commun*, le plus répandu dans notre pays; le *hanneton du marronnier*, qui ressemble beaucoup au précédent; le *hanneton foulon*, la plus grande espèce du genre, habitant surtout les lieux sablonneux, où il vit sur les chênes, les pins et les arbres fruitiers; le *hanneton de Frisch*, commun surtout dans le midi de l'Europe, et vivant sur les jeunes arbres et les arbrisseaux, notamment sur les saules, les pins, la vigne; le *hanneton horticole*, petite espèce qui se trouve sur les arbres fruitiers et d'ornement. Toutes ces espèces présentent la plus grande analogie dans leurs mœurs et leurs métamorphoses, que nous allons étudier en prenant surtout pour type le *hanneton commun*.

Les *hannetons* paraissent, en général, chez nous dans la seconde quinzaine d'avril, et leur accouplement suit de très-près leur apparition. « Les mâles, dit A. Percheron, poursuivent les femelles avec beaucoup d'ardeur; celles-ci se prêtent facilement à leurs désirs; le mâle, dans le coït, est monté sur la femelle, qu'il tient embrassée avec ses pattes antérieures; ses organes génitaux sont accompagnés de pinces qui saisissent les organes de la femelle avec beaucoup de force et s'en détachent difficilement; l'accouplement dure environ vingt-quatre heures; vers la fin, le mâle épuisé lâche la femelle, et celle-ci le traîne quelque temps à terre, renversé sur le dos; le mâle ne survit guère à ses amours; il ne prend même plus de nourriture et expire bientôt; la femelle, une fois fécondée, songe à faire sa ponte. A l'aide de ses pattes antérieures, armées de pointes robustes, elle creuse en terre un trou de 5 à 6 pouces de profondeur, et y dépose ses œufs à côté les uns des autres; ces œufs sont jaunâtres et de forme ovalaire; la ponte faite, les femelles vivent encore un jour ou deux et périssent épuisées. Toute espèce disparaît environ en un mois, et chaque individu ne vit guère plus de huit jours.

Vers la fin de l'été, les œufs éclosent; il en sort de petites larves, connues sous les noms vulgaires de *man*, *turc* ou *ver blanc;* elles passent deux à trois ans sous cet état. Arrivé à son entier développement, le ver blanc est long de 0m,04 à 0m,05, et de la grosseur du petit doigt; la plupart du temps, il est recoquillé; son corps est d'une couleur blanc-jaunâtre, presque transparent, parsemé de quelques poils. Il se compose, non compris la tête, de douze anneaux ou segments, dont chacun présente deux sortes de rides, qui servent au ver à s'allonger et à s'avancer dans la terre, et sur tous les segments s'étend une espèce de bourrelet, sur lequel on aperçoit dix-huit points à miroirs ou stigmates. La tête est grande, aplatie, d'un jaune luisant, avec deux mandibules en forme de tenaille dentelée. Les trois premiers anneaux portent chacun une paire de pattes écailleuses, un peu velues, rougeâtres, assez longues, leur servant moins à marcher qu'à s'accrocher aux racines. Chacun de ces trois segments, ainsi que les six qui suivent, portent de chaque côté un stigmate cerné d'un cercle corné rougeâtre La transparence de la peau permet de distinguer parfaitement les mouvements du vaisseau dorsal. Les trois derniers anneaux sont plus développés et ont une teinte gris noirâtre, due à la présence des excréments, qu'on aperçoit à travers la peau. A chaque phase d'accroissement, la larve change de peau et remonte à la surface du sol pour butiner; mais, à l'approche des froids, elle s'enfonce de nouveau en terre, et chaque fois plus profondément. Elle se nourrit des racines ou parties souterraines des végétaux.

En réalité, le temps pendant lequel la larve du *hanneton* croît et se nourrit ne dépasse pas dix-huit mois; mais, comme il faut y ajouter douze mois d'hiver et six mois d'existence à l'état de nymphe, on arrive à un total de trois ans, et quelquefois davantage, suivant la température. Voici comment s'opère la métamorphose de la chenille. Dans l'automne, le ver s'enfonce en terre et s'y pratique une cavité lisse et commode. Sa demeure étant faite, il commence, peu de temps après, à se raccourcir, à s'épaissir, à se gonfler, et il quitte, avant la fin de l'automne, sa dernière peau de ver pour prendre la forme de nymphe. Cette nymphe paraît d'abord jaunâtre, et plus tard rougeâtre. Si on l'irrite, on remarque qu'elle a un mouvement sensible et qu'elle peut se tourner sur elle-même; ordinairement, elle ne conserve sa forme que jusqu'au commencement de février. Alors on aperçoit distinctement un *hanneton* blanc jaunâtre d'abord mou, mais qui prend sa dureté et sa couleur naturelles au bout de dix à douze jours. Il reste encore trois mois en terre dans cet état : voilà pourquoi ceux qui fouillent la terre dans cet intervalle, et y trouvent des *hannetons* parfaits, croient que ce sont des insectes de l'année précédente, qui s'étaient mis en terre seulement à cause de l'hiver. Enfin, vers le 15 avril, plus tôt ou plus tard, il arrive à la surface du sol et prend son essor.

Pendant le jour, les *hannetons* se tiennent cachés et comme engourdis sous les feuilles des arbres; quand le soleil est couché et que l'atmosphère s'est rafraîchie, ils se raniment et volent de tous côtés en bourdonnant, avec une telle rapidité et avec si peu d'attention, qu'ils se heurtent à chaque instant contre les objets qu'ils rencontrent; de là l'expression proverbiale : *Etourdi comme un hanneton.* Le choc les fait ordinairement tomber à terre, où ils restent plus ou moins longtemps, suivant la force de la secousse qu'ils ont éprouvée; quand ils sont tombés sur leurs pattes, ils reprennent bientôt leur essor; mais quand c'est sur le dos, ils ont souvent beaucoup de peine à en venir à bout.

Les *hannetons* ne sont ordinairement très-nombreux que tous les trois ou quatre ans. « Bien que ces insectes, dit Duponchel, aient un vol peu soutenu, il arrive cependant quelquefois qu'après avoir dévoré toutes les feuilles des arbres dans certains cantons, ils se réunissent en nombreuses légions, comme les sauterelles, et se transportent à des distances plus ou moins considérables, pour trouver une nouvelle pâture. « C'est ainsi, dit Mulsant, qu'on a vu, pendant le mois de mai 1841, des nuées de ces insectes traverser la Saône dans la direction du sud-est au nord-ouest. et s'abattre sur les vignes des environs de Mâcon. Les rues de cette ville en étaient jonchées, et, à certaines heures, en passant sur le pont, il fallait faire le moulinet autour de soi pour n'en être pas couvert. » D'après Blanchard, les *hannetons* se montrèrent une année en si grande quantité dans les environs de Blois, que des enfants purent, en quelques jours, recueillir 14,000 de ces insectes. « En 1688, suivant Duponchel, dans le comté de Galway, en Irlande, ils formèrent un nuage si épais, que le ciel en était obscurci l'espace d'une lieue, et que les habitants de la campagne avaient peine à se frayer un chemin dans l'endroit où ils s'abattaient. Enfin, on se rappelle que, le 18 mai 1832, à neuf heures du soir, une légion de *hannetons* assaillit la diligence, sur la route de Gournay à Gisors, à sa sortie du village de Talmontiers, avec une telle violence, que les chevaux, effrayés, obligèrent le conducteur à rétrograder jusqu'à ce village, pour y attendre la fin de cette grêle d'une nouvelle espèce. » Pour clore cette série d'exemples, nous rappellerons qu'à certaines époques, heureusement fort éloignées de nous, les *hannetons*, comme les chenilles, ont été l'objet des foudres de l'Eglise

et frappés d'excommunication. En 1479, ils furent cités devant le tribunal de Lausanne et défendus par un avocat de Fribourg. Après délibération, ils furent condamnés à quitter le territoire. L'histoire ne nous dit pas comment on fit exécuter la sentence rendue.

Le *hanneton* a un corps très-lourd ; pour en alléger le poids, il est obligé d'enfler son abdomen en y faisant pénétrer, par ses stigmates, le plus d'air possible. Dans le même but, il élève et abaisse alternativement ses élytres, pendant quelques secondes, avant de s'envoler. Les enfants, quand ils voient cette manœuvre, disent que le *hanneton* « compte ses écus. » Plusieurs auteurs assurent que ces insectes dévorent les chenilles; mais cette assertion est dénuée de fondement ; si le *hanneton* nuit à celles-ci, c'est qu'il leur enlève leur nourriture; mais, à cet égard, il y a réciprocité. Dans tous les cas, nous ne saurions trop le répéter, le *hanneton* se nourrit exclusivement des feuilles des arbres.

Il nous reste maintenant à étudier l'histoire du *hanneton* à un point de vue malheureusement trop intéressant. Cet insecte, à l'état parfait et surtout à l'état de larve, est un des fléaux les plus redoutables de nos cultures. C'est par centaines de mille francs, par millions peut-être, qu'il faut chiffrer l'étendue des pertes qu'il cause à notre production agricole. Si, dans les années ordinaires, on s'aperçoit peu de ses ravages, il n'en est pas de même quand arrive ce qu'on a appelé *l'année du hanneton*, qui a lieu, avons-nous dit, tous les trois ou quatre ans. On s'est vivement ému de cet état de choses, et des moyens plus ou moins efficaces de destruction ont été proposés.

Occupons-nous d'abord de la larve. La femelle ayant l'instinct de déposer ses œufs dans les terrains les mieux cultivés et les plus riches en menues racines, les jeunes larves trouvent en naissant le couvert mis et une pâture abondante. Pendant les premiers jours, elles ne vivent, d'après Mulsant, que de parcelles de fumier et de débris végétaux. Jusqu'à l'âge de quatre à cinq mois, elles restent groupées en familles; à cet âge arrive leur première mue, qui a lieu en hiver, et alors elles s'enfoncent en terre. Après cela, leur taille et leur appétit ayant grandi, il leur faut une nourriture plus copieuse, et elles commencent à se disperser en creusant leurs galeries dans tous les sens.

Les larves de *hannetons* restent trois ans sous terre, où elles commettent beaucoup de dégâts, en rongeant les racines des plantes herbacées et l'écorce de celles des arbres. Les vers blancs s'attaquent à toutes les plantes; ils ont néanmoins une préférence marquée pour les laitues, les fraisiers, etc. Toutes les plantes herbacées délicates dont les racines sont attaquées ne tardent pas à périr; il en est souvent de même des jeunes arbres. Les plantes à racines fortes ou nombreuses, ainsi que les grands arbres, souffrent et languissent plus ou moins, selon le nombre des ennemis qui les attaquent. On comprend donc aisément que cette larve soit la terreur des maraîchers et des pépiniéristes.

Elle dévaste ou détruit complétement des prairies, des luzernières, des champs de blé ou d'avoine, de jeunes plantations forestières. Son corps courbé en arc embrasse facilement les racines qu'elle veut dévorer ; quand celles-ci ont été rongées, les pousses aériennes qui leur correspondent pendent desséchées. On a trouvé jusqu'à près d'un décalitre de ces larves réunies autour de la souche des vieux arbres. Malheureusement, elles ont la vie très-dure et résistent à des causes de destruction très-puissantes, telles que des inondations prolongées pendant un mois. Les gelées tardives d'avril et de mai les font périr, il est vrai; mais, par contre, elles nuisent beaucoup aux arbres et aux plantes.

Pour détruire les vers blancs qui sont dans les racines, on peut arroser le sol avec une infusion de substances amères, telles que le brou de noix, les feuilles de noyer, d'absinthe, de rue, etc. Quelques horticulteurs répandent sur le sol du soufre, de la suie, de la chaux, des cendres et surtout des cendres de tourbe, du guano, ou mieux un compost de guano mélangé avec quatre fois son poids de bonne terre, de sable ou de cendre, en ayant soin d'opérer par un temps pluvieux. Ces diverses substances procurent d'ailleurs au sol des engrais ou des amendements excellents; mais leurs effets sont insuffisants, et leur emploi souvent coûteux. Pour préserver les semis, et notamment ceux des plantes potagères, on a conseillé d'enfouir avec les graines des rameaux épineux d'ajonc, des feuilles de châtaignier ou des copeaux de menuisier.

La préférence marquée que ces larves ont pour certaines plantes fournit un excellent moyen, sinon de les détruire, du moins d'en diminuer le nombre. Ainsi, dans les jardins fruitiers ou dans les planches de fraisiers, on sème à la volée de la graine de laitue dans l'intervalle des plants. Cette opération se fait au commencement de juillet. Un mois après environ, les vers blancs commencent à attaquer les racines de cette plante, dont ils sont très-friands. Dès qu'on voit quelques pieds de laitue jaunir et se faner, on les enlève d'un coup de bêche, et l'on est sûr d'y trouver une ou plusieurs larves; on arrive ainsi à en détruire le plus grand nombre. Dans les massifs de dahlias ou de rosiers, on emploie les fraisiers dans un but analogue.

On a observé que les vers blancs ont une grande répugnance pour le goudron de houille ; on les éloigne des jeunes arbres en jetant dans les trous disposés pour la plantation quelques feuilles de chêne sèches trempées dans ce goudron. Les pelouses qui sont ravagées par ces larves peuvent être arrosées avec de l'huile lourde de gaz très-étendue d'eau. On obtient aussi de bons résultats des matières fécales pralinées avec un peu de chaux ou de plâtre.

Toutes les crucifères enterrées vertes au moment de leur floraison tuent le ver blanc. Si l'on place un de ces animaux sur une feuille de chou ou de colza en décomposition, il y meurt en quelques secondes. La destruction du ver blanc peut donc s'opérer sur une très-vaste échelle, par l'enfouissement d'une récolte de colza en fleur, procédé qui donne en outre à la terre un engrais végétal peu coûteux et très-actif.

La recherche des larves est un procédé plus difficile, mais plus efficace. On profite pour cela des labours faits en hiver, à la charrue ou à la bêche, et même on en fait un en mai dans ce seul but. Si les larves sont encore jeunes, elles périssent par le fait seul de leur exposition à l'air. Dans tous les cas, on peut les ramasser et les écraser, ou bien les donner aux porcs ou aux oiseaux de basse-cour.

Quant à l'insecte parfait, quoique bien moins nuisible que sa larve, il commet néanmoins des dégâts qui forcent à s'occuper de lui. Il ronge les feuilles de presque tous les arbres, et, quand il a dépouillé ceux d'un canton, il passe à un autre. Souvent, à la fin du printemps, on voit les arbres fruitiers et forestiers ainsi dénudés. Il en résulte que la surabondance de la séve, qui devait servir au développement du fruit, est employée par l'arbre à produire de nouvelles feuilles, ce qui nuit également à sa croissance et à la production fruitière.

Les intempéries atmosphériques font périr souvent un grand nombre de *hannetons;* ils ont d'ailleurs des ennemis nombreux dans les diverses classes d'animaux ; tels sont surtout le hérisson, la taupe, le blaireau, la fouine, la belette, le renard, etc., parmi les mammifères, et, parmi les oiseaux, les rapaces diurnes et nocturnes, la pie-grièche, l'engoulevent, les pies, les corbeaux, les poules, les dindons, etc. Mais ces moyens naturels ne suffisent pas. La prodigieuse multiplication de cet insecte force le cultivateur à déployer la plus grande activité; c'est ici surtout que des mesures générales, énergiques, continuées pendant plusieurs années, seraient nécessaires pour arriver à nous débarrasser de cet ennemi. On le détruit par une chasse active ; tous les matins, on secoue ou on gaule les arbres ; l'insecte, encore engourdi par le froid de la nuit, tombe, et on le ramasse en abondance. Il ne faut pas l'écraser, car les œufs des femelles fécondées échapperaient, en partie du moins, à la destruction. A plus forte raison doit-on se garder d'enterrer dans le fumier les *hannetons* récoltés; ce serait, a-t-on dit avec raison, comme si l'on semait de la graine de *hanneton*. Il est préférable de les brûler ou de les faire périr dans l'eau bouillante.

Il a été question d'un procédé nouveau pour extraire du corps des *hannetons* la matière grasse qui s'y trouve en abondance, pour la faire servir à des usages économiques, notamment à graisser les essieux des voitures. D'après Mulsant, on serait également parvenu à utiliser pour la peinture le liquide noirâtre que renferme l'œsophage de cet insecte. Si ces deux industries prenaient de l'extension, ce serait un service indirect, mais réel, rendu à l'agriculture.

Les primes distribuées à quiconque aurait ramassé une certaine quantité de ces insectes pourraient être ici d'un grand secours. Ce système a été appliqué, croyons-nous, pour la première fois, en 1834, par Romieu, préfet de la Sarthe, qui lui a dû une petite célébrité assez plaisante. Néanmoins, cet exemple a été suivi par d'autres préfets, qui ont cru rendre ainsi un véritable service à l'agriculture.

On a essayé de manger le ver blanc du *hanneton*, et on a même prétendu qu'il formait un mets délicieux. Nous avons lu quelque part que des savants, des membres de l'Institut, se sont réunis un jour et se sont dit : *Faciamus experimentum*, mangeons une friture de vers blancs. Mais on ajoutait qu'après s'être recueillis, ces savants déclarèrent à l'unanimité... qu'ils aimaient mieux une friture de goujons.

On a fait de l'huile à brûler avec les *hannetons;* on en a même tiré une espèce de farine qui sert à nourrir les jeunes faisans. Mais la meilleure manière d'utiliser le *hanneton*, c'est de le faire servir à la fabrication d'un engrais, selon le procédé indiqué par M. Lucien Rousseau d'Angerville et que nous allons rapporter.

Après avoir tué les *hannetons* par une immersion de quelques instants dans l'eau bouillante, on les met dans des tonneaux pour les transporter à la fabrique. On se les procure aisément au prix de 20 centimes le décalitre. L'atelier de fabrication doit être dehors, et autant que possible éloigné des habitations, car cette cuisine a une odeur *sui generis*, qui ne peut être du goût de beaucoup de gens. L'atelier se compose d'une chaudière économiquement mise sur un fourneau provisoire. Les *hannetons* placés dans la chaudière sont cuits jusqu'à ramollissement ; pour que la cuisson soit égale dans les diverses parties de la masse, on les remue dans tous les sens avec une fourche, de façon à mettre en dessous ceux qui d'abord étaient en dessus, puis à ramener au milieu ceux des bords. Pendant que s'opère la cuisson, on prépare une couche de terre ou d'autres matières pulvérulentes légèrement sèches. Cette couche doit avoir de 0m,10 à 0m,12 d'épaisseur; les *hannetons* cuits sont étendus sur cette couche de terre, sur une épaisseur de 0m,12 à 0m,15. Au-dessus des *hannetons* on mettra le dixième en poids d'un mélange de phosphate fossile et de plâtre, dans la proportion de deux tiers de plâtre pour un de phosphate. On pourrait remplacer le plâtre par de la chaux, qui est bien plus énergique. On continue les superpositions jusqu'à ce qu'il y ait trois rangs de couches alternées; on recouvre alors le silo, qui a 0m,80 à 0m,90 de hauteur, avec de la terre bien tassée et assez épaisse pour empêcher toute émanation et perte de gaz. Après un mois, on recoupe et on mélange parfaitement. Pour employer à l'automne, il faut faire ces recoupages très-souvent, afin de provoquer la fermentation qui avance l'engrais.

« L'engrais fait par moi au printemps de 1868, dit M. Lucien Rousseau, m'a semblé trop vert à l'automne pour être employé; je l'ai laissé passer l'hiver en tas, dehors, en le faisant remuer deux ou trois fois. Voulant savoir si cette longue conservation a été avantageuse à mon engrais, je l'ai fait analyser une seconde fois par M. Gaucheron. Tels sont les résultats de son analyse : humidité, 20 pour 100; matières organiques, 10; phosphates, 9,80; résidus, 51; carbonates et sels, 29,20. Les résidus sont les terres ajoutées aux *hannetons* au moment de la fabrication : azote état normal, 0,68; azote état sec, 0,85; azote des nitrates, 0,48. D'après M. Gaucheron, 100 kilogr. d'engrais de *hannetons* ont une valeur égale à 250 kilogr. de fumier de ferme; sa valeur réelle en argent est 0 fr. 035 le kilogr. Ainsi, ajoute M. Lucien Rousseau, avec 178 francs dépensés, j'ai fait 15 mètres cubes d'engrais, le mètre cube pesant 820 kilogr.; j'en ai donc 12,300 kilogr., ce qui représente, au prix indiqué plus haut, 430 fr. 50. Les 12,300 kilogr. ayant coûté seulement 178 fr., la différence entre cette somme et le prix ou la valeur réelle de l'engrais est assez considérable pour que cette fabrication ne tarde pas à être d'un usage général parmi les cultivateurs. » Ajoutons que ce serait là un moyen de diminuer de plus en plus la production de ces redoutables insectes, qui pullulent aujourd'hui au grand détriment de toutes les cultures. M. Lucien Rousseau constate qu'en 1863 les *hannetons* ayant servi à la confection de ses 12,300 kilogr. d'engrais ont diminué la population future d'au moins 26 millions d'individus.

Notre article serait évidemment incomplet si, en finissant, nous ne considérions pas le *hanneton* dans ses rapports avec les enfants. A une certaine époque de l'année, on voit partout de petits industriels de dix à quinze ans se faire marchands de *hannetons*. Quand il y avait encore des liards, ils criaient :

V'là d's'*hannetons*, d's'*hannetons* pour un yard.

Et tous les enfants s'empressaient d'en acheter pour attacher un fil à une de leurs pattes et s'amuser à les faire voler, sans se préoccuper des souffrances du pauvre insecte. Et cependant, quel autre animal que le *hanneton* serait plus digne de trouver grâce devant les cœurs les plus endurcis? Quelle allure calme et digne! quelle physionomie débonnaire! Quel excellent caractère! Jamais vous ne surprendrez chez lui le moindre signe de colère ou même d'impatience, excepté peut-être lorsqu'il est renversé sur le dos. Là, ses pattes vont et viennent dans tous les sens; il semble parfois les lever au ciel comme pour implorer du secours. Mais qu'une main compatissante lui tende la perche de salut, nous voulons dire un brin de paille, une barbe de plume, il s'y accroche aussitôt avec l'énergie d'un noyé qui se cramponne au rivage. Sauvé, mon Dieu! et le voilà qui rentre tout aussitôt dans ses habitudes de douceur et de gravité; il n'a pas conservé la moindre rancune contre le méchant espiègle qui lui avait fait prendre cette position, la plus désagréable, la plus insupportable pour un *hanneton*. Il recommence à aller de droite ou de gauche, à reculer ou à marcher en avant au gré de son possesseur, et cela avec une patience, une résignation qu'on ne saurait trop admirer et que beaucoup d'hommes devraient prendre pour exemple. On ne se figure pas de combien de manières l'écolier sait tirer parti d'un *hanneton*, à quel degré d'éducation il peut le conduire, jusqu'à lui faire exécuter des dessins, jusqu'à lui apprendre à signer son nom. Voilà qui est incroyable, dira-t-on; eh bien, nous allons rappeler ici cette charmante page des *Nouvelles genevoises*, où Topffer décrit avec tant de charme les merveilles étonnantes accomplies par un *hanneton* :

« C'était le temps des *hannetons*. Ils m'avaient bien diverti autrefois; mais je commençais à n'y prendre plus de plaisir. Comme on vieillit! Toutefois, pendant que, seul dans ma chambre, je faisais mes devoirs avec un mortel ennui, je ne dédaignais pas la compagnie de quelqu'un de ces animaux. A la vérité, il ne s'agissait plus de l'attacher à un fil pour le faire voler, ni de l'atteler à un petit chariot : j'étais déjà trop avancé en âge pour m'abandonner à ces puériles récréations; mais penseriez-vous que ce soit là tout ce qu'on peut faire d'un *hanneton?* Erreur grande; entre les jeux enfantins et les études sérieuses du naturaliste, il y a une multitude de degrés à parcourir.

» J'en tenais un sous un verre renversé. L'animal grimpait péniblement les parois pour retomber bientôt et recommencer sans cesse et sans fin. Quelquefois il retombait sur le dos : c'est, vous le savez, pour un *hanneton* un très-grand malheur. Avant de lui porter secours, je contemplais sa longanimité à promener lentement ses six bras par l'espace, dans l'espoir toujours déçu de s'accrocher à un corps qui n'y est pas. C'est vrai que les *hannetons* sont bêtes! me disais-je.

» Le plus souvent, je le tirais d'affaire en lui présentant le bout de ma plume, et c'est ce qui me conduisit à la plus grande, à la plus heureuse découverte; de telle sorte qu'on pourrait dire, avec Berquin, qu'une bonne action ne reste jamais sans récompense. Mon *hanneton* s'était accroché aux barbes de la plume, et je l'y laissais reprendre ses sens pendant que j'écrivais une ligne, plus attentif à ses faits et gestes qu'à ceux de Jules César, qu'en ce moment je traduisais. S'envolerait-il, ou descendrait-il le long de la plume? A quoi tiennent pourtant les choses! S'il avait pris le premier parti, c'était fait de ma découverte, je ne l'entrevoyais même pas. Bien heureusement il se mit à descendre. Quand je le vis qui approchait de l'encre, j'eus des avant-coureurs, j'eus des pressentiments qu'il allait se passer de grandes choses. Ainsi Colomb, sans voir la côte, pressentait son Amérique. Voici, en effet, le *hanneton* qui, parvenu à l'extrémité du bec, trempe sa tarière dans l'encre. Vite un feuillet blanc.... C'est l'instant de la plus grande attente!

» La tarière arrive sur le papier, dépose l'encre sur sa trace, et voici d'admirables dessins. Quelquefois le *hanneton*, soit génie, soit que le vitriol inquiète ses organes, relève sa tarière et l'abaisse tout en cheminant; il en résulte une série de points, un travail d'une délicatesse merveilleuse. D'autres fois, changeant d'idée, il se détourne; puis, changeant d'idée encore il revient : c'est un S!... à cette vue un trait de lumière m'éblouit.

» Je dépose l'étonnant animal sur la première page de mon cahier, la tarière bien pourvue d'encre; puis, armé d'un brin de paille pour diriger les travaux et barrer les passages, je le force à se promener de telle façon qu'il écrive lui-même mon nom. Il fallut deux heures; mais quel chef-d'œuvre!

» La plus noble conquête que l'homme ait jamais faite, dit Buffon, c'est.... c'est bien certainement le *hanneton*.

» Pour diriger cette opération, je m'étais approché du jour. Nous achevions la dernière lettre lorsqu'une voix appela doucement : « Mon ami?... »

» Après cet entretien, je retournai à mon *hanneton*.

» Je suis certain que je dus pâlir. Le mal était grand, irréparable. Je commençai par saisir celui qui en était l'auteur, et je le jetai par la fenêtre. Après quoi, j'examinai avec terreur l'état désespéré des choses.

» On voyait une longue trace noire qui, partie du chapitre IV *De Bello gallico*, allait droit vers la marge de gauche; là, l'animal trouvant la tranche trop roide pour descendre, avait rebroussé vers la marge de droite; puis, étant remonté vers le nord, il s'était décidé à passer du livre sur le rebord de l'encrier, d'où, par une pente douce et polie, il avait glissé dans l'abîme, dans la géhenne, dans l'encre, pour son malheur et pour le mien.

» Là, le *hanneton*, ayant malheureusement compris qu'il se fourvoyait, avait résolu de rebrousser chemin; et, en deuil de la tête aux pieds, il était sorti de l'encre pour retourner au chapitre IV *De Bello gallico*, où je le retrouvai qui n'y comprenait rien.

» C'étaient des pâtés monstrueux, des lacs, des rivières, et toute une suite de catastrophes sans délicatesse, sans génie.... un spectacle noir et affreux!

» Or, ce livre, c'était l'Elzévir de mon maître. Elzévir in-4°, Elzévir rare, coûteux, introuvable, et commis à ma responsabilité avec les plus graves recommandations. Il est évident que j'étais perdu. »

Et maintenant, y aura-t-il encore des gens assez naïfs pour croire que l'animal qui inspire de pareilles pages n'est qu'un vulgaire insecte destructeur?

Mais ce n'est pas seulement au point de vue de ses aptitudes que le *hanneton* est étonnant, c'est bien plus encore par les relations intimes de sa nature avec les goûts de l'écolier. Que ne fait-on point en classe avec un simple *hanneton?* De quel secours précieux n'est-il pas pour égayer la monotonie et l'aridité d'une leçon de grammaire ou d'arithmétique? Comme il semble comprendre les ennuis de son maître et comme il se prête à toutes ses fantaisies! Il n'est pas seulement entre ses mains un objet de plaisir, de distraction; il se transforme à son gré en un redoutable instrument de vengeance qui fait trembler dans leur chaire les maîtres les plus sévères. Et, à ce sujet, qu'on nous permette

un petit souvenir personnel dont Philibert sera le héros, pour la commodité du récit, pour obéir au mot de Pascal : « Le *moi* est haïssable. »

Or, Philibert avait de six à sept ans, et, à cette époque, il fréquentait l'école primaire tenue par le digne et excellent père Simonnot (Dieu veuille avoir son âme!). Un jour d'avril 1833 (aïe! que cela me semble antédiluvien!), par un beau soleil qui avait engagé le bon père Simonnot à faire un petit bout de sieste vers trois heures de l'après-midi, et qui, par compensation, avait délié la langue de Philibert et de trois ou quatre de ses acolytes, une conversation des plus intéressantes s'était engagée entre lesdits écoliers. Bien que nous ayons complétement oublié quelle était la question mise sur le tapis, nous croyons cependant pouvoir affirmer, la main sur la conscience, qu'elle était des plus étrangères aux dix parties du discours.

Toutes. . . . .
Mettent le nez à l'air, montrent un peu la tête,
Puis rentrent dans leurs nids à rats,
Puis, ressortant, font quatre pas,
Puis enfin se mettent en quête.
Mais voici bien une autre fête!
Le pendu ressuscite. . . . .

C'est exactement l'image de ce qui arriva dans cette mémorable circonstance : la conversation intime, commencée d'abord sur un ton bas et prudent, s'était graduellement élevée jusqu'aux tons les plus hauts du diapason, lorsque notre Argus s'arracha brusquement des bras de Morphée.

« Philibert, qu'est-ce que le verbe? — Le verbe, m'sieu, fit l'étourdi pris au trébuchet, le verbe.... c'est un.... substantif.... qui s'accorde en genre et en nombre avec l'adverbe pour former un produit qu'on appelle total. »

Sur cette mirifique réponse, débitée avec un certain aplomb, Philibert reçut l'invitation de passer au cabinet noir qui faisait suite à la salle de classe. C'est dans ses flancs ténébreux qu'avaient lieu les exécutions capitales; non pas que la tête fût en jeu : il ne s'agissait que des deux hémisphères qui s'arrondissent au sud du département du Bas-Rhin. C'est là que l'orage se concentra tout entier, sous la forme d'un martinet à dix-huit ficelles, manié par une main qui n'était pas légère, comme disait J.-J. Rousseau. Vous dépeindre la colère et l'humiliation de Philibert est un effort qui défie toutes les imaginations. Tout en se frottant la partie foudroyée, il jura *in petto* de se venger. Mais où, quand, comment? Là était la difficulté. Toutefois, après avoir longtemps rêvé, il poussa une exclamation de joie, il cria aussi : *Eurêka!* La vengeance était trouvée, et elle devait être terrible. Si la vengeance est douce aux dieux, jugez ce qu'elle doit être pour un écolier outrageusement fessé.

Les préparatifs prirent toute la soirée, toute la matinée du lendemain et tout l'intervalle qui s'écoule entre les deux classes A une heure, Philibert arrive et se rend à sa place de l'air le plus riant du monde. Le bon père Simonnot s'applaudit d'avoir un élève si peu boudeur, si peu rancunier. Sur cette réflexion rassurante, il croit pouvoir entamer sa sieste : assurément l'exécution de la veille a jeté la terreur dans tous les esprits....

Bientôt on entend dans la classe, immobile et silencieuse, car tout le monde a le mot, un bourdonnement qui s'élève : c'est un *hanneton* qui se promène de çà et de là dans l'espace libre ; le bruit augmente, redouble, c'est un autre *hanneton*, cinq, dix, quinze, vingt *hannetons* qui prennent également leurs ébats; enfin le bourdonnement, allant toujours *crescendo*, ressemble au roulement lointain du tonnerre : il y a là cinquante, cent, trois cents, cinq cents *hannetons* qui décrivent en l'air les arabesques les plus folles. Ils vont, viennent, se heurtent, s'entre-croisent, se bousculent, s'abaissent, se relèvent, se précipitent contre les carreaux de la fenêtre soigneusement fermée, et les font vibrer sous leurs assauts. C'est une nuée, une bourrasque, une tempête : les *hannetons*, en bêtes intelligentes, faisaient un tel vacarme, avec leurs quatre ailes et leurs antennes déployées, que, n'avait été le beau soleil, on se serait cru à un concert de sorcières à cheval sur leur manche à balai. Au milieu de ce tapage infernal, il n'y a pas de sommeil de juste qui puisse tenir; aussi le brave père Simonnot ne tarda-t-il pas à s'étirer les bras pour nous faire comprendre qu'il reprenait possession de sa conscience. Il était temps, car nous tournions à l'épilepsie. A l'aspect de ce déchaînement, il crut que tous les *hannetons* de la province s'étaient donné rendez-vous dans son école. Comme Phèdre à la vue d'Hippolyte, il rougit et pâlit subitement. De colère, il arrache sa calotte.... Horreur! Cinq ou six *hannetons*, fatigués de tournoyer dans le vide, y avaient élu leur domicile provisoire; plusieurs viennent en même temps se buter contre son nez, s'accrocher à ses cheveux.... Non, jamais écolier n'a si bien savouré le suprême plaisir des dieux. Enfin le digne père Simonnot a la bonne inspiration d'ouvrir la fenêtre, et aussitôt le torrent s'écoule en grondant; puis d'une voix furieuse, étranglée :

« Qui est-ce qui a introduit ici toutes ces abominables bêtes? »

Point de réponse.

« Est-ce toi, Philibert? Oui c'est toi.

— Non m'sieu; d'mandez à Xavier (horreur! son propre fils).

— Alors, ce ne peut être que toi, Xavier.

— Non, p'pa, d'mandez à Philibert. »

Jamais le père Simonnot ne put se dépêtrer de ce cercle vicieux. Il lui fallut passer l'éponge de l'amnistie sur la tête de tous les petits mauvais sujets que ne parvenait pas toujours à discipliner son redoutable martinet.

O bon, digne et excellent père Simonnot! si, du haut des cieux, votre demeure actuelle, vous abaissez les yeux sur ces lignes où se trouve enfin révélé pour vous le secret du complot des *hannetons*, vous sourirez à cette confession tardive, et vous étendrez sur Philibert votre indulgente absolution, comme il vous pardonne lui-même les dégâts exercés dans le cabinet noir sur cette zone que vous connaissiez si bien.

Qu'on vienne dire après cela que le *hanneton* n'est pas un insecte précieux pour l'écolier, et qu'on s'étonne encore de l'affinité réciproque qui les rapproche l'un de l'autre! Elle est plus évidente que toutes les combinaisons chimiques. Aussi, nous ne pouvons nous empêcher de déplorer en passant la cruauté de ces enfants qui, méconnaissant les véritables services qu'ils peuvent tirer du *hanneton*, ne savent que lui mutiler la patte en l'attachant à un fil, dans l'espoir de le faire voler sur l'air de la vieille chanson si connue, comme on excite la danse au son du violon :

Hanneton, vole, vole, vole;
Ton mari est à l'école,
Qui m'a dit, si tu ne voles,
Qu'il te couperait la gorge....

Ah! par exemple, c'est bien de ces vers-là que Molière aurait dit :

« La rime n'est pas riche, et le style en est vieux. »

Non, elle n'est pas riche; mais.... elle est à son aise.

HANNETONIDE s. f. (a-ne-to-ni-de; *h* asp. — rad. *hanneton*). Chim. Substance colorante fixe, existant, dans la proportion de plusieurs centigrammes, dans le hanneton : *La* HANNETONIDE, *qui varie du jaune de chrome au jaune d'or, suivant le degré d'humidité, a été découverte par M. Jouglet.*

HANNETONNAGE s. m. (a-ne-to-na-je; *h* asp. — rad. *hannetonner*). Arboric. Action de hannetonner, de détruire les hannetons.

HANNETONNER v. a. ou tr. (a-ne-to-né; *h* asp. — rad. *hanneton*). Arboric. Secouer les arbres, pour en faire tomber les hannetons et les détruire : HANNETONNER *des frênes.*

HANNIBAL, illustre général carthaginois. V. ANNIBAL.

HANNIBALIEN (Flavius Claudius), roi de Pont. V. ANNIBALIEN.

HANNON s. m. (ann-non; *h* asp.). Moll. Nom vulgaire de plusieurs coquilles du genre pétoncle.

HANNON, nom de plusieurs généraux et amiraux carthaginois, dont les plus remarquables sont les suivants :

HANNON, navigateur carthaginois qui vivait à une époque incertaine. On poss de de lui un *Périple* ou relation d'un voyage d'exploration sur la côte O. d'Afrique, qu'il exécuta l'an 1000 avant J.-C., suivant les uns, en 500, suivant d'autres. Cet ouvrage, écrit originairement en langue punique, ne nous est connu que par une traduction grecque, qui n'est peut-être qu'un extrait. V. PÉRIPLE.

HANNON, général carthaginois, fils de cet Amilcar qui fut tué en Sicile en 480 av. J.-C. Il fut chargé, avec ses frères Himilcon et Giscon, du gouvernement de l'Espagne méridionale, fit une expédition en Lusitanie et força les peuples de cette contrée à faire avec Carthage un traité par lequel ils s'engageaient à fournir un contingent de 8,000 hommes, qui fut envoyé à l'armée de Sicile.

HANNON, général carthaginois, mort vers 350 avant notre ère. Il fut mis à la tête d'une expédition envoyée contre Denys de Syracuse, devint un des plus riches et des plus puissants citoyens de Carthage, et forma le projet de renverser la république et de s'emparer du souverain pouvoir. Pour arriver à ce but, il résolut d'empoisonner les membres du sénat dans un festin; mais son odieux projet fut découvert. Il se retira alors dans une forteresse, réunit autour de lui 20,000 esclaves ou mercenaires, appela les Maures à la révolte et s'apprêtait à marcher sur Carthage, lorsqu'il tomba entre les mains des chefs du pouvoir, qui le firent mettre en croix avec ses enfants et tous ses parents.

HANNON, général carthaginois, mort en 309 avant J.-C. Il reçut avec Bomilcar le commandement d'une armée destinée à repousser Agathocle, tyran de Sicile, qui venait de débarquer près de Carthage, chargea l'ennemi à la tête du bataillon sacré, enfonça l'aile gauche et périt en combattant. Ses soldats battirent alors en retraite.

HANNON, général carthaginois. Il vivait au IIIe siècle avant notre ère. A l'appel d'une partie des Mamertins, il se rendit en Sicile avec une flotte et une armée, établit garnison dans Messine, repoussa et battit dans un combat naval (264) le général C. Claudius, appelé aussi à Messine par le parti contraire, et qui, ayant essayé de débarquer, fut battu et perdit une partie de ses vaisseaux, que le général carthaginois lui rendit généreusement. Claudius parvint cependant à débarquer et ouvrit avec les Mamertins une conférence à laquelle Hannon eut l'imprudence d'assister, et où il fut traîtreusement arrêté par les Romains. En échange de sa liberté, Hannon eut la faiblesse de livrer Messine au général ennemi. Il retourna alors à Carthage pour essayer de justifier sa conduite; mais le sénat indigné le condamna au supplice de la croix.

HANNON, général carthaginois. Il fut envoyé avec Hiéron (264 av. J.-C.), pour reprendre la ville de Messine livrée à C. Claudius par cet autre Hannon dont nous venons de parler. Les chefs carthaginois parvinrent à débarquer et commencèrent une sorte de blocus; mais un renfort conduit par Appius Claudius étant arrivé aux Romains, ils furent battus l'un après l'autre et obligés de se retirer dans la partie occidentale de l'île.

HANNON, dit l'**Ancien**, général carthaginois. Il reçut l'ordre de secourir Annibal bloqué dans Agrigente (262 av. J.-C.), remporta d'abord quelques avantages, mais fut ensuite complétement battu et condamné à l'amende par le sénat de Carthage. Regulus et Manlius Vulso lui firent essuyer une nouvelle défaite à la bataille navale d'Ecnome (256).

HANNON, amiral carthaginois, mort vers 240 avant notre ère. Chargé de conduire une flotte formidable en Sicile pour secourir Amilcar Barca, il rencontra près des îles Ægades (241) la flotte romaine commandée par le consul Lutatius Catulus. Hannon essuya une défaite complète, eut 70 vaisseaux pris, 50 coulés bas, et regagna avec les débris de son armée navale Carthage, où le sénat le fit mettre en croix. Cette défaite mit fin à la première guerre punique.

HANNON, le **Grand**, général carthaginois, né vers 270 avant J.-C., mort vers 190. Il fut pendant longtemps le chef du parti aristocratique à Carthage et le rival d'Amilcar Barca. Son impopularité était telle, que le sénat dut lui associer ce dernier dans le commandement, lors de la guerre contre les mercenaires, où il avait commencé par se faire battre Les dissentiments de ces deux chefs amenèrent des désastres qui mirent Carthage dans les plus graves embarras; le danger de la patrie les rapprocha pour un moment, et ils écrasèrent enfin les révoltés. L'incapacité militaire d'Hannon était, au reste, notoire; mais il était le chef d'un parti puissant et il conserva pendant toute sa vie la plus haute influence dans la cité. Pendant la deuxième guerre punique, il s'opposa constamment à ce qu'on envoyât des secours à Annibal, et, poursuivant jusqu'à la fin le rôle antipatriotique qui était celui de son parti, il se fit le complaisant servile de la politique romaine dans l'affaire des empiétements de Masinissa sur le territoire carthaginois.

HANNON, général carthaginois. Il fut chargé par Annibal, se rendant en Italie, en 218 av. J.-C., de défendre l'Espagne contre les Romains. Attaqué par Cn. Scipion, près de la ville de Cissa, il fut complétement battu et tomba entre les mains du vainqueur.

HANNON, général carthaginois, fils de Bomilcar. Il vivait dans la seconde moitié du IIIe siècle avant notre ère. Il accompagna en Italie, en 218, Annibal, dont il fut un des meilleurs lieutenants, força le passage du Rhône, défendu par les Gaulois, prit part à la bataille de Cannes, fut battu par T. Sempronius à Grumentum (216), s'empara de Crotone, dans le Brutium, essuya une seconde défaite près de Bénévent (214), battit à son tour les troupes levées par L. Pomponius (213), éprouva des pertes graves en essayant d'amener à Capoue un grand convoi de vivres (212), mais répara ce désastre par la conquête de Thurium. En 204, Hannon quitta l'Italie et alla prendre, à la place d'Asdrubal, le commandement de l'armée d'Afrique, qu'il remit bientôt après à Annibal.

HANNON, officier carthaginois. Il fut chargé de la défense de Capoue par Annibal, en 212 avant J.-C. Bloqué avec Bostar dans cette ville, il ne put rompre les lignes des Romains, malgré des prodiges de valeur, et fut réduit par la famine à capituler.

HANNON, général carthaginois. Il fut chargé, après la prise de Syracuse par les Romains, en 211 avant J.-C., d'empêcher ces derniers de se rendre maîtres de l'île. Il s'établit à Agrigente, se fit battre par Marcellus, destitua, par un esprit d'étroite jalousie, son lieutenant Mutines, chef de la cavalerie numide, dont l'irritation fut telle qu'il livra Agrigente aux Romains, ce qui mit fin à la guerre de Sicile.

HANNOVER (Adolphe), médecin danois, né à Copenhague en 1814. Il a acquis une assez grande réputation par ses recherches sur l'anatomie, qui lui ont valu, en 1856, une récompense de l'Académie des sciences de Paris. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Tableau micrométrique pour servir à la réduction des diverses mesures qui sont employées dans la micrométrie microscopique* (Copenhague, 1842); *Recherches micrométriques sur le système nerveux des animaux vertébrés et invertébrés* (1842, in-4°), publiées en français (1844); *Sur l'épithélioma* (1852); *Documents sur l'anatomie, la physiologie et la pathologie de l'œil* (1850, in-8°); *Sur l'importance de la menstruation* (1851); *De la construction et de l'emploi du microscope*, trad. en français en 1855, etc.

HANNUYER, ÈRE s. et adj. (a-nui-ié; *h* asp). Géogr. Habitant du Hainaut; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* HANNUYERS. *La population* HANNUYÈRE.

HANOCHE s. f. (a-no-che). Fagot fait avec des branches de 0m,05 à 0m,06 d'épaisseur.

HANOTEAU (Hector), peintre français, né à Decize (Nièvre) en 1823. Il s'adonna d'abord à la peinture de genre, puis étudia le paysage sous la direction de Gigoux et ne tarda pas à se faire avantageusement connaître par des tableaux, dont beaucoup ont été gravés par Pierdon et reproduits par des journaux illustrés. Les œuvres de cet artiste se recommandent par un vif sentiment de la nature et par une exécution soignée. Nous citerons de lui : *Campement arabe* (1855); les *Prés de Charency; Un étang dans le Nivernais* (1857); *Une matinée sur les bords de la Cauna* (1859); *Une matinée de pêche* (1861); *Un ruisseau à Charency* (1861); *Chevaux libres* (1863); la *Hutte abandonnée* (1864); *Un coin de parc* (1865); le *Soir à la ferme; Après la pêche* (1866); le *Garde-manger des renardeaux* (1868); les *Roseaux* (1869); la *Passée du grand gibier* (1869), etc. M. Hanoteau a obtenu des médailles à diverses expositions.

HANOUARD ou **HANOUART, HANNOUARD** ou **HANNOUART** s. m. (a-nou-ar; *h* asp. — Ce mot vient probablement du celtique : bas breton *halennour*, marchand de sel, saunier; kymrique *halenwr*, du bas breton ou kymrique *halen*, sel, peut-être le même que le grec *als* et le latin *sal*. On trouve *haloinor* pour marchand de sel, et *haloin* pour sel, dans le *Dictionnaire cornouaillais du XIIe siècle*, publié par M. Zeuss). Nom donné anciennement aux porteurs de sel, organisés en corporation : *Les* HANOUARDS *avaient le privilége de porter le corps du roi défunt jusqu'à un endroit déterminé de la route de Saint-Denis, où ils le livraient aux mains des religieux.*

HANOUMAN, singe ami de Râma-Tchandra, dans la mythologie indienne. Il contribua aux triomphes de ce héros et il a aussi sa part dans les hommages qu'on lui adresse. Il était fils d'Andjanâ, femme du singe Kesari; mais la légende scandaleuse lui donne pour père le dieu Vichnou, qui l'aurait engendré en répandant de la liqueur prolifique sur l'oreille d'Andjanâ. Une autre légende veut que ce célèbre dieu-singe soit né de Siva lui-même. Pavana, dieu du vent, intermédiaire officieux entre Siva et Andjanâ, fut ensuite regardé comme le père de ce singulier personnage, qui, dès sa naissance, fort joueur et fort plaisant, prenant le soleil pour un fruit ou un joujou, s'était élancé vers le char de ce dieu et l'avait brisé. Indra, effrayé, l'avait foudroyé, et Pavana avait obtenu qu'il revînt à la vie. Cependant, en tombant, il s'était brisé les os de la joue, et, depuis cet accident, il avait été surnommé Hanouman. Cet être est immortel, et on l'honore pour obtenir une longue vie. Il était doué d'une force et d'une légèreté extraordinaires; dans le *Ramâyana*, on le représente franchissant d'un saut le détroit qui est entre Ceylan et le continent et transportant une montagne entière sur laquelle se trouvait une plante jugée nécessaire pour sauver les jours du dieu Lakchmâna. Ses espiègleries lui avaient une fois attiré la malédiction de plusieurs brahmanes qui méditaient, les yeux fermés, au bord d'un lac : il avait jeté un énorme rocher qui avait fait remonter l'eau et forcé les brahmanes à s'éloigner. Aussitôt après, il avait repris le rocher, et quand les saints personnages, achevant leur prière, voulurent faire leurs ablutions, ils virent que le lac n'était plus auprès d'eux. Cette plaisanterie s'était renouvelée jusqu'au moment où, s'apercevant qu'ils étaient joués, ils l'avaient, par une imprécation, privé de sa force. C'est alors que le malin singe, pour les fléchir, devint leur humble serviteur, leur apportant des fruits et des racines qu'il allait chercher dans la forêt. Ils le bénirent et lui annoncèrent qu'il verrait Râma et posséderait le double de la force qu'il avait perdue. Dans la guerre de Râma contre Râvana, il montra le plus grand dévouement. Envoyé comme espion à Lankâ, il découvrit la retraite de Sitâ et lui donna des preuves du tendre intérêt que lui portait Râma, son époux. Seul, il porta dans la capitale de l'ennemi le désordre et la mort. Arrêté par Indra-Djit, fils de Râvana, il parut devant le tyran, qui fit mettre le feu à sa queue. Mais ce fut pour le malheur de Lankâ : le singe, sautant de maison en maison, communiqua ce feu à toute la ville. Plus tard, il sauva la vie à Râma et à son frère. On ne le représente pas seulement comme guerrier : on veut qu'il ait été poëte et qu'il ait célébré les actions de Râma en vers gravés sur le roc. On prétend que l'auteur du *Ramâyana*, Wâlmîki, vit ce poëme et voulut sacrifier son propre ouvrage, et que le généreux singe jeta alors à la mer les pierres où il avait gravé ses productions; que, plus tard, on en retrouva quelques fragments, qui, arrangés et commentés par Dâmodara Misra, devinrent la pièce intitulée : *Hanouman Nâtaka*. Hanouman est regardé comme l'inventeur du troisième système de musique en usage chez les Indiens.

On le représente à la tête des singes bâtissant un pont de rochers qui devait les conduire à Lankâ. Quand on le figure seul, il a ordinairement à la main un éventail ou une lyre. Il est quelquefois moitié homme et moitié singe. Il a une chapelle dans toutes les pagodes de Vichnou.

HANOVRE (PROVINCE DE), une des trois pro-provinces annexées à la Prusse à la suite de la guerre de 1866; elle avait formé, de 1817 à 1866, un royaume indépendant dans l'Allemagne septentrionale. Les anciennes divisions territoriales des pays que la raison du plus fort a valus à la Prusse, dans ces dernières années, ayant été provisoirement conservées, nous donnerons ici la description géographique de l'ex-royaume de Hanovre, tel qu'il était avant que les événements de 1866 lui eussent fait perdre son autonomie.

— *Situation, étendue, population.* La nouvelle province prussienne de Hanovre, composée des possessions de la maison électorale de Brunswick-Lunebourg et de quelques acquisitions de territoire, se divise en trois parties, l'une à l'est, l'autre à l'ouest, et la troisième au midi, que le territoire de Brunswick sépare des deux précédentes. Les deux premières parties sont bordées au N. par la mer du Nord, l'Oldenbourg, le territoire de la ville de Hambourg, le Holstein, le Lauenbourg et le grand-duché de Mecklembourg-Schwerin; à l'E., par la province prussienne de Brandebourg et par le duché de Brunswick; au S., par le duché de Brunswick, la nouvelle province de Hesse, Lippe-Detmold, Waldeck-Pyrmont et la province de Saxe; à l'O., par la Hollande. L'électorat de Hesse, le duché de Brunswick et la province prussienne de Saxe forment les limites de la partie méridionale. Dans le territoire du Hanovre sont enclavés, en outre, le bailliage hambourgeois de Rittzebuttel, quelques districts du duché de Brunswick et le grand-duché d'Oldenbourg. Superficie, 3,845,000 hectares; 1,943,770 hab. Capitale, Hanovre; villes principales, Lunebourg, Stade, Hildesheim, Osnabrück, Gœttingue, Emden.

— *Orographie, hydrographie, productions agricoles, commerce et industrie.* Le Hanovre est une contrée généralement plate, excepté dans sa partie méridionale que traverse la chaîne du Harz (1,066 mètres). Les principaux cours d'eau qui l'arrosent sont l'Elbe, le Jetze, l'Ilmenau, la Sève, l'Este, la Luhe, l'Oste, la Meden, le Weser, l'Oker, la Leine, la Wumme, la Geeste, la Hunte, l'Ems, la Hase et la Leda, et enfin la Vechte. Mentionnons aussi le canal de l'Ems, qui relie Lingen à Meppen, le canal d'Aurich, qui met Aurich en communication avec Emden, et le canal de Brême, qui relie la Homme à la Schwinge, puis cette dernière rivière à l'Oste. Pour terminer cette nomenclature hydrographique, citons, en outre, le golfe de Dollart, près d'Emden, et l'immense marais de Duymelsmoor. En général, le climat du Hanovre est sain, excepté sur les côtes où règne souvent une fièvre connue sous le nom de *fièvre du littoral.* La partie plate du pays se compose tantôt de sables arides, tantôt de marécages transformés en *marches* d'un sol fertile et dont les produits sont très-variés. Les Hanovriens récoltent beaucoup de céréales, notamment du froment et du sarrasin. Les marches produisent des plantes oléagineuses et légumineuses, du tabac, etc. Les forêts des montagnes du Harz et celles du pays de Lunebourg sont d'un bon rapport. L'élève du bétail donne d'excellents résultats dans le pays des marches, la Frise orientale et le Lunebourg. L'éducation des abeilles réussit très-bien dans les landes du Lunebourg. Les forêts sont abondamment pourvues de gibier, et les rivières de poissons. Les saumons du Weser sont très-renommés.

Parmi les produits minéraux, nous signalerons : l'argent, le plomb, le cuivre, le soufre, l'alun, le vitriol, le sel, la houille, la tourbe, la chaux, le plâtre, le marbre, etc. Le Hanovre possède aussi quelques sources minérales, dont les plus renommées sont celles de Rothenfeld, de Rheburg, de Nornheim et de Norderney. Le tissage des toiles, le filage du lin, la fabrication des cuirs, tabacs, poteries, tuiles, pipes, et surtout l'exploitation des tourbières constituent les principales branches d'industrie des Hanovriens. L'exploitation des mines emploie près de 40,000 individus. Le cabotage hanovrien est très-important; 3,612 navires composent la marine marchande de cette nouvelle province prussienne. Parmi les établissements scientifiques, nous signalerons l'université de Gœttingue, les bibliothèques de Gœttingue et de Hanovre et la Société des sciences de Gœttingue. Plusieurs lignes de chemins de fer traversent le Hanovre; la principale, continuant celle de Berlin à Brunswick, relie cette dernière ville à Minden, où elle s'embranche sur la ligne de Cologne. D'autres lignes joignent la ville de Hanovre avec Brême, au N.-O., Cassel, au S. et Hamm au N.

L'ex-royaume de Hanovre se divisait en 7 *landdrostei* (arrondissements) : 1° Hanovre, comprenant la principauté de Kalenberg, et les comtés de Hoya et Dipholz; 2° Hildesheim, comprenant les principautés de Hildesheim, de Gœttingue, de Grubenhagen et le comté de Honhstein; 3° Lunebourg, comprenant la principauté de Lunebourg, avec le territoire y attenant du Lauhenbourg; 4° Stade, comprenant les duchés de Brême, de Verden et le pays de Hadeln; 5° Osnabrück, comprenant la principauté d'Osnabrück, le bas comté de Lingen avec Emsbuhren, le duché d'Arenberg-Meppen et le comté de Bentheim; 6° Aurich, comprenant la principauté d'Ost-Frise, avec Harlingerland; 7° le territoire de Clausthal, comprenant les mines du Harz et le bailliage d'Elbingerode. Depuis l'annexion prussienne, le cercle de Schaumbourg, qui faisait partie de la Hesse électorale, a été ajouté à la province de Hanovre.

— *Histoire.* Le Hanovre faisait autrefois partie du duché de Saxe, plus tard de celui de Brunswick. En 1692, le rejeton de l'une des branches de la maison de Brunswick (Brunswick-Lunebourg), Ernest-Auguste, fut élevé par l'empereur Léopold Ier à la dignité d'électeur, sous le titre d'électeur de Hanovre. Ernest-Auguste épousa la petite-fille de Jacques Ier, roi d'Angleterre, et ce mariage lui donna des droits éventuels à la couronne de la Grande-Bretagne. Aussi, son fils George succéda-t-il à la reine Anne, en 1714, sous le nom de George Ier. Depuis cette époque jusqu'en 1837, le Hanovre, tout en conservant son autonomie, fut constamment gouverné par les souverains d'Angleterre. En 1837, après la mort de Guillaume IV, le Hanovre échut en partage au frère de ce prince, George III, qui prit le titre de roi et accorda à ses sujets une constitution si peu libérale, que les états de Hanovre se virent réduits à la condition de simples conseils législatifs. En 1848, George III dut faire des concessions qui furent maintenues en honneur jusqu'à sa mort (1851). Il eut pour successeur son fils George V, né en 1819 et aveugle. Ce prince se montra d'abord peu libéral; mais il ne tarda pas à faire des concessions à l'opinion publique, et les Hanovriens marchaient, lentement il est vrai, dans la voie du progrès, lorsque éclata entre la Prusse et l'Autriche le conflit dont les conséquences furent si considérables. On sait comment la Prusse se retira de la Confédération, appelant à elle tous ceux des Etats allemands qui partageaient ses vues de réforme et de reconstitution politique de l'Allemagne. Le roi de Hanovre, fidèle au pacte fédéral, prit parti pour l'Autriche et, après la bataille de Sadowa, dut faire déposer les armes à son armée. Le roi de Prusse prononça quelques jours après la déchéance du roi George V et l'annexion du Hanovre à la Prusse (1866).

HANOVRE, ville de Prusse, ancienne capitale du royaume de son nom, à 120 kilom. S.-E. de Brême, à 160 kilom. de Hambourg, à 712 kilom. N.-E. de Paris, sur la Leine; par 52° 22′ 20″ de latit. N., et 7° 24′ 9″ de longit. E.; 72,152 hab., y compris les faubourgs. Siége d'une cour d'appel, d'un consistoire luthérien, des autorités administratives de la province; lycée, collége pour les nobles; écoles militaire, industrielle, de chirurgie et vétérinaire; bibliothèque, musée d'antiquités; société d'histoire naturelle et autres établissements d'utilité publique. Des chemins de fer relient cette ville à Berlin, à Hambourg, à Francfort-sur-le-Mein, à Leipzig, à Brême et à Cologne et lui procurent de grandes facilités commerciales. L'industrie, assez considérable, comprend la fabrication du tabac et des cigares, de la chicorée, du cuir, des papiers de tenture, des cartes à jouer, des bas, de la toile cirée, des couleurs, de la cire à cacheter, des fleurs artificielles, des galons d'or et d'argent, du savon, des armes à feu, etc. On y remarque aussi une fonderie de canons, de nombreuses brasseries et distilleries. L'exportation a principalement pour objet le lin, la filasse, les toiles, les grains, les graines oléagineuses. les bois et les produits du bétail.

Hanovre se divise en vieille ville et en ville neuve. La vieille ville (*Alstadt*) n'offre guère que des rues étroites et des maisons de chétive apparence. La ville neuve (*Neustadt*), au contraire, est sillonnée de larges rues bordées de belles maisons et de riants jardins.

Les principales curiosités de Hanovre sont : le palais du roi, qui renferme de belles salles et dont l'extérieur frappe par son étendue; le théâtre, bel édifice moderne d'architecture italienne; le *Stændehaus*, ancien palais des états; la *Marktkirche*, la seule église de la ville qui soit digne d'attention; l'hôtel de ville; la place Waterloo, au milieu de laquelle se dresse une colonne de 54 mètres de hauteur, surmontée de la statue de la Victoire et élevée à la mémoire des Hanovriens tués dans cette bataille; l'arsenal; le monument de Leibnitz, petit temple circulaire orné d'un buste; la statue en bronze du général Halten, qui commanda les troupes hanovriennes en Espagne; la bibliothèque (40,000 volumes), où l'on voit : le traité *De officiis* de Cicéron, imprimé par Furst en 1465; le *Biblion pauperum*, missel colorié, donné par Charles-Quint à Henri VIII; un grand nombre de manuscrits et de papiers de Leibnitz; le fauteuil dans lequel cet homme illustre rendit le dernier soupir, etc; la maison qu'habitait Leibnitz et qui attire l'attention par ses décorations pittoresques; un certain nombre de maisons du XVIe et du XVIIe siècle; les anciennes écuries du roi; le Muséum des arts et des sciences, et Mont-Brillant, ancien château de plaisance du roi, avec un beau jardin. Hanovre est la patrie de la reine de Prusse (Louise), de Herschell l'astronome, d'Iffland, de A.-W. de Schlegel et de Leisewitz.

On ignore la date de la fondation de Hanovre, mais on sait qu'elle était déjà une ville importante au XIIe siècle. Elle adopta la Réforme en 1553. Un de ses ducs, George-Louis, la quitta en 1714 pour aller occuper le trône d'Angleterre sous le nom de George Ier. De 1801 à 1817, la ville de Hanovre appartint successivement à la Prusse et à la France. Occupée par les alliés en 1813, elle devint, en 1817, la capitale d'un royaume que les événements de 1866 ont rayé de la carte de l'Europe. Hanovre n'est plus aujourd'hui que la capitale d'une province prussienne.

Hanovre (PAVILLON DE), rotonde élégante dans le style du XVIIIe siècle, située sur le boulevard des Italiens, à l'un des angles de la rue Louis-le-Grand; c'est le dernier vestige de l'hôtel du célèbre maréchal de Richelieu. Cet hôtel fut bâti en 1707 sur les dessins et sous la direction de l'architecte Pierre Levé, pour François Mauricet de La Cour, célèbre financier du temps, plus connu sous le nom bizarre de La Cour Deschiens, qui lui venait de ce que sa sœur, Marie Mauricet, avait épousé un sieur Pierre Deschiens, autre financier de la même époque. Le terrain sur lequel cet hôtel fut élevé se trouvait dans les censives de l'archevêque de Paris, des religieux de Saint-Denis, de La Châtre, du seigneur de la Grange-Batelière et des religieux de Saint-Victor. La construction ne coûta pas moins de 200,000 écus. La configuration bizarre et irrégulière de cet hôtel lui fit donner vulgairement, à l'origine, le nom d'hôtel de Travers. A la mort de La Cour Deschiens, survenue en 1712, la succession du financier se trouva tellement embrouillée, que le roi fut contraint, pour se couvrir des engagements contractés à l'égard de l'Etat, de prendre en payement l'hôtel du financier défunt. Il le céda, le 30 avril de la même année, au comte de Toulouse, en payement d'une somme qu'il lui devait. Mais, un an plus tard (1713), le comte de Toulouse, jugeant cette demeure trop étroite pour lui, la revendit à Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin, directeur des bâtiments, jardins et manufactures de France. L'hôtel prit alors le nom d'hôtel d'Antin. Le nouveau propriétaire ne négligea rien pour son embellissement; mais, en 1757, il le céda à son tour au maréchal duc de Richelieu, dont la maison, place Royale, 5, n'était plus en rapport avec le rang et l'immense fortune, et se trouvait dans un quartier qui n'était plus à la mode. Le maréchal orna son acquisition de nombreuses peintures dues à Brunetti et à Eisen. Il ajouta à la façade principale de son hôtel un couronnement assez lourd et assez criard, représentant ses armoiries entourées d'un trophée militaire, composé d'une confusion de drapeaux, de cuirasses, de canons, etc. Enfin il fit construire le nouveau bâtiment en aile sur la rue Louis-le-Grand, dont faisait partie le pavillon de Hanovre. La voix publique accusait le maréchal d'avoir levé, à son profit, des contributions et des impôts considérables en Hanovre et même de n'être pas resté sourd aux propositions du roi de Prusse, en abandonnant trop vite sa rapide conquête. L'opinion railleuse infligea aussitôt à la nouvelle construction de M. de Richelieu le nom de pavillon de Hanovre, et ce nom lui resta. Le bâtiment en aile était un bâtiment surmonté d'une terrasse et son extrémité donnait sur la rue Louis-le-Grand. Le maréchal fit, en outre, subir aux distributions intérieures de l'hôtel des modifications importantes, en harmonie avec le goût du temps, qui n'était pas toujours très-pur. Les jardins furent bouleversés à peu près de fond en comble, et les parterres ornés de statues, assez libertines, dit-on, pour la plupart, sous la direction de l'architecte Chevautet. Le pavillon de Hanovre était la retraite de prédilection de M. de Richelieu. C'est là qu'avaient lieu les parties galantes dont on a tant parlé depuis C'est d'une petite porte du pavillon de Hanovre donnant sur le rempart, que les passants, attardés la nuit dans ce quartier encore désert, pouvaient voir sortir le vainqueur de Mahon, le roué illustre, se rendant à quelque rendez-vous amoureux, en manteau couleur muraille que relevait une fine rapière. L'hôtel Richelieu disparut à l'époque de la Révolution, ainsi qu'on peut le voir par quelques lignes de l'ordonnance suivante de la commission des travaux publics à Paris : « Le citoyen Chéradame est autorisé à ouvrir, à ses frais, sur le terrain dépendant de la maison dite de Richelieu deux rues nouvelles. » Ces deux rues sont la rue de Port-Mahon et le prolongement de la rue de Hanovre, depuis la rue de la Michodière jusqu'à la rue Louis-le-Grand (alors rue des Piques). Le pavillon de Hanovre survécut aux bâtiments de l'hôtel et à ses jardins. Il servit, vers la même époque, de salle de bal public; puis le Napolitain Velloni s'y installa avec sa recette du *moustachiolly* de Naples et y amena la vogue. Depuis plusieurs années, l'orfèvrerie Christofle y a établi son dépôt central.

HANOVRE (NOUVEL-), contrée de l'Amérique anglaise du Nord, située le long de l'océan Pacifique, au N. de la Nouvelle-Géorgie, depuis le détroit de la Reine-Charlotte jusqu'à l'entrée de l'Observatoire, entre 51° et 55° de latit. N.; à l'E., elle est bornée par les montagnes Rocheuses, qui la séparent des pays intérieurs de la baie d'Hudson; à l'O, d'étroits canaux la séparent de l'archipel de la Princesse-Royale et de celui de Pitt; le canal de Dixon la sépare de l'île de la Reine-Charlotte. Ce pays est traversé par le Tan et l'Annahyu-Tesse ou Fleuve-du-Saumon, et ressemble par la nature de son sol et par sa végétation à la Nouvelle-Géorgie; son climat est cependant plus rigoureux que celui de ce dernier pays, et les ouragans, suscités par les vents du sud, y causent souvent de grands ravages. Au pied des montagnes Rocheuses s'étendent des lacs considérables, mais dont quelques-uns seulement ont été explorés; ils donnent naissance à plusieurs cours d'eau tributaires de l'océan Pacifique, et regorgent de poissons, surtout de saumons, dont la pêche est très-importante. La Société de Montréal possède quelques factoreries sur les bords de ces lacs. Les autres habitants, peu nombreux, paraissent être des Wakash. Les côtes du Nouvel-Hanovre furent explorées par Vancouver en 1792 et 1793. Depuis 1858, le territoire du Nouvel-Hanovre forme le N.-O. de la Colombie anglaise.

HANOVRIEN, IENNE s. et adj. (a-no-vri-ain, iè-ne; *h* asp.). Géogr. Habitant du Hanovre ou de la ville de Hanovre; qui concerne le royaume ou la ville de Hanovre; qui est né au Hanovre ou à Hanovre : *Les* HANOVRIENS. *Les troupes* HANOVRIENNES.

HANRIOT (François), et non **HENRIOT**, révolutionnaire, commandant général de la garde nationale parisienne, né à Nanterre (Seine) en 1761, décapité le 10 thermidor an II (28 juillet 1794). Il appartenait à une famille de pauvres cultivateurs, qui lui fit donner quelque instruction à l'école de la paroisse. D'abord clerc de procureur, puis commis à l'octroi de Paris, loin de résister à la foule qui, dans la journée du 12 juillet 1789, se porta sur les barrières de la capitale, il se joignit à elle pour les incendier. Il fut arrêté pour ce fait, avec un grand nombre d'autres individus, et renfermé à Bicêtre, comme incendiaire et dévastateur. Lui et ses codétenus ne sortirent de prison qu'en 1790, grâce aux réclamations de Marat, qui parvint à faire reconnaître à leur affaire un caractère politique.

Dans le fait, cette destruction des barrières si odieuses au peuple de Paris, qui se résignait d'autant moins aux octrois qu'ils étaient entre les mains rapaces de la ferme, n'était qu'un de ces épisodes insurrectionnels qui avaient précédé la prise de la Bastille. Quoi qu'il en soit, cette circonstance a trompé les historiens. L'esprit de parti aidant, ils représentent Hanriot comme un voleur, incarcéré pour ce motif; ils lui font ensuite jouer le rôle d'espion de police, exerçant ce honteux métier dans les carrefours de Paris sous des habits de charlatan. La critique doit faire justice de telles fables, imaginées après coup, dans un intérêt facile à comprendre, et qui ne reposent sur aucun témoignage sérieux; car on ne peut donner ce nom à l'inepte pamphlet de Prudhomme : *Histoire des erreurs, des crimes, etc., de la Révolution*, où tant d'écrivains de parti sont allés puiser de prétendus renseignements

Hanriot prit part à tous les mouvements populaires. On l'accuse aussi, nous ne savons encore sur quel fondement, d'avoir dirigé les massacres des Carmes et de Saint-Firmin, pendant les terribles journées de septembre 1792. Mais ici, il est bien évident qu'on a affecté de le confondre avec un certain Henriot (Humbert), ouvrier des ports, qui appartenait à la même section, et qui figura, en effet, parmi les tueurs.

Un fait certain, c'est que Hanriot acquit une grande influence dans son quartier, celui du Jardin-des-Plantes, qui prit pendant la Terreur le nom de *section des Sans-culottes*, et dont il fut nommé secrétaire-greffier. En outre, le bataillon de cette section le choisit pour commandant, et la Commune de Paris l'investit du commandement général provisoire de la garde nationale, après le départ de Santerre pour la Vendée, vers le 15 mai 1793. Les Parisiens soutenaient une lutte ardente contre la Gironde; Hanriot fut chargé d'en précipiter le dénoûment, et il le fit avec une énergie dont n'eût pas été capable son prédécesseur. Le 31, il fait tirer le canon d'alarme, et se présente devant la Convention à la tête d'une force armée imposante, réclamant à grands cris l'arrestation des girondins. Ne l'ayant pas obtenue, il revient, le 2 juin suivant, avec 80,000 hommes et plus de 100 pièces de canon. Les Tuileries sont cernées; aucun représentant ne peut sortir. Pour faire acte de liberté, la Convention se rend en corps dans le jardin. Hanriot la laisse s'avancer; mais il voit le président haranguer la foule, et il l'entend même donner l'ordre de le saisir comme rebelle. Alors il s'écrie : « Citoyens, aux armes! canonniers à vos pièces! » Les députés rentrent; la suspension des girondins est votée. V. GIRONDINS et MAI (trente et un).

Le héros de cette journée fut proclamé par Marat le *Sauveur de la patrie*. Les sections l'élurent général définitf.

Il était alors le bras des sections et de la Commune, et il exerça avec une incontestable habileté les difficiles fonctions dont il était investi. Dans le rude hiver de 1794, sa conduite fut digne de tous les éloges. Si la paix publique ne fut point troublée, si les attroupements aux portes des boulangers et des bouchers ne dégénérèrent pas en collisions, ce fut surtout grâce à sa prudence

et à ses excellentes mesures. Ses ordres du jour, dont les minutes sont aux Archives, et dont beaucoup ont été publiés dans les journaux du temps, sont de véritables modèles de bon sens, de concision, de patriotisme et de raison. Constamment il recommande l'union, la concorde entre les citoyens; il réprouve l'emploi de la force, le vain étalage des piques et des baïonnettes; il fait appel aux sentiments de justice et de fraternité. En lisant ces pièces, qui ont leur importance historique, on prend du général des sections parisiennes une idée tout autre que celle qui nous est donnée par les pamphlétaires. Malheureusement, notre cadre ne nous permet pas d'en présenter ici des extraits.

Lors de l'affaire des hébertistes, Hanriot, qui était attaché au parti de la Commune, ne parut pas cependant disposé à appuyer ses amis. Toutefois, il fut quelque peu compromis, du moins les réacteurs voulurent l'envelopper dans la proscription. Mais Robespierre, tout-puissant alors, le couvrit de sa protection. Depuis ce moment, son rôle révolutionnaire s'amoindrit considérablement; il ne fut plus que l'instrument passif du comité de Salut public et surtout de Robespierre. Au 9 thermidor, il embrassa le parti de ce dernier; mais la garde nationale et les sections étaient fort divisées. Toutefois, Hanriot n'hésita pas à se jeter dans le parti de la résistance, et, malgré tout ce qu'on a raconté de sa prétendue ivresse et de son incapacité, il paraît avoir fait tout ce qu'il était possible de faire en de telles circonstances. Peut-être manqua-t-il du coup d'œil et de la promptitude d'esprit qui eussent assuré le succès; mais, dans tous les cas, il ne manqua pas de dévouement à son parti, et il se sacrifia lui-même. A la nouvelle de l'arrestation de Robespierre et de ses amis, il monta à cheval avec ses aides de camp, prit les ordres de la Commune (*épurée* alors et toute à la dévotion de Robespierre), convoqua les canonniers, la gendarmerie, les légions, fit battre partout la générale et fermer les barrières, expédia des ordres de tous côtés, le tout en moins d'une heure. Mais, comme on le sait, le peuple de Paris ne se montra que médiocrement disposé à se soulever contre la Convention. Hanriot, suivi d'une faible escorte, se dirigea vers les Tuileries, afin de délivrer les députés décrétés, et qui étaient détenus au comité de de Sûreté générale. Comptant sur son ascendant, il pénétra presque seul dans le comité; mais le poste, loin d'obéir à sa voix, le mit lui-même en état d'arrestation. Délivré un peu plus tard par Coffinhal, il fut accueilli sans hostilité par la force armée massée devant les Tuileries, mais ne réussit pas à l'entraîner contre l'assemblée, et ne paraît pas même avoir fait de grands efforts pour cela. D'ailleurs, mandé à la Commune par le comité d'exécution, il s'y rendit sur-le-champ. On sait que, par suite des hésitations de Robespierre, la Convention, un moment menacée, ressaisit bientôt l'offensive et triompha des révoltés. Frappé comme ses amis d'un décret de mise hors la loi, Hanriot lutta corps à corps à l'Hôtel de ville contre les forces conventionnelles, fut blessé, et finit par se réfugier dans une cour isolée de la maison commune, où il fut découvert et arrêté quelques heures plus tard.

On a raconté que Coffinhal, attribuant l'insuccès à ses mauvaises mesures et à son état d'ivresse prétendue, l'aurait jeté par une fenêtre, et que le malheureux se serait ensuite traîné dans un égout, d'où il aurait été tiré par un agent de la force publique. A l'article COFFINHAL, nous avons déjà rapporté cette légende pour la démentir. C'est une de ces mille historiettes mensongères et qui n'en sont pas moins, en quelque sorte, consacrées dans la tradition populaire. Le procès-verbal de l'arrestation d'Hanriot, dressé par les agents du comité de Sûreté générale, et qu'on trouve à la suite du rapport de Courtois (*Papiers trouvés chez Robespierre*), ce procès-verbal ne dit pas un mot de cette circonstance, assez caractéristique cependant. Cela a été raconté à l'époque, il est vrai, mais sur des ouï-dire sans consistance, aucun témoignage n'étant apporté à l'appui. Il est vraisemblable que si Hanriot eût été précipité, comme on le veut, d'une fenêtre *du troisième étage*, on n'aurait pas eu besoin de l'envoyer à l'échafaud. Les agents le trouvèrent, non dans un égout, mais dans une arrière-cour de l'Hôtel de ville, blessé, mais debout encore, et nullement dans l'état où se serait trouvé un homme qui aurait fait une pareille chute, à laquelle, répétons-le, ces agents ne font pas la moindre allusion. Il est bien difficile de croire qu'ils n'en eussent rien connu. Et si ces témoins oculaires n'ont rien su, qui donc a vu, qui donc a raconté?

Le malheureux commandant général était hors la loi; après la reconnaissance de son identité, il fut conduit à l'échafaud dans la journée, en même temps que Robespierre, Saint-Just, Couthon, etc. Il n'avait que trente-trois ans.

HANS s. m. (anss; *h* asp.). Anc. comm. Nom que l'on donnait à de grandes maisons où les marchands français qui trafiquaient dans le Levant pouvaient se retirer avec leur suite : *Les Français avaient autrefois des* HANS *privilégiés à Saïd, à Alep et à Alexandrie, en vertu des traités conclus avec la Turquie.*

HANS-LE-GRAND, village et comm. de France (Marne), canton, arrond. et à 13 kilom. de Sainte-Menehould; 422 hab. L'église, qui date en grande partie du XIIIe siècle, mérite l'attention des archéologues. Les sculptures des chapiteaux sont très-curieuses. On y remarque surtout de délicieuses arcatures ogivales du XIIIe siècle. Château de la famille du Val de Dampierre.

HANSA, *dans la mythologie indienne, oiseau* dont les poëtes font la monture de Brahma. Les uns croient que c'est l'oie, les autres le cygne. A la cour d'Indra, roi du *ciel, il y a des oiseaux merveilleux, appelés hansa*, qui ont une parole douce et flatteuse et un chant harmonieux.

HANSART s. m. (an-sar; *h* asp.). Agric. Espèce de serpe dont on se sert en Normandie.

HANSE s. f. (*an-se; h asp. — de l'anc. haut allem. hansa*, compagnie). Hist. Ligue d'un certain nombre de villes de l'Europe centrale, durant le moyen âge. ‖ En France, durant le moyen âge, Corporation de métiers. ‖ *On écrit moins bien* ANSE.

— Techn. Corps d'épingle sans tête. ‖ *Coupeur de hanses*, Ouvrier qui divise les bouts de fil de laiton destinés à fournir deux épingles. ‖ On écrit aussi ANSE.

— **Encycl.** Hist. *Hanse allemande.* On nomme ainsi la célèbre ligue offensive et défensive, politique et commerciale, qui, pendant quatre siècles, unit en un puissant faisceau les principales villes de l'Europe centrale, et contribua non moins que la philosophie, les sciences et les arts, à l'affranchissement des peuples modernes et au progrès général de la civilisation. Malgré ses fautes, dues aux excès de son ambition, la *Hanse* a laissé une trace lumineuse dans les ténèbres sanglantes du moyen âge. Aussi mérite-t-elle une place glorieuse dans l'histoire, et c'est avec un profond sentiment de respect que nous allons esquisser le tableau de son laborieux enfantement, de son merveilleux développement, de ses splendeurs, de ses misères, de sa chute ou plutôt de sa fusion avec les éléments généraux qui ont constitué les nationalités modernes; car, disons-le tout de suite à son honneur, la *Hanse* n'est pas tombée : elle s'est dissoute elle-même, comme une institution devenue superflue, dès que les besoins de protection auxquels elle répondait eurent cessé d'exister.

Il en est des origines de la ligue hanséatique comme des sources du Nil, qui se dérobent à l'exploration des voyageurs. On connaît mieux le cours du fleuve et de ses affluents. L'infatigable patience des érudits allemands, Barthold, Sartorius, Lappemberg, entre autres, s'est usée infructueusement à la recherche de documents authentiques qui attestassent d'une manière positive la constitution primitive de la *Hanse* et de ses premiers établissements A cette absence de preuves écrites, il y a une raison toute simple : c'est que la ligue, faible et restreinte à son début, environnée, d'ailleurs, d'ennemis puissants, devait s'entourer de mystère et ne laisser aucune trace de ses délibérations; mais de quelle pensée était-elle née et à quel besoin répondait cette ligue? Pour résoudre ces deux questions, il faut d'abord se faire une idée juste de la situation politique et économique de l'Allemagne au temps de l'anarchie feodale. Chaque institution, dans le monde politique et moral, comme chaque plante dans le monde physique, naît à son temps et à son heure, et selon les conditions climatériques qui lui sont favorables. Placez deux hommes en face d'un danger commun : la ligue naîtra d'elle-même. Le péril passé, chacun se hâtera de reprendre son indépendance. C'est que la sécurité divise autant que le danger rapproche. Toute la raison de la ligue hanséatique est dans ces deux mots

La *Hanse* avait ses racines dans les libertés municipales, dans les corporations industrielles et dans les guildes bourgeoises des premiers siècles, sortes d'associations volontaires dont la *Hanse* n'a été que l'extension et le développement. De tout temps, dans l'Athènes antique et dans ses colonies, de même qu'au moyen âge à Milan et à Florence, à Gand et à Bruges, à Cologne et à Strasbourg, les cités commerçantes ont été le refuge de la liberté. L'isolement de l'homme fait sa faiblesse, tandis qu'en se rapprochant les énergies individuelles se multiplient, pour ainsi dire, plus qu'elles ne s'additionnent; mais, jusqu'au XIe siècle, dans l'Europe centrale, dans la basse Allemagne surtout, les les villes furent rares. Au génie germanique, avant qu'il fût modifié par la civilisation, il répugnait de s'enfermer entre d'étroites murailles et de subir le joug salutaire des conventions sociales. Seules, les contrées autrefois romaines, l'Helvétie, l'Alsace et les régions rhénanes et danubiennes avaient conservé quelques vestiges de ces premiers municipes, qui autrefois avaient eu la consistance de petits empires au milieu du grand empire romain. Dans toute la partie septentrionale restée indomptée, jusqu'à Charlemagne, la population, qui s'adonnait exclusivement aux occupations agricoles vivait dans des villages ouverts ou se disséminait dans des fermes isolées. Pour attirer les Saxons dans l'orbite de son empire, le grand organisateur fonda les évêchés de Paderborn, de Brême, de Munster, d'Osnabrück, de Murden, de Verden, d'Hildesheim et d'Halberstadt, qu'il enrichit de dîmes et de priviléges et protégea par des forteresses. Toutefois, ce serait s'abuser que de croire Charlemagne favorable aux libertés communales. Il avait à un trop haut degré l'instinct de la domination et de l'unité, pour livrer à elles-mêmes ses propres créations. Tout réglementer pour tout s'assujettir était sa devise. Les guildes saxonnes lui portaient ombrage, et il fit tous ses efforts pour les dissoudre. Le véritable fondateur des villes allemandes, ce fut Henri l'Oiseleur, de la maison de Saxe, dont la politique, habilement continuée par son glorieux fils, Othon le Grand, fonda, dans un pays livré au désordre de l'anarchie, les premières institutions durables. Dans leurs conflits sans cesse renaissants avec les ducs et les autres grands vassaux de l'empire, les monarques recueillirent le fruit de leurs œuvres, et trouvèrent un solide appui dans les communes urbaines. C'est au concours des cités de Mayence, de Worms, de Ratisbonne, de Wurtzbourg et autres que l'empereur Henri IV dut ses succès contre les Saxons et contre son propre fils Rodolphe, instrument insensé d'un clergé ambitieux. Au XIe siècle, les cités étaient devenues déjà si puissantes qu'elles ne devaient pas tarder à entrer comme élément politique dans la constitution des Etats.

Le XIIe siècle vit naître une foule d'autres villes, Halle, Landau, Landshut, Newmarck, Weimar, Munich, Fribourg, Berne, Straubingen, etc., etc. D'autres localités devenues plus tard célèbres à divers titres, telles que Leipzig, Frieberg et Werben, obtinrent le droit de cité Dans ce siècle, remarquable par l'émancipation des communes en France et en Allemagne, certains princes, et avec eux quelques évêques, poussaient, par des vues intéressées, au développement des villes, dont les franchises n'étaient pas obtenues gratuitement. Les seigneurs, qui les accablaient de redevances, se créaient ainsi des sources de revenus, qui furent plus tard des sources de dissentiment et des causes de guerres sanglantes. C'est à prix d'argent et au moyen de sacrifices énormes que les guildes de marchands obtinrent le droit de nommer leurs aldermans et de régler leurs propres affaires. Toujours contestés, souvent menacés, les priviléges des corporations auraient sombré, si, en se coalisant et en généralisant leurs associations, les gens des communes n'étaient parvenus à opposer à leurs ennemis naturels une plus forte résistance. Cette ligue était d'autant plus nécessaire que le pouvoir central, dans la main des Hohenstauffen, penchait plutôt du côté de la noblesse que du côté de la bourgeoisie naissante. Exaspéré par les formidables luttes qu'il avait à soutenir contre les grandes communes italiennes, Frédéric Barberousse avait pris en haine les cités mêmes de son empire, et nous verrons ses successeurs, Frédéric II entre autres, pousser cette haine jusqu'à la fureur.

Cependant, en dépit des vicissitudes politiques de l'empire, l'industrie et le commerce se développaient à l'ombre des cités. Chacun sait que, dans le bouleversement de l'empire romain, le commerce s'était réfugié sur les côtes de l'Adriatique et de la mer Tyrrhénienne. De là, après l'expulsion des Hongrois et des Lombards, il s'étendit aux villes de la haute Italie, qui devinrent, en outre, de grands ateliers de production. Un autre centre d'activité se créait en même temps dans les Flandres. Pour relier ensemble ces divers foyers de lumière et de richesses, trois routes s'ouvraient au commerce. La Lombardie communiquait avec les Flandres et avec l'Angleterre par la vallée du Rhin, où Cologne, Mayence et Worms étaient ses grands entrepôts. D'autre part, les marchandises de l'Orient parvenaient dans l'Europe occidentale en remontant le Danube, et faisaient la fortune de Vienne et de Ratisbonne, qui ne tardèrent pas à devenir des villes de premier ordre. Le commerce enfin s'était frayé, à travers les Alpes, une nouvelle voie qui, par Augsbourg, Nuremberg, Brunswick et Lubeck, aboutissait à la mer Baltique et aux régions du Nord, dont il apportait les produits. L'industrie, enfin, prenait son essor. Attirés par des priviléges lucratifs et honorifiques, les artisans étrangers se fixèrent en Allemagne. Le tissage de la laine, d'origine néerlandaise, s'établissait en Saxe. On découvrait les mines du Harz, des filons d'argent en Misnie, des salines à Lunebourg. Worms, Augsbourg, Nuremberg devenaient d'immenses ateliers de fabrication. Mais les conditions du commerce et de l'industrie n'en restaient pas moins très-précaires. Ils avaient trois sortes d'ennemis : les brigands, qui infestaient les grandes routes; les pirates, qui désolaient les mers, et les seigneurs féodaux, autres brigands mieux armés et partant plus dangereux, dont les repaires, échelonnés sur les hauteurs, le long des fleuves et des routes fréquentées, entravaient les communications. Entre l'oppression féodale et l'essor commercial, il y avait incompatibilité absolue et guerre permanente. Les burgraves (et parmi eux les évêques féodaux, qui n'étaient pas les moins rapaces), les burgraves que ne contenait plus la main d'un Henri ou d'un Othon, élevaient sans mesure le taux des redevances et des péages, et les percevaient à main armée, quand ils ne confisquaient pas des cargaisons tout entières. En pleine route vers la civilisation, le génie humain était condamné à rebrousser chemin et à retourner à la barbarie ou bien à briser violemment les entraves qui s'opposaient à sa marche. En l'absence de tout pouvoir supérieur et tutélaire qui les protégeât, les communes, les guildes marchandes et les corporations industrielles devaient aviser à se protéger elles-mêmes, en invoquant le principe puissant de l'association.

Le trait carastéristique de la dynastie des Hohenstauffen, c'est une tendance marquée à s'unir avec la noblesse, pour étouffer dans la bourgeoisie toutes les aspirations à la liberté. Au sommet de l'empire, des monarques abdiquant leurs fonctions de hauts justiciers, c'est-à-dire lâchant la proie pour l'ombre ou poursuivant le rêve d'une sorte d'aristocratie orientale; à côté, un clergé non moins ambitieux et, de plus, intolérant, cupide et parfois féroce; au-dessous, une foule de petits tyranneaux qui, à la faveur des interrègnes et des querelles du sacerdoce, s'étaient rendus indépendants; plus bas, des populations actives et laborieuses, serves dans les campagnes, libres ou se disant telles dans les villes, mais sous le bon plaisir du seigneur laïque ou clérical, tel était l'aspect général des choses vers le milieu du XIIIe siècle, lorsqu'une querelle, futile en apparence, mit aux prises le prince-archevêque de Mayence et ses paisibles sujets. Il s'agissait d'un nouveau droit de péage sur le Rhin et d'une nouvelle forteresse à créer, qui en eût rendu la navigation impossible. L'archevêque, battu, en appela à l'empereur. Les Mayençais en appelèrent à leurs voisins, et alors se forma la première ligue bourgeoise des villes de Mayence, Burgen, Worms, Spire, Francfort, Friedberg et Gelnhausen. Les sept villes confédérées députèrent au jeune fils de Frédéric II, régent de l'empire en l'absence de son père, leurs aldermans, qui furent jetés en prison. Frédéric II apprit à Ravenne cette insurrection pacifique, dont il aurait dû se féliciter, car l'archevêque de Mayence était son ennemi secret. Loin de là, cet empereur mal avisé fulmina contre les bourgeois, prononça la dissolution de la confédération rhénane, et saisit même cette occasion pour enlever aux cités le droit qu'elles avaient eu jusqu'alors de nommer leurs magistrats. Jamais chef d'Etat ne fut plus mal inspiré. Ce qu'il frappait, c'était ses amis les plus sûrs. Il dut le regretter plus tard, quand il vit s'élever contre lui tous les grands de l'empire, ameutés par les intrigues de la cour romaine, et les villes seules rester fidèles à sa mauvaise fortune. Dans la catastrophe où s'abîma la dynastie des Hohenstauffen, la bourgeoisie seule suivit une politique vraiment nationale. L'anarchie de douze ans (1246-1257), qui ébranla les fondements de l'empire, raffermit, au contraire, les libertés municipales en surexcitant l'énergie de la bourgeoisie. On vit alors de simples magistrats communaux prendre des décisions souveraines, armer les citoyens, construire des forteresses, lever des subsides, rendre des décrets et, mieux encore, les faire exécuter. Mais ce n'est pas tout. L'isolement des villes les aurait livrées sans défense aux vengeances des seigneurs. L'union les sauva Les grandes communes italiennes leur avaient donné l'exemple. Le triomphe de la ligue lombarde, au siècle précédent, avait eu un grand retentissement. Mais, et c'est ici qu'éclate la différence entre le génie tenace de l'Allemagne et le génie mobile de l'Italie, la ligue allemande fut plus serrée et revêtit un caractère plus durable que la première. Après la victoire de Legnano, les cités italiennes avaient commis l'irréparable faute de rompre leur alliance et de guerroyer les unes contre les autres. Leurs imitatrices eurent le bon sens d'asseoir leur union sur des bases plus larges, d'imposer silence aux prétentions locales, d'instituer un tribunal supérieur et permanent pour étouffer ou juger les conflits, et enfin de resserrer, à chaque occasion, les nœuds qui les unissaient. Aussi, tandis que la ligue lombarde n'avait duré que neuf ans, la ligue hanséatique dura quatre siècles, et ne se rompit que lorsque les tendances à l'unité nationale et une meilleure constitution politique l'eurent rendue aussi impossible qu'elle était devenue inutile

Nous venons d'indiquer les origines et les causes de la *Hanse*. Si, maintenant, l'on en cherche le berceau, on le trouvera un peu partout. Outre la confédération du Rhin, qui n'était qu'une ébauche, on avait déjà vu l'union éphémère des villes de la Souabe, qui devait plus tard, mais non sans de graves difficultés, se fondre dans la ligue générale. Enfin, dès l'an 1241, les cités puissantes de Hambourg et de Lübeck avaient conclu une alliance pour se protéger mutuellement contre les corsaires et contre les brigands de terre ferme. Mais ce fut en 1247 que se forma, sur l'avis d'un bourgeois de Mayence, la première grande ligue de soixante cités de la haute Allemagne. Dix ans après, le pacte fut renouvelé, les statuts revisés, et voici la nomenclature des principales cités qui, en 1255, étaient entrées dans la confédération : Aix-la-Chapelle, Alfeld, Andernach, Aschaffenbourg, Bingen, Bâle, Brisach, Bonn, Boppart, Brême, Colmar, Cologne, Dipach, Francfort, Fribourg, Friedberg, Fulda, Gelnhausen, Grunberg, Hagenau, Heidel-

berg, Hirschfeld, Lautersbourg, Marbourg, Mayence, Munster en Westphalie, Neustadt, Oppenheim, Reuss, Schlestadt, Spire, Strasbourg, Wimpfen, Wetztaer, Wesel, Worms et Zurich.

Plus de soixante autres villes de moindre importance s'y étaient également affiliées; mais ce qui donne encore une plus haute idée du rang qu'avait déjà conquis la bourgeoisie, c'est que les seigneurs et les évêques princiers eux-mêmes ne dédaignèrent pas de lui donner la main. Moyennant quelques concessions, commandées par une habile politique, la ligue obtint le concours d'une partie de la noblesse. De ce nombre étaient les archevêques de Cologne, de Mayence et de Trèves, les évêques de Bâle, de Fulda, de Metz et de Strasbourg, le duc de Bavière, la comtesse de Thuringe, les comtes de Duenen, de Leiningen, de Nieubourg, de Katzenellenbogen et les puissants seigneurs de Lunebourg, de Drachenfels et de Falkenstein. Au fait, impuissants qu'étaient les seigneurs à réprimer le brigandage qui dévorait leurs Etats, qu'avaient-ils de mieux à faire que de s'unir à une institution jeune, pleine de vie, qui ne pouvait tourner qu'à leur prospérité générale?

Le but que se proposait la ligue est révélé par ses actes: protéger ses membres contre toute oppression, de quelque part qu'elle vînt; maintenir la paix publique; garantir la sécurité des routes terrestres, fluviales et maritimes; moraliser le commerce par une sage réglementation, et l'étendre jusqu'aux contrées les plus éloignées; conclure, à cet effet, des traités avec les princes étrangers; étendre sa protection sur ses associés en tous pays; juger les conflits des citoyens entre eux, des villes entre elles, et même des villes avec les Etats étrangers à la communauté; exercer enfin, sans en prendre le titre, toutes fonctions d'un véritable gouvernement, voilà ce qu'osa concevoir un simple bourgeois, dont le nom est resté inconnu, et ce qu'osèrent de simples marchands, qui n'en ont recueilli qu'une gloire anonyme, tant les individus se sont effacés devant la grandeur et la puissance de l'institution.

Pour atteindre ce but, la ligue mit en jeu toutes ses ressources, et s'imposa d'énormes sacrifices. Une puissance nouvelle ne s'élève pas sans froisser beaucoup d'intérêts et sans rencontrer de vives résistances. La ligue, qui ne visait à rien moins qu'au monopole du commerce (nous verrons comment elle y est parvenue), devait avoir pour ennemies naturelles toutes les nations maritimes et commerçantes. Ces paisibles bourgeois se préparaient donc à armer des flottes et à entretenir des armées à leur solde. Les ennemis intérieurs n'étaient pas moins redoutables. Sauf les quelques évêques et seigneurs que leurs propres intérêts avaient portés à s'y agréger, et qui ne furent, du reste, pour elle, qu'une cause d'embarras, l'immense majorité de la noblesse allemande voyait d'un œil jaloux ces bourgeois orgueilleux qui, du fond de leurs comptoirs, régentaient des empires. Avec les seigneurs les plus intraitables, il fallut entrer en guerre ouverte; des autres, on acheta, à prix d'or, des concessions et des libertés, et l'on conserva leurs bonnes grâces en leur fournissant soit des subsides, soit des troupes. Les autres, elle les prenait à sa solde. Pour s'assurer, enfin, des auxiliaires à tout événement, et pour tenir en respect les burgraves, la ligue se concilia les habitants des campagnes, agriculteurs et artisans, dont elle exportait les produits et qu'elle protégeait contre les dilapidations. Il arriva un moment où, sans faire partie de la ligue, la majeure partie de l'Allemagne en ressentit la puissance, quelquefois oppressive, plus souvent bienfaisante. Pour subvenir à tant de besoins, la ligue se créa des revenus propres, au moyen du *pfundzoll*, denier minime prélevé sur les vaisseaux et sur les marchandises qui entraient dans ses ports, qu'ils appartinssent à des confédérés ou à des étrangers. Ces droits étaient perçus, non par des agents directs de l'union, mais par les villes elles-mêmes, qui en devenaient ainsi responsables. Les confédérés avaient, de plus, contracté l'obligation de fournir, à toute réquisition du conseil suprême, un certain nombre d'hommes et de vaisseaux, obligation qui pouvait toutefois se convertir en indemnité pécuniaire, ce qui finit par se pratiquer le plus généralement.

Contre la négligence, l'insubordination ou la révolte de ses propres membres, la ligue pouvait prendre diverses mesures coercitives, avait le droit de prononcer des amendes, puis des confiscations, puis des suspensions, et enfin l'exclusion absolue, mesure redoutable, surtout au temps prospère où le nom d'hanséate valait crédit et fortune, car elle pouvait entraîner la ruine des dissidents. L'excommunication politique et religieuse n'était pas, à beaucoup près, aussi efficace.

Quant à la constitution des assemblées, au nombre des députés, à la nature et à la limite de leur mandat, à la tenue des sessions enfin, dans la première période, pendant plus d'un siècle, on est réduit aux conjectures. On sait seulement que la ligue avait deux centres, Worms pour les villes supérieures, Mayence pour les villes inférieures. Par la suite, la suprématie passa à Cologne, qui, dès le début, d'ailleurs, avait figuré au premier rang par son ancienneté, son opulence et son autonomie. Cologne, en effet, était ville immédiate, honneur que ses deux rivales du Rhin supérieur n'obtinrent que fort tard, et qui, pour elles, fut toujours illusoire.

A l'époque où elle se constitua, la confédération rhénane n'avait que peu de rapports avec le groupe des villes de l'Allemagne centrale et orientale, qui, de leur côté, avaient formé une autre ligue, dont le centre était à Magdebourg. Une troisième agglomération réunissait les villes maritimes du Nord, Lubeck, Brême et Hambourg en tête. Tous ces éléments finirent par se fondre dans une nouvelle *hanse*, où Lubeck brilla au premier rang. Au XIIIe siècle, cette cité remarquable dominait toutes les autres par l'importance de son commerce, par l'immensité de ses richesses et surtout par le courage de ses marins, devenu proverbial en Europe. Lubeck était le boulevard de l'Allemagne contre les rois de Danemark. Seule, elle avait lutté contre cette puissance, qui alors était redoutable, et elle avait vaincu. Ce n'est point ici le lieu de faire la monographie de cette ville célèbre à plus d'un titre; mais qu'il nous soit permis de rappeler que, dès l'an 1227, elle avait contribué à la victoire de Bornhöved, où l'Allemagne fut sauvée de l'invasion, et que, sept ans après, elle risquait sa première bataille navale dans les eaux mêmes de Copenhague, et triomphait encore. Lubeck prit la tête de la *Hanse*, comme Gand la tête des Flandres. Lubeck fut toujours prépondérante, et, fidèle à sa glorieuse mission, maintenait encore son drapeau haut et ferme dans les mauvais jours, quand la *Hanse* avait déjà disparu.

Voilà la *Hanse* définitivement constituée. Que vont être ses opérations? Elles seront de trois sortes: politiques, commerciales et maritimes. La *Hanse* négocie des traités, contracte des alliances, fait la guerre et la paix; la *Hanse* établit des comptoirs depuis Nantes jusqu'à Novogorod, c'est-à-dire partout où son bras peut atteindre; la *Hanse*, enfin, arme des flottes, donne la chasse aux pirates et fait la police des mers. C'est sous ce triple point de vue qu'elle doit être envisagée pour être bien comprise. Il ne devait lui manquer aucun genre de gloire ou de succès.

Des deux principaux centres de la *Hanse*, le Rhin d'une part, et de l'autre les bouches de l'Elbe et du Weser, le premier avait plus de rapports avec la Hollande, les provinces de Flandre et de Hainaut, l'Angleterre et la France, relations pacifiques de leur nature, et qui ne se traduisaient que par un échange de produits et un accroissement de richesses. Nous examinerons le principe de ces relations au point de vue de l'économie politique, et nous en exposerons les conséquences. Le second centre tendait à la conquête industrielle et commerciale des contrées riveraines de la Baltique et de la mer du Nord; mais il devait y rencontrer de grands obstacles dans la vieille hostilité des races slave, scandinave et germaine. Là devait être pour la *Hanse* le théâtre de ses luttes, le champ de ses triomphes et la source de sa véritable puissance. S'il est un principe qui fut vrai de tout temps, c'est que qui tient la mer tient la terre. Et les villes maritimes de la *Hanse* ne recherchaient pas moins l'empire des mers que le monopole du commerce. Or, elles avaient pour concurrent, au moins sur le premier point, le Danemark, qui, au XIIIe siècle, pouvait passer pour la première puissance maritime et continentale du Nord. Même après la bataille de Bornhöved, les rois de Danemark possédaient encore de nombreux territoires en Livonie et en Prusse, la Courlande, l'Esthonie, l'île de Rugen, une partie de la Poméranie, outre leurs anciennes possessions, qui les rendaient maîtres des deux Belt et du Sund. Qu'on ajoute à cela une population compacte, brave, disciplinée au despotisme, et l'on jugera du danger que durent courir les villes libres du nord de l'Allemagne, placées dans un voisinage si dangereux.

Lubeck n'avait profité de sa victoire que pour imposer au vaincu un traité de commerce qui ne fut pas observé. Bien plus, en 1249, le roi de Danemark, Eric II, fit saisir des vaisseaux et des marchands de Lubeck, nouvelle cause d'une nouvelle guerre, qui fut signalée par la prise et le sac de Copenhague et de Stralsund. Victorieux dans toutes les rencontres, les hanséates s'attaquèrent ensuite au roi Eric de Norvége, contre qui ils avaient les mêmes griefs, détruisirent ses flottes, bloquèrent ses ports et lui imposèrent la mémorable paix de Calmar (1289), par laquelle ils obtinrent la confirmation et même l'extension de leurs priviléges, trois ports francs (Campen, Groningue et Stavern) liés par un commerce suivi avec la confédération. Mais ce qui établit mieux encore le degré de puissance où étaient parvenus les hanséates, c'est que, par une clause remarquable du traité de paix, ils furent reconnus et acceptés comme arbitres de tous les différends qui pourraient survenir entre la Norvége et le Danemark. C'est de la paix de Calmar que date l'éclat prestigieux de la *Hanse*. L'Europe occidentale apprit à prononcer avec respect le nom de ces marchands qui savaient combattre et vaincre, et s'ériger en arbitres des couronnes. A Gand, on fit des feux de joie. Bruges envoya des félicitations. La ville de Brême, qui jusqu'alors était restée en dehors de la *Hanse*, retenue par des priviléges particuliers que lui avaient octroyés les rois de Norvége, renonça à son isolement pour s'unir à la destinée de ses sœurs, qu'elle partagea jusqu'au dernier jour.

Mais une paix imposée est toujours précaire. Les relations restèrent fort tendues. Les royaumes scandinaves, toujours penchés sur le nord de l'Allemagne, étaient pour la *Hanse* une menace permanente. Et peut-être nos villes eussent-elles fini par succomber, sans les dissensions intestines qui ensanglantèrent, pendant près d'un siècle, les marches des trônes de Danemark, de Suède et de Norvége. On sait comment les ducs de Poméranie saisirent l'occasion favorable d'un interrègne anarchique pour échapper au Danemark et s'incorporer à l'empire. De son côté l'ordre Teutonique y gagna l'Esthonie, et, comme on peut le penser, nos villes ne s'oublièrent pas. Mais lorsque la couronne de Danemark se fut raffermie sur la tête de Waldemar III, les choses changèrent de face, et il survint une grande guerre, à laquelle prirent part les comtes du Holstein et de Mecklembourg, puis la Suède et la Norvége. Les exploits de cette guerre ne sont pas de notre sujet. Qu'il nous suffise de dire qu'après de nombreuses victoires, la *Hanse* obtint le prix de ses sacrifices dans la possession de la Scanie et la domination du Sund, conquêtes précieuses, qui allaient lui permettre d'étendre indéfiniment son commerce et son industrie.

Le traité de paix de l'an 1370 fut encore plus glorieux pour la ligue que ne l'avait été la convention de Calmar. A titre d'indemnité de guerre, elle s'attribua les deux tiers des revenus royaux de la Scanie. Les vainqueurs stipulèrent de plus à leur profit des priviléges exorbitants, qui équivalaient au monopole des pêcheries et du commerce. Enfin, pour la sécurité de l'avenir, ils imposèrent au vaincu une clause humiliante, par laquelle nul ne pourrait monter sur le trône de Danemark sans avoir pris l'avis et obtenu le consentement des villes hanséatiques: excellent moyen pour les villes, s'il eût été sûr et praticable, de perpétuer leurs priviléges et leurs immunités.

Ici commence l'apogée de la *Hanse*. Reine des mers, radieuse, puissante et riche, étroitement unie enfin, elle prend rang parmi les grandes puissances; mais elle ne perd pas de vue son principal objet, le commerce, auquel elle doit sa prospérité

Vers la fin du XIVe siècle, la *Hanse* est en possession exclusive de tout le commerce du Nord. Elle a des comptoirs sur toutes les côtes et pénètre dans l'intérieur des terres. Sur quelque terrain qu'elle se trouve, elle ne reconnaît que ses propres lois et n'est justiciable que de ses tribunaux. On lui concède le droit de trafiquer sans redevances, de poursuivre par tous moyens le recouvrement de ses créances, et d'entretenir une force armée pour l'exécution de ses décrets. Les souverains se dépouillent pour elle du droit barbare de naufrage, d'épave et d'aubaine. Plus favorisée que les indigènes, elle est seule libre au milieu de pays esclaves. Par la Livonie, par l'Esthonie, provinces tributaires, elle pénètre dans l'impénétrable Russie; elle crée des établissements à Ladoga, à Pleskow, à Smolensk, à Novogorod, où elle apporte, avec des ballots de marchandises, les éléments de la civilisation européenne. Les articles qu'elle importait de ces pays lointains consistaient principalement en fourrures, poils, cuirs, cire, grains, or et argent des mines de l'Oural, où elle expédiait des ouvriers allemands. En échange, elle importait des farines, des salaisons, des draps flamands, du cuivre, du zinc, du plomb, de la bière, du vin, de la mercerie, et une foule d'autres articles manufacturés, indispensables à des contrées dépourvues d'industrie. Les rapports de la *Hanse* avec des puissances demi-barbares étaient souvent très-délicats Son prestige, habilement entretenu par la présence de flottes nombreuses et armées en guerre, lui assurait le respect qui lui était dû; elle puisait d'ailleurs une autre force dans les besoins mêmes des Etats qu'elle approvisionnait ou dont elle exportait les produits C'est par cette double raison qu'elle réussit à échapper aux perturbations politiques qui bouleversèrent, du XIVe au XVIIe siècle, les rives de la Baltique et le nord-est de l'Europe.

La *Hanse* n'était pas moins renommée à l'occident. Avec les provinces plus riches de la Hollande, du Hainaut, de la Flandre, et avec l'Angleterre, elle faisait même un commerce plus étendu. L'espace nous manquerait pour en raconter toutes les vicissitudes. Nous ne nous attacherons qu'aux principaux événements

Le premier obstacle que rencontrait la *Hanse* dans ses relations extérieures était la différence des législations. Il n'en était pas alors comme de nos jours, où les principes généraux, universellement admis, couvrent d'une protection suffisante le commerçant étranger. Les hanséates réclamèrent et obtinrent presque partout leur juridiction.

En second lieu, des négociants de Cologne, de Lubeck, de Hambourg pouvaient-ils sans imprudence commissionner à longue distance des agents flamands ou anglais qui, se réclamant de leur nationalité, auraient pu échapper au châtiment de leurs infidélités? Ou bien fallait-il, pour chaque opération, entreprendre des voyages lointains suivis de séjours dispendieux? Les hanséates créèrent des comptoirs, espèces d'enclaves qui restaient soumis à leurs lois et dont ils dirigeaient la police, la justice et l'administration.

Pouvaient-ils enfin subir, sans danger pour leurs intérêts, la chance de toutes les fluctuations que pouvait apporter le caprice des Etats dans la fixation des droits d'entrée, de sortie, d'ancrage, d'amarrage, d'achat, de vente, etc.? Non; ils exigèrent des traités avantageux, qui les exonéraient exclusivement des charges imposées à leurs concurrents Et s'ils les exigèrent, c'est qu'ils étaient en position de le faire Sans eux, en effet, tout le commerce de l'Europe occidentale avec les pays du centre et du nord-est eût été impossible. N'abusèrent-ils pas de leur fortune pour imposer des monopoles et chasser la concurrence des ports de Londres, de Boston et d'Anvers? Oui, sans doute; il n'est pas dans la nature humaine de posséder une force excessive sans en abuser. En principe, nous ne sommes point partisan des monopoles. Mais ce régime, essentiellement temporaire, a été souvent indispensable pour créer ou soutenir une industrie ou un commerce naissant. En dehors des hanséates, qui seuls possédaient alors des flottes, de l'argent, du crédit, des lumières et des connaissances spéciales, nous ne voyons pas comment se seraient opérés les échanges. Qu'ils aient soutenu leurs monopoles avec trop d'opiniâtreté et qu'ils se soient rendus odieux par leurs exigences, nous ne le contestons pas; mais leur excuse devant l'histoire, c'est qu'ils ont mis les peuples en communication avec les peuples, semé des maximes d'équité, purgé les mers, soutenu partout et toujours, en dehors du domaine commercial, la cause de la liberté. N'oublions pas que, dans les luttes des artisans des Flandres contre la féodalité, du travail contre l'oisiveté, la bannière des hanséates flotta plus d'une fois à côté de celle des communes, et que les derniers défenseurs de Novogorod contre l'invasion de la barbarie russe furent les comptoirs de Lubeck (1477).

Si, pour sortir de ces idées générales, nous rentrons maintenant dans le domaine commercial, nous ne pourrons qu'admirer la prodigieuse activité de ces ruches de Cologne, de Lubeck, de Brême et de Hambourg, dont les essaims se répandaient dans toute l'Europe. Pour apprécier leur travail, il faut se souvenir que la *Hanse* avait monopolisé tous les produits naturels ouvrés que pouvaient fournir la pêche, l'agriculture et les minières du nord-est de l'Europe. Le nord-ouest n'en recueillait pas moins d'avantages de ses rapports avec la *Hanse*, qui lui procurait le placement de ses produits manufacturés.

Les principaux centres d'opération de la *hanse* dans les Pays-Bas fut la ville de Bruges. Ils fondèrent aussi des établissements en France mais d'une moindre importance; nous n'en parlerons que sommairement.

L'entrepôt général des marchandises étrangères dans les Pays-Bas était, au commencement du XIVe siècle, l'opulente cité de Bruges, dont la prospérité humiliait les reines et résistait aux rois. Chez un peuple justement fier de ses richesses, de ses progrès en industrie et de ses libertés publiques, les marchands allemands ne pouvaient espérer les monopoles que leur valaient ailleurs l'ignorance des peuples et la corruption des cours. Tout au plus pouvaient-ils y être reçus et traités sur le pied d'égalité. A la requête des députés de Lubeck et de Hambourg, la grande comtesse de Flandre, Marguerite d'Alsace, accorda à ces deux villes d'abord (1252), et ensuite à d'autres, certains priviléges en retour desquels l'habile négociatrice ne négligea pas les intérêts de ses propres sujets. Toutefois, ces franchises limitées n'allaient pas jusqu'à permettre de créer comme à Riga, comme à Bergen, en Norvége, comme à Novogorod, de véritables Etats au sein d'un Etat. Mais les étrangers obtinrent de meilleures conditions des princes dégénérés qui gouvernèrent ensuite les Flandres. En l'an 1347, l'association de tous les marchands de l'empire romain d'Allemagne se constitua à Bruges et s'établit au couvent des Carmélites. Cinq ans après, le comte Louis leur accorda le droit d'acquérir une maison et d'y établir une balance. De là date le comptoir oriental de Bruges, qui, par suite de dissentiments violents, fut quelquefois déplacé et transporté à Anvers ou à Dordrecht, mais revint à son berceau, et suivit toutes les phases de ses hôtes jusqu'à la décadence des Flandres sous Philippe II, où il disparut tout à fait.

Dans cette même année 1347 s'organisait le comptoir de Poperinghe, centre d'une fabrication de draps dont il exportait tous les produits.

Sur l'Escaut, la *Hanse* s'était établie depuis l'an 1315. Elle possédait à Anvers un grand entrepôt que lui avait concédé à perpétuité le duc Jean de Brabant. De là ils s'étendirent à Malines, puis à Dordrecht, à Dokkum, à Deventer, à Stavern, à Amsterdam, etc., etc. Tous les Pays-Bas furent peuplés de colonies hanséatiques, et les villes principales furent admises dans l'association au même titre que les villes métropolitaines. La Hollande ne se sépara de la *Hanse* qu'au XVIe siècle, et, pour elle comme pour l'Allemagne, cette scission fut un malheur; car elle favorisa les projets du despotisme et prépara l'asservissement des deux pays.

Nous possédons assez de documents sur l'histoire de la Flandre et des Pays-Bas et sur leurs rapports avec les hanséates pour juger de la position que ceux-ci y avaient prise. Le comptoir de Bruges y était devenu le type de tous les autres. Trois cents facteurs, agents des villes allemandes, y étaient établis et exécutaient les ordres d'achat et de vente de leurs commettants. Les statuts de la *Hanse* astreignaient les agents à des règlements assez sévères. Ainsi, il leur était rigoureusement interdit d'entreprendre des opérations pour leur propre compte ou de représenter des maisons étrangères à la *Hanse*. Défense fut également faite de contracter des associations avec les indigènes et de recruter parmi eux des apprentis. Le comptoir était gouverné par un conseil de dix-huit membres, que présidaient six aldermans armés du pouvoir exécutif. Ces magistrats connaissaient de tous les conflits, à l'exception des causes criminelles. Outre ces fonctions d'ordre judiciaire, ils avaient naturellement pour mission de veiller à la conservation des libertés acquises, à l'exécution et au renouvellement des traités de commerce. Très-jalouse de ses priviléges, la *Hanse* n'y souffrait aucune atteinte. Ses mesures coercitives consistaient en amendes, confiscation des navires et des chargements, et enfin dans l'exclusion temporaire et à perpétuité. Ni les aldermans ni les villes elles-mêmes n'auraient pu se soustraire impunément aux lois du grand conseil. Pour avoir appelé devant la cour du duc de Flandre d'une sentence hanséatique, la ville de Cologne fut exclue de la communauté et n'y rentra qu'à grand'peine. Quant aux facteurs révoqués, ils n'étaient jamais rétablis.

Sans être un monopole, dans l'acception rigoureuse du mot, la position des hanséates en Flandre leur en donnait tous les avantages : liberté commerciale absolue, factorerie privilégiée, production propre, réduction des droits de douane, affranchissement complet ou partiel de certains articles, et mille autres faveurs, quelquefois abusives, que le laisser-aller introduisait et que l'usage consacrait. Des transactions multipliées entre marchands également riches et superbes ne s'opéraient pas sans froissement et sans plaintes réciproques. Parfois les droits de douane avaient été subrepticement élevés dans les ports, ou bien la justice du pays favorisait trop ouvertement les indigènes, ou enfin les draps flamands n'avaient ni la qualité ni les dimensions convenues. Les hanséates jetaient alors les hauts cris et menaçaient leurs hôtes des vengeances de la ligue. Puis ceux-ci récriminaient en se plaignant des étrangers, qui ne trompaient pas moins sur la qualité des marchandises. Cependant, il était rare qu'on en vînt, de part et d'autre, à une rupture ouverte. Les Flamands avaient deux bonnes raisons pour supporter la morgue souvent blessante des riches hanséates : leur profit d'abord, puis la crainte. Voisins d'un ennemi puissant qui les guettait comme une proie, ils avaient besoin d'alliance, et, comme ils ne visaient pas à la domination des mers, ils se sentaient faibles auprès de cette redoutable ligue qui couvrait les océans de ses flottes et imposait sa volonté à tous les souverains du Nord.

L'Angleterre offrait aux hanséates un champ non moins fécond que les Pays-Bas. En échange de ses produits indigènes, tels que l'étain et les laines, elle attendait d'eux les denrées exotiques, épiceries de toute espèce, étoffes de soie et de coton, et principalement les métaux, les chanvres et les bois nécessaires à sa navigation. Favorisées par la communauté d'origine, les relations de l'Angleterre avec les villes vendes avaient pris naissance bien avant la constitution de la ligue. Dès le XIe siècle, il y avait à Londres, à Boston et à Lynn des maisons allemandes qui y trafiquaient librement. En l'an 1176, les Lubecquois y furent affranchis du droit de naufrage. Cologne jouissait également de quelques faveurs pour ses vins. Pour maintenir ses priviléges, la ville de Cologne créa, dans Londres même, une Guild-Hall, qui fut le berceau de la *hanse* londonnienne. La Guild-Hall (Stahlhof) devint une colonie allemande qui nomma, comme à Bruges, son alderman et se régit par ses propres lois. Efficace chez un peuple habitué au respect des traités, la protection arrivait aux hanséates tout à la fois par les rois et par les populations rurales, plus intéressées que les citadins à l'exportation de leurs laines et de leurs cuirs. Néanmoins, la jalousie anglaise, provoquée par les bénéfices énormes des hanséates et par la prospérité croissante de leurs comptoirs, se manifesta de bonne heure contre leurs monopoles. Mais comment la libre concurrence, à la supposer possible, eût-elle pu alors profiter à l'Angleterre, qui n'avait ni marine ni industrie? L'Angleterre ne fabriquait pas même ses étoffes de laine. Sa navigation, restreinte à ses côtes, ne se hasardait que timidement dans la mer du Nord, et ne paraissait ni dans la Baltique ni dans la Méditerranée. Exclue des ports français par des guerres permanentes, sa marine n'avait d'ailleurs accès que dans les ports hanséatiques. Jusqu'au XIVe siècle, l'Angleterre subit impatiemment le monopole de la ligue. Alors seulement se fonda une sorte de *hanse* anglaise, la compagnie Thomas Becker, dite l'union des *merchants aventurers*. Edouard III protégea de préférence ses sujets. D'abord, il leur accorda des immunités nouvelles dont ne jouissaient pas les hanséates; puis, afin de pousser à la fabrication des étoffes, il interdit tout à la fois l'exportation des laines brutes et l'usage des étoffes étrangères. Mais ces mesures excessives ne furent pas longtemps en vigueur. Sous le règne de Richard II, elles furent abrogées sur les vives réclamations des Flandres, qui manquaient de laines pour leurs métiers, et de la *Hanse* elle-même, dont le commerce avait souffert.

Grâce à son génie industriel et commerçant, l'Angleterre tendait à s'affranchir des entraves d'un monopole étranger. La compagnie des *aventuriers* fit une très-rude concurrence aux hanséates dans les eaux de la Flandre, de la Norvége, et jusque dans les villes orientales de la ligue. Avec le temps, les causes de conflit se multiplièrent. A quels besoins, se demandait-on, pouvait répondre un monopole dans un pays où affluaient les étrangers, et qui, d'autre part, avait déjà étendu au loin son rayon d'activité et d'affaires? Le trésor royal se voyait très-inutilement frustré de ses revenus au profit de marchands qui trouvaient encore le moyen de réduire les droits de douane en trichant sur la valeur des marchandises ou sur les quantités, contenant et contenu, sacs, tonneaux, navires et autres. Puis l'agriculture, qui se développait en Angleterre, réclamait contre l'importation libre des blés étrangers. Enfin, les matelots anglais se plaignaient de nombreuses vexations essuyées dans les ports hanséatiques. Il y avait, en somme, cent motifs pour un de rupture et même de guerre. En 1462, la guerre éclata; guerre de corsaires et de pirates, qui dura quatre ans, au grand détriment des deux parties belligérantes, qui y perdirent plus de cinq cents navires. Tous les hanséates pris en Angleterre furent pendus sommairement. En représailles, les corsaires de la ligue (et, parmi eux, surtout Paul Benecke, le Jean Bart de Dantzig), ravagèrent les côtes anglaises et causèrent d'effroyables désastres A la fin, par l'intervention de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, la paix fut conclue à Utrecht. Le nouveau traité fut tout à l'avantage de la ligue. D'abord, elle obtint les indemnités les plus considérables pour ceux de ses membres qui avaient été lésés en Angleterre; puis la confirmation de ses anciens priviléges et la promesse d'une surveillance plus exacte dans le mesurage des étoffes et le pesage des denrées; en garantie de quoi, la charte des priviléges, qui remontait à Edouard Ier, devait être publiée et affichée dans tous les ports anglais, et les publications répétées à toutes réquisitions de la ligue. Les contestations futures étaient soumises à un jury mi-parti. Le roi Henri VI condescendit jusqu'à livrer en toute propriété, aux comptoirs de Londres, de Boston et de Lynn, des établissements considérables. En échange de tant de concessions, l'Angleterre n'obtenait pour sa marine que l'ouverture de la Baltique, avantage illusoire, tant la concurrence y était impossible contre les hanséates, qui, depuis cinq cents ans, en avaient pris possession.

A la vérité, il en fut du traité d'Utrecht comme de toutes les conventions internationales qu'imposent la force ou la lassitude. Les causes de griefs réciproques n'avaient pas cessé. Tout au contraire, en s'émancipant de plus en plus, la marine et le commerce anglais réclamaient impérieusement l'abolition des priviléges de la *Hanse*. Vainement les rois d'Angleterre confirmaient-ils à leur avénement les chartes de leurs prédécesseurs; Edouard VI, qui les avait jurées comme les autres, leur porta un rude coup en élevant leurs redevances de 3 deniers à 15 deniers par livre. Enfin, en 1533, par une décision du conseil intime, les hanséates furent dépouillés de tous leurs priviléges et mis sur la même ligne que les étrangers. Cette mesure radicale fut suivie d'orageux débats, qui se prolongèrent pendant tout le règne d'Elisabeth. Plus conciliante qu'Edouard, la grande reine fit quelques concessions, mais sans abandonner le principe de la liberté commerciale. La *Hanse* jeta les hauts cris, en appela à l'empereur, à Philippe II, et projeta même contre l'Angleterre une sorte de blocus continental, utopie ruineuse qui ne lui réussit pas mieux qu'elle ne profita plus tard à l'auteur des décrets de Berlin et de Milan. Le monopole était irrévocablement condamné. Elisabeth avait su provoquer des dissensions au sein même de la ligue en favorisant quelques villes, Hambourg entre autres, au préjudice de leurs sœurs; et la ligue, sur son déclin, n'avait plus assez de force pour maintenir dans la subordination ses propres membres. Hambourg se rit des prescriptions de la diète et se mit impunément en pleine révolte. Depuis longtemps, Riga n'obéissait plus, et les villes de la Zélande avaient repris leur liberté. L'astucieuse reine d'Angleterre avait prudemment ménagé ses adversaires tant qu'elle avait pu craindre de les voir s'allier avec ses ennemis; mais, après le désastre de l'*invincible Armada*, qui lui livrait l'empire des mers, elle ne garda plus de mesure et fit saisir violemment, à l'embouchure du Tage, soixante navires hanséatiques, richement chargés, qu'elle ne consentit jamais à restituer, malgré les plus vives réclamations. A ce coup de vigueur, que réprouve, même à titre de représailles, la conscience publique, le monde reconnut qu'un nouvel astre se levait sur l'Océan et que l'étoile de la *Hanse* en avait pour jamais disparu.

Nous ne saurions, dans cet exposé, suivre la *Hanse* dans ses relations, d'ailleurs très-secondaires, avec l'Espagne et le Portugal; mais nous devons dire quelques mots de ses rapports avec notre propre pays.

Ces rapports ne furent jamais très-suivis. Au moyen âge, rien n'attirait en France les hanséates, et de nombreuses causes concouraient à les en éloigner, entre autres l'antipathie de race, la différence radicale des institutions, des guerres incessantes entre la France et l'Angleterre, dangereuses pour le commerce des neutres, l'insécurité des routes, et enfin, il faut le dire, d'étranges notions de droit public, qui permettaient à un roi de France de partager avec ses amiraux le butin de la piraterie; toutes circonstances peu encourageantes pour des marchands habitués à la liberté, et toujours en guerre avec les pirates. Quels eussent été d'ailleurs les objets d'échange? Les vins de France? Mais, satisfaite des siens, l'Allemagne ne nous enviait pas les nôtres. Le trafic de la France méridionale se faisait avec l'Italie, et celui des autres régions avec les pays du Nord se traitait par l'intermédiaire des Flandres, entrepôt général de l'Occident Le sel de nos côtes était le principal objet d'exportation Les seuls hanséates qui, pendant plusieurs siècles, aient fréquenté nos marchés de Nantes et de Bordeaux nous venaient du comptoir de Bruges. Cependant, l'histoire commerciale de la France nous apprend qu'en l'année 1294, Philippe le Bel accorda aux citoyens de Lubeck, de Gothland, de Riga, de Campen, de Hambourg, de Weimar, de Rostock, de Stralsund, d'Elbing, et à tous les navigateurs de l'océan Germanique, liberté commerciale sans limites dans ses Etats, à la seule condition de n'y importer aucune marchandise de provenance anglaise. Ce n'était que la liberté et rien de plus. Vinrent ensuite quelques priviléges; d'abord une patente de Charles VI, du 5 mai 1392, confirma celle de Philippe le Bel Puis les diplômes se succédèrent, de plus en plus favorables, et témoignèrent des bonnes dispositions de nos rois en faveur du commerce étranger. Nous ne citerons que les plus remarquables : deux chartes de Louis XI (1463-1464), octroyées aux marchands hanséatiques de La Rochelle, de Harfleur, de Honfleur, de Dieppe et de Cherbourg; quatre autres de Charles VIII, inspirées par le même esprit (1483-1487-1489-1490); deux de François Ier, en sa double qualité de roi de France et de duc de Bretagne (1515-1537); deux actes confirmatifs de Henri II (1547-1555), et enfin la patente de Henri IV : « A nos très-chers, grands amis et confédérés, les proconsuls, sénateurs, marchands anciens, aldermans, manants et habitants des villes et cités de la nation et *hanse* teutonique, dictes osterlings. » (Le Béarnais n'était pas plus avare de belles paroles pour les étrangers que pour ses sujets.) Nous ne parlerons pas des édits de Louis XIV, postérieurs à la dissolution de la ligue, et relatifs à quelques villes isolées. Quant à la teneur des patentes, elle est des plus libérales. Les hanséates sont traités sur le même pied, que disons-nous? mieux que les sujets du roi. Ils ont entrée libre sur le territoire, affranchissement du droit d'aubaine, liberté de trafiquer, d'acquérir à titre onéreux ou gratuit, de posséder et de disposer intégralement de leurs biens par actes entre vifs ou par testament, avantages dont ne jouissaient pas, pour la plupart, les Français eux-mêmes. Mais la nature même des choses stérilisait toutes les concessions, et les comptoirs hanséatiques de France n'ont jamais été très-florissants.

« Partout où flotta l'étendard des villes hanséatiques, on vit, dit Blanqui, succéder le respect des traités à l'abus de la force. Des agents commerciaux, des entrepôts, des comptoirs, des magasins s'établissaient sur tous les points où les échanges pouvaient avoir quelque importance. La Russie a été réellement découverte par ces navigateurs hardis, qui se frayèrent, les premiers, une route jusqu'à Novogorod. Les produits naturels de ces vastes contrées fertiles, quoique mal cultivées, devinrent et sont restés, depuis lors, le principal objet du commerce de la mer Baltique. C'étaient des peaux, des cuirs, des pelleteries, des grains, du chanvre, du goudron, des bois de construction dont l'Europe manquait, et que les villes hanséatiques lui fournirent presque aussitôt en abondance. La plus parfaite liberté régnait entre ces villes dans les transactions qu'entravent aujourd'hui les exigences de la politique, les tarifs de douanes et toutes les lenteurs de la fiscalité. Il faut se transporter par la pensée dans nos comptoirs modernes en Orient ou à la Chine, pour retrouver la trace des usages commerciaux que les villes hanséatiques avaient fait prévaloir dans toute l'Europe au XIIIe et au XIVe siècle. En Angleterre et en Russie, leurs marchands jouissaient de priviléges considérables. Ils avaient à Novogorod un magistrat chargé de maintenir l'ordre parmi eux, et de juger leurs procès d'après les lois de l'union. Ce magistrat, assisté de quelques prudhommes, avait le droit de prononcer, dans certains cas, de fortes amendes, et même la peine de mort, avec appel soit à Lubeck, soit à la diète hanséatique. L'église et la factorerie de l'union étaient entourées d'une enceinte fermée pendant la nuit et sévèrement gardée. Les marchands de la *Hanse* avaient eu soin des'assurer le monopole des affaires; les Russes ne pouvaient vendre qu'à eux, et un statut de la confédération avait défendu de solder les marchés en espèces : toutes les transactions devaient se consommer par forme d'échange. De là naquirent la contrebande et l'interlope, soit par la Suède, soit par la Finlande, jusqu'au moment où les Anglais, ayant trouvé le chemin d'Arkhangel par la mer Blanche, annulèrent de fait le monopole de la confédération. Aussi peu à peu le lien tendait-il à se dissoudre, et depuis ce moment on voit chaque jour quelque ville se détacher de l'union, à la tête de laquelle Lubeck a longtemps brillé du plus vif éclat. »

Au XVIe siècle, la *Hanse* comptait trois cents ans d'existence, et si dur qu'eût été son despotisme commercial, elle avait rendu au monde d'incontestables services; mais elle penchait vers son déclin. La découverte de l'Amérique et de la grande route des Indes avait jeté le commerce de l'Occident dans des voies nouvelles. Les sociétés européennes se constituaient sur des bases plus solides, la sécurité renaissait; le droit public, qui a la liberté pour principe, battait en brèche les monopoles; les priviléges de la *Hanse* devenaient aussi préjudiciables aux sujets qu'aux souverains; au sein même de la ligue se manifestaient de violents dissentiments qui en annonçaient la dislocation. Déjà, en 1474, après une guerre longue et sanglante, les provinces des Pays-Bas s'en étaient détachées. l'Angleterre lui avait fermé ses ports; ce fut le signal de sa décadence. En vain la vieille ligue exhibait-elle des chartes, des patentes, des diplômes et des traités d'une ancienneté très-respectable. On lui répondait que tous ces titres, précaires même dès leur origine, étaient devenus sans valeur. De tout petits princes, tels que les ducs de Lunebourg, de Poméranie et de Lippe, osaient l'insulter; et la ligue, déchirée par l'anarchie intérieure, n'armait plus de flottes pour sa vengeance. Les règlements n'étaient plus observés, le *pfundzoll* n'était pas payé, et la généreuse Lubeck, qui en avait souvent fait les avances, en était pour ses sacrifices. La guerre de Trente ans et les traités de Westphalie qui la terminèrent portèrent à la *Hanse* le dernier coup. Il n'y avait plus de place pour elle dans l'Europe nouvelle. Nous l'avons comparée, dans son origine, aux sources du Nil; sa fin rappelle l'embouchure de ces grands fleuves qui se divisent et se perdent dans les sables avant d'aborder à l'océan. Toutefois, l'agonie fut longue. Nous allons la raconter brièvement.

Parmi les villes liguées, toutes ne s'étaient pas enrichies. Toutes celles qu'avaient appauvries les guerres religieuses du XVIe siècle s'en détachèrent par l'impossibilité matérielle de payer les contributions fédérales. On fit de vains efforts pour les retenir. A la diète de 1512, on avait compté 92 villes unies; à celle de 1564, on n'en compte plus que 62, qui se réduisent successivement à 58, puis à 52, puis enfin à 14, dont les noms méritent une mention dans l'histoire. Ce sont : Brême, Brunswick, Cologne, Dantzig, Gresswald, Hambourg, Hildesheim, Lubeck, Lunebourg, Magdebourg, Rostock, Stettin, Stralsund et Weimar. Mais l'union ne se maintient même pas entre ces quatorze villes. Les pieds du colosse s'écroulent eux-mêmes. Dix de ces cités adhèrent à une alliance séparée avec les Provinces-Unies; les six qui restent, savoir : Brême, Brunswick, Hambourg, Lubeck, Lunebourg et Magdebourg, s'unirent plus étroitement pour résister encore à cette dissolution générale et ne parvinrent qu'à constater leur impuissance; la ligue n'existe plus que de nom. Dans les désastres de la guerre de Trente ans, chacun veille à son propre salut; les diètes ne se réunissent plus; à la dernière assemblée, Lubeck, Brême et Hambourg, qui ont conservé par excellence le nom de villes hanséatiques, reçoivent le mandat de veiller seules à des intérêts généraux qui n'existent plus. Un effort suprême est tenté, en 1669, pour réorganiser la *Hanse*; c'est la dernière diète. Après dix-huit séances très-animées, on s'aperçut qu'il s'était créé de toutes parts des intérêts nouveaux et divergents, et qu'on ne s'entendait plus. Les délégués de la *Hanse* n'eurent plus qu'à dresser procès-verbal de son décès.

Ainsi finit l'une des plus mémorables communautés qui se soient produites dans le monde. Initiatrice du progrès, elle a succombé écrasée sous le char du progrès, son œuvre faite. Ainsi vont les choses humaines, et le plus profond historien de la *Hanse* termine ainsi son récit :

« Les éléments constitutifs de la ligue s'étaient réunis d'eux-mêmes et dans le silence, et c'est aussi sans bruit qu'elle se décomposa. Personne ne pouvait s'étonner de cette fin, qui devait être depuis longtemps dans la prévision de tout homme intelligent.

» De même que l'ami, voyant son ami se débattre vainement contre les étreintes de la mort, lui souhaite une douce et prompte délivrance, de même, tous ceux qui portaient de l'intérêt à la ligue et prenaient souci de son honneur devaient souhaiter pour elle une issue semblable.

» Tout secours était devenu inutile; car une impuissance générale pesait d'un poids de plomb sur l'ensemble. »

— *Hanse parisienne.* Le droit de navigation sur la Seine fut longtemps un privilége établi au profit d'une communauté de marchands connue sous le nom de *hanse parisienne.* Son action s'étendait à 7 ou 8 lieues en aval et en amont de la capitale, et les droits qu'elle percevait, variables suivant les époques, furent toujours énormes et écrasants pour le commerce. Les bourgeois *hansés*, comme on appelait les membres de cette association, obtinrent de bonne heure une influence prépondérante dans l'administration de la cité, et finirent même, sous Louis IX, par constituer la municipalité parisienne. Louis XIV supprima la *hanse* en 1672, et attribua ses droits au trésor royal.

HANSÉATIQUE adj. (an-sé-a-ti-ke ; *h* asp. — rad. *hanse*). Comm. Qui fait partie de la hanse : *Ville* HANSÉATIQUE. ‖ On écrit à tort ANSÉATIQUE.

HANSÉATIQUES (VILLES). V. HANSE.

HANSEMANN (David-Juste-Louis), homme d'Etat prussien, né en 1790 à Finkenwerder, près de Hambourg, mort en 1864. A l'âge de quinze ans, il entra comme apprenti chez un négociant de Rheda, en Westphalie, fut ensuite secrétaire de la mairie de cette ville, et s'établit, en 1817, comme marchand de laine, à Aix-la-Chapelle, où il fonda, sept ans plus tard, une compagnie d'assurances contre l'incendie. La considération qu'il acquit lui valut d'être successivement élu membre du tribunal et de la chambre de commerce, puis député à la diète provinciale (1832); mais comme il n'était pas propriétaire foncier depuis dix ans, le gouvernement fit invalider son élection. Deux ans auparavant, Hansemann était devenu tout particulièrement désagréable au pouvoir en adressant au roi un mémoire où il demandait l'application complète du système constitutionnel. Ce mémoire ne fut publié qu'en 1845. Dans une brochure qu'il fit paraître, en 1833, sous ce titre : *La Prusse et la France au point de vue économique et politique*, il mit en lumière la situation des finances et des impôts en Prusse.

En 1834, Hansemann fonda une société d'encouragement et de soutien pour les travailleurs, et, de 1836 à 1846, il s'occupa activement de la question des chemins de fer. Ce fut à lui que l'on dut principalement l'établissement des chemins de fer du Rhin et de la Westphalie. En 1838, il fut élu président de la chambre de commerce d'Aix-la-Chapelle, renonça, en 1844, à toute opération commerciale pour s'occuper uniquement des affaires publiques, et devint, l'année suivante, député à la Diète des provinces rhénanes. A la session des Diètes réunies, en 1847, il se plaça à la tête du parti constitutionnel, et fit preuve à la fois de tact, de décision et d'une profonde connaissance des affaires. En mars 1848, il reçut, dans le cabinet Camphausen, le portefeuille des finances, et, après la retraite du chef de ce ministère (juin 1848), forma un nouveau cabinet, de concert avec Auerswald, Kuhlwetter, etc. L'ordre que l'ancien marchand de laine sut introduire dans les finances assura à cette administration un crédit que les événements avaient grandement compromis; cependant, dès le 10 décembre 1848, le nouveau cabinet dut se retirer. Hansemann n'avait pas eu assez de pouvoir pour établir d'une manière stable le gouvernement ferme et vigoureux qu'il avait en vue, ni pour donner aux réformes introduites par lui une solidité qui les mît à l'abri des efforts de la réaction. La question des réformes allemandes se résumait ainsi : l'union de la Prusse avec les autres Etats allemands, sans que cette union limitât en rien le pouvoir des souverains particuliers de ces Etats, qui devaient conserver des chambres de représentants et un conseil exécutif, et la transformation du zollverein en une union politique et commerciale. Ce fut dans le sens de ces idées qu'il publia les brochures suivantes : la *Question de la Constitution allemande* (1848); la *Constitution allemande du 28 mars* 1849, *avec remarques* (1849); l'*Œuvre de la Constitution prussienne et allemande* (1850). Après la retraite du ministère, Hansemann fut mis à la tête de la Banque prussienne, qu'il dirigea jusqu'en 1851 Il fonda alors une société d'escompte qui, sous son habile direction, parvint bientôt à l'état le plus florissant Outre les brochures que nous avons mentionnées ci-dessus, on a encore de lui : les *Chemins de fer et leurs actionnaires, considérés dans leurs rapports avec l'Etat* (1837); l'*Importante question des chemins de fer de la Prusse* (1837); *Critique de la loi prussienne de* 1838 *sur les chemins de fer* (1841); *De l'exécution du système des chemins de fer prussiens* (1843), etc.

HANSEN (Maurice-Christophe), poëte et romancier norvégien, né à Modum en 1794, mort en 1842. Il fut successivement maître de français et de norvégien à Christiania (1815), adjoint à l'école latine de Trondhjem (1820), recteur à celle de Kongsberg (1826). Hansen inventa une méthode dont l'objet était de débrouiller, au moyen de figures, les périodes compliquées de la syntaxe latine; mais cette méthode, fort compliquée elle-même, ne fut pas favorablement accueillie. Il s'adonna avec succès à la poésie, réussit surtout dans l'idylle et la poésie lyrique, s'essaya dans le genre dramatique ; mais ses drames historiques, *Nor et Gor* et *Hakou Adelstan*, eurent peu de succès, malgré la beauté des vers, qui ne put racheter la nullité de l'intrigue. Ce qui a principalement contribué à établir la réputation de Hansen, ce sont ses romans et ses nouvelles. « Dans quelques-unes de ces compositions remarquables, dit M. Beauvois, le dénoûment est un peu précipité, quoique, en général, l'action y soit bien conduite, les caractères vrais et bien esquissés, les scènes de la nature décrites avec fidélité. L'auteur choisit la plupart de ses personnages dans les classes éclairées de la société et s'attacha principalement à dépeindre la vie de famille. » Ses principaux ouvrages sont : *Poëmes* (Christiania, 1816); *Othar de Bretagne* (Christiania, 1819); le *Journal de Théodore* (Christiania, 1820); *Essai de grammaire de langue maternelle* (Christiania, 1822); *Aventures sur la frontière du royaume* (Christiania, 1828); *Guirlande d'idylles norvégiennes* (Christiania, 1831); la *Méthode démonstrative d'enseignement* (Christiania, 1832); le *Réprouvé*, nouvelle (Christiania, 1841); *Choix de romans et de nouvelles* (1841-1843, 3 vol. in-8°); *Dictionnaire des mots étrangers qui se trouvent dans la langue norvégienne* (Christiania, 1842, in-8°), etc. Une édition de ses *Nouvelles et récits* a été publiée, depuis sa mort, par Schwach (Christiania, 1855-1858, 8 vol.).

HANSEN (Pierre-André), astronome allemand, né à Tondern (duché de Slesvig) en 1795. Il prit part, en 1821, aux travaux de triangulation du duché de Holstein, et, après avoir été attaché pendant quelque temps à l'observatoire d'Altona, il devint directeur de celui de Seeberg, près de Gotha (1825). Ce savant s'est beaucoup occupé des difficiles calculs des perturbations, sur lesquelles il a publié, dans divers recueils scientifiques, d'importants mémoires. Il a calculé les tables du soleil avec l'astronome danois Olufsen, et celles de la lune d'après une théorie à lui. Nous citerons parmi ses écrits : *Méthode pour observer à l'aide de l'héliomètre de Frauenhofer* (Gotha, 1827); *Recherches sur les perturbations réciproques de Jupiter et de Saturne* (Berlin, 1831); *Fundamenta nova investigationis orbitæ veræ quam luna perlustrat* (Gotha, 1838); *Mémoire sur la détermination des perturbations absolues dans les ellipses d'une excentricité et d'une inclinaison quelconques* (Gotha, 1843), traduit en français par V. Mauvais (1845); *Théorie de l'équatorial* (Leipzig, 1854); *Théorie du mouvement du pendule* (1854); *Exposition d'une méthode avantageuse pour calculer les perturbations absolues de petites planètes* (Leipzig, 1856); *Tables du soleil* (Copenhague, 1854), avec un *Supplément* en 1857; *Tables de la lune* (Leipzig, 1857), ouvrage capital, d'une haute utilité pour la navigation et qui lui a valu du gouvernement anglais une récompense de 25,000 francs; *Théorie de l'éclipse de soleil et des phénomènes qui s'y rattachent* (Leipzig, 1858); *Exposition du calcul théorique des variations indiquées dans les tables de la lune* (Leipzig, 1842-1844, 2 vol.); *Recherches géodésiques* (Leipzig, 1865), etc.

HANSGRAVE s. m. (an-sgra-ve ; *h* asp.). Magistrat de certaines villes allemandes.

HANSGRAVIAT s. m. (an-sgra-vi-a ; *h* asp. — rad. *hansgrave*). Dignité, charge de hansgrave.

HANS SACHS, poëte allemand. V. SACHS (Jean).

HANSSEN (Georges), économiste allemand, né à Hambourg en 1809. Il consacra deux années à des voyages, pendant lesquels il s'occupa surtout d'économie politique et de statistique, entra comme conseiller dans la division allemande de la douane.générale et du département du commerce à Copenhague, en 1834, et fut successivement professeur d'économie politique à Kiel (1837), à Leipzig (1842), à Gœttingue (1848), où il présida l'Académie agricole, enfin à Berlin (1860), où il devint membre du bureau de statistique et conseiller intime. Deux ans plus tard, Hanssen fut élu membre de l'Académie de Berlin. Il a écrit un grand nombre de monographies statistiques et de mémoires sur diverses questions d'économie politique et financière, insérés en majeure partie dans les *Archives de l'économie politique*, dont il a continué la publication, en collaboration avec Rau Parmi ceux de ces écrits qui ont paru séparément, nous citerons : *Tableau historique et statistique de l'île Fehrmarn* (Altona, 1832); *Recherches statistiques sur le duché de Sleswig* (Altona, 1832-1833, 2 livr.); le *Bailliage de Bordesholm* (Kiel, 1842); l'*Abolition du servage et la transformation des rapports du propriétaire au paysan, surtout dans les duchés de Sleswig-Holstein* (Saint-Pétersbourg, 1861), etc.

HANSSENS (Charles-Louis-Joseph), compositeur belge, né à Gand en 1777, mort en 1852. Après avoir appris le violon et la composition dans sa ville natale, il alla suivre à Paris le cours d'harmonie de Berton. De retour à Gand, Hanssens débuta comme chef d'orchestre d'un théâtre d'amateurs, et, au bout d'un certain temps, passa en Hollande, où il dirigea, en cette même qualité, une troupe lyrique qui desservait trois villes. Il fut successivement ensuite chef d'orchestre à Anvers (1801), à Gand, à Bruxelles (1825), chef de la musique particulière du roi Guillaume (1827) et inspecteur de l'école de musique de Bruxelles. Son attachement à Guillaume d'Orange le fit destituer de ses fonctions et même emprisonner, en 1830. Rendu à la liberté, il vécut pendant quatre ans dans la retraite, fut rappelé à la tête de son orchestre en 1835, éprouva une nouvelle révocation en 1838, reprit son poste en 1840, et y joignit une part d'entreprise dans le théâtre, spéculation qui ne fut point heureuse. Il mourut d'une attaque d'apoplexie. Hanssens a composé quatre opéras, six messes solennelles à orchestre, six morceaux de musique religieuse, et une cantate à l'occasion du mariage du prince Frédéric.

HANSSENS (Charles-Louis), compositeur belge, neveu du précédent, né à Gand en 1802, mort le 12 avril 1871. Second violoncelle à l'orchestre du théâtre d'Amsterdam à dix ans, il devint, en 1822, chef d'orchestre du même théâtre, puis il entra comme violoncelle au théâtre de Bruxelles (1824), où il devint, quelques mois après, second chef d'orchestre, et obtint au concours, en 1827, la place de professeur d'harmonie à l'Ecole royale de musique. Après 1830, privé de ses deux titres, il retourna en Hollande, puis vint à Paris en 1834, et entra comme violoncelle solo au théâtre Ventadour. En 1836, il alla diriger à Gand les orchestres du casino et du théâtre. Depuis lors, il est devenu chef d'orchestre du Théâtre-Royal, à Bruxelles, où il a fondé la caisse de retraite de l'association des artistes musiciens, professeur au Conservatoire de musique (1855) et membre de l'Académie de Belgique. Dédaignant les succès populaires, M. Hanssens n'est connu que des artistes qui s'occupent sérieusement de l'art musical. On doit à ce compositeur des symphonies et des cantates, des fantaisies pour orchestre, une messe et des quatuors; des ballets, parmi lesquels nous citerons : *Robinson*, *Fleurette*, *Sylla*, le *Pied de mouton*, la *Lampe merveilleuse*, l'*Enchanteur*, etc., etc., et des opéras, dont le plus connu est le *Siége de Calais*, joué à Bruxelles en 1861.

HANSTEEN (Christophe), astronome norvégien, né en 1784. Successivement professeur de mathématiques à Hillerod (île de Seeland), à Friedericksbourg, à l'université de Christiania (1814), il s'adonna tout particulièrement à l'étude du magnétisme terrestre, obtint, pour un travail sur ce sujet, un prix de l'Académie des sciences de Copenhague, et se fit connaître du monde savant par ses remarquables *Recherches de magnétisme terrestre* (Christiania, 1819). Ce fut en 1821 qu'il découvrit la variation régulière à laquelle est journellement soumise l'intensité magnétique horizontale. Voulant savoir si l'intensité de la force magnétique est égale sur toute la surface de la terre ou si elle augmente vers les pôles, M. Hansteen recueillit toutes les observations des savants et des voyageurs. Il visita lui-même Londres, Paris, Hambourg, Berlin, la Finlande, et, comme le système magnétique était inconnu dans tout l'empire russe, il obtint du gouvernement de Charles-Jean les subsides nécessaires pour accomplir, avec Erman et Due, un grand voyage à travers la partie occidentale de la Sibérie, jusqu'à Irkoutsk et Kiachta (1828-1830). De retour en Norvége, il obtint du Storthing l'érection, à Christiania, d'un observatoire, qui a été approprié, en 1839, aux observations magnétiques. En 1837, M. Hansteen fut chargé de diriger les travaux de la triangulation de la Norvége. Il est membre de la commission instituée pour introduire en son pays l'unité des poids et mesures, et correspondant de l'Académie des sciences de Paris. En 1850, il a pris sa retraite comme professeur de mathématiques appliquées à l'université et à l'école d'artillerie et du génie. Outre de nombreux mémoires et l'ouvrage précité, on a de lui : *Manuel de géométrie plane* (Christiania, 1835); *Manuel de mécanique* (Christiania, 1836-1838, in-8°); *De mutationibus quas subit momentum virgæ magneticæ* (Christiania, 1842); *Observations de l'aiguille magnétique faites pendant les années* 1855 *à* 1864 (Bruxelles, 1865, in-8°); *Sur les variations séculaires du magnétisme* (1865), etc. La relation de son voyage en Sibérie a été traduite en français par M^me Colban, et publiée sous le titre de *Souvenirs d'un voyage en Sibérie* (Paris, 1856).

HANSTEIN (Godefroi-Auguste-Louis), théologien et prédicateur protestant allemand, né à Magdebourg en 1761, mort à Berlin en 1825. Après avoir étudié à Halle, il fut nommé prédicateur de l'église de Saint-Pierre à Berlin. Il jouit d'une grande réputation comme orateur, et de l'estime générale comme homme dévoué aux institutions de bienfaisance. C'est lui qui, en 1807, fit fonder à Berlin un asile pour les enfants abandonnés. L'occupation de Berlin par les Français lui fournit l'occasion de déployer son zèle patriotique. Il fut mandé avec deux de ses collègues devant le maréchal Davout, qui leur enjoignit de se modérer dans leurs prédications. En 1813, quand il s'agit de soulever le pays pour chasser l'étranger, Hanstein excita la jeunesse par ses éloquents discours. Quand la paix fut rétablie, il fit partie de la commission chargée par le gouvernement de la réforme de la liturgie et de la discipline protestantes. Outre un grand nombre de travaux publiés dans différents recueils théologiques, on a de lui un volume de sermons, sous ce titre : le *Temps grave*.

HANSWURST (*Jean Saucisse*), type comique allemand. Il figura sur le théâtre allemand, comme Arlequin, Polichinelle, Fritellino, etc., sur le théâtre italien, jusqu'à l'époque de Gottsched. Un des traits dominants du caractère de Hanswurst est la gourmandise, non pas cette gourmandise toute française et comme platonique de notre Arlequin, qui ne nuit en rien à la sveltesse du personnage, mais cette goinfrerie d'outre-Rhin, qui arrondit la bedaine et menace la solidité des boutons. Nous remarquons, du reste, dans d'autres pays, des sobriquets génériques ou nationaux également empruntés aux produits culinaires : le *Pickelhæring* (hareng saur) des Hollandais, le Maccarone des Italiens, notre Jean Potage, etc.

Une des plus anciennes, sinon la plus ancienne mention qui soit faite de Hanswurst se trouve dans un écrit de Luther daté de 1541 : *Widder Hannsworst.* Mais il déclare expressément dans cet ouvrage que le nom de *Hannsworst* (ancienne forme de Hanswurst) est déjà populaire : « Tu sais bien que ce mot ne m'appartient pas et que je n'en suis pas l'inventeur. Bien d'autres l'ont employé avant moi pour les lourdauds et les rustres, etc... »

La plus ancienne comédie dans laquelle apparaisse Hanswurst est une espèce de mascarade intitulée : le *Paysan malade et le docteur*, et écrite vers l'an 1550 par Peter Probst, contemporain de Hans Sachs. A partir du XVI^e et du XVII^e siècle, Hanswurst envahit toutes les scènes populaires et se mêle même souvent à la haute tragédie. Dans une pièce, la *Chute d'Adam*, publiée en 1573, par Georges Roll, jouée au château de Kœnigsberg, Hanswurst parle, cause sur un ton aussi familier que peu respectueux avec Dieu le Père et avec Dieu le Fils. Dans une autre pièce, intitulée : le *Fils perdu*, Hanswurst se mêle d'une façon bizarre aux diables et aux saints. Stranitzky et Gottfried Prehauser se firent une grande réputation dans le rôle de Hanswurst, qu'ils créèrent d'une façon tout à fait originale. Leurs successeurs n'eurent plus guère qu'à interpréter et à développer le caractère, en y ajoutant quelques traits secondaires. Parmi ces derniers, il faut citer Franz Schuch, qui jouait à Breslau à l'époque de la guerre de Sept ans et s'était complétement identifié avec son rôle habituel; Schœnemann de Berlin, et en dernier lieu Denner, qui fut le favori du roi d'Angleterre George I^er, et que l'on accuse d'avoir interprété le Hanswurst allemand à la manière italienne. On en était venu à cette époque à introduire Hanswurst dans toutes les pièces qu'on jouait. Des affiches du temps annonçaient *Bajazet*, *Samson et Dalila*, toujours avec *Hanswurst.* Mais le joyeux bouffon avait déjà ses ennemis, et le moment approchait où l'on allait l'exiler solennellement de la scène épurée par le goût et l'imitation française. Une troupe d'acteurs s'était formée à Leipzig, sous la direction de M^me Neuber et du poëte Gottsched, pour jouer des traductions ou des imitations de notre théâtre classique. Pour se défaire d'une concurrence dangereuse, les directeurs de la troupe de Leipzig se décidèrent à en finir par un coup d'éclat. Dans une pièce à moitié sérieuse, à moitié bouffonne, ils firent, en 1737, à la face du public allemand, le procès définitif de Hanswurst, le condamnerent à être brûlé et exécutèrent la sentence, séance tenante, avec une solennité extraordinaire. Cet acte audacieux fut le signal d'une guerre acharnée dans laquelle M^me Neuber et son école finirent par succomber. Elle passa à Hambourg et en Russie, et à son retour elle trouva la troupe de François Schuch maîtresse de tout le nord de l'Allemagne, avec Arlequin et Hanswurst. Ni le bûcher de Leipzig, ni la férule du magister Gottsched n'avaient pu faire disparaître l'improvisateur burlesque de la scène. La figure moqueuse de *Jean Saucisse* reparaissait triomphalement au bord de la rampe, et semblait narguer de sa voix de coq enrhumé les majestueuses périodes et les monotones alexandrins de l'école.

Aujourd'hui encore, sous le nom de *Kasperle*, Hanswurst, par sa grosse bedaine, sa bonhomie et son bon sens grossier, fait la joie du public qui fréquente les petits théâtres de Vienne.

HANTAHAN s. m. (an-ta-an). Mamm. Nom de l'élan en Chine.

HANTÉ, ÉE (an-té ; *h* asp.) part. passé du v. Hanter. Fréquenté : *Maison* HANTÉE *par des joueurs. Caverne* HANTÉE *par des voleurs. Château* HANTÉ *par des revenants.*

— Fig. Possédé : *Le terrible Pascal,* HANTÉ *par son esprit géométrique, doutait sans cesse : il ne se tira de son malheur qu'en se précipitant dans la fo..* (Chateaub.)

HANTER v. a. ou tr. (an-té ; *h* asp. — V. l'étym. à la partie encycl.). Fréquenter, visiter fréquemment : HANTER *la bonne, la mauvaise compagnie.* HANTER *les artistes.* HANTER *les cabarets.*

Qui veut *hanter* les grands doit payer cet honneur.
AL. DUVAL.

Naguère des esprits *hantaient* chaque village;
Tout hameau consultait son sorcier, son devin.
DELILLE.

Quatre animaux divers, le chat grippe-fromage,
Triste oiseau le hibou, ronge-maille le rat,
Dame belette au long corsage,
Toutes gens d'esprit scélérat,
Hantaient le tronc pourri d'un pin vieux et sauvage.
LA FONTAINE.

— Prov. *Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es,* On peut juger une personne d'après la société qu'elle fréquente.

— Mar. Serrer de près, côtoyer au plus près possible : *En passant le second goulet, il convient de* HANTER *la côte des Patagons parce que les marées portent au sud.* (Bougainville.)

— **Syn. Hanter, courir, fréquenter.** V. COURIR.

— **Encycl.** Linguist. L'origine de ce mot est controversée. Diez pense que *hanter* est un mot introduit par les Normands dans le français, et qu'il vient de l'ancien scandinave *heimeta*, dérivé de *heim*, chez soi. Scheller y voit un verbe fictif *hamitare*, qu'il dérive du bas latin *hamus*, hameau, dérivé lui-même du germanique *heim*, demeure. Comme le sens de *hanter* est celui du latin *versari* au propre et au figuré, le kimry et bas breton *hent*, chemin, qui convient parfaitement pour la forme, pourrait aussi avoir fourni par détournement le sens du latin *versari*. M. Littré préfère l'étymologie anciennement proposée du latin *habitare*, habiter; le sens est bon, dit-il, la forme aussi; car *habitare*, devenant *habtare*, a pris facilement une nasale, et, dérivant de *habere*, a eu dans la latinité et a pu avoir dans le français le sens de avoir souvent. Mais l'étymologie qui nous semble la plus vraisemblable est celle qu'a proposée Chevallet. Ce savant remarque que le mot *hanter* signifiait anciennement traiter les affaires, exercer une profession, un emploi, un métier, faire un trafic, un commerce, se livrer à une occupation, s'adonner à quelque chose, pratiquer, faire : « Se aucun poissonier gist malades, ou en la voie d'oustre-mer, ou en la voie Mgr saint Jacques, ou à Rome, par quoi il ne peut user ne *hanter* en la vile de Paris le mestier devant dit en la manière desus devisée, sa fame ou aucun de son commandement, enfant ou autre, pueent user et *hanter* le mestier devant dit en la manière desus devisée. » (*Livre des mestiers.*)

Cet emploi du verbe *hanter* dans l'ancienne langue le fait rapporter par Chevallet au germanique : ancien allemand *hantalon*, manier, toucher, traiter, exercer, gouverner, de *hant*, main; anglo-saxon *handelion*, traiter, négocier, trafiquer, commercer, proprement *manier les affaires*, de *hand*, main; allemand *hantieren*, manier, toucher, traiter, travailler, exercer un métier ou une profession; *handeln*, manier, façonner, faire, travailler, négocier, commercer, trafiquer, dérivés de *hand*, main. *Hanter* n'aurait eu que plus tard le sens de *fréquenter*. Chevallet remarque, avec raison, que le substantif *commerce* et l'expression *avoir commerce avec* ont passé du propre au figuré dans des conditions toutes semblables. Quant au nom germanique de la main, *hand*, qui aurait fourni, dans l'hypothèse de Chevallet, toutes les formes indiquées plus haut, il provient du gothique *handus*, main. Pictet compare le sanscrit *çama*, main, de la racine *kam*. Au transitif et au causatif *çamay*, cette racine signifie apaiser, tranquilliser, et *çama* désigne la main qui apaise en caressant. Le sens primitif semble avoir été celui de passer doucement la main sur quelque chose. A cette même racine appartient probablement le lithuanien *kumsis*, *kumczia*, qui a pris, improprement, l'acception de poing. La racine *kam* peut avoir donné naissance à plusieurs synonymes de *çama*, tels que *kanta*, *kanti*, et le gothique *handus*, probablement pour *hanthus*, représenterait exactement *kanta*. Un second corrélatif semble se trouver dans l'irlandais *ciotan* ou *ciotog*, la main gauche, c'est-à-dire la petite main, par opposition à la droite. L'*o* de la diphthongue ne figure ici que par suite de la concordance des voyelles exigées par les suffixes diminutifs *an* et *og*. Le thème simple est donc *cit*, de *cint*, à cause du *t* non aspiré, et ce *cint*, qui doit avoir signifié main, répondrait au sanscrit *kanti* ou *kanta*

Le même primitif germanique a fourni à notre ancienne langue plusieurs dérivés, fort voisins pour la forme de *hanter*, tels que *hante*, *hanture*, *hansère*, etc. *Hante* signifiait manche, bois d'une hallebarde, d'une pique, d'une lance, d'un épieu :

> Un espié li fist aporter,
> Où il se pot malt bien fier;
> La *hante* fu d'un frois pomier,
> Et li fers d'un tranchant acier.
> (*Floire et Blanceflor.*)

De *hante*, on fit *hanter*, *hander* et *enhander*. mettre un manche, une poignée, emmancher :

> Espée qui de fin or estoit *hendée*.
> (*Roman du comte de Poitiers.*)

> Lors veissiez haubers aprester vistement,
> Bacines refourbir, resclarcir ensement,
> Et espées fourbir dont li acier resplent,
> Et *enhanter* ces fers de glaive gentilment.
> (*Chron. de Du Guesclin.*)

Hanture, *hanteure*, *hansère*, *hancère* signifiaient la poignée d'une épée :

> Si rois li çainst l'espée fort et dure
> D'or fu li pons et toute la *hendure*,
> E fu forgié en une combe oscure.
> (*Roman de Raoul de Cambrai.*)

Hantelure, *hanteleure* désignaient le manhe d'un fléau à battre le blé, et *hansart*, une sorte de trait que l'on lançait avec la main, javelot, javeline, dard.

HANTISE s. f. (an-ti-ze; *h* asp. — rad. *hanter*). Commerce habituel, fréquentation :

> Isabelle pourrait perdre, dans ses *hantises*,
> Les semences d'honneur qu'avec nous elle a prises.
> MOLIÈRE.

> Souvenez-vous, quoi que le cœur vous dise,
> De ne former jamais nulle *hantise*
> Qu'avec des gens dans le monde approuvés.
> J.-B. ROUSSEAU.

‖ Ce mot a vieilli et ne s'emploie plus que dans un style archaïque.

HANTOL s. m. (an-tol; *h* asp.). Bot. Nom vulgaire du sandoric, grand arbre fruitier cultivé dans différentes parties de l'Inde, ainsi qu'aux Moluques et aux îles de la Sonde.

— **Encycl.** Le *hantol* ou *sandoric* est un arbre à feuilles ternées, à fleurs groupées en panicules axillaires; le fruit est une baie duveteuse au dehors, charnue à l'intérieur. Cet arbre, appelé aussi *faux mangoustan*, croît aux Moluques, aux Philippines et dans quelques autres îles voisines de l'Inde. Son fruit ressemble beaucoup, pour le volume et pour la forme, à une orange; sa saveur, d'abord aigrelette et assez agréable, laisse ensuite dans la bouche un goût alliacé. Les Indiens mangent ce fruit cru ou cuit; ils en font des conserves, des gelées, des sirops, qui sont employés dans le pays comme astringents et rafraîchissants.

HANTRADA s. f. (an-tra-da; *h* asp.). Hist. Espèce d'affranchissement dans lequel l'esclave était transmis de main en main par le maître et onze témoins, jusqu'au dernier; qui le laissait aller.

HANTS (NORTH-), nom donné quelquefois au comté de Northampton.

HAN-TSCHOUNG, ville de l'empire chinois, prov. de Chen-Si, ch.-l. du départ. de son nom, sur le Han-Kiang, à 200 kilom S-O. de Si-An.

HANUCA s. m. (a-nu-ka; *h* asp.). Relig. Fête que les juifs célèbrent en mémoire de la victoire de Judas Macchabée.

HANUSCH (Ignace-Jean), philosophe allemand, né à Prague en 1802 Après avoir étudié la philosophie et la théologie au couvent de Strahow, la jurisprudence et les langues orientales à Prague, il se rendit, en 1835, à Vienne, où il fut nommé professeur suppléant de philosophie, passa son doctorat à Prague en 1836, puis enseigna successivement la philosophie à Lemberg (1838), à Olmütz (1847) et à Prague (1849). Ses cours étaient suivis par un grand nombre d'auditeurs et avaient un grand retentissement, lorsque sa chaire fut brusquement supprimée. Depuis lors, M. Hanusch a été nommé membre de la Société des sciences de Bohême et a obtenu l'autorisation de faire des cours dans toutes les universités de l'Autriche. Les ouvrages les plus estimés de ce savant professeur sont ceux qu'il a composés sur la philosophie de l'histoire. Nous citerons de lui : *Science de la mythologie slave* (Lemberg, 1842); *Eléments d'un manuel métaphysique* (1845); *Manuel de morale philosophique* (Lemberg, 1846); *Manuel de la science de l'âme* (1849); *Histoire de la philosophie depuis ses origines jusqu'à la clôture des écoles philosophiques sous Justinien* (Olmütz, 1849); *Histoire de la civilisation* (1849); *Catalogue systématique et chronologique de tous les ouvrages et dissertations de la Société des sciences de Bohême* (Prague, 1854).

HANWAY (Jonas), voyageur et philanthrope anglais, né à Portsmouth en 1712, mort en 1786. Il voyagea en Europe et en Perse, acquit une fortune considérable dans le négoce, et fut un des principaux fondateurs de la société pour les jeunes matelots, des écoles du dimanche et des maisons d'asile pour les filles repenties. Sa dépouille mortelle a été ensevelie à Westminster. On a de lui, en anglais : *Voyage dans la mer Caspienne, en Russie, en Allemagne et en Hollande* (1750, 4 vol. in-4°); la *Vertu dans les classes inférieures* (1774, 2 vol. in-8°).

HAN-YANG, ville de l'empire chinois, prov. de Hou-pé, au confluent du Yangse-kiang et du Heri-kiang, vis-à-vis de Wouchang-fou; 100,000 hab. Elle possède la même industrie et fait le même commerce que la capitale de la province de Hou-pé.

HANZELET (Jean APPIER, dit), imprimeur, graveur et artificier lorrain, né à Harancourt, près de Nancy, en 1596, mort à Nancy en 1647. Son père était un des ingénieurs chargés par le duc Charles III de Lorraine de fortifier Nancy. Il s'exerça avec succès dans l'art de la gravure, fonda, en 1620, une imprimerie à Pont-à-Mousson, perdit son brevet en 1628, pour avoir imprimé sans la permission du recteur un ouvrage de Jean Hordal, professeur de droit, continua alors à s'adonner à la gravure et prit le titre de maître des feux artificiels du duc de Lorraine. Hanzelet était très-versé dans la connaissance de la pyrotechnie : On a de lui deux ouvrages très-curieux et fort recherchés : *Recueil de plusieurs machines militaires et feux artificiels pour la guerre et récréation, avec l'alphabet de Trittemius par lequel chacun qui sçait escrire peut composer congrûment en latin, aussy le moyen d'escrire la nuit à son amy absent* (Pont-à-Mousson, 1620, in-4°), livre pour lequel il grava lui-même 101 figures et qu'il composa avec Fr. Thybourel, chirurgien de Pont-à-Mousson; *Pyrotechnie de Hanzelet, Lorrain, où sont représentés les plus rares et approuvez secrets des machines et des feux artificiels propres pour assiéger, battre, surprendre et défendre toutes places* (Pont-à-Mousson, 1630, in-4°), avec 136 figures. Dans cet ouvrage, que dom Calmet a cru à tort une réédition du précédent. on trouve la description d'un grand nombre de machines ingénieuses et de pièces d'artillerie curieuses. On y remarque notamment, à la page 193, le modèle de la machine infernale appelée *orgues*, que Fieschi a imitée, vraisemblablement sans le savoir, pour accomplir son attentat. Hanzelet a exécuté de bonnes gravures pour la *Relation journalière du Voyage au Levant*, par H. de Beauvais (Nancy, 1619). et pour le livre intitulé : *Honneurs et applaudissements rendus par le collége de la compagnie de Jésus aux SS. Ignace de Loyola et François Xavier, à raison de leur canonisation* (Pont-à-Mousson, 1623, in-4°).

HAOAXO, rivière d'Ethiopie. Elle prend sa source dans les montagnes de l'Abyssinie, traverse la province d'Adel, baigne la ville de ce nom, et se jette dans le détroit de Bab-el-Mandeb. C'est une des rivières les plus considérables de l'Ethiopie.

HAÔFACH s. m. (a-ô-fach, *h* asp.). Bot. Arbre de la Cochinchine, dont l'écorce est employée par les médecins indigènes.

— **Encycl.** Cet arbre croît sur les montagnes de Bariu, en Cochinchine. L'écorce de l'*haôfach* est très-recherchée par les médecins annamites, qui l'emploient en cas de colique, de diarrhée et de dyssenterie. On s'en sert encore, et on en obtient les plus heureux effets, dans certaines fièvres accompagnées de frissons, sa vertu thérapeutique consistant surtout à ramener la chaleur et à rétablir la transpiration. Le *haôfach* n'est pas la seule plante de Cochinchine dont l'écorce soit utilisée par la médecine; l'écorce du conden jouit des mêmes propriétés que celle du *haôfach*, mais elle est plus spécialement employée contre les coliques et la dyssenterie. On fait, dans ces cas, surtout usage de l'écorce de cette racine.

HAON-LE-CHÂTEL (SAINT-), bourg de France (Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. N.-O. de Roanne; pop. aggl., 709 hab. — pop. tot., 723 hab L'enceinte qui protégeait le bourg au moyen âge subsiste encore en partie; elle est flanquée de dix-sept tours et percée de quatre portes. Ancien château de Boisy, ayant appartenu à Jacques Cœur. Vieilles maisons, dont l'une fut habitée par Charles VII. C'est dans la plaine comprise entre Saint-Haon-le-Châtel et Roanne que, selon la tradition, César remporta sur les Ségusiens la victoire qui le rendit maître de tout le pays environnant.

HAOURAN, plateau montueux de la Turquie d'Asie, à l'E. du Jourdain et au S. de Damas. Cette contrée, couverte de ruines, et habitée seulement par quelques tribus pastorales, fut une des plus belles et des plus populeuses provinces de la Syrie romaine. La domination turque en a consommé la ruine, que l'invasion arabe avait commencée.

HAOUSSA s. m. (a-ou-sa; *h* asp.). Linguist. Idiome africain, parlé chez les Haoussas, nègres qui habitent entre Tombouctou et Bornou. ‖ On écrit aussi HAUSSA.

— **Encycl.** Linguist. Le *haoussa* ou *haussa* est un idiome africain parlé dans une grande partie des pays nègres, depuis Tombouctou jusqu'à Bornou. Les Haoussas, ainsi que les Tombouctouans, les Bornouans, les Baghermes et les Borgons, sont comptés parmi les nations nègres les plus industrieuses et les plus civilisées. D'après Shabeeny, ils écrivent leur langue de droite à gauche, avec des caractères qui n'ont pas moins de deux centimètres et demi de hauteur, et qui diffèrent beaucoup de l'écriture arabe. Ces mêmes caractères sont en usage à Tombouctou.

Le *haoussa* est en quelque sorte le trait d'union qui rattache les langues de l'Afrique occidentale aux idiomes zingiens et nilotiques. La majorité de ses noms de nombres appartient à la branche orientale de ces derniers idiomes, et notamment à l'agau et au gonga; on y découvre aussi des traits qui lui sont communs avec le galla. Enfin, sous le rapport du système vocal, et par quelques points de son vocabulaire, le *haoussa* offre, d'une part, des analogies avec les langues de la Guinée, tandis que, de l'autre, il rappelle le kanouri et l'idiome des Tibbous, race qui forme comme la transition entre les nègres du Soudan et les Touaregs, et s'avance jusqu'au lac de Tchad. On distingue dans cet idiome deux dialectes principaux, savoir : le *haoussa* propre, parlé dans le royaume de ce nom, et le *kachenah* ou *afnou*, usité dans l'état de Kachenah.

HAOUSSA, vaste contrée de l'intérieur de l'Afrique, dans la Nigritie centrale, à l'O. du Bornou, sur les rives du Niger; cap., Kano. Elle est très-peu connue; on évalue sa population à 40,000 hab. Cette contrée abonde en produits de toute sorte; elle se trouve sous la dépendance des Fellatahs, qui en ont subjugué les habitants primitifs, les *Haoussas*. Ces derniers appartiennent à une race intermédiaire entre les Berbères et les Arabes, mais qui se rapproche davantage de ceux-ci; ils sont mahométans et passent pour être intelligents, actifs, sociables et très-industrieux. Leur langue, la plus harmonieuse, la plus riche et la mieux développée de toutes celles du Soudan, est devenue la langue de tout l'intérieur de l'Afrique septentrionale; elle possède une écriture particulière, qui ressemble à celle des langues sémitiques, mais elle n'a avec celles-ci aucune parenté. Le grand royaume d'Haoussa, ainsi que l'appellent les géographes arabes de la fin du moyen âge, se divisa, à cette époque, en un grand nombre de petits Etats qui, plus tard, furent trop faibles pour résister aux Fellatahs, au commencement du XVIe siècle. Le cheik fellatah Othman fonda en 1802, sur les ruines de tous ces petits Etats haoussas, un puissant royaume fellatah, dont la partie occidentale, sur les bords du Niger. appartint, à sa mort (1816), à son fils Abd-Allahi, tandis que la partie orientale devenait. sous le nom de royaume de Sokoto, le partage de son autre fils, Mohammed-Bello. Le royaume de Sokoto, désigné sous le nom de sultanat d'Haoussa, comprend, avec le gouvernement indépendant d'Adamana, une superficie d'environ 415,000 kilom car. Sa capitale, *Sokoto*, fondée en 1802, et située à quelque distance au sud du Sokoto ou Rima, affluent du Niger, compte encore de 20,000 à 22,000 hab., et est le marché le mieux approvisionné de toute l'Afrique centrale. Le sultan réside aujourd'hui à Wurno, ville de 12,000 hab., fondée en 1831, à 30 kilom. N.-E. de Sokoto, sur une colline située près du Rima.

HAPALANTHE s. m. (a-pa-lan-te — du gr. *hapalos*, délicat; *anthos*, fleur). Bot. Syn. de CALLISIE.

HAPALE s. m. (a-pa-le — du gr. *hapalos*, doux, délicat). Mamm. Nom scientifique du genre ouistiti.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, dont l'espèce type croît au Chili.

HAPALINÉ, ÉE adj. (a-pa-li-né — rad. *hapale*). Mamm. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre hapale ou ouistiti. ‖ On dit aussi HAPALIN, INE.

— s. m. pl. Tribu de quadrumanes, ayant pour type le genre hapale ou ouistiti.

HAPALOPHE s. m. (a-pa-lo-fe — du gr. *hapalos*, doux, délicat; *lophos*, aigrette). Ornith. Section du genre pie-grièche.

HAPALOSTÈPHE s. m. (a-pa-lo-stè-fe — du gr. *hapalos*, délicat; *stephos*, couronne). Bot. Syn. de SOYÉRIE.

HAPALOTE s. m. (a-pa-lo-te — du gr. *hapalos*, doux, délicat; *ous*, *ôtos*, oreille). Mamm. Syn. de CONILURE.

HAPARANDA, ville de Suède, à 6 kilom. O. de Tornéa, sur le golfe de Botnie, près des frontières russes; 800 hab. Port de commerce. A l'époque des solstices d'été, le bateau à vapeur amène, chaque année, un grand nombre de touristes, qui de là gagnent le mont Avasaxa, pour contempler du haut de son sommet le curieux phénomène du soleil visible à l'horizon pendant toute la nuit. Haparanda, dont la fondation ne remonte qu'à 1812, porta pendant quelque temps le nom de Ville de Charles-Jean; ses privilèges, comme ville de commerce, datent de 1842. Industrie presque nulle; exportation de beurre, saumons, bois, et des divers articles propres à la Laponie, tels que pelleteries, potasse, poix, goudron, etc. Un petit chantier établi à Tœrefars sert aux constructions de la flotte marchande. Haparanda forme une annexe de la paroisse du bas Tornea, dont elle partage l'église; elle relève également du ressort judiciaire de cette même paroisse.

HAPDÉ (Jean-Baptiste-Auguste, connu au théâtre sous le nom d'**Augustin**), auteur dramatique et littérateur, né à Paris en 1774, mort dans la même ville en 1839. Il reçut une bonne instruction, fit représenter, en 1794, sur la scène des Jeunes artistes le *Commissionnaire de Saint-Lazare*, drame historique qui eut un certain succès, et il écrivit dès lors pour le théâtre. En 1800, il suspendit ses travaux littéraires, partit pour l'armée du Rhin, fut attaché au quartier général, puis devint secrétaire du général Hédouville et administrateur des hôpitaux militaires. La paix l'ayant ramené à Paris, en 1802, Hapdé recommença à composer des mélodrames et des parades, devint, en 1810, administrateur des Jeux gymniques, théâtre spécialement consacré à la pantomime, lui fournit plusieurs pièces, notamment l'*Homme du Destin*, mais ne put conjurer sa ruine (1812). Pendant la campagne de 1813, Hapdé demanda et obtint la place de directeur des hôpitaux militaires de la grande armée, et publia, en 1814, une brochure in-8°, intitulée : les *Sépulcres de la grande armée* ou *Tableau des hôpitaux militaires pendant la dernière campagne*, dans laquelle il attaquait fortement Bonaparte, qu'il avait jadis platement flagorné. Pendant les Cent-Jours, il s'enfuit en Angleterre. De retour à Paris après le départ de Napoléon, il fut, à dater de cette époque, le champion exalté de la légitimité, qu'il porta aux nues dans divers ouvrages. Louis XVIII se montra reconnaissant, et Hapdé devint successivement membre de la Légion d'honneur, chevalier de l'Eperon d'or du pape, membre de la Société académique de Paris, etc. Ses principaux ouvrages sont, outre les *Sépulcres de la grande armée* : *Deux heures avec Henri IV* ou le *Délassement du bon Français*, recueil historique et anecdotique destiné aux jeunes militaires décorés de la Légion d'honneur (1815, in-8°); l'auteur, ayant ajouté

peu de temps après 48 pages à cet ouvrage, le publia sous ce nouveau titre : le *Panache blanc de Henri IV* ou les *Souvenirs d'un Français; Voyage souterrain* ou *Description des salines de Hallein sur les frontières du Tyrol, près Salzbourg* (1816); *De la propriété dramatique, du plagiat et de l'établissement d'un jury littéraire* (Paris, 1819, in-8°); *Trente mois en une heure* ou *Exposé des faits relatifs à l'attaque en calomnie dirigée par Augustin Hapdé contre Charles Maurice* (1819, in-8°); *Relation historique, heure par heure, des événements funèbres de la nuit du* 13 *février* 1820, d'après des témoins oculaires (1820, in-8°), ouvrage sur la mort du duc de Berry; *Tontine théâtrale* ou *Caisse des pensions de retraite* (1819, in-8°), heureuse idée qui n'a pas fait son chemin; *Expédition et naufrage de La Pérouse* (1829, in-8°), etc. Au théâtre, Hapdé a donné un assez grand nombre de pièces, parmi lesquelles, outre le *Commissionnaire* (1794), nous citerons : la *Prise de Mantoue* ou les *Français en cantonnement*, opéra-comique en 2 actes (Ambigu-Comique, 1797); le *Pauvre aveugle* ou la *Chanson savoyarde*, comédie lyrique en 1 acte (Ambigu, 1797); le *Faux Nicaise* ou la *Fontaine*, opéra-comique en 1 acte (Ambigu, 1797); le *Petit Poucet* ou l'*Orphelin de la forêt*, drame en 5 actes (Théâtre des Jeunes artistes, 1798), pièce qui eut 250 représentations; *Cadet-Roussel misanthrope et Manon repentante*, folie en 1 acte et en prose (Variétés, 1799), imitation burlesque de *Misanthropie et repentir; l'Enfant du mystère* ou les *Amants du* XV[e] *siècle*, pantomime en 3 actes (Théâtre de la Cité, 1800); *Arlequin dans un œuf*, féerie en 3 actes (1803); le *Pont du diable*, mélodrame en 3 actes (Gaîté, 1806), grand succès; *Peau d'âne* ou l'*Ile bleue et la mer jaune*, mélodrame-folie-féerie en 3 actes (Gaîté, 1808); la *Tête de bronze* ou le *Déserteur hongrois*, mélodrame en 3 actes (Gaîté, 1808); le *Colosse de Rhodes* ou le *Tremblement de terre d'Asie*, mélodrame en 3 actes (Gaîté, 1809); l'*Union de Mars et de Flore* ou les *Bosquets de lauriers*, tableaux allégoriques à l'occasion du second mariage de Napoléon (Jeux gymniques, 1810); le *Passage du mont Saint-Bernard*, grand tableau militaire (Jeux gymniques, 1810), faisant partie de la pièce imprimée sous le titre de l'*Homme du destin*; l'*Apothéose du duc de Montebello*, tableaux à grand spectacle (Jeux gymniques, 1810); la *Reine de Persépolis* ou la *Femme et le Malheur*, tableaux en 3 actions à grand spectacle (1810); *Thérèse et Faldoni* ou le *Délire de l'amour* (Lyon, 1809), fait historique en 3 actes et en prose, qui eut un grand succès, le *Berceau de Henri IV à Lyon* ou la *Nymphe de Parthénope*, allégorie mêlée de chants et de danses, composée à l'occasion du passage de la duchesse de Berry; le *Déluge*, mélodr. en 2 actes, précédé d'un prologue intitulé : les *Hommes avant le Déluge*, musique de M. Sergent (Cirque-Olympique, 1830), grand succès.

HAPHÉMÉTRIQUE adj. (a-fé-mé-tri-ke — du gr. *haphê*, toucher; *metron*, mesure). Physiol. Qui sert à mesurer la sensibilité tactile : *Compas* HAPHÉMÉTRIQUE.

HAPHTAROTH s. m. (a-fta-rott; *h* asp.). Relig. Nom donné par les juifs aux fragments choisis des prophètes, qu'on lit dans la synagogue après la lecture de la loi : *Chaque* HAPHTAROTH *est choisi de manière à se rapprocher jusqu'à un certain point du sens de la paraschale qui a été lue auparavant*.

HAPI, fils d'Osiris et génie funéraire dans la mythologie égyptienne. Hapi était, avec ses deux frères Amset et Tiou-Mantew, chargé de veiller à la conservation des principaux viscères de l'homme.

HAPI, vrai nom du bœuf Apis. V. ce mot.

HAPLANTHE s. m. (a-plan-te — du gr. *haploos*, simple; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des acanthacées, tribu des andrographidées, dont l'espèce type croît dans l'Inde.

HAPLOCARPHE s. f. (a-plo-kar-fe — du gr. *haploos*, simple; *karphê*, fétu). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des carduacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

HAPLOCÈLE s. m. (a-plo-sè-le — du gr. *haploos*, simple; *koilos*, creux). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féronies, dont l'espèce type habite l'Amérique du Nord.

HAPLODON s. m. (a-plo-don — du gr. *haploos*, simple; *odous*, *odontos*, dent). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, voisin des lapins.

HAPLOGÉNIE s. f. (a-plo-jé-ni — du gr. *haploos*, simple; *geneia*, joue). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la tribu des fourmis-lions, voisin des ascalaphes, et comprenant quelques espèces qui habitent l'Amérique.

HAPLOHYMÉNION s. m. (a-plo-i-mé-ni-on — du gr. *haploos*, simple; *humenion*, membrane). Bot. Syn. de LEPTOHYMÉNION, genre de cryptogames.

HAPLOLOPHE s. m. (a-plo-lo-fe — du gr. *haploos*, simple; *lophos*, aigrette). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des bignoniacées, tribu des bignoniées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Brésil.

HAPLOMITRION s. m. (a-plo-mi-tri-on — du gr. *haploos*, simple; *mitrion*, bandeau). Bot. Genre d'hépatiques, dont l'espèce type croît sur les Alpes.

HAPLOPAPPE s. m. (a-plo-pa-pe — du gr. *haploos*, simple; *pappos*, aigrette). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant une trentaine d'espèces qui croissent en Amérique.

HAPLOPE s. m. (a-plo-pe — du gr. *haploos*, simple; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des charançons, comprenant deux espèces qui vivent au Brésil. ‖ Genre d'insectes orthoptères formé aux dépens des phasmes : *Les* HAPLOPES *sont surtout caractérisés par la présence d'ocelles*. (Blanchard.)

HAPLOPÉRISTOMÉ, ÉE adj. (a-plo-pé-ri-sto-mé — du gr. *haploos*, simple, et de *péristome*). Bot. Se dit des mousses qui sont munies d'un péristome simple. ‖ On dit quelquefois HAPLOPÉRISTOMATE.

HAPLOPÉTALE adj. (a-plo-pé-ta-le — du gr. *haploos*, simple, et de *pétale*). Bot. Se dit des plantes dont la corolle n'est formée que d'un seul pétale.

HAPLOPHYLLE s. m. (a-plo-fi-le — du gr. *haploos*, simple; *phullon*, feuille). Bot. Genre de plantes de la famille des rutacées, comprenant plusieurs espèces qui habitent le midi de l'Europe et les régions tempérées de l'Asie.

HAPLOSTELLE s. f. (a-plo-stè-le — du gr. *haploos*, simple; *stellô*, je revêts) Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, qui habite la Mauritanie.

HAPLOSTÈPHE s. m. (a-plo-stè-fe — du gr. *haploos*, simple; *stephê*, bandelette). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des vernoniées, dont l'espèce type croît au Brésil.

HAPLOSTYLE s. m. (a-plo-sti-le — du gr. *haploos*, simple, et de *style*). Bot. Genre de plantes de la famille des cypéracées, tribu des rhynchosporées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Inde et l'Amérique tropicale.

HAPLOTAXIS s. m. (a-plo-ta-ksiss — du gr. *haploos*, simple; *taxis*, rang). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des carduacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

HAPLOTHRIPS s. m. (a-plo-trips — du gr. *haploos*, simple, et de *thrips*, genre d'insectes) Entom. Genre d'insectes thysanoptères, tribu des tripsiens, réuni aujourd'hui au genre phéothrips.

HAPLOTHRIQUE s m. (a-plo-tri-ke — du gr. *haploos*, simple; *thrix*, cheveu). Bot. Genre de champignons.

HAPLOTOMIE s. f. (a-plo-to-mî — du gr. *haploos*, simple; *tomê*, section). Chir Incision simple.

HAPLURE s. m. (a-plu-re — du gr. *haploos*, simple; *oura*, queue). Entom. Syn. d'HAPLOPE.

HAPPANT, ANTE adj. (a-pan, an-te; *h* asp. — rad. *happer*). Qui happe, qui s'attache à la langue : *Argile* HAPPANTE.

HAPPE s f. (a-pe, *h* asp. — rad. *happer*). Techn. Espèce de crampon qui sert à lier ensemble deux pierres ou deux pièces de bois. ‖ Tenaille de fondeur servant à retirer le creuset du feu. ‖ Presse à main. ‖ Outil dont le luthier se sert pour tenir les pièces qu'il veut travailler ou assembler. ‖ Anse d'un chaudron, d'une chaudière. ‖ Demi-cercle en fer dont on garnit chaque bout d'un essieu pour en empêcher l'usure.

— Agric. Cheville servant à arrêter la chaîne qui joint le timon de la charrue aux roues.

HAPPE-FOIE s. m. Ornith. Espèce de cormoran très-avide de foie de morue. ‖ Pl. HAPPE-FOIE.

HAPPELOURDE s. f. (a-pe-lour-de; *h* asp. — de *happer* et *lourd*, qui a signifié lourdaud, c'est-à-dire *attrape-nigaud*). Pierre fausse, qui a l'apparence, l'éclat d'une pierre précieuse :

Tout est fin diamant aux mains d'un habile homme,
Tout devient *happelourde* entre les mains d'un sot.
LA FONTAINE.

HAPPEMENT s m. (a-pe-man; *h* asp. — rad. *happer*). Action de happer, adhérence de certains objets sur la langue.

HAPPER v. a. ou tr. (a-pé; *h* asp. — quelques-uns tirent ce mot du hollandais *happen*, mordre, dont le sens convient assez; mais c'est plutôt une onomatopée tirée du bruit de la bouche qui saisit, qui happe). Saisir en ouvrant puis refermant brusquement la bouche, la gueule, le bec : HAPPER *un morceau de viande. L'hirondelle se nourrit de mouches qu'elle* HAPPE *au vol*. (J. Macé.) *Chez les Chinois, les loutres sont dressées à chasser de compagnie, à attaquer, à poursuivre, à* HAPPER *le poisson*. (Toussenel.)

— Par ext. Saisir, arrêter avec quelque violence : *Des gendarmes qui* HAPPENT *un malfaiteur. Ce qui est plus drôle, ce sont des espèces d'argousins apostés en vedette par les maîtres des hôtels pour* HAPPER *le voyageur au passage*. (Th. Gaut.).

— v. n. ou intr. Minér. *Happer à la langue*, S'y attacher, s'y coller, en parlant de certains minéraux.

— Techn. Adhérer sur les surfaces, en parlant des feuilles d'or.

— **Syn. Happer, attraper, gripper.** V. ATTRAPER.

HAPSAL, ville de Russie. V. HABSAL.

HAPTODÈRE s. m. (a-pto-dè-re; *h* asp.—du gr. *haptô*, je touche; *derê*, cou) Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamérés, de la famille des carabiques, tribu des féronies, comprenant deux espèces qui habitent l'Europe centrale.

HAPTOGÈNE adj. (a-pto-jè-ne; *h* asp. — du gr. *haptô*, je touche; *gennaô*, j'engendre). Chim. Se dit d'une pellicule ou membrane qui se forme autour d'un globule d'albumine mis en contact avec une graisse liquide.

HAQUE s. f. (a-ke; *h* asp.). Pêche. Manière de saler et de préparer les harengs destinés à servir d'amorce : *Harengs à la* HAQUE.

HAQUENÉE s. f. (a-ke-né — de l'allem. *hacke*, cheval, et de l'angl. *nag*, bidet). Jument de moyenne taille, allant ordinairement à l'amble et facile au montoir : *Il était établi par le cérémonial romain que l'empereur devait se prosterner devant le pape, lui baiser les pieds et conduire la* HAQUENÉE *blanche du saint-père par la bride, l'espace de neuf pas romains*. (Volt.)

— Fig. Dada, chose sur laquelle on est à cheval, dont on se sert habituellement. *La presse, cette vieille* HAQUENÉE *de toutes les médiocrités présomptueuses*. (Proudh.)

— Manége. *Aller à la haquenée*, Aller à l'amble.

— Hist. Tribut consistant en une haquenée blanche, que les rois d'Espagne devaient donner chaque année au saint-siége, en leur qualité de rois de Naples. L'origine de ce bizarre tribut remontait au pontificat de Sixte IV. Ce pape l'avait imposé à Ferdinand, roi de Naples, et à ses successeurs, en échange de la remise d'un cens annuel que la couronne napolitaine était alors tenue de payer aux pontifes de Rome.

HAQUET s. m. (a-kè; *h* asp.). Espèce de charrette longue et étroite, sans ridelles sur laquelle on transporte des tonneaux, des caisses, des ballots : *Charger une pièce de vin sur un* HAQUET. *Le corps de Valazé venait d'être enlevé du petit* HAQUET *qui l'avait conduit, pour être transporté sur un brancard placé au-dessus de l'échafaud*. (Ch. Nodier.)

Mets tes ballots sur le *haquet*,
Puis attelle le bourriquet.
LA FONTAINE.

— **Encycl.** Le *haquet* est la charrette dont on se sert le plus ordinairement pour transporter les tonneaux de vin. Les brancards, plus longs que dans les charrettes communes sont reliés aux limons par un axe transversal autour duquel les uns et les autres peuvent tourner librement, avec cette différence toutefois que les deux brancards sont toujours solidaires, tandis que les deux limons peuvent être indépendants. La mobilité relative des deux systèmes permet d'abaisser les deux brancards, en les faisant tourner sur l'essieu, de façon qu'ils touchent le sol par leurs extrémités postérieures et forment ainsi un plan incliné sur lequel on pourra faire monter ou descendre les fardeaux Les limons se relèvent alors le long de l'arrière-train du cheval, sans qu'il soit besoin de dételer. Les limons portent, dans le voisinage de l'axe par lequel ils se relient aux brancards, un treuil sur lequel s'enroule une corde destinée à tirer le long du plan incliné les fardeaux que l'on veut charger sur la voiture De longs bras de levier, implantés dans l'arbre du treuil, et contenus dans un plan voisin de celui d'une des roues, permettent au conducteur de faire à lui seul les chargements les plus considérables, en se suspendant alternativement à chacun de ces leviers et s'arc-boutant au besoin par les pieds contre la roue placée en face. La corde qui a servi à faire monter les fardeaux sur le plan incliné formé par les brancards sert encore, durant le transport, à maintenir ces fardeaux convenablement serrés les uns contre les autres A cet effet, quand le chargement est terminé et que la corde est bien tendue, on fixe au limon le levier qui est le plus voisin. Supposons que, lorsque les brancards sont abaissés, ils fassent avec l'horizon un angle ayant pour sinus un quart, la tension de la corde devra être le quart du poids du corps à faire monter; d'autre part, si le bras du levier a une longueur décuple de celle du rayon du tour, la force déployée par l'homme ne sera que le dixième de la tension de la corde ou la quarantième partie du poids du corps à charger. Il suffira donc d'un effort de 50 kilogrammes pour faire monter un poids de 2,000 kilogrammes. Le *haquet* a été imaginé par Pascal.

HAQUETIER s. m. (a-ke-tié; *h* asp. — rad. *haquet*). Voiturier qui conduit un haquet.

HAQUIN, ou **HAGUIN**, ou **HAKAN**, nom de plusieurs *jarls* ou rois de Norvége, qui sont : HAQUIN I[er], né en 915, mort en 961. Il fut élevé en Angleterre dans la foi chrétienne, fut exclu de l'héritage paternel par son frère Eric, qu'il détrôna en 936, fit des efforts pour introduire en Norvége la civilisation un peu moins barbare de l'Angleterre, mais échoua dans ses tentatives pour établir le christianisme à la place de l'idolâtrie odinique. Il périt dans un combat contre les fils d'Eric. — HAQUIN II, né en 1060, mort en 1095. Il régna dans la Norvége septentrionale après la mort d'Olof en 1095, et fit la guerre avec Magnus, roi de la Norvége méridionale. — HAQUIN III, surnommé *Herdebred* (aux larges épaules), né en 1147, mort en 1172. A l'âge de dix ans, il succéda à son oncle Egstein, roi de la partie septentrionale de la Norvége, y réunit la partie méridionale en 1171, après la mort d'Inge, jarl de cette région, et périt dans un combat naval contre les Danois. — HAQUIN IV, mort en 1204, succéda en 1202 à son père Sverres. Il apaisa les discordes civiles qui ensanglantaient le royaume, encouragea le commerce et l'agriculture, et mourut subitement, empoisonné, croit-on, par sa belle-mère. — HAQUIN V, dit *Galin*, neveu du précédent, mort en 1214. Nommé en 1204 régent de Norvége pendant la minorité de Guttorm, il s'efforça de prendre la couronne après la mort de ce jeune prince (1205); mais il dut la laisser bientôt à son frère utérin, Inge II Bardson, avec qui il conclut, en 1213, une convention par laquelle il était appelé à lui succéder et dont il ne put profiter. Beaucoup d'historiens ne le comprennent pas dans la série des rois de Norvége. — HAQUIN V ou VI, surnommé *Gamle* (le Vieux), né en 1204, mort en 1262, était fils naturel d'Haquin IV. Il monta sur le trône à l'âge de treize ans, après la mort d'Inge II. Le commencement de son règne fut ensanglanté par des luttes contre son compétiteur Skule et contre l'aristocratie laïque et ecclésiastique. Affermi sur son trône, il s'efforça de réparer les maux de la guerre civile par des lois plus régulières, et contracta quelques alliances avec les princes du continent. Néanmoins, le pape Innocent IV, qui lui envoya un légat pour le couronner, ne put l'entraîner dans la croisade que tentait saint Louis. Il soumit le Groenland, l'Islande et les Orcades. Son règne est l'époque la plus brillante de la monarchie norvégienne. — HAQUIN VI ou VII, mort en 1319. Il partagea le pouvoir avec son frère Eric, à partir de 1280, mais ne prit le titre de roi qu'après la mort de celui-ci en 1299. Il fit la guerre contre le Danemark jusqu'en 1308, époque où il fit la paix avec le roi de ce pays pour pouvoir tourner ses armes contre la Suède. Cette seconde guerre se termina en 1310. Avec Haquin s'éteignit la race de Harald Haarfager qui, depuis 863, régnait sur la Norvége. — HAQUIN VII ou VIII, fils de Magnus Ericson, régna de 1343 à 1380. Il intervint dans les troubles qui déchiraient la Suède, et se fit élire roi de ce pays, réunissant de nouveau pour un moment les deux couronnes. Mais il manqua à ses engagements envers les Suédois, et ceux-ci se révoltèrent et lui opposèrent Albert de Mecklembourg, qui fut définitivement reconnu comme roi de Suède, après une guerre sanglante. Olof, fils d'Haquin, fut le dernier roi de l'illustre maison des Folkunges.

HAQUIN, le Mauvais, jarl de Norvége, bien qu'il n'ait pas porté ce titre, mort en 995. Il obtint du roi de Danemark, Harald *à la dent bleue*, une flotte avec laquelle il s'empara d'une partie de la Norvége, gouverna le pays conquis comme vassal d'Harald, rétablit le culte des anciennes divinités scandinaves et, lorsqu'il crut son pouvoir suffisamment affermi, se proclama souverain indépendant. Haquin repoussa plusieurs expéditions danoises envoyées pour le soumettre, mais excita par sa tyrannie une révolte parmi les Norvégiens, fut renversé par Olof ou Olaüs I[er] et périt assassiné.

HAR (*le Suprême*), un des surnoms d'Odin, le père des dieux scandinaves. Sous ce nom, Odin fait partie de cette trinité qu'on retrouve dans presque toutes les mythologies. *Har*, *Jafnhar* et *Thridis* sont les trois formes diverses sous lesquelles Odin se manifeste. Brahma, Vishnou, Siva dans l'Inde; Jupiter, Neptune et Pluton dans la Grèce; le Père, le Fils et le Saint-Esprit dans nos religions modernes, prouvent que le dogme de la trinité a été de tout temps la base de la plupart des théologies. Le mot *har*, *herus* en latin, ἥρως en grec, *hara* en sanscrit, *har*, *erels*, *rik* en vieux germain, se dit aujourd'hui encore *herr* en Allemagne, et signifie *seigneur* ou *maître*.

HARABURDA (Michel), diplomate polonais qui vivait dans la seconde moitié du XVI[e] siècle. Après la mort de Sigismond-Auguste, roi de Pologne, en 1573, il fut envoyé en Russie pour offrir la couronne au fils d'Ivan IV, à la condition qu'il embrasserait le catholicisme. Cette négociation échoua, et ce fut Henri de Valois (depuis Henri III de France) qui fut élu. Haraburda a écrit une relation de ces faits, laquelle a été publiée dans les *Historica Russiæ monumenta* (Saint-Pétersbourg, 1841).

HARAFORAS, ARAFOURAS ou **ALFORIAS**, race indigène qui peuple plusieurs des îles de l'archipel Indien, et qui a donné son nom à la mer située entre le détroit de Torres, l'Australie et l'île de Timor. Les Haraforas habitent des régions séparées par de grandes distances, telles que Célèbes, les Moluques, Magindanao et vraisemblablement l'intérieur de la Nouvelle-Guinée; mais on n'en trouve ni à Bornéo ni dans les îles de la Sonde propro-

ment dites. Quoique ayant le teint d'un brun sale, ils offrent, dans leur type général, beaucoup des caractères du type nègre ; ils ne doivent pas être confondus avec les Papouas, dont ils diffèrent complétement par la forme de leur crâne et par leurs longs cheveux plats. Ainsi que le prouve surtout leur langue, qui se divise, il est vrai, en une foule de dialectes, ils appartiennent plutôt à la grande famille malaise, et ils sont démeurés fort au-dessous de leurs congénères sous le triple rapport de l'intelligence, des mœurs et de la civilisation. Dans plusieurs îles, ils se sont croisés avec d'autres races malaises et ont ainsi produit les types les plus variés. Les plus connus sont les Haraforas de race pure, qui habitent la langue de terre située à l'extrémité N.-E. de Célèbes, et qui passent pour les habitants primitifs du Manahassa, dont ils forment la population dominante. Ils s'y livrent à l'agriculture, cultivent, pour le compte du gouvernement hollandais, des plantations de café, construisent des routes et des ponts, et élèvent des maisons d'une architecture relativement remarquable. Leur religion est le polythéisme ; cependant, depuis quelques années, des missionnaires se sont établis parmi eux, et, en 1860, on comptait dans le Manahassa 61,199 chrétiens. On a peu de renseignements sur les Haraforas de Ternate, d'Amboine et de Ceram, où ils constituent cependant l'élément principal de la population. Autrefois on prenait pour des Haraforas les Endamènes, qui habitent l'intérieur de la Nouvelle-Guinée ; mais des recherches récentes ont prouvé qu'ils appartenaient à la race des Papouas, dont leur type présente, du reste, tous les traits caractéristiques.

HARAÏRI (Soliman AL-), savant arabe, né à Tunis en 1824. Il étudia fort jeune les sciences et la médecine, et fit preuve d'une telle vivacité d'intelligence que, dès l'âge de quinze ans, il était chargé d'enseigner les mathématiques dans la grande mosquée de sa ville natale. Par la suite, il devint notaire arabe sous la juridiction du bey, fut chargé, en 1844, de donner des leçons aux élèves interprètes du consulat de France à Tunis, et reçut, l'année suivante, le titre de secrétaire arabe de cette légation. Depuis lors, Al-Haraïri a fait un voyage à Paris, pour étudier à fond la langue française et se familiariser avec la connaissance des sciences européennes. Il s'est attaché à communiquer aux Arabes le fruit de son savoir, en traduisant pour eux plusieurs ouvrages français. Nous citerons notamment la traduction des *Fables* de La Fontaine, de l'*Anatomie* d'Auzoux, de l'*Economie politique* de Blanqui, de la *Grammaire française* de Lhomond (1857), du *Manuel de santé* de Raspail, de plusieurs volumes de l'*Univers pittoresque*, etc. On a de lui, en outre, un travail sur le choléra, intitulé : *Audjalah*, et une traduction du code pénal français, à l'usage des magistrats indigènes de l'Algérie.

HARALD, nom de huit rois de Danemark, dont les quatre premiers appartiennent à une époque légendaire, et sur lesquels on manque de certitude historique. Les quatre autres sont : HARALD V, dit *Klaak*, mort vers 863. Il commença à régner sur le Jutland méridional vers 819, chassa son compétiteur, le pirate Regnier Lodbrog, qui, quelque temps après, le contraignit à abandonner son royaume ; Harald se réfugia alors auprès de l'empereur Louis. Pour plaire à ce prince, il se fit baptiser (816) et obtint de lui des secours, au moyen desquels il reconquit son royaume. Mais l'introduction de missionnaires en Danemark mécontenta ses sujets Forcé pour la seconde fois de quitter ses Etats, il alla habiter la Frise, et y fut tué par des comtes francs, qui le soupçonnaient de complicité avec les pirates du Nord. — HARALD VI, dit *Blaatand* (à la dent bleue), roi de Danemark, né vers 910, mort en 985. Chargé, du vivant de son père, du gouvernement d'une partie du Danemark, suivant l'usage des princes scandinaves, il avait exercé la piraterie ; il continua de l'exercer sur le trône. Il vint en Normandie au secours du duc Richard, attaqué par le roi de France, s'empara par trahison de Louis d'Outre-Mer, et le livra à Hugues le Grand. Vaincu dans un combat par l'empereur Othon, il fut contraint d'embrasser le christianisme. En 963, le duc de Normandie eut encore recours à lui pour se défendre contre le roi de France Il lui envoya une nuée de pirates normands, qui remontèrent la Seine et commirent de telles dévastations, qu'il ne resta plus dans le pays, dit Guillaume de Jumiéges, « un dogue qui pût aboyer à l'ennemi. » Détrôné plusieurs fois par son fils Suénon, il fut à la fin tué d'un coup de flèche par un partisan de ce dernier. — HARALD VII, roi de Danemark, petit-fils du précédent, mort vers 1016 Il gouverna le pays pendant que son père, Suénon Ier, dirigeait une expédition en Angleterre. A la mort de ce dernier, vers 1014, il monta sur le trône avec son frère Canut, et mourut au moment où il allait faire la guerre dans la Grande-Bretagne. — HARALD VIII, dit *Hein* (Pierre molle), roi de Danemark, mort en 1080, succéda, après un interrègne, à son père Suénon II, en 1075. Il réforma les lois, abolit le combat judiciaire, mais se rendit méprisable par sa faiblesse, et finit par se retirer dans le couvent de Dalby (Scanie), où il mourut.

HARALD Ier, dit **Haarfager** (*à la belle chevelure*), roi de Norvége, né vers 850, mort en 930. Il fut le premier jarl qui réunit toute la Norvége sous sa domination. Les *Sagas* sont pleines de ses exploits. Héritier du Nordenfield et de quelques autres districts, il avait fait le vœu de ne plus couper sa chevelure jusqu'au moment où il aurait soumis toute la contrée, et la garda en effet jusqu'à la bataille navale d'Hafursfiord, où il avait eu à combattre la confédération de tous les *jarls*, les *herses*, les *konungs*, toute la féodalité norvégienne enfin, et dont le succès le rendit le plus puissant des rois scandinaves (885). Les vaincus se répandirent dans les îles et les mers du Nord, qu'ils infestèrent de leurs pirateries. Harald les poursuivit dans leurs repaires, conquit les Orcades, les Hébrides, et leur donna pour gouverneur le père du célèbre Rollon. A l'intérieur, il réprima le brigandage des nobles, rendit quelques règlements utiles, et, suivant la coutume des héros du Nord, envoya celui de ses nombreux fils auquel il destinait son héritage courir les mers comme pirate, pour le préparer aux devoirs de la royauté. Il le présenta ensuite devant le *thing* (assemblée) des grands de la nation et le fit reconnaître comme son successeur. Sa volonté fut respectée, et l'œuvre d'unité de ce Louis XI scandinave fut définitivement consommée.

HARALD II, dit **Graafeld** (*à la pélisse grise*), roi de Norvége, petit-fils du précédent, mort assassiné en 977. Après la mort d'Haquin Ier, qui s'était emparé de la Norvége, Harald chercha à recouvrer le trône occupé jadis par son père Eric, trouva une assez vive opposition dans les jarls, vainquit plusieurs d'entre eux, força Haquin, jarl de la Norvége septentrionale, à s'enfuir en Danemark, et fut assassiné par ce dernier.

HARALD III, dit **Hardrade** (le *Sévère*), roi de Norvége, fils de Sigurd, mort en 1066. Après la bataille où son père perdit la vie et le trône (1030), il se retira à Constantinople, s'enrôla dans la garde impériale des Varègues ou Varangiens, ses compatriotes, prit part à diverses expéditions sur les côtes de Sicile et d'Afrique, et fit ensuite, avec ses Normands Varègues, des conquêtes pour son propre compte. Les trésors qu'il avait amassés à ce double métier de mercenaire et de pirate lui fournirent les moyens de dépouiller d'une partie de la Norvége son neveu Magnus, dont la mort le laissa bientôt maître de tout le royaume (1047). Il mourut percé d'une flèche, dans une descente qu'il fit en Angleterre.

HARALD IV, roi de Norvége, mort en 1139. Il se fit passer pour un fils naturel de Magnus III, et, après la mort du roi Sigurd Ier (1130), il disputa le trône à Magnus, fils de ce dernier, partagea le pouvoir avec lui, puis le détrôna et le jeta dans un couvent, après l'avoir fait mutiler. Devenu seul roi en 1135, il laissa ravager ses Etats par des pirates vandales et fut assassiné à Bergen par un autre prétendu fils de Magnus III.

HARAM s. m. (a-ramm ; *h* asp.). Voile de soie dont les femmes mauresques se couvrent la figure.

HARAMBURE (Louis-François-Alexandre, baron D'), général français, né à Preuilly (Touraine) en 1742, mort à Tours en 1828. Entré au service en 1757, il prit part à la guerre de Sept ans, devint colonel en 1771, maréchal de camp en 1788, fut élu l'année suivante, par le bailliage de Tours, député aux états généraux, et, bien qu'il appartînt à une famille noble, embrassa avec ardeur les idées nouvelles. Un des premiers, Harambure se joignit aux représentants du tiers ; il soutint, lors de la discussion relative au droit de paix et de guerre, que ce droit ne devait pas être laissé au roi d'une façon permanente, mais renouvelé par une délégation à chaque législature, et vota presque constamment avec la gauche jusqu'au mois de juin 1790, époque où il combattit vivement les décrets qui abolissaient la noblesse et les différents ordres de chevalerie. A l'expiration de son mandat de député, le baron d'Harambure reçut un commandement à l'armée du Rhin, fut nommé général de division en 1792, succéda dans le commandement en chef à Luckner, fit acte d'adhésion à la révolution du 10 août, mais n'en fut pas moins remplacé dans son commandement par Kellermann, peu de temps avant la bataille de Valmy. Ayant reçu, au sujet de la mort du roi, une déclaration de Monsieur (depuis Louis XVIII), il lui donna une sorte de valeur légale en la faisant transcrire sur les registres de la municipalité de Neuf-Brisach. Destitué et décrété d'accusation pour ce fait, il comparut devant le tribunal révolutionnaire, qui l'acquitta. Il crut alors devoir promettre publiquement de verser son sang pour la cause républicaine. Toutefois, il ne fut pas rétabli dans ses fonctions et vécut depuis lors dans la retraite. En 1814, Louis XVIII le nomma président du collége électoral de Loches et commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Il remplit ses nouvelles fonctions à la grande satisfaction du parti légitimiste. On a de lui : *Eléments de cavalerie* (Paris, 1791), ouvrage estimé ; *Opinion pour l'instruction des troupes à cheval* (Paris, 1817), rééditée avec des *Principes élémentaires sur l'équitation et l'exécution des principales manœuvres de l'ordonnance* (1821).

HARANGUE s. f. (a-ran-ghe ; *h* asp. — du germanique : ancien haut allemand *hring*, cercle, assemblée ; anglo-saxon *hring*, *hrincg* ; allemand moderne *ring*, cercle, anneau, l'aspirée initiale *h*, souvent placée devant *r* dans les anciens idiomes, étant constamment supprimée dans les modernes. Les étymologistes rattachent l'ancien haut allemand *hring* au sanscrit *cakra*, roue, cercle ; persan *carch*, *carchah*, roue ; grec *kuklos*, cercle, et, comme en persan, par métathèse *kirkos*, latin *circus*, cymrique *cylch* et *cyrch*, etc. Le primitif germanique d'où nous est venu *harangue* signifiait donc proprement cercle ; il se prenait également pour un lieu où beaucoup de personnes se trouvent réunies pour voir, pour entendre, pour combattre. « C'était, dit Chevallet, une assemblée de spectateurs ou d'auditeurs, un tribunal, etc., ou bien une lice, une arène, un champ clos. En français, *cercle* s'emploie aussi pour désigner certaines réunions d'hommes. Le latin *concio*, qui désignait proprement une assemblée, se prenait également pour discours tenu devant une assemblée, discours prononcé en public, harangue. En basse latinité *harenga*, en langue d'oc *arengua*, en espagnol et en portugais *arenga*, signifient aussi discours public »). Discours adressé publiquement à un souverain, à un personnage important, à une assemblée, à une armée : *Adresser une* HARANGUE *à ses soldats. A la majesté des* HARANGUES *de Cicéron, on reconnaît une parole qui est maîtresse des affaires du monde.* (Ozanam.)

Notre temps nous est cher, courte *harangue* aux
[grands.
DANCOURT.

Un loup quelque peu clerc prouva, par sa *harangue*,
Qu'il fallait dévouer ce maudit animal.
LA FONTAINE.

Qu'une femme parle sans langue,
Et fasse même une *harangue*,
Je le crois bien ;
Qu'ayant une langue, au contraire,
Une femme puisse se taire,
Je n'en crois rien.
***

— Par ext. Discours ennuyeux, remontrance fatigante : *Il leur fit là-dessus une longue* HARANGUE.

— **Syn. Harangue, discours, oraison.** V. DISCOURS.

— **Encycl.** Nous entendons ici par *harangue* le discours officiel qu'un membre quelconque de l'autorité municipale ou autre, ceint ou non d'une écharpe blanche ou tricolore, débite d'une voix plus ou moins nasillarde à un personnage de plus ou moins de distinction, dans une circonstance plus ou moins solennelle, telle que l'inauguration d'un monument, d'une institution, et surtout l'entrée dudit personnage dans une ville qui se met en fête pour le recevoir. Nous ne croyons pas qu'il existe un genre, nous ne dirons certes pas d'éloquence, mais de verbiage insipide, où la banalité soit plus de rigueur. Son propre domaine, c'est la *harangue* ; elle s'y pavane sous des décors fastidieux, elle s'y épanouit en fleurs de rhétorique qui exhalent une odeur de vulnéraire suisse, elle s'y déploie en phrases creuses, en louanges outrecuidantes et ridicules, en mensonges effrontés, qui devraient faire rougir jusqu'à la pointe les oreilles de celui au nez duquel on fait brûler ce grossier encens. Eh bien, non, il le savoure, il s'en délecte ; il croit — qu'on nous pardonne cette expression — il croit que *c'est arrivé* ; et le voilà qui se rengorge aux belles périodes qu'on lui débite. Si c'est un roi, un souverain quelconque, l'orateur ne manque pas d'exalter sa prudence, sa sagesse, sa bonté, sa justice, sa profonde prévoyance politique, son amour pour le pauvre peuple, son affabilité, sa générosité, son dévouement à la nation, que sais-je ? Si peu que nous aurions l'honneur d'être maire ou préfet, nous en trouverions ma foi bien d'autres ! Et si ledit monarque a seulement remporté une victoire, oh ! alors, le lyrisme n'a plus de bornes ; ses cheveux, s'il lui en reste, disparaissent sous les lauriers ; le harangueur lui ouvre à deux battants les portes du temple de Mémoire et inscrit son nom d'office au fronton du Panthéon ; Alexandre, Annibal, Scipion, César sont à peine dignes de délier les cordons de ses augustes souliers. Durant le cours de toutes ces sottises, celui au profit duquel elles se débitent sourit d'un air protecteur ou prend un air pénétré, et finit par dire qu'il est heureux de ces manifestations si franches, si spontanées, de cet empressement des populations à venir à sa rencontre. Pauvre homme, qui ne se doute même pas qu'il y aurait tout autant de monde, et peut-être plus encore, si on le menait à l'échafaud ! Cromwell le savait bien, lui, et il ne faisait aucune difficulté de le reconnaître. Comme un de ses courtisans — car il en avait, cette engeance se faufile partout — comme un de ses courtisans lui faisait remarquer l'empressement du peuple de Londres autour de sa voiture, le Protecteur sourit amèrement : « Vous verriez bien autre chose, dit-il, si l'on me conduisait à Whitehall. » Il n'ignorait pas, ou il ne feignait pas d'ignorer que la *foule enthousiaste* (style officiel) n'est tout simplement que la *foule des badauds* (style naturel) qui se presse sur le passage d'un roi comme elle le ferait pour la première curiosité venue, une girafe, un éléphant blanc, un veau à deux têtes, une femme à barbe, peu importe. Et puis, il y a les casques de l'escorte, les plumets de l'état-major, enfin tout l'attirail qui fait que la badauderie s'échelonne avidement sur la route que doit parcourir le bœuf gras.

Nous ne connaissons pas de supplice pareil à celui d'un malheureux que sa position oblige à composer une *harangue* pompeuse dont il ne croit pas un mot, et à la déclamer d'un air convaincu, d'un ton pénétré, avec plusieurs bémols à la clef. Notre humble avis est que le débit de ces sortes de discours devrait être confié à un comédien de talent, qui se trouverait là dans son élément naturel. Nous croyons cependant que, pour un homme d'esprit, la digestion de toutes ces fadaises qu'on le force à avaler doit être un supplice plus intolérable encore, et nous en croyons sans peine Henri IV, qui disait à ses courtisans, en leur faisant remarquer combien il avait de cheveux blancs : « En vérité, ce sont les *harangues* que l'on m'a débitées depuis mon avénement à la couronne qui m'ont fait blanchir comme vous voyez. » Aussi est-il arrivé quelquefois que harangueurs et harangués ont su s'alléger cette corvée par quelque habile détour, qui fait honneur à leur imagination, à leur franchise ou à leur caractère. Nous n'avons pas voulu donner à nos lecteurs des modèles du premier genre, dans la crainte de leur causer des nausées ; d'ailleurs, ils n'ont qu'à lire les journaux de tous les temps, depuis le fameux journal de Dangeau ; mais nous allons citer quelques exemples pris parmi ceux qui sortent du cadre vulgaire, et qui ne rappellent pas le style rance de nos maires et de nos préfets.

Nous venons de dire que Henri IV eut à essuyer une foule de *harangues*, et des plus fastidieuses ; mais, quand elles l'ennuyaient par trop, il savait bien rompre en visière à l'orateur. Un jour qu'il faisait son entrée dans une grande ville, le chef de la députation municipale commença ainsi un discours où brillait son érudition : « Sire, Annibal partant de Carthage... » Ce début fit frémir le vainqueur d'Ivry, que talonnait un formidable appétit ; aussi, interrompant le harangueur : « Ventre saint-gris ! lui dit-il, Annibal partant de Carthage avait probablement dîné, et je vais en faire autant. » La belle *harangue* resta sur le carreau.

Un autre jour, passant par une petite ville, il dut s'arrêter devant la députation qui accourait pour le haranguer. L'orateur, ayant commencé son discours, fut irrévérencieusement interrompu par un âne, qui se trouvait à vingt pas de là et qui se mit à braire à gorge déployée. « Messieurs, dit le malin Béarnais, parlez chacun à votre tour ; je ne vous entends pas. »

Le même prince se trouvant à Rouen, le président du parlement se présenta pour lui faire une *harangue*. Mais à peine eut-il commencé, qu'il demeura court. Un courtisan dit alors au roi avec un sang-froid comique : « Sire, Votre Majesté ne doit pas s'étonner de cela : elle sait que les Normands sont sujets à manquer de parole. »

Louis XIV ne fut pas moins harangué que son illustre aïeul, ce qui a également donné lieu à des incidents assez curieux. On connaît la *harangue*, habile dans sa simplicité et sa concision, que fit le maire de Reims à ce prince, faisant son entrée dans la ville en 1668 : « Sire, dit-il au roi en lui présentant des bouteilles de vin et des poires de rousselet sèches, nous apportons à Votre Majesté notre vin, nos poires et nos cœurs ; c'est tout ce que nous avons de meilleur dans notre ville. — A la bonne heure ! s'écria Louis XIV en lui frappant sur l'épaule, voilà comme j'aime les *harangues*. » Il faut croire qu'à cette époque Reims n'était pas encore célèbre par ses biscuits et ses pains d'épice ; sans quoi, ils n'eussent pas manqué de figurer sur le traditionnel plat d'argent.

Dans une autre circonstance, un échevin de Saumur, choisi pour haranguer ce prince, débuta ainsi : « Sire, les habitants de votre bonne ville de Saumur ont tant de joie de voir Votre Majesté, que... que... » Il demeura court. « Oui, sire, continua malignement le duc de Brézé, les habitants de Saumur ont tant de joie de voir Votre Majesté, qu'ils ne peuvent l'exprimer. »

Mais la *harangue* la plus curieuse qui ait été adressée à Louis XIV est la suivante. Le magistrat chargé du discours officiel commença par ces mots : « Sire, les César et les Alexandre... » Puis, troublé par l'imposante majesté du roi, il s'arrêta brusquement et ne put jamais retrouver le fil de son compliment. Louis XIV lui dit alors avec un sourire bienveillant : « Eh bien ! les César et les Alexandre ?... — Eh bien ! n'étaient que des j... f... en comparaison de Votre Majesté, » riposta l'orateur, dont ce jet subit d'éloquence naturelle amusa beaucoup le roi.

De toutes les *harangues* qui se rapportent au règne de Louis XIV, la plus noble, la plus délicate est celle que le duc de Grammont, ambassadeur de ce prince, adressa au roi d'Espagne lorsqu'il lui demanda au nom du roi de France la main de l'infante sa fille ; la guerre venait alors de cesser entre les deux pays. « Sire, dit-il, le roi mon maître vous offre la paix ; » puis, s'inclinant avec une grâce respectueuse devant la princesse : « Et

a vous, madame, son cœur et sa couronne. »

Le maire d'une petite ville ne pouvant venir à bout d'une *harangue* qu'il adressait à Louis XV, le roi, las de le voir se tourmenter et se frapper le front, lui dit : « Finissez en trois mots. — Vive le roi! » s'écria l'orateur, retrouvant à propos sa présence d'esprit.

Napoléon Ier eut aussi ses harangueurs, nous n'avons pas besoin de le dire. En entrant dans une de nos villes du Nord, quelque temps après son mariage avec Marie-Louise, il dut passer sous un arc de triomphe où l'éloquence municipale s'épanouissait dans ce distique écrit en lettres d'or :

> Il n'a pas fait une sottise
> En épousant Marie-Louise.

Napoléon sourit, et, présentant au maire une tabatière enrichie de diamants : « Monsieur le maire, lui dit-il, il paraît que vous cultivez les muses; cela n'est pas défendu par le code. Veuillez accepter cette tabatière, et,

> Quand vous y prendrez une prise,
> Souvenez-vous de Marie-Louise. »

Puisque nous en sommes à Napoléon, rappelons une anecdote assez piquante qui se rapporte à son fils, le roi de Rome. Celui-ci n'avait encore que six mois, lorsqu'une députation, ayant pour chef M. de Sémonville, crut devoir, nous ne savons à quel propos, se mettre en rond autour de son berceau pour le haranguer; ce qui donna lieu à cette épigramme :

> Quand Sémonville harangua
> Le jeune prince dans sa couche :
> « Monsieur, votre discours me touche, »
> Dit le prince en faisant caca;
> Et ça passa de bouche en bouche.

Puisque nous avons jugé à propos, pour ne point paraître un farouche égalitaire, de commencer par le chapitre des rois, ne passons pas sous silence la *harangue* qu'un ambassadeur turc adressa à Léon X. D'abord, au lieu de le gratifier de la Sainteté traditionnelle, — ce dont se souciait fort peu d'ailleurs ce pape aux trois quarts païen, — il lui donna de la Hautesse tout du long, brouillant le Coran avec l'Evangile de la manière la plus plaisante; puis il conclut en affirmant à Léon X qu'il était le Grand Turc des chrétiens, ce qui dut bien le divertir.

Passons maintenant aux personnages secondaires; le chapitre n'est pas moins intéressant.

Certaines *harangues* sont prescrites par un cérémonial ridicule, pour ne pas dire avilissant; et c'est vraisemblablement à une exigence de ce genre qu'obéissait ce bon M. de Sémonville, dont nous venons de parler. Il eût dû s'inspirer de l'exemple que lui avait fourni, dans une circonstance identique, un premier président du Parlement, qui, haranguant le duc de Bourgogne dans son berceau, se contenta de lui dire : « Nous venons, monseigneur, vous offrir nos respects; nos enfants vous offriront leurs services. »

Lorsque le petit-fils de Louis XIV se rendit en Espagne, pour y recevoir la couronne dont le testament de Charles II l'avait déclaré héritier, il se vit harangué de toutes façons et sur tous les tons, depuis Paris jusqu'au delà des Pyrénées, par une infinité de bonnes gens que la nature n'avait pas songé à douer du moindre talent oratoire. Ce ne fut pas la moins rude corvée de son voyage, que d'entendre exalter ses cent vertus par tant de voix qui balbutiaient, hésitaient, chevrotaient et finalement s'éteignaient dans le gosier des malencontreux harangueurs, complétement étrangers aux inspirations de la rhétorique. Cependant, en passant à Chartres, le prince éprouva une agréable surprise; il y fut reçu par un certain abbé Gastelier, qui s'exprima ainsi : « Sire, j'ai entendu dire que les longues *harangues* étaient souvent incommodes et ennuyeuses; Votre Majesté me permettra de lui en faire une très-courte. » Et le curé se mit aussitôt à chanter :

> Les bons bourgeois de Chartres et ceux de Montlhéry
> Sont charmés de vous voir ici;
> Petit-fils de Louis, que Dieu vous accompagne,
> Et qu'un prince si bon,
> Don, don,
> Cent ans et par delà,
> Là, là,
> Règne dedans l'Espagne!

Philippe V, charmé de la muse chansonnière de l'excellent abbé, lui dit en souriant : « *Bis!* » Sans se faire prier, le pasteur répéta son couplet, que le roi paya par une libéralité de cent louis. « *Bis!* sire, » s'écria à son tour le curé. Le jeune roi rit très-fort et doubla la somme.

Le prince de Condé passant par une petite ville de Bourgogne, le maire se présenta pour le haranguer. « Monseigneur, lui dit-il, j'ai, comme vous le voyez, le *droit* de vous ennuyer; je ne le ferai cependant point valoir, à condition que vous obtiendrez pour notre ville une exemption de gens de guerre. » Le prince parut fort satisfait de cette *harangue* et promit ce qu'on lui demandait. « Songez-y bien, monseigneur, reprit le maire, sinon l'année prochaine, lorsque vous nous honorerez d'une seconde visite, je ferai valoir mon *droit*. » Cette menace fut plus puissante que ne l'eussent été toutes les prières.

Ce même prince, passant par une autre ville, fut accueilli par la *harangue* suivante, émanée de la propre bouche du chef du corps municipal : « Monseigneur, nous n'avons point tiré le canon en votre honneur pour vingt bonnes raisons : la première, c'est que nous n'en avons point. — Oh! bien! s'écria le prince, je vous fais grâce des dix-neuf autres en faveur de celle-là. »

Ce vainqueur de Rocroi, dont nous venons de parler, ne tremblait pas plus devant les membres d'une université que devant les Espagnols ou les Impériaux. Un jour, en Allemagne, à Munster, croyons-nous, le prince de Condé fut harangué en latin par le doyen de l'université, et il répondit avec la plus grande facilité et la plus grande pureté dans cette même langue de Cicéron, ce qui lui fit plus d'honneur aux yeux de ces savants allemands que toutes ses victoires.

Descendons encore un degré : *paulo minora canamus;* venons-en aux simples particuliers, ou plus exactement aux fonctionnaires publics.

Le maire d'une ville du Languedoc s'exprima un jour ainsi, en souhaitant la bienvenue à un nouveau gouverneur : « Monseigneur, deux choses ont toujours incommodé vos prédécesseurs lorsqu'ils sont venus prendre possession de leur gouvernement : les cousins et les longues *harangues*. Je prie Dieu qu'il vous garantisse du premier de ces fléaux, et, pour ma part, je vous garantirai du second. »

Dans une ville de province, le recteur de l'Université ayant cru devoir haranguer en latin, pour plus de solennité, un présidial qu'on installait, le doyen président se contenta de lui répondre : « *Appointé*. — Comment, appointé? répliqua le docteur. — Oui, appointé, reprit le doyen : quand nous n'entendons pas tout à fait certaines causes, nous les appointons, et comme il y a longtemps que mes confrères et moi ne sommes plus en intimité avec le latin, nous appointons votre *harangue*. »

Les magistrats d'une petite ville qui allait être honorée de la présence d'un prince ne se sentant pas capables de subvenir à eux tous aux frais de l'éloquence nécessaire en cette circonstance solennelle, chargèrent le maître d'école de jouer pour eux le rôle de Cicéron. Celui-ci (c'est le maître d'école que nous voulons dire) se mit donc à leur tête et débita gravement au prince cette *harangue*, qui prouve que MM. les municipaux avaient bien placé leur confiance : « Monseigneur, les ignorants que voilà (et en même temps il étendit la main vers les magistrats) ont chargé le pédant que voici (et il se mit l'index sur la poitrine) d'assurer Votre Altesse qu'ils sont ses très-humbles et très-obéissants serviteurs. »

Une des plus curieuses *harangues* que l'on connaisse est celle que Boursault rapporte dans ses *Lettres amusantes*, mais qui, malheureusement, ne nous paraît pas revêtue de tous les caractères d'authenticité désirables; Boursault était bien capable de l'inventer. Nous la donnons ici cependant, après avoir mis en repos notre conscience d'historien par cette déclaration préliminaire.

Un des lieutenants généraux de l'armée de Piémont, passant par une petite ville située sur les bords du Rhône, fut ainsi harangué par le maire : « Monseigneur, tandis que Louis le Grand fait aller l'Empire de mal en pire, damner le Danemark et suer la Suède; tandis qu'il gêne les Génois, berne les Bernois et cantonne le reste des cantons; tandis que son digne rejeton fait baver les Bavarois, rend les troupes de Zell sans zèle et fait faire des esses aux Hessois; tandis que Luxembourg fait fleurir la France à Fleurus, met en flammes les Flamands, lie les Liégeois, fait danser Castagna sans castagnettes; tandis que le Turc hongre les Hongrois, fait esclaves les Esclavons et réduit en servitude la Servie; enfin, tandis que Catinat démonte les Piémontais, que Saint-Ruth se rue sur le Savoyard et que Larré l'arrête, vous, monseigneur, non content de faire sentir la pesanteur de vos doigts aux Vaudois, vous faites encore la barbe aux Barbets. Ce qui nous oblige, monseigneur, à être avec un très-profond respect vos très-humbles et très-obéissants serviteurs, les maire, échevins et habitants de la ville de... »

Prenons maintenant un petit exemple dans l'histoire contemporaine; elle n'est pas moins amusante que son aînée. Un bon vieux paysan de la Franche-Comté, appelé aux honneurs de l'écharpe municipale, monte sur une chaise au sortir de l'élection et *harangue* en ces termes, d'une voix émue, ses nouveaux administrés : « Mes chers concitoyens, mon cœur n'oubliera jamais l'heureux jour où vous avez fait à mes cheveux blancs l'honneur de les mettre à votre tête. »

Mais voici le chef-d'œuvre du genre, que nous avons gardé précieusement pour la fin; ce sera le bouquet. Louis XIV ayant daigné faire présent de sa statue équestre à une petite ville, toute la municipalité fut sur pied et en grande tenue pour venir recevoir le cadeau royal. Le maire, d'un ton pénétré, harangua la statue et les consuls haranguèrent le cheval.

Eh bien, nous ne pardonnerons jamais à l'histoire de ne pas nous avoir conservé religieusement le texte de ces deux *harangues*, tandis qu'elle a pris tant de soin de celles de Démosthène, qui sentaient l'huile cependant. Nous avons été tenté, nous l'avouons, de suppléer à ce silence criminel par un pastiche plus ou moins habile; mais nous avons reconnu l'impossibilité d'atteindre même à la vraisemblance. Qu'on cherche à se figurer par l'imagination ce que durent être ces deux *harangues!* C'est un abîme où l'esprit se confond.

— **Allus. litt. Hé! mon ami, tire-moi du danger; Tu feras après ta harangue,** Vers de la fable de La Fontaine : *l'Enfant et le maître d'école*, auxquels on fait en littérature d'assez fréquentes allusions. V. DANGER.

Harangues politiques du rhéteur Dion Chrysostome (IIe siècle de l'ère chrétienne). Ces harangues sont au nombre de vingt-sept et, pour la plupart, répondent à ce que nous appelons aujourd'hui des conférences. Elles furent prononcées par l'orateur en divers lieux, où le poussait sa vie errante, et sont consacrées à toutes sortes de sujets, parmi lesquels la politique et l'administration tiennent le premier rang. Les premières sont purement didactiques; l'une renferme le panégyrique de Trajan, sous un voile d'une transparence flatteuse : l'orateur se propose d'exposer les préceptes d'un bon gouvernement, de tracer le portrait d'un prince idéal, et il raconte le règne de l'empereur. Deux dialogues, l'un entre Philippe et Alexandre, l'autre entre Alexandre et Diogène, roulent également sur les devoirs des princes. Trois harangues, réunies sous le titre de *Conseils*, traitent de la manière dont les affaires publiques doivent être approfondies par ceux qui veulent les gérer; ce sont surtout des déclamations contre les sophistes. Dix-huit autres harangues furent prononcées par Dion, les unes à Pruse, sa patrie, les autres à Rhodes, à Corinthe, à Tarse, à Alexandrie, à Nicée, à Nicomédie, à Apamée, villes qui lui avaient accordé le droit de cité et dont quelques-unes lui avaient élevé des statues. Ces discours, ou plutôt ces conférences qu'il faisait aux citoyens assemblés, traitent de l'administration des villes, des affaires particulières qui sollicitaient l'attention en ce moment, et contiennent des conseils pratiques d'une certaine utilité. Elles abondent, pour nous, en révélations curieuses sur l'histoire des villes d'Asie à l'époque de l'orateur; elles nous font connaître les principales institutions et les rouages, fort compliqués, du gouvernement romain dans les provinces.

On reconnaît dans ces *Harangues politiques* un esprit formé par la lecture et la méditation des antiques modèles. « La chaleur du style, dit M. Pierron, quoiqu'un peu factice quelquefois, n'est pas toujours le produit du choc des mots : Dion avait des entrailles, comme il avait de la science et du courage; et ses phrases, trop bien tournées peut-être, sont souvent animées d'une véritable émotion. » S'il s'était moins minutieusement attaché à la forme, quelquefois au détriment du fond, s'il eût moins affecté d'imiter Platon, Démosthène et Xénophon, les qualités solides de son style purement attique lui auraient assuré une place à côté des maîtres de la littérature grecque.

Harangue de Flavien pour Antioche, discours composé par Jean Chrysostome (IVe siècle), un des remarquables monuments de l'éloquence des Pères grecs. Dans une émeute, les habitants d'Antioche avaient brisé les statues de Théodose et de l'impératrice; Chrysostome et l'évêque Flavien parvinrent à empêcher les massacres qui auraient probablement accompagné, comme à Thessalonique, l'effervescence populaire. Il restait toutefois à fléchir l'empereur, prêt à sévir, et à obtenir de lui la grâce des coupables. Dans ce but, Chrysostome écrivit cette harangue, que Flavien, dépêché à Constantinople, prononça devant Théodose. L'importance du sujet, la gravité du personnage dans la bouche duquel il plaçait ce morceau d'éloquence ont empreint son style et ses mouvements oratoires d'une élévation et d'une dignité qui ont rarement été égalées.

Harangues de l'exil, par Bancel (1864, 2 vol. in-8o). L'exilé du coup d'Etat de décembre 1851 a recueilli sous ce titre les conférences politiques et littéraires qu'il a faites, pendant une période de dix ans, dans les principales villes de Belgique et spécialement, avec un grand succès, à Bruxelles. Elles offrent une série d'études sur le XVIIe et le XVIIIe siècle, envisagés surtout au point de vue de la Révolution dans les idées, préface de la Révolution dans les faits. L'unité du point de vue fait de ces études diverses un ensemble harmonieux et en constitue l'originalité. La manière de l'orateur est un peu emphatique et déclamatoire; il procède, comme Victor Hugo, par de longues énumérations et par antithèses, mais ce style toujours soutenu a de l'ampleur et charme l'oreille; la phrase, même écrite, garde la sonorité qu'elle avait à la tribune. On peut en juger par cette belle page où M. Bancel parle de Bossuet; on verra en même temps comment l'orateur, même en face d'un tel adversaire, sait ramener son auditeur au point de vue de la Révolution et faire prévaloir les principes de 1789.

« Jetez les yeux sur cette chaire, au milieu de cette église, au seul point lumineux parmi les masses d'ombre. Un orateur en gravit lentement les degrés. Il se recueille, il prie, son front se dresse, ses yeux bleus sont éclairés, ses lèvres agitées par la lumière et l'orage du verbe intérieur. Il prêche sur la justice, sur les devoirs des rois, sur l'unité de l'Eglise, sur l'aumône. Il célèbre les vertus des squelettes couronnés et en même temps il enseigne leur néant... Du pied des catafalques, son éloquence grandit aux régions de l'absolu et du surnaturel. La pensée fondamentale de l'évêque de Meaux, c'est la pensée de la mort; sur elle, comme sur son axe, roule et tourne son œuvre oratoire tout entière. Depuis les premiers sermons de l'église des Minimes jusqu'à sa dernière oraison funèbre, la mort le prend par la main. Je me trompe, c'est lui qui prend la mort, la place à ses côtés dans la chaire; c'est lui qui l'interroge; cette bouche de spectre lui répond avec un souffle glacé. De ce dialogue jaillissent les éclairs de son éloquence... On dit que l'image de la mort, caressée par le Michel-Ange de la chaire, mais un Michel-Ange modéré par Lesueur, on dit qu'elle n'est autre chose que le foudroyant emblème de l'égalité. Je repousse pour ma part cette égalité qui naît dans le cimetière comme une rançon illustre des priviléges et des luxures. Ce n'est pas sur l'herbe des tombes, c'est sur les sillons de l'humanité vivante et libre que l'égalité fera sa gerbe. Si Bossuet prêche l'égalité devant la mort, s'il enseigne le communisme des tombeaux, s'il jette aux pieds de la déesse les princes et les rois, s'il les humilie dans la poudre, c'est devant l'Eglise. Les tombeaux d'Henriette et de Condé et de Marie-Thérèse sont la base et les degrés de sa théocratie. Il la pose sur des sépulcres, comme les pyramides égyptiennes qu'il admirait tant : image du gouvernement sacerdotal, assis sur la poussière et le silence des générations... De tant de travaux, de méditations, de controverses, il ne reste que la plus admirable rhétorique et pas un seul point fixe dans le champ remué des théories. Je me trompe, il en est un, un seul, immobile, invariable, par où Bossuet demeure le drapeau de l'Eglise, c'est la persécution. Il a écrit que les rois sont les souverains maîtres des hommes et n'ont de règle et de frein que les ordres de l'Eglise et leur propre conscience; par là, il a rédigé le code de l'absolutisme théocratique. Il a entonné le cantique de Siméon sur le catafalque de Michel Le Tellier, proscripteur de trois cent mille innocents; par là il a sanctifié le catéchisme de l'intolérance. Qu'il dorme à jamais, chargé de ces deux souvenirs! »

HARANGUÉ, ÉE (a-ran-ghé; *h* asp.) part. passé du v. Haranguer : *Le prince, arrivé aux portes de la ville, fut* HARANGUÉ *par le maire.*

HARANGUER v. a. ou tr. (a-ran-ghé; *h* asp. — rad. *harangue*). Adresser une harangue à : HARANGUER *un prince.* HARANGUER *le peuple.*

HARANGUET s. m. (a-ran-ghè; *h* asp.). Ichthyol. V. HARENGUET.

HARANGUEUR, EUSE s. (a-ran-gheur, euze; *h* asp. — rad. *haranguer*). Personne qui prononce une harangue : *Une* HARANGUEUSE *se lève, et rappelle tous les outrages que son sexe a reçus.* (La Harpe.)

— Personne qui aime à discourir ou qui a la manie de faire des remontrances :

> . . . . Plus de harangue à troubler nos esprits!
> Ce sont les *harangueurs* qui font nos cheveux gris.
> V. HUGO.

Harangueuses (LES) ou l'Assemblée des Femmes. V. ASSEMBLÉE.

HARANT (Christophe, baron de POLMZCZ), voyageur bohême, né vers 1560, exécuté en 1621. Il se battit contre les Turcs, visita la Palestine et l'Egypte en 1598 et devint, à son retour, chambellan de l'empereur et conseiller aulique. Lorsque éclata la guerre de Trente ans, Harant embrassa le parti des protestants, se prononça par conséquent contre Ferdinand II, fut arrêté après la bataille de Prague et subit la peine capitale. La relation de son voyage en Orient, écrite en langue tchèque, a été traduite en allemand par son frère et publiée sous le titre de : *l'Ulysse chrétien ou le cavalier qui visita les pays bien éloignés* (Nuremberg, 1638, in-4o).

HARAS s. m. (a-ra; *h* asp. — Quelques-uns proposent l'ancien haut allemand *hari*, troupe, anglo-saxon *here*, scandinave *her*, gothique *harjis*, armée, qui correspond au sanscrit *kara*, *karana*, meurtre, combat, de la racine *kar*, tuer. Diez ne trouve pas cette étymologie vraisemblable, parce que la signification en est trop générale. Il signale comme bien plus approprié l'arabe *faras*, cheval, dit collectivement comme dans le provençal moderne *ego*, qui signifie proprement cavale, et se dit collectivement pour *haras*. Toutefois, Diez s'objecte à lui-même que, pour justifier cette étymologie, il faudrait, ou dans le français, *faras*, ou dans le bas latin, *faracium*. Il est vrai que l'on trouve *farat* dans Bercheure : Il s'en print à aler et à mener autre part son *farat*. Et cette circonstance rend la conjecture de Diez assez vraisemblable, d'autant plus, comme le remarque M. Littré, que l'arabe *faraz* a pénétré dans l'Occident de différents côtés : espagnol *alfaraz*, cheval de la cavalerie maure; bas grec *pharas*, cheval de race; bas latin *farias*, même sens). Etablissement où l'on entretient des étalons et des juments pour procréer des poulains et élever des chevaux : *Créer un* HARAS. *Les* HARAS *de l'Etat. Il y avait plusieurs* HARAS *en Perse et en Médie.* (Rollin.) *Les chevaux*

arabes ont peuplé l'Egypte, la Turquie et peut-être la Perse, où il y avait autrefois des HARAS *très-considérables.* (Buff.) ‖ Troupe composée d'un cheval ou d'un baudet et de quelques juments destinées à la production.

— Pl. Administration des haras : *Etre employé aux* HARAS.

— **Encycl.** Depuis le cardinal Richelieu, tous les gouvernements en France se sont occupés du perfectionnement des races chevalines, et spécialement de celles qui servent à la remonte de la cavelerie. Un édit de 1639 tenta d'organiser une administration des *haras* entretenue par le trésor royal; cet essai ne fut pas heureux. En 1665, Colbert établit une organisation des *haras* qui reposait sur le concours de l'industrie privée, encouragée et soutenue par l'Etat. En 1683, un arrêt du conseil réglementa l'action que le pouvoir royal devait exercer sur la production chevaline. Pendant quelque temps, l'influence salutaire de l'administration se fit sentir; mais elle ne put combattre d'une manière efficace la pénurie toujours croissante des chevaux, et l'on jugea nécessaire de prendre d'autres mesures. Le *haras* du Pin fut fondé en 1714, celui de Pompadour en 1755. Indépendamment de ces deux *haras*, entretenus par le trésor royal, l'Etat et les provinces entretinrent douze dépôts d'étalons placés sous la surveillance de l'administration des *haras*.

Ces établissements, supprimés par la République, furent rétablis par l'Empire. La Restauration maintint l'organisation due au gouvernement de Napoléon et créa le *haras* de Rosières (Meurthe). Louis-Philippe y ajouta ceux de Saint-Cloud et de Meudon, pour les arabes pur sang. Ce fut en 1831 qu'une impulsion réelle fut donnée aux *haras*. Alors seulement il fut sérieusement question d'améliorer et de perfectionner nos races chevalines, et dans ce but un élément nouveau fut introduit. Comme le dit M. Porlier, « le cheval de pur sang devint la source précieuse et féconde des progrès poursuivis. On sentit dès lors la nécessité de consigner dans un recueil officiel les noms et les alliances des chevaux de race noble et pure. L'ordonnance royale du 3 mars 1833 établit au ministère de l'agriculture et du commerce un registre matricule pour l'inscription des chevaux de race pure existant en France (*Studbook français*), et institua une commission spéciale pour la tenue de ce registre, qui s'est publié régulièrement depuis 1838. Il fut décidé que seraient seuls reconnus comme étant de race pure, et devant être admis comme tels à l'inscription, les chevaux de pur sang anglais et les chevaux de pur sang arabes, barbes, turcs et persans, dont la généalogie et la qualité de race pure auraient été dûment constatées. »

L'Empire ne conserva que le *haras* de Pompadour, mais créa vingt-quatre dépôts d'étalons, qui ne sont que des *haras* de moindre importance. Le service des *haras* forma alors une direction générale, qui fit d'abord partie du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, puis de celui de la maison de l'empereur. Un décret du 19 décembre 1860 réunit toutes les dispositions éparses dans les ordonnances, arrêtés et décrets antérieurs, en les modifiant sous certains rapports. Ce décret avait pour but de protéger et d'encourager les éleveurs, d'assurer des ressources plus larges au commerce des chevaux de race et de lui donner tout le développement auquel toute industrie doit prétendre.

Le personnel du service actif des *haras* comprend : 1 directeur général des *haras;* 8 inspecteurs généraux divisés en deux classes; 26 sous-directeurs, agents comptables, divisés en trois classes; 10 surveillants qui sont divisés en deux classes; 26 vétérinaires rétribués, et qui sont également divisés en deux classes; enfin, des brigadiers chefs, des brigadiers, des palefreniers de deux classes, et des élèves palefreniers de deux classes, dont le nombre est proportionné aux besoins du service.

Le directeur général des *haras* propose au ministre l'emploi des crédits affectés à la remonte d'établissements de *haras*, prescrit les tournées et missions spéciales à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire, inspecte au moins une fois l'an tous les dépôts d'étalons, y contrôle les achats de chevaux effectués, autorise, avec l'assentiment du ministre, les acquisitions convenables au service et prononce les réformes d'animaux jugées nécessaires.

Les inspecteurs généraux examinent les étalons à approuver, les juments poulinières, pouliches, chevaux dressés et castrés à primer, surveillent les établissements subventionnés, écoles de dressage, d'équitation et autres, président les concours hippiques, assistent aux courses, foires et marchés de chevaux, et visitent les *haras* appartenant à des particuliers, pour signaler à l'administration les éleveurs dont les efforts méritent d'être encouragés.

Les vétérinaires sont chargés de tout ce qui concerne l'entretien de la santé des étalons, et sont, en outre, chargés de faire un cours aux palefreniers.

Il existe un conseil supérieur des *haras*, composé, indépendamment du directeur général et de l'administrateur des *haras*, de dix membres nommés par le ministre. Ce conseil a pour mission d'aider de ses avis le directeur général dans toutes les questions importantes du service. Les inspecteurs généraux peuvent y être admis avec voix consultative.

Dans le but de venir en aide à l'industrie chevaline, l'Etat donne des encouragements ainsi fixés :

Pour un étalon de pur sang, de 500 à 1,500 fr.; pour un étalon de demi-sang, de 400 à 1,000 fr.; pour un étalon de trait, de 300 à 500 fr.

Lorsque ces animaux ont une valeur élevée et un mérite exceptionnel, ces primes peuvent être élevées aux chiffres suivants :

Pour un étalon de pur sang, 3,000 fr.; pour un étalon de demi-sang, 1,500 fr.; pour un étalon de trait, 800 fr.

Enfin, le décret du 19 décembre 1860 a porté de 200 à 600 fr. les primes décernées par l'Etat aux juments poulinières de pur sang suivies de leur production de l'année; de 100 à 600 fr., celles réservées aux poulinières et pouliches de demi-sang, et de 100 à 300 fr. celles destinées aux poulinières de trait. De plus, l'Etat servait un grand nombre de primes dans les courses des diverses régions.

Nous avons dû, pour l'acquit de notre conscience, donner gravement et sans observation l'état officiel de l'administration des *haras* sous l'Empire. Mais nous devons faire observer, en terminant, qu'il y a toujours, quand il s'agit des administrations de cette époque, un élément dont il faut tenir grand compte : l'arbitraire. Ainsi, il a été découvert récemment que, sous l'administration en question, l'allocation d'une année tout entière était épuisée d'avance, et que chaque année on employait par anticipation les ressources du budget de l'année suivante. Nous ignorons si l'on a, lors de la liquidation, trouvé tous les chevaux à l'écurie; mais nous ne saurions oublier que la plupart des canons ne se trouvaient pas dans les arsenaux.

Quant aux *haras* particuliers, si nombreux en Angleterre, il n'en existe presque pas en France, où les grandes fortunes sont beaucoup plus rares, et ceux que nous possédons sont bien moins importants que les *haras* anglais. Citons cependant ceux de la Bastide et de Saint-Jean-de-Ligonne (Haute-Vienne), de Hance et de Cognat-l'Yonne (Allier), de Copens (Haute-Garonne), de Courteuil (Oise), d'Enveigth (Pyrénées-Orientales), de Viroflay (Seine-et-Oise).

Le système des *haras*, qui offre des avantages incontestables au point de vue de l'amélioration des races, a cependant des adversaires On a préconisé avec une certaine vivacité ce qu'on appelle improprement les *haras sauvages*, et qui n'est que l'éducation en liberté, telle qu'on la pratique dans l'Ukraine, dans la Tartarie, dans plusieurs contrées de l'Amérique, en Arabie et même en France, dans l'île de la Camargue. En Allemagne, en Hongrie, en Espagne et en Italie, on pratique beaucoup un genre mixte d'élevage pour les chevaux, celui des *haras parqués*, où ces animaux, enfermés dans des pâturages enclos, vivent dans une demi-liberté.

HARASSE s. f. (a-ra-se; *h* asp.). Techn. Espèce de cage en osier, servant à emballer le verre.

— Anc. art milit. Grand bouclier dont on faisait usage au moyen âge dans les combats judiciaires, et qui, haut comme les combattants, pouvait se tenir tout seul debout devant eux.

HARASSÉ, ÉE (a-ra-sé; *h* asp.) part. passé du v. Harasser : *Des troupes* HARASSÉES *de fatigue. Un voyageur* HARASSÉ.

— **Syn. Harassé, excédé, rendu.** V. EXCÉDÉ.

HARASSER v. a. ou tr. (a-ra-sé; *h* asp. — Nicot dérive *harasser* de *haras*, « auquel, dit-il, l'estallon, par force et fréquentation de saillir les juments, devient desnué de force, estamé et allangoury. » On a parlé aussi du celtique *saraich*, harasser. Scheler croit que ce mot est formé du vieux français *har*, baguette d'osier, figurément fouet, cravache, et constitue une forme extensive du vieux français *harer*, *harier*, fatiguer, maltraiter, importuner; normand *harer*, exciter, presser; anglais *harer*, exciter, presser, etc. Quant à l'origine de *har*, c'est le même mot que *hart*. On pourrait peut-être aussi admettre un rapport entre *harasser* et le vieux français *harasse*, qui signifiait un bouclier couvrant tout le corps, et qui, par conséquent, devait être passablement lourd). Fatiguer extrêmement : *Une course de six heures* A HARASSÉ *ce pauvre cheval.*

HARATTY s. m. (a-ratt-ti). Cérémonie religieuse usitée dans l'Inde.

HARBONNIÈRES, bourg et commune de France (Somme), cant. de Rosières, arrond. et à 27 kilom. N.-E. de Montdidier; pop. aggl., 2,027 hab. — pop. tot., 2,091 hab. Filature de lin; nombreuses fabriques de bonneterie; fabrication de sucre, chandelles.

HARBOROUGH-MARKET, bourg d'Angleterre, comté et à 22 kilom. S.-E. de Leicester, sur la Welland; 3,000 hab. Fabriques de tapis, tanneries; important commerce de bétail.

HARBOU interj. (ar-bou; *h* asp.). Syn. de HARLOU.

HARBOURG, ville de Prusse, prov. de Hanovre, à 1 kilom. de la rive gauche de l'Elbe, avec laquelle elle est mise en communication par le canal de la Sœwe, à 40 kilom. N.-O. de Lunebourg; 12,243 hab. Le commerce d'Harbourg, longtemps insignifiant, a pris une certaine importance depuis quelques années. Son industrie, assez active, est représentée par des fabriques de tabac, de cuirs ordinaires et de cuirs vernis, de taffetas ciré, de produits chimiques et de machines. Cette ville possède aussi des sucreries, des chantiers pour les armements maritimes et de vastes magasins. Les principaux articles d'importation sont : la houille, l'huile, le vin, le tabac, les cotons, les épices et les harengs. Le commerce d'exportation est loin d'avoir la même importance. En somme, c'est le transit qui domine dans les opérations commerciales de Harbourg. Cette ville entretient des relations avec la plupart des puissances européennes. Des bateaux à vapeur mettent Harbourg en communication quotidienne avec Hambourg et transportent annuellement plus de 300,000 voyageurs. En outre, un chemin de fer relie Harbourg à la ville de Hanovre par Lunebourg.

D'abord comprise dans le territoire de l'évêché de Brême, Harbourg échut, en 1376, à la principauté de Lunebourg, et, en 1705, au Hanovre. Elle fut occupée, en 1812 et en 1813, par le corps d'armée du maréchal Davout, et les Français y établirent sur l'Elbe un pont en bois de plus de 5 kilom. de long. Ce pont fut démoli en 1816.

HARBOURG, petite île française de la Manche, à l'embouchure de la Rance, près de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine). Elle est entièrement occupée par un fort.

HARBOURG-GRÂCE, petite ville de l'Amérique anglaise du Nord, dans l'île de Terre-Neuve, sur la baie de la Conception, presqu'île d'Avalon; 4,000 hab. Beau port. Cette ville renferme un beau palais de justice, une prison et plusieurs écoles.

HARBOURG-ISLAND, petite île de l'Amérique centrale (Antilles anglaises), dans l'archipel des Lucayes, au N.-O. de l'île d'Alabaster, dont elle n'est séparée que par un étroit passage; 1,000 hab. Elle est la plus salubre de l'archipel et renferme un établissement pour les militaires convalescents de la Nouvelle-Providence.

HARCELÉ, ÉE (ar-se-lé; *h* asp.) part. passé du v. Harceler. Lassé, inquiété par des attaques, des escarmouches continuelles : *Des troupes* HARCELÉES *par des bandes de partisans.*

— Agacé, tourmenté sans cesse : *Le mérite est toujours* HARCELÉ *par les envieux.* (La Bruy.)

HARCÈLEMENT s. m. (ar-sè-le-man; *h* asp. — rad. *harceler*). Action de harceler : *Faute d'avoir pratiqué le détail de la guerre, et de cette guerre légère de* HARCÈLEMENT *et d'escarmouches, bien des officiers généraux se trouvent ensuite fort embarrassés quand ils commandent des corps détachés.* (Ste-Beuve.)

HARCELER v. a. ou tr. (ar-se-lé; *h* asp. — de l'anc. fr. *harce*, baguette, ou, selon d'autres, de *herser*. Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *Je harcèle, tu harcèleras*). Fatiguer, inquiéter par d'incessantes escarmouches : *Les Arabes* HARCÈLENT *nos troupes plutôt qu'ils ne les combattent.*

— Agacer, provoquer par des taquineries incessantes : *Il est des députés qui se chargent volontiers du rôle de* HARCELER *le président.* (Dupin.)

... Pour vous *harceler* sans jamais être las,
On peut s'en rapporter à l'esprit des prélats.
C. DELAVIGNE.

— **Syn. Harceler, agacer, provoquer.** V. AGACER.

HARCOURT, village et comm. de France (Eure), cant. de Brionne, arrond. et à 20 kilom. de Bernay; 966 hab. La voie romaine d'Evreux passait près d'Harcourt, et des débris romains ont été découverts dans le voisinage. L'un des comtes d'Harcourt fit bâtir, au XII[e] siècle, le château fort dont les ruines sont encore si imposantes. « Le bâtiment central, qui tient lieu de donjon, dit M. Gadebled, paraît n'avoir été construit qu'à la fin du XIV[e] siècle. Le trésor que les comtes y possédaient à cette époque était renommé au loin par sa richesse. En 1418, la place fut livrée sans résistance au roi d'Angleterre En 1449, Talbot, qui s'était avancé au secours de Verneuil, fut poursuivi si vivement jusque vers Harcourt, par le comte de Dunois, qu'il fut obligé de se retrancher dans les rues du bourg; puis il se retira dans le château. Quelque temps après, les comtes de Dunois, d'Eu et de Saint-Pol vinrent en faire le siége, qui dura quinze jours. La garnison anglaise, composée de 120 hommes environ, se rendit. En 1590, les ligueurs d'Evreux, au nombre de 500, vinrent investir la place et l'emportèrent d'assaut. L'église paroissiale renferme de curieux fonts baptismaux. Une chapelle romane, enclavée dans les dépendances de l'hospice, offre de curieux détails.

La maison d'Harcourt, la plus ancienne et la plus illustre de Normandie, a pour auteur Bernard, surnommé *le Danois*, parent du chef normand Rollon, et premier ministre de Guillaume I[er], dit *Longue-Epée*, qui gouvernait la Normandie au commencement du X[e] siècle. Son arrière-petit-fils, Anchetil, sire d'Harcourt, vivant en 1024, laissa plusieurs enfants, parmi lesquels Erraud d'Harcourt, qui devint la souche d'une famille qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours; et Robert, sire d'Harcourt, auteur de différentes branches du nom d'Harcourt. Ce Robert d'Harcourt eut, entre autres enfants, Guillaume et Richard d'Harcourt, fondateur de la commanderie du Temple de Renneville, vers 1150; Philippe d'Harcourt, évêque de Bayeux. Guillaume d'Harcourt fut père de Robert II, surnommé *le Fort*, qui eut entre autres enfants : Richard, qui a continué la ligne; Guillaume et Olivier, qui ont fait souche en Angleterre, et Jean d'Harcourt, qui combattit à Bouvines contre l'armée française. Richard d'Harcourt, fils aîné de Robert II, mort vers 1240, laissa entre autres enfants : Jean; Raoul d'Harcourt, auteur du rameau des seigneurs d'Avrilly, éteint vers la fin du XIV[e] siècle; Robert d'Harcourt, auteur de la branche des seigneurs de Beaumesnil, dont le dernier rejeton fut tué à la bataille d'Azincourt, en 1415; Amaury d'Harcourt, tué au siége de Perpignan en 1285. Jean, sire d'Harcourt, fils aîné de Richard, mourut en 1288, laissant entre autres enfants : Jean II, qui a continué la filiation; Guillaume d'Harcourt, grand queux de France; Raoul d'Harcourt, chanoine de Paris, fondateur du collége d'Harcourt, aujourd'hui lycée Saint-Louis; Gui d'Harcourt, évêque de Lisieux. Jean II d'Harcourt, dont nous donnons plus loin la biographie, eut pour successeur son fils unique, Jean III d'Harcourt, dit *le Boiteux*, mort en 1329. De Jean III sont issus, entre autres enfants, Jean IV, qui a continué la filiation, et Godefroi d'Harcourt, dont nous parlerons plus loin. Jean IV fut le premier comte d'Harcourt, et laissa Louis d'Harcourt, mort sans postérité, et Jean V, qui a continué la filiation. Ce dernier eut la tête tranchée par ordre du roi Jean, en 1355. Il avait eu, entre autres enfants : Jean VI, qui a continué la ligne directe; Jacques d'Harcourt, seigneur de Montgommery, père de Jean d'Harcourt, successivement évêque d'Amiens, de Tournay, archevêque de Narbonne et patriarche d'Antioche, et de Jacques, qui n'eut qu'un fils, Guillaume, mort sans postérité mâle en 1487; Philippe d'Harcourt, dont la descendance sera indiquée plus loin Jean VI, comte d'Harcourt et d'Aumale, eut, entre autres enfants : Jean VII, qui continua la ligne, et Louis d'Harcourt, archevêque de Rouen. Jean VII, comte d'Harcourt et d'Aumale, eut Jean VIII, tué à la bataille de Verneuil, en 1424, laissant un fils naturel, dit *le bâtard d'Aumale*, mort patriarche de Jérusalem en 1479, et Marie d'Harcourt, qui porta les domaines d'Harcourt, d'Aumale, d'Elbeuf, etc, dans la maison de Lorraine, par son mariage avec Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont. Philippe d'Harcourt, troisième fils de Jean V, comte d'Harcourt, eut Christophe d'Harcourt, évêque de Chartres, et Gérard d'Harcourt, baron de Bonnétable, qui fut père de Jean et de Jacques d'Harcourt, auteur de la branche des marquis de Beuvron. Jean d'Harcourt, baron de Bonnétable, laissa, entre autres enfants : François d'Harcourt, baron de Bonnétable, mort vers 1520, sans postérité mâle, et Jacques d'Harcourt, baron de Lougey, qui eut, entre autres enfants, Charles d'Harcourt, baron d'Olonde. Ce dernier fut père de Pierre et aïeul d'un autre Pierre, lequel eut pour fils Jacques d'Harcourt. Charles-Louis-Hector, marquis d'Harcourt, arrière-petit-fils du précédent, fut maréchal de camp avant la Révolution, émigra et devint pair de France en 1814. Son fils aîné lui a succédé à la pairie en 1820.

La branche des marquis de Beuvron, qu'on a indiquée plus haut, a pour auteur Jacques d'Harcourt, second fils de Gérard d'Harcourt. Ce Jacques eut pour fils et successeur Charles d'Harcourt, père de François d'Harcourt, mort en 1558. Gui d'Harcourt, baron de Beuvron, fils du précédent, mourut en 1567, laissant, entre autres enfants, Pierre d'Harcourt, en faveur de qui le roi Henri IV érigea en marquisat la baronnie de Beuvron. Le marquis de Beuvron mourut en 1617, laissant Jacques d'Harcourt, marquis de Beuvron, et François d'Harcourt, aussi marquis de Beuvron à la mort de son frère aîné, qui eut, entre autres enfants, François d'Harcourt, marquis de Beuvron, mort en 1705. Celui-ci laissa : Henri, dont on va parler; Odet d'Harcourt, aumônier du roi; Louis-François d'Harcourt, comte de Sezanne. Henri d'Harcourt obtint, en 1709, des lettres patentes érigeant en duché-pairie, en sa faveur, les marquisats de la Motte-Harcourt et de Thury. Il laissa, entre autres enfants, François, duc d'Harcourt, mort sans postérité mâle en 1750, et Anne-Pierre, duc d'Harcourt, qui laissa François-Henri, duc d'Harcourt par brevet, lieutenant général, un des principaux officiers de l'émigration, mort sans postérité, et Anne-François d'Harcourt, duc de Beuvron, père de Marie-François, duc d'Harcourt, dont sont issus deux fils actuellement vivants.

Les d'Harcourt de Lorraine sont sortis de la branche des ducs d'Elbeuf. Ils ont pour auteur François de Lorraine, troisième fils de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, et de Catherine-Henriette, légitimée de France (v. ELBEUF). Ce François de Lorraine fut comte d'Harcourt, et mourut en 1694, laissant, entre autres enfants, Alphonse-Henri-Charles de Lorraine, prince d'Harcourt, qui eut,

entre autres enfants, Anne-Marie-Joseph de Lorraine, comte d'Harcourt, en faveur de qui le duc de Lorraine renouvela, en 1718, le nom de Guise, éteint depuis 1675. Ce comte d'Harcourt, prince de Guise, mourut en 1739, laissant un fils, Louis-Marie-Léopold de Lorraine, prince de Guise. Celui-ci, colonel d'un régiment d'infanterie, mourut à l'armée d'Italie, en 1747, sans avoir été marié.

HARCOURT (Jean II, seigneur D'), dit **le Preux**, mort en 1302. Maréchal et amiral de France, il suivit saint Louis dans sa deuxième croisade et Charles d'Anjou en Sicile, échappa au massacre des Vêpres siciliennes, combattit en Espagne, sous Philippe le Hardi, Pierre d'Aragon, fut chargé par Philippe le Bel de faire une descente en Angleterre, et dévasta Douvres. Il eut, dans la suite, avec Robert de Tancarville, un combat singulier qui eut les rois de France, d'Angleterre et de Navarre pour témoins, et qui est resté un des plus célèbres du moyen âge par l'acharnement et le courage des combattants, qui se réconcilièrent après qu'on les eut séparés.

HARCOURT (Raoul D'), frère du précédent, conseiller de Philippe le Bel, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, mort en 1307. C'est lui qui fonda à Paris, rue Saint-Côme (depuis rue de la Harpe), le collége d'Harcourt, aujourd'hui lycée Saint-Louis. — Robert D'HARCOURT, son frère, s'occupa très-activement de compléter cette utile fondation. Il dota le collége des statuts qui le régirent depuis, et augmenta considérablement l'étendue des bâtiments. Il fut nommé évêque de Coutances en 1291. — Un autre frère des précédents, Guy D'HARCOURT, fut fait évêque de Lisieux en 1303, et fonda, en 1336, à Paris, le collége de Lisieux, sur le plan de celui d'Harcourt. — Agnès D'HARCOURT, sœur des précédents, fut abbesse de Longchamps, et écrivit la vie d'Isabelle de France, sœur de saint Louis, dont elle avait été dame d'honneur, et qu'elle suivit dans sa retraite à l'abbaye. Dans ce livre, qui n'est pas dépourvu de charme, elle raconte avec une parfaite naïveté les nombreux miracles dont elle affirme avoir été témoin oculaire. Il a été imprimé par Du Cange, dans l'édition de Joinville (1678).

HARCOURT (Godefroi D'), dit **le Boiteux**, mort en 1356. Banni de France par Philippe VI (1345), il se réfugia en Angleterre et conseilla à Edouard III de faire une descente en Normandie. Lui-même conduisit les bandes anglaises, s'empara de Cherbourg, de Valognes, de Saint-Lô, etc., et contribua à la victoire de Crécy. Cependant, ayant reconnu parmi les morts de l'armée française son propre frère, il eut quelques remords de sa trahison, abandonna le parti des Anglais, et obtint son pardon du roi de France Quelque temps après, pour venger la mort de son neveu, décapité pour crime de trahison, il embrassa le parti du roi de Navarre, puis se jeta de nouveau entre les bras des Anglais et fut tué dans un combat contre les Français, près de Coutances.

HARCOURT (Marie D'), fille de Jean VII d'Harcourt, née en 1398, morte en 1476. C'était une femme d'un courage héroïque. Assiégée dans le château de son époux, le prince de Vaudemont, elle monta à cheval, quoique à peine relevée de couches, et repoussa victorieusement les assaillants. Par son mariage, tous les biens de la première branche d'Harcourt, dont elle était unique héritière, passèrent dans la maison des princes de Lorraine, qui ajoutèrent à leur nom celui d'Harcourt.

HARCOURT (Henri DE LORRAINE, comte D'), dit **Cadet la Perle**, parce qu'il était cadet de la maison de Lorraine et qu'il portait une perle à l'oreille, un des plus habiles capitaines du XVIIe siècle, né en 1601, mort en 1666. Il fit ses premières armes à la bataille de Prague (1620), se distingua aux siéges de Saint-Jean-d'Angély, de Montauban et de La Rochelle, à l'attaque du Pas de Suze (1629), combattit plus tard les Espagnols dans la Méditerranée, devant Menton, s'empara des îles de Lérins, retrouva les Espagnols devant Quiers, où il écrasa, avec une armée inférieure en nombre, les troupes du marquis de Leganez. « Si j'étais roi de France, lui écrivit celui-ci, je ferais couper la tête au comte d'Harcourt, pour avoir hasardé une bataille contre une armée beaucoup plus forte que la sienne. — Et moi, lui répondit d'Harcourt, si j'étais roi d'Espagne, je ferais couper la tête au marquis de Leganez pour s'être laissé battre par une armée beaucoup plus faible que la sienne. » Il se trouva de nouveau en présence de Leganez, au siége de Turin. La ville était occupée par le prince Thomas de Savoie, qui assiégeait les Français dans la citadelle. D'Harcourt assiégeait la ville et était lui-même assiégé par les Espagnols. Turin se rendit après trois mois de siége (1646). La même année, Leganez prit sa revanche en Catalogne, en obligeant d'Harcourt à lever le siége de Lerida, et lui prenant ses bagages et ses canons. D'Harcourt fut plus heureux en Flandre, où il battit les Espagnols à Valenciennes et s'empara de la place de Condé (1649).

Pendant la Fronde, il soutint le parti de la cour, contint la Guyenne, puis passa dans le camp des princes, remporta quelques avantages en Alsace et se laissa battre par le duc de La Ferté. Il finit comme tous les nobles rebelles de ce temps, en faisant sa paix avec la cour, et reçut le gouvernement de l'Anjou. Il mourut dans l'abbaye de Royaumont d'une attaque d'apoplexie. Il a laissé des *Lettres* qui sont à la Bibliothèque nationale.

HARCOURT (Henri Ier, duc D'), maréchal de France, né en 1654, mort en 1718. Il servit sous Turenne en Allemagne, suivit le roi dans la campagne de Flandre, défendit, en 1692, le Luxembourg, dont il avait été nommé gouverneur, contre des forces considérables, contribua à la victoire de Nerwinde, et fut nommé, en 1697, ambassadeur à Madrid. Dans ce poste, il servit habilement les vues de Louis XIV, et contribua beaucoup à faire désigner, par Charles II, le duc d'Anjou comme son héritier. Le roi l'en récompensa par le titre de duc (1700), le grade de maréchal de France (1703) et la dignité de pair (1709).

HARCOURT (François-Henri, duc D'), homme politique et écrivain français, né en 1726, mort à Staine (Angleterre) en 1784. Après avoir servi sous son oncle, François d'Harcourt, et sous le maréchal de Saxe (1742), il devint successivement maréchal de camp (1758), lieutenant général (1762), lieutenant général de Normandie (1764), et gouverneur général de la même province (1783). Il fut chargé, en cette qualité, de creuser le port de Cherbourg et s'occupa activement de cette vaste entreprise. Trois ans plus tard, il fut choisi pour diriger l'éducation du dauphin, qui mourut peu de temps après (1790). Il revint alors dans son gouvernement de Normandie, en proie déjà aux premières fermentations de la Révolution, et dut, pour échapper à la fureur populaire, se réfugier en Angleterre. Il y devint un agent actif des princes et de la réaction auprès des émigrés et du gouvernement anglais.

Le duc d'Harcourt était membre de l'Académie française. Il avait écrit quelques pièces de théâtre en vers, et un *Traité de la décoration des jardins*, aussi en vers, ainsi qu'un *Traité sur l'éducation des princes*, resté manuscrit.

HARCOURT (Emmanuel, vicomte D'), homme politique et écrivain français, mort à Paris en 1840. Il représenta à la Chambre des députés les électeurs du département de Seine-et-Marne, jusqu'en 1827, et publia diverses brochures politiques : *Pétition du sieur Matheus à messieurs de la Chambre des députés* (Paris, 1814), contre les acquéreurs de biens nationaux, et en vue, sans doute, de préparer le fameux milliard; *Aperçu sur la situation de la France* (Paris, 1816) ; le *Nouveau riche et le bourgeois de Paris*, roman politique (Paris, 1818) ; *Réflexions sur les élections de* 1830 (Paris, 1830), etc.

HARCOURT (François-Eugène-Gabriel, duc D'), diplomate français, né à Jouy en 1786 mort en 1865. Au retour des Bourbons, il entra dans la maison du roi, fut nommé, en 1815, chef d'escadron des hussards de la garde, et donna, cinq ans plus tard, sa démission pour pouvoir s'occuper plus librement de politique. Très-attaché à la cause des Hellènes, il fit, en 1825, un voyage en Grèce, dans le but de leur être utile. Quelque temps après son retour, les électeurs d'un arrondissement de Seine-et-Marne l'envoyèrent à la Chambre des députés (1827), où il siégea dans les rangs de l'opposition libérale et vota l'adresse des 221. Il se rallia au gouvernement de Louis-Philippe, et devint ambassadeur en Espagne (1831), puis à Constantinople, où il ne se rendit pas, et membre de la Chambre des pairs (1837). Dans cette assemblée, il continua à défendre les idées libérales, combattit la loi sur les fortifications de Paris, et se prononça pour le libre échange, pour la liberté des banques, pour la réforme électorale. Après la révolution de 1848, Lamartine nomma M. d'Harcourt ambassadeur à Rome. Ce diplomate s'efforçait d'amener le pape à adopter de sérieuses réformes administratives, lorsque, Rossi ayant été assassiné, Pie IX résolut de s'enfuir de Rome, annonça au duc d'Harcourt son intention de se retirer en France, puis changea d'avis et gagna Gaëte. L'ambassadeur français protégea le pape dans sa fuite et resta auprès de lui jusqu'en septembre 1849. Comme une aveugle réaction dominait alors dans les conseils du pape-roi, le duc d'Harcourt donna sa démission dès qu'eut paru le *motu proprio* du 12 septembre, et revint en France, où, jusqu'à la fin de sa vie, il vécut dans la retraite. Le duc d'Harcourt eut trois fils. — L'aîné, Henri-Marie-Nicolas, marquis D'HARCOURT, né vers 1810, mort en 1846, a laissé plusieurs fils, dont l'un est le duc d'Harcourt actuel. — Le second, le comte Bruno-Jean-Marie D'HARCOURT, né en 1813, est entré dans la marine et est devenu capitaine de corvette en 1845, capitaine de vaisseau en 1863. Il a publié, sur des questions se rattachant à la marine, des écrits estimés, notamment : *Considérations sur le commerce maritime de la France* (1845); *Pêche côtière* (1846), etc.— Le troisième, Bernard-Hippolyte-Marie, comte D'HARCOURT, né en 1821, a suivi la carrière diplomatique. Successivement attaché d'ambassade à Madrid (1839), en Chine, lors de la mission de M. Lagrenée (1843), à Francfort, à Berne (1847), premier secrétaire d'ambassade à Madrid (1849), ministre à Bade, à Stuttgard (1851), il donna sa démission après le coup d'État. Lorsque, après la chute de l'Empire et la guerre de 1870-1871, M. Thiers eut pris en mains le pouvoir, le comte d'Harcourt fut nommé par lui ambassadeur près le saint-siége, bien que Pie IX eût perdu tout pouvoir temporel. Le comte d'Harcourt a rempli, non sans donner lieu à de justes critiques de la part des libéraux, des fonctions d'autant plus délicates qu'elles appartiennent exclusivement aujourd'hui à l'ordre spirituel, ou, si l'on veut, à l'ordre ecclésiastique. Le 1er mai 1872, ce diplomate a quitté Rome pour remplacer le duc de Broglie comme ambassadeur en Angleterre. — Un neveu du précédent, le duc Charles-François-Marie D'HARCOURT, fils du marquis Henri-Marie-Nicolas, né en 1835, a été officier de chasseurs à pied, puis a donné sa démission. Nommé député du Calvados à l'Assemblée nationale le 8 février 1871, il y vota avec la droite réactionnaire. Il a été chargé, en janvier 1872, du rapport sur le projet de loi portant ratification de la convention additionnelle conclue avec l'Allemagne, et a prononcé, le 11 juin de la même année, un discours au sujet de la réorganisation de l'armée.

HARCOURT (Louis-Bernard, comte D'), officier et homme politique, appartenant à la branche d'OLONDE, né à Paris en 1842. Il était officier aux chasseurs d'Afrique lorsque Mac-Mahon, alors gouverneur de l'Algérie, l'attacha à sa personne comme officier d'ordonnance. En cette qualité, il assista aux désastres de Reichschoffen et de Sedan, fut envoyé prisonnier en Allemagne, et revint en France après la guerre. Quelques mois après, lors des élections complémentaires de juillet 1871, sur le refus de Mac-Mahon de se porter candidat, les comités conservateurs du Loiret jetèrent les yeux sur le comte d'Harcourt, qui s'engagea à « défendre l'ordre et les libertés politiques, » et fut élu député. Depuis lors, M. d'Harcourt a voté silencieusement avec la majorité conservatrice. On lui doit l'intéressant récit d'une *Expédition dans le désert*, que la *Revue des Deux-Mondes* a publiée le 1er mars 1869.

HARCOURT-THURY, ville de France (Calvados), chef-lieu de canton, arrond. et à 24 kilom. N.-O. de Falaise, sur l'Orne; pop. aggl. 1,236 hab. — pop. tot., 1,280 hab. Fabriques de blondes; filatures de coton; tanneries. Commerce de chevaux, bestiaux, vaches, porcs, laines.

L'embranchement de chemin de fer qui met Harcourt-Thury en communication avec Flers et Caen est destiné à donner un nouvel essor à son commerce et à son industrie, déjà considérables.

Cette ville, dont l'origine est très-ancienne, fut érigée en duché-pairie par Louis XIV, en faveur de Henri d'Harcourt. L'église paroissiale, de style ogival, offre une belle porte, décorée d'élégantes colonnettes. Une tour carrée s'élève entre le chœur et la nef. Il ne reste pas de trace de l'antique forteresse d'Harcourt, qui soutint de nombreux siéges au moyen âge. Le château actuel ne remonte guère qu'au XVIIe siècle. C'est une magnifique habitation seigneuriale, que le maréchal Anne d'Harcourt entoura de belles terrasses, de bois, de bosquets et d'avenues. L'intérieur est orné d'une belle galerie de portraits.

HARD s. m. (hâr). Techn. Demi-anneau de fer fixé dans le mur, dont se servent les peaussiers et les gantiers pour adoucir les peaux.

HARDANGER-FIELD, chaîne de montagnes de Norvége, sur les limites des préfectures de Bergen, Christiansand et Agershaus. Point culminant, 1,806 mètres.

HARDANGER-FIORD, petit golfe formé par l'océan Atlantique, sur la côte de Norvége, dans la préfecture de Bergen. A son entrée s'élèvent plusieurs grandes îles, qui le partagent en trois bras : Eid-Fiord, Sanlest-Fiord, et Sœr-Fiord.

HARDAVALIS s. m. V. ARDAVALIS.

HARDE s. f. (ar-de; *h* asp.—du germanique : gothique *harda*, troupeau, anglo-saxon *heord* et *hirde*, ancien allemand *herta* et *hirti*, allemand moderne *herde*, *heerde*, anglais, *heard*, *herd*, scandinave *hiord*. Le hollandais n'a plus que le dérivé *herder*, celui qui garde les troupeaux, berger. Quelques-uns rapportent ce nom à la racine sanscrite *car*, faire paître, proprement errer çà et là; mais il est plus probable qu'il faut ramener le groupe germanique au sanscrit védique *çardha* ou *cardhas*, troupe). Véner. Troupe de bêtes fauves : *Au lieu de se mettre en* HARDES *comme les cerfs, le chevreuil demeure en famille. Au mois de janvier, les cerfs sont encore en* HARDE *dans le milieu des forêts.* (E. Chapus.)

— Fauconn. Troupe d'oiseaux.

HARDE s. f. (ar-de; *h* asp. — rad. *hart*). Véner. Lien avec lequel on attache les chiens quatre à quatre ou six à six. ‖ Réunion de couples de chiens attachés ensemble.

HARDÉ, ÉE (ar-dé; *h* asp.) part. passé du v. Harder. Véner. Attaché avec une harde : *Des chiens* HARDÉS.

— Econ. rur. *Œuf hardé*, Œuf pondu sans coquille : *Il y a des poules qui donnent des* ŒUFS HARDÉS *ou sans coque.* (Buff.)

HARDEAU s. m. (ar-dô; *h* asp. — rad. *hart*). Techn. Corde qui est au bout du frein d'un moulin

— Bot. Nom vulgaire de la viorne mancienne.

HARDECANUT, roi d'Angleterre. V. CANUT III.

HARDÉE s. f. (ar-dé; *h* asp. — rad. *harde*). Véner. Dégât fait par les biches dans les taillis où elles vont viander.

HARDEE (William), général américain, né en Géorgie vers 1819. En sortant de l'école militaire de West-Point, en 1838, il entra dans un régiment de dragons, prit part à la guerre du Mexique avec le grade de capitaine, fut nommé major, puis lieutenant colonel en 1847, pour sa brillante conduite à Medelin et à San-Agostino, et devint, en 1856, professeur de tactique à West-Point. Aux premiers signes précurseurs de la guerre civile aux Etats-Unis (1860), Hardee, qui était attaché à la cause des Etats du Sud, voulant le maintien de l'esclavage et la scission, fut envoyé en Europe par les meneurs de ce parti, pour acheter des armes. Peu après son retour, la guerre commença. Il envoya sa démission au gouvernement de Washington, reçut le grade de brigadier général dans l'armée des confédérés, et, après avoir organisé la résistance dans l'Arkansas, il fut nommé major général sous les ordres de Polk, évêque de la Louisiane, et en même temps général. La part qu'il prit à l'invasion du Kentucky lui valut le grade de lieutenant général (octobre 1862). Hardee se signala ensuite aux grandes batailles de Chickamanga et de Chattanooga (1863), et fit preuve d'autant de courage que d'habileté lorsque les confédérés commencèrent à essuyer une succession de revers qui devait les accabler, notamment après l'évacuation d'Atlanta et lors de la brillante retraite qu'il opéra en quittant Savannah, où il venait d'être attaqué par Sherman. Après la prise de Richemont et la reddition de l'armée de Virginie, Hardee dut faire sa soumission à Beauregard, Johnston, etc. On lui doit, entre autres ouvrages estimés, un traité de *Tactique des tirailleurs et de l'infanterie légère* (Philadelphie, 1855, 2 vol in-12).

HARDELÉE s. f. (ar-de-lé; *h* asp. — rad. *hardes*). Paquet attaché au bout d'une corde qui sert à le porter.

HARDELOT, hameau de France (Pas-de-Calais), comm. de Condette, cant. de Samer, arrond. de Boulogne Le château d'Hardelot est une forteresse imposante, bâtie en 1223 par le comte Philippe, près de l'étang de la Claire-Eau. Il est entouré de murailles et de tours.

HARDEMO, paroisse de Suède, dans la province de Nerike; 1,600 hab. Sources nombreuses, dont plusieurs d'eaux minérales. Une de ces sources se nomme source de Saint-Olof; car, d'après une ancienne tradition, Olof, le saint roi de Norvége, aurait été baptisé sur ses bords. On trouve aussi à Hardemo beaucoup d'antiquités, notamment plusieurs tumulus, dont l'un est désigné sous le nom de tumulus de Thor.

HARDEN, ville d'Angleterre. V. HAWARDEN.

HARDENBERG, ville de Hollande, prov. d'Over-Yssel, district de Deventer, à 24 kilom. N. d'Ameloo; 2,800 hab. Forges de fer, haut fourneau, papeterie.

HARDENBERG (PRINCIPAUTÉ DE), seigneurie de l'ex-royaume de Hanovre, ch.-l. Norten; comprise actuellement dans la province prussienne de Hanovre.

HARDENBERG (Charles-Auguste, prince DE), célèbre homme d'Etat prussien, né à Essenroda (Hanovre) en 1750, mort en 1822. Il débuta par un emploi dans l'administration de son pays, devint ministre des principautés de Baireuth et d'Anspach, puis ministre du roi de Prusse (1791), fut chargé des négociations du traité de Bâle (1795), et remplaça, en 1804, le comte de Haugwitz comme premier ministre ; mais, ayant poussé la cour à une levée de boucliers imprudente, il dut céder la place à son prédécesseur pour désarmer la colère de Napoléon, victorieux à Austerlitz (1805). Sacrifié ostensiblement, il n'en conservait pas moins la direction occulte de la politique prussienne, et il eut une grande part aux démonstrations belliqueuses de 1806. Après la défaite d'Iéna, il releva le courage de Frédéric-Guillaume, redevint chef du cabinet, fut encore immolé à Napoléon lors de la paix de Tilsitt (1807), mais reparut aux affaires en 1810, cette fois pour ne plus les quitter. La Prusse avait été écrasée par l'empereur; Hardenberg travailla activement à la relever pour la revanche. Il soumit la noblesse à l'impôt, abolit les corporations, affranchit les paysans, et, avec des promesses fallacieuses de réformes politiques, réussit à soulever l'Allemagne contre la domination française. Les événements de 1814 couronnèrent ses efforts en rendant à la Prusse tout ce qu'elle avait perdu. Le 3 juin, il était créé prince. Au congrès de Vienne, et dans les négociations des deux traités de Paris en 1814 et 1815, il se montra le plus passionné parmi les diplomates de la coalition : le partage de la France entre les vainqueurs pouvait seul le satisfaire. On l'a vu figurer encore aux congrès d'Aix-la-Chapelle (1818), de Troppau, de Laybach et de Vérone. Il laissa, en mourant, d'importants papiers, qui, déposés par ordre du roi aux archives du royaume, ne devaient être ouverts qu'en 1850. Ils n'ont pas encore été publiés officiellement,

mais il en a paru des parties détachées dans un ouvrage très-important ayant pour titre : *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat* (Paris, 1831-1838, 13 vol. in-8°).

HARDENBERG (Frédéric-Louis, baron DE), littérateur allemand. V. NOVALIS.

HARDENBERGIE s. f. (ar-dain-bèr-jî — de *Hardenberg*, botan. allem.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des phaséolées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Australie.

HARDER v. a. ou tr. (ar-dé; *h* asp. — rad. *harde*). Véner. Accoupler les chiens par quatre ou par six.

— Techn. *Harder les peaux*, Les adoucir au moyen du hard.

— **Se harder** v. pr. Véner. S'embarrasser dans les couples ou hardes, en parlant des chiens.

HARDER (Jean-Jacques), anatomiste suisse, né à Bâle en 1656, mort dans cette ville en 1711. Il professa la physique, la botanique, l'anatomie, la médecine à l'université de Bâle à partir de 1686, devint ensuite médecin particulier du duc de Wurtemberg et reçut des lettres de noblesse de l'empereur Léopold Ier. Harder a fait faire des progrès à l'anatomie comparée dont il s'est beaucoup occupé, a décrit le premier les corpuscules de la duremère, appelés glandes de Pacchioni, et a donné son nom à une glande qu'il a découverte vers l'angle interne de l'œil dans les mammifères et les oiseaux. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages dont les principaux sont : *De nostalgia, hoc est de tristitia et tabe ex cupiditate redeundi in patriam* (1678); *Prodromus physiologicus* (1679); *Pænis et Pythagoræ exercitationes anatomicæ et medicæ* (1687); *De viscerum præcipuorum structura et usu* (1686); *Apiarium observationibus medicis et experimentis refertum scholiis et iconibus illustratum* (Bâle, 1687, in-4°), le principal ouvrage de l'auteur; *De naturalis et præternaturalis sanguinificationis in humano corpore historia* (Bâle, 1690).

HARDERIE s. f. (ar-de-rî; *h* asp.). Techn Sulfate de fer, dont se servent les émailleurs.

HARDERWYCK, ville de Hollande, prov. de Gueldre, arrond. et à 45 kilom. N.-O. d'Arnheim, sur le Zuiderzée; 6,600 hab. Gymnase; port très-spacieux pour l'armement des navires au long cours. Commerce de bois, céréales; pêche abondante; teintureries. Harderwyck faisait autrefois partie de la ligne hanséatique; cette ville fut prise par Charles-Quint en 1522, par les Hollandais en 1572. En 1672, elle fut occupée par les Français qui la brûlèrent à leur départ en 1674. Université fondée en 1600 et supprimée en 1816.

HARDES s. f. pl. (ar-de; *h* asp. — autre forme du mot *fardeau*, qui s'est dit *hardel*). Ensemble des effets d'habillement servant à l'usage ordinaire : *Empaqueter ses* HARDES.

— **Syn. Hardes, nippes.** Le premier de ces mots désigne les objets d'habillement considérés comme pouvant être mis en tas, en paquet; il comprend nécessairement les gros vêtements, surtout ceux qui sont à l'usage des hommes. Le second désigne aussi les objets d'habillement, mais il les fait considérer comme servant à la propreté, à la parure; les *nippes* se composent surtout du linge ou des robes que les femmes mettent non pas seulement pour se couvrir, mais surtout pour se parer. Une idée particulière de valeur, de prix, s'attache aussi au mot *nippes;* on est *nippé*, c'est-à-dire riche en vêtements, quand on a beaucoup de *nippes*; on porte ses *nippes* au prêteur sur gages pour en obtenir de l'argent.

HARDI, IE adj. (ar-di; *h* asp. — du germanique : gothique *hardus*, dur, ferme, fort, ancien haut allemand *harti, hart*, anglo-saxon *heart*, scandinave *hardur*, allemand *hart*, suivant Grimm d'un verbe perdu *hairdan*, être affermi, rendu ferme, qui correspond au sanscrit védique *çardh*, s'appuyer, se tenir ferme, d'où *çardha* dans le sens de force). Courageux, intrépide, qui n'est point arrêté par le péril : HARDI *comme un lion. Un* HARDI *voyageur. Un* HARDI *joueur Les lâches deviennent* HARDIS *s'ils s'aperçoivent qu'on les craint.* (Le P. Bouhours.) *Le masque ne rend pas* HARDI, *il rend insolent.* (Chateaub.) ‖ Osé, audacieux, qui n'est point retenu par la timidité : *Etre* HARDI *auprès des femmes. Le plus* HARDI *à nier sera le maître.* (Boss.) *Il faut être bien vertueux ou bien* HARDI *pour s'établir intermédiaire entre Dieu et l'homme.* (T. de Brissac.)

Qui te rend si *hardi* de troubler mon breuvage?
LA FONTAINE.

. . . Je ne suis point de ces femmes *hardies*,
Qui, goûtant dans le crime une profonde paix,
Ont su se faire un front qui ne rougit jamais.
RACINE.

— Qui dénote de l'assurance, de la hardiesse; qui est fait ou dit avec hardiesse : *Une réponse* HARDIE. *Une action* HARDIE. *Une contenance* HARDIE. *Il y a des temps où l'on veut impunément faire les choses les plus* HARDIES. (Volt.) ‖ Risqué, très-libre, en parlant du discours : *Les réticences, quand on écrit, sont beaucoup plus* HARDIES *que les discours; il vaut mieux mettre un terme à l'imagination que de lui laisser tout à deviner.* (Mme Necker.) ‖ Difficile, dangereux à soutenir : *Une doctrine* HARDIE. *Des idées* HARDIES. *Une opinion* HARDIE. *Les conceptions* HARDIES *sont très-rares en France.* (Mme de Staël.)

— Elancé, dont la masse semble soutenue par des appuis trop légers pour elle : *Une voûte* HARDIE. *Un clocher* HARDI.

— *Hardi comme un page*, Extrêmement hardi, insolent.

— Littér. et B.-arts. Se dit de tout ce qui dénote une certaine audace, une certaine vigueur de conception et d'exécution, s'éloignant plus ou moins des errements ordinaires : *Une pose* HARDIE. *Une expression* HARDIE.

Sous le choc irritant des intérêts contraires,
On voit en traits *hardis* jaillir les caractères.
THOMAS.

— Fauconn. Se dit d'un oiseau qui a du goût à la chasse : *Un faucon* HARDI.

— Manége. *Branche hardie*, Branche du mors dont le levier présente une forte saillie.

— Interjectiv. Sert à encourager, à exciter : HARDI! *un dernier coup de main, et nous serons sortis de l'ornière.*

Là! *hardi!* tâche à faire un effort généreux.
MOLIÈRE.

— s. m Métrol. Monnaie frappée, dit-on, sous Philippe le Hardi, et dont le nom, *li hardis*, fut corrompu en *li-hards*, puis en *liard :* HARDI *de cuivre, d'or, d'argent.*

— **Syn. Hardi, audacieux, effronté.** V. AUDACIEUX.

HARDIAU s. m. (ar-diô; *h* asp.). Autre forme du mot HARDEAU.

HARDIESSE s. f. (ar-diè-se; *h* asp. — rad. *hardi*). Caractère d'une personne hardie : *Qu'il est difficile de s'arrêter sur le chemin glissant qui mène de la* HARDIESSE *à l'audace!* (La Bruy.)

Fortune aveugle suit aveugle *hardiesse.*
LA FONTAINE.

— Effronterie, impudence : *La* HARDIESSE *de cette fille me déplaît. La* HARDIESSE *messied à la démarche des femmes.* ‖ Liberté que l'on se donne : *Je vous demande pardon si je prends la* HARDIESSE *de lui parler comme je fais.* (Mol.)

— Caractère de ce qui est conçu ou exprimé d'une façon originale et énergique : *La* HARDIESSE *d'une opinion, d'une doctrine. La* HARDIESSE *des expressions. S'il n'y avait qu'une école et qu'une doctrine dans l'art, l'art périrait vite faute de* HARDIESSE *et de tentatives nouvelles.* (G. Sand.)

Souvent, dans son orgueil, un subtil ignorant
Blâme des plus beaux vers la noble *hardiesse.*
BOILEAU.

‖ Caractère de ce qui est risqué au point de vue de la décence : *Molière serait sifflé aujourd'hui pour la liberté des mots, la fantaisie de style et les* HARDIESSES *scéniques qu'il se permet.* (Th. Gaut.)

— **Syn. Hardiesse, bravoure, cœur, courage, intrépidité, vaillance, valeur.** V. BRAVOURE.

HARDILLIER s. m. (ar-di-llé; *ll* mll.; *h* asp.). Techn. Nom donné à des crochets de fer dont on se sert dans la fabrication de la tapisserie de haute lisse.

HARDIME (Pierre), peintre flamand, né à Anvers en 1678, mort à Dorpat en 1748. Il reçut des leçons de son frère Simon, puis alla habiter La Haye, où il acquit une grande réputation comme peintre de fleurs et de fruits. Cet artiste parcourut ensuite les principales villes de la Flandre et de la Hollande, séjourna quelque temps à Berlin, et exécuta notamment dans cette ville des fleurs et des fruits sur les plafonds que Guillaume III avait commandés à M. Terwesten. Les ouvrages de Hardime sont remarquables par le charme du coloris, la netteté et la franchise de la touche, l'habileté extrême de l'exécution. On cite comme son chef-d'œuvre quatre tableaux représentant les *Quatre saisons*, pour le couvent des Bernardins, près d'Anvers.

HARDIMENT adv. (ar-di-man; *h* asp. — rad. *hardi*). Avec hardiesse, bravement, courageusement : *Monter à l'assaut* HARDIMENT. *Nul ne saurait en définitive être dupe de la vertu, et il nous faut faire* HARDIMENT *tout le bien auquel notre cœur tend.* (Vauven.)

. . . Des humains presque les quatre parts
S'exposent *hardiment* au plus grand des hasards.
LA FONTAINE.

‖ Avec assurance; sans hésitation . *Dites* HARDIMENT *ce que vous savez. Comptez* HARDIMENT *sur une dépense de* 1,000 *écus. L'esprit nous sert quelquefois à faire* HARDIMENT *des sottises.* (La Rochef.)

— Effrontément : *Mentir* HARDIMENT.

— B.-arts Vigoureusement, d'une façon énergique : *Des vers* HARDIMENT *tournés. Un contour tracé* HARDIMENT.

HARDING (John), chroniqueur anglais, né en 1378, mort après 1465, époque où il termina sa *Chronique.* Il servit successivement plusieurs seigneurs anglais, assista à la bataille d'Azincourt, fit un voyage à Rome, dans le but de recueillir des documents destinés à établir le droit de suzeraineté de l'Angleterre sur l'Ecosse, et s'en servit plus ou moins fidèlement pour rédiger sa *Chronique d'Angleterre sous le règne d'Edouard IV* (Londres, 1543), réimprimée en 1812, avec des continuations.

HARDING (Thomas), controversiste anglais, né à Combe-Martin (Devonshire) en 1512, mort en 1572. Nommé professeur d'hébreu à Oxford, il devint en même temps chapelain du duc de Suffolk, qui lui confia l'éducation de sa fille, lady Jane Grey. Vers cette époque, il passa du catholicisme au protestantisme et il éleva son élève dans les principes de la Réforme; mais, à l'avénement de Marie, voyant quelque danger à rester protestant, il revint au catholicisme et obtint le canonicat de Winchester, puis la trésorerie de Salisbury. Dépouillé de ces bénéfices par Elisabeth, il se rendit à Louvain, où il s'occupa d'entretenir une controverse très-vive avec Jewel, évêque de Salisbury. Ses ouvrages traitent des questions soulevées dans cette polémique. Le titre d'un seul d'entre eux suffira pour donnera une idée des violences en usage dans ces disputes : *Découverte des erreurs, mensonges, calomnies et justifications employés par le docteur Jewel dans la défense de son Apologie* (Louvain, 1568).

HARDING (Charles-Louis), astronome allemand, associé de l'Institut de France, né à Lauenbourg en 1765, mort en 1834. Il découvrit, en 1803, la planète Junon, reçut, en 1805, pour cette découverte importante, le prix d'astronomie fondé par Lalande, et, la même année, la direction de l'observatoire de Gœttingue. Ses travaux sont consignés dans les journaux scientifiques de cette ville. On lui doit un *Atlas novus cœlestis*, en 27 planches (Gœttingue, 1822).

HARDING (Chester), peintre américain, né à Conway (Massachusets) en 1792. A l'exemple d'un grand nombre de ses compatriotes, il s'est livré aux métiers les plus divers avant d'entrer dans la voie où il devait acquérir la réputation et la fortune. Né dans un état voisin de la misère, Harding fut successivement tourneur de chaises, laboureur, soldat, fabricant de tambours, fabricant d'un métier à filer de son invention, ébéniste. Le peu de succès de ses entreprises, la nécessité de nourrir une nombreuse famille le décidèrent à changer encore une fois de métier. Il se rendit alors à Pittsburg, chef-lieu du comté d'Alleghany, se fit peintre en bâtiments, gagna quelque argent dans cette profession, ce qui lui permit de faire venir auprès de lui sa famille, puis devint peintre d'attributs, et enfin peintre de portraits. La facilité avec laquelle il saisissait la ressemblance le décida à se perfectionner dans un genre où il excella bientôt. Il se rendit dans ce but en Angleterre (1832) et, de retour aux Etats-Unis, se fixa à Boston, où il acquit une brillante renommée. On cite, parmi ses meilleurs portraits, ceux de *Samuel Rogers*, du *duc de Norfolk*, de lord *Aberdeen*, de *Madison*, de *Monroë*, de *Henri Clay*, de *G. Adams*, de *Daniel Webster*, de *J.-C. Calhoun*, etc.

HARDING (James DUFFIELD), peintre et écrivain, né en 1798, mort en 1863. Elève de son père et de Proust, il s'adonna avec beaucoup de succès au paysage, visita la Suisse, l'Italie, le Tyrol, la France, l'Espagne, etc., fit le premier usage de papier peint et excella dans la lithographie. De ses rares tableaux à l'aquarelle et à l'huile, nous citerons : la *Vue de Fribourg* et la *Chute du Rhin à Schaffhouse*, qui ont figuré à l'Exposition universelle de 1855. Parmi ses œuvres lithographiées, nous mentionnerons, en première ligne, sa belle série d'*Esquisses anglaises et étrangères* (1836), comprenant 60 vues in-fol., rapportées de ses voyages, puis l'*Ornementation gothique* (1831, in-4°), contenant 100 lithographies d'églises de France et d'Angleterre : l'*Alhambra* (1835, in-fol.), album dessiné en collaboration avec MM. Lewis et J. Lane. Enfin Harding a composé des ouvrages d'enseignement estimés : *Leçons sur les arbres; Eléments de dessin; Leçons de dessin; Théorie et pratique des beaux-arts; Guide et complément aux leçons sur l'art* (1854, in-4°), etc.

HARDINGE (sir Henri, comte), homme d'Etat et feld-maréchal anglais, né à Wrotham (comté de Kent) en 1785, mort en 1856. Entré dans l'armée dès l'âge de treize ans, avec le grade d'enseigne, il se distingua bientôt, principalement en Portugal et en Espagne, fut grièvement blessé à Vittoria (1813), assista, en qualité de brigadier général, à la bataille de Ligny, où il eut un bras emporté, et fut nommé colonel à la suite de cette affaire. Elu membre de la Chambre des communes en 1821, il occupa bientôt le poste de directeur du dépôt de la guerre, puis celui de secrétaire d'Etat de la guerre, dans le cabinet de Wellington (1828-1830), et reprit ces dernières fonctions en 1840, sous le ministère de Robert Peel. Lieutenant général en 1841, il fut nommé gouverneur général des Indes en 1844, en remplacement de lord Ellenborough, révoqué par le Conseil des directeurs. A peine arrivé dans l'Inde, il dut faire la guerre aux Sikhs qui venaient de passer le Sutledje (1845), donna l'ordre à sir Gough de marcher sur l'ennemi, accompagna l'armée et paya de sa personne dans toutes les rencontres. A la sanglante et décisive bataille de Férozeshah (21 et 22 décembre 1845), notamment, Hardinge se plaça, l'épée à la main, avec sir Hugh Gough, à trente pas en avant des rangs anglais, et força la position des Sikhs, qui se retirèrent en pleine déroute. A la suite de cette victoire, dont le retentissement fut énorme en Angleterre, sir Henri Hardinge fut élevé à la pairie, avec le titre de vicomte (2 mai 1846), et reçut, outre les remercîments du Parlement, le droit de cité à Londres, et une pension de 8,000 livr. sterling. Il demanda son rappel en 1847, et entra à la Chambre des lords. Commandant en chef des armées de terre, à la mort de Wellington (septembre 1852), il fut nommé feld-maréchal en 1855. — Son fils, Charles Stuart, vicomte HARDINGE, né à Londres en 1822, a été secrétaire particulier de son père lorsqu'il fut gouverneur général des Indes, puis député lieutenant du comté de Kent (1848). En 1851, il devint membre de la Chambre des communes et, après la mort de son père, en 1856, il entra à la Chambre des lords. Le vicomte Hardinge, qui appartient au parti tory, a rempli les fonctions de sous-secrétaire au département de la guerre, dans le ministère Derby (1858-1859).

HARDINGHEM, village et commune de France (Pas-de-Calais), cant. de Guines, arrond. et à 21 kilom. de Boulogne; 1,134 hab. Elève de chevaux. Verrerie; exploitation de houille et de carrières de pierre.

HARDION (Jacques), historien et érudit français, né à Tours en 1686, mort en 1766. Il remplit les fonctions de secrétaire aux départements de la marine et des affaires étrangères, celles de conservateur adjoint au cabinet du roi, puis fut précepteur de Mesdames de France, filles de Louis XV. Hardion devint, en 1711, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et, en 1730, membre de l'Académie française. Cet érudit a composé : *Nouvelle histoire politique, précédée de deux traités abrégés, l'un de la poésie et l'autre de l'éloquence, à l'usage de Mesdames de France* (Paris, 1751, 3 vol. in-12); *Histoire universelle sacrée et profane, composée par ordre de Mesdames de France* (Paris, 1754-1769, 20 vol. in-12). Le recueil de l'Académie des inscriptions (t. III-XIV) contient de lui des mémoires intéressants sur l'*Oracle de Delphes*, les *Bergers de Théocrite*, le *Saut de Leucade*, l'*Origine et les progrès de la rhétorique en Grèce*, etc

HARDOIS s. m. (ar-doi; *h* asp.) Chasse. Nom donné à de petites branches d'arbres que le cerf écorche avec son bois, lorsqu'il le frotte pour le dépouiller de la peau qui le couvrait.

HARDOUAR, ville de l'Indoustan. V. HERDOUAR.

HARDOUIN (Jean), jésuite et érudit français, célèbre par ses opinions paradoxales, né à Quimper en 1646, mort à Paris en 1729. Entré jeune dans la compagnie de Jésus, il acquit de vastes connaissances sur la théologie, l'histoire, la chronologie, la littérature; mais, entraîné par la fièvre de l'innovation, il émit les idées les plus bizarres sur les chefs-d'œuvre de la littérature antique. Suivant lui (*Chronologie expliquée par les médailles*, 1693), à l'exception d'Homère, d'Hérodote, de Cicéron, de Pline l'Ancien, des *Géorgiques* de Virgile, des satires et des épîtres d'Horace, tous les écrits des Grecs et des Latins avaient été fabriqués par des moines du XIIIe siècle. L'*Enéide* n'était qu'une allégorie chrétienne imaginée par un bénédictin; Troie en cendres était la ruine de Jérusalem; Enée emportant ses dieux, c'était la propagation de l'Evangile, et ainsi du reste. Tous les savants en restèrent stupéfaits. Boileau en plaisanta fort spirituellement : « Quoique je n'aime pas les moines, disait-il, je n'aurais pas été fâché de vivre avec *frère* Horace et *dom* Virgile. » Il prétendait aussi que toutes les médailles de l'antiquité avaient été fabriquées au moyen âge, toujours par des bénédictins; que toutes les prédications du Christ et des apôtres avaient été faites en latin; que tous les conciles antérieurs au concile de Trente étaient chimériques, etc.; en un mot, il semblait avoir pris systématiquement le contre-pied de toutes les vérités reconnues, pour se singulariser. Une partie de ses écrits a été publiée sous le titre de *Opera varia* (Amsterdam, 1733).

HARDOUIN (Henri), compositeur français, né à Grandpré (Ardennes) en 1724, mort dans cette ville en 1808. D'abord enfant de chœur à la cathédrale de Reims, puis chanoine et maître de chapelle, il s'adonna avec succès à la musique religieuse. On lui doit de nombreuses compositions en ce genre, des messes, des motets, des offices de fêtes patronales, un grand nombre d'hymnes estimées, etc. Hardouin est l'auteur du plain-chant de l'édition de 1759 du *Bréviaire du diocèse de Reims.*

HARDOUIN (Jean-Etienne), littérateur, né à Paris en 1735, mort à Paris en 1817. On lui doit une traduction en vers des *Nuits* d'Young (1792, 4 vol. in-12), un *Recueil de poésies d'Anacréon et de Théocrite* (1812), etc.

HARDOUIN (Jules), célèbre architecte français. V. MANSART.

HARDOUIN DE BEAUMONT DE PÉRÉFIXE, prélat et historien français. V. PÉRÉFIXE.

HARDT (Hermann VON DER), orientaliste allemand, né à Melle (Westphalie) en 1660, mort à Helmstædt en 1746. Ce savant professa les langues orientales à l'université d'Helmstædt, et fut nommé, en 1709, recteur du gymnase de Marienbourg. On lui doit de nombreux écrits, dont les principaux sont : *Autographa Lutheri aliorumque celebrium virorum* (Brunswick, 1690-1693, 3 vol. in-8°); *Brevia atque solida Hebrææ linguæ funda-*

menta (Brunswick, 1694); *Elementa chaldaïca* (Brunswick, 1693); *Exegeseos universalis elementa* (1691); *Historia litteraria Reformationis* (1717); *Ænigmata prisci orbis : Jonas in luce in historia Manassis et Josiæ; Ænigmata Græcorum et Latinorum ex caligine; Apocalypsis ex tenebris* (Helmstædt, 1723, in-fol.), ouvrage qui fit grand bruit lors de son apparition. — Son frère Richard von der Hardt est connu par des lettres latines et par un ouvrage intitulé *Holmia litterata* (Stockholm, 1701).

HARDUIN (Alexandre-Xavier), littérateur français, né à Arras en 1718, mort en 1785. Tout en suivant la carrière du barreau, il composa de jolies poésies, qui le firent nommer membre (1738), puis secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras (1745). Harduin, dont le mérite était apprécié de Gresset, de Duclos, de Dumarsais, de l'abbé d'Olivet, était sans ambition, d'une parfaite modestie et fort dévoué à son pays natal, qu'il ne voulut jamais quitter. Il fut élu jusqu'à six fois député des états d'Artois à la cour. Cet écrivain sans prétention a composé les ouvrages suivants : *Remarques diverses sur la prononciation et l'orthographe, contenant un Traité des sons* (1757, in-12); *Dissertation sur les voyelles et les consonnes* (1760, in-12); *Lettre à l'auteur du Traité des sons de la langue française* (1762, in-12); *Mémoires pour servir à l'histoire d'Artois et principalement de la ville d'Arras* (1763, in-12). On lui doit encore des traductions des *Odes* d'Horace, des mémoires sur les locutions vicieuses en Artois, quelques pièces de théâtre inédites, des épîtres, des contes, enfin des épigrammes, dont nous nous bornerons à citer la suivante :

Un vieillard de cent ans, apprenant le trépas
De son voisin plus que nonagénaire;
« Cet homme était, dit-il, trop valétudinaire;
J'ai prédit qu'il ne vivrait pas. »

HARDWICKE (Philippe Yorke, comte de), jurisconsulte anglais, né à Douvres en 1690, mort en 1764. Destiné à la profession d'avocat, il étudia chez un avoué qui le recommanda au lord grand juge Macclesfield, débuta avec succès à Londres en 1715, se fit une nombreuse clientèle, et, grâce à la protection de Macclesfield, devint membre du Parlement, puis avocat général (1720), et procureur général (1724). Cet avancement rapide excita contre lui de vives jalousies; mais Philippe Yorke montra par son talent, par son habileté, qu'il était digne d'occuper ces hautes fonctions, et, comme membre de la Chambre des communes, il fit preuve, à l'égard du ministère, d'un esprit de complète indépendance. Son mérite, chaque jour de plus en plus évident, lui valut d'être successivement nommé grand juge du banc du roi (1733), pair, baron de Hardwicke, lord chancelier (1737), et, enfin, comte de Hardwicke et vicomte Royston. En 1755, il se démit de ses fonctions de chancelier et passa le reste de sa vie dans la retraite. Cet éminent magistrat, dont les décisions juridiques passent pour des modèles de sagesse et d'équité, et dont quelques unes ont été recueillies par Lee, n'a laissé aucun ouvrage.

HARDWICKE (Philippe Yorke, comte de), homme d'Etat et littérateur anglais, fils du précédent, né en 1720, mort en 1790. Il siégea au Parlement dès 1741; entra, en 1764, à la Chambre des lords, et fit partie, l'année suivante, de l'administration de lord Rockingham. On a de lui, entre autre ouvrages : *Lettres athéniennes* (1741, trad. en français par Villeterque, 1801, 3 vol. in-8°, et par Christophe, 1802, 4 vol. in-12). Il avait composé ce livre étant à l'université de Cambridge, avec plusieurs de ses condisciples, et l'avait fait tirer à un petit nombre d'exemplaires. L'abbé Barthélemy, qui ignorait l'existence de ces *Lettres*, quand il écrivit son *Voyage du jeune Anacharsis*, a déclaré que, s'il les eût connues, il n'eût pas entrepris une tâche déjà supérieurement accomplie, et M. Villemain, de son côté, met le travail de Hardwicke fort au-dessus de celui de l'écrivain français, et pour la peinture des mœurs, et pour la partie historique et politique.

HARDWICKE (Charles-Philippe Yorke, comte de), amiral anglais, descendant du précédent, né près de Southampton en 1799. Elève du Collége royal de la marine, il s'embarqua en 1815, fut nommé capitaine à la suite de plusieurs campagnes, fit partie de la Chambre des communes de 1831 à 1834, et devint alors, par suite de la mort de son oncle, comte d'Hardwicke et membre de la chambre haute. Lors de la visite en Angleterre du roi de Prusse (1842) et de celle de l'empereur de Russie (1844), il fut, comme chambellan de la reine, attaché à la personne de ces souverains. Depuis cette époque, le comte d'Hardwicke a été successivement nommé directeur général des postes (1852) sous le ministère Derby, membre du conseil privé et du conseil du duché de Lancastre, lord-lieutenant du comté de Cambridge, contre-amiral (1854), lord gardien du sceau privé dans le ministère tory de lord Derby (1858-1859), et enfin amiral (1863).

HARDWICK-HALL, hameau d'Angleterre, comté de Derby, à 7 kilom. N.-O. de Mansfield; 750 hab. Beau château, résidence du duc de Devonshire, construit sous le règne d'Elisabeth, et contenant de nombreux et beaux appartements ornés de tableaux. La galerie qui s'étend sur la façade orientale est longue de 62 mètres. La reine Marie Stuart fut détenue pendant plusieurs années dans ce château; elle occupait le second étage, qui est encore à peu près dans l'état où elle l'a laissé.

HARDWICKIE s. f. (ar-doui-kî; *h* asp. — de *Hardwick*, bot. angl.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des légumineuses, tribu des césalpiniées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Inde.

HARDY (Alexandre), poëte dramatique, né à Paris vers 1560, mort vers 1631. Il eut la prodigieuse fécondité de Lope de Vega et de Calderon, mais sans avoir leur génie. La troupe de comédiens du théâtre du Marais l'avait pris à gages, et il écrivit pour eux près de 600 pièces, tragédies et tragi-comédies. C'était, dit M. Nisard, moins un poëte qu'un entrepreneur de représentations théâtrales. Son nom, cependant, se rattache à une sorte de révolution qui eut lieu, vers la fin du XVIe siècle, au théâtre, et qui ajouta à l'imitation de l'antiquité celle des œuvres modernes de l'Italie et de l'Espagne. Au reste, Hardy fait dans ses pièces un mélange bizarre des personnages de la scène antique avec les *pantalons* italiens et les *matamores* espagnols.

La facilité de Hardy était singulière; mais, comme il arrive presque toujours en pareil cas, il en abusait, et ne produisait guère que des choses incomplètes, incohérentes, que le temps ne devait pas respecter. « Dès qu'on lit Hardy, dit finement Fontenelle, sa fécondité cesse de paraître merveilleuse. » Les vers ne lui coûtaient pas plus que la disposition de ses pièces. Tout sujet lui était bon : la mort d'Achille ou celle du premier venu, un épisode des épopées grecques ou bien une anecdote grivoise lui fournissaient également la matière d'une tragi-comédie. Il brodait son canevas de sentences emphatiques, de lieux communs, de morale, et n'en était pas moins indécent, car il se mettait peu en peine de voiler les situations les plus scabreuses. Dans une de ses pièces, il nous montre, au lit, une courtisane, et lui fait tenir les discours les mieux appropriés à son état; ailleurs, l'héroïne est à moitié violée sur la scène, et, s'il fait rencontrer deux amants, le jeu de scène indique une conversation qui, pour être muette, n'en est que plus expressive.

Des 600 pièces sorties de sa plume trop féconde, il ne nous reste que 41 pastorales, tragédies ou tragi-comédies, choix que l'auteur publia lui-même dans sa vieillesse, en 6 volumes (Paris, 1624-1628, in-8°). Voici les titres des meilleures : les *Chastes et loyales amours de Théagène et de Chariclée*, formant 8 pièces empruntées au roman d'Héliodore (1601); *Didon* (1603); *Scédase* ou l'*Hospitalité violée*, *Panthée* (1604); *Méléagre* (1604); *Procris* (1605); *Alceste*, *Ariadne*; la pastorale d'*Alphée* (1660); la *Mort d'Achille*, *Coriolan* (1607); *Cornélie*, *Arsacome* (1609); *Mariamne*, *Alcée*, pastorale (1610); le *Ravissement de Proserpine*; la *Force du sang* (1611); la *Gigantomachie* (1612); *Félismène*, *Dorise* (1613); *Corinne*, pastorale (1614); *Timoclée*, *Elmire* (1615); la *Belle Egyptienne*, *Lucrèce* (1616); *Alcméon*, l'*Amour victorieux* (1618), la *Mort de Daïre* (1619); *Aristoclée*, *Frédégonde* (1621); *Gésippe* (1622); *Phraarte*, le *Triomphe de l'Amour*.

Le seul de ses drames qui soutienne encore la lecture est la tragédie de *Mariamne*, sujet également traité plus tard par Tristan l'Hermite et par Voltaire.

HARDY (Sébastien), écrivain français, né à Paris, mort vers le milieu du XVIIe siècle. Il fut successivement receveur des tailles au Mans, et conseiller à la chambre des comptes. Hardy a publié, entre autres écrits : *Mémoires et instructions pour le fonds des rentes de l'hôtel de ville* (Paris, 1616, in-8°), en société avec De Grieux, prévôt des marchands; le *Vrai régime de vivre*, trad. du latin de Lessius, avec La Bonnodière; le *Réveille-matin des courtisans*, trad. de l'espagnol de Guevara (Paris, 1623, in-8°); l'*Art de bien vivre pour heureusement mourir*, trad. de Bellarmin (Paris, 1620).

HARDY (Claude), mathématicien français, fils du précédent, né au Mans, mort à Paris en 1678. Bien que porté par ses goûts vers les sciences, il n'en suivit pas moins la carrière du barreau, fut avocat au parlement de Paris et devint, en 1626, conseiller au Châtelet. Hardy ne connaissait pas moins de trente-six langues anciennes et modernes, et avait fait une étude approfondie des mathématiques. Descartes, dont il s'était hautement déclaré le partisan, appréciait fort son mérite. Lorsque le célèbre philosophe eut avec Fermat une polémique, au sujet du traité de ce dernier : *De maximis et minimis*, il choisit pour arbitres dans cette discussion Hardy et Mydorge, qu'il opposa à Pascal le père et à Roberval, défenseurs des idées de Fermat. On doit à Hardy une édition grecque, avec traduction latine des *Data* d'Euclide (Paris, 1625). Montucla fait l'éloge de ce travail dans son *Histoire des mathématiques*.

HARDY (Francis), écrivain anglais, né vers 1751, mort en 1812. Pendant dix-huit ans, il représenta le bourg de Mullingar au parlement d'Irlande, et fut l'ami intime de lord Charlemont. Il revisa les papiers de celui-ci et les publia sous le titre de : *Mémoires de James Caulfield, comte de Charlemont* (Londres, 1810, in-4°). Cet ouvrage, dont le style est inégal et négligé, renferme des anecdotes intéressantes sur plusieurs personnages célèbres.

HARDY (J.), général français, né à Pont-à-Mousson (Lorraine) en 1763, mort à Saint-Domingue en 1802. Entré au service à vingt et un ans, il devint, en 1792, chef du 7e bataillon de Paris, fit avec distinction les premières campagnes de la République, reçut le grade de général de brigade en 1794, et se signala notamment aux combats de Nider-Ulm, de Nider-Ingelheim, de la montagne Saint-Roch, de Mont-Tonnerre, où il fut blessé. Nommé commandant de l'expédition d'Irlande en 1798, il fut fait prisonnier avec son état-major sur le vaisseau le *Hoche*, au combat du 11 octobre, recouvra la liberté l'année suivante, passa avec le grade de général de division à l'armée du Rhin, et reçut, en 1801, l'ordre d'aller rejoindre le général Leclerc à Saint-Domingue, où il mourut de la peste, après avoir battu Christophe.

HARDY (Alfred), médecin, né à Paris en 1811. Après avoir été interne et chef de clinique à la Pitié, il se fit recevoir docteur en 1836, fut attaché au bureau central en 1841, puis devint médecin de l'hôpital de Lourcine en 1846, et de l'hôpital Saint-Louis en 1851. Nommé, en 1846, professeur agrégé à la Faculté de médecine, il professa longtemps la pathologie interne à l'Ecole pratique, et fut chargé du cours complémentaire sur les maladies de la peau. Son enseignement se distingue par la clarté de l'exposition, la justesse des critiques, l'excellence de la méthode, la sobriété du discours, et, avant tout, la netteté et la simplicité qui conviennent à l'enseignement de l'école. En 1867, il a été nommé professeur de pathologie interne à la Faculté, place que ses travaux lui méritaient depuis longtemps. Il est, en outre, membre de l'Académie de médecine. Les principaux ouvrages de M. Hardy sont : *Traité de pathologie interne* (1844-1853, 3 vol. in-8°), en collaboration avec Béhier, livre devenu classique; *Leçons sur les maladies de la peau* (1858-1859, 2 vol.); *Leçons sur les affections cutanées dartreuses* (1862, in-8°); *Leçons sur la scrofule et les scrofuloïdes* (1864, in-8°); *Traité des maladies de la peau* (1864, 3 vol. in-8°), où M. Hardy expose le traitement à l'aide duquel il est parvenu à guérir la gale en *deux heures*, au moyen d'une friction au savon noir, d'un bain et d'une friction à la pommade d'Helmerich; *Clinique photographique de l'hôpital Saint-Louis* (1867 et suiv., in-8°), etc.

HARE interj. (a-re; *h* asp.). Véner. Cri que l'on pousse pour exciter les chiens.

HARE (Francis), controversiste et philologue anglais, né à Londres vers 1665, mort en 1740. Après avoir étudié à Cambridge, il devint successivement chapelain de l'armée de Marlborough, doyen de Worcester en 1708, doyen de Saint-Paul en 1726, puis évêque de Saint-Asaph et de Chichester en 1731. Il occupa ce poste jusqu'à sa mort. On a de lui un ouvrage intitulé : *Difficultés et découragements qui accompagnent l'étude des Ecritures*. Cet ouvrage fut vivement censuré par la chambre de convocation, qui crut y découvrir une tendance prononcée au scepticisme et quelque irrévérence pour les saintes Ecritures. On a encore de lui : une édition de *Térence* (in-4°), édition publiée depuis celle de Bentley; le *Livre des Psaumes en hébreu, où le mètre poétique original se trouve rétabli* (in-4°), etc. Tous ses ouvrages ont été réunis après sa mort en 4 volumes in-8°.

HARE (Robert), chimiste américain, né en Pensylvanie en 1781, mort à Philadelphie en 1858. Il a enseigné pendant plus de trente ans la chimie à l'université de la Pensylvanie. Ce savant a acquis une réputation méritée par des travaux importants. Il est le premier qui ait obtenu à l'état métallique le strontium, le baryum, le calcium, etc.; on lui doit aussi l'invention de la lampe dite *Drummond*, qui lui a valu, en 1802, une médaille d'or. Outre de nombreux articles insérés dans divers recueils, et des brochures politiques, il a publié un *Précis de chimie*.

HARE (Julien-Charles), théologien anglais, né en 1796, mort en 1855. Il fit ses études à Cambridge, et devint archidiacre de Lewes en 1840, prébendaire de Chichester en 1851, et chapelain de la reine en 1853. Partagé entre l'étude de la théologie et celle des lettres, il porta dans l'une et l'autre des sentiments très-élevés, un esprit fidèle aux principes de la liberté. On a de lui des ouvrages assez nombreux, parmi lesquels nous citerons : *Pensées* (1827); une traduction de l'*Histoire romaine* de Niebuhr; une *Défense de Niebuhr* contre les attaques de la *Quarterly Review* (1829); des *Sermons*; une *Défense de Luther contre Hallam, Newman, Ward et William Hamilton* (1854), etc., etc.

HAREL (Marie-Maximilien), prédicateur et controversiste français, également connu sous le nom de P. **Elie**, né à Rouen en 1740, mort en 1823. Il entra dans le tiers ordre de Saint-François, se fit recevoir docteur en Sorbonne, et acquit une certaine réputation comme prédicateur. Ayant émigré à l'époque de la Révolution, il habita l'Italie jusqu'en 1802, et revint alors à Paris, où il obtint un vicariat à Saint-Germain-des-Prés. Harel a publié, entre autres ouvrages : *Voltaire, particularités curieuses sur sa vie et sa mort* (Porentruy, 1781), écrit dans lequel il attaque avec vivacité l'illustre philosophe et la philosophie du XVIIIe siècle; la *Vraie philosophie* (1783); l'*Esprit du sacerdoce* ou *Recueil de réflexions sur les devoirs des prêtres* (1818, 2 vol. in-12).

HAREL (Charles), industriel et écrivain français, né en 1771, mort à Paris en 1852. Il fut un des plus fervents adeptes des doctrines fouriéristes, et sut se faire connaître, par quelques utiles et ingénieuses inventions relatives à l'économie domestique, particulièrement par le fourneau qui porte son nom. Harel a publié : *Vues d'améliorations sur les hôpitaux de Paris* (1838, in-4°); *Projet d'un établissement sociétaire qui conviendra très-bien aux célibataires et aux gens mariés sans enfants* (1839); *Ménage sociétaire* ou *Moyen d'augmenter son bien-être en diminuant sa dépense* (Paris, 1839, in-8°); *Des falsifications des substances alimentaires et des moyens chimiques de les reconnaître* (1844), avec M. J. Garnier.

HAREL (F.-D.), auteur dramatique français, né à Rouen en 1790, mort à Châtillon, près de Paris, en 1846. Son oncle, Luce de Lancival, auteur de la tragédie d'*Hector*, se chargea de son éducation. Auditeur au conseil d'Etat dès l'âge de vingt ans, Harel devint successivement membre de l'administration du contentieux, inspecteur général des ponts et chaussées, et secrétaire général du conseil des subsistances. Nommé sous-préfet de Soissons en 1814, il se montra, pendant toute la durée du siége de cette ville, plein d'énergie et de dévouement. Au commencement des Cent-Jours, à l'instigation de Charles-Maurice, Carnot le nomma à la préfecture des Landes et lui donna la croix d'honneur. Au retour des Bourbons, Harel se vit condamné à passer à l'étranger. Il revint en France en 1820, et, comme il était homme d'imagination et d'esprit, il fonda le journal le *Miroir*, devint l'un des collaborateurs de la *Minerve française*, du *Nain Jaune*, du *Courrier français*, du *Constitutionnel*, et fit une guerre acharnée à la monarchie restaurée. Après avoir dirigé quelques scènes de province, il obtint, en 1829, la direction de l'Odéon, et, en 1832, celle du théâtre de la Porte-Saint-Martin. En prenant possession de ce dernier théâtre, Harel congédia le corps de ballet et fit son possible pour le transformer en seconde Comédie-Française. Il possédait à cette époque un certain nombre d'artistes capables de rivaliser avec les sociétaires de la rue Richelieu : Lockroy, Provost, Delafosse, Mlle Georges, et il n'hésita point à monter les principaux drames de l'école moderne. Malgré quelques brillants succès, malgré tout son esprit, Harel ne réussit qu'à se ruiner. Comme administrateur, « il avait de l'audace, dit un écrivain, mais sa capacité ne se révélait, dans les moments critiques, que par l'adoption des mesures les plus ruineuses et les plus désespérées. Esclave des impérieux caprices de sa compagne (Mlle Georges), ne sachant agir que par soubresauts et non imprimer à sa direction une marche uniforme et progressive, il pouvait remporter de temps à autre des victoires éclatantes, mais dont il ne retirait aucun fruit, attendu qu'après un succès, il s'arrêtait tout court jusqu'à ce que les effets d'une nouvelle détresse vinssent l'arracher à son assoupissement. »

Traqué par ses créanciers, Harel quitta la France avec une troupe de comédiens, parcourut toute l'Europe, poussa jusqu'à Constantinople, puis revint à Paris. Il composa alors quelques comédies, et bientôt sa santé s'altéra complétement.

« Après avoir rempli de son esprit cette ville où l'esprit court les rues, dit un critique, après avoir été en relation avec les personnages les plus éminents dans les arts, dans les lettres, dans la politique, après avoir conquis les palmes académiques, il est allé mourir dans une maison de fous, presque abandonné de tous. » Harel a publié : la *Féodalité comparée à la liberté* (1818); *Petit almanach législatif*, ou la *Vérité en riant sur nos députés* (1820), en collaboration avec Cauchois-Lemaire et Saint-Ange; *Confidences sur les procédés de l'illusion* (1824); *Dictionnaire théâtral*, ou 1258 *Vérités sur les différents régisseurs, acteurs, actrices, etc.* (1824), écrit piquant qui eut du succès; *Eloge de Voltaire* (1844), morceau remarquable, qui lui valut le prix d'éloquence à l'Académie française. Au théâtre, il a donné : la *Guerre des servantes*, drame en cinq actes, en collaboration avec Théaulon et Alboize, représenté à la Porte-Saint-Martin en 1837, et dans lequel Mlle Georges remplit le premier rôle; le *Succès*, comédie en deux actes et en prose (Odéon, 1843); les *Grands et les petits*, comédie en cinq actes et en prose (Théâtre-Français, 1843); cette pièce satirique, où l'élément comique fait défaut, n'eut qu'un demi-succès.

Harel, qui possédait à un degré éminent toutes les qualités d'un estimable auteur dramatique, n'a donné qu'à moitié la mesure de sa valeur. On cite de lui des traits d'originalité dont s'égayèrent outre mesure les petits journaux de l'époque. Réduit trop souvent aux expédients, le directeur du théâtre de la Porte-Saint-Martin bernait avec esprit ses pensionnaires : il eût mieux fait de les payer.

HAREL (Rose), femme poëte française contemporaine, née en Normandie. Elle travailla d'abord dans la tisseranderie, au fond d'une cave humide, où sa santé subit de graves atteintes, puis elle devint servante à Lisieux. Ce fut, paraît-il, en lisant *Télémaque* qu'elle sentit naître en elle la vocation poétique. Elle se mit alors à composer des vers, reçut des conseils, et finit par publier, en 1865, un re-

cueil intitulé : l'*Alouette aux champs*, auquel la *Revue normande* a donné de vifs éloges.

HAREL DU TANCREL (Augustin), publiciste et médecin, né à Liége d'un père français, mort à Paris en 1833. Il se fit recevoir docteur en médecine à Strasbourg, où il connut M. Bautain, qui le détermina à abjurer le protestantisme, fut ensuite chargé de l'éducation des enfants de M. Humann, qui fut ministre des finances sous Louis-Philippe, et se fixa à Paris. Il fonda et dirigea quelque temps dans cette ville un journal de médecine, la *Clinique*, qui ne réussit point, entra alors à la rédaction de l'*Avenir*, dirigé par Lamennais, et collabora quelque temps au *Moniteur des villes et campagnes*. On lui doit : *Thérapeutique de la phthisie pulmonaire* (Paris, 1830, in-8°).

HAREM s. m. (a-rèmm; *h* asp. — de l'ar. *charam*, chose sacrée, inviolable). Ensemble des appartements réservés aux femmes, chez les musulmans, et dans lesquels il est défendu à tout étranger de pénétrer : *En Orient, les* HAREMS *sont le résultat d'un abus de la puissance de l'homme, qui ne voit dans la femme que l'instrument de ses plaisirs.* (A. Maury.) *Toutes les femmes européennes qui ont pénétré dans les* HAREMS *s'accordent à vanter le bonheur des femmes musulmanes.* (Gér. de Nerval.)

— **Encycl.** Le mot *harem* prend en arabe différentes significations. Ainsi, sous le nom de *hareman* (d'après la lecture littérale *haremani*, les deux *harems*), les musulmans désignent les deux villes saintes de la Mecque et de Médine. Les Turcs et les Persans les appellent *haremeïn cherifeïn* (les deux *harems* illustres). Il existe dans l'administration turque une espèce de bureau de comptabilité nommé *haremeïn mahasébèsi qalemi*. Ce bureau a l'attribution de tous les fonds pieux. de toutes les sommes ayant une destination religieuse. Il constitue la septième division du département des finances.

Toutefois, le mot *harem*, dans son acception la plus ordinaire, sert à désigner l'appartement réservé de la maison, celui où, chez les Orientaux, restent les femmes, le gynécée. C'est dans ce sens que le mot est le plus connu parmi nous.

Généralement, on confond *harem* et *sérail* (plus correctement *seraï*). Il y a, cependant, une grande différence entre ces deux mots : *harem* veut dire appartement des femmes et est arabe, tandis que *seraï* est un mot persan et turc qui signifie simplement palais.

On sait que c'est en Orient une coutume presque universelle d'assigner aux femmes un appartement séparé de celui des hommes. Cet usage a toujours attiré l'attention des nations occidentales, chez lesquelles il est inconnu; mais il a donné lieu à bien des interprétations erronées, ayant pour cause les récits plus ou moins mensongers des voyageurs. Les auteurs musulmans sont encore ceux qu'il faut consulter de préférence à tous les autres, et, si l'on veut avoir un tableau exact de l'existence orientale, on n'a qu'à ouvrir les *Mille et une nuits*, par exemple.

Les Hébreux, comme nous le remarquons dans une foule de passages de la Bible, laissaient aux femmes beaucoup plus de liberté que les Arabes n'en laissent maintenant aux leurs. Nous voyons à chaque instant les femmes juives du temps des patriarches vaquer à leurs travaux domestiques, sortir, aller puiser de l'eau, aller glaner, sans craindre de se montrer aux yeux des hommes. Elles continuèrent encore à jouir longtemps de cette liberté; car un passage de Samuel (I, 9, 11) parle d'entretiens sur la voie publique entre des hommes et des femmes. Cependant, les puissants parmi les Hébreux, et particulièrement les rois, possédaient de véritables *harems*. Th. Hartmann a essayé de décrire un de ces *harems*, mais il a avancé bien des choses douteuses. Il prétend que le mot hébreu *herem* contient le sens de, reclusion, de claustration, tandis qu'il signifie plutôt l'intérieur, le *penetrale* des Latins Gédéon, qui était cependant un homme pieux, avait plusieurs femmes, ainsi que David; Salomon possédait mille concubines, dont sept cents étaient de sang royal.

Cette séquestration de la femme est complétement en vigueur chez les tribus arabes. Cependant, plusieurs voyageurs nous apprennent que, dans la Syrie, à Damas, à Palmyre. cette coutume est moins rigoureusement suivie qu'au Caire et à Constantinople. Les Arabes de basse et même de moyenne condition n'avaient et n'ont généralement encore qu'une seule femme.

Ce n'est que devant son mari ou ses proches parents qu'une femme arabe peut paraître à visage découvert. Dans le Coran, ces parents sont ainsi énumérés : le mari, le père, le beau-père, le fils, le beau-fils, les frères et les neveux. Toute personne qui a le droit de voir une femme sans voile est appelée, par rapport à elle, *mahrem*, qui jouit de ses entrées au *harem ;* les Persans désignent sous le nom de *namahrem* (non *mahrem*) tous ceux qui ne possèdent pas cette prérogative.

Chez les Turcs, on observe le même usage, qu'ils ont naturellement adopté avec l'islamisme. Toute maison turque se divise en deux parties : la première, qui contient le maître, ses fils, ses domestiques, etc.; la seconde, qui est réservée aux femmes (épouse, fille, mère, tante, esclaves, etc.). Ces deux corps de bâtiments sont reliés par une chambre intermédiaire, dont l'accès n'est ouvert qu'au maître de la maison. Dans le *harem* même, les esclaves femelles vaquent aux occupations intérieures. Au milieu s'élève une grille à travers laquelle l'esclave la plus âgée transmet à l'intendant les ordres de sa maîtresse. Les proches parents ne sont ordinairement introduits qu'aux jours de grande fête, comme aux deux baïrams, aux noces, à la naissance ou à la circoncision d'un enfant. Encore ne sont-ils pas laissés avec la femme, mais en compagnie de plusieurs esclaves, et la visite est-elle de courte durée. Dans la plupart des maisons riches, le maître ne mange pas avec sa femme ni avec ses concubines. Les fenêtres de l'appartement donnant sur la cour ou sur la rue (mais rarement) sont munies d'espèces de jalousies. Pour se rendre aux bains publics, pour aller en visite chez leurs connaissances ou faire des emplettes au bazar, il faut toujours que les femmes soient accompagnées d'un ou de plusieurs eunuques, qui exercent sur elles une rigoureuse surveillance. Si elles rencontrent dans la rue leur plus proche parent, elles ne doivent pas lui adresser la parole. De temps en temps elles vont voir leurs amies, mais ces visites ne sont pas bien fréquentes. Les bains publics sont l'endroit où elles se voient le plus fréquemment et le plus librement; elles s'y donnent souvent rendez-vous et y vont en véritables parties de plaisir. Quand une femme a chez elle une de ses amies, son propre mari n'a pas le droit d'entrer sans avertir et sans être invité, afin que l'étrangère ait le temps de mettre son voile. Les médecins ne peuvent entrer au *harem* qu'accompagnés par le mari ou des esclaves de confiance. S'il leur faut tâter le pouls à la malade (et c'est ordinairement là que s'arrêtent les investigations des médecins orientaux), le bras doit être préalablement recouvert d'une étoffe de mousseline, pour empêcher un contact trop intime. Jamais les médecins n'assistent aux accouchements. On appelle toujours, dans ce cas, des sages-femmes ou *ébé-qadinlar*.

La garde du *harem* du sultan est confiée à des eunuques noirs, dont le chef porte le titre de *qizler aghasi* (chef des filles) ou de *dari seadet aghasi* (chef de la maison de félicité). Tous les eunuques ou *qaponoghlanlar* (garçons de la porte) sont soumis à son autorité, et sont au nombre d'environ quatre cents. Il y a deux *qizler aghasi :* le *qizler aghasi* du nouveau et le *qizler aghasi* du vieux palais. L'un a la surveillance des femmes du sultan régnant, l'autre de celles de son prédécesseur. Le *qizler aghasi* du palais neuf jouit d'une très-grande influence auprès du sultan. Généralement, cette charge importante est confiée à un eunuque noir; cependant, elle a été quelquefois aussi accordée à des eunuques blancs. L'administration des mosquées et des affaires des deux *haremeïn* ou villes saintes (la Mecque et Médine) rentrent également dans les attributions du *qizler aghasi*. Immédiatement au-dessous de lui viennent : le *validè aghasi* (agha de la mère), ou premier eunuque de la sultane mère; le *schahzadèler aghazi*, ou premier eunuque, gouverneur des princes; le *khazinèdar aghasi*, le trésorier du *harem ;* le *buink oda aghasi* ou surveillant de la grande chambre (des femmes); le *kutchuk oda aghasi*, surveillant de la petite chambre, et, enfin les deux imans de la mosquée du *harem*. Le *qizler aghasi* dirige toutes les affaires du *harem* et est presque toujours aux côtés du sultan Une chose aussi curieuse qu'extraordinaire, c'est que cet eunuque possède un *harem* pour son usage particulier.

Toutes les femmes du *harem* du Grand Seigneur sont des esclaves, et aucune Turque libre ne peut y entrer Les plus estimées sont celles qui proviennent de Circassie et de Géorgie. C'est parmi ces femmes que le sultan choisit ses épouses; malgré la défense du Coran qui n'en permet que quatre, les sultans en prenaient cinq jusqu'à Ibrahim, qui a été jusqu'à sept Ces épouses, en quelque sorte légitimes, portent en turc le nom de *qadin* (dames) ; elles se distinguent en première, seconde, troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième *qadin*. Ce ne sont cependant pas des sultanes. Ce dernier titre est réservé à la mère, aux sœurs et aux filles du sultan. Toutes les autres femmes qui font parti du *harem* s'appellent *odaliq* (proprement chambrières), dont nous avons fait par corruption odalisques. Toute *odaliq* qui a eu l'honneur d'attirer particulièrement les regards du sultan est mise dans un appartement séparé et servie par des esclaves et des eunuques particuliers. La première qui donne un enfant au Grand Seigneur a droit au titre de *khassègui sultan* (sultane favorite). Toute femme qui donne ensuite un enfant prend le nom de *khassègui*, jouit de certains priviléges et reçoit pour *bachmaqliq* (argent des pantoufles, comme nous dirions en français pour ses épingles) une somme qui n'est jamais au-dessous de 500 bourses (25,000 piastres).

La *validè sultan*, ou mère du sultan régnant, jouit des plus grands priviléges : elle seule a droit de porter le visage découvert, afin que tout le monde puisse la reconnaître et lui rendre les respects qui lui sont dus. Elle a, la plupart du temps, une grande influence dans les affaires de l'Etat, et règne souvent sous le nom de son fils, comme, par exemple, la mère de Sélim III. La sultane, qui ne prend le titre de *validè sultan* qu'au moment où son fils est sur le trône, est forcée de le quitter lorsqu'il meurt.

Pendant l'hiver, les femmes habitent le *hârem* d'hiver; pendant l'été, elles habitent le palais neuf qui est au bord de la mer. Toutes les commodités s'y trouvent jointes au luxe le plus splendide : bains, jardins, kiosques, pavillons, tapis, tentures, galeries, allées, parterres, etc., tout y est réuni.

Tout ce qui vient d'être dit des *harems* turcs peut également s'appliquer aux *harems* des Persans, qui montrent peut-être encore plus de rigueur dans la séquestration de leurs femmes. Chardin donne, à ce sujet, des détails pleins d'intérêt et d'exactitude. Lorsque les femmes persanes sortent (ce qui arrive ordinairement vers le soir), elles sont accompagnées d'eunuques armés de longs bâtons, qui crient à haute voix pour arrêter les gens, et frappent rudement ceux qui ne veulent pas s'éloigner. Non-seulement il faut quitter les rues dans lesquelles elles passent, mais même les maisons d'où l'on pourrait les apercevoir. Chardin rapporte qu'il vit tuer sous ses yeux des hommes qui n'avaient pas obéi assez rapidement.

Dans les développements qui précèdent nous avons surtout envisagé le *harem* au point de vue historique, classique et même poétique. C'est bien là le séjour anticipé de ces houris auxquelles fait rêver le paradis de Mahomet; c'est bien là, dans ces demeures secrètes et profondes, qu'habite ce bonheur sensuel si vanté par les historiens et les poëtes arabes. Sans doute, la peinture est exacte, si l'on se reporte aux mœurs et aux coutumes antiques, envisagées à travers le prisme trompeur créé par le temps et l'éloignement. Mais il paraît qu'il faut dire avec le poëte : *Quantum mutatus ab illô !* Si nous devons en croire les relations modernes, et surtout contemporaines, le *harem* présente aujourd'hui un aspect beaucoup plus prosaïque que dans les *Mille et une nuits*. Plusieurs voyageurs ont pu, grâce au relâchement de la discipline orientale, porter leurs pas et leurs regards profanes jusqu'au fond de ces sanctuaires de l'amour physique, et nous ont initiés à tous les secrets de la famille chez les peuples orientaux. Ces infractions aux antiques usages ont naturellement commencé par constituer un privilége au profit des femmes. Lady Montague, au siècle dernier, fut la première à franchir les barrières jusque-là insurmontables, et la tradition, la chronique scandaleuse si l'on veut, prétend même qu'elle poussa la curiosité jusqu'à apprendre *ex experto* toutes les coutumes du *harem*. De nos jours, la célèbre princesse Belgiojoso a longtemps vécu en Orient; elle a été admise dans l'intimité de nombreux pachas, et nous a laissé sur ses excursions des récits très-curieux. Voici les passages les plus saillants de la peinture qu'elle fait des *harems* orientaux au XIX^e siècle.

« Le mot de *harem* désigne un être complexe et multiforme. Il y a le *harem* des pauvres, celui de la classe moyenne et du grand seigneur, le *harem* de province et celui de la capitale, celui de la campagne et celui de la ville, du jeune homme et du vieillard, du pieux musulman regrettant l'ancien régime et du musulman esprit fort, sceptique, amateur de réformes et portant redingote. Chacun de ces *harems* a son caractere particulier, son degré d'importance, ses mœurs et ses habitudes. Entrons dans le *harem* d'un bourgeois ou d'un gentilhomme campagnard. Qu'avant tout, la voyageuse privilégiée qui veut visiter ce triste lieu ne se fasse aucune illusion qu'elle se prépare à surmonter bien des répugnances. Un escalier de bois, aux marches disjointes et vermoulues, aboutit aux appartements supérieurs, qui consistent en un grand vestibule donnant accès dans quatre chambres. Une de ces chambres est réservée au seigneur du lieu, qui l'habite avec sa favorite du moment. Les autres pièces sont occupées par le reste de ce qu'on appelle ici la famille. Femmes, enfants, hôtes du sexe féminin, esclaves du maître ou des maîtresses composent la population du *harem*. Il n'y a pas, en Orient, de lits proprement dits ni de chambres spéciales consacrées au repos. De grandes armoires contiennent, pendant le jour des amas de matelas, couvertures et oreillers. Le soir venu, chacune des habitantes du *harem* tire de l'armoire ce qui lui est nécessaire, fait son lit par terre, n'importe où, et se couche tout habillée. Quand une chambre est remplie, les survenantes s'établissent ailleurs, et si les chambres sont encombrées, les dernières venues se placent dans le vestibule ou sur l'escalier. Rien n'est plus déplaisant pour des yeux européens que l'aspect de ces dames se levant le matin dans leurs atours de la veille, froissés et fanés par la pression du matelas ou par les mouvements irréguliers du sommeil. La famille du riche, du noble, du puissant seigneur de Constantinople présente le même spectacle d'immoralité et de turpitude naïve; là encore la soie et le brocart ne cachent qu'un hideux squelette. Les dames de ces *harems* de premier ordre ne portent pas durant une semaine ni un mois le même costume froissé et souillé : chaque matin, au sortir de leurs couches somptueuses, elles quittent les vêtements de la veille et les remplacent par de nouveaux atours. Leurs robes, leurs pantalons et leurs écharpes sont de fabrique lyonnaise, et quoique les fabricants européens n'envoient en Orient que le rebut de leurs manufactures, ces rebuts sont encore d'un fort bel effet lorsqu'ils enveloppent les formes magnifiques d'une de ces Géorgiennes ou de ces Circassiennes dont les *harems* sont peuplés. Ces deux genres de beautés ont des caractères bien différents. Autant la Géorgienne est sotte et hautaine, autant la Circassienne est fausse et rusée. L'une est capable de trahir son seigneur, l'autre de le faire mourir d'ennui.

» La grande occupation de ces dames, c'est la toilette; aussi les trouvez-vous, à toute heure, vêtues de crêpe ponceau ou de satin bleu de ciel, la tête couverte de diamants, des colliers à leur cou, des pendants à leurs oreilles, des agrafes à leur corsage, des bracelets à leurs bras et à leurs jambes, des bagues aux doigts. Quelquefois, des pieds nus paraissent à travers la robe de crêpe rouge, et les cheveux sont coupés carrément sur le front, comme ceux des hommes de nos pays. Les manières du beau monde féminin sont censées exprimer le plus profond respect, mêlé d'une crainte révérencieuse, envers le seigneur du *harem*. Qu'il entre, et le silence se fait aussitôt. L'une de ses femmes lui ôte ses bottes, l'autre lui met ses pantoufles, celle-ci lui offre sa robe de chambre, celle-là lui apporte sa pipe, ou son café, ou ses confitures. Lui seul est en possession du droit de porter la parole, et lorsqu'il daigne s'adresser à l'une de ses compagnes, celle-ci rougit, baisse les yeux, sourit et répond à voix basse, comme si elle craignait de faire cesser le prestige et de s'éveiller d'un rêve trop doux pour qu'il puisse durer longtemps. Tout cela n'est qu'une comédie dont personne n'est dupe, pas plus qu'on ne l'est chez nous des airs d'innocence et de timidité d'une pensionnaire. Au fond, toutes ces femmes ont peu de sympathie pour leur seigneur et maître. Ces femmes, si aisément et si doucement émues, dont la voix n'est qu'un faible murmure, s'adressent les unes aux autres de fort gros mots, sur un diapason aigre et criard, et il n'y a guère d'extrémités auxquelles elles ne puissent se porter contre celle d'entre elles qui jouit de la faveur du sultan.

» Les grandes dames de Constantinople ne se contentent pas de voir le monde à travers le grillage de leurs fenêtres; elles vont se promener dans la ville, dans les bazars, partout où il leur plaît, et sans être soumises à aucune surveillance incommode. Les femmes vénitiennes jouissaient jadis, grâce à leur masque, d'une excessive liberté; le voile des femmes turques rend à celles-ci le même service. Le mari le plus jaloux passerait auprès de son épouse sans se douter de son malheur; car non-seulement le voile couvre le visage, non-seulement le feradjah, sorte de manteau, couvre toute la personne et lui donne l'air d'un paquet, mais voiles et feradjah sont tous de même étoffe, de même forme et presque de même couleur : c'est un domino qui ressemble à tous les dominos. Les dames turques sont donc assurées de garder leur incognito aussi longtemps qu'il leur plaît, et l'infidélité n'est point accompagnée de danger. Dès lors, pourquoi seraient-elles fidèles? Serait-ce par amour pour leurs maris? Elles les détestent. Serait-ce par respect pour leurs devoirs? Le mot même de devoir n'a pour elles aucune sorte de signification. Elles font donc l'usage qui leur plaît de la liberté que les mœurs leur accordent. On peut en appeler aux Européens qui ont habité la ville de Constantinople; ils avoueront, s'ils veulent être sincères, qu'ils ont noué plus d'une intrigue amoureuse dans les rues et dans les bazars. La morale de ceci, c'est que les meilleures précautions ne valent rien là où l'idée de devoir a disparu. »

Le comte de Beauvoir fait la peinture suivante du *harem* du sultan de Java, que, par une faveur singulière, il lui a été donné de voir en compagnie des princes d'Orléans :

« Mais voici le moment où notre réception, déjà si extraordinaire, devient palpitante : en route pour le *harem!* Le sultan va causer une surprise à celles qu'il aime, et faire franchir pour la première fois à des Européens ce seuil sacré du bonheur conjugal. Nous ne tardons pas à entrer dans la salle la plus étrange, où nos yeux dévorent un fouillis de dorures, de nattes, d'arabesques, de lits historiés et enluminés; là s'élèvent à l'intérieur des escaliers tournants de bois de sandal, de petits pigeonniers, sortes d'autels haut perchés, autour desquels brûlent des parfums suaves dans des coupes suspendues et voilées légèrement par la fumée qui se perd en tourbillonnant. Dans cette salle, qui peut avoir 150 mètres de profondeur, il y a comme des vallées et des montagnes; les boiseries ciselées à jour en font un labyrinthe, et des femmes effrayées y circulent comme des ombres fugitives. Mais le sultan appelle, et nous avons devant nous l'essaim charmant, par la jeunesse plus que par la couleur, de ses quarante femmes, vraies poupées de cire bien luisantes, toutes souriantes à son regard et langoureuses dans leurs poses. Leur buste, élégant et fait au moule, n'est orné que de colliers et de joyaux; un *sarrong* rose est noué sur leurs hanches. Je crois rêver, en vérité, emporté par un songe des *Mille et une nuits*. Le sultan nous présente à sa mère et à quatre autres bonnes vieilles momies, qui étaient également femmes de feu son père; puis vient le tour de ses filles, dont la plupart ont pour tout vêtement une parure de diamants. Elles sont au nombre

de quarante-huit; le sultan s'étant marié à douze ans, cela lui fait une moyenne de trois filles par an, à ajouter à deux fils. »

A Siam, comme on le sait, il y a deux rois; quand l'un des deux meurt, on l'embaume et on le garde dix mois avant de l'enterrer; pendant tout ce temps, son *harem* entier ne cesse pas d'être réservé pour son usage personnel. Au lever et au coucher du soleil, ses centaines de femmes viennent l'embrasser et lui faire leurs protestations d'amour. Aux yeux des Siamois, ce n'est pas du veuvage, c'est de la vie conjugale prolongée. Voici, sur les *harems* des mandarins de Siam, quelques détails donnés également par M. de Beauvoir :

« Chaque mandarin possède un *harem* de douze, vingt ou trente femmes, suivant son caprice et son budget; selon son degré dans la hiérarchie, il doit se distinguer par le nombre et la qualité de ses femmes. Parmi elles, une seule est dite *grande*, c'est celle qui a été épousée après les *kan-mack* ou fiançailles solennelles; toutes les autres sont réputées *petites*. Presque toutes sont achetées; mais je n'ai pu savoir au juste le prix moyen; j'en vois du prix de 700 à 800 francs, qui sont fort gentilles; avec 1,500 francs, on doit acquérir des créatures vraiment angéliques. Chose essentiellement bizarre et paradoxale, c'est la grande femme qui est chargée de faire les achats de remonte du *harem;* c'est elle qui a la haute main sur toute la troupe, qui la mène à la promenade, préside à la cuisine, au logement, à la toilette. Mais aussi, elle seule peut hériter et donner naissance à l'héritier du nom et de la fortune; elle seule ne peut pas être vendue. Quant aux autres, *lascivum, sed miserabile pecus*, si elles font, par leurs grâces, leur beauté et leur jeunesse, les délices du maître, elles ne sont pourtant qu'une marchandise, et lorsque le mandarin perd au jeu, achète des terres ou fait de mauvaises affaires de commerce, sa bourse épuisée, il paye en femmes et en enfants, qui deviennent, à un taux fixé par la loi, la propriété du créancier. Voici en quelques mots la hiérarchie de ces *harems*. En tête, la grande mandarine, vieille matrone, en général, dont le crâne rasé n'est plus ombragé que par un toupet blanchi, et dont les mollets se rident; puis viennent quinze ou vingt petites jeunes femmes coquettes et pimpantes, avec l'écharpe sur la poitrine, si elles sont achetées depuis moins de deux ans, sans autres vêtements que des colliers d'or jusqu'à la ceinture, si la lune de miel est passée; la reine du moment, favorisée par le maître, se distingue souvent par la surabondance des joyaux. »

Mais, de tous les *harems*, le plus connu, celui qui les personnifie tous, c'est le *harem* du sultan de Constantinople, moins encore à cause du nombre de ses femmes et du luxe de ses appartements, que par le souvenir qu'ont laissé les sanglantes tragédies domestiques qui s'y sont passées. Rappelons en quelques mots son histoire et le nom des principales favorites qui y ont joué un rôle important.

La première est la fameuse Roxelane, née à Sienne, en Italie, de race noble, et qui eut la bonne fortune de captiver Soliman le Magnifique, dont une foule d'autres beautés se disputaient les regards. Souveraine absolue dans le *harem*, après avoir donné au sultan quatre fils et plusieurs filles, elle visa plus haut et ambitionna le titre d'épouse. La politique ombrageuse des sultans n'admettait que des esclaves dans le *harem;* Roxelane se fit épouser devant le cadi, et remplit le palais de ses fureurs jalouses. Sa première victime fut Mustapha, que Soliman avait eu d'une Géorgienne. Après avoir vainement essayé de l'empoisonner, elle l'excita indirectement à la révolte, et Soliman le fit étrangler par les muets. Elle noua beaucoup d'autres intrigues pour assurer à ses fils la possession du trône; mais la mort l'arrêta dans le cours de ses vengeances.

Les femmes n'eurent aucune influence sous le règne de Sélim, et le *harem* devint un séjour triste et muet, où les eunuques gouvernèrent despotiquement les odalisques. Sous Mourad III, on vit la Vénitienne Baffa conserver pendant quinze ans une puissance absolue, que lui assurait son incomparable beauté. A la mort de Mourad, une horrible tragédie se joua dans le sérail : Mahomet III prononça l'arrêt de mort de dix-neuf jeunes princes, ses frères, qui furent étranglés, et de dix odalisques enceintes, qu'on jeta dans la mer. La favorite du nouveau sultan fut une Grecque nommée Elenka, qui, effrayée du sort qui l'attendait à la mort de Mahomet, parvint à s'enfuir avec son fils. La sultane mère, Baffa, reprit alors le pouvoir et l'exerça jusqu'à la mort de son fils, dirigeant toutes les affaires du fond de ses appartements.

Achmet II accorda sa faveur à une esclave nommée Kiosem, qui devait égaler l'habileté, la perfidie et la cruauté de Roxelane. Cette femme, qui est la Catherine de Médicis de l'histoire turque, parvint à gouverner l'empire pendant le règne de deux de ses fils, Mourad IV et Ibrahim; ce ne fut pas, toutefois, sans résistance et sans rencontrer de grandes difficultés. C'est ainsi qu'il lui fallut triompher de la cruauté de son fils, Mourad IV. Ce prince avait proscrit l'usage du tabac, sous peine des supplices les plus cruels, car il faisait piler les délinquants dans un mortier de pierre. Un jour, il trouva sa mère, la sultane Kiosem, le chibouk entre les lèvres. A cette vue, il entra dans une telle fureur, que la princesse dut se jeter à ses genoux pour obtenir sa grâce. Cependant, plusieurs favorites menaçaient son influence, entre autres une Arménienne, d'une taille majestueuse et d'une beauté incomparable, dont le sultan Ibrahim s'était vivement épris. Kiosem, sous prétexte d'une fête, l'attira dans ses appartements, la fit étrangler sous ses yeux, et dit au sultan qu'elle était morte par accident.

De semblables révolutions de palais n'étaient pas rares; après la mort d'un sultan, toutes les esclaves et odalisques à qui l'on faisait grâce de la vie allaient finir leurs jours dans une reclusion obscure. Kiosem fut tuée dans une révolte des janissaires, et aucun souvenir ne s'attache aux sultanes et aux favorites qui sont venues après elle. Après la destruction des janissaires, le sultan Mahmoud abandonna pour toujours le sérail, et alla demeurer dans son palais du Bosphore.

Aujourd'hui, le sultan régnant, Abd-ul-Aziz-Khan, n'a plus de *harem :* il a déclaré qu'il ne voulait avoir qu'une femme, et n'a gardé au sérail que les sultanes mères de princes.

HAREMBURE (L.-François-Alexandre, baron D'), général français. V. HARAMBURE.

HAREN (Jean DE), théologien protestant, né à Valenciennes. Il vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Etant à Genève pour ses études, il s'acquit l'amitié de Calvin, qu'il calomnia plus tard, fut consacré ministre, et remplit pendant dix-huit ans les fonctions de son ministère. On a de lui une lettre datée de Strasbourg (octobre 1576), dans laquelle il repousse le reproche d'anabaptisme qui lui avait été adressé. Il dit dans cette lettre, adressée à Th. de Bèze : « Monsieur, croyez que je tiens les anabaptistes pour trompeurs, gens misérables et séduits, et non pour gens de bien. Depuis sept ans que je suis marié, Dieu m'a donné trois enfants. Je les ai tous fait baptiser en l'Eglise du Christ. » Quelques années après (1586), Haren passa au catholicisme, décria la Réforme et les réformés, ce qui ne l'empêcha pas d'embrasser de nouveau le protestantisme en 1610, et de le professer dans le temple wallon de Wesel, après avoir fait pénitence. On a de lui : *Brief discours des causes justes et équitables qui ont mené M. J. Haren, jadis ministre, de quitter la religion prétendue réformée pour se ranger au giron de l'Eglise catholique; auquel sont adjoustées certaines demandes chrestiennes, proposées par ledit J. Haren à un certain ministre protestant, touchant les principaux points de la religion catholique* (Anvers, 1587, in-12); *Treize catéchèses contre Calvin et les calvinistes* (Nancy, 1559, in-12); *Epistre et demande chrestienne à M. Wille, ministre des estrangers wallons retirez en la ville d'Aix-la-Chapelle* (Nancy 1599, in-12).

HAREN (Adam DE), gentilhomme hollandais, un des signataires de la supplique des nobles à la gouvernante des Pays-Bas, Marguerite d'Autriche (1566). Proscrit pour sa participation à cet acte politique, il devint un des chefs des *Gueux*, contribua à la prise de La Brille (1572), et servit depuis Guillaume d'Orange et Louis de Nassau. Il mourut à Arnheim, en 1589.

HAREN (Guillaume DE), diplomate hollandais, petit-fils du précédent, né à Leeuwarden en 1626, mort en 1708. Il voyagea dans une partie de l'Europe, fut un des plénipotentiaires qui conclurent à Oliva (1660) un traité de paix entre les états généraux, Charles XI de Suède et Frédéric III de Danemark, reçut le commandement des forces dirigées contre l'évêque d'Osnabruck en 1663, puis fut chargé de diverses négociations en Angleterre et en Suède, prit part aux conférences d'Aix-la-Chapelle, et devint enfin ambassadeur à Londres en 1674 et 1702, et ambassadeur en Suède, de 1683 à 1690. Ce diplomate avait laissé des manuscrits et des documents intéressants qui furent brûlés en 1732, dans l'incendie du château de Sainte-Anne.

HAREN (Guillaume DE), poëte hollandais, né à Leeuwarde en 1713, mort en 1768. Il remplit diverses fonctions administratives, et cultiva avec succès la poésie et les belles-lettres. Son principal ouvrage est un poëme épique fort estimé, intitulé les *Aventures de Friso, roi des Gangarides et des Prasiades* (Amsterdam, 1741, in-8o), qui parut d'abord en dix-huit chants, et qui fut réduit à dix par l'auteur dans l'édition de 1758. Outre ce poëme, traduit en français par Jansen (Paris, 1785, 2 vol.), Guillaume de Haren a laissé des poésies et des odes, dont la plus remarquable est son *Ode sur les vicissitudes de la vie humaine*, traduite par le baron d'Holbach.

HAREN (Onno-Zwier DE), diplomate hollandais, frère du précédent, né à Leeuwarde en 1713, mort en 1779. Il remplit plusieurs missions diplomatiques, prit part aux manœuvres du parti orangiste, et composa des œuvres littéraires extrêmement remarquables, dont un grand nombre ont malheureusement été détruites dans un incendie. Parmi celles qui ont échappé à ce désastre, on remarque surtout les *Gueux* (1769), poëme où sont retracées les grandes luttes qui amenèrent l'affranchissement des Pays-Bas, et qui eut un succès européen (la meilleure édition est celle d'Amsterdam, 1785); des odes, dont la plus belle est celle qui a pour titre : *A la liberté ;* des traductions en vers de Pindare et de l'*Essai sur l'homme*, de Pope; un *Mémoire sur les poëmes nationaux ;* des tragédies, *Guillaume Ier ; Agon, sultan de Bantam*, etc.

HARENBERG (Jean-Christophe), théologien et orientaliste protestant allemand, né à Langenholtzen, près d'Hildesheim, en 1696, mort au monastère de Saint-Laurent, près de Schœningen, en 1774. Issu de parents agriculteurs, mais ne pouvant, à cause de sa faible santé, se livrer aux travaux champêtres, Harenberg se rendit à Hildesheim, où il donna des leçons pour gagner sa vie. Etant allé à Helmstædt, vers 1715, il fut chargé de l'enseignement des langues orientales. Il s'occupait en même temps de recueillir les matériaux des tomes I et II de l'*Histoire ecclésiastique* du savant professeur Halm. En 1720, il fut nommé recteur du chapitre de Gandersheim, inspecteur général des écoles du duché de Wolfenbuttel en 1733, professeur d'histoire ecclésiastique à Brunswick en 1745, et enfin prévôt du monastère de Saint-Laurent, où il mourut. On a de lui : *Introduction succincte à la théologie ancienne et moderne de l'Ethiopie et en particulier de l'Abyssinie* (Helmstædt, 1719, in-4o); *De lenitate frigoris hiberni in Germania sensim crescente* (Gostlar, 1721, in-4o); *Jura Israelitarum in Palæstina* (Hildesheim, 1724, in-4o); *Historia ecclesiæ Gandersheimensis cathedralis ac collegiatæ diplomatica* (Hanovre, 1734, in-fol.), le plus considérable des ouvrages d'Harenberg. Attaqué, il répondit par les *Vindiciæ Harenbergianæ* (Francfort et Leipzig, 1739, in-4o); *Palæstina* (Augsbourg, 1737); *De theologia primorum christianorum dogmatica* (Brunswick, 1746); *Monumenta historica adhuc inedita*, (Brunswick, 1758-1762, 3 vol. in-8o); *Explication de l'Apocalypse de saint Jean* (Brunswick, 1759, in-4o); *Histoire pragmatique de l'ordre des jésuites* (Brunswick, 1760-1761, 2 vol. in-4o), etc.

HARENG s. m. (a-ran; *h* asp. — du germanique : ancien haut allemand *harinc*, anglo-saxon *hæring*, allemand moderne *hering*, qui se rapporte lui-même au latin *halec*, poisson salé). Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des clupes, qu'on pêche en grande quantité dans les mers du Nord : HARENG *frais*. HARENG *salé*. *La pêche aux* HARENGS. *Les propriétés spécifiques du* HARENG *contre la goutte sont des brides à veau et des illusions d'empiriques.* (Gui Patin.) *La perdrix multiplie plus que l'oiseau de proie; le* HARENG, *que la baleine.* (Toussenel.)

— Pêche. *Hareng blanc*, Hareng salé, mais non fumé. ‖ *Hareng bouffi*, Hareng légèrement fumé et salé, mais non mis en caque, ce qui fait qu'il n'est pas aplati. ‖ *Hareng boussard* ou *à la bourse*, Celui qui fraye. ‖ *Hareng foncier* ou *franc*, Hareng qui ne voyage pas. ‖ *Hareng gai* ou *guai*, Celui qui n'a ni laitance ni œufs. ‖ *Hareng pec*, Celui qu'on mange cru, après l'avoir dessalé. ‖ *Hareng plein*, Celui qui a sa laitance ou ses œufs. ‖ *Hareng saur* ou *sauret*, Hareng fumé.

— Pêche. *Mouler le hareng*, Le presser fortement entre les doigts, pour en détacher les écailles et les corps étrangers.

— *Supplice du hareng*, Supplice usité en Sibérie, pour les prisonniers qui ne veulent pas livrer certains secrets, et consistant à ne leur donner que du hareng fumé pour toute nourriture

— Loc fam. *Etre serrés comme des harengs en caque*, Etre réunis dans un espace trop étroit.

— Prov. *La caque sent toujours le hareng*, On garde toujours des traces de son ancien état, de sa première éducation.

— Navig. Banc de sable, qui se forme au milieu des rivières ou des cours d'eau rapides, parallèlement à leur lit.

— **Encycl.** Ichthyol. Les *harengs* ont la bouche médiocre, le ventre caréné, dentelé; leurs ouïes sont très-fendues; aussi meurent-ils à l'instant où on les tire de l'eau; leur vessie natatoire est longue et pointue. Ils ont de nombreux cæcums.

Le *hareng* vivant est d'une couleur vert glauque sur le dos, blanche sur les côtés et le ventre. Tout son corps est couvert d'écailles, grandes et minces, d'un glacé d'argent brillant. Elles se détachent avec la plus grande facilité. Après la mort du poisson, le vert du dos se change en bleu d'indigo, qui devient progressivement de plus en plus intense.

Le *hareng*, originaire de la mer Glaciale, est très-abondant dans les baies du Groenland, de l'Islande, de la Laponie, dans les golfes du Danemark, de la Suède, de la Norvége; des mers du Nord et sur les côtes des îles Britanniques.

Les migrations du *hareng* à travers les mers, étudiées et décrites par d'excellents observateurs, nous offrent le pendant des migrations de certains oiseaux à travers les espaces atmosphériques. Ces migrations ont lieu suivant un itinéraire si constamment le même, qu'on en a tracé la marche sur des cartes.

Au mois de mars de chaque année, les *harengs* se rassemblent en une masse compacte de plusieurs centaines de millions, et disposés en trois colonnes régulières, parallèles, ayant plusieurs kilomètres d'étendue; ils quittent les profondeurs des mers glacées du cercle polaire et se dirigent vers les côtes d'Islande. Là, ces trois colonnes prennent des directions différentes.

L'aile gauche se dirige vers les bancs de Terre-Neuve et se répand dans les golfes du nouveau monde. L'aile droite s'avance, par la mer du Nord, sur les côtes de la Norvége, franchit le détroit du Sund et passe dans la Baltique. La colonne centrale s'avance jusqu'à la pointe du Jutland, où elle se subdivise en deux bandes. La première tourne la côte orientale du Jutland et se réunit, par les Belts, à celle de la mer Baltique; la seconde s'avance à l'occident, tourne les côtes du Slesvig, du Holstein, franchit le Texel, entre dans le Zuyderzée et passe dans la mer du Nord.

Une autre colonne, détachée de l'aile droite islandaise, se dirige vers les Shetland, les Orcades, atteint les côtes d'Ecosse, rase le cap de Buchan-Ness, la côte d'Aberdeen, tourne au N. du Tay, passe devant Dunbar, se concentre à Yarmouth et se répand sur les côtes des comtés de Kent et de Sussex. De nombreux détachements de cette grande colonne se portent vers la Frise, la Hollande, la Zélande et les côtes de France. Les points de ces subdivisions ne sont pas encore déterminés; mais on a constaté que toutes les grandes colonnes se réunissent avec leurs détachements dans la Manche; arrivées là, elles disparaissent sans qu'on ait pu, jusqu'à présent, découvrir ce qu'elles deviennent.

Le *hareng* n'a jamais été pêché en Afrique ni sur les côtes d'Espagne, du Portugal, d'Italie, ni dans le bassin de la Méditerranée. Sur les côtes de France, il ne dépasse jamais l'embouchure de la Loire.

Il est désormais prouvé que le *hareng* peut vivre un certain temps dans l'eau douce. On a pris des *harengs* dans l'Oder, à 30 lieues de son embouchure; on en a pris même dans la Seine, à une égale distance de la mer, et on cite des exemples analogues en Angleterre, en Suède et en Norvége.

On répète encore, parmi les pêcheurs amis du merveilleux, que le *hareng* ne vit que d'eau pure; mais les naturalistes ont observé que ce poisson, vorace par nature, se nourrit de crustacés et de petits à peine nés de son espèce.

La fécondité du *hareng* est prodigieuse; les femelles sont plus nombreuses que les mâles, dans la proportion de 7 à 3. Chaque femelle pond chaque année de 21,000 à 36,000 œufs, selon la force de l'individu.

Le *hareng* supporte facilement le froid, mais il fuit la tourmente des vagues. Lorsque la mer est mauvaise, il s'enfonce à une très-grande profondeur, où il reste tant que dure la tempête. Les pêcheurs disent alors qu'*il tient le bec dans le sable.*

Dans les nuits calmes et sereines de l'été, lorsque la lune brille à l'horizon, on peut voir des colonnes de *harengs*, de 5 à 6 milles de longueur sur 3 ou 4 de largeur, raser la surface de la mer et offrir le magnifique spectacle d'une immense et brillante nappe argentée, reflétant le saphir, l'émeraude, les plus éclatantes nuances des pierres précieuses. Les pêcheurs appellent ce phénomène l'*éclair du hareng;* en anglais, *herring's blink.*

Les colonnes de *harengs* en marche ne se laissent arrêter ni effrayer par aucun obstacle. C'est là le caractère dominant de toutes les migrations des poissons, des volatiles et des animaux terrestres. Avec la rapidité et l'élan de leurs colonnes, les *harengs* culbutent ou rejettent à la côte des poissons dix fois plus gros qu'ils rencontrent sur leur passage.

L'ordre de marche des *harengs* en trois colonnes serrées, constaté par les pêcheurs de Dieppe et d'Ostende, explique pourquoi, sur trente ou quarante navires de pêche stationnant à la même heure, dans les mêmes parages, un seul, placé sur la route de la colonne, peut quelquefois prendre, d'un seul coup, 150,000 harengs, tandis que les autres, placés à côté, reviennent vides.

On compte un certain nombre de *harengs* sédentaires, appelés *fonciers*, qui naissent, vivent et meurent dans les mers de l'Europe; mais ceux-là, d'ailleurs peu nombreux, font exception à la règle.

La Hollande, qui a trouvé dans la pêche du *hareng* une source féconde de prospérité, y employait, il y a un siècle, 2,000 bâtiments, et le nombre d'individus que cette pêche faisait vivre s'élevait à 400,000. On compte, dans les seuls ports de la France septentrionale situés entre Dunkerque et le Havre, trois à quatre cents navires expédiés chaque année à la pêche du *hareng*, 5,000 marins les montent; et leurs prises sont évaluées à 4 millions de francs. Les filets dont on se sert n'ont pas moins de cinq à six cents toises de longueur. Ils sont faits en fils de soie, leurs mailles ont environ un pouce de large, on les teint en noir de fumée pour ne pas effrayer le poisson. L'un des bords du filet est soutenu à la surface de la mer par de petits tonneaux vides; l'autre s'enfonce sous le poids de pierres qui y sont attachées. Les *harengs* se prennent en accrochant leurs opercules aux filets; les mailles de ceux-ci sont, en effet, assez grandes pour que le poisson puisse y engager sa tête, mais non pour que ses nageoires pectorales puissent les franchir; une fois entrés, ils ne peuvent plus ni avancer ni reculer; il

ne faut quelquefois que peu d'instants pour que toutes les mailles du filet soient garnies.

En juin et juillet, les pêcheurs vont attendre le passage des colonnes sur les côtes des Orcades et des îles Shetland; en septembre et octobre, ils les suivent dans les mers d'Allemagne; en novembre et décembre, ils concentrent tous leurs efforts dans la Manche.

Le bateau de pêche aux *harengs* est ordinairement monté par seize hommes. Dès qu'on est arrivé sur le lieu de la pêche, on le met en panne, on le démâte, on allume deux fanaux pour attirer le poisson, et on jette les filets à la mer. Lorsqu'on juge qu'ils sont assez chargés, on les retire à bras ou au cabestan; on *démaille* le poisson et on plie le filet dans la soute, où il doit être renfermé.

Lorsque la pêche est abondante, on vide le poisson et on le sale *en vrac*, c'est-à-dire on le met par lits dans le sel. Ceux qui sont soumis à la saumure et à la fumée prennent le nom de *harengs saurs*. Alors on les *paque*, c'est-à-dire on les arrange par lits dans des tonneaux.

On appelle *harengs pecs* les *harengs* ainsi salés et paqués.

L'abondance extraordinaire du *hareng*, et, par suite, son extrême bon marché, fait qu'il est devenu la base de l'alimentation du peuple dans les contrées du Nord. En Suède et en Norvége, où ils sont très-abondants, on les emploie aussi pour nourrir les vaches et engraisser les porcs

On extrait de ce poisson une huile épaisse qui a reçu plusieurs applications industrielles.

— Art culin. *Hareng frais.* La manière la plus ordinaire de le servir, c'est cuit sur le gril, à la *maître d'hôtel;* ce poisson ne demande qu'à voir le feu pour être cuit. Au temps où tout le monde faisait souvent sa prière, on le laissait sur le gril le temps de réciter un *Avé.* On peut aussi l'assaisonner en matelote; mais, dans tous les cas, ce poisson ne peut prétendre à figurer comme entrée; c'est un hors-d'œuvre assez présentable. Le *hareng frais* est un aliment léger, savoureux, facile à digérer, qui convient à tout le monde.

— *Hareng grillé.* Le poisson vidé, ratissé, essuyé, salé, poivré, huilé, est mis sur le gril un quart d'heure avant de le servir; le feu doit être très-ardent; on retourne les harengs lorsqu'ils sont cuits d'un côté, et, après cuisson complète, on les dresse sur un plat, ordinairement avec une maître d'hôtel, ou sur une purée de haricots, une sauce aux tomates, etc.

— *Hareng frais à la sauce blanche.* Le *hareng* grillé peut être servi sur une sauce blanche aux câpres; à cette sauce, on ajoute souvent de la moutarde.

— *Hareng frais à la tartare.* On fait mariner les filets, on les pane, on les fait griller. et on les sert ensuite sur une sauce tartare.

— *Hareng à la mayonnaise.* Les filets ci-dessus, non panés, se servent froids sur une mayonnaise.

— *Hareng frais frit.* Vidés, écaillés, débarrassés de la tête, enfarinés, les *harengs* frais se mettent dans une friture bien chaude; ils se servent alors saupoudrés de sel fin et garnis de persil frit.

Les *harengs frais* s'accommodent aussi au gratin, comme les merlans, et au beurre noir, comme la raie.

— *Hareng salé.* Le *hareng* salé est indigne d'une table délicate; il ne convient qu'aux tempéraments robustes; quelques écrivains considèrent comme un poison l'âcreté qu'il porte dans le sang. Les Flamands le mangent cru, à l'huile et au vinaigre; ils y joignent quelquefois de l'oignon haché.

Les *harengs pecs* se distinguent des autres en ce qu'ils sont frais salés, et à mi-sel; ils sont un peu meilleurs que les *harengs* salés. Ceux-ci doivent être dessalés au moins pendant douze heures; on les écaille, on les nettoie, on les fait griller, et on les sert en vinaigrette, avec fourniture et laitue, ou sur une purée.

Les *harengs pecs* se servent ordinairement grillés, et masqués d'une purée ou d'une maître d'hôtel. On leur coupe la tête, la queue, les nageoires; on leur lève la peau, on les met dessaler dans moitié lait et moitié eau, et après la cuisson quelques gourmets les dressent avec des tranches d'oignon ou des pommes de rainette crues.

—*Harengs saurs.* Ces *harengs* ne doivent rester qu'un instant sur le feu; on leur enlève la tête et la queue, et on leur fend longitudinalement le dos; on les enveloppe dans du papier huilé, pour les faire griller. On peut les servir à la maître d'hôtel, ou en salade avec de la fourniture, ou à la vinaigrette

— *Harengs saurs en caisse.* Lorsque les *harengs* ont été débarrassés de leur tête, on les fait bouillir, avec de l'eau, pendant deux heures dans une terrine; on les retire, on leur enlève la peau et les arêtes, pour obtenir ce qu'on appelle les *filets blanchis.* Ces filets se conservent pendant huit ou quinze jours dans de l'huile d'olive. On place plusieurs de ces filets dans une caisse de papier, avec de petits morceaux de beurre, du persil, des ciboules hachées, des champignons à demi hachés, le tout bien poivré; on ajoute de la chapelure et on fait griller.

— *Harengs saurs à la bruxelloise.* Il est fâcheux que le *hareng saur* ne jouisse pas, en général, d'une assez bonne réputation pour être admis sur les tables opulentes, et que la vanité des gens riches l'ait relégué dans la cuisine du peuple; car, si cet aliment n'est pas des plus salutaires, si, par ses principes âcres, il ne convient qu'à des estomacs robustes, il faut convenir qu'il rachète par plus d'une qualité les inconvénients attachés à sa préparation. Il réveille l'appétit blasé, il chatouille vivement les houppes nerveuses du palais; servi en hors-d'œuvre, il dispose à faire honneur aux entrées; coupé en petits morceaux, et jeté dans la salade, il l'aiguillonne, surtout celles de mâches et de betteraves, naturellement trop douces; enfin, il est utile dans plus d'une circonstance, et, pris avec modération, il n'est pas dangereux.

Il a de plus une excellente vertu, c'est qu'il excite singulièrement la soif, et qu'il rend très-indulgent sur la qualité du vin. De tout ceci l'on peut conclure que, malgré tous ses défauts, le *hareng saur*, semblable à beaucoup de gens d'esprit, vaut en général mieux que sa réputation.

Mais il est un moyen d'en obtenir un hors-d'œuvre qui ajoute à ses qualités, et qui masque une partie de ses principes délétères. Ce plat est tout à la fois très-bon et d'une préparation tellement facile, que chaque amateur peut s'en donner le plaisir au coin de son feu, et en faire son déjeuner, les jours où un grand dîner qui l'attend nécessite une dose extraordinaire d'appétit.

On a une grande feuille de papier de Hollande très-fort, qu'on emploie double, et dont on forme une caisse capable de contenir huit *harengs.* On la beurre soigneusement tant en dedans qu'en dehors. On prend huit *harengs saurs* bien choisis; on leur coupe la tête et la queue, on leur ôte la peau et l'arête du milieu, et lorsqu'ils sont bien parés, on les coupe en deux longitudinalement, pour former de chaque *hareng* deux filets.

On les range côte à côte dans la caisse; entre chaque filet, on met de petits morceaux de beurre bien frais, manié de fines herbes; force champignons coupés en dé (il en faut un maniveau pour huit harengs); persil, ciboule, échalotes, une gousse d'ail, hachés bien menu, et poivre fin; on peut y ajouter un filet d'huile vierge. On saupoudre ensuite le tout avec de la chapelure de pain très-fine, et l'on met cuire sur le gril à feu clair, et en prenant toutes les précautions possibles pour que le papier ne brûle point; c'est pourquoi nous avons dit qu'il fallait le choisir fort, l'employer en double, et le beurrer exactement.

Lorsque vos *harengs* sont cuits, vous les retirez du feu, et les servez dans leur caisse en les arrosant avec du jus de citron.

« Ce petit hors-d'œuvre fait avec soin est un manger délicieux.

C'est ainsi qu'on prépare les *harengs saurs* à Bruxelles. La recette nous a été apportée de cette ville par un jeune artiste qui y a longtemps résidé, et qui l'a même perfectionnée. Les gourmands parisiens apprendront avec plaisir et reconnaissance qu'ils la doivent à M. Dublin, jeune acteur de la Comédie-Française; aussi cette préparation est-elle connue ici sous le nom de *harengs saurs à la Dublin.* C'est une recette inédite, et qu'on pourrait à la rigueur placer au rang des découvertes nouvelles, surtout à Paris » (Grimod de la Reynière.)

— Pénal étrang. *Supplice du hareng.* On désigne ainsi un supplice appliqué dans certains cas en Sibérie par les agents russes, aux déportés qui refusent de livrer leurs secrets. Les malheureux qui l'ont enduré affirment que rien n'est comparable aux souffrances supportées par eux. Voici ce que c'est que le *hareng :* le prisonnier, dans une chambre bien chauffée, ne reçoit pour toute nourriture que du *hareng* saur. Pendant les premiers jours, il a du pain et de l'eau; mais ensuite, s'il refuse de répondre aux questions qui lui sont adressées, on lui supprime le pain et enfin l'eau. Alors la soif commence à le torturer; il n'a même plus la force de vouloir mourir; il est bien rare qu'il résiste lorsqu'il est de nouveau traduit devant la commission chargée de l'interroger. C'est ordinairement la nuit que la séance a lieu, dans une salle splendidement éclairée. Les officiers, ou plutôt les bourreaux, sont à table; devant eux s'étalent des plateaux chargés de vins, de boissons rafraîchissantes et de fruits; le président est tout aimable. « Si vous voulez, dit-il au patient, tout à l'heure nous vous offrirons de boire quelque chose avec nous. » La fièvre, le vertige font perdre la raison au malheureux, et souvent il faiblit, tant le supplice est terrible. On avait remarqué, paraît-il, que la faim ne domptait pas; la soif donne de meilleurs résultats Telle est la férocité des agents russes lorsqu'elle s'exerce sur les pauvres Polonais, coupables de trop aimer l'indépendance de leur patrie. Peut-on rien imaginer de plus atroce? L'épouvantable supplice du *hareng* est tellement en dehors de toute civilisation, qu'on hésite encore à le croire possible en Europe, malgré le témoignage d'écrivains dignes de foi, qui ont connu les rigueurs de l'exil en Sibérie.

Harengs (JOURNÉE DES). V. ORLÉANS (siége d').

Harenga (LA), poëme satirique de Théodore de Bèze. Cette composition est dirigée contre ce cardinal de Lorraine qui s'était emparé, comme d'un objet d'art, d'une certaine couronne d'or massif, enrichie de pierres précieuses, appartenant aux cordeliers de Metz. De Bèze, animé d'une vieille rancune depuis le colloque de Poissy, saisit l'occasion au vol. Il retrouva les joyeuses inspirations des *Juvenilia* et le latin burlesque du *Passavant* pour écrire la *Harenga.* La pièce est en vers rimés de huit syllabes, d'une allure vive et dégagée, comme celle d'un fabliau. Le morceau capital est le récit d'un chapitre général tenu par les cordeliers, pour savoir si l'on exigera la restitution de la fameuse couronne. Une ambassade est envoyée au cardinal, et l'orateur, avec une fidélité compromettante, lui raconte tout ce qui s'est dit dans l'assemblée. Le provincial de Champagne, avec une maladresse préméditée, justifie à contre-sens son patron, par des éloges cent fois pires que les plus sanglantes critiques. Le mérite de ce petit poëme consiste surtout dans de piquantes allusions.

HARENGADE s. f. (a-ran-ga-de; *h* asp. — rad. *hareng*). Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de sardine qu'on prépare à peu près comme les harengs.

— Pêche. Espèce de filet employé pour la pêche du hareng. ‖ On dit aussi HARANGUIÈRE.

HARENGAISON s. f. (a-ran-ghè-zon; *h* asp. — rad. *hareng*). Pêche du hareng : *La* HARENGAISON *a été abondante cette année.*

HARENGÈRE s. f (a-ran-jè-re; *h* asp. — rad. *hareng*). Femme qui vend au détail du hareng ou d'autres poissons; femme grossière dans son langage et ses manières : *Autrefois une femme pouvait avoir une voix de* HARENGÈRE, *une démarche de grenadier, etc., elle était néanmoins une grande dame.* (Balz.)

HARENGUET ou **HARANGUET** s. m. (a-ran-ghè; *h* asp. — dimin. de *hareng*). Ichthyol. Espèce de grosse sardine.

HARET adj. m. (a-rè; *h* asp.). Chasse. Se dit du chat sauvage, et du chat domestique qui vit à demi sauvage dans les bois : *Chat* HARET.

HARETAC s. m. (a-re-tak; *h* asp.). Ornith. Espèce de sarcelle de Madagascar.

HARETH, prince des démons, dans les croyances des musulmans. La légende d'Hareth n'est autre que celle de Lucifer, avec quelques modifications peu importantes.

HARETH-BEN-HILLEZA, HELLISA ou **HILLIZET**, poëte arabe, de la tribu des Békrites. Il vivait au VI[e] siècle de notre ère. Les détails de sa vie sont généralement peu connus; toutefois, il doit avoir joui auprès de ses contemporains d'une renommée considérable, car il y avait chez les Arabes un proverbe qui disait : « Plus célèbre qu'Hareth-ben-Hilleza. » Il nous a été conservé une de ses poésies qu'il composa vers l'âge de quatre-vingts ans pour défendre sa tribu contre les accusations des Taglébites. Il récita cette pièce devant Amr-ben-Hind, roi de Hira, choisi pour arbitre de la querelle. Elle valut aux Békrites la victoire, et fut mise au nombre des poésies suspendues (*moallacah*) au temple de la Kaaba. C'est tout ce que nous connaissons de l'histoire d'Hareth. Ces événements sont diversement racontés. Voici la version qui semble être la plus vraisemblable. Les Taglébites, que les Békrites, avec lesquels ils avaient été en hostilité, avaient empêchés de puiser de l'eau, perdirent une soixantaine d'hommes qui moururent de soif. Cet incident allait rallumer la guerre, quand, pour éviter une nouvelle effusion de sang, les deux partis s'accordèrent à choisir pour arbitre le roi de Hira, dont le territoire confinait à la Mésopotamie. Amrou-ben-Kelthoum fut chargé de plaider la cause des Taglébites. Le vieil Hareth, intimidé, avait chargé un de ses parents de réciter la pièce qu'il avait composée; mais, mécontent de la manière dont il s'y prenait, il aima mieux affronter en personne la présence du roi. Amrou-ben-Kelthoum débita le premier sa pièce, pleine d'orgueil et de fierté. Ensuite, le vieil Hareth, appuyé sur son arc, commença à parler. Il y mit tant de feu et d'énergie, qu'il ne s'apercevait pas que la pointe de son arc lui traversait la main. La *moallacah* d'Hareth commence par une réminiscence de son amour pour Asma; il rappelle les lieux où sa présence l'a réjoui, et dit qu'il ne lui reste plus que des larmes. Il aperçoit ensuite une lueur sur le sommet d'une montagne et s'y dirige, monté sur son robuste chameau. Mais sa tribu est en butte aux malheurs et aux calomnies. Il cherche à la justifier en énumérant les combats dans lesquels les Békrites ont vaincu les Taglébites. Puis il arrive à l'histoire des événements qui ont nécessité l'intervention du roi de Hira. Ensuite, s'adressant directement aux Taglébites, il essaye de leur démontrer que tous les torts sont de leur côté, et que les Békrites se trouvent dans leur droit On sait quel fut le verdict du roi de Hira. Ce poëme a été plusieurs fois publié, notamment à Gœttingue, en 1809, par Boldyrew, qui y a ajouté une traduction française. M. Caussin de Perceval en a également donné une traduction.

HARETH-EBN-KELDAT, médecin arabe, qui vivait dans la première moitié du VII[e] siècle de notre ère. Apres avoir longtemps résidé en Perse, où il amassa, dit-on, de grandes richesses, il revint en Arabie, vit Mahomet à La Mecque et fut de ses amis, bien qu'on ne puisse affirmer qu'il ait été de ses disciples. On sait pourtant que le futur apôtre, qui prisait beaucoup ses talents, lui adressait des malades. Le régime conseillé par Hareth-ebn-Keldat consistait à manger le matin et à user du mariage avec discrétion; à quoi il ajoutait, comme troisième avis non moins essentiel : « Ne marchez que vêtu légèrement. »

HAREWIT, dieu de la guerre chez les Slaves. Il avait un temple fameux dans la ville d'Holgat. Le corbeau était consacré à ce dieu.

HAREWOOD, ville d'Angleterre, comté d'York, à 11 kilom N. de Leeds, près de la Wharf; 2,500 hab. Beau château. Vieille église dédiée à tous les saints, renfermant plusieurs tombeaux, notamment celui du juge Gascoigne, qui fit incarcérer Henri V, alors prince de Galles, pour lui avoir manqué dans l'exercice de ses fonctions.

HARFANG s. m. (ar-fan — suédois *hurfang*, même sens). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de chouette : *Le* HARFANG *se trouve dans les terres septentrionales des deux continents.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Le *harfang* dépasse par la taille tous les oiseaux de proie nocturnes; il est encore plus grand et plus gros que le grand-duc. Son plumage est d'un beau blanc, tacheté de brun et de roux; son bec, noir, crochu comme celui de l'épervier, est percé de larges ouvertures ou narines. Cet oiseau se plaît dans les pays froids; assez commun dans le nord de l'Europe, il se voit plus rarement dans nos contrées. Contrairement aux autres nocturnes, il voit aussi bien en plein jour que pendant la nuit; il ne vit que de gibier, et fait surtout une chasse active aux perdrix blanches ou lagopèdes.

HARFLEUR, ville de France (Seine-Inférieure), cant. de Montivilliers, arrond. et à 10 kilom. du Havre, sur la Lézarde, près de l'embouchure de la Seine; 1,966 hab. Les savants la regardent généralement comme la *Caracotinum* de l'*Itinéraire d'Antonin.* Harfleur possède une filature de coton, une raffinerie de sucre, une fabrique de produits chimiques, de faïence et de tissus de coton. Elle exporte des graines oléagineuses, des tourteaux de graines, du seigle et de l'orge.

Harfleur, très-agréablement située sur la Lézarde et près de la rive droite de la Seine, au pied d'une colline boisée et dans une vallée qui offre de riants paysages, eut de bonne heure un commerce maritime important, dont le développement fut favorisé par les ducs de Normandie; c'était, avant la fondation du Havre, le principal port de l'embouchure de la Seine; mais elle a perdu de son importance à mesure que le Havre s'est agrandi. Ses murailles rasées, son port envahi par les sables, ses fortifications démolies, annoncent sa misère actuelle et ce qu'elle fut auparavant. « Aujourd'hui, dit M. Jules Janin, Harfleur essaye d'asseoir des fabriques sur les ruines de ses remparts et cultive des légumes exquis dans ses fossés transformés en jardins. »

Harfleur a conservé de sa splendeur passée une magnifique église qui date en grande partie du XIV[e] siècle, et a été classée parmi les monuments historiques. C'est un des plus beaux édifices religieux de la Normandie. Le grand portail est surmonté d'un superbe clocher « environné, dit le savant abbé Cochet (*Eglises de l'arrondissement du Havre*), d'une forêt de contre-forts tapissés de feuilles de chardon, et dont les voussures élégantes s'allongent en accolades garnies de crochets. Deux rangées d'ogives flamboyantes dissimulent la nudité des murs. La tour est surmontée d'une balustrade de feuilles de fougere, et des quatre angles s'élancent des arcs-boutants. Quatre petites pyramides à crochets entourent la flèche principale, qui, svelte et légère, s'élance dans les airs, garnie de crochets comme un peuplier de ses feuilles. » Quelques écrivains modernes, notamment Casimir Delavigne, qui s'est écrié :

« C'est le clocher d'Harfleur, debout pour vous ap- [prendre
Que l'Anglais l'a bâti, mais n'a su le défendre, »

ont attribué à tort la construction de ce clocher aux Anglais. Le portail latéral est orné de délicates sculptures. L'attention est attirée à l'intérieur du monument par un beau retable de la Renaissance, par le buffet d'orgues, qui offre de jolis panneaux dont les sculptures rappellent le style Louis XIII, et par plusieurs pierres tombales sur lesquelles ont été gravées au trait des figures représentant des dames, des diacres, des chevaliers, etc. Le château moderne d'Harfleur, bâti près des ruines d'une forteresse, est entouré d'un beau parc planté d'arbres séculaires et baigné par les eaux de la Lézarde. Il subsiste à peine quelques débris de l'ancien château fort. On trouve encore à Harfleur quelques maisons du XVI[e] siècle. Les environs de la ville offrent de charmantes promenades.

Harfleur n'occupe une place dans l'histoire qu'à partir du XIV[e] siècle, époque où elle tomba plusieurs fois aux mains des Anglais. Lorsque Henri V, roi d'Angleterre, s'empara d'Harfleur en 1415 et en chassa plus de 1,600 familles, les relations commerciales d'Harfleur étaient très-étendues et sa prospérité avait atteint son apogée. Trente ans plus tard, les Cauchois s'étant soulevés en masse pour secouer le joug de la domination anglaise, 104

habitants d'Harfleur prirent les armes et ouvrirent les portes aux révoltés. L'anniversaire de cette délivrance a été célébré presque jusqu'à nos jours. Les Anglais réussirent à s'emparer d'Harfleur deux ans après ; mais les Français la reconquirent en 1450, et depuis lors cette ville n'a jamais cessé de leur appartenir.

Gonneville, célèbre marin du XVIe siècle, qui découvrit les terres australes, est né à Harfleur.

HARGNEUX, EUSE adj. (ar-gneu, eu-ze ; *h* asp. ; *gn* mll. — du vieux français *hargne*, formé lui-même, selon Diez, de l'ancien haut allemand *harmjam*, injurier, d'où l'anglais *to harry* et l'anglo-saxon *hergian*, tourmenter, inquiéter). Qui est d'humeur chagrine, inquiète, encline à tourmenter autrui : *Femme* HARGNEUSE. *Humeur* HARGNEUSE. *Caractère* HARGNEUX. *Je hais un esprit* HARGNEUX *et triste, qui glisse par-dessus les plaisirs de la la vie et s'empoigne aux malheurs.* (Montaigne.)

Qu'une femme *hargneuse* est un mauvais voisin !
CORNEILLE.

— Prov. *Chien hargneux a toujours l'oreille déchirée,* Les gens querelleurs attrapent toujours quelque désagrément. Ce proverbe est un vers de La Fontaine.

— **Syn. Hargneux, querelleur.** L'homme *hargneux* est triste, chagrin par caractère, et son humeur chagrine se répand sur tous ceux qui l'entourent ; il n'est jamais content d'eux et il manifeste son mécontentement en les harcelant par des reproches continuels. Le *querelleur* n'est pas triste ; il aime le bruit, il cherche à exciter le mécontentement des autres pour se donner le plaisir de la lutte. On évite la compagnie des gens *hargeux* parce qu'elle est fatigante ; on craint celle des gens *querelleurs* parce qu'elle est dangereuse.

HARGNIÈRE s. f. (ar-gniè-re, *h* asp. ; *gn* mll.). Pêche. Bout de filet à larges mailles, usité en Normandie.

HARGRAVES (Edmond-Hammond), voyageur anglais, célèbre par la découverte des mines d'or de l'Australie, né à Gosport (Sussex) en 1816. A l'âge de quatorze ans, il s'embarqua sur un vaisseau marchand, avec lequel il fit presque le tour du monde, puis s'établit comme colon en Australie (1834), d'où il se rendit en Californie (1849), en apprenant la découverte des mines d'or de cette contrée. Tout en explorant les placers de la Californie, il fut frappé, bien qu'absolument étranger à la science minéralogique, de la ressemblance des districts qu'il visitait avec ceux qu'il avait parcourus en Australie, et en conjectura qu'il devait exister d'abondantes mines d'or dans cette dernière contrée. Désireux de vérifier au plus vite ses conjectures, Hargraves quitta l'Amérique, arriva en 1851 à Sidney, traversa les montagnes Bleues et parvint enfin à la colonie de Guyong, qu'il avait habitée dix-huit ans auparavant. Accompagné d'un seul guide, il partit de cette localité, longea plusieurs cours d'eau et atteignit enfin au confluent de la Macquarie, où la découverte de gisements d'or très-abondants confirma ses prévisions. Il retourna alors à Sidney et communiqua sa découverte aux autorités coloniales, qui le mirent à la tête d'une compagnie de mineurs, puis, en voyant le prodigieux succès de l'entreprise, le nommèrent commissaire des domaines de l'Etat, avec mission de chercher dans les divers districts australiens les gisements de métaux précieux. Le conseil législatif de Nouvelle-Galles du Sud lui vota une pension annuelle de 250,000 fr., pour le récompenser de sa découverte, et des dons volontaires vinrent bientôt l'enrichir. En 1852, il donna sa démission de commissaire et alla, deux ans plus tard, se fixer en Angleterre. Hargraves a publié un intéressant volume : l'*Australie et ses gisements aurifères* (1854, in-8°), dans lequel il raconte l'histoire de sa découverte et donne sur lui-même des détails autobiographiques.

HARGREAVES (James), mécanicien anglais, mort vers 1775. Il était fileur à Stanhill, dans le comté de Lancastre, lorsqu'il inventa, en 1760, une espèce de carde appelée *carde à bloc* (*stock-card*). Par la suite, en 1768, il apporta quelques modifications à la pince de la *jenny*, machine à filer que venait d'inventer Thomas Highs, et obtint par ce perfectionnement un résultat véritablement merveilleux. Hargreaves alla, quelque temps après, habiter Nottingham, où il créa une fabrique ; mais, sur ces entrefaites, Richard Arkwright inventa la filature à cylindre, dite continue, et ce système, bien supérieur aux jennys, vint les remplacer. Hargreaves en éprouva un profond chagrin et mourut peu après dans la misère. C'est à tort que quelques écrivains lui ont attribué l'invention de la jenny.

HARI, nom du dieu Vichnou dans la mythologie indienne. Siva était également surnommé Hara. Des statues de Hara et de Hari réunies, on faisait quelquefois un seul groupe ressemblant aux hermapollons des Grecs. La statue avait quatre bras et deux pieds ; une moitié était noire et l'autre blanche ; on l'appelait *Harihara*. On raconte à ce sujet qu'un jour Lakchmi et Dourga se disputaient devant Siva sur la prééminence de leurs époux. Vichnou survint, et, pour prouver qu'ils étaient égaux, il entra dans le corps de Siva et ne forma qu'un tout avec lui. On rapporte d'une autre manière l'origine de ce symbole : on dit que Siva pria un jour Vichnou de reprendre cette forme de femme qui avait autrefois charmé les Açouras, que Vichnou avait consenti à ses désirs, et que Siva, épris de sa beauté, l'avait poursuivi ; qu'en vain Vichnou avait repris sa forme ordinaire, et que Siva, dans l'ardeur de ses embrassements, s'était confondu avec lui, comme Salmacis avec le fils de Mercure.

HARICOT s. m. (a-ri-ko ; *h* asp. — étym. inconnue. On croit qu'on nomma d'abord ainsi le ragoût qui porte encore ce nom, puis le légume qui accompagnait souvent le ragoût ; mais il est resté impossible jusqu'ici d'assigner une origine plausible au nom du ragoût lui-même). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, type de la tribu des phaséolées : *La classification des nombreuses variétés de* HARICOTS *cultivés présente beaucoup de difficultés.* (P. Duchartre.) ‖ Graine comestible de quelques-unes de ces plantes : *Des* HARICOTS *blancs. Des* HARICOTS *rouges. Un gigot aux* HARICOTS. *De la purée de* HARICOTS. *Les estomacs vigoureux peuvent seuls digérer les pois, les* HARICOTS *et les lentilles avec leur écorce.* (L. Curveilhier.) *Le* HARICOT *de Soissons est supérieur à tous les autres.* (V. de Bomare.) ‖ *Haricots verts*, Gousses comestibles de haricots encore vertes : *Des* HARICOTS VERTS *à l'huile. Les* HARICOTS VERTS *sont une friandise et non un aliment.* (Raspail.) ‖ *Haricot d'Egypte*, Nom vulgaire des dolics. ‖ *Haricot en arbre*, Nom vulgaire de la dioclée glycinoïde. ‖ *Haricot du Pérou,* Nom vulgaire du fruit d'un jatropha.

— Hist. *Hôtel des haricots*, Nom donné par plaisanterie à la prison destinée aux gardes nationaux de Paris : *A midi, j'arrive à la prison de la garde nationale,* HÔTEL *Darricaud, vulgairement appelé* DES HARICOTS. (Villemot.)

— Art. culin. Espèce de ragoût fait ordinairement avec du mouton et des navets ou des pommes de terre.

— **Encycl.** Bot. Le genre *haricot* peut être considéré comme le type d'un groupe assez important de la famille des légumineuses. Les *haricots* sont des plantes herbacées, à tiges le plus souvent volubiles, à feuilles trifoliolées articulées, à fleurs en grappes, terminant des pédoncules opposés aux feuilles. Le calice, campanulé, a deux lèvres, dont la supérieure porte deux dents, et l'inférieure trois divisions. La corolle a l'étendard réfléchi en arrière. La carène est contournée en spirale avec les organes sexuels. La gousse, tantôt comprimée, tantôt arrondie, est très-longue, droite ou arquée et polysperme. Bentham compte quatre-vingt-cinq espèces, qui ont chacune leurs variétés ; la plupart de ces espèces sont annuelles, et cultivées, dans presque tous les pays de l'Europe, comme plantes alimentaires. Quelques-unes, telles que le *haricot* multiflore et le *haricot* d'Espagne ou écarlate, sont surtout cultivées comme plantes d'ornement, bien que leurs graines soient aussi alimentaires.

Les différentes espèces de *haricots* cultivés en Europe ont été divisées en trois groupes. Le premier comprend le *haricot* caracolle, vivace, cultivé seulement pour ses belles fleurs blanches, teintées de rose ou de lilas. Le second renferme le *haricot* d'Espagne, écarlate, et sa variété à fleurs blanches. Le *haricot* écarlate, bien que cultivé en Belgique, dans les provinces de Namur et de Luxembourg, pour l'alimentation de l'homme et des animaux, n'est guère propre à être introduit dans les potagers. La variété à fleurs blanches, au contraire, est assez estimée en grains secs ou tendres ; en vert, elle ne vaut guère plus que le *haricot* écarlate. Le *haricot* vulgaire ou commun, le *haricot* renflé, le *haricot* comprimé, le *haricot* tacheté et le *haricot* sphérique forment le troisième groupe. C'est à ces cinq espèces que se rapportent toutes les variétés cultivées dans nos potagers.

Le *haricot* vulgaire comprend toutes les variétés à feuilles presque lisses, à cosses droites, pendantes, très-peu renflées par places, allongées en pointes par le bas, à graines ovales, à peine aplaties sur les côtés. Parmi ces variétés, nous allons décrire succinctement les suivantes, dont la culture est le plus répandue.

Le *haricot* blanc commun mérite la première place, non à cause de ses qualités, mais parce qu'il paraît être le type le mieux caractérisé. Il est fécond, robuste, mais de qualité médiocre. Sa tige reste basse à l'état de nature ; cependant, quelques-unes de ses sous-variétés sont devenues grimpantes par la culture.

Le *haricot* blanc des vignes de Bourgogne est plus petit et d'un blanc moins clair que le précédent. Il est peu cultivé, quoique divers auteurs le disent supérieur au soissons.

Le *haricot* suisse ventre de biche est une variété très-petite, à fleurs lilas, à grains saillants sous la cosse, couleur ventre de biche. Il est très-recherché à l'état sec.

Le *haricot* renflé a produit le *haricot* prédomme ou prud'homme, à graine blanche, ronde et petite ; c'est un mange-tout ; sa cosse est absolument sans parchemin, et encore bonne étant presque sèche. Les graines sèches sont très-estimées. Il y a une sous-variété à graine jaune.

Le *haricot* de Soissons, le *haricot* sabre, le suisse gris de Bagnolet, le flageolet de Laon, le *haricot* à l'aigle sont les principales variétés issues du *haricot* comprimé ou à grains aplatis sur les côtés. Le *haricot* de Soissons, ou nain, ou gros pied, a la tige haute de $0^m,50$ à $0^m,70$, les feuilles larges, les fleurs blanches. Les cosses, très-droites, légèrement marquées par la saillie des grains, longues de $0^m,13$ à $0^m,14$, larges de $0^m,015$ à $0^m,016$, épaisses de $0^m,010$ à $0^m 011$, contenant chacune cinq à six grains, se trouvent réunies au nombre de 15 à 25 sur le même pied. Les grains sont blancs, avec une tache jaunâtre sur le côté contigu à l'ombilic, réniformes, légèrement contournés et irréguliers, longs de $0^m,016$, larges de $0^m,010$, épais de $0^m,007$. Cette variété, très-productive, est excellente à manger en grains secs ; elle jouit en France d'une réputation méritée.

Le *haricot* sabre est une excellente variété, très-productive. Ses cosses sont remarquables par leurs grandes dimensions ; jeunes, elles font d'excellents *haricots* verts ; même presque parvenues à leur maturité, elles sont encore tendres et charnues, et peuvent être consommées en cet état, soit fraîches, étant coupées en morceaux, soit en hiver, après avoir été divisées en lanières et confites au sel. Le grain est au moins aussi bon que celui du *haricot* de Soissons. Cette variété est de très-haute taille, et demande, par conséquent, à être ramée très-haut.

Le *haricot* suisse gris, plus connu, aux environs de Paris, sous le nom de *haricot* de Bagnolet, a des fleurs d'une belle couleur lilas foncé, des cosses longues, vertes et marquées de violet, des grains d'un brun violacé, avec des taches fauves. Il est très-productif, ne file pas et est très-recherché à Paris pour la consommation en vert.

Le *haricot* flageolet de Laon est une variété naine, très-hâtive et bonne à toutes fins, en cosses, en grains frais et en grains secs. Ses cosses sont assez longues et très-tendres en vert ; son grain, allongé, d'un blanc sale, est un peu dur, mais de bon goût. C'est une des variétés les plus cultivées aux environs de Paris. Elle fournit longtemps, lorsqu'on l'arrose ou qu'il survient des pluies au commencement de l'été.

Le *haricot* à l'aigle, connu aussi sous les noms de *haricot* du Saint-Esprit ou *haricot* à la religieuse, est un peu moins haut que celui de Soissons. Sa cosse, droite, verte ou jaunâtre, présente des panachures violettes, affectant la forme d'un aigle ou d'une colombe. Ses grains sont réniformes, réguliers, d'un blanc terne. Il est assez productif. Une sous-variété de seconde saison fournit des grains excellents pour être consommés secs.

L'espèce tachetée a donné naissance à des variétés de haute taille, à gousse droite, bossuée, pointue et tachetée de rouge avant la maturité. Ces variétés, cultivées communément dans nos campagnes, entrent plus rarement dans les potagers bien tenus. Elles sont généralement très-rustiques. Nous n'en ferons pas une mention spéciale. Le *haricot* sphérique a produit des variétés de haute taille, comme les précédentes, à fleurs d'un violet pâle, à grains en forme de boules et toujours colorés. Les principales sont le *haricot* d'Orléans et celui de Prague. Le premier, bien que classé parmi les nains, a une taille assez élevée, des fleurs blanches et des grains d'un rouge brun, carrés aux extrémités. Il est très-cultivé dans le centre de la France ; on l'estime particulièrement pour être consommé sec. Le *haricot* de Prague ou pois rouge a un grain rond, d'un rouge violet. Il est fort tardif, mais extrêmement productif dans les automnes favorables. On doit le ramer très-haut. La cosse est sans parchemin, et, par conséquent, bonne à manger tendre. Le grain, quand il est sec, a la peau un peu épaisse ; mais il est très-farineux, d'une bonne saveur et d'une pâte sèche, analogue à celle de la châtaigne. On rencontre une sous-variété bicolore.

La division qui précède appartient aux botanistes ; elle n'est pas parfaite, cela va sans dire. Les jardiniers en ont une autre, qui ne l'est encore moins, mais qui a le mérite tout spécial de répondre mieux aux besoins de la culture. Ils divisent les *haricots* en deux grandes sections, comprenant : l'une, les *haricots* grimpants ou à rames ; l'autre, les *haricots* nains. Chacune de ces sections renferme des variétés à parchemin et sans parchemin. La première compte les *haricots* les plus estimés, parmi lesquels nous citerons : le soissons à rames, le *haricot* sabre, le prédomme, le beurré d'Alger et le *haricot* de Prague marbré. Les variétés comprises dans la seconde section sont très-nombreuses ; les plus recommandables sont : le soissons nain, le hâtif de Hollande, le flageolet, le suisse gris ou bagnolet.

Le *haricot*, originaire de l'Inde, craint les gelées dans nos climats. C'est tout au plus si, dans le nord de la France, il trouve le temps de croître et de mûrir entre les dernières gelées du printemps et les premiers froids de l'automne. Il lui faut une terre fraîche, légère, substantielle, et une exposition chaude. Il préfère cependant un sol aride à un sol marécageux. La rouille l'attaque souvent lorsqu'il est placé à l'ombre. Les vents violents lui sont contraires, et cependant il lui faut beaucoup d'air. La sécheresse et les pluies trop prolongées lui sont également défavorables. La culture du *haricot* est très-productive, puisque, dans les bons terrains, le rendement ne saurait être évalué à moins de 25 hectolitres par hectare ; malheureusement, elle exige beaucoup de soins ; aussi est-elle relativement peu répandue. Dans les campagnes, on le cultive dans les jardins, mais seulement pour les besoins du ménage. Sous le climat de Paris, on peut semer dès les premiers jours de mai, dans un sol léger, perméable, facile à s'échauffer ; dans un sol froid, compacte, il est bon de ne faire les semailles qu'une quinzaine de jours ou même trois semaines plus tard. Le terrain, quelle que soit d'ailleurs sa nature, doit être bien ameubli. La graine sera enterrée seulement à $0^m,02$ ou $0^m,03$. Le semis peut se faire par touffes, mais il réussit mieux en rayons. Ce dernier mode, d'ailleurs, plus expéditif, convient également pour le potager et pour la culture en grand. En général, il y a avantage à ne pas planter trop serré. Peu de temps après la levée, on bine, en ayant soin de ramener un peu la terre autour des jeunes plants. On éclaircit, s'il y a lieu. On donne un second binage lorsque la plante est un peu plus forte. Pour récolter en vert, on peut semer jusque vers la mi-août. A la maturité, on arrache les pieds, autant que possible le matin, à la rosée, afin d'empêcher que les cosses ne s'ouvrent, et on les dépose sur le sol en petits tas. Il est essentiel que les grains soient parfaitement secs avant d'être rentrés. Si l'on veut conserver la récolte quelque temps avant de la battre, il sera bon de la placer dans un endroit bien aéré. Les grains destinés à servirde semence se conservent mieux dans leurs cosses ; on ne les bat d'ordinaire qu'au moment de s'en servir.

La place des *haricots*, dans un assolement, varie suivant la composition des terrains. Dans certaines contrées de la France, on ne les ramène à la même place que tous les sept ou huit ans. Dans le Midi, on les regarde comme épuisants ; les cultivateurs du nord de la France sont d'un avis tout opposé. En général, on se trouve bien de les placer avant le froment ou après l'avoine. Les engrais qui contiennent beaucoup de potasse sont très-favorables à cette culture. Néanmoins, il faut aussi tenir compte de la nature du sol. Le fumier de vache, par exemple, produit un très-bon effet dans les terrains sableux des environs de Paris. Dans le Nord, où les fumiers chauds ne sont pas à craindre, on pourra employer avec avantage les tourteaux, la courte-graisse et le fumier de ferme. Malgré la valeur des produits qu'elle donne, la culture des *haricots* sera longtemps encore essentiellement restreinte dans notre pays. La raison de ce fait consiste en ce que cette légumineuse exige un terrain parvenu à un assez grand degré de fertilité, et que, de plus, elle demande, pour réussir convenablement, la réunion de circonstances particulières difficiles à obtenir. Du reste, elle ne redoute d'autres maladies que la pourriture et les taches rousses sur les cosses. Ces deux affections ont la même cause, l'humidité trop prolongée et les brusques variations de température. La culture potagère des *haricots* est bien plus répandue que la culture en plein champ ; mais, comme elle ne diffère pas sensiblement de cette dernière, les règles établies plus haut lui sont généralement applicables. Nous dirons seulement quelques mots de la culture forcée. On ne force guère que le *haricot* nain hâtif de Hollande, sous-variété du flageolet de Laon, caractérisée par un grain un peu plus court et par sa précocité. Le forçage des *haricots* ne commence guère qu'à la fin de janvier. On les sème, assez épais, sur une couche de printemps terreautée et d'une épaisseur d'environ $0^m,12$. Après le coup de feu, on répand un peu de terreau, et on recouvre de panneaux et de paillassons. Quand les cotylédons sont bien ouverts, ce qui a lieu, d'ordinaire, une semaine après le semis, on transplante à demeure sur une couche encaissée à $0^m,45$, épaisse de $0^m,60$ et chargée de $0^m,15$ de terre fine un peu échauffée. On plante, à la main, deux pieds dans chaque trou, pour former touffe. Jusqu'à la floraison, on se contente de donner le plus qu'on peut d'air et de lumière ; mais, à cette époque, les soins les plus minutieux sont nécessaires. On enlève les feuilles sèches et quelquefois même les vertes, lorsqu'elles gênent la circulation de l'air et l'accès de la lumière. On fait la cueillette tous les trois jours ; une seule couche produit ordinairement pendant deux mois. Vers la fin d'avril, la seconde couche peut être remplacée par la pleine terre convenablement terreautée. Cette pratique est particulièrement en usage chez les maraîchers des environs de Paris.

— Art culin. Peu de légumes sont aussi généralement employés que le *haricot*, et surtout avec autant de profit. Il présente l'avantage de se bien conserver et de ne craindre que peu les insectes, ce qui en fait une précieuse ressource pour la marine et même pour les armées de terre. La prodigieuse consommation de ce légume par la classe ouvrière, les bureaux de bienfaisance, les hospices et les hôpitaux a donné lieu à plusieurs procédés de décortication. Les Anglais ont adopté un système qui consiste à soumettre les *haricots* à l'action de deux meules convenablement espacées. Les *haricots* ainsi préparés cuisent en un quart d'heure. Ce procédé n'a pas été adopté chez nous.

Plusieurs chimistes se sont occupés de l'analyse des *haricots*. 100 grammes donnent pour résultat :

	Grammes.
Enveloppes séminales.	7,00
Amidon.	42,34
Eau.	23,00
Légumine.	18,20
Matière animalisée, soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool. . .	5,36
Acide pectique.	1,50
Matière grasse.	0,70
Squelette pulpeux.	0,70
Sucre incristallisable.	0,20
Phosphate et carbonate de chaux	1,00
Total :	100,00

Le *haricot* contient donc une proportion considérable de principes nutritifs.

« Les *haricots* secs, a dit J. Roques, jouissent d'une réputation qui n'est point usurpée. On les mange au jus, au beurre, à l'huile, au citron, en purée; mais tout cela vaut-il les *haricots* arrosés avec le jus d'un gigot des Ardennes ou de Pré-Salé? Demandez plutôt à Berchoux, poëte gastronome.

» Les hommes friands, habitués à une chère délicate, ne dédaignent pas les mets un peu vulgaires. Ils savent fort bien que les infidélités de la table plaisent à l'estomac, qu'elles lui donnent une sorte de repos qui le récrée et le ravive. Les nouveaux riches, revenant un peu sur le passé, aiment également à retrouver leurs anciens amis, dont ils avaient oublié les services. Au reste, cette réconciliation les honore; l'ingratitude est, à nos yeux, un vice détestable. On ne doit jamais oublier ceux qui nous ont nourris, fût-on ministre ou pair de France.

» La preuve que les *haricots* sont presque une friandise, c'est que M. le marquis de Cussy, le gastronome le plus aimable du XIXe siècle, abandonne les blancs de bartavelle, les filets de sole assaisonnés de truffes, aussitôt que paraissent les *haricots* de Soissons.

» Napoléon se régalait, de temps en temps, à déjeuner avec ce légume en salade. Voilà donc les *haricots* parfaitement réhabilités dans la gastronomie usuelle. Ils ont les plus illustres suffrages, les suffrages de Napoléon et du marquis de Cussy. L'un les mangeait à l'huile, l'autre au jus de gigot. Les amateurs peuvent maintenant choisir. »

La manière la plus simple d'accommoder les *haricots* secs est la suivante. On les choisit la veille, en rejetant ceux qui se trouvent gâtés. On les laisse tremper pendant une nuit, afin de faciliter la cuisson. Le lendemain matin, on les met dans un pot, avec beaucoup d'eau froide. On les fait bouillir à grand bouillon, et, lorsqu'ils sont à moitié cuits, on ajoute : sel, poivre, bouquet garni, ail, oignon et quelquefois une carotte. Dans beaucoup de pays, on les sert avec leur bouillon; mais à Paris et dans les villes du nord de la France, on les égoutte, en conservant le bouillon, qui est excellent pour les potages maigres.

Les *haricots* blancs, égouttés, se servent à la maître d'hôtel ou en salade, comme les *haricots* verts.

Les *haricots* blancs nouveaux se cuisent très-simplement de la manière suivante. On fait bouillir de l'eau dans une marmite, un pot ou une casserole. Dans cette eau, que l'on sale, on met gros de beurre comme la moitié d'un œuf, et, lorsque le tout est bien bouillant, on y jette ses *haricots*, que l'on égoutte lorsqu'ils sont cuits. On les fait ensuite sauter, dans une casserole, avec un gros morceau de beurre, sel et poivre, et même un peu de muscade râpée. Au moment de servir, on ajoute une liaison de deux jaunes d'œufs. On sert quelquefois les *haricots* blancs à la purée d'oignons. Les *haricots* nouveaux peuvent s'accommoder comme les *haricots* secs. Ils cuisent plus facilement. On peut aussi, lorsqu'ils sont très-tendres, les accommoder comme les petits pois.

— *Haricots rouges*. Ces *haricots* se cuisent comme les précédents. On les sert ordinairement à l'étuvée, en les faisant sauter dans une casserole, avec un morceau de beurre, une pincée de farine et des fines herbes. Lorsqu'ils sont sautés, on ajoute au tout un verre de vin rouge, et on laisse bouillir une demi-heure.

— *Haricots au jus*. On emploie de préférence ceux de Soissons. Lorsqu'ils sont cuits, on les égoutte, on les sale, on les poivre, on les mouille de jus de viande, et on jette dans le tout un roux bien réussi. On fait ensuite sauter les *haricots* dans cette sauce; on peut aussi les faire fricasser.

— *Haricots secs à la provençale*. Les *haricots* secs à la provençale se font bouillir comme les précédents; mais on les assaisonne d'huile, et l'on ajoute un membre de volaille confite ou du petit-salé, et on lie le tout de jaunes d'œufs.

— *Haricots à la hollandaise*. Les Hollandais assaisonnent les *haricots* de la manière suivante. Après les avoir émincés, il les jettent dans une casserole, avec sel, poivre, muscade, un peu de sucre et un demi-verre d'eau. Au bout de deux heures de cuisson assez lente, on peut les servir.

— *Haricots verts*. Les *haricots* verts doivent être pris dans leur primeur, petits, tendres, avant que le grain soit formé; blancs de préférence, parce que les rouges sont plus longs à cuire.

Les *haricots* verts s'épluchent, se lavent et se jettent dans de l'eau bouillante et salée. Lorsqu'ils ont bouilli un quart d'heure, on tâte s'ils fléchissent sous le doigt; on les égoutte et on les met dans l'eau froide. Au moment de les servir, on les passe à la casserole avec un bon morceau de beurre, du sel, du poivre, du persil et de la ciboule hachés, sur un feu ardent, et on les saute. Quand ils sont bien chauds, on les sert sur le plat, quelquefois avec le jus d'un citron ou une liaison de jaunes d'œufs.

Le sel doit être mis dans l'eau avant les *haricots*, parce que c'est lui qui leur conserve leur verdeur. Aussitôt sortis de l'eau bouillante, il faut les jeter dans l'eau froide, pour leur conserver encore mieux cette verdeur. Quelques cuisiniers se servent, pour hâter la cuisson, d'une cuillerée de cendres de bois enveloppée dans un linge noué, et sur laquelle on verse l'eau destinée à la cuisson des *haricots*.

— *Haricots verts au beurre noir*. Une fois égouttés, les *haricots* sont assaisonnés de sel, de poivre et dressés sur un plat. On verse dessus une sauce au beurre noir.

— *Haricots verts au gras*. On fait frire et cuire dans une casserole du persil, un oignon hachés fin, avec de la bonne graisse. Sur ce hachis, on verse ses *haricots* verts cuits; on mouille d'un peu de bouillon, et on saute à courte sauce. Les gros *haricots* verts peuvent se préparer au lard.

— *Haricots verts liés*. On les fait refroidir et égoutter et on les jette dans la sauce suivante, bien bouillante : gros de beurre comme deux œufs, des fines herbes bien hachées, frites dans le beurre. Lorsque les herbes sont frites, on ajoute deux cuillerées à café de farine que l'on mêle avec le beurre; on verse sur le tout un verre de bouillon, on sale, on poivre, et on fait bouillir. Au moment de servir, on ajoute une liaison de deux jaunes d'œufs; on peut aussi employer le jus d'un citron.

— *Haricots verts à l'anglaise*. Ces *haricots*, cuits, égouttés, sont mis dans un plat au fond duquel se trouve un morceau de beurre. Autour des *haricots*, on dispose un long cordon, presque une couronne de persil haché, et l'on tient chaud jusqu'au moment de servir.

— *Haricots verts à la bretonne*. On coupe un ou deux oignons que l'on jette dans une casserole avec un morceau de beurre. Lorsque les oignons commencent à roussir, on ajoute une pincée de farine, qui roussit en même temps; puis, on mouille avec un demi-verre de jus; on sale, on poivre, on fait bouillir jusqu'à réduction et l'on ajoute ses *haricots* préalablement cuits; on laisse mijoter le tout jusqu'au moment de servir.

— *Haricots verts à la lyonnaise*. On coupe deux oignons en demi-anneaux, et on les fait roussir à l'huile, dans une poêle. On y ajoute ensuite ses *haricots* cuits, et lorsque le tout est frit, on met du persil et de la ciboule hachés, du sel, du gros poivre; on fait faire encore un ou deux tours de poêle et on dresse ses *haricots*. On met ensuite un filet de vinaigre dans sa poêle; on le fait chauffer et on le verse sur les *haricots*.

Les *haricots* verts se servent aussi à la maître d'hôtel, avec un filet de vinaigre.

— *Conservation des haricots verts*. Plusieurs procédés sont en usage. Ordinairement, on fait blanchir les *haricots*, en les jetant dans l'eau bouillante un peu salée, et on les laisse quelques minutes après les avoir retirés du feu; on les égoutte. On les fait sécher sur des torchons et on les place, à plusieurs reprises, dans un four, comme des pruneaux, sur des claies. Avant de s'en servir, on les fait tremper dès le matin dans de l'eau tiède.

On peut encore, pour conserver les *haricots*, verser dessus de l'eau bouillante et les y laisser quelques minutes, puis les faire cuire dans de l'eau bouillante salée, de façon qu'ils soient un peu croquants, les égoutter, les faire sauter au beurre, avec du persil, les mettre en bouteille, avec leur sauce, quand ils sont froids; on leur donne, dans les bouteilles, cinq minutes d'ébullition.

Les *haricots* flageolets en vert se conservent par le même procédé; seulement, il leur faut trois heures d'ébullition. Galien dit que les Romains mangeaient au commencement de leurs repas des *haricots* confits dans le vinaigre et dans le *garum*, pour s'aiguiser l'appétit, *haricots* appelés *faselares*.

— *Haricot de mouton*. Pour faire un bon *haricot* de mouton, on fait revenir son morceau de mouton, épaule, poitrine ou côtelettes coupées par morceaux; on le retire de dessus le feu et on fait un roux que l'on mouille d'eau, quand il est arrivé à une belle couleur. Après l'avoir jeté sur la viande, on ajoute sel, poivre, gousse d'ail et bouquet garni. Quand la viande, que l'on a remise sur le feu, est à peu près cuite, on y ajoute, soit des navets, soit des pommes de terre, soit des carottes passés au beurre dans une poêle, et on laisse bouillir lentement le tout pendant une demi-heure. On appelle quelquefois ce ragoût un *hochepot*, et depuis quelques années un *navarin*. Autrefois, on appelait *haricot* toute sorte de ragoût, soit de veau, soit de mouton, soit d'autre viande ou de gibier, coupés par morceaux et accommodés avec des navets ou des légumes farineux, le tout lié par un roux.

— Hist. *Hôtel des haricots*. V. HÔTEL.

HARICOTER v. n. ou intr. (a-ri-ko-té; *h* asp. — rad. *haricot*). Spéculer sur de petites affaires; agir en affaires d'une manière mesquine.

HARICOTEUR s. m. (a-ri-ko-teur; *h* asp. — rad. *haricoter*). Celui qui spécule sur des affaires de peu d'importance, ou qui est mesquin en affaires. ‖ On dit aussi HARICOTIER.

HARIDELLE s. f. (a-ri-dè-le; *h* asp. — quelques-uns rapportent ce mot au latin *aridella*, dérivé imaginaire de *aridus*, sec. Scheler est tenté de le rattacher au vieux verbe *harer*, aiguillonner, frapper du fouet; *haridelle* serait une rosse que l'on ne fait marcher qu'à coups de bâton). Méchante rosse maigre et efflanquée : *Monter une* HARIDELLE.

HARINE s. f. (a-ri-ne; *h* asp.). Bot. Genre de palmiers, de la tribu des arécinées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Inde.

HARIRI, célèbre écrivain arabe, né en 1054, mort vers 1121 de notre ère. Abou-Mohammed-Kasem-ben-Ali-ben-Mohammed-ben-Othman fut surnommé **Hariri** (de *harir*, soie), parce qu'il travaillait la soie ou en faisait le commerce, et **Basri-Harami**, parce qu'il était né à Basra ou Bassora, dans la rue des Bénou-Haram, tribu d'Arabes qui s'étaient établis dans cette ville et lui avaient donné leur nom. D'Herbelot, tout en assignant Basra pour lieu de naissance à Hariri, veut cependant qu'il ait tiré le nom sous lequel il s'est rendu célèbre de Harir, bourgade de Perse, dans le Farsistan. « La famille de Hariri, suivant Sylvestre de Sacy, était de Mescham, petit bourg au-dessus de Basra, où il y a beaucoup de palmiers, et dont l'air est réputé malsain. Les califes y envoyaient en exil les officiers de leur cour tombés en disgrâce. On prétend que notre auteur y possédait 18,000 palmiers, et qu'il jouissait d'une grande aisance. »

Indépendant par la fortune, Hariri, d'après Doulet-Schah, visita Bagdad, sans y fixer pourtant, à ce qu'il semble, sa résidence, puisqu'on l'y retrouve en voyage dans plusieurs circonstances de sa vie. Les soins assidus que réclame toujours un commerce considérable ne purent le détourner de l'étude. Son esprit curieux et passionné y consacrait tous les loisirs que lui laissaient les affaires. C'est ainsi qu'il parvint à acquérir une connaissance approfondie de la littérature et de la langue arabes, et devint, non-seulement un des savants les plus distingués du Ve siècle de l'hégire, mais encore un véritable homme de lettres, dans toute l'acception la plus honorable et la plus étendue que comporte ce mot chez les nations européennes. La réputation de son savoir, de son éloquence franchit bientôt le cercle étroit des amitiés et des coteries littéraires, pour se répandre dans les différentes parties de l'empire soumis encore à la puissance spirituelle des califes descendants d'Abbas. Abou-Schirvan-Khaled, vizir du sultan Mahmoud, un des princes seldjoucides qui tinrent le califat en tutelle, l'engagea vivement à consigner la preuve de ses rares talents dans un ouvrage capable de passer à la postérité la plus reculée; et Hariri, sur ses vives instances, écrivit le livre célèbre des *Makamah*, littéralement *Séances* ou *Assemblées*, et, par extension, *lieux communs, conversations sur divers sujets de morale*, *discours récités dans la compagnie des gens de lettres*. Abou-Fadhl-Ahmed-Hamadani (c'est-à-dire, né à Hamadan), surnommé *Bédi-Azzemân* (le Prodige de son temps), fut le premier qui publia un Recueil de ce genre. Le nombre de ses *Makamah* s'élève à quatre cents, tandis que Hariri n'en a donné que cinquante; mais elles sont plus longues que celles de Hamadani, et il a tellement surpassé son prédécesseur par l'originalité de la pensée et de l'élocution, qu'un illustre grammairien, Zamakhschari, jouant sur son surnom, n'a cru pouvoir mieux faire l'éloge de son livre, qu'en disant qu'on devait l'écrire sur de la soie. Les vers suivants (car ces discours ou déclamations sont mêlés de prose et de vers, selon la vieille coutume orientale) serviront à apprécier l'esprit et la manière de l'auteur. — « Ne désespérez jamais, dans l'adversité, qu'un sourire de la fortune dissipe vos chagrins. — Que de fois, en effet, le souffle des vents empoisonnés est tombé devant la douce haleine de la brise! — Que de fois de formidables nuages se sont dispersés, avant de décharger les pluies contenues dans leurs flancs! — Que de fois la flamme n'a point jailli de la fumée dont nous redoutions le feu! — Soyez donc patient dans l'adversité : le temps est père des miracles. — Attendez de la miséricorde de Dieu des biens dont vous ne sauriez calculer le nombre. » (*Extrait de la dix-neuvième Séance.*)

Nous avons dit que Hariri avait entrepris d'écrire le livre des *Séances* à l'instigation d'Abou-Schirvan-Khaled, visir du sultan Selginkide Mahmoud; mais les biographes ne sont point d'accord à ce sujet. Les uns assurent que ce fut sur le conseil d'Anonschirvan-ben-Khaled-ben-Mohammed, vizir du calife Mostarshed-Billah; les autres, à la prière de Djélal-Eddin-Omaïd-Eddoula, vizir du même calife. Toutefois, comme Mostarshed ne commença de régner qu'en 512 de l'hégire, il n'est guère probable que Hariri, âgé alors de soixante-quatre ans au moins, se soit livré si tard à ce genre de composition. On suppose, avec raison, qu'il avait écrit déjà la séance intitulée *Haramiyya*, qui est actuellement la quarante-huitième du recueil, et qu'il publia d'abord sous le nom d'un certain Abou-Zéïd-Séroudji, devenu par la suite son disciple. « Une personne dont les conseils sont des ordres, et à laquelle obéir est un bonheur inattendu, » dit au surplus Hariri lui-même, « m'a engagé à composer des *Séances*, en me proposant pour modèles celles de Bédi (Hamadani), quoique je n'ignore point qu'un boiteux ne peut suivre les pas de celui qui est grand et robuste. » On voit qu'il a autant de modestie que de mérite. Voici en quels termes Ebn-Khilcan parle de lui dans son *Histoire des hommes illustres* : « Il fut un des premiers docteurs de son siècle, et il avait reçu un talent particulier pour la composition de ce genre d'écrits. Ses *Séances* renferment une grande partie des richesses de la langue arabe, de ses dialectes, de ses proverbes, de ses expressions figurées et énigmatiques. Quiconque les connaît à fond, et comme elles doivent l'être, peut comprendre ce que furent ses talents, l'abondance de ses lectures et le trésor de son érudition. »

Hariri, à part ses *Séances*, a laissé : sous le titre de *Dorret-Algawwar-fi-Awham-Akawas* (la *Perle du plongeur*), un ouvrage fort original, où il traite des fautes de langage des hommes bien nés; un poëme sur la grammaire ou *Récréations grammaticales* (*Molhat-Alirab*); des élégies où l'on rencontre un nombre considérable de jeux de mots; un diwan, et beaucoup d'autres pièces de vers, sans compter celles qu'il a insérées dans les *Makamah*. Plusieurs de ses *Séances* avaient enrichi déjà la précieuse collection des *Mines de l'Orient*, lorsque Sylvestre de Sacy publia le texte arabe en entier, avec un commentaire. Une deuxième édition, revue sur les manuscrits, et augmentée d'un choix de notes historiques et explicatives en français, par MM. Reinaud et Derenbourg, a paru en deux volumes, petit in-4o, chez Hachette (1847-1853). Schulten avait édité déjà les quatrième, cinquième et sixième *Séances*. Sylvestre de Sacy en a traduit deux dans sa *Chrestomathie arabe;* M. Cherbonneau, une dans le *Journal asiatique* du mois de septembre 1845. On trouve dans le même recueil (décembre 1834) la traduction de la première et de la troisième, par Munk.

Hariri, dit-on, était fort laid et d'un visage presque ignoble. « Il faut m'entendre, non me voir! » s'écrie-t-il philosophiquement dans une de ses pièces de vers. Doulet-Schah, qui l'appelle *Abou-Mansour-Hassan* (ce qui allonge la liste de ses noms et prénoms), raconte que tout son corps était couvert de cette espèce de gale que les Arabes qualifient de *maladie du renard;* et comme il se grattait sans cesse, ses enfants, dit-il, avaient été obligés de lui enfermer les mains dans un mouchoir et de le coudre tout à l'entour. Lorsqu'il présenta son livre au calife Mostader-Billah, ce prince le combla de caresses, et lui offrit le gouvernement d'une province à son choix. « Commandant des croyants, répondit le poëte, accordez-moi la permission de me gratter librement et à mon gré, afin que mes enfants apprennent que j'ai pleine et entière autorité sur ma barbe. » Cette saillie plut au calife, qui lui prodigua ses bienfaits.

Hariri, sur ses vieux jours, s'était retiré à Basra; il y mourut, sous le règne de Mostarshed-Billah, fils et successeur de Mostader, l'an 515 ou 516 de l'hégire, âgé, par conséquent, de soixante-sept à soixante-huit ans, puisqu'il était né en 446.

HARISONIE s. f. (a-ri-so-nî; *h* asp.). Bot. Syn. de XÉRANTHÈME, genre de composées.

HARISPE (Jean-Isidore, comte), maréchal de France, né à Saint-Étienne-de-Baigorry (Basses-Pyrénées) en 1768, mort en 1855. Il partit comme volontaire en 1792, fit avec bravoure les campagnes de la Révolution, fut blessé à Iéna, devint général de brigade en 1807, se distingua particulièrement dans la guerre d'Espagne, aux siéges de Saragosse, de Lerida et de Tarragone, aux batailles de Tudela, de Sagonte, d'Yecla, où il fit 5,000 prisonniers (1813), battit les Anglo-Portugais à Saint-Jean-Pied-de-Port, eut la moitié du pied emportée à la bataille de Toulouse, et fut fait prisonnier. Employé par Louis XVIII, il se rallia à l'empereur au retour de l'île d'Elbe, fut mis en disponibilité à la deuxième Restauration, rappelé au service après la révolution de 1830, nommé député (1831), pair de France (1835), et commandant de la 20e division militaire (Bayonne), en 1840, poste qu'il n'abandonna qu'en 1849. Le 11 décembre 1851, il reçut le bâton de maréchal.

HARKISE s. f. (ar-ki-ze; *h* asp. — de l'allem. *haar*, poil; *kies*, pyrite). Minér. Nom donné par Beudant au nickel sulfuré ou pyrite capillaire, parce qu'il se présente en aiguilles très-fines ou en filaments semblables à des cheveux. ‖ Syn. de MILLÉRITE.

HARKORT (Frédéric-Guillaume), grand industriel et homme politique allemand, né en Westphalie en 1793 A l'âge de quinze ans, il entra dans une maison de commerce. Il prit part, en 1814 et en 1815, à la guerre contre la France, puis fonda successivement des fabriques de cylindres de cuivre (1816), de machines (1819), un haut fourneau (1826) et une forge (1827). Dès cette époque, il proposa au

ministre de Stein d'établir des chemins de fer, et décida, en 1833, les états de Westphalie à faire construire celui du Rhin au Weser. En outre, il contribua à l'établissement de la navigation à vapeur sur le Rhin, donna la première impulsion à celle du Weser (1836). Il avait fondé, en 1820, une caisse de secours pour les ouvriers malades, une caisse d'épargne (1833), un conseil d'arbitres et une caisse de secours pour les travailleurs invalides et âgés. Enfin, pour accélérer les progrès de l'agriculture, il écrivit deux traités populaires intitulés *Flachsmartha* et le *Jardinier Henri*. Harkort avait déjà été élu, en 1830, à la diète de Westphalie, lorsque les événements de 1848 lui ouvrirent de nouveau la carrière politique. Elu membre de l'Assemblée nationale de Francfort, il combattit le parti féodal, défendit les droits du peuple, soutint quelque temps la politique préconisée par le baron de Vincke, puis devint, avec Bockum-Dolff, un des chefs du centre gauche. Harkort prit une part active aux discussions, notamment sur les matières commerciales, industrielles, économiques, et se prononça constamment en faveur des mesures libérales. En 1857, il fonda, avec d'autres associés, une fonderie de fer à Kaltenbach, et, en 1860, il entreprit, avec son frère Christian, l'exportation de la houille de Westphalie pour les chemins de fer du Portugal. On lui doit plusieurs ouvrages, notamment : *Lettres bourgeoises et campagnardes* (1851), pour la publication desquelles il fut poursuivi; *Catéchisme électoral pour le peuple allémand* (1852), qui lui attira des tracasseries de la part de la police; les *Banques populaires* (1851); la *Culture du chanvre en Westphalie* (1851); *Sur le prolétariat, partage de la propriété foncière* (1858); *Histoire de l'exploitation des mines de houille, et de la production de l'acier et du fer dans le comté de Mark* (1855); *Histoire du village de Wetter* (1856); *Eclaircissement de la question de l'impôt sur le fer* (1859); enfin différentes brochures, publiées depuis 1861, sur la question de la marine de guerre prussienne.

HARLAY, nom d'une famille noble, originaire de la Franche-Comté, qui se subdivisa en plusieurs branches, Beaumont, Césy, Champvallon, Sancy, etc., et qui a fourni, depuis le XIVe siècle, un nombre considérable de grands officiers de la couronne et plusieurs magistrats illustres. Elle avait pour chef, sous les règnes de Charles VII et de Louis XI, Jean DE HARLAY, chevalier du guet de nuit, et premier échevin de la ville de Paris. Son fils et son successeur eut dix-huit enfants, parmi lesquels nous mentionnerons : Christophe DE HARLAY, qui a continué la filiation directe; Robert DE HARLAY, conseiller au parlement de Paris, père de Nicolas DE HARLAY DE SANCY, lieutenant général du roi en Bourgogne, qui eut cinq fils, tous morts sans postérité, et parmi lesquels il faut citer : Achille DE HARLAY DE SANCY, évêque de Lavaur et de Saint-Mâlo ; Louis DE HARLAY, auteur de la branche des comtes de Césy, qui a produit Philippe DE HARLAY, comte de Césy, et d'où est sorti le rameau des marquis de Breval et de Champvallon, éteint en 1693, après avoir fourni un archevêque de Paris, un lieutenant général, et plusieurs officiers de mérite. Christophe DE HARLAY, successeur de Louis DE HARTAY, ci-dessus nommé, fut président à mortier au parlement de Paris, et mourut en 1573, laissant Achille DE HARLAY, comte de Beaumont, qui fut père de Christophe DE HARLAY, mort en 1615, laissant ACHILLE, dont on va parler, et Christophe-Auguste DE HARLAY. Achille DE HARLAY, fils aîné de Christophe qui précède, laissa un autre Achille DE HARLAY, comte de Beaumont, premier président au parlement de Paris. De lui est issu Achille DE HARLAY, mort en 1717, ne laissant qu'une fille, Marie-Madeleine DE HARLAY, mariée à Christian-Louis de Luxembourg, prince de Tingry. Les principaux membres de cette famille sont les suivants :

HARLAY (Achille DE), un des plus illustres magistrats du parlement de Paris, né à Paris en 1536, mort dans la même ville en 1616. Conseiller à vingt-deux ans, président à mortier, par suite de la retraite de son père (1572), enfin premier président après la mort de son beau-père de Thou (1582), il resta constamment fidèle aux principes qui étaient de tradition dans sa famille : ardent royaliste, il résista courageusement aux empiétements et aux excès de la royauté, et la défendit au péril de sa vie dans les jours de tempête et de révolte; catholique sincère, il fit la plus énergique opposition aux violences qui se couvraient du masque de la religion ; ferme, intègre, désintéressé, il représente et personnifie cette forte race des vieux magistrats français, inflexibles défenseurs du droit, moins grands peut-être dans l'histoire que dans la tradition, mais qui, toutes réserves faites, n'en restent pas moins encore l'honneur de l'ancienne monarchie et l'exemple à offrir aux magistrats de tous les âges. Achille de Harlay ne se contenta point de faire de courageuses remontrances au roi Henri III sur ses scandaleuses prodigalités; il entraîna le parlement à se prononcer contre la Ligue naissante, résista au roi quand il vint en personne ordonner l'enregistrement des édits de proscription contre les protestants, et déclara que le fer et le feu étaient sans action sur les consciences; il essaya aussi de s'opposer à l'édit d'exclusion de Henri de Navarre et blâma, au nom de la souveraineté et de l'indépendance du pays, la part que la cour de Rome prenait à cette intrigue. « Jamais nos devanciers, dit-il avec fierté, n'ont été les sujets du pape. » Mais que pouvait le courage individuel contre les passions déchaînées? Impuissant contre elles, il ne voulut cependant pas pactiser avec leurs excès ni ployer sous leurs violences. Après la journée des Barricades (1588), il resta seul dans Paris, et le duc de Guise, étant venu le trouver jusque dans sa maison pour l'entraîner par l'intimidation, n'en obtint que cette réponse dédaigneuse et fière : « C'est grand'pitié quand le valet chasse le maître. Au reste, mon âme est à Dieu, mon cœur est à mon roy, et mon corps entre les mains des meschants; qu'on en fasse ce qu'on voudra. » Les ligueurs, ne pouvant lui arracher une adhésion que sa conscience lui faisait considérer comme une lâcheté, le jetèrent à la Bastille et l'y laissèrent, sous la menace du supplice, jusque après la mort de Henri III. A ceux qui le menaçaient du dernier supplice : « Je n'ay, disait-il, ni teste ni vie que je préfère à l'amour que je dois à Dieu, au service que je veux rendre à mon roy, et au bien que je désire à ma patrie. » Il sortit alors de la Bastille, moyennant une rançon de 10,000 écus, courut rejoindre à Tours les débris du parlement, qui se rassemblaient autour de Henri IV, et contribua beaucoup au triomphe de ce prince. Le reste de sa vie s'écoula dans l'exercice des mêmes devoirs et dans la pratique des mêmes vertus; après avoir donné à la royauté les preuves les plus éclatantes de son dévouement, cet imposant magistrat continua de l'éclairer de ses avis, et au besoin de la modérer par ses remontrances, aussi inflexible dans l'indépendance de son patriotisme qu'il l'avait été dans sa courageuse fidélité. Chef vénéré du parlement, il le maintint dans les sévères traditions de la foi catholique, mais en même temps dans la défiance des jésuites et dans l'opposition à l'ultramontanisme. C'est ainsi qu'il fit condamner le livre du jésuite Mariana et celui de Bellarmin. Après le meurtre du roi, il dirigea l'instruction et acquit, dit-on, la conviction de la participation des jésuites; il aurait même reçu sur de plus hautes complicités de terribles révélations, que la raison d'Etat l'engagea à ensevelir dans l'oubli. En 1583, il avait publié un remarquable ouvrage sur la *Coutume d'Orléans* (1583).

HARLAY (François DE), prélat français, né à Paris en 1585, mort en 1653. Il était abbé de Saint-Victor à Paris lorsqu'il fut nommé archevêque de Rouen (1616). C'était un homme tolérant, charitable, aimant l'étude et possédant plus de savoir que de jugement, « une bibliothèque renversée, » selon l'expression de Mme des Loges, « un abîme de science où l'on ne voyait goutte, » d'après Vigneul-Marville. François de Harlay fut le protecteur des gens de lettres et des artistes; il rendit publique la bibliothèque du chapitre de la cathédrale de Rouen, et fonda dans son château de Gaillon une sorte d'Académie, dont les membres s'engageaient à prononcer de continuelles apologies de saint Paul. En 1651, il se démit de son siége en faveur de son neveu François de Harlay de Champvallon. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages diffus, qu'il fit imprimer au château de Gaillon. Plusieurs de ces écrits sont ornés du portrait de l'archevêque, portant une très-longue barbe. On raconte à ce sujet, que lorsqu'on demandait au pape Innocent X ce qu'il pensait des ouvrages du prélat français, il se bornait à répondre plaisamment : *Bella barba! Veramente bellissima barba!* Voici les titres des principaux de ces ouvrages : *Ecclesiasticæ historiæ liber primus* (1629), ouvrage dirigé contre la cour de Rome, qui lui avait refusé le chapeau de cardinal; *Manière de bien entendre la messe de paroisse* (1635), le plus estimé de ses écrits; *Catéchisme de controverses; Acta Ecclesiæ Rothomagensis; Solatium musarum*, recueil de poésies latines, etc.

HARLAY (François DE), sire DE CHAMPVALLON, prélat français, neveu du précédent, né en 1625, mort en 1695. Il fut d'abord abbé de Jumiéges, puis succéda à son oncle sur le siége de Rouen (1651), et fut enfin nommé par Louis XIV archevêque de Paris. Orateur élégant et fleuri, il fut choisi pour présider un grand nombre d'assemblées du clergé, rendit quelques services à Mazarin, consacra, dit-on, le mariage secret de Louis XIV et de Mme de Maintenon, se prononça avec passion contre les jansénistes, montra une haine implacable contre les protestants, dont il faisait enlever de force les enfants pour les faire instruire dans la religion catholique, et contribua à la révocation de l'édit de Nantes. Il jouissait d'une grande faveur à la cour et reçut du roi un nombre considérable de bénéfices. Cependant, sa vie privée fut fort scandaleuse, et les témoignages contemporains (Tallemant des Réaux, le chancelier d'Aguesseau, Mme de Sévigné, etc.) ne laissent aucun doute à ce sujet. C'est au point que le clergé de Paris se trouva dans un grand embarras pour faire son éloge funèbre. Il était de l'Académie française.

HARLAY III (Achille DE), comte DE BEAUMONT, seigneur de Grosbois, magistrat français, né à Paris en 1639, mort dans la même ville en 1712. Après avoir pris part, comme conseiller, aux plus importants procès de l'époque, il fut élevé, en 1689, à la dignité de premier président au parlement de Paris. On s'attendait généralement à cette nomination, que justifiaient la science éprouvée, l'expérience et les talents de ce magistrat. Dans ces nouvelles fonctions, de Harlay rechercha la faveur de Louis XIV par une courtisanerie qui ne convenait ni à ses hautes fonctions ni à son grand nom. On lui a reproché avec raison d'avoir beaucoup contribué à la légitimation des bâtards de Louis XIV, qui fut un véritable scandale et qui couvrit de honte le parlement. En 1707, Achille de Harlay se retira du parlement, laissant, malgré ses torts incontestables, le souvenir de grands services rendus à la justice, et l'exemple des qualités et des talents qu'on admire chez nos plus grands magistrats.

On a fait à Achille de Harlay une grande réputation d'esprit, et ses contemporains avaient même rassemblé bon nombre de ses meilleures reparties, de ses saillies, et en avaient fait un recueil sous le nom d'*Harlæana*. Nous avons sous les yeux plusieurs de ces réponses souvent mordantes, quelquefois cruelles. Dans une affaire importante, qui avait nécessité un rapport assez étendu, le rapporteur développait ses conclusions en présence de conseillers, les uns endormis, d'autres occupés à causer, tandis qu'un petit nombre seulement avaient peine à entendre, distraits qu'ils étaient par les causeurs. « Si Messieurs qui causent, dit vivement le président, faisaient comme Messieurs qui dorment, Messieurs qui écoutent pourraient entendre. »

Achille de Harlay voulait que la magistrature fût entourée d'un profond respect; mais il exigeait que, par ses talents, sa tenue, ses manières, elle sût s'en rendre digne. Un conseiller, qui comptait des domestiques à livrée parmi ses ancêtres, et que de hautes protections avait porté au parlement, se présenta un jour devant de Harlay avec une culotte de velours rouge. « En vérité, lui dit en souriant le président, je ne suis pas étonné de vous voir cet habit cavalier : on aime les couleurs dans votre famille. » Quand il fut élevé à la dignité de premier président, les procureurs lui envoyèrent une députation chargée de lui présenter leurs hommages et de lui demander sa protection. « Ma protection, répondit-il avec sévérité, les fripons ne l'auront pas, et, quant aux honnêtes gens, ils n'en ont pas besoin. » Mansart, le célèbre architecte dont le nom est resté attaché à plusieurs de nos palais, sollicitait depuis longtemps pour son fils une charge de conseiller. « Prenez garde, monsieur, lui répondit de Harlay, ne mêlez point votre mortier avec le nôtre. » Un huissier, dans une requête qu'il adressait au premier président, se qualifiait de membre du parlement. « Lui, membre du parlement, s'écria de Harlay, oui, comme un poil de mon c.. est membre de mon corps! » Il fut plus poli, mais non moins dur, pour des comédiens qui, dans une requête, avaient parlé de leur *compagnie*. « Ma *troupe*, leur répondit-il, délibérera sur la demande de votre *compagnie*. » Enfin, nous terminerons par le trait qui lui fait le plus d'honneur, car il peint bien son austère intégrité. Un traitant qu'il avait menacé de la corde alla se plaindre au roi : « Prenez garde, dit celui-ci, car il le fera comme il l'a dit. »

HARLAY-SANCY (Nicolas, Achille et Charlotte). V. SANCY.

HARLE s. m. (ar-le; *h* asp.). Mamm Nom vulgaire de la loutre marine ou castor de mer : *Les* HARLES *détruisent beaucoup de poissons et ont été, pour cela, comparés aux loutres.* (Ch. Dumier.)

— Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes, de la famille des lamellirostres · *Les* HARLES *ont beaucoup d'analogie avec les canards.* (Z. Gerbe.) *Les* HARLES *vivent sur les lacs, les étangs et les rivières.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Ornith. Le genre *harle* est caractérisé par un bec droit, épais et déprimé à sa base, cylindrique et assez fortement recourbé à la pointe, à bords mandibulaires garnis de dents pointues et inclinées en arrière. Il se compose de huit espèces propres aux contrées septentrionales des deux hémisphères. Deux ou trois paraissent en France. L'une d'elles est le *harle* proprement dit ou grand *harle*, dont la taille est intermédiaire entre celle du canard et celle de l'oie. Son bec est noir en dessous et rougeâtre en dessus. Sa langue est hérissée de papilles dures Ses pieds sont rouges, ainsi que la membrane des doigts. Le doigt de derrière est pourvu d'une petite membrane. La tête et le dessus du cou sont noirs, avec des reflets verts. De longues plumes fines et soyeuses se dressent en se hérissant depuis le sommet de la nuque jusqu'au front. Le haut du dos est noir, ainsi que les grandes pennes; les moyennes pennes et la plupart des couvertures sont blanches; le croupion est blanc, liséré de gris. Le devant du corps est d'un blanc lavé de jaune; la queue est grise et étagée; les flancs portent des raies cendrées très-fines sur un fond blanchâtre. La femelle, beaucoup plus petite que le mâle, diffère encore de ce dernier par la couleur rouge bai des plumes de la tête et d'une partie du cou, par le cendré bordé de gris blanc du dessus du cou, du croupion, de la queue et des ailes, par le cendré pur du dos, des couvertures supérieures de la queue et des pennes alaires, par le blanc pur de la gorge et le blanc un peu fauve du dessous du corps. Les jeunes portent la livrée de leur mère jusqu'à la première mue. Cette espèce émigre vers le sud aux approches de l'hiver; elle ne paraît, en France, que pendant les hivers exceptionnellement rigoureux. Le *harle* vole bien, quoiqu'il ait les ailes relativement courtes; ordinairement il s'élève peu au dessus de l'eau, mais file en ligne droite d'un vol rapide. Lorsqu'il nage, il se tient le corps entièrement submergé, la tête seule hors de l'eau. Il plonge à une grande profondeur et parcourt un grand espace avant de reparaître. Le grand *harle* se nourrit de poissons dont il détruit de grandes quantités. Il est d'une voracité telle que, s'il prend un poisson trop gros pour pouvoir l'avaler en entier, il le garde néanmoins dans son bec, attendant que la première partie soit digérée afin d'avaler le reste. Peut-être, cependant, ne faudrait-il pas voir dans ce fait une preuve de gloutonnerie, mais bien une nécessité résultant de la conformation particulière du bec de cet oiseau, qui ne pourrait plus se dessaisir de sa proie par suite de la disposition d'avant en arrière qu'affectent les dents de ses mandibules. Les *harles* nichent dans les grandes herbes et les roseaux des bords des lacs et des cours d'eau. La femelle pond de dix à douze œufs entièrement blancs, dont l'incubation dure environ trois semaines. Les jeunes suivent leur mère aussitôt après l'éclosion. Les mâles quittent alors la famille pour se réunir entre eux. Les femelles restent avec leurs petits jusqu'au printemps suivant.

Un ancien proverbe populaire s'exprime ainsi : « Qui voudrait régaler le diable lui faudrait bièvre (autre nom du grand *harle*) et cormoran. » La chair du *harle* est, en effet, sèche et de mauvais goût. On emploie quelquefois sa graisse en guise d'huile à brûler. Les plumes servent à faire des lits comme celles des oies et des canards. On chasse les *harles* au fusil, à l'hameçon et avec des halliers tendus entre deux eaux. Le *harle* huppé est à peu près de la grosseur du canard. Comme le grand *harle*, il a une huppe dirigée de l'occiput en arrière. La tête, le haut du cou et la gorge sont d'un noir violet, avec des reflets vert doré. Le dos est noir. Le croupion et les flancs sont rayés en zigzag de brun, de gris blanc et de cendré. De longues plumes blanches bordées de noir prennent naissance vers les épaules et recouvrent le coude de l'aile, lorsque celle-ci est pliée. La poitrine est d'un roux varié de blanc. Le ventre, les couvertures du dessous de la queue et le haut des jambes sont à peu près de la même couleur. Les petites couvertures des ailes sont d'un brun cendré; les moyennes, blanches; les grandes, noirâtres. Les pennes des ailes sont brunes et variées de blanc; celles de la queue, également brunes, sont bordées de gris blanc. La femelle a la tête et une partie du cou d'un roux sale, le haut de la poitrine varié de roussâtre, de blanc et de noir, la gorge blanche et le reste du corps cendré. La livrée des jeunes est d'un brun sale. Cette espèce se trouve rarement en France, mais est assez commune sur les lagunes de Venise. Une autre espèce, que l'on trouve quelquefois en France, est le *harle* piette. Elle est un peu plus petite que la précédente. Le *harle* piette, ou simplement la piette, comme on dit plus communément, a une huppe blanche et noire, deux grandes marques sur les côtés et une bande cerclée sur les côtés du cou. Le dos et les ailes sont noirs; la queue est cendrée et le reste du plumage blanc. Le bec est entièrement noir et les pieds d'un gris bleuâtre. La femelle, un peu plus petite que le mâle, a le bec et les pieds cendrés, et la tête privée de huppe. Le reste du plumage est à peu près de la même couleur que chez le mâle, à l'exception de la tête, qui est rousse, et du dessus du corps, qui est uniformément cendré.

HARLEBEKE, ville de Belgique, prov. de la Flandre occidentale, arrond. et à 5 kilom. N.-E. de Courtrai, sur la Lys; 4,500 hab. Fabriques d'étoffes de laine, blanchisseries, distilleries, tanneries, teintureries. Elève de chevaux et de bêtes à corne. C'est une des villes les plus anciennes de Flandre; elle fut la résidence des premiers gouverneurs de cette province, qui avaient le titre de forestiers de Flandre et de comtes d'Harlebeke. Détruite par les Normands en 882, elle fut rebâtie, en 945, par le comte Arnoul Ier. Les habitants de Courtrai la ruinèrent et l'incendièrent en 988.

HARLECH, village d'Angleterre, sur la baie de Cardigan, comté de Merioneth, à 35 kilom. N.-O. de Dolgelley; 900 hab. On y remarque les ruines d'un château bâti par Edouard Ier sur l'emplacement d'une antique forteresse. Ces ruines couronnent un rocher élevé et escarpé qui fait face à la baie et se dresse au milieu d'un vaste marais jadis occupé par la mer. Les murs, bien conservés, forment un carré de 55 mètres de côté. Chaque angle est flanqué d'une tour imposante. Les environs de Harlech abondent en antiquités druidiques.

HARLEM ou **HAARLEM**, ville du royaume de Hollande, chef-lieu de la Hollande septentrionale, près de l'ancien lac de son nom, à 17 kilom. O. d'Amsterdam; 29,500 hab. Evêché catholique, tribunaux, collége et autres établissements d'instruction publique, riche

bibliothèque, jardin botanique, Académie de peinture, Société d'horticulture et autres sociétés savantes. L'industrie et le commerce de Harlem sont très-actifs. La typographie y est dignement représentée, surtout par l'établissement renommé de MM. Enschedé et fils, qui occupe de 100 à 150 ouvriers. Chassés de France par la révocation de l'édit de Nantes, les protestants transplantèrent à Harlem l'industrie de la soie. Bien que le nombre des métiers ait aujourd'hui considérablement diminué, cette industrie occupe encore une quantité considérable d'ouvriers. Harlem possède, en outre, une fabrique de rubanerie, de fils à tricoter et à coudre en coton, en lin et en soie; des fabriques de tissus de coton, occupant près de 700 ouvriers, de caoutchouc, de voitures, de caisses en bois pour emballage, de pompes à incendie; des ateliers de construction de machines; une fabrique de vert de Frise; des vinaigreries, une savonnerie; des blanchisseries très-importantes; une fabrique renommée de produits chimiques, d'où sont sortis des aimants qui ont obtenu des récompenses exceptionnelles à plusieurs expositions.

Harlem est depuis longtemps renommée pour la culture des fleurs et particulièrement des tulipes. Le sol qui produit ces belles fleurs n'est autre chose que du sable fin mêlé avec de la bouse de vache. Les jardins d'une grande partie de l'Europe sont fournis de fleurs par les pépinières de la ville de Harlem. Toute la banlieue de la ville, à 8 milles de distance, n'est qu'une suite de jardins admirablement cultivés.

« La ville de Harlem est petite, dit M. Maxime du Camp, bâtie sur le modèle de ses sœurs plus grandes : rues bordées de constructions en brique, lavées, peintes, rechampies de blanc; canaux enfermés entre des quais plantés d'arbres et où passent des bateaux à vapeur au ventre rebondi. Beaucoup de maisons qui sont vieillies, et d'une époque déjà respectable, paraissent bâties d'hier, grâce aux soins méticuleux dont elles sont l'objet. Elles sembleraient neuves, si leurs pignons ne s'avançaient un peu trop pour voir ce qui se passe dans la rue, et si la date de leur fondation ne se lisait sur le linteau de la porte. J'ai traversé un vieux quartier qui va vers la porte de l'Est; c'est là qu'habitent les pauvres, dans de petites maisons toutes pareilles, et qui forment une rue entière; ils sont logés là gratuitement; une femme charitable a fait ce legs, en 1617, aux malheureux de Harlem. Les fenêtres sont encore garnies de vitres étroites. C'est bien la vieille maison telle que nous nous la figurons avec ses couloirs étroits, ses escaliers tournants, ses plafonds à poutres saillantes et ses croisées en guillotine, près desquelles verdoie un pot de basilic; c'est la maison peinte par Ostade, par Teniers, et où Rembrandt a fait glisser le rayon de soleil qui éclaire la mère allaitant son enfant. Au bout de cette rue, tout aussi soignée que si elle était habitée par des millionnaires, je me trouve sur les bords d'un canal qui jadis servait de fossé à la ville lorsqu'elle était fortifiée. On démolit les remparts aujourd'hui; il n'en reste plus qu'une demi-tour fort insignifiante et un curieux bastion qui a pu servir de tête de pont. »

Les principales curiosités de Harlem sont les églises, l'hôtel de ville et le musée dont nous donnons ici la description.

L'église Saint-Bavon, la plus vaste de toute la Hollande, s'élève sur la place du Grand-Marché (*Groote-Mark*). Albert, duc de Bavière et comte de Hollande, la fit construire en 1472. Vingt-huit colonnes supportent la voûte de la tour, qui a 70 mètres d'élévation. Nous signalerons à l'intérieur de l'église : la grille du chœur, ornée de figures capricieuses et de rinceaux d'un délicieux travail; le tombeau du poëte hollandais moderne Bilderdyk; le monument élevé à la mémmoire des ingénieurs hydrauliques Brunings et Conrad, qui ont dirigé les travaux du canal de Katwyk, et surtout l'orgue, qui a joui longtemps, avec celui de Fribourg, d'une réputation sans égale en Europe. Il est l'œuvre du célèbre facteur Chrétien Muller, qui le construisit de 1735 à 1738. L'architecture en est remarquable, et il est conçu dans de telles proportions que son faîte touche la voûte du temple, qui n'a pas moins de 42 mètres d'élévation. Supporté par quatre colonnes pleines et huit colonnes adossées, il est décoré, à chacun de ses étages, de statues en marbre blanc. En bas, sous l'entablement du buffet, se détache un beau groupe en ronde bosse, pris dans un seul bloc de marbre blanc, et formé de trois figures de grandeur naturelle; ce groupe, œuvre élégante et fine du sculpteur J.-B. Xavery (né à Anvers en 1697, mort à La Haye en 1742), représente la *Ville de Harlem accueillant les deux muses du Chant et de la Musique*.

L'instrument a trois claviers à la main, dont un pour le grand orgue, un clavier de récit et un pour le positif, plus un clavier de pédale. Parmi les 60 registres répartis sur ces claviers, on trouve quatre jeux de 16 pieds ouverts, un bourdon de 16 sonnant le 32 pieds, une montre de 32 pieds ouverts, douze jeux de 8 pieds ouverts, un double trombone de 32 pieds, une bombarde, un trombone de 16 pieds et un contre-basson de 16 pieds aussi. Douze soufflets fournissent le vent à cette immense machine, dont le mécanisme, construit d'après l'ancien système, est la partie la plus défectueuse. Mais la qualité des jeux est excellente. En 1868, l'orgue de Harlem était en réparation. On calculait que les travaux à exécuter ne coûteraient pas moins de 20,000 florins (environ 42,000 francs), et l'on voulait, en le mettant au niveau des progrès de la factnre moderne, lui conserver son ancienne réputation et en faire le premier de l'Europe. Ceci nous semble difficile, étant donnés les instruments admirables dont MM. Cavaillé-Coll ont gratifié la France depuis trente ans. Ajoutons que l'orgue de Harlem se compose de 5,000 tuyaux, dont les plus grands ont près de 11 mètres. On trouve la description de cet orgue dans le deuxième volume des *Voyages de Burney en Allemagne et dans les Pays-Bas*, ainsi que dans le livre de Hess intitulé : *Dispositien der merkwaardigsten Kerk-Orgelen*. Une autre description en a été faite par Jean Radeker, organiste et carillonneur à Harlem, et publiée séparément.

C'est aussi sur la place du Marché que s'élève, depuis 1856, la statue en bronze de Laurent Coster, à qui Harlem attribue l'invention de l'imprimerie. Le piédestal de la statue porte l'inscription suivante : *Laurentius Johannis filius Costerus typographiæ litteris mobilibus e metallo fusis inventor*.

L'hôtel de ville, curieux édifice gothique, antérieur à l'époque du siége de Harlem par les Espagnols, possède quelques portraits par Frans Hals, dont le musée du Louvre de Paris ne possède qu'un seul ouvrage. Ces portraits ont pour la plupart une très-grande valeur artistique. La bibliothèque de la ville est riche en ouvrages relatifs à l'invention de l'imprimerie. Le musée Teyler, fondé au XVIIIe siècle par un riche négociant de Harlem, réunit diverses collections d'instruments de physique, un laboratoire de chimie, des minéraux, des fossiles, un cabinet de médailles, un choix de tableaux, de dessins et d'estampes. Le Pavillon, maison de plaisance bâtie par le banquier Hope et vendue par lui au roi de Hollande, Louis Bonaparte, renferme un beau musée de peinture. Voici l'indication des principaux tableaux qui s'y trouvent : *Cascade près de Rochefort* (Ardennes), par Van Assche; *Paysage et ruines du château de Bréderode*, par Bakhuysen; *Rixe près de la porte de Hal* (Bruxelles), par Cœne; *Mausolée du comte Angelbert II de Nassau, dans l'église de Bréda*, par Bosboom; la *Comtesse d'Egmont demandant la grâce de son époux au duc d'Albe*, par Davidson; une *Dame malade visitée par un médecin savoyard, avec un chien et un singe*, par Eeckhout; *Charlatan hongrois*, par Geirnaert; la *Chaste Suzanne*, par Hanselaere; un *Intérieur*, par Jolly, etc. Nous citerons encore, parmi les peintres distingués dont le musée de Harlem possède des toiles : Maes, Meyer, Navez, Noël, Nuyen, Ommeganck, Paelinck, Payen, Pieneman, Picqué, Poelman, Portman, Baden-Salek-ben-Jagya, Ravensway, Schotel, etc., etc.

La promenade la plus fréquentée de Harlem est celle du Bois (*dent Hout*), que l'on considère comme le reste d'une ancienne forêt. La variété de perspectives qu'il offre, les vallées ombreuses dont il est sillonné en tous les sens et les maisons de campagne qui le bordent en font un but charmant de promenade. Un monument y a été élevé, en 1823, à l'imprimeur Coster, à l'endroit où, suivant la tradition, le hasard le mit sur la voie de sa découverte.

L'époque de la fondation de Harlem n'est pas connue, et son nom est cité pour la première fois dans les chroniques de la fin du Xe siècle. C'était déjà une ville importante au XIIe. Elle fut incendiée plusieurs fois de 1155 à 1351, et ses habitants prirent part aux croisades (1219). Les divisions des Cabillauds et des Hameçons, qui agitèrent si longtemps la Hollande, furent particulièrement funestes à la ville de Harlem.

Le fait le plus mémorable de l'histoire de cette ville est le siége qu'elle soutint contre les Espagnols, en 1572. Nous empruntons les renseignements suivants, sur ce siége, à l'histoire de M. Lothrop Motley. La ville était mal fortifiée, les murs étaient anciens, garnis de tours, mais en mauvais état; la garnison était insuffisante; l'espoir de la ville était tont entier dans le courage des habitants. Ils reçurent des secours de l'extérieur : à l'abri du brouillard, des renforts d'hommes, de munitions et de vivres entraient dans la place en dépit des assiégeants. La garnison comptait 1,000 pionniers, 3,000 combattants et environ 300 femmes armées en guerre. Ce corps de volontaires était commandé par une veuve de quarante-sept ans, d'une famille distinguée et d'une renommée sans tache, nommée Kanau-Hasselaer, qui, à la tête de ses amazones, prit part aux actions les plus chaudes du siége, sur les remparts et dans les sorties. Du 18 au 20 décembre, la ville fut canonnée sans relâche; mais les hommes, les femmes et les enfants travaillaient à réparer les brèches. Se croyant déjà maîtres de la ville, les Espagnols donnèrent l'assaut, mais ils furent repoussés avec énergie; toute la population, appelée par les cloches, était sur les remparts et faisait pleuvoir sur les assaillants des pierres, de l'huile bouillante, des tonneaux remplis de poix enflammée. Le prince Guillaume d'Orange faisait des efforts pour secourir Harlem : il envoya d'abord Guillaume de la Marck avec 3,000 hommes; mais celui-ci fut battu. Don Frédéric, fils aîné du duc d'Albe, qui conduisait le siége, comprit qu'il fallait entreprendre un siége régulier; mais toutes les tentatives des Espagnols furent vaines. Enfin, le 25 mars, les assiégés firent une sortie, au nombre de 1,000, brûlèrent 300 tentes, prirent 7 canons. Le prince d'Orange, qui ne cessait de faire parvenir, par tous les moyens possibles, du secours et des vivres aux assiégés, ayant frété une centaine de navires, les deux flottes ennemies engagèrent le combat devant Harlem. La victoire resta aux Espagnols. Enfin les habitants de Harlem, réduits à la dernière extrémité, se rendirent à discrétion, le 12 juillet. Malgré les promesses faites, et conformément aux ordres du duc d'Albe, un massacre horrible commença dans la ville de Harlem, dont la population fut plus que décimée.

La peste a plusieurs fois exercé ses ravages à Harlem, notamment en 1636 et en 1664. Près de 6,000 habitants furent emportés par le terrible fléau, en 1636.

Harlem a vu naître un grand nombre de peintres dont s'honore l'école hollandaise, notamment : Ruysdaël (1630), Jan Wynantz (1600), Van der Helst (1601), Adriaan Brauwer (1608), Bega (Kornelis Begyn, dit) [1620], Philips Wouverman (1620), Peter Wouverman (1625) et Nicolas Berghen (1624).

Harlem (VUE DE), tableau de Ruysdaël. Une plaine immense, seméo çà et là de quelques massifs de verdure, du sein desquels surgissent des maisons de campagne et des chaumières, se termine à l'horizon par la ville de Harlem, dont les nombreuses toitures sont dominées par plusieurs édifices publics, entre autres par la flèche de la cathédrale. Des moulins se dressent en grand nombre dans le voisinage de la cité. A gauche s'élève le château en ruine de Bentheim. Au premier plan, au bas d'un monticule, une villageoise, qui vient de se laver les pieds dans une pièce d'eau, cause avec un villageois debout près d'elle. Plus loin, des bergers gardent leurs troupeaux. Le ciel est couvert de nuages d'où s'échappent çà et là de vifs rayons de soleil qui éclairent la ville et divers accidents de la plaine.

Cette peinture, d'une grande beauté, a fait partie des collections de Biré (1841), Tardieu (1851), Patineau (1857), etc.

Ruysdaël a peint plusieurs autres vues de Harlem et de ses environs. Nous citerons, entre autres, une charmante toile de la galerie Suermondt, à Aix-la-Chapelle, représentant une *Blanchisserie*, dans un paysage au fond duquel on aperçoit la ville de Harlem. D'autres compositions analogues se voient au musée d'Amsterdam et au musée de Florence.

Un beau paysage de Hobbema représentant un *Site aux environs de Harlem* a figuré à la vente de la célèbre galerie de San-Donato (1868). D'autres *Vues de Harlem* ont été peintes par Dirk van Dalens (gravé par Basan), G. Berkheyden (*Vue de la cathédrale*, au musée des Offices), Is. van Nickele (*Vue intérieure de la grande église*, au musée de Bruxelles), J. Koningh (autrefois dans la galerie Fesch), Scheelfont (autrefois dans la galerie Delessert), P. Thuillier (Salon de 1850), etc. Citons encore deux suites d'eaux-fortes par H. Fock, cinq estampes de F.-A. Milatz, une gravure de Cl. Albrecht, etc.

HARLEM (lac ou mer de), ancien lac de Hollande, entre Harlem, Leyde et Amsterdam, desséché de 1840 à 1855. La culture a gagné à ce dessèchement près de 100,000 hectares d'excellent terrain. Le lac de Harlem avait 25 kilom. du N. au S. et 11 kilom. de l'E. à l'O. Une irruption de la mer le forma au XVIIe siècle.

HARLESS (Théophile-Christophe), philologue allemand, né à Kulmboch en 1738, mort en 1815. Il occupa avec distinction une chaire d'éloquence à Erlangen et fut bibliothécaire de cette ville. On a de lui, outre de bonnes éditions des classiques latins et grecs : *Vitæ philologorum* (Brême, 1764-1772, 4 vol. in-8°); *Introductio in historiam linguæ græcæ* (1778, 2 vol. in-8°); *Brevior notitia litteraturæ græcæ* (1812); la 2e édit. de la *Bibliothèque grecque* de Fabricius (Hambourg, 1790-1812, 12 vol. in-4); des anthologies, des chrestomathies, etc

HARLESS (Chrétien-Frédéric), médecin et érudit allemand, fils du précédent, né à Erlangen en 1773, mort à Bonn en 1853. Il quitta en 1818 l'université de sa ville natale, où il professait depuis six ans, pour aller occuper une chaire à l'université de Bonn. Ses principaux ouvrages sont : les *Eaux minérales et les bains de l'Europe méridionale et centrale, de l'Asie occidentale et de l'Afrique septentrionale dans l'antiquité et dans les temps modernes* (Berlin, 1846-1848, 2 vol.); *Histoire de la céphalalogie et de la névrologie dans l'antiquité* (Erlangen, 1801); *Recherches sur la nature, l'origine et sur la contagion de la fièvre jaune* (1805, 2 vol.); le *Républicanisme dans les sciences naturelles et médicales* (Bonn, 1819), etc.

HARLESS (Théophile-Christophe-Adolphe), théologien protestant allemand, né à Nuremberg en 1806. Il était professeur de théologie à Erlangen et prédicateur de l'université lorsqu'il fut élu député à la diète bavaroise en 1842. Harless y siégea dans les rangs de l'opposition, et, lors des débats qui eurent lieu au sujet des hommages militaires auxquels les protestants peuvent être astreints dans les cérémonies catholiques, il y combattit vivement les prétentions de Dœllinger et des adhérents de la religion romaine. Son attitude énergique et indépendante lui fit perdre les places qu'il occupait à Erlangen. Envoyé à Baireuth en qualité de conseiller de consistoire, il y resta peu de temps A l'appel du gouvernement saxon, Harless, qui avait dès cette époque la réputation d'un des plus remarquables théologiens de l'Allemagne, alla occuper une chaire de théologie à Leipzig, puis devint conseiller ecclésiastique à Dresde (1850) et prédicateur de la cour. En 1852, il retourna à Munich, où il fut nommé premier président du consistoire. On a de lui : *Commentaire sur l'Epître de saint Paul aux Ephésiens* (Erlangen, 1834); *Encyclopédie et méthodologie théologiques au point de vue de l'Eglise protestante* (Nuremberg, 1837); *Critique de la valeur scientifique de la vie de Jésus par D.-F. Strauss* (1837); *Ethique chrétienne* (1842); *Lucubrationum Evangelia canonica, pars I et II* (Erlangen, 1841-1842); la *Célébration du dimanche*, recueil de sermons (Leipzig, 1848-1854, 7 vol.); la *Doctrine de Luther sur l'Eglise et sur les emplois publics* (1853); le *Christianisme dans ses rapports avec les questions intellectuelles et sociales de l'époque* (1863).

HARLESS (Emile), physiologiste allemand, neveu du précédent, né à Nuremberg en 1820. Reçu docteur en médecine en 1846, il devint successivement agrégé à l'université de Munich (1848), professeur extraordinaire de physiologie (1849), et enfin directeur du cabinet physiologique de cette ville (1852). Nous citerons parmi ses écrits : *Monographie sur l'influence des gaz sur la forme des globules du sang* (Erlangen, 1846); *De l'irritabilité des muscles* (Munich, 1851); *Leçons populaires de physiologie et de psychologie* (Brunswick, 1851), *Traité de l'anatomie plastique* (Stuttgard; 1856); *Phénomènes moléculaires dans la substance des nerfs* (Munich, 1858-1861, 4 part.); les *Fonctions élémentaires de l'âme de la créature* (Munich, 1862); *Sur le mécanisme intérieur de la convulsion des muscles* (Munich, 1863), etc.

HARLEVILLE (COLLIN D'), poëte comique français. V. COLLIN D'HARLEVILLE.

HARLEY (Robert), comte d'OXFORD, homme d'Etat anglais, né à Londres en 1661, mort en 1724. Il entra à la Chambre des communes après l'avénement de Guillaume d'Orange, siégea d'abord parmi les wighs, puis passa aux tories, qui le firent nommer orateur (*speaker*) de la Chambre (1701), fonctions qu'il conserva jusqu'à sa nomination au poste de secrétaire d'Etat (1704). Souple, intrigant, sans moralité politique, il se maintint jusqu'en 1708, tomba avec les tories et remonta au pouvoir en 1710. Il a particulièrement contribué au traité d'Utrecht (1713), et montra dans les négociations préliminaires une duplicité et une mauvaise foi qui firent scandale, même dans le monde de la diplomatie. Malgré les soins qu'il prenait de se ménager des intelligences dans tous les partis, et peut-être même à cause de cela, il devint odieux à tous, et fut de nouveau renversé en 1714. Lors de l'avénement de la maison de Hanovre, il fut emprisonné à la Tour, sous l'inculpation de haute trahison (1715), entretint dès ce moment une correspondance secrète avec le Prétendant, et fut acquitté en 1717, dans l'ignorance où l'on était de ses trahisons clandestines. Il laissa en mourant une magnifique collection de 7,000 manuscrits, qui fut acquise par le gouvernement et qui forme aujourd'hui une des richesses du musée Britannique, sous le nom de collection Harléienne. Ses livres, au nombre de 100,000 volumes, furent dispersés au hasard des ventes publiques.

HARLINE s. f. (ar-li-ne; *h* asp.). Chim. Substance cristallisable qu'on trouve dans le charbon de terre.

HARLINGEN, ville forte de Hollande (Frise), à 26 kilom. O. de Leeuwarden, sur le Zuyderzée; 9,000 hab. Le port, accessible aux navires d'un fort tonnage, fait un important commerce d'exportation de produits agricoles; aussi la ville est-elle dans une situation prospère qui s'accroît d'année en année. Le commerce avec l'Angleterre, le nord de l'Europe et la Baltique s'est concentré à Harlingen. Les principaux articles d'exportation sont : le beurre, le fromage, les bêtes à cornes, la viande de bœuf et de porc, le lin brut, les racines de chicorée moulues, le blé, les pois et les fèves, les anguilles fraîches, les tuiles et les briques. Le sel brut, les bois de construction, le chanvre, le goudron, les graisses, le sel de soude et de potasse, le fer, le coton en laine, sont les aliments les plus considérables du commerce d'importation. Harlingen envoie encore deux ou trois navires par an à la pêche de la baleine dans les mers arctiques.

La ville d'Harlingen, la plus considérable et la plus belle de la province après Leeuwarden, s'élève sur l'emplacement d'une autre ville engloutie par la mer en 1134, et elle est protégée par de fortes digues, de 40 pieds de hauteur, consolidées à la base par trois rangs de pieux enfoncés dans le sol. Ce n'est qu'en surveillant ces digues avec une vigilance assidue qu'on peut préserver Harlingen des envahissements de la mer. Une inondation terrible ravagea la contrée en 1566. Le gouverneur espagnol Roblas la fit endiguer. Un

monument à sa mémoire élevé sur la digue consacre la reconnaissance des habitants. Les rues de la ville sont droites et presque toutes entrecoupées de canaux bordés d'arbres.

« Pendant que je me promenais sur la place d'Harlingen, dit M. Maxime Ducamp, je vis passer un chien qui portait une croix de bois pendue au cou; puis un second, puis un troisième; enfin je m'aperçus que tous les chiens de la ville étaient décorés d'un ornement semblable. Cela me parut d'une dévotion si outrée et, en général, si peu en rapport avec les mœurs de la race canine, que je pris des informations à ce sujet, et j'appris que tout chien non muni de sa croix était, dans le canton d'Harlingen, immédiatement appréhendé aux oreilles et conduit en fourrière; car les croix sont remises par la municipalité et prouvent que le chien a acquitté la taxe dont il est frappé en Frise comme en France. »

HARLOU interj. (ar-lou; *h* asp.). Véner. Cri dont se servent les piqueurs pour animer les chiens courants, dans la chasse au loup. ‖ On dit aussi HARBOU.

HARMALE s. f. (ar-ma-le). Bot. Syn. de PÉGANE.

HARMALINE s. f. (ar-ma-li-ne — rad. *harmale*). Chim. Substance solide alcaline, extraite d'une espèce d'harmale

— **Encycl.** L'*harmaline*, $C^{27}H^{14}Az^{2}O^{2}$, est un alcali organique découvert par Gœbel dans les graines du *peganum harmala*. Pure, elle se présente sous l'aspect de paillettes incolores et nacrées, peu solubles dans l'eau et dans l'éther, mais très-solubles dans l'alcool bouillant. La plupart des sels d'*harmaline* sont solubles et cristallisables. Les agents d'oxydation transforment cet alcali en une base d'une belle couleur rouge pourpre, la porphyrharmine, que l'on prépare aussi directement en faisant réagir lentement de l'alcool sur les graines du peganum. L'*harmaline* existe dans ces graines à l'état de phosphate. On l'en extrait en les traitant par de l'eau salée, à laquelle on ajoute un peu d'acide sulfurique. Il se forme de l'acide chlorhydrique, qui donne lieu à un précipité de chlorhydrates d'*harmaline* et d'harmine. On recueille ce précipité sur un filtre, on le lave avec de l'eau salée, et on le fait dissoudre dans l'eau distillée. Après avoir décoloré la dissolution avec du charbon, on précipite doucement l'*harmaline* et l'harmine en versant de l'ammoniaque par petites portions, afin que l'harmine, qui est presque insoluble dans l'eau, puisse être facilement séparée de l'autre base.

HARMAND s. m. (ar-man; *h* asp.). Techn. Opération qui consiste à couper les poils jarreux que la foulerie a fait ressortir.

HARMAND (Jean-Baptiste); dit **Harmand de la Meuse**, conventionnel, né à Souilly (Meuse) en 1751, mort à Paris en 1816. Il avait été successivement militaire, avocat et juge de paix lorsqu'il fut élu membre de la Convention. Il se prononça pour le bannissement, dans le procès de Louis XVI, se fit remarquer parmi les réacteurs après le 9 thermidor, devint membre du Comité de sûreté générale, et fut chargé, en cette qualité, de visiter le jeune Louis XVII au Temple, mission sur laquelle il a laissé de curieux détails dans un livre publié en 1814, sous ce titre : *Anecdotes relatives à quelques personnes et à plusieurs événements remarquables de la Révolution* (in-8°). Tour à tour membre du conseil des Anciens et du conseil des Cinq-Cents après la session conventionnelle, préfet du Haut-Rhin à la suite du 18 brumaire, consul général à Saint-André, il perdit bientôt cette dernière place, et passa le reste de sa vie dans la misère et l'oubli.

HARMAND D'ABANCOURT (Nicolas-François, baron), homme politique et administrateur français, parent du précédent, né à Triocour, dans la Brie, en 1747, mort à Senlis en 1821. Avocat à Château-Thierry lorsque commença la Révolution, il fut nommé député du tiers état aux états généraux, où il vota constamment avec la majorité; vécut dans une profonde retraite pendant la Terreur, fit des entreprises pour la fourniture des armées sous le Directoire, et fut, lors de l'établissement des préfectures, appelé à celle de la Mayenne, qu'il occupa jusqu'en 1813.

HARMAND D'ABANCOURT (Anne-Etienne-Louis, vicomte), administrateur et homme politique français, fils du précédent, né à Châlons-sur-Marne en 1774, mort à Paris en 1850. Auditeur et sous-préfet sous l'Empire, il devint successivement, sous la Restauration, préfet des Hautes-Alpes (1814), du Puy-de-Dôme (1816), de la Corrèze (1817), des Ardennes (1819), de l'Allier (1824), fut élu peu après député de Mézières, et, en récompense de l'appui qu'il ne cessa de donner au gouvernement, fut nommé maître des requêtes, secrétaire général du bureau du commerce et des colonies, conseiller maître à la cour comptes et président de chambre à cette même cour en 1829. Lorsque éclata la révolution de Juillet, Harmand d'Abancourt, qui avait voté contre l'adresse des 221, se rallia avec empressement au gouvernement nouveau, qui le nomma pair de France en 1835. En 1846, il prit sa retraite comme président de la cour des comptes. Il avait été créé vicomte en 1820.

HARMANSEN (Wolphart), amiral hollandais, né vers 1550, mort vers 1610. Il avait donné de grandes preuves de son habileté comme marin, lorsqu'il fut mis, en 1861, à la tête d'une flotte chargée d'ouvrir de nouvelles relations dans l'océan Indien et d'en rapporter des cargaisons de bois, d'épices, etc. Parti du Texel avec 5 vaisseaux, le 22 avril, il aborda successivement à l'île Maurice, à Bantam, où il battit les Portugais, et fonda des comptoirs à Jacatra, à Ternate, à Banda, à Bokeron, noua partout de bonnes relations avec les indigènes, chargea ses navires de riches cargaisons et revint heureusement au Texel, le 14 avril 1603. Le voyage d'Hermansen a eu pour les Hollandais des résultats immenses, en ouvrant à leur commerce des débouchés dans la plus grande partie de l'océan Indien. Devenu riche par la vente de ses cargaisons, Harmansen passa le reste de sa vie dans le repos. La relation de son voyage, où l'on trouve de précieux renseignements sur la navigation, a été publiée dans le *Recueil des voyages des Hollandais aux Indes orientales*.

HARMATIEN adj. m. (ar-ma-tiain — gr. *harmatios*; de *harma*, char). Antiq. gr. Se disait d'une espèce de chant usité chez les Grecs.

— **Encycl.** Plutarque appelle le chant *harmatien* un chant de guerre, Euripide l'appelle un chant funèbre. Le sens attribué par Plutarque est conforme à l'origine du mot et rappelle le temps où les Grecs combattaient encore sur des chars. Au fond, l'idée de bataille et celle de deuil sont proches voisines. Dans *Oreste*, Euripide fait venir sur la scène un eunuque phrygien échappé aux mains meurtrières d'Oreste et de Pylade, et encore sous le coup d'une terreur indicible; le poëte prend soin de nous prévenir que le récit qu'il place dans la bouche de ce personnage est composé sur le mode *harmatien*. A en juger par la structure rhythmique de ce morceau, le nome ou modulation musicale qui s'y appliquait devait être un des plus savants de la musique grecque.

HARMATTAN s. m. (ar-ma-tan). Vent du Sénégal qui souffle de l'est, et qui est d'une sécheresse extrême : *La température de l'air que souffle l'*HARMATTAN *est, vers trois heures après midi, de* 29° *à l'ombre et de* 40° *au soleil; son extrême sécheresse porte au double la vitesse de l'évaporation de l'eau.* (Saigey.)

— **Encycl.** L'*harmattan* est remarquable par ses effets physiologiques. Il souffle trois ou quatre fois par saison du centre de l'Afrique vers l'océan Atlantique; sa durée est de deux à six jours. Il amène avec lui des tourbillons de poussière impalbable, qu'on ne peut comparer qu'à un brouillard blanc et si épais, qu'à midi seulement les rayons du soleil tropical peuvent le traverser. Les fines particules qui forment ce brouillard se déposent sur le gazon, sur les feuilles des arbres, de telle sorte que tout est recouvert d'une couche uniformément blanche. Ce qui caractérise surtout ce vent, c'est son extrême sécheresse; elle est si grande, qu'après un jour ou deux les branches des orangers, des citronniers et des autres arbres se dessèchent et meurent. La reliure des livres bien fermés et enveloppés au fond d'une malle est recourbée comme si elle eût été exposée au feu. Les panneaux des portes et des fenêtres, les meubles craquent et souvent se brisent. Sur la peau humaine les effets de l'*harmattan* ne sont pas moins extraordinaires : il dessèche les yeux, les lèvres, le palais de ceux qui restent soumis à son influence, et cela à tel point que, pour peu qu'il dure quatre ou cinq jours, il fait peler les mains et la face. Pour prévenir ce résultat, on est obligé de se frotter tout le corps avec de la graisse. En revanche, il n'est nullement pestilentiel; loin de là, il fait disparaître les fièvres intermittentes et les fièvres épidémiques. Il semble même suspendre le cours de certaines maladies. Mais ces effets bizarres auraient besoin d'être constatés scientifiquement.

HARMÉNOPULE (Constantin), jurisconsulte byzantin, né à Constantinople, vers 1320, mort vers 1380. Il était fils d'un curopolate et de Muzalona, cousine de Jean Cantacuzène. Doué d'une vive intelligence, il fit de rapides progrès sous la direction du moine Aspasius et du jurisconsulte Simon Alliata, devint à vingt-huit ans professeur de droit (antecessor), à trente ans juge du conseil suprême, et fut ensuite membre du conseil de l'empereur Jean Cantacuzène. Dans ces diverses fonctions, il fit preuve d'autant de savoir que d'élévation d'esprit; aussi, sous le règne de Jean Paléologue, il continua à être comblé de dignités et de richesses. Après la mort de son père, il devint curopalate et sébaste, puis fut nommé préfet de Thessalonique et grand chancelier (nomophylax). Le plus remarquable ouvrage de ce savant byzantin est intitulé Πρόχειρον νόμων, *seu promptuarium juris civilis, seu manuale legum dictum Hexabiblos*, et a été publié pour la première fois à Paris (1540, in-4°). C'est un *Manuel de droit*, exposé des anciennes lois grecques et romaines, qui acquit une immense autorité et qui est encore étudié avec fruit par les historiens du droit romain. M. Heimbach en a publié une nouvelle édition (Leipzig, 1851). Bernard Rey l'avait traduit du grec en latin (Cologne, 1547). On lui doit, en outre, divers traités traduits du grec en latin : *Epitome divinorum et sacrorum canonum; De opinionibus hæreticorum qui singulis temporibus exstiterunt; De fide orthodoxa libellus*, etc. Ils ont été publiés dans le *Jus græco-romanum* de Freher.

HARMENSEN (Jacques), théologien protestant hollandais. V. ARMINIUS.

HARMERSBACH, ville du grand-duché de Bade, dans le cercle du Rhin moyen, à 17 kilom. S.-E. d'Offenburg; 3,600 hab. Scieries de planches, forges.

HARMINE, s. f. (ar-mi-ne — rad. *harmale*). Chim. Substance solide alcaline, extraite d'une espèce d'harmale.

— **Encycl.** M. Fritzsche a extrait l'*harmine* du *peganum harmala*, dans les graines duquel elle est associée à une substance analogue, l'*harmaline*. Elle contient, comme cette dernière, une assez forte proportion d'hydrogène et surtout de carbone, et une proportion relativement très-faible d'oxygène et d'azote. Sa notation chimique est $C^{27}H^{12}Az^{2}O^{2}$. Elle cristallise en aiguilles incolores, très-peu solubles dans l'éther et l'alcool à froid, presque insolubles dans l'eau. Les sels qu'elle forme sont incolores à l'état solide; mais leurs dissolutions sont jaunes ou bleuâtres, suivant qu'elles sont plus ou moins concentrées. On prépare l'*harmine* de la même manière et en même temps que l'harmaline, en traitant les graines du peganum par une dissolution de chlorure de sodium aiguisée d'une petite quantité d'acide sulfurique, et en continuant l'opération comme nous l'avons dit à propos de sa congénère, dont on la sépare finalement, en profitant de son insolubilité.

HARMISCARE s. f. (ar-mi-ska-re; *h* asp.). Autre forme du mot HARNESCAR.

HARMODIE s. f. (ar-mo-dî). Antiq. gr. Chanson athénienne en l'honneur d'Harmodius et d'Aristogiton.

HARMODITE s. m. (ar-mo-di-te). Zooph. Syn. de SYRINGOPORE.

HARMODIUS, Athénien de la famille des Géphyréens, mort en 514 av. J.-C. Il s'est illustré, avec son ami Aristogiton, par le meurtre du tyran Hipparque. Les deux jeunes gens obéirent, au reste, à un sentiment de vengeance personnelle : Hipparque avait insulté la sœur d'Harmodius, et les deux amis conspirèrent dès lors la perte des deux tyrans, Hipparque et Hippias, fils de Pisistrate. Beaucoup d'historiens attribuent cette vengeance à une jalousie fondée sur une passion honteuse qu'Harmodius aurait inspirée à la fois à Aristogiton et au tyran. Ils choisirent, pour l'exécution de leur dessein, le jour de la fête solennelle des Panathénées, où le cérémonial demandait que tous les Athéniens fussent armés. Au jour indiqué, ils vinrent sur le Céramique, portant en signe de fête leurs épées entrelacées de branches de myrte; mais ils échouèrent à demi dans leur entreprise, et Hipparque seul tomba sous leurs coups. Harmodius fut aussitôt massacré. V. ARISTOGITON.

HARMONIA s. f. (ar-mo-ni-a — mot lat. qui signifie *harmonie*). Astron. Nom d'une petite planète découverte en 1856.

— **Encycl.** Cette petite planète fut découverte le 31 mars 1856, dans la constellation de la Vierge, par Goldschmidt. Ses principaux éléments sont :

Moyen mouvement diurne.	= 1039″, 01.
Durée de la révolution sidérale	= 1247 j., 33.
Distance moyenne au soleil (la distance moyenne de la terre étant 1). . . .	= 2, 27.
Excentricité.	= 0,046.
Longitude du périhélie . .	= 1° 2′ 42″.
Longitude moyenne de l'époque	= 225° 48′ 2″.
Longitude du nœud ascendant.	= 93° 34′ 24″.
Epoque en temps moyen de Paris.	= 12, 0 mai 1863.
Inclinaison	= 4° 15′ 52″.

L'orbite de cette planète passe entre Flore et Melpomène.

Le nom qu'elle porte est destiné à rappeler la signature de la paix qui eut lieu la veille de sa découverte, au Congrès de Paris.

HARMONICA s. m. (ar-mo-ni-ka — rad. *harmonie*). Mus. Instrument à touches, dans lequel les cordes sont remplacées par les lames de verre : *Un journal allemand dit que l'*HARMONICA *est le plus beau et le plus sonore de tous les instruments, et il célèbre les doigts inspirés de l'artiste plein de talent qui sut évoquer les sons célestes de cet instrument.* (Champfleury.) ‖ Instrument quelconque fondé sur les vibrations du verre.

— Physiq. *Harmonica chimique*, Petit appareil composé d'un flacon d'où se dégage de l'hydrogène par un tube effilé, à l'extrémité duquel ce gaz brûle, et d'un autre tube qui contient le premier, et que la combustion fait vibrer. ‖ *Harmonica thermique*, Son produit par une lame de métal chauffée et mise en contact avec un corps froid.

— **Encycl.** Mus. L'*harmonica* est un instrument composé d'une petite caisse de verre dans laquelle sont rangées horizontalement un certain nombre de lames de verre indépendantes et de longueurs inégales, que l'on frappe avec un petit marteau flexible, dont la tige est en baleine, et dont le bout est formé d'un morceau de liége enveloppé de taffetas. La longueur des lames de verre détermine la gravité ou l'acuité des sons, qui peuvent être variés à l'infini.

Selon la plupart des auteurs, l'*harmonica* aurait été inventé en Allemagne. D'autres en attribuent l'invention à un Irlandais nommé Richard Pochrich, qui aurait bientôt popularisé cet instrument parmi les bardes de son pays. Quoi qu'il en soit, il faut remarquer que l'instrument n'était nullement alors ce que nous le voyons aujourd'hui. Il consistait en un certain nombre de verres inégalement remplis d'eau (c'était cette inégalité dans le contenu des verres qui leur donnait des sonorités différentes), qui étaient rangés par demi-tons dans une caisse de bois. On humectait le bord des verres, soit à l'aide d'une éponge, soit par un autre moyen; l'exécutant, après avoir trempé ses doigts dans l'eau, les passait légèrement sur les bords de ces verres, et c'est de ce frottement que résultaient des sons mélodieux. Vers 1760, Franklin imagina de fixer de petites coupes contenant des quantités différentes d'eau dans un cylindre ou axe commun placé horizontalement sur deux pieds et que faisait tourner une roue mise en mouvement par une corde attachée à l'un des pieds de l'exécutant. Avant de commencer un morceau, on humectait les bords des petites coupes en faisant tourner le cylindre, puis, en appuyant délicatement les doigts sur les verres, on en obtenait des sons vibrants et transparents qui n'étaient pas sans quelque analogie avec la voix humaine. C'est Mlle Davies qui, la première, produisit cet instrument à Paris en 1765. Mais la véritable transformation de l'*harmonica* date de M. Lenormand, car c'est cet artiste qui conçut l'idée de remplacer les coupes plus ou moins remplies d'eau par des lames de verre plus ou moins longues, formant clavier, et sur lesquelles on frappait avec un marteau. Depuis lors, on a construit plusieurs instruments du même genre, ne différant de celui-ci que par des modifications secondaires; il faut compter dans le nombre le clavi-cylindre, inventé par le célèbre acousticien Chaldni, et le mélodion, imaginé par M. Dietz.

L'*harmonica* n'offre au virtuose que des ressources très-restreintes. Son caractère est presque absolument le même dans les notes graves que dans les notes aiguës; de plus, il n'est guère possible à l'exécutant d'y faire entendre constamment deux parties, et l'on doit se borner, dans la plupart des cas, à faire entendre le chant, en l'accompagnant parfois d'un second dessus d'une extrême simplicité.

On oppelle aussi *harmonica* un jeu extrêmement doux qui, dans les orgues d'Allemagne, se place ordinairement au troisième clavier, et qui est principalement destiné à produire des effets d'écho. L'orgue de la cathédrale de Lind, en Suède, renferme un *harmonica* en bois de chêne et en bois d'érable; on en trouve également un dans l'orgue de l'église Saint-Pierre, à Saint-Pétersbourg, et dans celui de l'église Saint-Paul, à Francfort-sur-le-Mein.

— Physiq. L'*harmonica* chimique est aussi appelé *harmonica à hydrogène* et *flamme chantante*. Si l'on fait brûler un mince filet d'hydrogène dans l'intérieur d'un tube de verre, on entend un son musical dont les qualités dépendent du volume de la flamme et de sa position dans le tube. Ce phénomène a été constaté par Higgins en 1777. G. de La Rive l'expliquait par les vibrations du tube, sous les parois froides duquel se condensait et se résorbait alternativement, grâce au courant d'air, la vapeur formée par la combustion de l'hydrogène. Cette hypothèse n'expliquant qu'incomplétement le phénomène, Faraday a proposé l'explication suivante : le tube est parcouru de bas en haut par un courant d'air, dont une partie se mêle à la quantité d'hydrogène non encore brûlé, dans la proportion nécessaire pour former un mélange détonant. Ce mélange fait donc explosion. Aussitôt un nouveau mélange détonant se forme, et produit le même effet. Ce serait cette suite d'explosions continues qui donnerait lieu au phénomène de l'*harmonica* chimique.

Si l'on reçoit la lumière de la flamme sur un miroir tournant, on constate que, quand la flamme ne produit pas de vibrations, son image est continue, tandis que, quand le son éclate, la bande paraît divisée par de nombreux espaces obscurs qui correspondent aux instants des explosions, ce qui appuie l'hypothèse de Faraday.

L'*harmonica* thermique porte aussi le nom d'*expérience de Trevelyan*. Le phénomène qui y donne lieu a été constaté par Schwartz en 1805. Voulant faire refroidir un lingot d'or, il le posa sur une enclume et entendit aussitôt un son musical, semblable à un chant faible et monotone, qui partait du point de contact des deux métaux. Trevelyan obtint le même résultat en plaçant sur un gros anneau de fer une barre de cuivre travaillée en forme de gouttière et chauffée fortement à l'une de ses extrémités.

Voici comment Faraday a expliqué ce phé-

nomène. Au point de contact, il y a échauffement subit du corps froid, et, par suite, dilatation subite de sa substance. Par le fait de cette expansion, la barre chaude est repoussée et soulevée. Mais le lieu échauffé se refroidit aussitôt par la dispersion de sa chaleur dans les parties voisines, et la barre retombe en produisant un choc qui donne naissance à un bruit. Elle rend de la chaleur au point de contact, celui-ci se dilate de nouveau, et ainsi de suite. La succession rapide de ces petites secousses produit cette continuité de sons que l'on avait remarquée.

HARMONICON s. m. (ar-mo-ni-kon — rad. *harmonie*). Mus. Harmonica auquel on avait ajouté un jeu de hautbois et un jeu de flûte.

— **Encycl.** L'*harmonicon* était un instrument inventé, à la fin du XVIII^e siècle, par un musicien allemand du nom de Müller. Assez semblable à celui qu'on connaît sous le nom d'harmonica à clavier, il empruntait des qualités particulières à l'adjonction d'un jeu de hautbois et d'un jeu de flûte qui lui donnaient des sonorités variées. Müller a décrit l'instrument inventé par lui dans un journal allemand, le *Genius der Zeit* (Altona, mars 1796, p. 277-296), sous ce titre : *Beschreibnng des Harmonicons, eines neuen musikalischen Instruments*. L'*harmonicon* a subi le sort de beaucoup d'inventions analogues : après avoir joui d'abord d'une certaine vogue; il finit par tomber ensuite complétement dans l'oubli.

HARMONICORDE s. m. (ar-mo-ni-kor-de — de *harmonium* et *corde*). Mus. Instrument à cordes et à anches, sorte de combinaison du piano et de l'harmonium.

— **Encycl.** L'*harmonicorde*, modification heureuse de l'harmonium, est dû à un facteur que son intelligence et sa science pratique ont rendu célèbre, M. Alexandre Debain. En 1809, un facteur de Dresde, nommé Kauffmann, inventa un instrument qui avait la forme d'un piano à queue posé verticalement, et qui était muni de cordes métalliques mises en vibration par l'effet de la rotation d'un cylindre frottant contre des lames de bois, qui servaient d'intermédiaires entre ce dernier et les cordes. Plus tard, en France, M. Aristide Cavaillé eut aussi l'idée de réunir dans un même instrument le système des anches et celui des cordes, en adaptant à un piano d'Erard toute une série d'anches posées d'après un procédé particulier. M. Cavaillé donna à son invention le nom barbare de *poïkilorgue* (orgue varié) : M. Debain a perfectionné l'invention au point de la rendre sienne. A cet effet, il a imaginé de joindre à l'harmonium une série de cordes métalliques disposées comme sur le piano droit, mais dans laquelle une seule corde répond à chaque touche; le marteau frappant la corde au moment où l'air trouve un passage met l'anche en vibration, et il résulte de cet ensemble beaucoup de fermeté dans l'attaque. Ainsi, par ce moyen ingénieux, en réunissant l'attaque de la note, qui est l'essence du piano, à la prolongation du son, qui est la qualité propre de l'harmonium, il substitua au vice de chacun de ces instruments la perfection la plus réelle que l'on puisse exiger dans un instrument de musique.

Ce qu'il y a de remarquable dans l'*harmonicorde*, c'est que les deux systèmes qui y sont si ingénieusement combinés sont indépendants l'un de l'autre. On peut laisser dans les dessus de l'instrument l'emploi isolé de l'orgue expressif, tandis que la région inférieure du clavier fournit un accompagnement de piano qui se détache merveilleusement, et conserve à la partie chantante tout son relief expressif. Il est facile de se rendre compte de la richesse et de la variété de tons qu'un virtuose habile peut tirer de cet instrument.

HARMONIE s. f. (ar-mo-nî — du gr. *harmonia*, qui signifie proprement arrangement, ajustement, de *harmos*, assemblage, qui a pour radical *harô*, j'arrange, et que l'on peut identifier avec le latin *armus*, épaule, *arma*, armes, *artus*, membre, ce qui conduit à la racine sanscrite *ar*, préparer, obtenir). Concours ou suite de sons agréables à l'oreille : *L'*HARMONIE *des instruments, du chant des oiseaux.*

— Fig. Justes proportions des objets ou des faits qui concourent à une même fin : *Le goût est une* HARMONIE, *un accord de l'esprit et de la raison.* (M^{me} Dacier.) *Le salut de tous est dans l'*HARMONIE *sociale et dans l'anéantissement de l'esprit de parti.* (Mirabeau.)

. . . L'immuable *harmonie*
Se compose de pleurs aussi bien que de chants.
V. Hugo.

‖ Accord des sentiments, bonne intelligence : *L'*HARMONIE *au sein de la famille est la source de l'*HARMONIE *au sein de la société.* (Colins.)

— Mythol. *Dieu de l'harmonie*, Apollon, qui est le dieu de la musique et de la poésie.

— Mus. Succession d'accords, de sons consonnants, par opposition à la mélodie; science qui enseigne à trouver et à combiner des accords : *L'*HARMONIE, *ou la science des accords, exprime le monde inférieur et les rapports des êtres dans ce monde; elle en est la voix.* (Lamenn.) *La mélodie, l'*HARMONIE *et l'instrumentation s'enchaînent, pour se faire mutuellement valoir.* (Jouvin.) ‖ *Harmonie directe*, Suite d'accords dans lesquels la basse est fondamentale, et les autres parties conservent l'ordre direct entre elles et avec la basse. ‖ *Harmonie renversée*, Suite d'accords où l'une des parties autres que la basse est fondamentale. ‖ *Harmonie figurée*, Celle où l'on fait passer plusieurs notes sur un accord. ‖ *Musique d'harmonie*, Celle où l'on n'admet que des instruments à vent et de percussion. ‖ *Table d'harmonie*, Planche sur laquelle sont tendues les cordes des instruments.

— Littér. Choix et combinaison de mots formant une suite de sons agréables à l'oreille, ou ayant un caractère spécial : *La douce* HARMONIE *des vers. Une* HARMONIE *rude et sauvage. L'*HARMONIE *ne frappe pas seulement l'oreille, mais l'esprit* (Boil.) ‖ Dans la littérature romantique, Voix mystérieuse que l'on prête aux choses de la nature, et en général à tout ce qui est capable d'inspirer les poëtes : *Les* HARMONIES *de l'âme. L'*HARMONIE *des monts et des bois.* ‖ *Harmonie imitative*, Choix de mots dont les sons imitent l'objet que ces mots représentent.

— Philos. *Harmonie préétablie*, Système par lequel Leibnitz, admettant l'indépendance absolue de chaque monade, s'efforçait cependant d'expliquer les relations qui existent entre elles, par une concomitance de mouvements résultant d'un décret divin. ‖ *Harmonie des sphères*, Sons harmonieux que, d'après certains philosophes de l'antiquité, rendent les corps célestes dans leurs mouvements.

— Philos. soc. Dans le système de Fourier, époque à venir d'accord parfait entre les éléments de la société, et de bonheur sans mélange pour le genre humain.

— Bibliogr. *Harmonies évangéliques*, Livres écrits pour démontrer la concordance des évangiles entre eux.

— Anat. Articulation fixe, dans laquelle les os sont unis entre eux par des dentelures imperceptibles.

— **Encycl.** Litt. Il est assez difficile de soumettre à l'analyse l'*harmonie* du style; c'est surtout une affaire de sentiment. De règles, il n'y en a point, à proprement parler; l'écrivain, le poëte, l'orateur, s'ils sont bien doués, parlent ou écrivent harmonieusement, d'instinct, sans autre guide que les modèles dont ils se sont nourris et leur propre nature, qui repousse d'elle-même les effets pénibles à l'oreille et trouve, sans recherche et sans fatigue, le meilleur agencement des mots, la cadence la plus heureuse des phrases et des périodes. On peut s'en tenir au précepte général de Boileau :

Il est un heureux choix de mots harmonieux;
Fuyez des mauvais sons le concours odieux :
Le vers le mieux rempli, la plus noble pensée
Ne peut plaire à l'esprit quand l'oreille est blessée.

Ainsi, choix des mots, agencement et cadence des phrases, des périodes, toute l'*harmonie* du style est là. On peut dire cependant qu'elle serait ainsi réduite à des qualités trop superficielles, trop extérieures et de pure forme. Elle consiste encore, et c'est là son plus grand mérite, en une sorte de concordance intime entre l'expression et l'idée à exprimer, de rapport entre le rhythme, le nombre et la pensée. En dehors de l'*harmonie* mécanique, qni ne leur fait jamais défaut, les grands poëtes et les grands prosateurs ont encore cette autre *harmonie* plus intime et presque indéfinissable. Celui chez lequel, entre tous, elle est facile à étudier, c'est Fléchier, qui la recherche et ne la trouve souvent qu'à force d'art. Elle est visible, par exemple, dans ce passage de l'*Oraison funèbre* de Turenne : « Cet homme que Dieu avait mis autour d'Israël comme un mur d'airain où se brisèrent tant de fois toutes les forces de l'Asie..., venait tous les ans, comme les moindres Israélites, réparer, avec ses mains triomphantes, les ruines du sanctuaire. » Marmontel, commentant ce passage, s'exprime ainsi : « Il est aisé de voir avec quel soin l'analogie des nombres, relativement aux images, est observée dans tous les repos : pour fonder un mur d'airain, il a choisi le grave spondée, et pour réparer les murs du sanctuaire, quels nombres majestueux il a pris! »

Fléchier dit encore de Turenne : « Ce vaillant homme, repoussant enfin avec un courage invincible les ennemis qu'il avait réduits à une fuite honteuse, reçut le coup mortel et demeura encore enseveli dans son triomphe. » Voici le commentaire que Marmontel fait de ce passage : « Que ce soit par sentiment ou par choix que l'auteur a peint cette mort imprévue par trois ïambes, *reçut le coup mortel*, et qu'il a opposé la rapidité de cette chute, *comme enseveli*, à la lenteur de cette image, *dans son triomphe*, où deux nasales sourdes retentissent lugubrement, il n'est pas possible d'y méconnaître l'analogie des nombres avec les idées. »

Bossuet recherche moins que Fléchier le genre d'*harmonie* qui tient à la mesure et à la cadence, et cependant il est si heureusement doué qu'il la trouve souvent comme par instinct. Voici comment Marmontel caractérise cette face du talent de Bossuet, après avoir parlé de Fléchier :

« Bossuet n'a pas donné une attention aussi sérieuse au nombre : son *harmonie* est plutôt dans la coupe des périodes, brisées ou suspendues à propos, que dans la lenteur ou la rapidité des syllabes; mais ce qu'il n'a presque jamais négligé dans les peintures majestueuses, c'est de donner des appuis à la voix sur des syllabes sonores et sur des nombres imposants. »

Comme exemple de ce dernier fait, Marmontel cite cette première phrase de l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre :

« Celui qui règne dans les cieux, et de qui relèvent tous les empires, à qui seul appartient la gloire, la majesté et l'indépendance, est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois et de leur donner, quand il lui plaît, de grandes et de terribles leçons. »

Là réellement, comme l'a dit Marmontel, on trouve des mots sonores et des nombres imposants, qui viennent à propos; mais il y a encore autre chose : chaque période, chaque phrase comprend un certain nombre de temps, c'est-à-dire de parties ou de tronçons qui sont plus ou moins longs à prononcer. Dans une phrase un peu longue et, à plus forte raison, dans une période, la division est nécessaire pour que l'orateur puisse respirer dans les intervalles. De plus, si l'on veut éviter la monotonie et l'ennui, il faut que les divers temps n'aient pas tous la même étendue. C'est pourquoi les bons écrivains diversifient la longueur des tronçons, ce qui donne lieu à des combinaisons variées. Tantôt on entremêle des temps inégaux, tantôt la longueur des parties successives va en croissant et tantôt elle va en décroissant. La phrase de Bossuet qui est citée plus haut offre un exemple de durée croissante; cette progression est conforme à la nature : quand on commence à marcher, il est naturel d'aller d'abord doucement et ensuite plus vite. Le contraire arrive quand on est sur le point de finir, et Bossuet, qui est un grand maître, nous offre encore un exemple remarquable de ce cas à la fin de l'oraison funèbre du prince de Condé. Là il ne chute pas brusquement, il suit une progression descendante et va, pour ainsi dire, en mourant. Toute la péroraison de ce discours est admirable de grandeur, de majesté et d'*harmonie*. Le morceau suivant peut être donné comme modèle :

« Nobles rejetons de tant de rois, lumières de la France, mais aujourd'hui obscurcies et couvertes de votre douleur comme d'un nuage, venez voir le peu qui vous reste d'une si auguste naissance, de tant de grandeur, de tant de gloire. Jetez les yeux de toutes parts. Voilà tout ce qu'a pu faire la magnificence et la piété pour honorer un héros. Des titres, des inscriptions, vaines marques de ce qui n'est plus; des figures qui semblent pleurer autour d'un tombeau, et de fragiles images d'une douleur que le temps emporte avec tout le reste; des colonnes qui semblent vouloir porter jusqu'aux cieux le magnifique témoignage de notre néant. »

Des orateurs passons aux poëtes; l'*harmonie* mécanique fait déjà partie intrinsèque des vers, puisque les règles de la versification reposent sur le rhythme et la cadence; mais le choix des mots doit être encore plus scrupuleux en poésie qu'en prose. Tout vers bien construit est harmonieux; cependant il est des poëtes, d'une nature plus fine et plus délicate, qui ont fait la place plus grande à l'*harmonie*; ainsi Virgile est plus harmonieux que Lucrèce, Racine plus harmonieux que Corneille, Lamartine plus harmonieux que Victor Hugo. L'*harmonie* de Boileau est, pour ainsi dire, purement négative; elle consiste à éviter les sons durs, le heurt des syllabes pénibles; celle de Racine charme et enchante l'oreille.

Chez les poëtes grecs et latins, l'*harmonie* est inséparable des vers; la langue flexible et sonore qui leur sert d'instrument se prête à tous les caprices du rhythme et de la cadence; le retour alternatif du dactyle, du spondée, de l'ïambe, les césures prévues par l'oreille, la cadence régulière du mètre, qui ramène toujours des syllabes de même valeur aux mêmes lieux symétriques, tous ces avantages créent, sous le rapport de l'*harmonie*, la supériorité de la poésie antique sur la poésie moderne. Aussi les poëtes de second ordre, à défaut d'autres qualités plus sérieuses, donnent-ils à l'*harmonie* les soins les plus minutieux; ils en font l'objet principal de leur recherche et de leur labeur. C'est ce qu'a très-bien constaté M. Quicherat : « La poésie, dit-il, ne doit pas seulement offrir une suite de sons capables de charmer l'oreille. Tel semble pourtant avoir été le but unique des poëtes latins du second ordre. Ils possédaient à fond la lecture des vers : ils ont avec scrupule choisi les consonnances, respecté les césures, évité les élisions, et leurs vers, pleins de nombre, flattent d'abord, parce qu'on en peut dire ce qu'Horace dit des Grecs : *Dedit ore rotundo Musa loqui*. Mais cette *harmonie* soutenue et uniforme ne tarde pas à fatiguer : tous les vers semblent jetés dans le même moule, et on les a comparés fort justement à une cloche qui tinte toujours le même son. Outre que la monotonie est un défaut, la poésie, en se bornant à cette *harmonie* pour ainsi dire d'étiquette, méconnaît son objet et sa puissance. Elle a pour but de peindre la nature, et, pour y réussir, elle doit varier ses couleurs. Il y a une certaine *harmonie* qui semble inhérente à l'idée, et qui doit changer selon les objets qu'on décrit, selon les sentiments qu'on exprime. Les poëtes dont nous accusons ici le goût n'ont pas su empreindre leurs vers de cette teinte locale; ils rendent les détails les plus familiers de la vie domestique avec le ton solennel d'une description ou d'un discours d'apparat. Fidèles à leur froide *harmonie*, ils ne savent pas qu'en la négligeant on obtient souvent d'heureux effets; ils ne savent pas que c'est quelquefois en choisissant les lettres les plus dures, les consonnes les plus désagréables, en violant les règles de la césure et même de l'élision, en employant des coupes de vers peu fréquentes, qu'on transporte le lecteur en face de l'objet que l'on peint, et qu'on produit l'illusion : en un mot l'*harmonie* imitative n'a pas été le but de leurs recherches. » V. HARMONIE IMITATIVE.

Les observations précédentes, sauf les nuances particulières à la langue latine, peuvent s'appliquer à bien des poëtes français, surtout à ceux qui furent, au XVIII^e siècle et au commencement du XIX^e, les imitateurs maladroits de Racine et de Boileau. Quand l'école actuelle, qui donna une vie nouvelle à la poésie française, modifia les cadences et les chutes de cette *harmonie* convenue, on l'accusa d'être barbare et de manquer d'*harmonie*. On n'osa, il est vrai, lancer cette accusation contre Lamartine, dont les vers coulaient comme un flot harmonieux; mais Victor Hugo, avec ses rhythmes nouveaux et savants, fut en butte aux plus injustes critiques. On est revenu peu à peu de cette erreur, et ce que l'on reproche aujourd'hui à ses disciples, c'est précisément de s'attacher à la forme *harmonique*, au détriment de la pensée et du sentiment.

— *Harmonie imitative.* L'*harmonie* imitative cherche à exprimer un rapport, non pas seulement entre le rhythme et la pensée, mais entre les sons et les objets; elle a quelque chose de plus matériel. Recherchée pour elle-même et afin d'obtenir des effets bizarres, elle est absolument puérile; mais il convient de remarquer que, dans la création des mots d'une langue, l'onomatopée a toujours joué un certain rôle; qu'un grand nombre de mots offrent un rapport sensible entre leur son et l'idée qu'ils expriment; que, par conséquent, le choix exclusif, dans une phrase, des mots formés d'après ce principe constituera tout naturellement une *harmonie* imitative pleine d'expression. Sans envisager les mots qui sont de pures onomatopées, comme *cliquetis*, *glouglou*, *coucou*, il est certain qu'on trouve encore une analogie, moindre il est vrai, mais réelle, entre le mot et l'idée dans *heurter*, *crier*, *siffler*, *grincer*, *tapage*, *fracas*, *flot*, *déroule*, *murmure*, etc.; la plupart des mots un peu expressifs de la langue française offrent cette sorte d'analogie toute naturelle, et ce sont eux qui viennent les premiers sous la plume. En outre, certaines lettres sont à elles seules des onomatopées, les sifflantes et les liquides principalement. De même que Racine a accumulé les *s* pour faire siffler les serpents des furies dans le vers fameux :

Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes?

de même Lamartine groupe les *l* et les *r* s'il veut peindre le balancement des flots :

Sur la plage sonore où la mer de Sorrente
Déroule ses flots bleus au pied de l'oranger...

L'*harmonie* imitative de ces deux vers est moins sensible, moins recherchée que dans le vers de Racine, sans être pour cela moins réelle.

La répétition des mêmes syllabes, des mêmes mots, produit une excellente *harmonie* imitative. Dans la fable intitulée : le *Thésauriseur et le Singe*, La Fontaine nous met ainsi sous les yeux l'occupation assidue de l'avare :

. . . Il entassait toujours;
Il passait les nuits et les jours
A compter, calculer, supputer sans relâche,
Calculant, supputant, comptant comme à la tâche.

Le même auteur, dans *Phébus et Borée*, représente ainsi les efforts du dieu des vents :

Se gorge de vapeurs, s'enfle comme un ballon,
Fait un vacarme de démon,
Siffle, souffle, tempête...

Dans *Phèdre*, Racine fait dire à Théramène :

L'essieu crie et se rompt.

Tout le monde connaît ces beaux vers de La Fontaine, dont le rhythme exprime admirablement la lenteur et l'effort :

Dans un chemin montant, sablonneux, malaisé,
Et de tous les côtés au soleil exposé,
Six forts chevaux tiraient un coche :
L'attelage suait, soufflait, était rendu.

Voici deux vers de Boileau qui expriment la lenteur :

Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et lent,
Promenaient dans Paris le monarque indolent.

Parfois les deux moyens d'imitation, le rhythme et l'onomatopée, se trouvent combinés. C'est ce qu'on voit, par exemple, dans ce vers de Saint-Lambert, décrivant un orage :

Et la foudre en grondant roule dans l'étendue.

Victor Hugo, quoique peu soucieux d'ordinaire des petits moyens, a souvent rencontré ce genre d'*harmonie* imitative; il l'a certainement cherché dans ces deux vers :

L'esprit de minuit passe et, répandant l'effroi,
Douze fois se balance au battant du beffroi.
(*Odes et Ballades.*)

Ces trois syllabes en *b*, reproduites à inter-

valles égaux, ne peuvent être l'effet d'un pur hasard.

L'*harmonie* imitative par onomatopée est assez facile; certains poëtes s'en sont fait un jeu, mais elle n'a de prix que lorsque la recherche n'est pas visible. Le plus souvent, ceux dont elle était le but ordinaire sont tombés, par excès de maniérisme, dans la cacophonie et le ridicule. Tel est du Bartas, lorsqu'il croit peindre le galop du cheval :

Le champ plat bat, abat, détrappe, grappe, attrape
Le vent qui va devant...

ou bien encore le cri matinal de l'alouette :

La gentille alouette, avec son tire-lire,
Tire l'ire à l'iré, et tire-lirant tire
Vers la voûte du ciel; puis son vol vers ce lieu
Vire et désire dire : Adieu, Dieu, adieu, Dieu.

Nous demandons, toutefois, la permission de terminer par le chef-d'œuvre d'un inconnu. Un jeune homme, évincé par un scieur de long auprès de sa maîtresse, adressa à celle-ci, pour toute vengeance, le quatrain suivant :

A votre sort pour jamais
Que son sort s'associe!
Ce scieur, si sûr du succès,
Sans cesse vous f'ra des traits
De scie (*ter*) [de Cythère].

— Philos. Le système des monades proposé par Leibnitz suppose une *harmonie* universelle à laquelle ce philosophe a donné le nom de *préétablie*. Pour lui, il n'existe dans le monde que des monades, et celles-ci sont douées d'appétition et de perception; leur puissance est tout entière concentrée en elles-mêmes; elles agissent chacune sur son propre corps, sur son moi. Les monades ainsi constituées, comment le mouvement, l'action réciproque peuvent-ils se produire? Ce n'est pas une monade qui agit sur une autre, puisque chacune vit en soi et renfermée dans son petit monde; et cependant il y a dans l'univers physique, aussi bien que dans le monde des esprits, des actions et des réactions. Comment les expliquer? Leibnitz propose d'admettre une *harmonie* préétablie entre les différentes monades, *harmonie* si parfaite, que de toute éternité il est décrété qu'au moment où telle monade accomplira telle évolution, la monade voisine accomplira, précisément en même temps, telle autre évolution. Par exemple, l'âme voulant produire un mouvement du bras, le bras se mettra en mouvement, non sous l'action directe de la volonté, mais par suite de l'*harmonie* qui existe entre ces deux objets, l'âme et le corps. L'âme et le corps sont, en effet, deux traductions parallèles du même original, deux copies du même type, qui se correspondent par là même exactement, sans agir l'une sur l'autre. Le monde entier est composé de séries parallèles et proportionnelles, où se reproduisent, sous des formes et dans des cadres différents, les mêmes rapports; c'est un tout symétrique, chaque monade étant un miroir où tout le reste se peint, mais où n'apparaissent avec netteté que les choses les plus voisines, les plus ressemblantes, les plus analogues à la monade qui sert de miroir. Chacun de ces miroirs n'embrasse donc distinctement qu'une faible portion de l'univers, celle-là même au centre de laquelle il est. Ainsi, quoique, en principe, l'*harmonie* soit générale, universelle et sans aucune exception, l'infirmité de tout ce qui est fini empêche cette *harmonie* de se manifester au delà de certaines limites : de là vient que l'âme et le corps, par exemple, que les différentes espèces animales ou végétales ont ensemble des rapports plus saisissants, plus visibles que deux monades quelconques, prises aux deux extrémités du monde. L'*harmonie* est donc absolue en puissance; mais, en acte, elle est limitée et très-limitée. Le monde est comme une sphère dont tous les rayons se rencontrent en un point, mais où il n'y a pourtant que les rayons à peu près voisins qui soient sensiblement et visiblement semblables en direction, en longueur, en toutes leurs propriétés.

Voilà en quoi consiste l'*harmonie* leibnitzienne. Elle devait soulever d'innombrables objections. On trouvera les plus populaires et les plus fortes dans le célèbre article *Rorarius* du *Dictionnaire* de Bayle. S'il est vrai, dit-on, qu'il n'y a pas de causes et d'effets proprement dits, mais seulement des concomitances plus ou moins frappantes, il faut donc admettre que si, par hasard, mon âme venait à être anéantie au moment même où elle veut mouvoir mon bras, mon bras n'en accomplirait pas moins le mouvement qui devait correspondre à la volonté de mon âme. En d'autres termes, étant donnés deux phénomènes entre lesquels le vulgaire voit une relation de causalité et Leibnitz une relation d'*harmonie* préétablie, que l'un des deux vienne à disparaître, l'autre n'a aucune raison de disparaître, puisqu'il ne dépend pas du premier, mais seulement l'accompagne et y correspond. Il doit en être alors comme de deux horloges réglées à la même heure et qui vont parfaitement d'accord sans pourtant dépendre l'une de l'autre : brisez la première, la seconde continuera néanmoins à marcher. Cette objection, qui paraît très-forte, est réellement superficielle. Leibnitz ne peut accepter l'exemple des deux horloges ou même celui du corps et de l'âme qu'à titre de simples comparaisons. Son système ne prétend pas expliquer les faits physiques, s'appliquer directement aux phénomènes d'expérience; c'est une théorie métaphysique; c'est une explication, non du comment, mais du pourquoi, non des causes secondes, mais de la cause première. C'est, en un mot, un système portant sur la conception générale et supra-expérimentale de l'univers, indépendamment des applications particulières et sensibles que l'on en peut faire. D'ailleurs, il peut toujours répondre qu'en détruisant un des deux termes on détruit l'*harmonie*, et, par conséquent, on raisonne sur une hypothèse contradictoire. Quand des deux horloges il n'y en aura plus qu'une qui marche, il n'y aura plus rien à observer, rien à discuter, puisqu'il n'y aura plus d'*harmonie :* de même, si l'on suppose l'âme détruite, il n'y a plus à chercher si et comment se concilient les phénomènes de cette âme et ceux du corps qui lui était attaché.

Nous venons d'exposer en quoi consiste l'*harmonie* dans le système de Leibnitz; il reste à chercher ce que veut dire le mot *préétablie*. Ici les difficultés sont plus graves. Qu'il y ait *harmonie* entre les divers membres d'un univers où il n'existe aucune autre force que la pensée, cela est nécessaire; car on ne voit pas comment la pensée pourrait ne pas être harmonique et d'accord avec elle-même en toutes ses opérations. Le monde étant donc une immense pensée, toutes les idées qui la composent se doivent concilier aisément; mais précisément, alors, qu'est-il besoin d'établir ou de préétablir une *harmonie* qui va, dans tout l'univers, résulter de la force même des choses? Etablit-on l'*harmonie* entre des choses qui s'appellent et se tiennent intimement, indissolublement? Il y a là une sorte de pléonasme métaphysique; mais on voit bien comment Leibnitz s'y est laissé entraîner : c'est que, s'il ne faisait pas établir son *harmonie* par un Dieu créateur et ordonnateur, on ne voit pas à quoi lui servirait d'admettre un Dieu, ni même s'il pourrait en admettre un. Son système serait un atomisme spiritualiste, mais athée. Les monades existeraient et organiseraient le monde tout naturellement, sans nulle intervention d'en haut. Leibnitz semble avoir parfois admis, au fond de sa pensée, cette dernière hypothèse; c'est lorsqu'il définit Dieu par ces deux hardies et profondes paroles : « Dieu est l'*harmonie* elle-même, » et ailleurs : « Dieu est la série des possibles. » Ainsi, un Dieu idéal, savoir l'ordre ou l'*harmonie* parfaite à laquelle tend la réalité sans y atteindre, et un Dieu virtuel antérieur à la réalité et d'où elle part pour se développer ensuite; ainsi, au-dessus et au-dessous du monde réel se retrouverait l'absolu, la cause première et dernière, substance, principe et fin de l'immense évolution des choses. Mais cette théorie était trop profondément originale et trop contraire aux doctrines reçues pour que Leibnitz pût, sans danger et sans témérité, en entreprendre la pleine exposition; il n'a fait que l'indiquer, comptant sans doute sur l'avenir pour en découvrir toute la portée. Dans ses écrits classiques, le grand philosophe a maintenu au-dessus de l'*harmonie* une cause qui la produit et qui est Dieu. Il l'appelle le *monde central*. Sans doute, cette solution a l'inconvénient d'introduire dans la monadologie, comme couronnement de l'édifice, une idée qui l'écrase et qui le renverse tout entier, savoir qu'il peut y avoir un autre mode d'activité que la force pensante, puisque la première des monades est elle-même une force créatrice, régulatrice et active au sens le plus étendu de ce mot. On peut, dès lors, se demander de quel droit Leibnitz prétendra que la nature des autres monades exclut toute activité autre que celle de l'intelligence repliée sur elle-même; mais il a préféré cette inconséquence à une logique qui eût compromis l'existence de Dieu comme être et comme cause première. Il admet donc que la monade des monades a, par un acte souverain de sa toute-puissance, constitué le monde comme il est, et créé l'*harmonie* de même que tout ce qui existe. Cette théorie avait nécessairement pour effet d'accroître singulièrement les difficultés qu'on peut opposer à l'*harmonie* préétablie, car alors on peut se demander quelle a été la règle d'après laquelle cette *harmonie* s'est constituée : est-elle arbitraire et uniquement dépendante de la volonté divine? Alors le monde n'a plus de loi. Est-elle réglée par quelque loi? Alors que devient la toute-puissante liberté de Dieu? D'ailleurs, on pourra encore se demander si cette *harmonie*, établie par Dieu même, ne doit pas être absolument parfaite, et Leibnitz est obligé de l'admettre : de là son optimisme qui supprime, plutôt qu'il ne l'explique, l'existence du mal dans l'œuvre divine. Enfin, ainsi définie, la théorie leibnitzienne tend évidemment à se rapprocher d'un autre système célèbre et dont les conséquences sont plus dangereuses en logique et en morale, l'*occasionalisme*. Elle paraît sacrifier la liberté humaine, soit au profit du fatalisme, soit au profit de la puissance divine; on ne voit plus comment il est possible d'expliquer la responsabilité, le devoir, la vie morale, et, comme le disait spirituellement Bayle, la part de Dieu est si grande qu'il ne reste plus rien pour l'homme.

— Mus. La réunion de plusieurs sons, groupés selon certaines lois, et entendus à la fois, forme un *accord*; pour qu'il y ait *accord*, il faut au moins la présence de trois sons simultanés; c'est la science des accords, de leur formation, de leur nature, de leur enchaînement, qui prend le nom d'*harmonie*. Le compositeur, vraiment digne de ce nom, doit connaître à fond tous les secrets de cette science, non pour en faire parade, à l'instar de certains pédants qui, pour masquer la pauvreté de leurs idées et l'impuissance de leur imagination, remplacent l'inspiration par les combinaisons les plus baroques, mais pour aider cette inspiration même, pour l'embellir, l'enrichir de façon à la rendre plus vivace et plus généreuse, et pour lui donner un charme plus complet. Une mélodie heureuse, mais mal accompagnée, mal *harmonisée*, peut produire un effet fâcheux; par contre, une idée vulgaire, ou de seconde main, peut être rajeunie, rafraîchie par une *harmonie* fine, élégante et savoureuse. En tout état de cause, il est certain que la meilleure musique sera celle qui réunira les deux qualités : un sentiment mélodique naturel et neuf, et une *harmonie* riche et puissante, pleine et sonore, piquante et vive, appropriée au caractère même de l'idée musicale.

Les trois éléments constitutifs de la musique sont la *mélodie*, le *rhythme* et l'*harmonie*. « Chacun de ces trois éléments, dit M. Henri Reber (*Traité d'harmonie*), a une influence spéciale, mais leur union est nécessaire à toute œuvre musicale complète. Le *rhythme* peut exister sans mélodie ni *harmonie*, car il peut être produit par le moyen de toute espèce d'instrument de percussion. Des trois éléments musicaux, le rhythme est le plus indispensable; il est aussi celui dont l'effet est le plus infaillible en ce qu'il est le plus matériel, et que, par cette raison, il agit sur les organisations même les plus grossières. La *mélodie* ne peut se passer du rhythme, mais elle peut exister et charmer sans le secours de l'*harmonie*. Le rhythme et la mélodie sont les deux éléments de la musique des civilisations antiques. L'*harmonie*, dans le sens de son application à l'art, ne peut se passer de rhythme ni de mélodie, à moins de supposer une émission simultanée de sons immuables; car, dès l'instant qu'une mutation quelconque s'effectue dans les sons, il en résulte un rhythme et une mélodie. Ainsi l'*harmonie*, dans l'acception la plus étendue du mot, embrasse la musique tout entière; mais, de fait, elle forme une branche distincte et spéciale de l'art; elle traite particulièrement des conditions et des lois qui régissent la concordance des sons. »

Voilà le rôle de l'*harmonie* bien défini. Voyons ce qu'elle est constitutivement. Un problème qui a fait naître des discussions à perte de vue est celui de l'origine de l'*harmonie*. Cette origine est-elle moderne, ou bien les anciens ont-ils fait usage de l'*harmonie?* Et quand nous disons les *anciens*, nous voulons parler des Grecs, dont la civilisation, supérieure à celle de tous les peuples leurs contemporains, est justement considérée comme la mère des civilisations modernes. D'ailleurs, on sait de quel ardent amour les Grecs étaient possédés pour la musique, et c'est d'eux seuls qu'il peut être question sous ce rapport. Depuis un demi-siècle on discute à ce sujet, et jusqu'ici les polémistes n'ont pu se mettre d'accord, ce qui a fait dire qu'en cette question l'*harmonie* était la mère de la discorde. Voici ce que M. Fétis écrivait en 1830 (la *Musique mise à la portée de tout le monde*): « Par suite de l'éducation des peuples modernes et civilisés, on se persuade que le sentiment de l'*harmonie* est si naturel à l'homme, qu'il a dû le posséder en tout temps. C'est une erreur, car il y a beaucoup d'apparence que les peuples de l'antiquité n'en ont point eu d'idée; les Orientaux, même de nos jours, n'y sont pas plus initiés : l'effet de notre musique en accords les importune. La question de la connaissance que les Grecs ou les Romains ont pu avoir de l'*harmonie* a été vivement controversée, mais inutilement, personne ne pouvant alléguer de preuves en faveur de son opinion à cet égard. L'équivalent du mot *harmonie* ne se trouve pas employé une seule fois dans les traités de musique grecs ou latins qui sont parvenus jusqu'à nous; le chant d'une ode de Pindare, celui d'un hymne à Némésis et quelques autres fragments sont tout ce qui s'est conservé de l'ancienne musique grecque, et l'on n'y trouve aucune trace d'accords; enfin, la forme des lyres et des cithares, le petit nombre de leurs cordes, qui ne pouvaient être modifiées comme celles de nos guitares, ces instruments n'ayant point de manche comme les nôtres, tout cela, dis-je, donne beaucoup de probabilité à l'opinion de ceux qui ne croient point à l'existence de l'*harmonie* dans la musique des anciens. Leurs adversaires objectent que cette *harmonie* est dans la nature. A la bonne heure; mais que de choses sont dans la nature, et n'ont été remarquées que très-tard! L'*harmonie* est dans la nature, et cependant l'oreille des Turcs, des Arabes et des Chinois n'a pu s'y accoutumer jusqu'ici. »

C'est à Huebald, moine de l'abbaye de Saint-Amand, qui vivait au IXe siècle, et à Gui d'Arezzo, autre moine célèbre, qu'on fait remonter l'origine de la diaphonie, *harmonie* rudimentaire de note contre note, à intervalles et à mouvements semblables, alors en usage dans le plain-chant, et qui, assurément, nous semblerait fort barbare aujourd'hui. Guy de Chaalis et quelques auteurs dont les noms sont restés inconnus commencèrent à employer les intervalles et les mouvements mélangés; c'est là, comme on l'a fait judicieusement observer, qu'était le progrès et l'avenir de la musique. Vint ensuite le déchant, système harmonique dans lequel on employait deux ou plusieurs notes contre une; de la proportionnalité de ces notes, réglée d'après certains principes, naquit le système de musique mesurée; tels étaient les deux caractères constitutifs du déchant, ceux qui le différenciaient essentiellement de la diaphonie. Le déchant fut en usage surtout à partir du XIIe siècle, et l'on cite, parmi les harmonistes les plus habiles de ce temps, maître Léonin, surnommé *Optimus organista*, et le fameux Pérotin, auquel ses contemporains donnaient la qualification de *Magnus* ou de *Optimus discantor*. Aux noms de Léonin et de Pérotin il faut joindre ceux de Jean de Garlande, de Robert de Sabillon, de maître Pierre, surnommé *Optimus notator*, puis enfin des deux célèbres artistes qui, tous deux, portaient le nom de Francon, ce qui les a fait longtemps confondre en un seul : Francon de Paris et Francon de Cologne. On doit citer, au XIVe siècle, l'Italien Francesco Landino, connu sous le surnom de *Francesco Cicco*, parce qu'il était aveugle, et sous celui de *Francesco degli organi*, à cause de son habileté sur l'orgue, puis Jacques de Bologne. L'*harmonie* fut ensuite perfectionnée considérablement par deux musiciens français, Guillaume Dufay et Gilles Binchais, et par un artiste anglais, Jean Dunstaple : tous trois vivaient vers la fin du XIVe siècle et le commencement du XVe.

La découverte de la septième de dominante, le premier accord dissonant qui fut employé, soit qu'on la rapporte, avec M. Fétis, à Monteverde, soit qu'on la croie, avec M. Gevaert, antérieure à Palestrina, enrichit l'*harmonie* d'un effet nouveau et inattendu. Rameau compléta toutes les études antérieures en ramenant mécaniquement l'*harmonie* à un fait de physique. Le P. Mersenne avait déjà remarqué qu'en faisant résonner une corde on entendait, outre le son principal résultant de la totalité de la corde, deux autres sons plus faibles, dont l'un était à la douzième et l'autre à la dix-septième du premier, c'est-à-dire qui sonnaient l'octave de la quinte et la double octave de la tierce, d'où résulte la sensation de l'accord parfait majeur. Rameau, s'emparant de cette expérience, en fit la base d'un système dont il développa le mécanisme dans un *Traité de l'harmonie* qu'il publia en 1722. Ce système, connu sous le nom de *système de la base fondamentale*, eut une vogue prodigieuse en France, non-seulement parmi les musiciens, mais aussi parmi les gens du monde.

Tout groupement de sons donne un accord; toute succession d'accords produit un enchaînement harmonique, crée une *harmonie* véritable. Les accords se divisent en deux catégories : les accords consonnants, ainsi nommés parce qu'ils sont formés de notes qui produisent une *harmonie* consonnante, et qui comprennent trois sons seulement; et les accords dissonants, dans lesquels une ou plusieurs notes sont dissonantes, et qui comportent plus de trois sons. « La constitution primitive de tout accord, dit M. Reber (*Traité d'harmonie*), consiste dans un ensemble de trois, de quatre ou de cinq sons différents appartenant tous à une même gamme et superposés en intervalles de tierces. Telle est la loi de formation des accords de tout le système harmonique. Dans cette disposition de tierces superposées, la note la plus grave se nomme *fondamentale* ou *son générateur* de l'accord; les autres notes constitutives de l'accord empruntent leurs noms à l'intervalle que chacune d'elles forme avec cette note fondamentale; ainsi, l'accord *sol*, *si*, *ré*, *fa*, *la*, outre sa *fondamentale* (*sol*), se compose de la *tierce* (*si*), de la *quinte* (*ré*), de la *septième* (*fa*) et de la *neuvième* (*la*) de cette fondamentale. De quelque manière que l'on intervertisse l'ordre de ces notes, chacune d'elles conserve toujours le nom dont elle est qualifiée dans la formation primitive de l'accord. »

Les accords de trois sons, ou accords consonnants, sont de trois espèces : 1° l'*accord parfait majeur*, composé de *tierce majeure* et *quinte juste*, qui se place sur le 1er, le 4e et le 5e degré de la gamme majeure, et sur le 5e et le 6e degré de la gamme mineure; 2° l'*accord parfait mineur*, composé de *tierce mineure* et *quinte juste*, et se plaçant sur le 2e, le 3e et le 6e degré de la gamme majeure, ainsi que sur le 1er et le 4e degré de la gamme mineure; 3° l'accord de *quinte diminuée*, composé de *tierce mineure* et de *quinte diminuée*, et qui se place sur le 7e degré de la gamme majeure, et sur le 2e et le 7e degré de la gamme mineure. Ce dernier accord, quoique dissonant par le fait de sa quinte diminuée, n'est cependant pas considéré comme tel, parce qu'il n'est pas soumis, par les exigences de notre oreille, aux lois qui régissent les accords dissonants proprement dits et obligent telle ou telle de leurs notes à suivre une marche arbitraire; c'est plutôt un accord imparfait qu'un accord *dissonant*, et on le qualifie quelquefois d'*accord mixte* ou *accord neutre*.

Voici des exemples de ces trois accords :

Accord parfait majeur. Accord parfait mineur. Accord de quinte diminuée.

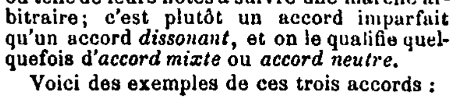

Les accords comportant plus de trois sons sont des accords dissonants. Dans les accords de quatre sons, la quatrième note forme toujours septième avec la note fondamentale; dans les accords de cinq sons, la cinquième note est toujours une neuvième. De là les dénominations d'*accords de septième* et d'*accords de neuvième.*

Voici des exemples des cinq espèces d'accords de septième, avec leurs préparations et résolutions naturelles; nous indiquons la septième en notes noires :

Mode majeur. Mode mineur.

Septième de 1re espèce ou Septième dominante.

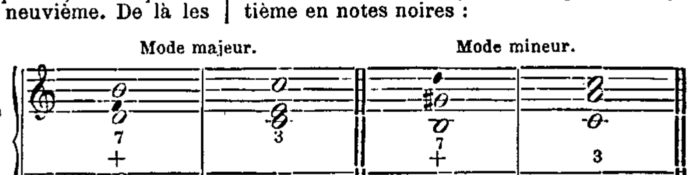

Préparation. Résolution.

Septième de 2e espèce. (En *ut* majeur.)

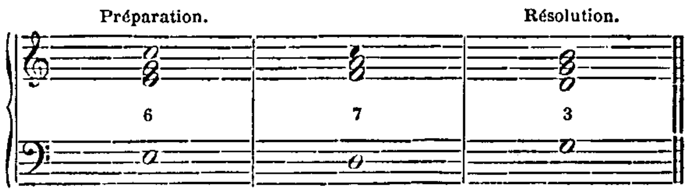

Préparation. Résolution.

Septième de 3e espèce. (En *la* mineur.)

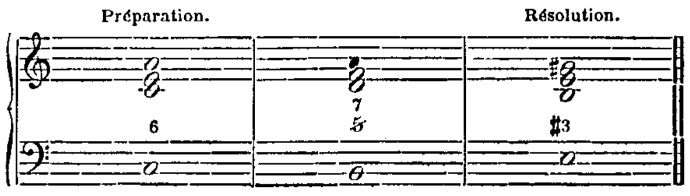

Préparation. Résolution.

Septième de 4e espèce ou Septième majeure.

Septième diminuée. . .

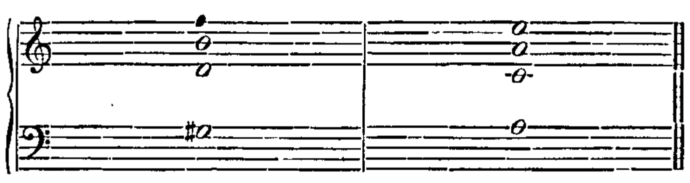

On ne reconnaît que deux accords de neuvième, se plaçant tous deux sur le 5e degré ou dominante de la gamme. Le premier, nommé accord de *neuvième majeure*, se compose d'un accord de septième dominante auquel la neuvième majeure est ajoutée; le second, appelé accord de *neuvième mineure*, se compose d'un accord de septième dominante avec addition de neuvième mineure; celui-ci est très-peu usité. Tous deux se chiffrent par un 9.

Voici la figure de ces deux accords, la neuvième étant indiquée en notes noires :

Neuvième majeure. . .

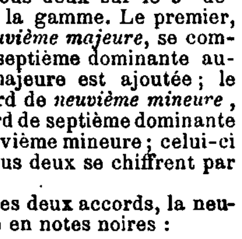

Neuvième mineure. . .

On conçoit que nous ne pouvons entrer ici dans les mille détails d'une science aussi compliquée, aussi longue à connaître que celle de l'*harmonie.* Nous avons donné la physionomie des accords, nous en avons fait connaître toute la série, nous avons essayé de les caractériser : c'est là le principal. Il nous reste à conclure par quelques généralités.

L'*harmonie* est l'art d'écrire purement, avec élégance, la langue musicale, en ce qui concerne l'arrangement des différentes parties vocales ou instrumentales entre elles. Mais elle ne constitue pas, tant s'en faut, tout le savoir musical. Après elle vient le contre-point (qui, à notre sens, devrait venir avant et être l'étude initiale), plus sévère, plus rigoureux que l'*harmonie* proprement dite. Après le contre-point vient la fugue, science maîtresse, ensemble de préceptes admirables, qui, lorsque l'élève a appris à se rendre familières les différentes évolutions des parties, vient lui montrer comment se construit, se développe une composition de longue haleine, comment on peut tirer parti d'une idée même secondaire, et, par la science de l'agencement, de l'architecture musicale, lui faire produire un ensemble ou piquant et aimable, ou sévère et magistral, ou grandiose et saisissant. C'est là, en musique, le couronnement du vrai savoir, auquel il ne reste plus à joindre que la connaissance de l'instrumentation, connaissance d'un caractère presque entièrement pratique, et qu'il est impossible d'acquérir avec la seule théorie.

— *Table d'harmonie.* On nomme *table d'harmonie* une planche de sapin assez mince, qui, dans les pianos et les harpes, sert de couverture à l'espèce de caisse destinée à recevoir l'air agité par les vibrations des cordes, et à accroître ainsi la sonorité de l'instrument. Dans les pianos carrés, tels qu'on les faisait anciennement, les chevilles servant à attacher les cordes étaient fixées sur le sommier, au-dessous de la *table d'harmonie*, malgré ce que dit Castil-Blaze, qui prétend qu'elles étaient fixées sur cette table elle-même. Dans les pianos modernes, c'est *la table d'harmonie* qui détermine l'ébranlement de la masse d'air, ébranlement que les cordes ne sauraient produire seules. Le périmètre seulement en est fixé, et de la manière la plus solide. L'intérieur de sa surface, soigneusement et complétement isolé du barrage, doit vibrer sans aucun obstacle. Chaque corde est attachée à ses deux extrémités et repose sur un petit morceau de bois nommé *chevalet*, auquel elle adhère parfaitement au moyen de deux pointes autour desquelles elle dévie incessamment. De plus, on prend le soin de donner au chevalet plus de hauteur qu'aux sommiers où sont attachées les extrémités des cordes, ce qui garantit plus encore la parfaite solidarité de la corde et de son point d'appui.

Les instruments à corde, violon, basse, violoncelle, ont également une *table d'harmonie* que Castil-Blaze a mal à propos confondue avec la table, c'est-à-dire le dessus de ces instruments. La table supérieure du violon, celle qui supporte le chevalet, la touche et le tire-cordes, est formée de deux morceaux, sur lesquels sont percées les ouïes destinées à répandre le son. La *table d'harmonie*, que Castil-Blaze a confondue avec celle-ci, est invisible : faite d'un bois extrêmement dur, de l'épaisseur de 4 à 5 millimètres, et mesurant 6 à 8 centimètres carrés, elle est fixée à l'intérieur, précisément entre les deux ouïes, et elle joue un double rôle. D'abord elle remplit l'office de la *table d'harmonie* du piano, au point de vue de son action sur la puissance sonore; ensuite elle concourt, avec l'*âme* du violon, petit morceau de bois placé debout entre les deux tables, à donner au dessus de l'instrument la solidité nécessaire pour résister à la pression du chevalet.

On peut consulter sur l'harmonie les ouvrages suivants : Catel, *Traité d'harmonie* (1802, in-4o); Choron, *Principes de composition des écoles d'Italie* (1809, 3 vol. in-fol.); Berton, *Traité d'harmonie* (1815); Reicha, *Traité complet et raisonné d'harmonie* (Paris, 1819, in-fol.); Perne, *Cours élémentaire d'harmonie et d'accompagnement* (1822, 2 vol. in-fol.); Selvaggi, *Trattato d'armonia* (Naples, 1823, in-8o); Fétis, *Méthode élémentaire et abrégée d'harmonie et d'accompagnement* (Paris, 1823, in-4o); Dourlen, *Principes d'harmonie* (1824); Jelensperger, l'*Harmonie au commencement du* XIXe *siècle* (1830); J.-G. Werner, *Essai d'une méthode facile et claire d'harmonie*, en allem. (Leipzig, 1832, 2 vol. in-4o); Dauvillier, *Traité de composition élémentaire des accords* (1834); Gérard, *Traité méthodique d'harmonie* (1834); Charon et Adrien de Lafarge, *Manuel complet de musique* (1836-1838, 6 vol. in-18); De Coussemaker, *Histoire de l'harmonie au moyen âge* (1852, in-3o).

Harmonie imitative de la langue française, poëme en quatre chants, de A. de Piis (1785). Il porte pour épigraphe ce vers de l'*Art poétique* de Boileau :

Il est un heureux choix de mots harmonieux.

L'auteur avait pour but de montrer quel parti on peut tirer de l'agencement des syllabes et des mots; il prétendait prouver que la langue française est susceptible d'imiter les sons de tous les instruments, la voix de presque tous les animaux. Clément, dans ses *Observations critiques sur différents objets de littérature*, et Racine fils, dans ses *Réflexions sur la poésie*, avaient déjà cherché à faire sentir et à expliquer l'harmonie imitative d'un grand nombre de morceaux choisis dans nos meilleurs poëtes. Mais ils n'avaient pas donné de règles pour réussir à imiter les sons qui se produisent dans la nature, et ce furent précisément ces règles que voulut donner le chevalier de Piis, dans un poëme dont il a fait un tour de force poétique, souvent fort laborieux.

Dans le premier chant, après une idée générale de l'harmonie imitative en poésie, après une réponse aux objections faites, à ce point de vue, contre notre langue, l'auteur s'applique à passer en revue, l'une après l'autre, toutes les lettres de l'alphabet, en donnant à chacune un caractère distinctif Voici quelques traits de cette poésie singulière :

A décider son ton pour peu que le D tarde,
Il faut contre les dents que la langue le darde;
Et déjà de son droit usant dans le discours,
Le dos tendu sans cesse, il décrit cent détours...
Fille d'un son fatal qu'enfante la menace,
L'F en fureur frémit, frappe, fronde, fracasse;
Elle exprime la fougue et la fuite du vent;
Elle fournit la force au fer qui fouille et fend;
Elle souffle le feu, les flammes, la fumée...

Le second chant offre l'application du système de l'harmonie imitative au sublime et au tempéré; on y trouve l'esquisse d'une tempête et quelques autres exemples dans les deux genres.

Le troisième a rapport au genre simple et au genre badin. Le poëte s'efforce d'imiter le bruit de divers métiers, de divers instruments, de divers animaux. Il y réussit parfois, comme dans les vers suivants. Il dit pour la lime :

. . . . Ma vigoureuse lime
D'un clou d'abord meurtri rive, en criant, la cime;

pour le marteau :

... Qui tombe en trois coups pour dompter le métal,
En frappant mon tympan d'un tintamarre égal;

pour la hache :

Et par l'explosion de ma bruyante haleine,
Je crois hâter le fer de ma hache inhumaine;

pour le cric :

Le cric s'accroche au poids qu'il soulève aisément,
Et triple à chaque tour son triste grincement.

On trouve dans le dernier chant une application très-curieuse du système de l'harmonie imitative au bourdonnement des insectes, au cri des oiseaux; enfin un épisode dans le genre simple. La meilleure imitation, dans ce quatrième chant, est celle du perroquet.

Ce qu'on lit avec le plus de plaisir dans le poëme d'A. de Piis, ce sont les épisodes qu'il a semés, comme pour distraire la pensée du lecteur. Telle est l'imitation des tableaux d'Young :

Rival du sombre Young, je vous raconterai
Ce que j'ai vu jadis dans un temple sacré.
Minuit sonnait encor, la rue était déserte,
Et la porte d'airain gémissait entr'ouverte;
Je la pousse en tremblant, j'avance à pas égaux,
Et la lune, au travers de rougeâtres vitraux,
Sur le bronze poli des sépulcrales urnes,
Réfléchissait en paix ses rayons taciturnes.
Tout rongé par des vers qu'a prévenus l'orgueil,
Le squelette d'un riche au bord de son cercueil
S'avance, et par pitié me demande une larme...
Je me vois par des morts pressé de toutes parts,
Et le pauvre à mes pieds, appelant mes regards,
Soulève d'une main la pierre qui l'opprime :
« Arrête, disent-ils d'une voix unanime,
Etranger; un instant pense à moi par pitié;
Parents, amis, enfants, ils m'ont tous oublié. »
Ah! dis-je, en échappant à ces plaintes funèbres,
De ce temple effrayant désertons les ténèbres;
Je ne saurais, hélas! voir plus longtemps souffrir
Des spectres affamés d'un peu de souvenir.

L'*Harmonie imitative de la langue française* fut diversement jugée par les critiques; les uns en firent un éloge exagéré, les autres, comme Geoffroy, dans l'*Année littéraire,* n'y virent que des défauts : « Une foule de détails puérils et minutieux, dit-il, une multitude d'objets sans liaison et sans suite; des modèles d'harmonie en style de Chapelain, des tours de force, des bagatelles difficiles, plus d'esprit que de goût, et cependant, en beaucoup d'endroits, une trop grande épargne d'esprit; quelques caprices heureux, noyés dans des bizarreries incroyables, de tout cela résulte une espèce de monstre en poésie, un ouvrage plus singulier que piquant, qui ne ressemble à rien, sans être neuf, et dont la folie même est ennuyeuse et fatigante. » Tous, cependant, s'accordèrent à dire que, quoique cet ouvrage fût bizarre, il avait fallu pour l'exécuter un talent réel. On y trouve des difficultés sans nombre habilement vaincues, beaucoup de vers heureux; et l'on se prend à regretter que l'auteur ait mis sérieusement son esprit à la torture pour ne rimer souvent que des futilités.

Harmonies poétiques et religieuses, recueil de poésies publié par Lamartine en 1830 (2 vol. in-8o). L'immense succès des *Méditations* avait placé Lamartine au premier rang parmi les poëtes français; les *Harmonies*, sans augmenter sa réputation, montrèrent la fécondité de l'illustre écrivain. Là encore, le poëte s'inspira des beautés de la religion, avec ces formes vagues qui permettaient aux esprits les plus sceptiques d'admirer des vers suaves et tout empreints de mélancolie rêveuse. Après avoir lu les *Harmonies*, on est comme entraîné par le courant de poésie qui déborde et inonde l'âme de toutes parts; on ne sait où arrêter son choix pour faire des citations; on voudrait lire et relire toujours. Mentionnons pourtant, préférablement à d'autres pièces, celle où le poëte, inspiré par les paroles de l'Ecriture, adresse une ode aux chrétiens dans les temps d'épreuves; les vers *Sur la perte de l'Anio, Sur le premier amour*, et surtout ceux qui ont pour titre : la *Tombe d'une mère.* Les *Harmonies* eurent plusieurs éditions rapidement enlevées; elles trouvèrent des lecteurs aussi enthousiastes que possible; mais on doit reconnaître qu'on y rencontre déjà moins de pièces irréprochables que dans les *Méditations.*

Voici en quels termes M. Demogeot apprécie les *Harmonies poétiques et religieuses :*

« Ce recueil présente un caractère nouveau. L'inspiration y est plus large, plus hardiment religieuse que dans les *Méditations.* L'auteur a moins de souci encore des beautés de détail; la poésie est dans l'ensemble; elle coule à pleins bords avec de magnifiques développements. On sent que le poëte est sûr de lui-même; il a conquis son public : il peut s'imposer à lui avec toute sa pensée. Ici, plus de passion mondaine : l'élan religieux et philosophique suffit pour nous entraîner. Les *Harmonies* sont de véritables hymnes, pleins d'enthousiasme et de grandeur. Le monde extérieur y apparaît sans doute, et même avec un admirable éclat, mais il s'y montre tout rempli, tout pénétré de Dieu. On dirait qu'enveloppant la nature dans un des plis de son aile d'archange, le poëte l'emporte aux pieds du Créateur, toute frémissante de joie et de beauté. C'est dans les *Harmonies* que M. de Lamartine nous semble avoir atteint à l'apogée de son talent, entre les charmes encore timides des *Méditations* et les rêves nonchalants et souvent monstrueux de la *Chute d'un Ange.* Telle qu'elle est, à l'époque où nous nous arrêtons, sa poésie nous présente tous les caractères d'une heureuse improvisation, une facilité, une abondance inépuisable, une inspiration lyrique de premier ordre. Avec cela, elle manque de concentration et, par conséquent, de force. C'est un large fleuve qui se répand à l'aise dans une plaine fleurie, non un torrent impétueux qui bondit et s'élance. M. de Lamartine n'a rien de sobre, rien d'attique; il ne possède pas ce goût parfait qui n'est autre chose qu'une exquise raison transportée dans l'art d'écrire. Son style brille des plus chatoyantes couleurs; il laisse désirer souvent plus de netteté dans le dessin. Il a quelque chose d'indécis et de fuyant dans les contours, je ne sais quoi de féminin dans la pose, une langueur qui est un charme sans doute, mais qui peut facilement devenir une négligence : c'est la *morbidezza* italienne, nuance délicate entre la maladie et la grâce. »

Harmonies économiques, par Frédéric Bastiat (1849). On pourrait appeler cet ouvrage le *Testament économique* de l'auteur, à qui la mort n'a pas laissé le temps d'en écrire la seconde partie. « Tel qu'il est, dit M. Louis Reybaud, il ressemble à ces constructions frustes, dont chacun peut compléter l'ordonnance, tant la pensée de l'artiste est visible et se dégage des parties qui sont debout. » C'est cette pensée fondamentale que nous allons essayer de mettre en relief. Bastiat, dont le cœur était aussi élevé que la raison, n'avait pu prendre son parti d'un reproche qu'on adresse communément à l'économie politique, celui de disserter sur les faits sans tenir compte des hommes, de s'occuper de ce qui est plutôt que de ce qui doit être, de l'utile plutôt que du juste, d'opérer sur la matière vivante comme sur la matière inanimée, avec la précision et aussi avec l'insensibilité d'une machine. On la dépeignait comme une science sans entrailles, inclinant à justifier le mal plutôt qu'à le guérir, n'y opposant que l'indifférence, voyant la fin sans tenir compte des moyens, plus occupée d'elle-même que d'autrui, et plus féconde en préceptes qu'en soulagements. Bastiat voulut prendre à partie ces préventions, n'en rien laisser debout, et surtout dégager sa doctrine du cachet d'égoïsme qu'on avait cherché à lui imprimer. Pour cela, il se proposa d'établir que l'économie politique n'a pas seulement pour base l'utilité, mais la justice, et qu'elle est la gardienne du droit autant que l'interprète du fait; que, loin de briser avec la morale, elle en est la sœur jumelle, s'occupe de l'homme à un degré égal, et, en veillant sur ses intérêts, s'occupe aussi de sa dignité; élève sa condition en af-

franchissant le travail de ses dernières servitudes, aboutit à la plus avouable des égalités, celle qui résulte du libre exercice des facultés et des forces de l'individu, sans priviléges pour personne et avec les moindres charges pour tous. Voilà ce que Bastiat se proposait d'établir dans ses *Harmonies économiques*. Il part de ce principe que, dans les phénomènes économiques, le désaccord n'est jamais qu'apparent, et qu'au fond l'harmonie se retrouve. Toutes ces oppositions d'intérêt, qui semblent exister entre le producteur et le consommateur, le patron et l'ouvrier, le capital et le travail, celui qui possède et celui qui ne possède pas, ne sont pas des oppositions profondes, radicales, mais des oppositions secondaires, accidentelles, qui viennent se confondre dans l'harmonie générale qui régit les sociétés. Le tort de ceux qui s'appuient de ces oppositions, c'est de les isoler et de les grossir, de méconnaître surtout l'équilibre qui les règle et les compensations qui en modifient les effets; d'où il conclut que « le bien de chacun favorise le bien de tous, comme le bien de tous favorise le bien de chacun. » C'est par suite de cette loi que l'humanité marche vers ses destinées et que les classes tendent à une égalité toujours plus grande et à un bien-être dont tous les témoignages historiques montrent l'accroissement. Quant aux moyens, il n'y a pas à choisir ni à hésiter : le seul qui soit efficace et vérifié par l'expérience, c'est le champ laissé à l'expérience et à l'action, c'est-à-dire la liberté. Elle est la pierre de touche des civilisations, d'autant plus avancées qu'elle y règne davantage, et qu'en élevant l'individu elle donne à l'association humaine plus de relief, plus de force et plus de grandeur.

Entrant dans l'analyse et cherchant à rendre son idée sensible, Bastiat étudie alors les phénomènes économiques au triple point de vue de l'intérêt particulier, de l'intérêt général et de la justice abstraite, et il n'a pas de peine à prouver que, derrière les dissidences passagères, il y a accord formel et définitif. Partout l'harmonie domine, une harmonie d'ensemble, bien supérieure aux troubles de détail. Plus il marche dans cette voie, plus les perspectives s'agrandissent, plus il découvre de conséquences imprévues. Ce n'est plus de l'économie politique seulement, c'est la science de l'humanité tout entière. Il en est ébloui et enivré; son sujet l'écrase; il en convient lui-même et reconnaît que le principal écueil de son sujet, c'est sa richesse même.

L'esprit qui a dicté les *Harmonies économiques* est plus fécond que bien réglé, plus ingénieux que solide, plein de verve et d'entraînement; mais ses formes ne sont ni asséz sévères, ni assez précises, ni assez sobres dans les détails. Plus d'une fois on rencontre des néologismes qui sont contraires à la délicatesse de la langue. Il y a plus de séve réelle dans les *Pamphlets* de Frédéric Bastiat, où règne l'ardeur de la bataille, et qui mettent en relief ses qualités les plus incontestables, la verve et l'intrépidité.

Harmonies de la nature, par Bernardin de Saint-Pierre. V. ÉTUDES DE LA NATURE.

Harmonies de la raison et de la foi, par l'abbé Le Noir. V. RAISON.

HARMONIE ou **HERMIONE**, femme des temps héroïques de la Grèce (XVI^e siècle av. J.-C.), fille de Mars et de Vénus (d'autres disent de Jupiter et d'Electre), et femme de Cadmus. Elle eut de son mari un fils, Polydore, et quatre filles, Autonoé, Ino, Sémélé et Agave. Elle reçut de Vénus un collier qui fut fatal à tous ceux qui le possédèrent après elle. Elle introduisit à Thèbes, fondée par son époux, le culte des trois Vénus, et fut, comme Cadmus, métamorphosée en serpent, puis transportée dans les champs Élysées. Du reste, la mythologie grecque contient, sur ce personnage, comme sur tous les autres, plusieurs traditions contradictoires.

HARMONIEUSEMENT adv. (ar-mo-ni-eu-ze-man — rad. *harmonieux*). D'une manière harmonieuse, avec harmonie : *Chanter* HARMONIEUSEMENT. *La musique est comme une langue universelle qui raconte* HARMONIEUSEMENT *toutes les sensations de la vie*. (M^me Cottin.)

— Par un heureux accord de choses ou de faits : *L'être complet, c'est l'homme et la femme* HARMONIEUSEMENT *rapprochés par l'amour*. (L. Jourdan.)

HARMONIEUX, EUSE adj. (ar-mo-ni-eu, eu-ze — rad. *harmonie*). Qui est plein d'harmonie, qui flatte l'oreille par des sons agréables : *Des chants* HARMONIEUX. *Une musique* HARMONIEUSE. *Des mots* HARMONIEUX. *La nature a donné des sons doux et des voix* HARMONIEUSES *aux petits oiseaux qui habitent nos bosquets*. (Buff.)

Il est un heureux choix de mots *harmonieux;*
Fuyez des mauvais sons le concours odieux.
BOILEAU.

Rien n'est *harmonieux* comme l'acier qui vibre,
Et le cri de l'outil aux mains de l'homme libre.
BRIZEUX.

‖ Qui produit des sons mélodieux; qui chante, parle ou écrit mélodieusement : *La flûte* HARMONIEUSE. *Le rossignol* HARMONIEUX. *Un* HARMONIEUX *poëte*.

L'*harmonieuse* mer, dans son vague caprice,
Nous endormait le soir comme un chant de nourrice.
BARTHÉLEMY.

Gardez-vous d'imiter ce rimeur furieux
Qui, de ses vains écrits lecteur *harmonieux*,
Aborde en récitant quiconque le salue.
BOILEAU.

— Par ext. Se dit des objets dont les parties forment un ensemble agréable, s'unissent dans d'heureuses proportions : *Les couleurs* HARMONIEUSES *d'un tableau. Une* HARMONIEUSE *combinaison de lignes*.

— Poétiq. Dans la littérature romantique, Se dit des objets à qui l'on prête une voix mystérieuse :

L'*harmonieux* éther, dans ses vagues d'azur,
Enveloppe ces monts d'un fluide plus pur.
LAMARTINE.

HARMONIFLÛTE s. m. (ar-mo-ni-flû-te — d'*harmonie* et *flûte*). Musiq. Sorte d'harmonium qui donnait uniquement des sons pareils à ceux de la flûte.

HARMONIPHON s. m. (ar-mo-ni-fon — d'*harmonie*, et du gr. *phônê*, voix). Musiq. Instrument à vent, à clavier, dans lequel l'air est fourni par la bouche du musicien.

— **Encycl.** L'*harmoniphon* a été inventé, en 1837, par M. Paris, de Dijon. C'est un instrument à vent et à clavier, de 15 pouces de longueur sur 5 de largeur et 3 de hauteur, dont les sons ressemblent à ceux du hautbois.

Il se joue avec la bouche, au moyen d'un tube élastique qui sert à y introduire l'air, en même temps que les doigts agissent sur le clavier, qui est exactement semblable à celui du piano.

Cet instrument permet de soutenir les sons, de les enfler, de les diminuer et de les articuler à volonté au moyen du double ou triple coup de langue. Le mouvement des touches sert à donner issue au son. L'expression est toute dans la bouche; c'est le souffle animé de l'exécutant qui modifie les sons.

L'*harmoniphon* produit plusieurs sons en même temps et paraît se prêter aux accords les plus composés.

L'étendue de cet instrument se renferme généralement dans l'étendue du hautbois et du cor anglais. Son embouchure a environ 5 lignes de diamètre au bord libre.

HARMONIQUE adj. (ar-mo-ni-ke — rad. *harmonie*). Qui appartient, qui a rapport à l'harmonie, à la science des accords ou à leur combinaison : *Marche* HARMONIQUE. *Morceau plus* HARMONIQUE *que mélodique*. ‖ *Division harmonique*, Division de l'octave dans laquelle la quinte est en bas et la quarte en haut. ‖ *Sons harmoniques*, Nom donné à certains sons flûtés que l'on tire de quelques instruments.

— Acoust. *Sons harmoniques*, Sons produits à la fois par une seule corde en vibration, et dont l'agrément résulte de la combinaison même de ces sons distincts qui se fondent pour donner la sensation d'un son unique. ‖ *Echelle harmonique*, Succession des sons qui s'engendrent suivant des rapports constants.

— Fig. Qui s'accorde pour concourir à une même fin : *Les lois générales du monde social sont* HARMONIQUES. (F. Bastiat.)

— Mathém. *Proportion harmonique*, Proportion dans laquelle le rapport par quotient de deux termes est égal au rapport des différences de chacun d'eux avec le troisième. ‖ *Moyen harmonique*, Terme d'une proportion harmonique dont on considère la différence avec les deux autres. ‖ *Série harmonique*, Somme de rapports de l'unité avec la suite naturelle des nombres entiers. ‖ *Division harmonique*, Division d'une droite en parties proportionnelles aux distances d'un point donné aux extrémités de cette droite. ‖ *Faisceau harmonique*, Ensemble de quatre droites menées d'un point quelconque à quatre points pris sur une droite qu'ils divisent harmoniquement. ‖ *Points harmoniques*, Points au nombre de trois, pris de façon que les distances d'un quatrième point aux deux premiers sont entre elles comme les distances du troisième aux deux premiers. ‖ *Progression harmonique*, Progression formée par une suite de points pris sur une droite indéfinie, de façon que trois points consécutifs quelconques forment une proportion harmonique par rapport à un autre point de la même droite. ‖ *Échelle harmonique*, Série de points qui forment une progression harmonique.

— s. m. Mus. Son harmonique d'un autre, faisant avec lui un accord harmonique.

— **Encycl.** Mus. Comme chaque couleur a ses nuances particulières, tirées d'elle-même et enfantées par elle, de même chaque son présente une série d'autres sons engendrés par lui, auxquels on a donné la qualification d'*harmoniques*, parce qu'ils font corps et en quelque sorte s'harmonisent avec lui.

Cette question est des plus délicates, puisqu'elle se rapporte à la nature même des sons, et non point aux sensations que ces sons peuvent produire sur une nature organisée. Au fond, la théorie des *harmoniques* part d'un principe de physique expérimentale, par conséquent d'un principe naturel, et nullement de tel ou tel système musical.

La corde du sonomètre étant tendue de façon à produire un son déterminé, on verra se produire, en la faisant résonner dans toute sa longueur, un ventre de vibration à son milieu et un nœud de vibration à chacune de ses extrémités. En dehors du son générateur, produit par la vibration principale, les vibrations secondaires produisent des sons, secondaires aussi, et c'est à ces derniers qu'on donne le nom d'*harmoniques*. En vibrant dans toute sa longueur, la corde semble se diviser en deux fractions égales dont chacune vibre séparément à l'unisson de l'autre; ce phénomène est parfaitement visible à l'œil. Mais ce n'est pas tout : la corde se divise aussi en trois parties, toujours égales, dont chacune vibre à l'unisson des deux autres; enfin, elle se divise encore en quatre, cinq, six parties, etc., toujours dans les mêmes conditions quant à l'unissonité, c'est-à-dire que ces vibrations secondaires se confondent avec la vibration principale, mais que chacune d'elles produit un son *harmonique* du son principal. Ce fait se présente jusqu'à la fin de la série des nombres, et, comme cette série est infinie, on peut dire que celle des *harmoniques* l'est aussi; mais les sons produits ainsi ne se perçoivent guère distinctement, et encore sous certaines conditions, que jusqu'au nombre 5; c'est-à-dire qu'en dehors du son fondamental on entend celui qui est représenté par la moitié de la corde, et qui, par conséquent, donne le double de vibrations; celui qui est représenté par le tiers de la corde, et qui donne le triple de vibrations; celui qui est représenté par le quart de la corde, et qui donne le quadruple de vibrations; enfin celui qui est représenté par le cinquième de la corde, et qui donne le quintuple de vibrations. Si l'on traduit ces rapports en formules musicales, on trouvera que la note génératrice produit d'abord son octave, puis l'octave de la quinte (douzième), la double octave et l'octave de la tierce (dix-septième). Les autres *harmoniques* sont difficilement perceptibles à l'oreille, mais n'en existent pas moins.

Dans ces derniers temps, un physicien distingué, M. Helmholtz, professeur de physiologie à l'université de Heidelberg, s'est occupé avec ardeur de la grande question des *harmoniques* du son, et a fait à ce sujet des découvertes intéressantes. Il a publié à ce propos un travail très-étendu, dont une excellente traduction française due à la plume de M. Georges Guéroult, a paru sous ce titre : *Théorie physiologique de la musique, fondée sur l'étude des sensations auditives* (Paris, Victor Masson, in-8°). L'auteur y démontre que les *harmoniques* produits, soit par la voix humaine, soit par la vibration des cordes, du bois ou du métal des instruments, constituent le timbre, dont on avait vainement cherché ailleurs l'explication.

— Mathém. Trois nombres sont en proportion *harmonique*, lorsque le rapport géométrique de deux de ces nombres est égal au rapport des différences de chacun d'eux avec le troisième. Par exemple, les nombres A, B, C, que nous supposons rangés par ordre de grandeurs, seront en proportion *harmonique*, s'ils sont tels que l'on ait :

$$\frac{A}{C} = \frac{A - B}{B - C}. \tag{1}$$

Ainsi, les nombres 6, 3, 2 forment une proportion *harmonique*, parce que l'on a

$$\frac{6}{2} = \frac{6 - 3}{3 - 2}.$$

De même, aussi, quatre nombres sont en proportion *harmonique* quand le premier est au quatrième comme la différence du premier au second est à la différence du troisième au quatrième. Tels sont 24, 16, 12, 9, qui donnent

$$\frac{24}{9} = \frac{24 - 16}{12 - 9}.$$

Si trois ou quatre nombres en proportion *harmonique* sont multipliés ou divisés par le même nombre, les nombres résultants sont aussi en proportion *harmonique*.

Lorsque trois nombres sont en proportion *harmonique*, celui du milieu prend le nom de moyen *harmonique*. Sa valeur se déduit aisément de l'équation (1). Elle donne

$$B = \frac{2AC}{A + C}.$$

L'opération indiquée par cette expression, et qui consiste à diviser le double du produit des extrêmes par leur somme, est nommée division *harmonique*, parce qu'elle renferme le principe de l'échelle diatonique de la musique. En effet, si nous désignons par 1 le temps employé par un ton marqué *ut* pour faire un nombre déterminé de vibrations, on sait que l'octave de ce ton, en ut_2, s'exprime par la fraction $\frac{1}{2}$. Prenant la moyenne *harmonique* entre 1 et $\frac{1}{2}$, c'est-à-dire faisant $A = \frac{1}{2}$ et $C = 1$, nous obtiendrons $B = \frac{2}{3}$, et c'est le ton marqué *sol*, ou la quinte de *ut*.

L'intervalle de la quinte à l'octave est une quarte; cet intervalle est égal à $\frac{1}{2} : \frac{2}{3} = \frac{3}{4}$. On le marque *fa*.

La moyenne *harmonique* entre ut_1 et *sol*, ou entre 1 et $\frac{2}{3}$, est $\frac{4}{5}$, tierce majeure, ou *mi*.

La moyenne *harmonique* entre ut_1 et *mi*, ou entre 1 et $\frac{4}{5}$, est $\frac{8}{9}$, seconde majeure, ou *ré*.

La moyenne *harmonique* entre *fa* et ut_2, ou entre $\frac{3}{4}$ et $\frac{1}{2}$ est $\frac{3}{5}$, sixte majeure, ou *la*.

L'intervalle de la tierce à la quarte est aussi celui de la septième à l'octave. Il en résulte la proportion

$$\frac{3}{4} : \frac{4}{5} :: \frac{1}{2} : x, \text{ d'où } x = \frac{8}{15}.$$

C'est la septième majeure, ou *si*.

Les sept tons de l'échelle diatonique sont donc représentés par les termes de la progression

$$1, \quad \frac{8}{9}, \quad \frac{4}{5}, \quad \frac{3}{4}, \quad \frac{2}{3}, \quad \frac{3}{5}, \quad \frac{8}{15}.$$

ut, ré, mi, fa, sol, la, si.

Si l'on voulait intercaler des tons intermédiaires entre les tons primitifs de l'échelle diatonique, pour former l'échelle qui procède entièrement par demi-tons et que l'on nomme échelle chromatique, on pourrait continuer à opérer de la même manière; on obtiendrait les valeurs numériques des douze tons de la gamme complète chromatique, valeurs toutes déduites, comme nous avons vu, du principe très-simple de la division *harmonique* de l'octave.

— Géom. *Division harmonique*. La division *harmonique* d'une droite AB, par rapport à

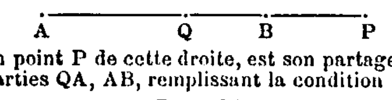

un point P de cette droite, est son partage en parties QA, AB, remplissant la condition

$$\frac{PA}{PB} = \frac{QA}{QB}.$$

Si le point P est en dehors de la droite AB et du côté du point A, le point Q est nécessairement entre A et B et plus rapproché du point A que du point B. Si, au contraire, le point P est entre A et B et plus près du point A que du point B, le point Q est nécessairement en dehors de AB du côté du point A. Du reste, les deux points P et Q, qui se correspondent, sont évidemment conjugués l'un de l'autre, c'est-à-dire que, si c'était le point Q qui fût donné, la division *harmonique* de AB, par rapport à Q, se ferait en P.

La proportion

$$\frac{PA}{PB} = \frac{QA}{QB}$$

peut se traduire sous la forme

$$\frac{PA}{PB} = \frac{PA - PQ}{PQ - PB},$$

puisque $QA = PA - PQ$ et que

$$QB = PQ - PB.$$

Sous cette dernière forme, la relation caractéristique qui se rapporte à la division *harmonique* conduit à une nouvelle notion de cette division; l'équation

$$\frac{PA}{PB} = \frac{PA - PQ}{PQ - PB}$$

donne, en effet,

$$PA.PQ - PA.PB = PA.PB - PB.PQ$$

ou $$PA.PQ + PB.PQ = 2PA.PB,$$

ou, en divisant par PA.PB.PQ,

$$\frac{1}{PQ} = \frac{1}{2}\left(\frac{1}{PA} + \frac{1}{PB}\right).$$

C'est-à-dire que l'inverse de la distance du point donné P au point correspondant Q est la moyenne arithmétique des inverses des distances du point P donné aux deux extrémités A et B de la droite donnée.

La relation fondamentale

$$\frac{PA}{PB} = \frac{QA}{QB},$$

mise sous la forme

$$\frac{AP}{AQ} = \frac{BP}{BQ},$$

montre que, si les points P et Q sont conjugués *harmoniques* par rapport à A et B, réciproquement A et B sont conjugués *harmoniques* par rapport à P et Q.

On dit des points P et Q qu'ils divisent harmoniquement la droite AB; réciproquement les points A et B divisent harmoniquement la droite PQ.

— *Faisceau harmonique*. Quatre droites menées d'un point quelconque S à deux points A et B et à deux points P et Q, qui divisent harmoniquement la droite AB, forment ce que l'on appelle un faisceau *harmonique*. Ce faisceau jouit de cette propriété remarquable, que toute transversale qui le coupe est divisée harmoniquement aux quatre points où elle en rencontre les quatre côtés. En effet,

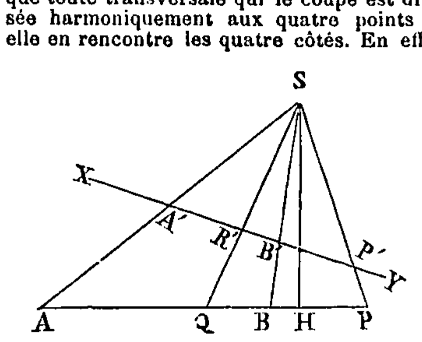

soient les quatre points A, B, P, Q tels que

$$\frac{PA}{PB} = \frac{QA}{QB},$$

et soit un point S quelconque de l'espace; si l'on abaisse de S une perpendiculaire SH sur

AB, en exprimant les doubles des aires des triangles PSA, PSB, QSA, QSB, qui ont respectivement pour bases les termes de la proportion supposée, d'abord par les produits de ces bases par la hauteur commune, ensuite par les produits des sinus des angles en S de ces triangles par les côtés comprenant ces angles, on trouvera

$$PA.SH = \sin PSA.SP.SA,$$
$$PB.SH = \sin PSB.SP.SB,$$
$$QA.SH = \sin QSA.SQ.SA,$$
$$QB.SH = \sin QSB.SQ.SB,$$

et en remplaçant, dans

$$\frac{PA}{PB} = \frac{QA}{QB},$$

PA, PB, QA et QB par leurs valeurs tirées de ces quatre équations,

$$\frac{\sin PSA}{\sin PSB} \cdot \frac{SA}{SB} = \frac{\sin QSA}{\sin QSB} \cdot \frac{SA}{SB},$$

ou

$$\frac{\sin PSA}{\sin PSB} = \frac{\sin QSA}{\sin QSB}.$$

C'est-à-dire que, si l'on joint un point quelconque de l'espace aux quatre points A, B, P, Q, les sinus des angles en S comprenant les parties de la droite indéfinie AB, qui formaient la proportion *harmonique*, formeront aussi une proportion *harmonique*. Mais, réciproquement, si quatre points A, B, P, Q, en ligne droite, sont tels que

$$\frac{\sin PSA}{\sin PSB} = \frac{\sin QSA}{\sin QSB},$$

les quatre points A, B, P, Q rempliront la condition

$$\frac{PA}{PB} = \frac{QA}{QB};$$

par conséquent, la proportion entre les sinus dérivant de la division *harmonique* de AB par les points P et Q, si l'on mène dans le plan SAB une droite quelconque XY qui coupe SA, SB, SP, SQ en des points A', B', P', Q', cette droite XY sera divisée harmoniquement en A', B', P' et Q'. C'est ce qu'on exprime en disant que la propriété de la division *harmonique* est projective : elle se conserve dans la projection perspective.

— *Proportion harmonique.* Trois points A, B, Q sont dits former une proportion *harmonique* par rapport à un point P lorsque les quatre points sont tels que

$$\frac{PA}{PB} = \frac{QA}{QB}.$$

La projectivité de la relation *harmonique* conduit à un rapprochement remarquable : si le point P passait à l'infini, PA et PB deviendraient égaux, par conséquent QA et QB le deviendraient également, c'est-à-dire que le point Q serait le milieu de AB. On en conclut que si l'on formait les perspectives de quatre points A, B, P, Q, remplissant la condition *harmonique* sur une droite XY, parallèle à la droite menée du point de vue S, quelconque d'ailleurs, au point P, de façon que la perspective du point P fût à l'infini, celle du point Q se trouverait au milieu de celles de A et de B; et que réciproquement quatre points A, B, P, Q, qui forment une division *harmonique*, peuvent être considérés comme les perspectives de trois points équidistants A', Q', B' et du point de fuite de la droite indéfinie A' B'.

— *Progression harmonique.* Si l'on imagine sur une droite indéfinie une série de points A, B, C, D, E, etc., tels, que trois consécutifs d'entre eux forment une proportion *harmonique* par rapport à un point P de la même droite, tous ces points formeront ce qu'on appelle une progression *harmonique*. Si l'on forme d'un point S les perspectives de tous les points A, B, C, D, E, etc., sur une droite XY parallèle à SP, les perspectives obtenues deviendront équidistantes. Cette remarque fournit un moyen simple, non-seulement de construire les points d'une droite formant une progression *harmonique* par rapport à un point P de cette droite, lorsqu'on en connaît le nombre et qu'on donne les extrêmes, mais encore de calculer la distance de l'un d'eux au point P lorsqu'on connaît son rang.

— *Echelle harmonique.* La série des points qui forment une progression *harmonique* constitue une échelle *harmonique*.

— *Moyenne harmonique.* On nomme moyenne *harmonique* des distances d'un point P d'une droite à d'autres points quelconques A, B, C, D, E, etc., de cette droite, une distance PQ telle, que

$$\frac{M}{PQ} = \frac{1}{PA} + \frac{1}{PB} + \frac{1}{PC} + \ldots,$$

M étant le nombre des points A, B, C, D, etc., et chaque distance recevant le signe + ou le signe — suivant le sens dans lequel elle est comptée par rapport au point P. La moyenne *harmonique* PQ peut aussi naturellement obtenir le signe + ou le signe —, et si on la porte dans le sens indiqué par son signe, elle détermine un point Q qui prend le nom de *centre des moyennes harmoniques*, par rapport aux points A, B, C,... et au point particulier P (v. CENTRE DES MOYENNES HARMONIQUES). Le centre des moyennes *harmoniques* devient le centre des moyennes distances lorsque le point P s'éloigne à l'infini.

M. Poncelet a étendu la notion du centre des moyennes *harmoniques* d'un système de points au cas où ces points se trouveraient répandus dans l'espace d'une manière quelconque.

— Algèbre. *Série harmonique.* On nomme série *harmonique* la série

$$\frac{1}{1} + \frac{1}{2} + \frac{1}{3} + \frac{1}{4} + \ldots.$$

Cette série est divergente. En effet, si l'on en groupe le troisième et le quatrième terme $\frac{1}{3}$ et $\frac{1}{4}$, puis les quatre suivants $\frac{1}{5}, \frac{1}{6}, \frac{1}{7}, \frac{1}{8}$, ensuite les huit suivants $\frac{1}{9}, \frac{1}{10}, \ldots, \frac{1}{16}$, et ainsi de suite, on reconnaît aisément que la somme des termes de chaque groupe dépasse toujours $\frac{1}{2}$, de sorte que l'on peut trouver dans la somme des termes de la série autant de fois $\frac{1}{2}$ que l'on veut, ou que cette somme peut dépasser toute limite. Pour démontrer le fait d'une manière générale, considérons, par exemple, le groupe

$$\frac{1}{2^n+1} + \frac{1}{2^n+2} +, \ldots, + \frac{1}{2^n+1},$$

qui contient 2^n termes : chacun de ces termes est plus grand que le dernier; leur somme est donc plus grande que $\frac{2^n}{2^n+1}$ ou que $\frac{1}{2}$.

HARMONIQUEMENT adv. (ar-mo-ni-ke-man — rad. *harmonique*). D'une manière harmonique; d'après les lois de l'harmonie : *Des sons* HARMONIQUEMENT *combinés. Le déchant était l'art de disposer* HARMONIQUEMENT *deux ou plusieurs parties destinées à être chantées ensemble.* (Coussemaker.)

— Fig. D'après les règles de l'harmonie, de la tendance commune à une même fin : *La nature de l'homme n'est point* HARMONIQUEMENT *et synthétiquement constituée.* (Proudh.)

HARMONISATION s. f. (ar-mo-ni-za-si-on — rad. *harmoniser*). Philol. Changements qu'on fait subir à des voyelles, à cause d'autres voyelles avec lesquelles elles sont employées.

— **Encycl.** Dans la grammaire des langues touraniennes, on appelle loi d'*harmonisation* cette loi d'après laquelle les voyelles de chaque mot peuvent et doivent subir un changement qui les mette en harmonie avec le ton donné par la voyelle dominante. En turc, par exemple, les voyelles sont divisées en deux classes : les voyelles aiguës et les voyelles graves. Si un verbe contient une voyelle aiguë dans son radical, les voyelles des terminaisons sont toutes aiguës; tandis que les mêmes terminaisons, agglutinées à un radical contenant une voyelle grave, font passer leurs voyelles dans le ton grave. Ainsi nous avons *sev-mek*, aimer, et *bak-mak*, regarder, *mek* ou *mak* étant la désinence de l'infinitif. De même, nous disons *ev-ler*, les maisons, et *at-lar*, les chevaux, *ler* ou *lar* étant la désinence du pluriel. Aucune langue aryenne ou sémitique n'a conservé une telle liberté pour modifier et échanger ses voyelles selon les lois de l'harmonie, tandis que nous retrouvons des traces de cette faculté chez les membres disséminés de la famille touranienne, par exemple dans les idiomes hongrois, mongol, turc, dans le yakut, qui est parlé au nord de la Sibérie, dans le tulu et dans les dialectes des contrées qui touchent aux frontières orientales de l'Inde.

HARMONISÉ, ÉE (ar-mo-ni-zé) part. passé du v. Harmoniser. Mis en harmonie : *Tout est poésie dans la femme, mais surtout cette vie rhythmique,* HARMONISÉE *en périodes régulières et comme scandée par la nature.* (Michelet.)

HARMONISER v. a. ou tr. (ar-mo-ni-zé — rad. *harmonie*). Mettre en harmonie, établir dans de justes proportions : *C'est là le point difficile du paysage, d'*HARMONISER *le ciel et la terre.* (Thoré.)

— Mus. Composer des parties, un morceau d'harmonie sur : HARMONISER *une mélodie.*

— **S'harmoniser** v. pr. Se mettre en harmonie, s'accorder : *La liberté, de même que la raison qui dans l'homme lui sert de flambeau, est d'autant plus grande et plus parfaite qu'elle* S'HARMONISE *mieux avec l'ordre de la nature, qui est la fatalité.* (Proudh.)

HARMONISME s. m. (ar-mo-ni-sme — rad. *harmonie*). Philos. soc. Nom des trois périodes sociales qui doivent succéder à la cinquième, dite civilisation.

HARMONISTE s. m. (ar-mo-ni-ste — rad. *harmonie*). Musicien qui connaît les règles de l'harmonie : *Ce compositeur est un excellent* HARMONISTE.

— **Encycl.** On ne doit point confondre la science avec l'inspiration, et, pour être un grand *harmoniste*, on peut néanmoins être un compositeur médiocre; tandis qu'on voit, au contraire, des artistes faibles au point de vue de la science mériter vraiment le nom de créateurs, parce qu'ils savent parler à l'âme et faire preuve d'un génie véritable. Il n'en est pas moins vrai que le musicien, pour être complet, doit unir à une inspiration riche et variée une science profonde et solide. Grétry, Monsigny, Bellini ont été de faibles *harmonistes*, et pourtant on peut dire qu'ils ont laissé des traces durables de leur passage, parce que la nature les avait généreusement doués sous le rapport de l'inspiration; mais aussi ils n'ont laissé aucune de ces œuvres qui illuminent l'art et en reculent les bornes, aucune de ces productions colossales, aucun de ces spécimens merveilleux qui caractérisent une époque et marquent un jalon dans la marche incessamment progressive de l'art. D'autre part, l'action de l'artiste chez lequel l'inspiration est subordonnée au savoir, et dans les œuvres duquel la première est primée par le second, est absolument nulle pour l'avenir, sinon pour le présent lui-même. Pour en citer un exemple des plus remarquables, nous rappellerons le nom de Cherubini, chez qui les efforts d'une science admirable et bien voisine du génie n'ont produit que des œuvres vouées à l'oubli. Parmi les savants *harmonistes* qui furent en même temps des créateurs, nous nous contenterons de citer : Hændel, Jean-Sébastien Bach, Christophe Gluck, Mozart, Beethoven, Méhul, Lesueur, Carl-Maria de Weber, Hérold, Rossini, Meyerbeer, auxquels nous devons tant de chefs-d'œuvre.

HARMONISTIQUE s. f. (ar-mo-ni-sti-ke — rad. *harmoniser*). Théol. Science qui a pour but de concilier entre eux les passages contradictoires des évangélistes et des autres écrivains sacrés.

— Hist. relig. Membre d'une petite secte luthérienne qui a commencé dans le village d'Harmony, aux Etats-Unis.

HARMONIUM s. m. (ar-mo-ni-omm — rad. *harmonie*). Petit orgue, composé de plusieurs jeux d'anches libres, et imitant les divers instruments d'un orchestre.

— **Encycl.** L'*harmonium* est une sorte de petit orgue portatif, dont l'invention, toute moderne, est due à un célèbre facteur français, M. Alexandre Debain. L'inventeur n'a eu, du reste, qu'à perfectionner, avec beaucoup d'intelligence et de talent, un instrument déjà connu avant lui, l'orgue expressif.

L'*harmonium* a pour principe l'expression appliquée à l'orgue, mais sans l'emploi des tuyaux. L'air vient frapper des lames métalliques très-minces, par l'action de deux pédales auxquelles les pieds impriment un mouvement plus ou moins rapide, selon les nuances d'expression qu'on veut obtenir.

On trouve le type de cet instrument dans le physharmonica, petit orgue portatif, dont le son, à peu près semblable à celui du hautbois, était expressif au moyen de la pédale. Vers 1824, le célèbre compositeur pianiste Fixis fit entendre à Paris le physharmonica, inventé par M. Hackel, de Vienne. Après lui, le physharmonica fut joué, pendant quelques *années, dans les concerts*, par M. Payer, pianiste allemand, qui en tirait un très-bon parti.

L'accordéon et enfin l'*harmonium* furent des imitations du physharmonica; l'un en amoindrit la valeur musicale, et l'autre l'augmente beaucoup.

Le principe sur lequel repose l'*harmonium*, objet de recherches et d'essais intéressants de la part de Sébastien Erard, le véritable fondateur de la facture française de pianos; de Grenié, qui, vers 1810, créa, d'après ses lois, un orgue expressif, de Hackel, le créateur du physharmonica; de M. Fourneaux, qui perfectionna l'accordéon et d'un jouet insupportable fit un instrument vraiment musical, ce principe ne porta tous ses fruits qu'entre les mains de M. Debain. Cet éminent inventeur remarqua que le caractère, le timbre du son produit par la vibration de l'anche variaient suivant la forme des cases dans lesquelles l'anche était disposée, de telle sorte qu'en modifiant, suivant certaines règles, la forme des cavités sonores, on pouvait arriver à produire les jeux du hautbois, de la clarinette, de la flûte, etc. L'instrument, pouvant imiter, avec un degré de précision analogue à celui des tuyaux d'orgue, le timbre de tel ou tel instrument, acquit dès lors une grande importance, et, depuis 1840, des perfectionnements successifs lui donnèrent toute sa valeur.

Dans sa forme actuelle, l'*harmonium* est une sorte d'orgue portatif qui peut être fort utile soit comme instrument de salon, soit dans les petites églises.

Parmi les artistes qui ont popularisé l'*harmonium* et qui se sont distingués par leur exécution sur cet instrument, nous mentionnerons particulièrement : M. Lefébure-Wély, Mmes Charlotte Dreyfus-Alexandre, Judith Lion, etc.

HARMONOMÈTRE s. m (ar-mo-no-mè-tre — du gr. *harmonia*, harmonie, *metron*, mesure). Instrument servant à mesurer les rapports harmoniques des sons.

— **Encycl.** Si l'on pouvait suivre à l'oreille et à l'œil les ventres, les nœuds et toutes les divisions d'une corde sonore en vibration, l'on aurait un *harmonomètre* naturel exact; mais nos sens ne pouvant suffire à ces observations, on y supplée par divers instruments d'acoustique, dont le plus ancien portait autrefois le nom de monocorde, parce qu'il était composé d'une seule corde qu'on pouvait diviser à volonté au moyen de chevalets mobiles, et qui donnait, suivant les divisions choisies, les rapports des intervalles. En déplaçant le chevalet, on obtenait, l'une après l'autre, chacune des notes du canon harmonique. Dans la suite, on substitua des chevalets stables à ce chevalet mobile, et il est probable que cette modification du monocorde a donné lieu à la découverte de l'*harmonomètre*. L'instrument de ce nom, récemment imaginé par M. Lissajous, pour étudier les mouvements vibratoires, à l'aide de l'œil et sans le secours de l'oreille, se compose d'une boîte renfermant six diapasons de dimensions différentes, armés chacun d'un miroir. Ces diapasons portent les indications suivantes : $1, \frac{5}{4}, \frac{3}{2}, 2, 3$. Ils donnent : le premier, un son qu'on pourrait nommer fondamental; le second, la tierce majeure du premier; le troisième, la quinte majeure; le quatrième, l'octave; le cinquième, la quinte de l'octave. Le troisième diapason, marqué $\frac{3}{2}$, est en double. A l'appareil est jointe une lampe munie d'une cheminée opaque, percée d'un petit trou, ainsi qu'une lentille destinée à opérer la projection des phénomènes, soit à l'aide de la lumière électrique, soit à l'aide de la lumière solaire.

HARMONOMÉTRIE s. f. (ar-mo-no-mé-trî — rad. *harmonomètre*). Mesure des rapports harmoniques des sons.

HARMONOMÉTRIQUE adj. (ar-mo-no-mé-tri-ke — rad. *harmonométrie*). Qui concerne l'harmonométrie : *Procédé* HARMONOMÉTRIQUE.

HARMONY, bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat d'Indiana, à 250 kilom. S.-O. d'Indianopolis, sur la Wasbash; 2,500 hab. La plupart de ces habitants appartiennent à la secte des *harmonistes*, originaires du Wurtemberg, et transplantés d'abord, par leur fondateur Rapp, dans l'Etat d'Ohio, en 1815. Mais, bientôt après, Rapp y vendit son établissement, et vint fonder Harmony, bourg florissant par ses manufactures de toiles, de laine, la culture de la vigne et différentes autres branches d'industrie.

HARMOPHANE adj. (ar-mo-fa-ne — du gr. *harmos*, joint; *phanés*, apparent). Minér. Se dit d'un minéral offrant des indices de joints naturels.

— s. m. Variété de corindon, à structure lamelleuse, et se divisant en fragments rhomboïdaux, dont on trouve une variété grisâtre au Bengale, une rougeâtre au Thibet, une noirâtre en Chine et en Piémont. ‖ On l'appelle aussi CORINDON ADAMANTIN.

HARMOSTE s. m. (ar-mo-ste — gr. *harmostés*; de *harmozô*, je règle). Antiq. gr. Celui qui commandait une place forte chez les Lacédémoniens. ‖ Sorte de dictateur lacédémonien.

— Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des coréides, dont l'espèce type vit au Mexique.

HARMOTOME s. m. (ar-mo-to-me — du gr. *harmos*, jointure; *tomé*, division). Minér. Nom donné à un silicate d'alumine et de baryte et à un silicate d'alumine et de chaux, qui se présentent ordinairement en cristaux joints de manière à former des angles rentrants : *L'*HARMOTOME *barytique, ou* HARMOTOME *proprement dit, est aussi appelé andréolithe, andréasbergolithe, hyacinthe blanche cruciforme et lierre cruciforme : c'est le kreutzstein de Werner; l'*HARMOTOME *de chaux, ou* HARMOTOME *calcaire, est la phillipsite de Lévy et la christianite de Descloizeaux.* (Maigne.)

— **Encycl.** Les deux substances appelées *harmotomes* se ressemblent tellement, que, pendant longtemps, on les a confondues en une seule espèce. C'est Werneking qui a commencé à les distinguer. Sous le rapport de la composition, elles ne diffèrent que par la nature de l'une des bases, qui est la baryte pour l'une et la chaux pour l'autre. Quant à leurs cristaux, ils ont les mêmes formes, sont modifiés de la même manière, et possèdent la même tendance à former des macles par entre-croisement et pénétration, le plus souvent avec angles rentrants; seulement, ceux de l'*harmotome* de chaux sont plus petits et moins transparents que ceux de l'*harmotome* de baryte; ils sont aussi d'une densité un peu moindre. A la suite de la distinction des deux minéraux, plusieurs savants ont proposé, pour éviter toute confusion nouvelle, d'appeler phillipsite ou christianite l'*harmotome* calcaire, et de réserver le nom d'*harmotome* à l'*harmotome* barytique, qu'ils considèrent comme l'*harmotome* proprement dit, parce que ce sont des cristaux qui ont au plus haut degré la propriété de groupement dont nous venons de parler

L'*harmotome* de baryte se compose, en moyenne, de 47,3 de silice, 16,8 d'alumine, 19,8 de baryte, 1 de potasse et 15,1 d'eau. C'est une substance vitreuse, transparente, d'un blanc laiteux, dont la dureté est de 4,5, et la pesanteur scientifique de 2,4. Au chalumeau, ce minéral se boursoufle légèrement et fond en un émail blanc. L'acide chlorhydrique le dissout sans faire gelée, et la solution précipite avec abondance quand on y ajoute de l'acide sulfurique. L'*harmotome* n'a encore été trouvé qu'à l'état cristallisé, et ses cristaux ont pour forme primitive un octaèdre droit à base rhombe, dont les deux pyramides sont presque toujours séparées par un prisme rectangulaire vertical, ayant les faces parallèles aux sections principales de l'octaèdre. On le rencontre soit dans les filons métallifères, où il est accompagné de la stilbite,

comme à Andreasberg, dans le Hartz, à Strontian en Ecosse, à Konsberg en Norvége, soit dans les cavités des roches volcaniques amygdalaires, où il est accompagné par la chabasie, comme à Oberstein, dans la Prusse rhénane, et à Schiffenberg, dans la Hesse-Darmstadt. Il existe aussi, avec l'analcime, aux environs de Dumbarton, en Ecosse.

L'*harmotome* calcaire ou christianite offre à peu près les mêmes caractères extérieurs que l'espèce précédente. Il a aussi la même dureté et se comporte de la même manière au chalumeau ; mais sa pesanteur spécifique n'est que de 2,21 et l'acide chlorhydrique le dissout en faisant gelée. Ses cristaux ne présentent guère d'autre différence que des dimensions un peu plus petites. L'*harmotome* calcaire est moins rare que celui de baryte. On le rencontre en général dans les roches volcaniques amygdalaires, principalement à Marbourg et à Annerode, dans la Hesse, à Dyreflord, en Irlande, à Capo di Bove, près de Rome, à Aci-Castello, en Sicile, ainsi que dans les déjections du Vésuve et sur plusieurs points de la Prusse rhénane, de l'Irlande, de la Silésie, etc. Sa composition présente de légères différences, suivant les localités. L'*harmotome* de Marbourg, par exemple, contient 48,51 de silice, 21,76 d'alumine, 6,26 de chaux, 6,33 de potasse, 0,99 de protoxyde de fer et 17,23 d'eau ; tandis qu'on a trouvé dans des échantillons d'Irlande 50,116 de silice, 20,94 d'alumine, 7, 74 de chaux, 6,50 de potasse et 14,66 d'eau.

HARMOZIA ou **HARMUZIA**, ville de l'ancienne Caramanie, sur le golfe Persique. C'est aujourd'hui *Bender-Abasi* ou *Goumroup*.

HARMS (Emilie Oppeln, dame), femme poëte allemande, née à Gotha en 1757, morte en 1828. Elle épousa en premières noces un Hanovrien, le président de Berlepsch, dont elle se sépara par le divorce, et se remaria, en 1801, avec M. Harms, avec qui elle habita la Suisse jusqu'en 1813. A cette époque, elle se retira avec son mari dans le Mecklembourg, où il perdit sa fortune, et elle alla terminer ses jours dans le Lauenbourg. Outre de nombreux articles, on a d'elle : *Recueil d'écrits en prose et en vers* (Gœttingue, 1787); *Heures d'été* (Zurich, 1794) ; *Observations pour l'appréciation de la révolution forcée de la Suisse et de l'histoire de cette révolution par Mallet du Pan* (Leipzig, 1799); *Kaledonia* (Hambourg, 1802-1804, 4 vol. in-8°), ouvrage où l'on trouve d'intéressantes observations sur l'Ecosse.

HARNACHÉ, ÉE (ar-na-ché ; *h* asp.) part. passé du v. Harnacher : *Un cheval* HARNACHÉ.

— Fam. Ridiculement accoutré : *Mon Dieu! comme vous voilà* HARNACHÉE !

HARNACHEMENT s. m. (ar-na-che-man ; *h* asp. — rad. *harnacher*). Action de harnacher ; ensemble des harnais : *Le* HARNACHEMENT *de mes deux chevaux m'a coûté* 500 *francs*.

HARNACHER v. a. ou tr. (ar-na-ché ; *h* asp. — rad. *harnais*). Mettre le harnais à : HARNACHER *un cheval*.

— Fam. Accoutrer d'une façon grotesque : *Qui vous* A *ainsi* HARNACHÉE ?

Se harnacher v. pr. Etre harnaché : *Un cheval peut* SE HARNACHER *en quelques minutes*.

— Fam. S'accoutrer d'une façon ridicule : *Comme elle* S'EST HARNACHÉE !

HARNACHERIE s. f. (ar-na-che-rî ; *h* asp. — rad. *harnacher*). Profession du harnacheur : *L'industrie est assez active à Bagdad : les maroquins, la sellerie, la* HARNACHERIE *et la teinture des étoffes de soie, de coton et de laine, sont les principales branches de son commerce avec la Perse, le Turkestan, l'Arabie et l'Inde.* (A. de Beauplan.)

HARNACHEUR s. m. (ar-na-cheur ; *h* asp. — rad. *harnacher*). Ouvrier qui fait des harnais ; marchand qui en vend. ‖ Valet qui harnache les chevaux.

HARNAIS ou **HARNOIS** s. m. (ar-nè ou ar-noi ; *h* asp. — du celtique : bas breton *harnez*, ferraille ; armoricain *houarnach*, nom collectif s'appliquant à tout ouvrage de quincaillerie, de *houarn*, fer ; cymrique *hoiarn*, irlandais *iaran*, mot qui est de même racine que le germanique : gothique *eisarn*, fer ; anglo-saxon *isern*, *îren*, scandinave *isarn*, *jârn*, ancien allemand *isarn*, *isan*, *isin*, anglais *iron*, allemand moderne *isen*. Le mot *harnois* s'employait anciennement pour désigner l'armure complète d'un homme d'armes ; or, les diverses pièces qui composaient l'armure des gens de guerre étaient généralement en fer ; de là l'origine du mot *harnais*, qui ne se prend plus guère aujourd'hui que pour tout l'équipage d'un cheval). Manége. Equipage complet d'un cheval de selle ou d'attelage ; équipage en cuir d'une voiture : *Un* HARNAIS *en cuir verni. En voyant les femmes du peuple, en Angleterre, on pense à ces pauvres bêtes de somme déformées par le* HARNAIS, *qui demeurent immobiles sous la pluie sans songer à s'en garantir.* (H. Taine.) ‖ HARNOIS est aujourd'hui inusité, sauf dans quelques locutions que nous indiquons plus bas.

— Fam. Vêtements, attirail de la toilette : *Une femme frêle et délicate garde son dur et brillant* HARNAIS *de fleurs et de diamants, de soie et d'acier, de neuf heures du soir à deux ou trois heures du matin.* (Balz.)

— Equip. milit. Armure complète d'un homme de guerre :

Savez-vous pour la gloire oublier le repos,
Et dormir en plein champ le *harnois* sur le dos?

BOILEAU.

— *Endosser le harnais* ou *le harnois*, Embrasser le métier des armes, et, par anal., Revêtir les vêtements d'une profession déterminée.

— *Blanchir, vieillir sous le harnais* ou *le harnois*, Vieillir dans le métier des armes ou dans l'exercice d'une profession.

— Chasse et pêche. Ensemble des engins et ustensiles servant à prendre des petits oiseaux ou des poissons : HARNAIS *de chasse*. HARNAIS *de pêche*.

— Techn. Ensemble des ustensiles nécessaires pour monter un métier à tisser.

— Métallurg. *Double harnais*, Appareil qui met les soufflets en mouvement.

— **Encycl.** Techn. Pour les chevaux de selle ou de main, le *harnais* comprend : la selle, la croupière, la sangle, le licou, la bride, le bridon. Pour les chevaux de trait, le *harnais* diffère, suivant qu'il s'agit de chevaux de luxe, qui ont besoin surtout de *harnais* élégants, ou de chevaux de force, qui, ayant à traîner de gros fardeaux, doivent avoir un harnachement très-solide. Le *harnais* des chevaux de luxe comprend : le poitrail ou un collier fin et élégant, les montants, les chaînettes, la bricole, le coussinet, le surdos et ses bandes, la croupière, l'avaloir, les reculements ou bandes de côté, les guides et les traits. Les chevaux de chaise de poste, sur lesquels montent les postillons, ont en outre une selle avec les étriers. Les chevaux de charrette ont toujours un collier. La plupart des pièces qui composent les *harnais* élégants sont garnies de plaques de fer, de laiton ou même d'argent ou de vermeil.

La question du *harnais* est très-importante dans la cavalerie. Depuis une cinquantaine d'années, on cherche à le perfectionner, et l'on a donné aux chevaux des troupes légères le *harnais* choisi depuis longtemps pour les hussards (genre hongrois) ; c'est le système qui offre le moins d'inconvénients. Cependant il présente celui de blesser le cheval par la couverture, si elle est mal pliée, et elle l'est presque toujours lorsque le soldat est pressé de seller sa bête. On reproche encore à ce *harnais* d'exiger un peu trop de temps pour être mis en place. Quant aux *harnais* de la grosse cavalerie, on leur reproche d'être trop lourds, de blesser l'animal et d'occuper une trop grande place sur son dos.

HARNESCAR s. m. (ar-nè-skar ; *h* asp. — rad. *harnais*). Peine usitée au moyen âge, et qui consistait à porter sur ses épaules une selle, un chien ou un soc de charrue, et à parcourir ainsi une distance déterminée. ‖ Amende que l'on payait pour s'affranchir de cette peine.

— **Encycl.** La peine du *harnescar* était appliquée, durant le moyen âge, en Suisse et en Allemagne, pour des attentats contre la foi publique ou contre une autorité ecclésiastique. Pour expier son crime, le coupable était obligé de porter publiquement sur ses épaules, jusqu'à un lieu déterminé par les juges, un chien, s'il était comte ou baron ; une selle, s'il était chevalier ou écuyer ; le soc et les cornes d'une charrue, s'il était paysan ou serf. Il y avait des adoucissements et des aggravations de peine suivant les méfaits. On vit des seigneurs, sous peine d'excommunication et de mise au ban de l'empire, faire avec toute leur maison de longs trajets, le *harnescar* sur les épaules, pour aller demander grâce à quelque puissant évêque, qui, le plus souvent, ne se laissait fléchir que par une belle donation propre à attester le retour du pénitent à l'obéissance.

HARNISCH (Guillaume), écrivain et pédagogue allemand, né à Wilsnach, près de Potsdam, en 1787. En quittant l'université de Halle, où il venait d'achever ses études, il se livra à l'enseignement privé, fut attaché pendant quelque temps à l'université de Francfort (1808), et se rendit, en 1810, à Berlin, où il enseigna la méthode Pestalozzi et se lia avec Fichte, Schleiermacher, etc., dont il partageait en politique les idées avancées. En 1812, Harnisch alla occuper à Breslau la place de premier professeur du séminaire pédagogique, devint professeur de la princesse Charlotte, qui fut par la suite impératrice de Russie, et contribua puissamment au développement de l'instruction populaire et supérieure dans ce pays. Appelé à la direction du séminaire pédagogique de Weissenfels en 1822, il occupa ce poste jusqu'en 1830, époque où il retourna à Berlin pour y diriger le collége des professeurs. Par la suite, Harnisch abandonna l'enseignement pour le ministère évangélique, devint pasteur en 1842, contribua à la prospérité du séminaire de Gustave-Adolphe, s'occupa activement de politique en 1848 et se montra un des chauds partisans de l'unité de l'Allemagne. Harnisch a publié un assez grand nombre d'ouvrages dont les principaux sont : les *Ecoles populaires en Allemagne* (Berlin, 1812) ; *Cours complet de langue allemande* (Breslau, 1818, 4 vol.) ; la *Cosmologie* (3 vol.) ; le *Précepteur Félix Karkorbi à cinquante ans* (1817, 2 vol.) ; les *Principaux voyages de terre et de mer des temps modernes* (Leipzig, 1821-1832, 16 vol.) ; *Histoire du royaume de Dieu sur la terre* (2e édit., 1829) ; l'*Ecole civique allemande* (1830) ; *Programme de conférences sur le petit catéchisme de Luther* (1837-1840, 3 vol.) ; *Etat actuel de l'instruction publique du peuple en Prusse* (1844) ; *De l'avenir de l'école vis-à-vis de l'Eglise, de l'Etat et de la famille* (1848), etc. Enfin, Harnisch a publié des journaux pour l'éducation : le *Conseiller d'instruction publique de l'Oder* (Breslau, 1815-1820) ; le *Professeur du peuple* (Halle, 1824-1828).

HARO s. m. (ha-ro ; *h* asp. — V. l'étym. à la partie encycl.). Clameur qu'on poussait autrefois contre quelqu'un que l'on voulait faire arrêter et conduire immédiatement devant le juge : *Clameur de* HARO.

— Fam. *Crier haro sur*, S'élever avec indignation contre : *Parmi ceux qui défendent le fait accompli de* 1789, *un grand nombre* CRIENT HARO SUR *les continuateurs.* (Proudh.)

Je tondis de ce pré la largeur de ma langue;
Je n'en avais nul droit, puisqu'il faut parler net.
A ces mots on *cria haro sur* le baudet.

LA FONTAINE.

— **Encycl.** Linguist. En Normandie, *haro* était usité comme cri d'alarme pour implorer dans l'oppression le secours du prince et de la justice, comme autrefois à Rome le *Porro Quirites*. Ainsi, nous lisons dans Froissart que Boucicaut, faisant semblant d'être poursuivi par les ennemis, dit aux habitants de Mantes :

Harou, bonnes gens de Mantes, ouvrez les portes.

L'ancienne opinion est que ce mot est composé de *ha* et de *Rol* ou *Rollo*, et n'est autre chose qu'un appel à Rollon, premier duc de Normandie, qui fut un grand justicier. « Et pour cette opinion, dit Nicot, se peut alléguer que *Rou*, Danois, fils de Guyon, seigneur des pays bas de Danemark, s'estant fait duc de Normandie, tint la main si rude à la punition des méfaits et seurté publique, que, de son vivant ni longtemps après son décès, ne se trouva au dit pays aucun qui tollist ne emblast à autruy ; et que, chevauchant un jour par son pays de Normandie, ayant fait pendre à une potence au bord d'une mare, qui s'appelle encore aujourd'hui la *Mare aux anneaux*, et le village d'auprès, *Rommare*, sur le grand chemin passant, les anneaux d'or qu'il portait, ils y furent bien fort longtemps sans qu'oncques en fussent ostés, ores qu'ils fussent pendus si bas qu'aisément on y pust atteindre : si que pour la bonne paix et justice qu'il maintint au dit pays, ses subjects prindrent cette usance, tant de son vivant qu'après sa mort, de crier *Aa Rou*, quand on les outrageoit de quelque effort de violence. »

C'était aussi l'opinion de G. Guiart au commencement du XIVe siècle :

Cis rois iert Rous ; pour ce crioient
Normans que en son tans fuioient
Droit vers Chartres comme garous,
De toutes parts : *Ha Rous, ha Rous!*

Mais Guiart interprétait autrement ce cri et y voyait plutôt un cri d'effroi. Caseneuve, et après lui Diez et les autres philologues modernes ont rejeté cette étymologie. « Cette origine est si peu vraie, dit le premier, qu'il est certain que *haro* signifiait cri et clameur longtemps avant la naissance de ce duc Rollo, qui vivait sous le règne de Charles le Simple ; car le moine Kéron, qui était du temps de Pépin, père de Charlemagne, a mis dans son glossaire : CLAMAT, *hareet ;* CLAMAMUS, *haremees ;* ce qui montre clairement que *haro* est un mot de l'ancienne langue dioise ; autrefois, en effet, *haro, harau, hareu* signifiaient cri, clameur, tumulte que l'on fait en criant, vacarme : « Environ petite nonne, un lievre s'en » vint trespassant parmi les champs, et se » boute entre les François, dont ceux qui le » virent commencèrent à crier et à huier et » à faire grand *haro ;* de quoi ceux qui estoient » derrière cuidoient que ceux de devant se » combatissent. » (Froissart.) « La noise et le » *haro* monta, et tant que plusieurs gens en » furent effrayés. » (Froissart.)

Ce fut aussi le cri de guerre que les hérauts firent entendre à la bataille de Bouvines, selon le rapport de Guillaume Guiart :

L'un ost ne l'autre not ne sonne ;
Entre eux n'a personne esjoïe ;
La voix de nul n'i est oïe,
Fors des hereaus qui *harou* crient,
Et par le champ se crucefient.
« *Harou*, dient-il, quel mortaille,
Quele ocision, quel bataille
Est ci endroit à avenir. »

(*Branche de royaux lignages*).

Vochter et Chevallet adoptent l'opinion de Caseneuve et rapportent *haro* au germanique : ancien allemand *haran, hrofan, hrofjan, hromjan*, crier ; *hrof, hrôm*, cri, clameur.

Comparez à l'ancien allemand le gothique *hropjan*, crier ; *hrôpi, hropei*, cri, clameur ; anglo-saxon *hraeman, hream ;* irlandais *hrapa*, crier ; *hærop*, cri de guerre que poussaient autrefois les soldats au moment du combat, cri servant de signal dans diverses circonstances. Chevallet fait observer que dans l'ancienne langue hollandaise *hæroep, harop* étaient également des cris de guerre. C'est à ces anciennes formes germaniques qu'il rapporte le hollandais *roepen*, crier, *roep*, cri, allemand *rufen, ruf ;* bas allemand *ropen, rop ;* danois *raabe, raab ;* suédois *ropa, rop*, les idiomes modernes, dont la prononciation est plus douce que celle des anciens, ayant supprimé l'aspiration *h*. Cependant l'anglais a conservé *hoora, hooraw*, exclamation joyeuse dont nous avons fait *hourra*. Quant à l'ancien allemand *haran* et à ses analogues, ils semblent appartenir à une racine sanscrite, *kar, kal*, crier.

Enfin Diez condamne également avec Caseneuve l'ancienne opinion, et dit que *ha* n'est pas l'exclamation qui devrait se trouver ici. Mais son opinion diffère de celle de Wochter et de Chevallet : il propose l'ancien haut allemand *hera* ou *hara*, ancien saxon *herod*, qui signifie ici ; de sorte que le sens de *haro* serait : viens ici, viens à mon secours.

Comme le remarque Chevallet, de *haro* on fit autrefois *harer, harier*, poursuivre quelqu'un avec des cris, se mettre à ses trousses, le pourchasser, le vexer, le tourmenter :

Un sanglier ay hui tant chacié,
Que j'ay toutes mes gens laissié,
Et me sui ou bon esgaré ;
Tant ay fort le sanglier *haré*.

(*Théâtre français au moyen âge.*)

— Jurispr. Le *haro* ou *clameur de haro* était, dans la coutume de Normandie, un moyen d'obtenir promptement justice d'un méfait ou d'un grief quelconque au moment où ils venaient de se produire. L'individu sur lequel on criait *haro* était obligé de comparaître incontinent devant le juge qui devait vider le différend. La clameur de *haro* n'était pas moins obligatoire et pas moins impérative à cet égard qu'un mandat de comparution décerné par le juge ou qu'une assignation par exploit de sergents ou d'huissiers. Cette manière d'ajourner soi-même et sans ministère d'huissier sa partie adverse paraît avoir été limitée aux matières criminelles, et spécialement aux cas de flagrant délit ; mais l'usage s'introduisit dans la suite de crier *haro* pour toute sorte de différends.

Le *haro* n'était, toutefois, usité que dans les circonstances où il y avait urgence, c'est-à-dire nécessité d'une prompte justice, ou, en tout cas, d'une mesure provisoire ou conservatoire immédiate. La clameur de *haro* était particulièrement employée pour arrêter l'exécution des jugements ou mandements de justice et faire statuer sans délai sur les moyens de défense que le débiteur pouvait avoir à opposer aux voies de contrainte pratiquées contre lui. On voit par là que le *haro* avait la plus grande analogie avec notre procédure du référé, dont l'objet est aussi de faire statuer sur des contestations urgentes, et plus spécialement sur les incidents qui arrêtent l'exécution d'un jugement ou de tout autre acte exécutoire. Le juge du *haro*, comme aujourd'hui le juge en matière de référé, ne pouvait prendre que des mesures provisoires et en quelque sorte préservatrices. Le *haro* vidé, le juge renvoyait le fond de la cause devant le juge compétent pour en connaître. Il y avait, toutefois, entre le *haro* et le référé, une différence notable : le référé, dans notre procédure actuelle, ne peut être introduit que par exploit d'huissier, au moyen d'une déclaration de la partie intéressée ; la procédure de *haro*, au contraire, s'engageait sans recourir au ministère d'aucun officier public ; elle s'engageait sans acte écrit de vive voix et par la seule clameur proférée par la partie. Toute personne privée ou revêtue d'un caractère officiel et public était tenue d'obtempérer à la clameur de *haro* en comparaissant immédiatement devant le juge, à peine d'une amende de 100 livres, outre les dépens et les dommages-intérêts. Les huissiers, sergents et porteurs de contraintes, sur le cri de *haro*, devaient suspendre tout acte d'exécution jusqu'à ce que l'incident eût été vidé. Il y avait, toutefois, une exception portée par des ordonnances concernant la matière des aides et spéciale pour la province de Normandie : le *haro* ne pouvait être interjeté et n'arrêtait point l'exécution des contraintes lorsqu'il s'agissait du recouvrement des deniers royaux ou de toute affaire concernant les fermes du roi.

Lorsque la contestation soulevée par le *haro* n'était pas de nature à recevoir une solution immédiate, le demandeur en *haro* devait fournir caution qu'il se représenterait pour donner suite à sa demande, et le défendeur devait, de son côté, donner caution qu'il comparaîtrait au jour indiqué pour répondre à la réclamation. Faute de cautionnement valable, les parties pouvaient être mises en état d'arrestation préventive jusqu'au jugement.

L'histoire a enregistré un cas de *haro* qui marqua d'un dramatique incident les obsèques de Guillaume le Conquérant. L'illustre bâtard était mort à Rouen et allait être inhumé dans l'église de Saint-Etienne de Caen, qu'il avait fait construire. L'office était terminé, et l'on se disposait à déposer le corps dans le caveau funéraire, entre l'autel et le chœur. Un homme alors sortit de la foule et jeta le cri de *haro*. « Clercs, évêques, dit cet homme, qui se nommait Asselin, ce terrain est à moi ; c'était l'emplacement de la maison de mon père ; l'homme pour lequel vous priez me l'a pris de force pour y bâtir son église. Je n'ai point vendu ma terre, je ne l'ai point engagée, je ne l'ai point forfaite, je ne l'ai point donnée ; elle est de mon droit, je la réclame. Au nom de Dieu, je défends que le corps du ravisseur y soit placé et qu'on le couvre de ma glèbe. » Tous les assistants confirmèrent la vérité de ce qu'Asselin venait

de dire. Les évêques le firent approcher et convinrent avec lui d'une somme de 60 sous pour le lieu seul de la sépulture, s'engageant à le dédommager équitablement pour le reste du terrain. (Augustin Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands.*)

— **Allus. littér. Haro sur le baudet!** Hémistiche de la fable des *Animaux malades de la peste.* V. ANIMAL.

HARO, en latin *Castrum Bilium*, ville d'Espagne, prov. et à 44 kilom. N.-O. de Logroño, sur la rive gauche de l'Èbre; pop. de la commune, 6,235 hab. Commerce de vins; distilleries d'eaux-de-vie. Dès le VIIIe siècle, Haro était une ville fortifiée; mais ses fortifications furent détruites par les Arabes. Les Français y tinrent garnison en 1808 et fortifièrent la colline de Santa-Luca qui la domine. Le peintre Leiva et le sculpteur Esteban de Agreda sont nés à Haro.

HARO (Juan DE), peintre espagnol, né en Castille. Il vivait au commencement du XVIIe siècle. Il s'établit à Madrid, où il acquit une grande réputation par ses tableaux d'histoire et de religion, également remarquables par la science du dessin et par la vigueur du coloris. Haro a exécuté notamment d'importants travaux dans le collége des Augustins chaussés, à Madrid, où se trouve son *Saint Thomas de Villeneuve*, regardé comme son chef-d'œuvre.

HARO (don Louis DE), ministre espagnol, né à Valladolid en 1599, mort à Madrid en 1661. Neveu du comte d'Olivarès, il lui succéda dans le ministère (1643), s'efforça de guérir les plaies de l'Espagne, et, s'il ne fit pas de grandes choses, il montra du moins une prudence et une réserve qui lui étaient, au reste, commandées par l'épuisement de son pays. Les événements les plus importants de son administration furent la reconnaissance de l'indépendance des Provinces-Unies (1648) et la conclusion de la paix avec la France (traité des Pyrénées, 1659). Ce fut lui qui représenta le roi de France dans la cérémonie du mariage de l'infante à Fontarabie (3 juin 1659). En récompense de ses services, Philippe IV érigea en sa faveur le marquisat de Carpio en duché-grandesse.

HARO (don Gonzalo-Lopez DE), navigateur espagnol qui vivait au XVIIIe siècle. Il fit partie, en qualité de premier pilote, d'une expédition qui explora, en 1788, les côtes nord-ouest de l'Amérique septentrionale, où les Russes avaient fondé plusieurs établissements, vit le volcan Miranda en pleine éruption, atterrit à divers endroits de la côte, à l'île de Schumagin, à l'île de Kadiac, à Oonalasahka et, de retour à San-Blas (Mexique), exposa au vice-roi Manuel de Florès le grand intérêt qu'il y avait pour les Espagnols à s'emparer des parages qu'il avait visités. Le vice-roi s'étant rangé à son avis, une nouvelle expédition, sous les ordres de Lopez de Haro et de Esteban Martinez, partit de San-Blas au commencement de 1789. Haro débarqua au mois de mai à Santa-Cruz-de-Nutka, où les Anglais avaient établi une colonie de coolies, s'empara des maisons déjà construites, y fit bâtir un fortin et établit des relations avec les indigènes. Un paquebot anglais étant venu sur les entrefaites prendre possession de Santa-Cruz-de-Nutka au nom du roi d'Angleterre, Lopez de Haro arrêta l'équipage anglais et l'envoya à San-Blas; mais, vers la fin de la même année, il dut, sur l'ordre du gouvernement, abandonner sa conquête. Il a laissé une intéressante relation de ses deux voyages.

HARO Y TAMARIS (Antonio), homme politique mexicain, né en 1809. Il appartenait au parti conservateur et s'était fait connaître par son habileté, lorsque, en 1853, il devint ministre des finances, sous la présidence de Santa-Anna. Cet homme d'Etat s'étant emparé de la dictature en 1854, Haro se sépara de lui et devint le chef des conservateurs libéraux qui prirent une part décisive à la lutte engagée contre le chef du pouvoir. Lorsque, en 1855, Comonfort, Alvarez et Vidauri se mirent à la tête d'une insurrection démocratique, M. Haro provoqua à San-Luis-de-Potosi un pronunciamento et publia un programme dans lequel il demandait la déchéance de Santa-Anna, la convocation d'une assemblée nationale et des garanties en faveur de l'armée et des biens du clergé. Ce mouvement insurrectionnel entraîna la chute du dictateur. M. Haro refusa de reconnaître le président provisoire, le général Carrera, et n'accepta pas davantage la présidence d'Alvarez, en 1855. Il fit cause commune avec Comonfort, qui visait lui-même au pouvoir et qui, dans certaines parties de la république, se fit proclamer président. Mais bientôt après il fit un retour vers le parti conservateur, et, lui qui s'en était séparé pour passer aux libéraux, se mit dès lors à la tête d'un mouvement monarchique. Arrêté à Mexico comme conspirateur, au commencement de 1856, il fut dirigé vers la Vera-Cruz par l'ordre de Comonfort, alors président. De la Vera-Cruz, il devait être transporté soit à la Havane, soit en Europe. En route, grâce à l'intervention de ses partisans, il s'échappa, se dirigea rapidement vers Puebla, quartier général de toutes les forces de l'insurrection conservatrice, royaliste, cléricale, réactionnaire, et devint le chef de toute cette armée. Peu après, Comonfort laissa Mexico à la garde de l'assemblée nationale et vint, à la tête de 12,000 hommes de gardes civiques et de volontaires, assiéger M. Haro et ses troupes conservatrices. Désespérant de parvenir à s'emparer de vive force de la place, il fit pénétrer dans la ville de nombreux émissaires qui gagnèrent les soldats, et, avant la fin du mois de mars, ceux-ci ouvrirent une nuit les portes de la ville à Comonfort. M. Haro parvint à s'échapper, passa à la Havane, puis se rendit en Europe. Il rentra dans sa patrie sous la présidence de Miramon; mais, depuis cette époque, il s'est tenu à l'écart des affaires publiques et n'a point figuré dans les grands événements qui, en 1862, ont amené la guerre contre Juarès et la tentative de réédification d'un empire mexicain.

HAROÉRI, divinité égyptienne. V. AROÉRIS.

HAROKÊL, surnom de Melcarth, dieu phénicien.

HAROLD (Crypte d'). V. CRYPTE D'HAROLD.

HAROLD Ier, roi d'Angleterre, surnommé **Pied de lièvre**, mort en 1040. Après la mort de Canut le Grand, dont il était fils naturel, il profita de l'absence de Hardi Canut, fils légitime de ce prince et d'Emma, veuve d'Ethelred II, pour s'emparer du trône (1036). Appuyé par les comtés situés au nord de la Tamise, Harold vit se tourner contre lui ceux du sud, et il allait en venir aux mains avec les partisans de Hardi Canut lorsque, à la suite d'un arrangement, les deux compétiteurs se partagèrent le royaume. Mais, bientôt après, Harold sut gagner à sa cause le puissant comte Godwin, chassa Emma, qui exerçait la régence pour son fils, et redevint maître de toute l'Angleterre. Ce prince, peu favorable à la religion, grand amateur de la chasse et qui devait son surnom à sa légèreté à la course, mourut, peu regretté de son peuple, après un règne de quatre ans. Hardi Canut lui succéda.

HAROLD II, roi d'Angleterre, fils du puissant comte Godwin et le dernier roi anglo-saxon, mort en 1066. Il fut d'abord gouverneur de Wessex, comme l'avait été son père, et devint si puissant, qu'il paraissait le successeur naturel de son beau-frère Edouard le Confesseur, qui n'avait point d'enfant et qui était le dernier prince anglais de la race de Cerdic. Après la mort de ce prince (1066), il fut, en effet, proclamé roi par les barons, mais vit aussitôt se lever contre lui un compétiteur redoutable. Quelques années auparavant, un naufrage l'avait jeté sur les côtes de France, à l'embouchure de la Somme, sur les terres du comte de Ponthieu; celui-ci, en vertu du droit d'épave, se saisit de sa personne, le rançonna, et finit par le livrer au duc de Normandie, Guillaume le Bâtard, qui avait des prétentions plus ou moins fondées à la couronne d'Angleterre et qui contraignit Harold de lui jurer sur l'Evangile et sur des reliques de saints de l'aider dans sa revendication. A peine sur le trône, le nouveau roi se vit donc sommé de tenir un serment arraché par la violence. Il répondit qu'alors la couronne ne lui appartenait pas et qu'il ne pouvait la promettre, et que, désormais, il ne pouvait la donner sans le consentement du pays. Ce refus était la guerre. On sait avec quelle rapidité Guillaume rassembla une flotte et une armée et s'abattit sur les côtes d'Angleterre, pendant que le propre frère d'Harold, Tosti, aidé du roi de Norvége, tentait une invasion au nord. Attaqué de deux côtés à la fois, le roi d'Angleterre montra de l'énergie et de la résolution. Il courut rapidement écraser les Norvégiens, puis revint faire face à Guillaume et lui livra la sanglante bataille d'Hastings, où il combattit avec un courage de lion et où il fut tué d'une flèche qui lui traversa l'œil. Son cadavre fut retrouvé au milieu des morts par sa maîtresse Edith au cou de cygne. La victoire d'Hastings livra l'Angleterre à Guillaume, qui commença dans ce pays la dynastie normande.

HAROLD, nom donné par erreur, dans un grand nombre d'ouvrages, et dans le *Grand Dictionnaire* même (article DANEMARK), à des rois dont le véritable nom est HARALD. V. ce nom.

HAROLD'S CROSS, bourg d'Irlande, comté et à 5 kilom. S.-O. de Dublin, sur le Grand Canal; 3,560 hab. Importante manufacture de coton. Le bourg, construit autour d'un jardin public, est entouré de belles villas et de champs fertiles. Le cimetière, qui couvre une superficie de 10 hectares, renferme des tombes et des monuments funéraires remarquables.

HAROMSZECH, ancien district de la Transylvanie, au S.-E., dans le cercle de Cronstadt, limitrophe des Provinces-Unies moldo-valaques; chef-lieu, Illyelfalva. Superficie, 3,014 kilom. carrés. Sol montagneux dans la partie S.-O.; vastes forêts. Récolte abondante de grains; élève de bétail. Ce district est occupé en partie par le 2e régiment d'infanterie Szekler et le régiment de hussards Szekler.

HARONG s. m. (a-ron; *h* asp. — de *aronga*, nom madécasse). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des hypéricinées, comprenant cinq ou six espèces, qui croissent à Madagascar.

HAROUDJ, chaîne de montagnes de l'Afrique septentrionale, dans la partie N. du Fezzan, qu'elle sépare de la régence de Tripoli. Cette chaîne se divise en deux branches: Haroudj-el-Abiad au S.-O. et Haroudj-el-Açouad à l'E. Ces montagnes sont peu élevées et présentent des masses calcaires blanches et des mamelons basaltiques.

HAROUÉ, bourg de France (Meurthe), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. de Nancy; pop. aggl., 533 hab. — pop. tot., 550 hab. On y remarque un beau château du XVIIIe siècle, entouré d'un large fossé, et bâti sur l'emplacement de celui où naquit Bassompierre. L'attention est attirée surtout par un magnifique escalier à trois rampes, décoré de statues.

HAROUELLE s. f. (a-rou-è-le; *h* asp.). Pêche. Corde garnie de lignes latérales qui portent des hameçons.

HAROUN-AL-RASCHID (c'est-à-dire **le Juste**), fameux calife de Bagdad, le cinquième de la dynastie des Abbassides, né à Raï (Médie) l'an 765 de notre ère, mort à Thous en 809. Il succéda à son père en 786, et ne se distingua ni par de grands talents, ni par de grandes qualités, ni par de grandes actions. Il doit son immense renommée aux poëtes qui ont illustré son règne et qui ont payé ses bienfaits par des louanges outrées, ainsi qu'aux conteurs qui l'ont pris pour le héros de leurs fictions. Lui-même cultivait la poésie, et l'on croit que c'est de son temps que furent écrites les *Mille et une nuits.* Ambitieux, despote et cruel, il ne se distingue des autres princes de l'Orient que par sa puissance et par le prestige du califat, alors dans tout son éclat. Dès son avénement, Haroun abandonna son autorité à la puissante famille des Barmécides, qu'il renversa plus tard et dont il fit périr les principaux membres, par jalousie, par caprice ou par crainte, mit en état de défense la partie de ses frontières qui confinait avec l'empire grec, et profita de la faiblesse de cet empire pour faire des invasions périodiques dans l'Asie Mineure, ruiner Héraclée et dévaster les îles de Rhodes, de Chypre et de Crète. Ces guerres annuelles, sans grand résultat, avaient pour but d'obliger les empereurs de Constantinople à payer le tribut que leur avaient imposé les Arabes et auquel ils cherchaient toujours à se soustraire. Quelques conquêtes dans le Caboul, la Transoxiane et le Khoraçan, la répression des guerres intestines de la Syrie et de l'Egypte, ainsi que de la révolte de Yahya, descendant d'Ali, une ambassade et des présents (parmi lesquels on remarque une horloge à sonnerie) envoyés à Charlemagne (801), empereur d'Occident, tels sont les autres événements les plus remarquables du règne de Haroun, qui mourut de maladie pendant une expédition contre le Khoraçan soulevé. Ce prince était très-pieux et fit plusieurs fois le pèlerinage de la Mecque.

HAROUNGAN s. m. (a-roun-gann; *h* asp.). Bot. Nom vulgaire de l'harong à panicules, grand arbrisseau qui croît à Madagascar ainsi qu'à l'île de France.

HARPACE s. f. (ar-pa-se — du gr. *harpax*, ravisseur). Moll. Syn. de PLICATULE, genre de mollusques acéphales à coquille bivalve.

HARPACTE s. m. (ar-pa-kte — du gr. *harpaktês*, ravisseur). Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des trogonidés ou couroucous.

HARPACTOR s. m. (ar-pa-ktor — du gr. *harpaktês*, ravisseur). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des réduves, comprenant un certain nombre d'espèces dont plusieurs habitent l'Europe.

HARPACTORIDE adj. (ar-pa-kto-ri-de — de *harpactor*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'harpactor.

— s. f. pl. Groupe d'insectes hémiptères, ayant pour type le genre harpactor.

HARPAGE s. m. (ar-pa-je — du gr. *harpazô*, je saisis). Antiq. Masse de plomb qu'on suspendait au haut d'un mât et qu'on faisait tomber sur les galères ennemies pour les submerger.

— Ornith. Syn. de FAUCON, de BIDENT et d'HIÉRAX, genres d'oiseaux.

HARPAGE, seigneur mède, le sauveur de Cyrus, et, plus tard, l'un de ses généraux, mort dans le VIe siècle avant l'ère chrétienne. On remarque dans sa vie plusieurs traits qui appartiennent vraisemblablement à la légende et qui se retrouvent ailleurs. Chargé par Astyage de faire mourir le jeune Cyrus, il le sauva et fit exposer à sa place un enfant mort. Astyage l'en punit plus tard en faisant égorger son fils dont il lui fit manger les membres dans un festin. Devenu l'un des généraux de Cyrus, dont il avait préparé le triomphe, Harpage soumit toutes les cités grecques de l'Asie Mineure à son maître et recula les limites de l'empire des Perses jusque dans les îles de la mer Egée. L'histoire ne fait plus mention de lui après cette importante conquête.

HARPAGITE adj. (ar-pa-ji-te — rad. *harpax*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre harpax.

— s. m. pl. Groupe d'insectes orthoptères, tribu des manticus, comprenant les deux genres harpax et hyménope.

HARPAGIUM, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans la Phrygie, près de Cyzique. C'est sur le territoire de cette ville que les mythologues placent l'enlèvement de Ganymède par l'aigle de Jupiter.

HARPAGO s. m. (ar-pa-go — altér. de *harpa*, harpe, genre de mollusques). Moll. Syn. de PTÉROCÈRE, genre de mollusques gastéropodes.

HARPAGON, nom du personnage principal de la comédie de l'*Avare* de Molière. On a disserté gravement pour savoir où Molière avait pu prendre ce nom si caractéristique. Dire qu'il est caractéristique, n'est-ce pas indiquer tout de suite la raison qui le lui a fait choisir? Les sources, d'ailleurs, ne lui faisaient pas défaut : en dehors du grec *harpazô*, je harponne, *harpax*, harpon, grappin, il avait le latin *harpago*, qui signifie à la fois voleur et grappin; or, entre avare et voleur, il n'y a pas même la main. On remarquera, du reste, que l'idée de ce nom d'avare a dû venir à Molière pendant même qu'il étudiait son modèle, l'*Aulularia* de Plaute, où il est dit : *Aurum mihi intus harpagatum est* (on m'a *grippé* mon or là-dedans).

Voilà pour le nom. Quant au personnage, il a été tracé de main de maître par Molière, qui fait dire à La Flèche : « Le seigneur Harpagon est, de tous les humains, l'humain le moins humain, et le mortel de tous les mortels le plus dur et le plus serré. Il n'est point de service qui pousse sa reconnaissance jusqu'à lui faire ouvrir les mains. De la louange, de l'estime, de la bienveillance en paroles, et de l'amitié tant qu'il vous plaira; mais de l'argent, point d'affaires. Il n'est rien de plus sec et de plus aride que ses bonnes grâces et ses caresses, et *donner* est un mot pour qui il a tant d'aversion, qu'il ne dit jamais : *Je vous donne*, mais : *Je vous prête le bonjour.* »

Harpagon est resté la personnification de l'avare, et l'on fait à ce nom de fréquentes allusions.

« Un paysan vient de mourir, vieux ladre qui, comme celui de la chanson, aimait ses bœufs plus que sa femme, gars retors et rusé, sachant son code sur le bout du doigt, à qui l'on aurait arraché l'âme plutôt que la bourse, et qui avait enfoui sa vie, son amour, sa conscience, dans un lopin de bonne terre qu'il arrondissait chaque année. Pour qui amassait-il, cet harpagon de village, avec cette persévérante âpreté? Pas pour lui, qui vivait de pain bis et d'oignons; pas pour ses enfants, il n'en a jamais eu; pas pour sa femme, il n'épousait que des veuves d'âge mûr, qui avaient la délicatesse de mourir au bout de quelques années, le laissant chaque fois plus riche d'un sac d'écus et d'un champ. »

VICTOR FOURNEL.

« Mon *bohème* est un brave homme aux prises avec la nécessité; il lui faut, pour toucher le but, autant d'esprit que de courage. Habile et très-éloquent, il se ferait prêter de l'argent par Harpagon; il aurait trouvé des truffes sur le radeau de la *Méduse.* »

HENRY MÜRGER.

« Sire Harpagon, confondu par le prône
De son pasteur, dit : « Je veux m'amender;
« Rien n'est si beau, si divin que l'aumône,
« Et de ce pas je vais la demander. »

LA CONDAMINE.

HARPAILLER v. n. ou intr. (ar-pa-llé; *h* asp.; *ll* mll.). Véner. Se dit de l'action des chiens qui se séparent, qui prennent le change, ou qui chassent des biches.

HARPALE s. m. (ar-pa-le, *h* asp. — de *Harpalus*, nom mythol.). Mamm. Syn. de SAGOUIN, genre de quadrumanes.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, type de la tribu des harpaliens, comprenant deux cents espèces : *Les* HARPALES *sont généralement de moyenne taille.* (Duponchel.)

— Bot. Syn. de HARPALION.

— **Encycl.** Les *harpales* ressemblent beaucoup aux carabes, avec lesquels on les confondait autrefois. Ce sont des insectes généralement de moyenne taille, de forme oblongue, les uns d'un noir luisant, les autres d'un bleu ou d'un vert bronzé à reflets métalliques. Ils paraissent répandus sur tout le globe, mais particulièrement dans les régions tempérées ou boréales de l'hémisphère nord. Ils préfèrent les endroits arides et sablonneux, et se tiennent sous les pierres lorsqu'ils ne courent pas après leur proie, qui consiste surtout en chenilles et en larves; quelques-uns grimpent sur les tiges des graminées.

HARPALIEN, IENNE adj. (ar-pa-li-ain, iè-ne; *h* asp. — rad. *harpale*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre harpale. ‖ On dit aussi HARPALIDE.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, ayant pour type le genre harpale : *Les* HARPALIENS *ont généralement le corps plat et un peu ovalaire.* (Duponchel.)

— **Encycl.** Cette famille renferme le genre harpale et une trentaine d'autres formés à ses dépens. Les *harpaliens* sont surtout des insectes coureurs; on les rencontre dans les champs, sur les chemins, au pied des

plantes et sous les pierres; leurs mœurs ressemblent beaucoup à celles des féroniens; souvent ils fouillent le sol et se creusent des demeures souterraines; on connaît très-peu la manière de vivre et les métamorphoses de leurs larves. Répandus sur tout le globe, ces insectes sont plus communs dans l'ancien continent. Plusieurs espèces de l'Amérique du Nord présentent des reflets métalliques assez éclatants.

HARPALION s. m. (ar-pa-li-on ; *h* asp. — de *Harpale*, nom mythol.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, dont l'espèce type, originaire de l'Amérique du Nord, est cultivée dans les jardins.

HARPALUS, astronome grec, qui vivait à une époque incertaine, selon quelques-uns vers 480 avant notre ère. Pour remédier aux irrégularités du calendrier grec, il apporta des modifications au cycle de Cléostrate, et, d'après Plutarque, il en proposa un autre de seize ans, que Méton corrigea par la suite.

HARPALUS, un des capitaines d'Alexandre, mort 324 ans avant Jésus-Christ. Il appartenait à la famille des princes d'Elmyotis, dépouillés par Philippe, et avait rempli quelques emplois à la cour de Macédoine. Après la conquête de la Perse, Alexandre, qui lui avait déjà pardonné quelques malversations, lui confia le gouvernement de Babylone avec la garde du trésor royal, pendant qu'il poursuivait aventureusement ses conquêtes vers l'Indus. Abondonné à lui-même, Harpalus ne mit plus de bornes à son avidité, à ses prodigalités, à ses débauches et à ses rapines. Quand il apprit le retour de son maître, il s'enfuit en emportant des trésors immenses, enrôla quelques milliers de mercenaires et se réfugia à Athènes, où ses richesses lui firent un grand nombre de partisans. On prétendit même qu'il avait corrompu Démosthène par le don d'une coupe d'argent. Toutefois, il ne trouva pas dans la cité vénale une défense suffisante, car il partit de nouveau, escorté de ses mercenaires, qui l'avaient attendu au cap Ténare, et passa dans l'île de Crète. Il y fut assassiné par un de ses officiers.

HARPALYCE s. f. (ar-pa-li-se; — nom mythol.). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalènes, réuni par quelques auteurs aux cidaries.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, dont l'espèce type croît au Mexique.

HARPALYCE, fille d'Harpalycus, roi d'une partie de la Thrace. Nourrie de lait de jument et habituée dès son enfance au maniement des armes, elle se signala par son humeur guerrière, mit en fuite Néoptolème, qui était venu attaquer son père, puis se retira dans les forêts, d'où elle faisait de fréquentes incursions dans les campagnes voisines. Des paysans, irrités de ce qu'elle leur dérobait leurs bestiaux, la prirent dans des filets et la mirent à mort.

HARPALYCE, jeune fille argienne, qui mourut de douleur en voyant son amour méprisé par Iphiclus. Pour perpétuer le souvenir de cette mort, on institua des jeux pendant lesquels les jeunes filles d'Argos chantaient en l'honneur d'Harpalyce un hymne funèbre qui reçut son nom.

HARPALYCE, jeune fille d'Argos, qui inspira une violente passion à son père, Climène, lequel fit assassiner son gendre afin d'avoir sa fille auprès de lui. Harpalyce, pour tirer vengeance de ce meurtre, tua son frère, ou, selon d'autres, le fils qu'elle avait eu de son propre père, et le lui fit manger. Elle fut changée en oiseau.

HARPAX s. m. (ar-pakss ; *h* asp.— mot gr. qui signifie *ravisseur*). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la tribu des mantiens, comprenant quelques espèces, qui habitent l'Afrique et l'Inde.

HARPAYE s. m. (ar-pè; *h* asp. — altér. de *harpie*). Ornith. Autre nom du busard des marais : *Le* HARPAYE *est rare en France.* (Dict. d'hist. nat.) *Le* HARPAYE *épervier est l'oiseau Saint Martin.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Le *harpaye* est une espèce de faucon, qui est à peu près de la grosseur de l'autour; tout son plumage est d'un roux plus ou moins vif, à l'exception des ailes, qui sont variées de brun, de cendré et de noirâtre. Il rappelle le busard par ses formes générales, ses habitudes et sa manière de vivre. Assez rare en France, il est beaucoup plus répandu en Allemagne; il habite de préférence les lieux bas et les bords des rivières. Il paraît avoir la vue plus perçante que les autres oiseaux de proie. On prétend qu'il prend le poisson comme le balbuzard, et le tire vivant hors de l'eau.

HARPE s. f. (ar-pe; *h* asp. — Le bas latin *harpa* désignait un instrument de musique des anciens Germains. Ce mot vient du germanique : ancien scandinave *harpa;* anglo-saxon *hearpe;* ancien haut allemand *harpha.* Diez pense que cet instrument a été ainsi appelé à cause de sa forme en crochet, de l'ancien allemand *harfan*, saisir, que l'on compare au grec *harpé*, croc, que Pott croit composé du préfixe *a*, en sanscrit *sa*, avec la racine *rap*, prendre, qui se montre dans le latin *rapere*, enlever). Mus. Instrument de musique de forme triangulaire, muni de cordes d'inégale longueur, qu'on pince des deux mains : *Jouer de la* HARPE. *Pincer de la* HARPE. *Accompagnement de* HARPE. *Une* HARPE *me fait l'effet d'une guitare hydropique.* (L. Gozlan.)

Eveille-toi, ma *harpe*, et frémis sous mes doigts.
FONTANES.

‖ *Harpe éolienne*, Instrument à cordes, monté de manière à rendre des sons harmonieux, lorsqu'il est suspendu et frappé par le vent.

— Poétiq. Poésie sacrée, par allusion à la harpe de David, l'auteur des psaumes; poésie en général :

Tremble, mol et faible La Harpe;
Crains l'avenir où je t'attends.
Mon âpre luth vaincra ta *harpe*;
Mes vers durs dureront longtemps.
LEBRUN.

— Maçonn. Saillie d'une pierre de taille d'encoignure, pierre cornière d'une maison qui sert d'attente pour le raccordement de la maison contiguë, ou pour la continuation ultérieure de la construction. ‖ Pierre d'une chaîne de mur, plus longue que celle qui est placée au-dessus et que celle qui est au-dessous. ‖ Morceau de fer coudé, servant à relier aux murs les poteaux des pans de bois.

— Fortif. Avant-porte de château, consistant en une herse ou un pont-levis, qui ferme un ouvrage de fortification.

— Véner. Griffe d'un chien.

— Ichthyol. Nom vulgaire de la lyre, poisson du genre trigle.

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes, à coquille univalve : *Les* HARPES *ont beaucoup de ressemblance avec les buccins.* (Deshayes.)

— Crust. Genre type de la famille des harpides.

— **Encycl.** Moll. Les *harpes* sont ainsi appelées à cause de leur coquille ovoïde, bombée, munie de côtes longitudinales parallèles et saillantes, et rappelant ainsi, par sa forme, l'instrument de musique célèbre sous le même nom. L'animal, qui ressemble assez au buccin, rampe sur un pied énorme, dont il peut, à sa volonté, rompre ou déchirer, par une contraction violente, l'extrémité postérieure. Sa tête, de médiocre volume, présente en avant deux longs tentacules qui portent les yeux; le manteau qui revêt l'intérieur de la coquille est ample et se prolonge en un siphon charnu et aquifère. Ce genre comprend un petit nombre d'espèces, qui habitent les mers de l'Inde et le grand Océan. Elles vivent dans les fonds rocailleux, à plus ou moins de profondeur, à l'abri des attaques de l'homme, mais non d'autres ennemis aussi nombreux que redoutables. Lorsqu'un danger pressant le menace, l'animal peut rentrer en entier dans sa coquille, en supprimant l'extrémité postérieure de son pied; il oppose alors à ses ennemis une masse inerte. Les *harpes* se recommandent tant par la délicatesse de leur chair que par l'élégance des formes et la beauté des couleurs de leurs coquilles, qui les font vivement rechercher par les amateurs.

— Mus. La *harpe*, instrument d'origine évidemment orientale, paraît avoir été désignée en hébreu sous le nom de *nebel* (II *Samuel*, VI, 5; I *Rois*, X, 12; *Psaumes*, LVII, IX; *Isaïe*, V, 12). L'instrument et le nom qu'il portait sont probablement passés chez les Grecs et chez les Latins (*nabla* et *nablium*). D'après l'historien Josèphe (*Antiquités judaïques*, VII, XII, 3), le *nebel* hébreu avait douze cordes et on le touchait avec les doigts; suivant d'autres auteurs anciens, il avait la forme d'un *delta* renversé [▽]. Divers voyageurs modernes ont retrouvé, dans plusieurs contrées orientales, et particulièrement en Egypte, des instruments analogues, à vingt cordes.

L'incertitude des traditions à cet égard a été très-bien exposée par G. Kastner : « De tous les instruments à cordes que l'on a possédés et que l'on possède encore, dit l'auteur de la *Parémiologie musicale*, il n'y en a pas dont la forme soit plus connue que la *harpe* et dont l'origine le soit moins. Cependant on a tout lieu de croire que cette origine est très-ancienne. L'Inde et l'Egypte semblent en offrir des traces qui remontent aux premiers âges du monde. Cependant, abstraction faite de toute identification avec le psaltérion, la *harpe*, en tant que *harpe* proprement dite et comme les modernes ont coutume de la représenter, ne paraît pas avoir existé chez les Grecs et chez les Latins; il est même fort douteux qu'elle ait été connue des Hébreux, comme on l'a prétendu. Identifiée avec le *kinnor*, dont jouait le roi David, elle l'a été aussi avec le *hasor*, autre instrument à cordes dont il est parlé dans l'Ecriture sainte, puis avec la *cinira*, que quelques-uns distinguent de la *cithara*, avec le nable, la sambuque et le trigone des anciens. » Cependant, d'après M. Buchet de Cublaye, on connaît la structure de la *harpe* actuelle depuis au moins quarante siècles : des dessins, très-bien conservés et trouvés dans les hypogées égyptiens, ne laisseraient aucun doute à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, le mot *harpa* se rencontre pour la première fois dans un poëte du VIe siècle, Venantius Fortunatus, qui donne ce nom à la cithare des peuples du Nord, et tout le monde, à partir de cette époque, paraît l'avoir adopté. Dans les traductions de la Bible, on trouve toujours *harpe* et harper; David est figuré jouant de la *harpe* devant Saül. Ossian, comme David, est toujours représenté avec une *harpe;* les Gaëls en accompagnaient leurs chants, et l'antiquité de la *harpe*, dans les contrées septentrionales, a même donné lieu de croire que cet instrument en était originaire. Marziano Capello affirme avoir trouvé la *harpe* en usage parmi les peuples du Nord qui envahirent le monde romain au Ve siècle. La *harpe* irlandaise descend directement, selon toute apparence, de cet instrument primitif. Les Saxons, de race germanique et teutonique, ont sans doute importé la *harpe* en Angleterre, et les Irlandais la reçurent eux-mêmes, dans le IVe ou le Ve siècle, des pirates saxons, venus des bords de la Baltique.

La *harpe* celtique fut probablement d'abord en usage en Angleterre et en Irlande; mais, plus tard, après l'invasion des Danois, cet instrument fit place à la *harpe* teutonique, beaucoup plus grande que la *harpe* celtique. Il est probable que la forme que nous voyons aujourd'hui à cet instrument est celle qu'il avait il y a plus de douze cents ans.

La *harpe*, dans son principe, n'avait sans doute qu'une seule rangée de cordes, au nombre de neuf; plus tard, on adjoignit une seconde rangée à celle qui existait déjà, et enfin une troisième vint s'ajouter aux deux autres. Cette *harpe* possède donc trois rangs de cordes parallèles; les deux rangs extérieurs sont accordés à l'unisson et contiennent tous les sons d'une échelle diatonique dans le ton d'*ut*. Le rang du milieu donne tous les sons intermédiaires ou demi-tons, de sorte que, sans le secours des pédales, l'instrument possède une échelle chromatique complète.

« Les bardes se servaient, dit M. Fétis, de cet instrument difficile avec une habileté rare; c'est avec lui qu'ils accompagnaient les mélodies galloises, modulant de fantaisie et conduisant le chanteur d'un ton dans un autre pour les divers couplets d'un même air. »

Le système en usage jusqu'au XVIIIe siècle pour la construction de la *harpe* était celui qu'on appliquait précédemment à un instrument fort ancien, à cordes pincées, la rote, qui participait à la fois de la *harpe* elle-même et du psaltérion, et qui rappelait l'une des variétés de *crowt* en usage aux îles Britanniques; mais, comme on ne pouvait monter la *harpe* de toutes les cordes qui eussent été nécessaires pour donner les sons de toutes les notes diésées ou bémolisées, ses ressources étaient presque nulles par rapport à la modulation. Vers l'an 1710, un important perfectionnement fut obtenu par l'invention des pédales, dont on est redevable à un luthier de Donawert, nommé Hochbrucker. Les pédales étaient d'abord au nombre de cinq et placées derrière le corps de l'instrument. Il paraît que l'invention de Hochbrucker ne fut rendue publique que vers 1720; elle fut introduite en France en 1740.

Au nombre des artistes qui se sont occupés avec ardeur du perfectionnement de la *harpe*, il faut citer les noms de Krumpholz, de Rouelle, d'Erard et de Naderman. En 1787, Krumpholz fit entendre à l'Académie des sciences une *harpe* à laquelle il avait fait adapter deux pédales, dont la première augmentait ou diminuait la force des sons, par le fait du jeu d'une soupape, et dont la seconde plaçait une sourdine sur les cordes. Rouelle trouva le secret d'un mécanisme nouveau, au moyen duquel on obtenait les demi-tons, sur la *harpe*, en tournant la cheville même à laquelle est fixée la corde, sans le secours de pinces ou de crochets. Erard imagina d'abord un mécanisme, connu depuis sous le nom de *fourchette*, qui, au lieu d'entraîner les cordes hors de la verticale, comme la cheville, fonctionnait par le moyen d'un disque garni de deux boutons; enfin, il inventa une *harpe* à double mouvement, dont le mécanisme était si parfait, qu'on l'emploie encore aujourd'hui.

La *harpe*, dont la forme pleine de grâce et d'élégance est, on le sait, triangulaire, se compose de quatre pièces principales, qui sont : la *console*, la *colonne*, le *corps sonore* et la *cuvette*. La console, espèce de grand bras en forme de S renversé, forme la partie supérieure de l'instrument et réunit la colonne au corps sonore; c'est dans la console qu'est contenu le mécanisme, et c'est elle qui reçoit les boutons de cuivre destinés à servir d'appui aux cordes, les chevilles auxquelles on attache celles-ci, et qui servent à les accorder, et enfin les sabots. Ces sabots, faits en forme de bec de cane, sont vissés dans une petite verge de fer saillante, qui elle-même est attachée au mécanisme enfermé dans la console. Presque sous les sabots se trouvent placés les petits crans de cuivre qui servent de sillets, et qui maintiennent la corde dans la position qu'elle doit occuper. Lorsque le pied de l'exécutant est appuyé sur la pédale, celle-ci attire le sabot, en faisant rentrer la verge dans la console, et la corde, pressée entre le sabot et le sillet, se trouve raccourcie de façon que l'intonation en soit élevée d'un demi-ton. La colonne est l'espèce de montant qui se trouve vis-à-vis du corps sonore : elle est creuse, et donne passage à sept tringles de fer, correspondant par le haut au mécanisme de la console et allant aboutir au mouvement des pédales, qui se trouvent sous la cuvette. Le corps sonore est la caisse de l'instrument, qui se trouve entre les bras du virtuose lorsque celui-ci est en pose d'exécution; elle est convexe, faite en bois d'érable dans sa partie inférieure, beaucoup plus large à la base qu'au sommet, et recouverte d'une planche de sapin; sur cette planche, qui est la vraie table d'harmonie de l'instrument, se trouvent les boutons qui servent à fixer les cordes. Enfin, la cuvette, qui forme la base de l'instrument, et qui réunit dans leur partie inférieure le corps sonore et la console, renferme le jeu des pédales.

La *harpe* possède quarante-trois cordes, disposées sur un seul rang, et d'une longueur inégale, selon la place qu'elles occupent : les plus longues, qui sont aussi les plus fortes, donnent les sons graves; plus on les raccourcit, plus les sons prennent d'acuité. Les grosses cordes sont filées, les autres sont en boyau.

La *harpe* est un instrument d'un caractère particulier; ses accords, ses arpéges sont brillants, doux et moelleux; sa sonorité, pénétrante et délicieuse, a quelque chose d'aérien. Au milieu d'un orchestre, un solo ou un duo de *harpes*, ingénieusement accompagné, est d'un effet indescriptible. Quelques compositeurs ont obtenu aussi de très-grands effets en réunissant plusieurs *harpes:* Lesueur, dans les *Bardes;* Méhul, dans *Uthal;* Spontini, dans la *Vestale;* Catel, dans *Wallace.*

Après la découverte de Sébastien Erard et pendant tout le temps de l'Empire, la *harpe* jouit en France d'une vogue générale. Elle fut détrônée par le piano, utile au compositeur, mais qui est loin de valoir la *harpe* comme instrument de concert. La *harpe* est délaissée et ne conserve plus que quelques rares fidèles; c'est à peine si chaque année, aux concours du Conservatoire, il se présente deux élèves pour cet instrument.

Pour finir, faisons remarquer que la musique de *harpe* s'écrit à deux parties, comme celle de piano, chaque main exécutant une de ces parties.

— *Harpe ditale.* Cet instrument fut inventé vers 1820, par un facteur nommé J. Pfeiffer. C'était une petite *harpe* dans laquelle le mécanisme des pédales, au lieu de se trouver sous les pieds de l'exécutant, comme dans la grande *harpe*, était placé sous ses doigts. Pfeiffer croyait son invention appelée à remplacer avantageusement la guitare, parce que, tout en étant aussi portative, la *harpe ditale* offrait au virtuose plus de ressources et avait une puissance de son plus considérable. Elle n'eut aucun succès.

— *Harpe éolienne.* La *harpe* éolienne est un instrument de fantaisie, assez curieux et agréable. On l'emploie dans certains pays, principalement en Angleterre, pour l'agrément des jardins de plaisance. Si une *harpe* ordinaire est exposée à un courant d'air, les cordes s'agitent, frémissent, et, par le mélange de leurs vibrations molles et tendres, produisent une sorte de musique vague, qui n'est point sans charme, et dont l'étrangeté est le caractère principal. Les *harpes* éoliennes se composent de deux tables harmoniques de forme carrée, sur lesquelles sont tendues, exhaussées par un chevalet, deux cordes métalliques. Par le fait du mouvement de l'air, principalement lorsque la température subit une brusque variation, ces cordes font résonner, par la décomposition des ventres et des nœuds, les notes de l'accord parfait. On établit ainsi, à de courtes distances les unes des autres, un certain nombre de *harpes* éoliennes, qui, sous le souffle du vent, se répondent l'une à l'autre, et produisent, dans un site solitaire, un effet assez agréable. La *harpe* éolienne fut un instant de mode en France, et l'on citait les instruments de ce genre que la princesse de Vaudemont avait fait disposer dans son parc, auprès de Neuilly.

En variant la dimension des cordes de chaque *harpe*, de manière à engendrer des tierces, des quartes, des quintes, des sixtes, on arrive à produire des espèces de petits airs, créés au hasard, en dehors des conditions de rhythme et d'harmonie, sans lesquelles il n'existe pas de véritable musique, mais qui ne sont pas dénués de toute propriété mélodique, et dont le caractère vague et mélancolique n'est pas sans charmer l'oreille même d'un musicien exercé.

Les écrivains font quelquefois allusion à la *harpe* éolienne pour caractériser le poëte, le musicien, qui se font avant tout l'écho inconscient des sensations qui se produisent autour d'eux, qui les reflète fidèlement dans ses chants, sans avoir besoin de recourir à d'autres sources d'inspiration. C'est ainsi que Proudhon a dit de Béranger : « Béranger est-il initiateur comme furent les anciens lyriques, comme Homère, Virgile, Corneille, Boileau, Molière, La Fontaine, Voltaire? A-t-il en lui le concept, l'idée? A cette question, je réponds sans hésiter : Non, Béranger n'a rien du poëte initiateur; c'est un écho, une *harpe* éolienne. Lui-même le dit quelque part : « Je suis un luth suspendu, qui résonne dès qu'on y touche. » Que la voix publique vienne ébranler son âme, il chantera; lui-même ne la devance pas. Seul, il se trompe constamment; il ne connaît ni sa route ni son étoile. »

— Maçonn. On laisse des *harpes* toutes les fois que l'on construit une maison nouvelle dans une rue. Les deux côtés du mur de façade présentent ce profil en crémaillère formé par le croisement des joints des dernières pierres de taille, et destiné à permettre la liaison commode et solide avec la maison qui sera construite à côté.

On désigne cette opération par les mots de *lâcher harpe* ou *jeter harpe*.

Lorsque'on n'a pas pris la précaution de lâcher *harpe* à l'extrémité du mur d'une construction que l'on veut relier à un bâtiment nouveau, il faut former *harpe* par arrachement, en démolissant un peu l'extrémité du mur. Dans ce cas, comme dans celui de *harpes* anciennes formées en leur temps, il est indispensable, pour assurer la solidité de la construction nouvelle, de bien tenir compte du tassement possible des matériaux.

Lorsqu'il s'agit simplement d'interrompre la construction d'un mur du jour au lendemain, on l'arrête par un profil en escalier qui, de même que le profil en crémaillère dont il vient d'être parlé, prend le nom de *déharpement*. V. MAÇONNERIE, MUR, etc.

Harpe (RUE DE LA). Cette rue est une des plus anciennes du vieux Paris. Elle descendait jadis de l'ancienne place Saint-Michel, située près du Luxembourg, au pont du même nom, enlaçant de ses replis une foule de rues. Aujourd'hui, le boulevard Saint-Michel l'a remplacée jusqu'au boulevard Saint-Germain; en outre, l'exhaussement du sol de la nouvelle artère municipale a fait que la partie de la rue de la Harpe qui essaye d'aboutir à son ancien but, se trouve en contre-bas du boulevard. De cette mauvaise situation provient l'isolement dans lequel se trouve cette rue, qui fut une des plus vivantes du vieux Paris. La rue de la Harpe était la rue des écoles par excellence : elle descendait en pente rapide, avec des angles et des ondulations innombrables; la plupart de ses maisons avaient un cachet de vétusté tout particulier.

Voici l'origine de son nom : en 1247, il existait devant la deuxième maison à droite, au-dessus de la rue de Mâcon, une enseigne qui ornait la boutique d'un luthier, et représentait le roi David jouant de la harpe, qui donna son nom à la rue.

La rue de la Harpe fut la promenade favorite du pays latin, qui avait pour royaume les rues Saint-Jacques et de la Montagne-Sainte-Geneviève; la rue de la Parcheminerie et celle des Maçons-Sorbonne. La partie septentrionale de la rue de la Harpe se nommait la Juiverie ou rue aux Juifs, parce que les juifs y avaient leurs écoles. De la rue de l'École-de-Médecine à la place Saint-Michel, elle porta aussi successivement les noms de rue Saint-Côme, à cause de l'église de ce nom, et de rue aux Hoirs-d'Harcourt, du nom du collége d'Harcourt (lycée Saint-Louis). Le nom de rue de la Harpe, que s'obstinait malgré tout à lui donner le public, ne lui fut officiellement reconnu que vers le milieu du XVIIIe siècle. Le pavé gras et sale de la rue de la Harpe vit tourbillonner tout un monde disparu aujourd'hui: le Mire, médecin populaire, qui débitait lui-même ses drogues à travers les rues, escorté d'un enfant portant un singe que l'opérateur saignait pour prouver sa dextérité; les docteurs en manches pendantes et en fourrures; les sorbonistes en manteaux; les hommes d'armes en jaquette; les juifs en bonnet pointu. C'est rue de la Harpe que se trouvaient les Thermes de Julien, si longtemps enfouis sous des constructions modernes. Au no 94 s'élevait le collége d'Harcourt, devenu collége Saint-Louis et placé dans l'axe du nouveau boulevard. Le collége d'Harcourt fut fondé, en 1280, par Raoul d'Harcourt, chanoine de Paris; la chapelle et le portail furent reconstruits en 1675. En face du collége d'Harcourt, sur une bande en festons, on lisait : *Collegium Narbonæ* C'était une vieille construction descendue de sa destination primitive à celle d'hôtel garni d'étudiants.

Des écrivains du dernier siècle avaient raconté que le critique Laharpe, enfant au *maillot, aurait été trouvé devant le collége* d'Harcourt, et aurait pris le nom de la rue, en sa qualité d'enfant trouvé, par suite de cette circonstance. Laharpe, dans le *Mercure*, protesta avec indignation contre une pareille *calomnie*. La question nous intéresse peu; tout ce qu'il nous importe de constater ici, c'est que le nom de la rue de la Harpe est antérieur à l'écrivain de même nom, et que, par conséquent, ce n'est pas de lui qu'elle le tient, comme beaucoup de personnes s'obstinent à le croire.

HARPE (île de la), île de l'Océanie, dans la Polynésie, archipel de Pomotou ou des îles Basses, par 18° de latit. S. et 143° 15′ de longit. O., ainsi nommée par Bougainville à cause de sa configuration.

HARPE (J.-François DE LA), poëte et critique français. V. LAHARPE.

HARPÉ s. f. (ar-pé; *h* asp. — de *harpazô*, j'empoigne). Antiq. gr. Espèce de coutelas à lame très-recourbée : *Persée, armé de la* HARPÉ *et de la tête de la Gorgone, s'apprête à combattre pour Andromède.* (Val. Parisot.)

— Astron. Groupe de petites étoiles qui se trouvent à la main droite de Persée.

— s. m. Ichthyol. Genre de poissons thoraciques, dont l'espèce type habite les mers d'Amérique.

HARPÉ, ÉE adj. (ar-pé; *h* asp. — rad. *harpe*, croc). Se dit d'un lévrier ou d'un cheval qui a le ventre arqué.

HARPÉ, ÉE (ar-pé; *h* asp.) part. passé du v. Harper : *Objet* HARPÉ *à pleines mains.*

HARPEAU s. m. (ar-pô; *h* asp. — rad. *harpe*, qui a signifié *croc*). Mar. Grappin d'abordage.

HARPÉGE et **HARPÉGER**. V. ARPÉGE et ARPÉGER.

HARPÉLÈME s. m. (ar-pé-lè-me). Bot. Syn. de ROTHIE.

HARPÉPHORE s. m. (ar-pé-fo-re). Entom. V. ARPÉPHORE.

HARPER v. a. ou tr. (har-pé; *h* asp. — rad. *harpe*, qui a signifié *croc*). Prendre et serrer *fortement* avec les mains.

— v. n. ou intr. Manége. Se dit d'un cheval qui lève une des jambes de derrière plus haut que l'autre, sans plier le jarret, ou qui les lève toutes deux en même temps et avec précipitation, ce qui est un signe d'éparvin sec.

HARPER (Robert-Goodloe), homme politique américain, né à Fredericksburg (Virginie) en 1765, mort à Baltimore en 1825. Tout jeune encore, il prit part à la dernière campagne de la guerre de l'Indépendance, puis il exerça la profession d'avocat à Baltimore. Devenu membre de la Chambre des représentants, Harper s'y signala par son éloquence, fut un des plus chauds défenseurs de l'administration de Washington et d'Adams, et fit ensuite partie du Sénat. Ses *Œuvres choisies*, qui se composent d'écrits politiques, ont été publiées à Baltimore (1814, in-8°).

HARPER'S-FERRY, ville des États-Unis d'Amérique, dans l'État de Virginie, dans une situation pittoresque sur le Potomac, à 17 kilom. E. de Charlestown; 5,700 hab. Commerce actif. Très-importante manufacture d'armes et arsenal fédéral. Cet arsenal tomba au pouvoir des confédérés le 18 avril 1861, et fournit ainsi aux sécessionistes une grande quantité d'armes. Cette ville est encore tristement célèbre par la tentative d'insurrection abolitioniste faite par John Brown, qui paya de sa vie ce généreux effort, le 17 octobre 1859.

HARPERSFIELD, bourg des États-Unis d'Amérique, dans l'État de New-York, comté de Delaware; 2,500 hab.

HARPÈS s. m. (ar-pèss; *h* asp. — du gr. *harpê*, faux). Crust. Genre de trilobites.

HARPHIUS (Henri), ou **HENRI D'ERP**, écrivain mystique flamand, né à Erp, village de Brabant, d'où vient son nom latinisé, mort à Malines en 1478. Il devint supérieur des franciscains de Malines, voyagea en Italie, se fit connaître par des ouvrages mystiques, dont Bossuet fait peu de cas, comme étant d'un visionnaire « livré à la chaleur de son imagination, » et a laissé un grand renom de sainteté parmi les franciscains, qui l'honorent comme bienheureux. Harphius doit surtout sa réputation à une théologie mystique en trois livres, qui parut d'abord en flamand (Anvers, 1802), et qui a été traduite en latin par le P. Blomeven, sous le titre de *Directorium aureum contemplativorum* (Cologne, 1513, in-8°). Cet ouvrage, auquel on a joint trois autres écrits d'Harphius, également mystiques, a été réédité un grand nombre de fois, et traduit en français par Mme E. B. (Paris, 1552), par La Motte-Romancourt (Paris, 1617). On lui doit, en outre : *Sermones* (Nuremberg, 1481); *Speculum aureum decem præceptorum Dei* (Mayence, 1474); *Speculum perfectionis* (Venise, 1524); *De mortificatione pravorum affectuum* (Cologne, 1604), etc. Tous ces écrits sont empreints d'un mysticisme exalté, d'autant plus propre à égarer l'esprit qu'il flatte davantage l'imagination.

HARPIDE adj. (ar-pi-de; *h* asp. — de *harpe*, et du gr. *eidos*, aspect). Crust. Qui ressemble au genre harpe.

— s. f. pl. Famille de trilobites qui comprend le seul genre harpe, et que l'on trouve dans les terrains siluriens et dévoniens d'Irlande, de Bohême et des bords du Rhin.

HARPIE s. f. (ar-pî; *h* asp. — gr. *harpuia*, de *harpazein*, ravir, qui provient de *harpê*, croc, faux. Le grec *harpê* est sans doute pour *sarpê*, comme l'indique le latin *sarpo*, émonder, d'où notre *serpe*, et surtout l'ancien slave *srupu*, faux, russe *serpu*, illyrien *sarp*, polonais *sierp*, bohémien *srp*, etc. C'est là sans doute un nom fort ancien, mais d'une origine encore incertaine. Pott conjecture pour le grec un composé du préfixe *a*, sanscrit *sa*, avec, et de la racine *rap*, prendre, qui se montre dans le latin *rapio* et ailleurs). Mythol. Monstre fabuleux, ailé, ayant un visage de femme, le corps d'un vautour, des ongles crochus, et qu'on représentait comme excessivement vorace. V. l'art. suivant.

— Par anal. Femme méchante : *D'abord parurent des canons sur lesquels des* HARPIES, *des larronnesses, des filles de joie montées à califourchon, tenaient les propos les plus obscènes et faisaient les gestes les plus immondes.* (Chateaub.)

— Mamm. V. HARPYIE.

— Ornith. Genre d'oiseaux rapaces, voisin des pygargues : *Les* HARPIES *sont de grands oiseaux de rapine.* (Z. Gerbe.)

— **Encycl.** Ornith. Les *harpies* forment un genre d'oiseaux de proie ignobles, caractérisé par un bec grand, très-fort, à mandibule supérieure très-crochue; des ailes très-courtes; des tarses très-gros, robustes, à moitié emplumés; des doigts armés d'ongles longs et très-forts. On n'en connaît jusqu'à présent qu'une seule espèce, appelée par les anciens *aigle destructeur*, et par Cuvier, *aigle pêcheur à ailes courtes*. Elle habite l'Amérique centrale, et plus particulièrement la Guyane, où elle vit solitaire dans les endroits les plus sombres et les plus retirés des forêts. Elle ressemble aux pygargues par sa forme, mais non par ses mœurs. C'est un oiseau de rapine, qui attaque, dit-on, des mammifères de grande taille; sa force est très-grande, mais on l'a sans doute exagérée, quand on dit que d'un seul coup de bec il peut fendre la tête d'un homme. La *harpie* se nourrit surtout de faons et d'aïs. Elle niche sur les grands arbres; les petits voient dès les premiers jours de leur naissance, et mangent seuls la nourriture qu'on place près d'eux. Jacquin assure qu'on peut, malgré leur férocité, apprivoiser ces oiseaux, en les prenant jeunes. Quand la *harpie* est irritée, elle relève, sous forme de huppe, les longues plumes de la partie postérieure de sa tête.

HARPIES ou **HARPYIES** (les), divinités grecques, qui, selon la Fable, sont filles de Thaumas et d'une divinité marine, ou encore de l'Océan et de la Terre. Cette généalogie, suivant M. Maury, répond tout à fait à celle que les *Védas* donnent aux Marouts, dont les parents sont Roudra (le dieu de l'air, dieu terrible analogue à Thaumas), et Prisni, la Terre.

Les Harpies n'étaient guère autre chose, à l'origine, que la personnification des tempêtes et des vents orageux. De là leurs emblèmes. On les représentait avec de longs cheveux flottants; parfois aussi, elles étaient dépeintes sous la figure d'oiseaux de proie, volant au-dessus de quadriges. C'est ainsi que, sur le beau vase de Géryon, peint par Execias, une Harpie à tête de femme et à corps d'oiseau plane au-dessus des chevaux d'Archipos.

Le duc de Luynes, dans les *Annales de l'Institut de correspondance archéologique* (1845), a montré combien le type des Harpies a subi, chez les anciens, de variations. « En commençant par les poésies du temps d'Homère, on trouve, écrivait ce savant, que, selon Hésiode, les Harpies, filles de Thaumas et d'Électre, étaient deux divinités ailées aussi rapides que les vents et les oiseaux; sœurs d'Iris, elles portaient de longs cheveux, attributs de leur jeunesse. Leur mission était d'enlever *les mortels et de les livrer* aux puissances infernales. » Ces deux Harpies sont Aëllopos et Ocypète (la tempête et la déesse au vol rapide). Certains mythologues y ajoutent *Nicothoé, Ocythoé, Ocypode, Céléno et Achéloé.*

Dans l'*Odysée*, Pénélope, livrée à la douleur, *demande aux déesses de mettre un* terme à ses maux, et supplie Artémis de l'arracher à sa vie présente, comme les Harpies ravirent les filles de Pandarus. Cet exemple *est remarquable en ce que l'on voit la pro*tection des principales déesses de l'Olympe ne pas suffire pour garantir de jeunes mortelles contre les embûches et la surprise de génies *en apparence d'un ordre inférieur. Les Har*pies y sont données comme les pourvoyeuses des Érinnys. Quelques-uns, dit Servius, les considèrent comme les Parques; c'est pourquoi elles ont reçu le don de divination. Le *sens naturaliste du mythe explique pourquoi* elles échappent au pouvoir des plus grands dieux : les Harpies qui, selon la *Théogonie* d'Hésiode, volent avec une prodigieuse rapidité entre le ciel et la terre, sont les tempêtes *qui désolent et ravagent, sans que les puis*sances supérieures ou telluriques puissent les arrêter dans leurs fureurs. Les poëtes postérieurs tendirent, au contraire, à montrer dans les Harpies les ministres des dieux, et, suivant l'expression grecque, les chiens de Zeus.

Une tradition homérique donne pour père aux coursiers d'Achille le vent Zéphyre, qui avait surpris la Harpie Podargé paissant dans une prairie au bord de l'Océan. Stésichore donnait pour mère aux chevaux des Dioscures la même divinité. Nonnus disait le cheval Xanthus et la jument Podargé nés de Borée et de la Harpie Aëllopos. Selon Eustache, Arien, coursier d'Hercule, était né d'une harpie et de Neptune ou de Zéphyre.

Ce mythe des Harpies se complique, comme tous les mythes, et se précise, à mesure que l'on avance. Le symbole devient un être réel, une divinité déterminée, dont la figure devient nette et les attributs réguliers. C'est surtout à Rome que s'opère cette transformation. Les Harpies, pour les Romains, comme nous le voyons dans Virgile, sont des monstres au visage de femme, au corps de vautour, au bec et aux ongles crochus, qui causaient la famine partout où ils passaient, enlevaient les viandes sur les tables, et répandaient une odeur infecte. Elles revenaient toujours, quelques efforts que l'on fît pour les chasser. C'est ainsi qu'elles persécutèrent Phinée, roi de Thrace, que Calaïs et Zéthès délivrèrent en leur donnant la chasse, jusqu'aux îles Strophades, dans la mer d'Ionie, où elles fixèrent leur demeure. Primitivement elles avaient habité la Thrace.

La légende la plus curieuse, et en même temps la plus célèbre, que l'on raconte à propos des Harpies, est leur attaque contre les Troyens et les compagnons d'Énée. Virgile a fait de cette histoire un des plus beaux épisodes de son poëme. Énée ayant pris terre dans les Strophades, îles habitées par les Harpies, celles-ci vinrent fondre sur les viandes des Troyens, qu'elles infectèrent. Il fallut quitter le repas, et chasser les convives imprévus. Une des Harpies, Céléno, se vengea de ses persécuteurs par une prophétie menaçante, qui les effraya beaucoup, bien qu'elle ne fût pas bien effrayante. Elle leur prédit qu'un jour ils seraient réduits à manger leurs tables. Or, il se trouva que ces tables étaient tout simplement des galettes. Rébus bien puéril et bien indigne du grand poëte latin!

Ronsard disait aussi des Harpies, dans le premier livre de ses *Hymnes :*

« Toujours d'un craquetis leur mâchoire cliquait.

. . . .

Ainsi bruyoient les dents de ces monstres infâmes,
Qui, du menton en haut, sembloient de belles femmes,
De l'échine aux oiseaux, et leur ventre trembloit
De faim, qui de grandeur un bourbier ressembloit;
Et leurs jambes avoient une accrochante griffe,
En écailles armée, ainsi qu'un hippogriffe. »

On a donné au mythe des Harpies différentes explications. On a cru voir dans ces monstres des corsaires qui faisaient de fréquentes excursions dans les États de Phinée, et dont les brigandages y causaient la famine. Cette explication s'accorde assez, dit M. Bouillet, avec le récit d'Apollodore, qui rapporte qu'une des Harpies tomba dans le Tigris, sur les côtes du Péloponèse, et que l'autre vint jusqu'aux Échinades, d'où elle rebroussa chemin et se laissa tomber de lassitude dans la mer.

On a aussi confondu quelquefois les Harpies avec les sirènes, autres divinités marines, fatales aux navigateurs.

Les écrivains font souvent allusion à l'irruption des Harpies sur les tables dressées par les compagnons d'Énée; elles sont également restées, en littérature, le type de l'avidité et de la gloutonnerie jointe à une hideuse malpropreté, la personnification de ces hommes remplis de méchanceté et de bassesse, dont le contact impur souille tout ce qu'ils approchent.

« Bientost le Louvre, les salles, les chambres et les conseils royaux furent remplis d'une infinité de gens qui ne les eussent pas osé regarder du temps du feu roi; tous lesquels, comme vraies *harpies*, s'y estoient introduits par les favoris du temps, pour aider à tout ravir, sucer, ronger, piller et saccager. »

SULLY.

« Pour se faire une idée de l'audace et des méfaits du commerce qui *salit tout ce qu'il touche*, à l'instar des *oiseaux du lac Stymphale*, il faut lire un traité récent sur la matière, tout plein de révélations formidables, et publié par M. A. Chevalier, un savant de la section des utiles. »

TOUSSENEL.

« Tant que la basse intrigue, au sénat accroupie,
Changera le budget en *festin de harpie*,

. . . .

Et que les citoyens, clients de ma satire,
Encor tout mutilés de quinze ans de martyre,
Sous ce règne nouveau qu'ont salué leurs chants,
Apaiseront leur faim avec l'herbe des champs,
Notre sainte patrie aura des jours néfastes. »

BARTHÉLEMY.

HARPIGNER (SE) v. pr. (ar-pi-gné; *h* asp.; *gn* mll.). Pop. Se battre, s'empoigner. ‖ On dit aussi SE HARPILLER.

HARPIN s. m. (ar-pin; *h* asp. — rad. *harpe*, croc). Armurer. Ancienne arme d'hast composée d'une longue hampe au bout de laquelle étaient fixés une pointe droite et un ou plusieurs crochets. ‖ On trouve aussi HARPIS.

— Navig. Espèce de croc dont se servaient autrefois les bateliers.

— Art vétér. Tumeur charbonneuse qui se développe sur la jambe des bestiaux.

HARPION s. m. (ar-pi-on; *h* asp.). Écon. rur. Gattine, maladie qui fait périr le ver à soie, pendant la seconde mue. ‖ Ver à soie affecté de cette maladie.

HARPIPRION s. m. (ar-pi-prion — du gr. *harpê*, faux; *priô*, je scie). Ornith. Syn. de TANTALE.

HARPIPTÉRYX s. m. (ar-pi-pté-rikss — du gr. *harpê*, faux; *pterux*, aile). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des teignes.

— **Encycl.** Ce genre de papillons nocturnes comprend une dizaine d'espèces, qui habitent l'Europe. Elles doivent leur nom générique à la forme caractéristique de leurs ailes supérieures, dont le sommet est très-aigu et plus ou moins courbé en forme de faux. Les chenilles sont allongées et fusiformes, de couleurs variées, et vivent sur les arbrisseaux, notamment sur le chèvrefeuille. Elles s'y transforment en nymphes ou chrysalides claviformes, renfermées dans des coques en bâteau, de texture soyeuse ou papyracée. L'*harpiptéryx* harpelle se rencontre assez abondamment en France et paraît en juillet.

HARPISTE s. (ar-pi-ste; *h* asp. — rad. *harpe*). Personne qui joue de la harpe : *Une excellente* HARPISTE.

— **Encycl.** Ce n'est qu'à partir du XVIIIe siècle qu'un certain nombre de *harpistes* se fi-

rent une renommée véritable, tant en France qu'en Allemagne, en Angleterre, et en Belgique.

L'un des premiers qui devinrent célèbres fut un nommé François-Joseph Dizi, né à Namur vers 1780, et qui, tout jeune encore, fut l'objet des faveurs du public ; il eut pour élève un virtuose extrêmement distingué, un Anglais Parish-Alvars. Ce dernier se fit surtout admirer en Allemagne, à tel point qu'un journal de ce pays l'appelait un Christophe Colomb, et le félicitait d'avoir découvert pour son instrument « les riches trésors d'un nouveau monde. » Dans le même temps, on appréciait beaucoup à Paris le mérite supérieur de Krumpholz, artiste originaire de la Bohême, et celui de sa femme, chez laquelle il avait su développer un talent plus fin et plus complet encore que le sien ; cet infortuné périt d'une façon misérable : trompé par sa femme, qu'il adorait et qui s'était laissé séduire par un drôle, il se précipita dans la Seine du haut du Pont-Neuf.

Au nombre des virtuoses allemands qui se sont distingués sur la harpe, il faut mentionner encore Hochbrucker et Hinner, qui vivaient tous deux dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. La France a produit, elle aussi, d'excellents *harpistes.* Dalvimare, qui était compositeur en même temps que virtuose, et qui, dit-on, ne fut pas étranger à l'enfantement de l'air célèbre : *Partant pour la Syrie* (Dieu le lui pardonne !) était *harpiste* de l'empereur, et professeur de l'impératrice Joséphine. Son talent était des plus remarquables, et il a laissé pour son instrument un grand nombre de compositions distinguées. L'un des *harpistes* les plus étonnants que notre pays ait produits est un simple amateur, Marcel de Marin ; il avait reçu des leçons de Hochbrucker. Ces leçons n'exercèrent qu'une mince influence sur son talent, et c'est à son génie seul que Marin dut d'être un grand artiste. Possesseur d'une fortune assez considérable et cultivant la musique pour son seul plaisir, Marin ne forma point d'élèves ; mais il a composé pour son instrument un certain nombre de morceaux qui, s'il faut en croire M. Fétis, sont restés des modèles. Bochsa, compositeur dramatique fécond, jouissait en même temps d'une grande renommée comme *harpiste;* il a écrit une *Méthode pour la harpe,* qui est encore fort estimée. Cousineau père et fils, dont le talent était remarquable aussi, out attaché surtout leur nom à une fabrique de harpes, et ont fait faire de grands progrès à la facture de cet instrument. Ensuite, François-Joseph Nâderman fut à la fois aussi un excellent facteur et un virtuose distingué ; c'est en sa faveur que fut créée la classe de harpe au Conservatoire. Antoine Gatayes, auteur de nombreuses romances qui jouirent d'une grande vogue à l'époque de la Révolution, fut encore, sur la guitare et sur la harpe, un de nos virtuoses célèbres ; s'il faut en croire M. Fétis, il eut la chance d'être protégé par Marat, dont il était le voisin et qu'il charmait par son talent, ce qui démontre victorieusement la puissance de la musique. M. Léon Gatayes, son fils, fut aussi un *harpiste* distingué, avant d'abandonner la musique pour le sport, et de devenir le rédacteur hippique du *Siècle.* Nous nommerons encore : M. Théodore Labarre, compositeur dramatique, auteur d'une *Méthode complète pour la harpe ;* M. Prumier père, successeur de Naderman dans la classe du Conservatoire, premier *harpiste* de l'Opéra, et son fils, qui lui a succédé dans ces deux emplois ; enfin M. Félix Godefroid, *harpiste* belge, dont la renommée efface aujourd'hui celle de tous ses émules, et dont les compositions sont aussi très-estimées.

HARPOCHLOÉ s. f. (ar-po-klo-é — du gr. *harpê,* faux ; *chloa,* herbe). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des chloridées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions tropicales.

HARPOCRATE, dieu égyptien, fils d'Osiris et d'Isis. Cette divinité n'est qu'une forme d'Horus enfant. Haprocrate était donc une personnification du soleil, mais du soleil naissant, du soleil du solstice d'hiver, qui commence à peine à reprendre sa course vers l'équateur et dont les rayons sont plus faibles que jamais. Il porte le doigt à la bouche, symbole du premier âge chez les Egyptiens, et, par conséquent, commun à tous leurs dieux enfants. Les Grecs et les Romains, à l'époque où ils interprétèrent les divinités égyptiennes, trompés par le symbole, firent d'Harpocrate le dieu du silence, et sculptèrent un grand nombre de types qui s'éloignèrent de plus en plus de la forme primitive dont ils avaient méconnu l'esprit. (V. SILENCE.) Harpocrate était particulièrement adoré à Bauto. Il était représenté sous la figure d'un enfant enveloppé de langes, ou d'un enfant accroupi comme dans le sein de sa mère, ou d'un jeune homme coiffé de la mitre et couronné d'un disque rouge et vert, tenant d'une main une fleur de lotus et de l'autre une corne d'abondance. Il avait pour attributs le scorpion, le crocodile, le lion, le daim et quelquefois le carquois. On lui offrait des lentilles et les prémices des légumes, mais le lotus et le pêcher lui étaient plus spécialement consacrés.

HARPOCRATION (Valerius), rhéteur et lexicographe grec, qui vivait à Alexandrie à une époque incertaine. On a de lui un lexique grec, intitulé : *Lexique des dix orateurs attiques,* ouvrage d'une grande importance, qui contient l'explication des termes légaux et politiques et de nombreuses et utiles informations sur les antiquités, l'histoire, la littérature, la législation civile et politique d'Athènes. Le *Dictionnaire* d'Harpocration a été imprimé pour la première fois avec les scholies d'Ulpien sur les *Philippiques* de Démosthène (Venise, 1503). La meilleure édition est celle de Leipzig (1824, 2 vol. in-8°).

HARPOISE s. f. (ar-poi-ze ; *h* asp. — rad. *harpe,* croc). Pêche. Pièce de fer recourbée, qui termine le harpon. ‖ Filin auquel est attaché le harpon qu'on lance aux gros cétacés.

HARPON s. m. (ar-pon ; *h* asp. — rad. *harpe,* qui a signifié *croc*). Pêche. Espèce de dard formé d'une pointe emmanchée, dont on se sert habituellement pour la pêche des cétacés et des gros poissons : *Jeter le* HARPON. *Lancer le* HARPON.

— Anc. mar. Grappin tranchant qu'on fixait à l'extrémité de chaque vergue, et qui était destiné à couper les cordages de l'ennemi dans l'abordage.

— Anc. art milit. Gros javelot attaché à une corde qui servait à le retirer après qu'on l'avait lancé.

— Constr. Barre de fer ou de bronze coudée à l'un des bouts, pour relier entre elles deux pièces de construction.

— Techn. Scie composée d'une grande lame ayant une poignée à chaque bout.

— Méd. Trocart muni d'une porte latérale dans laquelle les fibres s'accrochent, lorsqu'on enfonce l'appareil dans un muscle, pour vérifier s'il est atteint de trichinose.

— **Encycl.** Pêche. Le *harpon* se compose d'un large fer de flèche, à pointe triangulaire, bien acérée, attachée à un manche en bois, de 2 mètres de longueur environ. Ce manche est terminé par un anneau auquel est attachée une longue corde. Le *harpon,* quelquefois empoisonné par un petit tube d'acide prussique qui éclate dans le corps de l'animal, est aujourd'hui lancé au moyen de la poudre à une distance beaucoup plus grande qu'autrefois, et dirigé plus sûrement par une bouche à feu. L'art du baleinier vient encore de faire de nouveaux progrès, car on attaque maintenant la baleine avec des bombes-lances qui portent une mort certaine dans les flancs de l'animal. Ainsi sont diminués les dangers que court le bateau pêcheur, dans les dernières convulsions de l'agonie du gigantesque cétacé.

HARPONELLY, district de l'Indoustan anglais, présidence de Madras ; ch.-l., Harponelly.

HARPONNAGE s. m. (ar-po-na-je ; *h* asp. — rad. *harponner*). Pêche. Action de harponner ; pêche avec le harpon.

HARPONNÉ, ÉE (ar-po-né ; *h* asp.) part. passé du v. Harponner : *Baleine* HARPONNÉE.

HARPONNER v. a. ou tr. (ar-po-né ; *h* asp. — rad. *harpon*). Saisir, percer avec le harpon : HARPONNER *une baleine, un cachalot.*

— v. n. ou intr. Lancer le harpon : *Etre habile à* HARPONNER.

HARPONNEUR s. m. (ar-po-neur ; *h* asp. — rad. *harponner*). Pêche. Matelot chargé de lancer le harpon : *Un ou deux* HARPONNEURS *sont désignés pour chacune de ces chaloupes pêcheuses.* (Lacép.)

HARPONNIER s. m. (ar-po-nié ; *h* asp. — rad. *harpon*). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de héron : *Le* HARPONNIER *paraît être le crabier.* (V. de Bomare.)

— Bot. Nom vulgaire du rosier sauvage ou églantier.

HARPSWELL, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat du Maine, sur la presqu'île de Merryconeag ; 2,500 hab. Bon port et commerce actif.

HARPULE s. f. (ar-pu-le ; *h* asp. — dimin. de *harpe,* genre de mollusques). Moll. Syn. de VOLUTE, genre de mollusques gastéropodes.

HARPULIE s. f. (ar-pu-lî ; *h* asp. — dimin. de *harpe*). Bot. Syn. de CUPANIE.

HARPUR s. m. (ar-pur ; *h* asp. — du gr. *harpê,* faux ; *oura,* queue). Ichthyol. Syn. d'ACANTHURE.

HARPYIE s. f. (ar-pi-î ; *h* asp. — du gr. *harpuia,* harpie). Mamm. Syn. de CÉPHALOTE, genre de mammifères chéiroptères.

— Ornith. Syn. de HARPIE.

— Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des bombyx.

— **Encycl.** Entom. Les *harpyies* sont des papillons nocturnes, peu remarquables par leurs couleurs, mais dont les chenilles sont très-curieuses par leur forme bizarre. Ces chenilles sont glabres, gibbeuses, à quatorze pattes, à anneaux séparés par des incisions profondes, surmontés de crochets, le dernier terminé par une pointe aiguë ou par deux filets divergents. Dans l'une des espèces, les pattes, écailleuses, sont longues et articulées comme celles d'une araignée. Ces chenilles vivent sur les arbres. La chrysalide est contenue dans une coque molle, placée entre les feuilles, ou dans une coque dure, appliquée sur les arbres et de même couleur que leur écorce.

HARRACH, ancienne famille de l'Autriche, qui remonte au XIIIe siècle. Elle avait pour chef, au milieu du XVIe siècle, Charles D'HARRACH, élevé à la dignité de comte en 1616, favori de l'empereur Ferdinand II, créé comte de l'empire en 1627. Il eut pour fils aîné Ernest-Albert D'HARRACH, archevêque de Prague et de Trente, cardinal, un des plus fougueux adversaires des protestants de la Bohême. Deux autres de ses fils, CHARLES-LÉONARD et OTHON-FRÉDÉRIC, furent les auteurs de deux lignes, dont la dernière surtout a produit plusieurs personnages remarquables. Parmi ceux-ci, il faut citer : Ferdinand-Bonaventure D'HARRACH, né en 1637, mort en 1706, qui devint ambassadeur d'Espagne, et fit de vains efforts pour conserver la succession d'Espagne à la maison d'Autriche, lors du testament du roi Philippe IV. Il a laissé un ouvrage intitulé : *Mémoires et négociations secrètes* (La Haye, 1720). — Un de ses fils, Aloys-Louis-Thomas-Raymond, comte D'HARRACH, mort à Vienne en 1742, le remplaça comme ambassadeur en Espagne, et devint vice-roi de Naples en 1728. — Un frère du précédent, FRÉDÉRIC-AUGUSTE-GERVAIS-PROTAIS, mort en 1749, devint gouverneur général des Pays-Bas. — Un autre frère, JEAN-JOSEPH-PHILIPPE, mort en 1764, fut feld-maréchal général (1723), et président du conseil aulique de guerre à Vienne. — Charles-Borromée, comte D'HARRACH, né à Vienne en 1761, mort en 1829, étudia le droit et la médecine, devint conseiller de régence à Prague, puis fit des voyages, prit le grade de docteur en médecine et se fixa à Vienne, où il fut, pendant vingt-cinq ans, le médecin gratuit des pauvres. La maison de ce philanthrope, qui professait les idées les plus libérales, devint le rendez-vous des hommes les plus distingués de Vienne. — Son frère, Ferdinand-Joseph D'HARRACH, né en 1763, mort en 1841, reçut du roi de Prusse le titre de conseiller privé. De son mariage avec Sophie de Rayski, il eut, entre autres enfants, Augusta, comtesse D'HARRACH, née à Vienne en 1800. Cette personne, douée des plus charmantes qualités physiques et intellectuelles, fit, en 1820, à Tœplitz, la connaissance du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, qui l'épousa morganatiquement, quatre ans plus tard, à Chalottenbourg, lui conféra le titre de princesse de Liegnitz, et lui assura un douaire considérable. — Le chef actuel de la maison d'Harrach est le comte ANTOINE, né en 1815, grand écuyer héréditaire de l'archiduché d'Autriche.

HARRACHIE s. f. (a-ra-chî). Bot. Syn. de CROSSANDRE.

HARRAN (*Charræ*), ville de la Turquie d'Asie, pachalik de Diarbékir, ch.-l. de livah, à 90 kilom. S.-O. d'Orfa. Cette ville, qui remonte à une haute antiquité, est célèbre par la défaite de Crassus et par une célèbre école musulmane, qui, au Xe siècle, traduisit un grand nombre d'ouvrages grecs en arabe.

HARRICANAW, rivière de l'Amérique anglaise du Nord. Elle sort d'un lac du Canada inférieur, coule entre ce pays et le Labrador, et se jette dans la baie de James, près de Hannah, après un cours de 360 kilom.

HARRIMAN (Jean), botaniste anglais, né à Maryport, comté de Cumberland, vers 1760, mort en 1831. Tout en s'adonnant avec ardeur à l'étude des sciences, de la médecine et surtout de l'histoire naturelle, il suivit la carrière ecclésiastique. Harriman a découvert un grand nombre d'espèces de lichens. Bien qu'il n'ait rien écrit, dit Parisot, « la science botanique lui doit beaucoup. Il entretenait une correspondance étendue avec les savants, et leur communiquait avec la plus grande facilité ses découvertes et ses remarques, n'en revendiquant jamais profit ni gloire. »

HARRING (Harro-Paul), littérateur et homme politique allemand, né à Ibensdorf, près de Husum (Slesvig), en 1798, mort à Jersey en 1870. Il quitta une place qu'il avait dans les douanes pour étudier la peinture à Copenhague, puis à Dresde ; s'occupa en même temps de poésie et de littérature, puis se rendit à Vienne (1820), en Hongrie, retourna à Copenhague, d'où il gagna Marseille, passa de là en Grèce, et fit ensuite un voyage artistique en Italie. En 1828, on le trouve à Varsovie, dans les lanciers de la garde. Harring habita ensuite successivement la Saxe, la Bavière, d'où ses opinions libérales le firent expulser, Strasbourg, où il fonda un journal intitulé : *l'Allemagne constitutionnelle,* la Suisse, où il fit partie d'une société secrète, fut arrêté à Berne en 1836, et contraint de quitter le pays. Il partit alors pour l'Angleterre, y fut dangereusement blessé dans un duel, se rendit après sa guérison à l'île anglaise d'Helgoland, dans la mer du Nord, d'où il fut bientôt expulsé, habita ensuite Jersey, la France (1839), la Hollande, d'où il s'embarqua pour l'Amérique du Nord, et passa plusieurs années aux Etats-Unis, puis au Brésil. Lorsque, en 1848, Harring apprit que la révolution agitait de nouveau l'Europe, il s'empressa de quitter le nouveau monde. Il se rendit en Norvége en 1849 ; mais, dès le commencement de l'année suivante, l'agitation révolutionnaire qu'il provoquait dans ce pays amena son expulsion. Il se retira alors à Londres, où il devint membre du comité central démocratique européen. En 1856, Harring se rendit à Harbourg, où il fut arrêté, dut retourner à Londres, et se fixa enfin à Jersey, où il termina ses jours. Pendant cette vie constamment agitée, il a composé des poésies, des romans, des drames, des écrits de polémique, etc. Nous citerons de lui : *Fleurs de la jeunesse* (Slesvig, 1821) ; *Poésies* (Slesvig, 1821) ; *Szapary et Bathyany,* poëme héroïque (Munich, 1828) ; *Rhonghar-Iarr, courses d'un Frison en Allemagne, en Danemark et en Hongrie* (Munich, 1828, 4 vol.), impressions de voyages ; le *Polonais* (Baireuth, 1831, 3 vol.) ; la *Pologne sous la domination russe* (Nuremberg, 1831, 2 vol.). Nous mentionnerons au nombre de ses romans : le *Carbonaro de Spolète* (Leipzig, 1831) ; *Julien de Dreyfalken* (Munich, 1831, 2 vol.) ; *Dolorès* (Bâle, 1858-1859, 4 vol.) ; parmi ses drames : *Faust dans le costume du temps* (Leipzig, 1831) ; *l'Arménien* (Munich, 1831) ; le *Renégat de la Morée* (1832) ; *Moïse à Tanis* (Munich, 1859) ; la *Dynastie* (Bâle, 1861), etc. Dans les œuvres de Harring, on chercherait vainement l'unité de composition, la règle, la mesure. Elles reflètent merveilleusement son existence tourmentée, sa soif d'indépendance et son esprit d'aventures.

HARRINGTON, bourg d'Angleterre, comté de Cumberland, à 48 kilom. S.-O. de Carlisle, sur la mer d'Irlande ; 2,000 hab. Port avec chantier de construction ; corderies ; fabriques de vitriol. ‖ Bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat du Maine, à 45 kilom. S.-O. de Machias, sur le Narraquagus ; 2,010 hab. Petit port de commerce pour bâtiments de 100 tonneaux. ‖ Autre bourg des Etats-Unis, dans l'Etat de New-Jersey ; 3,000 hab.

HARRINGTON ou **HARINGTON** (sir John), poëte satirique anglais, né à Kelston en 1561, mort en 1612. Il fut en grande faveur à la cour d'Elisabeth, qui eut souvent à le protéger contre les représailles que lui attiraient ses pointes mordantes contre de grands personnages. Les poésies de Harrington, aussi licencieuses que satiriques, peignent à merveille les hommes, les choses et les mœurs de l'Angleterre à cette époque. Il en a été publié une édition complète à Londres en 1804 (2 vol. in-8°), avec la vie de l'auteur. Nous citerons, parmi ses écrits satiriques : *A new discourse of a state a subject called the metamorphosis of Ajax* (1596) ; *An apologie for Ajax* (1596), et *A brief view of the state of the Church of England* (1608).

HARRINGTON (James), publiciste anglais, né à Upton (Northamptonshire) en 1611, mort à Westminster en 1677. Il fit de bonnes études à l'université d'Oxford, puis se rendit en Hollande, où le spectacle de la vie politique de ce pays l'engagea à méditer sur l'organisation de la société. « Avant de quitter l'Angleterre, dit un de ses biographes, il ne connaissait l'anarchie, la monarchie, l'aristocratie, la démocratie, l'oligarchie, etc., que comme des mots durs à prononcer, dont la signification se trouvait dans son dictionnaire. » Il apprit en Hollande qu'ils en avaient une aussi dans la réalité, et il devait l'apprendre mieux encore en Angleterre, sous le *protectorat de Cromwell. A La Haye, il en*tra comme volontaire dans un régiment anglais au service du prince d'Orange, alla à la cour du sthathouder, puis à celle de la reine de Bohême, qui vivait retirée en Hollande. Ensuite, dans l'intérêt de ses nouvelles études, il visita successivement le Danemark, une partie de l'Allemagne, de la France et de l'Italie. On rapporte qu'à Rome, dans une cérémonie religieuse, il refusa d'accepter un cierge, pour n'avoir pas à baiser la mule du pape. A son retour en Angleterre, Jacques Ier lui fit observer qu'il aurait bien pu baiser la mule de Sa Sainteté en simple témoignage de respect, bien qu'il ne fût point catholique. Harrington répliqua que, « depuis qu'il avait eu l'honneur de baiser la main de Sa Majesté, il pensait qu'il était au-dessous de lui de baiser le pied de tout autre prince. » Durant la guerre civile, Harrington suivit la fortune du Parlement, avec assez de tiédeur néanmoins. Il avait un caractère modéré, et lorsqu'il fut question de donner à Charles Ier une compagnie, pendant sa captivité au château de Newcastle (1646), on jeta les yeux sur lui, ce dont le roi ne fut pas fâché, car il aimait à s'entretenir avec son gardien de sujets politiques, et parvint même à se l'attacher au point que Harrington le suivit jusqu'à l'échafaud, et se retira ensuite dans une retraite où il voulait passer le reste de ses jours. Il écrivit, sur le plan de l'*Atlantide* de Platon et dans le genre du célèbre traité de Thomas Morus : *De utopia,* un ouvrage intitulé : *Oceana* (1656), dans lequel il essayait de définir l'idéal d'un gouvernement. Nous consacrons un article particulier à ce curieux ouvrage, à cette sorte d'utopie politique, dont la traduction française a paru à Paris (1795, 3 vol. in-8°). La publication de ce traité lui attira quelques persécutions de la part de Cromwell. Après la restauration de Charles II, Harrington, accusé d'avoir pris part à un complot (1661), fut emprisonné à la Tour de Londres, puis à Plymouth ; mais il ne tarda pas à recouvrer la liberté. Outre l'*Oceana* et la traduction de divers morceaux de Virgile, on doit à Harrington quelques écrits politiques. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées par Toland (1700, in-fol.), et rééditées en 1737. Henry a traduit en

français ses *Œuvres politiques* (1789, 3 vol. in-8°), et Aubin ses *Aphorismes* (1795, in-12).

HARRINGTON (Leicester-Fitz-Gerald-Charles STANHOPE, comte D'), pair d'Angleterre, né à Dublin en 1784, mort en 1862. Il embrassa fort jeune la carrière des armes, prit part à l'attaque de Buenos-Ayres en 1807, servit ensuite dans l'Inde, où il fit, contre les Mahrattes, les campagnes de 1817 et 1818, reçut le grade de colonel en 1837, et devint, à la mort de son frère, en 1851, comte d'Harrington et membre de la Chambre des lords, dans laquelle il a appuyé la politique des tories.— Il laissa pour héritier du titre l'aîné de ses six enfants, le seul garçon, SYDNEY-HYDE-SEYMOUR, né à Ashburnham-House en 1845, et qui jusque-là avait porté l'un des titres de la famille, celui de vicomte Petersham. Il siége maintenant à la Chambre des lords.

HARRIOT (Thomas), mathématicien anglais, né à Oxford en 1560, mort à Londres en 1621. Il accompagna Raleigh dans son expédition en Virginie (1585), dressa la carte du pays et publia, à son retour, une relation de ce voyage. Depuis, il se livra entièrement aux mathématiques, et gagna la protection du duc de Northumberland, qui lui donna un logement dans son château et une pension. Des manuscrits de lui, découverts plus tard, apprirent qu'il avait, presque en même temps que Galilée, observé les taches du soleil. Mais ses travaux les plus importants eurent pour objet l'analyse algébrique. Il a le premier transporté d'un même côté tous les termes d'une équation et démontré clairement, ce qu'avait entrevu Viète, que dans toute équation le coefficient du second terme est la somme des racines prises avec des signes contraires; que le coefficient du troisième est la somme des produits de ces racines prises deux à deux; que le coefficient du quatrième est la somme des produits des mêmes racines, prises trois à trois avec des signes contraires, etc. C'est lui qui eut le premier l'idée de la méthode des racines commensurables. Ses recherches analytiques sont consignées dans l'*Artis analyticæ praxis*..., publié après sa mort (Londres, 1631). Wallis a cherché à mettre les travaux d'Harriot en algèbre beaucoup au-dessus de ceux de Descartes; la passion seule put dicter un pareil jugement. La plupart des découvertes attribuées par Wallis à son compatriote appartiennent en totalité à Viète, et aucune n'approche par son importance de la règle des signes de Descartes.

HARRIS, bourg d'Ecosse, dans l'île de Lewis, archipel des Hébrides; 3,909 hab. Le territoire de ce bourg comprend toute la presqu'île méridionale de l'île de Lewis ou Long-Island.

HARRIS, chef de flibustiers anglais, né dans le comté de Kent, mort en 1681. De concert avec deux autres chefs, Sharp et Sawkins, et 331 flibustiers, il aborda sur la côte de Darien (1680), livra aux flammes la ville de Santa-Maria, puis se dirigea sur Panama. En vue de cette ville, les flibustiers trouvèrent cinq grands vaisseaux et trois petits, qui avaient été armés tout exprès pour les combattre, et qui étaient sous les ordres de don Jacinto de Barahona, amiral en chef dans la mer du Sud. Après un terrible combat de neuf heures, le vaisseau amiral et un autre navire tombaient au pouvoir des flibustiers, pendant que le reste de la flottille espagnole prenait la fuite. Mais cette bataille, la plus sanglante que les flibustiers eussent livrée jusque-là, leur avait coûté cher; 28 seulement sur 68 n'avaient pas reçu de blessures, et le capitaine Harris, qui avait fait des prodiges de valeur, se trouvait au nombre des morts.

HARRIS ou **HARRIES** (Gualthero ou Gautier), médecin anglais, né à Glocester en 1647, mort en 1725. Il était fils d'un cordonnier, et put, grâce à des protecteurs, faire ses études à Oxford et suivre la carrière médicale. Il embrassa le catholicisme en 1673, passa son doctorat à Paris en 1676, puis se fixa à Londres, où il eut rapidement une brillante clientèle. Après le complot dit des papistes, en 1678, pour ne point être obligé, comme catholique, de quitter l'Angleterre, il s'empressa de retourner au protestantisme. Cette nouvelle abjuration lui valut le titre de médecin ordinaire de Guillaume III (1688), et la place de censeur du Collége royal (1689). Harris acquit beaucoup de réputation, surtout comme médecin des enfants, dont il attribuait toutes les maladies à un principe acide. Ses ouvrages eurent généralement du succès, bien qu'il n'y fasse pas preuve de beaucoup d'esprit critique. Les principaux sont : *Pharmacologia antiempirica* (Londres, 1683); *De morbis acutis infantium* (Londres, 1689, in-8°); *Dissertatio de peste, cui accessit descriptio inoculationis variolarum* (Londres, 1721, in-8°); *Observationes medicæ et chirurgicæ, habitæ in amphitheatro collegii medicorum londinensium* (1725, in-8°).

HARRIS (Jean), compilateur anglais, né vers 1667, mort en 1719. Il était ecclésiastique et vice-président de la Société royale de Londres. Le plus connu et le plus important de ses ouvrages est son *Lexicon technologicum* ou *Dictionnaire universel des arts, des sciences, etc.* (1708, 2 vol. in-fol.). C'est la première encyclopédie écrite en langue vulgaire; elle a servi de base à celle de Chambers, qui elle-même a été le point de départ de la grande *Encyclopédie* (bien supérieure, au reste) de Diderot et de d'Alembert. Nous citerons aussi de lui : *Traité sur la théorie de la terre* (Londres, 1697, in-8°); *Navigantium atque itinerantium bibliotheca* (Londres, 1705, 2 vol. in-fol.); *Histoire du comté de Kent* (1719, 2 vol. in-fol.).

HARRIS (James), philosophe anglais, né en 1709, mort en 1780. Neveu de lord Shaftesbury, il fut lui-même le père de lord Malmesbury, homme politique considérable. Harris fit avec distinction ses études à l'université d'Oxford et aurait pu aspirer à une belle carrière dans les lettres, si sa naissance ne l'eût appelé à des fonctions politiques. Il entra bientôt à la Chambre des communes, devint lord de l'Amirauté en 1762, lord commissaire au bureau de la Trésorerie en 1763, et enfin, en 1774, contrôleur et secrétaire de la reine. Malgré ses talents de financier, et quoiqu'il ait exercé à Saint-Pétersbourg des fonctions diplomatiques assez importantes, ce n'était pas son mérite politique qui devait le faire connaître de la postérité; l'ouvrage qui lui a valu cet honneur a pour titre : *Hermès*, ou *Recherches philosophiques sur la grammaire universelle*, en trois livres, avec des notes (Londres, 1751, 1 vol. in-8°), essai de grammaire générale qui a fait fortune. L'étude du langage et des idées inspira à Harris, longtemps après la publication de son *Hermès*, un ouvrage presque aussi important par l'érudition et le mérite de la méthode : ce sont les *Arrangements philosophiques* (1775, 1 vol. in-8°). Dans ce livre, il recherche quelles ont été les idées des anciens sur les premiers principes, en commençant par les idées élémentaires et en suivant la marche adoptée par Aristote (*Catégories*). On a encore de Harris : trois *Dialogues* sur l'art, sur la musique, sur la peinture et la poésie, réunis dans ses *Miscellaneous* (Londres, 1772, 3 vol. in-8°); *Recherches philologiques sur l'origine et les principes de la critique*, avec un *Appendice* sur l'histoire des lettres en Russie (1781, 2 vol. in-8°). La première édition des *Œuvres* complètes de Harris est celle de Londres (1783, 4 vol. in-8°); il en existe une meilleure, de 1801, avec une notice sur la vie et le caractère de l'auteur, publiée sous les auspices de lord Malmesbury, son fils (2 vol. in-4°).

HARRIS (Guillaume), biographe anglais, né à Salisbury en 1720, mort en 1770. Il remplit les fonctions pastorales à Wells, puis à Honiton, et composa des biographies, où l'on trouve beaucoup de faits intéressants et de documents rares. Ses *Biographies de Hugh Peters* (1751), *de Jacques Ier* (1753), *de Charles Ier* (1758), *de Cromwell* (1761), *de Charles II* (1765), ont été réunies et publiées à Londres en 1814 (5 vol. in-8°).

HARRIS (Thomas), directeur du théâtre anglais de Covent-Garden, né à Londres en 1749, mort en 1820. Il était fils d'un très-riche négociant de la Cité, qui, après lui avoir fait donner une excellente éducation, le destina à suivre la carrière commerciale. A dix-neuf ans, Harris se mit à fréquenter les théâtres et, plein d'admiration pour les acteurs en renom, il se rendit dans les lieux où ils se réunissaient, se lia avec eux et fut bientôt initié aux moindres détails de leur vie d'artiste. Sur ces entrefaites, John Rich, directeur du théâtre de Covent-Garden, étant venu à mourir, Harris parvint à persuader à son père que l'exploitation de ce théâtre était une excellente affaire commerciale, et lui fit acheter Covent-Garden pour la somme énorme de 60,000 livres sterling, 1 million et demi (1768). Le nouveau directeur, qui avait à peine vingt et un ans, prit pour associés Colman, Powell et Rutherford. Doué d'un grand tact, extrêmement libéral envers les hommes de talent qui lui apportaient leurs pièces, joignant à une aménité parfaite beaucoup de décision, un rare talent d'administrateur, ne reculant devant aucune dépense pour donner de l'éclat et de la variété à ses spectacles, Harris finit par prendre la haute main dans la direction, à se débarrasser de Colman et de Powell, et parvint à élever le théâtre de Covent-Garden, dont il avait la propriété pour les sept douzièmes, à un degré de prospérité inconnu jusqu'alors. S'étant intimement lié avec Sheridan, directeur du théâtre de Drury-Lane, on vit, grâce à leurs relations amicales, l'antique rivalité de Covent-Garden et de Drury-Lane se changer en une généreuse émulation, qui ne servit pas moins les intérêts des deux théâtres que ceux du public. Ce fut, en outre, à l'instigation d'Harris que Sheridan écrivit ses belles comédies de la *Duègne* et des *Rivaux*, jouées à Covent-Garden. Rien ne semblait devoir troubler le cours des prospérités de Thomas Harris lorsque, le 20 septembre 1808, son théâtre devint la proie des flammes. C'était une perte de 2 millions et demi, en partie couverte par des assurances. Loin de se laisser abattre, Harris redoubla d'activité et fit construire une nouvelle salle, plus vaste et plus belle, qui ne coûtait pas moins de 7,200,000 fr. et dont il ouvrit les portes au public le 18 septembre 1809. Dans les derniers temps de sa vie, il se fit remplacer par son fils Henri Harris, qui lui succéda définitivement lorsqu'il mourut. Harris aimait à encourager le talent chez ceux qui composaient pour lui, et aussi à secourir sans bruit, sans ostentation les infortunes de toutes sortes. Il avait affecté sur ses revenus, très-considérables, une somme annuelle de 1,000 livres sterling pour dons et prêts à fonds et intérêts perdus, et il lui arrivait souvent de la dépasser considérablement.

HARRIS (sir William SNOW), savant anglais, né à Plymouth en 1792. Membre de la Société royale (1831) et du collége de chirurgie de Londres, il a acquis une grande réputation par d'importants travaux sur le magnétisme, l'électricité et la météorologie, qu'il a enrichis de belles découvertes, par l'invention d'une armature électrique destinée à protéger les vaisseaux contre la foudre et aussitôt adoptée par l'Amirauté, enfin par la construction d'une nouvelle boussole d'orientation. En 1835, la Société royale conféra la grande médaille de Copley à M. Harris, qui reçut de magnifiques présents de l'empereur de Russie en 1845, et, deux ans plus tard, fut fait chevalier par la reine. Outre de nombreux *Mémoires* publiés pour la Société royale, l'Association britannique et d'autres sociétés savantes, M. Harris a mis au jour les ouvrages suivants : *Effets de la foudre sur les corps flottants; De la nature des orages; Traité d'électricité; Traité de galvanisme* et *Traité de magnétisme*.

HARRIS (Jean), théologien anglais, né à Ugborough (Devonshire) en 1804, mort en 1856. Après avoir terminé ses études à Hoxton, il fut appelé comme pasteur à Epsom en 1827. En 1838, il fut nommé professeur de théologie au collége de Cheshunt, et, en 1850, principal des colléges de Coward et d'Homerton. Harris était un prédicateur éloquent et très-renommé; une de ses publications, ayant pour titre *Mammon* ou la *Cupidité, péché de l'Eglise chrétienne*, obtint un succès immense. On a aussi de lui : *Britannia* (1834); le *Grand prédicateur; Essai de théologie* (1855); la *Terre préadamite*; l'*Homme primitif;* la *Patriarchie* ou la *Famille, sa constitution et sa preuve*.

HARRIS (James-Howard), homme d'Etat et pair d'Angleterre. V. MALMESBURY.

HARRISBOURG, ville des Etats-Unis, dans l'Etat de Pensylvanie, sur la rive gauche de la Susquehannah, à 154 kilom. O.-N.-O. de Philadelphie; 13,400 hab. Cette ville, située au point de jonction de sept lignes ferrées, dont la plus importante est le chemin de fer central de Pensylvanie, est très-régulièrement bâtie; elle possède une académie, une banque et quelques édifices remarquables. Industrie active. Foires et marchés très-fréquentés. La fondation d'Harrisbourg remonte à 1785.

HARRISIE s. f. (ar-ri-zî — de *Harris*, natur. angl.). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des calyptérées, tribu des coprobies, comprenant deux espèces, qui vivent au Brésil.

HARRISITE s. f. (ar-ri-zi-te — de *Harris*, natur. angl.). Minér. Nom donné à une substance cuprifère, trouvée à la mine de Canton, en Géorgie, et qui paraît n'être qu'une variété de chalcosine.

HARRISON (John), horloger et mécanicien anglais, né à Foulby (York) en 1693, mort à Londres en 1776. Charpentier-menuisier pendant la première partie de sa vie, il sentit naître en lui un goût particulier pour la mécanique, et se rendit à Londres pour acquérir les connaissances qui lui manquaient. Là, il se livra à des études profondes sur la physique, les mathématiques et l'astronomie, appliqua ces connaissances au perfectionnement de l'horlogerie, et inventa, en 1726, un pendule *compensateur* destiné à remédier aux irrégularités que les variations de température font éprouver à la marche des horloges, et dont le système ingénieux était basé sur l'inégale dilatabilité des métaux. On ne possède, au reste, de cet instrument que des descriptions insuffisantes. L'invention la plus importante de Harrison est celle de l'horloge marine nommée *time-keeper* ou *garde-temps*, pour calculer les longitudes en mer, et qui lui valut, en 1749, un prix de 20,000 livres sterling. Il n'obtint toutefois ce prix qu'après avoir vaincu par des épreuves réitérées, pendant deux voyages de long cours, les oppositions que ses envieux lui avaient suscitées. Il existe de cette montre une description, publiée sous le titre de *Principes de la montre de M. Harrison*, et traduite en français par le P. Pesenas (1767); mais elle est tellement incomplète, qu'il serait impossible d'en tirer des indications suffisantes pour construire des montres semblables à celle de Harrison.

HARRISON DE CHESTER (Thomas), architecte anglais, né à Wakefield, comté d'York, en 1744, mort à Chester en 1829. Envoyé fort jeune en Italie par lord Dundas, il passa plusieurs années à Rome, où il fit des progrès rapides. Les plans qu'il exécuta pour l'embellissement de la *piazza del Popolo* lui valurent une médaille d'or de la part du pape Clément XIV. Il ne montra pas moins de talent dans le plan qu'il fit pour convertir la grande cour du Belvédère en un musée. En 1770, il quitta Rome pour retourner en Angleterre. Le beau pont de cinq arches qu'il construisit à Lancastre commença à fonder sa réputation et lui valut d'être nommé architecte de Chester. Harrison éleva dans cette ville un palais de justice, vaste édifice d'un grand caractère qui, outre les tribunaux, comprend une prison et une caserne; un pont d'une seule arche de 200 pieds anglais d'ouverture, l'ouvrage de ce genre le plus hardi qu'on ait jamais construit; le palais de l'Echiquier, l'arsenal, etc. Parmi les autres travaux exécutés par Harrison, qui passe à juste titre pour un des architectes les plus éminents de l'Angleterre, nous citerons : le théâtre, la Bourse, la bibliothèque de Manchester; l'Athenæum et la tour de l'église Saint-Nicolas, à Liverpool; l'arc de triomphe de Holyhead; la tour du Jubilé à Moel-Fanma; la colonne de Shrewsbury en l'honneur de lord Hill, celle du détroit de Menai en l'honneur du marquis d'Anglesea; le château de Broome-Hall, en Ecosse, pour le comte Elgin, etc.

HARRISON (William-Henri), général et homme d'Etat américain, né dans la Virginie en 1775, mort le 4 avril 1841. Il était fils de Benjamin Harrison, un des signataires de la déclaration d'indépendance des Etats-Unis. Entré dans l'armée fédérale en 1792, il fit, sous le général Wayne, plusieurs campagnes contre les Indiens; devint gouverneur du comté d'Indiana en 1801, puis membre du congrès, et réussit à faire décréter la vente des terres à l'encan et par petites parcelles, mesure à laquelle les Etats de l'Ouest durent leur rapide prospérité. Nommé commandant en chef des forces de l'Union en 1811, il gagna la bataille décisive de Tipeeance sur les Indiens (5 novembre), fit preuve de talents militaires dans la guerre contre les Anglais, battit le général Proctor dans le haut Canada (5 octobre 1813); mais, contrarié dans ses plans, il donna sa démission en 1814, et fut réduit quelque temps à remplir les modestes fonctions de greffier, pour nourrir sa famille. En 1816, il reparut au congrès comme représentant de l'Ohio, devint sénateur en 1824, reçut, en 1828, une mission diplomatique dans la Colombie, fut rappelé par suite d'un différend avec Bolivar, et remplaça, en 1840, Van Buren, comme président des Etats-Unis, porté par le parti whig. Il mourut un mois après son installation, laissant le pouvoir au vice-président John Tyler.

HARRISONIE s. f. (ar-ri-so-nî — de *Harrison*, sav. angl.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des simaroubées, dont l'espèce type croît à Timor. ‖ Syn. de BAXTÈRE et de SCHISTIDIE, autre genre de plantes.

HARRODSBURG, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Kentucky, à 45 kilom. de Francfort; 3,000 hab. Important commerce de légumes secs. Eaux minérales et bains les plus fréquentés des Etats de l'Ouest. Fondée en 1774 par le docteur James Harrod.

HARROTTE s. m. (a-ro-te; *h* asp. — espagn. *tagarote*, espèce de faucon). Fauconn. Espèce de faucon de Grenade, qu'on estimait beaucoup pour la chasse à la grue et à l'outarde.

HARROWBY (Dudley BYDER, comte D'), homme politique anglais, né à Londres en 1798. Nommé membre de la Chambre des communes à vingt et un ans, il y représenta successivement Tiverton et Liverpool (1819-1847), puis entra à la Chambre des lords, où il continua à voter avec le parti conservateur. En 1831, il fut secrétaire du bureau des Indes, dans le cabinet de lord Grey, et depuis lors, à divers intervalles, il a rempli les fonctions de chancelier du duché de Lancastre, de lord du sceau privé (1855), de membre du conseil privé, de député-lieutenant, puis de vice-lieutenant du comté de Strafford (1861).

HARROWGATE ou **HARROGATE**, bourg d'Angleterre, comté et à 32 kilom. N.-O. d'York; 4,700 hab. Bel établissement d'eaux sulfureuses minérales, émergeant par dix sources : *Old Sulphur Wells* (source sulfureuse ancienne); *Montpellier strong, Montpellier mild* (Montpellier fort et faible); *Hospital strong, Hospital mild* (sources de l'Hôpital forte et faible); *Starbeck; Montpellier saline chalybeate* (source saline ferrugineuse de Montpellier); *Cheltenham saline chalybeate* (source saline ferrugineuse de Cheltenham); *Sweet Spa* (source saline de Sweet); *Saint-John Well* (source de Saint-Jean). L'eau d'Harrowgate est limpide, très-petillante, fraîche à la bouche; elle se décompose sous l'influence de l'air et précipite un sédiment. Sa température moyenne est de 9°,4. Elle s'emploie en boisson et en bains. Ces eaux, excitantes, apéritives et résolutives, agissent principalement sur les organes digestifs et leurs annexes, ainsi que sur la peau; elles ont sur les téguments, dit M. Le Pileur, l'action spécifique des eaux sulfureuses en général. La variété des sources permet au médecin de répondre à des indications nombreuses, et d'employer ces eaux, tantôt comme altérantes, tantôt comme toniques et reconstituantes. Chaque saison attire environ 12,000 personnes à Harrowgate. Dans les environs se trouve un observatoire.

HARROW-ON-THE-HILL, ville d'Angleterre, comté de Middlesex, à 16 kilom. O. de Londres, sur une des collines les plus élevées du comté; 4,000 hab. Le célèbre collége de Harrow fut fondé par John Lyon, sous le règne d'Elisabeth; c'est un des plus importants du Royaume-Uni. L'église contient un monument élevé à la mémoire du docteur Drury, par Westmacott; le docteur est représenté assis entre deux élèves qui étudient; l'un de ces élèves est Robert Peel, l'autre est lord Byron.

HART s. f. (ar; *h* asp. L'origine de ce

mot n'est pas certaine. Chevallet indique le celtique : armoricain *ari*, *ere*, lien, attache, ligature, *ariein*, *erea*, et dans les anciens auteurs, *heren*, attacher; écossais, *ar*, lien, attache; irlandais, *ar*. Cependant la présence du *t* est difficile à expliquer). Branche d'osier, verte et souple, qui sert à lier les fagots, les bourrées : *Délier la* HART *d'un fagot.* ‖ Cheville fine, courbée en demi-cercle, à laquelle le gantier et le peaussier suspendent les peaux pour les étirer. ‖ Sorte de manche universel, dont se servaient autrefois les serruriers, et qui était disposé de manière à recevoir à volonté tous les outils tranchant le fer, tels que poinçons, tranches, ciseaux, burins, etc.

— Corde qui servait à étrangler les individus condamnés à la pendaison :

Sinon, il consentait d'être en place publique
Guindé la *hart* au col, étranglé court et net,
Ayant au dos sa rhétorique
Et les oreilles d'un baudet.

LA FONTAINE.

— **Encycl.** Agric. Les emplois de la *hart* sont très-nombreux. Elle sert à lier en forêt les fagots, les bourrées, les cotrets, les écorces, etc. On s'en sert aussi pour lier les bois transportés par le moyen du flottage. Dans ce dernier cas, les *harts* portent le nom de *rouettes;* elles doivent être assez solides pour soutenir tous les chocs et résister aux efforts de la traction pendant un long parcours, où les obstacles sérieux ne manquent pas. Dans les campagnes, les *harts* forment aussi des liens économiques, soit pour fixer la charrue et les charrettes au joug, soit pour maintenir la charge elle-même. Différentes conditions sont nécessaires pour que la *hart* puisse suffire à sa destination. On ne doit la faire ni avec du bois trop jeune, qui n'est pas assez résistant, ni avec du bois trop vieux, qui se tord mal et casse facilement. Il faut aussi que le bois ait été coupé hors séve. Les meilleures *harts* sont celles qui se font d'octobre à février. On rend la confection de ces sortes de liens très-facile en soumettant, pendant quelques minutes, le bois à l'action du feu; mais il est prouvé que cette méthode nuit beaucoup à la solidité et à la durée. La *hart* chauffée ne dure pas au delà de quatre à cinq mois. Les meilleurs bois pour cette fabrication sont l'osier, la vordre ou bois dur des marais, le bouleau, le charme, le chêne.

HART (Salomon-Alexandre), peintre anglais, né à Plymouth en 1806. Elève de l'Académie royale de Londres, il s'adonna d'abord à la peinture en miniature, qu'il délaissa bientôt pour la peinture d'histoire, devint en 1840 membre de l'Académie, fit en 1841 un voyage en Italie et succéda, en 1855, à Leslie comme professeur de peinture à l'Académie royale. Cet artiste, dont le talent est très-estimé, joint à une imagination puissante une grande habileté de pinceau. Ses tableaux les plus importants sont : *Annah, mère de Samuel, et le Grand prêtre Elie;* la *Mort d'Athalie;* le *Couronnement de Joas; Cérémonie juive;* les *Tables de la loi;* l'*Archevêque Langton exhortant les barons; Lady Jane Grey dans la Tour; Shakspeare; Isaac d'York au château de Front-de-Bœuf* (1830); *Communion de nobles catholiques au* XVI[e] (1831); *Wolsey et Buckingham* (1834); *Richard et Saladin* (1835), son œuvre capitale; la *Synagogue polonaise* (1840); l'*Offrande à la Vierge; Milton visitant Galilée dans sa prison* (1847); les *Trois inventeurs de l'imprimerie* (1852); *Christophe Colomb voyant un enfant démontrer l'existence d'un nouveau continent* (1854), etc. On doit, en outre, à cet artiste des dessins, des gravures, etc., qui attestent la souplesse de son talent.

HART (Laurent-Joseph), graveur belge, né vers 1810, mort à Bruxelles en 1860. Il s'établit en 1830 à Bruxelles, où il acquit la réputation d'un excellent graveur en médailles. Parmi les nombreuses pièces commémoratives, médaillons, portraits, qu'on doit à son habile ciseau, nous citerons : le *Voyage de la reine d'Angleterre en Belgique;* la *Pose de la première pierre des galeries Saint-Hubert;* l'*Inauguration du chemin de fer franco-belge;* les portraits de *Wappers*, de *Verboeckhoven*, des généraux *Niellon*, *Hooghvorst*, etc.

HARTE (Walter), poëte et historien anglais, né vers 1700, mort à Bath en 1774. Il embrassa la carrière ecclésiastique, fut chargé de l'éducation du fils de lord Chesterfield avec qui il voyagea sur le continent (1746-1750) et devint, à son retour, chanoine de Windsor. Harte acquit une certaine réputation comme prédicateur, et composa dans le genre de Pope, qu'il prit pour modèle, des poésies depuis longtemps oubliées : *Essai sur la satire* (1730); *Essai sur la raison* (1735, in-fol.); *Essai sur la peinture;* l'*Amarante*, poëme, etc. Le seul ouvrage de lui qui ait quelque valeur, malgré la lourdeur du style et le ton pédantesque qui y règne, est l'*Histoire de la vie de Gustave-Adolphe* (1759, 2 vol. in-4°), remplie de renseignements intéressants.

HARTENKEIL (Jean-Jacques), médecin allemand, né à Mayence en 1761, mort à Salzbourg en 1808. Après avoir passé son doctorat à Wurtzbourg (1784), il visita successivement Paris et Londres, où il se mit en relation avec les savants les plus distingués, puis se fixa à Salzbourg (1787), et fut nommé conseiller aulique. Hartenkeil ouvrit des cours pour les chirurgiens et les sages-femmes, essaya d'organiser l'enseignement et l'exercice de la médecine militaire, et fonda, en 1790, la *Gazette médico-chirurgicale de Salzbourg* (72 vol. in-8°), qui, pendant vingt ans, tint le premier rang parmi les journaux de son époque, et dont il fit le répertoire le plus complet et le plus judicieux de toute la littérature médicale de tous les pays pendant cette période. Parmi les écrits d'Hartenkeil, nous citerons : *Dissertatio inauguralis de vesicæ urinariæ calculo* (Salzbourg, 1785, in-8°); *Albini historia musculorum hominis* (1796, in-8°); *Leçons à l'usage des sages-femmes* (1797); *Suppléments à la Gazette médico-chirurgicale* (1790-1800, 11 vol.), etc.

HARTENSTEIN, ville de Saxe, cercle et à 28 kilom. S.-E. de Zwichau, ch.-l. de bailliage, sur la Mulde; 2,100 hab. Château et parc du prince de Schonburg.

HARTENSTEIN (Gustave), philosophe allemand, né à Plauen (Saxe) en 1808. Lorsqu'il eut passé son examen de docteur (1833), il fut nommé professeur adjoint, et, en 1835, professeur en titre de philosophie à Leipzig. De 1848 à 1849, M. Hartenstein a été conservateur de la bibliothèque de cette ville, puis il s'est fixé à Iéna. Outre de nombreuses dissertations, il a publié : les *Problèmes et les principes de la métaphysique générale* (Leipzig, 1836); *Notions fondamentales des sciences éthiques* (Leipzig, 1844); *De ethices a Schleiermachero propositæ fundamento* (Leipzig, 1837); *Sur les nouveaux exposés et les nouvelles critiques de la philosophie d'Herbart* (Leipzig, 1838); *De materiæ apud Leibnitzium notione* (Leipzig, 1846); *Exposition de la Philosophie du droit de Grotius* (1850); *Sur la valeur scientifique de l'Ethique d'Aristote* (1859); *de la Doctrine de Locke au sujet de la conscience humaine, comparée à la critique que Leibnitz a faite de cette doctrine* (1861), etc. On doit, en outre, à ce philosophe estimable des éditions de Kant et de Herbart.

HARTFORD, ville des Etats-Unis d'Amérique, l'une des deux capitales du Connecticut, sur la rive droite du fleuve de ce nom, à 55 kilom. N.-E. de New-Haven, par le chemin de fer; 30,000 hab. Evêché catholique depuis 1843; nombreux établissements d'instruction publique, parmi lesquels il faut placer en première ligne le collége de la Trinité et l'Athénée de Wadsworth. Commerce important. Nombreuses manufactures. Fabriques de chaussures, tissus de coton et de laine, sellerie, carrosserie; élève de vers à soie. Service de bateaux à vapeur pour New-York. Cette ville, assise sur un tertre élevé dominant le cours du fleuve, est bien bâtie en brique et pierre de taille; les rues sont bordées de maisons bien alignées. Les édifices les plus remarquables sont : la Chambre des Etats, construite en 1792; l'hôtel de ville, sur la place du Marché, et vingt-deux églises appartenant aux différentes religions,

Cette ville fut fondée en 1655 par une colonie anglaise émigrée du Massachusetts. Le nom qu'elle porte lui a été donné en mémoire du chef de cette colonie, qui s'appelait Stone et était né à Hartford, en Angleterre. On montre encore à Hartford le chêne dans lequel, pendant la révolution, les habitants avaient caché la charte de la liberté.

HARTFORD, ville d'Angleterre. V. HERTFORD.

HARTHA, ville du royaume de Saxe, cercle de Leipzig, à 17 kilom. S.-E. de Rochlitz, sur le Steinbach; 2,130 hab. Fabriques de draps, de toiles et de cotonnades.

HARTIG (François-Antoine, comte DE), littérateur bohème, né en 1758, mort à Prague en 1797. Successivement chambellan, conseiller intime, président de la Société royale des sciences de Prague, ministre résident à Dresde, il employa tous ses loisirs à la culture des lettres, et publia en français : *Essai sur les avantages que retirent les femmes de la culture des sciences et des lettres* (1775); *Lettres sur la France, l'Angleterre et l'Itaiie* (1785); *Mélanges en vers* (1788). Hartig a fait paraître en allemand : *Observations historiques sur les progrès et la décadence de l'agriculture chez les différents peuples*, qui ont été traduites en français par Leroy de Lozembrune (1789).

HARTIG (Georges-Louis), savant agronome allemand, né à Gladenbach, près de Marbourg, en 1764, mort à Berlin en 1836. Comme son père, il entra dans l'administration forestière, fut employé à divers titres à Darmstadt (1785), à Halle (1786), à Dillenbourg (1797), à Stuttgard, où, comme dans la ville précédente, il fonda une école d'économie forestière. En 1811, Hartig passa au service de la Prusse avec le titre de grand maître des forêts de ce pays, et une école d'économie forestière fut jointe à l'université de Berlin. On a de lui des ouvrages pour la plupart réédités, et dont les principaux sont : *Instruction pour l'entretien des bois* (1791); *Manuel du chasseur* 1809); *Expériences physiques sur les rapports entre la puissance calorifique et le poids des bois des forêts allemandes* (1814, 3e édit.); *Archives du forestier et du chasseur* (1816-1820, 5 vol.); *Instruction pour la culture des clairières* (1827); l'*Economie forestière dans toute son étendue* (1831); *Dictionnaire de conversation du forestier* (1834); *De l'entretien et de la culture des forêts* (1837), etc.

HARTIG (Théodore), agronome et naturaliste allemand, fils du précédent, né à Dillenbourg en 1805. Il a professé l'économie forestière à Berlin de 1833 à 1838, puis a été nommé conseiller des forêts et a occupé ensuite une chaire à l'université de Brunswick. Théodore Hartig a publié des ouvrages estimés, notamment : la *Famille des mouches à scie et des guêpes de bois* (1837); les *Aigles de l'Allemagne* (1837); *Traité de botanique et application de cette science à l'économie forestière* (1840-1851); *Histoire naturelle complète des plantes cultivées dans les forêts de l'Allemagne* (1840); *Nouvelle théorie de la fécondation des plantes* (1842); *Etudes sur l'histoire de la formation des plantes* (1843); *Sujets de controverse de la science forestière* (1853); *Sur la valeur, au point de vue de la consommation, de la tourbe et des diverses sortes de bois* (Brunswick, 1855); *Système d'économie forestière* (Leipzig, 1858).

HARTIGHSÉE s. f. (ar-ti-gsé—de *Hartighs*, natur. angl.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des méliacées, tribu des trichiliées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Australie et les îles voisines.

HARTINGTON (Spencer-Compton CAVENDISH, marquis D'), homme d'Etat anglais, né en 1833. Il est le fils aîné de William Cavendish, septième duc de Devonshire, aujourd'hui chancelier de l'université de Cambridge. Entré au Parlement en 1857, comme représentant du Nord-Lancashire, il fut nommé, en 1862, l'un des lords de l'Amirauté, mais, un mois plus tard, il renonça à ces fonctions pour devenir sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre. Après la mort de lord Palmerston, il passa, en la même qualité, dans le cabinet Russell, fut, pendant quelque temps, placé à la tête du ministère de la guerre et devint membre du conseil privé. Lord Gladstone, à son arrivée au pouvoir, en 1869, l'a nommé directeur général des postes, l'une des branches les plus importantes de l'administration anglaise.

HARTITE s. f. (ar-ti-te — d'*Oberhart*, nom du lieu où ce minéral a été découvert). Minér. Hydrocarbure naturel, combustible.

— **Encycl.** L'*hartite* a été découverte et décrite par M. Haidinger. C'est un mélange de carbures d'hydrogène, qui se rapprochent des paraffines et du mélène. L'*hartite* ressemble beaucoup à l'ozokérite et surtout à la scheerérite. C'est une substance blanche, lamelleuse, à aspect gras, fusible à 74°, et plus riche en carbone que la scheerérite. Elle se trouve dans des gisements très-analogues à ceux de cette substance, dans des lignites, à Oberhart, près de Glockgnitz, dans la basse Autriche, et à Rosenthal, près de Köflach, en Styrie. Elle appartient à la classe des minéraux désignés vulgairement sous le nom de suifs ou cires de montagne. C'est une substance inodore, insipide, ayant à peu près la couleur et la translucidité de la cire. Elle est tendre comme le talc, et sa pesanteur spécifique est de 1,05. Elle se présente en petites lames ou écailles hexagonales, qui paraissent dériver d'un prisme klinorhombique de 100°.

HARTLAND, bourg d'Angleterre,, comté de Devon, à 70 kilom. N.-O. d'Exeter, sur le canal de Bristol; 2,200 hab. Petit port de commerce et de pêche. Belle église. Aux environs, restes intéressants d'une ancienne abbaye. ‖ Bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Vermont, à 70 kilom. S. de Montpellier, sur la rive droite du Connecticut; 3,000 hab.

HARTLEBEN (Théodore-Conrad), jurisconsulte allemand, né à Mayence en 1770, mort en 1827. Sur les conseils de Jean de Müller, il s'adonna à l'étude du droit, passa son doctorat en 1790, puis devint successivement grand bailli de Deidisheim (1793), professeur de droit public à Salzbourg (1795), directeur de la police dans la même ville, professeur de droit à Wurtzbourg (1803), et fut appelé par la suite à occuper une chaire à Fribourg (1808). Nommé conseiller intime de légation, en 1818, référendaire au département de la navigation, cette même année, Hartleben fit partie, comme ministre plénipotentiaire de Bade, de la commission centrale pour la navigation du Rhin, et fut remplacé dans ce poste en 1820. Il joignait à une grande activité et à une haute capacité intellectuelle un esprit disposé à introduire les innovations utiles et les institutions philanthropiques, à redresser tous les abus. On a de Hartleben de nombreux écrits, dont les principaux sont : *Sur la décadence des sciences chez les Grecs et chez les Romains, et sur les moyens de nous préserver d'une semblable décadence* (Mayence, 1785); *Méthode du droit public allemand* (Salzbourg, 1800); *Code pénal de Napoléon*, traduit avec introduction (1811); *Tableaux statistiques de Carlsruhe et de ses environs* (1815); *Dictionnaire d'administration* (Leipzig, 1824, 2 vol. in-8°), etc. Hartleben fonda à Tubingue, en 1802, une excellente revue, qui parut d'abord sous le titre de *Justice et police allemandes*, puis sous celui de *Journal général de police.*

HARTLEPOOL, bourg d'Angleterre, comté, et à 27 kilom. S.-E. de Durham, par le grand chemin de fer du Nord, sur une langue de terre qui s'avance dans la mer du Nord, près de l'embouchure de la Tees; 12,245 hab. Petit port de commerce et de pêche; bains de mer fréquentés. Commerce de houille. Son nom lui vient de *Pool* et de *Hart* (marais dans la paroisse de Hart). Docks et chantiers de construction pour les navires. Le nouveau port, formé par une jetée de 154 mètres de longueur, qui s'avance au S. de la ville, est accessible, par tous les vents, à des navires au-dessous de 100 tonneaux. Outre son port, Hartlepool possède trois grands bassins remplis d'eau, et des formes sèches, pour réparer les vaisseaux. Service régulier de bateaux à vapeur, entre cette ville et Rotterdam, Anvers, Hambourg, Gothenbourg et Cronstadt. Les principaux édifices sont l'hôtel de ville, l'hôtel des douanes et l'église. Dans les rochers qui entourent la ville, la mer a creusé de nombreuses cavernes. On distingue aussi de temps en temps une forêt sous-marine dans les eaux de la baie. Hartlepool, ville fort ancienne, était jadis entourée de murailles, et fut érigée en commune par le roi Jean. Elle fournit 5 vaisseaux et 145 matelots à la flotte d'Edouard III devant Calais. Une assez grande partie du mur d'enceinte subsiste encore.

HARTLEY, bourg d'Angleterre, comté de Northumberland, à 26 kilom. N.-E de New-Castle, sur la mer du Nord; 4,700 hab. Petit port de cabotage; exploitation de houille et de sel; fabrication de vitriol. Non loin de là est le château de Delaval.

HARTLEY (David), médecin et philosophe anglais, né à Hillingworth en 1705, mort à Bath en 1757. Il alla étudier la médecine et la philosophie à l'université de Cambridge, où il passa son doctorat en médecine, puis exerça successivement la profession de médecin à Saint-Edmund's-Bury, à Londres et à Bath. On a de lui plusieurs ouvrages de médecine, qui sont tombés dans un oubli profond. On n'a conservé le souvenir que de ses *Observations sur l'homme, son organisation, ses devoirs et ses espérances* (Londres, 1749, 2 vol. in-8°). Dans cet ouvrage, Hartley, qui explique l'homme par des moyens mécaniques, ou du moins physiologiques, a émis une théorie des vibrations nerveuses qui rendraient, suivant lui, compte de la sensation. « Il y a, dit Hartley, deux choses dans l'homme, des sensations et des idées. Les sensations sont des causes, et les idées des effets. Cependant nos idées sont distinctes; les unes sont concrètes, c'est-à-dire se rapportent à des sujets sensibles, les autres sont abstraites; ces dernières sont les idées de genre et d'espèce. » Hartley divise donc les idées en deux groupes généraux : les *idées de sensation* et les *idées intellectuelles.* Mais « les idées de sensation sont les éléments dont se composent toutes les autres » Les idées dites nécessaires sont, par conséquent, des associations d'idées sensibles. Il est de l'avis de Hume sur ce point, mais il est loin d'avoir sa valeur. A propos de ses associations d'idées sensibles, il croit que, « en développant et en perfectionnant la doctrine de l'association, on pourra parvenir un jour à décomposer cette variété infinie d'idées complexes que nous appelons idées de réflexion ou idées intellectuelles, c'est-à-dire à les ramener aux idées de sensation dont elles sont formées. » Pour expliquer sa théorie des vibrations mentionnée plus haut, il formule en axiome l'opinion que « la matière et le mouvement, quelque division qu'on puisse en faire, de quelque manière qu'on en raisonne, ne donneront jamais que de la matière et du mouvement. » Depuis longtemps les doctrines de Hartley ont perdu leur crédit en Angleterre; en France, elles n'en ont jamais eu pour une excellente raison : on ne les connaît pas. — Son fils, David HARTLEY, né en 1729, mort à Bath en 1813, devint membre du Parlement, se prononça en faveur de l'abolition de l'esclavage, et fut un des plénipotentiaires chargés de traiter avec Franklin, à Paris, pour mettre un terme à la guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Il a publié une *Vie* de son père, qui se trouve insérée en tête de l'édition de 1791 des *Œuvres* d'Hartley.

HARTLIB (Samuel), écrivain et agronome anglais, qui vivait au XVII[e] siècle. Fils d'un négociant polonais, il alla se fixer vers 1640 en Angleterre, où, tout en s'occupant de commerce, il cultiva les sciences et les lettres, puis s'attacha à l'étude de tout ce qui pouvait contribuer à perfectionner l'agriculture et l'industrie manufacturière. Hartlib dépensa toute sa fortune à faire d'utiles expériences pour trouver le meilleur mode de culture, à publier des traités populaires sur ce sujet, et il serait tombé dans une profonde misère si Cromwell ne lui avait donné une pension de 300 livres. Cette pension fut supprimée au retour des Stuarts, et l'on ignore ce que devint, à partir de ce moment, le malheureux Hartlib. On a de lui : *Relation de ce qu'on a tenté pour amener la paix religieuse parmi les protestants* (Londres, 1641); *Considérations concernant la réformation politique et religieuse de l'Angleterre* (1647); *Méthode pour apprendre rapidement la langue latine* (1654); des traités *Sur les défrichements*, *Sur les abeilles et les vers à soie*, etc.

HARTMANN (Jean), chimiste et médecin allemand, né à Amberg (Bavière) en 1568, mort à Cassel en 1631. Il avait professé la rhétorique et les mathématiques à Marbourg, lorsqu'il s'adonna à l'étude de la médecine, et prit le grade de docteur en 1606. Trois ans plus tard, il devint professeur de chimie dans

la même ville, et contribua puissamment à répandre le goût de cette science, qui, jusqu'alors, n'avait été enseignée dans aucune école publique en Europe. La réputation qu'il acquit par ses travaux le fit appeler à Cassel. Ses principaux ouvrages sont : *Disputationes chymico-medicæ quatuordecim* (Marbourg, 1611, in-4°); *Praxis chymiatrica* (Leipzig, 1633), le plus important de ses écrits; *Diatribe de usu medico microcosmi* (Erfurt, 1635, in-fol.), etc. Ses œuvres ont été réunies sous le titre de *Opera omnia medico-chymica* (Francfort, 1664, in-fol.).

HARTMANN (Philippe-Jacques), médecin et historien allemand, né à Stralsund (Poméranie) en 1648, mort à Kœnigsberg en 1707. Il commença ses études médicales et théologiques à Kœnigsberg en 1669, et obtint la maîtrise en 1672. Il vint alors en France et se fit recevoir docteur à l'université de Valence. Il partit ensuite pour l'Angleterre et la Hollande, et, de retour dans sa patrie, il fut nommé professeur de médecine à Kœnigsberg. Reçu membre de l'Académie des curieux de la nature en 1685, il fut, en 1705, élu membre de l'Académie des sciences de Berlin. Nous citerons parmi ses nombreux écrits : *Succincta succini prussici historia* (Francfort, 1677, in-8°); *Exercitationes IV anatomicæ de originibus anatomiæ* (Kœnigsberg, 1683, in-4°); *Disquisitiones historicæ de re anatomica veterum* (Kœnigsberg, 1693); *Disputatio de sanguine alimento ultimo* (Kœnigsberg, 1682); *De iis quæ contra peritiam veterum anatomicam afferuntur in genere* (Kœnigsberg, 1685, in-4°); *De generatione spirituum eorumque affectionibus in genere* (1681, in-4°); *De generatione viviparorum ex ovo* (1699, in-4°); *De bile, sanguinis ultimi alimenti excremento* (1700, in-4°), etc.

HARTMANN (Pierre-Emmanuel), né à Halle en 1727, mort à Francfort-sur-l'Oder le 1er décembre 1791. Il fut reçu docteur en 1751, et nommé, en 1762, professeur extraordinaire de médecine à l'université de Helmstædt. Mais il ne resta qu'un an dans cette ville et passa avec le même titre à l'université de Francfort. On a de lui : *Dissertatio inauguralis de sudore unius lateris, cum præfatione de quibusdam febribus sudatoriis malignis* (Halle, 1751, in-4°); *Duplex peripneumoniæ genus* (Halle, 1756, in-4°); *Anatomes practicæ specimina* (Francfort-sur-l'Oder, 1765, in-4°); *De calculis in vesicula seminali aliisque notatis anatomicis* (Francfort, 1765, in-4°); *De acidi vitriolici virtute calculum pellente* (Francfort, 1778, in-4°); *De fontibus alcalino martialibus silesiacis, speciatim salsbornensibus et veteraquensibus* (Francfort, 1780, in-4°); *Programma de arcanorum medicamentorum martialium circonspecto usu necessario* (Francfort, 1784, in-4°), etc.

HARTMANN (André), habile industriel alsacien, né à Colmar en 1746, mort en 1837. Il était fils d'un pauvre teinturier, dont il suivit d'abord la profession. Après avoir parcouru l'Allemagne comme ouvrier, il vint fonder, en 1782, dans la vallée de Munster (Haut-Rhin), un petit atelier de toiles peintes, qui prit plus tard les proportions d'une vaste manufacture occupant 4,000 ouvriers. Les services rendus par lui à l'industrie nationale lui valurent, en 1814, la décoration de la Légion d'honneur. Son œuvre a été continuée par ses fils avec le même zèle. — Un de ses fils, André-Frédéric HARTMANN, né en 1772, mort en 1861, fonda une fabrique de toiles peintes à Paris, fut élu, dans le Haut-Rhin, membre de la Chambre des députés, et y siégea dans les rangs du parti conservateur jusqu'en 1845, époque où il entra à la Chambre des pairs.

HARTMANN (Jean-Melchior), orientaliste allemand, né à Nordlingen en 1764, mort à Marbourg en 1827. Il étudia les langues orientales à l'université d'Iéna, sous la direction de l'illustre Eichhorn, sans négliger toutefois la philosophie, l'histoire ecclésiastique et les mathématiques. Devenu précepteur des enfants d'Eichhorn, il accompagna ce savant professeur à Gœttingue, où il remporta le prix proposé par l'Académie pour la meilleure description de l'Afrique. En 1793, il fut appelé à Marbourg, comme professeur de philosophie et de langues orientales; en 1800, il devint membre de l'Académie des antiquités de Cassel, et, en 1817, il reçut, sans l'avoir demandé, le bonnet de docteur en théologie. Ses principaux ouvrages sont : *Commentatio de geographia Africæ edrisiana* (Gœttingue, 1791, in-4°), ouvrage couronné par l'université de Gœttingue, en 1791; *Chrestomathie hébraïque* (Gœttingue, 1797, in-8°); *Eléments de la langue hébraïque* (1798). Les deux ouvrages ci-dessus ont été réunis en un seul, en 1819; *Description et histoire de l'Afrique* (Hambourg, 1799), ouvrage qui forme la 6e partie de la *Géographie universelle* de Busching; *Suecia orientalis*, documents pour servir à l'histoire de la bibliographie des langues orientales au XVIIe siècle (*Géographie universelle*, t. VII); *Aperçu de la bibliographie orientale et biblique* (*Géogr. univ.*, t. VIII); *Musée de littérature biblique et orientale* (1807), etc.

HARTMANN (Philippe-Charles), médecin allemand, né à Heiligenstadt (Prusse rhénane) en 1773, mort en 1830. Reçu docteur en 1799, il exerça quelque temps son art près de Vienne, puis devint professeur de médecine au lycée d'Olmütz (1806), professeur de pathologie à l'université de Vienne et professeur de clinique à l'hôpital général de cette ville. Par son enseignement et par ses écrits, Hartmann acquit une grande réputation. Parmi ses ouvrages, nous citerons : l'*Art d'être heureux* ou *Moyen de bien employer sa vie* (Leipzig, 1801); *Analyse du système de Brown* (Vienne, 1802, 2 vol. in-8°); *Théorie du typhus contagieux et de son traitement* (Vienne, 1812); *Theoria morbi, seu pathologia generalis* (Vienne, 1814); *Pharmacologia dynamica* (Vienne, 1816, 2 vol. in-8°); l'*Esprit de l'homme dans ses rapports avec la vie physique* (Vienne, 1820, in-8°).

HARTMANN (Antoine-Théodore), théologien et orientaliste allemand, né à Dusseldorf en 1774, mort à Rostock en 1838. Après avoir fait ses études à Osnabrück et à Gœttingue, il fut nommé successivement professeur au gymnase d'Oldenbourg (1804) et professeur de théologie à Rostock (1811). Il s'occupa principalement des littératures hébraïque et arabe et publia sur ces matières des ouvrages de grande valeur. Nous citerons : *Eclaircissements sur l'Asie pour ceux qui étudient la Bible* (Oldenbourg, 1806-1807, 2 vol. in-8°); la *Femme à sa toilette*, la *Femme fiancée, chez les Hébreux* (Amsterdam, 1809-1810, 3 vol. in-8°); *Thesauri linguæ hebraïcæ e Michna augendi* (Rostock, 1825-1826, 3 part. in-4°); l'*Indicateur biblique et asiatique des travaux de Tychsen*, ou *Pérégrinations à travers les diverses parties de la littérature biblico-asiatique* (Brême, 1823, in-8°); *Introduction philologique à l'étude des livres de l'Ancien Testament* (Brême, 1818, in-8°); *Recherches historico-critiques sur la formation, l'époque et le plan des cinq livres de Moïse, etc.* (Rostock, 1831, in-8°); *De l'étroite liaison de l'Ancien et du Nouveau Testament* (Hambourg, 1831, in-8°); *Coup d'œil sur l'esprit du christianisme primitif* (Dusseldorf, 1802, in-8°).

HARTMANN (Charles-Jean), médecin et naturaliste suédois, né à Gefle en 1790, mort en 1849. Il exerça la médecine à Eskiltuna (1828) et à Gefle (1833), et devint membre de l'Académie des sciences de Stockholm (1838). Outre des mémoires, il a publié : *Manuel de la flore scandinave* (Stockholm, 1830); le *Médecin de la maison* (Stockholm, 1830); *Flore recueillie dans des excursions en Suède et en Norvége* (Stockholm, 1853, 2e édit.).

HARTMANN (Jean-Pierre-Emile), compositeur danois, né à Copenhague en 1805. Son père, musicien distingué, lui donna les premières notions de son art, puis lui fit faire son droit. Le jeune Hartmann entra bientôt après dans l'administration; mais sa vocation musicale finit par l'emporter. A partir de ce moment, il ne s'occupa plus que de musique et, depuis lors, il a été successivement nommé organiste de l'église de la garnison à Copenhague (1823), directeur du conservatoire (1840), organiste de l'église métropolitaine (1842) et maître de chapelle du roi (1849). M. Hartmann a composé plusieurs opéras : le *Corbeau*, *Klein Kirsten*, les *Corsaires*, etc.; des *Symphonies*, des *Cantates*, des *Marches*, des *Ouvertures*, des *Chansons*, qui sont devenues populaires. Par ses productions pleines d'originalité et de fraîcheur mélodique, Hartmann a acquis une réputation méritée en Danemark et en Allemagne.

HARTMANN (Maurice), écrivain et poëte allemand, né à Duschnik (Bohême) en 1821. Il fit ses études à Prague et à Vienne, et fut obligé, pour pouvoir publier son poëme la *Coupe et l'Epée*, de quitter l'Autriche en 1844, dans la crainte que les idées libérales développées dans ses vers ne lui coûtassent la liberté. Après avoir voyagé durant quelques années en Allemagne, en Italie, en Suisse, il séjourna quelque temps à Paris. En 1847, supposant que le bruit fait autour de son nom s'était apaisé, il osa retourner en Autriche; mais, malgré les précautions prises par lui pour dépister la police, il fut arrêté à Prague, emprisonné, puis, par la protection de quelques amis, interné sur parole dans la ville. La révolution de 1848 lui rendit sa pleine liberté d'action. Devenu membre du comité national qui constitua en Bohême une sorte de gouvernement provisoire, il se rendit à Vienne pour obtenir que ce pays nommât des députés à l'Assemblée nationale, échoua dans sa tentative, prit alors sur lui de faire faire des élections et fut aussitôt élu, par plusieurs districts de la Bohême, député à l'Assemblée nationale de Francfort, où il siégea sur les bancs de la gauche. Il profita de cette excursion dans le domaine de la politique pour publier une satire, intitulée la *Chronique rimée du moine Mauritius*, dans laquelle il raillait le parlement, dont la faiblesse avait, disait-il, dans les funestes journées de septembre fait couler le sang dans la ville de Francfort. M. Hartmann en avait d'autant plus le droit, qu'il s'était signalé, avec quelques hommes de cœur, en calmant au péril de sa vie l'effervescence de la population. Au mois d'octobre 1849, il fut envoyé à Vienne avec Blum et Fröbel, pour contribuer, comme représentant du peuple, à donner un caractère légal à la révolution qui venait d'éclater dans la capitale de l'Autriche. Bientôt Vienne fut reprise par Windischgrætz, et M. Hartmann, qui avait combattu comme officier dans la milice nationale, parvint à s'échapper et à gagner Francfort, où son mandat de représentant le sauva de l'arrêt de mort qui frappait ses collègues. M. Hartmann suivit le parlement à Stuttgard, au mois de mai 1849, et, après que cette assemblée eut été violemment dispersée par les troupes wurtembergeoises, il reprit forcément ses voyages et parcourut la Suisse, la Grande-Bretagne et la France. Il vint s'établir à Paris en 1850, et y resta jusqu'en 1854, époque à laquelle il partit pour l'Orient, afin de servir de correspondant à plusieurs journaux pendant la guerre de Crimée. Après de nouveaux voyages en Danemark, en Allemagne, en Italie, Hartmann se rendit à Genève, où il fit un cours d'histoire et de littérature à l'Académie, puis se fixa à Stuttgard (1863), où il a pris en 1865 la direction du journal la *Freya*. Outre des traductions des *Poésies* de Petœfi (1851), des *Chants populaires de la Bretagne* et un grand nombre d'articles publiés dans le *Musée allemand*, où il fit paraître les *Lettres d'Irlande*, dans le *Morgenblatt* et le *Siècle* allemand, dans lequel il a publié des études très-intéressantes sur nos grands historiens français contemporains, on doit à Hartmann : la *Coupe et l'épée* (Leipzig, 1845), recueil de poésies dont le succès a été très-grand, et dont la plus grande partie a été traduite en français par Laurent-Pichat et Saint-René Taillandier; les *Nouvelles poésies* (Leipzig, 1817); la *Guerre autour du bois* (Francfort, 1850), roman historique; *Adam et Eve* (Leipzig, 1851); les *Ombres* (Darmstadt, 1852); *Journal d'un voyage en Provence et dans le Languedoc* (Leipzig, 1853, 2 vol.); *Récits d'un vagabond* (Berlin, 1858, 2 vol.); *Récits à mes amis* (Francfort, 1860); *Portraits et bustes* (Francfort, 1860); *De printemps en printemps* (Berlin, 1861); *Nouvelles* (Hambourg, 1863); le *Prisonnier de Chillon* (Hambourg, 1863); les *Derniers jours d'un roi* (Stuttgard, 1866); *D'après nature* (Stuttgard, 1866), recueil de nouvelles, etc.

HARTMANN VON AUE, l'un des plus remarquables poëtes allemands du moyen âge, né vers 1170, mort vers 1220. Il appartenait à l'ordre équestre et était seigneur de la ville d'Aue, dans le Brisgau. Il apprit la langue française pendant la croisade à laquelle il prit part en 1197, et, comme il nous l'apprend lui-même, ce fut à ses lectures qu'il dut son talent poétique. Ses œuvres sont écrites dans le patois allemand du moyen âge et ne sortent guère du cycle d'Arthur. Le sujet en est généralement emprunté aux œuvres de Chrétien de Troyes. Les poésies d'Hartmann se distinguent surtout par la grâce du style, la simplicité et le naturel des idées et le charme de la narration. Les œuvres d'Hartmann se composent des poëmes suivants : *Erec*, écrit avant 1197 et publié en dernier lieu par Haupt (Leipzig, 1839); *Iwein*, publié par Beneke et Lachmann (Berlin, 1827), avec un *Vocabulaire*, par Beneke, qui ne parut qu'en 1833; le *Pauvre Henri*, souvent réédité, et, en dernier lieu, par W. Muller (Gœttingue, 1842); enfin, les *Chants et le Petit livre*, édité par Haupt (Leipzig, 1842). La collection des *Classiques allemands du moyen âge*, publiée par Pfeiffer, contient une édition complète des œuvres d'Hartmann.

HARTMANNIE s. f. (ar-tman-nî — de *Hartmann*, natur. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des *sénécionées*, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Californie.

HARTOG (Edouard DE), compositeur hollandais, né à Amsterdam en 1826. Il est fils d'un banquier, qui lui laissa suivre librement sa vocation. Pour compléter son éducation musicale, il se rendit à Paris, où il reçut les leçons d'Elwart, de Litolff et de Heinze. A partir de 1852, M. de Hartog s'est fait connaître en produisant à Paris, dans de nombreux concerts, des œuvres de sa composition, œuvres un peu tourmentées et visant à la singularité. En 1865, il donna au Théâtre-Lyrique le *Mariage de don Lope*, opéra-comique en un acte, qui ne réussit point. Un peu trop d'afféterie, de maniérisme, de marivaudage musical, des combinaisons harmoniques souvent heurtées, tels sont les défauts qu'on peut reprocher à ce compositeur; mais, pour compenser ces défauts, M. de Hartog a de la distinction dans les idées, un véritable sentiment dramatique, l'amour du beau et du grand, l'horreur du banal; s'il est quelquefois confus, il n'est jamais vulgaire. Parmi les œuvres publiées par le compositeur, on cite : *Ouverture de concert*; *Chant de mai*, chœur avec orchestre; *Pensée de minuit*; *Pensée du crépuscule*; *Souvenir de Pergolèse*; des *lieders*, français et allemands; un *Quatuor* et des mélodies qu'il a composées sur des poëmes de Kœrner et de Geibel.

HARTOGIE s. f. (ar-to-jî — de *Hartog*, natur. allem.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des célastrinées, tribu des éléocarpées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

HARTSHORNE (Charles-Henri), archéologue et historien anglais, né en 1803. Tout en remplissant des fonctions pastorales dans le comté de Northampton, il s'est adonné à des recherches historiques et archéologiques, et a composé un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Livres rares de l'université de Cambridge* (1828); *Vieux contes en vers* (1829); *Monuments funéraires du comté de Northampton* (1829); *Antiquités de l'île de Man*; l'*Origine de l'imprimerie* (1848); la *Maison du travailleur* (1856); etc. On lui doit, en outre, l'histoire de plusieurs assemblées et conciles tenus en Angleterre et celle de plusieurs châteaux.

HARTSOEKER (Nicolas), physicien, micrographe et médecin, né à Gouda (Hollande) en 1656, mort à Utrecht en 1725. Destiné au ministère évangélique, il étudia les sciences malgré ses parents, et, à leur insu, perfectionna le microscope et le télescope et découvrit les animalcules spermatiques, découverte qui parut si extraordinaire, qu'elle ne fut d'abord communiquée qu'à quelques savants, qui en faisaient mystère. Huyghens essaya un moment de s'en attribuer l'honneur. En 1694, il publia à Paris un *Essai de dioptrique*, qui fit sensation dans le monde savant, puis des *Principes de physique* (1696), où il développait ses idées avec plus d'étendue, se retira ensuite à Rotterdam, fut appelé à Amsterdam pour donner des leçons au czar Pierre le Grand, qui voulut en vain l'emmener en Russie, finit par accepter du landgrave de Hesse-Cassel une chaire de mathématiques à Dusseldorf. L'observation du phénomène de la reproduction naturelle des pattes de l'écrevisse l'avait conduit à l'hypothèse fameuse des *âmes plastiques* ou *formatrices*, qui donna lieu à tant de discussions. Hartsoeker avait, au reste, la passion de la dispute, et n'hésita pas à s'attaquer à Leibnitz, à Descartes, et même à Newton, dont le système de gravitation et d'attraction lui paraissait plus faux encore que les tourbillons de Descartes. Hartsoeker est principalement connu par les perfectionnements qu'il apporta à la fabrication des verres des lunettes astronomiques; il était parvenu à leur donner jusqu'à 600 pieds de foyer, tout en leur conservant une exacte sphéricité. Outre son *Essai de dioptrique*, où il décrit les moyens qu'il appliquait à la fabrication de ses verres (1694), et ses *Principes de physique* (1696), on a de lui : *Recueil de diverses pièces de physique* (1722). Ce dernier ouvrage est une critique des théories de Newton.

HARTWÉGIE s. f. (ar-tvé-jî — de *Hartweg*, sav. allem.). Bot. Syn. de CHLOROPHYTE.

HARTWEL, village d'Angleterre, comté de Buckingham, à 60 kilom. N.-O. de Londres, à 3 kilom. S.-O. d'Aylesbury; 253 hab. Beau château, qui fut pendant plusieurs années la résidence de Louis XVIII.

HARTZ (le), chaîne de montagnes d'Allemagne. V. HARZ.

HARTZEIM (Joseph), historien et biographe allemand, né à Cologne en 1694, mort dans cette ville en 1763. Membre de la société des jésuites, il s'adonna à l'enseignement, professa pendant quelque temps les langues orientales dans le Milanais, puis devint recteur du collége de Cologne. Hartzeim est l'auteur de nombreux écrits et recueils qui attestent son érudition. Les plus remarquables sont : *Summa historiæ omnis* (1718); *Bibliotheca coloniensis, in qua vita et libri typo vulgati et manuscripti recensentur omnium archidiæcesos coloniensis, ducatuum Westphaliæ, Angariæ, etc., indigenarum et incolarum scriptorum. Accedunt vitæ pictorum, chalcographorum....* (Cologne, 1747, in-fol.), ouvrage biographique rédigé en dictionnaire et par ordre de prénoms; *Prodromus historiæ universitatis coloniensis* (Cologne, 1759); *Concilia Germaniæ* (Cologne, 1759-1775, 11 vol. in-fol.).

HARTZENBUSCH (Jean-Eugène), auteur dramatique espagnol, né à Madrid en 1806. Il est fils d'un menuisier d'origine allemande, qui le fit élever par les jésuites et le destina à l'état ecclésiastique; mais, voyant son peu de vocation, son père le laissa étudier la peinture et la langue française, dans laquelle il fit des progrès rapides. Depuis quelque temps, Eugène Hartzenbusch s'adonnait à la poésie légère et étudiait le théâtre espagnol, lorsque, à la suite de la révolution de 1823, son père perdit ce qu'il possédait et fut frappé d'une paralysie. Pour subvenir à l'entretien de sa famille, le jeune poëte n'hésita point à travailler comme menuisier avec son frère, mais il continua pendant ses courts loisirs ses études littéraires. Bientôt, conseillé par des amis intelligents, il traduisit diverses pièces du théâtre étranger, et arrangea pour la scène des pièces de Rojas et de De la Cruz. Vers 1830, son père étant mort et les événements politiques lui ayant ôté tout moyen de continuer son travail manuel, il apprit la tachygraphie et parvint à se faire attacher comme sténographe à la *Gazette de Madrid*. Il continuait cependant à s'occuper de théâtre, et, renonçant au métier d'arrangeur, nourri de la moelle des maîtres en divers genres, Molière, Alfieri, Dumas, il écrivit un drame, les *Amants de Ternel*, dont le sujet est emprunté à une légende populaire. Ce drame, représenté au mois de janvier 1837, obtint un grand succès et décida Hartzenbusch à se consacrer entièrement à la littérature dramatique. Le succès aplanit toutes les difficultés; le poëte, oublié, misérable dans son atelier de menuisier, devint un grand homme du jour où la foule lui en eut accordé le brevet. Il obtint un emploi à la bibliothèque de Madrid, dont il est devenu directeur en 1862. Il était déjà, depuis 1852, président du conseil des théâtres. Parmi ses autres œuvres nous citerons : *Doña Mencia* (1838), drame qui lui valut la croix d'Isabelle la Ca-

tholique; la *Bouteille enchantée* (1839); la *Visionnaire* (1840); *Alphonse le Chaste* (1841); *Le premier, c'est moi* (1842); *Honoria*, et le *Bachelier Mendarias* (1842); la *Courtisane* (1843); la *Mère de Pélage* (1846); l'*Archiduchesse* (1854); la *Vie pour l'honneur* (1854); le *Mauvais apôtre et le bon larron* (1860); *Contes et fables* (1861, 2 vol.); *Œuvres choisies* (Leipzig, 1865, 2 vol.). En outre, M. Hartzenbusch a publié des éditions très-estimées de *Calderon*, d'*Alarcon* et de *Lope de Vega*; il a fait imprimer aussi des poésies diverses, sous le titre d'*Essais poétiques*, a publié de nombreux articles critiques sur le théâtre dans le journal l'*Espagnol* et collaboré à une feuille humoristique, intitulée la *Risa* (la *Risée*).

HARTZOEKER (Nicolas), physicien hollandais. V. HARTSOEKER.

HARUSPICE s. m. V. ARUSPICE.

HARVEY (William), physiologiste anglais, célèbre par la découverte de la circulation du sang, né à Folkestone le 2 avril 1578, mort à Londres le 3 juin 1658. Disciple de Fabrizio d'Acquapendente, sous lequel il étudia cinq ans à l'université de Padoue, Harvey avait montré, dès l'âge de seize ans, un goût très-prononcé pour les sciences. Son père, riche commerçant anglais, qui avait sept fils, et qui les destinait presque tous au commerce, lui fournit les moyens de parcourir l'Allemagne, la France, l'Italie, et d'entendre les professeurs les plus illustres. Reçu docteur à Padoue en 1602, il acquit une seconde fois le même grade à Cambridge, deux ans après, et vint se fixer définitivement à Londres en 1604. L'existence des valvules, qui avait été signalée en 1600 par Fabrizio, lui avait fait soupçonner la circulation du sang, et il s'attacha dès lors à démontrer ce phénomène par de nombreuses expériences. Bientôt son mérite lui ouvrit les portes du collége de médecine et de l'hôpital Saint-Barthélemy, et, en 1613, régent de ce même collége et professeur d'anatomie et de chirurgie, il communiquait à ses élèves les premiers fruits de ses études. Jacques Ier et Charles Ier le nommèrent leur médecin. Cependant, quelques témoignages d'admiration qu'Harvey reçût de ses collègues, la modestie de son caractère l'emporta pendant très-longtemps sur l'amour de la gloire. Il fallut neuf années d'expériences nouvelles et le suffrage de la plupart des médecins anglais pour décider l'illustre savant à publier son premier et immortel ouvrage · *Exercitatio anatomica de motu cordis et sanguinis in animalibus*. Il choisit pour lieu de publication Francfort, dont les foires nombreuses servaient de marché d'approvisionnement aux librairies de toute l'Europe. Ce qu'il avait prévu arriva : son livre fit une véritable révolution, et, selon la logique des choses humaines, au milieu d'une foule innombrable d'ignorants détracteurs, à peine trouva-t-il quelques hommes de bonne foi, qui reconnurent sa magnifique découverte ou consentirent à lui en laisser l'honneur. De tous côtés, l'esprit de réaction jeta feu et flammes. Primerose à Montpellier, Riolan à Paris, Parisanus à Venise écrivirent nombre de lettres et de pamphlets; d'autres, n'osant contester la nouvelle théorie, en firent remonter l'origine à Hippocrate, à Némésius ou à Fra Sarpi. Parmi les hommes sincères et intelligents qui eurent le courage de soutenir Harvey contre les partisans de la routine, nous citerons, à leur grande gloire, Sylvius, Hoffmann et l'illustre Descartes. Dans son pays même, à Londres, où la majorité du corps médical avait adopté ses doctrines, Harvey rencontra dans le public une opposition des plus vives, ainsi que l'indique une de ses lettres, dans laquelle il se plaint douloureusement d'avoir perdu une grande partie de sa clientèle. De 1628 à 1643, Harvey ne s'occupa que d'affermir sa doctrine de la circulation du sang par des vivisections et des observations nouvelles. Lorsque la guerre civile éclata, Harvey, croyant sans doute sa fortune attachée à celle de Charles Ier, ou n'écoutant peut-être qu'un sentiment exagéré de reconnaissance, prit parti pour son royal client et l'accompagna dans sa retraite vers le N.-O. de l'Angleterre. En 1645, il fut nommé par le roi régent du collége de Morton, en récompense des services qu'il avait rendus à sa cause et des dépenses qu'il avait faites pour la soutenir. Sa maison de Londres fut pillée, ses papiers brûlés ou détruits; des ouvrages presque entièrement achevés furent perdus pour la science. Voici, d'après Aikin, les titres des principaux : *A practice of physic conformable to the doctrine of the circulation; Observationes de usu lienis; Observationes de motu locali; Tractatus de pulmonum usu et motu; Tractatus de animalium amore, libidine et coïtu; Anatomia medica ad medicinæ usum marium accommodata; De nutritionis modo*. Harvey ne posséda pas longtemps la présidence du collége de Morton : Oxford se rendit au Parlement, et, privé de sa place, le médecin de Charles Ier dut revenir à Londres, où, à partir de ce temps-là, il vécut d'une manière très-retirée. En 1656, on lui offrit de nouveau la présidence du collége de Londres, mais il la refusa, en continuant toutefois d'assister à ses assemblées. Il fit don à la corporation des médecins d'une salle de délibérations qu'il avait fait bâtir dans son jardin, d'un cabinet fourni de livres et d'instruments et d'une rente perpétuelle de cinquante-six livres sterling, dont l'objet était de salarier le garde de la bibliothèque et de subvenir aux frais d'une cérémonie annuelle dans laquelle devait être prononcé un discours latin en l'honneur des bienfaiteurs du collége. Au milieu de l'année 1651, sur les instances de son ami George Ent, il consentit à publier son ouvrage sur la génération : ce fut là son dernier acte important. Epuisé par de nombreuses infirmités, il se démit, en 1657, de ses fonctions de professeur, et, lorsqu'il mourut l'année suivante, à l'âge de quatre-vingts ans, il avait perdu depuis quelques mois l'usage de la vue. Harvey eut en mourant une satisfaction rarement réservée aux hommes de génie : il vit sa théorie presque universellement admise et répandue. S'il est vrai qu'il eut pendant sa vie des attaques bien amères à subir, ce dut être pour lui un spectacle bien consolant que celui de l'Europe entière enseignant son immortelle découverte, et faisant dériver de cette source féconde toutes les belles conséquences physiologiques et pathologiques qu'elle renfermait.

Les œuvres complètes d'Harvey ont été imprimées à Londres en 1766 (2 vol. in-4o). Elles contiennent de nombreux mémoires sur la circulation, la respiration, les fonctions génératrices des animaux et un petit écrit sur la dissection du corps de Thomas Parr, qui mourut à cent cinquante-trois ans. Nous n'examinerons ici que ses deux fameux ouvrages sur la circulation et la génération. Mais jetons d'abord un regard sur l'état de la science à l'époque d'Harvey. Les hommes de génie ne sont presque toujours que la synthèse d'une multitude de travailleurs précédents, et le devoir de l'historien est de rendre à chacun ce qui lui est dû et de ne rapporter à son héros que sa part légitime. Quoi qu'en aient dit les contemporains d'Harvey, on ne trouve aucune trace de la circulation du sang dans les écrits d'Hippocrate, ni dans ceux d'Erasistrate et de Galien. Il faut arriver jusqu'à Michel Servet pour découvrir les premiers indices de cette grande découverte. Le médecin de Genève devina la circulation pulmonaire, et, s'il n'a pas expliqué les fonctions des organes respiratoires et l'intervention de l'air dans l'hématose, on peut tout au moins dire qu'il les a entrevues et signalées. Realdo Colombo vient ensuite, qui affirme que « le sang est porté et atténué dans les poumons par la veine artérieuse; qu'ensuite il est apporté au ventricule gauche du cœur par l'artère veineuse. » Et il ajoute un peu plus loin : « Quand le cœur se dilate, il reçoit du sang de la veine cave inférieure dans le ventricule droit, et de l'artère veineuse dans le gauche. » Jules-César Aranzi n'ajouta guère aux idées de Colombo, et ce n'est qu'avec Césalpin qu'elles acquièrent plus de netteté. Il comprit le premier la grande circulation et signala le passage du sang des artères dans les veines générales, pour retourner au cœur. Enfin, Harvey, muni des découvertes de Césalpin et de Fabrizio d'Acquapendente, son maître, sentit le premier toute l'importance de la question, et, la faisant sortir des langes dont on l'avait enveloppée, il proclama la circulation du sang comme une vérité positive et d'une haute importance. En 1628, s'imprimait à Francfort l'*Exercitatio anatomica de motu cordis et sanguinis in animalibus*. L'auteur y établit clairement les faits suivants : Quand le cœur se resserre, ses deux ventricules diminuent et chassent le sang qu'ils renferment. Quand le cœur est blessé, le sang jaillit au moment de la contraction. Quand les ventricules se resserrent, l'aorte et l'artère pulmonaire se dilatent, et réciproquement. Quand une artère est blessée, le sang en jaillit avec impétuosité. La dilatation des artères est due à l'entrée du sang dans leur sein. Les oreillettes se meuvent ensemble; les ventricules ensemble, et alternativement avec les oreillettes. Les oreillettes, en se contractant, chassent le sang dans les ventricules, et ceux-ci le chassent, le droit dans la veine artérieuse, le gauche dans l'aorte et dans tout le corps. Le sang passe par deux voies de la veine cave dans les artères et par le trou ovale ou interauriculaire dans l'embryon, et du ventricule droit dans le gauche par la veine artérieuse et les artères veineuses, c'est-à-dire par les vaisseaux pulmonaires. Par suite de la circulation, toutes les parties se nourrissent d'un sang plus chaud, perfectionné, vaporeux, spiritueux, et, pour ainsi dire, alimentatif. Il se refroidit, se coagule et s'épuise dans les organes, après quoi il revient au cœur pour se perfectionner de nouveau. Toute la masse du sang passe de la veine cave dans les artères pendant un temps très-court. Ce fluide passe et pénètre dans toutes les parties du corps; les veines le ramènent continuellement au cœur. Lorsqu'une artère, grande ou petite, est coupée, la masse du sang s'écoule en entier des artères et des veines; les hémorragies veineuses s'arrêtent, mais non celles des artères. Si, dans un serpent et quelques poissons, vous liez les veines au-dessous du cœur, le cœur et leur canal au-dessus du lien se rident. La veine cave liée, le cœur se vide, languit dans ses mouvements et paraît mourir. En liant, au contraire, les artères à quelque distance du cœur, il se gonfle, rougit, devient liquide et semble suffoquer. Etroitement liées, les artères se gonflent et battent au-dessus, les veines se distendent au-dessous de la ligature. Lorsque le bras est lié, comme pour une saignée, les veines se gonflent au-dessous, deviennent noueuses au niveau de leurs valvules et de leurs divisions. Si vous refoulez le sang en bas, avec le doigt promené sur la veine, le sang pressé rétrogradera, la veine se gonflera davantage et les nœuds de ses valvules seront plus prononcés. Si vous poussez, au contraire, le sang en haut, il passera librement. Il est évident que les valvules s'opposent au mouvement rétrograde du sang veineux. Dans la dernière partie de son livre, Harvey expose comment un venin, un virus, un principe contagieux, les médicaments externes et internes absorbés par les veines peuvent être rapidement portés au cœur, et de là par tout le corps; puis il termine cette œuvre splendide par des considérations de physiologie comparée et d'embryologie, que la science a utilisées et qui ne seraient pas encore déplacées dans un livre de notre temps. Tel est l'immortel ouvrage qui a traversé, inattaquable et inattaqué, deux siècles et demi. Si l'abondance des preuves dans la démonstration, la perspicacité dans les recherches, un soin scrupuleux dans l'examen de la vérité, une clarté sans égale dans l'exposition de ses doctrines font les véritables mérites d'un livre, on peut dire avec justice que l'*Exercitatio anatomica* est une des plus belles productions de l'esprit humain.

L'autre grand ouvrage d'Harvey : *Exercitationes de generatione animalium*, publié à Londres en 1651, est plutôt un immense recueil d'observations et de recherches minutieuses qu'un traité méthodique, avec développement de doctrines. Le but d'Harvey est de découvrir la nature de la conception, le mode de génération du nouvel animal et les progrès de sa vie intra-utérine. La poule et le poulet sont les sujets qu'il a choisis pour ses nouvelles expériences. Il commence par une exposition exacte et rapide des parties génératrices, de leurs différents modes d'action, et, traitant ensuite de la formation, du développement des œufs, il examine leur composition et leur structure. Il étudie alors quotidiennement l'incubation, raconte la première apparition du poulet au milieu des liquides primordiaux et les évolutions successives de cet être embryonnaire. Un des points les plus importants de cette première partie de son livre est la découverte du lieu d'origine du nouvel animal. Le premier, il reconnut que la cicatricule de l'œuf est, pour ainsi dire, la place mère. Il s'aperçut également que le *punctum saliens* doit être plus tard le cœur. D'après lui, la génération des animaux vivipares ne diffère en aucune façon de celle des oiseaux, ce qu'il confirme par la dissection de plusieurs biches aux diverses époques de leur portée. Le systeme qu'il déduit de ces observations est tout à fait singulier. Le sang, dit-il, est le principe de tous les animaux, même avant la formation des vaisseaux. Les femelles donnent la matière première, les mâles la couvrent, l'animent et la vivifient. A l'entendre, l'œuf ne serait pas fécondé par le contact de la semence, mais par une sorte de contagion subtile, qui affecte plutôt la femelle que l'œuf. Les semences du mâle et de la femelle ne se mêlent pas, et l'utérus et l'ovaire restent intacts et sans rapports avec la semence du mâle.

Tels sont les deux ouvrages importants d'Harvey; nous les avons examinés au point de vue de la science; au point de vue littéraire, ils ne sont remarquables que par leur grande clarté.

HARVEY (Gédéon), médecin anglais, né dans le comté de Surrey vers 1625, mort en 1700. Il voyagea longtemps en Allemagne, en Suisse, en Italie. De retour en Angleterre, il fut nommé médecin ordinaire du roi Guillaume III et de la Tour de Londres. Partisan de la médecine expectante, croyant beaucoup plus à l'hygiène qu'à la thérapeutique, il se fit des ennemis des membres du Collége de médecine de Londres, qu'il attaqua dans plusieurs pamphlets, dont l'un a pour titre : le *Conclave des médecins, où l'on met à découvert leurs intrigues, leurs fraudes et leurs complots contre les malades* (Londres, 1683, in-8o). Nous citerons, en outre, de ce sceptique médecin : les *Vanités de la philosophie et de la médecine* (Londres, 1699), écrit dans lequel il s'attache à démontrer que la médecine n'a aucune valeur scientifique.

HARVEY (Eliab), amiral anglais, neveu du précédent, né à Chigwell en 1759, mort dans cette ville en 1830. Il entra fort jeune dans la marine, prit part à la guerre d'Amérique (1775), se signala à la prise de la Martinique et de la Guadeloupe (1794), et fut chargé, en 1798, de défendre le district d'Essex lorsque l'Angleterre fut menacée d'une invasion française. En 1805, Harvey assista, comme commandant du *Téméraire*, vaisseau de 98 canons, à la bataille de Trafalgar, où sa brillante conduite lui valut le grade de contre-amiral. Lorsque, en 1809, le capitaine Cochrane fut mis à la tête de la flottille *infernale*, chargée de brûler la flotte française mouillée dans la rade des Basques, Harvey réclama ce commandement, et, sur le refus de l'amiral Gambier, il déclara qu'il allait baisser sur-le-champ son pavillon. Traduit devant un conseil de guerre pour cet acte d'insubordination, Harvey fut cassé, mais bientôt après le gouvernement le réintégra dans la marine et le nomma vice-amiral en 1810 et amiral en 1819.

HARVEY (Guillaume), dessinateur et graveur anglais, né à Newcastle-upon-Tyne en 1796, mort en 1858. Il étudia la gravure sur bois sous la direction du célèbre Bewick, dont il devint bientôt le meilleur élève et qu'il aida dans ses travaux les plus importants, notamment dans les illustrations des *Fables* de Gay (1818). Plus tard, il renonça à la gravure pour se consacrer exclusivement au dessin, et il acquit dans cette nouvelle branche de l'art une prééminence qu'il conserva pendant plus de trente ans. Il excellait surtout dans les dessins d'animaux. Parmi les ouvrages auxquels il a fourni des illustrations, nous citerons : l'*Histoire des vins*, la *Ménagerie de la Tour* et les *Jardins zoologiques* du docteur Henderson; les *Fables* de Northcote; les *Mille et une nuits*, traduites par Lane; le *Shakspeare illustré*, publié par Knight, etc.

HARVEY (George), peintre anglais, né à Saint-Ninian, dans le comté de Fife (Ecosse), en 1806. Il fut d'abord employé chez un libraire d'Edimbourg, où, pendant ses moments de loisir, il dessinait tous les modèles qu'il pouvait se procurer. En 1824, il entra comme élève à l'Académie et fit de rapides progrès dans la peinture, pour laquelle il avait de rares dispositions. Cinq ans plus tard, il était nommé membre de l'Académie écossaise, qu'il avait contribué à fonder, et, dès lors, il prit part à toutes les expositions artistiques faites à Londres ou à Edimbourg. Ses tableaux sont inspirés surtout par l'histoire, les mœurs ou la nature de son pays natal, et M. Harvey passe à juste titre pour un des maîtres de cette école écossaise qui occupe une place distinguée dans l'art moderne. On a de lui : le *Prêche du Covenant* (1830); le *Baptême* (1831); l'*Examen d'une école de village* (1833); l'*Ecole congédiée* (1840); la *Communion* (1840); le *Dimanche soir* (1841); le *Duc d'Argyle une heure avant son exécution* (1842); la *Visite du pasteur* (1843); la *Première lecture de la Bible à l'église Saint-Paul* (1847); le *Passé et le présent* (1848); les *Bulles de savon* (1848); les *Sages et les fous* (1849); les *Joueurs de boule* (1850); le *Pic Burn* (1854); *Sites de montagne* (1856); le *Sabbat dans la vallée* (1858); *Bruyère de l'Ecosse*, remarquable paysage qui a figuré à l'Exposition universelle de 1867. La plupart de ces œuvres, qui appartiennent à d'importantes collections, ont été reproduites par la gravure.

HARVEY (William-Henri), botaniste irlandais, né à Limerick en 1811. Onzième fils d'un négociant, il se rendit fort jeune au Cap de Bonne-Espérance, où il fut secrétaire du gouverneur, étudia très-soigneusement la botanique de la colonie, et envoya bientôt en Angleterre de nombreux spécimens de plantes fort rares, qui furent répartis entre les herbiers des universités d'Edimbourg, de Dublin et du jardin royal de Kew. Depuis il a publié, en collaboration avec le docteur Sonder, une *Flora Capensis* ou *Description systématique des plantes de la colonie du Cap, de la Caferie et de Port-Natal;* puis *Thesaurus Capensis*, contenant la description et le dessin des plantes les plus intéressantes du Cap. Très-versé dans la connaissance des algues et autres plantes marines, M. Harvey a publié un ouvrage en quatre volumes sur les plantes marines de la Grande-Bretagne, intitulé *Phycologia britannica*, puis des ouvrages spéciaux sur la flore maritime de l'Amérique du Nord, de l'Australie et de l'île de Ceylan. En outre, il a fait paraître de nombreux mémoires dans les *Transactions de l'Académie irlandaise*, et dans les publications spéciales de plusieurs sociétés savantes. Ce savant est membre de la Société royale, de la Société Linnéenne et de l'Académie royale d'Irlande.

HARVIAU s. m. (ar-viô). Pêche. Anse de corde dont on se sert pour attacher un grand filet à l'arche d'un pont.

HARVILLE (Louis-Antoine-Juvénal DES URSINS, comte D'), général de division, né à Paris en 1749, mort en 1815. Il entra jeune au service, fut nommé maréchal de camp avant la Révolution, se distingua à Jemmapes comme lieutenant général, eut le commandement de l'avant-garde de Dumouriez en Belgique, fut traduit devant le tribunal révolutionnaire comme complice de ce général, mais renvoyé absous. Sénateur en 1801, écuyer de l'impératrice Joséphine, gouverneur des Tuileries et du Louvre, il fut appelé à la pairie sous la première Restauration.

HARVOOD (Thomas), ecclésiastique anglais, né à Sheperton (Middlesex) en 1767, mort en 1842. Il est auteur de quelques ouvrages qui méritent d'être mentionnés : *Annotations sur la Genèse, avec des observations* (1789, in-8o); *Sermons* (1794, 2 vol. in-8o); *Histoire sacrée de la vie de Jésus-Christ, démontrant l'harmonie des quatre évangélistes* (1798, in-12); *Antiquités grecques, récits sur la vie publique et privée des Grecs* (1801, in-8o); *Annotations sur la liturgie* (1826, in-8o).

HARWEYE s. f. (ar-vè-ie — de *Harwey*, sav. anglais). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, tribu des véronicées,

comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

HARWICH, ville d'Angleterre, comté d'Essex, à 15 kilom. S.-O. d'Ipswich, à 122 kilom. de Londres, sur une langue de terre, vis-à-vis de l'embouchure commune de la Stour et de l'Orvell dans la mer du Nord; 5,070 hab. Vaste port commode et profond, pouvant contenir plus de 100 vaisseaux de ligne et 300 à 400 bâtiments plus petits. L'entrée, que deux phares élégants facilitent aux navires, est défendue par le fort Languard, construit par Jacques Ier. Bains de mer. Chantier royal de constructions navales; armements pour la pêche. Parmi les édifices, on remarque l'hôtel de ville et la prison, l'église Saint-Nicolas et les docks. ‖ Bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Massachusetts, à 100 kilom. S.-E. de Boston; 3,258 hab.

HARWOOD (Edouard), philologue anglais, né dans le Lancashire en 1729, mort en 1794. Il dirigea quelque temps une congrégation de protestants non-conformistes à Bristol, puis se rendit à Londres, y donna des leçons pour vivre et mourut dans la misère. Harwood a écrit un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Introduction à l'étude du Nouveau Testament* (Londres, 1767, in-8°); *Examen des diverses éditions des classiques grecs et latins* (Londres, 1775, in-8°); *Biographia classica* (Londres, 1778, 2 vol. in-12).

HARY interj. (a-ri; *h* asp.). Véner. Cri que poussent les piqueurs pour rendre les chiens attentifs, lorsque la bête se fait accompagner.

HARY-SMARANA s. m. (a-ri-sma-ra-na; *h* asp.). Pratique indoue, qui consiste à réciter les mille noms de Vichnou.

— **Encycl.** Voici comment se fait le *hary-smarana*. Après quelques instants de recueillement, le brahme dit : « Salut à *Goviuda!* salut à *Kechva!* salut à *Narayana!* salut à *Hary!* etc., » jusqu'à ce qu'il ait épuisé toute la série des mille noms de la divinité. Il ne faut pas croire que ces noms sous lesquels on désigne le dieu aient tous un sens honorable pour celui à qui on les adresse : *Goviuda* ne signifie pas autre chose que celui qui garde les vaches; *Kechva*, celui qui a des cheveux sur la tête; *Narayana*, celui qui habite les eaux, etc. Plusieurs autres des noms de Vichnou sont encore plus ridicules. Les brahmes n'en récitent pas moins dévotement ces litanies grotesques; ceux-là, du moins, qui suivent exactement les prescriptions des livres sacrés, car il s'en rencontre un assez grand nombre qui s'acquittent de cette pratique religieuse, comme de toutes les autres, avec nonchalance et par manière d'acquit.

Le *hary-smarana* doit être récité tous les matins, après une première pensée donnée à Vichnou, et l'invocation des dieux qui font lever l'aurore. Un brahme jaloux de suivre les prescriptions de sa règle ne saurait se mettre en devoir de vaquer aux besoins de la nature sans cette préparation préliminaire; de même, le soir, aussitôt après le coucher du soleil, le brahme doit faire de nouveau le *hary-smarana*, sans oublier un seul des mille noms de la divinité. Ce devoir accompli, il est assuré de trouver un repos tranquille; s'il y manquait, sa nuit serait troublée par les démons et les géants.

HARZ ou **HARTZ**, massif montagneux de l'Allemagne du Nord, formant la ramification nord-ouest de tout le système hercynio-carpathien, comprise entre 51° 31′ et 51° 57′ de lat. N., et entre 27° 50′ et 29° 9′ de long. E., et appartenant à la Prusse (provinces de Hanovre et de Saxe), au Brunswick et à l'Anhalt-Bernburg. Le Harz, l'*Hercynia sylva* (forêt Hercynienne) des Romains, tire son nom des bois qui le couvrent, et qui, dans l'ancien allemand, s'appelaient *Harti*, *Hart* (hauteur boisée).

Ce n'est point une masse continue; c'est un plateau élevé, dont la surface, légèrement bombée et sillonnée de profondes vallées, monte insensiblement du S.-E. au N.-O.; il forme une ellipse, dont le grand axe, dirigé du N.-O. au S.-E., mesure 98 kilom., tandis que le petit axe n'a que 30 kilom. de longueur. Sa superficie est évaluée à 1,037 kilom. carrés. On le divise en deux parties : le Harz supérieur et le Harz inférieur. La hauteur moyenne du Harz supérieur varie de 533 à 666 mètres. Le point le plus élevé du Harz inférieur est la Victorshœhe (763 mètres). Les habitants du Harz s'occupent de l'exploitation des forêts, de l'élève du bétail, de la culture de la terre, et surtout du travail des mines, qui sont très-riches et fournissent en abondance du fer, du plomb, du cuivre, de l'argent, du zinc, etc. Ces mines étaient exploitées dès le xe siècle. Les forêts du Harz, beaucoup plus étendues jadis, offrent encore de magnifiques chênes et de beaux arbres résineux. La masse principale de la chaîne se compose de grawacke et d'argile schisteuse; on y trouve aussi du granit et du gneiss, du porphyre, du gabbro, de la diorite, etc. Les principaux cours d'eau qui en descendent sont : la Holzemme, la Bode, la Selke, l'Eine, le Wipper, la Zorge, la Tyra, affluents de l'Elbe; l'Ilse, l'Ecker, la Radau, l'Ocker, l'Innerste, la Sœse, la Sieber, l'Oder, affluents du Weser. On y trouve même des sources minérales, salines, ferrugineuses et sulfureuses.

« Le Harz, dit M. Ad. Joanne, a été très-diversement apprécié. Les Allemands du nord, qui n'ont jamais vu que leurs plaines de sable, tombent, à la vue de ses montagnes et de ses forêts, dans des ravissements qui se traduisent par des descriptions hyperboliques... Le Harz, il faut l'avouer franchement, est indigne de sa réputation; il n'a vraiment d'intérêt que pour les géologues et les minéralogistes. »

Les plus anciens habitants connus du Harz furent les Chérusques. Plus tard, cette montagne forma la limite du territoire des Saxons et de celui des Francs. Depuis Charlemagne, et surtout depuis le xe siècle, la mise en culture du sol eut lieu sur tous les points qui en étaient susceptibles. Le Harz avait donné, sous l'Empire français, son nom à un département du royaume de Westphalie. Aujourd'hui, plus de la moitié de cette chaîne de montagnes appartient à la Prusse.

HARZGERODE, ville d'Allemagne, dans le duché d'Anhalt-Bernburg, sur le versant oriental du Harz, ch.-l. du bailliage de son nom; 2,600 hab. Château; administration des mines. Aux environs, mines de plomb et d'argent; eaux minérales et bains d'Alexisbad. L'établissement de bains, fondé en 1811 et alors déjà très-fréquenté, est situé entre des collines boisées, agréablement transformées en jardins. L'eau est froide, sulfatée calcaire et ferrugineuse; elle émerge par trois sources : *Selkebrunnen* (source de la Selke), *Alexisbrunnen* (source d'Alexis), et *Ernabrunnen* (source d'Erna). La température d'Alexisbrunnen est de 9°,5; celle de Selkebrunnen de 7°,6. L'eau s'emploie en boisson, en bains, en douches d'eau et de vapeur. Elle est très-excitante et développe au plus haut degré, suivant M. Le Pileur, les phénomènes qui résultent de l'usage des eaux ferrugineuses.

HASA, province de l'Arabie centrale, sur les bords du golfe Persique. Elle est séparée du plateau de l'Arabie centrale par un *nefoud* ou bras du grand désert, qui porte le nom de Wadi Farouk. Cette grande vallée s'étend du nord au sud; son type général est celui du Dahna ou grand désert, dont elle forme, en quelque sorte, un rejeton parallèle. Large et profonde, elle renferme un labyrinthe de collines de sable, au milieu desquelles les voyageurs sont presque aussi exposés que dans le Dahna à perdre leur chemin et quelquefois même la vie. La province de l'Hasa est séparée du désert par une chaîne de montagnes qui porte le même nom, et qui s'élève, abrupte et nue, courant le long de la mer. Les productions de l'Hasa sont nombreuses et variées; des arbres nouveaux rompent la monotonie de la végétation arabe. Le dattier arrive ici à son plus grand développement; il forme encore, il est vrai, le fond du paysage, mais il est mêlé au *naback*, qui, avec ses feuilles rondes et ses fruits pareils à de petites pommes sauvages, devient un arbre magnifique, et au papayer qui est très-commun. L'indigo et le coton y sont cultivés avec succès; les rizières donnent d'abondantes récoltes, et l'on rencontre souvent des champs de cannes, quoique les habitants ne sachent pas en extraire le sucre; on apporte au marché les tiges savoureuses, que les habitants aiment à déguster en nature. Le blé, le maïs, le millet, les haricots, toutes les céréales, excepté l'orge, couvrent la plaine et pourraient rapporter dix fois davantage sous une meilleure administration. Mais les exactions des Wahabites sont telles, qu'un paysan répondait à celui qui lui reprochait de ne pas cultiver son champ : « Mieux vaut laisser la terre à Dieu qui l'a faite, que de la cultiver pour enrichir le trésor de Feysul. » L'industrie n'est pas inférieure aux produits agricoles. Depuis des siècles, la province d'Hasa est le siége d'une active exportation; elle envoie ses produits dans l'Oman, la Perse et l'Inde. Nul ne peut rivaliser avec elle pour la fabrication des manteaux délicatement brodés qui, sous le rapport du goût et de l'élégance, n'ont de rivaux que dans les tissus de Cachemire. On emploie pour les faire une laine d'une exquise finesse, qui, habilement mélangée de soie, produit une étoffe aussi belle que solide; les bordures, formées de fils d'argent et d'or entremêlés de vives couleurs, surpassent en richesse les plus magnifiques dessins de la Perse et de la Syrie. Les dagues, les poires à poudre, les narghilés ciselés par les habiles artisans de l'Hasa ne craignent pas la concurrence de Bagdad. Les vases et les ustensiles de cuivre manufacturés à Hofhouf sont également recherchés, et il serait difficile de trouver au nord de Bassora des cafetières d'une forme aussi gracieuse. Malheureusement, la domination wahabite a porté un coup terrible à l'industrie; son fanatisme fait une guerre à tout ce qu'il lui plaît de flétrir sous le nom de luxe et de mollesse. Il proscrit le tabac, la soie, la parure, poursuit enfin de mille vexations le trafiquant peu orthodoxe, qui préfère une balle de soie au Coran, un vaisseau à une mosquée. Dans son désir de ruiner une profession qu'il regarde comme indigne des disciples du Prophète, il suit un système bien fait pour anéantir tout commerce : toutes les fois qu'une guerre est résolue, une levée de troupes ordonnée, les premiers appelés à porter les armes sont les commerçants, les industriels, les ouvriers. Un autre fait montrera mieux encore à quelle absurdité conduit fatalement la religion immiscée à la politique. La province de l'Hasa renferme plus de trois cents sources d'eau thermale; par le fait de feux souterrains, toutes les eaux de ce pays sont tièdes pour le moins, et dans la plupart on ne saurait mettre la main sans se brûler. Or, parmi toutes ces sources diverses, une surtout était célèbre sous le nom de Eyn-Nedjm (fontaine de l'étoile). Quelques guérisons avaient donné à cette eau une réputation universelle, et les Arabes y accouraient en foule; on avait élevé une coupole au-dessus de la source et construit des bains à côté. La prospérité du village, devenu un lieu de réunion, attira l'attention du gouvernement wahabite, qui donna l'ordre de détruire la coupole et les bains, et de combler la source, disant qu'il ne fallait pas que le peuple prît l'habitude de placer sa confiance dans une fontaine, au lieu de la mettre en Dieu seul, et se rendît par là coupable d'idolâtrie. C'est d'un raisonnement semblable que se servit Adel-Kerim, un des principaux personnages de la cour de Riad, pour refuser à Palgrave les honoraires qu'il avait promis de lui payer après sa guérison. Suivant l'usage du pays, il se mit à faire dans la mosquée le commentaire de quelques versets du Coran. Il prit pour texte la confiance que chaque fidèle doit mettre en Dieu seul, à l'exclusion de toute créature; puis, venant à une conclusion pratique, il s'enflamma contre ceux qui ont foi en la médecine, déclarant un tel préjugé hérétique et absurde à la fois, puisque la seule cause effective de la santé ou de la maladie, de la vie ou de la mort, c'est la volonté de Dieu. De là, il déduisit cette conséquence, que les médecins sont des êtres inutiles, qu'ils ne méritent ni remercîment, ni récompense, car la guérison est toujours l'œuvre de Dieu.

HASAN ou **HASSAN**, nom de plusieurs souverains et chefs musulmans. V. HASSAN.

HASARD s. m. (a-zar; *h* asp. — V. l'étym. à la partie encycl.). Cause fictive, que l'on suppose à tout fait considéré comme indépendant de toute cause volontaire posée en prévision de l'effet ou comme n'ayant pas de cause réelle : *A quoi bon tant s'agiter pour des choses que le* HASARD *distribue, et que la mort va nous ravir demain?* (Mass.) *Sa Sacrée Majesté le* HASARD *décide de tout.* (Volt.)

C'est souvent du *hasard* que naît l'opinion.
LA FONTAINE.

Le *hasard* est un mot qu'inventa l'ignorance,
Et qui de nos esprits marque l'insuffisance.
DE BERNIS.

Bien souvent le *hasard*, contre toute apparence,
Nous conduit mieux cent fois que notre prévoyance.
DESTOUCHES.

‖ Concours fortuit de circonstances : *Un heureux* HASARD. *Profiter d'un* HASARD *favorable. Ceux qui ont quelque talent singulier en sont d'ordinaire avertis par quelque* HASARD *favorable.* (Fonten.) ‖ Accident, chance, péril : *Les* HASARDS *de la guerre, d'un long voyage. Le meilleur mariage expose à des* HASARDS. (J.-J. Rouss.)

La vertu la plus ferme évite les *hasards*.
CORNEILLE.

. . . Des humains presque les quatre parts
S'exposent hardiment au plus grand des *hasards*.
LA FONTAINE.

— Marchandise d'occasion, que le hasard offre à l'acheteur :

Montrez-nous votre écrin.
— Volontiers; j'ai toujours quelque *hasard* en main;
Regardez ce brillant. . . . .
REGNARD.

— Pop. *Hasard de la fourchette*, Ancien établissement parisien, où les pauvres gens, en payant un prix minime, avaient le droit de plonger une grande fourchette dans une marmite, et de manger ce qu'ils avaient piqué par hasard. ‖ *Au hasard de la fourchette*, Invitation familière qui équivaut à cette autre : *A la fortune du pot.*

— *Coup de hasard*, Circonstance tout à fait fortuite : *C'est un* COUP DE HASARD *qui m'amène ici.*

— *Au hasard*, Sans arrangement ou décision préalable, sans réflexion, à l'aventure : *Errer* AU HASARD. *Parler* AU HASARD. *Rien ne marche* AU HASARD. (J. de Maistre.) *Quand on a le bonheur des autres pour but, on cesse de flotter* AU HASARD. (Béranger.)

Lorsque deux factions divisent un empire,
Chacun suit *au hasard* la meilleure ou la pire.
CORNEILLE.

. . La postérité d'Alfane et de Bayard,
Quand ce n'est qu'une rosse, est vendue *au hasard*.
BOILEAU.

Des profanes humains la foule impitoyable
Parle et juge en aveugle, et condamne *au hasard*.
VOLTAIRE.

— *A tout hasard*, Quoi qu'il puisse arriver : *Je partirai demain* À TOUT HASARD; *tant mieux si je vous trouve encore.*

— *De hasard*, Qui arrive fortuitement, non en vertu de combinaisons volontaires : *Le public est un étourdi souvent de mauvais ton, capricieux, crédule, variable, passager comme les générations humaines, emportant avec lui ses animosités* DE HASARD *et ses admirations de commande.* (Viennet.)

— *Par hasard*, Fortuitement, par l'effet d'un hasard : *Je l'ai rencontré* PAR HASARD. ‖ *Par le plus grand des hasards*, Par un concours de circonstances tout à fait extraordinaires.

— **Jeux.** Nom donné à certains points fixes qui sont toujours favorables à celui qui tient les dés. ‖ Nom donné à diverses combinaisons de cartes qui peuvent arriver à certains jeux, et donnent à celui qui les a certains droits déterminés. ‖ Jeu de dés qui est joué par un banquier contre un nombre indéterminé de joueurs associés au gain et à la perte. ‖ *Jeu de hasard*, Jeu où le calcul, la science du joueur n'ont point de part, et où le sort seul décide le gain et la perte : *Interdire les* JEUX DE HASARD. ‖ Se dit figurément pour désigner quelque chose qui ne dépend que du hasard : *Sans la constitution, tout ordre judiciaire, même avec des magistrats vertueux, n'est qu'un redoutable* JEU DE HASARD. (Mirab.) ‖ *Corriger le hasard*, Tricher au jeu. ‖ *Faire le hasard*, Se dit, au jeu de paume, lorsque la balle ne fait pas l'effet qu'elle devrait faire.

— **Syn. Hasard, fortune, sort.** V. FORTUNE.

— **Hasard, danger, péril, risque.** V. DANGER.

— **Encycl.** Linguist. Mornac, avocat du parlement de Paris, a prétendu que ce mot avait pris son origine d'un lieu de Syrie appelé *Hasarth*, dont il est parlé dans Guillaume de Tyr, et qui fut pris par les chrétiens. « Comment le duc Godefroi fu requis de lever le siége de *Hasart*, où le jeu des dez fut trouvez. Il advint, ne demora guieres, que Rodoans, li sire de Halape, ot contens et guerre à un suen baron qui estoit chastelein d'un chastel qui a non *Hasart*, et sachiez que de là vint premierement li geus de dez qui einsint a non. » (Guillaume de Tyr.) Le Duchat croit que le mot *hasard* est une production de *as* ou, *az* dans la signification d'un point unique au jeu de dés, et il cite à l'appui le passage suivant d'Alain Chartier, où *azart* est employé en ce sens :

Jamais n'eust fait adroit son point
L'amant; car cette femme adez
Le faisait jouer mal à point,
Pource qu'elle changeoit les dez.
Aussi, Amours, vous commandez
Qu'en vous servant deux cœurs se tiengnent
Tout ung; car point vous n'entendez
Qu'en double voulenté se tiengnent.
Et elle faisoit à tous tours
Son point double, et c'estoit par l'art
De ses délicieux atours,
Soy gardant de gecter *azart*.
(*Le Parlement d'amour.*)

« Or, dit Le Duchat, comme au jeu de dés l'*az* est le moindre de tous les jets et qu'un homme qui y joue court risque d'attraper ce point malheureux, on a dit *azarder* pour *risquer*, et *azard* pour *az*, parce que la terminaison d'un mot en *ard* dans notre langue, contenant une idée méprisante de la chose signifiée par ce mot, elle était fort propre à caractériser le guignon attaché au jet de l'*az* ou point unique du dé. »

L'explication de Génin se rapproche un peu de celle de Le Duchat. « Nous sommes accoutumés, dit-il, à nous représenter le *hasard* comme une personnification, une espèce de divinité païenne rivale de la Fortune et du Destin, si ce n'est la même chose sous un autre nom. C'est une idée absolument fausse. » Génin tire, en effet, *hasard* de l'espagnol *azar*, en italien *la zara*. En espagnol, *el azar* signifie le point unique au jeu de dés, l'as. La *zara* italienne est le jeu à trois dés. Dante en a fait mention au commencement de son *Purgatoire*. Chez nous, l'acception de l'*azard* ou du *hasard* s'est encore modifiée : ce n'est ni l'as ni une manière de jouer, c'est le point de six que les Latins appelaient *senio*. Dans le joli fabliau de *Saint Pierre et le Jongleur*, le saint choisit le moment où le diable est sorti, après avoir confié les âmes damnées à la garde du Jongleur. Saint Pierre, qui connaissait la passion effrénée de celui-ci, se présente en enfer avec un brelan, c'est-à-dire un tablier et des dés, et propose une partie au Jongleur. « Mais je n'ai pas une obole. — Qu'est-ce que cela fait? Mets des âmes au jeu. — Oh! non, j'ai juré au diable de les lui garder scrupuleusement. — Et qui ira le lui dire? Pour quelques âmes de plus ou de moins, il n'y paraîtra pas. » En parlant de la sorte, saint Pierre dépose sur le brelan plusieurs pièces d'or. L'autre se laisse tenter et met trois âmes au jeu. Saint Pierre joue le premier :

Par foi, dit saint Pierre, j'ai huit!
Se tu jette après *hasard*,
J'aurai trois âmes à ma part!

Plus loin :

Dist le jougleies : Or getez.
— Volontiers, fit-il. Esgardez!
Je voi *hasard*, si com je cuit.

On devine que saint Pierre sait se rendre le *hasard* favorable. Il finit par emmener toutes les âmes damnées au ciel. Le diable, de retour, entre dans une telle fureur, qu'il pousse le Jongleur à la porte de l'enfer, lequel s'en va, comme pis-aller, frapper à celle du paradis. On peut juger si le bon saint Pierre le laisse dehors, et comment il est accueilli et fêté des nouveaux bienheureux!

Le sens primitif de *hasard*, continue Génin, est rappelé par ces façons de parler : *C'est bien tombé, c'est un coup de hasard*, et non *coup du hasard*. Cette dernière locution personnifie le *hasard*; aussi est-elle toute mo-

derne. C'est une faute que Molière n'a pas commise :

DORINE.

Vraiment, je ne sais pas si c'est un bruit qui part
De quelque conjecture ou d'un *coup de hasard.*

(*Tartufe*, acte II.)

Le coup de *hasard* est donc tout simplement le coup de six au jeu de dés, et non pas un coup de la Fortune.

D'après cette étymologie, *hasard* devrait toujours impliquer l'idée de bonheur et de satisfaction, puisque c'est le point qui fait gagner; mais, dit Génin, l'idée d'incertitude a fini par supplanter l'autre et l'effacer complétement.

Quant à l'espagnol *azar*, Maha le tire de l'arabe *sehar*, *sâr*, de, avec l'article *al*, le. Dans tous les cas, d'après l'explication de Génin comme d'après celle de Le Duchat, le *h* du mot français *hasard* n'est qu'une superfétation. « L'autre jour, dit Génin, en traversant le pont Neuf, j'ai recueilli ce petit dialogue :

PREMIER HOMME EN BLOUSE. Tiens, te v'là à Paris, Bourguignon? Par quel *hasard?*

DEUXIÈME HOMME EN BLOUSE. Par l'*hasard* que...

M. PRUDHOMME, qui passait. Mon ami, dites par le *hasard;* l'*h* est aspiré.

LE SECOND. Merci, monsieur.

M. PRUDHOMME. Il n'y a pas de quoi, mon ami.

» Non, il n'y a pas de quoi; car l'ouvrier parlait bien, et M. Prudhomme parlait mal, tous deux à leur insu. Mais l'un n'avait de son côté que la logique et la tradition; l'autre avait l'usage moderne et la légalité académique. » En effet, soit que le mot *hasard* vienne de l'espagnol *azar*, soit qu'il dérive de *as*, le *h* est évidemment parasite et n'était pas aspiré dans l'origine. Outre l'exemple tiré du *Parlement d'amour*, que nous avons cité plus haut, Génin en trouve encore un autre dans le *Songe doré de la pucelle*, pièce du XIIIe siècle, publiée par M. Crapelet. La Honte personnifiée adresse des conseils à une jeune fille :

Veux-tu plus être diffamée
Que d'avoir nom d'être amoureuse
D'un qui te dit sa bien-aimée?
Toutefois il ment, malheureuse!
Garde-toi, povre douloureuse,
De toi bouter à tel *azard!...*
Busche verte pas à pas ard!

Du temps de Ménage, qui prescrit l'aspiration, la prononciation primitive subsistait encore dans les rangs élevés de la société : « J'ai souvent entendu dire à des personnes très-savantes et de la plus haute condition : *Mon harangue, mon haquenée, l'Hollande, l'hallebarde, l'hasard.* »

De la plus haute condition, en effet, car Louis XIV lui-même ne parlait pas autrement. Nous en avons la preuve dans la lettre si dure qu'il écrivit de sa main à Colbert : « C'est la mémoire des services que vous m'avez rendus et mon amitié qui me donne ce sentiment. Profitez-en et n'*asardés* plus de me fascher encore... » Avant Louis XIV, le franc archer de Bagnolet avait parlé de même par la plume de Rabelais : « Aussi, disoit le franc archier de Baignolet, n'*azardons* rien à ce que ne soyons *nazardés.* » (*Pantagruel*, IV, ch. LV.)

Le marquis de La Mothe-Fénelon, ambassadeur de Charles IX, écrit, comme Louis XIV, s'*azarder :* « Il le taxa de ce qu'ayant l'entrée, comme il a, dans la chambre de la royne lorsqu'elle est au lit, il s'estoit ingéré de lui bailler la chemise au lieu de sa dame d'honneur, et de s'*azarder* de lui-même de la bayser sans y estre convié. » (*Mémoires touchant l'Angleterre.*)

— Philos. La vie, d'après Montaigne, n'est qu'une succession de *hasards* où l'homme apporte peu du sien. C'est faire la part un peu trop large à l'imprévu et aux événements. « Je suis à bout de mes combinaisons, disait l'un des plus résolus d'entre les hommes, l'énergique François de Guise; et, maintenant, que le *hasard* décide. » Au déclin du premier empire français, dont la chute prêtait d'avance à plus d'une combinaison politique, on demandait à Talleyrand comment se dénouerait la situation : « Par *hasard*, » répondit l'oracle obscur, qui n'y voyait pas plus clair que ses contemporains. Quel est donc ce Dieu universel qu'invoquent tour à tour les grands politiques comme les simples mortels? Ce Dieu des imprévoyants, ce *fatum* des anciens, cette étoile des illuminés, ce recours suprême des joueurs et des désespérés, le *hasard*, enfin, n'est, par rapport à notre intelligence bornée, que l'expression des causes inconnues, premières ou secondes, efficientes ou occasionnelles, qui échappent à notre pénétration.

Puisque la logique élémentaire nous enseigne qu'il n'y a pas d'effet sans cause, le mot de *hasard* devrait être banni de la langue philosophique et abandonné au langage vulgaire. Nous comprenons que l'on qualifie de jeux de *hasard* les loteries, les roulettes, les lansquenets et les mille autres jeux où n'interviennent ni l'adresse, ni l'intelligence humaine. Encore, pour parler rigoureusement, faudrait-il sous-entendre que ce mot de *hasard* ne signifie rien par lui-même, et qu'il n'est là que pour tenir lieu des causes que nous ne pouvons apprécier. Parce qu'il nous a été impossible de prévoir, de deviner le numéro qui sort ou la carte qui tombe, ce numéro et cette carte nous semblent n'obéir qu'aux lois du *hasard* ou plutôt n'obéir à aucune loi; mais c'est notre perspicacité seule qui se trouve en défaut. Qu'un œil plus exercé suive dans les mains du joueur les cartes qui s'y entremêlent; qu'il mesure la force de l'impulsion imprimée à la boule et au cylindre, pour lui alors tout *hasard* disparaîtra; les mouvements qu'il aura observés dépendent de lois aussi précises que celles qui, par exemple, régissent la chute des corps. Lorsqu'un joueur trop habile, tel que le fameux chevalier de Grammont ou tel grec de nos jours, corrige à son profit les caprices de la fortune, que fait-il autre chose que de substituer à des combinaisons dont l'extrême complexité lui eût échappé, d'autres combinaisons plus simples, dont il sait à l'avance les résultats? Demandez à ce prestidigitateur dont les tours d'adresse étonnent une foule imbécile, pour quelle somme entre le *hasard* dans ses opérations? Il sourira de votre naïveté. En résumé, le *hasard*, purement subjectif dans son appréciation, n'existe pas dans la réalité.

Mais, par une étrange contradiction de notre esprit, nous sommes, tout au contraire, enclins à faire honneur à l'intelligence humaine d'événements auxquels le *hasard*, c'est-à-dire une cause imprévue et inconnue, a la plus large part. La compréhension de l'homme et sa dextérité manuelle ont des limites indécises, variables d'un sujet à un autre, mais certaines, au delà desquelles commence l'empire du *hasard*. Ce tireur à la carabine ou au pistolet a touché le but une fois, trois fois, dix fois sur douze; incontestablement il a fait preuve d'adresse, et le degré de son adresse réelle se précisera d'autant mieux qu'il répétera plus longtemps ses épreuves, parce que la loi des grands nombres, qui régit plus qu'on ne le pense les événements fortuits en apparence, lui fera, à la longue, sa juste et légitime part. Mais croit-on que, pour chaque coup considéré isolément, le plus habile tireur ait pu calculer exactement la déviation qui devait infailliblement résulter d'un mouvement inappréciable de ses muscles ou des battements de son pouls? Assurément non. Reste donc toujours, si faible qu'elle soit, la part du *hasard* ou des causes incalculables dont les effets, à la longue, se manifestent visiblement. Il n'est pas jusqu'aux jeux de combinaison pure, tels que le jeu d'échecs, où le *hasard* n'intervienne. Le joueur le plus consommé n'a pas tout prévu, parce qu'il ne pouvait pas tout prévoir. Tous ses efforts se sont bornés à suivre par avance et à se représenter dans son esprit les résultats d'un certain nombre de coups, au delà desquels se produisent des conséquences lointaines qui, à ses propres yeux, deviennent du *hasard* tout pur.

Dans un ordre d'idées plus élevé, le *hasard* n'est pas plus admissible, comme puissance réelle, et c'est généralement la marque d'un esprit faible ou superficiel que d'attribuer aux grands événements de petites causes, ou de confondre les causes immédiates avec les causes originelles. Dans le jeu des révolutions qui bouleversent les empires, dans les mille incidents d'une bataille qui font pencher la victoire tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, il n'y a pas plus de *hasard* en réalité qu'à la roulette ou au jeu d'échecs. On s'étonne de voir un grand esprit comme Bossuet attribuer au *hasard* d'un gravier opiniâtrément logé dans un urètre la cause providentielle d'un événement qui change la face de l'Angleterre et se répercute dans tous les faits contemporains. Les historiens sans profondeur ne sont pas mieux venus à nous dire qu'un verre d'eau répandu sur la robe d'une femme a dissous une coalition européenne, changé la politique d'un gouvernement, sauvé la France d'une invasion, et amené la paix d'Utrecht. Que nous veulent les historiens fatalistes, M. Thiers, entre autres, lorsqu'ils font d'un accident de terrain, d'un ordre mal donné, ou mal compris, ou intercepté en route, ou, enfin, de l'arrivée inopinée d'un corps d'armée inattendu sur un champ de bataille, la cause efficiente d'événements graves qui modifient la marche des siècles? Non; et affirmons-le hautement, à l'honneur de la grande loi du progrès qui régit les actes de l'homme, le *hasard*, le fortuit, l'accidentel, le providentiel, si l'on veut, n'a pas toute cette importance.

Lors même qu'Olivier Cromwell eût tenu pendant vingt ans, au lieu de dix, et d'une main toujours aussi ferme les rênes du gouvernement de la Grande-Bretagne; lors même que le célèbre Protecteur eût eu un fils digne de lui, la prépondérance imprudemment laissée à l'aristocratie territoriale n'en eût pas moins entraîné tôt ou tard une restauration royaliste. Lorsque, dans le siècle suivant, cette même nation anglaise se retira de la coalition européenne, c'est qu'elle n'avait plus rien à espérer de la continuation de la guerre, et qu'elle en avait, au contraire, beaucoup à craindre; quant au verre d'eau échappé des mains de la duchesse de Marlborough, il ne fut pour rien assurément dans les déterminations du Parlement anglais. Desaix arrive en temps utile à Marengo; est-ce le *hasard* qui l'amène sur le champ de bataille? Non, les vraies causes qui agissent ici, ce sont : le patriotisme éclairé, le dévouement et le coup d'œil militaire. Que conclure enfin de ces exemples? qu'une bataille perdue en l'an 1800 nous eût valu quinze ans plus tôt l'invasion étrangère? C'est absurde. Allez plus loin, adorateurs du *hasard*, et ne craignez pas, pour être logiquement absurdes, d'affirmer qu'une balle malheureuse à Toulon, à Montenotte, à Rivoli, ou sur le pont d'Arcole, eût changé les destinées de l'Europe. Pour nous, qui sommes habitués par la méditation à chercher dans des causes plus profondes le secret de la marche de l'humanité, nous nous refusons absolument à de telles conséquences. Aux événements, lorsqu'ils sont mûrs, les hommes ne manquent jamais : *Uno avulso non deficit alter*. Nous nions absolument l'action du *hasard* sur les destinées humaines. Petits sont les hommes, et même les grands hommes, si haut que soit leur piédestal; mais grande, et cent fois au-dessus des plus grands, nous paraîtra toujours l'humanité.

Nous n'insisterions pas sur les fausses appréciations que l'on fait chaque jour des effets du *hasard*, si ce mot ne se rencontrait trop souvent à titre de reproche dans les diatribes des spiritualistes chrétiens et autres contre la philosophie positive et rationnelle. De l'existence des êtres, que personne ne nie, ils déduisent d'abord la nécessité d'une création, selon ce mot de Voltaire, à qui on trouve bon d'emprunter quelque chose : « Il faut être fou pour soutenir qu'une horloge ne suppose pas un horloger. » Conséquence peu légitime; car l'idée d'une création ne répugne pas moins à l'esprit que l'existence des êtres de toute éternité. Puis, de l'observation des lois admirables qui régissent l'univers, ils concluent tout droit la nécessité d'un être surnaturel et extramondain, spécialement occupé à y maintenir l'ordre; autrement, disent-ils, tout serait livré au *hasard*. On connaît à ce sujet la boutade de l'abbé Galiani contre Diderot : « Je suppose, dit-il, mon ami Diderot jouant aux trois dés dans la meilleure maison de Paris, et son antagoniste faisant une fois, deux fois, trois fois, enfin constamment rafle de six. Pour peu que le jeu dure, mon ami Diderot, qui perdrait son argent, dirait sans hésiter : Les dés sont pipés, je suis dans un coupe-gorge... Ah! philosophe! comment? parce que dix ou douze dés sont sortis du cornet de manière à vous faire perdre six francs, vous croyez que c'est en conséquence d'une manœuvre adroite, d'une friponnerie bien tissue, et en voyant dans cet univers un nombre si prodigieux de combinaisons mille et mille fois plus compliquées, et plus soutenues, et plus utiles, vous ne soupçonnez pas que les dés de la nature sont aussi pipés, et qu'il y a là-haut un grand fripon qui se fait un jeu de vous attraper? » Tout cela est fort spirituel, mais l'ironie de l'abbé Galiani tombe à faux, et pas n'est besoin de recourir au *hasard* pour expliquer, en l'absence d'un être conservateur, la permanence des lois de l'univers. Il suffit, au contraire, de concevoir que l'ordre, l'ordre éternel et immuable, est de l'essence même des êtres, ce qui exclut toute idée de *hasard* et de fortuité. Est-il donc plus difficile de concevoir un ordre nécessaire qu'un désordre qui ne s'est jamais produit qu'à l'état de concept et à titre d'antithèse dans notre esprit? L'ordre est une idée simple, naturelle et positive. L'idée du désordre est tout au contraire antinaturelle, négative et compliquée. A tous ces titres, nous la repoussons avec le *hasard* qu'elle entraînerait à sa suite.

Nous croyons avoir établi d'une manière irréfutable que le mot *hasard* n'a point de sens quand on veut juger les choses telles qu'elles sont en elles-mêmes; il ne peut avoir qu'une signification relative, c'est-à-dire qu'il n'a de réalité qu'autant que nous considérons les choses par rapport à nous. Nous disons qu'un événement est l'effet du *hasard* quand nous savons qu'il nous est impossible d'en assigner les véritables causes, et alors *hasard* ne signifie rien de plus que notre ignorance. Mais ce mot, avec son sens tout relatif, ne peut être employé que lorsqu'il s'agit d'événements particuliers, et nous ne devons jamais l'appliquer à l'ensemble des choses, à la marche générale des faits; car cela semblerait signifier que nous ignorons la loi des faits généraux, et nous savons, au contraire, que cette loi n'est autre que le progrès; c'est sur elle que nous fondons toutes nos espérances pour l'avenir de l'humanité.

— Jeux. Au jeu de dés appelé *hasard*, le nombre des joueurs est indéterminé, mais ils sont toujours censés n'être que deux : l'un, qui est le banquier et joue pour son propre compte; l'autre, personnage collectif, qui représente tous les autres, et leur fait partager sa bonne et sa mauvaise fortune. Les enjeux étant faits, le banquier jette les dés jusqu'à ce qu'il amène un des points cinq, six, sept, huit ou neuf : le premier de ces points qui sort sert de chance à l'adversaire. Il jette ensuite de nouveau les dés pour se donner à lui-même une chance, qui ne peut être qu'un des nombres quatre, cinq, six, sept, huit, neuf ou dix. Le tour terminé, le banquier jette les dés pour la troisième fois. Or, voici alors ce qui arrive : le banquier gagne si, la chance donnée à l'adversaire étant six ou huit, il amène cette même chance ou le point douze; mais il perd s'il amène deux as, ou trois, ou onze. Il gagne également si, la chance de l'adversaire étant cinq ou neuf, il amène cette même chance; mais il perd s'il amène deux as, trois ou onze. Il gagne encore si, la chance donnée étant sept, il amène cette même chance ou onze; mais il perd s'il amène deux as, trois ou douze. Enfin, il gagne si, s'étant donné une chance différente de celle de l'adversaire, il amène cette chance avant celle de ce dernier; dans le cas contraire, il perd. Chaque joueur est banquier à son tour, le banquier perdant étant tenu de céder les dés à son voisin de droite.

HASARDÉ ÉE (a-zar-dé; *h* asp.) part. passé du v. Hasarder. Exposé, risqué : *Une fortune* HASARDÉE *dans une entreprise. Une vie inutilement* HASARDÉE. ‖ Tenté avec hasard, avec péril ou chance d'insuccès : *Démarche* HASARDÉE. *Entreprise* HASARDÉE.

— Hardi; émis légèrement, difficile à défendre, à justifier : *Un mot* HASARDÉ. *On est assez lâche pour céder quelquefois à d'impertinentes critiques; on sacrifie des traits noblement* HASARDÉS *auxquels le public s'accoutumerait en quatre jours.* (Volt.) *On s'aventure encore plus d'une fois de nos jours dans des théories imprudentes et des opinions* HASARDÉES. (A. Maury.) ‖ Leste, grivois : *Des couplets très-*HASARDÉS. *Des plaisanteries* HASARDÉES.

— Art culin. Se dit d'une pièce de viande de boucherie ou d'un gibier qu'on a gardé pendant quelque temps pour lui donner du fumet, et qui commence à se gâter : *Ce gigot est un peu* HASARDÉ.

HASARDER v. a. ou tr. (a-zar-dé; *h* asp. — rad. *hasard*). Risquer, mettre en péril, s'exposer à prerdre : HASARDER *sa vie pour sauver son semblable.* HASARDER *sa fortune au jeu.* HASARDER *sa vie n'est rien; mais* HASARDER *sa gloire est le dernier effort de l'intrépidité.* (Christine de Suède.)

Qui veut tout acquérir ne doit rien épargner;
Il faut tout *hasarder*, afin de tout gagner.

ROTROU.

— Fig. Se décider à tenter; faire, émettre, avec le danger d'échouer ou de déplaire : HASARDER *une démarche.* HASARDER *une question.* HASARDER *un mot grivois. Il ne faut* HASARDER *la plaisanterie la plus douce qu'avec les gens d'esprit.* (La Bruy.) *C'est ignorer le goût du peuple que de ne pas* HASARDER *quelquefois de grandes fadaises.* (La Bruy.)

Si j'osais *hasarder* une fausse épigramme,
Je dirais que l'épithalame
Est l'épitaphe du plaisir.

PANARD.

— Fam. *Hasarder le paquet*, Aller en avant, sans savoir quel sera le résultat de la démarche que l'on fait.

— Prov. *Qui ne hasarde rien n'a rien*, Il faut de la hardiesse en toute chose pour réussir.

— v. n. ou intr. *Hasarder de*, S'exposer à : *Il vaut mieux* HASARDER DE *sauver un coupable que de condamner un innocent.* (Volt.)

On *hasarde de* perdre en voulant trop gagner.

LA FONTAINE.

— Gramm. L'infinitif placé après ce verbe est précédé de la préposition *de* ou de la préposition *à*, selon que *hasarder* est employé comme verbe actif ou comme verbe pronominal : *Hasarder* DE *faire une chose; je* ME *hasarderai* À *faire cette proposition.* (Acad.). Cependant, quelques écrivains ont aussi employé *de* après *se hasarder*.

Se hasarder v. pr. Se risquer, s'exposer, s'aventurer : *Les navires égyptiens, au temps des Ptolémées*, SE HASARDAIENT *rarement dans la mer des Indes.* (A. Maury.)

On *se hasarde* à tout quand un serment est fait.

CORNEILLE.

— Se compromettre, s'avancer trop : *Montesquieu était peu praticien, et on peut, sans* SE HASARDER, *ajouter qu'en général il était peu pratique.* (Ste-Beuve.)

— **Syn. Hasarder, aventurer, risquer.** V. AVENTURER.

HASARDEUSEMENT adv. (a-zar-deu-zeman; *h* asp. — rad. *hasardeux*). D'une manière hasardeuse, en se hasardant : *Il a entrepris cela bien* HASARDEUSEMENT. (Acad.)

HASARDEUX, EUSE adj. (a-zar-deu, eu-ze; *h* asp. — rad. *hasarder*). Qui se hasarde, qui ne craint pas de s'exposer au péril : *Un joueur* HASARDEUX. *Un général* HASARDEUX.

— Dangereux, périlleux, qui expose à des chances malheureuses ou à des insuccès : *Expédition* HASARDEUSE. *Démarche* HASARDEUSE.

HASBAIN (pays d') ou **HASPENGAU**, petit pays de la Belgique, dans la partie septentrionale de la province de Liége, et où sont les villes de Liége et de Tongres.

HASBESCH s. m. (a-sbèch). Ornith. V. HABESCH.

HASBEYA, ville de la Turquie d'Asie, dans la Syrie, pachalik et à 75 kilom. S.-O. de Damas, dans la vallée qui sépare le Liban du mont Hermon, et près de la source de l'*Hasbani*, petit cours d'eau qui est regardé comme l'origine du Jourdain supérieur; 5,000 hab., dont 4,000 chrétiens et 1,000 Druses. La demeure de l'émir est une espèce de citadelle avec un minaret et une grosse tour carrée. Mosquée druse.

HASCHICH, HASCHISCH ou plus simplement **HACHICH** s. m. (ha-chich; *h* asp. — ar. *hachich*, herbe sèche). Préparation narcotique, dont une espèce de chanvre fait la base, et dont l'emploi produit une sorte d'ivresse accompagnée d'hallucinations, de visions fantastiques : *Préparer du* HASCHICH. *Prendre du* HASCHICH.

— *Haschich du Pérou*, ou *des Péruviens*, ou *de coca*, Préparation analogue au bétel, faite avec des feuilles de coca

— **Encycl.** Le *haschich* est obtenu par des préparations très-diverses du *cannabis indica* ou chanvre indien, plante de la famille des cannabinées très-voisine de notre chanvre cultivé, le *cannabis sativa*. Plusieurs botanistes pensent même que c'est à tort qu'on a fait deux espèces de ces végétaux, et que le nôtre n'est qu'une modification du chanvre indien due à la culture. Le plus souvent on dissout dans un corps gras la matière résinoïde qui suinte au travers de l'épiderme du chanvre indien et s'accumule à sa surface; on fait chauffer pendant quelque temps la plante dans du beurre ou tout autre corps gras, qui dissout la résine; la masse est ensuite exprimée et le corps gras transformé en diverses préparations, opiat, pastilles, etc. Dans le Népaul, on récolte cette résine par un procédé semblable à celui qui sert à recueillir le laudanum : on promène, à la surface de la plante imprégnée d'exsudations résinoïdes, des lanières de cuir que l'on racle ensuite avec un couteau de bois.

Dans quelques parties de la Perse, on racle directement, avec un couteau de bois, l'épiderme du chanvre, et on recueille ainsi une petite quantité de résine pure, dont on forme des boulettes vendues sous le nom de *cherris* ou *churrus*. Dans d'autres parties du même pays, on pile la plante, on en exprime le suc, qu'on évapore jusqu'à consistance d'extrait. Le *madjoun* des Arabes est un mélange de miel et de poudre de chanvre indien. Enfin la plante est quelquefois employée en nature; on en fait des infusions que l'on boit comme du thé, ou, autrement encore, on la hache, on la sèche, et on la fume ou on la mâche en guise de tabac. Sous cette dernière forme, les Orientaux la nomment *gauja* et la mélangent souvent avec d'autres matières narcotiques, avec l'opium notamment. Le *haschisch*, tel qu'on l'apporte le plus souvent en Europe, est sous forme d'extrait; il possède alors une saveur âcre et une odeur nauséabonde; sa couleur est d'un brun plus ou moins verdâtre. Toutes les époques ne conviennent pas également, dit-on, pour la préparation du *haschish :* si l'on en croit les Arabes, l'époque de la floraison du chanvre est préférable à toute autre; on peut même attendre que la plante monte en graine. D'après les Arabes encore, les parties de la plante les plus actives seraient les sommités fleuries.

Le *haschich* a été importé pour la première fois en France par le naturaliste Sonnerat. Mais, après lui, on avait à peu près oublié cette curieuse substance, lorsque divers physiologistes modernes ont ramené vers elle l'attention des médecins.

L'action du *haschich* est connue depuis l'antiquité la plus reculée. Le fameux *népenthès*, dont il est question dans Homère, semble avoir eu le *haschich* pour base, à en juger du moins par les effets qu'il produisait. Il en est de même des breuvages à l'aide desquels un personnage célèbre du temps des croisades, sous le nom de Vieux de la Montagne, Hassan-ben-Sabah-Homaïri, grisait ses sectateurs et obtenait d'eux un dévouement sans bornes : ces fanatiques étaient alors appelés *Haschichins*, nom qui, dit-on, est devenu notre mot *assassin*. Le *haschich* entre dans la composition d'une foule de préparations célèbres en Orient, dans l'Inde et en Afrique, sous des noms divers : *teriaki*, *buang*, *bangie*, *benghie*, *assyouni*, *malach*, *mosjusck*, etc. Dans presque toutes ces drogues, il est associé à force aromates, à de la cannelle, de la muscade, du musc, de l'essence de roses, de la vanille, etc., destinés à masquer son âcreté. Mais, parmi ces préparations, il en est une qui, sous le nom de *dawamesk*, a acquis une réputation exceptionnelle : c'est l'extrait gras auquel on a ajouté du sucre, des pistaches, des amandes et des aromates, toutes odeurs dominées par le musc. Les Arabes, pour donner à l'opiat ainsi composé des propriétés aphrodisiaques, y ajoutent de la cantharide. Ils y mettent aussi, paraît-il, de la noix vomique. Le dawamesk est un électuaire brun, dont l'odeur et la saveur sont assez agréables; on en prend de 20 à 30 grammes, sous forme de pilules ou délayé dans du café. Une heure ou plus, suivant les tempéraments, après l'absorption, on commence à ressentir les effets du *haschich*, une sorte de torpeur voluptueuse, très-différente de l'ivresse que causent les alcooliques, et infiniment plus agréable que la somnolence agitée produite par l'opium. Il donne aux uns des accès de gaieté très-prononcés; il rend les autres farouches; il excite chez ceux-ci des passions tendres, chez ceux-là des ardeurs terribles. Beaucoup font les rêves les plus agréables et les plus divers. A ce point de vue, son usage n'est pas sans danger, ces illusions étranges pouvant entraîner des accidents de toute nature. Les Arabes nomment *fantasia* ou *kief* cette sensation particulière. Dans les conditions ordinaires, cette ivresse dure quatre ou cinq heures, puis diminue d'intensité; mais souvent ses effets se manifestent encore plus de vingt-quatre heures après. L'usage souvent répété du *haschich* amène un état d'imbécillité et de marasme assez comparable à celui que produit l'abus de l'alcool. On a cherché, dans ces dernières années, à l'utiliser comme médicament et à profiter de son action énergique sur l'organisme humain. A petites doses, il est, selon Christison, stimulant et inébriant; à doses plus fortes, il est sédatif et narcotique. M. Moreau croit le *haschich* susceptible de rendre de grands services dans le traitement de certaines maladies mentales.

Les animaux, comme les hommes, sont vivement impressionnés par le *haschich;* les chiens auxquels on en fait avaler se trouvent bientôt dans un état tout particulier et perdent rapidement la motilité de leurs membres postérieurs. Il agit aussi sur les poissons, mais les herbivores y semblent insensibles.

On connaît assez peu la composition chimique de l'exsudation ou de l'extrait du *cannabis indica;* on sait cependant qu'ils doivent leur action à une résine particulière, que l'on a nommée *haschichine* ou *cannabine*, et que l'on isole de la manière suivante : on traite d'abord la plante concassée par de l'eau, puis par une solution de carbonate de soude; alors on lave et on met à la presse, en recommençant les lavages jusqu'à ce qu'ils ne donnent plus de liquides colorés. Le résidu séché est traité par l'alcool, auquel il abandonne la matière résineuse accompagnée d'autres principes; on élimine ces derniers en précipitant la solution alcoolique par de la chaux, on décolore par le noir animal, on filtre et on évapore; la résine que l'on obtient enfin est de la baschichine. 5 centigrammes de cette résine produisent les mêmes effets que 4 grammes d'extrait gras et 30 grammes de dawamesk.

L'extrait de chanvre cultivé, *cannabis sativa*, a sur l'organisme une action comparable à celle du *haschisch* oriental

Nous renverrons les lecteurs désireux de renseignements plus étendus sur cette curieuse substance à un travail de M. Moreau : *Du haschisch* (1845), et à diverses publications faites récemment dans les journaux de médecine.

HASCHICHIN s. m. (a-chi-chin; *h* asp.). Hist. Nom que l'on donnait à des fanatiques soumis au Vieux de la Montagne, et dont le dévouement aveugle était obtenu par l'administration d'un breuvage dont le haschich faisait la base. ‖ On dit par corruption ASSASSIN.

HASCHICHINE ou **HASCHISCHINE** s. f. (a-chi-chi-ne — rad. *haschich*). Chim. Substance résinoïde brune, qui se trouve dans le haschich, et à laquelle ce dernier doit ses propriétés narcotiques.

— **Encycl.** V. HASCHICH.

HASCHKA (Michel), philologue serbo-lusacien, né à Wittichenau en 1778, mort en 1854. Il étudia la philosophie et la philologie à l'université de Prague, remplit ensuite les fonctions du ministère sacré dans différentes paroisses, devint, en 1827, chanoine de Budissin et obtint, en 1842, le titre de *canonicus capitularis cantor*. Ses ouvrages, purement théologiques, n'ont qu'un intérêt tout à fait local, mais ils ont contribué à la formation de l'idiome lusacien, et leur auteur a exercé une influence considérable sur le mouvement de renaissance qui, pendant la première partie de ce siècle, s'est fait sentir dans les langues et dans les littératures slaves.

HASE s. f. (a-ze; *h* asp. — du germanique : ancien haut allemand *haso*, lièvre, allemand *hase*, qui correspond au sanscrit *çaça*, *çaçaka*, lièvre et lapin, de la racine *çaç*, sauter. Pictet remarque que ce nom paraît manquer aux idiomes iraniens, ou que du moins il a passé à d'autres sauteurs, comme dans le persan *sâs*, puce, *saysadi*, sauterelle, *sisak*, hochequeue, du verbe *sistan*, sauter, exactement le sanscrit *çaç*). Femelle du lièvre ou du lapin de garenne : *Tuer une* HASE. *Une* HASE *pleine. J'ai fait élever des lapins avec des* HASES *et des lapines avec des lièvres, mais ces essais n'ont rien produit.* (Buff.)

HASE, rivière d'Allemagne. V. HAASE.

HASE (Charles-Benoît), philologue allemand, né à Sulza (Saxe-Weimar) en 1780, mort à Paris en 1864. Elève de Böttiger, il vint en France en 1801, suivit les cours de Villoison, puis devint employé à la Bibliothèque impériale (1805), professeur d'allemand des enfants de la reine Hortense (1812) et conservateur des manuscrits grecs à la Bibliothèque. En 1815, il fut chargé de rechercher les manuscrits que la France avait enlevés à la bibliothèque du Vatican, et qui, en vertu du traité de paix, devaient être restitués au pape, tâche dont il s'acquitta avec tant d'habileté qu'on le nomma professeur de l'Ecole des langues orientales vivantes qui venait d'être fondée, et dont il devint directeur à partir de 1824. En 1830, il entra à l'Académie des inscriptions et belles-lettres et devint professeur d'allemand à l'Ecole polytechnique. Dès son arrivée à la présidence de la République, Louis-Napoléon le nomma commandeur de la Légion d'honneur, et, en 1852, ce fut lui qui occupa la première chaire de grammaire comparée établie à la Sorbonne.

Ce ne sont pas les places et les distinctions qui lui ont manqué; et cependant on ne saurait dire qu'il ait rendu à la science des services bien signalés. Il savait beaucoup, mais son enseignement était dépourvu de sérieux et de dignité. Sa principale préoccupation semble avoir été de ne pas se compromettre. Il avait, en réalité, le dédain le plus profond pour la science française, tandis qu'en public il adressait à chacun des flatteries. Son sourire seul, bien connu de ceux qui l'approchaient, trahissait sa pensée intime. C'est ainsi qu'au lieu de relever les études classiques il a contribué, dans une certaine mesure, à les faire décliner de plus en plus. L'autorité de son nom eût souvent suffi pour faire réaliser des réformes urgentes; il a préféré ne se brouiller avec personne et appuyer des méthodes routinières et fautives. Le seul mérite qu'on puisse lui accorder est d'avoir parfois donné de bons conseils aux jeunes gens qui voulaient faire des recherches savantes, et contribué pour une bonne part à quelques publications sérieuses. Il a mis en ordre les manuscrits grecs de la Bibliothèque et en a complété le catalogue. Ses œuvres imprimées sont peu nombreuses : il a donné des éditions de Lydus, *De magistratibus* (1812) et *De ostentis* (1823), ainsi que de Léon Diacre (1819, in-fol.). Il a collaboré aussi à l'édition donnée par la maison Didot du *Thesaurus linguæ græcæ* d'Estienne et à celle des papyrus grecs qui a été publiée par l'Académie des inscriptions (Paris, 1866).

HASE (Charles-Auguste), théologien allemand, né à Steinbach (Saxe) en 1800. Il étudiait la théologie lorsque, s'étant fait affilier à la Burschenchaft, il fut jeté en prison à Hohenasperg. Remis en liberté au bout de neuf mois, il se rendit à Leipzig, s'y fit recevoir agrégé (1828), obtint, l'année suivante, une chaire de philosophie et fut, peu après, appelé à enseigner la théologie à l'université d'Iéna. Depuis cette époque, Hase fait, dans cette ville, des cours qui ont roulé principalement sur la dogmatique et l'histoire de l'Eglise. Il a exposé scientifiquement son système théologique dans sa *Dogmatique évangélique* (Stuttgard, 1825; 5e édition, 1858); mais il l'a rendu accessible aux intelligences les plus vulgaires dans sa *Gnosis* (Leipzig, 1826-1828, 3 vol.). Ce système, fondé sur un compromis entre le christianisme et les idées modernes, lui a attiré de vives attaques de la part des théologiens orthodoxes. Ses travaux les plus importants sont : *Testament du vieux pasteur* (1824); *Controverse de Leipzig* (1827); *Lutherus redivivus* (Leipzig, 1827; 10e édition, 1862), ouvrage où il fait ressortir la supérioté de l'ancienne dogmatique luthérienne sur le système moderne, et qui est aujourd'hui le manuel classique de ceux qui étudient ces matières en Allemagne; *Vie de Jésus* (Leipzig, 1829; 5e édition, 1865); *De jure ecclesiastico* (1828-1834, 2 vol.); *Débats théologiques* (1834-1837, 3 vol.); *Histoire de l'Eglise* (Leipzig, 1834; 8e édition, 1858), et *Manuel de polémique contre l'Eglise catholique romaine* (Leipzig, 1863; 2e édition, 1865). Il a, en outre, traité différentes époques de l'histoire de l'Eglise dans les ouvrages suivants : les *Deux archevêques* (Leipzig, 1839); les *Nouveaux prophètes* (Leipzig, 1851); *François d'Assise* (Leipzig, 1854); *Comédies religieuses* (Leipzig, 1858), et *Catherine de Sienne* (Leipzig, 1862).

HASENCLEVER (Pierre), industriel allemand, né à Remscheid (Prusse) en 1716, mort à Landshut en 1792. Fils d'un négociant qui l'initia de bonne heure aux affaires commerciales, il devint voyageur de commerce, parcourut la France, la Saxe, la Silésie, le nord de l'Europe, l'Espagne, le Portugal, où il se maria, fonda une maison à Cadix, visita de nouveau la plus grande partie de l'Europe pour examiner à fond l'état de l'industrie et du commerce, fut consulté, en 1754, par le roi de Prusse Frédéric II sur le traité de commerce que ce prince voulait signer avec l'Espagne, et se fixa l'année suivante, à Londres, où il acquit, par la suite, le droit de cité. En 1764, avec l'approbation du gouvernement anglais, il se rendit dans l'Amérique du Nord pour y établir des fonderies, des forges, des moulins et une exploitation de chanvre et de potasse. Avec son activité ordinaire, il exploita des mines de fer, créa trois établissements dans le New-Jersey et deux dans le New-York, fit construire, en moins d'un an, deux cent dix-sept bâtiments destinés à toutes sortes d'usages, vainquit des difficultés de tout genre, et il réussissait au delà de ses espérances lorsque, par la faute de ses associés, sa maison de Londres fit faillite. Hasenclever partit aussitôt pour l'Angleterre, dans le vain espoir de rétablir ses affaires. Pour surcroît de malheur, pendant son absence, ses vastes établissements d'Amérique tombèrent dans un état si déplorable qu'à son retour il se trouva complétement ruiné. Abandonnant alors à ses créanciers les restes de la fortune qu'il avait acquise en Angleterre et en Amérique, il s'établit en Silésie, où il fonda une maison commerciale qui prospéra et ouvrit à l'industrie de ce pays de nouvelles sources de richesses. On a de lui des écrits intéressants, entre autres : des *Lettres de Philadelphie*, insérées dans la correspondance de Schlœzer (1780); une *Description de la ville de New-York*, dans les *Notices commerciales* de Sinapius (1781); *Projet pour l'amélioration et l'augmentation de la fabrication des toiles en Silésie*, inséré dans les *Comptes rendus historiques et politiques* de 1787.

HASENCLEVER (Jean-Pierre), peintre allemand, de l'école de Dusseldorf, né à Remscheid en 1810, mort en 1853. Il excellait dans le genre comique. Ses scènes populaires sont pleines de verve et très-recherchées en Allemagne. Nous citerons : l'*Eternueur*, le *Dégustateur*, la *Table de jeu*, le *Cabinet de lecture*, et les sujets suivants, tirés de la *Jobsiade*, poëme héroï-comique : *Jobs passant son examen*, *Jobs maître d'école*, *Jobs garde de nuit*.

HASENPOTH, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Courlande, ch.-l. du district de son nom, à 38 kilom. N.-O. de Mitau, dans une contrée fertile, sur le Teber; 2,000 hab., en grande partie israélites.

HASIUS (Jean-Matthias), géographe allemand. V. HAAS.

HASLEWOOD (Joseph), bibliophile anglais, né à Londres en 1769, mort en 1833. La fortune qu'il acquit dans la profession de procureur lui permit de se livrer à son goût pour les vieux livres. Il réunit une collection précieuse d'ouvrages anciens, fut un des fondateurs du Roxburg-Club, société de bibliophiles, et donna des éditions très-soignées de plusieurs raretés bibliographiques en prose et en vers, notamment du *Livre de saint Albans* (1811) et du *Journal de Dnunken Barnab* (1820). Haslewood a publié, sous le pseudonyme de Hood, un assez grand nombre d'articles dans le *Gentleman's Magazine*.

HASLI, vallée de la Suisse, dans le canton de Berne, sur les confins de ceux d'Unterwald et d'Uri. Elle est encaissée entre les massifs les plus élevés des Alpes et traversée par l'Aar, et s'étend depuis les sources de l'Aar jusqu'au lac de Brienz, sur 50 kilom. de longueur et 6 ou 7 de largeur. On y remarque un grand nombre de curiosités naturelles. Il n'y a pas de villes, mais plusieurs petits villages, dont le principal est Meyringen. « La Hasli n'est pas, dit Ebel, une vallée aussi riche et aussi riante que l'Emmenthal, mais le naturel de ses habitants la rend très-remarquable. Ils se distinguent par leur tournure d'esprit originale, par leur amour pour la liberté et par leur goût pour la satire, la musique et la gymnastique. Le dernier lundi du carnaval, leurs poëtes rustiques chantent au peuple de la commune rassemblé l'histoire secrète de toutes les folies qui ont eu lieu depuis un an. »

HASLINGDEN, ville d'Angleterre, comté et à 45 kilom. S.-E. de Lancastre, sur le canal de son nom, qui fait communiquer cette ville avec Bury, Manchester, Liverpool et Leeds; 8,100 hab. Importante fabrication d'étoffes de laine et de coton; carrières de pierres de taille et d'ardoises. Belle église, dédiée à saint Jacques, renfermant des fonts baptismaux du temps de Henri VIII et plusieurs monuments funéraires.

HASNA s. m. (a-sna; *h* asp.). Hist. Trésor du sultan.

HASNADAR-BACHI s. m. (a-sna-dar-ba-chi; *h* asp.). Hist. Trésorier du sultan.

HASNON, bourg et commune de France (Nord), cant. de Saint-Amand-les-Eaux, arrond. et à 10 kilom. N.-O. de Valenciennes, sur la Scarpe; pop. aggl., 1,165 hab. — pop. tot., 3,477 hab. Fabriques de sucre et de couvertures. Construction de bateaux.

HASPARREN, bourg de France (Basses-Pyrénées), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. S.-O. de Bayonne; pop. aggl., 1,343 hab. — pop. tot., 5,116 hab. Cordonnerie; tanneries; fabriques de tissus de laine et de chocolat. Commerce de bestiaux avec l'Espagne. Eglise extrêmement ancienne. On trouva, en 1660, dans les fondements de l'ancien maître-autel, une table de marbre blanc, sur laquelle était gravée l'inscription suivante : *Flamen item duumvir questor pagique magister verus, ad Augustum legato munere functus, pro novem obtinuit populis se jungere Gallos : urbe redux, genio pagi hanc dedicat aram.*

HASPENGAU, petit pays de Belgique. V. Hasbain.

HASPRES, bourg et commune de France (Nord), cant. de Bouchain, arrond. et à 15 kilom. S.-O. de Valenciennes, dans une île formée par la Selles; pop. aggl., 3,060 hab. — pop. tot., 3,090 hab. Carrières de pierres; filature de coton, tissage, moulins à farine et à huile; fabriques de sucre. Tour gothique, reste d'une ancienne abbaye.

HASSALL (Arthur HILL), médecin et chimiste anglais, né à Teddington (Middlesex) en 1817. Reçu licencié au collége royal des médecins à Londres, il fut, peu après, nommé médecin de l'Hôpital royal de cette ville. Après avoir publié l'*Histoire des algues d'eau douce de la Grande-Bretagne* (1845); l'*Anatomie microscopique du corps humain, dans l'état sain et dans l'état de maladie* (1849); l'*Examen microscopique des eaux potables de Londres* (1850), ce savant fit des recherches sur la sophistication des aliments, des boissons et des médicaments, à laquelle il attribue la plupart des maladies et souvent l'inexplicable inefficacité des traitements curatifs. La plus grande partie de ces observations fut publiée dans un journal de médecine, la *Lancette;* le public s'en émut, et une commission fut nommée à laquelle M. Hassall dut, pendant cinq années, envoyer le résultat de ses analyses sur toutes les substances soumises à son intelligent examen. L'éminent chimiste a réuni ses observations dans un ouvrage intitulé : *Falsification des aliments* (1855, 2 vol. in-8°), qu'il compléta par les *Falsifications dévoilées* ou *Moyens de découvrir les fraudes sur les denrées alimentaires et les médicaments* (1856, in-8°). Le docteur Hassall est aussi l'auteur de nombreux et importants mémoires sur des questions de physiologie, de patholo-

gie et sur les maladies des voies urinaires. La plupart ont été publiés dans la *Lancette* ou dans les *Transactions philosophiques.*

HASSAN ou **HAÇAN**, cinquième calife arabe, fils d'Ali et de Fatime, né en 625 de notre ère, mort en 669. Proclamé calife à Koufa, après la mort de son père (660), il dut aussitôt entrer en lutte avec Moaviah, qui lui disputait la dignité suprême. Ses troupes s'étant révoltées, Hassan fit des ouvertures de paix à son rival, et abdiqua en sa faveur après un règne de six mois cinq jours. Ce prince mourut empoisonné par l'une de ses femmes. Les schiites le regardent comme le second de leurs douze imans.

HASSAN ou **HAÇAN Ier BEN SABBAH**, fondateur de la secte des *Haschichin* (dont les Occidentaux ont fait *assassins*) et le premier des *Vieux de la Montagne*, né à Reï, en Perse, probablement d'une famille de paysans, vers 1056 de notre ère, mort à Alamout en 1124. Il fut d'abord chambellan du sultan seldjoucide Alp-Arslan, tomba en disgrâce, s'enfuit en Syrie (1081), s'affilia à la secte des ismaéliens et fut nommé *daï* ou missionnaire. Ses prédications dans la Syrie et la Perse groupèrent autour de lui un grand nombre de sectaires. Il s'empara de la forteresse d'Alamout (1090), dans le Kouhistan, et se défendit avec succès contre les généraux des sultans seldjoucides. Bientôt il étendit sa domination sur une partie de la Perse et de la Syrie et fit trembler les princes de l'Orient. Son pouvoir était tout à la fois spirituel et temporel, et on peut le considérer aussi bien comme un chef de dynastie que comme le fondateur d'une secte religieuse. Il reconnaissait, toutefois, la suzeraineté des califes fatimites d'Egypte. Son titre de *Vieux* ou plutôt *Seigneur de la montagne* lui venait de la position d'Alamout, sa capitale. L'assassinat était un de ses moyens de gouvernement, chose assez commune en Orient; tous ses sujets étaient autant de sicaires, qui obéissaient aveuglément à ses ordres, exécutaient les meurtres qu'il commandait et s'exposaient aux plus horribles tortures pour le servir et étendre la puissance de la secte dont il était le chef. On prétend qu'il alimentait et surexcitait leur fanatisme religieux par la drogue enivrante nommée *haschich* (d'où leur nom). Sa doctrine religieuse était une modification de celle des ismaéliens, c'est-à-dire une interprétation allégorique des dogmes du Coran. Cette doctrine, au reste, s'altéra sous les Vieux de la Montagne qui lui succédèrent. Hassan affectait une dévotion farouche, qui n'était pas une des moindres causes de son influence. Il alla jusqu'à faire égorger ses deux fils, pour transgressions aux lois de l'islamisme.

HASSAN II (Ala-Dzikrihi-as-Selam), le quatrième des Vieux de la Montagne, mort en 1165 de notre ère. Avant de succéder à son père, Mohammed Ier, il avait été emprisonné par lui comme ayant voulu fomenter une sorte d'hérésie. A peine parvenu au pouvoir (1162), Hassan se livra à tous les excès, n'hésita point à faire connaître à la multitude des préceptes connus jusque-là d'un petit nombre d'initiés, et provoqua par là un incroyable débordement d'immoralité. Bientôt même il se fit proclamer calife, prit le titre d'imam, et fut assassiné par son beau-frère, Hassan Namwer.

HASSAN III (Djelal-ed-din), sixième Vieux de la Montagne, né en 1157 de notre ère, mort en 1221. Fils et successeur de Mohammed II (1210), il renversa une partie des innovations introduites par ce dernier, rétablit la religion musulmane et renoua des relations diplomatiques avec les principaux souverains appartenant à cette religion. Hassan coopéra comme allié aux guerres soutenues par Motzafer-ed-din, roi de l'Adherbaïdjan, et Djelal-ed-din, schah du Kharizm, fit sa soumission à Gengis-Kan, lors de l'invasion des Mongols, et mourut, dit-on, empoisonné.

HASSAN ou **HAÇAN**, dit le **Grand** (Bouzourk), fondateur de la dynastie des Ilkaniens, mort en 1356 de notre ère. Gouverneur de l'Asie Mineure sous Behader-Khan, il devint si puissant qu'il disposa à deux reprises du trône, finit par s'emparer de Bagdad (1388) et y fonda une nouvelle dynastie. — Son fils Aweïs Ier lui succéda.

HASSAN ou **HOSEIN-BEN-ALI**, fondateur de la dynastie actuelle des beys de Tunis, mort en 1735. Le bey Ibrahim-as-Schériff ayant été fait prisonnier par les Algériens, Hassan fut désigné pour le remplacer (1705) et fit tuer ce dernier lorsqu'il revint de captivité (1706). Le nouveau bey se montra administrateur habile et fit un traité avec la France (1720). Dans les dernières années de sa vie, il eut à combattre la révolte de son neveu Ali-Bey. D'abord vainqueur, il fut ensuite vaincu et tomba entre les mains d'Ali, qui le fit décapiter.

HASSAN-ALI-KHAN, général et ambassadeur persan, né en 1821 à Bidjar (province de Guerrouz). Sa famille était en possession du pouvoir héréditaire dans sa province natale. L'éducation d'Hassan-Ali fut aussi soignée et son instruction aussi complète que le permettait l'état des sciences en Perse. A dix-huit ans, le descendant des chefs kurdes de Guerrouz recevait du schah Mohammed le grade de colonel. Il se montra, du reste, excellent militaire, et en 1848 il gagna ses épaulettes dans l'expédition des troupes persanes, contre le prétendant Salar dans le Khoraçan. Partout où des soulèvements eurent lieu, Hassan-Ali fut envoyé, et en 1851 il gagnait le grade de général en écrasant la révolte soulevée par les Babis, secte très-ancienne en Asie. Enfin, en 1856, Hassan-Ali mit le comble à ses services militaires en terminant la longue guerre que la Perse avait engagée contre les Afghans. C'est lui qui mit fin au siége d'Hérat, capitale de l'Afghanistan, en s'élançant à l'assaut avec les deux régiments de sa province. Il fut récompensé de cette victoire par sa nomination au poste de gouverneur de la ville conquise. La carrière militaire d'Hassan-Ali s'arrête là. Mais il était devenu rapidement l'un des personnages les plus importants du royaume, et le schah le choisit pour représenter la Perse dans des ambassades lointaines. Il fut notamment le chef de l'ambassade persane qui, en 1857 et 1858, se rendit en Angleterre, en France, en Italie. Il se vit ensuite accrédité d'une manière permanente, au mois d'août 1859, comme ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire près l'empereur des Français. Il résida dès lors à Paris, chargé en même temps des affaires persanes à Londres et dans les autres Etats qu'il avait visités. Rappelé en Perse en 1864, il y a rapporté une connaissance très-grande des progrès européens et des affaires politiques de l'Occident. Il est un des hommes qui sont destinés à exercer la plus utile influence sur le développement en Perse de la civilisation et des arts modernes. Son pays lui doit des innovations militaires empruntées à l'armée française. Hassan-Ali parle plusieurs langues européennes et a écrit, dit-on, pour le schah, une relation de la campagne d'Italie.

HASSAN-BEN-AL-HASSAN (Abou-Ali), vulgairement **Alhazen**, astronome arabe, né à Bassora vers 980 de notre ère, mort en 1038. Chargé par le sultan Alhakem d'exécuter des travaux pour mettre les riverains du Nil à l'abri des inondations il ne réussit point dans son entreprise, et, pour se soustraire à la colère du sultan, il contrefit l'insensé jusqu'à la mort de ce dernier. Hassan passa le reste de sa vie dans la misère. On lui doit de nombreux ouvrages, notamment : un *Commentaire de l'Almageste*, un autre sur les *Définitions adoptées par Euclide*, un traité d'optique très-connu, traduit par Vitellivet en 1270 et publié par Risner sous le titre de : *Alhazen Opticæ thesaurus* (1572, in-fol.). Citons encore de lui un intéressant ouvrage intitulé : *Traité des connues géométriques*, que M. Sédillot a découvert en 1834 à la Bibliothèque nationale et dont il a donné une traduction. Ce traité des connues est divisé en deux livres : « Le premier, dit Hassan, comprend des choses tout à fait neuves et dont le genre même n'a pas été connu des anciens géomètres, et le second contient une suite de propositions analogues à celles qui ont été traitées dans le livre des *Data*, mais qui ne se trouvent pas dans cet ouvrage d'Euclide. » Les propositions du premier livre roulent en effet sur des questions de *lieux*, tandis que celles que contenaient les *Data* d'Euclide se rapportaient à des figures invariables. Voici deux exemples des questions traitées par Hassan : Si de deux points connus ou mène des droites faisant entre elles un angle connu et qu'on prolonge l'une d'elles d'une quantité qui soit avec sa longueur primitive dans un rapport connu, l'extrémité du prolongement sera sur une circonférence connue de position. Lorsque deux cercles connus sont tangents intérieurement, si l'on mène au plus petit une tangente terminée à la circonférence du grand et qu'on joigne l'extrémité de cette tangente au point de contact des deux cercles, le rapport de cette dernière ligne à la tangente sera connu.

« Cet ouvrage, dit M. Chasles, est le seul, jusqu'à ce jour, qui nous ait présenté de l'analogie, ou du moins une apparence d'analogie, avec le célèbre traité des porismes d'Euclide. Cette circonstance lui donna du prix à nos yeux, et la découverte de cet opuscule, qui vient confirmer en quelque sorte l'opinion du savant Castillon, qui pensait qu'au XIIIe siècle le traité d'Euclide existait encore en Orient, nous permit du moins d'espérer de trouver encore, parmi les nombreux manuscrits arabes restés jusqu'ici inconnus au fond des bibliothèques, quelques traces de cette doctrine des porismes. »

Parmi les propositions du second livre, nous citerons les suivantes : Lorsqu'on a un triangle dont les côtés et les angles sont connus, et qu'on mène une ligne du sommet à la base, si le rapport du carré de la ligne au rectangle formé des deux segments de la base est connu, la ligne menée sera connue de position. Lorsque, de deux points pris sur la circonférence d'un cercle, on mène deux droites qui se coupent en un autre point de cette circonférence, si le produit des deux droites est connu, chacune des droites sera connue de grandeur et de position. « Toutes ces choses, dit Hassan, sont d'une utilité majeure pour la résolution des questions géométriques et n'ont été dites par aucun des anciens géomètres. »

HASSEN-BEN-KENNOUN, le dernier des souverains édrissites dans le Maroc, mort en 985 de notre ère. Il succéda à son frère Abou'l Aïsch Ahmed en 954, fut successivement attaqué par les Obaïdites et par les Ommiades d'Espagne, tomba entre les mains de ces derniers et fut emmené prisonnier à Cordoue (973). Après avoir vécu quelque temps à la cour du calife Hakem, qui le traita moins en captif qu'en souverain, il put retourner en Afrique, se rendit ensuite auprès du calife fatimite Aziz, dont il obtint quelques secours, et essaya alors de reconquérir ses anciens Etats; mais, attaqué de nouveau par les Ommiades, il tomba entre leurs mains et fut mis à mort.

HASSAN-PACHA, intendant général en Egypte, né à Monastir (Macédoine) en 1794. Issu d'une pauvre famille albanaise, Hassan se fit prêtre, étudia la littérature, et à vingt-cinq ans fut reçu mollah et docteur en théologie. Toutefois, il n'alla pas plus loin dans la carrière religieuse, et, vers l'âge de trente ans, il partit pour l'Egypte, où il espérait, ambitieux, savant et dévot, se faire une position. Il ne s'était pas trompé. Sa réputation de science et de piété lui attira promptement la faveur de Tussun-Pacha, l'un des fils du vice-roi d'Egypte Méhémet-Ali. Bientôt après Tussun le donnait pour précepteur à son fils Abbas. On accusa Hassan d'avoir exercé sur l'esprit du jeune prince une influence regrettable ; de l'avoir élevé dans les idées fanatiqnes du vieux parti turc, dans la haine que les anciens mollahs professaient pour les chrétiens, pour la civilisation européenne et les réformes de toutes sortes. Lorsque Abbas devint vice-roi d'Egypte (1848), Hassan fut nommé par lui *kehia* (intendant général) et devint le véritable premier ministre du vice-roi. Aussi fit-on tomber sur lui, sur ses conseils et son influence, une grande partie des reproches qu'a mérités Abbas-Pacha par son avidité, ses cruautés, et surtout sa haine pour les Européens.

Le 13 juillet 1854, la mort subite du vice-roi, étranglé sur son divan, livra Hassan-Pacha sans appui. On crut qu'il serait emporté par l'impopularité qui s'attachait à son maître, et sa succession était disputée par deux partis, celui du fils d'Abbas, que ses partisans voulaient donner pour successeur à son père, et celui de Mohamed-Saïd, le plus âgé des princes de la famille et l'héritier selon la loi.

Hassan-Pacha se déclara énergiquement pour le second, et dans le conseil d'Etat défendit avec tant de vigueur les droits de Saïd que ce prince fut désigné. Saïd reconnaissant le fit *kehia-pacha*, et le combla de dons considérables. Mais les idées d'une politique nouvelle ne tardèrent pas à prévaloir. Les relations européennes se multiplièrent; l'Egypte sortait du vieux régime turc pour entrer dans le mouvement des relations internationales. Hassan avait perdu, désormais, toute influence. Sa charge de kehia fut supprimée ; il entra alors au conseil d'Etat, où il représenta les traditions du règne d'Abbas et de l'ancienne Turquie.

HASSAN ou **HAÇAN-AS-SANADJI**, dernier souverain de la dynastie des Zéirides, né en 1109 de J.-C., mort en 1171. Fils d'Ali ben Yahya, prince de Tripoli et de Tunis, il lui succéda en 1121. En guerre, en ce moment même, avec Roger II, roi de Sicile, il fit fortifier Médéah, sa capitale, et repoussa l'ennemi. Toutefois, en 1140, Hassan se vit contraint de payer tribut au roi de Sicile, qui lui enleva Tripoli en 1142 et profita de ce qu'il avait été contraint par la famine à licencier une partie de ses troupes pour attaquer Médéah. Pendant que cette ville tombait au pouvoir de Roger, Hassan se réfugiait en Egypte, puis dans le Maroc (1148). Par la suite il fut emmené en captivité à Alger, recouvra la liberté lors de la prise de cette ville par les Almohades (1152), poussa ces derniers à s'emparer de Tunis et obtint le gouvernement d'une partie de la ville (1160). Il se rendait dans le Maroc par ordre d'Abou Yacoub, lorsqu'il mourut pendant le voyage.

HASSAN-KALÈH, l'ancienne *Theodosiopolis*, ville forte de la Turquie d'Asie, pachalik et à 40 kilom. E. d'Erzeroum, près de la rive gauche de l'Aras, et sur le penchant d'une colline dominée par un château fort; 6,000 hab. turcs et arméniens. Restes de remparts et d'une citadelle génoise. Sources thermales aux environs.

HASSE (Jean-Adolphe-Pierre), compositeur allemand, né en 1699 à Bergdorf, près de Lambourg, mort à Venise en 1783. Malgré la fécondité prodigieuse et les facultés véritablement créatrices dont il était doué, ce compositeur est tombé dans l'oubli; bien peu de ses productions lui ont survécu, ce qu'il faut surtout attribuer à l'ennui des études rétrospectives. Il a d'ailleurs tant écrit qu'une vie entière suffirait à peine à l'examen attentif de ses œuvres complètes. Son père, organiste et maître d'école à Bergdorf, lui donna sa première éducation musicale, que dirigea ensuite Kaiser, à Dresde. Hasse alla chercher en Italie, auprès de Porpora et de Scarlati, le perfectionnement de ses études. Il écrivit en 1722 son premier opéra, *Antigone*, pour le théâtre de Brunswick, et son second, *Sésostrate*, à Naples (1736), pour le fameux ténor Farinelli. Les Napolitains en furent charmés, et le *caro Sassone*, comme ils l'appelaient, jouit rapidement d'une grande réputation. Appelé à Venise en 1727, Hasse y épousa la fameuse cantatrice Faustina Bordoni, et écrivit un *Miserere* qui est encore regardé par les connaisseurs comme un chef-d'œuvre d'expression dramatique (1730). *Artaserse* (1730), *Alessandro nell' Indie* (Dresde, 1731) portèrent au loin sa renommée. Londres l'attira par de séduisantes promesses et il y monta son *Artaserse* avec un immense succès (1731). Pendant les dix années qui suivirent, Hasse résida alternativement en Allemagne et en Italie. A Dresde, il eut pour rival son ancien maître, Porpora, et tous les deux s'abaissèrent, pour se combattre, à des intrigues indignes de leur caractère et de leur talent. Hasse se fixa dans cette capitale jusqu'en 1763, honoré de la haute faveur de la cour et de la considération des habitants. Ses dernières années furent troublées par la guerre de Sept ans. La cour de Dresde ayant été contrainte de supprimer son théâtre d'opéra, le compositeur se réfugia à Vienne, passa ensuite à Milan, où il entendit le *Mitridate*, opéra de Mozart âgé de quatorze ans, œuvre au sujet de laquelle il prononça cette prophétique parole : *Cet enfant nous fera tous oublier*, et enfin se retira à Venise, où il mourut à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Sa fécondité fut prodigieuse : il avouait avoir fait représenter plus de cent opéras et ignorait le nombre de ses cantates, morceaux religieux et pièces de chant détachées. Son nom retentissait incessamment aux oreilles de ses contemporains, tandis que les œuvres de Hændel ne dépassaient pas l'Angleterre, et que Porpora, manquant de vigueur à la scène, était négligé. Hasse fut considéré pendant un demi-siècle comme un grand maître; il plaisait aux Italiens par l'harmonie solide qu'il apportait d'Allemagne, il enchantait les Allemands par les grâces mélodiques qu'il empruntait à l'Italie. Mais les maîtres qui lui succédèrent dans ces deux pays reléguèrent ses œuvres dans l'obscurité. Son mérite est pourtant incontestable : s'il est impuissant à rendre les grandes situations et les ensembles qui demandent de l'énergie, ses chants gracieux, ses duos d'amour ont un charme irrésistible. La liste, trop longue à reproduire, de ses seuls ouvrages *connus* se trouve dans la biographie de M. Fétis et dans le catalogue de Breitkopf, éditeur à Leipzig. — Sa femme, Mme Hasse (Faustina Bordoni), née à Venise en 1700, fut une des plus brillantes cantatrices de son siècle. Elle eut pour professeur Gasparini. Douée d'une magnifique voix de soprano, possédant en outre une âme ardente et passionnée, elle eut, dès son apparition sur les scènes italiennes (1716), le plus éblouissant succès. A Florence, on frappa une médaille en son honneur; à Vienne, en 1724, elle trouva le même fanatisme, et suivit Hændel à Londres, où elle engagea avec la Cuzzoni une des luttes les plus célèbres dans l'histoire de l'art. En 1728, elle quitta l'Angleterre et se rendit à Venise, où elle épousa Hasse. En 1731, elle suivit à Dresde son mari, dont elle ne se sépara plus, et créa tous les principaux rôles de ses opéras. Elle avait quarante-six ans en 1745, lorsqu'elle chanta devant Frédéric le Grand, et sa voix avait conservé toute sa prodigieuse flexibilité et toute sa fraîcheur. Cependant, en 1753, elle comprit que l'heure de la retraite était sonnée et se retira de la scène.

HASSE (Frédéric-Chrétien-Auguste), historien allemand, né à Rehfeld, près Herzberg, en 1773, mort en 1848. Il devint professeur à l'institut des cadets de Dresde, en 1798. En 1805, Hasse fit avec le comte Georges Stroganow un voyage pendant lequel il visita Berlin, Londres, Lisbonne, Madrid et Paris, reprit, l'année suivante, sa chaire d'histoire et de morale à Dresde, et quitta cette ville, en 1828, pour aller enseigner à Leipzig les sciences historiques. Hasse a été un des principaux collaborateurs de l'*Encyclopédie* de Ersch, du *Conversations-Lexicon* de Brockhaus, du *Journal de Leipzig*, dont il prit la direction en 1830, etc. Il a publié en outre : *Dresde et ses environs* (1801) ; *Encyclopédie de poche* (Leipzig, 1816-1820, 4 vol.) ; la *Situation de l'Europe depuis la fin du moyen âge jusqu'à ces derniers temps* (Leipzig, 1818); *Histoire de la Lombardie* (Leipzig, 1826-1828).

HASSE (Frédéric-Rodolphe), théologien protestant, fils du précédent, né à Dresde en 1808, mort en 1862. Il fut reçu docteur en théologie à Berlin en 1834, devint, deux ans plus tard, professeur à Greifswald, qu'il quitta en 1842 pour aller occuper une chaire à l'université de Bonn. Il fut nommé en 1853 conseiller du consistoire. Les principaux ouvrages de Hasse sont : *Saint Anselme de Cantorbéry* (Leipzig, 1843-1852, 2 vol.); *Histoire de l'Ancien Testament* (Leipzig, 1863); *Histoire de l'Eglise* (Leipzig, 1864, 3 vol.). Ces deux derniers ouvrages ont été publiés après sa mort, par ses élèves.

HASSE (Charles-Ewald), physiologiste allemand, frère du précédent, né en 1810 à Dresde. En 1833, il prit le diplôme de docteur à Leipzig, puis passa deux années à Paris et à Vienne. Depuis lors, il a été successivement professeur à Leipzig (1839), directeur médical de l'hospice cantonal et professeur de clinique médicale et de pathologie à Zurich (1844), professeur à Heidelberg (1852), conseiller intime et professeur de clinique médicale et de pathologie spéciale à Gœttingue (1856). Ses deux principaux ouvrages sont les suivants : *Description anatomique des maladies des organes de la circulation et*

de la respiration (Leipzig, 1841) et *Maladies du système nerveux* (Erlangen, 1855-1859); ce dernier livre forme la quatrième partie du *Manuel de pathologie et de thérapeutique* de Virchow.

HASSEL (Jean-Georges-Henri), géographe et statisticien allemand, né à Wolfenbuttel en 1770, mort en 1829. Il fut nommé, en 1809, directeur du bureau de statistique de la Westphalie, et, quand ce royaume eut cessé d'exister, se fixa à Weimar, où il rédigea les *Ephémérides géographiques* et s'adonna à la composition de plusieurs ouvrages. Hassel a puissamment contribué, par ses écrits, à répandre en Allemagne l'étude de la géographie et de la statistique. Nous citerons de lui, outre de nombreux articles dans l'*Encyclopédie* de Ersch : *Contours politico-géographiques de l'Europe* (Weimar, 1807-1808, 3 vol.); *Traité statistique des Etats de l'Europe* (1812); *Répertoire statistique du royaume de Westphalie* (1813); *Manuel complet de géographie et de statistique modernes* (1816-1820); *Almanach généalogico-historico-statistique* (Weimar, 1823-1828, 6 vol.).

HASSELQUIST (Frédéric), naturaliste suédois, élève de Linné, né à Tœrnevalla en 1722, mort à Bogda, près de Smyrne, en 1752. Pour combler une lacune qui existait dans la science, il entreprit, malgré le mauvais état de sa santé, une excursion dans le Levant, étudia spécialement l'histoire naturelle de la Palestine et de l'Egypte, rassembla de riches collections, mais succomba, avant son retour, aux fatigues de ses explorations. La reine de Suède, Louise-Ulrique, acheta ses collections pour les musées nationaux. Son maître, Linné, se servit de son herbier pour sa *Flora Palestinæ*, et publia ses observations et ses recherches sous le titre de *Voyage en Palestine, etc.* (Stockholm, 1757, 2 vol. in-8°), traduit en français par Eidous (1762).

HASSELQUISTIE s. f. (a-sèl-ki-stî — de *Hasselquist*, natur. suédois). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des peucédanées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Syrie.

HASSELT, ville de Belgique, ch.-l. de la prov. de Limbourg, à 100 kilom. N.-E. de Bruxelles, 20 kilom. N.-O. de Maestricht, sur la rive gauche de la Demer; 10,000 hab. Siége des autorités supérieures de la province et d'un tribunal de première instance. Place forte; collége. Nombreuses distilleries de genièvre; blanchisseries; fabriques de garance, tabac; raffineries de sel; tanneries, teintureries, brasseries; commerce assez important d'eau-de-vie de grain, tabac et autres produits manufacturés. Près de cette ville est le *Camp des Francs*, où, selon la tradition, Pharamond fut élevé sur le pavois. ‖ Ville fortifiée de Hollande, prov. d'Over-Yssel, arrond. et à 8 kilom. N. de Zwoll, sur le Zwarte-Water, non loin de son embouchure dans le Zuiderzée; 2,000 hab. Navigation; construction de navires.

HASSELTIE s. f. (a-sèl-tî — de *Van Hasselt*, sav. belge). Bot. Genre d'arbres de la famille des tiliacées, tribu des sloanées, dont l'espèce type croît dans l'Amérique tropicale. ‖ Syn. de KIXIE, autre genre de plantes.

HASSENCAMP (Jean-Matthieu), mathématicien et orientaliste allemand, né à Marbourg en 1743, mort à Rinteln en 1797. A la suite d'un long voyage en Allemagne, en Hollande, en Angleterre et en France, il devint professeur de mathématiques et de langues orientales à Rinteln (1768), bibliothécaire de l'université de cette ville, et fut nommé, en 1789, conseiller du consistoire protestant. Hassencamp a publié, entre autres ouvrages: *Histoire de la recherche des longitudes en mer* (1769); *De la grande utilité des paratonnerres* (1784), et les *Annales de la littérature théologique et de l'histoire ecclésiastique modernes* (Rinteln, 1789-1796, in-8°).

HASSENFRATZ (Jean-Henri), savant minéralogiste et ardent révolutionnaire, né à Paris en 1755, mort en 1827. Il fut d'abord charpentier, se livra à l'étude des sciences exactes, fit un voyage en Allemagne pour y apprendre l'art pratique des mines, et eut quelque temps la direction du laboratoire de Lavoisier. Lorsque la Révolution eut éclaté, il en embrassa les principes avec enthousiasme, fit partie de la Commune insurrectionnelle du 10 août 1792, prit une part active à la conspiration du 10 mars 1793 contre les girondins, fut, le 31 mai, l'orateur de la députation qui demanda et obtint leur arrestation, se mit à la tête du faubourg Saint-Marceau dans la journée du 1er prairial an III, parvint à se soustraire aux recherches de la police et reparut lors de l'amnistie de l'an IV, pour ne plus s'occuper que de travaux scientifiques. Déjà, en 1793 et 1794, il avait été un des membres les plus actifs de la commission des armes créée par le comité de Salut public, avait reconstitué le corps des mines et contribué à l'organisation de l'Ecole de Mars et à celle de l'Ecole polytechnique. Il devint professeur à l'Ecole des mines, à la création de cet établissement (1795), et conserva sa chaire jusqu'à la rentrée des Bourbons (1814). On a de lui, entre autres ouvrages: *Cours révolutionnaire d'administration militaire* (1794, in-4°); *Tableau de minéralogie* (1796, in-8°); *Cours de physique céleste, professé à l'Ecole polytechnique* (1803-1810, in-8°); *Traité de l'art du charpentier* (1804, in-4°), dans la collection publiée par l'Institut; *Sidérotechnie* ou l'*Art de traiter les minerais de fer* (1812, 4 vol. in-4°); *Dictionnaire de physique*, dans l'*Encyclopédie méthodique* (1816-1821, 4 vol. in-4°).

HASSENPFLUG (Hans-Daniel-Louis-Frédéric), homme d'Etat allemand, né à Hanau en 1793, mort à Marbourg en 1862. Il était fils du gouverneur de Cassel. Il fit ses études de droit, prit part, en 1813 et 1814, à la guerre contre la France, devint, en 1817, assesseur au sénat de justice de Cassel et reçut, en 1821, avec le titre de conseiller supérieur de justice, la charge d'assesseur au tribunal civil de première instance. Après la mort du ministre Wiederhold, il fut nommé conseiller intime de la cour, conseiller ministériel, et fut chargé des ministères de la justice et de l'intérieur. Hassenpflug était doué d'une remarquable aptitude pour les affaires publiques; mais il mit ses qualités d'administrateur au service de la plus détestable des causes. Partisan de l'absolutisme, il fit tous ses efforts pour détruire dans la Hesse le régime constitutionnel, supprima les libertés municipales et provinciales, mit la presse sous le régime de la censure, accorda de nombreux priviléges au clergé et tenta de renverser la diète, dont la majorité se composait de défenseurs du gouvernement constitutionnel. Cette longue série d'attentats contre les libertés publiques n'eut point lieu sans une vive résistance. Pendant cinq ans, il y eut entre la diète, appuyée par l'opinion publique, et le ministre une lutte acharnée, et, pendant cinq ans, Hassenpflug parvint à dominer la situation et le pays; mais son impopularité finit par devenir si grande, l'opinion se prononça contre lui avec une telle vigueur, qu'il se vit contraint de quitter subitement l'électorat en 1837. Il se rendit à Hohenzollern-Sigmaringen, puis à Luxembourg, où, en 1839, il fut mis à la tête du gouvernement du duché. Lorsque, l'année suivante, Frédéric-Guillaume IV monta sur le trône de Prusse, l'ancien ministre de Hesse-Cassel fut appelé à Berlin et nommé membre du tribunal supérieur de justice, puis président du tribunal supérieur à Greifswalde. Hassenpflug garda ce dernier poste jusqu'en 1850. A cette époque, ayant été accusé de détournement de fonds, il quitta la Prusse et retourna à Cassel. La réaction, qui était alors devenue toute-puissante en Allemagne, le porta de nouveau au pouvoir à Cassel, en qualité de premier ministre. Il signala sa rentrée aux affaires par des actes qui soulevèrent l'indignation générale, et fit, pendant quelque temps, du petit pays de Hesse, le centre du mouvement politique en Allemagne. A la résistance que lui opposa la diète, il répondit en mettant en état de siége l'électorat tout entier, qu'il voulut traiter en pays conquis; mais les fonctionnaires publics et l'armée refusèrent d'exécuter ses ordres, et, en présence du soulèvement général, l'électeur et son ministre durent prendre la fuite. Jusque-là, la Prusse avait soutenu les Chambres hessoises dans leur opposition, pendant que l'Autriche, qui était alors le champion par excellence du despotisme en Allemagne, avait accordé son appui à Hassenpflug. Mais, après la fuite de l'électeur, la Prusse, craignant d'avoir encouragé une révolution, se rapprocha de la politique autrichienne, et la Confédération germanique envoya dans la Hesse un corps d'armée, composé d'Autrichiens et de Bavarois, qui rétablit l'électeur Frédéric-Guillaume et son ministre. La constitution qui régissait le pays fut déchirée et remplacée, en 1852, par une constitution autocratique et aristocratique. Hassenpflug conserva le pouvoir jusqu'en 1859, époque où, chargé de la haine de tout un peuple et voyant la haute cour d'appel elle-même acquitter d'anciens députés qu'il avait fait mettre en jugement, il donna sa démission et se retira à Marbourg.

HASSFURT, ville de Bavière, cercle de la basse Franconie, ch.-l. du district de son nom, à 49 kilom. N.-E. de Wurtzbourg, sur le Mein; 2,000 hab. Industrie agricole florissante. Belle chapelle construite en 1392 et renfermant des monuments importants.

HASSIA, nom latin de la HESSE.

HASSIDÉEN s. m. (a-si-dé-ain). Hist. V. ASSIDIEN.

HASSLER (Jean-Léon), célèbre organiste et compositeur allemand, né à Nuremberg en 1564, mort à Francfort-sur-le-Mein en 1612. Après avoir reçu des leçons de son père, il se rendit à Venise, où André Gabrielli lui apprit le contre-point, puis il revint à Nuremberg. L'empereur Rodolphe II, appréciant ses talents, le nomma, en 1601, musicien de la cour impériale et lui conféra des lettres de noblesse. En 1608, l'électeur de Saxe attacha Hassler à sa cour. Ce musicien occupa le premier rang parmi les organistes de son époque et sut, comme compositeur, imprimer à l'école allemande le cachet de sa robuste et correcte harmonie. Ses études en Italie avaient développé en lui la tendance mélodique, et il a su joindre, dans ses compositions, la grâce italienne à la vigueur de l'harmonie allemande. Ses ouvrages les plus connus sont : 84 *canzonettes à quatre voix; Cantiones sacræ de festis præcipuis totius anni 4, 5, 8 et plurium vocum; Madrigaux italiens et allemands à plusieurs voix; Huit messes; Cantiones novæ ad modum italicum; Psaumes et cantiques à quatre voix; Nouveaux chants et lieders allemands, d'après le style des madrigaux et chansons des compositeurs flamands; Jardin de Vénus* ou *Danses agréables et gaies dans la manière allemande et polonaise.*

HAST s. m. (astt — lat. *hasta*, lance, que Kuhn rattache à une racine sanscrite *has* ou *ghas*, frapper, tuer, d'où le sanscrit *hasta*, la main qui frappe. Eug. Burnouf supposait que le passage du sens de main à lance avait eu lieu à cause de la forme du fer de lance, semblable à une main ouverte dont les doigts sont rapprochés). Ancien nom de la lance et du bois de la lance ou de toute arme analogue : *Clodion et Mérovée tenaient à la main, en guise de torches, l'*HAST *enflammé de deux piques rompues.* (Chateaub.)

— *Arme d'hast*, Arme emmanchée au bout d'un long bâton.

HASTAIRE s. m. (a-stè-re; *h* asp. — lat. *hastarius;* de *hasta*, lance. V. HAST). Antiq. rom. Soldat qui portait primitivement l'arme appelée par les Latins *hasta*. ‖ On dit aussi HASTAT, d'une autre forme latine, *hastatus.*

— **Encycl.** Les *hastaires* conservèrent leur nom, même quand ils eurent échangé leur *hasta* contre le *pilum*. Ce genre de milice a existé depuis Tullus Hostilius jusqu'à Marius. Formés, dans le principe, en centuries, ces soldats composèrent d'abord l'infanterie légère de la légion; puis ils devinrent l'avant-corps solide de l'infanterie, les manipules de bataille. C'est sous Servius Tullius que s'opéra ce changement, les *hastaires* ayant été armés alors plus solidement. Tacite appelle cette milice la *fleur des Romains atteignant l'âge de puberté* (*flos juvenum pubescentium*). Ils étaient cependant moins aguerris que les *princes*, et ne pouvaient devenir *triaires* qu'après un exploit signalé.

« L'uniforme des *hastaires*, dit Bardin, était acquis à leur propre compte; il consistait en un bouclier, *scutum*, une forte épée, un casque de cuivre ou de fer surmonté d'une crête portant un panache de trois plumes rouges ou noires; deux hastes d'un mètre et demi de long environ : l'une plus forte, c'était le pile à hampe épaisse; l'autre plus légère, c'était le javelot à hampe cylindrique. » Ils avaient, en outre, une cuirasse faite de lames d'airain. Les plus opulents portaient une cotte de mailles par-dessus la cuirasse.

HASTATE s. m. (a-sta-te — du gr. *hastatos*, inconstant). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamies, comprenant deux espèces qui vivent au Brésil.

HASTE s. f. (a-ste; *h* asp. — du lat. *hasta*, lance). Antiq. Longue lance que portaient les hastaires; lance en général : *Avant Iphicrate, les Grecs faisaient usage de* HASTES *comme d'épées courtes.* (A. Maury.) ‖ Fer de lance avec lequel les Romains séparaient les cheveux de la nouvelle mariée, pendant la cérémonie nuptiale.

— Numism. Javelot sans fer, ou espèce de sceptre long, qui est l'attribut des divinités bienfaisantes.

HASTÉ, ÉE adj. (a-sté; *h* asp. — du lat. *hasta*, lance). Hist. nat. Qui a la forme d'un fer de lance, ou mieux d'un fer de hallebarde : *Feuille* HASTÉE.

— Techn. *Rouet hasté*, Rouet qui présente une ou plusieurs hastures ou coudes.

— s. m. Ichthyol. Nom d'une espèce de lutjan.

HASTENBECK, village de Prusse, province de Hanovre, sur le territoire de la principauté de Calenberg, près de Hameln; 567 hab. Ce village est connu par la bataille livrée, le 26 juillet 1757, entre l'armée du duc de Cumberland et les Français. A la suite de cette bataille, le duc signa la convention du 8 septembre, d'après laquelle il dut licencier la plus grande partie de ses troupes et remettre aux mains des vainqueurs Hanovre et Cassel.

HASTER s. m. (a-stèr; *h* asp.). Métrol. Mesure de capacité usitée dans le Hanovre.

HASTEUR s. m. (a-steur; *h* asp. — rad. *haste*, broche). Nom donné à des officiers qui étaient employés dans les cuisines du roi pour surveiller les viandes rôties, et qui avaient part à la distribution de vin faite aux officiers royaux. ‖ Rôtisseur, cuisinier quelconque. ‖ Vieux mot.

— Techn. Espèce de contre-maître qui surveille les ouvriers dans un atelier.

HASTFEHR (Frédéric-Guillaume, baron DE), économiste suédois, né à Roslagen, près de Stockholm, en 1719, mort à Copenhague en 1768. Il abandonna la carrière des armes pour s'occuper d'économie agricole, et fut appelé en Danemark par le gouvernement de ce pays, qui l'envoya en Islande, où il introduisit des mérinos d'Espagne. On lui doit un *Traité détaillé et complet sur l'éducation et les soins à donner aux moutons* (Stockholm, 1752), traité qui a eu un grand succès et qui a été traduit en français sous ce titre : *Sur l'établissement d'une bergerie en Islande* (Copenhague, 1761, in-8°).

HASTIFOLIÉ, ÉE adj. (a-sti-fo-li-é; *h* asp. — du lat. *hasta*, lance; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ont la forme d'une lance.

HASTIFORME adj. (a-sti-for-me; *h* asp. — du lat. *hasta*, lance, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'une lance : *Feuilles* HASTIFORMES.

HASTING ou **HASTINGS**, chef de pirates normands, le plus terrible de ces *rois de la mer* qui dévastèrent la France au IXe siècle. Suivant certaines traditions, il serait né près de Troyes, d'une famille de paysans, et se serait exilé volontairement pour s'enrôler parmi les Normands. Suivant d'autres récits, au contraire, il serait né en Danemark. Quoi qu'il en soit, il joua de bonne heure un grand rôle dans les incursions normandes, et les légendes scandinaves, les *sagas*, sont pleines de son nom et de ses épouvantables exploits. Des historiens danois ont même pensé qu'il y avait eu plusieurs chefs de pirates du Nord qui avaient porté le nom de Hastings, et qu'ils avaient été confondus en un seul personnage par les chroniqueurs français. En 845, cet aventurier remonta la Loire, dévasta tout le pays jusqu'au Cher, brûla Amboise, mais échoua devant Tours, qui fut sauvé, dit-on, par la protection de saint Martin, avec l'aide du courage des habitants. Plus tard, il s'établit à l'embouchure de la Loire, dans une des îles basses, ravagea périodiquement le cours du fleuve et toutes les côtes de France jusqu'aux Pyrénées, puis les côtes de la péninsule hispanique jusqu'au détroit de Gibraltar (vers 852). Le nom de Rome était venu jusqu'à ces barbares; Hastings proposa à ses compagnons une expédition contre la grande cité, entra dans la Méditerranée à la tête d'une flotte composée de cent *dragons* (ils nommaient ainsi leurs barques), et prit pour Rome le premier port d'Italie qu'il rencontra. C'était Luna, vieille cité étrusque, qu'il mit au pillage. Ayant reconnu son erreur, il n'essaya pas cependant de pousser jusqu'à Rome, perdit, à son retour, une partie de sa flotte et de son butin dans une tempête, s'en dédommagea en pillant la Provence, puis l'Anjou, le Poitou, la Touraine, et finit par écouter les propositions de Charles le Chauve, qui acheta de lui la paix au prix du comté de Chartres (863). Treize ans plus tard, il aida plus ou moins efficacement Charles le Simple contre les bandes de Rollon. Quelques historiens pensent qu'il alla mourir en Danemark.

HASTINGIE s. f. (a-stain-jî — de *Hasting*, sav. allem.). Bot. Syn. d'ABRONIA.

HASTINGS, ville d'Angleterre, vicomté de Sussex, sur le Pas de Calais, à 90 kilom. S.-E. de Londres; 22,837 hab. Cette ville est assise dans une vallée qui s'ouvre sur la mer, vers le S., mais que ferment, dans toutes les autres directions, de hautes falaises s'élevant en amphithéâtre. « Il n'y a point, dit M. Esquiros, sur toute la côte de Sussex, une autre ville de bains qui puisse lui être comparée pour le caractère pittoresque du site. Hastings, à cause de sa situation romantique et des souvenirs qui s'y rattachent, ne pouvait manquer de visiteurs illustres. C'est là que lord Byron écrivit sa fameuse allocution à la mer (*Address to the sea*). » Sur l'une des falaises de l'O. se dressent les restes imposants du château, autrefois forteresse puissante et magnifique. En 1090, presque tous les évêques et les nobles d'Angleterre se rassemblèrent au château de Hastings pour rendre hommage à Guillaume II, surnommé le Roux. Le faubourg de Saint-Léonard, dans lequel on entre par une porte imitée des anciens arcs de triomphe, renferme la *Marina*, qui consiste en une rangée de beaux édifices, longue d'environ 150 mètres, avec une colonnade couverte, qui s'étend le long de la mer. On peut visiter aux environs de Hastings: l'église de Hollington, bâtie au milieu d'un bois; le puits qui pleure, entouré d'arbres et d'arbustes; les falaises, qui présentent des formes bizarres ou grandioses et dominent des points de vue admirables; la plaine où Harold fut vaincu par Guillaume le Conquérant; les caves de saint Clément et de nombreuses cavernes naturelles ou artificielles.

Hastings (BATAILLE DE), une des plus célèbres du moyen âge. Le duc de Normandie, Guillaume le Bâtard, qui allait bientôt changer ce surnom contre celui de Conquérant, mûrissait depuis longtemps des projets d'attaque contre l'Angleterre, fortifiés par une promesse imprudente que lui avait faite Edouard, le dernier roi de la race anglo-saxonne qui régna sur ce pays (v. GUILLAUME et EDOUARD). Le 27 septembre 1066, le duc de Normandie partit de Saint-Valery, à l'embouchure de la Somme, à la tête d'un immense armement, qui se composait de 400 navires à voiles et de plus de 1,000 bateaux de transport. Il débarqua le lendemain sur la côte d'Angleterre, à Pevensey, près de Hastings, trois jours après la victoire que Harold, le successeur d'Edouard, venait de remporter sur les Norvégiens, qui, de leur côté, avaient envahi le royaume anglo-saxon. Guillaume prit terre le dernier de tous; au moment où son pied touchait la grève, il fit un faux pas et tomba sur la face. Alors un murmure s'éleva parmi ceux qui entouraient Guillaume: « Dieu nous garde! s'écrièrent plusieurs voix; c'est là un mauvais signe. — Que dites-vous? répliqua le duc en se relevant aussitôt; quelle chose vous étonne? J'ai saisi cette terre de mes mains, et, par la splendeur de Dieu! tant qu'il y en

a, elle est à vous. » L'armée prit alors sa route vers la ville de Hastings, et là on traça un camp qui fut protégé par trois châteaux de bois construits à la hâte avec des pièces taillées à l'avance. Puis les bandes de Normandie, « avides de gaigner, » se mirent à saccager les environs.

Harold était à York, lorsqu'un messager accourut en toute hâte pour lui annoncer que Guillaume de Normandie avait débarqué et planté sa bannière sur le territoire anglo-saxon. Quoique blessé, il se mit aussitôt en marche vers le sud avec son armée victorieuse, et, sans attendre les renforts qu'il avait mandés de tous côtés, se prépara à en venir aux mains avec les étrangers, qui ravageaient tout autour d'eux, quoique ses forces fussent quatre fois moindres que celles de Guillaume. Il est vrai qu'il espérait surprendre les Normands en se portant brusquement sur eux; mais il trouva le camp du duc soigneusement gardé, et des postes établis au loin avec prévoyance. Changeant alors de tactique, il se retrancha derrière des fossés et des palissades et attendit les ennemis; en même temps, il envoya des espions pour observer leurs forces et leurs dispositions. Comme tous les soldats de l'armée normande portaient la barbe rase et les cheveux courts, tandis que les Anglais laissaient croître leurs cheveux et leur barbe, les émissaires, à leur retour, racontèrent qu'il y avait plus de prêtres dans le camp de Guillaume que de combattants du côté des Anglais. Harold sourit à ce récit. « Ceux que vous avez trouvés en si grand nombre, dit-il, ne sont point des prêtres, mais de braves gens de guerre qui nous feront voir ce qu'ils valent. » En voyant le bon ordre et la discipline des Normands, qu'ils avaient espéré surprendre, les chefs saxons conseillèrent à Harold de se retirer vers Londres sans combattre et de ravager tout le pays; mais il refusa. « Par ma foi! s'écria-t-il, je ne détruirai pas les pays que j'ai à garder. » Dans la nuit du 13 octobre 1066, Guillaume fit annoncer aux Normands que le lendemain on attaquerait les lignes des Anglo-Saxons, occupant une longue chaîne de collines fortifiées par un rempart de pieux et de claies d'osier, sur un terrain qui porte encore aujourd'hui le nom de *lieu de la bataille*. Pendant toute cette nuit, les soldats normands prièrent et chantèrent des litanies, après avoir soigneusement préparé leurs armes; puis ils se confessèrent aux prêtres qui se trouvaient en grand nombre parmi eux, et reçurent les sacrements. Dans l'autre armée, la nuit se passa d'une manière toute différente : les Saxons l'employèrent à se divertir bruyamment, à chanter de vieux airs nationaux, à vider, autour de leurs feux, des cornes remplies de bière et de vin. Au point du jour, dans le camp normand, l'évêque de Bayeux, frère maternel de Guillaume, célébra la messe et bénit les troupes, armé d'un haubert sous son rochet; puis, un bâton de commandement à la main, il monta sur son cheval de bataille et fit ranger la cavalerie. L'armée se forma en trois colonnes d'attaque : à la première se trouvaient les gens d'armes venus des comtés de Boulogne et de Ponthieu et des aventuriers à la solde de Guillaume; la seconde se composait des auxiliaires bretons, manceaux et poitevins; le duc commandait en personne la troisième, formée de la chevalerie normande. Plusieurs rangs de fantassins, armés à la légère, vêtus de casaques matelassées, et portant de longs arcs de bois ou des arbalètes d'acier, flanquaient chaque corps de bataille. L'armée se mit alors en marche, et se trouva bientôt en vue du camp saxon. Guillaume tenait suspendues à son cou les plus vénérées d'entre les reliques sur lesquelles Harold avait juré de l'aider à conquérir l'Angleterre, lorsqu'il n'était pas encore roi, et un étendard bénit par le pape était porté à côté de lui. « Avisez à bien combattre, criait-il à ses soldats, et mettez tout à mort! Si nous vainquons, nous serons tous riches; ce que je gagnerai, vous le gagnerez; si je conquiers, vous conquerrez; si je prends la terre, vous l'aurez. » Les prêtres et les moines qui l'accompagnaient se détachèrent et montèrent sur une colline, pour prier et regarder le combat. Un vaillant et adroit chevalier normand, appelé Taillefer, poussa en ce moment son cheval en avant du front de bataille, et entonna la *Chanson de Roland*, fameuse dans toute la Gaule. En chantant, il jouait de son épée, la lançait en l'air avec force et la recevait dans sa main droite. Les Normands répétaient ses refrains ou criaient : *Diex aie! Diex aie!* (Dieu aide!)

Lorsque les archers normands furent arrivés à portée de trait, ils commencèrent à lancer leurs flèches et les arbalétriers leurs carreaux; puis les fantassins, armés de lances, et la cavalerie s'avancèrent jusqu'au pied des retranchements, qu'ils essayèrent vainement de forcer. Les Anglo-Saxons, pressés en rangs épais, et tous à pied autour de leur étendard planté en terre, formaient derrière leurs palissades une masse compacte et solide, qui reçut les assaillants à grands coups de hache. D'un revers, ils brisaient les lances et coupaient les armures de mailles. Désespérant alors de pénétrer dans les retranchements, les Normands se replièrent vers le corps que commandait Guillaume.

Nous laisserons ici parler M. Augustin Thierry, l'éloquent historien de la conquête de l'Angleterre par les Normands : « Le duc alors fit avancer de nouveau tous ses archers, et leur ordonna de ne plus tirer droit devant eux, mais de lancer leurs traits en haut, pour qu'ils tombassent par-dessus le rempart du camp ennemi. Beaucoup d'Anglais furent blessés, la plupart au visage, par suite de cette manœuvre; Harold lui-même eut l'œil crevé d'une flèche, mais il n'en continua pas moins de commander et de combattre. L'attaque des gens de pied et de cheval recommença de près, aux cris de Notre Dame! Dieu aide! Dieu aide! Mais les Normands furent repoussés, à l'une des portes du camp, jusqu'à un grand ravin recouvert de broussailles et d'herbes, où leurs chevaux trébuchèrent et où ils tombèrent pêle-mêle et périrent en grand nombre. Il y eut un moment de terreur dans l'armée d'outre-mer. Le bruit courut que le duc avait été tué, et, à cette nouvelle, la fuite commença. Guillaume se jeta lui-même audevant des fuyards et leur barra le passage, les menaçant et les frappant de sa lance; puis se découvrant la tête : « Me voilà, leur » cria-t-il, regardez-moi, je vis encore, et je » vaincrai avec l'aide de Dieu. »

» Les cavaliers retournèrent aux redoutes; mais ils ne purent davantage en forcer les portes ni faire brèche. Alors le duc s'avisa d'un stratagème pour faire quitter aux Anglais leur position et leurs rangs; il donna l'ordre à 1,000 cavaliers de s'avancer et de fuir aussitôt. La vue de cette déroute simulée fit perdre aux Saxons leur sang-froid; ils coururent tous à la poursuite, la hache suspendue au cou. A une certaine distance, un corps posté en ce lieu joignit les fuyards, qui tournèrent bride, et les Anglais, surpris dans leur désordre, furent assaillis de tous côtés à coups de lances et d'épées, dont ils ne pouvaient se garantir, ayant les deux mains occupées à manier leurs grandes haches. Quand ils eurent perdu leurs rangs, les clôtures des redoutes furent enfoncées; cavaliers et fantassins y pénétrèrent; mais le combat fut encore vif, pêle-mêle et corps à corps. Guillaume eut son cheval tué sous lui; le roi Harold et ses deux frères tombèrent morts au pied de leur étendard, qui fut arraché et remplacé par la bannière envoyée de Rome. Les débris de l'armée anglaise, sans chef et sans drapeau, prolongèrent la lutte jusqu'à la fin du jour, tellement que les combattants des deux partis ne se reconnaissaient plus qu'au langage.

» Alors finit cette résistance désespérée; les compagnons de Harold se dispersèrent, et beaucoup moururent, sur les chemins, de leurs blessures et de la fatigue du combat...»

La victoire avait coûté cher aux Normands, mais elle était complète; Guillaume, non plus le Bâtard, mais le Conquérant, avait abattu pour toujours la puissance des Saxons d'Angleterre. Les chroniqueurs anglo-saxons racontent ces événements avec un ton de tristesse qu'il est difficile de reproduire. Ils appellent le jour de la bataille un jour amer, un jour de mort, un jour souillé du sang des braves. « Angleterre, que dirai-je de toi? s'écrie douloureusement l'historien de l'Eglise d'Ely; que raconterai-je à nos descendants? Que tu as perdu ton roi national et que tu es tombée au pouvoir de l'étranger; que tes fils ont péri misérablement; que tes conseillers et tes chefs sont vaincus, morts ou déshérités! » Longtemps encore après ce jour fatal, la superstition patriotique croyait apercevoir des taches de sang sur le terrain où s'était livrée la bataille; elles se montraient, disait-on, sur les hauteurs au nord-ouest de Hastings, lorsqu'un peu de pluie avait humecté le sol.

HASTINGS (Warren), premier gouverneur général de l'Inde anglaise, né à Daylesford (Worcester) en 1732, mort en 1818. Il appartenait à une ancienne famille, qui faisait remonter son origine jusqu'au fameux pirate danois Hastings, mais que la guerre civile avait ruinée. Le jeune Warren fit ses études à Westminster, partit pour le Bengale en 1750, avec une place dans les bureaux de la Compagnie des Indes, montra une rare intelligence dans diverses missions, devint membre du conseil de Madras en 1768, gouverneur du Bengale en 1772, enfin gouverneur général de toutes les possessions anglaises dans l'Inde, lors de la création de ce haut emploi (1773). Il soutint avec énergie la lutte contre les flottes et les troupes de la France; il affaiblit les indigènes en les mettant aux prises les uns avec les autres, en écrasant les plus redoutables par des secours donnés aux moins puissants. Sous lui, plusieurs territoires furent annexés, entre autres celui de Bénarès, et l'autorité de la Compagnie des Indes, consolidée par la ruine de ses ennemis, prit un développement immense. Malheureusement, la moralité des moyens ne répondait pas à la grandeur des résultats. Cœur de bronze, Hastings avait vaincu les résistances par le fer, le feu et les supplices; étranger à tout scrupule, il avait joint la perfidie à la ruse. Parmi les faits graves qu'on lui reprochait, il faut noter : l'extermination des Rohillas, peuplade qu'il avait cédée, sans droit, au prince d'Oude, moyennant 400,000 livres sterling payées à la Compagnie; une contribution extraordinaire de 50,000 livres, puis une amende de 500,000, imposées au rajah de Bénarès, sans qu'il eût donné le moindre motif de plainte, puis la spoliation de ses Etats; l'extorsion d'une somme de 1,200,000 livres à la Begum d'Oude, au moyen de la torture, toujours pour remplir les coffres de la Compagnie. Le bruit de ces iniquités, parvenu en Angleterre, y souleva une indignation universelle. Hastings fut rappelé (1785). Accusé devant la Chambre des communes dès l'année suivante, mis en jugement en 1788, il finit par être renvoyé absous le 17 avril 1795. Ce long et mémorable procès fournit à Burke, Fox et Sheridan l'occasion des harangues les plus éloquentes dont ait jamais retenti la tribune du Parlement anglais; elles ont imprimé sur Hastings une indélébile flétrissure, et il s'est vu depuis rigoureusement éloigné du pouvoir et des honneurs, aucun gouvernement n'ayant osé braver l'opinion en l'employant. On peut dire de lui qu'il a immolé sa mémoire à la grandeur de son pays. Ce n'était point un homme cupide. Sa fortune, qui n'avait jamais dépassé 100,000 livres sterling, avait à peine suffi pour couvrir les frais de son procès. La Compagnie lui vint libéralement en aide en lui accordant une pension annuelle de 125,000 francs, qui lui permit de passer tranquillement les vingt-quatre dernières années de sa vie dans sa résidence de Daylesford. « Lorsqu'on examine l'ensemble de la longue administration d'Hastings, dit Macaulay, on ne peut nier qu'aux grands crimes dont elle est entachée il ne soit possible d'opposer de grands bienfaits... Sous le rapport de l'administration intérieure, et malgré tout ce qui souilla la sienne, Hastings mérite d'être regardé comme un des hommes les plus remarquables de notre histoire. A une anarchie effrayante il fit succéder un ordre véritable, quoique rude et imparfait; il organisa la justice et l'impôt; il établit ou consolida la paix dans toute l'étendue d'un territoire qui n'était pas inférieur en population aux Etats de Louis XVI ou de l'empereur Joseph... On apprécie encore plus la juste gloire d'Hastings quand on réfléchit qu'il n'avait pas été élevé pour devenir un homme d'Etat; qu'il avait été envoyé de l'école au comptoir, et que, dans sa jeunesse, il avait été employé en qualité d'agent commercial, loin de toute société intellectuelle... Grâce à une singulière égalité d'âme, il disposait en maître de toutes les ressources d'un des plus fertiles esprits qui aient jamais existé; aussi nulle complication périlleuse ou embarrassante ne put le jeter dans une bien vive perplexité. Pour chaque cas épineux, il avait une invention prête, et, quoi qu'on puisse penser de la justice et de l'humanité de quelques-unes de ses inventions, il est certain que celles-ci manquaient rarement le but qu'elles étaient destinées à atteindre... Les succès constants d'Hastings, la manière dont il triomphait de chaque difficulté le rendaient l'objet d'une admiration superstitieuse, et la splendeur plus que royale qu'il déployait quelquefois éblouissait un peuple qui, par son caractère, se rapproche beaucoup de l'enfant. Quoique plus d'un demi-siècle se soit écoulé, les natifs de l'Inde parlent encore de lui comme du plus grand des Anglais, et les mères endorment leurs nourrissons en leur chantant une ballade où il est question des chevaux et des éléphants de *Sahib Warren Hosteni.* »

Hastings avait beaucoup d'esprit et écrivait en excellent style. On a de lui, outre des *Poésies fugitives*, imitées d'Horace pour la plupart : *Relation de l'insurrection de Bénarès* (1782); *Mémoire sur l'état de l'Inde* (1786); *Traité d'un moyen de construction apte à garantir les maisons du risque du feu* (1816).

HASTINGS (Francis RAWDON-MOIRA, marquis D'), gouverneur général de l'Inde anglaise, né en 1754, mort en 1826. Il fit la guerre contre les insurgés d'Amérique, comme adjudant général de Clinton, dirigea l'expédition de Quiberon (1795), devint commandant de l'armée en Ecosse, maître de l'artillerie, puis, en 1812, gouverneur de l'Inde. Il vainquit les Mahrattes, soumit les montagnards du Népaul, mais fut rappelé, en 1822, pour avoir permis à ses agents de faire, au mépris des lois, des affaires de banque avec les princes indiens. Mis en accusation, il parvint à se justifier, et reçut le gouvernement de Malte (1824).

HASTINGS (Henri-Wysford-Charles-Plantagenet RAWDON-HASTINGS, marquis DE), né à Londres en 1842, mort en 1868. Il était un des rares pairs qui possèdent ce titre dans les trois anciens royaumes d'Ecosse, d'Angleterre et d'Irlande. Son frère aîné étant mort sans enfants en 1851, il se trouva, à l'âge de neuf ans, héritier du titre de marquis et du triple droit à la pairie.

Lorsqu'à sa majorité le jeune marquis de Hastings prit sa place à la Chambre des lords, il ne songea à entrer dans aucun parti. Il s'adonna tout entier, et avec la plus folle passion, au jeu et aux spéculations sur les chevaux de courses. Il ne tarda pas à être un sportman fort en renom, gagna et perdit des sommes énormes, usa prématurément sa vie par les émotions ardentes du turf et du jeu; enfin, en 1868, on le vit arriver en France, où il joua les derniers lambeaux de sa fortune sur les chances de son dernier cheval, *The Earl*. Le bruit de son suicide se répandit même à la suite des pertes considérables qu'il venait d'éprouver en Angleterre. *The Earl* gagna, en 1868, le grand prix de Paris, et le marquis de Hastings dut à ce succès de ressaisir une bonne part des sommes perdues. Mais les émotions du jeu et les excès l'avaient usé, ridé, vieilli à ce point qu'il paraissait avoir vingt ans de plus que son âge. Il mourut d'épuisement, et tous les titres qu'il portait se sont éteints avec lui. Il a été le dernier de son nom.

HASTURE s. f. (a-stu-re; *h* asp.). Techn. Coude que forme parfois la renversure d'un rouet : *La* HASTURE *est dite en dedans, quand elle regarde la tige de la clef, et en dehors quand elle est retournée du côté opposé.* ‖ Entaille pratiquée dans le panneton de la clef, pour donner passage à une hasture du rouet.

HASZKARL (Juste-Charles), voyageur et naturaliste allemand, né à Cassel en 1811. Il fut attaché, en qualité d'inspecteur, au jardin botanique de Dusseldorf en 1834, partit en 1836 pour les îles de la Sonde, reçut, peu après son arrivée à Batavia, la direction du jardin des plantes de Buitenzorg, explora pendant six ans l'île de Java et revint en Europe en 1843. Peu après, il retourna dans les îles de la Sonde, chargé d'une mission scientifique, s'embarqua pour l'Allemagne en 1845 et remplit les fonctions de secrétaire de la Chambre du commerce de Dusseldorf jusqu'en 1852, époque où le gouvernement hollandais le chargea d'une mission scientifique pour les Indes orientales. Ses principaux ouvrages sont : *Sur l'utilité des plantes de Java* (Amsterdam, 1844); *Plantæ Javanicæ rariores* (Berlin, 1847); *l'Australie et ses colonies* (Elberfeld, 1848), etc. Il a été un des principaux collaborateurs du grand ouvrage intitulé : *Plantæ Junghuhnianæ* (Leyde, 1851-1852), et a traduit en allemand quelques ouvrages, notamment : *Retour de Java en Europe* (1851), de Ch. Junghuhn; *Java au point de vue topographique, botanique et géologique*, du même (1852), etc.

HATCHÉTINE s. f. (a-tché-ti-ne; *h* asp.). Combustible minéral, découvert en Angleterre par M. Johnston, et qui semble être une variété d'ozokérite.

HATCHY, rivière des Etats-Unis d'Amérique. Elle naît dans la partie N.-E. de l'Etat de Mississipi, coule du S. au N., entre dans l'Etat de Tennessee, passe à Bolivar, puis, se dirigeant à l'O., va se perdre dans le Mississipi après un cours de 200 kilom. Elle est navigable pour les bateaux à vapeur depuis Bolivar jusqu'à son embouchure.

HÂTE s. f. (â-te; *h* asp. — du germanique : ancien allemand *hast*, diligence, hâte, précipitation, *hasten*, hâter, pousser, exciter; ancien scandinave *hastr*, hâte, *hasta*, presser, exciter. Le scandinave *hasta* signifiait proprement gourmander, réprimander. Cette acception est la primitive, selon Chevallet. On aurait, par la suite, restreint le sens de ce verbe, de sorte qu'il signifiait seulement employer, pour exciter une personne à faire promptement une chose, de rudes paroles, des reproches. Virgile a dit : *castigare moram*, et l'Académie donne pour exemple du mot *gourmander :* C'est en vain que je *gourmande* sa paresse). Activité, empressement, grande diligence : *Mettre trop de* HÂTE *à faire une chose.*

Une barque est au bord; les rameurs, le vent même,
Tout pour notre départ montre une *hâte* extrême.

LA FONTAINE.

— *Avoir hâte*, Etre pressé, avoir le désir de faire vite : *Habillez-vous, car j'*AI HÂTE *de m'en aller d'ici. Tout le vieux monde se meurt, et il* A HÂTE *de se faire enterrer.* (H. Heine.)

— *A la hâte*, Vite et sans soin ou sans réflexion : *Dîner préparé* À LA HÂTE. *Maison construite* À LA HÂTE. *On se repent toujours des engagements faits* À LA HÂTE. (Mme de Puisieux.)

— *En hâte*, Diligemment, en se hâtant, sans perdre de temps : *Envoyer* EN HÂTE, EN *toute* HÂTE *une estafette.*

HATE, loup qui, d'après la mythologie scandinave, ne cesse de poursuivre la lune jusqu'au jour où il l'avalera complétement. Quand on remarque des éclipses, ce n'est autre chose que les tentatives du loup, qui a déjà à moitié englouti l'astre.

HÂTÉ, ÉE (â-té; *h* asp.) part. passé du v. Hâter. Pressé, stimulé : *Etre* HÂTÉ *par les impatients.*

Il veut partir à jeun, il se peigne, il s'apprête;
L'ivoire, trop *hâté*, deux fois rompt sur sa tête.

BOILEAU.

HÂTÉE s. f. (â-té; *h* asp.). Techn. En terme de serrurier, Barre coudée et contre-coudée d'équerre.

HÂTELET s. m. (â-te-lè; *h* asp. — rad. *haste*, broche). Techn. Petite broche du métier à tisser les étoffes de soie.

— Art culin. Petite broche dont on se sert pour faire rôtir les menus morceaux, tels que rognons, mauviettes, etc. ‖ Petite broche servant à empêcher une pièce de tourner sur la broche principale.

HÂTELETTE s. f. (a-te-lè-te; *h* asp. — rad. *hâtelet*). Art culin. Petit morceau de viande qu'on fait rôtir avec un hâtelet : HÂTELETTES *de rognons, de ris de veau.*

HATEM-THAÏ ou **HATIM-THAÏ** (Abou-Hadi-Hatem-ben-Abdallah-ben-Saad-al-Thaï, dit), Arabe fameux par sa générosité, né dans la tribu de Thaï, mort en 578 ou en 630. « Il s'est tellement rendu célèbre par sa libéralité, dit d'Herbelot, qu'il a fait perdre en quelque sorte le nom à cette vertu; car lorsqu'on veut louer quelqu'un de sa libéralité, on le qualifie toujours de Hatem-Thaï. Il faisait

tuer souvent jusqu'à quarante chameaux pour traiter ses voisins et les pauvres Arabes du désert. »

Orphelin de très-bonne heure, et se trouvant à la tête d'une très-grande fortune, il en fit un usage extrêmement généreux, et s'habitua, dès lors, à ne rien refuser de ce qu'on lui demandait. Son aïeul, qui n'approuvait pas ses excessives libéralités, l'envoya dans une de ses fermes, pensant lui ôter ainsi l'occasion de se ruiner; mais trois poëtes illustres étant un jour venus à passer par cet endroit, Hatem-Thaï, qui faisait aussi des vers, courut à leur rencontre, les hébergea et leur fit présent à chacun de cent chameaux. Son aïeul renonça, dès lors, à veiller sur lui. Sa femme même se sépara de lui à cause de sa prodigalité. Il n'en continua pas moins son genre de vie, faisant au besoin des expéditions contre les tribus ennemies, quand ses ressources étaient épuisées.

Les Orientaux, amis du merveilleux, ont naturellement raconté sur Hatem-Thaï une foule d'anecdotes surprenantes. Nous nous contenterons d'en citer une, qui servira bien à le peindre : « Hatem-Thaï étant mort, son frère prétendit le remplacer. Cherkéka, leur mère, lui répétait sans cesse qu'il n'égalerait jamais celui qu'il voulait imiter. Comme il prétendait, à l'exemple de Hatem, accueillir tous ceux qui avaient coutume de venir chez son frère, il s'installa dans une vaste tente, dans laquelle son frère avait coutume de recevoir la foule des demandeurs. Cette tente avait soixante-dix portes. Cherkéka, s'étant déguisée en pauvre femme, entra dans la tente, le visage couvert d'un voile épais. Son fils ne la reconnut point et lui donna l'aumône. La même femme voilée, entrant par une autre porte, reparut à ses yeux. Le bienfaiteur, revoyant la même personne qui venait de recevoir de sa main, la rebuta en lui reprochant son importunité. Alors Cherkéka, ôtant son voile : « M'étais-je trompée, mon » fils, lui dit-elle, en vous assurant que jamais vous n'égaleriez Hatem? Un jour, afin » d'éprouver votre frère, je me déguisai ainsi, » et j'entrai successivement par les soixante- » dix portes de cette même tente, et soixante- » dix fois je reçus des bienfaits de sa part. » J'ai connu, dès votre plus tendre enfance, » que vos caractères seraient différents Votre frère Hatem ne voulait point teter, » qu'un autre enfant ne partageât mon sein » avec lui; vous, au contraire, tandis que » vous suciez ma mamelle, vous vous empa- » riez de l'autre, pour la dérober à celui qui » aurait pu la saisir. »

La tribu de Thaï refusa d'embrasser l'islamisme. Mahomet, pour faire un exemple, la condamna tout entière à périr, n'exceptant que la fille de Hatem, en mémoire de son père. « Prends ma vie, ou épargne celle de tous les nôtres! » lui dit cette femme généreuse. Touché de son courage, le nouveau législateur des Arabes révoqua l'arrêt, et pardonna à toute la tribu. Le fils de Hatem-Thaï devint musulman l'an 7 de l'hégire (629 de J.-C.).

Hatem-Thaï est le sujet de plusieurs contes orientaux, notamment d'un conte persan publié à Calcutta (1818, in-4°), et traduit en anglais par M. Duncan Forbes (Londres, 1831, in-4°).

HÂTER v. a. ou tr. (â-té; *h* asp. — rad. *hâte*). Accélérer, presser, faire arriver ou se terminer plus vite : HÂTER *son départ.* HÂTER *sa guérison.* HÂTER *la besogne.* HÂTEZ *un peu le déjeuner. L'intempérance* HÂTE *l'ouvrage de la vieillesse.* (Young.) *L'infortune* HÂTE *la maturité de ses victimes.* (Lamart.) *En souffrant tous les cultes et n'en salariant aucun, les gouvernements* HÂTERAIENT *singulièrement leur fin.* (Thiers.) ‖ Précipiter, rendre plus prompt, plus pressé : HÂTER *sa marche.* HÂTER *le pas. Les âges vont au nivellement général, mais ils ne* HÂTENT *point leur marche à l'appel de nos désirs.* (Chateaub.)

— Véner. *Hâter son erre*, Se dit d'un cerf qui fuit avec précipitation.

Se hâter v. pr. Se presser, aller vite, s'empresser, faire diligence : HÂTONS-NOUS, *si nous ne voulons manquer le train.* HÂTEZ-VOUS *de vous corriger, pour travailler utilement à corriger les autres.* (Fén.)

Hâtons-nous, le temps fuit et nous traîne avec soi;
Le moment où je parle est déjà loin de moi.
BOILEAU.

Hâte-toi, mon ami; tu n'as pas tant à vivre.
Je te rebats ce mot, car il vaut tout un livre.
LA FONTAINE.

Hâtons-nous aujourd'hui de jouir de la vie;
Qui sait si nous serons demain?
RACINE.

— *Se hâter lentement*, Agir avec ardeur, avec activité, mais sans précipitation : *Dans tout ce que tu fais* HÂTE-TOI LENTEMENT, *c'est le meilleur moyen pour réussir. Quand on demande à un paysan de la vallée de Campan combien de temps il faut pour arriver au pic du Midi : « Quatre heures, répond-il, si vous allez doucement; six, si vous allez vite. »*

Hâtez-vous lentement, et, sans perdre courage,
Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.
BOILEAU.

Un savant philosophe a dit élégamment :
Dans tout ce que tu fais *hâte-toi lentement.*
REGNARD.

HÂTEREAU s. m. (â-te-rô; *h* asp). Art culin. Tranche de foie de porc, salée, poivrée et grillée.

— **Syn. Hâter, accélérer, presser.** V. ACCÉLÉRER.

HATFIELD, ville d'Angleterre, comté et à 10 kilom. S.-O. d'Hertford, près de la rive droite de la Lea; 4,000 hab. Cette petite ville n'a rien de remarquable que le magnifique palais érigé par Cécil, premier comte de Salisbury. L'ensemble de ce palais date du commencement du XVII^e siècle; les parties les plus anciennes remontent à 1480. Edouard IV et la reine Elisabeth habitaient ce palais au moment où furent proclamés leurs droits au trône. On y voit plusieurs portraits sur panneaux et le fauteuil de Cromwell. En 1835, une partie du palais fut dévorée par les flammes, et la marquise douairière périt dans l'incendie. Le parc est magnifique. ‖ Village d'Angleterre, comté d'York, à 3 kilom. S.-O. de Thorne; 560 hab. Victoire remportée en 633 par Edwin, premier roi chrétien de Northumbrie, sur Cadwallo, roi de Galles, et sur Penda, roi de Murcie.

HATHERLEY (William-Page WOOD, lord), homme d'Etat anglais, né en 1801. Il est fils de sir Matthieu Wood, qui fut, à deux reprises, maire de Londres. Après avoir exercé avec distinction la profession d'avocat, il devint vice-chancelier du duché de Lancastre, puis *solicitor general*, représenta, de 1847 à 1853, la cité d'Oxford à la Chambre des communes, et fut ensuite nommé juge suprême d'appel. Lors de la formation du cabinet Gladstone, il fut appelé aux fonctions de lord haut chancelier, et entra en même temps à la Chambre des lords, avec le titre de lord Hatherley. On a de lui un ouvrage intitulé : la *Continuité de l'Ecriture telle qu'elle est déclarée par le témoignage de Notre-Seigneur, des évangélistes et des apôtres* (1868). Il y fait preuve d'une connaissance approfondie de la Bible et d'une grande finesse de jugement, mais se montre en même temps trop fidèle aux dogmes traditionnels de l'Eglise anglicane.

HATHERSAGE, village d'Angleterre, comté et à 51 kilom. N.-O. de Derby; 960 hab. Eglise renfermant plusieurs tombes anciennes fort curieuses. Deux pierres, dressées à 3m,50 l'une de l'autre, dans le cimetière d'Hathersage, marquent, dit-on, la place du tombeau de Petit-Jean (Little John), le fidèle compagnon de Robin Hood.

HATHOR, déesse égyptienne qui présente les principaux caractères de la Vénus Aphrodite. V. ATHOR.

HÂTIER s. m. (â-tié; *h* asp. — rad. *haste*, broche). Espèce de grand chenet de cuisine, qui a plusieurs crochets de fer placés les uns au-dessus des autres, sur lesquels on appuie les broches pour les faire tourner.

HÂTIF, IVE adj. (â-tif, i-ve; *h* asp. — rad. *hâte*). Précoce, qui devance le temps ordinaire : *Des légumes, des fruits* HÂTIFS. *Des cerises* HÂTIVES. *Un printemps* HÂTIF. *Une intelligence* HÂTIVE. *La puberté est toujours plus* HÂTIVE *chez les peuples policés.* (J.-J. Rouss.) *Ce qui est use, ce qui est* HÂTIF, *est également funeste.* (B. Const.)

C'est un grand mal d'avoir un esprit trop *hâtif.*
A. DE MUSSET.

— **Encycl.** Hortic. Les variétés *hâtives* sont le résultat de la culture ou du hasard; dans tous les cas, elles ont pour caractère essentiel de donner leurs produits plus ou moins longtemps avant les autres variétés de la même espèce. Elles se propagent quelquefois par graines, d'autres fois par éclats, boutures, marcottes, greffes, etc. On possède aujourd'hui des variétés *hâtives* dans toutes les espèces anciennement cultivées. En général, les fruits et les légumes *hâtifs* sont moins savoureux que ceux qui proviennent de sujets ayant parcouru, dans un temps normal, les phases de leur végétation; mais ils sont recherchés à cause de leur rareté. V. PRIMEURS.

— **Syn. Hâtif, précoce, prématuré.** *Hâtif* a un sens plus général que les deux autres mots; il se dit de tous les objets considérés par rapport à un mouvement rapide, soit qu'ils le causent, le manifestent ou le reçoivent. J.-B. Rousseau a dit *les fouets hâtifs* pour indiquer qu'ils servent à hâter la marche des animaux; on peut appeler *hâtif* l'homme impatient qui se presse trop d'agir, et *fruits hâtifs* peut se dire des fruits qui viennent de bonne heure. *Précoce* et *prématuré*, outre qu'ils sont d'un style moins familier, joignent à l'idée de vitesse celle d'antériorité, par rapport au temps ordinaire; les fruits *précoces* ou *prématurés* sont bons à manger avant la saison, avant l'époque où tout le monde a l'habitude d'en manger; mais ce qui est *précoce* est tel naturellement, sans que la qualité des objets en souffre, tandis que ce qui est *prématuré* n'est devenu tel que par des moyens factices ou par quelque accident regrettable : un enfant peut montrer une raison *précoce* sans qu'il en résulte rien de fâcheux pour son avenir; si, à force de le faire étudier avant l'âge, on lui inculquait des connaissances *prématurées*, cela userait ses facultés avant leur parfait développement, et l'enfant prodige risquerait beaucoup de devenir un homme médiocre. Enfin, l'idée de maturité étant moins évidente dans *précoce* que dans *prématuré*, quoiqu'elle résulte réellement de l'étymologie, on doit toujours employer le premier de ces mots quand il s'agit de choses qui ne peuvent pas mûrir, soit au propre, soit au figuré : ainsi, on doit dire *des fleurs précoces*, et non des fleurs prématurées.

HATIFI ou **HATEFY** (Moulana-Abdallah), poëte persan, neveu du célèbre Djami, mort en 1520. Il reçut les encouragements et les conseils de son oncle, s'adonna avec succès à la poésie et passa la plus grande partie de sa vie dans le village de Khardjerd. Un jour, en 1511, le schah Ismael-Sofi, revenant de visiter le tombeau du poëte Casim al Anwar, vint demander l'hospitalité à Hatifi, et fut tellement satisfait des vers qu'il lui récita, qu'il lui demanda de composer un poëme sur ses conquêtes dans le Khoraçan. On a de lui : *Timour Nameh* (livre de Tamerlan), poëme qu'il retoucha pendant quarante ans; *Khosrou et Schirm; Heft Menthzer* (les sept faces), poëme dont Ouseley a traduit une partie; *Leila et Medjnoun* (Calcutta, 1788), imité de Djami, etc.

HATIK s. m. (a-tik; *h* asp.). Cheval arabe, né d'un étalon et d'une cavale de charge.

HÂTILLE s. f. (â-ti-lle; *ll* mll.; *h* asp.). Art culin. Morceau de porc frais bon à rôtir. ‖ Poumon ou cœur de cet animal.

HATIN (Auguste-Félix), médecin français, né à Saint-Julien-du-Sault (Yonne) en 1805, mort en 1862. Reçu docteur à Paris en 1828, il inventa de nouveaux instruments propres à faciliter la ligature des polypes du nez et de la gorge, pour lesquels l'Institut lui décerna un prix de 2,000 francs. On lui doit des recherches expérimentales, faites avec beaucoup de soin, sur l'hémaleucose, vulgairement appelée couenne inflammatoire. Ces recherches ont eu surtout pour but de prouver que, contrairement à une opinion assez généralement répandue alors, ce qu'on appelle vulgairement la couenne du sang n'est pas un signe infaillible d'inflammation; selon lui, elle se rencontre dans le sang des personnes que l'on saigne pendant le travail de la digestion, et il l'a vue se développer après un exercice gymnastique assez soutenu. On lui doit, en outre, plusieurs publications sur l'*Epilepsie*, la *Cautérisation employée comme moyen curatif du croup*; une *Epidémie de fièvre typhoïde observée à Paris chez des enfants*; les *Moyens d'améliorer l'état sanitaire des classes indigentes*; *Petit traité de médecine opératoire* (1837); *De l'opération césarienne après la mort de la mère* (1861).

HATIN (Louis-Eugène), historien français, né à Auxerre le 5 septembre 1809. Au sortir du collége, où il avait obtenu de brillants succès, il vint chercher fortune à Paris, où il ne trouva tout d'abord que déboires et misère. Longtemps correcteur d'imprimerie, il dut, pour suppléer à l'insuffisance de son maigre salaire et subvenir aux besoins de sa famille, demander à sa plume un supplément de ressources. Alors il consacra ses veilles à des travaux de librairie, à des compilations historiques, qui obtinrent du succès. Nous citerons notamment l'*Histoire pittoresque des voyages dans les cinq parties du monde* (1838, 5 vol. in-4°, avec gravures et cartes); l'*Histoire pittoresque de l'Algérie* (1840, in-8°); la *Loire et ses bords* (1843, in-16, avec vignettes et cartes). Vers cette époque, M. Hatin, dont un travail excessif avait délabré la santé, dut abandonner son pénible métier de correcteur. Ce fut alors qu'il trouva enfin sa voie. Il eut le bonheur de rencontrer un filon du domaine historique, complétement inexploré jusque-là malgré sa richesse : l'histoire du journalisme, et il s'en empara. En 1846, sous ce titre : *Histoire du journal en France* (in-18), il publia une plaquette sans prétention, destinée à jeter un peu de jour sur l'origine de la presse périodique. Cette plaquette, refondue et considérablement augmentée, devenait, en 1853, un volume intéressant, d'où sortait, en quelque sorte, quelques années après, un ouvrage considérable, l'*Histoire politique et littéraire de la presse en France* (1859-1861, 8 vol. in-8° et in-12). Outre cette œuvre, aussi importante que neuve, menée à bonne fin avec autant de conscience et de modération que de persévérance et de talent, M. Hatin a publié sur le même sujet : les *Gazettes de Hollande et la presse clandestine au* XVII^e *et au* XVIII^e *siècle* (1865, in-8°); *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française* (1866, in-8°, avec portraits et vignettes); la *Presse périodique dans les deux mondes* (1866, in-8°); *Manuel théorique et pratique de la liberté de la presse* (1868, 2 vol. in-8°), dans lequel l'auteur traite le difficile problème de l'accord de la liberté et de l'autorité.

Sans parler de nombreux articles semés dans divers journaux, M. Hatin a collaboré activement au *Dictionnaire des dates* (1845), à l'*Histoire des villes de France* (1844-1849), au *Complément de l'Encyclopédie moderne* (1859), etc., et il a fondé, en 1854, l'*Union littéraire*, autour de laquelle il avait groupé les plus honorables sympathies, et qui fut le noyau du *Bulletin des sociétés savantes.* Ajoutons qu'en 1847 M. Hatin a tenté la publication du premier journal politique à cinq centimes, la *Seine.* Tous ces travaux ont valu à M. Hatin une récompense bien méritée, la croix de la Légion d'honneur (1847). Le *Grand Dictionnaire* compte cet écrivain laborieux et érudit parmi ses collaborateurs. Nous avons dit, à l'article BIBLIOGRAPHIE DE LA PRESSE, tout le bien que nous pensons de ses écrits. Les nombreux emprunts que nous avons faits à ses livres prouvent assez l'estime qu'ils inspirent.

HÂTIVEAU s. m. (â-ti-vô; *h* asp. — rad. *hâtif*). Arboric. Variété de poire qui mûrit des premières.

— Hortic. Variété de pois hâtive.

HÂTIVEMENT adv. (â-ti-ve-man; *h* asp. — rad. *hâtif*). Avec hâte, diligemment : *Partir* HÂTIVEMENT. ‖ D'une manière prématurée, précoce : *Faire venir des fruits* HÂTIVEMENT.

HÂTIVETÉ s. f. (â-ti-ve-té; *h* asp. — rad. *hâtif*). Croissance hâtive, en parlant des plantes : *Le plus ou moins de* HÂTIVETÉ *des fleurs et des fruits dépend du plus ou moins de soin qu'on apporte à les cultiver.* (Acad.) *Il y a des fruits estimables par leur* HÂTIVETÉ, *et d'autres par leur tardiveté.* (La Quintinie.)

HATLIE s. f. (a-tlî; *h* asp. — du gr. *hattetos*, nuisible). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamies, comprenant deux espèces qui vivent au Sénégal.

HATSELL (John), jurisconsulte anglais, né à Cambridge en 1742, mort en 1820. Secrétaire adjoint de Dyson, huissier en chef de la Chambre des communes en 1760, il lui succéda par la suite et conserva cette place lucrative jusqu'en 1795. Hatsell a publié des recueils fort utiles et fort estimés : *Recueil des cas de privilége du Parlement depuis son origine jusqu'en* 1628 (Londres, 1778, in-4°); *Précédents de la Chambre des communes* (Londres, 1794-1796, 4 vol. in-8°), ouvrage plein de réflexions qui jettent beaucoup de lumière sur des points mal appréciés de l'histoire d'Angleterre; *Règlements et statuts de Charles II sur tout ce qui tient aux clôtures, prises d'eau*, etc. (1809, in-4°).

HATT s. m. (att; *h* asp.). Ordonnance du sultan.

— Métrol. Mesure de longueur usitée en Turquie et égale à 0m,0026 environ.

HATTEM, ville de Hollande, prov. de Gueldre, arrond. et à 55 kilom. N.-E. d'Arnheim, près de la rive gauche de l'Yssel; 2,540 hab. Huileries, commerce de bestiaux, culture de tabac.

HATTEM (Pontian VAN), sectaire hollandais du XVII^e siècle. Il exerçait les fonctions pastorales en Zélande lorsqu'il prêcha une doctrine basée sur le fatalisme et sur l'identité du bien et du mal. Selon lui, les hommes ne doivent point s'efforcer de corriger leurs mauvaises inclinations, produit fatal de leur nature même; ils doivent supporter avec une parfaite tranquillité d'âme tout ce qui leur arrive, et aucune de leurs actions ne peut offenser Dieu, qui ne punit point les hommes pour leurs péchés, mais par leurs péchés. Hattem fut cité devant un directoire et dégradé; mais sa doctrine ne fut pas moins adoptée par un assez grand nombre de disciples, qui furent appelés hattémistes et qui se confondirent par la suite avec les verchoristes.

HATTÉMISTE s. m. (a-té-mi-ste; *h* asp.). Hist. relig Membre d'une secte fondée en Zélande par Pontian Hattem, au XVII^e siècle.

HATTERAS (cap), promontoire des Etats-Unis d'Amérique, sur les côtes de la Caroline du Nord, par 35°14′ de latit. N., et 77°54′ de long. O. C'est une étroite plage sablonneuse, séparée du continent par une large baie. Un phare est entretenu à 2 kilom. N. de l'extrémité du cap.

HATTIA, île de l'Indoustan anglais, dans le golfe de Bengale, vis-à-vis de la grande embouchure du Gange, entre 22° et 23° de latit. N. Elle a 26 kilom. de longueur et 15 de largeur. Quoique basse et exposée souvent aux inondations, elle produit d'assez grandes quantités de froment, et les habitants exploitent de riches salines, dont les produits sont exportés avec bénéfice. Climat malsain.

HATTI-CHÉRIF s. m. (a-ti-ché-riff; *h* asp. — ar. et turc, *hatt-i-cherif*, seing du noble, et particulièrement rescrit impérial). Ordonnance du sultan, renfermant quelques lignes tracées de sa propre main.

Hatti Houmayoun. Ce firman mémorable, dont le titre en langue turque veut dire *écrit auguste*, est une sorte de charte constitutionnelle que le sultan Abdul-Medjid-Khan a octroyée à ses peuples le 18 février 1856, et qui, pour n'être pas codifiée en articles, n'en est pas moins la base constitutive de l'égalité de tous les sujets du sultan, qui de ce jour renonçait à être le chef d'une race conquérante et entrait dans la grande famille européenne. Que cette révolution ait été imposée par les puissances européennes, ou qu'elle soit due à l'initiative du sultan, ce n'en est pas moins un grand bonheur pour les raïas ou sujets chrétiens d'avoir obtenu cette égalité sans l'acheter par le sang qu'elle a coûté à tant d'autres peuples. Ce firman relève, au moins en principe, le raïa de toutes les servitudes que la conquête lui a imposées. C'est un pas énorme dans la voie des réformes ouverte par le sultan Mahmoud; mais la réalisation complète de la réforme qu'il inaugure coûtera encore de longs et pénibles efforts. En entrant tout d'un coup dans la théorie des

gouvernements libres, la Sublime Porte s'est trouvée en face de l'entêtement du vieux parti turc, qui ne s'est pas contenté d'opposer la force d'inertie aux velléités de progrès des souverains, s'il est vrai que Mahmoud ait été empoisonné avec une tasse de café, pour avoir exprimé l'espérance que dans peu d'années musulmans, chrétiens et juifs jouiraient dans son empire des mêmes droits politiques. Voici le texte de cette pièce, qui est la conséquence du **hatti-chérif** de Gulhané et du Tanzimat :

« *Qu'il soit fait en conformité du contenu.*

» A vous, mon grand vizir Méhémet-Emin-Aali-Pacha, etc... Mon désir le plus cher a toujours été d'assurer le bonheur de toutes les classes des sujets que la Providence a placés sous mon sceptre impérial, et, depuis mon avénement au trône, je n'ai cessé de faire tous mes efforts dans ce but. Grâces en soient rendues au Tout-Puissant! Ces efforts incessants ont déjà porté des fruits utiles et nombreux. De jour en jour, le bonheur de la nation et la richesse de mes Etats vont en augmentant. Désirant aujourd'hui renouveler et élargir encore les règlements nouveaux institués dans le but d'arriver à obtenir un état de choses conforme à la dignité de mon empire et à la position qu'il occupe parmi les nations civilisées, et les droits de mon empire ayant aujourd'hui, par la fidélité et les louables efforts de tous mes sujets, et par le concours bienveillant et amical des grandes puissances, mes nobles alliées, reçu de l'extérieur une consécration qui doit être le commencement d'une ère nouvelle, je veux en augmenter le bien-être et la prospérité intérieure, obtenir le bonheur de mes sujets, qui sont tous égaux à mes yeux et me sont également chers, et assurer les moyens de faire croître de jour en jour la prospérité de mon empire. J'ai donc résolu et j'ordonne la mise à exécution des mesures suivantes : Les garanties promises de notre part à tous les sujets de mon empire par le hatti-chérif de Gulhané et les lois du Tanzimat, sans distinction de classe ni de culte, pour la sécurité de leurs personnes et de leurs biens, et pour la conservation de leur honneur, sont aujourd'hui confirmées et consolidées, et des mesures efficaces seront prises pour qu'elles reçoivent leur plein et entier effet. Tous les privilèges et immunités spirituels, accordés *ab antiquo*, et à des dates postérieures, à toutes les communautés chrétiennes ou d'autres rites non musulmans établis dans mon empire, sous mon égide protectrice, sont confirmés et maintenus.

» Chaque communauté chrétienne ou d'autres rites non musulmans sera tenue, dans un délai fixé et avec le concours d'une commission formée *ad hoc* dans son sein, de procéder, avec ma haute approbation et sous la surveillance de ma Sublime Porte, à l'examen de ses immunités et privilèges, et d'y discuter et soumettre à ma Sublime Porte les réformes exigées par le progrès des lumières et du temps. Les pouvoirs concédés aux patriarches et aux évêques des rites chrétiens par le sultan Mahomet II et ses successeurs seront mis en harmonie avec la position nouvelle que mes intentions généreuses et bienveillantes assurent à ces communautés. Le principe de la nomination à vie des patriarches, après la révision des règlements d'élection aujourd'hui en vigueur, sera exactement appliqué, conformément à la teneur de leurs firmans d'investiture. Les patriarches, les métropolitains, archevêques, évêques et rabbins seront assermentés à leur entrée en fonctions, d'après une formule concertée en commun entre ma Sublime Porte et les chefs spirituels des diverses communautés. Les redevances ecclésiastiques, de quelque forme et nature qu'elles soient, seront supprimées et remplacées par la fixation des revenus des patriarches et chefs des communautés, et par l'allocation de traitements et de salaires équitablement proportionnés à l'importance, au rang et à la dignité des divers membres du clergé. Il ne sera porté aucune atteinte aux propriétés mobilières et immobilières des divers clergés chrétiens ; toutefois, l'administration temporelle des communautés chrétiennes ou d'autres rites non musulmans sera placée sous la sauvegarde d'une assemblée choisie dans le sein de chacune desdites communautés parmi les membres du clergé et les laïques.

» Dans les villes, bourgades et villages où la population appartiendra en totalité au même culte, il ne sera apporté aucune entrave à la réparation, d'après leurs plans primitifs, des édifices destinés au culte, aux écoles, aux hôpitaux et aux cimetières. En cas d'érection nouvelle, les plans de ces divers édifices, approuvés par les patriarches ou chefs de communautés, devront être soumis à ma Sublime Porte, qui les approuvera par mon ordre impérial, ou fera ses observations dans un délai déterminé. Chaque culte, dans les localités où ne se trouveront point d'autres confessions religieuses, ne sera soumis à aucune espèce de restriction dans la manifestation publique de sa religion. Dans les villes, bourgades et villages où les cultes sont mélangés, chaque communauté habitant un quartier distinct pourra également, en se conformant aux prescriptions ci-dessus indiquées, réparer et consolider ses églises, ses hôpitaux, ses écoles et ses cimetières. Lorsqu'il s'agira de la construction d'édifices nouveaux, l'autorisation nécessaire sera demandée, par l'organe des patriarches ou chefs des communautés, à ma Sublime Porte, qui prendra une décision souveraine, en accordant cette autorisation, à moins d'obstacles administratifs. L'intervention de l'autorité administrative dans tous les actes de cette nature sera entièrement gratuite. Ma Sublime Porte prendra des mesures pour assurer à chaque culte, quel que soit le nombre de ses adhérents, la pleine liberté de son exercice.

» Toute distinction ou appellation tendant à rendre une classe quelconque des sujets de mon empire inférieure à une autre classe, à raison du culte, de la langue ou de la race, sera à jamais effacée du protocole administratif. Les lois séviront contre l'usage, entre particuliers ou de la part des autorités, de toute qualification injurieuse ou blessante. Vu que tous les cultes sont et seront librement pratiqués dans mes Etats, aucun sujet de mon empire ne sera gêné dans l'exercice de la religion qu'il professe et ne sera d'aucune manière inquiété à cet égard. Personne ne pourra être contraint à changer de religion.

» La nomination et le choix de tous les fonctionnaires et autres employés de mon empire étant entièrement dépendants de ma volonté souveraine, tous les sujets de mon empire, sans distinction de nationalité, seront admissibles aux emplois publics et aptes à les occuper, selon leurs capacités et leur mérite, et conformément à des règles d'une application générale.

» Tous les sujets de mon empire seront indistinctement reçus dans les écoles civiles et militaires du gouvernement, s'ils remplissent d'ailleurs les conditions d'âge et d'examen spécifiées dans les règlements organiques desdites écoles. De plus, chaque communauté est autorisée à établir des écoles publiques de sciences, d'arts et d'industrie. Seulement, le mode d'enseignement et le choix des professeurs dans les écoles de cette catégorie seront sous le contrôle d'un conseil mixte d'instruction publique, dont les membres seront nommés par un ordre souverain de ma part.

» Toutes les affaires commerciales, correctionnelles et criminelles entre des musulmans et des sujets chrétiens ou d'autres rites non musulmans, ou des chrétiens ou autres de rites différents, seront déférées à des tribunaux mixtes. L'audience de ces tribunaux sera publique ; les parties seront mises en présence et produiront leurs témoins, dont les dépositions seront reçues indistinctement sous un serment prêté selon la loi religieuse de chaque culte. Les procès ayant trait aux affaires civiles continueront à être jugés publiquement, d'après les lois et les règlements, par-devant les conseils mixtes des provinces, en présence du gouverneur et du juge du lieu. Les procès civils spéciaux, comme ceux de succession ou autres de ce genre, entre les sujets d'un même rite chrétien ou autre non musulman, pourront, à leur demande, être renvoyés par-devant les conseils des patriarches ou des communautés. Les lois pénales, correctionnelles et commerciales, et les règles de procédure à appliquer dans les tribunaux mixtes seront complétées le plus tôt possible et codifiées. Il en sera publié des traductions dans toutes les langues en usage dans mon empire.

» Il sera procédé, dans le plus bref délai possible, à la réforme du système pénitentiaire, dans son application aux maisons de détention, de punition ou de correction et autres établissements de même nature, afin de concilier les droits de l'humanité avec ceux de la justice. Aucune peine corporelle, même dans les prisons, ne pourra être appliquée que conformément à des règlements disciplinaires émanés de ma Sublime Porte, et tout ce qui ressemblerait à la torture sera radicalement aboli. Les infractions à ce sujet seront sévèrement réprimées, et entraîneront, en outre, de plein droit la punition, en conformité du code criminel, des autorités qui les auraient ordonnées et des agents qui les auraient commises.

» L'organisation de la police dans la capitale, dans les villes de province et dans les campagnes, sera revisée de façon à donner à tous les sujets paisibles de mon empire les garanties désirables de sécurité quant à leurs personnes et à leurs biens. L'égalité des impôts entraînant l'égalité des charges, comme celle des devoirs entraîne celle des droits, les sujets chrétiens et des autres rites non musulmans devront, ainsi qu'il a été antérieurement résolu, aussi bien que les musulmans, satisfaire aux obligations de la loi de recrutement. Le principe du remplacement ou du rachat sera admis. Il sera publié, dans le plus bref délai possible, une loi complète sur le mode d'admission et de service des sujets chrétiens et d'autres non musulmans dans l'armée.

» Il sera procédé à une réforme dans la composition des conseils provinciaux et communaux, pour garantir la sincérité des choix des délégués des communautés musulmanes, chrétiennes et autres non musulmanes, et la liberté des votes dans les conseils. Ma Sublime Porte avisera à l'emploi des moyens les plus efficaces de connaître exactement et de contrôler le résultat des délibérations et des décisions prises. Comme les lois qui régissent l'achat, la vente et la disposition des propriétés immobilières sont communes à tous les sujets de mon empire, il pourra être permis aux étrangers de posséder des propriétés foncières dans mes Etats, en se conformant aux lois et aux règlements de police, en acquittant les mêmes charges que les indigènes, et après que des arrangements auront eu lieu avec les puissances étrangères. Les impôts sont exigibles, au même titre, de tous les sujets de mon empire, sans distinction de classe ni de culte. On avisera aux moyens les plus prompts et les plus énergiques de corriger les abus dans la perception des impôts, et notamment des dîmes. Le système de la perception directe sera successivement, et aussitôt que faire se pourra, substitué au régime des fermes dans toutes les branches des revenus de l'Etat. Tant que ce système demeurera en vigueur, il sera interdit, sous les peines les plus sévères, à tous les agents de l'autorité et à tous les membres des medjlis de se rendre adjudicataires des fermes, qui seront annoncées avec publicité et concurrence, ou d'avoir une part quelconque d'intérêt dans leur exploitation. Les impositions locales seront, autant que possible, calculées de façon à ne pas affecter les sources de la production ni à entraver le mouvement du commerce intérieur.

» Les travaux d'utilité publique recevront une dotation convenable, à laquelle concourront les impositions particulières et spéciales des provinces appelées à jouir des voies de communication par terre et par mer. Une loi spéciale ayant été déjà rendue, qui ordonne que le budget des recettes et des dépenses de l'Etat sera fixé et communiqué chaque année, cette loi sera observée de la manière la plus scrupuleuse. On procédera à la révision des traitements affectés à chaque emploi. Les chefs et un délégué de chaque communauté désignés par ma Sublime Porte seront appelés à prendre part aux délibérations du conseil suprême de justice dans toutes les circonstances qui intéresseraient la généralité des sujets de mon empire. Ils seront spécialement convoqués à cet effet par mon grand vizir. Le mandat des délégués sera annuel ; ils prêteront serment en entrant en charge. Tous les membres du conseil, dans les réunions ordinaires et extraordinaires, émettront librement leur avis et leur vote, sans qu'on puisse jamais les inquiéter à ce sujet. Les lois contre la corruption, la concussion ou la malversation seront appliquées, d'après les formules légales, à tous les sujets de mon empire, quelles que soient leur classe et la nature de leurs fonctions.

» On s'occupera de la création de banques et d'autres institutions semblables, pour arriver à la réforme du système monétaire et financier, ainsi qu'à la création de fonds destinés à augmenter les sources de la richesse matérielle de mon empire. On s'occupera également de la création de routes et de canaux, qui rendront les communications plus faciles et augmenteront les sources de la richesse du pays. On abolira tout ce qui peut entraver le commerce et l'agriculture.

» Tels étant mes volontés et mes ordres, vous qui êtes mon grand vizir, vous ferez, suivant l'usage, publier dans ma capitale et dans toutes les parties de mon empire ce firman impérial, et vous veillerez avec attention et prendrez toutes les mesures nécessaires afin que tous les ordres qu'il contient soient dorénavant exécutés avec la plus rigoureuse ponctualité. »

Ce profet de réformes, un peu confus, à la manière orientale, et notoirement insuffisant en bien des points, a été encore amoindri par l'application incomplète qu'il a reçue. Toutefois, quelques améliorations ont été réalisées, et, dans un gouvernement qui a si longtemps vécu de l'arbitraire, le moindre pas fait dans la voie de la justice et du progrès a l'importance d'un immense événement. C'est ce qui nous a engagés à donner *in extenso* ce mémorable décret, qui a introduit dans l'empire turc les principes de l'égalité civile et de la liberté de conscience.

HATTO ou **OTHON I**er, archevêque de Mayence, mort en 913. Il embrassa la vie religieuse au monastère de Fulde, fut nommé, en 888, abbé de Richenau, acquit par son esprit fin et retors la confiance du roi Arnold, qui lui fit avoir, dit-on, onze autres abbayes, et devint archevêque de Mayence en 891. D'après Ekkebard, ce prélat fit bâtir une nouvelle ville plus près du Rhin que ne l'était l'ancienne Mayence. Il présida le concile de Teuver en 895, prit part, comme ambassadeur de l'empereur Arnold, à la paix conclue en 899 entre Charles le Simple et le roi de Lorraine, et fut nommé, après la mort d'Arnold (899), vicaire de l'empire et tuteur de Louis IV, roi de Germanie. Ce prince n'ayant pu soumettre Adalbert, marquis de Franconie, qui s'était enfermé dans Bamberg (906), Hatto lui promit de lui livrer son ennemi. En conséquence, il se rendit auprès d'Adalbert, l'engagea vivement à se réconcilier avec Louis, et lui persuada de se rendre avec lui auprès de ce souverain, en lui promettant, quoi qu'il arrivât, de le reconduire sain et sauf à Bamberg. A peine avaient-ils quitté cette ville, que l'archevêque fit remarquer au marquis de Franconie qu'ils auraient mieux fait de dîner avant de se mettre en route. Sur cette observation, Adalbert et son compagnon tournent bride, reviennent à Bamberg, et, après avoir terminé leur repas, repartent. Bientôt après, Adalbert arrivait à la cour de Louis et était non-seulement arrêté, mais encore condamné à perdre la tête. Vainement invoqua-t-il la parole de l'archevêque : l'astucieux prélat répondit qu'il avait promis, en effet, de reconduire Adalbert sain et sauf à Bamberg, ce qu'il avait déjà fait ; mais qu'il n'avait nullement promis de l'y reconduire deux fois : et la sentence fut exécutée. Sous Conrad, Hatto continua à exercer une grande influence sur la direction des affaires politiques. D'après les *Annales* de Fulde, il périt à la bataille d'Heresbourg (912) ; mais, d'après une opinion plus probable, ce fut en se rendant à Rome qu'il mourut d'un violent accès de fièvre. Une légende, devenue populaire en Allemagne, raconte que l'archevêque de Mayence fut tué par le diable et jeté par lui dans le volcan de l'Etna.

HATTO II, surnommé **Bonose**, archevêque de Mayence, mort vers 970. Il quitta le monastère de Fulde, dont il était abbé, pour devenir archevêque de Mayence (968), et assista au concile de Ravenne. Ce prélat se rendit odieux par son avarice pendant une grande famine qui désolait le pays. D'après une célèbre légende, Hatto, qui avait comparé le peuple à des rats, fut attaqué par une troupe de ces animaux. Pour échapper à leurs morsures, il se jeta dans le Rhin et gagna à la nage une tour près de la ville de Bingen ; mais il tenta vainement d'y entrer, fut assailli de nouveau par les rats, dont le nombre croissait sans cesse, et fut dévoré par eux. Cette tour fut désignée depuis lors sous le nom de *Tour des rats*.

HÂTURE s. f. (â-tu-re ; *h* asp.). Techn. Plaque de fer triangulaire, qui fait saillie sur une serrure.

HATVAN, bourg des Etats autrichiens, dans la Hongrie, comitat de Heves, à 44 kilom. S.-E. de Vatzen, sur la Zagyra ; 3,100 hab. Fabrication de draps dans les environs ; récolte de melons et de pastèques renommés.

HATZFELD, bourg des Etats autrichiens, dans la Hongrie, comitat de Torontal, à 38 kilom. N.-E. de Peterwardin ; 4,700 hab. Haras et belles exploitations agricoles.

HATZFELD, nom d'une famille connue depuis le commencement du XIIIe siècle. Cette famille, qui a pris son nom d'un château situé sur les bords de l'Edder, dans la Hesse supérieure, s'est divisée, vers le milieu du XVe siècle, en deux branches, dont l'une avait pour représentant, pendant la guerre de Trente ans, le célèbre Melchior de Hatzfeld, un des meilleurs généraux de l'empereur. Il battit le comte palatin Charles-Louis, près de Lemgo, en 1638, se signala à la bataille de Dutlingen (1640), fut fait prisonnier à celle de Jankau et reçut, plus tard, le commandement d'une armée avec laquelle il prit Cracovie. Ce Hatzfeld, comblé de biens et d'honneurs, fut élevé à la dignité de comte de l'empire en 1641 et mourut en 1658. Un des descendants de son frère, François-Philippe-Adrien, né en 1707, mort en 1779, obtint, en 1741, l'érection en principauté de la seigneurie de Trachenberg en Silésie, et fut fait prince de l'empire en 1748. Cette branche s'éteignit vers la fin du XVIIIe siècle. La seconde branche a produit le général Hatzfeld, gouverneur de Berlin en 1806, dont nous allons parler.

HATZFELD (François-Louis, prince DE), lieutenant général et diplomate prussien, né en 1758, mort en 1827. Le roi de Prusse lui donna le gouvernement de Berlin, au moment de l'évacuation de cette ville, nécessitée par la défaite d'Iéna (1806). Il avait l'ordre exprès de rendre compte au roi des événements de chaque jour. Un rapport qu'il adressait à son gouvernement, le 24 octobre au matin, sept heures avant l'entrée des Français dans la ville, et dans lequel il donnait des renseignements sur leurs forces, tomba dans les mains de Napoléon. Bien qu'il n'y eût là qu'un acte d'obéissance d'un subordonné envers ses supérieurs, le prince Hatzfeld fut arrêté comme espion et traduit devant un conseil de guerre. L'épouse du prince alla se jeter aux genoux de Napoléon, qui se montra fort irrité, mais qui la releva bientôt, en lui remettant la lettre saisie. « Je n'ai plus de preuve en main contre votre mari, lui dit-il ; ramenez-le chez lui, il est libre. » Cette scène théâtrale, où le conquérant s'était donné le facile plaisir d'humilier une femme en lui accordant, comme une faveur, ce qui n'était qu'un acte de justice tardive, a été reproduite par la peinture et célébrée par des poëtes courtisans. Choisi, en 1813, pour porter à l'empereur une lettre d'excuses du roi de Prusse, au sujet de la défection du général d'York, Hatzfeld remplit ensuite les fonctions d'ambassadeur dans les Pays-Bas et à Vienne.

HATZFELD (Maximilien, comte DE), homme d'Etat prussien, né à Berlin en 1813, mort en 1859. Il fit ses études à Paris et entra ensuite dans la diplomatie. En 1848, il fut envoyé en France comme ministre de Prusse. Il siégea, comme second plénipotentiaire, au congrès de Paris (1856). Il s'était marié en France (1844) avec la fille du maréchal de Castellane, dont il eut deux fils et trois filles.

HAU interj. (ô ; *h* asp.). Vêner. *Hau, il bat l'eau*, Cri par lequel les chasseurs avertissent la meute que le cerf est à l'eau.

HAUBAN s. m. (ô-ban; *h* asp. — du germanique : ancien hollandais *hobant*, pour *hoofbant*, hauban, proprement lien de tête, de *hoofd*, tête, et *bant*, lien; ancien scandinave *höfudband*, de *höfud*, tête, et *band*, lien). Mar. Nom générique des cordages servant à étayer des objets posés dans une situation verticale : HAUBANS *de misaine, de grand mât, d'artimon.* ‖ *Faux haubans*, Haubans supplémentaires qu'on ajoute dans les gros temps, pour soulager les haubans du grand mât et du mât de misaine. ‖ *Chaîne de hauban*, Maillons en fer qui terminent le hauban à sa partie inférieure, et servent à attacher le ridoire. ‖ *Peines des haubans*, Peine disciplinaire, qui consiste à laisser le coupable, pendant un certain temps, attaché dans le gréement.

— Constr. Cordage attaché par un bout à un engin, et par l'autre à un arrêt fixe.

— Féod. *Droit de haubans*, Redevance annuelle, payée par les bourgeois du domaine du roi, pour le rachat de la corvée.

— **Encycl.** Le grand soin des marins est de maintenir toujours roides les *haubans* qui soutiennent les mâts. Il est évident que, plus l'angle de ces cordages avec le mât est grand, plus leur puissance est grande. Cette simple considération a fait imaginer, dans les navires à murailles rentrantes, adoptées dans les constructions navales, des arcs-boutants, des plates-formes (*porte-haubans*), destinés à écarter le point d'attache des *haubans* du pied du mât.

On a essayé de remplacer le chanvre par le fer dans les *haubans;* l'expérience et la pratique ont repoussé cette innovation, qu'on avait crue heureuse dans le principe. Les *haubans* ont été munis d'une crémaillère en fer à leur partie inférieure, crémaillère permettant de les tendre, et protégeant leur extrémité, souvent embrasée par les canons. A cette crémaillère ont succédé avec avantage des chaînes enroulées sur de petits cylindres, et remplissant le même but.

Les *haubans* prennent le nom du mât auquel ils sont attachés. On dit : les *grands haubans* pour désigner les haubans du grand mât, les *haubans de misaine*, les *haubans d'artimon*, les *haubans du grand mât de hune*, du *grand perroquet*, etc.

— *Peine des haubans.* C'est une des peines disciplinaires encore en usage dans la marine. Le matelot qui la subit doit rester attaché dans le gréement du vaisseau, les membres en croix, dans l'immobilité forcée la plus complète, exposé ainsi plusieurs heures de suite, sur ces grandes places publiques maritimes qu'on appelle des rades, à la risée de tous et aux intempéries de la saison. Ce genre de punition peut, on le conçoit aisément, selon les temps, les climats, le caprice d'un chef, devenir pour le marin le plus intolérable des supplices, la torture la plus cruelle. Il faut voir dans cette peine des *haubans*, qui, soit dit en passant, ne s'applique, en général, qu'aux fautes légères, aux peccadilles disciplinaires, il faut voir le dernier vestige des peines corporelles de l'ancien régime, abolies depuis plus de vingt ans. Cette peine doit-elle faire plus longtemps partie des institutions d'un peuple libre, d'un pays où le titre de soldat n'exclut pas la qualité de citoyen, où, le jour du danger arrivant, chaque citoyen est appelé à devenir soldat? Les journaux des ports, écho de l'opinion publique, se refusent à le penser. A diverses reprises, ils ont, en vain malheureusement, fait entendre d'éloquents plaidoyers contre ce châtiment demi-barbare, aussi contraire à l'humanité qu'aux principes sur lesquels repose l'organisation des armées. Leur voix ne peut manquer d'être, un jour ou l'autre, entendue. L'humiliant pilori infligé à nos matelots sera bientôt reconnu inutile. On comprendra enfin, malgré les prétentions de la routine militaire, que la discipline n'a rien à y gagner. Comme le faisait remarquer à ce propos l'*Opinion nationale* d'avril 1868, la véritable discipline, celle qui survit aux succès comme aux revers, qui résiste au service minutieux des garnisons et aux privations de la guerre, a bien moins pour base la dureté de la répression que la facilité avec laquelle chacun sait en accepter les rigueurs nécessaires. « En faut-il davantage, dit M. Lavigne, pour reconnaître combien doit être fatal à la marine un genre de punition qui semble destiné à étouffer chez le matelot tout ce que le cœur humain contient de nobles, de généreux sentiments; qui abaisse au lieu d'élever, qui affaiblit au lieu de fortifier; qui tend à provoquer la résistance au lieu de la prévenir; qui froisse, irrite, au lieu de calmer; qui viole, enfin, avec le plus étrange aveuglement, ce principe, force de tout corps militaire, ce principe respectable jusque dans ses exagérations, la dignité de l'uniforme? » Quand l'administration de la marine en arrivera à peser mûrement des considérations du genre de celles qui viennent d'être énoncées, elle saura se mettre en garde contre les effets de l'habitude, qui, souvent, tend à voiler la véritable portée des choses, et elle comprendra que le moment est venu de faire disparaître un mode odieux de répression, dont tout homme jaloux de la dignité humaine repousse jusqu'à l'idée même. Il faut que l'armée de mer, aussi bien que l'armée de terre, proscrive avec soin de ses coutumes, de ses règlements, de ses mœurs, tout ce qui se trouve en contradiction avec les idées de notre époque, si elle veut devenir réellement forte et puissante par l'intelligence de ses droits et de ses devoirs.

HAUBANÉ, ÉE (ô-ba-né; *h* asp.) part. passé du v. Haubaner : *Mât* HAUBANÉ. *Chèvre* HAUBANÉE.

HAUBANER v. a. ou tr. (ô-ba-né; *h* asp. — rad. *hauban*). Fixer au moyen des haubans : HAUBANER *un mât, une chèvre.*

HAUBER (Eberhard-David), théologien et historien protestant allemand, né à Hohenhasbach (Wurtemberg) en 1695, mort en 1765. Il étudia la théologie à Tubingue, fut appelé, en 1725, au poste de surintendant à Stadthagen et devint pasteur de la communauté allemande de Saint-Pierre, à Copenhague, vers 1746. On a de lui : *Essai d'une histoire complète des cartes de géographie* (Ulm, 1724, in-8°); *De metempsychosi pythagorea* (Ulm, 1724, in-8°); *Discours utile sur l'état actuel de la géographie* (Ulm, 1727, in-8°); *Projet d'une histoire de la géographie* (Wolfenbuttel, 1728, in-8°); *Notices approfondies des livres qui traitent de la puissance du diable* (Lemgo, 1738-1741, 3 vol. in-8°); *Chronologie de la Bible* (Copenhague, 1753, in-8°); *Notices sur des médailles judaïques, communément nommées médailles samaritaines, et sur les ouvrages qui en traitent* (Copenhague, 1767, in-8°), avec figures.

HAUBERGEON s. m. (ô-ber-jon; *h* asp. — dimin. de *haubert*). Art mil. Tunique en tissu de mailles, plus courte que le haubert et sans manches, que portaient les écuyers, les archers et les sergents d'armes. ‖ On a dit aussi HAUBERJON, AUBERGON, HAUBERION, et plus tard JAQUE DE MAILLES.

HAUBERGIER s. m. (ô-ber-jié; *h* asp. — rad. *haubert*). Féod. Possesseur d'un fief de haubert : *Les vassaux servaient en qualité de* HAUBERGIERS, *écuyers, lanciers, arbalétriers, etc.*

— A signifié aussi Fabricant de hauberts.

HAUBERGINIER s. m. (ô-bèr-ji-nié; *h* asp. — rad. *haubert*). Fabricant de hauberts ou cottes de mailles : *Les maîtres chainetiers de la ville et faubourgs de Paris étaient appelés, dans leurs anciens statuts,* HAUBERGINIERS, *parce qu'eux seuls fabriquaient cette espèce d'armure.* ‖ On disait aussi HAUBERGENIER, HAUBERGEONNIER et HAUBERGIER.

HAUBERSART (Alexandre-Joseph-Séraphin, comte D'), magistrat et homme politique français, né en 1732, mort à Douai en 1823. Il était, depuis 1800, premier président à la cour d'appel de Douai, lorsqu'il devint, en 1805, député au Corps législatif. Ce fut lui qui, comme président de la commission de législation, fut chargé, en 1808, de faire le rapport sur le code d'instruction criminelle. En 1813, il entra au Sénat, où il vota bientôt après la déchéance de Napoléon et l'établissement d'un gouvernement provisoire, et fut appelé par Louis XVIII, en 1814, à faire partie de la Chambre des pairs. — Son fils, Alexandre-Florent-Joseph, comte D'HAUBERSART, né à Douai en 1771, mort à Paris en 1855, épousa la fille du jurisconsulte Merlin, devint pair de France après la mort de son père (1823), se rallia avec empressement au gouvernement de Juillet et vota avec les conservateurs jusqu'en 1848, époque où il rentra dans la vie privée. — Son fils, Alexandre-Auguste, comte D'HAUBERSART, né en 1804, a été successivement auditeur au conseil d'État (1825), maître des requêtes (1830), chef du cabinet de la présidence du conseil des ministres et directeur du personnel de l'intérieur sous Casimir Périer (1831). Après la mort de ce ministre, il rentra au conseil d'Etat, devint député de Cambrai en 1835, conseiller d'Etat en 1839, fut réélu député en 1842 et 1846, et fit partie de la majorité conservatrice jusqu'à la révolution de 1848, qui l'a rendu à la vie privée.

HAUBERT s. m. (ô-bèr; *h* asp. — du germanique : ancien haut allemand *halsberc*, anglo-saxon *healsbeorg*, ancien scandinave *halsbiörg*, haubert, cuirasse, cotte de mailles; de *hals*, *heals*, cou, et *berc*, *beorg*, *biörg*, protection, allemand moderne *bergen*, cacher. Ainsi qu'on le voit, *haubert* est composé de deux radicaux germaniques, dont l'un signifie défendre et l'autre signifie cou. Le haubert n'était-il, dans l'origine, qu'une espèce de gorgerin ou collier de fer, demande Chevallet, ou bien a-t-il été appelé de la sorte parce qu'il défendait la partie supérieure du corps à partir du cou? Cette dernière supposition semble à ce savant la plus vraisemblable; c'est ainsi, dit-il, que nous nommons collet un vêtement qui part également du cou et couvre toute la partie du corps que protége le haubert). Cuirasse ou cotte de mailles, qui protégeait le cou, les épaules et la poitrine des guerriers au moyen âge : *L'évêque de Bayeux célébra la messe et bénit les troupes, un* HAUBERT *sous son rochet.* (Aug. Thierry.)

— *Haubert doublier*, Celui dont les mailles étaient passées l'une dans l'autre, deux à deux, et non une à une, comme dans le haubert ordinaire, disposition qui le rendait beaucoup plus solide.

— Féod. *Fief de haubert*, Fief qui donnait le droit de porter le haubert, et qui imposait l'obligation d'aller à la guerre pour le roi.

— **Encycl.** M. Penguilly L'Haridon, conservateur du musée d'artillerie, décrit ainsi le *haubert :*

« On désignait sous le nom de grand *haubert*, blanc *haubert*, l'armure complète de mailles que les chevaliers avaient seuls le droit de porter. Elle se composait d'une tunique longue à manches allant jusqu'au bout des doigts, enveloppant la main dans une espèce de sac en mailles, d'où sortait le pouce, armé de la même manière; d'une coiffe de mailles, sur laquelle se mettait le heaume, au moment de combattre, et de chausses complètes. »

Le *haubert* disparut dans le XIVe siècle. Il convenait mal au jeu de la lance, dont la pointe s'engageait dans l'interstice des mailles; enfin il était insuffisant contre les armes à feu.

Il y avait des *hauberts* à mailles si serrées, d'un travail si minutieux, que cette armure a donné naissance à un proverbe que l'on appliqua aussi au haubergeon ou petit *haubert : Maille à maille se fait le haubert*, ce qui signifie qu'on vient à bout de tout à force de patience.

HAUBOLD (Chrétien-Théophile), célèbre jurisconsulte allemand, né à Dresde en 1766, mort dans cette ville en 1824. Il a été, avec Hugo et Savigny, un des fondateurs de l'école historique, et un des créateurs de l'enseignement moderne. Fils d'un professeur de physique, il fut élevé sous la direction de son oncle, Maurice Haubold, qui était jurisconsulte, puis il suivit les cours de l'université de Leipzig, et, à vingt ans, il ouvrit dans cette ville, en qualité de *privat-docent*, un cours d'histoire du droit romain qu'il continua jusqu'à sa mort. C'est dans cette chaire qu'il commença, timidement d'abord, la grande révolution que, quelques années plus tard, son camarade et son ami Hugo devait accomplir avec tant d'éclat. En 1787, Haubold se fit recevoir docteur en droit. Deux ans plus tard, il devenait professeur extraordinaire d'antiquités du droit, et, vers la même époque, Hugo commençait son enseignement à Gœttingue. Les services que ces deux savants juristes rendirent à la cause qu'ils défendaient en assurèrent le triomphe. Sans cesse sur la brèche, par leurs publications aussi bien que par leur enseignement, ils préparèrent largement le succès des travaux postérieurs de Savigny.

Christian Haubold partage donc avec Hugo l'honneur d'avoir tracé la voie qu'allaient parcourir victorieusement les jurisconsultes de la nouvelle école. Sans abandonner son cours d'histoire du droit romain, il accepta, en 1796, une chaire de droit saxon, et se consacra, pendant vingt-cinq ans, à cet enseignement, qu'il développa dans de remarquables publications. Il fut chargé, en 1821, de représenter aux états de Saxe l'université de Leipzig, et fut nommé, la même année, chanoine de Mersebourg. Mais toutes ces luttes, tous ces travaux avaient grandement épuisé une constitution déjà délicate, et qui ne supportait l'énergie de Haubold que grâce à une grande sobriété et à une privation complète de plaisirs. Il n'avait jamais voulu se marier, et sa vie fut partagée entre les soins donnés à ses cours et la publication de ses livres. Parmi les ouvrages laissés par le savant professeur de Leipzig, nous devons citer les suivants, qui ont assuré sa réputation : *Historia juris romani tabulis synopticis illustrata* (Leipzig, 1796, in-4°); *Institutiones juris romani litterariæ* (Leipzig, 1809, 1 vol. in-8°); ce volume, le seul qui ait paru, renferme une bibliographie complète du droit avant Justinien; *Institutionum juris romani privati historico-dogmaticaria lineamenta* (Leipzig, 1820-1826, in-8°); *Manuale Basilicorum, exhibens collationem juris justinianei cum jure græco post-justinianeo, indicem auctorum recentiorum, qui libros juris romani e græcis sub libris emendatorum interpretati sunt, ac titulos basilicos, cum jure justinianeo et religionis monumentis juris græci post-justinianei comparatos* (Leipzig, 1818, in-4°); *Antiquitatum romanarum jurisprudentiam illustrantium syntagmata* (Francfort, 1822, in-8°); *Manuel du droit privé des Saxons*, édition allemande (1820, in-8°); *Doctrinæ Pandectarum lineamenta* (Leipzig, 1820, in-8°).

HAUBOURDIN, bourg de France (Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 5 kilom. S.-O. de Lille, sur la haute Deule; pop. aggl., 3,498 hab. — pop. tot., 4,214 hab. Fabriques de sucre, distilleries, filatures de lin et de coton; tanneries, brasseries, blanchisseries, briqueteries, produits chimiques, fours à chaux, moulins et salines. Château du XVe siècle, de construction espagnole, et hospice pour les pèlerins, fondé par Jean de Luxembourg.

HAUCH (Jean-Carsten DE), poëte et savant danois, né à Frederikshal en 1791. Découragé par le peu de succès qu'obtinrent ses premières œuvres poétiques, il résolut de se consacrer à l'étude des sciences naturelles, prit le grade de docteur en philosophie en 1821, puis se mit à voyager. Pendant un an, il séjourna à Paris, où il s'occupa surtout de zoologie, visita ensuite le midi de la France, fut atteint à Nice d'une maladie qui le força à se faire amputer d'un pied, et, pour combattre la sombre mélancolie dont il fut alors atteint, revint à la poésie, surtout à la poésie dramatique. De retour en Danemark en 1827, après avoir habité pendant quatre ans les principales villes d'Italie, il fut nommé professeur de physique à l'Académie de Soroe, qu'il quitta en 1846 pour aller occuper une chaire de littérature scandinave à Kiel. Cette place lui ayant été retirée en 1848, il trouva un asile au château de Frederiksberg, auprès de la reine Marie-Sophie-Frédérique. En 1850, il est devenu professeur d'esthétique à l'université de Copenhague, après la mort de son ami Œhlenschlæger, qu'il a remplacé. M. de Hauch a publié des ouvrages scientifiques estimés : *Examen des organes rudimentaires et de leurs fonctions dans la nature; Remarques sur le système nerveux, sur différentes fonctions et particulièrement sur l'instinct animal.* Comme poëte, il s'est surtout fait connaître par des drames dont les caractères sont bien étudiés et où l'on trouve des situations fortes. Nous citerons, notamment : *Bajazet, Tibère, Don Juan, Grégoire VII*, qui ont été publiés sous le titre de : *Œuvres dramatiques* (1828-1829); la *Mort de Charles-Quint* (1831); le *Siége de Maestricht* (1832); *Svend Grathe* (1841); *Marsk Stig* (1850), etc., qui ont été représentés avec succès dans les Etats scandinaves. Nous mentionnerons également, parmi ses compositions poétiques : les *Hamadryades*, poëme dramatique; *Poésies lyriques* (1842), recueil fort estimé; *Poésies lyriques et romances* (1861), etc. Enfin, M. de Hauch est l'auteur d'un assez grand nombre de romans, dont les principaux sont : *Wilhem Zabern* (1834); *Guldm Ageren* (1836); *Une famille polonaise* (1839, 2 vol.); *Slottet ved Rhinem* (1845, 2 vol.); *Saga om Thorvald Vidfœrle* (1849, 2 vol.); *Robert Fulton* (1852, 2 vol.), trad. en français (1859); *Charles de La Bessière* (1860); *Waldemar Seier* (1862), etc. Un de ses ouvrages a été écrit par lui en allemand; c'est la *Mythologie du Nord* (1848).

HAUCOURT, village et comm. de France (Nord), cant. de Clary, arrond. et à 12 kilom. de Cambrai; 656 hab. Curieuse tour en pierre grise, couronnée de créneaux, dernier vestige d'une antique forteresse.

HAUDEBOURG (Antoinette-Cécile-Hortense LESCOT, dame), peintre, élève de Lethière, née à Paris en 1784, morte en 1845. Elle exposa fort jeune, sous le Directoire et le Consulat, se rendit à Rome pour s'y perfectionner dans la peinture, fut couronnée au Capitole en 1807, revint en France en 1814, et épousa l'architecte Haudebourg en 1820. Elle excellait dans les scènes populaires et les sujets d'intérieur. On cite parmi ses tableaux : le *Baisement de la statue de saint Pierre* et la *Confirmation dans l'église de Sainte-Agnès, à Rome* (1812); le *Jeu de la main chaude* (1812); des *Pifferari jouant devant une Madone* (1814); *Diseuse de bonne aventure;* un *Escamoteur* (1817); un *Théâtre de marionnettes à Rome* (1822); le *Marchand de tableaux* (1824); le *Petit voleur de raisins* (1827); le *Poëte et son libraire* (1835), etc.

HAUDENT (Guillaume), poëte français du XVIe siècle. Il a composé des ouvrages médiocres, entre autres : le *Véritable discours de la vie humaine*, en vers (Paris, 1545); *Trois cent soixante-six apologues d'Ésope mis en vers* (Rouen, 1547); les *Cent premiers apophthegmes d'aucuns illustres princes et philosophes* (Paris, 1551).

HAUDICQUIER DE BLANCOURT (Jean), généalogiste français, né en Picardie vers 1650. Il vint se fixer à Paris, où il se livra à de longues recherches pour composer une histoire de la noblesse de Picardie, et entra en relation avec François Duchesne, dont il épousa la fille en 1634, et qui lui laissa en mourant sa riche collection de manuscrits. En 1701, Haudicquier, accusé d'avoir fabriqué d'anciens titres, fut condamné aux galères, peine que l'on commua en une prison perpétuelle. Ses portefeuilles et ses papiers, confisqués avec tous ses biens, furent déposés à la Bibliothèque royale. On a de lui : *Nobiliaire de Picardie* (Paris, 1693, in-4°); *Recherches historiques de l'ordre du Saint-Esprit*, en collaboration avec Duchesne (Paris, 1695, 2 vol.); *De l'art de la verrerie, où l'on apprend à faire le verre, le cristal et l'émail, la manière de faire les perles, les pierres précieuses, etc.* (Paris, 1697).

Haudriettes (HÔPITAL DES). Cette dénomination dérive, d'après la tradition, du nom d'un bourgeois de Paris, Etienne Haudry, qui, étant allé en pèlerinage à Compostelle, resta si longtemps en voyage, que sa femme, le croyant mort, assembla dans sa maison, située rue de la Mortellerie, un certain nombre de pauvres veuves, avec lesquelles elle vécut sous le régime d'une règle monastique. Etienne Haudry, trouvant, à son retour, sa maison changée en hôpital, approuva un si pieux établissement, et consacra même sa fortune à le développer. Ce qui est certain, c'est qu'en 1306 le roi permit à Etienne Haudry de construire une chapelle sur un terrain situé près de la Grève, contre l'hôpital des pauvres qu'il avait fondé. Les descendants d'Etienne Haudry augmentèrent la dotation de cet hôpital, et, peu à peu, les femmes âgées et infirmes qui y étaient reçues prirent la manière de vivre des religieuses cloîtrées. En 1386, trente-deux veuves, qu'on

appelait les « bonnes femmes, » étaient installées dans l'hôpital des Haudriettes.

Des statuts furent donnés, en 1414, aux pensionnaires de la fondation d'Etienne Haudry, qui ne faisaient point encore de vœux. Le cardinal de La Rochefoucauld entreprit de soumettre les haudriettes à une règle plus étroite, et c'est très-probablement alors qu'elles contractèrent des vœux de religion. En 1622, leur hôpital étant devenu un couvent, elles furent transférées à la maison de l'Assomption, rue du Faubourg-Saint-Honoré. La chapelle des haudriettes devint le siége de la confrérie des maçons, érigée sous le titre de Saint-Louis. Depuis, la chapelle et les bâtiments de l'hôpital ont été convertis en maisons particulières.

Haudriettes (RUE DES VIEILLES-). La rue de Paris qui porte ce nom bizarre commence à la rue du Chaume et finit rue du Temple. C'est une des plus anciennes de Paris. En 1290, elle s'appelait rue Jean-Lhuillier, du nom d'un propriétaire riverain. Elle changea ce nom pour celui des Vieilles-Haudriettes, à cause des propriétés qu'y possédait la communauté des haudriettes. On l'appelait aussi rue de l'Echelle-du-Temple, à cause de l'échelle patibulaire qu'y fit dresser le grand prieur. On raconte que, pendant la minorité de Louis XIV, plusieurs jeunes seigneurs s'étant avisés, une nuit, de brûler l'échelle en question, le cardinal Mazarin les manda, et les admonesta en ces termes : « Messieurs, si vous recommencez, vous étrennerez l'échelle et la potence. » Vers 1650, la rue de l'Echelle-du-Temple reprit son nom primitif, qu'elle a conservé jusqu'à nos jours.

HAUENSCHILD (Richard-Georges SPILLER DE), littérateur allemand. V. SPILLER.

HAUENSTEIN, tunnel de la Suisse, à 31 kilom. de Bâle, canton de Soleure, creusé pour le passage du chemin de fer de Bâle à Zurich, et l'un des ouvrages de ce genre les plus importants que l'on trouve dans toute l'Europe. « L'eau, dit M. Prévost-Paradol, a été sans contredit l'ennemi le plus redoutable qu'aient rencontré les hommes distingués et opiniâtres chargés de ce grand travail. La forte pente du souterrain va du N. au S., de Lœufelfingen à Olten, tandis que les sources nombreuses et abondantes contenues dans les flancs de la montagne s'écoulent pour la plupart en sens contraire. Lorsque le souterrain fut percé, il forma une sorte de canal qui détournait de leur cours naturel et entraînait du côté d'Olten les sources tombant du haut de la montagne. Le plus fort de ces petits ruisseaux s'appelle le Hombourg. Nos lecteurs se doutent bien, puisqu'il s'agit de la Suisse, que le N. et le S. du Hauenstein ne peuvent appartenir au même canton, et que Lœufelfingen et Olten relèvent de deux puissances distinctes, jalouses de leur intégrité. Quand le village de Lœufelfingen vit se détourner vers le canton de Soleure les filets d'eau qui, de toute éternité, avaient coulé vers le canton de Bâle-Campagne, il se souleva, comme nous le ferions si les Anglais nous avaient dérobé la Seine. On courut aux armes, on envahit le souterrain, on arrêta les travaux du chemin de fer, on somma la compagnie de rétablir l'œuvre de Dieu et de ne plus troubler les lois de la nature; on se résigna enfin, non sans peine, à traiter et à s'entendre, et c'est ce qu'on s'efforce de faire en ce moment. Aussi la première locomotive qui franchit le souterrain était-elle décorée d'une inscription commémorative de ces grandes luttes : « J'ai été du Rhin au lac de Bienne, disait la spirituelle machine; j'ai franchi l'Aare, la Reuss, maint lac et mainte rivière, mais je n'ai jamais rencontré d'eau aussi amère que celle du Hombourg. »

HAUÉRINE s. f. (ô-é-ri-ne; *h* asp. — de *Hauer*, sav. allem.). Moll. Genre de foraminifères, à coquille libre, arrondie et très-comprimée.

HAUÉRITE s. f. (ô-é-ri-te; *h* asp. — du nom du minéralogiste allem. *Hauer*). Minér. Sulfure de manganèse naturel, ainsi appelé, par Haidinger, en l'honneur d'un des premiers savants qui l'ont fait connaître.

— **Encycl.** La *hauérite* n'a encore été trouvée qu'à Kalinka, près de Neusohl, en Hongrie. C'est une substance opaque et d'un brun rougeâtre foncé, mais devenant transparente et d'un rouge brunâtre clair, quand on la réduit en lames minces. Son éclat est adamantin. Sa dureté est de 4, et sa pesanteur spécifique de 3,46. Elle se présente en masses amorphes ou en cristaux. Ces derniers ont des formes qui ont la plus grande analogie avec celles du cobalt gris, et se rencontrent, tantôt seuls, tantôt groupés en masses sphéroïdales, dans une espèce d'argile, au milieu d'un terrain formé de diorites et de trachytes décomposés, où ils sont accompagnés de gypse et de soufre natif. D'après Patera, qui en a fait l'analyse, la *hauérite* contient 53,64 de soufre; 42,97 de manganèse; 1,30 de fer, et 1,20 de silice. Ce serait ainsi un bisulfure, dont la composition aurait pour formule MnS^2.

HAUFF (Guillaume), littérateur allemand, né à Stuttgard en 1802, mort en 1827. Il fut précepteur pendant quelque temps, puis visita la France, la Hollande, le nord de l'Allemagne, et revint, en 1827, dans sa ville natale, où il prit la direction du journal le *Morgenblatt*. Hauff, qui venait de se marier, promettait d'être un des plus brillants conteurs de l'Allemagne, lorsque la mort le frappa à vingt-cinq ans. Cet écrivain appartenait à l'école d'Hoffmann, dont il n'avait pas la riche imagination, mais sur qui il l'emportait par la correction du style. Il était doué d'une étonnante facilité pour écrire. « Sa narration, dit Parisot, est vive, légère, élégante, simple; point d'affectation, point de longs détours pour atteindre au but; ses caractères, sans être profonds, décèlent la main d'un maître; ce sont des portraits achevés; les situations attachent; les descriptions physiques et morales sont palpitantes de vérité, étonnantes d'exactitude. Hauff possédait au plus haut degré le don d'observer et de reproduire l'observation par la parole; enfin, son style est pur, coulant, facile, lorsqu'il ne se laisse point aller à imiter la phraséologie du jour; il a de la verve, de l'esprit et surtout de la gaieté. » — « Quoique naturel et agréable, dit un écrivain anglais, le style de G. Hauff n'a pas la même souplesse que celui d'Arnim, mais ses plans sont bien supérieurs : habilement conçus, ils se développent avec facilité. L'auteur ne compte pas, pour son dénoûment, sur une inspiration soudaine, sur une idée imprévue qui le tire d'affaire contre toutes les lois de l'esthétique. Il n'a rien du génie terrible d'Hoffmann, et il n'aurait pas voulu écrire comme lui dans des veilles funèbres, où le vertige finissait par le saisir, où son sang se glaçait dans ses veines, en présence des sombres fantômes qu'il avait lui-même évoqués; au contraire, l'amabilité de Hauff et sa gaieté naturelle le préservaient de l'agitation maladive propre à cette école littéraire, agitation qui poussa Hoffmann vers les abîmes de la démence, qui précipita Novalis et Holderlin dans une mort prématurée. Une sage modération empêcha aussi Guillaume Hauff de se livrer au vagabondage intellectuel de Clément Brentano. Il excelle à peindre un caractère et à décrire une scène de la vie active; mais il n'a point, comme les romantiques, le goût du paysage. » Ses principaux ouvrages sont : *Contes* (1826); *Lichtenstein* (1826), roman historique fort remarquable; *Mémoires du diable* (1826-1827, 2 vol.), composition fantasque et fantastique, remplie de détails piquants; l'*Homme dans la lune* (1827), roman satirique dirigé contre l'école de Clauren; *Fantaisies dans la cave de la ville de Brême* (1827). Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Stuttgard (1830, 30 vol.), et plusieurs fois rééditées. Une traduction française de ses *Œuvres choisies* a paru à Paris en 1857. — Son frère, Hermann HAUFF, né à Stuttgard en 1800, mort en 1865, est l'auteur d'ouvrages très-spirituellement écrits, parmi lesquels nous citerons : les *Modes et les coutumes* (1841); *Esquisses tirées de la vie et de la nature* (1840, 2 vol.). Après la mort de son frère, il lui succéda comme rédacteur du *Morgenblatt* (*Feuille du matin*).

HAUG (Jean-Christophe-Frédéric), poëte allemand, né à Niederstotzingen (Wurtemberg) en 1761, mort en 1829. Lorsqu'il eut achevé son droit, il devint secrétaire du cabinet du duc de Wurtemberg (1783), place qu'il occupa jusqu'en 1816, époque où il fut nommé conservateur de la bibliothèque de Stuttgard. Haug était doué au plus haut degré de l'esprit de saillie et de la verve épigrammatique. Ses épigrammes, qui, pour la finesse de la pensée, l'élégance de la versification et le tour de l'esprit, rappellent celles de Martial, ne s'adressent jamais aux personnes et ne décochent pas le trait à la manière de Rousseau et de Lebrun; il ne flagelle que les travers, il ne stigmatise que le vice. Haug écrivait avec une extrême facilité. Il collabora à un grand nombre de journaux et rédigea, de 1807 à 1820, le *Morgenblatt*, soit seul, soit en collaboration. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Deux cents hyperboles sur le grand nez de M. Wahl* (Stuttgard, 1804); *Epigrammes et poésies diverses* (Berlin, 1805); *Cent épigrammes sur les médecins* (1806); *Anthologie épigrammatique*, en collaboration avec C.-F. Weisser (1807-1809, 10 vol.); *Recueil de poésies* (1819); *Deux cents fables* (1823). Un choix des *Poésies* de Haug a été publié à Leipzig (1827, 2 vol.).

HAUG (Martin), orientaliste allemand, né à Ostdorf (Wurtemberg) en 1827. Il apprit, presque sans le secours d'aucun maître, les langues classiques et l'hébreu, compléta ses études philologiques dans diverses universités d'Allemagne, et fut chargé, en 1854, par Bunsen, de collaborer à son travail sur la Bible. Nommé, en 1859, surintendant des études sanscrites et professeur de sanscrit au collége de Poona, dans l'Inde, il se mit en relation avec les plus savants brahmines et acquit une connaissance approfondie de la théologie et des pratiques religieuses de ce pays. En 1863, il entreprit, aux frais du gouvernement anglais, dans la province de Guzerate, une exploration scientifique, qui lui fournit l'occasion de recueillir un grand nombre de précieux manuscrits zendes et sanscrits. Deux ans plus tard, il résigna ses fonctions et revint en Allemagne. Jusqu'à ce jour, ses travaux ont roulé principalement sur l'explication du *Zend-Avesta*. Ses deux ouvrages les plus remarquables sur cette matière sont les suivants : les *Cinq Gathas* ou *Collection des chants et des proverbes de Zarathustra, de ses disciples et de ses successeurs* (Leipzig, 1858-1860, 2 vol., en allemand), et *Essais sur le langage sacré, les écrits et la religion des Parsis* (Bombay, 1862, en anglais).

HAUGHTON (sir Graves CHAMNEY), orientaliste irlandais, né en 1789, mort à Saint-Cloud en 1849. Il entra fort jeune, comme militaire, au service de la Compagnie des Indes; mais, bientôt las de suivre la carrière des armes, il entra dans le service civil, étudia à Calcutta les langues orientales, l'indoustani, le sanscrit, l'arabe, le persan, et, grâce à son étonnante aptitude, il parvint en peu de temps à posséder à fond la connaissance de ces divers idiomes. De retour en Angleterre en 1815, il fut, deux ans plus tard, appelé à occuper une chaire de bengali et de sanscrit au collége d'Hailebury, et acquit, par son enseignement et par ses ouvrages, une grande réputation, qui lui valut d'être choisi pour membre associé par l'Institut de France, en 1838. L'année suivante, il se rendit à Paris et se fixa à Saint-Cloud, où il passa ses dernières années. Forcé par l'affaiblissement de sa vue de renoncer aux études orientales, il s'occupa de philosophie et de sciences naturelles. Ses principaux ouvrages sont : *Rudiments de la grammaire bengali* (1821), ouvrage fort estimé; *Glossaire bengali* (1821); *Manava Dherma sastra* ou les *Lois de Manou* (1825, 2 vol. in-4°), avec un commentaire de Koullouka Bhatta; *Parusha parikhya* ou la *Pierre de touche des hommes* (in-8°); *Dictionnaire bengali et sanscrit expliqué en anglais* (Londres, 1833, in-4°), qui coûta à Haughton plus de vingt ans de travail et qui est considéré comme son œuvre capitale; le *Système des Védas* (1836); *Prodromus* ou *Essai sur les premiers principes du raisonnement* (1839), etc.

HAUGIANISME s. m. (ô-ji-a-ni-sme; *h* asp.). Hist. relig. Doctrine des haugiens.

HAUGIEN s. m. (ô-jiain; *h* asp.). Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne, fondée en Norvége par un novateur du nom de Hauge.

HAUGWITZ (Chrétien-Henri-Charles, comte DE), homme d'Etat prussien, né en Silésie en 1752, mort en 1832. Il fut nommé ambassadeur à Vienne en 1790, eut une grande part à la formation de la première coalition (1791), devint ministre des affaires étrangères en 1792, président du conseil deux ans plus tard, et, se rapprochant de la France, fit conclure le traité de Bâle avec la République (1795). Persévérant dans cette politique, il obtint plus tard, de Napoléon, des agrandissements de territoire pour la Prusse; mais, sa politique ayant été mise en défaut par l'entrée d'une armée française dans le Hanovre, il dut céder la place à Hardenberg (1804). Après la bataille d'Austerlitz (1805), la Prusse, qui s'était lancée dans des hostilités imprudentes, n'obtint son pardon de l'empereur qu'en replaçant le comte de Haugwitz à la tête du cabinet. Il se retira définitivement à la suite du désastre d'Iéna, que la sagesse de ses conseils n'avait pu conjurer (1806). Les Prussiens, enorgueillis par leurs succès de 1814, ont condamné la conduite de ce ministre comme antinationale. Il s'est justifié dans un ouvrage posthume intitulé : *Fragments de mémoires inédits* (Iéna, 1837, in-8°).

HAUKE (Maurice, comte), général polonais, né dans la Saxe en 1775, mort en 1830. Il suivit, tout enfant, son père en Pologne, et, à l'âge de quatorze ans, entra comme cadet à l'école d'artillerie de Varsovie. Il prit part à la guerre de 1792 contre la Russie, à celle de l'indépendance nationale (1794), puis, en 1798, se rendit en Italie à l'appel de Dombrowski, qui formait des légions polonaises, et se distingua particulièrement à Terracine. Promu chef d'escadron en 1806, il fut, la même année, l'un des principaux agents du soulèvement de la Grande Pologne, se signala par sa bravoure dans plusieurs batailles (1807-1809) et obtint alors le grade de général de brigade, avec le commandement de la forteresse de Zamosc, qui venait d'être prise sur les Autrichiens. Promu général de division en 1813 et chargé de défendre la même forteresse contre les Russes, il leur opposa une admirable résistance et ne rendit la place que lorsqu'elle eut perdu presque tous ses défenseurs. Lors de la réorganisation de l'armée polonaise, en 1815, Hauke fut nommé général quartier-maître, puis, en 1816, conseiller d'Etat, directeur de la division de l'artillerie et du génie, et adjoint du ministre de la guerre; il reçut, en outre, le titre de comte. Dans ses nouvelles fonctions, il fit preuve d'une activité et d'un zèle infatigables; mais il eut le tort d'oublier son glorieux passé et de se faire l'esclave aveugle des volontés du grand-duc Constantin. Dans la nuit du 29 novembre 1830, où éclata l'insurrection polonaise, Hauke, ayant cherché à apaiser le mouvement, non-seulement par des prières, mais encore par des menaces, tomba victime de la juste indignation de ses compatriotes, qui ne virent plus en lui qu'un rénégat. — Son frère, Joseph HAUKE, né en 1790, mort en 1837, fit ses premières armes en 1806, à l'attaque de Tczczew, devint aide de camp de Dombrowski en 1812, et appartint, jusqu'en 1815, à l'armée française. Entré à cette époque dans la nouvelle armée polonaise, il fit, comme colonel, la campagne de 1828-1829 contre les Turcs, puis devint aide de camp du grand-duc héritier, actuellement Alexandre II. Il se trouvait à Saint-Pétersbourg lors de l'insurrection du 29 novembre 1830, et demanda alors à quitter le service. Il y rentra en 1833, et fut promu peu après major général de l'état-major du czar. — Son frère, Louis HAUKE, mort en 1851, s'adonna à la minéralogie et devint directeur des mines à Varsovie (1818), puis conseiller d'Etat.

HAUKEL (Guillaume-Godefroi), physicien allemand, né à Ermsleben (Prusse) en 1814. Il abandonna la théologie et la philologie pour s'adonner entièrement à l'étude des sciences physiques et mathématiques, passa son doctorat en 1839, puis devint professeur de physique et de chimie à l'université de Halle, qu'il a quittée, en 1849, pour aller occuper, au même titre, une chaire à Leipzig. Ce savant s'est fait connaître par des travaux aussi importants qu'ingénieux sur l'électricité. Les résultats de ses recherches se trouvent consignés dans les *Annales* de Poggendorf, dans les *Mémoires* de la Société saxonne des sciences, etc., et dans un ouvrage remarquable intitulé *Recherches sur l'électricité* (Leipzig, 1856-1865). On lui doit une traduction en allemand des *Œuvres de François Arago* (Leipzig, 1854, 12 vol.)

HAUKSBEE ou **HAWKSBEE** (Francis), physicien anglais de la première moitié du XVIIIe siècle. On a peu de détails biographiques sur ce savant; on sait seulement qu'il était membre de la Société royale de Londres depuis 1705 et qu'il fut chargé par ses collègues de présider aux expériences entreprises aux frais de la société. Presque toutes les études et les recherches d'Hauksbee furent consacrées à l'électricité. Il a consigné lui-même les résultats de ses expériences dans des rapports insérés dans le recueil *Philosophical Transactions*, de l'année 1705 à l'année 1711. On y lit qu'il reconnut la faculté qu'a le verre de s'électriser par le frottement et d'attirer ensuite les corps légers, découverte qui lui permit de construire une machine électrique très-simple, en substituant au globe de soufre d'Otto de Guericke un cylindre de verre. Hauksbee s'occupa aussi de chimie pneumatique; il étudia les fluides élastiques provenant de la combustion de la poudre à canon et de la réduction des oxydes métalliques. Il a laissé plusieurs ouvrages : *Physico-mechanical experiments on various subjects touching light and electricity producible on the attrition of bodies* (Londres, 1709). A peine livré à la publicité, cet ouvrage fut traduit en italien par Thomas Dereham, en français par Bremond et Desmarest; *Proposals for a course of chemical experiments* (Londres, 1731); *An essay for introducing a portable laboratory*.

HAULÉE s. f. (ô-lé; *h* asp.). Pêche. Sorte de grand filet.

HAULTIN, nom d'une famille d'imprimeurs protestants français, dont les plus connus sont : PIERRE, mort en 1580; ABRAHAM, mort en 1591; JÉRÔME, mort en 1600, qui exercèrent leur art à La Rochelle, et DENYS, mort en 1617, qui s'établit à Montauban. Les Haultin avaient pour marque : la *Religion aux ailes déployées, debout foulant aux pieds la Mort*. Les ouvrages sortis de leurs presses sont aussi remarquables par la correction de l'impression que par la beauté des types. On cite particulièrement la *Grammatica hebræa* de P. Martinius (1590), due à Jérôme Haultin.

HAULTIN (Jean-Baptiste), numismate français, conseiller au Châtelet de Paris, né vers 1580, mort en 1640. Il passe pour l'auteur de plusieurs recueils numismatiques devenus extrêmement rares et qui se vendent à des prix très-élevés dans les ventes publiques : *Figures et empreintes des monnaies de France* (Paris, 1619, in-4°); *Histoire des empereurs romains depuis Jules César jusqu'à Posthumus, avec toutes les médailles d'argent qu'ils ont fait battre de leur temps* (Paris, 1641, in-fol.); *J.-B. Altini numismata non antea antiquariis edita* (Paris, 1640, in-fol.).

HAUMAN (Théodore), musicien belge, né à Gand en 1808. Envoyé à Louvain pour y étudier le droit, il délaissa la jurisprudence pour le violon, reçut les leçons de Snel et acquit, par des études acharnées, une puissance de son et une largeur de style véritablement exceptionnelles. Après avoir fait partie de l'orchestre d'un théâtre, il se rendit en 1827 à Paris, y donna plusieurs grands concerts, reçut les encouragements de Rode, puis se rendit à Londres (1829), où il échoua complétement. Désespéré de cet échec, Hauman retourna à Louvain, s'y fit recevoir docteur en droit (1830); mais à peine eut-il son diplôme, qu'il retourna à ses chères études musicales et consacra, pendant deux années entières, dix heures par jour à assouplir, égaliser et agrandir son jeu. En 1832, il reparut à Paris, se fit entendre dans une série de concerts à l'Opéra-Comique et conquit définitivement l'estime des connaisseurs. Depuis lors, il a donné des concerts dans le midi de la France, en Allemagne, en Russie, en Autriche, etc. Pendant quelque temps, il abandonna la musique pour se jeter dans l'industrie; mais il fit de mauvaises affaires et reprit son violon. Hauman est un artiste souverainement journalier et inégal. Tantôt il montre un talent de premier ordre et joue avec un éclat irrésistible, tantôt il racle (qu'on nous passe l'expression) avec l'inexpérience et les

brutalités d'un écolier. Selon l'inspiration du moment, il lui arrive parfois de ralentir outre mesure les mouvements d'un morceau; parfois, au contraire, de les accélérer de manière à dérouter complétement les accompagnateurs les plus expérimentés. Avec ses défauts et ses qualités, Hauman n'a jamais pu se créer en France un renom solide de grand violoniste; c'est un astre errant, avec ses éclipses soudaines et ses irradiations inespérées. Comme compositeur, cet artiste a écrit, entre autres œuvres, un *concerto* avec orchestre, des variations de bravoure sur un thème original, et une grande scène sur l'air des tombeaux de *Lucie.*

HAUPT (Maurice), philologue allemand, né à Zittau (Saxe) en 1808. Il fut nommé professeur extraordinaire de philosophie à Leipzig en 1838, devint un peu plus tard bibliothécaire, puis professeur de littérature allemande à Vienne (1843). Lors des événements de 1848, M. Haupt se mêla d'une manière active à la politique, et fut, pour ce fait, destitué en 1850. Membre de la Société royale des sciences et membre correspondant de celles de Vienne et de Berlin, ce savant philologue a été appelé, en 1852, à remplacer dans sa chaire, à Berlin, le célèbre philologue Lachman, et il est devenu, en 1861, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de cette ville. Nous citerons parmi ses ouvrages : les *Feuilles volantes sur l'allemand ancien* (Leipzig, 1836-1840); *Questiones Catullianæ* (Leipzig, 1837); *Observationes criticæ* (Leipzig, 1841); puis d'excellentes éditions : *Ovidii Halieutica, Gratii Nemesianique Cynegetica* (Leipzig, 1838); trois *Poëmes* de Hartmann von der Ane; le *Bon Gerhard*, par Rudolph d'Ems; *Engelhard*, par Conrad de Wurtzbourg; le *Lieder* de Gottfried de Neiffen; *Der Winsbecke und die Winsbekin*, poëme anonyme du XIIIe siècle; *Horatius* (1841); les poésies bucoliques de *Bion et Moschus*, avec un commentaire (1850), et les *Œuvres d'Eschyle* (1852). Enfin M. Haupt a revu la neuvième édition des *Niebelungen* et fondé la *Revue des antiquités allemandes* (Leipzig et Berlin, 1841-1866 et suiv.).

HAUPT (GUERRIER DE), grammairien français. V. GUERRIER.

HAUPTMANN (Maurice), compositeur allemand, né à Dresde en 1794, mort en 1868. Il étudia à Gotha, sous la direction de Spohr, le violon et la composition. De retour à Dresde en 1812, après l'achèvement de son éducation musicale, il entra à la chapelle royale, y resta un an, et se rendit ensuite à Prague et à Vienne; puis, il passa en Russie, où il séjourna cinq ans. De retour en Allemagne en 1822, il entra à la chapelle de Cassel, dont son humeur errante le fit sortir pour entreprendre un voyage en Italie. En 1842, il se fixa décidément à Leipzig, avec le titre de chantre de l'église Saint-Thomas. Deux ans plus tard, il recevait sa nomination de professeur à la chaire d'harmonie du conservatoire de cette ville. Erudit, musicien passionné, juge impartial et écrivain délicat, Hauptmann rédigea, pendant l'année 1843, la célèbre *Gazette musicale* de Leipzig avec un tact exquis. Mais les exigences de sa charge à l'église lui firent quitter la rédaction du journal. Depuis ce moment, en dehors de sa musique religieuse et de ses écrits didactiques, il consacra tous ses soins à la belle édition des *Œuvres complètes* de Sébastien Bach, entreprise par une société d'artistes de Leipzig. Les principales compositions de ce musicien sont : *Mathilde*, opéra; un *Salve, regina*, considéré comme son chef-d'œuvre; mélodie sur le *Lac*, de Gœthe; *chants* et *chansons* avec accompagnement de piano, et quelques œuvres de musique instrumentale. Ses écrits didactiques sont, en général, excessivement abstraits.

HAUR (Jacques-Casimir), économiste polonais, né en 1632, mort après 1707. Après avoir administré pendant plus de trente ans les biens de plusieurs seigneurs polonais, il devint commissaire trésorier, puis secrétaire du roi, qui lui donna le titre de baron. On a de lui : *Economie agricole générale* (Cracovie, 1675, in-fol.), ouvrage qui jouit en son temps d'une grande réputation, et un recueil de poésies, intitulé : le *Mercure polonais*, avec de bonnes nouvelles, écrites en vers (1702).

HAURANNE (DUVERGIER DE), *nom d'un* savant théologien et d'un homme politique français. V. DUVERGIER DE HAURANNE.

HAURANNE (Louis-Prosper-Ernest DUVERGIER DE), écrivain et homme politique français, né en 1843. Il est fils de l'académicien Prosper Duvergier de Hauranne, dont nous avons donné la biographie au mot DUVERGIER. Il s'était fait connaître par d'intéressants articles, publiés dans la *Revue des Deux-Mondes*, sur les Etats-Unis et par des brochures libérales, lorsqu'en 1870 la guerre éclata avec la Prusse. Dès le mois d'août, il s'engagea dans la garde mobile du Cher, où il devint capitaine, se distingua au combat de Beaune-la-Rolande (28 novembre), y reçut une blessure et fut peu après décoré. Lors des élections complémentaires du 2 juillet 1871, M. Ernest Duvergier de Hauranne se présenta comme candidat républicain dans le Cher. Ayant été élu, il alla siéger avec la gauche. Rempli d'ardeur et désireux de se faire connaître, dès le 20 du même mois, il débutait par un discours sur la décentralisation, et, depuis lors, il a pris la parole à diverses reprises, notamment contre l'institution de la commission départementale (1er août), pour l'impôt sur le revenu (23 décembre), contre l'impôt sur les valeurs mobilières (3 janvier 1872), sur la marine marchande (26 janvier), sur la loi militaire (18 juin), etc. A diverses reprises, le jeune orateur s'est vu l'objet de manifestations hostiles de la part de la majorité monarchique, irritée de ce qu'il avait sacrifié ses traditions de famille pour se joindre aux républicains. Le 28 mai 1872, il alla féliciter M. Changarnier d'avoir protesté contre les paroles du colonel Denfert sur l'obéissance passive, et quitta les bancs de la gauche pour aller s'asseoir au centre gauche; mais il ne tarda pas à regretter cet étrange coup de tête et à reprendre le siége qu'il n'aurait pas dû quitter. Outre ses études intitulées : *Cuba et les Antilles, Huit mois en Amérique*, la *Démocratie et le droit de suffrage*, le *Président Johnson et le Congrès*, etc., on lui doit : la *Coalition libérale* (1869); le *Gouvernement personnel* (1869), etc.

HAURÉAU (Jean-Barthélemy), historien et publiciste, né à Paris en 1812. A vingt ans, il débuta par un ouvrage, intitulé la *Montagne*, dans lequel il affirmait hautement son ardente sympathie pour la Révolution, et qui facilita son entrée dans le journalisme politique. Après avoir collaboré à la *Tribune*, au *Journal du peuple*, au *National*, au *Droit*, à la *Revue du Nord*, M. Hauréau se rendit en 1838 au Mans, où il devint rédacteur en chef du *Courrier de la Sarthe* et bibliothécaire de cette ville. Là, il partagea son temps entre la politique militante et les travaux d'érudition jusqu'en 1845, époque où, sur la demande des cléricaux et des conservateurs, il fut destitué de sa place de bibliothécaire. M. Hauréau retourna alors à Paris et reprit sa place de rédacteur au *National*. Après la chute de Louis-Philippe, Carnot le nomma conservateur des manuscrits français à la Bibliothèque nationale et membre du comité historique au ministère de l'instruction publique. Peu après, une élection partielle ayant eu lieu dans la Sarthe, les électeurs de ce département l'envoyèrent siéger à l'Assemblée constituante, où il vota généralement avec les républicains modérés. Il ne se présenta pas aux élections pour la Législative, s'attacha à mettre en ordre les richesses bibliographiques confiées à ses soins, et découvrit à la Bibliothèque nationale un grand nombre de manuscrits ignorés ou qu'on croyait perdus. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il refusa de prêter serment au violateur de la loi, sacrifiant à ses convictions sa place de conservateur. En 1861, l'Académie des inscriptions et belles-lettres l'appela à faire partie de ses membres, et, cette même année, il devint bibliothécaire de l'ordre des avocats, à Paris. A la suite du 4 septembre 1870, M. Hauréau fut nommé directeur de l'Imprimerie nationale. Le 22 mars 1871, le comité central de la garde nationale le destitua; mais il reprit ses fonctions après la répression du mouvement communaliste (28 mai 1871). M. Hauréau a acquis par ses travaux la réputation d'un érudit de premier ordre. Indépendamment de nombreux articles publiés dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, l'*Encyclopédie nouvelle*, l'*Encyclopédie moderne*, la *Biographie générale*, le *Siècle*, etc., on lui doit : *Critique des hypothèses métaj hysiques de Manès et de Pélage* (Le Mans, 1840); *Histoire littéraire du Maine* (1843-1852, 4 vol. in-8o); *Manuel du clergé* ou *Examen de l'ouvrage de M. Bouvier* (Angers, 1844), qui lui attira de vives attaques de la part des cléricaux; *Histoire de la Pologne* (1844); *Histoire de la peinture* (1848-1851, in-32); *Examen critique de la philosophie scolastique* (1850, 2 vol. in-8o), ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales; *François Ier et sa cour* (1853); *Charlemagne et sa cour* (1855); *Hugues de Saint-Victor* (1859); *Singularités historiques et littéraires* (1861), livre intéressant et curieux; *Catalogue chronologique des œuvres de J.-B. Gerbier* (1863); la *Pharsale* de Lucain, traduite pour les *Classiques latins* ne M. Nisard, etc. Mais, de tous les travaux de ce laborieux et judicieux écrivain, celui qui a surtout contribué à sa réputation, c'est sa continuation du *Gallia christiana* des bénédictins, ouvrage auquel il a ajouté trois volumes in-fol., de 1856 à 1865. L'Académie des inscriptions a accordé à plusieurs reprises le grand prix Gobert à ce travail de haute érudition.

HAUS (Jacques-Joseph), jurisconsulte belge, né à Wurtzbourg (Bavière) en 1794. Il alla se fixer en Belgique, où il se fit naturaliser après la révolution de 1830, et fut nommé professeur de procédure civile à l'université de Gand. Outre de nombreux articles sur des questions de droit, publiés dans divers recueils de Belgique et de France, on a de lui : *Elementa doctrinæ juris philosophicæ sive juris naturalis* (1824, in-8o); *De summo imperio civium conventione fundato* (1828); *Observations sur le projet de révision du code pénal présenté aux chambres belges* (1835-1838, 3 vol. in-8o); *Exposé des motifs du code pénal belge* (1850, in-fol.); *Cours de droit criminel* (1857, in-8o); de la *Peine de mort, son passé, son présent, son avenir* (1866, in-8o), etc.

HAUSCHILD (Ernest-Innocent), pédagogue et littérateur allemand, né à Dresde en 1808, mort à Leipzig en 1866. Il entra en 1830 dans l'enseignement; fonda à Leipzig, en 1849, une institution qui eut beaucoup de succès, puis il dirigea l'école évangélique de Brunn (1857-1859), et enfin quatre écoles secondaires de Leipzig. Outre de nombreux livres d'instruction élémentaire, on a de lui des ouvrages de pédagogie, entre autres : de l'*Education et de l'enseignement dans l'intérieur et hors de la maison paternelle* (Leipzig, 1840); les *Soins matériels à donner aux enfants, à la maison et à l'école* (Leipzig, 1858); *Cinquante lettres pédagogiques, adressées de l'école à la maison paternelle* (Brême, 1860); *Quarante lettres pédagogiques* (1862), etc. Parmi les autres travaux littéraires, nous citerons encore : *Opinions de Pestalozzi sur le gouvernement* (Leipzig, 1851); *Bolivar et Saint-Martin*, ou la *Lutte de l'indépendance dans la presqu'île de l'Amérique du Sud, de* 1808 *à* 1827 (Leipzig, 1852); *Deux cents petis récits* (Leipzig, 1856), etc.

HAUSE s. f. (ô-ze; *h* hasp.). Techn. Syn. de HANSE, corps d'épingle.

HAUSEN s. f. (ô-zènn; *h* asp.). Ichthyol. Espèce d'esturgeon, qu'on appelle aussi HUSO.

HAUSER (Gaspard), mystérieux personnage allemand, qui, de 1828 à 1833, excita vivement, par ses aventures, la curiosité publique. Tout, dans l'histoire de ce personnage, a l'apparence du mystère : on ignore le lieu de sa naissance; quant à sa mort, qui fut le résultat d'un meurtre, elle eut lieu le 17 décembre 1833, à Anspach. Le 26 mai 1828, vers la fin de la journée, un jeune homme de quinze à seize ans se promenait dans les rues de Nuremberg. Sa démarche singulière, ses allures étranges attirèrent l'attention. Il se mouvait avec peine, comme s'il eût été atteint de paralysie; l'éclat du jour semblait impressionner douloureusement sa vue. Un bourgeois de la ville s'approcha de lui et essaya d'en obtenir quelques renseignements sur sa personne et sa situation. Au milieu de phrases confuses et inintelligibles, de mots entrecoupés et incohérents, le bourgeois crut comprendre que le jeune homme venait de Ratisbonne, et, prenant une lettre qu'il lui tendait presque machinalement, il vit, par la suscription, qu'elle était adressée à un chef d'escadron du 6e régiment d'artillerie en garnison dans la ville, et s'empressa d'y conduire l'inconnu. En entrant dans la maison de l'officier, le jeune homme dit à un domestique : « Je veux me faire cavalier comme mon père. » Mais à toutes les autres questions qu'on lui adressa il répondit machinalement : « Je ne sais pas. » Comme il paraissait affamé, on lui offrit de la viande, que des convulsions l'empêchèrent de manger; mais il dévora avidement du pain, et but de l'eau pure avec un vif plaisir. L'officier, arrivé sur ces entrefaites, ne reconnut ni le jeune homme ni l'écriture de la lettre qui lui était adressée; celle-ci portait ces mots : « De la frontière de Bavière, 1828. Je suis un pauvre journalier, père de dix enfants. Ce garçon a été jeté sur le seuil de ma porte, le 7 octobre 1812; je n'ai point fait de déclaration aux autorités. Cet enfant n'a jamais quitté ma maison; il ignore le nom de mon domicile ainsi que le mien. Je l'ai fait élever en bon chrétien. Il sait lire et écrire, il est docile et veut devenir un cavalier comme son père; je l'ai conduit hors de ma maison, de nuit, jusqu'à Neumark. » A cette lettre, sans signature, et écrite en caractères et en langage allemands, était joint un billet en latin, qui apprenait que l'inconnu était né le 30 avril 1812, que son nom de baptême était Gaspard; que son père, ancien soldat dans un régiment de chevau-légers, était mort, et que sa mère avait disparu. Le chef d'escadron, ne sachant que faire du jeune Gaspard, le fit conduire chez le magistrat de police. Celui-ci, appliquant la loi sur les vagabonds, le conduisit à la maison de détention. On trouva sur lui un mouchoir portant les initiales K. H., quelques papiers sur lesquels étaient tracées des formules de prières catholiques, écrites à la main, et enfin un petit traité pieux imprimé en Bavière. Au bout de quelques jours, il saisit un morceau de papier qu'on lui offrait, et y écrivit en grosses lettres le nom de *Kaspar Hauser*. Il fut soumis à une visite médicale, et voici, d'après le *Dictionnaire de la Conversation*, quelles furent les conclusions des médecins chargés de cet examen : « Il ne dût faire que rarement usage de ses jambes, que la peau de la plante de ses pieds était douce, sensible et fraîche comme celle du plus beau teint; nullement usage de ses forces, car tous ses mouvements prouvaient qu'il n'en connaissait pas la portée. Il paraît clair qu'il n'avait jamais rien vu, rien appris; qu'il était étranger à la vie commune; qu'il ignorait l'essence et les devoirs de notre espèce, la nature et l'existence même de la société civile; qu'il semblait avoir vécu ou plutôt végété dans un isolement presque absolu, dans une constante obscurité, car chez lui l'organe de la vue était si faible, que le moindre trait de lumière lui causait de vives souffrances. Il n'avait aucune idée des distances et pouvait à peine se tenir debout, preuve qu'il n'habita qu'un réduit étroit et bas; n'ayant probablement jamais connu l'alternative des jours et des nuits, il ne savait point mesurer le temps. Il résultait de tout cela que ses conceptions étaient extrêmement bornées; d'ailleurs il se montrait patient et doux, obéissait au moindre geste, et se dépitait de ne pouvoir saisir les objets éloignés qu'il croyait près de lui, ou s'il s'était brûlé en touchant ceux dont il ne soupçonnait point la blessante chaleur. » Le séjour de la prison ne l'affecta nullement, d'autant qu'il y était traité avec une grande sollicitude. Quoique adolescent, il avait tous les goûts d'un enfant : il passait ses journées à jouer avec un cheval de bois, à copier des images, à reproduire des lettres et des chiffres sans signification aucune. Le premier magistrat municipal de Nuremberg, M. Binder, fit transporter Gaspard Hauser chez lui, dans le but de faire sa première éducation et d'arriver à quelques renseignements sur son origine mystérieuse, et le sort qu'il avait subi jusqu'à son arrivée dans la ville. Il apprit ainsi que Gaspard avait passé son enfance dans un souterrain, entièrement privé de lumière; qu'il y était resté couché ou assis, sans jamais voir aucun être humain, assertions qui semblaient confirmées par l'expertise médicale. Gaspard fit ensuite connaître qu'aux approches de sa délivrance, son geôlier s'était laissé voir, qu'il était souvent venu auprès de lui, lui avait donné quelques leçons d'écriture, et lui avait enseigné à marcher; qu'un certain jour enfin, il l'avait chargé sur ses épaules et l'avait déposé près de Nuremberg, où on l'avait trouvé. Quant à donner le moindre renseignement sur ce personnage, Hauser en était absolument incapable, car on l'avait habitué à baisser constamment les yeux, pour qu'il ne pût pas voir le visage de ses persécuteurs. Les marques d'imbécillité que l'on observait chez Hauser, et auxquelles succédaient des velléités de s'instruire, jetaient dans le doute tous ceux qui, à Nuremberg, s'intéressaient à son sort. Avait-on affaire à un homme dénué de toute faculté intellectuelle ou à un habile fripon? Ne fallait-il pas voir dans Hauser le fruit de quelque amour clandestin entre personnes d'une haute situation? Telles étaient les questions que tous se posaient. Ce qui accrut l'incertitude des uns et les soupçons des autres, ce fut de voir le jeune Gaspard faire de rapides progrès dans l'art de l'équitation, ainsi que dans la calligraphie et le dessin. Un savant docteur de Nuremberg, M. Daumer, qui s'occupait beaucoup d'homœopathie et de magnétisme, demanda qu'on lui confiât Hauser, dont il voulait tenter de développer l'intelligence. Sous sa direction, le jeune Gaspard s'améliora rapidement tant au physique qu'au moral; ses yeux s'accoutumèrent à l'éclat du jour, il reprit des forces; dans son intelligence obtuse, quelques lueurs se montrèrent. Le docteur Daumer, soumettant Hauser à une observation minutieuse et incessante, constata les faits les plus curieux au point de vue physiologique. Ainsi, tout le côté droit de son corps était sujet à de fortes contractions, surtout quand la vue de quelque objet nouveau le frappait. Durant son sommeil, le bruit le plus intense et la douleur la plus vive ne parvenaient pas à l'éveiller. Sa renaissance, pour ainsi dire, au sein d'un monde qu'il ignorait auparavant, produisit dans son système nerveux une surexcitation extraordinaire : les muscles de son visage se contractaient, ses mains étaient animées d'un tremblement intermittent, son oreille était devenue si sensible, que le bruit des tambours l'impressionnait douloureusement. Il s'habitua avec peine au régime ordinaire; au début, la viande qu'il mangeait lui causait des convulsions; les mets chauds produisaient une soif inextinguible. Mais, peu à peu, la santé lui revint et l'on remarqua avec étonnement que le changement de régime l'avait fait grandir de deux pouces en quelques semaines.

Pendant que Gaspard Hauser recevait ainsi les soins du docteur Daumer, il se faisait oublier du public; mais, dans le courant de l'année 1829, il vint rappeler sur lui l'attention générale. Au mois d'octobre, on le trouva dans une cave, gisant inanimé et portant au front une large blessure faite avec un couteau. On parvint à le rappeler à la vie, et alors il raconta qu'il avait été l'objet d'une tentative de meurtre; mais au signalement qu'il donna de l'auteur du crime, on reconnut que Hauser ne disait pas la vérité, et que, selon toute probabilité, il avait lui-même essayé de se tuer dans un moment d'hallucination ou de surexcitation nerveuse. On le transféra alors chez le conseiller Biberach, où il fut placé sous la surveillance incessante de deux gardiens. Après quelques mois de séjour dans cette nouvelle maison, il se blessa avec un pistolet qu'il avait voulu essayer. Ce nouveau fait excita les soupçons; car on fut tenté d'y voir un essai de suicide plutôt qu'un accident.

A quelque temps de là, un officier qui revenait de Hongrie, ayant parlé devant Hauser en langue magyare, celui-ci parut le comprendre, il donna même quelques indications sur un prétendu château de Hongrie où il serait né, et sur une certaine famille de ce pays, à laquelle il aurait appartenu. Des recherches actives furent faites par la police, mais n'aboutirent pas. Les bruits les plus étranges circulèrent alors sur l'origine de Hauser; on le disait fils d'un magnat hongrois; d'autres allaient jusqu'à le rattacher à la famille de Napoléon. Sur ces entrefaites, c'est-à-dire vers 1832, lord Stanhope, qui voyageait en Allemagne et qui avait entendu parler de Gaspard Hauser, résolut de se charger de son sort. Il le plaça chez un nommé Meyer, insti-

tuteur à Anspach, et chargea le savant Feuerbach de faire des recherches sur l'origine de son protégé. Celui-ci, heureux de sa nouvelle condition, et plein de reconnaissance pour son bienfaiteur, attendit le résultat des investigations de Feuerbach. Le 14 décembre 1833, il rencontrait dans les rues d'Anspach un étranger qui se dit chargé de lui communiquer, sur sa naissance, quelques découvertes intéressantes; Hauser répondit que le temps lui manquait pour écouter une communication de cette nature, et donna rendez-vous à l'étranger pour le jour même à trois heures dans le jardin du château. A l'heure convenue, la rencontre eut lieu; l'étranger présenta à Hauser quelques papiers, et, au moment où celui-ci se mettait en devoir de les lire, il lui plongea un poignard dans le côté gauche. Hauser chancela, puis se relevant, se traîna jusqu'à sa demeure où il ne tarda pas à succomber. L'assassin s'enfuit rapidement, et, malgré les offres considérables faites par le gouvernement bavarois et lord Stanhope, on ne put jamais le retrouver. Hauser fut enterré, et sur sa tombe on mit l'inscription suivante : *Hic jacet Casparus Hauser, ænigma sui temporis. Ignota nativitas, occulta mors*, MDCCCXXXIII.

On supposa généralement dans le public que les anciens persécuteurs de Hauser, près d'être reconnus, le firent assassiner. Ce qui semble corroborer cette opinion, c'est que la police bavaroise mit peu d'activité à rechercher le meurtrier, et que, peu de temps après l'instruction judiciaire, les documents de l'enquête furent enlevés; depuis ce jour, aucune recherche ne fut faite pour éclaircir ce mystère. Gaspard Hauser continua d'exciter la curiosité. Des brochures furent publiées sur sa vie, ses aventures et sa mort, il fut le héros de deux drames joués en 1838, sur les scènes du boulevard à Paris, puis tomba dans l'oubli le plus complet. Sur ce personnage mystérieux, les documents abondent, nous citerons entre autres : les biographies de Merker, Schmidt von Luebeck, les études physiologiques de Feuerbach et des docteurs Daumer et Frey; puis des ouvrages de Schmidt, Fuhrmann, Sueger, lord Stanhope, Saler, etc.

HAUSMANITE s. f. (ô-sma-ni-te — de *Hausmann*, minéralogiste allem.). Minér. Protoxyde de manganèse naturel, ainsi appelé par Haidinger.

—**Encycl.** V. MANGANO-MANGANIQUE (oxyde).

HAUSMANN (Jean-Frédéric-Louis), minéralogiste et géologue allemand, né à Hanovre en 1782. Il occupa, de 1803 à 1806, un emploi dans l'administration des mines à Clausthal et à Brunswick, fit ensuite, en Suède et en Norvége, un voyage d'exploration scientifique, à la suite duquel il devint inspecteur général des mines et des salines de Westphalie (1809). M. Hausmann renonça, deux ans plus tard, à ses fonctions, pour aller occuper à Gœttingue une chaire de minéralogie et de géologie. Depuis cette époque, le savant professeur a fait de nombreuses excursions scientifiques dans les montagnes du Harz, en Suède, en Italie, en France, en Hollande, en Angleterre, etc. Le roi de Hanovre lui a donné le titre de conseiller intime, et il est devenu membre de l'Académie des sciences de Hanovre, et membre correspondant de l'Institut de France. Outre de nombreux mémoires insérés dans divers recueils scientifiques, M. Hausmann a publié un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Recherches sur la cristallographie* (Brunswick, 1803); *Essai d'une introduction à l'étude de l'oryctognosie* (Helmstædt, 1805); *Etudes sur la science des mines* (Brunswick, 1806-1810); *Essai d'un système des corps inorganiques* (Cassel, 1809); *Voyages dans les pays scandinaves* (Gœttingue, 1811-1818, 5 vol.); *Eléments d'une encyclopédie de la science des mines* (Gœttingue, 1811), *Eléments de géognosie* (Gœttingue, 1812); *Manuel de minéralogie* (Gœttingue, 1813, 3 vol.), ouvrage qui passe pour le meilleur traité de ce genre en Allemagne; *Crystallographia metallurgica* (Gœttingue, 1820); *Recherches sur les formes de la nature inanimée* (Gœttingue, 1821); *Essai de géologie considérée comme base de l'économie rurale et de la science forestière* (Berlin, 1825); *Esquisses d'après nature* (Gœttingue, 1831); *De usu experientiarum metallurgicarum* (Gœttingue, 1838); *Observations géologiques sur le pays de Bade, près de Rastadt* (1844); *Etudes de cristallographie métallurgique* (Gœttingue, 1850); *Des changements de forme produits dans les minéraux par des mouvements moléculaires* (1855), etc.

HAUSSA s. m. (o-sa; *h* asp.). Linguist. V. HAOUSSA.

HAUSSCHEIN (Jean), théologien allemand, un des auteurs de la Réforme. V. ŒCOLAMPADE.

HAUSSE s. f. (ô-se; *h* asp. — rad. *hausser*). Objet qui sert à hausser, à rendre plus haut, à donner une plus grande élévation : *Mettre des* HAUSSES *à des souliers, à des échasses. Placer des* HAUSSES *sous une pierre de taille, sous les pieds d'un meuble.*

— Par ext. Augmentation de prix : *La* HAUSSE *des blés. La* HAUSSE *des loyers. Des denrées en* HAUSSE. *La* HAUSSE *permanente du salaire implique l'extension de l'épargne.* (E. de Gir.)

— Fig. Accroissement d'importance ou de crédit : *Les mœurs publiques sont en* HAUSSE, *et l'on peut dire qu'elles s'améliorent graduellement sur le globe.* (Napol. Ier.)

— Artill. Sorte de targette graduée placée à la culasse d'un canon ou d'une carabine de précision, et au moyen de laquelle on varie, selon l'éloignement du but, l'angle que fait l'arme avec la ligne de mire. ‖ Pièce inférieure d'une flasque d'affût composée de deux pièces d'assemblage.

— Bourse. Mouvement d'accroissement des valeurs qui se négocient à la Bourse : *La* HAUSSE *de la rente. La* HAUSSE *des chemins de fer. Croire à la* HAUSSE. *Prédire la* HAUSSE. *Spéculer sur la* HAUSSE. *La* HAUSSE, *ainsi que l'amoindrissement du prix des reports, n'est qu'une tentation au jeu.* (Chateaub.)

— Blas. Chevron de fasce placé plus haut qu'à l'ordinaire.

— Hydraul. Nom donné à des planches mobiles que l'on ajoute à la partie supérieure des vannes, pour faire monter le niveau de l'eau.

— Techn. Petit coin de bois placé près de la poignée d'un archet, entre la baguette et la pièce qui tient les crins. ‖ Morceau de bois placé sous un potenceau de rubanier. ‖ Petit coin qui sert à élever la carette à mesure que grossit un rouleau d'étoffe que l'on tisse. ‖ Traverse que l'on met au brancard du cassin pour l'élever, quand les semples sont trop longues. ‖ Cercle de cuivre placé sur le fond d'une chaudière de teinturier ou de brasseur. ‖ Seconde assise d'un fourneau à réverbère. ‖ Petite pièce ajoutée à un moule de caractère, lorsque la lettre est plus haute que les autres. ‖ Etui cylindrique en terre réfractaire, qui sert à donner de la hauteur à une cazette trop peu profonde. ‖ Morceau de papier que l'on colle sur le tympan des presses manuelles ou sur le cylindre des presses mécaniques, ou bien sous certaines parties de la forme, pour rendre le foulage plus énergique.

— Econ. rur. Pied de ruche composé de pièces superposées.

— **Encycl.** Bourse. Dans les circonstances ordinaires, la *hausse* d'une valeur est déterminée par sa rareté, comparativement aux besoins qui la font rechercher. Par conséquent, plus cette rareté augmente, plus les besoins s'accroissent, plus aussi la demande devient active, l'offre diminue et les prix s'élèvent. Le prix d'une valeur augmente encore par une foule de causes accidentelles ou naturelles, telles que la marche rassurante des événements politiques, l'accroissement des revenus publics, la prospérité des exploitations industrielles, etc. *Opérer à la hausse*, c'est acheter des valeurs en baisse pour les revendre plus tard, quand le prix en aura augmenté. *Jouer à la hausse*, c'est agir de la même manière, mais à découvert. *Le jeu à la hausse* consiste à acheter pour vendre, le jour même ou le lendemain, en *hausse*. Cette opération se fait au comptant ou à terme. Si l'on achète au comptant, on vend soit comptant, soit ferme, soit à prime, dès que la *hausse* est venue. Si, au contraire, on achète à terme, on vend alors ferme ou à prime; on achète même à prime pour vendre ferme ou à prime. Nous avons donné aux mots BOURSE et DIFFÉRENCE des exemples d'opérations de ce genre, qui sont trop souvent des jeux de fripons et de dupes.

HAUSSÉ, ÉE (ô-sé; *h* asp.) part. passé du v. Hausser. Rendre plus haut : *Un meuble* HAUSSÉ *avec des cales.* ‖ Placé haut, élevé : *Un échafaudage* HAUSSÉ *jusqu'au quatrième étage.*

— Par ext. Elevé, en parlant d'un prix : *Des valeurs* HAUSSÉES *de trois francs.*

— Blas. Se dit de la fasce, de la tierce, de la bande, de la barre et de quelques autres pièces, quand elles se trouvent plus haut que leur position ordinaire : *De Rostaing : D'azur, à une fasce* HAUSSÉE *d'or, accompagnée en pointe d'une roue du même.* ‖ Se dit aussi de la croix, comme synonyme de HAUT.

HAUSSE-COL s. m. Armur. Pièce de fer ou d'acier qui, dans certaines armures du xve et du xvie siècle, protégeait le cou, en couvrant la jonction du casque et de la cuirasse. ‖ Aujourd'hui, Petite plaque de cuivre doré ou d'argent, en forme de croissant, que les officiers d'infanterie portent quand ils sont de service ou en grande tenue.

— Ornith. Nom vulgaire de quelques espèces d'oiseaux. ‖ *Hausse-col doré*, Espèce de petit colibri qui habite Porto-Rico. ‖ *Hausse-col noir*, Nom vulgaire d'un espèce de grive qui habite l'Afrique, et de l'alouette de Virginie. ‖ *Hausse-col à queue fourchue*, Espèce de colibri de Saint-Domingue. ‖ *Hausse-col vert*, Autre espèce de colibri de Saint-Domingue.

— **Encycl.** Armur. Le *hausse-col* que portent actuellement les officiers d'infanterie est un croissant de cuivre, d'argent ou doré, maintenu vers la base du cou par un cordon qui s'attache aux boutons des épaulettes. Il indique que celui qui le porte est de service, de garde, de ronde, etc., comme la giberne pour la cavalerie. Il est d'ailleurs complétement inutile. Ce n'est qu'un souvenir du passé, un reste des vieilles armures, du gorgerin ou de la gorgerette. Sa forme a souvent varié. Sous Louis XIII et sous Louis XIV, il se portait par-dessus la buffleterie, et complétait l'armure du corps. Louis XIV installait les colonels de ses gardes en leur présentant lui-même un *hausse-col* doré.

Au moment où nous écrivons, la suppression du *hausse-col* est décidée en principe (1872).

— Ornith. Le *hausse-col* noir est une espèce d'alouette qui habite surtout la Virginie et la Caroline. Toutefois, on l'a observé aussi jusque dans le nord de l'Allemagne, en plein hiver, quand la terre est couverte de neige. Le plumage est d'une couleur brunâtre en dessus, et d'un jaune paille sous le ventre. La gorge, le devant du cou et la poitrine offrent une plaque jaune en forme de hausse-col, d'où le nom vulgaire de l'espèce. Cet oiseau est de passage et vole par grandes troupes; on le rencontre surtout dans les dunes, où il se nourrit des graines d'une graminée qui croît au milieu des sables.

HAUSSE-PIED s. m. Fauconn. Espèce de sacre, ainsi appelé à cause de l'habitude qu'il a de tenir un pied en l'air. ‖ On dit aussi HOCHE-PIED.

— Chasse. Lacet qui sert à prendre les loups.

— Moll. Nom vulgaire du casque tuberculé.

—**Encycl.** Chasse. Le *hausse-pied* ou *hoche-pied* est un piége à loups assez semblable au *rejet corde à pied*, dont il ne diffère que par les proportions. Pour tendre le *hausse-pied*, on se place dans le voisinage d'un baliveau assez fort pour enlever la bête aussitôt qu'elle est prise. On attache à cet arbre une corde dont l'extrémité se trouve munie d'un morceau de bois plat, destiné à servir de détente. A défaut de baliveau, on se sert d'une bascule dans le genre de celles qui servent à tirer l'eau des puits. C'est une longue poutre placée sur un poteau qui lui sert de pivot; d'une part, elle soutient la corde; de l'autre, elle porte de grosses pierres destinées à faire contre-poids. Deux forts pieux à crochets sont plantés à une certaine distance; leur fonction est de maintenir tout l'appareil, en tendant la corde de manière à faire plier le baliveau ou pencher la bascule. Dès lors, il ne reste plus qu'à placer la petite planche qui sert de détente. On y arrive au moyen de deux traverses disposées entre les pieux à crochets, contre et entre lesquelles on fait entrer droit la petite planchette. Alors le piége est tendu; mais l'animal ne s'y prendrait point, par la raison qu'il lui serait facile d'éventer la ruse. Pour endormir sa défiance toujours en éveil, on appuie sur la traverse inférieure de petits bâtons servant de *marchette*, et, sur ces bâtons, on place de menus branchages, de la mousse, des feuilles ou du gazon, suivant les circonstances. On pose le nœud coulant sur la marchette ainsi préparée, ou on le suspend un peu au-dessus. Dans le cas où le passage serait assez large pour permettre au loup de passer à côté du nœud coulant sans le toucher, on aurait soin d'obstruer toute la partie qui n'est point occupée par le piége. De cette manière, le loup, en arrivant, marche sur la marchette qui repose, comme il a été dit, sur la traverse inférieure. Celle-ci cède sous le poids, et aussitôt le baliveau ou la bascule se redresse, entraînant le loup accroché au nœud coulant par une patte. Pour l'empêcher de couper la corde, on entoure celle-ci d'un tube de fer placé en avant du nœud coulant et pouvant glisser sur lui dès que le piége est détendu.

HAUSSE-QUEUE s. m. Ornith. Nom vulgaire des bergeronnettes, lavandières ou motacilles.

HAUSSER v. a. ou tr. (ô-sé; *h* asp. — rad. *haut*). Rendre plus haut : HAUSSER *un meuble en le calant.* HAUSSER *un mur en bâtissant dessus.* HAUSSER *une maison d'un étage.* ‖ Placer dans une position plus élevée : HAUSSER *une pierre sur un mur, une statue sur un piédestal.* ‖ Porter en haut : HAUSSER *les deux bras en signe d'effroi.*

— Par ext. Prendre plus haut, en parlant du ton : HAUSSER *la voix.* HAUSSER *le ton.*

— Fig. Elever, faire monter, accroître, augmenter : HAUSSER *ses prétentions jusqu'aux plus hautes dignités.* HAUSSER *le prix d'une denrée.*

D'un buste, d'un tableau, le temps *hausse* le prix.
Mme DESHOULIÈRES.

— *Hausser les épaules*, Les lever en signe d'indifférence ou de mépris : *C'est à faire* HAUSSER *les épaules.*

— *Hausser le ton*, Prendre un ton de supériorité ou de colère.

— *Hausser le coude*, Boire, et surtout boire à l'excès : *Avoir l'habitude de* HAUSSER LE COUDE.

— Véner. *Hausser le nez à un limier*, Lui faire rapprocher une vieille voie.

— Mar. Se rapprocher de : HAUSSER *un bâtiment, une île, une côte.*

— Techn. En terme d'orfévre, Donner de la profondeur à : HAUSSER *un plat de vermeil.* ‖ En terme de potier, Etendre la matière du centre à la circonférence.

— v. n. ou intr. Devenir plus haut, monter : *Ce mur* A *déjà* HAUSSÉ *de deux mètres. La rivière* HAUSSE *à vue d'œil.* ‖ Etre plus haut ou trop haut : *Avoir une épaule qui* HAUSSE.

— Par ext. Augmenter de prix : *La rente tend à* HAUSSER. *Les fonds* ONT HAUSSÉ *depuis deux jours. Le salaire tend à* HAUSSER. (F. Bastiat.)

— Mar. S'élever en apparence en s'approchant : *La côte* HAUSSAIT *à vue d'œil. Le navire* HAUSSA *rapidement.*

Se hausser v. pr. Etre haussé : *L'appareil* SE HAUSSE *au moyen de vis calantes.*

— Elever son propre corps : SE HAUSSER *sur la pointe des pieds.*

— **Syn. Hausser, élever, enlever**, etc. V. ÉLEVER.

HAUSSET s. m. (ô-sè; *h* asp. — rad. *hausser*). Techn. Pièce de bois qui retient le chevalet d'un coutelier.

HAUSSET (Mme DU), femme de chambre de Mme de Pompadour. On ignore l'époque de sa naissance et celle de sa mort; on sait seulement, parce qu'elle l'a raconté dans ses *Mémoires*, qu'elle appartenait à une famille noble de province. Une jeune fille de ses parentes était élevée à Saint-Cyr et trouvait fort mortifiant de voir sa cousine femme de chambre de la maîtresse du roi; un des familiers du palais lui dit que Mme de Pompadour avait pour écuyers les descendants des plus grandes familles, ce qui la consola un peu.

Mme du Hausset n'est connue que par les *Mémoires* édités sous son nom; encore n'est-on pas bien sûr qu'ils soient d'elle. Un ami de Marigny, frère de Mme de Pompadour, entrant un jour chez lui, le trouva brûlant des liasses de papier. Il tenait un gros paquet qu'il allait aussi jeter au feu. « C'est un journal d'une femme de chambre de ma sœur, dit-il; elle était fort estimable, mais tout cela est du rabâchage; au feu! — Grâce pour celui-ci, dit l'autre (c'était Senac de Meilhan); j'aime les anecdotes, et je trouverai sans doute quelque chose qui m'intéressera. » Marigny le lui donna, et voilà comment ces fameux *Mémoires* ont pu voir le jour. Mme de Pompadour n'avait eu que deux femmes de chambre : l'une était Mme du Hausset; l'autre ne voulut point que l'on connût son nom, et en prit un de fantaisie. On croit que le journal est de la première, mais on ne peut être certain qu'il n'est pas de la seconde, de l'inconnue, qui écrivait aussi, et tournait même, paraît-il, assez joliment les vers. Quoi qu'il en soit, si ces *Mémoires* sont de Mme du Hausset, elle y est très-sobre de renseignements sur elle-même. Sans doute elle était veuve, car elle ne parle jamais de son mari; elle a de même laissé ignorer son nom de famille. Elle ne se met en scène que deux ou trois fois, notamment pour raconter une attaque d'apoplexie qui saisit Louis XV dans le boudoir de Mme de Pompadour, et pendant laquelle elle lui donna des soins; on ne voulait appeler personne. Le roi, une fois remis, lui fit présent d'une somme de 4,000 francs et Mme de Pompadour d'une superbe pendule. Une autre fois, elle servit de chaperon à une des pensionnaires du Parc-aux-Cerfs, laquelle était en mal d'enfant et croyait avoir eu pour amant un gentilhomme polonais. C'est Mme de Pompadour elle-même qui la chargea de cette jolie commission; elle s'acquitta diligemment de sa tâche, de complicité avec Lebel, donna des noms d'emprunt à l'enfant, que l'on fit disparaître, et, en récompense de sa discrétion, reçut du roi une tabatière d'or et deux rouleaux de vingt-cinq louis. Mme du Hausset raconte tout cela naïvement et comme les choses du monde les plus simples. Elle paraît avoir eu surtout pour amis, parmi les familiers du palais, Marigny, l'abbé de Bernis, ministre des affaires étrangères en 1757, et le docteur Quesnay, médecin de Mme de Pompadour. Elle aime à rapporter les conversations substantielles et les bons mots, empreints si singulièrement de malice et de bonhomie, de cet honnête homme, fourvoyé à Versailles. Elle a dit de lui : « On m'a dit depuis qu'il était fort instruit aux finances, que c'était un grand *économiste*; mais je ne sais pas trop ce que c'est. » Cette phrase peint assez bien la frivolité de ces gens qui croyaient, quand le peuple manquait de pain, qu'il n'avait qu'à demander de la brioche.

Mme du Hausset rentra dans l'obscurité après la mort de Mme de Pompadour, et l'on ne sait ce qu'elle est devenue.

Hausset (MÉMOIRES DE Mme DU). Ces *Mémoires* ont été édités, grâce aux soins d'un Anglais, Quintin Crawford, qui les tenait de M. de Meilhan, d'après le manuscrit dont il a été question plus haut. Ils parurent pour la première fois en 1824 (1 vol. in-8°), dans la *Collection des mémoires relatifs à la Révolution française*, avec une introduction de F. Barière. Ils sont extrêmement curieux au point de vue anecdotique, et c'est d'eux qu'on a tiré à peu près tout ce que l'on sait sur le fameux Parc-aux-Cerfs. La vie de la célèbre favorite n'y est point écrite au jour le jour, comme on pourrait le croire; sa figure n'y est même qu'esquissée, mais d'une manière saisissante et qui se fixe dans l'esprit. On y voit tous les tourments de cette femme, dévorée de l'ambition de rester la maîtresse en titre du roi, même après qu'elle a cessé de lui plaire, fermant d'abord les yeux sur ses infidélités, puis arrivant, par degrés, à lui choisir ses maîtresses et approvisionnant de chair fraîche l'ogre royal; Mme du Hausset a fait là, sans s'en douter aucunement, la plus effrayante peinture. Elle connaissait tous les secrets de l'alcôve royale. « Le roi et moi comptons si fort sur vous, lui disait Mme de Pompadour, que nous vous regardons comme un chat, un

chien, et nous allons notre train pour causer. » Aussi put-elle en voir et en entendre de belles; mais elle n'a pas tout dit. Ce qui ressort principalement de tous ses récits, c'est l'inquiétude permanente de la favorite, sa peur d'être supplantée, tantôt par une simple bourgeoise, tantôt par Mmes d'Estrades, d'Esparbès ou de Coislin. On voit ainsi Louis XV songer un moment à la renvoyer pour mettre à sa place l'une de ces dames, puis s'en dégoûter tout à coup parce qu'elle lui demande de l'argent. « Le roi, écrit à ce propos la femme de chambre, signerait, sans y penser, pour un million, mais il se fâche s'il faut sortir cent louis de sa poche. » Le travail souterrain de mines et contre-mines que Mme de Pompadour doit faire pour rester en place est assez amusant à suivre dans ses détails quotidiens. Il en est de même des intrigues politiques; les allées et venues des courtisans, la chasse aux portefeuilles et aux dignités, le trafic des places, des régiments, les délations, l'espionnage des ministres les uns par les autres, tous les dessous de cartes honteux de la monarchie absolue, sont mis à nu avec la naïveté la plus singulière; car la narratrice ne semble pas se douter des énormités qu'elle raconte, et c'est ce qui fait le charme de ce livre. Une seule chose lui semble répréhensible : c'est le décachetage des lettres dans le cabinet noir, travail infâme qui faisait dire à Quesnay : « Je ne dînerais pas plus volontiers avec l'intendant des postes qu'avec le bourreau; » encore, cet accès de sensibilité lui fut sans doute suggéré par Quesnay, qu'elle estimait beaucoup. Il y a peu d'hommes marquants, dans la politique et dans les lettres, qu'elle ne touche en passant, d'une manière fine et spirituelle : d'Argenson, l'abbé de Bernis, le lieutenant de police Reynier, le fameux Lebel, à propos du Parc-aux-Cerfs, le comte de Noailles, le duc de Choiseul, apparaissent sans cesse comme tenant les premiers emplois dans cette comédie, en beaucoup d'actes, qui se joue autour du trône; Voltaire aussi, car il ne faut pas oublier qu'il était gentilhomme de la chambre; mais le comte de Saint-Germain, avec ses récits interminables, ses spirituelles supercheries et ses merveilleux diamants, y eut une bien plus grande place. Au milieu de toutes ces intrigues, de toutes ces dissipations et de toutes ces débauches, perce pourtant l'inquiétude royale : Louis XV a peur des parlements, « des grandes robes, » comme il les appelle; on demande timidement des réformes; les craquements de la monarchie qui s'effondre commencent à se faire entendre sourdement : « Bastel cela durera toujours autant que moi! » dit Louis XV. Pendant ce temps, Mme de Pompadour se déguise avec un faux nez pour aller chez la Bontemps se faire lire son horoscope dans du marc de café. Mme du Hausset raconte tout cela sans y entendre malice, et se trouve peindre ainsi les passions, les vices, les travers qu'elle avait sous les yeux aussi fidèlement qu'aurait pu le faire l'observateur le plus profond.

HAUSSEZ (Charles LEMERCHER DE LONGPRÉ, baron D'), homme politique français, né à Neufchâtel (Seine-Inférieure) en 1778, mort au château de Saint-Saens en 1854. Sa famille était fort attachée aux idées royalistes. Dès l'âge de dix-huit ans, d'Haussez se fit signaler à la police en s'associant aux menées secrètes des partisans de l'ancien régime, puis se trouva compromis dans le complot de Georges Cadoudal, en 1804. S'étant rallié peu après à l'Empire, il fut nommé baron, puis maire de Neufchâtel.

En 1814, d'Haussez se prononça en faveur des Bourbons, pour lesquels il fit éclater un zèle marqué pendant les Cent-Jours. Lors de la seconde Restauration, envoyé par le département de la Seine-Inférieure à la Chambre dite la *Chambre introuvable*, il y fit de l'opposition aux ultra-royalistes, et devint, de 1817 à 1823, successivement préfet des Landes, du Gard, de l'Isère et de la Gironde. En 1826, il passa au conseil d'Etat, et fut élu, l'année suivante, député par le département des Landes. Le 23 août 1829, il accepta, dans le ministère Polignac, le portefeuille de la marine, et se signala par la vigueur et l'intelligence avec lesquelles il organisa les immenses préparatifs de l'expédition d'Alger. Signataire des funestes ordonnances de 1830, d'Haussez dut chercher son salut dans la fuite, après la victoire du peuple. Il gagna l'Angleterre, fut condamné par contumace à la détention perpétuelle, et habita successivement l'Italie, la Suisse et l'Allemagne. En 1839, à la suite des amnisties, il revint en France, et se retira dans le département où il était né.

D'Haussez a laissé plusieurs écrits politiques et administratifs, et des souvenirs de ses voyages fort intéressants. Nous citerons principalement : *Réflexions d'un ami du roi* (1816); *Considérations sur l'agriculture et l'industrie dans les Landes* (1817); *Etudes administratives sur les Landes* (1826, in-8°); *Des routes et des canaux* (1828); *Souvenirs pour servir à la statistique du département de l'Isère* (1828); *Philosophie de l'exil* (1832); la *Grande-Bretagne en* 1833 (2 vol. in-8°); *Voyages d'un exilé de Londres à Naples et en Sicile* (1835, 2 vol. in-8°); *Alpes et Danube* (1837, 3 vol. in-8°), ouvrage plusieurs fois réédité, ainsi que les deux précédents; *De l'amélioration des bois taillis* (1844, in-8°); *Etudes morales et politiques* (1844, in-8°); *Nouvelles études morales et politiques* (1851, in-8°); *Nosce te ipsum* (1854), etc.

HAUSSIER s. m. (ô-sié; *h* asp. — rad. *hausse*). Bourse. Spéculateur qui opère, qui joue à la hausse : *A la Bourse de Londres, les* HAUSSIERS *sont désignés sous le sobriquet de taureaux. Les tiraillements entre* HAUSSIERS *et baissiers n'ont jamais plus d'activité qu'au moment des liquidations.* (Proudh.)

HAUSSIÈRE s. f. (ô-siè-re; *h* asp. — rad. *hausser*). Mar. Cordage commis avec trois ou quatre torons. ‖ On écrit aussi AUSSIÈRE.

— Pêche. Nom donné, en Provence, à une bordure de filet, que l'on attache au bout des filets déliés.

HAUSSMANN (Jean-Michel), chimiste et habile manufacturier alsacien, né à Colmar en 1749, mort en 1824. Il établit une fabrique d'indiennes à Rouen en 1777, puis une manufacture de toiles peintes à Logelbach (Haut-Rhin). Ses découvertes successives ont porté ces deux industries, en France, à un haut degré de prospérité. Le premier, il fit usage de la méthode de Berthollet pour le blanchiment; il améliora la teinture par l'emploi de l'acide oxalique, introduisit le bleu anglais, remplaça l'indigo par le bleu de Berlin, moins coûteux, obtint le plus beau rouge avec la garance, dans la teinture des laines, et parvint à fixer les couleurs solides dans les fonds teints des mouchoirs et des indiennes. A l'Exposition de 1819, il reçut, avec ses frères, qui étaient ses associés, une médaille d'or, pour avoir fait la première application de la gravure lithographique à l'impression des étoffes.

HAUSSMANN (Nicolas), conventionnel montagnard, frère du précédent, né à Colmar en 1761, mort à Chaville en 1846. Il habitait Versailles au moment de la Révolution, dont il adopta avec chaleur les principes. Nommé administrateur de Seine-et-Oise en 1790, il fut élu dans ce même département député à la Législative, puis à la Convention (1792). Peu après, Haussmann reçut la mission d'aller, près des armées de l'Est et du Nord, vérifier les comptes des agents de la République. Lors du procès de Louis XVI, il se trouvait à Mayence, avec Merlin de Thionville et Rewbell, chargés avec lui de surveiller les opérations de Custine. Ne pouvant prendre part aux débats du procès de Louis XVI, les trois représentants voulurent néanmoins exprimer hautement leur opinion sur le roi, et terminèrent par ces mots un rapport envoyé à la Convention, lu dans cette Assemblée le 11 janvier 1793, et inséré le lendemain au *Moniteur universel :*

« Nous sommes entourés de morts et de blessés. C'est au nom de Louis Capet que les tyrans égorgent nos frères, et nous apprenons que Louis Capet vit encore! — Les commissaires de la Convention nationale : HAUSSMANN, REWBELL, MERLIN, de Thionville. »

Le 5 juin 1868, dans une lettre adressée au *Figaro*, en réponse à un article publié par Ferragus (M. Ulbach) dans ce journal, le baron Haussmann, petit-fils du conventionnel, et alors préfet de la Seine, a nié formellement que Nicolas Haussmann se soit associé aux sentiments de Rewbell et de Merlin. D'après lui, ce seraient ces deux derniers qui auraient ajouté, à l'insu de leur collègue, après coup et en post-scriptum, la phrase citée plus haut, et ce fait aurait été reconnu par la Restauration en 1815; car Haussmann, après avoir donné l'explication qui précède, ne fut pas compris parmi les conventionnels proscrits comme régicides. Pour que cette assertion de M. Haussmann fût véritablement concluante, il faudrait qu'on pût en constater l'exactitude sur le rapport autographe, signé par les conventionnels. Jusque-là, il est permis de douter de son exactitude. Ainsi que l'a fort bien fait remarquer M. Hamel, le rapport dont nous avons cité le dernier paragraphe est signé d'Haussmann d'abord, puis de Rewbell et de Merlin. Ce paragraphe n'est nullement un post-scriptum, mais fait parfaitement corps avec le rapport. D'un autre côté, il n'est pas admissible que Rewbell et Merlin, qu'on n'accusera pas d'être des faussaires, eussent fait précéder leurs noms de celui de leur collègue, si celui-ci ne l'avait tracé de sa main; enfin, il est difficile de comprendre que le conventionnel Haussmann ait attendu vingt et un ans pour contester, en ce qui le concernait, l'authenticité d'un rapport lu en pleine Convention et inséré au *Moniteur* le lendemain.

Nous devions mentionner cet incident, qui occupa beaucoup les journaux au mois de juin 1868. Cela fait, terminons la biographie de Nicolas Haussmann. Il eut part, en 1794, en qualité de commissaire à l'armée du Nord, à la réunion de la Belgique à la France, puis fut envoyé par le Directoire à l'armée de Rhin-et-Moselle, où il suivit les opérations de Moreau jusqu'à la fin de 1796. Par la suite, il remplit un emploi dans l'administration des vivres jusqu'en 1808. Haussmann se retira ensuite près de Paris, dans la commune de Chaville, dont il devint maire après 1830.

HAUSSMANN (Nicolas-Valentin), administrateur français, fils du précédent, né à Versailles en 1787. Il entra fort jeune dans l'administration générale des vivres, fut commissaire des guerres sous l'Empire, publia des articles dans les journaux sous la Restauration, et signa, comme rédacteur du *Temps*, la protestation des journalistes contre les ordonnances de juillet 1830. Sous le gouvernement de Louis-Philippe, M. Haussmann devint sous-intendant militaire, et fut mis à la retraite après la révolution de 1848. Depuis lors, il a été un des principaux rédacteurs du *Moniteur de l'armée*, et un des collaborateurs du *Dictionnaire d'administration*, de M. Block. En outre, il a composé un certain nombre de mémoires sur l'économie agricole et la statistique.

HAUSSMANN (Georges-Eugène, baron), administrateur, fils du précédent, né à Paris le 27 mars 1809. Il hésita d'abord sur la carrière qu'il devait embrasser. Après avoir suivi pendant quelque temps les cours de musique du Conservatoire, il entra comme clerc chez un notaire, puis il étudia le droit et se fit recevoir licencié. En 1831, M. Haussmann débuta dans la carrière administrative par les fonctions de secrétaire général de la préfecture dans la Vienne. Il fut ensuite nommé sous-préfet : à Yssengeaux, à Nérac (1833), à Saint-Girons (1840), à Blaye (1842), et il remplissait ces dernières fonctions lorsque la révolution de 1848 éclata. Ayant été destitué, il alla se fixer à Bordeaux, où il attendit les événements. Lors de l'élection de Louis-Napoléon à la présidence de la République, M. Haussmann s'empressa de faire acte de chaleureuse adhésion au pouvoir nouveau. Peu après, en janvier 1849, il était nommé préfet du Var, puis il fut appelé à la préfecture de l'Yonne en 1850, et alla administrer le département de la Gironde le 22 novembre 1851, peu de jours avant le coup d'Etat criminel qui renversa la République et livra la France à l'odieux régime du despotisme et du bon plaisir. M. Haussmann s'empressa d'y applaudir. Lorsque, en 1852, Louis-Napoléon, en grande tournée électorale, s'arrêta à Bordeaux et y prononça le discours dans lequel se trouve la fameuse phrase « l'Empire, c'est la paix, » à laquelle les événements ont donné un si funeste démenti, le préfet de la Gironde trouva une excellente occasion pour faire connaître au neveu de Napoléon Ier ses vues et ses projets. Ses idées audacieuses, en matière administrative, plurent singulièrement au nouveau chef de l'Etat, qui, devenu empereur, lui conféra le titre de baron et l'appela, le 23 juin 1853, à remplacer Berger comme préfet de la Seine. M. Haussmann devait remplir ces importantes fonctions pendant plus de seize années, durant lesquelles il a été successivement nommé grand officier de la Légion d'honneur (1856), sénateur (1857), grand-croix (1862), membre de l'Académie des beaux-arts en remplacement de Fould, enfin membre du conseil impérial de l'instruction publique.

En prenant possession de la préfecture de la Seine, M. Haussmann avait un plan très-arrêté, qu'il a mis à exécution avec une ténacité singulière, sans tenir compte des obstacles et des critiques, sans se préoccuper de la légalité, en se livrant sans contrôle aux opérations de crédit les plus répréhensibles. Transformer complétement la capitale de la France, y percer de larges voies stratégiques dans l'espoir de rendre impossible toute révolution, remplacer les vieux quartiers par des quartiers opulents, rejeter l'élément ouvrier du centre à la circonférence extérieure, faire de Paris une ville de plaisirs, une cité cosmopolite, n'appartenant plus aux Parisiens annihilés, mais bien à l'aristocratie européenne, tel est, à grands traits, le programme de celui qui, pendant seize ans, fut le véritable vice-empereur de Paris. Il suffit d'indiquer ce programme, tant admiré par les complices de l'Empire, pour montrer à quel point il donnait prise à la critique. Si M. Haussmann s'était borné à assainir, à embellir Paris, en opérant avec lenteur et prudence, nous n'aurions que des éloges à lui donner; mais, en mêlant une idée politique à ses agissements, en forçant la population laborieuse à une sorte d'émigration, en provoquant dans les loyers une augmentation désastreuse pour les petits budgets, en voulant tout faire à la fois, en bouleversant même, sans raison, les quartiers les plus riches, il a apporté dans l'existence de la population parisienne une perturbation dont elle ressentira longtemps les déplorables effets. Quelqu'un interrogeait un jour le préfet de la Seine sur un percement de rue, et voulait se renseigner sur l'époque probable des travaux. « Je n'en sais rien, répondit-il. Cette rue est-elle nécessaire? — Oh! indispensable! — Alors je ne puis vous rien dire; puisqu'elle doit se faire, je ne m'en occupe pas; je ne fais que l'inutile. » Rien ne peint mieux que cette anecdote M. Haussmann, surtout dans les derniers temps de sa gestion.

La vertigineuse rapidité avec laquelle cet administrateur impérial a fait démolir et reconstruire une partie de Paris a donné lieu, nous l'avons dit, aux plaintes les plus vives de la part de la population parisienne, principalement par suite de l'élévation énorme des loyers, élévation causée par le grand nombre des démolitions et la plus-value des immeubles bâtis. A ces récriminations sont venues s'en joindre d'autres, non moins vives et non moins méritées, sur la gestion financière du préfet. Sous l'administration de M. Haussmann, non-seulement la ville de Paris vit son budget annuel porté de 66 millions à 225 millions, mais encore elle dut emprunter 848 millions, ce qui, joint à diverses sommes dues, porta la dette totale à 1 milliard 150 millions environ.

Une situation aussi grave, au point de vue des intérêts de la ville, fut signalée à l'opinion publique, tant par les journaux libéraux que par les députés de l'opposition qui siégeaient au Corps législatif. Au mois de juillet 1867, M. Picard et ses collègues de la gauche demandèrent qu'on mît un terme aux folles dépenses de l'Attila de l'expropriation, en faisant voter et contrôler par le Corps législatif le budget de la ville de Paris. La proposition fut écartée. Renouvelée en 1868, elle eut le même sort; mais, à cette époque, la retentissante publication d'une brochure de M. Jules Ferry, les *Comptes fantastiques d'Haussmann*, attira au plus haut point l'attention publique sur les déficits inavoués, sur le gaspillage des finances de la ville. Sur ces entrefaites, l'affaire des bons de délégation vint mettre le feu aux poudres, en montrant à nu sous quel régime de bon plaisir se trouvait placée la ville de Paris, et avec quel outrecuidant dédain de la légalité procédait son administrateur. Pour payer 530 millions de dépenses faites en sus des crédits légaux, M. Haussmann avait remis aux entrepreneurs de travaux des bons à échéances de neuf ou dix ans, bons qui furent négociés avec l'endossement de la ville, tant chez les banquiers qu'au Crédit foncier.

A la fin de 1867, il restait à éteindre pour 54 millions de ces bons chez divers banquiers et pour 398 millions au Crédit foncier. M. Haussmann eut alors l'idée de remplacer ces bons par un traité en vertu duquel le remboursement des 398 millions serait fait en soixante ans au Crédit foncier, moyennant une commission considérable. Par malheur pour lui, ce traité devait être sanctionné par le Corps législatif, et, au Corps législatif se trouvaient les membres de l'opposition. En outre, lorsque s'engagea, au commencement de 1869, la discussion de ce traité, la cour des comptes elle-même venait de signaler de graves irrégularités dans la situation financière de la ville. Ne pouvant nier les faits patents, le bien fondé des critiques faites au Corps législatif, tant contre les agissements illégaux du préfet de la Seine, que contre le Crédit foncier, qui avait violé ses statuts, le gouvernement, par l'organe de M. Rouher, n'hésita point, à la surprise générale, à abandonner M. Haussmann. « Je n'hésite pas à le confesser, dit le ministre d'Etat, on a dépassé le droit d'administration; on a atteint le droit de disposition, et votre autorisation préalable était nécessaire. » Néanmoins, il conclut en demandant qu'on votât le traité pour régulariser la situation. Peu après, les débats étaient portés devant le Sénat (13 avril 1869). M. Haussmann prononça alors un long discours, dans lequel il fit naturellement une apologie complète de sa conduite, et qu'il terminait par ces mots : « A quelque moment que nous sortions de l'Hôtel de ville, nous en sortirons comme nous y sommes entrés, la tête haute et le cœur ferme, certains de nous y être conduits en gens de bien, en hommes d'honneur, en serviteurs fidèles, avec courage et résolution, mais aussi avec une loyauté persévérante et un dévouement sans reproche. » Malgré ces belles affirmations, le Corps législatif exigea que le budget de Paris fût désormais voté et contrôlé par lui, et, pour libérer en partie la ville envers le Crédit foncier, il autorisa l'émission d'un nouvel emprunt de 260 millions (mai 1869). A cette époque, le régime d'arbitraire absolu qu'avait subi la France depuis le coup d'Etat du 2 décembre commençait, sous la pression de l'opinion publique, à faire place à un régime parlementaire bâtard qui devait être la dernière et courte étape de l'odieux Empire. M. Haussmann était désormais fini. Trois jours après l'avénement du cabinet formé par M. E. Ollivier, sa démission de préfet de la Seine lui était demandée, et, sur son refus, il était relevé de ses fonctions (5 janv. 1870), et remplacé par M. Chevreau. On raconte que Napoléon III offrit en compensation à M. Haussmann la vice-présidence du Sénat, le gouvernement de l'Algérie, et même, dit-on, le titre de duc de Paris; mais il refusa et rentra dans la vie privée. Au mois de mars suivant, sa pension de retraite fut liquidée à 6,000 francs. Pendant les terribles événements qui suivirent, M. Haussmann resta complétement à l'écart; mais, au mois de juin 1871, on le vit reparaître tout à coup et poser sa candidature à la députation de la Seine pour les élections qui devaient avoir lieu le 2 juillet. Dans une lettre servant de profession de foi, et datée du 18 juin, il déclara qu'il n'avait jamais été homme de parti, qu'il était prêt à faire acte d'adhésion au gouvernement quel qu'il fût, choisi par le pays, et qu'il n'était pas l'ennemi des libertés publiques. Malgré ces affirmations, il ne tarda pas à s'apercevoir du petit nombre de ses adhérents, et il jugea prudent de se désister. Peu après, au mois de septembre de la même année, il est devenu un des administrateurs du Crédit mobilier, qui, à vrai dire, lui devait bien ce témoignage de reconnaissance.

HAUSSOIR s. m. (ô-soir; *h* asp. — rad. *hausser*). Hydraul. Palette de bois qui retient l'eau dans l'écluse d'un moulin, et qu'on lève pour mettre l'eau et le moulin en mouvement. ‖ On dit aussi HAUSSOIRE s. f.

HAUSSONVILLE (Joseph-Othenin-Bernard DE CLÉRON, comte D'), homme politique et écrivain français, né à Paris en 1809. Il entra de bonne heure dans la diplomatie, et fut successivement secrétaire d'ambassade à Bruxelles, à Turin et à Naples. En 1842, le collége électoral de Provins l'élut son député, et le réélut en 1846. Membre de la majorité conservatrice, M. d'Haussonville montra une grande activité pendant les six années qu'il siégea à la Chambre. Il prononça de nombreux discours, fut chargé de plusieurs rapports, et appuya la pétition de protestants qui demandaient le libre exercice de leur culte. Depuis 1848, M. d'Haussonville est rentré dans la vie privée et a consacré ses loisirs à des études historiques et politiques, qui lui ont valu d'être appelé, en 1869, à remplacer Viennet comme membre de l'Académie française. Ainsi que son beau-père, le duc de Broglie, M. d'Haussonville a fait dans les salons, au nom des idées libérales, une vive opposition au gouvernement de l'Empire. Après la révolution du 4 septembre 1870, il a fait partie du groupe d'hommes politiques qui, tout en étant attachés par goût à la monarchie constitutionnelle et aux d'Orléans, se sont ralliés à la politique de M. Thiers. « En fait, écrivait-il en juin 1871 en posant sa candidature à Paris, la République existe; non-seulement, à mon sens, il faut en faire un essai très-sérieux et très-honnête, mais il faut désirer que cet essai réussisse. » M. d'Haussonville ne fut pas nommé député lors des élections du 2 juillet 1871. Depuis cette époque, il semble avoir fait un pas en arrière; car, dans une lettre, publiée le 16 juin 1872, il attaque assez vivement M. Thiers et l'accuse de ne pas gouverner avec la majorité, c'est-à-dire, pour parler net, d'avoir entrepris d'établir ou de consolider la République.

M. d'Haussonville n'est qu'un orateur médiocre et un écrivain de second ordre; mais il a eu, comme auteur, une rare bonne fortune : il est tombé, en général, sur des sujets heureux ou nouveaux, et ses ouvrages sont le fruit de longues et patientes recherches. Outre des articles publiés dans la *Revue des Deux-Mondes*, on a de lui : *Histoire de la politique extérieure du gouvernement français, de* 1830 *à* 1848 (1850, 2 vol. in-8°); *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, son œuvre capitale (1854-1859, 4 vol. in-8°); l'*Eglise romaine et le premier Empire*, « l'ouvrage le plus curieux peut-être qu'on ait écrit sur le règne de Napoléon, » dit Scherer (1868, 3 vol. in-8°). On lui doit, en outre, diverses brochures politiques : *Lettre aux conseils généraux* (1859); *Lettre aux bâtonniers des avocats* (1860); *Lettre au Sénat* (1860); la *France et la Prusse devant l'Europe* (1871), etc. — Son fils, Gabriel-Paul-Othenin CLÉRON, vicomte D'HAUSSONVILLE, né à Gurcy-le-Châtel en 1843, a été nommé député à l'Assemblée nationale par le département de Seine-et-Marne. Membre de la majorité conservatrice, il a pris à maintes reprises la parole, et a présenté, en février 1872, un projet de loi tendant à l'établissement d'une seconde Chambre. Dans son discours du 14 mai 1872, il a défendu le droit de s'associer, et a réclamé la suppression de l'autorisation préalable en matière d'association.

HAUSSRUCK, subdivision administrative de l'empire d'Autriche, formant l'un des quatre cercles qui composent la haute Autriche; ch.-l., Wels. Superficie, 3,730 kilom. carrés; 219,128 hab. Ce cercle, compris entre le Danube, les cercles de l'Inn et de Traun, tire son nom d'un groupe de montagnes, ramification des Alpes Noriques, qui sillonnent cette contrée.

HAUSSY, bourg et commune de France (Nord), cant. de Solesmes, arrond. et à 20 kilom. N.-E. de Cambrai; pop. aggl., 3,149 hab.; — pop. tot., 3,354 hab. Fabriques de sucre, tissage de coton et de laine, moulins. Restes d'un château du XII^e siècle.

HAUSTELLAIRE s. f. (ô-stèl-lè-re; *h* asp. — du lat. *haustellum*, dimin. de *haustrum*, pourpre). Moll. Syn. de ROCHER, genre de mollusques gastéropodes.

HAUSTELLE s. m. (ô-stè-le; *h* asp. — lat. *haustellum*, même sens). Entom. Nom scientifique du suçoir des insectes.

— s. m. pl. Famille de diptères à suçoir saillant. ‖ Division d'insectes ailés ou aptères, dont la bouche est en forme de suçoir.

HAUSTELLÉ, ÉE adj. (ô-stèl-lé; *h* asp. — du lat. *haustellum*, suçoir). Entom. Qui est muni d'un suçoir.

— s. m. pl. Syn. de HAUSTELLES.

HAUSTRE s. m. (ô-stre; *h* asp. — du lat. *haustrum*, même sens). Moll. Syn. de POURPRE, genre de mollusques gastéropodes.

HAUT, HAUTE adj. (ô, ô-te; *h* asp. — lat. *altus*, mot qui, d'après Festus, serait le participe passif de *alere*, nourrir, et signifierait ainsi proprement accru par la nourriture. *Alere* correspond à la racine sanscrite *ar*, proprement acquérir, d'où aussi, avec le même changement d'*ar* en *al*, le gothique *alar*, nourrir, l'irlandais *alaim*, *oilim*, etc., et leurs nombreux dérivés. Le *h* de *haut* est dû à la tendance qu'a eue la langue pour la prosthèse d'un *h; huile*, *huit*, *huîtres*, *hurler*). Grand en dimension verticale : *Une* HAUTE *tour. Une* HAUTE *montagne. Une* HAUTE *taille. L'autruche est un oiseau très-*HAUT *des jambes.* (Buff.) *Les femmes arabes ont la taille plus* HAUTE *en proportion que celle des hommes.* (Chateaub.) ‖ Qui est placé dans une position élevée ou atteint un niveau relativement élevé : *Le plus* HAUT *étage d'une maison. Une statue un peu trop* HAUTE *sur son piédestal. Monter jusqu'au plus* HAUT *échelon d'une échelle. Les eaux sont si* HAUTES, *qu'il ne passe plus aucun bateau sous les ponts.* (M^me de Sév.)

— Se dit d'une contrée dont la position est plus élevée que celle des contrées voisines, ou qui est plus éloignée de la mer que le reste du même pays : *Les* HAUTS *quartiers d'une ville. La* HAUTE *Egypte. La* HAUTE *Saxe. La* HAUTE *Provence. Le* HAUT *Languedoc.* ‖ Se dit de la partie d'un cours d'eau la plus rapprochée de la source : *Le* HAUT *Rhin. La* HAUTE *Marne. La* HAUTE *Loire.* ‖ Si l'adjectif et le nom de pays et de rivière forment le nom distinctif d'une contrée, on les lie par un trait d'union : *Le département des* HAUTES-PYRÉNÉES, *de la* HAUTE-MARNE.

— Chaud; élevé, aigu, en parlant du son : HAUTE *température.* HAUTES *notes du clavier. En Angleterre, les femmes ne se mêlent jamais aux entretiens à voix* HAUTE. (M^me de Staël.) ‖ Elevé, en parlant du prix des valeurs commerciales : *Les fonds sont trop* HAUTS *pour que je songe à acheter.*

— Fig. Considéré, distingué par le rang : *Une* HAUTE *dignité. Une* HAUTE *position. Un* HAUT *rang. Une* HAUTE *naissance. La* HAUTE *magistrature. La plus* HAUTE *noblesse. Les* HAUTS *fonctionnaires. Le malheur est d'un trop* HAUT *rang pour en approcher avec familiarité.* (Chateaub.) *Le plus pauvre citoyen peut appeler en justice le plus* HAUT *personnage et en obtenir raison.* (Proudh.)

Il n'est pas toujours bon d'avoir un *haut* emploi.
LA FONTAINE.

‖ Qui vient, qui émane d'une personne très-élevée en dignité : *La* HAUTE *bienveillance de Votre Majesté. La* HAUTE *protection de monseigneur.* ‖ Grand, noble, élevé; profond en son genre : *De* HAUTES *conceptions. De* HAUTES *vertus. Une* HAUTE *réputation. De* HAUTS *faits. Les* HAUTES *mathématiques. C'est dans les plus grands malheurs que se réveillent les plus* HAUTES *espérances.* (J. Droz.)

. . . A quelques *hauts* faits que le destin t'appelle,
Sans le secours soigneux d'une muse fidèle,
Pour t'immortaliser tu fais de vains efforts.
BOILEAU.

‖ Extrême, en bonne ou en mauvaise part : *Avoir une* HAUTE *estime pour quelqu'un. C'est une* HAUTE *folie que d'attendre sa félicité de l'approbation des hommes.* (J. Droz.) ‖ Fier, en parlant des personnes et des choses, en bonne ou en mauvaise part : *Il est bien* HAUT *avec le pauvre monde. Ayons le cœur* HAUT *et l'esprit modeste.* (J. Joubert.)

Qu'êtes-vous, s'il vous plaît ? Votre mine est si *haute*
Que peut-être en parlant ferais-je quelque faute.
BOURSAULT.

— *Haut allemand*, Allemand qu'on parle en Misnie. ‖ Fig. Objet inintelligible : *L'astronomie est pour moi du* HAUT ALLEMAND.

— *Haute antiquité*, Antiquité très-reculée : *J'aime surtout les poëtes qui me transportent dans la plus* HAUTE ANTIQUITÉ. (J. de Maistre.) *Quelques-uns des monuments de la Grèce nous présentent les caractères philosophiques de la plus* HAUTE ANTIQUITÉ *intellectuelle et morale.* (C. Renouvier.)

— *Haut bout*, Place la plus honorable auprès d'une table, parce que les siéges y étaient autrefois plus élevés : *S'asseoir au* HAUT BOUT, *au* HAUT BOUT *de la table.* ‖ Fig. Situation la plus honorable : *Il prend sans façon le* HAUT BOUT *avec ses égaux, et même avec ses supérieurs.*

— *Hautes classes*, Classes de philosophie, de rhétorique et d'humanités, dans un établissement d'éducation.

— *Haut comique*, Comique noble, et aussi caractère de ce qui est extrêmement plaisant : *Toute cette diplomatie de boudoir est d'un* HAUT COMIQUE.

— *Haut goût*, Goût d'un mets fortement épicé : *Des viandes de* HAUT GOÛT. ‖ Fig. Effet d'une énergie grossière : *Le peuple préfère la littérature de* HAUT GOÛT.

— *Hautes œuvres*, Fonctions du bourreau : *L'exécuteur des* HAUTES ŒUVRES.

— *Haut lieu*, Régions élevées de la société : *On dit en* HAUT LIEU *que nous aurons la guerre avant l'hiver.*

— *Haute lutte*, Efforts violents et persévérants pour disputer quelque chose à quelqu'un ou l'amener à faire quelque chose : *Il fallut l'emporter de* HAUTE LUTTE. *Des esprits entêtés regimbent contre l'insistance; auprès d'eux on gâte tout en voulant tout emporter de* HAUTE LUTTE. (Chateaub.)

— *Haute main*, Direction souveraine ou principale : *Avoir la* HAUTE MAIN *dans une affaire.*

— *Haute paye*, Paye plus forte que la paye ordinaire : *Les soldats rengagés touchent une* HAUTE PAYE.

— *Haute trahison*, Crime qui intéresse au premier chef la sûreté de l'Etat : *Le crime de* HAUTE TRAHISON *a été puni de mort par la presque totalité des législations.*

— *Haut en couleur*, Qui a des couleurs très-vives et même criardes : *Une peinture* HAUTE EN COULEUR. *Un teint* HAUT EN COULEUR. *La fille, âgée de dix-sept ans, était* HAUTE EN COULEUR, *fraîche, grasse, appétissante.* (Volt.) ‖ Fig. Coloré à l'excès, en parlant du langage : *Un style* HAUT EN COULEUR.

— *La main haute*, Energiquement, d'une façon impérieuse :

La grammaire, qui sait régenter jusqu'aux rois,
Et les fait *la main haute* obéir à ses lois.
MOLIÈRE.

— *Avoir la parole haute*, *le verbe haut*, Parler sur un ton fier ou impérieux :

Si nous avions l'esprit de nous faire valoir,
Les femmes n'*auraient* point *la parole* si *haute*.
MOLIÈRE.

— *Pousser les hauts cris*, Se plaindre avec beaucoup de bruit et d'amertume : *Ces projets de réforme vont faire* POUSSER LES HAUTS CRIS *aux gens encroûtés.*

— *Tenir la dragée haute*, Laisser entrevoir des espérances, en différant à dessein de les réaliser. ‖ Se dit par allusion à une espèce de jeu, qui consiste à présenter à des enfants une dragée attachée à un fil, et à la soulever au moment où ils vont la saisir avec les dents.

— *Ne pas dire une parole plus haute que l'autre*, Garder tout son calme, parler sans s'émouvoir : *Pendant dix-neuf ans, il* N'A *jamais* PROFÉRÉ DE PAROLE PLUS HAUTE QUE L'AUTRE. (Balz.) ‖ Signifie aussi Ne point se quereller : *Nous* N'AVONS *jamais* EU UNE PAROLE PLUS HAUTE QUE L'AUTRE, *au sujet de Mahomet et de Brahma.* (Volt.)

— Argot. *Haute pègre*, Association des voleurs qui ne commettent que des vols d'une grande importance : *La* HAUTE PÈGRE *a ses lois, lois qui ne sont écrites nulle part, mais que tous les membres de l'association connaissent, et qui sont plus exactement observées que celles qui régissent l'état social.* (Vidocq.)

— Hist. *Haut et puissant seigneur*, *Haute et puissante dame*, Titres que l'on donnait autrefois aux personnes nobles d'un haut rang : *L'éloge de très-*HAUTE, *très-*PUISSANTE *et très-excellente princesse, etc.* (Fléch.) ‖ *Haute puissance*, Titre que se donnent encore les gouvernements qui traitent ensemble : *Les* HAUTES PUISSANCES *contractantes.* ‖ *Chambre haute*, Chambre des lords, en Angleterre, et, par analogie, toute chambre législative qui a une position et des fonctions analogues : *Il est de la nature d'une* HAUTE CHAMBRE *de s'appuyer au trône.* (M^me de Staël.)

— Jurispr. *Haute justice*, Juridiction qui s'étendait à tous les crimes et délits de toute espèce, à l'exception des cas royaux : *Certains seigneurs avaient dans leurs terres* HAUTE, *basse et moyenne* JUSTICE. ‖ *Haut justicier*, Celui qui avait droit de haute justice : *Un* HAUT JUSTICIER. ‖ S'employait aussi adjectivement : *Un seigneur* HAUT JUSTICIER. ‖ *Haute cour nationale*, Tribunal établi par la loi du 10 mai 1791, pour juger sans appel les crimes de lèse-nation. ‖ *Haute cour de justice*, Cour appelée à juger des personnages que leur position soustrait à la juridiction des tribunaux ordinaires : *Faire juger un prince par une* HAUTE COUR DE JUSTICE.

— Administr. *Haute police*, Police générale considérée comme moyen de sûreté pour l'Etat et les citoyens. *Mesure de* HAUTE POLICE. *Mettre un condamné sous la surveillance de la* HAUTE POLICE.

— Blas. Se dit d'une épée qui est posée verticalement, la pointe vers le chef de l'écu, et d'une croix qui a le croisillon placé très-haut : *De Marolles : D'azur, à l'épée* HAUTE *d'argent, la garde et la poignée d'or, accostée de deux plumes du second. — De Garandeau : D'azur, à la croix* HAUTE *d'argent, soutenue d'un croissant d'or.*

— Mar. *Haut bord.* V. BORD. ‖ *Haute mer*, Partie de la mer qui est éloignée de tout rivage : *Gagner la* HAUTE MER. ‖ *Haute marée*, Situation de la mer au moment où le flux atteint son plus haut point. Se dit particulièrement des marées des syzygies : *Ce vaisseau attend la* HAUTE MARÉE *pour mettre à la voile.*

— Mécan. *Haute pression*, Pression supérieure à deux atmosphères : *Une machine à double effet et à* HAUTE PRESSION.

— Pathol. *Haut mal*, Nom vulgaire de l'épilepsie.

— Chir. *Haut appareil*, Manière d'inciser pour extraire ou briser la pierre de la vessie, consistant à pratiquer une ouverture au-dessus du pubis : *Opération de* HAUT APPAREIL.

— Métall. *Haut fourneau*, Fourneau dans lequel on opère en grand la fusion des minerais de fer; usine qui possède des fourneaux de ce genre : *Cette usine compte jusqu'à douze* HAUTS FOURNEAUX. *Cette contrée possède un grand nombre de* HAUTS FOURNEAUX.

— Eaux et for. *Haute futaie*, Futaie qui est parvenue à toute sa hauteur : *Des arbres de* HAUTE FUTAIE.

— s. m. Altitude, élévation : *Une tour de vingt mètres de* HAUT. *A huit ans, le dattier peut avoir six pieds de* HAUT *ou la hauteur d'un homme.* (B. de St-P.) ‖ Sommet, faîte; partie la plus élevée : *Le* HAUT *d'une montagne. Le* HAUT *d'un arbre. Le* HAUT *de la ville. Dieu tonne du* HAUT *des cieux.* (Boss.)

Descends du *haut* des cieux, auguste vérité!
VOLTAIRE.

— Fig. Position élevée, importante ou considérée :

Quiconque a fait un pacte avec la vérité,
Du *haut* de la faveur tombe précipité.
BARTHÉLEMY.

Toujours même impudeur, même luxe effronté,
Dans le *haut* et le bas même immoralité.
A. BARBIER.

— *Haut du pavé*, Partie du pavé la plus élevée, la plus éloignée du ruisseau. ‖ Fig. Position la plus honorable : *Tenir le* HAUT DU PAVÉ. *Céder le* HAUT DU PAVÉ *à quelqu'un.*

— *Haut d'une page*, Partie par où l'on commence à l'écrire ou à la lire.

— *Haut et bas*, Alternatives d'élévation et d'abaissement, de fortune et de misère, de bien et de mal : *N'admirez-vous pas comme cette vie est mêlée de* HAUT ET *de* BAS, *de blanc et de noir?* (Volt.)

Il faut du *haut et* du *bas* dans la vie.
MOLIÈRE.

— *Du haut en bas*, *De haut en bas*, En partant du haut pour arriver jusqu'au bas : *Visiter une maison* DE HAUT EN BAS. *Tomber* DE HAUT EN BAS. *Ramoner une cheminée* DE HAUT EN BAS. *Regarder* DU HAUT EN BAS *d'une tour.* ‖ Fig. D'une façon méprisante et orgueilleuse : *Regarder, traiter les gens* DE HAUT EN BAS. *Pour trois ou quatre degrés du soleil de plus ou de moins, il ne faut pas traiter les gens* DE HAUT EN BAS. (Volt.) ‖ On dit aussi, dans le même sens : *De haut*, *de son haut*, *Du haut de sa grandeur*, ou quelque autre équivalent : *Regarder les gens* DE HAUT. *Il vous regarde* DE SON HAUT. *Il nous prend en pitié* DU HAUT DE SA GRANDEUR.

. . . Les deux bras croisés, *du haut de son esprit*,
Il regarde en pitié tout ce que chacun dit.
MOLIÈRE.

— *Tomber de son haut*, Tomber jusqu'à terre au moment où l'on est debout : *On peut se tuer en* TOMBANT DE SON HAUT. *Si l'enfant* TOMBE DE SON HAUT, *il ne se cassera pas la jambe.* (J.-J. Rouss.) ‖ Fig. Etre jeté dans une sorte de stupéfaction, d'étourdissement moral : *Cette nouvelle me fit* TOMBER DE MON HAUT.

C'est un méchant : il me tint l'autre fois
Propos d'amour dont je fus si surprise,
Que je pensai *tomber* tout *de mon haut*.
LA FONTAINE.

— *Aller par haut et par bas*, Evacuer par des vomissements et par des selles : *Certains médecins font* ALLER PAR HAUT ET PAR BAS.

— Relig. *Très-Haut*, Dieu, maître et créateur souverain : *Adorer le* TRÈS-HAUT.

Colère du *Très-Haut*, si ta voix me l'ordonne,
Un ordre encore! un signe! et marche devant moi.
C. DELAVIGNE.

— Mus. Haut ton : *Une voix belle dans le* HAUT *ou dans les* HAUTS.

— Techn. *Grand haut*, Troisième lit de bois dans un fourneau à charbon. ‖ *Petit haut*, Quatrième et dernier lit de bois.

— Typogr. *Haut de casse*, Moitié supérieure de la boîte à compartiments appelée casse. ‖ On dit aussi CASSEAU SUPÉRIEUR.

— Mamm. Syn. de AÏ.

— s. m. pl. Mar. Partie du corps d'un navire qui s'élève au-dessus de la ligne de flottaison, et que l'on appelle aussi ACCASTILLAGE.

— s. f. Pop. Haute société : *Ce sont des dames de la* HAUTE. — *Eh non! ce sont des étudiantes.* (Carmouche.)

— Adv. Dans une situation élevée, très-distante du sol : *Monter* HAUT. *Voler très-*HAUT. *Etre* HAUT *logé. Atteindre à cent pieds plus* HAUT.

— A voix haute, sur un ton haut : *Parler* HAUT. *Chanter* HAUT. *Prendre trop* HAUT *en chantant. Plus* HAUT, *plus* HAUT, *prenez plus* HAUT. *Il parle seul tout* HAUT. *Rien ne se paye plus cher que l'audace de dire tout* HAUT *ce que chacun pense tout bas.* (Bougeart.) *Parler, c'est penser tout* HAUT. (M^me C. Fée.)

Si vous soufflez si *haut*, l'on ne m'entendra pas.
RACINE.

— A une époque plus reculée : *Prenez ce récit de plus* HAUT. *Aussi* HAUT *qu'on remonte dans l'histoire de notre race, on trouve la domestication du bœuf, du cheval, du mouton, du cochon et du chien.* (A. Préville.)

— A un endroit précédent : *Ce fait n'est pas si loin dans votre livre; remontez plus* HAUT. *On a déjà vu plus* HAUT *que... Ainsi que nous l'avons dit plus* HAUT....

— Fig. Dans une situation élevée, importante : *Un homme* HAUT *placé. On a beau monter et être posé sur les ailes de la fortune, la félicité se trouve toujours placée plus* HAUT *que nous-mêmes.* (Fléch.) *Les vertus et les institutions républicaines élèvent très-*HAUT *les peuples à qui leur situation permet d'en jouir.* (M^me de Staël.) ‖ Dans des sentiments nobles et fiers : *Quand on me fait une offense, je tâche d'élever mon âme si* HAUT *que l'offense ne parvienne pas jusqu'à elle.* (Desc.)

— Jeux. *Couper haut*, Jouer un fort atout pour dégarnir son adversaire d'un plus fort ou l'empêcher de couper.

— Loc. adv. *En haut*, Vers le haut : *Aller* EN HAUT. *Se trouver* EN HAUT. ‖ Au ciel : *L'é-*

*loquence n'est inspirée d'*EN HAUT *que pour enflammer les hommes à la vertu.* (Boss.) ‖ Dans les hautes classes de la société; dans les régions du pouvoir : *Il y a canaille* EN HAUT *et canaille en bas.* (Proudh.) *Lorsque, sans motifs, l'on trouve* EN HAUT *que tout va bien, il est rare qu'en bas on n'ait pas raison de se plaindre que tout va mal.* (E. de Gir.) *Les mauvais exemples viennent d'*EN HAUT. (E. About.)

— Mar. *En haut le monde!* Commandement de l'officier de quart pour faire monter l'équipage sur le pont, ou du pont dans la mâture : *Au commandement de* EN HAUT LE MONDE, *tous les sifflets du bord, éclatant à la fois, font un tintamarre épouvantable.* (E. Sue.)

— *Là-haut,* Dans cet endroit élevé : *Que voyez-vous* LÀ-HAUT? ‖ Dans le ciel : LÀ-HAUT *comme ici-bas, nos souvenirs seront une part importante de nos biens et de nos maux.* (Joubert.)

— *Haut la main,* Sans peine, sans effort : *Vous l'auriez guéri* HAUT LA MAIN. (Mol.) *Choiseul m'a fait avoir* HAUT LA MAIN, *de la part de Clément XIII, et moyennant finance, des reliques pour l'autel de ma paroisse.* (Volt.)

— Gramm. Quand on occupe un logement composé de plusieurs pièces placées à différents étages, et qu'on se trouve dans l'une des pièces d'un étage inférieur, on peut dire : *Monter en haut,* pour signifier monter à l'étage supérieur; mais, dans un sens plus général, la locution *monter en haut* présente un pléonasme vicieux; *ainsi, l'on ne doit* pas dire de l'alouette qu'elle chante *en montant en haut.*

— **Syn. Haut, altier, dédaigneux, fier, hautain, impérieux.** V. ALTIER.

— **Encycl.** Jurispr. *Haute cour.* Tous les gouvernements qui se sont succédé en France depuis la Révolution ont senti ou cru sentir la nécessité d'établir, dans certains cas prévus, des tribunaux exceptionnels, que leur haute origine mettrait au-dessus de certaines influences inévitables, selon eux, pour les tribunaux ordinaires. Mais ils n'ont pas tous été inspirés, dans cette appréciation, par le même principe. Les gouvernements démocratiques (1791, an III, 1848) ont trouvé dans l'énormité de certains crimes la raison de ces juridictions exceptionnelles, ou, s'ils ont soustrait certains individus aux tribunaux de droit commun, c'est à cause uniquement de l'origine démocratique de leur pouvoir et de l'impossibilité de mettre un tribunal ordinaire au-dessus du suffrage populaire. Quant aux pouvoirs monarchiques (1804, 1852, 1858), ils ont eu surtout en vue, dans cette institution, le besoin apparent de consacrer par un privilége le respect dû à la majesté souveraine, et le désir réel de soustraire à toute espèce de sanction les actes du monarque et de tous les membres de sa famille. Le banc des assises est trop dur pour les muscles royaux, et ce n'est pas pour eux qu'est faite la justice humaine.

Nous ne croyons pas nécessaire de réfuter les prétentions royales à l'impunité, mais nous croyons utile de relever en deux mots l'erreur des constituants démocrates, qui ont eu le tort de consacrer le principe des *hautes cours.* S'il est nécessaire, comme nous le croyons avec eux, de faire juger par le suffrage universel ceux qui ont reçu un mandat du suffrage universel, leur juge est trouvé d'avance dans l'assemblée souveraine, qui tient du peuple la plénitude du pouvoir législatif. Elle seule, d'ailleurs, est véritablement au-dessus de ces influences du pouvoir, qui ont agi d'une façon si scandaleuse sur la plupart des tribunaux siégeant avec le titre de *hautes cours.* L'histoire rapide que nous allons faire de ces tribunaux d'exception suffira amplement à le démontrer.

Une *haute cour* nationale fut créée par la loi des 28 et 29 mai 1791 et par la constitution des 3 et 14 septembre de la même année. Pendant l'élaboration des travaux du comité de constitution relatifs à cette institution, l'Assemblée avait établi à Orléans un tribunal provisoire, composé de juges pris dans les quinze tribunaux des districts les plus voisins. C'est également Orléans qui fut désigné comme le siége de la *haute cour* nationale. Cette cour se composait de quatre grands juges, choisis parmi les membres de la cour de cassation, et de vingt-quatre hauts jurés élus par les départements que le sort désignait. Un certain nombre d'accusés furent traduits devant cette cour par décret de l'Assemblée nationale, notamment le ministre Delessart, le duc de Brissac, etc. Pendant l'instruction de ces diverses affaires, survint le 10 août; les accusés furent transférés à Versailles lors des journées de septembre. En arrivant dans cette ville, ces malheureux furent massacrés par des furieux, sans que la colonne qui les conduisait eût fait de grands efforts pour les sauver.

La *haute cour* d'Orléans ne fut plus, dès lors, réunie. Ses attributions passèrent au tribunal extraordinaire du 17 août, puis au tribunal révolutionnaire.

La constitution de l'an III institua également une *haute cour* de justice pour juger les accusations admises par le Corps législatif, soit contre ses propres membres, soit contre ceux du Directoire. Elle se composait de cinq juges et de deux accusateurs nationaux, tirés de la cour de cassation, et de hauts jurés nommés par les assemblées électorales des départements. Elle ne pouvait se former qu'en vertu d'une décision du Corps législatif.

Ce tribunal siégea pour une seule affaire. Lors de la découverte de la conspiration de Babeuf, l'un des accusés, Drouet, étant député au Conseil des Cinq-Cents, tous ses coaccusés furent renvoyés avec lui devant la *haute cour,* dont le siége fut fixé à Vendôme. La légalité de cette mesure fut contestée avec d'autant plus de raison, que Drouet parvint à s'évader. Les autres accusés n'en furent pas moins transférés à Vendôme pour y être jugés (10 fructidor an IV, 27 août 1796). Après une longue instruction faite par le directeur du jury, les débats s'ouvrirent le 2 ventôse an V (20 février 1797). Quarante-sept accusés étaient présents, parmi lesquels Babeuf, le chef du complot, Darthé, Buonarroti, Germain, Amar, Antonelle, les Duplay, Ricord et autres personnages qui avaient marqué dans la Révolution. Pendant le cours de ce mémorable procès, les accusés montrèrent une indomptable énergie, et défendirent bien moins leur vie que leurs principes révolutionnaires. Après de longs débats, deux d'entre eux furent condamnés à mort, Babeuf et Darthé; sept autres à la déportation, Buonarroti, Germain, Cazin, Moroy, Blondeau, Menessier et Bouin. Cinquante-six (dont plusieurs contumaces) furent acquittés.

En entendant leur arrêt, Babeuf et Darthé se poignardèrent, mais sans parvenir à se tuer. Ils passèrent une nuit cruelle et furent, le lendemain, conduits à l'échafaud.

Le sénatus-consulte du 18 mai 1804 établit une *haute cour* impériale, composée des princes, des grands dignitaires, du ministre de la justice, de soixante sénateurs, de dix présidents de section du conseil d'Etat, des vingt membres les plus anciens de la cour de cassation. Elle devait juger les crimes et délits des membres de la famille impériale (besogne utile qu'elle a toujours négligée), des grands dignitaires, des ministres, des grands officiers, des sénateurs et des conseillers d'Etat; elle connaissait aussi des crimes, attentats et complots contre la sûreté de l'Etat, contre la vie de l'empereur ou de l'héritier présomptif; des prévarications commises par les généraux, les amiraux, les capitaines généraux des colonies; des concussions et dilapidations commises par les préfets; des forfaitures ou prises à partie encourues par une cour d'appel ou par un de ses membres, par une cour de justice criminelle; des dénonciations pour cause de détention arbitraire ou violation de la liberté de la presse, mais seulement sur un avis favorable du Sénat, qu'il refusait toujours. Le prince archichancelier présidait de droit ce tribunal. Cette *haute cour* ne siégea jamais.

La Restauration et la monarchie de Juillet donnèrent à la Chambre des pairs la faculté de se constituer en *cour* de justice, pour juger certains crimes et certaines personnes, mais n'organisèrent pas de *hautes cours* proprement dites.

La constitution de 1848 institua une *haute cour* de justice, pour juger les accusations portées contre le président de la République et les ministres, ainsi que les personnes prévenues d'attentat contre la sûreté de l'Etat et que l'Assemblée nationale aurait renvoyées devant cette juridiction. Elle se composait de cinq juges, deux juges suppléants choisis par la cour de cassation parmi ses membres, trente-six jurés et quatre jurés suppléants tirés au sort parmi les conseillers généraux des départements.

Cette cour siégea deux fois; la première, à Bourges, pour juger les accusés de l'émeute du 15 mai 1848; la deuxième, à Versailles, pour le jugement du 13 juin 1848. Les débats, dans la première de ces deux affaires, commencèrent le 7 mars 1849, dans le vieil hôtel de Jacques Cœur, sous la présidence de M. Bérenger (de la Drôme). Les accusés n'étaient autres que les principaux chefs du parti révolutionnaire, englobés dans cette malheureuse affaire du 15 mai; c'étaient : Blanqui, Albert, ex-membre du gouvernement provisoire, de Flotte, Barbès, Raspail, Sobrier, le général Courtais, quelques autres moins connus; enfin, des contumaces : Louis Blanc, Caussidière, Huber, Villain, Degré le pompier, etc. Ce procès fut curieux sous plus d'un rapport; on y vit paraître, soit comme accusés, soit comme témoins, la plupart des acteurs de la Révolution. Il n'y eut, pour ainsi dire, point de plaidoiries, mais des discours politiques. Sentant bien que c'était le procès de la démocratie, les accusés dédaignèrent de se défendre pour affirmer leurs principes; ils parlèrent moins à leurs juges qu'à la France et à l'avenir; ils avaient transformé la sellette en tribune. Il y eut malheureusement aussi une scène douloureuse où éclatèrent les profondes dissidences de Barbès et de Blanqui.

Le général Courtais fut acquitté, ainsi que quelques autres. Barbès et Albert furent condamnés à la déportation, Blanqui, Sobrier, Raspail et Quentin à dix, sept, six et cinq années de détention (2 avril).

L'année suivante (10 octobre 1849), la *haute cour* se réunit à Versailles pour juger les accusés du 13 juin précédent.

Les principaux inculpés, Ledru-Rollin, Victor Considérant, Etienne Arago, Martin-Bernard, etc., étaient en fuite. A la sommation de comparaître que leur adressa le ministère public, ils répondirent qu'ils ne pouvaient accepter pour accusateurs les hommes qui avaient violé la constitution, pour juges des magistrats d'exception et de circonstance. Ceux qui comparurent devant la cour montrèrent autant d'énergie que de dignité. Il n'y eut pas de plaidoyers. Le principal défenseur ayant voulu tirer ses moyens de la violation de la constitution, qui était flagrante, le président de la *haute cour,* M. Bérenger (de la Drôme), lui interdit la parole. La défense et les accusés, après avoir inutilement protesté, résolurent d'un commun accord de s'abstenir de toute défense, de renoncer à des débats qui n'étaient pas libres.

Onze d'entre eux furent acquittés; trois condamnés à cinq ans de détention : MM. Suchet (représentant du Var), Mombet et Fraboulet de Chalendar; dix-sept, tous représentants ou membres du comité démocratique socialiste, à la peine de la déportation. Voici leurs noms : Chipron, André Pasquet, Dufélix, Lebon, Langlois, Paya, Commissaire, Maigne, Fargin-Fayolle, Pilhes, Daniel de Lamazières, Boch, Vauthier, Deville, Gambon, Schmitz et Guinard.

L'article 68 de la constitution de 1848 prévoyait le cas où l'Assemblée se trouverait empêchée de convoquer la *haute cour,* par un acte de violence du président de la République, et enjoignait en ce cas aux juges de la *haute cour* de s'assembler et de convoquer les jurés, pour procéder au jugement du président et de ses complices. En vertu de cet article, le 2 décembre 1851, après le décret présidentiel qui dissolvait l'Assemblée, quelques membres de la *haute cour* se réunirent dans une salle de la cour de cassation, déclarèrent la *haute cour* constituée et *s'ajournèrent au lendemain!* Au moment où ils venaient de signer le procès-verbal de leur singulière déclaration, trois commissaires de police se présentèrent et leur enjoignirent de se séparer; ce qu'ils firent sans résistance. Le lendemain, ils ne firent aucune tentative pour se réunir, et, peu de jours après, ils prêtèrent serment au nouveau pouvoir. L'histoire retiendra leurs noms : Hardoin, président; Renouard, procureur général; Bataille, Delapalme, Aug. Moreau, Cauchy, juges; Quinault, Grandet, juges suppléants.

La constitution de 1852 institua également une *haute cour* de justice. L'article 54 de cette constitution et le sénatus-consulte du 10 juillet 1852 réglèrent sa compétence et son organisation.

« Une *haute cour* de justice, portait l'article 54 de la constitution, juge, sans appel ni recours en cassation, toutes personnes qui auront été renvoyées devant elle comme prévenues de crimes, attentats ou complots contre le président de la République et contre la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat. Elle ne peut être saisie qu'en vertu d'un décret du président de la République. » La *haute cour* était toujours composée de jurés pris dans les conseils généraux, et de juges choisis dans la cour de cassation; mais ce n'était plus la cour de cassation qui les choisissait, c'était le gouvernement. Le gouvernement choisissait chaque année dix juges et quatre suppléants. Bien qu'aux « crimes, attentats et complots contre la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat, » qui appartenaient à la *haute cour* de 1852 comme à celle de 1848, la constitution du coup d'Etat eût ajouté les « crimes, attentats ou complots contre le président de République, » la *haute cour* n'eut jamais occasion de juger personne, et ne se réunit pas une seule fois.

Un sénatus-consulte, du 4 juin 1858, donna une nouvelle organisation à la *haute cour.* L'article 1er de ce sénatus-consulte règle que : « la *haute cour* de justice connaît des crimes et des délits commis par des princes de la famille impériale et de la famille de l'empereur, par des ministres et par des grands officiers de la couronne, par des grands-croix de la Légion d'honneur, par des ambassadeurs, par des sénateurs et par des conseillers d'État. Néanmoins, ces personnes demeurent justiciables des juridictions militaires, quand elles sont poursuivies pour faits relatifs au service militaire. » Elle jugeait aussi toutes les personnes prévenues de crime, d'attentat ou de complot contre la sûreté de l'Etat ou contre la personne de l'empereur. Elle comprenait des juges et des jurés et se composait d'une chambre de mise en accusation et d'une chambre de jugement, chacune composée de cinq juges et de deux suppléants, nommés par l'empereur. Le haut jury comprenait trente-six jurés titulaires et quatre jurés suppléants, pris dans les conseils généraux.

Nous avons dit, au commencement de cet article, que les *hautes cours* royales ou impériales ont pour but principal de soustraire à tout châtiment certaine catégorie de coupables; nous devons ajouter que, si la clameur publique forçait la main au pouvoir et l'obligeait à faire asseoir quelqu'un des siens sur les bancs des accusés, le mécanisme des *hautes cours* lui laisse un dernier moyen pour éluder la loi commune, dans le droit qu'il s'est réservé de choisir lui-même les juges. Toutefois, Napoléon III, en dictant le sénatus-consulte de 1858, ne prévoyait pas, sans doute, qu'il aurait à profiter bientôt de cette dernière ressource. Il devait cependant en être ainsi. Le prince Pierre Bonaparte, accusé d'homicide sur la personne de Victor Noir, comparut devant la *haute cour* réunie à Tours, sous la présidence de M. Glandaz, et fut acquitté (v. NOIR). Cet arrêt ne décidait pas, sans doute, qu'il était permis aux princes d'assassiner les journalistes, mais il montrait très bien quelle ressource immense pouvait offrir aux accusés de cette catégorie un tribunal ainsi composé. Le pouvoir avait prévu un autre avantage qu'il pouvait en tirer, et ses prévisions ne furent pas trompées.

Le 18 juillet, de la même année, la *haute cour* fut convoquée à Blois, sous la présidence de M. Zangiacomi, pour juger une affaire de complot contre la vie de l'empereur, venue à point pour chauffer le plébiscite, et où les principaux rôles étaient partagés entre un bon nombre de naïfs et quelques fripons à la dévotion de la préfecture de police. Il y avait, les *moutons* compris, soixante-douze inculpés, dont les plus connus sont : Beaury, un déserteur, qui déclara avoir été chargé par les conspirateurs de donner la mort à l'empereur, et qui joua dans toute cette affaire un rôle des plus suspects; Ballot, qui était le bailleur de fonds; Guérin, un agent provocateur; Verdier, qui dénonça le complot à la police; Flourens, Mégy, Félix Pyat, Tridon, Tony Moilin, Razoua, Dupont, Dereure, les frères Villeneuve, etc., etc. Le rôle de M. Grandperret, rôle éminemment difficile, consista surtout à grouper dans ce grand fait du complot deux ou trois affaires qui n'avaient entre elles de rapport d'aucune espèce. L'accusation fut, d'ailleurs, aidée dans sa tâche par l'empressement de certaine presse bien pensante; le *Figaro,* notamment, s'illustra à tout jamais par la *découverte* des bombes fulminantes préparées par les accusés, et dont l'existence, malgré cette grave autorité, trouva de nombreux incrédules. Bref, le ministère public obtint un verdict de culpabilité contre trente-quatre accusés (8 août). Trois contumaces (parmi lesquels Flourens) furent condamnés à la déportation dans une enceinte fortifiée; Mégy, à vingt ans de travaux forcés; Beaury, à vingt ans de détention, etc., etc. Verdier, déclaré coupable de complot, bénéficia de son rôle de dénonciateur, et fut seulement soumis à cinq ans de surveillance, peine tout à fait inutile pour un homme si bien habitué à surveiller les autres. Du reste, moins d'un mois après, la grande justice populaire rendit la liberté à toutes ces victimes de l'intrigue policière ou de leur naïve crédulité. L'œuvre de la *haute cour* de Blois n'eut donc qu'une durée éphémère; espérons qu'aucune autre *cour* d'exception ne sera plus appelée jamais à la recommencer.

— Métall. *Haut fourneau.* V. FER et FONTE.

— Chir. *Haut appareil.* V. TAILLE.

— Pathol. *Haut mal.* V. ÉPILEPSIE.

HAUTAIN, AINE adj. (ô-tain, è-ne; *h* asp. — rad. *haut*). Fier et impérieux : *Une femme* HAUTAINE. *Une réponse* HAUTAINE. *Un prince peut et doit rejeter avec une hauteur héroïque des propositions humiliantes, mais non pas avec des airs* HAUTAINS, *un ton* HAUTAIN, *des paroles* HAUTAINES. (Volt.)

. . . Dans ces grands tombeaux où leurs âmes *hautaines*
Font encore les vaines,
Ils sont mangés des vers.
MALHERBE.

— Fauconn. Se dit de l'oiseau de proie qui vole très-haut, et qui a de puissantes ailes : *Un faucon* HAUTAIN.

— Substantiv. Personne hautaine : *C'est un* HAUTAIN *qui n'a que des mépris pour ses égaux. L'insolent est à l'égard du* HAUTAIN *ce qu'est le* HAUTAIN *à l'égard de l'impérieux.* (Volt.)

— s. m. Vitic. Vigne accolée contre un arbre dont les branches servent à soutenir ses sarments. ‖ Nom que l'on donne aux berceaux de vigne dans le midi de la France.

— **Syn. Hautain, altier, dédaigneux, fier, haut, impérieux.** V. ALTIER.

— **Encycl.** Vitic. Le cerisier, l'érable sycomore, l'orme sont les arbres le plus généralement consacrés à soutenir des vignes. La culture des vignes en *hautains* était fort répandue chez les anciens; elle l'est encore dans une partie de l'Italie. C'est probablement par les Romains qu'elle s'est introduite dans les Gaules. On trouve aujourd'hui des vignes cultivées de cette manière dans le comté de Foix, aux environs de Vienne et de Grenoble et dans quelques autres localités.

HAUTAINEMENT adv. (ô-tè-ne-man; *h* asp. — rad. *hautain*). D'une façon hautaine : *Commander* HAUTAINEMENT. *Répondre* HAUTAINEMENT.

HAUTBOIS s. m. (ô-boi; *h* asp. — de *haut* et de *bois,* à cause de la matière et du ton de l'instrument). Mus. Instrument à vent en bois, à anche, sans bec, dont le corps est de forme conique, et qui se termine par un pavillon : *Jouer du* HAUTBOIS. *Le* HAUTBOIS *n'a-t-il pas sur tous les esprits le pouvoir d'éveiller des images champêtres, ainsi que presque tous les instruments a vent?* (Balz.) ‖ Jeu d'orgues à anches, qui a pour basse le jeu de basson.

— Musicien qui joue du hautbois : *Un* HAUTBOIS *très-habile.*

— Bot. Nom vulgaire du sureau commun.

— **Encycl.** Mus. Le *hautbois* est un des instruments à vent dont l'origine est des plus anciennes, puisqu'il descend en droite ligne

du chalumeau, fameux dans les églogues. On l'obtint primitivement en rapprochant par une ligature deux minces languettes de roseau, ce qui constituait l'anche, et en assujettissant cet appareil à un petit tube de bois percé de quelques trous. Perfectionné dans la suite des temps, cet instrument fut appelé en Allemagne *bombart* ou *sommer*, en Italie *bombardone*, en français *hauls bois*, puis *hautbois*. Au XVIe siècle, il constitua toute une classe d'instruments *sui generis*, composée de dessus, de hautes-contre et de tailles. Le dessus était percé de huit trous; la taille n'en avait que sept, quoique sa longueur fût de plus de quatre pieds; quant à la basse, elle avait cinq pieds de long et onze trous. C'étaient les plus criards de tous les instruments; ils dominaient tous les autres, par l'éclat nasillard de leur timbre; aussi formaient-ils l'élément indispensable des orchestres en plein vent et des musiques militaires.

La longueur actuelle du *hautbois* est à peu près celle de la clarinette. Depuis qu'il a été perfectionné par le célèbre Boehm, c'est un instrument à peu près irréprochable. Il est formé de trois pièces entrant les unes dans les autres, sans compter le petit tuyau qui reçoit l'anche, et qui en forme une quatrième. Son étendue est de deux octaves et demie, à partir du *si* naturel au-dessous des lignes (clef de *sol*), note la plus grave, jusqu'au contre-*fa*, qui est la plus aiguë. Les trois notes supérieures, c'est-à-dire *mi* bémol, *mi* naturel et *fa* naturel, sont inattaquables isolément et ne peuvent être prises que par degrés conjoints.

L'étude du *hautbois* est difficile; l'instrument est plein de piéges pour l'élève, et celui-ci doit déployer une grande persévérance pour arriver à une exécution bien nette et atteindre une certaine habileté. La difficulté la plus considérable qu'il faut vaincre tout d'abord consiste dans l'obligation de retenir le souffle, pour adoucir le son et pour éviter ce qu'on appelle vulgairement les *couacs*, accidents qui se produisent lorsque l'anche seule entre en vibration, sans faire sortir le son de l'instrument. Mais, en cherchant à éviter les accidents de ce genre, il faut se mettre en garde contre un jeu d'une trop grande douceur; car alors on court le risque de voir l'instrument *octavier*, c'est-à-dire faire entendre les sons une octave trop haut.

Autant les sons du *hautbois* sont doux et veloutés, bien qu'un peu nasillards, lorsque l'instrument est entre les mains d'un virtuose habile, autant ils sont aigres et criards, quand l'exécutant est inexpérimenté ou qu'il manque du goût qui fait les vrais artistes. « Martial ou champêtre, a dit Castil-Blaze, joyeux ou mélancolique, le *hautbois* plaît toujours; c'est l'instrument favori des compositeurs, celui dont l'usage est le plus ancien et le plus fréquent. Sa voix mordante, même dans les accents les plus doux, se fait entendre au-dessus de celle des violons. » Les grands compositeurs en ont su tirer un excellent parti. Gluck, dans le solo de *hautbois* qui accompagne l'air d'Agamemnon (*Iphigénie en Aulide*); Beethoven, dans le schezo de quelques-unes de ses *Symphonies* et dans l'air de *Fidelio;* Haydn, dans un grand nombre de ses compositions; Rossini, dans la sublime ouverture de *Guillaume Tell;* Meyerbeer, dans le *Pardon de Ploërmel*, ont employé le *hautbois* de façon à fournir des modèles.

Le premier hautboïste renommé fut un Siennois, Filidori, qui était contemporain de Louis XIII, et qui vint produire son talent en France, où ce prince l'entendit avec admiration. Une famille parmesane, du nom de Besozzi, fournit ensuite plusieurs artistes célèbres en ce genre; ils acquirent en Italie, en France et en Allemagne, pendant toute la durée du XVIIIe siècle, une immense réputation. L'un d'eux, Jérôme Besozzi, fonda l'école française de *hautbois*, qui produisit tout d'abord Garnier et Sallentin, célèbres à l'époque de la Révolution. Vogt, élève de ce dernier et, comme lui, professeur au Conservatoire, se distinguait par une puissance d'exécution des plus remarquables, quoiqu'il eût les sons un peu crus et un peu durs. Brod, élève de Vogt, se fit une réputation méritée, en évitant le défaut capital de son maître; il jouait avec une légèreté, une délicatesse et un goût parfaits. Verroust, Lavigne et Triebert ont été aussi des hautboïstes remarquables. Aujourd'hui, nous avons sur le *hautbois* des virtuoses très-distingués, parmi lesquels il faut citer MM. Cras, Casteignier, Boulu, etc.

HAUTBOÏSTE s. m. (ô-bo-i-ste; *h* asp. — rad. *hautbois*). Musiq. Celui qui joue du hautbois, qui connaît le hautbois : *Un* HAUTBOÏSTE *distingué*.

HAUT-BRION, vignoble de France (Gironde), commune de Pessac, à 6 kilom. de Bordeaux. Il se compose de 50 à 60 hectares, et ses vins sont classés parmi les quatre grands crus du Médoc. Le cru de Haut-Brion produit annuellement de 80 à 100 tonneaux de vin. Le vin de Haut-Brion est classé en tête des vins rouges dits *vins de Graves*. Il va, pour ainsi dire, de pair, pour le prix et la qualité, avec les vins de Laffitte, de Latour et de Margaux. De tous les vins de Bordeaux, c'est celui qui se rapproche le plus du bourgogne. Il est vif, brillant et léger, sans posséder le bouquet des vins du Médoc. Il a ordinairement besoin d'être gardé en tonneau pendant six ou sept ans.

HAUT-DE-CHAUSSE ou **HAUT-DE-CHAUSSES** s. m. Culotte, partie du vêtement qui couvrait le corps depuis la ceinture jusqu'aux genoux :

. . . . Une femme en sait toujours assez,
Quand la capacité de son esprit se hausse
A connaître un pourpoint d'avec un *haut-de-chausse*.
MOLIÈRE.

‖ Pl. HAUTS-DE-CHAUSSE ou HAUTS-DE-CHAUSSES.

— Fam. *Porter le haut-de-chausses*, Usurper l'autorité du mari dans le ménage : *En tout ce qui concernait la famille, sa femme* PORTAIT LE HAUT-DE-CHAUSSES, *et dirigeait la barque*. (Ad. Paul.)

HAUT-LE-CŒUR s. m. Nausée, envie de vomir : *Avoir des* HAUT-LE-CŒUR.

HAUT-LE-CORPS s. m. Sorte de mouvement convulsif dans la partie supérieure du corps : *Faire des* HAUT-LE-CORPS. ‖ Pl. HAUT-LE-CORPS.

HAUTE-BONTÉ s. f. Arboric. Variété de pomme d'automne. ‖ Pl. HAUTES-BONTÉS.

HAUTE-CHAPELLE, village et comm. de France (Orne), cant., arrond. et à 3 kilom. de Domfront; 1,155 hab. Eglise du XIe siècle. Ruines des châteaux de la Guyardière et de la Saucerie. Le château de la Châlerie, bâti au XVIe siècle, se compose de deux corps de logis séparés par une cour, et d'une chapelle extérieure. Le principal bâtiment, flanqué de deux tours cylindriques, renferme un bel escalier en granit. Dans la chapelle se voient des restes de peintures à fresque.

HAUTE-COMBE, hameau de France (Savoie), comm. de Saint-Pierre-de-Curtille, cant. de Ruffieux, arrond. de Chambéry, célèbre par son abbaye royale, qui était, de temps immémorial, le lieu de sépulture des princes de l'ancienne maison de Savoie.

L'abbaye royale de Haute-Combe s'élève dans une magnifique situation, sur la rive gauche du lac du Bourget, au pied du mont du Chat. Elle fut fondée, en 1125, par Amédée III de Savoie, et donnée à des religieux de l'ordre de Cîteaux, de la règle de saint Bernard. Humbert II, fils d'Amédée III, fit un assez long séjour au monastère de Haute-Combe, et le choisit pour son tombeau. Ses descendants y furent inhumés pendant plus de deux siècles. L'abbaye s'agrandit rapidement, grâce aux libéralités des princes de la maison de Savoie. En 1200, le comte Thomas confirma tous les priviléges qu'elle avait obtenus, l'exempta de tout péage ou amende et lui fit don de nombreux fiefs; ses successeurs l'imitèrent. Au XIIIe siècle, Haute-Combe donna deux papes à l'Eglise, Célestin IV et Nicolas III. Deux de ses abbés, saint Amédée et Godefroy, avaient déjà illustré le monastère au siècle précédent. Le premier fut évêque de Lausanne et ministre de Humbert III, le second, disciple d'Abailard et secrétaire de saint Bernard. Citons encore, dans la suite, Alphonse Delbène, archevêque d'Albi et historiographe de la maison de Savoie. L'époque de l'érection de l'abbaye de Haute-Combe en commende fut aussi celle de sa décadence. Dès la fin du XVIIe siècle, les peintures, les armoiries, les sculptures en bronze ou en marbre dont les comtes de Savoie l'avaient enrichie n'existaient plus. Seuls les monuments élevés par Humbert III, ceux d'Aymon, de Boniface de Savoie, archevêque de Cantorbéry, de Louis de Vaud et d'Humbert, bâtard de Savoie, étaient restés intacts. En 1340, le comte Aymon avait fait élever la chapelle dite *des Princes*. C'est dans le caveau situé au-dessous de cette chapelle que furent inhumés la plupart de ses descendants. En 1780, le roi Victor-Amédée III entreprit de rendre à l'abbaye sa splendeur première. Les colonnes gothiques de la nef centrale furent renforcées et recouvertes par des pilastres carrés en maçonnerie; la voûte fut baissée à 10 mètres, enfin le cloître et les bâtiments du couvent, qui étaient, comme l'église, de style gothique, furent reconstruits tels qu'ils sont aujourd'hui. La Révolution empêcha le roi Victor-Amédée de mener ses projets de restauration à bonne fin. La Savoie devint province française; les moines furent chassés de Haute-Combe, et on vendit le mobilier du monastère. Les commissaires républicains descendirent dans les caveaux de l'église et en firent enlever plusieurs objets précieux; mais les ossements des princes furent respectés. L'abbaye, vendue comme bien national, fut acquise par un industriel qui y installa une fabrique de faïence. Cette entreprise ne réussit pas; le nouveau propriétaire laissa tomber en ruine une partie des constructions, et bientôt on ne vit plus dans l'église et les chapelles que des débris de tombeaux, de sculptures gothiques et de vitraux. Quand la Restauration fut venue, le roi de Sardaigne, Charles-Félix, racheta, avec son patrimoine particulier, les anciens domaines du monastère, reconstruisit l'église et releva les mausolées. Enfin, en 1826, il rétablit les religieux de Cîteaux dans les bâtiments de l'abbaye. L'architecte Milano, chargé par le roi de diriger les travaux de restauration et de reconstruction, prit à tâche de conserver scrupuleusement, dans les constructions nouvelles, le style des anciens bâtiments. Suivant sa volonté, Charles-Félix fut inhumé à Haute-Combe, à côté de ses ancêtres, le 11 mai 1831. Sa veuve, la reine Marie-Christine, continua l'œuvre de restauration, qui fut achevée en 1843. « Les vastes bâtiments du monastère, la belle architecture gothique de l'église, le mérite des ornements, des vitraux et des peintures qui la décorent, le majestueux caractère des tombeaux et des cénotaphes, la perfection des bas-reliefs et des statues, dont le nombre s'élève à plus de trois cents, font de l'abbaye de Haute-Combe un monument précieux, » dit M. Jacquemond, qui a publié sur ce monastère un excellent travail, auquel nous empruntons de nombreux renseignements.

La façade principale de l'église, due à la reine Marie-Christine, appartient au style gothique fleuri. Au premier plan : la porte et ses deux fenêtres latérales, taillées en ogives, enrichies de filets et de cordons; au second plan, une galerie d'arcades et de pilastres d'une délicatesse exquise. La porte et les fenêtres sont séparées et arc-boutées par quatre contre-forts ornés de statues de grandeur naturelle, posées sur des modillons et surmontées de baldaquins. A l'intérieur, l'église a la forme d'une croix latine; elle a pour vestibule la chapelle du roi ou de Belley, qui contient les tombeaux du roi Charles-Félix et de Claude d'Estavage. Elle a trois nefs; celle du milieu offre de chaque côté six pilastres, supportant six arcs en ogive. Dans la croisée de l'église, du côté des nefs, s'élèvent les autels dédiés aux bienheureux Humbert et à Boniface de Savoie. Les ornements de l'église et des chapelles sont de style gothique; les autels sont en marbres de différentes couleurs. Les voûtes du vestibule et des trois nefs de l'église, jusqu'à la croisée, sont décorées d'entrelacements en stuc, qui se détachent sur un fond azuré.

Les tombeaux et monuments de la maison de Savoie sont au nombre de vingt-huit : deux dans le vestibule, vingt-six dans l'église. Aux murs latéraux de la porte centrale et aux pilastres de la nef du milieu sont adossés douze mausolées ornés de baldaquins, de statuettes, de bas-reliefs et d'inscriptions. Chacun de ces mausolées est surmonté d'une statue en pied, de grandeur naturelle. Neuf sarcophages, dont cinq à droite et quatre à gauche, sont établis contre le mur des nefs latérales, dans le point correspondant au centre de l'intervalle des pilastres. A chacune des extrémités de la croisée se trouve un mausolée de grande dimension. Trois autres sarcophages sont placés dans le chœur et les deux chapelles latérales. Tous ces monuments sont exécutés en pierre de Seyssel, dont l'éclatante blancheur contraste avec le pavage en schiste noir. Les fresques de la coupole de l'église, par Gonino et les frères Vacca, représentent les principaux épisodes de la vie de saint Bernard. Le maître-autel est orné de peintures sur bois du XVe siècle. La chapelle Saint-Joseph renferme de beaux vitraux, des peintures de Vacca et les statues des apôtres. Telles sont, en résumé, les principales curiosités de l'église de l'abbaye de Haute-Combe. Quant au cloître, il date en partie du XVIe siècle.

Bien que le monastère de Haute-Combe se trouve aujourd'hui en France et soit habité par des religieux français, le roi d'Italie n'a pas cessé d'en être, nominalement du moins, le protecteur. Un protocole, ajouté au traité de cession de la Savoie, le protége contre tout changement de destination.

HAUTE-CONTRE s. f. Mus. Dessus chantant qui est entre le soprano et le ténor : *Une voix de* HAUTE-CONTRE. ‖ Voix qui est propre à chanter cette partie, qui est dans le ton de cette partie : *Avoir une belle* HAUTE-CONTRE. ‖ Pl. HAUTES-CONTRE.

— **Encycl.** Ce que nos pères nommaient une voix de *haute-contre* ne correspondait pas exactement à ce que nous appelons une voix de *ténor;* la *haute-contre* était plus élevée. Rousseau le fait entendre, lorsque, dans son *Dictionnaire de musique*, il dit que la *haute-contre* est « celle des quatre parties de la musique vocale qui appartient aux voix d'hommes les plus aiguës ou les plus hautes, par opposition à la *basse-contre*, qui est pour les plus graves ou les plus basses. Dans la musique italienne, cette partie, qu'ils appellent *contralto*, et qui répond à la *haute-contre*, est presque toujours chantée par des *bas-dessus*, soit femmes, soit *castrati*. En effet, la *haute-contre* en voix d'homme n'est point naturelle; il faut la forcer pour la porter à ce diapason; quoi qu'on fasse, elle a toujours de l'aigreur, et rarement de la justesse. » La rareté de ce genre de voix a fini par le faire bannir du théâtre, et les compositeurs ont dû y renoncer; une *haute-contre* franche et pure est, en effet, une espèce de phénomène qui ne se rencontre pas deux fois par siècle. Gluck avait écrit les premiers rôles d'homme de ses ouvrages français pour la voix de Legros, qui était une *haute-contre* et le premier chanteur de son temps. Piccinni et Sacchini commencèrent par faire de même; mais ils furent forcés de modifier la *haute-contre*, en la ramenant à un diapason plus bas, et bientôt les compositeurs n'écrivirent plus que des rôles de ténor. La génération présente ne sait pas plus ce que c'est qu'une *haute-contre* qu'elle ne sait ce que c'est qu'un castrat, et la perte de l'un n'est, sans doute, pas plus regrettable que celle de l'autre.

Plusieurs artistes, doués par la nature de cette voix exceptionnelle, ont acquis à l'Opéra une réelle célébrité, à une époque où les bons chanteurs étaient beaucoup moins rares qu'aujourd'hui. Parmi les plus fameux, nous citerons Jélyotte, La Tour, Legras, Lainez et Rousseau.

HAUTEFAGE, village et comm. de France (Lot-et-Garonne), cant. de Penne, arrond. et à 19 kilom. de Villeneuve; 1,028 hab. Tour très-élevée du XVIe siècle, construite par de La Rovère, évêque d'Agen, et classée parmi les monuments historiques. Ruines d'un château fort. Belle église gothique.

HAUTEFEUILLE (Jean DE), physicien et mécanicien, né à Orléans en 1647, mort en 1724. Il appartenait à une famille d'artisans; la protection de la duchesse de Bouillon lui permit de faire de brillantes études, d'entrer dans les ordres et de se livrer aux sciences. Hautefeuille était intelligent, très-actif, mais brouillon et versatile. Il avait eu, avant Huyghens, l'idée d'appliquer les ressorts en spirales à la régularisation du mouvement des horloges portatives ou montres; mais son invention ne constituait qu'une ébauche grossière. Il ne laissa pas cependant de s'opposer à l'entérinement du privilége obtenu par Huyghens. Celui-ci se désista noblement, et dès lors Hautefeuille n'y pensa plus. On a de lui, entre autres ouvrages : *Explication de l'effet des trompettes parlantes* (Paris, 1673); *Pendule perpétuelle avec un moyen d'élever l'eau par la poudre à canon* (1678); l'*Art de respirer sous l'eau* (1680); *Problèmes d'acoustique* (1688); *Nouveau moyen de trouver la déclinaison de l'aiguille aimantée avec une grande précision* (1683); *Balance magnétique* (1702); *Perfectionnement des instruments de mer* (1716); *Problème d'horlogerie* (1719); *Nouveau système du flux et du reflux de la mer* (1719); *Dissertation sur la cause de l'écho* (1741).

HAUTEFEUILLE (Caroline DE MARGUERYE, comtesse D'), femme de lettres, née à Paris en 1788. A l'âge de quinze ans, elle se maria avec le comte Eugène d'Hautefeuille; mais cette union ne fut point heureuse, et les deux époux se séparèrent judiciairement en 1810. Depuis lors, la comtesse d'Hautefeuille a employé ses loisirs à cultiver la poésie et les lettres. Elle a publié deux recueils de vers : *Souffrances* (1834, in-8°); *Fleurs de tristesse* (1851-1852, 2 vol., in-8°) et des *Mélanges littéraires et politiques* (1850, in-8°). — Une femme de lettres du même nom, la comtesse d'HAUTEFEUILLE, qu'on a confondue à tort avec la précédente, a publié un grand nombre d'ouvrages de morale, d'éducation et de piété.

HAUTEFEUILLE (Laurent-Basile), jurisconsulte, né à Paris en 1805. Il a été successivement procureur du roi à Alger (1830-1834), substitut à Toulon (1836), et avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation (1837-1852). M. Hautefeuille a publié : *Plan de colonisation des possessions françaises dans l'Afrique occidentale* (1830, in-8°); *Législation criminelle maritime* ou *Traité sur les lois pénales et sur l'organisation des divers tribunaux de la marine militaire* (1839, in-8°); *Code de la pêche maritime* (1844, in-8°); *Des droits et des devoirs des nations neutres* (1848-1849, 4 vol. in-8°); *Histoire des origines, des progrès et des variations du droit maritime international* (1858, in-8°).

HAUTEFORT, bourg de France (Dordogne), ch.-l. de cant., arrond. et à 41 kilom. N.-E. de Périgueux; pop. aggl., 1,647 hab. — pop. tot., 1988 hab. Hospice fondé au XVIIe siècle; exploitation de riches minerais de fer. Château de Hautefort, bâti au XIe siècle, et classé au nombre des monuments historiques; il a appartenu au troubadour Bertrand de Born, et a été reconstruit presque en entier au XVIe siècle.

HAUTEFORT (Marie DE), duchesse DE SCHOMBERG, fille d'honneur de Marie de Médicis, dame d'atours d'Anne d'Autriche, née le 5 février 1616, morte le 1er août 1691. Marie de Hautefort perdit de bonne heure son père et sa mère, et elle fut élevée par sa grand'mère, Mme de La Flotte-Hauterive. Elle avait douze ou treize ans à peine lorsqu'elle fut conduite à Paris par Mme de La Flotte-Hauterive, et présentée par elle à la princesse de Conti, qui la trouva charmante et voulut la garder près d'elle. Peu de temps après, la jeune fille paraît à la cour, et tout le monde est enchanté de ses grâces. La reine elle-même veut se l'attacher; malheureusement, il n'y a pas de place libre près d'elle. Elle la donne à la reine mère, Marie de Médicis. Mme de Motteville nous a laissé son portrait : « Ses yeux, dit-elle, étaient bleus, grands et pleins de feu, ses dents blanches et égales, et son teint avait le blanc et l'incarnat nécessaires à une beauté blonde. » Voilà les traits; voici maintenant la physionomie : « Elle a dans son visage et dans toute sa personne un certain air de bonté et de majesté tout ensemble si particulier, que tous ceux qui la connoissent assurent que l'on sent en la voyant de la joye, de la tendresse et du respect... Il s'est vu même bien des gens qui, ne pouvant démêler les sentiments qu'elle faisoit naître, baissoient les yeux sans oser les lever jusqu'à elle, quoique son abord honnête et engageant dût les rassurer. »

Louis XIII vit pour la première fois Marie de Hautefort à Lyon, où il était tombé ma-

lade, tandis que le cardinal guerroyait en Italie. Il fut touché de sa grâce, de sa modestie, de sa candeur; il devina, derrière les grands yeux bleus de la belle enfant, une âme élevée, un cœur généreux, compatissant; il flaira, pour ainsi dire, un trésor qui vaudrait pour lui tous ceux qu'il n'avait pu ou su trouver, une distraction, un adoucissement à sa mélancolie, à sa misanthropie. C'est alors qu'il l'ôta à sa mère et la donna à Anne d'Autriche, afin qu'elle fût plus près de lui. Bientôt il ne put se passer de la voir un seul jour; elle seule, de sa douce voix, pouvait calmer l'humeur sombre du roi. Mais tout platonique et chaste qu'était l'attachement de Louis XIII pour Mlle de Hautefort, il n'en avait pas moins les délicatesses de l'amour, ses jalousies aussi et ses éclats, qui bientôt découvrirent aux yeux de toute la cour le secret du roi. Les auteurs d'une biographie manuscrite, à laquelle nous emprunterons plusieurs détails, racontent ainsi la première galanterie faite par Louis à la dame de ses pensées : « Ce fut à un sermon où la reine étoit avec toute la cour. Les filles d'honneur de la reine étant assises par terre, le roi prit le carreau de velours sur lequel il étoit à genoux et l'envoya à Mlle de Hautefort pour s'asseoir; si bien que la surprise de cette belle personne augmenta sa beauté par la rougeur qui parut sur son visage; car, ayant levé les yeux, elle vit arrêtés sur elle ceux de toute la cour, que cette galanterie du roi n'avoit pas moins surprise que celle pour qui il la faisoit. Elle reçut ce carreau avec un air si modeste, si respectueux, si grand tout ensemble, qu'il n'y eut personne qui ne jugeât qu'elle le méritoit. La reine lui ayant fait signe de le prendre, elle le mit auprès d'elle, sans vouloir s'en servir. » Dès lors Louis XIII ne cache plus les doux sentiments que lui inspire Mlle de Hautefort, et les chroniques, les mémoires du temps racontent mille détails pleins de grâce à propos des premiers quartiers de cette lune de miel. « Un jour le roi étant entré dans la chambre de la reine, comme elle étoit encore à sa toilette, et ayant vu que Mlle de Hautefort tenoit un billet dans sa main, que l'on venoit de donner, il voulut voir ce billet; mais Mlle de Hautefort l'ayant déjà lu et voyant que celle qui lui écrivoit lui faisoit quelque guerre sur le sujet de sa nouvelle faveur, elle n'avoit garde de le faire voir au roi, et craignant, qu'il n'employât le crédit de la reine pour le lui ôter, elle le mit dans son sein; alors la reine, s'étant levée de sa toilette, lui prit les deux mains et dit au roi de prendre le billet avec sa main de l'endroit où elle l'avoit mis. Mais le roi dit qu'il n'avoit garde, qu'il étoit en lieu de sûreté, et qu'il n'oseroit y toucher; si bien que, la reine la tenant toujours, le roi prit des pincettes d'argent qui étoient auprès du feu, pour essayer s'il pourroit avoir ce billet avec ces pincettes; mais elle l'avoit mis trop avant, et ainsi la reine la laissa aller, après s'être bien divertie de la peur de Mlle de Hautefort et de celle du roi. » Cette anecdote a été, il est vrai, racontée différemment et d'une façon plus leste, par Montglat entre autres.

L'amitié du roi, qui avait toutes les jalousies et toutes les bizarreries, tous les emportements et toutes les exigences de l'amour, avait d'abord été lourde, fatigante, ennuyeuse à la belle fille d'honneur, quoiqu'elle fût flattée de ses hommages, car elle était femme; puis peu à peu elle n'avait pu se défendre d'une compassion affectueuse, d'une profonde sympathie pour cet homme en apparence tout-puissant et heureux, et qui lui contait ses tristesses, ses ennuis profonds. Elle en était arrivée presque à l'aimer. Mais un jour allait venir où, précisément à cause de son bon cœur, Marie de Hautefort devait, de confidente et d'amie, devenir l'ennemie ou plutôt l'adversaire de Louis. Voyant ou croyant voir la reine persécutée et plus malheureuse encore que le roi, elle fut par cela seul attirée vers elle, et par cela seul éloignée de celui qui consentait à cette persécution.

Richelieu avait d'abord fermé les yeux sur la liaison du roi; il y avait même aidé, songeant que la belle enfant serait une distraction pour ce monarque ennuyé, morose, au nom duquel il gouvernait; mais dès qu'il devina derrière cette enfant une héroïne, et la sympathie de cette héroïne pour la reine, il flaira une ennemie et n'hésita pas à la briser, c'est-à-dire à la déconsidérer aux yeux de son royal amant. Marie de Hautefort est tout entière à la reine, nous allons voir avec quel dévouement. « Lasse de souffrir, raconte M. V. Cousin, d'après sa *Vie* manuscrite et sans rien changer à la narration première, lasse de souffrir, Anne d'Autriche rêva (1637) quelque entreprise désespérée pour sortir d'embarras, ou du moins elle intrigua avec Mme de Chevreuse, alors reléguée en Touraine, et entretint une correspondance plus qu'équivoque avec ses deux frères, le cardinal-infant et le roi Philippe IV, pendant que l'Espagne était en guerre avec la France. Un de ses domestiques qu'elle employait à cette correspondance, et qui avait tous ses secrets, La Porte, fut arrêté, jeté dans un cachot de la Bastille, et soumis aux plus terribles épreuves. Après avoir commencé par tout nier avec la plus étonnante assurance, la reine, pressée par Richelieu et par des indices irrécusables, craignant les derniers malheurs, fit de grands aveux, que nous connaissons bien aujourd'hui, et qui, tout graves qu'ils sont déjà, ne devaient pas être complets; car, s'ils l'eussent été, la reine n'avait qu'à faire dire tout simplement à La Porte, par le chancelier Séguier, et par une lettre de sa propre main, de déclarer tout ce qu'il savait, tandis qu'elle tint une conduite bien différente. Elle considéra son salut comme suspendu à deux fils : il fallait que, selon le tour que prendrait l'affaire, Mme de Chevreuse pût fuir ou rester; il fallait surtout que La Porte, dans ses interrogatoires, ne dépassât pas les aveux de la reine, et aussi qu'il avouât tout ce qu'elle avait avoué, pour donner à leurs déclarations communes une parfaite vraisemblance. La Porte, intimidé, pouvait en dire trop, ou sa constance à tout nier pouvait inspirer des ombrages; la reine craignait tout ensemble son énergie et sa faiblesse. Un concert secret était nécessaire; mais comment l'obtenir? Comment arriver jusqu'à La Porte, enseveli dans un cachot de la Bastille?

» Dans cette grave conjoncture, Marie de Hautefort entreprit de sauver sa maîtresse, ou de se perdre avec elle. Déjà elle lui avait sacrifié la faveur du roi, celle de Richelieu, son avenir; elle fit plus cette fois, elle risqua pour elle quelque chose qui lui était mille fois plus cher que la fortune et la vie, elle risqua sa réputation. Déguisée en grisette, après avoir barbouillé son beau visage et caché ses blonds cheveux sous une grande coiffe, de grand matin, quand personne n'est encore éveillé au Louvre, elle en sort à la dérobée, prend un fiacre et se fait conduire à la Bastille. Elle savait qu'il y avait là un prisonnier qui déjà une fois avait joué sa tête pour la reine, François de Rochechouart, alors chevalier, depuis commandeur de Jars. On lui laissait quelque liberté et il pouvait recevoir quelques personnes. La noble fille, jugeant du chevalier par elle-même, crut qu'elle pouvait lui demander de jouer sa tête une seconde fois. Elle se donna pour la sœur de son valet de chambre, qui venait lui apprendre que cet homme était à la mort, et l'entretenir de choses pressantes. Le chevalier de Jars répugnait à se déranger pour une telle visite, et la fière Marie de Hautefort dut attendre quelque temps dans le corps de garde qui était à la porte de la Bastille, exposée aux regards et aux plaisanteries de tous ceux qui étaient là, et qui, à son costume, la prenaient pour une demoiselle très-équivoque. Elle supporta tout en silence, appliquant bien ses mains sur sa coiffe, pour qu'on n'aperçût pas sa figure et ses yeux. Enfin le chevalier de Jars se décida à venir. Ne la reconnaissant pas d'abord, il allait la traiter assez mal, lorsque, le tirant à part et entrant avec lui dans la cour, elle leva sa coiffe et lui montra cet adorable visage qu'on ne pouvait oublier quand on l'avait vu une fois : « Ah! madame! est-ce vous? » s'écria le chevalier. Elle le fit taire, et elle lui expliqua en peu de mots ce que la reine lui demandait. Il s'agissait de faire parvenir à La Porte une lettre cachetée où on lui marquait jusqu'où il pouvait et devait aller dans ses déclarations. Elle remit cette lettre au chevalier, en lui disant : « Voilà, monsieur, ce que la reine m'a donné pour vous; il faut employer votre adresse et votre crédit dans ce lieu-ci, pour faire arriver cette lettre jusqu'à ce prisonnier. Je vous demande beaucoup; mais j'ai compté que vous ne m'abandonneriez pas dans le dessein que j'ai de tirer la reine de l'extrême péril où elle est. » Le chevalier, tout intrépide qu'il était, fut bien étonné de voir qu'il était question de hasarder de nouveau sa vie. Il balança, il songea longtemps. Mlle de Hautefort, le voyant chanceler, lui dit : « Eh quoi! vous balancez et vous voyez ce que je hasarde! car si je viens à être découverte, que dira-t-on de moi? — Eh! bien! lui répondit le chevalier, il faut donc faire ce que la reine demande; il n'y a point de remède; je ne fais que sortir de l'échafaud, je vais m'y remettre.

» Mlle de Hautefort fut assez heureuse pour n'être pas plus reconnue en rentrant au Louvre que le matin lorsqu'elle en était sortie. Elle retrouva, dans un petit endroit auprès de sa chambre, la fille qu'elle y avait mise en sentinelle avant de partir, afin que si le roi, passant près de là pour aller à la messe, demandait de ses nouvelles, on ne manquât pas de lui dire que, s'étant trouvée un peu mal la nuit, elle reposait encore. Mais, quand elle fut dans sa chambre, et qu'elle réfléchit à l'aventure qu'elle venait de courir, elle en fut épouvantée; la jeune fille modeste remplaça l'héroïne, et elle tomba à genoux pour remercier Dieu de l'avoir conduite et protégée.

» Le chevalier de Jars fit des merveilles. Sa chambre était de quatre étages au-dessus du cachot de La Porte; il perça son plancher, et fit passer la lettre de la reine au bout d'une corde, avec prière au prisonnier de la seconde chambre d'en faire autant, puis successivement jusqu'à la dernière où était La Porte, en recommandant bien le plus profond secret. C'est ainsi que la lettre de la reine arriva parfaitement intacte aux mains du fidèle valet de chambre. Chose admirable, qu'une manœuvre si difficile, si compliquée, et qui dura plusieurs nuits, se soit accomplie sans qu'aucun des geôliers s'en soit aperçu, et sans qu'aucun de ceux qui y prirent part l'ait compromise par la moindre indiscrétion! En sorte que ce prisonnier si bien gardé, dans un cachot et derrière des portes de fer, reçut une instruction détaillée qui le mit en état de se justifier lui-même et de justifier sa maîtresse. La fermeté qu'avait d'abord montrée La Porte eût tourné contre la reine, si à la fin elle n'eût été éclairée et guidée par la lettre qui parvint jusqu'à lui, grâce à la courageuse industrie du chevalier de Jars, dont le dévouement était dû à celui de Mlle de Hautefort. » Notre héroïne venait de maintenir sur la tête d'Anne d'Autriche sa couronne royale, la sauver de l'exil, d'une séparation scandaleuse. Cependant le jour n'est pas loin où s'accomplira la prédiction que faisait un jour Louis XIII à la belle et chevaleresque Marie : « Vous aimez une ingrate, lui disait-il, et vous verrez comme elle payera vos services. »

L'année 1638 fut une page heureuse dans la vie de Mlle de Hautefort. La grossesse d'Anne d'Autriche venait d'être déclarée et tous les partis, à cette nouvelle inattendue, inespérée, s'étaient pour quelque temps réconciliés. La cour était presque en joie; il y avait fête tous les jours, tous les jours nouveaux divertissements et Marie prenait, après la reine, la plus grande part de ces divertissements, de ces fêtes; c'est alors qu'elle fut nommée dame d'atours. La reine se souvenait encore, et le roi, en dépit des charmes de Mlle de La Fayette, l'aimait toujours et s'était rapproché d'elle. Mais Richelieu était attentif. Il n'avait pas été dupe dans la dernière conspiration; une fille d'honneur, belle, aimable, autant que perfide, Mlle de Chemerault, l'avait tenu au courant de toutes choses. Il vit donc de mauvais œil le renouveau de cœur qu'éprouvait le roi pour la belle enfant qui avait joué son honneur pour la reine, et résolut de l'étouffer. Or, quand Richelieu avait résolu une chose, la chose était déjà faite; Mlle de Hautefort fut exilée.

La favorite eut peine à croire à un pareil revers. « Résolue à ne point partir qu'elle n'eût vu le roi, rapporte Montglat, elle baissa sa coiffe de peur d'être reconnue, et alla l'attendre dans la salle des gardes par où il devoit passer pour aller à la messe. Dès qu'elle l'aperçut, elle approcha de lui, et, levant sa coiffe, lui dit que sur sa parole elle n'avoit pas ajouté foi à ceux qui lui avoient ordonné de sa part de se retirer, et qu'elle ne le pouvoit croire après les protestations qu'il lui avoit faites, s'il ne le lui disoit lui-même. Jamais homme ne fut si embarrassé que lui, car il ne s'attendoit point à une telle rencontre; il fut tellement surpris que, tout honteux et décontenancé, il lui dit qu'il étoit vrai qu'il l'avoit commandé; et sans lui donner le temps de répondre, il passa vite tout interdit. » Elle se retira dans une des terres de sa grand'mère, au Mans, accompagnée de son jeune frère M. de Montignac, de sa sœur Mlle d'Escars et de Mlle de Chemerault, qui semblait avoir été enveloppée dans sa disgrâce. Chacun la plaignit, mais tout bas; il n'était pas prudent d'élever la voix contre la volonté de Richelieu. Louis XIII, le roi, le maître, s'était incliné; Anne d'Autriche n'avait pas osé résister.

Peu de temps après, Richelieu meurt, Louis XIII meurt, Anne d'Autriche est nommée régente et Marie de Hautefort reçoit de son ancienne maîtresse un billet qui la rappelle auprès d'elle. Notre héroïne revient donc à la cour, qui lui réserve encore quelques jours heureux. Mais sa faveur ne dura guère, et Mazarin, qu'elle n'aimait pas, exigea qu'elle fût renvoyée. Elle se retira au couvent des filles Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine. Peu de temps après, elle épousa le duc de Schomberg, gouverneur de Metz, qu'elle perdit après dix ans de mariage. Alors elle vint habiter, rue de Charonne, un hôtel, où, jusqu'à sa mort, elle ne cessa d'exercer toutes les pratiques de la charité la plus tendre et la plus éclairée. Quand elle mourut à l'âge de soixante-quinze ans, elle était généralement connue sous le nom de la Mère des pauvres.

HAUTE-GRIVE s. f. Ornith. Nom vulgaire de la grive draine. ‖ Pl. HAUTES-GRIVES.

HAUTE-LISSE s. f. Techn. Trame de tapisserie, dont les fils ou lisses sont disposés verticalement. ‖ Pl. HAUTES-LISSES.

HAUTE-LUCE, village et comm. de France (Savoie), cant. de Beaufort, arrond. et à 21 kilom. d'Albertville; 1,265 hab. Patrie du poëte Ducis. Près du village, dans la montagne de Combe-Durand, se trouvent de riches filons de plomb sulfuré, et dans celle de Colombal-en-Emplan, des gisements de houille.

HAUTEMENT adv. (ô-te-man; *h* asp. — rad. *haut*). A haute voix, ouvertement, nettement : *Se déclarer* HAUTEMENT *contre quelqu'un. La vérité se peut dire* HAUTEMENT *partout, pourvu que la discrétion tempère le discours et que la charité l'anime.* (Boss.) *Nous ne louons* HAUTEMENT *que ce que nous ne pouvons critiquer de même.* (Mme de Staël.)

Protéger *hautement* les vertus malheureuses,
C'est le moindre devoir des âmes généreuses.
CORNEILLE.

‖ Fièrement : *Les Romains pensaient* HAUTEMENT, *mais ils parlaient avec modération.* (Fén.) *L'homme, de sa nature, pense* HAUTEMENT *et superbement de lui-même.* (La Bruy.)

HAUTEMENT (Michel), religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Rouen en 1712, mort vers 1770. Il aimait les lettres, l'étude et vécut dans la retraite. Sa première œuvre littéraire fut un poëme en l'honneur de M. de Montgeron; il traduisit ensuite en vers français les hymnes du bréviaire. Ses autres écrits sont : un *Office en l'honneur de saint Philibert, premier évêque de Jumiéges*, office remarquable, au dire des juges compétents; *Commentaires sur le prophète Habacuc; Lettre d'un ecclésiastique au sujet d'un mandement de l'évêque de Nantes* (1753); *Lettre relative aux malheurs décrits par saint Jean au chapitre* IX *de l'*Apocalypse *sur l'incrédulité de notre siècle* (1762, in-12). Dom Hautement avait commencé une traduction des préfaces de dom Mabillon; la mort l'empêcha d'achever ce travail remarquable.

HAUTEMER, famille de Flandre, connue depuis le commencement du XIVe siècle. Elle avait pour représentant, sous le règne de François Ier, Jean DE HAUTEMER, qui servit sous le maréchal Saint-André, et qui eut une grande part au gain de la bataille de Cérisolles (1544), où il trouva la mort. Il fut père de Guillaume DE HAUTEMER, comte de Grancey, baron de Mauny, né en 1538, mort en 1613. Ce personnage se signala par sa grande bravoure aux batailles de Renty (1544), de Saint-Quentin (1557), de Gravelines (1558), de Dreux (1562), de Moncontour (1569), où il combattit contre les protestants, acquit néanmoins toute la confiance de Henri de Navarre, suivit le duc d'Alençon, lorsque ce prince voulut conquérir les Pays-Bas, en qualité de lieutenant général de ses troupes, et fut fait prisonnier par le prince d'Orange. Rendu à la liberté après la mort du duc, Guillaume de Hautemer revint en France, se mit d'abord du parti de la Ligue (1585), puis se prononça pour Henri IV, assista aux siéges de Paris et d'Amiens et fut créé maréchal de France en 1595. Il devint ensuite membre du conseil de régence (1610), lieutenant général de Normandie, et contribua puissamment, après l'assassinat de Henri IV, à faire donner la régence à Marie de Médicis, qui, en récompense de ses services, érigea la terre de Grancey en duché-pairie (1611). Le maréchal ne laissa en mourant que des filles.

HAUTEMER (FARIN D'), comédien et auteur dramatique français, né à Rouen vers 1700, mort vers 1770. Il exerça, avant d'être acteur, la profession de médecin, puis s'engagea dans une troupe de province. Il fut ensuite reçu dans celle de l'Opéra-Comique et fit représenter un certain nombre de comédies et d'opérettes : la *Toilette*, comédie en cinq actes et en vers, dédiée aux dames (1748), pièce des plus rares; le *Docteur d'amour*, comédie en un acte, en vers (1749); *Arlequin* ou la *Gageure*, comédie en un acte, en prose (1750); le *Troc*, parodie des *Troqueurs* de Vadé (1750); les *Filets de Vulcain*, comédie en un acte, en prose; le *Boulevard*, opéra-comique en un acte (1753); l'*Impromptu des harengères*, opéra-comique, avec divertissement, à l'occasion de la naissance du duc de Berry, depuis Louis XVI (1754); la *Maison à deux portes*, comédie en un acte, en prose, empruntée au théâtre espagnol (1755); les *Bigarrures*, recueil de poésies fugitives (Lausanne, 1756); *Lettres de l'abbé Desfontaines à Fréron* (1756).

HAUTERIVE, village et comm. de France (Allier), cant. d'Escurolles, arrond. et à 25 kilom. de Gannat, sur un monticule qui domine la rive droite de l'Allier, à 400 mètres d'altitude; 463 hab. C'est la source minérale d'Hauterive qui fait toute la fortune et le renom de ce misérable pays, dévasté et ruiné par les inondations de 1856 et 1866. Dans quelques années, le village sera relevé de ce désastre, et les travaux qu'y opère la compagnie fermière de Vichy, concessionnaire des sources, lui assurent un avenir plus heureux. Le parc, dont les allées se dessinent déjà, les massifs qui se garnissent offrent aux baigneurs une agréable promenade. L'église d'Hauterive vient d'être reconstruite dans le style roman. Au-dessus du village se dressent les tourelles du château de la Poivrière. La route qui mène de Vichy à Hauterive et les rues du village longent l'Allier. Dans ce parcours, on remarquera avec étonnement le château d'Hauterive, qui semble un joujou gothique. Le propriétaire y a amoncelé des ruines d'occasion : les tourelles écroulées, les murs émiettés, les fragments de rocs, les chapelles de bois sculpté, les escaliers tournants sans issue fourmillent dans un espace de 1 hectare environ.

Les sources d'Hauterive ont été découvertes par MM. Brosson, propriétaires du terrain, qui les cédèrent à la compagnie de Vichy. La source principale fournit, dans l'espace de vingt-quatre heures, une quantité approximative de 86,000 litres d'eau, à la température de 14 ou 15 degrés centigrades. Cette eau, qui s'exporte, s'emploie uniquement en boisson. « L'eau d'Hauterive, dit M. Le Pileur, est très-analogue, dans ses effets comme dans ses éléments, à celles qui, dans le groupe de Vichy, sont notablement ferrugineuses. A l'effet hyposthénisant et antiplastique des alcalis, elle joint celui des ferrugineux. »

HAUTERIVE (Alexandre-Maurice BLANC DE LANAUTTE, comte D'), diplomate, membre libre de l'Académie des inscriptions (1820), né à Aspres-les-Corps (Hautes-Alpes) en 1750, mort

en 1830. Il fit ses études chez les oratoriens de Vendôme, enseigna la rhétorique dans leur collége à Tours, accompagna Choiseul-Gouffier dans son ambassade à Constantinople, obtint, en 1792, le consulat de New-York, revint en France en 1798, et entra, comme chef de division, au ministère des relations extérieures, alors occupé par Talleyrand, qu'il avait connu à Chanteloup avant la Révolution et revu en Amérique. Après le 18 brumaire, Bonaparte ayant demandé un employé capable pour rédiger un manifeste aux nations étrangères, on lui indiqua d'Hauterive, qui, en six semaines, eut rédigé le fameux livre intitulé : *De l'état de la France à la fin de l'an VIII*. Cet ouvrage, dont le but était de présenter l'administration du Directoire sous de sombres couleurs et de justifier ainsi le coup d'Etat qui l'avait renversé, produisit tout l'effet qu'on en attendait. L'auteur devint le secrétaire intime du premier consul. Le projet du concordat de 1801 est son ouvrage, de même que l'acte de médiation de la France entre les cantons suisses (1803). Napoléon, devenu empereur, continua à lui confier la rédaction de ses actes diplomatiques les plus importants; il lui demandait souvent ses conseils, et il eut plus d'une fois à se louer de les avoir suivis. Directeur des archives des affaires étrangères depuis 1807, il sauva ce dépôt précieux lors de l'invasion de 1814. Des Anglais étant venus s'y installer, sous le prétexte d'y copier des documents pour l'histoire des Stuarts, mais, en réalité, pour y découvrir les pièces relatives à la descente en Angleterre projetée sous Louis XV, il parvint, à force d'adresse et d'énergie, à déjouer ces tentatives Exclu du conseil d'Etat pendant les Cent-Jours, pour avoir refusé de s'associer aux déclarations libérales de ce corps, il reprit, à la deuxième Restauration, son poste de chef de division au ministère des affaires étrangères. Il avait occupé plusieurs fois l'intérim de ce département. Les traités politiques ou commerciaux rédigés par lui sont au nombre de soixante-deux. Il a publié, entre autres ouvrages : *Eléments d'économie politique* (1817); *Théodicée* (1825); *Extrait d'un ouvrage inédit sur les langues* (1827).

HAUTERIVE (Blanc de Lanautte, comte d'), diplomate et homme politique français, fils du précédent, né vers 1795. Il fut nommé, après la révolution de Juillet, sous-directeur des archives au ministère des affaires étrangères, fonctions qu'il remplit jusqu'à la révolution de 1848, et fit partie, depuis 1837 jusqu'à la même époque, de la Chambre des députés, où il représenta le collége électoral de Gap et vota avec la majorité conservatrice. Le comte d'Hauterive a publié, avec M. de Cussy, un important ouvrage, intitulé : *Recueil des traités de commerce et de navigation de la France avec les puissances étrangères, depuis le traité de Westphalie* (1834-1844, 10 vol. in-8°).

HAUTE-RIVE, en allemand *Altenryf*, village de Suisse, canton et à 6 kilom. de Fribourg, sur la Saune; 760 hab. Ecole normale d'instituteurs primaires. dans une abbaye de cisterciens fondée en 1137. Bibliothèque et riches archives historiques.

HAUTERIVES, bourg et comm. de France (Drôme), cant. du Grand-Serre, arrond. et à 43 kilom. de Valence, sur la rive droite de la Galaure, au point de jonction de plusieurs ravins qui longent des vallées pittoresques; pop. aggl., 447 hab. — pop. tot., 2,542 hab. Fondé au XIe siècle, autour d'un couvent de bénédictins, Hauterives posséda, dès le XIIe siècle, un château féodal, dont on voit encore les ruines au sud, sur les coteaux qui bordent la rivière.

HAUTEROCHE (Noël Lebreton, sieur de), comédien et auteur dramatique français, né à Paris en 1617, mort le 14 juillet 1707. Son père, huissier au parlement, lui fit donner une excellente éducation et lui acheta une charge de conseiller au Châtelet, en même temps qu'il trouvait à le marier d'une manière avantageuse; mais de Hauteroche, dès qu'il sut la chose, se hâta de se dérober par la fuite à toutes les combinaisons paternelles. Muni de tout l'argent qu'il put emporter, il gagna l'Espagne, essaya inutilement de s'enrôler dans les armées du roi Catholique, se fit voler au jeu, dans les tripots de Valladolid, le reste de ses écus, et fut réduit à vivre du métier de cabotin. Le hasard et la nécessité développèrent en lui un certain talent; il réussit à grouper autour de lui quelques artistes errants et forma une troupe à la tête de laquelle il se rendit en Allemagne. Quelque temps après, il débutait à Paris, au théâtre du Marais (1654), puis il se fit recevoir sociétaire par les comédiens de l'hôtel de Bourgogne, avec lesquels il resta jusqu'à l'époque de sa retraite (1682). Hauteroche était d'une stature élevée et d'une maigreur étonnante; il réussissait surtout dans les rôles de confidents tragiques. Comme auteur dramatique, il a fait représenter avec succès bon nombre de pièces, qui, à défaut de plus grand mérite, ont du moins celui d'être amusantes. Ce sont: *l'Amant qui ne flatte point*, comédie en cinq actes et en vers (théâtre de l'hôtel de Bourgogne, 1668); le *Souper mal apprêté*, comédie en un acte et en vers (1669); le *Deuil*, comédie en un acte et en vers (1672); le thème en est original. Un fils, tout de noir habillé, se presente chez le receveur de son père, en lui disant qu'il vient de perdre l'auteur de ses jours, et se fait compter une somme assez ronde due au vieillard; celui-ci ne tarde pas à paraître; on le prend pour un revenant. Sa présence cause une foule de malentendus. Cette pièce est tirée des *Contes* d'Eutrapel; on la jouait encore à la Comédie-Française sous la Restauration; les *Apparences trompeuses* ou les *Maris infidèles*, comédie en trois actes et en vers (1672), imitation à peine déguisée du *Cocu imaginaire; Crispin médecin*, comédie en trois actes et en prose (1673), une des plus comiques de Hauteroche; *Crispin musicien*, comédie en cinq actes et en vers (1674); les *Nobles de province*, comédie en cinq actes et en vers (1678); la *Bassette*, comédie en cinq actes et en prose (1680), non imprimée; la *Dame invisible* ou l'*Esprit follet*, comédie en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 22 février 1684), imitation libre de la *Dama duende* de Calderon; le *Cocher supposé*, comédie en un acte et en prose (1684); les *Bourgeoises de qualité*, comédie en cinq actes et en vers (1690).

HAUTEROCHE, antiquaire et numismate français V. Allier.

HAUTE-SEILLE, hameau de France (Meurthe), comm. de Cirey, cant. de Lorquin, arrond. de Sarrebourg. Ruines considérables de l'abbaye de Haute-Seille, de l'ordre de Cîteaux. Les murs de l'église, appartenant à la troisième époque du style roman, dessinent nettement encore l'enceinte de l'édifice. Les débris d'un portail orné d'arcatures, décoré de bandeaux à filets et de colonnes à chapiteaux romans à tailloir, complètent, avec les vestiges du cloître et des cellules, ces ruines intéressantes.

HAUTESERRE (Antoine Dadin de), jurisconsulte français, né près de Cahors au commencement du XVIIe siècle, mort en 1682. Il professa le droit à l'université de Toulouse, dont il devint doyen. Hauteroche n'était pas seulement très-versé dans la connaissance de la jurisprudence; il avait une connaissance approfondie de l'histoire des premiers temps de la monarchie. Ses principaux ouvrages sont : *De ducibus et comitibus provincialibus Galliæ libri tres* (Toulouse, 1643, in-4°); *Rerum aquitanicarum libri quinque* (1657, in-4°), ouvrage plein de recherches et très-estimé; *Dissertationum juris canonici libri quatuor* (Toulouse, 1651); *Ecclesiasticæ juridictionis vindiciæ* (Orléans, 1703), etc. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Naples (1777, 11 vol. in-4°).

HAUTES-RIVIÈRES, bourg et commune de France (Ardennes), cant. de Monthermé, arrond. et à 20 kilom. de Mézières; pop. aggl., 918 hab. — pop. tot., 2,022 hab. Importantes usines de Linchamps.

HAUTESSE s. f. (ô-tè-se; *h* asp. — rad. *haut*). Titre que l'on donne au sultan : *Sa* Hautesse *le sultan*.

HAUTEUR s. f. (ô-teur; *h* asp. — rad. *haut*.) Dimension ou élévation verticale au-dessus du sol ou d'un autre plan de comparaison : *La* hauteur *d'une maison, d'un clocher, d'un arbre, d'une montagne. La* hauteur *d'une chaise, d'une table. L'aigle plane à de grandes* hauteurs. *Personne, avant Thalès, n'avait connu la manière de mesurer la* hauteur *des tours et des pyramides par leur ombre méridionale.* (Fén.) *Charlemagne avait en* hauteur *sept fois la longeur de son pied, lequel est devenu mesure.* (V. Hugo.) *La plus grande* hauteur *où se soient élevés nos aéronautes ne dépasse pas 7,600 mètres.* (Raspail.)

— Par ext. Endroit élevé, point élevé, éminence, colline, élévation de terrain : *Monter sur une* hauteur. *Les* hauteurs *de Montmartre. L'armée occupait les* hauteurs *qui couronnent la ville. Il fallut gagner les* hauteurs.

— Fig. Haute position : *La vie a des fardeaux pour toutes les positions : la* hauteur *où on les porte n'en allége pas le poids.* (Guizot.)

Dans ces vastes *hauteurs* où mon œil s'est porté,
Je n'ai rien découvert que doute et vanité.

Lamartine.

‖ Elévation de l'esprit ou du cœur; largeur comparative de vue : *Etre à la* hauteur *de la situation. La* hauteur *et la fermeté de la pensée tiennent toujours par des liens secrets à la pureté de la morale.* (Mme de Staël.)

C'est en vain qu'au Parnasse un téméraire auteur
Pense de l'art des vers atteindre la *hauteur*.

Boileau.

‖ Arrogance, fierté vaine et impérieuse : *Traiter quelqu'un avec* hauteur. *Tout homme qui pense assez pour ne pas avoir de* hauteur *n'est jamais bas.* (Pasc.) *La* hauteur *des manières fait plus d'ennemis que l'élévation ne fait de jaloux.* (Grimm.)

Il est aisé de dire avec *hauteur*
Fi d'une pièce, en faisant le docteur.

Palaprat.

— Géom. Longueur de la perpendiculaire abaissée du sommet sur la base. *La* hauteur *d'un triangle, d'un parallélogramme, d'une pyramide, d'un cône, d'une calotte sphérique.*

— Physiq. Degré d'acuité ou de gravité d'un son. Valeur de l'angle formé par un rayon visuel horizontal et le rayon visuel mené de l'objet auquel la hauteur est attribuée. ‖ *Hauteur due à une pression, hauteur représentative d'une pression*, Différence de niveau à laquelle correspond la différence de pression considérée. ‖ *Hauteur due à une vitesse*, Distance verticale qu'un corps aurait dû parcourir sous l'influence seule de la pesanteur, pour acquérir la vitesse considérée.

— Astron. Arc de grand cercle qui mesure la plus proche distance à l'horizon de l'objet que l'on considère : *La* hauteur *d'une étoile. La* hauteur *du soleil à midi est mesurée par un arc du méridien du lieu. La* hauteur *du pôle augmente quand on s'éloigne de l'équateur.* ‖ *Hauteur méridienne*, Hauteur d'un astre au moment où il passe au méridien.

— Mar. Heure à laquelle on observe la hauteur du soleil, midi : *Il me répondit qu'il voulait employer le temps, et que le lendemain il leur parlerait à tous après la* hauteur. (De Méricourt.) ‖ *Prendre hauteur*, Mesurer la hauteur du soleil dans un lieu et à une heure donnée, pour en conclure la latitude du lieu: *Parler de faire le point ou de* prendre hauteur *eût été de l'hébreu pour nos marins.* (Chateaub.) ‖ *Etre à la hauteur de*, Se trouver dans le même parallèle que : *Nous* étions à la hauteur *et en vue à l'ouest du pic* de *Ténériffe*.

— Art milit. *Hauteur d'une bataillon*, Sa profondeur déterminée par le nombre des rangs qui le composent.

— Archit. *Bâtiment à hauteur*, Bâtiment dont les murs sont achevés, et qui est prêt à recevoir la charpente. ‖ *Hauteur d'appui*, Hauteur que l'on donne communément aux parapets, balustrades et garde-fous, et qui est d'un mètre environ. ‖ *Hauteur sous clef*, Distance du sommet d'un cintre ou d'une section de voûte au plan horizontal de naissance.

— **Syn. Hauteur, élévation.** V. Élévation.

— **Encycl.** Géom. *Mesure des hauteurs des édifices, des montagnes.* La *hauteur* d'un édifice, d'une montagne, se mesure au moyen des instruments de nivellement, et à l'aide du baromètre. On se sert généralement du premier mode pour déterminer la *hauteur* d'un édifice ou d'une montagne peu élevée. Deux cas particuliers se présentent :

1° *Le pied de l'édifice est accessible.* Sur le terrain, supposé de niveau, on mesure, à partir du pied de l'édifice, une base BC, qui, afin d'éviter les petits angles, ne doit être ni très-petite ni très-grande par rapport à la *hauteur* AB. On place en C le pied d'un graphomètre, avec lequel on mesure l'angle EDA, formé par DA avec l'horizontale DE parallèle à CB.

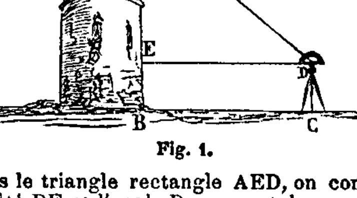

Fig. 1.

Dans le triangle rectangle AED, on connaît le côté DE et l'angle D; on peut donc calculer AE, et, en y ajoutant la quantité CD, on a la hauteur cherchée AB:

$$AE = ED \times \text{tang } D,$$
$$AB = ED \times \text{tang } D + EB.$$

2° *Quand le pied de l'édifice est inaccessible*, ou quand AB est l'élévation d'une colline au-dessus du sol environnant, on ne peut plus mesurer la distance BC. Mais alors on peut encore mesurer l'angle ADE; car, sans voir la ligne AB, il est possible d'amener le plan du cercle, avec lequel on mesure les angles,

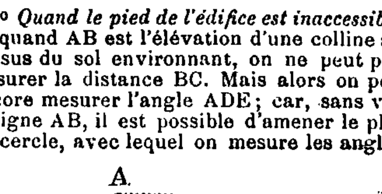

Fig. 2.

à passer par la verticale AB. En outre, on détermine la distance DA, du point D où l'on se trouve, au point A considéré comme inaccessible; à cet effet, on mesure une base DD' sur le sol, et on détermine les angles que fait cette base avec les directions DA, D'A; alors, dans le triangle DD'A, connaissant la base DD' et les angles adjacents, on a pour la valeur de DA

$$DA = \frac{DD' \sin ADD'}{\sin DAD'},$$

Ayant DA et l'angle EDA, on obtient pour AE

$$AE = DA \sin EDA$$

ou

$$AE = \frac{DD' \sin ADD'}{\sin DAD'} \sin EDA.$$

et pour la *hauteur* totale

$$AE = \left(\frac{DD' \sin ADD'}{\sin DAD'} \sin EDA \right) + DC.$$

Pour le calcul des *hauteurs* par les observations barométriques, nous renvoyons au mot baromètre. Toutefois, nous citerons en passant les tables construites par M. Mathieu, d'après la formule de Laplace, et dont l'étendue est assez considérable pour permettre de calculer les *hauteurs* ou plutôt les différences de niveau jusqu'à près de 9,000 mètres.

— ***Hauteurs de quelques lieux habités du globe au-dessus du niveau des mers*** :

	mètres.
Maison de poste d'Apo (Pérou)	4,382
Maison de poste d'Ancomarca (Pérou), habitée pendant quelques mois de l'année	4,330
Village de Tacora (Pérou)	4,173
Ville de Calamarca (Bolivie)	4,161
Métairie d'Antisana (république de l'Equateur)	4,101
Potosi (ville de Bolivie)	4,061
Puno (ville du Pérou)	3,923
Oruro (ville de Bolivie)	3,796
La Paz (ville de Bolivie)	3,726
Micuipampa, ville (Pérou)	3,618
Quito (capitale de la république de l'Equateur)	2,908
Caxamarca, ville (Pérou)	2,860
La Plata (capitale de la Bolivie)	2,844
Santa-Fé-de-Bogota	2,661
Cuença, ville (république de l'Equateur)	2,633
Cochabamba, ville (Bolivie)	2,548
Hospice du Grand Saint-Bernard (seuil de l'entrée)	2,474
Aréquipa, ville (Pérou)	2,393
Mexico	2,277
Hospice du Saint-Gothard	2,075
Saint-Véran, village (Hautes-Alpes)	2,040
Breuil, village (vallée du mont Cervin)	2,007
Kars, ville (Turquie d'Asie)	1,905
Maurin, village (Basses-Alpes)	1,902
Erzeroum, ville (Turquie d'Asie)	1,864
Héas, village, la chapelle (Pyrénées)	1,497
Ispahan, ville (Perse)	1,345
Gavarnie, village, l'auberge (Pyrénées)	1,335
Briançon, sol de l'église (Hautes-Alpes)	1,321
Baréges, village, cour des bains (Pyrénées)	1,241
Téhéran, ville (Perse)	1,230
Saint-Ildefonse, palais (Espagne)	1,155
Mont-Dore, bains (Auvergne)	1,040
Pontarlier, sol du clocher (Doubs)	838
Jérusalem, sol du Saint-Sépulcre	779
Saint-Sauveur, terrasse des bains (Pyrénées)	728
Luz, église (Pyrénées)	706
Tripolitza (Grèce)	663
Madrid	608
Inspruck (Tyrol)	566
Lausanne, seuil du portail de la cathédrale (Suisse)	529
Munich, sol de Notre-Dame (Bavière)	515
Augsbourg, sol de Saint-Ulrich (Bavière)	491
Langres, sol de la cathédrale (Haute-Marne)	475
Salzbourg (Autriche)	452
Neufchâtel (Suisse)	438
Plombières (Vosges)	421
Genève, sol de l'Observatoire (Suisse)	408
Clermont-Ferrand, sol de la cathédrale (Puy-de-Dôme)	407
Lac de Genève	375
Freyberg (Saxe)	372
Ulm (Wurtemberg)	369
Ratisbonne (Bavière)	362
Brousse, ville (Turquie d'Asie)	305
Gotha	285
Dijon, sol de Saint-Bénigne (Côte-d'Or)	246
Turin	230
Toulouse, seuil du nouvel Observatoire	190
Prague (Bohême)	179
Châlon-sur-Saône, sol de Saint-Pierre (Saône-et-Loire)	178
Mâcon, étiage de la Saône (Saône-et-Loire)	170
Lyon, Rhône au pont de la Guillotière (Rhône)	163
Cassel (Allemage)	158
Lima (Pérou)	156
Moscou, sol de l'Observatoire (Russie)	142
Gœttingue (Hanovre)	134
Vienne, Danube (Autriche)	133
Toulouse, la Garonne	132
Bologne (Italie)	121
Milan, sol de la cathédrale (Italie)	120
Dresde (Saxe)	90
Constantinople, colline de Péra	88
Paris, Observatoire, 1er étage	65
Trébizonde (Turquie d'Asie)	58
Parme, sol de Saint-Jean (Italie)	49
Berlin, sol de l'ancien Observatoire	34
Rome, sol de Saint-Pierre	29

— ***Hauteurs de la limite inférieure des neiges perpétuelles, sous diverses latitudes*** :

A 0° de latitude, ou sous l'équateur	4,800
A 20°	4,600
A 45°	2,550
A 65°	1,500

— ***Hauteurs de quelques édifices au-dessus du sol*** :

	mètres.
La plus haute des pyramides d'Egypte	146
La tour de Strasbourg (le Munster) au-dessus du pavé	142
La tour de Saint-Etienne à Vienne	138

	mètres.
La coupole de Saint-Pierre de Rome, au-dessus de la place	132
La tour de Saint-Michel à Hambourg	130
La flèche de l'église d'Anvers	I20
La tour de Saint-Pierre à Hambourg	119
La coupole de Saint-Paul de Londres	110
Le dôme de Milan, au-dessus de la place	109
La tour des Asinelli à Bologne	107
La flèche des Invalides, au-dessus du pavé	105
Le sommet du Panthéon, au-dessus du pavé	79
La balustrade de la tour Notre-Dame, au-dessus du pavé	66
La colonne de la place Vendôme	43
La plate-forme de l'Observatoire de Paris	27
La mâture d'un vaisseau français de 120 canons, au-dessus de la quille	73
La *hauteur* du grand mât de perroquet au-dessus de la ligne de flottaison, pour les vaisseaux de la marine anglaise de 80 canons et au-dessus	54
— de 74 canons et les grandes frégates	53
Pour les frégates de 44 canons	41
Pour les corvettes de 24 à 32	34
Pour les corvettes de 20 à 24	32
Pour les bricks de 16 à 20	18

— Géogr. *Hauteurs en mètres des principales montagnes du globe au-dessus du niveau de l'Océan :*

EUROPE. Mont Blanc (Alpes), 4,810 mètres: mont Rose (Alpes), 4,636 m.; Fisteraarhorn (Suisse), 4,362 m.; Iung-Frau (Suisse), 4,180 m.; Ortler (Tyrol), 3,908 m.; Mulhacen (Grenade), 3,555 m.; col du Géant (Alpes), 3,426 m.; Maladetta, pic E., Nethou (Pyrénées), 3,404; Mont-Perdu (Pyrénées), 3,351 m.; Vignemale (Pyrénées), 3,298 m.; Etna (Sicile), 3,237 m.; Budosch (Transylvanie), 2,924 m.; Surul (Transylvanie), 2,924 m.; pic du Midi (Pyrénées), 2,877 m.; Legnom, 2,806 m.; Canigou (Pyrénées), 2,785 m.; pic Lomnes (Carpathes), 2,017 m.; Monte-Rotondo (Corse), 2,652 m.; Lipsze (Carpathes), 2,534 m.; Sneehaten (Norvége), 2,500 m.; Parnasse (Phocide), 2,456 m.; Taygète (Morée), 2,409 m.; Monte-Vellino (Apennins), 2,393 m.; mont Athos (Grèce), 2,066 m.; mont Ventoux, 1,912 m.; mont Dore (France), 1,886 m.; Cantal (France), 1,858 m.; Lemezen (Cévennes), 1,754 m.; Sierra d'Estre (Portugal), 1,700 m.; mont Tendre (Jura), 1,682 m.; Puy-Mary (France), 1658 m.; Hussoko (Moravie), 1,624 m.; Scheneckoppf (Bohême), 1608 m.; Adelat (Suède), 1578 m.; Suæfials-Iokull (Islande), 1559 m.; mont des Géants (Bohême), 1,512 m.; Puy-de-Dôme (France), 1,465 m.; le Ballon (Vosges), 1,429 m.; Pointe-Noire (Spitzberg), 1,372 m.; Ben-Nevis (Invernessshire), 1,325 m.; Fichtelberg (Saxe), 1,212 m.; Vésuve (Naples), 1,198 m.; mont Parnasse (Spitzberg), 1,194 m.; le mont Erix (Sicile), 1,187 m.; Broken (Hartz-Saxe), 1,140 m.; Sierra de Foja (Algarves), 1,100 m.; Snowden (pays de Galles), 1,089 m.; Shehalien (Ecosse), 1,039 m.; Hékla (Islande), 1,013.

ASIE. Pics les plus élevés de l'Himalaya (Thibet) : Lunchinginga, partie ouest (Sikim), 8,588 m.; Lunchinginga, pic est (Sikim), 8,481 m.; Dwala-Giri (Népaul), 8,187 m.; Juwahir (Kumaôon), 7,824 m.; le 12e pic, 7,088 m.; le 3e pic, 6,959 m.; le 23e pic, 6,925 m.; Elbrouz (Caucase), cime occidentale, 5,646 m.; Elbrouz (Caucase), cime orientale 5,624 m.; Anonymus, 5,163 m.; pic de la frontière de la Chine et de la Russie, 5,135 m.; Rasbek, 5,045 m.; Ophyr (île de Sumatra), 3,950 m.; mont Liban, 2,906 m.; Petit-Altaï (Sibérie), 2,202 m.; Beschtau, 1,398 m.

AFRIQUE. Pic de Ténériffe, 3,710 m.; montagne d'Ambotismène (Madagascar), 3,507 m.; montagne du Pic (Açores), 2,412 m.; Piton des Neiges (île de la Réunion), 3,067 m.; montagne de la Table (cap de Bonne-Espérance), 1,163 m.

AMÉRIQUE. Nevada de Sorata, 7,696 m.; Nevada de Illimani, 7,315 m.; Chimborazo (Pérou), 6,530 m.; Cayambé (Pérou), 5,954 m.; Antisana (volcan du Pérou), 5,833 m.; Chipicani, 5,760 m.; Cotopaxi (volcan du Pérou), 5,753 m.; montagne de Pichu-Pichu, 5,670 m.; volcan d'Arequipa, 5,600 m.; mont Saint-Eli (côte N.-O. Amér. russe), 5,113 m.; Popocatepetl (volcan du Mexique), 5.400 m.; pic d'Orizaba, 5,295 m.; montagne d'Inchocaïo, 5,240 m.; Cerro de Potosi, 4,888 m.; Mowna-Roa (Owlyce), 4,838 m.; Sierra-Nevada (Mexique), 4,786 m.; mont du Beau-Temps (côte N.-O. Amérique), 4,549 m.; Coffre de Perote, 4,088 m.; lac Titicata, 3,915; montagne d'Otaïti (mer du Sud), 3,323 m.; montagnes Bleues (Jamaïque), 2,218 m.; la Solfatara (volcan, Guadeloupe), 1,485 m.

— Physiq. *Hauteur due à une pression.* Si π est la densité du liquide, πh est la pression, rapportée à l'unité de surface, qui s'exerce sur un élément placé à la distance h de la surface de niveau. Si on la désigne par p, on a

$$p = \pi h,$$

d'où

$$h = \frac{p}{\pi}.$$

La *hauteur* représentative d'une pression p, relativement à un liquide dont la densité est π, a donc pour expression $\frac{p}{\pi}$.

— *Hauteur due à une vitesse.* On nomme, en physique et en mécanique pratique, *hauteur* due à une vitesse, la distance verticale qu'un corps aurait dû parcourir sous l'influence seule de la pesanteur, pour acquérir la vitesse considérée. L'une des lois de la chute des corps est

$$v^2 = 2gh,$$

où v représente la vitesse acquise, h la *hauteur* de chute et g l'intensité de la pesanteur. On en déduit pour la *hauteur* due à la vitesse v

$$h = \frac{v^2}{2g}.$$

— Astron. En mer, la *hauteur* est facile à mesurer, parce qu'on peut toujours se procurer une ligne horizontale en visant un point fixe à la limite de l'horizon; mais, sur terre, cette facilité existe rarement, à cause des inégalités du sol; on observe alors, non plus la *hauteur* de l'astre, mais sa distance zénithale, dont la *hauteur* cherchée est le complément.

Les *hauteurs* des astres se distinguent en *apparentes* et en *vraies*. La *hauteur* apparente est celle qui s'observe avec des instruments; elle est influencée par la réfraction, qui relève l'astre, et par la parallaxe, qui l'abaisse. La *hauteur* vraie est égale à la *hauteur* apparente modifiée en tenant compte des effets de la réfraction et de la parallaxe.

Pour avoir la *hauteur* vraie d'un astre, il faut de la *hauteur* apparente retrancher la réfraction et la dépression, ajouter la parallaxe, et enfin ajouter ou retrancher le demi-diamètre apparent de l'astre, selon que l'on a observé son bord inférieur ou son bord supérieur.

L'instrument qui sert, en astronomie, à évaluer les hauteurs, porte le nom de *quart de cercle.*

La *hauteur méridienne*, qui est la *hauteur* de l'astre au moment de son passage au méridien, se mesure sur l'arc du méridien lui-même.

La *hauteur du pôle* est égale à la latitude terrestre du lieu. Le problème si important, pour l'astronomie et la géographie, de trouver la latitude d'un lieu se réduit donc à trouver la *hauteur* du pôle au-dessus de l'horizon de ce lieu. Comme aucun point visible ne signale le pôle à l'observateur, il faut, pour en avoir la *hauteur*, commencer par évaluer les deux *hauteurs* méridiennes d'une étoile circumpolaire. Par exemple, l'étoile polaire passant deux fois au méridien dans le cours d'une révolution diurne, si nous désignons par H sa plus grande et par h sa plus petite *hauteur* méridienne, $H - h$ sera le diamètre du cercle décrit par cette étoile, $\frac{1}{2}(H - h)$ en sera le demi-diamètre. Par conséquent, la *hauteur* du pôle sera

$$h + \frac{1}{2}(H - h) = \frac{1}{2}(H + h).$$

Il va sans dire que les *hauteurs* dont on prend ainsi la moyenne doivent être corrigées des effets de la réfraction.

Pour connaître l'heure, les anciens astronomes n'avaient pas d'autre moyen que de prendre la *hauteur* d'un astre. Imaginez sur la sphère céleste un triangle ayant pour sommets le pôle P, le zénith Z et l'astre A. PZ est le complément de la latitude ou de la *hauteur* du pôle; PA est le complément de la déclinaison de l'astre; enfin ZA est sa distance zénithale, et, par conséquent, le complément de sa *hauteur*. Ces trois côtés étant connus, on en déduit l'angle P qui, converti en temps, à raison de 15° par heure, donne l'heure au moment de l'observation.

Les astronomes ont souvent à résoudre le problème inverse, c'est-à-dire à trouver la *hauteur* d'un astre correspondante à une heure donnée. V. HEURE, LATITUDE, etc.

— *Hauteurs correspondantes.* On appelle ainsi deux *hauteurs* égales d'un même astre, observées, l'une avant le passage de cet astre au méridien, l'autre après. L'observation de ces deux *hauteurs* constitue la méthode la plus ordinaire pour vérifier la marche des horloges et des chronomètres. On sait, en effet, que, par l'effet du mouvement diurne apparent, tous les astres décrivent des cercles parallèles à l'équateur, cercles dont les deux parties, à droite et à gauche du méridien, sont égales. Ainsi, par exemple, une heure avant le passage du méridien, et une heure après, les astres ont la même *hauteur* au-dessus de l'horizon; elles se correspondent. Donc, pour avoir rigoureusement le moment où un astre a passé au méridien, il suffit d'observer, à l'aide d'une horloge, l'instant où l'astre s'est trouvé à une certaine *hauteur*, vers l'orient, avant son passage au méridien, puis l'instant où il s'est trouvé à la même *hauteur*, en descendant vers le couchant. Le milieu entre ces deux instants donnera le temps que l'horloge marquait au moment même du passage.

Cette opération ne serait pas applicable à l'égard du soleil, parce que sa trajectoire diurne n'est pas exactement parallèle à l'équateur, et qu'ainsi il ne parcourt pas des arcs égaux en temps égaux, de part et d'autre du méridien. On a alors à faire une correction qui porte le nom d'*équation des hauteurs correspondantes*. Le soleil n'offre donc pas, à proprement parler, de *hauteurs* correspondantes.

HAUTEVILLE, bourg de France (Ain), ch.-l. de cant., arrond. et à 33 kilom. N.-O. de Belley; pop. aggl., 590 hab. — pop tot., 798 hab.

HAUTEVILLE (Jean DE), poëte du XIIe siècle, que les anciens appellent également **Hauwill, Hantville, Hanvill, Hauviteville, Annævialanus**, né, selon les conjectures probables, en Normandie. On connaît de lui un poëme en neuf livres, intitulé : *Joannis Architrenii opus*, qu'il dédia à Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, vers 1184. Dans cet ouvrage, publié à Paris (1517, in-4°), Hauteville se lamente sur les misères et les vices de l'humanité. Il passe en revue les diverses classes de la société, et fait un curieux tableau des mœurs de son temps. La versification de ce poëme n'est pas mauvaise, eu égard à l'époque où vivait Hauteville. « On y trouve, dit Raynouard, des détails bien rendus, quelques images vives et assez souvent des pensées remarquables, » mais le poëte tombe fréquemment dans le mauvais goût, et ses descriptions et ses discours sont le plus souvent d'une fatigante longueur. L'*Architrenius* jouit néanmoins d'une grande popularité au XIIIe et au XIVe siècle.

HAUTEVILLE (Nicolas), théologien et généalogiste français, né en Auvergne au commencement du XVIIe siècle, mort en Savoie en 1660 Il était docteur en théologie, et devint chanoine d'Annecy. On lui doit un certain nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : l'*Art de bien discourir, suivi de l'esprit de Raymond Lulle* (Paris, 1666, in-12), où il donne aux orateurs de la chaire ou du barreau le moyen de ne jamais demeurer court et de pouvoir pérorer plusieurs heures de suite sur un sujet quelconque; l'*Examen des esprits* ou les *Entretiens de Philon et de Polialte, où sont examinées les opinions les plus curieuses des philosophes et des beaux esprits* (Paris, 1666, in-4°); l'*Histoire royale*, ou les *Plus belles et les plus curieuses questions de la Genèse, en forme de lettres* (Paris, 1667, in-4°); les *Caractères*, ou les *Peintures de la vie et de la douceur du B. François de Sales* (Lyon, 1661, in-8°), ouvrage mêlé de vers; *Origine de la maison de Sales* (Paris, 1669, in-4°), réimprimé à Clermont sous le titre d'*Histoire de la maison de saint François de Sales* (1669, in-4°); l'*Art de prêcher*, ou l'*Idée du parfait prédicateur* (1683).

HAUT-FEUILLET s. m. Techn. L'une des feuilles de la scie de l'estadou, chez les tabletiers. ‖ Pl. HAUTS-FEUILLETS.

HAUT-FOND s. m. Mar. Endroit de la mer éloigné des côtes, et où, cependant, l'eau a très-peu de profondeur : *Un* HAUT-FOND *est annoncé par la couleur verdâtre de l'eau au-dessus de son point culminant.* (Lecomte.) ‖ Pl. HAUTS-FONDS.

— **Encycl.** On reconnaît la présence d'un *haut-fond* à la couleur de l'eau, à son agitation et à son refroidissement. La couleur diffère de celle des eaux voisines, et varie elle-même suivant la nature du fond. Elle est sombre sur les fonds de roche, grise au-dessus d'un banc de vase ou de sable, et blanchâtre sur les coraux. Lorsqu'il n'y a que très-peu d'eau sur un *haut-fond*, la mer, en brisant, signale le danger; mais lorsque le fond est de quelques mètres, la mer ne brise plus; elle est seulement houleuse, et les lames sont courtes, ce qu'on exprime en disant qu'il y a de la *levée*. On dit aussi, en parlant des basses ou roches sous-marines, qu'elles *marquent* ou *ne marquent pas*, selon que la mer lève ou ne lève pas au-dessus de ces écueils. Dans le voisinage de ces écueils, la température de l'eau s'abaisse de 3 à 7° centigrades, suivant les parages et les saisons. De plus, on peut établir comme résultats de cette expérience que, toutes circonstances étant les mêmes d'ailleurs, le thermomètre baisse davantage à l'approche d'un *haut-fond* qu'à l'approche d'une côte; et aussi que plus le thermomètre baisse, plus le *haut-fond* est éloigné de terre, plus son étendue est considérable, et moins on trouvera de fond au-dessus.

HAUTIN s. m. (ô-tain; *h* asp. — rad. *haut*). Agric. Syn. de HAUTAIN.

— Ichthyol. Nom vulgaire de l'argentine, de l'oxyrhynque, du spet et autres poissons.

HAUT JURÉ s. m. Juré d'une haute cour. ‖ Pl. des HAUTS JURÉS.

HAUT JURY s. m. Jury d'une haute cour.

HAUT-PENDU s. m. Mar. Nuage noir et isolé, d'une marche rapide, qui annonce de la pluie ou du vent. ‖ Pl. HAUTS-PENDUS.

HAUTPOUL, ancienne famille française, qui tire son nom d'un château de Languedoc, appelé *Hatto pullo*, et dont on voit figurer le nom dans l'histoire dès 960. Un Pierre-Raymond D'HAUTPOUL fit la première croisade, et mourut à Antioche en 1098. Cette famille a fourni plusieurs personnages distingués, dont les plus connus appartiennent au siècle dernier et à notre siècle.

HAUTPOUL (Jean-Joseph D'), général français, né à Salette (Languedoc) en 1754, blessé mortellement à Eylau, le 10 février 1807. Il entra au service en 1777, fit les campagnes de la Révolution, obtint le grade de général de brigade par sa conduite au siége de Nimègue, fut grièvement blessé à la bataille d'Altenkirchen (1796), et, nommé général de division, eut une grande part à la victoire de Hohenlinden, en s'emparant du village de ce nom. A la tête de douze régiments de cuirassier et de dragons, avec Nansouty, il contribua à enfoncer le centre des Autrichiens à la bataille d'Austerlitz (1805). Cet exploit lui valut la dignité de sénateur et une dotation de 20,000 francs. Lancé contre les lignes russes pour les rompre, dans la meurtrière journée d'Eylau, il y parvint après trois charges terribles, mais eut la cuisse cassée d'un coup de biscaïen au moment de la victoire, et succomba cinq jours après. Ses restes furent transportés au Panthéon.

HAUTPOUL (Anne-Marie DE MONTGUEROULT DE COUTANCES, comtesse DE BEAUFORT D'), poëte et romancière, né à Paris en 1763, morte en 1837. Son oncle, Marsollier de Vivetières, lui donna le goût des lettres et lui enseigna l'art d'écrire. Mariée à dix-sept ans au comte de Beaufort, elle eut le malheur de le perdre à l'affaire de Quiberon; fait prisonnier, il fut condamné à mort et fusillé. Elle se voua dès lors tout entière aux lettres, et publia des recueils de vers, des romans, des livres d'éducation qui peuvent être mis à côté de ceux de Mmes de Genlis et Guizot, ses contemporaines. Elle se maria en secondes noces au comte d'Hautpoul, et c'est de ce nom qu'elle a signé ses livres. De son premier mariage elle avait eu un fils, qui s'appela assez irrégulièrement comte de Beaufort d'Hautpoul, et illustra ce nom dans les armées républicaines, en Italie et sur le Rhin. Il devint colonel du génie, puis chef de division au ministère de la guerre.

Voici la liste des principaux ouvrages de Mme d'Hautpoul; les plus remarquables sont ceux qu'elle a consacrés à l'éducation des jeunes filles : *Zélia*, roman pastoral (1796, 1 vol. in-8°); *Childéric, roi des Francs* (1806, 2 vol. in-8°); *Clémentine* ou l'*Evelina française* (1809, 4 vol.); *Séverine* (1810, 6 vol. in-12); *Arindal* ou le *Jeune peintre* (1811, 2 vol.); *Cours de littérature ancienne et moderne, à l'usage des demoiselles* (1815, 2 vol. in-12); *Alexis et Constantin* ou les *Habitants de l'Ukraine* (1820, 2 vol. in-12); *Contes et nouvelles de ma grand'mère* ou *Séjour au château pendant la neige* (1822-1823, 2 vol. in-12); *Etudes convenables aux demoiselles* (1822, 2 vol. in-12); le *Page* et la *Romance* (1824, 3 vol. in-12); *Manuel complet de style épistolaire* (1829, in-8°), etc., etc.

HAUTPOUL (Charles, comte D'), officier français, né vers 1770, mort vers 1830. Elève de l'Ecole militaire au début de la Révolution, il quitta l'armée lors de la loi des suspects, fut quelque temps, pour vivre et se cacher, menuisier à Sens, reprit ensuite du service, et suivit en Egypte Bonaparte, qui le nomma colonel du génie. Par la suite, d'Hautpoul tomba en disgrâce. Il eut la direction du génie à Naples et à Grenoble, où il se trouvait encore en 1814, et fut mis à la retraite par les Bourbons.

HAUTPOUL (Marie-Constant-Fidèle-Henri-Armand, marquis D'), général d'artillerie, né au château de Lasbordes (Languedoc) en 1780, mort en 1854. Il étudia à l'Ecole polytechnique et à l'Ecole de Metz, fit les campagnes de l'empire depuis 1804, reçut plusieurs blessures à Wagram (1809), fut crée baron à Moscou (1812), major de la vieille garde en 1813, et, gravement blessé à la bataille de Dresde, resta sans emploi jusqu'à la Restauration. Nommé colonel en 1814, il commanda le régiment d'artillerie à cheval de la garde royale, devint maréchal de camp en 1819, défendit l'hôtel des Invalides pendant les journées de juillet 1830, envoya sa démission au nouveau gouvernement, et fut quelque temps gouverneur du duc de Bordeaux, à Prague, en 1833.

HAUTPOUL (Alphonse-Henri, marquis D'), général et homme politique français, frère du précédent, né à Versailles en 1789, mort en 1865. Elève de l'Ecole militaire de Fontainebleau en 1805, il fit les principales campagnes de l'empire, fut blessé à la bataille des Arapiles (1812), et tomba entre les mains des Anglais, qui ne le relâchèrent qu'après le retour des Bourbons en France. Nommé alors chef de bataillon, d'Hautpoul devint colonel en 1815, prit part à la campagne d'Espagne en 1823, fut promu général de brigade en 1828, remplit, au commencement de 1830, les fonctions de directeur de l'administration au ministère de la guerre, et fut élu, cette même année, membre de la Chambre des députés par un collége électoral de l'Aude. Il siégea de nouveau à la Chambre de 1834 à 1838, reçut divers commandements à l'intérieur, devint lieutenant général et inspecteur général de l'infanterie en Algérie (1841), commandant de la 8e division militaire à Marseille, en 1843, pair de France en 1848, et fut mis à la retraite la même année. Lors des élections à l'Assemblée législative, en 1849, le général d'Hautpoul fut élu représentant du peuple. Il vota, avec la majorité, tous les actes de réaction destinés à empêcher l'affermissement des idées républicaines. Nommé commandant en chef de l'armée de Rome et ministre plénipotentiaire près du saint-siége, il ne remplit point ces fonctions, ayant été chargé peu après (31 octobre) de prendre le portefeuille de la guerre. Pendant son passage aux affaires, M. d'Hautpoul supprima l'hôtel des invalides d'Avignon, créa une Ecole d'application et de médecine militaires, institua un comité consultatif de l'Algérie, réduisit l'effectif des troupes, etc. A la suite de

vifs démêlés avec le général Changarnier, qui se prétendait indépendant du ministère de la guerre, comme général en chef de l'armée de Paris, il donna sa démission (22 octobre 1850), et se rendit, en qualité de gouverneur général, en Algérie. A la suite du coup d'Etat du 2 décembre, le marquis d'Hautpoul, qui avait donné une pleine adhésion à cet acte inqualifiable, fut nommé membre de la commission législative, sénateur (1852) et grand référendaire du sénat.

HAUTPOUL (Edouard, marquis DE BEAUFORT D'), colonel français. V. BEAUFORT.

HAUT-SOMME s. m. Pathol. Nom vulgaire de l'apoplexie. ‖ Pl. HAUTS-SOMMES.

HAUTURIER, IÈRE adj. (ô-tu-ri-é, i-è-re; *h* asp. — rad. *hauteur*). Mar. Qui sait diriger en pleine mer, hors de la vue des côtes, qui sait prendre hauteur : *Pilote* HAUTURIER. ‖ *Navigation hauturière*, Navigation au long cours, et qui exige un pilote qui sache prendre hauteur. ‖ Vieux mot.

HAUTVILLERS, village et comm. de France (Marne), cant. d'Aï, arrond. et à 24 kilom. de Reims, sur un coteau dominant la Marne; 886 hab. Restes d'une abbaye de bénédictins. Les vins d'Hautvillers ont longtemps rivalisé avec ceux d'Aï; mais plusieurs des vignes qui dépendaient autrefois de l'abbaye d'Hautvillers étant tombées en la possession de propriétaires peu soigneux, leurs produits ne sont plus classés aujourd'hui qu'au second rang. On cite cependant encore le vignoble appelé la *Côte à bras*, et plusieurs autres pièces de vignes dont on n'a pas changé les cépages, et qui produisent toujours des vins dignes de leur ancienne réputation. Moins doux, mais plus corsés que ceux d'Aï, ils ont beaucoup de finesse, du spiritueux, du parfum et un excellent goût.

La vigne dite de Hatant produit de bons vins rouges, qui se gardent deux ou trois ans en tonneaux, et se conservent ensuite plus de dix ans en bouteilles.

A la fin du XVII^e siècle, le vin d'Hautvillers se vendait jusqu'à 1,000 livres la queue, somme énorme pour l'époque. Il faut dire aussi que l'abbé d'Hautvillers, dom Pérignon, connaissait à fond les méthodes à l'aide desquelles on donne aux vins ce bouquet et cette richesse de goût que caractérisent les produits champenois. Il fit faire d'immenses progrès à la culture de la vigne, et donna un nouvel essor au commerce de ces vins, qui portèrent longtemps son nom, et ne furent plus connus dans le commerce que sous le nom de *vins de Pérignon*. Le vignoble d'Hautvillers, d'une contenance de 241 hectares, se compose d'une couche végétale peu profonde, ayant la craie pour sous-sol, excepté quelques quartiers où le sous-sol est pierreux.

HAÜY (René-Just), célèbre minéralogiste français, né à Saint-Just (Oise) le 28 février 1743, mort à Paris le 3 juin 1822. Il était fils d'un pauvre tisserand. Le plaisir particulier qu'il prenait aux cérémonies religieuses et aux chants de l'église le fit remarquer du prieur de l'abbaye établie dans son village natal, qui, lui trouvant une vive intelligence, chargea l'un de ses moines de lui enseigner les premiers éléments. Ses rapides progrès, sa douceur, son caractère aimant, lui gagnèrent l'affection des pères, qui songèrent à l'envoyer à Paris pour qu'il y achevât ses études. On ne lui trouva d'abord qu'une place d'enfant de chœur dans une église du quartier Saint-Antoine. « Ce poste, disait-il dans la suite, eut du moins cela d'agréable, que je n'y laissai pas enfouir mon talent pour la musique. » Enfin, ses protecteurs de Saint-Just parvinrent à obtenir pour lui une bourse au collége de Navarre. Là il se fit bientôt assez estimer pour que les supérieurs le retinssent près d'eux lorsqu'il eut pris ses grades, en lui confiant la régence de quatrième. Il passa, quelques années après, comme régent de seconde, au collége du Cardinal-Lemoine, où il rencontra Lhomond, dont les excellentes qualités, si semblables aux siennes propres, établirent entre eux une affection solide, malgré la différence d'âges.

C'est à cette liaison que Haüy a dû sa carrière brillante, et que la science doit des découvertes de premier ordre.

Lhomond aimait la botanique sans l'avoir apprise; Haüy, qui n'avait jamais songé qu'à faire plaisir, apprit la botanique pour être agréable à son vieil ami dans ses herborisations, et le goût des sciences naturelles s'éveilla en lui avec une force dont il se trouva tout surpris.

Le Jardin des plantes étant tout proche du collége, les deux amis y faisaient de fréquentes visites. Un jour, voyant la foule se presser à une séance de Daubenton sur la minéralogie, Haüy entra avec elle, et, charmé de trouver un sujet d'études mieux circonscrit et moins exploré que la botanique, il s'y attacha par l'attrait des difficultés à vaincre. La chose qui l'avait frappé tout d'abord était la diversité des formes affectées par les cristaux formés d'une même substance. L'esprit plein de doute à cet égard, il lui arriva de laisser tomber un groupe de spath calcaire, cristallisé en prismes, qu'il examinait chez un de ses amis. L'un des prismes s'étant brisé, Haüy remarqua avec surprise que le système de cristallisation apparente n'était plus le même dans les fragments que dans le bloc primitif : les angles plans et dièdres étaient devenus les mêmes que ceux qu'on observe dans le spath d'Islande. Rentré chez lui, il prend successivement un spath cristallisé en pyramide hexaèdre, un autre appartenant au système qu'on appelait alors *lenticulaire*, il les casse et retrouve encore dans les fragments les traits caractéristiques du cristal d'Islande. *Tout est trouvé!* s'écrie-t-il : la forme cristalline élémentaire d'un corps dépend de la composition chimique de ce corps, et les formes, si différentes en apparence, des cristaux qu'il peut fournir résultent simplement du mode d'empilement des cristaux primitifs.

De nouvelles expériences sur d'autres corps le confirmèrent davantage dans l'hypothèse qui s'était présentée à son esprit. Mais, craignant de s'être laissé tromper par des apparences, il remarqua que cette hypothèse comporterait une vérification presque décisive. En effet, si la diversité des formes pouvait tenir à une superposition des couches en retrait les unes par rapport aux autres, les angles des faces du cristal dérivé devraient pouvoir se déduire de ceux du cristal primitif et du rapport du retrait à la dimension fictive d'une molécule dans le sens de ce retrait. D'un autre côté, le nombre des formes dérivées étant toujours assez petit, le retrait devait être en rapport assez simple avec la dimension correspondante de la molécule; or il devait être facile de voir si les angles des faces secondaires s'accordaient avec une hypothèse simple sur la valeur du retrait. Le pauvre régent de seconde avait oublié depuis longtemps le peu de géométrie qu'il eût jamais appris; mais il avait intelligence et courage, il se mit bravement à étudier les éléments de géométrie et de trigonométrie qui devaient lui être nécessaires, et soumit ses conjectures aux vérifications qu'il s'était imposées. Le résultat ayant été entièrement favorable, Haüy communiqua sa découverte à Daubenton, qui en parla à Laplace, et tous deux s'empressèrent de l'engager à en faire part à l'Académie.

« Ce n'est pas, dit Cuvier, ce à quoi il fut le plus aisé de le déterminer. L'Académie, le Louvre étaient pour le bon Haüy une sorte de pays étranger qui effrayait sa timidité. Les usages lui étaient si peu connus, qu'à ses premières lectures il y venait en habit long, que les anciens canons de l'Eglise prescrivaient, dit-on, mais que les ecclésiastiques ne portaient plus depuis longtemps dans la société. » Ses amis, craignant pour lui le ridicule, cherchèrent à lui faire quitter cet habit; mais il fallut qu'ils appuyassent leurs conseils de l'avis d'un docteur en Sorbonne. « Les anciens canons sont très-respectables, lui répondit-on; mais, en ce moment, ce qui importe, c'est que vous soyez de l'Académie. » L'Académie n'attendit même pas qu'une place de physique ou de minéralogie devînt vacante, elle le nomma (1783) dans la section de botanique presque à l'unanimité. Il avait tellement le don d'attirer à lui, que Lagrange, Lavoisier, Laplace, Fourcroy, Berthollet et Guyton de Morveau voulurent qu'il leur expliquât sa théorie, et ils allaient l'écouter au collége du Cardinal-Lemoine.

Le mérite trouve toujours des détracteurs; celui de Haüy avait jeté trop d'éclat pour qu'il échappât au sort commun; Romé-Delisle se chargea du triste soin de troubler le bonheur du nouvel académicien. Haüy se borna pour toute réponse à entrer dans la voie de nouvelles découvertes encore plus importantes. Il avait jusque-là ramené à un même type les cristaux, divers en apparence, que pouvait fournir un même corps bien connu, dans des circonstances différentes; il en vint bientôt à concevoir une liaison intime entre la composition chimique de chaque corps et la forme des cristaux élémentaires auxquels il donnait naissance. La plupart des cristaux classés par ses devanciers n'avaient pas été soumis à des analyses chimiques exactes. Aussi la classification adoptée rapprochait-elle, jusqu'à la confusion, des minéraux à bases totalement différentes, dont les cristaux présentaient quelques vagues analogies, tandis qu'elle éparpillait souvent dans des groupes distincts les diverses variétés d'un même corps. Haüy crut pouvoir affirmer, suivant les cas, soit l'identité de composition entre des pierres distinguées jusque-là les unes des autres par un caractère au fond indifférent, tel que la couleur, par exemple, soit la diversité radicale entre d'autres minéraux regardés avant lui comme identiques, et toujours l'analyse directe vérifia les assertions qu'il avait émises. Non-seulement, dit Cuvier, il a annoncé aux chimistes qu'en recommençant leurs analyses ils trouveraient des différences qu'ils avaient méconnues, il leur a encore souvent prédit que des différences qu'ils croyaient voir ne devaient pas exister. C'est ainsi que, d'après ses indications, Vauquelin a fini par trouver la glucine dans l'émeraude, comme il l'avait auparavant découverte dans le béril. Lorsque Klaproth et Vauquelin découvrirent que l'apatite et la chrysolithe des joailliers n'étaient que du phosphate de chaux, Haüy avait déjà remarqué l'identité de leur structure cristalline.

Dès qu'il eut dans l'Université les vingt ans de services qui lui donnaient droit à une petite pension de retraite, Haüy se hâta de la demander, pour se vouer entièrement à la science qu'il venait de créer. Pourvu d'ailleurs d'un petit bénéfice qui lui donnait au moins le nécessaire, il vivait simplement, suivant ses goûts, en travaillant sans cesse. La Révolution vint jeter le trouble dans cette existence si calme : privé de ses pensions et de ses places, Haüy, qui n'avait pas prêté le serment, fut emprisonné après le 10 août; heureusement, un de ses élèves, Geoffroy Saint-Hilaire, réussit à obtenir l'ordre de son élargissement, et on ne l'inquiéta plus. Quoiqu'il n'eût rien changé à son ancienne manière de vivre et qu'il continuât de remplir ses fonctions ecclésiastiques, comme s'il eût ignoré le danger qu'il courait, la Convention le nomma membre de la commission des poids et mesures, et il put, sans qu'il lui arrivât rien, plaider la cause de Lavoisier. Son impunité, remarque Cuvier, est encore plus étonnante que son courage.

Haüy fit naturellement partie de l'Institut, lors de sa création. Appelé au conseil des mines, il forma en peu d'années la magnifique collection qu'on admire dans les salles de l'Ecole. C'est là qu'il prépara son grand traité de minéralogie. Cet ouvrage, dit Cousin, n'est pas moins remarquable par sa rédaction et la méthode qui y règne que par les idées originales sur lesquelles il repose. Haüy s'y montre habile écrivain et bon géomètre autant que savant minéralogiste.

A la mort de Daubenton, Haüy insista pour que Dolomieu, alors prisonnier en Sicile, fût nommé à sa place. Il lui succéda bientôt après, en 1802. Lors de la fondation de l'Université, le ministre créa pour lui une chaire de minéralogie à la Faculté des sciences et lui adjoignit Brongniart pour le suppléer. Mais Haüy ne voulait pas porter le titre sans remplir au moins en partie les fonctions, et il faisait venir chez lui les élèves de l'Ecole normale, pour les initier, au milieu de ses collections, à tous les secrets de la science.

La Restauration, vouée à des rancunes qui devaient la perdre, ne sut pas respecter en lui le savant européen; elle le priva, sous différents prétextes légaux, de la plupart de ses moyens d'existence, et son frère, revenu de Russie avec une santé perdue, étant tombé à sa charge, Haüy se trouva ramené bien près de l'état précaire où il avait passé sa jeunesse. Mais, au sein même de la gloire et de la fortune, il n'avait quitté aucune de ses premières habitudes et il ne sentit que la privation de pouvoir faire le bien. Une chute faite dans sa chambre lui cassa le col du fémur, et, un abcès s'étant formé dans l'articulation, la guérison ne put pas être obtenue. Il ne laissait d'autre héritage que sa collection de cristaux, qui fut d'abord acquise à très-bon marché par un Anglais, mais que la France a rachetée depuis pour le Muséum.

Les principaux ouvrages de Haüy sont : *Essai d'une théorie sur la structure des cristaux* (1784); *Exposition raisonnée de la théorie de l'électricité et du magnétisme* (1787); *Traité de minéralogie* (1801); *Traité élémentaire de physique* (1803); *Tableau comparatif des résultats de la cristallographie et de l'analyse chimique, relativement à la classification des minéraux* (1809); *Traité des caractères physiques des pierres précieuses* (1817); *Traité de cristallographie* (1822).

HAÜY (Valentin), célèbre instituteur des aveugles, frère du précédent, né à Saint-Just (Oise) en 1745, mort en 1822. Il se livra d'abord à l'étude des langues vivantes et obtint un emploi au ministère des affaires étrangères. Mais bientôt il conçut le projet de faire pour les aveugles ce qu'avait fait l'abbé de l'Epée pour les sourds-muets. Déjà on avait entrevu la possibilité d'apprendre aux aveugles la musique et la géographie, au moyen de notes et de cartes en relief; Haüy, généralisant cette idée, l'appliqua à toutes les parties de l'enseignement élémentaire. Il fit imprimer des livres en gros caractères, avec des reliefs très-sensibles au toucher, et apprit ainsi à un jeune aveugle la lecture, le calcul et les premiers principes de la géographie et de la musique. L'Académie des sciences, à laquelle il présenta son élève, en fut émerveillée. Il obtint du gouvernement, avec les fonds nécessaires, une maison, rue Notre-Dame-des-Victoires, 18, pour y faire l'éducation de douze élèves (1784). En 1786, on porta le nombre de ceux-ci à cent vingt, en donnant au directeur le titre d'interprète du roi et de l'amirauté de France. Un arrêté des consuls, de l'an IX, réunit l'institution des aveugles à celle des Quinze-Vingts. Haüy, ainsi congédié, reçut, en dédommagement, une pension de 2,000 francs, et établit une institution privée rue Sainte-Avoye, sous le nom de *Muséum des aveugles*. Le succès n'ayant pas couronné ses efforts, il quitta la France en 1806, créa des établissements à Berlin et à Saint-Pétersbourg, mais revint à Paris, en 1817, dans un état voisin du dénûment et accablé d'infirmités. On a de lui le livre suivant, imprimé d'après sa méthode : *Essai sur l'éducation des aveugles* (1786, in-4°).

HAÜYE s. f. (a-u-î — de *Haüy*, sav. minéralogiste). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des onagrariées, tribu des montiniées, dont l'espèce type croît au Mexique.

HAÜYNE s. f. (a-u-i-ne — du nom du minéralogiste *Haüy*). Minér. Substance vitreuse, de couleur bleue, ou vert bleuâtre, quelquefois incolore, qu'on trouve dans les roches volcaniques. ‖ On l'appelle aussi LATIALITE.

— **Encycl.** La *haüyne* est un silico-sulfate alcalin d'alumine et de chaux, composé, d'après Gmelin, de 35,48 de silice; 12,39 d'acide sulfurique; 18,87 d'alumine; 15,45 de potasse; 12 de chaux; 1,16 d'oxyde de fer, et 1,20 d'eau; sa dureté est de 5,5, et sa pesanteur spécifique de 2,5. Elle cristallise en dodécaèdres rhomboïdaux, comme la sodalite, avec laquelle elle est isomorphe. Au chalumeau, ce minéral se décolore et fond en un verre bulleux. Les acides lui enlèvent également sa couleur, et, de plus, le dissolvent en faisant gelée. La *haüyne* se rencontre, sous forme de petits cristaux ou de grains cristallins, dans les roches volcaniques de Marino, d'Albano et de Capo-di-Bove, aux environs de Rome, du mont Vultur, près de Melfi, dans l'ancien royaume de Naples; d'Andernach et de Niedermendig, dans la Prusse rhénane. En France, elle est assez commune dans les roches basaltiques du Mont Dore et dans les phonolites du Cantal. La spinellane du lac de Laach et l'ittnérite du Kaysersthal, en Brisgau, paraissent n'en être que des variétés.

HAVAGE s. m. (a-va-je; *h* asp.). Cout. anc. Droit attribué à certains fonctionnaires publics de prélever une poignée de grains ou de fruits sur chaque sac exposé en vente au marché : *Le* HAVAGE *du bourreau.*

— Min. Mode de travail usité dans les terrains stratifiés, et qui consiste à abattre la roche en creusant, dans la couche qu'on exploite, une profonde entaille parallèle à la stratification : *Abattre par* HAVAGE. ‖ Entaille que l'on pratique dans la couche qu'on veut abattre : *Le* HAVAGE *se fait de préférence au mur de la couche, si ce mur est facile à entailler.* (A. Burat.)

Hava-Mal ou le *Discours sublime d'Odin*, vieux poëme scandinave. Il contient la partie morale de la doctrine d'Odin et des enseignements magiques concernant surtout la science des runes. Dans la première division du *Hava-Mal*, c'est Odin lui-même qui parle, et c'est cette partie qui a donné son nom à tout l'ouvrage. Elle constitue un poëme gnomique dans lequel, sous une forme sentencieuse, sont déposées les idées que se faisaient les anciens Scandinaves de la supériorité intellectuelle et morale. Les vertus les plus recommandées sont la prudence, l'hospitalité, la libéralité; il y a aussi des conseils sur l'amour et l'amitié. Le premier de ces sentiments n'y est pas présenté avec un grand raffinement; mais il s'y montre sans brutalité. Il y a sur l'amitié quelques pensées touchantes. Nous empruntons à M. J.-J. Ampère (*Littérature, voyages et poésies*) quelques citations du *Hava-Mal :*

« Heureux celui qui donne! Un hôte entre, où va-t-il s'asseoir?

» Il a besoin de feu, celui qui est entré. Ses genoux sont glacés; il a besoin d'habit et de vêtements, celui qui vient par-dessus les montagnes...

» La bière n'est pas si bonne qu'on le dit pour les enfants des hommes : plus un homme boit, moins il se connaît lui-même.

» Quand l'ignorant vient dans une réunion, qu'il se taise; personne ne s'aperçoit mieux combien il sait peu qu'après qu'il a beaucoup parlé.

» L'arbre se dessèche, qui n'est revêtu ni d'écorce ni de feuillage. Ainsi est l'homme sans ami; l'homme ne peut vivre seul.

» Il faut avoir un bon entendement, mais pas trop de sagesse. Ne cherchez pas à prévoir votre sort, et votre âme sera libre de soucis.

» Il faut louer la journée le soir, une femme quand elle est morte, un glaive quand il est éprouvé, une fille quand elle est mariée, la glace quand tu es dessus, la bière après que tu l'as bue. »

La fin du *Hava-Mal* est un petit traité de magie, qui expose les effets surnaturels de la puissance des runes; on y trouve la source de la plupart des idées superstitieuses des peuples germaniques au moyen âge.

Les vers du *Hava-Mal* sont de cinq syllabes, mesure assez fréquente dans les anciennes poésies scandinaves. Nous donnons ici, comme échantillon de ce mètre, le texte même suéo-gothique de trois vers de la strophe 22^e et dernière du poëme :

Elldur vid sorum,
Eik vid affbende,
Ox vid fiolkenge...

(Le feu chasse les maladies,
Le chêne chasse la strangurie,
La paille chasse les maléfices...)

Ces vers sont d'une harmonie toute cursive, non sans charme et sans douceur quand ils sont prononcés par une bouche suédoise, malgré leur aspect barbare.

Le *Hava-Mal* ressemblait assez à certains ouvrages de la littérature orientale, composés ainsi de maximes et de réflexions morales ou philosophiques; les poëmes de Saadi, entre autres, offrent plus d'un exemple d'analogie avec lui.

HAVANAIS, AISE s. et adj. (a-va-nè, è-ze; *h* asp.). Géogr. Habitant de la Havane; qui appartient à la Havane ou à ses habitants : *Les* HAVANAIS. *Une* HAVANAISE. *Un chien* HAVANAIS.

— s. m. Chien d'une race particulière : *Un beau* HAVANAIS.

HAVANE s. m. (a-va-ne; *h* asp.). Cigare fabriqué avec du tabac de La Havane : *De quoi parlent des hommes qui se trouvent seuls dans un petit salon, un* HAVANE *entre les lèvres? De femmes assurément.* (Th. Gaut.)

. . . Au Palais-Royal, l'homme heureux se pavane,
En semant les parfums de son noble *havane*.
BARTHÉLEMY.

HAVANE (LA), ville de l'Amérique centrale, capitale de l'île espagnole de Cuba, sur la côte septentrionale, à l'embouchure de la Legida et à l'entrée O. d'une des plus belles rades du monde; par 23° 9′ 24″ de latit. N. et 84° 42′ 44″ de longit. O.; 150,000 hab., dont environ 25,000 esclaves. Résidence du capitaine général de la colonie; évêché suffragant de Santiago de Cuba; consulats étrangers; université; bibliothèque; écoles d'anatomie, de mécanique, de dessin, de peinture, d'hydrographie, de botanique; jardin botanique; arsenal maritime et chantier royal de construction. « Le port de La Havane forme, dit le *Dictionnaire de la navigation et du commerce*, une vaste baie qui communique avec la mer par un passage ayant 1,200 mètres environ de longueur et 236 mètres dans sa plus grande largeur. Il n'y a point de barre ou de bas-fond pour en gêner l'entrée. Un millier de navires et plus pourraient mouiller dans cette magnifique baie, où les navires du plus fort tonnage trouveraient un abri. La passe est défendue par deux citadelles bien armées : le château de la Punta, du côté de la ville, le Morro de l'autre. En face de la cité, s'étend aussi une longue ligne de fortifications, appelée la *Cabana*. Le long de la ville, il existe un fond de sable sur lequel, dans l'état moyen des marées, on trouve d'une demi-brasse à 3 brasses d'eau (il s'agit de brasses espagnoles de 2 vares ou de 1m,674). Dans le passage, on rencontre un fond de vase avec 5 à 11 brasses de profondeur. Dans la baie, il y a le plus souvent 4 à 6 brasses. Les marées montent et descendent de près de 1 mètre. » Des bateaux à vapeur mettent La Havane en communication régulière avec les Etats-Unis. Elle a aussi des relations avec l'Europe, mais toujours un peu indirectes, par les steamers anglais. Un service de bateaux à vapeur est établi entre Cadix et La Havane. Cette dernière ville est plutôt une cité commerciale qu'industrielle. Elle possède cependant une manufacture de cigares célèbres dans le monde entier, des fabriques de toiles écrues, de chapeaux de paille, etc. Quant à son commerce, il est immense. Dans le commerce d'importation de l'île de Cuba, le port de La Havane entre à lui seul pour 70 pour 100. A l'exportation, il figure pour 50 pour 100 environ sur tout le commerce de l'île. Les vaisseaux qui sortent des chantiers de La Havane coûtent plus que les vaisseaux d'Europe, mais durent aussi plus longtemps.

La ville de La Havane a la forme d'un vaste promontoire borné au N. par le fortin de la Punta, au midi par l'arsenal. Elle est défendue, à l'O., par les châteaux de Santo-Domingo, de Atarès et de San-Carlos del Principe. Entre ces châteaux et le mur intérieur de la ville s'étendent les faubourgs ou *arrabales* de l'Horcon, de Jesu-Maria, de Guadalupe et de Senor-de-la-Salud. Le champ de Mars se trouve également dans la même région. La ville proprement dite, c'est-à-dire close de murs, n'a pas plus de 900 toises de long sur 500 de large; mais, en revanche, les faubourgs dont nous venons de parler prennent chaque jour de l'extension, menaçant même de faire disparaître incessamment le champ de Mars sous des bâtisses nouvelles. L'autorité s'opposa longtemps à ces constructions, par la raison qu'en cas de siége les bâtisses serviraient de campement à l'ennemi; on agita ensuite la question de comprendre les faubourgs dans la ligne de défense; mais ce projet fut abandonné, ainsi que celui que mentionne M. de Humboldt dans son *Voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent*. Ce projet consistait à faire de La Havane une île et à creuser, dans ce but, un large fossé, de la Puenta de Chaves, près du Matadero, à San Lazaro. « La distance, dit un écrivain contemporain qui a commenté l'œuvre du célèbre voyageur, était à peu près de 1,200 toises, et déjà la baie se termine, entre l'arsenal et le castello de Atarès, en un canal naturel bordé de mangliers et de *cocolobas*. De la sorte, la ville eût eu vers l'ouest, du côté de la terre, une triple rangée de fortifications; d'abord, extérieurement, les ouvrages d'Atarès et du Principe, placés sur des éminences; puis le fossé projeté, et enfin la muraille de l'ancien chemin couvert du comte de Santa-Clara, qui a coûté, dans le temps, 700,000 piastres. La défense de La Havane vers l'ouest, ajoute M. de Humboldt, est de la plus haute importance : aussi longtemps qu'on reste maître de la ville proprement dite et de la partie méridionale de la baie, le Morro et la Cabana, dont l'un exige 800, et l'autre 2,000 hommes de garnison, sont imprenables, parce qu'on peut y porter les vivres de La Havane et réparer les pertes de la garnison. » Suivant M. de Humboldt, qui affirme tenir le fait des autorités locales, on ne pourrait avoir raison de la Cabana qu'après s'être emparé d'abord de la ville, et encore ne serait-ce que grâce au climat, qui ne permettrait pas à la garnison du fort de rester longtemps enfermée dans les casemates. Si la Cabana avait existé au XVIIIe siècle, les Anglais, qui réussirent à s'emparer du Morro avant d'entrer dans la ville, n'auraient peut-être jamais été maîtres de La Havane.

Vue de l'entrée du port, La Havane offre un des coups d'œil les plus riants et les plus pittoresques. « Les environs, sans avoir la sauvage majesté des côtes du Brésil, réunissent, dit M. Galibert, à la grâce des scènes de la nature cultivée de nos climats, la vigueur organique qui caractérise les productions végétales de la zone torride. Les châteaux forts qui couronnent les rochers à l'E. du port, son bassin entouré de villages et dans lequel se déploient les brillantes couleurs des pavillons de diverses nations, les flèches pyramidales d'un grand nombre de clochers, qui se confondent, tantôt avec la cime panachée du palmier royal, tantôt avec la mâture des vaisseaux, la couleur verdoyante des jardins intérieurs, le faîte rougeâtre des maisons, présentent par un beau soleil le spectacle le plus ravissant. » Mais l'aspect intérieur de la ville est loin de répondre à ces brillants dehors : il est généralement triste; ses rues sont étroites, tortueuses et non pavées. Il est d'usage de ne pas s'y montrer à pied, surtout par le mauvais temps.

La Havane possède deux belles promenades : l'*Alameida*, promenade d'hiver, et le *Passeo extra muros*, promenade d'été. L'Alameida ne se compose guère que d'une place carrée, assez vaste, avec une corbeille de fleurs et d'arbustes au centre. Des concerts militaires y attirent tous les jours la foule. Le Passeo est beaucoup plus pittoresque. La Havane la doit au marquis de La Torre, ancien gouverneur général, qui en commença la plantation, à Luis de Las Casas et au comte de Santa-Clara, qui l'achevèrent. Elle est ornée de la statue du roi Charles III, qui s'élève à la place que devait occuper celle de Christophe Colomb. Cette promenade est le rendez-vous habituel de la brillante société de La Havane.

Les maisons de La Havane se composent généralement d'un rez-de-chaussée et d'un étage. Quand le rez-de-chaussée n'a pas été approprié au commerce et distribué en magasin ou en boutique, il est percé de quatre vastes fenêtres tellement rapprochées l'une de l'autre, que les murs intermédiaires ne sont plus que de simples pilastres. Pendant la chaleur, rien ne transpire du dedans au dehors; la ville ressemble à un immense cloître; mais, dès que le soleil vient à décliner, toutes les fenêtres s'ouvrent et chaque habitation, percée à jour, devient un objet de distraction pour les passants.

La Havane ne renferme pas d'édifices d'une haute valeur architecturale. Nous nous bornerons à en citer les principaux. Au centre de la ville, s'élève la Fuerza, citadelle ou château de forme triangulaire, servant de résidence au capitaine général. La cathédrale, construite en 1724, par les jésuites, est surmontée d'ornements et de détails d'un goût douteux. Les restes de Christophe Colomb y ont été transférés de Saint-Domingue en 1796. « A gauche du maître-autel, dit M. Xavier Marmier (*Lettres sur l'Amérique*), on voit encastrée dans le mur une pierre sur laquelle est sculpté en relief un buste d'homme, avec le costume des chevaliers du XVIe siècle, et que le sculpteur a décoré de la pauvre inscription que voici : *O restas e imagen del gran Colon mil siglos durad, guardados, en la urna y en la remembranza de nuestra nacion.* » Indépendamment de sa cathédrale, La Havane possède encore dix églises paroissiales et neuf églises ou chapelles d'hôpitaux ou couvents. Nous signalerons, en outre : le palais de l'amirauté; la maison du gouvernement; l'hôtel de la direction des postes, la manufacture royale des tabacs, les colléges, le jardin botanique, le musée d'anatomie, la bibliothèque, l'Académie de peinture, l'école de navigation et enfin le théâtre, un des plus élégants et des mieux agencés de toute l'Amérique. Il comprend trois rangs de galeries surmontées d'un quatrième étage réservé aux nègres, « qui semblent rangés là comme pour faire mieux ressortir par leur épaisse stature et leur noir visage les blanches colombes nonchalamment posées dans les loges, pour qui le velours, le satin même est trop lourd, et à qui il ne faut qu'une fleur dans les cheveux, des flots de gaze et de dentelles sur le corps et un ruban de soie pour soulier. »

Sebastiano Ocampo, lieutenant du gouverneur de Saint-Domingue, reconnut pour la première fois le port de La Havane en 1508 et lui donna le nom de San-Marco, qui fut plus tard changé en celui de Puerto de Carenas. Quant à la ville proprement dite, elle ne commença à s'élever que vers 1519. Ses premières constructions furent livrées aux flammes par un équipage français, vers 1538. Ferdinand de Potola, frappé des avantages exceptionnels de la situation, prit soin tout d'abord d'y construire un fort capable de prévenir le retour d'une catastrophe analogue. La ville actuelle s'agrandit rapidement à l'abri de ces fortifications, et, moins de dix années plus tard, elle était choisie comme résidence par le gouverneur Gonzalès Perez de Angula. Les successeurs de Gonzalès y résidèrent aussi, et bientôt La Havane, capitale de fait, devint capitale de nom (1589) de l'île de Cuba. Dès lors, l'Espagne n'épargna rien pour en faire une cité importante. En 1672, les Anglais s'emparèrent de La Havane après un siége célèbre, et ils la frappèrent de contributions énormes. La population de la ville dut s'exécuter; mais la domination de la métropole devint dès lors impossible. Aussi l'Angleterre, profitant du traité de Paris, se hâta d'échanger La Havane contre la Floride. Alors se produisit un fait facile à prévoir et qui est une des causes de l'accroissement subit de la prospérité de Cuba : le plus grand nombre des Espagnols établis dans la Floride, effrayés de l'arrivée des Anglais, et redoutant le sort des Havanais, émigrèrent en masse et se répandirent dans Cuba. La population de La Havane en reçut une augmentation notable, et le chiffre de son commerce, déjà élevé, fut presque doublé. Le nouveau gouverneur espagnol, le comte de Ricla, contribua puissamment à cet essor. Malheureusement l'ordre était souvent troublé par des excès de tout genre. Jusqu'en 1834 environ, époque où le général Tacon fut nommé gouverneur, avec des pouvoirs étendus pour faire cesser ce déplorable état de choses, toute la contrée fut livrée au désordre. On volait, on assassinait même en plein jour dans les rues de La Havane. Les mesures énergiques du général Tacon produisirent une véritable révolution : en un an, La Havane fut purgée de ces bandes dont nul n'avait pu avoir raison jusque-là.

L'insurrection contre la domination espagnole, provoquée par Carlos-Manuel Cespedes, en 1868, et qui, plusieurs fois réprimée, n'est pas encore vaincue, a causé des actes de violence qui ont ensanglanté les rues de La Havane, et qui, à diverses reprises, y ont fait régner une véritable terreur.

Malgré ces troubles, le mouvement commercial de 1869 était en progrès notable sur celui de l'année précédente. Dans les quatre derniers mois de 1869, le port de La Havane a reçu 373 bâtiments, dont le chargement atteignait une valeur de 2,051,515 piastres, présentant sur le produit des mêmes mois pour 1868 un excédant de 976,138 piastres.

HAVAS (Charles), fondateur de l'agence qui porte son nom, né à Paris en 1785, mort en 1858. Il fut, sous le premier empire, à la tête d'une maison de commerce importante et fit une grande fortune, grâce au blocus continental. Pendant le règne de Louis-Philippe, M. Havas fonda à Paris, avec l'aide de subventions ministérielles, l'agence de nouvelles politiques qui a pris depuis un développement si considérable. En 1846, il fut fait officier de la Légion d'honneur. Depuis la création du réseau télégraphique électrique et des câbles sous-marins, l'agence Havas est devenue pour la France le centre des nouvelles politiques et commerciales de tous les pays du monde. Bien que son organisation défectueuse ait donné souvent lieu à de vives et justes critiques, elle a acquis une grande prospérité et toutes les tentatives faites pour lui créer une concurrence ont échoué jusqu'ici. A la mort d'Havas, son fils AUGUSTE a pris la direction de l'agence.

HÂVE adj. (a-ve; *h* asp. — du germanique : anglo-saxon *hasva*, desséché, maigre, have). Pâle et décharné; qui a le visage pâle et décharné : *Un visage* HÂVE. *Une femme* HÂVE.

— **Syn. Hâve, blafard, blême,** etc. V. BLAFARD.

HAVÉ, ÉE (a-vé; *h* asp.) part. passé du v. Haver : *Roche* HAVÉE. *Quand le havage est terminé, on dégage la partie* HAVÉE *par des tailles latérales.* (A. Burat.)

HAVÉ (Adrien-Joseph), littérateur français, né à Romain, près Reims, en 1739, mort à Reims en 1817. Il fut successivement avocat au parlement de Paris (1762), secrétaire général du lieutenant de police (1768-1771) et juge suppléant à Reims. En 1772, il fonda à Reims un journal intitulé : *Affiches, annonces et avis divers*, où l'on trouvait des articles littéraires et qui cessa de paraître en 1805. Nous citerons parmi ses écrits : *Adieux d'un Danois aux Français*, poëme satirique (1768, in-8°); l'*Homme sans façon* ou *Lettres d'un voyageur allant de Paris à Spa* (1780).

HAVEAU s. m. (a-vô; *h* asp.). Techn. Instrument qui sert, dans les salines, à haveler le sable, et qui est une planche tranchante, assujettie verticalement, que l'on traîne sur la grève à l'aide d'un cheval.

HAVEL, en latin *Habola*, rivière d'Allemagne. Elle prend sa source dans le duché de Mecklembourg-Schwerin, passe à Furstenberg, entre en Prusse, dans la régence de Potsdam, forme plusieurs îles et, après s'être grossie d'un certain nombre d'affluents, se perd dans l'Elbe, vis-à-vis de Werben. Cours, 322 kilom. Elle est navigable sur la plus grande partie de son parcours.

HAVELBERG, ville de Prusse, prov. de Brandebourg, régence de Potsdam, à 119 kilom. N.-O. de Berlin, sur une île formée par le Havel, près de l'embouchure de cette rivière dans l'Elbe; 3,000 hab. Chantier de construction; bonneteries, distilleries. De 946 à 1548, Havelberg fut le siége d'un évêché. Cette ville possède encore une belle cathédrale.

HAVELÉE s. f. (a-ve-lé; *h* asp. — rad. *haveler*). Tech. Sillon que le saunier trace dans le sable avec le haveau.

HAVELER v. a. ou tr. (a-ve-lé; *h*. asp. — rad. *haveau*). Techn. Racler le sable, sur le bord de la mer, pour le soumettre ensuite à des manipulations propres à isoler le sel dont il est imprégné. ‖ Ce mot est surtout usité sur la plage du mont Saint-Michel.

HAVELOCK (sir Henri), général anglais, né à Sunderland en 1795, mort à Alumbagh le 25 novembre 1857. Il entra dans l'armée en 1815, combattit dans l'Inde jusqu'en 1854, fit alors la campagne de Perse, et, rappelé dans l'Inde en 1857, par l'insurrection formidable qui y éclatait, fit des prodiges à la tête d'une brigade. Quatre fois il battit les révoltés devant Cawnpoor (12-16 juillet), les défit complétement dans une bataille devant Lucknow (29 juillet), et sauva ainsi la faible garnison de cette ville, qui allait tomber sous leurs coups. A peine venait-il d'être récompensé par le grade de major général, le titre de baronnet et par une pension de 1,000 liv. st., qu'il succombait à la suite d'une attaque de dyssenterie. On a de cet intrépide général une *Histoire de la guerre d'Ava* (1828). — Son fils, sir Henri Marsham HAVELOCK DE LUCKNOW, né à Chinsurah (Bengale) en 1830, prit, dès l'âge de seize ans, du service dans l'armée, fit, en 1857, la campagne de Perse comme aide quartier-maître général, et prit, en qualité d'aide de camp de son père, une part brillante à la répression de l'insurrection dans l'Inde. Sa belle conduite, notamment à Cawnpoor, lui valut le grade de major (1857). Après la mort de son père, il prit le titre de baronnet, et a été nommé depuis lors lieutenant-colonel (1859) et député adjudant général à Aldershot.

Havelock le Danois, poëme du XIIIe siècle. Son auteur, trouvère anglo-normand, est resté inconnu. Le poëme, qui comporte une étendue de douze cents vers environ, se rattache à la légende d'Artus. Ce fameux roi bréton a conquis le Danemark, dont le roi, Gunther, est assassiné par un certain Hodulf. Gunther n'a qu'un fils, Havelock, sauvé du massacre de toute sa famille par un écuyer fidèle, Grim. Havelock, tout jeune qu'il est, possède une vigueur remarquable. Grim s'embarque avec lui sur un navire; une tempête les fait échouer sur les côtes d'Angleterre, dans le Lincolnshire, où l'écuyer fonde le bourg de Grimdy. Havelock, faute de mieux, se fait marmiton; mais un édit promet la nièce du roi Alsi, Argentille, à l'homme le plus fort du royaume. Havelock, qui est de première force à la lutte et qui rendrait des points à tous les portefaix, car

XII hommes ne poient lever
Les fes que il poeit porter,

obtient la main de la princesse. Celle-ci, bien qu'un peu contrariée d'abord d'épouser un marmiton, finit par savoir qu'on l'a mariée à un fils de roi, et le pousse à reconquérir son trône. Havelock aborde sur la plage danoise, et se fait reconnaître en sonnant avec vigueur d'un cor que peuvent seuls emboucher les descendants légitimes de Gunther. Hodulf, le meurtrier, resté possesseur du trône de Danemark, est provoqué par lui en combat singulier, car, dit judicieusement Havelock, il n'est nul besoin, pour vider pareille querelle, de faire tuer en bataille rangée une foule de gens qui n'en peuvent mais :

Manda que à lui se combastit
Cors contre cors, e, si le venquist,
Les gens à lui tous se venissent
Et à seigneur le tenissent.
Ne sai pur quei se combateroient
Qui nule culpe n'en avoient.

Havelock, grâce à sa force herculéenne, a bientôt mis Hodulf à la raison, et reconquis ainsi le trône de ses pères. Il équipe alors une flotte, arme des gens de guerre, et va, l'épée à la main, réclamer au roi Alsi la dot que ce monarque avare avait négligé de donner à sa nièce. Le poëme est court, ce qui n'est pas un faible mérite chez les trouvères, intéressant et assez bien imaginé. L'auteur en a pris le fond dans une chronique du XIIe siècle, due également à un trouvère, Geoffroy Aymar.

HAVEMANN (Guillaume), historien allemand, né à Lunebourg en 1800. Il était étudiant en droit lorsque, ayant fait partie d'une société secrète, il lui fut interdit de passer ses examens. Il se tourna alors vers l'enseignement et devint professeur à l'institut pédagogique de Darmstadt (1822); mais comme il n'avait cessé de s'occuper activement de politique et de professer les opinions les plus avancées, il fut arrêté et condamné à une détention de cinq ans, qu'il subit dans la prison de Hildesheim (1824). Havemann, pendant ces cinq années, se livra à l'étude de l'histoire. Rendu à la liberté en 1829, il alla habiter Hanovre, s'y fit avantageusement connaître, devint professeur d'histoire et de littérature allemande à l'Ecole militaire supérieure (1831), passa ensuite, au même titre, au collége d'Ilefeld, et fut appelé, en 1838, à occuper une chaire à l'université de Gœttingue. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire des guerres françaises en Italie, depuis* 1494 *jusqu'en* 1815 (Hanovre, 1833-1835, 2 vol.); *Histoire des pays de Brunswick et de Lunebourg* (Lunebourg, 1837-1838, 2 vol.; 1853-1857, 3 vol., 2e édit.); *Manuel d'histoire moderne* (Iéna, 1840-1844, 3 vol.); *Histoire de la fin de l'ordre des Templiers* (Stuttgard, 1846); *Francisco Ximenez* (1847); *Etudes sur l'histoire intérieure de l'Espagne durant les* XVe, XVIe *et* XVIIe *siècles* (Gœttingue, 1850); *Vie de don Juan d'Autriche* (Gotha, 1865).

HAVEN (Alice Bradley, mistress), femme de lettres américaine, née à Hudson (Etat de New-York) vers 1825. Elle suivit de bonne heure la carrière des lettres, épousa, en 1846, le publiciste Neal, après la mort duquel elle prit la direction de la *Neal's Gazette*, et se remaria, en 1853, avec le pasteur Haven. Outre un grand nombre d'articles, elle a publié : les *Cancans de Rivertown* (1850), et une collection de nouvelles qui ont paru sous le pseudonyme de la cousine Alice, et qui ont eu beaucoup de succès.

HAVENEAU s. m. (a-ve-nô; *h* asp.). Pêche. Petit filet en forme de sac, adapté à deux perches croisées, qui se ferment comme des ciseaux. ‖ On dit aussi HAVENET.

HAVER v. a. ou tr. (a-vé; *h* asp.). Min. Abattre une roche par le procédé du havage : *En général, les mêmes ouvriers* HAVENT, *abattent et boisent.* (A. Burat.)

HAVERCAMP (Sigebert), philologue hollandais, né à Utrecht en 1683, mort à Leyde en 1742. Il professa le grec, l'histoire et l'éloquence à l'université de Leyde, donna de bonnes éditions de *Tertullien*, de *Lucrèce*, de *Salluste*, d'*Eutrope*, etc., et composa des dissertations estimées sur la philologie et la numismatique. Il brillait par la profondeur de l'érudition plutôt que par la sagacité critique. Nous citerons de lui : *De numismate Alexandri Magni* (1722); *Thesaurus Morellianus* (Amsterdam, 1734, 2 vol. in-fol.); *Sylloge scriptorum qui de linguæ græcæ vera et recta pronunciatione commentarios reliquerunt* (Leyde, 1736, 2 vol. in-8°); *Introductio in historiam patriæ* (Leyde, 1740, in-8°); *Introductio in antiquitates romanas* (Leyde, 1740). — Son fils, Abraham Havercamp, jurisconsulte hollandais, a publié un *Specimen juridicum inaugurale ad Constantini Harmenopuli promptuarium* (Leyde, 1738).

HAVERFORD-WEST, ville d'Angleterre, dans le pays de Galles, ch.-l. du comté de Pembroke, à 323 kilom. N.-O. de Londres, sur le West-Cleddan et sur le penchant d'une colline; 7,019 hab. Siége des assises du comté; petit port de commerce et chantiers de construction; papeteries, fabrication de lainages et cotonnades. Les maisons, s'élevant en terrasses les unes au-dessus des autres, donnent à la ville un aspect pittoresque. Les principaux édifices sont : l'hôtel de ville, le marché, bâti en 1825, une école gratuite, et une association de charité, fondée en 1684. De l'ancien château, fondé par Gilbert de Clau, il ne reste plus que le donjon, enveloppé dans les murs de la prison. A l'extrémité de l'Esplanade, la plus belle promenade de la ville, sont les ruines d'un prieuré fondé au XIIe siècle. Une association littéraire et scientifique a été établie à Haverford-West, en 1847.

HAVERHILL, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Massachusets, sur la rive gauche du Merrimac, à 44 kilom. N. de Boston; 4,500 hab. Industrie active, consistant principalement dans la fabrication des étoffes de laine et des chaussures pour l'exportation; vastes chantiers pour la construction des vaisseaux marchands. Commerce de bois. ‖ Bourg des Etats-Unis, dans l'Etat de New-Hampshire, à 10 kilom. N.-O. de Concord, sur le Connecticut; 2,700 hab. Siége d'un tribunal et d'une académie; manufactures de draps. Riches mines de fer dans le voisinage.

HAVERMAN (Marguerite), femme peintre hollandaise, née à Amsterdam en 1720, morte vers 1795. Elle reçut des leçons de son père puis du célèbre Van Huysum, et, comme lui, s'attacha à peindre des fruits et des fleurs. A la suite d'une passion malheureuse, elle quitta son pays et se rendit à Paris, où ses toiles, peintes avec beaucoup d'art, furent très-recherchées des amateurs.

HAVERON s. m. (a-ve-ron). Bot. Espèce de folle avoine.

HAVERS (Clopton), anatomiste anglais, membre de l'Académie royale de Londres, qui vécut à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe. Il s'est acquis une juste célébrité dans la science par ses travaux sur la structure des os. Le livre où sont exposées ses recherches est divisé en cinq parties, traitant de la structure des os et du périoste; de leur accroissement et de leur nutrition; de la moelle, de la membrane et des vésicules médullaires; des glandes synoviales, auxquelles l'auteur a attaché longtemps son nom; enfin, des cartilages en général, et de ceux des côtes en particulier. Le titre de cet ouvrage est : *Osteologia nova*, ou *Observations nouvelles sur les os* (Londres, 1691, in-8°). Havers a encore publié : *Recherches sur la glande lacrymale* (1694).

HAVESTAD (Bernard), missionnaire et jésuite allemand, né à Cologne vers 1715, mort à Munster après 1778. Envoyé au Chili pour prendre part à l'œuvre des missions, en 1748, il apprit rapidement le *chilidugu*, qui est le dialecte le plus répandu de ce pays, parcourut, tout en s'occupant de conversions, les régions les moins connues du Chili, visita les Araucans, les Pchuenches, les Huilliches, les Guaycurus, etc., et recueillit des renseignements pleins d'intérêt sur les mœurs, les productions naturelles, la statistique, etc. Arrêté et conduit à Lima, lors de l'abolition de son ordre (1768), il parvint à échapper à la mort pendant un naufrage, et revint en Allemagne, où il termina ses jours. Le P. Havestad a consigné les observations faites pendant son séjour au Chili, dans un ouvrage mal fait et au style bizarre, qui est intitulé : *Chilidugu, sive Res Chilenses* (Munster, 1777, 2 vol. in-12, avec 2 cartes).

HAVET s. m. (a-vè; *h* asp. — du germanique : ancien allemand *haft*, crochet, agrafe; du gothique *hafjan*, soulever). Ancienne arme d'hast, du genre des harpons, qui se composait d'une longue hampe, au bout de laquelle étaient fixés un fer pointu et deux ou trois crochets, les uns tournés en haut et les autres en bas.

— Mar. Grande fourchette avec laquelle le cuisinier du bord tire la viande de la chaudière.

— Techn. Outil à crochet de l'ardoisier. ‖ Clou à crochet.

HAVET (Armand-Ernest-Maurice), médecin et voyageur français, né à Rouen en 1795, mort à Madagascar en 1820. Docteur en médecine en 1819 et nommé cette même année naturaliste voyageur du gouvernement, à la suite d'un concours, il partit l'année suivante pour l'île de Madagascar avec son frère et un autre naturaliste, M. Godefroy, relâcha aux Canaries, à l'île Bourbon et enfin à Tamatave. Tout en étudiant les productions naturelles du sol, Havet prit la route d'Emyrne, résidence du roi Radama; mais, attaqué par la fièvre, il mourut bientôt après à Yvondrou. On a de lui : le *Moniteur médical* ou *Secours à donner avant l'arrivée du médecin* (1820); *Dictionnaire des ménages* ou *Recueil de recettes* (1820, in-8°).

HAVET (Ernest-Auguste-Eugène), professeur et littérateur français, né le 11 avril 1813. Après avoir fait de brillantes études, il fut reçu à l'Ecole normale dans la section des lettres et dans la section des sciences en même temps, et il opta pour les lettres. Il professa tout d'abord la rhétorique en province, puis, rappelé promptement à Paris, il fut chargé, en 1840, du cours de littérature grecque à l'Ecole normale. Quelque temps après, il suppléa M. Victor Leclerc à la Faculté des lettres, dans la chaire d'éloquence latine. En 1855, il fut nommé professeur d'éloquence latine au collége de France. M. Havet a publié, outre sa thèse française, qui traitait de la *Rhétorique d'Aristote*, une édition de Pascal (1852), avec notes et commentaires philologiques, littéraires et philosophiques. Cette édition est précédée d'une étude sur Pascal. En 1862, il publia une traduction du *Discours d'Isocrate sur lui-même*, précédée d'une introduction. En 1863, quand parut le livre de M. Renan, la *Vie de Jésus*, il donna dans la *Revue des Deux-Mondes* un article qui fit beaucoup de bruit, intitulé : *Jésus dans l'histoire*, et qui fut plus tard publié en brochure. Depuis cette époque, il a fait paraître, dans la *Revue moderne* d'abord, et ensuite dans la *Revue contemporaine*, des articles sur l'*Histoire des origines du christianisme.* En 1872, il a publié le *Christianisme et ses origines* (2 vol. in-8°), ouvrage important dans lequel il s'attache surtout à montrer le rôle prédominant que joua l'hellénisme, c'est-à-dire la philosophie grecque, dans la formation du dogme nouveau. Mais il annonce en même temps que, dans une œuvre qu'il prépare, il examinera avec le même soin les autres sources dans lesquelles la religion du Christ a puisé la force avec laquelle il lui a été possible de s'élever seule sur les ruines du vieux polythéisme.

HAVÉTIE s. f. (a-vé-sî; *h* asp. — de *Havet*, n. pr.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des guttifères, tribu des clusiées, dont l'espèce type habite l'Amérique tropicale.

HAVEUR s. m. (a-veur; *h* asp. — rad. *havage*). Min. Ouvrier chargé de pratiquer le havage dans une mine.

HAVI, IE (a-vi) part. passé du v. Havir : *Rôti* HAVI. *Viande* HAVIE.

HAVIN (Léonor-Edouard), magistrat et conventionnel français, né à Mesnil-Opac (Normandie), mort à Caen en 1829. Lorsque éclata la Révolution, Havin, qui était alors avocat, adopta avec chaleur les idées nouvelles. Elu dans le département de la Manche, en 1792, député à la Convention nationale, il se prononça, lors du procès du roi, pour la mort, mais en demandant le sursis et l'appel au peuple. En 1795, il devint membre du conseil des Anciens, dont il fut quelque temps secrétaire, puis, après l'expiration de son mandat (1798), il entra dans la magistrature. Successivement substitut près le tribunal de cassation, juge à ce tribunal, juge à la cour d'appel de Caen (1800), il remplissait ces dernières fonctions lorsque la seconde Restauration le bannit de France, comme régicide (1816). Après avoir habité l'Angleterre et la Belgique, il obtint l'autorisation de rentrer dans son pays. On lui doit des *Commentaires* sur le code pénal et sur le code d'instruction criminelle.

HAVIN (Léonor-Joseph), publiciste et homme politique français, né à Paris en 1799, mort à Thorigny le 12 novembre 1868. Il était fils du conventionnel qui figure à l'article ci-dessus. Il fit son droit à Caen, fut reçu avocat et se fit remarquer dans les rangs de la jeunesse libérale. Juge de paix de Saint-Lô après 1830, il fut élu, en 1831, député du premier arrondissement électoral de la Manche, qu'il représenta sans interruption jusqu'en 1848. A la Chambre, dont il fut le secrétaire de 1839 à 1842, il prit une part active à la discussion du budget, demanda la réduction des traitements, réclama contre le payement des pensions des chouans, prit l'initiative de la loi sur les chemins vicinaux, attaqua les fonds secrets, se montra un énergique défenseur des associations et de l'instruction primaire, etc. Pendant toute cette période, il siégea constamment dans l'opposition de gauche, à côté d'Odilon Barrot, et n'appuya guère qu'un ministère, celui du 1er mars, où l'opposition modérée triomphait avec MM. Thiers et Rémusat. Lors du mouvement réformiste, il organisa le banquet de Thorigny. Le 24 février 1848, Havin se rendit, à six heures du matin, avec quelques députés de la gauche, auprès de Louis-Philippe, qui consentit, sur leur demande, à remplacer le maréchal Bugeaud par Lamoricière et à charger Odilon Barrot de former un ministère, dont la durée devait être si courte. Quelques heures apres, le roi prenait la fuite et la duchesse d'Orléans quittait les Tuileries pour se rendre au milieu des députés. Havin, ayant rencontré cette princesse, lui offrit le bras et la conduisit à la Chambre, en tenant par la main le comte de Paris. Le jour même, la république était proclamée. Havin s'y rallia franchement et fut nommé, conjointement avec Vieillard, ancien précepteur de Louis-Napoléon, commissaire du gouvernement provisoire dans la Manche. Elu peu après, dans ce département, représentant à la Constituante par 119,817 voix, il siégea dans les rangs du parti modéré et concourut à la répression de l'insurrection de juin en guidant les troupes contre les barricades. Cela lui valut d'être élu douze fois président du comité d'administration et six fois vice-président de l'Assemblée constituante. Lors de l'organisation du conseil d'Etat, il en fut nommé membre et donna sa démission de représentant (20 avril 1849). A ce titre, Havin protesta énergiquement contre le coup d'État du 2 décembre 1851, se démit de toutes ses fonctions et rentra dans la vie privée. Il avait été huit fois président du conseil général de la Manche depuis 1833 et, de 1840 à 1851, maire de Thorigny, dont il fit restaurer et agrandir l'hôtel de ville et qu'il dota d'écoles et d'institutions de bienfaisance.

A partir de cette époque, Havin consacra tout son temps au journal le *Siècle*, dont il était devenu le directeur politique après la mort de Louis Perrée. En dépit des difficultés créées à la presse par le décret du 17 février 1852, il sut maintenir ce journal dans la voie libérale et accroître même son influence, comme l'événement le prouva lors des guerres d'Orient et d'Italie. Au moment de cette dernière campagne, l'attitude qu'il prit lui gagna tellement le cœur des Italiens, qu'ils lui offrirent une statue en bronze due au talent du sculpteur Fraccaroli et représentant l'aurore de la liberté italienne. Lors de l'inauguration de la statue du grand patriote Manin, Havin reçut à Turin et à Milan de véritables ovations. En revanche, sur le territoire vénitien, on l'accueillit fort mal, et la police l'expulsa, malgré le passe-port qui lui avait été délivré à Paris par l'ambassade autrichienne.

En 1861, malgré l'opposition du gouvernement, il fut nommé membre du conseil général de la Manche. Lors des élections générales pour le Corps législatif, en 1857, des électeurs de l'opposition avaient voulu le présenter comme candidat à Paris, mais il avait refusé. Il n'en fut plus de même en 1863. La liste de l'opposition proposée par le *Siècle* passa tout entière, et Havin, nommé à Paris et dans la Manche, opta pour ce département. Il alla siéger sur les bancs de la gauche, soutint les principes démocratiques, plaida chaleureusement la cause de l'héroïque et malheureuse Pologne, et appuya constamment l'opposition, tant à la Chambre que dans son journal, dans ses luttes en faveur de l'enseignement, de la liberté de la presse, du contrôle sérieux des finances, dans ses blâmes sur les expéditions lointaines et ruineuses, etc. Ce fut lui qui prit, en 1866, l'initiative de la fameuse souscription pour la statue de Voltaire, et qui édita, dans les bureaux mêmes du *Siècle*, une édition à bas prix des œuvres de l'illustre philosophe. Accusé en pleine tribune, avec plusieurs journalistes, par le député Kervéguen de s'être laissé corrompre par M. de Bismark pour soutenir les intérêts de la Prusse dans sa lutte contre l'Autriche (février 1868), il demanda la nomination d'un jury d'honneur, qui fut constitué sous la présidence de Berryer; puis il essaya, mais en vain, de lire devant le Corps législatif les résultats écrits de cette enquête, lesquels réduisaient à néant l'accusation. Un des derniers actes d'Havin fut de demander l'abolition du timbre des journaux, lors des modifications apportées, en 1868, dans la législation de la presse. Il mourut peu après.

Havin écrivait rarement dans le *Siècle*, et seulement dans quelques occasions importantes. Plus préoccupé du fond que de la forme, il sentait lui-même que, s'il avait une valeur réelle comme homme politique, il ne pouvait prétendre au rôle plus modeste, mais plus spécial, de l'écrivain. Il a même été, sous ce rapport, criblé d'épigrammes par les satiriques de la petite presse, et quelquefois de la grande aussi. Mais après tout la politique n'est pas précisément une affaire de style. Ce qu'on ne saurait méconnaître chez le directeur politique du *Siècle*, c'est la fermeté et la constance de ses principes libéraux, malgré les concessions de forme que les malheurs des temps lui ont imposées; c'est aussi sa prudente habileté, ses qualités d'administrateur d'un des organes les plus importants de la presse française. Il faut ajouter que, si la nécessité de préserver le *Siècle* l'a souvent obligé à des indécisions que des hommes politiques rigides nommaient sévèrement des défaillances, il n'abandonnait jamais le fond des principes, et par d'habiles circuits savait remettre peu à peu les questions à l'ordre du jour. Le succès de la souscription pour la statue de Voltaire (déjà tentée sans résultat) est dû sans doute à la grande publicité du *Siècle*, mais beaucoup aussi à la chaleur avec laquelle Havin avait embrassé cette idée, dont quelques étudiants et une feuille du quartier Latin avaient pris l'initiative.

A l'article Siècle, on trouvera d'autres détails sur cette direction, exercée pendant la période la plus difficile pour la presse, et qui fut néanmoins la plus brillante de l'existence du journal.

HAVIR v. a ou tr. (a-vir; *h* asp. — Diez et Chevallet tirent ce mot du germanique : ancien haut allemand *heien*, brûler; allemand *heizen*, même sens, *heiss*, chaud, qui se rapportent sans doute à la même racine que le grec *kaiô*, je brûle). Art culin. Brûler à l'extérieur sans cuire à l'intérieur : *Un coup de feu trop violent* HAVIT *la viande et ne la cuit pas.*

— v. n. ou intr. Se brûler à l'extérieur, sans se cuire à l'intérieur : *La viande* HAVIT *par l'effet d'un feu violent.*

HAVRAIS, AISE s. et adj. (a-vrè, è-ze; *h* asp.). Géogr. Habitant du Havre; qui a rapport au Havre ou à ses habitants : *Les* Havrais. *Une* Havraise. *La population* HAVRAISE.

HAVRE s. m. (â-vre; *h* asp. Nous trouvons successivement : le vieux français *hafne* et la basse latinité *harla*, et, dans les idiomes germaniques, les formes similaires de *hafen*, port, en allemand; *haven* en anglais et en hollandais, *havn* en danois, etc. Tous ces mots dérivent d'une racine germanique qu'on retrouve dans l'allemand *haben*, avoir, dans le sens de recevoir, de *capere*, *recipere*, le même mot que le latin *habere*, forme dérivée de *capere*, par suite de l'affaiblissement de la gutturale *c* en *h*). Géogr. Port naturel ou formé d'une jetée faite de main d'homme : *Jeter l'ancre dans un* HAVRE.

— **Encycl.** Notre mot *havre* sert particulièrement à désigner les ports situés à l'embouchure des rivières, tels que : le *Havre* de Grâce (Seine-Inférieure); le *Havre* sur la Susquehannah (Etats-Unis); le Petit-*Havre* (Indes); le *Havre* de Balade (Nouvelle-Calédonie); le *Havre* Waikato, en Tasmanie, le *Havre* Milford (Tasmanie du Sud); le *Havre* d'Hiver (Amérique anglaise); le *Havre*-Anglais (Antilles); le *Havre*-à-l'Anglais (Louisbourg, Amérique), etc.

Les marins se servent du mot *havre* pour qualifier la nature de certains ports, à l'aide d'épithètes qui en marquent les avantages ou les inconvénients.

Le *havre de barre* est un *havre* dont l'entrée est fermée par un banc de roches ou de sable. Le *havre de Goa* est un *havre* de barre, bien que ce soit un des plus beaux ports du monde.

Le *havre de toutes marées* ou *d'entrée* est celui où les bâtiments peuvent entrer à haute et à basse mer, sans s'occuper de la marée.

Le *havre brut* est le *havre* naturel; la *crique* diffère du *havre* en ce que la première n'est accessible qu'à de petits bateaux, tandis que le *havre* peut offrir un refuge aux navires d'un fort tonnage.

HAVRE (le), ville forte et maritime de France (Seine-Inférieure), à 90 kilom. de Rouen, 228 kilom. de Paris par le chemin de fer, sur la rive droite de la Seine, à son embouchure dans la Manche, par 49° 29′ 16″ de lat., et 2° 13′ 45″ de long. O., ch.-l. d'arrond. et de 3 cant. Pop. aggl., 71,570 hab. — pop. tot., 74,900 hab. L'arrond. comprend 10 cantons, 121 communes et 192,524 hab. Eglise consistoriale réformée, tribunaux de première instance et de commerce, conseil de prud'hommes, lycée national, école d'hydrographie, bibliothèque publique musées d'art, d'antiquités, d'histoire naturelle. Consulats étrangers.

Il n'existe peut-être pas de ville dont la position commerciale soit aussi admirable que celle du Havre. Le chemin de fer et la Seine la mettent en communication avec l'intérieur de la France, l'Italie, la Suisse, l'Allemagne, tandis que des services réguliers de paquebots à voiles et à vapeur la relient à l'Angleterre, à la Belgique, à la Russie, à l'Espagne, à l'Orient, à l'Amérique et aux mers du Sud. Le port conserve la mer à peu près étale pendant trois à quatre heures, ce qui permet de prolonger les entrées et les sorties des navires. Lorsque les travaux dont il est l'objet depuis plusieurs années, et qu'avait interrompus la funeste guerre de 1870, seront complétement terminés, le port du Havre sera accessible en tout temps aux navires de 7 mètres de tirant d'eau. Le commerce du Havre s'élève aujourd'hui au quart ou au cinquième de celui de la France entière. En 1866, il est entré dans son port 5,088 navires jaugeant 1,654,650 tonnes. Le cabotage a donné, la même année, les résultats suivants : à l'entrée,

3,352 navires et 249,568 tonnes; à la sortie, 3,227 navires et 274,918 tonnes. Les principaux articles d'importation sont : le coton, le tabac, le riz, la potasse, le quercitron, les fanons de baleine, le cuivre, les résines, les mâtures, le blé, le café, le sucre, le bois de palissandre, le cacao, le tapioca, les bois d'acajou et de campêche, les bois de teinture, les cuirs salés et les cuirs secs, les laines, les crins, les cornes, le guano, les nitrates de soude, le salpêtre, le cachou, l'indigo, la cannelle, le chanvre, l'huile de palme, les arachides, l'ivoire, la gomme, etc.

Le commerce d'exportation a surtout pour objet : les tissus de coton, les rubans, les tissus de laine et de soie, les percales, les calicots, les indiennes, les tissus de lin, de chanvre, les vêtements confectionnés, l'orfévrerie, la bijouterie, les ouvrages en peau et en cuir, les gants, les chaussures, la parfumerie, les machines diverses, les gravures, les livres, l'horlogerie, les verres, les cristaux, les glaces, les fleurs artificielles, les modes, la tabletterie, la bimbeloterie, les ouvrages en caoutchouc, les armes de chasse et autres, les vins divers, principalement de Champagne, le beurre salé, etc. L'émigration forme un élément de fret important pour les navires partant du Havre pour l'Amérique. Le nombre des émigrants qui s'embarquent annuellement au Havre dépasse 11,000. Le Havre possède de magnifiques usines pour la construction des machines; un bel établissement pour la fonte des minerais de cuivre de toute nature, le laminage des cuivres et la fonderie des clous; des usines ayant pour objet le laminage du zinc, du cuivre et du plomb; trois chantiers de construction pour les navires; des corderies très-renommées et qui ont mérité des prix aux diverses expositions; de très-importantes raffineries de sucre; une manufacture de tabac qui occupe près de 600 ouvriers, et produit annuellement environ 100,000 kilogr. de tabac; des filatures, des moulins à blé et à riz; des brasseries; une verrerie produisant environ 100,000 bouteilles par mois; une fabrique de quinine et de bichromate de potasse; de nombreuses compagnies d'assurances maritimes. On peut voir par ce qui précède que l'importance de l'industrie du Havre ne le cède en rien à celle de son commerce.

La plaine où est bâtie la ville du Havre était occupée, avant le xv^{e} siècle, par des marais salants. Au N. se dresse une chaîne de falaises semées de villas et de riants jardins. L'enceinte de la ville a été plusieurs fois modifiée. Dans ces dernières années, le Havre a complétement changé d'aspect. Ses fortifications ont été remplacées par un système de forts détachés. La brique et la pierre ont remplacé presque partout le bois, dans la construction des maisons; les quartiers nouveaux sont coupés de belles rues et de deux magnifiques boulevards. Ingouville, Graville et Sanvic sont compris aujourd'hui dans l'enceinte du Havre. En somme, le Havre est actuellement une des plus belles villes de France.

Le port du Havre se compose d'un avant-port, de sept bassins à flot et de dix écluses. L'avant-port, qui offre un développement de quais de 1,600 mètres, donne accès à quatre écluses; six autres écluses font communiquer entre eux les bassins à flot. Ces écluses portent les noms de Notre-Dame, de la Barre, de la Floride, des Transatlantiques, de Lamblardie, d'Angoulême, de Vauban, de l'Eure, du Dock et de Saint-Jean. Les bassins sont : le vieux bassin, creusé du temps de Richelieu, considérablement agrandi depuis, et réservé aux steamers de la marine nationale; le bassin du commerce, qui couvre une superficie d'environ 5 hectares, et peut recevoir aisément 200 navires; le bassin de la Barre, à l'extrémité nord duquel a été établi un dock flottant, pour la réparation des carènes; le bassin de la Floride, qui a 5 mètres de profondeur, et dont les eaux servent au déblayement du port; le bassin de l'Eure, l'un des plus beaux qui soient au monde (21 hectares de superficie), creusé de 1846 à 1856, et sur le bord duquel s'élève une forme sèche de 157 mètres de longueur; le bassin du Dock, à l'extrémité duquel ont été récemment construits de vastes bâtiments connus sous le nom de docks-entrepôts, et pouvant contenir 130,000 tonnes de marchandises; enfin le bassin Vauban, de près de 8 hectares de superficie, et à l'est duquel s'élèvent les magasins généraux. Le port est éclairé par deux phares. Les principaux quais sont : le quai Colbert, le quai d'Orléans, le quai de Lamblardie, le quai Casimir-Delavigne, le quai de l'Isle, le quai des Casernes, le quai Villecoq, le quai Notre-Dame et le Grand-Quai.

Aucun des édifices civils et religieux du Havre, presque tous modernes, n'offre un grand intérêt architectural. Cependant quelques-uns sont dignes d'attention :

L'église Notre-Dame, bâtie dans la seconde moitié du xvi^{e} siècle, est d'un style bâtard et n'a jamais été achevée. Le clocher était autrefois un phare et une tour de guerre. Le portail principal, achevé en 1827, se compose de deux ordres superposés, l'un ionique et l'autre corinthien. Sous les dalles de cette église reposent les restes de trois jeunes officiers de la milice bourgeoise du Havre : Isaac, Pierre et Jacques Raulin, qu'un gouverneur de la ville fit assassiner, parce qu'il soupçonnait, dit-on, sa femme d'avoir trop de bienveillance pour l'un d'eux, et qu'il ne savait sur lequel ses coups devaient s'arrêter. On grava sur la tombe des trois frères l'épitaphe suivante : « Ici reposent les frères Raulin, qui décédèrent tous trois à la même heure, le 16 mars 1599. » Les églises Saint-François, commencée en 1553, Sainte-Marie, Saint-Vincent de Paul et le temple protestant méritent à peine une mention.

L'hôtel de ville, bâti dans le style de la Renaissance, et dont la première pierre fut posée en 1855, se compose d'un corps de logis principal, et de deux ailes entourant une cour d'honneur. A l'intérieur, les différentes salles sont vastes et magnifiquement décorées. Le Grand-Théâtre, inauguré en 1825 par une représentation solennelle au début de laquelle Casimir Delavigne lut un discours en vers, fut incendié en 1843 et reconstruit en 1844; c'est un édifice remarquable par l'élégance de son architecture. Le monument où sont installés le musée et la bibliothèque date de 1845. Les statues de *Bernardin de Saint-Pierre* et de *Casimir Delavigne*, par David (d'Angers), ornent les côtés de la porte. Sur la façade se voient les statues de la *Peinture*, de l'*Histoire*, de la *Science* et de la *Sculpture*. On remarque à l'intérieur : une *Madeleine*, par Gayrard; une *Psyché*, par Oudiné; plusieurs bustes; des pierres tumulaires; un baptistère délicatement sculpté; le plan en relief de la rade du Havre; des galeries renfermant des collections de géologie, de paléontologie, de coquilles, de reptiles, de poissons, d'oiseaux, de mammifères, d'insectes, etc.; une bibliothèque riche de plus de 30,000 volumes; un musée de peinture et une galerie archéologique. Le musée de peinture renferme des tableaux d'Huysmans, de Rubens, de Téniers père, de Murillo, de Carrache, de Troyon, d'Yvon, de Couture, de E. Ciceri, de Célestin Nanteuil, etc. On remarque dans la galerie archéologique : des vases gallo-romains, une belle cheminée en bois du xvi^{e} siècle, une collection de boulets, de bombes et autres projectiles russes, trophées de l'expédition de Crimée, etc.

Parmi les autres édifices du Havre nous signalerons : le palais de justice, la caserne des douanes, bâtiment grandiose, qui sert à loger tout le personnel du service actif; une magnifique caserne, le lycée, l'entrepôt des docks, l'hôpital, la bourse, le tribunal de commerce, l'arsenal de la marine et l'entrepôt des magasins généraux.

Le Havre possède quelques places remarquables, une surtout qui est ornée de bosquets, de jardins, de fontaines et de statues. A partir de la jetée du N. jusqu'à Sainte-Adresse, la plage dessine une anse immense, qui compte divers établissements de bains de mer, dont les plus importants sont ceux de Frascati et de Sainte-Adresse, au pied de la falaise. La ville et le port sont protégés par les forts de Sainte-Adresse et de Tourneville, construits depuis peu d'années sur les hauteurs qui dominent le Havre, et par trois batteries établies sur la plage.

A 4 kilom. du Havre, dans un charmant vallon, se trouve le délicieux village de Sainte-Adresse, auquel Alphonse Karr a fait une si grande réputation. On peut aussi visiter Sanvic, charmant village entouré de jolies maisons de campagne, de beaux jardins et de grands arbres, Rouelles, les phares de la Hève, etc.

Le Havre doit son origine à Louis XII, qui en jeta les fondements en 1509. François I^{er}, ayant reconnu l'importance d'un port sur ce point, ordonna à Guyon le Roi, commandant d'Honfleur, de se rendre au Havre de Grâce, « afin d'y percer et construire un port, propre et convenable pour recueillir, loger et maréer les grands navires, tant de nostre royaume que aultres de nos alliés. » François I^{er} se rendit lui-même sur les lieux en 1520, et accorda à la ville naissante une foule de priviléges qui y attirèrent un nombre considérable d'habitants. Mais, dans la nuit du 15 janvier 1525, lorsque les murs du Havre commençaient à peine à s'élever, une marée terrible renversa la plupart des maisons et noya presque tous les habitants. Vingt-huit navires pêcheurs furent portés jusque dans les fossés du château de Graville. Une procession solennelle rappela pendant une longue suite d'années ce lugubre événement, qui faillit anéantir à tout jamais la ville naissante. Huit ans plus tard, presque toutes les maisons étaient reconstruites, et François I^{er} y faisait armer le célèbre et colossal navire la *Grande-Françoise*, qui jaugeait 2,000 tonneaux, portait trois rangs de sabords et contenait une chapelle dans laquelle 300 personnes pouvaient trouver place, un jeu de paume, une forge, un moulin à vent et une maison de bois. Les religionnaires s'emparèrent du Havre en 1562; le vidame de Chartres et Beauvoir-la-Noscle vendirent la ville aux Anglais, sur lesquels Charles IX la reprit en personne quelque temps après. Henri IV, qui acheta la ville au duc de Villars, la visita en 1603 et répondit aux députés qui venaient lui offrir une fête : « Employez mieux votre argent, en le donnant à ceux qui ont souffert de la guerre; ils y trouveront leur compte et moi le mien. » Richelieu fit élever au Havre une citadelle qui pouvait contenir 3,000 hommes de garnison et qui servit, en 1650, de prison aux princes de Condé, de Longueville et de Conti. Grâce à Vauban, le port devint accessible aux navires de fort tonnage, et excita la jalousie des Anglais, qui essayèrent de s'emparer du Havre, en 1759, avec 24 vaisseaux, 14 frégates et 13 bombardes; mais ils durent renoncer à leur entreprise, à cause de l'héroïque résistance des habitants. Le Havre s'agrandit beaucoup sous le règne de Louis XVI. Des travaux importants ont été exécutés, dans ces dernières années, pour l'agrandissement du port et l'embellissement de la ville.

Le Havre est la patrie de Georges et de Madeleine Scudéry, de Bernardin de Saint-Pierre, d'Ancelot, du naturaliste Lesueur, de Casimir Delavigne.

HAVRE-SAC s. m. (a-vre-sak; *h* asp. — de l'allem. *haber-sack*, sac d'avoine; de *haber*, avoine, et *sack*, sac). Equipement milit. Sac de peau que les soldats portent sur le dos, et dans lequel ils mettent les effets à leur usage. ‖ Pl. HAVRE-SACS.

— Par anal. Sac de peau que portent les ouvriers ou autres personnes en voyage, et dans lequel on met des provisions et des outils :

> Le *havre-sac* au dos, léger, pour de longs mois
> Il partait vers les monts, et les lacs, et les bois.
> SAINTE-BEUVE.

— Techn. Scories riches, ramassées autour de l'enclume.

— **Encycl.** Le *havre-sac* militaire n'a pas toujours eu la forme qu'il a aujourd'hui. Celui qu'on portait en 1812 était d'un effet disgracieux; il avait, en outre, l'inconvénient plus grave de méconnaître les lois les plus élémentaires de la pesanteur. Porté par son poids à retomber toujours en arrière, il obligeait le soldat à se pencher en avant pour rétablir l'équilibre, et le fatiguait inutilement.

Chaudelet, soldat aux pupilles, maugréait contre ces inconvénients, dont il faisait trop souvent la pénible expérience. Il eut un jour l'idée d'y remédier, et, au moyen de planchettes qu'il fixa à l'intérieur du *havre-sac*, il parvint à le maintenir tendu et dans une forme qui lui permît d'adhérer commodément aux épaules; puis, ainsi équipé, il se rendit dans les rangs, car il devait y avoir, ce jour-là, une revue du colonel et une inspection préalable du capitaine.

Celui-ci, habitué à l'uniformité absolue de ses hommes, aperçut bien vite l'infraction de Chaudelet à la tenue d'ordonnance, et le mit aux arrêts. Quelques instants après, le colonel, en passant sa revue, remarque, lui aussi, le *havre-sac* de fantaisie qui déparait les rangs et dit à Chaudelet :

« Vous viendrez chez moi, après la revue, avec votre sac,... — Mais, mon colonel.... c'est que mon capitaine vient de me mettre aux arrêts.... — Je lève les arrêts, reprit le colonel, venez.... »

Chaudelet était loin de se douter que la transformation complète du *havre-sac* devait sortir de l'essai dont il s'était avisé. Après un examen attentif, le colonel reconnut que le sac ainsi modifié, en portant la charge sur les épaules du soldat, le soulagerait sensiblement; il mit à la disposition de Chaudelet les hommes nécessaires pour arranger avec lui, et sous sa direction, 500 sacs conformes au nouveau type. L'inventeur se mit à l'œuvre, et l'on fit un premier essai de son invention. Chaudelet eut bientôt la satisfaction de voir le département de la guerre adopter définitivement son modèle, et toutes les nations de l'Europe l'emprunter à notre armée.

HAVRINCOURT (Alphonse-Pierre DE CARDEVAC, marquis D'), homme politique français, né en 1806. Il appartient à une ancienne famille de l'Artois et par sa mère, M^{lle} de Tascher, il tient à la famille de l'impératrice Joséphine. Elève de l'Ecole polytechnique en 1826, il en sortit pour entrer dans l'arme de l'artillerie et devint lieutenant en premier. Ayant donné sa démission en 1832, il s'occupa d'industrie, d'agriculture, et fonda une fabrique de sucre. Après la révolution de 1848, le marquis d'Havrincourt, désireux de rentrer dans la vie politique, se présenta comme candidat dans le Pas-de-Calais et publia alors une profession de foi signée d'*Havrincourt*, tout court, dans laquelle il s'écriait : « Je veux la république! Je la veux appuyée sur des institutions démocratiques larges et sincères. » En outre, il réclamait le droit au travail et l'application vraie, sincère pour tous, de cette belle devise qui sera désormais celle des sociétés modernes : liberté, égalité, fraternité! Il ne fut point élu, mais les élections de 1849 le firent entrer à l'Assemblée législative. Oubliant complétement alors sa profession de foi républicaine, M. le marquis vota avec la majorité monarchique et appuya la politique réactionnaire de l'Elysée. Bien qu'il eût adhéré avec chaleur au coup d'Etat du 2 décembre 1851, M. d'Havrincourt ne fut point nommé député en 1852; mais peu après il devint chambellan de Napoléon III. Aux élections de 1863, il se présenta comme candidat officiel dans la 6^{e} circonscription du Nord et, grâce à la pression administrative, il l'emporta sur M. Thiers. Naturellement il vota avec les membres de la plus servile des majorités, et, comme le pays commençait à revenir vers la liberté, il échoua complétement lors des élections de 1869. La chute honteuse de son triste maître l'a replongé dans la vie privée.

HAWAÏ, île de la Polynésie, dans le grand Océan équinoxial, la plus grande et la plus méridionale de l'archipel de Sandwich, par 18° 53′-20° 19′ de lat. N. et 157° 9′-158° 30′ de long. O. Elle mesure 154 kilom. du N. au S. et 132 kilom. de large. Sa superficie est évaluée à 9,500 kilom. carrés, et sa population à 70,000 hab. Le sol de l'île est en général volcanique. L'intérieur est hérissé de montagnes presque entièrement composées de laves et qui sont en même temps les plus hautes de l'archipel. Les points culminants sont : le Mowna-Roa (4,800 mèt.), le Mowna-Kea (4,248 mèt.) et le volcan de Mowna-Verrorary (3,288 mèt.). Nous empruntons les renseignements suivants sur les pics volcaniques d'Hawaï au livre que MM. Zurcher et Margollé ont écrit sur les *Volcans et tremblements de terre*. Les cratères du sommet du Mowna-Roa, dont le plus grand a plus de 4,000 mètres de diamètre, présentent habituellement un sol ferme, composé de laves refroidies et de scories, au milieu duquel plusieurs orifices émettent de la fumée. On ne remarque aucun cône de cendres; c'est la lave qui jaillit aussitôt dans les éruptions. En 1833 et 1843, elles durèrent plusieurs semaines et déversèrent des coulées larges de cinq à sept milles. Celle de 1855 commença par un jet brillant, divisé en des milliers de gouttes, qui s'élevait à environ 150 mètres au-dessus du sommet du dôme. Immédiatement après, une émission de lave se fit par une ouverture plus basse de 600 mètres, sur le flanc de la montagne. Cette coulée était énorme; elle s'étendit avec rapidité dans la vallée qui sépare le Mowna-Roa du volcan voisin de Mowna-Kea. La marche de ce courant de feu ne s'arrêta qu'au bout de dix mois, après un trajet de 112 kilom., pendant lequel il avait emporté des forêts entières. M. Coau, qui visita alors la montagne, raconte qu'il traversa plusieurs fois la surface durcie de la lave, sous laquelle elle coulait à l'état liquide comme l'eau d'une rivière gelée. « La croûte superficielle, dit-il dans sa relation, se fendit avec bruit en émettant des vapeurs minérales en mille endroits. Sur le bord étaient des arbres écrasés, à demi brûlés et tombant en cendres sur la larve durcie.... Nous passâmes plusieurs crevasses, à travers lesquelles nous regardions le fleuve igné qui se précipitait dans ses canaux pétrifiés avec une rapidité de plusieurs kilomètres à l'heure. Cette lave était incandescente et avait une épaisseur de 25 à 100 pieds; les ouvertures ou crevasses de la surface mesuraient de 1 à 40 brasses de large. Nous jetâmes dans ces crevasses de grosses pierres qui, dès qu'elles touchaient la surface du torrent, se dissipaient soudainement en flammes. Nous pouvions voir aussi des cataractes ignées souterraines roulant dans des précipices de 10 à 20 mètres. »

Les laves sont d'une fluidité extraordinaire, et le professeur Dana a remarqué à ce sujet des faits curieux. Quand elles passent au milieu des forêts, de nombreuses branches d'arbres en retiennent des parcelles, de sorte qu'on y voit pendre, de distance en distance, des stalactites semblables à des glaçons formés par la gelée. De plus, ces branches, enveloppées par la matière en fusion, demeurent intactes; c'est à peine si l'écorce est quelquefois carbonisée. On suppose qu'elles étaient mouillées au moment où la lave les a atteintes, et que la vapeur subitement dégagée autour d'elles les a préservées. Le phénomène le plus remarquable que présente le Mowna-Roa est celui qu'offre le cratère de Kilanea, vaste lac de lave situé sur le versant oriental, à 1,200 mètres au-dessus du niveau de la mer. Son plus grand diamètre, dit Humboldt, a 5,000 mètres et le plus petit 2.500. A l'état ordinaire, la lave proprement dite ne remplit pas la cavité, mais seulement un espace qui a en longueur 4,000 mètres et en largeur 1,600. Le spectacle que l'on découvre au bord de ce cratère laisse une impression solennelle de calme et de repos. L'approche d'une éruption ne s'annonce pas par des tremblements de terre ou par des bruits souterrains, mais par l'élévation et l'affaissement soudains de la lave dans le grand bassin. Jamais ce bassin n'a débordé; la lave descend à travers des canaux souterrains et par des ouvertures qui se forment plus bas, à la distance de quatre à cinq milles géographiques; alors le niveau s'abaisse dans le Kilanea à la suite de ces éruptions déterminées par une pression énorme. On remarque ordinairement tout autour de la paroi intérieure un rebord noir qui indique la hauteur à laquelle la lave s'est élevée avant son écoulement par les fissures inférieures. M. S. Stewart a constaté que, lorsqu'une ébullition nouvelle a brisé la croûte de la masse incandescente, la surface liquide se durcit si rapidement à l'air qu'il devient possible d'y marcher quelques heures après la congélation. Dans le cratère, les laves lui ont paru scoriacées et cellulaires, tandis qu'auprès des orifices extérieurs de la montagne elles étaient plus compactes et plus vitreuses; il compare les premières à la surface écumeuse d'un liquide en fermentation, et les secondes au même liquide tiré à clair. Il est remarquable que, pendant les plus violentes éruptions du sommet, la lave de Kilanea, à la distance de 25 kilom. seulement, reste dans le repos habituel.

Les montagnes de l'île d'Hawaï donnent naissance à une foule de cours d'eau, dont le plus important est la Weiraka, qui se jette dans la baie de Wiatka. Le sol de l'île, très-fécond, abonde en bois de santal, dont les

naturels font un grand commerce avec Canton, et en mûrier à papier, dont l'écorce sert à fabriquer de la toile. On trouve aussi à Hawaï la canne à sucre, la patate douce, le bananier, etc. Le bétail et notamment les chevaux y ont été introduits. Les indigènes, de race malaise, ont pour animaux préférés le porc et le chien, dont la chair forme la nourriture principale des grands personnages de l'île. Le meilleur port d'Hawaï est Witea, sur la côte orientale. Les localités les plus importantes sont : Karakakona, qui sert parfois de résidence au roi des îles Sandwich, et Tiah-Tatoua, qui possède aussi une habitation royale.

C'est dans l'île d'Hawaï que le capitaine Cook fut tué le 14 février 1779. Après l'avoir massacré, les naturels le pleurèrent et le prirent pour leur dieu Rono. Les Anglais ont élevé, sur le lieu même où fut tué le grand navigateur, un monument à l'érection duquel les insulaires ont coopéré de tout leur pouvoir.

Les insulaires d'Hawaï, selon le révérend Ellis, missionnaire américain, se tatouent la figure et se teignent le front en blanc avec une espèce de craie; l'embonpoint est regardé par eux comme le seul type de la beauté. Les hommes ont autour des reins une ceinture étroite, dont un bout, passant entre les jambes, s'attache sur le devant; quelques femmes portent de la même manière une pièce de drap de 3 à 4 mètres de longueur sur 1m,25 de largeur; d'autres se passent sur les épaules, en guise de châle, un morceau de drap appelé *kikéi*. Les hommes sont armés d'un poignard; ils ont l'habitude de fumer, et une pipe garnie en cuivre est un des objets qu'ils estiment le plus. Ils attachent aussi beaucoup de prix aux miroirs et à un ornement fait avec des dents de baleine, qu'ils portent suspendu à un collier en cheveux artistement tressés. Ces indigènes s'enivrent souvent avec une boisson extraite de la racine de tié, avec le suc de la canne à sucre ou avec celui de la patate douce fermentée, mais surtout avec le rhum que leur apportent les étrangers. Ils sont très-passionnés pour la danse, et ils s'accompagnent avec deux petits bâtons de bois dur qu'ils frappent l'un contre l'autre en battant la mesure avec le pied sur une pierre; ils dansent aussi en frappant une calebasse ou la peau d'un requin adaptée sur un morceau de bois creux. Cette île renferme plusieurs monuments qui sont d'anciens temples, ou des lieux de sépulture pour les rois ou les chefs.

Selon les naturels, le grand volcan de leur île est la demeure primitive de leurs divinités, dont Pele est la déesse principale; le bruit des fournaises et le petillement des flammes sont la musique de leurs danses. L'île entière leur doit un tribut, et quand on néglige de le payer, ces divinités ne manquent jamais de punir les délinquants en vomissant de la lave par un des cratères. Aussi, à chaque éruption, on s'empresse de jeter dans les cratères un grand nombre de porcs vivants ou cuits. Depuis que les missionnaires se sont introduits parmi eux, ces superstitions et bien d'autres ont en partie disparu.

HAWARDEN ou **HARDEN**, ville d'Angleterre, dans la principauté de Galles, comté de Flint, à 11 kilom. O. de Chester, agréablement située sur une éminence; 5,000 hab. Exploitation de houille; tuileries, briqueteries et poteries; forges et fonderies de fer. Le château, bâti en 1752, sur l'emplacement d'une antique forteresse, et remanié en 1809, offre l'aspect d'un manoir du XIIIe siècle. Dans le parc, remarquable par son étendue, se voient les ruines de l'ancien château, dont il ne reste que le donjon et des fragments de tours. Ce château, après avoir joué un grand rôle dans les guerres des Anglais et des Gallois, fut détruit en 1678, par Sergeant Glynne.

HAWES (Etienne), poëte anglais, né dans le comté de Suffolk, dans le XVe siècle. Doué de beaucoup d'esprit et de gaieté, il joignit à ces dons naturels des connaissances très-variées et très-étendues, qu'il acquit en parcourant les pays les plus civilisés de l'Europe. De retour en Angleterre, il plut à Henri VII, dont il devint gentilhomme de la chambre. Hawes composa plusieurs ouvrages en vers, encore aujourd'hui très-recherchés par les bibliophiles anglais. Ses principaux sont : *Passe-temps agréables* (Londres, 1515, in-4o), livre fort rare dont un exemplaire a été payé 2,000 fr. en 1812; *Historie of Graunde Amoure and la belle Pucelle, called the Pastime of Pleasure* (1554, in-4o); *The temple of glasse; The Comfort of lovers; The Conversion of Swearerz*, sans date, comme les deux précédents, etc.

HAWES (William), médecin et philanthrope anglais, né à Islington en 1736, mort en 1808. Il est le premier qui s'occupa activement des secours à donner aux noyés. Dès 1773, il proposait des primes à ceux qui, ayant retiré une personne de l'eau, la rappelleraient à la vie, et bientôt une association se fondait dans ce but, sous le nom de *Human society* (1774). Après avoir été pendant longtemps pharmacien à Londres, Hawes se fit recevoir docteur, ouvrit, en 1782, le premier cours qui ait été fait sur la suspension des facultés vitales et fut nommé médecin des dispensaires de Surrey et de Londres. Jusqu'à la fin de sa vie, il se voua au service des malheureux. On lui doit, entre autres écrits : *Examen de la médecine primitive du révérend John Wesley* (1776); *Adresse au public sur la mort et sur les inhumations précipitées* (1777); *Adresse à la législature sur l'importance de la Société d'humanité* (1781); *Transactions de la Société royale d'humanité de 1774 à 1784* (1796, in-8o).

HAWES (William Post), littérateur américain, né à New-York en 1803, mort en 1842. Il suivit avec beaucoup de succès la profession d'avocat, se mêla activement à la vie politique et publia, dans les journaux et recueils, de nombreux articles, écrits d'un style brillant et pleins d'originalité. La plus grande partie des morceaux dus à sa plume ont été publiés en deux recueils intitulés : *Sporting scenes* (1842) et *Sundry Sketches* (1842).

HAWICK, ville d'Ecosse, comté de Roxburg, à 19 kilom. S.-O. de Jedburg, au confluent du Teviot et du Slitterick, qui y est traversé par un vieux pont; 8,200 hab. Fabriques de tapis, couvertures et gants. Jadis, à cause des fréquentes incursions des Anglais, toutes les maisons de la ville étaient semblables à des forteresses. On y remarque aujourd'hui : une bibliothèque de 4,000 volumes, fondée en 1762; une autre de 1,500 volumes; une école des arts; un *Mechanic's Institute;* un club de fermiers; une école de grammaire et une des premières écoles du dimanche qui aient été fondées en Ecosse. L'église possède les livres d'Orrocks, secrétaire de la femme du roi Jacques VI. Dans les environs de la ville, restes de camps romains et saxons.

HAWKE (lord Edward), amiral anglais, né en 1715, mort en 1781. Il s'éleva aux plus hauts grades par les brillants succès qu'il obtint contre la marine française, et il est un des premiers qui fit usage de la tactique consistant à rompre la ligne de l'ennemi pour le battre ensuite en détail avec des forces supérieures. Le 9 octobre 1747, Hawke, qui venait d'être nommé contre-amiral, enleva six vaisseaux au chef d'escadre français devant l'île d'Aix, reçut le grade de vice-amiral en 1748, battit complétement le maréchal Conflans dans la baie de Quiberon, le 20 novembre 1759, et fit échouer par cette victoire le projet de descente en Angleterre que méditait le cabinet de Versailles. Nommé amiral et lord de l'amirauté en 1765, Hawke ne soutint pas, par son administration, la renommée qu'il s'était acquise comme marin. En 1776, il fut élevé à la dignité de pair d'Angleterre. — Sa petite-fille, Annabella-Eliza-Cassandra HAWKE, morte en 1819, à la fleur de l'âge, montra de bonne heure d'heureuses dispositions, que développa une éducation brillante, et se fit connaître comme poëte en publiant, en 1811, un poëme intitulé *Babylon*, avec d'autres essais qui reçurent un accueil favorable.

HAWKESBURY, île de l'Amérique anglaise du Nord, dans le grand océan Pacifique septentrional, entre le Nouvel-Hanovre et le Nouveau-Cornouailles, par 53° 30′ de lat. N., et par 131° 20′ de long. O. Elle a 60 kilom. de long sur 13 kilom. de large. Découverte par Vancouver, qui lui donna le nom qu'elle porte.

HAWKESBURY, rivière de l'Australie, dans la Nouvelle-Galles du Sud. Elle descend du versant oriental des montagnes Bleues et se jette dans l'Océan, à la baie de Broken, après un cours de 90 kilom. Elle est navigable sur une partie de ce parcours. Les fréquents débordements de cette rivière causent de grands ravages.

HAWKESWORTH (Jean), littérateur anglais, né à Londres entre 1715 et 1719, mort en 1773. Il fut artisan dans sa jeunesse, écrivit ensuite dans les journaux et revues (le *Gentleman's Magazine*, l'*Adventurer*, etc.), fut chargé par le gouvernement d'écrire la *Relation* du premier voyage de Cook (1773, 3 vol. in-4o), ouvrage dans lequel il montra plus de talent que d'exactitude et qui souleva de nombreuses critiques, donna une excellente traduction anglaise du *Télémaque*, et composa encore divers ouvrages, parmi lesquels on cite le roman d'*Almoran et Hamet* (1761), traduit en français par l'abbé Prévost.

HAWKINS (sir John), navigateur anglais, né à Plymouth en 1520, mort à Porto-Rico en 1595. Il débuta par faire la traite des noirs, et acquit dans cet odieux négoce une fortune colossale. Il fut anobli au retour d'une expédition par la reine Elisabeth. Ses armoiries, bien dignes de ses services, représentaient un nègre enchaîné. Il est vrai de dire qu'à cette époque on était loin d'avoir, en pareille matière, les idées qui sont aujourd'hui en faveur dans l'esprit public. Hawkins fit ensuite plusieurs voyages transatlantiques, notamment en 1567, époque où il fut chargé de la direction d'une expédition dans le golfe du Mexique, expédition dont fit partie le jeune Drake, qui devait plus tard s'acquérir une si grande célébrité. Dans le cours de ses voyages, Hawkins eut maints combats à livrer contre les Espagnols; il ne s'en tira pas toujours à son avantage, notamment en 1568, à Saint-Jean-d'Ulloa, où il perdit 3 navires; en 1595, aux Canaries et à Porto-Rico, où il subit de sanglants échecs. De retour en Angleterre, sir John Hawkins fonda dans la ville de Chatham un hospice pour les marins vieux ou infirmes. Il a laissé des relations de ses voyages assez curieuses; elles ont été publiées dans la collection d'Hakluyt.

HAWKINS (sir Richard), navigateur anglais, fils du précédent, né à Plymouth vers 1560, mort en 1622. Sir Richard Hawkins servit d'abord dans la marine de l'Etat, où il se fit un nom et arriva à un grade assez important dans les guerres maritimes soutenues contre les Espagnols, ces éternels ennemis de la puissance maritime de l'Angleterre à cette époque, principalement dans le nouveau monde. En 1593, sir Richard Hawkins, qui avait reçu de son père la colossale fortune gagnée par celui-ci dans l'odieux et infâme négoce de la traite des noirs, et qui avait en même temps hérité de lui l'amour des lointaines navigations et des courses aventureuses, équipa à ses frais une expédition considérable, qui partit sous sa direction pour les côtes de l'Amérique du Sud. La fortune lui fut d'abord favorable : il toucha au Brésil et ravagea les comptoirs du Chili; à Valparaiso, il captura 5 navires richement chargés. Mais la chance tourna bientôt. Rencontré par l'amiral espagnol Beltram, qui avait sous ses ordres des forces très-supérieures, sir Richard Hawkins fut complétement battu et fait prisonnier avec tout son monde. Le vainqueur consentit pourtant à lui faire grâce de la vie, mais ce fut tout ce qu'il lui laissa. La relation du voyage de sir Richard Hawkins a paru sous ce titre : *Observations faites dans un voyage à la mer du Sud* (Londres, 1622, in-fol.), l'année même de sa mort.

HAWKINS (William), voyageur anglais, parent des précédents, né vers 1585, mort en 1613. Il avait fait plusieurs voyages maritimes lorsqu'il fut chargé par la Compagnie des Indes d'établir des relations commerciales dans l'Indoustan et dans les Etats du Grand Mogol. Il partit en 1607, avec le capitaine Keeling, arriva à Surate (1608), où il put trafiquer sans pouvoir toutefois y établir des magasins permanents, et où il eut beaucoup à souffrir de la malveillance des Portugais et des jésuites. S'étant rendu à Agra en 1609, il fut bien accueilli par le Grand Mogol, qui donna aux Anglais la permission de faire du commerce dans son empire et fit des offres brillantes à Hawkins pour le retenir à sa cour; mais celui-ci, fatigué bientôt des tracasseries que lui suscitaient les jésuites et les officiers de l'empereur, quitta Agra (1611), s'embarqua à Cambaye, parcourut la mer de l'Inde, la mer Rouge, et mourut en mer, en retournant en Angleterre. On a de lui une curieuse relation de son voyage, que Purchas a publiée sous le titre de *Relation de ce qui est arrivé au capitaine Hawkins durant sa résidence dans l'Inde, dans le pays du Grand Mogol, etc.*

HAWKINS (sir John), musicographe anglais, né à Londres en 1719, mort en 1789. Il appartenait à la famille des précédents et était fils d'un architecte qui lui fit apprendre le droit. Tout en suivant la carrière du barreau, Hawkins s'occupa de poésie, de littérature, publia quelques écrits en vers et en prose, qui le firent admettre dans une société littéraire fondée par Samuel Johnson, cultiva en même temps la musique et fit, en 1752, un riche mariage, qui lui permit de se livrer entièrement à ses goûts. Il accepta néanmoins, en 1761, une charge de juge de paix dans le comté de Middlesex; mais il voulut que ses honoraires fussent distribués aux pauvres. En récompense des services qu'il rendit en 1768 et 1769, en apaisant des révoltes qui avaient eu lieu à Brentford et à Noorfields, il reçut du roi George III le titre de chevalier. On a de lui : des *Cantates pour la voix et les instruments*, mises en musique par John Stanley; des *Observations sur l'état des grandes routes et sur les lois relatives à leur entretien* (1763), et un important ouvrage : *Histoire de la science et de la pratique de la musique* (1776, 5 vol. in-4o, avec planches et fig.), qui lui coûta seize années de travail, qui est rempli de sérieuses et intéressantes recherches, et qui n'obtint point, lorsqu'il parut, le succès qu'il méritait.

HAWKS (L.-Francis), écrivain et prédicateur américain, né à Newbern (Caroline du Nord) en 1798. Après avoir exercé pendant quelque temps la profession d'avocat et fait partie de la chambre élective de son Etat natal, il entra dans le ministère sacré (1828), exerça les fonctions pastorales successivement à New-Haven, à Philadelphie, à New-York, à la Nouvelle-Orléans, puis de nouveau à New-York (1849). Il s'est fait connaître comme un des plus remarquables prédicateurs de l'Amérique du Nord. Sa réputation le fit élire, en 1844, évêque de Missisipi, dignité qu'il refusa d'accepter. M. Hawks a fondé, en 1837, et dirigé la *New-York Rewiew*, et s'est occupé, non-seulement de théologie, mais aussi de littérature, d'archéologie, de voyages, etc. On a de lui : *Rapports judiciaires des décisions de la cour suprême de la Caroline du Nord* (1820-1826, 4 vol.); *Documents pour servir à l'histoire ecclésiastique des Etats-Unis* (2 vol.); la *Confession auriculaire dans l'Eglise protestante épiscopale* (New-York, 1850); l'*Egypte et ses monuments* (in-8o); la *Relation du voyage du commodore Perry au Japon et dans les mers de la Chine* (New-York, 1856, in-8o, avec 200 grav.), etc. Citons enfin une collection d'entretiens sur l'histoire naturelle et les annales américaines, publiée sous le titre de *Uncle Philip's conversations.*

HAWKSHEAD, bourg d'Angleterre, comté de Lancastre, près du lac Eastwaithe; 2,014 hab. Carrières d'ardoise, les plus considérables du royaume; mines de cuivre. Forges et fonderies dans les environs.

HAWKWOOD (sir John), célèbre condottiere anglais du XIVe siècle, surnommé **Jean de l'Aiguille**, parce qu'il avait été tailleur, mort à Florence en 1393. Enlevé par la *presse* au temps d'Edouard III, il combattit dans les guerres contre la France et parvint au grade de capitaine. Après la paix de Brétigny (1360), il se réunit aux brigands connus sous le nom de *Tard-venus* et dévasta la Provence à la tête d'une bande qui s'augmenta progressivement jusqu'au nombre de 6,000 hommes. Le pape Urbain V, pour l'éloigner d'Avignon, lui donna 100,000 florins et le lança sur le Piémont, au service du marquis de Montferrat. Le terrible aventurier devint dès ce moment l'arbitre et le fléau d'une partie de l'Italie, soit qu'il combattît comme mercenaire pour les Pisans, les Florentins, les Milanais ou le pape, soit qu'il fît la guerre pour son propre compte, vivant de pillage et d'aventures. Au reste, il était habile capitaine, et son épée faisait presque toujours pencher la balance du côté du parti qu'il servait. On cite, parmi ses plus horribles exploits, l'incendie des moissons de la Toscane (1375), le massacre de 4,000 personnes dans Faenza (1376), le sac de Cesena (1377), où 5,000 victimes furent exterminées, exécutions faites par les ordres du légat du pape, l'implacable Robert de Genève. Comblé d'honneurs et de richesses, ce bandit illustre termina tranquillement ses jours à Florence, en 1393, après avoir, peut-être dans une pensée d'expiation, fondé à Rome un hospice pour les Anglais pauvres.

HAWLJZCEK (Karl), publiciste allemand, né à Borau (Bohême) vers 1815. Il fut pendant quelque temps précepteur à Moscou, puis se fixa à Prague, où il prit, en 1846, la direction du *Journal de la province de Bohême*. En 1848, il fut nommé membre de la diète autrichienne, se montra chaud partisan de l'indépendance et de la nationalité de la Bohême, fonda successivement, pour soutenir ses idées, la *Gazette nationale*, puis le *Lutin* (*Sotek*), journal satirique, qui furent l'un et l'autre supprimés, et se rendit ensuite à Kuttenberg, où il créa un nouveau journal, le *Slowan*, qui eut le même sort.

HAWORTH (Adrien Hardy), naturaliste anglais, mort près de Chelsea en 1833. Il a écrit sur l'entomologie et la botanique des ouvrages estimés, dont les principaux sont : *Lepidoptera britannica* (1803-1818, in-8o); *Synopsis plantarum succulentarum* (1812, in-8o). On trouve, en outre, d'intéressants mémoires de ce savant dans le recueil de la Société linnéenne.

HAWORTHIE s. f. (a-ouor-tî; *h* asp. — de *Haworth*, bot. anglais). Bot. Genre de plantes grasses, de la famille des liliacées, formé aux dépens des aloès.

HAWTHORNE (Nathaniel), littérateur américain, né à Salem (Etat de Massachusets) en 1809, mort à Plymouth le 19 mai 1864. Il fit ses études dans un collége de l'Etat du Maine, où il se lia avec deux hommes qui devaient, comme lui, illustrer leur pays, Longfellow et Franklin Pierce. Ce n'est que vers trente ans qu'Hawthorne débuta dans la carrière littéraire, et il ne put d'abord y réussir assez complétement pour vivre du produit de ses œuvres. Il dut accepter une place dans les douanes, mais il ne renonça pas aux lettres. Il écrivit dans divers *magazines* un certain nombre de récits qui se distinguent par leur forme originale, souvent bizarre, et leur style tourmenté. Séduit par les théories de Fourier, il avait fait partie d'une association d'artistes et d'écrivains qui s'était formée à Roxburg dans le but d'inaugurer une vie nouvelle. Il publia même à cette occasion le *Roman de Blithedales*, destiné, dans la pensée de l'auteur, à retracer les diverses phases de cette expérience phalanstérienne. Après avoir écrit le *Journal d'une croisière en Afrique* sur les notes de voyage d'un officier de la marine américaine, il passa trois années dans la retraite, se bornant à publier, sous le titre de *Mousses d'une vieille maison*, une série de nouvelles et d'articles. Une ferme lui servait alors de refuge; il choisit une autre habitation, plus retirée encore, située au bord d'un lac, où il composa ses deux meilleurs romans, dont le succès s'est continué dans les divers pays d'Europe où la traduction les a fait pénétrer; nous voulons parler de la *Lettre rouge A* et la *Maison aux sept pignons* (1851). Une certaine tendance vers les études psychologiques se fait remarquer dans ces deux ouvrages fort appréciés en Angleterre et en Allemagne, bien plus encore que chez nous; l'action y est volontiers négligée pour une peinture approfondie des caractères et une analyse ingénieuse des détails. L'analyse psychologique est le vrai domaine de l'auteur; nul n'a étudié plus scrupuleusement et rendu d'une façon plus saisissante les drames intimes dont la conscience est le théâtre. Ce qui donne à son œuvre un aspect original, c'est qu'au lieu d'étudier la passion dans ses manifestations, dans les faits de la vie réelle, il en suit les progrès mysté-

rieux dans l'intérieur du coupable, sous son crâne, pour ainsi dire. La fameuse *Tempête sous un crâne*, de Victor Hugo, donne l'idée, avec une énergie que n'a jamais connue Hawthorne, de cette pénétrante et subtile analyse. Soit qu'il ait manqué du pouvoir plastique, soit par l'effet d'une certaine réserve naturelle, sa touche est généralement empreinte de timidité, ses créations gardent le vague insaisissable de l'ébauche; elles ont quelque chose de lunaire et de nocturne : lui-même a dit allégoriquement, à sa manière, que certains de ses livres, ouverts au grand soleil, courraient le risque de ressembler à des cahiers de pages blanches. Mais cette persistance dans l'indécis et le flottant, jointe à la tournure particulière des faits de conscience qu'il décrit, suffit pour donner une sorte de frisson.

En 1852, la carrière de Hawthorne offrit une nouvelle phase. Sollicité par ses amis de s'occuper de politique, il écrivit la *Vie de Franklin Pierce*, pour préparer l'élection à la présidence de son ancien condisciple. Franklin Pierce le fit nommer inspecteur du port de Salem, puis consul des Etats-Unis à Liverpool. Pendant son séjour en Angleterre, il réunit les matériaux d'un de ses derniers ouvrages, le *Vieux pays*, livre piquant, humoristique, où la vieille patrie anglaise est fort peu ménagée. Il quitta son consulat pour visiter le continent, et fut encore chargé d'une mission diplomatique en Italie, où il écrivit une œuvre bizarre, *Transformation*, qu'il publia à son retour à New-York (1859). Ce fut son dernier succès. Hawthorne s'éteignit subitement cinq ans plus tard; un matin, on le trouva mort dans son lit. On doit encore à ce remarquable esprit plusieurs volumes pour les enfants, tels que : le *Livre des merveilles*, le *Fauteuil de grand-papa*, l'*Image de neige*, contes extraits des *magazines; Contes de Tanglewood* (1855), etc. La plupart de ses œuvres ont été traduites en français dans la *Bibliothèque des meilleurs romans étrangers*. On doit spécialement à M. E.-D. Forgues une traduction de la *Maison aux sept pignons* et de la *Lettre rouge* (1852-1853, 2 vol. in-18); à M. Vermorel, la traduction de *Transformation* (1859), et M. Spoll a réuni, sous le titre de *Contes étranges* (1866, in-18), les plus saisissantes nouvelles des trois recueils publiés par Hawthorne.

HAXO (Nicolas-François), général républicain, né à Etival, district de Saint-Dié (Vosges), vers 1750, mort à Clouzeaux, district de La Roche-sur-Yon (Vendée), le 20 mars 1794. Il était fils d'un juge au tribunal de Bruyères. Elu commandant du 1er bataillon des volontaires nationaux fournis par le département des Vosges, à la formation de ce corps, le 29 août 1791, il fut fait général de brigade en Vendée par le pouvoir exécutif, le 17 août 1793. Il fut chargé, le 30 ventôse an II (20 mars 1794), de poursuivre l'infanterie de Charette, et il l'avait atteinte après une marche de dix lieues, lorsque, arrivé au bourg de Clouzeaux, district de La Roche-sur-Yon, et chargeant à la tête des tirailleurs, il tomba dans une embuscade établie derrière un mur et reçut plusieurs coups de feu dans le corps. Son cheval tomba blessé, et les tirailleurs qui l'entouraient furent tués ou mis hors de combat. A ce moment, Haxo, se voyant sur le point d'être pris, se brûla la cervelle d'un coup de pistolet. Son corps fut porté à Machecoul, où l'armée lui rendit les derniers devoirs. Un décret de la Convention nationale, en date du 9 floréal an II (28 avril 1794), arrêta qu'il serait élevé dans le Panthéon une colonne de marbre sur laquelle serait inscrit le nom du général Haxo. Le monument ne fut point élevé, mais le nom d'Haxo figure sur les tables de bronze du musée de Versailles, parmi ceux des généraux morts sur les champs de bataille au service de la France.

HAXO (François-Nicolas-Benoît, baron), général et ingénieur français, **le Vauban du XIXe siècle**, neveu du précédent, né à Lunéville en 1774, mort en 1838. Elève de l'Ecole de Châlons en 1793, il entra bientôt après, comme lieutenant, dans une compagnie de mineurs, servit à l'armée du Rhin, fit la campagne d'Italie de 1800-1801, et, employé aux fortifications des places qui forment aujourd'hui le fameux quadrilatère, attira l'attention de Napoléon en insistant sur l'importance de Peschiera. En 1807, il fut envoyé au sultan Sélim pour fortifier Constantinople. L'année suivante, il passait en Espagne, déployait autant de fermeté que d'intelligence au mémorable siége de Saragosse, puis à ceux de Lérida, de Mequinenza et de Tortose, et recevait le grade de général de brigade. L'empereur le chargea, en 1811, en vue de l'expédition de Russie, de mettre en bon état de défense les forteresses de la Poméranie, de la Silésie et de la Pologne. Il prit sa part de gloire aux batailles de Smolensk et de la Moscowa, obtint le grade de général de division, combattit à Kulm en 1813, et tomba blessé entre les mains de l'ennemi. Rendu à la liberté après les événements de 1814, il reçut de Louis XVIII un accueil empressé, se rallia néanmoins à Napoléon au retour de l'île d'Elbe, fit agréer sa soumission aux Bourbons après la défaite de Waterloo, et devint, peu de temps après, inspecteur général des fortifications. Belfort, Grenoble, Besançon, Dunkerque, Saint-Omer, Sedan, enfin plus de soixante places fortes furent réparées ou améliorées par ses soins. Appelé, après la révolution de 1830, au conseil d'Etat et à la Chambre des pairs, puis au commandement du génie de l'armée de Belgique, il donna une dernière preuve de ses talents comme praticien par la prise de la formidable citadelle d'Anvers en vingt-quatre jours (23 novembre 1832). Le général Haxo avait donné à Napoléon, en 1815, des conseils, qui n'avaient pas été assez suivis, sur la nécessité de fortifier la capitale et les principaux points stratégiques de l'intérieur; il les renouvela vainement auprès du gouvernement de Louis-Philippe. C'est néanmoins sur ses plans, en grande partie, qu'ont été construits les forts de Lyon. A l'égard de Paris, il soutint, dans le comité de fortification, où il siégeait, l'enceinte continue contre les forts détachés. Le génie militaire lui doit l'invention d'un nouveau genre de batteries casematées, dont il fit l'essai à Dantzig en 1811, et qui a été adopté depuis. Son système de fortifications ajoute à tout ce qui a été imaginé pour la défense des places les combinaisons les plus savantes. Il a consigné ses vues dans un manuscrits intitulé *Etudes*, et il ne l'a point rendu public dans la crainte que les étrangers n'en fissent leur profit.

HAXTHAUSEN (François-Louis-Marie-Auguste, baron DE), économiste allemand, né en Westphalie en 1792. Après avoir fait la campagne de France en 1814, il compléta ses études à Gœttingue, s'adonna quelque temps à la littérature, puis se retira dans ses propriétés, où il s'occupa d'économie rurale (1818). Par la suite, il fut chargé par le gouvernement prussien d'étudier l'organisation agricole du pays, et, en 1843, par l'empereur de Russie, de venir étudier dans son empire la situation respective des propriétaires et des serfs. En 1847 et 1848, il devint membre des diètes réunies, et fit ensuite, pendant un assez long intervalle, partie de la première Chambre prussienne. Parmi les nombreux écrits qu'il a publiés, nous citerons : l'*Organisation agricole et ses conflits* (Berlin, 1829); *Organisation agricole des provinces de la Prusse* (1838); *Études sur l'état intérieur, la vie du peuple et en particulier sur les institutions agricoles de la Russie* (Hanovre, 1847-1852, 3 vol.); les *Forces militaires de la Russie* (Berlin, 1852); la *Transcaucasie* (Berlin, 1856, 2 vol.); l'*Organisation agricole de la Russie* (Leipzig, 1866). On lui doit encore, sous ce titre : le *Principe constitutionnel* (Leipzig, 1865, 2 vol. en français et en allemand), un recueil des travaux de différents publicistes sur cette matière.

HAXTONIE s. f. (ak-sto-nî; *h* asp. — de *Haxton*, sav. angl.). Bot. Syn. d'OLÉAIRE.

HAY (David RAMSAY), peintre anglais, né à Edimbourg en 1798. Il suivit d'abord la profession d'imprimeur; mais, tout occupé de dessiner des chiens ou des chevaux, il s'occupa peu de ses affaires et laissa bientôt son imprimerie dans l'abandon. Sa bonne fortune lui fit faire la connaissance de Walter Scott, qui, à la suite de plusieurs conversations, le décida à s'adonner entièrement aux arts décoratifs et lui confia même la décoration intérieure de plusieurs salles de son château d'Abbotsford. La réputation que lui acquirent ces peintures ne fut certainement pas étrangère à ses succès; mais ils sont dus aussi au mérite personnel de l'artiste qui a, depuis, exécuté avec talent de très-importants ouvrages, entre autres, la décoration de la grande salle de la Société des arts de Londres. On doit également à M. Hay plusieurs volumes sur la théorie et la pratique des arts plastiques. Le premier, qui parut en 1828, a pour titre : *Lois de l'harmonie des couleurs.* Il a été traduit en allemand par L. Hüttmann en 1834. Parmi les autres, nous citerons : les *Principes naturels de l'harmonie* (1842); les *Principes de la beauté* (1845); *De l'harmonie dans la nature* (1855), ouvrage appliqué à l'architecture, et la *Science de la beauté* (1856), traité dans lequel il a développé une théorie de la beauté par rapport au contour et à la couleur, en analysant les principales productions des Grecs en peinture, en sculpture et en architecture et en faisant reposer la beauté de ces œuvres sur l'observation de certaines proportions géométriques.

HAY (Mme Elisabeth-Sophie LE), femme peintre française. V. CHÉRON.

HAY DU CHASTELET, publiciste français. V. CHÂTELET.

HAYANGE, bourg et commune de France (Moselle), cant., arrond. et à 11 kilom. de Thionville; pop. aggl., 3,865 hab. — pop. tot., 3,896 hab. Mines de fer. Hauts fourneaux occupant environ 130 ouvriers et produisant, année moyenne, 29,140 tonnes de fonte. Beau viaduc du chemin de fer.

HAYDÉE, personnage du poëme de *Don Juan*, de lord Byron, une de ses plus gracieuses créations. Haydée est une jeune Grecque, innocente comme un enfant, qui recueille don Juan naufragé, le cache dans une grotte, l'aime et se donne à lui; elle meurt de douleur lorsque, l'intrigue étant découverte, elle voit son amant vendu comme esclave. Lord Byron a fait de son héroïne le portrait suivant : « Une chevelure d'ébène descendait en boucles pendantes jusqu'à ses pieds. Ses yeux plus noirs encore que ses cheveux étaient voilés par de longues paupières. Son front avait la blancheur de la neige; les couleurs de ses joues ressemblaient à celles de ces nuages du soir que le soleil couchant teint en rose. Ses lèvres étaient charmantes. En un mot, elle eût pu servir de modèle à un statuaire. Les ondes de sa noire chevelure descendaient jusqu'à ses talons. Elles auraient caché toute sa personne, si elles avaient pu s'étendre en liberté; elles semblaient s'indigner du réseau de soie qui les tenait captives et cherchaient à lui échapper chaque fois qu'un zéphyr offrait à Haydée son aile pour éventail. Ses sourcils, quoique noirs comme la nuit, étaient teints suivant la mode du pays; mais vainement, car ils étaient d'un noir si prononcé, qu'ils se refusaient à briller d'une couleur factice et l'éclipsaient par leur teinte naturelle... »

Haydée est la personnification de l'amour naturel, de cet amour qui ignore les conventions, qui s'ignore lui-même et ne voit rien en dehors de l'objet aimé. Elle ne vit que pour don Juan et meurt le jour où il lui faut le perdre.

Haydée ou le Secret, opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique de M. Auber, représenté à l'Opéra-Comique le 28 décembre 1847. Cet ouvrage est la production la plus distinguée de M. Auber dans la troisième phase de sa carrière. Le livret est intéressant, les situations sont poétiques, la donnée neuve et originale; elle a été empruntée à une nouvelle, traduite du russe par M. Prosper Mérimée. Lorédan, jeune amiral de la république de Venise, après avoir enlevé aux Turcs l'île de Chypre, retourne dans sa patrie, emmenant avec lui une jeune Grecque prisonnière, nommée Haydée. Lorédan, au milieu de ses succès, est poursuivi par des remords; car, entraîné par la passion du jeu et cédant à une pensée coupable, il a ruiné frauduleusement son ami Donato, qui s'est tué de désespoir. Pour réparer sa faute, il a adopté Rafaela, nièce de sa victime, et se dispose à l'épouser. Il cherche aussi le fils de Donato, qui a disparu et dont il a fait son héritier par un testament qu'il porte toujours sur lui. Ce jeune homme a pris le nom d'Andréa et vient, sans se faire connaître autrement, demander du service à l'amiral. Le conseil des Dix a placé près de Lorédan un espion nommé Malipieri, homme ambitieux et lâche, qui convoite l'alliance de Rafaela pour refaire sa fortune. Dans un accès de somnambulisme, l'amiral révèle le secret fatal de la scène du jeu, tire le testament de son sein et l'offre à l'ombre du fils de Donato, qui se dresse devant lui. Malipieri est là, qui s'en empare et forme le projet de s'en servir pour perdre Lorédan. Tel est le nœud de l'action. Les deux autres actes offrent des épisodes qui se rattachent habilement au sujet, comme la capture d'une galère turque par le jeune Andréa, l'aveu que fait Haydée de ses sentiments pour son maître, le duel entre Malipieri et le jeune Donato, l'élévation de Lorédan à la dignité de doge de Venise. Le héros de la pièce accorde Rafaela, sa pupille, à Donato, et épouse Haydée, qui se trouve être de sang royal. L'effet général de la musique est dramatique et parfaitement approprié à la nature du sujet. L'inspiration y circule abondamment; l'instrumentation en est colorée, toujours élégante, et l'harmonie offre des effets neufs et piquants. Après l'ouverture, dans laquelle on remarque un charmant solo de hautbois, des morceaux assez peu développés, mais d'un intérêt mélodique charmant, se succèdent pendant tout le premier acte. La chanson : *Enfants de la noble Venise*, est énergiquement rhythmée. Les couplets chantés par Haydée : *Il dit qu'à sa noble patrie*, sont gracieux. Quant à la romance de basse : *A la voix séduisante, au regard virginal*, la déclamation en est vraie et la mélodie d'une rare distinction. Les couplets dits par Andrea demandant à servir sur le vaisseau de l'amiral ont de la chaleur : *Ainsi que vous, je veux me battre.* Le duettino : *C'est la fête au Lido*, chanté par Haydée et Rafaela pendant que Lorédan s'endort, sont d'une demi-teinte délicieuse. La scène du rêve est riche de détails et puissamment dramatique. Roger y a déployé un talent d'expression admirable. Le second acte se passe à bord du vaisseau amiral, après la bataille. Les morceaux les plus saillants sont l'air de Rafaela, qui reproduit le solo de hautbois de l'ouverture, et la charmante barcarolle chantée par Haydée et que nous reproduisons ci-après : *C'est la corvette*, avec accompagnement du chœur des matelots *à bocca chiusa*, dans le genre des *Brummlieder* si employés en Allemagne. N'oublions pas le beau duo profondément dramatique entre Lorédan et Malipieri : *Je sais le débat qui s'agite;* c'est le meilleur, à notre avis, que le maître ait écrit; l'intérêt mélodique et dramatique y est soutenu d'un bout à l'autre; ce qu'on ne trouve pas au même degré dans celui de la *Muette*. Le troisième acte offre encore deux bons duos et une jolie barcarolle. La phrase de la scène du second acte : *Ah! que Venise est belle*, est devenue promptement populaire. On voit que cette partition est une des plus riches de l'écrin du compositeur. La création du rôle de Lorédan a fait le plus grand honneur à Roger. Les autres rôles ont été tenus par Hermann-Léon, Audran, Ricquier, Mlles Lavoye et Grimm.

C'EST LA CORVETTE.

1er COUPLET. *Allegretto.*

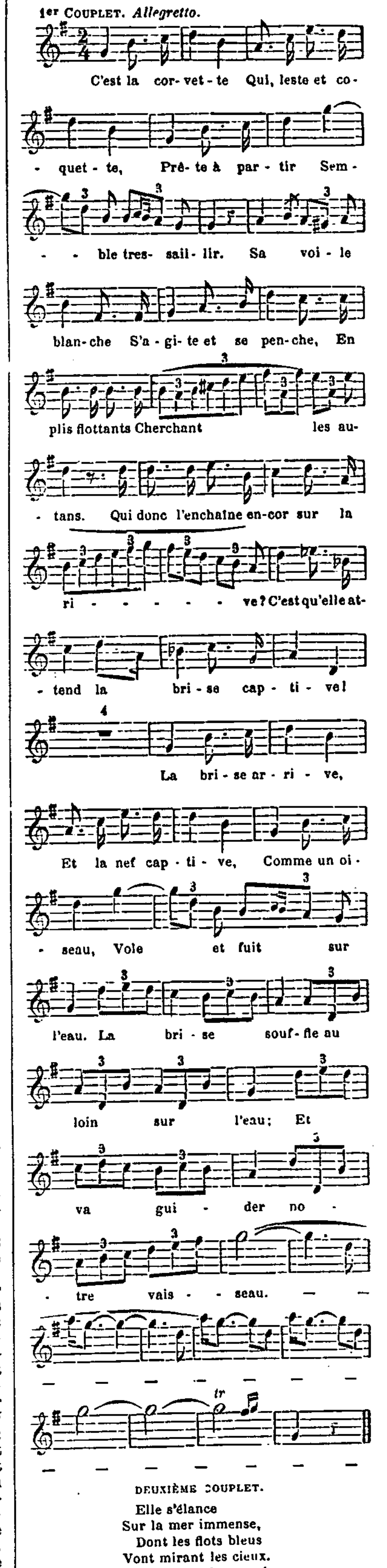

DEUXIÈME COUPLET.

Elle s'élance
Sur la mer immense,
Dont les flots bleus
Vont mirant les cieux.
Non! plus d'orages!
Du haut des cordages,
Narguez les flots,
O bons matelots!
Que la gaîté soit votre devise;
Voici le ciel qui vous favorise.
Voici la brise
Qui, pour vous, soumise
Guide sur l'eau
Votre heureux vaisseau.
La brise, etc.

HAYDÉNITE s. f. (è-dé-ni-te; *h* asp. — du nom du minéralogiste anglo-américain *Hayden*). Minér. Hydrosilicate d'alumine naturel, qu'on trouve, avec la beaumontite, dans le gneiss des environs de Baltimore, aux Etats-Unis.

— **Encycl.** L'*haydénite* se présente en petits cristaux dont la forme primitive est, non pas un prisme oblique rhomboïdal, comme on l'a d'abord cru, mais un rhomboèdre obtus. C'est un minéral d'un brun jaunâtre ou ver-

dâtre, tantôt translucide, tantôt transparent, qui raye le talc et se laisse rayer par l'acier et le carbonate de chaux, qui fond au chalumeau en émail jaunâtre, et se dissout dans l'acide sulfurique chaud. D'après l'analyse de Delesse, l'*haydénite* renferme : 49,50 de silice; 23,50 d'alumine ou de peroxyde de fer; 2,70 de chaux; 2,50 de potasse, 21 d'eau, et quelques traces de potasse. On la considère généralement comme une variété altérée de chabasie.

HAYDER-ALI, célèbre sultan de Mysore. V. HYDER-ALI.

HAYDN (François-Joseph), célèbre compositeur allemand, né à Rohrau, près de Vienne, le 31 mars 1732, mort à Vienne le 31 mai 1809. Haydn forme, avec Sébastien Bach et Hændel, une sorte de trinité qui rayonne, au XVIIIe siècle, sur l'art musical religieux, en Allemagne. Doué d'une belle voix et d'une physionomie intelligente, il fit ses premières études, comme enfant de chœur, à la maîtrise de Saint-Etienne, de Vienne, sous le vieux maître de chapelle Reuter, qui l'aimait beaucoup à cause de ses rares dispositions, mais qu'il indisposa par une espièglerie d'écolier. Un jour que le vieillard était au clavecin, absorbé dans une démonstration professorale, le gamin se glissa derrière lui, armé d'une paire de ciseaux, et lui coupa la queue de sa perruque. Reuter chassa Haydn de la maîtrise, et le futur grand symphoniste, dont la famille était très-pauvre, accepta l'hospitalité chez un perruquier, dont, plus tard, il épousa la fille.

C'étaient là des commencements bien humbles; mais, dans le grenier qui lui servait de chambre à coucher, il put loger un mauvais clavecin, et il se mit à étudier avec ferveur des sonates de Sébastien Bach, qui lui étaient tombées sous la main. « Assis à mon clavecin rongé par les vers, disait-il plus tard, je n'enviais pas le sort des monarques. » Et il professa toujours pour Bach, qui lui avait ouvert l'intelligence, la plus profonde vénération. Peu à peu, il réussit à se procurer quelques leçons, et, malgré son extrême jeunesse, à obtenir de toucher de l'orgue dans une église. Le hasard le fit se rencontrer avec Métastase, qui était en ce moment à Vienne, où il travaillait avec Porpora. Le vieux maître, alors fort maussade, dégoûté de la vie et de la gloire, vivait en ermite, absolument inabordable; c'eût été cependant pour Haydn un grand bonheur que de recevoir de lui quelques-unes de ses précieuses leçons; mais Métastase lui en ayant touché un mot, Porpora entra dans une si effroyable colère, fit une telle sortie contre l'ingratitude de ses anciens élèves, que Métastase ne voulut pas aller plus loin. Haydn, ne renonçant pas à son idée, entra chez l'irascible compositeur en qualité de laquais, et, tout en brossant l'habit et en nettoyant les souliers du maître, parvint à dissiper sa mauvaise humeur. Parfois Porpora le surprenait au clavecin ou derrière une porte, s'efforçant de déchiffrer un lambeau de partition, qu'il avait ramassé par terre; il tomba tout à fait dans le piége, et, surpris des dispositions qu'il rencontrait chez un petit valet ignorant, il lui donna quelques leçons, assaisonnées des brusqueries et des boutades qui lui étaient habituelles. Porpora enseignait le chant à la maîtresse de l'ambassadeur de Venise, la belle Wilhelmine. Haydn obtint de l'accompagner sur le clavecin, et l'ambassadeur, mis au fait de l'aventure, s'intéressa au jeune compositeur, lui fit obtenir une pension. Haydn fut ainsi au comble de ses vœux : il avait un excellent maître, et se trouvait sur le chemin de la fortune.

Protégé ensuite par le prince Esterhazy, il passa la plus grande partie de sa vie dans les diverses résidences de ce grand seigneur, amateur éclairé, qui ne pouvait se séparer de son cher *maestro*; c'est pour lui que Haydn a composé la plus grande partie de ses œuvres. Au château d'Eisenstadt, on montre encore la chambre qu'il occupait et son clavecin favori; un grand nombre de ses partitions manuscrites sont enfouies dans les archives du vieux domaine. Pendant vingt-quatre ans, le compositeur mena ainsi l'existence la plus tranquille, et, comme ses œuvres se répandaient au dehors, il était célèbre dans toute l'Europe, sans s'en douter. Un voyage qu'il fit à Londres, en 1791, et l'enthousiasme qu'il excita dans un concert lui apprirent la renommée universelle dont il jouissait, et portèrent son ravissement au comble. Il retourna à Londres en 1793, et fut reçu avec le même empressement; mais il se sentait peu fait pour les triomphes bruyants, et, après quelques concerts donnés à Vienne, à son retour, il sollicita même du prince Esterhazy son congé, et vécut en solitaire dans une petite maisonnette que son protecteur lui avait achetée près de Vienne. C'est là qu'il composa son plus célèbre oratorio, la *Création du monde*, sur un libretto du baron de Van Swieten; il mit deux ans à achever cette œuvre, qu'il considérait comme devant être le résumé de tous ses travaux (1795). Quelques beaux quatuors, qu'il composa dans les années suivantes, vinrent encore révéler au monde son génie toujours vivace; mais ses facultés s'affaiblissaient, et l'Allemagne craignait chaque jour de le perdre. On lui donna à Vienne une fête splendide, qui fut comme une apothéose décernée à un vivant. La *Création* fut exécutée à grand orchestre devant le moribond, qu'on avait dû amener dans un fauteuil, et dont on salua l'arrivée par des fanfares. Ce fut son adieu au monde. Quelques jours après, l'illustre maître s'éteignait au bruit des obus que jetait dans Vienne l'armée victorieuse de Napoléon (mai 1809).

Haydn fut un des maîtres les plus féconds, ce qui s'explique par l'espèce de reclusion où il vécut et par son assiduité au travail. On trouve dans son œuvre quelques partitions d'opéras, dont la plupart ont été écrites pour le théâtre des marionnettes des jeunes princes Esterhazy; quatre grands oratorios, dont la *Création* est la pièce la plus renommée, et d'innombrables morceaux de musique d'église, des compositions de musique vocale et de musique de chambre, principalement des cantates et des quatuors, qui jouissent encore aujourd'hui d'une grande faveur.

L'œuvre d'Haydn est placide comme la conscience d'un honnête homme; il s'en dégage un parfum de franchise, de cordialité, de bienveillance qui captive immédiatement l'auditeur. Sa phrase musicale est simple comme la phrase parlée; le naturel y domine, accentué d'un grain de fine bonhomie, parfois de raillerie douce. A lui appartient, sans conteste, la création de l'orchestre moderne. Aux instruments jusqu'alors réduits au simple rôle de soutiens et très-humbles serviteurs du chant, il confie ses idées, il donne cette individuelle existence, cette personnalité humaine, que Beethoven devait plus tard imprégner de toutes les âpretés de sa passion. Haydn est surtout un conteur aimable et facile. « Personne, disait Mozart, n'a plus de grâce dans le badinage et plus de larmes dans l'émotion que Joseph Haydn; lui seul a le secret de me faire sourire et de m'impressionner au fond de l'âme. » Toujours maître de sa plume, ne disant ni trop ni trop peu, respectueux de lui-même et de ses auditeurs, il savait glisser dans son récit le mot pour rire et l'anecdote discrète. Il lui arrivait même parfois de céder intempestivement à la gaieté; aussi, malgré la gravité du canevas, a-t-on vu des passages trop fredonnants et des plaisanteries fuguées s'insinuer dans ses œuvres religieuses. Sa pensée souriait, quand sa plume labourait les aridités du contre-point, et ces drôleries musicales, si franches et si doucement malicieuses : la *Symphonie des éteignoirs*, la *Symphonie burlesque* et l'*Enseigne d'auberge*, écrite en canon; et cet andante en *la*, au milieu duquel éclate un fortissimo imprévu d'instruments, avec roulement de tambours, destiné reveiller MM. les Anglais, que devait entraîner au sommeil le bercement de suaves périodes, tout cela ne peint-il point le bon Haydn aussi fidèlement que le crayon le plus exact?

La liste des œuvres d'Haydn est trop considérable pour figurer dans cet article. Nous renvoyons nos lecteurs à la biographie musicale de M. Fétis, qui en a dressé le catalogue complet.

HAYDN (Jean-Michel), compositeur allemand, frère du précédent, né à Rohrau en 1737, mort à Salzbourg en 1808. Comme son frère, Michel Haydn possédait dans son enfance une belle voix de soprano, et il fut engagé, en qualité d'enfant de chœur, à l'église Saint-Etienne de Vienne, dont Reuter dirigeait la maîtrise. Son éducation vocale terminée, Michel étudia l'orgue et la composition. En 1763, il fut nommé maître de chapelle à Gross-Wardein. Cinq ans plus tard, il entra, en la même qualité, au service de l'archevêque de Salzbourg, s'y maria avec la fille de l'organiste Lipp, et fonda en cette ville une école de composition, qui a produit nombre d'artistes distingués. En 1801, le prince Esterhazy le nomma maître de sa chapelle.

Michel Haydn, considérant son frère comme le meilleur compositeur de musique religieuse de l'Allemagne, s'efforça de l'imiter A défaut du génie inventif, on trouve dans les œuvres de ce maître une correction et surtout une gravité et une conviction qui manquent à la plupart de ses contemporains. Comme organiste, Michel Haydn acquit aussi une belle réputation. Ses productions peuvent se diviser en quatre classes : *Musique d'église avec paroles latines*, dix-neuf œuvres; *Musique d'église avec paroles allemandes*, neuf œuvres; *Opéras et oratorios*, quinze œuvres; enfin, environ cinquante chansons allemandes en canon.

HAYDON (Benjamin-Robert), peintre anglais, né à Plymouth en 1786, mort par suicide, à Londres, en 1846. Il eut une existence fort agitée. Elève de Fuessli, il débuta, en 1814, par deux tableaux, le *Repos de la sainte Famille* et *Dentatus*, qui eurent du succès, et en conçut un tel orgueil qu'il n'hésitait pas à se donner comme le Napoléon de la peinture. Il entreprit une guerre de dénigrement contre tous ses rivaux, et ouvrit à Londres une école qui devait, selon lui, éclipser les cours de l'Académie royale de peinture. Cet établissement, un moment prospère, ne se soutint pas; ses productions, en butte à la critique, qu'il avait imprudemment irritée, furent moins bien accueillies du public. Il se vit criblé de dettes, et deux fois mis en prison par ses créanciers (1827-1836). Il assiégeait les ministres de demandes d'argent. Dans ces moments de détresse, lord Grey et Robert Peel lui vinrent généreusement en aide; mais, replongé dans la misère par de nouvelles déceptions, il se brûla la cervelle dans son atelier. Il a laissé des *Mémoires* curieux, dont Taylor s'est servi pour écrire sa *Vie* (1853, 3 vol.). Parmi les meilleurs tableaux de cet artiste, on cite les suivants : *Jugement de Salomon; Alexandre revenant de dompter Bucéphale* (1815); *Banquet de la réforme électorale* (1832); *Napoléon à Sainte-Hélène*.

HAYDOUKS (c'est-à-dire *Chasseurs*, du hongrois *hajdu*, au pluriel *hajdak*). Ce nom était primitivement celui d'un peuple nomade de la Hongrie; plus tard, on l'employa pour désigner une milice à pied, qui se mettait à la solde du premier potentat venu. La fidélité que les Haydouks montrèrent à Bocskai pendant la guerre de la succession fut dignement récompensée par ce prince, qui, par son édit du 12 décembre 1605, leur assigna pour demeure un district particulier de la Hongrie, et leur accorda à tous les droits de la noblesse. Cette concession fut ratifiée par la diète de 1613, et, à l'exception de l'immunité d'impôts, qui leur fut enlevée par Charles III, ils jouirent, jusqu'à l'époque contemporaine, de tous les priviléges appartenant aux nobles. Leur pays, appelé district des Haydouks, ne fut compris dans aucun comitat, et ne fut soumis qu'à l'autorité immédiate du gouvernement. Aujourd'hui, le district des Haydouks, situé dans le comitat de Szabolcs, renferme, sur une superficie d'environ 970 kilom. carrés, les six villes haydoukes suivantes : Beusseurmény (17,500 hab.); Dorog (9,100 hab.); Hadhaz (5,100 hab.); Nanas (12,440 hab.); Szobosslo (13,560 hab.), et Vamospircs (3,690 hab.), en tout, 61,390 hab., en majeure partie madgyares d'origine. Sur ce nombre, 55,900 appartiennent à la religion réformée, et le reste à l'Eglise romaine, à l'Eglise grecque catholique et au judaïsme. Le chef-lieu du district est Beusseurmény.

HAYE interj. (a-ie; *h* asp.). Véner. Cri par lequel les chasseurs arrêtent les chiens qui prennent le change.

HAYE s. f. (a-ie; *h* asp.). Agric. Partie de la charrue appelée aussi FLÈCHE.

— s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'une grande espèce de squale. ‖ On dit aussi HAYS.

HAYÉ, ÉE (è-ié; *h* asp.) part. passé du v. Hayer : *Un pré* HAYÉ.

HAYER v. a. ou tr. (è-ié; *h* asp. — rad. *haie*). Agric. Enclore d'une haie, faire une haie autour : HAYER *un jardin*.

HAYES (Catherine), dame BUSHNELL, cantatrice irlandaise, née à Limerick en 1820, morte à Sydenham en 1861. Elle reçut fort jeune, et par la protection de l'évêque de sa ville natale, les leçons du professeur Sapio. Elle se trouva bientôt en état de paraître dans quelques concerts, et ses succès dans diverses mélodies nationales l'encouragèrent à aborder le théâtre. Après avoir fait à Paris, auprès de Garcia, et à Milan, auprès de Ronconi, de nouvelles études, elle débuta à Marseille, en 1845, dans les *Puritains*. Appelée à la Scala de Milan, elle fut très-bien accueillie grâce à la pureté de son organe et à la vérité de son jeu. Elle se fit applaudir ensuite à Vienne et sur les principales scènes italiennes. En 1849, on la vit à Londres pour la première fois, puis elle quitta l'Europe et parcourut, de 1851 à 1854, les Etats-Unis, la Californie, les îles Sandwich, l'Australie et l'Inde. En 1855, elle reparut à Londres, au théâtre de Covent-Garden, et reprit, l'année suivante, la route de l'Amérique. En 1857, elle épousa un M. Bushnell, qui la laissa bientôt veuve; elle n'a jamais porté à la scène le nom de son mari. Miss Hayes s'est distinguée particulièrement dans les rôles principaux des opéras de *Linda di Chamouni* et de *Lucie de Lamermmoor*. Elle représentait, avec miss Novello, l'art lyrique anglais. Sa voix de contralto, d'une agilité remarquable et d'une grande sûreté, avait un timbre plein de charme et beaucoup d'ampleur.

HAYES (Louis DES), baron DE COURMENIN, conseiller et maître d'hôtel de Louis XIII. V. DESHAYES.

HAYESÉNITE s. f. (a-ie-zé-ni-te; *h* asp. — du nom du minéralogiste *Hayes*). Minér. Substance jaunâtre, à éclat soyeux et à structure rayonnée fibreuse, qui a été ainsi appelée du nom de celui qui l'a décrite pour la première fois.

— **Encycl.** La *hayesénite* est une substance très-rare qui, découverte au Pérou, où elle se présente sous forme de petites masses globulaires, a été ensuite rencontrée, en croûtes superficielles, sur des fragments de calcaire provenant de la Toscane. Hayes, qui l'a analysée, y a trouvé 46,11 d'acide borique, 18,89 de chaux et 35 d'eau. C'est donc un hydroborate de chaux. Ce minéral se distingue de la datolithe en ce qu'il ne contient pas de silice. On admet assez généralement qu'il est le résultat d'une double décomposition du borax et du carbonate de chaux.

HAYETTE s. f. (è-iè-te; *h* asp. — rad. *hayer*). Agric. Petite bêche qui sert à biner l'intérieur des haies.

HAYEZ (François), peintre italien, né à Venise en 1792. Elève de Magiotto, puis de l'Académie de peinture de sa ville natale, il étudia son art pendant six ans sous la direction de Cicognara, puis se rendit à Rome pour y compléter son éducation artistique, et entra en relations avec Canova, qui lui donna des conseils et l'aida à se faire connaître. M. Hayez est un des meilleurs peintres d'histoire de l'Italie actuelle, qui, du reste, en compte si peu de remarquables. Parmi ses œuvres, où l'on trouve surtout les qualités d'un coloriste, nous citerons : *Laocoon*, qui lui valut le grand prix à un concours de l'Académie de Milan; *Carmagnola;* le *Baiser de Roméo et Juliette; Ajax; Bethsabée; Tancrède et Clorinde;* les *Deux Foscari*, une de ses meilleures toiles; *Albéric de Romero;* la *Soif des croisés*, tableau remarquable par la variété des personnages, des poses et des expressions. Quelques œuvres de cet artiste ont figuré à l'Exposition universelle de 1855.

HAYGARTH (William), poëte anglais, né à Londres en 1788, mort en 1830. Brillant élève de l'université de Cambridge et possesseur d'une fortune considérable, il résolut de visiter la Grèce, sur laquelle Chateaubriand et lord Byron venaient d'attirer l'attention publique. Il a consigné dans un poëme en deux chants, accompagné de notes instructives, et intitulé la *Grèce*, les résultats de son exploration ou plutôt les inspirations que lui suggéraient, à mesure qu'il visitait chaque contrée, les grands souvenirs que la mythologie, l'histoire et la poésie ont accumulés sur ces sites fameux. Il écrivit son poëme à Athènes, en 1811; c'est une œuvre bien inférieure au *Childe Harold* de Byron; elle ne manque pourtant pas d'un certain mérite littéraire et se recommande surtout par l'exactitude des descriptions.

HAYGATH (John), médecin anglais, mort à Bath en 1827. Il s'établit dans cette ville comme médecin des eaux, acquit de la réputation à titre de praticien et d'écrivain médical, et devint membre des Sociétés royales de médecine de Londres et d'Edimbourg. Ses principaux ouvrages sont : *Recherches sur les moyens de prévenir la petite vérole* (1784, in-8°), traduites en français par Delaroche; *Essai d'un plan pour détruire entièrement la petite vérole et introduire l'inoculation* (1793, 2 vol. in-8°); *Essai sur l'imagination considérée comme cause et guérison des maladies du corps* (Bath, 1800); *Histoire clinique des maladies* (1805); *Lettre au docteur évêque de Londres sur l'éducation des pauvres* (1812, in-8°).

HAYLEY (William), poëte et biographe anglais, né à Chichester en 1745, mort en 1820. Il s'est acquis plus de réputation comme biographe des poëtes de son temps que par ses propres poésies. Nous citerons de lui : *Vie et œuvres poétiques de Milton* (1794-1799); *Vie de Cowper* [son ami] (1803, 3 vol. in-4°); *Vie de Romney* (1809). Divers poëmes et morceaux de lui ont été réunis et publiés sous le titre de *Poems and plays* (Londres, 1785, 6 vol. in-8°). Hayley a laissé, en outre, des comédies et des tragédies médiocres, un *Essai sur la sculpture* (1809), des *Mémoires*, qui ont été publiés après sa mort (1825, 2 vol. in-4°), etc.

HAYLOCKIE s. f. (è-lo-ki — de *Hayloc*, sav. angl.). Bot. Genre de plantes bulbeuses, de la famille des amaryllidées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique du Sud.

HAYM (Nicolas-François), littérateur et compositeur italien, né à Rome vers 1679, mort en 1730. Vers 1700, il se rendit en Angleterre, s'associa avec deux littérateurs anglais, Clayton et Dieuport, se mit à traduire avec eux des opéras italiens alors en vogue, les mutila, y introduisit des morceaux de musique de sa façon, et les fit représenter sur divers théâtres. L'arrivée de Hændel en Angleterre vint ruiner l'entreprise de Haym et de ses associés. Haym se rendit alors en Hollande, puis revint à Londres. Là, il écrivit pour Hændel les livrets de quelques opéras italiens et composa deux tragédies. Parmi ses compositions musicales, nous citerons : six cantates pour deux voix et des sonates de chambre pour deux violons et basse continue. On lui attribue, en outre, quelques airs ajoutés aux opéras de Scarlatti et de Bononcini, dont il avait entrepris la traduction. Haym s'occupa beaucoup de numismatique et de bibliographie. Son meilleur ouvrage, sur ces matières, a pour titre : *Notizia de' libri rari nella lingua italiana* (Londres, 1726, in-8°), et a été plusieurs fois réimprimé.

Haymarket (THÉÂTRE DE), un des principaux théâtres de Londres. Il est situé dans la belle rue de Haymarket, près du parc de Saint-James, et précisément en face du théâtre de la Reine. Sa fondation est de 1720; une des premières comédiennes de Londres, mistress Cibben, en fit le succès. En 1766, S. Foote fit abattre les constructions primitives et édifia sur le même emplacement une salle plus élégante, dans laquelle se firent applaudir, sous diverses directions, Terry, Young, le grand tragique Abbott, Bennett, Egerton, etc. On y jouait la tragédie et le vaudeville. En 1721, nouvelle réédification du théâtre de Haymarket, devenu insuffisant; cette restauration le fit ce qu'il est actuellement. La façade présente un portique assez élevé, soutenu par six colonnes d'ordre corinthien; elle est très-simple, d'ailleurs, et sans aucune espèce de prétention. Au-dessous du portique on remarque neuf fenêtres circulaires, ornées et réunies par des sculptures fines et délicates. L'intérieur de la salle, consistant en deux rangs de loges, deux amphithéâtres et un parterre, est décoré d'une façon très-distinguée, sans profusion d'ornements On doit consta-

ter, malheureusement, que le théâtre de Haymarket est le plus petit de tous les théâtres royaux; les dégagements en sont étroits et la distribution n'en est pas des plus commodes.

Sous les directions successives de Colman et de Th. Dibdin, parut sur la scène de Haymarket Charles Mathews, un des premiers comiques de genre de l'Angleterre et l'un des artistes les plus originaux. Charles Kemble, Liston et mistress Young, d'abord connue sous le nom de miss Grimani, furent également au nombre de ses pensionnaires.

Outre le vaudeville, on joue à Haymarket le drame et la comédie, et quelquefois aussi la farce, la féerie et le ballet, principalement à l'époque de la Christmas. La patente royale donne le droit de jouer tous les genres, même l'opéra.

Voici quel est le prix des places à ce théâtre : loges, 5 schellings; parterre, 3 schellings; premier amphithéâtre, 2 schellings; deuxième amphithéâtre, 1 schelling. De même qu'à Drury-Lane, à Covent-Garden et au Lycæum, ces prix sont réduits de moitié après neuf heures du soir.

HAYN ou **GROSSEN-HAYN**, ville de Saxe, cercle et à 28 kilom. N.-E. de Dresde, sur la rive gauche de la Roder; 6,450 hab. Fabriques de draps, toiles imprimées; teintureries; usines à fer.

HAYNAU, ville de Prusse, prov. de Silésie, régence et à 20 kilom. O. de Liegnitz, sur la Deichsel; 4,200 hab. Fabrication de draps et d'étoffes de laine; blanchisseries, poteries, usines. En 1428, cette ville fut détruite par les hussites, qui décapitèrent un grand nombre de ses habitants. L'église principale renferme un tableau représentant ce massacre. Le 26 mai 1813, la division française Maison y fut battue par les Prussiens. Un monument élevé près du village de Baudmannsdorf rappelle cette défaite.

HAYNAU (Guillaume-Charles, baron DE), général allemand, né en 1779, mort en 1856. Il fit partie de l'armée de l'électeur de Hesse jusqu'en 1847, époque à laquelle il prit sa retraite avec le grade de lieutenant général. Lorsque, en 1850, le ministre Hassenpflug établit l'état de siége dans l'électorat, le baron de Haynau fut le seul parmi les officiers supérieurs qui consentit à prendre le commandement de l'armée pour mettre à exécution les mesures despotiques du ministre. Le comité de la diète lança contre lui une accusation de haute trahison, la plupart des officiers lui envoyèrent leur démission, et il se vit bientôt contraint de se démettre de son commandement et rentra dans la vie privée. — Son fils, Guillaume-Charles-Edouard, baron de HAYNAU, né à Munich en 1804, mort en 1863, s'est fait remarquer également comme un partisan fougueux de la réaction et par la part qu'il a prise au renversement du régime constitutionnel dans l'électorat de Hesse. Le 22 février 1850, il entra, comme ministre provisoire de la guerre, dans le cabinet présidé par M. Hassenpflug, qu'il seconda dans tous ses actes anticonstitutionnels, déposa son portefeuille quelque temps après, mais le reprit en 1853 et le garda jusqu'en 1855, époque où il donna sa démission en même temps que Hassenpflug. En récompense des services rendus par lui à la cause du despotisme, l'électeur de Hesse lui donna alors le grade de lieutenant général; à la suite d'une querelle avec le capitaine Dürr, qui l'accusa de lâcheté dans un écrit rendu public, Haynau se démit de son grade et se tua d'un coup de pistolet.

HAYNAU (Jules-Jacques, baron DE), feld-maréchal autrichien, fameux par ses cruautés, né à Cassel en 1786, mort à Vienne en 1853. Il était frère du baron Charles-Guillaume et fils de l'électeur de Hesse Guillaume Ier et de Mlle de Lindenthal. Entré dans l'armée autrichienne en 1801, il fit les campagnes contre la France jusqu'en 1815, devint feld-maréchal lieutenant en 1844, gouverneur de Temeswar en 1847, et quitta ce poste l'année suivante pour prendre part à la répression des mouvements révolutionnaires de l'Italie. Le bombardement de Peschiera, d'horribles représailles exercées sur les habitants de Bergame et de Ferrare pour venger quelques sévices exercés sur des soldats autrichiens, le sac de Brescia, le massacre de tous les insurgés pris les armes à la main, et l'incendie des maisons d'où ils avaient tiré (1er avril 1849), tels sont les exploits de Haynau dans cette campagne. Appelé en Hongrie en mai 1849, il prit Raab d'assaut, détermina la reddition de Temeswar, et eut part, par ses conseils, aux horribles exécutions dont Pesth et Arad furent le théâtre (6 octobre). Investi du commandement militaire de la Hongrie, il était peu après sacrifié à l'opinion publique, qui se soulevait contre lui de tous côtés (6 juillet 1850). Dans un voyage à Londres, qu'il entreprit au mois de septembre, les ouvriers de la brasserie Barclay et Perkins l'accueillirent par des huées, lui arrachèrent ses moustaches, le menaçant même de le jeter dans les cuves. Il subit aussi de mauvais traitements à Bruxelles en 1852. A Paris, où il vint ensuite, il ne fut l'objet d'aucune démonstration, grâce à la rapidité de son séjour et aux mesures prises par la police.

HAYNE (Frédéric-Gottlob), botaniste allemand, né à Sachsen-Jutterboch en 1763, mort en 1832. Il exerçait depuis 1788 la profession de pharmacien dans sa ville natale, lorsqu'en 1800 il se rendit à Berlin, à l'appel du gouvernement, pour y faire des expériences de botanique et de technologie. Hayne devint ensuite chef des travaux à la manufacture de produits chimiques de Schœnebeck (1801-1808) et professeur de botanique à l'université de Berlin (1814). Outre de nombreux articles, mémoires, dissertations, insérés dans divers recueils scientifiques, ce savant a donné plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Livre pittoresque du botaniste à l'usage de la jeunesse* (Leipzig, 1798-1819, 5 vol.); *Termini botanici iconibus illustrati* (1799-1807, 2 vol. avec pl.); *Description et représentation fidèle des plantes en usage dans l'art médical* (Berlin, 1802-1831, 11 vol. in-4°), avec 600 planches dessinées pour la plupart par l'auteur, ouvrage fort remarquable; *De coloribus corporum naturalium commentatio physiographica* (Berlin, 1814); *Flore dendrologique* (Paris, 1822), etc.

HAYNE (Paul), poëte américain, né à Charlestown en 1831. Il a collaboré à plusieurs journaux littéraires, puis dirigé la *Gazette de Charlestown* et l'*Evening News*. On a de lui un recueil de poésies, intitulé *Poems* (1855, in-8°), qui contient des morceaux gracieux et écrits avec soin.

HAYNÉE s. f. (è-né — de *Hayne*, sav. allem.). Bot. Syn. de MODIOLE, de PACOURINE et de PILÉE, genres de plantes.

HAYNER (Christian), médecin allemand, né en 1775, mort en 1837. En quittant Iéna, où il venait de prendre le grade de docteur, il se rendit à Paris et y étudia particulièrement les maladies mentales sous Pinel et Esquirol. De retour en Allemagne, il devint médecin en chef de l'hospice-prison de Waldheim, en Saxe, et obtint, en 1828, que les aliénés et les épileptiques qu'on recevait dans cet établissement fussent transférés au château de Colditz. Ce fut également Hayner qui fonda l'hospice des aliénés à Sonnenstein, près de Pirna. On a de lui deux écrits : *Appel au gouvernement, etc., pour obtenir l'abolition de divers abus qui se commettent dans le traitement des fous* (Leipzig, 1818); *De la translation des aliénés de la maison de Waldheim dans le château de Colditz* (1829, in-8°).

HAYNEUFVE (Julien), théologien et jésuite français, né à Laval en 1588, mort à Paris en 1663. Il fut recteur du collége de Quimper, des noviciats de Rouen et de Paris, se fit remarquer par ses austérités et composa un assez grand nombre d'ouvrages mystiques, dont quelques-uns eurent beaucoup de succès lors de leur apparition, mais qui ne sont plus lus depuis longtemps. Les principaux sont : *De la conduite, de la vie et des mœurs qui mènent au salut* (Paris, 1639-1640, 3 vol. in-8°); *Méditations sur la vie de Jésus-Christ pour tous les jours de l'année* (Paris, 1640, 4 vol. in-4°), qui ont eu de nombreuses éditions; *Méditations pour le temps des exercices qui se font dans la retraite de huit jours* (Paris, 1643); *Recueil des méditations des supérieurs* (Rouen, 1655, 4 vol. in-12); *Réponses aux demandes de la vie spirituelle par les trois voies qu'on appelle purgative, illuminative et unitive* (Paris, 1663-1651, 2 vol. in-4°).

HAYON s. m. (è-ion; *h* asp.). Techn. Chandelier à chevilles, sur lequel on étale les chandelles enfilées.

HAYSUEN s. m. (a-i-su-ain; *h* asp.). Comm. Thé de Chine. ‖ On dit aussi HISSWIN.

HAYTER (John), antiquaire anglais, né dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il était chapelain ordinaire du prince régent (depuis George IV), qui l'envoya en Italie en 1800, pour assister au déroulement des manuscrits trouvés à Herculanum. Hayter surveilla cette opération difficile, découvrit un *Demetrius de Phalère* et un *Epicure*, et reçut le titre de surintendant des manuscrits d'Herculanum. De retour en Angleterre, il a publié : *Observations sur une revue des manuscrits d'Herculanum* (1810, in-8°); *Rapport sur les manuscrits d'Herculanum* (1811, in-4°).

HAYTER (sir George), peintre anglais, né à Londres en 1792. Son père, Ch. Hayter, peintre de mérite, l'initia à la pratique de son art, puis l'envoya étudier en Italie les œuvres des grands maîtres. Hayter s'adonna avec succès, d'abord à la miniature, puis à la peinture historique. Après avoir été peintre ordinaire de la princesse Charlotte et du prince Léopold, M. Hayter donna des leçons à la princesse Victoria, qui, montée sur le trône, lui accorda le titre et les fonctions de peintre de la reine, pour le portrait et l'histoire. En 1841, la mort de David Wilkie le fit nommer premier peintre de la reine, et, l'année suivante, il fut fait chevalier. Parmi les peintures les plus importantes de M. Hayter, nous citerons le *Mariage de la reine et du prince Albert* et le *Jugement de lord Russell*, qui appartient au duc de Bedford. Outre les portraits de la reine qu'il a multipliés à l'infini, ce peintre a exécuté un grand nombre de portraits officiels et des tableaux de grande dimension, tels que la *Première session de la Chambre des communes* et *Latimer prêchant à saint Paul-de-la-Croix*. Malgré son mérite généralement reconnu, M. Hayter ne fait point encore partie de l'Académie anglaise, mais il est associé de celles de Saint-Luc de Rome de Florence, de Bologne, de Parme et de Venise.

HAYTON, nom de plusieurs rois et princes arméniens. V. HETHOUM.

HAYTORITE s. f. (è-to-ri-te; *h* asp. — de *Haytor*, nom propre de lieu). Minér. Substance presque exclusivement composée de silice, qui a été trouvée dans la mine de fer magnétique de Haytor, en Devonshire, et que l'on regarde comme une épigénie de la datolithe.

HAY-TSING s. m. (aï-tsing; *h* asp. — mot chinois). Ornith. Grande et belle espèce de faucon, qui habite la Chine et la Tartarie.

— **Encycl.** Le *hay-tsing* est, dit V. de Bomare, l'oiseau de proie le plus beau, le plus vif, le plus courageux et le plus remarquable que possède la Chine. Il surpasse aussi en beauté, en taille et en force nos faucons les plus distingués. On ne le trouve guère que dans le district de Hang-chang-su, ville de la province de Chen-sy, et dans quelques parties de la Tartarie. C'est un oiseau de passage, et toujours assez rare; aussi, quand on en prend un, a-t-on soin de le réserver pour en faire hommage à l'empereur de la Chine, qui le confie aux soins des fauconniers impériaux.

HAYVE s. f. (è-ve; *h* asp.), Techn. Sorte de petit filet parallèle à la tige, que porte le panneton des clefs des serrures bénardes, et qui a pour objet d'empêcher la clef de traverser la seconde entrée de la serrure.

HAYWARD (sir John), historien anglais, mort en 1627. La publication d'un ouvrage intitulé : la *Première partie de la vie et du règne du roi Henri IV* (1599, in-4°), dans lequel il soutenait le droit d'hérédité au trône et qu'il dédiait au comte d'Essex, lui fit encourir la disgrâce d'Elisabeth. Rendu à la liberté après un court emprisonnement, il écrivit divers ouvrages dans lesquels il attaque les jésuites, fut nommé sous Jacques Ier historiographe de Chelsea-College (1610), et reçut, en 1619, le titre de chevalier. Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : *Vies des des trois rois normands d'Angleterre, Guillaume Ier, Guillaume II et Henri Ier* (1613, in-4°); *De la suprématie dans les affaires de religion* (1624, in-4°); la *Vie et le règne d'Edouard VI, avec le commencement du règne d'Elisabeth* (1630, in-4°).

HAZAZEL s. m. (a-za-zèl; *h* asp.). Antiq. hébr. Nom hébreu du bouc émissaire. V. AZAZEL.

HAZEBROUCK, ville de France (Nord), ch.-l. d'arrond. et de deux cantons, sur le canal d'Hazebrouck, et sur le chemin de fer de Lille à Calais, à 52 kilom. N.-O. de Lille; pop. aggl., 6,022 hab. — pop. tot., 9,017 hab. L'arrond. a 7 cant., 53 comm. et 113,184 hab. Tribunal de 1re instance; deux justices de paix; collége communal. Les établissements industriels de cette ville sont : une filature de lin, des brasseries, des fours à chaux, des teintureries, des savonneries, des moulins à blé et à huile, des tanneries. Le territoire environnant produit du houblon, du lin, des céréales et du tabac.

Bâtie au milieu de marécages dont elle a retenu le nom (en flamand, *Brouck* signifie marais), Hazebrouck avait, dès 1336, des seigneurs particuliers portant le titre de comte; mais elle ne paraît pas avoir jamais joué un rôle dans les affaires politiques du pays. Patrie du peintre Ruyssen. L'arrondissement d'Hazebrouck est formé de la moitié de l'ancienne Flandre maritime. La langue parlée par les habitants, et principalement par la classe ouvrière et agricole, est la langue flamande.

L'église Saint-Nicolas, classée parmi les monuments historiques et bâtie au XVe siècle, est dominée par une très-belle tour qui atteint 80 mètres de hauteur. A l'intérieur de l'édifice, on remarque : deux belles statues de saints en marbre blanc; la chaire, décorée des statues des quatre évangélistes, et les stalles délicatement sculptées. Les autres édifices d'Hazebrouck sont : l'hôtel de ville, orné d'une colonnade d'ordre corinthien; l'hospice; le collége communal, et un beau magasin aux tabacs.

Hazebrouck communique avec la rivière de la Lys par quatre canaux : le canal d'Hazebrouck, le canal de la Nieppe, le canal de Préavin et le canal de la Bœurre; l'ensemble de ces canaux présente un développement de 24,301 mètres. Leur pente totale est de 5m,06, rachetée par cinq écluses.

HAZIS s. m. (a-ziss; *h* asp. — du gr. *hazê*, suie). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des phalènes, et dont les espèces habitent la Chine, les îles de la mer des Indes et de l'océan Pacifique.

HAZLITT (William), littérateur anglais, né à Maisdstone en 1778, mort à Londres en 1830. Il était fils d'un ministre unitairien, et il montra des dispositions si précoces pour l'étude qu'à treize ans il publia une *Défense de Priestley*, qui fut remarquée. En 1795, il entra au collége unitairien de Hackney, et on le destinait à la carrière évangélique; mais il n'avait aucun goût pour la théologie; la philosophie pure lui plaisait davantage et il se sentait surtout entraîné vers les arts. Il vint à Paris, en 1802, pour y étudier la peinture, mais il n'y resta que quatre mois; puis, il retourna en Angleterre et chercha à gagner sa vie en faisant des portraits. Reconnaissant bientôt que cet art ne le conduirait ni à la fortune ni à la réputation, il jeta ses pinceaux et résolut de se faire homme de lettres.

Le premier livre qu'il publia fut l'*Essai sur les principes des actions humaines*. Il y professa l'opinion que l'âme n'est pas seulement un organisme, un instrument créé par la nature pour vivre et se conserver suivant certaines lois. Elle possède en elle-même *un principe d'action*. Elle a des volontés; elle peut agir à sa guise, même contre son propre intérêt : cette puissance particulière, en vertu de laquelle l'âme est libre, agit librement et sacrifie son intérêt propre à celui d'autrui. Hazlitt la nomme *bienveillance* (bénévolence).

Jusque-là Hazlitt, avec un talent réel, mais sans originalité remarquable, n'avait pas trouvé sa voie. Il n'avait encore attaqué que les morts, qui n'avaient pas répondu et n'avaient pu lui fournir cette force qu'il ne se connaissait pas, et qui devait résulter pour lui de la contradiction. Le premier écrivain vivant auquel il osa s'en prendre fut Godwin, auteur des *Recherches sur la justice politique*. Godwin avait momentanément une immense réputation. Il avait recruté une école nombreuse et bruyante. Toute la jeunesse britannique l'acclamait. Il soutenait des principes alors fort en honneur, sous le nom de *doctrine du bien public*, empruntée aux physiocrates français. Sa philosophie était qualifiée de philosophie moderne. Le genre humain allait être heureux; il n'y aurait plus sur la terre que des héros et des héroïnes. L'histoire allait se peupler de Catons et de Régulus. Une guerre acharnée s'éleva bientôt entre les partisans de Godwin et ses adversaires, dont le plus éminent était Malthus. Hazlitt, démocrate, ami des idées françaises, mais n'acceptant pas les utopies communistes et autoritaires du parti de Godwin, était encore plus éloigné de Malthus. Il créa dans la presse une sorte de tiers parti, libéral, démocrate même, mais ennemi des moralistes qui font consister le mobile unique de nos actions dans l'intérêt personnel : « Il font, dit-il, de l'exception la règle; il serait aisé de renverser leurs arguments et de montrer que nos actions les plus égoïstes sont contraires à l'intérêt. »

La lutte avait lieu par des *Essais*, c'est-à-dire dans des articles de revue, moyen de publicité déjà fort répandu en Angleterre. Ces articles, qui paraissaient dans l'*Examiner* et le *Libéral*, tombaient comme des bombes dans l'arène de la discussion. Son humour est incomparable. Il a écrit un *Essai sur les testaments* (ou *Will-making*), qui est un modèle d'ironie grave, comme, du reste, son *Essai sur l'amour du positif* et son *Traité sur les plaisirs de la haine*. Quelquefois Hazlitt s'amuse autour d'une pensée et écrit un *Essai* comme on joue une partie de dominos. Tel est son traité : *Pourquoi les objets éloignés nous plaisent*. Il en revient constamment à la doctrine de l'intérêt qui rend, dit-il, les hommes barbares. Bentham et ses disciples font de l'homme un animal logique et construisent la société comme un théorème de géométrie. Ils ne voient pas que l'homme apprend plus par le cœur, par les sens et par l'imagination, que par le raisonnement. Telles sont les idées que résument ses travaux, intitulés : *Raison et imagination;* les *Gens de bon sens*.

Vers 1816, Hazlitt se mit à faire des lectures publiques, genre littéraire très-prisé de ses concitoyens. Il avait besoin de ces lectures pour vivre, et puis, il était un de ceux qu'on goûtait le mieux. Ses *Lectures sur Shakspeare, sur les poëtes anglais, sur les écrivains comiques de la Grande-Bretagne, sur la littérature dramatique sous le règne d'Elisabeth*, obtinrent un succès de vogue extraordinaire. L'auteur fit justice du préjugé en vertu duquel Shakspeare est au XVIe siècle un géant solitaire dans une époque barbare; il montre une littérature inconnue, mais active, étendue et fort élevée, là où les critiques, du moins en France, ne trouvent rien. C'est une idée nouvelle, qui n'a pas encore fait son chemin chez nous. Cette période de la vie d'Hazlitt, qui s'étend de 1816 à 1821, est celle de l'éclosion complète de son talent.

Vers cette époque, quoiqu'il fût âgé de quarante ans, il éprouva une passion violente, et il eut la faiblesse d'en faire la confidence au public dans un écrit intitulé : *Liber amoris* ou le *Nouveau Pygmalion*. Mais l'objet de son amour ne répondit point à ses avances. De là son désespoir. Il en devint absolument misanthrope, ce qui, d'ailleurs, ne l'empêcha pas de contracter un second mariage, car il avait divorcé avec sa première femme; la seconde ne tarda pas à l'abandonner. Sa haine du genre humain alla jusqu'à lui faire haïr la vie civilisée comme Rousseau. Il en vint à mépriser son talent lui-même, et, dans un parallèle entre la force intellectuelle et la force physique, à préférer cette dernière.

Une *Vie de Napoléon*, opposée à celle de Walter Scott, et honnie des Anglais; divers *Essais* d'une grande importance : *Table, talk, plain speaker, spirit of the âge*, le dernier surtout, remplissent les dernières années de l'écrivain. On a dit qu'il représentait merveilleusement le mouvement littéraire dans la Grande-Bretagne, sous la Restauration. S'il n'est pas la plus grande figure du temps, il en est, à coup sûr, la plus caractéristique.

Les arts et la critique tiennent une place égale dans cette vie laborieuse. Il portait dans la presse le sceptre du goût. On le jugeait alors avec passion. Lord Hython disait de lui : « Le premier intervalle de calme et de paix, qui suivra les querelles politiques présentes, fera revivre son nom et confirmera sa réputation. » Ce qui est arrivé, en effet, car il jouit maintenant d'une autorité qu'il fut loin de pressentir de son vivant.

Les *Œuvres posthumes* (*Literary remains*) d'Hazlitt ont été publiées par son fils (1836, 2 vol. in-8°). Depuis cette époque, son petit-fils, William Carew Hazlitt, a encore fait paraître : *Mémoires de William Hazlitt, avec une partie de sa correspondance* (Londres, 1868, 2 vol.), et Alex. Ireland a publié, d'un autre côté, la *Liste des écrits de William Hazlitt et de Leigh Hunt, avec des notes critiques et un choix d'opinions sur leur génie* (Londres, 1869). — William Carew HAZLITT, qui est né en 1834, a encore publié, outre les *Mémoires* de son aïeul : *Histoire de la Colombie anglaise et de l'île de Vancouver* (Londres, 1858), et *Histoire de la république vénitienne* (Londres, 1857, 2 vol.; 2e édition, Londres, 1860, 4 vol.).

HAZON, la cinquième des douze grandes divinités dans la mythologie slave. C'était le dieu de l'inspiration poétique et des chansons; on le représentait sous la forme d'un bel adolescent, à la blonde chevelure, tenant un luth à la main et le présentant aux jeunes mortels dans l'âme desquels il avait versé le feu de l'inspiration. Hazon était le roi des Muses, dont il était toujours entouré et dont les principales étaient : les *Piewalices*, qui avaient pour emblème le rossignol; les *Marliwkis*, qui faisaient naître les chimères de l'imagination, et les *Wiednostkis*, opposées aux précédentes, car elles présidaient au savoir et aux connaissances sérieuses.

HAZON (Jacques-Albert), médecin, né à Paris en 1708, mort en 1779. Il se destina d'abord à l'état ecclésiastique, puis se livra à l'étude de la médecine et fut reçu docteur en 1734. Hazon montra dans l'exercice de son art la plus noble philanthropie; nous citerons de lui : *Discours sur la nécessité de la vocation de Dieu dans l'étude de la médecine* (Paris, 1762, in-8°); *Eloge historique de l'Université de Paris* (Paris, 1770), qui le fit accuser de jansénisme, et fut supprimé par arrêt du conseil d'Etat; *Notice des hommes les plus célèbres de la Faculté de médecine en l'Université de Paris, de* 1110 *à* 1750 (Paris, 1778, in-8°), extraite d'un manuscrit de Th.-B. Bertrand.

H. B., par Prosper Mérimée, brochure in-8°, publiée à Paris en 1850. Cette brocure n'était pas destinée au public et n'a été tirée qu'à un très-petit nombre d'exemplaires. Elle contient une notice curieuse et très-intéressante sur *Henri Beyle* (Stendhal). De là les deux initiales formant titre. Une édition en a été publiée plus tard, à Bruxelles, mais accompagnée de gravures licencieuses, fort peu commandées cependant par le sujet. Si c'est parce que Beyle a parlé de l'amour et des femmes, il faut avouer que l'auteur des gravures dont nous parlons a bien mal compris l'écrivain qu'il s'est avisé d'illustrer. Grâce, esprit, légèreté, voilà ce qu'on peut trouver dans Beyle; de la licence, jamais!

Cette notice a été reproduite, mais avec force coupures et modifications, en tête des *Œuvres* de Stendhal éditées par Michel Lévy.

HÉ interj. (é; *h* asp.). Sert à appeler, à attirer l'attention ou à donner un avertissement : HÉ! *là-bas, arrivez.* HÉ! *prenez garde.* HÉ! HÉ! *répondez quand on vous appelle.* ‖ Il exprime une surprise mêlée de crainte ou le simple étonnement : HÉ! *mon Dieu! qu'allez-vous faire là!*

Hé! hé! d'où vous vient donc ce plaisant mouvement?
VOLTAIRE.

‖ La commisération, le regret : HÉ! *pauvre enfant! que je vous plains!*

Hé! mon Dieu, nos Français, si souvent redressés,
Ne prendront-ils jamais un air de gens sensé?
MOLIÈRE.

‖ Il indique une sorte de surprise joyeuse, que l'on exprime en abordant quelqu'un :

Hé! bonjour, monsieur du Corbeau.
LA FONTAINE.

— *Hé* répété indique souvent l'adhésion d'une personne qui cède en plaisantant : *Vous êtes donc ici en bonne fortune?* — HÉ! HÉ! *Vous accepteriez, je gage?* — HÉ! HÉ! *je ne dis pas non.*

— *Hé bien* exprime l'étonnement, l'encouragement : HÉ BIEN! *vous vous taisez!* HÉ BIEN! *avancez donc.* HÉ BIEN! *vous tairez-vous?* HÉ BIEN! *quand viendra-t-il?* ‖ Il indique une forte résolution : HÉ BIEN! *je partirai, puisque vous l'avez ordonné.*

Hé bien! madame, *hé bien!* ils seront satifaits.
MOLIÈRE.

‖ Il sert à donner un avis décisif :

Vous chantiez? j'en suis fort aise.
Hé bien, dansez maintenant.
LA FONTAINE.

— *Hé quoi* exprime l'étonnement : HÉ QUOI! *vous n'êtes pas parti!*

Hé quoi! votre courroux n'a-t-il pas eu son cours?
CORNEILLE.

Hé quoi! lorsque le jour ne commence qu'à luire,
Dans ce lieu redoutable oses-tu m'introduire?
RACINE.

HÉ s. m. (é; *h* hasp.). Philol. Cinquième lettre de l'alphabet hébreu, vingt-sixième de l'alphabet arabe, trente-deuxième chez les Turcs. ‖ Signe numérique de 5 chez les Hébreux. ‖ *Hé local*, Hé paragogique que les Hébreux mettent à la fin des mots pour signifier *dans* ou *vers*.

HEAD (sir Francis-Bond), écrivain anglais, né à l'Hermitage, près de Rochester, en 1793. Entré fort jeune dans le corps des ingénieurs, il était capitaine lorsqu'il accepta la direction de l'entreprise des mines d'or et d'argent du Rio de la Plata. Il se rendit alors dans l'Amérique du Sud, explora la Plata, le Chili, les Cordillères, puis revint en Angleterre, où il publia d'intéressantes impressions de voyage, sous le titre de *Notes d'un voyage à travers les Pampas* (1826). En 1830, Head reçut le grade de major. Cette même année, il fit paraître la *Bibliothèque des familles*, une *Vie de Bruce*, le voyageur africain; puis il publia : *Murmures des sources du Nassau* (1833), amusante satire des villes d'eau d'Allemagne. Nommé gouverneur du haut Canada en 1835, il alla occuper ce poste dans un moment où la colonie était en proie à une grande fermentation. En voulant, par une sorte de coup d'Etat, maintenir les Chambres canadiennes après l'expiration de leur mandat, il provoqua une insurrection qui fut maîtrisée avec peine, et il dut donner sa démission (1838). De retour en Angleterre, il écrivit, dans l'intention de justifier sa conduite, un mémoire qui atteignit son but, car il fut alors créé baronnet. Outre les ouvrages précités, on lui doit : les *Emigrants* (1846), résumé de ses vues sur les colonies et de ses observations sur le Canada; l'*Angleterre désarmée* (1852); une *Poignée de verges françaises* (1852, 2 vol.), piquante satire des mœurs parisiennes; *Voyage en Irlande* (1854); *Essais descriptifs* (1857), dans la *Quarterly Review;* le *Cheval et le cavalier* (1861), etc. Ces ouvrages, remarquables par la finesse de l'observation et par la verve humoristique, ont valu à M. Head une pension de 2,500 francs.

HEAD (sir Edmond-Walker), gouverneur général du Canada, né à Wiarton-place, comté de Kent, en 1805. Successivement examinateur près de l'université d'Oxford, commissaire de la taxe des pauvres (1847), gouverneur du Nouveau-Brunswick (1841), il succéda, en 1854, au comte Elgin comme gouverneur général du Canada. Dans ces importantes fonctions, il a su se concilier l'estime de tous ses administrés de toutes les classes. Avant son départ d'Angleterre, sir Head avait publié plusieurs ouvrages. C'est à lui que l'on doit l'article *Peinture* et la plupart des *Biographies* de peintres de la *Penny cyclopædia.* Il a aussi traduit et annoté le *Manuel de peinture* de Kügler sur les écoles allemande et hollandaise, et complété ce livre par une œuvre originale, le *Manuel des écoles espagnole et française.*

HEADLEY (Henri), poëte et critique anglais, né à Instead, comté de Norfolk, en 1766, mort à Norwich en 1788. Il collabora à divers recueils littéraires, au *Gentleman's Magazine*, à l'*Olla podrida*, etc., publia un volume de vers délicats et touchants sous le titre de *Poésies*, et mourut à vingt-trois ans, après avoir fait un voyage à Lisbonne dans le vain espoir de rétablir sa santé. Headley est surtout connu aujourd'hui par un ouvrage intitulé : *Select beauties of ancient English poetry* (1787, 2 vol. in-8°), recueil qui contribua beaucoup à éveiller dans le public le goût de l'ancienne poésie anglaise.

HEADLEY (Joël-Tyler), littérateur américain, né à Walton (Massachusetts) en 1814. Il étudia quelque temps la théologie, puis, renonçant à suivre la carrière évangélique, il partit pour l'Europe (1842) et résida près de deux ans en Italie. Depuis son retour aux Etats-Unis, M. Headley a été élu membre de la législature du Massachusetts. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages écrits avec beaucoup de verve et de facilité. Les principaux sont : *Lettres d'Italie* (1844); les *Alpes et le Rhin* (1845); *Napoléon et ses maréchaux* (1846, 2 vol.); *Vie d'Olivier Cromwell* (1848); les *Monts Adirondack* ou la *Vie dans les bois* (New-York, 1849); les *Montagnes sacrées* (2 vol. in-12); *Mélanges* (1850); la *Vieille garde de Napoléon* (1851); *Vies de W. Scott et de A. Jackson* (1852); *Histoire de la seconde guerre des Etats-Unis avec l'Angleterre* (1853, 2 vol.); *Vie de Washington* (1854); *Marie, reine d'Ecosse* (1856); *Scènes et caractères sacrés*, etc.

HEALY (George-Pierre-Alexandre), peintre américain, né à Boston vers 1808. Depuis 1836, cet artiste, qui s'est particulièrement attaché au genre du portrait, a habité tour à tour Boston et Paris. Un grand nombre de ses ouvrages ont figuré à nos Salons de peinture. Nous citerons de lui : le *Général Cass; Mme Cass;* le *Docteur Brewster;* le *Maréchal Soult; Mme Moulton;* le *Baron et la baronne de Vareigne;* le *Major Poussin; Olivier Gibbes; Deacon; Charles Draper; J. Calhoun; Louis-Philippe*; les *Deux sœurs; Têtes d'enfants*, etc. M. Healy a envoyé à l'Exposition universelle de 1855 : *Franklin plaidant la cause des colonies américaines devant Louis XVI*, un de ses rares tableaux d'histoire; les portraits de *Franklin Pierce*, de *Daniel Webster*, de *Ch. Goodyear*, et à l'Exposition de 1867 deux portraits estimables.

HÉAND (SAINT-), bourg de France (Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. de Saint-Etienne; pop. aggl., 1,333 hab. — pop. tot., 3,294 hab. Bibliothèque. Eglise ogivale offrant quelques curieux détails d'architecture. Beaux points de vue.

HEARNE (Thomas), archéologue anglais, né en 1678, mort en 1735. Le goût et l'habileté qu'il montra pour la lecture et la collation des manuscrits le firent attacher comme employé à la bibliothèque d'Oxford, dont il devint, en 1702, sous-bibliothécaire. Hearne vivait heureux dans cette position, qui lui permettait de se livrer entièrement à ses goûts, lorsque le roi George Ier exigea de tous les fonctionnaires le serment de fidélité. Attaché à la cause des Stuarts, Hearne refusa de se soumettre à un acte qui blessait sa conscience, et vécut, à partir de ce moment, dans la retraite, s'occupant de mettre au jour de vieux ouvrages intéressants pour l'histoire de l'Angleterre. « Hearne, dit M. Depping, s'est presque toujours borné au rôle d'éditeur; mais, dans beaucoup d'ouvrages publiés par ses soins, il a inséré des dissertations savantes sur toutes sortes de sujets. » Les ouvrages historiques qu'il a édités forment une collection de 64 vol. in-8°. Ils sont fort recherchés des bibliophiles; les exemplaires, en grand papier surtout, atteignent dans les ventes des prix considérables. Les plus rares sont : l'*Historia rerum Angliæ* de J. Boss; l'*Itinerary* de Leland (1710); les *Annales Edwardi II* de J. de Frokelowe (1729); la *Chronicle* de Robert de Glocester (1724). Hearne a publié, en outre : *Reliquiæ Bodleianæ* (1703, in-8°); des éditions de *Justin* (1705), de *Tite-Live;* un *Recueil de dissertations curieuses, écrites par des antiquaires distingués, sur divers sujets d'antiquités anglaises* (1720). On n'a de lui, en propre, que des écrits peu importants : *Ductor historicus* (1704, 2 vol.) et *Reliquiæ Hearnianæ* (2 vol.), extraits de sa correspondance et d'un journal de ses travaux.

HEARNE (Samuel), marin et voyageur anglais, né à Londres en 1745, mort en 1792. Il avait visité la côte nord de la baie d'Hudson et amélioré les pêcheries dans ces parages, lorsqu'en 1769 il fut chargé par la compagnie de la baie d'Hudson d'aller explorer une rivière qui se jette au nord dans la mer, et sur les bords de laquelle devaient se trouver situées des mines de cuivre. Après quelques tentatives infructueuses, Hearne arriva enfin à la Rivière de Cuivre (1771), dont il examina les bords. Quatre ans plus tard, il devint gouverneur du fort du Prince-de-Galles, dont La Pérouse s'empara en 1782. Hearne revint alors en Angleterre, en apportant avec lui la relation de son voyage. Cette relation ne parut qu'après sa mort, sous ce titre : *Voyage du fort du Prince-de-Galles à l'océan septentrional, dans les années* 1769-1772 (Londres, 1795). Elle a été traduite en français par Lallemand (1799, 2 vol. in-8°).

HÉAS, hameau de France (Hautes-Pyrénées), commune de Gèdre, canton de Luz, arrond. d'Argelès, très-pittoresquement situé au-dessus d'un petit bassin arrosé par un torrent; 90 hab. Au milieu d'un vaste chaos de pierres éboulées se dresse un énorme rochor visité par les pèlerins depuis les temps les plus reculés. Un peu en aval du hameau, dans la vallée de l'Estaubé, se voient une belle cascade et un petit cirque qui communique avec l'Espagne et le massif du mont Perdu. A 3 kilom. au S.-E. de Héas, sur le bord d'un torrent, s'élève une chapelle surmontée d'un dôme, et dont l'intérieur est orné de grossières peintures à fresque. On trouve dans la vallée d'Héas des gisements d'argent, de cuivre et de plomb argentifère.

Héas (CIRQUE D'), enceinte granitique naturelle, formée à l'époque antéhistorique par les eaux diluviennes, non loin du fameu xcirque de Gavarnie, dans les Hautes-Pyrénées, au pied du mont Perdu. Ce gigantesque bassin, résultat d'un des plus étonnants cataclysmes du globe, est d'un aspect pittoresque et terrible; il est précédé d'une immense plaine aride et déserte, semée de blocs de rochers qui sont les ruines de montagnes écroulées, et qu'on nomme le Chaos d'Héas. Le désordre primitif de la nature est là comme figé dans sa sauvage grandeur. Le cirque, auquel donne accès, si l'on arrive par la route de Gèdres un étroit sentier pratiqué dans ces ruines, figure un vaste croissant dont les deux extrémités sont écartées de plus de deux lieues. D'un côté (vers la droite), se dresse le port ou passage de la Canau, qui communique avec l'Espagne, et de l'autre une roche tronquée, à laquelle on a donné le nom de Tour des Aiguillons. Au point le plus élevé de la courbe, le pic du Trumouse fait étinceler un vaste glacier comme une couronne, et dirige vers le ciel ses déchirures et ses aiguilles de neige. A ses pieds, la Tour de Lieusaube, superbe monolithe, élève son front à environ 3,600 mètres au-dessus de l'océan, et, vers la gauche, les Deux-Sœurs, charmants obélisques naturels de 150 pieds de hauteur sur 30 de circonférence, se regardent face à face, placés à quelques pas seulement l'un de l'autre. Au milieu de cette aire immense, sur les gradins de laquelle s'assiéraient, sans être gênés, *dix millions* de spectateurs, un petit lac dans lequel se précipite, du sommet de l'enceinte, la belle cascade de Noverde, s'épanouit auprès d'une humble chapelle byzantine dédiée à la Mère des Douleurs.

Une autre merveille de ce site pittoresque consiste dans les ponts de neige sous lesquels les eaux se frayent une issue, avant de tomber en cascades dans le cirque. Le plus remarquable d'entre eux est placé juste au milieu d'un fer à cheval; son dôme, qui peut avoir 40 mètres de largeur sur une longueur de 200 mètres, offre une calotte de glace d'une épaisseur énorme, supportée par des culées de neige, qu'ornent des stalactites des formes les plus bizarres.

HEATH (James), historien anglais, né à Londres en 1629, mort dans la même ville en 1664. Ses opinions royalistes le firent exclure de Christ-Church, à Oxford, en 1648. Il dissipa bientôt son patrimoine, se fit correcteur d'imprimerie pour vivre, puis chercha des ressources dans sa plume et écrivit des ouvrages sans méthode et sans style, mais pleins de faits qu'on chercherait vainement ailleurs. Ils sont intitulés : *Courte chronique de la dernière guerre intestine dans les trois royaumes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande* (1661, in-8°), continuée jusqu'en 1675 par J. Philips (1676, in-fol.); les *Gloires et les magnifiques triomphes de l'heureuse restauration de Charles II* (1662); *Flagellum* ou la *Vie et la mort, la naissance et l'enterrement d'Olivier Cromwell* (1663, in-8°); *Nouveau livre des loyaux martyrs et confesseurs anglais* (1663); *Exposé court, mais exact, des affaires des Pays-Bas unis* (1663).

HEATH (Jacques), graveur anglais, né en 1765, mort à Londres en 1834. Il voyagea, pour se perfectionner dans son art, en France et en Italie, reçut à Florence les conseils de Raphaël Morghen, puis revint en Angleterre, où il se fit connaître par un grand nombre de remarquables gravures, dont les dessins étaient de son ami Stothard, et qui parurent dans le *Novelist Magazine*, superbe recueil édité par Harrison (22 vol.). Heath acquit en peu de temps la réputation et la fortune. Il forma plusieurs élèves distingués, au nombre desquels se trouvent son fils Charles Heath, sa fille, mistress Hamilton, Godefroy de Paris, etc. Nous citerons, parmi les meilleures gravures de ce remarquable artiste : le *Soldat mort*, d'après Wright; la *Mort de l'amiral Nelson* et la *Mort du major Pearson*, d'après West; *Washington*, d'après Stuart; *Pitt*, d'après la statue de l'université de Cambridge.

HEATON-NORRIS, ville d'Angleterre, comté de Lancastre, à 2 kilom. N.-O. de Stockport, dont elle forme en quelque sorte un faubourg; 8,000 hab.

HEAUME s. m. (ô-me; *h* asp. — du gothique *hilms*, casque, que les étymologistes rapportent à l'ancien allemand *helan*, couvrir, garantir, cacher, le même que le latin *celo*, l'irlandais *ceilim*, le kymrique *cela*, et la racine sanscrite, *çar, çal*, couvrir. On disait en vieux français *helme, heolme, hiausme*). Casque qui couvrait la tête et le cou, et qui était fermé devant le visage par une sorte de treillis ou de grille : *L'écuyer suivait le chevalier à la guerre, portait son* HEAUME *élevé sur le pommeau de la selle.* (Chateaub.) ‖ Nom donné dans la suite aux casques de toute forme.

— Métrol. *Heaume d'or*, Pièce d'or frappée sous Charles VI, et qui portait un heaume au lieu de la couronne ordinaire. ‖ On l'appelait aussi ÉCU HEAUMÉ.

— Moll. Syn. de CASSIDAIRE, genre de mollusques voisin des casques.

— Encycl. Hist. Le *heaume* était un casque à peu près cylindrique, qui a été employé, au XIIIe siècle, par la noblesse de presque toute l'Europe occidentale, principalement en France et en Angleterre. Son nom fut étendu plus tard aux casques de tout genre. Le *heaume* fut imaginé, à la fin du XIIe siècle, pour remplacer le casque conique des Normands, qui ne couvrait pas assez le visage et n'avait pas une assiette suffisamment solide. On l'appelle quelquefois *casque des croisades*, parce qu'il régna pendant ces expéditions. Il se composait d'une espèce de cylindre, court et aplati au sommet, qui enveloppait la tête jusqu'au menton, et qui était percé, sur le devant, de fentes horizontales pour les yeux.

« C'était une robuste armure qui cachait la chevelure courte des chevaliers du moyen âge et recouvrait leur chaperon; son bord inférieur s'ajustait au collet de mailles ou se laçait au haubert. Le grand art de l'écuyer de suite était d'assembler sans interstices toutes les pièces aux pièces environnantes au moyen de vis, de boulons, de crochets, de lacets, de fermants ou fermaux, de morailles, de rivets. » (Bardin, *Dict. de l'armée de terre.*) A l'origine, le *heaume* n'était ni à cimier ni à plumes, comme cela s'est vu depuis. Il ne consistait qu'en une calotte à petits bords, à laquelle on ajoutait parfois un nasal fixe, et qui laissait le visage à découvert. Le *heaume* fut fermé à la fin du XIIIe siècle; il n'avait d'ouverture qu'à la hauteur des yeux ou du nez, et parfois un pertuis, près de la bouche, permettant au chevalier de sonner du cor. Les chevaliers suspendaient le *heaume* à l'arçon de la selle, ou le laissaient pendre au bout d'une chaîne, à la ceinture de la cuirasse. « Paris était renommé pour la fabrication des *heaumes*,

ce qui a valu à l'une de ses rues le nom de la *Heaumerie*, parce que les maîtres *heaumiers* l'habitaient. » (Bardin, *Diction. de l'armée de terre.*) Le *heaume* fut remplacé par l'armet.

Dans les tournois le *heaume* était la récompense de celui qui s'était le plus valeureusement comporté du côté des tenants, comme l'épée l'était du côté des assaillants.

Dans un ancien manuscrit traitant des tournois, on lit : « Item, quand ils ont bien tournoyé environ deux heures, les trompettes sonnent par ordonnance des iuges et si-tost qu'ils ont sonné l'on ploye les bannières et pennons; car alors l'on sçait bien qui doit avoir le prix, tant d'une marche que d'autre. A sçavoir : *l'espée pour le meilleur assaillant*, *le* heaulme *pour le meilleur deffendeur.* »

— Blas. Employé comme ornement extérieur de l'écu, le *heaume* au casque fait connaître les différents degrés de noblesse, selon sa nature et sa situation, et la matière dont il est composé, ainsi :

Les rois et les empereurs, en général, le portent tout d'or broché, brodé et damasquiné, taré de front; la visière entièrement ouverte sans aucune grille ni barreau.

Le casque du roi, en France, est d'or *taré* c'est-à-dire, posé de front, tout ouvert et sans grille pour marque de son pouvoir absolu.

Les princes et les ducs portaient leurs casques d'or tarés de front, sans grille, la visière presque ouverte.

Les marquis avaient un casque d'argent taré de front, à onze grilles d'or, les bords du même.

Les comtes et les vicomtes portaient le casque d'argent taré au tiers, à neuf grilles d'or, les bords du même.

Les barons avaient un casque d'argent, les bords d'or à sept grilles du même, taré à demi-profil.

Les gentilshommes non titrés portaient un casque d'acier poli à cinq grilles, taré de profil.

Le gentilhomme de trois races avait un casque d'acier, taré de profil, la visière ouverte, le nasal relevé et le vantail abaissé, montrant trois grilles à sa visière.

Les nouveaux anoblis portaient un casque d'acier poli, taré de profil et sans grille, la visière presque baissée.

Les bâtards portaient le casque d'acier poli, taré de profil et contourné, la visière baissée et sans grille.

Aujourd'hui, les casques ne sont guère en usage sur les écus; on y met plus ordinairement des couronnes.

HEAUMIER s. m. (ô-mié; *h* asp. — rad. *heaume*). Techn. anc. Fabricant de heaumes ou d'armures en général.

— Hortic. Variété de prunellier. ‖ Variété de bigarreautier à fruit tendre, sans être mou comme les guignes.

HÉAUTOGNOSE s. f. (é-ô-to-ghno-ze — du gr. *heautos*, soi-même ; *gnôsis*, connaissance). Philos. Connaissance de soi-même, de sa propre nature.

Héautontimorumenos (L'), c'est-à-dire l'*Homme qui se punit lui-même*, comédie de Térence, représentée l'an 162 av. J.-C. Le titre, qui est resté grec, indique suffisamment que cette pièce est une imitation de Ménandre; mais Térence a fondu et coordonné avec beaucoup d'art une double intrigue appartenant probablement à deux pièces différentes. Cette comédie est, à proprement parler, un petit drame bourgeois. Ménédème a séparé son fils, Clinias, d'une jeune fille qu'il voulait épouser, Antiphile, et l'amoureux désespéré s'expatrie. Le père, désolé de ce départ, se reproche sa cruauté et se retire à la campagne. Clinias revient; mais, craignant toujours la colère paternelle, il se cache chez un voisin, Chrémès, chez lequel il trouve moyen de faire venir Antiphile, comme servante de la courtisane Bacchis. Toute la pièce est remplie par les bons tours de l'esclave Syrus, un vrai Scapin, qui finit par persuader Ménédème de recevoir dans sa maison Bacchis. Ainsi, ce père, croyant que Bacchis est la maîtresse de son fils, fait pour une courtisane ce qu'il n'a jamais voulu faire pour une jeune fille très-sage : c'est la seule moralité de la pièce. Antiphile, bientôt reconnue pour la fille de Chrémès, épouse Clinias. Le personnage d'Antiphile est une des créations les plus aimables de tout le théâtre latin. C'est dans cette comédie que se trouve le vers si connu :

Homo sum, humani nihil a me alienum puto.

L'Héautontimorumenos a donné lieu à de grandes discussions critiques entre Ménage et l'abbé d'Aubignac. Fagan a imité faiblement l'intrigue de cette jolie pièce, dans sa comédie de l'*Inquiet*, jouée au Théâtre-Français en 1737.

Héaux de Bréhat (PHARE DES). C'est l'un de nos phares les plus importants; son feu fixe rayonne chaque nuit sur le vaste et dangereux espace compris entre la côte de Bretagne et les roches de Douvres. Pour le construire, il fallut surmonter des difficultés immenses. Une soixantaine d'ouvriers avaient paru suffisants pour le travail à exécuter. Il fallait qu'ils fussent logés sur le roc; car la navigation était trop incertaine et le temps pendant lequel les bâtiments pouvaient stationner trop court pour que l'on pût songer à les renvoyer chaque jour à terre. Heureusement, à très-peu de distance de l'emplacement choisi pour la construction, se trouvaient deux aiguilles assez rapprochées l'une de l'autre et assez élevées pour demeurer constamment au-dessus du niveau des plus hautes mers; on obtint ainsi une plate-forme assez durable, moyennant réparations, pour l'usage que l'on voulait en faire. Les logements et une tour en charpente, destinée à soutenir un phare provisoire, y furent installés.

Chaque jour, dès que la mer serait retirée, les ouvriers se rendaient au travail, et les heures des repas étaient combinées de manière qu'ils ne fussent point distraits pendant toute la marée. Au moment où la mer, en remontant, allait les forcer à se retirer, une cloche donnait le signal. On se hâtait de couvrir avec du ciment jouissant de la propriété de durcir instantanément les portions de maçonnerie qui venaient d'être terminées, et l'on courait se réfugier dans les logements. Il arrivait cependant que la mer s'élevait parfois avec une rapidité inusitée; malheur alors aux retardataires! ils n'avaient d'autre ressource que de se jeter bien vite à l'eau avant que la profondeur fût devenue dangereuse.

Le roc sur lequel repose la construction du phare est formé par un porphyre noir, extrêmement dur et résistant. Néanmoins, comme il présentait en quelques endroits des fissures, on commença par se débarrasser de toutes les parties superficielles, afin de prendre une base parfaitement saine; et comme il importait en même temps que le pied de la construction ne pût jamais être déchaussé, l'ingénieur qui présidait aux travaux, M. Reynaud, prit les mesures nécessaires pour qu'il fût complétement enfoncé dans le corps du rocher. Dans ce but, une surface annulaire de $11^m,70$ de diamètre, destinée à supporter la maçonnerie en pierre de taille, fut entaillée au pic dans le porphyre, sur un demi-mètre environ de profondeur, et dressée avec la dernière exactitude, travail d'une excessive difficulté, à cause de la dureté de la roche. C'est dans cette rainure, ainsi protégée par toute la masse du porphyre, qu'ont été déposées les premières assises. Dans un but de stabilité qui est devenu pour l'ingénieur un principe d'élégance, l'édifice, qui a $47^m,40$ de hauteur, a être partagé en deux parties principales. La première, concave à sa base, est en maçonnerie pleine jusqu'à un mètre au-dessus du niveau des plus hautes mers : elle a $13^m,70$ de diamètre à son pied et $8^m,60$ à son sommet. La seconde, reposant sur une base considérée comme inébranlable, présente le degré de légèreté qu'il eût paru convenable d'assigner à une tour de même hauteur destinée à être exécutée sur le continent. L'épaisseur du mur est de $1^m,30$ dans le bas et de $0^m,85$ dans le haut.

Tels sont les moyens à l'aide desquels s'est élevé ce bel édifice des Héaux de Bréhat, que *l'on peut dire sans égal*; *car ses rivaux d'Eddystone et de Bel-Rock sont loin d'avoir des proportions aussi monumentales. M. Reynaud* y a consacré six ans. La première année a été employée à l'étude des localités et à la rédaction des projets; la seconde, à l'établissement des logements et de la rainure des roches; la troisième, à la construction du massif plein; pendant la quatrième, la tour s'est élevée à la première galerie; pendant la cinquième, un peu au-dessus du couronnement; enfin, en 1839, on a pu poser la lanterne. Le monument porte cette inscription : *Cet édifice, commencé en* 1836, *a été terminé en* 1839, *Louis-Philippe régnant.* Seul au milieu de l'Océan, le phare des Héaux de Bréhat acquiert, par cet isolement même, un caractère de grandeur sévère qui impressionne profondément le voyageur. « Il a, dit Michelet, la simplicité sublime d'une gigantesque plante de mer. » Enorme, immobile, silencieux, il semble, en effet, une sorte de défi jeté au démon des tempêtes par le génie de l'homme. « Parfois, dit à son tour M. Quatrefages, on dirait que, sensibles à l'outrage, le ciel et la mer se liguent contre l'ennemi qui les brave par son impassibilité. Les vents impétueux du nord-ouest rugissent autour du fanal et lancent contre ses solides vitraux des torrents de pluie, des tourbillons de grêle et de neige. Sous l'impulsion de leur souffle irrésistible, arrivent du large des lames gigantesques, dont le sommet atteint quelquefois jusqu'à la première galerie; mais ces masses fluides glissent sur les surfaces rondes et polies du granit, qui ne laissent aucune prise : elles passent en laissant jusque par-dessus la coupole de longues fusées d'écume, et vont déferler en mugissant sur les roches de Stallio-Bras ou sur les galets du Sillon. Le phare supporte ces terribles assauts sans en être ébranlé. Cependant, il s'incline comme pour rendre hommage à la puissance de ses adversaires. Les gardiens m'ont assuré que, lors d'une violente tempête, les vases à huile placés dans une des chambres les plus élevées présentent une variation de niveau de plus d'un pouce, ce qui suppose que le sommet de la tour décrit un arc de près d'un mètre d'étendue. »

HEBAÏA s. m. (é-ba-ia; *h* asp.). Mot arabe qui désigne le grand gilet ouvert et flottant que les indigènes algériens mettent par-dessus le *bedaïa*.

HEBBE (G.-C.), publiciste suédois, né vers 1805. Après avoir voyagé en Orient, il publia des articles dans les journaux, des brochures politiques, prit une part des plus actives au mouvement libéral qui eut lieu dans son pays en 1838, et se vit bientôt après contraint, pour ce motif, de quitter la Suède. Hebbe alla chercher une nouvelle patrie aux Etats-Unis (1843), où il s'est fait connaître comme journaliste et comme historien. Outre de nombreux articles, insérés notamment dans le *New World*, on a de lui une *Histoire universelle* (New-York, 1848) et plusieurs traductions anglaises d'ouvrages allemands.

HEBBEL (Frédéric), poëte allemand, né à Wesselburen (Holstein) en 1813, mort à Vienne en 1863. Fils d'un simple paysan, il reçut une instruction des plus élémentaires et fut employé à quinze ans, comme copiste, chez le maire de sa paroisse. Ce fut dans ce milieu, si peu fait pour développer l'intelligence, que le jeune homme, doué d'une brillante imagination, composa ses premiers essais poétiques. Encouragé par Uhland, qu'il rencontra par hasard, il envoya quelques pièces de vers à Mme Amalie Schoppe, qui les inséra dans une revue dirigée par elle à Hambourg. A vingt-deux ans, Hebbel quitta son village et se rendit dans cette ville. Là, d'après les conseils de quelques personnes qui lui portaient intérêt, il refit entièrement ses études, puis suivit les cours des universités d'Heidelberg et de Munich, où il étudia surtout la philosophie, l'histoire, la littérature. Lorsqu'il eut passé ses examens de docteur dans cette dernière ville (1841), il retourna à Hambourg, où il fit paraître sa première tragédie, *Judith*, qui obtint un grand succès. S'étant rendu à Copenhague l'année suivante, il s'y lia intimement avec Thorwaldsen et Œhlenslæger et reçut du roi de Danemark une pension pour voyager. Hebbel partit alors pour Paris, passa de là en Italie, habita successivement Rome, Pise et Palerme, puis il alla se fixer à Vienne en Autriche, au printemps de 1846. Ce fut dans cette ville, où il passa le reste de sa vie, qu'il connut l'actrice Christine Enghans, avec laquelle il se maria dans le courant de la même année. Hebbel est un des poëtes dramatiques les plus remarquables de l'Allemagne contemporaine. Ses œuvres se distinguent par la hardiesse des conceptions, l'éclat de l'imagination, la vigueur et l'originalité du style; mais on lui a reproché à juste titre sa prédilection pour le bizarre, l'horrible, et son exagération habituelle dans les situations et les sentiments. « Penseur subtil, imagination singulière, écrivain pathétique et nerveux, dit M. Saint-René Taillandier, ses défauts, comme ses qualités, sont empreints d'une originalité incontestable. Tout ce qu'il y a chez lui de bizarreries obscures unies à une dramatique vigueur, tout ce qu'il y a d'inintelligible dans ses créations les plus mâles devait naturellement frapper l'opinion. Son invention est puissante, son style plein de précision et d'énergie; il excelle à faire vibrer le choc des passions aux prises; quant à la pensée même de l'œuvre, elle est compliquée et difficile à suivre. Qu'on le prenne pour le rénovateur de l'art ou pour une vivante énigme, il faut, bon gré mal gré, saluer dans ce bizarre esprit l'écrivain le plus dramatique qui ait paru en Allemagne depuis Schiller. » Hebbel a exposé ses idées sur la poésie dramatique dans un écrit intitulé : *Mon opinion sur le drame* (Hambourg, 1863). On lui doit les tragédies et les drames suivants, dont quelques-uns sont précédés de préfaces critiques : *Judith* (Hambourg, 1841); *Genovesa* (Hambourg, 1843); *Maria Magdalena* (Hambourg, 1844); *Hérode et Mariamne* (Vienne, 1850); *Julie* (1851); la *Tragédie en Sicile*, tragi-comédie en un acte (1851); *Agnès Bernauer* (1855); *Gygès et son anneau* (Vienne, 1856); les *Niebelungen* (Hambourg, 1862), drame en trois parties, qui a remporté, en 1863, le prix de 1,000 thalers de la fondation Schiller, et qui passe pour être sa meilleure composition dramatique, avec *Maria Magdalena; Démétrius*, publié après sa mort (Hambourg, 1864). On lui doit, en outre, des comédies : le *Diamant* (Hambourg, 1847); le *Rubis* (Leipzig, 1851); des *Poésies* (Hambourg, 1842); de *Nouvelles poésies* (Leipzig, 1848); *Contes et nouvelles* (Pesth, 1855); un intéressant poëme intitulé la *Mère et l'enfant* (Hambourg, 1859), etc. Une édition de ses *Œuvres complètes* a paru à Hambourg en 1865 et années suivantes.

HEBDOMADAIRE adj. (è-bdo-ma-dè-re — lat. *hebdomadarius;* du gr. *hebdomos*, semaine, lequel vient de *hepta*, sept. Comparez le sanscrit *saptan*, le latin *septem*, le gothique *sibun*, etc.). Qui a lieu chaque semaine : *Visite* HEBDOMADAIRE. *Revue* HEBDOMADAIRE. *Publication* HEBDOMADAIRE.

HEBDOMADIER, IÈRE s. (è-bdo-ma-dié — V. HEBDOMADAIRE). Chanoine, religieux ou religieuse de semaine pour dire l'office et présider la communauté. ‖ Religieux, religieuse chargés d'un office quelconque pendant une semaine entière.

HEBDOME s. f. (è-bdo-me — du gr. *hebdomos*, septième). Ant. gr. Fête qu'on célébrait le septième jour de chaque mois lunaire, en l'honneur d'Apollon, né le septième jour du mois de Bysion. ‖ Fête de famille qu'on célébrait le septième jour après la naissance d'un enfant.

HÉBÉ (é-bé — nom mythol.). Astron. Nom d'une petite planète découverte en 1847.

— Erpét. Espèce de couleuvre.

— Entom. Espèce de papillon nocturne.

— Bot. Section du genre glaïeul. ‖ Arbrisseau de la famille des jasminées, qui croît dans les terres magellaniques : *L'*HÉBÉ *est un arbrisseau élégant.* (Dict. d'hist. nat.)

— **Encycl.** Astron. Hébé, la sixième des petites planètes, fut découverte le 1er juillet 1817, par Hencke. Ses principaux éléments sont :

Moyen mouvement diurne . . .	= 939″,38
Durée de la révolution sidérale.	= 1,379 j., 63
Distance moyenne au soleil . .	= 2,425
— en lieues . .	= 85 millions
Excentricité.	= 0,202
Longitude du périhélie.	= 15° 15′ 26″
Longitude moyenne de l'époque	= 47° 26′ 23″
Longitude du nœud ascendant.	= 138° 31′ 55″
Inclinaison, ...	= 14° 46′ 32″
Epoque en temps moyen de Paris.	= 13,0 juillet 1852.

HÉBÉ, déesse et personnification de la jeunesse dans la mythologie gréco-romaine. Elle fille de Jupiter et de Junon, et remplissait dans l'Olympe, avant Ganymède, la fonction d'échanson des dieux, auxquels elle servait le nectar et l'ambroisie; elle eut toujours dans ses attributions ce qui concernait la vie domestique des habitants de l'empire céleste, et aidait aussi Junon à atteler son char.

En grec, *hêbê* signifie proprement jeunesse, d'où *hêbaô*, *hêbasko*, être jeune; *hêbêtirion*, lieu de plaisir; *hephêbos*, jeune homme, etc. Le grec *hêbê*, jeunesse, appartient probablement à la même famille que le sanscrit *yuvan*, jeune, pour *yavan*, comme le prouve le comparatif *yavajas*, le superlatif *yavishtas* et le zend *yava*, jeune. Ces divers mots proviennent, à ce qu'on croit, de la racine *yu*, repousser, éloigner, défendre, et aussi aider, secourir, et ils ont dû désigner, dans l'origine, le jeune homme comme le défenseur naturel de la famille ou du pays. C'est exactement le sens que les Latins donnaient au mot *juvenes*, et Tite-Live appelle ainsi les citoyens propres au service militaire, depuis vingt ans jusqu'à quarante. L'acception plus générale de *jeune* ne semble donc que secondaire. Il est curieux d'observer que le latin *juvenis* trouve également sa racine indigène dans *juvare*, *jutum*, etc., aider, secourir, qui correspond au sanscrit *yu*, lequel n'est représenté en grec que par *iaomai* pour *hiaFomai*, qui n'a certainement, pour sa part, aucun rapport immédiat avec *hêbê;* et ainsi se justifie l'étymologie de Varron, qui fait dériver *juvenis* de *juvando*, *scilicet qui ad eam ætatem pervenit ut* JUVARE *possit.* L'allemand *jung*, le russe *iouni* et le persan *djuvan*, jeune, font partie du même groupe étymologique.

Lorsque Hercule fut admis dans l'Olympe, il reçut Hébé pour épouse et en eut deux fils, Alexiarès (secourable) et Anicétus (invincible); suivant quelques auteurs, Alexiarès ou Alexiare était une fille. Le sens de l'union d'Hercule avec Hébé est facile à saisir : la jeunesse se trouve ordinairement unie à la force. On représente Hébé couronnée de fleurs, avec une coupe d'or à la main.

Hébé fut privée par Jupiter de ses fonctions d'échanson, parce qu'un jour, en servant à boire aux dieux, elle se laissa tomber d'une manière peu décente. C'est cette circonstance que Népomucène Lemercier a rappelée dans les vers suivants :

Bacchus se lève, ému par une double ivresse;
Il court, il suit les pas de l'agile déesse;
A la table céleste ils ont triplé le tour :
Moins prompt sur la colombe est le vol de l'autour.
Mais, ô scandale! ô cris! Hébé, qui se voit prise,
Tombe, laissant rouler son urne qui se brise.

Certes, la cause de cette chute était des plus honorables; mais Jupiter fut inflexible sur le décorum, et la pauvre Hébé dut résigner son emploi entre les mains du beau Ganymède.

Chez les Romains, la déesse *Juventas* (la Jeunesse) n'avait pas de légende, quoique beaucoup de temples lui fussent dédiés; mais, du reste, elle rappelait exactement la divinité grecque.

Demoustier, dans sa *Lettre VI à Emilie*, dépeint ainsi Hébé :

Hébé fut l'aimable déesse
De la fraîcheur de la jeunesse.
Sa main, à la table des dieux,
Versait le *nectar à la ronde;*
Mais elle savait encor mieux,
Par le doux éclat de ses yeux,
Enivrer le maître du monde.

Le nom d'Hébé, chez les Grecs, était devenu synonyme de jeunesse, adolescence, efflorescence, puberté. Tout son mythe se rattache à cette idée. C'est ainsi que, dans Homère, Hébé verse le nectar aux immortels, et cette boisson divine les entretient dans une éternelle jeunesse.

Dans l'hymne homérique à Apollon, Hébé danse avec les Grâces, les Fleurs, l'Harmonie et Vénus, et, toutes ensemble, la main dans la main, mènent des rondes en signe de joie de la naissance du dieu du jour.

Hébé est ausi appelée Ganyméda. Cependant, selon la Fable, Ganymède était un gar

çon qui lui succéda, comme nous venons de le dire, dans ses fonctions d'échanson des dieux. Est-ce que cette transformation du sexe de cette sorte d'hétaïre divine n'aurait pas quelque signification historique, quelque trait à l'invasion des mœurs asiatiques dans la Grèce, de ces mœurs venues de l'Ionie, qui furent célébrées par Anacréon, qui furent analysées subtilement par Socrate, et qu'Eschine et Démosthène se reprochèrent l'un à l'autre? Il faut lire, sur ce sujet, un curieux dialogue de Junon et de Jupiter, dans Lucien.

Le culte d'Hébé à Phlionte et le bois de cyprès qui lui était consacré devaient remonter aux temps antihomériques; car le nom de Ganyméda que recevait la déesse avait cessé d'être usité, et était remplacé depuis Homère par celui d'Hébé. Le temple d'Hébé avait le privilége de donner la liberté à l'esclave qui s'y était réfugié : « Affranchi de l'esclavage, dit Pausanias, il suspendait ses chaînes aux arbres du bois sacré. »

— Iconogr. Les représentations antiques d'Hébé sont rares. Un monument, qui a été gravé par G. Ketterlinus, nous la montre caressant l'aigle de Jupiter. C'est ainsi que l'ont figurée plusieurs artistes modernes, entre autres Rude (v. ci-après) et le graveur J.-I. Huber. Elle a encore été représentée avec l'aigle par divers sculpteurs contemporains, M. V. Vilain (Salon de 1846), M. Franceschi (1868) et M. Carrier-Belleuse (1869). Gustave Planche a beaucoup loué la science et l'habileté pratique dont M. Vilain a fait preuve dans l'exécution de son groupe en marbre; mais il a critiqué l'arrangement mesquin de la draperie, le mouvement du bras droit, qui semble prêt à verser sur la tête d'Hébé elle-même le nectar qu'attendent les dieux. L'*Hébé* de M. Jules Franceschi est assise sur l'aigle, qui la regarde; elle tient une coupe à la main; ce groupe en bronze ne manque pas d'élégance. Quant au groupe en marbre de M. Carrier-Belleuse, il est d'un arrangement original et bien décoratif : Hébé, nue jusqu'aux hanches, la tête inclinée vers l'épaule droite, les cheveux quelque peu en désordre, s'est endormie ; elle a laissé tomber sa coupe, et la buire qui contient l'ambroisie va s'échapper aussi de sa main; sans doute, quoique déesse, et par conséquent insensible à la fatigue, elle se sera ennuyée des trop longues libations des dieux; l'aigle de Jupiter la couvre de ses ailes protectrices. L'exécution de ce groupe est large et souple.

D'autres statues d'*Hébé* ont été sculptées : par Bartolini (gravée par Ant.-Al. Morel); Thorwaldsen (gravée par D. Marchetti); V. Huguenin (marbre, Salon de 1849); Mélingue (statuette de bronze, Salon de 1853); Ch. Veeck (marbre, 1861, et bronze, 1863); Fr. Protheau (marbre, 1865, commande du ministere des beaux-arts); Eugène Aizelin (statuette de marbre, 1865); Oudiné (statue de pierre pour la décoration du palais des Tuileries).

Domenico Cunego a gravé une *Hébé présentant la coupe à Jupiter;* L.-M. Bonnet, l'*Ivresse d'Hébé;* Fr. Bartolozzi, enfin, a gravé une charmante figure d'*Hébé*, d'après Angelica Kauffmann.

Dans la langue littéraire, *Hébé* est restée, non la personnification de la jeunesse, mais un synonyme familier, quelque peu ironique même, de toute femme, jeune ou vieille, qui sert à table ou qui verse à boire. En voici quelques exemples :

« Et comme, depuis sa mort, c'était la signora Leonarda qui avait l'honneur de présenter le nectar à ces dieux infernaux, ils la privèrent de ce glorieux emploi pour m'en revêtir. Ainsi, nouveau Ganymède, je succédai à cette vieille *Hébé*. » LE SAGE.

« Il n'y a que le Parisien qui sache arrêter, par une ardente soif d'été, un honnête marchand de coco. Imaginez un homme de province bien dédaigneux, bien dégoûté, bien altéré, il passera fièrement devant la bienfaisante tisane; il dédaignera le sourire bienveillant de la vieille *Hébé* qui l'appellera, et, une heure après, il se donnera une indigestion avec un pot de bière tournée, qu'il boira dans un estaminet. » J. JANIN.

« Ces débits de prunes, cerises, chinois, marrons, poires, pêches, abricots à l'eau-de-vie, alléchés par le succès de l'inébranlable maison Moreaux, se sont abattus par milliers sur tous les points de Paris. De tous ces rivaux, cinq ou six sont arrivés à la gloire, les uns par la qualité supérieure de leurs consommations, les autres (c'est la majorité), par les charmes des *Hébés* du comptoir. Il est plus facile d'avoir des *Hébés* ravissantes que de faire de bonnes prunes : demandez aux débits du quartier Latin. »
VICTOR FOURNEL.

Hébé, statue de marbre, par Canova; musée de l'Ermitage. La jeune déesse est debout, le torse nu, le bas du corps enveloppé de draperies transparentes, qu'une ceinture aux bouts flottants retient au-dessus des hanches. Elle a les cheveux relevés et ceints d'un léger diadème; de la main droite, elle lève à la hauteur de son visage une buire dorée, qu'elle incline comme pour en verser le contenu dans une coupe qu'elle tient de l'autre main. L'inclinaison du corps et la disposition des jambes indiquent plutôt la légèreté que la marche, suivant la remarque de Duchesne aîné; on croit sentir que ses pieds posent à peine sur le sol, et il semble qu'un instant peut lui suffire pour s'enlever et disparaître à la vue. Sa physionomie est empreinte d'une douce gaieté, à travers laquelle perce une nuance de gravité, qui laisse voir que la jeune déesse remplit ses fonctions en présence de Jupiter. « L'idée de cette figure est des plus aimables, dit Quatremère de Quincy, et la composition en est ingénieuse. Rien de plus achevé que le buste nu et le bras élevé qui porte le vase. La pensée de l'ajustement est pleine d'esprit et de goût; cependant on désirerait que l'étoffe légère eût badiné avec quelques variétés sur les contours du bas des jambes, et ne fût pas coupée là par un ourlet continu, qui ne semble avoir ni vérité ni agrément. » Le même critique nous apprend que, lors de l'apparition de cette statue à une exposition de Paris, on se récria beaucoup sur l'emploi que l'artiste avait fait de quelques dorures pour l'enjolivement de la ceinture, et sur les petits vases de métal doré que portent ses deux mains; mais Quatremère n'eut pas de peine à justifier Canova, en prouvant que ce que l'on considérait alors comme un abus avait été un usage universellement adopté chez les Grecs, nos maîtres dans la statuaire.

Canova exécuta cette statue d'*Hébé* vers 1808, pour Joséphine, et non, comme Duchesne l'a avancé, pour l'empereur de Russie, qui n'en devint possesseur qu'après 1815. Ce n'était là, du reste, qu'une répétition d'une figure que Canova avait sculptée pour le sénateur vénitien Albrizzi. Plus tard, il en fit deux autres reproductions, avec de légers changements, l'une pour lord Cawdor, l'autre pour la comtesse Guicciardini, de Florence. L'*Hébé* a été gravée plusieurs fois.

Hébé jouant avec l'aigle de Jupiter, groupe en marbre, chef-d'œuvre de Rude, au musée de Dijon. *Hébé* est debout; de la main droite, élevée au-dessus de sa tête, elle éloigne autant qu'elle peut la coupe d'ambroisie dont l'aigle olympien semble vouloir s'emparer. Elle est à peu près nue; sa légère draperie, détachée pendant la lutte, ne cache plus que la jambe gauche, dont le genou la retient encore. De son autre main, elle repousse, en souriant, le divin oiseau, qui, d'une seule de ses puissantes ailes déployées, l'enveloppe presque tout entière. Sur le piédestal, d'une forme hardie et dont les lignes se relient heureusement avec celles du groupe et les soutiennent, on lit les noms d'Hésiode, d'Homère et de Pindare, les poëtes de la cosmogonie grecque.

Cette œuvre, commandée par la ville de Dijon, en 1847, n'a paru qu'au Salon de 1857, après la mort de Rude. C'est une des plus admirables productions de ce grand artiste. « Cette jeune fille nue est d'une élégance et d'une chasteté extrêmes, a dit M. du Camp; son jeune corps, aminci et charmant, s'élance ainsi qu'une tige de lotus, et s'épanouit en une tête radieuse, illuminée par un sourire plus doux qu'un parfum. Ses yeux pensent, sa lèvre parle, et, si nous étions encore au temps des prodiges, elle descendrait de son piédestal, semblable à la Galatée de Pygmalion, et montrerait au monde l'image vivante de la jeunesse et de la beauté. L'exécution est des plus précieuses; les genoux, les épaules et le thorax sont amenés à un degré de perfection et de vérité peu croyables. » M. P. de Saint-Victor, tout en reconnaissant que cette statue est une svelte et gracieuse image de la jeunesse immortelle, que la gorge est exquise, que les jambes se dessinent avec une idéale élégance, a reproché au torse d'être un peu maigre et de s'emmancher gauchement aux cuisses. Suivant M. About, l'*Hébé* est une figure délicieuse, à condition qu'on la regarde du côté droit; une ligne divinement dessinée descend depuis le bras jusqu'au pied; la poitrine est friande à l'excès; les jambes sont parfaites. Le corps de l'aigle est superbe, mais ses ailes, étrangement hérissées, entourent la figure d'un éventail déplorable.

HÉBÉANDRE s. f. (é-bé-an-dre — du gr. *hêbê*, puberté; *anêr*, *andros*, mâle). Bot. Syn. de MONNINA.

HÉBÉCÈRE s. m. (é-bé-sè-re — du gr. *hêbê*, duvet; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lauries, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Australie.

HÉBÉCLADE s. m. (é-bé-kla-de — du gr. *hêbê*, duvet; *klados*, rameau). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des solanées, dont l'espèce type croît au Pérou.

HÉBÉCLINE s. m. (é-bé-kli-ne — du gr. *hêbê*, duvet; *klinê*, lit). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des eupatoriées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Amérique tropicale.

HEBEL (Jean-Pierre), poëte populaire allemand, né à Bâle en 1760, mort en 1826. Il fut professeur de belles-lettres à Carlsruhe, recteur du lycée (1808), député à la chambre représentative (1818), et prévôt du chapitre ecclésiastique (1819). Ses *Poésies allemandes*, écrites dans l'ancien dialecte souabe, et remarquables par leur moralité naïve, sont très-répandues en Allemagne. Buchon en a donné une traduction française en 1846. On a encore de Hebel : *Nouveau calendrier rhénan* (1808-1818, 11 vol. in-4°), recueil d'historiettes; *Histoires bibliques pour la jeunesse protestante et pour la jeunesse catholique* (1822-1829). Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Carlsruhe (1832-1834) et plusieurs fois réimprimées.

HÉBÉLIE s. f. (é-bé-lî — de *Hebel*, savant allem.). Bot. Syn. de TOFIELDIE.

HEBEINSTREIT (Pantaléon), musicien allemand, né à Eisleben (Prusse) en 1660, mort vers 1735. Il est l'inventeur d'un instrument auquel il a donné lui-même le nom de *pantaléon*. C'est une sorte de tympanum, composé simplement d'une planche de six pieds, épaisse d'un pouce, sur laquelle sont fixées 200 cordes au moyen de chevalets. L'inventeur jouait de cet instrument avec deux baguettes et en tirait des effets merveilleux. Il se fit admirer à Paris (1705) chez Ninon de Lenclos et à la cour.

HEBENSTREIT (Jean-Ernest), savant et voyageur allemand, né à Neustadt-sur-l'Orla (Saxe) en 1703, mort à Leipzig en 1757. Il était fils d'un archidiacre de Neustadt, qui lui donna les premières leçons de langue et de belles-lettres, et le plaça ensuite dans les écoles de la ville, où il eut des succès précoces. Il alla ensuite étudier tour à tour à Iéna et à Leipzig, et fut reçu maître ès arts et docteur en philosophie en 1727. Il était déjà directeur du jardin botanique de Gaspard Bose. Il fut également chargé, en 1731, par le roi de Saxe Frédéric-Auguste Ier, de faire avec quelques savants un voyage scientifique en Afrique. Il explora les États barbaresques, après avoir parcouru l'Allemagne, la Suisse et la France. Depuis deux ans ils parcouraient l'Afrique, lorsque la mort du roi qui avait ordonné cette expédition vint la suspendre, et forcer Hebenstreit et ses collègues de revenir à Leipzig, où ils arrivèrent au mois d'octobre 1733. Presque aussitôt Hebenstreit fut nommé professeur de physiologie à l'université de la ville ; mais il abandonna cette chaire en 1737, pour prendre celle d'anatomie et de chirurgie; un peu plus tard, en 1746, celle de pathologie, et, enfin, en 1748, celle de thérapeutique, avec le titre de doyen. Ce savant, qui fut aussi littérateur, poëte, en même temps que naturaliste et médecin, possédait une des plus belles bibliothèques de son temps. On lui doit un assez grand nombre de dissertations et d'ouvrages, dont les plus remarquables sont : *Pathologia metrica* (Leipzig, 1740, in-8°); *De homine sano et ægroto carmen* (Leipzig, 1753), beau poëme latin, qui lui a valu le surnom de **Lucrèce allemand**; *Palæologia therapiæ* (Halle, 1779), ouvrage qui atteste la vaste érudition et la sagacité critique de son auteur, etc. Citons aussi quatre lettres au roi Auguste, sur le voyage scientifique en Afrique, qui ont été publiées dans le *Recueil de petits voyages*, de Bernouilli.

HEBENSTREIT (Jean-Chrétien), médecin et botaniste allemand, né à Naumbourg en 1720, mort à Leipzig en 1795. Il devint professeur d'histoire naturelle et de botanique à Saint-Pétersbourg, membre de l'Académie des sciences de cette ville (1749), fit en Ukraine un voyage avec le comte Kyrila Rasumowsky (1751), revint en Allemagne en 1759 et exerça jusqu'à la fin de sa vie la profession médicale à Leipzig. On a de lui des mémoires et dissertations, dont l'une a pour titre : *De fertilitate terrarum industria colonorum augenda* (Leipzig, 1756); *De corporum animalium fabrica, animalium facultatibus accommodata* (Leipzig, 1778, in-4°); *Curæ sanitatis apud veteres exempla* (Leipzig, 1799, in-4°); *Programma de aquæ natura aerea, secundum recentiorum chemicorum experimenta* (Leipzig, 1785, in-4°); *Doctrinæ philosophicæ de turgore vitali brevis expositio* (1795, in-4°).

HEBENSTREIST (Bénédictine), romancière allemande. V. NAUBERT (Mme).

HÉBENSTREITIE s. f. (é-bain-strè-sî — de *Hebenstreit*, médecin allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des sélaginées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance et en Éthiopie.

— Encycl. Les *hébenstreities* sont des arbrisseaux ou des herbes à feuilles alternes, linéaires, à fleurs groupées en épis terminaux; le fruit est une capsule à deux loges monospermes. On en connaît une dizaine d'espèces, qui habitent l'Afrique australe. L'*hébenstreitie dentée* est un arbuste formant un buisson épais, couvert, depuis juin jusqu'en décembre, de fleurs blanches, marquées d'une tache aurore. Ces fleurs présentent un phénomène remarquable : inodores le matin, elles ont une odeur forte et désagréable vers le midi, et répandent le soir une odeur suave. On cultive cette espèce dans nos serres tempérées.

HÉBER, patriarche, fils de Salé, né vers 2281 avant J.-C.; il vécut, dit-on, 400 ans. Eusèbe, saint Jérôme, saint Isidore font dériver le nom des Hébreux de son nom; mais cette opinion a été contredite par Huet et par d'autres écrivains ecclésiastiques et savants modernes.

HEBER (sir Richard), célèbre bibliomane anglais, né à Westminster en 1773, mort en 1833. Il possédait la collection de livres la plus considérable qui ait jamais appartenu à un simple particulier. Ses châteaux d'Hodnet, de Pimlico et de Westminster étaient littéralement pleins de vieux livres. Il avait, en outre, des bibliothèques dans les principales villes de l'Europe, notamment à Oxford, à Paris, à Bruxelles, à Gand et à Anvers. On lui doit plusieurs éditions d'auteurs latins et de poëtes anglais. En mourant, il laissa, outre ses richesses bibliographiques, une somme de 50 millions de francs.

HEBER (Reginald), prélat anglican et voyageur célèbre, né à Malpas (Cheshire) en 1783, mort à Trichinopoli, dans l'Inde, en 1826. Après avoir étudié à Oxford, où il fut couronné trois fois pour divers essais littéraires, il partit, en 1805, avec l'intention de visiter les différentes contrées de l'Europe; il voyagea en Russie, en Autriche, en Prusse, et revint à Londres vers la fin de 1806, rapportant une foule de notes et d'impressions qui furent publiées seulement après sa mort, en 1809. Après avoir exercé les fonctions de curé à Hodnet, il obtint, en 1815, une chaire de théologie à l'université d'Oxford; en 1822, son ami William Wynn, président du bureau des Indes, lui offrit le siége épiscopal de Calcutta, qu'il accepta après de longues hésitations, et poussé par le désir de voir des pays nouveaux. Il s'embarqua pour l'Inde en 1823, et se vit à la tête du diocèse le plus vaste du monde, puisqu'il comprenait alors, outre l'Inde tout entière, Ceylan, Maurice et l'Australie. En fidèle pasteur, il visita une grande partie des pays soumis à sa juridiction épiscopale, et mérita l'affection générale. Il mourut dans un bain, par la rupture de l'un des vaisseaux sanguins de la tête. Sa mort fut pleurée comme celle d'un homme de bien. Heber avait toujours montré beaucoup de charité, une large tolérance pour ceux qui ne partageaient pas ses croyances, et, au milieu de populations que le fanatisme religieux soulève aisément, il s'était acquis des sympathies solides. Son corps fut enseveli dans la cathédrale de Trichinopoli. Un monument funéraire lui fut élevé à Madras. On a de lui : *Relation d'un voyage de Calcutta à Bombay par les provinces religieuses de l'Inde* (1824-1825), *accompagnée de notes sur Ceylan, etc.* (Londres, 1827, 1 vol. in-4°; Londres, 1828, 3 vol. in-8°), traduit en français (Paris, 1830, 2 vol. in-8°). A cet ouvrage, il faut ajouter des *Œuvres poétiques;* la *Palestine et le passage de la mer Rouge* (1809, in-4°); *Poésies diverses et traductions* (Londres, 1812, in-8°).

HEBERDEN (William), médecin anglais, né à Londres en 1710, mort dans cette même ville en 1801. Il fit ses études médicales à l'université de Cambridge, où il fut reçu en 1735. Il exerça son art à Cambridge, puis à Londres, en 1748, et devint bientôt un des praticiens les plus répandus. Membre de la Société royale de Londres depuis 1746, ce fut lui qui donna au Collége royal des médecins l'idée de publier le recueil connu sous le titre de *Transactions philosophiques*. Heberden fut un praticien remarquable et un observateur profond et rigoureux. Dès le début de sa pratique, il s'imposa une habitude à laquelle il se conforma toute sa vie, et qui, aujourd'hui, est suivie par tous ceux qui veulent faire de la vraie science : il tenait un journal exact de tous les cas qui se présentaient dans sa pratique, avec tous les détails ou renseignements qu'il recueillait près de ses malades, et le précis de ses observations; puis, tous les mois, faisant l'examen de ses cahiers, il en recueillait tout ce qu'il y trouvait de propre à éclairer la nature d'une maladie quelconque, à établir les propriétés de chaque médicament, et mettait en ordre tous ces extraits. C'est de ce vaste recueil qu'il tira les *Commentaires* qu'il nous a laissés sur l'histoire et le traitement des maladies, dans lesquels il s'est interdit de rien dire qui ne fût dans ses recueils, et aimant mieux laisser inachevée l'histoire des maladies sur lesquelles il n'avait pas d'observations, que d'en parler d'après les livres. Heberden a publié : *Antitheriaca, an Essay on mithridatium and theriaca* (Londres, 1745, in-4°); *Commentarii de morborum historia et curatione* (Londres, 1802, in-8°), recueil d'opuscules. On lui doit, en outre, de nombreuses dissertations insérées dans les *Transactions*.

HEBERER (Michel), voyageur allemand, né à Bretten, duché de Bade, vers 1550, mort dans la même ville en 1610. Il avait été pendant plusieurs années précepteur dans une famille suédoise, lorsque, pris du désir de voyager, il se rendit en Bourgogne, avec une famille française (1582), visita Paris, puis se rendit à Marseille, et, de là, gagna Malte (1585). Bientôt après son arrivée dans cette île, Heberer s'embarqua sur une escadre chargée de croiser contre les Turcs, prit part à plusieurs descentes sur les côtes de la Barbarie, et s'empara, avec quelques autres chrétiens, d'une galère turque pendant un combat; mais, poursuivis bientôt par des forces ennemies supérieures, ballottés par la tempête, Heberer et ses compagnons se jetèrent dans des canots et abordèrent sur la côte d'Alexandrie. Ceux d'entre eux qui avaient échappé aux fureurs de la mer tombèrent en esclavage. Employé d'abord à porter au Caire des matériaux pour les bâtisses, Heberer se vit contraint ensuite de ramer pendant trois années sur les galères égyptiennes. Il visita ainsi Smyrne, les côtes de l'Asie Mineure, les îles de l'Archipel, la mer Noire Trébizonde, Constantinople, où il

vit l'ambassadeur de France, Savary de Lancosme, qui lui fit rendre la liberté (1588). De retour dans sa ville natale, Heberer a donné une relation de son long voyage sous le titre de *Récit véritable d'une captivité de trois ans qui a commencé à Alexandrie, en Egypte, et fini à Constantinople* (Heidelberg, 1610, in-4°). Cette relation est intéressante, bien que trop prolixe. On y trouve des observations exactes et des renseignements curieux sur l'empire turc.

HÉBERGE s. f. (é-bèr-je — V. l'étym. du mot AUBERGE). Pratiq. Partie d'un mur mitoyen qui est commune, d'après la loi, aux propriétaires de deux édifices contigus : *Un propriétaire ne coucourt pas aux frais de construction des murs mitoyens au-dessus de son* HÉBERGE.

HÉBERGÉ, ÉE (é-ber-jé) part. passé du v. Héberger. Logé : *Moines et religieuses,* HÉBERGÉS *par des curés grands chasseurs, dansaient et buvaient à l'envi.* (Ste-Beuve.)

L'amitié chez les grands est piètrement logée;
Chez les petits, dit-on, elle est mieux *hébergée.*
RIGAUD.

HÉBERGEMENT s. m. (é-bèr-je-man — rad. *héberger*). Action d'héberger; logement, domicile.

— Féod. *Droit d'hébergement*, Celui qu'avaient les seigneurs de loger chez leurs vassaux les amis qui venaient les visiter. ‖ Droit royal, en vertu duquel les évêques et les abbayes dotés par le roi devaient le nourrir et le loger, lui et toute sa suite, quand il se trouvait sur leurs propriétés.

— **Encycl.** Féod. Le droit royal d'*hébergement* fut en vigueur pendant toute la seconde race. Charlemagne fut, dit-on, le premier qui usa de ce droit, ou plutôt qui le créa, et l'abbé Berton, dans ses *Anecdotes*, raconte à ce sujet que ce monarque passait souvent par la maison d'un évêque assujetti à cette redevance, parce qu'il s'y trouvait bien traité. Un jour qu'il le vit fort occupé à faire balayer ses appartements : « Prenez moins de peine, lui dit-il; tout n'est-il pas assez net? » L'évêque, à demi ruiné par les dépenses qu'il faisait pour bien recevoir son prince, se hâta de répondre : « Sire, très-peu s'en faut que tout ne soit bien net; mais j'espère qu'aujourd'hui tout le sera de la cave au grenier. »

Ces usages ne durèrent pas longtemps; et le clergé, dont la main est toujours ouverte... pour recevoir, s'affranchit bientôt de cette redevance. Bien mieux, non-seulement le haut clergé s'exempta du droit d'*hébergement*, mais il alla même jusqu'à exiger que les princes remboursassent exactement tous les frais que leur passage pouvait occasionner. Louis VII allant à Paris fut surpris par la nuit et obligé de loger à Créteil, dont les chanoines de Notre-Dame étaient seigneurs. Il y soupa, et les habitants en firent la dépense; mais, comme les chanoines étaient *propriétaires* des habitants et de tout ce que ceux-ci pouvaient offrir au roi, ils lui refusèrent le lendemain l'entrée de l'église, lorsqu'il s'y présenta pour faire ses dévotions. Ils ne consentirent à lui ouvrir les portes que lorsque le monarque se fut résigné à donner des gages pour le payement de la dépense qu'il avait faite la veille à Créteil.

Mais si le clergé put de bonne heure se soustraire à cette redevance, il n'en fut pas de même des communes. Ce ne fut que sous le règne de saint Louis, et moyennant finances, que les habitants de Paris et de Corbeil s'affranchirent, les premiers de fournir au roi et à sa suite de bons oreillers et d'excellents lits de plumes, quand il séjournait dans leur ville, et les seconds de le régaler quand il passait dans leur bourg.

« Si monseigneur veut venir avec ses amis, les voisins devront leur donner bêtes qui volent et nagent, bêtes sauvages et privées, et on le traitera bien. On donnera au mulet de l'orge d'été, au faucon une poule, et au chien de chasse un pain; aux lévriers aussi on donnera du pain en suffisance, lorsqu'on l'emporte de table, et on devra donner aussi, pendant qu'on sera à table, foin et avoine en suffisance aux chevaux. S'il arrive qu'on serve trois sortes de vin dans le ressort de monseigneur, on devra servir à monseigneur et à ses amis celui de moyenne qualité; si deux, on lui donnera le meilleur; si un, ce sera celui-là même qu'on lui donnera; et monseigneur et ses amis devront se trouver contents. Et il devra, le seigneur de la cour, entrer à cheval dans la cour du fermier, avec un cheval et demi (un cheval et un mulet), et un homme et demi (un homme et un garçon), et la femme du fermier devra lui donner une botte de foin, et le fermier mettre ses chevaux à l'écurie... et la femme du fermier fera coucher le seigneur de la cour sur un lit écorché (tout prêt) et sur des draps qui craquent (bien secs). Si mieux elle agit, mieux il remercie. Le seigneur envoyé entrera à cheval avec quatre chevaux et demi, avec cinq hommes et demi; on lui préparera un lit écorché avec des draps qui craquent, et un feu sans fumée. Les seigneurs justiciers devront, la veille du jour d'assemblée, à l'heure du repas, se présenter avec deux hommes et demi, deux chevaux et demi, deux chiens et demi, et demander le repas; s'il est prêt, ils descendront de cheval et boiront chopine; si, au contraire, il ne l'est point, ils se retireront dans la première auberge, s'y feront préparer un repas, et ce repas, c'est la petite propriété qui le payera. Si donc notre gracieux seigneur de Wertheim voulait séjourner à Husen, le prieur et les siens auraient à déloger et à se retirer. Et s'il arrivait que notre gracieux seigneur ne voulût pas permettre au prieur ou aux siens de sortir par la porte, ils devront aller (le prieur et les siens) faire abattre un mur et sortir par la porte de derrière. (Michelet, *Orig. du droit français.*)

HÉBERGER v. a. (é-bèr-jé — V. l'étym. du mot AUBERGE. Prend un *e* après le *g*, devant *a* et *o* : *J'hébergeai, nous hébergeons*). Donner le logement à : *N'était-ce pas en Normandie, dans ce plantureux pays, cette grasse cocagne de la France, qu'on ne demandait rien qu'une chanson à celui qu'on* HÉBERGEAIT ? (Fr. Michel.)

— Techn. *Héberger la muire*, Dans les salines, Remplir la poêle d'eau salée.

S'héberger v. pr. Pratiq. S'adosser sur ou contre un mur mitoyen.

HÉBERT (Jacques-René), révolutionnaire fameux, dit le **Père Duchesne**, fils d'un maître orfèvre, né à Alençon le 15 novembre 1757, décapité le 24 mars 1794. Voici une de ces figures étranges, devenues en quelque sorte monstrueusement légendaires, et que nous nous garderons bien de réhabiliter systématiquement, car nous sommes ennemi des partis pris, mais que cependant nous voulons regarder en face, étudier froidement, ramener, s'il est possible, à ses proportions réelles, du moins autant que nous le permet le cadre étroit dans lequel nous sommes enfermé.

Hébert, paraît-il, fit quelques études au collége de sa ville natale. Dès l'âge de seize ans, il aurait eu des démêlés avec la justice. Un de ses amis, garçon pharmacien, avait été grièvement blessé à la suite d'une querelle, et ce crime restait impuni. Hébert placarda, de nuit, une sorte de sentence, *rendue au tribunal suprême de l'honneur*, et qui condamnait le coupable au *pilori de l'infamie.* Déféré pour ce fait au tribunal d'Alençon, il fut condamné au bannissement; mais, peu après, le parlement de Rouen annula cet arrêt.

On lit partout qu'il vécut pendant plusieurs années d'escroqueries; mais, outre qu'on a dit la même chose de la plupart des hommes de la Révolution, il ne serait pas inutile de fournir sur des faits de cette nature quelques preuves ou témoignages; or, on n'en trouve nulle part de péremptoires, et, d'un autre côté, il paraîtra bien extraordinaire qu'un homme ainsi souillé ait été nommé l'un des principaux magistrats de la Commune de Paris, alors que ces élections municipales donnaient lieu à une sorte d'enquête publique plus sévère que pour l'élection des représentants.

En 1786, Hébert vivait à Paris, et il était, au théâtre des Variétés, non marchand de contre-marques, comme on l'a répété (ce qui, après tout, n'aurait rien eu de dégradant), mais contrôleur chargé de la location des loges, emploi qu'il conserva jusqu'à la fin de 1788. Camille Desmoulins lui a reproché plus tard (*Vieux cordelier*, n° 5) d'avoir été exclu de l'administration pour cause d'infidélité; mais il s'est justifié dans une lettre ayant pour titre : *Hébert a Camille Desmoulins et compagnie* (1794, 12 pages in-8°), et dans laquelle il invoquait publiquement le témoignage du directeur du théâtre, qui était resté son ami.

Ses premiers pamphlets révolutionnaires datent de 1790, et c'est aussi la même année qu'il entreprit son fameux journal, le *Père Duchesne.* Certes, ce n'est pas dans cette feuille si souvent citée, si introuvable aujourd'hui et si peu connue, qu'il faudrait aller chercher des leçons de modération. On peut voir comment nous l'apprécions à l'article que nous lui avons consacré. Seulement, il est utile de rappeler que le langage dans lequel elle est écrite n'était pas une innovation. Avant Vadé déjà, le style poissard était en vogue. Dès le commencement de la Révolution, les royalistes s'en servirent dans une multitude de pamphlets et de journaux. C'était une forme en quelque sorte consacrée. Lemaire publiait alors, pour le compte du parti feuillant, des *Lettres b... patriotiques du père Duchesne.* Ce père Duchesne était un type populaire, qui avait ses jurons sacramentels, comme notre Mayeux, après 1830, ses plaisanteries triviales, comme le sont quelquefois celles de notre *Tintamarre* d'aujourd'hui. En tout, il convient de tenir compte de la convention, des habitudes particulières; et combien plus à cette époque, où le peuple était plus inculte et plus grossier, où même les classes éclairées avaient bien moins de retenue! On s'était servi de ces grasses facéties contre les patriotes, et cela dans beaucoup de journaux royalistes, dans l'intention évidente d'entraîner la partie brutale de la population : les patriotes, à leur tour, employèrent les mêmes armes et pour le même objet. Qu'on remarque bien que nous ne justifions ni les uns ni les autres; nous expliquons.

Hébert publia donc aussi, et dans la langue salée du genre, son *Père Duchesne*, qui bientôt éclipsa tous les autres. Il était alors relativement assez modéré sous le rapport de la politique, et plutôt royaliste constitutionnel que républicain.

Membre du club des Cordeliers, il s'y fit remarquer par la chaleur et la facilité de sa parole. Le 17 juillet 1791, il signa, au Champ-de-Mars, la pétition pour la déchéance de Louis XVI, et prit part à la révolution du 10 août, comme membre de la Commune insurrectionnelle qui avait été nommée dans la nuit par les sections. Des historiens lui font jouer un rôle dans les massacres de septembre; mais ce n'est là qu'une accusation banale, lancée contre une foule d'autres hommes de cette époque, et qui ne repose sur aucun fait. Dans l'article informe que la biographie Michaud lui a consacré, et qui est l'œuvre du royaliste Beaulieu, le rédacteur avoue lui-même que « le fait n'est pas assez prouvé. » *Assez* n'est pas suffisant ici, car le fait en question n'est pas prouvé du tout. Mais cet aveu n'en est pas moins précieux, venant d'un écrivain qui a publié sur les hommes de la Révolution tant de notices fabuleuses et même grossièrement mensongères.

Le 22 septembre 1792, Hébert fut élu substitut du procureur de la Commune, adjoint à Chaumette. Il remplit ses fonctions avec zèle et capacité, et se montra d'ailleurs, comme homme public, infiniment moins violent que dans son journal. Lorsque la mort de Louis XVI eut rendu irréconciliables les deux partis qui divisaient la Convention, il fit aux girondins, dans le *Père Duchesne*, une guerre sans merci, un peu justifiée, il faut le reconnaître, par la haine implacable que ceux-ci avaient vouée aux montagnards et à la Commune de Paris, et qui se traduisait chaque jour par des attaques véhémentes et des demandes de proscription. Une occasion se présenta à eux de se venger : ils la saisirent avidement. La création d'une commission de douze membres ayant été décrétée pour rechercher les auteurs d'un prétendu complot tramé contre eux, ils réussirent à faire composer cette commisson exclusivement des leurs, et la première mesure qu'elle prit fut l'arrestation d'Hébert (24 mai 1793). Cet acte d'autorité causa une vive émotion dans la capitale et vint montrer quelle était la popularité d'Hébert. Le conseil général de la Commune se déclare en permanence, les sections s'agitent, le club des Cordeliers menace; tous protestent, dans des adresses à la Convention nationale, contre l'attentat qui enlève à la cité un magistrat « estimable par ses vertus civiques, » et viole audacieusement en sa personne les lois protectrices de la liberté de la presse. Il fallut céder. Hébert fut rendu à la liberté le 28. Son retour à l'Hôtel de ville fut un triomphe. On lui présenta une couronne civique, mais il la déposa sur le buste de J.-J. Rousseau, déclarant que de semblables honneurs ne doivent être décernés qu'après leur mort à ceux qui les ont mérités. Quelques jours après, le 31, les girondins tombaient épuisés par ce dernier et impuissant effort. A partir de ce moment, Hébert acquit une influence prépondérante, qui s'accrut encore à la mort de Marat, dont il recueillit l'héritage de popularité. Il devint le chef du parti révolutionnaire extrême. Son journal était comme l'Evangile du peuple des faubourgs; les soldats n'en voulaient pas lire d'autre. Bouchotte, ministre de la guerre, le fit répandre à profusion dans l'armée. Camille Desmoulins a reproché à Hébert d'avoir touché pour cet objet une somme de 183,000 livres de la trésorerie nationale, du 2 juin au 4 octobre 1793; mais le ministre, dont l'intégrité n'a jamais été mise en doute par aucun parti, a fait, plus tard, aux attaques passionnées de Camillle une réponse sans réplique, que l'on trouve dans le tome XXXI de l'*Histoire parlementaire de la Révolution*, par Buchez et Roux.

Hébert continua à poursuivre avec acharnement les contre-révolutionnaires, les modérés, les généraux d'armée suspects de trahison ou ceux qui, attachés à l'ancienne discipline, s'opposaient à l'introduction des mœurs démocratiques dans l'armée : le supplice de Custine qu'il appelle *le général Moustache*, et celui de Houchard, qu'il traite de *palefrenier*, furent hâtés par ses attaques journalières. Pourtant il se prononçait, en principe, contre la peine de mort, et il demandait qu'au lieu d'encombrer les prisons de suspects, on les bannît du sol français. Il s'élevait contre le luxe; blâmait le costume et les insignes des fonctionnaires publics, comme plus propres à éblouir qu'à inspirer le respect, et allait même jusqu'à censurer l'appareil dont s'entouraient les représentants du peuple en mission. Les maisons de prostitution, les marchands qui frelatent ou vendent à faux poids, les accapareurs, les *muscadins*, les *courtauts de boutique* lui inspirent de fréquentes sorties. Plus d'avocats; remplacement des juges par des arbitres. « Pour être juge, dit-il, il ne faut que du bon sens et de la probité. » Plus de nobles, ni dans les armées ni dans l'administration. « Les sans-culottes doivent faire leurs affaires eux-mêmes. » Plus de prêtres : les républicains, selon lui, ne doivent avoir d'autre culte que celui de la liberté et de l'égalité; néanmoins, il trouve de bons préceptes dans l'Evangile, et il regarde Jésus-Christ comme *le premier sans-culotte.* Il signale la naissance d'une nouvelle classe s'élevant sur les débris et avec les dépouilles de la noblesse et du clergé. Le sommaire de son n° 279 est ainsi conçu : « La grande colère du père Duchesne, de voir que les gros continuent de manger les petits, et que les riches se déclarent tous les ennemis de la République... Ses bons avis à la Convention pour qu'elle ôte l'autorité aux riches et qu'elle ne souffre pas plus longtemps que tous les œufs soient dans le même panier, comme dans l'ancien régime. » Quant au principe même de la propriété, il dit nettement (n° 273) : « La première propriété, c'est l'existence. » Allant plus loin encore, il propose au peuple l'exemple des fourmis, qui vivent en communauté (n° 297). Il demande, comme mesures immédiatement applicables, que l'Etat s'empare, en indemnisant les cultivateurs, de toutes les récoltes de la République, pour les distribuer aux départements suivant leur population; que des secours soient accordés aux vieillards et du travail ou des subsistances assurés aux citoyens valides. A ce vieux dicton populaire, que *les gueux porteront toujours la besace*, il répondait : « Oui, vous la porterez toujours, si vous êtes assez lâches pour vous décourager. » Il ne cessait de crier à la Convention nationale : « Le peuple meurt de faim au milieu de l'abondance. » Fatigué des lenteurs du gouvernement, il ajoutait : « C'est pour l'égalité que les sans-culottes ont fait la Révolution; il ne suffit pas de faire toujours de belles promesses, il faut tenir. » Plusieurs de ses feuilles sont consacrées à l'instruction publique. Il la veut commune, gratuite et obligatoire. « L'instruction publique, dit-il, est aussi nécessaire que le pain. » En maint endroit, il est équitable de le rappeler, il a dit les choses les plus raisonnables, en son langage pimenté, sur cette grande question de l'instruction publique, et il voit dans sa prompte réorganisation l'avenir de la République, la plus solide garantie de l'égalité. Il n'était pas seul, d'ailleurs, à écrire dans son journal, qui était un peu le moniteur de la Commune, du ministère de la guerre, de l'armée révolutionnaire, enfin de ce qu'on a nommé le parti hébertiste. Il est bien entendu que nous ne justifions nullement ici les violences véritablement odieuses qu'on rencontre dans cette feuille, et qui sont très-justement condamnées. Nous nous bornons à analyser, en cherchant la raison de l'immense popularité et de l'influence de cet organe du sans-culottisme.

Hébert n'eut qu'une part indirecte à la campagne organisée contre le culte catholique; mais il l'appuya vigoureusement de sa plume.

Appelé comme témoin dans le procès de Marie-Antoinette, qu'il poursuivait avec une haine implacable sans doute, mais qui était alors de niveau avec les passions nationales, il produisit contre elle cette accusation terrible, à laquelle elle répondit en en appelant *à toutes les mères.* Nous discuterons à l'article MARIE-ANTOINETTE cette assertion, en nous bornant à faire remarquer que Hébert ne fut pas, comme on le répète partout, l'inventeur de cette monstruosité, qui est relatée dans un procès-verbal signé par le Dauphin, et qui figurait dans l'acte d'accusation de la reine.

A ce moment, il engageait une lutte fort vive contre Danton, Camille Desmoulins, etc. Ce dernier, avec sa verve mordante, lui porta des coups mortels. Mais déjà il était condamné, ainsi que son parti (v. HÉBERTISTES). Robespierre, que toute popularité offusquait, reprit contre la Commune la guerre des girondins. Il n'avait pas vu sans colère ce parti prendre la tête du mouvement révolutionnaire, et la destruction du culte catholique lui avait été particulièrement sensible. Visiblement menacés, et par l'arrestation de Ronsin et par diverses autres mesures, les hébertistes s'agitèrent aux Cordeliers et prononcèrent imprudemment le mot d'insurrection. Leurs ennemis les attendaient là, après les avoir excités et poussés. Ils furent arrêtés, au nombre de vingt, le 24 ventôse (14 mars 1794), à la suite d'un rapport insidieux de Saint-Just, qui, suivant la coutume, les flétrissait tous des noms d'*agents de l'étranger*, de *conspirateurs,* etc. Le procès, expédié en trois jours, finit par une condamnation à mort. Hebert montra, dit-on, peu de courage pendant les débats. En allant au supplice, il entendit, poignante expiation, la foule lui répéter les cruelles plaisanteries dont il s'était servi lui-même, à l'égard des victimes conduites à l'échafaud : « Va jouer à la main chaude! Va mettre la tête à la fenêtre! Va éternuer dans le panier! Il est b... en colère aujourd'hui le père Duchesne! »

La personne d'Hébert contrastait étrangement avec les allures de sa feuille : sa physionomie était belle et pleine de douceur, ses manières polies, et il y avait dans son vêtement, sinon du luxe, du moins une certaine recherche. Il avait épousé, en 1791, une ex-religieuse de l'Assomption-Saint-Honoré, Françoise Goupille, qu'il appelait sa *Jacqueline.* Ardente républicaine, elle n'en restait pas moins attachée au christianisme, et, dans les sociétés populaires, dont elle suivait assidûment les séances, elle se plaisait à expliquer aux autres femmes les maximes démocratiques de l'Evangile. Elle fut envoyée à l'échafaud vingt jours après son mari (18 avril 1794). On attribue à Hébert beaucoup d'écrits qui ne lui appartiennent pas; les suivants seuls sont authentiques : *Vie privée de l'abbé Maury,* avec une *Suite* (1790, 2 brochures in-8°); *Petit carême de l'abbé Maury* (1790, 13 n°s); *Almanach du père Duchesne* (1790, in-18); *Journal du soir sans réflexions* (1791-1792, in-4°), imprimé chez Tremblay; *Grande relation du siége et de la prise du château des*

Tuileries, le 10 *août dernier* (1792, in-8o); *Grands et véritables détails de ce qui s'est passé hier aux Tuileries* (11 août 1792, 8 pages in-8o); *Grand détail de l'exécution de tous les conspirateurs et brigands détenus dans les prisons de l'abbaye Saint-Germain, de la Conciergerie, etc.* (septembre 1792, 8 pages in-8o); *Grand détail de la justice du peuple exercée à Versailles sur les aristocrates et contre-révolutionnaires prisonniers d'Orléans* (fin septembre 1792, 8 pages in-8o).

HÉBERT (Michel-Pierre-Alexis), jurisconsulte et homme politique français, né à Pont-Audemer (Eure) en 1799. Il embrassa la profession d'avocat, débuta, en 1820, à Rouen, où il se fit avantageusement connaître, entra dans la magistrature, en 1833, en qualité de procureur du roi près le tribunal civil de Rouen, et fut mis, en 1834, à la tête du parquet de la cour de Metz. Cette même année, M. Hébert fut nommé député par l''arrondissement de Pont-Audemer, qui le réélut constamment jusqu'à la révolution de 1848. Tout en prenant une part active aux travaux de la Chambre, dont il devint vice-président en 1846, il continua à remplir ses fonctions de magistrat, et devint successivement avocat général à la cour de cassation (1836), et procureur général à la cour royale de Paris, en remplacement de M. Franck-Carré (1841). En cette dernière qualité, M. Hébert se fit remarquer par sa véhémence dans plusieurs procès politiques, et prit notamment la parole devant la Chambre des pairs, dans l'affaire Quénisset, où il soutint la fameuse théorie de la complicité morale, et dans les procès Lecomte et Joseph Henry, qui avaient attenté à la vie du roi. Après la mort de M. Martin du Nord (1847), il fut appelé à prendre le portefeuille de la justice. Lors de la discussion de l'adresse, au commencement de 1848, il se prononça avec vivacité contre le droit, réclamé par l'opposition, de célébrer des banquets sans la permission de l'autorité, et s'attira cette apostrophe d'Odilon Barrot: « Polignac et Peyronnet n'ont jamais fait pis que vous. » Quelques jours après éclatait la révolution de Février. M. Hébert se sauva alors à Lisieux, puis en Angleterre, d'où il revint peu de temps après. Rendu à la vie privée, il se fit inscrire au barreau de Paris, où il a repris avec succès la profession d'avocat. On n'a de lui que des rapports et des discours prononcés à la Chambre des députés.

HÉBERT (Pierre), sculpteur français, né à Villabé (Seine-et-Oise) en 1804, mort en 1869. Elève de Jacquot et de l'Ecole des beaux-arts, il s'est fait connaître par quelques travaux estimables. Parmi les œuvres qu'il a exposées depuis 1836, nous citerons : la *Conversion de saint Augustin* (1841); *Olivier de Serres* (1849); l'*Enfant jouant avec une tortue* (1849); le *Fleuve de la vie* (1853); une seconde statue d'*Olivier de Serres*, exposée en 1855; une statue de *Sainte Geneviève*, pour la façade de Saint-Etienne-du-Mont (1864); enfin, des bustes, entre autres ceux de *Nicolo* et de *Parmentier*; des médaillons, etc. — Son fils, Pierre-Eugène-Emile HÉBERT, né à Paris en 1828, a reçu de lui et de M. Feuchère des leçons de sculpture. Il a exposé : une *Jeune fille sauvant une abeille* (1855); *Toujours et Jamais* (1863), groupe en bronze; *Bacchus* (1866); l'*Oracle* (1868), bas-relief; *Œdipe* (1869); les bustes de *V. Texier* et de *M. Magne;* des bas-reliefs, etc.

HÉBERT (Edmond), géologue français, né à Villefargeau (Yonne) en 1812. En sortant de l'Ecole normale supérieure, où il était entré en 1833, il fut attaché pendant deux ans, comme professeur, au collége de Meaux, puis revint, en 1838, à l'Ecole normale, où il a été successivement préparateur de chimie, répétiteur de physique, conservateur des collections, sous-directeur des études, directeur des études scientifiques et maître des conférences de géologie. Reçu docteur ès sciences en 1857, il a été nommé, cette même année, professeur de géologie à la Sorbonne. Depuis 1845, M. Hébert a publié, dans les recueils de l'Académie des sciences, de la Société géologique de France, etc., des *Notes, Notices, Mémoires, Lettres, Observations*, etc.

HÉBERT (Antoine-Auguste-Ernest), peintre français, né à Grenoble le 3 novembre 1817. Ce maître, un des plus sympathiques de l'école moderne, s'est acquis une grande notoriété dans un genre à part, qui n'est ni la peinture d'histoire ni l'observation de la vie intime. Venu à Paris en 1835, pour y faire son droit, il préféra se livrer aux études artistiques, entra d'abord dans l'atelier de David d'Angers, puis dans celui de Paul Delaroche, concourut à l'Ecole des beaux-arts, et obtint, dès sa première entrée en loge, le grand prix de Rome, dont le sujet était la *Coupe trouvée dans le sac de Benjamin* (1839). Cette même année, il avait exposé au Salon du Louvre le *Tasse en prison*, sa première œuvre; elle fut remarquée, et achetée par le gouvernement pour le musée de Grenoble. Comme pensionnaire de la villa Médicis, il envoya à Paris deux *Odalisques* et une copie de la *Sibylle* appelée *Delphica;* puis il prolongea son séjour en Italie, remplissant ses cartons de croquis et de souvenirs, qui devaient lui fournir de si charmants sujets de tableaux. Son retour fut signalé par un accident terrible : le paquebot qui le ramenait en France fut assailli par une tempête en abordant à Marseille, et le peintre, qui était resté sur le pont, fut emporté par une lame. Il se réveilla d'un long évanouissement dans un lit d'hôpital, avec une jambe brisée. Très-bien soigné par le docteur Roberty, il lui en témoigna sa reconnaissance en faisant du docteur un portrait d'une rare vigueur et d'une grande physionomie. Ce portrait lui valut un très-bon accueil dans la société marseillaise, et quelques commandes, parmi lesquelles nous citerons, comme les plus réussis, les portraits de M. et Mme R., de M. J. P., et surtout celui de Mlle R., en bohémienne, étude qui restera parmi les meilleures de l'œuvre de M. Hébert. De retour à Paris, il exposa, aux Salons de 1847 et 1848 : une *Rêverie orientale*, rapportée d'Italie; la *Sieste*, l'*Almée*, un *Pâtre italien*, le *Matin au bois*, et une *Paysanne de Guérande battant son beurre.* La *Mal'aria*, exposée en 1850, consacra la réputation de l'artiste, qui prit dès lors un rang distingué parmi les peintres contemporains. Cette barque qui glisse lentement, sous un ciel triste et lourd, sur les eaux noires des marais empoisonnés, emportant un vieillard, un enfant et une belle jeune fille déjà atteinte de la contagion mortelle, fit une profonde sensation. Ce tableau appartient au musée du Luxembourg, ainsi que le *Baiser de Judas*, paru en 1853, avec plusieurs portraits, parmi lesquels celui du prince Napoléon. Après un nouveau voyage en Italie et une visite au musée de Dresde, M. Hébert a donné : la *Crescenza*, les *Fiénaroles*, les *Filles d'Alvito* (musée du Luxembourg), qui figurèrent à l'Exposition universelle de 1855; *Rosa Nera à la fontaine*, les *Cervarolles*, au Salon de 1859; un portrait de la princesse Marie-Clotilde; une *Rue de Cervara* (1861); la *Jeune fille au puits*, et *Pasqua Maria*, ce dernier appartenant à la baronne James de Rothschild (1863); deux portraits (1864); la *Perle noire*, type d'Italienne (1866); *Adam et Eve chassés du paradis terrestre* (1867); la *Pastorella*, la *Lavandaia* (1869); le *Matin et le soir de la vie* (1870), un des meilleurs tableaux du Salon; la *Muse populaire italienne* (1872).

On reproche à M. Hébert de n'avoir pas varié suffisamment l'objet de ses études et de ses inspirations. Toutes ses Italiennes, aux grands yeux noirs cernés par la fièvre, semblent des figures détachées de sa première œuvre applaudie, la *Mal'aria.* Ce type de beauté maladive a un grand charme; mais M. Hébert l'a reproduit incessamment : très-touchant et provoquant une invincible émotion dans la *Mal'aria*, dans les *Filles d'Alvito*, dans *Rosa Nera à la fontaine*, il dégénère presque dans la *Jeune fille au puits* et dans la *Perle noire*, en illustration de keepseake. Le *Baiser de Judas*, composition plus sévère, fait à peu près seul exception dans l'œuvre de M. Hébert. Cette toile, d'une composition sobre et sérieuse, qui consacra sa réputation, fit croire un moment que M. Hébert servirait d'intermédiaire entre l'école de Ingres et celle de Delacroix; qu'il ramènerait à lui, par une heureuse entente de la ligne et de la couleur, les esprits extrêmes charmés seulement de l'une ou de l'autre de ces qualités opposées. Mais, obéissant sans doute à son tempérament, l'artiste est retourné au thème gracieux qui lui avait valu ses premiers succès. Quoi qu'il en soit, il a su rester original et vrai, même après Léopold Robert et Schnetz, en joignant au pittoresque le sentiment. « Il excelle, dit Th. Gautier, à rendre ces physionomies italiennes, brunes et sérieuses, où la vie paraît dormir à force d'intensité et se trahit seulement dans un regard fixe; il sait exprimer, mieux que personne, cette mélancolie de chaleur, ce spleen de soleil, cette tristesse de sphinx qui donnent tant de caractère à ces belles têtes méridionales. »

M. Hébert a obtenu deux premières médailles : l'une en 1851, l'autre en 1855, à la suite de l'Exposition universelle; en 1853, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur, et officier en 1867; membre de l'Institut depuis quelques années, il avait été nommé en 1866 directeur de l'Ecole de Rome.

HÉBERTISTE s. m. (é-bèr-ti-ste). Hist. Partisan des doctrines d'Hébert.

— **Encycl.** Le parti des *hébertistes*, l'un des grands partis de la période révolutionnaire, fut ainsi nommé du nom d'Hébert, le fameux *Père Duchesne*, non qu'il en fût, à proprement parler, le chef, mais parce que son journal était en quelque sorte l'organe du parti. Les principaux membres étaient, avec Hébert, Chaumette, procureur de la Commune, Pache, maire de Paris, Bouchotte, ministre de la guerre, Vincent, secrétaire général du même ministère, Ronsin, général de l'armée révolutionnaire, l'imprimeur Momoro, etc. D'autres hommes s'y rattachaient plus ou moins directement : les conventionnels Fouché, Anacharsis Cloots, Carrier, Collot d'Herbois, le général Rossignol, Hanriot, commandant de la garde nationale parisienne (qui s'attacha ensuite à Robespierre), etc. Ils dominaient à la Commune, au ministère de la guerre, si important alors, s'appuyaient sur les sections de Paris, et comptaient des adhérents à la Convention, dans le comité de Salut public, et surtout dans le comité de Sûreté générale. C'était, comme on le voit, un parti extrêmement puissant. Il faut ajouter encore que le journal d'Hébert lui créait chaque jour de nombreux partisans dans l'armée, et que beaucoup de représentants en mission s'y rattachaient. Les *hébertistes* représentaient la fraction révolutionnaire la plus ardente et la plus avancée; ils eurent, par la Commune et les sections, l'initiative de la plupart des mesures extraordinaires de salut public : le maximum, l'emprisonnement des suspects, la création de l'armée révolutionnaire, etc. Enfin, le mouvement contre le culte, en novembre 1793, l'établissement des fêtes de la Raison ont été entièrement leur œuvre. Mais, peu de temps après, la réaction contre eux commença. Robespierre n'avait pas vu sans colère cette puissance populaire qui grandissait et échappait à son action; en outre, la campagne entreprise contre le catholicisme avait choqué son déisme; enfin, révolutionnaire classique et officiel, il se sentait dépassé, et affectait de ne voir que des énergumènes dans les hommes de la Commune et leurs amis. Non-seulement il prépara avec passion et activité une réaction religieuse, mais il s'attacha à perdre ceux qu'il regardait comme ses ennemis. D'un autre côté, Danton, déjà bien lassé du labeur révolutionnaire, s'éleva lui-même contre les « mascarades antireligieuses, » et encouragea ses amis dans la guerre contre les « exagérés. » Il était visible qu'un choc terrible allait avoir lieu. Spectacle vraiment tragique! tous ces groupes énergiques et vivants, la séve de la Révolution, allaient successivement s'éliminer dans des combats à mort, et laisser finalement le terrain à la réaction.

Quelques arrestations eurent lieu; c'était le prélude du combat. Enfin, les comités mirent la main sur Ronsin et Vincent. Mais il y eut, en faveur des deux prisonniers, des réclamations énergiques, et ils furent relâchés au bout de peu de temps. Beaucoup d'autres révolutionnaires, jetés aussi dans les prisons, n'avaient pas eu le même bonheur. Au lieu de retourner dans la Vendée pour reprendre le commandement de son armée, Ronsin restait à Paris, disant aux siens qu'il ne partirait pas avant d'avoir délivré les patriotes opprimés. Il se forma, dit-on, un complot, dont il était le chef militaire. On devait décerner une sorte de dictature à Pache, sous le titre de *grand juge.* On comptait sur le concours des sections. Des ramifications s'établissaient avec les environs de Paris et plusieurs départements. « Le gouvernement révolutionnaire, disait-on, est devenu un instrument d'oppression contre les patriotes; la constitution de 1793, qui devait assurer le bonheur du peuple, est indéfiniment suspendue; la Convention nationale n'est composée que de traîtres ou d'*hommes usés;* elle a besoin d'être retrempée dans de nouvelles élections, de même que tous les corps administratifs. » Le centre du mouvement était au club des Cordeliers. Un jour, à la suite d'un discours chaleureux de Ronsin contre les dantonistes, on y voile d'un crêpe noir la Déclaration des droits de l'homme, « jusqu'à ce que le peuple ait recouvré ses droits, que la faction modérée soit anéantie, et qu'il ne reste plus un seul patriote dans les prisons. » A Lyon, à Lille, à Nancy et dans d'autres villes, cet exemple est imité. C'était presque un appel aux armes, et le gouvernement se voyait contraint de prendre un parti. En butte à deux factions opposées, qui le gênent également dans sa marche, laquelle sacrifiera-t-il la première? Robespierre est l'ennemi mortel des *hébertistes;* il les couve depuis longtemps comme une proie; il les a vus avec joie se compromettre par des manifestations imprudentes, et, aujourd'hui, ses collègues du comité de Salut public ne peuvent plus lui refuser les victimes que jusqu'ici il a demandées en vain. Ils furent donc arrêtés (24 ventôse an II). C'étaient, avec Hébert, Ronsin et Vincent : l'imprimeur Momoro, Mazuel, adjudant général de l'armée révolutionnaire; Anacharsis Cloots, conventionnel; Ducroquet, commissaire aux subsistances, etc. Devant le tribunal révolutionnaire, des témoins révélèrent la plupart de leurs dernières démarches. On les accusait, en général, d'avoir voulu troubler la paix publique, corrompre les mœurs, renverser les principes sociaux. Tous étaient des agents de l'étranger, et, pour donner de la consistance à cette absurde calomnie, on leur avait accolé le banquier hollandais Kock, le Belge Proly, l'Espagnol Perreira. Le procès se termina au bout de trois jours, sans qu'on eût entendu un seul témoin à décharge et que les accusés eussent pu se défendre. Sur vingt qu'ils étaient, il n'y eut qu'un seul acquittement, celui du nommé Laboureau, qui avait joué le rôle de *mouton.* Le jour même de la sentence de mort, on les conduisit à l'échafaud. La joie des modérés, qui éclatait avec transport, fut bientôt comprimée par le supplice des dantonistes; puis, on se débarrassa des débris des deux factions dans une nouvelle *journée*, où étaient confondus pêle-mêle Chaumette et Arthur Dillon, la femme d'Hébert et celle de Camille Desmoulins. Voyez, pour les détails qui n'ont pu trouver place ici, les articles COMMUNE DE PARIS, DUCHESNE (*le Père*), HÉBERT, RAISON, etc.

HÉBESTOLE s. f. (é-bè-sto-le — du gr. *hêbê*, duvet; *stolê*, habit). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, intermédiaire entre les lamies et les saperdes, et comprenant une vingtaine d'espèces, à corps pubescent, qui habitent l'Amérique.

HÉBÉTANT, ANTE adj. (é-bé-tan, an-te — rad. *hébéter*). Qui hébète, qui rend stupide : *L'action* HÉBÉTANTE *de la débauche. Une noire misanthropie fatigue l'âme de rêveries, de cauchemars* HÉBÉTANTS. (Virey.)

— Pop. Ennuyeux, fatigant : *Cet enfant est* HÉBÉTANT *avec son tapage.*

HÉBÉTATION s. f. (é-bé-ta-si-on — rad. *hébéter*). Défaut de sensibilité organique; action hébétante : *La grossièreté des appétits du cochon dépend apparemment de l'*HÉBÉTATION *des sens du goût et du toucher.* (Buff.)

HÉBÉTÉ, ÉE (é-bé-té) part. passé du v. Hébéter. Rendu ou devenu stupide : *Il y a des époques où l'espèce humaine* HÉBÉTÉE *ne peut être ramenée au sens commun que par les plus grosses platitudes.* (Proudh.)

Je laisse aux doucereux ce langage affété
Où s'endort de mollesse un esprit *hébété.*

BOILEAU.

« Etre heureux comme un roi, » dit le peuple *hébété;*
Hélas! pour le bonheur que fait la majesté!

VOLTAIRE.

‖ Qui annonce à l'extérieur l'hébétement de l'esprit : *Un air* HÉBÉTÉ. *Un regard* HÉBÉTÉ.

— Substantiv. Personne hébétée, niaise, idiote : *M. de Chaulnes avait fait peindre sa femme en Hébé; il ne savait comment se faire peindre pour faire pendant. Mlle Quinaut, à qui il contait son embarras, lui dit : « Faites-vous peindre en* HÉBÉTÉ. »

. . . Il est devenu tout comme un *hébété,*
Depuis que de Tartufe on le dit entêté.

MOLIÈRE.

— **Syn. Hébété, idiot, imbécile, inepte, sot, stupide.** *Hébété* et *stupide* marquent l'un et l'autre un manque d'intelligence qui rend impassible, insensible aux impressions, qui est comme une paralysie de l'âme; mais on devient *hébété*, tandis qu'on est *stupide;* l'un est, en effet, produit par les circonstances, l'autre peut être un état naturel. L'*idiot* manque d'idées, son esprit ne s'est pas développé, ou bien il est totalement privé d'intelligence. L'*imbécile* a un esprit faible, sans énergie, incapable de passer d'une idée à une autre. L'homme *inepte* n'est bon à rien, il manque de toutes les qualités nécessaires pour remplir une fonction quelconque et souvent même pour faire les choses les plus ordinaires. Le *stupide* se reconnaît surtout à sa lourdeur, à son peu de vivacité; l'*imbécile* essaye quelquefois de comprendre, mais il n'a pas la force de réflexion nécessaire; l'*idiot* est borné; l'*inepte* n'est propre à rien. Enfin, ce qui manque surtout au *sot*, c'est le jugement; il n'a guère d'esprit, et le peu qu'il a est faux, lui fait tout juger de travers.

HÉBÉTEMENT s. m. (é-bé-te-man — rad. *hébéter*). Etat d'une personne hébétée : *L'ère d'*HÉBÉTEMENT *a commencé pour le peuple le plus spirituel de l'univers.* (Mme E. de Gir.)

HÉBÉTER v. a. ou tr. (é-bé-té — lat. *hebetare;* de *hebes*, émoussé. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'hébète, qu'ils hébètent;* excepté au futur de l'indicatif et au présent du conditionnel : *J'hébéterai, tu hébéterais*). Emousser, rendre stupide, sot : *La douleur excessive nous* HÉBÈTE, HÉBÈTE *nos facultés. Le tabac détruit le corps, attaque l'intelligence,* HÉBÈTE *une nation.* (Balz.)

— Pop. Ennuyer, fatiguer : *Ces conversations m'*HÉBÈTENT.

— **Syn. Hébéter, abrutir.** V. ABRUTIR.

HÉBÉTUDE s. f. (é-bé-tu-de — lat. *hebetudo;* de *hebes*, émoussé). Stupidité, idiotisme : *L'*HÉBÉTUDE *d'esprit est incurable. Les Académies semblent des foyers d'*HÉBÉTUDE *et d'intrigues.* (Proudh.)

— Pathol. Etat morbide particulier, tantôt passager et tantôt persistant, qui consiste dans une impuissance ou une indifférence des facultés intellectuelles, sans altération de la sensibilité générale ou spéciale.

— **Encycl.** Pathol. Le mot *hébétude* est un terme extrêmement général, et tous les degrés qu'il comporte ont été désignés sous des noms différents que l'ancienne médecine multipliait à l'infini. Les expressions de *carus*, de *coma*, de *cataphora*, de *sopor* s'appliquent à des variétés distinctes, mais dépendant de l'*hébétude.* Les symptômes de l'*hébétude* consistent dans une perte plus ou moins complète de l'intelligence et du sentiment, et dans une diminution considérable de l'excitation aux mouvements volontaires. Dans les cas légers ou moyens, on peut réveiller le malade et le faire parler pendant quelques instants; mais ses paroles, tirées avec peine, cessent bientôt, et un sommeil apparent survient. L'intelligence veille cependant; mais elle est engourdie, paresseuse et complétement dépourvue d'expansion. Dans les cas plus graves, l'intelligence est plus complétement opprimée, il n'y a pas moyen de l'exciter et de la faire reparaître. Il est commun alors de voir la salive, sous forme d'une sorte de bave mousseuse, s'écouler par les commissures des lèvres. Les pupilles sont presque toujours dilatées ou inégales. Il y a une résolution générale des muscles, sans paralysie toutefois. La sensibilité est conservée : les malades retirent leurs membres si on les pince, et ils n'opposent à cette violence de l'observateur qu'une expression suppliante d'ennui et d'obsession. Parfois ils

poussent des cris, mais sans se réveiller, et s'ils se réveillent un peu, c'est pour se retourner dans leur lit et retomber dans le sommeil. Au milieu des symptômes graves dont l'*hébétude* est accompagnée et qui ont une signification des plus sérieuses, la face reste calme et reposée; son expression douce et tranquille exclut l'idée de la souffrance, que l'on n'associe pas d'ordinaire avec l'immobilité des traits. D'autres fois, la figure exprime la béatitude, le bonheur, l'ivresse, l'extase; quelquefois même elle est riante et traduit une sorte de satisfaction physique ou de volupté; dans d'autres circonstances, au contraire, elle est pâle, profondément altérée et immobile et dénote un bouleversement complet sous un aspect stupide et hideusement atterré. Il est très-important de reconnaître quelle est la cause de l'*hébétude*. L'*hébétude* peut, en effet, dépendre de l'ivresse; on reconnaîtra facilement l'ivresse par la rapidité de sa production, par l'odeur alcoolique qu'exhale le malade et enfin par la rapidité de la disparition des accidents, sous l'influence du repos, d'une émotion vive ou de l'ingestion de l'ammoniaque. On ne confondra pas l'état d'*hébétude* avec un état plus grave, quand il s'agira de ce sommeil profond et persistant qui survient dans la convalescence des maladies aiguës graves et qui est quelquefois assez tenace pour inspirer des craintes sérieuses. On ne tire, en effet, que difficilement les malades de leur somnolence, et cette somnolence peut durer jusqu'à deux ou trois jours. Mais cet état est, au contraire, une heureuse précaution de la nature pour prévenir la déperdition des forces et permettre à l'organisme d'acquérir une somme de vigueur suffisante pour continuer à vivre. L'*hébétude* s'observe dans la deuxième période de la fièvre typhoïde; elle est alors accompagnée de délire et de soubresauts des tendons; dans la méningite, l'encéphalite, la congestion et l'hémorragie cérébrale, on l'observe également. Mais quand il s'agit d'une lésion, aussi bien définie et aussi locale, pour ainsi dire, que ces accidents du parenchyme cérébral, on constate que la respiration est stertoreuse, et il y a constamment une paralysie musculaire occupant soit un des côtés du corps, soit seulement une partie déterminée des muscles et accompagnée d'insensibilité des téguments sur les points correspondants. Mais l'*hébétude* se rencontre avec tous ses caractères typiques, et avec son extension la plus générale, dans le ramollissement cérébral des vieillards. Elle coexiste alors avec une dégradation progressive des facultés intellectuelles; les idées sont moins nettes, les sens s'émoussent, la réaction devient nulle et l'on assiste au travail de l'arrêt fonctionnel de l'organe central avant la destruction de l'organisme. Le sujet, devenu indifférent au monde extérieur et seulement sensible aux impulsions de certains instincts, la faim, la soif, le sommeil, par exemple, est dans un état de perpétuelle satisfaction. Cette satisfaction même n'a rien d'actif; on la définirait plutôt la suppression des sentiments fâcheux. La face est calme, légèrement inclinée, et, dans beaucoup de cas, engraissée. Les yeux brillent paisiblement et sans éclat derrière des paupières qui se relèvent avec une lenteur indifférente. La bouche est inerte, tombante, complétement dénuée de vie, et ne se contracte plus que pour un éternel sourire, qui ne signifie plus rien.

HÉBIE s. f. (é-bî). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des calyptérées, tribu des entomobies.

HÉBINE s. f. (é-bi-ne). Hortic. Variété de haricot comestible.

HEBRA (Ferdinand), médecin allemand, né à Brunn en 1816. Reçu docteur à Vienne en 1841, il s'adonna surtout à l'étude de la dermatologie; fit, à partir de 1842, sur les maladies cutanées, des leçons publiques qui eurent un grand succès, et devint médecin ordinaire de la section des maladies de la peau, à l'Hôpital général (1842), médecin en chef (1842), enfin professeur adjoint (1843). Hebra a opéré une transformation radicale dans la théorie jusqu'alors admise des causes et du développement de ces maladies, et dans leur système de traitement ainsi que dans celui des maladies syphilitiques. Outre un grand nombre de mémoires publiés dans différents recueils, on doit à ce savant deux ouvrages capitaux : *Atlas des maladies de la peau* (Vienne, 1856-1865, livraisons I à V), dont les planches, œuvre d'Antoine Elfinger, peuvent passer pour des chefs-d'œuvre de dessin et d'exécution typographique; l'*Exanthème aigu et les maladies de la peau* (Erlangen, 1860-1865, tome Ier), ouvrage qui forme la troisième partie du *Manuel de pathologie et de thérapeutique* de Wirchow.

HÉBRADENDRON s. m. (é-bra-dain-dron — de *ebrôn*, mouillé; *dendron*, arbre, par allusion au suc gommo-résineux). Bot. Genre d'arbres, de la famille des guttifères, tribu des garciniées, dont l'espèce type croît à Ceylan.

HÉBRAIL (Jacques), bibliographe français, né à Castelnaudary en 1716, mort à la fin du XVIIIe siècle. Il a fait paraître, en collaboration avec l'abbé de Laporte, la *France littéraire* (1769, 2 vol. in-8°), ouvrage très-exact et très-estimé qui fait suite à l'*Almanach des beaux-arts*, de Duport-Dutertre (1751-1753), et à la *France littéraire*, par une société de gens de lettres (1756-1769).

HÉBRAÏQUE adj. (é-bra-i-ke — gr. *hebraïkos*; de *Hebraïos*, Hébreu). Qui appartient aux Hébreux ou à leur langue : *Mœurs* HÉBRAÏQUES. *Grammaire* HÉBRAÏQUE. *Les invocations dérivent principalement de la religion* HÉBRAÏQUE *et de Zoroastre*. (Mesnard.) *La littérature* HÉBRAÏQUE *est la Bible, le livre par excellence, la lecture universelle : des milliers d'hommes ne connaissent pas d'autre poésie*. (Renan.) *Chaque jour, Milton, en se levant, se faisait lire un chapitre de la Bible* HÉBRAÏQUE. (Villem.)

— Philol. *Alphabet hébraïque*, Collection de caractères graphiques orientaux, que les Phéniciens ont transmis aux Grecs, et ceux-ci aux autres peuples de l'Europe.

— Zool. Qui est marqué de dessins offrant quelque analogie avec les caractères hébraïques.

— s. f. Erpét. Espèce de serpent d'Asie.

— Moll. Nom vulgaire de plusieurs coquilles appartenant à des genres très-différents, et caractérisées par des taches dont la forme rappelle celle des caractères hébraïques ou orientaux : *L'*HÉBRAÏQUE *doit ce nom aux taches noires répandues sur sa robe blanche*. (F. d'Herbigny.)

— **Encycl.** Linguist. et beaux-arts. V. JUIF.

HÉBRAÏSANT s. m. (é-bra-i-zan — rad. *hébraïser*). Savant qui s'occupe spécialement de l'étude de la langue hébraïque : *Un savant* HÉBRAÏSANT. *Les* HÉBRAÏSANTS *doutent encore si la langue hébraïque était une langue riche ou pauvre*. (Renan.) ‖ On dit aussi HÉBRAÏSTE.

— Personne qui suit à la lettre, et d'une manière scrupuleuse, les maximes de l'Evangile, comme faisaient les Hébreux des préceptes de la Bible.

HÉBRAÏSÉ, ÉE (é-bra-i-zé) part. passé du v. Hébraïser. Qui a pris le caractère de la langue hébraïque : *D'après l'opinion commune, le chaldéen biblique serait un dialecte araméen légèrement* HÉBRAÏSÉ. (Renan.)

HÉBRAÏSER v. n. ou intr. (é-bra-i-sé — du lat. *hebræus*, hébreu). Se servir de tournures ou d'expressions propres à la langue hébraïque. ‖ Parler hébreu : *Avec les femmes, le pédant fait de l'érudition grecque, latine, ou il* HÉBRAÏSE. (Boitard.)

— Embrasser les dogmes, suivre les pratiques de la loi hébraïque.

HÉBRAÏSME s. m. (é-bra-i-sme — du lat. *hebræus*, hébreu). Gramm. Façon de parler propre à la langue hébraïque : *L'addition des noms* de Dieu *à un substantif, pour exprimer l'excellence, la perfection, la grandeur, est un* HÉBRAÏSME. *Le grec d'Origène est mêlé d'*HÉBRAÏSMES *et de tours étrangers*. (Chateaub.)

HÉBRARD (Claudius), poëte et publiciste français, né à Lyon en 1820. Il se rendit, en 1840, à Paris pour étudier l'architecture, mais il ne tarda pas à abandonner cet art pour s'adonner à la poésie, se fit connaître dans diverses réunions par son talent oratoire, puis retourna à Lyon, où il fonda, en 1848, l'*Union nationale*. L'année suivante, M. Hébrard alla rédiger la *Bourgogne*, à Mâcon. De retour à Paris, il fit, sur la demande du ministre de l'instruction publique, une lecture hebdomadaire au Palais-Royal, et alla créer, en 1852, le *Journal des bons exemples*, à Lyon. On lui doit : *Heures poétiques et morales de l'ouvrier* (1844, in-18); *Soirées poétiques de saint François-Xavier* (1847); les *Sources vives, poésie et charité* (1857, in-8°); *Sœur de charité au* XIXe *siècle* (1859), etc.

HÈBRE s. m. (è-bre — de *Hebrus*, nom mythol.). Entom. Genre d'insectes hémiptères, du groupe des réduviens, dont l'espèce type habite l'Angleterre.

HÈBRE, en latin *Hebrus*, fleuve de l'ancienne Thrace. Il prenait sa source aux monts Rhodope, et affluait dans la mer Egée, après avoir traversé le pays des Odryses et la Thrace maritime, et baigné les villes de Philippopolis, Uscudama et Cypsèle. C'est aujourd'hui la *Maritza*.

HÉBREU s. m. (é-breu — lat. *hebræus*; gr. *hebraïos*, de *Heber*, trisaïeul d'Abraham, ou, selon d'autres, de l'hébreu *heber*, passage, en souvenir du temps où la population sémitique habitait les deux rives de l'Euphrate). Hist. Nom donné primitivement aux descendants d'Abraham, appelés plus tard Juifs et Israélites. ‖ Ce mot n'a pas de féminin.

— Philol. Nom générique des langues sémitiques, phénicienne, chaldéenne, arabe, etc. ‖ Se dit particulièrement de la langue des Juifs de la Palestine : *La prononciation de l'*HÉBREU *a dû se conserver avec assez peu d'altération*. (Boissonade.) *Saint Jérôme s'était fait limer deux dents pour mieux prononcer l'*HÉBREU. (A. Barr.) ‖ *Hébreu carré*, Ecriture hébraïque moderne. ‖ *Hébreu rabbinique*, Dialecte hébreu dans lequel ont écrit les rabbins.

— Fig. Chose inintelligible : *Il parle* HÉBREU.

C'est de l'*hébreu* pour moi; je n'y puis rien comprendre.
MOLIÈRE.

Monsieur, à ma portée ajustez-vous un peu,
Et de grâce, en français, mettez-moi cet *hébreu*.
PIRON.

— adj. m. Hébraïque : *Le peuple* HÉBREU. *Le texte* HÉBREU *des livres saints*.

Chanter du peuple *hébreu* la fuite triomphante.
BOILEAU.

— **Encycl.** Hist. et linguist. V. JUIF.

Hébreux (ÉPÎTRE DE SAINT PAUL AUX). V. ÉPÎTRE.

HÉBRIDE adj. (é-bri-de — rad. *hèbre*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hèbre.

— s. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères, du groupe des réduviens, comprenant le seul genre hèbre.

HÉBRIDES, en anglais *Western islands* (*îles occidentales*), les *Ebudes* des anciens, groupe d'îles et d'îlots de la côte occidentale de l'Écosse, dans l'océan Atlantique, depuis la presqu'île de Cantyre jusqu'au cap Wrath, entre 52° 22′ et 58° 35′ de lat. N., et par 8° 25′ et 10° 5′ de long. O.; 105,000 hab. Cet archipel se compose d'environ 200 îles, dont plus de la moitié inhabitées. Les plus importantes sont : Barra, Benbecula, Harris, Lewis, South-Uist, North-Uist, Saint-Kilda, Bute, Arran, Coll, Oronsay, Gigha, Cara, Iona, Icolmkill, Islay, Lismore, Lorn, Mull, Raasay, Skye, Staffa, Tiree, Ulva. On divise l'archipel des Hébrides en deux parties : Hébrides intérieures, ou qui bordent la côte; et Hébrides extérieures, que le détroit de Minsh sépare des précédentes et du continent. On donne aussi quelquefois, à cause de la forme qu'elles affectent, le nom de Long-Island aux Hébrides extérieures, qui semblent n'avoir formé jadis qu'une seule île. Au point de vue administratif, les Hébrides intérieures dépendent des comtés de Bute, Argyle et Inverness, et les Hébrides extérieures de ceux de Ross et d'Inverness. On évalue à environ 800,000 hectares la superficie de tout l'archipel. Le climat y est froid, brumeux et malsain, et le sol généralement montagneux et stérile. L'orge, l'avoine et la pomme de terre sont les principales cultures. Les vallons et les collines sont couverts de pâturages qui nourrissent un grand nombre de bestiaux dont l'élevage constitue la principale ressource des habitants. On en tire beaucoup de chevaux qui, quoique de petite taille, sont renommés pour leur vigueur et leur énergie. On trouve du plomb à Islay, du marbre à Tiree, des ardoises à Easdale, des pierres de taille et de la tourbe sur plusieurs points. Les habitants ne connaissent guère d'autre industrie que la pêche du hareng et la fabrication de la soude de varech. Il n'est pas étonnant qu'avec des ressources aussi limitées et un sol aussi ingrat, la population des Hébrides vive misérablement. Les habitants n'ont généralement ni cheminées ni fenêtres; un fagot leur sert de porte. La femme, réduite à un état d'abaissement inconnu à toute l'Europe, fait les ouvrages les plus rudes, qui partout ailleurs sont exclusivement réservés à l'homme. C'est la femme qui remplace, chez le pauvre highlander des Hébrides, la bête de somme qui lui manque.

L'archipel des Hébrides fut annexé à l'Écosse en 1264, après avoir longtemps fait partie de la Norvége. Charles II y chercha un refuge après la bataille de Culloden. Ce n'est qu'en 1748 que les îles Hébrides ont été définitivement soumises à la Grande-Bretagne. Le sol de l'archipel appartient aujourd'hui en grande partie aux ducs d'Argyle, aux Macdonald, aux Campbell, etc.

HÉBRIDES (NOUVELLES-), archipel de l'Océanie centrale ou Mélanésie, appelé aussi *Grandes-Cyclades* ou *Archipel de Quiros*, situé dans le grand océan Pacifique, entre 14° 29′ et 20° 4′ de lat. S., et 164° et 168° de long. E., au N.-E. de la Nouvelle-Calédonie et de l'Australie. L'archipel des Nouvelles-Hébrides se compose de 37 îles dont les plus importantes sont : Ambrym, Annatom, Api, Aurora, Blig, Erronan, Immox, Koromango, Mallicolo, Pentecôte, Sandwich, Saint-Esprit. Les îles de l'archipel des Nouvelles-Hébrides couvrent une surface d'environ 5,000 kilom. carrés; leur population est évaluée à 200,000 hab., généralement laids, noirs et chétifs. La plupart de ces îles sont montagneuses, et dans quelques-unes se trouvent des volcans en activité. Les montagnes sont couvertes presque jusqu'à leur sommet de magnifiques forêts dont les arbres s'élèvent souvent à des hauteurs prodigieuses. Le sol, arrosé par de nombreux cours d'eau, est d'une grande fertilité, et les végétaux atteignent, dans les vallées, deux fois la hauteur qu'ils ont dans d'autres contrées. Les productions principales de cet archipel sont : la canne à sucre, les patates douces, les figues, les muscades, les oranges, etc. On n'y remarque guère d'autres quadrupèdes que le rat, le porc et la chèvre; mais l'ornithologie y offre une belle et nombreuse variété d'espèces, parmi lesquelles plusieurs, telles que les mésanges, les pigeons, la poule, l'épervier, etc., sont communes en Europe. Les poissons de toute sorte abondent sur les côtes.

La terre principale des Nouvelles-Hébrides fut découverte en 1606 par deux navigateurs espagnols, Torres et Quiros, qui en prirent possession au nom du roi d'Espagne, et lui donnèrent le nom de *Espiritu-Santo*. En 1768, Bougainville fit la découverte de îles Pentecôte, Aurora, etc., et donna à l'archipel le nom de Grandes-Cyclades. Six ans après, le capitaine Cook explora ces parages et imposa à l'archipel le nom de Grandes-Hébrides. Le groupe de Banks, au nord de l'île Espiritu-Santo, fut découvert par Blig, en 1789.

HÉBRIEU s. m. (é-bri-eu). Mar. Officier qui délivre les permis de navigation. ‖ *Parler aux hébrieux*, Se dit en Bretagne pour demander aux officiers de l'amirauté la permission de mettre en mer.

HÉBRON, anciennement *Arbé* ou *Cariath-Arbé*, ville de Palestine, dans la tribu de Juda, à 27 kilom. S.-O. de Jérusalem. De nombreux souvenirs historiques et religieux se rattachent au nom d'Hébron, et cette ville eut jadis une grande importance. Quoique bien déchue, elle est encore digne de l'attention des touristes et des archéologues. Elle est située dans une gracieuse vallée, entre deux chaînes de collines verdoyantes. Ses maisons s'étagent en partie sur les flancs de ces collines et sont dominées par une imposante mosquée. Les dehors d'Hébron sont des plus gracieux; mais l'intérieur, comme celui de la plupart des villes orientales, n'offre guère que des rues sales et tortueuses. La grande mosquée d'Abraham est la principale curiosité d'Hébron. Suivant une tradition que plusieurs auteurs regardent comme très-acceptable, cette mosquée est bâtie au-dessus de la grotte Macpéla, où furent enterrés Abraham, Sarah et les patriarches. « L'enceinte extérieure de la mosquée remonte à une haute antiquité, dit le *Guide en Orient*. C'est un parallélogramme bâti de gros blocs, dont quelques-uns ont 7m,60 de longueur; ils sont taillés en bossages et admirablement assemblés. Les murs, qui ont 61 mètres de longueur sur 35 de largeur, et 15 mètres de hauteur, sont ornés de pilastres sans chapiteaux supportant une corniche en haut-relief. Les entrées sont aux angles du côté nord. Cette construction doit être regardée comme un des plus précieux échantillons de l'architecture hébraïque. A l'intérieur de cette première enceinte à ciel ouvert, que les musulmans ont surélevée et flanquée de minarets aux angles, se trouve la mosquée qui recouvre la grotte de Macpéla. L'édifice se compose d'une tour avec portique découvert entouré de chambres. La mosquée proprement dite est un vaisseau à trois nefs, dont les voûtes et les arceaux ont le caractère ogival particulier aux croisades. Elle est couverte d'un toit en charpente à double versant, comme les églises de Bethléem et de Jérusalem. Les tombeaux des patriarches paraissent être situés dans une crypte au-dessous de la mosquée. »

Deux réservoirs, qui paraissent remonter à une haute antiquité et qui se voient dans la partie basse de la ville, fournissent l'eau nécessaire aux habitants d'Hébron. On remarque aussi à Hébron des fabriques de savon et une importante verrerie. Les traditions abondent aux alentours de la ville. On y montre, en effet, les tombeaux du père de David et d'Abner, général de Saül, l'endroit où Caïn tua Abel, et un magnifique chêne, qui serait le fameux chêne de Membré, etc.

Hébron est une des plus anciennes villes qui soient mentionnées dans la Bible. Elle fut le séjour d'Abraham, d'Isaac, de Rebecca et de Jacob. Joseph, du fond de l'Egypte, donnait un doux souvenir à ce pays natal; les *dilettanti* connaissent le cri poétique qui commence par ce vers :

Champs paternels, Hébron douce vallée...

Maître d'Hébron, Josué en fit passer les habitants au fil de l'épée et la donna à Caleb. Plus tard, Hébron devint une ville d'asile et David en fit sa résidence royale. Hébron fut une des villes que les Israélites vinrent habiter après leur retour de Babylone, mais elle tomba au pouvoir des Iduméens et ne dut sa délivrance qu'à Judas Macchabée. Les croisés s'emparèrent d'Hébron, et Godefroy de Bouillon la donna comme fief à Gerhard d'Avesnes. En 1834, Ibrahim-Pacha marcha contre les habitants d'Hébron, qui s'étaient révoltés, et détruisit en partie leur ville.

HÉBRUS, fils de Cassandre, roi de Thrace. Sa belle-mère, Damasippe, ayant conçu pour lui une passion criminelle, qu'il repoussa avec horreur, l'accusa auprès de son père d'un attentat dont elle avait seule eu l'idée. Pour éviter un crime à Cassandre irrité, Hébrus alla se jeter dans le fleuve Rhombus, qui prit alors le nom d'Hèbre.

HÉBULGEN s. m. (é-bul-jain). Comm. Graine que vendent les épiciers, et dont on ne connaît pas la provenance botanique.

HEC s. m. (èk). Econ. agric. Forte planche qu'on interpose entre la vendange et le pressoir.

HÉCAERGE s. f. (é-ka-èr-je — du gr. *hekaergos*, qui frappe de loin). Entom. Syn. de LIBYTHÉE, genre de lépidoptères diurnes.

HECAERGÉ, un des surnoms de Diane. Quelques mythologues ont donné ce nom à une déesse, fille de Borée et d'Orithys, sœur de la déesse Opis, qui était passionnée pour la chasse et à qui les jeunes filles de Délos consacraient leur chevelure.

HÉCALÉSIES s. f. pl. (é-ka-lé-zî — gr. *hékalésiai*; de *hekaleios*, Hécaléen). Antiq. gr. Fêtes célébrées en l'honneur de Jupiter Hécaléen, dans le bourg d'Hécalée.

HÉCART (Gabriel-Antoine-Joseph), littérateur français, né à Valenciennes en 1755, mort dans cette ville en 1838. Il fut depuis le commencement de la Révolution jusqu'en 1830 secrétaire de la mairie de Valenciennes. Hécart partagea ses loisirs entre la culture des lettres et l'étude de la botanique. Il collabora à la *Feuille d'annonces de Valenciennes*,

à l'*Esprit des journaux*, au *Journal central des Académies et Sociétés savantes*, donna des poëmes qui n'eurent aucun succès : les *Bosquets d'agrément* (1808, in-8°); la *Vaccine* (in-16), et publia : *Recherches historiques, bibliographiques, critiques et littéraires sur le théâtre de Valenciennes* (Valenciennes, 1816, in-8°); *Serventois et sottes chansons couronnées à Valenciennes* (Valenciennes, 1827, in-8°); *Dictionnaire rouchi-français* (Valenciennes, 1833), le seul ouvrage complet qu'on ait sur le patois du Hainaut français.

HÉCASTOPHYLLE s. m. (é-ka-sto-fi-le — du gr. *hékastos*, chacun; *phullon*, feuille). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des dalbergiées, dont l'espèce type habite l'Amérique tropicale.

HÉCASTOSIE s. f. (é-ka-sto-zî — du gr. *hékastos*, chacun). Bot. Force particulière qui amène la séparation des parties constitutives du végétal, d'abord confondues dans le phytogène.

HÉCATE s. f. (é-ka-te). Techn. Amas de matière fécale qui se forme en pyramide dans une fosse d'aisances.

— Erpét. Nom vulgaire d'une tortue terrestre d'Amérique.

— Entom. Espèce de papillon.

HÉCATE. Le nom d'Hécate ou d'Hécaerge est la forme féminine d'un des surnoms d'Apollon, surnom dont le sens est : *qui atteint* ou *agit de loin;* on le rencontre dans Homère, sous la forme explicite *Hécatébolos*, qui lance au loin. Sur son identification avec Artémis, nous pouvons renvoyer aux détails donnés à l'article DIANE. Mais il est peu de divinités au sujet desquelles les opinions soient aussi divisées parmi les écrivains qui ont choisi la mythologie pour domaine de leurs investigations. Les plus antiques légendes assignent à Hécate une origine thrace, et la rattachent à la famille des Titanides. La Grèce l'identifia non-seulement à Diane et à Proserpine, mais encore à Cérès, à Rhée et à Cybèle. Les auteurs ne s'accordent pas davantage sur sa naissance : suivant Hésiode, elle est fille du Titan Persès et d'Astérie; suivant d'autres, de Jupiter et de Phérée, ou de Cérès, ou de Junon, ou de Latone, ou même du Tartare. Dans chaque pays, elle a des attributions différentes. On s'accorde cependant assez généralement à en faire la suprême maîtresse des trois mondes, le ciel, la terre et les enfers. De là le triple aspect qu'elle a revêtu dans les fictions mythologiques. Hésiode nous peint Hécate comme une divinité bienfaisante, chérie entre toutes par Jupiter, de qui elle tient la puissance de combler les mortels des dons les plus précieux; mère universelle, elle fait prospérer les enfants et les troupeaux, dispense à son gré les richesses, la victoire, le génie, la célébrité et la gloire. Les magiciens la révéraient comme épouse d'Eète et mère de Médée et de Circé, toutes deux savantes dans l'art des enchantements. C'était elle qu'on invoquait dans les incantations, pour l'obliger à se montrer sur la terre; car son séjour favori est aux enfers, à côté de Proserpine, avec laquelle elle se confond souvent, de même qu'avec Diane sur la terre et Phœbé dans le ciel. De là son triple rôle et son triple corps. Bientôt la triple forme d'Hécate correspondit aux trois aspects différents et successifs de la lune, dont l'un représente Lucine favorisant la naissance; le deuxième, Diane conservant les jours, et le troisième, Hécate qui les terminait.

Le nom grec d'Hécate a été donné à une divinité persane par les traducteurs de Zoroastre, qui appartenaient à l'école d'Alexandrie. En Perse comme en Grèce, Hécate était triple; ses serviteurs se nommaient les Synochées, les Télétarques et les Pérès. Le savant François Patricius a publié, dans sa *Magie philosophique*, les prescriptions du rituel magique de Zoroastre; on y trouve ces paroles : « Travaille autour des cercles décrits par le rhombus d'Hécate. »

Le culte d'Hécate, à Syracuse, était célèbre. Les trois jours des fêtes de la déesse se passaient dans la joie et les festins. Souveraine des morts et des ombres, elle recevait chaque mois, pendant les jours appelés *triocades*, des sacrifices d'un caractère expiatoire et purificatoire. On déposait dans les carrefours (les Romains la nommaient la déesse des carrefours) des aliments. On exposait aussi les aliments qui lui étaient consacrés dans de petites chapelles renfermant son image (*Hecateia*) et construites devant les maisons. A chaque nouvelle lune, les gens riches renouvelaient, en l'honneur de la déesse des nuits ou des ombres, ces sortes d'offrandes, composées de pains et de mets fort simples, que les pauvres venaient, la nuit, manger en son nom. On jetait les restes de ces offrandes, consumés avec des rameaux de thym. De là le nom d'*oxythymia* donné aux carrefours où s'opéraient et l'exposition et la consommation ou la destruction des offrandes sacrées. Dans d'autres fêtes établies en commémoration du caractère funèbre d'Hécate, on précipitait son simulacre dans la mer ou dans une fosse; d'où le nom de *Tymbidia* donné encore à la déesse. On mentionne aussi des mystères d'Hécate à Egine, analogues à ceux de l'Artémis de Perge. A une époque qu'il est difficile de déterminer, le culte d'Hécate fut associé, dans l'île de Samothrace, à celui des divinités des anciens mystères. Les mystères d'Hécate s'y célébrèrent dans l'antre de Zérinthe, et demeurèrent distincts de ceux des dieux Cabires.

Les simulacres d'Hécate, qu'avait sculptés le ciseau des Myron, des Scopas, des Polyclète et des Naucydès, et sur lesquels M. de Luynes a résumé toutes les recherches archéologiques dans ses *Etudes numismatiques sur quelques types relatifs au culte d'Hécate*, sont demeurés célèbres dans l'antiquité. La figure à trois corps et à trois têtes qui représenta Hécate, et qui fut bientôt consacrée par les mystères, paraît remonter à Alcamène; ce qui conduit M. Maury à penser que, dès la centième olympiade, on confondait en une seule divinité Artémis, Séléné et Hécate.

Les Grecs supposaient envoyés par Hécate et appelaient *phantasmata Hécatês* ces spectres, ces fantômes, produits de l'hallucination et de la peur, et dans la classe desquels rentrent les êtres qu'ils appelaient *Mormo*, *Mormolycion*, *Zamie*, *Emputeo*. Des prêtres charmeurs ou sorciers évoquaient ces ombres.

Le chien était généralement réservé comme victime à Hécate, qui devait à cette circonstance le surnom de *Cynosphagès*. Lucien donne le nom de repas d'Hécate au sacrifice du chien. On voit représenté sur certains monuments, et notamment sur un cratère découvert à Chiusi, ce sacrifice, qui avait un caractère expiatoire.

Le pouvoir terrible qu'Hécate exerçait dans l'empire de Pluton, dans les sombres royaumes, fait donner quelquefois aux enfers le nom de séjour d'Hécate; *descendre chez Hécate* est devenu synonyme de mourir :

Sous les coups de Rapon, Parthénius périt.
Le fils de Lycaon, le vaillant Ericate,
Précède Clonius chez la terrible Hécate.

DELILLE, trad. de l'*Enéide*, l. X.

Les écrivains font aussi quelquefois allusion aux triples fonctions d'Hécate, mais dans le style familier :

« Mathias, à son réveil, me chargea d'un nouvel emploi : Gil Blas, me dit-il, prends du papier et de l'encre pour écrire deux ou trois lettres que je veux te dicter; je te fais mon secrétaire. Bon! dis-je en moi-même, surcroît de fonctions. Comme laquais, je suis mon maître partout; comme valet de chambre, je l'habille, et j'écrirai sous lui comme secrétaire : le ciel en soit loué! Je vais, comme *la triple Hécate*, faire trois personnages différents. »

LE SAGE.

Fontenelle a exprimé, dans les vers suivants, les trois fonctions que les mythologues attribuent à Hécate :

Brillant astre des nuits, vous réparez l'absence
Du dieu qui nous donne le jour;
Votre char, lorsqu'il fait son tour,
Impose à l'univers un auguste silence,
Et tous les feux du ciel composent votre cour.
En descendant des cieux vous venez sur la terre
Régner dans les vastes forêts;
Votre noble loisir sait imiter la guerre; [traits.
Les monstres, dans vos jeux, succombent sous vos
Jusque dans les enfers votre pouvoir éclate,
Les mânes en tremblant écoutent votre voix;
Au redoutable nom d'Hécate,
Le sévère Pluton rompt lui-même ses lois.

HÉCATÉE s. f. (é-ka-té — gr. *hékateia*, même sens; de *Hékatê*, Hécate). Antiq. gr. Sorte de fantôme gigantesque, qui apparaissait, disait-on, pendant les hécatésies. ‖ Statue d'Hécate, que les Athéniens plaçaient devant leur maison.

— Bot. Genre d'arbres, de la famille des euphorbiacées, tribu des acalyphées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent à Madagascar.

HÉCATÉE D'ABDÈRE, historien grec qui vivait au temps d'Alexandre et du premier Ptolémée. Il avait été disciple de Pyrrhon et s'était fait un nom comme philosophe et comme grammairien. Il nous est surtout connu par ses compositions historiques, dont malheureusement il ne reste que des fragments. On cite son roman philosophique des *Hyperboréens*, tableau idéal, dans le genre de l'*Atlantide* de Platon, et son ouvrage *Sur l'Egypte*. Quelques anciens lui attribuaient aussi un livre *Sur les Juifs*, qui n'était qu'un panégyrique de ce peuple, et qui est évidemment l'œuvre d'un faussaire d'une époque postérieure. Cette opinion est confirmée par les fragments qui nous en restent, et où se trouvent cités de prétendus vers de Sophocle en l'honneur de Jéhovah.

HÉCATÉE DE MILET, un des plus anciens historiens et géographes grecs, un de ceux qui commencèrent à écrire en prose, qu'on nommait *logographes*, et qui marquent la transition entre le cycle épique et l'histoire, entre les Homérides et Hérodote. On sait très-peu de chose sur sa vie. Il naquit à Milet vers 550 avant J.-C., d'une famille ancienne, fit de longs voyages en Egypte, en Asie et en Grèce, prit part à la révolte de l'Ionie contre les Perses, et mourut vers 475. Il avait consigné le résultat de ses recherches et de ses études dans deux grands ouvrages, l'un géographique, auquel il donna le titre de *Periegesis*, et dont il ne nous est parvenu que quelques lambeaux; l'autre historique, et qui portait le nom d'*Histoires* ou de *Généalogies*, récit en prose des traditions de la Grèce. C'est le premier essai de critique historique et la première tentative pour émanciper l'histoire de la poésie et des mythes. Il ne reste de ce morceau remarquable que des fragments qui ont été rassemblés par Creuzer dans ses *Historicorum græcorum antiquissimorum fragmenta* (Heidelberg, 1806).

HÉCATÉSIE s. f. (é-ka-té-zî — de *Hécate*, nom mythol.). Entom. Genre d'insectes lépidoptères crépusculaires, de la tribu des castniens, dont l'espèce type habite l'Australie.

HÉCATÉSIES s. f. pl. (é-ka-té-zî—gr. *ékatésiai;* de *Hékatê*, Hécate). Antiq. gr. Fêtes en l'honneur d'Hécate, qui se célébraient en divers lieux.

— **Encycl.** V. HÉCATE.

HÉCATOLITHE s. f. (é-ka-to-li-te — du gr. *Hékatê*, Hécate ou lune; *lithos*, pierre). Pierre de lune, variété nacrée de spath adulaire.

HÉCATOMBE s. f. (é-ka-tom-be — gr. *hékatombê;* de *hékaton*, cent, et de *boûs*, bœuf). Antiq. Sacrifice de cent bœufs ou de cent animaux quelconques : *Offrir une* HÉCATOMBE. *Chez les Romains, on offrait aux empereurs des* HÉCATOMBES *de cent lions ou de cent aigles. L'*HÉCATOMBE *était la plus complète manifestation de la piété païenne.* (F. Pillon.)

De cent taureaux choisis on formait l'*hécatombe*.

LAMARTINE.

Sous les couteaux sacrés au même instant succombe
Des bœufs et des brebis la fumante *hécatombe*.

AIGNAN.

— Par ext. Sacrifice de plusieurs victimes et même d'une seule : *Offrir des victimes en* HÉCATOMBE. *Les druides faisaient des* HÉCATOMBES *humaines. Pourquoi se faire une idée assez basse de Dieu pour croire qu'il aime à être cajolé par nos louanges, et qu'il s'apaise par nos* HÉCATOMBES? (D'Ablanc.) ‖ Meurtre d'un grand nombre de personnes : *Les batailles sont des* HÉCATOMBES *humaines dont la mode passera.*

— **Encycl.** Au sens littéral du mot, l'*hécatombe* devait être un sacrifice de cent bœufs; mais on appliqua le même nom à tout sacrifice sanglant d'une certaine importance, quels que fussent, d'ailleurs, le nombre et l'espèce des victimes immolées. Le premier chant de l'*Iliade* nous offre le tableau de l'*hécatombe* qu'Agamemnon envoya à Chrysès, sous la conduite d'Ulysse, pour qu'elle fût offerte à Apollon. Citons ce passage, d'après la traduction littérale de M. Leconte de Lisle : « Et l'Atréide lança à la mer une nef rapide, l'arma de vingt avirons, y mit une *hécatombe* pour le dieu et y conduisit lui-même Chryséis aux belles joues. Et le chef fut le subtil Odysseus... Les Akhaïens rangèrent la riche *hécatombe* dans l'ordre consacré, autour de l'autel bâti selon le rite. Et ils se lavèrent les mains, et ils préparèrent les orges salées; et Khrysès, à haute voix, les bras levés, priait pour eux... Après avoir prié et répandu les orges salées, renversant en arrière le cou des victimes, ils les égorgèrent et les écorchèrent. On coupa les cuisses, on les couvrit de graisse des deux côtés, et on posa sur elles les entrailles crues. Et le vieillard les brûlait sur du bois sec et les arrosait d'une libation de vin rouge. Les jeunes hommes, auprès de lui, tenaient en main des broches à cinq pointes. Et, les cuisses étant consumées, ils goûtèrent les entrailles; et, séparant le reste en plusieurs morceaux, ils les transfixèrent de leurs broches et les firent cuire avec soin, et le tout fut retiré du feu. Après avoir achevé ce travail, ils préparèrent le repas; et tous furent conviés, et nul ne se plaignit dans son âme de l'inégalité des parts. Ayant assouvi la faim et la soif, les jeunes hommes couronnèrent de vin les kratères et les répartirent entre tous à pleines coupes. Et, durant tout le jour, les jeunes Akhaïens apaisèrent le dieu par leurs hymnes. »

On comprend, suivant la remarque d'un critique, que les *hécatombes*, dont une faible partie seulement se brûlait en l'honneur des dieux, et dont le reste faisait les frais d'un festin, étaient aussi agréables aux mortels qu'à la divinité. C'est à Athènes que ce genre de sacrifices paraît avoir été le plus en honneur.

Chez les Romains, comme le dit M. Ch. Dézobry, l'*hécatombe* consistait d'ordinaire en un sacrifice de cent porcs ou de cent brebis, que l'on plaçait sur cent autels de gazon élevés dans un même lieu. Si le sacrifice était fait par un empereur, les victimes étaient cent lions ou cent aigles. A Argos, dans les fêtes Héréennes, en l'honneur de Junon (Hérê), on faisait une *hécatombe* de cent brebis, et la chair en était distribuée à tous les citoyens.

HÉCATOMBÉES s. f. pl. (é-ka-ton-bé — rad. *hécatombéon*). Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait en l'honneur d'Apollon, le premier jour du mois hécatombéon. ‖ Fêtes de Junon à Argos et à Egine. ‖ Sacrifice offert en commun par les cent villes laconiennes.

HÉCATOMBÉON s. m. (hé-ka-ton-bé-on — rad. *hécatombe*). Chronol. Septième mois des Athéniens, qui devint le premier en 450 avant J.-C., et qui commençait vers la fin de notre mois de juillet.

HECATOMNUS, roi de Carie, né à Mylases, mort vers 379 avant notre ère. Chargé par Artaxerce II, roi de Perse, de combattre Evagoras de Chypre, non-seulement il traîna les opérations en longueur, mais encore il fournit, dit-on, de l'argent à ce dernier pour lever des mercenaires. Artaxerce ignora vraisemblablement cette trahison, qui resta impunie. Hecatomnus eut trois fils, qui régnèrent successivement : Mausole, Idricus et Pixodarus.

HÉCATOMPHONIE s. f. (é-ka-ton-fo-nî — du gr. *hékaton*, cent; *phoneuô*, je tue). Antiq. gr. Sacrifice de cent victimes. ‖ Fête célébrée en Messénie, en l'honneur de ceux qui avaient tué cent ennemis. ‖ On dit aussi HÉCATOMPHONEUMA ou HÉCATOMPHONEUME s. m.

HÉCATOMPYLOS, littéralement (*ville*) *aux cent portes*, ancienne ville de l'Asie, dans l'Hyrcanie. Elle fut la capitale des Parthes, sous les Arsacides; c'est aujourd'hui la ville de *Damghan*. Ce fut aussi un des noms donnés à Thèbes, en Egypte.

HÉCATONCHIRES (*les géants aux cent mains*), personnification des vents, dans la *Théogonie* d'Hésiode. Les Hécatonchires, fils de la Terre et du Ciel, frères et ennemis des Titans, étaient au nombre de trois : Cottus (le furieux), Briarée (le vigoureux), Gygès (le membru). Leur légende a une grande importance dans le poëme d'Hésiode. Nous allons rapporter ici et la légende elle-même et la description qui s'y rattache :

« De la Terre et d'Uranus naquirent (après les Titans) trois autres fils grands et vigoureux, funestes à nommer, Cottus, Briarée et Gygès, race orgueilleuse et terrible! Cent bras invincibles s'élançaient de leurs épaules, et cinquante têtes, attachées à leur dos, s'allongeaient au-dessus de leurs membres robustes. Leur force était immense, indomptable, proportionnée à leur haute stature. Ces enfants, les plus redoutables de tous ceux qu'engendrèrent la Terre et Uranus, devinrent, dès le commencement, odieux à leur père. A mesure qu'ils croissaient, loin de leur laisser la lumière du jour, Uranus les cachait dans les flancs de la terre, et se réjouissait de cette action barbare.

» Dès que Saturne s'irrita dans son âme contre Briarée, Cottus et Gygès, il les chargea d'une forte chaîne, bien qu'il admirât leur audace extraordinaire, leur beauté et leur haute stature; il les renferma dans la Terre aux larges flancs. Là, en des lieux reculés, aux extrémités de cette terre immense, ils souffraient un sort rigoureux, et gémissaient, le cœur en proie à une grande tristesse; mais Jupiter et les autres dieux immortels, que Rhéa aux beaux cheveux avait conçus de Saturne, les rendirent à la clarté du jour, d'après les conseils de la Terre. En effet, la Terre, par de longs discours, leur fit comprendre qu'avec le concours de ses enfants aux cent bras ils obtiendraient la victoire et une gloire éclatante. Longtemps éprouvés par l'adversité, les dieux Titans et tous les enfants de Saturne se livrèrent entre eux de terribles batailles. Du haut de l'Othrys, les glorieux Titans; du faîte de l'Olympe, les dieux, auteurs de tous les biens, continuèrent leur lutte opiniâtre et sanglante. Cette funeste guerre n'avait ni terme ni relâche, et l'avantage flottait égal entre les deux partis. Enfin, Jupiter, dans un riche festin, prodigua à ses défenseurs le nectar et l'ambroisie, dont se nourrissent les dieux mêmes; leur généreux courage se réchauffa dans toutes leurs âmes. Leur cœur brûla pour la guerre d'un désir plus violent que jamais, et dans ce jour un grand combat s'engagea entre tous les dieux et toutes les déesses, entre les Titans et les enfants d'Uranus. Opposés aux Titans dans cette guerre désastreuse, tous portaient dans leurs fortes mains d'énormes rochers. De l'autre côté, les Titans, pleins d'ardeur, affermissaient leurs phalanges. Les deux partis déployaient leur audace et la vigueur de leurs bras. Un horrible fracas retentit sur la mer immense; la terre poussa de longs gémissements; le vaste ciel gémit au loin ébranlé, et tout le grand Olympe trembla jusqu'en ses fondements sous le choc des célestes armées. Le ténébreux Tartare entendit dans ses abîmes l'épouvantable bruit de la marche des dieux, de leurs tumultueux efforts et de leurs coups violents. Ainsi les deux troupes lançaient l'une sur l'autre mille traits douloureux...

» Alors Jupiter n'enchaîna plus sa fureur; son âme se remplit d'un soudain courroux, et il déploya sa force tout entière. S'élançant du haut du ciel et de l'Olympe, il s'avançait armé de feux étincelants. Les foudres, rapidement jetées par sa main vigoureuse, volaient au milieu du tonnerre et des éclairs, en roulant au loin une divine flamme. La terre féconde mugissait partout consumée, et les vastes forêts petillaient dans ce grand incendie. Le monde s'embrasait; on voyait bouillonner les flots de l'océan et la mer stérile. Une brûlante vapeur enveloppait les Titans terrestres; la flamme immense s'élevait dans l'air céleste, et les yeux des plus braves guerriers étaient aveuglés par l'éblouissant éclat de la foudre et du tonnerre. Le vaste incendie envahit le chaos. Les regards semblaient voir, les oreilles semblaient entendre le désordre de ces temps où la terre et le ciel élevé s'entre-choquaient avec un épouvantable fracas, lorsque la terre allait périr et que le ciel cherchait à l'écraser, tant ces deux rivaux faisaient partout retentir un belliqueux tumulte.

» Tous les vents, déchaînant leur rage,

soulevaient des tourbillons de poussière mêlés au tonnerre, aux éclairs et à l'ardente foudre, traits enflammés du grand Jupiter; ils répandaient au milieu des deux armées le bruit et les clameurs. Cette effroyable lutte continuait avec un fracas immense. Partout se déployait une égale vigueur. La victoire se déclara enfin. Jusqu'alors l'un et l'autre parti, en s'attaquant, avaient montré le même courage dans cette violente bataille; mais, habile à soutenir au premier rang un combat acharné, Cottus, Briarée et Gygès, insatiables de carnage, de leurs mains vigoureuses lancèrent, coup sur coup, trois cents rochers, ombragèrent les Titans d'une nuée de flèches, et, vainqueurs de ces superbes ennemis, les précipitèrent, tout chargés de douloureuses chaînes, sous les abîmes de la terre aux larges flancs, aussi loin que le ciel s'élève au-dessus de la terre. Là demeurent Gygès, Cottus et le magnanime Briarée, fidèles gardiens de Jupiter, maître de l'égide. »

HÉCATONCOTYLE s. m. (é-ka-ton-ko-ti-le). Zool. Syn. d'HECTOCOTYLE.

HÉCATONIE s. f. (é-ka-to-nî — de *Hécate*, déesse des enfers). Bot. Section du genre renoncule, ayant pour type la renoncule scélérate, espèce très-vénéneuse.

HÉCATONNÈSE, ancien nom d'une île de la mer Egée, près de la côte de l'Eolie, entre Lesbos et le continent d'Asie. C'est aujourd'hui la petite île de *Musconisi*.

HÉCATONTARCHIE s. f. (é-ka-ton-tar-chî — du gr. *hékaton*, cent; *archia*, commandement). Art milit. Subdivision de la phalange grecque, formée de 128 soldats d'infanterie légère. ‖ Compagnie de la milice grecque actuelle.

HÉCATONTARQUE s. m. (é-ka-ton-tar-ke — du gr. *hékaton*, cent; *archos*, chef). Art milit. anc. Chef d'une hécatontarchie.

HÈCHE s. f. (è-che; *h* asp.), Techn. Sorte de ridelle qui garnit chacun des côtés d'une charrette.

HECHINGEN, ville de Prusse, ancien ch.-l. de la principauté de Hohenzollern-Hechingen, à 48 kilom. S.-O. de Stuttgard, sur la Storzel, près du mont Zollern, qui porte le château de Hohenzollern, berceau de la maison régnante de Prusse; 3,600 hab. Gymnase, musée d'antiquités. Fabrication de lainages. Source thermale sulfureuse; château royal; bel hôtel de ville, avec une galerie de tableaux.

Le château de Hechingen a donné son nom à une des branches de la maison de Hohenzollern. Cette branche a pour auteur Eitel-Frédéric VI, fils aîné de Charles, comte de Hechingen, mort en 1604, père de Jean-Georges, comte de Hohenzollern-Hechingen, qui fut élevé à la dignité de prince de l'empire, en 1623, par l'empereur Ferdinand II. Hermann-Frédéric-Othon, prince de Hohenzollern-Hechingen depuis 1768, accéda, en 1806, à la confédération du Rhin, dont il devint membre souverain. En 1815, la principauté fit partie de la confédération germanique. Elle fait aujourd'hui partie, ainsi que celle de Hohenzollern-Sigmaringen, de la monarchie prussienne.

HECK (Nicolas VAN DER), peintre hollandais, vivant dans la première moitié du XVII^e siècle. Il prit des leçons de Jean Nægel et fonda, en 1631, une société artistique à Alcmaër, où il passa sa vie. Ses tableaux d'histoire et surtout ses paysages sont remarquables par la science de l'exécution, l'éclat du coloris et la parfaite entente du clair-obscur. On cite parmi ses meilleures œuvres : le *Jugement de Salomon;* la *Condamnation du bailli de Zuit-Holland, décapité pour avoir volé une vache à un paysan;* le *Roi Cambyse faisant écorcher un juge prévaricateur*.

HECKELER (Jean-Georges), architecte allemand, né en 1628, mort en 1669. Fils de Jean Heckeler, architecte de la cathédrale de Strasbourg de 1622 à 1643, il remplit les mêmes fonctions en 1654. La foudre étant tombée, cette même année, sur la tour de la cathédrale, Heckeler fut obligé de faire démolir 19 mètres de cette tour, et mit trois ans à la faire restaurer.

HECKER (Auguste-Frédéric), médecin allemand, né à Kitten, près Halle (Prusse), en 1763, mort à Berlin en 1811. Il enseignait la médecine à Erfurt, depuis 1790, lorsqu'il fut appelé, en 1805, à Berlin, pour y professer la pathologie et la séméiotique au collége médico-chirurgical de cette ville. Il reçut le titre de conseiller du roi de Prusse. Ce savant docteur a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Physiologia pathologica* (Halle, 1791-1799, 2 vol.); *Instructions pour reconnaître et pour traiter les maladies vénériennes* (Erfurt, 1791); *Tableaux d'histoire de la médecine* (Halle, 1791); *Histoire générale des sciences naturelles et de la médecine* (Leipzig, 1793); l'*Art de guérir les maladies des hommes* (Erfurt, 1804-1808, 2 vol.), plusieurs fois réédité; la *Marche de la médecine vers la certitude* ou *Théories, systèmes et méthodes depuis Hippocrate jusqu'à nos jours* (Erfurt, 1808); *Manuel complet de médecine de guerre* (Gotha, 1816-1817, 3 vol.); *Dictionnaire de médecine théorique et pratique* (Gotha, 1838, 2 vol.).

HECKER (Justin-Frédéric-Charles), médecin allemand, fils du précédent, né à Erfurt en 1795, mort à Berlin en 1850. Il se fit recevoir docteur en médecine à Berlin, où il occupa une chaire à partir de 1834. On a de lui plusieurs ouvrages estimés, dont les principaux sont : *Histoire de la médecine* (Berlin, 1822-1829, 2 vol.); la *Doctrine de la circulation avant Hervey* (Berlin, 1829); la *Dansomanie, maladie populaire au moyen âge* (Berlin, 1832); la *Mort noire au* XIV^e *siècle* (1832); *Des maladies populaires* (Berlin, 1832); *Histoire de la médecine moderne* (Berlin, 1839); *Des visions* (Berlin, 1848), etc. On lui doit en outre de nombreux articles insérés dans divers recueils scientifiques.

HECKER (Frédéric-Charles-François), jurisconsulte et homme politique allemand, né à Eitersheim (grand-duché de Bade) en 1811. Lorsqu'il eut achevé ses études juridiques à l'université d'Heidelberg, il alla se fixer à Mannheim (1838), où il se fit bientôt connaître par son talent d'avocat et par le libéralisme de ses opinions. Elu député à la seconde Chambre badoise en 1842, il siégea sur les bancs de l'extrême gauche, s'associa à tous les actes de l'opposition la plus avancée et fit, dans un but de propagande démocratique, en 1845, un voyage en Allemagne avec Itzstein; mais, arrivé à Berlin, il fut arrêté et chassé de la Prusse. A la suite de cet acte d'expulsion, qui eut un grand retentissement, Hecker devint avec Struve le chef reconnu du parti révolutionnaire, se sépara des anciens libéraux, s'associa aux protestations populaires contre l'assemblée en donnant sa démission, et y siégea de nouveau en 1847. Lorsque éclata la révolution de 1848, Hecker déclara hautement dans l'assemblée nationale de Heidelberg qu'il était démocrate socialiste et républicain. Par ses talents oratoires, il acquit une grande influence sur le peuple et devint bientôt un des chefs de la Montagne dans le premier parlement de Francfort. Ayant vainement réclamé la permanence de cette assemblée, qui fut dissoute par la force, il prit le parti de révolutionner les petits Etats du midi de l'Allemagne, se mit en relation avec Ledru-Rollin et franchit la frontière badoise avec une légion d'ouvriers allemands arrivés de France. Le 12 avril 1848, il publia et signa avec Struve un manifeste par lequel il appelait l'Allemagne à une insurrection générale; mais, le 20 du même mois, il fut battu avec la légion franco-allemande à Kandern, sur le territoire badois, et contraint de se réfugier en Suisse. Pendant son séjour dans le canton de Bâle, Hecker fonda un journal radical, l'*Ami du peuple*, publia une relation du *Soulèvement populaire dans le pays de Bade*, fut élu à deux reprises membre de l'Assemblée nationale par le district badois de Thiengen, et vit à deux reprises son élection annulée. En septembre 1848, il s'embarqua pour l'Amérique pendant que son ami Struve préparait une nouvelle insurrection. A la nouvelle de l'insurrection de mai 1849, Hecker s'empressa de revenir en Allemagne, mais ce fut pour assister à la défaite de son parti, écrasé par les armes de la Prusse. Pour la seconde fois, il reprit alors la route de l'Amérique, où il s'occupa de diriger une grande ferme près de Belleville, dans l'Illinois. En 1856, il prit part à la vie politique de sa patrie adoptive et se prononça énergiquement en faveur du parti républicain. Lorsque éclata la guerre civile en 1860, il se déclara partisan de l'union, prit le commandement d'un régiment avec lequel il combattit, sous les ordres du général Frémont, fut blessé quelque temps après, servit, après sa guérison, sous le général Howard et rentra dans la vie privée en 1864.

HECKELWELDER (Jean), missionnaire morave, né en Angleterre en 1743, mort à Vienne en 1826. Il passa, très-jeune encore, en Amérique, vécut quarante années parmi les Indiens de la Pensylvanie et vint se reposer de ses fatigues à Bethléem, l'un des principaux établissements des frères moraves dans l'Amérique du Nord, à peu de distance de Philadelphie. Nommé membre de la Société philosophique de Pensylvanie, il publia le résultat de ses travaux et de ses observations sur les populations qu'il avait évangélisées. Son ouvrage a pour titre : *Histoire, mœurs et coutumes des nations indiennes qui habitaient autrefois la Pensylvanie et les Etats voisins* (Philadelphie, 1819, in-8°); il a été traduit en français (Paris, 1827, in-8°). Aux observations d'Eckelwelder on a joint sa correspondance avec le chevalier du Ponceau, son traducteur, et un vocabulaire des langues indiennes.

HECKSCHER (Jean-Gustave-Maurice), homme politique allemand, né à Hambourg en 1797, mort à Vienne en 1865. Fils d'un riche banquier de sa ville natale, il reçut une éducation brillante, qu'il compléta par des voyages dans une partie de l'Europe, puis se fixa à Hambourg, où, tout en exerçant avec distinction la profession d'avocat, il se mêla activement à la politique, publia divers écrits et devint le principal rédacteur des *Nouvelles hambourgeoises*. Sa réputation d'orateur éloquent et de publiciste libéral le désigna à l'attention publique lorsque éclata, sur tous les points de l'Allemagne, le mouvement révolutionnaire de 1848. Nommé alors par sa ville natale député au parlement de Francfort, il fit partie de la commission qui devait préparer une nouvelle constitution pour l'Allemagne, combattit les tendances socialistes de l'extrême gauche et vota avec les libéraux modérés. Membre de la commission envoyée auprès de l'archiduc Jean pour l'inviter à se rendre à Francfort en qualité de vicaire de l'empire, il fut chargé de porter la parole au nom de la députation et gagna la confiance de l'archiduc, qui, lors de la formation du ministère de l'empire, le nomma ministre de la justice (juillet 1848). Bientôt après, il accompagna ce prince dans un voyage à Vienne et prit, à son retour, la direction des affaires étrangères. Lors de la conclusion, entre le Danemark et la Prusse, de la paix de Malmoe, qui renversa les espérances de l'Allemagne au sujet de ses prétentions sur le Sleswig et le Holstein, Heckscher n'hésita point à braver l'impopularité en défendant ce traité devant le parlement et en le faisant ratifier par lui : aussi échappa-t-il avec peine, le 18 septembre 1848, aux fureurs de la populace qui massacra le prince Lichnowski, le général Auerswald, et il dut donner sa démission. Envoyé comme ambassadeur à Turin et à Naples, il séjourna en Italie pendant quatre mois, au bout desquels il retourna à Francfort. En ce mement, la future constitution de l'Allemagne était l'objet des délibérations de l'assemblée. Heckscher y fit une vive opposition au programme de Gagern, qui demandait l'établissement d'une confédération intimement unie avec l'Autriche, se montra également opposé à ce qu'on offrît l'empire au roi de Prusse, se prononça avec Welcker pour l'union des petits Etats de l'Allemagne, s'efforça d'organiser le parti désigné sous le nom de la *grande Allemagne* (*Gross Deutschland*), proposa un directoire chargé de diriger les affaires de l'empire germanique, fut envoyé avec Hermann, auprès de l'empereur d'Autriche, pour négocier l'acceptation de la constitution de Francfort, échoua dans cette mission et se retira de l'assemblée peu avant sa dissolution. Heckscher retourna alors à Hambourg (avril 1849), où il reprit sa profession d'avocat. En 1863, le sénat de sa ville natale l'envoya en qualité de résident à Vienne, où il a terminé ses jours. On a de lui : *Jugement sur les décrets de la diète allemande du* 28 *juin* 1832 (Hanau, 1832); *Critique de la charte donnée donnée par le roi de Hanovre le* 1^er^ *novembre* 1837 (Hambourg, 1837).

HÉCLA ou **HÉKLA** (mont), volcan d'Islande, près de la côte S.-O., à 40 kil. S.-E. de Skalholt, par 64° de latit. N. Son plus haut sommet atteint 1,557 mètres; il est généralement couvert d'un brouillard épais qui l'enveloppe comme un manteau. De là son nom d'Hékla, qui en islandais veut dire *vêtu d'un manteau*. L'Hécla, dont l'histoire a été écrite avec beaucoup de soin par les savants danois, est un des volcans les plus célèbres du globe. On ne sait rien de certain sur ses premières éruptions; mais, depuis l'an 1104 jusqu'à nos jours, on n'en compte pas moins de dix-huit, soit deux ou trois en moyenne par siècle. Les intervalles entre chaque éruption sont fort différents. On l'a vu se reposer une fois pendant 6 ans et une autre fois pendant 79 ans. On a prétendu quelquefois que plus le repos d'un volcan a été long, plus violentes sont ses éruptions; l'Hécla ne justifie pas cette opinion; car deux de ses plus violentes éruptions, celles de 1300 et de 1636, se sont produites, la première, après un repos de 6 ans, la seconde, après un repos de 7 ans, tandis que sa dernière éruption, la plus faible de toutes, qui a eu lieu en 1846, succédait à un repos de 79 ans.

Les éruptions de l'Hécla ont eu souvent un caractère effroyable. Les annales islandaises parlent avec terreur des *grandes ténèbres* causées en 1157 par la masse de cendres et de sable qui jaillit de ses entrailles. En 1300, toute la montagne se fendit; en 1597, les flammes vomies par son cratère ne formèrent pas moins de dix-huit *bûchers;* en 1766, le jet de cendres fut si énorme que la marche des barques de pêcheurs fut entravée, et qu'à une distance de plus de 70 milles les côtes en furent couvertes jusqu'à hauteur d'homme. La dernière éruption de l'Hécla dura huit mois entiers, de septembre 1845 à avril 1846. Bien qu'elle fût beaucoup plus faible que la plupart des précédentes, elle n'en fit pas moins jaillir de prodigieux torrents de laves et de cendres. Ces dernières furent lancées si loin qu'elles tombèrent sur les navires qui se trouvaient dans le voisinage des îles Feroë, des Shetland et des Orcades, par conséquent à plus de 100 milles du volcan. La colonne de cendres monta par moments jusqu'à une hauteur de 1,400 pieds. Les tremblements de terre qui accompagnèrent l'éruption n'eurent toutefois aucune gravité; il en fut de même des ravages qu'elle produisit, car la plus grande partie des cendres tomba sur des endroits inhabités, et une forte pluie vint les en débarrasser presque aussitôt. Quand on compare l'Hécla aux autres volcans de l'Europe, on trouve que ses éruptions, moins fréquentes que celles de l'Etna et du Vésuve, sont beaucoup plus formidables, et que si elles nuisent moins aux habitants et au pays, c'est que l'Islande est loin d'être aussi peuplée et aussi bien cultivée que l'Italie et la Sicile. De même que tous les autres volcans, l'Hécla a tenté la curiosité des explorateurs. Les premiers qui ont visité ses hauteurs sont les deux savants islandais Olafsen et Povelsen. Leur ascension a eu lieu en 1750. Le célèbre Bank a visité le cratère de l'Hécla en 1772. Vers le commencement de ce siècle, il fut examiné et décrit de nouveau, ainsi que toute l'Islande, par ordre du gouvernement danois, et en 1810, M. Mackensie, le docteur Holland et quelques autres ont fait l'ascension de l'Hécla.

« Tous ces voyageurs, dit le *Magasin pittoresque*, font mention d'une colline de lave formant autour du volcan un rempart de 40 à 70 pieds de hauteur; une fois les difficultés de cette barrière franchies, le reste du chemin est facile. Il ne vient ni herbes ni plantes à deux lieues à la ronde. Le sol est en partie inondé par des fleuves de pierre fondue; partout des pierres ponces et des cendres. Le sommet de l'Hécla est divisé en trois pointes, dont celle du milieu est la plus élevée. Mais, dans certaines directions, la montagne se termine par une simple masse conique. Lorsque Bank et ses compagnons y montèrent, le haut de la montagne vomissait des tourbillons de vapeurs; à quatre cents pas du sommet, ils trouvèrent un trou de trois pieds de diamètre, d'où il s'échappait une vapeur tellement chaude, qu'aucun thermomètre n'en put déterminer la température, et en même temps ils étaient entourés de nuages qui laissaient parfois sévir un vent si violent, que les voyageurs étaient obligés de se coucher à plat ventre pour ne pas être emportés et jetés dans les précipices. Au contraire, dans la reconnaissance qui fut faite de l'Islande au commencement de ce siècle, les explorateurs atteignirent le sommet de l'Hécla en marchant au travers de deux pieds de neige. C'était au mois de juin; ils ne trouvèrent ni fissures, ni fumée, ni feu, ni sources d'eau bouillante. Le silence le plus profond et le calme le plus parfait régnaient sur la montagne. Ils redescendirent par le côté occidental, le long d'un ravin profond, qui sillonne l'Hécla du haut en bas, et qui leur parut être la trace de l'éruption de 1300. Les annales rapportent qu'à cette époque le volcan creva dans toute sa longueur et fut ouvert jusqu'aux entrailles. » On a remarqué que certaines éruptions de l'Etna et du Vésuve coïncidaient avec celles des volcans d'Islande.

HECQUET (Philippe), médecin français, né à Abbeville en 1661, mort à Paris en 1737. Il vint à Paris à l'âge de 17 ans, dans le but d'étudier la théologie et d'embrasser l'état ecclésiastique; mais son oncle, médecin distingué, le détourna de ce projet et lui persuada d'étudier la médecine. Reçu docteur en 1684, il se fit agréger l'année suivante au collége des médecins d'Abbeville; mais il ne resta pas longtemps dans cette ville; il revint à Paris où il se livra à la pratique de son art, malgré les tracasseries de ses confrères jaloux, et, en 1712, il fut élevé malgré lui au décanat. Hecquet fut un des médecins les plus érudits de son époque, et sa réputation fut immense; mais il était plein d'idées paradoxales, et ses opinions sur la nécessité de pratiquer de fréquentes saignées ont fait penser que c'est à lui que Le Sage a fait allusion dans son personnage du docteur Sangrado. Hecquet s'était retiré en 1727 dans le couvent des carmélites de la rue Saint-Jacques, dont il fut le médecin pendant vingt ans. Il était très-pieux, et aussi très-intolérant, et ses écrits polémiques renferment des pages d'une violence qui n'a rien d'évangélique. Il eut le tort de mêler trop souvent la théologie à la médecine. Voici les titres de ses principaux ouvrages : *An functiones a fermentis* (1695); *An chronicorum morborum medicina in alimento* (1695); *An morbi a serosa colluvie* (1696); *An impeditæ transpirationi sanguinis missio* (1704); *Explication physique et mécanique des effets de la saignée* (1707); *De l'indécence aux hommes d'accoucher les femmes, et de l'obligation aux femmes de nourrir leurs enfants* (in-12, 1708); *Traité des dispenses du carême* (in-12, 1741); *De la digestion des aliments* (in-12, 1710); *Traité de la peste* (in-12, 1722); la *Médecine, la chirurgie et la pharmacie des pauvres* (1740); le *Naturalisme des convulsions;* le *Brigandage de la médecine* (1732); le *Brigandage de la chirurgie* (1738); la *Médecine théologique* (1733); la *Médecine naturelle* (Paris, 1737, 2 vol. in-12).

HECT préf. V. HECTO.

HECTARE s. m. (è-kta-re — du préf. *hect*, et de *are*). Métrol. Mesure agraire de superficie, contenant cent ares ou dix mille mètres carrés : *La quantité de semence de froment employée généralement en France est de deux hectolitres par* HECTARE. (M. de Dombasle.)

HECTÈNES, peuple primitif de la partie méridionale de l'ancienne Béotie. Il disparut de bonne heure et fit place à des tribus des Hyantes et des Léléges.

HECTÉUS s. m. (èk-té-uss — gr. *hekteus;* de *hex*, six). Métrol. anc. Mesure de capacité usitée chez les Athéniens, pour les matières sèches, et valant la sixième partie du médimne, ou 8^lit^,80.

HECTICOPYRE s. f. (è-kti-ko-pi-re — de *hectique*, et du gr. *pur*, fièvre). Méd. Fièvre hectique.

HECTIQUE adj. f. (è-kti-ke — du gr. *hektikos*, continu). Pathol. Se dit d'une fièvre lente, qui amène un dépérissement graduel : *On voit, dans les hôpitaux, une foule de malades pâles, maigres, s'avançant chaque jou-*

vers le tombeau, avec une fièvre HECTIQUE *plus ou moins caractérisée.* (Broussais.) ‖ *Pouls hectique*, Pouls faible et fréquent, qui caractérise la phthisie avancée et quelques autres affections.

— **Encycl.** Pathol. La fièvre *hectique* est ordinairement continue, avec des exacerbations le soir; quelquefois aussi elle est rémittente, tierce ou quotidienne. Cette fièvre se développe le plus souvent sous l'influence des tubercules, et surtout des tubercules pulmonaires. Elle peut être aussi entretenue par de vastes foyers purulents ou par une suppuration continue. La carie des os, l'inflammation chronique des muqueuses, la sécrétion exagérée des fluides naturels, tels que l'urine, la salive, la sueur, le lait, sont autant de causes qui produisent la fièvre *hectique.* Les passions tristes, les longues douleurs, une alimentation insuffisante peuvent aussi lui donner naissance. Les symptômes de la fièvre *hectique* sont la perte de l'appétit, la diminution progressive de l'embonpoint et des forces. Les malades sont pâles, tourmentés alternativement par le froid et le chaud. L'état fébrile apparaît surtout après les repas; les digestions sont lentes, difficiles; il survient tantôt des vomissements, tantôt de la diarrhée qui achève d'affaiblir le sujet. La peau est totalement décolorée, excepté au niveau des pommettes, où l'on observe encore un peu de rougeur. Ces légers accès se terminent ordinairement par une sueur abondante; mais les symptômes s'aggravent de jour en jour. « Chez ces malheureux, dit Grisolle, les yeux se cavent, les tempes s'enfoncent, les côtes font saillie, le ventre se déprime, toutes les parties molles enfin s'atrophient, la peau se sèche et se couvre de crasse, les cheveux tombent, les extrémités s'infiltrent, une éruption pseudo-membraneuse tapisse la muqueuse buccale, et les malades expirent dans le dernier degré de marasme. La fièvre *hectique* a une durée toujours longue et incertaine; rarement elle se termine avant trois mois, et presque toujours par la mort. »

Cette fièvre n'étant le plus souvent que l'expression d'une affection déterminée, le traitement doit être dirigé contre la maladie dont elle n'est que le symptôme. Il est cependant des cas où on doit suivre certaines indications particulières; c'est ainsi que, lorsqu'elle se présente par accès réguliers, avec des sueurs et de la diarrhée, il faut recourir au sulfate de quinine contre les accès; à l'acétate de plomb, à l'agaric, au quinquina contre les sueurs; aux boissons mucilagineuses, au bismuth et aux lavements contre la diarrhée.

HECTISIE s. f. (è-kti-zî — du gr. *hektikos*, continu). Pathol. Fièvre hectique; consomption.

HECTO (è-kto — du gr. *hékaton*, cent). Métrol. Préfixe qui désigne l'unité multipliée par cent, particulièrement dans le système métrique. ‖ On écrit HECT devant les voyelles.

— s. m. Abréviation populaire du mot hectogramme : *Quatre* HECTOS *de sucre.*

HECTOCOTYLE s. m. (è-kto-ko-ti-le — du préf. *hecto*, et du gr. *kotulê,* cavité). Zool. Corps vermiforme trouvé sur l'argonaute, et dont la vraie nature n'est pas encore parfaitement connue : *Il est bien démontré aujourd'hui que l'*HECTOCOTYLE *n'est pas un helminthe.* (P. Gervais.)

— **Encycl.** On a trouvé sur l'argonaute ce corps vermiforme, couvert de ventouses sur l'une de ses faces. Cuvier l'a décrit comme un helminthe et lui a donné le nom d'*hectocotyle.* Pour d'autres auteurs, cette production ne serait qu'un bras ou tentacule de quelque poulpe, et sa forme donne un certain poids à cette opinion. Dujardin a supposé que c'était le moyen de fécondation des argonautes. Dans l'état actuel de la science, et vu le peu de données que l'on possède, il paraît presque impossible de se décider entre les diverses opinions; nous devons dire, toutefois, que la première est à peu près abandonnée.

HECTOÉDRIE s. f. (è-kto-é-drî — de *hecto*, et du gr. *edra*, surface). Minér. Caractère d'un cristal hectoédrique.

HECTOÉDRIQUE adj. (è-kto-é-dri-ke — rad. *hectoédrie*). Minér. Qui appartient à un prisme hexagonal de la coupe transversale médiane duquel partent, vers chaque pôle, six faces ayant leurs inclinaisons égales deux à deux.

HECTOGRAMME s. m. (é-kto-gra-me — du préf. *hecto*, et de *gramme*). Métrol. Poids de 100 grammes.

HECTOLITRE s. m. (è-kto-li-tre — du préf. *hecto*, et de *litre*). Métrol. Mesure de capacité valant 100 litres : *On calcule qu'il faut trois* HECTOLITRES *de blé pour l'alimentation d'un homme.* (F. Bastiat.) *La France produit, année moyenne,* 30 *à* 35 *millions d'*HECTOLITRES *de vin.* (Proudh.)

HECTOMÈTRE s. m. (è-kto-mè-tre — du préf. *hecto*, et de *mètre*). Métrol. Multiple du mètre égal à 100 mètres.

HECTOR, bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, à 17 kilom. S. d'Ovid, sur la rive orientale du lac Seneca; 6,500 hab. Pêcheries; commerce de bois de construction.

HECTOR, héros troyen, fils de Priam et d'Hécube, époux d'Andromaque. Comme pour tous les héros homériques, il est impossible d'affirmer ou de nier avec certitude la réalité historique de son existence. L'oracle avait prédit que tant qu'il vivrait l'empire de Priam résisterait aux attaques des Grecs; aussi lui confia-t-on le commandement de l'armée troyenne. Par sa valeur et ses exploits, il recula de dix ans la ruine de sa patrie, vainquit et tua Protésilas ainsi qu'un grand nombre de guerriers hellènes, combattit Ajax et Diomède, incendia la flotte grecque, et enfin tua Patrocle. Ce fut là le terme de ses succès. Pour venger la mort de son ami, Achille sortit de sa tente, où il s'était retiré depuis six mois, combattit Hector, et, après l'avoir vaincu et tué, attacha son cadavre à son char et le traîna trois fois autour des murs de Troie. Il avait épousé Andromaque, dont il eut Astyanax.

Hector, tragédie en cinq actes, de Luce de Lancival (Comédie-Française, 1809). Le sujet de cette pièce avait souvent été traité à la scène, mais toujours avec une médiocrité extrême. Luce de Lancival eut le mérite de créer des situations et d'intéresser vivement les spectateurs au sort du héros homérique. Au moment où commence la tragédie, Hector vient de remporter plusieurs avantages signalés sur les Grecs, qu'Achille ne défend plus depuis qu'il a quitté l'armée pour se renfermer dans sa tente, furieux de l'affront que lui a fait Agamemnon en lui enlevant sa captive Briséis. Cependant Andromaque est agitée de funestes pressentiments, qu'Hector cherche à calmer, lorsque Patrocle se présente pour apporter des propositions de paix très-avantageuses, mais en demandant toujours qu'on rende Hélène. Pâris s'y oppose; mais les chefs troyens décident qu'Hélène sera rendue. Hector part pour conduire cette princesse; mais un trait qu'on croit lancé par les Grecs tombe à côté de lui, et la guerre, un moment suspendue, se rallume plus furieuse que jamais. Patrocle se rencontre avec Andromaque, lui jure qu'il est étranger à la perfidie dont on accuse les Grecs et sort pour chercher à découvrir celui qui a lancé le trait, et pour chercher les moyens de renouer les négociations. Il se trouve en face d'Hector, qui vient de mettre en fuite les Grecs, et une scène très-vive a lieu entre ces deux personnages. Cependant Achille, après le départ d'Hector, a reparu tout à coup, et, quoique désarmé, il a mis les Troyens en déroute. Après diverses péripéties, Achille défie Hector, ce qui renouvelle les terreurs d'Andromaque; Hector lui fait ses adieux dans une scène touchante et va combattre. Bientôt Polydamas apporte de funestes nouvelles; il annonce la mort d'Hector, et Andromaque se livre au désespoir. Pâris fait le serment de venger son frère et d'immoler Achille. Pour les sentiments, la tragédie d'*Hector* est dans le goût et dans le ton d'Homère. Le caractère épique est adouci par les scènes attendrissantes d'Andromaque, et par des alternatives d'espoir et de crainte habilement ménagées. La versification a de l'éclat, de la chaleur et de la correction; des vers très-brillants succèdent heureusement à des vers pleins de naturel et de simplicité. La concision est le caractère du style de cette tragédie. Quelques vers tombent dans le précieux et dans l'affectation; quelques inversions forcées et certaines formes de dialogue trop familières, de plus des sorties non motivées et des scènes qui tournent trop court nuisent considérablement à l'intérêt. Napoléon, qui assistait à la première représentation et à qui le public parut appliquer plusieurs vers flatteurs pour son amour-propre, admirait la tragédie d'*Hector*, parce que cette pièce lui semblait une pièce de *quartier général.* Il gratifia le poëte d'une pension de 6,000 francs, et lui donna la croix de la Légion d'honneur.

Hector, statue de Canova. Le héros troyen est représenté au moment où il s'apprête à en venir aux mains avec Ajax; sa chlamyde, rejetée sur l'épaule, laisse à découvert ses formes souples et robustes. Son attitude est pleine d'une noble fierté; sa physionomie respire la mâle assurance d'un courage indomptable. Tout, en cette noble statue, dit Quatremère, répond à l'idée qu'Homère nous donne du fils de Priam. Sur son casque est représenté l'*Enlèvement de Ganymède.*

Canova exécuta cette statue vers 1808. Plus tard, en 1811, il sculpta, pour lui faire pendant, une très-belle figure d'*Ajax. L'Hector* a été gravé par Angelo Bertini.

La *Mort d'Hector* a été gravée par L. Davin, d'après Jules Romain. J. Moyreau a gravé, d'après Bon Boulogne, un *Hector disant adieu à Andromaque.* Le même sujet a été traité, vers 1828, par Ducornet, le fameux peintre qui peignait avec les pieds.

Hector Fieramosca, roman historique du marquis Massimo d'Azeglio (Florence, 1833). Ce roman se distingue par son mérite littéraire, l'habileté de la composition et surtout l'étude profonde des vieilles chroniques, des mœurs et des usages du peuple italien au moyen âge. De l'école de Walter Scott, avec une précision archéologique peut-être plus grande encore, l'auteur ne conçoit le roman que comme un simple cadre destiné à donner de l'intérêt à l'exposé de ses recherches érudites sur tel ou tel point de l'histoire de son pays. Dans son *Hector Fieramosca*, ayant en vue de peindre les mœurs militaires et chevaleresques qui caractérisent la période des guerres d'Italie sous Louis XII, il choisit un des faits les plus curieux de cette époque, le dernier cri pour ainsi dire de la chevalerie expirante. C'est le combat à outrance, sous les murs de la petite ville de Barlette, entre onze chevaliers de l'armée de Louis d'Armagnac, vice-roi de Naples pour Louis XII, et onze Espagnols de Gonzalve de Cordoue, fait connu sous le nom de *Disfeda de Barletta* (défi de Barlette). C'est une page d'histoire, et l'on croirait lire une page de la *Jérusalem délivrée.* Dans le combat des vingt-deux figuraient, de notre côté, Bayard, François d'Urfé, Torcy, le lieutenant de La Palisse, et Montdragon; ce furent les seuls qui soutinrent le choc : les sept autres étaient tombés à la première rencontre avec les Espagnols, parmi lesquels les plus connus étaient Diego de Vera et Garcia de Paredès. Nos quatre champions, se faisant un rempart des chevaux morts de leurs compagnons, car tout chevalier désarçonné quittait la lice, parvinrent à tenir jusqu'au coucher du soleil, et sauvèrent l'honneur du nom français. Les Espagnols ne s'en attribuèrent pas moins la victoire. La *Disfeda de Barletta* n'est que l'épisode le plus marquant du roman de M. d'Azeglio, mais c'est autour de lui que pivote toute l'action. L'érudit, l'écrivain, l'observateur s'est emparé de ce fait singulier pour nous faire pénétrer de la façon la plus complète dans les mœurs de l'époque, dans la vie des camps au moyen âge.

HECTORÉE s. f. (è-kto-ré). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des vernoniées, dont l'espèce type croît au Mexique.

HÉCUBE s. f. (é-ku-be — n. pr.). Moll. Syn. de DONACE, genre de mollusques acéphales.

HÉCUBE, fille d'un roi de Thrace, épouse de Priam, dont elle eut 19 enfants, ou, suivant d'autres, 50, entre autres Hector, Pâris, Hélénus, Antiphon, Polyxène, Cassandre, Créuse, Polydore, etc. Elle vit périr presque tous ses enfants pendant le siége ou après la ruine de Troie. Elle-même n'échappa à la mort que pour devenir l'esclave d'Ulysse. Conduite en Thrace, elle aveugla le roi Polymnestor, à qui Priam avait confié Polydore et qui l'avait fait mourir. Poursuivie par le peuple, elle mordait avec rage les pierres qu'on lui lançait et fut, dit-on, transformée en chienne. D'après d'autres traditions, elle fut tuée par des Grecs irrités des imprécations qu'elle lançait contre eux, ou bien encore elle se précipita dans l'Hellespont.

Hécube, tragédie d'Euripide, représentée vers l'an 424 av. J.-C. « Dans cette pièce, dit M. Patin (*Etudes sur les tragiques grecs*), s'achève le destin d'Hécube. Hécube a quitté avec les Grecs le rivage de Troie, laissant derrière elle les infortunes sans nombre dont l'exposition a rempli de scènes déchirantes le vaste cadre des *Troyennes*. Des infortunes nouvelles l'attendent après une courte navigation, sur la première terre où relâchera la flotte de ses vainqueurs et de ses maîtres, dans la Chersonèse, la presqu'île de Thrace. Elle avait, prévoyant la ruine de sa patrie, envoyé secrètement près du roi de cette contrée, avec des trésors, Polydore, son plus jeune fils; mais Polymnestor, dépositaire infidèle, hôte perfide, aussitôt que Troie dans la poussière, Priam au tombeau, les Troyens en esclavage ont laissé libres son avarice et sa cruauté, a massacré le jeune prince pour s'emparer de ses richesses. Hécube découvrira ce forfait, que le meurtrier avait cru ensevelir dans les flots avec le corps de la victime, et cela au moment même où elle sera occupée de pleurer la mort de Polyxène, la plus jeune de ses filles, immolée par les Grecs sur le tombeau d'Achille. Alors cette reine, cette mère déplorable, à qui auront été si cruellement arrachés, après tant de pertes douloureuses, les derniers objets de son affection et de ses espérances, une fille, soutien de sa vieillesse esclave, un fils, qui pouvait relever quelque jour Ilion et la famille de ses rois, tombera dans cette frénésie, dans cette rage de douleur et de vengeance consacrée par la mythologie sous l'image d'une métamorphose célèbre, et dont le poëte, par une annonce prophétique, achèvera de faire connaître la merveilleuse histoire. Tels sont, en abrégé, le sujet, la marche, et j'espère qu'on me permettra de le dire, malgré bien des opinions contraires, l'unité de la tragédie d'*Hécube.* »

Cette dernière phrase répond aux critiques de ceux qui ont vu dans le chef-d'œuvre d'Euripide une dualité d'action : la mort de Polyxène et la découverte du cadavre de Polydore, qui forment en effet tout le sujet du drame; mais ces deux événements sont reliés ensemble par une main si habile, l'esprit est si bien préparé par le poëte à ce double dénoûment, et l'intention d'Euripide est si évidente, qu'on cherche avec lui l'unité, non dans la texture même de l'intrigue, mais dans ce redoublement des infortunes d'Hécube. Une autre critique plus fondée, c'est que dans les *Troyennes*, que l'ordre des événements place avant *Hécube*, Polyxène est déjà immolée, et ne peut l'être vraisemblablement une seconde fois dans la tragédie suivante; mais on sait avec quelle absence de scrupules les poëtes tragiques de l'antiquité modifiaient les circonstances de la Fable, suivant les exigences de leur sujet. Ici Euripide n'a songé qu'à renfermer dans un même tableau le destin des deux derniers enfants d'Hécube, sans s'inquiéter de la contradiction qui en résultait pour Polyxène.

Ces réserves faites ainsi que quelques autres que nous ne pouvons signaler dans une analyse si sommaire, il ne reste plus qu'à admirer, dans l'œuvre d'Euripide, la douleur, les déchirements d'Hécube quand elle apprend à sa fille qu'elle va être immolée sur le tombeau d'Achille, la noble et touchante résignation de Polyxène; tous ces sentiments confus et douloureux sont rendus avec une déchirante énergie. Vainement Hécube s'efforce d'attendrir Ulysse, en lui rappelant qu'elle lui a autrefois sauvé la vie dans Troie; Ulysse est inflexible, et Polyxène, arrachée des bras de sa mère, est immolée aux mânes d'Achille. Rien de plus touchant que le récit de sa mort, fait par le héraut Talthybius à Hécube : « ...Le fils d'Achille tire son glaive du fourreau, et fait signe à la troupe choisie de jeunes guerriers qui garde la victime de la saisir; mais aussitôt que Polyxène a compris leur dessein, elle leur adresse ces mots : « O Grecs, qui avez détruit ma patrie, c'est volontairement que je meurs; ne portez point la main sur moi; je me présenterai seule sans hésiter. Laissez-moi libre, au nom des dieux, afin que libre je meure. Reine, je rougirais de porter chez les morts le nom d'esclave. » Les peuples applaudissent par un murmure pareil à celui des flots, et Agamemnon ordonne qu'on cesse de retenir la jeune fille... Alors elle saisit sa robe près de l'épaule, et, la déchirant jusqu'à la ceinture, elle découvre son sein, beau comme celui d'une statue; puis, fléchissant le genou, elle prononce ces désolantes paroles : « Voilà ma poitrine, jeune guerrier; tu peux me frapper si tu le veux. Si tu veux m'égorger, ma gorge est toute prête. » Et lui, plein de pitié, voulant et ne voulant plus, tranche enfin avec le fer le passage du souffle et de la voix. Une source de sang jaillit. Mourante, elle paraît occupée du soin de tomber avec décence, et de cacher aux yeux ce qu'ils ne doivent point voir. »

Ce trait de pudeur, si gracieux et si exquis dans sa simplicité, a été plusieurs fois imité par les artistes et les poëtes. La Fontaine a dit :

Elle tombe, et tombant range ses vêtements,
Dernier trait de pudeur à ses derniers moments.

« Aussitôt qu'elle a rendu le dernier soupir, poursuit le héraut, les Grecs s'empressent à l'envi autour d'elle; les uns couvrent son corps de feuillages, les autres apportent des branches de pin et dressent un bûcher; et si quelqu'un paraît les mains vides, il s'entend dire aussitôt : « Quoi, lâche! tu te tiens tranquille, tu n'apportes rien, tu n'as rien à offrir à cette noble, à cette généreuse fille! » Voilà comme on parle de votre enfant qui n'est plus, ô la plus fortunée des mères, et aussi la plus malheureuse. »

Ce mélange de férocité barbare et d'humanité généreuse caractérise bien les mœurs grecques.

La seconde partie du drame est amenée très-habilement. Hécube envoie une esclave puiser de l'eau dans la mer pour laver le corps de sa fille, suivant la coutume, et cette esclave lui rapporte le corps de Polydore, que les flots ont rejeté sur le rivage. La crise, la péripétie de la pièce consiste ici, remarque Ottfried Müller, en ce qu'Hécube, plongée dans l'abîme de l'infortune, au lieu de s'abandonner désormais à des regrets stériles, se plaint bien moins qu'avant cette dernière et suprême douleur, en ce que la captive, la faible femme, dépouillée de tout soutien, trouve moyen, grâce à son esprit vigoureux (car Hécube est toujours pour Euripide une femme d'une hardiesse et d'une liberté d'esprit inaccoutumées, une sorte d'esprit fort), de se venger cruellement de son ennemi. » En proie à une rage de douleur et de haine, elle sait, avec une singulière astuce féminine, et en profitant habilement des faiblesses aussi bien que des vertus d'Agamemnon, non-seulement attirer Polymnestor dans le piége qu'elle lui a préparé et lui crever les yeux, mais encore justifier la légitimité de son action devant la justice arbitrale d'Agamemnon, qui l'absout. Furieux de cette décision, Polymestor éclate en invectives contre Hécube et Agamemnon, et, illuminé tout à coup de cette lumière intérieure que les anciens attribuaient aux hommes frappés de cécité, il leur prédit le triste sort qui les attend tous deux : à Agamemnon sa mort tragique, à Hécube sa métamorphose en chienne « aux regards enflammés. »

Dans cette admirable tragédie, Hécube, livrée tour à tour aux transports de l'amour maternel et de la vengeance, émeut profondément, malgré quelques traces de déclamation. Les autres caractères ne sont pas tracés avec moins de force et de vérité; la figure de Polyxène, surtout, est admirable de grâce et de pudeur virginale. « La création de Polyxène, dit M. A. Feillet, doit être placée auprès de celle d'Andromaque et d'Alceste : Euripide rivalise par ce même portrait avec les modèles héroïques de Sophocle et d'Eschyle. »

Un autre trait de l'*Hécube* a heureusement inspiré Népomucène Lemercier dans sa tragédie de *Clovis*. Hécube, pour attirer Polymenstor dans un piége, lui dit : « Venez, et vous irez ensuite avec vos enfants où vous avez mis mon fils. » Le vieux Sigebert s'est tué pour échapper à Clovis. Son fils se présente sous prétexte de livrer les trésors de son père à Clovis ; au roi qui lui demande :

En quels lieux descendrai-je ?

il répond

Où mon père est couché.

Hécube, statue de Préault ; Salon de 1863. Une femme roulée à terre, le visage entièrement caché, le corps abîmé et tordu par une immense douleur, telle est l'étrange figure que M. Préault a baptisée du nom d'*Hécube*. Il faut sans doute beaucoup de bonne volonté pour reconnaître dans cette création romantique, si contraire aux principes de l'art grec, la mère infortunée de Polyxène ; mais c'est à coup sûr une image saisissante et quelque peu fantastique. « On trouve, a dit W. Bürger (Thoré), que cette sculpture n'est pas assez *faite*, qu'on ne devine pas les membres sous le morceau de draperie qui les couvre. Mais ce n'est pas une ciselure pour mettre sur une cheminée ; c'est une pierre pour sceller une fosse, et si, le soir, sous des cyprès, on apercevait cette forme vague qui se tord, ce serait terrible. » Avant d'être une *Hécube*, cette statue était, dans la pensée de l'artiste, une allégorie de la *Douleur*, et elle était destinée à figurer sur un tombeau.

La *Douleur d'Hécube* a été peinte par M. Louis Boulanger, qui s'est inspiré de Dante (*Enfer*, chant xxx) pour montrer la mère de Polyxène aboyant au bord de la mer ; ce tableau a été exposé au Salon de 1850. Un tableau de Léonard Bramer, peint dans le style de Rembrandt et qui est au musée de Madrid, représente *Hécube* auprès des cadavres de ses enfants, Polydore et Polyxène. Sous le titre de la *Tendresse maternelle*, M. J. Blondel a représenté Hécule s'évanouissant à la vue d'Ulysse qui veut lui enlever Polyxène ; ce tableau, qui a été exposé au Salon de 1814, décore actuellement l'hôtel de ville de Dijon. Citons enfin un tableau de Drolling exposé en 1824, et représentant la *Séparation d'Hécube et de Polyxène*.

HÉCUBÉE s. f. (é-ku-bé). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des sénécionées, dont l'espèce type croît au Mexique.

Hécyre (L'), c'est-à-dire la *Belle-mère*, comédie de Térence. Cette pièce, imitée d'Apollodore de Caryste et d'une comédie d'intrigue de Ménandre intitulée le *Conseil de famille*, est une espèce de drame bourgeois, ou plutôt, selon l'expression de Schlegel, un véritable tableau de famille. Pamphile, jeune Athénien, sort ivre d'un repas, rencontre une jeune fille dans une rue détournée, lui fait violence, lui arrache sa bague et en fait présent à la courtisane Bacchis, sa maîtresse. Pour le détacher de cette Bacchis, son père le marie quelque temps après à Philomène, que Pamphile dédaigne de la façon la plus humiliante. Elle souffre ses froideurs avec une douceur et une patience inaltérables, ne songeant qu'à lui plaire et à s'en faire aimer. Cette conduite résignée finit par produire d'autant plus d'impression sur Pamphile, qu'il est en brouille avec sa maîtresse. Il va même devenir sérieusement amoureux de sa femme, lorsqu'un voyage d'affaires le force à s'absenter. L'action commence au retour de Pamphile. A son arrivée, il apprend que Philomène, ne voulant plus vivre avec sa belle-mère, Sostrata, s'est retirée dans sa famille et a refusé de recevoir Sostrata. Il se rend alors chez sa femme, et s'aperçoit qu'elle a accouché secrètement. Il n'est pas étonné qu'elle en ait fait mystère parce que, n'ayant jamais cohabité avec sa femme, il a tout lieu de penser que l'enfant est le fruit de l'adultère. Il gémit d'être forcé de la trouver coupable et se résout à ne plus la revoir.

Mais ses parents et ceux de Philomène, qui ne sont pas dans le secret du lit conjugal, ne conçoivent rien à sa conduite et s'imaginent que son éloignement pour sa femme n'a d'autre cause qu'un raccommodement avec Bacchis. Les deux pères prennent le parti de faire venir celle-ci et de lui représenter le tort qu'elle se fait et les dangers auxquels elle s'expose en mettant ainsi la désunion dans un ménage. Bacchis proteste que, depuis le mariage de Pamphile, elle n'a voulu avoir aucun commerce avec lui. On lui demande si elle osera bien affirmer ce fait en présence de Philomène et de sa mère ; elle y consent, et cette entrevue éclaircit tout et amène le dénoûment, dont on est instruit par un récit. La mère de Philomène reconnaît au doigt de la courtisane la bague de sa fille, à laquelle Pamphile avait fait violence dans l'ivresse et au milieu de la nuit. Philomène n'avait fait confidence de son malheur qu'à sa mère, et sa mère, ne pouvant prévoir ce qui se passerait, ou plutôt ce qui ne se passerait pas, entre les deux époux, avait gardé le secret sur cette fatale aventure, espérant que le mariage couvrirait tout. Pamphile est charmé d'être le père de son enfant.

Tel est le canevas sur lequel Térence a brodé sa pièce et dessiné ses caractères. On en blâme généralement la froideur. « Il avait banni de sa pièce, écrit Diderot, le personnage plaisant. En se proposant d'introduire le goût d'une comédie tout à fait grave et sérieuse, il ne comprit pas que cette composition ne souffre pas une scène faible, et que la force de l'action et du dialogue doit remplacer partout la gaieté des personnages subalternes, et c'est ce que l'on n'a pas mieux compris de nos jours, lorsqu'on a prononcé que ce genre était facile. » Cette critique est juste, et elle explique le peu de succès qu'obtint d'abord cette comédie, bien qu'elle soit heureusement conduite. Les caractères sont parfaitement tracés. Celui de Sostrata, l'héroïne morale de la pièce, à laquelle elle donne son nom, est vraiment un chef-d'œuvre. « En la présentant d'une humeur tout opposée à celle qu'on lui croit, résignée devant les reproches injustes de son mari, passionnée pour son fils et bienveillante pour Philomène, Térence, dit M. Talbot, l'a fait vivre d'une vie réelle, qu'anime encore davantage l'effet même du contraste. » L'inquiétude, le tourment, le désespoir de Pamphile sont la nature prise sur le fait. Mais où brille le tact de Térence, c'est dans le caractère de Bacchis. Pamphile étant représenté sous des couleurs si favorables, il n'était pas possible que la femme galante à laquelle il avait donné son premier amour n'eût pas des qualités aimables et touchantes. Le poëte l'a compris, et c'est un trait de génie que la façon dont il l'a peinte.

Malgré ces qualités, on remarque dans l'*Hécyre* des longueurs, et cette pièce tomba deux fois à Rome. Il est vrai que les funambules et les gladiateurs lui faisaient une terrible concurrence, dont l'auteur se plaint amèrement dans un prologue ajouté après coup, en l'an 159 av. J.-C. La première représentation eut lieu en 164. Il y a donc dans l'*Hécyre* tous les éléments d'une bonne pièce, mais la bonne pièce ne s'y trouve pas, parce que le canevas est trop lâche. On dirait qu'en l'écrivant Térence a songé bien plus aux lecteurs qu'aux spectateurs. « Il est, disait César, digne d'être classé parmi les plus grands ; mais plût au ciel qu'à la pureté de son style et à l'élégance de ses écrits fût jointe la force comique ! »

HÉDA (Guillaume), peintre hollandais, né à La Haye vers 1594, mort dans la même ville vers 1680. Contemporain d'Albert Cuyp et de Rembrandt, il fut, dans son genre, aussi remarquable que ces maîtres illustres, et cependant son nom est à peine venu jusqu'à nous. Les fruits et les fleurs, les natures mortes, dont ce peintre éminent a fait le sujet de ses chefs-d'œuvre, n'ont été, dit-on, que les brillants préludes d'un genre plus sérieux. « Héda ne s'est pas borné, dit M. Charles Blanc, à représenter des fruits, des fleurs, des insectes et des vases d'or ou d'argent : il aurait peint aussi des sujets d'histoire, et cela n'a rien d'improbable, puisqu'il est vrai de dire que c'est en peintre d'histoire qu'il a traité la nature morte. » Le Louvre possède de lui un *Dessert*, peinture d'une grande fraîcheur, d'un goût parfait dans l'arrangement, d'une puissance de forme et de modelé qui n'appartient guère qu'à un peintre de figure. Cette toile est signée : *Héda*, 1637. On admirait aussi, il y a quelques années, dans le cabinet de M. Cormont, une *Collation* non moins remarquable et datée de 1635. « Dans l'inventaire de la collection de Rubens, dressé après sa mort, dit M. Charles Blanc, on trouve deux morceaux de Héda, et rien ne fait plus d'honneur à ce dernier. »

HÉDAROME s. m. (é-da-ro-me — du gr. *hêdus*, agréable ; *aroma*, parfum). Genre d'arbrisseaux, de la famille des myrtacées, dont l'espèce type croît en Australie.

HEDDE (Jean-Claude-Philippe-Isidore), industriel français, né à Lyon vers 1802. Il s'est beaucoup occupé d'agriculture et d'industrie, a été un des délégués de l'industrie parisienne près de l'ambassade de Chine (1844-1846) et a publié, outre plusieurs brochures : *Recherches sur l'industrie de la Haute-Loire* (1835, in-8°) ; *Saint-Etienne ancien et moderne* (1843, in-8°) ; *Catalogue des produits de l'industrie chinoise* (1849, in-8°). Il s'agit des produits qui ont été exposés à Nîmes.

HÉDÉ, bourg de France (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. de Rennes, au sommet d'une colline d'où l'on découvre une vue très-étendue ; 946 hab. Ce bourg offre un aspect gracieux et pittoresque, grâce à ses charmants jardins et à un mamelon rocheux que recouvrent les ruines d'une antique forteresse dont il ne subsiste plus qu'un mur d'enceinte et l'une des faces d'une tour carrée. C'est dans les murs de ce château que mourut, en 1283, Blanche de Champagne, fille du duc Jean le Roux. L'église, bâtie au XIe siècle, est un beau spécimen de l'architecture romane, et présente un remarquable caractère d'unité. Elle renferme des fonts baptismaux en granit, décorés de belles sculptures.

HÉDELIN (François), abbé d'Aubignac, littérateur français. V. AUBIGNAC.

HEDEMARKEN, *amt* ou province administrative de la Norvége, entre la Suède à l'E. et au S.-E., la province Södre-Drontheim au N., par celle de Christiansand à l'O. et au S.-O. Superficie, 26,576 kilom. carrés ; 87,158 hab. Le sol, montagneux à l'E., est arrosé, du N.-O. au S.-E., par le Glommen, le Frysild, et à l'O. par le Vormen. Cette province est une des plus fertiles du royaume, mais elle ne possède aucune ville.

HÉDENBERGITE s. f. (é-dain-bèr-ji-te). Minér. Minéral qu'on trouve en Suède, et qui appartient au genre pyroxène.

HEDENBORG (Jean), voyageur suédois, né à Héda (Œster-Gœthland) en 1787. Il étudia pendant quelque temps la médecine à Montpellier, passa son doctorat à Upsal en 1822, et fut attaché, en 1825, comme médecin, au ministre de Suède à Constantinople. Il parcourut alors successivement l'Asie Mineure, la Syrie, l'Egypte, la Hongrie, où il étudia le choléra en 1831, puis revint en Egypte et visita, en 1834 et 1835, la Nubie, l'Abyssinie et l'Arabie. En 1837, il fut nommé chancelier du consulat suédois à Alexandrie. Pendant ses longues excursions, le docteur Hedenborg a recueilli de nombreuses collections d'objets d'art et d'histoire naturelle, des monnaies, des manuscrits, etc., qu'il a donnés ou vendus au gouvernement suédois. On doit à ce savant, qui est membre des Académies de Stockholm et d'Upsal, outre un assez grand nombre de mémoires : *Mœurs, usages et costumes de la nation turque* (Stockholm, 1839-1842, in-4°) ; *Voyages en Egypte et dans l'intérieur de l'Afrique* (Stockholm, 1843, in-8°), avec gravures et cartes.

HÉDÉOME s. m. (é-dé-o-me). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des saturéiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Asie et en Amérique.

HÉDÉRA s. m. (é-dé-ra — mot latin qui se rapporte à un radical que Curtius retrouve dans *prehendo*, prendre ; dans la racine *chad*, du verbe grec *chandanô*, aoriste *echadon*, futur *cheisomai*, tenir ; dans le gothique *bigitan*, trouver, et enfin dans l'anglo-saxon *gitan*, anglais *to get*, obtenir). Bot. Nom scientifique du genre lierre.

HÉDÉRACÉ, ÉE adj. (é-dé-ra-sé — rad. *hédéra*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre lierre. ‖ On dit aussi HÉDÉRÉ.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre lierre, et réunie par plusieurs auteurs à la famille des araliacées.

HEDERICH (Benjamin), lexicographe allemand, né à Geitheim (Saxe) en 1675, mort en 1748. Il était recteur du collége de Grossenhain depuis 1705, et est surtout connu par son *Græcum lexicon manuale* (Leipzig, 1722), reimprimé un grand nombre de fois et revisé par Ernesti. On s'en sert encore dans les écoles d'Allemagne et d'Angleterre. L'édition la plus complète est celle de Leipzig, 1825-1827. On a encore de Hederich divers ouvrages de lexicographie : *Dictionnaire technologique* (Leipzig, 1748, 3e édit.) ; *Dictionnaire de mythologie* (Leizpig, 1724) ; *Lexicon manuale latino-germanicum* (Leipzig, 1766, 2 vol., 2e édit.), etc. Citons également de lui une *Introduction aux sciences historiques* et la *Connaissance des principaux écrivains*, ouvrages réédités en 1787.

HÉDÉRINE s. f. (é-dé-ri-ne — du lat. *hedera*, lierre). Chim. Nom que Vandamme et Chevallier ont donné à la gomme de lierre.

HÉDÉRIQUE adj. (é-dé-ri-ke — du lat. *hedera*, lierre). Chim. Se dit d'un corps acide cristallin, incolore, inodore, d'une saveur amère, soluble dans l'alcool, insoluble dans l'eau et l'éther, que l'on extrait des graines du lierre commun : *L'acide* HÉDÉRIQUE.

HÉDÉRORCHIS s. m. (é-dé-ror-kiss — du lat. *hedera*, lierre, et de *orchis*). Bot. Genre d'orchidées qui ne contient qu'une espèce.

HEDGE v. n. ou intr. (è-dje — angl. *to hedge*, border de haies). Turf. Combiner, répartir ses paris, de manière à éviter toutes les chances de perte ; se couvrir, au point de vue financier, par un système de calcul qui consiste à parier dans des rapports inégaux.

HEDGE (Frédéric-Henri), philosophe et théologien américain, né à Cambridge (Massachusets) en 1805. De retour d'Allemagne, où son père, professeur de philosophie, l'avait envoyé faire ses études, il embrassa l'état ecclésiastique et remplit les fonctions pastorales en divers lieux, notamment à Providence, dans le Rhode-Island. En 1853, il a fait, avec un très-grand succès, à l'institut de Lowell, à Boston, une série de conférences sur l'histoire au moyen âge. Hedge a publié : les *Prosateurs allemands* (1848, in-8°) ; *Cours d'histoire au moyen âge* (1853) ; *Liturgie chrétienne à l'usage de l'Eglise* (in-12). On lui doit en outre des sermons, des discours, des traductions en vers de poésies allemandes, et des études intéressantes sur la philosophie allemande, la religion naturelle, sur Swendenborg, Coleridge, Emerson, Schiller, etc. Ces études ont été insérées, pour la plupart, depuis 1833, dans le *Christian Examiner*.

HEDIN (Sven-Anders), médecin et écrivain suédois, né à Skatelof (Smaland) en 1750, mort en 1821. Il devint premier médecin du roi en 1798. Ses principaux ouvrages sont : *Sur les maladies mortelles qui, durant et après les campagnes maritimes, atteignent les équipages des navires suédois* (1794) ; *Eloge des deux Linné* (1808) ; *Courte esquisse de l'état de la médecine en Suède durant les trois siècles passés* (1817) ; *Mémoires scientifiques pour les médecins et les chirurgiens militaires* (1793-1806, 7 vol., in-8°), etc.

HÉDINGE s. m. (é-dain-je). Hortic. Nom donné aux drageons que poussent les pois de primeur cultivés en pleine terre, et qui fournissent souvent des récoltes abondantes.

HEDINGHAM, ville d'Angleterre, comté d'Essex, à 30 kilom. N.-E. de Chelmsford, sur la Colne, qui la partage en deux parties ; 4,500 hab. Carrosserie, brasseries, briqueteries. L'église date du règne d'Edouard III. Le chœur renferme le magnifique tombeau de Jean de Vère, comte d'Oxford, mort en 1539. Restes d'un vieux château dont le donjon, encore intact, est un des monuments de l'époque normande les mieux conservés du royaume. A peu de distance de la ville, se trouvent les ruines d'une abbaye de bénédictins fondée en 1190.

HEDJADJ-BEN-YOUSOUF, général musulman du Ier siècle de l'hégire, né en 659 de notre ère, mort en 713. Nommé par le calife Abdel-Melek gouverneur des deux Irak livrés à d'incessantes révoltes, il promit d'y rétablir la paix, et inaugura son gouvernement en faisant massacrer 70,000 habitants de Cader. Ce chef sanguinaire conserva son pouvoir pendant vingt-deux ans. D'après les historiens arabes, il avait fait périr pendant sa vie plus de 120,000 personnes, et 50,000 se trouvaient enfermées dans les prisons au moment de sa mort.

HEDJAZ, contrée de l'Asie, dans la partie occidentale de l'Arabie, entre la mer Rouge à l'O., l'Yemen au S., le Nedjed à l'E. et le désert de Syrie au N. ; par 18° 40′ et 31° 20′ de lat. N., et par 30° 20′ 40″ de long. E. ; 1,500 kilom. sur 270. Villes principales : La Mecque, Médine, Thalef et Djeddah. Ce pays est ceint de montagnes d'où lui vient son nom Hedjaz, c'est-à-dire *Pays fermé*. Les chrétiens et autres sectateurs d'un culte non mahométan ne peuvent approcher du territoire sacré des villes saintes que renferme l'Hedjaz ; aussi cette contrée est-elle d'un accès très-difficile. La plage aride et sablonneuse de la mer Rouge, les hauteurs peu productives de la chaîne de montagnes qui suit la côte, tantôt parallèlement, tantôt s'en rapprochant davantage, comme aux environs de La Mecque, offrent peu de ressources. Les habitants doivent tirer la majeure partie de leurs vivres de l'Egypte. La navigation est très-dangereuse sur les côtes, à cause des récifs de coraux dont elles sont presque partout hérissées. La mer Rouge forme dans l'Hedjaz les deux golfes de Barh-el-Suen et d'Akabah ou golfe Elinitique, qui sépare la presqu'île de l'Arabie Pétrée, terminée par le cap Ras-Mohammed. Les montagnes dont cette presqu'île est hérissée sont entrecoupées de vallées fertiles et bien arrosées. La chaleur est excessive dans l'Hedjaz ; elle n'est tempérée que par les brises de la mer. Les habitants, qui appartiennent presque tous à la famille arabe, vivent ou du produit de la pêche ou du commerce qu'ils font avec les pèlerins qui vont visiter les villes saintes.

Le Hedjaz se divise en deux parties : le Beledel-Haram, ou le pays sacré, et l'Arabie Pétrée, qui comprend à la fois la péninsule et le pays situé entre l'isthme de Suez et les montagnes d'Akabah.

C'est dans l'Hedjaz que vivaient autrefois les Amalécites, les Madianites, les Edomites ou Iduméens, les Nabathéens, etc.

HEDJERA s. f. (è-djé-ra). Femme eunuque de l'Inde.

— **Encycl.** Se défiant sans doute des eunuques mâles, chez qui l'on trouve encore quelques restes de passion, les Indous ont poussé la jalousie jusqu'à préposer des femmes également mutilées à la garde du zinanah ou zénanah. On ne voit pas, du reste, que cet usage soit sorti de l'Indoustan. L'opération que l'on fait subir à ces femmes consiste probablement dans l'écrasement ou l'ablation des ovaires. Un voyageur raconte qu'un vieux brahme d'Indore lui avait assuré qu'on produisait l'atrophie des ovaires en les piquant avec des aiguilles insérées au préalable dans le fruit encore vert de l'arbre appelé *bhelphoul*. Ces *hedjeras* sont grandes, robustes, biens musclées et jouissent d'une bonne santé. Leur voix mâle, leur haute stature, leurs mouvements brusques, accompagnés de gestes expressifs, les font prendre, au premier aspect, pour des hommes déguisés en femmes. Elles n'ont point de gorge ni de mamelon ; tout l'appareil génital est atrophié ; les poils manquent complétement, et les hanches sont aussi peu développées que chez l'homme ; enfin les *hedjeras* n'ont pas de flux menstruel. Beaucoup de ces femmes parcourent les villes et les villages, prédisant les jours fastes et néfastes, et pratiquant la circoncision chez les enfants.

HEDLINGER (Jean-Charles), graveur en médailles suisse, né à Schwytz en 1691, mort dans la même ville en 1771. Crauer, directeur des monnaies du Valais, l'associa de bonne heure à ses travaux, et lui confia, vers 1713, la gravure des monnaies de Montbéliard et de Porentruy. Dans ce début, Hedlinger montra de la science, un véritable sentiment de la forme, une grande souplesse de modelé ; aussi fut-il vivement encouragé par les numismates de son pays, qui lui ouvrirent toutes les collections et lui permi-

rent de consulter les plus beaux spécimens de médailles de tous les temps. Pour se perfectionner dans son art, il se rendit à Paris en 1717. Delaunai et Roettiers, les deux meilleurs graveurs du temps, lui procurèrent promptement l'occasion de se produire. Signalé à Charles XII par le comte de Gœrtz, il fut nommé directeur de la monnaie à Stockholm. En 1726, il obtint un congé, et il ne revint en Suède que deux ans plus tard, après avoir visité l'Italie tout entière. Il fit ensuite, dit Mechel, un voyage en Russie, pour graver le portrait de l'impératrice, et, après avoir exercé quelque temps ses fonctions à Stockholm, il revint achever ses derniers jours dans son pays. On possède en France, au cabinet des médailles, sa *Médaille commémorative de la naissance du dauphin* (1729); la composition en est savante et ingénieuse. L'œuvre entier de Hedlinger a été gravé par Mechel et forme un ensemble de 167 médailles ou jetons (Bâle, 1776-1778, 2 parties in-8°).

HÉDOBIE s. f. (é-do-bî — du gr. *hedô*, je ronge; *bios*, vie). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes.

— **Encycl.** Entom. Les *hédobies* ressemblent beaucoup aux ptines, avec lesquels on les confondait autrefois; elles en diffèrent néanmoins par leurs antennes légèrement dentées en scie et très-écartées à leurs points d'insertion. Les deux sexes, dans ce genre, sont pourvus d'ailes. Les *hédobies*, comme les ptines, vivent dans le bois mort, dont elles se nourrissent; leurs larves se renferment dans des coques longues et soyeuses, où elles se transforment en nymphes. L'*hédobie* impériale est un très-joli insecte qu'on trouve sur les saules vermoulus, aux environs de Paris. L'*hédobie* renard habite la France et l'Allemagne.

HÉDOUIN (Jean-Baptiste), religieux et écrivain français, né à Reims en 1749, mort à Réthonvillers en 1802. Porté par son goût vers les mathématiques, il vint à Paris dans l'intention de les cultiver, entra bientôt dans la congrégation des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, mais ne tarda pas à en sortir pour entrer dans l'ordre de Prémontré (1774). Pendant qu'il étudiait la théologie à Paris, Hédouin s'occupa à faires des extraits de l'*Histoire philosophique des deux Indes*, et de composer un livre intitulé l'*Esprit de Raynal*, entreprise hardie pour un religieux et qui lui attira de cruels désagréments. Il n'en publia pas moins son travail. Le garde des sceaux, qui était à l'affût des ouvrages clandestins, voulut connaître l'auteur et l'imprimeur de l'*Esprit de Raynal;* Hédouin n'osa pas avouer sa paternité dans la crainte des censures ecclésiastiques. Son parent, le capitaine Hédouin de Pons-Ludon, alors prisonnier au château de Ham, consentit à le tirer d'embarras en se disant l'auteur du livre. Il fit une déclaration à qui de droit, et ce ne fut qu'à la mort de l'auteur qu'on connut la vérité. Quelque temps après cette incartade, le frère Hédouin fut chargé d'enseigner les belles-lettres dans son abbaye, et, en récompense des services qu'il rendit comme professeur, il obtint le prieuré-cure de Réthonvillers. Pendant l'ère révolutionnaire, il cumula les fonctions de curé et de maire, à la satisfaction de ses paroissiens et de ses administrés. On a de lui : *Esprit et génie de Raynal* (Paris, 1777, in-8°; Londres [Paris], 1781, in-18; Genève, 1782, in-8°); *Principes de l'éloquence sacrée mêlés d'exemples puisés principalement dans l'Ecriture sainte, dans les saints Pères et dans les plus célèbres orateurs chrétiens, à l'usage des cours d'études établis dans l'ordre de Prémontré* (Soissons, 1787, in-12); *Fragments historiques et critiques sur la Révolution*; cet ouvrage ne fut point imprimé.

HÉDOUIN (Charles-François), naturaliste français, cousin du précédent, né à Paris en 1761, mort en 1826. Il remplit les fonctions de greffier à la cour royale de Paris et donna tous ses loisirs à l'étude de l'histoire naturelle et des antiquités. Il mourut subitement dans le bois de Vincennes, où il était allé herboriser. Hédouin a laissé un magnifique herbier, des collections de papillons et d'insectes, des mémoires et un *Veni-mecum bibliographique du naturaliste*, resté manuscrit.

HÉDOUIN (Pierre), littérateur et compositeur français, né à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), en 1789. Tout en étudiant le droit à Paris, il entra en relations avec Montigny, son parent, avec Grétry, qui l'honora de son amitié et lui donna des conseils, et commença à se faire connaître par des productions littéraires et musicales. De retour dans sa ville natale, il suivit avec succès la carrière du barreau, devint bâtonnier de son ordre, et n'en continua pas moins à se livrer à son goût dominant pour les lettres et pour la musique. En 1844, M. Hédouin vint à Paris et fut nommé, peu après, chef de bureau au ministère des travaux publics. Huit ans plus tard, il passa à Valenciennes, en qualité de commissaire du gouvernement pour la surveillance administrative des chemins de fer, et se fixa dans cette ville. Cet amateur distingué, qui est en même temps un artiste d'un véritable talent, est membre de plusieurs sociétés savantes et s'est attaché à propager autour de lui le goût de la musique. Indépendamment de nombreux articles insérés dans divers recueils, on lui doit des romances, dont quelques-unes ont eu beaucoup de succès, notamment : la *Nouvelle Nina*, les *Adieux de Velléda*, l'*Helvétien*, *Marie, ô ma douce Marie*, la *Philosophie du sage*, *Dors, petit*, etc.; des nocturnes, des chansons, etc. Il a publié, en outre : les *Délassements de ma vie*, recueil de romances (Paris, 1815); le *Bouquet de lis*, poésie et musique (1816); *Marie de Boulogne* ou l'*Excommunication* (Paris, 1824); *Souvenirs historiques et pittoresques du Pas-de-Calais* (Paris, 1824); la *Fausse prévention* ou *Ira-t-il à Boulogne?* opéra en un acte, en collaboration avec A. Piccini, représenté à Boulogne en 1827; *Mosaïque* (Valenciennes, 1856, in-8°), recueil de notices sur des poëtes, des musiciens; *Glück, la révolution qu'il a opérée sur notre première scène lyrique* (1859).

HÉDOUIN (Edmond), peintre français, parent du précédent, né à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) en 1819. Elève de Paul Delaroche et de Célestin Nanteuil, il s'adonna au paysage et à la peinture de genre, et débuta brillamment au Salon de 1844 par les *Bûcherons des Pyrénées*, plein de qualités charmantes. Depuis cette époque, M. Hédouin a exposé un assez grand nombre de tableaux, dans lesquels il s'est attaché à être un fidèle interprète de la nature, mais dont la touche est souvent un peu molle. Nous citerons de lui : *Halte* (1846); *Souvenirs d'Espagne* (1847); *Moulin arabe à Constantine;* le *Café nègre* (1848), qui lui valurent une 2e médaille; *Femmes d'Ossau à la fontaine* (1850); *Soirée chez les Arabes* (1852); la *Maison à Chambaudoin*; les *Scieurs de long*, une de ses meilleures toiles (1855). M. Hédouin obtint à l'Exposition universelle une 3e médaille. Il était alors à l'apogée de son talent. La naïveté pittoresque, la fraîcheur de ton, la sincérité de l'interprétation, une sorte d'originalité tout empreinte de saveur rustique, telles étaient les qualités qui affirmaient en lui un véritable tempérament artistique. Depuis cette époque, M. Hédouin est loin d'avoir progressé, et on sent dans ses œuvres comme une espèce de fatigue. Mentionnons parmi les tableaux qu'il a exposés depuis lors : la *Chasse*, la *Pêche*, les *Glaneuses* (1857); *Un semeur à Chambaudoin*, *Porchère* (1859); *Colporteurs espagnols* (1861); le *Marché aux moutons à Saint-Jean-de-Luz* (1863); *Sardinières de Fontarabie*, *Allée des Tuileries* (1865); la *Chasse*, la *Pêche* (1866); *Café à Constantine* (1868), etc. On lui doit encore des peintures décoratives exécutées au foyer du Théâtre-Français et dans la galerie des fêtes du Palais-Royal.

HÉDOUIN DE PONS-LUDON (Joseph-Antoine), poëte et littérateur français, né à Reims en 1739, mort en 1817. Il suivit la carrière des armes, prit part à la bataille de Crevelt (1758), et fut, après seize ans de services, enfermé en vertu d'une lettre de cachet au château de Ham, pour des motifs restés ignorés. Hédouin se trouvait dans cette prison lorsque son cousin, Jean-Baptiste Hédouin, religieux prémontré, vint le prier de se déclarer l'auteur de l'*Esprit de Raynal*, ouvrage qu'il venait de faire paraître et au sujet duquel il était inquiété. Le prisonnier y consentit volontiers, envoya au censeur de la police une déclaration en ce sens, et ne fit connaître la vérité qu'après la mort de son cousin. Rendu à la liberté, Hédouin de Pons-Ludon acheta, en 1778, une charge de conseiller rapporteur du point d'honneur au tribunal des maréchaux de France, charge qui fut supprimée au commencement de la Révolution. Outre un grand nombre d'épigrammes, de madrigaux, d'épitaphes, d'épithalames, de satires, de chansons, de mémoires, de pétitions, on a de lui : *Essai sur les grands hommes d'une partie de la Champagne* (Paris, 1768); *Lettre d'un Rémois à un Parisien sur ce qui doit payer les corvées en France* (1776, in-8°).

HÉDOUVILLE (Gabriel-Théodore-Joseph, comte D'), général et diplomate, pacificateur de la Vendée, né à Laon en 1755, mort en 1825. Entré au service en 1773, en qualité de sous-lieutenant, il devint général de brigade en 1793, se distingua à Kayserslautern, fut arrêté comme noble, mais rendu à la liberté après le 9 thermidor, prit part à la première pacification de la Vendée en qualité de chef d'état-major de Hoche (1796), reçut du Directoire le gouvernement de Saint-Domingue, dut abandonner cette colonie après avoir vainement combattu Toussaint-Louverture, fut investi ensuite du commandement en chef de l'armée de l'Ouest, et parvint, par d'habiles négociations, à pacifier de nouveau la Vendée et la Bretagne, œuvre que rendit plus facile le coup d'État du 18 brumaire, survenu sur ces entrefaites (1800). Ministre plénipotentiaire en Russie (1801-1804), sénateur, chambellan, comte de l'Empire (1805), Hédouville fit la campagne de Prusse en 1806, comme chef d'état-major de Jérôme Bonaparte, vota la déchéance de Napoléon dans le sénat en 1814, fut élevé à la pairie par Louis XVIII (4 juin), et vécut depuis dans la retraite. — Son frère, Nicolas-Jean-Charles D'HÉDOUVILLE, né en 1767, mort à Paris en 1846, fut élève de l'École de Brienne, où il eut pour condisciple Napoléon, qui le nomma secrétaire de légation à Rome, puis ministre plénipotentiaire auprès du prince primat de la confédération du Rhin (1805). Il a publié une tragédie en cinq actes, *Jeanne Darc* (Paris, 1829), et les *Sept âges de l'Eglise* (Paris, 1838, in-8°).

HÉDRURIDE s. f. (é-dru-ri-de). Helminth. Genre de vers intestinaux, du groupe des nématoïdes.

HEDWIG (Jean), botaniste et médecin allemand, né à Cronstadt (Transylvanie) en 1730, mort à Leipzig en 1799. En 1752, il se rendit à Leipzig pour y étudier la médecine; mais, comme il était sans fortune, il fit, pour vivre, des préparations anatomiques, et obtint d'être chargé de classer et étiqueter les plantes du jardin botanique de cette ville. Lorsqu'il eut achevé ses études, Edwig retourna à Cronstadt, où, bien que diplômé, il ne put obtenir l'autorisation d'exercer la médecine, sous le prétexte qu'il aurait dû prendre ses grades à Vienne. Il quitta en conséquence sa ville natale et alla s'établir à Chemnitz (Saxe). C'est là qu'il commença à se livrer à ses importants travaux sur les graminées et les cryptogames, et que, grâce à des ouvrages et à des microscopes que lui envoya Schreber, il fit les découvertes botaniques qui ont fondé sa réputation. De retour à Leipzig en 1781, il fut attaché à l'hôpital militaire, puis devint successivement professeur de médecine (1786), professeur de botanique (1789) et inspecteur du jardin des plantes. Hedwig possédait une grande mémoire, une extrême sagacité, une vue perçante, jointes à une adresse singulière pour les recherches microscopiques; aussi passe-t-il pour un des meilleurs observateurs de son temps. On le regarde comme le véritable créateur de la cryptogamie. Ses principaux ouvrages sont : *Fundamentum historiæ naturalis muscarum frondosarum* (Leipzig, 1782-1783, 2 vol. in-4°), son ouvrage capital, fruit de vingt années de recherches et de méditations, dans lequel il traite de l'anatomie, de la fécondation et de la multiplication des mousses, et donne une nouvelle méthode pour les distribuer en genres, d'après les caractères de la fructification; *Theoria generationis et fructificationis* (Saint-Pétersbourg, 1784; Leipzig, 1798, avec 42 planches coloriées); *Dessins et histoire analytique de plantes cryptogames nouvelles et douteuses* (Leipzig, 1785-1795, 4 tomes in-fol.); *Recueil de mémoires et d'observations sur les sujets de botanique et d'économie* (Leipzig, 1793, in-8°); *Instructions pour sécher et pour classer les plantes* (Gotha, 1797). On lui doit, en outre, plusieurs mémoires. C'est Hedwig qui a reconnu que les urnes des mousses sont de vraies capsules contenant des graines et non des organes mâles, et que les petits corps oblongs et sessiles cachés dans les rosaces des feuilles sont des anthères. — Son fils, Romain-Adolphe HEDWIG, né à Chemnitz en 1772, mort à Leipzig en 1806, devint professeur de botanique en 1801. Nous citerons parmi ses écrits : *Aphorismes sur la botanique* (Leipzig, 1800); *Observationes botanicæ* (Leipzig, 1800); *Genera plantarum secundum characteres differentiales* (Leipzig, 1806, in-8°).

HEDWIGE ou **AVOIE** (sainte), duchesse de Pologne et de Silésie, née en 1174, morte en 1243. Elle était fille de Berthold, duc de Carinthie, et sœur de la célèbre Agnès de Méranie, qu'épousa le roi de France, Philippe-Auguste. Elle n'avait que douze ans lorsqu'on la maria à Henri le Barbu, duc de Pologne et de Silésie, dont elle eut six enfants. Elle donna l'exemple de toutes les vertus, fonda, à Trebnitz, une abbaye pour les religieuses de l'ordre de Cîteaux, s'y retira par la suite, y pratiqua toutes les austérités de la règle la plus sévère, sans prendre toutefois le voile, se consacra entièrement au soulagement des pauvres, et mourut après avoir passé quarante ans dans cette retraite. Hedwige a été canonisée en 1267, par le pape Clément IV. Sa fête se célèbre le 17 octobre.

HEDWIGE, reine de Pologne, née en 1371, morte à Cracovie en 1399. Fille de Louis le Grand, roi de Hongrie et de Pologne, elle fut choisie pour lui succéder sur le trône de Pologne, sous la réserve qu'elle prendrait un époux ayant l'agrément de la diète, et couronnée à Cracovie en 1384. Bien qu'elle n'eût encore que treize ans, Hedwige était déjà d'une rare beauté. Entre les prétendants qui aspiraient à sa main se trouvaient Guillaume d'Autriche, à qui elle était fiancée depuis l'âge de quatre ans, et qu'elle aimait, et Jagellon, grand prince de Lithuanie. Sur les instances du sénat, elle consentit à sacrifier son amour et à épouser ce dernier (1386), mais à la condition qu'il recevrait le baptême et qu'il établirait le christianisme dans son duché, uni depuis lors à la Pologne. « Jagellon, dit M. de Montalembert, était un beau et vaillant guerrier; quand Edwige le vit, elle oublia Guillaume dAutriche, et son cœur fut d'accord avec son devoir. » Elle mourut à vingt-huit ans, laissant une mémoire vénérée en Pologne et en Lithuanie. Ce fut elle qui fit faire la première traduction de l'Ecriture sainte en polonais.

HEDWIGIE s. f. (èd-vi-jî — de *Hedwig*, sav. allem.). Bot. Syn. d'ANECTANGIE et de SCHISTIDIE, genres de cryptogames. ‖ Genre de mousses, comprenant une dizaine d'espèces, dont plusieurs croissent en Europe : *L'*HEDWIGIE *aquatique est facile à reconnaître à sa tige allongée, adhérente aux pierres, rameuse à son sommet.* (F. Foy.) ‖ *Hedwigie balsamifère*, Arbre de la famille des térébinthacées, qui croît au Brésil et produit une sorte de baume. Syn. : SUCRIER DE MONTAGNE.

— **Encycl.** L'*hedwigie balsamifère* est un arbre de 10 à 15 mètres de hauteur, qui croît au Brésil, dans les provinces de Bahia, Minas et Fernambouc. On en retire, à l'aide d'incisions pratiquées sur son écorce, une substance gommo-résineuse, âcre, claire, qui prend à l'air la forme de stalactites d'un blanc jaunâtre. Cette substance peut remplacer la résine élémi dans la confection de quelques emplâtres, et on en prépare aussi des sortes d'émulsions dont on obtient d'excellents effets dans certaines affections du péritoine. C'est encore ce suc résineux que l'on brûle dans les églises en guise d'encens.

HÉDYBIE s. m. (é-di-bî — du gr. *hêdus*, agréable; *bios*, vie). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent l'Afrique australe.

HÉDYCARPE s. m. (é-di-kar-pe — du gr. *hêdus*, doux; *karpos*, fruit). Bot. Genre d'arbres, de la famille des euphorbiacées, tribu des buxées, dont l'espèce type croît à Sumatra.

HÉDYCARYE s. f. (é-di-ka-rî — du gr. *hêdus*, doux; *karuon*, noix). Bot. Genre d'arbres, de la famille des monimiées, qui habite l'Australie et la Nouvelle-Zélande. ‖ On dit aussi HÉDYCAIRE.

HÉDYCHIUM s. m. (é-di-ki-omm — du gr. *hêdus*, agréable; *chiôn*, flocon). Bot. Genre de plantes, de la famille des amomées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Asie tropicale. ‖ On dit aussi HÉDYCHION. V. GANDASULI.

HÉDYCHRE s. m. (é-di-kre — du gr. *hêdus*, agréable; *chroa*, couleur). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la tribu des chrysides : *Les* HÉDYCHRES *déposent leurs œufs dans les nids d'autres hyménoptères.* (Blanchard.)

— **Encycl.** Les *hédychres* appartiennent à ce genre d'hyménoptères que l'on connaît vulgairement sous le nom de *mouches* ou *guêpes dorées*. Ce sont de petits insectes à couleurs métalliques vertes, bleues, violacées ou rouges; leurs palpes maxillaires sont beaucoup plus longs que les palpes labiaux, et ils ont un abdomen hémisphérique. Ils déposent leurs œufs dans le nid des autres hyménoptères, notamment des mellifères ou apiens. Lepelletier de Saint-Fargeau rapporte une observation curieuse à ce sujet : « Un *hédychre* cherchait à effectuer le dépôt de ses œufs dans le nid d'une osmie. Après avoir exploré cette demeure, il y entrait à reculons. Sur ces entrefaites, l'osmie rentra au domicile avec une provision pour ses larves. Apercevant l'*hédychre*, elle s'élança sur lui en le saisissant avec ses mandibules. Celui-ci, se contractant en boule, devenait invulnérable pour l'osmie, qui se contenta alors de lui couper les ailes. Mais à peine était-elle repartie pour chercher une nouvelle provision, que notre chrysidien revenait aussitôt pondre ses œufs dans le nid d'où il avait été si durement expulsé. » Les *hédychres* habitent surtout l'Europe; les plus répandus en France sont les *hédychres rose* et *royal*. Leurs mœurs ne diffèrent pas sensiblement de celles des autres chrysidiens.

HÉDYCRÉE s. f. (é-di-kré — du gr. *hêdus*, doux; *kreas*, chair). Bot. Syn. de LICANIE.

HÉDYCROÜM s. m. (é-di-kro-omm — du gr. *hêdus*, agréable; *chroa*, couleur). Antiq. Sorte de pâte parfumée et colorée, que l'on brûlait dans les cassolettes.

HÉDYLE, poëte grec, né à Athènes, ou, selon d'autres, à Samos. Il vivait au IIIe siècle avant notre ère, du temps du poëte Callimaque. Sa mère Hédylé cultivait elle-même la poésie et avait composé un poëme intitulé *Skullê*, dont Athénée nous a conservé un passage. Hédyle nous est connu par des épigrammes pleines de curieux détails, et dans la plupart desquelles il fait l'éloge du vin. L'*Anthologie grecque* contient onze de ces petites pièces. Si l'on en croit Athénée, Hédyle se tua par amour pour un nommé Glaucus.

HÉDYOSME s. m. (é-di-a-sme — du gr. *hêdus*, agréable; *osmê*, odeur). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des chloranthées, qui croît en Amérique.

HÉDYOTIDÉ, ÉE adj. (é-di-o-ti-dé — rad. *hédyotis*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre hédyotis. ‖ On dit aussi HÉDYOTÉ.

— s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, ayant pour type le genre hédyotis.

HÉDYOTIS s. m. (é-di-o-tiss — du gr. *hêdus*, agréable; *ous*, *otos*, oreille). Bot. Genre de plantes, de la famille des rubiacées, type de la tribu des hédyotidées, comprenant une trentaine d'espècesqui croissent dans les régions tropicales. ‖ On dit aussi HÉDIOTIDE et HÉDIOTE s. f.

— **Encycl.** Les *hédyotis* sont des herbes ou des arbrisseaux à feuilles opposées, à fleurs terminales ou axillaires, ayant pour fruit une capsule à deux loges polyspermes. L'*hédyotis de Deppe* ne dépasse guère la hauteur de 0m,30; il croît dans l'Inde. L'*hédiotis auriculaire*, originaire de Ceylan, est remarquable par ses feuilles, qui exhalent une odeur suave, et passaient autrefois pour un excellent re-

mède contre la surdité. L'*hédyotis à ombrelles* est une plante bisannuelle, qui croît dans l'Inde; sa racine, appelée par les indigènes *chrya* ou *she*, renferme une matière colorante rouge assez estimée.

HÉDYPHANE s. m. (é-di-fa-ne — du gr. *hêdus*, agréable; *phanê*, éclat). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères formé aux dépens des hélops, et comprenant plusieurs espèces qui habitent la Perse et la Russie méridionale.

— Minér. Substance blanchâtre ou brunâtre, brillante, amorphe et massive, qu'on trouve à Langbanshytta, en Suède, et qui est un phosphate de plomb arsénifère, dans lequel une certaine quantité de plomb est remplacée par une égale quantité de chaux. C'est une variété de mimétite, dans laquelle Kersten a reconnu 60,10 d'arséniate de plomb, 12,98 d'arséniate de chaux, 15,51 de phosphate de chaux, et 10,29 de chlorure de plomb.

HÉDYPNOÏS s. m. (é-di-pno-iss — du gr. *hêdus*, agréable; *pnoos*, souffle). Bot. Syn. d'HYOSÉRIDE, genre de chicoracées. ‖ On dit aussi HÉDYPNOÏDE.

HÉDYSARÉ, ÉE adj. (é-di-za-ré — du lat. *hedysarum*, sainfoin). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au sainfoin. ‖ On dit aussi HÉDYSAROÏDE et HÉDYSAROÏDÉ, ÉE.

— s. f. pl. Tribu de la famille des légumineuses, ayant pour type le genre sainfoin.

HEDYSARUM s. m. (é-di-za-romm — mot lat. formé du gr. *hêdusaron*). Bot. Nom scientifique du sainfoin.

HEECKEREN (Georges-Charles D'ANTHÈS, baron DE), homme politique français, né à Colmar (Haut-Rhin) en 1812. Fils d'un riche propriétaire de l'Alsace, M. d'Anthès, qui avait épousé une nièce du prince de Hatzfeld, fut destiné à la carrière des armes et entra à l'Ecole de Saint-Cyr, qu'il quitta en 1830 pour prendre du service en Russie. Par la protection du prince de Hatzfeld, il entra comme sous-lieutenant dans les chasseurs de l'impératrice, devint, quelque temps après, capitaine dans la garde impériale, passa à l'armée du Caucase, et fut, vers cette époque, adopté par M. Heeckeren, ambassadeur de Hollande en Russie, dont, à partir de ce moment, il a porté le nom. Pendant son séjour à Saint-Pétersbourg, il entra en relations avec le célèbre Alexandre Pouschkine, dont il épousa la sœur. Ces relations devaient être brisées de la façon la plus tragique. Le 7 février 1837, l'illustre poëte, mari peu endurant, accusa son beau-frère d'avoir séduit sa femme, le provoqua en duel, et reçut de lui une blessure dont il mourut trois jours après. A la nouvelle de cette terrible aventure domestique, il s'éleva une telle clameur d'indignation contre le meurtrier de Pouschkine, que M. Heeckeren dut s'enfuir à la hâte pour se soustraire à la colère du peuple. Il retourna alors habiter le Haut-Rhin, où, quelques années plus tard, malgré sa triste notoriété, il fut nommé membre du conseil général. En 1846, il se présenta à la députation, mais sans succès, et il fit alors une vive opposition au gouvernement de Louis-Philippe. Après la révolution de Février, les électeurs du Haut-Rhin l'envoyèrent siéger à la Constituante, puis à la Législative. Dans ces deux assemblées, le baron Heeckeren se montra hostile à l'établissement des institutions républicaines, vota constamment avec la droite, mais soutint toutefois la politique particulière de l'Elysée. Après le coup d'Etat du 2 décembre, dont il fut un des plus chauds approbateurs, il fit partie de la commission consultative. L'année suivante, malgré ses antécédents, il fut chargé d'une mission extraordinaire auprès de l'empereur de Russie, et, à son retour, Napoléon III l'envoya siéger au Sénat. Le baron d'Heeckeren fut un des membres les plus rétrogrades de cette rétrograde assemblée. Il s'y montra un des plus chaleureux défenseurs de la papauté, un des plus ardents adversaires de toute réforme, et vota, en 1868, avec vingt-deux autres sénateurs, contre la loi qui rendait moins intolérable la situation de la presse. La révolution du 4 septembre 1870, en balayant l'Empire, l'a fait rentrer vraisemblablement pour toujours dans la vie privée.

HEEM (Jean-David VAN), peintre hollandais, né à Utrecht en 1600, mort à Anvers en 1674. Rival de Héda, mais bien plus fécond, ce maître a joui d'une grande vogue, et les toiles signées de son nom se vendent encore fort cher dans les ventes publiques. Quoique considéré comme inférieur à Héda, pour les natures mortes, et à Van Huysum dans la peinture des fleurs, il a pour mérite principal l'imitation scrupuleuse des objets et une grande finesse de touche. « A-t-il sous les yeux une écrevisse, dit M. Ch. Blanc, sa touche va se fixer à tous les piquants de la patte, s'effiler aux antennes, se heurter à toutes les articulations qui laissent voir la chair molle du crustacé au défaut de la cuirasse. Veut-il représenter un citron, il le transporte sur sa toile avec une vérité criante. Vous sentez le grenu du zeste qui s'est roulé en spirale sous le tranchant du couteau... Il est rare qu'il ne se trouve pas un citron dans les peintures de David de Heem, car c'est là le fruit qu'il peint le mieux : c'est son triomphe. Il est également fort rare qu'il ne s'y trouve pas quelque vase d'or et d'argent. Personne ne les a fait tourner et reluire avec plus d'illusion. »

Le Louvre possède de ce maître deux *Déjeuners*; Bruxelles, un *Bouquet de fleurs ;* Dresde, un *Déjeuner*, composé d'huîtres, de raisins, de citrons, d'une écrevisse et d'un faisan; ce tableau est d'une exécution merveilleuse. On voit à Munich différents *Fruits sur des plats d'or et d'argent.*

HEEMER s. m. (é-mèr; *h* asp. — de l'allem. *eimer*, seau). Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, employée en Allemagne.

HEEMSKERK (Martin VAN VEEN, dit), peintre d'histoire, surnommé **le Raphaël hollandais**, né à Heeskerk en 1498, mort à Harlem en 1574. Il était fils d'un maçon. Placé successivement dans l'atelier de Cornelis Willemsz et de J. Schorel, il parvint à imiter la manière moitié flamande moitié italienne de ce dernier maître. Un séjour qu'il fit à Rome et où il reçut les conseils de Michel-Ange acheva de l'italianiser. Les connaisseurs préfèrent les ouvrages plus originaux de sa jeunesse à ceux de sa seconde manière. L'artiste, peu avant de mourir, eut la douleur de voir brûler un grand nombre de ses tableaux lors du sac de Harlem par les Espagnols (1572). Les musées de Berlin, Vienne, Munich, Darmstadt et Copenhague possèdent des toiles de Heemskerk. On cite comme ses chefs-d'œuvre : *Saint Luc peignant la Vierge et l'Enfant-Jésus; Mars et Vénus surpris par Vulcain.*

HEEMSTEDE, bourg de Hollande, province de Hollande septentrionale, à 5 kilom. S. de Harlem, et à peu de distance des polders de l'ancien lac de Harlem; 2,000 hab. Vieux château; culture de fleurs. Dans les environs de ce bourg, près du village de Bennenbroek, s'élève un monument érigé en l'honneur de Witte de Heemstede.

HEER (Chrétien-Rusten), archéologue et dominicain suisse, né à Klingnau en 1715, mort en 1767. Il devint bibliothécaire et inspecteur du cabinet des monnaies de l'abbaye de Saint-Blaise. Heer a publié, en collaboration avec Macquard Hergott : *Monumenta augustæ domus Austriacæ; Nummotheca principum Austriæ* (Fribourg, 1752-1753, 2 vol. in-fol.); *Pinacotheca principum Austriæ*, avec 114 planches (1768). Il a défendu son collaborateur Hergott contre l'abbé de Muri, dans un ouvrage plein d'érudition, intitulé : *Anonymus Murensis denudatus* (Fribourg, 1755, in-4°).

HEERE (Lucas DE), peintre et poëte flamand, né en 1534, mort en 1584. Il reçut des leçons de son père, Jean de Heere, sculpteur habile, de sa mère, Anna Smyters, qui peignait avec talent à la gouache, et de Franz Flore, le célèbre peintre d'histoire. Lorsqu'il fut devenu un savant dessinateur sous la direction de ce dernier artiste, Lucas de Heere quitta Anvers et se rendit en France, où il fut chargé d'exécuter des dessins pour les tapisseries du Louvre. De retour en Flandre, il s'adonna à la peinture de portrait, acquit alors beaucoup de réputation et d'argent, fut appelé dans les principales cours du nord de l'Europe, et, grâce à son extrême facilité, exécuta un grand nombre d'œuvres. Heere n'était pas seulement peintre et dessinateur, c'était un homme d'esprit et de savoir, un érudit et un poëte. Outre des portraits, il a exécuté des dessins à la plume fort estimés et de grandes compositions, parmi lesquelles nous citerons : la *Pentecôte*, dans l'église Saint-Pierre à Gand, et la *Résurrection de Jésus-Christ*, dans l'église Saint-Jean de la même ville. Comme poëte, il a laissé le *Jardin de la poésie* et quelques traductions de Clément Marot.

HEEREN (Arnold-Hermann-Louis), historien et érudit allemand, correspondant de l'Institut de France, né à Arbergen, près de Brême, eu 1760, mort en 1842. Il enseigna la philosophie à Gœttingue et se fit d'abord connaître par d'excellentes éditions du *De encomiis* de Ménandre, et des *Eclogæ* de Stobée (1792-1801). S'adonnant ensuite à l'histoire des rapports politiques et commerciaux des anciens peuples, il a déployé, dans ses recherches à ce sujet, une sagacité remarquable, unie à une profonde érudition. Les ouvrages de Heeren contiennent beaucoup de choses en peu de mots, mérite bien rare dans les travaux de cette nature; aussi ont-ils obtenu un succès universel. Les plus estimés sont les suivants : *Manuel de l'histoire ancienne, considérée sous le rapport des constitutions, du commerce et des colonies des divers Etats de l'antiquité* (1826, 5e édit.), traduit en français par Thurot (1827, in-8°); *Manuel historique du système politique des Etats de l'Europe et de leurs colonies depuis la découverte des deux Indes*, traduit par Guizot et V. Saint-Laurent (1821 et 1841, 2 vol. in-8°); *De la politique et du commerce des principaux peuples de l'antiquité*, traduit par Suckau (1830-1834, 5 vol. in-8°). Un excellent *Mémoire sur l'influence des croisades*, traduit par Ch. Villiers en 1808, lui avait valu un premier prix et le titre de correspondant de l'Institut.

HEERENVEEN, ville de Hollande, dans la province de Leeuwarden. Elle tire, dit-on, son origine d'une société formée il y a un siècle environ pour l'exploitation des tourbières. Cette ville, qui, avant la réunion de la Hollande à la France, n'était qu'un bourg peu important, devint, en 1811, chef-lieu d'arrondissement communal. Elle se compose de deux grandes rues, dont l'une est baignée par un canal. Dans les environs est un beau parc connu sous le nom de *Orandje-Woud*, parc du prince d'Orange.

HEERIE s. f. (é-è-rî; *h* asp. — de *Heer*, sav. allem.). Bot. Genre d'arbres, rapporté avec doute à la famille des térébinthacées, et dont l'espèce type croît au cap de Bonne-Espérance.

HEERKENS (Gérard-Nicolas), médecin et poëte hollandais, né à Groningue en 1728, mort en 1801. Il découvrit, pendant un voyage en Italie, la maison de campagne d'Horace, et cultiva avec quelque succès la poésie latine. Nous citerons de lui : *De valetudine litterarum, poema* (Leyde, 1749, in-8°); *Satira de moribus Parisiorum et Frisiæ* (1750); *De officio medici* (1750); *Iter Venetum* (1760); *Notabilium libri duo* (1765-1770, in-8°); *Italicorum libri tres* (1793).

HEERLEN, petite ville du royaume de Hollande, dans le duché de Limbourg, à 20 kilom. E. de Maestricht, sur la Geelen; 4,000 hab. Brasseries, tanneries, fabriques d'aiguilles, blanchisseries de toiles, moulins à farine et à huile.

HEESTERT, bourg de Belgique, province de la Flandre occidentale, arrond. et à 8 kilom. E. de Courtrai; 2,957 hab. Brasseries, fabriques de toiles et de tabac.

HEFA, nom d'une ancienne ville maritime située sur la côte de la Palestine, entre Césarée et Ptolémaïs, au pied du mont Carmel. Reland pense qu'autrefois cette ville était appelée *Gaba*, et que c'est par corruption que de *Gaba* on a fait *Kefa*, et ensuite *Hefa*. Le Talmud nous apprend que cette ville était très-importante à cause de la pêche des coquillages à pourpre, qui s'y faisait sur une fort large échelle, d'où le nom de *Porphyrcon*, que lui avaient donné les Grecs. Le géographe arabe Cherif-ibn-Edris place *Hefa* à une journée de Césarée, et lui accorde un port sûr et spacieux. La *Khefa* ou *Chefa*, dont il est souvent parlé dans le Talmud, n'est probablement autre chose que la ville de Hefa. Pococke prétend avoir découvert les ruines de cette antique cité.

HEFELE (Charles-Joseph D'), historien allemand, né à Unterkœchen (Wurtemberg) en 1809. Répétiteur au séminaire théologique de Tubingue en 1834, il fut nommé, en 1840, professeur adjoint à la Faculté de théologie catholique de la même université, y fit des cours sur l'histoire ecclésiastique, l'archéologie chrétienne et la patrologie, et prit, en 1838, le diplôme de docteur en théologie. De 1842 à 1845, il a fait partie de l'assemblée des Etats. Son œuvre capitale est l'*Histoire des conciles* (Fribourg, 1855-1863, 5 vol.). Parmi ses autres travaux, nous citerons : l'*Introduction du christianisme dans le sud-ouest de l'Allemagne* (Tubingue, 1837); le *Cardinal Ximénès et l'Eglise d'Espagne au* XVe *siècle* (Tubingue, 1851, 2 vol.), et *Matériaux pour l'histoire de l'Eglise, l'archéologie et la liturgie* (Tubingue, 1864-1865, 2 vol.)

HEFFRIG, ondine scandinave, une des neuf filles d'Heger, le dieu de la mer, et de Rana, son épouse.

HEFFTER (Auguste-Guillaume), jurisconsulte allemand, né à Schweinitz (Saxe) en 1796. Il devint successivement assesseur à la cour d'appel de Cologne (1820), juge au tribunal de Dusseldorf, professeur de droit à Bonn (1822), à Halle (1828), à Berlin (1833), et à été nommé depuis lors conseiller intime du tribunal supérieur et président du conseil de l'Ecole de droit. Membre de la première Chambre prussienne de 1849 à 1852, M. Heffter a mis son talent au service de la réaction et a contribué, notamment, à faire voter la loi du 7 mai 1853, concernant la formation de la Chambre des seigneurs. Il a publié un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : l'*Organisation de la justice à Athènes* (Cologne, 1822); *Institutes de la procédure civile romaine et germanique* (Bonn, 1825); *Etudes sur le droit des souverains et le droit public de l'Allemagne* (1829); *Manuel du droit criminel allemand* (1833); *Du droit de succession des enfants légitimes et illégitimes* (1836); *Sur les limites qui séparent le pouvoir de l'Etat de celui de l'Eglise* (1839); le *Droit international dans l'Europe actuelle* (1844), ouvrage qui a eu, comme le précédent, de nombreuses éditions. M. Heffter a publié, en outre, de nombreux articles dans divers recueils. — Son frère, Maurice-Guillaume HEFFTER, a été sous-directeur du collége de Torgau, puis recteur adjoint (1831) et professeur (1839) à celui de Brandebourg. Il a publié : *Des cultes religieux de l'île de Rhodes dans l'antiquité* (1827-1833); *Histoire de la ville de Brandebourg* (1840); la *Mythologie des Grecs et des Romains* (1845); la *Rivalité des Allemands et des Slaves depuis la fin du* Ve *siècle* (1847); la *Religion des Grecs et des Romains, des anciens Egyptiens, des Indiens* (1848); *Histoire de la langue latine* (1852), etc.

HEGEL (Georges-Guillaume-Frédéric), philosophe allemand, chef d'une école célèbre, né à Stuttgard (Wurtemberg) en 1770, mort à Berlin en 1831, d'une attaque de choléra. Il commença ses études au gymnase de Stuttgard, puis alla les continuer à l'université de Tubingue, où il obtint, au bout de cinq ans, le grade de docteur en philosophie. Il avait suivi spécialement les cours de philosophie et de théologie sans grand succès apparent. Il n'avait pas le don de l'élocution; il écrivait dans un style lourd et obscur, et à cette époque Schelling, son condisciple et son ami, quoique plus jeune que lui, promettait beaucoup plus. Au sortir de ses études, Hegel était très-pauvre, et il dut accepter les modestes fonctions de précepteur, d'abord à Berne, puis à Francfort. En 1801, un mince héritage lui permit de renoncer à une carrière ingrate pour aller à Iéna rejoindre Schelling, à qui on venait de confier la chaire de Fichte, appelé à Berlin. Il se disposait à ouvrir un cours public, mais il lui fallait, avant d'y être autorisé, soutenir une thèse. Le sujet de la sienne était tout à fait en dehors de ses travaux habituels. Elle avait en effet pour titre : *De orbitis planetarum* (1801, in-4°). Il publia, la même année, en collaboration avec Schelling un opuscule, dans lequel les deux auteurs s'attachent à préciser la *Différence entre le système de Fichte et celui de Schelling.*

Une deuxième dissertation d'Hegel, intitulée : *De la foi et du savoir*, ne tarda pas à émouvoir l'opinion. C'est une étude comparée des systèmes de Kant, de Fichte et de Jacobi. Tous les trois, suivant Hegel, ont le même caractère, celui d'une philosophie purement *subjective.* Ils forment un cycle complet; en d'autres termes, ils ont épuisé les divers modes par lesquels on peut étudier la pensée considérée comme indépendante de la réalité extérieure. Ils ont préparé l'avénement de la philosophie de Schelling, l'*idéalisme absolu et objectif*, où le *sujet* (la pensée) renonce à se considérer lui-même pour se perdre dans la contemplation de l'éternelle unité. A cette époque de sa vie, Hegel n'a point encore acquis de personnalité philosophique. Il se contente d'un rôle subalterne. Schelling est son maître, et quand le disciple écrit, c'est pour défendre la doctrine du maître. Les traces de cet état de choses sont encore évidentes dans le mémoire ayant pour titre : *Du rapport de la philosophie de la nature à la philosophie en général*, où il s'agissait de répondre à Czeinhold, qui accusait le système de Schelling de ne s'inquiéter ni de la religion ni de la morale.

La *Phénoménologie de l'esprit*, qui parut ensuite, est comme une introductiou aux travaux ultérieurs de Hegel et à la connaissance du système auquel il a attaché son nom. Il explique, dans la préface, ce qu'il entend par la science. « L'esprit, qui, en se développant, apprend à se savoir tel, est la science même; la science est sa vie, la réalité qui se construit de sa propre substance. » La *Phénoménologie de l'esprit* se compose de six parties ayant pour objet la conscience, la conscience de soi, la raison, l'esprit, la religion, le savoir. Cet ordre est méthodique, et il faut passer par chacun des cinq états indiqués dans les cinq premières parties de l'ouvrage pour atteindre au sixième : le *savoir.*

La *Phénoménologie de l'esprit* parut à Bamberg en 1807; l'Allemagne était en feu et l'attention publique ailleurs qu'aux spéculations des philosophes. Ce livre n'eut pas de succès. Il en eut si peu, que l'auteur dut quitter sa chaire afin de se procurer de quoi vivre d'un autre côté, et il fut réduit à faire des articles de politique courante dans une feuille de circonstance. Ce métier ingrat n'était pas fait pour plaire à un aussi grand esprit; il le quitta pour entreprendre la direction du gymnase de Nuremberg. C'était tomber de Charybde en Scylla. Il lui avait paru odieux de traiter quotidiennement dans un journal des questions d'intérêt local et purement matériel. Maintenant, il lui fallait être homme d'affaires, administrer un établissement d'instruction publique à un point de vue pour ainsi dire industriel; cela ne dura guère, et bientôt il préféra se retirer. Cette retraite dura cinq ans, pendant lesquels Hegel élabora son système. La première partie du système (la *Logique*, 3 vol. in-8°) parut de 1812 à 1816.

Cette *Logique* était en réalité une métaphysique de la tradition. Hegel part du principe en vertu duquel la pensée et l'être sont identiques. Le travail de la pensée sur elle-même est la *dialectique immanente.* Du néant logique, l'auteur procède jusqu'à l'idée concrète absolue, qui est l'univers. Il rejette bien loin l'ancienne métaphysique comme une défroque historique bonne à mettre dans un musée.

L'année 1817 vit naître à la publicité l'*Encyclopédie des sciences philosophiques*, dont l'édition définitive, qui est proprement le résumé de la pensée du maître, est de 1830. Les *Principes de la philosophie du droit* (1821) sont le complément de la partie de l'*Encyclopédie* qui a pour titre : l'*Esprit objectif.* C'est dans la préface de ce dernier ouvrage qu'Hegel a promulgué l'axiome devenu célèbre en Allemagne, que « ce qui est rationnel est réel, et, réciproquement, ce qui est réel est rationnel. » Hegel avait succédé depuis trois ans à Fichte dans sa chaire de Berlin. Sa parole et ses livres ne lui paraissant pas suffire à vulgariser sa doctrine, il fonde une revue périodique destinée à la mieux répandre. Déjà plusieurs de ses disciples occupaient des chaires importantes dans diverses uni-

versités, et peu à peu il était devenu l'arbitre des idées au delà du Rhin. Cependant, certains côtés de son système avaient un aspect équivoque et tendaient évidemment à justifier partout l'autorité du fait accompli, quel qu'il fût.

Bientôt on vit s'élever dans les écoles une sourde clameur contre le maître. On l'accusait de vouloir corrompre la jeunesse, d'avoir conclu un pacte secret avec la royauté et de n'avoir obtenu la chaire de Fichte qu'à la condition formelle de favoriser dans le domaine philosophique le mouvement réactionnaire, hostile à la liberté de penser. Il est probable que Hegel n'a trempé dans aucun projet de ce genre, que l'envie seule à suggéré les propos injurieux colportés contre lui dans la presse du temps, que tout au plus une coïncidence fâcheuse a permis de voir, dans une partie de son enseignement, le résultat d'un mot d'ordre venu de la cour de Prusse. Quoi qu'il en soit, la renommée de Hegel était devenue européenne en quelques années, et, en 1822, curieux de voir par lui-même l'influence de ses doctrines au dehors, il entreprit de visiter plusieurs contrées de l'Europe où elles avaient acquis une sorte d'autorité, par exemple les Pays-Bas, l'Autriche, et surtout la France. Dans les lettres qu'il écrivait à sa femme, il juge des hommes et des choses à un point de vue qui n'est guère celui des contemporains. C'était un homme spéculatif et que les faits de tous les jours ne parvenaient point à distraire. Il regarde tout à travers le prisme de sa grande personnalité. Mais, à part ses correspondances, il n'a consigné, dans aucune œuvre de longue haleine, le fruit des méditations de ses dernières années. Il est à peu près sûr qu'il avait donné sa mesure quand il mourut du choléra (1831), et qu'il n'aurait fait désormais que se répéter ou commenter ses écrits antérieurs. A partir de sa *Philosophie du droit* (1821), qui a donné lieu à tant d'accusations contre lui, il avait presque entièrement détourné ses regards de la spéculation proprement dite pour les concentrer sur la politique; il est vrai que, même dans cette direction, son esprit avait conservé ses premières allures. « Ce traité, dit-il, ne doit être autre chose, dans sa partie politique, qu'un essai pour arriver à comprendre l'Etat comme rationnel en soi. Il ne s'agit pas de le construire *à priori*, ni de lui enseigner ce qu'il doit être, mais de le faire comprendre comme mode social. Donner l'intelligence de ce qui est, tel est le problème de toute philosophie; car ce qui est est la raison réalisée. » Outre les ouvrages ci-dessus mentionnés, on a publié, depuis la mort de Hegel : *Leçons sur la philosophie de l'histoire*, *sur l'esthétique*, *sur la philosophie de la religion*, *sur l'histoire de la philosophie*.

Hegel et la philosophie allemande, ou *Exposé et examen critique des principaux systèmes de la philosophie allemande depuis Hegel, et spécialement de celui de Hegel*, par A. Ott, docteur en droit (Paris, 1844, 1 vol. in-8°). Il y a trente ans, la philosophie allemande, grâce aux travaux de M. Cousin et de plusieurs critiques éminents de l'école éclectique, paraissait au moment d'acquérir en France une autorité que de fait elle n'a pas obtenue. C'est en vue de la combattre par l'exposition claire et succincte de ses principes que M. Ott, le meilleur disciple de Buchez, a entrepris de la faire connaître aux gens qui l'admiraient, dit-il, par ouï dire, plutôt que pour l'avoir étudiée eux-mêmes.

Suivant l'auteur, les idées allemandes et les idées françaises sont profondément contradictoires. Nous avons des idées sociales; nous subordonnons l'individu à la collectivité. En Allemagne, au contraire, le *moi* tend à détruire toute espèce d'idées communes, au profit des opinions individuelles. Quel que soit celui des deux systèmes qui doive prévaloir au sein de la civilisation moderne, ils ne peuvent pas prévaloir tous les deux. Cela est évident. L'avis de M. Ott est que le système français, qui continue la tradition, est le meilleur, tandis que le système allemand, qui est le morcellement indéfini des esprits, est destiné à une chute éclatante. L'avenir prononcera, et c'est à lui qu'il faut s'en remettre.

Mais il ne suffit pas de n'être point favorable à la philosophie allemande, il importe de mettre le public à même d'en juger par ses propres lumières. « Pour initier le lecteur à la philosophie allemande, dit M. Ott, quelle était la meilleure méthode? Fallait-il écrire une histoire de cette philosophie et analyser avec le même soin tous les systèmes qui ont paru depuis Kant? Nous ne le pensons pas. La plupart de ces systèmes, après avoir brillé un moment, ont disparu et n'offrent plus aujourd'hui qu'un intérêt purement historique. Les maîtres de la philosophie allemande, ceux qui l'ont conduite au point où elle se trouve, sont en petit nombre; chacun les a nommés, c'est Kant, Fichte, Schelling et Hegel. Or, la valeur personnelle de ces hommes étant mise de côté, leurs doctrines n'ont plus à l'époque actuelle une importance égale. De Kant et de Fichte, il n'est resté que les principes généraux, les données qui ont servi à leurs successeurs. Schelling a soumis son système à une refonte complète. Hegel est le seul qui soit debout aujourd'hui. » Ceci s'écrivait en 1844, et, depuis, Hegel lui-même n'est plus debout. Feuerbach et l'école scientifique lui ont succédé, et bientôt d'autres succéderont à Feuerbach et à l'école scientifique : *sic transit gloria mundi.*

Le livre de M. Ott contient d'abord une introduction divisée en deux chapitres, dans lesquels il expose le côté substantiel des doctrines de Kant, de Fichte et de Schelling, puis les théories fondamentales de la doctrine hégélienne suivies de l'analyse complète des ouvrages du maître. Il termine par un tableau général de la philosophie allemande, au moment où il écrit, et il la condamne comme antipathique à l'esprit français et comme ne pouvant en rien contribuer à favoriser le progrès. Il y a dans cette condamnation absolue beaucoup d'exagération.

La philosophie allemande a remué la nôtre depuis un demi-siècle. Elle ne nous a pas convaincus, notre tempérament y répugnait; mais nous avons gagné à son contact. Il est d'ailleurs inutile de proscrire quoi que ce soit en matière de principes. Ce qui est viable arrive toujours à se produire, et ce qui ne l'est pas s'en va tout seul, sans qu'on soit obligé de le repousser et de le proscrire.

Hegel et Schopenhauer, ouvrage de M. Foucher de Careil (1 vol. in-8°, 1862). M. Foucher de Careil appartient, en philosophie, à l'école éclectique et au spiritualisme officiel. Son livre est dirigé contre Hegel, dont il attaque toutes les idées et à qui peut-être il ne sait pas rendre justice. La partie de l'ouvrage consacrée à Schopenhauer est plus digne d'attention.

M. Foucher de Careil a le mérite d'avoir un des premiers exposé le système de ce philosophe, que sa haine de l'hégélianisme rend très-cher à notre auteur. Mais ce n'est point par là, ni par ses injures grossières, que Schopenhauer se recommande à l'étude des gens qui se préoccupent de philosophie; c'est par des mérites réellement sérieux, et par cet effort généreux de baser toute la philosophie sur la volonté de l'homme. Ce que l'argumentation de Schopenhauer a de défectueux et les conséquences déplorables où elle aboutit ne doivent point faire oublier toutes les échappées superbes de cet esprit un peu misanthrope.

HEGEL (Charles), historien allemand, fils aîné du précédent, né à Nuremberg en 1813. Il devint en 1841 professeur d'histoire à Rostock, d'où il passa en la même qualité à l'université d'Erlangen en 1856. On a de lui : *Histoire des constitutions des villes italiennes* (Leipzig, 1847, 2 vol.), et *Chroniques des villes allemandes* (Leipzig, 1862).

HÉGÉLIANISME s. m. (é-jé-li-a-ni-sme). Philos. Doctrines philosophiques de Hegel. ‖ On dit aussi HÉGÉLISME.

— **Encycl.** Philos. La philosophie de Hegel se résume dans son *Encyclopédie des sciences philosophiques.* Au premier coup d'œil qu'on jette sur cette œuvre et avant même d'en avoir sondé les profondeurs, on ne peut s'empêcher de rendre hommage à l'étonnante puissance d'esprit qui éclate partout, préside à la construction et à l'exposition du système. Le caractère le plus frappant de ce système est une symétrie, un parallélisme, un ordre inflexible qui des grandes divisions se réfléchit dans les principales subdivisions et de celles-ci dans leurs applications et jusque dans les moindres détails. Cet ordre est l'ordre ternaire. Tout se fait, tout marche, tout se développe trois par trois.

Selon Hegel, la philosophie a trois grandes parties : 1° la logique, qui roule sur les idées entendues au sens de Platon, c'est-à-dire comme signifiant les essences des choses; 2° la philosophie de la nature; 3° la philosophie de l'esprit. Puis, dans la première partie de cette triade, la logique, il y a trois parties encore; ensuite, dans chacune de ces trois nouvelles parties, trois autres subdivisions, et toujours ainsi jusqu'à la fin.

L'étude de la philosophie commence par celle de la pensée. Les lois de la pensée sont l'objet de la logique, qui est la science de l'idée pure. La pensée est une faculté de l'esprit; elle produit des idées générales et abstraites. Ses idées générales constituent la vérité, qui est notre œuvre personnelle, puisqu'elle est le produit de l'esprit considéré comme sujet pensant. Les trois parties de la logique de Hegel correspondent à trois moments de la pensée. La notion subjective, l'être ou soi, devient jugement, conclusion, puis objet, mécanisme, chimisme, théologie. En résumé, la pensée ne diffère pas de l'être. Ses divers modes sont des moments dans le développement successif de l'intelligence. L'auteur part du néant pur, qu'il confond avec la substance absolue, à qui il a ôté tous ses modes; pour arriver à la réalité concrète, il les lui rend progressivement. Ni l'être ni le néant n'ont d'existence réelle. L'existence est l'intervalle qui les sépare et que Hegel appelle le *devenir*. L'idée de l'être croît à mesure qu'elle s'élabore, *crescit eundo*. Cependant l'idée concrète n'est pas encore l'existence; il faut qu'elle se manifeste. Comment le fait-elle? Hegel ne le dit pas, il constate un fait accompli : l'univers est l'*idée logique apparaissant au dehors*. L'univers concret, c'est l'univers sous forme d'*extériorité*. Considérée comme idée, la nature est divine, c'est-à-dire Dieu; considérée à l'état concret, c'est la matière. Ces deux choses ne coïncident pas. Hegel appelle ce défaut de coïncidence : une *contradiction inconciliée.* Cette théorie est très-obscure, même pour les philosophes de profession, car voici ce qu'en dit M. Cousin : « J'essayai de l'entendre plutôt que de le juger. Il venait de publier son *Encyclopédie des sciences philosophiques* à l'usage de ceux qui fréquentaient ses cours. Je me jetai avidement sur ce livre. Mais il résista à tous mes efforts, et je n'y vis d'abord qu'une masse compacte et serrée d'abstractions et de formules, bien autrement difficiles à pénétrer que les traités les plus hérissés de la philosophie scolastique. Les ouvrages de saint Thomas et de Duns Scot sont des badinages en comparaison de celui-là. Heureusement je rencontrai chez M. Hegel un étudiant de mon âge, jeune homme instruit et aimable, M. Caravé, né à Trèves et qui, déjà pourvu en son pays d'une petite place de judicature, l'avait quittée pour venir écouter M. Hegel à Heidelberg, s'attacha à sa fortune, le suivit à Berlin et fut quelque temps *privat-docent*, et même je crois professeur extraordinaire à l'université de Breslau.... Il me rendit le service de lire avec moi quelques chapitres de la terrible *Encyclopédie*. Plusieurs fois par semaine, nous nous réunissions le matin.... Nous nous promenions, le manuel de M. Hegel à la main, moi lui adressant des questions, lui me répondant avec une complaisance infatigable. Mais en vérité le jeune maître n'était guère plus avancé que son écolier; mes questions restaient souvent sans réponse, et le soir nous allions ensemble prendre le thé chez M. Hegel, à la manière allemande, et interroger l'oracle, qui lui-même ne m'était pas toujours fort intelligible. » On accusait même Hegel de ne pas se comprendre lui-même. Au moins avait-il une foi robuste dans son système et, quand la nature refusait de s'y conformer, il n'hésitait point à proclamer que c'était elle qui avait tort.

La *Philosophie de la nature*, deuxième partie de l'*Encyclopédie*, est, comme l'*Encyclopédie* elle-même, une triade composée de la mécanique, de la physique et de l'organique, et chaque partie de cette triade est à son tour divisée en trois sections. Pour Hegel, la nature est, en quelque sorte, un esprit qui n'a pas la conscience de soi, comme l'esprit, à son tour, est une nature douée de conscience. La pensée et l'être sont identiques, et se fondent en un principe unique et universel qu'il appelle l'*idée*. Le développement, ou *processus* de l'idée, donne toutes les déterminations de l'être, toutes les réalités; la science est la connaissance de ce développement, et la logique en détermine les lois, qui sont la contradiction et la conciliation des contraires. La contradiction est partout, dans la nature comme dans l'esprit; elle est le principe du mouvement et de la vie. Chaque idée a trois moments : elle se pose d'abord d'une manière simple et immédiate; c'est l'idée en soi, la thèse; puis elle s'oppose à elle-même : c'est l'idée hors de soi, l'antithèse; enfin, après s'être dédoublée, elle revient à l'unité en conciliant la thèse et l'antithèse : c'est l'idée en soi et pour soi, la synthèse. Dans la *Mécanique*, l'auteur essaye de donner une théorie du temps, de l'espace, de la matière, du mouvement et de la mécanique abstraite ou absolue. Dans sa *Physique*, il étudie l'individualité générale, expression par laquelle il entend le monde des corps, les éléments, leur jeu et leurs rapports; puis, descendant de l'individualité générale à l'individualité particulière, il s'occupe des qualités des corps, de la pesanteur spécifique, de l'attraction moléculaire, du son, du calorique, de la lumière, du magnétisme et de l'électricité. L'*Organique*, troisième partie de la *Philosophie de la nature*, traite des êtres inanimés et vivants, de la géologie, des végétaux et des animaux, qui forment une série continue que Hegel comprend dans une nouvelle nomenclature ternaire, la figure (les minéraux), l'assimilation (le règne végétal) et la génération (le monde animal). Sans doute, les sciences naturelles, telles que les travaux modernes les ont faites, sont admises par Hegel, mais il ne les admet que sous bénéfice d'inventaire et en rejette tout ce qui n'est pas conforme aux données de sa logique transcendantale. Il a, du reste, un grand mépris pour le monde des corps : « Le ciel étoilé, dit-il, n'a pas pour la raison le même intérêt que pour le sentiment : c'est un infini négatif, le théâtre d'une *diremption* abstraite, où le hasard exerce sur les rapports une influence essentielle. Le système solaire seul est rationnel. L'action par laquelle se remplit l'espace éclate en une multitude infinie de corps; c'est une sorte d'exanthème de lumière qui n'est pas plus admirable pour le philosophe qu'une éruption de peau ou un vil essaim de mouches. »

La troisième partie de l'*Encyclopédie*, c'est-à-dire la *Philosophie de l'esprit*, contient toujours trois divisions : 1° l'esprit subjectif, subdivisé en anthropologie, phénoménologie et psychologie; 2° l'esprit objectif, aussi subdivisé en droit, moralité et mœurs; 3° l'esprit absolu, subdivisé en art, religion et philosophie proprement dite. L'anthropologie a pour objet l'âme. Hegel dit que l'âme est tout l'homme et qu'elle fait le corps comme on se fait un vêtement; chacun de nous se fait un corps à sa taille. Le travail par lequel l'âme se fait une conscience est l'objet de la phénoménologie, et le travail par lequel elle se détermine et devient son propre sujet est l'objet de la psychologie. La psychologie étudie l'esprit, qui est un sous trois aspects, comme intelligence, comme volonté et comme agent libre. C'est en qualité d'agent libre que l'esprit devient objectif. Sa première œuvre consiste à se créer un monde moral; l'étude de ce monde moral comprend la philosophie du droit, la morale, la politique, la philosophie de l'histoire. « Les bonnes institutions sociales, avait dit le philosophe de Genève après Platon, sont celles qui savent le mieux dénaturer l'homme, lui ôter son existence absolue pour lui en donner une autre relative, et transporter le moi dans l'unité commune, en sorte que chaque particulier ne soit plus sensible que dans le tout. » Hegel, emporté par ses idées générales, aboutit à des théories encore plus énervantes. L'Etat, suivant lui, est la substance générale; les individus n'en sont que des accidents et des modes, en d'autres termes, n'ont droit à rien, sinon à faire partie d'une machine immense, dans laquelle ils ne sont que des rouages infimes, dépourvus d'autonomie. Il croit pouvoir atténuer par le détail ce que ses principes ont de désolant. Dans la philosophie de l'histoire, il n'est question que de liberté; mais cette liberté n'est qu'un mot; les individus et les générations elles-mêmes ne comptent pas pour lui; son maître est la raison, dont il fait un tyran tout aussi farouche que les tyrans politiques. « L'histoire, dit-il, est le développement de l'esprit universel dans le temps. » La thèse est belle et, à un certain point de vue, fondée; mais l'auteur ne songe pas à remarquer que l'homme n'est pas fait pour n'être qu'un anneau dans une chaîne immense, qu'il est fait pour s'appartenir et pour être heureux de cette indépendance.

Hegel distingue trois moments dans le développement humain : le premier est caractérisé par la foi; la foi règne en Orient, et elle a pour compagnes le despotisme et l'ignorance. A la foi orientale, succède la vie grecque et romaine, qui paraît à Hegel une vie libérale. Il y distingue encore trois choses, l'aristocratie, la démocratie et l'esclavage. Cette manie de trouver partout trois aspects aux choses finit par devenir ridicule. Le troisième moment du développement historique de l'humanité est le moment germanique. Hegel reconnaît que les races germaniques doivent au christianisme le sentiment de la liberté, que l'ensemble de sa philosophie tend à nier partout. Quoi qu'il en soit, Hegel devient lyrique pour célébrer le fait : la Renaissance est l'aurore de ce progrès définitif, la Réforme en est le le soleil levant, et la Révolution française le plein midi. Il n'y a plus désormais qu'un point à obtenir : supprimer la conscience religieuse au profit de la conscience civile, c'est-à-dire abjurer le christianisme, à qui, tout à l'heure, Hegel faisait l'honneur d'attribuer l'avénement de la liberté parmi les races modernes.

Au sommet de son édifice moral, il place l'art, la religion et la philosophie. Ces trois derniers termes résument la vérité absolue. Il confond l'art avec l'idéal, qui, selon lui, est l'unité de la forme et de l'idée. La plus belle forme est la forme humaine, qui est le vase de l'esprit. Quant au beau, en général, il est aussi supérieur à la nature que l'esprit est supérieur à la matière. Il y a aussi une triade dans l'art hégélien : il est symbolique comme en Orient, classique comme en Grèce et romantique comme en 1820.

Les leçons d'Hegel sur la philosophie religieuse, dénotent un grand enthousiasme. « La religion dit-il, est la région où toutes les énigmes de la vie et toutes les contradictions de la pensée trouvent leur solution, où s'apaisent toutes les douleurs du sentiment; la région de l'éternelle vérité, de la paix éternelle. Là coule le fleuve. Léthé, où l'âme boit l'oubli de tous les maux; là toutes les obscurités du temps s'évanouissent devant les clartés de l'infini. » La philosophie religieuse a trois parties : 1° l'idée de la religion (la religion naturelle); 2° la religion déterminée (les religions positives); 3° la religion absolue, mot par lequel l'auteur entend une religion rationnelle acquise par la science. Quand il arrive aux religions de la nature, il en fait l'histoire et en trouve toujours trois sortes : 1° la religion de magie; il comprend sous ce titre tous les genres de fétichisme et confond parmi eux le bouddhisme; 2° la religion de l'imagination, qui désigne le brahmanisme; 3° la religion de la lumière ou le parsisme. La religion spirituelle, opposée à la religion de la nature, a aussi trois périodes historiques : celle du sublime ou judaïsme; celle du beau ou polythéisme classique; celle de l'entendement, qui est destinée à devenir la religion définitive du genre humain. Hegel appelle superstitions les croyances religieuses quelconques, comme la foi à un Dieu objectif ou à l'existence d'un monde différent du nôtre. Il n'y a de monde spirituel que celui de la pensée. Il faut créer ce monde-là soi-même. A une certaine hauteur, le monde réel ou vulgaire s'évanouit; l'esprit entre dans une région éternellement sereine et sans limite, la religion logique. Au reste, l'objet de la philosophie et celui de la religion sont identiques. L'une et l'autre ont en vue de spéculer sur une même chose, que la religion appelle Dieu, et la philosophie vérité. Hegel finit en déclarant que l'absolu, c'est l'esprit, ce qui est la plus haute définition qu'on puisse concevoir de Dieu. Il montre comment l'histoire entière

de l'humanité tend à mettre ce résultat dans une lumière de plus en plus évidente, aussi bien qu'un second résultat tout aussi important, à savoir, que la philosophie n'est pas, que les choses ne sont pas davantage, mais que la philosophie devient et que les choses deviennent. La science n'existe pas, les choses non plus; tout devient, c'est-à-dire qu'il n'y a que de la vie dans l'univers, et la vie est une force dont l'essence est le changement ou, comme on disait jadis, le mouvement. Hegel n'a pas découvert cette théorie, devant l'immensité de laquelle notre savoir et notre civilisation ne sont que des jouets d'enfants; elle est aussi vieille que la pensée; elle est le fond du brahmanisme et du bouddhisme, dont tout à l'heure Hegel parlait avec une légèreté si inconcevable; elle est également au fond des théogonies de l'ancienne Assyrie, de l'Egypte, de la Grèce et même de la philosophie occidentale. En Grèce, Héraclite lui avait donné une formule; depuis, Spinoza lui en a donné une autre, et c'est chez lui que Kant et Hegel l'ont trouvée. Kant ne l'a pas professée explicitement. Il était donné à la vaste compréhension et au génie d'Hegel de fournir aux données historiques sur cette matière un commentaire, qui sera, sans contredit, une des plus grandes œuvres de la pensée au XIX^{e} siècle. Quand on essaye de le prendre en détail, il est facile de le mettre en défaut : il ne pouvait pas tout embrasser et il a dû subir un grand nombre de préjugés, qui ne lui sont pas imputables personnellement, mais qui appartiennent à son pays et à son temps. Mais l'ensemble de sa doctrine a une attitude colossale qui fera l'objet de l'admiration de l'histoire. Sa théorie de l'éternel devenir, ornée du prestige qu'il a su lui communiquer, est un monument qu'on ne renversera pas. On ne saurait contester que cette grande construction ne se résolve dans un véritable panthéisme idéal ou logique. Dieu est à la fois tout et rien : c'est le devenir; il se manifeste par la pensée, il vient avec elle et s'en va comme elle.

Chez Hegel, l'écrivain a les défauts et les qualités qu'on rencontre d'ordinaire chez les grands penseurs de l'Allemagne. D'une part, il est fort, taille sa pensée dans du bronze et sait à l'aide de sa vive imagination lui communiquer un relief que fait encore ressortir l'originalité parfois bizarre de son esprit. D'autre part, il force continuellement le sens des mots, parle grec et latin. Sa concision et ses soubresauts le rendent inintelligible; il lui arrive d'être trivial et grossier, sous prétexte de dire les choses par leur nom, et puis il accumule des flots d'érudition qui empêchent de le suivre et font perdre de vue l'objet de sa démonstration. Il a, néanmoins, exercé et continue d'exercer sur la jeunesse lettrée du pays où il a vécu une grande influence. Les trois écoles qui le revendiquent encore pour maître sont désignées au delà du Rhin par des termes empruntés à la langue parlementaire. Il y a le côté droit (les idéalistes), le côté gauche (les panthéistes naturalistes) et le centre (les éclectiques). L'*hégélianisme*, malgré les travaux remarquables de MM. Cousin et de Rémusat, est peu connu en France. Hegel n'a pas même été traduit en français, à part son *Esthétique*, traduite par M. Bénard (Paris, 1840-1851, 5 vol. in-8°).

Hégélianisme et la Philosophie (L'), par Vera (1861, 1 vol. in-8°). C'est un livre de polémique, où l'ardent philosophe qui professe l'hégélianisme à Naples expose tout le système hégélien et le défend contre les adversaires nombreux qui l'attaquent de tous côtés. La destinée de l'hégélianisme, qui n'a point donné encore toute sa conséquence, est étrange : on pourrait dire qu'il a, un moment, conquis les esprits par surprise. Il a plutôt étonné que persuadé et convaincu. Il y a aujourd'hui, tant en France qu'en Allemagne, peu de personnes qui défendent l'ensemble du système hégélien. M. Vera est bien près d'être le dernier des Romains. Mais il faut reconnaître que la réaction contre l'hégélianisme est allée trop loin, et que quelques-uns, en le répudiant avec scandale, se sont montrés très-ingrats envers une grande doctrine qui est moins morte qu'on ne le suppose. Nous ne pensons pas que la formule hégélienne triomphe, mais nous pensons que l'esprit hégélien agitera encore longtemps le monde. M. Vera veut (et c'est peut-être son tort) conserver cet esprit enfermé dans la formule du maître; il faut, au contraire, que cette formule soit brisée pour que l'esprit se répande au dehors, et, pénétrant les choses et les hommes, les transforme à son idéal.

Quoi qu'il en soit, les travaux de M. Vera sont certainement les meilleurs que puissent étudier ceux qui veulent connaître à fond l'hégélianisme. Le livre dont nous nous occupons, ainsi que l'*Introduction à la philosophie de Hegel*, sont d'excellentes études préparatoires pour aborder l'examen du système. La conviction profonde et la sincérité de M. Vera donnent à son style un certain mouvement lyrique, éloquent et chaleureux, qui ne nuit en rien à la profondeur des pensées, et qui donne de l'intérêt à des matières peu attrayantes par elles-mêmes.

Hégélianisme dans la philosophie française (ANTÉCÉDENTS DE L') : *Dom Deschamps, son système et son rôle, d'après un manuscrit et des correspondances inédites du* XVIII^{e} *siècle;* par Emile Beaussire, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers (Paris, 1 vol. in-18). Le titre un peu long de ce volume a, du moins, le mérite de nous donner une idée très-nette de son contenu. Le grand mouvement philosophique qui s'est produit simultanément en France et en Allemagne au siècle dernier a fait naître la pensée de rechercher si les écrivains de ces deux nations avaient exercé les uns sur les autres une certaine influence, ou s'ils avaient agi séparément dans leur indépendance, pour arriver à des résultats identiques. Quand on entreprend ces études, on a l'habitude de s'occuper exclusivement de Voltaire, de Rousseau, de Montesquieu et des encyclopédistes, et on néglige certains penseurs secondaires, il est vrai, mais qui méritent cependant de n'être pas laissés complétement dans l'oubli. A cette époque, beaucoup de moines s'adonnaient, dans leurs couvents, aux sciences et à la philosophie, et abritaient la hardiesse de leurs idées sous les immunités de l'état ecclésiastique. Tel fut dom Deschamps, que Diderot le premier nous a fait connaître. Se trouvant un jour à dîner chez un ami, le philosophe Denis y rencontra deux moines, dont l'un donna lecture d'un traité sur l'athéisme, rempli de vues originales et profondes.

D'après M. Beaussire, ces doctrines devaient avoir de nos jours un immense retentissement, et il croit que, dans ce religieux du temps de Voltaire, se trouve un précurseur de Hegel. Il appuie son affirmation sur deux séries de documents inédits, composés de lettres écrites au marquis de Voyer d'Argenson et d'un traité de métaphysique resté en manuscrit et découvert dans la bibliothèque de Poitiers. M. Beaussire a fait de ces documents une étude critique et y a joint des lettres inédites de Jean-Jacques Rousseau, incluses dans ce manuscrit. Complaisant pour l'auteur qu'il a découvert, comme le sont d'ordinaire tous les critiques, M. Beaussire croit pouvoir justifier dom Deschamps d'être resté à la tête de son couvent et d'avoir professé les doctrines catholiques malgré l'indépendance de ses opinions. Nous n'avons pas le loisir d'examiner cette question, au moins controversable.

Après avoir discuté les documents, M. Beaussire arrive à cette conclusion : qu'il existe entre le système de Deschamps et celui de Hegel une étroite corrélation. Deschamps refuse à l'entendement tout caractère personnel et l'identifie avec l'être universel; il proclame, comme Hegel, l'identité de la pensée et de l'être, de l'objectif et du subjectif. A ses yeux, le tout, c'est le monde, le principe et le terme, le commencement et la fin, la cause et l'effet, le bien et le mal, et ce n'est point un simple collectif, mais une unité réelle, quoique idéale. L'unité de la nature est, pour lui, l'unité d'une seule existence; il n'y a de solution de continuité qu'aux yeux du corps; mais tous les êtres sortent les uns des autres pour rentrer les uns dans les autres, et ne sont que les espèces du genre universel. La nature se transforme constamment, et de ses transformations procèdent des espèces toujours plus parfaites.

De cette unité de la nature découlent des conséquences morales. Tous les hommes étant les organes d'une raison commune, il en résulte une étroite solidarité corrélative de l'égalité morale. L'individu doit donc s'absorber dans l'espèce. C'est par le bonheur des autres, dit Deschamps, que nous devons tendre au nôtre. Quant à l'égalité, il la veut complète, et demande qu'on mette les biens et même les femmes en commun. Pour ne pas rompre cette belle uniformité et ne laisser la place à aucune supériorité, notre religieux réclame la suppression de toutes les fortes études et veut mettre toutes les intelligences au même régime. A tous l'instruction élémentaire devra suffire.

Pour mettre en pratique son système, dom Deschamps propose un changement radical dans les institutions et dans les idées, et même il semble avoir le pressentiment du grand mouvement social qui doit s'opérer à la fin du siècle : « La révolution que pourrait occasionner la vérité donnée aux hommes, écrit-il, parerait à celle dont nous sommes menacés, et ce serait alors un très-grand bien qui parerait à un grand mal. »

Au point de vue religieux, Deschamps considère l'homme physique comme une nuance de l'être universel, métaphysique, et l'homme moral comme un produit artificiel des institutions sociales. Les religieux ont, dans les idées métaphysiques, un fond de vérité qui a fait leur succès et qui constitue encore leur force. Dieu, selon lui, lorsqu'on a retranché de cette notion ce que l'homme y a mis du sien, n'est plus que la somme des êtres. Ces propositions l'ont fait passer pour athée; mais il paraîtrait plutôt pencher vers le panthéisme, comme le montre cet échantillon de style hégélien : « Les êtres sont dans l'être, dans le fini, dans le présent. L'être est le *tout*, le fini; le présent est dans l'éternité... Tout dans le tout commence pour finir et finit pour commencer. »

De cette identité de langage et de pensée, faut-il conclure à une communauté d'origine? Ce serait l'opinion de M. Beaussire. Il pense que, pendant l'émigration française en Allemagne, des religieux, des gentilshommes nourris dans la doctrine de Deschamps auraient pu l'importer dans ce pays et qu'elle aurait ainsi pu être communiquée à Hegel. Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que le livre de M. le professeur Beaussire nous a révélé à la fois une des figures les plus curieuses et un des côtés les plus caractéristiques du XVIII^{e} siècle. Un abbé précurseur de Hegel, demeurant à la tête de son couvent tandis qu'on persécute les protestants, c'est là un contraste qui ne manque pas de piquant.

HÉGÉLIEN, IENNE adj. (é-gé-liain, iène). Philos. Qui appartient au système, aux doctrines philosophiques d'Hegel : *La philosophie* HÉGÉLIENNE.

— s. m. Partisan des doctrines philosophiques d'Hegel : *Les* HÉGÉLIENS.

HÉGÉLOCHUS, général grec, mort en 331 avant notre ère. Il accompagna Alexandre le Grand dans son expédition en Asie, assista au passage du Granique (334), chassa des îles de la mer Egée les garnisons perses, rejoignit Alexandre à Alexandrie et trouva la mort sur le champ de bataille d'Arbelles, où il commandait un corps de cavalerie.

HÉGÉMON s. m. (é-gé-mon — du gr. *hêgémôn*, général). Entom. Syn. de GOLIATH.

HÉGÉMON, orateur athénien, mort en 317 avant notre ère. Il acquit une grande réputation d'éloquence, embrassa le parti de Philippe de Macédoine, qui l'avait acheté, et fut condamné à la peine capitale en même temps et pour la même cause que Phocion.

HÉGÉMON DE THASOS, poëte comique grec de l'ancienne comédie. Il vivait au V^{e} siècle avant J.-C., du temps de Cratinus et d'Alcibiade. Son goût pour la bouillie de lentilles lui avait fait donner le surnom de **Phakè**. D'après Aristote, c'est à lui qu'on doit l'invention des parodies. On jouait à Athènes sa parodie de la *Gigantomachie* (413), lorsqu'arriva dans cette ville la nouvelle de l'issue désastreuse de l'expédition envoyée en Sicile sous les ordres de Nicias et de Démosthène. Athénée nous a conservé un fragment d'une comédie d'Hégémon, intitulée *Philinê*.

HÉGÉMONE adj. f. (é-jé-mo-ne — gr. *hêgémôn*, proprement conductrice). Mythol. gr. Surnom de Diane.

— s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, dont l'espèce type vit au Mexique.

HÉGÉMONE, nom d'une des trois Grâces chez les Athéniens, et surnom qu'on donnait à Diane en Arcadie. On représentait Diane Hégémone (conductrice) portant des flambeaux.

HÉGÉMONIE s. f. (é-jé-mo-nî — du gr. *hêgémôn*, conducteur). Antiq. gr. Prééminence d'une des trois villes d'Athènes, de Sparte et de Thèbes sur les deux autres : L'HÉGÉMONIE *passa alternativement de chacune des trois villes à chacune des deux autres.*

— Pl. Fêtes en l'honneur de Diane, qui se célébraient en Arcadie.

HEGENHEIM, bourg et comm. de France (Haut-Rhin), cant. de Huningue, arrond., et à 29 kilom. E. de Mulhouse, près de la rive gauche du Rhin; pop. aggl., 2,152 hab.— pop. tot., 2,172 hab.

HÉGÉSANDRE, écrivain grec, né à Delphes. Il vivait, croit-on, au II^{e} siècle avant J.-C., du temps de Persée, roi de Macédoine. Il écrivit des mémoires, pleins de particularités curieuses, dont Athénée nous a conservé des fragments. Ces fragments ont été insérés dans les *Historicorum græcorum Fragmenta* de C. Müller.

HÉGÉSANDRE, statuaire rhodien. V. AGÉSANDRE.

HÉGÉSANDRIDAS ou **AGÉSANDRIDAS**, amiral spartiate, né en 432 avant J.-C. Il n'avait que vingt et un ans lorsqu'il fut mis à la tête d'une flotte qui battit complétement les Athéniens à Erétrie, et leur détruisit vingt-deux vaisseaux; mais, au lieu de profiter de sa victoire, qui avait plongé Athènes dans la consternation, et d'aller attaquer le Pirée, il envoya une partie de ses forces à Mindarus, battu à Cynossema, se mit ainsi dans l'impuissance d'agir vigoureusement et se vit contraint de rétrograder. Toutefois, il battit encore une fois sur mer les Athéniens, commandés par Thimockarès.

HÉGÉSIANAX, historien grec du II^{e} siècle avant J.-C. On croit, d'après un passage d'Athénée, que, né dans la Troade, il fut élevé à Alexandrie, qu'il jouit de la faveur d'Antiochus le Grand et qu'il fut employé par ce souverain dans plusieurs missions, notamment dans une ambassade qu'il envoya à Rome, en 193, pour y traiter avec le sénat, après la défaite de Philippe par Flaminius. Si l'on en croit Démétrius de Scepsis, Hégésianax fut longtemps acteur et s'abstint, pour garder sa voix, de manger des figues pendant 18 ans. C'est Hégésianax, d'après Athénée, qui est l'auteur d'un ouvrage, intitulé : *Troica*, attribué à Cephalon ou Cephalion Gergitius et dont Muller a publié des fragments dans *Historicorum græcorum Fragmenta*. Plutarque cite le troisième livre d'un ouvrage intitulé *Hybica*, dû à un historien du même nom, qui est peut-être le même personnage.

HÉGÉSIAQUE s. m. (é-jé-si-a-ke). Philos. Partisan des doctrines d'Hégésias : Les HÉGÉSIAQUES *approuvaient le suicide.*

HÉGÉSIAS ou **HÉGIAS**, statuaire grec qui vivait au V^{e} siècle avant notre ère. Pline mentionne plusieurs œuvres de cet artiste, *Pyrrhus*, *Minerve*, *Castor* et *Pollux*, remarquables par l'ampleur des formes, la pureté des lignes, mais qui n'étaient pas exemptes de roideur. C'est à ce statuaire que Winckelmann a attribué deux statues colossales déposées au Capitole et dans lesquelles il a cru reconnaître *Castor* et *Pollux*.

HÉGÉSIAS, philosophe grec, l'un des plus célèbres de l'école cyrénaïque, qui florissait vers 300 av. J.-C. Il fonda la secte des *hégésiaques* et tira de la doctrine sensualiste d'Aristippe des conséquences inattendues. Son système est remarquable par le profond sentiment de désespoir qui s'y fait jour. Il considérait le bonheur comme impossible et réduisait le bien de l'homme à l'apathie. Rien n'est agréable ou désagréable par nature; la satiété de l'âme engendre le dégoût et le plaisir engendre la douleur. La mort est préférable à la vie, car elle supprime les maux. Le sage est indifférent à tout; il vit pour lui seul, se méfie de ses sens et se laisse conduire aux apparences de la raison. Hégésias, qu'on avait surnommé l'**Orateur de la mort**, avait composé une sorte de drame philosophique dont le principal personnage, prêt à se laisser mourir de faim, énumérait devant ses amis tous les maux de la vie. Cette secte étrange enseignait le suicide comme les cyniques enseignaient la faim. Ptolémée fit fermer l'école et exila, dit-on, Hégésias.

HÉGÉSIAS, historien et orateur grec, né à Magnésie, vivant vers 300 av. J.-C. Il composa une *Histoire d'Alexandre*, écrite dans ce style plein d'affectation et de jeux de mots qui porte le nom d'*asiatique*, et dans laquelle il s'est médiocrement préoccupé de la véracité des faits. On trouve des fragments de cette histoire dans la *Bibliothèque grecque* de A. F. Didot.

HÉGÉSINOÜS, poëte grec qui vivait à une époque incertaine. Il avait composé sur l'Attique un poëme cité par Callipe de Corinthe dans son histoire des Orchoméniens, et malheureusement perdu déjà avant que Pausanias fût au monde, comme il nous l'apprend lui-même dans son livre IX, chap. XXIX.

HÉGÉSIPPE, orateur athénien qui vivait dans le IV^{e} siècle av. J.-C. Il se rangea avec Démosthène dans le parti opposé à celui de Philippe, roi de Macédoine, demanda qu'on lui déclarât la guerre et défendit Timarque, accusé par Eschine. On lui attribue les discours sur *l'île d'Halonèse* et sur le *traité avec Alexandre*, qui nous sont parvenus sous le nom de Démosthène.

HÉGÉSIPPE, le plus ancien des historiens de l'Eglise, Juif d'origine, converti au christianisme. Il parcourut, dit-on, les provinces de l'empire, alla à Rome vers 177 et y mourut vers 181. Suivant d'autres, il y séjourna vingt ans. Il avait écrit en cinq livres une *Histoire de l'Eglise* dont on ne saurait trop regretter la perte. Eusèbe, qui lui a beaucoup emprunté pour les temps apostoliques, nous en a conservé quelques fragments, qui ont été insérés dans diverses collections des Pères de l'Eglise, entre autres dans la *Bibliotheca Patrum* de Galland.

HÉGÉSIPPE, écrivain qui vivait à une époque incertaine. On possède sous son nom une traduction abrégée de l'ouvrage de Josèphe, qui a paru sous le titre de : *De bello judaico* (Paris, 1511, in-fol.), et qui a été mise en français par Jean Millet de Saint-Amour (1551, in-4°).

HÉGÈTRE s. m. (é-jè-tre — du gr. *hêgêtêr*, chef). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, dont l'espèce type habite Madère et Ténériffe. ‖ On dit aussi HÉGITRE.

HEGETSCHWEILER (Jean), botaniste suisse, né à Richerschweil en 1789, mort à Zurich en 1839. Il fut pendant quelque temps médecin en chef d'un hôpital militaire, puis exerça son art dans le lieu de sa naissance et à Stæfa. Après le mouvement politique de 1830, il devint représentant de Stæfa, conseiller du gouvernement, prit part à l'émeute de Zurich (6 septembre 1839) et reçut alors une blessure dont il mourut peu après. Hegetschweiler s'est beaucoup occupé de botanique et a publié entre autres ouvrages : *Collection de plantes suisses* (Bâle, 1824-1835, 80 livraisons); *Voyages dans les montagnes entre les cantons de Glaris et des Grisons* (Zurich, 1825); *Documents pour servir à l'énumération critique des plantes suisses* (Zurich, 1831); la *Flore de la Suisse*, continuée par Heer.

HEGEWISCH (Dietrich-Hermann), historien allemand très-distingué, né dans le Holstein en 1740, mort en 1812. Il occupa longtemps la chaire d'histoire de l'université de Kiel, et se fit connaître par de nombreux ouvrages, aussi remarquables par l'érudition que par la sagacité des aperçus. Nous citerons les suivants : *Histoire de Charlemagne* (1772); *Histoire de la monarchie franque* (1779); *Études de caractères et de mœurs sur l'histoire alle-*

monde du moyen âge (1786); *Histoire des duchés de Schleswig et Holstein* (1801-1802); *Histoire des troubles des Gracques dans la république romaine* (1801); *Essai historique sur les finances des Romains* (1804); *Notions géographiques et historiques sur les colonies grecques* (1808); *Des colonies grecques du temps d'Alexandre* (1811); *Essai sur l'époque de l'histoire romaine la plus heureuse pour le genre humain*, trad. en français (1834, in-8o). — Son fils, François-Hermann HEGEWISCH, né en 1783 à Kiel, mort en 1865, devint en 1809 professeur à l'université de sa ville natale, et se fit surtout connaître par la part active qu'il prit plus tard aux événements qui agitèrent l'Allemagne. On a de lui un grand nombre de brochures, publiées par la presse quotidienne, tantôt sous le voile de l'anonyme, tantôt sous le pseudonyme de *Franz Baltisch*. Ce fut aussi sous ce nom qu'il fit paraître les deux ouvrages suivants : la *Liberté politique* (Leipzig, 1832); la *Propriété et la multiplication des enfants* (Kiel, 1846).

HÉGIRE s. f. (é-ji-re — de l'ar. *hejireth*, fuite). Chronol. Fuite de Mahomet, qui se sauva de La Mecque en l'an 622 de J.-C. C'est de cette époque que les musulmans datent leur ère chronologique : *L'*HÉGIRE *est la plus grande époque des musulmans.* (Dider.)

— **Encycl.** L'*hégire* correspond au 19 avril 622 de l'ère chrétienne. En réalité, la fuite du Prophète eut lieu le 19 juin, et la date de convention qui a été fixée par le calife Omar comme le commencement de l'ère de l'*hégire* correspond au premier jour du mois de *Moharrem*, qui ouvrait l'année où s'était passé l'événement. Comme les Arabes comptent par années lunaires, il est nécessaire, pour trouver la concordance d'une année chrétienne avec une année musulmane, de diviser le chiffre de cette dernière par 33, de soustraire le quotient du dividende et d'ajouter au reste 622.

HÉGOUMÈNE ou **HÉGUMÈNE** s. m. (é-gou-mè-ne — du gr. *égoumenos*, qui conduit). Abbé ou supérieur d'un monastère grec.

HEGYALYA, nom d'un vignoble de Hongrie, dans le comitat de Zemplin, sur un coteau formant l'extrémité d'un contre-fort des Carpathes, et qui va en s'abaissant graduellement jusqu'à la Theiss, sur la rive droite du Bodrogh. Cette colline, la Côte d'Or de la Hongrie, s'étend sur une longueur de 42 à 50 kilom. sur une largeur de 25 à 30 kilom.; elle comprend les vignobles de *Tokay*, de *Tarczal*, de *Kereztur*, etc., dont les produits sont célèbres dans le monde entier. (V. HONGRIE.)

HEÏA, le nom de l'Etre suprême chez les Samoïèdes.

HEIBERG (Pierre-André), auteur dramatique et publiciste danois, né à Vordingborg, de parents norvégiens, en 1758, mort en 1838. Il est un des premiers réformateurs de la scène danoise. Il y introduisit la peinture de mœurs, la critique mordante des travers de la société et de l'état politique. A l'époque de la Révolution française, il en adopta les idées, ne craignit pas de les propager par la voie de la presse, et fut proscrit, en 1800, avec Malte-Brun, son ami; il se rendit à Paris, obtint de Bonaparte une place de traducteur au ministère des relations extérieures, et fournit, pendant tout l'empire, les extraits des journaux du Nord que l'on insérait dans le *Moniteur*. Vers la fin de sa vie, il devint aveugle. Ses *Comédies* ont été publiées à Copenhague (1792-1794, et 1806-1819, 4 vol.). On a encore de lui, outre de nombreux articles dans la *Revue encyclopédique* et des ouvrages politiques sur le Danemark : *Précis historique et critique de la constitution de la monarchie danoise* (Paris, 1820); *Lettres d'un Norvégien de la vieille roche* (Paris, 1822); *Aphorismes politiques* (Christiania, 1826); *De l'introduction de la souveraineté en Danemark* (Drammen, 1828); *De la peine de mort* (Christiania, 1830); ces trois ouvrages sont en danois; *Souvenirs de ma vie politique, sociale et littéraire en France* (1830).

HEIBERG (Jean-Louis), auteur dramatique danois, fils du précédent, né à Copenhague le 14 décembre 1791, mort en septembre 1860. Il étudia d'abord la médecine, et se livra ensuite à la littérature dramatique en débutant, à vingt-trois ans, par une imitation de *Don Juan*, et par une pièce ayant pour titre : le *Potier Walter*. Après avoir étudié le théâtre espagnol, il vint à Paris se familiariser avec la scène française. A son retour dans sa patrie, après trois années d'absence, en 1822, il fut nommé professeur de langue et de littérature nationales à l'université de Kiel; il a attaché, en cette qualité, son nom à divers ouvrages philologiques, parmi lesquels on cite : une *Grammaire danoise*, des leçons sur la mythologie scandinave, et l'édition des *Poésies* d'Œhlenschlæger. En même temps il devenait l'auteur dramatique le plus fécond et le plus populaire de son pays, s'essayant tour à tour dans le drame, dans la comédie et dans l'opéra. Son *Théâtre* a été traduit en allemand; on y retrouve la facilité, l'observation peu approfondie et l'entente scénique de Scribe, avec lequel Heiberg a plus d'une ressemblance. Un volume de ses *Nouvelles* a été traduit en français par M. Marmier (1859, in-12). Ses œuvres, plusieurs fois réunies, ont eu diverses éditions.

HEIBERG (Jeanne-Louise PÆTGES, dame), actrice danoise, femme du précédent, née à Copenhague le 22 novembre 1812. Elle fut admise, encore enfant, à l'école de danse du théâtre royal de Copenhague, et débuta sur cette scène importante dès l'âge de onze ans. Après divers succès obtenus dans des créations de plus en plus sérieuses, elle fit partie, en 1829, de la troupe du roi. Deux ans plus tard, elle épousa Heiberg, qui avait écrit pour elle un grand nombre de pièces, et le suivit à Paris, en 1836, puis dans ses voyages à travers l'Allemagne, pendant les années 1837, 1838 et 1839. Mme Heiberg, qui depuis longtemps a pris sa retraite, s'est distinguée dans les genres les plus divers; également applaudie dans le ballet, l'opéra, la pantomime, le vaudeville, la comédie, le drame et même la tragédie, ses créations ont été fort nombreuses. Son salon est devenu, à Copenhague, le rendez-vous des hommes les plus distingués dans les lettres et dans les arts.

HEICÈTE s. m. (è-sè-te). Hist. relig. V. HÉLICÈTE.

HEIDE, ville de Prusse, prov. de Holstein, dans le pays des Dithmarses, à 12 kilom. N. de Meldorf; 6,450 hab. Siége des autorités et du tribunal du district. Fabrique de tabac; tanneries, corderies, cordonneries; commerce de bestiaux et de chevaux. C'est sous les murs de cette ville que, le 13 juin 1559, les habitants du pays soutinrent leur dernier combat, avant d'abdiquer leur indépendance et de se soumettre à l'autorité du roi de Danemark et de Holstein. Dans le cimetière se voit un monument érigé en l'honneur de saint Henri de Zytphen, martyrisé en 1524.

HEIDECK ou **HEIDEGGER** (Charles-Guillaume, baron DE), général et peintre bavarois, né à Saaralben (Lorraine) en 1788, mort en 1861. Son père, officier suisse au service de la France, était surtout connu sous le nom d'Heidegger. Tout en s'occupant de ses études militaires à Munich, le jeune Heideck fit de rapides progrès dans l'art du dessin. Nommé lieutenant dans l'armée bavaroise en 1805, il servit, de 1805 à 1810, contre l'Autriche et la Prusse; combattit en Espagne, comme volontaire, dans l'armée française, en 1810, et fut nommé major en 1813. Trois ans après, il était envoyé à Salzbourg comme membre d'une commission chargée de délimiter les frontières respectives de la Bavière et de l'Autriche, et il employa les moments de loisir que lui laissaient ces fonctions à dessiner les sites les plus pittoresques de ce beau pays. Ce fut là qu'il exécuta son premier tableau à l'huile; et dans les huit années qui suivirent, tout en s'acquittant de ses devoirs militaires, il en exécuta un très-grand nombre. Lors de l'insurrection des Hellenes contre les Turcs, il se rendit en Grèce, se distingua par des actions d'éclat dans différentes affaires, fit partie de l'expédition dite de Salamine (1827), et fut nommé par Capo d'Istria gouverneur de Nauplie et d'Argos (1828); lorsque le succès de la cause grecque fut assuré, Heideck retourna en Bavière, où il reçut un brevet de colonel, puis il alla passer deux années en Italie. De retour à Munich en 1830, il assista le roi Louis dans ses travaux artistiques et exécuta plusieurs fresques importantes, notamment le *Char du soleil* à la glyptothèque. En 1832, Heideck fit partie de la commission chargée de diriger les fortifications d'Ingolstadt, et, lors de l'élévation du prince Othon au trône de Grèce, il fut un des trois régents qui furent chargés d'assister le jeune prince pendant sa minorité. Comme général de l'armée grecque, Heideck prit d'habiles mesures pour organiser la défense du pays. A la majorité du roi, il revint en Bavière et fut alors élevé au rang de lieutenant général, créé baron et nommé ministre de la guerre. Après la mort du roi Louis, il est devenu chambellan de son successeur, et ne s'est plus occupé que de peinture. Heideck aura une place dans l'histoire pour la part importante qu'il prit aux affaires de la Grèce, et, dans la mémoire de ses concitoyens, pour ses œuvres d'art, et par le soin qu'il mit à augmenter et à conserver leurs collections artistiques.

HEIDEGGER (Jean-Henri), théologien suisse, né à Ursivellen, près de Zurich, en 1633, mort à Zurich en 1698. Après avoir commencé ses études dans sa ville natale, il se rendit à Marbourg, puis à Heidelberg, où il poursuivit ses travaux sous la directiom de Crocius et de Spanheim. Reçu docteur en philosophie, il fut nommé professeur extraordinaire d'hébreu à l'université d'Heidelberg, en 1656, puis appelé comme professeur de théologie et d'histoire ecclésiastique à Steinfurt. Chassé de cette ville par la guerre, il se rendit à Zurich. où on lui offrit immédiatement la chaire de morale, qu'il occupa jusqu'en 1667, époque où celle de théologie lui fut confiée. Heidegger prit une large part à la rédaction de la *Formula consensus*, destinée à rallier toutes les Eglises réformées de la Suisse, et qui obtint un effet tout contraire. On a de lui : *Disputatio theologica de fine mundi* (Steinfurt, 1660, in-4o); *De fide decretorum concilii Tridentini quæstiones theologicæ* (Steinfurt, 1662, in-8o); *De articulis fundamentalibus Judaicæ religionis* (Steinfurt, 1664, in-4o); *De historia sacra patriarcharum excercitationes selectæ* (Amsterdam, 1667-1671, 2 vol in-4o); *Enchiridion biblicum succinctius* (Zurich, 1681, in-8o); *Historia papatus*, etc. (Amsterdam, 1684, in-4o), ouvrage traduit en français sous ce titre : *Histoire du papisme*, ou *Abrégé de l'histoire de l'Eglise romaine depuis sa naissance jusqu'à Innocent XI, pape* (Amsterdam, 1685, 2 vol. in-12); *Traité du martyre, de la consolation des martyrs, de la chute des saints* (Genève, 1687, in-8o); *Tumulus concilii Tridentini, etc.* (Zurich, 1690, 2 vol. in-4o); *Medulla theologiæ christianæ, etc.* (Zurich, 1696-1702, in-4o). Heidegger avait écrit sa propre vie; on la publia après sa mort (Zurich, 1698, in-4o).

HEIDEGGER (Jean-Conrad), magistrat suisse, né à Zurich en 1710, mort dans cette ville en 1778. Il remplit de bonne heure dans son canton des charges importantes, fut chargé de diverses négociations, fit renouveler avec la France les capitulations abolies après la révocation de l'édit de Nantes, devint bourgmestre de Zurich en 1768, opéra la réforme des écoles de cette ville et y fonda la Société de physique, aux travaux de laquelle il prit une part active. — Son fils, JEAN-CONRAD, né à Zurich en 1748, mort en 1808, fut sénateur et tribun dans sa ville natale, puis chambellan et conseiller d'Etat de l'électeur de Bavière. Comme son père, il avait le goût des lettres. Des *Mémoires* et *Dissertations* de lui ont été publiés dans les journaux de MM. de Murr et Meusel.

HEIDEGGER (Charles-Guillaume), général et peintre allemand. V. HEIDECK.

HEIDEL (Hermann), sculpteur allemand, né à Bonn en 1810, mort en 1865. Il abandonna la carrière médicale pour celle des beaux-arts, entra, en 1835, à Munich, dans l'atelier de Schwanthaler, et partit en 1838 pour l'Italie. Pendant son séjour de quatre années dans la Péninsule, il perfectionna son talent par l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité. De retour en Allemagne en 1842, il alla peu après se fixer à Berlin, où Beuth, alors ministre de l'industrie, lui commanda un grand nombre de vases, de coupes, etc., pour les manufactures de la Prusse. Il exécuta aussi dans cette ville de grands travaux de décoration, entre autres les cariatides de l'Opéra et deux des statues de prophètes, qui décorent la coupole du château. Parmi ses autres œuvres, nous citerons : une très-remarquable statue de marbre d'*Iphigénie* (1852); *Œdipe guidé par Antigone* (1854); la statue colossale de *Hændel*, coulée en bronze et érigée à Bonn; un gracieux bas-relief, dont le sujet est tiré d'Homère. Une mort soudaine l'enleva dans toute la maturité de son talent.

HEIDELBERG, en latin *Edelberga*, ville du grand-duché de Bade, dans le cercle du bas Rhin, ch.-l. du bailliage qui porte son nom, à 45 kilom N.-E. de Carlsruhe, sur la rive gauche du Neckar; 16,000 hab. Université célèbre, une des plus anciennes de l'Allemagne après celle de Prague; riches collections scientifiques. Institut agricole et forestier; école d'agriculture; observatoire, gymnase; jardin botanique. Fabriques de tabac, de bougies, de safran, de papiers peints, de plumes métalliques, d'instruments de musique; nombreuses brasseries. Navigation active sur le Neckar; commerce de transit.

Heidelberg est située près de la belle gare du chemin de fer, à l'entrée de la charmante vallée du Neckar, entre deux éminences boisées qui se dressent, l'une sur la rive droite, l'autre sur la rive gauche de la rivière. La ville ne se compose pour ainsi dire que de deux rues parallèles, la *Haupt Strasse* et la *Plock Strasse*. « Il fut un temps, dit M. Ad. Joanne, où la colline sur laquelle s'élève le château n'était couverte que de *Heidelbeeren* ou myrtilles. D'abord des bergers s'y établirent; puis les Romains les en chassèrent pour s'y fortifier. Plus tard, des maisons ou plutôt des huttes se groupèrent autour et au-dessous des murailles qu'ils avaient dû abandonner aux barbares. Elles finirent par former un bourg, où vint se fixer, vers le milieu du XIIIe siècle, le comte palatin Othon, l'illustre chef de la famille de Wittelsbach. A dater de cette époque, jusqu'en 1720, le bourg, devenu une ville, fut la capitale du palatinat du Rhin. Cet honneur lui coûta cher, comme on le verra ci-dessous, en lisant l'histoire de son château. En 1780, Charles-Philippe transporta à Mannheim le siége de son gouvernement. Depuis 1802, Heidelberg appartient au grand-duché de Bade. »

La principale curiosité d'Heidelberg est son château, élevé de 104 mètres au-dessus du Neckar et de 204 mètres au-dessus de la mer. Ce château, fondé on ne sait à quelle époque, a été surnommé l'Alhambra de l'Allemagne. La partie la plus ancienne des ruines actuelles porte le nom de *Ruprechtsbau* et date du XVe siècle. Chaque électeur, à partir du XVe siècle, ajouta quelque chose au château d'Heidelberg. La tour Fendue date du règne de Frédéric Ier; la tour Octogone et la terrasse sont dues à Louis le Pacifique. Othon-Henri fit construire le palais qui porte son nom. La tour de la Bibliothèque fut achevée, de 1610 à 1621, par Frédéric V, roi de Bohéme, qui fit aussi construire son palais, appelé le *Palais anglais*. Cet assemblage de châteaux, de palais et de tours eut beaucoup à souffrir de la guerre de Trente ans; mais, après la paix de Westphalie, l'électeur Charles-Louis répara tous les dégâts. En 1671, sa fille unique, Elisabeth-Charlotte, épousa Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV; ce mariage eut de funestes conséquences pour Heidelberg, car la guerre éclata pour une question d'héritage, et deux fois le château fut pris par les Français, qui en firent, pour obéir à Louvois, la ruine que l'on voit aujourd'hui. Charles-Théodore entreprit la reconstruction des palais de ses ancêtres; mais, en 1764, le feu du ciel compléta l'œuvre de destruction si bien commencée par les canons français.

« Lorsqu'on est entré dans la cour du château d'Heidelberg par la grande porte, on a devant soi, dit M. Victor Hugo (le *Rhin*), les deux hauts frontons triangulaires de cette façade touffue et sombre du palais de Frédéric IV, à entablements largement projetés, où se dressent entre quatre rangs de fenêtres, taillés de ciseaux les plus fins, neuf palatins, deux rois et cinq empereurs. A sa droite, on a l'exquise devanture italienne d'Othon-Henri, avec ses divinités, ses chimères et ses nymphes, qui vivent et qui respirent, veloutées par de molles ombres poudreuses, avec ses Césars romains, ses demi-dieux grecs, ses héros hébreux et son porche, qui est de l'Arioste sculpté. A sa gauche, on aperçoit le frontispice gothique de Louis le Barbu, furieusement troué et crevassé d'un taureau gigantesque. Derrière soi, sous les ogives d'un porche où s'abrite un puits à demi comblé, on a les quatre colonnes de granit gris données par le pape au grand empereur d'Aix-la-Chapelle, qui vinrent, au VIIIe siècle, de Ravenne aux bords du Rhin, et, au XVe siècle, des bords du Rhin aux bords du Neckar, et qui, après avoir vu tomber le palais de Charlemagne à Ingelheim, regardent crouler le château des palatins à Heidelberg. Tout le pavé de la cour est obstrué de perrons en ruine, de fontaines taries, de vasques ébréchées. Etrange destinée des chefs-d'œuvre de marbre et de pierre! Ce ne sont pas les artistes, ce sont les rois qui y attachent leur nom... Personne ne sait aujourd'hui comment s'appelaient les divins hommes qui ont bâti et sculpté Heidelberg... Bientôt ces poëmes de marbre mourront, les poëtes sont déjà morts... »

De la grosse tour, achevée en 1533 et ruinée en 1689, on découvre un admirable point de vue sur Heidelberg, la vallée du Neckar et les ruines du château. Les murs de cette tour ont 7 mètres d'épaisseur. Le palais de Frédéric IV renferme le musée Graimberg, où l'on remarque de nombreuses porcelaines, un tableau de Lucas Cranach, un diplôme manuscrit d'Arnolphe, petit-fils de Charlemagne, une bulle manuscrite d'Alexandre IV; plusieurs plats sur bois ornés de belles peintures; les portraits de Mélanchthon, de Luther et de sa femme; de précieux émaux; la bague de Luther; un plan en liége et de jolis dessins du château.

Les caves d'Heidelberg sont célèbres; le gros tonneau mérite une description particulière. Une première tonne, construite par ordre de Jean-Casimir, fut détruite pendant la guerre de Trente ans. Une autre tonne, due à l'électeur Charles-Louis, était ornée de diverses sculptures représentant Bacchus, des satyres et des ceps de vigne en guirlandes. En 1728, la tonne, réparée sous l'électeur Charles-Philippe par le tonnelier de la cour, Engler, avait pour ornements les statues de Tellus, de Vertumne, de Triptolème, de Momus avec une marotte et les pieds allongés sur un groupe de masques enluminés : la bouche de l'un d'eux servait de robinet. La tonne actuelle, bâtie en 1751, sous Charles-Théodore, présente l'aspect d'un navire sous la cale. Elle a 8 mètres de diamètre et 11 mètres de longueur. Cette tonne peut contenir 236 foudres, c'est-à-dire 284,000 bouteilles. « On y admire surtout la perfection de la tonnellerie, dit le *Magasin pittoresque* : les poutres ont été pliées en douves; les poutres de fer en cercle. Le tonnelier s'est soumis à toutes les difficultés d'une tonne ordinaire, et c'est là ce qui rend, avec l'intérêt de la tradition, cette tonne géante si curieuse; car il existe d'autres tonnes beaucoup plus grandes en Europe, entre autres celle de M. Withbread, à Londres, et celle d'un bourgeois de Pesth, qui contiennent 220,000 litres de vin. » Au sommet de la tonne règne une terrasse assez spacieuse pour un dîner ou une contredanse; un escalier y conduit. La tonne a coûté environ 160,000 fr. En face de la tonne, une statue de bois peint représente Perkeo, bouffon de la cour de Charles-Philippe. La chronique prétend que Perkeo ne se couchait jamais sans avoir bu 18 à 20 bouteilles du vin de la tonne. Près du bouffon, grotesquement accoutré, est accrochée une horloge en bois d'où sort une ficelle. Si l'on tire cette ficelle, l'horloge s'ouvre brusquement et une queue de renard vient frapper le curieux au visage.

On découvre de beaux points de vue de l'*Altan*, plate-forme où se voient deux pavillons à quatre faces, et du *Stuckgarten* (jardin des canons), dans lequel on entre par la porte Elisabeth, gracieux arc de triomphe dont les colonnes représentent des troncs de chêne entourés de lierre, avec des touffes de feuillage pour chapiteaux. De la grande terrasse, qui domine le Friesenberg, on découvre très-bien la partie orientale du château et les trois tours appelées la tour Fendue, construite par Frédéric le Victorieux en 1550, la tour de la Bibliothèque, bâtie en 1550, et la tour de la Cloche, bâtie en 1525, en partie détruite pendant la guerre de Trente ans, et par les Français en 1689, reconstruite depuis et ruinée par le feu du ciel en 1764. L'incen-

die qui s'y alluma, à cette dernière époque, se communiqua au reste du château.

La célèbre université d'Heidelberg, fondée en 1386 par l'électeur Rupert ou Robert II, fut une des premières à adopter la doctrine réformée. Encore aujourd'hui, la théologie protestante y domine et contre-balance dans le grand-duché de Bade l'influence de l'université de Fribourg. Tombée en décadence vers la fin du dernier siècle, elle fut relevée, en 1802, par le grand-duc de Bade Charles-Frédéric. De ce second protecteur et de son premier fondateur, elle a pris le nom de *Ruperta-Carolina*. 600 à 700 étudiants suivent les cours de 26 professeurs. La bibliothèque, dite Palatine, contient plus de 120,000 volumes. Un laboratoire de chimie, un cabinet de physique et d'histoire naturelle, un jardin botanique et un amphithéâtre d'anatomie offrent à la jeunesse studieuse les plus grandes ressources. La ville possède encore une institution forestière, un gymnase, une école d'économie agricole et une clinique d'accouchement. En dehors des dignitaires habituels qu'on retrouve à chaque université allemande, on remarque encore à Heidelberg un *éphorat* chargé de surveiller les mœurs des étudiants. Les hommes les plus illustres dans les sciences, dans les lettres et dans les arts ont professé à Heidelberg. Parmi les richesses bibliographiques de l'université d'Heidelberg, nous signalerons : une *Anthologie grecque*, beau manuscrit du XIe siècle; des manuscrits de Thucydide et de Plutarque (Xe et XIe siècle), une traduction d'Isaïe, de la main de Luther; une édition du *Catéchisme*, annotée de sa main, etc.

Les étudiants de l'université d'Heidelberg se distinguent entre tous les étudiants des universités allemandes par l'originalité de leur costume et par leur humeur querelleuse. Les duels sont très-fréquents, mais rarement ils ont un résultat fatal. « L'habit des étudiants, dit M. Saintine (le *Chemin des écoliers*), rappelle assez bien l'armure des anciens chevaliers, sauf qu'au lieu du fer, on y emploie la laine, la carde, la bourre et la filasse; on plastronne, on capitonne du haut en bas les combattants, qui, armés d'un sabre épointé, s'escriment de leur mieux à qui se fera une légère entaille. C'est un duel de matelas. »

On remarque, en outre, à Heidelberg, les églises du Saint-Esprit et de Saint-Pierre, et la maison qui sert d'auberge, avec cette enseigne : *Au chevalier saint George*. L'église du Saint-Esprit, qui sert aux deux communions, renfermait autrefois les tombeaux de plusieurs princes et électeurs palatins. Ces tombeaux ont été en partie détruits par les Français en 1793. L'église Saint-Pierre n'offre aucun intérêt architectural, mais elle éveille le souvenir de Jérôme de Prague. C'est, en effet, aux portes de cette église que l'ami et le disciple de Jean Huss afficha ces célèbres thèses qu'il soutint en plein air, devant la foule rassemblée pour l'entendre dans le cimetière voisin.

De toutes les anciennes maisons d'Heidelberg, une seule a été épargée par les hommes et les éléments; c'est celle qui porte l'enseigne que nous avons mentionnée ci-dessus. « Figurez-vous, dit M. Victor Hugo, trois étages à croisées étroites, supportant un fronton triangulaire, à grosses volutes bouclées à jour; tout au travers de ces trois étages, deux tourelles-espions, à faîtages fantasques, faisant saillie sur la rue; enfin, toute cette façade en grès rouge, sculptée, fouillée, ciselée, tantôt goguenarde, tantôt sévère, et couverte du haut en bas d'arabesques, de médaillons et de bustes dorés. Quand le poëte qui bâtissait cette maison l'eut terminée, il écrivit en lettres d'or, au milieu du frontispice, ce verset obéissant et religieux : *Si Jehova non ædificet domum, frustra laborant ædificantes eam*. Aujourd'hui, la charmante façade vermeille, damasquinée d'or, toujours vierge, intacte et fière, et seule digne de se rattacher au château dans cet insignifiant entassement de maisons blanches qui compose à présent Heidelberg, se dresse superbement sur la ville et fait étinceler au soleil la triomphante inscription où je lis tous les matins en passant que Jéhovah a été l'ouvrier et que Jéhovah a été le sauveur. »

La plus belle promenade d'Heidelberg est celle des Anlagen, où s'élève, depuis 1860, la statue en bronze du feld-maréchal bavarois prince Charles Wrede. Le pont du Neckar, long de 233 mètres, est orné des statues de l'électeur Charles-Théodore et de Minerve.

HEIDELOFF (Victor-Pierre), sculpteur, peintre et architecte allemand, né à Stuttgard en 1757, mort en 1816. Elève de Guibal et de Scotti, il alla compléter ses études artistiques en Italie et à Paris. De retour dans sa ville natale, il devint professeur à la Karlsschule, puis peintre de la cour et du théâtre de Stuttgard. Heideloff a fait preuve du talent créateur le plus original dans ses tableaux historiques et allégoriques, notamment dans les *Quatre saisons*, du château royal de Stuttgard, et dans le *Saint Valentin* de l'église de Kottweil. Parmi ses travaux comme architecte, nous mentionnerons surtout le magnifique édifice qu'il éleva dans le parc du duc de Wurtemberg, à Hohenheim.

HEIDELOFF (Charles-Alexandre), architecte allemand, fils du précédent, né à Stuttgard en 1785, mort à Hassfurth en 1865. Il fit ses études artistiques à l'Académie des beaux-arts de sa ville natale, sous la direction de son père et d'autres maîtres éminents, tels que Dannecker et Scheffhauer, et acquit surtout des connaissances approfondies en ce qui touche l'architecture du moyen âge. Appelé à Nuremberg en 1818, il y professa l'architecture, fut nommé architecte de la ville, prit part à la fondation d'une école polytechnique, dont il fut le premier directeur et y occupa une chaire de 1822 à 1854. Par la suite, il reçut le titre de conservateur royal des monuments de Nuremberg. Heideloff fit de nombreux voyages pour étudier l'histoire de l'art et s'attacha, en général, dans les remarquables monuments qui lui sont dus, à se servir du vieux style germanique en l'appropriant, toutefois, aux progrès pratiques de l'architecture moderne. Les travaux les plus importants de ce savant architecte sont : le portail de l'église des Femmes à Nuremberg, la décoration de l'église Saint-Jacques et celle de Saint-Laurent, plusieurs fontaines, la jolie maison de Plattner; une chapelle ardente à Meiningen, les châteaux de Reinhardsbrunn, de Landsberg, d'Altenstein, de Rosenbourg, près de Bonn; la Salle des chevaliers dans la forteresse de Cobourg; le tombeau du général Bystrœm à Kissingen, l'église catholique de Leipzig, etc. On lui doit également d'importantes restaurations, celles du château de Lichstenstein, de Saint-Sébald et de Saint-Laurent à Nuremberg, de la cathédrale de Bamberg, de la chapelle des Chevaliers à Hassfurt, son dernier travail. Heideloff ne s'est pas borné à l'architecture; il a également fait preuve de talent comme peintre et a exécuté notamment de remarquables aquarelles représentant des morceaux d'architecture. Enfin on lui doit plusieurs ouvrages estimés, dont les principaux sont : *Exposé des ordres d'architecture* (1827); le *Petit Vignole* (1832); l'*Architecture, la construction et la décoration* (Nuremberg, 1831, 2 vol.); l'*Architecte et l'ébéniste* (1832-1837, 4 vol.); le *Petit grec* (1836); le *Petit byzantin* (1837); l'*Ornementation au moyen âge* (1838-1852, 24 vol.); les *Monuments d'ancienne architecture à Nuremberg* (1838-1854); le *Petit gothique* (1842-1851); *Projets d'architecture* (1850-1851); l'*Art gothique en Souabe* (1854-1861, 6 vol.), etc.

HEIDELSHEIM, bourg du grand-duché de Bade, cercle du Rhin moyen, bailliage et à 4 kilom. S.-E. de Bruchsal, sur la Salzbach; 2,275 hab. Récolte et commerce de céréales et de vins.

HEIDENHEIM, ville du Wurtemberg, cercle de Jaxt, à 78 kilom. E. de Stuttgard, sur la Brenz; 2,900 hab. Fabriques de toiles, cotons imprimés, poterie, papier. La faïence d'Heidenheim jouit d'une certaine célébrité. Les Autrichiens, commandés par l'archiduc Charles et le général Hotze, y furent vaincus le 11 août 1796 par les Français, sous les ordres de Moreau Cette victoire eut pour résultat la déclaration de la neutralité de la Bavière.

HEIDENHEIM (Wolf-Simson), savant juif allemand, né à Heidenheim (Franconie) en 1757, mort à Rœdelheim, près de Francfort-sur-le-Mein, en 1832. Il étudia à fond la langue hébraïque, le Talmud, la littérature rabbinique, devint un des plus savants hébraïsants de son époque, fonda, pour vivre, une librairie à Rœdelheim et publia d'excellentes éditions hébraïques, entre autres : le *Pentateuque*, avec un commentaire, le *Jeroth Chelomoh*, de Pappenheim, etc. On lui doit, en outre, un *Traité de l'accentuation hébraïque* (1808), fort estimé, et une *Traduction des prières usitées dans la Synagogue* (1821, 9 vol., 3e édit.).

HEIDENMAUER (le), montagne de Bavière, dans les environs et au N.-O. de Durkheim; elle est couverte de vignes et de châtaigniers et son sommet forme un carré ayant 30 mètres environ de circonférence. Les quatre côtés de ce carré sont bordés d'un rempart de grosses pierres, sans ciment, qui a une hauteur de 3 à 4 mètres, sur une épaisseur de 16 à 33 mètres. On ignore par qui a été construit ce singulier rempart qui a fourni à Cooper le titre d'un de ses romans. On l'attribue généralement aux Celtes. Au N., au milieu d'un bois épais, se dresse un énorme bloc de rocher qui semble avoir été porté à cette place par les hommes, et qui a, dit-on, servi autrefois d'autel. On peut monter au sommet par des degrés taillés dans la pierre, et qui, sélon la tradition, seraient l'empreinte des doigts du diable, qui avait voulu lancer ce bloc contre le couvent de Limburg, et qui ne put y parvenir parce que, au moment où il toucha la pierre, elle devint molle comme du beurre.

HEIDER (Gustave-Adolphe), archéologue allemand, né à Vienne en 1819. Il fit ses études de droit, et, après avoir été employé subalterne dans des ministères, il devint successivement chef de la section des beaux-arts et conseiller au ministère d'Etat (1863), puis directeur des beaux-arts (1866). Heider s'est livré avec ardeur à l'étude des anciens monuments artistiques en Autriche. Outre de nombreux mémoires dans l'*Annuaire* et les *Communications* de la commission centrale, instituée pour la recherche de ces monuments, on lui doit d'importants ouvrages, dont les principaux sont : la *Symbolique des animaux et le symbole du lion dans l'art chrétien* (Vienne, 1849); l'*Eglise romane de Schœngrebern* (Vienne, 1855); la *Table de l'autel du couvent de Klosterneubourg* (Vienne, 1860), trois écrits d'une haute importance pour la typologie; *Monuments de l'art du moyen âge dans l'empire d'Autriche* (Stuttgard, 1855 et années suivantes), en collaboration avec Eitelberger.

HEIDLER (Charles-Joseph), médecin allemand, né à Falkenau (Bohême) en 1792, mort en 1866. Reçu docteur à Prague en 1818, il fut nommé peu après médecin des bains de Marienbad, où il passa le reste de sa vie et qui, grâce à ses écrits, devinrent une des stations thermales les plus renommées de l'Allemagne. Heidler fut successivement conseiller impérial, conseiller des cours de Saxe-Meiningen et de la Saxe royale, membre d'une foule de sociétés savantes et anobli en 1858. Philanthrope aussi désintéressé qu'habile médecin, il a fondé, dans sa ville natale, un hôpital communal, et, à Marienbad, une maison de santé gratuite pour les malades étrangers nécessiteux. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : les *Bains gazeux de Marienbad* (Vienne, 1819); *Marienbad, d'après mes remarques et mes observations personnelles jusqu'à ce jour* (Vienne, 1822, 2 vol.); *Marienbad et ses différents moyens curatifs* (Prague, 1828); la *Crampe et les crampes* (Prague, 1838); la *Force des nerfs envisagée au point de vue scientifique et mise en opposition avec la circulation du sang dans la nature* (Brunswick, 1848); le *Choléra épidémique* (Leipzig, 1848); les *Ebranlements naturels et artificiels des corps* (Brunswick, 1853); les *Moyens curatifs contre le choléra, etc.* (Prague, 1854); *Règles à suivre par les malades dans l'usage des bains de Marienbad* (Prague, 1860); l'*Alimentation dans les bains minéraux* (Prague, 1860); les *Bains de la Bohême, au point de vue de leurs avantages pour cette contrée* (Prague, 1864), etc.

HEIDRUN (pron. *Heidroune*), la chèvre qui, d'après la mythologie scandinave, donne tous les jours assez de lait pour nourrir tous les habitants du Walhalla.

HEIDUQUE s. m. (è-du-ke — du tchèque ou bohême *hayduk*, forme slave du vieux hongrois *hadju*, signifiant un fantassin, un garde à pied). Art milit. Fantassin hongrois. ‖ Volontaire esclavon. ‖ Domestique français vêtu à la hongroise, et qui remplissait les fonctions de nos laquais. V. HAYDOUK.

HEIGERLON ou **HAIGERLOON** (le comte Albert DE), poëte allemand, mort en 1295. Beau-frère, par sa sœur Gertrude, de Rodolphe de Habsbourg, qui devint empereur en 1273, il fut un des champions les plus dévoués de ce prince et se signala par des hauts faits, rapportés par plusieurs chroniqueurs, et qui l'ont fait comparer par Albert de Strasbourg à l'un des douze pairs de Charlemagne. Ce fut lui que Rodolphe chargea d'assiéger Peterlingen en 1281 et à qui il confia l'étendard impérial devant Besançon. Après la mort de Rodolphe (1291), Heigerlon soutint les droits de son neveu contre Adolphe de Nassau, devenu empereur, et perdit la vie en combattant Othon de Bavière. Albert de Heigerlon cultiva la poésie. Il ne nous reste de lui qu'une trentaine de vers dans lesquels il fait l'éloge de l'empereur Rodolphe. Ces vers ont été publiés dans les *Sammlung von Minnesingern* de Bodmer (Zurich, 1758).

HEIJN (Pierre PETERSEN), amiral hollandais. V. HEIN.

HEIL, idole saxonne que, longtemps après l'introduction du christianisme, on adorait encore dans un des comtés de l'Angleterre.

HEIL (Daniel VAN), peintre flamand, né à Bruxelles en 1604, mort à une époque inconnue. Il s'adonna avec beaucoup de succès au genre du paysage, puis s'attacha plus particulièrement à représenter des incendies, ce qu'il fit avec tant d'art et de vérité qu'il ne manquait, disait-on, à ses toiles que la chaleur. Parmi ses tableaux, également remarquables par la composition, la légèreté de la touche, l'art de varier les effets et l'éclat du coloris, on cite surtout une *Scène d'hiver*, l'*Incendie de Troie* et la *Destruction de Sodome*. — Son frère, Jean-Baptiste VAN HEIL, né à Bruxelles en 1609, mort vers 1662, exécuta avec talent un grand nombre de tableaux représentant des scènes historiques et religieuses. — Léo VAN HEIL, frère des précédents, fut un habile peintre de fleurs et d'insectes.

HEILBRONN, ville forte du royaume de Wurtemberg, dans le cercle du Neckar, à 40 kilom. N. de Stuttgard, ch.-l. du bailliage de son nom, avec un port franc sur le Neckar et le canal de Guillaume; 16,500 hab. Gymnase; école polytechnique; bibliothèque publique. Carrières considérables de belles pierres de taille; industrie importante; fabrication de draps, tabac, bijouterie d'or et d'argent, coutellerie, pianos, céruse, acide sulfurique et autres produits chimiques; filatures de laine, papeteries, huileries, distilleries; importants moulins à farine et à plâtre. Navigation active, autrefois interrompue devant la ville, mais rendue praticable par la construction du canal de Guillaume en 1821. Aux environs, récolte et commerce de vins renommés.

La ville doit, dit-on, son origine et son nom à une fontaine qui coule près de l'église Saint-Kilian. On prétend que Charlemagne, étant à la chasse, s'y désaltéra et y fit construire une chapelle qui donna naissance à la ville. En 845, Louis le Débonnaire donna à Heilbronn sa première charte. Pendant le moyen âge, cette ville fut en guerre continuelle ou avec les comtes de Wurtemberg ou avec les nobles des environs. En 1449, elle soutint un siége contre le comte Ulrich V; en 1528, sa banlieue fut ravagée par les paysans révoltés. Les Suédois s'en emparèrent en 1631. Après la bataille de Nordlingen (1634), la ville fut bombardée et prise par les impériaux. Elle fut emportée deux fois par l'armée républicaine en 1799, et incorporée au Wurtemberg en 1802.

Les principaux monuments de Heilbronn sont l'église Saint-Kilian et l'hôtel de ville. L'église Saint-Kilian, fondée en 1013, continuée au XIIe et au XIIIe siècle, ne fut achevée qu'en 1529. Elle est surmontée de trois tours dont la plus haute s'élève à 75 mètres. Cette tour renferme une grosse cloche du XVe siècle, et, de sa plate-forme, on découvre une jolie vue sur la ville et les environs. A l'intérieur, l'attention est attirée par de beaux vitraux et les curieuses sculptures du maître-autel. L'hôtel de ville date de 1540; il contient, entre autres archives, des chartes impériales, des bulles du pape, une déclaration de guerre faite à Heilbronn par Gœtz de Berlichingen, que le drame de Gœthe a rendu célèbre; des lettres de Franz de Sickingen et d'autres réformateurs. Heilbronn est entourée de charmants jardins. Dans les environs se dresse la colline de Wartberg, couverte de vignes, et dont le sommet est couronné par une auberge et par une tour de vigie.

HEILBRONNER (Jean-Christophe), mathématicien allemand, né à Ulm vers 1700, mort à Leipzig en 1747. Il enseigna pendant plusieurs années les mathématiques à l'université de Leipzig. On a de lui, entre autres ouvrages : *Essai d'une histoire des mathématiques* (Leipzig, 1739); *Specimen historiæ æris* (Leipzig, 1740); *Historia matheseos ab orbe condito ad seculum* XVI (Leipzig, 1742), qui, dit Montucla, est à une histoire des mathématiques ce que l'amas informe des matériaux tirés d'une carrière est à l'édifice auquel ils sont destinés, mais qui cependant contient quelques faits inconnus auparavant.

HEILIGE-DAMM, ville du Mecklembourg-Schwerin. V. DOBBERAN.

HEILIGENBEIL, ville de Prusse, prov. de la Prusse proprement dite, régence et à 51 kilom. de Kœnigsberg, à l'embouchure de la Bahnau dans l'Iarft, et à peu de distance du Frischhaff; 2,879 hab. Brasseries.

HEILIGENBERG, village du grand-duché de Bade, dans le cercle du Lac, à 4 kilom. N.-E. de Salem, ch.-l. du bailliage de son nom; 565 hab. Beau château du prince de Furstenberg. ‖ Montagne du grand-duché de Bade, près d'Heidelberg. Les Romains y avaient élevé un fort qui fut détruit par les barbares, et sur les ruines duquel les rois francs construisirent un palais. Plus tard, l'abbé de Lorsch y fit bâtir un couvent et une église, dont il ne subsiste que de rares débris. Le sommet du Heiligenberg, qui atteint 383 mètres, offre un beau panorama. A sa base et sur ses pentes s'élèvent de gracieuses maisons de campagne.

HEILIGENBLUT, village des Etats autrichiens (Carinthie), à 22 kilom. de Winklern, dans la vallée supérieure de la Mœll. C'est le lieu habité le plus élevé de la province. Il est situé à une altitude de 1,400 mètres, au pied S.-E. du Gross-Glockner, montagne qui forme la limite entre la Carinthie, Salzbourg et le Tyrol, et dont de nombreux touristes exécutent chaque jour l'ascension en partant d'Heiligenblut. Le village ne compte qu'un petit nombre de maisons et de chaumières; mais il possède une grande église, dont la construction remonte au XIIIe siècle. Elle est visitée chaque année par un grand nombre de pèlerins; car elle croit posséder une fiole pleine du sang de Jésus-Christ, que saint Briccius aurait rapportée de Constantinople. De là le nom du village, qui signifie *sang sacré*. Dans le voisinage se trouvent plusieurs cascades imposantes, entre autres celles de la Mœll, de la Gœssnitz, de la Leiter et du Giessbach.

HEILIGENHAFEN, ville de Prusse, prov. de Holstein, sur la Baltique, vis-à-vis de l'île de Femern; 2,600 hab. Navigation; pêcheries assez importantes, commerce de blé; petit port. Cette ville était autrefois plus importante qu'aujourd'hui; son port pouvait recevoir des bâtiments d'un fort tonnage. Dans ces derniers temps, la marine danoise l'a utilisé comme station de débarquement pour le matériel de guerre qui était envoyé dans le Holstein. On y voit les restes d'une ancienne redoute que les insurgés, en 1850, restaurèrent pour défendre l'entrée du port.

HEILIGENKREUTZ, c'est-à-dire *Sainte-Croix*, bourg de l'empire d'Autriche, dans la basse Autriche, près de Vienne, sur le Dornbach; 470 hab. Belle et riche abbaye de cisterciens, fondée en 1136, et la plus ancienne de l'Autriche; remarquable par ses constructions, sa bibliothèque, ses collections scientifiques, son observatoire et son école de théologie. ‖ Ville de Hongrie, comitat de Bars, à 17 kilom. N. de Chemnitz, sur la Gran; 2,500 hab. Aux environs, bains d'eaux ther-

males de Szkleno et de Vihnye. ‖ Bourg de Hongrie, comitat et à 10 kilom. S. d'Edenburg; 2,000 hab. Château; eaux minérales.

HEILIGENSTADT, ville de Prusse, prov. de Saxe, régence et à 75 kilom. N.-O. d'Erfurt, sur la Leine, ch.-l. du cercle de son nom, et ancien ch.-l. de l'ex-principauté d'Eichsfeld, qui faisait partie de l'électorat de Mayence; 4,800 hab. Gymnase. Fabriques de grosse horlogerie. On y remarque le château, l'église Sainte-Marie et la chapelle Sainte-Anne.

HEILIPE s. m. (è-li-pe — du gr. *heileô*, je resserre; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant environ cent quatre-vingts espèces, toutes d'Amérique.

HEILLY (Edmond Poinsot, dit Georges d'), littérateur français. V. Heylli.

HEILMANN (Jean-Gaspard), peintre français, né à Mulhouse (Alsace) en 1718, mort en 1760. Quelques tableaux qu'il exécuta pour l'évêque de Bâle lui procurèrent les moyens de se rendre à Rome pour s'y perfectionner. Le cardinal de Tencin, ambassadeur de France, ayant vu du jeune artiste quelques copies d'après le Dominiquin, le prit sous sa protection et l'amena avec lui à Paris en 1742. Heilmann se fit connaître dans cette ville par des portraits excellents qui fondèrent sa réputation et eut une telle vogue comme portraitiste, qu'à partir de ce moment il ne composa plus qu'un petit nombre de tableaux d'histoire et de genre. Cet habile artiste s'attachait à imiter la nature; il excellait dans le clair-obscur et donnait à ses toiles un coloris chaud et transparent. Diverses productions d'Heilmann ont été gravées par Chevillet, Mechel, Wille et Watson.

HEILSBERG, ville de Prusse, prov. de Prusse proprement dite, régence et à 60 kilom. S. de Kœnigsberg, ch.-l. du cercle de son nom, sur l'Alle; 5,880 hab. Fabrication de toiles, brasseries renommées, tanneries. Château, résidence du prince-évêque d'Ermeland. Victoire des Français sur les Russes le 11 juin 1807.

HEILSBRONN, bourg de Bavière, cercle de la Franconie moyenne, à 24 kilom. S.-O. de Nuremberg, sur la Schwabach; 896 hab. Fabrication d'étoffes de laine; culture de légumes et de garance; eaux minérales. Son ancienne église collégiale renferme des monuments d'un haut intérêt, entre autres les tombeaux de divers princes de Nuremberg et de Brandebourg.

HEILTZ-LE-MAURUPT, bourg de France (Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-E. de Vitry-le-François, sur la Chée; pop. aggl., 800 hab. — pop. tot., 815 hab. L'église, beau monument gothique, est décorée de vitraux du XVI^e siècle et surmontée d'une haute flèche.

HEIM s. m. (aim; *h* asp.). Vitic. Variété de raisin du département de la Moselle.

HEIM (Jean-Louis), minéralogiste allemand, né à Solz, duché de Saxe-Meiningen, en 1741, mort à Meiningen en 1819. Chargé de l'instruction du prince Georges de Meiningen en 1774, il accompagna son élève à l'université de Strasbourg et devint par la suite conseiller, puis vice-président du consistoire ecclésiastique de Meiningen. Heim joignait à une grande facilité beaucoup d'instruction et une tournure d'esprit très-originale. Il passa plusieurs années à parcourir les montagnes de la Thuringe pour en observer la constitution géologique et minéralogique, et forma une précieuse collection de minéraux, qu'il donna à l'université d'Iéna. On a de lui : *Essai géologique sur la formation des vallées par les courants* (Weimar, 1791, in-8°), ouvrage dans lequel il adopte l'opinion des vulcanistes relativement à la formation du basalte; *Description des montagnes de la Thuringe* (Leipzig, 1796-1812, 6 vol.), avec des planches dessinées par sa fille. — Son frère, Georges-Christophe Heim, né à Solz en 1743, mort en 1807, fut pasteur à Gumpelstadt (Saxe-Meiningen), s'occupa beaucoup de botanique et publia une *Flore allemande* (Berlin, 1799-1800, 2 vol.).

HEIM (Ernest-Louis), médecin allemand, frère des précédents, né à Solz (Saxe-Meiningen) en 1747, mort à Berlin en 1834. Lorsqu'il eut passé son doctorat à Halle en 1772, il entreprit, avec son ami Huzel, fils d'un médecin de Frédéric II, un voyage scientifique dans l'Allemagne du Nord, en Hollande, en Angleterre, où il entra en relations avec le célèbre Banks, qui lui confia l'arrangement de sa riche collection, et en France, où il suivit les cours d'Adanson, de Thouin et de Dussault. De retour en Allemagne au bout de trois ans, Louis Heim se rendit à Berlin (1775), puis alla se fixer, en qualité de médecin pensionné, à Spandau (1776), où il acquit en peu de temps une grande réputation comme praticien. En 1780, il alla s'établir à Berlin, s'y fit une clientèle considérable et devint par son immense pratique d'une habileté extraordinaire pour bien discerner les symptômes des maladies. « Pendant un demi-siècle, dit Depping, riches et pauvres eurent recours à lui, et quand on désespérait de l'art des autres médecins, on recourait à Heim comme à la dernière ressource. Infatigable, n'ayant besoin que de cinq heures de sommeil, se mettant à la disposition de toutes les classes de la société, se faisant bien payer des riches, traitant gratuitement les pauvres, il était appelé partout, dans les palais comme dans les mansardes, estimé, chéri et connu de tout Berlin. » Blucher l'appelait le feld-maréchal des médecins. Ce fut lui qui, le premier, pratiqua à Berlin la vaccine. Bien que sa clientèle lui laissât peu de temps à consacrer à la botanique, pour laquelle il avait toujours eu un goût particulier, il ne forma pas moins dans cette science plusieurs élèves éminents, parmi lesquels il suffit de citer Alexandre de Humboldt et C. Conrad Sprengel, l'auteur de la *Fécondation des fleurs par les abeilles*. Le roi de Prusse lui donna le titre de conseiller aulique. Heim a laissé fort peu d'écrits, qui ont été publiés après sa mort sous le titre de *Mélanges de médecine* (Leipzig, 1836). G.-W. Kessler a publié, sous le titre de : le *Vieux Heim* (Leipzig, 1835, 2 vol.), la vie de ce savant praticien, d'après des lettres de lui et d'après un journal où il consignait ses observations journalières et ses sentiments. — Son frère, Frédéric-Timothée Heim, né à Solz en 1751, mort pasteur à Effelder en 1821, est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Classification systématique et description des différentes espèces de cerises* (Stuttgard, 1819).

HEIM (Jean-Baptiste), général et écrivain polonais, né en 1748, mort à Paris en 1809. Il fit de bonnes études dans un collége de jésuites, puis suivit la carrière des armes et fut nommé lieutenant général par le roi Stanislas-Auguste Poniatowski, qui l'admit bientôt dans son intimité. Après l'envahissement et le dernier partage de la Pologne (1794), Heim, retiré du service, consacra ses loisirs à la culture des sciences, spécialement de la géographie et de la minéralogie, dans lesquelles il acquit des connaissances fort étendues. Il vint à Paris vers les premières années de ce siècle et s'y lia avec un grand nombre de savants et d'hommes de lettres. On a de lui : *Mémoire sur un graphomètre souterrain, destiné à remplacer la boussole dans les mines* (Paris, 1803, in-fol., avec planches); *Coup d'œil rapide sur les causes réelles de la décadence de la Pologne* (Paris, 1807, in-8°); *Carte géographique de la Pologne* (1796).

HEIM (Jean), polygraphe russe, né à Brunswick en 1758, mort en 1821. Il fit ses études aux universités de Helmstædt et de Gœttingue. En 1779, il se fixa à Moscou, y donna d'abord des leçons particulières, puis fut successivement nommé professeur de langue allemande à l'université de la même ville (1781), professeur d'antiquités grecques et romaines, professeur d'histoire (1793), bibliothécaire, inspecteur, doyen et recteur de l'université. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : un grand nombre de grammaires et de dictionnaires et autres ouvrages élémentaires pour l'enseignement des langues russe, française et allemande; *Description topographique et statistique de l'empire russe* (Gœttingue, 1789), rééditée sous le titre de : *Encyclopédie géographico-topographique de la puissance russe* (1796); *Guide pour apprendre le commerce* (Moscou, 1804); *Esquisse de géographie universelle* (Moscou, 1811); *Statistique des royaumes réunis d'Angleterre et d'Irlande* (Moscou, 1811); les *Premiers éléments de géographie universelle contemporaine* (Moscou, 1813); *Aperçu de la statistique des principaux États actuels* (Moscou, 1821); *Catalogue de la bibliothèque du comte Razumowski; Notice de monuments typographiques qui se trouvent dans la bibliothèque du comte A. Razumowski*, en français (Moscou, 1810). Il fonda et rédigea (1810-1811) un journal intitulé : *Moskowische Zeitung*.

HEIM (François-Joseph), peintre français, membre de l'Institut, né à Belfort (Haut-Rhin) en 1787, mort à Paris en 1865. Peu d'artistes ont été plus maltraités par la critique; pendant la plus grande partie de sa carrière et surtout à l'avénement de l'école romantique, il était de règle de le considérer comme un barbouilleur impuissant et ridicule, ressuscitant, à grand renfort de besicles, les vieilleries de l'ère impériale. Le vocabulaire pourtant fort riche de l'époque n'avait pas de termes assez expressifs pour vouer à l'exécration cette vieille perruque, cette vieille momie, ce fossile qui, en qualité de membre de l'Institut et du jury, refusait, croyait-on, les tableaux de Delacroix, de Decamps et de tous les maîtres nouveaux. Plus équitable aujourd'hui, la critique n'hésite pas à lui reconnaître les qualités les plus sérieuses, et il restera placé parmi les meilleurs artistes du siècle.

M. Heim vint à Paris en 1803 et travailla dans l'atelier de Vincent; il évita la conscription en obtenant le prix de Rome en 1807; l'année précédente, il avait déjà remporté le second prix. Après un séjour de six ans à la villa Médicis, il rentra à Paris en 1812, et sa première exposition reçut un accueil éclatant; une première médaille d'or lui fut décernée pour son *Arrivée de Jacob en Mésopotamie*. Il exposa ensuite : *Saint Jean* (1814), la *Résurrection de Lazare, Titus pardonnant à des conjurés, Martyre de saint Cyr et de sainte Juliette* (1819). Cette dernière toile décore maintenant une des chapelles de Saint-Gervais; c'est une œuvre fort remarquable. En 1822 parurent : le *Martyre de saint Hippolyte* (actuellement à Notre-Dame de Paris), la *Délivrance du roi d'Espagne, Sainte Adélaïde, Saint Arnould, évêque de Metz* et la *Prise du temple de Jérusalem* (au musée du Luxembourg), grande toile d'un effet dramatique, qui reste la meilleure de M. Heim dans le genre historique. L'artiste reçut, pour ce morceau, la croix de la Légion d'honneur. *Saint Hyacinthe ressuscitant un noyé* (à Notre-Dame) fut exposé en 1827, ainsi que *Charles X distribuant des récompenses aux artistes, à la fin de l'exposition de* 1824; cette dernière œuvre (musée du Luxembourg) est d'un mérite exceptionnel. M. Heim y a résolu un thème presque inabordable à force de difficultés; les groupes de personnages officiels et de membres de l'Institut ont du relief, malgré la monotonie des uniformes académiques, et se meuvent librement, malgré l'espèce de cohue dont ils font partie. Chaque tête est un portrait finement peint; plein d'expression, et la scène entière se détache merveilleusement sur le fond habilement choisi par l'artiste : c'est le Salon carré du Louvre, sur les murailles duquel se distinguent, rehaussés par leurs encadrements d'or, des tableaux d'Ingres et de Paul Delaroche. Dans la même manière spirituelle, M. Heim a peint une *Lecture faite par Andrieux dans le foyer de la Comédie-Française*, composition qui présente les portraits d'un grand nombre d'artistes dramatiques célèbres à cette époque (1847). Mais on ne peut reconnaître le même mérite aux grandes toiles peintes par ce maître pour les galeries de Versailles : *Louis-Philippe recevant les députés qui lui défèrent la couronne* (1834), le *Champ de mai de* 1815 (1836); ni dans les lourdes épopées qu'il a déroulées sur les plafonds du Louvre : le *Vésuve recevant de Jupiter le feu du ciel*, la *Renaissance des arts*, ou dans la salle des conférences du Palais-Bourbon : *Charlemagne faisant lire ses Capitulaires, Louis le Gros affranchissant les communes, Saint Louis faisant publier ses ordonnances, Louis XII organisant la chambre des comptes*. Sa *Défaite des Cimbres et des Teutons*, exposée en 1853, est une réminiscence par trop académique, et justifie, jusqu'à un certain point, les critiques acerbes auxquelles M. Heim se vit en butte de la part de ceux qui ne connaissaient que ses dernières œuvres. L'Exposition de 1855, en lui permettant de montrer de nouveau les toiles qui avaient légitimé ses anciens succès, l'a complétement réhabilité dans l'estime des connaisseurs. Seize portraits au crayon, d'après des membres de l'Institut, dessins d'une touche vive et nette, sans emphase et saisissant chaque physionomie par son côté original, furent également fort admirés. M. Heim reçut l'une des grandes médailles d'honneur pour cette exposition rétrospective, qui le replaçait au rang des artistes éminents, des maîtres consciencieux et réfléchis. Notons encore parmi les tableaux oubliés qui furent alors remis en honneur : une *Bataille de Rocroy*, chaude esquisse exempte des défauts ordinaires de M. Heim, et la *Victoire de Judas Macchabée*, pêle-mêle effroyable d'hommes et de chevaux rendu avec une grande vigueur.

HEIMBACH (Charles-Guillaume-Ernest), jurisconsulte allemand, né à Mersebourg (Prusse) en 1803, mort en 1865. Son père, conseiller de justice, lui fit étudier le droit à Leipzig, où il passa son doctorat en 1825. Nommé professeur suppléant dans cette ville en 1827, il passa l'année suivante à Iéna, en qualité de professeur ordinaire, et devint conseiller à la cour d'appel de cette ville en 1832. Nous citerons parmi ses ouvrages : *De basilicorum origine, fontibus, scholiis atque nova editione adornanda* (Leipzig, 1825); *De sacrorum privatorum mortui continuandorum necessitate* (Leipzig, 1825); *Basilicorum Libri LX* (Leipzig, 1833-1850, 6 vol. in-4°), la meilleure édition qu'on ait donnée des *Basiliques; Éclaircissements sur le Manuel du droit privé particulier aux pays dépendant des cours d'appel d'Iéna et de Zerbst* (Iéna, 1848-1853, 2 vol.); le *Code civil et le code de procédure de la Saxe* (Iéna, 1849); *Manuel de la procédure civile en Saxe* (1852), etc.

HEIMBACH (Gustave-Ernest), jurisconsulte allemand, frère du précédent, né à Leipzig en 1810, mort en 1851. Lorsqu'il eut terminé ses études de droit dans sa ville natale, il se rendit en France, puis en Italie, pour compulser les manuscrits concernant le droit byzantin, et fut nommé, en 1839, professeur de droit à l'université de Leipzig. Ses principaux ouvrages sont : *Observationes juris græco-romani* (Leipzig, 1830); *Observationum juris romani liber* (Leipzig, 1834); *Anecdota* (Leipzig, 1837-1840, 2 vol. in-4°), son principal ouvrage; *Traité sur le crédit* (Leipzig, 1849), etc. On lui doit aussi une édition du *Manuale legum sive Hexabiblos* d'Harmenopule (1851), et il prit une très-grande part à l'édition des *Basiliques*, donnée par son frère.

HEIMBURG (Grégoire), jurisconsulte et homme politique allemand, né à Wurzbourg au commencement du XV^e siècle, mort à Dresde en 1472. Il assista au concile de Bâle en qualité de secrétaire d'Æneas Sylvius, qui devint plus tard pape sous le nom de Pie II, et s'y prononça avec énergie contre les empiétements de la cour de Rome. La hardiesse de son langage lui ayant fait perdre la position qu'il occupait auprès de Sylvius, il se fixa à Nuremberg (1431), où il acquit comme jurisconsulte une grande réputation. Par la suite, Heimburg devint conseiller du duc Sigismond d'Autriche, qui l'envoya, comme ambassadeur, à la diète de Mantoue (1459), entra en lutte avec Pie II, fut excommunié par lui en 1461, se rendit alors auprès de Georges Podiebrad, roi de Bohême, puis alla chercher un asile à Dresde, où il devint le conseiller des ducs de Saxe dans les questions les plus importantes. Après la mort de Pie II (1464), il fut relevé de son excommunication par Sixte IV. Dans ses écrits, où il traite du droit ecclésiastique et du droit public, Heimburg fait preuve d'un esprit libéral, d'un talent ingénieux et pénétrant. Ils ont été réunis pour la plupart et publiés sous le titre de : *Scripta nervosa justitiæque plena* (Francfort, 1608).

HEIMDALL, un des principaux dieux scandinaves. Ce dieu bizarre a pour père Odin, et pour mères les neuf filles du géant Geirreudour. Son palais est situé à l'entrée du pont de Bifrost (l'arc-en-ciel), qui relie le ciel à la terre, et dont la garde lui est confiée. C'est par ce pont que doivent arriver, quand sonnera l'heure dernière des dieux, les enfants de Muspell. La vue de Heimdall est si perçante, qu'il voit, de nuit comme de jour, à une distance de cent lieues, et son ouïe est si fine, qu'il entend pousser l'herbe dans la prairie et la laine sur le dos des moutons. Muni de son cor magique, il donnera le signal d'alarme aux autres dieux dès qu'il verra apparaître l'ennemi. Dans la lutte, il s'attaquera à Loke, et tous deux tomberont percés de coups. Comme dieu, il n'a ni épouse ni enfants; mais il est homme en même temps, et, en cette qualité, il a donné le jour à toute une race. D'après les ordres d'Odin, qui voulait établir sur la terre une hiérarchie de races et de rangs, Heimdall, le dieu aux dents d'or, abandonna pendant neuf jours son poste, et vint, en simple voyageur, frapper à la porte d'une humble cabane, où logeait la *bisaïeule*. Il y demeura trois jours et trois nuits. La bisaïeule mit au monde un enfant mâle, à la peau noire, aux mains calleuses, mais aux larges épaules et aux bras vigoureux. On le nomma *Troell* (le serf). Les goûts naturels de Troell le portaient aux rudes travaux des mines et du défrichement; il aimait la société des animaux domestiques, et couchait volontiers avec eux dans l'étable. Ses fils furent porchers, bouviers, mineurs ou bûcherons. Heimdall s'était remis en route. Il s'arrêta chez la *grand'mère*, dans une maisonnette bien simple. Il y passa encore trois jours et trois nuits. La grand'mère donna naissance à un fils qu'on nomma Karl (le libre). Karl se plaisait à accoupler les bœufs, à travailler le bois et le fer, à construire des barques et des maisons. De lui sont descendus les laboureurs, les artisans, les marchands et les architectes. Se dirigeant vers le Midi, Heimdall se présenta devant une belle habitation, entourée de jardins magnifiques. La maîtresse du logis, la *mère*, parée de riches ajustements, le reçut avec les plus grands honneurs, mit une nappe brodée sur une table de frêne poli, et, dans des plats d'argent, lui servit les meilleurs poissons et le plus beau gibier. La mère mit tout en œuvre pour retenir longtemps le dieu près d'elle; mais, comme chez l'aïeule, comme chez la bisaïeule, il n'y resta que trois jours et trois nuits. Un fils vint au monde; on le nomma *Jarl* (le noble). Il avait les joues vermeilles, les cheveux longs, le regard impérieux; encore enfant, il se plaisait à brandir la lance, à tendre l'arc, à nager dans le lac, à s'enfoncer sous bois sur un cheval indompté. Quelques années après, Heimdall visita de nouveau le pays. Enchanté des prouesses de Jarl, Heimdall le reconnut pour son fils, et lui apprit le langage des oiseaux, que les dieux seuls comprennent et parlent couramment; il lui enseigna de même la science des runes. L'Edda, dans le *Chant de Rig*, nous apprend que Jarl avait la force de huit chevaux. De lui sont descendus tous les grands chefs, les seigneurs, les princes et les rois. Seuls ils sont ses fils légitimes et reconnus; ceux de la bisaïeule et de la grand'mère ne sont que ses bâtards.

Heimdall a trois surnoms principaux : Goullintani, le dieu aux dents d'or; Veurdour-Gouda, le guerrier des dieux; Seunourniou-Madra, le fils aux neuf mères.

HEIMÉE s. f. (é-mé; *h* asp. — de *Heime*, n. pr.). Bot. Syn. de jungermanne, genre d'hépatiques.

HEIMER s. m. (è-mèr; *h* asp.). Métrol. Mesure allemande pour les liquides.

HEIMIE s. f. (è-mî; *h* asp. — de *Heim*, sav. allem.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des salicariées ou lythrariées, dont l'espèce type habite le Mexique.

HEIN interj. (ain; *h* asp.). Se joint à une phrase interrogative, pour exprimer l'étonnement ou pour demander l'approbation :

> Ah! c'est qu'il est d'heureuses sympathies;
> *Hein!* qu'en dis-tu, ma fille?.....
>
> C. d'Harleville.

‖ C'est aussi une expression de triomphe, pour indiquer qu'on avait bien jugé : Hein! *qu'est-ce que j'ai dit? Est-ce que le cœur ne me disait pas bien de quel pied boitait mon maître?* (L. Viardot.) ‖ Sert à faire répéter ce qu'on a dit : Hein? *Que dites-vous? « Petite perruche, va! — Tu dis? —* Hein?... *J'ai glissé; je dis : je trébuche.* » (L. Laya.)

HEIN ou **HEYN** (Pierre), dit **Piet Heine**,

célèbre amiral hollandais, né à Delftshaven en 1570, tué en 1629. Il acquit, par ses exploits, une réputation d'intrépidité qui est restée populaire dans sa patrie. En 1624, il commanda en second une expédition contre le Brésil, qui porta un coup sensible aux établissements des Portugais dans ces contrées. Deux ans plus tard, il vint de nouveau ravager le pays. Il enleva, en 1628, la flotte espagnole, dite *flotte d'argent*, qui rapportait du nouveau monde une somme estimée à 16 millions de francs, et reçut, en récompense, le titre de lieutenant grand amiral de Hollande. Il périt dans un combat sur les côtes de Flandre, au milieu d'un nouveau triomphe.

HEINE (Salomon), riche banquier et philanthrope allemand, oncle du célèbre écrivain, né à Hanovre en 1767, mort à Hambourg le 23 décembre 1844. Il appartenait à la religion juive. Venu sans fortune à Hambourg, Salomon Heine créa bientôt une petite banque qui devint une des plus importantes de l'Allemagne, et laissa à sa mort plus de 40 millions. Après l'incendie de 1842, Salomon Heine mit à la disposition du gouvernement un demi-million, qui permit de faire face aux premières nécessités; puis, grâce à son immense fortune, il maintint le crédit de la cité, et s'opposa à ce que les courtiers fissent monter l'escompte plus haut que 4 pour 100. Ces importants services n'empêchèrent point les bigots hambourgeois de faire refuser le droit de cité à celui qui avait nourri la cité, et l'entrée de la chambre de commerce à celui qui avait sauvé le commerce de Hambourg. Parmi les nombreuses dispositions charitables qu'il inscrivit dans son testament, il faut citer la fondation dont le but est de prêter sans intérêt de l'argent aux ouvriers de toutes les religions qui se trouvent dans la misère sans inconduite; le legs destiné à rebâtir les deux églises de Hambourg, détruites après l'incendie; puis des legs importants aux hôpitaux, aux bureaux de charité, aux écoles, bref, à toutes les sociétés de bienfaisance, à quelque confession qu'elles appartinssent. Salomon Heine a laissé quatre enfants, un fils et trois filles, pour héritiers de sa fortune.

HEINE (Henri), célèbre poëte et publiciste allemand, né à Dusseldorf le 12 décembre 1799, mort à Paris le 17 février 1856. Neveu du précédent, il appartenait, comme toute sa famille, à la religion juive, qu'il abjura, en 1825, pour adopter le protestantisme, acte qui, entre parenthèses, ne se comprend guère chez un homme qui érigea le scepticisme et l'ironie en doctrine. Son enfance (autre contradiction) s'écoula dans un couvent catholique, chez les franciscains de Dusseldorf, qui lui donnèrent sa première instruction; il les quitta pour entrer au gymnase de la ville, compléta ses études aux universités de Bonn et de Gœttingue, puis se rendit à Berlin pour suivre les cours de Hegel. Déjà ses goûts littéraires s'étaient manifestés : il avait écrit à Bonn, étant étudiant, deux tragédies, *Almanzor* et *Radcliffe*, essais informes, que l'on a pourtant recueillis dans l'édition complète de ses œuvres. En 1821, il publia un petit volume de vers, *Junge Leiden* (*Souffrances de jeunesse*), qui ne fit pas beaucoup de bruit. Il quitta Berlin, retourna à Gœttingue prendre le bonnet de docteur, et, appelé par son oncle, qui voulait l'employer à sa maison de banque, il refusa, ce qui le fit déshériter, ou peu s'en faut : son oncle, qui laissait à sa mort une quarantaine de millions, ne le porta sur son testament que pour une somme de 16,000 francs. « J'ai bien le droit d'être poëte, disait à ce propos Henri Heine; je l'ai payé une quinzaine de millions. » Il se mit alors à voyager, visita une partie de l'Allemagne, le Tyrol, l'Italie, la France, l'Angleterre, et publia ses impressions sous le titre de *Reisebilder* (*Tableaux de voyages*), livre humoristique, impossible à classer dans aucune catégorie littéraire, et qui le plaça du premier coup à la tête des écrivains de son pays. Cet ouvrage, qu'il a retouché toute sa vie, est resté celui qui donne le mieux l'idée de son singulier talent. Il en fit paraître d'abord deux volumes (Hambourg, 1826-1827), puis deux autres (1830-1831), et remania le tout (1854, 4 vol. in-8°), en retranchant une foule de poésies et de ballades qu'il y avait intercalées, et en donnant aux divers chapitres un nouvel ordre en même temps que leur forme définitive. On reconnut unanimement que, depuis Gœthe, nul écrivain n'avait déployé plus de force unie à plus de grâce et manié avec plus de bonheur le rude idiome germanique. En 1827, parut le *Livre des chants* (*Buch der Lieder*), qui eut un retentissement au moins égal. Le charme de ces poésies, qui sont des merveilles de rhythme et de précision, nous échappe presque entièrement, à nous Français; aussi ne connaissons-nous guère Henri Heine que comme prosateur; nous perdons ainsi la meilleure partie de son talent, les plus franches de ses inspirations. Ces poésies ne peuvent être comparées, pour leur forme étincelante, qu'aux ciselures de l'art grec; elles ont la pureté de lignes des antiques, mais il y souffle une inspiration toute moderne. La verve capricieuse et l'originalité, parfois bizarre, de ces ballades, lieds, chansons d'amour, satires, ont quelque chose de surprenant. Notons en passant que ce recueil rééditait quelques-unes des *Junge Leiden*, si mal reçues d'abord, entre autres les *Deux grenadiers*, un chef-d'œuvre de sentiment et d'émotion; un gracieux poëme intitulé l'*Intermezzo*, et des poésies éparses dans les *Reisebilder*. Heine s'est toujours plu à se reproduire, et rarement un de ses nouveaux volumes était entièrement nouveau. Quant à l'esprit qui a inspiré ces chants, pour la plupart admirables, il n'y faut pas chercher la moindre unité; tantôt le poëte écrit avec une verve brûlante des vers patriotiques, et tantôt il déifie Napoléon, l'oppresseur de son pays; tantôt il est païen et exalte les dieux de la Grèce, tantôt il rime des légendes catholiques avec l'onction d'un moine du moyen âge, et, quelques pages plus loin, il fait écrouler avec fracas les mille colonnes de la mosquée de Cordoue, indignée d'être une cathédrale et d'abriter « l'odieux culte des chrétiens. » On retrouve l'homme tout entier dans cette incohérence systématique d'idées et d'opinions.

Ce qui frappe, dans ces premiers volumes, c'est l'amour de la France, chose assez singulière chez un Allemand de cette époque, et l'admiration poussée jusqu'au fétichisme pour Napoléon. Il avait rimé, concurremment avec Béranger, des odes dans le genre du *Cinq mai*, du *Vieux drapeau*, du *Vieux sergent*, des *Souvenirs du peuple*, et autres niaiseries qui nous ont valu le second Empire. Une bonne partie des ballades du *Livre des chants* et l'épisode du *Tambour Legrand*, dans les *Reisebilder*, morceaux devenus populaires en France sous Louis-Philippe, ont contribué, pour leur bonne part, à l'absurde légende du grand homme.

Lorsque éclata la révolution de 1830, Henri Heine, qui rédigeait alors, à Munich, avec son ami Lindner, un journal, les *Annales politiques*, se sentit puissamment attiré vers la France, et il vint s'installer à Paris en mai 1831. Il se fit, au jour le jour, l'historien ironique de cette période de crise politique et sociale dans la *Gazette d'Augsbourg*, dont il était le correspondant. On répandit le bruit qu'il s'était fait affilier à la religion saint-simonienne, et ce qui le fit croire, c'est le caractère irréligieux d'une de ses publications d'alors, les *Mémoires de M. de Schnabelewopski;* mais il soutint que non, et, avec le scepticisme qu'on lui connaît, il est, en effet, difficile de croire qu'il ait pu jamais avoir foi en n'importe quelle doctrine. Ce qui est certain, c'est qu'il touchait du ministère, sur les fonds secrets, une somme de 4,000 ou 5,000 francs, et, quand on relit ces articles, qui ont été réimprimés dans son *Etat de la France* (*Franzœtische Zustande*) [Hambourg, 1833, 2 vol. in-8°], on se demande comment il gagnait son argent; car ces articles n'offrent qu'une série d'amères diatribes contre le gouvernement de Louis-Philippe. Sans doute, Henri Heine voulut déguiser sa situation à force d'épigrammes; mais, comme Dubois donnant des coups de pied dans le dos au régent, on peut dire qu'il la déguisa trop bien. Ces articles forment la plus grande partie du livre intitulé *De la France*, dans la traduction de ses œuvres, et il en a encore tiré les principaux éléments de *Lutèce*, qui offre surtout les impressions de ses trois dernières années de correspondance (1840-1843). En 1843, il lui fut interdit d'écrire dans les journaux allemands. Notons, toutefois, qu'il a supprimé dans l'édition allemande ses traits les plus vifs contre l'Allemagne, et, dans l'édition française, tout ce qui dénigrait par trop notre pays; de sorte qu'aucune des deux n'est complète isolément. Ce double jeu fut loin de lui réussir à souhait; en Prusse, on porta contre lui une sentence d'exil, et, en France, il fut constamment tenu pour suspect, quoiqu'on fût loin de soupçonner en lui un écrivain salarié. Le journaliste est, du reste, si peu de chose dans Henri Heine, que c'est à peine si nous devons en tenir compte.

Le littérateur, le poëte se retrouve tout entier dans le livre de l'*Allemagne* (1835, 2 vol. in-8°), que H. Heine écrivit comme la contre-partie de l'ouvrage célèbre de M^me^ de Staël. Cette belle étude sur les poëtes et les philosophes de son pays, où tous les systèmes et toutes les écoles sont présentés sous un jour parfois contestable, mais toujours curieux, et, le plus souvent, ridiculisés avec une malice mordante, a été appréciée par le *Grand Dictionnaire*. (V. ALLEMAGNE.) En la relisant à la lueur des événements récents, la phrase suivante nous a frappé : « Soyez sur vos gardes, nos chers voisins de France, et ne vous mêlez pas de ce que nous ferons chez nous, il pourrait vous en arriver mal. Gardez-vous de souffler le feu, gardez-vous de l'éteindre, vous pourriez facilement vous y brûler les doigts. Ne riez pas de ces conseils, quoiqu'ils viennent d'un rêveur qui vous invite à vous défier des kantistes, des fichtiens, des philosophes de la nature; ne riez pas du poëte fantasque qui attend dans le domaine des faits la même révolution que dans le domaine des idées. La pensée précède l'action comme l'éclair le tonnerre. Le tonnerre d'Allemagne est allemand; à la vérité, il n'est pas très-leste et roule avec lenteur; mais il viendra, et quand vous entendrez un craquement comme jamais craquement ne s'est fait encore entendre dans l'histoire du monde, sachez que le tonnerre allemand aura enfin touché le but. » Les anciens n'avaient-ils pas raison de confondre sous la même dénomination de *vates* les devins et les poëtes?

Henri Heine commençait, à cette époque, à être célèbre en France; les principaux chapitres de l'*Allemagne* parurent dans la *Revue des Deux-Mondes* (mars, novembre et décembre 1834). Il écrivait assez mal en français, quoique le contraire ait été dit et imprimé bien souvent; sa phrase, embarrassée de germanismes et de constructions défectueuses, n'aurait pu supporter la lecture sans le soin pieux avec lequel des amis dévoués la revisaient, en lui laissant tout ce qu'il était possible d'originalité, de saveur exotique. Gérard de Nerval traduisit ainsi, de concert avec l'auteur, ses poëmes, et M. Saint-René-Taillandier ses œuvres en prose. Son défaut de correction, quand il écrivait dans notre langue, ne l'empêchait pas d'en connaître l'esprit; aussi M. Thiers disait-il de lui avec raison, à cette époque : « Cet Allemand est le Français le plus spirituel, depuis Voltaire. » Il pensait certainement en français, et la preuve en est dans le nombre de mots heureux qu'il a mis en circulation; il a créé ainsi le mot *familionnairement*, tout exprès pour peindre l'affabilité hautaine de M. de Rothschild, et on ne peut guère trouver mieux. Mêlé au grand mouvement littéraire de 1830, il épousa chaudement la cause de la nouvelle école, et jamais les classiques ne reçurent de plus rudes horions; mais il soutint le romantisme à sa façon, en *tombant*, l'un après l'autre, tous ses coryphées. Victor Hugo n'a pas eu d'adversaire plus ironique; Lamartine n'est pour lui qu'un saule pleureur, et quant à Alfred de Musset, il a dit de lui ce mot cruel : « C'est un jeune homme d'un bien beau passé! » Son livre, l'*Ecole romantique* (Hambourg, 1836), résume sa polémique littéraire de cette époque. Il fait partie d'un recueil considérable, intitulé le *Salon* (Hambourg, 1835-1840, 4 vol. in-8°), qui contient, en outre, un compte rendu humoristique du Salon de 1831 à Paris, des poëmes, des légendes et une étude sur le théâtre en France.

Esprit éminemment complexe, en même temps qu'il écrivait dans la *Gazette de Francfort* des diatribes qui firent crier haro contre lui dans toute l'Allemagne, Henri Heine composait ses poésies les plus étincelantes : *Atta-Troll* (1840), fantaisie d'une gaieté et d'une ironie merveilleuses; les *Nouvelles poésies* (1842), recueil d'inspirations fraîches et souriantes, qu'il fit suivre de l'*Intermezzo*, des *Légendes*, de *Germania*, des *Nocturnes*, du *Romancero*. La composition et la publication de ces poésies embrassent une période de douze ans (1840-1852); un choix en a été fait pour la traduction française parue sous le titre de *Poëmes et légendes* (Michel Lévy, 1856, 1 vol. in-18), et à laquelle ont collaboré Gérard de Nerval, Alfred Michiels et Loëve-Weimar.

Henri Heine, atteint d'une maladie de la moelle épinière, prit le lit pour ne plus le quitter; sa paralysie lui faisait endurer de cruelles tortures et le rendit presque aveugle; il ne voyait un peu que dans un demi-jour très-faible, et encore fallait-il qu'on lui relevât les paupières. Son esprit n'en conserva pas moins toute sa verve, et c'est sur ce lit de douleur qu'il composa le *Romancero*, son recueil de poésies le plus original. Des légendes singulières, des rêves, des cauchemars se dessinaient dans son imagination, pendant cette longue agonie, et le poëte rendait ces visions étranges avec une vigueur et une netteté qu'il n'avait pas montrées encore. Le *Romancero*, auquel on a joint les *Lamentations*, le *Livre de Lazare* et les *Mélodies hébraïques*, n'est qu'une longue promenade dans le pays des fantômes; ces poésies, même dépouillées, dans la traduction française, de leurs rhythmes ingénieux et bizarres, n'en ont pas moins un charme saisissant.

L'activité de sa pensée ne s'éteignit qu'à la dernière heure. H. Heine employa ses dernières années à la révision de ses œuvres complètes, retouchant ses moindres ouvrages avec un soin méticuleux et attendant la mort, qui le gagnait progressivement, en faisant force plaisanteries bouffonnes, à la Rabelais. Il ne pouvait même supporter qu'on le plaignît de ses souffrances : « Ne vous apitoyez pas trop sur moi, écrivait-il à Théophile Gautier; la vignette de la *Revue des Deux-Mondes* (n° du 1^er^ avril 1852) où l'on me représente émacié et penchant la tête comme un Christ de Moralès, a déjà trop ému en ma faveur la sensibilité des bonnes gens; je n'aime pas les portraits qui ressemblent, je veux être peint en beau, comme les jolies femmes. Vous m'avez connu jeune et florissant; substituez mon ancienne image à cette piteuse effigie. » Il mourut en libre penseur, ou plutôt en sceptique, comme il avait vécu, abjurant le christianisme, qu'il appelait la religion d'un pendu, comme il avait abjuré la religion juive. Cependant, ses dernières poésies, les *Mélodies hébraïques*, si l'on peut supposer que chez cet homme singulier l'inspiration reflétait au moins son opinion d'un moment, pourraient faire supposer un secret retour à la religion de son enfance.

Ce n'est pas chose facile que de se prononcer sur Henri Heine. Pendant vingt-cinq ans, il a représenté en France l'esprit et la poésie de l'Allemagne, comme en Allemagne, la vive et spirituelle critique française; mais peut-on oublier sa versatilité, sa vénalité, en faveur de son talent prodigieux, de sa verve intarissable? En politique, bien qu'il ait, en fin de compte, combattu pour les idées libérales et progressives, il n'a jamais abandonné la raillerie, son arme favorite, et bien souvent on l'a vu tourner en ridicule le lendemain les principes qu'il avait admirés la veille. En religion, en philosophie, en critique littéraire même, il a joué exactement le même rôle et toujours tout sacrifié pour un bon mot. Comme penseur, Henri Heine n'existe donc pas, quoiqu'il soit facile de trouver dans son œuvre bien des pages excellentes. Reste le poëte, l'écrivain; s'il était possible d'abstraire complétement de l'œuvre la personnalité et la conscience de l'auteur, de ne considérer que l'ingéniosité des idées et des images, l'originalité de la forme, la légèreté spirituelle avec laquelle il se joue de toutes les opinions, quand il écrit en prose, et la magie de style dont il revêt, en vers, les moindres sujets, Henri Heine tiendrait, à juste titre, un des premiers rangs.

Pour être complet, en ce qui concerne la partie bibliographique, nous citerons encore : *Lettres à M. de Moltke sur la noblesse* (Hambourg, 1831); *Filles et femmes de Shakspeare* (Paris et Leipzig, 1839); *Sur L. Bœrne* (Hambourg, 1840), pamphlet amer dirigé contre le grand patriote allemand; le *Docteur Faust* (Hambourg, 1851), étude sur la légende connue, qu'il avait l'intention d'arranger en drame; les *Aveux d'un poëte*, et *Lutèce* (Hambourg, 1854, 3 vol. in-8°). Un recueil posthume de ses *Lettres* a été publié à Amsterdam (1861-1862, 5 vol. in-8°), ainsi qu'une série de *Poëmes inédits* (1860, 2 vol.), dont ses amis ont contesté l'authenticité.

Henri Heine était mort dans un dénûment presque absolu; les héritiers de son oncle ont fait une pension de 5,000 francs à sa veuve. A Dusseldorf, une pierre commémorative a été placée récemment (février 1867) sur la façade de la maison où il est né. De nombreuses études ont été consacrées à l'homme et à l'œuvre; nous nous contenterons de citer celles de Gérard de Nerval, d'Emile Saisset et de Saint-René Taillandier dans la *Revue des Deux-Mondes*, et celle de Théophile Gautier, placée en tête de l'édition française (Michel Lévy, 1857-1860, 8 vol. in-18).

HEINECCIUS (Jean-Théophile), jurisconsulte allemand, né à Eisenberg (Altenbourg) le 11 septembre 1681, mort à Halle le 31 août 1741. On a peine à comprendre que la vie d'un homme ait pu suffire à la somme immense de travaux que ce remarquable écrivain a laissés. Droit, philosophie, belles-lettres, son vaste esprit embrassait tout, et c'est avec un talent égal qu'il traitait les matières les plus diverses. Et cependant une grande partie de la vie d'Heineccius fut consacrée à l'enseignement. Après ces fortes études des universités allemandes qui, loin de se restreindre à une science, embrassent l'universalité des connaissances humaines, Heineccius obtint une chaire de philosophie à Halle (1713). Il avait alors trente-deux ans. Mais ses aptitudes, ses travaux journaliers, sa grande connaissance des législations anciennes, le poussèrent à enseigner le droit, et, en 1720, il commençait son cours dans la même ville. En 1723, Heineccius vint enseigner le droit à Francker, puis il alla, en 1727, à Francfort-sur-l'Oder, qu'il habita six ans, et revint, en 1733, à Halle, qu'il ne quitta plus. C'est dans cette ville qu'il mourut. Heineccius avait été pendant longtemps conseiller du roi de Prusse.

Son enseignement, excessivement brillant, ainsi que ses ouvrages, remirent en honneur les bonnes traditions du XVI^e^ siècle, qui ne séparait pas l'étude du droit romain de l'histoire et des antiquités. Son autorité a cependant un peu pâli en Allemagne; mais les progrès qui se sont accomplis depuis dans la science du droit l'ont été grâce à ses travaux. Ses principaux ouvrages sont : *J. Gotlieb Heineccii prælectiones academicæ in H. Grotii de jure pacis ac belli libros* (Berlin, 1744, 1 vol. in-8°); *Prælectiones academicæ in Sam. Puffendorf de officio hominis et civis* (Berlin, 1742; Vienne, 1757, in-8°); *Elementa juris naturæ et gentium* (Halle, 1738, in-8°); *Antiquitatum romanarum jurisprudentiam illustrantium syntagma* (Halle, 1718; Strasbourg, 1741-1755, 2 vol. in-8°; Francfort, 1771, 2 vol. in-8°); *Historia juris civilis romani ac germanici* (Halle, 1733, in-8°); *Dictionarium juridicum in quo Barnabæ Brissonii* (le célèbre président du parlement de Paris en 1580) *de verborum significatione opus in meliorem ordinem redactum, cum accessionibus pluribus J. Gottlieb Heineccii, præfatio Justi Henningii Bœhmeri, edente Johanne Christiano Heineccio* (Halle, 1743 ou 1744, in-fol.), assez fréquemment relié en 2 vol.; *Corpus juris civilis, cum notis*; *Commentarius ad legem Juliam et Papiam Poppæam* (Amsterdam, 1725), ouvrage extrêmement estimé; *Justiniani institutionum quatuor libri, cum notis* (Nuremberg, 1726, in-4°); *Cum iisdem et questionibus selectis Vinnii* (Leyde, 1747, 1755, 1761, 1771, 1777, 2 vol. in-4°). « A toutes les éditions des *Institutes*, même celle d'Elzévir, en 1665, dit M. le procureur général Dupin, on doit préférer les éditions données par Heineccius, tant pour la pureté du texte, qu'à cause des notes dont ce savant jurisconsulte les a enrichies. » *Elementa juris civilis secundum ordinem Institutionum.* On ne compte pas moins de dix-sept éditions de ce remarquable livre; *Explanatio elementorum ad Instituta juris civilis* (Salzbourg, 1786, 4 vol. in-8°); *Recitationes in elementa juris civilis secundum ordinem Institutionum; accesserunt, opera et cura* A.-M.-J.-J. Dupin, *notæ et observationes quibus textus vel explanatur, vel*

emandatur, vel illustratur, quibusque sedula ac perpetua romanarum et gallicarum legum collatio continetur (Paris, 1810, 2 vol. in-8°); *Elementa juris civilis secundum ordinem Pandectorum* (Amsterdam, 1726, 1728, 1731, 1738, 1740, in-8°); *Observationes theorico-practicæ ad Pandectas* (Berlin, 1760, in-8°); *Opera ad universam jurisprudentiam, philosophiam et litteras humaniores pertinentia* (Genève, 1774 et suiv., 8 vol. in-4°; 1781, 9 vol. in-4°); *Œuvres complètes de Heineccius*, publiées par Uhle, professeur de droit à Francfort. M. le procureur général Dupin s'exprime en ces termes à propos de ce vaste recueil : « La collection des œuvres de Jean-Théophile Heineccius est la plus nécessaire après celle des œuvres de Cujas. Outre les traités d'Heineccius déjà indiqués, et qui font partie de ses œuvres, son *Commentaire sur les lois Julia et Papia* suffirait pour le mettre au rang des plus grands jurisconsultes. Aujourd'hui, en Allemagne, l'autorité d'Heineccius décroît un peu, parce que quelques jurisconsultes, qui sont venus après lui, ont fait mieux, en profitant de ses recherches. » *Jurisprudentia romana et attica, continens varios commentatores qui jus romanum, atticum, item classicos aliosque auctores veteres emendarunt, explicarunt, illustrarunt, cum præfatione Heineccii* (Leyde, 1738, in-fol., t. II, 1739; t. III, 1741, in-fol.), avec préface de Wesseling; *Dissertatio de collegiis et corporibus opificum* (Genève, 1746); *De mercatorum qui foro cesserunt rationibus et codicibus* (Francfort, 1718, in-4°); *Elementa juris cambialis* (Anvers, 1743), L'ordonnance sur le change, rendue pour le royaume de Pologne en 1771, déclare que, dans le silence de la loi, que les juges se décideront d'après l'autorité d'Heineccius. *Fasciculus scriptorum de jure nautico et maritimo, cum præfatione* (Halle, 1740, 1 vol. in-4°), etc. — Son fils, Jean-Chrétien-Théophile HEINECCIUS, né à Halle en 1718, mort à Sagan (Silésie) en 1791, professa pendant longtemps le droit à l'académie noble de Leignitz. Il a publié divers écrits de son père, les *Opuscula posthuma* de Brisson (Halle, 1745), et *Antiquitates Germaniæ jurisprudentiam patriam illustrantes* (Copenhague, 1772, 2 vol.)

HEINECKEN (Charles-Henri DE), littérateur allemand, né à Lubeck en 1706, mort en 1791. Il fit ses études de droit à Leipzig, fut chargé de quelques éducations particulières, puis devint secrétaire du comte de Brühl, ministre de Saxe, qui le chargea de missions importantes, le nomma conseiller intime de Pologne et de Saxe, et l'anoblit. Heinecken se montra un protecteur généreux et éclairé des arts, forma une des plus belles collections de gravures de l'Allemagne, et fit exécuter à ses frais le magnifique ouvrage intitulé la *Galerie de Dresde*. Ses principaux ouvrages sont : les *Devoirs de l'homme* ou *Résumé de toute la morale* (Dresde, 1738); *Recueil d'estampes d'après les plus célèbres tableaux de la galerie royale de Dresde*, en français (Dresde, 1755-1757, 2 vol. in-fol.); *Notices sur quelques artistes et sur quelques objets d'art* (Leipzig, 1768-1771, 2 vol. in-8°); *Idée générale d'une collection complète d'estampes* (Leipzig, 1770); *Dictionnaire des artistes dont nous avons des estampes* (Leipzig, 1778-1790, 4 vol. in-4°), ouvrage très-estimé, écrit en français et qui s'arrête à l'article *Diz*; *Nouvelles notices sur quelques artistes* (Leipzig, 1786).

HEINECKEN (Chrétien-Henri), enfant prodige, frère du précédent, dit l'**Enfant de Lubeck**, né dans cette ville le 6 février 1721, mort le 27 juin 1725. Il savait, dit-on, à un an, les principaux événements du *Pentateuque*. A deux ans, il connaissait toute l'histoire sainte, répondait à toutes les questions sur la géographie; à trois ans, il possédait l'histoire universelle, parlait le latin et le français. Présenté à quatre ans au roi de Danemark, il lui fit une harangue. Henri ne vivait que du lait de sa nourrice; il mourut lorsqu'on voulut le sevrer, et, comme dernier trait de ce merveilleux phénomène, les contemporains rapportent qu'il excitait à la résignation sa famille en pleurs à son chevet.

HEINEFETTER (Sabine), cantatrice renommée, née à Mayence en 1805. Elle mena d'abord, dans sa jeunesse, l'existence aventureuse de musicienne ambulante, à travers les principales villes d'Allemagne, qu'elle parcourait en chantant et en jouant de la harpe. Un artiste de quelque mérite, qui la rencontra à Francfort, s'éprit de la jeune virtuose et lui donna des leçons de chant. Les rapides progrès de l'élève lui permirent de débuter avec succès sur le théâtre de Francfort. Elle se rendit ensuite à Cassel, où Spohr l'initia au grand style de l'opéra allemand. En 1827, Sabine Heinefetter vint à Berlin et y donna plusieurs représentations dans lesquelles brillèrent son extérieur noble et gracieux, son geste passionné, la chaleur de ses intentions dramatiques et la splendeur de sa voix. En 1829, le Théâtre-Italien de Paris lui donna accueil. Mlle Heinefetter se contenta du modeste rang de *seconda donna*, soutint, sans pâlir, dans le *Don Giovanni*, le terrible voisinage de Malibran dans *Zerlina*, et de Mme Sontag dans *doña Anna*; grâce à son concours, le fameux trio des masques revêtit tout son lustre et son exquise poésie. De retour en Allemagne, Mlle Heinefetter fut reçue froidement par ses compatriotes, qui lui reprochèrent d'avoir perdu son grand style déclamatoire si profondément national; à Vienne seulement, où le public est plus accessible au chant italien, elle eut quelque succès; puis, désireuse de visiter l'Italie, elle se rendit à Milan où, durant le carnaval de 1832, elle remporta d'éclatants triomphes dans les œuvres de Donizetti et de Bellini. Aussi, quand elle revint à Berlin, fut-elle comptée comme une artiste accomplie dans *I Capuletti*, *la Straneria*, *Anna Bolena*, *Norma*, et dans les autres grandes figures du répertoire italien. En 1836, un affaiblissement se déclara dans l'organe vocal de la cantatrice, et ce ne furent plus que les ruines de son talent qu'elle alla montrer successivement à Milan, puis à Florence (1839), à Weimar (1842), et ensuite à Strasbourg et à Breslau. En 1844, elle disparut entièremet de la scène musicale.

Elle était l'aînée d'une nombreuse famille; six de ses sœurs embrassèrent comme elle la carrière dramatique, et marquèrent sur les divers théâtres lyriques de l'Europe. Nous nous contenterons de mentionner les trois suivantes : Clara HEINEFETTER, née à Mayence en 1816, morte à Vienne en 1857. Elle débuta en 1831, au théâtre impérial de Vienne, dans le *Freyschutz* de Weber, et brilla jusqu'en 1837 sur cette scène, qu'elle quitta pour se rendre à Berlin, puis à Manheim. En 1855 elle perdit la raison, et deux ans plus tard, elle mourut à Vienne dans un asile d'aliénés. — Fatime HEINEFETTER, fut attachée en 1834 au théâtre de Vienne, puis signa un engagement à Pesth, où elle resta jusqu'en 1840. Elle épousa alors un noble du nom de Meklowitz et quitta la scène pour toujours. — Catinka HEINEFETTER se produisit au théâtre d'Aix-la-Chapelle en 1837, puis vint à Bruxelles en 1840. En 1841, elle débuta à l'Opéra de Paris avec un brillant succès. En 1842, un événement tragique attira l'attention sur elle : un de ses amants tua l'autre d'un coup de canne à épée, dans l'appartement même de la cantatrice. Henri Heine a raconté le fait avec le ton gouailleur qui lui était ordinaire. « Le vacarme qui s'est passé dans le *cabinet d'études* de Mlle Heinefetter, à Bruxelles, a éveillé notre intérêt. Les dames surtout sont indignées contre cette dinde allemande qui, malgré son séjour de plusieurs années en France, n'a pas encore appris l'art de savoir empêcher que deux coqs amoureux ne se rencontrent sur le champ de bataille de leur bonheur. » Voici comment les choses s'étaient passées. Mlle Heinefetter avait connu à Paris M. Caumartin, qui, à la suite d'une lettre follement tendre de l'actrice, alors en représentation à Bruxelles, accourut dans cette ville le 19 novembre. Neuf jours s'étaient écoulés seulement depuis la lettre, et déjà M. Caumartin était remplacé dans le cœur de Catinka par M. Sirey. Les deux rivaux se rencontrèrent à la table de l'infidèle, qui ne trouva rien de mieux, pour les mettre d'accord, que d'aller se coucher. Restés seuls, ils s'interpellèrent violemment, des injures on en vint aux soufflets et aux coups de canne; malheureusement la canne de M. Caumartin était à stylet; Sirey tomba, et en tombant il s'écria : *Il m'a tué!* A ce cri M. Caumartin répondit par un autre cri : *Il s'est jeté dessus!* puis il alla chercher un médecin, pendant que Catinka et deux exécrables créatures qui exploitaient sa jeunesse et sa beauté, accouraient. Le médecin trouva Sirey mort; il avait reçu vingt-deux centimètres de stylet dans le corps. Ce malheureux coup de canne, qui tuait un honnête homme, ruina et déshonora Catinka Heinefetter, dont la carrière fut perdue, et dont le nom acquit une triste popularité. Elle chanta sur des scènes secondaires, à Lille et à Marseille, puis se retira du théâtre en 1848.

HEINICHEN (Jean-David), compositeur allemand, né à Crœssuln (Saxe) en 1683, mort en 1729. Il apprit à l'école Saint-Thomas de Leipzig le clavecin et le contre-point, puis se fit recevoir avocat. La fréquentation assidue du théâtre lyrique de sa ville natale développa en lui le goût de la musique dramatique. Heinichen venait de composer son remarquable traité de la basse continue, lorsqu'il accompagna M. de Geitz à Venise (1713). Là, il fit représenter avec succès un opéra sérieux, *Calpurnio*, et un opéra-bouffe, *I Pazzi per troppo amore*; puis il se rendit à Rome, où il vint se heurter contre le mauvais vouloir des directeurs de théâtre. Sur ces entrefaites, le prince d'Anhalt-Cœthen l'attacha à sa personne, comme compositeur de la cour, et lui fit visiter avec lui les principales villes de l'Italie. Quelque temps après, en 1718, Heinichen devint directeur de la chapelle de l'électeur de Saxe. A peine arrivé à Dresde, il composa deux sérénades, puis un opéra, des cantates, des solos et passa les dernières années de sa vie à produire de la musique religieuse.

Ce compositeur n'avait pas le génie inventif, mais il possédait un solide savoir. Son traité de la *Basse continue* est très-intéressant à consulter, parce qu'il donne des renseignements instructifs sur l'état de la science en Allemagne et en Italie, avant l'apparition du système de Rameau.

HEINICKE (Samuel), philanthrope et pédagogue allemand, né à Nautzschutz, près de Weissenfels (Prusse), en 1729, mort à Leipzig en 1790. Fils d'un riche paysan, il s'occupa d'agriculture jusqu'à l'âge de vingt-quatre ans, entra alors dans la garde de l'électeur de Saxe, quitta l'état militaire en 1757, suivit les cours de l'université d'Iéna, et donna ensuite des leçons particulières à Hambourg. Heinicke avait obtenu la place de chantre à Eppendorf lorsqu'il entreprit de faire l'éducation d'un sourd-muet qui vivait dans ce lieu. La méthode qu'il employa et qui, sous plusieurs rapports, surpasse, dit-on, celle de l'abbé de l'Épée, eut le plus grand succès. Des élèves lui furent amenés de divers endroits; sa réputation s'étendit et l'électeur de Saxe créa à Leipzig, en 1778, pour l'éducation des sourds-muets, un établissement à la tête duquel il mit Heinicke. Ce pédagogue, qui a le mérite d'avoir été un des premiers à s'occuper de l'instruction des sourds-muets dans le nord de l'Allemagne, traitait, dit-on, ses élèves avec trop de dureté. La brusquerie de son caractère se montre jusque dans ses écrits, où, auprès d'idées ingénieuses et neuves, on trouve de grossières invectives contre plusieurs de ses contemporains. Lorsqu'il mourut, sa veuve fut chargée de prendre la direction de son école. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Observations sur les muets et sur le langage humain* (Hambourg, 1778); *Sur la pensée chez les sourds-muets et les mauvais traitements auxquels ils sont exposés par des soins et des méthodes d'enseignement déraisonnables* (Leipzig, 1780); *Sur l'ancienne et la nouvelle méthode d'enseignement* (Leipzig, 1783); *Découvertes importantes en psychologie et dans le langage humain* (Leipzig, 1784); *Métaphysique pour les maîtres d'école* (Halle, 1785); *Sur les vieux préjugés et les préjudices qu'ils causent* (Leipzig, 1787); *Nouvel A b c, syllabaire et livre de lecture avec l'indication d'un moyen d'apprendre facilement à lire sans épeler* (Leipzig, 1790), souvent réimprimé.

HEINITZ (Frédéric-Auguste-Antoine, baron DE), homme d'Etat et économiste allemand, né à Dresde en 1725, mort à Berlin en 1802. Il quitta un emploi qu'il avait dans le Brunswick pour se rendre en Saxe où, sur la demande du gouvernement, il organisa un établissement de haute instruction pour les mines (1763), l'institution de Freyberg, connue sous le nom de *Bergbau-Academie*. Des raisons de santé le décidèrent à se démettre de ses fonctions en 1774 et à voyager en France et en Angleterre. De retour en Allemagne, il fut nommé par le roi de Prusse directeur des mines du royaume, puis ministre d'Etat. On lui doit : *Essai d'économie politique* (Bâle, 1785, in-4°); *Mémoire sur les produits du règne minéral de la monarchie prussienne et sur les moyens de cultiver cette branche de l'économie politique* (Berlin, 1786, in-4°). Heinitz était membre de l'Académie des sciences et président de l'Académie des beaux-arts de Berlin.

HEINLEIN (Henri), peintre allemand, né à Nassau-Weilbourg en 1803. A l'âge de dix-neuf ans, il se rendit à Munich, étudia pendant quelque temps l'architecture à l'Académie de cette ville, puis se tourna vers la peinture et adopta le genre du paysage. Heinlein, en quittant l'école, parcourut la Bavière, la Suisse, l'Italie du nord, puis se fixa à Munich, où il est devenu membre honoraire de l'Académie. Cet artiste est regardé comme un des premiers paysagistes de la Bavière. Ce qui caractérise ses tableaux, c'est la recherche du grandiose et de l'effet poétique. Il aime à représenter la nature puissante et sauvage, les forêts sombres, les sites alpestres, et il lui arrive fréquemment d'éclairer ses toiles de lumières fantastiques ou peu naturelles.

HEINRICH (Charles-Frédéric), philologue allemand, né à Moschleben en 1774, mort en 1838. Il reçut sa première éducation au gymnase de Gotha, où il eut pour professeurs Dœring, Manso, Jacobs et autres philologues éminents. En 1791, il partit pour l'université de Gœttingue et se concilia dans cette ville l'amitié du célèbre Heyne, qui le choisit pour précepteur de son fils. Nommé, en 1795, professeur suppléant, puis, en 1801, professeur au gymnase de Breslau, il écrivit plusieurs drames pour le théâtre de cette ville, dont il devint l'un des administrateurs et à la splendeur duquel il eut une part importante. En 1804, Heyne lui fit obtenir une chaire d'éloquence et de langue grecque à l'université de Kiel, et, quoique les études philologiques fussent fort négligées alors à cette université, les premiers cours de Heinrich attirèrent un nombreux concours d'auditeurs, qui alla toujours s'augmentant. La réputation qu'il s'y était acquise le fit appeler, en 1819, à une chaire de l'université qui venait d'être fondée à Bonn. Il y professa jusqu'à sa mort. On a de lui : *Epiménide de Crète*, remarquable essai critique sur la vie d'Epiménide et sur les ouvrages qu'on lui attribue (Leipzig, 1801, in-8°); *Lycurgi oratio in Leocratem* (Bonn, 1821, in-8°); éditions du *De republica* de Cicéron, avec un long commentaire (Bonn, 1828, in-8°), et des œuvres de Juvénal; cette dernière, publiée seulement après sa mort par son fils (Bonn, 1839, 2 vol, in-8°), est une des meilleures que l'on ait du célèbre satirique latin. Heinrich avait été l'un des éditeurs du *Commentaire sur Homère* de Kœppen (Hanovre, 1794-1823, 6 vol.), et il laissa, en outre, en manuscrit, une édition de Perse, qu'Otto John publia plus tard.

HEINRICHS (Antoine-Philippe), violoniste et compositeur allemand, né à Schœpbüchel (Bohême) en 1781. Il suivit d'abord la carrière commerciale. Ayant fait de mauvaises spéculations, il se rendit en Amérique, où, pour vivre, il fit appel à ses connaissances musicales, et composa quelques mélodies qui fondèrent sa réputation. De retour en Europe, il se fixa à Londres, y dévora son avoir en peu de temps et fut contraint par la misère de figurer comme violon dans l'orchestre d'un théâtre infime. Sur les entrefaites, il apprit l'ouverture, à Vienne, d'un concours de symphonie, se mit en route pour disputer le prix, mais il arriva trop tard. Heinrichs disparut alors du monde musical, et on ne le retrouve plus qu'en 1841 à New-York, où il professait le piano. Depuis ce temps, les incidents de son existence nous sont inconnus.

Ce compositeur a publié diverses chansons américaines qui ont eu du succès, des chansons anglaises, un morceau pour piano dédié à Mendelssohn, la *Ronde du diable*, une fantaisie également pour piano sur un thème de Paganini et divers autres morceaux pour cet instrument. Les œuvres de cet artiste se distinguent par l'originalité et la nouveauté des rhythmes.

HEINROTH (Jean-Christian-Frédéric-Auguste), médecin et physiologiste allemand, né à Leipzig en 1773, mort dans la même ville en 1843. Nommé professeur extraordinaire de médecine en 1811, il devint professeur ordinaire en 1819, puis reçut le titre de conseiller aulique et médical du roi de Saxe. C'était un praticien savant et un penseur distingué, bien qu'il eût des tendances marquées vers le mysticisme. On a de lui plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *Eléments de la science naturelle de l'organisme humain* (Leipzig, 1807); *Etudes de nosologie* (Gotha, 1810); *Des altérations des facultés intellectuelles et de leur traitement* (Leipzig, 1818, 2 vol.); *Manuel d'anthropologie* (Leipzig, 1822); *Traité de médecine psychologique* (Leipzig, 1824-1825, 2 vol.); *Système de médecine psycho-criminelle* (Leipzig, 1825); *Des principaux défauts de l'éducation et de leurs conséquences* (Leipzig, 1828); *Pistéodicée* ou *Résultats d'un libre examen sur l'histoire, la philosophie et la foi* (Leipzig, 1829); *Histoire et critique du mysticisme* (Leipzig, 1830); *Principes de la psychologie du crime* ou la *Théorie du mal appliquée à la juridiction criminelle* (Berlin, 1833); *De l'éducation* (Leipzig, 1836-1837, 2 vol.).

HEINSBERG, ville de Prusse, prov. du Rhin, régence et à 31 kilom. N. d'Aix-la-Chapelle, ch.-l. du cercle de son nom, sur la Worm; 1,807 hab. Fabrication de draps, rubans, papier, etc. Cette petite ville, autrefois fortifiée, était le chef-lieu d'une seigneurie; elle fut ruinée par Charles-Quint en 1542. Restes de ses anciennes fortifications.

HEINSBERG (Jean DE), prélat belge, mort à Diest en 1459. Il fut élu à vingt-trois ans prince-évêque de Liége, se montra constamment un chaud partisan de la maison de Bourgogne, prit part à la croisade contre les hussites en Bohême (1421), adhéra, en 1431, à la paix honteuse que le duc de Bourgogne imposa aux Liégeois, assista au congrès d'Arras, où il défendit les intérêts de ce dernier contre Charles VII et se fit remarquer par son luxe et sa magnificence à Aix-la-Chapelle lors du couronnement de Frédéric III. « Plus ami des plaisirs et de la volupté que de ses devoirs, dit M. de Becdelièvre, Jean de Heinsberg passa la plus grande partie de son épiscopat à la cour de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, alors regardée comme la plus magnifique et la plus galante de l'Europe. On le soupçonna même d'entretenir un commerce criminel avec Isabelle de Portugal, troisième femme de ce duc, et d'être le père de Charles le Téméraire, fils de cette princesse. » Vers la fin de sa vie, il se démit de l'évêché de Liége en faveur de Louis de Bourbon. Pendant son épiscopat, Liége avait été en proie à une série de troubles, de dissensions et de guerres.

HEINSE (Jean-Jacques-Guillaume), littérateur allemand, bibliothécaire de l'électeur de Mayence, né à Langewiesen, principauté de Schwarzbourg-Sondershausen, en 1749, mort en 1803. Il eut pour maître et ami le poëte Wieland, fut lié avec les écrivains les plus célèbres de son époque, et se fit connaître lui-même par des ouvrages d'un style coloré et chaleureux, mais empreint d'un sensualisme qui ne s'arrête pas toujours sur les limites de la décence. On y trouve des vues ingénieuses sur les beaux-arts. Les principaux sont : *Epigrammes* (1771); *Laïdien* ou les *Mystères d'Eleusis* (1774); *Ardinghello et les îles Fortunées* (1787), traduit en français par Welzien et Faye (1800, 2 vol.), livre où il expose ses idées sur la peinture; *Hildegard de Hohenthal* (1795 et 1804, 3 vol. in-8°), roman plein d'aperçus ingénieux sur la musique; *Correspondance avec Gleim et Muller* (1803, 2 vol.), offrent une description de la galerie de Dusseldorf. Ses œuvres complètes ont été publiées à Leipzig (1838, 10 vol.).

HEINSIE s. f. (ain-sî — de *Heinse*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des gardéniées, dont l'espèce type croît dans l'Afrique tropicale.

HEINSIUS ou **HEINSE** (Daniel), humaniste et historien hollandais, né à Gand en 1580, mort à Leyde en 1655. Elève de Scaliger, qu'il se proposait pour modèle, il devint l'un des savants les plus distingués de son temps. Casaubon l'appelait, sans ironie, d'ailleurs, le

petit Scaliger. Nommé, dès 1605, professeur de politique et d'histoire à Leyde, il joignit plus tard à ces fonctions celles d'administrateur de la bibliothèque et reçut le titre d'historiographe royal. Il fut aussi l'objet des faveurs de Gustave-Adolphe, d'Urbain VIII et de la république de Venise. Dans les querelles théologiques entre les arméniens et les gomaristes, il se prononça pour les vainqueurs, fut nommé secrétaire du synode de Dordrecht et eut la faiblesse de désavouer ses liaisons d'amitié avec l'illustre Grotius, persécuté par le parti triomphant. Malgré la profondeur de son érudition, ses éditions des auteurs anciens ne sont pas toujours fidèles et ses corrections ne sont pas toujours heureuses. Toutefois, quelques-uns de ses travaux le placent au rang des premiers philologues de son temps. Il a cultivé les genres littéraires les plus divers, montrant partout du talent et de l'érudition. Ses vers grecs et ses vers latins étaient fort appréciés des connaisseurs. Ses ouvrages historiques et ses discours étaient écrits dans un style ferme et limpide à la fois. Parmi ses œuvres, il faut noter l'édition d'*Hésiode* avec les scholies grecques, une introduction et des notes (Leyde, 1600); puis ses *Crepundia silana, sive notæ in Silium Italicum* (Leyde, 1600, in-12). Les éditions d'Horace, de Virgile, de Térence, de Sénèque le Tragique et de Maxime de Tyr ont des valeurs assez inégales; celle qu'il avait donnée de Théocrite dut être supprimée par le libraire Commelin. Le livre intitulé : *Aristarchus sacer, sive exercitationes sacræ ad Novi Testamenti libros* (Leyde, 1527), où l'on trouve aussi la paraphrase grecque versifiée de l'Evangile de saint Jean, par Nonnus, a eu, en revanche, plusieurs fois les honneurs de la presse. Citons enfin : *Danielis Heinsii rerum ad Silvam Ducis atque alibi in Belgio aut Belgis gestarum historia* (Leyde, 1631), essai curieux d'une imitation du style de Tacite, où il s'est efforcé de rendre à la manière antique les expressions techniques modernes, et cela avec beaucoup de succès.

HEINSIUS (Nicolas), théologien, poëte latin, homme d'Etat, fils du précédent, né à Leyde en 1620, mort à La Haye en 1681. Formé par son père et par le commerce des érudits les plus célèbres de l'époque, développé par les voyages et par l'étude des meilleures collections de l'Europe, il était déjà illustre dès sa jeunesse comme philologue et comme poëte latin. Christine de Suède l'envoya (1651) en Italie pour acheter des livres et des manuscrits rares; mais il ne put jamais obtenir le remboursement de ses avances. Après la mort de cette reine, il fut nommé par les états de Hollande résident auprès du nouveau roi (1654). La mort de son père le rappela l'année suivante à Leyde. Mais, malgré le mauvais état de sa santé, il accepta encore diverses missions diplomatiques en Suède, en Russie et en Allemagne, et ne se retira définitivement des affaires publiques qu'en 1674. Au milieu de ses graves occupations, il n'avait pas cessé de cultiver la poésie et l'érudion. On a de lui : de bonnes éditions avec notes de Claudius, d'Ovide, de Virgile, de Valerius Flaccus, etc.; des *Remarques*, des *Commentaires* et des poésies latines qui ont joui d'une grande réputation et dont la meilleure édition est celle de 1666.

HEINSIUS (Antoine), grand pensionnaire de Hollande, né vers 1640, mort à La Haye en 1720. Elu grand pensionnaire en 1689, il fut maintenu dans ce poste jusqu'à sa mort par des élections quinquennales, et exerça sur la politique des Provinces-Unies l'influence la plus considérable, sous Guillaume III d'Orange, dont il était une des créatures. Ce prince l'envoya, après la paix de Nimègue, en ambassade auprès de Louis XIV, pour des réclamations relatives à la principauté d'Orange. Non-seulement le ministre Louvois ne fit pas droit aux demandes de l'envoyé, mais encore, au mépris du droit des gens, il le menaça de le faire jeter à la Bastille. Heinsius en conserva un profond ressentiment, et il fut un des auteurs de la grande alliance des puissances de l'Europe contre Louis XIV au sujet de la succession d'Espagne. Il resta jusqu'à la paix d'Utrecht (1713) l'âme de cette coalition qui fut si funeste à la France et en inspira la plupart des résolutions, avec le prince Eugene et Marlborough (on les nommait le *triumvirat*). La Hollande retira de grands avantages de cette paix; mais les dépenses énormes de la guerre avaient épuisé ses finances, le mécontentement public se manifesta contre l'homme d'Etat qui avait entraîné la nation, et Heinsius acheva sa carrière dans le discrédit et l'impopularité.

HEINSIUS (Othon-Frédéric-Théodore), philologue allemand, né à Berlin en 1770, mort dans cette ville en 1849. Il fut professeur, puis directeur du collége du Couvent-Gris à Berlin, et enseigna pendant quelque temps la langue allemande au lycée français. Heinsius est l'auteur d'ouvrages estimés, dont les principaux sont : *Grammaire allemande* (Berlin, 1798, 3 vol.); *Petite grammaire allemande* (Berlin, 1804), qui a eu de nombreuses éditions; le *Bois des bardes* (Berlin, 1808, 4 vol.); *Histoire de la littérature allemande* (Berlin, 1810; 6e édit. 1846); *Dictionnaire populaire de la langue allemande* (Hanovre, 1818-1832, 4 vol.), livre classique et son principal ouvrage; *De l'enseignement de l'éloquence allemande* (Berlin, 1831); *De l'accord qui doit exister entre l'enseignement et la vie* (1842); *De l'éducation et de l'enseignement d'après les exigences de notre époque* (1844).

HEINZ (Joseph), peintre suisse, né à Berne vers 1550, mort à Prague vers 1609. Il se rendit à Prague, où l'empereur Rodolphe II avait attiré plusieurs artistes distingués, se fit remarquer par son talent de ce souverain qui l'envoya en Italie, et exécuta à son retour de remarquables ouvrages, dans la manière du Corrége. Un certain nombre de ses tableaux ont été gravés par Sadeler, Lucas Kilian et Isaac Meyer. — Son fils, Joseph HEINZ, mort en 1660, habita longtemps Venise et se fit connaître par ses tableaux représentant des sujets fantastiques.

HEINZE (Jean-Michel), philologue allemand, né à Langensalze en 1717, mort à Weimar en 1790. Recteur de l'école de Lunebourg en 1753, il devint en 1760 directeur du gymnase de Weimar. Ses principaux ouvrages sont : *Etudes sur la langue et la poésie allemandes* (Leipzig, 1759); *Specimen observationum livianarum* (Lunebourg, 1771-1772); *Stricturæ nasonianæ* (1772-1773); *Sur la possibilité d'adapter à la langue française la forme des vers grecs et latins* (1786, in-4o), etc. On lui doit, en outre, des traductions d'ouvrages grecs et un grand nombre de dissertations publiées dans divers recueils.

HEINZIE s. f. (ain-zî — de *Heinz*, n. pr.). Bot Syn. de DIPTÉRYX.

HEINZMAN (Charles-Frédéric), célèbre peintre allemand, né à Stuttgard en 1795. Il étudia d'abord à l'école de dessin de cette ville, puis à l'Académie de Munich et enfin sous la direction du professeur F. Kobell, auquel il doit d'être compté au nombre des meilleurs peintres de paysages de l'Allemagne. En 1822, il accepta une place à la manufacture de porcelaine de Munich, et fut un des artistes désignés pour exécuter la belle série de copies sur porcelaine des principaux chefs-d'œuvre de la galerie de Munich. Cette œuvre, exécutée par les ordres du prince Louis, depuis roi de Bavière, est aujourd'hui l'un des plus curieux ornements de la pinacothèque. En outre, M. Heinzman a exécuté, tant à l'huile qu'à l'aquarelle et au crayon noir, un grand nombre de paysages fort estimés.

HEIRIC (saint), moine et écrivain ecclésiastique français, né à Hery, près d'Auxerre, en 834, mort vers 881 Il fut successivement moine à l'abbaye de Fulde et à celle de Ferrières, puis retourna dans sa ville natale, où il se livra à l'enseignement avec un grand éclat, et compta au nombre de ses auditeurs Lothaire, fils de Charles le Chauve, et le célèbre Remi d'Auxerre. Aucun des écrits de Heiric ne justifie la grande renommée qu'il eut de son temps. C'était un poëte médiocre, dit B. Hauréau, un panégyriste et un sermonneur sans originalité. Son enseignement consistait en courtes remarques interprétatives ou grammaticales sur des textes d'Aristote, de Porphyre, de saint Augustin. Si quelques-unes de ces gloses sont savantes, d'autres, au contraire, attestent à certains points de vue une ignorance extrême. Il a été rangé par M. Cousin au nombre des nominalistes, dont il est un des plus anciens représentants. Nous citerons parmi ses écrits : *Excerpta e S. Patribus*, recueil d'extraits resté manuscrit; *De vita sancti Germani libri VI*, médiocre poëme en six chants publié en 1543, in-8o); *De miraculis sancti Germani*, écrit inséré dans la *Bibliotheca nova* du P. Labbe; des *Homélies*, des *Gloses* manuscrites sur l'*Isagoge* de Porphyre, sur l'*Interprétation* d'Aristote, sur la *Dialectique* et le traité des *Dix catégories* attribués à Augustin, etc.

HEISS (Jean DE), seigneur de KOGENHEIM. historien allemand, né vers 1615, mort à Paris en 1688. Il fut successivement résident de l'électeur palatin à la cour de France, intendant de l'armée française en Allemagne, envoyé de Louis XIV près du cardinal de Furstenberg. On lui doit le premier résumé un peu lucide de l'histoire d'Allemagne, sous ce titre : *Histoire de l'Empire, contenant son origine, ses progrès, etc.* (Paris, 1784, 2 vol. in-4o), souvent réimprimée, avec des continuations.

HEISTER (Laurent), célèbre médecin et chirurgien allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1683, mort à Helmstædt en 1758. Il était le fils d'un aubergiste qui lui fit donner une éducation complète, et l'envoya, en 1702, étudier la médecine à Giessen. Elève de Ruysch et de Rau, il fit de rapides progrès sous ces célèbres professeurs, prit part, comme chirurgien de l'armée hollandaise, à la campagne de Brabant en 1706, passa son doctorat à Harderwick en 1708, professa quelque temps l'anatomie et la chirurgie à Amsterdam, puis rejoignit l'armée en qualité de chirurgien en chef. Lorsque la paix fut signée, Heister donna sa démission pour s'adonner à l'enseignement. Il professa pendant dix ans à l'université d'Altorf, puis alla se fixer définitivement à Helmstædt, où il enseigna l'anatomie, la chirurgie, la botanique et la médecine pratique. Comme professeur et comme praticien, Heister acquit une renommée européenne; par ses beaux travaux, qui ont puissamment contribué aux progrès de l'anatomie et surtout de la chirurgie, il a mérité le surnom de *Père de la chirurgie moderne en Allemagne.*

Voici la longue liste de ses ouvrages, qui, pour la plupart, ont eu plusieurs éditions : *Dissertatio inauguralis medica de tunica choroïdea* (Hardewick, 1708); *De veritatis inveniendæ difficultate in physica et medicina* (Altorf, 1710, in-8o); *De hypothesium medicarum fallacia et pernicie* (Altorf, 1710, in-4o); *Programma ad anatomen* (1711, in-4o); *De masticatione* (1711); *De gastro et enteroraphe* (1713, in-4o); *De novo methodo curandi fistulas lacrymales* (1716, in-4o); *Compendium anatomicum veterum et recentiorum observationes brevissime complectens* (1717); *De vera glandulæ appellatione* (1718); *De optima cancrum mammarum extirpandi ratione* (1720, in-8o); *De inventis anatomicis hujus seculi; De morbis adolescentium et puerorum* (1720); *An circulus sanguinis veteribus cognitus fuerit* (1721); *De trichiasi oculorum* (1722); *De anatomes subtilioris utilitate, præsertim in chirurgia* (Helmstædt, 1720); *De adparatu alto* (Helmstædt, 1728), trad. en français (Paris, 1751); *De medicamentis Germaniæ indigenis sufficientibus* (Halmstædt, 1730), trad. en français (1777, in-18); *Compendium institutionum sive fundamentorum medicinæ* (1736); *Compendium medicinæ practicæ* (Amsterdam, 1754), ouvrage plusieurs fois réédité, comme le précédent; *Systema plantarum generale ex fructificatione* (Helmstædt, 1748); *Observations de médecine, d'anatomie et de chirurgie* (Rostock, 1753), etc.

HEISTER (Frédéric), fils du précédent, né à Altorf en 1715, mort à Leyde en 1740. Il devint professeur de médecine à Helmstædt et mourut, à peine âgé de vingt-cinq ans, des suites d'un accident. Il a laissé deux écrits qui ont pour titre *Dissertations* et *Apologia pro medicis atheismi crimine commaculatis* (Amsterdam, 1736).

HEISTÉRIE s. f. (è-sté-rî — de *Heister*, botan. allem.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des olacinées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale : *L'*HEISTÉRIE *écarlate est connue sous le nom de bois de perdrix.* (Clavé.) ‖ Syn. de MURALTIE, autre genre de végétaux.

— **Encycl.** L'*heistérie* écarlate est un arbre de moyenne grandeur, dont le port rappelle celui d'un laurier; ses feuilles sont alternes et entières; le fruit est un drupe en forme d'olive, monosperme, entouré à sa base par le calice, qui s'accroît et devient d'un rouge éclatant à la maturité. Cet arbre croît dans les forêts épaisses de la Guadeloupe et de la Martinique; les créoles lui donnent le nom de bois de perdrix, parce que les tourterelles, improprement appelées perdrix aux Antilles, sont très-friandes de ses fruits. L'*heistérie* caliciflore est une autre espèce, qui croît dans les forêts de la Guyane hollandaise.

HEIST-OP-DEN-BERG ou **HEYST-OP-DEN-BERG**, ville de Belgique, province d'Anvers, arrond. et à 19 kilom. N.-E. de Malines, sur la grande Nèthe; 6,900 hab. Fabrication de toile. Commerce de céréales, d'eau-de-vie, de bière et d'houblon.

HEITER (Amélie), pseudonyme de la princesse Amélie, sœur du roi de Saxe, à qui l'on doit des œuvres dramatiques. V. AMÉLIE.

HEITERSHEIM, ville du grand-duché de Bade, cercle du haut Rhin, bailliage et à 6 kilom. O. de Staufen; 1,400 hab. Autrefois chef-lieu de la principauté de son nom, qui appartenait à l'ordre de Malte.

HEIUS (Caius), citoyen sicilien qui vivait à Messine au Ier siècle avant notre ère. Il possédait d'admirables spécimens de l'art grec, les *Canéphores* de Polyclète, l'*Hercule* de Myron, l'*Eros* de Praxitèle, etc., lorsque Verrès reçut le gouvernement de la Sicile. Ces chefs-d'œuvre excitèrent la convoitise du proconsul, qui, à l'aide de divers moyens, finit par s'en emparer. Cédant à la crainte, Heius n'en fut pas moins un des membres de la députation qui alla témoigner en faveur de Verrès lors de sa mise en jugement; mais, arrivé à Rome, il dévoila à Cicéron les spoliations odieuses commises par l'accusé.

HEKLA, montagne volcanique d'Islande. V. HÉCLA.

HÉKORIME s. f. (é-ko-ri-me). Bot. Syn. de STREPTOPUS.

HÉLA, la déesse et la reine de Néflheim, le pays des brouillards, dans la mythologie scandinave. Elle est fille de Loke et de la géante Angourboda; elle a pour frères le loup Fenris et le serpent Iormoungandour. Le dieu suprême, qui savait combien elle devait être funeste aux autres ases, la précipita dans l'abîme des brouillards; c'est là qu'elle habite dans un palais massif, défendu par de fortes grilles. Son palais s'appelle *elioud* (la misère), son lit *keur* (la maladie, le souci), sa table *hounger* (la faim), son couteau *soultour* (la fringale), son valet *gonglate* (le retard) et sa servante *gangloet* (la lenteur). Son aspect est terrible; la partie supérieure de son corps est noire et bleue. Autour de Néflheim coule le fleuve Géall; un pont d'or mène dans l'empire de Héla. Tous les morts, excepté ceux qui sont tombés sur le champ de bataille, sont obligés de passer ce pont.

HÉLALI, surnommé **Asterabadi**, poëte persan, issu d'une famille turque du Djagataï, mort en 1529 de notre ère. Conduit fort jeune en Perse, il habita successivement Asterabad et Hérat, et, bien qu'attaché à la secte des sunnites, il fut mis à mort comme schiite par ordre d'Abid-Khan, prince des Uzbeks. Hélali était aussi remarquable comme savant que comme poëte. On a de lui : *Leila et Medjoun*, poëme; *Sifat al-Aaschikin*, traité de morale, et un recueil de *metsnéwy* dont le morceau capital, intitulé le *Roi et le derviche*, est un petit poëme d'une grande délicatesse, qui ferait honneur même à Saadi.

HÉLAMYS s. m. (é-la-miss — du gr. *hélos*, marais; *mus*, rat). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, formé aux dépens des gerboises : *L'*HÉLAMYS *se trouve au Cap de Bonne-Espérance.* (E. Desmarest.)

— **Encycl.** Les *hélamys* étaient rangés autrefois parmi les gerboises; ils ont, comme celles-ci, les membres antérieurs très-courts, à cinq doigts, servant surtout à fouir et à porter les aliments à la bouche, mais impropres à la marche; aussi restent-ils appliqués contre le corps quand l'animal veut marcher vite. Les membres postérieurs, au contraire, sont très-longs, à quatre doigts armés d'ongles épais. La queue est robuste et musculeuse, et doit aider les mouvements de locomotion, qui consistent en sauts successifs, comme chez les gerboises et les kanguroos. Ils se distinguent des gerboises par leurs molaires égales, au nombre de quatre de chaque côté et à chaque mâchoire, et par leurs incisives taillées en biseau. La seule espèce connue est l'*hélamys* mannet (*helamys cafer*), appelé aussi lièvre sauteur, gerboise du Cap, mannet, grand gerbo, etc. Cet animal, un peu plus grand que notre lièvre, a le pelage d'un brun jaunâtre tirant sur le gris; on le trouve au Cap de Bonne-Espérance. « L'*hélamys cafer*, dit M. E. Desmarest, vit dans des terriers très-profonds, d'où il s'éloigne peu, et où il rentre précipitamment et comme s'il s'y plongeait, dès que le moindre bruit alarme sa timidité, qui est excessive; il passe une partie du jour à dormir, et ne pourvoit à ses besoins que pendant la nuit ou durant les crépuscules. Allamand, qui a vu cet animal vivant en Hollande, dit que dans son sommeil il ramène sa tête entre ses jambes de derrière, qui sont étendues, et qu'avec celles de devant il rabat ses oreilles sur ses yeux et les y tient comme pour les préserver de toute atteinte extérieure. Sa voix ne consiste que dans un grognement assez sourd lorsqu'il est calme. » Quand l'*hélamys* mange, il s'assied en étendant horizontalement ses grandes jambes et en courbant son dos. Il exécute des sauts énormes, et si on le prend par la queue, il en frappe brusquement. Ses pieds antérieurs sont très-bien organisés pour fouir, et, en quelques minutes, il creuse en terre un trou assez grand pour s'y enfoncer.

HÉLARCTOS s. m. (é-lar-ktoss — du gr. *helos*, marais; *arktos*, ours). Mamm. Genre de mammifères carnassiers, formé aux dépens des ours.

— **Encycl.** Ce genre est caractérisé surtout par des lèvres lâches et très-extensibles, la langue très-longue et quelques modifications dans le système dentaire. Il comprend trois espèces, qui habitent l'Inde et les îles voisines. L'*hélarctos* à grandes lèvres, vulgairement appelé ours aux grandes lèvres ou jongleur, est de la taille de notre ours brun; son pelage est noir, avec quelques taches brunes; il a sur la poitrine une tache blanche en forme de V, dont les deux branches s'étendent sur les bras. Sa tête est petite, ses oreilles grandes et son museau épais, quoique fortement allongé; la proéminence et la mobilité de sa lèvre inférieure lui donnent un air un peu stupide; ses jambes sont élevées, son corps allongé et ses mouvements aisés; toutefois ces caractères sont plus ou moins déguisés par la longueur des poils qui touchent presque à terre quand l'animal est vieux. L'*hélarctos* vit dans les montagnes de l'Inde, notamment du Bengale, où il est plus commun que les autres espèces. Il se retire dans des cavernes; son régime alimentaire consiste surtout en fruits et en fourmis blanches; on assure qu'il aime beaucoup aussi le miel, et que sa fourrure épaisse lui permet d'enlever celui que produisent les abeilles sauvages, sans avoir à redouter la piqûre de leur aiguillon.

L'*hélarctos* à grandes lèvres paraît plus docile et plus intelligent que ses congénères; c'est celui que les jongleurs instruisent et promènent pour amuser le peuple. Aussi le voit-on fréquemment dans leurs ménageries, et il s'y fait surtout remarquer par la douceur de son caractère et la singularité de ses allures. « Cette espèce, dit M. P. Gervais, est une de celles dont l'histoire peut donner une idée assez exacte des classifications systématiques et des rapprochements étranges auxquels elles conduisent parfois. L'ours dont il s'agit vit en Asie et fréquente les monts Himalaya et les Ghattes, d'où les montreurs d'animaux l'obtiennent souvent. Un de ces animaux, conduit en Angleterre, fut examiné par Shaw, naturaliste instruit de ce pays, qui en publia la description. Shaw, ayant remarqué que l'animal qu'il avait étudié manquait de dents incisives, n'eut pas l'idée, à cause de ce caractère, de le placer dans le même genre que les ours, et comme l'animal en

question était lourd et armé d'ongles puissants, il crut y reconnaître une espèce de bradype, et il en fit le bradype ourson. C'est à M. de Blainville que l'on doit la rectification de cette erreur assez bizarre; ce célèbre naturaliste reconnut, en effet, que le prétendu bradype avait tous les caractères des ours, et que si Shaw ne lui avait point vu de dents incisives, c'est que l'animal qu'on lui avait présenté les avait perdues à cause de son âge avancé, ou bien qu'on les lui avait arrachées comme le font quelquefois les bateleurs. C'est ce qui détermina M. de Blainville à changer le nom proposé par le mammalogiste anglais en celui d'ours à longues lèvres ou jongleur. » Cette espèce, qui a servi encore de type aux genres prochile, mélurse et chondrorhynque, est regardée par plusieurs auteurs comme une simple variété de la suivante.

L'*hélarctos* malais, appelé aussi ours malais ou bruang, a le pelage très-noir, avec une large tache semi-lunaire d'un blanc pur sur la poitrine. Il est plus petit que le précédent, et a le museau fort court, le mufle arrondi et peu mobile; sa queue est à peine visible. Cette espèce est répandue dans toute l'Inde, mais assez rare dans les diverses localités; on la trouve surtout dans la presqu'île de Malacca. C'est la plus délicate et celle qui est susceptible des plus nombreuses variations. Sa taille surtout, d'après M. Gervais, présente des différences notables. Les plus petits individus viennent de la province de Pégu, et les plus grands se trouvent dans l'île de Sumatra, où ils sont assez communs. L'ours malais est essentiellement frugivore; il se nourrit surtout des feuilles des cocotiers, et boit le lait de leurs fruits; aussi occasionne-t-il de grands ravages dans les plantations. L'*hélarctos* euryspile, appelé aussi ours de Bornéo ou euryspile, ressemble beaucoup à l'ours malais; il en diffère par une large plaque orangée, échancrée au bord supérieur, et par une bandelette transversale grise sur chaque pied. Cette espèce habite l'île de Bornéo, d'où un individu a été apporté vivant en Angleterre; ses habitudes en captivité étaient assez paisibles, bien qu'il parût stupide et vorace. La ménagerie du Muséum de Paris a aussi possédé un de ces animaux, qui dansait très-bien sur ses pieds de derrière, avec des mouvements qui ne manquaient pas de gentillesse.

HÉLAS interj. (é-lass; *h* asp. — Ce mot est composé de l'interjection *hé!* et de l'adjectif *las*, qui est dérivé de *lassus*. Au XIIIe siècle, on écrivait le plus souvent en deux mots: *hé! las*, *hai! las*, *eh! las*, et l'on mettait l'adjectif au féminin lorsqu'il se rapportait à une femme : HÉ! LASSE, *dit-elle*. Quelquefois on trouve un pronom entre l'interjection et l'adjectif: *hé! mi las*, hé! moi malheureux; en italien *oimé: lasso* ou *lassa*, ou bien *ohimé! lasso* ou *lassa*. Au XIIIe siècle, *las* employé seul était déjà l'un de ces mots énonciatifs que les grammairiens considèrent comme faisant office d'interjection. On en trouve beaucoup d'exemples dans Rutebeuf). Sert à exprimer la douleur et le regret :

Hélas! aux gens heureux la plainte est importune.
A. CHÉNIER.

Qu'il passe vite, *hélas!* le printemps de la vie!
MOLLEVAULT.

Et chaque jour, *hélas!* sous de nouveaux chagrins,
Se fane le plaisir, fleur si chère aux humains.
CASTEL.

— s. m. Soupir douloureux, action de dire hélas : *Voilà un* HÉLAS *qui me fait savoir que j'ai deviné juste.* (Destouches.)

Un jour se passe et deux, sans autre nourriture
Que ses profonds soupirs, que ses fréquents *hélas*.
LA FONTAINE.

Hélas! Hé bien *hélas!* Que veut dire ceci?
Voyez le bel *hélas* qu'elle nous donne ici!
Hé!.. Que si la colère une fois me transporte,
Je vous ferai chanter *hélas* de belle sorte.
MOLIÈRE.

Hélas! pourquoi s'endormit-elle, la petite Jeanneton, chanson à danser en rond. Cette vieille ronde goguenarde, un des monuments durables de la gauloiserie de nos pères, remonte à une époque bien reculée, puisqu'on la trouve imprimée comme chanson à danser en rond dans le *Recueil de Brunette*, édité en 1703 par Christophe Ballard; et que, alors comme aujourd'hui, les chansons à danser en rond étaient des chants populaires déjà connus.

REFRAIN. *Gai.*

DEUXIÈME COUPLET.

Elle a pris sa faucillette
Pour aller couper du jonc;
Et quand son fagot fut fait,
S'endormit sur le gazon.
Hélas! etc.

TROISIÈME COUPLET.

Et, quand son fagot fut fait,
S'endormit sur le gazon.
Par son chemin sont passés
Trois beaux et jeunes garçons.
Hélas, etc.

QUATRIÈME COUPLET.

Par son chemin sont passés
Trois beaux et jeunes garçons.
Le premier la regarda
D'une tant bonne façon.
Hélas! etc.

CINQUIÈME COUPLET.

Le premier la regarda
D'une tant bonne façon;
Le second fut plus hardi,
Mit la main sous le menton.
Hélas! etc.

SIXIÈME COUPLET.

Le second fut plus hardi,
Mit la main sous le menton.
Ce que fit le troisième
N'est pas mis dans la chanson.
Hélas! etc.

SEPTIÈME COUPLET.

Ce que fit le troisième
N'est pas mis dans la chanson.
C'est à vous, mesdemoiselles
D'en deviner la raison.
Hélas! etc.

HELBEH s. m. (èl-bê — mot ar.). Bot. Nom vulgaire du fenugrec en Orient : *Puissiez-vous fouler en paix la terre où croît le* HELBEH! (Millot.)

HELBON, ancienne ville tyrienne, très-renommée pour ses vins, dont il est souvent fait mention dans la Bible (*Ezéchiel*, XXVII, 18). C'est très-probablement l'ancienne ville de Chalybon, en Syrie, capitale de la province du même nom, ainsi que nous l'apprend Ptolémée. Strabon dit que, dans les environs, il y avait des vignobles qui produisaient un vin excellent, fort estimé des anciens rois de Perse. Cette cité de *Helbon* ou de *Chalybon* n'est vraisemblablement autre chose que la moderne Alep. Ce qui tend à confirmer cette supposition, c'est que le nom arabe actuel d'Alep, *Haleb*, est évidemment identique au mot hébreu *Helbon* (en intervertissant et en modifiant les voyelles, d'après le procédé propre aux idiomes sémitiques), et qu'Alep est célèbre aujourd'hui encore par la qualité supérieure de ses vins.

HELCEL (Antoine-Sigismond), célèbre jurisconsulte et historien polonais, né à Cracovie en 1808. Il prit le diplôme de docteur en droit à Cracovie, puis alla compléter ses études en Allemagne et à Paris. De retour dans sa patrie, il fut nommé professeur extraordinaire de droit civil à Cracovie, où son enseignement lui valut de brillants succès. Quelque temps après il fonda une imprimerie d'où sont sorties d'importantes publications. De 1835 à 1836, il fit paraître le *Trimestre scientifique*, un des recueils périodiques les plus considérables de la Pologne. Elu député à la diète de Cracovie en 1837, il fut réélu en 1848 à l'Assemblée générale d'Autriche, et devint membre du conseil d'État. En 1849 il se remit à enseigner le droit polonais. La grande part qu'il a prise aux affaires publiques ne l'ont point empêché de consacrer ses loisirs à la culture des belles-lettres et surtout des sciences. Outre des brochures politiques, il a composé un grand nombre d'ouvrages dans lesquels il fait preuve d'une grande érudition. Nous citerons notamment : *Exposé des progrès du droit criminel* (Cracovie, 1836, in-8°); *Influence de Samuel Bandkié sur la société polonaise; Code diplomatique polonais*, en collaboration avec A. Muezkowski; le *Droit ancien polonais et le droit coutumier, précédé d'une introduction historique et critique du droit dit « Wieslitzkie Pracoo » de Casimir le Grand, etc.* (Cracovie, 1857). Ce traité, qui a coûté vingt ans de travail à cet éminent jurisconsulte, renferme à lui seul toute la jurisprudence polonaise, et est destiné à imprimer une nouvelle direction aux recherches historiques du droit.

HELCION s. m. (èl-si-on). Moll. Genre peu naturel, comprenant des coquilles déprimées, qui appartiennent aux genres patelle et ancyle.

HELCOLOGIE s. f. (èl-ko-lo-jî — du gr. *helkos*, ulcère; *logos*, discours). Méd. Traité des ulcères.

HELCON s. m. (èl-kon — du gr. *helkô*, je blesse). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des braconides, tribu des ichneumons, comprenant quelques espèces qui habitent l'Europe.

HELCOSE s. f. (èl-ko-ze — gr. *helkôsis;* de *helkos*, ulcère). Chir. Ulcération.

HELCTIQUE adj. (èl-kti-ke — gr. *helktikos;* de *helkein*, tirer, tirailler, pour *Felkô*, avec digamma, le même que la racine sanscrite *vark*, prendre, proprement tirer à soi). Méd. Epispastique, vésicant.

— s. m. Remède helctique : *Un* HELCTIQUE. *Les* HELCTIQUES.

HELCYDRION s. m. (èl-si-dri-on — du gr. *helkydrion*, dimin, de *helkos*, ulcère). Chir. Ulcère superficiel de la cornée transparente.

HELCYSTRE s. m. (èl-si-stre — du gr. *helkô*, je tire, j'extrais). Chir. Crochet que l'on emploie dans certains cas pour extraire mécaniquement le fœtus du sein de la mère.

HELDEN, ville de Hollande, dans le duché de Limbourg, arrond et à 17 kilom. N. de Ruremonde; 2,500 hab. Distilleries d'eau-de-vie de grains, brasseries, huileries.

Heldenbuch, ou *Livre du héros*, nom sous lequel on désigne une réunion de poëmes allemands roulant sur d'anciennes légendes nationales des peuples germaniques, et rédigés d'une manière définitive vers le XIIIe ou le XIVe siècle. Ces poëmes contiennent des traditions historiques mêlées à des mythes plus ou moins fabuleux. Ces légendes sont communes à tous les peuples teutoniques, et chacun d'eux a brodé sur ce thème facile de nombreuses variations. Ces chants doivent remonter à une haute antiquité, et quoique fixés assez tard sous une forme stable et arrêtée, ils furent longtemps transmis de vive voix d'une génération à l'autre. Tacite lui-même nous apprend que de son temps les Germains possédaient des chants nationaux. Charlemagne tenta de réunir ces poëmes épars et d'en faire un tout complet, mais ce recueil, s'il a été fait, n'est pas venu jusqu'à nous. Ce sont ces poëmes populaires qui, vers le XIIIe siècle, ont servi à la rédaction de la *Wilkina-Saga* et de la *Niflunga-Saga*, écrites en prose scandinave. Au XVe siècle, un Allemand, Gaspard de Roan, reprit en sous-œuvre ces vieilles traditions rimées, les refondit dans une langue plus neuve, mais leur ôta leur cachet d'archaïsme et d'originalité. De nos jours, les Allemands, se piquant d'honneur national, ont cherché à rétablir le *Heldenbuch* tel qu'il était avant d'être tronqué par Gaspard de Roan, ces efforts donnèrent lieu à des travaux sérieux, qui aboutirent à l'édition complète et authentique donnée par Von der Hagen, en 1820.

Sans entrer dans de plus longs détails sur l'histoire du *Heldenbuch*, nons allons énumérer les poëmes qui le composent, en donnant une rapide analyse et une appréciation sommaire de chacun d'eux.

— I. *Niebelungen*. (V. ce mot.)

— II. *La Plainte* (*die Klage*). Ce poëme est, par le sujet qu'il traite, intimement lié au précédent, et contient 4,433 vers courts et rimés. La forme sous laquelle il nous est parvenu remonte au XIIIe siècle. Il roule uniquement sur l'éloge des héros massacrés dans l'effroyable tuerie qui termine les *Niebelungen*, sur leurs funérailles, et sur l'impression produite à Worms par la nouvelle de cette terrible catastrophe. Quelques auteurs ont prétendu que la *Plainte* avait été rédigée primitivement en latin. Ce poëme, bien moins important que les *Niebelungen*, présente des accents plus émus et nous montre des sentiments plus touchants.

— III. *Hœrnen Sigfrid.* Ce petit poëme, de 179 strophes, raconte une des aventures de jeunesse de Sigfrid. Le héros, perfidement envoyé par un forgeron dans une forêt enchantée pour y faire du charbon, lutte contre un dragon monstrueux et le tue; puis il met le feu à la forêt et consume tous les reptiles qui s'y trouvent. Leurs écailles liquéfiées forment un ruisseau dans lequel le héros se plonge et forme ainsi à son corps une cuirasse de corne qui le rend invulnérable. Après cet exploit il délivre Chriemhild du dragon auquel on l'avait exposée, et l'épouse, grâce à l'aide du nain Euglein et du géant Kuperan. Ce petit poëme rappelle certaines aventures racontées différemment dans le *Niebelungenlied*, et faisant partie du *Héros Sigfrid.* La principale différence porte sur la manière dont Sigfrid épouse Chriemhild.

— IV. *Das Rozengartenlied* (la *Chanson du jardin de roses*). Ce poëme, qui comprend 474 strophes analogues à celles des *Niebelungen*, se partage en *Grand Jardin de roses*, contenant 2,464 vers, et en *Petit Jardin de roses.* Voici le sujet de ce dernier : Chriemhild avait un jardin de roses à Worms, entouré d'un fil de soie qui lui servait de muraille. Elle fait défier en combat singulier Dietrich de Berne; le tournoi a lieu dans le jardin, et Sigfrid, vainqueur de Dietrich, obtient le prix, c'est-à-dire un baiser et une couronne de roses. Le *Grand Jardin de roses* fait intervenir dans l'action Attila (Etzel) et plusieurs de ses compagnons. Ce poëme contient de charmants passages.

— V. *Biterolf und Dietlieb.* Biterolf, roi de Tolet (Tolède), enthousiasmé de la réputation dont jouit Etzel (Attila), quitte secrètement sa cour, accompagné de onze chevaliers, et se rend à celle du célèbre monarque. Gardant l'incognito le plus strict, il accompagne Etzel dans une expédition contre les Prussiens, et accomplit des prodiges de valeur. Cependant son jeune fils Dietlieb, inquiet de la longue absence de son père, se met à sa recherche, et, après diverses aventures, finit par le retrouver à la cour d'Etzel. Ce poëme, qui contient environ 13,000 vers, se termine d'une façon qui rappelle un peu les *Niebelungen*, dont nous retrouvons du reste les principaux personnages.

— VI. *Walther von Wasichenstein* (Gautier d'Aquitaine). Gautier, héros au service d'Etzel, après avoir gagné plusieurs victoires pour ce prince, lutte contre le roi des Francs, Gunther, qui, secondé par plusieurs de ses chevaliers, voulait lui enlever ses trésors et sa fiancée Hildegund. Après ces exploits, Walther règne paisiblement en Aquitaine.

— VII. *Hildebrand et Hadubrand.* Ce poëme est très-ancien; on en possède un fragment fort considérable, qui remonte au VIIIe siècle, et qui est rédigé en ancien haut allemand, mélangé d'une assez forte proportion de bas allemand. Les vers riment par allitération, comme les anciennes poésies teutoniques et scandinaves. Deux héros errants, Hildebrand et Hadubrand, le père et le fils, se provoquent en combat singulier sans se connaître. Cependand Hildebrand, saisi par un pressentiment, demande à son adversaire quelques détails sur son origine; mais celui-ci, croyant à un piége, engage la lutte. C'est à cet endroit que s'arrête l'ancien manuscrit contenant la version en ancien haut allemand. D'autres manuscrits, d'une rédaction plus moderne, nous apprennent que le père et le fils, après un combat sanglant, finirent par se reconnaître. Ce sujet est traité avec cette vigueur et cette rudesse qu'on remarque en général dans les anciennes poésies germaniques.

— VIII. *La fuite de Dietrich chez les Huns, et sa généalogie.* Ce poëme, contenant environ 10,000 vers, roule presque tout entier sur d'anciennes traditions mythologiques particulières aux peuples germaniques. On y voit des héros fabuleux qui accomplissent des exploits surnaturels, et vivent en moyenne de trois cents à quatre cents ans, et ont jusqu'à cinquante enfants. Le récit se termine par la trahison de Emrich, oncle de Dietrich de Berne, contre son neveu, et de la fuite de ce dernier auprès d'Etzel ou Attila.

— IX. *La cour d'Etzel* ou *Attila.* Etzel laissait toujours ouvertes les portes de son burg, parce qu'il n'avait pas d'ennemis. Une jeune fée, Selde, poursuivie par un enchanteur, vient demander du secours à Etzel. Le jeune Dietrich, ne voulant pas laisser échapper une aussi belle occasion de faire ses premières armes, se propose pour champion, et, au bout de quatre jours d'un combat acharné, vient à bout de son redoutable adversaire. Dès lors il va commencer cette série de luttes avec les nains, les géants, les magiciens, etc., qui font de lui un des héros les plus célèbres du *Heldenbuch.* Dans ce poëme, Etzel a plutôt le caractère d'un roi puissant et riche que d'un guerrier aventureux.

— X. *La mort d'Alphart.* Ermenrich fait porter un cartel à Dietrich. Le jeune Alphart veut répondre au défi, et réduit successivement à merci les plus vaillants compagnons d'Ermenrich, jusqu'au moment où, traîtreusement attaqué par Heimer et Wittig, il succombe à son tour. Dietrich accourt à la tête de ses compagnons et venge Alphart d'une manière sanglante.

— XI. *La bataille de Ravenne.* Ce poëme, qui contient 1,140 strophes de 6 vers, paraît dater du XIIIe siècle. Les fils d'Etzel ou Attila voulaient voir l'Italie, et leur père ne consent à les laisser partir qu'en les confiant à la garde de Dietrich. A Ravenne, les trois princes supplient leur Mentor de les laisser sortir de la ville; mais, s'étant égarés, ils tombent dans une embuscade dressée par Ermenrich, et y succombent après une résis-

tance opiniâtre. Dietrich n'apprend la fatale nouvelle qu'après une victoire complète remportée sur l'armée d'Ermenrich, et revient à la cour d'Etzel, déshonoré. Ce poëme renferme plusieurs morceaux fort pathétiques.

— XII. *Le combat de Dietrich et de ses compagnons avec les géants.* XIII. *Le géant Sigenot.* XIV. *L'expédition d'Ecken.* Nous réunissons ensemble ces trois poëmes, de longueur inégale, et d'un intérêt moins considérable que les précédents. Ils racontent différentes aventures de Dietrich de Berne.

— XV. *Le roi Laurin* ou le *Petit jardin de roses.* On attribue ce poëme à Henri d'Oftinder. Le nain Laurin possédait dans le Tyrol un jardin rempli de roses merveilleuses et défendu seulement par un fil de soie enchanté. Bien des héros avaient tenté sans succès de cueillir ces fleurs magiques. Dietrich, après de longs efforts, parvint à se rendre maître du nain, qu'il fit prisonnier. On regarde généralement cet épisode plutôt comme un récit romantique que comme une véritable légende héroïque. Il rappelle le *Das Rozengartenlied.*

—XVI. *Chautrun* (*Gutrun*). Ce poëme, assez long, a dû être composé pendant la période la plus florissante de l'histoire littéraire du moyen âge. Le sujet est assez compliqué; on y voit paraître des personnages inconnus jusqu'alors, tels que Hagen, le roi Sigeband, Hilde, Horant, etc. Ce dernier est un type de chanteur, ou plutôt de trouvère (*saënger*) qui rappelle de loin la légende d'Orphée.

— XVII. *Le roi Rother.* Cet épisode a pour base des traditions lombardes et orientales. Le roi Rother, résidant à Bari, envoie demander en mariage la fille de l'empereur Constantin, qui emprisonne les envoyés. Rother, alors, se déguise, vient à Constantinople, s'empare de sa fiancée et l'enlève. Mais Constantin parvient bientôt à reprendre sa fille, que Rother vient alors rechercher à la tête d'une armée imposante. D'après les détails donnés par l'auteur, il a dû vivre longtemps à la cour des empereurs grecs.

— XVIII. *Otnitt.* On attribue généralement ce poëme, qui contient 2,272 vers partagés en strophes analogues à celles des *Niebelungen*, à Wolfram d'Eschenbach. Il a été remanié à différentes époques, et considérablement réduit dans ces transformations. Un roi puissant, Otnit ou Ottnitt, ayant appris que le roi païen Nachaol possédait une fille merveilleusement belle, mais qu'il faisait couper la tête à tous ceux qui venaient la lui demander en mariage, résolut de se mettre sur les rangs des prétendants. Armé d'une cuirasse d'or et d'une épée magique, Otnitt, accompagné de 80,000 hommes, vient attaquer le roi Nachaol, le bat, lui enlève sa fille et se marie avec elle après l'avoir fait baptiser.

— XIX. *Wolfdietrich.* Ce poëme, composé par Wolfram d'Eschenbach, fait suite au précédent. Wolfdietrich, chassé de ses domaines par ses frères, et obligé d'errer à l'aventure dans le monde, entreprend une croisade avec Otnitt, dont il devient le fidèle compagnon, et avec lequel il accomplit de nombreux exploits. Enfin, à la tête d'une puissante armée, il se rend à Constantinople, se venge de ses frères, rentre en possession de son héritage, et se fait même proclamer empereur à Rome.

— XX. *Wikich von Garten.* Ce petit poëme, d'un intérêt à peu près nul, semble être une traduction du provençal.

Les vingt poëmes que nous venons d'analyser rapidement constituent, par leur réunion, le *Heldenbuch.* Un Allemand, Mone, essayant d'appliquer à ce cycle immense une *méthode critique*, a *réparti ces différents* poëmes suivant la nationalité des peuples qui y dominent; en partant de ce principe, il a reconnu que trois d'entre eux devaient être attribués aux Francs, un aux Saxons, treize aux Ostrogoths et trois aux Wisigoths. Nous n'insisterons pas sur ce point; nous ferons seulement remarquer l'étrange analogie qui existe entre les *lieder* allemands et nos fabliaux, nos chansons de geste, etc., du moyen âge, pour le choix des sujets, la manière dont ils sont traités, les principaux personnages qui y figurent, les grands événements qui s'y répètent si souvent, les mœurs, la langue, etc. L'Orient n'a pas été non plus sans influence sur la création de cette œuvre caractéristique du moyen âge; on pourrait, par exemple, citer tel poëme du *Heldenbuch* qui rappelle par son plan une légende arabe *conservée dans la partie encore inédite des Mille et une nuits.* Ces points de contact se rencontrent surtout à propos de certains faits communs aux nations de l'Occident et de l'Orient et leur servant d'intermédiaire, comme les croisades, les empereurs grecs de Constantinople, etc.

HELDER (LE), ville maritime et place forte de Hollande, province de la Hollande septentrionale, à 75 kilom. N. d'Amsterdam, sur le détroit de Marsdiep, vis-à-vis de l'île de Texel; 16,775 hab. Tanneries, brasseries, fabrique de poudre. Le Helder communique avec Amsterdam par le canal qui porte son nom. Vers la fin du dernier siècle, cette ville n'était qu'un grand village de pêcheurs. En 1811, Napoléon y fit commencer des fortifications considérables, achevées plus tard par le gouvernement hollandais. Nieuwe-Diep, extrémité du canal du Nord, est le port extérieur du Helder; son bassin se ferme à l'aide d'écluses à éventail; le choc des eaux est dirigé contre ces écluses, de manière qu'elles se ferment d'elles-mêmes.

Le Helder est protégé par des forts, des batteries et une grande digue de 8,000 mètres de longueur sur 13 mètres de largeur. « Cette digue, dit M. X. Marmier, est construite tout entière avec des blocs de granit arrachés aux montagnes de la Norvége. Soutenue à sa base par des quartiers de roc, couverte de terre et de gazon à sa sommité, elle sert de route aux charrettes et de promenade aux bourgeois. C'est certainement une des œuvres les plus colossales, les plus admirables du génie moderne. Quand on mesure du regard l'étendue et la profondeur de cette muraille de roc, il semble que les habitants de la Nord-Hollande doivent n'avoir rien à redouter des inondations, et cependant bien peu d'annés se passent sans jeter dans leurs cœurs le doute sinistre. La vague infatigable monte sans cesse, et sans cesse vient se briser contre la barrière qui l'arrête. Plus le rempart est ferme et plus elle semble inflexible dans sa colère, implacable dans ses efforts. » Sur le point le plus élevé des dunes qui bordent le rivage, jusqu'au village de Huisduinen, a été établi le fort Kidjkduin, dans les constructions duquel est compris un phare. C'est vis-à-vis de cette côte du Helder que fut livrée, le 21 août 1673, une bataille navale entre les Hollandais et la flotte anglo-française. L'escadre française était sous les ordres du comte d'Estrées; de Ruyter et Corneils Tromp commandaient la flotte hollandaise. Les Anglais perdirent quelques bâtiments; les Hollandais n'en perdirent aucun.

Le district qui entoure Le Helder, d'un aspect triste et sauvage, n'est qu'un banc de sable arraché à la mer, et, sans les travaux incessants et considérables des habitants, cette contrée serait inhabitable.

HELDMANN (Frédéric), écrivain allemand, né à Mergals-Hœchheim (Franconie). Il s'adonna à l'enseignement à Wurzbourg, à Aarau (1807) et à Berne (1817). Heldmann a passé de longues années à étudier l'origine et l'essence de la franc-maçonnerie, dont il faisait partie depuis 1809, et, de concert avec le célèbre Zchokke, il a fondé une loge à Aarau. Outre de nombreux articles insérés dans la *Gazette européenne*, on lui doit : les *Trois plus anciens monuments de la confrérie maçonnique allemande*, suivis d'une *Esquisse de l'histoire générale de la franc-maçonnerie* (Aarau, 1819); *Fleurs d'acacias suisses*, ou *Livre de poche des francs-maçons* (Berne, 1820); *Manuel des francs-maçons*, etc.

HÈLE (Thomas D'), auteur dramatique. V. D'HÈLE.

HÉLÉ, ÉE (é-lé; *h* asp.) part. passé du v. Héler : *Un navire* HÉLÉ.

HÉLÉASTRE s. m. (é-lé-a-stre — du gr. *hêlos*, clou; *astêr*, étoile). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique boréale.

HÉLÉE s. m. (é-lé — du gr. *haleos*, fou). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes, tribu des cossyphènes, comprenant une douzaine d'espèces, qui habitent l'Australie.

HELENA, bourg de l'ancienne Gaule Belgique, où Clodion, chef des Francs, fut battu par Aétius, vers 447. Quelques savants placent ce bourg à Lens (Pas-de-Calais), d'autres à Hesdin ou à Halène, près de Péronne. ‖ Autre localité de l'ancienne Gaule. V. ILLIBERIS.

HÉLÈNE s. f. (é-lè-ne — nom de la femme de Ménélas, célèbre par sa beuuté et par la guerre de Troie, dont elle fut cause). Femme qui s'attire, par sa beauté, les vœux d'un grand nombre de soupirants. V. l'art. suivant.

— Astron. Nom de l'une des deux étoiles principales de la constellation des Gémeaux.

— Météorol. Nom donné anciennement au feu Saint-Elme.

— Erpét. Espèce de couleuvre.

— Ichthyol. Espèce de murène.

— Arboric. *Hélène-Grégoire*, Variété de poire.

— Hortic. Variété de tulipe.

HÉLÈNE, héroïne de l'*Iliade*, qui appartient plus à la légende païenne qu'à l'histoire. Jupiter, épris de Léda, femme de Tyndare, roi de Sparte, se métamorphosa en cygne, afin de la séduire plus facilement, et en eut Hélène, Castor et Pollux (les Dioscures). Hélène était sœur de Clytemnestre. Dès l'enfance, sa beauté merveilleuse lui avait conquis une telle célébrité dans la Grèce, que Thésée, aidé de Pirithoüs, vint l'enlever dans le temple de Diane pendant qu'elle dansait les danses sacrées, l'emmena en Attique, et la laissa grosse entre les mains d'Æthra, sa mère. Délivrée par ses frères, Castor et Pollux, qui la ramenèrent à Sparte, Hélène y accoucha d'une fille dont l'éducation fut confiée à Clytemnestre. C'est cette fille, dite Iphigénie, qui figure dans l'*Iphigénie* de Racine, sous le nom d'Eriphile. Aussi Clytemnestre, dans la même pièce, dit-elle à Agamemnon pour le détourner de la guerre de Troie :

> . . . . . . Cet objet de tant de jalousie,
> Cette Hélène, qui trouble et l'Europe et l'Asie,
> Vous semble-t-elle un prix digne de vos exploits?
> Combien nos fronts, pour elle, ont-ils rougi de fois!
> Avant qu'un nœud fatal l'unît à votre frère,
> Thésée avait osé l'enlever à son père;
> Vous savez, et Calchas mille fois vous l'a dit,
> Qu'un hymen clandestin mit ce prince en son lit,
> Et qu'il en eut pour gage une jeune princesse
> Que sa mère a cachée au reste de la Grèce.

Le rapt de Thésée, loin de ternir la réputation d'Hélène aux yeux des Grecs, ne fit, au contraire, que l'entourer d'un nouveau prestige, et les héros les plus célèbres de la Grèce, tous ceux dont Homère a immortalisé les exploits dans l'*Iliade*, briguèrent à l'envi sa main : Ulysse, Antiloque, Diomède, Ajax, Philoctète, Patrocle, Idoménée, Ménélas, et bien d'autres encore. Tyndare, voyant sa fille recherchée par un si grand nombre de princes, et craignant de s'attirer le ressentiment de ceux dont les vœux seraient repoussés, suivit le conseil d'Ulysse et fit jurer à tous ces rivaux de se réunir contre quiconque voudrait disputer Hélène à celui qu'elle aurait préféré. Il se détermina alors en faveur de Ménélas. Bientôt Pâris, fils de Priam, roi de Troie, enflammé par les récits qu'on lui faisait de l'incomparable beauté d'Hélène, se rendit à Sparte, pendant une absence de Ménélas, réussit à se faire aimer de sa femme et l'enleva. L'époux outragé somma ses anciens rivaux de tenir leur serment, et c'est alors que, sous la conduite d'Agamemnon, ils entreprirent la guerre de Troie. Après la mort de Pâris, Hélène épousa son frère Déiphobe, qu'elle livra à la fureur des Grecs dans la nuit même où Troie fut prise et saccagée; elle se fit ainsi pardonner son adultère. Ménélas la reprit, et tous deux revinrent ensemble à Sparte, où elle régna aussi longtemps que vécut Ménélas. Après la mort de ce dernier, elle fut chassée par Mégapenthe et Nicostrate, fils naturels de son époux, et se réfugia à Rhodes, où l'Argienne Polyxo, femme du roi Tlépolème, la fit étouffer au bain et pendre ensuite à un arbre (de là son surnom de **Dendritide**).

Selon quelques commentateurs d'Homère, Pâris ne put vaincre la résistance d'Hélène que grâce à Vénus, qui, pour le favoriser, lui donna les traits de Ménélas. Trompée par cette ressemblance, Hélène suivit Pâris, qui ne se fit connaître que lorsqu'il fut en pleine mer. D'après une autre tradition, Hélène n'aurait jamais été à Troie; Mercure l'aurait enlevée à Pâris et conduite en Egypte, tandis qu'une vaine image, œuvre des dieux, tenait la place d'Hélène dans le palais de Priam. Ménélas fut donc obligé de se rendre en Egypte pour y chercher son épouse et la ramener à Sparte. Beaucoup d'autres traditions, que nous croyons inutile de mentionner ici, ont trouvé crédit chez les poëtes.

Hélène était pour les Grecs le type, la personnification de la beauté, et leur imagination s'était plu à lui créer des aventures. Le caractère d'Hélène nous est surtout connu par les poëmes d'Homère et par une tragédie d'Euripide, œuvres où elle revêt une tout autre individualité. Dans Homère, elle est encore moins coupable que malheureuse; c'est une victime de la fatalité, destinée au déshonneur par sa beauté. Aussi sa faute n'exclut-elle pas les sentiments généreux, l'amour de la patrie et de son époux, jusqu'au remords et au sentiment de son indignité. Une célèbre description d'Homère nous montre avec quelle affection respectueuse parlaient d'elle les vieillards de Troie. « Autour de Priam, de Panthoüs et de Thymétès, de Lampus, de Clytius, d'Icétaon, fils de Mars, Oucalégon et Agénon, les plus âgés du peuple, se tenaient sur les portes Scées. Ils s'abstenaient de la guerre à cause de leur vieillesse; mais, habiles discoureurs, leur voix était pareille à celle des cigales qui, dans la forêt, sur les rameaux des arbres, font entendre leurs doux accords. Tels, les chefs des Troyens se tenaient sur la tour. Mais, dès qu'ils eurent vu Hélène venir vers la tour, aussitôt ils s'adressèrent les uns aux autres ces paroles ailées : « Il est bien juste que les Troyens et les Achéens aux belles cnémides souffrent pendant longtemps des maux sans nombre pour une telle femme. Elle a vraiment le visage d'une déesse immortelle. Que le malheur nous soit réservé, à nous et à nos enfants, pour qu'une femme si belle ne retourne pas dans les vaisseaux. »

Dans d'autres passages, le poëte nous montre Hélène méritant l'estime et l'amitié de Priam et d'Hector par la générosité de ses sentiments, par la noblesse de son caractère et surtout par son repentir qu'elle exhale en paroles pleines d'amertume. Suivant Homère, Hélène n'est pas coupable : elle a été victime de sa propre beauté; elle a été l'instrument aveugle de la colère des dieux contre Troie. Cette tradition revêtit par la suite un caractère religieux. Manquer de respect envers la mémoire de l'héroïne devint un sacrilége. Le poëte Stésichore, ayant parlé d'Hélène avec irrévérence dans un de ses poëmes, fut, dit-on, frappé de cécité; mais, comme il se repentit aussitôt et répara sa faute dans une *Palinodie*, la déesse lui pardonna et lui rendit la vue. Plus tard, deux rhéteurs célèbres, Gorgias et Isocrate, rivalisèrent d'éloquence pour faire l'éloge d'Hélène; le premier s'attacha à prouver qu'elle était innocente, qu'elle avait été enlevée de force par Pâris; le second, plus habile et surtout plus artiste, lui fit une vertu de sa beauté : « Elle était belle, dit-il, entre toutes les femmes. Et la beauté n'est-elle pas ce qu'il y a sur la terre de plus auguste, de plus précieux, de plus divin? » Euripide, Théocrite et d'autres poëtes grecs ont parlé d'Hélène avec le même enthousiasme respectueux. Les Latins, moins sensibles à la beauté, n'ont guère vu en elle qu'une femme dévergondée. « La renommée de l'héroïne d'Homère n'est pas morte avec l'antiquité, a dit M. Chassang, dans une très-intéressante étude sur *Hélène dans la poésie et dans l'art* (le *Spiritualisme et l'idéal, etc.*, 1868). Son éclat rayonne encore dans les temps modernes pour tous les poëtes qui ont la prétention de conserver le culte de la beauté antique. » Gœthe, pour n'en citer qu'un, a accordé un rôle important à Hélène dans son *Faust;* il en a fait une sorte de personnification de l'idéal classique.

Le plus souvent, néanmoins, dans la littérature moderne, plus sceptique, plus railleuse que celle des anciens, le nom d'Hélène est devenu synonyme de beauté séduisante, qui fascine et attire les vœux d'un grand nombre de prétendants. Les poëtes l'emploient souvent, mais dans le style badin et par ironie :

> L'enfant pleura, cria, fit tel sabbat,
> Qu'on aurait dit une *Hélène* enlevée.
>
> VITALIS.

Ils le font même servir figurément à désigner des femelles d'animaux :

> Plus d'une *Hélène* au beau plumage
> Fut le prix du vainqueur.
>
> LA FONTAINE.

> Une *Hélène* a soufflé cette ardeur meurtrière;
> Plus d'un héros (il s'agit de coqs) pour elle a [mordu la poussière.
>
> L. RACINE.

Mais c'est surtout en prose que les écrivains se sont plu à faire intervenir Hélène et Ménélas chaque fois que leur sujet s'y prêtait, et malheureusement l'occasion s'est présentée trop souvent à leur malice. Hélène est devenue le type de la femme belle, d'une beauté irrésistible, mais légère et volage; Ménélas, beaucoup moins bien partagé encore, est devenu, en quelque sorte, le patron de tous ceux qui voient leurs inconstantes moitiés regarder leurs serments conjugaux comme des billets souscrits à La Châtre, et se lancer dans les expéditions aventureuses avec un autre Pâris; bref, on peut considérer le nom de Ménélas, comme un synonyme de *cocu*, pour peu que l'enlèvement figure dans l'affaire. Au reste, les exemples suivants indiqueront suffisamment dans quelle mesure se font ces sortes d'allusions, dont une mère prudente ne permettra jamais la lecture à sa fille :

« Les rapports entre Buckingham et lady Shrewsbury étaient devenus publics. Le pauvre Shrewsbury, trop honnête homme pour s'en plaindre à madame, voulut pourtant satisfaire son honneur. Il fit appeler le duc de Buckingham; et le duc de Buckingham, pour réparation d'honneur, l'ayant tué, demeura paisible possesseur de cette fameuse *Hélène.* Cela choqua d'abord le public; mais le public s'accoutume à tout, et le temps sait apprivoiser la bienséance et même la morale. »

HAMILTON.

« La dame fut prise à Viterbe, lors de la retraite des Français, et reprise avec la place. Il y a dans son histoire quelque chose de celle d'*Hélène;* peut-être dans sa personne; mais plus sûrement dans le rôle que joue son mari, qui est un plaisant *Ménélas*, court, lourd et sourd, d'ailleurs ébloui, on peut même dire aveuglé par les charmes de la princesse. »

P.-L. COURIER.

« Le Français est l'Athénien d'aujourd'hui. Seulement, la France a été mieux dotée que la Grèce sous le rapport de la femme. Phidias et Praxitèle eussent taillé dix Vénus, dix Minerves et dix Dianes dans une seule Velléda. Si la Grèce a fait tant de bruit de l'enlèvement de sa belle *Hélène*, c'est la preuve sans réplique qu'elle n'avait que celle-là. Il se passe peu de jours en France sans qu'un *Ménélas* ou deux ne perdent leur *Hélène;* le peuple ne s'en émeut pas, sachant qu'il en a de rechange. »

TOUSSENEL.

« Dans le bourg de Tangen vivait une brillante colonie de cigognes. Or, l'adultère entra dans un des ménages de la tribu ailée, et le *Ménélas* outragé tira de son *Hélène* une vengeance éclatante. L'infidèle choisissait d'ordinaire, pour se livrer à ses honteux écarts, le moment où son époux s'absentait du domicile conjugal pour aller chercher de la nourriture à ses petits; mais il arriva qu'un jour celui-ci revint au logis un peu plus tôt qu'on ne l'attendait, et avant que sa coupable moitié eût eu le temps de réparer le désordre de sa toilette. »

TOUSSENEL.

« Je ne succombai point encore sous le poids de ce nouveau malheur, et, plus sage que *Ménélas*, au lieu de m'armer contre le *Pâris*

qui m'avait soufflé mon *Hélène*, je lui sus bon gré de m'en avoir défait. »

LE SAGE.

« Dans les derniers journaux qui venaient de nous arriver, parmi plusieurs traits ou jeux de mots bienveillants, il se trouvait, en plusieurs langues, que *Paris* ne serait heureux que quand on lui aurait rendu son *Hélène :* c'étaient quelques gouttes de miel dans notre coupe d'absinthe. »

COMTE DE LAS-CASES.

« Cependant, depuis plusieurs semaines, les deux fugitifs vivaient dans Londres, la ville du monde où l'on se cache le mieux, quand un ordre télégraphique émané du mari la ramena instantanément à Paris.

» A peine informé de l'arrivée des deux coupables, M. de... se rendit chez son rival. Là une entrevue eut lieu entre *Pâris* et celui qu'il faut bien se résigner à appeler *Ménélas*. Vêtue de longs habits de deuil, la belle et trop légère *Hélène* assista en tiers à l'entrevue. »

ALBÉRIC SECOND.

« Je serais envieux de savoir auquel des deux champions restera, en définitive, cette belle *Hélène*, et qui l'emportera du *Ménélas* industriel ou du *Pâris* en robe noire... Sur mon âme, c'est *Pâris*, reprit tout à coup le vicomte, qui aperçut dans la rue M. de La Rochette, marchant fort vite, rasant les maisons, et donnant le bras à un petit jeune homme dont la jolie figure sembla produire sur le fumeur une impression peu agréable. »

CH. DE BERNARD.

— Iconogr. Homère n'a dépeint la beauté d'Hélène que par quelques-unes de ces épithètes qu'il accorde également à ses autres héroïnes, et qui rappellent leurs « belles joues, » leurs « belles chevelures, » leurs « beaux bras. » Les seuls renseignements que nous possédions sur les traits distinctifs d'Hélène nous sont fournis par des écrivains de l'époque byzantine. Le faux Darès prétend qu'elle avait la bouche petite et un signe entre les deux sourcils. Le moine Constantin Manassès ne parle pas de ce signe; mais, parmi les avantages qu'il attribue à Hélène, et qu'il énumère avec une foule d'épithètes emphatiques, il a soin de compter la beauté de ses sourcils. Cette beauté particulière est signalée également par Cédrénas, qui ajoute qu'Hélène avait les cheveux bouclés et d'un blond ardent.

Les auteurs anciens ne mentionnent qu'un très-petit nombre d'images d'Hélène. La plus célèbre fut peinte par Zeuxis, à qui les habitants de Crotone accordèrent, par décret, la permission de prendre pour modèles les cinq plus belles d'entre leurs vierges. Cicéron, qui rapporte le fait, ajoute que les noms de ces jeunes filles furent transmis à la postérité par les poëtes. Elien nous apprend qu'avant de livrer son tableau aux Crotoniates, Zeuxis l'exposa quelque temps en un lieu où nul ne fut admis sans payer un droit d'entrée : de là le nom d'*Hélène courtisane*, que les rivaux de l'artiste donnèrent à cette image. C'était, d'ailleurs, une œuvre vraiment accomplie. Le peintre Nicostrate, saisi d'admiration en la voyant, demanda à Zeuxis comment il s'y était pris pour créer une pareille merveille. « Tu ne me ferais pas cette question si tu avais mes yeux, répondit fièrement l'artiste; aies-en de pareils, et tu seras capable de peindre une déesse. »

Une autre image d'Hélène, peinte par Eumelos, artiste grec établi à Rome, fut jugée digne d'être exposée au Forum, d'après ce que nous apprend Philostrate.

Quant aux compositions peintes, sculptées ou gravées, anciennes et modernes, dans lesquelles Hélène joue un rôle plus ou moins important, elles sont trop nombreuses pour que nous ayons la prétention de les citer toutes. Il nous suffira de signaler les plus célèbres.

Dans la peinture de la *Prise de Troie*, dont Polygnote décora la Lesché des Cnidiens, à Delphes, on remarquait Hélène, qui, reconquise par son époux, était assise sur la plage, à peu de distance des navires grecs prêts à faire voile pour la patrie. Toujours jeune et toujours belle, elle s'abandonnait nonchalamment aux soins de ses esclaves occupées à la parer. Briséis et les autres captives troyennes la contemplaient avec admiration, et Æthra, la mère de Thésée, que les Troyens avaient réduite depuis longtemps en esclavage, invoquait son témoignage pour se faire reconnaître de Démophon, son petit-fils. Ainsi, pour Polygnote comme pour Homère, Hélène n'avait rien perdu de son prestige.

Un des bas-reliefs qui ornaient le fameux coffre consacré à Olympie par Cypsèlas représentait Ménélas se précipitant sur Hélène, le glaive à la main, mais aussitôt désarmé par un regard de l'infidèle (Pausanias, V, ch. XVIII). C'est une scène qu'on retrouve souvent sur les vases peints, et que nous représente un miroir conservé au *British Museum :* on y voit l'épée s'échapper des mains de Ménélas, et Aphrodite intercéder pour Hélène. Réfugiée au pied d'un autel, la belle Lacédémonienne a l'air de compter sur la puissance de ses charmes au moins autant que sur celle de la divinité qu'elle implore. Un bas-relief en terre cuite, un des plus beaux, sans contredit, de la galerie Campana, la représente ramenée à Sparte sur un char attelé de quatre chevaux rapides. Rien n'égale la noblesse de son attitude, la fermeté avec laquelle elle tient elle-même les rênes, et cet air confiant qui montre assez combien elle est sûre du cœur de son époux.

Les amours d'Hélène et de Pâris ont bien souvent tenté les artistes. Parmi les nombreuses représentations qui nous en restent, nous citerons une peinture des Thermes de Titus, où l'on voit Hélène assise, et, vis-à-vis d'elle, Pâris prenant une flèche des mains d'Eros, placé entre les deux amants. Un remarquable bas-relief, qui a été plusieurs fois publié, notamment par Winckelmann (*Monuments antiques inédits*, nº 115), offre une allégorie des plus ingénieuses : près d'un stèle, surmonté d'une statue de la *Persuasion*, est assise Hélène, fort jeune et d'apparence délicate, à côté d'Aphrodite, qui la domine de toute la tête et lui a passé les bras autour du cou, montrant ainsi, avec sa tendresse, son désir de gouverner le cœur de sa protégée. En face d'elle s'avance Pâris, conduit et encouragé par Eros, tandis que, de l'autre côté, trois Muses s'apprêtent à célébrer l'hyménée. « L'idée de ce bas-relief, dit M. Chassang, est ingénieuse, et l'exécution en est parfaite; on y admire surtout l'attitude décente et pensive d'Hélène, qui ramène à elle un pan de sa robe, et dont les yeux baissés trahissent une lutte intérieure. »

La scène de l'*Enlèvement d'Hélène* a inspiré une foule d'artistes, tant anciens que modernes. Aux compositions que nous avons décrites au mot ENLÈVEMENT, il faut ajouter un tableau d'Andrea Schiavone, qui est au musée de Turin, et une estampe de N-F. Bertrand, d'après Cl.-A. Fleury. Un admirable dessin de Prud'hon, qui a été gravé, représente Hélène et Pâris réconciliés par Vénus : Hélène, fièrement drapée dans les grands plis de ses voiles, rejette avec mépris les molles caresses de Pâris, qui la convie au plaisir; mais Vénus, ironique, presque menaçante, la pousse des deux mains vers le lit adultère, comme dans un piége tendu par les dieux.

Un statuaire moderne, M. Clésinger, a fait d'*Hélène* une statue en marbre qui, sans s'élever à la beauté supérieure du type antique, ne manque cependant pas de noblesse et de fierté. « C'est une *Hélène*, a dit T. Gautier, du marbre le plus pur, du travail le plus fin et le plus exquis, qu'on pourrait prendre, tant elle est belle, pour un portrait fait d'après nature par un artiste grec, si du temps de la guerre de Troie la sculpture eût atteint cette perfection. C'est bien là cette majestueuse et noble Tyndaride, la blanche fille du cygne, devant qui les vieillards assis aux portes Scées se levaient quand elle passait. Ses draperies voilent son beau corps sans le cacher; sa main distraite joue avec les grains de son collier de perles, et sa tête s'incline légèrement. Elle rêve. A qui? A Pâris, sans doute; à Ménélas, peut-être, car Homère nous peint Hélène vertueuse, et subissant, comme à regret, de fatales amours. » Cette statue a figuré dans la galerie de Khalil-Bey.

Hélène (ÉLOGE D'), par le sophiste Gorgias. C'est un petit discours du célèbre rhéteur. Après avoir parlé de la naissance d'Hélène, et de sa beauté céleste, qui la fit rechercher par une foule de rivaux, il expose les causes qui ont pu la conduire à Troie, et entreprend de démontrer qu'elle n'est pas coupable, quelque supposition qu'on fasse : 1º si on admet un ordre des dieux et un décret de la nécessité, la chose est évidente; 2º si on dit qu'elle a été enlevée de vive force, il est encore certain qu'elle est innocente; 3º si on prétend qu'elle a cédé à la persuasion, il est facile de la justifier; 4º enfin, elle n'est pas coupable si l'amour seul lui a dicté sa conduite. Des lieux communs et des raisons sophistiques tendent à démontrer que la puissance de la parole est une violence tyrannique, et que l'impression subie par les sens force notre volonté. Une récapitulation des quatre motifs qui ont pu conduire à Troie cette femme célèbre termine le discours.

Hélène (ÉLOGE D'), par Isocrate, composition du genre de la précédente, dont elle offre une sorte de réfutation. Isocrate, prétendant que Gorgias avait fait plutôt une apologie d'Hélène qu'un éloge, nuance délicate, « car, dit-il, on fait l'apologie d'un coupable, et l'éloge de ceux qui ont mérité d'être loués, » refit, à ce point de vue nouveau, l'œuvre de son maître. Son *Eloge*, écrit d'un style fin et délicat, composé avec toutes les ressources de l'art oratoire et de la dialectique, est un modèle de l'éloquence fleurie. Il nous occuperait peu, cependant, si Paul-Louis Courier n'en avait fait une de ces savantes traductions par lesquelles il essayait de transporter dans notre langue la pureté et la correction du style attique (1803, broch. in-8º).

Hélène, tragédie d'Euripide, représentée l'an 412 avant J.-C. Le fond de cette pièce est en désaccord avec la vérité historique. Pour expliquer la guerre de Troie et la croyance générale que le rapt d'Hélène par Pâris en avait été la cause, Euripide suppose que Junon, irritée contre le berger troyen, au lieu de lui livrer Hélène, n'avait mis entre ses bras qu'un fantôme vivant et aérien, formé à la ressemblance de la belle Lacédémonienne. Grecs et Troyens avaient été, comme Pâris, déçus par cette vaine apparence.

Dans l'hypothèse adoptée par Euripide, Hélène aurait été enlevée dans les airs par Mercure et enveloppée d'un nuage, puis transportée dans le palais du sage Protée, roi de Pharos, en Egypte, afin que Ménélas pût l'y retrouver chaste et fidèle. C'est par la bouche même d'Hélène que le poëte nous met, dès le début de la pièce, au courant de ces événements. Tout à coup Protée meurt; son fils et successeur, Théoclymène, se dispose à épouser Hélène, et ordonne des préparatifs magnifiques pour la cérémonie nuptiale. Sur ces entrefaites, survient Ménélas, jeté par la tempête dans l'île de Pharos. La reconnaissance et la réunion des deux époux forment le sujet de la pièce; les obstacles qu'oppose à leur départ l'amour de Théoclymène en constituent le nœud. Le dénoûment est dû à l'intervention des Dioscures, qui déclarent au roi d'Egypte qu'il serait insensé et impie de s'opposer à la volonté du Destin, qui a décidé qu'Hélène n'appartiendrait qu'à son époux. Ce changement apporté au mythe d'Hélène n'appartient pas en propre à Euripide; il ne l'obtient qu'en exhumant et en accommodant arbitrairement à son but une légende mise en circulation par le poëte Stésichore, cité par Platon au neuvième livre de sa *République*. Stésichore avait représenté le fantôme d'Hélène suivant Pâris à Troie. On ne saurait évidemment supposer qu'Euripide ait pris cette idée au sérieux, et qu'il ait considéré cette forme de tradition fabuleuse comme vraie et authentique. Il ne s'en sert que pour les besoins de son invention tragique. Le sujet d'Hélène roule tout entier sur la délivrance de l'héroïne en Egypte, où Théoclymène veut la forcer violemment à l'épouser, délivrance qui s'opère uniquement par l'habileté des desseins d'Hélène elle-même, que Ménélas ne fait qu'exécuter. Elle est la tête, il est le bras. « Le pays et le peuple d'Egypte, remarque Ottfried Müller, étrangement grécisés, il faut le dire, sous presque tous les rapports, fournissent un fonds intéressant à l'imagination. Théonoé, une sœur du roi, vierge prophétique, instruite par le Destin, pure comme une prêtresse, et pourtant pleine d'une compassion tout humaine, Théonoé, qui veille sur les projets de l'époux comme une divinité protectrice, est certainement une belle et grande invention du poëte. »

Tel qu'Euripide le traite dans cette pièce, le mythe d'Hélène offre une grande ressemblance avec l'action d'*Iphigénie en Tauride*. Le côté saisissant de cette tragédie, c'est qu'elle sort entièrement des habitudes du poëte. On sait que ses attaques contre le sexe féminin lui avaient valu le surnom d'*Ennemi des femmes;* dans l'*Hélène*, il semble faire amende honorable, en leur donnant le beau rôle.

Le style de l'*Hélène* est élégant, harmonieux, coulant et flexible. Malheureusement, les personnages discutent, disons le mot, avocassent trop souvent et oublient, dans le plaisir d'étaler leur faconde, qu'ils sont là pour autre chose qu'un assaut d'éloquence; ils ont le tort de parler plus qu'ils n'agissent, défaut capital à la scène.

Hélène (L'ENLÈVEMENT D'), tableaux de Raphaël, du Guide, de Cl. Lorrain, etc. V. ENLÈVEMENT.

HÉLÈNE (sainte), mère de l'empereur Constantin, née probablement vers 247, morte à Nicomédie en 327. S'il faut en croire le témoignage de plusieurs Pères de l'Eglise, et notamment de saint Ambroise, Hélène était une simple fille d'auberge de Drepanium en Bityhnie, qui fut séduite par Constance Chlore, alors simple officier des gardes prétoriennes, dont elle eut Constantin en 274. Certains historiens assurent même qu'Hélène ne fut jamais la femme légitime, mais bien la concubine de Constance. Il est certain que cet officier, devenu césar, épousa Théodora, belle-fille de l'empereur Maximien, soit qu'il ait divorcé alors avec Hélène, soit qu'il fût, à cette époque, libre de tout lien. Quoi qu'il en soit, il est certain que Constance garda un profond attachement pour son fils Constantin, puisqu'il le désigna pour l'empire. Proclamé auguste à son tour, Constantin appela sa mère dans le palais impérial, à Trèves, et elle prit alors un haut ascendant sur l'esprit de son fils. Elle ne put cependant l'empêcher de faire mettre à mort son propre fils Crispus; mais elle en ressentit, dit-on, une grande douleur. On ne sait si c'est par son influence qu'il embrassa le christianisme; on ignore même à quel moment de sa vie elle-même se fit chrétienne. A l'âge de soixante-dix-neuf ans, elle entreprit le pèlerinage de Jérusalem, répandit d'abondantes aumônes sur sa route, fit abattre un temple païen qui avait été construit sur le Calvaire, fit commencer l'église du Saint-Sépulcre et deux autres églises, l'une à Bethléem, l'autre sur le mont des Oliviers. On sait aussi que c'est en creusant la terre par son ordre qu'on découvrit, d'après la légende, le tombeau du Christ et la vraie croix, qui fut transportée à Rome.

« Hélène, dit Crevier, fut recommandable par sa prudence et par l'habileté de sa conduite : c'est ce qui paraît par l'autorité qu'elle conserva toujours sur son fils; et l'attention qu'elle eut à *retenir* les frères de Constantin en est encore une preuve. Ils étaient trois, Jules, Constance et Hannibalien, et ils avaient sur leur frère aîné l'avantage de la noblesse du côté de leur mère, qui était belle-fille de Maximien Hercule. D'ailleurs, il était sans exemple que des fils d'empereur fussent restés dans la condition privée : ils n'avaient pourtant pas un droit acquis à l'empire, puisqu'il était électif, et le bas âge où leur père les laissa en mourant, l'inconvénient de partager le domaine de Constance Chlore, qui ne faisait déjà que la quatrième partie de l'empire romain, étaient des raisons légitimes pour réunir toute la succession paternelle sur la tête du seul Constantin, qui se trouvait en état de la défendre contre l'injustice et l'ambition de Galérius. Il ne paraît point qu'Hélène ait pu avoir aucune part à ce premier arrangement, puisqu'elle ne devait point être à la cour de Constance Chlore, qui l'avait répudiée; mais elle sut le maintenir par des précautions de prudence. Craignant que les jeunes princes, ou par eux-mêmes, ou par de mauvais conseils, ne se portassent à des intrigues contraires à leur devoir et à la tranquillité de l'Etat, elle les tint toujours éloignés de la cour et des emplois, tantôt à Toulouse, tantôt en quelque autre ville, et enfin à Corinthe, où elle fixa leur séjour. Julien l'Apostat, fils de Jules, taxe cette conduite de ruse artificieuse d'une belle-mère. De Tillemont n'y voit qu'une sage politique, en supposant, comme il est vrai, que le droit d'hérédité pour les fils d'empereur n'avait de force qu'autant qu'il était reconnu et appuyé des suffrages du sénat et des armées. » Hélène a été mise par l'Eglise au nombre des saintes. Sa fête se célèbre le 18 août.

Hélène (LA VISION DE SAINTE), chef-d'œuvre de Paul Véronèse, musée du Vatican. La mère de Constantin, coiffée de la couronne impériale et vêtue d'un de ces riches costumes de brocart, comme en portaient les grandes dames vénitiennes au XVIIe siècle, est assise et dort, la tête appuyée sur son bras gauche. Elle est jeune encore et d'une beauté opulente. Un gracieux petit ange, debout devant elle, tient dans ses mains la sainte croix. Ce tableau, si simple de composition, est surtout remarquable par la beauté du coloris. Il faisait anciennement partie de la galerie Sacchetti et fut acquis par Benoît XIV, qui le fit placer au musée du Capitole, d'où il a été transporté à la pinacothèque du Vatican. Il a été gravé par Gius. Craffonara.

Le musée de Milan possède un tableau du Tintoret représentant *sainte Hélène* et divers saints, et un tableau de Palma le Vieux, où figurent la même sainte avec son fils Constantin, saint Sébastien et saint Roch. Ces ouvrages ont été gravés par Michele Bisi. Une estampe du Parmesan représente la *Vision de sainte Hélène*. Ch. Audran a gravé *Sainte Hélène tenant la croix et invoquée par des malades*. A l'église Saint-Jacques d'Anvers est un tableau de W. Coberger représentant *Sainte Hélène donnant la vraie croix à Constantin*. Au musée de l'Ermitage est une *Sainte Hélène entourée des instruments de la Passion*, beau tableau du Dominiquin; suivant Viardot, cette figure, peinte avec beaucoup de soin, passe pour être la fille de l'artiste. Citons enfin, parmi les compositions relatives à sainte Hélène, les estampes d'Abraham Bosse (d'après J. Stella); de Schelte et Bolswert, de N.-F. Bertrand (d'après le Poussin); de Nic. de Bruyn, de Chédel, de Fr. von Bocholt, de Jérôme David (d'après P. Farinati); de Fr. Aquila (d'après Séb. Conca); deux dessins de Holbein (musée de Bâle); un tableau de Garofalo (église des Dominicains, à Ferrare), et un tableau de M. Galimard (Salon de 1857).

HÉLÈNE (Flavia-Julia HELENA), fille de l'empereur Constantin et femme de Julien l'Apostat. Sa vie fut courte et semble effacée par l'éclat de ces deux grandes figures. Un an après son union avec le jeune césar, vers 355, Hélène devint mère d'un fils qui mourut en voyant le jour, par l'incapacité ou l'imprudence de la sage-femme. Quelques historiens inclinent à penser qu'il y eut là un crime commis sous l'inspiration d'Eusébie, femme de Constance, qui ne voulait pas de successeur à Julien. Hélène mourut de langueur en 360, peu de temps après la proclamation de Julien comme auguste par l'armée des Gaules. On a des médailles de Flavia Julia Helena. Toutes la représentent avec un visage sévère, comme ceux des matrones romaines des beaux temps de la république.

HÉLÈNE, reine de Pologne, née à Moscou en 1460, morte à Vilna en 1513. Son père, le czar de Russie Ivan III le Cruel, la donna en mariage, en 1495, à Alexandre Jagellon, roi de Pologne. Cette princesse continua à protéger la religion grecque, mais ne voulut point obéir aux ordres de son père, qui lui demandait de lui servir d'espion auprès de son mari.

HÉLÈNE, régente d'Abyssinie au XVe siè-

cle. A la mort de Beda Marian, son époux (1475), elle fut appelée à la régence et conserva le pouvoir sous le nom de ses fils et petits-fils Alexandre, Naod, Amdaizgon et David. C'était une femme d'un esprit ferme, pleine de prudence et d'habileté. Sous son administration, qui dura près d'un demi-siècle, elle employa d'immenses richesses, provenant de terrains qu'elle possédait dans le Goiam, à faire des routes, à creuser des canaux, à élever des monuments, et surtout des lieux de refuge pour les pauvres. Lorsque les mahométans menacèrent l'Abyssinie, Hélène invoqua le secours du roi de Portugal, qui lui envoya une ambassade et profita de l'occasion pour établir çà et là, dans le cœur de l'Abyssinie, quelques comptoirs de commerce (1519).

HÉLÈNE, duchesse d'Orléans. V. ORLÉANS.

Hélène, roman, par Mme Ch. Reybaud (Paris, 1850). Le sujet choisi par l'auteur n'a rien de bien neuf ni de bien original; mais, grâce à la finesse des détails, grâce surtout à un style élégant, le roman d'*Hélène* est un de ceux qui ont valu le plus de lecteurs à Mme Ch. Reybaud. La scène se passe à l'époque de la Révolution. Deux familles sont en présence : l'une riche et noble, l'autre riche également, mais de la classe bourgeoise, ce qui n'empêche pas Marcelin Montarieux d'aspirer à la main de Mlle Hélène de Blanquefort. La Révolution survient. Le père de Marcelin devient un républicain enthousiaste, et, dans sa ferveur révolutionnaire, va même jusqu'à citer devant le tribunal le père d'Hélène; ce n'est que par un miracle que celui-ci échappe à l'échafaud. Cependant les deux jeunes gens, tout en déplorant les événements qui les ont divisés, n'ont jamais cessé de s'aimer, et c'est sur la terre d'exil qu'ils se retrouvent après quelque temps, et oublient le passé dans la communauté du malheur qui les rassemble.

Hélène Peyron, drame en cinq actes et en vers, de Louis Bouilhet (Odéon, 11 novembre 1858). Le sujet, emprunté à la vie réelle, est d'un intérêt poignant, et l'auteur l'a traité, sinon en dramaturge consommé, du moins en poëte qui sait masquer un défaut de charpente par de beaux vers. Le banquier Daubret, un ancien viveur, est marié depuis deux ans à une femme qu'il adore, et dont le seul chagrin est de n'être pas encore mère. Un hasard va faire retomber sur ce ménage heureux les fautes de jeunesse du mari. Marceline, une ancienne maîtresse de Daubret, dont elle a eu une fille, Hélène, vient implorer la pitié de celui qui l'a séduite autrefois, et qui maintenant ne sait trop quoi répondre : il a bien envie de la mettre tout simplement à la porte.

Mme Daubret, cédant à un mouvement de curiosité jalouse, a tout entendu. Elle a l'héroïsme de vouloir adopter la fille de son mari, mais elle veut que Marceline s'engage à ne plus revoir Hélène. La lutte est rude dans le cœur de la mère; cependant celle-ci se décide à se séparer de sa fille, pour qu'Hélène soit heureuse et qu'elle ignore à jamais la tache de sa naissance.

Quinze ans se sont écoulés. Daubret a été nommé député grâce à l'influence d'un ami de la maison, Flavignac, auquel il se propose de donner la main de sa fille. Hélène aime Flavignac, et l'union va s'accomplir; il ne reste plus au prétendu qu'à congédier une maîtresse qu'il a, lui aussi; mais cette maîtresse est Marceline. Quand elle apprend le mariage projeté, elle court chez Daubret. Le banquier est foudroyé par cette révélation; Hélène, égarée par l'amour, insulte Marceline, en qui elle ne peut voir qu'une rivale, et Mme Daubret est obligée de lui apprendre que Marceline est sa mère; alors, c'est contre son père qu'elle se retourne.

De beaux vers atténuent ce que la scène a d'un peu forcé. Hélène, devenue plus calme, se voue au cloître et dénoue ainsi une situation devenue insoluble. *Hélène Peyron*, jouée devant une salle sympathique, obtint un succès qui rappela, pour quelques instants, les grands jours du romantisme.

HÉLÈNE (SAINTE-), île de l'océan Atlantique équinoxial, à 1,800 kilom. O. du cap Negro, partie la plus voisine de l'Afrique, et à 3,000 kilom. S.-E. du cap Saint-Augustin, pointe la plus orientale du Brésil; par 15° 15′ de latit. S., et 8° 9′ de long. O. Elle a 17 kilom. de l'E. à l'O., 12 kilom. du N. au S., 44 kilom. de circuit, environ 144 kilom. carrés de superficie, et 5,700 hab Ch.-l. Jamestown.

Les nuages qui se condensent au-dessus de l'île Sainte-Hélène la font reconnaître à une distance considérable. De plus près, elle offre l'apparence d'un rocher nu, presque perpendiculaire du côté du N., et s'abaissant graduellement vers le S. A mesure qu'on approche, elle paraît plus inégale et plus déchirée; bientôt on ne voit plus qu'un entassement de rocs brisés et de collines taillées à pic à leur sortie de la mer, puis s'élevant intérieurement à de grandes hauteurs, et laissant voir çà et là des rochers suspendus, entrecoupés de vallées étroites ou de fissures irrégulières. « On ne peut rien imaginer, dit M. d'Avezac, de plus triste et de plus désolé que cette ceinture de coteaux noirs, déchirés, consumés, sans arbres, sans buissons, sans aucune trace de verdure, haute de 200 à 400 mètres, interceptant la vue des montagnes intérieures, au sommet desquelles semble s'être réfugiée la végétation. » Nous avons dit les montagnes intérieures. En effet, l'intérieur de l'île est traversé, de l'O. à l'E., par une chaîne de montagnes dont la plus haute cime est le pic de Diane, qui atteint 820 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les pics les plus élevés, après celui de Diane, sont : la pointe de *Cuckold* et le mont *Halley*, qui ont, la première 815, et le second 750 mètres de hauteur, et qui sont fréquemment enveloppées de nuages; le *Flag-Staff* ou Mât de Pavillon, ayant 690 mètres; le *Barnscliff* ou roc de la Grange, surplombant la mer de 675 mètres; l'*Alarm-House* ou Maison d'alarme, élevée à 595 mètres, et enfin *Longwood-House*, qui atteint 535 mètres au-dessus du niveau de l'Océan.

Le pourtour de l'île offre l'aspect de murailles bastionnées, présentant un quintuple front accusé par des saillies de pointes que l'on nomme *Sugar-Loaf* ou Pain de Sucre au N., *Manaud* à l'O., *Speery* au S., *Gills* à l'E., *Barn-Point* ou Pointe de la Grange au N.-E., *Munden's-Point* et *Horse-Pasture-Point* au N.-O. Sur le rivage sont disséminés quelques îlots, notamment ceux de *Needles*, ou des Aiguilles, au S., d'*Egg-Island*, ou l'Ile aux Œufs, de *Lighter-Rock*, ou rocher de la Gabare, sur la côte N.-O., de Georges et le Pilier d'Hercule au S.-E. Nous ne signalons que les îlots les plus importants, car on en remarque une foule d'autres trop peu considérables pour mériter une mention. Aucune plage ne sépare l'île de la mer, qui heurte constamment les falaises de Sainte-Hélène d'un flot impatient. Au N.-E. et au S., les vagues bouillonnantes cachent des roches pointues qui offrent de grands dangers pour la navigation. Bien que l'île soit circonscrite par une sorte de rempart basaltique, elle offre à son pourtour quelques anses par où elle est accessible; mais elle n'a qu'un seul mouillage, celui de *James'-Valley-Bay* au N.-O. C'est aussi au N.-O. que se trouvent les anses de *Lemon-Valley* et de *Rupert's-Bay*. Le mouillage de James'-Valley-Bay est bien abrité et d'un libre accès; cependant, à certaines époques de l'année, les navires ne peuvent pas accoster, à cause de la violence du ressac.

Les roches qui constituent le sol de l'île sont de nature volcanique. « La masse principale, dit M. d'Avezac, est, en effet, basaltique, en couches épaisses, fortement inclinées à l'horizon, alternant çà et là avec des bancs d'argile diversement coloriés; le calcaire ne se montre qu'en petite quantité. Le basalte, quelquefois grossièrement cristallisé en prismes, tantôt dur et cassant, d'un beau noir, d'un grain fin et homogène, le plus souvent rougeâtre, poreux, contient une quantité considérable de pyroxène et de chrysolithe, dans une proportion variable qui va jusqu'à plus de moitié de son poids; ailleurs, ce sont des laves poreuses dont les alvéoles sont remplis de soufre; en d'autres endroits, des scories rouges. Partout est empreinte la trace manifeste d'une action volcanique primordiale, dont les convulsions depuis longtemps apaisées ont laissé au temps le loisir d'agir à son tour et de décomposer une partie de ces roches, qui, désagrégées, fendillées, crevassées, présentent sur certains points l'aspect de ruines près de s'écrouler sur celui qui les considère. » Quelques secousses de tremblements de terre ont été ressenties à Sainte-Hélène, notamment en 1756 et 1782. Des mines de fer, d'or, de cuivre existent dans l'intérieur de l'île; mais elles sont peu abondantes, et, du reste, le manque de combustible s'est jusqu'ici opposé à leur exploitation. L'île n'est arrosée par aucun cours d'eau considérable, mais par un grand nombre de ruisselets et de sources qui ne tarissent jamais, même en temps de sécheresse. Dans les parties susceptibles de culture, la terre est généralement grasse et argileuse; elle contient beaucoup de principes salins. Les noires collines qui forment la ceinture de l'île sont dépourvues de végétation. Du reste, la stérilité attriste également les vallées voisines de la mer, et la végétation n'est vigoureuse que dans les hautes régions de l'île. Sur plusieurs points même, la culture n'a pu s'établir que sur des terres rapportées et maintenues par des encaissements. Parmi les produits de la flore de Sainte-Hélène, nous signalerons : la fougère arborescente, qui s'élève jusqu'à 7 mètres de haut; trois espèces de gommiers (c'est de ces gommiers que s'est formée la forêt de Longwood, la seule de l'île); l'ébénier, le bois à corde, l'aloès, le chêne, le pin, le cyprès, le myrte, l'oranger, le citronnier, le limonier, le figuier, le grenadier, le mûrier, le tamarinier, le manguier, le cocotier, la vigne, la canne à sucre, l'ananas, le pommier, le pêcher, l'abricotier, etc. On cultive avec succès les plantes potagères et les légumes frais, l'igname, la patate, les choux, les fèves, les pois et les citrouilles. Les habitants élèvent des bœufs, des chèvres et des chevaux. Ces derniers, venus du Cap de Bonne-Espérance, sont d'une race petite, mais belle; ils sont renommés pour leur ardeur, leur vélocité, et surtout pour la sûreté de leurs jambes, qualité précieuse dans un pays où les chemins sont si difficiles. On y trouve beaucoup de lapins, des cochons, quelques sangliers, des pintades, des pigeons, des ramiers, des perdrix, des faisans, des gélinottes, des paons, des oies, des poules d'eau noires et grises, des mouettes, des pingouins, etc. Les rats et les moineaux abondent et sont un véritable fléau pour les récoltes. Sur les côtes, on pêche des baleines et des poissons très-nombreux et très-variés; on en compte plus de soixante-dix espèces.

Le climat de l'île est tempéré et sain, quoi qu'on en ait dit. L'été est moins chaud et l'hiver moins froid que dans beaucoup de pays de l'Europe. Le thermomètre s'élève rarement au-dessus de 17° Réaumur, et descend rarement au-dessous de 10°. Le vent dominant est celui du S.-E. Le tonnerre y gronde rarement; mais, dans les fortes chaleurs, les éclairs sillonnent parfois la nue. La sécheresse détruit parfois les récoltes, mais, en général, la pluie tombe dans toutes les saisons. Le mois de février est celui où la pluie est le plus abondante.

L'île Sainte-Hélène est une possession anglaise. Elle est placée sous l'autorité d'un gouverneur militaire assisté d'un gouverneur civil. Elle offre un point de relâche très-sûr et en tous points favorable aux vaisseaux qui viennent des Indes orientales; il n'en est pas de même pour les navires arrivant de l'Europe. Ces derniers, repoussés par des vents et des courants contraires, ne peuvent aborder qu'avec de grandes difficultés.

Cette île fut découverte, le 21 mai 1502, par don Juan de Noya, navigateur portugais, revenant d'une expédition dans laquelle il avait eu déjà la bonne fortune de faire une première découverte, celle de l'île de l'Ascension. Don Juan de Noya prit possession de l'île et lui donna, en souvenir de l'impératrice Hélène, dont l'Eglise grecque célébrait ce jour-là la fête, le nom de *Santa-Helena*. Les premiers habitants de l'île furent des transfuges portugais, qui avaient été livrés à Albuquerque par un chef indien devant Goa et auxquels on fit couper le nez, les oreilles, la main droite et le petit doigt de la main gauche. Pendant longtemps, les Portugais dérobèrent soigneusement la connaissance de l'île Sainte-Hélène aux autres nations. Cependant les Anglais y abordèrent en 1588, et bientôt après elle fut connue des Hollandais et des Espagnols. Les établissements que les Portugais avaient fondés sur la côte d'Afrique leur firent négliger Sainte-Hélène; bientôt même ils l'abandonnèrent tout à fait. Les Hollandais s'y établirent à leur place, puis ils la quittèrent à leur tour (1651). Les Anglais, les ayant remplacés, élevèrent un fort auquel ils donnèrent le nom de fort James. Un grand nombre de familles anglaises, ruinées par le grand incendie de Londres, ne tardèrent pas à grossir considérablement la population de cette colonie. Vers la fin de 1672, les Hollandais, regrettant l'abandon qu'ils avaient fait de Sainte-Hélène, surprirent le fort par trahison et reprirent l'île; mais les Anglais, ayant reçu du renfort, les en chassèrent quelques jours après. L'histoire de l'île n'offre rien de bien intéressant jusqu'en 1815, année où elle fut assignée par le gouvernement britannique pour servir de prison au plus grand homme de guerre des temps modernes. Nous ne raconterons pas ici les péripéties de cette captivité, qui a rendu le nom de l'île inséparable de celui de Napoléon. Le *Bellérophon*, sur lequel on avait embarqué l'illustre captif, aborda à l'île de Sainte-Hélène le 17 octobre 1815. Napoléon fut affranchi par la mort, au bout de six ans (il mourut le 5 mai 1821, à six heures du soir), de cette dure captivité, que les mauvais traitements et la tyrannie du trop fameux Hudson Lowe rendaient plus affreuse encore. Nous ne raconterons pas ici des événements que tout le monde connaît et qui trouveront leur place ailleurs. Le corps de Napoléon reposa à Sainte-Hélène jusqu'en 1840. Cette année-là il fut ramené en France sur le vaisseau la *Belle-Poule*, que commandait le prince de Joinville, et déposé aux Invalides.

Le gouvernement du second Empire a acheté, en 1858, l'habitation de Napoléon à Sainte-Hélène et l'a fait remettre dans l'état exact où elle était pendant le séjour forcé dans l'île du vaincu de Waterloo; il a acquis aussi la vallée du tombeau où fut sa sépulture avant qu'on eût rapporté ses restes en France. Un officier supérieur fut désigné pour résider à Longwood comme gardien conservateur du tombeau de Napoléon.

HÉLÉNÈNE s. m. (é-lé-nè-ne). Chim. Carbure d'hydrogène, dérivé de l'hélénine : *On prépare l'*HÉLÉNÈNE ($C^{15}H^{8}$) *en distillant l'hélénine avec l'acide phosphorique anhydre.*

HÉLÉNIDE s. f. (é-lé-ni-de — de *Hélène*, nom pr.). Moll. Genre de foraminifères, formé aux dépens des orbiculines.

HÉLÉNIE s. f. (é-lé-nî — du nom d'*Hélène*, dont les larmes, dit-on, donnèrent naissance à cette plante). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant environ quinze espèces qui croissent en Amérique : *L'*HÉLÉNIE *d'automne ne craint point les hivers du climat de Paris.* (Bosc.)

— pl. Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait à Lacédémone en l'honneur d'Hélène.

— **Encycl.** Bot. Les *hélénies* sont de belles plantes à fleurs jaunes, dont plusieurs sont cultivées dans nos jardins. L'*hélénie* d'automne dépasse la hauteur de 1 mètre; originaire de l'Amérique du Nord, elle croît très-bien en pleine terre sous le climat de Paris, où elle fleurit d'août en octobre et produit un bon effet dans les massifs et les plates-bandes des grands jardins. On la propage de semis, et mieux d'éclats de pieds. L'*hélénie* à petites feuilles est originaire du Portugal; elle est moitié moins haute que la précédente, et ses capitules, d'un jaune verdâtre au centre, sont d'un jaune pâle à la circonférence.

HÉLÉNIÉ, ÉE adj. (é-lé-nié — rad. *hélénie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre hélénie.

— s. f. pl. Groupe de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, ayant pour type le genre hélénie.

HÉLÉNIEN s. m. (é-lé-niain). Hist. relig. Nom donné aux disciples de Simon le Magicien, à cause d'Hélène, sa maîtresse, qu'il faisait passer pour le Saint-Esprit.

HÉLÉNINE s. f. (é-lé-ni-ne). Chim. Syn. de GLUCOSIDE INULINE.

HÉLÉNION s. m. (é-lé-nion — d'*Hélène*, nom pr.). Bot. Syn. d'HÉLÉNIE. ‖ Nom vulgaire d'une espèce d'aunée. ‖ On dit aussi HELENIUM.

HÉLÉNOL s. m. (é-lé-nol — rad. *hélénie*). Chim. Camphol cristallisable, blanc, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther et les essences, tiré de l'aunée qui lui doit son odeur et, en partie, sa saveur. Il fond à 72°, bout entre 275° et 280°.

HELEN'S (SAINT-), ville d'Angleterre, comté de Lancastre, à 32 kilom. E. de Liverpool, sur le canal de Pankey; 18,396 hab. Cette ville est remarquable par ses manufactures de glaces, parmi lesquelles on distingue surtout celle qui est connue sous le nom d'*Union plate glass*. Saint-Helen's n'était encore qu'un petit village il y a quelques années; grâce à son industrie, elle est devenue en peu de temps une ville importante.

HELENSBURGH, bourg d'Ecosse, comté et à 12 kilom. O. de Dumbarton, sur la Clyde et le loch de Glore; 2,229 hab. Bains de mer très-fréquentés.

HÉLÉNUS, fils de Priam et d'Hécube, devin fameux, formé par sa sœur Cassandre dans l'art de la prophétie. Seul de tous les fils de Priam, il survécut à la ruine de sa patrie. Vers la fin de la guerre de Troie, Hélénus, indigné de n'avoir pu obtenir la belle Hélène en mariage, avait abandonné ses concitoyens et s'était retiré sur le mont Ida; mais Calchas, un autre devin des plus clairvoyants, indiqua au rusé Ulysse la retraite d'Hélénus. On alla le surprendre pendant la nuit et on l'amena prisonnier dans le camp des Grecs. Le pauvre devin fut réduit à dévoiler l'avenir aux ennemis de sa patrie. Il aurait pu tromper les Grecs; mais il mit tant de conscience à rendre ses oracles que, grâce à lui, ils finirent par s'emparer de Troie. Il leur avait annoncé que la victoire était réservée à Philoctète. Après la guerre, tandis qu'Agamemnon emmenait Cassandre, Pyrrhus, fils d'Achille, emmena de son côté l'infortuné Hélénus. Mais le devin esclave s'arrangea pour faire à Pyrrhus de si heureuses prédictions que celui-ci l'honora bientôt de son amitié, et, en reconnaissance des bons services d'Hélénus, il lui céda son trône et la veuve inconsolable d'Hector, Andromaque. Virgile nous a rapporté cette légende, en l'embellissant comme il sait faire. Au livre III, Enée rencontre, en abordant en Epire, sa célèbre compatriote, qui savait si bien concilier son souvenir pour son premier mari avec son amour pour Hélénus. Hélénus régna en Epire jusqu'à sa mort, et son fils partagea ses Etats avec le fils de Pyrrhus, Molosse (v. *Iliade*, VI, 76; VII, 47; *Enéide*, III, 295; Pausanias, I, 11; II, 33; Ovide, *Métamorphoses*, XIII, 99-723; XV, 437).

HÉLÉNUS, fils de Pyrrhus, roi d'Epire, qui vivait au IIIe siècle avant notre ère. Il suivit son père dans l'expédition qu'il fit en Sicile et en Italie, se maintint à Tarente après son départ, puis alla le rejoindre en Grèce. En 272, Hélénus assista à l'attaque dirigée contre Argos, attaque dans laquelle son père perdit la vie, et il fut fait prisonnier par Antigone Gonatas, qui lui permit de retourner en Epire.

HÉLÉOCHARIDE s. f. (é-lé-o-ka-ri-de — du gr. *helos*, *heleos*, marais; *charis*, grâce). Bot. Genre de plantes, de la famille des cypéracées, tribu des scirpées, réunie par quelques auteurs, comme simple section, au genre scirpe, et comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les marais de l'Europe.

HÉLÉOCHLOÉ s. f. (é-lé-o-klo-é — du gr. *helos*, *heleos*, marais; *chloa*, herbe). Bot. Syn. de SPOROBOLE, genre de graminées.

HÉLÉODROMIE s. f. (é-lé-o-dro-mî — du gr. *héleos*, fou; *dromeus*, coureur). Entom. Genre d'insectes diptères némocères, de la famille des tanystomes, tribu des empides, comprenant quatre espèces dont le type se trouve en Angleterre.

HÉLÉOPHAGE adj. (é-lé-o-fa-je — du gr. *hêlos*, clou; *phagô*, je mange). Helminth. Ver qui se développe dans les bubons.

HÉLÉPOLE s. f. (é-lé-po-le — du gr. *helein*, prendre; *polis*, ville). Art. mil. anc. Grande machine de siége en forme de tour, supportée par des tortues et armée d'énormes béliers : *C'est au plus tôt sous Alexandre qu'on voit employer, pour l'attaque des places, ce système complet de mines, de tranchées, de tours mouvantes, d'*HÉLÉPOLES. (De La Malle.)

— **Encycl.** On a particulièrement donné ce nom d'*hélépole* à une sorte de tour énorme dont Démétrius Poliorcète fit usage pour l'attaque des villes, de Rhodes principalement. Rien n'est plus contradictoire que les récits des historiens et des savants relativement à la forme et à la construction de cette machine de guerre. Citons d'abord Plutarque dans la traduction d'Amyot :

« Démétrius fit approcher de leurs murailles (des Rhodiens) la plus grande machine qu'il eût, de laquelle le pied étoit en forme de tuile, plus long que large, et avoit par le bas, en chaque côté de sa longueur, quarante-huit coudées et soixante-six de hauteur, allant toujours en rétrécissant en pointe par le haut, tellement que les pans en étoient au-dessus plus étroits que non pas à la base, et par le dessus étoient bien liés et renforcés de plusieurs étages. Le front qui regardoit vers les ennemis étoit ouvert et avoit à chaque étage des fenêtres, par lesquelles on jetoit toutes espèces de traits, parce qu'elles étoient pleines d'hommes combattant à toutes sortes d'armes. Mais elle étoit si bien assise qu'elle ne branloit pas, ni ne penchoit d'un côté ni de l'autre quand on la faisoit mouvoir, et demeuroit droite et ferme dans son soubassement, s'avançant également autant en un endroit qu'en l'autre, avec un bruit et un son merveilleux. Cela, dis-je, apportoit un grand ébahissement à l'entendement et grand plaisir aux yeux de ceux qui la regardoient. »

Voici maintenant la description que nous fournit Diodore de Sicile, et dont nous empruntons la traduction au chevalier de Folard :

« Démétrius, aiant préparé quantité de matériaux de toute espèce, fit faire une machine qu'on appelle *hélépole*, qui surpassoit en grandeur toutes celles qui avoient paru avant lui. La base en étoit quarrée. Chaque face avoit cinquante coudées. Sa construction étoit un assemblage de poutres équarries liées avec du fer; des poutres, distantes les unes des autres d'environ une coudée, traversoient cette base par le milieu, pour donner de l'aisance à ceux qui devoient pousser la machine. Toute cette masse étoit mise en mouvement par le moien de huit roues proportionnées au poids de la machine, dont les jantes étoient de deux coudées d'épaisseur et armées de fortes bandes de fer.

» Pour les mouvements obliques on avoit fait des *antistreptes*, par le moien desquels la machine se tournoit de tous les sens. Aux encoignures il y avoit des poteaux d'égale longueur, et hauts à peu près de cent coudées, tellement penchés les uns vers les autres, que, la machine étant à neuf étages, le premier avoit quarante-trois lits, et le dernier n'en avoit que neuf. Trois des côtez de la machine étoient couverts de lames de fer, afin que les feux lancez de la ville ne pussent l'endommager. Chaque étage avoit des fenêtres sur le devant d'une grandeur et d'une figure proportionnées à la grosseur des traits de la machine. Au-dessus de chaque fenêtre étoit élevé un auvent, ou manière de rideau, fait de cuir garni et rembourré de laine, lequel s'abaissoit par une machine, et contre lequel les coups lancez par ceux de la place perdoient toute leur force. Chacun des étages avoit deux larges échelles, l'une desquelles servoit à porter aux soldats les munitions nécessaires, et l'autre pour le retour. Pour éviter l'embarras et la confusion, trois mille quatre cens hommes poussoient cette machine, les uns par dedans et les autres par dehors. C'étoit l'élite de toute l'armée pour la force et pour la vigueur; mais l'art avec lequel cette machine avoit été faite facilitoit beaucoup le mouvement. Démétrius emploia les équipages des vaisseaux pour aplanir le chemin par où les machines devoient passer. Ce chemin étoit long de quatre stades; de sorte que l'étendue des travaux étoit de six entre-deux de tours et de sept tours, et le nombre tant des ouvriers que des travailleurs montoit à trente mille. »

Donnons enfin la parole à un savant contemporain.

Dans son second mémoire sur les ruines de Ninive, M. Hœfer donne une description tout autre de l'*hélépole*, en reproduisant un dessin d'un monument de Nemrod. « Au bélier, ainsi nommé à cause de la forme de l'extrémité de la poutre, a été substituée une autre machine, l'*hélépole*... En voici la construction : on fait avec des poutres, liées par des crampons de fer, une énorme tortue; on la couvre de peaux de bœufs et de branches d'osier couvertes de terre glaise, pour la mettre à l'abri des projectiles enflammés. Le front est garni de pointes très-aiguës, lourdes masses de fer, et telles que les peintres et les sculpteurs nous représentent les foudres. »

Que le lecteur se décide entre ces trois opinions.

HÉLEPTE s. f. (é-lè-pte). Bot. Syn. d'HÉLIOPSIS, genre de composées.

HÉLER v. a. ou tr. (é-lé; *h* asp. — angl. *to hail*, proprement saluer, souhaiter la santé, qui appartient à la même famille que *health*, santé, allié lui-même au gothique *hails*, allemand *heil*, sain. Le gothique *hails* est pour *haljas* et répond au sanscrit *kaljas*, sain, bien portant, d'où *kâljanas*, beau, excellent. On peut comparer, comme appartenant à la même famille : le grec *kalos*, beau, comparatif, *kalliôn*, plus beau, *kallos*, *kallonê*, beauté, *kallunô*, parer, orner. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je hèle, qu'ils hèlent;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je hélerai, tu hélerais*). Mar. Appeler, en parlant d'un navire qu'on veut inviter à se faire reconnaître : HÉLER *un brick.*

— Par ext. Appeler de loin : *Je le* HÉLAI *de toute ma force, et il vint en chancelant me rejoindre à l'arrière.* (Baudelaire.)

HÉLEUX s. m. (é-leu; *h* asp.). Ornith. Espèce de héron de Saint-Domingue.

HELFAUT-BILQUES, village et comm. de France (Pas-de-Calais), cant. sud, arrond. et à 7 kil. de Saint-Omer; 799 hab. Le camp d'Helfaut, appelé aussi camp de Saint-Omer, est établi au sommet d'une colline escarpée de la rive droite de l'Aa, sur un plateau d'où l'on découvre une vue magnifique. D'innombrables baraques permanentes, construites en bois revêtu de torchis, y forment de vastes quartiers percés de rues qui se coupent à angle droit. En avant du front de bandière, qui a près de 2 kilom. de longueur, se dresse une pyramide, érigée en 1842, à la mémoire du duc d'Orléans, par les régiments alors présents au camp, dont le prince se disposait à venir prendre le commandement lorsqu'il fut victime de l'accident qui lui coûta la vie. L'église d'Helfaut, bâtie en forme de citadelle, est surmontée d'un beau clocher.

HELFERT (Joseph-Alexandre, baron DE), jurisconsulte et homme politique allemand, né à Prague en 1820. Il professait le droit romain et le droit canonique à l'université de Cracovie, lorsqu'il fut nommé membre de la diète d'Autriche en 1848. Son talent et l'appui qu'il donna au gouvernement le mirent rapidement en évidence et, cette même année, le prince de Schwarzenberg lui proposa le portefeuille de l'intérieur ; mais M. Helfert ne crut pas devoir accepter ce poste dans les circonstances critiques où l'on se trouvait alors, et il se borna à diriger par intérim les affaires de ce département comme sous-secrétaire d'Etat. En 1854, il reçut le titre de baron, fut nommé, quelque temps après, ministre des cultes et conserva ces fonctions jusqu'en 1861. Outre quelques brochures politiques, on a de lui : *Sur la réversion des biens dotaux* (1842); *Huss et Jérôme* (1853); *Sur l'histoire nationale et son rôle en Autriche* (1854).

HELGAUD ou **HELGALD**, en latin **Halgeldus, Helgacidus**, historien français, mort vers 1048. Il embrassa la vie religieuse dans l'abbaye de Fleury-sur-Loire et se rendit ensuite à Paris, où il gagna les bonnes grâces du roi Robert qui l'appelait son ami et lui donna un libre accès auprès de lui. Helgaud est l'auteur d'une vie du roi Robert, *Epitome vitæ Roberti regis*, qui a été imprimée pour la première fois en 1577, avec la vie de Louis XI de Guillaume de Nangis, et qui, depuis lors, a été rééditée dans plusieurs recueils, notamment dans les *Historiæ Francorum Scriptores* de Duchesne (Paris, 1736-1739, 5 vol. in-fol.). Cette vie, ou plutôt ce panégyrique, est écrite dans un style si dur, si affecté, si diffus, dit dom Rivet, qu'on n'y reconnaîtrait jamais un disciple d'Abbon. Bien qu'il renferme une foule de détails sans intérêt, cet ouvrage est néanmoins curieux à lire, eu égard aux particularités qui offrent une peinture intéressante et très-naïve des mœurs du temps.

HELGENŒS, presqu'île du Jutland, entre les golfes de Begtrap et d'Ebeltoft, reliée par une étroite langue de terre à la presqu'île de Molsland. Elle forme une paroisse de 750 habitants, dans un pays hérissé de montagnes parmi lesquelles l'*Ellemandsbjerg*, qui sert de signal maritime, s'élève de 317 pieds au-dessus de la mer. La presqu'île de Helgenœs est célèbre dans l'histoire des guerres du Danemark. C'est à Helgenœs que le vieux roi Harald à la *dent bleue* fut tué par Palnatoke. En 1044, un grand combat naval y fut livré, où Magnus le Bon mit en fuite Svend Estridsœn. Plus tard, Stig, le régicide, y fixa sa résidence et la fortifia. Dans les dernières guerres du Danemark avec l'Allemagne, Helgenœs fut également l'objet de travaux destinés à en faire un poste militaire; elle servait de point de communication entre le Jutland et les îles danoises.

HELGOLAND ou **HELIGOLAND**, c'est-à-dire *Ile des Saints*, ancienne *Hertha*, petite île de la mer du Nord, à 45 kilom. N. des embouchures de l'Elbe et du Weser, à peu près à égale distance de la côte occidentale du Holstein, par 54° 11′ de latit. N. et 5° 32′ de long. E. Superficie 14 kilom. carrés; 2,800 hab. L'île d'Helgoland se divise en haute et basse terre. La haute terre produit de l'herbe, du trèfle, de l'orge, des pommes de terre et quelques arbustes. La basse terre forme une plaine constamment rongée par les flots de l'Océan. Sur le bord occidental d'une dune de 100 mètres de long sur 330 de large et 6 de haut, ont été établis des bains de mer très-fréquentés. L'île a deux ports défendus par des batteries; et ses habitants possèdent quelques navires qui font de fréquents voyages en Angleterre, en France, en Norvége et dans les ports de la Baltique. Helgoland appartenait jadis au duché de Sleswig; mais, ayant été occupée en 1807 par les Anglais, le traité de Kiel de 1814 l'a laissée en leur possession. Ils l'ont fortifiée et y entretiennent une garnison, tout en respectant, du reste, sa constitution propre et son ancienne indépendance. Helgoland s'appelait jadis *Forsetesland*, de Forsete, dieu de la douceur et de la réconciliation; les nombreux temples qu'on y avait élevés en l'honneur de ce dieu la faisaient considérer comme un lieu sacré, ce qui lui a valu plus tard le nom de Helgoland, qui signifie *Terre sainte.*

L'île est administrée par un gouverneur anglais; au-dessous de lui sont placés 6 conseillers, 8 quarteniers et 16 anciens. C'est des vielles lois frisonnes qu'est tiré le code d'Helgoland, qui ne compte que 14 articles. Les habitants sont de mœurs tellement pures et simples, qu'il n'y a jamais eu de prison dans l'île. Chaque année une assemblée générale règle les dépenses de la commune, et tout propriétaire a le droit d'y prendre la parole. Les Helgolandais appartiennent à la religiou évangélique et élisent eux-mêmes leurs pasteurs, dont le plus jeune dirige en même temps la haute classe de l'école qui existe dans l'île; les frais du culte sont répartis entre les propriétaires fonciers. Le dialecte vulgaire des Helgolandais est le frison, mais le service divin se fait en allemand et l'enseignement se donne aussi en cette langue.

HELGONDE ou **HÉLIGONDE**, princesse franque, héroïne d'une légende recueillie dans les chroniques polonaises de l'époque antérieure au IXe siècle de notre ère. En voici l'abrégé, auquel nous conserverons toute la naïveté de la tradition primitive. Le valeureux Walgerz, comte de Tyniec, va conquérir dans les pays étrangers ses éperons de chevalier, et arrive à la cour du roi de France, où son courage, son adresse dans les exercices du corps et ses triomphes dans les tournois attirent sur lui tous les regards, mais surtout ceux d'Helgonde, fille du roi. Pour se rapprocher de cette princesse, il accepte à la cour l'emploi d'échanson, et voit bientôt son amour partagé; mais il a un rival, Arinold, prince allemand, qui est d'autant plus épris d'Helgonde que celle-ci reste complétement indifférente à sa passion. Les deux amants, prévoyant que le roi s'opposera à leur union, prennent la résolution de fuir ensemble en Pologne; le jaloux Arinold, informé de ce dessein, se hâte de se rendre dans son royaume, par où les fugitifs doivent passer, et ordonne aux bateliers du Rhin d'exiger de tous les voyageurs un marc d'or pour le prix du passage de ce fleuve. Walgerz et Helgonde arrivent sur ses bords, payent la redevance exigée et se dirigent en toute hâte vers la Pologne. A cette nouvelle, Arinold s'arme, monte sur son coursier et se lance à leur poursuite. Il les atteint bientôt. « Arrête, traître! crie-t-il à son rival; tu n'as pas payé le passage et tu enlèves la fille du roi. — Tu mens! lui répond Walgerz; j'ai payé le passage, et la fille du roi me suit volontairement. » Ils en viennent aux mains, et Arinold est tué. Walgerz arrive ensuite heureusement à son château de Tyniec; mais aussitôt ses sujets viennent se plaindre à lui des maux qu'ils ont eu à endurer, pendant son absence, de la part de Wislaw le Beau, prince de Wisliça, de la race de Popiel. Walgerz, après avoir vainement demandé une juste réparation à Wislaw, rassemble ses guerriers, marche contre lui, le bat, le fait prisonnier et l'enferme dans un des cachots du château de Tyniec. Peu après, il vole, sur l'ordre du roi, à la défense des frontières. Helgonde se désespère de son départ; ne le voyant pas revenir, après une longue absence, elle commence à soupirer et gémit, devant sa fidèle suivante, « de n'être ni vierge, ni épouse, ni veuve. » La rusée suivante comprend la langueur de sa maîtresse, et lui dit qu'il y a dans le château un beau prisonnier qui peut la consoler. Puis elle amène à la chambre d'Helgonde Wislaw délivré de ses fers. La princesse, oublieuse de la foi qu'elle a promise à son amant, non-seulement lui devient infidèle, mais encore s'enfuit avec le captif à Wisliça. La guerre terminée, Walgerz revient à Tyniec, couvert de gloire et chargé des dépouilles de l'ennemi; mais, en arrivant à la porte du château, il s'étonne de ne pas voir Helgonde, qui, lorsqu'il s'absentait, avait coutume de venir toujours au-devant de lui; il interroge ses serviteurs et apprend qu'elle s'est enfuie avec Wislaw. Fou de désespoir et altéré de vengeance, il se rend aussitôt, sans aucune escorte, à Wisliça; il y trouve Helgonde seule, Wislaw étant à la chasse. Cette femme, aussi rusée que perfide, court au-devant de lui, se précipite à ses genoux et accuse Wislaw de l'avoir enlevée par force de Tyniec; puis elle l'engage à se cacher dans une chambre qu'elle lui indique, et lui promet de livrer son rival à sa juste vengeance. Walgerz obéit, mais il reconnaît trop tard la trahison de l'infidèle. Il est attaqué par les serviteurs de Wislaw, succombe sous le nombre et devient prisonnier de son rival, qui, redoutant qu'il ne s'échappe, le confie à la garde de sa sœur Rynga. Pour ajouter encore à son supplice, on l'enchaîne, et on lui passe au cou un collier de fer, retenu à la muraille de la chambre où chaque jour Wislaw et Helgonde viennent, sous ses yeux, se donner des preuves de leur amour. Morne et impassible, le captif garde à cette vue un dédaigneux silence; mais Rynga, sa gardienne, qui est d'une laideur repoussante, a pitié de ses souffrances, s'éprend de lui et lui promet de lui rendre la liberté, s'il s'engage à l'épouser et à épargner la vie de son frère. Walgerz accepte, Rynga ouvre la serrure de ses chaînes, et lui rend son épée, qui était accrochée au mur même de la salle. Helgonde et Wislaw viennent, comme d'ordinaire, prendre leurs ébats en présence du prisonnier. Celui-ci, rompant pour la première fois son long silence, leur crie : « Que diriez-vous si je vengeais maintenant sur vous les souffrances que vous m'avez fait endurer? » Helgonde, saisie d'étonnement et de crainte, en voyant que l'épée de Walgerz n'est plus suspendue au mur, dit à son amant : « Wislaw, j'ai peur; vois, son épée n'est plus à sa place. » Mais Wislaw, confiant dans la fidélité de sa sœur, jette un regard de mépris au prisonnier, et répond : « Quand même tu aurais cent épées, je ne te crains pas, et je te pardonnerais même si tu me tuais. » Walgerz se défait alors de ses fers, s'élance, et, de deux coups de sa terrible épée, tue les coupables. Il prend ensuite la fuite avec sa libératrice Rynga, qui sut cacher si habilement la mort de son frère, que les guerriers de ce dernier ne la connurent que lorsque le héros était déjà en sûreté derrière les remparts de Tyniec. Helgonde fut enterrée à Wisliça; le chroniqueur Godzislaw Baszko raconte qu'en 1242 on voyait encore son image gravée sur la pierre de son tombeau. Les aventures de cette princesse ont fourni à Antoine Hofmann le sujet d'une tragédie, en cinq actes et en vers, qui fut représentée sur le théâtre de Varsovie pendant les dernières années de l'existence du grand-duché. J.-J. D..., auteur anonyme de la tragédie de *Wanda*, a également publié, sur le même sujet, une tragédie en cinq actes et en vers, intitulée : le *Comte de Tyniec* (Cracovie, 1810).

HÉLI, grand prêtre et juge en Israël, vers le milieu du XIIe siècle avant l'ère chrétienne. Nous ne savons presque rien des événements qui signalèrent sa judicature. Ce fut sous sa direction et près du tabernacle, à Silo, où il résidait, que fut élevé le prophète Samuel. La tradition nous raconte les désordres des fils d'Héli, Hophni et Phinées, leur rapacité, leurs violences et leur libertinage. Déjà vieux, Héli ne pouvait les réprimer. Ils allaient probablement succéder à leur père, lorsque, heureusement pour les Hébreux, ils furent tués dans une bataille contre les Philistins, où ils avaient été accompagner l'arche sainte qui tomba entre les mains de l'ennemi. Héli, en apprenant ces fatales nouvelles, tomba de son siége et se tua. Il avait quatre-vingt-dix-huit ans, et sa judicature en avait duré quarante. Samuel lui succéda.

HÉLIACTIN s. m. (é-li-a-ktinn — du gr. *hêlios*, soleil; *aktin*, rayon). Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des trochilidées, formé aux dépens des colibris.

HÉLIACTIS s. m. (é-li-a-ktiss — du gr. *hêlios*, soleil; *aktin*, rayon). Bot. Syn. de MICRASTÉRIE, genre de végétaux cryptogames.

HÉLIADE s. m. (é-li-a-de — du gr. *hêlios*, soleil). Ornith. Syn. de CAURALE.

HÉLIADE (Jean), poëte et publiciste roumain, né à Turgowiste en 1801. Doué d'une rare intelligence, développée par une infatigable ardeur au travail, il devint, à vingt ans, professeur au collége de Bukharest, où il venait d'achever ses études. Peu après, il traduisit le *Traité de mathématiques* de Francœur, et donna une édition remaniée de la *Grammaire romaine* de Vacaresco. Vers cette époque, il se familiarisa avec la poésie étrangère et traduisit des poésies de Lamartine et de Voltaire. Ce fut en 1829 qu'il publia sa première œuvre poétique originale, *Ode à l'empereur Nicolas*, bientôt suivie des *Ruines de Turgowiste*, stances héroïques, et d'un poëme intitulé : le *Séraphin et le Chérubin*, qui le plaça au rang des premiers poëtes de son pays. En 1831, il fonda le *Courrier valaque*, journal politique qui soutint avec modération l'idée d'une réforme libérale. Il publia ensuite un drame, *Mircea* (1844), qui obtint les suffrages des littérateurs roumains, et des fragments d'un poëme national, *Mikaïda* (1846). Héliade avait été successivement membre de la curatelle de l'instruction publique, inspecteur général des écoles, chef des archives. Lorsqu'eurent lieu les événements de 1848, il abandonna la poésie pour se jeter dans le mouvement libéral et signa une adresse au prince Ribeiro, pour l'engager à diriger ce mouvement. Cette tentative n'eut aucun succès. Nommé peu après membre du gouvernement provisoire, il fit tous ses efforts pour soutenir la révolution roumaine, jusqu'au moment où les patriotes des provinces durent céder à l'alliance turco-russe (septembre). Obligé de fuir pour échapper à la proscription, M. Héliade se réfugia à Kronstadt, puis à Paris, où il resta jusqu'en 1850, époque à laquelle il se rendit en Turquie. Ce n'est qu'en 1850, après avoir successivement résidé à Chio et à Schumla, où il acheva son poëme de *Mikaïda*, qu'il rentra à Bukharest avec Omer-Pacha. Comme poëte et comme écrivain, Héliade a joué un grand rôle dans la renaissance des lettres en Roumanie. Il s'est attaché, dans ses vers, à chanter les gloires et les malheurs de son pays. Disciple et admirateur de Lamartine, comme lui, il se distingue par l'élévation et la noblesse des idées, par la recherche de l'har-

monie musicale. Toutefois, si l'on ne saurait nier le charme de son style vif et coloré, on doit reconnaître, avec certains critiques, qu'il a abusé du néologisme, et qu'il a apporté un esprit systématique dans la réforme de la langue de son pays. En politique, il a fait preuve d'un esprit très-large, très-ouvert aux idées modernes, très-libéral, et tout à la fois très-modéré.

HÉLIADES, filles du Soleil et de Clymène, et sœurs de Phaéton. Selon les uns, elles étaient au nombre de trois, Lampétie, Phaétuse et Phœbé; selon d'autres, au nombre de sept, Mérope, Hélia, Æthéria, Dioxippe et les trois précitées. Elles éprouvèrent une telle douleur de la mort de leur frère que les dieux les métamorphosèrent en peupliers. Leurs larmes devinrent des grains d'ambre.

HÉLIADES, fils d'Hélius, roi de Rhodes, ou du Soleil et de la nymphe Rhodé. Ils étaient au nombre de sept : Actis, Tenagès, Ochimus, Macarée, Cercaphus, Triopas et Phaéton. Ils se signalèrent par leur savoir, perfectionnèrent l'architecture navale, divisèrent l'année en saisons et les jours en heures. Ayant assassiné Tenagès, le plus savant d'entre eux, les six autres Héliades se dispersèrent. Ils avaient une sœur, Electryone, qui mourut vierge et à qui les Rhodiens vouèrent un culte.

HÉLIANTHE s. m. (é-li-an-te — du gr. *hêlios*, soleil; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, type de la tribu des hélianthées : *L'*HÉLIANTHE *multiflore est originaire de la Virginie.* (P. Duchartre). *Plusieurs* HÉLIANTHES *sont fort rustiques, et par suite facilement naturalisés en Europe.* (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** Les *hélianthes*, vulgairement appelés soleils, sont des plantes ordinairement de grande taille, à feuilles larges et presque toujours rudes au toucher, et à fleurs jaunes réunies en grands capitules terminaux. Ce genre renferme plus de soixante espèces, presque toutes originaires de l'Amérique du Nord. Plusieurs sont cultivées dans nos champs et nos jardins, comme plantes d'utilité ou d'agrément, et méritent à ce double titre une mention spéciale.

L'*hélianthe annuel*, vulgairement nommé grand soleil ou tournesol, dépasse quelquefois la hauteur de 2 mètres; ses tiges droites, simples ou rameuses au sommet, portent de grandes feuilles cordiformes, hérissées de poils rudes, ainsi que la tige, et se terminent par des capitules rayonnants, d'un beau jaune, souvent larges de deux décimètres. Cette espèce, originaire du Pérou, est depuis longtemps cultivée et presque naturalisée en Europe, où elle a produit plusieurs variétés. Olivier de Serres est le premier de nos auteurs agronomiques qui en fasse mention. On la cultive dans les jardins comme plante d'ornement, et dans les champs pour ses graines oléagineuses; mais elle est peu répandue sous ce dernier rapport, parce qu'il est difficile de préserver sa récolte des ravages des animaux nuisibles; de plus, elle est sensible aux gelées; enfin, c'est une plante très-épuisante; aussi exige-t-elle, pour prospérer, une exposition chaude, un bon terrain, des engrais abondants et souvent renouvelés. On sème l'*hélianthe* annuel au printemps, lorsque les gelées ne sont plus à craindre; généralement, le semis se fait sur place et très-clair, car la plante devient fort grande et redoute la transplantation. Mais, dans les sols de qualité inférieure, on sème plus épais. D'autres fois, on sème très-dru, après la récolte des vesces d'hiver ou des pois hâtifs, pour faucher comme fourrage vert au moment de la floraison, car l'*hélianthe* est moins épuisant si on ne laisse pas mûrir sa graine. Dans la culture en rayons, on peut associer à cette composée des haricots, qui s'enroulent autour de ses tiges.

La production des graines est très-considérable dans l'*hélianthe* annuel; on en a compté jusqu'à dix mille sur un seul pied. Ces graines, qui mûrissent en octobre, ont une saveur qui rappelle celle de la noisette; elles peuvent servir à la nourriture de l'homme et des animaux; les enfants et les oiseaux en sont très-friands. Dans la Virginie, on en fait des bouillies pour les nourrissons. Données en hiver à la volaille, elles l'entretiennent en gaieté, en embonpoint et l'excitent à pondre. On en retire une grande quantité d'huile bonne à manger et à brûler. Dans la Colombie, on mange les jeunes pousses et sommités, et le réceptacle, qui a la saveur du cul d'artichaut. Les feuilles sont recherchées par les animaux domestiques, ainsi que le tourteau résultant de l'expression de l'huile, lequel forme aussi un excellent engrais. Les fleurs fournissent du miel aux abeilles, et on en obtient aussi une teinture jaune fauve très-solide. Enfin, les tiges sèches peuvent servir pour ramer les pois et les haricots, pour chauffer le four et pour donner de la potasse par la combustion. L'*hélianthe* fait un bel effet dans les jardins; sa floraison a lieu en été et en automne, et n'est guère arrêtée que par les premières gelées.

L'*hélianthe vosacan* a des racines tubéreuses, fusiformes; ses tiges, très-élevées, portent des feuilles opposées, ovales, lancéolées, et se terminent par des capitules jaunes de 6 à 8 centimètres de largeur. Il est vivace et croît dans l'Amérique du Nord. On le cultive dans nos jardins, comme plante d'ornement. Il se propage très-facilement de graines et d'éclats. Il est très-rustique, et ne redoute pas nos hivers. Au Canada, on mange ses racines, et on en retire une fécule qui sert à faire de la bouillie pour les enfants. On pourrait également les donner aux moutons, aux cochons, aux vaches, et même aux poules, après les avoir fait cuire. Ses tiges nombreuses permettraient de le cultiver comme fourrage pouvant être fauché trois fois dans l'année. Enfin, les graines fournissent une huile bonne à manger et à brûler. Malgré tous ces avantages, on ne cultive pas cette plante, qui ne saurait lutter contre la pomme de terre ou le topinambour.

L'*hélianthe multiflore* s'élève à 1 mètre environ; ses feuilles, cordiformes dans la partie inférieure de la tige, ovales au sommet, sont rudes au toucher; ses capitules jaunes sont nombreux et larges de 5 à 6 centimètres; ils doublent très-facilement, au point que le type à fleurs simples est très-rare. Originaire de l'Amérique du Nord, il est cultivé dans nos jardins, où il forme de larges touffes, d'un très-bel effet en été et en automne; ses racines tracent beaucoup. On le multiplie de graines, et surtout d'éclats de pied. On a proposé de le cultiver en grand comme plante fourragère.

L'*hélianthe à feuilles argentées* a toutes ses parties herbacées couvertes d'un duvet blanc abondant, doux et soyeux; il dépasse quelquefois la hauteur de 2 mètres, et ses capitules ont un disque jaune et noir pourpré, entouré de rayons d'un beau jaune orangé. Il croît au Texas, et se cultive dans nos jardins, ainsi que l'*hélianthe orgyale*, belle plante originaire de l'Amérique du Nord et atteignant une taille de près de 3 mètres.

Une espèce plus remarquable encore est l'*hélianthe tubéreux*, plus connu sous le nom vulgaire de topinambour.

HÉLIANTHÉ, ÉE adj. (é-li-an-té — rad. *hélianthe*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre hélianthe.

— **s. f. pl.** Tribu de la famille des composées, ayant pour type le genre hélianthe : *Les* HÉLIANTHÉES *ont des tiges à feuilles presque toujours opposées.* (T. de Berneaud.)

HÉLIANTHÈME s. m. (é-li-an-tè-me — du gr. *hêlios*, soleil; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des cistinées : *L'*HÉLIANTHÈME *commun peut être facilement pris pour le serpolet, quand il est sans fleurs.* (T. de Berneaud.) *L'*HÉLIANTHÈME *vient communément dans les bois et les lieux montagneux.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Les *hélianthèmes* ressemblent beaucoup aux cistes, avec lesquels on les confondait autrefois. Ils croissent en général dans les lieux secs, arides, sablonneux, découverts, et sont beaucoup plus nombreux dans le Midi que dans le Nord. Leurs fleurs, de couleurs variées, sont très-jolies, mais fugaces. On a vanté ces plantes, la plus commune surtout, comme vulnéraires et astringentes; on les a préconisées contre le crachement de sang. D'après Kramer, l'infusion ou la décoction des feuilles ont guéri des phthisiques. Ces feuilles renferment un suc balsamique, visqueux, qui peut être utilisé. On a quelquefois attribué aux racines des propriétés analogues.

L'*hélianthème* pulvérulent est ainsi nommé parce qu'il est tout couvert de poils étoilés et cendrés, qui ressemblent à de la poussière; il croît en France, et on le cultive dans les jardins, où il forme de jolis buissons; ses fleurs, d'un blanc pur, ne durent guère qu'une demi-journée; mais elles sont nombreuses et se succèdent pendant plus d'un mois. On emploie cette plante pour border les massifs et pour décorer les parties rocailleuses et inclinées des jardins pittoresques. Toutefois on préfère pour cet usage l'*hélianthème* à grandes fleurs, espèce de plus petite taille, mais dont les fleurs, d'un beau jaune d'or, s'épanouissent depuis mai jusqu'en juillet.

HÉLIANTHÈRE s. f. (é-li-an-tè-re — du gr. *hêlios*, soleil; *antheros*, fleuri). Bot. Syn. d'HÉLICIE.

HÉLIANTHOÏDE adj. (é-li-an-to-i-de — de *hélianthe*, et du gr. *eidos*, aspect). Hist. nat. Qui ressemble à la fleur appelée soleil.

— Zool. s. m. pl. Classe d'invertébrés, dont la bouche, entourée de tentacules non rétractiles, imite la fleur de l'hélianthe ou soleil.

HÉLIAPTEX s. m. (é-li-a-ptèks — du gr. *hêlios*, soleil; *ptêssein*, effrayer). Ornith. Syn. de DUC, oiseau nocturne du genre chouette.

HÉLIAQUE adj. (é-li-a-ke — du gr. *hêlios*, soleil, généralement considéré comme étant pour *sfelios*, sanscrit *svarya*, soleil, ou plus exactement, suivant Benfay, pour *sêfelios*, qui correspondrait lettre pour lettre au sanscr. *savarya*, soleil. Ce nom sanscrit est dérivé de *svar*, ciel, lumière). Astron. Qui a lieu avec le lever ou le coucher du soleil, en parlant du lever ou du coucher d'un autre astre : *Le lever* HÉLIAQUE *d'une étoile a lieu lorsque cette étoile est dans le même méridien que le soleil. Le lever* HÉLIAQUE *de la lune s'appelle la nouvelle lune.*

— Physiq. *Spectre héliaque*, Spectre coloré fourni par la décomposition des rayons solaires.

— s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur du soleil.

HÉLIAS s. m. (é-li-ass — du gr. *hêlios*, soleil). Ornith. Syn de CAURALE.

Hélias, chanson de geste du XIII^e^ siècle, une des branches du roman du *Chevalier du Cygne*. Il existe deux textes de cette chanson : le premier, le plus ancien, est le plus simple, le plus attachant, le mieux versifié; en voici l'analyse. Dans un pays voisin de la Hongrie, le roi Lothaire, s'étant un jour égaré à la chasse, avait fait rencontre d'une dame ravissante de beauté, qui se nommait Elioxe et qui consentit à devenir sa femme. Peu de temps après, Lothaire eut à soutenir une longue guerre, et, pendant son absence, Elioxe mourut en donnant le jour à sept jumeaux, dont une fille, qui naquirent avec une chaîne d'or autour du cou. Alors la mère du roi enferma les nouveau-nés en deux coffres et chargea un de ses serviteurs de les abandonner dans une forêt lointaine. Cet homme, ému de pitié, va déposer les deux coffres à l'entrée de la grotte d'un ermite, qui recueille les enfants et leur donne pendant sept ans la nourriture matérielle et spirituelle. Cependant la marâtre fait croire à son fils que la reine Elioxe a mis au monde sept dragons qui, aussitôt après leur naissance, se sont envolés pour ne plus reparaître. Le roi ne doute pas de la sincérité de ce récit. Les années se passent. Un jour, la marâtre, ayant appris que l'ermite de la forêt élevait plusieurs enfants ayant des chaînes d'or au cou, convoita ces bijoux et les fit enlever. Aussitôt les enfants se trouvèrent métamorphosés en cygnes; la jeune fille fut la seule qui conserva son collier et échappa à la transformation. Les frères s'envolèrent vers le palais du roi; là, devenus l'objet de la sollicitude instinctive de leur père, ils se promenaient sur un vivier poissonneux, qui suffisait largement à leurs besoins. De cette pièce d'eau, ils voient un jour arriver leur sœur, qu'ils reconnaissent et qu'ils comblent de caresses. Le roi étonné interroge la jeune fille, qui lui raconte ce qu'elle sait, et la vérité se découvre. Lothaire force sa mère à lui tout avouer; les colliers sont remis au cou des cygnes, qui sur-le-champ reprennent leur forme première. Par malheur, un des colliers a été fondu par l'orfèvre de la méchante reine, en sorte qu'un des enfants conserve toujours la forme d'un cygne; c'est lui qui, placé plus tard par son frère Hélias à la proue de son vaisseau, devint l'occasion du nom de *Chevalier du Cygne* conservé par Hélias dans les chansons qui font suite à celle-ci. Nous n'analyserons pas la seconde leçon, qui paraît plus récente; elle offre peu de changements. C'est dans cette dernière leçon que la marâtre se nomme Matabrune, nom cité plusieurs fois par Rabelais dans *Pantagruel*.

HÉLIASE s. m. (é-li-a-ze — du gr. *hêliasis*, qui se chauffe au soleil). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des sciénoïdes : *Les* HÉLIASES *ont des dents semblables à celles des dascylles, c'est-à-dire en velours.* (A. Guichenot.)

— **Encycl.** Les *héliases* sont des poissons à corps ovale, comprimé, à bouche petite, ayant des dents en velours sur une seule rangée, et à grandes écailles. L'espèce la plus remarquable est l'*héliase chauffe-soleil*, petit poisson d'environ 0^m^,1 de longueur et d'une couleur gris-fauve uniforme, qui a l'habitude de se tenir dans les petits creux des rochers exposés au soleil; de là son nom spécifique. On peut citer encore l'*héliase cendré*, l'*héliase à queue écailleuse* et les *héliases bleu*, *anal* et *bridé*. Toutes ces espèces, qui habitent surtout la mer des Indes, doivent leur nom à quelque particularité d'organisation.

HÉLIASTE s. m. (é-li-a-ste — du gr. *hêliazomai*, je me mets au soleil). Antiq. gr. Chacun des membres d'un tribunal athénien, qui tenait ses séances en plein air, au lever du soleil : *Tribunal des* HÉLIASTES.

— **Encycl.** Les *héliastes* délibéraient en plein air sur une place d'Athènes, nommée Héliaia, c'est-à-dire ensoleillée. Ce tribunal se composait d'ordinaire d'environ deux cents membres, tirés du peuple par la voie du sort; mais, quand il se présentait une cause plus importante, leur nombre s'augmentait des juges des autres tribunaux et pouvait être porté jusqu'à 1,500. Ces nouveaux *héliastes* avaient la même autorité que les *héliastes* ordinaires, et, à chaque assemblée dans l'Héliée, prononçaient, comme ceux-ci, un serment dont on trouve la formule dans le discours de Démosthène contre Timocrate. Cette formule commence ainsi : « Je prononcerai suivant les lois et les décrets du peuple d'Athènes et du sénat des Cinq-Cents; je n'approuverai par mes suffrages ni la tyrannie ni l'oligarchie; si quelqu'un veut détruire la liberté des Athéniens, s'il l'attaque dans ses discours ou par ses décrets, je ne me laisserai pas gagner, etc. » Cette première partie était, comme on le voit, toute politique. Dans la seconde, le citoyen promettait d'entendre également l'accusateur et l'accusé, de ne point se laisser corrompre et jurait par Jupiter, Cérès et Neptune, qu'il priait de le perdre s'il enfreignait ces règles.

Le tribunal des *héliastes* était le plus important après l'Aréopage, dont il diminua même progressivement la puissance à son profit. Il connaissait du vol, de l'adultère, du rapt, des concussions et de toutes les grandes causes civiles.

Il suffisait, pour se faire élire juge, d'être citoyen, âgé de plus de trente ans, de jouir d'une bonne réputation et de ne pas être débiteur du trésor public. Tout citoyen était censé avoir une connaissance suffisante des lois pour juger; d'ailleurs, les orateurs avaient soin de faire lire les textes par le greffier quand ils le jugeaient nécessaire. C'est ce qu'on voit encore dans le discours de Démosthène contre Timarque. « Greffier, prenez les lois, dit-il, et faites-en lecture; on verra que Timocrate n'a suivi aucune des formes qu'elles prescrivent. Ecoutez avec soin, hommes juges, la lecture des lois. »

HÉLIASTRE s. m. (é-li-a-stre — du gr. *hêlios*, soleil; *astêr*, étoile). Echin. Section des astéries, genre d'échinodermes.

HÉLICARION s. m. (é-li-ka-ri-on — d'*hélice* et d'*arion*). Moll. Genre de mollusques, intermédiaire entre les hélices et les arions. Syn. de VITRINE.

HÉLICE s. f. (é-li-se — gr. *helix*; de *helissein*, enrouler; d'un primitif *heluô*, tourner, courber, qui est pour *feluô*, d'un radical *fel*, *fal*, qui est aussi dans *eiluô*, *illô*, rouler, *eiluma*, *elutron*, enveloppe, *ilinx*, *ilingos*, tourbillon, *illas*, corde). Géom. Ligne spirale engendrée autour d'un cylindre droit par l'hypoténuse d'un triangle rectangle, dont un des côtés est enroulé autour de la circonférence de la base du cylindre : *Décrire une* HÉLICE. *La projection horizontale de l'*HÉLICE *est une circonférence.*

— Mécan. Nom qu'on donne quelquefois à la vis d'Archimède.

— Mar. Appareil de propulsion formé d'un ou de plusieurs segments d'hélice, et qui se place généralement en arrière et au-dessous de la poupe : *Navires à* HÉLICE.

— Archit. Chacune des petites volutes qui décorent un chapiteau corinthien. ‖ *Escalier en hélice*, Escalier qui s'enroule autour d'un noyau, dans l'intérieur d'un espace cylindrique.

— Anat. Partie externe de l'oreille.

— Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, formé aux dépens des ocypodes, et dont l'espèce type vit dans les mers du Japon.

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes terrestres, plus connus sous les noms d'ESCARGOTS et de COLIMAÇONS : *On voit les* HÉLICES *attirées quelquefois de fort loin vers des substances alimentaires qu'elles ne peuvent voir.* (Deshayes.) *L'accouplement des* HÉLICES *a lieu au mois de mai.* (Bosc.) *Les Romains, d'après ce que nous dit Pline, faisaient une assez grande consommation d'*HÉLICES. (P. Gervais.)

— **Encycl.** Géom. L'*hélice* est une ligne à double courbure, qui se transforme en ligne droite dans le développement du cylindre sur lequel elle est tracée. Si on enroule un fil autour d'un cylindre de manière que l'angle formé par les directions du fil prolongé et de l'axe reste constant, on obtient une *hélice*.

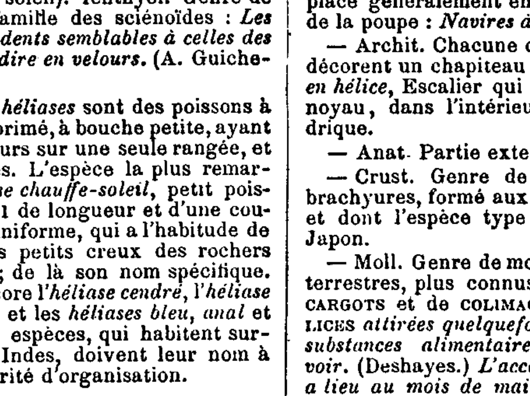

Fig. 1.

Soit le cylindre *abcd* (fig. 1), ayant pour développement le rectangle *behc*; si l'on divise la hauteur commune *bc* en un nombre quelconque de parties égales, que l'on mène aux points de division les lignes *jf*, *ig*, parallèles à la base *be*, et ensuite les diagonales *bf*, *jg*, *ih*, lorsqu'on enroulera le rectangle sur le cylindre, les parallèles *bf*, *jg*, *ih* se transformeront sur le cylindre en une courbe continue *bojminc*. Cette courbe est une *hélice*. Les

angles correspondants *bfe*, *jgf*, *ihg* étant égaux, chaque portion de l'*hélice* sera en continuité avec la précédente. On appelle spires de l'*hélice* les arcs consécutifs *bvj*, *jmi*, *inc*, qui, partant d'une même génératrice *bc*, reviennent y aboutir. Le pas de l'*hélice* est l'intervalle constant compris, sur cette même droite *bc*, entre les extrémités d'une même spire.

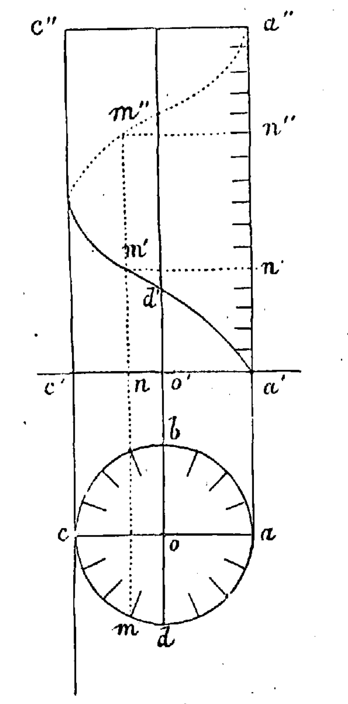

Fig. 2.

Il est très-aisé de construire la projection de l'*hélice* sur un plan parallèle à l'axe du cylindre. Supposons que la base de ce cylindre repose sur le plan horizontal : ses deux projections seront, par exemple, le cercle *ao* et le rectangle *a'a''c'c''* (fig. 2). Divisons en un même nombre de parties égales, 16, par exemple, la circonférence *abcd* et le pas *a'a''*, traçons les projections verticales des génératrices qui passent par les divisions de la circonférence, et terminons ces projections aux horizontales menées dans le plan vertical par les divisions correspondantes du pas de l'*hélice a'a''*. En réunissant par un trait continu *a'm'a''* les seize points obtenus, nous aurons la projection verticale de l'*hélice*.

Ainsi, du point *m* appartenant à la cinquième division de la projection horizontale du cylindre, le point *a* étant pris pour origine, menons *mn* perpendiculaire à la ligne de terre *a'c'*, et prolongeons-la jusqu'à la rencontre de l'horizontale *n'm'*, tracée à partir du cinquième point de division *n'* de la verticale *a'a''* : l'intersection *m'* sera un point de la courbe. Si l'on prolonge *mm'*, cette droite rencontrera en *m''* l'horizontale menée au onzième point de division de *a'a''*. Il est évident que *m''* sera un nouveau point de la projection demandée.

L'élément de la courbe qui part du point *dd'* est parallèle au plan vertical ; il se projette, par conséquent, en vraie grandeur et parallèlement à lui-même, ce qui signifie que la tangente à la projection de l'*hélice* au point *d'* ferait avec l'horizontale l'angle constant dont dépend le pas de l'*hélice*. Ce point *d'* est un point d'inflexion de la projection de la courbe, parce qu'en tout autre point de cette projection la tangente ferait un angle plus grand avec l'horizontale.

— *Equation de l'hélice*. Si l'on prend pour axe des x le rayon du cylindre qui passe par le point à partir duquel on veut tracer la courbe, pour axe des y le rayon perpendiculaire, enfin pour axe des z l'axe du cylindre, en désignant par R le rayon du cylindre, par h le pas de l'*hélice*, par ω l'angle au centre correspondant à l'arc de la base suivant lequel se projette la portion de la courbe qui s'étend du point de départ au point $[x, y, z]$, on aura évidemment

$$x = R\cos\omega,\ y = R\sin\omega,\ z = \frac{h}{2\pi R}R\omega = \frac{\omega}{2\pi}h.$$

En éliminant ω entre ces équations, on aura celles de l'*hélice*

$$x = R\cos.\left(\frac{2\pi z}{h}\right),\ y = R\sin\left(\frac{2\pi z}{h}\right).$$

Les cosinus des angles que la tangente à la courbe fait avec les axes sont

$$\frac{dx}{ds} = \frac{-\sin\omega}{\sqrt{1+\left(\frac{h}{2\pi R}\right)^2}},\ \frac{dy}{ds} = \frac{\cos\omega}{\sqrt{1+\left(\frac{h}{2\pi R}\right)^2}},$$

$$\frac{dz}{ds} = \frac{\frac{h}{2\pi R}}{\sqrt{1+\left(\frac{h}{2\pi R}\right)^2}}.$$

La dernière de ces formules montre que, comme on le savait déjà, la tangente a une inclinaison constante sur l'axe.

Le rayon de courbure est

$$\rho = R\left[1+\left(\frac{h}{2\pi R}\right)^2\right].$$

Il est constant, comme on devait s'y attendre, l'*hélice* étant partout égale à elle-même, propriété qui n'appartient qu'à cette courbe, au cercle et à la droite.

Si l'on cherche l'équation du plan osculateur à la courbe au point $[x, y, z]$, on trouve

$$(X-x)\sin\omega - (Y-y)\cos\omega + \frac{2\pi R}{h}(Z-z) = 0.$$

Si l'on coupe ce plan osculateur par le plan horizontal

$$Z = z,$$

la section se projette sur le plan des xy suivant la droite

$$(X-x)\sin\omega - (Y-y)\cos\omega = 0$$

qui passe par l'origine. *L'horizontale du plan osculateur est donc le rayon du cylindre qui passe par le point de la courbe* ; cette horizontale est normale à la courbe ; c'est donc la *normale principale*. Il en résulte que *le lieu des centres de courbure de l'hélice est une autre hélice de même pas, tracée en sens inverse sur le cylindre de rayon*

$$R\left(1+\frac{h}{2\pi R}\right).$$

La seconde courbure ou torsion de la courbe en posant $K = \frac{h}{2\pi R}$ est $\frac{1}{R}\cdot\frac{K}{1+K^2}$.

— Mar. Les *hélices*, qui ont remplacé avec de grands avantages les roues des bateaux à vapeur, impriment le mouvement aux navires à l'aide de la pression que leurs surfaces hélicoïdales exercent sur l'eau, en tournant autour de leurs axes. Il y a déjà fort longtemps qu'on avait eu l'idée d'appliquer la vis à la propulsion des navires. Daucton, en France, avait proposé la vis d'Archimède dès 1768. Avant lui, Hooke avait proposé des ailes de moulin plongeant dans l'eau. Sauvage fit, vers 1850, des expériences remarquables et trop peu remarquées à cette époque. Mais ce n'est qu'en 1839 que fut fait le premier essai d'un propulseur hélicoïde vraiment pratique construit sur les indications de F.-P. Smith, fermier à Heudon : l'*Archimède*, de 237 tonneaux, muni de l'appareil de Smith, fit en vingt heures, dans des circonstances défavorables, le voyage de Gravesend à Portsmouth. Vers la même époque, Ericsson arma d'un propulseur à aubes hélicoïdes le *Stockton*, navire à vapeur de 70 chevaux, qui, après diverses épreuves satisfaisantes, fit la traversée d'Amérique. Le propulseur d'Ericsson eut un grand succès dans ce pays. Depuis lors, l'emploi de l'*hélice* s'est généralisé de plus en plus, surtout dans la marine militaire, pour laquelle il était d'une si grande importance de soustraire aux coups de l'ennemi, en le plaçant sous l'eau, l'appareil propre à diriger le navire, à produire toutes les évolutions.

L'*hélice* propulsive se place ordinairement à l'arrière du navire, au milieu d'une ouverture rectangulaire pratiquée dans la quille, près de l'étambot. L'arbre qui la porte, et qui est parallèle à la quille, traverse la coque dans une boîte à étoupe ; il reçoit le mouvement d'une ou plusieurs machines à vapeur.

L'*hélice* de l'*Archimède* était une surface hélicoïde à génératrices droites, perpendiculaires à l'axe, ou une surface de vis à filet carré. Smith lui avait donné l'étendue d'un pas ; il la réduisit plus tard à un demi-pas, en fixant au même arbre deux *hélices* d'un demi-pas chacune, qui, rapprochées dans le sens de l'axe, se seraient fait suite l'une à l'autre. Mais on reconnut bientôt qu'il n'était aucunement nécessaire de donner tant d'étendue au développement de l'*hélice*, pourvu qu'en le limitant davantage on augmentât en même temps la vitesse de rotation. Habituellement, on emploie deux ailes diamétralement opposées ; quelquefois on adapte à l'arbre deux paires d'ailes fixées à 90 degrés l'une de l'autre, en deux points voisins de l'axe, ou quatre ailes fixées au même point.

C'est sur ce dernier modèle qu'est établie l'*hélice* du *Napoléon*, de 90 canons. Le rayon de cette *hélice* est de $2^m,90$; son pas serait de $8^m,50$, mais chaque aile n'en embrasse qu'une faible partie (fig. 3).

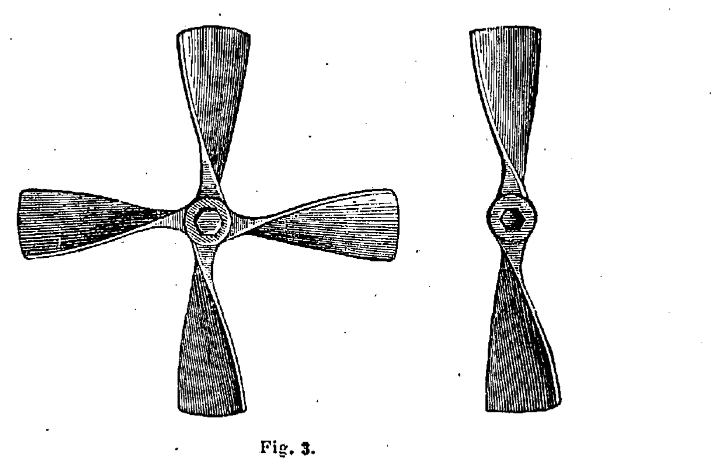

Fig. 3.

Le mode d'action de l'*hélice* est trop simple pour que nous y insistions beaucoup : à mesure que l'aile tourne, chaque molécule d'eau avec laquelle sa surface était en contact et sur laquelle elle glisse est chassée dans le sens de l'axe, puisque l'arête avec laquelle elle vient en contact au bout d'un instant a avec cet axe son point de jonction ailleurs que ne l'avait la précédente ; or, le liquide refoulé dans un sens agit en sens contraire sur le navire

On ne donne plus aujourd'hui aux *hélices* des navires la figure exacte de la surface d'une vis à filet carré ; et d'abord on ne conserve pas l'uniformité du pas dans toute la longueur d'une aile ; on le diminue à l'entrée de l'eau et on l'allonge à la sortie. Cette modification a pour effet d'atténuer le choc à l'entrée. On donne d'ailleurs à l'arbre une vitesse de rotation calculée d'après le pas moyen ou le pas au milieu de l'aile. Dans l'*hélice* du *Napoléon*, le pas varie de $7^m,30$ à l'entrée à $9^m,30$ à la sortie.

On peut aussi aux génératrices droites de la surface de la vis substituer des génératrices courbes, dont la convexité soit tournée vers l'extérieur.

On évide quelquefois l'aile près de l'axe, pour diminuer le poids de l'appareil.

Il faut toujours, pour diminuer les trépidations auxquelles donne lieu le mouvement de l'*hélice*, que le nombre des ailes soit pair et qu'elles soient opposées deux à deux. Mais M. Mangin, ingénieur de la marine, ayant placé deux paires d'ailes, l'une derrière, l'autre à quelque distance, et de façon qu'elles eussent la même projection sur un plan perpendiculaire à l'axe, reconnut que, par cette disposition, les trépidations se trouvaient singulièrement atténuées.

Les *hélices* peuvent être à poste fixe ou susceptibles d'être remontées pour être visitées et réparées, ou pour ne pas faire obstacle à la marche du navire lorsqu'il navigue à la voile. Pour pouvoir les remonter, on pratique dans la coque une ouverture en forme de puits dans laquelle elles puissent être manœuvrées.

Une particularité remarquable du propulseur hélicoïde, c'est qu'il ne pousse pas le navire dans la direction de l'axe ; il y a toujours une déviation sensible vers tribord ou vers bâbord, de sorte que l'action continue du gouvernail devient nécessaire pour maintenir la direction du mouvement.

— Moll. V. ESCARGOT.

HÉLICE, fille de Lycaon. Elle fut changée en ourse par Junon, jalouse de l'amour que Jupiter avait pour elle. Le maître des dieux la mit alors dans le ciel, où elle forme avec Callisto la constellation de la Grande Ourse. — D'après certains mythographes, HÉLICE était fille d'Olénus et avait eu soin, avec la nymphe Ega, sa sœur, de l'enfance de Jupiter. — Une autre HÉLICE, fille de Selinus et épouse d'Ion, donna son nom à la ville d'Hélice, en Achaïe, où Neptune eut un temple célèbre et qui fut anéantie par un tremblement de terre.

HÉLICHROA s. m. (é-li-kro-a — du gr. *hêlios*, soleil ; *chroa*, couleur). Bot. Syn. d'ÉCHINACÉE ou HÉRISSONNE.

HÉLICHRYSE s. f. (é-li-kri-ze — du gr. *hêlios*, soleil ; *chrusos*, or). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des gnaphaliées, plus connu sous le nom vulgaire d'IMMORTELLE : *On cultive encore l'*HÉLICHRYSE *à grandes fleurs et l'*HÉLICHRYSE *éclatante*. (C. Lemaire.) ‖ On écrit aussi ÉLICHRYSE, surtout parmi les anciens auteurs.

— **Encycl.** V. IMMORTELLE.

HÉLICIDE adj. (é-li-si-de — de *hélice*, et du gr. *idea*, forme). Moll. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre HÉLICE.

— s. f. pl. Famille de mollusques gastéropodes terrestres, ayant pour type le genre hélice.

HÉLICIE s. f. (é-li-sî — du lat. *helix*, spirale). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des protéacées, tribu des grévillées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Asie tropicale.

HÉLICIEN, IENNE adj. (é-li-siain, iè-ne — rad. *hélice*). Anat. Qui appartient à l'hélice de l'oreille : *Muscle* HÉLICIEN.

HÉLICIFORME adj. (é-li-si-for-me — de *hélice* et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'une coquille du genre hélice.

HÉLICIGONE s. f. (é-li-si-go-ne — d'*hélice*, et du gr. *gônia*, angle). Moll. syn. de CAROCOLLE, genre formé aux dépens des hélices : *Les* HÉLICIGONES *doivent rentrer dans le genre hélice*. (Deshayes.)

HÉLICIN, INE adj. (é-li-sain, i-ne — rad. *hélice*). Anat. Qui est contourné en hélice. ‖ *Artères hélicines*, Petites franges appendues aux artérioles du tissu érectile.

— s. f. Chim. Combinaison glycosique de l'hydrure de salicyle, résultant de l'action de l'acide azotique faible sur la salicine : *L'*HÉLICINE *se présente sous la forme de petites aiguilles blanches, réunies en faisceaux, solubles dans l'eau et l'alcool, insolubles dans l'éther*. ‖ Nom donné par M. Figuier à un principe sulfuré retiré de l'escargot.

— Pharm. Mucilage de limaçons. *Concentrée de manière à être donnée à haute dose, sous un petit volume, l'*HÉLICINE *a été recommandée par Lamarre contre les affections tuberculeuses.*

— Moll. Genre de gastéropodes, ressemblant extérieurement aux hélices, mais voisin des cyclostomes par ses caractères : *L'animal des* HÉLICINES *ne porte que deux tentacules sur la tête*. (Deshayes.) *La cavité pulmonaire des* HÉLICINES *s'ouvre en avant du manteau*. (P. Gervais.) ‖ s. f. pl. Famille de mollusques gastéropodes, comprenant les genres hélicine et cyclostome.

— **Encycl.** Chim. L'*hélicine* $C^{26}H^{26}O^{14}$ appartient à la grande série des essences. C'est une substance cristalline, qui fond à 175°, se dissout très-bien dans l'eau bouillante et dans l'alcool, mais qui est insoluble dans l'éther. Elle forme avec le chlore et le brome des composés qui ont été appelés chlorhélicine $C^{26}H^{15}ClO^{4}$ et bromhélicine $C^{26}H^{15}BrO^{14}$. Elle se décompose sous l'influence des alcalis étendus et donne naissance à du glucose et à un hydrure de salicyle :

$$C^{26}H^{16}O^{14} + 4HO = C^{12}H^{14}O^{14} + C^{14}H^{6}O^{4}.$$

L'*hélicine* se prépare en traitant la salicine par l'acide azotique et en laissant le mélange exposé à l'air. La salicine se dissout peu à peu, et on recueille les cristaux d'*hélicine* qui se forment et se déposent au fond du vase ; on les purifie ensuite en les traitant par l'éther.

— Moll. Les *hélicines* ressemblent beaucoup aux hélices par leur forme extérieure ; mais la structure de l'animal présente de notables différences. Cet animal a une tête en forme de trompe, un mufle bilabié, deux tentacules filiformes et portant les yeux à leur base externe sur des tubercules, la cavité pulmonaire ouverte en avant du manteau par une grande fente transversale. La coquille est globuleuse ou conoïde, non ombiliquée, à spire basse, à ouverture plus ou moins ovale et à péristome réfléchi en bourrelet ; elle a encore, de plus que les hélices, un opercule corné, quelquefois un peu calcaire à l'extérieur. Les *hélicines* sont très-voisines des cyclostomes ; on en connaît un assez grand nombre d'espèces, qui habitent les régions chaudes. Toutes sont terrestres et vivent de préférence dans les lieux humides. Elles sont généralement de moyenne ou de petite taille.

HÉLICINIDE adj. (é-li-si-ni-de — de *hélicine* et du gr. *idea*, forme). Moll. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hélicine.

— s. f. pl. Syn. d'HÉLICINES. V. HÉLICIN.

HÉLICITE s. m. (é-li-ci-te). Hist. rel. Membre d'une association de personnes pieuses du VIIe siècle, qui vivaient dans la solitude et glorifiaient Dieu par des danses et des chants, à l'exemple de Moïse et de sa sœur Marie. ‖ On dit aussi EICÈTE, HEICÈTE et HICÈTE.

HÉLICOBOLE s. m. (é-li-ko-bo-le — du gr. *helix*, *helikos*, spirale ; *bolê*, jet). Bot. Syn. de CENTHOSPORE, genre de végétaux cryptogames.

HÉLICODONTE s. m. (é-li-ko-don-te — de *hélice* et du gr. *odous*, *odontos*, *dent*) Moll. Section du genre hélice, comprenant les espèces chez lesquelles l'ouverture de la coquille est munie de dents.

HÉLICOGÈNE s. f. (é-li-ko-jè-ne, de *hélice* et du gr. *genea*, genre, race). Moll. Section du genre hélice, comprenant les espèces globuleuses qui ont le bord droit de l'ouverture épaissi et renversé au dehors.

HÉLICOIDAL, ALE adj. (é-li-ko-i-dal, a-le — du gr. *helix*, *helikos*, hélice ; *eidos*, aspect). Anat. Qui est en forme d'hélice : *Organe* HÉLICOÏDAL. ‖ On dit aussi HÉLIÇOÏDAL.

HÉLICOÏDE adj. (é-li-ko-i-de — du gr. *helix*, *helikos*, hélice ; *eidos*, aspect). Qui ressemble à une hélice, qui est en forme d'hélice : *Courbe* HÉLICOÏDE. ‖ On dit aussi HÉLIÇOÏDE.

— Géom. *Parabole hélicoïde*, Courbe engendrée par une parabole ordinaire dont on enroule l'axe autour d'une circonférence.

— Mar. *Propulseur hélicoïde*, Nom que l'on donne quelquefois à l'hélice.

— s. f. Géom. Conoïde engendré par un rayon du cylindre sur lequel est tracée l'hélice, qui glisserait à la fois sur l'axe et sur la courbe. ‖ Surface développable dont l'hélice serait l'arête de rebroussement.

— **Encycl.** Géom. On désigne sous le nom d'*hélicoïde* deux surfaces bien distinctes, quoiqu'elles dérivent toutes deux de l'hélice. L'une est le conoïde engendré par un rayon du cylindre sur lequel est tracée l'hélice, qui glisserait à la fois sur l'axe et sur la courbe.

C'est une surface gauche et c'est le lieu des normales principales à l'hélice.

L'autre *hélicoïde* est la surface développable dont l'hélice serait l'arête de rebroussement; en d'autres termes, c'est le lieu des tangentes à l'hélice.

— *Hélicoïde gauche.* Cette surface est celle de la vis à filets carrés, ou de l'*intrados* (v. ce mot) de l'escalier à cage cylindrique. Les équations de la génératrice rectiligne de l'*hélicoïde* gauche sont (v. HÉLICE)

$$z = \frac{\omega}{2\pi} h \quad \text{et} \quad \frac{y}{x} = \text{tang } \omega.$$

L'équation de l'*hélicoïde* lui-même est donc

$$y = x \text{ tang} \left(\frac{2\pi z}{h}\right).$$

Les sections faites dans cette surface par des cylindres de révolution ayant pour axe l'axe des z sont naturellement toutes des hélices de même pas; elles sont représentées par le système des équations

$$y + x^2 = R^2, \quad y = x \text{ tang} \left(\frac{2\pi z}{h}\right).$$

Mais ce ne sont pas les seules hélices qu'on puisse tracer sur l'*hélicoïde* gauche : tout cylindre de révolution passant par l'axe de la surface la coupe suivant une hélice. En

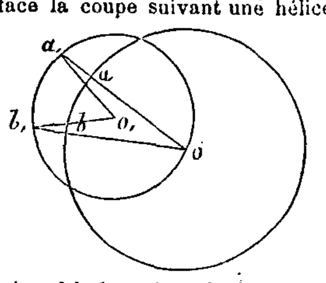

effet, soit oab la base du cylindre sur lequel a été tracée l'hélice directrice et par conséquent o le pied de l'axe de l'*hélicoïde :* les génératrices rectilignes de cette surface, qui se projettent en oa et ob, coupent le cylindre $o_1a_1b_1$ en des points situés à la même hauteur; la différence de niveau de ses points est donc proportionnée à l'arc ab, ou à l'arc a_1b_1 puisque

$$\frac{a_1b_1}{o_1a_1} = \frac{2ab}{oa}, \quad \text{ou que} \quad \frac{a_1b_1}{ab} = 2\,\frac{o_1a_1}{oa}.$$

—*Hélicoïde développable.* La trace de cette surface sur un plan quelconque perpendiculaire à l'axe du cylindre primitif est une développante de cercle. En effet, la tangente de l'angle que fait l'une des génératrices rectilignes de la surface avec un plan perpendiculaire à l'axe étant

$$\frac{h}{2\pi R},$$

si le point de contact de la génératrice avec l'hélice directrice est à une distance k du plan considéré, la projection sur ce plan de la portion de la génératrice qui se trouve comprise entre la trace sur ce plan et le point où elle touche l'hélice est

$$k\,\frac{2\pi R}{h}.$$

Mais k est représenté par

$$\frac{h\omega}{2\pi}$$

ω désignant l'angle compris entre les rayons menés au point de contact de la projection de la génératrice, et au point où commence l'hélice sur le plan sécant; la distance de la trace de la génératrice sur le plan considéré au point de contact de sa projection est donc

$$\frac{h\omega}{2\pi}.\frac{2\pi R}{h} \text{ ou } R\omega.$$

La trace de la surface est donc bien une développante de la base du cylindre.

HÉLICOÏDINE s. f. (é-li-ko-i-di-ne). Chim. Substance résultant de l'action de l'acide azotique sur la salicine.

HÉLICOLIMACE s. f. (é-li-ko-li-ma-se — de *hélice* et *limace*). Moll. Genre de gastéropodes terrestres, intermédiaire entre les hélices et les limaces, et syn. de VITRINE.

HÉLICOMÈTRE s. m. (é-li-ko-mè-tre — du gr. *hêlix*, *hêlikos*, hélice; *metron*, mesure). Mécan. Appareil propre à mesurer la puissance effective de l'hélice dans les bateaux à vapeur, ainsi que la résistance du navire.

—**Encycl.** L'*hélicomètre* imaginé par M. Taurines, ingénieur civil, ancien professeur à l'*Ecole navale de Brest, consiste* dans la combinaison de deux, quelquefois de trois dynamomètres à rotation, dont l'un mesure directement le nombre de kilogrammètres transmis *à l'arbre de l'hélice, et le second* donne la poussée de l'hélice en kilogrammes; ces deux données, jointes à la vitesse commune du navire, fournissent trois des quantités qui entrent dans l'équation fondamentale du principe des vitesses virtuelles ou des quantités de travail, ce qui permet de *déterminer* l'effet utile, qui forme la quatrième quantité. Soient P le travail transmis en kilogrammètres; R la poussée de l'hélice en kilogrammes; r la vitesse du navire, on a pour l'effet utile p

$$p = \frac{Rr}{P}.$$

Cette méthode, on le voit, est tout à fait directe; elle exclut toute espèce de coefficient arbitraire; elle donne la valeur réellement mécanique des propulseurs.

M. Taurines a fait de nombreuses applications de son *hélicomètre* à la mesure de l'effet utile d'un grand nombre d'hélices très-différentes les unes des autres, par la longueur du pas, le diamètre, la fraction de la surface et le nombre des ailes, et il en a conclu : 1° que l'effet utile diminue à mesure que le pas augmente; 2° que les grands diamètres sont très-avantageux, outre qu'ils permettent la diminution du nombre de tours du propulseur; 3° que l'hélice à quatre ailes est constamment supérieure à celle de deux ailes, mais que l'avantage n'est pas assez grand pour faire rejeter l'hélice à deux ailes, qui permet l'installation plus facile d'un puits à l'arrière; 4° que l'on peut réduire la surface de l'hélice sans altérer beaucoup l'effet utile, quoique, cependant, si la fraction de surface est trop petite, le mécanisme fonctionne avec moins de régularité. M. Taurines a ensuite recherché quelle devait être l'influence de la vitesse de marche sur la résistance du navire, et il a trouvé que la résistance du navire croît plus rapidement que le carré de la vitesse, ou proportionnellement à une puissance de la vitesse égale à 2,591.

L'*hélicomètre* jouit au plus haut degré de la faculté précieuse de mesurer par tous les temps, et d'enregistrer par des courbes fidèlement tracées sous l'œil de l'observateur les moindres particularités des phénomènes. Il rend possible l'étude approfondie de l'hélice par tous les états de la mer et par les allures les plus variées de la machine. La régularité ou l'irrégularité des courbes tracées par l'*hélicomètre* deviennent un élément précieux pour l'appréciation du fonctionnement régulier ou irrégulier de la machine et du propulseur, et, par suite, un excellent guide dans le choix à faire du moteur ou de l'hélice.

HÉLICON, montagne de la Grèce, sur les confins de la Phocide et de la Béotie. Pausanias en vante l'aspect riant, la riche verdure et les bois épais. L'Hippocrène, le Permesse et l'Aganippe y ont leurs sources. Le cheval ailé Pégase se plaisait à y errer quand il ne volait pas sur les hauteurs du Pinde ou du Parnasse; il s'y mettait au vert. C'est lui, comme on sait, qui, d'un coup de pied, y fit jaillir l'Hippocrène, la fontaine du cheval. Aussi les poëtes et les mythologues regardaient-ils ce lieu comme le séjour habituel des Muses et d'Apollon. Le Pinde et le Parnasse leur étaient seulement consacrés, et ne recevaient leurs visites qu'à de certains jours. Les poëtes français ont souvent confondu l'Hélicon avec le Pinde et le Parnasse, et même parfois avec les fontaines dont les eaux avaient le don d'inspirer ceux qui les buvaient. Ils regardent à peu près comme synonymes et comme pouvant être employés indifféremment, selon les besoins du mètre ou de la rime, tous ces poétiques noms : le Pinde, le Parnasse, l'Hélicon, l'Hippocrène, le Permesse, la fontaine de Castalie ou celle d'Aganippe. Ce sont là des licences permises aux poëtes; mais ce qui est inexcusable, c'est l'ignorance de certains écrivains qui ont tenu le séjour que les Grecs attribuaient aux Muses pour une invention de leur esprit comme les Muses elles-mêmes. On lit, par exemple, dans un *Cours de mythologie*, imprimé en 1800, cette étonnante définition du Parnasse : « Le Parnasse, montagne fabuleuse, à laquelle on donne aussi les noms de Pinde et d'Hélicon. » Loin d'être une seule et même montagne, l'Hélicon, le Pinde et le Parnasse diffèrent essentiellement par leur nature même et leur aspect. Rien de moins ressemblant à l'Hélicon que la chaîne du Pinde, qui sépare l'Epire de l'Achaïe, et que le haut Parnasse, qui semble porter jusqu'au ciel ses deux cimes neigeuses.

L'Hélicon, comme nous l'avons dit plus haut, était le séjour ordinaire des Muses. Leur temple s'élevait sur les flancs du mont, au milieu de bois épais, et c'est là qu'on allait les invoquer souvent.

L'Hélicon n'égale pas en hauteur le Parnasse, dont il n'a pas d'ailleurs l'étendue, et qui est situé au nord du lieu où s'élevait Delphes, et où est aujourd'hui le village de Castri. Les Turcs appellent l'Hélicon *Zakara*, à cause de la grande quantité de lièvres qu'on y trouve. Les sangliers et les cerfs y sont aussi très-communs. Pausanias (l. IX, c. XXIX) dit, en parlant de la consécration poétique de l'Hélicon aux Muses : « On tient que ce sont Ephialtès et Otus qui ont sacrifié les premiers aux Muses sur le mont Hélicon, et qui leur ont consacré cette montagne. On croit aussi que ce sont eux qui ont bâti Ascra. Hégésinoüs nous l'apprend dans son poëme sur l'Attique, lorsqu'il dit que Neptune, ayant obtenu les bonnes grâces de la belle Ascra, eut d'elle un fils nommé Œoclus, qui, de concert avec le fils d'Aloéüs, bâtit la ville d'Ascra au pied de l'humide Hélicon. Ce poëme était perdu avant que je fusse au monde; aussi je ne l'ai jamais lu; mais Callipe de Corinthe, dans son *Histoire des Orchoméniens*, cite l'endroit que je rapporte, et c'est de lui que je l'ai emprunté. La ville d'Ascra n'a rien aujourd'hui de remarquable, si ce n'est une tour qui s'est conservée. Les fils d'Aloéüs instituèrent le culte de trois Muses seulement, et nommèrent ces trois Muses Mélété, Mnémé et Aédé. On dit que, dans la suite, Piérus le Macédonien, celui-là même qui donna son nom à une montagne de Macédoine, étant venu à Thespies, y établit le nombre de neuf Muses, et imposa à toutes les neuf les noms qu'elles ont aujourd'hui, soit qu'il fût inspiré par sa propre sagesse ou guidé par un oracle, soit qu'il eût pris ces connaissances de quelque Thrace, car, de tout temps, les Thraces ont été plus savants que les Macédoniens, et plus soigneux des choses divines. D'autres disent que ce Piérus avait neuf filles, et qu'il leur donna les mêmes noms dont on appelait les Muses, d'où il est arrivé que ses petits-fils ont passé, dans l'esprit des Grecs, pour être les enfants des Muses. Cependant Mimnerme, qui a écrit en vers élégiaques le combat des Smyrnéens contre Gygès, roi de Lydie, nous apprend, dès l'entrée de son poëme, que les Muses les plus anciennes sont filles du Ciel, et qu'il y en a d'autres d'une moindre antiquité, qui sont filles de Jupiter... » Pausanias, qui a vu et étudié avec soin l'Hélicon dans son voyage en Béotie, donne d'autres détails curieux. « De toutes les montagnes de la Grèce, déclare-t-il, l'Hélicon est la plus fertile, celle où il y a le plus d'arbres, et où croît surtout le meilleur pourpier. Ceux qui l'habitent assurent qu'on n'y trouve aucune herbe, aucune racine vénéneuse, et que, par cette raison, les serpents n'y sont pas dangereux. En allant au bois sacré des Muses, vous trouverez sur la gauche la fontaine Aganippé, ainsi appelée du nom d'une fille du Permesse, car le Permesse coule autour du mont Hélicon. Si vous reprenez ensuite le chemin du bois, vous verrez une statue de marbre d'Euphémé, qui fut, dit-on, la nourrice des Muses. Près de cette statue est celle de Linus, dans une niche de rocaille, creusée en manière de grotte... Les statues des trois premières Muses sont de la façon de Céphisodote; les trois qui suivent sont de Strongilion. Olympiosthène a fait les trois dernières... Mais le mont Hélicon est orné de bien d'autres statues. Vous y verrez un Apollon en bronze et un Mercure se disputant une lyre; un Bacchus, œuvre de Lysippe, et une autre statue du même dieu, par Myson. On y voit aussi les statues de poëtes et de musiciens célèbres, notamment celles de Tamyris, déjà frappé d'aveuglement et voulant encore jouer de sa lyre, toute cassée qu'elle est; d'Arion le Méthymnéen, assis sur un dauphin, et de Sacadas d'Argos, d'Hésiode, représenté assis, avec une cithare sur les genoux; d'Orphée, entouré de bêtes féroces; d'Arsinoé, que Ptolémée épousa, bien qu'il fût son propre frère, etc.

» On voit au même lieu une biche qui allaite le petit Téléphus, fils d'Hercule; ensuite un bœuf, et, un peu plus loin, une statue de Priape qui mérite l'attention des curieux. Ce dieu est particulièrement honoré de ceux qui nourrissent des troupeaux de chèvres ou de brebis, ou des mouches à miel; mais le peuple de Lampsaque lui est plus dévot qu'à pas une autre divinité, et le croit fils de Bacchus et de Vénus. On vous montrera aussi plusieurs trépieds, parmi lesquels il y en a un *fort ancien, qu'Hésiode, dit-on, remporta pour* prix de poésie à Chalcis sur l'Euripe. Tous les environs du bois sacré sont habités. Les Thespiens y célèbrent chaque année une fête en l'honneur des Muses, et une autre en l'honneur d'Eros. Dans ces fêtes, il y a des prix pour les musiciens, et aussi pour les athlètes qui se distinguent le plus. Vingt stades au-dessus du bois, on trouve la fontaine du Cheval ou l'Hippocrène, ainsi appelée parce que le cheval de Bellérophon la fit sortir en frappant du pied contre terre.

» Le Lamus, fleuve considérable, a sa source au haut du mont Hélicon, et, du côté de Thespie, il y a un lieu nommé Hédonacon, où l'on voit la fontaine de Narcisse, célèbre par une aventure fort extraordinaire. »

Ces pages si instructives, que Pausanias a consacrées au mont Hélicon, se terminent par quelques mots sur l'aventure de Narcisse.

Tel était encore l'Hélicon au temps de Pausanias. Ceux qui le visitent aujourd'hui sont loin de le trouver revêtu des mêmes splendeurs. Ils n'y retrouvent plus ni le bois sacré, ni le temple des Muses, ni toutes ces statues, ces groupes précieux de marbre ou de bronze sortis des mains des premiers statuaires des plus beaux temps de l'art grec, encore debout au temps des Antonins. Les barbares, les iconoclastes et les Turcs les ont toutes brisées ou fondues. Une triple barbarie a passé par là et les a détruites et ravies à l'admiration du monde moderne, dont la Grèce a été la mère et l'institutrice.

HÉLICON DE CYZIQUE, astronome grec, disciple de Platon. Il annonça à Denys, tyran de Syracuse, une éclipse de soleil. Denys lui fit donner pour récompense un talent d'or, équivalant à 5,400 de nos francs. Cette éclipse est probablement celle de l'an 401 avant notre ère.

HÉLICONIADE s. f. (é-li-ko-ni-a-de). Mythol. gr. Nom donné aux Muses qui habitaient l'Hélicon.

HÉLICONIDE adj. (é-li-ko-ni-de — rad. *héliconie*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'héliconie, genre de papillons. ‖ On dit aussi HÉLICONITE et HÉLICONIEN, IENNE.

— s. f. pl. Tribu d'insectes lépidoptères diurnes, comprenant les genres héliconie, acrée, nériade et hamadryade.

HÉLICONIE s. f. (é-li-ko-nî — rad. *Hélicon*, nom géogr.). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, type de la tribu des héliconides, qui habite l'Amérique tropicale : *L'*HÉLICONIE *du ricin. Les* HÉLICONIES *ont le corps mince et assez long.* (A. Percheron).

— Bot. Genre de plantes, de la famille des musacées, type de la tribu des héliconiées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale : *L'*HÉLICONIE *des Antilles demande la même culture que les bananiers.* (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** Bot. Les *héliconies* sont de grandes et belles plantes, qui ressemblent beaucoup aux balisiers. L'*héliconie des Antilles*, vulgairement nommée *bihaï*, atteint jusqu'à 3 mètres de hauteur; elle se recommande par son port élégant, ses grandes feuilles d'un vert brunâtre et ses fleurs en longs épis terminaux. Elle croît dans les bois humides et les lieux marécageux des Antilles. Son rhizome est noueux, épais, noir en dehors, blanc en dedans; ses feuilles servent à couvrir les huttes. On cultive chez nous cette plante en serre chaude, ainsi que l'*héliconie des perroquets;* leur culture ressemble à celle des bananiers.

HÉLICONIÉ, ÉE adj. (é-li-ko-ni-é — rad. *héliconie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre héliconie.

— s. f. pl. Tribu de la famille des musacées, ayant pour type le genre héliconie.

HÉLICONIEN, IENNE adj. (é-li-ko-niain, iè-ne). Géogr. anc. Qui appartient à l'Hélicon : *Le mont* HÉLICONIEN.

— Entom. Syn. d'HÉLICONIDE.

— s. m. pl. Division du genre papillon, d'après Linné.

HÉLICOPIDE s. f. (é-li-ko-pi-de — du gr. *helikopis*, qui attire les regards). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, tribu des érycines, dont l'espèce type vit à la Guyane.

HÉLICOPS s. m. (é-li-kops — du gr. *helix*, *helikos*, circuit; *ops*, œil). Erpét. Section du genre couleuvre.

HÉLICOPTÈRE s. f. (é-li-ko-ptè-re — du gr. *helix*, *helikos*, spirale; *pteron*, aile). Entom. Syn. d'ÉLIDIPTÈRE.

HÉLICOSPORE s. m. (é-li-ko-spo-re — du gr. *helix*, *helikos*, spirale; *spora*, semence). Bot. Genre de champignons qui croissent sur les bois pourris.

HÉLICOSTÈGUE adj. (é-li-ko-stè-ghe — du gr. *helix*, *helikos*, spirale, hélice; *stégé*, toit). Moll. Dont la coquille est contournée en spirale.

— s. m. pl. Famille de foraminifères, comprenant les genres à coquille contournée en spirale régulière.

HÉLICOSTYLE s. f. (é-li-ko-sti-le — du gr. *helix*, *helikos*, spirale; *stulos*, colonne). Moll. Section du genre hélice, comprenant les espèces à columelle relativement redressée.

HÉLICOTRÈME s. m. (é-li-ko-trè-me — du gr. *helix*, *helikos*, hélice; *trêma*, trou). Anat. Orifice situé au sommet du limaçon de l'oreille interne.

HÉLICOTRIC s. m. (é-li-ko-trik — du gr. *helix*, *helikos*, spirale; *thrix*, *trichos*, cheveu). Bot. Syn. d'HÉLICOSPORE, genre de champignons. ‖ On dit aussi HÉLICOTRIQUE.

HÉLICTE s. f. (é-li-kte). Bot. Genre d'arbrisseaux sarmenteux, de la famille des composées, tribu des sénécionées.

HÉLICTÈRE s. m. (é-li-ktè-re — du gr. *hêlios*, soleil; *kteras*, présent). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des bombacées ou des sterculiacées, type de la tribu des hélictérées, comprenant une quinzaine d'espèces qui croissent en Amérique.

HÉLICTÉRÉ, ÉE adj. (é-li-kté-ré — rad. *hélictère*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre hélictère.

— s. f. pl. Tribu de la famille des bombacées ou des sterculiacées, ayant pour type le genre hélictère.

HÉLICTÉROÏDE adj. (é-li-kté-ro-i-de — de *hélictère*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Syn. d'HÉLICTÉRÉ, ÉE.

— s. m. Syn. de CAJOPHORE.

HÉLICULE s. f. (é-li-ku-le — dimin. de *hélice*). Bot. Petit vaisseau disposé en spirale.

HÉLIE s. f. (é-lî — du gr. *hêlios*, soleil). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des pyrales, et dont l'espèce type habite l'Europe.

— Bot. Genre de plantes de la famille des gentianées, tribu des chironiées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique tropicale.

HÉLIE, prophète hébreu. V. ELIE.

HÉLIE (Faustin), jurisconsulte français, membre de l'Institut, né, le 31 mai 1799, à Nantes où son père était armateur. Après avoir fait ses études de droit à Rennes, où il eut pour professeur le savant Toullier, il se fit inscrire comme avocat au barreau de Nantes (1823), mais il ne tarda pas à se rendre à Paris, où quelques années après il passa son doctorat. En 1826, il entra comme rédacteur au

ministère de la justice. Deux ans après, il commençait sa carrière d'écrivain judiciaire en fondant le *Journal de droit criminel*, et s'adjoignait pour collaborateur M. A. Chauveau, qui pendant tout le reste de sa vie partagea ses savants travaux. Les noms de ces deux auteurs, qu'on s'est accoutumé à lire réunis, sont devenus presque inséparables.

En 1834, M. Hélie commença avec M. Chauveau la publication d'un ouvrage très-estimé : *Théorie du code pénal* (1834-1843, 6 vol. in-8°), qui fait autorité en droit criminel. En 1837, M. Hélie, qui avait déjà acquis par ses travaux une réputation assez étendue, fut nommé chef du bureau des affaires criminelles au ministère de la justice. Deux ans après, il recevait la croix de la Légion d'honneur. Sa *Théorie du code pénal* terminée, M. Hélie commença un nouvel ouvrage : *Traité de l'instruction criminelle* (1845-1860, 9 vol. in-8°). Ce grand travail, où abondent les vues larges et libérales, contient de vastes développements au point de vue des rapports du droit criminel avec la législation civile, avec les progrès sociaux et l'état des mœurs publiques. M. Hélie était à moitié de cette publication lorsque survint la révolution de février 1848. Dès le lendemain, le nouveau ministre de la justice, M. Crémieux, le mettait à la tête de la division des affaires criminelles, et, au mois d'octobre 1849, M. Hélie était nommé conseiller à la cour de cassation. En 1855, il fut élu membre de l'Académie des sciences, section de législation, en remplacement de M. Vivien, et il devint, en 1859, officier de la Légion d'honneur. Depuis le 4 mars 1872, il est président de chambre à la cour de cassation.

Outre ses ouvrages, M. Faustin Hélie a publié un grand nombre d'articles dans les journaux spéciaux, tels que l'*Encyclopédie du droit*, la *Revue de législation*, la *Gazette des Tribunaux*; il a donné des éditions annotées de l'*Instruction civile* de Mangin (1847, 2 vol. in-8°), du *Traité de droit pénal* de Rossi (1855, 2 vol.), et une seconde édition, très-augmentée, de son *Traité de l'instruction criminelle* (1863 et suiv.). M. Faustin Hélie est incontestablement un des plus laborieux et des plus savants jurisconsultes de notre temps.

HÉLIE (Augustin), écrivain français, né à Alexandrie (Italie) en 1809. Il s'adonna d'abord à la banque et au commerce d'exportation, entra en relations, à Paris, avec des hommes politiques du parti républicain, et prit une part active à la Révolution de 1848. Après avoir reçu la mission d'assurer la libre circulation du chemin de fer du Nord, il fut envoyé par Lamartine, en qualité de consul, à Fernambouc (Brésil), où il resta jusqu'en 1850. A cette époque, il fut remplacé dans ses fonctions, revint en France, et depuis lors il a employé ses loisirs à composer des ouvrages historiques. Nous citerons de lui : *Discours sur l'histoire moderne des deux mondes* (1854, 2 vol. in-8°), livre dans lequel il donne une grande place à l'Amérique, et où il affirme hautement ses convictions républicaines; la *Rome des papes* (1861, in-8°), où l'on trouve l'exposé historique des questions relatives au pouvoir temporel de la papauté.

HÉLIÉE s. f. (é-li-é — du gr. *hêlios*, soleil). Antiq. gr. Place publique d'Athènes où se réunissaient les juges spéciaux appelés héliastes.

— **Encycl.** V. HÉLIASTES.

HÉLIER (SAINT-), ville capitale de l'île de Jersey, au S., avec un port sur la baie de Saint-Aubain, par 49° 12′ — 49° 18′ de lat. N. et 4° 22′ — 4° 37′ de long. O., à 125 kilom. S. de Portland-Bill, à 50 kilom. N.-O. de Granville et à 52 kilom. N. de Saint-Malo; 25,000 hab. Le port de Saint-Hélier peut contenir 200 navires à flot. L'entrée en est difficile, mais il ne laisse rien à désirer sous le rapport de la sécurité. La ville est située sur le penchant d'une colline qui fait face à la mer, entre deux rochers élevés, dont l'un est couronné par le fort Régent, qui commande le port. Les quartiers modernes offrent un aspect agréable, avec leurs maisons bien bâties et leurs frais jardins, mais, dans la partie que l'on nomme la vieille ville, on ne voit guère que des édifices mal construits et des rues étroites et tortueuses. L'église paroissiale, la chambre de la cour, la bibliothèque et l'hôtel de ville bordent la place Royale, qui est la plus belle et la plus vaste de la ville. Signalons aussi le théâtre, la prison, une jolie chapelle gothique, le palais de justice, les hôpitaux, etc.

HÉLIÉRELLE s. f. (é-li-é-rè-le — dimin. du gr. *hêlios*, soleil). Infus. Genre de bacillariées : *Les* HÉLIÉRELLES *sont des corpuscules cunéiformes et radiaires.* (M. Desmarest.)

HÉLIGMA s. m. (é-li-gma — mot gr. qui signifie *spirale*). Anat. Hélix de l'oreille externe.

HÉLIGME s. m. (é-li-gme — du gr. *heligma*, spirale). Helminth. Genre de vers intestinaux cylindriques, à tête obtuse et à queue aiguë.

— Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des apocynées, tribu des échitées, dont l'espèce type croît à Java.

HELIGOLAND, île de la mer du Nord. V. HELGOLAND.

HÉLINAND ou **ÉLINAND**, historien et poëte français, né en Beauvaisis, mort vers 1229. Il fut admis à la cour de Philippe-Auguste, où il récita, en présence du roi, des vers sur la défaite des Titans rebelles. Quelque temps après, las du monde, il embrassa la vie religieuse dans l'abbaye de Froidmont, soumise à la règle de Cîteaux. De ses poésies il ne reste que des *Vers sur la mort*, petit poëme publié en 1594 (in-8°), sur un manuscrit défectueux. Cette pièce, écrite dans un style très-obscur mais qui ne manque ni de naïveté ni de grâce, fourmille de traits satiriques contre la cour de Rome. On possède, en outre, d'Hélinand, une *Chronique*, dont une partie a été publiée par le P. Teissier, dans la *Bibliotheca cisterciensis*; des *Sermons*, où l'on trouve entremêlés des passages des livres saints et des auteurs profanes; trois opuscules intitulés *Flores Helinandi*; une *Vie de saint Géréon*, etc. — Un autre HÉLINAND, moine français du XII^e^ siècle, embrassa la vie monastique à Persigne, dans le Maine. Il a été confondu à tort avec le précédent. On a de lui quelques ouvrages inédits : un *Commentaire sur l'Apocalypse*, des *Gloses sur l'Exode*, etc.

HÉLINE s. m. (é-li-ne — du gr. *helinos*, sarment). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rhamnées, tribu des gouaniées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Abyssinie et au Cap de Bonne-Espérance.

— **s. f.** Entom. Genre d'insectes diptères, du groupe des muscivores, comprenant sept espèces qui habitent la France.

HÉLINÉE s. f. (é-li-né — du gr. *helinos*, sarment). Ornith. Syn. de SYLVIE, genre de passereaux.

HÉLINGUE ou **ÉLINGUE** s. f. (é-lain-ghe). Mar. Bout de corde qui est lié aux manivelles et au bout des torons que l'on veut tordre.

HÉLIOBOLE s. m. (é-li-o-bo-le). Section du genre lézard.

HÉLIOCARPE s. m. (é-li-o-kar-pe — du gr. *hêlios*, soleil; *karpos*, fruit). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des tiliacées, tribu des grewées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale : *L'*HÉLIOCARPE *a les feuilles dentelées du tilleul.* (Dict. d'hist. nat.)

— **Encycl.** Les *héliocarpes* sont des arbres ou des arbrisseaux à fleurs disposées en panicules terminales. Elles ont un calice à quatre sépales colorés, caducs; une corolle à quatre pétales; seize étamines à anthères didymes; un ovaire à deux loges, surmonté de deux styles distincts. Le fruit est une petite capsule ovoïde, comprimée, à deux loges monospermes, s'ouvrant en deux valves ciliées et plumeuses. Ces végétaux habitent l'Amérique tropicale, et ne sont cultivés que dans les jardins botaniques. Leurs propriétés sont celles de la famille des tiliacées; ils sont mucilagineux et émollients, et leur tige fournit des fibres textiles. L'espèce la plus connue est l'*héliocarpe* d'Amérique, qui croît à la Vera-Cruz.

HÉLIOCENTRIQUE adj. (é-li-o-san-tri-ke — du gr. *hêlios*, soleil, et de *centre*). Astron. Qui a le centre du soleil pour point de départ : *La distance* HÉLIOCENTRIQUE *des planètes.* ‖ *Longitude héliocentrique*, Position sur l'écliptique que nous donnerions à un astre, si nous l'observions du centre du soleil. ‖ *Latitude héliocentrique*, Distance angulaire à l'écliptique d'un astre observé du centre du soleil. ‖ *Mouvement héliocentrique*, Mouvement de translation des planètes autour du soleil. ‖ *Force héliocentrique*, Force qui attire les planètes vers le soleil.

— **Encycl.** Vues de la terre, les orbites des planètes affectent des formes très-compliquées; elle deviennent, au contraire, fort simples, si l'on suppose que l'œil qui les suit est placé au centre du soleil. Lorsqu'ils sont rapportés au centre du soleil, les éléments des astres sont dits *héliocentriques*, expression qui s'applique surtout aux latitudes et aux longitudes. Voici comment M. Sonnet établit élémentairement les formules à l'aide desquelles on peut passer des coordonnées géocentriques d'un astre à ses coordonnées *héliocentriques*, et réciproquement.

Soient T le centre de la terre, et S le centre du soleil. Soient TX la ligne des équinoxes, TY la ligne des solstices, TZ l'axe de l'écliptique; ces trois droites formeront un

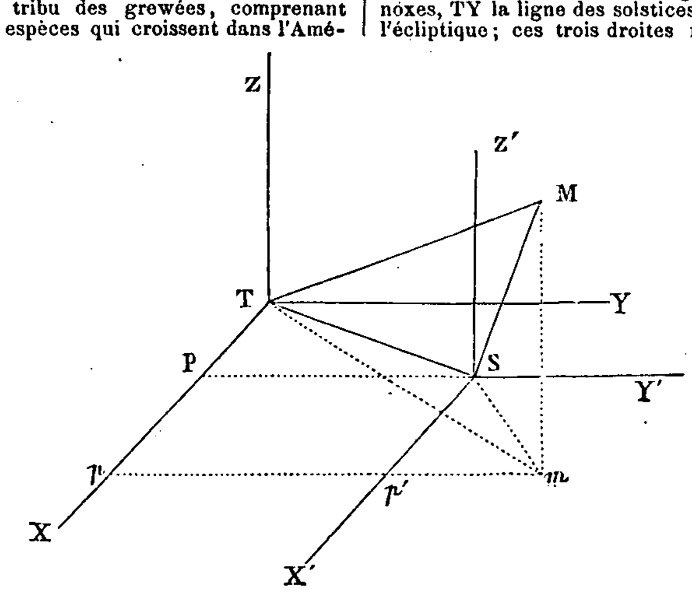

système de coordonnées rectangulaires. Menons SX′, SY′ et SZ′ parallèles à TX, TY et TZ. Les coordonnées du point S seront

$$X = TP, \quad Y = SP, \quad Z = 0.$$

Soit M un point quelconque de l'espace; abaissons M*m* perpendiculaire sur le plan XTY de l'écliptique, et concevons le plan *mp′p* perpendiculaire sur TX. Les coordonnées du point M par rapport aux axes TX, TY, TZ seront

$$x = Tp, \quad y = mp, \quad z = Mm.$$

Les coordonnées de ce même point M par rapport aux axes SX′, SY′, SZ′ seront

$$x' = Sp', \quad y' = mp', \quad z' = Mm,$$

et l'on sait qu'entre ces coordonnées on aura les relations

$$(1) \quad x' = x - X, \quad y' = y' - Y, \quad z' = z.$$

Cela posé, soit L la longitude du soleil, ou l'angle STX; soit l la longitude géocentrique du point M, ou l'angle *m*TX, et γ sa latitude géocentrique, ou l'angle MT*m*; soit l' la longitude *héliocentrique* du même point, ou l'angle *m*SX′, et λ' sa latitude *héliocentrique*, ou l'angle MS*m*. Posons

$$TS = R, \quad TM = \rho \quad \text{et} \quad SM = \rho'.$$

On trouve aisément sur la figure les relations :

$$\begin{aligned} X &= R \cos L; \\ Y &= R \sin L; \\ x &= Tm \cos l = \rho \cos \lambda \cos l; \\ y &= Tm \sin l = \rho \cos \lambda \sin l; \\ z &= \rho \sin \lambda; \\ x' &= Sm \cos l' = \rho' \cos \lambda' \cos l'; \\ y' &= Sm \sin l' = \rho' \cos \lambda' \sin l; \\ z' &= \rho' \sin \lambda'. \end{aligned}$$

Substituant dans les équations (1), on obtient les relations :

$$\begin{aligned} (2) \quad & \rho' \cos \lambda' \cos l' = \rho \cos \lambda \cos l - R \cos L; \\ (3) \quad & \rho' \cos \lambda' \sin l' = \rho \cos \lambda \sin l - R \sin L; \\ (4) \quad & \rho' \sin \lambda' = \rho \sin \lambda. \end{aligned}$$

Si l'on élève les deux membres de chacune de ces équations au carré, qu'on les ajoute membre à membre, et qu'on divise par ρ^2, on obtient, en désignant par n le rapport de R à ρ,

$$(5) \quad \left(\frac{\rho'}{\rho}\right)^2 = 1 + n^2 - 2n \cos \lambda \cos (l - L).$$

Divisant membre à membre l'équation (3) par l'équation (2), puis divisant par ρ les deux termes de la fraction obtenue, on trouve

$$(6) \qquad \text{tang}\, l' = \frac{\cos \lambda \sin l - n \sin L}{\cos \lambda \cos l - n \cos L}.$$

Enfin l'équation (4) donne

$$(7) \qquad \sin \lambda' = \frac{\sin \gamma}{\left(\frac{\rho'}{\rho}\right)}.$$

La relation (5) fera connaître $\frac{\rho'}{\rho}$ et, par suite, ρ'; la relation (6) donnera l', et la relation (7) fournira λ'.

Ainsi les trois formules (5), (6), (7) serviront à passer des coordonnées géocentriques aux coordonnées *héliocentriques*.

Des équations (2) et (3), et par un calcul semblable au précédent, on dégagerait sans peine les valeurs de ρ, l et λ, qui donnent les coordonnées géocentriques exprimées au moyen des éléments *héliocentriques* ρ', l' et λ'.

HÉLIOCHROMIE s. f. (é-li-o-kro-mî — du gr. *hêlios*, soleil; *chroma*, couleur). Art de produire des images photographiques avec les couleurs propres des objets.

— **Encycl.** L'*héliochromie* est un art encore peu avancé. On savait depuis longtemps que les impressions produites sur le chlorure d'argent par les différentes tranches du spectre ont à peu près les couleurs de ces tranches; c'est d'après cette remarque qu'on a espéré obtenir les images colorées des objets; M. Niepce est déjà arrivé à quelques résultats importants, mais les images qu'il obtient s'effacent rapidement d'elles-mêmes.

HÉLIOCHROMIQUE adj. (é-li-o-kro-mi-ke — rad. *héliochromie*). Physiq. Qui a rapport à l'héliochromie : *Images* HÉLIOCHROMIQUES.

HÉLIOCOMÈTE s. f. (é-li-o-ko-mè-te — du gr. *hêlios*, soleil, et de *comète*). Astron. Phénomène que présente quelquefois le soleil à son coucher, et qui consiste en une bande lumineuse assez semblable à la queue d'une comète.

HÉLIOCOPRIS s. m. (é-li-o-ko-priss — du gr. *hêlios*, soleil, et de *copris*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, section des coprophages, formé aux dépens des copris ou bousiers, et qui habitent l'Afrique : *L'*HÉLIOCOPRIS *d'Isis est représenté sur les obélisques et les tombeaux des Pharaons.* (Duponchel.)

HÉLIODE s. f. (é-li-o-de — du gr. *hêliodês*, du soleil). Entom. Genre d'insectes coléoptères nocturnes, tribu des héliotides, comprenant deux espèces qui habitent l'Europe centrale et méridionale.

HÉLIODORE s. f. (é-li-o-do-re). Hortic. Variété de tulipe.

HÉLIODORE, premier ministre de Séleucus IV, roi de Syrie, surnommé Philopator, fils et successeur d'Antiochus le Grand. L'énorme rançon exigée par les Romains après leur victoire de Magnésie avait jeté les Séleucides dans la détresse. Philopator, convoitant les immenses richesses accumulées dans le temple de Jérusalem, chargea Héliodore d'aller s'en emparer à la tête d'une troupe de soldats. Malgré les prières du grand prêtre Onias, les lamentations des lévites, la douleur des habitants, Héliodore pénétra dans le temple et se prépara à enlever le trésor sacré. Mais alors il vit tout à coup se dresser devant lui un cavalier couvert d'armes d'or et d'un aspect terrible, qui le foula aux pieds de son cheval, tandis que deux autres jeunes hommes pleins de force et d'une beauté éclatante frappaient le téméraire à coups redoublés. Héliodore, sur le point d'expirer, ne revint à la vie que grâce aux prières d'Onias. Sur l'ordre des deux anges, il offrit à Dieu un sacrifice expiatoire, puis sortit précipitamment de Jérusalem avec ses soldats. On a placé cette légende vers l'an 180 av. J.-C. Séleucus périt quelques années après, empoisonné par Héliodore, qui essaya vainement de se faire déclarer roi. A partir de ce moment, il cesse d'être mentionné dans l'histoire. L'épisode d'Héliodore est tiré du second livre des *Machabées*.

Héliodore chassé du temple, célèbre fresque de Raphaël, au Vatican. Héliodore, terrassé, a laissé s'échapper de ses mains une urne remplie d'or; il s'appuie à terre d'une main et tient une lance de l'autre; il tourne de profil son visage, empreint de terreur, vers le cavalier céleste, cuirassé d'or et armé d'une massue, dont le cheval se cabre, l'œil enflammé, les naseaux frémissants. Les deux anges, armés de verges et suspendus dans les airs, sont superbes d'élan, de fougue, de sainte fureur. Ce groupe, qui occupe le côté droit du premier plan, frappe par la justesse du mouvement et de l'expression; il attire tout d'abord et retient l'attention. Ce n'est qu'après l'avoir longuement admiré qu'on vient à remarquer les autres parties de la composition : au fond, le grand prêtre Onias et les lévites qui prient devant le tabernacle et le chandelier à sept branches; à gauche, le peuple, à la fois émerveillé et craintif, des femmes agenouillées, des enfants, et, sur le devant du tableau, le pape Jules II, porté par quatre serviteurs et contemplant cette scène.

La présence du pontife romain fait un singulier effet dans cette composition biblique. « Raphaël, dit Passavant, fut obligé d'introduire après coup cet anachronisme, sur le désir qu'eut Jules II que cette fresque fût en même temps une allusion à l'expulsion des envahisseurs du patrimoine de saint Pierre. » Dans la première esquisse, qui est parvenue jusqu'à nous, cet épisode étranger au sujet ne se trouve point. C'est donc bien à tort qu'on l'a reproché à Raphaël, car toute résistance de sa part était impossible devant la volonté de Jules II. Au reste, ce hors-d'œuvre nous offre une particularité intéressante : on reconnaît, dans le premier des quatre porteurs de la *sedia gestatoria*, le célèbre graveur des dessins de Raphaël, Marc-Antoine Raimondi; le personnage à côté de lui est Giovanni-Pietro de Foliari, secrétaire des *Memoriali* à la cour de Jules II; on dit que le porteur placé derrière Marc-Antoine est Jules Romain, mais cela n'est pas absolument certain. « Sous le rapport de la couleur, dit encore Passavant, cette fresque est d'un grand intérêt. Par la chaleur et la force du ton, elle rappelle les principes des coloristes vénitiens (principalement du Giorgione). Les détails y sont plus sacrifiés que dans les œuvres antérieures de Raphaël; l'exécution est plus large et plus grandiose; il y a plus de masses dans l'ordonnance. Toutes les ressources de l'expression y abondent d'une façon inimitable, sans s'écarter nulle part des principes du beau, de même que le sentiment du dramatique y atteint sa plus grande élévation, sans dépasser de justes limites. »

La fresque d'*Héliodore* est la plus importante de la seconde des chambres du Vatican, à laquelle elle a donné son nom. Il en existe plusieurs copies, une entre autres au musée de Toulouse. Elle a été gravée par A. Meldolla, L. Maratte, Fr. Aquila, J. Fricquet, P. van Ballin (d'après un dessin de P. van Lint, sans le groupe du pape et de sa suite), J. Volpato, G. Mochetti, P. Anderloni, etc.

Le sujet d'*Héliodore chassé du temple* a été peint par Fr. Solimena (musée du Louvre, nº 406, gravé par P.-A. Martini), par Bertholet Flemalle (musée de Bruxelles), etc.

Héliodore chassé du temple, peinture murale d'Eugène Delacroix, dans l'église Saint-Sulpice, à Paris. Héliodore s'apprêtait à quitter le temple avec ses soldats chargés des trésors sacrés : soudain, les anges justiciers fendent l'air et se précipitent sur le profanateur; l'un d'eux, couvert d'une cuirasse étincelante, le casque en tête, le sceptre haut, les ailes frémissantes, est monté sur un cheval gris de fer qui se cabre, qui hérisse sa crinière et qui heurte de son sabot la poitrine du préfet de Séleucus. Celui-ci, terrassé, éperdu, agite convulsivement les bras. Les deux autres anges, armés de verges, le frappent à coups redoublés; l'un d'eux, la tête en bas, la robe flottante, rappelle par l'audace du raccourci le fameux *Saint Marc* du Tintoret; l'autre se lance horizontalement de gauche à droite; il a les bras et le torse nus. Ces deux anges n'ont pas d'ailes; mais il y a tant de hardiesse et de fougue dans leurs mouvements, qu'ils paraissent soutenus en l'air par une force vraiment surhumaine. Les soldats, épouvantés, ne songent qu'à fuir; ils se pressent, se bousculent, se renversent près de la porte du temple, qui s'ouvre à droite, au bas d'un vaste escalier, sur les marches duquel se passe la scène. A gauche, cet escalier conduit aux galeries supérieures du temple; une femme en gravit les degrés, les mains jointes et levées vers le ciel. D'autres femmes, des enfants, des lévites, contemplent du haut des galeries le terrible spectacle; parmi eux on distingue le grand prêtre Onias, qui fait un geste de malédiction. Des colonnes gigantesques soutiennent les voûtes du temple; entre les deux qui partagent le fond de la composition, s'agite un vaste rideau de pourpre, soulevé et tourmenté par le vent. Tout ce fond d'architecture est magnifique : la lumière y joue, l'air y circule.

Cette composition, exécutée en 1861 pour la décoration de la chapelle des Saints-Anges, est une des meilleures productions de l'auteur. Elle n'a sans doute ni la noblesse ni la grandeur de style de celle de Raphaël; mais on y trouve des qualités de mouvement, une puissance d'expression et une force de couleur qui en font une des pages capitales de l'école contemporaine. Toutes les figures se meuvent, traduisant par des attitudes pleines de vérité les sentiments qui les animent. A défaut d'une beauté sereine, idéale, céleste, les anges ont une énergie, une fureur d'allures, une vigueur d'élan, une véhémence et une implacabilité qui impressionnent vivement. La scène est disposée d'une façon originale; le décor est grandiose. Quant à la couleur, elle est superbe. « Un peintre coloriste comme Eugène Delacroix, a dit Th. Gautier, ne pouvait manquer l'occasion d'un trésor éventré et pillé; il s'en est donné à cœur joie. Quel splendide ruissellement de vases, de plats, de cassettes, de brocarts, de colliers d'or et de perles! Quel éparpillement de sicles et de monnaies orientales! La lumière met ses paillettes sur les rehauts des orfévreries, traverse d'un rayon rouge ou vert les cabochons enchâssés dans les tiares, glace d'orfrois les étoffes ramagées et fait petiller avec une richesse inouïe tout ce confus amas de magnificences. De tels éclats et de telles irradiations chez un autre peintre que Delacroix éteindraient les chairs des personnages ou les feraient paraître boueuses; mais regardez un peu, s'il vous plaît, le pied chaussé d'un cothurne de l'Héliodore : il est d'un ton si fin, si riche et si frais, qu'il brille encore au milieu de cette cascade de pierreries. Cette peinture, comme toutes les autres de la chapelle, est exécutée à la cire, dont les tons ombrés et mats n'ont pas ordinairement cet éclat; mais M. Delacroix fait de sa palette ce qu'il veut, quelle que soit la nature des couleurs dont il la charge. Il trouve mille artifices pour réveiller une teinte froide, pour varier une localité forcément monochrome... Ces jeux de couleur si merveilleusement réussis n'ôtent rien au sérieux de la composition et n'en diminuent pas la valeur morale. L'œil, amusé un instant de tout ce brio, maintenu pourtant dans la gravité de la fresque, se reporte bien vite à l'ange cavalier, si fier et si superbe de pose, si rutilant et si fulgurant de couleur. Il admire longtemps la tête pâle, irritée et implacable des anges qui battent de verges le profanateur... » Tous les critiques ne se sont pas montrés aussi enthousiastes que Th. Gautier en parlant de l'*Héliodore;* quelques-uns ont reproché à l'auteur de n'avoir développé que le côté purement matériel du sujet; de n'avoir pas su donner à ses anges ce caractère de force et de grâce, de vigueur et de sérénité que Raphaël a si bien exprimé dans les siens; d'avoir tout sacrifié à l'éclat, à la variété, à la diaprure du coloris. Quoi qu'il en soit, l'œuvre de Delacroix restera comme un chef-d'œuvre de l'art moderne.

HÉLIODORE, statuaire grec qui vivait à une époque incertaine. D'après Pline, il excellait à représenter les athlètes, les soldats, les sacrificateurs. Du temps du célèbre naturaliste, on voyait à Rome un groupe en marbre représentant *Pan et Olympus luttant*, et regardé comme le chef-d'œuvre de cet artiste.

HÉLIODORE, écrivain grec d'Athènes, surnommé **le Périégète**, qui vivait au IIe siècle av. J.-C. Il avait composé, sur les objets d'art qui décoraient l'Acropole, un ouvrage dont Pline s'est beaucoup servi. Des fragments de sa description ont été publiés dans les *Historicorum Græcorum Fragmenta* de C. Müller.

HÉLIODORE, grammairien grec qui vivait au Ier siècle av. J.-C. Il compta au nombre de ses élèves le grammairien Mimitius Pacatus et composa des ouvrages souvent cités par les auteurs anciens, un *Traité de musique*, un *Manuel de versification*, des *Commentaires* sur Homère, etc.

HÉLIODORE, chirurgien grec du Ier siècle de notre ère. Il vivait à Rome sous l'empire de Trajan et du temps de Juvénal, qui parle de lui dans sa VIe satire. Quoique cité plusieurs fois dans les ouvrages de Galien et de Paul d'Egine, et mis à contribution par Oribase, Héliodore était tombé dans l'oubli, lorsque la publication de quelques fragments de ses œuvres vint rajeunir sa gloire et faire regretter la perte de presque tout ce qu'il avait écrit. Les seuls fragments que l'on ait retrouvés de lui sont sur les luxations et les fractures, et sont insérés dans la collection de Cocchi : *Græcorum chirurgici libri... ex collectione Nicetæ* (Florence, 1754, in-fol.).

HÉLIODORE, célèbre romancier grec, évêque de Tricca (Thessalie), né à Émèse, en Syrie. Il vivait vers la fin du IVe siècle. On ne sait presque rien de certain sur sa vie. Il avait composé, probablement dans sa jeunesse, un roman qui est resté le chef-d'œuvre du genre dans la littérature grecque, les *Éthiopiques* ou les *Amours de Théagène et de Chariclée*, et dont le texte grec a été publié pour la première fois à Bâle en 1534. Amyot en donna, en 1547, une traduction française, qu'il retoucha en 1559, et qui a été revisée, en 1822, par M. Trognon. Elle est restée la meilleure version française du roman grec, dont il a été donné un grand nombre d'éditions et de traductions.

HÉLIODORE DE LARISSE, mathématicien grec, sur la vie duquel on ne possède aucun renseignement. Il ne nous est connu que par un court traité d'optique, intitulé *Kephalaia tôn optikôn*, et principalement emprunté à l'optique d'Euclide. Ce traité, imprimé pour la première fois avec l'ouvrage d'Euclide et une traduction italienne par Ignatius Dante (Florence, 1573, in-4º), a été fréquemment réédité depuis.

HÉLIOFUGE adj. (é-li-o-fu-ge — du gr. *hêlios*, soleil, et du lat. *fugo*, je fuis). Hist. nat. Qui fuit le soleil.

— Bot. *Pôle héliofuge*, Lame inférieure de la feuille des héliotropes, celle qui est toujours opposée au soleil.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des blaps, dont l'espèce type vit au Chili.

HÉLIOGABALE ou **ÉLAGABALE**, empereur romain, né vers l'an 204 de notre ère, peut-être du commerce de l'impudique Soœmias, femme de Varius Marcellus, avec son neveu Caracalla, mis à mort en 222. Emmené jeune à Émèse, il y devint prêtre du Soleil, qu'on adorait dans cette ville tyrienne, sous la forme d'une pierre noire conique, et auquel on avait élevé un temple sous le nom d'*Elagabale*. (V. notre article ASIMA.) Ce nom lui fut donné lorsqu'il eut été revêtu de la pourpre. Originairement, il s'appelait Varius Avitus Bassianus. Sa jeunesse et sa beauté charmèrent la légion d'Émèse, travaillée d'ailleurs par les intrigues de sa grand'mère, Julia Mœsa, et il fut proclamé auguste l'an 218; il avait alors quinze ans. Macrin envoya contre la légion révoltée un corps de troupes qui fut vaincu; lui-même marcha en personne contre son rival, perdit une bataille sur les frontières de la Syrie et de la Phénicie, et fut massacré. Le sénat romain, avec sa servilité habituelle, se déclara en faveur du vainqueur. Le règne d'Héliogabale fut le signal de l'invasion de Rome par les croyances et les mœurs orientales. La ville des Césars vit arriver un jour son empereur syrien, personnage étrange, vêtu en femme, avec des étoffes de soie et d'or et une robe traînante, à la phénicienne, le tour des yeux peint, les joues fardées de vermillon, portant la tiare des prêtres du soleil, un collier, des bracelets, des sandales ornées de pierres gravées, dansant et marchant à reculons devant la fameuse pierre noire, et environné d'eunuques, de courtisanes, de nains, de bouffons, etc. La folie et l'impudicité montèrent avec lui sur le trône; la cruauté s'y assit aussi, car, outre les meurtres politiques qui marquaient chaque changement de règne, et qui ne manquèrent pas à celui-ci, il faut noter le sacrifice des victimes humaines au dieu du prince, victimes choisies dans les premières familles d'Italie. Tout ce qu'une imagination en délire peut rêver de plus extravagant fut réalisé par Héliogabale; cet enfant insensé donna au monde le spectacle de tous les excès, de toutes les turpitudes et de toutes les infamies; son règne ne fut qu'une saturnale dont on chercherait vainement un second exemple dans l'histoire, et rien ne peint mieux l'avilissement du peuple romain que sa soumission à un tel monstre. Son impudicité fit oublier celle de Tibère et de Néron, et il serait impossible de rapporter dans aucune langue moderne les détails que donne à ce sujet l'historien Lampride, qui, cependant, prétend reculer devant un récit complet. Au milieu de ces impuretés et de ces débauches sans nom, ce règne est encore remarquable par les prodigalités inouïes, les pompes extravagantes, le luxe effréné, qui le font ressembler aux légendes arabes.

« Les empereurs d'origine romaine, dit M. Zeller, ceux de la famille particulièrement raffinée des Césars, avaient cru épuiser au service de leurs délicatesses et de leurs débauches les inventions les plus subtiles, et lasser par leurs caprices la patience de leurs sujets. Ce prêtre imberbe de l'Asie Mineure vint en remontrer aux césars occidentaux, en fait de molles voluptés ou d'obscènes plaisirs, et dans l'exercice de la tyrannie. Ce voluptueux couchait dans des lits d'argent massif, sur du duvet pris sous les ailes des perdrix, et il en changeait souvent; il se faisait traîner sur des coussins moelleux et dans des chars chamarrés d'or et d'argent, attelés d'éléphants, de tigres apprivoisés, et quelquefois de femmes demi-nues. Dans ses banquets à vingt-deux services, et qui ne coûtaient pas moins de cent mille sesterces, paraissaient chaque jour tous les produits de la création. Il tenait à ce que les bêtes qu'on lui servait conservassent leur forme naturelle et leur air vivant, sous leurs apprêts culinaires, à ce point qu'il ne touchait qu'aux poissons accommodés à une sauce couleur de mer et assez transparente pour les laisser briller dans leur robe d'écailles. Il arrosait le tout d'un vin rose, qu'il avait inventé ou au moins perfectionné. Pendant le repas, des lambris tournants inondaient les convives de fleurs et d'aromes, et il laissait aux convives qu'il aimait l'argenterie et les coupes dont ils s'étaient servis. Quelquefois, se faisant un jouet de ses parasites, ce gamin de la tyrannie leur servait la représentation en relief ou en tapisserie des mets les plus succulents, les faisait asseoir sur des outres gonflées de vent, qui, en s'affaissant, les faisaient rouler par terre, et alors il lâchait sur eux, pour rire de leur peur, ses lions, ses léopards et ses ours, auxquels il avait fait préalablement arracher les ongles et les dents. »

Il nourrissait les officiers de son palais d'entrailles de barbeaux, de cervelles de faisans et de grives, de têtes de perroquets; il donnait à ses chiens des foies de canards, à ses lions des faisans, à ses chevaux des raisins d'Apamène; il ne mangeait que certaines parties d'oiseaux ou de poissons qu'il fallait souvent aller chercher dans les contrées les plus éloignées, langues de paons ou de flamants, talons de chameaux, laitances de lamproies ou de loups marins, cervelles de rossignols, etc., le tout saupoudré de perles broyées, d'ambre ou de poudre d'or. Les auteurs anciens sont pleins du détail de ces folies.

La même profusion se faisait remarquer dans les présents qu'il offrait à la populace romaine, toujours prête à acclamer qui la soudoyait et lui prodiguait les trésors de l'État. Au reste, il ne dissimulait point son mépris pour la religion et les institutions romaines; il prétendait détrôner Jupiter et il avait bâti à son dieu un temple sur le mont Palatin; il maria sa pierre noire à la lune (il fallut que tous les sujets de l'empire contribuassent aux frais de ces noces extravagantes); lui-même épousa une vestale et la répudia peu après. Il choisissait les dignitaires parmi ceux qui possédaient les qualités qui rendent propre à la débauche ou parmi ceux qui payaient les plus fortes sommes. Il avait donné à sa grand'mère, Julia Mœsa, un siége dans le sénat, auprès des consuls, et il créa un sénat de femmes, qui délibérait sur la préséance, les formalités de l'étiquette, les honneurs de cour et la forme des parures et des bijoux. Parmi les mille actes de folie de ce bouffon impérial, il faut encore rappeler cette bizarre fantaisie de rassembler dans son palais toutes les prostituées de Rome, et, vêtu comme elles, de leur adresser un discours sur les devoirs de leur état, et de leur donner le titre plein de justesse de *compagnes*. Sur les instances de sa mère et de son aïeule, il avait adopté son cousin Alexandre Sévère, et lui avait décerné le titre de césar; mais bientôt, jaloux de sa popularité, il avait d'abord essayé de le corrompre, puis tenté de le faire assassiner. Les prétoriens se soulevèrent, l'assiégèrent lui-même dans son palais, et le tuèrent dans les latrines où il s'était réfugié. On lui coupa la tête; son cadavre, traîné jusqu'à un égout, ne put entrer dans l'ouverture, et fut jeté dans le Tibre (222). Son règne avait duré quatre ans.

HÉLIOGRAPHIE s. f. (é-li-ô-gra-fî — du gr. *hêlios*, soleil; *graphô*, j'écris). Astron. Description du soleil.

— Physiq. Art général de fixer l'image lumineuse de la chambre noire : *La daguerréotypie et la photographie sont des procédés divers d'une même science, l'*HÉLIOGRAPHIE. *Tant que l'*HÉLIOGRAPHIE *est restée contenue dans les limites du daguerréotype, il eût été insensé de prédire la vulgarisation de ses produits.* (F. Roubaud.) ‖ Art de graver par l'effet des rayons solaires : *En quelques minutes, l'*HÉLIOGRAPHIE *transporte maintenant un dessin sur la pierre.* (Deriége.)

— **Encycl.** V. PHOTOGRAPHIE.

HÉLIOGRAPHIQUE adj. (é-li-o-gra-fi-ke — rad. *héliographie*). Qui se rapporte à l'héliographie : *Image* HÉLIOGRAPHIQUE. *Gravure* HÉLIOGRAPHIQUE.

HÉLIOGRAVURE s. f. (é-li-o-gra-vu-re — du gr. *hêlios*, soleil, et de *gravure*). Gravure héliographique.

— **Encycl.** V. PHOTOGRAPHIE.

HÉLIOÏDE adj. (é-li-o-i-de — du gr. *hêlios*, soleil; *eidos*, aspect). Zool. Qui ressemble au soleil, par la disposition de ses cils rayonnants.

HÉLIOLITHE s. m. (é-li-o-li-te — du gr. *hêlios*, soleil; *lithos*, pierre). Zooph. Nom donné par les anciens auteurs à des animaux radiaires pétrifiés, notamment à certains polypiers tels que les astrées et les madrépores.

— Minér. Substance translucide, de couleur brunâtre ou jaunâtre, à paillettes cuivrées ou dorées, dont il paraît exister deux variétés, l'une que l'on rapporte à l'orthose et l'autre que l'on croit appartenir à l'oligoclase. C'est le minéral que l'on appelle ordinairement *aventurine orientale*, et qui, dans le langage vulgaire, porte le nom de *pierre du soleil*.

HÉLIOMANE, s. m. (é-li-o-ma-ne — du gr. *hêlios*, soleil; *mania*, passion). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambyx, comprenant un petit nombre d'espèces.

HÉLIOMÈTRE s. m. (é-li-o-mè-tre — du gr. *hêlios*, soleil; *metron*, mesure). Astron. Instrument dont on sert pour mesurer les diamètres apparents et les petites distances célestes.

— **Encycl.** Cet instrument a été inventé par Bouguer. Il sert à mesurer les diamètres du soleil et des planètes, et les petites distances apparentes entre les corps célestes. Nous reproduisons en partie la description que M. Delaunay a donnée de cet appareil et de son emploi.

« L'*héliomètre* conduit au même résultat que le micromètre à fils parallèles, mais avec un plus grand degré d'exactitude. Il consiste essentiellement en une lunette astronomique sans réticule, dont l'objectif est coupé en deux parties égales par un plan mené par son axe de figure. Les deux moitiés de l'objectif, placées convenablement à côté l'une de l'autre, forment, par leur ensemble, une lentille qui agit sur les rayons de lumière de la même manière que si elle était d'un seul morceau de verre; mais, tandis que l'une des moitiés A de cet objectif est fixée au corps de la lunette, l'autre moitié B peut glisser dans le sens du plan qui les sépare, de manière à prendre la position représentée dans la figure. Le mouvement de cette seconde moitié de l'objectif se produit à l'aide d'un vis à tête graduée. On comprend tout de suite que, lorsque les deux moitiés de l'objectif sont placées à côté l'une de l'autre comme l'indique notre figure, elles ne peuvent plus être regardées comme constituant par leur ensemble une seule et même lentille. Voyons ce qui se passe dans ce cas. Une lentille agit sur les rayons émanés d'un des points d'un objet éloigné, en les faisant converger vers un second point, qui sera

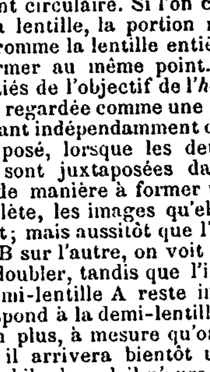

l'image du premier. Mais il n'est pas nécessaire pour cela que la lentille ait un contour exactement circulaire. Si l'on coupe une portion de la lentille, la portion restante fonctionnera comme la lentille entière, et l'image ira se former au même point. Chacune des deux moitiés de l'objectif de l'*héliomètre* peut donc être regardée comme une lentille à part, fonctionnant indépendamment de l'autre moitié. Cela posé, lorsque les deux parties de l'objectif sont juxtaposées dans toute leur étendue, de manière à former une seule lentille complète, les images qu'elles produisent coïncident; mais aussitôt que l'on fait glisser la moitié B sur l'autre, on voit l'image du soleil se dédoubler, tandis que l'image produite par la demi-lentille A reste immobile; celle qui correspond à la demi-lentille B se déplace de plus en plus, à mesure qu'on fait mouvoir la vis, et il arrivera bientôt un moment où l'image mobile du soleil n'aura plus avec l'image immobile qu'un seul point de contact. A ce moment, la première se sera déplacée d'une quantité précisément égale au diamètre de l'image du soleil.

« D'un autre côté, la longueur de ce diamètre sera facile à connaître, si l'on a gradué la vis, à l'aide de laquelle on fait mouvoir la moitié mobile de l'objectif, de manière qu'on

sache à quel diamètre apparent correspond le nombre de tours et la fraction de tour que l'on a fait faire à cette vis, pour faire passer les deux images du soleil d'une coïncidence parfaite à un simple contact de leurs bords. Pour effectuer cette graduation, on peut observer successivement divers cercles blancs tracés sur des cartons, et entourés de fonds noirs, que l'on place à des distances connues et très-grandes du lieu où est installé l'*héliomètre*. Connaissant la distance à laquelle se trouve un de ces cercles, ainsi que la grandeur de son diamètre, on en conclut sans peine son diamètre apparent, et l'on note le nombre de tours et la fraction de tour dont on a fait tourner la vis, pour amener les deux images du cercle à être tangentes l'une à l'autre. Ayant formé un tableau des résultats obtenus ainsi avec plusieurs cercles placés à diverses distances, on en déduira facilement la valeur du diamètre apparent qui correspond à un nombre donné de tours de vis. »

Bouguer employait deux objectifs distincts, placés à côté l'un de l'autre, et mobiles l'un par rapport à l'autre. L'*héliomètre* est un des instruments les plus importants d'un observatoire.

HÉLIOMÉTRIQUE adj. (é-li-o-mé-tri-ke — rad. *héliomètre*). Astron. Qui a rapport à l'héliomètre ou à la mesure des petites distances et des petites dimensions célestes : *Procédés* HÉLIOMÉTRIQUES.

HÉLIOPATE s. m. (é-li-o-pa-te — du gr. *hélios*, soleil ; *pateó*, je marche). Entom. Syn. d'HÉLIOPHILE.

HÉLIOPHILE s. m. (é-li-o-fi-le — du gr. *hélios*, soleil ; *philéó*, j'aime). Erpét. Section du genre lézard.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, comprenant une quinzaine d'espèces, qui habitent pour la plupart l'Europe méridionale.

— s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, type de la tribu des héliophilées, comprenant plus de quarante espèces.

—**Encycl.** Bot. Les *héliophiles* sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à tiges rameuses, portant de longues grappes de fleurs blanches, jaunes, roses ou bleues. Ce genre comprend plus de quarante espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance. L'*héliophile* velue est la plus intéressante · c'est une plante de 0m,20 à 0m,30, à fleurs d'un bleu d'azur, marquées d'une tache blanche à la base des pétales. Cette jolie espèce est cultivée dans nos jardins ; elle sert à orner les corbeilles et à faire des bordures. Elle préfère un sol léger. Ses fleurs se succèdent depuis le commencement de juillet jusqu'à la fin d'août.

HÉLIOPHILÉ, ÉE adj. (é-li-o-fi-lé — rad. *héliophile*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre héliophile.

— s. f. pl. Tribu de la famille des crucifères, ayant pour type le genre héliophile.

HÉLIOPHOBE s. m. (é-li-o-fo-be — du gr. *hélios*, soleil ; *phobeó*, je crains). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des noctuelles, comprenant quatre espèces, qui habitent l'Europe : *L'*HÉLIOPHOBE *populaire se trouve, en juillet, dans le nord de la France.* (Duponchel.)

HÉLIOPHORE s. f. (é-li-o-fo-re — du gr. *hélios*, soleil ; *phoros*, qui porte). Echin. Division des clypéastres, genre d'échinodermes.

HÉLIOPHTHALME s. m. (é-li-o-ftal-me — du gr. *hélios*, soleil ; *ophthalmos*, œil). Bot. Syn. de RUDBECKIE, genre de composées.

HÉLIOPLASTIE s. f. (é-li-o-pla-stî — du gr. *hélios*, soleil ; *plassein*, former). Procédé de gravure photographique, inventé en 1855 par M. Poitevin, et au moyen duquel on obtient des planches gravées en creux ou en relief.

HÉLIOPOLIS, en égyptien *On*, ville de la basse Egypte, sur le canal de Trajan, à 11 kilom. du Caire. Une bourgade égyptienne, du nom de Matarieh, occupe l'emplacement de cette ancienne Cité du Soleil, dont les ruines présentent un grand intérêt archéologique. « L'enceinte de la ville antique, dit M. Maxime du Camp, se distingue encore sous les collines de décombres qui la recouvrent ; elle était en briques crues, et s'ouvrait, de distance en distance, par des portes fermées de jambages monolithes en calcaire tendre et couverts d'inscriptions. » De forme irrégulière, elle s'étendait sur un immense espace mesurant environ 1,250 mètres dans un sens et 9,560 dans l'autre. Héliopolis était renommée par son vaste et beau temple du Soleil, dont Strabon vante les merveilles. Ce temple était précédé d'une longue avenue de sphinx et de plusieurs obélisques érigés par les pharaons de la première dynastie. Ces obélisques furent transportés plus tard, les uns à Alexandrie, les autres à Rome ; un seul est resté debout, mais la partie inférieure est enfoncée dans le sol ; il a 20m,75 de hauteur au-dessus du sommet du piédestal ; c'est le plus ancien obélisque connu de toute l'Egypte ; M. Brugsch en a traduit ainsi l'inscription, identiquement répétée sur les quatre faces :

« Le Horus, la Vie de ce qui est né, le roi de la haute et basse Egypte Chépèrka-Ra, le Maître des couronnes, la Vie de ce qui est né, le Fils du Soleil, Ousertésén, aimé des esprits de la ville, vivant à toujours, l'Epervier d'or, la Vie de ce qui est né, le dieu gracieux Chépèrka-Ra, a érigé cet obélisque au commencement de la fête d'une panégyrie ; il l'a fait, celui qui accorde la vie à toujours. »

On voit encore quelques débris de l'avenue des sphinx dans le voisinage de l'ancienne porte N.-O. Strabon parle de lacs qui ont disparu ; mais on montre, dans un jardin, un énorme sycomore à l'ombre duquel, suivant la légende, Joseph, la Vierge et Jésus se reposèrent lors de leur voyage en Egypte.

D'après la description de Strabon, la ville était située sur un terrain élevé, au bas duquel des étangs ou grands réservoirs recevaient l'eau des canaux du Nil. L'invasion de Cambyse porta à Héliopolis un coup dont elle ne se releva jamais. Lorsque Strabon la visita, il ne lui restait qu'un petit nombre d'habitants. La plaine dans laquelle s'élevait Héliopolis fut, en 1517, le théâtre d'une brillante victoire de l'empereur ottoman Sélim sur les mameluks. C'est aussi dans le voisinage d'Héliopolis que Kléber, le 19 mars 1800, mit en déroute, avec 6,000 Français, une armée de 70,000 Turcs.

Héliopolis (BATAILLE D'). Bonaparte n'eut pas plutôt quitté l'Egypte qu'un double sentiment éclata dans l'armée qu'il abandonnait à ses destinées : un désir irrésistible de revoir la patrie, et la conviction qu'il était impossible de conserver à la France cette magnifique colonie. Nos généraux, malheureusement, partageaient eux-mêmes cette double impression et la communiquaient à leurs soldats avec une déplorable absence de réserve. Kléber, que Bonaparte avait désigné pour lui succéder dans le commandement, ne pouvait remédier à cette disposition générale des esprits, car, plus que tout autre, il avait contribué à la faire naître. Ame héroïque, se détendant comme un ressort puissant dans les grands dangers, mais caractère faible et indécis là où il aurait fallu déployer une énergie calme et soutenue, il crut un des premiers à la nécessité d'évacuer l'Egypte, pourvu que ce fût à des conditions compatibles avec l'honneur de l'armée qu'il commandait. Les Anglais, en effet, bloquaient tous les ports, et le grand vizir s'avançait à travers les déserts de la Syrie, à la tête d'une armée que les historiens évaluent de 60,000 à 80,000 hommes. Kléber, découragé, ne recevant ni nouvelles ni renforts de France, jugea la situation désespérée, et conclut avec le commodore anglais sir Sidney Smith et les commissaires turcs la fameuse convention d'El-Arisch (28 janvier 1800) ; il y était stipulé que l'armée française livrerait successivement tous les points qu'elle occupait, puis qu'elle serait ramenée en France sur les vaisseaux anglais, avec les honneurs de la guerre, c'est-à-dire avec armes et bagages. Mais Sidney Smith n'avait pas des pouvoirs suffisants pour engager son gouvernement, et, tandis que Kléber commençait loyalement à faire exécuter la convention d'El-Arisch, l'amiral Keith lui envoyait une dépêche contenant les expressions suivantes : « J'ai reçu des ordres positifs de Sa Majesté Britannique de ne consentir à aucune capitulation avec l'armée que vous commandez, excepté dans le cas où elle mettrait bas les armes, se rendrait prisonnière de guerre et abandonnerait tous les vaisseaux contenus dans le port d'Alexandrie. » Kléber, indigné, prit à l'instant la résolution de livrer bataille aux Turcs. Certain que l'armée partagerait ses sentiments dès qu'elle connaîtrait la lettre odieuse de l'amiral anglais, il la fit imprimer pendant la nuit et elle servit de proclamation ; il y ajouta ces simples paroles : « Soldats ! on ne répond à de telles insolences que par des victoires ; préparez-vous à combattre. »

Le 20 mars 1800, à trois heures du matin, l'armée française sortit du Caire et se déploya dans les plaines fertiles qui bordent le Nil, ayant le fleuve à gauche, le désert à droite, et, en face, mais au loin, les ruines de l'antique Héliopolis. La clarté du ciel, toujours lumineux dans ces climats, suffisait pour que les mouvements s'exécutassent avec ordre, mais elle était trop faible pour que les ennemis pussent les apercevoir. Kléber composa sa ligne de bataille de quatre carrés : ceux de droite commandés par le général Friant, ceux de gauche par le général Régnier ; l'artillerie légère occupait les intervalles d'un carré à l'autre, et la cavalerie, en colonnes dans l'intervalle du centre, était commandée par le général Leclerc. La première brigade de la division Friant était commandée par le général Belliard, la seconde par le général Donzelot ; les deux brigades de la division Régnier étaient aux ordres des généraux Robin et Lagrange. Le général Songis commandait l'artillerie, et le général Samson, le génie. Toutes ces troupes formaient à peine un effectif de 10,000 combattants. L'armée turque, d'après les calculs les plus exacts, était forte d'environ 70,000 hommes. Nassif-Pacha, lieutenant du vizir Ibrahim-Bey, occupait, avec l'avant-garde composée de 5,000 à 6,000 janissaires d'élite et de quelques milliers de cavaliers, le village d'El-Matarieh, où les Turcs avaient élevé des retranchements.

Tandis que Kléber faisait exécuter ses dernières dispositions, il aperçut un détachement de cavalerie et d'infanterie turques, renforcé d'une troupe de mameluks, qui se dirigeait sur Le Caire en se glissant entre le fleuve et notre aile gauche ; il le fit aussitôt charger par un escadron des guides. Les Turcs acceptèrent le choc et le rendirent à leur tour ; ils enveloppèrent nos cavaliers comme un tourbillon, et ils les eussent certainement taillés en pièces, si le 22e régiment de chasseurs et le 14e de dragons ne se fussent portés à leur secours ; ils dispersèrent les Turcs à coups de sabre, et ceux-ci s'éloignèrent à perte de vue. Le général Régnier, avec ses deux carrés, commença alors l'attaque du village d'El-Matarieh ; des compagnies de grenadiers reçurent l'ordre d'emporter les retranchements et l'exécutèrent avec une admirable intrépidité. Tandis qu'elles s'avançaient au pas de charge, en formant deux petites colonnes, malgré le feu de seize pièces de canon, qui protégeaient la position ennemie, les janissaires s'élancèrent de leurs retranchements, l'arme blanche à la main, mais ils n'y rentrèrent plus : arrêtés de front par la colonne de gauche, pris en flanc par celle de droite, ils restèrent presque tous sur la place ; puis nos deux colonnes, réunies, se jettent dans El-Matarieh sous une grêle de balles, et font un horrible massacre des Turcs, dont une partie seulement parvient à s'enfuir dans la plaine, dans la direction du Caire, sous la conduite de Nassif-Pacha. Le village d'El-Matarieh regorgeait de butin à la façon des Orientaux : effets de campement, queues de pacha, drapeaux, pièces d'artillerie ; mais aucun pillage n'arrêta la marche irrésistible de nos troupes ; tous, soldats et généraux, comprenaient la nécessité de n'être pas enveloppés dans un village par la masse de l'armée turque, qui s'avançait rapidement dans la plaine.

L'armée française avait repris peu à peu son ordre du matin. Le général Régnier établit sa division autour de l'obélisque d'Héliopolis. Un rideau, dont la pente est insensible, unit les deux villages de Seriaquous, à notre gauche, et d'El-Merg, à notre droite, au bord d'un petit lac dit lac des Pèlerins. L'armée ottomane prit position sur ces hauteurs, et le grand vizir, dont on distinguait les gardes à leurs armures étincelantes, s'établit de sa personne derrière un bois de palmiers qui entoure le village d'El-Merg.

Kléber donna alors à ses deux généraux de division l'ordre de se porter en avant ; Régnier, avec les deux carrés de gauche, dut marcher sur Seriaquous, et Friant sur El-Merg, avec les deux carrés de droite. Celui-ci repoussa d'abord les tirailleurs ennemis, les chassa du bois d'El-Merg, et attaqua avec du canon et des obus le groupe de cavalerie qui formait le quartier général du grand vizir, et qui fut bientôt dispersé. Les Turcs voulurent répondre par le déploiement de leur artillerie, mais sans succès : tous leurs boulets passaient de plusieurs toises au-dessus des têtes de nos soldats. En ce moment, on vit les mille drapeaux de l'armée turque se réunir sur divers points de la ligne ennemie, et une partie de ses cavaliers se précipiter du village d'El-Merg sur les carrés de la division Friant. Heureusement, les profondes gerçures du terrain, effet ordinaire d'un soleil brûlant sur une terre longtemps inondée, ralentirent l'impétuosité des cavaliers turcs. Le général Friant les laissa approcher à demi-portée de mitraille, puis les cribla de décharges meurtrières qui les renversaient par centaines. Ils prirent alors rapidement la fuite ; mais ce n'était que le prélude d'une action générale, à laquelle l'armée turque s'apprêtait visiblement. En effet, au signal du grand vizir, la masse de la cavalerie turque s'ébranla toute à la fois et fondit sur nos carrés, qui l'attendaient de pied ferme, deux à droite, deux à gauche, la cavalerie au centre, faisant face devant et derrière, et couverte par une double ligne d'artillerie. Bientôt notre ordre de bataille tout entier est enveloppé d'une nuée de cavaliers, caracolant, tourbillonnant autour de nos carrés, et poussant des cris sauvages. Mais rien ne peut troubler le calme héroïque de nos fantassins ; ils attendent le choc, baïonnette baissée, et exécutant un feu continuel sous lequel tombent en foule les brillants cavaliers turcs, impuissants à enfoncer ces carrés terribles qui vomissent la mort sur leurs quatre faces. En vain ces mille groupes de cavaliers tourbillonnent autour de nos soldats et essayent d'arriver jusqu'à eux ; ils n'y réussissent que pour tomber aussitôt sous les baïonnettes, tandis que d'autres sont moissonnés par les balles et la mitraille. Cependant, après une longue et effroyable confusion, il semble à nos soldats qu'ils sont pressés moins vivement ; bientôt la poussière et la fumée se dissipent, le ciel s'éclaircit, et ils aperçoivent tout autour d'eux des masses d'hommes et de chevaux morts ou mourants, et, dans le lointain, des troupes de cavaliers qui fuient éperdus dans tous les sens. Kléber se lança alors à la poursuite de l'ennemi ; l'armée française, conservant son ordre de bataille, traversa rapidement la plaine, et se porta sur El-Kangah, où s'était réfugié l'ennemi. A la vue de nos soldats, il prit de nouveau la fuite en désordre, abandonnant à notre armée tous ses vivres et tous ses bagages. Nous comptions à peine deux ou trois centaines de blessés ou de morts. On peut dire que la bataille d'Héliopolis nous conquit une seconde fois l'Egypte.

HÉLIOPOLITAIN, AINE s. et adj. (é-li-o-po-ti-tain, è-ne). Géogr. anc. Habitant d'Héliopolis ; qui appartient à Héliopolis ou à ses habitants : *Les* HÉLIOPOLITAINS. *La population* HÉLIOPOLITAINE.

HÉLIOPOLITE adj. (é-li-o-po-li-te — du nom d'*Héliopolis*). Chronol. Dénomination donnée par Manéthon à deux dynasties égyptiennes, qui sont la IXe et la Xe, et ont existé quarante siècles avant J.-C.

HÉLIOPORE s. m. (é-li-o-po-re — du gr. *hélios*, soleil ; *poros*, pore). Zooph. Genre de polypiers zoanthaires pierreux, de la division des madrépores, comprenant plusieurs espèces vivantes ou fossiles : *Les* HÉLIOPORES *sont des animaux courts et cylindriques, pourvus d'une couronne de tentacules.* (E. Desmarest.)

HÉLIOPSIS s. m. (é-li-o-psiss — du gr. *hélios*, soleil ; *opsis*, aspect). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Amérique. ‖ On dit aussi HÉLIOPSIDE s. f.

HÉLIORNE s. m. (é-li-or-ne — du gr. *hélios*, soleil ; *ornis*, oiseau). Ornith. Genre d'oiseaux intermédiaire entre les échassiers et les palmipèdes : *Par leur cou très-grêle, leurs formes sveltes et délicates et leur plumage soyeux, les* HÉLIORNES *rappellent les anhingas.* (Z. Gerbe.)

— **Encycl.** Les *héliornes*, appelés aussi *grébifoulques*, à cause de l'analogie qu'ils présentent avec les grèbes et les foulques, sont des oiseaux à formes sveltes et délicates, à plumage soyeux ; leur bec est allongé, pointu et à bords tranchants ; leur cou très-grêle ; leurs ailes longues et pointues ; leur queue ample et arrondie. Ces oiseaux habitent les régions les plus chaudes des deux continents. Ils fréquentent les rivières et les criques, et vivent d'insectes et d'autres petits animaux aquatiques, qu'ils saisissent quelquefois très-adroitement en volant. L'espèce américaine, connue à Surinam sous le nom de *sunberd*, s'apprivoise facilement.

HÉLIOS (Soleil). Les Grecs donnaient ce nom au dieu *Soleil*, que l'on a longtemps confondu avec Apollon. Les mythologues de l'école nouvelle ont presque tous reconnu, au contraire, qu'Apollon et Hélios furent conçus et révérés originairement par les Grecs comme deux divinités entièrement différentes, lesquelles n'ont été confondues plus tard que par un véritable syncrétisme, sous l'influence de la théologie asiatique et de la théologie alexandrine. C'est en ce sens qu'un excellent philologue de nos jours, Dissen, repousse, dans son *Commentaire sur Pindare*, l'identité que l'on avait voulu établir entre Apollon et Hélios, et soutient que, chez les *écrivains classiques*, ces deux divinités sont toujours distinctes. M. Creuzer, lui-même, reconnaît que le fait est vrai en général ; mais il prétend que la confusion des deux mythes et des deux cultes remonte beaucoup plus haut que l'époque classique.

Ainsi Apollon, à l'origine, n'aurait pas été un dieu solaire. On peut tirer des chants homériques quelques preuves à l'appui de cette thèse originale et nouvelle. Tantôt, en effet, Homère associe Hélios à toutes les grandes puissances de la nature ; tantôt il le réduit à un rôle inférieur et le subordonne aux dieux olympiens, contradiction qui, jointe à la place subalterne donnée au dieu de la lumière dans les cultes populaires de la Grèce, semble indiquer la distinction primitive des deux noms et des deux personnes.

Pourtant la question n'est pas résolue, et les savants partisans de l'identité des deux divinités ont riposté par des arguments dignes de mention. M. Ed. Gerhard remarque, par exemple, que, dans les monuments figurés les plus anciens, Apollon n'est pas dépouillé de ces attributs solaires. M. Guignault fait la même observation au point de vue de la numismatique. M. Creuzer cite des passages d'Eschyle et d'autres poëtes où paraît la confusion des deux cultes. De plus, il remonte au delà de la mythologie grecque ; il va chercher dans les mythes de l'Inde et de la Perse l'origine des croyances helléniques, et démontre que, dans les antiques littératures de la Perse et de l'Inde, l'identité est établie entre les deux divinités desquelles sont nés Apollon et Hélios, c'est-à-dire le même dieu considéré sous deux aspects différents. Enfin, M. Welcker, se rangeant à l'avis de M. Creuzer, contre Dissen et Ottfried Muller, ajoute le spirituel argument tout moderne que voici : M. O. Muller venait de mourir en Grèce, frappé d'un coup du soleil de Delphes au pied des Phœdriades : « L'infortuné ! s'écrie M. Welcker, il avait toujours méconnu la divinité solaire d'Apollon ; fallait-il que le dieu se vengeât en lui faisant sentir des ruines mêmes de son temple combien ses traits sont encore redoutables pour qui ose les braver ! »

Malgré ces arguments, dont le dernier surtout paraît sans réplique, nous nous permettrons pourtant de pencher plutôt pour la distinction primitive d'Apollon et d'Hélios. Il est bien, en effet, dans le caractère habituel de la mythologie grecque de créer un dieu pour chaque aspect de la nature, au lieu d'attribuer plusieurs rôles à la même divinité. Chercher une tendance quelconque à l'unité dans le symbolisme grec serait un contre-sens. Il est facile, d'ailleurs, de retrouver les traces du culte particulier d'Hélios, culte d'origine orientale ; Hélios, fils du Titan Hypérion et

de Theïa ou Euriphœssa, avait des temples à Corinthe, à Argos, à Trézène, à Elis, mais surtout à Rhodes, où l'on s'occupait de multiplier son image. La plupart des pièces de monnaie frappées dans cette île représentaient sa tête vue de face, avec des formes arrondies et des cheveux épars, semblables à des rayons. Un poëte moderne, M. Leconte de Lisle, qui fait montre, un peu trop peut-être, de ses connaissances archéologiques, a consacré, dans ses *Poëmes antiques*, plusieurs pièces à la gloire d'Hélios, qu'il n'a garde d'appeler Apollon. Mais si la confusion peut avoir son danger dans les livres d'érudition, elle est parfaitement permise en poésie, d'autant plus qu'Hélios est un nom barbare pour la plupart des lecteurs, tandis qu'Apollon est connu de tout le monde.

Platon, qui est plutôt un philosophe qu'un philologue, malgré son dialogue de *Cratyle*, donne trois étymologies au mot Hélios; il le fait venir : 1° de *heilein*, rouler, parce que le soleil fait sa révolution autour de la terre; 2° de *halizein*, rassembler, parce que le lever du soleil rassemble tous les hommes; 3° de *haiolein*, changer, transformer, parce que la chaleur du soleil transforme et modifie tout ce qui sort du sein de la terre.

HÉLIOS, fils d'Hypérion et de Basilée. Ayant été noyé dans l'Eridan par les Titans, ses oncles, il fut admis au ciel, où ce qui s'appelait autrefois le feu sacré prit de lui le nom d'*Hélios* ou Soleil.

HÉLIOS, fils de Persée. Il donna son nom à la ville d'Hélios en Laconie.

HÉLIOSCOPE adj. (é-li-o-sko-pe — du gr. *hêlios*, soleil; *skopeô*, j'examine). Bot. Qui se tourne vers le soleil : *Euphorhe* HÉLIOSCOPE.

— s. m. Astron. Lunette armée d'un verre coloré, avec laquelle on regarde le soleil sans danger pour la vue.

— Erpét. Section du genre stellion.

HÉLIOSCOPIQUE adj. (é-li-o-sko-pi-ke — rad. *hélioscope*.). Astron. Qui a rapport à l'hélioscope : *Lunette* HÉLIOSCOPIQUE.

HÉLIOSE s. f. (é-li-o-ze — du gr. *hêlios*, soleil). Pathol. Nom scientifique du coup de soleil ou insolation.

HÉLIOSTAT s. m. (é-li-o-sta — du gr. *hélios*, soleil, et du lat. *stare*, rester immobile). Physiq. et astron. Instrument propre à projeter les rayons du soleil sur un même point fixe, malgré le mouvement de cet astre. ‖ Lunette qu'un mécanisme particulier ramène constamment dans la direction du soleil, ce qui dispense de déplacer l'instrument à mesure que l'astre se déplace.

— **Encycl.** Dans la plupart des expériences d'optique, lorsqu'on n'a pas à sa disposition une source de lumière artificielle, telle que la lumière électrique, la lumière Drummond, etc., on a besoin d'introduire un rayon solaire par une petite ouverture pratiquée dans le volet d'une chambre noire. Lorsqu'on dispose cette ouverture de telle façon qu'elle soit traversée par les rayons solaires directs, on a un faisceau lumineux très-incliné, qui rend difficile la disposition des appareils à l'aide desquels on veut expérimenter. Le plus souvent on reçoit les rayons lumineux sur un miroir métallique placé au dehors et qui les réfléchit dans la chambre, suivant une direction horizontale; mais alors, par le fait du mouvement terrestre, le rayon réfléchi se déplace continuellement, et l'expérimentateur est obligé de déplacer à chaque instant le miroir, pour rendre au faisceau lumineux sa direction primitive. Les inconvénients de ce mode opératoire ont frappé depuis longtemps les physiciens. On a senti la nécessité d'avoir un appareil mû par un mouvement d'horlogerie qui maintînt le rayon réfléchi constamment dans la même direction. Plusieurs savants ont donné diverses dispositions à des appareils de ce genre, appareils auxquels on a donné le nom d'*héliostats*.

Voyons d'abord quelles sont les conditions géométriques du problème à résoudre, ou autrement dit les données théoriques auxquelles les appareils en question doivent satisfaire. Représentons par la ligne NON′ l'axe du monde. En vingt-quatre heures, le centre du soleil semblera décrire un cercle SS′S″ autour de cet axe, et les rayons que cet astre enverra en un point de la terre O seront situés sur la surface d'un cône ayant pour axe l'axe du monde et pour angle au sommet SON, angle égal au complément de la déclinaison du soleil. D'ailleurs les tables astronomiques, donnant cette déclinaison pour tous les jours de l'année, donnent par là même SON. Si donc on place en O une tige parallèle à NON′, cette tige projettera sur un plan BDB′, perpendiculaire à NO, une ombre qui décrira un cercle en vingt-quatre heures. Si, d'autre part, une horloge placée au-dessous de BB′ fait mouvoir dans ce plan une aiguille et lui fait exécuter une rotation complète en vingt-quatre heures, cette aiguille suivra l'ombre de la tige dans son mouvement. Il en résulte qu'une tige métallique telle que OC, qui ferait avec le plan BB′ un angle égal à la déclinaison du soleil, et qui serait reliée en C à l'aiguille de l'horloge, suivrait constamment la direction des rayons solaires. De même, un miroir placé soit en E, soit en O, et entraîné par l'horloge d'une façon convenable, pourra renvoyer les rayons dans une direction fixe OER. Tel est le problème.

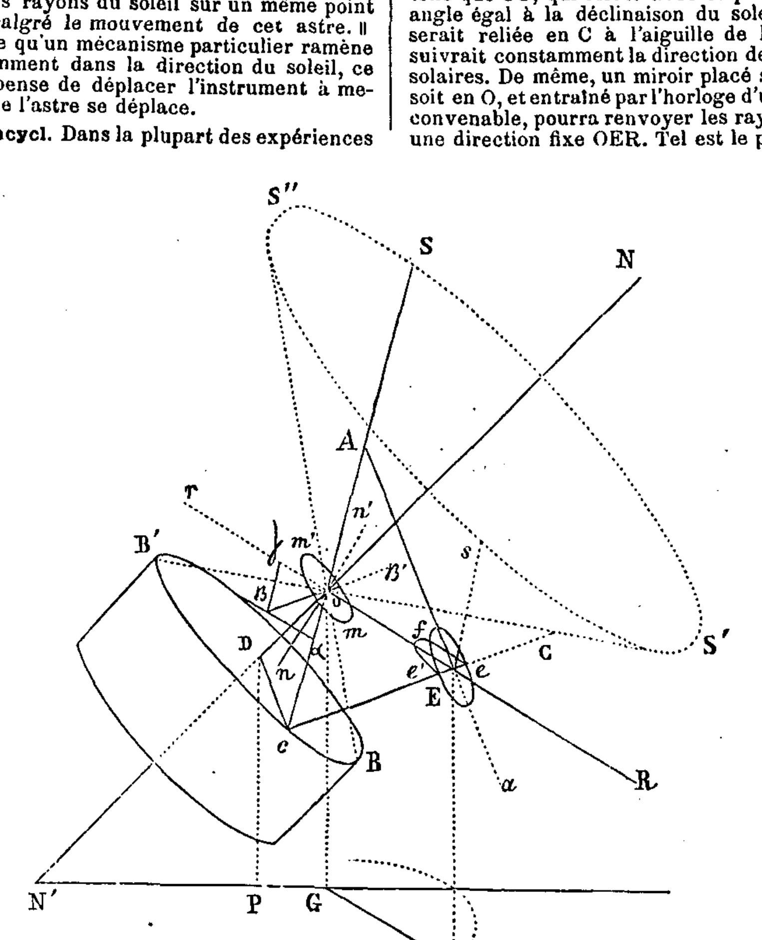

Nous empruntons à l'excellent *Cours de physique* de M. Jamin un énoncé très-concis des principes sur lesquels se sont appuyés les différents physiciens qui l'ont résolu; nous donnerons ensuite la description des appareils les plus usités.

« On aura une solution particulière du problème, dit M. Jamin, si on place en O un miroir dont la normale *nOn′*, entraînée par l'horloge avec le plan DOC, soit bissectrice de DOC; car, l'angle d'incidence étant AO*n′*, l'angle de réflexion sera *n′*ON et le rayon sera réfléchi suivant l'axe du monde. C'est l'*héliostat* de Fahrenheit.

» Mais supposons qu'on veuille donner au rayon réfléchi une direction quelconque *r*OE, on y parviendra en dirigeant la normale au miroir *mm′* suivant la bissectrice ββ′ de l'angle AOR; car l'angle d'incidence étant AOβ′, l'angle de réflexion sera β′OR, et le rayon réfléchi sera OR. On réalisera mécaniquement cette condition par un parallélogramme articulé αβγO, dont l'un des côtés γO sera parallèle à la direction fixe qu'on veut donner aux rayons réfléchis, et l'autre Oα sera maintenu par l'horloge dans la direction des rayons incidents OC. C'est l'*héliostat* de Silbermann.

» Supposons, en troisième lieu, que le miroir soit soutenu en E par un support EH, pouvant prendre toutes les directions possibles au moyen de deux articulations rectangulaires, et qu'il soit dirigé par une tige EC normale à sa surface, passant dans un anneau *c* de l'aiguille des heures, à une distance *c*O constante et égale à OE, de sorte que le triangle *c*OE soit isocèle. Dans ce cas encore, le rayon se réfléchira suivant OE; car l'angle d'incidence *s*E*c* est égal à OCE, et l'angle de réflexion égal à OEC ou à *c*ER. C'est la solution de S'Gravesande.

» Disposons encore une tige OE de grandeur invariable, ne participant point au mouvement de l'horloge, pouvant prendre toutes les positions possibles autour de O et se fixer par des vis de pression dans la direction invariable qu'on veut donner au rayon réfléchi. A l'extrémité de cette tige, supportons le miroir par une fourchette *efe′* tournant en *f* dans la tige O*f*, qui est creuse. De cette façon, le miroir pourra tourner autour de deux axes O*f* et *ee′*, perpendiculaires entre eux. Enfin, faisons entraîner ce miroir au moyen d'une queue EA, située dans son plan, perpendiculaire à *ee′* et passant en A dans un anneau articulé, à une distance AO égale à OE, de façon que le triangle AOE soit isocèle. Si ces conditions sont réalisées : 1° le miroir est toujours perpendiculaire au plan ACE, qui est le plan d'incidence et de réflexion; 2° l'angle d'incidence *s*EA est égal à OAE, par conséquent, l'angle de réflexion sera égal à AEO ou à son opposé par le sommet RE*a*, et le rayon sera réfléchi suivant ER. C'est l'*héliostat* de Gambey.

» On peut enfin réaliser le triangle rectangle CEA, c'est-à-dire supporter le miroir en E par une colonne EH qui lui permette de prendre toutes les directions autour de E, le diriger par une tige CE normale à sa surface, s'engageant dans un anneau articulé *c*, fixe sur OC, à une distance OC = OE, et, enfin, prolonger son plan par la tige EA, passant en A dans une rainure creusée dans OA. Il est facile de voir que AO sera toujours égal à OE. Comme les besoins de l'optique se bornent généralement à employer un rayon horizontal, on simplifiera le problème en ne demandant pas autre chose à l'*héliostat*. Alors la tige OE et le rayon réfléchi OE seront horizontaux; on le placera dans tous les azimuts possibles en faisant mouvoir le support EH sur un cercle horizontal dont le centre sera en G sur la verticale du point O, et dont le rayon GH sera égal et parallèle à OE. C'est la solution de M. Foucault. »

Nous avons tenu à reproduire, avec la figure qui l'accompagne, l'exposé précédent, à cause de la netteté avec laquelle il fait concevoir les différences essentielles de mécanisme qui existent entre les diverses sortes d'*héliostats* connus.

Le premier en date est celui de Fahrenheit. C'était, comme on peut le penser par ce qui en a été dit ci-dessus, un instrument fort simple. Il présentait un inconvénient considérable : il réfléchissait exclusivement les rayons solaires dans le sens de l'axe du monde; de sorte que, pour les renvoyer dans une direction arbitraire, il était nécessaire de leur faire subir une seconde réflexion, au risque d'affaiblir considérablement leur éclat.

S'Gravesande donna, bientôt après Fahrenheit, sa solution, qui réalisait un progrès évident. Charles et Malus perfectionnèrent l'instrument de S'Gravesande, et c'est avec ces perfectionnements qu'il existait naguère dans les cabinets de physique. L'inconvénient qu'on peut lui reprocher, c'est de demander dans son installation des tâtonnements assez longs et quelques calculs qui, à la vérité, ne présentent aucune difficulté. Gambey, en construisant son *héliostat*, n'eut d'autre but que de supprimer ces difficultés d'installation. Malheureusement, l'*héliostat* de Gambey était d'un prix fort élevé, et son mécanisme était tellement compliqué, que les pièces se dérangeaient fréquemment et rendaient nécessaires des réparations très-coûteuses. Telles sont les raisons qui ont porté Silbermann et Foucault à faire construire les *héliostats* qui portent leurs noms, et qui, aujourd'hui, sont les seuls usités dans les cabinets de physique. Nous allons décrire ces deux instruments.

L'*héliostat* de Silbermann est, comme tous les *héliostats*, mis en mouvement par une horloge dont l'axe, qui porte l'aiguille, se trouve dirigé suivant l'axe du monde et exécute une révolution complète en vingt-quatre heures. Dans ce but, la boîte qui renferme le mouvement est supportée par un axe horizontal mobile sur des coussinets adaptés aux supports, lesquels sont eux-mêmes adaptés à un disque métallique horizontal, mobile dans le plan horizontal autour d'un axe. Cet axe est fixé à un pied à vis calantes. Cette disposition permet d'assurer l'horizontalité du disque, qui est d'ailleurs muni d'un niveau à bulle d'air. Si, dans ces conditions, on dirige le plan de symétrie vertical de l'horloge parallèlement au plan méridien du lieu, l'axe de suspension se trouve perpendiculaire à ce second plan, et, le plan du cadran tournant autour de l'axe, on peut amener ce plan à être parallèle à l'équateur. Pour obtenir plus facilement cette position, l'axe de suspension de l'horloge porte un cercle divisé, et le support vertical correspondant, une ouverture sur le bord de laquelle est tracé un vernier; il suffit alors de tourner l'horloge jusqu'à ce que le 0 du vernier corresponde à la division du cercle qui exprime la latitude du lieu où l'on opère, 48° 50′ 14″ pour Paris, par exemple, et de fixer le plan de l'horloge dans cette position, au moyen d'une vis de pression agissant sur le quart de cercle. Le plan du cadran étant celui de l'équateur, l'axe des aiguilles devient parallèle à l'axe du monde, de telle sorte que, pour en revenir à une hypothèse déjà mise en usage ci-dessus, si l'on suppose l'axe des aiguilles prolongé sous forme de style au-dessus du plan du cadran, celui-ci sera un cadran solaire équinoxial, et l'ombre du style marquera sur ce cadran le temps vrai. Telle est la disposition du moteur; voyons maintenant celle des organes mis en mouvement. D'après ce que nous avons vu ci-dessus, le miroir doit se mouvoir de telle façon que le plan, passant par la direction invariable du rayon réfléchi et par la normale à sa surface, passe constamment par le soleil, et que l'angle formé par la normale et le rayon réfléchi soit égal à l'angle que fait la même normale avec les rayons solaires incidents. Voici comment ces conditions se trouvent remplies. L'axe de l'horloge est formé d'une tige d'acier qui traverse deux manchons, c'est-à-dire deux cylindres métalliques creux. L'un des manchons, celui qui se trouve entre l'axe et le manchon extérieur, est fixé à la boîte de l'horloge; il sert de support au cadran. L'autre est, au contraire, mobile autour de l'axe, et peut prendre, par cette rotation, des positions diverses, dans lesquelles il est possible de le fixer, au moyen de vis de pression agissant sur la boîte de l'horloge : à sa partie supérieure, il porte une coulisse, dans laquelle glisse un arc de cercle en laiton, qui, par conséquent, se meut dans un plan passant par l'axe de l'horloge. Une vis de pression permet de l'arrêter dans une de ses positions. A l'extrémité de l'arc de cercle se trouve fixé un tube en laiton, dans lequel pénètre et peut se mouvoir une tige terminée par une fourchette qui maintient le miroir. D'après cela, on peut voir que l'axe du miroir pourra être amené dans toutes les positions que l'on voudra, puisque, d'une part, la fourchette est mobile autour de l'axe qui unit le tube de laiton au cercle de même matière, et que, d'autre part, cet axe peut être placé dans une position variable du plan du cercle divisé, lequel peut, au moyen du manchon mobile, être un plan quelconque parallèle à l'axe du monde. Or cette ligne doit représenter la direction constante du rayon réfléchi; pour disposer l'appareil, on doit donc l'amener dans telle position que l'on désire et l'y fixer au moyen des vis. A la partie supérieure de l'axe de l'horloge est adaptée une pièce susceptible de tourner autour de cet axe, et portant, fixée perpendiculairement à une de ses faces, une aiguille qui marque les heures sur le cadran; cette pièce porte une coulisse dans laquelle glisse, parallèlement à l'aiguille, un cercle divisé dont le mouvement se fait suivant un plan qui comprend l'axe du monde. Au 90 du cercle divisé se trouve fixée une tige terminée par une fourchette : elle est destinée à guider le mouvement du miroir. Pour mettre l'appareil en usage, il suffira donc de fixer le cercle de déclinaison à la déclinaison qui correspond au jour où l'on opère, et qui se trouve dans les tables de l'*Annuaire du Bureau des longitudes*, puis de mettre l'aiguille à l'heure; dans ces conditions, si le cadran est convenablement orienté, le rayon réfléchi prendra une direction constante.

Pour plus de facilité, M. Silbermann a adapté au cercle de déclinaison un petit plan perpendiculaire au plan du cercle et percé d'une petite ouverture : les rayons solaires, arrêtés par l'écran, passent seulement au travers de l'ouverture, dont l'image va se tracer sur une petite mire disposée à cet effet. L'appareil est construit de telle manière, que l'image ne correspond au réticule de la mire que lorsque l'instrument est bien orienté. Cette simple modification rend extrêmement commode l'*héliostat* de Silbermann; ordinairement, c'est au moyen de cette coïncidence de l'image et du réticule qu'on met l'instrument en expérience, sans s'occuper de chercher à part ni l'heure ni la déclinaison solaire.

L'*héliostat* de Foucault se compose d'une horloge analogue à celle de l'appareil de Silbermann et fixée de telle manière que l'axe de son aiguille soit parallèle à l'axe du monde. A l'extrémité de son axe est un cercle divisé mobile, qui se trouve entraîné par le mouvement de l'horloge, et qui reste constamment dans le plan des rayons incidents dès que l'aiguille a été mise à l'heure. Le cercle divisé correspond au cercle de déclinaison de l'*héliostat* de Silbermann; on le fixe donc par une vis, dans une position qui correspond à la déclinaison indiquée par les tables pour le jour où l'on opère : une tige, que porte le cercle divisé, et qui suit celui-ci dans son mouvement, reste, d'après cette construction, constamment parallèle aux rayons incidents. Le miroir repose sur un disque mobile autour de deux tourillons qui correspondent aux extrémités d'une fourchette par laquelle se termine une colonne métallique. Il porte en son centre, et normalement à sa surface, une sorte de queue destinée à le diriger, et reliée à cet effet par un anneau à la tige que meut l'horloge. Il porte, de plus, une coulisse dans laquelle vient s'engager l'autre extrémité de la tige. Dans cette disposition de la tige de la coulisse et de la queue, on peut retrouver le triangle dont il a été parlé plus haut à propos des conditions théoriques de l'*héliostat* qui nous occupe. La position du rayon réfléchi peut d'ailleurs être une direction horizontale quelconque, en faisant mouvoir la colonne suivant le cercle dont

le centre se trouve sous la verticale, et cette dernière ligne peut prendre toutes les positions possibles dans le plan horizontal. On peut disposer le cercle de déclinaison avec une mire et un écran, comme dans l'*héliostat* de Silbermann; la mise en usage de l'instrument est ainsi rendue beaucoup plus facile.

Il est un inconvénient commun à tous les *héliostats* et qui nuit à la régularité de leur marche; c'est le suivant. On les règle d'ordinaire à l'ombre, et, lorsqu'on les porte au soleil, par le fait des dilatations que détermine la chaleur solaire, le mouvement de l'horloge et les longueurs relatives des différentes pièces de l'appareil se trouvent modifiés. On remédie en partie à cet inconvénient en abritant le mécanisme des rayons solaires par une boîte de carton qui ne laisse sortir que le miroir. Mais ce n'est là qu'un palliatif; le mieux serait de régler l'horloge au moyen d'un balancier compensé; malheureusement, cette modification élève beaucoup le prix de l'instrument. Les avantages de l'*héliostat* de Silbermann sont la modicité de son prix et la facilité avec laquelle on le dispose; l'inconvénient le plus grave qu'on lui reconnaît est la difficulté de construction du parallélogramme, dans lequel il est presque impossible d'ajuster les pièces assez exactement pour qu'au moment d'un changement de sens du mouvement il n'y ait pas d'arrêt. L'*héliostat* de Foucault est plus stable, et permet d'employer un miroir de plus grandes dimensions; mais la force que doit déployer le moteur variant avec les positions du miroir, il y a fréquemment des irrégularités de marche. M. Duboscq a cherché à remédier à cet inconvénient en plaçant dans la colonne un ressort très-ingénieusement disposé, qui vient aider à l'action de l'horloge au point de la rotation correspondant au frottement maximum.

HÉLIOSTATIQUE adj. (é-li-o-sta-ti-ke — rad. *héliostat*). Physiq. Qui a rapport à l'héliostat : *Appareil* HÉLIOSTATIQUE.

HÉLIOSTÈRE s. m. (é-li-o-stè-re — du gr. *hêlios*, soleil; *stereô*, je prive). Entom. Syn. d'HÉLIOFUGE.

HÉLIOTHÉE s. f. (é-li-o-té — du gr. *hêlios*, soleil; *theô*, je cours). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, dont l'espèce type habite l'Andalousie.

HÉLIOTHIDE adj. (é-li-o-ti-de — de *héliothis*, et du gr. *idea*, forme). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre héliothis.

— s. f. pl. Tribu de lépidoptères nocturnes, ayant pour type le genre héliothis : *Les* HÉLIOTHIDES *ont les antennes simples.* (Duponchel.)

HÉLIOTHIS s. f. (é-li-o-tiss — du gr. *hêlios*, soleil; *theô*, je cours). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des noctuélites, comprenant une dizaine d'espèces, dont l'espèce type habite l'Europe.

— **Encycl.** Les *héliothis*, par leur organisation, sont des papillons nocturnes; néanmoins, la plupart des espèces volent en plein soleil. Les chenilles sont cylindriques, munies de seize pattes; la plupart d'entre elles ont des couleurs vives. Elles se tiennent au sommet des plantes basses, dont elles mangent les feuilles et les fleurs. Au repos, elles tiennent très-souvent la partie antérieure de leur corps arquée ou repliée sur elle-même. Les chrysalides sont luisantes, renfermées dans des coques molles composées de soie et de grains de terre ou de débris de plantes. L'*héliothis dipsacée* se trouve fréquemment dans les luzernières.

HÉLIOTHRIPS s. m. (é-li-o-trips — du gr. *hêlios*, soleil, et de *thrips*). Entom. Genre d'insectes thysanoptères, de la tribu des thripsiens.

HÉLIOTHRYX s. m. (é-li-o-trikss — du gr. *hêlios*, soleil; *thrix*, cheveu). Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des colibris.

HÉLIOTROPE adj. (é-li-o-tro-pe — du gr. *hêlios*, soleil; *trepô*, je tourne). Bot. Dont les fleurs se tournent vers le soleil : *Plantes* HÉLIOTROPES. ‖ *Pôle héliotrope*, Lame supérieure des feuilles de l'héliotrope, celle qui est tournée vers le soleil.

— s. m. Genre de plantes, de la famille des borraginées, type de la tribu des héliotropiées : *Les* HÉLIOTROPES *sont très-nombreux.* (P. Duchartre.) Quelques auteurs emploient ce mot au féminin : *L'*HÉLIOTROPE *du Pérou est frutescente; elle demande une bonne terre.* (Bosc.) ‖ *Héliotrope d'hiver*, Nom vulgaire du tussilage odorant.

— Physiq. Instrument propre à renvoyer les rayons solaires à de grandes distances, et servant ainsi à faire des signaux convenus, dans les grandes opérations géodésiques.

— s. f. Minér. Nom donné à une variété de jaspe, d'un vert foncé, tachée de rouge et opaque, et à un quartz agate translucide, parsemé de points roses. Les plus belles héliotropes viennent de l'Inde.

— **Encycl.** Bot. Ce genre présente les caractères suivants : calice à cinq divisions profondes; corolle hypocratériforme, dont la gorge est sans dents, nue ou barbue, dont le limbe est à cinq divisions séparées par des sinus repliés, simples ou portant une dent; les cinq étamines incluses; style terminal très-court; stigmate pelté. Le fruit est un tétrakène séparable à la maturité. Les *héliotropes* sont nombreux. Ce sont des plantes ou des sous-arbrisseaux, répandus dans la zone tempérée; leurs feuilles sont alternes, hérissées ordinairement, entières très-souvent. Leurs fleurs sont disposées en épis unilatéraux roulés en crosse à leur sommet, ou scorpioïdes. Parmi les espèces, nous citerons : 1° l'*héliotrope du Pérou*, originaire du Pérou, cultivé en Europe où il reste à l'état d'arbuste de petite taille. Les fleurs sont blanches ou violacées; elles exhalent une odeur des plus agréables, offrant quelque analogie avec celle de la vanille. Cet arbuste demande à être tenu l'été à une exposition méridionale un peu abritée; il exige alors de fréquents arrosements. L'hiver, on le conserve dans une serre tempérée ou dans une bâche; il pousse même sans difficulté dans les appartements, pourvu qu'on ait le soin de l'arroser de temps en temps Il se multiplie par graines ou par boutures faites au printemps et en été. 2° L'*héliotrope à grandes fleurs* diffère peu du précédent; ses fleurs sont moins agréables; sa culture est plus négligée. 3° L'*héliotrope d'Europe*, vulgairement appelé *herbe aux verrues*, bien qu'il n'ait aucune action sur elles. Il se trouve abondamment dans les lieux sablonneux, secs et découverts; sa tige est droite, herbacée, rameuse; ses fleurs sont blanches, disposées en épis géminés, entièrement dépourvues d'odeur. 4° L'*héliotrope couché* (*heliotropium supinum*), rare, si ce n'est dans le midi de la France. Ses feuilles sont blanchâtres.

— Physiq. *Héliotrope de Gauss.* Cet instrument, qui a été adopté comme signal dans les opérations géodésiques faites avec soin, n'est autre chose qu'une sorte d'héliostat dont le miroir peut être dirigé à la main. La lumière réfléchie est dirigée suivant l'axe d'un tube tourné vers la station d'où le signal doit être aperçu. On a pu faire en Ecosse, avec cet appareil, des observations à 160 kilom. de distance. Voici la disposition qu'on lui donne aujourd'hui.

Une lunette OL est dirigée vers la station d'où le signal doit être aperçu et fixée dans cette position; on amène alors un système de deux miroirs plans exactement rectangulaires entre eux, de façon que les rayons solaires réfléchis par l'un d'eux, AB, arrivent à l'oculaire de la lunette en suivant la direction de son axe optique, et qu'en même temps l'arête A d'intersection des faces des deux miroirs soit perpendiculaire au plan OLS. On est alors certain que les rayons solaires qui

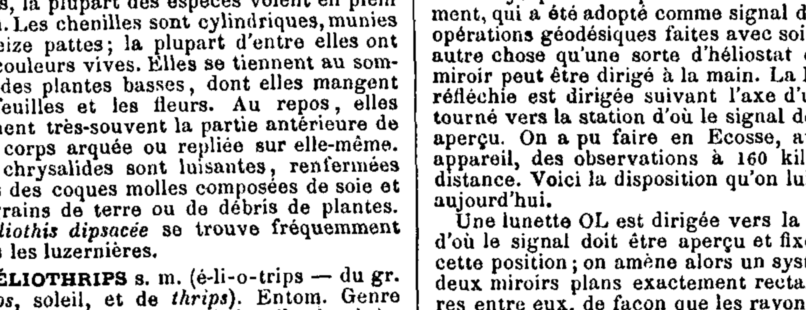

tomberont sur l'autre miroir AC iront, après réflexion, se rendre à la station d'où le signal doit être vu.

Pour qu'on soit sûr d'obtenir le résultat demandé, il suffit que l'arête A soit exactement perpendiculaire à l'axe optique de la lunette. Les trois pièces doivent donc être jusqu'à un certain point solidaires.

HÉLIOTROPIE s. f. (é-li-o-tro-pî — rad. *héliotrope*). Bot. Phénomène particulier à certaines plantes, qui dirigent leurs fleurs, leurs feuilles ou leur tige vers le soleil. ‖ On dit aussi HÉLIOTROPISME s. m.

HÉLIOTROPIÉ, ÉE adj. (é-li-o-tro-pi-é — rad. *héliotrope*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'héliotrope. ‖ On dit aussi HÉLIOTROPICÉ, ÉE.

— s. f. pl. Tribu de la famille des borraginées, ayant pour type le genre héliotrope, et érigée par quelques auteurs en famille distincte.

HÉLIOTROPIQUE adj. (é-li-o-tro-pi-ke — rad. *héliotropie*). Bot. Qui a rapport à l'héliotropie : *Mouvement* HÉLIOTROPIQUE.

HÉLIPTÈRE s. m. (é-li-ptè-re — du gr. *hêlios*, soleil; *pteron*, aile). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant près de trente espèces, qui croissent en Australie et au Cap de Bonne-Espérance.

HÉLISENNE DE CRENNE, femme de lettres. V. CRENNE.

HÉLISOME s. m. (é-li-so-me — du gr. *helix*, spirale; *soma*, corps). Moll. Section des planorbes, genre de mollusques fluviatiles.

HÉLITOMENOS, frère jumeau d'Harpocrate. Il naquit du commerce qu'eut Isis avec Osiris, après la mort de ce dernier, selon, la mythologie égyptienne.

HÉLITOPHYLLE s. m. (é-li-to-fi-le — du gr. *helix*, spirale; *phullon*, feuille). Bot. Syn. d'HÉLICIE.

HELIUM OSTIUM, nom donné par les anciens à l'embouchure commune du Wahal et de la Meuse.

HELIUS, magistrat romain, mort en 69 après J.-C. Il était un des affranchis de Claude, qui le nomma intendant des domaines impériaux en Asie. Lorsque, en 67, Néron fit un voyage en Grèce, Helius devint préfet de Rome et de l'Italie. Bien digne de servir un tel maître, il s'attira par ses actes la haine générale, força les chevaliers à lui élever une statue, fut arrêté par ordre de Galba après la mort de Néron et subit la peine de ses crimes en même temps que Locuste, Patrobius, etc.

HÉLIX s. m. (é-likss — du gr. *hêlix*, hélice). Anat. Une des quatre éminences de la face externe du pavillon de l'oreille.

— **Encycl.** Cette éminence commence au-dessus du milieu de la conque, parcourt une grande partie de la circonférence du pavillon et se termine derrière le lobule, presque au milieu de son origine. Une rainure assez profonde dans les premiers deux tiers de son étendue, et qui suit tout son contour, la sépare de l'anthélix. Deux muscles existent dans son antérieur : le grand muscle de l'*hélix*, qui naît au-dessus du tragus, et ne parcourt pas un trajet de plus de 3 ou 4 lignes; le petit muscle de l'*hélix*, qui est encore plus petit, et qui prend son origine sur la portion de l'éminence située dans la conque.

HÉLIXANTHÈRE s. f. (é-li-ksan-tè-re — du gr. *hêlix*, spirale; *antheros*, fleuri). Bot. Syn. de LORANTHE.

HELL s. m. (èl; *h* asp. — mot angl. qui signif. proprement *enfer*). Nom donné par les Anglais aux maisons de jeu de Londres et des autres villes anglaises.

— **Encycl.** Les maisons de jeu sont fort nombreuses dans toutes les villes de la Grande-Bretagne, à Londres surtout. Malgré toutes les prohibitions légales, les *hells* se multiplient dans les divers quartiers de la ville, et quelques-uns sont d'une magnificence extrême, celui de la rue Saint-James, par exemple, dont les journaux anglais ont pu dire qu'aucun palais au monde ne possède un plus riche ameublement. Il y a quelques années, on entrait dans un *hell* ouvertement, sans honte, et plus d'un gentleman, au lieu d'accompagner sa mère au bal ou au théâtre, se faisait laisser par elle à la porte du club de Crockford, le *hell* le plus célèbre de Londres. La pudeur publique s'est réveillée sous le règne de la reine Victoria, et si l'on court se ruiner dans un *hell*, on évite au moins d'être vu.

HELL (Maximilien), jésuite et astronome hongrois, né à Schemnitz en 1720, mort directeur de l'observatoire de Vienne en 1792. Hell fut d'abord chargé du cours de mathématiques à l'école de Clausenbourg ou Caloswar (Transylvanie) et nommé, en 1755, directeur de l'observatoire de Vienne qui venait d'être fondé. Il paraît être l'inventeur des dispositions employées encore aujourd'hui pour rendre mobiles les parties de la toiture dans les observatoires. Appelé, en 1768, par le gouvernement danois, pour observer, à Wardhus (Laponie norvégienne), le passage de Vénus sur le soleil, il en rapporta les données les plus exactes sur la parallaxe du soleil. Lalande, qui s'était fait près de tous les gouvernements d'Europe le promoteur des missions entreprises à l'occasion de cet événement astronomique, n'avait pas été prévenu du départ du P. Hell, la cour de Danemark ayant désiré laisser secrète la mission qu'elle lui avait confiée, jusqu'au moment où le rapport pourrait en être présenté au roi. Lalande s'éleva d'abord contre les résultats obtenus par l'astronome viennois. Il répara depuis ses torts, en publiant, après la mort de Hell, avec qui il s'était, d'ailleurs, réconcilié, un éloge où on lit : « L'observation du P. Hell réussit complétement. Elle s'est trouvée une des cinq observations complètes, faites à de grandes distances, et où l'éloignement de Vénus, changeant le plus la durée du passage, nous a fait connaître la véritable distance du soleil et de toutes les planètes à la terre. Le P. Hell avait trouvé pour la parallaxe du soleil 8",7. Les principaux ouvrages de Hell sont : *Ephemerides astronomicæ ad meridianum vindobonensem* (1757); *De satellite Veneris* (1765); *De transitu Veneris ante discum solis die 3 juin* 1769; *Wardehusii in Finnmarchia observationes* (Copenhague, 1770). — Son frère inventa, pour épuiser l'eau dans les mines de Hongrie, une sorte de siphon qui élevait le liquide à 96 pieds. On trouve une description de cette machine dans les *Mémoires de l'Académie des sciences* (1760).

HELL (François), homme politique français, né à Kirchheim (Alsace) en 1731, mort sur l'échafaud à Paris en 1794. Au moment où éclata la Révolution, dont il adopta avec chaleur les idées, il était grand bailli de Landser et procureur syndic des états d'Alsace. Il devint alors député du tiers aux états généraux, fut ensuite administrateur du Haut-Rhin, publia en allemand une *Instruction populaire pour initier le peuple d'Alsace aux principes révolutionnaires* (1792), n'en fut pas moins arrêté sous la Terreur et subit la peine capitale. Outre l'écrit précité, on a de lui : *Observations d'un Alsacien sur l'affaire présente des juifs d'Alsace* (1779); *Vœu d'un agriculteur rhéno-français* (1791).

HELLADA, le *Sperchius* des anciens, rivière de la Grèce moderne. Elle prend sa source sur les frontières de la Thessalie et de la Phocide, arrose cette province de l'O. à l'E., et se jette dans le golfe de Zeitoun, au N. des Thermopyles, après un cours de 100 kilom.

HELLADE, en grec *Hellas*, dénomination donnée successivement au royaume primitif d'Hellen, dans la Phthiotide, aux provinces centrales de la Grèce ancienne, en opposition avec le Péloponèse, enfin, de nos jours, au royaume de Grèce actuel.

HELLADIUS, surnommé **Besantinoüs** ou **Bisantinus**, grammairien égyptien du IVe siècle. Il était contemporain des empereurs Licinius et Maximien. Photius a donné l'analyse et des extraits d'un ouvrage de cet auteur, *Pragmateia chrestomatheiôn.* Ces extraits, avec une traduction latine, ont été publiés dans le *Thesaurus antiquitatum græcarum* de Gronovius.

HELLADIUS, grammairien grec, né à Alexandrie. Il vivait au Ve siècle de notre ère, du temps de l'empereur Théodose II. Il composa plusieurs ouvrages, dont un seul nous est connu par une courte analyse de Photius : c'était un *Lexique alphabétique* consacré aux auteurs en prose.

HELLADIUS (Alexandre), écrivain grec, né en Thessalie dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il visita l'Angleterre, l'Allemagne, la Hollande, donna des leçons de grec dans ces divers pays et publia les deux ouvrages suivants : Στραγγυλογία τεχνολογική τῆς Ἑλλάδος φωνῆς, *sive Spicilegium grammatices Græciæ* (Nuremberg, 1712, in-8°) et *Status præsens Ecclesiæ græcæ* (Altorf, 1714), où l'on trouve d'intéressants détails sur l'état de l'instruction en Grèce sous la domination ottomane.

HELLAH, HELLEH ou **HILLAH**, ville de la Turquie d'Asie, pachalik et à 100 kilom. S. de Bagdad, sur la rive droite de l'Euphrate, ch.-l. de livah; 30,000 hab., qui sont en majeure partie des Arabes schiites et des Persans, avec un petit nombre de chrétiens et 400 juifs. Evêché catholique dit de Babylone. Entrepôt du commerce entre Bagdad et Bassora. Fabriques de *meschlachs* (manteaux de laine arabes), de *kâs* (fines chemises de soie), de poterie et d'eau-de-vie de dattes. Les dattes, le poisson et le lait aigre d'Hellah sont renommés dans tout l'Orient. La ville est grande, mais remplie d'immenses jardins; elle est mal bâtie et n'offre de remarquable que le palais du gouverneur et quelques mosquées. Hellah occupe une partie de l'emplacement de l'antique Babylone; les ruines qui l'environnent, recouvertes en grande partie d'une couche épaisse de terre végétale, forment des monticules, dans lesquels on a fait, dans ces dernières années, des fouilles intéressantes. Les travaux de Grotefend, de Burnouf et d'Oppert sur l'écriture cunéiforme ont enfin donné la clef des nombreuses inscriptions assyriennes qu'on rencontre partout aux environs d'Hellah. C'est le lieu où se rassemblent les nombreux pèlerins qui se rendent aux villes saintes de Medjed-Ali, de Kerbelah ou de Medjed-Hussein; mais, malgré cette affluence et le voisinage de Bagdad, ses bazars sont extrêmement pauvres.

HELLANICUS, historien grec, né à Mitylène (Lesbos) vers 495 av. J.-C., mort vers 411. Ces dates sont, au reste, fort incertaines, et l'on n'a aucun détail sur la vie de cet historien, qui fut un des premiers à écrire en prose, et qui tient le premier rang parmi ces chroniqueurs grecs désignés sous le nom de *logographes*. Il n'est pas exempt de ce goût des généalogies fabuleuses et des légendes mythiques qui régna jusqu'à Hérodote; mais il a rassemblé des matériaux pour les historiens proprement dits. Il ne reste de lui que quelques fragments qui ont été insérés dans le *Museum criticum* de Sturz, ainsi que dans d'autres recueils.

HELLANODICE s. m. (èl-la-no-di-se — du gr. *Hellên*, Grec; *dikê*, jugement). Antiq. gr Membre d'un tribunal qui distribuait les prix aux jeux Olympiques. ‖ On dit aussi HELLANODIQUE.

HELLÉ, fille d'Athamas, roi de Thèbes, et de Néphélé dans la mythologie des Grecs. Pour échapper à la haine de sa belle-mère, elle s'enfuit avec son frère Phryxus et monta sur son bélier à toison d'or, qui devait la conduire en Colchide, en traversant le détroit qui sépare la Troade de la Colchide; mais, pendant la traversée, elle tomba dans les flots et y trouva la mort.

HELLÉBORE s. m. Autre orthographe, plus conforme à l'étymologie, du mot ELLÉBORE. V. ce mot à la lettre E, ainsi que tous ses composés et dérivés.

HELLEBUT s. m. (è-le-bu). Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson appelé aussi FLET ou FLÉTAN.

HELLEH, ville de la Turquie d'Asie. V. HELLAH.

HELLEN, chef de l'une des grandes tribus des Grecs primitifs, fils de Deucalion et de Pyrrha. Il régna sur la Phthiotide, donna à son peuple le nom d'*Hellènes*, qui servit plus tard à désigner tous les Grecs, et eut de la nymphe Orséis Eolus, Dorus, Xuthus, et, selon quelques mythographes, Amphictyon. — HELLEN, fils de Phthius et de Chrysippe, fonda, en Thessalie, la ville d'Hellas.

HELLÈNE adj. (èl-lè-ne — gr. *hellên*, du nom d'*Hellên*, prétendu fils de Deucalion, et souche de la race grecque). Géogr. Qui est de l'Hellade ou Grèce ancienne. ‖ Se dit aussi des Grecs modernes : *La Turquie est en possession de fournir des chevaux au peuple* HELLÈNE. (E. About.)

— Substantiv. Habitant de l'Hellade. ‖ Nom donné aux habitants du nouveau royaume de Grèce : *Le roi des* HELLÈNES. *Les* HELLÈNES *sont les dignes frères des raïas de Smyrne.* (E. About.)

— **Encycl.** Les *Hellènes* constituent la principale tribu des habitants primitifs de l'ancienne Grèce, qui reçurent ce nom, d'après la tradition, d'Hellen, fils de Deucalion et de Pyrrha. Ce peuple était venu d'Asie, probablement par le Caucase et la Thrace, et on le trouve établi en Thessalie dans le XVIe siècle avant J.-C.; il se substitua peu à peu aux Pélasges, et finit par envahir toute la Grèce. Dorus, Eolus et Xuthus, fils d'Hellen, Ion et Achæus, fils de Xuthus, donnèrent leur nom aux quatre grandes tribus des *Hellènes*, les Doriens, les Eoliens, les Ioniens et les Achéens. Douées de tout ce qui caractérise le génie héroïque : la bravoure, l'esprit guerrier, l'horreur des occupations pacifiques, le sentiment du beau, ces populations donnèrent à la Grèce sa religion anthropomorphiste, sa langue divisée en quatre dialectes, et fondèrent de nombreuses colonies dans les îles de l'Archipel et dans l'Asie Mineure.

HELLÉNIE s. f. (èl-lé-nî — de *Hellen*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des amomées, syn. de COSTUS, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Asie tropicale et en Australie.

HELLÉNIQUE adj. (èl-lé-ni-ke — gr. *hellênikos*, même sens; de *hellên*, grec). Géogr. Qui appartient à la Grèce ancienne. *Confédération* HELLÉNIQUE. *Langue* HELLÉNIQUE. *L'initiation des Arabes à la science* HELLÉNIQUE *est en grande partie l'œuvre des Syriens.* (Renan.)

— Entom. *Lycose tarentule hellénique*, Aranéide de Morée.

— s. m. Langue grecque ancienne.

— **Encycl.** Linguist. *Langue hellénique.* V. GREC.

Helléniques (LES), récit historique, par Xénophon, faisant suite à l'*Histoire* de Thucydide. Cette narration comprend tout l'espace de temps écoulé entre la victoire navale remportée par les Athéniens auprès de Cyzique, l'an 411 av. J.-C., jusqu'à la bataille de Mantinée, livrée l'an 362, c'est-à-dire une période de quarante-huit années. L'ouvrage manque d'impartialité et parfois d'exactitude. Ainsi, Xénophon garde le silence sur certains faits et sur certains hommes, qu'il a peut-être craint de présenter sous un jour fâcheux; il omet les noms les plus importants de l'époque : Epaminondas, Pélopidas, Conon, Timothée, glisse fort légèrement sur des événements qui ont bouleversé la Grèce, tels que la bataille d'Ægos-Potamos, et, plus tard, le honteux traité d'Antalcidas. Ces infidélités historiques sont certainement volontaires; elles proviennent d'un fâcheux sentiment d'hostilité contre Athènes et d'une sympathie par trop partiale en faveur de Lacédémone. On sent que les *Helléniques* sont l'œuvre d'un vieillard de quatre-vingts ans, vivant dans la retraite, avec tous ses préjugés, toutes ses rancunes.

Les *Helléniques* ont, toutefois, le mérite de combler une lacune de près d'un demi-siècle, période sur laquelle on ne possède presque aucun document. Quelques épisodes, entre autres la chute des trente tyrans de Thèbes, sont écrits d'une main ferme et peuvent être comparés aux plus belles pages de Thucydide et d'Hérodote.

HELLÉNIQUES (monts), chaîne de montagnes d'Europe. Sous ce nom, on comprend tout le système de montagnes qui parcourt l'ancienne péninsule hellénique. Cette chaîne part des Balkans, s'étend sur toute la Livadie, traverse l'isthme de Corinthe et forme les trois presqu'îles de la Morée. Les montagnes les plus célèbres qui s'y trouvent sont le Pinde, le Parnasse, l'Hélicon, le Cythéron et le Taygète.

HELLÉNISME s. m. (èl-lé-ni-sme — du gr. *Hellên*, Grec). Ensemble des idées, des mœurs, du caractère des Grecs anciens. ‖ Caractère de leur philosophie.

— Hist. rel. Esprit grec qui s'introduisit chez certains chrétiens de la primitive Eglise. ‖ Nom que donna Julien l'Apostat à la religion dans laquelle il essaya d'allier la morale évangélique aux dogmes du paganisme.

— Gramm. Tour, locution, façon de parler exclusivement propre à la langue grecque, et qu'on lui emprunte : *La langue française est presque un* HELLÉNISME *continuel.* (Beauzée.) *Les Français trouvent aux gallicismes le même charme que les Grecs trouvaient aux* HELLÉNISMES. (Rivarol.) ‖ Les vers de Racine,

J'admirais si Mathon, dépouillant l'artifice,
Avait pu de son cœur dépouiller l'injustice,

offrent un des plus gracieux et des plus justes *hellénismes* qu'il soit possible de citer. *Admirer que*, serait l'expression française, mais ne traduirait pas le doute mêlé d'étonnement que l'auteur a exprimé avec tant de bonheur et de concision.

— **Encycl.** De toutes les civilisations, il n'en est aucune qui se soit développée d'une manière plus indépendante de la tradition que la civilisation hellénique. A l'origine de la société grecque, il n'y a ni système de caste, ni théocratie, ni despotisme. C'est au sein de la famille que le génie hellénique s'est librement développé; aussi, ce génie est-il le génie libre par excellence.

Tous les peuples de l'Orient reconnaissent une loi religieuse révélée par Dieu ou par un homme divin, et transmise par la tradition ou par les livres inspirés. Rien de semblable chez les Hellènes. N'ayant à porter le joug d'aucune loi divine, ils cherchent librement le divin dans l'esprit et dans la nature. Aussi, leur création religieuse est-elle parfaitement originale; elle se fonde sur l'incorporation du divin dans la forme humaine. L'anthropomorphisme, voilà la religion hellénique. Les tendances élevées de la société hellénique se manifestent de bonne heure. Elles apparaissent pleinement dans les poëmes homériques. L'Hellène de cette époque sent très-vivement qu'il y a des choses qui dégradent et qu'on doit avoir en horreur, et ce sentiment, qu'il exprime par le mot αἰδώς, n'est autre que notre sentiment de l'honneur. Dès cette époque, l'Hellène se porte vivement à tout ce qui est beau. Il est difficile de rencontrer une société où la femme occupe une position plus élevée que celle dont fut en possession la femme grecque pendant les âges héroïques. Chez les Juifs, la polygamie était permise; chez les Hellènes elle était inconnue. Les Hellènes montrèrent une horreur toute particulière pour l'inceste. Quant aux sacrifices humains, tout semble prouver que la Grèce primitive ne les a pas connus.

L'Hellène éprouva de bonne heure un besoin très-vif de liberté. Cela apparaît manifestement dans la cité qu'il a créée et qui est une de ses œuvres les plus originales. La liberté et l'égalité sont les deux éléments essentiels de la cité, qui n'est elle-même qu'une extension de la famille. Tous les membres de la cité descendent d'un ancêtre commun, un dieu ou un héros.

La passion du beau et un vif besoin d'indépendance, voilà donc les traits caractéristiques de l'esprit hellénique. On comprend par là pourquoi il était dans la destinée des Hellènes de créer l'art et la science.

Il est facile de montrer comment le génie anthropomorphique de la religion grecque a exercé une action puissante sur le développement de l'art. L'esprit qui voit dans la forme humaine celle de la divinité elle-même ne peut la concevoir trop belle. Jamais l'artiste, inspiré par une telle pensée, ne pouvait être satisfait de son œuvre, et ce fut ainsi que, poussé par la recherche incessante du beau, il porta l'art jusqu'à la perfection.

Du reste, l'art était pour tous un élément essentiel de la vie. Dans nos sociétés modernes, c'est un privilége de l'éducation ou de la richesse que de participer aux jouissances de l'art; chez les Grecs, l'art était un besoin même de la conscience religieuse. L'artiste exprimait moins ses sentiments particuliers que ceux de la cité. Il en était de même des œuvres littéraires. Pendant longtemps, elles furent moins des œuvres écrites que des moyens de communication entre les membres de la cité : le poëte n'était que le verbe de tous. Aussi, non-seulement les poëmes homériques, mais, comme on l'a fait remarquer avec infiniment de raison, tous les chants, tous les drames étaient faits pour être transmis directement au peuple par le poëte ou ses interprètes. Si Pindare ne peut exercer lui-même ses chœurs de jeunes gens, il n'envoie pas ses odes solennelles sous forme d'une écriture morte; il dépêche son maître chanteur, « tablette vivante des Muses. » On a fait un reproche aux premières histoires de l'effort qui s'y trahit pour captiver l'attention; les récits d'Hérodote étaient déclamés par des acteurs, et les poëmes des philosophes, comme Empédocle et Xénophane, ces poëmes, chargés de pensées profondes, vivaient dans la bouche des rapsodes. La poésie grecque, réduite à la parole écrite, ne saurait être appréciée. Paroles et mélodie étaient une seule et même chose; le rhythme uni à la pensée, comme l'âme au corps, ne saurait, sans l'aide de la déclamation artistique, être compris dans sa richesse, sa variété, expression parfaite de la succession des sentiments; la danse s'y joignait encore pour représenter aux yeux les mouvements externes; enfin, les plus nobles chefs-d'œuvre apparaissaient dans les solennités publiques, et cela mettait le comble à l'effet qu'ils produisaient.

La spéculation rationnelle, la science pure fut aussi l'œuvre du génie hellénique. Là encore se reconnaît son caractère profondément humain, son esprit de spontanéité. Son principe fondamental est que le sage découvre la science par ses réflexions personnelles sur les vérités éternelles déposées dans les profondeurs de l'âme humaine.

Ce qui vient d'être dit suffit pour caractériser l'esprit hellénique. Il a son point de départ dans l'aspiration au beau et au vrai, et c'est mû par le vif sentiment de la liberté dont il est rempli, qu'il s'est développé.

L'*hellénisme*, dans l'ordre des temps, marque le moment où l'homme est entré en possession de lui-même, et il exprime les résultats de cette grande évolution. Voyons maintenant quel rôle il remplit dans l'histoire générale du monde, et son influence sur le développement de l'humanité.

L'époque la plus brillante de *l'hellénisme* s'étend jusqu'à Alexandre. La Grèce alors était libre et indépendante; ce fut pendant cette période que le génie hellénique se manifesta par ses grandes créations dans les domaines divers de l'art, de la poésie, de l'éloquence et de la spéculation philosophique. Elle cesse au moment où la Grèce perd son indépendance; mais le rôle de l'*hellénisme* est loin d'être fini : sa mission n'était pas de vaincre et de dominer le monde, mais bien de l'instruire et de l'émanciper. L'accomplissement de cette mission constitue la seconde phase de l'*hellénisme*. Aussitôt que la Grèce cesse d'être libre, son activité se concentre presque exclusivement dans le domaine intellectuel. Ce fut alors qu'Alexandrie, bâtie au point de jonction des trois parties de l'ancien monde, et dont cette situation avait fait un centre important de commerce, devint le rendez-vous des peuples helléniques et le foyer d'un vaste rayonnement scientifique et littéraire. Les différentes sciences se condensent et s'organisent; Euclide crée les mathématiques en réunissant en corps toutes les découvertes faites par lui et avant lui; Eratosthène, tout à la fois géographe et mathématicien, essaye le premier de mesurer un degré du méridien, et, par suite, de déterminer la circonférence de la terre; Hipparque, le plus grand peut-être des astronomes de l'antiquité, fixe la longueur de l'année solaire et découvre la précession des équinoxes; Apollonius de Perga marche sur les traces d'Euclide, trouve la théorie des sections coniques, et écrit huit livres sur les courbes; Archimède vient à Alexandrie pour y étudier, et y invente la vis qui porte son nom. D'autres Alexandrins, Erasistrate et Hérophile, créent l'anatomie. D'un autre côté, la grammaire, la critique, l'histoire littéraire prennent un grand développement : Zénodote d'Ephèse, Aristophane de Byzance et Aristarque sont les plus célèbres des grammairiens de cette époque. Ce fut Aristarque qui fixa la théorie des parties du discours, telle qu'on l'enseigne encore aujourd'hui. Seule, la spéculation philosophique ne fit d'abord aucun progrès; ce ne fut que plus tard que le contact de l'Orient amena de nouvelles idées et que se forma l'école d'Alexandrie.

Par Alexandrie, les idées grecques s'infiltrèrent de bonne heure dans le judaïsme. Les Juifs se mirent à hélléniser, comme on disait alors, et parmi les hellénisants de Galilée se développa ou prit naissance le christianisme. La théorie du *Verbe* est purement grecque et absolument en désaccord avec l'esprit judaïque. Les récits évangéliques eux-mêmes témoignent de cette influence directe, immédiate de l'esprit hellénique sur le fondateur de l'idée chrétienne. Le chef des Juifs hellénisants fut Etienne. Nous ne savons de sa vie que ce qui en est rapporté dans le livre des *Actes des apôtres*. On connaît sa mort tragique, qui en a fait le premier des martyrs chrétiens. Mais si Etienne était mort, les idées qu'il avait proclamées lui avaient survécu. L'*hellénisme* allait renaître, et celui qui devait en être le propagateur le plus actif avait été précisément un des plus acharnés meurtriers d'Etienne, Saul, qui devint plus tard l'Apôtre des gentils.

On voit comment l'*hellénisme* exerça une influence sur le christianisme. L'*hellénisme* s'associa intimement à la foi nouvelle, pour proclamer avec elle la déchéance de la loi, l'insuffisance des œuvres cérémonielles, battre en brèche les préjugés nationaux, provoquer une scission entre l'Eglise et la Synagogue; il a pris ainsi une grande part à la fondation du christianisme.

Mais l'*hellénisme* n'a pas seulement contribué à donner le christianisme au monde; il a encore développé une moralité supérieure au sein même du paganisme. Lorsque la société antique est devenue la proie d'une épouvantable corruption, l'*hellénisme* constitue une véritable Eglise où se réfugie tout ce qu'il y a de noble et d'élevé dans le monde païen. Marquons en quelques mots ce rôle de l'*hellénisme*.

Rome, victorieuse de la Grèce, en subit la domination intellectuelle. Mais ce ne fut pas seulement des rhéteurs et des sophistes que la Grèce asservie donna à ses maîtres; elle leur envoya aussi les vrais représentants de l'*hellénisme*, l'élite de ses penseurs, et ce furent ces sages qui, au milieu de la corruption universelle, s'appliquèrent à relever les âmes dont ils se firent les médecins. Sous les premiers successeurs d'Auguste, lorsque la dissolution des mœurs allait toujours croissant, chaque grande famille avait son *médecin des âmes*, philosophe attitré, toujours présent, dont la mission était de relever les caractères, de soutenir les courages chancelants. Ce médecin de l'âme était, comme on le voit, une sorte de directeur spirituel. Plutarque, un des plus nobles représentants de l'*hellénisme*, fut aussi un des plus grands médecins de l'âme dans le monde ancien. Il nous apprend comment s'exerçait ce ministère de l'antique sagesse. Le médecin de l'âme était tout à la fois professeur, prédicateur, confesseur. Comme professeur, il enseignait la vérité morale et développait la théorie des devoirs; ses leçons avaient un caractère presque sacré; on s'y préparait comme aux initiations; on s'y présentait comme à une cérémonie sainte. La leçon terminée, venait le moment des confidences, des aveux sincères; la tâche du confesseur commençait, et, quand le confesseur était suffisamment instruit, il abordait le rôle difficile de médecin de l'âme. Outre ses directeurs spirituels, l'*hellénisme* avait encore ses prédicateurs : c'étaient les cyniques qui remplissaient ordinairement ce ministère. Le cynique n'a pas de famille, pas de serviteur; il est à peine vêtu; il vague dans les rues, couche sur la dure et mendie sa maigre pitance; il va et vient, parlant à chacun librement, se mêlant des affaires de tout le monde, réconciliant parents et époux, souvent insulté et même battu, car il n'a aucun caractère sacré qui le protége. On a comparé ces prédicateurs populaires aux capucins; il y a beaucoup de vrai dans ce rapprochement. Il va donc sans dire que parmi ces prédicateurs beaucoup étaient détestables; mais ce genre de prédication, le plus souvent désintéressé, n'avait pas moins aux yeux de cette vieille société une très-haute importance.

Ce qui vient d'être dit prouve suffisamment à quelle hauteur morale s'éleva l'*hellénisme*. Il nous reste à le montrer dans sa dernière phase, c'est-à-dire dans sa lutte avec le christianisme, et dans ses tentatives pour créer une religion rationnelle et universelle.

L'école d'Alexandrie, c'est, comme on l'a très-bien dit, le monde antique qui, menacé dans son existence, refuse de mourir et concentre autour de son élément le plus vivace, qui est la pensée grecque, tout ce qu'il possède encore de force. Les Alexandrins veulent concilier l'unité de Dieu et le polythéisme. D'après eux, Dieu est l'unité absolue; mais, de cette unité sortent, par voie d'émanation, des puissances inférieures qui, s'échelonnant les unes au-dessous des autres, répondent aux dieux, aux héros du polythéisme, et reproduisent, en les rajeunissant, les éléments de la religion grecque. Tel fut le dernier mot de l'*hellénisme* dans le domaine religieux, dernier mot tout à fait insuffisant. Cette doctrine ouvrait la porte à la superstition, et la superstition étouffa l'*hellénisme*. Sa tentative d'une religion rationnelle et universelle était donc frappée d'un vice radical : elle ne pouvait aboutir. Ce fut le christianisme qui triompha; mais cette tentative de l'*hellénisme* de créer une religion rationnelle montra jusqu'à ses derniers moments sa puissante vitalité et le noble esprit dont il était animé. Cet esprit n'est, en réalité, que celui de la libre recherche et de l'indépendance de la pensée, qui revit tout entier dans notre monde moderne. Au fond, ce qui a succombé dans cette lutte de l'*hellénisme* et du christianisme, c'est la superstition païenne; car, à son tour, l'esprit de libre recherche, l'essence même de l'*hellénisme*, ramené sur le champ de bataille par la réforme de Luther, n'a cessé depuis de disputer pied à pied au christianisme le terrain de la philosophie et de la politique, et, si l'on ne peut dès à présent fixer l'heure de son triomphe définitif, personne ne saurait nier que l'avenir appartienne à la seule liberté de la pensée.

Consultez sur l'*hellénisme* : Droysen, *Histoire de l'hellénisme;* Havet, *Origine du christianisme. Hellénisme.*

Hellénisme (HISTOIRE DE L'), par Jean-Gustave Droysen (Hambourg, 1836-1843, 2 vol. in-8°). Le champ qu'embrasse cette histoire est considérable, mais il a ses limites nettement tracées. L'auteur a pris pour sujet les annales des Etats fondés par les successeurs d'Alexandre, et la destinée qu'eut la civilisation grecque en Orient, après la conquête macédonienne. L'ouvrage commence à la mort d'Alexandre et comprend les événements du Ier siècle; le second volume conduit le récit jusqu'à la fin de l'existence politique indépendante des Etats gouvernés par les successeurs d'Alexandre. L'introduction a pour sujet la vie du héros macédonien, et un supplément est consacré à décrire l'état religieux de l'hellénisme, sa théocratie et sa théosophie, son incrédulité et ses superstitions jusqu'à la disparition totale de l'hellénisme paganique, les transformations de la civilisation générale et des sciences spéciales, de la société, des mœurs, du grand commerce entre les nations; enfin, les annales de la littérature et de l'art à travers la longue décadence byzantine, jusqu'à la défaite définitive de l'hellénisme dans sa propre patrie. Les discussions sur les points controversés, et les parties qui

appartiennent à l'érudition, sont renvoyées à un appendice, pour ne pas interrompre la suite du récit. Les faits sont bien groupés, les caractères habilement *mis en relief*; le style est correct, plein de vivacité.

Hellénisme en France (L'), par M. Egger (1870). Ce livre est le résumé du cours fait à la Sorbonne en 1867-1868 par le savant professeur, avec des additions pour compléter l'étude du sujet et rétablir les proportions dont les nécessités de l'enseignement empêchent souvent de tenir compte. Notre langue, on le sait, est pleine de mots grecs, notre littérature tout imprégnée d'idées grecques; d'où vient cette invasion hellénique et comment tant d'emprunts sont-ils venus modifier l'incontestable originalité de notre langue? Telle est la question que M. Egger a essayé de résoudre en exposant « l'histoire des idées grecques dans notre pays, et en nous montrant dans l'hellénisme un des éléments primitifs et durables de notre génie national, sur lequel son action a été tantôt directe et tantôt indirecte, tantôt simple et tantôt complexe. » A la séduction de l'exemple s'est jointe l'autorité des préceptes, et l'on sait l'influence tyrannique de la *Poétique* d'Aristote sur nos plus libres génies, Racine, Corneille, Voltaire; ce n'est que de nos jours qu'elle a cédé devant une critique plus large. Parfois un mince ouvrage grec, comme les *Caractères* de Théophraste, a inspiré un chef-d'œuvre comme les *Caractères de la Bruyère*. Au temps de la Révolution française, André Chénier imita heureusement les Grecs, dont l'esprit avait, pour ainsi dire, passé dans le sien.

Mais ce n'est pas là seulement, c'est aussi dans l'éducation générale de l'esprit français que nous retrouvons la trace des influences helléniques. Une fois ranimée par la renaissance et propagée par l'imprimerie, l'étude du grec n'a plus cessé de tenir sa place dans l'enseignement scolaire en France. Cette part des lettres grecques dans l'éducation générale de notre pays n'a pas cessé de s'accroître à travers nos révolutions, malgré les diversions que nous apportait le progrès rapide des sciences et de l'industrie, malgré une curiosité chaque jour croissante pour les productions des littératures étrangères. Le XIXe siècle est certainement sous ce rapport en progrès sur le XVIIIe; il l'est pour l'abondance et la sûreté de l'érudition et pour la justesse de la critique, et jamais peut-être l'antiquité grecque n'a été mieux comprise, mieux sentie et mieux interprétée.

Il y a, à cette perpétuité vivace des traditions grecques en France, des raisons profondes. Cette éducation de toute la jeunesse qui se destine aux professions libérales n'a pu se propager et se soutenir que chez nous parce qu'elle développe dans les esprits et dans les âmes un fonds d'idées et de sentiments qui nous est commun avec la race hellénique. Par leurs qualités et par leurs défauts, les Français et les Grecs se ressemblent en bien des points, malgré la distance des temps et des lieux. Le vieux Caton disait, il y a plus de deux mille ans, en parlant des Gaulois : « Ils ont presque tous deux grandes passions, l'art militaire et le beau parler. » Ne croirait-on pas qu'il parle des Grecs? N'est-ce pas l'exemple de la Grèce qui avait inspiré à nos aïeux de 1789 le noble et hardi projet de réformer tous les peuples, d'engendrer partout la liberté? Assurément, les horizons de la vie sociale se sont fort étendus depuis que la petite ville d'Athènes livrait au monde avec tant d'éclat l'expression de ses idées et de ses nobles passions, et l'on ne comparera pas l'œuvre de notre Constituante de 1789 avec les délibérations du sénat athénien ou de l'assemblée du peuple dont il dirigeait et préparait les travaux, au temps de Périclès et de Démosthène; il y a cependant quelques idées profondément justes et vraies qui se retrouvent à cette distance chez les deux peuples. Il y a surtout une chose dont les Grecs, avant nous, étaient fiers : c'était d'avoir fondé la liberté civile et politique. Or, n'est-ce pas le même idéal que s'est proposé la France dans la mémorable *Déclaration des droits de l'homme*? Cette déclaration si claire, si généreuse, n'est, en définitive, qu'une idée grecque rajeunie, élargie, fécondée par l'esprit moderne. Ainsi la plus grande, la plus hardie nouveauté de notre histoire se présente à nous comme le dernier anneau d'une chaîne qui remonte aux exemples et aux théories de l'hellénisme.

Ces considérations montrent à quelle hauteur de vue s'est placé M. Egger, dans son histoire de l'hellénisme en France. Quant à la partie technique et didactique de l'œuvre, elle est consciencieusement étudiée, et les assertions se présentent armées de toutes leurs preuves. L'auteur examine successivement les époques marquantes de l'hellénisme en France, depuis ses origines jusqu'à la Renaissance et ce qu'il appelle « la deuxième génération des hellénistes, » les Estienne, les Scaliger, Isaac Casaubon et Saumaise, au XVIe siècle, époque de la rénovation du théâtre sous l'influence de la *Poétique* d'Aristote; sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, au XVIIe et au XVIIIe siècle, et enfin, pendant la Révolution et de nos jours.

La conclusion de cet examen est que l'étude du grec, loin d'être en décadence, est en progrès chez nous, surtout depuis que la Grèce, secouant le joug de l'étranger, a reconquis son indépendance. M. Egger prédit à la Grèce régénérée de longs et d'heureux jours. Mais il prévoit et tâche de prévenir un oubli prochain des services que la Grèce antique a rendus à notre littérature, à nos arts, à notre civilisation. « S'il est vrai, dit-il, que toute la sève de l'hellénisme a passé dans notre vie moderne, et qu'à cet égard le travail des trois derniers siècles nous dispense de recommencer une si laborieuse étude, le peuple à qui nous devons tant n'a-t-il pas droit à la perpétuité de nos hommages? Le culte de nos ancêtres tient à des sentiments qu'il ne faut pas affaiblir dans la conscience des hommes; il y va de notre noblesse et de notre grandeur morale. »

HELLÉNISTE s. m. (èl-lé-ni-ste — du gr. *hellênistês*, même sens). Partisan des Grecs.

— Personne versée dans la connaissance du grec ancien : *Le plus habile* HELLÉNISTE *ne comprend point Platon.* (Jouffroy.)

— Antiq. judaïque. Nom donné aux Juifs qui parlaient la langue grecque. ‖ Nom des Juifs que la persécution avait déterminés à embrasser le paganisme des Grecs, et qu'on appelait aussi HELLÉNISANTS. ‖ Nom donné aux auteurs de la traduction grecque de la Bible, connue sous le nom de *Bible des Septante*.

HELLÉNISTIQUE adj. (èl-lé-ni-sti-ke — rad. *helléniste*). Philol. Qui appartient au dialecte des hellénistes, au grec alexandrin, et particulièrement à celui des Septante, qui est un mélange des dialectes macédonien, phénicien et égyptien.

HELLER s. m. (èl-lèr; *h* asp.). Métrol. Monnaie de cuivre allemande, de valeur variable avec les divers pays. ‖ Petite unité de poids usitée en Prusse, et valant 4 gr. 457285.

HELLER (Lipman-Jom-Tob), hébraïsant allemand, à né Wallerstein (Bavière) en 1579, mort en 1654 ou 1659. Il fit ses études à Prague, y remplit d'abord les fonctions de *dajon* ou juge religieux, devint, en 1625, rabbin de Vienne, puis s'établit, deux ans plus tard, à Prague, en la même qualité. Accusé par ses ennemis d'avoir attaqué dans un de ses ouvrages la religion chrétienne, il fut emprisonné, condamné par l'empereur Ferdinand II à payer une amende de 10,000 florins et révoqué des fonctions de rabbin. Il se rendit alors en Pologne et y devint successivement rabbin de plusieurs villes. En 1644, il fut élu grand rabbin de Cracovie et directeur de l'école talmudique de cette ville. Il a laissé un grand nombre d'écrits, qui sont encore fort estimés par ses coreligionnaires, notamment des études sur le Talmud, publiées sous le titre de : *Additions de Jom-Tob* (Prague, 1614-1617). On lui doit aussi des prières, usitées de nos jours dans les synagogues polonaises, et une traduction allemande de l'ouvrage du rabbin Ascher, intitulé : les *Voies de la vie* (Prague, 1626).

HELLER (Joseph), écrivain allemand, né à Bamberg en 1798, mort en 1849. Il exerça pendant quelque temps la profession de marchand, qu'il abandonna pour s'occuper de recherches sur les beaux-arts et sur l'histoire. Après avoir parcouru la plus grande partie de l'Allemagne, l'Italie et la Suisse, il retourna dans sa ville natale, où il passa le reste de sa vie. Heller avait formé de riches collections de gravures et d'objets d'art, ainsi qu'une belle bibliothèque. Il a écrit plusieurs ouvrages estimés, dont les principaux sont : *Histoire de l'art de graver sur bois* (Bamberg, 1822, in-8°); *Manuel de l'amateur d'estampes* ou *Dictionnaire des principaux graveurs* (Leipzig, 1823-1836, 3 vol.); *Mémoires pour servir à l'histoire de l'art* (Bamberg, 1825-1828, 2 vol.); *Histoire de l'architecture sacrée au moyen âge* (Bamberg, 1826); la *Vie et les œuvres d'Albert Dürer* (Leipzig, 1827-1831); *De l'architecture des anciens châteaux de chevaliers allemands* (Bamberg, 1829); *Dictionnaire universel et complet des monogrammes* (Leipzig, 1831); *Histoire des évêques de Bamberg* (Leipzig, 1839).

HELLER (Charles-Barthélemy), naturaliste allemand, né à Misliboritz (Moravie) vers le commencement du XIXe siècle. Il s'adonna particulièrement à l'étude des sciences naturelles et des langues, fut chargé, en 1845, par la Société d'horticulture de Vienne, d'une mission scientifique, visita les deux continents américains et les Antilles, et revint en Allemagne avec de riches collections. Depuis 1851, M. Heller est professeur d'histoire naturelle à Grätz. On a de lui : *Relation d'un voyage au Mexique* (Vienne, 1846); *Lettres sur Tabasco, etc.* (1848); *Documents sur l'Asie centrale* (Grätz, 1853); *Voyages au Mexique* (Leipzig, 1853); le *Microscope dioptrique* (Vienne, 1856), etc.

HELLER (Robert), littérateur et publiciste allemand, né à Grossdrebnitz, près de Stolpen (Saxe), en 1813. Il suivit pendant quelque temps la carrière de la magistrature, devint assesseur au tribunal civil de Leipzig en 1836, mais se démit bientôt de cette place pour s'adonner entièrement à des travaux littéraires. En 1838, il fonda une feuille littéraire intitulée : *Rosen* (les *Roses*), et, en 1842, l'annuaire intitulé : *Perlen* (les *Perles*), qui parut jusqu'en 1848. En même temps, il publiait de nombreux articles et des romans historiques. En 1848, il se rendit à Francfort, où il siegea comme membre du parlement, fut nommé à plusieurs reprises rapporteur, et prit, en 1849, la direction de la *Gazette allemande*, dont il fit l'organe du parti constitutionnel. Ce journal ayant cessé de paraître en 1850, Heller se rendit successivement à Berlin et à Hambourg, où il a rédigé, depuis 1851, le feuilleton des *Nouvelles hambourgeoises*. Ses principaux ouvrages sont : *Alhambra, nouvelles espagnoles* (Altenbourg, 1833); *Recueil de nouvelles* (Dresde, 1837-1840, 3 vol.); le *Contrebandier* (Altenbourg, 1838, 2 vol.); *Un voyage d'été* (Leipzig, 1840); *Nouvelles du Midi* (Altenbourg, 1841-1842, 3 vol.); *Un nouveau monde* (Altenbourg, 1842, 2 vol.); le *Prince d'Orange* (Leipzig, 1843, 3 vol.); la *Table noire* (1844, 2 vol.); les *Impériaux en Saxe* (Leipzig, 1845, 2 vol.), un de ses meilleurs romans historiques; le *Tremblement de terre de Caracas* (1846, 2 vol.); *Sept soirées d'hiver* (1846, 2 vol), recueil de nouvelles; *Florian Geyer* (Leipzig, 1848, 3 vol.); *Portraits de l'église de Saint-Paul*, études biographiques et critiques sur les principaux membres du parlement de Francfort (1849); le *Secret de la mère* (1859); les *Amis illustres* (1561); *Thilde de Posenschrapper* (Leipzig, 1863), etc.

HELLER (Stephen), pianiste et compositeur allemand, né à Pesth en 1814. Ses brillantes et précoces dispositions musicales décidèrent son père, qui le destinait au barreau, à lui laisser suivre sa vocation. Dès l'âge de neuf ans, après avoir reçu les leçons de Meixner et de Braener, il se produisit avantageusement en public, puis il alla compléter son éducation artistique à Vienne sous la direction de Czerny et de Halm. De 1827 à 1829, Heller se fit entendre dans les principales villes de l'Allemagne, de la Hongrie, de la Pologne, passa ensuite six années à Augsbourg, où il se livra à une étude assidue, et se rendit en 1838 à Paris, où il se fixa. Ami de la solitude et du travail, l'artiste se produisit peu en public, ce qui explique pourquoi son nom n'est guère connu que des véritables musiciens. « Ses productions musicales, dit Heine, portent toutes le cachet d'un talent distingué, et il compte déjà parmi les grands maîtres. » Une exquise délicatesse, beaucoup de grâce et d'originalité, une personnalité très-accentuée, telles sont les qualités dominantes de Heller, qui, a dit Berlioz, « écrit tranquillement, à ses heures, de belles œuvres riches d'idées, d'un coloris suave en général, quelquefois très-vif. On ne peut lui reprocher aucun genre de charlatanisme. »

Il est de ceux qui pensent que la musique ne doit être jugée que par les musiciens. Ses *Etudes pour piano*, sa *Chasse*, une œuvre qui deviendra classique, ses *Sonates*, le *Presto capricioso*, le *Chant national de Mendelssohn*, les *Préludes*, les *Nuits blanches*, les *Transcriptions de Schubert*, le *Lamento aux mânes de Chopin*, exigent, pour être compris et interprétés, des études complètes et l'amour du beau idéal. Parmi ses autres œuvres, nous citerons : des *Valses*, des *Tarentelles*, des *Fantaisies*, *Scènes pastorales*, *Scènes italiennes*, l'*Adieu du soldat*; les *Chants du matin*, *du Berceau*, *du Dimanche*, *du Chasseur*; *Feuillets d'album*, *Promenade d'un solitaire*, *Pensées fugitives* pour piano et violon, en collaboration avec Ernst; enfin un grand nombre de fantaisies et de caprices sur des airs d'opéra.

HELLÉRIE s. f. (èl-lé-rî — de *Heller*, sav. allem.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des humiriacées, qui habite le Brésil.

HELLESPONT, nom ancien du détroit des Dardanelles. V. DARDANELLES.

HELLESPONT (PROVINCE D'), division administrative de l'empire romain, formée par Vespasien, à une époque qu'on ne peut préciser exactement. Elle comprenait la Thrace d'Asie et celle d'Europe, que Vespasien détacha du gouvernement de Mœsie, auquel la Thrace avait été annexée depuis sa soumission par Claude. Vespasien voulait par là démembrer le vaste gouvernement de Mœsie, et, en enlevant à la province d'Asie, qui appartenait au sénat, les rivages de la Propontide et des détroits, être maître d'une position dont il comprenait l'importance politique et militaire. L'existence de cette province ainsi organisée fut de courte durée; car, sous les premiers successeurs de Vespasien, les villes asiatiques de l'Hellespont appartenaient, comme jadis, à la province d'Asie, tandis que la Thrace d'Europe était maintenue comme province particulière. Domitien est l'auteur présumé de ce changement. Dans la suite, on ne retrouve la province de l'Hellespont que dans les actes du concile de Sardique, en 347, ce qui permet d'en rapporter la reconstitution à Dioclétien ou à Constantin. Elle avait pour métropole Cyzique, et dépendit d'abord du diocèse d'Asie; mais Théodose, pour la soustraire aux vexations des appariteurs du vicaire de ce diocèse, la plaça, ainsi que la province des Iles, sous la juridiction des provinces d'Asie. Son territoire correspondait à peu près à celui des livahs actuels de Bigha, Erdek, Karasi et Aïvalek, dans le pachalik de Koudavendiguiar.

HELLEVILLE, village d'Afrique, siége du gouvernement de l'île française de Nossi-Bé. En 1849, la colonie fut sérieusement menacée par un grand nombre de pirates et d'insulaires partis de Madagascar. L'énergie de la garnison, secondée par la population européenne et indigène, put seule préserver contre un hardi coup de main le poste d'Helleville, presque sans défense à ce moment. Des travaux de fortification ont été exécutés pour protéger efficacement notre colonie. La population est répartie en huit bourgs entourés de palissades de 15 pieds d'élévation, avec fossés extérieurs. Sur la pointe de Taffoundrou, à l'E. d'Helleville, lieu habituel des descentes des Ovas, des ouvrages de défense permanents ont été construits. Un blockhaus est élevé à Helleville même; il est défendu par une petite garnison, et contient une pièce de canon.

HELLICH (Joseph-Albert), peintre tchèque, né à Choteczy (Bohême) en 1807. Il commença ses études artistiques à Munich, se rendit, en 1836, en Italie, puis visita Paris (1839), Londres et la Suisse. De retour dans sa patrie, il fut nommé conservateur des collections d'antiquités du musée national de Prague. Les persécutions dont il fut l'objet de la part de Ruben, directeur de l'Académie des beaux-arts de Prague, le décidèrent à aller, en 1847, s'établir à Vienne; mais les événements politiques de 1848 lui permirent de revenir à Prague, qu'il n'a pas quitté depuis cette époque. On cite, parmi ses toiles les plus remarquables : *Sainte Ludmile instruisant saint Venceslas*, le *Juif errant*, *Amos Komenskl*, la *Léonore de Burger*, le *Poëte Lomnicki mendiant sur le pont de Prague*, *Galilée dans les cachots de l'inquisition*, le *Congrès des Slaves*, *Saint Venceslas*, *Sainte Ottilie*, *Saint Apollinaire*, l'*Assomption de la sainte Vierge*, les *Patrons de la Bohême*, toile gravée par Léopold Schmidt, etc. Il a, en outre, exécuté un grand nombre de retables d'autel, de dessins, a composé et lithographié lui-même pour Rouch : le *Groupe des historiens tchèques*, l'*Election de Krok comme juge des Bohêmes*, le *Jugement de Libussa*, *Czestmir et Waslaw*, *Swientopelk avec ses fils*, etc. M. Hellich a fondé, en 1848, la Société des beaux-arts de Prague, dont il a été le premier président. Cet artiste possède une connaissance approfondie de l'art de tous les peuples slaves.

HELLIN (*Ilunum*), ville d'Espagne, dans la Murcie, prov. et à 56 kilom. S.-E. d'Albacète, dans une situation pittoresque, à l'entrée d'une riche vallée. La population de la commune s'élève à 8,818 hab. Les rues sont droites et bien pavées; les maisons sont élégantes, à façades peintes de couleurs variées. On y remarque une belle église, vaste édifice à trois nefs. Dans les environs de la ville, près du confluent du Rio-Mundo et du Segura, on exploite d'importantes mines de soufre, connues depuis les Romains. Le gisement a une étendue de 2,000 mètres, sur une largeur de 800. On en extrait par an environ 400,000 kilogrammes. A Azaraque jaillit une source sulfureuse, qui attire un certain nombre de baigneurs.

HELLMESBERGER (Georges), violoniste allemand, né à Vienne en 1800. Son père, tout en lui enseignant les éléments de la musique et du violon, lui fit donner une forte éducation littéraire et le destina à la carrière ecclésiastique; mais l'amour de l'art ne tarda point à l'emporter dans l'esprit du jeune homme, qui prit des leçons de Bœhm et de Fœrster, donna des concerts en Autriche, en Hongrie et en Bohême, et acquit une réputation retentissante. Appelé en 1828 à succéder à Schuppanzigh comme chef d'orchestre de l'Opéra de Vienne, il devint peu après membre de la chapelle impériale et professeur de violon au conservatoire. Ce virtuose est un des meilleurs violonistes et des plus habiles chefs d'orchestre de ce temps-ci. Il a publié dix œuvres de violon, avec accompagnement de piano, d'orchestre ou de quatuor et un quatuor.

HELLOPIE, nom donné quelquefois à toute l'île d'Eubée, mais plus souvent à la partie septentrionale de l'île, habitée par les Hellopes.

HELLOT (Jean), chimiste français, né à Paris en 1685, mort dans la même ville en 1766. Hellot avait été destiné par ses parents à la carrière ecclésiastique; mais, dès qu'il fut libre de suivre son penchant, il s'adonna avec ardeur à l'étude de la chimie. Pour étendre ses connaissances, Jean Hellot alla visiter l'Angleterre, et se lia avec les savants les plus distingués de ce pays. En 1735, il fut reçu à la fois membre de l'Académie des sciences de Paris et de la Société royale de Londres. Le ministre le nomma inspecteur général des teintureries du royaume, et c'est en remplissant ces fonctions qu'il réunit les éléments de son grand travail sur la théorie chimique de la teinture des étoffes. Hellot, en mourant, laissa une femme qui l'avait toujours aidé dans ses travaux de chimie les plus ardus. Les recherches de ce savant ont porté sur divers points de chimie pure et de chimie industrielle, et les résultats en sont consignés dans les nombreux mémoires qu'il a présentés à l'Académie des sciences, et qui sont insérés dans le recueil de cette société. Son premier travail fut l'analyse du zinc, que jusqu'alors on avait considéré comme un composé mixte, suivant le langage alors usité. Un phénomène qui attira vivement l'attention d'Hellot, ce fut le dégagement de vapeurs rouges qui a lieu lorsque l'eau-forte attaque un métal. Ne connaissant nullement l'acide hypoazotique, Hellot attribua la coloration rouge du gaz à la présence du fer; il prétendit aussi que ces vapeurs renfermaient le sel volatil urineux, c'est-à-dire l'ammoniaque. A cette époque, les encres sympathi-

ques avaient le privilége d'exciter la curiosité de tous; Hellot s'en occupa, et fit connaître celle qu'on obtient avec une dissolution aqueuse de chlorure de cobalt. Par ses recherches sur la teinture, il fut amené à formuler une nouvelle théorie de cette opération chimique, et il essaya de la confirmer par des expériences très-variées : « Dilater les pores du corps à teindre, disait-il, y déposer les particules d'une matière étrangère et les y retenir, ce sera le bon teint. Déposer ces matières étrangères sur la seule surface des corps ou dans des pores dont la capacité ne soit pas suffisante pour les recevoir, ce sera le petit ou faux teint, parce que le moindre choc détachera les atomes colorants. Enfin, il faut que ces corps soient enduits d'une espèce de mastic que ni l'eau de pluie ni les rayons de soleil ne puissent altérer. » Parmi les travaux d'Hellot, on doit encore citer ceux qu'il entreprit sur les diverses préparations du phosphore, que Kunckel venait de faire connaître, et sur l'exploitation des mines. Hellot a écrit deux ouvrages : l'*Art de la teinture des laines et étoffes de laine au grand et au petit teint, avec une instruction sur les débrouillis* (Paris, 1750, in-12; Maëstricht, 1772; Paris, 1786); *De la fonte des mines et des fonderies* (Paris, 1750-1753), traduit de l'ouvrage allemand de Schlutter, par ordre du gouvernement. De 1718 à 1732, Hellot a écrit, dans la *Gazette de France*, des articles purement littéraires. De 1734 à 1763, il a fourni au recueil de l'Académie des sciences les mémoires suivants : *Recherches sur la composition de l'éther* (1734); *Analyse chimique du zinc* (1734); *Conjectures sur la couleur rouge des vapeurs de l'esprit de nitre et de l'eau-forte* (1736); *Sur une nouvelle encre sympathique, à l'occasion de laquelle on donne quelques essais des analyses des mines de bismuth, d'azur et d'arsenic, dont cette encre est la teinture* (1737); le *Phosphore de Kunckel et analyse de l'urine* (1737); *Sur le sel de Glauber, trouvé dans le vitriol, sans addition de matière étrangère; Théorie chimique sur la teinture des étoffes* (1740-1741); *Examen du sel de Pecais*, en collaboration avec Lemery et Geoffroy (1740); *Sur l'étalon de l'aune du bureau des marchands merciers de la ville de Paris*, en collaboration avec Camus (1746); *Sur l'exploitation des mines* (1756); *Examen chimique de l'eau de la rivière d'Yvette*, en collaboration avec Macquer (1762); *Mémoire sur les essais des matières d'or et d'argent*, en collaboration avec Tillet et Macquer (1763); *Sur les vapeurs inflammables qui se trouvent dans les mines de charbon de terre de Briançon*, en collaboration Duhamel et Montigny (1763).

HELLOTIA ou **HELLOTIS**, surnom donné à Europe par les Crétois, qui célébraient en son honneur des fêtes appelées Hellotíes. — Surnom donné à Minerve à Corinthe, voici à quelle occasion. Pendant l'incendie de cette ville par les Doriens, une prêtresse de Minerve, Hellotia, périt consumée dans le temple de la déesse. Quelque temps après, une peste violente désola le pays. L'oracle déclara que le fléau cesserait lorsqu'on aurait apaisé les mânes de la prêtresse et relevé le sanctuaire. Les Corinthiens s'empressèrent alors de bâtir un nouveau temple, qu'ils consacrèrent à Minerve Hellotia on Hellotis, pour honorer à la fois la déesse et sa prêtresse.

HELLUO s. m. (èl-lu-o — mot lat. qui signifie *glouton*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, comprenant une vingtaine d'espèces, répandues dans les régions les plus chaudes du globe : *Les* HELLUOS *se reconnaissent à la forme aplatie de leur corps.* (Duponchel.) *Les* HELLUOS *ont, au premier aspect, l'apparence des anthies.* (A. Percheron.)

— Annél. Syn. d'ERPOBDELLE, genre d'annélides formé aux dépens des sangsues.

— **Encycl.** Entom. Les *helluos* ressemblent, de prime abord, aux anthies, avec lesquelles on les confondait autrefois. Mais on les reconnaît facilement à la forme aplatie de leur corps, et à leurs élytres rectangulaires, quelquefois tronqués, d'autres fois arrondis à l'extrémité. Ce genre renferme une vingtaine d'espèces, qui habitent les régions les plus chaudes du globe, et surtout de l'Amérique. L'*helluo* à côtes, le plus anciennement connu, est d'un noir mat, et a $0^{m},02$ de longueur; il habite l'Australie. Les *helluos* se tiennent sous les pierres; quelques-uns exhalent une odeur analogue à celle des carabiques, mais plus forte.

HELLUOMORPHE s. m. (èl-lu-o-mor-fe — de *helluo*, et du gr. *morphê*, forme). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, formé aux dépens des helluos, et comprenant les espèces qui habitent l'Amérique.

HELLVIG (baronne Amalie D'IMHOF, dame DE), femme de lettres allemande, née à Weimar en 1776, morte à Berlin en 1831. Des voyages qu'elle fit toute jeune encore, avec son frère, en France, en Angleterre, en Hollande, contribuèrent à développer sa vive intelligence. A quinze ans, elle perdit son père, le baron d'Imhof, commença alors à s'adonner à la poésie, apprit le grec et le dessin, et se fit connaître par des essais poétiques, qui attirèrent l'attention de Schiller. Vers cette époque, elle devint un des rédacteurs de l'*Almanach des Muses* et des *Horen*. Amalie d'Imhof venait de publier son premier poëme épique, les *Sœurs de Lesbos* (1801), lorsqu'elle fut nommée dame d'honneur de la duchesse de Weimar. Ce fut à la cour de cette princesse qu'elle connut, en 1802, un officier supérieur suédois, Charles-Godefroi de Hellvig, dont elle devint la femme. Elle l'accompagna en Suède, où il fut nommé général d'artillerie en 1807. Lorsque, en 1800, la Poméranie passa à la Prusse, M. de Hellvig entra au service de cette puissance, et Amalie revint en Allemagne. Elle habita successivement depuis lors Heidelberg, Dresde et Berlin. Nous citerons de cette femme distinguée : les *Sœurs de Korcyra* (Leipzig, 1812), idylle dramatique; les *Divisions du jour* (Leipzig, 1812); *Recueil de contes et légendes* (Berlin, 1812-1813), en collaboration avec Fouqué; les *Légendes de la fontaine des loups* (Heidelberg, 1821); *Hélène de Tournon* (Berlin, 1824); *Recueil de poésies* (Berlin, 1826), etc.

HELLWINGIE s. f. (èl-vain-jî — de *Hellwing*, n. pr.). Bot. Syn. de LÉTIE.

HELM (Charles), économiste et jurisconsulte allemand, né à Vienne en 1808. Professeur suppléant de droit à l'université de sa ville natale de 1834 à 1836, il entra ensuite dans l'administration financière de la Styrie, puis reçut un emploi au ministère du commerce. M. Helm s'est beaucoup occupé des institutions de bienfaisance, et, dans ce but, il a visité les principaux États de l'Europe. C'est lui qui a fondé, à ses frais, à Breitenfeld, la première crèche qui ait été établie en Allemagne (4 novembre 1849). Il a pris, en outre, une part active à l'*Œuvre du prêt gratuit*, dont il est un des directeurs, et à la fondation de la *Réunion d'épargnes*, créée à Vienne en 1851. Outre de nombreux articles sur les grandes questions philanthropiques à l'ordre du jour, insérés dans le *Journal de la paix*, Helm a publié : *Quelques mots sur les crèches* (Vienne, 1851, in-8°), et la *Crèche de Breitenfeld* (Leipzig, 1851-1855, in-8°).

HELMAN (Isidore-Stanislas), graveur français, né à Lille en 1743, mort à Paris en 1806. Après avoir fait, à Paris, dans l'atelier de Le Bas, des études excellentes, il débuta par de petites gravures, d'après les dessinateurs les plus spirituels de l'époque, Moreau, Cochin, etc. Ces vignettes, exécutées dans le goût du temps, avec une aimable désinvolture, d'un burin fin et léger, eurent un succès très-vif et très-mérité. Helman exécuta ensuite de grandes estampes d'après des tableaux; mais il eut le tort de ne pas modifier sa première manière, de sorte que ses grandes gravures ne sont, en réalité, que de grandes vignettes. Ajoutons que l'agréable facilité du burin, une sorte de flou dans les demi-teintes donnent à ces gravures un aspect séduisant, ce qui explique la vogue dont elles jouissent auprès du public, sinon auprès des connaisseurs.

Parmi les nombreuses planches qu'il exécuta de 1785 à 1800, nous citerons seulement : les *Pêcheurs fortunés*, de Vernet; le *Jardinier galant*, de Baudouin; la *Leçon inutile*, de Le Prince; les *Deux charlatans*, de Duplessis-Berteaux; l'*Accord parfait*, de Moreau.

HELMBREEKER (Théodore), peintre hollandais, né à Harlem en 1624, mort à Rome en 1694. Elève de Grebber, il se rendit en Italie après la mort de son maître et s'exerça d'abord dans la peinture religieuse. Il peignit la *Tentation du Christ* pour l'église des jésuites de Rome, et, pour divers couvents de Rome, de Naples et de Florence, un *Saint Julien pleurant ses enfants*, un *Christ au jardin des Oliviers*, une *Nativité*, une *Adoration des rois*, tableaux de grandes dimensions, d'une exécution pénible et tourmentée, attestant des efforts infructueux dans un genre qui n'était pas le sien. Il rencontra tout à fait sa vocation en peignant les *Musiciens*, petite toile pleine d'humour, de sentiment, d'observation fine, qui appartient aujourd'hui au musée de Florence, ainsi que les *Bohémiens* et les *Buveurs*, deux autres compositions du même genre.

Pendant un voyage qu'il fit en Hollande, à l'occasion de la mort de sa mère, il séjourna quelque temps à Paris, et nous laissa, entre autres petits chefs-d'œuvre, le *Marché* et le *Théâtre de charlatans*, qui sont au Louvre. De retour à Rome, après plusieurs stations dans le Milanais, Helmbreeker y passa le reste de sa vie, produisant jusqu'à sa dernière heure, avec une verve toujours jeune, une foule de tableaux de genre, dont le catalogue serait beaucoup trop long. Nous citerons seulement : ses *Groupes de femmes et de paysans*, ses *Danses de paysans* (musée de Dusseldorf); le *Franciscain distribuant des vivres aux mendiants et aux pèlerins* (galerie Klock, à Amsterdam); le *Marché italien* (musée de Gand).

Quelques critiques ont avancé que le style de Helmbreeker ressemblait beaucoup à celui de Pierre de Laar, dit *Bamboche*. Les deux maîtres ont, en effet, traité des sujets pareils; mais leur interprétation est différente. Helmbreeker a moins d'audace; il se tient dans un ordre d'idées plus simple; il est à la fois plus fin et plus aimable. S'il n'est pas inférieur à Pierre de Laar, il est autre incontestablement.

HELME (mistress Elisabeth), romancière et moraliste anglaise, née vers le milieu du dernier siècle, morte en 1816. Elle a composé un très-grand nombre d'ouvrages. Ceux qui traitent de l'éducation sont remarquables par la justesse et la variété des vues, et la plupart d'entre eux ont été traduits en français. Ses romans dénotent en leur auteur une véritable aptitude littéraire; ils sont écrits très-purement et pleins d'un intérêt toujours soutenu. Les principales productions de mistress Helme sont : *Louise* ou la *Chaumière dans le marais* (1787); *Clara et Emmeline* (1788, 2 vol.); le *Fermier de la forêt d'Inglewood* (1796); *Promenades instructives dans Londres et dans le villages adjacents* (1798, 2 vol.); *Albert* (1800); *Jacques Manners, le petit Jean et leur chien Blouff* (1801); *Instruction naturelle* (1802, 2 vol.); *Saint-Clair des îles* (1804, 4 vol.); *Histoire d'Écosse* (1806, 2 vol.); la *Caverne de sainte Marguerite* (1813, 4 vol.); les *Temps modernes* ou le *Siècle où nous vivons* (1815, 3 vol.); *Madeleine* ou la *Pénitente de Godstow* (3 vol.); *Histoire d'Angleterre depuis l'invasion des Romains jusqu'en 1814*, ouvrage traduit en français comme la plupart des précédents (Caen, 1823, 2 vol.).

HELMEND, l'*Erymander* des anciens, fleuve de l'Afghanistan. Il prend sa source au versant méridional de l'Hindou-Kho, au N. de Kaboul, coule d'abord du N. au S., puis de l'E. à l'O., et se jette dans le lac Hamoun, après un cours de 1,100 kilom. Il reçoit l'Urghendab.

HELMERS (Jean-Frédéric), poëte hollandais, né à Amsterdam en 1767, mort en 1813. Il apprit le français, l'anglais, l'allemand, se familiarisa de bonne heure avec les chefs-d'œuvre des littératures étrangères, et fit paraître, à l'âge de dix-neuf ans, son premier essai poétique, une ode pleine de verve intitulée la *Nuit*. *Socrate*, poëme en trois chants, qu'il publia en 1790, le plaça au rang des poëtes distingués de sa nation. Depuis lors, il donna une tragédie, *Dinomarque*, jouée sans beaucoup de succès à Amsterdam en 1798, publia un recueil de ses poésies, sous le titre de *Poëmes* (1809-1810, 2 vol. in-8°), et mit le sceau à sa réputation par un poëme national intitulé la *Nation hollandaise* (Amsterdam, 1812-1813), qui a été traduit en français par A Clavereau (1825), et qui a eu de nombreuses éditions.

HELMERSEN (Georges DE), naturaliste et voyageur russe, né près de Dorpat en 1803. Il abandonna l'étude du droit pour s'adonner à celle des sciences, surtout de la géologie, et commença, étant encore étudiant, la série de ses longs voyages. En 1828, il accompagna Maurice d'Engelhardt dans une exploration scientifique sur les bords du Volga; il entra, en 1830, dans le corps des mines, fut chargé, en qualité d'ingénieur, de surveiller l'exploitation minière de la région sud de l'Oural. Alexandre de Humboldt, dont il devint l'ami, lui ayant conseillé de visiter l'Europe occidentale, Helmersen parcourut, en 1832, une partie de l'Allemagne, le nord de l'Italie, retourna dans l'Oural en 1833, explora ensuite les monts Altaï, et fut mis, en 1834, à la tête d'une grande exploitation de mines, dans les steppes de la Russie d'Asie. Trois ans plus tard, M. Helmersen, appelé à occuper une chaire de géognosie à l'école des mines de Saint-Pétersbourg, recevait en même temps le grade de major dans le corps des ingénieurs, et il devenait, en 1843, membre de l'Académie des sciences de cette ville. Depuis lors, il a exécuté de nombreux voyages dans les régions du nord de l'Europe (1845), dans la Scandinavie, dans les provinces méridionales de l'empire russe (1852), sur les bords de la mer d'Azov (1863), et est devenu, en 1865, directeur de l'école des mines de Saint-Pétersbourg. Outre des comptes rendus de ses voyages et des articles insérés dans le *Journal des mines* russe, les *Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg*, le recueil intitulé *Documents pour servir à la connaissance de l'empire russe* (en allemand), on a de lui : *Observations géognostiques sur la constitution des montagnes du sud de l'Oural* (Berlin, 1831); le *Lac Teletskoï et les Téleutes dans l'Altaï oriental* (1838), et un ouvrage sur les *Gisements de houille en Russie* (1864).

HELMFELDT (Simon GRUNDEL, anobli sous le nom de DE), général suédois, né à Stockholm en 1617, mort en 1677. Envoyé en Allemagne sous les ordres du maréchal Torstenson, il fut nommé chef de bataillon après la bataille de Breitenfeld (1642), lieutenant-colonel après celle de Jankowitz (1645), et commandant de la place de Stade. Simon Grundel était général d'infanterie pendant la campagne de Pologne, lorsqu'il fut chargé de défendre, avec La Gardie et cinq mille hommes de troupes, la ville de Riga (1656). C'est avec cette faible garnison qu'il contraignit le czar Alexis à battre en retraite après avoir vainement assiégé cette ville pendant deux mois avec 90,000 hommes, et qu'il repoussa bientôt après le général lithuanien Gousiewski. En récompense de sa belle conduite, Grundel, qui avait été anobli dix ans auparavant (1646), sous le nom de Helmfeldt, fut successivement nommé gouverneur général de l'Ingermanland (1659), maître de l'artillerie du royaume (1665), feld-maréchal, gouverneur de Narva (1672), conseiller du royaume (1673) et baron (1674). Il fut tué à la bataille de Landscrona, en combattant contre les Danois. Helmfeldt passait pour un des militaires les plus instruits de son temps.

HELMHOLTZ (Hermann-Louis-Ferdinand), physiologiste allemand, né à Potsdam en 1821. Reçu docteur en médecine à Berlin, il fut d'abord médecin adjoint à l'hospice de la Charité de cette ville (1842), puis médecin militaire à Potsdam (1843). Depuis 1848, il a successivement professé l'anatomie et la physiologie à Berlin, à Heidelberg (1849), à Bonn (1855) et à Heidelberg (1858). Ses importants travaux physiologiques sur les impressions des sens lui ont acquis beaucoup de réputation dans le monde savant, dont il commença à se faire connaître par un *Mémoire sur la conservation de la force* (Berlin, 1847) et par l'invention d'un ophthalmoscope pour l'observation de la rétine dans l'œil vivant. Outre un grand nombre d'intéressants mémoires insérés dans des recueils scientifiques, les *Annales de Poggendorf*, les *Archives d'anatomie*, etc., on lui doit deux très-remarquables ouvrages qui ouvrent des voies toutes nouvelles à l'observateur : le *Manuel d'optique physiologique* (Leipzig, 1856-1866), et la *Théorie de la perception des sons* (Brunswick, 1862).

HELMINTHAGOGUE adj. (èl-main-ta-gho-ghe — du gr. *helmins*, ver; *agô*, je chasse). Méd. Qui est propre à chasser les vers intestinaux, vermifuge.

— s. m. Remède propre à chasser les vers : *Un* HELMINTHAGOGUE.

HELMINTHE s. m. (èl-main-te — du gr. *helmins*, *helminthos*, ver, pour *Felminthos*, avec digamma, le même que le latin *vermis*, le sanscrit *karmi* et leurs analogues dans les diverses langues de la famille aryenne. Le grec *Felmin* et le latin *vermis* s'expliquent par la substitution antérieure de la gutturale *q*, *qu*, à *k*, comme dans *quis*, sanscrit *kas*, et *vermisseau*, qui provient de *quermis* pour *kermis*. Toutefois, la formation du thème grec *helmins* est encore obscure. Quant au sanscrit *karmi*, il vient probablement de la racine *kraw*, s'avancer lentement, par allusion au mouvement mesuré du ver). Nom donné à des animaux articulés, formant une classe qui comprend les genres vivant en parasites dans le corps d'autres animaux. Syn. d'ENTOZOAIRES, VERS INTESTINAUX.

— Minér. Substance minérale qui se présente en petites lames hexagonales, empilées les unes sur les autres, et formant des espèces de prismes qui, en se contournant sur eux-mêmes, affectent une apparence vermiforme. C'est un silicate d'alumine et de magnésie, qui, d'après l'analyse de Delesse, paraît être une simple variété de ripidolithe, et qu'on trouve avec le feldspath adulaire, le sphème, le cristal de roche et la périkline, au mont Saint-Gothard, en Suisse, et dans le Tyrol.

— **Encycl.** Pathol. hum. V. LOMBRIC.

— Art vétér. V. VER.

HELMINTHIASE s. f. (èl-main-ti-a-ze — du gr. *helmins*, *helminthos*, ver). Méd. Maladie causée par des vers intestinaux.

HELMINTHIE s. f. (èl-main-tî — rad. *helminthe*). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Europe méridionale : *Le nom d'*HELMINTHIE *indique des propriétés vermifuges.* (C. Lemaire.)

HELMINTHIEN, IENNE adj. (èl-maintiain, iè-ne — rad. *helminthe*). Helminth. Qui ressemble ou qui se rapporte aux helminthes.

— s. m. pl. Groupe d'helminthes ou vers intestinaux, comprenant les genres arthrénie, fasciolaire, physelmie, ascaride, etc. ‖ Syn. d'HELMINTHES.

HELMINTHIQUE adj. (èl-main-ti-ke — rad. *helminthe*). Helminth. Qui ressemble à un ver de terre.

HELMINTHOCHORTON ou **HELMINTHOCORTON** s. m. (èl-main-to-kor-ton — de *helminthe*, et du gr. *chortos*, herbe). Bot. Nom donné par les pharmaciens à la mousse de Corse et à une espèce de sphérococque, qui sont employées comme vermifuges.

HELMINTHOGÈNE adj. (èl-main-to-jè-ne — de *helminthe*, et du gr. *gennaô*, j'engendre). Pathol. Qui est produit par la présence des vers intestinaux.

HELMINTHOGÉNÉSIE s. f. (èl-main-to-jé-né-zî — rad. *helminthogène*). Méd. Diathèse vermineuse.

HELMINTHOÏDE adj. (èl-main-to-i-de — de *helminthe*, et du gr. *eidos*, aspect). Zool. Qui ressemble à un ver.

— s. m. pl. Ordre de poissons, qui ressemblent aux vers par leur mode de respiration et de génération.

HELMINTHOLITHE s. m. (èl-main-to-li-te — de *helminthe*, et du gr. *lithos*, pierre). Zool. Nom donné à des coquilles tubuleuses fossiles ou à des tubes d'annélides, qu'on prenait autrefois pour des vers pétrifiés.

HELMINTHOLOGIE s. f. (èl-main-to-lo-jî — de *helminthe*, et du gr. *logos*, discours). Zool. Partie de la zoologie qui s'occupe de l'étude des vers ou des helminthes.

— **Encycl.** L'*helminthologie* n'a été réelle-

ment créée que vers le XVIIe siècle. Les connaissances des anciens sur ce sujet se bornaient à quelques notions reçues en quelque sorte du hasard, et les observations même de Redi se réduisaient à des détails bien incomplets. Mais, au XVIIe et au XVIIIe siècle, les progrès de cette étude furent bien plus rapides, grâce aux travaux de Pallas, de Muller, de Fabricius, de Bloch, de Goeze, etc. De nos jours, l'*helminthologie* s'est enrichie de nombreuses observations dues à Cuvier, à Blainville, à Bremser, à Gervais, à Van Beneden et à quelques autres. Cependant, il reste encore bien des points à éclaircir. V. ENTOZOAIRES.

HELMINTHOLOGIQUE adj. (èl-main-to-lo-ji-ke — rad. *helminthologie*). Zool. Qui a trait à l'étude de l'helminthologie : *Recherches* HELMINTHOLOGIQUES.

HELMINTHOLOGISTE s. et adj. (èl-main-to-lo-ji-ste — rad. *helminthologie*). Zool. Celui qui s'adonne à l'étude de l'helminthologie : *Un savant* HELMINTHOLOGISTE. ‖ On dit aussi HELMINTHOLOGUE.

HELMINTHOPYRE s. f. (èl-main-to-pi-re — de *helminthe*, et du gr. *pur*, fièvre). Pathol. Fièvre causée par les vers.

HELMINTHORE s. f. (èl-main-to-re — de *helminthe*, et du gr. *thorê*, semence). Bot. Syn. de MÉSOGLÉE, genre d'algues.

HELMINTHOSPORE s. m. (èl - main - to-spo-re — de *helminthe*, et du gr. *spora*, semence). Bot. Genre de champignons parasites.

HELMINTHOSTACHYDE s. f. (èl-main-to-sta-ki-de — de *helminthe*, et du gr. *stachus*, épi). Bot. Genre de cryptogames, de la famille des fougères, tribu des ophioglossées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Asie tropicale.

HELMINTHOTHÈQUE s. f. (èl-main-to-tè-ke — de *helminthe*, et du gr. *thêkê*, étui). Bot. Syn. d'HELMINTHIE, genre de chicoracées.

HELMOLD, historien allemand, né dans le Holstein vers 1108, mort vers 1177. Il remplit les fonctions sacerdotales près de Lubeck et se rendit, avec l'évêque de cette ville, Geroldus, en mission chez les Slaves des bords de la Baltique, pour les convertir au christianisme.

On a de lui, sous le titre de *Chronicon Slavicum*, une chronique qui commence avec la conversion des Saxons, sous Charlemagne, et qui finit en 1170. Cet ouvrage important fut continué jusqu'en 1209 par Arnold de Lubeck. Il a été imprimé à Francfort (1556, in-4°) et plusieurs fois réédité depuis.

HELMONT, ville de Hollande, dans la province du Brabant septentrional, arrond., et à 17 kilom N.-E. d'Eyndhoven, sur la rive droite de l'Aa; 3,000 hab. Fabrication de linge de table, de cotonnades, de toiles, de rubans de soie; impressions sur calicot.

HELMONT (Jean-Baptiste VAN), célèbre chimiste et médecin belge, né à Bruxelles en 1577, mort près de Vilvorde le 30 décembre 1644. Van Helmont descendait d'une des plus hautes familles des Flandres, et se qualifiait de seigneur de Royenborch, Mérode, Orischot, Pellines, etc. Orphelin dès l'âge de trois ans, il fut confié aux soins d'un oncle qui lui fit donner une éducation des plus soignées. Il fit ses humanités à Louvain, mais ne consentit jamais à recevoir le titre de maître ès arts, déclarant que toutes ces dignités académiques ne sont bonnes qu'à donner de l'orgueil et de la morgue, ce dont il avait assez, du reste, pour renoncer à ce surcroît. Les jésuites, tout-puissants en Belgique, réussirent d'abord à l'attirer à eux, et le P. Martin del Rio entreprit de lui enseigner la cabale; mais van Helmont, bientôt dégoûté de cet enseignement, laissa là les jésuites, et se jeta à corps perdu dans l'étude de la philosophie stoïcienne, qui ne le satisfit pas davantage. Son imagination ardente le poussa alors vers le mysticisme le plus exalté. Pour mettre en pratique ses nouvelles idées religieuses, il voulut prendre à la lettre les conseils de la pauvreté évangélique et fit à sa sœur l'abandon de tous ses biens; puis il étudia la médecine, afin de se livrer tout entier au soulagement des infirmités humaines. Aussi, racontent ses naïfs biographes, reçut-il bientôt une récompense éclatante de ses vertus : un bon génie fut attaché à sa personne, et il aurait même fini par voir son âme sous la forme d'un cristal resplendissant. La chaire de chirurgie de Louvain étant venue à vaquer, van Helmont fut désigné pour l'occuper. Il y professa très-doctement ce qu'il ne comprenait pas; c'est lui-même qui en a fait l'aveu. Van Helmont, en effet, bien loin d'admirer en aveugle les écrits des anciens sur la médecine, songeait à une réforme complète de cet art, quand un événement imprévu vint réduire ses projets à néant. Ayant contracté la gale, il alla consulter des médecins galénistes, qui déclarèrent que cette affection était due à la combustion de la bile et à l'état salin du phlegme. De là, ils concluaient à l'emploi des purgatifs comme traitement. Van Helmont se purgea consciencieusement et ne guérit point. Dégoûté de la médecine, il abandonna la ratique de son art, et se mit à voyager pour faire une étude des secrets de guérir, que certains hommes prétendaient posséder en divers pays. Un charlatan italien l'ayant guéri de la gale avec du soufre et du mercure, van Helmont s'éprit d'une belle passion pour la chimie. Il devint, dès ce moment, le défenseur le plus ardent de l'école chimiatrique, et se mit à chercher le remède universel. C'est alors qu'il prit le titre de *medicus per ignem*, faisant allusion à la façon dont il préparait ses remèdes. Van Helmont se maria à cette époque, avec Marguerite de Ranst, et dès lors vécut retiré, partageant tout son temps entre sa famille et ses travaux scientifiques.

Quoiqu'il prétendît posséder des remèdes infaillibles, ses dernières années furent affligées par la mort de presque tous les membres de sa famille, qu'il n'avait pas su guérir, même de la gale. Suivant Moréri, cependant, il aurait fait des cures si surprenantes que l'inquisition s'en serait émue et l'aurait accusé de diablerie et de sorcellerie. Son mérite, comme médecin, n'en paraît pas moins extrêmement mince; et il est à croire que l'enthousiasme qu'il excita eut sa source dans l'ardente conviction avec laquelle il propagea sa doctrine, plutôt qu'aux résultats qu'il obtint de sa médication. Le peuple est invinciblement entraîné à se laisser convaincre par les gens convaincus. Il y a certainement de la superstition dans le fait de la confiance qu'inspira van Helmont.

Mais si le médecin est nul ou à peu près dans cette étrange personnalité de van Helmont, il n'en est pas de même du chimiste. Sans doute, ici encore, la superstition a sa grande et large part; sans doute van Helmont, comme les alchimistes de son temps, a joint à ses recherches et à ses découvertes des théories nuageuses et des opinions bizarres. Mais il est un fait indéniable et qui suffirait amplement à rendre son nom immortel : il a découvert les gaz. Cette découverte est une des plus mémorables dans l'histoire de la science moderne, et ce qu'il y a de plus remarquable en cela, c'est que van Helmont reconnut l'existence de l'acide carbonique, le premier gaz qu'il ait découvert, non point par ses effets, pourtant si frappants, mais par la seule force du raisonnement. Il avait observé qu'une certaine quantité de charbon, en brûlant, ne laissait qu'un résidu insignifiant de cendres, et il en conclut que le reste du charbon avait servi à fournir une partie volatile, qu'il appella le *gaz sylvestre*. « Cet esprit inconnu jusqu'ici, dit-il, qui ne peut être contenu dans des vaisseaux, ni être réduit en un corps visible, je l'appelle d'un nouveau nom, *gas*. » Le mot gaz est resté, à peine modifié ; quant à l'épithète de *sylvestre*, elle n'était destinée qu'à désigner une propriété qui n'est point particulière à l'acide carbonique, et qui même ne lui appartient plus désormais : *sylvestre* voulait dire sauvage, rebelle, c'est-à-dire incoercible, *permanent*, comme nous disons aujourd'hui.

Du reste, van Helmont ne devait pas s'arrêter là. Après avoir constaté la présence de l'acide carbonique dans le charbon, il le découvrit encore dans diverses fermentations, notamment dans les vins mousseux, dans les celliers, dans la fameuse grotte du Chien, dans les eaux minérales gazeuses, etc.; et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'il sut reconnaître l'identité de tous ces gaz étudiés dans des conditions si différentes. Il commit, du reste, sur ce même gaz, une très-grande erreur : il soutint que l'acide carbonique n'était que de l'eau, et fit, pour confirmer cette assertion, une expérience dont il tira une fausse conséquence, mais qui montra cependant une prodigieuse sagacité. Il planta une branche de saule dans un vase plein de terre brûlée, l'arrosa pendant cinq ans avec de l'eau distillée, et constata, au bout de ce temps, un accroissement en poids de 175 livres, qu'il crut emprunté à l'eau seule (la terre n'avait pas diminué de poids), ignorant la présence de l'acide carbonique dans l'atmosphère.

L'acide carbonique ne fut pas le seul gaz qu'il découvrit. Il constata la présence d'un gaz stercoral (hydrogène sulfuré) dans le gros intestin, et remarqua que ce gaz, émis par l'anus, brûle en traversant la flamme d'une bougie. Il reconnut que la flamme n'est qu'un gaz incandescent. Il prépara l'acide chlorhydrique, qu'il appella *gaz du sel*, et expliqua, par la force d'expansion des gaz, les effets de la poudre à canon. Van Helmont précipita le carbonate d'ammoniaque de sa solution aqueuse par l'esprit-de-vin. Il reconnut que le fer, jeté dans l'eau de cémentation, ne se change pas en cuivre, mais sépare seulement ce métal de sa dissolution. On lui doit encore l'huile de soufre, l'esprit de corne de cerf (acétate d'ammoniaque), la liqueur des cailloux, etc. Il accorda une grande confiance aux préparations antimoniales et mercurielles, et préconisa le vitriol bleu comme vomitif. Van Helmont fut l'un des premiers à reconnaître dans l'estomac la présence d'un suc acide (suc gastrique). « Cet acide, dit-il, est aussi nécessaire à la digestion que la chaleur. Dans le duodénum, cet acide rencontre la bile; il se combine avec elle comme le vinaigre se combine avec le minium, et ils perdent l'un et l'autre, par cette combinaison, leurs propriétés anciennes. » Le suc acide de l'estomac, s'il est sécrété en trop grande abondance, peut, selon van Helmont, occasionner beaucoup de maladies, dont il est innocent en réalité, le rhumatisme articulaire, la gangrène, la gale, etc.

Quant au système physiologique de van Helmont, il est des plus bizarres. Il admet un principe immatériel général, qui préside à toutes les fonctions des corps organisés. « Outre l'archée principale, qui règle tout l'ensemble de l'organisme, dit M. Cap, van Helmont admettait plusieurs archées secondaires chargées, dans chaque organe, de remplir des fonctions particulières, tout en restant placées sous l'influence de l'archée principale. La santé résulte de leur bonne harmonie, et les maladies du trouble qui peut régner entre elles... A côté des archées, van Helmont plaçait les ferments. Il appelait ainsi tout corps capable d'en convertir un autre dans sa propre substance, et dont l'action donne lieu au mouvement de la fermentation. C'est ce ferment qui communique l'impulsion à l'archée, car celle-ci sommeille dans le corps comme la plante dans la graine. Il existe un ferment universel, être neutre créé dès l'origine du monde, indestructible, situé en dehors des êtres organisés, qui agit sur l'archée placée à leur intérieur et lui transmet le mouvement. »

Il nous reste encore à signaler une idée bizarre de ce grand chimiste. Comme tous les philosophes de son temps, il cherchait le siége de l'âme, et il crut l'avoir trouvé dans l'estomac. Pour lui, l'âme formait un *duumvirat*, dont l'une des parties siége à l'ouverture supérieure ou cardiaque, et l'autre à l'ouverture inférieure ou pylore. Ce duumvirat, distinct de l'archée, renferme l'âme immortelle. L'archée, au contraire, est devenue mortelle depuis le péché d'Eve. Ce principe intelligent commande en maître à la matière.

Van Helmont a écrit les ouvrages suivants : *De magnetica vulnerum naturali et legitima curatione* (Paris 1621); *De aquis leodiensibus medicatis supplementum* (Cologne, 1642); *Febrium doctrina inaudita* (Anvers, 1624); *Opuscula medica inaudita* (Cologne 1644); *Ortus medicinæ, id est initia physicæ inaudita progressus medicinæ novus in morborum ultionem ad vitam longam* (Amsterdam, 1648). Ce dernier ouvrage a été publié par le fils de l'auteur.

La vie et les travaux de van Helmont ont été l'objet de nombreuses études; nous nous contenterons de citer : *Mémoires sur van Helmont et ses écrits*, par Poultier d'Elmoth (Bruxelles, 1817); *Van Helmont*, dans le *Journal de pharmacie et de chimie* (Cap, 1852); *Leçons sur van Helmont*, par Melsans (Bruxelles, 1848).

HELMONT (François-Mercure VAN), alchimiste, visionnaire, hébraïsant, fils du précédent, né en 1618, mort en 1699. Il hérita de son père du goût pour les sciences occultes, mais sans hériter de son génie. Ce n'était cependant point un esprit inférieur, puisque Leibnitz le jugea digne d'une magnifique épitaphe qu'il composa pour lui. C'était une de ces intelligences aventureuses, un de ces chercheurs comme le moyen âge en avait légué quelques-uns à l'âge moderne, qui les traite peut-être avec trop de dédain, et qui, sur la route de l'erreur, ont rencontré plus d'une vérité utile et féconde. Familiarisé dans sa jeunesse avec les procédés des arts, et même des métiers, il étudia la médecine, mais se livra particulièrement à l'alchimie; il croyait à la métempsycose, à la panacée, à la pierre philosophale, à la cabale, etc. Voulant étudier les mœurs et la langue des zingari, il se joignit à une troupe de ces bohémiens et parcourut l'Europe avec eux. Son ouvrage le plus connu est l'*Alphabeti vere naturalis hebraici brevissima delineatio* (1667). Il prétendait que l'hébreu est si bien la langue naturelle de l'homme, celle que les organes vocaux émettent spontanément, qu'en en représentant les sons par des images, les sourds-muets l'articuleraient à première vue. C'était là le but qu'il poursuivait avec son alphabet primitif. Il est inutile d'ajouter qu'il ne l'a jamais atteint.

HELMONT (Sègres-Jacques VAN), peintre flamand, né à Anvers en 1683, mort à Bruxelles en 1726. Il vint de bonne heure se fixer dans cette dernière ville, où il produisit presque tout son œuvre : le *Baptême de Clovis*, grande toile d'une ordonnance large et réfléchie, qui décore l'église d'un village près d'Alost; le *Martyre de sainte Barbe* (église Saint-Nicolas, à Bruxelles); *Jésus expirant sur la croix*, dans le cloître des Carmes, à Gand. Ces tableaux attestent une étude assidue de Rubens, avec lequel van Helmont voulait rivaliser, et en même temps l'imitation des maîtres italiens de la Renaissance; cette fusion de deux écoles si diverses constitue l'originalité de ce peintre. Il exécuta des travaux considérables pour les diverses maîtrises de Bruxelles. A l'hôtel de ville : le *Peuple d'Israël portant ses bijoux au grand prêtre pour faire le veau d'or* décore la salle des Charpentiers; le *Triomphe de David*, celle des Epiciers. Les autres salles, des Mariniers, des Merciers, etc., sont moins intéressantes. Dans l'église des Carmes de Bruxelles, le *Sacrifice d'Elie* se recommande par une grande sincérité d'expression et une sobriété de moyens d'autant plus remarquable qu'elle est peu dans les allures bruyantes de ce maître. A l'exemple de Rubens, van Helmont a peint des *Kermesses* et de vastes paysages animés de figures; on en voit quelques-uns dans les appartements du château de Cattehuys. Il a également multiplié son portrait; on le trouve dans les musées de Belgique, sous les aspects les plus divers.

HELMSLEY, bourg d'Angleterre, comté et à 40 kilom. d'York, sur la Rye; 2,000 hab. Mines de houille. Belle église d'architecture normande. Le château d'Helmsley, construit sous les règnes d'Edouard II et d'Édouard III, est un des monuments les plus intéressants et les mieux conservés de l'Angleterre. A 3 kilom. au N. du bourg, se voient les ruines pittoresques de l'abbaye de Rievaulx; à 6 kilom. au S.-O., se trouvent celles de l'abbaye de Ryland. Enfin, à peu de distance du bourg, s'élève le magnifique manoir de Duncombe, résidence de lord Faversham.

HELMSTÆDT, ville d'Allemagne, dans le duché de Brunswick, à 35 kilom. S.-E. de Brunswick, ch.-l. du cercle du même nom; 6,500 hab. Gymnase. Fabrication de chapeaux; distilleries, brasseries, eaux minérales. Près de la ville sont des mines de houille, et deux sources minérales. Sur la place des Arquebusiers s'élève un monument commémoratif de la bataille de Waterloo. Hors de la ville est l'église et l'ancien couvent de Saint-Ludger, que l'on regarde comme le fondateur de Helmstædt. Jules, duc de Brunswick-Wolfenbüttel, fonda, en 1576, l'université de Helmstædt qui, d'après lui, fut surnommée Julia Carolina. Elle fut en pleine vogue pendant les trente premières années de son existence; la guerre de Trente ans lui causa un dommage irréparable. Sa faculté de théologie a pourtant été longtemps réputée, et sur 150 étudiants qui fréquentaient l'université, 110 environ suivaient les cours de théologie. Tombée au pouvoir de Jérôme, roi de Westphalie, l'université fut supprimée en 1809, et une partie de la bibliothèque fut envoyée à Gœttingue. La ville possède encore un collége en renom.

HÉLOBIE s. f. (é-lo-bî — du gr. *helos*, marais; *bios*, vie). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, formés aux dépens des nébries, et comprenant six espèces qui habitent l'Europe.

HÉLOBIÉ, ÉE adj. (é-lo-bi-é — du gr. *helos*, marais; *bios*, vie). Bot. Qui vit dans les marais.

— s. f. pl. Ordre de végétaux, comprenant les familles des typhacées, des alismacées et des hydrocharidées, dont toutes les espèces sont aquatiques.

HÉLODE adj. (é-lo-de — gr. *helôdês*, marécageux; de *helos*, marais, qui est pour *Felos*, et que Curtius rapproche du latin *vallis*). Méd. Produit par des exhalaisons marécageuses : *Fièvres* HÉLODES.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des chrysomèles, comprenant une dizaines d'espèces, la plupart européennes.

HÉLODERME s. m. (é-lo-dèr-me — du gr. *hêlos*, clou; *derma*, peau). Erpét. Section du genre lézard : *L'*HÉLODERME *hideux atteint environ deux pieds et demi de longueur.* (T. Clavé.)

— **Encycl.** Les *hélodermes* sont voisins des monitors, dont ils se distinguent par une forme moins élancée, une tête plus arrondie, des doigts plus courts et des écailles plus saillantes. *L'héloderme hideux* atteint près de 1 mètre de longueur sur 7 centimètres de diamètre; sa couleur est d'un vert olivâtre parsemé de petites taches jaunâtres plus ou moins agglomérées, qui constituent sur le corps de petits traits transverses peu réguliers, et sur la queue des bandes transverses disposées sans ordre apparent. Ce saurien habite le Mexique, où on l'appelle *acaltétepon* ou *témacuil*; on le redoute à l'égal du serpent à sonnettes, bien que rien dans son organisation ne justifie une pareille crainte.

HÉLODITE adj. (é-lo-di-te — du gr. *hêlodês*, marécageux). Zool. Qui vit dans les marais.

— s. m. pl. Famille de tortues qui vivent dans les marais.

HÉLOÏSE, amante d'Abailard, héroïne de la plus populaire des légendes amoureuses, née à Paris en 1101, morte au Paraclet, près de Nogent-sur-Seine, le 16 mai 1164. Elle passait pour la nièce d'un chanoine de Notre-Dame de Paris, Fulbert; comme le nom de ses père et mère est resté inconnu, on a supposé avec quelque raison qu'elle était le fruit de quelque union illicite. Certains auteurs l'ont faite fille d'une abbesse de Sainte-Marie-aux-Bois, près de Sézanne; d'autres, du chanoine Fulbert lui-même. C'est par ce dernier qu'elle fut élevée; il la plaça d'abord dans le monastère d'Argenteuil, puis la fit venir près de lui, lui enseigna le latin, un peu de grec et d'hébreu, les éléments de la scolastique, alors fort en vogue et l'objet des discussions les plus passionnées. C'était le moment où Abailard paraissait avec tant d'éclat dans les écoles de Paris, enthousiasmant tout le monde et même les femmes, moins peut-être par sa science et par la nouveauté de ses doctrines, que par sa belle prestance et sa brillante élocution. Fier de ses triomphes oratoires, assez vaniteux de sa personne, « il en était venu, disait-il, au point que quelque femme qu'il eût honorée de son amour, il n'aurait eu à craindre aucun refus. » Chanoine de Notre-Dame, comme Fulbert, il obtint facilement d'être le

précepteur d'Héloïse et de l'initier aux problèmes les plus ardus de la philosophie. On sait que les *Catégories* d'Aristote ne les préoccupèrent pas exclusivement et qu'une passion ardente s'alluma dans leur âme, plus profonde cependant et plus exclusive chez Héloïse qui n'était pas, comme son amant, distraite par la gloire et absorbée par la lutte des idées. Sur le point de devenir mère, elle fut emmenée en Bretagne par Abailard, qui revint ensuite proposer à Fulbert de s'unir à sa nièce par un mariage secret. Si l'on s'étonne qu'une telle proposition ait pu être faite à un chanoine par un autre chanoine, nous répondrons qu'elle n'avait rien que d'ordinaire dans les mœurs ecclésiastiques d'alors. Fulbert y applaudit, comme à une solution heureuse et toute naturelle; mais on rencontra, du côté d'Héloïse, une résistance invincible. Devenue mère d'un fils, auquel furent donnés les noms de Pierre-Astrolabe (étoile brillante), elle ne voulut être que la maîtresse d'Abailard, afin de ne pas nuire à la gloire et à l'avenir de l'homme qu'elle aimait. « N'était-ce pas chose malséante, écrivit-elle plus tard, que celui que la nature avait créé pour tous, une femme se l'appropriât et le prît pour elle seule? Quel esprit, tendu aux méditations de la philosophie ou des choses sacrées, endurerait les cris des enfants, les bavardages des nourrices et le tumulte des serviteurs et des servantes? » Elle se réfugia dans le couvent d'Argenteuil et prit le voile de novice. Cessa-t-elle du moins de voir Abailard? Leur correspondance atteste le contraire; Héloïse y parle sans déguisement des rendez-vous qu'ils se donnaient et de l'amour auquel ils continuaient à se livrer. Le chanoine Fulbert exaspéré publia partout que sa nièce était unie à Abailard par un mariage secret, soit que le fait fût vrai, soit plutôt afin d'engager ainsi les deux amants à légitimer leur union; mais Héloïse le démentit par serment, à plusieurs reprises. C'est alors que Fulbert aposta dans la chambre du séducteur des misérables qui saisirent le jeune homme et lui firent subir une odieuse mutilation. Abailard alla cacher sa honte dans l'abbaye de Saint-Denis; mais, avant de prononcer ses vœux, il exigea, par une jalousie singulière, qu'Héloïse prononçât les siens. Ce doute injurieux ne la refroidit même pas : « Moi qui, s'il s'était précipité dans les flammes, n'aurais pas hésité à l'y précéder ou à l'y suivre! » dit-elle. Elle marcha à l'autel en récitant des vers de Lucain, mélange de paganisme et de christianisme tout à fait dans le goût de cette époque. Durant les années qui suivirent, s'échangea entre les deux amants, mais avec bien plus de ferveur de la part d'Héloïse, cette correspondance qui les a rendus immortels. Réfugiée dans le sein de Dieu, livrée aux exercices d'une piété austère, elle n'avait pas moins conservé dans son âme toute l'énergie de sa passion; l'amour divin ne put étouffer l'amour terrestre. « Femme d'Abailard, dit Chateaubriand, elle vit, et elle vit pour Dieu. Ses malheurs ont été aussi imprévus que terribles. Précipitée du monde au désert, elle est entrée soudain, et avec tous ses feux, dans les glaces monastiques. La religion et l'amour exercent à la fois leur empire sur son cœur : c'est la nature rebelle saisie toute vivante par la grâce, et qui se débat vainement dans les embrassements du ciel. Donnez Racine pour interprète à Héloïse, et le tableau de ses souffrances va mille fois effacer celui des malheurs de Didon par l'effet tragique, le lieu de la scène, et je ne sais quoi de formidable que le christianisme imprime aux objets où il mêle sa grandeur... Souvenez-vous que vous voyez ici réunies la plus fougueuse des passions et une religion menaçante, qui n'entre jamais en traité avec nos penchants. Héloïse aime, Héloïse brûle; mais là s'élèvent des murs glacés; là, des flammes éternelles ou des récompenses *sans fin attendent sa chute ou son* triomphe. Il n'y a point d'accommodement à espérer : la créature et le Créateur ne peuvent habiter ensemble dans la même âme. Didon ne perd qu'un amant ingrat. Oh! qu'Héloïse est travaillée d'un tout autre soin! Il faut qu'elle choisisse entre Dieu et un amant fidèle dont elle a causé les malheurs! Et qu'elle ne croie pas pouvoir détourner secrètement au profit d'Abailard la moindre partie de son cœur; le Dieu de Sinaï est un Dieu jaloux, un Dieu qui veut être aimé de préférence; il punit jusqu'à l'ombre d'une pensée, jusqu'au songe qui s'adresse à d'autres qu'à lui. »

Héloïse devint abbesse du couvent d'Argenteuil. Pendant ce temps, Abailard, qui avait quitté l'abbaye de Saint-Denis, fondait, avec un seul disciple, le Paraclet, près de Nogent-sur-Seine et bâtissait dans la solitude une cabane, autour de laquelle vinrent se grouper une foule de constructions primitives du même genre. De là, il se retira au couvent de Saint-Gildas, en Bretagne. Suger, abbé de Saint-Denis, ayant revendiqué pour ses moines l'établissement d'Argenteuil et chassé les religieuses, Abailard offrit à Héloïse le Paraclet, où elle vint s'installer avec ses compagnes (1129); l'ermitage fut transformé en abbaye, sous la règle de saint Benoît, modifiée par Abailard, qui, à cette occasion, eut avec Héloïse une dernière entrevue. Leur correspondance continua jusqu'à sa mort (1142) et, à cette époque, son corps fut transporté secrètement au Paraclet, par les soins de Pierre le Vénérable. Héloïse lui survécut vingt-deux ans, honorée non-seulement des hauts dignitaires ecclésiastiques de France, mais des papes eux-mêmes, Lucius II, Eugène III, Anastase IV, Adrien IV, Alexandre III, qui lui témoignèrent leur estime en lui accordant des lettres confirmatives de son établissement. Lorsqu'elle mourut à son tour, ses restes furent réunis, dans le même tombeau, à ceux de son amant.

Les *Lettres d'Héloïse et d'Abailard*, publiées pour la première fois par François d'Amboise et André Duchêne, sur un manuscrit du XIVe siècle (1616, in-4o), sont écrites en latin, et ce n'est pas une des choses les moins extraordinaires de cette idylle, qui fleurit aux jours les plus sombres du moyen âge, que ces flammes d'éloquence et de passion exprimées dans la langue morte de l'érudition et des disputes scolastiques. Leur authenticité n'est pas contestable; car, parmi les faussaires qui pullulaient à cette époque et contrefaisaient surtout des chartes et des titres de propriété, pas un n'aurait eu le talent de rédiger un recueil de cette perfection; si l'on n'en trouve pas de manuscrit antérieur au XIVe siècle, il faut l'attribuer à la nature même du recueil, qui ne pouvait être copié ostensiblement par les moines et dont les exemplaires durent, par cela même, être peu nombreux. Disons toutefois que cette correspondance, si admirable qu'elle soit pour le temps, est quelque peu pédantesque; l'antithèse et le syllogisme y fleurissent côte à côte, et l'on y trouve au moins autant de rhétorique que de passion. Elle a été de nouveau publiée par M. Victor Cousin (Paris, 1849).

Héloïse et Abailard sont restés populaires. Leur tombeau, transféré du Paraclet au musée des Augustins, en 1787, et de là au cimetière du Père-Lachaise, sous l'Empire, n'a pas cessé, depuis cette époque, d'être l'objet de nombreux pèlerinages, ce qui a inspiré à M. Paul de Saint-Victor les réflexions suivantes : « Ce peuple qui oublie tout se souvient d'eux, on ne sait pourquoi. La popularité est fantasque comme une maîtresse, et ce n'est pas un de ses moindres caprices que celui d'avoir choisi, entre les mille et une légendes de notre histoire, les amours transies et tranchées d'un logicien et d'un *bas bleu* du XIIe siècle. Il est curieux qu'Abailard ait survécu à l'opération du chanoine Fulbert dans l'estime du peuple le plus moqueur qui soit en ce monde. Quoi qu'il en soit, la légende est faite : Abailard et Héloïse seront à jamais les types du parfait amour. La romance les a chantés, le plâtre les a moulés, l'imagerie les a coloriés, Colardeau a traduit leurs épîtres latines en héroïdes larmoyantes; et les grisettes, qui ne distinguent pas bien nettement l'ancienne Héloïse d'avec la *Nouvelle*, vont, le jour des Morts, porter des fleurs à leur tombeau apocryphe. »

Le dernier mot est injuste, car l'authenticité du tombeau est incontestable; ce qui l'est moins, c'est qu'il renferme encore, comme on le croit généralement, les restes des deux amants.

Les érudits se sont préoccupés de savoir ce qu'était devenu leur fils, Pierre-Astrolabe; la plupart des biographes se taisent; d'autres le font mourir en bas âge; M. Héfélé assigne vaguement à sa mort (art. ABAILARD, dans le *Dictionnaire de théologie catholique*), une époque antérieure à la mutilation d'Abailard. M. Victor Cousin pense, au contraire, qu'il a survécu et il en a cherché les traces, nous ne savons sur quelles indications, dans le couvent suisse de Hauterive (*Alta-Ripa*), près de Fribourg; mais il ne put trouver la solution du problème historique entrevu. Un érudit, M. le chevalier de Ch., aurait été plus heureux; il a raconté, dans la *Semaine*, en 1847, sa visite à ce couvent, et ses recherches l'auraient conduit à affirmer que le fils d'Héloïse et d'Abailard avait été le troisième abbé de Hauterive; mais il n'a pas dit sur quels documents il appuyait son assertion.

Héloïse et d'Abailard (LETTRES D'), traduction française par Oddoul (1837-1853, in-8o). Cette traduction assez estimée a été faite sur l'édition latine de Duchêne, dont nous avons parlé plus haut. La première épître est d'Abailard; sous le titre de *Historia calamitatum*, il y raconte longuement et en style travaillé sa vie tout entière depuis sa naissance, ses luttes et ses triomphes théologiques, son amour pour Héloïse, la vengeance de Fulbert, la vie errante qu'il mena depuis cette époque, sa fuite de l'abbaye de Saint-Denis, sa condamnation au concile de Soissons, la fondation du Paraclet où il reçut Héloïse et les autres religieuses chassées du couvent d'Argenteuil, et enfin sa nomination comme abbé du monastère de Saint-Gildas, dont les moines se révoltèrent plus d'une fois contre lui. C'est un récit pathétique, plein à la fois de douleur, de passion et d'orgueil. La seconde lettre, fort longue aussi, est d'Héloïse et résume également une longue suite de faits. Elle est remarquable par la ferveur amoureuse qui en a dicté les principaux passages. Héloïse rappelle à son amant la catastrophe qui les a séparés; elle s'écrie : « Quelle femme, jalouse alors de mon bonheur, aujourd'hui que je suis privée de tant de délices, ne compatirait pas à mon infortune! » Et ailleurs : « Bien que le nom d'épouse paraisse plus saint et plus fort, le titre de ta maîtresse m'a toujours paru plus doux, et, si tu ne t'en fâches pas, celui de ta concubine et de ta courtisane... Il me semblerait plus cher et plus digne d'être appelée ta courtisane que d'être appelée l'impératrice d'Auguste. » Elle termine par des reproches amers. Cette lettre, pleine de passion, renferme des contradictions et des impossibilités, que rend plus flagrantes la date de 1134, postérieure de quatorze ans à la séparation des deux amants. La réponse d'Abailard est de la pure dialectique; il n'y est fait aucune allusion aux reproches de l'épître précédente. La seconde lettre d'Héloïse n'est pas moins ardente que la première. Elle s'y plaint, avec une douleur remplie d'éloquence, de la froideur qui règne dans l'épître d'Abailard, et, revenant sur les cruelles circonstances qui ont brisé leur amour, elle les déplore en des termes dont rien n'égale la passion. « Au milieu même de la solennité de la messe, où la prière doit être plus pure, les images obscènes de nos voluptés passées captivent tellement mon âme misérable, que je me livre plutôt à ces idées honteuses qu'à la prière. Je pleure, non pas les fautes que j'ai commises, mais celles que je ne commets plus. » Le souvenir du passé s'empare de tous ses moments. « Non-seulement nos plaisirs, mais les lieux et les temps sont tellement fixés dans mon cœur, que je recommence le passé avec vous, même dans mon sommeil. Souvent les mouvements de mon corps, les paroles qui m'échappent, viennent trahir mes pensées... On dit que je suis chaste, c'est qu'on ne voit pas que je suis hypocrite. » A ces paroles si vives, Abailard s'échauffe à son tour. Il assure qu'ils ont mérité leurs malheurs, et il rappelle à son amante le sacrilége amoureux qu'ils ont commis dans le réfectoire même du monastère d'Argenteuil; il fait ensuite l'éloge des eunuques, et finit en lui envoyant une prière qu'il a composée pour elle et pour lui. Dans la lettre suivante, Héloïse proteste qu'elle mettra désormais un frein à ses élans passionnés. Elle consulte Abailard sur la règle monastique qu'elle devait suivre, et qu'elle trouve assez rude pour des femmes (c'était la règle de saint Benoît). Les huit autres lettres, écrites par Abailard, à l'exception d'une seule, ne traitent que de sujets pieux et mystiques; une douce tendresse y remplace la passion.

On peut expliquer aisément les contradictions que présentent certaines parties de ce recueil, la longueur des épîtres, l'érudition qui y est déployée, en supposant que chacune d'elles, et surtout les deux premières qui exposent les événements d'une vingtaine d'années, offrent le résumé, la substance de toute une série de lettres originales. Par qui a été fait ce travail? Probablement par Héloïse elle-même qui, en femme lettrée qu'elle était, voulut laisser à la postérité une œuvre, en arrangeant et en modifiant à son gré les pièces qu'elle avait entre les mains. Elle eut tout le loisir de le faire après la mort d'Abailard.

Nous avons dit que le manuscrit le plus ancien de ces *Lettres* est du XIVe siècle; il appartient à la bibliothèque de Troyes. En l'an II, les administrateurs du district de Nogent-sur-Seine en ont catalogué un autre, provenant du Paraclet; ce manuscrit a disparu depuis et serait curieux à retrouver.

Héloïse à Abailard (ÉPÎTRE D'), poëme par Pope (1716). L'auteur a réuni dans une seule épître les principaux traits épars dans toute la correspondance des deux amants, et, en idéalisant, à ce qu'il lui semblait, les sentiments, en épurant le style, il est parvenu à faire une œuvre qui n'est qu'ingénieuse. Il a réussi surtout à peindre la ferveur de l'amour étouffé sous les voûtes du cloître et les regrets cuisants du passé dans une âme tendre; mais, si on le jugeait au point de vue littéraire contemporain, on trouverait qu'il a plutôt affaibli l'énergie que respirent les lettres originales.

Colardeau a donné, en 1758, une imitation en vers du poëme de Pope; quoique assez médiocre, elle a beaucoup contribué à sa réputation, parce qu'elle était tout à fait dans le goût de son époque.

Héloïse Paranquet, comédie en quatre actes et en prose, de M. *** (A. Durantin), jouée sur le théâtre du Gymnase le 22 janvier 1866. Le sujet, une intéressante question de droit, est emprunté à un recueil de nouvelles, la *Légende de l'homme éternel*, publié en 1862. On ne peut guère l'analyser que le code à la main.

Le comte Gui de Sableuse a séduit une jeune ouvrière, Héloïse Paranquet, et il en a eu une fille, qu'il a négligé de reconnaître. Il rompt avec la mère dès qu'il s'aperçoit qu'elle l'exploite de compte à demi avec un amant de cœur, un certain Cavagnol, chevalier d'industrie pour toute profession, et il garde la fille, qu'il fait élever dans sa propre famille, sous le nom de Camille de Sableuse. Dix-huit ans se passent; l'enfant a grandi, on va la marier; mais voici qu'Héloïse revient, spectre bien inattendu. L'enfant, déclaré à la mairie comme né de père et de mère inconnus, a été reconnu depuis par elle; elle le réclame, aidée d'un homme de loi, à perruque de chiendent, Me Avertin, qui connaît tous les tours et détours du code. Ce jurisconsulte besoigneux et déclassé, fertile en chicanes, et devant lequel la bonne et la mauvaise cause sont égales, pourvu qu'elles lui rapportent des honoraires, est un des bons types de la pièce. Le comte ne trouve pas d'autre ressource que de fuir; il se cache à Paris avec sa fille et se croit en sûreté; mais Héloïse découvre sa retraite et se représente plus menaçante encore. Elle a épousé Cavagnol, légitimé ainsi l'enfant dont celui-ci s'est reconnu le père, obtenu un jugement, et il devient cette fois difficile de lui échapper. Son but, comme celui de Cavagnol, est manifeste : ils veulent trafiquer de la beauté de Camille, qui est une jeune fille accomplie. La situation du père est horrible. Me Avertin, qui a changé de côté, vient bien lui donner l'appui de sa science de légiste, mais il ne trouve qu'un expédient dérisoire : interjeter appel. Cela donnerait à croire que, dans la vie réelle, un père placé dans de pareilles circonstances serait contraint de par la loi à livrer sa fille aux mains d'une drôlesse et d'un escroc unis par un mariage d'occasion. Eh bien non; il y a d'abord dans le code que « toute reconnaissance peut être contestée par ceux qui y ont intérêt, » et, en second lieu, la possession d'état est, dans certains cas, une preuve suffisante de la filiation. Nouée par des moyens juridiques, la pièce pouvait donc être dénouée de même; mais c'eût été bien froid. Il aurait fallu, au cinquième acte, faire plaider la cause contradictoirement à la barre du tribunal. L'auteur a préféré la faire plaider, d'une manière plus pathétique, par Camille elle-même, qui, dans une entrevue avec sa mère, la convainc de l'indignité de ses prétentions et la force à se retirer. C'est un moyen imprévu en affaires, mais tout à fait de mise au théâtre, qui ne vit que d'émotions et de surprises.

« Cette pièce, dont le point de départ semble un *fait divers*, est, dit M. Paul de Saint-Victor, débattue comme un point de droit d'une façon nette, serrée, logique. Elle marche à son dénoûment sans se laisser distraire par rien; les faits se déduisent rigoureusement les uns des autres, et jamais l'action ne s'arrête pour rêver un instant, pour laisser à un caractère le temps de s'épanouir et de se raconter. »

Elle a été l'objet d'une curiosité d'autant plus vive, qu'on l'a supposée, avec quelque raison, retouchée et mise au point par M. A. Dumas fils.

HÉLOMYZE s. f. (é-lo-mi-ze — du gr. *hêlos*, clou; *muia*, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la tribu des mouches, comprenant une dizaine d'espèces, toutes européennes : *Les* HÉLOMYZES *vivent dans les bois.* (Duponchel.)

— **Encycl.** Entom. Les *hélomyzes* ressemblent beaucoup aux mouches. On en connaît une dizaine d'espèces, qui habitent l'Europe et vivent dans les bois. Les larves ont la bouche munie de deux crochets; en outre, les deux extrémités du corps portent chacune deux stigmates. Elles se développent dans l'intérieur des champignons. L'espèce la plus connue est l'*hélomyze tubérivore*, qui vit dans les truffes, comme l'indique son nom spécifique. Cette larve ronge l'intérieur du cryptogame, qui se ramollit et se corrompt; elle y prend un accroissement rapide; sa coque reste en terre, et l'insecte parfait ne tarde pas à paraître.

HÉ-LONG-KIANG, ville de la Chine, dans la Mandchourie, sur la rive droite du fleuve Amour, à 1,300 kilom. N.-E. de Pékin. Commerce considérable de fourrures avec les Russes asiatiques.

HÉLONIAS s. m. (é-lo-ni-ass — du gr. *helos*, marais). Bot. Genre de plantes, de la famille des colchicacées, tribu des vératrées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique boréale : *L'*HÉLONIAS *à larges feuilles est originaire du Maryland.* (F. Hœfer.) ‖ Syn. de TOFIELDIE, autre genre de plantes.

— **Encycl.** Les *hélonias* sont des plantes vivaces, à rhizome tubéreux, à feuilles toutes radicales, du centre desquelles s'élève une hampe munie d'écailles et terminée par un épi de fleurs, à périanthe partagé en six divisions, soudées à la base seulement; l'ovaire est surmonté de trois styles; le fruit est une capsule à trois loges polyspermes. Les espèces, peu nombreuses, de ce genre habitent l'Amérique du Nord, et croissent dans les lieux humides et marécageux. Quelques-unes sont cultivées dans nos jardins. L'*hélonias à fleurs roses* atteint la hauteur de 0m,40. Ses fleurs, d'un rose pourpré, sont petites, mais assez jolies. Cette plante aime les endroits ombragés, et on doit la cultiver de préférence en terre de bruyère tourbeuse. Elle convient surtout pour orner les rocailles. On la multiplie d'éclats faits au printemps ou vers la fin de l'été. Elle fleurit en mai et juin à l'air libre, et quelquefois en avril sous châssis froid.

HÉLONOME adj. (é-lo-no-me — du gr. *helos*, marais; *nomenô*, j'habite). Ornith. Qui habite les marais.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, correspondant en partie à celle des longirostres, et comprenant les genres barge, bécasse, bécassine, caurale, chevalier, courlis, tournepierre, tringa, rhynchée et vanneau.

HÉLONOTE s. m. (é-lo-no-te — du gr. *hêlos*, clou; *nôtos*, dos). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des réduviens, dont l'espèce type habite l'Océanie.

HÉLOPE s. m. (é-lo-pe — du gr. *helos*, marais; *pous*, pied). Ornith. Syn. de STERNE.

— Entom. Syn. d'HÉLOPS : *Les* HÉLOPES *se*

plaisent sur les vieux arbres ou sur les plantes. (Pouchet.)

— Bot. Syn. d'ÉRIOCHLOÉ.

HÉLOPHILE s. m. Entom. V. ÉLOPHILE.

HÉLOPHORE s. m. Entom. V. ÉLOPHORE.

HÉLOPIDE adj. (é-lo-pi-de — de *hélops*, et du gr. *idea*, forme). Entom. Qui ressemble ou se rapporte au genre hélops.

— s. m. pl. Section de la famille des hélopiens, ayant pour type le genre hélops.

HÉLOPIEN, IENNE adj. (é-lo-piain, iè-ne — rad. *hélops*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre hélops.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères, de la famille des sténélytres, ayant pour type le genre hélops, et érigée par plusieurs auteurs en famille distincte : *Les* HÉLOPIENS *sont en général parés de couleurs vives.* (Duponchel.) *Les* HÉLOPIENS *sont des insectes à demi nocturnes.* (A. Percheron.)

— **Encycl.** Les *hélopiens* présentent comme caractères principaux : des antennes filiformes, à base recouverte par les bords de la tête, qui est elle-même renfoncée jusqu'aux yeux dans le thorax; les mandibules bifides à l'extrémité; le corps arqué. Ils sont généralement parés de couleurs vives, souvent métalliques. Ce sont des insectes souvent nocturnes et vivant sous les écorces; néanmoins plusieurs se tiennent sur les fleurs et volent en plein soleil. Les larves, qui sont cylindriques, allongées, assez coriaces, vivent sous les écorces ou dans la mousse Nous citerons les genres hélops, épitrage, cnodalon, adélie, strongyle, cistèle, campsie, etc.

HÉLOPITHÈQUE adj. (é-lo-pi-tè-ke — du gr. *hêlos*, tubercule; *pithêkos*, singe). Mamm. Syn. de SAPAJOU, genre de singes d'Amérique.

HÉLOPODE s. m. (é-lo-po-de — du gr. *hêlos*, clou; *pous*, *podos*, pied). Bot. Genre de lichens.

HÉLOPS s. m. (é-lops — du gr. *hêlos*, clou; *ops*, face). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, type de la famille des hélopiens et de la tribu des hélopides : *L'*HÉLOPS *lanipède se trouve aux environs de Paris.* (Duponchel.)

— **Encycl.** Les *hélops* sont des insectes généralement de petite taille, bruns ou de couleurs sombres et métalliques. Leurs mœurs sont peu connues; ils se tiennent, pendant le jour, sous l'écorce des arbres morts ou dans les fissures des arbres vivants, quelquefois dans la mousse. Les larves sont allongées, cylindriques, composées de douze anneaux, dont les trois premiers portent chacun une paire de pattes très-courtes et terminées par un crochet aigu; la bouche est armée de fortes mâchoires. Ces larves vivent dans le tan qui se trouve au pied des arbres vieux et cariés; elles servent de nourriture aux fauvettes, aux rossignols et autres becs-fins.

HÉLOPYRE s. f. (é-lo-pi-re — du gr. *helos*, marais; *pur*, fièvre). Pathol. Fièvre des marais.

HÉLORE s. m. (é-lo-re — du gr. *helôr*, proie). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Europe.

HÉLORE ou **ÉLORE**, en latin *Helorum*, ville de la Sicile ancienne, sur la côte orientale, près du cap Pachynum. C'est aujourd'hui le bourg de Muri-Ucci. Sa délicieuse situation fit donner à ses environs le nom d'*Helorina Tempe*.

HÉLOS, ville de l'ancienne Grèce, dans la Laconie, au S., sur le golfe de Laconie. C'est aujourd'hui Tsyli. Cette ville passait pour avoir été fondée par Hélius, le plus jeune des fils de Persée; elle fut quelque temps après assiégée et prise par les Doriens. Ses habitants furent les premiers esclaves publics du peuple lacédémonien et les premiers qui portèrent le nom d'Hilotes.

HÉLOSCIADIE s. f. (é-loss-si-a-dî — du gr. *helos*, marais; *skiadion*, ombrelle). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des amminées, formé aux dépens des berles, et comprenant environ quinze espèces, répandues en Europe, en Asie et en Amérique.

HÉLOSIDE s. f. (é-lo-zi-de — du gr. *hêlos*, clou; *idea*, forme). Bot. Genre de plantes, de la famille des balanophorées, type de la tribu des hélosiées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique tropicale. ‖ On dit aussi HÉLOSIS.

HÉLOSIÉ, ÉE adj. (é-lo-zi-é — rad. *héloside*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'héloside.

— s. f. pl. Tribu de la famille des balanophorées, ayant pour type le genre héloside.

HÉLOSPORE s. m. (é-lo-spo-re — du gr. *hêlos*, clou; *spora*, semence). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des gardéniées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Sumatra.

HÉLOSTOME s. m. (é-lo-sto-me — du gr. *hêlos*, clou; *stoma*, bouche). Ichth. Genre de poissons, comprenant une seule espèce, qui habite les mers de l'Inde : *Le nom d'*HÉLOSTOME *semble indiquer la forme de la bouche.* (A. Guichenot.)

— **Encycl.** Les *hélostomes*, très-voisins des anabas, sont surtout caractérisés par une bouche petite, comprimée et protractile, qui a l'air de sortir et de rentrer sous le sous-orbitaire, et simule assez bien un clou enfoncé dans le museau. Les dents sont attachées aux lèvres, et non aux parties osseuses de la bouche. L'appareil pharyngien, labyrinthiforme, est très-développé et logé dans une cavité pratiquée sous le crâne. On présume qu'il procure à l'*hélostome* la faculté de vivre longtemps hors de l'eau, comme l'anabas et les ophicéphales. L'unique espèce connue habite les mers de Java.

HELOT, romancier français qui vivait au XVIIe siècle. Il était fils d'un officier suisse établi à Paris. Il n'est connu que par un roman honteusement licencieux, qui parut sous le titre de l'*Ecole des filles* ou la *Philosophie des dames* (Paris, 1655). Helot, forcé de prendre la fuite, fut pendu en effigie, et l'on brûla des exemplaires de son livre au pied de la potence.

HÉLOTARSE s. m. (é-lo-tar-se — du gr. *hêlos*, clou, et de *tarse*). Ornith. Syn. de BATELEUR.

HÉLOTE s. et adj. (é-lo-te). Géogr. anc. Habitant d'Hélos en Laconie; qui appartient à Hélos ou à ses habitants : *Les* HÉLOTES. *La population* HÉLOTE.

— s. m. Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des percoïdes, formé aux dépens des thérapons, et dont l'espèce type vit dans les mers de l'Australie : *Les* HÉLOTES *sont rayés de noirâtre sur un fond argenté.* (A. Guichenot.)

— s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, tribu des nitidules, comprenant quatre espèces qui habitent l'Inde et les îles voisines.

HÉLOTION s. m. (é-lo-ti-on — dimin. du gr. *hêlos*, clou). Bot. Syn. de SARÉE, genre de champignons intermédiaires entre les helvelles et les pézizes : *Les* HÉLOTIONS *sont stipités.* (F. Foy.)

HELPE MAJEURE, rivière de Belgique et de France. Elle naît en Belgique, entre en France, où elle traverse en partie le département du Nord, baigne Avesnes et se jette dans la Sambre, après un cours de 54 kilom.

HELPE MINEURE, rivière de France (Nord). Formée, à Wignehies, par la réunion de deux ruisseaux, elle reçoit la rivière de Pont-de-Sains et se jette dans la Sambre, après un cours de 42 kilom.

HELPIDIUS ou **ELPIDIUS**, administrateur romain du IVe siècle de notre ère. Il fut vice-préfet d'Italie de 320 à 324, préfet du prétoire d'Orient en 359, abjura le christianisme pour plaire à l'empereur Julien, qui le nomma comte du trésor privé, et fut, par la suite, au rapport de Nicéphore Calliste, dépouillé de ses biens et jeté dans une prison, où il termina sa vie.

HELPIDIUS ou **ELPIDIUS**, poëte latin qui vivait au Ve siècle de notre ère. Il était médecin du roi des Ostrogoths Théodoric et professait la religion chrétienne. On a de lui un recueil de vingt-quatre épigrammes, intitulé : *Historiarum Testamenti Veteris et Novi tristicha XXIV*, et un chant d'actions de grâces, *De Christi Jesu beneficiis*, qui ont été insérés dans divers recueils, entre autres dans la *Bibliotheca magna Patrum.*

HELPS (Arthur), historien anglais, né en 1817. Il fut d'abord secrétaire particulier de lord Monteagle et occupa, grâce à la protection de ce lord, un emploi important dans l'administration; mais, au bout de quelques années, il s'en démit pour se créer de studieux loisirs dans une petite propriété qu'il possédait dans le Hampshire, où il avait établi une bibliothèque publique pour les gens du voisinage. Il publia successivement sous le voile de l'anonyme : *Pensées dans la solitude et dans la foule* (1835); *Essais écrits dans mes heures de loisir* (1841), dont le succès fut très-grand; *Catherine Douglas* (1843), tragédie, et le *Roi Henri II* (1843), drame historique. En 1845, M. Helps essaya, dans un livre intitulé les *Plaintes du laboureur*, de déterminer les droits et les devoirs respectifs du patron et de l'ouvrier, et il y joignit, en forme d'appendice, un petit traité sur les moyens de s'enrichir, dédié aux classes laborieuses. Dans son livre les *Amis en conseil*, M. Helps, élargissant son sujet, a donné, sous forme de dialogues intimes, l'expression dramatisée de son opinion sur les hommes et sur les choses (1847-1849). Une seconde série de ces dialogues, qu'il publia en 1859, dans le *Frazer's Magazine*, n'a pas obtenu moins de succès que la première. La question de l'esclavage est une de celles qui ont le plus occupé M. Helps. En 1848, il fit paraître les *Conquérants du nouveau monde et leurs esclaves*, ouvrage dont il donna, en 1855, une seconde édition entièrement remaniée et augmentée considérablement, sous le titre de : *Histoire de la conquête espagnole en Amérique, dans ses relations avec l'histoire de l'esclavage et le gouvernement des colonies.* Ces quatre volumes ont été complétés, en 1861, par un ouvrage de moindre importance, *Lettre sur la* Case de l'oncle Tom, et par un drame fort pathétique, intitulé : *Oulita l'esclave.* En 1860, M. Helps a été nommé greffier du conseil privé.

HELSINGBORG, ville forte de la Suède, préfecture et à 36 kilom. N.-N.-O. de Malmoë, à l'entrée du Sund, en face d'Elseneur, par 56° 2′45″ de latit. N., et 10° 21′49″ de long. E.; 6,600 hab. Le port artificiel d'Helsingborg est un des plus beaux ouvrages de ce genre que l'on ait exécutés de notre temps. Il peut contenir 200 navires de 150 tonneaux. Les fournitures de bord et la contrebande avec le Danemark forment presque son unique commerce. Raffinerie de sucre, fonderie de fer, préparation de peaux d'agneau pour gants de Suède, fabrication de poteries, bains de mer, commerce de blé. Helsingborg, jadis place forte et ville considérable, souffrit beaucoup, par suite de sa situation, des guerres acharnées qui éclatèrent au XVIIe et au XVIIIe siècle entre les Suédois et les Danois. Ses fortifications, sauf une seule tour qui sert aujourd'hui de signal maritime, furent rasées, son commerce fut anéanti. Elle n'a guère commencé à se relever qu'en 1808; mais, depuis cette époque, elle n'a pas cessé de progresser.

HELSINGELAND, ancienne province de la Suède, comprise aujourd'hui dans la préfecture de Gefleborg.

HELSINGFORS, ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du grand-duché de Finlande et du gouvernement de Nyland, sur le golfe de Finlande, à 350 kilom. N.-O. de Saint-Pétersbourg, par 60° 9′ de latit. N., et 22° 37′ de long. E.; 28,930 hab., sans y comprendre la garnison de la forteresse de Sweaborg, qui, en temps ordinaire, est de 5,000 hommes. Archevêché luthérien; résidence du gouverneur général du grand-duché de Finlande, siége de la diète nationale rétablie depuis 1864; université d'Alexandre, transportée d'Abo en 1827; bibliothèque publique; observatoire astronomique; jardin botanique. Helsingfors fait un commerce considérable avec Saint-Pétersbourg, Revel, Riga, Lubeck et Stockholm. Des steamers mettent cette ville en communication régulière, non-seulement avec les ports que nous venons de mentionner, mais avec tous ceux de la Finlande. « Dans la belle saison, dit le *Dictionnaire de la navigation et du commerce*, un nombre considérable de visiteurs y arrivent de Saint-Pétersbourg et d'autres localités, pour prendre les bains de mer. Pendant toute l'année, cette ville est très-fréquentée par les nombreux militaires de Sweaborg, qui viennent y faire leurs emplettes. En somme, Helsingfors est un centre de consommation important pour les denrées coloniales, les articles manufacturés et autres marchandises importées de l'étranger. L'industrie manufacturière n'est pas considérable. »

Vu du côté de la mer, Helsingfors offre un aspect superbe. Son port, profond de 10 mètres, est accessible aux plus lourds vaisseaux de guerre de même qu'aux bâtiments de commerce du plus fort tonnage. Une vaste place le domine, bordée de maisons hautes et blanches, et prolongée par une esplanade ombragée, au milieu de laquelle s'élève un joli théâtre bâti récemment. Le palais impérial, aux grilles couronnées d'aigles, l'obélisque de granit érigé à l'impératrice Elisabeth, l'hôtel du gouvernement, et, plus en deçà, sur un plateau isolé, la caserne de la garde finlandaise, donnent à cette partie du panorama un certain caractère officiel. A l'est du port se détachent de tous côtés de charmantes villas, aux formes variées et bizarres; le casino des bains; l'observatoire, dont la triple tour domine la mer; les chantiers maritimes; puis, dans l'intérieur de la ville, la place du Sénat, vaste comme un champ de Mars, avec le magnifique palais du Sénat, les bâtiments de l'université, l'hôpital, la chapelle russe, le jardin botanique, l'église Saint-Nicolas, couronnant un immense rocher de granit et montrant au loin ses cinq dômes bleus semés d'étoiles d'or. Les rues de la ville sont larges, tirées au cordeau; mais, le plus souvent, âpres, montueuses et pavées, comme dans toutes les villes du Nord, de petits cailloux aigus, qui fatiguent horriblement les piétons, et crient à briser l'oreille sous les roues des voitures. Depuis ces dernières années, de larges trottoirs en dalles d'Esthonie les bordent généralement, et presque partout les maisons en pierre tendent à se substituer aux anciennes maisons en bois.

Helsingfors tire son nom d'une colonie suédoise de Helsingiens (habitants de la province de Helsingeland), qui vint s'établir en Finlande, en 1156 et 1159, à la suite d'Erik le Saint. Toutefois, la fondation de cette ville sur l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui ne remonte qu'à l'an 1642, sous le règne de Christine. Son histoire est très-tourmentée : l'incendie, la peste, la famine l'ont ravagée tour à tour; elle a aussi beaucoup souffert de la guerre. En 1713, les Russes s'en emparèrent et s'y maintinrent jusqu'à la paix de Nystad (1721); en 1742, ils l'assiégèrent de nouveau et forcèrent la garnison à capituler. Enfin, en 1808, Helsingfors tomba, avec toute la Finlande, sous la domination russe; toutefois elle ne devint capitale du grand-duché qu'en 1812.

HELSINGŒR, nom danois d'ELSENEUR.

HELSINGS ou **HELSINGES**, ancien peuple du bord de la Baltique, se rattachant à la grande famille des Goths. Le nom de ce peuple se trouve dans ceux de Helsingeland, Helsingfors, Helsingœr, etc.

HELST (Barthélemy VAN DER), célèbre peintre hollandais, né à Harlem en 1612, mort à Amsterdam en 1670. Il alla se fixer à Amsterdam, où il fonda, dit-on, la confrérie de Saint-Luc (1654), et se maria dans un âge avancé avec Constancia Reynst. Ce peintre, un des plus remarquables qu'ait possédés la Hollande après Rembrandt, s'est principalement adonné au genre du portrait, qu'il a traité d'une façon supérieure. Ses têtes, dessinées avec art, sont très-expressives. Il donne un grand soin aux accessoires, et son coloris est harmonieux et sobre. Son chef-d'œuvre est le *Banquet de la garde civique*, qu'on voit à Amsterdam, et dont les personnages sont de grandeur naturelle. L'artiste est tout entier dans cette peinture célèbre, dont une seule figure suffirait à le bien faire connaître. « Malgré l'importance qu'il a donnée aux accessoires, dit M. Charles Blanc, Van der Helst a été surtout inimitable dans le caractère des têtes et des mains. Il ne s'est pas contenté de les modeler à ravir, il les a individualisées avec une finesse, une application surprenantes et peut-être sans exemple. » Le *Jugement du prix de l'arc*, que possède le Louvre, est inférieur au *Banquet*, mais n'en est pas moins une œuvre fort remarquable. Helst a laissé des portraits nombreux et superbes. Ceux du *Vice-amiral Egbert Kortenaar*, du *Bourgmestre Bicker*, de la *Princesse Marie-Henriette Stuart* et plusieurs autres, qu'on voit au musée d'Amsterdam, sont, par la couleur et le modelé, comparables aux plus belles œuvres qui existent en ce genre. Le musée royal de Bruxelles possède le *Portrait de l'auteur* et celui *de sa femme*, on voit à La Haye le *Portrait de Paul Potter.* La pinacothèque de Munich est plus riche encore; elle ne compte pas moins de trois ou quatre magnifiques portraits de ce maître.

HELSTON, ville d'Angleterre, comté de Cornouailles, à 85 kilom. S.-O. de Launceston, avec un petit port de commerce sur le golfe de Mount's Bay, formé par la Manche; 3,600 hab. Commerce de grains. S'il faut en croire la chronique, la première pierre de cette ville aurait été posée par le diable. Helston paraît avoir été défendue par un château fort, qui s'élevait à l'endroit où se trouvent maintenant une promenade et un jeu de balle. La ville consiste en deux longues rues principales, qui s'entrecoupent à angle droit. La température y est très-douce, à cause des collines qui la protégent contre les vents de l'E. L'emplacement du prieuré de Saint-Jean est marqué par une pierre qui paraît être le couvercle d'une ancienne tombe. A l'extrémité de la grande rue s'élève un monument en granit, érigé à la mémoire d'un des bienfaiteurs de la ville. A 2 milles de Helston est le *Loe Pool*, lac de 7 milles de circonférence et dont les eaux sont d'une couleur rougeâtre. Cette teinte a pour cause naturelle la couleur des terres, qui contiennent un oxyde de fer et d'étain. Dans les hivers pluvieux, le lac s'élève souvent de plusieurs pieds au-dessus de son niveau habituel et déborde dans la campagne environnante. Les bords du Loe Pool offrent en été une délicieuse promenade.

HELTAN ou **HIELT**, bourg des Etats autrichiens (Transylvanie), à 9 kilom. S. d'Hermanstadt; 3,000 hab. Fabrique de draps communs, lainages, chapeaux; sources minérales.

HELVELLE s. f. (èl-vè-le — du lat. *helvellæ*, petits légumes). Bot. Genre de champignons.

— **Encycl.** Les *helvelles* sont des champignons de forme bizarre; leur pédicule est épais, fistuleux, quelquefois lamelleux et comme réticulé, presque toujours charnu et translucide; le chapeau présente des ondulations et des lobes très-irréguliers. Ces champignons croissent à terre, dans les gazons ou sur les arbres morts; ils se plaisent dans les bois et les lieux ombragés; on les trouve au printemps et à l'automne, rarement isolés, presque toujours réunis en groupes, d'où l'expression proverbiale :

Où l'on trouve une *helvelle*,
On doit trouver sa pareille.

Sans jouer un grand rôle comme aliment, les *helvelles* n'ont, en général, aucune qualité malfaisante; leur odeur et leur saveur sont faibles, mais assez agréables. *L'helvelle mitre*, ainsi nommée à cause de la forme de son chapeau, est la meilleure; sa chair a un goût qui rappelle un peu celui de la morille; on la trouve dans les prairies ombragées. *L'helvelle hispide* fait exception : elle exhale une odeur très-désagréable de punaise. Ces champignons présentent des phénomènes d'élasticité assez remarquables, à certaines époques : si on touche le chapeau, il en sort une poussière abondante; si on fend en deux le pédicule, chaque moitié reprend aussitôt la forme cylindrique.

HELVÈTES, peuple gaulois qui habitait anciennement l'Helvétie, à laquelle il donna son nom. V. HELVÉTIE.

Helvetia sacra. Ce monumental ouvrage d'archéologie suisse se place, par la beauté, la grandeur et la sévère exactitude de l'exécution, presque au niveau de la *Gallia christiana*. La publication en fut commencée en 1858 par M. Egbert-Frédéric de Mulinen, de Berne, le dernier de cette illustre famille qui, à la bataille de Sempach (1386), envoya 44 chevaliers tomber avec le duc Léopold III

autour de la bannière d'Autriche. Ce monument, érigé à l'honneur de la Suisse ancienne, est avant tout un chef-d'œuvre de patiente et savante investigation. Il comprend le registre, aussi officiel que possible, de tous les supérieurs et supérieures des évêchés, des monastères et des abbayes de tout ordre, depuis les époques les plus reculées jusqu'à l'année 1858. Ce n'est donc pas une histoire, mais un recueil de matériaux pour l'histoire de la Suisse ancienne. Entre ses sèches, mais précieuses nomenclatures, l'auteur a su intercaler des notices biographiques, des citations de chartes, de documents locaux inédits. Ces matériaux historiques fournissent tous les éléments d'une histoire complète de la Suisse ecclésiastique, avec l'historique assez étendu des établissements religieux. Une observation à faire sur cet immense ouvrage, c'est que l'auteur est protestant, et que, malgré cette différence de religion, il apprécie avec une équitable sympathie tout le vaste mouvement religieux du catholicisme, depuis le moyen âge jusqu'à l'époque contemporaine.

HELVÉTIE, en latin *Helvetia*, contrée de l'ancienne Gaule, à l'est de la Grande Séquanaise. Elle s'étendait depuis le lac de Genève (*lacus Lemanus*) au S.-O. jusqu'au lac de Constance (*lacus Brigontinus*) au N.-E., d'où elle allait encore jusqu'au mont Saint-Gothard (*Adula mons*), en confinant au S.-E. à la Rhétie. Au S., les Alpes Bernoises la séparaient des petites peuplades qui habitaient la vallée du Rhône, et à l'O. le Jura formait la limite des Gaulois Séquaniens; au N., le Rhin était la frontière commune del'Helvétie et de la Germanie. A l'époque de la conquête romaine, ce pays était divisé en quatre *pagi* (pays), occupés chacun par une peuplade : c'étaient les Ambrones, les Tigurins, les Urbigènes ou Verbigènes et les Tugènes. Au temps de César, les Helvètes voulurent aller s'établir vers l'Océan; mais ils furent arrêtés par le proconsul romain au moyen de fortifications élevées près du lac Léman. Leur chef Orgétorix leur fit alors tourner le Jura; mais ils furent encore arrêtés par César, qui les battit complètement sous les murs de Bibracte, l'an 58 av. J.-C., et ils retournèrent dans leurs foyers réduits aux deux tiers. Subjugués dès lors, les Helvètes appartinrent à la Gaule romaine, et leur pays fit successivement partie de la Gaule Celtique, puis, sous Auguste, de la Gaule Belgique, et finalement de la province dite Grande Séquanaise. La vie et la civilisation romaine se répandirent dans l'Helvétie, comme en témoignent les nombreuses antiquités qui y existent encore aujourd'hui. Le mouvement se produisit surtout sous Auguste, après la fondation de l'importante colonie militaire appelée *Colonia Raurica* (Augst, près de Bâle). Les autres principaux centres de population étaient : *Noviodunum* (Nyon), *Eburodunum* (Yverdun) et *Salodurum* (Soleure). Dès le commencement du IVe siècle, cette partie de l'empire romain fut attaquée par les Alamani, qui, souvent repoussés, finirent, vers l'an 400, par se trouver maîtres d'une grande partie du territoire. D'autre part, le général romain Aétius, en 436, céda aux Bourguignons la partie voisine du Jura, et ceux-ci s'étendirent ensuite jusqu'à la Reuss. V. SUISSE.

HELVÉTIEN, IENNE adj. (èl-vé-siain, iène — rad. *Helvétie*, du nom des *Helvètes*, qui est certainement celtique, et paraît dériver du gaélique *elbha* ou *elva*, troupeau; il signifierait ainsi proprement pasteurs de troupeaux. L'origine de *elbha* n'est pas connue). Géogr. Qui appartient à l'Helvétie, à la Suisse ou à ses habitants : *La nation* HELVÉTIENNE.

— Substantiv. Habitant de l'Helvétie, de la Suisse; ne se dit des Suisses modernes que dans le style soutenu : *Les* HELVÉTIENS. *En Suisse on fait également usage des traîneaux, et l'on voit quelquefois de jeunes* HELVÉTIENNES *franchir, comme des traits vigoureusement lancés, des abîmes entr'ouverts au sein des montagnes.* (Vernier.)

HELVÉTIQUE adj. (èl-vé-ti-ke — rad. *Helvétie*). Géogr. Qui appartient à la nation ou au gouvernement suisse : *Cantons* HELVÉTIQUES. *Confédération* HELVÉTIQUE. *La simplicité du gouvernement* HELVÉTIQUE *est admirable.* (Condill.)

HELVÉTIQUE (CONFÉDÉRATION OU RÉPUBLIQUE). V. SUISSE.

HELVÉTISME s. m. (èl-vé-ti-sme — rad. *Helvétie*). Gramm. Tour, façon de parler propre aux habitants de la Suisse.

HELVÉTIUS (Jean-Frédéric), médecin et alchimiste allemand, dont le véritable nom était **Schweitzer**, né en 1625, mort à Gravenhaag (Hollande) en 1709. Il alla, en 1649, exercer son art en Hollande, où il fut nommé médecin en chef des états généraux et du prince d'Orange. Helvétius finit par s'adonner entièrement à la pratique de l'alchimie. Il a laissé un certain nombre d'ouvrages curieux, dont les principaux sont : *De alchymia opuscula complura veterum philosophorum* (Francfort, 1650); *Mors morborum* (Heidelberg, 1660); *Microscopium physiognomiæ medicum* (La Haye, 1664), livre qui eut à son apparition un immense succès, et fut traduit aussitôt en allemand et en français; *Vitulus aureus* (Amsterdam, 1667); *Diribitorium medicum* (Francfort, 1670).

HELVÉTIUS (Jean-Adrien), médecin hollandais, fils du précédent, né en 1661, mort en 1727. A l'âge de vingt ans, il partit pour Paris, y pratiqua la médecine et fut amené par le hasard à constater la vertu spécifique de l'ipécacuana contre la dyssenterie. Les nombreuses cures qu'il opéra en traitant cette maladie le firent bientôt avantageusement connaître du public. Le dauphin, fils de Louis XIV, ayant été attaqué de la dyssenterie, on manda auprès de lui Helvétius, qui employa avec un succès complet sa fameuse poudre, et, peu après, le roi lui donna une somme de mille louis d'or pour qu'il rendît public un spécifique dont on ne connaissait pas encore la nature. La réputation d'Helvétius fut alors à son comble, et il devint successivement conseiller du roi, médecin inspecteur général des hôpitaux de la Flandre française, et enfin médecin du duc d'Orléans, régent du royaume. Un certain Granier, qu'Helvétius avait chargé de lui acheter tout l'ipécacuana qu'il trouverait en France, essaya de s'attribuer la découverte du remède auquel le médecin hollandais devait sa réputation; mais celui-ci le fit condamner à la fois par le Châtelet et par le parlement de Paris. Helvétius a publié entre autres ouvrages : *Remèdes contre les cours de ventre* (Paris, 1688); *Méthode pour guérir toutes sortes de fièvres sans rien prendre par la bouche* (Paris, 1694), où il préconise le quinquina pris en lavement; *Traité des pertes de sang, avec leur remède spécifique* (Paris, 1697); *Traité des maladies les plus fréquentes et des remèdes spécifiques pour les guérir* (Paris, 1703); *Recueil des méthodes approuvées des écoles de médecine pour la guérison des plus dangereuses maladies.*

HELVÉTIUS (Jean-Claude-Adrien), médecin, fils du précédent, né à Paris en 1685, mort en 1755. Reçu docteur à vingt-deux ans, il devint, en 1713, médecin du roi par quartier, et l'Académie des sciences l'admit, deux ans plus tard, au nombre de ses membres. Helvétius fut appelé en consultation dans la dernière maladie de Louis XIV. Ayant guéri Louis XV, celui-ci le nomma son premier médecin, avec 10,000 livres par an, et, plus tard, conseiller d'État, inspecteur des hôpitaux militaires de Flandre et médecin de la reine. A ces titres, il joignit ceux de membre de la Société royale de Londres, de l'Institut de Bologne et de l'Académie des sciences de Berlin. Parmi ses ouvrages, nous citerons les suivants : *Idée générale sur l'économie animale* (Paris, 1722); *Eclaircissements concernant la manière dont l'air agit sur le sang dans les poumons* (Paris, 1728); *Instruction sur la manière dont on doit traiter les bœufs et vaches attaqués de maladies épidémiques* (Grenoble, 1744); *Principia physico-medica* (Grenoble, 1752, 2 vol. in-8°).

HELVÉTIUS, philosophe et littérateur, fils du précédent, né à Paris en 1715, mort en 1771. Ce personnage, un des plus célèbres du XVIIIe siècle, présente cette singularité remarquable, que son cœur et son caractère donnèrent constamment les plus honorables démentis aux doctrines d'égoïsme qu'on l'accuse d'avoir répandues dans ses écrits. Encore sur les bancs de l'école, il lut le *Traité de l'entendement humain*, de Locke, et devint dès lors un de ses admirateurs. A sa sortie du collége, il fut envoyé par son père, qui le destinait à la finance, auprès d'un oncle, directeur des fermes à Caen. A cette époque déjà, il s'occupait de littérature; il composa des vers, une tragédie sur la conspiration de Fiesque, et fut reçu membre de la Société littéraire de Caen. Ce n'est donc pas uniquement la fréquentation des gens de lettres, comme on le dit ordinairement, qui lui inspira plus tard le désir d'arriver à la célébrité. Ses goûts naturels le poussaient depuis longtemps dans cette voie. Il avait vingt-trois ans, quand la reine Marie Leczinska, dont son père était le médecin, lui fit obtenir une charge de fermier général. Cette place, en lui donnant la fortune (300,000 francs de revenu), lui fournit en même temps les moyens d'exercer son infatigable générosité. Non content de pensionner les gens de lettres pauvres, il répandait encore ses bienfaits de toutes parts, et il lui arrivait bien souvent de tirer de la misère les malheureux ruinés par les exigences de la compagnie des fermes, dont il était un des principaux agents. C'est là, comme on sait, un trait qui n'est pas commun dans les odieuses annales de la finance et du fisc. Ces actes, au reste, étaient le produit spontané de sa bonté native et non le fastueux passetemps de la richesse et de l'oisiveté. Jamais on ne sentait en lui le *protecteur;* il n'imposait point la reconnaissance, cachait ses bienfaits et les oubliait lui-même plus rapidement encore que ne le font ordinairement les obligés. Lié avec les célébrités de l'époque, Voltaire, Diderot, Buffon, Montesquieu, etc., il était depuis longtemps gagné au parti philosophique; lui-même, après s'être essayé dans la poésie et les mathématiques, s'engagea définitivement dans la voie des spéculations métaphysiques. Le succès de l'*Esprit des lois* lui donna d'abord l'idée d'écrire un jugement sur ce livre. Cet ouvrage, qui ne parut que longtemps après sa mort, contient des réflexions morales et politiques, parmi lesquelles il en est de fort remarquables et qui ne portent pas l'empreinte de l'esprit de paradoxe de son principal écrit. Résolu à vivre dans la retraite, il se démit volontairement de sa charge de fermier général (1750), détermination qui combla d'étonnement le contrôleur général Machault. « Vous n'êtes donc pas, lui dit-il, insatiable comme vos confrères? » Il se maria l'année suivante et vécut désormais la plus grande partie de l'année dans ses terres du Perche. Toutefois, pour ne point mécontenter son père, il avait acheté la charge de maître d'hôtel de la reine; mais il ne séjourna que rarement à la cour. Dans sa résidence de Voré, il devint la providence de la contrée, aidant ses fermiers de sa bourse et de ses conseils, soulageant tous les malheureux, visitant les malades et les faisant soigner à ses frais, terminant les procès entre ses vassaux en payant le prix de l'objet en litige, développant l'agriculture et l'industrie, etc. C'est en 1758 qu'il publia (sans y mettre son nom) son fameux livre *De l'esprit*, qui causa un grand scandale et fut condamné par toutes les puissances de la société, le parlement, la Sorbonne, le pape, la cour, les partis religieux (jésuites et jansénistes), etc. Ce fut en vain qu'Helvétius, cédant aux prières et aux larmes de sa mère, écrivit jusqu'à trois rétractations; son livre n'en fut pas moins brûlé par la main du bourreau. Il dut résigner sa charge de maître d'hôtel. Le pouvoir lui aurait volontiers pardonné sa métaphysique et sa morale; mais il se montra offensé au dernier point de ses idées de réforme sociale et politique et de ses attaques contre le despotisme. Bien des jugements divers ont été portés sur ce livre, dont le fond est évidemment paradoxal, mais dont la forme offre des qualités de style qu'on est trop porté à dédaigner aujourd'hui. Saint-Surin en résume ainsi à grands traits les principes généraux : « Toutes nos facultés se réduisent à la sensibilité physique; nous ne différons des animaux que par une certaine organisation extérieure; notre intérêt, fondé sur l'amour du plaisir et sur la crainte de la douleur, est l'unique mobile de nos jugements, de nos actions, de nos affections; nous n'avons pas la liberté de choisir entre le bien et le mal; il n'existe point de probité absolue; les notions du juste et de l'injuste changent suivant les coutumes, etc. En un mot, c'est le sensualisme avec toutes ses conséquences : dans l'homme, tout est organisme; dans l'ordre moral, tout est égoïsme. Il est vrai que l'égoïsme, tel que l'entendait Helvétius, perd beaucoup de son caractère odieux, et d'ailleurs nous avons dit déjà que les qualités généreuses d'Helvétius protestaient contre les attaques de ses accusateurs. C'est par allusion à Helvétius que Rousseau s'écrie dans l'*Emile :* « Tu veux en vain t'avilir; ton génie dépose contre tes principes; ton cœur dément ta doctrine, et l'abus même de tes facultés prouve leur excellence en dépit de toi. » Il est bien difficile de croire ce que le père Bettinelli fait prétentieusement dire à Mme de Graffigny : « Une grande partie de l'*Esprit* et presque toutes les notes ne sont que des balayures de mon appartement; il a recueilli ce qu'il y a de bon de mes conversations et il a emprunté de mes gens une douzaine de bons mots. » Mme de Graffigny avait trop d'esprit pour manifester une telle outrecuidance, et le fait est de tout point invraisemblable. Ce n'est qu'une variante de cette tradition qui fait du livre de l'*Esprit* le résumé des conversations que l'auteur écoutait en silence et dont il notait les traits les plus saillants. La vérité est qu'Helvétius, qui aimait la dispute, lançait souvent au milieu du cercle de ses illustres amis une idée, un paradoxe le plus souvent, afin de produire un choc d'opinions dont il faisait vraisemblablement son profit. Il appelait cela une *chasse aux idées.* Mais il y a loin de là à dire que le fond de ses opinions ne lui appartenait pas.

Quelques années avant sa mort, Helvétius parcourut l'Angleterre et l'Allemagne et fut appelé en Prusse par Frédéric le Grand, qui le reçut avec la plus haute distinction. De retour en France, il reprit son train de vie accoutumé et acheva dans la retraite de mettre la dernière main à des ouvrages qui ne devaient paraître qu'après sa mort. Outre le livre *De l'esprit*, on a de lui : le *Bonheur*, poëme en six chants, dénué de tout intérêt, bien qu'il s'y rencontre quelques beaux vers; *De l'homme, de ses facultés intellectuelles et de son éducation*, sorte de corollaire de l'*Esprit*, mais bien plus hardi et qui contient la négation de toute religion. On lui a aussi attribué un opuscule de 96 pages, le *Vrai sens du système de la nature*, édité à Londres en 1774, mais qui n'est pas de lui. La meilleure édition de ses œuvres est celle de Didot (Paris, 1795, 14 vol. in-8°), à laquelle a présidé l'abbé Lefebvre de La Roche, dépositaire des papiers d'Helvétius. L'éditeur y a ajouté 160 pensées et maximes détachées, extraites des manuscrits de l'auteur. On croit qu'elles faisaient partie des matériaux destinés à écrire les deux ouvrages : *De l'Esprit* et *De l'homme*. On doit au même Lefebvre de La Roche deux lettres à lui adressées par Helvétius, l'une sur la constitution d'Angleterre, l'autre sur l'instruction du peuple. François de Neufchâteau a également publié d'Helvétius une épître sur l'orgueil et la paresse de l'esprit. On trouve une autre épître sur l'amour de l'étude, à Mme du Chastelet, par un élève de Voltaire, avec des notes du maître, dans le *Magazin encyclopédique* de 1814. Il en est question dans trois ou quatre lettres de Voltaire.

Si Helvétius a eu des détracteurs, il a eu aussi des admirateurs. Un poëte du temps fit son éloge dans les quatre vers suivants :

> Des sages d'Athène et de Rome
> Il eut les mœurs et la candeur;
> Il peignit l'homme d'après l'homme
> Et la vertu d'après son cœur.

HELVÉTIUS (Anne-Catherine DE LIGNIVILLE D'AUTRICOURT, Mme), femme du précédent, née au château de Ligniville (Lorraine) en 1719, morte en 1800. Elle était la nièce de Mme de Graffigny, et elle fut de bonne heure en relation avec tous les hommes distingués du siècle. En 1751, elle épousa Helvétius, pour qui elle eut l'attachement le plus tendre. Retirée à Auteuil après la mort de son mari, elle se plut à y recevoir les philosophes, les plus nobles esprits de son temps : Condillac, d'Holbach, Franklin, Turgot, Jefferson, Chamfort, Morellet, Cabanis, etc. Elle laissa, par testament, la jouissance de sa maison d'Auteuil à Cabanis. Mme Helvétius, belle, spirituelle et bienveillante à la fois, exerçait un charme irrésistible sur tout ce qui l'approchait. Turgot et Franklin voulurent, dit-on, l'épouser. Sa bienfaisance était inépuisable. Elle avait un travers singulier : on voyait chez elle une foule de chiens, de chats, de poules, de serins, auxquels elle donnait des soins assidus.

HELVÉTIUS (Jean), poëte hollandais, mort vers 1781, dans un âge peu avancé. Il était, croit-on, de la même famille que les précédents. Son père, négociant à Amsterdam, lui fit donner une brillante éducation, qu'il compléta par des voyages en Angleterre et en France, et lui laissa en mourant une fortune considérable; mais Jean Helvétius, uniquement adonné à l'étude, chargea de la gestion de ses biens un homme qui le ruina, et se vit contraint, pour vivre, d'accepter un modeste emploi. Helvétius était très-versé dans la connaissance des langues anciennes et des sciences exactes; sa mémoire était prodigieuse. Bien que de petite taille et d'une frêle constitution, il avait une voix d'une puissance extrême, qui, réunie à une action pleine de feu, donnait à ses vers, quand il les déclamait, une force et une expression peu communes. On a de lui, sous le titre de *Iter Britannicum*, le récit en vers de son voyage en Angleterre, et un recueil de poésies latines, *Joannis Helvetii Poemata* (Leyde, 1782), publié par son ami, L. van Santen. Ces poésies sont remarquables par l'élévation des idées, par la hardiesse des expressions et des images, par un goût du grand et du sublime qui souvent nuit à la clarté. Ce qu'il aime à chanter, c'est la liberté, la patrie, l'amitié, et, grâce à ces puissantes sources d'inspiration, il a été, dans l'ode surtout, un des premiers poëtes latins de son temps.

HELVIA, mère du célèbre philosophe Sénèque. Elle vivait dans la première moitié du Ier siècle de notre ère et épousa, en Espagne, Annæus Sénèque le Rhéteur, qu'elle accompagna à Rome en l'an 4 après J.-C., et dont elle eut trois fils. Pendant son exil en Corse (47-49), L. Annæus Sénèque adressa à sa mère une écrit intitulé *Consolatio*, dans lequel on trouve quelques détails intéressants sur sa famille.

HELVIDIEN s. m. (èl-vi-diain). Hist. relig. Membre d'une secte fondée par Helvidius, qui enseignait que Marie avait eu d'autres enfants que Jésus.

HELVIDIUS, hérésiarque qui vivait au IVe siècle. Il était arien et disciple d'Auxence, évêque de Milan. Pour se faire un nom, au dire de saint Jérôme, il écrivit un ouvrage dans lequel il prétendait que Marie avait eu, après la naissance de Jésus-Christ, plusieurs enfants de saint Joseph, et déclarait que l'état de mariage est aussi méritoire que la virginité. Saint Jérôme s'attacha à combattre ces opinions dans un ouvrage, *Adversus Helvidium*, où il cite quelques passages du traité d'Helvidius.

HELVIENS, en latin *Helvii*, peuple de l'ancienne Gaule, dans la Narbonnaise Ire, à l'E. des Vellaves et des Cabales, et au N. des Volces Arécomices; leur capitale était *Alba Augusta*, aujourd'hui Aps, dans le département de l'Ardèche.

HELVINE s. f. (èl-vi-ne). Minér. Substance jaunâtre, que l'on croit être le résultat d'une combinaison probablement isomorphique entre le monosulfure de manganèse et un composé de la formule des grenats, à base de glucine et d'oxyde manganésien.

— **Encycl.** L'*helvine* est un minéral très-rare, qu'on n'a encore trouvé qu'à Bergmanngrün, près de Schwarzenberg, à Breitenbrün, en Saxe, et à Modum, en Norvége. D'après Rammelsberg, elle renferme 33,13 de silice, 49,12 d'oxydule de manganèse, 11,46 de glucine, 5,71 de soufre et 4,90 d'oxydule de fer. Cette substance se présente en petits octaèdres réguliers, ordinairement réduits par l'hémiédrie en tétraèdres. Sa densité est de 3,3, et sa dureté de 6,5. Elle est à peine translucide, quelquefois même opaque, et sa couleur est un jaune de miel passant au jaune brunâtre. Au chalumeau, l'*helvine* fond en un émail jaunâtre. Avec la soude, elle donne la réaction du manganèse. Enfin les acides l'attaquent en dégageant de l'hydrogène sulfuré et formant une gelée siliceuse.

HELVIUS, nom d'une famille plébéienne romaine, dont le membre le plus célèbre est P. Helvius Pertinax, qui devint empereur de Rome en 193 après J.-C. Parmi ses ancêtres, nous nous bornerons à citer les deux suivants : Caïus HELVIUS, édile du peuple en 199 avant J.-C., fut préteur l'année suivante, prit le commandement d'une des armées consulaires dans la Gaule cisalpine et devint, en 189, lieutenant du consul Manlius Vulso en Galatie. — M. Blasio HELVIUS, édile en 198 avant notre ère, préteur en 197, remporta sur les Celtibériens, près d'Illiturgis, une victoire complète (195) et prit part, en 194, à la fondation d'une colonie à Siponte.

HELVŒTSLUIS, ville du royaume de Hollande, prov. de la Hollande méridionale, sur la côte S. de l'île de Voorne, formée par la Meuse à son embouchure, à 11 kilom. S. de Brielle, à 26 kilom. S.-O. de Rotterdam; 4,300 h. Beau port militaire; arsenal et chantier de construction; école de navigation. Service régulier de bateaux à vapeur pour l'Angleterre. C'est de cette ville que partit Guillaume d'Orange, au mois de novembre 1688, avec 50 vaisseaux et 14,000 hommes, pour aller prendre possession du trône de la Grande-Bretagne. Helvœtsluis fut pris par les Français en 1792, et occupé par les Anglais au mois de décembre 1813.

HELWIG ou **HELLWIG** (Jean-Othon DE), physicien et alchimiste allemand, né à Kœlleda (Saxe) en 1654, mort à Baireuth en 1693. Il passa son doctorat à Erfurt en 1675, se rendit aux Indes orientales, visita à son retour la plus grande partie de l'Europe, puis devint professeur à l'université d'Heidelberg, premier médecin et conseiller de l'électeur palatin. Le roi d'Angleterre Charles II lui donna le titre de baronnet. Helwig s'occupa beaucoup d'alchimie et publia sur cette prétendue science plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Introitus in veram et inauditam physicam* (Batavia, 1678), livre extrêmement curieux qui a été traduit en français par Massiet de La Garde (Londres, 1682); *Centrum naturæ concentratum* (Dantzig, 1682); *Curiosa physica* (1700) ; *Arcana majora* (1712).

HELWINGIACÉ, ÉE adj. (èl-vain-ji-a-sé — rad. *helwingie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre helwingie.

— s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre helwingie, et réunie aux santalacées par la plupart des auteurs.

HELWINGIE s. f. (èl-vain-jî — de *Helwing*, sav. allem.). Bot. Genre de plantes, type de la famille des helwingiacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Japon.

HELXINE s. f. (èl-ksi-ne — du gr. *helxinê*, pariétaire). Bot. Syn. de SOLEIROLIE, genre d'urticées formé aux dépens des pariétaires.

HÉLYGIE s. f. (é-li-jî). Bot. Syn. d'HÉLIGMIE.

HÉLYOT (Pierre), dit le **Père Hippolyte**, religieux du tiers ordre de Saint-François, né à Paris en 1660, mort en 1716. Il est auteur des cinq premiers volumes de l'*Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires, et des congrégations séculières de l'un et de l'autre sexe, etc.* (Paris, 1714, 21 vol. in-4°). Il mourut pendant l'impression du cinquième volume, laissant de nombreux matériaux. L'ouvrage fut achevé par le Père M. Bullot, qui ajouta trois volumes. Cette histoire est la plus complète sur la matière et fait autorité. M. Philippon de La Madeleine en a donné une édition en 1838.

HELYSICES, nom d'une très-ancienne peuplade de Gaulois, qui habitait dans la province romaine, près de l'embouchure de l'Aude. On présume que cette tribu gauloise était la même que celle qu'on appela plus tard *Bebryces*.

HEM interj. (emm; *h* asp.). On s'en sert pour appeler, et particulièrement pour attirer secrètement l'attention : HEM! HEM! *êtes-vous là? Tenez-vous caché.*

Là! là! *hem! hem!...* écoute avec soin, je te prie.
MOLIÈRE.

— s. m. Action de faire hem; mot hem : *Le premier livre où il soit fait mention de l'éloquence tousseuse est le sermon prêché le cinquième dimanche de Carême en la ville de Bruges, en* 1500, *par le célèbre Olivier Maillard; on y trouve marqués en marge, par des* HEM! HEM! *les endroits du sermon où il était de la bienséance ou même du devoir du prédicateur de tousser.* (L. Lalanne.)

— Pathol. Sensation d'embarras qui, dans l'angine glanduleuse, se produit dans l'arrière-gorge et provoque une respiration courte et rauque.

— **Encycl.** Pathol. Cette espèce de toux particulière est produite par une respiration courte, brusque et bruyante, que l'on fait lorsqu'on ressent dans l'arrière-gorge une sensation de picotement, de chatouillement, de cuisson ou d'occlusion. Le *hem* est un des symptômes de l'angine glanduleuse. Après cette toux brusque, généralement le malade expectore; les crachats se composent alors le plus souvent de mucus visqueux, de granulations graisseuses, de cellules épithéliales, et enfin de leucocytes, qui sont en plus ou moins grande quantité, suivant la maladie. Le *hem* n'est pas toujours symptomatique d'une affection du pharynx ou du larynx; il est très-souvent provoqué par l'action de la poussière, de la fumée; en un mot, par un corps irritant quelconque, qui agit sur les muqueuses de l'arrière-gorge.

HEM, bourg et comm. de France (Nord), cant. de Lannoy, arrond, et à 10 kilom. E. de Lille, sur la Marq; pop. aggl., 302 hab. — pop. tot., 2,688 hab. Fabrication de sucre, distilleries, moulins, fabrique d'étoffes dites de Roubaix.

HEM, rivière de France (Pas-de-Calais). Elle prend sa source à Escœuilles et se sépare en deux bras, dont l'un se jette dans l'Aa et dont l'autre va alimenter le canal de Calais à Saint-Omer. Cours de 36 kilom.

HÉMABORE s. m. (é-ma-bo-re — du gr. *haima*, sang; *boros*, qui dévore). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des hippobosques, dont l'espèce type se trouve en Angleterre.

HÉMACÉLINOSE s. f. (é-ma-sé-li-no-ze). Méd. Ecchymose. ‖ Maladie caractérisée par un grand nombre de taches rouges sur la peau, et qu'on appelle vulgairement POURPRE.

HÉMACHATE s. f. (é-ma-ka-te — du gr. *haima*, sang; *achatê*, agate). Minér. Agate à veines rouges.

— Erpét. Vipère de la Perse.

HÉMACHROÏNE s. f. (é-ma-kro-i-ne — du gr. *haima*, sang; *chroa*, couleur). Chim. Nom donné par Lassaigne à la matière colorante des globules du sang. ‖ On dit aussi HÉMATOSINE.

HÉMACURIES s. f. pl. (é-ma-ku-rî — du gr. *haima*, sang; *kouros*, jeune homme). Antiq. gr. Fête dans laquelle les jeunes gens se faisaient fouetter jusqu'au sang sur le tombeau de Pélops.

HÉMACYANINE s. f. (é-ma-si-a-ni-ne — du gr. *haima*, sang; *kuanos*, bleu). Chim. Matière colorante bleue, retirée du sang par M. Sanson. Cette substance, encore fort peu connue, est soluble dans l'alcool bouillant, insoluble dans l'alcool froid, l'éther et l'eau.

HÉMADICTYON s. m. (é-ma-di-kti-on — du gr. *haima*, sang; *diktuon*, réseau). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des apocynées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique tropicale.

HÉMADROMOMÈTRE s. m. (é-ma-dro-momè-tre — du gr. *haima*, sang; *dromos*, course; *metron*, mesure). Méd. Instrument imaginé pour mesurer la rapidité de la marche du sang dans l'appareil circulatoire.

HÉMADROMOMÉTRIE s. f. (é-ma-dro-momé-trî — du gr. *haima*, sang; *dromos*, course; *metron*, mesure). Méd. Mesure de la vitesse du sang dans l'appareil circulatoire.

— **Encycl.** L'étude et la mesure de la vitesse de circulation du sang dans l'appareil circulatoire sont une des plus grandes difficultés de la physiologie. Il est aisé de le comprendre, quand on sait combien cette vitesse est variable, non-seulement chez les différents animaux, non-seulement en différents points de l'appareil de la circulation, mais encore dans un même point de cet appareil, sous l'influence de causes perturbatrices extrêmement nombreuses.

— 1° *Mesure de la vitesse du sang dans les artères.* Hales, le premier, aborda ce problème; il pensait qu'en adaptant un manomètre à air libre à l'extrémité coupée d'une artère, on pouvait apprécier la vitesse du sang par l'élévation de la colonne sanguine dans le tube de l'appareil. Suivant ce physiologiste, la vitesse dont est animée la molécule sanguine est égale à celle qu'elle acquerrait en tombant de la hauteur de la colonne liquide. Cette appréciation est peu rigoureuse, en ce qu'elle ne tient pas compte du frottement que subit le liquide contre les parois des vaisseaux; les évaluations de Hales ont d'ailleurs été reconnues inexactes.

Volkmann imagina l'*hémadromomètre*, qui lui fournit des indications plus précises. Cet instrument est un tube en U, d'une certaine longueur, et que l'on fait communiquer avec les deux bouts d'une artère coupée chez un animal vivant; le tube se trouve ainsi interposé dans le courant circulatoire. Un double robinet met en communication le vaisseau avec les deux extrémités libres du tube, et un mécanisme particulier permet d'ouvrir ensemble ces deux robinets. Au début de l'expérience, le tube est rempli d'eau; au moment où l'on ouvre brusquement les robinets, le sang se précipite dans le tube, et si, au bout d'un temps donné, d'une seconde par exemple, on ferme les robinets, on arrête le mouvement ascensionnel du sang. Il ne reste plus qu'à lire sur l'échelle de combien le liquide a marché dans le tube. Voici quelques résultats numériques fournis par Volkmann d'après ce mode d'évaluation : chez un chien, artère carotide, 273^{mm}, et 254^{mm} dans une autre expérience, en une seconde; chez un cheval, artère carotide, 254^{mm}; artère métatarsienne, 56^{mm}.

Vierordt a repris ces expériences à l'aide de l'*hématochomètre*. C'est une petite boîte rectangulaire, dont les parois opposées sont en verre; elle est munie de deux ouvertures, l'une pour l'entrée, l'autre pour la sortie du sang, et contient un petit pendule qui oscille sous l'effort de l'ondée sanguine. On peut admettre que l'amplitude de l'oscillation est proportionnelle à la vitesse du liquide, et on note cette amplitude sur un quart de cercle gradué que porte l'instrument. Par l'emploi de cet appareil, Vierordt est arrivé à des résultats qui se rapprochent beaucoup de ceux qu'avait obtenus Volkmann.

Chauveau et Marey ont créé un instrument enregistreur beaucoup plus sensible que celui que nous venons de décrire; c'est l'*hémadromomètre enregistreur* ou *hémadromographe*. La caisse de Vierordt est remplacée par une simple petite cavité cylindrique, du volume de l'artère même sur laquelle on expérimente, afin de ne pas changer les conditions du mouvement, et cette petite cavité est munie d'un opercule par lequel s'introduit la tête d'une aiguille enregistrante. Cette tête est aplatie et offre une surface large au courant sanguin qui la fait osciller; la tige de l'aiguille, au contraire, est longue, très-légère et munie d'un style qui peut écrire ses oscillations sur une bande de papier sans fin, se mouvant horizontalement sous le style. La manœuvre de cet instrument est facile à comprendre. A chaque ondée sanguine, l'aiguille est déviée de sa position proportionnellement à la force de cette ondée, et le style vient tracer sur le papier une ligne ascendante, qui retombe au point de départ après chaque ondée. Il en résulte, sur le papier, une courbe brisée fort analogue à celle que donnent les sphygmographes, les cardiographes, etc. (v. CŒUR). Connaissant d'ailleurs la vitesse uniforme avec laquelle se meut la bande de papier, on en déduit la vitesse du sang dans l'artère, et on peut même apprécier les variations de cette vitesse à différents moments.

C'est à l'aide de cet appareil qu'on a pu constater dans quelles limites très-étendues varient les vitesses du courant sanguin chez les divers animaux, suivant les conditions de l'expérience. On voit ainsi, d'après les recherches de Lortet, que différentes circonstances influent d'une manière très-sensible sur la rapidité du sang dans les artères; nous citerons principalement : l'expiration et la mastication, qui l'augmentent; l'obstruction d'une artère, qui augmente la vitesse dans l'artère congénère, l'insuffisance des valvules aortiques, qui accélère le sang dans les carotides. Nous n'avons pas besoin de dire que le sang se meut d'autant plus lentement dans les artères que celles-ci sont plus éloignées du cœur, en raison de ce que la capacité totale des branches de division est plus considérable que la capacité du trou de l'aorte; que la pesanteur influe sur la marche du sang dans ces vaisseaux, et qu'à éloignement égal le sang se mouvra avec plus de rapidité dans les artères qui descendent que dans celles qui montent aux parties élevées du corps; enfin, que les anastomoses, les flexuosités, les contractions musculaires, l'état de repos ou d'activité, les accidents divers de conformation et les diamètres de l'artère influent notablement sur cette vitesse.

Il résulte, en somme, de toutes ces causes perturbatrices, une variation de la vitesse du sang artériel telle, qu'il est impossible de la préciser par des chiffres rigoureux.

— 2° *Mesure de la vitesse du sang dans les capillaires généraux.* Tant d'influences diverses modifient la vitesse du sang dans les vaisseaux capillaires (particulièrement par le fait de la contractilité variable des parois mêmes de ces vaisseaux), qu'il semblait impossible de pouvoir jamais évaluer numériquement cette vitesse. Cependant, beaucoup de tentatives ont été faites dans cette voie. En examinant au microscope le cours du sang dans les capillaires de la membrane interdigitale d'une grenouille vivante, par exemple, on voit les globules sanguins se mouvoir dans leurs canaux. Cette vitesse est sans doute exagérée, en raison du grossissement produit par l'instrument, et il faut la soumettre à une réduction que le calcul indique; mais, cette correction opérée, on avait là un moyen d'évaluation d'un emploi facile; il suffisait de calculer le temps que mettait un globule sanguin à franchir un espace de longueur déterminée. Les physiologistes sont, par ce moyen, arrivés à des résultats assez divergents : Hales évaluait la vitesse du courant sanguin des capillaires à $0^{mm},28$ par seconde; Weber l'évaluait à $0^{mm},57$, et Valentin à $0^{mm},50$. Quel que soit le chiffre auquel on s'arrête, il n'en est pas moins vrai que la vitesse du sang dans les capillaires est extrêmement faible par rapport à celle qu'elle atteint dans les troncs artériels; elle est dans le rapport de 1 à 500 et même de 1 à 800, selon Vierordt.

— 3° *Mesure de la vitesse du sang dans les veines.* Ce que nous avons dit des évaluations hémadromométriques du courant sanguin des artères nous dispense d'entrer dans de nouveaux détails, car les procédés à l'aide desquels on évalue la vitesse du sang veineux diffèrent peu de ceux que nous avons fait connaître. Cette étude a appris, du reste, que la vitesse du courant sanguin des veines, toujours inférieure à celle du courant artériel, présentait des variations encore plus considérables.

— 4° *Mesure de la vitesse générale du sang dans le torrent circulatoire.* Cette évaluation est beaucoup plus facile, quoiqu'en raison des variations multiples dont nous avons parlé il soit impossible d'attribuer une valeur définie à la vitesse générale du sang.

En raison des dispositions anatomiques de l'appareil circulatoire et du jeu fonctionnel de cet appareil, il est certain qu'une molécule sanguine entraînée dans le torrent circulatoire accomplit dans l'appareil une série de tours complets, qui la ramènent périodiquement aux lieux où elle a déjà passé. Si l'on pouvait marquer d'un signe visible une molécule sanguine, et noter exactement le temps qu'elle met à repasser au même endroit, on connaîtrait la vitesse générale de la circulation; c'est ce qu'essaya de faire le physiologiste Héring dans une série de remarquables expériences. Il injecta dans la veine jugulaire d'un animal un sel facile à reconnaître par ses réactions chimiques, le prussiate de potasse jaune; puis, ayant noté le moment précis de l'introduction, il ouvrit la jugulaire du côté opposé et recueillit, de cinq en cinq secondes, le sang qui s'en écoulait. Ayant ensuite essayé le sang ainsi récolté dans différents verres à l'aide d'un réactif propre à déceler le prussiate de potasse (un persel de fer), il vit que le sel mettait trente secondes à franchir le tour complet de la circulation.

Il faut dire que ce procédé d'évaluation n'est pas d'une exactitude rigoureuse; car, en raison de la multiplicité des voies que peut parcourir le sang, il peut suivre, pour revenir au même point, un trajet plus ou moins long. C'est ce que prouvent d'ailleurs les différences sensibles qu'on observe lorsqu'on expérimente sur d'autres veines que la jugulaire; les chiffres donnés par Héring ne sont donc qu'approximatifs. V. CIRCULATION.

HÉMADYNAMIQUE s. f. (é-ma-di-na-mike — du gr. *haima*, sang, et de *dynamique*). Physiol. Théorie mécanique de la circulation du sang.

HÉMAGOGUE adj. (é-ma-go-ghe — du gr. *haima*, sang; *agô*, je chasse). Anc. méd. Se disait des substances jugées propres à faire fluer les menstrues ou les hémorroïdes.

— s. m. Remède hémagogue : *Recourir aux* HÉMAGOGUES.

HÉMAIRE s. f. (é-mè-re). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des néottiées, dont l'espèce type croît au Brésil.

HÉMALOPIE s. f. (é-ma-lo-pî — du gr. *haimalôps*, épanchement sanguin). Pathol. Epanchement de sang dans l'œil. ‖ Trouble de la vision, qui donne à tous les objets une teinte de sang.

HEMAN, poëte hébreu de la famille de Serach (I, *Chroniques*, II, 26), qui avait une grande réputation de sagesse (I, *Rois*, V, 11) et qui, dans le titre du psaume LXXXVIII, est désigné comme en étant l'auteur. Il ne faut pas le confondre avec le lévite Heman de la famille de Kahath, dont il est fait mention dans les *Chroniques* (I, VI, 8; XV, 17).

HÉMANGIARRHÉE s. f. (é-man-ji-ar-ré — du gr. *haima*, sang; *aggeion*, vaisseau; *rheô*, je coule). Pathol. Hémorragie des voies urinaires.

HÉMANGIOTITE s. f. (é-man-ji-o-ti-te — du gr. *haima*, sang; *aggeion*, vaisseau). Pathol. Inflammation des vaisseaux sanguins.

HEMANS (Félicie-Dorothée BROWNE, mistress), femme de lettres anglaise, née à Liverpool en 1794, morte à Dublin en 1835. Elle était fille d'un négociant irlandais qui quitta Liverpool à la suite de mauvaises affaires et alla s'établir dans une pittoresque solitude du nord du pays de Galles. Les beautés du paysage au milieu duquel vivait Dorothée développèrent de bonne heure en elle les sentiments poétiques et, dès l'âge de neuf ans, elle commença à écrire des vers, inspirés par le souvenir de la félicité passée de sa famille. Elle avait déjà publié deux recueils de vers lorsqu'elle épousa, en 1812, le capitaine Hemans, auprès de qui elle ne trouva point le bonheur domestique. Dorothée était enceinte de son cinquième enfant, quand son mari la quitta pour toujours, sous prétexte d'aller rétablir en Italie sa santé compromise par les fatigues de la guerre. La jeune femme alla s'établir alors avec ses enfants près de sa mère, dans le pays de Galles. Là, elle reprit avec ardeur ses études et ses travaux littéraires, apprit plusieurs langues vivantes, puis alla, en 1828, se fixer dans les environs de Liverpool, au village de Wavertice, qu'elle quittait fréquemment pour aller visiter Walter Scott à Abbotsford et Wordsworth à Rydal. En 1831, elle se rendit en Irlande et habita depuis lors cette contrée, où sa santé ne tarda pas à décliner, par suite du travail sans cesse croissant auquel elle était obligée de se livrer pour subvenir à l'entretien de sa nombreuse famille. En 1834, elle fut atteinte d'une fièvre scarlatine compliquée bientôt après par une hydropisie, et elle succomba au printemps de l'année suivante.

« Mistress Hemans, dit Sainte-Beuve, était un poëte d'une grande distinction, d'une moralité profonde, d'une sensibilité naturelle, toujours revêtue d'imagination et voilée de modestie. » Elle était très-versée dans la connaissance de l'histoire, des beaux-arts et des littératures étrangères, surtout de la littérature allemande, pour laquelle elle professait une grande admiration. Elle professait pour l'art un amour profond et ne voyait dans

la poésie que le moyen d'élever et de purifier l'esprit.

Mistress Hemans a beaucoup produit. Le premier volume de poésies qu'elle publia, étant jeune fille, parut en 1808 et renfermait des pièces de vers écrites en 1803 et 1804. Elle édita un second recueil en 1812, sous le titre de *Domestic affections*. Vinrent ensuite son grand poëme, intitulé la *Restauration des arts en Italie* (1816), et la *Grèce moderne*, qui obtinrent les éloges de Byron. Nous citerons encore du même auteur : *Récits et scènes historiques en vers* (1819), recueil qui renferme de charmantes ballades ; *Dartmoor*, poëme de circonstance, qui remporta le prix proposé en 1821 par la Société royale de littérature ; le *Siege de Valence*, le *Dernier Constantin et autres poëmes* (1823) ; le *Sanctuaire de la forêt* (1825), où elle a célébré les martyrs de la foi protestante ; les *Chants du Cid* et les *Chants de divers pays*, qui lui furent inspirés par les *Voix des peuples en chansons*, de Herder, et qui furent publiés d'abord dans le *New Monthly Magazine*, que Thomas Campbell dirigeait à cette époque ; *Kœrner et sa sœur*, poëme où elle célèbre les travaux littéraires et la mort héroïque du jeune poëte ; *Chant des afflictions* (1830) ; *Scènes et hymnes de vie et autres poëmes religieux* (1834) ; *Hymnes sur les œuvres de la nature* (1833) ; *Hymnes pour l'enfance* (1834), etc. Dans ses *Souvenirs d'une femme* (1828), elle a représenté des caractères féminins de toute nature et a raconté plusieurs de ses aventures personnelles. Une nouvelle édition de ses *Œuvres poétiques* a été publiée à Londres en 1861.

HÉMANTHE s. m. (é-man-te — du gr. *haima*, sang ; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes bulbeuses de la famille des amaryllidées. *Les* HÉMANTHES *sont presque tous originaires du Cap de Bonne-Espérance.*

— **Encycl.** Le bulbe des *hémanthes* est ordinairement très-volumineux ; il donne naissance à deux grandes feuilles assez épaisses, consistantes, souvent étalées sur le sol, et à une hampe courte, terminée par une ombelle de fleurs généralement d'un rouge vif, entourée d'une spathe à plusieurs bractées de même couleur, d'où le nom du genre (*fleur de sang*). Les *hémanthes* croissent presque tous au Cap de Bonne-Espérance, et sont pour la plupart cultivés dans nos jardins. Plusieurs ont des propriétés vénéneuses, et l'on assure même que le suc d'une espèce sert aux sauvages de l'Afrique tropicale pour empoisonner leurs flèches.

HÉMAPHOBE s. m. (é-ma-fo-be). V. HÉMATOPHOBE.

HÉMAPHOBIE s. f. (é-ma-fo-bî). V. HÉMATOPHOBIE.

HÉMAPHOBIQUE adj. (é-ma-fo-bi-ke). V. HÉMATOPHOBIQUE.

HÉMARTHRIE s. f. (é-mar-trî — du gr. *hemi*, à demi ; *arthron*, articulation). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, tribu des rottbœlliées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

HÉMASTOME adj. (é-ma-sto-me — du gr. *haima*, sang ; *stoma*, bouche). Zool. Qui a la bouche ou l'orifice couleur de sang.

— Bot. *Eucalypte hémastome*, Eucalypte dont le fruit a son orifice bordé de rouge.

HÉMATAPORIE s. f. (é-ma-ta-po-rî — du gr. *haima*, *haimatos*, sang ; *poreia*, disette). Pathol. Anhémie, manque de sang.

HÉMATÉINE s. f. (é-ma-té-i-ne — rad. *hématine*). Chim. Substance obtenue par l'action de l'ammoniaque sur l'hématine, et qui est colorée en rouge brun quand elle est humide, en vert foncé quand elle est sèche.

— **Encycl.** V. HÉMATINE.

HÉMATÉMÈSE s. f. (é-ma-té-mè-ze — du gr. *haima*, *haimatos*, sang ; *emeô*, je vomis). Pathol. Vomissement de sang ; hémorragie dans l'estomac : *Les signes qui annoncent l'*HÉMATHÉMÈSE *sont : l'anxiété épigastrique, les rapports et tous les phénomènes avant-coureurs du vomissement.* (Chomel.) ‖ On dit quelquefois HÉMATÉMÉSIE.

— **Encycl.** Pathol. On entend généralement par *hématémèse* toute hémorragie dans laquelle le sang est rejeté par le vomissement. Cependant quelques auteurs lui donnent un sens plus restreint : pour eux, *hématémèse* est synonyme de gastrorrhagie ; c'est donc une hémorragie qui a sa source dans l'estomac, que le sang soit rejeté par le vomissement, ou qu'il s'accumule dans l'organe, ou qu'il soit rendu par les selles.

Les causes les plus ordinaires de l'*hématémèse* sont : les coups et chutes sur l'épigastre, l'introduction de poisons dans l'estomac, le refroidissement subit causé par l'immersion des extrémités dans l'eau froide, une émotion vive, etc.

Les symptômes précurseurs de l'*hématémèse* sont, à peu de chose près, les mêmes que ceux de toutes les autres hémorragies : sentiment de chaleur à l'épigastre, gêne, tension, et parfois même douleur assez vive dans cette région ; état général de malaise et d'anxiété ; trouble des fonctions digestives ; goût salé ou goût de sang dans la bouche. C'est à la suite de ces symptômes que surviennent des nausées, puis des vomissements de sang.

Ce liquide est rarement vermeil et pur ; il est plus souvent noir, demi-fluide, mêlé à des matières alimentaires ; dans quelques cas même, après un séjour un peu prolongé dans l'estomac, il est complétement altéré et prend l'aspect du marc de café ou de la suie. La quantité de sang vomi est en général considérable, et l'*hématémèse* est d'abord suivie d'une sorte de soulagement, mais avec persistance de la douleur gravative à l'épigastre. Ces vomissements se renouvellent ordinairement plusieurs fois dans l'espace de quelques jours, et sont suivis de lipothymies répétées. Pendant ce temps, une partie du sang versé dans l'estomac est digérée, et passe dans les selles, qu'elle colore en noir.

Dans certains cas, cette hémorragie détermine une mort foudroyante. Le vomissement de sang est alors extrêmement abondant ; ce liquide jaillit avec violence par la bouche et les narines, et le malade succombe avant que l'on ait pu donner des secours.

La terminaison de l'*hématémèse* est généralement funeste. Le traitement se borne à l'abstinence complète de tout aliment, au repos le plus absolu, dans la position la plus horizontale possible. Comme adjuvants, on emploie les saignées, les boissons froides et acidules, les fomentations chaudes, les sinapismes sur les jambes et sur les bras.

L'*hématémèse* est naturellement inconnue chez les animaux privés de la faculté de vomir, comme le cheval et les autres grands animaux domestiques. Elle est assez fréquente chez le chien. Cette affection est toujours grave quand elle est symptomatique.

HÉMATÉMÉTIQUE adj. (é-ma-té-mé-ti-ke — rad. *hématémèse*.) Pathol. Qui a rapport à l'hématémèse : *Evacuation* HÉMATÉMÉTIQUE.

HÉMATEUX, EUSE adj. (é-ma-teu, eu-ze — du gr, *haima*, *haimatos*, sang). Pathol. Se dit de certaines maladies des vaisseaux sanguins de la peau : *Dermatose* HÉMATEUSE.

HÉMATHROSE s. f. (é-ma-tro-ze — du gr. *haima*, *haimatos*, sang ; *rheô*, je coule). Pathol. Épanchement sanguin hors des vaisseaux.

HÉMATIDROSE s. f. (é-ma-ti-dro-ze — du gr. *haima*, *haimatos*, sang ; *idros*, sueur). Pathol. Maladie caractérisée par l'écoulement, à la surface de la peau, d'une rosée sanguine passagère ou persistante, ne laissant après elle aucune lésion anatomique appréciable.

— **Encycl.** On a prétendu que le liquide exhalé pendant l'*hématidrose* n'était qu'un liquide aqueux teint en rouge par la matière colorante du sang ; mais il résulte des observations microscopiques de Parrot et de Huss que ce liquide présente toutes les propriétés physiques du sang, et qu'on ne saurait avoir aucun doute à cet égard. L'*hématidrose* est donc une véritable hémorragie ; et, comme le sang s'échappe par les glandes sudoripares, on peut dire que c'est une sueur de sang. La peau est complétement intacte avant comme après l'exsudation sanguine. Celle-ci résulte de la rupture des vaisseaux capillaires sanguins qui se trouvent situés immédiatement au-dessous de l'épithélium de la glande sudoripare. Gendrin reconnaît pour cause de l'*hématidrose* l'état pléthorique des sujets ; Parrot, au contraire, rejette les idées de pléthore et de congestion pour admettre la chloro-anémie et la faiblesse de la constitution. Cette maladie se montre plus particulièrement chez les femmes sujettes à de violentes perturbations nerveuses, telles que l'hystérie et l'épilepsie. La sueur de sang apparaît quelquefois tout d'un coup après une grande commotion du système nerveux, comme une vive frayeur, un violent accès de colère. Le sang peut être exsudé par toute la surface du corps, mais il s'épanche surtout aux endroits où la peau est blanche, fine et pourvue d'une grande quantité de glandes sudoripares ; tels sont la pulpe des doigts, les aisselles, les orteils, le cou, le front, les côtés du nez. Pour Parrot, l'*hématidrose* est de nature essentiellement nerveuse ; elle est un des modes de manifestation de l'état névropathique.

— *Symptômes.* Cette affection débute, en général, d'une manière brusque. Les sujets sont agités, irritables, abattus au physique et au moral ; ils se plaignent de douleurs plus ou moins vives dans les points où doit avoir lieu la sueur sanguine ; ils éprouvent des troubles du côté de la sensibilité et sentent qu'il va se passer en eux-mêmes quelque chose d'inaccoutumé. Tous ces phénomènes augmentent rapidement jusqu'au moment où apparaît la sueur du sang. Les individus portent instinctivement les mains ou le mouchoir sur le visage ou sur les régions douloureuses, et ils les retirent teints de sang. Ce liquide ne s'échappe jamais en quantité considérable, et l'abattement consécutif est dû plutôt aux troubles nerveux qu'à l'abondance de l'hémorragie. Celle-ci s'arrête ordinairement d'elle-même, mais elle est sujette à récidive. Le sang, qui suinte à travers la peau, se présente sous forme de gouttelettes plus ou moins nombreuses et serrées, ou bien encore sous forme de perles qui sèchent en se formant. Quelquefois tout le visage en est couvert et l'on croirait voir une personne assassinée (Valleix). En même temps, existe un léger mouvement fébrile qui ne tarde pas à se dissiper. L'*hématidrose* a une très-courte durée ; elle se termine en quelques minutes ou en quelques heures. Lorsqu'il y a récidive, l'hémorragie peut s'opérer sur les mêmes parties du corps, mais plus fréquemment elle change de siége et s'accompagne soit d'épistaxis, soit d'hématémèse, soit d'hémoptysie, d'hématurie ou même de pleurs de sang. Quelquefois l'*hématidrose* est liée à l'aménorrhée et se montre alors tous les mois d'une manière périodique.

— *Traitement.* La sueur de sang, n'étant nullement dangereuse par elle-même, ne réclame aucun traitement énergique ou local. La principale indication consiste à combattre la cause qui en a provoqué l'apparition. Ainsi, on administre les toniques s'il y a anémie, les sédatifs et les antispasmodiques si la maladie résulte d'une commotion nerveuse ou d'une secousse morale. Si l'hémorragie est supplémentaire des règles, il faut rappeler celles-ci. On ne doit rien faire si l'état symptomatique ou l'étude des causes ne donnent point une indication positive.

HÉMATIE s. f. (é-ma-tî — du gr. *haima*, *haimatos*, sang). Nom donné quelquefois aux globules rouges du sang, par opposition au mot LEUCOCYTE, qui désigne les globules blancs trouvés, non-seulement dans le sang, mais encore dans d'autres liquides, tels que le chyle, le pus, etc.

— **Encycl.** V. GLOBULE.

HÉMATINE s. f. (é-ma-ti-ne — du gr. *haima*, *haimatos*, sang). V. HÉMATOXYLINE. ‖ On dit aussi HÉMATIN.

HÉMATINONE s. f. (é-ma-ti-no-ne — lat. *hæmatinon* ; du gr. *haima*, sang). Antiq. rom. Verre rouge que les Romains employaient dans leurs mosaïques.

— **Encycl.** Pline mentionne l'*hématinone*, et on la rencontre en abondance dans les ruines de Pompéi ; sa couleur est intermédiaire entre celle du vermillon et celle du minium. Elle est opaque et plus dure que le verre commun ; elle prend un poli très-fin, présente une fracture conchoïde et a une densité de 3,5. La couleur rouge disparaît complétement lorsqu'on la fond. Cette couleur est due, en effet, à de l'oxydule de cuivre, et cet oxydule se transforme en oxyde cuivrique dans ces conditions. Il est remarquable, toutefois, que quand l'*hématinone* a été fondue il est tout à fait impossible de lui rendre sa nuance première, même en l'additionnant de nouvelles quantités d'oxyde cuivreux. La masse fondue a une couleur d'un noir grisâtre. Les agents réducteurs la font virer au rouge brun. En dehors de l'oxyde cuivreux, l'*hématinone* ne renferme aucune substance colorante. Elle ne renferme pas non plus d'étain.

Pettenkofer a trouvé une méthode de fabrication qui fournit un verre tout à fait semblable à l'*hématinone*. On fond ensemble 100 parties de silice, 11 de chaux, 1 de magnésie, 33 de litharge et 50 de carbonate de soude. A la masse en fusion on ajoute 25 parties d'oxyde de cuivre ; puis, un peu plus tard, 2 d'oxyde de fer, et finalement un peu de charbon. En laissant ensuite le liquide se solidifier lentement, on obtient un verre d'une nuance hépatique. En chauffant de nouveau ce verre de manière à le ramollir et le maintenant pendant six ou douze heures à cette température, il se convertit en *hématinone*, d'une magnifique couleur rouge, par suite de la formation d'oxydule de cuivre.

En fondant 100 parties de silice, 10 de chaux, 0,5 de magnésie, 40 de litharge, 60 de carbonate de soude, 30 d'oxyde de cuivre, 2 d'alumine et 3 d'oxyde de fer, on prépare un verre plus fusible que le précédent. Refroidi lentement, ce verre est plein de petits points rouges parsemés dans une masse jaunâtre ; si on le polit, chaque point rouge apparaît comme étant formé par une touffe de magnifiques cristaux.

Lorsque, dans la fabrication de l'*hématinone*, on ajoute du borax à la masse en fusion, de manière à remplacer une partie de la silice par de l'anhydride borique, on obtient un composé cristallin, dichroïque, d'une couleur très-foncée, que l'on a nommé *astralite*.

Pettenkofer pense que le même composé cristallin (oxyde ou silicate cuivreux), qui communique la teinte rouge à l'*hématinone*, constitue également les paillettes cristallines contenues dans le verre connu sous le nom d'*aventurine*. On sait que ce chimiste a obtenu l'aventurine en chauffant l'*hématinone* en fusion avec une quantité de fils de fer suffisante pour réduire à l'état métallique à peu près la moitié du cuivre qu'elle contient. Le métal se rend au fond du creuset sous la forme d'un culot, et au-dessus de lui reste un verre d'un vert foncé peu transparent. Chauffé pendant un certain temps à une température qui le ramollit, le verre se convertit en aventurine.

HÉMATIQUE adj. (é-ma-ti-ke — du gr. *haima*, *haimatos*, sang). Chim. Se dit d'un acide obtenu en faisant rougir du charbon de sang avec de la soude, et traitant ensuite le mélange par l'alcool.

HÉMATITE s. m. (é-ma-ti-te — du gr. *haima*, *haimatos*, sang). Hist. relig. Membre d'une secte d'hérétiques qui, selon les uns, se nourrissaient de viandes suffoquées, et, selon d'autres, offraient, dans leurs mystères, des sacrifices humains.

— Minér. Peroxyde de fer de couleur rouge ou brune : *On a donné le nom d'*HÉMATITE *à des mines de fer qui sont souvent d'un rouge de sang.* (Buff.) *C'est, pour le minéralogiste, quelque chose de fort curieux que cette belle cristallisation de l'*HÉMATITE *brune.* (L. Figuier.) *Quand le fer oligiste est concrétionné et d'une structure fibreuse, on l'appelle* HÉMATITE. (A. Maury.)

— **Encycl.** Minér. L'*hématite* est un minerai de fer Fe^2O^3. On le trouve avec deux couleurs différentes. L'*hématite* brune se présente en masses fibreuses, qui constituent des filons d'une grande importance, dans les terrains anciens et de transition. L'*hématite* rouge, couleur à part, ressemble tout à fait à la précédente. Elle est d'une grande dureté, et, pour cette raison, est employée à faire des brunissoirs. On rencontre souvent l'*hématite* mélangée à de l'oxyde de manganèse.

L'*hématite* rouge des mines de New-Sheffield, dans la Nouvelle-Galles du Sud, contient environ 70 pour 100 de métal ; la couche du minerai a environ 9 mètres d'épaisseur et se trouve presque à la surface du sol. Le même sol contient cinq couches de houille grasse ou d'anthracite.

On désignait encore ainsi, au XVII^e siècle, une pierre à laquelle on attribuait, entre autres propriétés, celle d'arrêter le sang. De même que la *pierre d'aigle*, ainsi nommée parce que, croyait-on, elle ne se trouvait que dans les nids de ces oiseaux, l'*hématite*, selon la façon de la porter ou de la placer, empêchait que les femmes enceintes ne se blessassent ou facilitait leur accouchement. Bausch, ce savant médecin allemand qui fonda à Leipzig, en 1652, la célèbre Académie des curieux de la nature, qui a tant contribué aux progrès des sciences en Allemagne, a fait paraître, en 1665, un traité complet sur les propriétés merveilleuses de l'*hématite*.

HÉMATOBIE s. f. (é-ma-to-bî — du gr. *haima*, *haimatos*, sang ; *bios*, vie). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la tribu des mouches : *Les* HÉMATOBIES *ne sont pas moins avides de sang que les stomoxes.* (Duponchel.)

HÉMATOCARPE adj. (é-ma-to-kar-pe — du gr. *haima*, *haimatos*, sang ; *karpos*, fruit). Bot. Dont les fruits portent des taches rouges : *Phaséole* HÉMATOCARPE.

HÉMATOCAUSIE s. f. (é-ma-to-ko-zî — du gr. *haima*, sang ; *kausis*, combustion). Méd. Combustion, oxydation du sang dans l'organisme.

HÉMATOCÈLE s. f. (é-ma-to-sè-le — du gr. *haima*, sang ; *kêlê*, tumeur). Chir. Tumeur produite par un épanchement de sang dans le tissu cellulaire du scrotum, dans le cordon spermatique, dans la tunique vaginale ou quelque autre partie de cette région.

— **Encycl.** Chir. On donne le nom d'*hématocèle* à toutes les tumeurs sanguines qui ont pour siége le tissu cellulaire du scrotum, le cordon spermatique, la tunique vaginale, la tunique albuginée, dans l'intérieur du testicule, et aux tumeurs de même nature extravaginales, péri ou rétro-utérines. Ces affections proviennent d'une infiltration sanguine à la suite d'un violent effort, d'un coup, d'une chute ou de tout autre accident ayant déterminé contusion ou rupture d'un vaisseau. Le sang épanché s'accumule dans l'organe lésé, y séjourne, s'y vicie, y atteint un degré plus ou moins prononcé d'abondance, d'épaississement et même de solidité, et y produit des accidents qui, d'ailleurs, ont rarement de la gravité.

A l'inverse de l'hydrocèle et de la hernie inguinale, avec lesquelles on pourrait extérieurement la confondre, l'*hématocèle* se déclare subitement. Ordinairement indolente, ou du moins fort peu douloureuse, elle se dissipe d'elle-même à la suite d'un traitement basé sur le repos, les cataplasmes émollients, les résolutifs et les antiphlogistiques. Alors la résorption se fait naturellement, ou bien l'épanchement sanguin s'ouvre une issue par la suppuration. Toutefois, en certains cas fort rares, l'*hématocèle* résiste à un traitement anodin, se complique de douleurs aiguës, atteint des proportions considérables. Il faut alors pratiquer l'incision et même l'extraction, s'il y a kyste. Le chirurgien devra, par une ponction préalable, explorer la nature du liquide infiltré, afin de ne pas s'exposer à prendre pour une *hématocèle* toute autre variété de tumeur ; puis, sûr de son fait, ne pas reculer devant une opération sanglante qui peut nécessiter la ligature du cordon spermatique et déterminer l'atrophie et la perte du testicule.

— Art vétér. Chez les animaux, l'*hématocèle* résulte ordinairement de coups, de violences exercées sur les parties génitales du mâle. La contusion amène la rupture d'un ou de plusieurs vaisseaux, l'infiltration du sang dans la partie lésée. Les efforts exagérés ou réitérés déterminent les mêmes accidents s'ils ont été assez considérables pour suspendre la respiration, dilater outre mesure et rompre quelque vaisseau. Il peut se faire aussi, en cas de traitement d'une hydrocèle par incision, qu'un opérateur maladroit néglige la ligature d'un vaisseau et détermine ainsi l'infiltration caractéristique de l'*hématocèle*.

Cette dernière affection est difficile à reconnaître chez les animaux, lorsqu'elle se produit aux parties testiculaires ; on ne peut que l'y soupçonner d'après la violence de la contusion et l'invasion subite ou subitement gran-

dissante de la tumeur. La connaissance des causes qui l'ont produite pourra seule guider l'explorateur et l'empêcher de confondre l'*hématocèle* sous-cutanée avec les autres infiltrations du scrotum, qui, d'ailleurs, ont une marche plus lente, et conservent, avec leur fluidité, leur fluctuation primitive, fluidité et fluctuation que n'a jamais ou que perd bientôt l'*hématocèle*.

Il faut distinguer l'*hématocèle* traumatique de l'*hématocèle* vaginale spontanée. Celle-là, moins grave, se guérit facilement par les moyens simples : émollients, résolutifs ; celle-ci, plus sérieuse, exige toujours l'emploi d'une opération sanglante. Le traitement varie aussi suivant le siége de la tumeur. En général, on doit d'abord combattre l'inflammation des parties contuses à l'aide de cataplasmes émollients, que l'on maintient en place au moyen d'un bandage contentif des bourses et par des saignées locales ; puis appliquer les résolutifs. Si l'affection résiste à ce traitement, pratiquer des scarifications, qui ne tardent pas à la dissiper en ouvrant une issue au sang infiltré. L'*hématocèle* par épanchement produit un engorgement plus douloureux que dans la variété précédente, parce qu'il comprime le cordon, et, si l'on cherche à le dissiper, le sang épanché se forme en caillots, se condense et amène souvent des abcès qui, en désorganisant les bourses et les testicules, peuvent déterminer la mort de l'animal. Il est indispensable alors de combattre l'inflammation par les antiphlogistiques, et, si elle persiste, de recourir à la ponction et aux injections irritantes. Après le soulagement qu'auront produit ces deux moyens, qui d'ailleurs ne sont pas curatifs, on doit pratiquer une incision simple ou double sur la tumeur, en détacher ensuite les caillots par des injections d'eau tiède, puis passer un séton à travers les deux ouvertures, pour en réunir les bords après suppuration. Il importe alors de tenir l'animal à un régime sévère, débilitant, et de lui appliquer des émollients ; on lui évitera ainsi une réaction fébrile dont l'intensité pourrait l'emporter. Il est un autre moyen curatif plus simple et plus ordinairement employé dans les cas d'*hématocèle* grave ou testiculaire : c'est la castration. V. ce mot.

HÉMATOCÉPHALE s. m. (é-ma-to-sé-fa-le — du gr. *haima*, *haimatos*, sang ; *kephalê*, tête). Tératol. Monstre dont la difformité est produite par un épanchement de sang dans le cerveau.

HÉMATOCÉPHALIE s. f. (é-ma-to-sé-fa-lî — rad. *hématocéphale*). Tératol. Conformation d'un hématocéphale.

HÉMATOCÉPHALIEN, IENNE adj. (é-ma-to-sé-fa-liain, iène — rad. *hématocéphale*). Tératol. Qui se rapporte aux hématocéphales : *Monstre* HÉMATOCÉPHALIEN.

HÉMATOCÉPHALIQUE adj. (é-ma-to-sé-fa-li-ke — rad. *hématocéphale*). Tératol. Qui offre les caractères de l'hématocéphalie : *Conformation* HÉMATOCÉPHALIQUE.

HÉMATOCHÉSIE s. f. (é-ma-to-ké-zî — du gr. *haima*, sang ; *chezó*, je vais à la selle). Pathol. Selle sanguinolente.

HÉMATOCHROÏNE s. f. (é-ma-to-kro-i-ne — du gr. *haima*, sang ; *chroa*, couleur). Chim. Nom donné par Lassègue à la matière colorante du sang ou hématosine.

HÉMATOCHROÏTE s. f. (é-ma-to-kro-i-te — du gr. *haima*, sang ; *chroa*, couleur). Chim. Nom donné par Hünefeld à la matière colorante du sang ou hématosine.

HÉMATOCOQUE s. m. (é-ma-to-ko-ke — du gr. *haima*, *haimatos*, sang ; *kokkos*, fruit). Bot. Genre d'algues du groupe des nostochinées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions polaires.

HÉMATOCRISTALLINE s. f. (é-ma-to-kri-sta-li-ne — du gr. *haima*, sang, et de *cristallin*). Chim. Matière cristalline, de couleur rougeâtre, découverte dans le sang.

— **Encycl.** Cette substance, découverte par M. Funke, est soluble dans l'eau, l'ammoniaque, l'acide acétique et les acides minéraux étendus. La chaleur (63°, 5) coagule sa solution aqueuse ; il en est de même lorsqu'on ajoute à cette solution de l'alcool, de l'acétate de plomb ou du nitrate d'argent ; elle donne, avec les divers sels métalliques, avec ceux de cuivre et de mercure notamment, des combinaisons insolubles. La chaleur la décompose en répandant une odeur de laine brûlée ; calcinée au contact de l'air, l'*hématocristalline* laisse un peu plus de 1 pour 100 de cendres ferrugineuses. Pour préparer ce corps, on laisse le sang se coaguler ; on exprime le caillot, pour en enlever le plus de sérum possible, et on le lave avec de l'eau ; dans la liqueur filtrée on fait passer, pendant une demi-heure, un courant d'oxygène, puis un courant d'acide carbonique ; l'*hématocristalline* ne tarde pas à se déposer sous forme de cristaux. Le rendement est plus considérable lorsqu'on opère au soleil. On ne peut réussir à la faire recristalliser. Ce procédé réussit avec le sang de rat, de souris, de cochon d'Inde ; quand on se sert de sang d'autres animaux, qui fournit une *hématocristalline* plus soluble, on doit ajouter à l'eau une certaine proportion d'alcool. Les globules du sang renferment de 18 à 26 pour 100 d'*hématocristalline*.

L'*hématocristalline* provenant de sang de rat, de souris et de cochon d'Inde cristallise en tétraèdres réguliers ; celle du sang de cheval, de chien et de poisson est prismatique ; celle du sang d'écureuil est hexagonale ; celle du sang de hamster est rhomboédrique. Ces différences de formes sont extrêmement remarquables.

La constitution chimique de l'*hématocristalline* n'est pas très-connue. Son analyse élémentaire conduit à des résultats variables suivant l'origine du produit expérimenté.

L'étude de cette curieuse substance est due à M. Lehmann.

HÉMATODE adj. (é-ma-to-de — du gr. *haimatodês*, de sang). Pathol. Qui est produit par le sang ou par le développement des vaisseaux sanguins. ‖ Qui est de la nature du sang. On dit aussi HÉMATOÏDE.

— *Fongus hématode* ou substantiv. *Hématode*, Variété de cancer mou, caractérisé par son apparence fongueuse et ses fréquentes hémorragies.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, tribu des staphylins, dont l'espèce type se trouve à Buenos-Ayres.

— **Encycl.** Pathol. Sous cette dénomination, Abernethy et les médecins anglais ont désigné une variété, ou plutôt une apparence spéciale du cancer encéphaloïde. L'*hématode* cancéreux, ou fongus hématode des Anglais, est une tumeur caractérisée par un boursouflement vasculaire de la peau, formant une protubérance plus ou moins saillante, remplie de veines variqueuses, molle, obscurément fluctuante, s'ulcérant avec écoulement de sang noirâtre, ou formant un champignon noirâtre très-hémorragique. L'*hématode* renferme des cellules pavimenteuses irrégulièrement déformées avec noyaux et nucléoles ; il réclame le même traitement que le cancer encéphaloïde. (V. CANCER.)

Il arrive parfois qu'on désigne sous le nom d'*hématode* (mais par un véritable abus de langage) des tumeurs vasculaires telles que les tumeurs érectiles, ou des anévrismes par anastomose. Pour plus de détails, v. FONGUS.

HÉMATO-GLOBULINE s. f. (é-ma-to-glo-bu-li-ne — du gr. *haima*, et de *globuline*). Chim. Nom donné par divers chimistes à la matière colorante du sang. V. HÉMATOSINE.

HÉMATOGRAPHE s. m. (é-ma-to-gra-fe — du gr. *haima*, sang ; *graphô*, j'écris). Auteur d'une hématographie.

HÉMATOGRAPHIE s. f. (é-ma-to-gra-fî — du gr. *haima*, sang ; *graphô*, j'écris). Description du sang.

HÉMATOGRAPHIQUE adj. (é-ma-to-gra-fi-ke — rad. *hématographie*). Qui a rapport à l'hématographie : *Étude* HÉMATOGRAPHIQUE.

HÉMATOÏDE adj. (é-ma-to-i-de — du gr. *haima*, sang ; *eidos*, aspect). Minér. Qui a une couleur analogue à celle du sang.

— Pathol. V. HÉMATODE.

— Minér. *Quartz hématoïde*, Variété de quartz d'un rouge sombre.

HÉMATOÏDINE s. f. (é-ma-to-i-di-ne — rad. *hématoïde*). Chim. Principe que l'on rencontre dans l'économie animale, au voisinage des épanchements sanguins, et qui est d'un beau rouge.

— **Encycl.** L'*hématoïdine* a été observée pour la première fois par Everard Home dans les épanchements sanguins, et étudiée depuis par Virchow, qui lui a donné le nom qu'elle porte. On en trouve dans toutes les parties de l'organisme où une certaine quantité de sang s'est extravasée. Elle cristallise en petits prismes rhomboïdaux obliques, cassants, durs, d'une belle couleur rouge orangé, plus denses que l'eau, insolubles dans ce liquide, dans l'alcool, l'éther et l'acide acétique, solubles dans l'ammoniaque. Cette solution, d'abord amarante, devient peu à peu jaune, puis brune. Les acides sulfurique et chlorhydrique ne dissolvent pas sensiblement l'*hématoïdine*, l'acide nitrique la dissout. Les solutions de potasse et de soude caustique la dissolvent difficilement, en se colorant en rouge. L'analyse de cette substance, faite par MM. Riche et Robin, conduit à la formule $C^{14}H^{9}AzO^{3}$. Elle ne renferme donc pas de fer comme l'hématosine (v. ce mot). On pense assez généralement que cette substance est, non pas un produit de l'organisme humain, mais une matière provenant de la décomposition d'un produit de ce genre, l'*hématosine*. Ce serait, suivant M. Robin, de l'*hématosine* dans laquelle un équivalent de fer a été remplacé par un équivalent d'eau. Cette manière de voir donnerait pour formule à l'hématosine $C^{14}H^{8}AzFeO^{2}$. Mais ces relations ne sont établies sur aucune expérience chimique probante ; elles sont purement hypothétiques. L'*hématoïdine* est encore assez peu connue ; son étude est rendue très-pénible par la difficulté que l'on éprouve à s'en procurer des quantités notables.

HÉMATOLOGIE s. f. (é-ma-to-lo-jî — du gr. *haima*, sang ; *logos*, discours). Traité sur le sang ; partie de la médecine qui concerne le sang et ses altérations.

— **Encycl.** Le sang, qui est, dans son état normal, le liquide le plus important de l'organisme et le régulateur en même temps que le vivificateur de tous les actes physiologiques, le sang peut devenir, en certaines circonstances, par suite d'une modification dans le nombre ou la nature de ses principes immédiats, le point de départ d'un grand nombre de maladies. Il s'altère aussi sous l'influence d'une cause morbifique d'origine solidiste. M. Andral, de concert avec M. Gavarret, est le premier qui ait soumis à une analyse méthodique et régulière l'ensemble des altérations morbides du sang, et qui ait fait connaître, non-seulement la nature de ces altérations, mais encore le rapport qui les lie aux différents états pathologiques. Berzelius, MM. Piorry et Lhéritier, Becquerel et Rodier, Lecanu, Liebig, Dumas, etc., doivent être cités parmi les promoteurs de l'*hématologie*, à côté de M. Andral, dont le *Précis d'hématologie* fait époque.

HÉMATOLOGIQUE adj. (é-ma-to-lo-ji-ke — rad. *hématologie*). Qui a rapport à l'hématologie : *Études* HÉMATOLOGIQUES.

HÉMATOLOGUE s. m. (é-ma-to-lo-ghe — du gr. *haima*, sang ; *logos*, discours). Savant qui se livre à l'étude du sang.

HÉMATOME s. f. (é-ma-to-me — du gr. *haima*, sang ; *tomê*, section). Chir. Tumeur sanguine provenant d'une rupture de vaisseaux par contusion ou autrement.

— **Encycl.** La dénomination d'*hématome* s'étend à plusieurs affections ayant pour caractère commun l'épanchement sanguin ou fibrineux dans les tissus. L'*hématome* céphalique ou céphalématome est de cet ordre, et est caractérisé par une accumulation sanguine se formant chez l'enfant, au moment de la naissance, entre le crâne et son périoste ; nous avons déjà décrit ce genre d'affection. (V. CÉPHALÉMATOME.) Les tumeurs variqueuses et les bosses sanguines appartiennent aussi à la classe des *hématomes*. (V. BOSSES SANGUINES.) Enfin, il est des épanchements intraviscéraux, assez communs chez les vieillards, enkystés, formés de fibrine épanchée, et qui s'observent dans le foie, la rate, le bassin, etc. ; on les appelait autrefois *hématiques*, et on les croyait doués d'organisation ; c'est à ces épanchements qu'il convient de réserver le nom d'*hématomes*.

HÉMATOMPHALE s. f. (é-ma-ton-fa-le — du gr. *haima*, sang ; *omphalos*, nombril). Chir. Hernie ombilicale compliquée d'un épanchement de sang. ‖ On dit aussi HÉMATOMPHALOCÈLE.

HÉMATOMYÉLIE s. f. (é-ma-to-mi-é-lî — du gr. *haima*, sang ; *muelos*, moelle). Pathol. Hémorragie de la moelle épinière.

— **Encycl.** L'*hématomyélie* est une maladie rare dont les annales de la science ne possèdent qu'une trentaine d'observations. Ses causes ne sont pas encore connues. Dans la plupart des cas, cette maladie débute d'une façon brusque, sans prodromes ; d'autres fois, elle est précédée de douleurs vives dans un point du rachis, de fourmillements et de faiblesse dans les membres. L'épanchement sanguin a pour effet de produire instantanément la paralysie de toutes les parties situées au-dessous de lui. Lorsque l'hémorragie siége dans le renflement lombaire, la paralysie porte sur les membres pelviens, sur le rectum et sur la vessie ; les membres thoraciques sont en outre paralysés lorsque la lésion atteint le renflement cervical ; alors les muscles destinés à mouvoir les parois thoraciques cessent bientôt de se contracter, et la dilatation de la poitrine ne se fait plus que par l'abaissement du diaphragme. Au milieu de ces désordres, l'intelligence se conserve intacte. L'hémorragie du bulbe rachidien cause la mort subitement, ou bien on observe auparavant des secousses convulsives des membres, une dyspnée des plus grandes, la paralysie de tous les membres. L'hémorragie qui n'occupe qu'une moitié de la moelle entraîne une hémiplégie. L'hématomyélie est une maladie extrêmement grave ; sa terminaison fatale ne se fait pas attendre au delà de quelques jours ; elle est d'autant plus prompte que la lésion se rapproche davantage du bulbe rachidien. Cependant sa guérison n'est pas impossible. Lorsque la paralysie se produit brusquement, surtout sans aucun symptôme précurseur, le diagnostic ne présente pas de grandes difficultés, car la persistance de la paralysie, après les premiers accidents, suffit pour éloigner l'idée d'une simple congestion sanguine de la moelle ; cependant on peut se demander si un ramollissement inflammatoire de la moelle ne pourrait pas se produire d'une manière subite dans cet organe aussi bien que dans le cerveau. Lorsqu'il existe des symptômes précurseurs, l'invasion subite de la paralysie dans les points situés au-dessous de la région où s'était fait sentir la douleur due au ramollissement, la chute du malade au moment de l'attaque, l'impossibilité pour lui de se relever sont les signes auxquels on reconnaît l'existence de cette hémorragie. Le traitement de l'*hématomyélie* doit principalement consister en saignées abondantes, générales ou locales ; leur action sera secondée par un repos absolu ; toutefois on évitera avec soin les escarres qui se forment très-rapidement au sacrum. Enfin, contre la paralysie persistante, on emploiera les divers moyens excitants usités d'ordinaire.

HÉMATONCIE s. f. (é-ma-ton-sî — du gr. *haima*, sang ; *ogkos*, enflure). Chir. Fongus produit par le développement des vaisseaux sanguins.

HÉMATONOSE s. f. (é-ma-to-no-ze — du gr. *haima*, sang ; *nosos*, maladie). Pathol. Maladie causée par un épanchement de sang à l'intérieur.

HÉMATOPE s. m. (é-ma-to-pe — du gr. *haima*, sang ; *pous*, pied). Ornith. Nom scientifique des huîtriers, oiseaux à pieds rouges.

HÉMATOPHAGE adj. (é-ma-to-fa-je — du gr. *haima*, sang ; *phagô*, je mange). Zool. Qui se nourrit du sang des animaux vivants.

HÉMATOPHLÉBESTASE s. f. (é-ma-to-flé-bè-sta-ze — du gr. *haima*, sang ; *phlebs*, veine ; *stasis*, arrêt). Chir. Suppression spontanée d'une hémorragie.

HÉMATOPHOBE adj. (é-ma-to-fo-be — du gr. *haima*, sang ; *phobeô*, je crains). Qui a horreur du sang : *Médecin* HÉMATOPHOBE. ‖ On dit aussi HÉMAPHOBE et HÉMOPHOBE.

HÉMATOPHOBIE s. f. (é-ma-to-fo-bî — du gr. *haima*, sang ; *phobos*, crainte). Horreur du sang : *L'*HÉMATOPHOBIE *est une dangereuse hérésie, et laquelle laisse bien mourir du monde qui en pourroit échapper.* (Gui Patin.) ‖ On dit aussi HÉMAPHOBIE et HÉMOPHOBIE.

HÉMATOPHOBIQUE adj. (é-ma-to-fo-bi-ke — rad. *hématophobie*). Qui a rapport à l'hématophobie. ‖ On dit aussi HÉMAPHOBIQUE et HÉMOPHOBIQUE.

HÉMATOPHYLLE adj. (é-ma-to-fi-le — du gr. *haima*, sang ; *phullon*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont rouge de sang : *Iris* HÉMATOPHYLLE.

HÉMATOPINE s. m. (é-ma-to-pi-ne — du gr. *haima*, sang ; *pinô*, je bois). Entom. Genre d'insectes épizoïques, comprenant un assez grand nombre d'espèces, qui vivent en parasites sur les mammifères.

— **Encycl.** Art vétér. L'*hématopine* vit en parasite sur le cheval, le bœuf, le mouton, la chèvre, le chien, le porc et les oiseaux de basse-cour. Il détermine chez ces animaux un prurit considérable qui les porte à se frotter contre les corps voisins, et à se gratter fortement, au point d'excorier la peau. Les moutons se grattent vigoureusement et leur laine tombe ; les bêtes à cornes se lèchent, les chiens et les chevaux se mordillent ; les volailles se placent au soleil et cherchent avec leur bec à se débarrasser des parasites.

A ce prurit succède une dépilation partielle qui devient bientôt générale ; les parties de la peau excoriées deviennent saignantes et ulcéreuses. Les muqueuses sont pâles ; le sang est riche en sérosité et pauvre en globules ; les animaux sont faibles, débiles, suent au moindre exercice, maigrissent rapidement, et s'ils sont jeunes, mal nourris et mal logés, ils tombent dans le marasme et périssent bientôt épuisés.

Les *hématopines* vivent toujours en famille, rarement isolés, le plus souvent réunis, dans un même point, au nombre de quarante à soixante ; et c'est par le grand nombre de points qu'ils attaquent que ces insectes déterminent des maladies particulières. On peut les rencontrer sur toutes les parties du corps, mais surtout à la face interne des oreilles, à la partie supérieure de l'encolure, le long du dos, au sacrum, dans les poils de l'extrémité de la queue, partout enfin où ils ne peuvent être atteints par l'animal avec lequel ils vivent.

En hiver, ces parasites sont toujours plus nombreux qu'en été ; si les animaux sont bien pansés, l'affection peut disparaître au moins pendant un certain temps ; dans le cas contraire, la multiplication des *hématopines* devient considérable. La malpropreté, la mauvaise nourriture, les logements insalubres et en général tout ce qui peut affaiblir l'organisme, appauvrir le sang, favorisent la multiplication des *hématopines*.

Pour débarrasser les animaux de ces parasites, il faut d'abord les placer dans de bonnes conditions hygiéniques, afin de combattre la faiblesse dans laquelle ils tombent par suite des éléments nutritifs qui leur sont enlevés par les insectes. Puis, pour tuer ces derniers, on a conseillé l'emploi, en frictions, de l'onguent mercuriel. Cet onguent les fait mourir tous ; mais il a l'inconvénient de faire mourir les animaux lorsqu'ils viennent à en absorber en se léchant. Il faut donc ne faire emploi de cette pommade qu'avec beaucoup de circonspection, et empêcher les animaux de se lécher par tous les moyens possibles. On a aussi recommandé l'emploi de l'essence de térébenthine en frictions. Cette essence tue parfaitement les parasites ; mais souvent elle détermine une forte irritation à la peau et fait tomber les poils. Il est préférable de l'administrer à l'intérieur, à la dose de 5 à 6 grammes pour les petits animaux, de 12 à 15 pour les moyens et de 30 à 60 pour les grands animaux ; elle est en grande partie éliminée par la peau, détruit très-bien les parasites de ce tégument, et est, dans ce cas, sans inconvénient. On peut encore faire des frictions avec l'alcool camphré, des lotions avec des décoctions d'ellébore blanc ou noir, de staphysaigre, de tabac. Enfin, on peut faire usage de la benzine, qui détruit très-bien les *hématopines* ; seulement elle irrite la peau, fait tomber les poils et détermine des tremblements, quelquefois même de la salivation, par suite de l'action qu'elle a sur le système nerveux ; mais ces accidents nerveux sont sans gravité aucune ; au bout d'une heure au plus, tout rentre dans l'ordre.

HÉMATOPISIE s. f. (é-ma-to-pi-zî). Pathol. Amas de sang menstruel dans l'utérus.

HÉMATOPODINÉ, ÉE adj. (é-ma-to-po-di-né — rad. *hématope*). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre hématope.

— s. f. pl. Tribu d'oiseaux échassiers, comprenant les genres hématope et aphrize.

HÉMATOPORIE s. f. (é-ma-to-po-rî — du gr. *haima*, sang; *aporia*, disette). Pathol. Cachexie produite par anémie.

HÉMATOPOTE s. m. (é-ma-to-po-te — du gr. *haima*, sang; *potês*, buveur). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la tribu des tabaniens, comprenant une douzaine d'espèces, dont plusieurs habitent l'Europe : *Les* HÉMATOPOTES *sont très-avides de sang* (Duponchel.)

HÉMATOPS s. m. (é-ma-tops — du gr. *haima*, sang; *ops*, face). Ornith. Nom scientifique des héorotaires.

HÉMATORNIS s. m. (é-ma-tor-niss — du gr. *haima*, sang; *ornis*, oiseau). Ornith. Section du genre faucon. ‖ Syn. de TURBOÏDE.

HÉMATORRACHIS s. m. (é-ma-to-ra-chiss — du gr. *haima*, sang, et de *rachis*). Méd. Hémorragie intrarachidienne.

HÉMATOSE s. f. (é-ma-to-ze — du gr. *haima*, *haimatos*, sang). Physiol. Phénomène de la transformation du chyle en sang et du sang veineux en sang artériel : *C'est l'*HÉMATOSE *qui donne au sang des propriétés vitales.* (Lamenn.) ‖ On dit aussi HÉMATOSIE.

HÉMATOSÉ, ÉE (é-ma-to-zé) part. passé du v. S'hématoser. Qui a subi l'hématose : *Chyle* HÉMATOSÉ. *Sang* HÉMATOSÉ.

HÉMATOSER (S') v. pr. (é-ma-to-zé — rad. *hématose*). Subir l'hématose : *Le chyle et le sang veineux* S'HÉMATOSENT *dans les poumons.*

HÉMATOSINE s. f. (é-ma-to-si-ne — du gr. *haima*, *haimatos*, sang). Chim. Matière colorante des globules de sang.

—**Encycl.** La matière nommée *hématosine* par M. Chevreul a reçu d'autres savants de nombreuses dénominations moins employées aujourd'hui : *Hématochroïne*, *hémachroïne* (de αἷμα, sang, χρόω, je teins), *rouge de sang*, *globuline*, *zooématine*, *hæmatine*, *gliadine*, *phænodine* (de φοινώδης, rouge), *phænicine*, *hématochroïte*, *hémato-globuline*. L'*hématosine* est intimement mélangée dans le sang ou même combinée à une matière albuminoïde, la globuline (v. ce mot).

Pour préparer l'*hématosine*, on ajoute à du sang récemment tiré une solution de sulfate de soude et on filtre : les globules restent sur le filtre; on les lave avec une nouvelle quantité de solution saline, puis on les fait bouillir dans de l'alcool additionné d'acide sulfurique, tant que le liquide se colore. Les solutions chaudes ainsi obtenues sont précipitées par du carbonate d'ammoniaque, en même temps qu'on les évapore : de l'*hématosine* se dépose alors. On la purifie par des lavages à l'éther. Suivant M. Lehmann, ce traitement ne donne pas de l'*hématosine*, mais un produit de son oxydation; ce chimiste pense que la matière colorante du sang n'a pas encore été isolée. Quoi qu'il en soit, le produit du traitement qui vient d'être indiqué est rouge, inodore, insipide, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, soluble dans les mêmes liquides rendus alcalins et dans quelques corps gras; ses solutions précipitent, les sels de plomb, de cuivre et d'argent. Il renferme une assez forte proportion de fer. On lui attribue, d'après diverses analyses, mais sans grande certitude, la formule suivante :

$$C^{44}H^{22}Az^{3}O^{6}Fe.$$

Suivant d'autres observateurs, le caillot sanguin abandonne à l'éther 1 à 2 pour 100 d'une matière colorante rouge, que l'on obtient ensuite par évaporation du véhicule, mélangée, il est vrai, d'une certaine quantité de graisse. Cette matière est évidemment différente de celle qui précède, laquelle est insoluble dans l'éther.

Ce qui vient d'être dit suffit pour montrer que l'étude de l'*hématosine* laisse encore à désirer.

HÉMATOSIQUE adj. (é-ma-to-zi-ke — rad. *hématose*). Pathol. Qui a rapport à l'hématose : *Symptômes* HÉMATOSIQUES.

HÉMATOSPERME adj. (é-ma-to-spèr-me — du gr. *haima*, sang, et de *sperme*). Bot. Dont les graines ou les sporules sont couleur de sang : *Agaric* HÉMATOSPERME.

HÉMATOSPILIE s. f. (é-ma-to-spi-lî — du gr. *haima*, sang; *spiloô*, je tache). Pathol. Pétéchie accompagnée d'un flux de sang.

HÉMATOXINE s. f. (é-ma-to-ksi-ne). Chim. V. HÉMATOXYLINE.

HÉMATOXYLE s. m. (é-ma-to-ksi-le — du gr. *haima*, sang; *xulon*, bois). Bot. Genre d'arbres, de la famille des légumineuses, tribu des césalpinicées, comprenant une seule espèce, connue sous le nom vulgaire de CAMPÊCHE.

HÉMATOXYLINE s. f. (é-ma-to-ksi-li-ne — du gr. *haima*, sang; *xulon*, bois). Chim. Matière colorante extraite du bois de campêche. ‖ On dit aussi HÉMATIN, HÉMATINE, HÉMATOXINE.

— **Encycl.** L'*hématoxyline* $C^{16}H^{7}O^{6}$, connue aussi sous le nom d'hématine, est la matière colorante du bois de campêche. C'est une substance cristalline, soluble dans l'alcool et l'éther, d'une saveur un peu sucrée, qui se colore en rouge quand on l'expose à la lumière solaire, et aussi quand on fait agir simultanément sur elle les alcalis et l'oxygène de l'air. Les actions combinées de l'alcool, de l'ammoniaque et de l'air la transforment en hématéine $C^{16}H^{6}O^{6}$. Les acides n'ont sur elle qu'une influence très-faible; la baryte la précipite de ses dissolutions.

On prépare l'*hématoxyline* en traitant le bois de campêche par l'eau, puis en ajoutant à la liqueur de l'alcool ou de l'éther, qui dissolvent la matière colorante. Les cristaux d'*hématoxyline* sont jaune clair, brillants, transparents. Ce corps se volatilise difficilement.

L'ancienne thérapeutique faisait avec de l'*hématoxyline* un électuaire prescrit comme astringent, auquel on attribuait des propriétés toniques analogues à celles du vin de quinquina. Ce corps a aujourd'hui disparu des formulaires de médecine.

HÉMATOZOAIRE adj. (é-ma-to-zo-è-re — du gr. *haima*, sang; *zoon*, animal). Zool. Qui vit dans le sang des animaux, comme certains vers intestinaux.

— s. m. pl. Helminth. Groupe d'helminthes, comprenant ceux qui vivent dans le sang des autres animaux.

— **Encycl.** L'existence des *hématozoaires*, longtemps contestée, est un fait certain maintenant; mais il est impossible de fixer exactement les genres auxquels ils appartiennent tous, car on en trouve de l'espèce des hématoïdes, des trématodes, des protozoaires, mais il en est encore un grand nombre qu'on ne peut rapporter à aucun ordre déterminé.

Nous ne connaissons rien sur l'origine de ces entozoaires; car si quelques-uns sont pourvus d'organes génitaux, le plus grand nombre en manque, et, en admettant même la reproduction de ces parasites dans les veines des animaux, ne doit-on pas se demander comment ils se transmettent d'un individu à un autre? Jamais on n'a trouvé dans les veines où ils se rencontrent des traces de cicatrices qui permettent de croire que ces parasites pénètrent dans les vaisseaux capillaires en les perforant (v. *Arch. génér de médecine*, 1828, t. XVI, p. 198). Certains animaux reçoivent héréditairement la disposition aux *hématozoaires;* ce fait a été démontré en particulier pour le chien, par MM. Gruby et Delafond; mais n'est-ce pas alors la mère qui donne au fœtus, par la circulation placentaire, ses propres *hématozoaires?* Une observation de M. Chaussat semble contredire cette manière de voir, et il paraîtrait que les vieux animaux sont plus sujets aux *hématozoaires* que les jeunes. (Rayer ,Chaussat, Gruby, Delafond.)

La plupart des animaux ne semblent nullement dérangés par la présence de ces parasites dans leurs vaisseaux, leur santé ne paraît nullement altérée, et leurs fonctions s'accomplissent sans désordre. Cependant quelques-uns de ces vers ne sont point inoffensifs; ils occasionnent des troubles sur lesquels nous reviendrons plus loin, en nous occupant spécialement des *hématozoaires* de l'homme; car nous diviserons les *hématozoaires* en trois sections différentes. Dans la première, nous placerons les *hématozoaires* de l'homme; dans la seconde ceux du cheval, et dans la troisième ceux du chien, ces deux derniers étant les seuls animaux domestiques chez qui l'on ait encore rencontré des *hématozoaires*.

— Ire section. *Hématozoaires de l'homme* (Distome hæmatobie). Les *hématozoaires* de l'homme ne sont pas des animaux microscopiques : bien que les recherches microscopiques soient actuellement très-nombreuses, aucun observateur n'a encore signalé l'existence d'*hématozoaires* microscopiques chez l'homme.

On ne rencontre pas en Europe d'entozoaire qui vive normalement dans les vaisseaux sanguins de l'homme; mais, en Egypte, un ver du genre distome se trouve fréquemment dans les vaisseaux des organes abdominaux; car, sur 363 autopsies, Griesinger rapporte qu'il a trouvé 117 fois des distomes hæmatobies dans les veines. C'est surtout dans la veine porte, les veines mésaraïques, hépatique, liénale, intestinales et viscérales qu'on rencontre ce ver. Tant qu'il reste dans les gros vaisseaux, il ne paraît pas occasionner de désordres; mais il en détermine quand il est dans les capillaires et dans les membranes muqueuses. Quand le distome hématobie est dans les vaisseaux des parois de la vessie, il occasionne des lésions variées : taches ecchymotiques et gonflement de la membrane muqueuse vésicale; puis, à ce premier degré de lésion, succèdent des élevures molles, fongueuses, avec des taches pigmentaires, d'autres fois des croûtes calcaires formées par des œufs de distomes. Dans d'autres cas, on constate des végétations isolées, de la grosseur d'un pois, d'un haricot. Dans quelques cas plus rares, le péritoine vésical est aussi le siége d'excroissances semblables à des crêtes de coq, à la base desquelles on trouve des distomes hématobies et leurs œufs. Enfin on trouve aussi ce ver sur la muqueuse des uretères et sur celle du bassinet; mais là très-rarement. Les accidents qu'ils déterminent sont les mêmes, mais ils ont plus de gravité, en ce que les plaques calcaires formées par les œufs de distome hématobie, auxquels s'ajoutent des cristaux d'acide urique, déterminent des rétentions d'urine et toutes leurs conséquences. Ne doit-on pas rapporter à cela la fréquence des graviers ou des ulcères des reins dont les Egyptiens sont souvent affectés? Le gros intestin présente, lui aussi, assez souvent tous les accidents causés par ce vers, tels que : les épanchements sanguins, les dépôts à la surface des tissus muqueux, les excroissances, etc. Le tronc de la veine porte est quelquefois rempli de distomes hématobies; de là ils sont transportés dans le foie, où ils peuvent devenir une cause d'inflammation du parenchyme hépatique.

Nous ne connaissons pas le mode d'invasion de ces vers; comment nous y opposer? Seulement, lorsque les symptômes d'affection vésicale, ou rénale, ou même hépatique, sans cause apparente, appellons l'attention du médecin, qu'il recherche dans les urines et les matières fécales la présence des distomes, ou tout au moins de leurs ovules, et il est probable que ces entozoaires céderont à une médication empyreumatique ou fétide, telle que l'huile de Dippel, la térébenthine, l'assafœtida, etc. Nous parlerons maintenant des *hématozoaires* que l'on rencontre accidentellement dans les veines. En première ligne, citons le distome hépatique, qui habite généralement le foie de l'homme et des ruminants, et peut se trouver dans les veines des organes abdominaux. On a également parlé d'*hématozoaires* des tumeurs et des abcès; mais ceux-ci n'étaient-ils pas renfermés dans des vaisseaux capillaires?

Il est inutile de parler de ces vers fabuleux sortis des bras de gens que l'on saignait, car ils sont, paraît-il, disparus, puisque, de nos jours, aucun médecin n'en a cité d'exemple. Ce sont très-probablement des caillots sanguins, qui se forment souvent dans une saignée mal faite, comme chacun sait.

— IIe section. *Hématozoaires des solipèdes.* Le cheval, l'âne, le mulet, l'hémione ont souvent dans leur système sanguin des entozoaires du genre strongle. Ces vers des artères déterminent des anévrismes vermineux, que l'on rencontre presque toujours à l'artère mésentérique antérieure chez les solipèdes. Cet anévrisme a beaucoup d'analogie avec l'anévrisme vrai de l'homme, mais il est presque toujours fusiforme, et les dilatations dépassent souvent la grosseur du doigt, et acquièrent, dans des cas très-rares, le volume de la tête d'un homme, et c'est dans cette cavité qu'on rencontre l'*hématozoaire*. Rayer ne considérait pas l'*hématozoaire* comme la cause de l'anévrisme; mais Davaine, dont l'autorité est grande dans cette matière, dit : « Pour nous, la présence presque constante du sclérostome armé dans l'anévrisme des artères abdominales nous porte à regarder ce ver comme la cause de l'altération artérielle. »

— IIIe section. *Hématozoaires du chien.* Les vers du sang chez le chien sont très-rarement visibles à l'œil nu; il est bien difficile de dire à quel genre appartiennent les *hématozoaires* du chien; aussi nous contenterons-nous de dire qu'il existe un assez grand nombre d'observations de vers dans le sang du chien, où ils ne paraissent pas causer d'accidents graves. Gruby et Delafond donnent la moyenne de 1 chien atteint d'*hématozoaires* (*filaria hæmatica*) sur 20 à 25 qui ne sont pas atteints. Ces mêmes auteurs disent « que les *hématozoaires*, même en nombre immense (11,000 à 224,000 filaires microscopiques), n'altèrent pas les facultés des chiens, et n'affaiblissent pas l'énergie musculaire de ces animaux.

HÉMATURIE s. f. (é-ma-tu-rî — du gr. *haima*, sang; *ouréô*, j'urine). Pathol. Pissement de sang produit par la contraction de la vessie.

— **Encycl.** L'*hématurie* ou pissement de sang est le symptôme d'une maladie de l'appareil urinaire ou de tout l'organisme. Les auteurs qui se sont occupés de cette affection ont établi un grand nombre de divisions, selon le point présumé des voies urinaires où pouvait avoir lieu l'épanchement sanguin. C'est ainsi qu'ils ont distingué des hémorragies rénales, urétériques et vésicales. L'*hématurie* peut être essentielle ou symptomatique; ce dernier cas est le plus fréquent. Les causes prédisposantes de l'*hématurie* sont fort obscures, si ce n'est une seule bien constatée : l'influence des climats chauds. Ainsi, on voit cette maladie régner d'une manière endémique dans l'île de France, au Cap et en Egypte. Elle affecte également les deux sexes, mais elle est plus commune chez l'homme. On accuse aussi, comme causes prochaines, une vie et une profession sédentaires, l'abus des boissons alcooliques et des plaisirs vénériens, la fatigue, l'exercice du cheval, les efforts et l'ingestion de substances irritantes. Enfin, Griesinger et John Harley ont découvert dans les voies urinaires des œufs et même des embryons d'un certain parasite qu'ils désignent sous le nom de bilhorzia. La présence de cet animalcule dans les organes a suffi à ces médecins pour expliquer bien des *hématuries* essentielles. Les causes occasionnelles de l'*hématurie* sont nombreuses : ainsi les contusions, les plaies dans les régions abdominale ou rénale, les calculs du rein ou de la vessie, les médicaments âcres donnés à haute dose, les cantharides, le baume du Pérou, le sublimé corrosif, l'arsenic, le sulfate de quinine même administré à fortes doses, sont autant de causes qui peuvent produire l'*hématurie*. Celle-ci est quelquefois succédanée; elle se déclare alors par la suppression des hémorroïdes, des menstrues ou de tout autre flux sanguin habituel.

L'*hématurie* dépendant de causes locales, ou dont le siége est dans l'appareil urinaire, est beaucoup plus fréquente. Dans l'*hématurie* rénale, on reconnaît pour causes principales : les secousses violentes, les contusions, les chutes, les blessures dans la région des reins. La déchirure des vaisseaux de ces organes par une pierre arrêtée dans leurs conduits, lorsque le malade a rendu de petits calculs ou a éprouvé des accès de colique néphrétique, l'ouverture de ces mêmes vaisseaux dans les plaies des reins, sont une preuve de l'*hématurie* rénale. Les auteurs rapportent aux mêmes causes, et principalement aux lésions traumatiques, l'écoulement de sang qui vient de l'uretère; dans l'un comme dans l'autre cas, le malade accuse une douleur dans la région iliaque. L'*hématurie* vésicale est de toutes la plus fréquente; elle a pour causes : la présence d'un corps étranger, d'un fongus, de varices dans cet organe, des ulcérations de la muqueuse, des blessures pénétrantes, une inflammation. La cystite aiguë ou chronique, qui n'est pas mise par les auteurs au nombre des causes de l'*hématurie*, doit cependant être quelquefois considérée comme telle, car Roguetta et B. Cooper ont prouvé par l'autopsie que le sang était exhalé des vaisseaux de la muqueuse vésicale. On a vu le même phénomène survenir périodiquement chez des femmes dont les règles étaient supprimées, ou chez des hommes sujets à des flux hémorroïdaux.

Le principal caractère de l'*hématurie* consiste dans l'état sanguinolent de l'urine; on observe en même temps, dans toutes celles qui dépendent de causes locales, la rétention d'urine, accompagnée de symptômes de ténesme vésical ou de corps étranger dans la vessie, par suite de la coagulation du sang dans ce viscère. La gravité de l'*hématurie* est fort variable, selon la nature de la maladie à laquelle elle se rattache. Dans les cas d'empoisonnement, le pissement de sang est ordinairement un symptôme très-grave, car il n'arrive que dans les derniers moments de la vie. Lorsqu'il a lieu à la suite d'une longue course à cheval ou en voiture sur un terrain inégal et raboteux, il offre moins de danger que celui qui dépend d'une blessure des reins, des uretères ou de la vessie. Lorsqu'il a pour origine la présence d'une pierre, d'un fongus, d'hémorroïdes dans la vessie, la gravité est en rapport avec ces maladies. Mais, indépendamment de toutes ces causes, lorsque l'*hématurie* est abondante et continue, surtout sur un sujet avancé en âge, elle peut devenir mortelle; elle rentre alors dans la catégorie des hémorragies. Le plus souvent, l'*hématurie* essentielle, après avoir duré cinq ou six jours, diminue graduellement, le sang disparaît peu à peu et les urines redeviennent normales. Lorsque l'hémorragie est symptomatique, il existe toujours des phénomènes locaux ou généraux dont l'intensité varie selon la gravité des lésions.

« Le traitement de l'*hématurie*, dit Tardieu, est celui de l'affection qui donne lieu au pissement de sang; cependant, comme cette affection peut rester inconnue, et que l'écoulement sanguin peut constituer à lui seul un accident sérieux, il faut avoir recours à quelques moyens palliatifs. Ainsi on prescrit le repos le plus absolu et la diète la plus sévère. On expose le corps à l'air froid, on donne pour boisson de l'eau acidulée, on fait des applications d'eau froide ou de glace pilée sur le ventre, les cuisses, le périnée; on donne des lavements froids d'eau vinaigrée, ainsi que des injections froides et même astringentes dans la vessie. L'*hématurie* essentielle sporadique, continue ou périodique, ne réclame guère d'autres soins particuliers que l'usage de boissons douces et abondantes, l'évacuation artificielle de la vessie, et enfin le broiement des caillots qui pourraient y séjourner. L'*hématurie* endémique, qui est en général rebelle à tout traitement actif, doit être combattue comme une affection chronique, par une médication tonique soutenue, l'usage du fer, les alcalins quand l'urine contient de l'acide urique, les excitants, comme la teinture de cantharides et les balsamiques, lorsque l'urine est chyleuse. Enfin, le seul moyen curatif est l'émigration, qui, du reste, ne préserve pas des rechutes ceux qui retournent dans les pays chauds. » (Consulter Rayer, *Traité des maladies*.)

On désigne sous le nom d'*hématurie endémique de l'île de France, de l'île Bourbon et du Brésil* une maladie qui ne se voit en Europe que sur des colons venant de ces contrées, et qui attaque aussi bien les enfants que les adultes. Une des circonstances les plus remarquables de cette affection est, sans contredit, la transformation plusieurs fois observée de l'urine sanguinolente en une urine chyleuse, ou en une urine albumineuse et graisseuse. Abandonnée à elle-même, cette hémorragie habituelle, compliquée ou non de gravelle, guérit spontanément, sans émigration, au bout de quelques mois ou de quelques années, lorsqu'elle n'est pas assez abondante pour détériorer la constitution. De continue qu'elle était dans son principe, cette *hématurie* devient quelquefois périodique, forme sous laquelle plusieurs médecins du pays conseillent de la respecter. On emploie avec succès contre cette affection la saignée, combinée

avec les boissons acidulées, les préparations de ratanhia et le repos; mais si les pertes de sang ont détérioré la constitution, on aura recours aux préparations ferrugineuses, au quinquina, et on fera usage d'une nourriture fortifiante.

— Art vétér. Chez les animaux, cette maladie est, en général, occasionnée par la pléthore ou la rupture des vaisseaux des voies urinaires, et reconnaît pour cause tout ce qui tend à exalter la circulation dans les organes destinés à l'élaboration et à la sécrétion de l'urine, comme les contusions, les coups, les efforts à la région des lombes et de la vessie, des fardeaux trop pesants portés ou traînés, tout mouvement violent qui exige de la part des animaux de fortes contractions pour vaincre de grandes résistances, des courses rapides ou trop prolongées, la négligence des charretiers qui n'ont pas le soin de s'arrêter pour donner à leurs animaux le temps d'uriner, circonstance qui permet à l'urine de s'accumuler dans la vessie assez pour la remplir, la distendre et l'irriter même au point d'obliger l'animal à s'abattre tout à coup. L'affection peut être également déterminée par des érosions ou des ulcères de la vessie, par la présence d'un calcul, par l'usage ou l'abus des purgatifs drastiques et de certains médicaments doués d'une action spéciale sur les voies urinaires, tels que les cantharides, la térébenthine, la scille, la sabine; par les pâturages où il croît des plantes âcres et vénéneuses, par les jeunes pousses de chêne, d'orme et de quelques autres végétaux ligneux. Le cheval et le bœuf sont plus sujets à l'*hématurie* que les autres animaux; les vaches que l'on met dans les bois au printemps en sont quelquefois attaquées. L'affection se voit aussi, mais plus rarement, dans le mouton et même dans le chien, à la suite d'une irritation spéciale établie dans les organes urinaires. En général, les animaux qui y sont le plus exposés sont ceux qui, encore jeunes, quittent leur pays natal pour habiter un climat contraire à leur complexion, ceux qui sont sans cesse excités par la nature et la continuité du travail, ou par les châtiments, ceux qui sont sujets à rendre des urines ardentes, colorées ou sanguinolentes, dès qu'on en exige des services plus actifs ou plus prolongés que de coutume; ceux enfin qui ont trop d'ardeur et qui cherchent à attaquer et à se battre.

L'*hématurie* s'observe chez les bêtes qui ont souffert pendant l'hiver et qui sont mises au printemps dans de bons pâturages. Cette observation a été faite particulièrement dans l'ancienne province de l'Auvergne, où toutes les vaches, que l'on achète très-maigres au printemps et que l'on met immédiatement dans les montagnes, ne tardent pas à pisser le sang; mais ce phénomène pathologique est par lui-même peu dangereux, à moins que les individus ne continuent d'être soumis à l'influence de la même cause; dans ce cas, le pissement de sang persiste, le marasme et la mort surviennent. Les bœufs et les vaches que l'on fait travailler, et que l'on envoie paître le matin ou la nuit dans les pâturages gras où se trouve la renoncule scélérate, le colchique, l'euphorbe, ou réveille-matin, etc., dans les pâturages qui sont bordés d'arbrisseaux, dont les pousses encore tendres sont aussi malfaisantes qu'appétissantes, ces animaux se trouvent sujets à l'*hématurie*, qui peut leur devenir quelquefois funeste. Les travaux forcés, surtout dans les temps chauds, peuvent encore aggraver cette affection. Dans le chien, elle reconnaît pour cause l'usage de certaines plantes irritantes ou âcres, de certaines boissons, de certains aliments, etc.; ellle peut, en outre, être déterminée par des efforts ou des coups.

Dans le cheval, cette maladie est quelquefois précédée de coliques, dans lesquelles le cheval regarde ses flancs, se lève, se couche et se relève souvent, ploie les reins, ne rend que très-peu d'urine plus ou moins colorée, ou n'en rend pas du tout. Dans ce dernier cas, il y a ischurie; l'animal fait de vains efforts pour uriner, le pouls est dur, les yeux sont enflammés; le bras introduit dans le rectum fait reconnaître la vessie extrêmement pleine et de beaucoup avancée dans l'abdomen; il y a fièvre intense, oppression; anxiété. Le bœuf est en proie à une grande chaleur à la région lombaire, et la colonne vertébrale est très-sensible à la pression, il a la fièvre, il est constipé, ses flancs sont agités, ses urines sortent avec effort. Les symptômes sont difficiles à saisir sur les moutons, à cause de leur réunion en troupe toujours nombreuse, et du peu d'attention qu'on fait en général aux individus pris isolément. Dans certains cas, chez la vache et la brebis, les symptômes sont peu intenses, le plus souvent l'*hématurie* est chez elles le résultat d'une congestion sanguine ou d'une cause accidentelle passagère et n'est pas accompagnée de fièvre; l'*hématurie* n'est alors dangereuse qu'autant que l'écoulement du sang est trop considérable et trop prolongé; souvent elle cesse avec la cause qui l'a fait naître; si, au contraire, elle augmente malgré le traitement, c'est un fort mauvais signe, et la mort est à craindre. D'autres fois, l'*hématurie* est, chez le mouton, le signe d'une affection grave, telle que la maladie rouge, et alors elle est souvent le présage de quelque chose de fâcheux. Le danger n'est pas moins imminent sur les animaux en proie à cette affection, de quelque espèce qu'ils soient, lorsque le sang évacué est mélangé de matières purulentes, signe certain de l'ulcération des voies urinaires; lorsque des calculs rénaux ou vésicaux déterminent le flux sanguin; lorsque enfin celui-ci résulte de l'inflammation des organes urinaires, ou termine quelque autre affection aiguë.

Le traitement doit varier selon l'intensité de la maladie et la cause d'où elle procède. Le repos, la diète, les lavements, s'il y a constipation, quelques boissons délayantes, suffisent ordinairement quand l'*hématurie* est récente et modérée. Si la maladie est plus intense, elle réclame des boissons adoucissantes en abondance, des breuvages et des lavements de mucilage de graine de lin. Le camphre convient spécialement contre les effets produits par les cantharides. Si l'évacuation sanguine est considérable, il convient d'employer les boissons froides et acidulées. On donne volontiers au bœuf et au mouton de fortes décoctions d'oseille dans du lait; on laisse le premier dehors, au frais, et, s'il fait chaud, on lui couvre le dos jusqu'à la queue avec des draps pliés que l'on a soin de mouiller pendant la chaleur du jour. Tous les délayants et les antiphlogistiques conviennent aussi dans le cas d'ulcération des reins ou de la vessie, cas dont il est à peu près impossible de s'assurer sur l'animal vivant; mais lorsque l'inflammation est calmée, on substitue avec avantage aux premiers moyens quelques astringents dont l'action ne soit pas trop active, tels que l'aigremoine, le plantain, l'ortie, la mille-feuille et autres végétaux de la même classe. On termine ordinairement le traitement par l'usage approprié de quelques toniques doués d'une propriété styptique, comme les breuvages de camomille, de petite centaurée, de germandrée, les boissons ferrugineuses, les décoctions froides d'écorce de chêne, de marronnier d'Inde, etc., convenablement acidulées, en commençant par celles de ces substances médicamenteuses qui sont le moins actives, et en ne les administrant que sur la fin de la maladie, ou après qu'elle a cessé.

HÉMATURIQUE adj. (é-ma-tu-ri-ke — rad. *hématurie*). Méd. Qui concerne l'hématurie : *Evacuation* HÉMATURIQUE.

HÉMAX s. m. (é-maks — du gr. *haima*, sang). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des apocynées, tribu des cynanchées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

HÈME s. m. (è-me — du gr. *haima*, sang). Méd. Liquide circulatoire qui constitue le sang ou tout autre fluide semblable.

HEMEL-HEMSTEAD, bourg d'Angleterre, comté et à 25 kilom. O. d'Hertford; 5,200 hab. Nombreux moulins à farine dans les environs; important commerce de grains et farines. Curieuse église d'origine normande, remarquable par son ornementation intérieure.

HÉMÉLYTRE adj. (é-mé-li-tre — du gr. *émi*, demi, et de *élytre*). Entom. Dont les élytres ne sont cornés qu'à la base. ‖ On dit aussi HÉMIÉLYTRE.

— s m. Nom donné aux ailes supérieures des tétraptères, lorsqu'elles ont le caractère ci-dessus.

HÉMENCÉPHALE s. m. (é-man-sé-fa-le — du gr. *haima*, sang, et de *encéphale*). Pathol. Hémorragie de l'encéphale.

HÉMENDÈRE s. m. (é-man-dè-re). Anat. Appareil vasculaire sanguin.

HÉMÉRALOPE adj. (é-mé-ra-lo-pe — du. gr. *hemera*, jour; *ops*, vue). Pathol. Qui est affecté d'héméralopie : *Les habitants des contrées boréales, où la terre est couverte de neige pendant la plus grande partie de l'année, deviennent de bonne heure* HÉMÉRALOPES. (Richerand.)

— Substantiv. Personne atteinte d'héméralopie : *Un* HÉMÉRALOPE.

HÉMÉRALOPIE s. m. (é-mé-ra-lo-pî — du gr. *hêmera*, jour; *ops*, vue). Pathol. Maladie dans laquelle la vision cesse lorsque le jour vient à baisser : *L'*HÉMÉRALOPIE *peut être considérée comme le premier degré de la paralysie totale du nerf optique ou goutte sereine.* (Richerand.)

— **Encycl.** Pathol. L'*héméralopie* est une espèce de névrose, une forme d'amaurose dans laquelle les yeux jouissent de la faculté de voir tant que le soleil est levé sur l'horizon, et cessent de distinguer les objets à mesure que cet astre s'abaisse. Dans la plupart des cas, cette cécité nocturne n'est pas complète; d'autres fois, au contraire, la lumière la plus vive ne fait point impression sur l'œil. Les sujets qui en étaient affligés étaient désignés, chez les Romains, sous le nom de *lusciosi*.

Cette affection curieuse a donné lieu à des opinions variées, souvent contradictoires, et les traitements proposés ont dû se ressentir des idées théoriques mises en avant pour en interpréter la production. D'après Deval, oculiste estimé, qui a étudié avec le plus grand soin l'*héméralopie*, il faudrait admettre que le plus souvent elle consiste dans l'épuisement de la sensibilité de la rétine, par suite de l'exposition des yeux à une lumière très-vive, directe ou réfléchie, la membrane perdant, quand elle n'est plus impressionnée par elle, le ressort nécessaire à l'accomplissement de ses fonctions. Aussi cette affection est-elle fréquente, sous les formes endémique et épidémique, dans les pays où le jour a beaucoup d'éclat, comme sous les tropiques, où nos marins l'ont souvent contractée et où on l'a vue accompagner le scorbut, tandis qu'elle est rare dans les pays tempérés. Certaines causes, cependant, presque toujours inconnues, peuvent l'y faire naître. C'est ainsi qu'elle a sévi épidémiquement à Belle-Isle-en-Mer, à Montpellier, du temps de Sauvage; à Strasbourg, en 1762 et 1832; à Maussanne (Bouches-du-Rhône), en 1841. Mackensie en rapporte un très-beau cas. « Le domestique d'un meunier, dit-il, étant un soir, vers le coucher du soleil, occupé à raccommoder quelques sacs, se sentit tout à coup privé de l'usage de ses membres et de la vue. Au moment où il fut pris de cette maladie extraordinaire, non-seulement il était entièrement exempt de toute douleur de la tête et des membres, mais il éprouvait une sensation d'aise et de plaisir; il était, dit-il lui-même, comme dans un assoupissement agréable, mais avait parfaitement l'usage de ses sens. On le mit immédiatement dans son lit et on le veilla jusqu'à minuit. A ce moment il pria les personnes qui le gardaient de le quitter, attendu qu'il ne se sentait point malade et n'éprouvait aucune douleur. Il passa toute la nuit entièrement aveugle et sans un instant de sommeil. Quand le jour revint, il recouvra la vue graduellement, à mesure que la lumière du soleil devint plus vive. Quand il se leva, ses membres avaient repris leur force et leur agilité ordinaires, et il était dans un état de santé parfaite. Vers le soir, au coucher du soleil, sa vue commença à s'obscurcir, puis à s'éteindre graduellement, et il devint aussi aveugle que la nuit précédente; mais ses membres restèrent dans leur état naturel. Le lendemain, au lever du soleil, sa vue revint, et les choses se passèrent ainsi pendant deux mois. Les symptômes qui, à partir de la seconde nuit, précédèrent constamment la cécité, furent une légère douleur sur les yeux et un bruit dans la tête. Il était évident que le malade était complétement aveugle chaque soir, quand ces symptômes apparaissaient, car il ne distinguait pas la lumière d'une chandelle, bien qu'on la tînt près de ses yeux; et de même sa vue était évidemment parfaite dans le jour, puisqu'il lisait les caractères d'imprimerie les plus petits et enfilait l'aiguille la plus fine. » L'*héméralopie* est souvent congénitale; mais, dans ce cas, elle est presque toujours incomplète. Les hommes y sont plus exposés que les femmes; elle coïncide fréquemment avec le lymphatisme, la scrofule et l'état saburral des voies digestives. La mauvaise alimentation est une cause prédisposante, puisque, d'après Bampfield et Coquerel, cette maladie affecte plutôt les simples soldats et les matelots que les officiers. On a remarqué encore qu'en temps d'épidémie la classe pauvre était beaucoup plus frappée que la classe aisée. L'*héméralopie* est plus fréquente en été qu'en toute autre saison. Cette fréquence est due aux émanations marécageuses, à l'action de l'humidité le soir ou la nuit, après de longues journées de chaleur ardente. Enfin, une cause déterminante des plus énergiques est l'exposition au soleil ardent des régions intertropicales.

L'*héméralopie* congénitale, l'*héméralopie* liée à des maladies diverses sont aussi des amauroses à type asthénique, et dans lesquelles l'excitation est trop faible, tant que le soleil n'éclaire pas l'horizon, pour que les fonctions visuelles puissent s'exercer. Dans d'autres circonstances, la cécité nocturne est une névrose intermittente, à accès revenant le soir, et les médecins qui l'ont observée dans des localités où régnaient des fièvres paludéennes l'ont attribuée aux mêmes influences. L'*héméralopie* est commune en Chine, où la culture du riz demande de vastes inondations. La lésion n'est donc pas toujours identique. Tantôt idiopathique, tantôt symptomatique, elle est dans quelques cas franchement intermittente. En 1847, le chirurgien de la frégate la *Belle-Poule* fut témoin d'une épidémie d'*héméralopie* à bord, dans les parages de Madagascar. Une centaine d'hommes en furent frappés; la maladie était tout à fait essentielle. La cécité était incomplète chez le plus grand nombre, ceux qui en étaient atteints conservant encore la faculté de se guider sur le pont du navire, au clair de la lune; elle était telle chez quelques-uns, qu'ils ne distinguaient pas à une courte distance la lumière d'un fanal. Tous, d'ailleurs, jouirent d'une excellente santé pendant la durée de leur cécité nocturne. Cette épidémie fut attribuée à l'intensité des rayons du soleil des tropiques. Mackensie rapporte, dans son traité, qu'en juillet et en août 1834 l'*héméralopie* sévit dans deux bataillons d'un régiment prussien qui, pendant les chaleurs intenses de l'été, étaient soumis à de fréquents exercices sur un terrain éblouissant et dépourvu d'ombre, et exposés, en outre, à la réflexion des rayons du soleil par la surface du Rhin, en sortant de chambres obscures qu'ils occupaient dans les fortifications, ce qui rendait leurs yeux plus sensibles à la lumière. Cette affection a souvent régné aussi parmi les corps d'armée en marche dans des pays couverts de neige, dont l'éclat affectait les yeux. Carron du Villards rapporte que son père observa un bon nombre d'*héméralopies*, dans les campagnes de 1793, chez les soldats piémontais qui bivaquaient nuit et jour sur des montagnes couvertes de neige; ils étaient tellement aveugles à la tombée de la nuit, qu'on les réunissait par escouades pour les faire conduire par un individu sain. Cette affection reconnaît encore pour cause la syphilis et quelquefois l'hérédité. Les symptômes de l'*héméralopie* peuvent se résumer ainsi. Le malade est bien portant pendant le jour jusqu'au moment où le soleil commence à quitter l'horizon; alors il éprouve une sorte de céphalalgie frontale, ses yeux larmoient, puis se couvrent d'un nuage d'intensité progressive, et il cesse de voir. Si on l'examine dans le courant de la nuit, on trouve l'organe dans les conditions d'un œil amaurotique : la pupille, un peu plus dilatée qu'à l'état normal, est insensible à la lumière, le fond de l'œil est noir, la conjonctive oculaire légèrement injectée; tout l'organe paraît congestionné. Ces symptômes persistent jusqu'au lendemain matin; alors le nuage devient de moins en moins épais, la congestion disparaît, la vision s'éclaircit et le malade revient à l'état normal. Le lendemain soir, les symptômes recommencent et marchent de la même manière.

Le traitement de l'*héméralopie* se ressent de l'incertitude qui règne sur la nature de cette affection. Les moyens qui réussissent le mieux contre les amauroses en général n'ont produit aucun résultat dans cette maladie produite par l'éclat des rayons solaires. Scarpa indique de combattre la pléthore et la congestion sanguine vers la tête, si elles existent, par les saignées générales ou locales, et l'embarras gastrique par les vomitifs. On dirigera aussi vers les yeux des vapeurs stimulantes comme dans les cas d'amaurose. Si ces moyens ne suffisent pas, on prescrit, après l'action du vomitif, une décoction sudorifique de gaïac, de sassafras, de squine et de salsepareille; et le soir on applique un vésicatoire à la nuque ou derrière chaque oreille. On répète tous les deux jours, pendant la première semaine, le vomitif; puis on donne alternativement un émétique et un purgatif, dont la dose est déterminée par l'effet qu'ils produisent. Bampfield dit avoir constamment réussi à faire disparaître l'*héméralopie* idiopathique par l'application successive de petits vésicatoires près de l'angle externe de l'œil. Deux ou trois suffisent souvent; mais il est des cas opiniâtres qui en exigent jusqu'à dix aux deux régions temporales. Pendant ce traitement, les malades doivent porter un garde-vue, et baigner chaque jour deux ou trois fois leurs yeux dans de l'eau froide. Enfin on a employé avec un succès presque constant les fumigations de foie de bœuf, qui ne sont autre chose qu'un dégagement de vapeurs azotées. Le docteur Fonssagrives, médecin en chef de la marine, où l'*héméralopie* existe si souvent, a eu beaucoup à se louer de ce moyen, alors que tous les autres avaient échoué. Le remède est vulgaire, dit-il, mais il a une suffisante compensation à ce défaut, il guérit. Les Chinois, qui sont, à ce qu'il paraît, très-sujets à cette affection, se servent du foie de mouton.

Voici, d'après Dupont, comment se font ces fumigations, qui ont opéré un si grand nombre de guérisons à Strasbourg en 1762, parmi les héméralopes. On fait cuire une tranche de foie de bœuf, pesant environ 250 grammes, dans un pot de terre contenant 2 litres d'eau. Lorsque le foie est cuit, et que la vapeur est d'une chaleur supportable, on porte le pot sur le lit, et, inclinant la tête dessus, on se fait envelopper dans une couverture, de manière à être exactement enfermé avec le pot. On reste ainsi jusqu'à ce que le bouillon ne produise plus de vapeur, ou que la gêne de la respiration devienne trop pénible. En général, une seule application suffit pour guérir radicalement. Cet expédient, tout empirique qu'il est, est populaire en Russie, en Pologne, et dans un grand nombre d'autres contrées; on ne doit donc pas le négliger dans la pratique. Un grand nombre d'auteurs anciens, tels qu'Hippocrate, Paul d'Egine, Ambroise Paré, etc., n'ont-ils pas recommandé tantôt le foie, tantôt le fiel de certains animaux contre les affections amaurotiques?

— Art vétér. Cette maladie est très-rare chez nos animaux domestiques; elle consiste dans la perte de la faculté de voir aussitôt que le soleil est couché. On en ignore les causes. Les médecins pensent qu'un tempérament lymphatique, ou la mauvaise alimentation, l'exposition aux émanations paludéennes, aux rayons brûlants du soleil des régions équatoriales, peuvent la faire naître. On l'a vue coïncider avec le scorbut; on l'a même dite héréditaire.

La définition de la maladie dispense d'en donner les symptômes. Elle dure de quinze jours à trois semaines; elle guérit assez fréquemment, après avoir offert des paroxysmes et des rémissions. Elle peut se terminer par l'amaurose.

Le traitement consiste à s'opposer à l'action des causes ou à les combattre. Les purgatifs, les émétiques, les vésicatoires sont les moyens principalement recommandés. Toutefois les vésicatoires sont contre-indi-

qués dans les cas où la maladie coïncide avec le scorbut.

HÉMÉRALOPIQUE adj. (é-mé-ra-lo-pi-ke — rad. *héméralopie*). Pathol. Qui a rapport à l'héméralopie : *Affection* HÉMÉRALOPIQUE.

HÉMÉROBAPTISTE s. m. (é-mé-ro-ba-ti-ste — du gr. *hêmera*, jour; *baptizô*, je lave). Hist. relig. Membre d'une secte juive qui imposait les bains quotidiens comme un devoir religieux. ‖ Membre d'une secte chrétienne qui réitérait le baptême chaque jour.

— **Encycl.** V. MENDAÏTE.

HÉMÉROBE s. m. (é-mé-ro-be — du gr. *hêmera*, jour; *bios*, vie). Entom. Genre d'insectes névroptères, type de la famille des hémérobides et de la tribu des hémérobites, comprenant un assez grand nombre d'espèces : *Les larves des* HÉMÉROBES *vivent au milieu des pucerons.* (Blanchard.) *Naître, s'accoupler, pondre et mourir, voilà, pour l'*HÉMÉROBE, *les actions d'une journée de quelques heures.* (Duméril.)

— **Encycl.** Les *hémérobes* sont connus sous le nom vulgaire de *demoiselles terrestres.* Comme les libellules ou demoiselles aquatiques, les *hémérobes* sont de charmantes petites bêtes, au corps frêle, léger, flexible, aux ailes diaphanes. Leurs yeux ont, au soleil, des tons dorés d'un éclat incomparable. Elles sont agréablement nuancées de vert. Les entomologistes ont constitué avec ces névroptères une tribu de la grande famille des myrméléoniens, à laquelle ils ont imposé le nom d'*hémérobides.* Les caractères de cette tribu peuvent être résumés ainsi : tête non prolongée en bec, mais un peu saillante; antennes filiformes, sétacées; ailes postérieures arrondies; pattes ayant des ergots presque nuls. Cette division comprend plusieurs genres, dont le plus important est celui qui fait le sujet de cet article. Les *hémérobes* proprement dits ont un corps de consistance molle, des yeux globuleux et sans ocelles, des mandibules cornées, arquées, très-échancrées à l'intérieur, des palpes assez longues, des mâchoires membraneuses, des antennes allongées, insérées entre les yeux, à articles nombreux et courts, un corselet presque carré, des ailes grandes, égales, très-réticulées. Ces insectes exhalent une odeur excrémentielle. L'espèce type, l'*hémérobe perle*, a $0^{m},014$ de longueur; ses ailes ont plus de $0^{m},03$ d'envergure. Les femelles pondent leurs œufs à la partie inférieure des tiges ou des feuilles. Ces œufs, que l'on a pris longtemps pour des productions cryptogamiques, sont oblongs, de couleur blanche, et fixés par un pédicule très-long et très-mince, assez semblable à un cheveu légèrement recourbé. Ils sont enduits d'une matière visqueuse, extensible et très-siccative à l'air, qui, en s'allongeant, sert à former le pédicule dont nous venons de parler. Les larves ont assez d'analogie avec celles des fourmilions; néanmoins, elles sont plus allongées, et ont des habitudes plus vagabondes. Ces larves vivent au milieu des pucerons, dont elles font leur proie; elles les saisissent avec leurs longues mandibules et les sucent en quelques instants avec une grande dextérité. En quinze jours leur développement est à peu près complet. Au moment de se transformer en nymphes, les larves des *hémérobes*, qui sont pourvues de filières placées à l'extrémité de l'abdomen, se construisent une coque très-petite et parfaitement ronde. Trois semaines après, elles en sortent à l'état parfait. On en trouve cependant qui attendent l'année suivante pour se transformer. Les larves de quelques espèces s'entourent de la peau des pucerons qu'elles ont dévorés; ces peaux se fixent à leur corps et leur font une sorte de manteau. Ce genre comprend une trentaine d'espèces, la plupart propres à l'Europe et à l'Asie. La plus commune, aux environs de Paris, est l'*hémérobe* perle, d'un vert jaunâtre, avec des yeux d'un vert doré éclatant et des ailes diaphanes, à nervures légèrement verdâtres.

HÉMÉROBIDE adj. (é-mé-ro-bi-de — de *hémérobe*, et du gr. *idea*, forme). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre hémérobe. ‖ On dit aussi HÉMÉROBIEN, IENNE, et HÉMÉROBIN, INE.

— s. m. pl. Famille d'insectes névroptères, ayant pour type le genre hémérobe.

HÉMÉROBITE adj. (é-mé-ro-bi-te — rad. *hémérobe*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre hémérobe.

— s. m. pl. Tribu de la famille des hémérobides, ayant pour type le genre hémérobe.

HÉMÉROCALLE s. f. (é-mé-ro-ka-le — gr. *êmerokallis*; de *hêmera*, jour; *kallos*, beauté). Bot. Genre de plantes bulbeuses, de la famille des liliacées, type de la tribu des hémérocallidées, remarquable par la beauté de ses fleurs : *Il y a une* HÉMÉROCALLE *des jardins, dont les fleurs sont variées.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Les *hémérocalles*, originaires de l'Europe méridionale et de l'Asie centrale, sont remarquables par la beauté de leurs fleurs, et à ce titre fort recherchées dans les jardins. L'*hémérocalle* jaune, vulgairement nommée *lis-asphodèle*, *lis-jonquille*, *belle-de-jour*, etc., croît dans les montagnes boisées de l'Europe centrale; l'*hémérocalle* fauve, qui lui ressemble beaucoup, habite surtout le midi de la France. On cultive aussi l'*hémérocalle* du Japon, à fleurs blanches et d'une odeur suave. Les fleurs des *hemérocalles* sont belles et ne durent guère qu'un jour, d'où le nom du genre; mais elles se succèdent pendant fort longtemps.

HÉMÉROCALLIDÉ, ÉE adj. (é-mé-ro-ka-li-dé — de *hémérocalle*, et du gr. *idea*, forme). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre hémérocalle.

— s. f. pl. Tribu de la famille des liliacées, ayant pour type le genre hémérocalle.

HÉMÉRODROMIE s. f. (é-mé-ro-dro-mî — du gr. *hêmera*, jour; *dromeus*, coureur). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la tribu des empides, comprenant sept espèces qui habitent la France et l'Allemagne.

HÉMÉROLOGE s. m. (é-mé-ro-lo-je — du gr. *hêmera*, jour; *logos*, discours). Chronol. Traité sur la concordance des calendriers. ‖ *Hémérologe de Florence*, Manuscrit antique contenant la concordance des calendriers de douze peuples avec le calendrier romain.

HÉMÉROLOGIE s. f. (é-mé-ro-lo-jî — du gr. *hêmera*, jour; *logos*, discours). Chronol. Art de composer des calendriers.

HÉMÉROLOGIQUE adj. (é-mé-ro-lo-ji-ke — rad. *hémérologie*). Chronol. Qui concerne l'hémérologie : *Science* HÉMÉROLOGIQUE.

HÉMÉROLOGUE s. m. (é-mé-ro-lo-ghe — du gr. *hêmera*, jour; *logos*, discours). Chronol. Auteur d'un calendrier. ‖ Celui qui s'occupe des questions relatives au calendrier.

HÉMÉROPHILE s. f. (é-mé-ro-fi-le — du gr. *hêmera*, jour; *phileô*, j'aime). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalènes, formé aux dépens des boarmies, et dont l'espèce type habite la France.

HÉMÉROPHYGE s. m. (é-mé-ro-fi-je — du gr. *hêmera*, jour; *pheugô*, je fuis). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des ténébrions, dont l'espèce type habite la Grèce.

HEMEROSCOPIUM, nom latin de DENIA, ville d'Espagne.

HÉMÉROSIE s. f. (é-mé-ro-zî — du gr. *hêmera*, jour). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des noctuophalénides, comprenant trois espèces, qui habitent le midi de l'Europe.

HÉMÉROSPHÈRE s. m. (é-mé-ro-sfè-re — du gr. *hêmera*, jour, et de *sphère*). Astron. Petit appareil proposé pour faire connaître l'heure du lever et du coucher du soleil.

HÉMERT (Paul VAN), philosophe hollandais, né à Amsterdam en 1756, mort à La Haye en 1825. Lorsqu'il eut pris le grade de docteur en théologie, il devint pasteur; mais dénoncé bientôt devant le consistoire comme hétérodoxe, il donna sa démission, et renonça, à partir de ce moment, à la carrière évangélique. Des lettres adressées au professeur Bonnet, et dans lesquelles il soutenait qu'il faut admettre l'autorité de la raison en matière de religion, commencèrent à le faire connaître comme penseur. Vers la même époque, il remporta le prix proposé par la Société de Tyler, à Harlem, sur ce sujet : « Tout homme doué de jugement n'est pas seulement autorisé, mais obligé de juger par lui-même en matière de religion. » En 1790, Hémert, qui s'était fixé à Amsterdam, devint professeur de philosophie et de belles-lettres au collége des remontrants; mais il se démit bientôt de sa chaire pour rester complétement indépendant. Partisan déclaré des idées de Kant, il les fit connaître en Hollande en publiant un ouvrage intitulé : *Eléments de la philosophie de Kant* (1795, 4 vol. in-8°), et soutint la doctrine du philosophe de Kœnigsberg contre Wyttenbach, avec qui il eut une vive et longue polémique. Van Hémert fut membre de l'Institut des Pays-Bas. Ses principaux écrits ont été réunis et publiés sous le titre de *Mélanges de littérature, de philosophie et d'histoire* (1807, 11 vol.).

HÉMÉSOTRIE s. f. (é-mé-so-trî — du gr. *hemi*, à demi; *esoteros*, intérieur). Bot. Syn. d'ASTRÉPHIE.

HEMESSEN (Jean VAN), peintre flamand, né à Hemixen, près d'Anvers, vers 1500, mort dans la même ville vers 1560. Il habita longtemps Harlem, puis se fixa à Anvers, où il devint membre, puis doyen (1537) de la confrérie de Saint-Luc. Cet artiste se rattache à l'école de Mabuse. Sans nul souci de la recherche du beau, « il va, dit Paul Mantz, sans méthode et sans mesure, jusqu'aux confins de la laideur. Ses types sont violents, son dessin est exagéré et sauvage, son coloris abonde en tons violents et durs, ses ombres sont lourdes; mais il y a chez lui une certaine recherche d'expression, et sa naïve énergie ressemble à de l'originalité. » On voit de lui au Louvre : *Tobie rendant la vue à son père* (1555), tableau plus grand que ceux que l'on rencontre dans les autres musées d'Europe; au musée d'Anvers : la *Conversion de saint Matthieu*; à Bruxelles : une *Descente de Croix*, triptyque où l'on trouve quelques figures remarquables; à Londres : une *Sainte Ursule* et une *Adoration des rois;* à Munich : un *Isaac bénissant Jacob*, une *Vocation de saint Matthieu*, *Saint Jean dans le désert*, et une *Sainte famille* (1541); à Vienne : un *Saint Guillaume* et le portrait de *Jean de Mabuse*, daté de 1548.

HÉMI, Préfixe qui se place avant certains mots, et qui signifie *demi*. Il entre en composition dans un assez grand nombre de termes de science et d'art. C'est l'abrégé du mot grec *hêmisus*, neutre *hêmisu*, auquel nous retranchons la dernière syllabe, et qui a la même signification.

HÉMIACÉPHALE s. m. (é-mi-a-sé-fa-le — du préf. *hémi*, et de *acéphale*). Tératol. Monstre dont la tête se réduit à une tumeur informe.

HÉMIACÉPHALIE s. f. (é-mi-a-sé-fa-lî — rad. *hémiacéphale*). Tératol. Conformation des hémiacéphales.

HÉMIACÉPHALIEN, IENNE adj. (é-mi-a-sé-fa-liain, iè-ne — rad. *hémiacéphale*). Tératol. Qui appartient aux hémiacéphales : *Monstre* HÉMIACÉPHALIEN.

HÉMIACÉPHALIQUE adj. (é-mi-a-sé-fa-li-ke — rad. *hémiacéphalie*). Tératol. Qui a les caractères de l'hémiacéphalie : *Conformation* HÉMIACÉPHALIQUE.

HÉMIACHYRE s. m. (é-mi-a-ki-re — du préf. *hémi*, et du gr. *achuron*, paille). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, dont l'espèce type croît au Texas.

HÉMIADELPHE s. m. (é-mi-a-dèl-fe — du préf. *hémi*, et du gr. *adelphos*, frère). Bot. Genre de plantes, de la famille des acanthacées, dont l'espèce type croît dans l'Inde.

HÉMIANDRE s. m. (é-mi-an-dre — du préf. *hémi*, et du gr. *anêr*, *andros*, mâle). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des labiées, tribu des prostanthérées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie.

HÉMIANTHE s. m. (é-mi-an-te — du préf. *hémi*, et du gr. *anthos*, fleur). Bot. Syn. de MICRANTE.

HÉMIARITE s. m. (é-mi-a-ri-te — du nom d'*Hémiar*, fils de Saba). Philol. Dialecte de l'ancien arabe. ‖ On dit aussi HIMYARITE.

HÉMIBATRACHUS s. m. (é-mi-ba-tra-kuss — du préf. *hémi*, et du gr. *batrachos*, grenouille). Erpét. Groupe d'amphibiens ou batraciens.

HÉMICARPURE s. m. (é-mi-kar-pu-re — du préf. *hémi*, et du gr. *karpos*, fruit, *oura*, queue). Bot. Syn. de PINELLIE.

HÉMICÈRE s. f. (è-mi-sè-re — du préf. *hémi*, et du gr. *keras*, corne, antenne). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes, comprenant trois espèces qui habitent Java et l'île de France.

HÉMICHLÈNE s. m. (é-mi-klè-ne — du préf. *hémi*, et de *chlaina*, enveloppe). Bot. Genre de plantes, de la famille des cypéracées, tribu des fuirénées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

HÉMICHORÉE s. f. (é-mi-ko-ré — du préf. *hémi*, et de *chorée*). Pathol. Chorée qui n'affecte qu'une des deux moitiés du corps.

— **Encycl.** La distinction qu'on a voulu établir entre la chorée et l'*hémichorée* ne nous paraît pas très-heureuse. En effet, partielle pour un moment, la chorée se généralise après quelques jours, et, partielle ou générale, elle se présente avec les mêmes caractères. L'*hémichorée* peut ne porter que sur un seul membre, d'un seul côté; elle peut porter sur les deux, elle peut être entre-croisée, frapper la jambe droite et le bras gauche, par exemple. Le diagnostic, le pronostic et le traitement ne donnent lieu à aucune considération particulière.

HÉMIÇHORISTE s. f (é-mi-ko-ri-ste — du préf. *hémi*, et du gr. *choristos*, divisé). Bot. Genre de plantes, de la famille des acanthacées, qui habite l'Inde.

HÉMICHORIUM s. m. (é-mi-ko-ri-omm — gr. *hêmichorion;* de *hémi*, demi, et *choros*, chœur). Antiq. L'une des deux bandes qui composaient quelquefois le chœur d'une pièce dramatique, et formaient ensemble une sorte de dialogue.

HÉMICHROA s. m. (é-mi-kro-a — du préf. *hémi*, et du gr. *chroa*, couleur). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des amarantacées, tribu des achyranthées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie.

HÉMICIDARITE s. f. (é-mi-si-da-ri-te — du préf. *hémi*, et du gr. *kidaris*, diadème). Echin. Division des cidarites, genre d'échinodermes.

HÉMICIRQUE s. m. (é-mi-sir-ke — du préf. *hémi*, et du gr. *kirkos*, épervier). Ornith. Groupe d'oiseaux, formé aux dépens des pics.

HÉMICLADE s. m. (é-mi-kla-de — du préf. *hémi*, et du gr. *klados*, rameau). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamies, comprenant deux espèces qui vivent au Brésil.

HÉMICLIDIE s. f. (é-mi-kli-dî — du gr. *êmikleis*, *emikleidos*, à demi fermé). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des protéacées, tribu des grévillées, comprenant plusieurs espèces qui habitent le sud de l'Australie.

HÉMICNÉMIDE s. f. (é-mi-kné-mi-de — du préf. *hémi*, et du gr. *knêmis*, rayon de roue). Echin. Division du groupe des astéries.

HÉMICOSMITE s. m. (é-mi-ko-smi-te — du préf. *hémi*, et du gr. *kosmeo*, j'orne). Echin. Subdivision du groupe des crinoïdes.

HÉMICRANIE s. f. (é-mi-kra-nî — du préf. *hémi*, et du gr. *kranion*, crâne). Pathol. Douleur qui n'affecte que la moitié du crâne, et qu'on appelle vulgairement MIGRAINE.

— **Encycl.** V. MIGRAINE.

HÉMICRANIQUE adj. (é-mi-kra-ni-ke — rad. *hémicranie*). Pathol. Qui a rapport à l'hémicrânie : *Céphalalgie* HÉMICRANIQUE.

HÉMICRÉPIDE s. m. (é-mi-kré-pi-de — du préf. *hémi*, et de *krepis*, chaussure). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des taupins, dont l'espèce type habite l'Amérique du Nord.

HÉMICRYPTURE s. m. (é-mi-kri-ptu-re — du préf. *hémi*, et du gr. *kruptos*, caché, *oura*, queue). Crust. Syn. d'ISOTÈLE.

HÉMICYCLE s. m. (é-mi-si-kle — du préf. *hémi*, et du gr. *kuklos*, cercle). Lieu disposé en demi-cercle. Se dit particulièrement d'un espace demi-circulaire, entouré de gradins, pour recevoir des spectateurs : L'HÉMICYCLE *du Corps législatif.* L'HÉMICYCLE *des anciennes basiliques.* L'HÉMICYCLE *du palais des Beaux-Arts.*

— Antiq. Appareil de théâtre servant à figurer des lointains. ‖ Siége ou banc dont le dossier était courbé en demi-cercle.

— Archit. Trait d'une voûte demi-circulaire. ‖ Cercle de bois qui soutient les pierres des arcs pendant la construction.

Hémicycle (L') du palais des Beaux-Arts. On appelle ainsi une salle demi-circulaire, destinée à la distribution des récompenses accordées chaque année aux élèves de l'Ecole des beaux-arts. Cette salle, qui est une des plus belles de l'Ecole, a son entrée dans la cour du palais; on y pénètre par un péristyle étroit. Le long du diamètre de la salle, des siéges sont préparés pour les professeurs. En face sont des gradins circulaires, concentriques aux murs de l'hémicycle, et destinés aux élèves. Mais ce qui fait la célébrité de cette salle, c'est surtout sa décoration. Toute la muraille, jusqu'à la naissance de la voûte, est occupée par une vaste composition de Delaroche qui se déroule sur une longueur de 15 mètres et une hauteur de 5 mètres environ.

Cette composition forme une longue et large frise, où l'on ne compte pas moins de soixante-quinze figures assemblées devant un élégant portique et réparties en six groupes principaux. Au centre, le portique se creuse en hémicycle et, dans cet enfoncement, est un vaste siége de marbre exhaussé de quatre degrés. Sur cette sorte de trône, Apelles est assis, ayant à sa droite Ictinus, l'architecte, et à sa gauche Phidias, le sculpteur du Parthénon Ces trois grands maîtres de l'art antique ont le torse nu, la tête ceinte de lauriers; ils sont graves, majestueux, semblables à des dieux. Sur les degrés du trône, se tiennent de profil quatre figures allégoriques, quatre femmes personnifiant l'Art grec, l'Art gothique, l'Art romain et la Renaissance, les deux premières à gauche, les deux autres à droite. Les figures de l'Art grec et de l'Art romain sont assises, les yeux fixés vers la terre, les mains posées sur les genoux et tenant un papier déroulé. Les deux autres figures sont debout : celle de l'Art gothique (portrait de Mme Delaroche), chastement drapée, les cheveux tombant sur les épaules, le front ceint d'une bandelette, les yeux levés vers le ciel, a une physionomie douce et rêveuse; la Renaissance, au contraire, est voluptueuse et sensuelle : elle est à demi nue, avec un riche bracelet au poignet et des perles dans sa chevelure; elle regarde en face et semble interroger les vieux maîtres impassibles sur leurs siéges de marbre. Au pied du tribunal auguste, une belle jeune femme, au type méridional, aux formes opulentes, aux carnations chaudes et palpitantes, n'ayant pour vêtement qu'une draperie qui couvre une de ses jambes, se baisse pour prendre des couronnes entassées à terre et semble prête à les lancer hors du tableau, vers les assistants. C'est le génie des Arts ou, pour mieux dire, le génie de la Gloire artistique.

A la droite du tribunal sont les sculpteurs et les peintres coloristes; à la gauche, les architectes et les peintres dessinateurs. Comme pour mieux accentuer cette division, Delaroche a affecté une certaine liberté de lignes, un laisser-aller de mouvements et un coloris plein d'éclat, dans la disposition des figures de droite; le côté des dessinateurs et des architectes est plus calme et plus mesuré. Entrons dans le détail de chacune des quatre parties de la composition.

Au bas du tribunal et à sa gauche se presse d'abord un groupe de sculpteurs, Puget, Germain Pilon, Jean de Bologne, Bernard de Palissy, Benvenuto Cellini, Jean Goujon, Ghiberti, etc., auquel succède la théorie des peintres coloristes, Claude le Lorrain, Ruysdaël, Terburg, Paul Potter, etc. Rubens, assis auprès de Van Dyck son élève, écoute avec attention le Titien, debout, et qui semble révéler les secrets de son art; Paul Véronèse, Caravage, Velasquez, Murillo, Van Dyck, le Corrége et Antoine de Messine l'écoutent avec intérêt et terminent le côté gauche du tableau. A droite se pressent les plus fameux architectes, Bramante, Robert de Luzarche,

qui construisit la cathédrale d'Amiens, et Erwin de Steinbach, l'architecte de celle de Strasbourg, puis Vignole, Palladio, Philibert Delorme, Pierre Lescot, Mansart et Inigo Jones. La quatrième partie de la composition est consacrée, nous l'avons dit, aux peintres dessinateurs. Léonard de Vinci, déjà vieux, est assis et parle à Raphaël, qui l'écoute avec respect, et dont les yeux brillent de l'éclat du génie; Fra Bartolomeo, l'ami de Savonarole, en habit de dominicain, écoute aussi Léonard de Vinci. Derrière lui se trouvent rassemblés Pérugin, Albert Dürer, André del Sarto, Holbein, Jules Romain, Sébastien del Piombo, Dominiquin et Eustache Lesueur. Un peu plus loin, on voit Mantegna, Jean de Fiesole, Giotto et Cimabue, naïfs précurseurs de Raphaël, et, dans un coin solitaire, Michel-Ange, assis, semble réfléchir profondément et ne prend aucune part à l'action commune. La dernière figure importante est celle de Nicolas Poussin, debout, vêtu de noir, non loin de Léonard, de Raphaël et de Michel-Ange, et jetant sur la salle un regard ferme et bienveillant. Auprès de lui, on voit deux graveurs, Marc-Antoine et Edelinck.

Telle est la disposition de cette vaste scène. La conception est variée sans prétention, simple sans monotonie. La lumière est heureusement ménagée; elle semble venir de la coupole même de la salle, et l'on dirait que les personnages sont éclairés par le jour naturel.

Cette assemblée des maîtres de l'art, ce cénacle d'immortels ne retient pas seulement l'attention par la vérité des portraits; il intéresse, il instruit, comme ferait l'histoire même de l'art. « Combien de goût, de savoir, de finesse il a fallu dépenser, a dit M. Ch. Blanc, pour donner quelque unité à la réunion de tant de caractères différents, pour exprimer une pensée générale avec tant de figures si profondément individuelles! Chacun des artistes admis dans cet élysée conserve, en effet, sa physionomie propre, je veux dire celle de son talent et de sa personne. Le même rôle qu'il a joué dans l'histoire, il le joue encore dans la composition. Les princes de l'art sont entourés de leurs disciples, comme d'une cour noble, intelligente et polie; les originaux sont à part, et on les reconnaît au premier coup d'œil à leur attitude concentrée, à leur air taciturne. Et pourtant toutes ces figures isolées ou groupées composent un certain ensemble; elles sont à la fois distinctes et reliées entre elles, tantôt par le geste, tantôt par la similitude des tempéraments; elles se parlent, s'écoutent, se répondent, et celles qui demeurent séparées forment comme un repos dans le mouvement général de la composition, comme un silence au milieu de cette bourdonnante conversation d'immortels. Oh! sans doute, une critique un peu rigide trouverait ici ample matière à s'exercer. Elle pourrait demander si une galerie de portraits peut tenir lieu de la grande histoire; comment il se fait qu'une aussi charmante réunion de tableaux anecdotiques ait paru digne de composer une peinture monumentale, et aussi par quel singulier privilége Paul Delaroche s'est cru le droit de mêler tant de réalité à tant d'arbitraire... On peut être surpris, en effet, de retrouver des souvenirs si positifs de la vie réelle, un tel soin du détail, et des costumes d'une précision si rigoureuse, là où on s'attendait à ne voir que les ombres des Léonard, des Michel-Ange et des Poussin, sur le seuil du temple déjà ouvert à Ictinus et à Phidias. Mais ce scrupule, qui ne fait grâce ni d'un ruban, ni d'une agrafe, ni d'un pli de collerette, cette vérité de chroniqueur qui fait toucher au doigt l'hermine d'un chaperon, les crevés d'une manche, les boutons d'une simarre et la soie d'une écharpe rayée, sont précisément les qualités qui expliquent le prodigieux succès de l'*Hémicycle*. Ainsi mis à la portée de tout le monde, le grand style a paru plus abordable; cet art monumental qui effrayait et qui imposait, le public s'y est apprivoisé plus vite quand il l'a vu se réduire à la grâce facile d'un tableau de genre, à l'exquise finesse d'une conversation intime. » Le *Grand Dictionnaire*, qui s'écrit pour le public et qui pense volontiers comme le public, ne voit pas grand mal à ce que Delaroche ait *abaissé* l'art monumental jusqu'à la réalité : il trouve même fort louable que l'artiste ait mieux aimé conserver à chacun de ses personnages les costumes du temps que de les habiller des draperies conventionnelles, si chères aux amateurs du grand style académique.

L'Hémicycle a été peint en 1837. Endommagé par un incendie le 16 décembre 1855, il a été restauré sous les yeux mêmes de Delaroche. Cette œuvre justement célèbre a été gravée par M. Henriquel-Dupont, et le jury de l'Exposition des beaux-arts de 1853 a déclaré cette gravure « l'œuvre la plus remarquable de l'Exposition, et a décerné à l'auteur la médaille d'honneur et le prix de 4,000 francs. »

HÉMICYCLIE s. f. (é-mi-si-klî — du préf. *hémi*, et du gr. *kuklos*, cercle). Helminth. Genre de vers, du groupe des prostomes, dont l'espèce type a été trouvée dans la mer Rouge.

— Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des euphorbiacées, tribu des crotonées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Inde.

HÉMICYCLOSTOME adj. (é-mi-si-klo-sto-me — du préf. *hémi*, et du gr. *kluklos*, cercle, *stoma*, bouche). Moll. Se dit des mollusques gastéropodes dont la coquille a une ouverture semi-circulaire.

— s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes, caractérisée par une coquille à ouverture semi-circulaire. Syn. de NÉRITACÉS.

HÉMICYPHE s. m. (é-mi-si-fe — du préf. *hémi*, et du gr. *kuphos*, convexe). Bot. Genre de champignons.

HÉMIDACTYLE s. m. (é-mi-da-kti-le — du préf. *hémi*, et du gr. *daktulos*, doigt). Erpét. Genre de reptiles sauriens, formé aux dépens des geckos, et dont l'espèce type est le gecko de Siam.

— **Encycl.** Les *hémidactyles*, confondus autrefois avec les geckos, sont surtout caractérisés par leurs doigts, dont la base est garnie d'un disque ovale formé en dessous par un double rang d'écailles en chevron, et qui se terminent par des ongles rétractiles en dessus. Leur queue est tantôt simple, ronde, grêle, plus ou moins verticillée, tantôt aplatie horizontalement, à bords tranchants ou peu frangés. *L'hémidactyle verruqueux* est un reptile de taille médiocre, répandu en Egypte et dans le midi de l'Europe. *L'hémidactyle des Antilles*, appelé aussi *mauboya des murailles*, est long de 20 à 27 centimètres, d'un gris cendré en dessus, avec des bandes transversales sur le dos. On le trouve très-communément aux Antilles et dans l'Amérique centrale. Il habite les maisons, et a été l'objet de fables puériles et de contes inventés par la peur, le dégoût et l'horreur qu'inspire sa physionomie disgracieuse. *L'hémidactyle trièdre* ressemble beaucoup à l'*hémidactyle* verruqueux, par sa taille et ses caractères spécifiques; il habite l'Inde. *L'hémidactyle bordé*, appelé aussi *stellion à large queue*, est d'un gris uniforme en dessus, blanchâtre en dessous; ses flancs sont bordés d'une bandelette cutanée entière; on le trouve au Bengale et à Java.

HÉMIDACTYLION s. m. (é-mi-da-kti-li-on — du préf. *hémi*, et du gr. *daktulion*, anneau). Erpét. Genre de batraciens, formé aux dépens des salamandres.

HÉMIDESME s. m. (é-mi-dè-sme — du préf. *hémi*, et du gr. *desmos*, lien). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des asclépiadées, qui habite l'Inde.

— **Encycl.** Les *hémidesmes* sont des arbrisseaux grimpants, très-voisins des périploques, dont ils diffèrent surtout par leurs anthères, qui sont nues au sommet et non barbues. *L'hémidesme* indien, appelé autrefois *périploque de l'Inde*, est une liane à feuilles cordiformes, obtuses, colorées différemment sur les deux faces, et à fleurs axillaires, presque sessiles et disposées en panicules. Cet arbrisseau croît dans l'île de Ceylan; sa racine possède des propriétés médicinales analogues à celles de la salsepareille, ce qui lui a valu le nom de *salsepareille indienne*. On en a retiré un acide particulier, appelé *acide hémidesmique*.

HÉMIDIADÈME s. m. (é-mi-di-a-dè-me — du préf. *hémi*, et de *diadème*). Zooph. Genre de cidarides fossiles. V. DIADÈME.

HÉMIDICTYE s. f. (é-mi-di-ctî — du préf. *hémi*, et du gr. *diktuon*, réseau). Entom. Genre d'insectes hémiptères, voisin des cigales, caractérisé par des élytres réticulés dans leur moitié postérieure, et dont l'espèce type vit au Brésil.

HÉMIDIRHOMBIQUE adj. (é-mi-di-ron-bi-ke — du préf. *hémi*, et du gr. *dis*, deux fois, *rhombos*, losange). Minér. Se dit des cristaux dans lesquels les faces de deux rhomboïdes soudés ensemble ont disparu à moitié.

HÉMIDITON s. m. (é-mi-di-ton — gr. *hémiditon*, de *hêmi*, demi, *dis*, deux fois, *tonos*, ton). Mus. anc. Diton moins un demi-ton ou tierce mineure : *L'*HÉMIDITON *n'est point, comme on pourrait croire, la moitié du diton ou le ton, mais c'est le diton moins la moitié d'un ton, ce qui est tout différent.* (J.-J. Rouss.)

HÉMIDODÉCAÈDRE s. m. (é-mi-do-dé-ka-è-dre — du préf. *hémi*, et de *dodécaèdre*). Minér. Syn. de RHOMBOÈDRE.

HÉMIÈDRE adj. (é-mi-è-dre — du préf. *hémi*, et du gr. *edra*, face). Minér. Se dit d'un cristal qui possède l'hémiédrie : *Cristal* HÉMIÈDRE.

HÉMIÉDRIE s. f. (é-mi-é-drî — du préf. *hémi*, et du gr. *edra*, surface). Minér. Genre particulier de symétrie de certains cristaux, caractérisé par l'identité physique de la moitié des parties de ces cristaux, qui sont géométriquement égales.

— **Encycl.** La loi de symétrie, posée par Haüy, domine en quelque sorte toute la cristallographie. C'est elle, en effet, qui constitue la règle générale de dérivation mutuelle des formes d'un même système cristallin. Cette loi exige que, « quand une forme cirstalline se modifie, la modification se répète de la même manière, et produise le même effet sur toutes les parties extérieures de la forme (faces, angles ou arêtes), qui sont de même espèce et identiques entre elles, qui se ressemblent à tel point, qu'on ne puisse rien dire de l'une qui ne puisse également s'appliquer aux autres. » (Delafosse, *Nouveau cours de minéralogie.*) A quels signes reconnaître que diverses parties d'un cristal sont identiques? Si, avec Haüy, on considère les cristaux comme une simple forme géométrique, la question est purement mathématique, et les règles de la géométrie suffisent à la résoudre. Les parties identiques ou de même espèce, d'après ce grand minéralogiste, sont celles qui sont égales, semblables, et semblablement placées à l'égard des axes du cristal. Mais M. Delafosse, dans une thèse célèbre, présentée à la Faculté des sciences de Paris, a montré que l'idée de Haüy est inexacte, que la définition qu'il a donnée de l'identité est insuffisante, et qu'il faut, pour que l'identité soit réelle, que « les parties dans lesquelles l'égalité géométrique a été reconnue soient encore identiques sous le rapport physique, c'est-à-dire qu'elles aient la même structure et la même constitution moléculaire. » La forme extérieure des cristaux est, en effet, liée à leur structure, et, par conséquent, à leur constitution moléculaire. En résumé, l'identité absolue des parties des cristaux comporte deux conditions : l'une géométrique, l'identité de forme; l'autre physique, l'identité de structure. Il résulte de là que, si les deux sortes de symétrie peuvent être d'accord dans un cristal (et c'est ce qui se rencontre le plus fréquemment), il peut arriver aussi que cet accord n'existe pas, et, « dans le cas où la symétrie réelle diffère de la symétrie purement géométrique, après avoir reconnu les parties de la forme (faces, arêtes ou angles) qui sont égales, on est obligé d'avoir recours à de nouvelles distinctions, en sous-divisant certains groupes de parties égales, pour arriver aux parties qui sont véritablement identiques. » Ces faits, bien établis, vont maintenant nous permettre d'exposer plus clairement en quoi consiste l'*hémiédrie*.

Voyons d'abord quelles sont les conséquences de la loi de symétrie, quand il s'agit de cristaux dont toutes les parties géométriquement égales sont physiquement identiques.

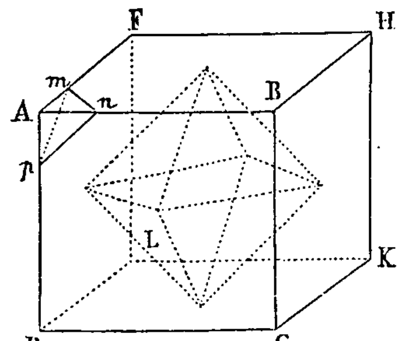

Fig. 1.

Prenons un cube pour exemple. Si, sur l'angle solide A de ce cube on fait une troncature, si on remplace cet angle par une facette *mnp*, également inclinée sur les faces, la même troncature, d'après la loi d'Haüy, se trouvera répétée sur tous les autres angles solides, B, C, D, F, H, K et L, de telle sorte que le nombre des facettes ainsi produites se trouvera le plus grand possible, c'est-à-dire égal à huit. Ces huit facettes, convenablement prolongées jusqu'à la disparition des faces du cube, conduiront à un octaèdre régulier, comme l'indique la figure 1 ci-contre. Les modifications ainsi pratiquées atteignant le nombre maximum des parties identiques du cristal sont nommées *holoédriques*, ainsi que la forme nouvelle à laquelle elles ont donné naissance. Les formes holoédriques sont donc, en quelque sorte, les formes normales. Mais si toutes les parties géométriquement égales ne sont pas physiquement identiques, si l'identité n'existe que pour la moitié seulement des parties, toute modification pratiquée sur A, par exemple, ne se répétera que sur la moitié des angles solides; on l'observera sur H, L et C, mais non sur B, D, F et K; de telle sorte que le nombre des facettes nouvelles ne sera que la moitié de celui des facettes holoédriques, et que la forme qu'elles engendreront sera un tétraèdre. Les modifications qui n'affectent que la moitié des parties géométriquement égales sont dites *hémiédriques*; le même nom est appliqué également aux formes auxquelles

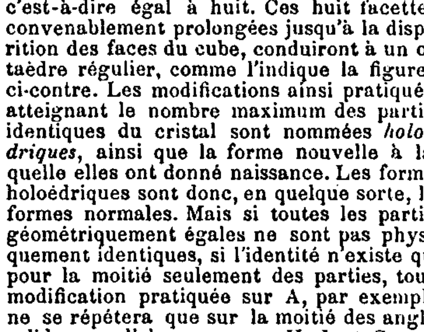

Fig. 2.

elles conduisent. Parfois, mais plus rarement à la vérité, les parties géométriquement égales ne sont même pas identiques moitié par moitié; elles ne le sont que par quart. Les modifications n'atteignent alors, d'après la nouvelle interprétation de la loi, que le quart de ces parties, et elles sont, ainsi que les formes qu'elles engendrent, appelées tétartoédriques. Les différentes symétries qui correspondent aux formes holoédriques, hémiédriques et tétartoédriques sont l'holoédrie, l'*hémiédrie* et la tétartoédrie. De cette série de définitions, on peut conclure qu'une tétartoédrie n'est, à vrai dire, qu'une *hémiédrie* du second ordre, c'est-à-dire une *hémiédrie* nouvelle, subie par une forme que l'on regarde comme provenant elle-même de l'*hémiédrie* d'une autre forme. Les exemples d'*hémiédrie* formant exception à la loi d'Haüy n'avaient pas échappé à ce savant; il les considérait comme des anomalies fréquentes, dont la cause n'était pas suffisamment établie. Il a signalé lui-même le quartz, la tourmaline, la pyrite et la boracite comme présentant des formes anomales.

C'est, comme nous l'avons dit, à M. Delafosse que revient l'honneur d'avoir éclairci cette question. Depuis ses travaux et ceux de M. Weiss, on a observé avec soin les formes hémiédriques, et l'on a vu qu'elles se présentent beaucoup plus souvent qu'on ne l'avait cru. « En résumé, dit M. Delafosse, l'*hémiédrie* est un fait qui, ramené à sa juste valeur, ne porte aucune atteinte aux lois connues de la cristallisation, et ne peut donner lieu à un nouveau principe. La génération des formes hémiédriques s'opère d'après la règle commune, et les modifications qui les produisent n'échappent point à la loi de symétrie bien entendue. Toutes les fois qu'un même solide géométrique appartient à plusieurs groupes différents de formes, il présente, dans chacun d'eux, une loi particulière de structure et de symétrie. Chaque mode réellement distinct d'*hémiédrie* ou de tétartoédrie a pour cause un changement dans la forme de la molécule, et, par suite, dans la polarité des axes; il en résulte une modification dans la symétrie générale, un véritable changement de système... Il suffit, pour se rendre compte de la structure des cristaux hémièdres, de composer leur réseau cristallin de molécules ayant elles-mêmes une forme hémiédrique, et l'on choisira naturellement la plus simple. » Suivant la nature de cette forme de la molécule, on comprend que certaines modifications hémiédriques produisent toujours des solides à faces parallèles deux à deux, tandis que d'autres produisent des solides à faces inclinées l'une sur l'autre, et dépourvus de faces parallèles; on a été amené ainsi à diviser l'*hémiédrie* en deux classes : l'*hémiédrie* à faces parallèles ou *parahémiédrie*, et l'*hémiédrie* à faces inclinées ou *antihémiédrie*, que l'on appelle aussi *hémiédrie* polaire.

Arrivons maintenant à un ordre de considérations qui ont acquis une grande importance, grâce à des recherches brillantes récemment faites relativement à l'action que certaines substances cristallisées sous les formes hémiédriques exercent sur la lumière polarisée. Un même solide, un même cristal, modifié hémiédriquement, peut engendrer deux formes conjuguées différentes, deux différentes sortes d'*hémiédrie*, suivant que la modification porte sur une moitié ou sur l'autre moitié des parties égales. Or, suivant la nature de la forme qu'affecte la molécule primitive de la substance cristallisée, ces deux formes conjuguées peuvent être superposables ou non superposables, c'est-à-dire égales ou symétriques. Dans le cas où la superposition est possible, l'*hémiédrie* est dite *superposable;* dans le cas contraire, elle est dite *non superposable*. M. Pasteur a nommé ce dernier cas dissymétrie moléculaire. Nous avons donné, au mot DISSYMÉTRIE, un résumé des beaux travaux de ce savant sur les relations qui existent entre l'*hémiédrie* des cristaux et l'action que ces cristaux exercent sur la lumière polarisée.

Puisque l'*hémiédrie* est intimement liée à la constitution moléculaire des cristaux, il est à peine besoin d'ajouter que les formes hémiédriques sont toujours dans un certain rapport avec les diverses propriétés des cristaux. La pyrite de fer, par exemple, qui cristallise en cubes, mais dont les modifications sont hémiédriques, présente souvent sur les faces du cube des stries parallèles à deux des arêtes et perpendiculaires aux stries des faces voisines. L'observation prouve que la direction de ces stries correspond à des modifications hémiédriques qui, par des troncatures sur les arêtes, conduisent à des solides divers, parmi lesquels domine le dodécaèdre pentagonal. Au contraire, dans la blende et dans la boracite, ces stries sont parallèles aux diagonales des faces, et correspondent à une autre symétrie de la molécule, ainsi qu'à des modifications hémiédriques qui, par des troncatures sur les angles, conduisent à un autre ordre de solides dérivant du tétraèdre. Le clivage donne lieu à des relations du même ordre.

Presque tous les exemples que nous avons donnés se rapportent au système cubique; c'est même à cause de cette condition que nous les avons choisis, le système cubique étant le plus simple et le plus régulier. Il ne faudrait pas croire cependant que l'*hémiédrie* ne s'observe que dans ce système cristallin. Le quartz et le carbonate de chaux, qui, cristallisant dans le système rhomboédrique, offrent de fréquents exemples d'*hémiédrie*,

suffiraient pour démontrer qu'il n'en est pas ainsi.

L'étude de l'*hémiédrie* touche, comme on a pu le voir, aux points les plus délicats de la physique moléculaire. Ceci suffirait presque pour rendre compte de l'intérêt que cette étude a inspiré, et des progrès remarquables qu'elle a fait faire à la science.

HÉMIÉDRIQUE adj. (é-mi-é-dri-ke — rad. *hémiédrie*). Minér. Se dit d'un cristal dans lequel la moitié des arêtes et des angles semblables se trouvent modifiés. ‖ *Prisme hémiédrique*, Prisme hexagonal dans lequel six faces, dont trois également inclinées, partent de la coupe transversale médiane, et se dirigent vers chaque pôle.

HÉMIÉLYTRE adj. (é-mi-é-li-tre). Entom. V. HÉMÉLYTRE.

HÉMIENCÉPHALE s. et adj. (é-mi-an-séfa-le — du préf. *hémi*, et de *encéphale*). Tératol. Monstre qui n'a que la moitié de la face et des organes des sens, bien que le cerveau soit presque entier.

HÉMIENCÉPHALIE s. f. (é-mi-an-sé-fa-lî — rad. *hémiencéphale*). Tératol. Conformation des hémiencéphales.

HÉMIENCÉPHALIEN, IENNE adj. (é-mi-an-sé-fa-liain, iè-ne — rad. *hémiencéphale*). Tératol. Se dit des hémiencéphales : *Monstre* HÉMIENCÉPHALIEN.

HÉMIENCÉPHALIQUE adj. (é-mi-en-sé-fa-li-ke — rad. *hémiencéphale*). Tératol. Qui a les caractères de l'hémiencéphalie : *Conformation* HÉMIENCÉPHALIQUE.

HÉMIERGUE s. m. (é-mi-èr-ghe — du préf. *hémi*, et du gr. *ergon*, ouvrage). Erpét. Subdivision du genre scinque.

HÉMIGALE s. m. (é-mi-ga-le — du préf. *hémi*, et du gr. *galê*, chat). Mamm. Genre de mammifères carnassiers, intermédiaire entre les genettes et les paradoxures, et dont l'espèce type habite l'Inde : *L'*HÉMIGALE *zébré est insectivore et frugivore.* (E. Desmarest.)

— s. m. pl. Famille de mammifères carnassiers, caractérisée par des ongles à moitié rétractiles, et comprenant les genres hémigale, genette, paradoxure, civette et ambliodon.

— **Encycl.** Les *hémigales* sont caractérisés principalement par un museau effilé; de fausses molaires minces et tranchantes, les vraies molaires formant presque un carré allongé, et couronnées de petits tubercules; des pieds semi-plantigrades; des ongles à moitié rétractiles. Ce genre est intermédiaire entre les genettes et les paradoxures. Il comprend une seule espèce, l'*hémigale zébré*, animal long de $0^m,87$, et dont le pelage présente une série de bandes alternativement blanches et brunes, plus ou moins régulières. L'*hémigale* zébré habite plusieurs parties de l'Inde; il est insectivore et frugivore.

HÉMIGÉNIE s. f (é-mi-jé-nî — du gr. *hemigenês*, à moitié fait, imparfait). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des labiées, tribu des prostanthérées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Australie. ‖ On dit aussi HÉMIGÈNE s. m.

HÉMIGNATHE s. m. (é-mi-ghna-te — du préf. *hémi*, et du gr. *gnathos*, mâchoire). Ornith. Syn. de HÉOROTAIRE.

HÉMIHECTE s. m. (é-mi-è-kte — du préf. *hémi*, et du gr. *hektos*, sixième). Métrol. gr. Sixième d'une unité de mesure : HÉMIHECTE *du plèthre.*

HÉMILABIAL, ALE adj. (é-mi-la-bi-al — du préf. *hémi*, et de *labial*). Anat. Qui embrasse la moitié de la lèvre.

HÉMILÉPIDOTE s. m. (é-mi-lé-pi-do-te — du préf. *hémi*, et du gr. *lepis*, *lepidos*, écaille). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des joues cuirassées, intermédiaire entre les cottes et les scorpènes, caractérisé par deux larges bandes écailleuses, séparées par deux bandes nues, et dont on ne connaît qu'une espèce, qui habite l'océan Pacifique : *L'*HÉMILÉPIDOTE *fait souvent entendre une voix grognante.* (A. Guichenot.)

— **Encycl.** Ce genre de poissons est essentiellement caractérisé par une tête large, déprimée, armée d'épines; une dorsale unique; des palatins garnis de dents; le corps divisé en quatre larges bandes, alternativement munies et dépourvues d'écailles. Il tient donc à la fois des scorpènes et des cottes, bien qu'il se rapproche davantage de ces derniers, surtout par la forme. L'unique espèce connue habite les mers du nord de l'Amérique; c'est l'*hémilépidote* de Tilésius. Ce poisson est long de $0^m,20$ environ; il est d'un brun roussâtre, pointillé de noir. Il fait souvent entendre un bruit ou une voix grognante, analogue à celle que produisent les trigles.

HÉMILOCHIE s. f. (é-mi-lo-chî — gr. *hémilochia*, même sens). Art mil. anc. Subdivision du lochos ou corps d'infanterie grecque.

HÉMILOCHITE s. m. (é-mi-lo-chi-te — gr. *hemilochitês*, même sens). Art mil. anc. Chef d'une hémilochie.

HÉMILOPHE s. m. (é-mi-lo-fe — du préf. *hémi*, et du gr. *lophos*, panache). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des pics.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamies, comprenant plusieurs espèces qui ont le facies des saperdes, et dont le type habite le Brésil.

HÉMILYSIEN, IENNE adj. (é-mi-li-ziain, iè-ne — du préf. *hémi*, et du gr. *lusis*, solution). Géol. Se dit d'un terrain qui a été formé en partie par voie de dissolution chimique.

HÉMIMACTRE s. f. (é-mi-ma-ktre — du préf. *hémi*, et de *mactre*). Moll. Genre non adopté de mollusques acéphales à coquille bivalve, formé aux dépens des mactres, et comprenant les espèces qui ont les dents latérales de la charnière peu apparentes.

HÉMIMÈLE s. m. (é-mi-mè-le — du préf. *hémi*, et du gr. *melos*, membre). Tératol. Monstre dont une partie des membres seulement a la configuration normale.

HÉMIMÉLIE s. f. (é-mi-mé-lî — rad. *hémimèle*). Tératol. Conformation d'un hémimèle.

HÉMIMÉLIEN, IENNE adj. (é-mi-mé-liain, iè-ne — rad. *hémimèle*). Tératol. Qui se rapporte aux hémimèles : *Monstre* HÉMIMÉLIEN.

HÉMIMÉLIQUE adj. (é-mi-mé-li-ke — rad. *hémimèle*). Tératol. Qui a les caractères de l'hémimélie : *Conformation* HÉMIMÉLIQUE.

HÉMIMÉRIDÉ, ÉE adj. (é-mi-mé-ri-dé — rad. *hémiméris*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre hémiméris.

— s. f. pl. Tribu de la famille des personnées, ayant pour type le genre hémiméris.

HÉMIMÉRIS s. m. (é-mi-mé-riss — du gr. *hêmimerês*, divisé par moitié). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, type de la tribu des hémiméridées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance. ‖ On dit aussi HÉMIMÉRIDE s. f.

HÉMIMÉTABOLE adj. (é-mi-mé-ta-bo-le — du préf. *hémi*, et du gr. *metabolê*, changement). Entom. Qui a des métamorphoses incomplètes.

— s. m. pl. Groupe d'insectes à métamorphoses incomplètes.

HÉMIMITRE s. f. (é-mi-mi-tre — du préf. *hémi*, et du gr. *mitra*, bandeau). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, formé aux dépens des mélanies, et comprenant les espèces à spire couronnée d'épines.

HÉMIMONT, une des six provinces du diocèse de Thrace, vers la fin de l'empire romain. Capitale, Adrianopolis. Le mont Hémus, d'où elle tire son nom, en traversait la partie centrale.

HÉMINAGE s. m. (é-mi-na-je — rad. *hémine*). Féod. Redevance qu'on prélevait en nature sur chaque hémine de blé vendue dans la circonscription de la seigneurie. ‖ Somme qu'on payait pour la conservation des grains mis en dépôt par le propriétaire dans des endroits spécialement destinés à cet usage.

HÉMINE s. f. (é-mi-ne — lat. *hemina*; gr. *hêmina*, de *hêmi*, demi. Cette mesure était ainsi nommée parce qu'elle était la moitié de l'*ekteus* ou setier). Métrol. Mesure de capacité usitée chez les Grecs et chez les Romains, pour les liquides et les matières sèches. ‖ Mesure pour les grains, usitée dans le Midi jusqu'à la réforme actuelle, et qui valait, à Marseille et dans une partie du Languedoc, 500 litres environ.

— **Encycl.** L'*hémine*, ou cotyle des Grecs, valait $\frac{1}{96}$ d'amphore, l'amphore étant le cube du pied romain, et serait représentée dans nos mesures actuelles de capacité par $0^{lit},2814$. Par rapport à la pinte, elle passait pour équivaloir au demi-setier ($0^{lit},2326$); mais ce n'était pas tout à fait exact.

Dans la règle de saint Benoît, l'*hémine* était la mesure de la portion de vin assignée par jour à chaque religieux. Cette *hémine* du moyen âge doit être évidemment identifiée à l'*hémine* romaine; car, à l'époque de saint Benoît, les mesures de capacité, comme les mesures itinéraires des Romains, étaient encore en usage. Cette portion de vin, qui semble bien médiocre, était cependant un adoucissement apporté par le fondateur de cet ordre célèbre à la rigueur du régime claustral, car les premiers moines ne se permettaient le vin qu'en cas de maladie.

Peu après, le relâchement s'introduisit, même parmi les bénédictins; par un accord tacite, on convint que par *hémine* saint Benoît avait entendu une pinte; et il se trouva même un bon moine, le P. Dubreuil, pour soutenir que l'anachorète du Mont-Cassin avait voulu spécifier la pinte de Saint-Denis, qui était plus grande que la pinte commune. Cela donna lieu, en 1687, à une curieuse polémique. Le P. Lancelot, religieux austère, ami de la règle et du travail, démontra d'une manière péremptoire ce que c'était que l'*hémine*, dans une *Dissertation sur l'*hémine *de vin et sur la livre de pain de saint Benoît et des autres religieux.* Ce fut en vain; car parler à des moines de revenir à l'*hémine*, à la portion congrue, c'était causer un énorme scandale. Déjà l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon avait entrepris tout aussi vainement une semblable réforme. Les religieux portèrent plainte devant le parlement, qui leur donna gain de cause; il leur fut permis de boire la grande mesure. Le souvenir de leur victoire a été consacré par une gravure sur bois, où l'on voit l'abbé coiffé d'une mitre à oreilles d'âne et entouré d'*hémines* et de brocs; les moines, groupés çà et là, montrent du doigt les *hémines* avec indignation et contemplent les brocs avec ferveur. Au bas est écrit ce distique incomparable :

Auriculas asini merito fert improbus abbas,
Quod monachis pintas jusserit esse breves.

Consulter sur ce sujet l'*Histoire des moines d'Occident*, de Montalembert.

HÉMIOBOLION s. m. (é-mi-o-bo-li-on — gr. *hêmiobolion*, même sens). Métrol. anc. Monnaie de cuivre valant la moitié d'une obole, ou, en centimes, 7,072. ‖ Poids de cinq grains. ‖ On dit aussi HÉMIOBOLE.

HÉMIONE s. m. (é-mi-o-ne — du gr. *hemionos*, mulet; de *hêmi*, demi, et *onos*, âne). Mamm. Espèce de solipède sauvage : *L'*HÉMIONE *se montre par nombreux troupeaux sur les plateaux de la haute Asie.* (A. Maury.)

— **Encycl.** L'*hémione* est à peu près de la taille du mulet, auquel il ressemble par ses formes générales. Il a la tête forte, les oreilles grandes et droites, le front plat et étroit en avant, l'encolure grêle et la croupe effilée; sa queue, nue à la base, se termine par une houppe de crins noirs, longue de $0^m,20$ à $0^m,25$. La couleur générale de son pelage est isabelle; sa crinière est noire, ainsi que la ligne dorsale. Cet animal paraît avoir été connu des anciens; de nos jours, on le désigne encore souvent sous le nom de *dzigguetai*. Il habite les plaines découvertes et les déserts de la Mongolie; on l'a trouvé aussi dans l'Indoustan et dans la chaîne de l'Himalaya. Toutefois, d'après M. Dussumier, la limite de son habitation serait au nord du Guzarate et s'étendrait jusqu'à la rive gauche de l'Indus. Les mâles sont rares dans cette espèce, et cette rareté a fait naître parmi les Indiens une singulière superstition : ils prétendent que le mâle est mulet, et ils nomment l'espèce *mulet sauvage*, sans se préoccuper de ce que deviendrait la race dans ce cas. Cette superstition vient sans doute du développement tardif du scrotum chez cet animal. C'est sans doute aussi pour protester contre ce préjugé que les premiers zoologistes qui ont parlé de l'*hémione* l'ont désigné sous le nom de *mulet fécond de Daourie*. D'un autre côté, M. Dussumier n'est pas éloigné de croire que si l'on a plus rarement occasion de posséder un mâle, c'est qu'étant plus fougueux il est plus difficile à capturer; peut-être aussi parce que les mâles adultes détruisent un grand nombre des jeunes de leur sexe.

L'*hémione* vit par troupes de vingt à cent individus; sa vitesse à la course dépasse de beaucoup celle des meilleurs chevaux; en courant, il présente le nez au vent; il nage aussi très-bien. Chaque troupe a son chef, comme chez les chevaux sauvages; si ce chef découvre ou sent de loin quelque chasseur, il quitte sa troupe, et va seul reconnaître le danger; dès qu'il l'a constaté, il donne le signal de la fuite, et s'échappe, suivi de tous les autres; mais si, malheureusement, il est tué, la troupe, n'étant plus conduite, se disperse, et les chasseurs sont sûrs de tuer un grand nombre d'individus. Les Mongols et les Tartares tâchent quelquefois de prendre les *hémiones* par troupes entières, qu'ils entourent en exécutant des manœuvres de cavalerie; mais ce procédé réussit rarement, à cause de la promptitude avec laquelle ces animaux disparaissent; aussi vaut-il mieux leur tendre des piéges, ou bien les tirer à l'affût; le chasseur se place alors sur quelque mamelon voisin des lagunes ou des parages isolés qu'ils fréquentent.

La voix de l'*hémione* n'est ni le hennissement du cheval ni le braiment de l'âne. C'est une sorte de sifflement sauvage et énergique, qui annonce une grande puissance de poumons. Comme la jument, la femelle porte près d'un an, et met au jour un seul petit à la fois, qui n'acquiert tout son développement qu'au bout de trois ans.

Une défiance extrême, une pétulance et une mobilité presque continuelles forment les traits principaux du caractère de l'*hémione*. Sa vélocité est passée en proverbe dans le pays qu'il habite. Des Anglais ont essayé de le poursuivre dans l'Inde, avec des chevaux de vitesse, sans pouvoir jamais le joindre. Tout annonce chez lui une force et une vigueur des plus remarquables.

Les Tartares et autres peuples qui habitent le pays de l'*hémione* sont très-friands de sa chair, qu'ils préfèrent à celle du cheval; son cuir, d'excellente qualité, est employé par eux à faire des chaussures très-solides.

Les avantages que présente l'*hémione* ont fait désirer la domestication et le dressage de cet animal; d'un autre côté, son naturel sauvage est une grande difficulté, et pendant longtemps on a cru cette domestication impossible. les faits prouvent qu'il n'en est pas ainsi. L'*hémione* a été quelquefois dressé dans l'Inde; on a vu, dans le Guzarate, une voiture attelée de deux de ces animaux, devenus très-dociles. L'*hémione* finit même par s'attacher à son maître. En France, il n'a fallu que quelques mois, non-seulement pour dompter, mais pour dresser parfaitement au travail plusieurs de ces animaux; l'un d'eux a été rendu assez docile pour être attelé à une voiture et conduit à grandes guides de Versailles à Paris. Le premier individu vivant de cette espèce qui ait paru en France était une femelle assez farouche, envoyée, en 1835, à la ménagerie du Muséum par M. Dussumier. En 1838, le même voyageur envoya à cet établissement un mâle et une femelle adultes. Depuis lors, ces animaux n'y ont pas seulement vécu, mais encore s'y sont régulièrement reproduits. Des croisements avec des ânesses ont été essayés; ils ont donné pour résultat des métis participant des caractères du père et de la mère. L'un de ces métis servait de cheval de cabriolet, et était la monture ordinaire d'un enfant de douze ans. Ces essais, faits au Muséum depuis 1840, ne laissent aucun doute sur la possibilité de l'acclimatation et de la reproduction, dans nos climats, de ce bel animal, qui paraît appelé à prendre rang parmi nos auxiliaires, entre le cheval et l'âne. Il a, en effet, les qualités que possède ce dernier, vigueur, énergie, sobriété, rusticité, et, de plus, l'organisation des animaux coureurs; mais il est susceptible, et on doit le prendre par l'adresse et la douceur.

HÉMIONITE s. f. (é-mi-o-ni-te — du gr. *hemionos*, mulet). Bot. Genre de plantes, de la famille des fougères, tribu des polypodiées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Asie et en Amérique.

HÉMIOPIE s. f. (é-mi-o-pî — du préf. *hémi*, et du gr. *ops*, vue). Pathol. Maladie dans laquelle on ne distingue que la moitié ou une partie des objets.

— **Encycl.** Dans l'*hémiopie*, il arrive quelquefois que le malade n'aperçoit que le milieu et non la circonférence de l'objet; d'autres fois, il en voit la circonférence et non le milieu; dans d'autres cas, il ne distingue que la moitié supérieure, ou inférieure, ou latérale.

Un jeune homme pléthorique éprouva de violents chagrins, qui le rendirent hypocondriaque. Un jour qu'il était occupé à peindre une miniature, il vit tout à coup les objets se confondre et se couvrir d'un nuage. Bientôt, tout ce qui s'offrit à ses regards lui parut coupé par moitié. Ce phénomène dura une heure ou deux, et disparut ensuite sans l'emploi d'aucun remède. Une femme hypocondriaque et scorbutique, accablée de chagrins et adonnée au vin, éprouva une *hémiopie* qui dura six mois. Son sort changea, et ce singulier état de la vue disparut. Une autre femme était sujette au même accident, surtout pendant la grossesse, mais il durait peu de temps. Un religieux fut pris tout à coup, pendant le carême, d'un mal de tête violent, et, peu après, d'un affaiblissement progressif de la vue; s'il voulait lire un mot composé de plusieurs syllabes, il ne distinguait que la première; si deux ou plusieurs personnes se promenaient ensemble, il ne pouvait en voir qu'une à la fois. Divers remèdes employés furent absolument inutiles. Une femme n'apercevait les objets qu'en partie; bientôt elle fut prise de goutte sereine. Après quelques évacuations, elle revint à son premier état, et voyait les gens sans tête et sans bras. Elle vit ensuite les objets dans leur entier en se servant de ses deux yeux; mais quand elle fermait l'œil gauche et qu'elle voulait lire cette phrase : *Je suis aveugle*, elle n'apercevait que les mots *suis aveugle*. Si cette femme fixait la vue sur le mot *suis*, elle ne voyait que *Je aveugle*. Lorsqu'elle se servait de l'œil droit, elle ne distinguait plus que la quatrième partie de l'objet.

Le docteur Wollaston, qui a été lui-même atteint d'*hémiopie* et qui en a observé plusieurs cas sur d'autres sujets, a tracé dans un mémoire, les symptômes et la marche de cette maladie. « Il y a plus de vingt ans, dit-il, que j'ai éprouvé pour la première fois cet état particulier de la vision, deux ou trois heures après m'être livré à un violent exercice. Je remarquai tout à coup que je ne voyais que la moitié du visage d'un homme que je rencontrai; il en était de même de tous les objets que je regardais. Voulant lire le nom *Johnson* sur une porte, je ne pus voir que *son*. L'absence de vision était à ma gauche et était la même avec l'œil droit et avec l'œil gauche. La cécité n'était pas assez complète pour aller jusqu'à une obscurité absolue; c'était une ombre foncée sans contour défini. La maladie ne dura guère qu'un quart d'heure; l'obscurité disparut graduellement, à partir du centre de la vision et en suivant une direction oblique en haut et à gauche... J'ai été pris, dit-il, vingt ans plus tard, il y a maintenant quinze mois, d'une affection semblable, sans que je pusse lui assigner aucune cause ni la rattacher à aucune maladie corrélative. Je m'aperçus de ma cécité, comme la première fois, en regardant la figure d'une personne que je rencontrai et dont l'œil gauche se trouva invisible pour moi. Cette fois, l'absence de vision était à ma droite; de sorte que je n'ai aucune raison de croire que cette seconde atteinte ait eu des connexions avec la première. » Le même auteur rapporte qu'un de ses amis fut atteint d'*hémiopie* après avoir éprouvé pendant quelques jours une vive douleur dans la tête, vers la tempe gauche et du côté de la partie postérieure de l'œil gauche; en même temps, il s'aperçut que la vision s'altérait considérablement et qu'il se manifestait des symptômes de congestion cérébrale. Bientôt après la cécité était complète du côté gauche, et le malade, qui pouvait écrire, voyait ce qu'il écrivait, la plume qui l'écrivait, mais non la main qui conduisait la plume. Un troisième malade, cité par Wollaston, avait de fréquentes attaques d'*hémiopie* qui disparaissaient en quelques minutes, tandis qu'un quatrième conserva constamment cette affection

pendant plusieurs années. Ce trouble de la vue peut, comme le prouve Desmarres, précéder ou suivre une amaurose ordinaire; il résulte de la paralysie momentanée ou permanente de la moitié gauche ou de la moitié droite des deux rétines. Le médecin anglais se fonda sur ces faits pour établir sa doctrine sur la semi-décussation des nerfs optiques; mais sa théorie est insuffisante pour expliquer les cas dans lesquels la rétine est paralysée dans sa moitié supérieure ou inférieure. En définitive, l'*hémiopie* n'est autre chose qu'une amaurose incomplète, et elle doit être traitée d'après les mêmes principes. La constitution du malade, qui peut être pléthorique ou débilité, l'état de ses organes digestifs, la présence ou l'absence de symptômes cérébraux, comme la céphalalgie, les vertiges, etc., doivent être pris en considération et guider dans le choix des remèdes.

HÉMIOPS s. m. (é-mi-ops — du préf. *hémi*, et du gr. *ops*, face, œil). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des taupins, comprenant deux espèces, qui vivent en Chine et à Java.

HÉMIPAGE s. m. (é-mi-pa-je — du préf. *hémi*, et du gr. *pagios*, fixé). Tératol. Monstre formé de deux individus soudés latéralement jusqu'aux mâchoires, et ayant l'ombilic commun.

HÉMIPAGIE s. f. (é-mi-pa-jî — rad. *hémipage*). Tératol. Conformation des hémipages.

— Pathol. Douleur fixe et continuelle dans une moitié de la tête.

HÉMIPAGIEN, IENNE adj. (é-mi-pa-jiain, iè-ne — rad. *hémipage*). Tératol. Qui appartient aux hémipages : *Monstre* HÉMIPAGIEN.

HÉMIPAGIQUE adj. (é-mi-pa-ji-ke — rad. *hémipage*). Tératol. Qui a les caractères de l'hémipagie : *Conformation* HÉMIPAGIQUE.

HÉMIPALAME s. f. (é-mi-pa-la-me — du préf. *hémi*, et du gr. *palamê*, paume de la main). Ornith. Genre d'oiseaux formé aux dépens des bécasseaux.

HÉMIPALME adj. (é-mi-pal-me — du préf. *hémi*, et du lat. *palma*, paume de la main). Ornith. Qui a les pieds à demi palmés. ‖ On dit aussi HÉMIPALMÉ, ÉE.

— s. m. pl. Famille d'échassiers, syn. d'HÉTÉROROSTRES.

HÉMIPARAPLÉGIE s. f. (é-mi-pa-ra-plé-jî — du préf. *hémi*, et de *paraplégie*). Pathol. Paralysie incomplète des membres inférieurs.

HÉMIPÈPLE s. m. (é-mi-pè-ple — du préf. *hémi*, et du gr. *peplos*, vêtement). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la tribu des lagries, comprenant une seule espèce, dont la patrie est inconnue.

HÉMIPHARIE s. f. (é-mi-fa-rî — gr. *hemipharion*, à demi vêtu). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant deux espèces, qui habitent l'Australie.

HÉMIPHRACTE s. m. (é-mi-fra-kte — du préf. *hémi*, et du gr. *phraktos*, enclos). Erpét. Section du genre crapaud.

HÉMIPHRAGME s. m. (é-mi-fra-gme — du préf. *hémi*, et du gr. *phragma*, cloison). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Népaul.

HÉMIPILIE s. f. (é-mi-pi-lî — du préf. *hémi*, et du gr. *pilos*, poil). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des ophrydées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent le nord de l'Inde.

HÉMIPINIQUE adj. (é-mi-pi-ni-ke — du préf. *hémi*, et de *opianique*). Chim. Se dit d'un acide qui est le produit de la décomposition de l'acide opianique : *Acide* HÉMIPINIQUE.

— **Encycl.** L'acide *hémipinique* $C^{10}H^4O^5HO$ est un corps solide cristallin incolore, soluble dans l'alcool et l'éther, presque insoluble dans l'eau, et d'une saveur fortement astringente. Il fond à 180° et se volatilise sans se décomposer lorsqu'on élève davantage la température. Pour le préparer, on traite à chaud la narcotine par un mélange d'acide sulfurique et de peroxyde de manganèse. On peut l'obtenir encore en traitant l'acide opianique par l'acide azotique étendu ou par l'oxyde pur de plomb.

HÉMIPLÉGIE s. f. (é-mi-plé-jî — du préf. *hémi*, du gr. *plessô*, je frappe). Pathol. Paralysie de la moitié du corps. ‖ *Hémiplégie faciale*, Paralysie de la moitié de la face. ‖ On dit aussi HÉMIPLEXIE.

— **Encycl.** Pathol. Dans l'immense majorité des cas, l'*hémiplégie* réside dans les deux membres supérieur et inférieur du même côté; cependant, elle peut quelquefois atteindre un membre d'un côté, et l'autre du côté opposé. On dit, dans ce cas, que l'*hémiplégie* est croisée.

M. le docteur Guller a tout récemment étudié et décrit cette forme, très-vaguement indiquée avant lui. Elle pourrait, à la rigueur, dépendre d'une double lésion; mais, en général, elle se rattache à une lésion de la protubérance annulaire. Très-souvent, la sensibilité est diminuée en même temps que le mouvement, mais, généralement, à un moindre degré; parfois, la sensibilité reste à peu près intacte, le mouvement étant presque complétement aboli. Enfin, on peut encore observer, mais exceptionnellement, l'abolition de la sensibilité dans une moitié du corps et celle du mouvement dans l'autre. V. PARALYSIE et PARAPLÉGIE.

HÉMIPLÉGIÉ, ÉE adj. (é-mi-plé-ji-é — rad. *hémiplégie*). Pathol. Frappé d'hémiplégie. ‖ On dit aussi HÉMIPLEXIÉ.

HÉMIPLÉGIQUE adj. (é-mi-plé-ji-ke — rad. *hémiplégie*). Pathol. Qui a rapport à l'hémiplégie; qui est frappé d'hémiplégie : *Souvent une moitié du corps tombe malade et* HÉMIPLÉGIQUE, *et l'autre reste saine.* (Virey.) ‖ On dit aussi HÉMIPLEXIQUE.

HÉMIPNEUSTE s. m. (é-mi-pneu-ste — du préf. *hémi*, et du gr. *pneuô*, je souffle). Echin. Division des spatangues.

HÉMIPODE s. m. (é-mi-po-de — du préf. *hémi*, et du gr. *pous*, *podos*, pied). Ornith. Syn. d'ORTYXÈLE.

HÉMIPPE s. m. (é-mi-pe — du préf. *hémi*, et du gr. *hippos*, cheval). Mamm. Espèce de cheval sauvage.

— **Encycl.** L'*hémippe* constitue, dans le genre cheval, une espèce intermédiaire entre le cheval proprement dit et l'hémione. Cette espèce, peu connue, à peine vaguement soupçonnée jusqu'à ce jour, était, ainsi que l'hémione, désignée sous le nom d'onagre. C'est en 1856 seulement qu'on a pu constater avec certitude son existence, par deux individus femelles envoyés au Muséum de Paris par le vice-roi d'Egypte. L'*hémippe* ressemble beaucoup à l'hémione par la conformation générale du corps et des membres, par les heureuses proportions qui en font un animal puissant et rapide, et surtout par la couleur qui est isabelle, avec la crinière et les bandes dorsales noirâtres. Mais il en diffère par sa tête beaucoup plus petite et plus fine, ses oreilles beaucoup plus courtes, sa queue plus garnie de longs poils; aussi se rapproche-t-il bien plus du cheval par sa physionomie générale. D'un autre côté, sa couleur jaune-noisette est plus foncée et couvre les membres sur une bien plus grande étendue; elle descend depuis la ligne dorsale jusque vers le bas des flancs, et couvre le dessous de la gorge et la région antérieure des membres. Enfin, sa voix diffère notablement de celle de l'hémione. L'*hémippe* vit, par bandes nombreuses, dans les vastes plaines désertes de l'Abyssinie, de la Nubie et du Sennaar.

HÉMIPRISMATIQUE adj. (é-mi-pri-sma-ti-ke — du préf. *hémi*, et de *prismatique*). Minér. Qui a la forme prismatique, mais dont on ne voit que la moité de la surface, en parlant d'un cristal.

HÉMIPROCNÉ s. f. (é-mi-pró-kné — du préf. *hémi*, et du gr. *proknê*, hirondelle). Ornith. Syn. de CYPSÈLE, genre d'oiseaux formé aux dépens des hirondelles.

HÉMIPTÈRE adj. (é-mi-ptè-re — du préf. *hémi*, et du gr. *pteron*, aile). Entom. Se dit des insectes qui ont des élytres cornés dans leur partie antérieure.

— s. m. pl. Ordre d'insectes, comprenant les genres qui présentent, du moins en partie, le caractère indiqué ci-dessus : *En général, les* HÉMIPTÈRES *déposent leurs œufs par petites plaques.* (E. Blanchard.)

— **Encycl.** L'ordre des *hémiptères* est caractérisé par des ailes membraneuses, sillonnées d'un grand nombre de nervures, les ailes antérieures ayant souvent l'apparence cornée dans leur première moitié; une bouche composée de pièces soudées constituant un suçoir. L'appareil buccal a, dans son ensemble, la forme d'un rostre allongé, articulé, cylindrique, arqué ou courbé le long de la poitrine. La lèvre inférieure est une sorte de gouttière destinée à servir de fourreau aux autres organes. On y remarque quatre soies roides, dont les inférieures sont ordinairement coudées et insérées au-dessous des supérieures. Celles-ci représentent les mandibules, tandis que les premières remplacent les mâchoires. Le labre, triangulaire, filiforme ou tubulé, sert à retenir les soies dans la rainure de la lèvre inférieure. On comprend que cet appareil ne peut agir que par perforation ou sur des matières liquides. Il n'agit pas par succion, attendu que la bouche des insectes, n'étant pas le siége de la respiration, ne peut opérer le vide, mais par compression, en mettant en jeu les phénomènes de la capillarité. Les antennes n'ont jamais plus de cinq articles. Les particularités que présentent les ailes ont valu à ces insectes leur nom d'*hémiptères*. Ces ailes sont au nombre de quatre. Dans la grande majorité des espèces du groupe des hétéroptères, les ailes supérieures sont coriaces dans la plus grande partie de leur étendue et membraneuses vers l'extrémité; dans le groupe des homoptères, elles sont, au contraire, de consistance homogène, assez solides, mais non coriaces. Les ailes inférieures, beaucoup moins solides que les ailes supérieures, sont tout à fait transparentes dans la presque totalité des espèces. Quelques-unes sont entièrement dépourvues d'ailes; à cette catégorie appartient la punaise des lits. Le nombre des segments de l'abdomen varie de six à neuf. Les pattes, assez grêles, sont tantôt comprimées et ciliées, comme dans les espèces aquatiques, tantôt propres à la course et à la préhension, comme chez les réduvites, tantôt disposées pour le saut, comme chez certaines espèces d'homoptères. Les femelles ont quelquefois une tarière pour fixer leurs œufs; dans d'autres cas, elles sont munies d'appendices floconneux, d'un blanc jaunâtre, produits par une sécrétion ciro-graisseuse, et qui servent au même usage.

Les métamorphoses des *hémiptères* sont incomplètes; on peut même dire qu'elles n'existent pas réellement. Les œufs, déposés par plaques, offrent à leur sommet une sorte de couvercle, qui se détache au moment de la sortie de la larve. Celle-ci diffère peu de l'insecte parfait; elle s'en distingue surtout par l'absence d'ailes. L'insecte subit trois ou quatre mues avant de passer à l'état de nymphe, qui dure une semaine environ. Ces transformations sont même à peu près insensibles dans quelques espèces, telles que la punaise des lits, par exemple, chez laquelle la larve ressemble entièrement, sauf la taille, à l'insecte parfait.

La plupart des *hémiptères* se nourrissent du suc des végétaux; quelques-uns attaquent différents insectes; un seul, la punaise des lits, attaque l'homme. Les espèces connues s'élèvent à environ cinq mille. Un grand nombre sont remarquables par leurs formes bizarres et leurs couleurs éclatantes. Une seule nous est utile, c'est la cochenille des teinturiers. La plupart, au contraire, nous sont nuisibles; nous citerons, parmi ces dernières, les pucerons, les punaises, les tingis, les réduves.

L'ordre des *hémiptères* comprend deux grandes sections, les hétéroptères et les homoptères.

HÉMIPTÉRONOTE s. m. (é-mi-pté-ro-no-te — du préf. *hémi*, et du gr. *pteron*, aile, nageoire, *nôtos*, dos). Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des scombéroïdes, formé aux dépens des coryphènes. L'espèce type habite les mers de l'Asie.

— **Encycl.** Les *hémiptéronotes*, confondus autrefois avec les coryphènes, s'en distinguent par leur nageoire dorsale, qui n'occupe que la moitié de la longueur du dos; ils ont le sommet de la tête comprimé et comme tranchant par le haut. L'*hémiptéronote à cinq taches* atteint près d'un mètre de longueur; son corps est aplati, brun en dessus, blanc en dessous, avec cinq taches bleues ou noires sur chaque flanc. Il vit dans les mers d'Asie, surtout de la Chine, où il est l'objet d'un grand commerce. Il passe pour un excellent mets; on le mange frais, et on le sale aussi, comme la morue, pour l'emporter dans des pays éloignés.

HÉMIPTÉRYX s. m. (é-mi-pté-riks — du préf. *hémi*, et du gr. *pterux*, aile). Ornith. Syn. de CYSTICOLE, genre d'oiseaux formé aux dépens des sylvies.

HÉMIPTYQUE s. f. (é-mi-pti-ke — du préf. *hémi*, et du gr. *ptuchê*, pli). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, voisin des centrotes et des membraces, et comprenant trois espèces, qui vivent au Brésil.

HÉMIPYXIS s. m. (é-mi-pi-ksiss — du préf. *hémi*, et du gr. *puxis*, boîte). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des galéruques, comprenant deux espèces, qui habitent l'Inde.

HÉMIRACHIALGIE s. f. (é-mi-ra-ki-al-jî — du préf. *hémi*, et du gr. *rachis*, épine dorsale, *algos*, douleur). Pathol. Douleur qui affecte un seul côté de la colonne vertébrale.

HÉMIRHAMPHE s. m. (é-mi-ran-fe — du préf. *hémi*, et du gr. *ramphos*, bec). Ornith. Syn. de MANDIBULE.

— Ichthyol. Genre de poissons, appelé aussi demi-bec.

— **Encycl.** Ichthyol. Les *hémirhamphes*, longtemps confondus avec les ésoces, sont des poissons à corps allongé, revêtu en partie de grandes écailles rondes, excepté vers le bord inférieur, où on en trouve une rangée longitudinale carénée; ils ont, de chaque côté du corps, une large bande longitudinale argentée. Mais ce qui les caractérise surtout, c'est la longueur vraiment démesurée de leur mâchoire inférieure, prolongée en une pointe qui forme une sorte de demi-bec. Ces poissons habitent les mers chaudes des deux hémisphères. L'*hémirhamphe glaive*, vulgairement nommé *petit espadon*, ne dépasse pas 3 décimètres de longueur; sa mâchoire inférieure, deux fois plus longue que la mâchoire supérieure, est aplatie comme une épée; de là son nom vulgaire. Il vit dans les mers d'Amérique. Il multiplie beaucoup, et suit, pendant la nuit, la lueur des flambeaux, ce qui facilite singulièrement sa pêche; car, avec des torches de paille, on en attire des bandes au milieu des filets. On le reconnaît d'ailleurs à sa teinte d'un beau vert à reflets argentés. Les *hémirhamphes long museau* et *court museau* vivent dans les mers de l'Inde; le premier a sa mâchoire inférieure très-allongée et flexible. La chair de tous ces poissons, quoique un peu huileuse, passe pour être assez agréable au goût.

HÉMIRHIPE s. m. (é-mi-ri-pe — du préf. *hémi* et du gr. *rhipis*, éventail). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des taupins, comprenant six espèces, toutes exotiques.

HÉMISACRIS s. m. (é-mi-sa-kriss). Bot. Syn. de SCHISMUS.

HÉMISIE s. f. (é-mi-zî — du gr. *hêmisus*, demi). Entom. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, de la famille des oxyuriens, comprenant une seule espèce.

HÉMISINAPSION s. m. (é-mi-si-na-psi-on — du préf. *hémi*, et du gr. *sunapsis*, contact). Bot. Genre de mousses, croissant à l'île Melville.

HÉMISINUS s. m. (é-mi-si-nuss — du préf. *hémi*, et du lat. *sinus*, sinuosité). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, formé aux dépens des mélanies, et comprenant les espèces dont la coquille a une ouverture très-sinueuse vers la base.

HÉMISPADON s. m. (é-mi-spa-don — du préf. *hémi*, et du gr. *spadix*, branche). Bot. Syn. d'INDIGOTIER, genre de légumineuses.

HÉMISPHÈRE s. m. (é-mi-sfè-re — du préf. *hémi*, et de *sphère*). Géom. Moitié d'une sphère, déterminée par une section faite suivant un grand cercle : *Tout plan passant par le centre sépare la sphère en deux parties égales ou* HÉMISPHÈRES.

— Géogr. Chacune des deux parties de la terre, séparées par le plan de l'équateur : *L'*HÉMISPHÈRE *austral. Notre* HÉMISPHÈRE. *La Condamine a parcouru l'un et l'autre* HÉMISPHÈRE. (Buff.) *Dans notre* HÉMISPHÈRE *boréal, la tempête tourne de droite à gauche; dans l'*HÉMISPHÈRE *austral, la tempête tourne de gauche à droite.* (Michelet.)

— Physiq. *Hémisphères de Magdebourg*, Boule creuse et coupée en deux moitiés, dans laquelle on fait le vide à l'aide de la machine pneumatique, de sorte qu'il faut un effort d'une atmosphère pour séparer les deux parties.

— Anat. Chacune des deux moitiés latérales du cerveau et du cervelet : HÉMISPHÈRES *du cerveau.* HÉMISPHÈRES *du cervelet. Le cerveau est divisé en deux* HÉMISPHÈRES *qui sont mis en rapport par les commissures.* (T. Thoré.)

— **Encycl.** Physiq. *Hémisphères de Magdebourg*. En 1654, Otto de Guericke, bourgmestre de Magdebourg, exécuta, en présence de l'empereur Ferdinand III et du Collége de l'Empire, assemblés à Ratisbonne, la première expérience dite des *hémisphères de Magdebourg*, qui contribua tant à populariser la doctrine de la pesanteur de l'air. Il prenait deux *hémisphères* creux en métal, dont les bords, grâce à l'interposition d'une lame de cuir gras, pouvaient s'appliquer exactement l'un sur l'autre, de manière que l'ensemble eût l'apparence d'une sphère. L'un des *hémisphères* se terminait par un goulot qu'on vissait sur une machine pneumatique; on faisait le vide dans l'intérieur de l'appareil, et, au moyen d'un robinet, on empêchait l'air de rentrer. Alors, les deux *hémisphères*, ne subissant plus d'autre pression que celle de l'air extérieur, adhéraient l'un à l'autre avec tant de force, qu'il fallut employer jusqu'à douze chevaux, six à chaque pièce, pour les séparer.

Les *hémisphères* qui servent aux expériences des cours publics sont ordinairement munis chacun d'un anneau de métal. Quand l'appareil est vide, on le suspend à un crochet, et on attache des poids à l'anneau resté libre. Le poids nécessaire pour séparer les deux *hémisphères* indique la force qui les tenait unis. Cette force est égale au poids d'une colonne de mercure qui aurait pour hauteur celle du baromètre, et pour base un grand cercle de la sphère formée par les deux *hémisphères*.

HÉMISPHÉRIQUE adj. (é-mi-sfé-ri-ke — rad. *hémisphère*). Qui a la forme d'un hémisphère : *La coccinelle a le corps* HÉMISPHÉRIQUE.

HÉMISPHÉROÉDRIQUE adj. (é-mi-sfé-ro-é-dri-ke — de *hémisphère* et du gr. *edra*, surface). Minér. Qui a la forme d'un hémisphéroïde, en parlant d'un cristal.

HÉMISPHÉROÏDE adj. (é-mi-sfé-ro-i-de — de *hémisphère*, et du gr. *eidos*, aspect). Qui a la forme d'une moitié de sphéroïde.

— s. m. Corps qui se compose d'une moitié de sphéroïde.

HÉMISPHÉROTE s. f. (é-mi-sfé-ro-te — du préf. *hémi*, et du gr. *sphaira*, sphère). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des cassides.

HÉMISTEMME s. m. (é-mi-stè-me — du préf. *hémi*, et du gr. *stemma*, couronne). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des dilléniacées, tribu des dilléniées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent à Madagascar et en Australie.

HÉMISTICHE s. m. (é-mi-sti-che — gr. *hêmistichos*; de *hêmi*, demi, et de *stichos*, vers). Prosod. Moitié de vers, marquée par un repos appelé *césure* : *Le premier, le second* HÉMISTICHE. *La force des vers, dans notre langue, vient principalement de l'art de dire quelque chose dans chaque* HÉMISTICHE. (Volt.)

Que toujours dans vos vers le sens, coupant les mots,
Suspende l'*hémistiche*, en marque le repos.

BOILEAU.

Observez l'*hémistiche*, et redoutez l'ennui
Qu'un repos uniforme apporte auprès de lui.

VOLTAIRE.

— **Encycl.** V. CÉSURE.

HÉMITANGIOLEUCITE s. f. (é-mi-tan-ji, o-leu-si-te — de *hémite*, et du gr. *aggeion*, vaisseau, *leukos*, blanc). Pathol. Inflamma-

tion des vaisseaux lymphatiques, due à l'état couenneux du sang, d'après M. Piorry.

HÉMITARTHRITE s. f. (é-mi-tar-tri-te — de *hémite*, et de *arthrite*). Pathol. Etat du sang dans les phlegmasies combinées avec l'inflammation des articulations, d'après M. Piorry.

HÉMITE s. f. (é-mi-te — du gr. *haima*, sang). Pathol. Inflammation du sang.

HÉMITÈLE s. m. (é-mi-tè-le — du gr. *hemitelés*, imparfait). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, dont l'espèce type vit à Madagascar.

HÉMITÉLIE s. f. (é-mi-té-lî — du gr. *hemitelés*, imparfait). Bot. Genre de plantes, de la famille des fougères, tribu des polypodiées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale et au Cap de Bonne-Espérance.

HÉMITÉRIE s. f. (é-mi-té-rî — du préf. *hémi*, et du gr. *teras*, monstre). Tératol. Monstruosité peu grave ou peu prononcée, constituant une simple anomalie ou même une simple variété organique.

HÉMITHÉE s. (é-mi-té — gr. *hêmitheos;* de *hêmi*, demi, et *theos*, dieu). Mythol. Demi-dieu ou demi-déesse.

— s. f. Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalènes, formé aux dépens des géomètres, et dont l'espèce type habite l'Europe.

HÉMITHÉE, fille de Cycnus et de Proclée. Livrée au hasard des flots, avec son frère Ténès, elle fut portée avec lui sur la côte de Ténédos, où elle vécut en paix jusqu'au moment de l'arrivée d'Achille. Achille voulut faire violence à la jeune fille et tua Ténès, accouru au secours de sa sœur. Hémithée implora alors le secours des dieux, et fut engloutie dans le sein de la terre.

HÉMITHÉE, fille de Staphylus, d'abord connue sous le nom de Molpadie. Pour échapper à la colère de son père, elle se précipita dans la mer avec ses sœurs; mais Apollon, qui aimait l'une d'elles, Rhœo, les éleva au rang des divinités. Molpadie fut vénérée sous le nom d'Hémithée. Elle eut un temple où on lui faisait des offrandes de vin mêlé de miel, et où on lui apportait de riches présents. Elle passait pour opérer des cures merveilleuses et pour présider aux accouchements difficiles. On croyait que tous les malades qui dormaient dans son temple se trouvaient guéris à leur réveil.

HÉMITOME adj. (é-mi-to-me — du préf. *hémi*, et du gr. *tomê*, section). Minér. Se dit d'un cristal composé de deux parties distinctes, de façon que les faces de l'une rencontrent l'axe de l'autre à la moitié de sa hauteur.

— s. m. Chir. Espèce de bandage.

— Bot. Syn. d'APHÉLANDRE et d'ALONSOA.

— Moll. Section du genre émarginule, comprenant les espèces chez lesquelles la coquille présente, au lieu d'une fente, un simple sillon extérieur.

HÉMITRIGLYPHE s. f. (é-mi-tri-gli-fe — du préf. *hémi*, et de *triglyphe*). Archit. Demi-triglyphe, usité comme ornement de la frise dorique.

HÉMITRIPTÈRE s. m. (é-mi-tri-ptè-re — du préf. *hémi*, et du gr. *treis*, trois, *pteron*, aile, nageoire). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des joues cuirassées, dont l'espèce type habite l'Amérique du Nord.

HÉMITROPE adj. (é-mi-tro-pe — du préf. *hémi*, et du gr. *trepô*, je tourne). Minér. Se dit des cristaux qui présentent le caractère de l'hémitropie.

HÉMITROPIE s. f. (é-mi-tro-pî — rad. *hémitrope*). Minér. Nom donné par Haüy à certains groupements réguliers de cristaux de même nature, de forme et de structure moléculaire parfaitement semblables.

— **Encycl**. On ne trouve guère isolés les cristaux des divers minéraux; le plus souvent, ils s'agrègent et forment ainsi des groupes plus ou moins réguliers, parmi lesquels quelques-uns sont soumis à certaines lois. Ce sont ces groupements que l'on nomme *hémitropies* et *macles*.

Lorsque deux cristaux en voie de formation se groupent, ils se joignent par des faces, des angles ou des arêtes identiques, et lorsqu'ils se sont soudés, en quelque sorte, l'un à l'autre, ils s'accroissent en commun en se recouvrant peu à peu de couches cristallines nouvelles. Il en résulte d'abord que chacun d'eux, gêné dans son accroissement par le voisin, se déforme de plus en plus, et ne constitue qu'une fraction d'un cristal normal; ensuite, que l'assemblage de ces moitiés de cristaux ou de ces quarts de cristaux accolés semble s'être opéré suivant un plan, comme l'indique la figure, quel que soit d'ailleurs le

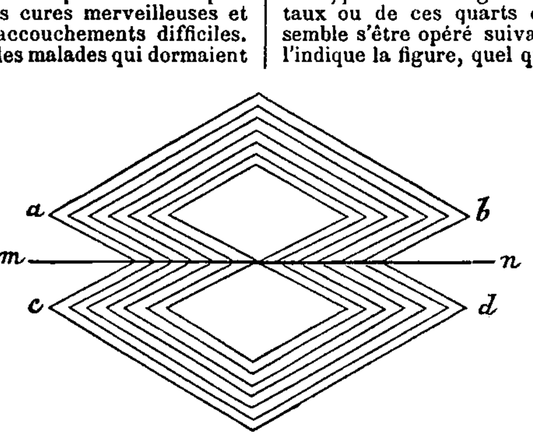

Fig. 1.

mode primitif d'accolement. Ce plan est appelé *plan de jonction* ou *face de groupement*. Il est représenté par *mn* dans la figure 1. Comme les molécules primitives sont infiniment petites, les lignes axiales *ab* et *cd* se réunissent sensiblement dans le plan *mn;* de telle sorte que l'ensemble représente assez bien deux moitiés d'un même cristal que l'on aurait séparées, puis rapprochées de nouveau. Ceci avait conduit Haüy à représenter ces groupements en coupant en deux par un plan central un solide donné, prisme ou autre, et en rapprochant ensuite les deux moitiés suivant le plan de section, mais dans des positions diverses, de façon à reproduire les différents cas qui peuvent se présenter. On conçoit, en effet, que les groupements qui peuvent se produire seront très-différents, suivant les positions respectives des deux molécules primitives qui se seront réunies. Mais, avant d'examiner ces différents cas, établissons d'abord une loi fort importante qui les régit tous : *Le plan de jonction des doubles cristaux est toujours parallèle à l'un des plans remarquables du système cristallin auquel se rapportent ces cristaux, et à l'un des plus simples parmi ces plans.* Cette loi, établie par Haüy, a pour conséquence que le plan de jonction correspond généralement à une face cristalline existant sur les cristaux isolés, ou facile à y produire par une modification des plus simples. Ceci posé, voyons quelles sont les positions respectives que peuvent avoir les cristaux accolés suivant cette loi. 1° Les cristaux peuvent être accolés sans inversion, de telle sorte que deux individus groupés soient parallèles. C'est un cas assez fréquent : toutes les arêtes homologues, toutes les faces homologues et tous les axes des cristaux sont parallèles entre eux. Il arrive souvent qu'un très-grand nombre de cristaux se groupent ainsi, en *groupements directs*, comme disait Beudant, et produisent un ensemble régulier présentant une des formes du système cristallin du minéral ainsi groupé. Les échantillons de spath calcaire, de fluorine, de quartz, etc., en groupements directs sont assez communs. Mais ce n'est pas là de l'*hémitropie*; nous n'insisterons donc pas. 2° Les cristaux peuvent, au contraire, être réunis avec inversion, de telle manière qu'on n'observe plus aucun parallélisme entre les parties homologues des individus groupés. Ils forment alors les *groupements inverses* de Beudant. Ces groupements varient par deux causes différentes : par la position relative des individus et par le mode de leur réunion. Leur position relative peut être déterminée de la manière suivante : supposons d'abord les deux moitiés parallèles, c'est-à-dire en groupement direct; si on fait tourner l'un d'eux dans le plan de jonction, autour d'un axe déterminé, l'autre cristal restant immobile, la position respective des deux cristaux pourra varier avec l'angle de rotation et avec la direction de l'axe autour duquel a été effectuée cette rotation. Or, l'observation prouve que l'axe de rotation est toujours perpendiculaire à une face cristalline, ou parallèle à une arête; on le nomme *axe d'hémitropie*, parce que l'angle de révolution autour de cet axe est constamment de 180° (tourné de moitié), ou peut toujours être ramené à cette valeur, si l'axe est convenablement choisi. Dans certains cas, on trouve des groupements inverses qui peuvent être produits par une rotation de 60° ou de 90° seulement; mais ces cas peuvent être ramenés au premier, par un simple changement d'axe. Quant au mode de réunion des cristaux, il est également variable. Ils peuvent être simplement juxtaposés, et constituent alors l'*hémitropie* proprement dite. Le plan de jonction est unique; les cristaux paraissent incomplets, placés à côté l'un de l'autre et développés chacun d'un des côtés du plan de jonction. Nous nous rendrons compte de leur production en employant toujours la méthode d'Haüy. Prenons un exemple : soit un prisme hexagonal terminé par une pyramide à trois pans, forme que l'on observe souvent dans le carbonate de chaux. Si ce prisme (fig. 2) est partagé

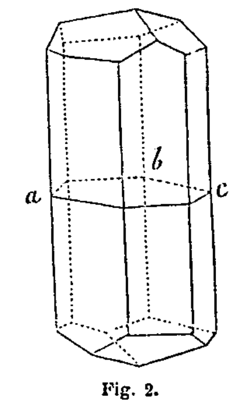

Fig. 2.

en deux moitiés, suivant un plan *abc* perpendiculaire aux arêtes verticales, et si, la partie supérieure restant immobile, on fait tourner la partie inférieure de 180° autour d'un axe perpendicnlaire au même plan *abc*, on obtiendra le solide représenté par la fig. 4, dans

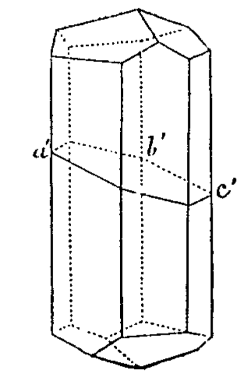

Fig. 3

lequel les deux parties sont symétriques par rapport au plan de jonction, ce qui n'avait pas lieu auparavant. Dans ce cas particulier, le solide affecté d'*hémitropie* n'offre aucun angle rentrant. L'*hémitropie* ainsi représentée est celle que produit l'agrégation de deux cristaux formés semblablement et simultanément des deux côtés d'un même plan de jonction, qui se trouve en même temps être un plan de symétrie pour le groupe. Tout restant égal d'ailleurs, le plan de jonction peut être différent de celui qu'on a indiqué précédemment, il peut être incliné sur les arêtes latérales du prisme, et tel que *a'b'c'*, par exemple, dans la figure 3. Dans ces conditions, l'axe de ro-

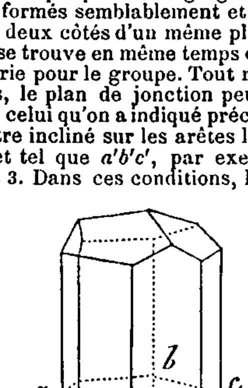

Fig. 4.

tation étant toujours perpendiculaire au plan de jonction *a'b'c'*, et l'angle de cette rotation étant de 180°, on obtiendra un solide tel que celui que représente la figure 5, qui se trouvera

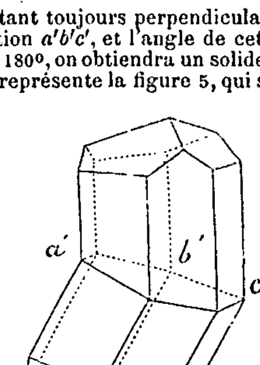

Fig. 5.

dans les mêmes relations avec le plan de jonction que celui que nous avons observé dans le cas précédent, mais qui présentera des angles rentrants, lesquels ne s'observent jamais dans les cristaux réguliers non hémitropes. Ce que nous venons de faire avec un prisme hexagonal, avec certains plans de jonction et certains axes de rotation déterminés, on pourrait le répéter avec tout autre solide, avec les plans de jonction et les axes de rotation les plus divers, et on arriverait ainsi à se rendre compte des cas d'*hémitropie* les plus variés. Les différents groupements que l'on obtient ainsi sont nommés vulgairement *groupes en genou*, *en gouttière*, *en cœur*, etc.

En résumé, l'*hémitropie* est un mode très-régulier de groupement des cristaux. Nous n'avons considéré jusqu'ici que l'*hémitropie* de deux cristaux; mais le groupement peut avoir lieu à la fois pour un nombre bien plus considérable d'individus. Ils sont alors ordonnés en série par rapport à un axe, ou réunis autour d'un point central, ou même fixés autour d'un cristal jouant le rôle de support commun. Les résultats peuvent alors varier presque à l'infini avec le nombre des cristaux, les positions respectives des divers plans de jonction, etc. On obtient ainsi des *groupements en roses*, *en étoiles*, *en gerbes*, *en faisceaux*, *en bouquets*, etc.

Les principaux caractères auxquels on reconnaît les *hémitropies* sont les suivants : existence d'angles rentrants à la surface du groupe, caractère absolu, mais manquant quelquefois; changement de symétrie, laquelle n'est plus la même que dans les cristaux simples; changement des clivages, qui se trouvent interrompus et changés de sens en un certain point coïncidant avec le plan de jonction; anomalies du même genre dans les stries de la surface des cristaux; propriétés optiques des cristaux modifiées, ces propriétés étant dépendantes de la structure.

Lorsqu'au lieu d'être juxtaposés, comme nous venons de les considérer dans l'*hémitropie* proprement dite, les cristaux se trouvent réunis par *enchevêtrement* ou *entrecroisement*, ils constituent ce que l'on appelle des *macles*. Les cristaux maclés ne diffèrent des cristaux hémitropes que par ceci : ils se sont formés dans une position inverse de part et d'autre d'un plan commun *ab* (fig. 6), et, se

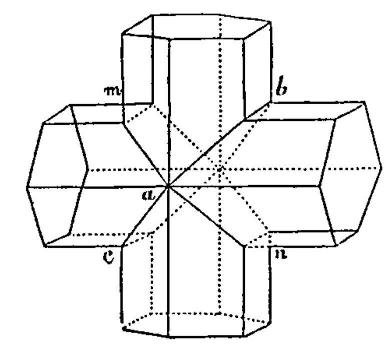

Fig. 6.

continuant au delà du point central *a*, ils s'étendent l'un et l'autre des deux côtés du plan de jonction *bac*. Il en résulte un second plan de jonction *man*, passant comme le premier par le point central *a*. De plus, les deux cristaux se coupent mutuellement en deux portions discontinues, dont le seul point de contact est la ligne d'intersection des deux plans de jonction; de telle sorte que, si l'on considère isolément chacun des deux cristaux maclés, on verra qu'ils sont incomplets à la partie médiane et présentent une double échancrure, comme l'indiquent les figures 7 et 8. Ces figures représentent un minéral qui

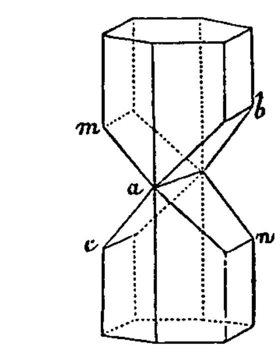

Fig. 7.

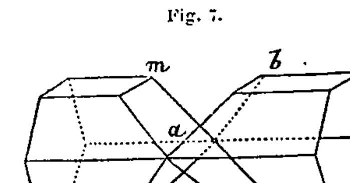

Fig. 8.

offre des exemples remarquables de macles et auquel on a donné, pour cette raison, le nom de *pierre de croix;* c'est un silicate alumineux.

Les espèces minérales qui se rencontrent sous des formes hémitropes sont fort nombreuses; les unes sont holoédriques, les autres hémiédriques, ces deux genres de symétrie se prêtant également à l'*hémitropie*. Nous en citerons quelques-unes parmi les plus intéressantes. Le carbonate de chaux rhomboédrique fournit des prismes hémitropes qui sont représentés par la figure 4. L'amphibole et l'aragonite offrent des exemples analogues. Le gypse ou sulfate de chaux, vulgairement nommé *pierre à plâtre*, fournit par *hémitropie*

ces remarquables groupements de cristaux que l'on trouve fréquemment aux environs de Paris, et qui se laissent cliver en fer de lance. La pyrite, ou sulfure de fer, se rencontre en macles très-bien formées dont la forme rappelle celle de la croix de Malte. La scheelite et le quartz forment parfois des cristaux hémitropes sur lesquels on n'observe pas d'angles rentrants. La chalcopyrite, le fer oligiste, le corindon, le feldspath orthose, le feldspath labrador, l'aragonite, la sperkise, la céruse, etc., etc., se rencontrent assez souvent en groupements hémitropes d'un certain nombre de cristaux régulièrement accolés.

HÉMIURE s. m. (é-mi-u-re — du préf. *hémi*, et du gr. *oura*, queue). Mamm. Syn. de PÉRAMYS, genre de mammifères.

HEMIXHEM, bourg et comm. de Belgique, prov. et à 10 kilom. S. d'Anvers, sur l'Escaut; 1,100 hab. Maison centrale de correction pour 2,000 détenus, dans une ancienne abbaye de Saint-Bernard.

HÉMIZONIE s. f. (é-mi-zo-nî — du préf. *hémi*, et du gr. *zonê*, ceinture). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Californie.

HEMMINGFORD (Walter), appelé quelquefois **Hemingburgh**, chroniqueur anglais, mort en 1347, au couvent des moines augustins de Gisborough, dans le Yorkshire, où il était chanoine. On a de lui une histoire d'Angleterre, qui commence à la conquête normande et qui s'étend jusqu'au règne d'Edouard II. Elle a été publiée pour la première fois par Gale, dans ses *Scriptores* (Oxford, 1687, in-fol.), et rééditée par Hearne (Oxford, 1731, 2 vol. in-8°).

HÉMOALDE, moine anglais du VIIe siècle, contemporain de Bède. Il a laissé un écrit intitulé : *De rebus mathematicis*. On lui doit aussi la consignation de quelques éclipses qui ont servi à vérifier des dates. Il vivait vers 680. C'est à lui que Bède adressa sa lettre intitulée : *De ratione quadrantis anni et de bissexto*.

HÉMOCARPE s. m. (é-mo-kar-pe — du gr. *haima*, sang; *karpos*, fruit). Bot. Syn. de HARONG, genre d'hypéricinées.

HÉMOCERCHNE s. m. (é-mo-sèr-kne — du gr. *haima*, sang; *kerchnos*, râlement). Pathol. Éruption de sang dans la gorge, qui fait râler la voix.

HÉMOCHARIS s. m. (é-mo-ka-riss — du gr. *haima*, sang; *charis*, agrément). Annél. Genre d'annélides, voisin des sangsues, dont l'espèce type vit dans les eaux douces de l'Europe, et s'attache aux poissons du genre cyprin. ‖ On dit aussi HÉMOCHARIDE s. f.

— Bot. Syn. de LAPLACÉE.

HÉMOCHROÏNE s. f. (é-mo-kro-i-ne — du gr. *haima*, sang; *chroa*, couleur). Chim. Syn. d'HÉMATOSINE.

HÉMODORACÉ, ÉE adj. (é-mo-do-ra-sé — rad. *hémodore*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre hémodore.

— s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre hémodore.

— **Encycl.** Les *hémodoracées* sont des plantes herbacées, vivaces, à racines fasciculées, fibreuses, à tige courte, portant des feuilles ensiformes, entières, le plus souvent distiques. Les fleurs, hermaphrodites, ordinairement régulières, ont un périanthe coloré, épais, consistant, généralement tubuleux, adhérent, velu ou laineux au dehors, lisse en dedans, à six divisions; des étamines le plus souvent au nombre de six, disposées sur deux rangs, les trois étamines intérieures quelquefois stériles ou rudimentaires; un ovaire adhérent, à trois loges séparées par des cloisons parfois incomplètes, renfermant chacune un ou plusieurs ovules, et surmonté d'un style simple terminé par un stigmate entier. Le fruit est une capsule à trois loges, renfermant chacune une ou plusieurs graines, le plus souvent aplaties, à test coriace, à embryon entouré d'un albumen farineux.

Cette famille, qui a des affinités avec les iridées, comprend les genres hagenbachie, xiphidie, wachendorfie, lophiole, hémodore, dilatris, lachnanthe, lanaire, anigosanthe, conostyle, alétris, phlébocarye. Les *hémodoracées* habitent surtout la région sud-ouest de l'Australie; on en trouve aussi au Cap de Bonne-Espérance et dans l'Amérique du Nord. Les racines et les graines de plusieurs d'entre elles renferment une matière colorante rouge.

HÉMODORE s. m. (é-mo-do-re — du gr. *haima*, sang; *doros*, enveloppe). Bot. Genre de plantes, type de la famille des hémodoracées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Australie.

HÉMODYNAMOMÈTRE s. m. (é-mo-di-na-mo-mè-tre — du gr. *haima*, sang, et de *dynamomètre*). Chir. Instrument propre à mesurer la force contractile des cavités du cœur. ‖ On dit aussi HÉMOMÈTRE.

— **Encycl.** L'*hémodynamomètre* est un manomètre véritable, où le mercure est poussé par du sang au lieu de l'être par de la vapeur d'eau. L'*hémodynamomètre* de Poiseuille est un manomètre à mercure ordinaire, qu'on fait communiquer par un tube de caoutchouc avec le vaisseau sanguin dont on veut mesurer la pression intérieure. On lit sur une échelle graduée le déplacement de la colonne mercurielle. Ludwig a ajouté à cet instrument une sorte de flotteur, qui enregistre directement sur un cylindre tournant la pression et les oscillations fournies par le déplacement de la colonne mercurielle.

Cl. Bernard a construit un *hémodynamomètre* qui sert tantôt pour mesurer la pression absolue d'un vaisseau, tantôt pour mesurer la pression différentielle entre deux vaisseaux. Cet appareil se compose d'un tube recourbé, à deux branches parallèles, entre lesquelles se trouve une échelle graduée. Chaque tube porte à son extrémité libre un robinet, lequel communique par un tube de gutta-percha à une canule de cuivre qu'on introduit dans le vaisseau sanguin.

L'étude des variations que subit la pression sanguine dans les différents états de maladie et de santé est intéressante à plus d'un titre, et nous ne la pouvons faire qu'avec l'*hémodynamomètre*.

HÉMOGLOBINE s. f. (é-mo-glo-bi-ne — du gr. *haima*, sang, et de *globe*). Physiol. Matière colorante du sang.

— **Encycl.** Une découverte récente a prouvé que l'*hémoglobine* est réellement la matière colorante du sang. L'oxygène qui existe dans un état de combinaison très-faible avec elle peut être remplacé par un volume égal d'oxyde de carbone, et, dans cette dernière combinaison, l'oxyde de carbone peut être remplacé par le bioxyde d'azote. Les combinaisons de l'*hémoglobine* avec ces gaz sont isomorphes.

Les recherches de Hoppe Seyler ont démontré que l'acide prussique peut s'attacher à l'*hémoglobine*, et probablement aussi à l'*hémoglobine* oxygénée, fournissant l'exemple d'une nouvelle classe de combinaisons de matières toxiques avec la matière colorante du sang.

HÉMONIE s. f. (é-mo-nî — du gr. *haimôn*, sanglant). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la tribu des criocères.

— **Encycl.** Ces insectes offrent dans leurs mœurs quelques détails intéressants; elles sont beaucoup mieux connues depuis les observations de MM. Kaulfuss et Kunze, qui ont porté sur l'*hémonie* de la prêle. Cette espèce, nonobstant son nom spécifique, paraît vivre exclusivement sur le potamot luisant, plante très-commune dans les eaux stagnantes. Jamais elle ne montre au-dessus de l'eau aucune partie de son corps; elle s'attache, au contraire, étroitement aux tiges submergées, qu'elle embrasse complétement avec ses longues pattes, de telle sorte qu'on ne peut l'en détacher sans rompre ou arracher ces pattes. Elle paraît rechercher de préférence les jeunes plantes; les individus peu nombreux qu'on a trouvés sur de vieux sujets étaient couverts d'une mucosité gélatineuse qui les rendait méconnaissables. En même temps, on trouve, fixés à la base des tiges, les cocons, dans lesquels l'insecte se fait aisément reconnaître. Prises au moment de l'accouplement, la plupart des *hémonies* n'interrompent pas cet acte. Quelques-unes, mises dans l'eau avec des tiges de potamot, ont continué à marcher sur les parties immergées; mais, en général, ce sont des insectes paresseux et presque incapables de marcher hors de l'eau ou sur un plan horizontal.

HÉMONIE, en latin *Hæmonia*, nom primitif de la THESSALIE.

HÉMONIEN, IENNE s. et adj. (é-mo-niain — rad. *Hémonie*, n. géogr.). Habitant de l'Hémonie ou Thessalie; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les peuplades* HÉMONIENNES. *Les* HÉMONIENS.

HÉMOPATHIE s. f. (é-mo-pa-tî — du gr. *haima*, sang; *pathos*, maladie). Pathol. Maladie du sang en général.

HÉMOPHILE s. (é-mo-fi-le — du gr. *haima*, sang; *philos*, ami). Pathol. Sujet atteint d'hémophilie.

HÉMOPHILIE s. f. (é-mo-fi-lî — du gr. *haima*, sang; *philos*, ami). Pathol. Disposition congénitale aux hémorragies.

— **Encycl.** L'*hémophilie* est une affection congénitale et héréditaire, toujours grave et souvent mortelle. C'est un état constitutionnel, diathésique, qui affecte habituellement presque tous les membres d'une même famille. La cause de ces hémorragies n'est pas toujours appréciable; quelquefois la plaie la plus légère donne lieu à un écoulement de sang dont on ne peut se rendre maître. Le siége de ces hémorragies n'est pas toujours le même que celui des hémorragies ordinaires. C'est ainsi que Magnus Huss a observé chez une jeune fille une sécrétion sanguine qui se faisait sur tous les points de la peau recouverts de poil : au crâne, sur le bord des paupières, autour du mamelon et du pubis. « Il n'y avait pas sur la peau, dit-il, d'autre place qui saignât; mais, pendant les attaques d'hémorragie les plus violentes, il survenait des ecchymoses et des sugillations sous-épidermiques sur la moitié gauche du corps, commençant à l'épaule et s'étendant de haut en bas en décroissant. Les parties intérieures d'où le sang s'échappait étaient la membrane muqueuse de la bouche et du gosier, ainsi que celle de l'estomac, peut-être aussi la partie supérieure de l'intestin. En même temps que les vomissements de sang et la formation des ecchymoses sous l'épiderme, apparaissaient des symptômes de congestion au cerveau et dans ses membranes. » Cette maladie n'est guère connue que depuis 1793, époque à laquelle elle fut reconnue et signalée en Westphalie. Depuis lors, elle a été l'objet d'études particulières en Allemagne, en Amérique, en Angleterre et en France.

— *Causes*. L'étiologie de l'*hémophilie* demande encore de nouvelles recherches. On sait seulement aujourd'hui que cette affection est congénitale et héréditaire, plus fréquente chez l'homme que chez la femme. Elle frappe tantôt tous les membres d'une même famille, tantôt les individus seulement du même sexe, et surtout ceux du sexe masculin. Le climat paraît exercer une certaine influence sur le développement de l'*hémophilie;* ainsi, on a observé cette maladie en Amérique, aux Etats-Unis, en Europe, en Ecosse, en Suède et dans toute l'Allemagne du Nord, en Suisse, quelquefois en France, tandis que, d'après Bordmann, l'Espagne et l'Italie n'en ont jamais fourni d'exemple. En général, les individus qui y sont sujets présentent, dans leur physionomie extérieure, quelques caractères particuliers. Ainsi, leur peau est fine, mate, médiocrement garnie de poils; la couche du tissu cellulaire sous-cutané est mince, lâche, rarement pourvue de graisse; le système musculaire est flasque; les sclérotiques, translucides, laissent apercevoir la couleur de la choroïde.

— *Symptômes, marche*. Chez les *hémophiles*, la moindre plaie, telle qu'une piqûre de lancette ou de sangsue, une dent arrachée, la vaccination même, etc., donne lieu à une hémorragie très-abondante et difficile à arrêter. La cicatrisation se fait longtemps attendre et chaque pansement est accompagné d'un nouvel écoulement sanguin. Quelquefois, sous l'influence d'un changement de température ou d'un froid humide, ou même sans cause appréciable, des taches noires, des pétéchies, de véritables ecchymoses paraissent successivement en différents points du corps; dans quelques cas même, ce sont de véritables tumeurs sanguines qui se résorbent toujours. Les grandes articulations deviennent le siége d'un gonflement assez considérable et de douleurs de plus en plus vives, qui rendent les mouvements difficiles et même impossibles. Le frottement des surfaces articulaires fait quelquefois entendre une sorte de crépitation rude, et, en les forçant, on augmente la tuméfaction. Ces divers accidents sont presque toujours accompagnés d'hémorragies spontanées des membranes muqueuses, principalement du côté des gencives, du voile du palais, de l'urètre, du tube intestinal. On a vu plusieurs fois le sang s'échapper par l'extrémité des doigts et par les oreilles; ces cas ont toujours été mortels. Les hémorragies, quel qu'en soit le siége, ne durent pas moins de trois ou quatre heures; elles persistent parfois jusqu'à quinze jours, si la mort ne survient pas. La quantité de sang perdu varie suivant les cas. On cite un homme qui, en vingt-quatre heures, en perdait de 1,500 à 2,000 grammes par la face interne des lèvres et des joues; cet écoulement durait, en général, trois ou quatre jours. Le sang épanché est toujours altéré dans sa composition; sa densité est moindre, ainsi que la proportion de matière colorante; il se coagule difficilement ou même pas du tout, ce qui tient à une diminution considérable de fibrine. Les pertes sanguines se renouvellent à des époques plus ou moins éloignées, quelquefois périodiques, et finissent toujours par amener un état anémique tel, que les malades ne peuvent plus s'en relever. Le diagnostic de l'*hémophilie* est facile. « Toutes les fois, dit Bordmann, qu'on verra fréquemment survenir chez un individu des hémorragies spontanées ou traumatiques tellement difficiles à arrêter que les moyens hémostatiques ordinaires ne suffisent plus; lorsqu'on constatera sur le corps des sugillations, des ecchymoses; lorsque le malade, enfin, se plaindra de douleurs articulaires, on pourra à coup sûr diagnostiquer la diathèse hémorragique. » Cette affection est toujours grave, non-seulement à cause de ses suites immédiates et de sa durée, mais encore à cause de sa transmission par hérédité.

— *Traitement*. La médecine ne peut pas offrir de grandes ressources contre une affection que les individus portent inhérente à leur constitution quand ils viennent au monde. Aussi c'est surtout aux moyens hygiéniques qu'il faut avoir recours pour prévenir les hémorragies. Dès qu'un individu se sentira atteint d'*hémophilie*, il devra changer de climat, recourir à un régime substantiel et réparateur. Si, malgré ces précautions, une hémorragie vient à éclater, il faut se hâter d'arrêter le sang par tous les moyens usités dans les cas d'hémorragie passive. La compression et les styptiques doivent être préférés, quand les surfaces saignantes sont extérieures. Les moyens chirurgicaux seraient dangereux, parce qu'ils pourraient produire une plaie qui serait la source d'une nouvelle hémorragie. Dès que l'écoulement sanguin est arrêté, il faut aussitôt recourir aux toniques pour reconstituer le tempérament épuisé. On administrera avec avantage les amers, les ferrugineux, le quinquina, les bains sulfureux, les bains de mer, les affusions froides et les douches. Plusieurs médecins (Sydenham, Latour, Krimer, Lebert) ont préconisé comme spécifique le sulfate de soude administré pendant les attaques d'*hémophilie*.

HÉMOPHOBE adj. (é-mo-fo-be). V. HÉMATOPHOBE.

HÉMOPHOBIE s. f. (é-mo-fo-bî). V. HÉMATOPHOBIE.

HÉMOPHOBIQUE adj. (é-mo-fo-bi-ke). V. HÉMATOPHOBIQUE.

HÉMOPHTHALMIE s. f. (é-mo-ftal-mî — du gr. *haima*, sang; *ophthalmos*, œil). Pathol. Epanchement de sang dans les chambres de l'œil ou à l'extérieur.

— **Encycl.** L'*hémophthalmie* est externe lorsque l'extravasation du sang a lieu sous la conjonctive; elle est interne lorsque l'effusion du sang a lieu dans l'intérieur de l'œil. L'*hémophthalmie* externe peut être produite par diverses causes, telles que coups sur l'œil ou dans son voisinage, efforts, etc. Parfois, cependant, elle peut se rencontrer sans cause évidente. Le sang, abandonné à lui-même, est graduellement résorbé; on peut néanmoins hâter la marche de l'absorption par l'application de gouttes de nitrate d'argent ou d'onguent de précipité rouge. L'*hémophthalmie* interne peut siéger dans la chambre antérieure ou dans le segment postérieur. Celle qui siége dans la chambre antérieure se manifeste à la suite des contusions, des plaies du globe oculaire, de celles de l'iris en particulier, dans les opérations de pupille artificielle. Dans les iritis, il n'est pas rare de voir un épanchement sanguin surmonter l'hypopion; enfin, quelquefois cet épanchement apparaît spontanément. Cet accident n'offre pas, en général, une grande gravité; on le reconnaît par l'examen direct, et l'éclairage oblique permet d'en découvrir toutes les particularités. On peut rencontrer, à la suite des traumatismes violents du globe, un épanchement sanguin remplissant à la fois l'hémisphère postérieur et la chambre antérieure. L'*hémophthalmie* interne, qui siége dans le segment postérieur, et qu'on appelle *hémophthalmie interne postérieure*, peut avoir lieu dans le corps vitré, sous la rétine et sous la choroïde, ou même dans l'épaisseur de ces membranes. La source de l'épanchement sanguin se trouve dans la rupture d'un ou de plusieurs vaisseaux de la choroïde ou de la rétine. Mais, outre ces états morbides fréquents, qui ont été désignés sous les noms de *rétinite*, de *choroïdite apoplectique* et d'*apoplexie choroïdienne* ou *rétinienne*, il faut signaler toutes les causes qui apportent un obstacle à la circulation, à celle de la tête en particulier, les violentes passions, les coups, les plaies, etc. Quelquefois la lésion se produit spontanément. De toutes les causes qui peuvent être la source des épanchements sanguins dont nous parlons, la plus fréquente est assurément l'apoplexie rétinienne, que ces épanchements soient situés dans le corps vitré, ou entre la membrane hyaloïde et la rétine, ou même sous cette dernière membrane ou dans sa propre substance. On a pu constater ces divers cas par la dissection, et quelquefois l'on a reconnu le siége précis de la rupture. Le sang extravasé se présente sous forme de stries ou de taches irrégulières situées sur le trajet des vaisseaux et plus ou moins nombreuses; quelquefois petites et multipliées, ces taches peuvent se réunir et former une plaque large et diffuse qui recouvre une partie notable de la rétine, ou qui, s'étendant au-dessous d'elle, la soulève en la repoussant vers le corps vitré qu'elle veut pénétrer. Toutefois, les expériences de Follin tendent à démontrer que le corps vitré sain ne se laisse pas aisément dissocier par le sang; mais, dans les cas ordinaires d'apoplexie de la rétine, la pénétration du corps vitré sera facilitée par son ramollissement. Lorsque la rétine est soulevée par une abondante exsudation séreuse, elle est souvent parsemée de taches sanguines et contient quelquefois un caillot volumineux; il est probable qu'alors le sang a coulé de quelques vaisseaux déchirés de la rétine. On trouve fréquemment les capillaires de la rétine allongés, tortueux et dilatés çà et là sous forme de petites ampoules globuleuses ou fusiformes, dont la rupture produit l'hémorragie. L'apoplexie rétinienne paraît plus fréquente dans la région postérieure que dans l'*ora serrata*. Il n'est pas rare de la rencontrer sur la pupille ou même au niveau de la *macula lutea*. L'*hémophthalmie* qui a sa source dans les vaisseaux choroïdiens se produit sous l'influence des mêmes causes que l'hémorragie rétinienne, et, en dehors des lésions traumatiques, l'apoplexie choroïdienne, conséquence d'un état congestif prolongé ou de la scléro-choroïdite, en est la forme la plus fréquente. Généralement, l'épanchement est plus diffus, moins nettement circonscrit que dans les apoplexies rétiniennes. Il s'étend entre la choroïde et la sclérotique, plus souvent sous la rétine, qu'il soulève vers le corps vitré; quelquefois le sang, peu abondant, infiltre le stroma choroïdien. La production de l'hémorragie rétinienne ou choroïdienne est quelquefois précédée d'une sensation de pesanteur dans l'œil et d'un peu plus de trouble de la vue, mais ordinairement elle s'annonce par un trouble soudain de la vision, se révélant quelquefois au réveil, plus ou moins prononcée suivant le siége et l'étendue de l'épanchement. L'aspect extérieur de l'œil n'a pas changé, et la pupille a conservé sa mobilité. L'examen ophthalmoscopique seul fait reconnaître la lésion qui s'est alors produite. Dans le corps vitré, on peut quelquefois, par le simple éclairage oblique, et en projetant la lumière profondément, apercevoir, derrière le cristallin, une masse rougeâtre, mal définie, qui n'est autre

chose qu'un caillot sanguin formé à la partie inférieure et antérieure du corps vitré. D'autres fois, on remarque, dans ces mêmes points, un ou plusieurs flocons brunâtres, irréguliers, entourés d'une humeur vitrée d'une teinte louche, qui empêche de reconnaître les parties situées derrière, et donne au fond de l'œil un aspect sombre. En éclairant obliquement ces flocons, on observe une couleur rouge sur leurs bords. Si l'épanchement dans la vitrine a été considérable, celle-ci a perdu complétement sa transparence, et le fond de l'œil est tout à fait voilé; ce sera seulement lorsque, le voile devenant plus épais, on remarquera, quelquefois profondément, un point rouge brun qui indique la déchirure d'un vaisseau rétinien. Les caillots anciens du corps vitré forment des flocons flottants, brunâtres et parfois d'un gris jaunâtre, mais toujours irréguliers. Le sang qui s'échappe dans le corps vitré est absorbé lentement, et s'il est un peu abondant, il laisse un trouble permanent de la vision. L'apoplexie rétinienne se reconnaît à l'aide de l'ophthalmoscope aux caractères suivants: on trouve sur le fond de l'œil une ou plusieurs taches si la maladie est récente. Ces taches sont très-nombreuses et petites, ou plus larges et plus rares. On rencontre quelquefois une seule plaque irrégulièrement arrondie, couvrant plus ou moins complétement la papille; la forme striée est particulière aux taches qui environnent cette partie, ce qui tient vraisemblablement à la disposition rayonnée des fibres optiques. Les taches ou plaques, d'un rouge cramoisi, ne semblent pas faire, quand elles sont petites et disséminées, un relief notable sur le plan des vaisseaux rétiniens qu'elles accompagnent; en dehors des taches sanguines, la rétine peut avoir conservé son état normal. Lorsque la suffusion sanguine existe déjà depuis un certain temps, les taches ont perdu leur couleur rouge cramoisi, sont comme grenues à leur surface et d'un brun noirâtre; elles s'entourent quelquefois de plaques blanchâtres exsudatives qui les masquent ou les remplacent. On peut encore reconnaître, à la présence d'un point noir, le siége de la rupture d'un vaisseau. L'hémorragie choroïdienne, en général plus diffuse, produit dans le fond de l'œil une ou plusieurs plaques rouges, et lorsque l'épanchement est assez abondant pour soulever la rétine, la plaque semble plus sombre au centre que sur les bords. Quand la rétine est décollée par un épanchement sanguin, elle forme au fond de l'œil une saillie mobile, plissée et d'un rouge brunâtre, parcourue à sa surface par les vaisseaux rétiniens, ce qui la distingue des masses sanguines irrégulières contenues dans le corps vitré. L'aspect du décollement sanguin de la rétine peut se modifier suivant sont ancienneté, et, selon M. de Graefe, l'hydropisie sous-rétinienne serait le résultat de l'épanchement du sang. Ces plaques conservent quelquefois longtemps leur coloration; mais lorsque le sang est résorbé, elles peuvent laisser à leur place des taches blanches atrophiques, entourées de pigment. On distingue les taches sanguines choroïdiennes des taches rétiniennes en ce que les vaisseaux rétiniens passent au devant, et qu'en aucun de leurs points on ne remarque d'amas noirs indiquant la place d'une rupture. Lorsque, par l'exploration ophthalmoscopique, on a pu reconnaître l'aspect du fond de l'œil, dans le cas d'*hémophthamie* profonde, on explorera avec soin le champ visuel, et l'on constatera alors, tantôt que ce champ est parsemé de points noirs, opaques, irréguliers, tantôt qu'il est obscur, à son centre, qu'une moitié manque, ou qu'il est restreint à sa périphérie. Cette exploration bien conduite permet, en quelque sorte, de dessiner la forme et l'étendue des caillots sanguins, à moins que la vision ne soit tout à fait abolie. Si un individu est subitement privé de la vue, au point d'être réduit à une perception presque nulle de la lumière, l'examen ophthalmoscopique montre le corps vitré tellement recouvert d'une masse hémorragique, qu'il est impossible de distinguer le fond de l'œil. Les apoplexies rétiniennes constituent l'une des lésions les plus apparentes de l'amaurose albuminurique. L'*hémophthalmie* interne est très-sujette à récidiver, et c'est ce qui constitue un de ses dangers. Pour peu que l'épanchement soit étendu ou se reproduise, la vision est sérieusement menacée par la désorganisation de la rétine, les altérations consécutives de la choroïde et du corps vitré. En tout cas, l'absorption du sang épanché se fait lentement, et il est exceptionnel de voir le malade recouvrer subitement la vue, comme cela eut lieu chez un jeune séminariste dont M. Desmarres a rapporté la curieuse histoire. Le traitement de l'*hémophthalmie* consiste dans l'emploi des sangsues, des ventouses, et même de la saignée, si la constitution du malade le permet; on aura ensuite recours à une médication résolutive, basée sur l'usage des mercuriaux, des ventouses sèches, des purgatifs et de l'iodure de potassium à l'intérieur et à l'extérieur.

HÉMOPHTHALMIQUE adj. (é-mo-ftal-mi-ke — rad. *hémophthalmie*). Pathol. Qui a rapport à l'hémophthalmie : *Affection* HÉMOPHTHALMIQUE.

HÉMOPIS s. m. (é-mo-piss — du gr. *haima*, sang; *ôps*, aspect). Annél. Genre d'annélides, formé aux dépens des sangsues. ‖ On dit aussi HÉMOPIDE s. f.

— **Encycl.** Les *hémopis*, confondus autrefois dans le grand genre sangsue, se rapprochent beaucoup des bdelles, des clepsines et des sangsues proprement dites. Ce genre comprend quatre espèces, toutes assez fréquemment répandues dans les étangs des environs de Paris. L'*hémopis vorace* ressemble beaucoup à la sangsue médicinale; mais il est plus grand, et présente d'assez nombreuses variétés de couleur. Il a l'habitude de se fixer aux jambes des bestiaux, et même dans leurs narines ou dans leur bouche. Il n'épargne pas non plus l'espèce humaine, et produit des plaies douloureuses, et quelquefois de mauvaise nature.

HÉMOPLANIE s. f. (é-mo-pla-nî — du gr. *haima*, sang; *planô*, j'erre). Pathol. Ecoulement de sang par une voie anomale.

HÉMOPLASTIE s. f. (é-mo-pla-stî — du gr. *haima*, sang; *plassô*, je forme). Méd. Réparation du sang.

HÉMOPLASTIQUE adj. (é-mo-pla-sti-ke — du gr. *haima*, sang, et de *plastique*). Physiol. Qui fournit rapidement et efficacement les principes nécessaires à la formation du sang : *Aliments* HÉMOPLASTIQUES.

HÉMOPOÈSE s. f. (é-mo-po-è-ze — du gr. *haima*, sang; *poiêsis*, production). Physiol. Production du sang. ‖ Se dit quelquefois pour HÉMATOSE.

HÉMOPOÉTIQUE adj. (é-mo-po-é-ti-ke — rad. *hémopoèse*). Physiol. Qui a rapport à la production du sang : *Phénomènes* HÉMOPOÉTIQUES.

HÉMOPROCTIE s. f. (é-mo-pro-ktî — du gr. *haima*, sang; *prôctos*, anus). Pathol. Perte du sang par l'anus.

HÉMOPTYSIE s. f. (é-mo-pti-zî — du gr. *haima*, sang; *ptusis*, crachement). Pathol. Crachement de sang provoqué par une hémorragie des voies aériennes, larynx, trachée-artère ou bronches. ‖ On dit aussi HÉMOPTOÏSME, HÉMOPTISME s. m. et HÉMOPTOSE.

— **Encycl.** Pathol. Quelques médecins ont voulu, suivant l'étymologie rigoureuse du mot, désigner sous cette dénomination toute espèce de crachement de sang. Cependant, dans le langage médical, le mot *hémoptysie*, d'après la majorité des auteurs, exprime une expectoration plus ou moins abondante de sang exhalé par la membrane muqueuse des voies aériennes, depuis le larynx jusqu'aux dernières ramifications bronchiques. L'*hémoptysie*, qu'on désigne souvent encore sous le nom de *pneumorrhagie*, est quelquefois essentielle, c'est-à-dire indépendante de toute lésion anatomique appréciable; mais, dans la plupart des cas, elle est symptomatique d'une affection plus ou moins grave des voies respiratoires. Elle est quelquefois tellement abondante qu'elle menace directement les jours du malade si l'on n'apporte un prompt secours. D'autres fois, elle est moins dangereuse par son abondance, mais elle est inquiétante par sa persistance et ses retours fréquents. Quoi qu'il en soit, les malades sont toujours effrayés, et il n'est pas rare de voir des médecins employer, pour combattre l'*hémoptysie*, des moyens regardés comme contraires à la maladie dont elle est le symptôme. L'*hémoptysie* est, après l'épistaxis, la plus fréquente de toutes les hémorragies; ce que l'on conçoit facilement, lorsqu'on songe qu'elle est un symptôme très-ordinaire d'une des maladies les plus communes, la phthisie pulmonaire.

— *Causes.* Les causes de la pneumorrhagie sont prédisposantes ou occasionnelles. Parmi les premières, il faut placer l'âge des sujets. C'est de quinze à trente-cinq ans, et surtout de vingt à trente-cinq, qu'on observe le plus d'hémorragies pulmonaires. C'est l'époque de la vie où apparaît ordinairement la phthisie. Les enfants et les vieillards y sont peu exposés. Les femmes sont plus souvent que les hommes atteintes d'*hémoptysie;* d'abord parce que la phthisie est plus fréquente chez elles, et puis parce que la suppression des règles peut assez souvent y donner lieu. Les constitutions faibles, débilitées sont prédisposées aux *hémoptysies* symptomatiques, tandis que les sujets pléthoriques, sanguins, sont plus exposés à l'*hémoptysie* essentielle. L'hérédité joue un grand rôle dans la production de la bronchorrhagie, surtout quand elle est le symptôme de la phthisie pulmonaire. Cependant, outre ce cas, l'hérédité peut suffire pour expliquer certaines hémorragies sans la présence des tubercules. Graves cite une famille dans laquelle sept gentlemen étaient frappés d'*hémoptysie* sans aucun symptôme d'affection pulmonaire. L'usage habituel des boissons alcooliques, d'un régime substantiel et excitant, l'action de chanter, de déclamer, de parler à haute voix, de crier, la suppression des flux sanguins, l'omission d'une saignée habituelle, la suppression des menstrues sont autant de causes prédisposantes à l'*hémoptysie.* Dreyfus a observé chez une femme de dix-huit ans, mariée depuis quinze jours, une *hémoptysie* surabondante. Celle-ci éclata tout d'un coup, coïncidant avec le début d'une grossesse; elle se renouvela plus de quarante fois jusqu'au moment de la délivrance, sans que la percussion ni l'auscultation aient donné aucun symptôme de phthisie. Après l'accouchement, l'*hémoptysie* disparut pour ne plus reparaître. Trousseau pense que la plupart des pneumorrhagies qu'on observe sont le résultat, non point de la tuberculisation des poumons, mais de la déviation d'une hémorragie normale. Les affections organiques du cœur amènent parfois des hémorragies pulmonaires. Enfin, on a vu des anévrismes de l'aorte se terminer par une *hémoptysie* foudroyante. Les causes déterminantes de la pneumorrhagie sont, en général, toutes celles qui activent la circulation et qui tendent à produire une congestion du côté des poumons. Les grands efforts de la voix, le chant, les cris, l'action de sauter, le coït, les courses rapides, l'inspiration de vapeurs irritantes, les coups violents sur la poitrine, l'introduction de corps étrangers dans les bronches, sont autant de causes déterminantes.

— *Symptômes.* L'*hémoptysie* n'est pas toujours annoncée par des symptômes précurseurs. Ceux-ci manquent assez souvent et surtout quand l'hémorragie doit être légère. Lorsqu'ils se montrent, les malades éprouvent ordinairement un malaise général, de la chaleur, de l'oppression et une douleur lourde ou lancinante du côté de la poitrine. Une petite toux sèche, une saveur salée qui rappelle celle du sang, un sentiment d'angoisse, une dyspnée peu intense, de légers frissons, le refroidissement des extrémités, annoncent l'apparition de l'*hémoptysie*. Lorsque les symptômes précurseurs font défaut, les individus, obéissant au besoin de tousser, rejettent avec étonnement, et parfois avec effroi, du sang en quantité plus ou moins grande. C'est le plus ordinairement à cause de la toux qu'il provoque que le sang exhalé dans les bronches en est expulsé suivant le même mécanisme que le sont les mucosités. Mais si le liquide afflue tout à coup en très-grande abondance, il s'oppose au passage de l'air et produit la plus grande anxiété; aussi voit-on alors les muscles expirateurs se contracter fortement et comprimer les poumons pour forcer le sang à s'échapper au dehors à flots et simultanément par la bouche et les narines. Dans quelques-uns de ces cas, le chatouillement que le sang provoque en traversant le pharynx excite des efforts de vomissement; quelquefois même, celui-ci ayant lieu, les matières contenues dans l'estomac sortent mélangées au sang. Si le liquide arrive lentement, il est rejeté par un simple mouvement d'expuition. (Grisolle.) L'abondance de l'hémorragie pulmonaire varie d'un individu à l'autre. Le plus souvent, les malades rejettent, par des efforts plus ou moins répétés de toux, une légère quantité de sang, soit seul, soit mélangé à des crachats muqueux. D'autres fois, le liquide sort à flots, et la quantité rejetée s'élève à plusieurs kilogrammes. C'est ainsi que Laënnec a vu un jeune homme perdre 5 kilogrammes de sang dans l'espace de quarante-huit heures. Frank a réuni un certain nombre de cas d'*hémoptysie*, où l'on voit des individus rendre 6 et d'autres 14 kilogrammes de sang en trois heures. Cependant, la quantité la plus ordinaire est de 100 à 200 grammes. Le sang exhalé par les poumons est rouge, spumeux, vermeil, lorsqu'il a été rejeté immédiatement après avoir été épanché; il contient de nombreuses bulles d'air. Mais quand il a séjourné quelque temps dans les voies aériennes, il est noirâtre, expulsé à l'état de caillot. L'hémorragie a presque toujours son siége dans la membrane muqueuse des bronches; on la voit cependant quelquefois avoir lieu dans le larynx (laryngorrhagie) et dans la trachée-artère (trachéorrhagie). Pendant toute la durée de l'*hémoptysie*, on observe du côté de la poitrine différents symptômes dont l'intensité est proportionnée à celle de l'hémorragie. Lorsque celle-ci est peu abondante, le thorax est sonore, le bruit respiratoire un peu voilé et couvert de temps à autre par un râle muqueux à bulles grosses et humides. L'*hémoptysie* est-elle grave, on observe une dyspnée considérable et souvent même des signes d'asphyxie. « La face pâlit, les extrémités sont glacées, le corps est couvert d'une sueur froide. Le besoin de respirer largement se fait sentir avec force, mais la respiration entrecoupée paraît insuffisante. Le pouls devient petit, fréquent, irrégulier. Des syncopes plus ou moins prolongées, des convulsions violentes ne tardent pas à se manifester. Parfois, et surtout lorsque de vastes noyaux d'apoplexie pulmonaire existent, les symptômes d'asphyxie se manifestent et le malade succombe. Le pronostic de l'*hémoptysie* est toujours grave; si la perte de sang n'est pas dangereuse par elle-même, elle l'est par l'existence de la phthisie, dont elle est presque toujours le symptôme; les cas où il en est autrement sont très-rares. On regardait autrefois l'*hémoptysie* comme une cause de la phthisie pulmonaire; on est convaincu aujourd'hui qu'elle n'est qu'une manifestation de cette terrible maladie déjà existante. Cependant, il ne faut pas toujours désespérer d'un malade après une et même plusieurs *hémoptysies*, puisqu'on a vu assez souvent des cas où ces hémorragies n'ont eu aucune conséquence fâcheuse.

— *Traitement.* La première indication à remplir lorsqu'on est appelé auprès d'un malade qui crache du sang, c'est de relever son moral abattu et de le rassurer sur l'issue de la maladie. « On lui fait prendre, dit Grisolle, une position demi-assise; on lui enlève tous les vêtements qui pourraient comprimer le thorax; on l'engage à rester immobile, à observer le silence le plus absolu et à résister le plus possible au besoin de tousser. Pour peu que l'hémorragie soit forte, il convient d'ouvrir la veine une ou deux fois, pourvu pourtant que le sujet soit jeune et vigoureux et la quantité de sang perdu encore peu considérable. Si la saignée est contre-indiquée, on opérera une révulsion sur les membres inférieurs à l'aide de sinapismes ou de ventouses sèches appliquées en grand nombre sur l'abdomen et à la base de la poitrine. On pourra aussi, dans un but différent, entourer les membres de ligatures fortement serrées. A ces moyens, on joindra l'usage des boissons fraîches. Lorsque, malgré tous ces efforts, l'*hémoptysie* se prolonge encore, on donnera à l'intérieur des boissons acidulées et glacées. On aura recours aux astringents, surtout à l'extrait de ratanhia, à la dose de 2 à 4 grammes; on donne, dans le même but, le tannin, le kina, le monésia, l'alun, l'ergot de seigle, le perchlorure de fer et les eaux hémostatiques. » Les formules suivantes indiquent la dose et le mode d'administration de quelques-uns de ces médicaments : gr.

1° Tannin pur. 0,20
Gomme arabique en poudre 0,80
Sirop simple. . . . . Q. s.

Faire huit pilules, en prendre quatre par jour de trois en trois heures.

2° Extrait de monésia 1,00
Conserve de rose 1,00

Faire dix pilules à prendre une par heure dans la journée. gr.

3° Alun 1,00
Sucre. 5,00
Gomme arabique. 5,00

Diviser le tout en dix paquets à prendre de deux à cinq par jour. gr.

4° Ergot de seigle 1,50
Teinture de digitale 1,50
Eau de tilleul édulcorée 120,00

A prendre une cuillerée tous les quarts d'heure.

— Art vétér. L'*hémoptysie* attaque plus rarement l'âne et la brebis que le cheval, le mulet et le bœuf. On l'a observée quelquefois chez les animaux de trait, à la suite de travaux forcés, de grands efforts pour tirer ou porter de lourds fardeaux, surtout lorsque les sujets y sont prédisposés par un état de pléthore, par l'état particulier de pléthore du système vasculaire du poumon, lors de l'omission d'une saignée habituelle, et chez les individus sujets à contracter des bronchites et des coryzas. Le sang qui, dans cette circonstance, sort par le nez est pour l'ordinaire rouge, clair, écumeux, et variable pour la quantité, la couleur et la consistance. L'animal tousse avec plus ou moins de force, et à chaque expiration sonore il s'échappe par les narines une certaine quantité de sang; la respiration est difficile et les flancs sont agités. Cette pneumorrhagie est quelquefois un des symptômes de la phthisie pulmonaire. Il est très-rare que la terminaison soit heureuse, surtout si le sang évacué est très-écumeux, très-clair et très-abondant; on ne peut guère avoir quelque espoir qu'autant que le sang s'écoule en petite quantité, qu'il n'y a ni dyspnée ni battement des flancs; encore, dans ce cas, a-t-on à craindre une terminaison par suppuration, ce qui ne diminue pas le danger. Diminuer la masse du sang et l'excitation du poumon, appeler le sang vers un autre organe, tel doit être le but du traitement. La saignée est le moyen le plus prompt et le plus essentiel à mettre en usage. On joint à ce moyen la diète, le repos absolu, les boissons mucilagineuses froides, glacées même, blanchies avec de la farine, et des applications de neige ou d'eau glacée. Ce dernier moyen paraît avoir réussi quelquefois; il est bon, cependant, d'être réservé sur son emploi, et de n'y recourir qu'après avoir employé infructueusement les autres. Du reste, on tient le malade dans une écurie propre, sèche et convenablement aérée; on lui présente à peine quelque peu de paille à manger, tant que l'*hémoptysie* n'est pas parfaitement suspendue; on ne le fait travailler qu'après quinze à vingt jours de guérison, si l'on a été assez heureux pour l'obtenir, et, si on le peut, on change la nature de son travail. On a beaucoup recommandé l'usage des astringents à l'intérieur; mais comme la maladie est active, une médication excitante, telle que celle des astringents, ne saurait convenir.

HÉMOPTYSIQUE adj. (é-mo-pti-zi-ke — rad. *hémoptysie*). Qui est atteint d'hémoptysie; qui a rapport à l'hémoptysie : *Crachat* HÉMOPTYSIQUE. ‖ On dit aussi HÉMOPTOÏQUE et HÉMOPTYÏQUE.

HÉMORRACHIS s. m. (é-mo-ra-kiss — du gr. *haima*, sang, et *rachis*). Pathol. Epanchement du sang dans le canal vertébral.

HÉMORRAGIE, ou mieux **HÉMORRHAGIE** s. f. (é-mo-ra-jî — latin *hæmorrhagia*, grec *haimorrhagia*, de *haima*, sang, et *rag*, radical de *erragên*, aoriste passif du verbe *rêgnumi*, faire éruption. Ce radical *rag* est probablement pour *frag*, et correspond sans doute au radical contenu dans le latin *frangere*, supin *fractum*, briser, *fragilis*, fragile, etc., et dans le gothique *gabrikan*, même sens). Pathol. Ecoulement de sang hors des vaisseaux destinés à le contenir : HÉMORRAGIE *cérébrale*. HÉMORRAGIE *pulmonaire*. HÉMORRAGIE *utérine*. *Les* HÉMORRAGIES *veineuses produisent un sang d'un rouge brun tirant sur le violet.* (Dupuytren.) *Les variations barométriques subites exposent à des accidents graves d'*HÉMORRAGIE.

(Cruveilhier.) *Attila mourut, en* 453, *d'une* HÉMORRAGIE *nasale.* (L.-J. Larcher.)

— Arboric. *Hémorragie de la séve*, Ecoulement de la séve au dehors.

— Rem. L'Académie adopte la forme *hémorragie*, qui est irrégulière; les médecins préfèrent l'autre avec raison.

— Gramm. Ce mot signifiant, par son étymologie même, écoulement de sang, ce serait faire un pléonasme tout à fait vicieux que de dire *hémorragie de sang*, à moins que ce dernier mot ne fût restreint dans sa signification par quelque adjectif, comme *hémorragie de sang corrompu, noirâtre. Hémorragie de la séve*, qui est usité, n'est pas plus régulier que ne le serait *hémorragie de sang.*

— **Encycl.** Pathol. Il y a *hémorragie*, soit que le sang se répande à l'extérieur du corps, soit qu'il s'épanche dans l'épaisseur d'un tissu. Dans le premier cas, on dit que l'*hémorragie* est externe; dans le second, on dit qu'elle est interne, et on lui donne souvent le nom d'*apoplexie.*

Le système vasculaire étant constitué par un ensemble de canaux fermés complétement de toutes parts, à parois homogènes, sans fissures ni orifices, le sang n'en peut sortir qu'à la condition d'une lésion artérielle, veineuse ou capillaire. De là trois sortes d'*hémorragies*, dont la distinction est très-importante pour le chirurgien, et sur lesquelles nous allons donner quelques détails.

— *Hémorragies artérielles.* Lorsque le sang s'échappe d'une artère, il sort sous la forme d'un jet continu, saccadé et vermeil. La continuité de l'écoulement s'explique par la marche non interrompue du sang dans les vaisseaux du corps humain. Les saccades qu'il présente, et qui sont isochrones aux battements du pouls, sont dues à la contraction périodique du cœur, qui chasse le liquide sanguin dans les artères. Enfin, la couleur vermeille et rutilante du sang tient à son passage récent à travers les poumons, à l'oxygénation qu'il a subie par voie endosmotique dans les organes de la respiration, et à ce phénomène particulier qui porte en physiologie le nom d'*artérialisation.* Les trois caractères de l'*hémorragie* artérielle peuvent faire défaut séparément, mais manquent très-rarement tous à la fois. Ce sont eux qui indiquent au chirurgien la nature des vaisseaux lésés et qui le mettent ainsi sur la voie du traitement à instituer. Dans le cas d'*hémorragie* artérielle, la première chose à faire est de comprimer le vaisseau qui donne du sang, entre le cœur et la plaie. Cette compression, qui peut se faire soit avec les doigts, soit avec l'instrument de chirurgie appelé tourniquet, n'est qu'un moyen temporaire d'arrêter le cours du sang. Elle échoue souvent quand on l'emploie seule, et ne réussit que dans les cas de blessures d'artérioles peu importantes. Il est presque toujours nécessaire de lui faire succéder la ligature, la torsion ou la cautérisation du vaisseau lésé. La ligature est le remède héroïque et le seul auquel le chirurgien doive avoir confiance dans les cas vraiment graves, lorsqu'une artère volumineuse est ouverte. Son application est souvent très-difficile, soit à cause de la profondeur à laquelle il faut chercher le vaisseau, soit à cause de l'incertitude qui règne sur le point de départ de l'*hémorragie*, lorsque plusieurs artères sont accolées les unes près des autres, soit enfin à cause de l'infiltration qui masque les tissus et qui les rend méconnaissables. Ajoutons encore que l'opération de la ligature est toujours sérieuse par elle-même.

— *Hémorragies veineuses.* Le sang qui s'écoule des veines est noir et ne s'échappe jamais sous forme de jet saccadé. Si le vaisseau perforé est superficiel et communique largement avec l'extérieur, le sang peut être projeté à une certaine distance; dans le cas contraire, il s'écoule en bavant. Quelquefois il n'en apparaît qu'une très-faible quantité à la surface de la plaie pendant que le reste de ce liquide s'infiltre dans le tissu cellulaire sous-cutané, dans les couches intermusculaires ou dans les cavités splanchniques. Dans ce cas, le diagnostic présente parfois de grandes difficultés. Quand la plaie intéresse un vaisseau d'un petit calibre, l'*hémorragie* est peu abondante; si la veine est volumineuse et si le malade n'est pas convenablement secouru, la perte de sang peut amener très-rapidement chez lui la syncope et la mort. Le traitement consiste à exercer une compression modérée sur la plaie pour favoriser la formation d'un caillot. Il importe de débarrasser le blessé de toute espèce de liens ou de vêtements qui, placés entre le cœur et la plaie, pourraient s'opposer au retour facile du sang veineux vers le centre circulatoire. « La compression, dit Vidal de Cassis, suffit pour arrêter l'*hémorragie* dans les plaies des veines de moyen calibre, et elle n'offre alors aucun danger; mais lorsqu'elle est appliquée sur la veine principale d'un membre ou d'une région, comme sur la fémorale, sur la jugulaire interne, etc., elle met obstacle au retour du sang veineux des capillaires vers le cœur, d'où la possibilité d'une gangrène du membre ou d'une congestion cérébrale dans les deux cas que nous prenons pour exemples; quelquefois aussi la compression est insuffisante pour arrêter l'*hémorragie*, et il faut employer un autre moyen hémostatique; nous voulons parler de la ligature. » Celle-ci se pratique non plus entre le cœur et le point lésé, comme dans les cas de blessures artérielles, mais bien, au contraire, au delà de la blessure par rapport au cœur. C'est toujours une opération très-dangereuse à cause de la phlébite qu'elle peut occasionner. Quelquefois la ligature doit être double, c'est-à-dire porter sur les deux bouts de la veine ouverte; c'est lorsque celle-ci manque de valvules, ainsi qu'il arrive en quelques points de l'économie.

— *Hémorragies capillaires.* Elles sont beaucoup moins graves que les précédentes, et presque toutes les plaies y donnent lieu. Tantôt elles dépendent d'une gêne dans la circulation veineuse, conséquence d'une mauvaise situation donnée à la partie blessée ou d'un bandage trop serré, et tantôt elles proviennent d'une vascularité particulière des tissus intéressés, que cette vascularité soit normale comme à la verge, ou qu'elle soit pathologique comme dans certaines tumeurs cancéreuses. Quelquefois, enfin, on ne peut s'expliquer l'écoulement exagéré du sang que par le fait d'une prédisposition héréditaire spéciale, ou d'une maladie générale avec altération des humeurs. Les moyens de combattre les *hémorragies* capillaires sont très-nombreux, et le chirurgien a le choix entre un grand nombre de topiques, parmi lesquels les meilleurs sont les applications d'eau très-froide, pure, alunée ou rendue styptique avec un peu de sulfate de cuivre. On aura recours, en même temps, à une compression modérée, à des pansements avec des substances absorbantes, telles que l'amadou, la charpie, l'agaric, la poudre de colophane. Dans les cas rebelles, on emploiera la cautérisation au fer rouge et surtout le perchlorure de fer liquide. Enfin, si l'écoulement du sang dépendait d'une altération particulière de cette humeur, il y aurait lieu d'administrer des ferrugineux et d'autres préparations toniques.

Suivant les idées médicales régnantes à diverses époques, les médecins ont imaginé des classifications nombreuses des *hémorragies.* La seule qui mérite aujourd'hui d'être conservée pour en faciliter l'étude est celle qui les divise en deux groupes principaux : 1° *hémorragies* traumatiques ou chirurgicales; elles sont le résultat de l'action d'un corps vulnérant qui divise les vaisseaux; 2° *hémorragies* spontanées; elles surviennent sous l'influence de modifications organiques plus ou moins appréciables, et, si on les nomme *spontanées*, cela ne veut pas dire qu'elles apparaissent sans aucune cause, mais seulement que les causes qui les amènent sont toujours obscures, et souvent même inconnues. On les subdivise en *hémorragies* symptomatiques, et *hémorragies* essentielles. Les premières sont celles qui peuvent se rattacher à une maladie antérieure, à une lésion appréciable des solides ou des liquides de l'économie. Les secondes paraissent, au contraire, complétement indépendantes de toute affection antérieure appréciable; elles semblent former à elles seules tout l'état morbide; c'est du moins la seule chose qu'il soit possible de constater.

Les symptômes des *hémorragies* diffèrent beaucoup suivant leur siége, suivant la quantité de sang perdu, et suivant la rapidité d'écoulement du liquide sanguin. Les uns sont généraux et les autres locaux. Lorsque l'*hémorragie* est abondante, les malades sont pris de frissons et d'horripilations; si elle continue, la peau et les muqueuses se décolorent, la face pâlit, les extrémités se refroidissent; il y a tendance aux lipothymies; on remarque l'apparition d'une sueur froide et visqueuse, surtout au front, sur les régions antérieures de la poitrine, à la paume des mains et à la plante des pieds; il survient des nausées, des efforts de vomissement, des évacuations alvines involontaires, de l'irrégularité dans les mouvements respiratoires, qui deviennent tour à tour petits et précipités ou rares, profonds et suspirieux. Les intermittences du pouls qui faiblit, les vertiges, les tintements d'oreilles, la syncope, les mouvements convulsifs, le coma ou le délire précèdent généralement la mort, qui arrive pourtant quelquefois avec une telle rapidité, qu'il est impossible d'observer la succession de ces terribles symptômes. « La quantité de sang que les malades perdent, dit M. Grisolle, varie depuis quelques gouttes jusqu'à plusieurs kilogrammes. On a recherché combien un animal ou combien l'homme pouvait en perdre plus ou moins brusquement sans que la mort s'ensuivît, mais on n'est arrivé à cet égard à aucun résultat précis. On sait seulement que, lorsque le sang s'échappe brusquement et à flots, il amène la syncope et la mort assez promptement : trois à quatre kilogrammes peuvent suffire pour tuer, tandis que si la perte est plus lente, si surtout elle offre quelques intermittences, on voit les individus résister à des *hémorragies* deux ou trois fois plus considérables. » Toutes choses égales d'ailleurs, la syncope est plus prompte dans l'*hémorragie* externe que dans celle qui est interne; cet accident est peut-être alors autant causé par la frayeur des malades, qui voient couler leur sang et qui se sentent en péril, que par l'*hémorragie* elle-même.

Les symptômes locaux de l'*hémorragie* doivent beaucoup varier, comme il est facile de le comprendre. La nature du vaisseau lésé a la plus grande influence, ainsi que nous l'avons déjà dit en parlant des *hémorragies* artérielles, veineuses et capillaires, sur les caractères du jet sanguin, sur sa couleur et sur sa force de projection. La profondeur, la largeur et la direction de la blessure ne sont pas moins importantes. Les symptômes diffèrent surtout suivant les organes qui fournissent le sang. C'est ainsi que la mort peut être instantanée dans l'*hémorragie* cérébrale, qui divise ou comprime le cerveau, et, pour peu qu'elle tarde, on verra apparaître chez le malade des phénomènes de paralysie. On pourra, par contre, observer des signes d'asphyxie dans les cas d'hémoptysie abondante, si le sang vient à remplir les bronches et à empêcher l'accès de l'air dans les vésicules pulmonaires. Le sang provient-il de l'estomac, il sera vomi abondamment, non plus à l'état de liquide vermeil, mais bien avec un aspect noir spécial, et sous forme de caillots. S'il s'accumule dans les uretères, dans la vessie ou dans l'urètre, il s'oppose à l'excrétion de l'urine, et donne encore lieu par sa présence à des phénomènes particuliers.

Jusqu'ici nous n'avons parlé que des signes primitifs de l'*hémorragie;* mais lorsque celle-ci n'est pas immédiatement mortelle, elle détermine, dans l'organisme, des troubles dont nous devons dire quelques mots. Pour peu que la perte de sang ait été abondante, il survient de l'*anémie*, caractérisée symptomatiquement par la décoloration persistante des tissus, des bruits de souffle dans le cœur et dans les artères, des douleurs névralgiques, une faiblesse générale et des troubles digestifs. Si le sujet était jeune et vigoureux avant l'accident, s'il n'existe chez lui aucune maladie organique, le travail réparateur se fait avec une rapidité merveilleuse, pour peu qu'on aide la nature par un régime fortifiant. Le sang retrouve d'autant plus vite ses qualités normales, que l'*hémorragie* a été plus brusque et plus rapide. Chez les gens débiles et maladifs, chez les vieillards, la constitution éprouve souvent une atteinte irréparable. L'anémie persiste indéfiniment; la digestion reste languissante pendant très-longtemps; par suite, le sang ne se répare pas, et le malade, privé de force, d'appétit, et parfois de sommeil, se trouve atteint d'une véritable affection chlorotique.

Le sang épanché dans l'intérieur du corps, dans le cas d'*hémorragie* interne, éprouve des modifications successives variables, et provoque dans les tissus circonvoisins un travail dont les effets sont plus ou moins nuisibles. Tantôt il s'altère et donne lieu à des accidents d'infection putride; tantôt il se coagule sur place, agit comme un corps étranger, et détermine autour de lui une inflammation plus ou moins vive. La suppuration, le ramollissement et la gangrène peuvent en être les conséquences. D'autres fois, la présence du sang épanché au milieu des tissus provoque une exsudation plastique, et la formation d'un kyste dans lequel la fibrine finit par subir diverses transformations de couleur et de consistance. Il arrive même, à la longue, qu'elle se résorbe en totalité ou en partie.

Sans vouloir admettre toutes les espèces d'*hémorragies* décrites par un certain nombre d'auteurs, nous dirons ici ce qu'on entend généralement par *hémorragies actives, hémorragies passives, critiques* et *supplémentaires.* Les *hémorragies* actives sont celles qui paraissent dues à un excès de force, qui surviennent chez les sujets pléthoriques, qui s'accompagnent de phénomènes congestifs, et même d'une réaction presque fébrile, cessant avec l'écoulement du sang. Par *hémorragies* passives, on entend, au contraire, celles qui affectent les sujets affaiblis et cachectiques, qui surviennent sans prodromes, sans réaction, et qui se lient, en général, à une défibrination du sang. Ce liquide, à sa sortie des vaisseaux, est alors séreux, noirâtre, très-fluide et difficilement coagulable, ce qui fait qu'on a beaucoup de peine à l'arrêter. L'écoulement du sang est dit *critique*, lorsque l'*hémorragie*, survenant dans le cours d'une maladie aiguë, est suivie d'une heureuse modification dans l'état du malade. L'épistaxis, le flux menstruel et hémorroïdal sont à peu près les seules *hémorragies* qui soient souvent critiques. Les *hémorragies* succédanées ou supplémentaires sont celles qui paraissent se lier à la suppression ou à la diminution d'un écoulement sanguin, soit naturel, soit morbide. Elles sont ordinairement périodiques, et leur non-apparition aux époques où elles ont coutume de se déclarer entraîne parfois des accidents plus ou moins graves. On les observe surtout chez les femmes. C'est alors, tantôt une épistaxis, tantôt une hémoptysie ou une hématémèse qui remplace leurs règles déviées.

Le diagnostic de l'*hémorragie* interne est quelquefois aussi difficile que celui de l'*hémorragie* externe est facile. Tant qu'on ne voit pas le sang au dehors, il est permis de douter. On la soupçonnera cependant chez les malades qui éprouveront des frissons, du refroidissement des extrémités, des bâillements, des défaillances, et qui présenteront des signes de congestion vers quelque viscère. Une fois l'*hémorragie* diagnostiquée, il faudra rechercher la cause qui la produit, pour la faire disparaître, si la chose est possible. C'est surtout, en effet, sur la connaissance de la cause et du siége du mal que reposent le pronostic et le traitement. Quelle différence de gravité, par exemple, entre une épistaxis, même très-abondante, et une hémoptysie ou une *hémorragie* cérébrale ! Quelle comparaison établir entre un flux hémorroïdal périodique et une hématémèse? Quelle parité pourrait-on trouver entre une *hémorragie* qui survient chez un adulte vigoureux et le même accident qui atteint un vieillard ou un enfant? « La manière dont le sang s'écoule, dit M. Barth, le caractère et la forme de l'*hémorragie* feront encore varier le pronostic. C'est ainsi qu'une *hémorragie* rapide et abondante sera plus grave que celle qui fournira la même quantité de sang en plusieurs fois. Une évacuation sanguine, ayant tous les caractères d'une *hémorragie* active, sera moins grave que celle qui se présentera avec les caractères des *hémorragies* passives. Une *hémorragie* accidentelle, due à une cause évidente et facile à éloigner, ou déterminée par un état pléthorique qu'on peut combattre, ou supplémentaire d'une suppression de flux habituel que l'on peut rappeler, sera moins grave qu'une *hémorragie* héréditaire ou constitutionnelle, liée à une disposition individuelle difficile à modifier. »

Les causes des *hémorragies* dites spontanées sont très-nombreuses, et nous ne pouvons mentionner ici que les principales, celles qui sont le plus généralement admises et dont l'existence paraît hors de doute. Disons tout d'abord qu'il n'est guère de tissu dans l'économie qui ne puisse devenir le siége d'un écoulement sanguin; mais cet accident s'observe surtout dans les organes les plus riches en vaisseaux et dans ceux qui ont une texture délicate. Certaines *hémorragies* sont héréditaires, et il existe réellement des individus tellement prédisposés aux flux sanguins qu'ils en éprouvent pour la moindre cause. Cet accident n'est pas rare chez les pléthoriques, chez les anémiques, et dans le cours du scorbut ou de diverses fièvres graves qui s'accompagnent d'une altération et d'un appauvrissement considérable du sang. Il résulte souvent de l'exposition à un froid trop intense, à une chaleur trop vive ou simplement aux brusques variations de température. Les changements rapides et considérables de pression atmosphérique peuvent produire le même effet, ainsi qu'on a pu l'observer maintes fois dans les ascensions aérostatiques ou sur les hautes montagnes. Les vêtements trop chauds ou trop serrés, qui forcent le sang à affluer vers telle ou telle partie du corps, ou qui gênent le retour du sang veineux, les bains chauds, les bains de vapeur, l'abus des liqueurs alcooliques, les purgatifs drastiques, les emménagogues, les efforts musculaires violents, etc., peuvent amener les mêmes résultats. Les *hémorragies* peuvent encore dépendre d'une impulsion trop vive imprimée à la circulation par un cœur hypertrophié, ou, par contre, d'un obstacle au cours du sang, que cet obstacle réside dans le cœur, dans les artères, dans les veines, ou qu'il soit l'effet d'une intumescence de la rate ou du foie. Notons enfin que la plupart des *hémorragies* symptomatiques se lient à la présence de tubercules ou de noyaux cancéreux dans l'organe qui est le siége de l'écoulement sanguin.

Nous ne pouvons donner ici que quelques indications générales sur le traitement des *hémorragies*, et c'est à l'histoire de chacune d'elles en particulier que nous renvoyons le lecteur désireux de plus amples détails. Nous avons déjà parlé de la ligature, de la compression et de la cautérisation pour le traitement des *hémorragies* traumatiques. Ces divers moyens ne sont généralement pas applicables aux *hémorragies* dites *spontanées.* Le repos du corps et de l'esprit, le séjour dans une température douce, la diète plus ou moins sévère, l'emploi de boissons acidules fraîches ou même glacées, l'usage de la digitale pour ralentir les battements du cœur, et des sinapismes ou des ventouses sèches pour appeler le sang loin du lieu par lequel il s'écoule, formeront la base de la thérapeutique à essayer. On aura aussi recours aux médicaments astringents et styptiques. Pour modérer l'afflux du sang vers les organes qui sont le siége d'*hémorragies*, on mettra les parties dans une position telle que le sang y afflue le moins possible et en sorte facilement. On cherchera, en outre, à conserver le plus de sang qu'on pourra dans les points éloignés du théâtre de l'accident, et c'est surtout au moyen de la compression artérielle, de la compression circulaire des membres et des grandes ventouses Junod qu'on y arrivera. Le traitement devra, du reste, beaucoup varier suivant qu'on aura affaire à une *hémorragie* cérébrale, à une épistaxis, à une hématémèse, à l'hémoptysie, à l'entérorrhagie, à la métrorrhagie ou à l'hématurie, etc. Quant aux accidents graves qui surviennent quelquefois pendant l'écoulement du sang, tels que la syncope et les convulsions, on les combattra par la position horizontale, par les frictions et par l'emploi des stimulants ou des antispasmodiques. Plus tard, il y aura lieu de réparer les pertes de l'économie par les toniques, par une alimentation substantielle et par les préparations ferrugineuses.

— *Hémorragie de la bouche.* Cette maladie est très-rarement primitive; le plus souvent elle est symptomatique de l'état fongueux des gencives, de l'avulsion d'une dent, d'une blessure de la muqueuse buccale, du scorbut ou de la rupture des varices gingivales ou labiales. L'écoulement de sang qui a lieu dans les *hémorragies* de la bouche est quelquefois

assez considérable pour produire l'anémie, la syncope et la mort; mais ordinairement il n'a d'autre conséquence que la production d'une excessive faiblesse, caractérisée par la décoloration des téguments. Dans les *hémorragies* de la bouche qui ont lieu pendant le sommeil, il y a quelquefois de la suffocation produite par l'introduction du sang dans les voies aériennes, et les malades croient souvent avoir une hémoptysie. A l'*hémorragie* de la bouche on oppose les collutoires froids et astringents; dans quelques cas d'*hémorragie*, survenant par érosion d'un vaisseau, la cautérisation par le fer rouge peut être indiquée. Si le sang provenant d'une alvéole ne cessait de fluer, malgré l'emploi des styptiques, on exercerait une compression directe avec le doigt, ou bien encore en introduisant dans la cavité alvéolaire une boulette de cire ou de papier mâché, imprégnée d'alun ou de colophane, etc.

— *Hémorragie des bronches.* V. HÉMOPTYSIE.

— *Hémorragie cérébrale.* V. APOPLEXIE.

— *Hémorragie de l'estomac.* V. GASTRORRHAGIE et HÉMATÉMÈSE.

— *Hémorragie du foie.* Cette maladie peut dépendre soit d'une altération du sang, comme dans le purpura, soit de la rupture d'un vaisseau dans la glande hépatique. Le plus souvent, on ne peut reconnaître aucun symptôme de cette maladie, soit que les faits n'aient pas attiré suffisamment l'attention, soit que la mort ait été presque subite, soit enfin que, dans les cas où il y a en même temps plusieurs *hémorragies* intestinales, on ne puisse pas plus attribuer la production des phénomènes à cette apoplexie qu'aux apoplexies des autres organes et à l'altération du sang. Ce qu'il y a de plus général dans les faits rapportés, c'est un malaise notable, des douleurs dans l'abdomen, et parfois des vomissements. Une syncope peut précéder la mort pendant un temps assez long, comme on l'a constaté dans une observation rapportée par Heyfelder. Le traitement de l'*hémorragie* hépathique consiste dans les saignées, les applications de sangsues sur la région hépatique et à l'anus, la diète, les boissons froides et le repos.

— *Hémorragie des intestins.* V. ENTÉRO-HÉMORRAGIE.

— *Hémorragie nasale.* V. ÉPISTAXIS.

— *Hémorragie des poumons.* V. HÉMOPTYSIE et PNEUMORRHAGIE.

— *Hémorragie de la rate.* Cette affection est très-peu connue, parce qu'elle est excessivement rare. Nous ne pouvons donc ici que l'indiquer.

— *Hémorragie du rectum.* V. HÉMORROÏDES.

— *Hémorragie des reins.* Cette affection, qui, d'après Boyer, consiste dans des ecchymoses, des infiltrations sanguines se montrant dans la partie corticale et dans la partie tubuleuse, est très-peu connue.

— *Hémorragie de l'urètre.* V. URÉTHRORRHAGIE.

— *Hémorragie de l'utérus.* V. MÉTRORRHAGIE.

— *Hémorragie du vagin.* Il est prouvé, d'après plusieurs observations, qu'une quantité assez notable de sang peut suinter à la surface du vagin; mais ces *hémorragies* ne sont pas assez abondantes pour faire craindre pour les jours de la malade. Elles pourraient être confondues avec une *hématurie*, parce que le sang se trouve mêlé aux urines; mais si l'on introduit une sonde dans la vessie, on voit celles-ci sortir claires, ce qui dissipe l'erreur. En outre, on reconnaît la source du sang en employant le spéculum, et en examinant le vagin immédiatement après l'avoir nettoyé à l'aide d'une injection. C'est à sa partie supérieure que se fait ordinairement le suintement. On traitera les *hémorragies* du vagin par les injections froides et astringentes, et même par le tamponnement dans les cas rebelles.

— *Hémorragie de la vessie.* V. HÉMATURIE.

— Art vétér. Chez les animaux, comme chez l'homme, on distingue les *hémorragies* en *essentielles* et en *symptomatiques*, et, d'après leur nature et suivant leur mode de production, en *actives* et en *passives*. *L'hémorragie* active s'observe particulièrement sur des sujets jeunes, robustes, vigoureux, abondamment nourris, soumis aux causes propres à produire la pléthore; tandis que l'*hémorragie* passive est le partage des animaux vieux et lymphatiques, débiles, affaiblis par de longues maladies ou toute autre circonstance. Une *hémorragie* active pourrait devenir à son tour passive, à raison d'une perte de sang trop abondante ou trop longtemps continuée. La modification morbide que subit un tissu, siége d'une *hémorragie*, doit toujours être de la même nature, qu'elle soit au plus haut ou au plus bas degré d'intensité; et l'*hémorragie*, considérée dans sa nature, ne varie jamais essentiellement, la même cause produisant toujours le même effet. Ainsi, il n'y a ni faiblesse, ni asthénie, ni vaisseaux passifs, et l'idée d'une exhalation passive ne s'accorde pas avec les lois de l'organisme.

L'*hémorragie* spontanée est beaucoup plus rare dans les animaux que chez l'homme, et ses signes précurseurs, chez les premiers surtout, sont très-difficiles à saisir. Le phénomène caractéristique est l'écoulement du sang, qui peut être vermeil ou noirâtre, liquide ou caillé, pur ou mêlé de divers produits gazeux, liquides ou solides, et varier par la quantité qui s'en échappe. A cette évacuation se joignent ordinairement quelques troubles dans les fonctions des organes dans lesquels le sang est exhalé, ou de ceux qu'il traverse avant de parvenir au dehors; il résulte de cette déperdition un affaiblissement porportionné à la quantité de liquide évacuée, et même nul, si cette quantité est petite. Tout ce qui peut donner lieu à la pléthore paraît favoriser la production des *hémorragies;* ainsi, elles peuvent être provoquées par des aliments trop abondants ou trop nutritifs, le repos prolongé, l'inaction, la suppression de saignées habituelles, les exercices violents, une course rapide, l'irritation locale d'un tissu vasculaire, etc. Une *hémorragie* faible s'arrête pour l'ordinaire d'elle-même; on ne doit chercher à la combattre que lorsqu'elle se prolonge au point d'affaiblir trop l'animal. Les éléments du traitement des *hémorragies* consistent dans la diète, le repos, les émissions sanguines, l'application des émollients sur les tissus affectés, l'irritation d'un tissu plus ou moins éloigné, afin d'imiter et de suppléer, en quelque sorte, une irritation hémorragique, par une irritation sécrétoire. La saignée, souvent très-utile, ne convient pas lorsque l'*hémorragie*, abondante et prolongée, a rendu l'animal anémique. Les corps froids, les acides un peu concentrés, les substances amères et surtout acerbes, mis en contact avec la partie qui fournit le sang, arrêtent très-souvent le cours de ce liquide; mais, pour que ces moyens ne nuisent pas, il faut que l'usage en soit dirigé convenablement, car ils peuvent donner lieu à une inflammation consécutive. On court moins de risques en procurant une réfrigération considérable, ou une forte astriction, à l'aide des acides ou des excitants, dans un autre lieu que celui qui est affecté, et cette dernière méthode peut être avantageusement combinée avec la méthode antiphlogistique directe, surtout après les émissions sanguines; car auparavant on a souvent à craindre que la partie sur laquelle on tente la révulsion ne s'enflamme trop à son tour. C'est dans ce cas que les vésicatoires peuvent convenir pour amener ailleurs l'irritation et les fluides. Les astringents, si préconisés, peuvent bien s'opposer à l'écoulement du sang; mais ils ne peuvent rien contre l'état morbide qui produit cet écoulement; ils ne doivent donc être employés qu'avec la plus grande réserve. Dans le cours même de l'*hémorragie*, il importe d'éloigner de l'animal qui en est atteint toute cause d'irritation, tout corps chaud, et d'appliquer les préceptes connus du traitement des maladies aiguës.

Les *hémorragies* traumatiques ou par division de tissu, déterminées par des causes mécaniques, peuvent dépendre de la blessure des artères, de celle des veines, ou de la division des vaisseaux capillaires; elles se manifestent pendant les opérations, immédiatement après les blessures, ou plusieurs heures, ou plusieurs jours après les solutions de continuité qui les ont occasionnées. On s'en aperçoit au sang qui s'échappe des vaisseaux et coule abondamment. Les *hémorragies* artérielles sont, en général, plus dangereuses que les *hémorragies* veineuses; cependant ces dernières ne sont pas dépourvues de gravité lorsqu elles procèdent de l'ouverture d'une grosse veine. Une des plus fréquentes est celle qui a lieu à la suite de la saignée à la jugulaire, soit qu'elle dépende de l'opérateur, soit que l'animal l'ait déterminée en se frottant. Lorsque l'épingle n'est pas mise au milieu de la piqûre, qu'elle se trouve trop près des angles, ou que le nœud est mal fait, mal serré, le sang, qui d'abord ne coule point, ne tarde pas à s'extravaser; l'animal étant remis à sa place et commençant à manger, le mouvement qu'il exécute active la circulation du sang et provoque la sortie de ce liquide par l'issue qu'il rencontre. La même chose peut arriver lorsque l'animal en se frottant a dérangé l'épingle ou le crin. Les *hémorragies* traumatiques capillaires sont les plus faciles à arrêter, et ne peuvent devenir graves qu'à raison de l'organisation spéciale des tissus qui en sont le siége.

Le *hémorragies* artérielles dépendantes des opérations chirurgicales peuvent procéder d'une compression mal exercée, de la division des artères qu'il était impossible d'éviter, ou d'autres qui devaient rester éloignées des instruments, et dans lesquelles le mouvement circulatoire n'a pu être suspendu. Le premier moyen à mettre en usage, dans ce cas, est de s'opposer à la sortie du jet de sang qui annonce l'accident, en mettant le doigt sur l'ouverture des vaisseaux, tandis qu'on s'occupe des moyens d'arrêter d'une manière plus durable l'effusion du liquide. Le moyens que l'art possède pour arrêter ces *hémorragies* sont les réfrigérants, les absorbants, les styptiques et les astringents, les escarrotiques, le cautère actuel, la compression et la ligature.

HÉMORRAGIQUE, mieux **HÉMORRHAGIQUE** adj. (é-mo-ra-ji-ke — rad. *hémorragie*). Pathol. Qui a rapport à une hémorragie : *Accident* HÉMORRHAGIQUE.

HÉMORRHÉE *s. f.* (*é-mo-ré* — du gr. *haima*, sang; *rheô*, je coule). Pathol. Hémorragie passive, résultant d'une débilité générale.

HÉMORRHÉIQUE adj. (é-mo-ré-i-ke — rad. *hémorrhée*). Pathol. Qui a rapport à une hémorrhée : *Ecoulement* HÉMORRHÉIQUE.

HÉMORRHINIE s. f. (é-mo-ri-nî — du gr. *haima*, sang; *rhin*, nez). Pathol. Perte de sang par le nez.

HÉMORROÏDAL, mieux **HÉMORRHOÏDAL, ALE** adj. (é-mo-ro-i-dal, a-le — rad. *hémorroïdes*). Pathol. Qui a rapport aux hémorroïdes : *Flux* HÉMORROÏDAL. *Tumeur* HÉMORROÏDALE. *Le pape Léon XII est mort de cette affection* HÉMORROÏDALE *à laquelle il était sujet.* (Chateaub.)

— Anat. Qui est le siége naturel des hémorroïdes : *Veine* HÉMORROÏDALE. *Artère* HÉMORROÏDALE.

— s. f. Artère hémorroïdale : HÉMORROÏDALE *supérieure.*

— Entom. Qui a le bout de l'abdomen rouge.

— Bot. Qui a sur ses feuilles des tubercules rouges déterminés par des piqûres d'insectes. ‖ *Chardon hémorroïdal.* V. CHARDON.

— s. f. Bot. Renoncule ficaire, plante dont les racines portent des bulbes qui ont quelque rapport avec les tumeurs hémorroïdales.

— **Encycl.** Anat. *Artères hémorroïdales.* Elles sont au nombre de trois de chaque côté, qu'on distingue en : supérieure, moyenne et inférieure. La première n'est autre chose que la terminaison de l'artère mésentérique inférieure, qui se bifurque au niveau de la partie supérieure de l'intestin rectum dans l'épaisseur du repli péritonéal appelé *mésorectum.* La seconde est une artériole, qui naît tantôt de l'hypogastrique, tantôt de la honteuse interne ou de l'ischiatique. Elle se ramifie sur la face antérieure du rectum et s'anastamose avec l'*hémorroïdale* supérieure et l'*hémorroïdale* inférieure. Cette dernière, souvent multiple, naît de la honteuse interne et se distribue à l'extrémité inférieure du rectum, au sphincter, au releveur de l'anus et à la peau. Les veines *hémorroïdales* suivent le même trajet que les artères, se jettent les unes dans la petite mésaraïque, les autres dans la veine hypogastrique, et établissent ainsi une communication entre le système veineux général et la veine porte. Elles forment entre la muqueuse rectale et le sphincter interne de l'anus un plexus très-important à cause du rôle qu'il joue dans le développement des tumeurs *hémorroïdales.*

HÉMORROÏDES, mieux **HÉMORRHOÏDES** s. f. pl. (é-mor-ro-i-de — lat. *hæmorrhois*, gr. *haimorrhois;* de *haima*, sang, et *rheô*, je coule). Pathol. Tumeurs qui se forment autour de l'anus, et qui, le plus souvent, donnent lieu à un écoulement sanguin : HÉMORROÏDES *internes.* HÉMORROÏDES *externes. Saint Fiacre avait, dit-on, le don de guérir des* HÉMORROÏDES. (A. Maury.) ‖ *Hémorroïdes sèches*, Hémorroïdes qui ne fluent pas. ‖ *Hémorroïdes blanches*, Fausse dénomination d'une perte blanchâtre par l'anus.

— **Encycl.** Pathol. Les *hémorroïdes* ont été connues de toute antiquité; mais depuis Hippocrate et Galien, qui avaient consacré le mot *hémorroïde* pour désigner l'écoulement du sang de la partie inférieure du rectum, la plupart des auteurs ont donné une grande étendue à la signification de ce mot et en ont fait souvent un synonyme d'hémorragie. C'est ainsi qu'ils ont décrit des *hémorroïdes* de la bouche, de la vessie, de l'utérus, etc. Aujourd'hui, cependant, le sens du mot *hémorroïde* est parfaitement fixé. L'affection hémorroïdale est caractérisée par la présence, à l'orifice du rectum ou à la marge de l'anus, de certaines tumeurs dont le volume varie depuis celui d'une lentille jusqu'à celui d'un œuf ordinaire. (Frank.) On les divise en externes et internes, selon qu'elles occupent la peau au pourtour de l'anus ou la muqueuse du rectum. Dans ce dernier cas, elles consistent quelquefois en un simple boursouflement de la membrane intestinale. Leur couleur est violette ou noirâtre quand elles sont gorgées de sang. Elles se présentent ordinairement en nombre considérable, tantôt pédiculées et séparées les unes des autres comme les grains d'un chapelet, tantôt à large base, unies entre elles et à peine distinctes. Leur nombre est assez considérable pour obstruer parfois l'orifice anal. Quand elles naissent dans l'intérieur du rectum, elles peuvent, en se développant, être rejetées en dehors; mais le plus souvent elles restent à l'intérieur, et ce n'est qu'en introduisant le doigt qu'on peut constater leur présence. Presque toujours elles siégent à l'entrée du rectum; rarement elles se montrent à une hauteur de sept ou huit centimètres.

Les auteurs, qui se sont occupés de la structure des tumeurs hémorroïdales, ont émis des opinions différentes sur leur nature. Les uns les ont considérées comme des tumeurs érectiles, les autres comme des hémorragies interstitielles, d'autres comme de véritables varices développées aux dépens des veines sous-muqueuses de l'extrémité inférieure du rectum. Cette dernière opinion est la seule véritable. « Chaque tumeur se compose, de l'extérieur à l'intérieur : 1° de la peau (*hémorroïde* externe) ou de la membrane muqueuse intestinale (*hémorroïde* interne); 2° de tissu lamineux épaissi, induré par la présence de matière amorphe, granuleuse, interposée aux faisceaux de fibres et les rendant très-adhérents; 3° de ramifications des veines hémorroïdales, devenues variqueuses, c'est-à-dire qu'elles sont dilatées, et, de plus, pourvues de bosselures ampullaires, unilatérales ou circulaires, qui quelquefois forment une petite poche d'un côté de laquelle se jette une petite veine fort petite par rapport à elle, et tout près de laquelle en sort une autre de même volume ou à peu près. Cette disposition simule une ampoule appendue à l'extrémité d'un pédicule formé de deux minces conduits vasculaires. C'est par l'entrelacement des veines variant beaucoup de volume suivant leur degré de distension, et chargées ainsi de dilatations et d'ampoules, que se trouve formée chaque tumeur hémorroïdale, de laquelle on peut voir sortir des veines du volume d'une plume de corbeau remontant le long du rectum... C'est surtout dans les dilatations ampullaires que se trouvent des caillots noirâtres, gelée de groseille, ou devenus durs, souvent en partie décolorés à la surface, incrustés ou non de calcaire, de manière à former des phlébolithes oblitérant la veine à ce niveau. » (Nysten.)

— *Causes.* D'après Hippocrate, les *hémorroïdes* ne se montreraient qu'après l'âge de la puberté. Cette proposition ne souffre que quelques rares exceptions. Les hommes y sont plus exposés que les femmes jusqu'à l'âge critique; mais, à partir de cette époque, on observe les tumeurs hémorroïdales plus souvent chez la femme que chez l'homme. Les tempéraments bilieux et sanguins y sont plus particulièrement prédisposés. Les aliments succulents, les viandes noires, les épices, les boissons alcooliques favorisent le développement de cette maladie; on peut en dire autant de la vie sédentaire et de la suppression de certains flux sanguins. La constipation, la grossesse, l'usage d'un siége percé, la marche longtemps prolongée, les voyages en voiture, l'équitation, l'abus des purgatifs, les chutes sur le rectum, l'application souvent répétée de sangsues à l'anus, sont autant de causes qui ne sont pas sans influence sur l'apparition des *hémorroïdes.*

— *Symptômes.* Le début des *hémorroïdes* est lent et graduel. Les individus qui doivent en être affectés éprouvent d'abord une congestion sanguine et une fluxion vers l'extrémité inférieure du rectum; ils sont tourmentés par une douleur gravative, de la chaleur et du prurit à l'anus. Il s'opère presque toujours un suintement séreux ou muqueux. Ces premiers symptômes, qui durent ordinairement deux ou trois jours, sont accompagnés d'un sentiment de gêne, de douleur et de pesanteur dans les lombes, le sacrum, le périnée, les parties génitales. Il existe parfois des nausées, des vomissements, de l'inappétence, et toujours des envies fréquentes d'aller à la selle. Les malades, par les efforts de défécation, tendent encore à augmenter le mal. Pendant la manifestation de ces phénomènes locaux, il n'est pas rare d'observer quelques troubles généraux, tels qu'un léger mouvement fébrile, un malaise général, de la céphalalgie, des étourdissements, des flatuosités intestinales. Au bout de trois ou quatre jours, il se fait une légère exhalaison sanguine, et tous ces symptômes disparaissent jusqu'à une nouvelle attaque. Quelquefois cependant tout rentre dans l'état normal sans évacuation de sang. Enfin, il est un certain nombre de cas où les tumeurs hémorroïdales se développent lentement et sans provoquer le moindre symptôme local ou général. On les voit alors former un bourrelet au pourtour de l'anus; elles sont tantôt molles, tantôt rénitentes, mais toujours douloureuses. Les malades se plaignent de douleurs abdominales et lombaires; ils éprouvent de fréquents besoins d'aller à la selle; l'anus est rouge, fortement injecté, et la défécation très-difficile, parfois impossible, lorsque les *hémorroïdes* sont internes et bien développées. Quelquefois même, dans ce cas, les efforts du malade les font sortir au dehors, et, si elles ne sont pas bientôt réduites, elles se gonflent, s'enflamment, s'étranglent et se gangrènent. Il y a dysurie, météorisme, nausées, vomissements, selles toujours difficiles et très-douloureuses. Lorsque les tumeurs hémorroïdales sont externes, les individus ne peuvent s'asseoir qu'avec de grandes souffrances; la marche leur est pénible et augmente les douleurs. Ils éprouvent à l'anus un sentiment de chaleur qui va parfois jusqu'à la brûlure. En même temps apparaissent les phénomènes généraux qui accompagnent la congestion rectale et qui varient d'intensité selon la gravité des symptômes locaux. Ils se manifestent surtout lorsque le raptus sanguin est très-violent ou qu'il est empêché par une cause quelconque. On observe alors une vive anxiété, l'agitation, l'insomnie, une chaleur plus ou moins vive, le resserrement et l'inégalité du pouls (Récamier), auxquels viennent se joindre les flatuosités, l'embarras des digestions et quelquefois l'engourdissement des extrémités inférieures (Hoffmann). « Lorsque les tumeurs sont fortement distendues, dit Valleix, ou même avant, si le raptus sanguin est suffisant, si l'inflammation est peu violente, ou si une cause quelconque a déterminé leur rupture, on voit survenir un écoulement de sang variable dans sa quantité. » Ordinairement d'une abondance médiocre, la perte peut être parfois assez considérable pour faire craindre pour les jours du malade. Le sang s'écoule ordinairement en bavant; mais, lorsque les sujets vont à la garde-robe, il peut s'échapper par un jet quelquefois assez fort, ce qui est le résultat des efforts de la défécation et de la pression

exercée sur le rectum par les matières fécales endurcies. Ce liquide est ordinairement noirâtre; cependant, lorsque le jet est fort, et surtout lorsque l'écoulement a été déjà très-abondant, le sang peut devenir rouge ou pâle, suivant la plus ou moins grande durée de la perte. Il est pourtant des cas où les tumeurs, après avoir été distendues pendant quelques jours, s'affaissent et disparaissent sans déterminer de flux sanguin; on dit alors que les *hémorroïdes* sont sèches, par opposition aux précédentes, qu'on appelle fluentes. Cette distinction n'est pas fondée, car elles sont souvent, chez le même individu, tantôt sèches, tantôt fluentes. Montègre admet des *hémorroïdes* périodiques ou régulières, qui apparaissent, comme les menstrues, à une époque fixe et déterminée. Cette variété ne diffère des précédentes que par la marche. Quelle que soit la forme qu'affecte la maladie, après une attaque ordinaire, tous les symptômes généraux et locaux diminuent peu à peu d'intensité; les douleurs disparaissent, les tumeurs se ramollissent et se flétrissent. Elles présentent alors l'aspect de saillies isolées, molles, blafardes, indolentes, jusqu'au moment d'une nouvelle congestion; car la marche des *hémorroïdes* est essentiellement intermittente. Elles se montrent tantôt périodiquement, tantôt d'une manière irrégulière. La durée des attaques n'est pas ordinairement très-longue, mais celle de la maladie est tout à fait indéterminée. Cette affection peut se terminer après quelques accès ou persister toute la vie. Dans le premier cas, les veines s'oblitèrent par la formation d'un caillot ou par l'adhésion des parois, et il reste presque toujours au pourtour de l'anus de petites saillies semblables à un repli cutané et qu'on désigne sous le nom de *marisques*. Les *hémorroïdes* se terminent rarement par la mort, et celle-ci, quand elle survient, est toujours amenée par une complication. Ainsi il peut arriver que, les tumeurs internes étant chassées au dehors, elles s'étranglent par les contractions du sphincter, se gangrènent, et alors, l'inflammation se propageant au tissu cellulaire voisin, il en résulte un phlegmon ou une phlébite suppurative, avec toutes les conséquences fâcheuses ordinaires. D'autres fois, les malades conservent pendant des années entières un flux sanguin qui les épuise. Ils maigrissent, leur tempérament s'affaiblit de jour en jour; ils deviennent anémiques et contractent un état cachectique particulier, que certains médecins désignent sous la dénomination impropre de *phthisie hémorroïdale*. Les *hémorroïdes* n'ont pas ordinairement cette terminaison fatales. Les malades peuvent même guérir sans conserver la moindre trace des *hémorroïdes;* mais lorsque celles-ci ont duré très-longtemps, on voit se former des fissures, des fistules anales, des prolapsus du rectum.

— *Traitement*. Quoique les *hémorroïdes*, dans les circonstances ordinaires, ne constituent pas une affection dangereuse, il est toujours bon de les combattre dès le début, avant qu'elles deviennent constitutionnelles. Dans ce cas, il y a beaucoup de médecins qui les respectent, et c'est avec raison, surtout chez les individus pléthoriques et bien constitués. Il n'en est pas de même chez les sujets débiles et affaiblis. Le traitement est palliatif, curatif ou prophylactique. Le premier est du domaine de la médecine; le second appartient à la chirurgie. Dès que les malades éprouvent les symptômes indiquant une congestion du rectum, et, à plus forte raison, dès que les tumeurs apparaissent, il faut se hâter, dit Grisolle, de donner un lavement frais, pour vider l'intestin des matières fécales qu'il contient; ou bien on administre un laxatif très-doux, car l'accumulation des fèces augmenterait la congestion, et celle-ci rendrait la défécation plus douloureuse et plus difficile. Il faut se borner à cette petite précaution, si la fluxion hémorroïdale survient chez un individu pléthorique, sujet aux congestions cérébrales, et qui a depuis longtemps cette habitude morbide. Si cependant la congestion était trop intense, il faudrait la modérer par des applications d'eau froide, des bains de siége froids, et surtout par l'application de nombreuses sangsues au pourtour de l'anus. Lorsque les tumeurs, très-douloureuses, sont le siége d'une inflammation qui menace de s'étendre, on peut les inciser largement et plonger ensuite les malades dans un bain tiède, pour favoriser le dégorgement. Les onctions avec les corps gras et les pommades adoucissent encore la douleur. S'il y avait une vive réaction générale avec des symptômes inflammatoires, il conviendrait de faire une ou plusieurs saignées générales. Dans tous les cas, il faut entretenir la liberté du ventre avec des lavements froids ou de légers purgatifs, tels que le calomel, l'huile de ricin, le tartrate de potasse, etc. En Angleterre et en Amérique, on emploie de préférence le calomel, ainsi qu'il suit : calomel à la vapeur, 0gr,15 ou 0gr,20; sucre en poudre, 1 gramme; à prendre en deux fois dans la journée. Cette dose doit être renouvelée tous les jours, à moins qu'il n'apparaisse quelques symptômes de stomatite. Il est des malades qui éprouvent un suintement sanguin continuel, et qui sont soumis par là à une cause permanente d'affaiblissement. Dans ce cas, Grisolle conseille de cautériser tous les huit ou dix jours, en passant le nitrate d'argent sur les surfaces saignantes, puis d'introduire dans le rectum une mèche enduite de cérat ou d'un corps gras quelconque. Ce traitement, dit-il, lui a valu le prompt rétablissement de plusieurs malades qui étaient arrivés au dernier degré de l'anémie, qu'on avait crus atteints de lésions organiques, et qui, depuis plusieurs années, avaient épuisé sans avantage toutes les méthodes employées en pareil cas. On peut ajouter à tous ces moyens les douches ascendantes simples, alcalines, astringentes ou sulfureuses; mais toutes ces médications sont impuissantes lorsque les *hémorroïdes* sont anciennes et les tumeurs bien développées. Il ne reste plus alors qu'à recourir aux moyens chirurgicaux qui, cependant, ne devront être employés que dans les cas de nécessité absolue, car ils exposent toujours les malades à un certain danger. On se décide à pratiquer des opérations, dit Vidal, pour débarrasser le malade des *hémorroïdes*, quand celles-ci mettent un fort obstacle à la défécation, quand elles tendent à dégénérer, quand, par les pertes sanguines auxquelles elles donnent lieu, le malade se trouve fortement affaibli, quand les douleurs qu'elles déterminent sont violentes, qu'elles enlèvent le sommeil, enfin quand ces tumeurs constituent une vraie maladie et non une infirmité supportable. Hippocrate, et plusieurs chirurgiens après lui, ont voulu laisser une ou deux tumeurs hémorroïdales pour ne point priver tout d'un coup l'économie d'une hémorragie qui paraît quelquefois nécessaire au maintien de la santé. Aujourd'hui, on enlève toutes les tumeurs. Les principaux procédés opératoires sont : la ligature, l'excision, la cautérisation, l'écrasement linéaire. Quel que soit le mode d'opération que l'on choisisse, le malade devra être préalablement purgé et on lui donnera toujours un lavement qu'il rendra au moment d'être opéré. La ligature, encore pratiquée en Angleterre, est généralement abandonnée en France; elle consiste à lier séparément chaque tumeur et à attendre ensuite qu'elles tombent d'elles-mêmes. Cette opération, outre qu'elle entraîne des dangers, est à peu près impraticable lorsque les tumeurs ne sont pas pédiculées. L'excision n'offre pas de grandes difficultés, mais elle peut être suivie d'hémorragie, d'inflammation, d'infection purulente. Dupuytren combattait le premier de ces accidents par la cautérisation des plaies avec le fer rouge. On peut encore opérer le tamponnement; mais ce moyen, très-douloureux, n'est pas toujours suffisant. Jobert et Velpeau ont modifié avantageusement cette méthode. « Après avoir, dit le premier, par l'administration d'un lavement, ou en faisant faire au malade des efforts de défécation, provoqué l'issue des tumeurs hémorroïdales, on les saisit avec des pinces-érignes, de manière à les maintenir au dehors pendant tout le temps nécessaire à l'opération; avec un bistouri convexe, conduit en dédolant de dedans en dehors, on les divise lentement, et, à mesure qu'un vaisseau fournit du sang, on opère la ligature au moyen d'un fil simple; mais, pour prévenir l'hémorragie consécutive, il est nécessaire de lier, non-seulement toutes les artères, mais encore toutes les veines un peu considérables. Lorsqu'au bout d'un certain temps, la crispation causée par la douleur ayant cessé, et le cœur ayant repris sa force d'impulsion, la plaie épongée ne fournit plus de sang, on peut alors l'abandonner à elle-même sans crainte; une hémorragie consécutive est impossible. » Pour Velpeau, « espérant, dit-il, éviter mieux l'hémorragie, l'inflammation et l'infection purulente, j'ai imaginé de réunir les plaies de l'excision des tumeurs ou des bourrelets hémorroïdaux par première intention; pour cela, je fixe au dehors, avec une érigne, chaque tumeur à enlever, et j'en traverse la racine avec un nombre suffisant de fils. Coupant aussitôt les tissus au devant avec le bistouri ou de bons ciseaux, je n'ai plus qu'à saisir successivement tous les fils pour les nouer et compléter autant de points de suture simple. Les mèches, le tamponnement sont alors inutiles, et la guérison est souvent complète du dixième au quinzième jour. » La cautérisation avec le fer rouge, pratiquée par Dupuytren pour prévenir ou arrêter l'hémorragie, fut érigée en méthode générale par Bégin et Philippe Boyer. Amussat, craignant l'hémorragie après l'excision, opéra également la cautérisation, non point avec le fer rouge, mais avec la pâte de Vienne, modifiée par Filhos, c'est-à-dire contenant 2 parties de potasse caustique pour 1 partie de chaux vive. Ce chirurgien se sert, pour cette opération, d'une pince particulière, à branches horizontales terminées par deux demi-tubes. Ceux-ci sont remplis de caustique et on les applique contre les tumeurs hémorroïdales en saisissant celles-ci avec les pinces. Après la cautérisation, on fait des lotions avec de l'eau acidulée, afin de neutraliser le caustique qui n'a pas été combiné avec les tissus. Boyer cautérisait tout simplement avec le fer rouge, qu'il portait plusieurs fois sur les tumeurs. Dans un cas où le bourrelet hémorroïdal était énorme, ce chirurgien appliqua onze fois le cautère actuel sans qu'il survînt aucun accident. L'écrasement linéaire pratiqué avec l'écraseur de Chassaignac est peut-être l'opération la plus efficace et la moins dangereuse qu'on puisse appliquer aux *hémorroïdes*. Après avoir purgé le malade, on le chloroformise, comme on fait pour chacun des moyens précédents, et, après avoir fait sortir les tumeurs si elles sont internes, on pratique sur chacune une simple ligature pour la pédiculiser. On applique ensuite la chaîne de l'écraseur et on exerce une constriction lente, de plus en plus forte. Cette opération ne doit pas être trop rapide, car on ferait alors une section comme avec un instrument tranchant, et les dangers seraient absolument les mêmes qu'après l'excision. En procédant avec lenteur, on donne à un coagulum le temps de se former au-dessus du point où va porter la solution de continuité; on condense peu à peu les tissus, de manière à écraser le pédicule de la tumeur, et quand, après avoir étreint ce dernier de plus en plus, on arrive à la section complète de l'*hémorroïde*, on constate qu'il ne s'écoule pas de sang. On abandonne la plaie à elle-même, et vingt-quatre heures après on place une mèche de charpie. Il arrive parfois qu'après la suppression des *hémorroïdes* il survient des accidents qui obligent à les rappeler. On fait dans ce but, plusieurs jours de suite, une application de deux ou quatre sangsues à l'anus; on fait placer le malade sur un vase d'où se dégage de la vapeur, et l'on peut même introduire celle-ci jusque dans le rectum. L'aloès a été recommandé à l'intérieur et à l'extérieur. Pinel et Requin employaient la formule suivante : aloès socotrin et poudre de réglisse, 1 gramme; miel, q. s. pour 20 pilules, à prendre de cinq à dix le soir, avant de se coucher. Dupuytren faisait faire trois ou quatre fois par jour des frictions à l'anus avec une pommade composée de 30 grammes d'axonge et de 4 grammes d'aloès socotrin. Trousseau a plusieurs fois réussi à rappeler les *hémorroïdes* en introduisant dans le rectum un suppositoire composé avec beurre de cacao ou suif, 4 grammes; tartre stibié, 0gr,10 à 0gr,30.

Le traitement prophylactique des *hémorroïdes* consiste surtout dans les moyens hygiéniques. Les malades devront suivre un régime doux; s'abstenir de boissons alcooliques, et, le plus possible, de viandes noires; mieux vaut l'usage des légumes. Ils prendront de temps en temps de légers laxatifs et feront matin et soir des lotions froides sur l'anus. L'emploi des coussins percés, sur lesquels s'assoient habituellement les hommes de cabinet, favorise le développement des *hémorroïdes*. Il faut toujours préférer un siége élastique et légèrement convexe, afin de soutenir la région anale.

— *Hémorroïdes blanches* ou *leucorrhée anale*. Un écoulement blanchâtre par l'anus accompagne quelquefois l'affection hémorroïdale, et résulte, soit d'une simple inflammation chronique de la muqueuse rectale, soit de la présence de quelques fissures ou ulcérations. Cet écoulement peut exister indépendamment des *hémorroïdes*. On le combat par l'administration du cubèbe ou du copahu, par des lotions astringentes et par les cautérisations au nitrate d'argent.

— Bibliogr. : Hippocrate, *Traité des hémorroïdes* (édition Littré, t. VI); Stahl, *Dissertatio de motu sanguinis hæmorrhoïdali* (Halle, 1698); Stahl, *De hæmorrhoïdarum internarum motu* (Halle, 1698); Hoffmann, *De salubritate fluxus hæmorrhoïdalis* (Halle, 1708); Hoffmann, *De immoderato hæmorrhoïdarum fluxu* (Halle, 1730); Alberti, *Tractatus de hæmorroïdibus* (Halle, 1722); Hamberger, *Doctrina generalis de hæmorroïdibus* (Vienne, 1745); Hildebrand, *Uber die Blinden Hæmorrhoiden* (Erlangen, 1795; trad. en français par Marc, Paris, 1810); Ware, *Remarks to wich are added observations ow hemorrhoïds* (Londres, 1798); Récamier, *Essai sur les hémorroïdes* (Paris, 1800); Schaffer, *Traité des hémorroïdes* (Paris, 1812); Howship, *Observe on the diseases of the anus* (Londres, 1820); Calvert, *A practical treatment on hemorrhoïds* (Londres, 1824); Jobert, *Dissertation sur les hémorroïdes*, thèse (Paris, 1828); Jobert, *Maladies du canal intestinal* (Paris, 1829); Saucerotte, *Traité des hémorroïdes* (Paris, 1830); Raige-Delorme et Bérard, *Hémorroïdes* (*Dictionnaire de médecine en 30 vol.*, 1837); Boyer, *De la cautérisation des bourrelets hémorroïdaux* (*Bull. de thérap.*, 1847); de Beauvais, *De la cautérisation des bourrelets hémorroïdaux*, thèse (Paris, 1852); Sabatier, *De l'anatomie pathologique et du traitement des hémorroïdes*, thèse (Paris, 1855); Boyer, *Des hémorroïdes*, thèse (Paris, 1857), etc.

— **Art vétér.** Les ***hémorroïdes*** se montrent chez les animaux; mais elles sont fort rares et ont été peu observées chez eux. Il n'y a guère que le cheval qui en ait offert quelques exemples; encore n'est-on pas bien certain que les productions tumorales observées à l'extrémité de la face interne du rectum, et que l'on a considérées comme des marisques hémorroïdales, soient réellement telles. Morgagni a pensé que la position horizontale du corps des quadrupèdes ne favorise pas l'afflux du sang dans les veines du rectum, comme il arrive chez l'homme, dont le corps est presque toujours droit. Cette raison, inapplicable aux bipèdes, n'est peut-être pas aussi dénuée de valeur qu'on s'est plu à le répéter; car, si les veines sont soumises à l'action de la pesanteur du sang, les veines hémorroïdales le sont peut-être plus que les autres, parce qu'elles sont très-longues et dépourvues de valvules. Cependant cette même raison n'est pas sans réplique, et l'on remarque, ainsi que l'a très-bien dit Récamier, que les animaux ne sont pas non plus aussi sujets aux autres hémorragies qui attaquent l'homme, notamment aux hémorragies nasales, si fréquentes dans celui-ci, si rares dans ceux-là, bien qu'elles aient lieu chez ces derniers par une partie plus déclive. Il faut donc chercher une autre raison; mais jusqu'à présent on n'en a trouvé aucune qui soit satisfaisante. Quoi qu'il en soit, il ne reste pas moins constant que, de toutes les hémorragies qui affectent les animaux, les hémorragies hémorroïdales sont les plus rares. Chaussier dit avoir remarqué une ou deux fois des tumeurs de cette nature à l'anus d'un cheval. Montègre croyait avoir fait la même remarque; mais des éclaircissements ultérieurs l'ont porté à penser qu'il avait pu se tromper. Quelques auteurs vétérinaires, au rapport de Gohier, ont pris pour des tumeurs hémorroïdales des tubercules noirâtres, du volume d'abord d'une noisette, qui se montrent dans l'épaisseur de la peau ou dans le tissu cellulaire sous-cutané, autour de l'anus, sous la queue, au fourreau, aux environs de la vulve, aux mamelles et même à l'angle des yeux. Ces tubercules, qui paraissent, en général, à l'âge de deux ou trois ans, vont toujours en augmentant de volume, s'ouvrent et laissent échapper un liquide épais, noir comme du cambouis. Il s'en développe aussi sous les parties de la peau recouvertes de beaucoup de poils, telles que la base des oreilles et les aines; on ne peut alors les reconnaître qu'à leur saillie, et non à leur forme ni à la couleur; elles acquièrent le volume d'un œuf de dinde, quand elles se développent aux aines. On en trouve dans les viscères, les muscles et les glandes, surtout dans le bassin, et l'on ne remarque ces productions que chez les animaux gris ou blancs. Mais une maladie des chevaux qui, selon Gohier, se rapproche davantage des *hémorroïdes* est un boursouflement rose pâle, qui se tout à coup à la face interne du rectum, et qui fait au dehors de l'anus une saillie plus ou moins considérable. Cette saillie, qui ressemble assez à une tumenr polypeuse, est souvent divisée en petites portions, du volume d'un œuf de poule. Elle paraît être formée par une matière lymphatique interposée en très-grande quantité entre le derme de la muqueuse et son épithélium. Si on excise cette tumeur, il en résulte une hémorragie peu considérable, et la guérison est prompte à l'aide des fomentations et des lavements aromatiques. Gohier pense en outre que les chiens n'ont jamais d'*hémorroïdes*, et que le sang qu'on leur voit rendre par l'anus provient de l'irritation de la membrane muqueuse intestinale, affectée comme dans l'entérite dyssentérique. Mais il admet l'existence des *hémorroïdes* dans les chevaux; et, pour les distinguer des tumeurs mélaniques, il fait voir que les *hémorroïdes* se montrent, quoique bien rarement, sur des chevaux de toute robe, et que le siége en est toujours à l'anus, tandis que les tumeurs noires dont il a été question se développent dans beaucoup d'autres endroits du corps. Nos connaissances sur les *hémorroïdes* de nos animaux domestiques ne sont pas encore assez avancées pour que nous puissions en parler d'une manière plus certaine.

HÉMORROÏSSE et **HÉMORRHOÏSSE** s. f. (hé-mo-ro-i-sse — du gr. *haima*, sang; *rheô*, je coule). Femme affectée d'un flux de sang. Ce mot se trouve dans l'Evangile, pour désigner une femme atteinte de cette infirmité, et qui aurait été guérie en touchant la frange du vêtement de Jésus.

HÉMORROSCOPE et **HÉMORRHOSCOPE** s. m. (é-mo-ro-sko-pe — du gr. *haima*, sang; *rheô*, je coule; *skopeô*, j'examine). Méd. Médecin qui s'occupe d'hémorroscopie.

HÉMORROSCOPIE et **HÉMORRHOSCOPIE** s. f. (é-mo-ro-sko-pî — du gr. *haima*, sang; *rheô*, je coule; *skopeô*, j'examine). Méd. Examen du sang qu'on a tiré des veines.

— **Encycl.** L'examen du sang, qui avait aux yeux des anciens une grande importance, est aujourd'hui très-négligé dans le traitement des maladies; cela tient à ce que les progrès de la chimie moderne ont montré clairement combien étaient erronées les assertions autrefois établies sur les qualités du sang veineux. Quoi qu'il en soit, celui ci peut être étudié au moment où il sort du vaisseau, et quand il est encore chaud, ou bien lorsqu'il est reposé et refroidi. Dans le premier cas, le liquide n'offre pas grand intérêt; sa couleur et sa température sont à peu près les mêmes chez tous les individus. Il n'y a de différence que dans la viscosité. Les sujets gras et vigoureux ont le sang épais, d'un rouge noirâtre, et il sort difficilement à travers les parois du vaisseau ouvert. Chez les personnes maigres, lymphatiques ou chlorotiques, on observe un sang pâle, coulant avec facilité et s'étalant beaucoup plus sur les linges qui le reçoivent. Cette circonstance jette souvent les malades dans un grand effroi, parce qu'ils se figurent, en voyant plusieurs linges rougis, avoir perdu une quantité de sang bien plus grande qu'elle ne l'est en réalité. D'après Le Gallois, le sang veineux n'est pas identique dans tous les vaisseaux qu'il parcourt; il présente des modifications selon la veine d'où on le tire, tant à l'état de santé qu'à l'état de maladie. Si l'on examine le sang après l'avoir laissé refroidir, on observe deux parties distinctes,

le *sérum* et le *cruor ;* ce dernier présente en outre quelquefois ce qu'on a appelé la *couenne*. Le sérum varie sous le rapport de la quantité et de la coloration. Il est plus ou moins abondant, selon que le sang est pauvre ou riche; mais il l'est ordinairement assez pour que le caillot nage dedans. Dans les maladies inflammatoires, on observe moins de sérum que dans les hydropisies, les cachexies, et dans toutes les affections où il y a altération de la lymphe. La couleur en est presque toujours citrine; elle est nulle dans les hydropisies et ressemble à la sérosité des épanchements; elle est jaune-verdâtre dans les maladies bilieuses. Le cruor ou caillot est, quant à sa quantité, en raison inverse de celle du sérum. A l'état de santé, il y a autant de l'un que de l'autre. L'excès de l'un sur l'autre indique un état morbide. La surabondance du caillot annonce un sang riche et un état inflammatoire, surtout s'il est très-rouge et couenneux. Une particularité qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'au contact de l'air le sang veineux devient d'un beau rouge, et, si l'on veut en connaître la véritable couleur, il faut avoir soin de couper le caillot pour en examiner l'intérieur. La surface est parfois couverte d'une espèce de peau qui porte le nom de couenne. Celle-ci, lorsqu'elle existe, est regardée comme l'indice certain d'un état inflammatoire, surtout si la couenne forme le *champignon*, c'est-à-dire si les bords en sont relevés, tandis que le centre est déprimé. Dans ce cas, la plupart des praticiens renouvellent la saignée une ou plusieurs fois, selon l'état du malade. La couenne offre une teinte d'un blanc jaunâtre et légèrement verdâtre dans les inflammations bilieuses. En résumé, on peut dire que : 1° la surabondance séreuse, la décoloration du caillot, l'absence de la couenne prouvent la non-existence de l'inflammation et l'état cachectique; 2° la petite quantité de sérum, la surabondance du caillot, son augmentation de consistance et de coloration, jointes à la présence d'une couenne épaisse, ferme et faisant le champignon, indiquent assez nettement la disposition inflammatoire; 3° la coloration du sérum, du caillot et de la couenne en jaune verdâtre prouve la prédominance bilieuse, et sa couleur safranée, l'ictère. Cette couleur est généralement répandue alors dans tous les tissus et les liquides.

Ces observations, tirées du sang à l'état pathologique, ont dû nécessairement conduire à des indications pathologiques. Mais le médecin doit être, en général, très-sobre à ce sujet et consulter plutôt l'ensemble des symptômes généraux et particuliers que présente l'état du malade. On doit d'ordinaire s'abstenir de la saignée dans les cas d'appauvrissement du sang, et employer au contraire les toniques, tandis qu'on suivra un traitement tout opposé dans les cas inflammatoires.

HÉMORROSCOPIQUE ou **HÉMORRHOSCOPIQUE** adj. (é-mo-ro-sko-pi-ke — rad. *hémorroscopie*). Méd. Qui a rapport à l'hémorroscopie : *Expériences* HÉMORROSCOPIQUES.

HÉMOSCOPIE s. f. (é-mo-sko-pî — du gr. *haima*, sang; *skopeô*, j'examine). Méd. Examen du sang.

HÉMOSCOPIQUE adj. (é-mo-sko-pi-ke — rad. *hémoscopie*). Méd. Qui a rapport à l'hémoscopie : *Observations* HÉMOSCOPIQUES.

HÉMOSPASIE s. f. (é-mo-spa-zî — du gr. *haima*, sang; *spasis*, attraction). Méd. Action d'attirer le sang sur certaines parties du corps, en y faisant le vide.

— **Encycl.** L'*hémospasie* est une méthode thérapeutique inventée par Junod, qui, au moyen du vide exercé par des ventouses énormes, attirait à la peau le sang d'une partie du corps. Dans ce but, on a fait préparer des bottes de métal assez grandes pour contenir tout un membre inférieur, des cylindres destinés aux bras, et de grandes cloches pouvant être mises sur le thorax. En appliquant ces appareils et en y faisant le vide jusqu'à production d'ecchymoses, on exerce une révulsion très-puissante, et l'on attire, dans un point du corps éloigné de celui qui est malade, une quantité considérable de sang. L'*hémospasie* rend des services dans les phlegmasies, dans les congestions viscérales, dans les hémorragies et dans les métastases goutteuses et rhumatismales, pour déplacer le sang qui tend à se fixer sur un organe important.

HÉMOSTASE s. f. (é-mo-sta-ze — du gr. *haima*, sang; *stasis*, arrêt). Pathol. Stagnation du sang causée par la pléthore.

— Chir. Opération faite en vue de supprimer un écoulement de sang.

— **Encycl.** Chir. V. HÉMOSTATIQUE.

HÉMOSTATIQUE adj. (é-mo-sta-ti-ke — rad. *hémostase*). Méd. Qui est propre à arrêter l'écoulement du sang : *Remède* HÉMOSTATIQUE. *Opération* HÉMOSTATIQUE.

— s. m. Remède hémostatique : *Les* HÉMOSTATIQUES.

— **Encycl.** Méd. Les *hémostatiques* sont aujourd'hui très-nombreux. Les anciens ne les connaissaient pas; aussi redoutaient-ils les amputations, à cause des difficultés qu'ils éprouvaient à arrêter les écoulements de sang. Ils se bornaient à pratiquer une simple section des parties malades, sans jamais atteindre les parties saines. Il faut arriver jusqu'à Celse pour trouver la ligature des artères. Ce moyen est donc le premier *hémostatique* qui ait été mis en usage; mais, comme il n'est pas applicable dans tous les cas, on dut bientôt en chercher d'autres. C'est ainsi qu'on arriva à la découverte du garrot et du tourniquet. Plus tard vinrent successivement les autres *hémostatiques*, qu'on range actuellement en deux grandes séries : 1° les styptiques, les réfrigérants, la cautérisation, l'incision avec tamponnement, la suture, les serres-fines, le séton, l'acupuncture, l'électro-puncture, le perchlorure de fer, etc.; 2° la compression, les bouchons mécaniques, la mâchure, le refoulement, l'enclavement, la torsion, la ligature.

Les styptiques n'offrent guère d'efficacité que dans les cas d'hémorragie légère et superficielle, occasionnée par la rupture de petits vaisseaux. Tous les *hémostatiques* astringents de cette classe peuvent être employés directement sur les parties saignantes, si toutefois celles-ci sont accessibles, ou bien être administrés à l'intérieur en petite quantité. Les styptiques les plus employés sont la limonade sulfurique, l'alun, le tannin, le ratanhia, la noix de galle, l'écorce de chêne et de grenade, le cachou, l'acétate de plomb, l'huile de térébenthine, l'ergot de seigle et l'ergotine, le brou de noix, la gomme kino, les racines de fraisier, de tormentille, de bistorte, etc. Tous ces moyens agissent en contractant les tissus et les parois des vaisseaux ouverts; mais ils sont tout à fait impuissants lorsqu'une artère un peu volumineuse a été ouverte.

Les réfrigérants consistent dans les applications d'eau froide ou de glace, dont l'action est de coaguler le sang. Ce moyen est utile dans les cas d'anévrisme; mais, si l'usage en est trop prolongé, il produit la gangrène des tissus. Il faut donc l'employer avec précaution. Dans les hémoptysies, on donne souvent les boissons froides et même des fragments de glace. Cette pratique est très-bonne quand il n'y a point de contre-indication, c'est-à-dire quand les malades ne sont pas atteints d'une maladie concomitante qui rejette l'emploi des réfrigérants.

La cautérisation ne peut être employée que contre les hémorragies externes; elle est d'un fréquent usage dans les opérations chirurgicales. Dans ce dernier cas, c'est toujours le fer rouge que l'on choisit. Si les artères ouvertes sont d'un calibre un peu considérable, la cautérisation, qu'elle soit faite avec le cautère actuel ou avec les caustiques, est toujours insuffisante pour arrêter l'écoulement du sang.

L'incision avec tamponnement s'opère dans les cas d'anévrisme; mais ce moyen seul est très-dangereux, tandis qu'aidé de la compression il suffit souvent pour obtenir la guérison. Il consiste à ouvrir la tumeur anévrismale, à en enlever les caillots sanguins et à les remplacer par de la charpie ou des compresses imbibées d'un liquide astringent ou aromatique. On ne conçoit guère comment l'arrivée du sang dans la tumeur pourra être interrompue; tandis que, si l'on comprime l'artère lésée au-dessus de l'anévrisme, l'épanchement sanguin sera facilement arrêté.

La suture des parois artérielles, conseillée par Lambert, est aujourd'hui complétement abandonnée.

Les serres-fines agissent en comprimant directement les vaisseaux ou les parties molles qui les entourent. Ces petits instruments ne sont guère employés que pendant les opérations chirurgicales ou lorsque les autres hémostatiques sont inapplicables.

L'acupuncture est due à Velpeau. Elle consiste à enfoncer une épingle dans une artère de la grosseur d'une plume à écrire; si l'artère est double, il faut deux ou trois épingles; si elle est triple, il en faut quatre ou cinq, et, pour être plus sûr de leur effet, on les place en zigzag, à quatre ou six lignes de distance. Amussat a démontré, par des expériences, que ce moyen, employé pour la cure des anévrismes, est insuffisant, et que les épingles, lorsqu'elles sont appliquées sur des artères d'un grand calibre, peuvent pénétrer dans l'intérieur du vaisseau.

Le docteur Pravaz a uni le galvanisme à l'acupuncture. Malgaigne s'exprime ainsi à ce sujet : « L'électro-puncture a pour but, comme l'application des réfrigérants, de coaguler le sang dans la tumeur; mais, pour que le caillot ne soit pas entraîné à mesure qu'il se formera, il importe d'établir une compression préalable sur l'artère au-dessus de l'anévrisme; les très-petites artères peuvent se passer de cette compression, qui est indispensable pour les autres. Le malade couché ou assis fixement dans un fauteuil, on enfonce dans la tumeur anévrismale une fine aiguille d'acier, puis une seconde qui doit croiser à angle droit la première et se trouver en contact avec elle, et l'on fait communiquer les têtes des aiguilles avec les pôles d'une pile de force moyenne, que l'on augmente au besoin. On peut faire agir la pile durant six, vingt et jusqu'à vingt-cinq minutes, selon la tolérance du malade, et varier durant ce temps la direction des courants. Enfin, pour peu que la tumeur soit volumineuse, il faut multiplier les aiguilles et les courants pour former des noyaux de caillots en divers points et hâter ainsi la coagulation générale. On applique ensuite de la glace sur la tumeur et l'on continue au-dessus la compression autant que possible. »

Le perchlorure de fer est un des *hémostatiques* le plus souvent employés pour toutes les hémorragies en générale.

Le séton est une lumière qu'on introduit à travers l'artère à l'aide d'une aiguille à suture. Cette opération n'a été pratiquée jusqu'ici que sur les animaux.

Les *hémostatiques* de la deuxième série sont beaucoup plus efficaces que ceux de la première. Ce sont des moyens pour ainsi dire mécaniques, qui opposent au cours du sang un obstacle insurmontable. On trouve, au premier rang, la compression, qui est tantôt provisoire, tantôt permanente. La compression provisoire se pratique sur les grandes artères, pour suspendre la circulation pendant les opérations. La compression permanente ou définitive s'emploie pour arrêter définitivement l'arrivée du sang dans une artère ou une tumeur sanguine. Cette compression est immédiate ou médiate. Immédiate, elle s'opère directement sur le vaisseau dénudé, soit en rapprochant les parois l'une de l'autre, soit en introduisant un bouchon ou un fausset de charpie dans la lumière de l'artère totalement divisée. Ce dernier moyen est applicable surtout aux artères incompressibles du tissu osseux. Il ne faudrait jamais inciser les chairs pour aller à la recherche d'une artère que l'on comprimerait par cette méthode. Celle-ci ne doit être employée que lorsque, par accident, les vaisseaux se trouvent à découvert.

La compression médiate, la plus fréquemment employée, peut se pratiquer sur tous les points accessibles aux moyens compresseurs. Dupuytren et Roux oblitéraient les artères ossifiées, en y introduisant une espèce de bouchon formé d'un morceau de bougie qu'ils fixaient par une ligature. Ce procédé est le seul à conserver de la méthode des bouchons. Enfin, la torsion et la ligature sont deux procédés *hémostatiques* souvent mis en usage, et l'on peut dire même que la ligature est le seul moyen qu'il faut appliquer dans la plupart des cas.

On cite aussi, parmi les *hémostatiques*, un certain nombre d'eaux, dont voici les plus connues : l'eau *hémostatique* de Brocchieri, qui est de l'eau distillée sur des copeaux de bois de sapin; l'eau *hémostatique* de pin gemmé, qui s'obtient en distillant de l'eau sur des branches de pin en bourgeons; l'eau *hémostatique* de Léchelle, qui est une eau distillée complexe, dans la préparation de laquelle entre une forte portion de substances résineuses; l'eau *hémostatique* ou stagnotique de Monterosi de Naples, qui est aussi une eau distillée à formule des plus complexes; l'eau *hémostatique* de Pagliari, qui est une des plus actives, et qui consiste en une solution d'alun que l'on a fait digérer quelque temps avec du benjoin; l'eau *hémostatique* de Tisserand, qu'on obtient en faisant digérer de la térébenthine et du sang-dragon dans de l'eau chaude.

— Art vétér. En chirurgie vétérinaire, la suspension de la circulation du sang se fait par deux méthodes principales : la compression et la ligature.

La compression peut être exercée par différents procédés : 1° avec les doigts d'un aide : quand ce mode de compression est possible et qu'il peut suffire, c'est le plus simple et le plus avantageux; 2° avec la pelote ou le cachet : ce mode de compression consiste dans l'application, entre les doigts et le trajet du vaisseau, d'une pelote plus ou moins grosse, sur laquelle on appuie; le cachet est la pelote surmontée d'un manche; 3° par le lien circulaire ou le garrot : lorsque la compression à l'aide des doigts est insuffisante pour arrêter le cours du sang, ce qui a lieu ordinairement lorsqu'on fait une opération à l'extrémité inférieure d'un membre, on fait usage du garrot, qui n'est autre chose qu'un lien qui entoure tout le membre; c'est au paturon qu'on l'applique le plus fréquemment; on se sert d'un ruban de fil tordu ou d'une corde qui ne soit pas trop mince, qu'on arrête par un nœud droit après l'avoir serrée au degré voulu. Le garrot ou tourniquet circulaire est le plus énergique moyen de compression temporaire que l'on puisse employer; il émousse même la sensibilité en comprimant les nerfs; mais il ne peut être appliqué qu'aux extrémités du corps, sur les parties d'un étroit diamètre. Il faut éviter de le tenir appliqué pendant trop longtemps; car l'espèce de contusion et le commencement de paralysie qu'il produit sur tous les tissus qu'il comprime pourraient avoir des conséquences fâcheuses sur les suites de l'opération.

La ligature préalable du vaisseau est, sans contredit, un moyen plus sûr que la compression pour empêcher le sang de s'écouler pendant l'opération. Mais cette méthode constitue une opération sérieuse et difficile, à laquelle on n'a recours que dans de très-graves circonstances. On la pratique lorsqu'on doit agir sur une région où la compression à distance n'empêcherait pas l'afflux du sang, par exemple quand on opère dans certaines régions de la tête, à la région thyroïdienne, à la région parotidienne. On ne peut pas alors se borner à la compression de la carotide, qui serait sans effet, et on lie d'avance les vaisseaux principaux qui se rendent à ces parties. On agit de même avant d'extirper certaines tumeurs où se rendent des branches artérielles volumineuses et reconnaissables au dehors, quoique difficiles à comprimer.

La suspension préventive du cours du sang s'applique aux veines comme aux artères. Cependant, l'hémorragie produite lors de l'ouverture des veines dépendant ou d'un obstacle qui empêche le cours du sang vers le cœur, ou des efforts de l'animal qui le font refluer à la périphérie, il suffit de combattre ces causes pour voir cesser l'hémorragie.

Quant à l'arrêt définitif du sang, c'est une indication que l'on a à remplir quand une opération est terminée. Le sang qui s'écoule d'une surface traumatique peut provenir des artères, des veines ou des capillaires, et l'hémorragie, dans ces cas divers, présente des caractères spéciaux : ainsi, en sortant des artères, le liquide sanguin a une couleur rutilante et s'échappe par jets saccadés; en sortant des veines, il est plus noir et forme un jet calme qui coule sur la plaie; s'il vient des capillaires, il est moins abondant, et se répand en nappe sans former de jet. L'origine du sang donne à l'hémorragie un degré de gravité qui varie beaucoup, non-seulement avec la nature des vaisseaux, mais encore suivant leur calibre, leur nombre, leur position. S'il ne s'agit que d'une hémorragie capillaire, on n'y porte attention qu'autant qu'elle reparaît quelques heures après l'opération. Pour une hémorragie veineuse, il faut quelques précautions de plus. Ordinairement on n'a pas d'accidents sérieux à redouter. Ainsi il suffit, le plus souvent, d'exercer, pendant quelques minutes, sur la veine coupée une faible compression pour qu'il se forme un caillot qui arrête définitivement le sang; mais, pour les grosses veines comme pour les artères, qui ne cessent de couler malgré la compression, ainsi que pour les hémorragies capillaires abondantes, il faut des soins plus compliqués et l'emploi de quelques moyens particuliers plus efficaces. En pareille circonstance, il faut agir promptement, reconnaître les parties, la nature, le calibre, s'il se peut, des vaisseaux ouverts; appliquer ensuite le doigt, s'il s'agit d'un vaisseau isolé, pour maintenir le sang, en attendant qu'on soit en mesure de l'arrêter définitivement. Les moyens qui permettent d'obtenir ce résultat sont de deux ordres : les uns résultent de l'action physico-chimique de certains agents, les autres sont les moyens chirurgicaux proprement dits. Les moyens *hémostatiques* physico-chimiques sont les réfrigérants, les absorbants, les styptiques ou astringents, les caustiques et la cautérisation par le feu. Quant aux moyens *hémostatiques* chirurgicaux propres à arrêter définitivement le cours du sang, ils sont assez nombreux, si l'on compte tous ceux qui ont été proposés. Mais, parmi eux, trois seulement ont mérité d'être adoptés dans la chirurgie vétérinaire : ce sont la compression, la ligature et la torsion. La compression peut devenir, dans beaucoup de cas, un moyen *hémostatique* définitif, excellent et de facile application contre les hémorragies artérielles, veineuses ou capillaires, et contre les hémorragies provenant d'une surface étendue, d'une cavité plus ou moins profonde, où l'on ne peut reconnaître le lieu précis d'où sort le sang. Suivant le point où on l'applique, la compression peut être directe ou latérale, et celle-ci immédiate ou médiate. Quelquefois, enfin, elle ne peut être exercée qu'à distance et d'une manière indirecte : elle constitue alors le tamponnement. La ligature est le moyen par excellence, vu sa simplicité et son efficacité, pour arrêter le sang qui s'échappe d'une artère ouverte dans une plaie; elle consiste à étreindre solidement le vaisseau, au moyen d'un lien circulaire qui en efface la cavité et intercepte le cours du sang. Quant à la torsion, procédé *hémostatique* très-ancien, l'expérience a démontré qu'elle n'est réellement préférable à la ligature, comme plus simple, que pour arrêter les hémorragies provenant d'artères d'un petit diamètre. Outre la compression, la ligature et la torsion, on a encore essayé le renversement, l'enlacement, le froissement, l'arrachement et l'aplatissement de l'artère, procédés *hémostatiques* résultant d'expériences plutôt curieuses qu'utiles, et d'une utilité encore trop problématique pour pouvoir remplacer les méthodes ordinaires, sur lesquelles elles n'ont, d'ailleurs, aucun avantage constaté.

HÉMOTEXIE s. f. (é-mo-tè-ksî — du gr. *haima*, sang; *têxis*, dissolution). Méd. Dissolution du sang.

HÉMOTHORAX s. m. (é-mo-to-rakss — du gr. *haima*, sang; *thorax*, poitrine). Méd. Épanchement de sang dans la poitrine.

HEMPÉLIE s. f. (an-pe-lî). Bot. Syn. de CONFERVE, genre d'algues.

HEMPRICH (Frédéric-Guillaume), voyageur et naturaliste allemand, né à Glatz (Prusse) en 1796, mort à Massouah (Abyssinie) en 1825. Il étudia fort jeune la médecine, fit, comme volontaire, la campagne de France, en 1814, passa son doctorat à Berlin, et se lia d'une étroite amitié avec le botaniste Ehrenberg, qu'il suivit dans une expédition scientifique en Égypte, en Nubie et en Arabie. Sa santé délicate fut ébranlée par l'exces-

sive chaleur du climat. A la suite d'une course pénible dans les monts Ghedam, il fut pris de la fièvre, et mourut n'ayant encore que vingt-neuf ans. On lui doit une *Histoire naturelle* (Berlin, 1820, in-8°), qui fut adoptée pour l'enseignement, et des comptes rendus de voyages, publiés par Ehrenberg.

HEMPSTEAD, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, à 36 kilom. E. de New-York, au milieu de plaines qui nourrissent des milliers de bestiaux; 7,600 hab.

HEMRICOURT (Jacques DE), généalogiste et historien belge, né à Liége en 1333, mort en 1403. Il fut successivement secrétaire des échevins de Liége (1360-1376), mayeur secrétaire du tribunal des douze, membre du conseil privé de l'évêque de Liége (1381), et bourgmestre (1389). Devenu veuf, il entra dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Jacques de Hemricourt a composé en vieux français le *Miroir des nobles de Hasbaye* (Bruxelles, 1673), ouvrage écrit dans un style obscur, mais qui présente un tableau animé de l'ancien état de la société au pays de Liége. On lui doit aussi le *Patron de la temporalité des évêques de Liége*, traité sur l'ancien droit public de cette ville, dont le baron de Villensagne a donné une analyse dans ses *Essais critiques sur différents points de l'histoire de Liége;* un *Abrégé des guerres d'Awans et de Waroux*, etc.

HEMS ou **HOMS**, l'ancienne *Emèse*, ville de la Turquie d'Asie, dans la Syrie, pachalik et à 120 kilom. N.-E. de Damas, à 4 kilom. de la rive droite de l'Oronte, sur la grande route de Damas à Alep; 25,000 hab. Fabrique de soieries, cotonnades, savons; aux environs, grande culture d'anis, de millet et de seigle. Grand commerce avec Damas et Alep. « Hems, dit M. Joanne, s'annonce de loin par sa forteresse qui domine la plaine; mais son aspect est désagréable; bâtie en pierre noire, sèche, aride, poudreuse, cette ville est cependant curieuse à voir, à cause de la physionomie toute particulière que lui donnent les nombreux Bédouins qui se pressent dans ses rues et dans ses bazars. C'est la véritable ville arabe. On peut y visiter la forteresse, qui couronne une colline au S. de la ville, et dont les murailles massives tombent en ruine; une petite mosquée moderne, avec une coupole blanche. Citons encore les ruines d'un petit monument assez intéressant, que l'on croit être le tombeau d'un empereur romain. Les environs de la ville sont semés de débris antiques, fragments de colonnes, pierres taillées, où l'on peut lire quelques inscriptions grecques. »

HEMSKERK ou **HEEMSKERCK** (Jacques DE), navigateur hollandais, mort à Gibraltar en 1607. Chargé par les états de Hollande d'aller chercher dans les régions polaires un passage conduisant en Chine, il s'embarqua en 1595, découvrit les îles du Prince-Maurice, du Comte-Frédéric, des Etats, fut arrêté dans sa marche par des banquises et revint au Texel. L'année suivante, il recommença son expédition, dépassa la Nouvelle-Zemble, se vit alors emprisonné dans les glaces, et dut passer l'hiver presque sans vivres. Au mois de juin 1597, il put enfin se dégager, mais il avait perdu son navire et une partie de son équipage, décimé par la misère et les souffrances. Après avoir erré presque au hasard sur deux embarcations qu'il avait construites, il entra dans la mer Blanche et atterrit à Kola, en Russie. De là il gagna la Hollande. Par la suite, Hemskerk reçut le commandement de plusieurs expéditions dans les Indes, s'empara, en 1601, d'une caraque portugaise chargée d'une riche cargaison, et fut nommé, en 1607, amiral en chef des Provinces-Unies. Il fut mortellement blessé dans une bataille navale qu'il livra à une flotte espagnole devant Gibraltar. Gérard de Veer a publié la relation du voyage de Hemskerk dans les régions arctiques, sous ce titre : *Vraie description de trois voyages de mer par les navires de Hollande et de Zélande* (Amsterdam, 1598, in-fol.). Elle a été traduite en français (Paris, 1599).

HEMSTERHUYS (Tibère), célèbre philologue hollandais, né à Groningue en 1685, mort à Leyde en 1767. Il reçut sa première instruction chez son père, qui était médecin, et fit de rapides progrès, si bien qu'il put suivre, dès l'âge de 14 ans, les cours de l'université, où il étudia surtout les mathématiques. Quelques années après, il passa à Leyde pour y cataloguer les manuscrits de la bibliothèque. A peine âgé de vingt ans, il remplissait déjà à Amsterdam les fonctions de professeur de mathématiques et de philosophie. En 1720, il passa à Franeker comme professeur de grec et d'histoire, et, en 1740, en la même qualité, à l'université de Leyde. Il passa avec raison pour le modèle le plus achevé de l'humaniste, et son influence sur la marche générale de la philologie a été des plus salutaires. Si les Burmann avaient fait dévier cette science de la voie où l'avaient fait entrer Scaliger et Casaubon, Hemsterhuys contribua pour une large part à restaurer leur méthode saine et grandiose. Il avait lu beaucoup et personne mieux que lui n'a su utiliser ses lectures. Tous les auteurs grecs et latins avaient passé entre ses mains, et il notait ses observations à mesure qu'il lisait, les disposait par ordre alphabétique et se les gravait dans la mémoire. De là la solidité et la facilité avec laquelle il écrivait ses commentaires. Chacune de ses annotations est une œuvre complète, et, si quelquefois on peut lui reprocher d'être trop long, c'est qu'il s'est proposé de corriger des erreurs graves ou des corruptions de textes qu'il jugeait importantes. Il a d'ailleurs un tact remarquable et ne fait point inutilement parade d'érudition. Ami des arts, il inspira pour eux un goût prononcé à son fils, le philosophe. Il a surtout rendu de grands services aux lettres grecques, en suivant les traces de Scaliger. Il introduisit dans l'étude de la langue grecque une méthode fondée sur l'analogie et sur la recherche des éléments primitifs, méthode qui conserve encore aujourd'hui du crédit en Hollande. Il s'est aussi occupé avec succès de recherches étymologiques sur l'hébreu. Ses élèves les plus distingués furent Ruhnken et Walckenaër. Parmi ses publications, il faut citer surtout : *Onomasticon* de Pollux (Amsterdam, 1706, 2 vol.); choix de *Dialogues de Lucien* (Amsterdam, 1708 et 1732); le *Plutus* d'Aristophane (Harling, 1744; Leipzig, 1811); *Orationes* (Leyde, 1784), recueil de six discours prononcés dans des solennités académiques; des *Notes*, des *Observations*, des *Commentaires*, etc. Sa biographie a été écrite par Ruhnken, sous ce titre : *Elogium Hemsterhusii* (Leipzig, 1822), et reproduite par Lindemann dans les *Vitæ duumvirorum Hemsterhusii et Ruhnkenii* (Leipzig, 1822).

HEMSTERHUYS (François), écrivain moraliste hollandais, fils du précédent, né à Groningue en 1720, mort à La Haye en 1790. Il passa la plus grande partie de sa vie à La Haye, où il devint premier commis de la secrétairerie d'Etat des Provinces-Unies et mourut dans l'exercice de ces fonctions. C'était un savant laborieux et sans ambition. Son emploi suffisait à ses besoins matériels, la société de quelques amis à ceux de son cœur. Il employa ses loisirs à cultiver dans la retraite les lettres anciennes, les beaux-arts et la philosophie. Sa première publication littéraire est une *Lettre sur la sculpture* (Amsterdam, 1769, in-4°), où il essaye de rattacher à la psychologie la source des beaux-arts, et admet l'unité comme condition suprême de la beauté. L'année suivante, parut une *Lettre sur les désirs* (Paris, Harlem, in-4°), qui a plus de valeur; une troisième *Lettre sur l'homme et ses rapports* (Paris, 1773, in-12) résume les deux précédentes et sert d'introduction à deux dialogues intitulés : *Sophyle* ou *De la philosophie*, et *Aristée* ou *De la divinité* (1778-1779, in-8°). Deux dialogue subséquents, *Alexis* ou *De l'âge d'or* (Riga, 1787, in-8°) et *Simon* ou *Des facultés de l'âme* (posthume), forment, avec les deux dialogues cités plus haut, un ensemble d'écrits philosophiques dans lesquels Hemsterhuys expose ses principes sur la plupart des questions de métaphysique et de philosophie morale. Grand admirateur de Platon, il lui emprunte sa méthode et une partie de ses idées; mais ce sont les imitations d'un écolier médiocre. Dans une *Lettre* posthume *à Diotime*, Hemsterhuys traite de l'athéisme. Il en distingue trois sortes. La première est le fruit de l'ignorance et fut la cause du péché originel; la seconde est le résultat du polythéisme grec et du polythéisme classique; la troisième, qui est tout à fait moderne, est née de l'orgueil et de la fausse science. Hemsterhuys était, en définitive, un esprit d'assez peu de portée, de l'école dite sentimentale, représentée au XVIIIe siècle par Hutcheson et Jacobi. Toutefois, il n'a pas de préjugés. Il était plutôt psychologue que métaphysicien. Du reste, sa division des facultés de l'âme fera mieux juger de celles qui prédominaient en lui. Il met parmi elles au premier rang l'*imagination*, qui est suivant lui la source générale des idées, et le réservoir où puise l'*intellect*, qui vient immédiatement après. L'*intellect* compare les idées, les range et les gouverne. La faculté qui suit l'*intellect* est la *velléité* ou volonté, qui est proprement la partie active de l'âme et participe à son essence. En dernier lieu vient le *principe moral*, qui a trois caractères : il est sensible, actif et passif. Comme passif, il est le jouet des passions telles que l'amour, la haine, la colère; comme actif, il gouverne les sentiments comme l'intellect gouverne les idées; comme sensible, il se confond avec la conscience; il a le sens du juste et de l'injuste.

On a encore d'Hemsterhuys une *Description historique du caractère de feu M. Fagel* (1773, in-12), et une *Lettre sur une pierre antique du cabinet de M. Smath.* Ses opuscules, publiés sous le titre *d'Œuvres philosophiques* (Paris, 1792, 2 vol. in-8°), ont été réédités en 1809 et en 1825-1827, avec une lettre de Herder sur *l'amour et l'égoïsme*, et une autre de Jacobi, qui entretenait avec le philosophe hollandais des relations d'amitié très-suivies.

HÉMURÉSIE s. f. (é-mu-ré-zi — du gr. *haima*, sang; *ourêsis*, action d'uriner). Pathol. Pissement de sang.

HÉMURÉSIQUE adj. (é-mu-ré-zi-ke — rad. *hémurésie*). Méd. Qui a rapport à l'hémurésie.

HÉMUS, en latin *Hæmus*, chaîne de montagnes de l'Europe ancienne, qui s'étendait de l'O à l'E., entre la Thrace et la Mésie, et qui se terminait au Pont-Euxin par l'*Hæmi extrema*. C'est aujourd'hui la chaîne des Balkans. Une des provinces du diocèse de Thrace, l'Hémimont, tirait son nom de cette chaîne.

HÉMUS, HÆMUS ou **ÉMUS**, fils de Borée et d'Orithye, roi de Thrace. Il épousa Rhodope et fut changé, ainsi qu'elle, en montagne, pour avoir voulu qu'on les adorât sous les noms de Jupiter et de Junon. C'est sur le sommet de l'Hémus, d'après les poëtes, que se rend Mars lorsqu'il veut voir sur quelle partie de la terre il exercera ses fureurs.

HÉMYARITE adj. (é-mi-a-ri-te). Philol. Se dit d'un dialecte de l'ancien arabe : *Dialecte* HÉMYARITE.

HÉMYDE s. f. (é-mi-de — du gr. *hêmuô*, je penche). Entom. Genre d'insectes diptères, de la tribu des mouches, comprenant un petit nombre d'espèces qui habitent l'Amérique et le Cap de Bonne-Espérance.

HÉMYLIDE s. f. (é-mi-li-de — du gr. *haimulos*, beau, doux). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, voisin des teignes.

— **Encycl.** Les *hémylides* sont des papillons nocturnes, voisins des teignes, mais ressemblant plutôt aux tordeuses ou pyrales, dont elles se distinguent néanmoins par leurs palpes arquées et relevées au-dessus de la tête, et par la large frange qui borde leurs ailes inférieures. On les trouve, surtout en juillet, dans presque toute l'Europe, mais la France et l'Allemagne en possèdent le plus grand nombre; quatre se rencontrent assez fréquemment aux environs de Paris. Citons, entre autres, l'*hémylide* de la berce, de 0m,02 d'envergure, à ailes supérieures d'un rouge brique ponctué de brun, à ailes inférieures d'un gris fauve; et l'*hémylide* du panais, un peu plus grande que la précédente, à ailes antérieures gris rougeâtre, strié de noir, les inférieures gris cendré très-luisant. Les chenilles sont de couleurs assez variées, avec un écusson corné sur le premier anneau, et des points verruqueux surmontés chacun d'un poil court sur le reste du corps. « Ces chenilles, dit M. E. Desmarest, sont pour la plupart très-vives; elles se nourrissent ordinairement sur les ombellifères, quoique nous en trouvions sur beaucoup d'autres plantes. Les chenilles de presque toutes les espèces se rencontrent en mai et juin; mais celles qui vivent des semences mangent un peu plus tard, même en août. Quelques-unes rongent les feuilles, d'autres les fleurs et les fruits des ombellifères. Celles qui mangent les feuilles se bornent à rouler le bord de la feuille et forment, pour ainsi dire, un tuyau convenable à la grandeur de leur corps; celles qui vivent entre les fleurs et les fruits, qu'elles lient ensemble, sont bien plus faciles à trouver. » On trouve de ces chenilles sur les ombellifères, les saules, les millepertuis, les centaurées, les cornouillers, les pétasites, les doronics, la rue, le dictame, etc. La plupart vivent entre des feuilles, qu'elles réunissent par des fils; quelques-unes s'enfoncent même dans les tiges. Elles y subissent leurs métamorphoses, et se transforment en chrysalides effilées et un peu aplaties à la partie antérieure.

HENAO (Gabriel DE), jésuite et érudit espagnol, né en 1611, mort en 1704. Il enseigna jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans la philosophie et la théologie à l'université de Salamanque, dont il devint recteur, et acquit une grande réputation de savoir. Le P. Henao a composé un assez grand nombre d'ouvrages sur la théologie, les Ecritures, la scolastique, etc. Les plus remarquables sont : *Empyreologia sive philosophia christiana de empyreo cœlo* (Lyon, 1652, in-fol.), où l'auteur prétend résoudre toutes les questions qu'un philosophe chrétien peut faire sur le ciel; *Averiguaciones de las antiguedades de Cantabria* (Salamanque, 1689-1691, 2 vol. in-fol.), grand ouvrage sur les antiquités de la Biscaye qu'on peut consulter encore avec fruit.

HÉNARD (Antoine-Julien), architecte français, né à Fontainebleau en 1812. Elève de Hugot et de H. Lebas, il a remporté le second prix d'architecture en 1837, s'est fait connaître par un grand nombre de *Projets* et de *Restaurations* exposés à partir de 1840, et a été nommé inspecteur des travaux publics, expert près les tribunaux et la cour de Paris. M. Hénard a obtenu une médaille de première classe en 1861 et la croix de la Légion d'honneur. Parmi les travaux qu'il a exposés, nous citerons : *Projet d'un monument en l'honneur de Molière* (1840); dessins représentant l'*Achèvement du Louvre* (1846-1849); *Etablissement impérial pour la colonisation générale de l'Algérie* (1855); la *Reconstruction du château de Ferrières* (1857); vingt-quatre dessins de *Projets* (1859); *Projet d'Opéra*, *Projet d'hôtel de Paris* (1861); *Monument élevé à la mémoire d'Antoine-Gabriel Jars, ancien maire de Lyon* (1863); *Etudes d'architecture privée en France, constructions modernes* (1864); *Projet d'un monument commémoratif de la défense de Paris en* 1814 (1865); *Projet d'un monument à la mémoire de don Pedro IV* (1866); *Etudes d'architecture privée en France au* XIXe *siècle, comprenant vingt dessins* (1867); *Monument triomphal en souvenir de la victoire de Callao, au Pérou* (1868); *Projet de monument à Ingres* (1869), *etc.*

HÉNARÈS, rivière d'Espagne, province de Guadalaxara. Elle prend sa source à Horna, coule du N. au S.-O., arrose la province de Guadalaxara, entre dans la province de Madrid et se jette dans la Jarama, après un cours de 160 kilom., par Siguença, Guadalaxara et Alcala.

HÉNAULT (Charles-Jean-François), désigné le plus souvent sous le nom de **président Hénault**, né à Paris le 8 février 1685, mort le 24 novembre 1770. Il vécut trente ans sous le règne de Louis XIV et connut personnellement plusieurs des grands hommes qui illustrèrent ce règne. Son père, riche fermier général, le fit élever chez les jésuites; il fit sa rhétorique sous le P. Jouvency, et sa philosophie au collége des Quatre-Nations, fondé par Mazarin, sous un professeur alors célèbre, nommé Pourchot, grand cartésien. Encore adolescent, il eut une velléité religieuse qu'il prit d'abord pour une vocation; son père recevait Massillon, alors dans tout l'éclat de sa renommée de prédicateur, et le jeune Hénault témoigna le désir d'entrer dans son ordre; il prit l'habit de l'Oratoire, à l'institution de Soissons, et y passa deux ans. L'état ecclésiastique était ce qu'il y avait de plus opposé à sa nature; il en sortit en 1702 et rentra dans le monde, dont son père s'efforça de lui donner le goût. Il commença par lui acheter les chasses et le gouvernement de Corbeil, puis il le fit entrer dans la magistrature, et à vingt ans le jeune Hénault était conseiller au parlement de Paris.

La fréquentation des beaux esprits, quelques succès de concours académiques développèrent son goût pour la littérature. Il composa une tragédie de *Cornélie*, qui tomba, puis une foule de petits vers et de chansons qui eurent un succès prodigieux et le mirent à la mode dans les salons de la plus haute aristocratie, ainsi qu'à la petite cour de Sceaux et à l'hôtel Lambert. Tel était le temps : avec un quatrain on devenait illustre. Les vers de Hénault étaient d'une fadeur qui passait alors pour de la grâce; les petites-maîtresses en faisaient leurs délices; lui-même les chantait agréablement; il n'en fallait pas davantage alors pour exciter l'engouement et conquérir la célébrité.

Peu d'hommes furent aussi heureux dès leur début; fort riche, président, à vingt-cinq ans, de la chambre des enquêtes, il épousa une jeune fille aussi riche que lui, fille de M. Lebas de Montargis, garde du Trésor et petite-fille de l'illustre architecte Mansard (1714). A l'âge de trente ans, il avait une maison des meilleures et des plus recherchées de Paris. Sa femme était belle et spirituelle, quoique de *race bourgeoise*. La présidente Hénault mourut en 1728 et le président fait d'elle, dans ses *Mémoires*, le plus grand éloge. Demeuré veuf et sans enfant, il ne se remaria point; mais, accoutumé au grand train de sa maison, habitué à avoir ce salon dont Mme Hénault avait été pendant quatorze ans l'ornement et la grâce, il n'y renonça pas. Il avait une sœur, mariée au comte de Jonsac, qui devint veuve à peu près à la même époque : elle s'installa chez lui, sur son invitation, et fit les honneurs de la maison de son frère.

Cependant ce petit-maître et ce bel esprit, cet homme de cour et de salons, par un contraste qu'on remarque avec étonnement chez beaucoup d'hommes supérieurs de cette époque, savait allier la gravité de l'esprit à la frivolité des manières; au milieu de sa vie de plaisir et de dissipation, il trouva le temps de faire de profondes études d'histoire et de législation, et d'amasser des matériaux pour le travail qui est le fondement le plus solide de sa réputation. Cette facilité à prendre toutes les formes et à cultiver tous les genres ne se manifesta pas seulement dans les productions si diverses qu'il a spontanément composées, il la fit paraître encore dans des circonstances imprévues. En 1723, à propos du lit de justice pour la déclaration de la majorité de Louis XV, il fut chargé de composer tous les discours officiels, celui du roi, celui du régent, celui du garde des sceaux, celui du cardinal Dubois, et jusqu'à celui du premier président de Mesmes, qui lui avait demandé le même service. Le jour de la séance, tous ces discours d'apparat furent débités mot à mot par les personnages mentionnés. Hénault ne dissimule pas, dans ses *Mémoires*, le vif plaisir de vanité que lui causa ce résultat. « En effet, dit M. Sainte-Beuve, il pouvait sur son siége sourire et jouir à bon droit du succès de sa pièce : elle avait mieux réussi cette fois que *Cornélie*, et les acteurs étaient de première qualité. » Une chose au moins aussi singulière lui arriva dans la même année, lors de sa réception à l'Académie française. Morville, qui avait été chargé de répondre à sa harangue de réception, le pria de rédiger le discours. Hénault n'hésita pas, « et il se donna ainsi le plaisir de se célébrer lui-même par la bouche de son ami. » Plus tard, en 1755, il fut également reçu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Ses soupers étaient déjà célèbres à cette époque, et la bonne table du président ne fut sans doute pas tout à fait étrangère à ces triomphes faciles. Hénault était un gourmet. Mais une souplesse d'esprit qui n'excluait pas la franchise, un tact délicat, une pénétration vive, des connaissances variées justifiaient les éloges qui lui ont été prodigués en permettant de considérer chez lui un côté sérieux. Voltaire dit de lui, dans une de ses lettres :

> Les femmes l'ont pris fort souvent
> Pour un ignorant agréable,

Les gens en *us* pour un savant,
Et le dieu joufflu de la table
Pour un connaisseur très-gourmand....
Qu'un bon estomac soit le prix
De son cœur, de son caractère,
De ses chansons, de ses écrits !
Il a tout : il a l'art de plaire,
L'art de vous donner du plaisir,
L'art si peu connu de jouir :
Mais il n'a rien, s'il ne digère.

Voltaire a beaucoup contribué à la réputation littéraire du président Hénault; moins âgé que lui de neuf ans, il le connut au sortir de l'adolescence et resta toujours avec lui dans d'excellents termes. Hénault, dans ses *Mémoires*, raconte l'anecdote suivante : « Voltaire, qui commençait à paraître, lisait un jour quelques morceaux de sa *Henriade* chez La Faye, où je dînais. Ces morceaux avaient été écrits de la main de Voltaire dans le temps qu'il était à la Bastille, et comme il n'avait point de papier, il les avait écrits entre les lignes de je ne sais quel livre imprimé. Il s'éleva une dispute sur ce poëme. Il y eut de l'aigreur, que Voltaire supporta assez patiemment. Mais La Faye, qui était fort gai, fit quelque mauvaise plaisanterie, qui déconcerta Voltaire; et de dépit il jeta le livre au feu : je courus après et je le tirai du milieu des flammes. » Il lui en coûta, dit-on, une belle paire de manchettes.

C'est en 1744 qu'il publia son *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, qui fit une si profonde sensation et qui eut huit éditions du vivant de l'auteur. C'est un ouvrage original et dont la donnée était alors absolument neuve; il offre ces avantages de présenter à chaque règne le groupe entier de tous les hommes remarquables du temps, le tableau des faits et leurs rapports mutuels, des notions exactes et précises, malgré leur concision, sur tout ce que les annales françaises renferment d'intéressant, des observations judicieuses, des appréciations ingénieuses, sinon profondes, des portraits bien tracés, ainsi qu'une exposition claire et assez méthodique. Seulement, c'est avec raison qu'on reproche à l'auteur sa partialité pour le pouvoir, dont il tait ou excuse toutes les fautes. Néanmoins, malgré les progrès de la science historique, l'*Abrégé* restera au moins comme un modèle pour les traités élémentaires d'histoire. La meilleure édition est celle de M. Walckenaer (1821). Le président Hénault avait aussi conçu l'idée d'une réforme de notre théâtre. La lecture de Shakspeare lui avait inspiré la pensée de commencer la création d'un *Théâtre français* où les scènes principales de l'histoire nationale seraient retracées dans des drames à la manière du tragique anglais; mais il n'était pas de taille à remplir un pareil cadre. L'idée était remarquable pour le temps; la tentative qu'il fit pour sa réalisation fut assez malheureuse, et son *François II* supporte à peine la lecture. Outre ses discours académiques et les ouvrages que nous avons cités, on a encore du président Hénault des poésies assez faciles, mais qu'on ne lit plus, des comédies assez ingénieuses : la *Petite maison*, le *Jaloux de lui-même*, le *Temple des chimères*, etc.; une *Histoire critique de l'établissement des Français dans les Gaules* (publiée en 1802), qui est un recueil de matériaux plutôt qu'une histoire; quelques *Mémoires* dans le recueil de l'Académie, enfin des *Mémoires* publiés par la famille seulement en 1855; ils contiennent des détails assez curieux, mais rien d'important.

Après avoir vécu en épicurien une partie de sa vie, Hénault se convertit dans sa vieillesse et s'attira beaucoup d'épigrammes; on ne voulut pas croire à la sincérité de sa conversion et on l'attribua même à des vues intéressées. « Vous verrez, disait-on, qu'il a pris le bon Dieu pour un homme en place. »

HÉNAUX (Ferdinand), littérateur belge, né à Liége vers 1815. Il s'est fait connaître par un assez grand nombre d'ouvrages, pour la plupart historiques, par des critiques littéraires, par des esquisses de voyages, des romans, dont quelques-uns ont paru sous les pseudonymes de *Nand*, d'*André Meuret*, etc., et par des dissertations insérées dans le *Bulletin du bibliophile belge* et dans la *Revue de Liége*. Nous citerons parmi ses ouvrages: *Description historique et topographique de Liége* (Liége, 1837); *Etudes historiques et littéraires du pays wallon* (Liége, 1843); *Tableau de la constitution liégeoise* (Liége, 1844); la *Croix de Verviers* (Liége, 1845); *Essai sur l'histoire monétaire du pays de Liége* (Liége, 1845); *Considérations sur l'histoire monétaire du pays de Liége* (Bruxelles, 1846); le *Berceau de Charlemagne* (1848); *Histoire du pays de Liége depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (1851, 2 vol. in-8°); *Histoire de la bonne ville de Visé* (1853); *Constitution du pays de Liége* (1859); la *Houillère du pays de Liége* (1861); *Roland* (1863), etc.

HÉNAUX (Etienne), poëte et littérateur belge, frère du précédent, né à Liége en 1818, mort dans la même ville en 1843. Il débuta fort jeune dans la carrière des lettres, devint un des rédacteurs assidus de la *Revue belge*, de l'*Espoir*, remporta un prix de poésie en 1827, pour un poëme sur le *Dévouement des Franchimontois*, et mourut n'ayant encore que vingt-cinq ans. Nous citerons de lui : *Pauline, histoire de tous les jours* (Liége, 1841, in-8°), poëme; la *Statue de Grétry* (Liége, 1842), poëme; le *Mal du pays* (1842), recueil de poésies; *Galerie des poëtes liégeois* (Liége, 1843). Il a laissé, en outre, plusieurs ouvrages inédits. Hénaux avait une imagination vive, un style facile, animé, mélodieux.

HENCKE (Charles-Louis), astronome allemand, né à Duisen en 1793, mort en 1866. Il s'adonna à l'étude de la physique, des mathématiques et enfin de l'astronomie, qui finit par l'absorber entièrement. De bonne heure, il lui parut fort peu probable qu'il n'y eût pas entre Mars et Jupiter d'autres astéroïdes que les petites planètes de Cérès, Pallas, Junon et Vesta, découvertes de 1801 à 1807 par Piazzi, Olbers et Harding, et, après de longues et patientes observations, il parvint à découvrir, le 8 décembre 1845, la planète Astrée, puis, le 1er juillet 1847, une seconde planète, Hébé. A partir de cette époque, il ne fit plus aucune découverte, mais les résultats de ses observations ont servi de base aux travaux d'une foule d'astronomes, qui, piqués d'émulation, se sont mis à explorer le firmament, surtout dans la région située entre Mars et Jupiter, et y ont découvert une multitude de petites planètes dont le nombre s'accroît tous les jours.

HENCKÉLIE s. f. (ain-ké-lî — de *Henckel*, sav. allem.). Bot. Syn. de DIDYMOCARPE.

HENDAYE ou **ANDAYE**, comm. de France (Basses-Pyrénées), arrond. et à 32 kilom. de Bayonne, canton de Saint-Jean-de-Luz; 531 hab. Hendaye est située sur la frontière d'Espagne, près de l'embouchure de la Bidassoa; on y fait un important commerce d'eau-de-vie très-renommée, qui est presque tout entier entre les mains de M. Paulin Barbier. Hendaye, qui a perdu de son importance, fut prise et saccagée par les Espagnols en 1793, et reprise la même année par l'armée républicaine.

HENDÉCAGONE adj. (ain-dé-ka-go-ne — du gr. *hendeka*, onze; *gônia*, angle). Géom. Qui a onze angles : *Figure* HENDÉCAGONE. ‖ On dit aussi HENDÉCAGONAL, ALE.

— s. m. Polygone qui a onze angles : *Un* HENDÉCAGONE *régulier*.

HENDÉCAGYNE adj. (ain-dé-ka-ji-ne — du gr. *hendeka*, onze; *gunê*, femelle). Bot. Dont les fleurs ont onze pistils.

HENDÉCANDRE adj. (ain-dé-kan-dre — du gr. *hendeka*, onze; *anêr*, mâle). Bot. Dont les fleurs ont onze étamines.

— s. f. Genre de plantes, de la famille des euphorbiacées, tribu des crotonées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Mexique et en Californie.

HENDÉCANDRIE s. f. (ain-dé-kan-drî — rad. *hendécandre*). Bot. Classe de plantes dont les fleurs ont onze étamines.

HENDÉCAPHYLLE adj. (ain-dé-ka-fi-le — du gr. *hendeka*, onze; *phullon*, feuille). Bot. Dont les feuilles se composent de onze folioles.

HENDÉCASYLLABE adj. (ain-dé-ka-sil-la-be — du gr. *hendeka*, onze, et de *syllabe*). Qui a onze syllabes : *Vers* HENDÉCASYLLABE. *Mot* HENDÉCASYLLABE.

— s. m. Prosod. Vers qu'on avait imaginé pour donner à la poésie française l'allure des vers latins; vers latin de onze syllabes: *Starkius a fait huit beaux* HENDÉCASYLLABES *sur la thèse de Kornmannus, mais Martinus a fait trente-deux* HENDÉCASYLLABES *sur les puces*. (Ch. Nod.)

HENDÉCASYLLABIQUE adj. (ain-dé-ka-syl-la-bi-ke — rad. *hedécasyllabe*). Qui a onze syllabes : *Vers* HENDÉCASYLLABIQUES.

HENDEL (Manoe), rabbin polonais. V. ENDEL.

HENDERSON, petite ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Kentucky, sur l'Ohio, à 200 kilom. O. de Francfort; 2,700 hab. Entrepôt et commerce important de tabac et de blé.

HENDERSON (Jean), érudit irlandais, célèbre par l'étendue de son savoir et ses excentricités, né à Bellegarance, près de Limerick, en 1757, mort à Oxford en 1788. Doué d'une étonnante facilité, il était capable, à huit ans, d'enseigner le latin à l'école de Kinswood, et, à douze ans, il professait le grec au collége de Trevecka, dans le pays de Galles. Le doyen de Glocester, émerveillé des dispositions d'Henderson, l'envoya étudier à ses frais à l'université d'Oxford. En peu de temps, le jeune homme acquit des connaissances aussi variées qu'étendues et apprit presque toutes les langues vivantes. Sa mémoire était prodigieuse; mais on peut supposer, dit Suard, d'après tout ce qu'on rapporte de lui, qu'il avait beaucoup plus d'imagination et de mémoire que de jugement, surtout quand on sait qu'il croyait aux sciences occultes, et que sa bibliothèque était en partie composée de livres de magie et d'astrologie. Son humeur capricieuse et bizarre l'empêcha de prendre aucune profession. Il resta à l'université d'Oxford, très-recherché pour son esprit et ses connaissances, et connu de tous par ses excentricités. Son intempérance ne fut pas étrangère, dit-on, à sa fin prématurée.

HENDERSON (Ebenezer), missionnaire et écrivain anglais, né à Dumferline (Ecosse) en 1784. Il avait été successivement pasteur à Elseneur en Danemark (1804) et à Gothembourg en Suède (1807), lorsqu'il fut chargé de se rendre en Islande pour y répandre une traduction de la Bible en islandais (1814). Après un séjour de deux années dans cette île, Henderson parcourut successivement l'Allemagne, la Suède, la Russie méridionale, dans le but de fonder des succursales de la Société biblique. Depuis lors, il a été nommé professeur de théologie et de langues orientales au séminaire de Highbury, près de Londres. On a de lui : *Dissertation sur la traduction du Nouveau Testament, par Hans Michelsen* (Copenhague, 1813); l'*Islande* (Edimbourg, 1818, 2 vol. in-8°), journal de son voyage dans cette île, très-intéressant et très-estimé; *Recherches bibliques et voyages en Russie* (Londres, 1816), ouvrage qui contient de curieux détails sur les mœurs des habitants de la Russie méridionale et sur les sectes religieuses qui s'y trouvent; les *Vaudois, avec des observations faites pendant une expédition dans la vallée du Piémont en* 1844 (Londres, in-8°); quelques écrits en irlandais, etc.

HENDERSON (Thomas), astronome écossais, né à Dundee en 1798, mort à Edimbourg en 1844. En 1824, il présenta une méthode pour calculer l'occultation d'une étoile fixe par la lune, corrigea, en 1825, les erreurs faites dans les opérations pour déterminer la différence de longitude entre Greenwich et Paris, fut nommé, en 1831, directeur de l'observatoire du Cap de Bonne-Espérance, et accomplit dans ce poste une série de remarquables travaux. Des raisons de santé le ramenèrent dans sa patrie, où il fut nommé directeur de l'observatoire d'Edimbourg et professeur d'astronomie pratique. Ses œuvres ont été publiées de 1834 à 1839.

HENECOUWEN, nom flamand du HAINAUT.

HÉNÈTES ou **VÉNÈTES**, ancien peuple de la Gaule romaine. V. VÉNÈTES.

HENGIST et **HORSA**, princes saxons, fondateurs du royaume de Kent, qui vivaient dans le Ve siècle de notre ère. Chefs de pirates, ils habitaient la Chersonèse Cimbrique, et furent appelés en 449 par les Bretons attaqués par les Pictes. Ils s'établirent dans l'île de Thanet, servirent fidèlement pendant plusieurs années leur allié, le roi breton Vortigern, refoulèrent les Pictes et les Scots dans leurs montagnes du nord de la Grande-Bretagne, mais se tournèrent ensuite contre les Bretons, et, après plusieurs victoires, s'emparèrent du Kent et y établirent définitivement la domination saxonne (473). Hengist établit sa résidence à Cantorbéry et mourut en 428, léguant ses Etats à son fils Oisc.

HENG-KIANG, fleuve de Chine, prov. de Hou-Nan. Il prend sa source dans les montagnes qui séparent les provinces de Hou-Nan et de Kwang-Tong, coule au N., reçoit les eaux de plusieurs rivières, dont le Lo-Kiang est la plus considérable, traverse le lac de Thoung-Thing, et se jette, près de Yo-Tchou-Fou, dans le Yang-tse-Kiang, après un cours de 667 kilom.

HENGSTENBERG (Ernest-Wilhelm), théologien protestant de l'Allemagne, né à Frondenberg (Westphalie) le 20 octobre 1802, mort à Berlin le 28 mai 1869. Hengstenberg fit ses premières études dans la maison paternelle et alla les continuer à l'université de Bonn, où il se consacra à la philosophie et à la philologie. En 1823, il publia un travail sur un auteur arabe, Am-Rackeisi-Moilakah, et, l'année suivante, une traduction de la métaphysique d'Aristote. La même année, étant en séjour à Bâle pour y poursuivre ses études philologiques, il y fut mis en rapport avec les hommes qui dirigeaient le réveil religieux, alors assez intense, en Allemagne et en Suisse. Ses nouvelles relations dirigèrent ses travaux vers la théologie, et, en 1824, sans avoir fait pour cela d'études spéciales, il devint *privat-docent* à Berlin, en 1826 professeur agrégé, et en 1829 docteur en théologie. C'est dans sa chaire de Berlin que, pendant quarante-cinq ans, il a enseigné la théologie la plus orthodoxe. Ses ouvrages exégétiques sont assez importants; ils portent particulièrement sur l'Ancien Testament et cherchent à établir l'authenticité des livres que la critique moderne a attaqués, ainsi que celle des prophéties relatives au Christ. Il fonda en 1827 et dirigea pendant longtemps la *Gazette évangélique*, journal consacré à la polémique contre le rationalisme. Ses principaux ouvrages théologiques sont : *Christologie de l'Ancien Testament; Introduction à l'Ancien Testament* (1831-1839); *De rebus Tyriorum commentatio academica* (1832); les *Livres de Moïse et l'Egypte* (1841); *Commentaire sur les Psaumes*; les *Sacrifices de l'Ecriture sainte;* les *Juifs et l'Eglise chrétienne* (1852-1859); le *Jour du Seigneur* (1852); *Commentaire sur le Cantique de Salomon; Commentaire sur l'Ecclésiaste* (1859); le *Prologue de l'Evangile de saint Jean* (1861); les *Prophéties d'Ezéchiel* (1867-1868). Pendant un tiers de siècle, Hengstenberg a été le chef de ce qu'on nommait la *droite* dans la théologie allemande, c'est-à-dire de l'école orthodoxe la plus conservatrice et la plus fidèle aux traditions dogmatiques du luthéranisme primitif. Son influence, grande surtout de 1830 à 1845, avait singulièrement diminué depuis, moins à cause des progrès du rationalisme que par suite de la formation de la théologie du juste milieu, qui lui enleva beaucoup d'adhérents.

HENG-TCHÉOU, ville de l'empire chinois, dans la prov. de Hou-Nan, sur le Heng-Kiang, ch.-l. du département de son nom, à 400 kilom. N. de Canton. Commerce de riz, de thé, de soieries.

HÉNICOSTEMME s. m. (é-ni-ko-stè-me — du gr. *henikos*, unique; *stemma*, couronne). Bot. Genre de plantes, rapporté avec doute à la famille des gentianées, et comprenant une seule espèce, qui croît à Java.

HÉNIN DE CUVILLIERS (Etienne-Félix, baron D'), général et écrivain français, né à Balloy (Seine-et-Marne) en 1755, mort en 1841. En 1779, il embrassa la carrière des armes, devint sous-lieutenant dans le régiment des dragons du Languedoc, puis entra dans la diplomatie, fut successivement envoyé auprès de l'électeur de Trèves (1784), en Angleterre (1785), à Venise, d'abord en qualité de secrétaire d'ambassade, puis de chargé d'affaires (1786), et, de là, passa à Constantinople, où il remplit, de 1793 à 1796, les fonctions de ministre plénipotentiaire. De retour en France, après avoir visité le célèbre Ali, pacha de Janina, il rentra dans l'armée, se rendit en Italie, reçut une blessure à la bataille d'Arcole (1796), puis fut chargé de diverses fonctions administratives et militaires. Chef d'état-major général au siége de Peschiera en 1800 et de toute l'armée d'Italie en 1801, il partit deux ans plus tard pour Saint-Domingue, se distingua particulièrement lors de l'attaque du Cap-Français par les nègres, reçut le grade de colonel adjudant-major et se rendit, peu après, par ordre supérieur, auprès de Dessalines, avec qui il régla les articles de la capitulation et lui fit remise du Cap et des forts. A peine Hénin avait-il quitté Saint-Domingue qu'il tomba au pouvoir des Anglais. Conduit à la Jamaïque, il y trouva Rochambeau également prisonnier de guerre. Ce général lui confia les archives de l'armée de Saint-Domingue, consistant en vingt grosses caisses, en le chargeant de les envoyer en France dès qu'une occasion se présenterait. Hénin de Cuvilliers parvint à conserver ce dépôt et à le remettre intact au ministère de la guerre lorsqu'on lui accorda, en 1804, la permission de retourner à Paris. Il rentra alors de nouveau dans le service actif, devint successivement commandant du département du Mont-Blanc (1806), de la ville et des forts de Raab (1809), de Bixen et de Trente (1810) et enfin du Simplon (1811). Napoléon lui donna un majorat en Westphalie en 1808, le titre de baron en 1809, et Louis XVIII l'éleva au grade de maréchal de camp en 1819. Hénin de Cuvilliers ne fut pas seulement un militaire et un diplomate habile; c'était encore un savant et un écrivain distingué, et, dans tous ses écrits, il s'est montré constamment l'ennemi du préjugé, du fanatisme, du despotisme, de l'intolérance politique et religieuse. Il fut secrétaire de la Société établie pour la propagation du magnétisme animal comme moyen curatif; mais il attaqua vivement le système de Mesmer, les opinions de Deleuze et du marquis de Puységur, en un mot, les idées mystiques des magnétistes, qui donnent pour des prodiges, en les exagérant et en les dénaturant, des phénomènes parfaitement naturels. Il a émis sur ce sujet des idées pleines de bon sens, que la *Biographie* de Rabbe expose en ces termes : « Hénin de Cuvilliers nie l'existence du fluide et attribue tous les effets à l'imagination ébranlée du malade. Il admet une transfusion de facultés morales et une atmosphère de sensibilité agissant réciproquement parmi les êtres animés au moyen des sens, agents physiques de l'imagination, et explique avec ce système les guérisons et les prodiges du magnétisme animal qu'il croit devoir appeler *phantasiexousie*, du grec *phantasia*, imagination, et *exousia*, puissance. Il prétend que la phantasiexousie est essentiellement liée à l'histoire de tous les cultes, à l'établissement desquels elle a servi de base et prêté son appui; que les prêtres des différentes religions, ayant souvent obtenu du magnétisme d'étonnants résultats, les ont présentés au vulgaire comme des miracles, témoignages irrécusables de leur contact avec la divinité; qu'on a ainsi la clef de tous les prodiges attribués aux oracles, pythies, sibylles, sorciers, possédés, etc., comme aux fanatiques tels que les convulsionnaires de Saint-Médard et des Cévennes... Dans le tome VIII de ses *Archives du magnétisme animal*, page 97 et suiv., le général d'Hénin, fidèle à son système, traite une question théologique fort délicate, mais avec respect et convenance. Il affirme que tous les miracles de Jésus-Christ n'étaient pas surnaturels, attendu qu'étant à la fois Dieu et homme, ses actions participaient également de la nature divine et de la nature humaine; il en conclut que plusieurs de ses prodiges étaient dus au magnétisme, que Jésus aurait appris en Egypte. Cette assertion est fondée sur un passage d'Arnobe l'Ancien, célèbre apologiste du christianisme, où il est dit que les païens accusaient Jésus d'avoir dérobé les pratiques secrètes de leurs prêtres. » Les principaux ouvrages d'Hénin de Cuvilliers sont : *Coup d'œil historique et généalogique sur l'origine de la maison impériale des Comnène* (Venise, 1789, in-8°); *Sommaire de la correspondance diplomatique du citoyen Etienne-Félix d'Hénin, ministre chargé d'affaires de la République française à Con-*

stantinople (Paris, 1796); *Journal historique des opérations militaires du siége de Peschiera* (Gênes, 1801); le *Magnétisme éclairé* ou *Introduction aux archives du magnétisme animal* (Paris, 1820); le *Magnétisme animal retrouvé dans l'antiquité, suivi de recherches sur l'origine de l'alchimie* (Paris, 1821); la *Morale chrétienne vengée* ou *Réflexions sur les crimes commis sous le prétexte spécieux de la gloire de Dieu et des intérêts de la religion* (Paris, 1822), excellent ouvrage plein de faits intéressants, d'érudition et d'esprit critique; *Exposition critique du système de la doctrine mystique des magnétistes* (Paris, 1824); *Portraits et caractères des jésuites anciens et modernes* (Paris, 1824); *Des comédiens et du clergé* (Paris, 1825), etc. On lui doit, en outre, plusieurs traductions d'ouvrages italiens, et de nombreux articles dans les *Archives du magnétisme animal*, qu'il dirigea de 1820 à 1823.

HENIN-LIÉTARD, bourg et commune de France (Pas-de-Calais), cant. de Carvin, arrond. et à 28 kilom. S.-E. de Béthune; pop. aggl., 4,503 hab. — pop. tot., 4,561 hab. Mines de houille, verrerie, filature. L'église, qui date de plusieurs époques, renferme de curieuses stalles, des vitraux remarquables et un beau buffet d'orgue de la Renaissance.

HENIOCHUS, poëte athénien de la comédie moyenne, qui vivait vers 400 avant notre ère. On possède quelques fragments de ses comédies, qui ont été publiés dans les *Comicorum græcorum Fragmenta* de Meinecke, et dans d'autres recueils.

HÉNIOQUE s. m. (é-ni-o-ke — du gr. *héniochos*, cocher). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des squammipennes, formé aux dépens des chétodons, et comprenant plusieurs espèces qui habitent la mer des Indes. ‖ On dit aussi ÉNIOCHE.

HÉNIOQUES, en latin *Heniochi*, ancien peuple de l'Asie Mineure, dans la partie orientale du Pont, près des côtes du Pont-Euxin. Ce peuple, d'origine hellénique, établi sur des côtes d'un accès difficile, se livrait à la piraterie.

HENISCH (Georges), philologue et mathématicien hongrois, né à Bartfelden en 1549, mort à Augsbourg en 1618. Il professa la logique et les mathématiques à Augsbourg, fut revêtu de plusieurs dignités universitaires dans cette ville, dont il devint aussi bibliothécaire. Il a rendu de grands services à la science, et notamment à la philologie. Son ouvrage le plus important est le *Thesaurus linguæ et sapientiæ Germanicæ* (Augsbourg, 1616, in-fol.), qu'il n'a malheureusement conduit que jusqu'à la lettre H. Parmi ses autres écrits, nous citerons : *Enchiridion medicinæ* (Bâle, 1573); *Institutiones dialecticæ* (1590); *Præceptiones rhetoricæ* (1593); *De numeratione multiplici, vetere et recenti*, etc.

HENKART (Pierre-Joseph), poëte et littérateur belge, né à Liége en 1761, mort en 1815. Il reçut un emploi à la chancellerie du conseil privé du prince-évêque de Liége, devint, sans entrer dans les ordres, chanoine de l'église collégiale de Saint-Martin, et fonda le *Journal général de l'Europe*, au moment où commença la fermentation révolutionnaire. Lorsqu'en 1790 l'assemblée du tiers établit à Liége un conseil de régence, Henkart, qui s'était déclaré partisan des réformes libérales, en devint membre, et fut chargé, bientôt après, de se rendre à Paris, avec ses amis Regnier et Bassange, pour réclamer une créance due à la ville de Liége, à titre de fournitures faites à l'armée française de 1757 à 1763. De retour de cette mission, qui n'eut aucun résultat favorable, Henkart partit pour Francfort, afin d'obtenir de M. de Metternich que le gouvernement autrichien n'entreprît rien contre la révolution liégeoise. Encore une fois, ses négociations furent sans résultat, et bientôt après, en 1791, il se vit contraint de quitter Liége, où venaient d'entrer les Autrichiens. Henkart se retira alors en France, revint dans sa ville natale à la suite des armées de la République (1792), fut forcé encore une fois de retourner à Paris après les désastres éprouvés par l'armée française sur les bords de la Roer, et rentra définitivement à Liége après les victoires des Français en Belgique (1794). Depuis lors, il devint successivement archiviste, président de l'organisation centrale provisoire, juge au tribunal civil, vice-président de ce tribunal, et fut éliminé de la magistrature en 1810, pour n'avoir voté ni pour le consulat à vie, ni pour l'empire. En 1814, le gouvernement prussien l'appela au poste de procureur du roi, toujours dans sa ville natale. On a de lui des poésies, écrites dans un style élégant, facile et pur, parmi lesquelles on cite particulièrement la *Liberté nationale*, poëme, et la *Forêt de Quincampoix*, idylle. Ses œuvres poétiques ont été publiées avec celles de Regnier et de Bassange, sous le titre de *Loisirs de trois amis* (Liége, 1822, 2 vol. in-8°).

HENKE (Adolphe-Chrétien-Henri), médecin allemand, né à Brunswick en 1775, mort à Erlangen en 1843. Il quitta en 1805 Wolfenbüttel, où il pratiquait son art, pour devenir professeur à l'université d'Erlangen. On lui doit un certain nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Manuel de pathologie générale et spéciale* (Berlin, 1806-1808, 3 vol.); *Exposition et critique de la doctrine des crises* (Nuremberg, 1806); *De la manière de reconnaître et de guérir les maladies d'enfant* (Francfort, 1809, 2 vol.); le *Guide des mères de famille* ou *Traité de l'éducation physique des enfants* (Francfort, 1811, 2 vol.); *Traité de médecine légale* (1811), qui a eu de nombreuses éditions; *Du développement et des maladies qui accompagnent le développement de l'organisme humain* (1814); *Etudes et dissertations sur la médecine légale* (Leipzig, 2e édit., 1822-1834, 5 vol.), etc. Henke a rédigé, de 1822 à 1833, la *Revue de médecine légale* (13 vol.).

HENKE (Hermann-Guillaume-Edouard), jurisconsulte allemand, frère du précédent, né à Brunswick en 1782. Il a occupé successivement une chaire de droit à Berne (1814) et à Halle (1833), et a acquis un grand nom comme criminaliste. Ses principaux ouvrages sont : *Essais sur le droit criminel* (Berlin, 1807, in-8°); *Plan d'une histoire du droit criminel allemand* (Sulzbach, 1808-1809, 2 vol. in-8°); *Documents pour servir à la connaissance de la législation criminelle* (Ratisbonne, 1813); *Exposé de la procédure pour les affaires criminelles* (Zurich, 1817); *Eléments du droit criminel* (Zurich, 1818, 2 vol. in-8°); *Manuel du droit criminel* (Berlin, 1823-1838, 4 vol. in-8°), son ouvrage capital.

HENKE (Ernest-Louis-Théodore), écrivain allemand, né à Helmstædt en 1804. Après avoir enseigné la philosophie à Brunswick (1828) et la théologie à Iéna (1833), il devint conseiller du consistoire et directeur du séminaire des prédicateurs à Wolfenbüttel (1836). Trois ans plus tard, il quitta cette ville pour aller occuper une chaire à l'université de Marbourg, dont il a été nommé bibliothécaire en 1846. Nous citerons de lui : *Georges Calixte et son temps* (Halle, 1853-1860, 2 vol.); le *Pape Pie VII* (Marbourg, 1860); *Conrad de Marbourg* (Marbourg, 1861); *Gaspard Pencer et Nicolas Krell* (Marbourg, 1865), etc.

HENKEL s. f. (ain-kèl). Arboric. Variété de poire.

HENKEL (Jean-Frédéric), chimiste et minéralogiste allemand, né à Freyberg (Saxe) en 1679, mort en 1744. Il abandonna l'exercice de la médecine pour l'étude de la chimie et de la minéralogie, et s'illustra par une foule d'applications industriellles. Ce sont ses travaux qui ont assuré leur supériorité aux manufactures de porcelaine de Saxe. Auguste II l'avait nommé conseiller des mines. Ses travaux sont nombreux; les plus importants sont : *Flora saturnizans* ou *l'Affinité du règne minéral et du règne végétal* (Leipzig, 1722); *Pyritologia* ou *Histoire naturelle de la pyrite* (Leipzig, 1725); *Introduction à la minéralogie* (Dresde, 1757); ces trois ouvrages ont été traduits en français par le baron d'Holbach (Paris 1757, 2 vol. in-4°); *Opuscules de minéralogie et de chimie* (Dresde, 1744, in-8°); *Enseignements de la minéralogie et de la chimie métallurgique* (Dresde, 1747), traduit en français (Paris, 1756).

HENKEL (Joachim-Frédéric), chirurgien allemand, né à Preussisch-Holland en 1712, mort à Berlin en 1779. Il commença l'étude de la chirurgie d'abord sous son père, puis sous Marggraff, de Kœnigsberg; il vint ensuite la continuer à Berlin. Nommé chirurgien de compagnie, il passa au bout de quelque temps au régiment des gardes du corps avec le même titre. Le roi l'envoya ensuite, à ses frais, compléter ses études médicales et chirurgicales en Hollande et en France. Après deux ans passés à Paris, il rentra dans son pays et fut nommé chirurgien en chef d'un régiment de la garde, prit le grade de docteur en 1744, puis quitta l'armée pour se livrer à l'enseignement. Henkel acquit la réputation d'un excellent praticien, surtout dans l'art des accouchements, et, après la mort de Meckel, il fut nommé directeur de la clinique d'accouchement de Berlin. On ne peut pas dire qu'il ait rien ajouté à l'art des accouchements, mais il contribua beaucoup à propager en Allemagne les principes de Rœderer. Il était membre correspondant de l'Académie royale de chirurgie. Nous citerons parmi ses ouvrages, mal écrits, mais pleins d'observations utiles : *Premier recueil d'observations de médecine et de chirurgie* (Berlin, 1744, in-4°); *Observations sur des accouchements extraordinaires* (Berlin, 1751); *De l'art des accouchements* (Berlin, 1761); *Dissertations sur des opérations chirurgicales* (Berlin, 1770-1775), etc.

HENLE (Frédéric-Gustave-Jacques), physiologiste et anatomiste allemand, né à Fürth (Franconie) en 1809. Il se fit recevoir docteur à Bonn en 1832, puis se rendit à Berlin, où il obtint un emploi au Musée anatomique, et devint, en 1834, prosecteur de la Faculté de médecine. S'étant affilié à une société secrète d'étudiants, Henle fut poursuivi, condamné à la prison et gracié presque aussitôt; mais cette condamnation entrava quelque temps sa carrière, et ce ne fut qu'en 1837 qu'il parvint à se faire nommer professeur agrégé. Les cours qu'il fit, à partir de ce moment, sur la pathologie générale et sur l'anatomie microscopique, et les ouvrages qu'il publia commencèrent à répandre son nom en Allemagne. En 1840, Henle fut appelé à Zurich pour y occuper une chaire d'anatomie et de physiologie, puis il se rendit à Heidelberg (1844), où il enseigna successivement l'anatomie, la physiologie, la pathologie, l'anthropologie, et devint, en 1849, directeur de l'Institut anatomique. En 1852, Henle quitta Heidelberg pour aller se fixer à Gœttingue, où il a occupé depuis lors une chaire d'anatomie et a reçu le titre de directeur de l'Institut anatomique. On doit à ce savant, qui passe pour un des plus remarquables anatomistes et physiologistes de notre époque, les ouvrages suivants : *De la formation du mucus et du pus* (Berlin, 1838); *Anatomie comparée du larynx* (Leipzig, 1839); *Recherches pathologiques* (Berlin, 1840), recueil d'observations intéressantes et ingénieuses sur le système nerveux, les miasmes, etc.; *Manuel d'anatomie générale* (Berlin, 1841), traduit en français par A.-J.-L. Jourdan, sous le titre d'*Anatomie générale, histoire des tissus* (1843, 2 vol.); *Description zoologique des requins et des raies* (Berlin, 1841), en collaboration avec J. Muller; *Manuel de pathologie rationnelle* (Brunswick, 1846-1852), ouvrage capital dans lequel il se prononce en faveur des idées de l'école physiologique; *Manuel de l'anatomie systématique de l'homme* (Brunswick, 1855, 3 vol.), livre également fort remarquable, etc. Henle a publié en outre de nombreux articles dans les *Rapports annuels de Canstatt*, et il a fondé à Zurich, en 1841, avec Pfeufer, le *Journal de médecine rationnelle.*

HENLEY, ville d'Angleterre, comté et à 40 kilom. S.-E. d'Oxford, sur la Tamise, que l'on passe sur un beau pont; 5,000 hab. Commerce considérable en blé, farine, drèche et bois de hêtre. L'église Sainte-Marie est un joli monument gothique qui renferme plusieurs tombeaux et une tablette consacrée en 1823 à la mémoire du général Dumouriez.

HENLEY (Antoine), homme politique anglais, né dans le Hampshire vers 1660, mort en 1711. Riche, spirituel, instruit, il fut parfaitement accueilli de la plus haute société de Londres, se montra constamment le protecteur des lettres, joignit au goût des choses de l'esprit une véritable passion pour la musique et fit construire, dans sa belle résidence de Southwick, un théâtre où les acteurs du temps les plus célèbres vinrent donner des représentations. Son penchant pour les plaisirs, une certaine indolence naturelle l'empêchèrent d'arriver aux premières places de l'État. Devenu membre du Parlement en 1698, il siégea parmi les whigs, qu'il défendit dans plusieurs pamphlets anonymes. Henley composa en outre des poëmes lyriques et publia des essais pleins d'esprit et de verve dans le *Tatler* et le *Meddley*. Un de ses fils devint comte de Nothingtou et grand chancelier d'Angleterre en 1761.

HENLEY (Jean), prédicateur et publiciste anglais, connu sous le nom de l'**Orateur Henley**, né à Melton-Mowbray en 1692, mort en 1756. Il fit ses études à Cambridge et se distingua surtout par un esprit critique qui s'exerçait sur toutes choses et en particulier sur l'éducation donnée dans les académies. On le mit à la tête de l'école de Melton, qui était en pleine décadence et qu'il releva en peu de temps, en appliquant ses vues particulières, puis il entra dans les ordres et se rendit à Londres, voulant se mouvoir sur un vaste théâtre. Là, il se donna comme réformateur de l'art oratoire, et il attira une foule immense à ses sermons. Il appelait « réformer l'art oratoire » introduire dans le sermon des jeux de mots, des bouffonneries et d'âpres satires contre les riches, les puissants, les savants et tous ceux qui ne lui plaisaient pas. Tous les cordonniers de Londres accoururent à ses prédications, parce qu'il leur avait annoncé qu'il possédait le secret de faire une paire de souliers en cinq minutes et qu'il leur dévoilerait ce précieux secret : il coupait les tiges des bottes pour en faire des souliers. Il publiait en même temps un journal hebdomadaire, le *Hyp Doctor*, pour lequel il recevait de Robert Walpole une subvention de 100 livres sterling par an. Il distribuait à ceux qui venaient l'entendre une médaille qui représentait, d'un côté, une étoile, avec ces mots : *Ad summa*, et de l'autre cette inscription : *Inveniam viam aut faciam — Chaque auditeur paye un sou.* Il annonça qu'il allait écrire les mémoires de sa vie et se servit de l'énorme réclame qu'on va lire : « Ayant été menacé, par différentes lettres anonymes, de la publication d'une histoire détaillée de ma vie et de mon caractère, si je ne fermais pas mon oratoire, j'avertis ici ceux qui ont formé ce projet d'écrire ma vie de se hâter, sans quoi ils auront perdu leur temps, car je l'écris moi-même. » Hogarth, dans ses compositions humoristiques, et Pope, dans sa *Dunciade*, lui ont donné la place qu'il mérite.

HENNAROA, une des filles de Ti et d'Ohira-Riné-Mouna, dans les traditions religieuses des Taïtiens. Elle épousa un de ses frères et devint la mère d'une partie du genre humain.

HENNÉ ou **HENNEH** s. m. (ain-né; *h* asp. — mot ar.). Bot. Arbrisseau d'Orient, de la famille des salicariées, genre lawsonie, dont le suc sert à teindre en rose vif : *La crinière et la queue du cheval de Timour étaient teintes du suc doré du* HENNÉ. (Lamart.) *Le* HENNEH *était cultivé par les Egyptiens et les Hébreux.* (T. de Berneaud.) ‖ Suc fourni par cet arbrisseau, dont les femmes de certaines contrées se servent pour teindre leurs ongles et leurs paupières.

— **Encycl.** Decostils et Berthollet nous donnent, dans leurs *Mémoires* relatifs à l'Egypte, quelques détails intéressants sur cette plante, dont on a tenté à plusieurs reprises d'utiliser les propriétés tinctoriales. Le *henné*, dont le nom est arabe, est un arbrisseau qui croît dans l'Inde, et principalement en Egypte, dans les environs du Caire. Il est de la famille des salicaires; il était connu des anciens sous le nom de *ciparus*, et il était employé pour teindre les enveloppes des momies. Le *henné*, réduit en poudre, a une couleur olive. Il donne, par l'ébullition avec l'eau, un liquide d'un fauve orangé très-prononcé et chargé de beaucoup de parties colorantes. Par une longue exposition à l'air, ce liquide, étendu d'eau, perd une partie de sa couleur, sans changer de ton, et il s'y forme des pellicules brunes. Il résulte de ces observations que le *henné* est très-abondant en substances colorantes; que c'est avec la laine qu'il peut être employé avantageusement; qu'on peut en obtenir des couleurs fauves solides lorsqu'il est employé seul, et que, par le moyen de l'alunage et du sulfate de fer, il donne différentes nuances de brun qui peuvent être avantageusement employées dans l'industrie à cause du bas prix auquel on les obtient, de la variété des nuances et de la solidité de la couleur.

Le *henné* est en usage surtout en Perse, en Afrique, dans le Maroc, et au même titre que le kohol, que le labdanum, que l'antimoine, pour teindre certaines parties du corps.

Pour préparer le *henné*, il faut faire sécher les feuilles de cette plante, piler ces feuilles, et en composer, avec de l'eau de chaux, une pâte peu consistante. Cette pâte, appliquée durant quelques heures avec un pinceau sur les cheveux ou la peau, y imprime une couleur jaunâtre qui se maintient pendant plusieurs semaines.

Nous venons de dire que le *henné* est, et de tout temps a été, fort en usage en Perse. Dans son livre intitulé *Glimpses of life in Persia*, lady Sheil consigne, à propos de la mère du schah, cette note très-curieuse : « La paume de ses mains et le bout de ses doigts étaient teints en rouge avec une herbe appelée *henni*, et le bord de la paupière était coloré avec de l'antimoine. Tous les Kadjars ont naturellement de grands sourcils arqués; mais les femmes ne se contentent pas de ce que leur a donné la nature; elles les agrandissent et en doublent les proportions réelles par de grandes lignes tracées avec de l'antimoine. Leurs joues sont couvertes de fard, comme c'est l'invariable coutume des femmes persanes de toutes les classes... »

Par le *henné* additionné d'une autre substance, les Persans obtiennent encore une coloration noire à reflets bleus, dont ils usent pour leurs cheveux. Voici à ce propos ce que dit M. O. Reveil : « Les Persans, jeunes ou vieux, teignent leur chevelure et leur barbe tous les huit jours. Nous avons eu l'occasion d'examiner deux poudres qu'ils emploient à cet usage; elles avaient été remises par Ferouh-Kan à M. le professeur Trousseau : l'une teint les cheveux en jaune d'or, c'est du *henné*; l'autre les teint en bleu, c'est très-certainement une plante indigofère dont le nom nous est inconnu. On applique d'abord le *henné*, dont on fait une pâte avec de l'eau, on en couvre la tête, et, après une demi-heure de contact, on applique de la même manière la poudre bleue et on obtient ainsi une coloration magnifique d'un noir aile de corbeau. »

Dans le Maroc et en Afrique, outre les dessins fantaisistes et de couleur bleue dont le tatouage a orné leur visage et leur gorge d'une façon indélébile, les femmes se font remarquer par les diverses couleurs dont leur corps est peint : leurs cils, leurs sourcils, le bord et les extrémités de leurs paupières sont noircis par le kohol ou l'antimoine; leurs joues sont rouge brique; de même couleur est le derrière de l'oreille; enfin le pied, la paume des mains, les ongles sont teints en rouge jaunâtre, et c'est le *henné* qui fait les frais de ce dernier détail de toilette.

HENNEBERG (COMTÉ D'), ancienne principauté d'Allemagne, dans la Franconie, entre la Hesse, la Thuringe, les territoires de Fulde et de Wurtzbourg; villes principales : Smalkalde, Meiningen et Schleusingen. Ce comté a pris son nom d'un château bâti au commencement du XI° siècle, aux environs de Meiningen. Les membres de la famille qui le possédait héréditairement depuis cette époque furent élevés à la dignité de princes de l'empire en 1310. Ce pays, qui s'était accru de diverses annexes, et notamment du burgraviat de Wurtzbourg, fut divisé plusieurs fois, puis réuni de nouveau, jusqu'à ce que Guillaume VII, comte de Henneberg, qui avait recueilli les débris des partages successifs de famille, signât en 1554, avec Jean-Frédéric le Jeune, duc de Saxe, un traité en vertu duquel, moyennant indemnité, le comté reviendrait à la maison de Saxe à la mort du dernier comte de Henneberg, Georges-Ernest, qui décéda en 1583. Pendant un certain temps, les différentes branches de la maison de Saxe l'ont possédé par indivis; mais, en 1660, on procéda à un partage qui fut plusieurs fois modifié depuis.

Une partie en fut cédée à la Prusse en 1815. Quant à la seigneurie de Schmalkalde, que la Hesse avait possédée conjointement avec les comtes de Henneberg, elle avait été cédée complétement à la Hesse en 1521.

HENNEBERGER (Gaspard), géographe allemand, né à Erlichen (Thuringe) en 1529, mort en 1600. Il embrassa l'état ecclésiastique, remplit dans plusieurs paroisses les fonctions du ministère sacré, et consacra tous ses loisirs à l'étude de la géographie. C'est à lui que l'on doit la première carte exacte de la Prusse; il y travailla sept années, après avoir parcouru, aux frais de l'électeur Albert-Frédéric, toutes les provinces que l'on comprenait alors sous ce nom. Cette grande carte, composée de quatre feuilles, et gravée sur bois, fut publiée à Kœnigsberg, en 1576, sous ce titre : *Prussiæ, c'est-à-dire description particulière et exacte du territoire des Prusses, qui est la plus importante partie de la Sarmatie européenne.* Il publia en outre, en 1584, un livre destiné à servir de complément explicatif à cette carte et intitulé : *Description courte et exacte du pays de Prusse*, suivie d'un *Exposé court et simple de tous les grands maîtres de l'ordre Teutonique.* La nouvelle édition de la carte, donnée en 1595, fut encore accompagnée d'un *Eclaircissement de la grande carte de Prusse, avec les noms des lacs, des torrents et des fleuves qui sont dessinés dans cette carte.* La carte d'Henneberger, souvent rééditée, soit seule, soit comme complément de divers ouvrages géographiques, fut, jusqu'en 1763, la seule qui fît autorité pour la géographie de cette partie de l'Europe. On lui doit aussi différents ouvrages historiques, qui, sans renfermer rien de nouveau, ne laissent pas d'avoir quelque valeur, car ils ont été écrits d'après des chroniques manuscrites en majeure partie.

HENNEBERGER (Auguste), littérateur allemand, né à Meiningen en 1821, mort dans la même ville en 1866. Il suivit la carrière de l'enseignement public, et se fit avantageusement connaître par des ouvrages dont les principaux sont : le *Drame allemand à l'époque contemporaine* (Greifswald, 1853); le *Séjour de Jean-Paul à Meiningen* (Meiningen, 1863); une *Histoire grecque en biographies* (Hildburghausen, 1865); des *Caractères de la société antique* (Hildburghausen, 1865), en collaboration avec Schaubach et E. Bernhardt; *Lettres de Jean-Pierre Uz à un ami* (1866), avec une savante introduction et des notes.

HENNEBERT (Jean-Baptiste-François), historien et littérateur français, né à Hesdin (Pas-de-Calais) en 1726, mort en 1795. Il devint chanoine de Notre-Dame à Saint-Omer et consacra la plus grande partie de son temps à l'étude. Nous citerons parmi ses écrits : *Du plaisir et des moyens de se rendre heureux* (Lille, 1764); *Cours d'histoire naturelle*, ou *Tableau de la nature, considérée dans l'homme, dans les quadrupèdes, les oiseaux, etc.* (Paris, 1770, 7 vol. in-12); *Poésies fugitives* (1781); *Histoire générale de la province d'Artois* (Lille, 1786), ouvrage qui coûta à son auteur plus de vingt ans de recherches.

HENNEBONT, ville de France (Morbihan), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. de Lorient, à 57 kilom. de Vannes, près de l'Océan; pop. aggl., 3,781 hab. — pop. tot., 5,112 hab. Construction de navires, scierie, tannerie, carrières, bains de mer. Le port peut recevoir des navires de 200 à 300 tonneaux. Hennebont, en breton *à droite du vieux pont*, est une jolie petite ville, très-agréablement située sur le chemin de fer de Nantes à Brest, et sur deux coteaux dont la base est baignée par les eaux limpides du Blavet; elle se divise en vieille ville, ville close et ville neuve. Le premier des seigneurs particuliers d'Hennebont dont le nom soit parvenu jusqu'à nous est Huélin, qui vivait au XIe siècle. L'histoire de la ville est tout entière dans les guerres de la succession et de la Ligue. Le prince de Dombes s'empara d'Hennebont sur les ligueurs en 1590; le duc de Mercœur le reprit sur les royaux au mois de novembre de la même année, après un siége de six semaines, et en resta possesseur jusqu'à la paix conclue avec Henri IV. Les fortifications de la ville sont presque entièrement détruites aujourd'hui; un mur d'enceinte est tout ce qui reste de l'antique château fort. Dans la vieille ville existe un caveau rectangulaire dont la voûte en pierre est soutenue par huit arcs en plein cintre. De la ville close il subsiste des restes de courtines, une porte flanquée d'une poterne et de deux grosses tours, une tourelle et une très-grosse tour talutée.

L'église Notre-Dame-de-Paradis est un charmant édifice du commencement du XVIe siècle. Le clocher, que surmonte une flèche polygonale, a 50 mètres de hauteur. A l'intérieur, l'attention est surtout attirée par les nervures des voûtes, où l'on remarque des clefs pendantes délicatement sculptées. Hennebont a conservé plusieurs maisons du XVIe et du XVIIe siècle, en bois, à pignons et à étages surplombants, et en pierre, avec fenêtres à pilastres, frontons triangulaires et modillons. Aux environs de la ville, sur la rive gauche du Blavet, se voient les restes de l'abbaye de la Joie, de l'ordre de Cîteaux, fondée à la fin du XIIIe siècle par Blanche de Champagne, femme du duc Jean le Roux. On remarque, dans l'une des salles de l'abbaye, la statue tumulaire de la fondatrice.

HENNEPIN (Louis), missionnaire récollet, né en Flandre vers 1640, mort en Hollande peut-être en 1710. Prédicateur à Hall (Hainaut), puis aumônier d'un régiment, il partit comme missionnaire au Canada en 1675, accompagna Lassalle dans ses expéditions sur les grands lacs (1679), fut détaché pour remonter le Mississipi, tomba entre les mains des Sioux et resta huit mois prisonnier. On a de lui : *Description de la Louisiane* (1683); *Nouvelle découverte d'un très-grand pays situé dans l'Amérique, entre le Nouveau-Mexique et la mer Glaciale* (1697); *Nouveau voyage dans un pays plus grand que l'Europe, entre la mer Glaciale et le Nouveau-Mexique* (1698). Ces trois ouvrages se font suite. Ils offrent quelque intérêt sous le rapport de la description des mœurs des sauvages; mais la partie géographique est faible. L'auteur essaye d'enlever à Lassalle, pour se l'attribuer à lui-même, l'honneur de la découverte du Mississipi.

HENNEPOLIS, nom latin d'HILDESHEIM.

HENNEQUIN (Pierre), seigneur DE BOINVILLE, magistrat français, mort à Paris en 1577. Il devint conseiller au parlement de Paris en 1556, prêta à Charles IX 60,000 livres en 1568, et fut, en récompense de ce service, nommé, cette même année, sixième président. Cette nomination ne fut acceptée par le parlement que sur la *jussion* expresse du roi. Par la suite, Hennequin, qui était, dit L'Estoile, la créature des Guises, devint un des principaux piliers de la Ligue.

HENNEQUIN (Jean), économiste français, né en Champagne dans le XVIe siècle et mort en 1579. Il était conseiller du roi, intendant des finances, maître de la chambre des comptes, etc. Il est auteur d'un livre assez remarquable : le *Guidon général des finances, contenant l'instruction du maniement de toutes les finances de France* (Paris, 1585). Cet ouvrage traite de l'origine du domaine des rois de France, ainsi que de toutes les matières concernant l'administration des finances. On y trouve des détails assez curieux.

HENNEQUIN (Aymar), abbé d'Epernay, évêque de Rennes, mort en 1596. Il fut un des principaux meneurs de la faction des Guises et joua un rôle très-actif pendant la Ligue, souffla le feu de la révolte à la journée des Barricades, célébra des offices solennels en l'honneur du duc et du cardinal de Guise, après la mort de ces personnages à Blois, fut nommé par le duc de Mayenne membre du conseil de l'Union, dont il présida souvent les séances, souleva la ville de Rennes et la gagna à son parti, ainsi que le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, et se retira dans son diocèse en 1594. On a de ce belliqueux prélat des traductions françaises de l'*Imitation* et des *Confessions de saint Augustin*, ainsi que quelques écrits sur la liturgie.

HENNEQUIN (Hiérosme), prélat français, frère du précédent, né en 1547, mort en 1619. D'abord conseiller au parlement de Paris, il devint ensuite évêque de Soissons et fut un chaud partisan de la Ligue. Il a publié : *Regrets sur les misères advenues par les guerres civiles de France* (Paris, 1569, in-4o).

HENNEQUIN (René), sieur DES SERMOISES, frère des précédents, maître des requêtes au XVIe siècle. Ce légiste fut moins ardent ligueur que les autres membres de sa famille; il appartenait au parti conciliateur des *politiques*, fit une opposition modérée, mais courageuse, à ceux qui voulaient donner la couronne à l'Espagne, et soutint, contre le cardinal de Pelleve, envoyé du pape et du roi d'Espagne, qu'on pourrait prendre pour roi Henri de Navarre, s'il se convertissait. Impuissant contre les violences des ligueurs, il alla rejoindre Henri avant la prise de Paris.

HENNEQUIN (Jacques), théologien et bibliophile, né à Troyes en 1575, mort en 1660. Il professa la théologie avec éclat et éclipsa tous les docteurs. Il légua sa bibliothèque à sa ville natale, avec une rente pour la desservir, et fonda des lits à l'Hôtel-Dieu.

HENNEQUIN (J.-Nicolas), sculpteur et révolutionnaire exalté, né à Paris, décapité le 27 mai 1795. Il prit part aux principales journées de la Révolution et fut arrêté à la suite de celle du 1er prairial an III, comme soupçonné d'avoir promené dans Paris la tête de Féraud au bout d'une pique. Condamné à mort, il subit sa sentence avec le nommé Ign.-Nic. Dupuy, accusé du même crime.

HENNEQUIN (Joseph), homme politique français, né à Gannat (Allier) vers 1760. Il était maire de sa ville natale lorsqu'il fut nommé, en 1791, membre de l'Assemblée législative, où il siégea sans faire parler de lui. Sous-préfet de Gannat en 1800, il devint ensuite député de l'Allier au Corps législatif (1807-1813). On a de lui : *Jacques Menners*, traduit de l'anglais d'Elisabeth Helme (1801), et la *Terrasse de l'Anglar*, poëme suivi de pièces de poésie (1805). Nous ignorons la date de sa mort.

HENNEQUIN (Pierre-Antoine), peintre français, né à Lyon en 1763, mort à Tournay (Belgique) en 1833. Elève de David, il remporta le grand prix de peinture et partit pour l'Italie. Lorsque éclata la Révolution, Hennequin adopta avec une extrême chaleur les idées nouvelles, prit part, à Rome, à quelques émeutes populaires, puis revint à Paris. Après avoir exécuté dans cette ville un grand tableau, la *Fédération du 4 juillet* 1790, il retourna à Lyon, ébaucha alors une vaste composition pour l'hôtel de ville, puis abandonna momentanément ses pinceaux pour se jeter dans le mouvement révolutionnaire. Après le 9 thermidor, Hennequin faillit périr sous les coups des *égorgeurs de la compagnie de Jéhu*. Etant parvenu à échapper aux fureurs de la réaction, il gagna Paris en 1795; mais, bientôt après, il se vit impliqué dans l'affaire Babeuf et emprisonné au Temple. Relâché, grâce à la protection de François de Neufchâteau, il renonça à la politique active et reprit ses travaux artistiques. Ce fut alors qu'il acheva le tableau commencé à Lyon, le *Triomphe du peuple français*, ou le *Dix août*. Le combat de Nazareth ayant été mis au concours en 1799, Hennequin exécuta une esquisse remarquable, mais ce fut Gros qui l'emporta. Sous le règne de Napoléon, il produisit, entre autres œuvres, *Oreste poursuivi par les Furies*, tableau plein de mouvement, de vigueur, d'un véritable sentiment dramatique, qu'on voit au Louvre, et qui est la meilleure toile du peintre, puis un plafond du Louvre. Lors de la rentrée des Bourbons, Hennequin s'exila volontairement et suivit son ancien maître David en Belgique. Après avoir habité Liége, il se fixa à Tournay, où il devint, en 1824, directeur de l'Académie de dessin. Après la révolution de Juillet, il refusa de revenir en France, voulant, disait-il, comme David, mourir dans l'exil. Outre les œuvres précitées, nous mentionnerons de lui : le *Dévouement de* 300 *citoyens de Franchimont; Socrate au milieu de ses disciples; Catherine de Lalain.* Hennequin dessinait avec une grande pureté; ses figures sont bien étudiées et ses compositions sont pleines de vie, mais on lui reproche, avec raison, de l'exagération, un coloris forcé et criard et le manque de gradation dans les lumières.

HENNEQUIN (Louis), auteur dramatique français, né à Monceaux (Paris) vers 1770. Il s'adonna à la littérature dramatique, obtint quelques succès, et se vit contraint, vers 1800, par le dérangement de ses affaires, de passer à l'étranger. Il a écrit : la *Partie carrée*, opéra-comique en un acte (1793); le *Bon fils*, opéra-comique en un acte (1796); *Emilie et Melcour*, comédie en un acte, avec ariettes (1795); *Elise et Melval*, ou les *Parvenus*, comédie en trois actes (1799); le *Menteur maladroit*, comédie; le *Mari d'emprunt*, opéra-bouffe (1802), etc.

HENNEQUIN (Antoine-Louis-Marie), avocat, frère du précédent, né à Monceaux (Paris) en 1786, mort en 1840. C'est un des orateurs qui ont jeté le plus d'éclat sur le barreau français, sous la Restauration et pendant le règne de Louis-Philippe. La défense de Fiévée, poursuivi pour délit de presse en 1816, est la première cause importante où il eut l'occasion de déployer son talent. Franchement attaché à la branche aînée des Bourbons, il lui donna les preuves d'un entier dévouement après la révolution de juillet 1830. Son plaidoyer en faveur de M. de Peyronnet, dans le procès des ministres de Charles X, fut extrêmement remarqué. Il défendit ensuite les légitimistes impliqués dans le complot de la rue des Prouvaires, les insurgés de l'Ouest (1832), les prisonniers du *Carlo-Alberto* (1833), enfin la duchesse de Berry. Nommé député du Nord en 1834, il apporta à la Chambre toute l'ardeur de ses convictions politiques. Hennequin joignait au talent oratoire, à la science du jurisconsulte, une grande réputation d'intégrité.

Dans un procès où Me Hennequin plaidait, en matière civile, pour un fripon nommé Roumage, contre Me Philippe Dupin, les deux avocats parlèrent avec tant d'éloquence que l'auditoire ne savait plus qui avait tort des deux contendants, et était tenté de s'écrier, comme Henri IV dans une occasion analogue : « Ventre-saint-gris! ils ont tous deux raison. » C'était pourtant Roumage qui avait tort, et Roumage fut condamné. Emerveillé du talent avec lequel son avocat l'avait défendu, un spectateur fit, au sortir de l'audience, l'épigramme suivante :

> Maître Hennequin, vous avez la réplique;
> Vous parlez d'or, maître Hennequin.
> Si jamais je me fais coquin,
> Maître Hennequin, vous aurez ma pratique.

On a de lui : *Dissertation sur le régime des hypothèques* (1822); *Du divorce* (1832); *Traité de législation et de jurisprudence* (1838-1841, 2 vol. in-8o). Un certain nombre de ses plaidoyers ont été insérés dans le *Barreau français*, dans l'*Observateur des tribunaux français et étrangers*, et dans un volume intitulé : *Choix des plaidoyers de MM. Hennequin et Emery* (Paris, 1824). Ses consultations imprimées et ses consultations judiciaires forment la matière de plus de 10 volumes in-4o.

HENNEQUIN (Victor-Antoine), avocat, publiciste et homme politique, né à Paris en 1816, mort en 1854. Il était le fils aîné du précédent. Reçu avocat en 1838, il plaida pendant quelque temps, conçut dès cette époque le plan d'une histoire universelle du droit, et en commença même l'exécution avec l'ardeur hâtive de la jeunesse. Il en publia deux volumes, qui ne devaient jamais avoir de suite (*Introduction à l'étude de la législation française; 1re partie : les Juifs*). Cette ébauche, mal conçue et mal digérée, annonçait néanmoins de grandes lectures et révélait un esprit avide d'idées nouvelles. La lecture des *Œuvres* de Fourier, fondateur de l'école phalanstérienne, l'entraîna irrésistiblement dans la voie des spéculations métaphysico-socialistes. Il devint un des rédacteurs les plus laborieux et les plus brillants de la *Démocratie pacifique*, organe de l'école sociétaire, et s'éloigna de plus en plus des traditions légitimistes de sa famille. En cela, il suivait le mouvement de son école, qui, bien que se prétendant, dans l'origine, étrangère aux partis et se croyant possible avec tous, n'en fut pas moins, par le cours naturel des idées, entraînée progressivement dans les opinions démocratiques et républicaines. Victor Hennequin ne se contenta pas d'écrire : actif et militant, porté à l'action et à la controverse, il ouvrit des cours à Paris et dans plusieurs villes de France pour la propagation des idées fouriéristes. Ces *missions* lui firent une grande réputation et lui donnèrent un ascendant considérable dans sa secte. La défense de plusieurs des accusés dans l'affaire des ouvriers charpentiers prévenus de coalition (1845), de nouvelles prédications en Belgique (1846), achevèrent de donner à son nom la notoriété et l'éclat. En 1848, les républicains des Bouches-du-Rhône l'acceptèrent comme candidat à la représentation nationale; lui-même, il vint à Marseille pour soutenir sa candidature et obtint de grands succès; mais il lui manqua quelques voix et son nom ne sortit point de l'urne. Deux ans plus tard, le département de Saône-et-Loire, dans des élections complémentaires, le nomma représentant du peuple à une majorité considérable. Il siégea sur les bancs de l'extrême gauche, parmi les *montagnards*, mais ne réalisa point les espérances que son talent avait fait concevoir et ne joua qu'un rôle effacé dans l'Assemblée législative. Avocat abondant, facile, intarissable même, sa parole pouvait briller dans des conférences et dans des cours, malgré le vice de conformation qu'il avait dans l'organe vocal; mais il était tout à fait écrasé à la tribune politique, qui demande précisément les qualités qu'il n'avait pas : la concision, la netteté, l'énergie d'expression. Le 2 décembre 1851, il se réunit, à la mairie du 10e arrondissement, aux représentants qui protestèrent contre le coup d'Etat, fut arrêté et retenu pendant deux semaines à Mazas. On le vit reparaître, en 1853, par la publication d'un livre intitulé : *Sauvons le genre humain!* Cette fois, il n'y avait plus seulement décadence, mais éclipse de l'intelligence et de la raison. Il s'était jeté dans la folie des tables tournantes, et se prétendait investi d'une mission divine par l'âme de la terre. Il reniait, au reste, ses idées passées (du moins ses idées politiques) dans cet écrit, où les théories fouriéristes, par un reste d'habitude, reparaissaient bizarrement associées aux inepties américaines des esprits frappeurs. Un nouveau livre, *Religion*, ne laissa plus de doute sur l'égarement de ce brillant esprit, qui s'éteignit l'année suivante. On a encore de Victor Hennequin : *Voyage philosophique en Angleterre et en Ecosse* (1836); *Féodalité ou association* (1846), idées sur une nouvelle organisation du travail, d'après la théorie de Fourier; *Organisation du travail*, résumé du cours fait à Besançon en 1847; plus, de nombreux articles dans la *Démocratie pacifique* depuis 1840, parmi lesquels il en est d'extrêmement remarquables, abstraction faite du parti pris et des idées préconçues.

HENNEQUIN (Amédée), écrivain français, frère du précédent, né à Paris en 1817. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit, il se fit inscrire au barreau de Paris, se déclara, à l'exemple de son père, partisan des idées légitimistes, pendant que son frère aîné devenait un fervent disciple de Fourier, et commença à se faire connaître par quelques brochures sur des questions de charité. M. Hennequin a collaboré à l'*Encyclopédie du* XIXe *siècle*, au *Correspondant*, et a publié, entre autres écrits : *Etude sur Montesquieu* (1840); la *Suisse en* 1847 (1848, in-8o); *De l'organisation de la statistique du travail et du placement des ouvriers* (1848); *Histoire de Louis-Napoléon Bonaparte* (1848)); *Etudes sur l'anarchie contemporaine, le communisme et la jeune Allemagne en Suisse* (1850); la *Conquête de l'Algérie* (1857), etc.

HENNEQUIN (Joseph-François-Gabriel) écrivain français, né à Gerbeviller (Meurthe) en 1775, mort à Paris en 1842. Il était fils d'un avocat du parlement de Nancy et cousin du célèbre avocat Antoine-Louis-Marie Hennequin. En 1793, il entra dans la marine comme simple novice, devint rapidement aide commissaire et commissaire en chef d'escadre, fut attaché au ministère de la marine en 1809, et y remplit, de 1831 à 1838, le fonctions de chef de bureau. Outre de nombreux articles dans la *Galerie des contemporains*, dans la *Biographie universelle*, dans l'*Encyclopédie des gens du monde*, dans la *Galerie française*, etc., on a de Hennequin : l'*Esprit de l'Encyclopédie*, ou recueil des articles les plus intéressants de l'*Encyclopédie* (Paris, 1822-1823, 15 vol. in-8o); *Essai historique sur la vie et les campagnes du bailli de Suffren* (Paris, 1824, in-8o); *Trésor des dames*, ou *Choix de pensées, maximes et réflexions extraites des ouvrages de femmes, etc.* (Paris, 1826); *Dictionnaire de maximes* (Paris, 1827); *Biographie maritime*, ou *Notices historiques*

sur la vie et les campagnes des marins célèbres (Paris, 1835-1837, 3 vol. in-8°).

HENNEQUIN (Pierre), pédagogue français, né à Metz en 1772. Vers 1800, il se rendit en Russie, où il suivit la carrière de l'enseignement, et créa à Moscou une école française qu'il dirigea avec succès. Hennequin a publié, entre autres ouvrages : *Nouveau cours de rhétorique, à l'usage de la jeunesse des deux sexes* (Moscou, 1818, in-8°); *Cours de littérature ancienne et moderne, contenant un traité complet de poétique, etc.* (Moscou-Paris, 1821-1822, 4 vol. in-8°); *Poétique élémentaire*, extraite du *Cours de littérature* précédent (in-8°); *Pierre*, ou *Aventures et voyages d'un jeune marin* (Paris, 1835); *Petit voyage maritime autour du monde* (Paris, 1835); les *Six Robinson* (Paris, 1835); les *Petits astronomes et les petits physiciens* (1836); *Scènes morales de la vie privée* (1836, 2 vol. in-12).

HENNERSDORF (GROSS-), ville du royaume de Saxe, cercle de Bautzen, à 12 kilom. N. de Zittau; 3,000 hab. Coutellerie, brasseries. Communauté de frères moraves.

HENNERSDORF (SEIF-), ville du royaume de Saxe, cercle de Bautzen, à 15 kilom. O. de Zittau; 4,300 hab. Fabrication de toiles; horlogerie, orfévrerie.

HENNERT (Charles-Guillaume), écrivain allemand, né à Berlin en 1739, mort dans la même ville en 1800. Il servit comme officier pendant la guerre de Sept ans, reçut ensuite du prince de Prusse le titre d'ingénieur, et devint successivement inspecteur en chef des constructions du département de l'administration forestière (1785), chef de division au ministère de l'intérieur et conseiller aux forêts. Hennert a beaucoup contribué à améliorer le système forestier en Prusse. Ses principaux ouvrages sont : *Notices de géométrie pratique pour servir à la science forestière* (Leipzig, 1783); *Instructions pour l'évaluation des forêts* (Berlin, 1791-1795, 2 vol.).

HENNET (Albin-Joseph-Ulpien), littérateur et administrateur français, né à Maubeuge en 1758, mort à Paris en 1828. Attaché à la cause royaliste pendant la Révolution, il se conduisit avec prudence, de façon à ne point être inquiété, fut au 13 vendémiaire (1795) un des commissaires de la section de la Butte des Moulins, reçut sous le Consulat un emploi dans l'administration, et fut chargé en 1801 d'organiser les finances dans le Piémont, annexé à la France. Au retour des Bourbons, il manifesta un grand enthousiasme pour le nouvel ordre de choses, ce qui lui valut la place de commissaire royal du cadastre. Dans ses écrits sur le crédit et les finances, Hennet se montre partisan déclaré du pouvoir absolu et se livre aux plus fastidieuses discussions politiques pour vanter les temps passés. Nous citerons parmi ses nombreux ouvrages : *Du divorce* (1789); la *Poétique anglaise* (1806); *Recueil méthodique des lois, décrets, etc., sur le cadastre de France* (1811); *Eclaircissements sur le cadastre* (1816); *Essai d'un plan de finances* (1816); *Théorie du crédit public* (1816); *Fables pour l'enfance* (1824). Il a laissé, entre autres ouvrages manuscrits, une *Histoire de l'Académie française de* 1629 *à* 1816 (6 vol. in-8°).

HENNIGES (Henri DE), diplomate et écrivain allemand, né à Weissembourg en 1645, mort à Francfort en 1711. Il était très-versé dans la connaissance du droit privé et public, et s'était fait connaître par quelques ouvrages fort remarqués, lorsque Frédéric d'Iéna, ministre de l'électeur de Brandebourg, le fit nommer secrétaire intime de Frédéric-Guillaume. Bientôt après, Henniges entra dans la diplomatie et fut successivement secrétaire de la légation prussienne à Ratisbonne (1679), conseiller intime (1708), représentant de la Prusse à Ratisbonne et second ambassadeur à la diète de Francfort (1711), où il eut de vifs démêlés avec le nonce du pape, Albani. Ses principaux ouvrages sont : *Observationes politicæ et morales in Hugonis Grotii de jure belli et pacis libros III* (Sulzbach, 1673, in-8°); *Liber de summa imperatoris romani potestate circa sacra* (Nuremberg, 1676); *De summa imperatoris romani potestate circa profana* (1677); *De jure legationis statuum imperii* (1701); *Meditationes ad instrumentum pacis cæsareo-suecicum, specimina X* (Halle, 1706-1712), ouvrage d'un grand intérêt.

HENNIKER (sir Frédéric), voyageur anglais, né à Londres en 1793, mort en 1825. Lorsqu'il eut achevé ses études, il résolut de satisfaire son goût pour les voyages, visita la France, la Suisse, l'Italie, partit en 1819 pour l'Egypte, qu'il parcourut, puis se rendit en Syrie et en Palestine, fut dépouillé près de Jéricho par des brigands, reçut dans la lutte une blessure dont il ne guérit jamais complétement, et, après avoir vu Jérusalem, Jaffa, Nazareth, Saint-Jean d'Acre, Balbek, Beyrouth, Chypre, Rhodes, Athènes, Constantinople, il revint en Angleterre par les provinces danubiennes et par l'Allemagne (1822). Henniker a publié un intéressant récit de son voyage, sous le titre de : *Notes recueillies pendant une visite en Egypte, en Nubie, au mont Sinaï et à Jérusalem* (Londres, 1824).

HENNIL, dieu vandale, représenté sous la forme d'un bâton d'où sortait une main tenant un anneau de fer. Lorsque les Vandales étaient menacés d'un danger, ils portaient processionnellement cette effigie en criant : « Réveille-toi, Hennil, réveille-toi. »

HENNIN s. m. (ain-nain). Modes. Bonnet de femme d'une forme très-élevée, qui était en usage au XIV^e et au XV^e siècle.

— **Encycl.** Les *hennins* étaient si hauts, si larges, que quand les femmes qui les portaient voulaient passer sous une porte ordinaire elles étaient contraintes de se baisser. Suivant Paradis, « ces accoustrements de teste avoient la longueur d'une aulne ou environ, aigus comme clochers, desquels pendoient par derrière de longs crespes à riches franges, comme estendars. » On en voit beaucoup de cette sorte dans les anciennes gravures. Un moine breton, nommé Thomas Connecte, prêcha contre le luxe des costumes, et en particulier contre les *hennins*. Son éloquence ne demeura pas sans résultat, car ils furent abandonnés, au moins pour quelque temps. Ce Thomas Connecte eut une très-grande célébrité. Il était de l'ordre des Carmes. Bayle raconte qu'il faisait toutes ses courses sur un petit mulet, et qu'il était toujours accompagné de quelques religieux de son ordre qui le servaient à pied comme des disciples suivant leur maître, sans parler d'un grand nombre de séculiers qui lui faisaient cortége. Il fit d'ailleurs une mauvaise fin et fut brûlé comme hérétique à Rome, en l'an 1434. La mode des *hennins* revint en France à la fin du dernier siècle.

HENNIN (Henri-Chrétien DE), médecin et philologue hollandais, né vers 1655, mort à Utrecht en 1703. Il passa son doctorat en 1676, occupa par la suite une chaire de littérature et d'histoire à Duisbourg, puis se fixa à Utrecht. On a de lui : *Dissertatio paradoxa græcam linguam non esse pronunciandam secundum accentus* (Utrecht, 1684, in-4°), ouvrage qui fit beaucoup de bruit et dans lequel il s'attache à démontrer qu'on n'a dû inventer les accents pour la langue grecque que lorsqu'elle a cessé d'être vulgaire. Hennin a donné en outre quelques éditions et une traduction latine de l'*Histoire des grands chemins de l'empire romain*, de Bergier.

HENNIN (Pierre-Michel), diplomate français, né à Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise) en 1728, mort en 1807. Attaché fort jeune, comme employé, au ministère des affaires étrangères, il accompagna en Pologne l'ambassadeur de France, le comte de Broglie, fit preuve d'une remarquable capacité qui lui acquit la confiance de Louis XV, assista au congrès d'Augsbourg (1761), devint ministre résident en Pologne (1764), puis en Suisse (1766), et contribua puissamment alors à apaiser les troubles qui désolaient Genève. C'est à cette époque qu'Hennin se rendit à Ferney pour voir Voltaire, avec qui il entretint ensuite une correspondance. De retour à Paris, il fut nommé premier commis des affaires étrangères, secrétaire de la chambre et du cabinet du roi, poste qu'il occupa jusqu'en 1792. Deux ans plus tard, il devint membre de la commission administrative; mais bientôt après il fut privé de cet emploi, comme suspect d'attachement à la cause de la monarchie, et il vécut depuis lors dans la retraite. Hennin était fort instruit et faisait partie de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il a publié : *Journal d'un voyage de Constantinople en Pologne*, par le P. J. Boscowitch, trad. de l'italien (Paris, 1772); *Correspondance diplomatique* (Paris, 1796). La *Correspondance inédite de Voltaire avec Hennin* (Paris, 1825, in-8°) a été publiée par Hennin fils. Le savant diplomate a laissé un grand nombre de manuscrits, notamment une *Grammaire* et un *Dictionnaire polyglottes;* un poëme en 64 chants, intitulé l'*Illusion;* une *Bibliographie des voyages*, en 11 vol. in-4°, etc. — Son fils, Michel HENNIN, chambellan du roi de Bavière, est l'auteur des ouvrages suivants : *Des théâtres et de leur organisation légale* (Paris, 1819); *Histoire numismatique de la Révolution française* (Paris, 1826); *Manuel de numismatique ancienne* (Paris, 1830, 2 vol. in-8°).

HENNINGS (Jean-Christophe), savant danois, né à Ploen (Holstein) en 1708, mort à Kiel vers 1764. A la suite de voyages en Allemagne, en France et en Hollande, il se fixa à Kiel, où il fut appelé à occuper une chaire de physique et de métaphysique (1738), puis fut nommé conservateur de la bibliothèque de la ville. Vers la fin de sa vie, Hennings s'adonna entièrement à la recherche de la pierre philosophale et périt assassiné, victime, croit-on, de la cupidité d'un soldat qui lui servait d'aide dans ses travaux chimiques. Ses principaux ouvrages sont : *Specimen planeto-graphiæ physciæ* (Kiel, 1738); *De artium mechanicarum constitutione et dignitate* (Kiel, 1751); *De logicæ scientiæ ad exemplar arithmetices instituendæ ratione* (Kiel, 1752); *Bibliotheca seu notitia librorum rariorum* (Kiel, 1766, in-8°), ouvrage intéressant, qui s'arrête à l'article Contardi.

HENNINGS (Juste-Christi), philosophe allemand, né à Gebstædt (duché de Weimar) en 1731, mort en 1815, professeur de philosophie à l'université d'Iéna. Hennings était un érudit dépourvu d'initiative et de style. Il a écrit ou plutôt compilé de nombreux ouvrages, dont le principal a pour titre : *Histoire pragmatique des âmes des hommes et des animaux* (Halle, 1774, in-8°), livre qui avait donné sur l'auteur des espérances que l'avenir n'a malheureusement pas confirmées. Il pense que la psychologie est le terrain par excellence des hypothèses et avoue que ce qu'on sait de certain sur l'âme humaine tiendrait en un petit nombre de pages. Il se borne, du reste, à exposer les opinions qui avaient de son temps quelque autorité sur la simplicité et l'immortalité de l'âme. Il ne dit pas qu'il y croie lui-même; mais il était chargé de professer sur l'âme, et, en homme consciencieux, il cherche dans les philosophes ce qu'on en peut dire de plus raisonnable. On n'estime de son livre que les notices biographiques des écrivains cités par lui, placées en tête des extraits puisés dans leurs écrits. Il est aussi du sentiment de Charles Bonnet, de Genève, que les animaux forment une vaste chaîne au sommet de laquelle est l'homme et que, par conséquent, tous participent à la raison suivant le rang qu'ils occupent dans la hiérarchie des êtres animés. On remarque parmi les autres ouvrages d'Hennings : une *Logique pratique* (Iéna, 1764, in-8°); un *Traité de morale et de politique* (Iéna, 1766, in-8°); un *Manuel critico-historique de la philosophie théoretique* (Leipzig, 1764, in-8°); *Des pressentiments et des visions* (Leipzig, 1777), livre complété six ans plus tard par un second volume ayant pour titre : *De la prévision des animaux expliquée par des exemples;* les *Préjugés surannés combattus*, cinq dissertations (Riga, 1778, in-8°); ces préjugés surannés sont l'étiquette, la moralité des actions, les sépultures, les monstres et les tribunaux appelés cours d'honneur; *Des esprits et de ceux qui les voient* (Leipzig, 1780, in-8°); *Des rêves et des somnambules* (Weimar, 1784, in-8°).

HENNINGS (Auguste-Adolphe-Frédéric DE), diplomate et publiciste danois, né à Pinneberg (Holstein) en 1746, mort à Rantzau en 1826. Il fut successivement secrétaire de légation à Berlin, conseiller d'Etat, bailli de Ploen, intendant de Herzhorn et administrateur de Rantzau. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Essai historique sur les arts et sur leurs progrès en Danemark* (1778), en français; *Olavides, avec quelques observations sur la tolérance et les préjugés* (Copenhague, 1779); *Essais philosophiques* (1780, 2 vol.); *De l'administration financière en France* (1781); *Histoire philosophique et statistique de l'origine et des progrès de la liberté en Angleterre* (1783); *Ecrits d'économie politique* (Copenhague, 1787, 2 vol.); *Essai historico-moral sur l'influence des cours sur la corruption des mœurs* (1792); *Pensées libérales sur l'aristocratie* (1792), etc.

HENNIR v. n. ou intr. (a-nir; *h* asp. — lat. *hinnire*, même sens). Pousser un cri particulier au cheval : *Les chevaux qui* HENNISSENT *le plus souvent, surtout d'allégresse et de désir, sont les meilleurs et les plus généreux.* (Buff.) *Impatient, le cheval* HENNIT; *il se cabre, fouille le sol, mâche son mors et le blanchit d'une écume argentée.* (E. Sue.)

HENNISSANT, ANTE adj. (a-ni-san; *h* asp. — rad. *hennir*). Qui hennit : *On entendit tout à coup un bruit confus de chariots, de chevaux* HENNISSANTS. (Fén.)

Pluton presse à grand bruit ses coursiers *hennis-* [*sants.*
MICHAUD.

HENNISSEMENT s. m. (a-ni-se-man; *h* asp. — rad. *hennir*). Cri particulier du cheval qui hennit : *On distingue cinq sortes de* HENNISSEMENTS *dans le cheval, tous cinq relatifs à différentes passions.* (Buff.)

HENNUYER, ÈRE s. et adj. (a-nu-ié; *h* asp.). Géogr. Habitant du Hainaut; qui appartient au Hainaut ou à ses habitants : *Les* HENNUYERS. *La population* HENNUYÈRE.

HÉNOCH, nom de plusieurs personnages de l'Ecriture sainte. V. ENOCH.

HÉNON s. m. (é-non; *h* asp.). Moll. Nom vulgaire de la bucarde : *Avant de faire cuire les* HÉNONS, *il faut les débarrasser du sable qu'ils contiennent.*

HÉNON, bourg et comm. de France (Côtes-du-Nord), cant. de Moncontour, arrond. et à 25 kilom. S.-E. de Saint-Brieuc; pop. aggl., 325 hab. — pop. tot., 3,004 hab. Minoteries, usines à foulon. Aux environs, château et parc des Granges.

HÉNON (Jacques-Marie), savant français, né à Sarques (Picardie) vers 1750, mort en 1809. Il fut professeur à l'Ecole vétérinaire d'Alfort, puis à celle de Lyon, où il fut, en 1800, un des fondateurs de l'Athénée, devenu depuis l'Académie des sciences, belles-lettres et arts. On a de lui : l'*Art d'empailler les oiseaux* (Lyon, 1802, in-8°).

HÉNON (Jacques-Louis), médecin et homme politique français, fils du précédent, né en 1802, mort à Montpellier en 1872. Lorsqu'il eut passé son doctorat, il alla se fixer à Lyon, où, tout en pratiquant la médecine, il s'occupa beaucoup de botanique, dirigea longtemps la pépinière du département du Rhône et devint membre de la Société d'agriculture et de l'Académie des sciences, lettres et arts de cette ville. Sous le règne de Louis-Philippe, Hénon affirma hautement ses opinions républicaines et fut membre du comité pour la réforme électorale. Après la révolution de 1848, il posa sans succès, dans le Rhône, sa candidature à la Constituante; mais, après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, l'opposition républicaine lyonnaise le nomma député au Corps législatif. A l'exemple du général Cavaignac et de Carnot, élus en même temps à Paris (1852), Hénon refusa de prêter serment au gouvernement qui avait renversé la république et fut considéré comme démissionnaire. Lors des élections de 1857, les électeurs de Lyon le nommèrent de nouveau député, et, cette fois, sur les instances de ses amis politiques, il consentit à accepter le mandat législatif. Il fit alors partie de ce petit noyau d'opposition, connu sous le nom des *cinq*, à la tête duquel se trouvait Jules Favre, et qui, toujours sur la brèche, réveilla la France de sa torpeur et inaugura le mouvement libéral qui devait précipiter la chute du plus odieux des régimes. Hénon fut réélu à une grande majorité lors des élections de 1863. A la Chambre, il prit à maintes reprises la parole, mais s'attacha surtout à traiter des questions intéressant l'agglomération lyonnaise, dont il était en même temps un des conseillers généraux. Aux élections générales de 1869, il fut remplacé comme député par Bancel, dont la candidature était plus accentuée que la sienne, et il rentra dans la vie privée. Après la révolution du 4 septembre 1870, Hénon devint maire de Lyon. Au milieu d'une population essentiellement démocratique, profondément agitée par le sentiment de nos désastres militaires et par l'ardent désir de fonder la république, il fit de suprêmes efforts pour maintenir le calme, pour apaiser les esprits, tout en satisfaisant aux besoins de l'opinion. Dans une proclamation adressée aux Lyonnais, après la fin de la guerre, il leur disait : « Groupons-nous autour de la république, qui seule peut nous sauver. Régénérons notre patrie par le travail, l'étude et la pratique des mâles vertus républicaines. » Dans ces quelques mots, Hénon se peint tout entier. Après les élections municipales du 30 mars 1871, le conseil communal de Lyon, sans attendre la décision du pouvoir exécutif, confirma le chef de l'administration dans ses fonctions de maire, et M. Thiers ne crut pouvoir mieux faire qu'en se conformant à cette décision. Un an plus tard, cet honnête homme, à qui le parti de la réaction a prodigué tant d'outrages, allait s'éteindre à Montpellier, après avoir complétement usé sa santé au service de la chose publique. On lui doit un *Mémoire sur le mûrier multicaule* (Lyon, 1835) et une *Notice sur J.-C. Favre*, vétérinaire (Lyon, 1845). Il avait été, en 1868, un des fondateurs de l'*Electeur libre*.

HÉNOPS s. m. (é-nopss — du gr. *en*, dans; *ops*, œil, face). Entom. Syn. d'OGCODE.

HÉNOUARD ou **HÉNOUAR** s. m. (é-nou-ar; *h* asp.). Cout. anc. Porteur de sel.

— **Encycl.** Le nom de *hénouards* ou *hénouars* était donné, pendant le moyen âge, aux porteurs de sel de la ville de Paris, qui, seuls, avaient le droit de porter les sacs de sel du bateau amarré au port Saint-Germain-l'Auxerrois, où était placée la saunerie, dans les différents quartiers de la ville. Les *hénouards* prêtaient serment de suivre les règlements établis par le conseil de ville.

L'organisation de la communauté des *hénouards* remonte à une époque très-reculée. Dès le XIV^e siècle, les *hénouards* de Paris, au nombre de vingt-quatre, formaient une corporation dont les membres étaient nommés par le prévôt des marchands et les échevins. Il ne faut pas confondre les *hénouards* avec les mesureurs de sel, qui étaient aussi des employés de l'hôtel de ville.

Les *hénouards* jouissaient d'un privilége qui mérite d'être signalé : ils étaient chargés d'embaumer les corps des rois de France et de les porter jusqu'à leur dernière demeure. Ils partageaient cet honneur avec les mesureurs de sel. Le secret des embaumements des corps étant perdu, les *hénouards* opéraient d'une manière toute primitive. Quelquefois ils se contentaient de saler le cadavre, après avoir retiré les intestins; mais, le plus souvent, après avoir coupé le corps par petits morceaux, ils le faisaient bouillir dans un chaudron, afin de séparer la chair des os; l'eau était versée dans un cimetière; puis les os et la chair, cuite et salée, étaient enfermés dans un coffre avec plusieurs espèces d'épices, d'aromates et de parfums. C'est ainsi que furent traités les corps de Henri V, roi d'Angleterre, mort à Vincennes en 1422, de Charles VI et de Charles VII.

Lors des funérailles de ce dernier roi, il s'éleva un incident curieux : les *hénouards* devaient porter le corps depuis le milieu du pont aux Changeurs (pont au Change actuel) jusqu'à Saint-Denis, et pour cette besogne avaient droit à un salaire de 10 livres parisis. Dans le trajet, une altercation s'étant élevée entre eux et les religieux de Saint-Denis, ils déposèrent le cercueil au milieu du chemin et déclarèrent qu'ils ne le porteraient pas plus loin, si on leur refusait le payement des 10 livres qui leur étaient dues; ils ne consentirent à se remettre en marche que sur les promesses du comte de Dunois, grand écuyer de la maison du roi.

Les charges des *hénouards* furent érigées en titre d'offices par Louis XIV; elles subsistèrent, sous cette forme, jusqu'à la Révolution, et disparurent en même temps que les autres dépendances de l'ancienne municipalité parisienne.

HÉNOUL (Jean-Baptiste), historien belge, né à Liége en 1755, mort dans cette ville en 1821. Il exerça la profession d'avocat dans sa

ville natale et publia, outre des articles curieux dans le *Journal de la province de Liége*, des *Annales du pays de Liége depuis les derniers Eburons jusqu'au règne du prince-évêque Georges-Louis de Bergh* (Liége, sans date, in-8°).

HENRI s. m. (an-ri — du nom du roi *Henri II*). Métrol. Denier d'or frappé sous Henri II.

— **Encycl.** Métrol. L'usage de donner aux monnaies le nom des rois dont elles portent l'image était fréquent chez les Grecs, les Romains et les autres peuples; on avait les *philippes* de Philippe de Macédoine, les *dariques* de Darius, les *jacobus* du roi Jacques, etc. On donnait indistinctement aux monnaies d'or et d'argent le nom du souverain qui y était représenté; ce ne fut qu'à partir du règne de Louis XIII que ce nom a été consacré aux pièces d'or seulement et que nous eûmes les *louis* et les *napoléons*.

Les *henris* d'or étaient à 23 carats 1/4, du poids de 2 deniers 20 grains (968,7 millièmes, pesant 3gr,611); ils furent émis pour une valeur de 50 sols; on fit des demi-*henris* de 25 sols et des doubles *henris* qui en valaient 100. La valeur intrinsèque de ces pièces est de 12 fr. 02; mais un *henri* d'or bien conservé vaut, dans le commerce de curiosités, de 35 à 40 francs. Il fut fait trois coins pour cette monnaie : les premiers *henris*, qui datent de 1549, ont, d'un côté, la tête du roi couronnée, et, de l'autre, quatre H couronnés disposés en croix, avec des fleurs de lis aux angles, et pour légende : DONEC TOTUM IMPLEAT ORBEM; au haut de la croix, un soleil, qui était la marque des écus d'or introduite par Louis XI. Il y eut aussi des *henris* d'or, sur un côté desquels est la tête du roi couronnée, avec cette inscription : HENRICUS D. G. FRANC. REX, et de l'autre côté est un écusson chargé de fleurs de lis, surmonté d'une couronne fermée, avec un croissant de chaque côté de l'écusson, et la légende ordinaire des monnaies d'or : CHRIST. REGN. VINC. IMPER. Enfin, les derniers *henris* d'or, qui furent fabriqués en 1553, ont au revers une femme armée, symbolisant la France, assise sur un trophée d'armes, tenant de la main droite une Victoire, avec la légende : OPTIMO PRINCIPI, et, à la place du millésime, le mot GALLIA; cette monnaie était une imitation d'une médaille de Trajan.

HENRI (cap), promontoire des Etats-Unis d'Amérique, sur la côte de l'Etat de Virginie, à l'entrée méridionale de la baie de Chesapeake. Il porte un phare élevé de 30 mètres au-dessus du niveau de la mer.

I. Princes allemands.

HENRI Ier, dit l'Oiseleur, élu roi de Germanie en 920, proclamé empereur par ses troupes après la bataille de Mersebourg, titre qu'il ne prit nulle part d'une manière officielle. Il était fils d'Othon l'Illustre, duc de Saxe, et il était né en 876; il mourut à Mansleben, en Saxe, le 2 juillet 936. Après la mort d'Othon, il devint duc de Saxe en 912, et fit la guerre à Conrad Ier, qui voulait lui enlever une partie de ses possessions en Thuringe. Sur le lit de mort, Conrad eut la générosité de recommander son adversaire comme le prince le plus digne de monter après lui sur le trône de Germanie, et Henri fut élu à Fritzlar. On raconte que les députés chargés de lui annoncer son élection le trouvèrent jouant avec ses oiseaux, à Quedlimbourg, ce qui lui fit donner le surnom de l'Oiseleur. Il battit Burchard, duc de Souabe, puis Arnoul, duc de Bavière, qui n'avaient pas voulu le reconnaître comme roi de Germanie; mais il se réconcilia ensuite avec ce dernier, et maria l'un de ses fils avec Judith, fille d'Arnoul. Il étendit sa suzeraineté sur la Lorraine, que le roi de France, Charles le Simple, ne sut pas défendre; défit les Slaves de la Misnie, de la Lusace et du Brandebourg, puis établit des margraves dans les villes fortes, afin qu'ils se chargeassent de défendre les frontières. Wenceslas, duc de Bohême, fut assiégé dans sa capitale, et, pour obtenir la paix, se vit contraint de payer un tribut. Ensuite, Henri Ier attaqua Germond, roi de Danemark, qui persécutait les chrétiens dans ses Etats, le força à rétablir le christianisme et à lui céder le Schleswig. Une trêve, qui avait été conclue avec les Hongrois, étant expirée en 933, il leur fit une guerre acharnée, et leur tua 36,000 hommes à Mersebourg; c'est à l'occasion de cette victoire que ses soldats, comme nous l'avons dit, le proclamèrent empereur.

Quoique Henri Ier fût souvent occupé à faire la guerre, il ne négligea rien pour augmenter le bien-être et la prospérité de ses peuples; il organisa l'armée, diminua les priviléges féodaux, et dota les cités de son empire de leurs premières chartes municipales. Il mourut en 936, après avoir témoigné aux princes allemands, qu'il avait convoqués à Erfurt, le désir que son fils Othon fût élu pour lui succéder.

HENRI II, le Boiteux ou le Saint, empereur d'Allemagne, le dernier de la dynastie saxonne, né en 972, fils du duc de Bavière Henri le Querelleur. Après la mort de son cousin, Othon III, qui n'avait point laissé d'enfant, il parvint à se faire élire empereur (1002), soumit Hermann, duc de Souabe, son compétiteur, contraignit à l'hommage la Thuringe, la Lorraine et la Saxe, chassa le roi de Pologne, Boleslas III, de la Bohême, et donna ce pays à Jasomir de Bavière, érigea la Hongrie en royaume, et descendit trois fois en Italie pour combattre le marquis d'Ivrée, Ardouin, qui s'était fait proclamer roi par les Lombards. Couronné empereur par le pape Benoît VIII, à Rome (1014), il jura, en échange, une fidélité inviolable au saint-siége, préparant ainsi des luttes terribles entre Rome et l'empire au sujet de la suprématie. C'était un prince très-pieux, ainsi que sa femme Cunégonde, et tous deux furent canonisés après leur mort. Plusieurs fois, Henri avait voulu renoncer au pouvoir pour se faire moine, et le supérieur d'un monastère, où il voulait passer le reste de sa vie, fut obligé d'employer son autorité spirituelle pour l'obliger à continuer de gouverner son empire.

HENRI III, le Noir, empereur d'Allemagne, fils et successeur de Conrad II, le Salique, né en 1017, élu en 1029, mort en 1056. Il pacifia la Bohême, la Hongrie et la Lorraine, intervint dans les guerres civiles de l'Italie, où quatre papes se disputaient la tiare, s'arrogea le droit de désigner le souverain pontife, et nomma successivement Clément II, Damase II, Léon IX et Victor II (de 1046 à 1055). Il est remarquable, toutefois, qu'en s'emparant de cette prérogative, il se crut obligé de se placer en quelque sorte dans la vassalité du saint-siége, en jurant obéissance et fidélité au pape même qui était sa créature. Pendant son séjour en Italie, il consacra les conquêtes des aventuriers normands dans le Midi, et leur donna l'investiture de la Pouille, du comté d'Averse et d'une partie du Bénéventin. Peu avant sa mort, Henri III eut, à Mayence, une entrevue avec le roi de France, Henri Ier. Celui-ci lui reprochait d'avoir soutenu contre lui Thibaut, comte de Champagne. Comme leur discussion se prolongeait, l'empereur d'Allemagne proposa au roi de France de vider la querelle dans un combat singulier; mais le roi de France n'y voulut pas consentir.

HENRI IV, le Grand, empereur d'Allemagne, célèbre par ses luttes contre la papauté, fils et successeur du précédent, né en 1050, élu en 1056. Placé d'abord sous la tutelle d'Agnès, sa mère, le jeune empereur fut, pendant sa minorité, le jouet des grands et des prélats, qui se disputaient l'influence et l'autorité. A treize ans, il fut déclaré majeur, dépouilla les ducs de Carinthie et de Bavière, réprima les brigandages féodaux, et commença contre les Saxons révoltés une guerre implacable, qui fut l'occasion de sa rupture avec le saint-siége. Les deux partis en avaient appelé à l'arbitrage du pape Grégoire VII; l'illustre et ambitieux pontife saisit habilement ce prétexte pour étendre son influence en Allemagne et pour revendiquer le droit des investitures ecclésiastiques, dont les empereurs étaient depuis longtemps en possession. Cette prétention, repoussée avec dédain en Allemagne, fut la cause première des longues luttes entre le sacerdoce et l'empire. Sommé de comparaître au tribunal du pape pour se justifier de sa désobéissance, Henri ne répondit qu'en chassant les légats pontificaux et en rassemblant à Worms un concile de prélats allemands (1076), qui prononça la déposition de Grégoire. Celui-ci fulmina alors contre l'empereur la sentence d'excommunication, délia ses sujets du serment de fidélité, et emplit l'Allemagne d'émissaires qui suscitèrent de toutes parts des révoltes et des compétitions redoutables. Henri, effrayé, s'humilia; il traversa les Alpes dans la saison la plus rude de l'année, et vint implorer son pardon du pontife, qui s'était retiré dans la forteresse de Canosse, appartenant à la comtesse Mathilde (1077). On vit alors une scène extraordinaire : le puissant empereur, abaissé au rôle des suppliants antiques, fut obligé de solliciter son orgueilleux ennemi, qui le laissa pendant trois jours sous ses fenêtres, en attitude de pénitent, pieds nus, couvert d'un cilice, exposé à toutes les rigueurs de l'hiver, et ne lui accorda l'absolution qu'à des conditions qui le rendaient en réalité le vassal du saint-siége. Henri rougit bientôt de sa faiblesse, et, à l'instigation des Lombards, il se prépara à recouvrer son indépendance. Grégoire souleva l'Allemagne contre lui, le fit déposer par la diète de Forchheim, et lui suscita deux compétiteurs, Rodolphe, duc de Souabe, et Hardouin de Luxembourg (1077-1081). Après avoir vaincu ses ennemis, Henri descendit en Italie, prit Rome, d'où il chassa le pontife, et fit proclamer à sa place l'archevêque de Ravenne, Guibert, qui prit le nom de Clément III. La mort de Grégoire (1085) ne termina pas cette lutte, qui se continua avec le même acharnement sous les deux pontificats suivants (Urbain II, Pascal II). Ces deux papes renouvelèrent contre l'empereur les sentences d'excommunication, et soulevèrent successivement contre lui ses deux fils (1093-1105), dont le dernier, Henri, quoique vaincu et pardonné, le fit arrêter par trahison, enfermer dans le château de Bingenheim, et le dépouilla enfin de la puissance impériale (1106). Errant et misérable, le vieil empereur sollicita vainement de l'évêque de Spire un office de lecteur ou de chantre dans son église. Il se réfugia à Liége, où il mourut presque aussitôt dans la misère et l'abjection, après avoir rempli le monde du bruit de ses victoires et de l'éclat de sa puissance. Son fils, exécuteur fidèle des ordres de Pascal II, fit déterrer son cadavre et le laissa pendant cinq ans dans une cave, privé de sépulture. Henri IV avait de grandes qualités comme guerrier et même comme législateur, et la grandeur de ses infortunes a fait oublier ses vices et sa tyrannie. Les classes pauvres furent l'objet de sa sollicitude, et son palais servit plus d'une fois d'hôpital pour les malades nécessiteux.

HENRI V, empereur d'Allemagne, fils et successeur du précédent, né en 1081. Révolté contre son père, à l'instigation du pape Pascal II, il le dépouilla de la dignité impériale (1106) et se fit élire à sa place. Il eut même le courage sacrilége de faire exhumer son cadavre, pour exécuter les ordres du pape, et de le laisser cinq années sans sépulture. Toutefois, il trompa les espérances de l'Eglise romaine, et son premier soin fut de maintenir ce droit des investitures contre lequel il s'était élevé pour détrôner son père. Anathématisé par Pascal, il descendit en Italie à la tête d'une armée (1110), se rendit le maître de Rome et contraignit le pape à le couronner (1112), à renoncer au droit d'investiture et à jurer solennellement qu'il n'excommunierait jamais l'empereur. Mais à peine celui-ci fut-il hors de l'Italie, que Pascal assemble un concile, fait casser toutes les concessions qui lui avaient été arrachées, et envoie ses légats soulever l'Allemagne. Alors Henri revient une seconde fois à Rome, chasse Pascal et le remplace par l'antipape Grégoire VIII; mais, après de longues luttes, il se décide à traiter, et la diète de Worms (1122) vint concilier plus ou moins sérieusement les prétentions des deux partis par une transaction qui suspendit, sans la terminer, la grande querelle des investitures. Henri mourut à Utrecht, en 1225, d'une maladie contagieuse. Fils dénaturé, hypocrite sans religion, despote sans principes, ce prince n'en a pas moins accompli quelques réformes utiles, entre autres l'affranchissement des artisans et l'abolition du droit de mainmorte, qui permettait aux seigneurs de dépouiller les héritiers légitimes.

HENRI VI, le Sévère ou le Cruel, empereur d'Allemagne, fils et successeur de Frédéric Barberousse, né en 1165, élu en 1190, mort à Messine en 1197. Dès l'âge de deux ans, il avait été revêtu du titre de *roi des Romains*, qui se donnait depuis plus d'un siècle déjà à l'héritier présomptif de la couronne impériale, par imitation, sans doute, de la coutume des empereurs romains de désigner leur successeur en le créant césar. Après quelques guerres en Allemagne, ce prince passa dans la Pouille, pour faire valoir les droits que Constance, son épouse, fille posthume de Roger, roi de Naples et de Sicile, avait sur ces royaumes, dont Tancrède, bâtard de Roger, s'était emparé. Vainqueur après deux expéditions (1191, 1195), il se déshonora par les plus lâches cruautés, fit trancher la tête au cadavre de Tancrède (mort dans l'intervalle des deux guerres), aveugler son fils Guillaume et déchirer dans les tortures tous les partisans de cette famille. Lui-même, il périt, plus tard, empoisonné, à l'instigation de sa femme Constance. C'est lui qui avait acheté du duc d'Autriche Richard Cœur de Lion, jeté par une tempête sur les côtes de Dalmatie, et qui le retint prisonnier pendant plus d'un an, ne lui rendant à la fin la liberté que moyennant une énorme rançon.

HENRI VII, empereur d'Allemagne, de la maison de Luxembourg, né en 1263, élu en 1308, après un interrègne de sept mois, mort à Sienne en 1313. Par son mariage avec Elisabeth, fille du dernier Wenceslas, il acquit la Bohême, qu'il donna à son fils Jean, franchit les Alpes pour rétablir en Italie la puissance impériale, se fit couronner à Rome (1312), et mourut au moment d'aller châtier le roi de Naples, qui lui résistait à la tête des guelfes d'Italie. On a prétendu qu'il avait été empoisonné, avec du vin consacré ou avec une hostie, en recevant la communion, par un moine dominicain, nommé Politien de Montepulciano; mais l'exactitude de ce fait a été révoquée en doute.

II. Princes français.

HENRI Ier, roi de France, né vers 1011, mort en 1060. Fils du roi Robert et de la reine Constance, il succéda à son père en 1031, eut à combattre une ligue féodale formée contre lui par sa mère, qui voulait faire donner la couronne à son plus jeune fils, et en triompha, grâce à l'appui du duc de Normandie, Robert le Diable. Une famine effroyable, qui décima les populations de la France (1030-1033), de nombreuses guerres privées entre les grands feudataires et même entre les moindres seigneurs, guerres que parvenait à peine à suspendre pour un moment la trêve de Dieu (établie non par Henri, mais sous son règne et par le clergé), quelques révoltes des grands vassaux, une guerre malheureuse contre le duc de Normandie, Guillaume le Bâtard, sont les seuls événements de la dernière partie du règne de Henri Ier, dont la nullité et la faiblesse apparaissent dans les sèches chroniques qui retracent sa vie. Vers 1051, il avait épousé en secondes noces Anne, fille du grand-duc de Russie; il en eut trois fils, entre autres Philippe Ier, son successeur.

HENRI II, roi de France, fils de François Ier et de Claude de France, né à Saint-Germain-en-Laye, en 1518. Il épousa, en 1533, Catherine de Médicis, et il monta sur le trône en 1547. D'un naturel assez débonnaire et d'un esprit lourd et paresseux, il paraissait, dit Beaucaire, né pour être gouverné, non pour gouverner. Son règne fut, en effet, celui des favoris : le connétable de Montmorency, les Guises, le maréchal de Saint-André, et surtout la fameuse Diane de Poitiers, tels étaient, en réalité, les véritables rois de la France. Passionné pour tous les exercices du corps, Henri II n'eut pas plus tôt déposé son père dans les caveaux de Saint-Denis qu'il se hâta d'autoriser le duel en champ clos de son favori La Châtaigneraye contre Jarnac, que le feu roi n'avait jamais voulu permettre. Les lices furent ouvertes à Saint-Germain, avec une solennité pompeuse et le cérémonial d'un autre âge, et ce combat fameux eut lieu en présence du roi, de toute la cour et d'une partie de la noblesse de France (v. JARNAC). Des persécutions contre les protestants, un soulèvement en Guyenne étouffé dans le sang par le connétable (1548), une guerre contre l'Angleterre, une expédition en Ecosse, le *rachat de Boulogne, que les Anglais abandonnèrent moyennant 400,000 écus* (1549); des négociations avec les protestants d'Allemagne (pendant que, par une contradiction assez fréquente, on écrasait ceux de la France), la guerre contre Charles-Quint, en Italie et en Allemagne; la reprise de Toul, de Metz et de Verdun (1552), chefs-lieux des trois évêchés, restés depuis à la France; la belle défense de Metz par François de Guise contre l'empereur en personne (1553), le ravage de la Picardie par les impériaux, des *revers en Italie, l'expédition malheureuse de* Guise contre Naples, la désastreuse bataille de Saint-Quentin, perdue par Montmorency contre Emmanuel-Philibert de Savoie (1557); la prise de Calais (que les Anglais possédaient depuis deux cent dix ans) par le duc de Guise, *la perte de la bataille de Gravelines* par le maréchal de Termes (1558), enfin la honteuse paix de Cateau-Cambrésis (1559) après tant de désastres à peine compensés par quelques succès brillants : tels furent les principaux événements du règne de Henri II, qui fut mortellement blessé dans un tournoi, donné rue Saint-Antoine à l'occasion du mariage de sa sœur Marguerite avec le duc de Savoie (v. MONTGOMERY), et qui expira quelques jours après (10 juillet 1559). Ce règne fut encore signalé par les dilapidations énormes des favoris, par les intrigues et par l'insatiable avidité de la maîtresse du roi, Diane de Poitiers, créée duchesse de Valentinois, par l'augmentation de la dette publique et des impôts, par les cruels édits de Châteaubriant (1551) et d'Ecouen (1553), qui prononçaient la peine de mort contre les réformés surpris dans l'exercice de leur culte, par les mesures sévères prises contre l'imprimerie et contre la publication des livres, par les auto-da-fé dont on donna l'horrible spectacle dans les grandes villes, et qui préparèrent les guerres de religion, par les empiétements de l'autorité royale sur les parlements et par des tentatives pour l'établissement de l'inquisition.

HENRI III, duc d'Anjou, puis roi de Pologne, enfin roi de France, né à Fontainebleau en 1551, troisième fils de Henri II et de Catherine de Médicis. Favori de sa mère, qui songeait peut-être à l'opposer à Charles IX, capricieux et mobile comme une femme, doué de qualités brillantes, d'un esprit vif et pénétrant, mais trop aisément tourné vers l'astuce et l'intrigue, indolent et livré à mille pratiques féminines, élevé dans la dépravation des mœurs italiennes, superstitieux et débauché, il apporta sur le trône la politique de Machiavel et de César Borgia moins l'énergie, les mœurs d'Héliogabale, la mollesse des rois fainéants et l'indécente hypocrisie d'une dévotion tout extérieure. Il n'avait encore que seize ans quand sa mère le mit à la tête de l'armée avec le titre de généralissime, et il eut tout l'honneur des victoires de Jarnac et de Moncontour (1569), qui furent, en réalité, l'œuvre des maréchaux de Cossé et de Tavannes. Il y combattit du moins avec un courage qu'on n'aurait pas attendu de lui. La veille de la Saint-Barthélemy, il assista, au Louvre, au conseil nocturne où furent arrêtées les dispositions du massacre. L'année suivante (1573), il commandait au siége de La Rochelle, où son incapacité et son inepte paresse causèrent la ruine de l'armée royale. Apprenant tout à coup son élection au trône de Pologne, résultat des intrigues de sa mère, il se hâta de traiter avec la cité calviniste, et courut prendre possession de cette couronne, qu'il avait convoitée avec passion, et qu'il ne porta qu'avec répugnance et dégoût. Fatigué bientôt de la rudesse et de l'indépendance turbulente de la noblesse polonaise, il subissait l'ennui de sa royauté avec la perspective d'une guerre contre les Turcs, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de son frère Charles IX, événement qui lui donnait la couronne de France (1574). Abandonnant tout à coup Cracovie, il s'enfuit secrètement, gagna Vienne, Venise, et revint en France à travers la Lombardie, s'attardant aux fêtes que lui donnaient les petits princes italiens, et se préparant par des danses et des divertissements de toutes sortes aux orages et aux guerres civiles qui l'attendaient de l'autre côté des Alpes. Spectacle étrange, au milieu des puissantes convulsions de cette France du XVIe siècle en travail de la liberté de conscience, que la vie de ce prince méprisable, livré à d'infâmes

favoris, que l'histoire a flétris du nom de *mignons* (Quélus, Maugiron, Saint-Mégrin, Joyeuse, etc.), mêlant avec eux la débauche et le meurtre aux pratiques extérieures de la religion, les indécentes mascarades aux pèlerinages et aux retraites, instituant des confréries de pénitents, assistant aux processions et aux exécutions comme à un spectacle, se travestissant en femme et vivant le plus souvent retiré dans ses appartements comme un prince oriental dans son harem, tout occupé des soins minutieux de sa toilette, et apportant à la conservation de sa beauté un raffinement d'afféterie dont rougiraient des courtisanes, jusqu'à coucher avec des gants d'une peau particulière pour conserver la blancheur de ses mains, jusqu'à s'enduire le visage d'une pâte onctueuse recouverte d'un masque. Chez lui, au reste, le roi fut au niveau de l'homme, et l'on ne sait ce que l'on doit le plus mépriser ou des infamies de sa vie privée ou des lâchetés de sa vie publique. A son retour de Pologne, il avait trouvé les politiques unis aux protestants; la guerre avait éclaté de nouveau, et Henri de Guise avait remporté sur les réformés la victoire de Dormans (1575). Mais cette guerre troublait les plaisirs du roi, indifférent au fond aux deux idées qui se disputaient le monde, et il se hâta de la terminer en accordant quelques concessions aux protestants (édit de 1576). Les catholiques indignés formèrent la sainte Ligue, et les états de Blois, que Henri III avait convoqués, montrèrent par leurs résolutions qu'ils en approuvaient complétement l'esprit. Henri, pour combattre cette ligue formée contre lui, crut faire un acte de haute politique en s'en déclarant le chef. La guerre commença de nouveau (1577), et fut encore suspendue par un nouveau traité qui assurait aux huguenots la liberté de conscience. C'est ainsi que ce prince irrésolu devait flotter jusqu'à la fin entre les deux factions en lutte, qu'il craignait également et qu'il trompait tour à tour, cherchant le repos dans la tempête et misérablement réduit à balancer les forces de ses ennemis les unes par les autres. La fondation de l'ordre du Saint-Esprit, destiné à gagner les ambitieux, la guerre dite *des Amoureux* (1580), promptement terminée par le traité de Fleix, l'expédition avortée du nouveau duc d'Anjou en Flandre, la mort de ce frère du roi, complication nouvelle qui promettait la couronne au roi de Navarre, chef des calvinistes (1584), le développement formidable de la Ligue, la guerre *des trois Henri* (1586), la défaite de Joyeuse à Coutras (1587), tels furent les principaux événements du règne de Henri III jusqu'à la *journée des Barricades*. Il était à ce moment l'objet du mépris universel, et le véritable chef du parti catholique était le duc de Guise. Les ligueurs l'accusaient même de trahison, et répandaient contre lui des pamphlets encore plus violents que ceux des protestants. Henri de Guise, qui venait de battre à Vimory et à Auneau les protestants d'Allemagne accourus au secours de leurs coreligionnaires français, crut le moment favorable pour s'emparer du gouvernement, et marcha vers Paris, où le peuple l'appelait à grands cris, et où il fit une entrée triomphale, malgré la défense expresse du roi. Celui-ci fit entrer des troupes pour faire respecter son autorité; mais les Parisiens se soulevèrent et fermèrent les rues de leur ville avec des chaînes et des barricades; Henri n'eut que le temps de s'enfuir à cheval et de gagner Chartres (13 mai 1588). Toutefois, le duc de Guise resta au-dessous de sa position et n'osa franchir les degrés qui le séparaient du trône; il manqua d'audace, comme son royal ennemi avait manqué de cœur. Un accord se fit entre les partis, qui espérèrent tous deux dominer dans les états généraux, que le roi promettait de convoquer sans délai. Il les réunit en effet, dans la même année, à Blois; mais, furieux d'y voir les ligueurs en immense majorité, il résolut de frapper un grand coup pour intimider ses ennemis, et fit massacrer le duc de Guise, qu'il avait attiré dans son palais, ainsi que le cardinal son frère. Ces meurtres brisèrent les derniers liens qui l'attachaient au parti catholique. Paris prononça sa déchéance, et la plupart des grandes villes du royaume suivirent cette impulsion. Il se jeta alors entre les bras des protestants, fit alliance avec le roi de Navarre, et marcha avec lui sur Paris, à la tête de forces considérables. La Ligue était perdue, lorsqu'un moine dominicain, Jacques Clément, exalté par le fanatisme, s'introduisit auprès du roi, à Saint-Cloud, sous prétexte de lui révéler un secret d'Etat, et le frappa d'un coup de couteau dans le bas-ventre, pendant qu'il était sur sa chaise percée, comme Cheverny prend soin de nous l'apprendre dans ses *Mémoires*. Il expira le lendemain (2 août 1589). Avec lui s'éteignit la branche royale des Valois.

Henri III (JOURNAL DE), par Pierre de l'Estoile. V. ESTOILE.

Henri III et sa cour, drame historique en cinq actes et en prose, par Alex. Dumas (Comédie-Française, 10 février 1829). Premier essai du romantisme et début de l'auteur au théâtre, ce drame consacre une date mémorable dans l'histoire littéraire du XIXe siècle. L'exactitude des décors et des costumes, la couleur locale donnée aux moindres détails du style, des accessoires, des ameublements, la résurrection d'un ensemble complet de personnages historiques exhumés du tombeau avec leurs attitudes favorites, leurs occupations habituelles et replacés dans leur cadre, toutes ces nouveautés frappèrent d'étonnement un public habitué aux platitudes littéraires de l'Empire et de la Restauration. Le drame n'a pas une grande valeur par lui-même, et Alexandre Dumas a fait bien mieux depuis. Toute l'action roule sur les amours de la duchesse de Guise avec Saint-Mégrin, amours qui n'en sont encore qu'à la préface, car, au premier rendez-vous, le duc fait assassiner son rival, catastrophe qui termine le drame. Le duc et la duchesse de Guise, Saint-Mégrin, Catherine de Médicis jouent seuls un rôle sérieux; mais, comme l'auteur voulait faire un tableau de la cour de Henri III, il a peuplé la scène de tout ce qu'il y avait de personnages à cette époque autour du monarque, et d'un nombre indéterminé de comparses. Il nous montre tantôt Henri III gourmandé par sa mère, Catherine de Médicis; tantôt des ligueurs courbant le genou devant le duc de Guise; deux gentilshommes s'exercent à l'escrime à côté de vieux courtisans courbés sur un échiquier; le petit vicomte de Joyeuse joue au bilboquet devant le comte d'Epernon; Saint-Mégrin, Balzac d'Entragues, Bussy d'Amboise devisent entre eux, parlent de leurs derniers duels et en préparent de nouveaux. Ruggieri, Quélus, Bussy-Leclerc, Mme de Cossé, bien d'autres encore tiennent leur place dans le drame, sans y concourir autrement que pour donner à l'ensemble la plus minutieuse fidélité.

Henri III et sa cour obtint un grand succès, contre-balancé par les plus injustes critiques. La première représentation fut une sorte de solennité. Nous en avons parlé dans la biographie d'Alexandre Dumas.

HENRI IV, roi de France et de Navarre, né au château de Pau le 14 décembre (et non le 13) 1553, fils d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. On connaît les historiettes tant de fois rapportées à propos de sa naissance. Henri d'Albret, son grand-père, voulut que sa fille chantât une chanson béarnaise dans les douleurs, afin de ne pas faire un enfant *pleureur et rechigné*. Aussitôt après sa naissance, il éleva l'enfant dans ses bras avec un cri de triomphe : « Ma brebis a enfanté un lion! » Puis il lui frotta les lèvres avec un *cap* d'ail et les lui humecta avec du vin de Jurançon. Héritier de la Navarre par sa mère, le jeune Henri était le premier prince du sang de la maison de France par son père, descendant du comte de Clermont, Robert, sixième fils de saint Louis. Il fut élevé dans toute la rudesse de la vie de montagnard, vaguant, dit-on, avec les enfants des paysans, nu-tête et quelquefois nu-pieds, en plein hiver, couvert de vêtements grossiers et nourri d'aliments communs. En même temps que cette forte éducation physique développait sa vigueur et sa hardiesse, on le confiait à des maîtres pleins d'érudition et de savoir, chargés de cultiver son esprit, et sa mère, sévère calviniste, le nourrissait dans les principes de sa foi. En 1561, il fut mené à Paris, où ses grâces agrestes charmèrent la cour, et où il reçut, au collége de Navarre, une instruction qui ne fut jamais poussée bien loin, mais qui était encore supérieure à celle de la plupart des gentilshommes et des princes de son temps. En effet, Henri IV connaissait les classiques latins et même un peu la langue grecque; il faisait sa lecture habituelle de Plutarque, mais dans la traduction d'Amyot. A l'âge de quinze ans, sa mère le précipita dans la guerre civile et le conduisit elle-même au camp des calvinistes, à La Rochelle (1569). Il fit ses premières armes à Jarnac, et s'y conduisit, dit-on, vaillament. La mort de Condé le fit reconnaître comme le chef du parti, sous le commandement effectif de Coligny. Après le désastre de Moncontour, il continua dans le Midi, avec les débris des armées protestantes, cette guerre de coups de main et de petits combats qui dura jusqu'à la paix de Saint-Germain (1570). Comme gage de réconciliation, il épousa alors Marguerite de Valois, sœur de Charles IX, devint roi de Navarre à la mort de sa mère (1572), et n'échappa au massacre de la Saint-Barthélemy qu'en embrassant solennellement le catholicisme. Charles IX lui avait laissé le choix entre la *messe ou la mort*, et il s'était prudemment décidé pour le premier parti. Il fit plus, il assista, dans la même année, au supplice de ses coreligionnaires et amis, Cavagnes et Briquemaut, et vécut pendant plusieurs années à la cour de France, mêlé aux débauches du duc d'Anjou et prenant sans doute à cette honteuse école l'habitude de cette incurable sensualité qui fut le scandale de sa vie. Catherine de Médicis, corruptrice de ses propres enfants, ne dédaignait pas non plus d'employer avec lui sa ressource ordinaire, afin de le retenir et de l'énerver, en présentant sans cesse de nouveaux objets à ses galanteries. D'Aubigné prétend que Henri jouait là le personnage de Brutus à la cour de Tarquin; mais il n'y a rien de moins probable que cette assertion. Sa jeunesse, l'ardeur de son tempérament, la contagion de l'exemple, sa souplesse méridionale expliquent bien mieux sa conduite à cette époque. Cependant, soit que la honte le prît de vivre dans cette boue de la cour des derniers Valois, soit qu'il cédât aux suggestions du duc d'Alençon, soit qu'il regrettât son rôle de chef de parti, il s'enfuit pendant une chasse à Senlis (1576), rétracta à Tours son abjuration et reprit le commandement de l'armée calviniste. Il joua dès lors un rôle décisif dans toutes ces guerres civiles entrecoupées de traités, qui ensanglantèrent la fin du XVIe siècle, et s'y fit remarquer par cette vaillance audacieuse et héroïque, par cet esprit aventureux, ces saillies, cette belle humeur dans le péril, cette gaieté et ces bons mots dans la détresse, qui donnent tant d'originalité à sa physionomie et qui l'ont rendu si populaire. Ses exploits les plus remarquables jusqu'au moment de son alliance avec Henri III furent la prise de Cahors (1580), la conquête d'une multitude de places dans la Guyenne, la Saintonge et le Poitou, et surtout la fameuse victoire de Coutras (1587), où fut tué le duc de Joyeuse, l'un des mignons de Henri III. Ce dernier prince, chassé de Paris à la journée des Barricades (1588), se jeta, après quelques hésitations, dans les bras des protestants et joignit ses forces à celles du roi de Navarre pour marcher contre les ligueurs. On sait comment il fut assassiné à Saint-Cloud par le moine Jacques Clément, au commencement du siége de Paris (1589) Le duc d'Anjou étant mort en 1584, Henri de Bourbon se trouvait l'héritier direct de la couronne. Mais il n'était guère reconnu que par les villes du Midi et par une portion de l'armée, par les vieilles bandes calvinistes. La plupart des chefs de l'armée du feu roi refusaient de se soumettre à un prince hérétique, excommunié par le pape; la Ligue, un moment en péril par l'union des deux rois, était redevenue plus formidable que jamais, soutenue par l'or et les troupes de l'Espagne et par le fanatisme d'une multitude en délire; elle avait proclamé, sous le nom de Charles X, un fantôme de roi, le vieux cardinal de Bourbon, et son capitaine, le duc de Mayenne, tenait la campagne avec 30,000 hommes. Henri jugea prudent d'abandonner momentanément le siége de Paris. Poursuivi à travers la Normandie par Mayenne, il gagna sur lui la bataille d'Arques (1589), vint tenter un coup de main sur Paris, échoua faute de canon, se replia sur la Normandie, soumettant la plupart des villes sur son passage et battit encore le duc de Mayenne à la mémorable bataille d'Ivry (1590), la plus importante action de sa vie militaire. Avant d'engager le combat, il avait adressé à ses compagnons de belles paroles qui échauffèrent leur courage : « Gardez bien vos rangs, leur dit-il, et si vous perdez vos enseignes, cornettes et guidons, ralliez-vous à mon panache blanc, vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la victoire. » Après cette glorieuse journée, il vint de nouveau assiéger Paris, que la famine allait lui livrer, quand l'arrivée des troupes espagnoles, commandées par le duc de Parme, Alexandre Farnèse, le contraignit de nouveau à la retraite. Il recommença alors la guerre de siéges, de coups de main, de marches hardies qui l'avait déjà relevé plusieurs fois. Arrêté à chaque instant par le manque d'argent, et menacé de voir son parti se dissoudre, il surmontait tous les obstacles par son intarissable gaieté, par les ressources d'un esprit formé de longue main aux fluctuations de la guerre civile et par sa fortune. Cependant, la Ligue s'affaiblissait, déchirée par les divisions; les catholiques modérés commençaient à ouvrir les yeux sur les projets ambitieux de l'Espagne, et gémissaient sur les malheurs de la patrie; le peuple, moissonné par la famine, se lassait des prédications fanatiques de ses moines-tribuns; Mayenne voyait bien que ni l'Espagne ni la Ligue ne lui donneraient la couronne, et il paraissait disposer à traiter. Mais Henri IV lui-même n'était pas moins embarrassé que ses ennemis; il voyait se perpétuer la guerre sans résultat décisif, et ouvrait l'oreille à ceux qui lui répétaient que la lutte ne pouvait finir que par la ruine de la France ou par une transaction dont la seule base possible était sa conversion au culte de la majorité. En réalité, cette transaction était depuis longtemps dans sa pensée, et il en avait même promis la réalisation aux catholiques qui suivaient son parti. Le mot qu'on lui prête au dernier moment : « Paris vaut bien un messe, » n'est pas invraisemblable, et l'on peut raisonnablement croire qu'un changement de religion n'était pas pour lui une affaire de conscience, mais une affaire d'Etat, et qu'il n'attendait qu'un moment favorable pour enlever à ses ennemis ce dernier prétexte. Après bien des hésitations, il prit à la fin son parti, eut quelques conférences à Saint-Denis avec des évêques, conférences qui n'étaient qu'une vaine formalité, se déclara convaincu, écrivit assez légèrement à sa maîtresse qu'il allait faire le *saut périlleux*, et abjura solennellement le protestantisme dans l'antique église de l'abbaye (25 juillet 1593).

Cet acte, diversement apprécié par les historiens, lui rallia une masse considérable d'adhésions. Il acheta les chefs, les gouverneurs de villes ou de provinces, au prix de sacrifices énormes qui obérèrent pour longtemps le trésor public, gagna, entre autres, le comte de Brissac, gouverneur de Paris, qui lui livra pendant la nuit l'une des portes, et fit son entrée dans la capitale le 22 mars 1594, ne rencontrant d'autre résistance que celle d'un poste espagnol. L'or et les dignités répandus à profusion firent faire un grand pas à la pacification du royaume, après les terribles convulsions qui avaient failli précipiter la France aux abîmes et la livrer, morcelée et déchirée par les factions, aux entreprises de l'étranger. Mayenne, appuyé par l'Espagne, essaya de se maintenir par la terreur dans son gouvernement de Bourgogne; vaincu à Fontaine-Française (1595), il se décida à négocier et fit sa soumission. Cette même année, le pape accorda enfin l'absolution à Henri IV, et le reconnut comme légitime roi de France. En 1598, la Bretagne, qui avait continué la résistance, fut soumise; la guerre avec l'Espagne, maîtresse de la Picardie depuis plusieurs années, fut terminée par la paix de Vervins, à des conditions honorables pour la France, et enfin le fameux édit de Nantes fut rendu (15 avril). Cet édit, un peu trop vanté peut-être, fut, au reste, arraché à Henri IV par l'attitude menaçante des protestants, qui se lassaient de réclamer justice depuis plusieurs années, et qui subissaient, depuis l'avénement de celui qui avait été leur chef, une situation réellement intolérable, excepté dans le Midi, où ils avaient leurs places de sûreté. Ils furent loin de se montrer satisfaits de cet édit, qui leur garantissait bien la liberté de conscience, mais ne leur assurait point partout le libre exercice de leur culte, et les laissait encore, dans une certaine mesure, en dehors du droit commun.

Toutefois, les protestations des catholiques, du clergé, de l'université et des parlements contre cette ordonnance montrent assez que Henri IV avait fait tout ce qu'il était possible de faire dans l'état des esprits.

Les principaux événements de la dernière période de son règne furent le rétablissement progressif des finances, de la marine, du commerce, des voies de communication et de l'agriculture, œuvre de Sully; la création de manufactures de soie, de tapis, de toiles, de glaces, etc., due surtout à l'initiative du roi; l'exécution de vastes travaux publics, le tracé d'un grand nombre des canaux qui sillonnent notre sol, des travaux de fortification aux frontières du nord et de l'est; le traité de Lyon avec la Savoie (1601), qui cédait à la France, en retour du marquisat de Saluces, la Bresse, le Bugey, le pays de Gex et la citadelle de Bourg; le divorce de Henri (autorisé par le pape), et son mariage avec Marie de Médicis (1600), union qui rétablit l'influence française en Italie; la conjuration et le supplice du maréchal de Biron (1602); des conspirations sans cesse renaissantes dans la haute noblesse, ainsi que de nombreuses tentatives d'assassinat sur la personne du roi (Jean Châtel, Jean Guédon, le chartreux P. Ouin, les jacobins Ridicoux et Argier, le capucin Langlois, etc.); le rappel des jésuites (1603), chassés après l'attentat de Châtel; des négociations habiles avec les protestants d'Allemagne pour l'abaissement de la maison d'Autriche, et des armements considérables pour l'exécution de ce vaste projet, qui eût assuré la liberté de l'Europe et prévenu peut-être les horreurs de la guerre de Trente ans. C'est au milieu de ces préparatifs et au moment d'entrer en campagne que Henri IV tomba sous le poignard d'un fanatique nommé François Ravaillac, qui le frappa dans son carrosse, rue de la Ferronnerie, à Paris (14 mai 1610).

On ne peut méconnaître ce que ce prince a fait pour l'unité et la nationalité françaises : la dissolution de la Ligue, faction stipendiée par l'étranger, pleine de l'esprit du moyen âge, et qui conduisait la France à sa ruine par la terreur et l'anarchie; la destruction de l'influence espagnole en France; la répression des tentatives d'indépendance féodale et quasi souveraine des gouverneurs de province; la restauration de l'ordre politique et de l'administration; le développement donné au commerce, à l'industrie et à l'agriculture. On doit aussi lui tenir compte de ses grands projets, parmi lesquels il faut ranger, suivant Sully, qui en était le confident, le remaniement de la vieille Europe, qui devenait une fédération sous le nom de *république chrétienne*, régie, quant aux affaires internationales, par un sénat européen, chargé de prévenir toute rupture et de régler les différends entre les peuples, et où se trouvait consacrée l'égalité religieuse. Il faut encore honorer en lui le champion, quelquefois tiède et infidèle de la liberté de conscience, mais qui finit par en être le martyr.

Mais c'est avec raison que l'histoire lui reproche son ingratitude envers ceux qui avaient tout sacrifié pour lui, son égoïsme et sa sécheresse de cœur (attestés par ses amis mêmes), les scandales de sa vie privée, sa sensualité, ses prodigalités folles envers ses maîtresses et ses bâtards, pendant que le peuple, déjà ruiné par les guerres civiles, mourait de misère et de faim, sa duplicité spirituelle et l'absorption des libertés publiques par l'absolutisme de son pouvoir (destruction des franchises municipales, règlements contre la liberté d'écrire, suppression des états généraux, enchaînement de l'indépendance du parlement et de l'Université, etc.).

Quant aux traditions sur la prétendue bonhomie de Henri IV et sur son *tendre amour* pour le peuple, il faut bien reconnaître qu'elles sont peu conformes à la réalité historique. La *poule au pot* est une légende ou

un de ces mots d'apparat qui coûtaient si peu à sa verve gasconne. Pendant la plus grande partie de son règne, le peuple fut écrasé d'impôts, et l'effroyable misère qui le décimait le poussa à des révoltes qui furent impitoyablement réprimées. L'irritation et la haine en vinrent à ce point, que le maréchal d'Ornano crut devoir prévenir le roi qu'il était *haï et méprisé à cause des charges dont il accabloit le peuple.* Henri s'inquiétait peu de ces murmures et n'en continuait pas moins à gaspiller les trésors de l'Etat avec une prodigalité inouïe. On sait que ce ne fut qu'avec des peines infinies, et seulement vers la fin du règne, que l'honnête Sully parvint à ramener un peu d'ordre dans les finances. On trouve dans les écrits contemporains, dans Sully, d'Aubigné, Villegomblain, l'Estoile, des détails curieux sur le vrai caractère de ce roi, et qui contredisent singulièrement les complaisantes traditions dont l'origine ne remonte pas au delà du XVIIIe siècle, et qui ont surtout été propagées par l'esprit de parti. Quoi qu'il en soit, le nom de Henri IV est resté l'un des plus populaires parmi les noms de rois ; il serait même le seul qui fût resté populaire, s'il fallait prendre à la lettre le vers si connu :

Le seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire.

Gudin de la Brenellerie, ami de Beaumarchais, dans une pièce de poésie faite pour un concours académique, en 1779, avait dit :

Seul roi de qui le peuple ait gardé la mémoire,

et ce vers avait été signalé par l'Académie comme propre à servir d'inscription à la statue de Henri. Depuis, la forme du vers a été un peu modifiée.

On sait que Henri IV est le héros qu'a choisi Voltaire lorsqu'il a voulu doter la France d'un poëme épique. V. HENRIADE.

En résumé, comme le dit avec justesse un historien, Henri IV fut un *grand roi* plutôt qu'un *bon roi.* V l'excellente *Histoire du règne de Henri IV*, par M. Poirson (Paris, 1857), ouvrage plein de renseignements précieux pour tout ce qui concerne l'administration de Sully, l'état des sciences, des lettres, des beaux-arts, des finances, du commerce, des travaux publics, etc. Toutefois, il faut se tenir en garde contre l'enthousiasme exclusif de l'auteur pour son héros. M. Berger de Xivrey a publié les *Lettres missives de Henri IV*, publication due à l'initiative de M. Villemain.

On a voulu faire à Henri IV une réputation de poëte, et on lui a attribué, entre autres, la chanson qui commence par les mots : *Charmante Gabrielle*, et qui n'est pas de lui. V. CHARMANTE GABRIELLE.

Nous n'avons pas voulu couper, par des anecdotes souvent incertaines, le récit de la vie de Henri ; le nombre de celles qu'on raconte au sujet de ce prince est incalculable. Dans l'impossibilité de distinguer celles qui sont réellement authentiques, nous allons nous borner à en citer quelques-unes :

Henri IV, mettant un jour la main sur l'épaule de Crillon, dit à des ministres étrangers : « Voilà le premier capitaine du monde. — Vous en avez menti, sire, c'est vous, » répliqua vivement Crillon.

⁂

On connaît le billet laconique que Henri IV lui écrivit : « Pends-toi, brave Crillon, nous avons combattu à Arques, et tu n'y étais pas. Adieu, brave Crillon, je t'aime à tort et à travers. »

⁂

Quelqu'un disait à Henri IV que le maréchal de Biron jouait fort bien à la paume. Lui, qui avait découvert la conspiration que Biron tramait secrètement contre l'Etat, répondit : « Il est vrai qu'il joue bien, mais il fait mal ses parties. » On sait que le jeu de Biron tourna mal pour lui, et que le roi, malgré de pressantes sollicitations, livra au bourreau la tête du coupable. V. BIRON.

⁂

Henri IV aimait la plaisanterie et la souffrait volontiers chez les compagnons de ses victoires. Se promenant un jour aux environs de Paris, il s'arrêta, et se mettant la tête entre les jambes, il dit en regardant cette ville : « Ah ! que de nids de cocus ! » Un seigneur qui était près de lui fit la même chose et se mit à crier : « Sire, je vois le Louvre. »

⁂

Henri IV, ayant entendu parler d'un homme facétieux, voulut le voir. On le fit entrer pendant qu'il dînait. Le roi le fit approcher de la table vis-à-vis de lui, et lui dit : « Comment vous appelez-vous, mon ami ? — Sire, je m'appelle Gaillard. — Gaillard, répondit le monarque, voilà un joli nom ; quelle différence y a-t-il entre Gaillard et Paillard ? — Elle n'est pas grande, sire, repartit le drôle ; il n'y a que la largeur de cette table entre deux. »

⁂

La Varenne, avant d'être au service de Henri IV, avait été à celui de Catherine, sœur de ce roi, depuis duchesse de Bar ; et son emploi avec cette princesse était de piquer les viandes ; et comme il y excellait, elle l'avait cédé au roi, qui en fit le messager de ses amours. Catherine, passant par Paris pour aller en Lorraine, vit La Varenne, son ancien cuisinier, et sachant son emploi auprès de Henri IV, elle lui dit : « La Varenne, tu as plus gagné à porter les poulets de mon frère qu'à piquer les miens. »

⁂

Henri IV avait choisi Pierre Mathieu pour écrire son histoire particulière. Un jour que celui-ci lui lisait quelques pagès de cette histoire, où il parlait de son penchant pour les femmes : « A quoi bon, lui dit ce prince, révéler mes faiblesses ? » L'historien lui fit sentir que cette leçon n'était pas moins utile à son fils que celle de ses belles actions. Le roi réfléchit, et après un moment de silence : « Oui, dit-il, il faut dire la vérité tout entière. Si on se taisait sur mes fautes, on ne croirait pas le reste ; eh bien, écrivez-les donc, afin que je les évite. »

⁂

Henri IV cherchait les moyens de redresser les abus du barreau, de réformer l'injustice des juges, et de faire en sorte que tous les procès que la mauvaise foi des procureurs éternisait fussent terminés en très-peu de temps. Comme son chancelier lui faisait remarquer son embarras, en lui exposant toutes les difficultés du projet, ce prince lui repartit vivement : « Brûlez tous les livres de ces longs et inutiles commentateurs de la jurisprudence ; leur art pernicieux ne sert qu'à ruiner les peuples et cause plus de désordres qu'une guerre civile. Combien d'amis, de parents, de voisins n'ont-ils pas divisés ? Que ne puis-je faire changer les fleurs de lis semées sur le siége des juges qui se laissent corrompre en autant de clous pointus et de rasoirs tranchants ! »

— Iconogr. Les artistes ont beaucoup contribué à propager, à populariser la légende du Béarnais, et il faudra sans doute encore bien des années pour que l'histoire fasse bonne et complète justice des flatteries qui ont été décernées par les artistes, aussi bien que par les littérateurs, au souverain « de la poule au pot. » De son vivant même, Henri IV eut les honneurs d'une quasi béatification. En devenant roi de France, le huguenot converti, comme tous ses prédécesseurs, reçut le titre de chanoine de Saint-Jean-de-Latran ; il en témoigna sa gratitude en faisant de gros cadeaux à ses confrères du chapitre de l'illustre basilique, et ceux-ci, pour n'être pas en reste, lui érigèrent une statue de bronze dans leur église, en 1608. Cette statue, exécutée par le Lorrain et Nicolas Cordier, est placée sous le portique latéral de l'église. Le roi est représenté debout, la main droite tenant le sceptre, la gauche appuyée sur la poignée de l'épée. Il est revêtu d'une cuirasse et d'un manteau. Le visage, qui est évidemment un portrait, a une expression débonnaire. Cette statue, originale d'attitude et de mouvement, a été gravée par Jean Le Mercier. En 1599, un autre artiste français, Jacquet, dit Grenoble, sculpta pour la décoration de la cheminée de la salle de comédie de Fontainebleau un bas-relief ovale en marbre, représentant Henri IV à cheval entre deux figures allégoriques, la *France* se dévouant au monarque et la *Paix*. Cette sculpture, d'un relief très-saillant, est citée par Emeric David comme un des plus beaux ouvrages de l'époque. Un peu plus tard, Pierre Biard le père, disciple de Michel-Ange, exécuta la figure équestre en demi-bosse qui surmontait la porte principale de l'Hôtel de ville de Paris.

Après la mort de Henri IV, Côme de Médicis envoya à la reine un cheval de bronze modelé par Jean de Bologne et destiné d'abord à une statue équestre du grand-duc Ferdinand ; Dupré fut chargé de modeler une figure du Béarnais pour être placée sur ce cheval, et le groupe fut érigé, en 1635, sur un piédestal décoré de sculptures par Francheville. C'est l'ancien monument qui ornait le Pont-Neuf, et qui, détruit pendant la Révolution, a été remplacé par une statue équestre due à Lemot. (V. ci-après.)

Au château de Pau existe une statue de Henri IV, par Francheville, qui figurait autrefois au musée des Monuments français ; le musée de Versailles en possède une reproduction en plâtre ; le roi est représenté revêtu d'une armure et du manteau royal ; il porte les colliers des ordres du Saint-Esprit et de Saint-Michel. Une autre statue en marbre, qui était placée originairement dans la galerie de Saint-Cloud et qui se voit aujourd'hui à Versailles, nous le montre la tête ceinte d'une couronne de laurier, portant une cuirasse et un grand manteau, et s'appuyant de la main droite sur une canne. Lenoir attribue cette figure à Barthélemy Prieur. Le Louvre a de cet artiste un buste en albâtre de Henri IV, couronné de laurier, portrait d'une belle exécution, très-soigné dans les détails et qui passe pour être le plus ressemblant que nous ayons de ce monarque.

Parmi les peintres qui furent appelés à faire le portrait du vainqueur d'Ivry, le Flamand Franz Porbus le Jeune est celui dont les tableaux se sont le mieux conservés. Le Louvre en a deux, qui nous montrent le roi debout, en pied, la tête nue et tournée de trois quarts ; les cheveux gris, la barbe et les moustaches blanches. Dans l'une de ces peintures, il porte une armure et le cordon de l'ordre du Saint-Esprit, avec une écharpe blanche en sautoir, et il appuie la main sur son casque posé sur une table recouverte d'un tapis de velours rouge ; dans l'autre, il a un vêtement noir avec l'ordre du Saint-Esprit et appuie la main sur une table où se trouve son chapeau. Ce dernier portrait, daté de 1610, a été gravé par F. Hubert, Tardieu, Pierre Audouin. Un autre portrait, par F. Porbus, appartient au musée de Montpellier. F. Forster, H. Bonvoisin et beaucoup d'autres ont gravé des portraits de Henri IV d'après le même peintre.

Un très-intéressant portrait de Henri IV a été gravé par Augustin Carrache, en 1595, d'après Fr. Bunel, « peintre en Paris. » Ce Bunel avait été chargé, avec Porbus, de peindre les portraits des rois et des reines de France dans la petite galerie du Louvre ; cette collection fut incendiée en 1661. A la date de 1591 se rapportent deux autres portraits de Henri IV, gravés l'un par l'Italien Cherubino Alberti, l'autre par l'Allemand Mathias Greuter. Le graveur populaire du vert-galant fut Léonard Gaultier, qui ne nous a pas laissé moins d'une douzaine de portraits de ce prince, en buste, en pied, à cheval, avec des inscriptions françaises et latines, en vers et en prose, où on le proclame de la race des dieux, où on le nomme l'Hercule gaulois. L'une de ces pièces nous montre Henri IV terrassant l'hydre.

D'autres portraits de ce roi ont été gravés de son vivant ou dans les années qui ont suivi sa mort, par Pierre Firens, Jost Hondius, Robert Boissard, Jacques Granthomme le Vieux, R. Hogenberg, Nic. Le Mire, B. Moncornet, J. Eillart, J. Diricks, J. van Halbeek, etc. Ce dernier a gravé, d'après P. Dubois, en 1610, une très-curieuse estampe représentant Henri IV dans son cercueil. Les estampes de L. Gaultier et de J. van Luyken, représentant l'*Assassinat de Henri IV*, sont aussi d'intéressantes pièces historiques. Des portraits plus récents ont été gravés par Edme Bovinet, E. Canu, Bernigeroth, D. Berger, Fr. Harrewyn, L.-J. Cathelin (d'après Cochin), Bassompierre (d'après Cochin, 1799), J.-F. Badoureau, N.-F. Bertrand, J.-A. Boener, Riffaut, etc.

A la pinacothèque de Munich est un portrait de Henri IV, par Rubens ; la physionomie est à la fois énergique et bienveillante, spirituelle et sensuelle ; le front est grand, le nez un peu busqué, le menton proéminent. Ce portrait, comme ceux du même prince qui figurent dans les tableaux de l'*Histoire de Marie de Médicis*, a sans doute été exécuté après la mort de Henri IV, d'après quelque peinture communiquée à Rubens. On sait que ce maître, outre l'*Apothéose de Henri IV*, qui est au Louvre (V. APOTHÉOSE), a exécuté ou, pour mieux dire, ébauché une grande composition qui est au musée de Florence et qui représente *Henri IV à la bataille d'Ivry.*

Nous n'entreprendrons pas de décrire, ni même d'énumérer tous les tableaux, bas-reliefs, estampes et autres œuvres d'art qui ont *illustré* la légende de Henri IV ; la monarchie ne pouvait manquer d'encourager les artistes à retracer les moindres faits et gestes du vert-galant. Contentons-nous de citer quelques-uns de ces morceaux où l'art s'est abaissé trop souvent au dernier degré de l'adulation. Le Louvre possède un tableau de J.-F. de Troy (1732) représentant le premier chapitre de l'ordre du Saint-Esprit tenu par Henri IV dans l'église des Grands-Augustins en 1595, et un tableau de Vincent (1786) : *Henri IV rencontrant Sully blessé.* Une peinture de Taunay sur ce dernier sujet a figuré au Salon de 1822.

La Restauration ne négligea rien pour remettre en honneur la mémoire du fondateur de la dynastie des Bourbons. On vit les peintres grands et petits rivaliser d'empressement et de courtisanerie. Les tableaux relatifs à Henri IV, exécutés de 1815 à 1830, sont innombrables. Gérard, le peintre d'Austerlitz, peignit l'*Entrée de Henri IV dans Paris* (v. ci-après). Le seul Salon de 1822 vit paraître plus de dix peintures consacrées au fils de Jeanne d'Albret, notamment : *Henri IV après la bataille de Coutras*, par Adam ; *Henri III à son lit de mort, désignant Henri IV pour son successeur*, par Beaume ; *Henri IV annonçant à la belle Gabrielle son entrée dans Paris*, par Dumont ; *Henri IV à cheval*, par Mauzaisse ; *Henri IV assassiné exposé sur un lit de parade*, par Bergeret ; la *Visite de Sully à la reine après la mort de Henri IV*, par Mme Hersent (gravé par Alex. Tardieu). Au Salon de 1824 parut le *Henri IV et ses enfants*, peint pour le duc Blacas par Ingres, qui fit une répétition de ce sujet, en 1828, et qui a représenté, en 1831, *Don Pedro de Tolède baisant l'épée de Henri IV.* Citons enfin : *Henri IV pardonnant aux paysans qui avaient fait entrer des vivres dans Paris* (Salon de 1824) et l'*Abjuration de Henri IV* (Salon de 1833), par G. Rouget ; *Henri IV faisant construire les galeries du Louvre* (musée de Versailles), par Garnier ; *Henri IV devant Paris* (musée de Versailles), par Tardieu ; *Henri IV chantant devant Gabrielle d'Estrées* (Salon de 1810), par Bergeret ; *Henri IV chez le meunier de Lieursaint*, gravé par Niger, d'après Bernot ; la *Partie de chasse de Henri IV*, gravée par J.-G. Cagnet, d'après Moreau le Jeune ; *Henri IV chez Zamet*, gravé par W. Greatbach, d'après C.-R. Leslie ; la *Leçon de Henri IV*, gravée par J.-A. Allard, d'après Fragonard ; *Henri IV chez Gabrielle*, par F. Richard (Salon de 1810) ; *Henri IV écrivant des vers sur le missel de Gabrielle*, par J. Gigoux (Salon de 1833) ; l'*Entrée de Henri IV à Montmélian* (musée de Versailles), par E. Odier ; *Henri IV exhumé en* 1793, gravé par Ed. Bovinet, d'après E.-H. Langlois ; *Henri IV et l'ambassadeur d'Espagne*, par Bonington (payé 83,000 francs par lord Hertford à la vente de la galerie San-Donato), *Henri IV et l'ambassadeur d'Espagne*, gravé par Jazet ; la *Naissance de Henri IV*, gravure de Bounieu, tableau de Vermay (Salon de 1810), et de Deveria (v. ci-après) ; le *Mariage de Henri IV*, par Isabey (Salon de 1850) ; *Henri IV au Louvre sur son lit de mort*, par Alexandre Hesse (au Grand Trianon) ; les *Premières amours de Henri IV* ou l'*Origine de conter fleurette*, suite de quatre pièces gravées par Bosselmann ; *Henri IV à cheval*, tableau de Ary Scheffer (Salon de 1831) ; une statuette de bronze, par Bosio, donnée en 1829 par le gouvernement à la ville de La Flèche ; une statue, par Ottin (Salon de 1868), commandée par le ministre des beaux-arts, etc.

Henri IV (JOURNAL DE), par Pierre de l'Estoile. V. ESTOILE.

Henri IV (HISTOIRE DU RÈGNE DE), par M. Poirson (1856). Ce livre, laborieusement préparé et écrit avec conscience, est conçu dans l'esprit de l'école philosophique. L'auteur n'a point cherché des paradoxes brillants, mais il expose des résultats nouveaux, des renseignements plus complets, des conclusions originales, que son savoir patient et judicieux a tirés de l'observation. Il s'est surtout occupé de mettre en relief dans Henri IV le grand capitaine, l'habile politique, qui sut réparer les ruines de la France par son administration, ses armes et sa diplomatie. L'adversaire de la maison d'Autriche est aussi sainement jugé que l'homme qui rétablit à l'intérieur le calme, l'ordre, l'unité, l'armée, les finances, la justice. Ce rôle magnifique a frappé l'esprit de M. Poirson, qui n'omet aucun des titres du Béarnais à la reconnaissance de la France.

L'ouvrage de M. Poirson, couronné par l'Académie française, a obtenu le prix Gobert. M. Villemain l'a jugé en ces termes : « Le sujet vraiment patriotique, le travail habile et neuf qui, cette fois, a fixé le suffrage de l'Académie, est l'histoire du règne de Henri IV. Rarement étude aussi profonde a mis dans une aussi vive lumière des événements complexes, des mœurs originales, un grand caractère, un esprit supérieur, et ce mémorable exemple d'un homme puissant qui veut le bonheur des autres hommes, et qui consacre à ce devoir du trône son courage et son génie. »

Henri IV (LA MORT DE), tragédie en cinq actes, de G. Legouvé (Théâtre-Français, 25 juin 1806.) L'auteur a deviné le secret de l'histoire ; il a montré que la mort de Henri IV eut des instigateurs et des complices jusque sur les marches du trône. Par une étrange ignorance des dépositions, des accusations et des preuves diverses consignées par les contemporains dans leurs mémoires ou dans les papiers d'Etat, les critiques accusèrent le poëte d'avoir sacrifié la vérité historique aux intérêts de sa fable. Ils lui contestèrent même le droit d'évoquer sur la scène des personnages modernes, et le blâmèrent de n'avoir pas choisi un meilleur sujet. Le sujet est tout à fait, au contraire, dans les données du drame contemporain, et, en le choisissant, G. Legouvé s'est montré supérieur à son époque. Mais, tout en devinant la complicité de Marie de Médicis et de d'Epernon dans le coup de couteau de la rue de la Ferronnerie, il a eu le tort de réduire cette catastrophe aux proportions d'une querelle de ménage. C'est la jalousie qui, dans sa pièce, décide la reine à donner son adhésion : on lui montre une vieille lettre écrite autrefois par Henri IV à l'une de ses maîtresses, et elle la croit adressée à la princesse de Condé. L'auteur n'a pas été assez hardi ; il eût pu faire agir des ressorts plus puissants que des ambitions et des jalousies vulgaires. Le caractère de Marie de Médicis n'est pas dessiné avec assez de relief, et la destinée de d'Epernon n'est pas suffisamment liée à celle de la reine. La conjuration manque d'ensemble et d'unité ; mais le caractère de Henri IV conserve bien les divers aspects sous lesquels il se montre dans l'histoire et dans la tradition. Il en est de même du personnage de Sully, qui fait naître quelques scènes très-belles. Cette tentative en dehors des règles usées de la tragédie classique était louable et reçut du public un bon accueil, malgré l'hostilité de la critique. Geoffroy, entre autres, n'a pas laissé échapper l'occasion de montrer, à ce propos, l'étroitesse ordinaire de ses vues.

Henri IV à Paris (L'ENTRÉE DE), tableau de F. Gérard, musée de Versailles. Le roi, tête nue, vêtu de son armure de guerre et retenant son cheval, occupe le centre de la composition ; Brissac, gouverneur de Paris, s'approche de lui, et, le chapeau à la main, lui désigne les échevins, précédés du prévôt des marchands, Luillier, qui présente les clefs de la ville au Béarnais. A la suite de ce dernier se pressent ses compagnons : à sa droite, derrière Brissac, Montmorency, Retz et Crillon, qui tient un drapeau blanc fleurdelisé, au chiffre de Henri ; à gauche, Sully, portant le casque du roi, Biron et Bellegarde, qui sou-

lève la visière de son casque et porte ses regards vers un balcon sur lequel se trouvent Gabrielle d'Estrées et d'autres dames. Tous ces hommes de guerre sont à cheval et en tenue de bataille. En avant du cortége royal, à droite, le maréchal de Matignon, tout bardé de fer, brandit son épée au-dessus de sa tête, tandis qu'à côté de lui Espinay Saint-Luc montre le roi à un groupe de ligueurs, comme pour leur faire espérer le pardon. En arrière de ce groupe, des soldats à cheval sonnent de la trompette. A gauche, au premier plan, le quartenier Néret s'avance joyeusement entre ses deux fils qu'il tient embrassés; ils avaient veillé tous trois à la garde de la porte Neuve, lorsqu'elle fut ouverte à Henri. Près d'eux, un vieillard debout, la tête nue, lève les mains et les yeux au ciel; un homme du peuple et un soldat qui tient un drapeau se jettent dans les bras l'un de l'autre; des femmes agenouillées semblent implorer la miséricorde et la protection du roi; l'une d'elles, vêtue de deuil, tient devant elle son fils, jeune enfant qui joint les mains. Au fond du tableau s'élève la porte Neuve par laquelle Henri IV a fait son entrée dans la ville; on voit aussi une petite partie de la galerie du Louvre (galerie d'Apollon). Les devants du tableau sont jonchés de débris de barricades et d'armes rompues.

Ce tableau, qui n'a pas moins de 9m,58 de largeur, sur 5m,10 *de hauteur, a été exposé* au Salon de 1817. M. Lenormant, dans une très-intéressante notice sur F. Gérard, nous fournit des détails qu'on sera bien aise de lire, sur les circonstances au milieu desquelles fut exécutée cette peinture, où le public reconnut aisément une allusion à la rentrée en France des Bourbons : « Immédiatement après le retour des Bourbons, l'*Entrée de Henri IV* avait été commandée à Gérard, afin que le peintre pût substituer lui-même un nouvel ouvrage à celui (la *Bataille d'Austerlitz*) placé aux Tuileries, qui ne s'accordait plus avec les circonstances nouvelles. Gérard n'était pas homme à se prêter à une telle substitution, et, puisqu'on le chargeait d'inaugurer la Restauration par un sujet vraiment populaire, il se promit d'avance que son tableau resterait pur de toute inconvenance et de toute ingratitude. La *forme* de la *Bataille d'Austerlitz* (30 pieds sur 13 et demi) était incommode et peu agréable. Il ajouta à l'*Entrée de Henri IV* trois pieds de plus en hauteur, assura à ses figures un relief plus fort que celui qu'il avait donné aux supports de la *Bataille d'Austerlitz, et s'en remit* au succès pour l'absoudre de sa désobéissance. L'événement prouva qu'il avait bien auguré de la puissance de son propre talent et de la disposition indulgente de ses nouveaux protecteurs... L'*Entrée de Henri IV* marque l'instant le plus solennel de la carrière de Gérard. Il venait de mettre son pinceau au service d'un gouvernement dont la popularité n'était pas générale. La presse, interprète des regrets et des craintes du parti de la Révolution, grondait déjà et menaçait de prendre à partie quiconque contribuerait à entourer de prestige un régime qu'elle détestait. La position de l'artiste n'était pas mieux assurée auprès des Bourbons... Tandis qu'on cherchait à le perdre sur le terrain des souvenirs politiques, on profitait de la disposition d'un de ses émules plus enthousiaste que lui pour la Restauration. Les royalistes s'étaient pris d'une passion furieuse pour le talent de Girodet, et, si celui-ci se fût montré plus souple et plus prompt, nul doute qu'il n'eût devancé Gérard dans la position de premier peintre du roi. Mais à tous ces projets il n'y avait qu'une difficulté : c'est que Gérard était seul en état de faire un tableau comme il en fallait un à la Restauration, pour se bien poser dans le monde des arts. Lui seul savait, en effet, ce que c'était qu'un costume moderne; lui seul était resté en rapport avec la société civile, au profit de laquelle s'opérait le mouvement de la Restauration, tandis que les autres n'avaient pensé qu'aux dieux de la Fable et aux demi-dieux de la grande armée; lui seul avait à sa disposition la variété de l'expression, celle du sexe et de l'âge, comme il en fallait pour que les faibles de toute nature, qui avaient souffert du régime despotique, se reconnussent dans son tableau. La poésie du Bulletin était morte pour un temps : il fallait, pour exciter l'enthousiasme en faveur de la Restauration, qu'il s'élevât du foyer domestique je ne sais quel parfum de poésie intime et familière, dont le peintre devait s'emparer en la dépouillant de ce qu'elle avait de bourgeois et de trop pacifique. Le héros de cette allégorie diaphane avait aussi besoin d'être ennobli; ce n'était pas dans la comédie de Collé, ni même dans la *Henriade*, que le peintre devait chercher son Henri IV. Tout ce que la Renaissance a produit de plus élégant n'était pas de trop pour rendre au panache blanc la fraîcheur et la jeunesse. A cela, joignez les difficultés propres à la disposition même du sujet : l'intérieur obscur d'une entrée de ville, une station et un défilé, le mouvement de ceux qui se portent en avant, celui du prince et de ses compagnons qui s'avancent en sens contraire, le danger de montrer le roi seul dans le tableau ou de le laisser perdre de vue au milieu des autres personnages, un sentiment général de la foule et un enchaînement d'épisodes intéressants; enfin, ce qui est presque impossible à un Français, le pittoresque dégagé du théâtral. Ce qui prouve que Gérard n'a manqué à aucune de ces conditions, c'est que son tableau supporte toutes les épreuves; soit qu'on l'examine dans la belle estampe de Toschi, soit qu'on en médite, l'une après l'autre, les têtes d'étude gravées avec non moins de talent par M. Girard, on éprouve une sorte d'émotion instinctive, qui doit être considérée comme le plus beau résultat de l'art, quand les sujets se refusent aux grands effets que donnent seules la religion et la poésie. Que serait-il arrivé si Gérard, à l'époque où il peignit l'*Entrée de Henri IV*, avait pu joindre toute la fraîcheur de ses facultés à l'expérience de l'âge mûr? C'est là une question à laquelle il serait bien difficile de répondre. Comme nous l'avons fait voir, le *Henri IV* était le résultat d'une lutte acharnée contre les plus terribles obstacles. Qu'on en retranche un seul, et peut-être faudra-t-il s'attendre à voir s'affaiblir chez l'artiste cette combinaison extraordinaire de la volonté, du raisonnement et de la persévérance. Le *Henri IV* sent l'huile de la lampe, comme on l'a dit de quelques discours de Démosthène; mais les ouvrages de cette espèce doivent être les plus difficiles de tous, puisqu'on en compte si peu qui aient réussi. »

Le Louvre possède une réduction de ce tableau, peinte par Gérard lui-même, et qui fut acquise en 1830 pour la somme de 12,000 fr.

Henri IV et ses enfants, tableau de Ingres. Le défaut de ce tableau, si populaire, d'un fini si précieux et auquel Th. Gautier accorde l'exactitude historique et la couleur locale des portraits de Porbus ou de Clouet, est la recherche des lignes graves et imposantes, là où il ne fallait que de la finesse d'intention et la facilité du pinceau. On connaît l'anecdote historique qui en est le sujet : Henri IV joue avec ses enfants au moment où vient d'entrer l'ambassadeur d'Espagne; l'un d'eux est à cheval sur son dos. « Etes-vous père, monsieur l'ambassadeur? dit le roi. — Sire, j'ai ce bonheur. — En ce cas, je puis achever le tour de la chambre. » — « La désinvolture, la rapidité de l'exécution, le petillement de la touche, dit M. E. Chesneau, pouvaient seuls sauver la reproduction pittoresque de cette anecdote, qui a le tort essentiel de n'être pas du domaine de la peinture. M. Ingres, au contraire, a peint ce panneau, grand comme deux fois la main, ainsi qu'il peint toutes choses, avec une conscience laborieuse. C'est de la peinture bien propre, bien lisse, bien immobile. C'est le gourmé de David, là où n'eût été de trop aucun des enchantements de Velazquez. » Le tableau doit en grande partie sa célébrité à la reproduction qui en a été faite par la gravure et la photographie.

Henri IV (NAISSANCE DE), tableau d'Eugène Devéria. Jeanne d'Albret, la *brebis* qui vient d'accoucher du *lion*, est étendue sur un lit de repos, vêtue d'habits de fête, la tête penchée en arrière et soutenue par une fille d'honneur, et la gorge à demi recouverte; l'heureuse mère a donné le premier lait au nouveau-né. La physionomie de Jeanne est délicieuse d'expression : on y lit la joie, l'espérance, la tendresse maternelle, la douleur physique et le courage. Au pied de la reine, Henri d'Albret élève en l'air le nouveau-né et le présente aux assistants. Les seigneurs du Béarn sont au bas de l'estrade, inclinés, agenouillés ou debout; mais tous pénétrés de joie. Le peuple arrive en foule dans le château de Pau, dont les portes ont été ouvertes par les hérauts d'armes. Sur le devant, un bourgeois salue respectueusement; à côté de lui est le nain de la duchesse, qui joue avec un chien auquel il a l'air de conter l'heureuse nouvelle.

Ce tableau obtint un succès énorme au Salon de 1827 et plaça Eugène Devéria, qui était alors presque un débutant, parmi les chefs de l'école romantique; il fut, d'ailleurs, universellement admiré pour la beauté du coloris imité de celui de P. Véronèse. Jal en fit l'appréciation en ces termes : « Le style de M. Devéria est ici noble et élégant, sans recherche, sans roideur. La composition est simple et très-bien entendue. Le dessin est correct presque partout; il est gracieux et soutenu dans les figures de Jeanne d'Albret, de ses dames d'honneur et d'une jeune fille vêtue de bleu sur le premier plan; il est plus ferme dans celle d'un homme qui monte, à droite, sur l'estrade; il est un peu lourd dans les jambes du cavalier qui descend près du nain. Le coloris de cet ouvrage est plus fort, plus vigoureux et moins maniéré qu'il ne l'est ordinairement chez M. Devéria. Une foule de charmants détails se font remarquer dans ce tableau romantique, qui restera, après avoir obtenu le succès du moment. Il y a des mains de femmes, des têtes dans la demi-teinte (celles des trois hommes du peuple à droite, celles des dames auprès de la reine et d'une femme âgée sur le devant à gauche), des accessoires, des vêtements, etc., qui sont dignes de tous les éloges, sous le rapport du dessin et de la couleur. L'effet du tableau aurait pu être plus vif, mais l'auteur a voulu être simple et il a eu raison. La figure du médecin et celle du page qui tient la burette au vin dont on a trempé les lèvres du Béarnais sont très-bien. Les délicats blâmeront le petit grotesque, il n'en faut point douter. Je l'aime beaucoup, pour moi, ce nain; il date le tableau et d'une manière piquante. M. Devéria a placé son portrait dans son ouvrage; il s'est représenté les mains jointes, comme son maître s'était fait jouant de la basse dans les *Noces de Cana*. M. Devéria porte la moustache et la royale vénitiennes. »

Ce beau tableau, dont l'auteur n'a pas tenu depuis toutes les promesses, a pris place, au sortir du Salon de 1827, dans la galerie du Luxembourg.

Henri IV (STATUE DE), sur le Pont-Neuf, à Paris. Dans l'article iconographique consacré à Henri IV, *nous avons mentionné le premier* monument qui fut élevé en l'honneur de ce prince sur le terre-plein du Pont-Neuf. La première pierre avait été posée, le 16 août 1614, par Marie de Médicis; peu de temps après, on dressa sur un piédestal le cheval de bronze que Jean de Bologne avait exécuté pour servir à une statue équestre du grand-duc Ferdinand, et dont Côme II avait fait présent à la reine, sa fille. Ce cheval resta longtemps sans cavalier; ce ne fut qu'en 1635, par les soins de Richelieu, que l'on érigea la statue de Henri IV, modelée par Dupré. Cette figure, au dire de d'Argenville (*Voyage pittoresque de Paris*, 1771), valait mieux que le cheval lui-même. Le piédestal, dont le dessin avait été donné par Lodovico Cigoli, était décoré aux angles de quatre statues d'*Esclaves* ou de *Nations vaincues*, en bronze, et, sur les deux faces latérales, de bas-reliefs également en bronze, représentant des *Batailles* surmontées de génies soutenant des cartouches aux armes de France et de Navarre; statues et bas-reliefs étaient l'œuvre de Pierre Francheville, de Cambrai. En 1792, la statue équestre de Henri IV fut fondue pour faire des canons. Les figures d'*Esclaves* furent seules épargnées : on les voit aujourd'hui au Louvre, avec quelques restes du cheval.

A la place du monument ainsi détruit, Napoléon Ier eut, dit-on, le projet d'ériger un obélisque de 200 pieds d'élévation. La Restauration n'eut rien de plus pressé que de faire élever un autre monument en l'honneur du vert-galant. Les frais furent couverts par une souscription publique. Le sculpteur Lemot fut chargé de modeler la nouvelle statue équestre, qui fut solennellement inaugurée le 25 août 1818. Un tableau d'Hippolyte Lecomte, qui fut exécuté pour Versailles en 1842, retrace cette solennité à laquelle assistèrent Louis XVIII et la famille royale. Les monarchistes, qui n'ont pas assez d'imprécations pour maudire la destruction des monuments qui leur sont chers, n'avaient pas craint d'employer à la fonte de la figure équestre de Lemot le bronze de la statue colossale de Napoléon Ier qui, sous l'Empire, surmontait la colonne Vendôme. L'œuvre de Lemot est remarquable; elle rend bien la physionomie débonnaire de l'amant de Gabrielle d'Estrées. Le piédestal est orné de deux bas-reliefs en bronze représentant l'*Entrée de Henri IV à Paris* et *Henri IV laissant passer du pain aux Parisiens assiégés;* il a été presque entièrement reconstruit en 1858. Le modèle en bronze de la statue se voit au musée de Versailles. Détail piquant et peu connu : un des pieds du cheval renferme une petite statuette de Napoléon Ier, protestation de l'artiste contre l'œuvre qu'il érigeait.

III. Princes anglais.

HENRI Ier, dit **Beauclerc** (*savant*), roi d'Angleterre, troisième fils de Guillaume le Conquérant, né en 1068, mort en 1135. A la mort de Guillaume le Roux (1100), il s'empara de la couronne, au détriment de son frère aîné, le duc Robert, à qui il enleva encore la Normandie après l'avoir vaincu à Tinchebray (1106) et à qui il fit brûler les yeux. Ses fils ayant péri dans un naufrage, il désigna pour lui succéder sa fille Mathilde, qui épousa Geoffroy Plantagenet. Il est surtout célèbre par la charte qu'il accorda aux habitants de Londres et qui est considérée comme une des premières origines de la liberté anglaise. Il mourut d'un excès de table. La cupidité, l'avarice et la cruauté étaient ses vices capitaux; mais il savait quelquefois, par politique, faire violence à ses penchants. Il contint les grands seigneurs, toujours portés à troubler le pays par leurs prétentions ambitieuses, et sévit quelquefois avec rigueur contre les plus turbulents, ce qui explique pourquoi certains historiens lui donnent le surnom de **Justicier**.

HENRI II, roi d'Angleterre, le premier de la dynastie des Plantagenets, né au Mans en 1133, mort à Chinon en 1189. Il était fils de Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, et de Mathilde, fille de Henri Ier d'Angleterre. Il monta sur le trône après la mort d'Étienne de Blois (1154) et se trouva dès lors le prince le plus puissant de la chrétienté; car il réunissait sous sa domination l'Angleterre, la Normandie, la Touraine, l'Anjou, le Maine, le Poitou, la Saintonge, l'Auvergne, le Périgord, etc. Il conquit une partie de l'Irlande, contraignit l'Ecosse et le pays de Galles à l'hommage, et fit quelques tentatives pour s'emparer de la Bretagne et de Toulouse. Mais il s'est surtout rendu célèbre par ses querelles avec Thomas Becket, à propos de la juridiction ecclésiastique. Un jour, dans un accès de colère, il s'écria : « Malédiction sur tous les lâches que je nourris et qui m'ont laissé exposé si longtemps aux insolences de ce prêtre, sans tenter un effort pour m'en délivrer! » Quatre chevaliers, ayant entendu ces paroles, se concertèrent et se rendirent à Cantorbéry, où ils égorgèrent l'archevêque au milieu même du sanctuaire. Le pape Alexandre III excommunia les meurtriers, prononça l'interdit sur toutes les possessions continentales du roi et lui défendit l'entrée des lieux saints. Plus tard, il se réconcilia avec l'Eglise, après avoir juré sur les Evangiles qu'il n'avait ni ordonné ni voulu la mort de l'archevêque. Il eut ensuite à soutenir une longue lutte contre ses fils révoltés et encouragés dans leur révolte par leur mère, Eléonore d'Aquitaine, qui, après avoir été répudiée par Louis le Jeune, roi de France, avait épousé en secondes noces Henri Plantagenet. Voyant que sa couronne était menacée, et persuadé que le meurtre de Thomas Becket avait attiré sur lui la colère divine, il résolut de faire amende honorable, alla se prosterner la face contre terre sur la tombe de sa victime, que tout le peuple vénérait comme un saint, et reçut la discipline des mains de tout le clergé. Cet acte d'expiation amena pour Henri II quelques jours de tranquillité; mais de nouvelles luttes, suscitées par l'ambition de ses fils, vinrent troubler ses dernières années.

HENRI III, roi d'Angleterre, né à Winchester en 1207, mort en 1272. Il était fils de Jean sans Terre, dont la tyrannie avait soulevé les barons et les avait poussés à offrir la couronne à Louis, fils de Philippe-Auguste, qui s'était promptement emparé de Londres et des comtés du midi (1216). La honte d'obéir à un étranger réveilla le sentiment national, et, à la mort de Jean (1216), les mêmes seigneurs qui avaient appelé le fils du roi de France se rallièrent au jeune Henri, qu'ils proclamèrent à Glocester et qu'ils placèrent sous la tutelle du comte de Pembroke. Ce dernier chassa les Français et gouverna jusqu'en 1219, époque de sa mort. Hubert de Burg et l'évêque Pierre des Roches exercèrent dès lors tour à tour l'autorité et causèrent de grands troubles par leurs rivalités. Mais Henri mécontenta surtout ses barons par les faveurs qu'il prodiguait aux Provençaux qui avaient suivi en Angleterre sa jeune femme Eléonore de Provence. Après plusieurs tentatives infructueuses, il fit, en 1242, une grande expédition pour essayer de reconquérir ses domaines en France, mais fut vaincu dans deux grandes batailles par Louis IX, à Taillebourg et à Saintes, et dut abandonner ses prétentions sur la Normandie, le Maine, l'Anjou et le Poitou. Le roi de France lui laissa cependant la Guyenne. Henri III ne fut pas plus heureux dans ses tentatives pour s'emparer de la Sicile, dont le pape lui avait donné l'investiture, ni dans ses expéditions en Ecosse. La lutte la plus sérieuse de son règne fut celle qu'il soutint contre ses barons révoltés sous la conduite du fameux Simon de Montfort, comte de Leicester, fils du bourreau des Albigeois. Contraint de signer les *Statuts d'Oxford* (1258), il les viola (1261), fut fait prisonnier par Leicester, qui devint le véritable chef du gouvernement et qui se fortifia du concours des Communes, et fut enfin délivré par son fils Edouard, qui vainquit les barons à Evesham (1265). Pendant que son fils achevait de pacifier l'Angleterre, il signala les dernières années de son règne par des vengeances impitoyables contre les vaincus.

HENRI IV, roi d'Angleterre, né en 1367, mort en 1413. Il appartenait à la maison de Lancastre et descendait d'Edouard III. Banni du royaume pour ses complots par son cousin Richard II, il y rentra à main armée (1399), s'empara de la personne de Richard, le contraignit à abdiquer et se fit proclamer roi par les états de la nation. Cette usurpation fut la source des luttes qui déchirèrent l'Angleterre dans le XVe siècle, sous le nom de guerre des Deux-Roses (entre les maisons d'York et de Lancastre). Son règne fut troublé par les continuelles révoltes des barons, par des guerres acharnées contre les Gallois et les Ecossais, indomptables dans leurs montagnes et soutenus d'ailleurs par la France, par le meurtre de Richard, que Henri, suivant toutes les apparences, fit assassiner dans sa prison, pour ôter tout prétexte aux rébellions, par le supplice de l'archevêque d'York, pris les armes à la main, exécution qui attira l'excommunication papale sur le royaume, par des démêlés avec la France, enfin par toutes les calamités de la guerre civile et de la guerre étrangère. Henri triompha de tous les obstacles, dompta toutes les résistances, garda sa couronne et la transmit intacte à son fils. Ce violent usurpateur avait le génie de son ambition; il favorisa les progrès de la liberté anglaise, et, pour être en état de résister aux seigneurs, s'appuya sur les Communes, dont l'importance grandit beaucoup sous son règne. Une lèpre hideuse et de fréquentes attaques d'épilepsie rendirent très-douloureuses les dernières années de ce prince, et son corps, prématurément brisé, offrait toutes les apparences de la vieillesse, quoiqu'il fût encore dans la vigueur de l'âge. Tous ceux qui le regardaient comme un usurpateur étaient convaincus que Dieu lui avait envoyé ces deux maladies pour le punir des actes de violence qu'il avait commis pour s'emparer de la couronne. C'est à lui que l'Angleterre doit l'institution de l'ordre du Bain; la veille de son sacre, il conféra cet ordre à trente-six chevaliers qui avaient pris un bain avec lui.

Henri IV, drame en deux parties, de W. Shakspeare, jouées l'une et l'autre vers 1597. L'heureuse alliance du comique et du tragi-

que, l'art de faire concourir les scènes plaisantes et même bouffonnes au même but que les situations les plus dramatiques ont fait du *Henri IV* de Shakspeare un de ses chefs-d'œuvre, dans la série de ses pièces appelées historiques. Le grand poëte y déroule les événements qui ont marqué l'établissement de la maison de Lancastre, et particulièrement les joyeuses débauches de l'héritier présomptif, le prince de Galles, depuis roi sous le nom de Henri V. De là deux actions habilement fondues : d'un côté, le roi Henri IV et sa cour, en proie à toutes les perplexités de la politique ; de l'autre, le jeune prince toujours à la taverne, en compagnie de Falstaff et d'une bande de drôles mis en scène de la façon la plus originale. La création du personnage de Falstaff, qui apparaît pour la première fois dans ce drame, est une des plus achevées de Shakspeare. Le point culminant de cette partie de l'intrigue est une bonne farce que joue le jeune prince à cet énorme vaurien : il lui fait dévaliser des marchands, à main armée, accompagné de deux ou trois coquins, puis tombe lui-même, masqué, sur les voleurs, les met en fuite et s'empare du butin. Le plaisant consiste dans les bourdes incroyables que débite Falstaff, ce type du poltron vantard, racontant qu'il a fallu toute une armée pour le faire fuire, et de quantité de cadavres dont il a jonché la route. Pris en flagrant délit de mensonge, il se console en pensant que, du moins, l'argent est sauf. Bientôt l'heure sérieuse sonne pour le jeune prince : il lui faut combattre aux côtés de son père et il emmène avec lui Falstaff, qui continue, en qualité de capitaine, la série de ses grands coups d'épée.

HENRI V, roi d'Angleterre, fils aîné du précédent, né en 1388, mort en 1422. Avant de monter sur le trône, il se fit remarquer par ses talents militaires, mais aussi par ses débauches effrénées. Dès son avénement (1413), il changea de conduite, s'entoura de sages conseillers, dompta une insurrection de lollards, punit une conspiration en faveur de son cousin Richard, de la maison d'York, et, pour faire diversion aux agitations de l'intérieur, annonça l'intention de faire revivre les vieilles prétentions d'Edouard III sur la couronne de France. Le moment était favorable : la France était alors déchirée par les factions de Bourgogne et d'Armagnac et gouvernée par un prince en démence, jouet des partis et des ambitions qui s'agitaient autour de lui. Allié secrètement au duc de Bourgogne, Henri entra dans la Seine à la tête d'une flotte considérable, emporta Harfleur, se dirigea par terre vers Calais, d'où il attendait des renforts, rencontra les Français sur les bords de la Somme, et, malgré l'infériorité de ses forces, gagna sur eux la mémorable bataille d'Azincourt (25 octobre 1415). L'affaiblissement de son armée ne lui permit pas de tirer de sa victoire un parti décisif. L'année suivante, il reparut en Normandie, prit Rouen, malgré la plus héroïque défense, et menaça Paris. En même temps, il continuait d'actives négociations avec tous les partis en lutte et parvenait à faire conclure l'odieux traité de Troyes (1420), qui lui donnait, avec la main de Catherine de France, fille de Charles VI, la régence du royaume et le reconnaissait héritier de la couronne après le roi régnant, au détriment du dauphin. Il fit son entrée à Paris le 1er décembre, escorté par une nombreuse noblesse et par les chefs des corporations bourgeoises, éternel cortége de tous les vainqueurs. Bientôt la paix de Meaux lui soumit toutes les provinces jusqu'à la Loire, au delà de laquelle le dauphin tenait encore. Il mourut au château de Vincennes, en 1422, après avoir nommé le duc de Bedford régent de France et le duc de Glocester lord protecteur d'Angleterre.

Henri V, drame en cinq actes, de Shakspeare, qui fait suite aux deux parties de *Henri IV* et complète la trilogie. Le prince de Galles est devenu roi ; tout en gardant sa bonne humeur d'autrefois, il a renoncé à ses folies, et Shakspeare en fait un type accompli de noblesse et de loyauté. Le poëte a déroulé, dans une série de tableaux dont quelques-uns sont admirables, cette partie de la guerre de Cent ans qui aboutit pour nous à Azincourt et au traité de Troyes. Des scènes familières s'entre-croisent avec des situations dramatiques et des récits dignes de l'épopée. Il n'a manqué à Shakspeare, pour faire une œuvre irréprochable, qu'un peu plus de respect pour les vaincus. *Henri V* fut joué en 1599.

HENRI VI, roi d'Angleterre, fils et successeur du précédent, né à Windsor en 1421, mort en 1471. Il n'avait que neuf mois à la mort de son père, qui l'avait placé sous la tutelle des ducs de Glocester pour l'Angleterre, et de Bedford pour la France. Pendant qu'on le proclamait à Paris, Charles VII, reconnu par les provinces non conquises par les Anglais, tenait la campagne, mais perdit les batailles de Crevant (1423) et de Verneuil (1424) et se vit à deux doigts de sa ruine. On sait comment l'héroïsme de Jeanne Darc sauva la monarchie et la France et commença la décadence des Anglais sur le continent. En 1451, il ne restait plus à Henri VI que Calais. En 1444, il avait épousé Marguerite d'Anjou, qui prit sur son faible esprit un ascendant absolu et qui devint le véritable chef du gouvernement, surtout quand elle eut fait assassiner le duc de Glocester, dont la puissance lui portait ombrage (1447). Ce meurtre, la dilapidation des finances, les défaites de l'armée anglaise en France entretenaient dans la nation un sombre mécontentement, et suscitèrent des conspirations et des révoltes dont la reine ne triompha qu'avec une extrême difficulté. Cette princesse était, du reste, douée d'une énergie toute virile, et, au milieu des factions qui ensanglantèrent l'Angleterre, elle lutta, pour conserver le trône à son époux et à son fils, avec une constance héroïque, dont on retrouve bien peu d'exemples dans l'histoire. C'est sous ce règne que commença la guerre terrible des Deux-Roses entre la maison régnante (Lancastre) et la maison d'York. Richard, duc d'York, sut profiter habilement de l'état de démence et d'insensibilité où était tombé le roi, et parvint, malgré la reine, à se faire nommer par le Parlement lord protecteur ou régent (1453). Menacé peu après dans son autorité, il commença la guerre civile, entraînant dans sa cause le célèbre Warwick, *le faiseur de rois*, et une partie de la noblesse anglaise ; il écrasa les lancastriens à Saint-Albans (1455), puis à Northampton (1460) et fut tué au moment où le Parlement lui décernait les honneurs royaux. Son fils Edouard hérita de ses prétentions, se mit à la tête du parti, vainquit les troupes de Marguerite à Towton (1461) et se fit proclamer roi. Pendant ces guerres, Henri VI, d'abord captif, puis délivré par Marguerite, tomba enfin entre les mains d'Edouard, qui l'enferma dans la Tour (1464). Marguerite reprit les armes en 1471, et cette fois avec l'appui de Warwick, renversa Edouard du trône, délivra de nouveau le malheureux insensé, mais, malgré son indomptable énergie, fut encore une fois vaincue, d'abord à Barnet, où périt Warwick, puis à Tewkesbury (1471). Henri VI retomba entre les mains du vainqueur, qui déshonora son triomphe en le faisant mettre à mort. La chute de ce fantôme de roi, si souvent le jouet des événements et des partis, suspendit momentanément la guerre des Deux-Roses.

Henri VI, tragédie en trois parties, de cinq actes chacune, de W. Shakspeare. Cette trilogie fut jouée de 1584 à 1588 ; c'est probablement la première œuvre de l'auteur, qui a travaillé sur un canevas fourni par le répertoire du théâtre. Quelques scènes seulement sont de lui, et son travail général n'a guère consisté qu'en des retouches. Une succession de tableaux incohérents déroule sur la scène toute l'histoire du règne de Henri VI ; notons seulement que, dans la première partie, qui retrace les guerres de France (1429), le rôle de Jeanne Darc est singulièrement défiguré. Notre héroïne y est bafouée comme une sorcière et une prostituée. Dans la seconde partie, qui offre le même encombrement de matériaux historiques mal élaborés, sont représentées les luttes des partis, celui de Glocester, celui de Winchester, celui du duc d'York, et les déchirements de la guerre des Deux-Roses ; la bataille de Saint-Albans dénoue un moment l'action, qui reprend dans la troisième partie. Celle-ci embrasse tous les événements qui se sont succédé de 1455 à 1471, et clôt, par le meurtre de Henri VI, le règne de la maison de Lancastre ; la Rose blanche a triomphé de la Rose rouge. L'intérêt dramatique de cette longue élucubration, où les qualités ordinaires du poëte n'étincellent que çà et là, est trop disséminé pour être bien fort ; la fidélité manque à la reproduction des événements et des caractères. « Les horreurs qui y sont accumulées ne laissent pas que d'être peintes avec une certaine énergie, dit M. Guizot, mais bien éloignée de cette vérité profonde que, dans ses beaux ouvrages, Shakspeare a su, pour ainsi dire, tirer des entrailles mêmes de la nature. »

HENRI VII, roi d'Angleterre, le premier des Tudors, né en 1458, mort en 1509. Il appartenait à la maison de Lancastre et descendait, par les femmes, du troisième fils d'Edouard III. D'abord connu sous le nom de comte de Richmond, il se réfugia en Bretagne après la ruine des lancastriens à Tewkesbury (1471), revint en armes en Angleterre sous Richard III (1485) et écrasa à Bosworth son rival, qui perdit en même temps la couronne et la vie. Proclamé roi, Henri éteignit la guerre des Deux-Roses et réunit en sa personne les droits des deux maisons par son mariage avec la jeune princesse Elisabeth, fille d'Edouard IV. Néanmoins, ses ennemis ne le laissèrent point régner en paix et suscitèrent contre lui plusieurs imposteurs, notamment Lambert Simnel, qui se donnait pour Edouard Plantagenet, enfermé à la Tour, et Perkins Warbeck, qui se faisait passer pour le duc d'York, Richard Plantagenet. Henri triompha de toutes ces attaques et resta paisible possesseur du trône. Deux passions dominaient l'âme de ce prince : sa haine contre les derniers membres de la maison d'York et son avarice sordide. La première le poussa à des crimes, la seconde à des extorsions et à des violences inouïes : confiscations, amendes arbitraires, vente de pardons, dénis de justice, proscriptions. Les principaux ministres de ces actes tyranniques furent le cardinal Morton, Empson et Dudley. Appelé en Bretagne par la duchesse Anne, attaquée par la France, il s'ébranla trop tard et ne put empêcher le mariage de cette princesse avec le roi Charles VIII. Il en prit prétexte pour obtenir des subsides considérables, afin de revendiquer ses prétendus droits sur le royaume de France, vint investir Boulogne (1492), mais se hâta de conclure le traité d'Etaples, par lequel Charles VIII achetait la paix moyennant 745,000 écus. Cette expédition n'avait été pour Henri qu'un expédient pour tirer de l'argent de ses sujets et de ses ennemis. Il amassa ainsi des trésors immenses. Il prépara la fusion de l'Ecosse avec l'Angleterre, en mariant sa fille au roi Jacques IV, affaiblit l'aristocratie, en lui permettant d'aliéner ses biens et surtout en lui retirant le privilége d'entretenir une clientèle armée, augmenta les prérogatives de la *chambre étoilée* et commença le développement de la marine anglaise.

HENRI VIII, roi d'Angleterre, fils et successeur du précédent, né en 1491, mort en 1547. Rien ne faisait présager qu'il dût être le Néron de l'Angleterre, et son avénement (1509) fut accueilli par les espérances de la nation, fatiguée du despotisme fiscal de son père. Il entra, en 1512, dans la ligue contre Louis XII, gagna sur les Français la bataille de Guinegate (journée des Eperons, 1513), battit leurs alliés les Ecossais à Floddenfield, où périt le roi Jacques IV avec toute sa noblesse, fit ensuite la paix avec le roi de France et lui donna en mariage sa sœur, Marie Tudor (1514). François Ier et Charles-Quint recherchèrent son alliance ; il eut avec le premier, à Guines, la fameuse entrevue connue sous le nom d'entrevue du *Camp du Drap d'or* (1520), où les deux rois déployèrent une magnificence inouïe, mais qui n'eut aucun résultat positif, car Henri, et surtout son ministre, le cardinal Wolsey, étaient déjà gagnés à la cause de l'empereur. Ils la soutinrent mollement pendant quelques années, envoyèrent des troupes en Picardie pour agir de concert avec les impériaux, mais revinrent à l'alliance française après la bataille de Pavie. Les affaires intérieures détournèrent bientôt Henri des événements continentaux. Jusque-là, sous l'inspiration de Wolsey, il s'était montré despote, mais non cruel, gouvernant sans parlement, levant des taxes arbitraires, mais ne s'étant encore souillé par aucun des crimes qui le rendirent si odieux. Au moment où l'unité catholique était brisée en Allemagne par les prédications de Luther, le monarque anglais se crut appelé à ruiner la nouvelle doctrine par l'autorité de sa science et de sa parole. Nourri des subtilités scolastiques de saint Thomas d'Aquin, il se persuada facilement qu'il était le premier théologien de la chrétienté, et composa contre le réformateur allemand le traité *De septem sacramentis* (1521), qu'il dédia au pape, et qui lui valut de la cour de Rome le titre de *Défenseur de la foi*. Il affectait à cette époque un grand zèle pour l'orthodoxie. En 1527, ayant conçu une violente passion pour Anne de Boulen, il voulut, sous prétexte de parenté, faire rompre son mariage avec Catherine d'Aragon ; la cour romaine traîna l'affaire en longueur. Irrité des continuels délais au moyen desquels sa demande était éludée, Henri disgracia d'abord Wolsey, qu'il soupçonnait avec raison de connivence, s'entoura d'hommes plus serviles encore, Suffolk, Norfolk, Thomas Cromwell, et, bien résolu à trancher la difficulté par un coup d'autorité, fit consulter pour la forme les universités de l'Europe, dont il acheta l'approbation ; enfin, il chargea l'archevêque de Cantorbéry, Cranmer, de prononcer son divorce (1533). Quelques jours plus tard, il fit consacrer son mariage avec Anne de Boulen ; c'était le premier pas dans la voie d'une séparation avec l'Eglise romaine. Dès lors, il ne s'arrêta plus. Il ne répondit à l'excommunication que par une suite de mesures qui consommèrent le schisme. Il asservit le clergé anglais par la terreur et la corruption, se fit décerner par lui, ainsi que par le Parlement, le titre de *chef suprême de l'Eglise anglicane*, défendit les appels en cour de Rome, se réserva l'élection et la consécration des prélats, le jugement des hérésies, s'attribua la dîme des bénéfices ecclésiastiques, interdit toute contribution pécuniaire imposée par le pape, et notamment le *denier de saint Pierre*, etc. Le clergé, terrifié, accepta ces réformes, contre lesquelles protestèrent deux illustres victimes, le cardinal Fisher et le chancelier Thomas Morus, qui furent envoyés à l'échafaud (1535). L'année suivante, la jeune reine, Anne de Boulen, fut livrée au supplice, sous l'accusation d'adultère, et le roi épousa Jeanne Seymour, qui mourut dix-sept mois après. L'exemple des princes allemands encouragea Henri à la confiscation des biens ecclésiastiques : il se jeta sur cette riche proie, commença par les monastères, et, malgré les résistances, malgré les soulèvements populaires, consomma la confiscation en cinq années. Il est à remarquer que le clergé, qui s'était docilement soumis aux réformes religieuses, défendit ses richesses avec une énergie désespérée, qui demeura, au reste, sans résultat. Chose bizarre ! en se séparant d'une manière aussi éclatante de la communion romaine, Henri VIII n'avait pas cessé de se prétendre orthodoxe, et, en même temps qu'il faisait pendre les catholiques qui ne reconnaissaient point son infaillibilité en matière de religion, il envoyait au bûcher les protestants et toute personne convaincue d'hérésie. Ce maniaque sanguinaire, outre son *bill des six articles*, qu'il avait fait promulguer pour fixer l'uniformité de la foi, avait rédigé, pour l'instruction religieuse de ses sujets, deux traités théologiques : l'*Institution du chrétien* et la *Doctrine et science nécessaires à tout homme chrétien*, qui furent imposés comme la règle suprême de la foi. Il interdit, en outre, la lecture de la Bible à tout autre qu'aux chefs de famille des classes nobles ou riches. Parmi les nombreuses victimes de sa monomanie théologique, on remarque un pauvre maître d'école qui, mis en jugement pour avoir nié la présence réelle, en appela au roi. Henri saisit cette occasion d'étaler sa faconde scolastique ; il argumenta contre le malheureux pédagogue, qui eut l'imprudence d'interloquer le roi, et, finalement, fut livré aux flammes. Il va sans dire que Henri prétendait à la même infaillibilité et à la même omnipotence en matière de gouvernement. Tous les pouvoirs publics, au reste, épurés, asservis et terrorisés, s'empressaient de sanctionner ses actes comme autant de lois sacrées ; lords et Communes, aussi lâches que le sénat romain, allaient au-devant de ses caprices, approuvaient tous ses crimes et rivalisaient de bassesse et de servilité. En 1540, Henri se maria en quatrièmes noces avec Anne de Clèves ; sur la foi d'un portrait d'Holbein, il avait demandé en mariage cette jeune princesse, qu'il trouva beaucoup moins belle que le portrait, et qu'il prit en aversion. Sous un prétexte futile, il fit casser cette nouvelle union par l'assemblée du clergé, épousa Catherine Howard et la fit décapiter six mois après, sous l'accusation de galanterie *avant son mariage*. Une sixième femme, Catherine Parr, ne craignit pas cependant d'accepter cette main sanglante et faillit être envoyée à la mort, pour avoir osé soutenir une discussion théologique contre son terrible époux. Henri fit pendant quelques années, mais inutilement, la guerre à l'Ecosse, pour lui imposer l'organisation religieuse de l'Angleterre, s'unit à Charles-Quint contre François Ier (1542), vint s'emparer de Boulogne (1544) et rendit cette ville trois ans plus tard, en vertu d'un traité avec la France. Il étendit sa suprématie spirituelle sur l'Irlande, qui fut, en outre, érigée en royaume dépendant de l'Angleterre, et fit rentrer également dans l'unité de la monarchie la portion du pays de Galles qui avait formé jusqu'alors une sorte d'Etat indépendant, divisé en près de cent cinquante seigneuries.

Jusqu'à la dernière heure, ce prince resta le même tyran impitoyable et sanguinaire ; la flamme des persécutions religieuses et l'échafaud des meurtres juridiques demeurèrent jusqu'à la fin ses moyens de gouvernement. Dans la dernière année, ses souffrances physiques, son obésité monstrueuse, les ulcères qui le dévoraient l'avaient rendu plus féroce encore et plus altéré de sang, et il expira en donnant des ordres de mort. Il avait alors cinquante-six ans et en avait régné trente-six. Le fils qu'il avait eu de Jeanne Seymour lui succéda sous le nom d'Edouard VI. Ses deux filles, Marie, née de son premier mariage, et Elisabeth, fille d'Anne de Boulen, régnèrent successivement après la mort de leur frère. C'est à tort que l'on a quelquefois considéré Henri VIII comme le fondateur du protestantisme en Angleterre ; il en fut, au contraire, le persécuteur le plus violent. Mais sa séparation de la communion romaine a préparé la révolution religieuse qui s'accomplit après lui, et qui substitua l'anglicanisme au catholicisme romain.

Henri VIII, tragédie en cinq actes de W. Shakspeare, jouée vers 1601. Ce fut la dernière composition historique du grand poëte. Ecrite sur la demande d'Elisabeth et pour être représentée dans quelque fête royale, cette pièce se ressent de la gêne que dut éprouver Shakspeare à mettre sur la scène, devant Elisabeth, le meurtrier de sa mère, Anne de Boulen. « Le caractère de Henri VIII, dit M. Guizot, est complétement insignifiant, et ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est l'intérêt que le poëte d'Elisabeth a répandu sur Catherine d'Aragon ; dans le rôle de Wolsey, surtout au moment de sa chute, se retrouve la touche du grand maître ; mais il paraît que, pour les Anglais, le mérite de l'ouvrage est dans la pompe du spectacle, qui l'a déjà fait reparaître plusieurs fois sur le théâtre dans quelques occasions solennelles. *Henri VIII* peut avoir pour nous un intérêt littéraire, celui du style, que le poëte a certainement eu soin de rendre conforme au langage de la cour, tel qu'il était de son temps ou peu d'années auparavant. Dans aucun de ses autres ouvrages le style n'est aussi elliptique ; les usages de la conversation semblent y porter, dans la construction de la phrase, cette habitude d'économie, ce besoin d'abréviation qui, dans la prononciation anglaise, retranchent des mots près de la moitié des syllabes. On n'y trouve d'ailleurs presque point de jeux de mots, et, sauf dans un petit nombre de passages, assez peu de poésie. » *Henri VIII* fut repris après la mort d'Elisabeth, en 1613. Il y a lieu de croire que l'éloge de Jacques Ier, encadré à la fin, dans une prédiction, fut ajouté à cette époque, soit par Shakspeare lui-même, soit par Ben Johnson. Ce fut, dit-on, à cette reprise, en 1613, que les canons que l'on tirait à l'arrivée du roi, chez Wolsey, mirent le feu au théâtre du Globe, qui fut entièrement consumé. La pièce comprend un espace de douze ans, depuis 1521 jusqu'en

1533. On n'en connaît, avant celle de Shakspeare, aucune autre sur le même sujet.

Henri VIII, tragédie en cinq actes et en vers, de Marie-Joseph Chénier (théâtre de la République, 1791). Cette pièce inaugura la nouvelle salle du Théâtre-Français, rue Richelieu, et faillit sombrer sous les cabales, qui s'adressaient beaucoup plus au républicain qu'au poëte. Suivant Laharpe, « *Henri VIII* est une très-mauvaise pièce, une déclamation en dialogues, chargée de lieux communs; on n'y trouve ni intérêt, ni intrigue, ni action, ni marche dramatique, ni mouvements, ni convenances, ni caractères. » Ce jugement doit être réformé. La pièce, sans être un chef-d'œuvre, a de l'intérêt. M.-J. Chénier a choisi, dans la série d'aventures sanglantes qui font du règne de Henri VIII un long drame, la catastrophe d'Anne de Boulen, remplacée dans le cœur du Barbe-Bleue royal par Jeanne Seymour, et il en tire plusieurs situations pathétiques. Les caractères historiques sont assez bien tracés; celui de Henri VIII est surtout d'un énergique relief, et, n'y eût-il que le récit de la mort d'Anne de Boulen, au cinquième acte, cette tragédie mériterait encore d'être lue, sinon représentée.

Henri VIII (LES SIX FEMMES DE), scènes historiques, par M. Empis (1854). L'auteur a suivi les mêmes procédés que le président Hénault, Rœderer et M. Vitet avaient empruntés à Shakspeare, et qui consistent dans une succession de tableaux et des changements de scène fréquents, permettant de retracer les événements à mesure que les fournit l'histoire et avec moins de gêne qu'au théâtre. Il a essayé de se tenir le plus près possible de la vérité, de présenter sous leur vrai jour les physionomies et les événements; il a fait revivre, avec beaucoup d'art, les personnages divers que lui offrait cette page éminemment dramatique de l'histoire d'Angleterre. On voit succéder, par d'étranges et sanglantes révolutions, à la douce et résignée Catherine, cette touchante Anne de Boulen, puis Jeanne Seymour, puis Anne de Clèves, que Henri VIII a aimée en peinture et qu'il répudie dès qu'il l'a possédée, puis Catherine Howard, ambitieuse, hardie, mais que sa coquetterie téméraire doit pousser bientôt du trône d'Anne de Boulen à son échafaud, puis cette théologienne disputeuse, mais prudente, Catherine Parr, qui eut la sagesse de se laisser convertir par son intolérant époux. Le monstre implacable, à la fois tendre et sanguinaire, fascine ses victimes et les attire à lui, les unes par la crainte, les autres par l'amour, d'autres par l'ambition. Henri VIII constitue à lui seul la véritable unité de l'action dramatique; il est le centre de toutes ces intrigues, le héros de toutes ces séductions, le bourreau de toutes ces femmes. M. Empis a traité avec soin cette étonnante figure; mais il eût fallu, pour lui donner tout son relief, une main plus puissante que la sienne.

IV. Princes espagnols.

HENRI Ier, roi de Castille, né en 1202, mort en 1217. Il succéda en 1214 à son père, Alphonse IX, et régna sous la tutelle de sa mère, Eléonore d'Angleterre; mais celle-ci étant morte vingt-cinq jours après Alphonse, Bérangère, sœur du jeune roi, puis le comte Alvar, exercèrent successivement la régence et ensanglantèrent la Castille en se disputant le pouvoir. Le jeune prince mourut avant sa majorité.

HENRI II, connu sous le nom de **Henri de Transtamare**, roi de Castille, fils naturel d'Alphonse XI et d'Eléonore de Guzman, né en 1333, mort à Burgos en 1379. Il conspira longtemps contre son frère Pierre le Cruel, que ses crimes avaient rendu odieux, finit par obtenir l'appui de Charles V, roi de France, qui envoya à son aide les grandes compagnies, avec Du Guesclin pour général, et perdit la bataille de Navarette (1367). Après cette défaite, il retourna en France et obtint de nouveaux secours, qui lui permirent de faire une nouvelle tentative en Castille. Il tua Pierre à Montiel et se fit proclamer roi (1368). Suivant les récits d'un grand nombre d'historiens, il tua son frère à coups de poignard, dans la tente de Du Guesclin, où il avait été attiré; mais d'autres historiens disent que le meurtre eut lieu dans la tente d'un simple gentilhomme nommé Le Bègue de Villaine. Il eut ensuite des succès dans quelques guerres contre le Portugal, l'Aragon et la Navarre, paya fidèlement sa dette de reconnaissance envers Charles V, en envoyant devant La Rochelle une flotte qui combattit victorieusement celle des Anglais, et resta jusqu'à sa mort attaché à l'alliance française.

HENRI III, l'Infirme, roi de Castille, né à Burgos en 1379. Il succéda à son père Jean Ier en 1390. Sa minorité fut troublée par des rivalités. A quatorze ans, il se déclara majeur, réprima les soulèvements des grands, repoussa les attaques du Portugal, châtia les pirates barbaresques qui ravageaient les côtes de l'Andalousie et prit Tétouan. Dans l'affaire du schisme, il se prononça pour Benoît XIII et s'attira les censures de son rival Boniface III, pour quelques changements dans la discipline ecclésiastique. Il interdit l'usure aux juifs, travailla à l'embellissement de Madrid et mourut au moment où il préparait une expédition contre les Maures d'Espagne.

HENRI IV, l'Impuissant, roi de Castille, né à Valladolid en 1425, mort en 1474. Il succéda à son père Jean II en 1454, après avoir pris part à plusieurs révoltes contre lui. Quelques combats contre les Maures lui concilièrent d'abord l'affection de ses sujets; mais son ineptie, sa prodigalité et ses mauvaises mœurs lui attirèrent bientôt le mépris universel. Les historiens rapportent que, pour se justifier du reproche d'impuissance, il livra son épouse, Jeanne de Portugal, à l'un de ses favoris. Jeanne de Castille aurait été le fruit de cet adultère. Suivant d'autres récits, il se serait fait, en outre, délivrer un certificat de virilité par une commission de médecins. Ces précautions n'empêchèrent point que les grands ne prissent ce prétexte pour se soulever contre lui et lui opposer son frère Alphonse, qui mourut après la bataille indécise d'Olmedo (1467). Las de discordes, Henri consentit à reconnaître sa sœur Isabelle pour son héritière. Ce prince avait beaucoup de vices; mais on ne lui reproche point de cruauté. Il affectait, au reste, une dévotion excessive. Il fit aux Maures une guerre qualifiée de croisade, qui dura dix ans et n'eut d'autre résultat que d'épuiser le trésor, ce qui obligea Henri à émettre des monnaies dont la valeur intrinsèque était presque nulle. On vit les denrées monter jusqu'à cinq fois leur valeur ordinaire.

HENRI (don), infant de Castille, né vers 1225, mort en 1304. Frère d'Alphonse X, roi de Castille, il essaya de le détrôner, mais fut complétement battu (1257), et se rendit alors à Tunis, où il adopta, dit-on, la religion et les mœurs des Sarrasins et prit du service dans l'armée musulmane. Las de ce genre de vie, don Henri se rendit en Italie et alla trouver Charles d'Anjou, qui venait de conquérir le royaume de Naples (1268). Ce prince l'accueillit d'autant plus favorablement que Henri lui prêta une forte somme d'argent, et demanda au pape Clément IV de donner à l'infant de Castille l'investiture du royaume de Sardaigne. Mais la mésintelligence ne tarda pas à se mettre entre les deux princes. Charles d'Anjou refusa de rendre l'argent qu'il avait emprunté. Furieux contre le roi de Naples, Henri résolut de le renverser, se rendit à Rome, où il s'empara du pouvoir, se déclara le partisan de Conradin, qu'il appela en Italie, l'accueillit en grande pompe à Rome, l'aida à chasser les Angevins de la Sicile et se signala par sa grande bravoure à la bataille de Tagliacozzo, où Conradin fut vaincu et fait prisonnier (1268). Livré peu après à Charles d'Anjou, par l'abbé du Mont-Cassin, l'infant Henri fut enfermé dans une cage de fer, traîné ainsi de ville en ville et livré à la risée de la populace; grâce à l'intervention du pape Honorius IV, il recouvra enfin la liberté en 1294, et retourna alors en Castille, où régnait son neveu don Sanche. A la mort de ce prince (1295), il se fit nommer régent du royaume et gouverna la Castille jusqu'à la majorité de Ferdinand IV, en 1302. Deux ans après, il mourut sans laisser d'enfant. C'était un prince perfide et rusé, d'une nature inconstante et inquiète, et extrêmement vicieux.

HENRI DE TRANSTAMARE, roi de Castille. V. HENRI II, DE CASTILLE.

HENRI DE BOURBON (Marie-Ferdinand), infant d'Espagne, duc de Séville, né en 1823, tué en duel en 1870. Il était frère aîné de François d'Assise, époux de la reine Isabelle, et cousin germain de cette princesse, qui le nomma vice-amiral de la flotte. Ayant manifesté hautement des idées politiques très-avancées, il se vit privé de son grade et de ses autres dignités en 1867 et se rendit alors à Paris, où, sans fortune particulière, il se trouva dans une position extrêmement gênée.

Après la révolution de 1868, qui renversa du trône Isabelle, l'infant don Henri publia quelques brochures républicaines, puis retourna en Espagne, où il s'était lié avec le maréchal Prim, alors à la tête des affaires. Peu après, il se livra à d'ardentes attaques contre le duc de Montpensier, l'accusa ouvertement d'avoir contribué à la chute d'Isabelle pour s'emparer du trône, et dans un manifeste, intitulé : *Aux montpensiéristes* (7 mars 1870), il parla du fils de Louis-Philippe dans des termes tellement injurieux que celui-ci crut devoir relever le gant et le provoquer en duel. La rencontre eut lieu le 12 mars suivant, à une courte distance de Madrid. Après quelques coups de pistolet échangés sans résultat, l'infant don Henri, atteint par une balle à la tête, tomba roide mort. Deux jours après, il était conduit au cimetière, sans le concours du clergé, par un imposant cortége de francs-maçons, qui le comptaient au nombre de leurs affiliés.

V. Princes portugais.

HENRI DE BOURGOGNE ou **DON HENRIQUE**, fondateur de la monarchie portugaise, fils du duc Henri de Bourgogne et arrière-petit-fils de Robert, roi de France, né, probablement à Dijon, vers 1057, mort en 1114. Il vint fort jeune dans la péninsule, combattit les Maures, et reçut d'Alphonse II, roi de Castille, la main de sa fille naturelle, Thérésa, avec l'investiture de trois des plus belles provinces qui composent aujourd'hui le Portugal. Ces contrées étaient en quelque sorte à conquérir sur les Maures, ou du moins à défendre contre leurs attaques incessantes. Après la mort d'Alphonse, Henri se rendit à peu près indépendant, accorda des franchises à plusieurs cités et prépara la grandeur de la monarchie portugaise.

HENRI ou **HENRIQUE** (le cardinal), roi de Portugal, né à Lisbonne en 1512, mort en 1580. Il était fils de dom Manoel, fut revêtu, dès l'enfance, des ordres sacrés, et devint évêque d'Evora, puis cardinal (1545). En 1539, il avait été nommé grand inquisiteur, et c'est par ses soins que se multiplièrent les succursales du saint office et que fut fondée cette inquisition de Goa qui se rendit si horriblement célèbre. A la mort de son neveu, le roi dom Sébastien (1578), Henri fut appelé tout à coup à monter sur le trône de Portugal. Il était alors cacochyme, phthisique, brisé par l'âge et par la maladie, et ne prenait pour toute nourriture que du lait de femme, ce qui ne l'empêcha pas de songer un instant à demander au pape l'autorisation de se marier, dans le fol espoir de donner un héritier au trône. Toutefois, il renonça à ce projet, abandonna la direction des affaires d'État à Christovam de Moura, et se montra plein de faiblesse et d'irrésolution. N'ayant pas voulu reconnaître pour son héritier dom Antonio, prieur de Crato et neveu de Jean III, il entra en négociation avec le roi d'Espagne, Philippe II, et lui offrit la couronne de Portugal. Par cet acte déplorable, Henri précipita son pays dans une crise désastreuse en provoquant son asservissement par l'Espagne. Philippe II s'empara, en effet, du Portugal après la mort du cardinal-roi.

HENRI le Navigateur ou **DOM HENRIQUE**, infant de Portugal, troisième fils de Jean Ier, né à Porto en 1394, mort en 1460. Il reçut une éducation extrêmement remarquable pour l'époque et dirigée surtout vers les sciences nautiques et mathématiques, puis il prit une part brillante à l'expédition de Jean Ier contre les Maures d'Afrique, expédition qui livra Ceuta et Tanger aux Portugais (1415). Henri était grand maître de l'ordre du Christ, et venait d'être nommé duc de Viseu lorsqu'il fit construire au cap Sagres, en 1419, un château fort qui devint bientôt le centre d'une agglomération d'habitants appelée *Villa do Infante*. Là, dom Henri établit un observatoire, une école nautique, une Académie hydrographique, et devint le promoteur des grandes découvertes maritimes qui illustrèrent la fin du règne de son père. La côte occidentale d'Afrique, Porto-Santo, Madère, etc., furent explorés et colonisés par ses soins. Mais son surnom de **Navigateur** n'est pas d'une exactitude rigoureuse, car il ne dirigea en personne aucune expédition. Il fut activement secondé dans son œuvre par son frère Pedro, duc de Coïmbre, qui fit tous ses efforts pour accroître les connaissances géographiques du Portugal et ses ressources intérieures. En 1431, l'infant dom Henri, qui avait pris le titre de protecteur et de défenseur perpétuel des études en Portugal, fit don de son palais à l'université de Lisbonne et la dota d'une rente pour payer de nouveaux professeurs. En 1437, il reçut le commandement d'une flotte envoyée contre les Maures de Tanger; mais il échoua devant des forces supérieures. Ce prince a laissé quelques écrits qui n'ont pas été publiés.

VI. Princes et personnages divers.

HENRI Ier, dit **le Grand**, premier duc de Bourgogne, né vers 950, mort en 1002. Fils du comte de Paris, Hugues II le Grand, il devint duc de Bourgogne à la mort de son frère Othon (965). Son autre frère, Hugues Capet, étant devenu roi de France, lui donna le titre de grand-duc, d'où vient son surnom. C'était un prince doux et vertueux, qui s'attacha à corriger les abus. Son fils adoptif, Othon, lui succéda.

HENRI Ier, le Libéral ou **le Large**, comte de Champagne et de Brie, né vers 1127, mort en 1181. Il succéda, en 1152, à son père, Thibaut IV, gagna l'amitié du roi de France, et se signala par ses grandes libéralités envers les savants, les artistes et les pauvres. En revenant de la terre sainte, où il était allé prendre part à une croisade, il fut arrêté en Illyrie (1180), mais recouvra bientôt la liberté, et mourut peu après son retour à Troyes. Il dota Troyes de canaux pour faciliter le travail des manufactures.

HENRI, le Lion, duc de Saxe et de Bavière, né en 1129, mort en 1195, fils du précédent. A la mort de son père, il vit confisquer la plus grande partie de son héritage par l'empereur Conrad, en obtint la restitution sous Frédéric Barberousse (1154), qu'il accompagna par reconnaissance dans ses premières expéditions en Italie, et dont plus tard il encourut la disgrâce, mais qu'il ne trahit point, comme on le dit quelquefois. Les principales causes de cette disgrâce furent la puissance où Henri était parvenu par ses conquêtes sur les Slaves et son refus mal dissimulé de secourir Frédéric après sa défaite de Legnano. Cité successivement à plusieurs diètes, il fit constamment défaut et fut dépouillé de toutes ses possessions, à l'exception de Brunswick et de Lunebourg (1181). L'empereur, qui craignait son influence en Allemagne, lui infligea même plusieurs années d'exil. Quelques années plus tard, il parvint à conquérir le Holstein et plusieurs villes du Nord, mais ne put les conserver.

HENRI, le Jeune, roi de Jérusalem et comte de Champagne, né vers 1150, mort en 1197. Il partit pour la Palestine lors de la troisième croisade, en 1189, se conduisit brillamment dans plusieurs rencontres, notamment au siége de Ptolémaïs, et monta sur le trône de Jérusalem en 1192. Henri avait épousé Isabelle, veuve du marquis de Tyr, Conrad. Il mourut après cinq ans de règne.

HENRI DE HAINAUT, empereur français de Constantinople, né vers 1174, mort en 1216. Il était second fils du comte de Flandre, Baudouin VIII. Il accompagna son frère à la quatrième croisade, prit part à la prise de Constantinople (1204) et à la fondation de l'empire latin, reçut, pour sa part de conquête, plusieurs provinces d'Asie, gouverna l'Etat pendant la captivité de son frère chez les Bulgares, et lui succéda quand on eut acquis la certitude de sa mort (1206). Il gouverna avec autant de prudence que d'énergie et d'habileté, se défendit contre les Bulgares et les Grecs, tenta une conciliation difficile, sinon impossible, entre les Grecs, les Vénitiens et les barons français, modéra le zèle excessif du légat pontifical, qui voulait ramener par la violence les Grecs schismatiques, protégea, autant qu'il le put, les vaincus contre la violence et la spoliation, se montra, en un mot, guerrier, politique et administrateur, mais ne parvint pas à donner un grand éclat à l'empire franco-byzantin, dont la décadence se précipita sous ses successeurs. Il mourut empoisonné, en marchant contre les Epirotes, qui s'étaient emparés de deux fiefs impériaux (1216).

HENRI II, dit **le Pieux**, duc de Silésie, né en 1191. Il était fils de Henri le Barbu et de sainte Hedwidge, et descendait de la race des Piast, en Pologne. Il succéda à son père en 1239, et se vit, dès son avénement, menacé par un ennemi formidable. Les Tartares Mongols, après avoir asservi toute la Russie, venaient de pénétrer en Pologne et en Hongrie; Boleslas V le Chaste, roi de Pologne, saisi d'une lâche terreur, avait pris la fuite, et les Tartares, après avoir triomphé de la résistance que leur opposèrent quelques courageux palatins, avaient brûlé Cracovie et s'étaient avancés jusque sur les frontières de la Silésie. Le salut commun rassembla les Moraves, les Silésiens et les chevaliers teutoniques; Henri le Pieux prit le commandement de leur armée, qui comptait 30,000 hommes; mais les Tartares en avaient 100,000, et, cette fois encore, le nombre l'emporta. Le duc Henri périt à la bataille de Liegnitz (1241), en chargeant à la tête de ses phalanges. Son héritage fut entre ses fils l'occasion de longues querelles intestines, qui se terminèrent enfin par un partage, lequel eut les résultats les plus désastreux pour la Silésie.

HENRI, dit **l'Illustre**, margrave de Misnie, né en 1218, mort en 1288. Il succéda, en 1221, à son père, Dietrich ou Thierry l'Opprimé, sous la tutelle de son oncle maternel, Louis le Pieux, landgrave de Thuringe. Ce dernier étant mort en 1227, la mère du jeune prince, l'ambitieuse Jutta, qui s'était remariée avec le comte Poppo de Henneberg, prit les rênes du gouvernement. Henri fut déclaré majeur avant l'époque fixée par les lois, et épousa, dès 1234, Constance, fille de Léopold, duc d'Autriche. Il fit ses premières armes contre les Prussiens, et eut ensuite à combattre le margrave Jean de Brandebourg; mais bientôt la guerre de la succession de Thuringe vint l'occuper exclusivement. Dès 1242, il avait reçu de l'empereur l'investiture éventuelle de la Thuringe et du palatinat de Saxe. Cependant, lors de l'extinction de la ligne mâle de Thuringe en la personne du landgrave Henri Raspon (1247), il se vit forcé de soutenir par les armes ses droits sur ce pays, contre une plus proche héritière du landgrave, Sophie, épouse de Henri II, duc de Brabant, et contre un autre compétiteur, Siegfried, comte d'Anhalt. Les états de Thuringe lui prêtèrent serment d'hommage en 1249, et, l'année suivante, il prit possession du gouvernement de la Hesse, mais seulement au nom de Henri l'Enfant, fils mineur de Sophie. Cette dernière, ayant bientôt après fait alliance avec le duc Albert de Brunswick, la lutte se ranima avec plus d'ardeur que jamais, et ne se termina qu'en 1263, par la bataille de Wettin, à la suite de laquelle Henri laissa la Hesse au fils de Sophie et resta paisible possesseur de la Thuringe. Mais, dans l'intervalle de ces luttes, il avait négligé de faire valoir, à l'extinction de la ligne de Bubenberg, les droits qu'il possédait, en Autriche, du chef de sa femme, et ne reçut, en dédommagement, qu'une faible indemnité. Le reste de son règne fut troublé par de cruelles discordes, nées au sein même de sa famille. Il avait abandonné à son fils aîné, Albert, dit le Méchant, la Thuringe, le palatinat de Saxe et le territoire de Pleissen, et à Dietrich, le plus jeune, la marche de Landsberg, ne conservant pour lui-même que la Misnie et la basse Lusace. Albert étant bientôt entré en lutte avec ses propres fils, Frédéric le Mordu et Diezmann, toute union fut détruite entre la famille de Henri, ainsi qu'entre les diverses provinces qui étaient jadis sous sa domination. Il sembla vouloir encore augmenter les difficultés de cette situation intérieure, en contractant un second mariage avec Agnès de Bohême, morte sans enfants, en 1268, puis un troisième avec Elisabeth de Maltitz, qui lui donna un fils, Frédéric, dit le Petit. Ses efforts pour assurer à ce dernier une partie de son héritage ne réussirent qu'à envenimer ses querelles avec ses autres enfants, auxquelles sa mort seule mit un terme. C'était un prince doué de grandes

qualités, qui lui valurent une haute renommée parmi ses contemporains. Il était vaillant, généreux, équitable et ami des lettres, ainsi que le prouvent les poésies qu'il a laissées; mais, quoi qu'il eût fait beaucoup pour l'agrandissement de sa maison, son manque de prévoyance fit naître une foule de discordes, qui, longtemps après sa mort, amenèrent la ruine de sa maison.

HENRI, dit **Raspon**, landgrave de Thuringe (1227-1247). Le pape Innocent IV et les évêques électeurs voulurent le nommer empereur pour l'opposer à Frédéric II (1246). Cet anticésar, que l'on nomma par dérision le **roi des prêtres**, après avoir remporté quelques avantages sur Conrad, fils de Frédéric, et s'être avancé en Souabe, fut repoussé jusqu'au cœur de ses Etats héréditaires, et mourut l'année suivante, devant Ulm, des suites d'une blessure.

HENRI Ier, dit **l'Enfant**, premier prince de Hesse, né en 1244, mort en 1308. Il était fils du duc de Brabant, Henri le Magnanime, et de Sophie, fille du landgrave de Thuringe, Louis le Pieux, et de sainte Elisabeth. Lorsque la ligne mâle de Thuringe s'éteignit, en 1247, avec Henri Raspon, sa mère se porta comme unique héritière de ce dernier; mais, après une lutte longue et acharnée contre plusieurs prétendants, surtout contre le margrave de Misnie, Henri l'Illustre, elle ne put obtenir, par le traité de 1263, que la Hesse, qu'elle laissa à son fils, devenu majeur, et qui jusqu'alors avait été désigné sous le surnom de l'**Enfant de Brabant**. Henri, dont le frère aîné, qui portait le même nom, avait succédé, dès 1247, à son père dans le gouvernement du Brabant, fixa sa résidence à Cassel, délivra la contrée des bandits qui l'infestaient, la protégea contre les prétentions de l'archevêque de Mayence et s'acquit l'estime des grands seigneurs hessois, qui le reconnurent pour leur souverain. Il posa ainsi les fondements de la grandeur de sa maison, dont les possessions, d'abord restreintes au comté de Gudensberg et au bassin de la Werra, s'agrandirent bientôt considérablement; car il y joignit la seigneurie de Giessen, le château de Grabenstein, etc. Il vécut en grande estime auprès de tous les princes de son temps et fut le fidèle allié de l'empereur Rodolphe Ier, qu'il aida à triompher d'Ottocar, roi de Bohême. Les querelles de ses fils, qu'il avait eus de deux mariages, troublèrent cependant les dernières années de son règne si bien rempli, et amenèrent, après sa mort, le partage de sa principauté. Mais cette division dura peu de temps, car un seul d'entre eux, Othon, continua sa lignée.

HENRI (Frédéric-Louis), prince de Prusse, frère de Frédéric II, né en 1726, mort à son château de Rheinsberg le 3 août 1802. Il fut un des meilleurs généraux et un des princes les plus éclairés de son temps. Bien qu'on lui ait reproché d'être trop méthodique à la guerre, il faut reconnaître qu'il fit souvent preuve de décision et d'impétuosité. A la bataille de Prague, il détermina la victoire (6 mai 1757); le succès des Prussiens à Rosbach lui est dû en grande partie (5 novembre); la déroute qu'il fit essuyer à l'armée autrichienne à la bataille de Freyberg (29 octobre 1762) mit le sceau à sa gloire militaire, et termina la guerre de Sept ans. Dans un banquet qui eut lieu peu après, Frédéric, ordinairement peu prodigue d'éloges à l'égard de son frère, lui porta un toast en ces termes : « Saluons, messieurs, le seul général qui, pendant cette guerre, n'a pas fait une seule faute. » Sous les deux règnes suivants, le prince Henri ne prit qu'une faible part aux affaires. Il aimait les lettres et les cultivait avec succès. Notre langue lui avait inspiré un goût tout particulier, et il l'écrivait avec autant de pureté que de finesse. Dans un premier voyage à Paris, qu'il fit en 1784, il reçut des littérateurs et des philosophes l'accueil le plus empressé. La France lui inspirait une si vive sympathie, qu'il résolut d'y fixer son séjour. Il y revint en 1788, assista à l'ouverture des états généraux; mais les premiers troubles de la Révolution l'obligèrent à rentrer en Prusse. On l'entendit néanmoins se prononcer hautement en faveur des principes de cette Révolution. C'est malgré ses conseils que la cour de Berlin s'engagea dans la guerre de 1792; aussi est-ce sur lui que plus tard elle jeta les yeux pour conduire les négociations de la paix de Bâle (1795). Le prince Henri partageait les idées antireligieuses de son frère, le grand Frédéric, mais il se fit toujours remarquer par un sincère amour des hommes, par le respect de leurs droits. M. Sainte-Beuve a fait de ce prince un portrait fort intéressant dans ses *Causeries du lundi*.

HENRI, roi de Sardaigne. V. ENZO.

HENRI, ducs de Bavière. V. BAVIÈRE.

HENRI, ducs de Brabant. V. BRABANT.

HENRI, cacique de Saint-Domingue. V. HENRIQUE.

HENRI, roi d'Haïti. V. CHRISTOPHE.

HENRI, hérésiarque du XIIe siècle, originaire d'Italie, mort en 1149. Il fut d'abord ermite, embrassa ensuite en partie les erreurs de Pierre de Bruys, prêcha sa doctrine en Italie, en Suisse, au Mans, dans le Poitou et en Languedoc, et se fit partout un grand nombre de disciples. Le pape Eugène III ordonna des poursuites contre le sectaire et sollicita l'intervention du pouvoir temporel. Cette mesure violente était d'autant plus pressante pour l'Eglise, que Henri exerçait un ascendant irrésistible sur les populations par son éloquence, ses doctrines et la pureté de ses mœurs. Saint Bernard lui-même avait tenté de le combattre par la parole, et il avait partout échoué. Il condamnait le baptême des enfants, la messe, les prières pour les morts, ne voulait point de culte apparent, niait l'eucharistie, n'acceptait que l'Ecriture pour règle de la foi et rejetait la tradition. Cité plusieurs fois inutilement devant le légat du pape, il fut enfin arrêté, condamné à la prison perpétuelle, et mourut peu de temps après. Basnage le place avec raison parmi les précurseurs du protestantisme. Ses disciples, connus sous le nom d'*henriciens*, se confondirent dans la suite avec les vaudois et les albigeois.

HENRI. Pour d'autres personnages de ce nom, v. HENRY.

HENRI DE HUNTINGDON, historien anglais. V. HENRY.

Henri Esmond, roman de Thackeray. V. ESMOND.

Henriade (LA), poëme épique de Voltaire, en dix chants. Le titre de *Poëme de la Ligue*, que l'auteur avait d'abord donné à cet ouvrage, indiquait mieux l'objet qu'il s'était proposé. C'était la peinture des guerres de religion que Voltaire voulait faire, pour inspirer la haine de l'intolérance et de la persécution. Toute la *Henriade* est là. Voilà pourquoi ce poëme n'a pas cessé d'être populaire, malgré la faiblesse du plan et la langueur de l'action. Si l'on considère maintenant la *Henriade* sous le rapport de l'art, il est certain que ce poëme ne peut, à aucun titre, être mis en parallèle avec les grandes épopées des temps anciens et modernes, dont il ne comportait pas, d'ailleurs, les conditions poétiques. Cependant, on ne saurait nier que la *Henriade* ne renferme de grandes beautés littéraires. On y trouve presque partout une diction élégante et noble, un goût pur. Le massacre de la Saint-Barthélemy, au second chant, est décrit avec une énergie d'expression peu commune; l'assassinat de Henri III est vraiment épique; la bataille de Coutras est racontée avec l'exactitude de l'histoire et toute la richesse de la poésie; la bataille d'Ivry mérite le même éloge; l'esquisse du siècle de Louis XIV, au septième chant, est d'un peintre exercé; enfin de belles descriptions, d'heureux épisodes, dans le genre terrible ou gracieux, comme la famine de Paris, d'éloquentes harangues, des portraits pleins de vigueur et de vérité, font de la *Henriade* une des œuvres les plus estimables de la littérature française.

Le sujet ne permettait que le merveilleux chrétien, c'est-à-dire un merveilleux tout allégorique, et Voltaire n'en a tiré un bon parti qu'une seule fois. C'est une belle fiction que le Fanatisme sortant des enfers sous la figure de Guise massacré à Blois, et venant dans la cellule du moine Clément lui demander vengeance et lui remettre un glaive pour frapper Henri III. Les autres allégories n'offrent aucun intérêt. En général, c'est l'esprit qui domine dans la *Henriade*, tandis que, dans les poëmes d'Homère, de Virgile et du Tasse, le génie seul se fait sentir : la conception et l'ensemble de la *Henriade* ne supposent point cet heureux don de la nature, cette qualité féconde qui crée, anime et vivifie tout. C'est par le mérite et la richesse des détails que l'ouvrage s'est soutenu; c'est par les ornements du style qu'il brille, et ces ornements eux-mêmes appartiennent plus à l'esprit qu'au génie : ce sont des antithèses, des oppositions, des portraits plus joliment coloriés que fortement tracés, des observations morales ou politiques rendues avec plus de finesse que d'énergie et de profondeur, des pensées, des réflexions, des sentences; sortes d'agréments qui supposent plus de combinaison et de calcul que de verve et d'imagination.

Le style de la *Henriade* n'est pas d'un écrivain vulgaire. Il pourrait parfois avoir plus de nerf, de chaleur et de précision; mais il est toujours d'une grande élégance et d'une clarté lumineuse; mérite qui suppose beaucoup de netteté dans la conception et dans les idées. Ce style, qui se développe et qui coule avec une extrême limpidité, cette transparence de la diction ne peuvent naître que d'une source très-pure : c'est une grande perfection dans les organes de l'intelligence qui produit cette clarté frappante et qui répand cette abondance de lumière dans les détails de l'élocution. Cependant la versification si facile et si brillante de la *Henriade* a un défaut assez sensible : Voltaire ne connaît pas la période poétique; ses vers sont trop détachés, trop isolés; ils sont tous coupés d'une manière uniforme; ils manquent d'art et de variété.

En résumé, la *Henriade* ne vivra que parce qu'on y verra toujours une thèse morale contre le fanatisme et en faveur de la tolérance. C'est tout ce que Voltaire pouvait faire, et il sera toujours glorieux pour lui d'avoir fait lire sans fatigue et même d'avoir fait admirer dix mille alexandrins alignés à la file. Son exemple ne doit pas être perdu; l'expérience qu'il a faite confirme ce que nous apprend l'étude comparée des littératures. Une épopée est plus que l'œuvre d'un homme; c'est la production d'un siècle, d'un âge héroïque, simple, naïf, croyant, animé d'un sentiment profond, soutenu par une foi robuste; le poëte épique n'est que l'interprète de la poésie vivante qui circule autour de lui.

HENRICHEMONT, ville de France (Cher), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. O. de Sancerre, sur une colline dominant la Petite Sauldre; pop. aggl., 1,395 hab. — pop. tot., 3,377 hab. Fabriques de serges, droguets, cotonnades; tanneries, corroieries; commerce important de laines. Henrichemont était autrefois le ch.-l d'une principauté indépendante qui appartenait à la maison d'Albret, et portait alors le titre de Boisbelle. Sully, dans la maison de qui était passée la principauté, lui donna le nom de Henrichemont. En 1769, cette ville fut réunie à la couronne de France.

HENRICI (Chrétien-Frédéric), poëte allemand, connu sous le pseudonyme de **Picander**, né à Stolpe (Prusse) en 1709, mort en 1764. Il était fils d'un passementier qui lui fit étudier le droit; il se fit connaître par des poésies et remplit diverses fonctions dans l'administration des postes et des douanes. On a de lui deux recueils de vers : *Poésies badines et satiriques* (Leipzig, 1748-1757, 5 vol., 4e édit.); *Recueil de poésies mêlées* (Leipzig, 1768), et trois comédies satiriques : l'*Etudiant flâneur* (1726); l'*Ivrogne incorrigible* (1726); l'*Epreuve des femmes* (1726) Ses pièces de théâtre, comme ses poésies, se font remarquer par de la verve, de la gaieté, mais, en même temps, par des jeux de mots grossiers et des plaisanteries qui dégénèrent en bouffonneries obscènes.

HENRICIE s. f. (an-ri-si — de *Henri*, n. pr.). Echin. Section du genre astérie.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, dont l'espèce type croît à Madagascar.

HENRICIEN s. m. (an-ri-siain). Hist. relig. Membre d'une secte du XIIe siècle, qui avait pour chef Henri l'Ermite.

— **Encycl.** Malgré les efforts tentés au XIIe siècle pour rétablir la discipline en France, les désordres du clergé étaient extrêmes; les clercs, les prêtres, les chanoines vivaient publiquement avec des femmes; dans beaucoup d'églises, tout se vendait à prix d'argent, même les sacrements. Telles furent les circonstances qui aidèrent à la propagation des doctrines de Pierre de Bruys et de Henri l'Ermite. Un grand nombre de manichéens se rallièrent à la nouvelle secte, qui, en peu d'années, fit des progrès immenses, surtout dans le midi de la France. Les *henriciens* rejetaient l'Ancien Testament, le culte extérieur tout entier, surtout le culte de la croix, condamnaient l'usage des églises, des sacrements, des chants et des prières publiques; ils repoussaient la messe, niaient l'efficacité des prières pour les morts; ils admettaient le baptême, mais ne le conféraient qu'aux adultes comme dans la primitive Eglise. Sous l'influence des prédications des novateurs, dans plusieurs contrées, le peuple entra en fureur contre le clergé. Les sectaires se réunissaient en troupes, maltraitant les prêtres, saccageant les églises, brûlant les croix, rebaptisant de gré ou de force les habitants des lieux qu'ils traversaient. Les contradictions les plus singulières se rencontraient dans les doctrines des *henriciens* : tandis qu'ils condamnaient généralement le mariage, un certain nombre d'entre eux voulaient contraindre les moines à prendre femme.

Henri l'Ermite fut condamné à une prison perpétuelle; ses doctrines furent anathématisées par le concile de Reims tenu en 1148; mais elles survécurent à ces condamnations et se fondirent dans l'hérésie des albigeois.

HENRICO (Scipion), littérateur sicilien. V. ENRICO.

HENRICY (Jacques), chirurgien français, né à Puget-Théniers, comté de Nice, vers 1680, mort à Aix en 1749. Il était chirurgien en chef de l'hôpital d'Avignon, lorsque la peste commença à ravager Aix en 1720. Henricy se rendit dans cette ville, et, avec un infatigable dévouement, il prodigua ses soins aux malades de la ville et à ceux des infirmeries établies dans un château près de la rivière de l'Arc, fit prendre de sages règlements pour rétablir la salubrité, s'attira par sa belle conduite l'admiration universelle, et fut nommé, sur la demande des échevins, démonstrateur de chirurgie à l'université d'Aix.

HENRIET (Israël), graveur français, né à Nancy en 1608, mort à Paris en 1661. Elève de Tempesta et de Callot, il s'appropria si bien la manière de ce dernier, que plusieurs de ses estampes, notamment l'*Enfant prodigue*, ont été attribuées à Callot. Il enseigna le dessin à Louis XIV.

HENRIETTE s. f. (an-ri-è-te — d'*Henriette Edwards*). Arboric. Variété de poire.

HENRIETTE-MARIE DE FRANCE, reine d'Angleterre, née à Paris le 29 novembre 1609, morte à Colombes le 10 décembre 1669. Elle était la troisième fille et le sixième et dernier des enfants nés de Henri IV et de Marie de Médicis.

Il est peu d'histoires aussi singulières et aussi dramatiques que celle de cette fille de Henri IV, mariée à seize ans à Charles Ier. L'union des deux couronnes de France et d'Angleterre avait été, dès la naissance d'Henriette-Marie, une des pensées de Henri IV; mais Jacques Ier préférait pour son fils Charles, alors prince de Galles, une fille du roi d'Espagne Charles III, à cause de la grande puissance de la maison d'Autriche. Le jeune prince, aventureux et fou, s'était même embarqué incognito avec son favori Buckingham, sous les noms de Jean et Thomas Smith, afin de voir par ses yeux celle qui lui était destinée et de lier quelque intrigue. Traversant Paris, ils assistèrent, déguisés, à un bal de la cour, et le prince vit là pour la première fois Henriette-Marie, qu'il ne songeait pas du tout à épouser; mais les pourparlers avec Madrid ayant été rompus, ce fut sur cette princesse que Jacques Ier jeta les yeux, et bientôt il annonça au Parlement ce mariage comme devant prochainement s'effectuer. Pendant ce temps, peut-être pour se faire pardonner son équipée espagnole, le prince de Galles écrivait à sa fiancée que dans ce voyage, entrepris pour une autre, il n'avait fait attention qu'à elle seule; il lui disait « combien, outre la renommée de ses vertus, il avait été frappé de ses perfections. » — « Mon bonheur a été grand, ajoutait-il, par l'honneur que j'ai eu déjà de voir votre personne sans être connu de vous, et je ne puis, en écrivant, vous exprimer la passion que j'éprouve d'avoir l'honneur d'être estimé de vous comme votre très-humble et passionné serviteur. » Cette lettre, assez embrouillée et probablement peu sincère, est conservée à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford. Le mariage fut célébré, par procuration, au Louvre, en juin 1625; Jacques Ier, qui l'avait négocié, était mort le 25 mars précédent. Dans sa pensée, cette union devait fortifier les deux couronnes, spécialement celle de son fils; elle fut cause du contraire, car on peut dire qu'elle hâta pour Charles Ier le dénoûment tragique de sa vie. La situation des esprits en Angleterre rendait dangereux un mariage de l'héritier de la couronne avec une princesse catholique, et les négociateurs français, aidés par la duplicité de Jacques Ier, se firent comme un plaisir d'aggraver encore les dangers. Tandis que Jacques présentait au Parlement cette affaire comme purement politique et n'intéressant en rien les questions religieuses, c'était la religion qui, du côté de la France et dans l'esprit des fondés de pouvoir de Henri IV, était le principal objet du contrat. La dispense papale, nécessaire à cause de la différence de religion des deux fiancés, ne fut accordée par Urbain VIII qu'à des conditions ridicules. Non-seulement tous ceux qui seraient placés autour de la princesse devaient être catholiques, mais il était spécifié que les enfants à naître du mariage ne pourraient avoir que des domestiques catholiques. Vingt prêtres de l'Oratoire devaient, de plus, accompagner la reine. C'est le P. de Bérulle, de l'Oratoire, tant vanté par Bossuet, qui avait mené à bien cette négociation, un vrai chef-d'œuvre.

Henriette-Marie fut la première à souffrir des bévues du clergé français, qui n'avait aperçu, dans ce mariage, qu'une occasion d'inonder l'Angleterre de mitres et de soutanes. Il choisissait bien le moment! A peine débarquée à Douvres et reçue par son époux, celui-ci, jugeant avec sang-froid la situation, ne vit rien de mieux à faire que de congédier poliment toute cette séquelle cléricale, malgré le serment juré au pape pour obtenir la dispense. De là ces « premiers nuages » dont parle Bossuet, qui obscurcirent l'aurore de l'union royale et qui ne devaient se dissiper qu'un peu plus tard. La reine était débarquée à Douvres le 22 juin 1625. Son entourage avait indisposé, dès le premier abord, le sombre fanatisme puritain et refroidi le roi d'Angleterre. Un homme d'esprit et de sens politique, le comte de Tillières, précédemment ambassadeur en Angleterre, et qui a laissé de curieux mémoires sur cette époque, était intendant de la maison de la reine; Mme de Tillières, dame d'honneur; Mme de Saint-Georges (Jeanne du Harlay), dame du lit; proprement ou malproprement, comme on voudra, elle avait le titre de *lady of the stool*, dame de la chaise-percée, ce qui était alors une grande marque de distinction. De Tillières raconte ainsi la première entrevue.

« La reine fut logée au château et le reste de son train dans la ville. Le château est un vieux bâtiment fait à l'antique, où la reine fut assez mal logée, pirement meublée, et son train traité avec bien peu de magnificence, considérant une telle occasion; ce qui commença à l'étonner et à la faire douter des grandes richesses et magnificences d'Angleterre, que le comte de Carlisle, le comte de Holland et autres Anglais, qui avaient passé en France, lui avaient décrites. Elle ne vit point le roi ce jour-là; le lendemain, il vint la trouver sur l'heure du dîner, mal habillé, encore plus mal accompagné, et avec une mine triste et bien différente de celle que les Français et les Anglais lui avaient représentée. Si la reine trouva qu'elle était trompée au corps, l'ayant un peu entretenu, elle jugea qu'elle l'était encore davantage quant à l'esprit; et, dès lors, elle commença à retrancher quelque chose en soi-même de cette extrême affection que la vanité d'être reine d'un royaume qu'on lui avait décrit comme un paradis terrestre lui avait formée au cœur; ce

qui augmenta dès l'après-dînée, en raison du commandement que fit le roi de la Grande-Bretagne à Mme de Saint-Georges, dame d'honneur de la reine, de quitter sa place du carrosse de la reine sa maîtresse pour la donner à des dames anglaises huguenotes! »

Ce n'étaient là que des querelles de ménage, des dissentiments sans importance; mais on put voir, dès lors, qu'en mariant le fils de Jacques Ier, protestant, avec une fille de France, élevée tant bien que mal dans la religion catholique, mais mettant son point d'honneur à conserver sa foi et ses priviléges en Angleterre, on avait fait une lourde faute. Henriette eût-elle été disposée à un accommodement, on y avait paré en l'entourant d'un clergé intolérant, haineux, qui l'excitait sous main, et disposé à ne rien céder, au risque de perdre et le roi et la reine :

Abîme tout plutôt! c'est l'esprit de l'Eglise.

Il y avait, de plus, incompatibilité profonde d'humeur entre cette reine de seize ans, élevée à la française, naturellement rieuse, enjouée, et ce roi de vingt-cinq ans, versatile, léger, soupçonneux, tour à tour faible et despotique, aux sens déjà émoussés par des relations précoces avec des femmes faciles. Les dissensions de ce royal ménage sont racontées en détail, avec esprit, par le comte de Tillières (v. MÉMOIRES DU COMTE DE TILLIÈRES), et, quoiqu'il attache souvent bien de l'importance à de petites choses, c'est un guide assez sûr pour la connaissance des trois premières années de mariage de la reine. Ajoutons que, si elle eut à se plaindre des intrigues de Buckingham, de la froideur ou des exigences du roi, elle sut aussi trouver des consolateurs. Ses liaisons avec Jermyn, Montaigu et Percy, trois jeunes et séduisants seigneurs, irritèrent au delà de toute expression la prude et puritaine Angleterre. Plus tard, exilée en France, la veuve de Charles Ier épousa, dit-on, secrètement le comte Jermyn, ce qui semblerait donner raison aux rumeurs qui avaient couru sur ses adultères.

Le bon accord entre le roi et la reine parut se rétablir après la mort de Buckingham (1628); mais leur réconciliation, qui s'opéra par l'entremise des ambassadeurs français, surtout de Bassompierre, paraît avoir été plus politique et de convenance que d'inclination et de cœur. La mésintelligence devint plus vive à mesure que les progrès de la lutte soutenue par le roi contre le Parlement mirent Charles Ier dans un péril réel, et que les attaques dont la reine était l'objet à cause de sa religion, et, il faut bien le dire, à cause aussi de ses goûts et de sa conduite, devinrent plus marquées. Henriette fut accusée, et avec quelque raison, d'inspirer au roi les actes attentoires aux libertés publiques, qui le rendirent si impopulaire; elle avait, en effet, pris assez d'ascendant sur son caractère faible et irrésolu, pour lui faire adopter des mesures qui lui furent fatales. Devenue l'objet de méfiances trop fondées, considérée comme l'âme de la faction qui poursuivait l'extinction de l'anglicanisme, elle se dévoua à une cause qui était non pas la sienne, mais celle des prêtres intrigants qui l'entouraient, qui l'obsédaient de leurs suggestions, tout en se cachant derrière elle. Au début de la guerre civile, envoyée par Charles en Hollande pour en ramener des soldats et de l'argent, elle engagea jusqu'à ses bijoux, ses pierreries, et débarqua sur les côtes anglaises avec 40,000 mercenaires. Elle déploya dans cette lutte insensée, qui était un peu son œuvre, une activité digne d'une meilleure cause, un dévouement qui fit d'elle, suivant l'expression de Bossuet, « cette reine fugitive qui ne trouve aucune retraite dans trois royaumes, et à qui sa propre patrie ne fut plus qu'un triste lieu d'exil. »

En 1630, elle avait donné à son mari un premier fils, Charles, qui fut depuis Charles II; trois ans plus tard, elle lui en avait donné un autre, qui fut le dernier des Stuarts, sous le nom de Jacques II. En 1644, en pleine guerre civile, conduite d'abord à Oxford, puis réfugiée à Exeter, elle accoucha d'une fille, Henriette, qui fut depuis Madame, duchesse d'Orléans. Elle était si abandonnée de tout le monde qu'il fallut que la reine Anne d'Autriche, au rapport de Mme de Motteville, lui envoyât sa propre sage-femme, Mme Péronne, et jusqu'aux moindres choses qui lui étaient nécessaires (16 juin 1644). L'armée du Parlement s'étant approchée d'Exeter, la reine se réfugia en Cornouailles, et, quelque temps après, en France avec un convoi de vaisseaux de guerre que lui envoya le prince d'Orange. La flotte hollandaise la déposa à Brest, d'où elle gagna Paris; sa mère et son frère, Louis XIII, la reçurent avec larmes. Mme de Motteville fait d'elle à cette époque un portrait qui mérite d'être reproduit. « Cette princesse, dit-elle, était fort défigurée (quoiqu'elle n'eût encore que trente-cinq ans) par la grandeur de sa maladie et de ses malheurs, et n'avait plus guère de marques de sa beauté passée. Elle avait les yeux beaux, le teint admirable et le nez bien fait. Il y avait dans son visage quelque chose de si agréable, qu'elle se faisait aimer de tout le monde; mais elle était maigre et petite; elle avait même la taille gâtée, et sa bouche, qui naturellement n'était pas belle, par la maigreur de son visage, était devenue grande. J'ai vu de ses portraits du temps de sa beauté, qui montraient qu'elle avait été fort aimable; et, comme sa beauté n'avait duré que l'espace du matin et l'avait quittée avant son midi, elle avait accoutumé de maintenir que les femmes ne peuvent plus être belles passé vingt-deux ans. »

La cour de France offrit à la reine d'Angleterre un appartement au Louvre, et, comme résidence particulière, le château de Saint-Germain. Le dénûment dans lequel Henriette se serait trouvée, d'après la plupart des historiens, est une fable, ou, du moins, il fut tout à fait accidentel et momentané. Tant que la guerre de la Fronde n'eut pas mis à sec les finances royales, il lui fut alloué une pension de dix mille écus par mois, somme considérable en tout temps, mais surtout alors, à cause de la valeur de l'argent presque deux fois plus forte en ce temps-là que de nos jours. La fille de Henri IV, la tante du roi, était traitée royalement, et, en toutes choses, elle n'eut qu'à se louer de la reine sa belle-sœur. Mais les affaires de la cour, en France comme en Angleterre, tombèrent bientôt de mal en pis.

« L'étoile était alors terrible contre les rois, dit Mme de Motteville; en voici la preuve authentique. Ce même jour (14 juillet 1648) Mlle de Beaumont et moi allâmes voir la reine d'Angleterre, qui s'était retirée aux Carmélites pour quelques jours, pour adoucir un peu le chagrin qu'elle avait de voir partir d'auprès d'elle le prince de Galles. (Il était allé à Calais, dans le dessein de passer en Ecosse pour tenter de la soulever.) Nous la trouvâmes seule dans une petite chambre... Elle nous conta les vives appréhensions qu'elle ressentait du succès de ce voyage, et nous fit part de l'état présent de sa nécessité, qui augmentait infiniment par celle où étaient le roi et la reine. Elle nous montra une petite coupe d'or dans quoi elle buvait, et nous jura qu'elle n'avait d'or, de quelque manière que ce pût être, que celui-là. Elle nous dit de plus que, quand le prince de Galles était parti, tous ses gens lui étaient venus demander de l'argent, et lui avaient dit qu'ils la quitteraient si elle ne leur en baillait; ce qu'elle n'avait pu faire, et avait eu ce déplaisir de se voir hors d'état de remédier au besoin de ses officiers, qui l'accablaient de leurs misères. Elle ajouta que les officiers de la reine Marie de Médicis, sa mère, avaient bien fait pis, et, qu'étant en Angleterre dans le commencement de leurs troubles, elle et le roi son mari ne pouvant pas si ponctuellement leur donner de l'argent, ses officiers présentaient souvent des requêtes contre elle au Parlement d'Angleterre, et que cela lui avait causé de grands chagrins. Cette description nous toucha d'une sensible compassion, et nous ne pouvions assez admirer cette mauvaise influence qui dominait sur les têtes couronnées, qui étaient alors les victimes des deux parlements de France et d'Angleterre. Le nôtre était, grâce à Dieu, bien différent de l'autre en ses intentions, et différent aussi en ses effets. Mais pour lors il incommodait le roi et les apparences en étaient mauvaises. »

Il faut dire aussi, à l'éloge de la reine d'Angleterre, qu'elle avait vendu tout ce qui lui restait de diamants et de bijoux, afin d'en envoyer le prix à Charles Ier et de soutenir de toutes ses forces le parti royaliste. Une grande partie de sa pension était aussi expédiée outre-mer, et, dans l'état des finances de la cour, elle se vit obligée de demander de l'argent au parlement de Paris. Voici ce que rapporte à ce sujet le cardinal de Retz : « Cinq ou six jours avant que le roi sortît de Paris, j'allai chez la reine d'Angleterre, que je trouvai dans la chambre de Madame sa fille, qui a été depuis Mme d'Orléans. Elle me dit d'abord : « Vous voyez, je viens tenir compa- » gnie à Henriette. La pauvre enfant n'a pu » se lever aujourd'hui faute de feu. » Le vrai était qu'il y avait six mois que le cardinal n'avait fait payer la pension de la reine; que les marchands ne voulaient plus fournir, et qu'il n'y avait plus un morceau de bois dans la maison. Vous me faites bien la justice d'être persuadée que Madame d'Angleterre ne demeura pas le lendemain au lit faute d'un fagot. » Ceci se passait au mois de janvier. Retz ajoute qu'il exagéra la honte de cet *abandonnement*, et que le Parlement envoya quarante mille livres à la reine d'Angleterre.

Le coup de hache qui abattit la tête de son époux lui fut autrement sensible que ces misères accidentelles. « Depuis le siége de Paris par les frondeurs, dit Mme de Motteville, elle avait toujours été fort en peine de ce qu'elle ne recevait point de nouvelles du roi son mari, qu'elle savait avoir été mené à Londres, où il était gardé si soigneusement, qu'il fut impossible à ce prince de lui écrire; et, comme on se flatte ordinairement, la reine d'Angleterre croyait que la guerre et les troubles de la France l'empêchaient en quelque façon de recevoir de ses lettres, et que toutes ces choses retardaient les courriers. »

Ici la narratrice raconte, selon les préjugés monarchiques du temps, la condamnation, l'exécution de Charles Ier; puis elle reprend : « Peu de jours après cet horrible meurtre, la reine d'Angleterre reçut une fausse nouvelle, qui lui apprit que le roi son mari avait été mené de sa prison jusque sur l'échafaud, qu'on avait voulu lui couper la tête; mais que le peuple s'y était opposé. Je crois que milord Germain (sir Henri Jermyn), son ministre, qui savait le mauvais état des affaires du roi son mari, la voulut préparer par cette fabuleuse histoire à ce funeste coup; et cette princesse, quoiqu'elle ne vît son mal qu'à demi, en nous contant cette pitoyable aventure, jeta beaucoup de larmes; mais elle se consolait dans l'espérance que le peuple le sauverait, puisqu'il commençait à s'émouvoir en sa faveur.

» Le dix-neuvième du mois (février 1649), elle reçut enfin cette horrible nouvelle comme véritable, et on ne put pas lui déguiser son malheur plus longtemps. Ce mal si grand, si terrible et si certain, produisit en elle tous les sentiments de douleur qu'elle était capable de sentir. Cette malheureuse reine s'affligea et souffrit indéfiniment; mais elle ne mourut point. Elle m'a souvent dit elle-même qu'elle était étonnée comment elle avait pu survivre à ce malheur... Elle en a porté, en effet, un deuil perpétuel, et sur sa personne et dans son cœur; autant néanmoins, ajoute Mme de Motteville, que, selon son humeur, elle en a été capable; car, naturellement, elle avait plus d'enjouement dans l'esprit que de sérieux. »

Entre autres choses qu'elle dit en ce moment à sa confidente, elle lui avoua « que le roi son seigneur, dont la mort allait la rendre la plus malheureuse femme du monde, ne s'était perdu que pour n'avoir jamais su la vérité. » On se demande si elle-même avait jamais voulu l'entendre, cette vérité qui avait manqué au roi son seigneur et causé sa perte; si même elle n'avait pas tout fait pour la lui obscurcir, supposé qu'il eût été capable, la sachant, de se conduire en conséquence.

Un autre malheur atteignit Henriette et tourna pour elle en humiliation. Lorsque, après la paix de 1655, Cromwell, traitant d'égal à égal avec Louis XIV, força le grand roi à l'appeler Monsieur son frère, il exigea que les deux fils de la reine d'Angleterre, Charles II, qui prenait en France le titre de roi, et le duc d'York, depuis Jacques II, fussent reconduits à la frontière. « La mère de ces deux princes, Henriette de France, fille de Henri le Grand, dit Voltaire, demeurée en France sans secours, fut réduite à conjurer le cardinal d'obtenir au moins de Cromwell qu'on lui rendît son douaire. C'était le comble des humiliations les plus douloureuses, de demander une subsistance à celui qui avait versé le sang de son mari sur un échafaud. Mazarin fit de faibles instances en Angleterre, au nom de cette reine, et lui annonça qu'il n'avait rien obtenu. Elle resta à Paris dans la pauvreté et dans la honte d'avoir imploré la pitié de Cromwell, tandis que ses enfants allaient dans l'armée de Condé et de don Juan d'Autriche apprendre le métier de la guerre contre la France, qui les abandonnait. » (*Siècle de Louis XIV*, ch. VI.)

Dès cette époque, Henriette vécut dans la retraite, sinon l'isolement, et ne posa le pied sur le sol d'Angleterre qu'un moment, en 1660, après la restauration de son fils Charles II. Elle rétablit assez bien ses affaires, grâce à la munificence de Louis XIV, qui lui fit de grands dons, fonda à Chaillot le couvent de Sainte-Marie, de l'ordre de la Visitation, et acheta à Colombes un château qu'elle habita alternativement avec le couvent de Chaillot. Elle s'y retira même plus habituellement, après le mariage de sa fille, Henriette d'Angleterre, avec le duc d'Orléans, frère du roi, et ce fut là qu'elle mourut subitement le 10 septembre 1669. Louis XIV fit transporter son corps à Saint-Denis et son cœur dans l'église des Visitandines, où Bossuet prononça son oraison funèbre, chef-d'œuvre de la langue française et de l'éloquence religieuse, mais bien peu conforme à la vérité historique. Il nous faut laisser le grand orateur célébrer avec pompe « celle qui fut fille, femme et mère de tant de rois si puissants; » s'extasier sur ses voyages en mer et dépeindre « l'océan étonné de se voir traversé tant de fois et pour des intérêts si divers! » La reine si puissante ne fut, presque toute sa vie, qu'une exilée, attisant de toutes ses forces une guerre civile qu'elle avait contribué à soulever par ses fautes; la femme que Bossuet dépeint comme ornée de toutes les vertus imaginables, la veuve de Charles Ier, épousa, selon toute apparence, dans un âge avancé, un de ses anciens amants, ou tout au moins un des favoris de sa jeunesse. C'est bien de l'oraison funèbre qu'on peut dire : *Verba et voces, prætereaque nihil!*

HENRIETTE-ANNE D'ANGLETERRE (Madame), duchesse d'Orléans, fille de la précédente et de Charles Ier, née à Exeter en 1644, au milieu des orages de la guerre civile, morte à Saint-Cloud en 1670. Sa mère, fuyant les armées du Parlement, l'amena en France presque au lendemain de sa naissance et la fit élever au couvent de Chaillot, *moins comme une princesse que comme une personne privée*, suivant l'expression de Mme de La Fayette. Anne d'Autriche eut un moment l'idée de la marier à Louis XIV; mais le jeune roi ne montra pour elle qu'un dédain mal dissimulé. La restauration des Stuarts dans la personne de Charles II fit rechercher son alliance par la famille royale de France, et elle épousa, en 1661, Monsieur, frère du roi (Philippe, duc d'Orléans). Cette union ne fut pas heureuse; Philippe ne cachait point son indifférence pour sa jeune femme, et celle-ci, de son côté, se vengea de ses dédains en se montrant fort sensible aux succès que lui valaient à la cour les grâces de sa personne et de son esprit, et en paraissant répondre à la passion subite que Louis XIV ressentit pour elle. Un commerce de lettres et de petits vers s'établit entre eux, et, par une circonstance singulière, c'était le marquis de Dangeau qui tenait la plume pour les deux amants, sans qu'ils se doutassent l'un et l'autre qu'ils avaient choisi le même secrétaire et le même confident. Cependant le roi fut bientôt distrait par son attachement pour Mlle de La Vallière, et Madame se jeta avec la même légèreté dans une nouvelle intrigue épistolaire avec le beau comte de Guiche. Qu'elle fût coupable ou non, il en résulta de petits scandales dont Monsieur se montra fort blessé, jusqu'à s'échapper en mots désobligeants et d'une extrême dureté. En 1670, Louis XIV, voulant détacher l'Angleterre de l'alliance hollandaise, chargea la princesse sa belle-sœur de cette négociation. Henriette réussit, dit-on, au gré du monarque et sut amener son frère Charles II à la conclusion du traité de Douvres. Peu de temps après son retour, elle fut prise de violentes douleurs d'entrailles après avoir bu un verre d'eau de chicorée, et elle expira la nuit suivante, emportant la conviction qu'elle avait été empoisonnée. Dans la magnifique oraison funèbre qu'il fit sur la mort prématurée de cette princesse, Bossuet a caractérisé la rapidité foudroyante de cette catastrophe par les paroles saisissantes qu'on a tant de fois citées : *Madame se meurt, Madame est morte!* La mésintelligence qui régnait entre les deux époux donna quelque consistance aux soupçons d'empoisonnement, d'autant plus que le duc d'Orléans montra la plus complète insensibilité aux douleurs et à l'agonie de sa femme; mais cette opinion paraît avoir conservé peu de partisans. Il ne serait pas impossible qu'elle fût morte du choléra-morbus; c'est même le nom que les médecins donnèrent à sa maladie. De plus, elle était poitrinaire.

Henriette d'Angleterre (HISTOIRE DE Mme), par Mme de La Fayette (La Haye, 1720, in-12). On retrouve dans cet ouvrage toutes les qualités d'esprit et de style de Mme de La Fayette. La jeune princesse, dont elle entreprit d'écrire la vie, l'avait prise en amitié. Quand elle fut mariée au frère du roi, et devenue le plus brillant ornement de la cour, elle accorda ses entrées particulières à cette dame, son aînée de dix ans, lui permit de la suivre partout, quoiqu'elle n'eût aucune charge dans sa maison, et la traita avec une grande familiarité. Après avoir honoré Mme de La Fayette des confidences les plus intimes, la duchesse d'Orléans l'engagea elle-même à les rédiger en forme d'histoire.

« Madame de La Fayette, dit M. Sainte-Beuve, a donné de Madame Henriette la plus agréable histoire. C'est un récit écrit d'après une confidence, et destiné à celle même qui a raconté, qui sourit en se revoyant si justement, si légèrement peinte, et qui, avec une douce malice, prend à quelques endroits la plume pour y retoucher. Madame, après son dîner, aimait à se coucher sur des carreaux; elle s'approchait de Mme de La Fayette, en sorte que sa tête était quasi sur ses genoux, et, dans cette position familière et charmante, elle lui racontait le détail de son cœur, ou elle en écoutait l'histoire écrite d'après elle, et elle se regardait au miroir que son amie lui en offrait. Quand on lit aujourd'hui cette histoire si fine, si courue, si touchée à peine, si arrêtée à temps, on a besoin de quelque retour d'imagination pour en ressaisir toute la grâce et en recréer l'enchantement. Il y règne comme un léger duvet des fruits dans leur première fleur, qui s'efface si vous appuyez. »

Les portraits des principaux personnages de la cour de Louis XIV, vers le temps de la mort de Mazarin, occupent presque toute la première partie et sont esquissés de cette manière fine et discrète. Quant aux événements, qui se résument dans les intrigues de la cour, ils sont racontés avec art plutôt que jugés. Sur la question controversée de l'empoisonnement de Madame, l'auteur penche pour l'affirmative; mais, par une bizarrerie singulière, elle seule mentionne, sur les journées qui ont précédé la catastrophe, des circonstances bien dignes de remarque et qui pourraient faire croire à une mort naturelle.

Henriette Temple, roman anglais, par M. Benjamin Disraeli, un des plus agréables qu'il ait écrits (1836). C'est, comme un second titre l'indique, une histoire d'amour, *a love story*. L'auteur a mis en scène une de ces vieilles familles catholiques, qui ont conservé intacte la foi de leurs pères. Les tableaux d'intérieur qui ouvrent le livre sont d'une mélancolie touchante et vraie; les scènes et les correspondances d'amour entre Henriette Temple et Ferdinand Armyne sont esquissées avec une délicatesse et une pureté ravissantes; la vie de Londres est crayonnée avec beaucoup d'entrain et d'esprit. Sur quelque personnage que l'on porte ses regards, on ne rencontre que d'aimables figures; ce sont : le bon prêtre Gladstonebury; la chevaleresque et sentimentale Henriette; le marquis de Montfort, type du lord anglais, délicat dans sa générosité, noblement contenu dans ses affections; lady Belair, grande érudite en fait de généalogies, et qui connaît toute l'aristocratie anglaise; enfin un gentilhomme français, le comte de Mirabel, d'une gaieté, d'un entrain infatigables, qui donne le ton à la jeunesse dorée de Londres, et dont le modèle est pro-

bablement le comte d'Orsay, auquel M. Disraeli a dédié *Henriette Temple*.

Henriette Maréchal, drame en trois actes, en prose, par MM. Edmond et Jules de Goncourt (Théâtre-Français, 5 décembre 1865). La représentation fut une bataille, et, qui pis est, une bataille perdue; les audaces réalistes semées dans cette pièce, qui débute comme une parade, se continue en vaudeville et se termine en mélodrame, n'ont pu trouver grâce devant les sifflets.

Th. Gautier fit pour *Henriette Maréchal* un prologue en vers, destiné à préparer le spectateur aux nouveautés qu'il allait voir et qui se terminait ainsi :

Pendant que la parade à la porte se joue
Le drame sérieux se prépare et se noue.
Et quand on aura vu l'album de Gavarni
L'action surgira terrible!...
As-tu fini?

demande un masque.

Et la toile se lève sur un décor qui représente le foyer de l'Opéra. Des débardeurs, des titis, des bébés, des Folies se croisent et s'entre-croisent; un chicard poursuit une laitière, un postillon arrive sur la scène, à cheval sur une banquette; des plaisanteries s'échangent, des marchés se concluent, des soupers se proposent, et des épaules s'étalent. Les engueulements (il faut bien dire le mot) dominent tout le tapage : « *Ohé! sauvage! Tu vas manquer le train de Batignolles! — Va donc! photographe sans ouvrage! — Chapelier de la rue Vivienne! — Peintre de tableaux de sages-femmes! — Tourneur de mâts de cocagne en chambre! — Eleveur de sangsues mécaniques! — Pédicure de régiment! — Athéniens de Chaillot! Tas de polichinelles! — Abonné de la* Revue des Deux-Mondes! » Mais fermons « l'album de Gavarni » pour entrer dans l'action. Deux frères, Pierre et Paul de Bréville, sont venus au bal de l'Opéra. L'aîné, Pierre, veut lancer dans la vie son jeune frère : « Vois, lui dit-il, il y a ici deux mille femmes; comme Diogène, elles cherchent un homme. Va donc, cours, monte, descends, regarde danser, arrête les dominos dans les escaliers, offre des oranges aux bergères des Alpes! Si on te blague, fais semblant de rire; si des épaules te passent sous le nez, ne rougis pas; et si, par hasard, tu rencontres dans les corridors la femme honnête, la femme du monde qui vient au bal de l'Opéra tous les cent ans, fais-lui une cour effrontée et une égratignure au visage... » Tels sont les excellents conseils qu'il lui donne, et Paul s'empresse de les suivre. Précisément, il rencontre l'oiseau rare, cette honnête femme venue par curiosité à l'Opéra. Elle s'appelle Mme Maréchal, et se trouve poursuivie par des masques qui l'insultent; Paul lui offre son bras et lui fait une déclaration très-sentie. Là-dessus un monsieur en habit noir s'avise de pincer la taille de Mme Maréchal; Paul s'indigne; le monsieur le raille en l'appelant *moutard;* des cartes s'échangent, et Pierre survient au même instant : « Voyons, dit le monsieur, sérieusement... me battre... avec cet enfant? — Un enfant en âge d'être tué quand on l'insulte, » répond Pierre. Paul se bat, est recueilli, blessé, par Mme Maréchal, et devient son amant, malgré une effrayante disproportion d'âge; car Mme Maréchal a quarante-cinq ans sonnés et elle est la mère d'une jeune fille de dix-huit ans. Ce qui complique la situation, c'est que la fille devient la rivale de sa mère : Henriette n'a pu voir Paul sans l'aimer. Dès qu'elle s'en aperçoit, Mme Maréchal se fait honte à elle-même; elle essaye de rompre, elle dissuade Paul de venir, cette nuit même, à un rendez-vous qu'elle lui a donné, d'autant plus que son mari a des soupçons. Paul vient néanmoins, et voici M. Maréchal qui frappe à la porte. Tout est perdu! Mais Henriette sort de sa chambre, pâle, échevelée, tremblante; elle montre du doigt à Paul, à cet homme qu'elle aime et qu'elle sait maintenant être l'amant de sa mère, elle lui montre l'endroit par où il doit fuir pour sauver l'honneur de Mme Maréchal. Celle-ci accepte l'héroïque dévouement de sa fille, éteint les lumières et ouvre. M. Maréchal, qui a vu une ombre s'effacer, croit que c'est l'amant qui s'enfuit, et, comme il est armé, il tire au hasard : un cri perçant retentit, c'est sa propre fille qu'il a tuée... et la toile tombe.

Un dénoûment si brusque et si inattendu avait de quoi surprendre; mais le tapage avait commencé bien avant qu'on pût prévoir la fin. Le réalisme brutal de l'exposition et des principales scènes avait indisposé tout le monde, et le tumulte devint tel, après le coup de pistolet, qu'il ne fut pas même possible de nommer les auteurs. Mais ce qui nuisit surtout à MM. de Goncourt, c'est que leur pièce, longtemps arrêtée par la censure comme immorale, n'avait dû de voir la scène qu'à une « haute protection. » Cette haute protection était celle de la princesse Mathilde, qui avait fait lire la pièce dans son salon, l'avait trouvée bonne, et s'était entremise pour qu'elle fût jouée. On n'aimait pas beaucoup la censure à cette époque, mais on aimait encore moins les Bonaparte, et il suffisait d'être protégé par eux pour être sûr de son affaire. C'est ce qui fit dire plaisamment à Rochefort : « O mon Dieu, vous qui pouvez tout, éloignez de moi les hautes protections et les hauts protecteurs, parce que, s'il me serait désagréable de penser que la censure empêche qu'on ne joue ma pièce, il me serait infiniment plus pénible de l'entendre siffler à toute vapeur le soir où on la jouerait. »

HENRIETTÉE s. f. (an-ri-é-té — de *Henriette*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des mélastomacées, tribu des miconiées, dont l'espèce type croît à la Guyane.

HENRION (Denis), mathématicien français du XVIIe siècle, *mort vers 1640. Il enseigna* les mathématiques à Paris, et devint ingénieur du prince d'Orange et des états généraux des Provinces-Unies. Il est le premier en France qui ait publié une table des logarithmes, et c'est un des plus anciens traducteurs d'Euclide; il s'occupa aussi de perfectionner la règle à calcul qui venait d'être imaginée en Angleterre par Gunther, professeur d'astronomie de Gresham. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages, entre autres : *Traité des globes et de leur usage*, traduit du latin de Robert Hues (1618); *Canon manuel des sinus* (1619); *Mémoires mathématiques* (1623-1627); *Cosmographie* (1626); *Traité des logarithmes* (1626); l'*Usage du mécomètre* (1630); l'*Usage du compas de proportion* (1631), souvent réimprimé; les *Quinze livres des* Eléments *d'Euclide* (1632).

HENRION (Nicolas), numismate français, né à Troyes (Champagne) en 1663, mort en 1720. Pour complaire à son oncle Gauthereau, supérieur général de la Congrégation de la doctrine chrétienne, il entra dans cet ordre, s'adonna à l'enseignement de la philosophie et de l'hébreu, quitta la congrégation après la mort de son oncle et se maria. Pour se créer une position, il étudia la jurisprudence et se fit recevoir docteur en droit. En même temps, il s'occupa avec passion des médailles et des pierres gravées, fut, pour ce motif, appelé à faire partie de l'Académie des inscriptions (1701), devint, en 1705, professeur de syriaque au Collége de France, bien qu'il fût médiocrement versé dans la connaissance de cette langue, et obtint, en 1710, une place d'agrégé à la Faculté de droit. Henrion avait entrepris un immense travail sur les poids et mesures des anciens; mais ce travail était dépourvu de valeur scientifique, ainsi que le montre surabondamment une table chronologique dressée par lui, sur la différence des tailles humaines depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ. Si sa prétendue loi de dégénérescence était vraie, l'homme aurait aujourd'hui la taille d'un insecte. Il assigne, en effet, à Adam 123 pieds 9 pouces, à Eve 118 pieds 9 pouces 3/4; toujours d'après lui, Noé avait 20 pieds de moins qu'Adam; Abraham n'avait que 27 ou 28 pieds; Moïse, 13; Hercule, 10; Alexandre, 6; César, 5. Henrion a composé un grand nombre de dissertations, dont on trouve seulement des extraits dans les mémoires de l'Académie des sciences, entre autres, l'ébauche d'un *Nouveau système sur les médailles samaritaines.*

HENRION (Charles), littérateur français, mort à Charenton en 1808. Il est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages médiocres, parmi lesquels nous citerons : la *Champêtréide* ou les *Beautés de la paix et de la nature*, poëme (1795); *Révélations d'amour* (1796); les *Incroyables et les merveilleuses* (1797); *Mémoires philosophiques d'Henrion, où l'on trouve l'origine des sylphes, des gnomes, des salamandres, des nymphes, etc.* (1798); *Alcydamure* ou le *Premier médecin* (1803); les *Veillées de Momus* ou *Recueil d'aventures, contes, traits et gestes peu connus et intéressants* (1805, 2 vol.). On lui doit, en outre, un grand nombre de vaudevilles, de petites comédies, qu'il a composés soit seul, soit en collaboration avec Dumersan, Brazier, Servière, Dumaniant, Rougemont, etc. Nous nous bornerons à mentionner : le *Mariage de Jocrisse*, comédie (1800); les *Epreuves*, comédie (1801); les *Deux sentinelles*, comédie (1803); l'*Amant rival de sa maîtresse* (1804); *M. de La Palisse*, vaudeville (1804); *Ninon de Lenclos*, comédie historique (1804); *Cassandre malade*, comédie-parade (1805); les *Trois sœurs*, vaudeville (1805); *Adrien van den Velde*, comédie anecdotique (1806); le *Mariage à coups de pierres*, vaudeville (1806), etc.

HENRION (Matthieu-Richard-Auguste, baron), magistrat et historien français, né à Metz en 1805, mort en 1862. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit, il se fit inscrire au barreau de Paris, prit part à la rédaction du *Drapeau blanc*, du *Pour et Contre*, du *Journal de l'instruction publique*, devint, en 1841, directeur de l'*Ami de la religion*, puis fut nommé conseiller à la cour royale de la Guadeloupe et à la cour d'Aix (1852). Outre de nombreux articles, Henrion a publié plusieurs ouvrages dans lesquels il professe des opinions religieuses et politiques radicalement opposées aux idées de tolérance et de liberté. Nous citerons de lui : *Histoire littéraire de la France* (1827, in-8°); *Histoire des ordres religieux jusqu'à l'établissement des ordres mendiants* (1831); *Histoire de la papauté* (1832, 3 vol. in-8°); *Histoire générale de l'Eglise pendant le* XVIIIe *et le* XIXe *siècle* (1836, 4 vol. in-8°; 5e édit., 1844, 13 vol. in-8°); *Histoire de France* (1837-1841, 4 vol. in-8°); *Histoire générale des Missions depuis le* XIIIe *siècle* (1845-1847, 2 vol. in-8°); *Histoire ecclésiastique depuis la création jusqu'au pontificat de Pie IX* (1852 et suiv., 15 vol. in-8°). M. Henrion a été un des éditeurs de la *Bibliothèque des familles chrétiennes* et il a continué et complété le *Dictionnaire historique* de Feller.

HENRION (Paul), compositeur français, né à Paris en 1819. Son père, horloger à Paris, l'avait pris comme apprenti; mais Henrion déserta bientôt son atelier pour courir les théâtres de la banlieue et des petites villes, sur lesquels il représentait les jeunes garçons et même les rôles de femme. Après quatre ans de cabotinage, il revint au foyer paternel et s'adonna sérieusement à l'étude de la musique sous la direction de Henri Karr et de Moncouteau. Ce fut en 1840 qu'il débuta, comme compositeur, en publiant des romances dont plusieurs parurent sous le pseudonyme de **Henri Charlemagne**. Depuis lors, il a produit un grand nombre d'œuvres légères, ballades, chants patriotiques, cantates, scènes lyriques, chansonnettes comiques, villanelles, etc., passant avec la même dextérité du grave au doux, du plaisant au sévère. Plusieurs de ses romances ont eu une grande popularité : le *Muletier; Aime, travaille et prie; Si loin; Loin de sa mère; Manola*, les *Vingt sous de Périnette*, etc. M. Henrion a chanté dans les concerts et les salons la plupart de ses compositions, qui se distinguent par l'élégance de la forme, la facilité de l'inspiration, mais qui manquent d'originalité, et il les a publiées dans des *Albums*.

Une seule fois, M. Henrion a risqué, mais sans succès, une tentative scénique. Les échos du Théâtre-Lyrique gardent encore l'orageux souvenir d'*Une rencontre dans le Danube*, opéra-comique en deux actes, joué en 1854, et qui eut une chute complète.

HENRION DE PANSEY (Pierre-Paul-Nicolas), magistrat et jurisconsulte français, né à Tréverey (Meuse) en 1742, mort à Paris en 1829. Son père, qui était magistrat, l'envoya faire son droit à Paris, où il se fit inscrire comme avocat en 1767. La France était alors régie par le système féodal. Bien convaincu des dangers d'un pareil régime, qu'il appelait en 1773 « un assemblage bizarre de lambeaux gothiques et disparates, » Henrion de Pansey se livra néanmoins à de profondes recherches sur les origines et le fondement de ce droit. Il prit pour guide les ouvrages du célèbre Dumoulin, et publia, sous le titre de : *Traité des fiefs, de Dumoulin, analysé et conféré avec les autres feudistes* (Paris, 1773, in-4°), un ouvrage sérieux et savant qui fit grand bruit à l'époque. L'érudition profonde que témoignaient les appréciations des diverses coutumes commentées par Dumoulin fonda la réputation du jeune avocat, qui donna, à l'occasion de la publication de ce livre, une preuve remarquable de dignité. Supprimés en 1771, par le trop fameux chancelier Maupeou, les parlements avaient été remplacés par des commissions de justice. Les avocats avaient refusé de paraître devant cette parodie des anciens parlements. Henrion de Pansey alla plus loin. Il dédia son ouvrage au fils du premier président exilé, à M. Molé de Champlatreux. Le chancelier s'en émut. Appelé chez le censeur, Henrion de Pansey fut invité, non-seulement à supprimer sa dédicace à Molé, mais encore à dédier son livre au chancelier Maupeou. A une pareille proposition, Henrion, profondément indigné, répondit par un refus catégorique et sa dédicace ne parut pas. Après le rappel des parlements en 1774, Henrion continua de donner des consultations, car il ne plaidait point. Lorsque, au début de la Révolution, les anciennes institutions judiciaires furent supprimées, il quitta Paris et se retira à Joinville-le-Pont. Ce fut là qu'il apprit, en 1796, sa nomination au poste d'administrateur de la Haute-Marne. Quatre ans plus tard, il était élu par le Sénat membre de la cour de cassation. Il revint alors à Paris et depuis ce moment sa vie fut partagée entre les devoirs de sa place et la publication de plusieurs ouvrages. Le premier en date est son traité *De la compétence des juges de paix* (Paris, 1805, 1 vol. in-8°), qui a servi longtemps de règle à la jurisprudence. Henrion venait d'être nommé président de la chambre des requêtes, lorsque parut son traité *De l'autorité judiciaire* (1810, in-8°), ouvrage fort remarquable et souvent réédité. Peu après, il fut nommé conseiller d'Etat dans des circonstances particulières, dont nous empruntons le récit à une excellente notice de M. Royet. « L'empereur avait assemblé, à Trianon, et présidait lui-même une commission convoquée pour délibérer sur des demandes en grâce et sur un point de législation. Il ouvre un avis; on le discute, et presque tous ses conseillers paraissent l'adopter; mais le président Henrion expose ses raisons pour l'avis contraire avec tant de force et de netteté que Napoléon se range à son opinion, ainsi que toute la commission. » « Pourquoi, dit-il au comte Daru en sortant de la séance, pourquoi ce vieux bonhomme n'est-il pas de mon conseil? Je veux qu'il en soit! » Et quelques jours après le président de chambre était nommé conseiller d'Etat, puis baron.

Bien que fonctionnaire de l'Empire, Henrion, chose bien rare à cette époque où le despotisme avait avili les âmes, Henrion sut conserver sa dignité et son indépendance. Un jour, Napoléon Ier, voulant faire adopter par la cour de cassation une jurisprudence favorable aux intérêts du fisc, mais contraire à la justice, fit intimer sa volonté à Henrion par le procureur général Merlin. Le président de chambre répondit par un refus. « Mais, dit Merlin, Sa Majesté l'exige, que lui répondre? — Répondez à Sa Majesté qu'il vaut mieux que son fisc perde un million que de voir la considération dont jouit la cour de cassation diminuer par une injustice. »

A la chute de l'Empire, le gouvernement provisoire confia au président Henrion de Pansey le portefeuille de la justice (1814). Sa haute probité, ses lumières, son intégrité éprouvée avaient déterminé ce choix. Mais, né pour les travaux du cabinet plutôt que pour les orages de la politique, le nouveau garde des sceaux rendit au bout de quarante-cinq jours le portefeuille au chancelier Dambray. Son court passage au ministère fut signalé par la réparation de plusieurs injustices, la mise en liberté de gens détenus arbitrairement, le rappel à la cour de Paris des conseillers Lecourbe et Clavier, disgraciés pour la fermeté qu'ils avaient montrée dans le procès de Moreau, enfin la suppression des cours prévôtales et des tribunaux de douanes créés illégalement. Rentré à la cour de cassation, le président Henrion publia : *Des pairs de France et de l'ancienne constitution française* (Paris, 1816, 1 vol. in-8°), ouvrage historique et politique; *Traité du pouvoir municipal et des biens municipaux* (1822); *Histoire des Assemblées nationales en France*, depuis l'établissement de la monarchie jusqu'aux états généraux de 1614 (1826). En 1827, les départements de la Seine et de la Meuse vinrent offrir au magistrat le mandat de député, qu'il refusa. Les fatigues causées par un travail continu, son grand âge, sa quasi-cécité, ne lui permettaient plus l'activité qu'exigent la discussion et la surveillance des intérêts publics. « Passe encore si je n'avais que quatre-vingts ans, » disait-il gaiement! L'année suivante (1828), la mort de de Sèze ayant laissé vacant le fauteuil de premier président à la cour de cassation, il fut offert à Henrion de Pansey qui l'accepta avec une vive satisfaction. C'est dans cette haute position, dont il était si digne, qu'il s'éteignit à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Ses ouvrages restent comme des monuments élevés aux plus saines doctrines, aux principes les plus purs du droit. Quant à son caractere, il était plein de fermeté dans le danger, de hauteur dans l'infortune, de modestie dans la prospérité. Henrion a sa place marquée dans cette petite phalange de grands magistrats français, les Lamoignon, les Harlay, les d'Aguesseau, qui ont partagé leur vie entre la science et l'accomplissement du devoir.

HENRIOT s. m. (an-ri-o), Ichthyol. Nom *vulgaire de la jeune brème.*

HENRIOT (François), révolutionnaire français, commandant de la garde nationale de Paris. V. HANRIOT.

Henriot (LE CAPITAINE), opéra-comique de M. G. Vaëz et V. Sardou, musique de M. Gevaert. V. CAPITAINE HENRIOT (le).

HENRIQUE (le comte dom), fondateur de la monarchie portugaise, né vers 1057, mort en 1114. Il était arrière-petit-fils de Robert, roi de France, et fils de Henri, duc de Bourgogne. Il se rendit avec son cousin Raymond à la cour d'Alphonse VI, roi de Léon et de Castille, se conduisit brillamment dans les guerres contre les Maures et épousa une des filles du roi, qui lui donna en dot les trois plus belles provinces du Portugal, le Minho, la Beira et le Tras-os-Montes, avec la faculté de s'étendre vers le sud par la conquête (1093). Tant que vécut Alphonse VI, dom Henrique fut en quelque sorte dans une situation de vasselage vis-à-vis de son beau-père; mais, après la mort de celui-ci (1109), il se déclara indépendant de la Castille et prit le titre de comte et seigneur de tout le Portugal. Ce prince remporta, d'après les chroniqueurs, dix-sept victoires sur les Maures et accorda des chartes de franchise à Coïmbre, à Soure, à Certa, à Tentugal, à Guimaraens, etc. — Son fils, Alphonse HENRIQUEZ, lui succéda et érigea le Portugal en royaume.

HENRIQUE (Frère), franciscain et missionnaire portugais, né au XVe siècle. Lorsque Alvarez Cabral fut mis par le roi Emmanuel de Portugal à la tête d'une flotte envoyée aux Indes orientales en 1500, Henrique fit partie de cette expédition avec sept autres franciscains. La flotte ayant été poussée par les vents sur la côte du Brésil, alors inconnu, Henrique y dit la première messe qui y ait été célébrée, puis accompagna Cabral dans l'Inde, débarqua à Calicut, fut empêché par son ignorance de la langue du pays de se livrer à l'œuvre des missions, et parvint à s'échapper lorsque les indigènes fondirent sur la factorerie portugaise de Calicut, et massacrèrent la plupart des Portugais qui s'y trouvaient.

HENRIQUE ou **HENRI**, cacique haïtien, qui vivait au XVIe siècle. Il était fils d'un cacique de la province de Barruco. Il fut instruit dans la religion chrétienne par les dominicains de Saint-Domingue, apprit le latin, s'initia aux sciences des Européens et donna des preuves d'une vive intelligence. Il vivait en paix avec sa femme, lorsqu'un Espagnol, nommé Valençuela, le réduisit en esclavage, et, joignant l'insulte aux mauvais traitements, lui ravit sa femme. Henrique, sachant qu'il demanderait en vain justice au gouverneur espagnol, s'enfuit dans les montagnes, fit appel aux indigènes dont un grand nombre se groupèrent autour de lui, lutta avec avantage contre les Européens et les força à

signer avec lui un traité de paix qui le reconnaissait souverain indépendant d'une partie de l'île d'Haïti. « Henrique unissait à la bravoure, dit Mentelle, cette sagesse, cette modération qui distinguent les héros. Naturellement humain, il adoucissait les maux inséparables de la guerre. Si quelques violences étaient commises par ses soldats, on savait qu'il n'y avait aucune part et qu'il n'avait pu les prévenir. Il est difficile de se faire une idée de l'activité du cacique, prévoyant tout, présent à tout ; ses soldats le regardaient comme un dieu. Il forçait jusqu'à l'estime et à l'admiration de ses ennemis. »

HENRIQUE (le cardinal), roi de Portugal. V. HENRI.

HENRIQUE, le Navigateur, infant de Portugal. V. HENRI.

HENRIQUEL-DUPONT (Louis-Pierre **Henriquel** dit), célèbre graveur, né à Paris en 1797. Pendant trois ans, de 1812 à 1815, il étudia le dessin et la peinture sous la direction de Pierre Guérin, puis il entra dans l'atelier de Bervic pour y apprendre la gravure, et s'initia avec une extrême rapidité aux procédés de cet art. Grâce à sa merveilleuse aptitude, à sa connaissance approfondie du dessin, Henriquel-Dupont fut en état, dès 1818, d'ouvrir un atelier de gravure, bientôt fréquenté par de nombreux élèves. Les premières estampes qu'il exécuta alors, le *Portrait de Henriquel père* (1818), le *Départ de Saint-Preux*, et *Tircis et Amarante*, d'après Desenne (1819), etc., montrent déjà jusqu'à quel point le jeune maître cherchait la pureté du dessin, la correction et l'élévation du style. Ajoutons qu'à cette époque Henriquel signait ses planches du nom de **Dupont**, qu'il tenait d'une de ses parentes, et sous lequel il avait été désigné tout enfant. Ce fut seulement à partir de 1830 qu'il commença à prendre définitivement le double nom de Henriquel-Dupont, dont la célébrité est devenue européenne. Ses débuts à nos expositions publiques datent de 1822. Il envoya alors au Salon son *Portrait en pied d'une dame et de sa fille*, d'après Van Dyck, lequel lui valut une médaille de 2e classe. Travailleur infatigable, sans cesse à la recherche de la perfection, M. Henriquel-Dupont a produit, depuis cette époque, un nombre considérable d'œuvres d'un mérite hors ligne. Ce maître tient, en effet, le premier rang parmi les graveurs contemporains, et ses principales œuvres peuvent soutenir la comparaison avec les chefs-d'œuvre produits par les grands maîtres de la gravure. Il s'est attaché à rendre l'original interprété le plus simplement possible, avec le plus de charme possible, avec un art consommé, marqué au coin d'une individualité puissante. Ce qui caractérise ses œuvres, c'est la maestria et l'ampleur, la suave morbidesse des chairs, la souplesse du modelé, la pureté du dessin, la large harmonie des tons, la richesse et la variété des procédés, tant pour l'interprétation des figures que pour celle du costume et des accessoires.

Décoré en 1831, M. Henriquel-Dupont est devenu membre de l'Académie des beaux-arts, en 1849, et professeur de gravure à l'Ecole des beaux-arts, en 1863. Il a obtenu en outre les grandes médailles d'honneur au Salon de 1853 et à l'Exposition universelle de 1855. Bien qu'il ait gravé plusieurs œuvres des maîtres de la Renaissance, cet artiste s'est surtout attaché à reproduire les tableaux de maîtres contemporains, notamment d'Ingres, de Scheffer, d'Hersent, et surtout de Paul Delaroche, dont il a tant contribué à fonder la réputation. La liste des œuvres gravées par Henriquel, tant à la pointe qu'à l'eau-forte et à l'aqua-tinta, est tellement longue que nous nous bornerons à citer ici les plus importantes : *Entrée d'Henri IV à Paris*, d'après Gérard (1822); *Débutade*, d'après Girodet (1822); *Portrait de Montaigne* (1827); *Un naufrage*, d'après Paul Delaroche (1826), gravure à l'aqua-tinta; *Latil, archevêque de Reims*, d'après Ingres (1831); *Saint Jérôme*, d'après le Corrége (1830); *Gustave Wasa* (1831), magnifique planche qui reproduit le chef-d'œuvre d'Hersent, anéanti lors du sac du Palais-Royal, en 1848; *Mme Pasta* (1833); *Cromwell*, d'après Delaroche (1833); *Ecole turque*, d'après Decamps (1836); le *Duc d'Orléans*, d'après Lami (1838); *Louis-Philippe*, d'après Gérard (1838); le *Marquis de Pastoret*, *Carle Vernet*, *Lord Strafford*, d'après Paul Delaroche (1840); la *Princesse Marie d'Orléans*, d'après Ary Scheffer; le *Christ consolateur*, d'après le même (1842), morceau excellent; *Pierre le Grand* et *Grégoire XVI*, d'après Delaroche (1845); *Bertin*, *Tardieu*, *Molière*, d'après Ingres (1845); *Mirabeau*, d'après Delaroche (1847); *Rachel*, d'après Lehmann (1850); l'*Hémicycle du Palais des beaux-arts* (1853), admirable chef-d'œuvre, exécuté d'après la peinture murale de Delaroche, et de beaucoup supérieur au modèle; la *Vierge et l'enfant Jésus*, d'après Raphaël (1855); *Ensevelissement de N.-S. Jésus-Christ*, d'après Delaroche (1855), une de ses estampes les plus parfaites; le *Mariage mystique de sainte Catherine*, d'après Corrége (1867); *Moïse*, d'après Delaroche (1867); *Ary Scheffer*, d'après Benouville (1867); les *Pèlerins d'Emmaüs* (1867), etc.

HENRIQUEZ (Chrysostome), historien espagnol, né à Madrid en 1594, mort à Louvain en 1632. Il entra dans l'ordre de Cîteaux, enseigna avec distinction la théologie, la philosophie et l'histoire, remplit plusieurs fonctions importantes dans son ordre, et mourut à trente-huit ans, après avoir publié plus de quarante ouvrages. Les principaux sont : *Relatio illustrium virorum quos ordo cisterciensis habuit in Hibernia nostro ævo* (Madrid, 1619); *De sanctis pontificibus, archiepiscopis, episcopis, abbatibus sanctitate præcipuis* (Bruxelles, 1623, in-fol.); *Effigies reginarum et infantum jam memoratarum* (1624, in-fol.); *Arbor martyrum ordinis cisterciensis* (1622, in-fol); *Menologium cisterciense* (1630, in-fol.); *Constitutiones, regula et privilegia ordinis cisterciensis* (1630, in-fol.), etc.

HENRIQUEZ (Henri), cardinal italien, né dans la terre d'Otrante en 1701, mort en 1756. Il fut nonce auprès du roi d'Espagne Philippe V pendant dix ans, reçut de Benoît XIV le chapeau de cardinal, puis devint légat de la Romagne. Henriquez se fit le protecteur des gens de lettres et des savants, établit à Ravenne des chaires de philosophie morale et d'histoire ancienne, et laissa, entre autres écrits, une traduction italienne estimée de l'*Imitation de Jésus-Christ* (Rome, 1734).

HENRIQUEZ (Jean), économiste et jurisconsulte, né, croit-on, en Lorraine en 1728, mort en 1800. Au moment où éclata la Révolution, il était procureur du roi en la prévôté de Dun (Clermontois) et procureur fiscal de la maîtrise des eaux et forêts. Ses emplois ayant été supprimés, il se montra hostile aux idées nouvelles et émigra. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Code des seigneurs hauts justiciers* (Paris, 1761); *Principes généraux de jurisprudence sur les droits de chasse et de pêche* (Paris, 1775); *Observations élémentaires sur l'aménagement des bois* (Paris, 1781); *Code pénal des eaux et forêts* (Verdun, 1782, 2 vol.); *Dictionnaire raisonné sur le droit de chasse* (Paris, 1784, 2 vol. in-12); *Manuel des eaux et forêts* (Paris, 1784); *Traité des grueries seigneuriales* (Paris, 1786); *Mémoire sur les moyens de multiplier les plantations des bois sans trop nuire à la production des subsistances* (Paris, 1789, in-12).

HENRIQUEZ (L.-M.), littérateur français, né vers 1765, mort vers 1815. Il enseigna pendant plusieurs années les belles-lettres au collége de Blois. On a de lui : le *Pape traité comme il le mérite* (1791, in-8o); le *Diable à confesse*, poëme (1791); le *Chaudronnier de Saint-Flour*, comédie-vaudeville en un acte, avec Armand Gouffé (1799), jouée avec succès au théâtre Louvois; *Voyages et aventures de Fondeabus* (1799); les *Grâces à confesse*, poëme (1804).

HENRIQUEZ DE GUSMAN (Dona Feliciana), femme poëte espagnole, née à Séville en 1600. Elle n'était pas moins remarquable par son vaste savoir que par ses talents poétiques. On a d'elle des élégies, des églogues, des madrigaux pleins de verve et d'élégance et une tragi-comédie fort estimée, qui a paru sous le titre de *Los jardines y campos Sabeos* (Coïmbre, 1624, in-4o).

HENRIQUINQUISME s. m. (an-ri-kain-ki-sme — rad. *henriquinquiste*). Fam. Opinion des henriquinquistes.

HENRIQUINQUISTE adj. (an-ri-kain-ki-ste — du nom de Henri de Bourbon, à qui ses partisans donnent le titre de *Henri V*). Fam. Qui appartient à Henri V ou à ses partisans : *Parti* HENRIQUINQUISTE. *Opinions* HENRIQUINQUISTES.

— s. m. Partisan d'Henri V, descendant direct actuel de la famille royale des Bourbons de France.

HENRY (François), érudit français, né à Lyon en 1615, mort à Paris en 1686. Pendant plusieurs années il exerça avec succès la profession d'avocat au parlement de Paris, puis, forcé par la faiblesse de sa santé de renoncer au barreau, il s'adonna entièrement à l'étude des sciences mathématiques et naturelles. « Aimant la gloire des sciences sans en rechercher la renommée, dit Fortis, il contribua à leur progrès en communiquant ses idées, ses recherches, et en donnant même ses ouvrages à d'autres écrivains. » Il fournit à l'historien Varillas plusieurs mémoires intéressants. On lui doit une édition des *Œuvres de Gassendi* (Lyon, 1658, 6 vol. in-fol.), et une édition également estimée des *Œuvres chimiques* de Paracelse (Genève, 1658).

HENRY (David), imprimeur et écrivain écossais, né à Aberdeen en 1710, mort en 1792. Il devint, en 1736, beau-frère de l'éditeur Cave, qui l'associa à son industrie, prit part à la direction du *Gentleman's Magazine*, où il inséra de nombreux articles, et publia entre autres ouvrages : le *Parfait fermier anglais* (1772); *Tableau historique de tous les voyages autour du monde* (Londres, 1774, 4 vol. in-4o).

HENRY (Robert), historien anglais, né à Saint-Ninrans (Ecosse) en 1718, mort en 1790. Il fut ministre presbytérien, et *modérateur* de l'Assemblée générale de l'Église d'Ecosse. Il employa ses loisirs à rassembler les matériaux de l'ouvrage suivant, sur lequel se fonde toute sa réputation : *Histoire de la Grande-Bretagne, écrite sur un nouveau plan*, (1771-1793, 6 vol. in-4o). C'était, en effet, un plan nouveau que celui qu'adoptait l'auteur. Il divise chaque période en sept sections : faits civils et militaires, constitution et législation, religion, sciences, arts, commerce, mœurs et coutumes. L'enchaînement des faits se trouve ainsi brisé : on n'a plus une histoire, mais un recueil de dissertations, et, sous ce rapport, il faut l'avouer, le livre de Henry offre un véritable intérêt. Son dernier volume s'arrête à Henri VIII. Il y a eu une continuation, par J. Pettit Andrew, jusqu'à Jacques Ier (1796, 2 vol. in-8o), et une traduction française, par Boulard et Cantwel (1789-1796, 6 vol. in-4o).

HENRY (Thomas), médecin et pharmacien anglais, né en 1724, mort en 1816. Il s'établit à Manchester, s'attacha particulièrement à la chimie pratique, s'occupa le premier, dit-on, de l'emploi des mordants dans la teinture, et devint membre de la Société royale de Londres. Henry a publié, outre de nombreux mémoires : *Expériences et observations sur la préparation de la magnésie blanche* (1773, in-8o); *Essais physiques et chimiques*, traduits de Lavoisier (1776, in-8o); *Exposé d'une méthode pour empêcher l'eau de se putréfier en mer* (1781, in-8o); *Mémoires du baron Haller* (1783, in-8o).

HENRY (William), médecin et chimiste anglais, fils du précédent, né à Manchester en 1775, mort en 1836. Reçu docteur en médecine en 1807, il s'adonna pendant quelque temps à la pratique de son art, puis dirigea l'établissement chimique fondé par son père. En 1808, il fut nommé membre de la Société royale de Londres, et reçut, l'année suivante, le prix Copley. Henry était fort instruit, et joignait à une rare pénétration une étonnante habileté pour les expériences. Il a laissé des *Eléments de chimie expérimentale* qui sont devenus populaires en Angleterre, et d'intéressants mémoires insérés dans les recueils de la Société royale, de la Société philosophique de Manchester, etc.

HENRY (Patrick), homme d'Etat américain, né dans la Virginie en 1736, mort en 1797. Il débuta au barreau, en 1764, avec un éclat extraordinaire, et, nommé, l'année suivante, membre de l'Assemblée de sa province, il y fit décréter que le pays avait seul le droit de s'imposer des taxes, décision importante, qui devait aboutir à l'indépendance des colonies anglaises de l'Amérique. Il prit ensuite la part la plus active à la lutte contre la mère patrie, jusqu'à la constitution des Etats-Unis, soit comme gouverneur de la Virginie, soit comme membre de la Convention. Lors de la révision du pacte fédéral (1787), il combattit avec beaucoup de chaleur l'extension des pouvoirs accordés au président de la république. L'éloquence de Henry était passionnée, entraînante. On disait d'un orateur dont on voulait faire l'éloge : « Il égale presque Patrick. » Wirt, écrivain de la Virginie, a publié des *Esquisses de la vie et du caractère de Patrick Henry* (1817, 2 vol. in-8o).

HENRY (Gabriel), écrivain ecclésiastique français, frère d'Henry de Richeprey, né à Nancy en 1753, mort en 1835. Il était docteur en théologie et curé près de Nancy lorsqu'il refusa, en 1791, de prêter serment à la constitution civile du clergé, émigra, se rendit en Allemagne et alla s'établir à Iéna, où il devint curé. Reconnu pour Français, lors de la célèbre bataille qui eut lieu aux portes de cette ville en 1806, Henry fut conduit à Napoléon, qui le traita avec égard. Il fut nommé, deux ans plus tard, chanoine d'Erfurt. A leur rentrée dans cette ville, en 1813, les Prussiens, convaincus que Henry avait rendu des services à l'armée française, le firent transférer en Silésie. Après sa mise en liberté, il alla professer le français à Aschaffenbourg. Ses principaux écrits sont : *Correspondance de deux ecclésiastiques catholiques sur la question : Est-il temps d'abroger la loi du célibat des prêtres?* (Paris, 1807, in-12); *Histoire de la langue française* (Paris, 1812, 2 vol. in-8o); *Petite bibliothèque française et allemande à l'usage des deux sexes* (Stuttgard, 1820, 12 vol. in-12).

HENRY (Pierre-François), publiciste français, né à Nancy en 1759, mort à Paris en 1833. Il se fit recevoir avocat, essaya ensuite, mais sans aucun succès, de suivre la carrière dramatique, remplit, au commencement de la Révolution, quelques fonctions administratives dans sa ville natale, puis alla se fixer à Paris, où il s'adonna entièrement à la littérature. Henry n'a écrit que deux ouvrages originaux : *Histoire du Directoire exécutif de la République française* (Paris, 1801); *Histoire de Napoléon Buonaparte depuis sa naissance jusqu'à sa mort* (Paris, 1826, 4 vol. in-8o); mais on lui doit un grand nombre de traductions d'ouvrages anglais, parmi lesquelles nous citerons : *Œuvres politiques de James Harrington* (Paris, 1789, 3 vol. in-8o); *Voyage autour du monde*, de S. Parkinson (1797, 2 vol.); *Voyage à Surinam*, suivi du *Tableau de la colonie française de Cayenne*, par J.-G. Stedman et W. Thomson; *Voyage aux sources du Nil, en Nubie et en Abyssinie*, par Bruce (1799, 9 vol. in-18); *Voyage à l'île Ceylan*, par R. Percival (1804, 2 vol. in-8o); *Mémoires militaires et politiques sur les principaux événements depuis le traité de Campo-Formio jusqu'à celui d'Amiens*, par Ritchie (1804, 2 vol. in-8o); *Voyage au Cap de Bonne-Espérance*, par R. Percival (1806); *Vie de Washington*, par Marshall (1807, 5 vol. in-8o); *Histoire de la maison d'Autriche*, par W. Coxe (1810, in-8o); *Voyage en Abyssinie*, par H. Salt (1816, 2 vol. in-8o), etc.

HENRY (Noël-Etienne), pharmacien et chimiste français, né à Beauvais en 1769, mort en 1832. Il succéda à Demachy comme chef de la pharmacie centrale des hôpitaux de Paris (1797), rendit de grands servives dans ce poste, et devint professeur à l'Ecole de pharmacie en 1804. En 1814 et en 1815, lors de l'invasion des alliés, Henry fut chargé d'organiser et d'approvisionner des hôpitaux temporaires établis à Paris et dans les environs. Il devint membre de l'Académie de médecine, secrétaire de la commission des remèdes secrets, et l'un des collaborateurs les plus assidus du code pharmaceutique. La matières médicales et la chimie lui doivent des recherches intéressantes. On a de lui : *Manuel d'analyse chimique des eaux minérales médicinales* (1825, in-8o); *Pharmacopée raisonnée* (1828, 2 vol. in-8o), avec Guibourt; des mémoires sur l'éther, sur la matière colorante du vin rouge, sur l'analyse de la fécule, etc.

HENRY (E.-Ossian), chimiste, né à Paris en 1793. Il est fils du précédent, qui l'associa de bonne heure à ses travaux, et sous la direction duquel il devint rapidement un chimiste distingué. M. Henry, après avoir été professeur agrégé à l'Ecole de pharmacie, fut, pendant douze ans, sous-chef à la pharmacie centrale des hôpitaux de Paris, puis devint chef des travaux chimiques de l'Académie de médecine, dont il est membre depuis 1824. Ce savant a découvert l'existence d'un principe âcre dans l'embryon du ricin, la présence de l'iode dans plusieurs eaux alcalines et sulfureuses, celle de la lithine dans les eaux de Vichy et de Saint-Nectaire. On lui doit des procédés nouveaux pour obtenir en grand le sulfate de quinine; pour obtenir en poudre impalpable le mercure doux ou calomel à la vapeur; pour doser l'azote en volume. C'est encore à lui que nous sommes redevables de la découverte, dans la moutarde blanche, d'un principe cristallisé sulfuré, nommé sinapine. Outre plusieurs notes éparses dans les bulletins de l'Académie, nous citerons de lui : *Manuel d'analyse chimique des eaux minérales* (1825, in-8o), en collaboration avec son père, et réédité en 1858; *Traité pratique d'analyse chimique* (in-8o); *Pharmacopée française* (1827, in-8o), nouvelle traduction du *Codex medicamentarius*, avec notes et additions; *Hydrologie de Plombières* (1855, in-8o), etc. M. Henry a collaboré au *Journal de pharmacie*, aux *Annales de chimie*, au *Dictionnaire de Nysten* (1845), à l'*Annuaire des eaux de France* (1851), etc. — Son fils, Emmanuel-Ossian HENRY, mort en 1867, prit son diplôme de docteur en 1855, et fut attaché, comme médecin auxiliaire, à l'hôtel des Invalides. On lui doit : *Recherches chimiques et médico-légales sur l'acide cyanhydrique et ses composés* (1857); *Recherches chimiques et médicales sur les matières organiques des eaux sulfureuses* (1860).

HENRY (Dominique-Marie-Joseph), historien français, né à Entrevaux (Basses-Alpes) en 1798, mort en 1850. D'abord bibliothécaire de Perpignan, il devint ensuite archiviste de Toulon et correspondant des comités historiques du ministère de l'instruction publique. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Mémoire sur la marine des anciens* (Paris, 1817); *Recherches sur la géographie ancienne et les antiquités du département des Basses-Alpes* (1818, in-8o); *Relations historiques des malheurs de la Catalogne et mémoires de ce qui s'est passé à Barcelone en* 1821 (1822, in-8o); *Lettre à M. Champollion-Figeac le jeune sur l'incertitude de l'âge des monuments de l'Egypte* (2 vol. in-8o); *Histoire du Roussillon* (1835-1836, 2 vol. in-8o); *Guide du Roussillon* (1842); l'*Egypte pharaonique* (1846, 2 vol. in-8o, avec planches); *Histoire de Toulon depuis* 1789 *jusqu'à la fin de la République* (1849, in-8o); *Etat primitif de la ville de Toulon* (1850), etc. On lui doit en outre des mémoires d'histoire et d'archéologie insérés dans le recueil de la Société des antiquaires, des articles dans la *Revue encyclopédique*, etc.

HENRY (Augustin-Charles), littérateur français, né à Châtenois (Vosges) en 1804. Ordonné prêtre en 1828, il est devenu chanoine de Saint-Dié et directeur de l'institution de la Trinité, près de La Marche. Du produit de ses travaux littéraires, il a fondé, en 1867, un orphelinat agricole. Outre plusieurs livres d'éducation morale, tels que *Tobie* (1851), *Esther* (1855), etc., on lui doit : *Récits de l'histoire de l'éloquence* (1834-1835, 2 vol.); *Eloquence et poésie des livres saints* (1849); *Histoire de la poésie* (1854-1857, 8 vol. in-8o); les *Protestants revenus à la foi catholique* (1866, 2 vol.); les *Israélites convertis à la foi chrétienne* (1866, in-18); les *Magnificences de la religion* (1859 et suiv.), recueil contenant ce qui a été écrit de plus remarquable sur le dogme, le culte, la morale, et qui doit former une trentaine de volumes in-8o; *Cours de littérature sacrée et profane, ancienne et moderne* (20 vol. in-8o).

HENRY (Caleb Sprague), théologien et philosophe américain, né à Rutland (Massachusets) en 1804. Il fit ses études à Darmouth, étudia la théologie à Andover, et se rallia, en 1835, à la secte des épiscopaux. Il a enseigné successivement la philosophie à Bristol et à New-York jusqu'en 1852, époque où il a pris

sa retraite. On a de lui : *Eléments de psychologie* (Hartford, 1834, in-8°); *Compendium des antiquités chrétiennes* (Philadelphie, 1837); *Essais de morale et de philosophie* (New-York, 1839); *Abrégé de l'histoire de la philosophie* (New-York, 1845, 2 vol.), traduit en grande partie du français, etc. On lui doit en outre des brochures et des articles publiés dans divers recueils et revues, notamment dans la *New-York Review*, qu'il fonda à New-York et qu'il dirigea jusqu'en 1840.

HENRY D'ANDELY, trouvère normand qui vivait dans la seconde moitié du XIIe siècle. Il était chanoine de la cathédrale de Rouen. Henry a composé : le *Lay d'Aristote*, joli conte dans lequel il a dépeint l'aveuglement où la passion de l'amour peut faire tomber même les plus grands philosophes ; ce lai a été publié en prose par Le Grand d'Aussy, et, d'après l'original, par Méon, dans son premier volume des *Fabliaux;* la *Bataille des sept arts libéraux dans les* XIIe *et* XIIIe *siècles;* la *Bataille des vins*, petit poëme sur les différents vins du XIIe siècle, publié en prose par Le Grand d'Aussy, et, d'après l'original, par Méon (tome Ier de ses *Fabliaux*).

HENRY DE HUNTINGDON, historien anglais du XIIe siècle. Fils d'un prêtre marié, il entra lui-même dans les ordres et devint archidiacre d'Huntingdon, dans le comté d'Hertford. Dans sa jeunesse, Henry cultiva avec succès la poésie latine. Il composa, dans son âge mûr, des traités de morale et une *Histoire d'Angleterre.* Cette histoire, qui se compose de huit livres, se divise en deux parties : l'une n'est qu'une traduction peu exacte de la chronique saxonne; l'autre, beaucoup plus intéressante, contient des renseignements originaux recueillis par Henry de Huntingdon. Cette histoire a été publiée par Savile, dans son recueil intitulé : *Rerum anglicarum scriptores post Bedam præcipui* (Londres, 1596, in-fol.), et dans diverses autres collections.

HENRY DE RICHEPREY (Jean-François), ingénieur français, né à Nancy en 1751, mort à Cayenne en 1787. D'abord employé comme géomètre au cadastre de la Corse, il devint ensuite ingénieur, commis des finances et directeur du cadastre de la haute Guyenne. A la suite d'un voyage en Italie, il adressa au ministère des finances d'intéressants mémoires sur les avantages naturels de la Corse comparés à ceux du Milanais, du royaume de Naples et de la Toscane. Henry de Richeprey est l'auteur d'une méthode cadastrale qui reçut l'approbation de l'Académie des sciences et qui servit de modèle pour les opérations de cadastre entreprises depuis dans toute la France. En 1785, il partit pour Cayenne, afin de prendre part à un essai d'affranchissement des nègres sur une propriété de La Fayette; mais il ne put résister au climat meurtrier de cette partie des tropiques, et succomba bientôt. On a de lui : *Description des terres de la haute Guyenne* (Villefranche, 1785); *Description des mines de charbon de la haute Guyenne; Description géométrique du Vésuve; Description des charbonnières embrasées du Rouergue*, etc.

HENRYS (Claude), jurisconsulte français, né à Montbrison en 1615, mort en 1662. Après avoir exercé quelque temps la profession d'avocat à Lyon, il devint successivement lieutenant en la châtellenie de Châtelneuf, avocat du roi au présidial de Montbrison et avocat du roi au bailliage de cette ville. Le chancelier Séguier, qui appréciait ses talents, le nomma membre d'une commission de jurisconsultes chargée de préparer des ordonnances pour rendre uniforme la jurisprudence des parlements. Les écrits de Henrys ont été réunis et publiés sous ce titre : *Œuvres de Claude Henrys, contenant son recueil d'arrêts, ses plaidoyers et harangues* (Paris, 1651, 2 vol. in-fol.; 6e édit., Paris, 1772, 4 vol. in-fol.).

HENRYSON (Robert), poëte écossais du XVe siècle, mort dans les dix premières années du XVIe. Sa vie est complétement inconnue, et son nom ne nous a été transmis que par ses œuvres, dont voici les titres : le *Roi Orphée* (Edimbourg, 1568); *Testament de la belle Créséide* (1593), livre inspiré par le poëme de *Troilus et Créséide*, de Chaucer; *Robin et Makyne*, pastorale remarquable; *Fables*, au nombre de trente, éditées, en 1832, par le docteur Irving. Henryson écrivait avec beaucoup plus de pureté et de correction que les Ecossais de son époque; sa versification est facile, son style vif et animé, et ses œuvres témoignent d'une rare richesse d'imagination.

HENSCHENIUS (Godefroy), jésuite et hagiographe hollandais, né à Venrai (province de Limbourg) en 1601, mort à Anvers en 1681. Bollandus, dont il avait été l'élève, le choisit, en 1635, pour l'aider à rédiger les *Acta sanctorum*, et, après la mort de son maître, il devint le collaborateur du P. Papebrock. On lui doit en outre divers écrits, dont les principaux sont : *Exegesis historica seu diatriba de episcopatu Tungrensi et Trajectensi* (Anvers, 1653, in-4°); *De tribus Dagobertis Francorum regibus diatriba* (Anvers, 1655, in-4°).

HENSEL (Wilhelm), peintre allemand, né à Trebbin (Prusse) en 1794, mort en 1861. A l'âge de seize ans, il alla à Berlin pour apprendre l'état d'ingénieur, puis il servit, comme volontaire, pendant les campagnes de 1813 à 1815. Ayant suivi à Paris les armées alliées, il sentit s'éveiller, en visitant nos collections artistiques, son goût pour la peinture. De retour en Allemagne, il publia un volume de poésies, et se mit ensuite à peindre, non-seulement pour son plaisir, mais pour soutenir sa famille. En 1823, il se rendit, comme pensionnaire de l'Etat, à Rome, d'où il revint en 1828, puis il devint professeur et membre de l'Académie des beaux-arts de Berlin. Le premier tableau qui attira l'attention sur le jeune peintre fut celui du *Christ devant Pilate*; depuis il a exécuté de nombreux tableaux inspirés par des sujets historiques ou religieux; nous citerons particulièrement le *Duc de Brunswick au bal de Bruxelles la veille de Waterloo*, qui appartient à lord Ellesmere, et *Jésus et la Samaritaine*, exposé à Paris en 1855. En outre, M. Hensel a fait un très-grand nombre de portraits de personnages du monde officiel.

HENSEL (Fanny MENDELSSOHN, dame), pianiste et compositeur allemand, femme du précédent et sœur de Mendelssohn, née à Hambourg vers 1808, morte à Berlin en 1847. Pianiste de premier ordre, musicienne exquise et profondément instruite dans son art, elle composa, toute jeune encore, des romances sans paroles pour le piano, et des lieders que son illustre frère eut pû signer sans compromettre son nom; car, dans ces compositions musicales, à la fermeté de la pensée et à la netteté du dessin se joignent une élégance et un charme tout féminins. Cependant, malgré la réunion de toutes ces qualités, qui lui eussent assuré la gloire, cette délicate créature, qu'effrayaient les manifestations bruyantes de la popularité, ne voulut jamais produire son talent hors du foyer de la famille et d'un petit cercle d'amis. Ce n'est qu'à force d'instances et de prières que son illustre frère parvint à vaincre cette farouche timidité, et obtint son consentement à la publication de ses œuvres; mais, le 14 mai 1847, juste le lendemain du jour où ses compositions étaient mises en vente chez l'éditeur, Fanny Hensel était enlevée par une mort précoce. Cette perte frappa tellement Mendelssohn que, six mois après, il suivit dans la tombe cette sœur bien-aimée. Les productions de Mme Hensel qui ont été publiées sont : dix-huit lieders pour voix, avec accompagnement de piano, quatorze lieders sans paroles, et douze mélodies pour piano.

HENSELT (Adolphe), pianiste et compositeur allemand, né à Schwabach (Bavière) en 1814. Il reçut les premières leçons de son art à Munich, dans la maison du conseiller Pladt, dont la femme se plut à développer les heureuses dispositions de Henselt. A dix-sept ans, grâce à la protection du roi Louis, il alla continuer ses études, d'abord à Weimar, auprès de Hummel, puis à Vienne, où il apprit surtout l'harmonie. Il consacra ensuite deux années à se perfectionner dans la connaissance technique de son instrument, et y mit une telle ardeur que sa santé en fut gravement compromise. La croyant tout à fait rétablie, il se rendit à Carlsbad, puis à Berlin, où il obtint les plus grands succès; mais bientôt il dut renoncer à paraître en public, et fut obligé de séjourner longtemps à Weimar pour se remettre complétement. Henselt parcourut ensuite différentes villes d'Allemagne en donnant des concerts, et se rendit en dernier lieu à Saint-Pétersbourg, où il mit le sceau à sa réputation, et où il fut nommé musicien de chambre de l'impératrice. C'est dans cette ville qu'il a vécu depuis cette époque, faisant de temps à autre quelques excursions dans les grandes villes voisines, Riga, Dorpat et Moscou. Depuis quelques années, il s'est surtout occupé de l'enseignement de son art. Les traits caractéristiques de son jeu et de ses compositions sont la prédominance de l'élément vocal, une harmonie qui n'appartient qu'à lui et un charme irrésistible. Ses œuvres consistent en un magnifique concerto, un duo pour piano et cor de chasse, un trio pour piano, violon et violoncelle, plusieurs morceaux d'études et des variations, ainsi qu'un grand nombre de morceaux détachés.

HENSIES, bourg et commune de Belgique, prov. de Hainaut, arrond. et à 19 kilom. O. de Mons, sur la Haine; 2,000 hab. Culture de chanvre estimé le meilleur de l'Europe pour la corderie. Commerce de bois, beurre, chanvre et foin.

HENSLER (Philippe-Gabriel), médecin danois, né à Oldensworth, dans le Slesvig, en 1733, mort à Kiel en 1805. Fils d'un pasteur protestant, il alla étudier la théologie à Gœttingue. A son retour de l'université, il fut nommé précepteur dans le Holstein. Mais il abandonna bientôt ce poste, et retourna à Gœttingue pour y étudier la médecine. Reçu docteur, il s'établit à Preetzey, où il obtint, en 1775, le titre de premier médecin du roi de Danemark. Il fut appelé, en 1789, à occuper une chaire de médecine à Kiel. C'est dans cette université que Hensler, entièrement voué à ses nouvelles fonctions, ne cessa de faire des cours de médecine très-suivis qu'il n'interrompit pas même durant les plus violents accès de goutte, et durant d'autres affections dont il fut tourmenté pendant plusieurs années, s'arrachant souvent de son lit pour ne point faire attendre son auditoire. Il fut un des médecins les plus érudits de l'Allemagne et le plus infatigable scrutateur de la médecine du moyen âge, comme le prouve son *Histoire de l'origine de la maladie vénérienne en Europe vers la fin du* XVe *siècle*, publiée en 1783. L'intérêt de cet ouvrage ne se borne pas à celui de la question qui y est agitée, il est encore de la plus grande importance pour l'histoire de la médecine au moyen âge. Au reste, de tous ceux qui ont été écrits sur l'histoire de la syphilis, il n'en est pas un, depuis celui d'Astruc, qui puisse lui être comparé pour l'étendue des recherches et la solidité de la critique. Outre ce travail remarquable, Hensler a publié un grand nombre d'articles dans divers journaux, et enfin : *Lettres sur l'inoculation* (Altona, 1766, 2 vol. in-8°); *De la lèpre qui régnait en Occident au moyen âge* (Hambourg, 1791).

HENSLÈRE s. f. (ain-slè-re — de *Hensler*, n. pr.). Bot. Syn. de PHYSOSPERME.

HENSLOW (Jean Stevens), botaniste anglais, né vers 1793. Il entra dans les ordres sacrés en 1818 et devint successivement recteur d'Hischam, professeur de minéralogie (1822), puis de botanique (1825) à l'université de Cambridge. On lui doit la découverte de ce qu'on appelle le *coprolithe* de la roche rouge de la côte de Suffolk. Outre des mémoires insérés dans divers recueils, on a de lui : *Principes de botanique descriptive et physiologique*, publiés, en 1835, dans l'*Encyclopédie de cabinet* de Lardner, et qui étaient à leur époque un des meilleurs ouvrages sur la matière. Henslow est membre du sénat de l'université de Londres, de la Société Linnéenne et de la Société philosophique de Cambridge.

HENSLOWIACÉ ou **HENSLOVIACÉ, ÉE** adj. (ain-slo-vi-a-sé — rad. *henslowie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre henslowie.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, comprenant le seul genre henslowie.

— **Encycl.** La famille des *henslowiacées* renferme des arbres ou des arbrisseaux à feuilles opposées et dépourvues de stipules. Les fleurs sont diclines; elles présentent un calice à cinq divisions, à préfloraison valvaire, revêtu d'un disque laineux, et sont dépourvues de corolle; les mâles ont cinq étamines périgynes, alternant avec les divisions du calice et entourant un ovaire rudimentaire; les femelles ont un ovaire libre, à deux loges multiovulées, surmonté d'un style cylindrique que termine un stigmate à deux lobes peu marqués. Cette famille, qui a des affinités avec les salicinées, se compose du seul genre henslowie, dont les espèces croissent dans l'Inde tropicale.

HENSLOWIE ou **HENSLOVIE** *s. f.* (ain-slo-vî — de *Henslow*, sav. anglais). Bot. Genre d'arbrisseaux, type de la famille des henslowiacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde tropicale.

HENTZ (Charles), conventionnel montagnard, né à Sierk (Moselle) vers 1750, mort à Philadelphie en 1824. Il fut nommé juge de paix de sa ville natale en 1790, puis député à la Convention (1792). Il y vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis, remplit diverses missions aux armées du Nord, des Ardennes et de la Vendée, et fut mis en arrestation après le 9 thermidor. Entre autres griefs, on lui reprochait d'avoir voulu faire incendier la ville de Ruschel (Palatinat), d'avoir déployé une sévérité inouïe contre les Vendéens et d'avoir proscrit les plus notables habitants de Givet, par une proclamation qui renfermait cette étrange maxime : « La richesse nuit à la santé et conduit rarement à la vertu. » Rendu à la liberté à la suite de l'amnistie de brumaire an III, il occupa pendant quelques années une place de directeur de l'enregistrement, partit pour les Etats-Unis lors de la loi contre les régicides (1816) et y finit ses jours dans l'indigence.

HENTZ (Caroline LEE WHITING, mistress), femme de lettres américaine, née à Lancaster (Massachusetts) en 1804, morte en 1856. A l'âge de vingt et un ans, elle épousa un Français qui se livrait à l'enseignement, et l'aida à diriger un pensionnat de jeunes filles, fondé dans l'Alabama en 1834, puis transféré à Columbus, dans la Géorgie, en 1848. Tout en s'occupant d'éducation, Mme Hentz cultivait la poésie et les belles-lettres. Le premier ouvrage par lequel elle se fit connaître fut une tragédie intitulée *Lara* ou la *Fiancée mauresque*, qui obtint un grand succès et lui valut, de la Société artistique de Philadelphie, un prix de 500 dollars. Depuis lors, elle fit paraître un poëme didactique : la *Philosophie humaine et divine* (1843); une seconde tragédie, *Lamorah* ou les *Solitudes de l'Ouest;* un recueil de nouvelles sous ce titre : le *Sac aux chiffons de la tante Patty* (1846), et des romans de mœurs, entre autres : la *Cornette* (1848); *Linda* (1850); *Rena* (1851); *Eoline* ou la *Vallée aux magnolias* (1852); *Hélène et Arthur* (1853); l'*Epousée du planteur* (1854, 2 vol.), etc.

HENZEN (Guillaume), épigraphiste allemand, né à Brême en 1816. Après avoir pris le grade de docteur, il fit un voyage en Italie, puis en Grèce, et finit par se fixer à Rome. Là, M. Henzen s'adonna entièrement à son goût pour les antiquités et pour l'épigraphie, devint secrétaire de l'Institut de correspondance archéologique et fit partie, avec de Rossi et Mommsen, de la commission du *Corpus inscriptionum universale.* M. Henzen a fait de vastes et intéressantes recherches, dont il a publié les résultats dans les *Annales* et dans le *Bulletin* de l'Institut de correspondance archéologique; il a collaboré aux *Musées du Rhin*, de Th. Welcker, et a publié une édition considérablement augmentée du *Recueil* d'Orelli.

HENZI ou **HENTZY** (Samuel), poëte et révolutionnaire suisse, né à Berne en 1701, mort sur l'échafaud en 1769. Après avoir occupé un emploi dans l'administration des salines, il prit du service en Italie et devint capitaine dans les troupes du duc de Modène. De retour dans sa patrie, il s'unit à quelques bourgeois de la ville pour réclamer du gouvernement bernois la réforme du système électoral et l'ancienne constitution, qui était plus libérale, plus démocratique (1741). L'oligarchie de Berne considéra cette juste requête comme une sorte d'attentat et bannit les pétitionnaires. Henzi se rendit alors à Neuchâtel, où il composa, sous le titre de *Messagerie du Pinde*, un recueil de couplets, d'odes, d'épigrammes, etc. Revenu à Berne, il sollicita la place de bibliothécaire de la ville, mais un jeune homme de dix-huit ans, appartenant à la noblesse, lui fut préféré. Irrité de cet échec, Henzi entra dans une conspiration ayant pour but de substituer une dictature à l'oligarchie gouvernante. Mais il avait affaire à des conjurés remuants et indisciplinés. Découragé, il songeait à s'éloigner quand il fut arrêté, mis en jugement, ainsi que ses complices, et condamné, avec deux de ses amis, à être décapité. Henzi subit sa peine avec un grand courage. Quant aux autres conjurés, ils furent bannis de la Suisse. Indépendamment de l'ouvrage cité plus haut, Henzi a laissé une satire. Dans son *Histoire du burlesque*, Flogel le présente « comme le premier des poëtes allemands dans ce genre de poésie. » — Son fils, Rodolphe HENZI, né à Berne en 1731, mort à La Haye en 1803, fut gouverneur des pages du dernier duc d'Orange, et publia, de concert avec son compatriote Wagner, un grand et superbe ouvrage intitulé : *Vues remarquables des montagnes de la Suisse, dessinées et coloriées d'après nature, avec leur description* (Amsterdam, 1785, gr. in-fol.).

HENZI (Rodolphe-Théophile-Samuel), écrivain suisse, né à Berne en 1794, mort à Dorpat (Livonie) en 1829. Il était pasteur à Unterseen, lorsque, poussé par ses goûts littéraires, il alla, vers 1818, suivre, à Paris, les cours d'arabe, de persan et de sanscrit sous Silvestre de Sacy et Chézy. Henzi alla ensuite en Angleterre, puis revint à Berne, montra une grande érudition par son *Commentaire du Coran*, fut reçu docteur de l'université de Tubingue, et obtint une chaire à Dorpat, où il mourut doyen de la Faculté de théologie. On a de lui, entre autres ouvrages : *Discours sur Rome* (Dorpat, 1820, in-8°); *Bases d'une grammaire et d'un vocabulaire de la langue des habitants de l'île Sandwich et autres îles de la mer du Sud* (Stuttgard, 1826); *Fragmenta arabica e codicibus parisiensibus* (Saint-Pétersbourg, 1828, in-8°), etc.

HENZIUS, roi de Sardaigne. V. ENZO.

HENZNER (Paul), jurisconsulte et voyageur allemand, né à Crossen (Silésie) en 1558, mort en 1623. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit, il devint précepteur d'un jeune noble silésien (1596), avec qui il voyagea en Suisse, en France, en Angleterre, en Italie, puis il revint dans son pays natal et fut nommé, par la suite, conseiller du duc de Munsterberg et Oels. On lui doit une relation de ses voyages, sous le titre de *Itinerarium Germaniæ, Galliæ, Angliæ, Italiæ, cum indice locorum, rerum atque verborum* (Nuremberg, 1612). Cet ouvrage, écrit avec éloquence et rempli de détails piquants sur les mœurs des pays visités par Henzner, a été plusieurs fois réédité.

HÉOROTAIRE s. m. (é-o-ro-tè-re). Ornith. Genre de passereaux ténuirostres, voisin des grimpereaux, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Océanie : *Les* HÉOROTAIRES *s'accrochent aux branches en sautant à la manière des mésanges.* (Z. Gerbe.)

— **Encycl.** Les *héorotaires* sont très-voisins des grimpereaux, avec lesquels on les confondait autrefois. Ils sont caractérisés surtout par un bec très-long, fortement arqué, très-effilé à la pointe, à mandibule supérieure plus longue; la langue divisée en deux filets; la queue composée de plumes souples, arrondies et droites. Ils ne grimpent pas en s'accolant au tronc des arbres, comme le fait notre grimpereau familier; mais ils s'accrochent plutôt aux branches, en sautant à la manière des mésanges. Leurs mœurs sont peu connues. On pense qu'ils se nourrissent de miel et d'insectes qu'ils saisissent au moyen de leur langue. Toutes les espèces connues habitent l'Océanie. L'*héorotaire* écarlate est long de 0m,14; il a la tête, le dessus du cou, la gorge, la poitrine et le ventre d'un rouge écarlate; les individus âgés ont la queue et les ailes d'un noir intense; le bec et les pieds sont blanchâtres. Les habitants des îles Sandwich se font des manteaux très-estimés avec les belles plumes rouges de cet oiseau. L'*héorotaire* obscur, un peu plus grand que le précédent, a le plumage vert olive en dessus et blanchâtre en dessous. L'*héorotaire* hoho a

0m,22 de longueur; il a le ventre et les couvertures de la queue jaunes et les pennes alaires bordées de blanc; le reste du corps est noir.

HEOU-TSI, prince chinois dont on place l'existence vers 2300 av. J.-C. D'après Confucius, il était fils de Kiang-Youen, femme de l'empereur Ti-Ko. Répudiée comme étant stérile, la princesse implora l'assistance du souverain suprême, qui la fit concevoir miraculeusement et sans douleur; elle mit au monde un fils. Mais comme à ce moment l'empereur était mort depuis dix mois, Kiang-Youen résolut d'échapper à la honte qu'allait faire rejaillir sur elle la naissance d'un fils dans de pareilles conditions, en tenant cette naissance secrète. Son enfant, déposé dans un champ, fut recueilli, nommé *Ki*, c'est-à-dire enfant délaissé, et élevé au milieu des bergers. En grandissant, il s'appliqua à l'agriculture, enseigna aux paysans l'art de semer et de moissonner les céréales, et leur fit connaître les productions végétales qui peuvent être cultivées sur le sol de la Chine. Par la suite, il devint ministre de l'agriculture de l'empereur Yao, dont il épousa la fille, et fut vénéré par les Chinois à l'égal du grand Yu, dont les travaux amenèrent l'écoulement des eaux diluviennes. Ce fut après sa mort que Ki reçut le nom de Heou-tsi, qui signifie *Tsi* des temps anciens, et c'est à lui que la dynastie des Tcheou fait remonter son origine.

HÉPAR s. m. (é-par — du gr. *hêpar*, foie). Chim. Nom que l'on donnait autrefois aux sulfures alcalins, à cause de leur couleur rouge brun analogue à celle du foie.

HÉPATALGIE s. f. (é-pa-tal-jî — du gr. *hêpar*, foie; *algos*, douleur). Pathol. Névralgie du foie, qui a son siége dans le plexus hépatique.

— **Encycl.** L'*hépatalgie* est caractérisée par une douleur lancinante dans l'hypocondre droit, laquelle va s'irradier jusque dans le dos, les épaules et le ventre. Cette douleur, assez vive pour arracher des cris aux malades, est parfois accompagnée de vomissements aqueux ou glaireux et d'un sentiment d'anxiété et d'oppression des plus violents. Les symptômes de l'*hépatalgie* rappellent les principaux caractères de la colique hépatique produite par le déplacement ou l'existence d'un calcul. Dans l'*hépatalgie* les douleurs sont seulement causées par les nerfs du foie. Au reste, quant au traitement immédiat, il est le même dans les cas d'*hépatalgie* et de colique hépatique : administrer de l'opium jusqu'à ce qu'on ait obtenu du soulagement. C'est seulement pour le traitement ultérieur qu'il serait nécessaire de connaître les causes de la maladie; mais ce point n'est pas encore tout à fait éclairci.

HÉPATALGIQUE adj. (é-pa-tal-ji-ke — rad. *hépatalgie*). Pathol. Qui a rapport à l'hépatalgie . *Douleur* HÉPATALGIQUE.

HÉPATE s. m. (é-pa-te — du gr. *hêpar*, foie). Ichthyol. Poisson du genre labre, qui habite la Méditerranée, et remonte quelquefois les cours d'eau.

— Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, formé aux dépens des calappes, et comprenant deux espèces qui habitent l'Amérique.

HÉPATIQUE adj. (é-pa-ti-ke — du gr. *hêpar*, foie). Anat. et Pathol. Qui appartient au foie : *Veines, artères* HÉPATIQUES. *Colique* HÉPATIQUE.

— Comm. Se dit de certains verres à bouteilles qui communiquent au vin une odeur et un goût d'hydrogène sulfuré, et des bouteilles qui sont faites avec ce verre : *Les verres* HÉPATIQUES *sont dus à la dissolution, dans le verre, de sulfures alcalins et terreux provenant de la soude brute, de la soude de varech employée à leur fabrication.* (Chevallier père.)

— Hist. nat. Qui a l'odeur du foie, ou de l'hydrogène sulfuré appelé aussi foie de soufre.

— Ornith. *Coucou hépatique*, Coucou d'une couleur roux foncé.

— Helminth. *Fasciole hépatique*, Ver qui se loge dans la vésicule du fiel.

— Bot. *Cythérée hépatique*, Cythérée marquée de taches brunes. ‖ *Linéaire hépatique*, Linéaire à fleurs d'un rouge sale.

— Minér. *Mercure hépatique*, Variété de cinabre bituminifère, ainsi appelée à cause de sa couleur, qui varie, suivant la richesse du minerai, du rouge brun au noirâtre : *Le* MERCURE HÉPATIQUE *se rencontre en masses puissantes, et constitue une grande partie de la mine de mercure d'Idria, en Carniole; c'est le* lebererz *des minéralogistes allemands.*

— **Encycl.** Anat. *Artère hépatique.* C'est une des trois branches du tronc cœliaque. Elle est plus volumineuse que la coronaire stomachique et moins volumineuse que l'artère splénique. Elle se dirige transversalement de gauche à droite, et se moule, par sa concavité supérieure, sur le lobe de Spigel. Elle devient presque verticale au niveau du col de la vésicule biliaire, et se termine, par bifurcation, dans le sillon transverse du foie. C'est à cet organe glandulaire qu'elle est destinée, et elle le parcourt en tous sens, accolée aux divisions correspondantes de la veine porte et du canal *hépatique.* Avant de s'engager dans le foie, elle fournit trois branches collatérales : la pylorique, la gastro-épiploïque droite et la cystique.

— *Bile hépatique.* On nomme ainsi celle qui est portée directement du foie dans le duodénum, sans séjourner dans la vésicule biliaire; elle est plus fluide, moins verte, moins amère et moins visqueuse que celle que contient cette vésicule.

— *Canal hépatique.* C'est un conduit long d'environ trois travers de doigt, et de la grosseur d'une forte plume d'oie; il résulte de la réunion des canalicules biliaires ou *hépatiques.* Après avoir occupé d'abord le sillon transverse du foie, il se porte en bas et à droite, et finit par s'anastomoser à angle très-aigu avec le canal cystique, pour ne plus former qu'un seul conduit appelé cholédoque, qui se continue jusqu'au duodénum. Il est chargé du transport de la bile du foie dans l'intestin, et est pourvu, à cet effet, d'une tunique musculaire à fibres lisses. Ses rapports les plus importants sont, en arrière, avec la veine porte, et, en avant, avec l'artère *hépatique.* Il est environné d'un grand nombre de vaisseaux lymphatiques, contenus comme lui dans l'épiploon gastro-*hépatique.*

— *Plexus hépatique.* On nomme ainsi l'ensemble des filets nerveux que le plexus cœliaque envoie autour de l'artère *hépatique* et de la veine porte. Ce sont des dépendances du nerf grand sympathique, destinées à la vie végétative du foie. On peut les suivre assez loin dans la profondeur de ce viscère.

— *Veines hépatiques* ou *sus-hépatiques.* Elles naissent des dernières ramifications de la veine porte dans le parenchyme du foie, convergent vers le bord postérieur de cet organe, et se jettent, par un grand nombre d'ouvertures, dans la veine cave inférieure, au niveau de l'anneau diaphragmatique. Elles sont toujours béantes comme des sinus, et dépourvues de valvules.

HÉPATIQUE s. f. (é-pa-ti-ke — du gr. *hêpar*, foie). Bot. Genre de plantes, de la famille des renonculacées, tribu des anémonées, formé aux dépens des anémones, et comprenant plusieurs espèces, qui habitent le nord de l'Europe et de l'Amérique : *L'*HÉPATIQUE *trilobée.* ‖ *Hépatique blanche* ou *noble*, Nom vulgaire de la parnassie des marais. ‖ *Hépatique commune* ou *des fontaines*, Nom vulgaire des marchanties. ‖ *Hépatique des bois* ou *étoilée*, Nom vulgaire de l'aspérule odorante. ‖ *Hépatique dorée* ou *des marais*, Nom vulgaire de la dorine à feuilles opposées. ‖ *Hépatique pour la rage*, Nom vulgaire de la peltidée canine.

— s. f. pl. Famille de végétaux cryptogames, intermédiaire entre les mousses et les lichens : *Quelques* HÉPATIQUES *sont cosmopolites.* (C. Montagne.)

— **Encycl.** Bot. Les *hépatiques* ressemblent beaucoup aux anémones, dont elles diffèrent surtout par leur involucre très-rapproché de la fleur et simulant un calice. Ce sont des plantes herbacées, vivaces, portant une fleur unique à l'extrémité d'une hampe radicale. On en connaît trois ou quatre espèces, qui croissent dans les montagnes de l'Europe et de l'Amérique du Nord, mais que plusieurs auteurs regardent comme de simples variétés de l'espèce commune. L'*hépatique printanière*, appelée aussi anémone *hépatique* ou herbe de la Trinité, est une plante vivace, basse, croissant en touffes, à feuilles trilobées, luisantes et d'un beau vert; ses fleurs, qui présentent toutes les nuances du blanc pur au rose et au bleu, paraissent vers la fin de l'hiver, et se succèdent pendant près d'un mois. Cette plante croît dans les bois montagneux de l'Europe et de l'Amérique du Nord, et on la cultive de temps immémorial dans les jardins, où l'on en fait de très-jolies bordures. Elle est très-rustique, et se plaît surtout dans les terrains frais et ombragés; on la multiplie très-facilement d'éclats faits en octobre ou même pendant la floraison. Elle a été autrefois fréquemment employée en médecine. Ses propriétés générales sont celles des anémones; mais il règne à ce sujet de nombreuses contradictions. Divers praticiens la regardent comme insipide et inerte; c'est une erreur : la plante est âcre et caustique, et elle a été employée, à cause de son astringence, en gargarismes, dans les maux de gorge; en cataplasme, dans les hernies, les maladies cutanées, le diabète, l'hémoptysie, les affections des organes urinaires et des poumons. Mais c'est surtout contre les maladies du foie qu'on l'a préconisée. Son eau distillée a été employée comme cosmétique. Elle donne, par son astringence, de la fraîcheur et de la tonicité à la peau; on s'en est servi pour combattre les effets du hâle et effacer les taches de rousseur; mais, à cet égard, son action est très-incertaine.

La famille des *hépatiques* comprend de petites espèces herbacées, rampantes, terrestres ou parasites, intermédiaires entre les lichens et les mousses, tantôt étendues en membranes vertes, simples ou lobées, parcourues par une nervure médiane considérée comme une tige dont les feuilles sont soudées en membrane; tantôt munies d'une tige distincte, simple ou ramifiée, portant de véritables feuilles, souvent distiques, entières ou dentées. Les organes de la reproduction sont de deux sortes : les uns mâles, les autres femelles. Les orgnes mâles (anthéridies) sont de petits corps celluleux, libres et quelquefois entremêlés de paraphyses, à l'aisselle des feuilles réunies en involucre (jungermannie); d'autres fois ces corps sont engagés dans la substance même de la fronde (riccia), ou réunis dans des réceptacles pédicellés en forme de parasols, à la surface desquels ils s'ouvrent par un petit édifice en forme de goulot. Les organes femelles, à leur premier état de développement, consistent en des espèces de pistils, réunis en nombre variable dans des involucres spéciaux; ils offrent une forme qui rappelle un peu celle d'une bouteille : la partie inférieure renflée représente l'ovaire; la partie tubuleuse, le style, et la partie évasée et inégale, le stigmate. Chaque pistil est contenu dans un involucre propre, qui le recouvre en grande partie. Tantôt le pistil se change immédiatement en capsule ou sporidie (marchantie, targonie), qui est en général sessile ou à peu près sessile; tantôt la base de sa cavité intérieure donne naissance à un pédicelle qui soulève la partie centrale, et, après avoir déchiré circulairement et par sa base la paroi du pistil, élève à une certaine hauteur cette partie centrale transformée en sporidie. Celle-ci s'ouvre de diverses manières, et laisse échapper des spores qui sont accompagnées de filaments roulés en hélice (élatères). Les *hépatiques*, uniquement composées de tissu utriculaire, présentent à leur surface de véritables stomates. Indépendamment des organes de la génération, elles offrent encore quelquefois des espèces de bulbilles contenues dans des réceptacles en forme de corbeilles. On leur a donné le nom de granules prolifiques. On conteste qu'elles puissent reproduire de nouveaux individus. On a voulu les considérer comme un état pathologique, et les assimiler à ces dégénérescences du thalle des lichens, d'où naissent les sorédies.

Il est extrêmement facile de distinguer les *hépatiques :* 1° des lichens, par leur coloration verte, la présence d'organes mâles et femelles, les élatères au milieu des spores; 2° des mousses, par leur capsule s'ouvrant soit par une fente, soit en quatre valves ou en dents irrégulières, et par la présence des élatères. Les *hépatiques* ne sont d'aucun usage, à l'exception de la marchantie polymorpha, employée en thérapeutique comme diurétique. Quelques *hépatiques* sont cosmopolites. Plusieurs genres, comme la lejeunie, la frullanie, la plagiochile, etc., qui n'ont qu'un petit nombre de représentants dans les zones tempérées de notre hémisphère, fourmillent d'espèces entre les tropiques. Le genre jungermannie, au contraire, si riche chez nous, ne compte que bien peu d'espèces exotiques. Les auteurs du *Synopsis hepaticarum* ont classé les *hépatiques* en cinq tribus :

— I. JUNGERMANNIÉES. Fruit solitaire, capsulaire, quadrivalve, rarement à cinq valves ou lacéré; élatères mêlés aux spores; végétation foliée ou frondiforme. Cette tribu se divise en neuf sous-tribus : 1° *Gymnomitrées.* Genres : haplomitrium, gymnomitrium, acrobolbe, sarcoscyphe, aliculaire. 2° *Cœlocaulées.* Genre : gottschée. 3° *Jungermanniées.* Genres : plagiochile, scapanie, jungermannie, spagnœcetis, liochlæne, lophocole, harpanthe, chiloscyphe, gymnoscyphe. 4° *Géocalicées.* Genres : gymnanthe, saccogynée, géocalyx, gongylanthe. 5° *Trichomanoïdées.* Genres : calypogée, lépidozie, mastigobryum, microptérygium, physiolium. 6° *Ptilidiées.* Genres : trichocolée, sendtnère, polyote, ptilidium. 7° *Platyphyllées.* Genres : radule, madothèque. 8° *Jubulées.* Genres : bryoptéris, thysananthère, ptycanthe, phragmicome, omphalanthe, lejeunie, frullanie. 9° *Frondosées.* Genres : fossombronie, pétalophyllum, diplolène, notéroclade, zoopsis, pellie, blasie, symphyogyne, aneure, trichostylium, metzgérie.

— II. MARCHANTIÉES. Fruits à court pédicelle, le plus souvent agrégés dans un réceptacle commun, dirigés en bas ou en dehors, quadrifides dans un petit nombre, s'ouvrant, chez la plupart, soit en boîte à savonnette, soit par des dents plus ou moins régulières. Dans les genres à fruit solitaire, celui-ci est placé au-dessous du sommet de la fronde. Végétation frondiforme. Les marchantiées comprennent les genres suivants : lunularie, anthrocéphales, plagiochasme, marchantie, preissie, sauterie, dumortière, fégatelle, rebouille, grimaldie, duvallie, fimbriaire, targionie.

— III. MONOCLÉES. Fruit solitaire, capsulaire, s'ouvrant de côté, par une fente longitudinale. Elatères mêlés aux spores. Végétation foliée ou frondiforme. Genre : monoclée.

— IV. ANTHROCÉROTÉES. Fruits isolés, dorsaux, siliquiformes, bivalves, à réceptacle libre, filiforme, central. Elatères articulés, flexueux, sans fibres spirales. Végétation frondiforme, rayonnante. Genre : anthrocéros.

— V. RICCIÉES. Fruits immergés dans la fronde ou presque sessiles, ne s'ouvrant point en valves. Elatères nuls. Végétation frondiforme, disposée en rosette ou vague, bifurquée chez la plupart. Genre : duriée, sphærocarpe, corsinie, oxymitre, biccie.

HÉPATIRRHÉE s. f. (é-pa-ti-ré — du gr. *hêpar*, foie; *rheô*, je coule). Pathol. Flux du ventre, hépatique ou bilieux.

HÉPATIRRHÉIQUE adj. (é-pa-ti-ré-i-ke — rad. *hépatirrhee*). Pathol. Qui a rapport à l hépatirrhée : *Flux* HÉPATIRRHÉIQUE.

HÉPATISATION s. f. (é-pa-ti-za-si-on — du gr. *hépar*, foie). Pathol. Dégénération d'un tissu organique en une matière qui a quelque analogie avec le foie.

— **Encycl.** Dans l'*hépatisation rouge*, qui constitue la lésion anatomique de la pneumonie arrivée au second degré, le poumon, manifestement augmenté de volume, porte souvent à sa surface l'impression des côtes. Il est devenu tout à fait imperméable à l'air, dur et compacte. Il ne peut plus être insufflé, et quand on le plonge dans l'eau, loin de surnager, ainsi que cela a lieu à l'état normal, il gagne le fond du vase. Incisé ou déchiré, il présente à l'intérieur une couleur rouge foncé semblable à celle qui se voit extérieurement, tantôt uniforme, tantôt inégale et nuancée différemment, de manière à offrir l'aspect de certains marbres ou de certains granits. Si l'on observe avec attention la surface des incisions, on y aperçoit, à l'aide de la loupe, ou même à l'œil nu, une multitude de petites granulations rouges, obrondes ou légèrement aplaties, qui ne sont autre chose que les vésicules pulmonaires épaissies dans leur parois et oblitérées par le travail phlegmasique. Cette disposition granulée est surtout manifeste lorsqu'on déchire le poumon au lieu de le diviser avec un instrument tranchant. A ce degré d'inflammation, il laisse écouler, pour peu qu'on le comprime, une petite quantité de liquide rouge, non spumeux, et parfois assez épais pour ne pouvoir être enlevé qu'avec le dos d'un scalpel en raclant les parties malades. Celles-ci sont devenues d'une friabilité si grande qu'il suffit souvent, pour les écraser et les réduire en une pulpe rougeâtre, de les presser légèrement entre les doigts.

L'*hépatisation grise* caractérise la pneumonie au troisième degré. Quand elle existe, le parenchyme pulmonaire continue à être imperméable à l'air, dur, compacte et plus dense que l'eau. Il a pris, en outre, une teinte jaune ou grisâtre, qui commence par des points disséminés et finit par être générale. L'incision et la pression en font sortir en plus ou moins grande abondance un liquide épais, visqueux, de couleur jaunâtre, qui n'est autre chose que du sang et du pus mélangés en proportions variables. Il est devenu plus friable que jamais; cependant, quel que soit le degré de suppuration auquel il est arrivé, on reconnaît encore les granulations caractéristiques de l'*hépatisation*, au milieu d'un réseau de fibres élastiques qui se sépare de la matière purulente.

HÉPATISIE s. f. (é-pa-ti-zî — du gr. *hêpar*, foie). Pathol. Marasme, consomption du foie.

HÉPATISIQUE adj. (é-pa-ti-zi-ke — rad. *hépatisie*). Pathol. Qui a rapport à l'hépatisie.

HÉPATITE s. f. (é-pa-ti-te — du gr. *hêpar*, foie). Pathol. Inflammation du foie : HÉPATITE *aiguë.* HÉPATITE *chronique.*

— s. m. pl. Crust. Famille de décapodes brachyures, ayant pour type le genre hépate. Syn. d'OXYSTOMES.

— **Encycl.** Pathol. L'*hépatite* peut être aiguë ou chronique. On l'observe rarement dans nos pays; elle est au contraire très-commune dans les pays chauds.

— *Causes.* Les causes de l'*hépatite* sont prédisposantes ou occasionnelles. Parmi les premières on cite l'âge adulte, le sexe masculin, une constitution détériorée, l'usage inconsidéré des boissons alcooliques et des aliments excitants, les excès de tout genre, l'abus des purgatifs et surtout du calomel, les passions tristes, la scrofule, etc... Une cause reconnue beaucoup plus efficace est l'influence des climats chauds, sans qu'on puisse dire, dans l'état actuel de la science, si le développement de l'*hépatite* est dû exclusivement à l'action de la chaleur, aux variations atmosphériques ou au mode d'alimentation. Les miasmes marécageux semblent jouer un rôle assez important dans la production de cette maladie, qui, du reste, se développe presque toujours concurremment avec quelque autre affection viscérale, telle que la dyssenterie. La seule cause déterminante qu'on puisse donner de l'*hépatite*, c'est la conséquence des contusions et des plaies dans la région de l'hypocondre droit. Broussais et l'école physiologique ont voulu faire dériver l'inflammation du foie de la propagation à cet organe d'une phlegmasie gastro-intestinale; mais, aujourd'hui, des faits nombreux ont démontré l'erreur de cette opinion.

— *Symptômes de l'hépatite aiguë.* Cette maladie débute tantôt d'une manière brusque, tantôt par des prodromes précurseurs, et fréquemment par la dyssenterie, dans les pays chauds. Les malades éprouvent du côté de l'hypocondre droit une douleur plus ou moins vive, quelquefois lancinante, tantôt fixe, tantôt s'irradiant le long du rachis jusqu'à l'épaule droite et au cou. En même temps il y a céphalalgie, inappétence, soif très-vive, fièvre. La douleur augmente par la pression, et la percussion démontre une augmentation de volume du foie, qui déborde le plus souvent de 3 à 6 centimètres le rebord des fausses côtes. Quelquefois pourtant le développement morbide de la glande hépatique se fait de bas en haut, aux dépens du côté droit de la poitrine. La langue est tantôt couverte d'un enduit blanchâtre, tantôt rouge et sèche; il survient du hoquet, des nausées, et même des vomisse-

ments bilieux; les traits du visage sont altérés, et l'on observe sur les sclérotiques une teinte jaune ictérique qui s'étend quelquefois sur tout le corps. La respiration est généralement pénible, soit à cause des douleurs qu'elle provoque du côté du foie, soit à cause de l'augmentation de volume de cet organe du côté du poumon droit, qui se trouve comprimé. Il existe parfois de la constipation, mais plus souvent de la diarrhée. Les matières alvines sont tantôt verdâtres et bilieuses, tantôt sanguinolentes. La fièvre, presque toujours intermitente dès le début, devient continue; elle est, en général, peu intense. Dans quelques cas, les malades sont agités, tourmentés, privés de sommeil et en proie à un délire fugace. Lorsque l'inflammation occupe la face profonde du foie, ce sont les symptômes relatifs aux voies digestives qui prédominent, c'est-à-dire l'ictère, les nausées, les vomissements et les selles. Il n'en est pas ainsi lorsque la face superficielle de l'organe est affectée. Dans ce cas, on observe souvent tous les symptômes d'une péritonite limitée, par suite de l'extension de la phlegmasie au péritoine.

— *Durée, terminaison.* La marche de l'*hépatite* est ordinairement continue et assez rapide; les symptômes atteignent en peu de jours leur plus haut degré d'intensité, et vont ensuite en diminuant graduellement, pour disparaître au bout de quinze ou vingt jours. Cependant la terminaison n'est pas toujours aussi favorable : la fièvre augmente, les vomissements sont plus fréquents, la douleur s'exaspère et se concentre en un seul point; l'ictère devient plus marqué; il survient des frissons, des sueurs visqueuses, et enfin une tumeur, très-souvent appréciable, qui annonce la suppuration de l'organe enflammé. Si la mort n'arrive pas dans ces circonstances, on voit tous les phénomènes s'amender : la douleur diminue ou cesse, la fièvre tombe, il ne reste qu'un peu de pesanteur dans l'hypocondre, qui est tendu et empâté. Le pus est alors réuni en foyer; il forme une tumeur molle, fluctuante, qui ne tardera pas à s'ouvrir, soit dans l'estomac, soit dans les bronches, soit dans l'intestin, soit à l'extérieur, et à donner lieu, selon l'issue qui lui est offerte, à des vomissements ou des crachats purulents, à des selles mêlées de pus. Les malades se trouvent considérablement soulagés après l'ouverture de l'abcès; ils peuvent même guérir si celui-ci ne se renouvelle pas, et s'il ne s'en forme pas d'autres. Mais il arrive souvent qu'il reste un trajet fistuleux, que la suppuration continue, et que les individus succombent aux progrès de la fièvre hectique. Si l'abcès du foie s'ouvre dans le péritoine, il en résulte infailliblement une péritonite promptement mortelle.

— *Pronostic.* L'*hépatite* est une maladie toujours grave, surtout dans les pays chauds et principalement quand elle frappe des individus qui ne sont pas encore acclimatés. Dans les régions tempérées, elle est généralement moins redoutable ; mais on doit craindre une issue funeste, s'il survient du délire et des frissons. La formation d'un abcès est une circonstance d'autant plus grave que celui-ci est situé plus profondément dans le tissu de la glande. Si le pus s'ouvre une issue dans la cavité, la mort est certaine. Dans tout autre cas, il est permis d'espérer, mais on ne peut jamais promettre la guérison.

— *Anatomie pathologique.* Le foie des individus qui ont succombé à l'*hépatite* présente différentes altérations qu'il est souvent difficile de rapporter uniquement à cette maladie. C'est ainsi que la glande hépatique se trouve gorgée de sang, offrant en différents points une coloration rouge plus ou moins foncée, uniforme ou finement ponctuée. Ce qu'il y a de plus certain, c'est la présence du pus. Ce liquide est tantôt infiltré dans le tissu du foie, tantôt réuni en un seul ou en plusieurs foyers. Ce dernier cas est le plus fréquent. Les abcès, de dimensions très-variables, sont quelquefois enkystés, quelquefois entourés simplement de la substance ramollie de l'organe. Le pus est franchement phlegmoneux ou mêlé de sang et de détritus de la glande hépatique. Andral a vu des cas où les parois du foyer purulent étaient extrêmement ramollies, réduites en putrilage verdâtre, et exhalant une odeur gangréneuse et nauséabonde.

— *Traitement.* Le traitement de l'*hépatite* doit être d'abord antiphlogistique. On emploie la saignée générale et les applications, sur l'hypocondre droit, de sangsues et de ventouses scarifiées. Lorsqu'il existe de la constipation, on administre de légers purgatifs, comme le sulfate de soude ou de magnésie, l'huile de ricin à la dose de 30 grammes. Le calomel a été aussi préconisé; Annesley l'associe à l'opium ou à la poudre d'ipécacuana. Autenrieth recommande les frictions mercurielles autour de l'ombilic. Plusieurs médecins ont employé avec avantage le tartre stibié à dose vomitive. Lorsque la douleur est trop violente, on donne 5 centigrammes d'extrait thébaïque ou de jusquiame noire, ou bien encore la poudre de Dower à la dose de 10 à 20 centigrammes. Les vésicatoires, les moxas et les cautères sont des adjuvants très-utiles. Enfin, lorsqu'il y a un abcès superficiel, que la fluctuation est bien manifeste, on doit l'ouvrir directement avec le bistouri, s'il existe des adhérences entre les parois abdominales et celles de l'abcès; dans le cas contraire, on doit l'ouvrir par l'application du caustique de Vienne, afin de produire les adhérences avant d'ouvrir un passage au pus. Quelques médecins font des injections dans le foyer purulent, mais Haspel les condamne.

— *Hépatite chronique.* Ses causes sont les mêmes que celles de l'*hépatite* aiguë. « Les individus atteints d'une des lésions qu'on attribue généralement à l'*hépatite* chronique, dit Grisolle, éprouvent, pour la plupart, une douleur obtuse et gravative dans l'hypocondre droit. La percussion et la palpation font presque toujours constater une augmentation plus ou moins considérable dans le volume du foie. Celui-ci refoulant alors le poumon, on s'explique la dyspnée dont beaucoup de ces malades se plaignent. Les digestions sont presque constamment troublées; elles se font péniblement, s'accompagnent de douleurs et d'éruptions; il y a tantôt constipation, tantôt diarrhée. Les matières fécales ont, en général, leur couleur; quelquefois elles sont grisâtres, et peuvent de temps en temps contenir du sang. La peau est blanche, grisâtre ou d'un jaune ictérique : cette dernière coloration est sujette à de grandes variations; elle manque au moins aussi souvent dans l'*hépatite* chronique que dans l'*hépatite* aiguë. Haspel a signalé l'ictère comme étant un symptôme excessivement rare dans les abcès du foie. Les malades sont languissants; leur nutrition se fait mal, ils maigrissent; puis leur ventre se développe, à cause d'un épanchement séreux qui se forme dans le péritoine. Lorsque la maladie est parvenue à ce degré, la plupart des individus succombent, sans néanmoins arriver généralement au degré de marasme qu'on rencontre dans beaucoup d'affections chroniques, notamment dans la phthisie et dans certains cancers. Il est même remarquable que quelques individus conservent longtemps de l'embonpoint, ainsi que leurs forces. Quelques malades se rétablissent lentement, mais beaucoup restent sujets à de fréquents dérangements d'estomac; d'autres ont de temps en temps des flux sanguins par l'anus, et éprouvent quelquefois des récidives de leur mal, qui finit par les emporter. » D'après Haspel, qui a particulièrement étudié cette maladie en Algérie, il n'est pas rare de voir des individus au teint fleuri, qui portent cependant des abcès dans le foie; mais il n'est pas rare aussi de les voir succomber tout d'un coup à la suite de la rupture du foyer purulent dans une cavité splanchnique. Le même auteur rapporte qu'un infirmier militaire se faisait ponctionner tous les deux ou trois mois un abcès du foie, et reprenait ensuite son service jusqu'à ce que la cavité fût remplie de nouveau. Celle-ci était plus tôt pleine en été qu'en hiver; elle contenait un verre de pus, qu'on extrayait à chaque opération. En 1840, on ouvrit l'abcès pour la vingt-quatrième fois.

Traitement. L'*hépatite* chronique est une maladie très-grave; il faut avoir recours à un traitement énergique et longtemps suivi, pour en triompher. Si le sujet est vigoureux, il faut recourir de temps en temps aux émissions sanguines locales, soit par les sangsues, soit par les ventouses scarifiées. Les moxas et les cautères sont d'une très-grande utilité. Lorsque le foie est volumineux, on tâche de résoudre l'engorgement par l'application de pommades résolutives et de topiques fondants, tels que emplâtres de Vigo, pommade mercurielle ou iodée. La liberté du tube digestif doit être entretenue par de légers purgatifs, principalement par le calomel. On soumet les malades à l'usage des eaux alcalines de Vichy, de Carlsbad ou de Marienbad, du Mont-Dore, de Néris, de Plombières, etc. Enfin, l'hydrothérapie a été quelquefois appliquée avec succès. Un moyen très-efficace, lorsque les malades peuvent y être soumis, c'est le changement de climat. Les sujets atteints d'*hépatite* chronique doivent suivre un régime sévère, mais non débilitant; on leur donne souvent pour boisson la limonade chlorhydrique, selon la formule suivante.

Eau.	1,000 gr.
Sirop de sucre	60
Acide chlorhydrique pour donner une agréable acidité. .	Q. s.

Mêler le tout avec soin et prendre par demi-verre dans la journée.

— Bibliogr. Jourdan, *Dictionnaire des sciences médicales*, article HÉPATITE; Mérat, *Maladies du foie*, dans le *Dictionnaire des sciences médicales*; Bianchi, *Historia hepatica* (Genève, 1725, 2 vol. in-4o); Portal, *Traité des maladies du foie* (Paris, 1804); Saunders, *Observations on hepatitis of India* (London, 1809); Andral, *Clinique médicale* (3e édit., t. II); Monneret et Fleury, *Hépatite*, dans le *Compendium de médecine pratique* (t. IV); Dutrouleau, *Mémoire sur l'hépatite des pays chauds* (*Mémoires de l'Académie de médecine*, t. XX); Bouis, *Recherches sur les suppurations œdémiques du foie* (Paris, 1860); Fauconneau-Dufresne, *Précis des maladies du foie et du pancréas* (Paris, 1856, in-12); Budd, *On diseases of the liver* (London, 1852, 2e édit.); Frerichs, *Traité pratique des maladies du foie et des voies biliaires*, traduit par Duménil et Pellagot (1866, 2e édit.); Bonnet (de Bordeaux), *Traité des maladies du foie* (1841, 1 vol. in-8o); Vernois, *Diagnostic anatomique des maladies du foie* (Paris, 1844, in-4o); Haspel, *Maladies de l'Algérie* (Paris, 1850-1852, vol. in-8o); Broussais, *Notice sur le climat et les maladies de l'Algérie*, dans les *Mémoires de médecine et de chirurgie militaires* (t. LX).

— Art vétér. L'*hépatite* est beaucoup plus rare chez les animaux que chez l'homme. Elle reconnaît généralement pour causes : la température élevée, les coups, les chutes, les violences extérieures sur l'hypocondre droit, les miasmes marécageux, l'usage de boissons insalubres, les purgatifs drastiques donnés à trop fortes doses. Enfin, elle peut être consécutive à l'inflammation de l'intestin et à la répercussion de maladies cutanées graves.

Au début, les animaux éprouvent des douleurs dans l'hypocondre droit. Les poils se piquent, la peau se sèche; la bouche est chaude, pâteuse, la langue fuligineuse; le pouls est petit, vite; la respiration est nerveuse; les muqueuses apparentes revêtent une teinte jaune; il y a constipation; les crottins sont secs, enveloppés d'un mucus jaunâtre; à cette constipation succède une diarrhée dont la matière est en grande partie composée de mucosités de même couleur. Enfin, au bout de cinq à six jours, tous ces symptômes augmentent d'intensité; puis les membres s'engorgent, le pouls devient insensible, les extrémités se refroidissent, les battements du cœur sont forts et retentissants, et bientôt les animaux succombent au milieu d'une extrême faiblesse.

La marche de cette maladie est toujours rapide; elle dure rarement plus de quinze jours; mais cette durée est abrégée lorsque l'*hépatite* se complique de troubles nerveux. Dans ce cas, les animaux sont en proie à un délire furieux; ils se livrent aux mouvements les plus désordonnés. Ces accès de délire sont interrompus de temps à autre par des périodes d'abattement et de coma profond. Ils se montrent pendant trois ou quatre jours; puis survient l'abattement, une prostration très-grande des forces, au milieu de laquelle les animaux périssent.

L'*hépatite* peut se terminer par résolution, ramollissement ou suppuration. La résolution est indiquée par la cessation lente et graduée de tous les symptômes. La terminaison par suppuration, la plus commune de l'*hépatite* de l'homme, est, au contraire, très-rare chez les animaux. Enfin, la terminaison par ramollissement s'observe assez communément

Le traitement de l'*hépatite* aiguë consiste à pratiquer des saignées générales et locales; ces dernières se font avec avantage dans l'engorgement produit par l'application d'un sinapisme sur le ventre ou sur les hypocondres. En même temps, on administre à l'intérieur le sulfate de soude, le sulfate de magnésie à la dose de 150 à 200 grammes par jour; le calomel à la dose de 10 grammes par jour. Quant à la nourriture, on donne aux animaux des aliments rafraîchissants et de facile digestion, les boissons blanches; l'avoine, l'orge et le seigle cuits, les racines, et, en été, le vert. Lorsque l'*hépatite* se complique de symptômes nerveux, il faut les combattre par l'application d'eau glacée sur la tête, par l'administration des narcotiques, par les révulsifs extérieurs et par les purgatifs drastiques. Quant aux petits animaux, tels que le chien, on leur donne l'aloès à la dose de 4 à 6 grammes; le sulfate de soude et de magnésie à la dose de 15 à 20 grammes; le calomel à la dose de 2 grammes.

— *Hépatite chronique.* Cette maladie est presque toujours la conséquence du passage de l'*hépatite* aiguë à l'état chronique. Elle peut aussi être occasionnée par des corps étrangers qui existent au sein du foie, tels que des calculs ou des douves dans les canaux biliaires, par des tubercules, des tumeurs de nature cancéreuse, etc.

Les animaux atteints d'*hépatite* chronique éprouvent des coliques de temps en temps, grattent le sol avec les membres antérieurs, regardent leur flanc droit; les digestions sont laborieuses, difficiles, souvent impossibles; l'appétit est capricieux et dépravé; les animaux sont maigres, débiles. La maladie est très-lente dans sa marche; elle peut durer de six mois à un an, mais toujours avec des intermittences dans les symptômes qui la caractérisent. Le pronostic est toujours très-grave; la mort est la terminaison la plus ordinaire.

Le traitement consiste à placer les malades dans de bonnes conditions hygiéniques, à leur donner des aliments de bonne qualité, des purgatifs légers, des toniques. Ce traitement est toujours long et rarement efficace.

HÉPATOCÈLE s. f. (é-pa-to-sè-le — du gr. *hêpar*, foie; *kêlê*, tumeur). Pathol. Hernie du foie.

HÉPATO-GASTRITE s. f. (é-pa-to-ga-stri-te — du gr. *hêpar*, foie, et de *gastrite*). Inflammation du foie et de l'estomac.

HÉPATOHÉMIE s. f. (é-pa-to-é-mî — du gr. *hêpar*, foie; *haima*, sang). Pathol. Congestion sanguine du foie.

HÉPATO-INTESTINAL, ALE adj. (é-pa-to-ain-tè-sti-nal, a-le — du gr. *hêpar*, foie, et de *intestinal*). Art vétér. Se dit d'un canal qui, chez les ruminants, va directement du foie au duodénum.

HÉPATOMPHALE s. f. (é-pa-ton-fa-le — du gr. *hêpar*, foie; *omphalos*, nombril). Chir. Hernie du foie à travers l'ombilic.

HÉPATOTOMIE s. f. (é-pa-to-to-mî — du gr. *hêpar*, foie; *tomê*, section). Anat. Dissection du foie.

HÉPÉTIS s. m. (é-pé-tiss). Bot. Syn. de PITCAIRNIE.

HÉPHÉBACÈRE s. m. (é-fé-ba-sè-re — du gr. *ephebos*, pubère; *keras*, corne, antenne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant deux espèces qui vivent au Brésil.

HÉPHESTION, Macédonien célèbre comme ami d'Alexandre le Grand, né vers 357 av. J.-C., mort en 324. Il commanda le corps de cavalerie d'élite appelé *hétaires*, fut blessé à la bataille d'Arbelles, puis chargé de diverses expéditions, mais ne paraît avoir fait aucune opération militaire. Alexandre le maria à l'une des filles de Darius. Le roi, qui avait pris Achille pour modèle, voyait dans Héphestion son Patrocle; aussi, quand il mourut, à Ecbatane, lui rendit-il des honneurs imités de la légende homérique. Il ordonna un deuil général dans tout l'empire et fit brûler le cadavre de son ami sur un bûcher monumental, dont la construction ne coûta pas moins de 10,000 talents (environ 56 millions de francs).

HÉPHESTION, grammairien grec qui vivait au milieu du IIe siècle de notre ère. On ne sait rien de sa vie, si ce n'est qu'il fut un des précepteurs d'Elius Verus. Il nous reste de lui un ouvrage grec fort estimé, intitulé : *Enchiridion peri metrôn* et publié pour la première fois à Florence (1526, in-8o). On y trouve un traité complet de métrique grecque et de nombreuses citations d'ouvrages anciens. La meilleure édition de ce manuel, qui a été plusieurs fois réédité, est celle de Thomas Gaisford (Oxford, 1810, in-8o).

HEPHTHÉMIMÈRE adj. (è-fté-mi-mè-re — du gr. *hepta*, sept; *hemi*, demi; *meros*, partie). Prosod. anc. Qui est composé de trois pieds et d'une syllabe, comme la plupart des vers d'Anacréon. ‖ *Césure hephthémimère*, Césure qui forme la première syllabe du quatrième pied.

— Substantiv. Vers hephthémimère : *Les* HEPHTHÉMIMÈRES *d'Anacréon.*

HÉPIALE s. m. (é-pi-a-le — du gr. *hepialos*, papillon de nuit). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, type de la tribu des hépialides, comprenant une douzaine d'espèces, presque toutes européennes.

HÉPIALIDE adj. (é-pi-a-li-de — de *hépiale*, et du gr. *idea*, forme). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre hépiale.

— s. f. pl. Tribu d'insectes lépidoptères nocturnes, ayant pour type le genre hépiale : *Les* HÉPIALIDES *ont les antennes très-courtes.* (Duponchel.)

— **Encycl.** Les entomologistes modernes ont créé, d'après le genre hépiale, une tribu à laquelle ils ont imposé le nom d'*hépialides*. Cette tribu est caractérisée par des antennes très-courtes, filiformes ou légèrement pectinées, par des palpes très-petites, par une trompe rudimentaire ou peu s'en faut, par un corselet squammeux ou très-velu, par un corps également velu, par un abdomen très-long, par un oviducte un peu saillant chez les femelles. Les chenilles, presque glabres, sont allongées, décolorées, ont un écusson corné sur le premier anneau et seize pattes. Elles vivent dans le tronc des arbres, les tiges ou les racines des plantes. On a signalé quatre genres principaux. Nous ne nous occuperons, dans cet article, que du genre hépiale, qui est le type du groupe. Ce genre est caractérisé par des antennes extrêmement courtes, moniliformes ou dentées intérieurement, par des palpes très-petites hérissées de longs poils, par un corselet long et velu, par un abdomen fort grêle, par des ailes semblables, presque égales, lancéolées, disposées en toit dans le repos. Les chenilles, presque glabres, sont allongées, décolorées, munies d'un écusson corné sur le premier anneau et portent seize pattes; elles vivent dans les troncs d'arbres, les tiges des plantes ou les racines des arbres. Leur bouche est armée de puissantes mâchoires avec lesquelles elles coupent les parties des plantes dont elles se nourrissent. Quand vient le moment de se transformer en chrysalides, elles s'enfoncent dans les racines et se filent une coque revêtue extérieurement de petites molécules terreuses, et intérieurement d'un tissu de soie mince et serré. Cette coque est assez grosse pour que la chrysalide puisse s'y mouvoir à son gré. Quand le moment de la dernière transformation approche, l'insecte, au moyen d'ondulations successives, s'élève du sein de la terre à la surface; là, il perce sa prison et se montre à l'état de papillon. Le genre hépiale ne contient pas un très-grand nombre d'espèces. Les plus connues sont l'hépiale du houblon et l'hépiale louvette. La première, à l'état parfait, a de 0m,045 à 0m,050 d'envergure. Chez le mâle, les ailes sont blanches, avec un liséré rouge sur les bords. Chez la femelle, les ailes supérieures sont jaunes, avec une bordure, des taches et deux bandes obliques rouges, les ailes inférieures, d'un jaune rosé, sont seulement bordées de rouge à l'extrémité. Les deux sexes ont le corps fauve, les pattes rougeâtres et le corselet revêtu de poils blancs serrés. Ce papillon apparaît dans les mois de juin ou de juillet. La femelle dépose au pied des plants de houblon un très-grand nombre d'œufs d'un noir luisant. La chenille est d'un blanc jaunâtre, avec la tête brune. Les deux

premiers anneaux portent deux plaques écailleuses également brunes; les autres sont munis de petits tubercules jaunes, sur chacun desquels est implanté un poil noir. Cette chenille cause de grands dégâts dans les houblonnières. On a coutume, pour s'en débarrasser, d'arroser les pieds des plantes avec de l'eau dans laquelle on a délayé de la fiente de porc. L'hépiale du houblon se trouve dans une grande partie de l'Europe; mais elle est surtout commune dans le nord de la France et en Suisse. L'hépiale louvette, beaucoup plus petite que la précédente, est aussi une espèce européenne. Elle est tout entière d'un fauve un peu rougeâtre. Les ailes antérieures ont une suite de petites taches dorées, formant un chevron renversé, dont une branche se termine à la base de l'aile, tandis que l'autre se dirige vers le sommet. Les espèces exotiques sont, en général, peu connues. Nous ne citerons, parmi elles, que l'hépiale Vénus, remarquable espèce du Cap de Bonne-Espérance. Ses ailes supérieures, d'un brun tirant sur le jaune, sont parsemées de nombreuses taches d'argent, de forme un peu allongée; les ailes postérieures sont rougeâtres, un peu plus foncées sur les bords que dans le milieu, avec des nervures bien marquées.

HEPNER (N...), journaliste et socialiste allemand, né à Schmiegel (duché de Posen) en 1846. Lorsqu'il eut terminé ses classes à Breslau, il s'adonna à l'étude de la théologie juive, qui lui inspira bientôt un profond dégoût. Renonçant alors à se faire rabbin, il se rendit à Berlin, où il entra, comme commis, chez un libraire. Là, il employa ses loisirs à étudier l'économie politique, particulièrement les difficiles questions relatives au capital et au salaire. S'étant fait recevoir membre de l'Association ouvrière de Berlin, il y connut bientôt deux hommes aujourd'hui célèbres, Bebel et Liebknecht, dont il adopta complétement les idées politiques et sociales. Ce fut sur leurs instances qu'il se rendit, en 1869, à Leipzig, où il devint secrétaire de la rédaction du *Wolksstaat* (*Etat populaire*), le principal organe de la démocratie socialiste en Allemagne. Tout en collaborant à ce journal, M. Hepner assista à divers congrès, notamment à ceux de Nuremberg et d'Eisenach (1869). Il était néanmoins peu connu, lorsqu'il fut mis tout à coup en évidence, au mois de mars 1872, par le fameux procès de Leipzig. Poursuivi par le gouvernement saxon, avec Bebel et Liebknecht, comme ayant émis des théories subversives d'autant plus graves, disait l'accusation, qu'elles étaient accompagnées d'injures contre l'empereur Guillaume, Hepner déclara s'associer hautement à toutes les doctrines de ses amis, et se fit remarquer par des boutades qui eurent le don de dérider l'auditoire et parfois même la gravité des juges. Bien qu'il fût le signataire de plusieurs articles incriminés, la cour d'assises de Leipzig l'acquitta complétement, le 26 mars, tout en condamnant ses deux coaccusés à deux ans de forteresse. Au commencement de septembre 1872, M. Hepner, qui fait partie de l'Internationale, assista au congrès tenu à La Haye par les délégués de cette société. Il y prit la parole pour défendre le conseil général de Londres, se prononça contre l'abstention politique, et déclara que, tout en n'étant pas autoritaire, il croyait néanmoins, dans l'état actuel des choses, à la nécessité de recourir à l'autorité, à la dictature, pour agir révolutionnairement. Et, à l'appui de sa thèse, il invoqua le souvenir de la Commune de Paris, écrasée, selon lui, pour ne pas avoir assez usé d'autorité. Les magistrats de Leipzig ayant interdit à toute personne sous leur juridiction de faire partie d'associations internationales, M. Hepner a été arrêté à son retour dans cette ville (18 septembre 1872).

HEPPENHEIM, ville du grand-duché de Hesse-Darmstadt, prov. de Starkenburg, à 28 kilom. S. de Darmstadt; 3,650 hab. Industrie agricole, moulins à farine et à huile, tanneries, blanchisseries de toiles. Prise par les Espagnols et de nouveau par les Suédois, cette ville fut vainement assiégée par Turenne en 1645 et en 1674. Les ruines de l'ancienne forteresse couronnent une des collines voisines. Au milieu de ces ruines, d'où l'on jouit d'une belle vue, s'élève une tour carrée, bâtie au XIe siècle par un abbé de Lorsch.

HEPSET s. m. (èp-sè). Ichthyol. Espèce d'athérine de la Méditerranée.

HEPTACORDE s. m. (è-pta-kor-de — du gr. *hepta*, sept; *chordos*, corde) Mus anc. Lyre des Grecs à sept cordes. ‖ Gamme de sept notes.

HEPTACTIDE s. f. (èp-ta-kti-de — du gr. *hepta*, sept; *aktis*, rayon). Echin. Division du groupe des astéries ou étoiles de mer

HEPTADACTYLE s. m. (è-pta-da-kti-le — du gr. *hepta*, sept; *daktulos*, doigt). Moll. Nom donné à une coquille du genre ptérocère.

HEPTADE s f. (è-pta-de — du gr. *hepta*, sept). Philos. Groupe de sept personnes ou de sept objets : *Les éons des gnostiques étaient classés par* HEPTADES.

HEPTADONTE s. f. (è-pta-don-te). Entom. V. HEPTODONTE, qui est plus régulier.

HEPTAÈDRE s. m. (é-pta-è-dre — du gr. *hepta*, sept; *edra*, surface). Géom. Solide terminé par sept faces : *On ne peut pas construire d'*HEPTAÈDRE *régulier*.

HEPTAÉDRIQUE adj. (è-pta-é-dri-ke — rad *heptaèdre*). Géom. Qui a rapport à l'heptaèdre.

HEPTAGONE adj. (è-pta-go-ne — du gr. *hepta*, sept; *gônia*, angle). Géom. Qui a sept angles : *Figure* HEPTAGONE. ‖ On dit aussi HEPTAGONAL, ALE.

— s. m. Géom. Polygone qui a sept angles : *Un* HEPTAGONE *régulier*.

— Fortif. Ouvrage composé de sept bastions. ‖ Place flanquée de sept bastions.

HEPTAGYNE adj. (è-pta-ji-ne — du gr. *hepta*, sept; *gunê*, femelle). Bot. Se dit des fleurs qui ont sept styles ou pistils.

HEPTAGYNIE s. f. (è-pta-ji-nî — rad. *heptagyne*). Bot. Ordre de la septième classe du système de Linné, comprenant les genres dont la fleur a sept styles ou pistils.

HEPTAGYNIQUE adj. (è-pta-ji-ni-ke — rad. *heptagynie*). Bot. Qui a rapport à l'heptagynie.

HEPTAIODATE s. m. (è-pta-i-o-da-te — du gr. *hepta*, sept, et de *iodate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide periodique avec une base. ‖ On dit aussi PERIODATE.

— **Encycl.** La formule générale des *hepta-iodates* peut se représenter par MO,IO^7. On les divise en *hepta-iodates* neutres et en *hepta-iodates* basiques. Tous sont décomposés par la chaleur, avec dégagement d'oxygène et formation d'un iodure. L'eau décompose les *hepta-iodates* neutres; elle dissout facilement, sans les attaquer, les *hepta-iodates* basiques. On les obtient par double décomposition, excepté l'*hepta-iodate* de soude basique, qu'on prépare en traitant par le chlore l'iodate de soude. Le caractère particulier de ces sels est de donner un précipité jaune avec l'azotate d'argent.

Heptaméron (L') ou *Nouvelles de la reine de Navarre*, recueil de contes dans le goût du *Décaméron* de Boccace. Ce sont des récits, des devis joyeux, à tournure leste et quelque peu graveleuse, mais qui, en définitive, n'excèdent en rien la liberté des auteurs contemporains. L'*Heptaméron* est un ouvrage inachevé. La célèbre sœur de François Ier avait eu d'abord l'intention de composer aussi son *Décaméron*, c'est-à-dire cent nouvelles divisées en dix journées; mais le chagrin qu'elle ressentit de la mort de son royal frère l'empêcha de terminer son œuvre, à laquelle son valet de chambre, Claude Grujet, qui en fut l'éditeur, donna le nom d'*Heptaméron* (*Sept journées*). Il n'y a, en effet, que sept jours complets, plus deux contes du huitième, en tout soixante-douze nouvelles.

Le fond de tous ces gais propos ne consiste guère qu'en aventures galantes de gentilshommes, de prêtres et de moines, séductions de jeunes filles innocentes, stratagèmes employés pour tromper les tuteurs et les maris; ce qui indique suffisamment qu'une mère prudente n'en permettra pas la lecture à sa fille. L'érudit et l'homme de goût qui peuvent s'élever au-dessus de ces préoccupations, en se plaçant au point de vue historique et littéraire, apprécieront ces productions à leur juste valeur. « Lus dans les anciennes éditions, dit M. Saint-Marc Girardin, on voit que ces contes ont la liberté du vieux langage et qu'ils expriment la grossièreté des vieilles mœurs; mais ils ont pour but de la corriger. Ils ont la prétention de prêcher une morale plus honnête et plus douce que celle du temps La morale qu'ils prêchent n'est point la morale chrétienne : c'est une morale mondaine, mais la morale d'un monde élégant et poli. L'amour tel qu'ils le peignent n'est pas seulement l'amour chevaleresque, quoiqu'il en garde les meilleurs traits, il est plus fin et plus lettré. »

D'un autre côté, nous trouvons dans M. de Loménie le jugement suivant : « Considérés exclusivement sous le rapport littéraire, les contes de la reine de Navarre ne sont pas ce qu'on peut appeler un chef-d'œuvre; ils n'offrent ni la puissance ni le charme de coloris que Boccace a répandus dans les descriptions du *Décaméron;* mais les défauts de l'*Heptaméron* sont compensés par des qualités charmantes, dont quelques-unes sont rares au XVIe siècle. La prose de l'*Heptaméron*, quoique un peu délayée, est coulante, facile, naturelle, élégante, souvent animée par des saillies fines et d'ingénieuses combinaisons. A ces mérites, le recueil de la reine de Navarre joint celui d'une féconde innovation littéraire. La portion de moralité, de piété, de sentimentalité élégante ou pathétique que l'auteur mêle aux gaillardises traditionnelles des *novellieri* annonce déjà le genre de composition que Cervantes intitulera en 1612 *Nouvelles exemplaires*, pour les distinguer des récits égrillards qui jusque-là ont porté ce nom »

Sainte-Beuve a écrit une appréciation plus sévère. « Pruderie à part, dit-il, dans ces histoires, il n'y en a pas beaucoup de réellement jolies. Les sujets sont ceux du temps, et il y a un moment où l'on s'écrie avec dame Oisille : « Mon Dieu! ne serons-nous jamais hors des contes de ces moines? » Ces contes de la reine de Navarre ont peu servi aux poëtes qui ont rimé des contes; ils ne prêtent à l'imitation que médiocrement. La Fontaine n'a mis à contribution l'auteur qu'une fois, et dans le conte le plus piquant, la *Servante justifiée*. Chez Marguerite, il s'agit d'un marchand, d'un tapissier de Tours, qui s'émancipe auprès d'une autre que sa femme. Une voisine l'a aperçu; craignant que celle-ci ne jase, le tapissier, « qui savait donner couleur à toute tapisserie, » s'arrange de manière que bientôt sa femme consente comme d'elle-même à faire une promenade au même endroit. La voisine venant ensuite raconter ce qu'elle a cru voir, la tapissière lui répond : « Hé! ma commère, c'était moi! » Ce « c'était moi, » plusieurs fois répété, devient une plaisanterie de bon aloi; mais ces mots comiques sont rares dans les contes de la *Marguerite des Marguerites*. »

Pour résumer notre opinion, disons que, si l'*Heptaméron* est l'image fidèle de la bonne société au temps de François Ier, il y a loin du ton et des sujets de conversation qu'on y rencontre à la délicatesse et à la décence des causeries de Mme de Sévigné et des entretiens de Mme de La Fayette. On ne saurait remonter des contes de Marguerite aux nouvelles de Boccace. Le *Décaméron* est, en effet, un tableau qui respire un vif sentiment de l'art, et qui brille d'un éclat poétique; l'*Heptaméron*, où l'on chercherait vainement l'image de la vie intellectuelle de l'époque, ne nous présente qu'un bon sens et un esprit bourgeois; c'est presque la peinture flamande d'un intérieur d'auberge.

Pour achever de donner une idée de ces contes, nous citerons les titres de quelques-uns des plus remarquables : la *Mort déplorable d'un gentilhomme amoureux, pour avoir su trop tard qu'il était aimé de sa maîtresse;* les *Amours d'Armadour et de Florinde, où l'on voit plusieurs ruses et dissimulations, et l'exemplaire chasteté de Florinde; Un villageois de qui la femme faisait l'amour avec le bailli du lieu; Un marchand de Paris trompa la mère de sa maîtresse pour lui cacher ses amours; Deux moines trop curieux eurent si grande peur, qu'il pensa leur en coûter la vie;* l'*Industrie d'un mari sage, pour faire diversion à l'amour que sa femme avait pour un moine; Prudence d'une femme, pour retirer son mari d'une amourette dont il était fou; Un gentilhomme trouve son inhumaine répondant à l'amour d'un palefrenier, et perd au moment même la tendresse qu'il avait pour elle; Stratagème d'une femme qui fit évader son galant, lorsque son mari, qui était borgne, croyait le surprendre avec elle; Un mari, donnant les innocents à sa femme, trompa la simplicité de sa femme.* Ce dernier est l'original de la *Servante justifiée*, de La Fontaine. L'*Heptaméron* a été imprimé en 1559. On en a fait, de nos jours, plusieurs éditions.

HEPTAMÈTRE adj. (è-pta-mè-tre — du gr. *hepta*, sept; *metron*, mesure). Prosod. anc. Qui a sept pieds : *Des vers* HEPTAMÈTRES.

HEPTANDRE adj. (è-ptan-dre — du gr. *hepta*, sept; *anêr*, mâle). Bot. Se dit des fleurs qui ont sept étamines.

HEPTANDRIE s. f. (è-ptan-drî — du gr. *hepta*, sept; *anêr*, mâle). Bot. Septième classe du système sexuel de Linné, comprenant les genres dont la fleur a sept étamines.

HEPTANDRIQUE adj. (è-ptan-dri-ke — rad. *heptandrie*). Bot. Qui a rapport à l'heptandrie.

HEPTANOMIDE (*Heptanomis*), nom donné par les anciens Grecs à la partie centrale de l'Egypte, parce qu'elle était divisée en sept nomes.

HEPTAPHYLLE adj. (è-pta-fi-le — du gr. *hepta*, sept; *phullon*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont formées de sept folioles : *Sophora* HEPTAPHYLLE.

— s. f. Alchémille.

HEPTAPLEURON s. m. (èp-ta-pleu-ron — du gr. *hepta*, sept; *pleuron*, côte). Bot. Syn. de PARATROPIE.

Heptaplomeres, sive Colloquium de abditis sublimium rerum arcanis (*Colloque à sept rôles sur les arcanes des choses sublimes*), ouvrage de Jean Bodin, qui n'a encore été publié qu'en Allemagne (Berlin, 1841), par M. Guhraüer. C'est un dialogue sur les questions religieuses, entre sept personnages d'opinions et de croyances différentes. La scène se passe à Venise, dans la maison d'un certain Coronæus ou Coroni. Là se réunissent plusieurs savants étrangers, Frédéric de Podonie, Antoine Curtius, Salomon Bar Cassi, Octave Fugnola, Sénamus, Diego Toralba. Disons ce que représente chacun de ces personnages : Coroni est catholique; il personnifie l'obéissance passive en matière de dogmes; à toutes les objections élevées contre ses croyances, il répond invariablement par ces paroles : « Ainsi l'a décidé l'Eglise; il faut s'en rapporter à l'Eglise, *credendum est Ecclesiæ*. » Frédéric et Curtius sont protestants, le premier luthérien, le second disciple de Zwingle; ils représentent le libre examen, la négation de la tradition et de l'autorité ecclésiastique, la foi basée uniquement sur l'Ecriture. Salomon est un juif qui réunit en lui, dit M. Franck, le spiritualisme traditionnel de la *Mischna*, la subtile dialectique du *Talmud*, le platonisme allégorique de Philon, le mysticisme de la cabbale, le demi-rationalisme de Moïse Maimonide, s'émancipant plus d'une fois jusqu'à la pure philosophie. Octave est un chrétien qui, fait prisonnier par les Turcs, s'est converti au mahométisme, dans lequel il voit un retour au véritable esprit de l'Evangile. Sénamus est un philosophe épicurien, un païen moderne; il a toute la sérénité et les mœurs conciliantes de l'indifférence, allant à l'église avec les catholiques, au prêche avec les protestants, à la synagogue avec les juifs, à la mosquée avec les musulmans. « Au moins, dit-il, on ne me prendra pas pour un athée. » Toralba est un philosophe spiritualiste, qui repousse toutes les religions positives, comme des altérations, des corruptions diverses de la révélation primitive accordée au père du genre humain, révélation que la raison seule peut retrouver dans son unité et sa pureté.

L'*Heptaplomeres* se divise en cinq livres, qui se ramènent à deux parties principales : la première, de beaucoup la plus faible, roule sur la philosophie; la seconde, plus développée, est un examen critique, une comparaison raisonnée des religions.

Dans la première partie, nous trouvons résumées en une espèce de corps de doctrine les idées et les croyances de Bodin. Cette exposition est placée dans la bouche de Toralba, qui domine le cénacle dans tout le cours de l'ouvrage, et avec lequel l'auteur paraît s'identifier. La maîtresse idée soutenue par Toralba est la liberté de Dieu; toute la métaphysique de l'*Heptaplomeres* sort de là. La liberté de Dieu nous donne la création, le gouvernement direct du monde par Dieu, le miracle, le supernaturalisme.

En résumé, supernaturalisme général, systématique, dégagé du particularisme juif et chrétien, et, si l'on peut ainsi dire, rationaliste, telle est la philosophie de l'*Heptaplomeres*.

La seconde partie de cet ouvrage est, comme nous l'avons dit, exclusivement critique, et roule sur la comparaison des religions diverses, dont chacune s'attache à mettre en lumière ce qui la recommande, et surtout ce qui lui paraît défectueux dans les religions rivales. Voici d'abord Sénamus qui demande à quoi peuvent aboutir des disputes de religion, et qui sera l'arbitre d'une si grande controverse : « La parole de Jésus-Christ, » répond le luthérien Frédéric.

SÉNAMUS. Mais le premier différend entre les chrétiens, d'une part, les juifs et les mahométans, de l'autre, c'est de savoir si le Christ est Dieu ou non.

CURTIUS. Pour le prouver, il faut se servir de bons témoins et de bonnes autorités.

SÉNAMUS. Et c'est encore la difficulté. Où sont les témoins suffisants et les autorités qui en seront les cautions, et de ces cautions quels sont les certificateurs?

CORONI. L'Eglise, voilà l'autorité dernière et nécessaire; il faut répéter avec saint Augustin : « Je ne croirais pas l'Evangile, si l'Eglise ne le confirmait. »

SÉNAMUS. Toujours la même difficulté! Chaque religion a son Eglise : entre ces Eglises qui s'accusent mutuellement de mensonge et d'erreur, quelle est la bonne?

Ne croit-on pas lire l'argumentation de Rousseau dans la *Profession de foi du vicaire?* Il y a bien d'autres analogies entre la discussion de l'*Heptaplomeres* et la philosophie du XVIIIe siècle. Tous les interlocuteurs sont convenus que la meilleure preuve de la vraie religion, c'est l'antiquité. Quelle est donc la religion la plus ancienne? Salomon s'applique à montrer que le judaïsme n'est qu'un complément, un développement de la religion naturelle. Ce complément n'était pas nécessaire, réplique Toralba; sacrifices et cérémonies ont toujours été inutiles au salut. Le salut est assuré à tous ceux qui ont cru en un Dieu unique, spirituel, qui l'ont adoré en esprit et en vérité, qui ont vécu conformément à la morale naturelle, qu'ils soient des sages de l'antiquité, des patriarches de la Bible ou des sectateurs des diverses religions.

Nous arrivons aux critiques dirigées contre les dogmes chrétiens. Ici le poids de la discussion est en grande partie supporté par le juif Salomon. Chaque point capital de la doctrine, chaque événement essentiel de l'histoire évangélique se trouve mis en question, soumis au double contrôle de la raison et de l'Ecriture sainte, de la philosophie et de l'exégèse biblique. « Si nous avions à rapprocher l'argumentation du juif Salomon de quelque autre ouvrage, dit M. Baudrillart, ce serait du *Traité théologico-politique* du juif Spinoza; voilà le véritable analogue de l'*Heptaplomeres*, dans la partie critique, et j'ose ajouter que, tant pour la science des textes et l'habileté à en tirer parti que pour l'argumentation captieuse et pressante, l'avantage, un avantage marqué, reste à l'*Heptaplomeres*. » « Les arguments du juif Salomon, dit M. Franck, ont laissé peu de chose à faire au rationalisme allemand et à la philosophie française du XVIIIe siècle. »

Ce dernier mot de M. Franck nous dispense d'aller plus loin. Nos lecteurs connaissent trop bien toutes les objections entassées contre la religion dans le siècle dernier, pour qu'il soit utile de les analyser ici.

Quelques mots maintenant sur l'histoire de l'*Heptaplomeres*. Ce livre n'a jamais été publié en France; nous avons déjà dit qu'il a trouvé pour la première fois un éditeur en Allemagne, en 1841, M. Guhraüer. Cet érudit en a donné les trois premiers livres en allemand et les deux autres en latin. Presque toutes les grandes bibliothèques en possèdent

des copies. On en trouve à la Bibliothèque de la rue Richelieu une traduction française manuscrite sans date, portant le numéro 7,892, et ayant pour titre : *Colloque de Jean Bodin entre sept savants qui sont de différents sentiments.* L'*Heptaplomeres* a été réfuté par Huet, évêque d'Avranches, en 1679, dans l'ouvrage intitulé *Demonstratio evangelica*, et par Dieckmann, dans une thèse de théologie, en 1684. Il a attiré l'attention de Milton, de la reine Christine, de Hugo Grotius et de Leibnitz. Grotius le déclare *legi dignissimum*. Leibnitz, après une première lecture (1671), écrit à Antoine Arnaud qu'il lui paraît *plus savant que pieux* (*plus habens doctrinæ quam pietatis*). Il ajoute même qu'il en craint la publication, comme un *danger public* pour la foi chrétienne (*Vereor ne edatur aliquando liber hic, magno publico damno*). Plus tard (1716), il revient sur ce jugement de sa jeunesse, et émet à trois reprises différentes le vœu que l'*Heptaplomeres* trouve enfin un éditeur. Jean Reynaud, dans l'*Encyclopédie nouvelle*, parle du mystérieux ouvrage de manière à prouver qu'il ne le connaissait pas même superficiellement. M. Baudrillart en a donné une analyse exacte et intéressante.

HEPTARCHIE s. f. (è-ptar-chî — du gr. *hepta*, sept; *archia*, commandement). Gouvernement simultané ou alternatif de sept personnes.

HEPTARCHIE, dénomination par laquelle on désigne les sept royaumes fondés par les Anglo-Saxons dans la Grande-Bretagne, du Ve au VIe siècle. Vers la fin du IVe siècle, l'empire romain, attaqué sur tous les points par les barbares d'Europe et d'Asie, fut contraint de retirer ses légions de la Grande-Bretagne pour faire face à ses nombreux assaillants; les Bretons, abandonnés à leur propre force, amollis et dépouillés d'énergie par la domination romaine, s'affaiblirent encore par des luttes intestines. Les Saxons d'abord, puis les Angles, firent alors irruption dans la Grande Bretagne, et les premiers y formèrent les quatre États de Kent, Sussex, Essex et Wessen; les seconds formèrent les trois Etats de Northumberland, Estanglie et Mercie. Il serait aussi long que fastidieux de donner ici la nomenclature des rois qui ont successivement porté pendant près de quatre siècles les sept couronnes Egbert, dernier rejeton de toutes ces familles royales, régna seul sur les sept royaumes à l'ensemble desquels une assemblée nationale, origine des parlements, donna le nom d'*Angleterre*. L'Heptarchie finit ainsi, l'an 830, après une durée de 381 ans. Le grand Egbert, comme l'appellent les Anglais, se montra digne de sa fortune en repoussant l'invasion des Danois.

HEPTARCHIQUE adj. (è-ptar-chi-ke — rad. *heptarchie*). Qui a rapport à l'heptarchie : *Gouvernement* HEPTARCHIQUE. *La confédération* HEPTARCHIQUE.

HEPTASTÉRIE s. f. (è-pta-sté-rî — du gr. *hepta*, sept; *asterias*, étoile). Infus. Genre d'infusoires, de la famille des bacillariés.

HEPTASYLLABE adj. (è-pta-si-la-be — du gr. *hepta*, sept, et de *syllabe*). Prosod. Qui a sept syllabes : *Vers* HEPTASYLLABE.

HEPTATRÊME s. f. (è-pta-trê-me — du gr. *hepta*, sept; *trêma*, trou). Ichthyol. Syn. de MYXINE.

HEPTAULAQUE s. m. (è-ptô-la-ke — du gr. *hepta*, sept; *aulax*, sillon). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont plusieurs espèces habitent l'Europe.

HEPTODONTE s. f. (è-pto-don-te — du gr. *hepta*, sept; *odous*, *odontos*, dent). Entom. Syn. d'EURYODE.

HEPTYLAMINE s. f. (è-ptî-la-mi-ne — de *heptyle*, et de *amine*). Chim. Ammoniaque composée, qui dérive de l'ammoniaque ordinaire par la substitution de l'heptyle C^7H^{15} à l'hydrogène.

— **Encycl.** L'*heptylamine* a pour formule $C^7H^{15}AzH^2$. On peut l'obtenir en chauffant au bain d'huile de l'iodure d'heptyle saturé de gaz ammoniac, et soumettant le produit à l'action de l'oxyde d'argent pour en éliminer l'iode. On l'obtient encore en maintenant à 120°, pendant plusieurs jours, dans des tubes scellés, du chlorure d'heptyle saturé d'ammoniaque. Il se forme à la fois les chlorures des quatre heptyl-ammoniums, mais le chlorure d'heptyl-ammonium $C^7H^{15}.AzH^3.Cl$ est de beaucoup le plus abondant. Ce sel est facilement soluble dans l'eau et l'alcool et cristallise en petites écailles. Distillé avec de la potasse caustique, il donne l'*heptylamine* libre.

L'*heptylamine* est une huile légère, d'une odeur ammoniacale aromatique et d'une saveur brûlante. Elle bout entre 145° et 147°, et se dissout modérément dans l'eau, d'où la potasse la précipite de nouveau.

Le chloroplatinate d'heptyl-ammonium $(C^7H^{15}.AzH^3.Cl)^2PtCl^4$ est légèrement soluble dans l'eau froide, très-soluble dans l'eau chaude, dans l'alcool et dans l'éther. Il se dépose de ces dernières dissolutions en petits cristaux jaunes, qui affectent la forme d'écailles.

HEPTYLE s. m. (è-pti-le). Chim. Nom donné au radical qui fonctionne dans l'alcool heptylique et ses dérivés. ‖ *Hydrure d'heptyle*, Carbure d'hydrogène homologue avec le gaz des marais, et qui peut être considéré comme le pivot de toute la série saturée à 7 atomes de carbone.

— **Encycl.** L'hydrure d'*heptyle* a pour formule C^7H^{16}. C'est le septième hydrocarbure saturé de la série C^nH^{2n+2} (v. HYDROCARBURES). Cet hydrocarbure est le pivot de tous les corps saturés à 7 atomes de carbone. En effet, si l'on y remplace H par un métalloïde halogène, un résidu halogénique d'acide ou de l'oxhydryle, on obtient l'alcool ou les éthers heptyliques. Si maintenant, dans ces divers corps, on suppose un atome d'oxygène O″ substitué à H^2, on obtient l'acide œnanthylique, le chlorure d'œnanthyle, les anhydrides doubles, etc.

— I. PRÉPARATION. L'hydrure d'*heptyle* fait partie du pétrole d'Amérique. Schorlemmer l'a rencontré dans les huiles légères extraites du goudron d'une houille anglaise (le *cannel-coal* de Wigan en Lancashire). Enfin, M. Wurtz a reconnu qu'il se forme, en même temps que plusieurs de ses homologues, dans la distillation de l'alcool amylique sur le chlorure de zinc.

1° *Extraction du pétrole d'Amérique.* MM. Pelouze et Cahours ont pu extraire, par distillation fractionnée, du pétrole d'Amérique, douze hydrocarbures saturés allant de l'hydrure de tétryle C^4H^{10}, bouillant à quelques degrés au-dessus de 0, jusqu'à l'hydrure de pentadécyle $C^{15}H^{32}$, qui bout entre 255° et 260°, et ils ont constaté la présence d'hydrocarbures moins volatils encore, qu'ils n'ont pas isolés. Quand on se propose de préparer l'hydrure d'*heptyle*, il faut recueillir ce qui passe à la distillation entre 85° et 105°, et répéter un grand nombre de fois les rectifications en fractionnant de nouveau ce premier produit. On obtient ainsi une huile qui, agitée avec de l'acide sulfurique, lavée à l'eau et desséchée, distille entre 92° et 94°. Cette huile peut être considérée comme de l'hydrure d'*heptyle* à peu près pur.

2° *Extraction de l'huile légère de cannel-coal.* Ces huiles renferment des hydrocarbures aromatiques, benzine, toluène, etc., en même temps que les hydrocabures saturés gras C^nH^{2n+2}. On les abandonne d'abord pendant plusieurs jours au contact de l'acide sulfurique, en agitant souvent, puis on les décante, on les lave, on les dessèche et on les distille. Le liquide distillé est agité à plusieurs reprises avec de l'acide azotique fumant, qui dissout les carbures aromatiques à l'état de produits nitrés. Quand l'acide nitrique, qui a servi au lavage de l'huile, ne précipite plus par l'eau, on peut être sûr qu'il ne renferme plus ni nitrobenzine, ni corps analogues, et que, par conséquent, l'hydrocarbure que l'on a est absolument exempt de composés aromatiques. On le lave à l'eau, on le dessèche et on le rectifie sur du sodium. Soumis à la distillation fractionnée, ce liquide donne de l'hydrure d'amyle C^5H^{12}, volatil à 39°-40°, de l'hydrure d'hexyle C^6H^{14} volatil à 68°-70°, de l'hydrure d'*heptyle* volatil à 98°-99° et de l'hydrure d'octyle volatil à 119°-120°.

3° *Préparation au moyen de l'alcool amylique.* Lorsqu'on traite l'alcool amylique par le chlorure de zinc et qu'on distille le mélange pour préparer l'amylène, on obtient en fait un liquide très-complexe, qui renferme l'amylène C^5H^{10}, et un grand nombre de ses homologues supérieurs, l'hydrure d'amyle C^5H^{12} et un grand nombre de ses homologues; enfin, des produits moins hydrogénés que l'amylène, et qui n'ont pas été étudiés. La production de ces corps explique celle des hydrures. Normalement, il devrait simplement se former de l'amylène par soustraction d'eau à l'alcool amylique; mais si une portion de l'amylène se transforme en un produit moins hydrogéné, on conçoit que l'hydrogène abandonné par cette portion de l'amylène se porte sur une autre partie du même corps ou de ses homologues et fournisse la série des hydrures.

Pour extraire l'hydrure d'*heptyle* de ce mélange, on le traite à froid par le brome. Ce liquide se combine avec l'amylène et ses homologues en donnant des produits peu volatils, dont on peut facilement séparer les hydrures par une distillation, en soumettant ensuite ces derniers à une série de distillations fractionnées, on en extrait les hydrures d'amyle C^5H^{12}, d'hexyle C^6H^{14}, d'*heptyle* C^7H^{16}, etc.

— II. PROPRIÉTÉS. L'hydrure d'*heptyle* est un liquide léger, mobile, d'une odeur à la fois faible et agréable. Il brûle avec une flamme brillante, quoique fuligineuse. Sa densité = 0,7122 à 16° et 0,709 à 17°,5. Il bout entre 98° et 99° suivant Schorlemmer, entre 92° et 94° suivant Pelouze et Cahours. Sa densité de vapeur expérimentale est 3,49-3,59 d'après Schorlemmer, et 3,16 d'après Pelouze et Cahours; le calcul exigerait 3,46. Le chlore, ou mieux encore le chlorure d'iode, le convertit en chlorure d'*heptyle* (v. HEPTYLIQUES, ÉTHERS). Il se forme en même temps des produits de substitution plus avancée. Ces derniers composés, distillés sur du sodium, donnent un liquide volatil entre 95° et 100°, qui a l'odeur et la composition de l'heptylène.

$$C^7H^{14}Cl^2 + Na^2 = 2NaBr \quad C^7H^{14}$$

Hydrure d'*heptyle* bichloré. — Sodium. — Bromure de sodium. — Heptylène.

Avec le brome, l'hydrure d'*heptyle* paraît se comporter comme avec le chlore, c'est-à-dire paraît donner du bromure d'*heptyle* $C^7H^{15}.Br$.

HEPTYLÈNE s. m. (è-pti-lè-ne — rad. *heptyle*). Chim. Hydrocarbure homologue de l'éthylène, qui dérive de l'alcool heptylique par soustraction d'une molécule d'eau.

— **Encycl.** L'*heptylène*, encore connu sous le nom d'œnanthylène, a pour formule C^7H^{14}; il appartient à la série des hydrocarbures homologues C^nH^{2n}, série dont fait aussi partie l'éthylène C^2H^4 ou gaz oléfiant. Cet hydrocarbure se rencontre dans l'huile qui provient de la distillation du boghead, où il est mélangé à plusieurs autres hydrogènes carbonés C^nH^{2n+2} (hydrocarbures saturés), C^nH^{2n-6} (hydrocarbures aromatiques) et C^nH^{2n}. Il a, en outre, été obtenu au moyen du chlorure d'heptyle ou de l'alcool heptylique, et M. Wurtz l'a trouvé dans les produits de la distillation de l'alcool amylique en présence du chlorure de zinc.

— I. PREPARATION. 1° *Au moyen de l'huile de boghead.* On traite cette huile par le brome en présence de l'eau. Les hydrocarbures

$$C^nH^{2n}$$

se transforment en bromures peu volatils, tandis que les carbures

$$C^nH^{2n+2} \quad \text{et} \quad C^nH^{2n-6}$$

restent inaltérés et peuvent être aisément séparés des bromures par distillation. Distillés en présence de la potasse alcoolique d'abord, puis sur du sodium, ces bromures abandonnent les hydrocarbures C^nH^{2n} à l'état de liberté. On soumet ensuite ces hydrocarbures à la distillation fractionnée, de manière à en extraire l'hexylène, qui bout vers 71°, et l'*heptylène*, qui bout vers 99°.

2° *Au moyen de l'alcool amylique.* Après avoir distillé l'alcool amylique sur du chlorure de zinc, et rectifié à plusieurs reprises le produit huileux sur du sodium, on opère sur lui absolument de la même manière que sur l'huile de boghead.

3° *Au moyen de l'alcool heptylique.* On mélange l'alcool heptylique avec du chlorure de zinc et l'on distille. Le produit rectifié une fois ou deux est de l'*heptylène* pur

$$C^7H^{15}.OH = H^2O + C^7H^{14}.$$

Alcool heptylique. — Eau. — *Heptylène.*

4° *Au moyen du chlorure d'heptyle.* Nous avons déjà vu, en nous occupant de cet éther, que, chauffé à 180° pendant plusieurs jours, en vases clos, avec une lessive concentrée de potasse, il donne de petites quantités d'*heptylène*. Si, au lieu de chlorure d'heptyle, on prend du chlorure d'heptyle monochloré résultant de l'action du chlore sur l'hydrure d'heptyle, et qu'on distille ce corps sur du sodium, on obtient aussi de l'*heptylène*.

$$C^7H^{14}Cl^2 + Na^2 = 2NaCl + C^7H^{14}.$$

Chlorure d'heptyle chloré. — Sodium. — Chlorure sodique. — *Heptylène.*

— II. PROPRIÉTÉS. L'*heptylène* est un liquide mobile, incolore, d'une odeur alliacée particulière. Il est soluble dans l'alcool, bout entre 95° et 99°, présente une densité égale à 0,718 à 18° et une densité de vapeur trouvée par l'expérience égale à 3,320, le calcul exigeant 3,386.

— III. DÉRIVÉS DE L'HEPTYLÈNE. *Chlorure d'heptylène* $C^7H^{14}Cl^2$. C'est à tort qu'on a donné ce nom à un corps qui résulte de l'action du perchlorure de phosphore sur l'œnanthol, et qui devrait être appelé de préférence chlorure d'*heptylidène*. Quoi qu'il en soit, pour le préparer, on fait tomber peu à peu de l'œnanthol dans une cornue tubulée qui renferme du perchlorure de phosphore. La température s'élève à ce point qu'une portion de l'oxychlorure de phosphore formé distille spontanément. Lorsque la décomposition du perchlorure est à peu près complète, on soumet le liquide à la distillation fractionnée et l'on recueille ce qui passe au-dessus de 150°. On lave ensuite le produit avec de l'eau, on l'agite avec le bisulfite de soude pour éliminer l'œnanthol qui pourrait avoir échappé à la réaction; on lave de nouveau, on dessèche et l'on rectifie. La portion qui passe entre 180° et 200° est recueillie à part, et, en la redistillant, quelquefois on finit par avoir le chlorure d'heptylidène pur, qui bout à 187°.

Le chlorure d'heptylidène est un liquide transparent, incolore, mobile, plus léger que l'eau. Son odeur n'a rien de désagréable et ressemble à celle de l'œnanthol. Chauffé avec du sodium, il se décompose avec violence en donnant de l'*heptylène* et du chlorure sodique. Bouilli pendant quelque temps avec une solution alcoolique de potasse, ou mieux avec de l'éthylate de sodium, il perd une molécule d'acide chlorhydrique et se transforme en *heptylène* monochloré $C^7H^{13}Cl$.

$$C^7H^{14}Cl^2 + KHO$$

Chlorure d'heptylidène. — Potasse.

$$= KCl + H^2O + C^7H^{13}Cl.$$

Chlorure de potassium. — Eau. — Chlorheptylène.

En même temps que l'*heptylène* chloré, il se forme un hydrocarbure, qui paraît être C^7H^{12}. Cet hydrocarbure se serait formé par une réaction identique à la précédente, par l'action de l'*heptylène* monochloré déjà produit.

$$C^7H^{13}Cl + KHO$$

Heptylène chloré. — Potass.

$$= KCl + H^2O + C^7H^{12}.$$

Chlorure de potassium. — Eau. — Hydrocarbure.

Le chlorure d'heptylidène ne se décompose pas sensiblement sous l'influence de l'acétate d'argent, même à la température de 250°. Ce caractère démontre bien qu'il se rapproche plus du chlorure d'éthylidène que du chlorure d'éthylène.

— *Clorheptylène* $C^7H^{13}Cl$. Pour l'obtenir, on chauffe, pendant un temps considérable, dans des tubes scellés à la lampe, le chlorure d'heptylidène avec une solution alcoolique très-concentrée de potasse. On ouvre ensuite le tube et l'on en verse le contenu dans une grande quantité d'eau. Il se précipite du chlorheptylène impur, que l'on décante, que l'on dessèche et que l'on soumet à la distillation fractionnée. Le liquide commence à bouillir à 100°, puis la température monte à 150°, où elle se maintient constante pendant quelque temps, puis enfin elle s'élève à 190°. Le liquide qui passe à 100° est l'hydrocarbure C^7H^{12}, dont nous avons parlé. Celui qui passe vers 152° est le chlorheptylène, et les portions qui bouillent plus haut sont toutes composées de chlorure d'heptylidène échappé à la réaction. On ne parvient à séparer complétement ces trois liquides que par une série de distillations fractionnées.

Le chlorheptylène est un liquide qui ressemble beaucoup à son générateur, le chlorure d'heptylidène, dont il partage l'odeur. Il bout à 155°. Le sodium ne l'attaque point à la température ordinaire; mais, sous l'influence de la chaleur, il l'attaque avec violence en donnant naissance à du chlorure de sodium, ainsi qu'à un hydrocarbure qui répond probablement à la formule C^7H^{12}. S'il en est ainsi, il doit se dégager de l'hydrogène dans cette réaction.

— *Bromure d'heptylène* $C^7H^{14}Br^2$. Ce composé-ci est bien nommé, c'est l'homologue du *bromure d'éthylène; on l'obtient par l'action* directe du brome sur l'*heptylène*. C'est un liquide plus lourd que l'eau. Lorsqu'on cherche à le distiller, il noircit en dégageant de l'acide bromhydrique; mais il est entraîné par les vapeurs d'eau et passe alors sous la forme d'un liquide incolore qui a l'odeur du bromure d'éthylène.

— *Iodhydrate d'heptylène*

$$C^7H^{15}I = C^7H^{14}.HI.$$

On l'obtient en chauffant à 100°, pendant douze heures, l'*heptylène* avec de l'acide iodhydrique, dans des tubes scellés à la lampe. Ce corps, très-semblable à l'iodure d'heptyle, en diffère cependant en ce qu'il bout à 170°, c'est-à-dire 20° plus bas. Exposé à l'air, il brunit; sous l'influence de l'azotate d'argent, il donne un précipité immédiat d'iodure d'argent, et la liqueur dont on a séparé ce précipité par le filtre renferme un liquide piquant qui n'est autre que de l'azotate d'*heptylène* $C^7H^{14}\ AzHO^3$. De fait, il suffit de chauffer ce corps avec de la potasse en solution alcoolique pour voir se former un abondant dépôt d'azotate potassique.

HEPTYLIQUE adj. (è-pti-li-ke — rad. *heptyle*). Chim. Se dit de l'alcool qui occupe le septième rang dans la série des alcools gras. ‖ Se dit des divers éthers de l'alcool heptylique. ‖ *Mercaptan heptylique*. Syn. de SULFHYDRATE D'HEPTYLE.

— **Encycl.** Cette étude se divise naturellement en deux parties distinctes : la première relative à l'alcool *heptylique*, la seconde aux éthers qui en dérivent.

— **Alcool heptylique.** L'alcool *heptylique* ou hydrate d'heptyle est le septième de la série des alcools gras. Sa formule est $C^7H^{15}.OH$. Il se rencontre, mêlé avec ses homologues inférieurs, dans les eaux-de-vie de marc, dans le produit de la distillation sèche du savon d'huile de ricin, en présence d'un excès d'alcali, et enfin il prend naissance dans l'action de l'hydrogène naissant sur l'œnanthol, et peut être dérivé de l'hydrure d'heptyle.

— I. PRÉPARATION. 1° *Au moyen de l'eau-de-vie de marc.* On soumet ces eaux-de-vie à la distillation fractionnée sur une grande échelle, et l'on parvient ainsi à recueillir un liquide qui bout entre 155° et 160°, et qui donne à l'analyse les nombres exigés par la formule $C^7H^{16}O$. Telle est, au moins, l'opinion de M. Faget; mais M. Wurtz a trouvé des résultats différents. En saponifiant les portions qui passent au-dessus de 132°, c'est-à-dire au-dessus du point d'ébullition de l'alcool amylique, il a vu ces portions se réduire en sels divers et en alcools amyliques. Il en a conclu que ces portions ne renferment que des éthers amyliques que l'on avait confondus avec les alcools supérieurs de la même série.

2° *Par l'action de l'hydrogène naissant sur l'œnanthol.* C'est la meilleure méthode pour

obtenir l'alcool *heptylique* pur. Elle est due à MM. Bouis et Carlet. Ces chimistes soumettent l'œnanthol à l'action simultanée du zinc et de l'acide acétique, et obtiennent ainsi de l'acétate d'heptyle, qu'on distille avec une solution de potasse. Cet éther se saponifie et l'alcool, devenu libre, distille.

3° *Au moyen de l'hydrure d'heptyle.* Lorsqu'on soumet à l'action du chlore l'hydrure d'heptyle C^7H^{16} que l'on extrait, par la distillation fractionnée, des pétroles d'Amérique, on obtient, entre autres produits, le chlorure d'heptyle $C^7H^{15}Cl$. Ce chlorure, soumis à l'action de l'acétate d'argent, donne du chlorure d'argent et de l'acétate d'heptyle. Ce dernier éther est ensuite saponifié comme ci-dessus.

4° *Au moyen de l'huile de ricin.* Lorsqu'on distille un ricinoléate alcalin avec un excès d'alcali solide, il se dégage de l'hydrogène et il passe à la distillation un liquide huileux assez complexe. Bouis, qui le premier a étudié cette réaction, a considéré d'abord ce produit huileux comme de l'alcool octylique $C^8H^{18}O$. Plus tard, il est revenu sur cette opinion et a admis que c'était, non de l'alcool octylique, mais de l'alcool *heptylique.* Plus tard encore, enfin, il a repris sa première idée et a affirmé avoir eu affaire à de l'alcool octylique. D'un autre côté, Railton, par suite d'une densité de vapeur qu'il avait prise, et Wills, à la suite d'une analyse de l'alcool et de l'examen de plusieurs de ses éthers composés, conclurent l'un et l'autre que ce corps est de l'alcool *heptylique.* Un peu plus tard, Limprich démontra que le produit huileux dont nous nous occupons renferme une quantité considérable d'aldéhyde caprylique

$$C^8H^{16}O,$$

que l'on peut en extraire en agitant le produit brut avec du bisulfite de soude et en distillant ensuite les cristaux qui se forment dans ces conditions, après les avoir, au préalable, bien purifiés; et il prétendit que cet aldéhyde est le produit principal de la distillation du savon d'huile de ricin en présence d'un excès d'alcali. Suivant Städeler, toutefois, le composé $C^8H^{16}O$ ne serait pas l'aldéhyde caprylique, mais une véritable acétone, le méthyl-œnanthyle $C^7H^{13}O.CH^3$, et la formation de cette acétone serait accompagnée de celle d'une certaine quantité d'alcool *heptylique,* comme l'indiqueraient les équations suivantes :

$$\underset{\text{Acide ricinoléique.}}{C^{18}H^{34}O^3} + \underset{\text{Potasse.}}{2KHO} = \underset{\text{Méthyl-œnanthyle.}}{C^7H^{13}O.CH^3} + \underset{\text{Sébate potassique.}}{C^{10}H^{16}K^2O^4} + \underset{\text{Hydrogène.}}{2H^2}$$

$$\underset{\text{Acide ricinoléique.}}{C^{18}H^{34}O^3} + \underset{\text{Potasse.}}{2KHO} = \underset{\text{Alcool heptylique.}}{C^7H^{16}O} + \underset{\text{Sébate potassique.}}{C^{10}H^{16}K^2O^4} + \underset{\text{Gaz des marais.}}{CH^4}$$

Cette réaction ne se vérifie cependant pas complétement, parce que l'on n'a jamais observé le dégagement de gaz des marais qu'elle suppose. Il est vrai que l'analyse de Städeler, comme celles qui ont été faites par Petersen, concorde très-bien avec la formule $C^7H^{16}O$. Mais, d'autre part, Dachauer, en analysant le même alcool également bien purifié, ainsi que plusieurs de ses dérivés, est arrivé à cette conclusion que l'huile brute de la distillation sèche des ricinoléates alcalins en présence d'un excès de base est un mélange de méthyl-œnanthyle et d'alcool octylique, la formation du second ne différant de celle du premier qu'en ce qu'il se dégage seulement H^2 au lieu de H^4. On voit de plus que, pour se rendre compte de la formation de l'alcool octylique, on n'a nul besoin d'admettre la production du gaz des marais, ce qui concorde beaucoup mieux avec les données expérimentales. On a en effet

$$\underset{\text{Acide ricinoléique.}}{C^{18}H^{34}O^3} + \underset{\text{Potasse.}}{2KHO} = \underset{\text{Alcool octylique.}}{C^8H^{18}O} + \underset{\text{Sébate potassique.}}{C^{10}H^{16}K^2O^4} + \underset{\text{Hydrogène.}}{H^2}$$

Il résulte de tout ce que nous venons de dire que ce sujet réclame de nouvelles recherches, mais que, très-probablement, le produit que l'on a successivement décrit comme étant l'alcool octylique, ou comme étant l'alcool *heptylique*, est en réalité un mélange de ces deux alcools. Voici comment on opère pour préparer ce corps.

On saponifie l'huile de ricin au moyen de la soude caustique et l'on sépare le savon à l'aide du sel marin comme à l'ordinaire (v. SAVON), puis on distille le produit par petites portions avec de la soude caustique solide, jusqu'à ce que le liquide qui distille commence à se colorer. On rectifie le produit, on recueille ce qui passe entre 170° et 180°, on le distille une seconde fois sur de la soude et on l'agite fortement avec du bisulfite de soude. Il se forme une pulpe cristalline que l'on soumet à la presse. Le liquide qui s'écoule est filtré sur un filtre humide, puis traité par l'éther. Ce liquide dissout le mélange des deux alcools et laisse le sulfite de caproyl-sodium qui avait été entraîné en dissolution. On filtre de nouveau, on évapore l'éther et l'on agite le liquide restant avec une solution concentrée de bisulfite de soude. Abandonné à lui-même pendant plusieurs jours, le mélange se prend en une pulpe nageant dans un liquide aqueux. On décante ce dernier et l'on traite la pulpe par l'éther. Sur le liquide obtenu au moyen de la solution éthérée on répète plusieurs fois la même opération, en ne s'arrêtant dans cette purification que lorsque l'agitation avec le bisulfite alcalin ne fournit plus de substance solide. En dernier lieu, on distille l'huile sur un peu de potasse, on la lave à l'eau et on la dessèche. C'est le liquide ainsi obtenu qui paraît être un mélange d'alcool *heptylique* et octylique.

— II. PROPRIÉTÉS DU MÉLANGE DES ALCOOLS OCTYLIQUE ET HEPTYLIQUE. C'est un liquide incolore, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther. Les nombres qui représentent le point d'ébullition, la densité et la densité de vapeur de ce liquide varient suivant les auteurs qui les ont donnés. Cela se comprend, le produit n'étant pas un composé défini, mais un mélange qui probablement varie avec chaque nouvelle préparation. Toutefois, comme le point d'ébullition est situé vers 178° et que, d'après la loi de Kopp, l'alcool *heptylique* devrait bouillir à 173°, on est porté à penser que l'alcool obtenu au moyen de l'huile de ricin est un alcool primaire, tandis que l'alcool obtenu au moyen des eaux-de-vie de marc serait un alcool secondaire, à cause de son point d'ébullition moins élevé (155°-160°); distillé avec le chlorure de zinc, l'alcool *heptylique* fournit de l'heptylène, C^7H^{14}; chauffé avec de la potasse, il dégage de l'hydrogène et se convertit en acide œnanthylique $C^7H^{14}O^2$. Le chlorure et l'iodure de phosphore le transforment en chlorure et iodure d'heptyle. Enfin l'acide sulfurique le convertit en acide heptyl-sulfurique $SO^4,C^7H^{13}.H$.

— **Ethers heptyliques.** Comme les alcools, les éthers *heptyliques* peuvent être divisés en trois classes . éthers proprement dits , éthers simples, éthers composés. La première classe devrait renfermer l'oxyde d'heptyle, mais ce corps n'est pas connu; la deuxième classe renferme les sels haloïdes, et la troisième les sels amphides qui ont pour base le radical de l'alcool *heptylique*, l'heptyle C^7H^{15}. Parmi les éthers simples, on connaît le chlorure, le bromure et l'iodure d'heptyle; parmi les éthers composés, l'acétate et l'acide heptyl-sulfurique. Enfin il existe un éther mixte heptyl-amylique qui, à lui seul, forme une quatrième classe. Nous passerons en revue ces divers corps.

— *Chlorure d'heptyle.* I. PRÉPARATION. On peut l'obtenir de diverses manières : 1° on traite l'alcool *heptylique* par le perchlorure de phosphore, on lave le produit de la réaction, on le dessèche et on le distille; 2° on fait agir le chlore, ou mieux le chlorure d'iode, sur l'hydrure d'heptyle. A cet effet, on dissout de l'iode dans cet hydrocarbure et l'on dirige un courant de chlore à travers la liqueur en ayant soin de ne pas employer ce gaz en excès. On distille ensuite pour le débarrasser de l'hydrure d'heptyle inattaqué, et l'on sépare le chlorure d'heptyle des produits de substitution plus avancés, en soumettant à la distillation fractionnée la portion de liquide qui passe entre 140° et 160° à la première rectification. Au lieu d'hydrure d'heptyle, on peut employer l'éthyl-amyle.

— II. PROPRIÉTÉS. Le chlorure d'heptyle est un liquide incolore d'une agréable odeur de fruit. Il brûle avec une flamme fuligineuse bordée de vert. Sa densité = 0,891 à 19° et 0,9983 à 55°. Ces deux densités prises par deux observateurs différents ne concordent pas, ce qui prouve que les auteurs n'ont opéré ni l'un ni l'autre sur des produits bien purs.

Le chlorure d'heptyle obtenu au moyen de l'alcool *heptylique* fourni par la distillation des ricinoléates bout à 175°. Celui que l'on prépare au moyen de l'hydrure d'heptyle et de l'éthyl-amyle bout, au contraire, à 150°. Cette différence entre les points d'ébullition semble indiquer qu'il existe deux chlorures d'heptyle isomères, l'un dérivant d'un alcool normal, le premier; l'autre dérivant d'un pseudo-alcool ou alcool secondaire. Toutefois, il est à remarquer que ni l'un ni l'autre de ces chlorures n'a le point d'ébullition que l'on pourrait calculer au moyen de la loi de Kopp. D'après cette loi, la différence entre les points d'ébullition de deux éthers chlorhydriques consécutifs est de 30° environ, le chlorure d'éthyle bouillant à 11° et le chlorure d'amyle à 101°; ce qui donne 90 degrés de différence pour 3 termes ou $\frac{90}{3} = 30$ pour un seul terme.

D'après cela, le chlorure d'heptyle devrait bouillir à 161°. Il est d'ailleurs fort possible qu'il en soit ainsi. Nous avons dit, en nous occupant de l'alcool *heptylique*, que le liquide regardé comme tel est vraisemblablement un mélange de deux alcools, les alcools *heptylique* et octylique. Il est donc probable que le chlorure dit d'heptyle volatil à 175° est un mélange de chlorure d'heptyle et de chlorure d'octyle. Il est à remarquer d'ailleurs que le 175e degré est une température intermédiaire entre 161°, point d'ébullition calculé du chlorure d'heptyle, et 191° point d'ébullition calculé, de la même manière, du chlorure d'octyle.

Le chlorure d'heptyle est insoluble dans l'eau et facilement miscible à l'alcool et à l'éther. Chauffé en vase clos avec de l'acétate de potasse dissous soit dans l'alcool, soit dans l'acide acétique cristallisable, il donne du chlorure de potassium et de l'acétate d'heptyle; l'acétate d'argent peut être substitué, dans cette réaction, à l'acétate de potasse. Avec la solution alcoolique du sulfhydrate de potassium, il fournit le mercaptan *heptylique* ou sulfhydrate d'heptyle. La potasse aqueuse l'altère peu, même à la température de 180°. Même au bout de plusieurs jours, on ne trouve pas qu'il se soit formé d'alcool *heptylique*, et tout au plus une petite quantité d'heptylène se produit-elle.

— III. CHLORURE D'HEPTYLE MONOCHLORÉ $C^7H^{14}Cl.Cl$. Ce corps est isomérique avec le chlorure d'heptylène $C^7H^{14}Cl^2$. On l'obtient en même temps que le chlorure d'heptyle dans l'action du chlorure d'iode sur l'éthyl-amyle. Il bout à 190°.

— *Bromure d'heptyle* $C^7H^{15}Br$. Pour préparer ce corps, on ajoute 2 molécules de brome à 1 molécule d'hydrure d'heptyle et l'on chauffe le mélange à 100° en vase clos, ou bien on l'expose aux rayons directs du soleil. De l'acide bromhydrique se dégage et du bromure d'heptyle prend naissance. La réaction est beaucoup plus facile si l'on ajoute un peu d'iode à la liqueur. En soumettant le produit à la distillation, on en extrait d'abord une grande quantité d'hydrure d'heptyle inaltéré. La température s'élève ensuite, et lorsqu'elle atteint 110° on remarque que le résidu dans la cornue noircit et commence à se décomposer.

— *Iodure d'heptyle* $C^7H^{15}I$. On prépare ce corps en faisant agir l'iodure de phosphore sur l'alcool *heptylique*; c'est un liquide incolore plus lourd que l'eau, qui brunit rapidement au contact de l'air et qui bout entre 190 et 192°. L'azotate d'argent le décompose instantanément, en en précipitant de l'iodure d'argent.

— *Acétate d'heptyle*

$$C^2H^3O.OC^7H^{15} = C^9H^{18}O^2.$$

— I. PRÉPARATION. On a obtenu cet éther soit par double décomposition au moyen du chlorure d'heptyle, soit en fixant de l'hydrogène naissant sur l'œnanthol en présence de l'acide acétique.

1° *Au moyen du chlorure d'heptyle.* On chauffe un mélange d'acétate de potasse, d'acide acétique cristallisable et de chlorure d'heptyle, entre 150 et 160° dans un tube scellé à la lampe, pendant douze heures. Les produits de la réaction sont le chlorure de potassium, l'acétate d'heptyle et l'heptylène. On ouvre les tubes, on ajoute de l'eau à leur contenu, on décante l'huile qui se précipite, on la dessèche sur du chlorure de calcium fondu et on la soumet à la distillation fractionnée pour en séparer l'heptylène, ce qui est facile, cet hydrocarbure bouillant à 95°, tandis que l'acétate d'heptyle bout vers 180°. On peut, dans cette opération, remplacer l'acide acétique cristallisable par l'alcool; mais la décomposition du chlorure est alors plus difficile et exige une température de 200 degrés pour devenir tout à fait complète.

2° *Au moyen de l'œnanthol.* Cette méthode fournit de l'acétate d'heptyle tout à fait pur. Elle consiste à chauffer l'aldéhyde œnanthylique $C^7H^{14}O$ avec du zinc et de l'acide acétique cristallisable. L'hydrogène naissant se porte sur l'œnanthol, qui se transforme en alcool *heptylique*, et ce dernier, au contact de l'acide acétique en excès, donne de l'acétate d'heptyle. On précipite la solution acide par l'eau, on débarrasse l'huile qui se sépare de l'aldéhyde œnanthylique indécomposée, en l'agitant à plusieurs reprises avec du bisulfite de soude; enfin, on la dessèche et on la distille.

— II. PROPRIÉTÉS. L'acétate d'heptyle est un liquide incolore, plus léger que l'eau et d'une agréable odeur de fruit. Il bout à 180°, c'est-à-dire 10° plus haut qu'il ne devrait d'après la loi de Kopp. Distillé avec une lessive de potasse, il donne de l'acétate de potassium et de l'alcool *heptylique.*

— *Acide heptyl-sulfurique*

$$SO^2\begin{cases}OH\\OC^7H^{15}.\end{cases}$$

On l'obtient en traitant par l'acide sulfurique l'alcool *heptylique.* On ajoute avec précaution 1 partie d'acide sulfurique concentré à 2 parties d'alcool *heptylique;* le mélange doit être refroidi, afin qu'il ne se dégage pas d'anhydride sulfureux. Il se sépare au bout d'un certain temps en deux couches dont la supérieure contient l'acide heptyl-sulfurique. On le neutralise par un léger excès d'eau de baryte, on précipite l'excès de cette base au moyen de l'anhydride carbonique, on filtre et l'on concentre à une douce chaleur. L'heptyl-sulfate de baryum se sépare en petits cristaux blancs, flexibles, en forme d'écailles. Leur éclat est nacré, leur saveur amère; ils sont solubles dans l'eau, d'où ils ne sont précipités ni par l'alcool ni par l'éther. La solution aqueuse d'heptyl-sulfate de baryum se décompose par l'évaporation, à moins que la température ne soit très-peu élevée. Le sel sec est stable au contact de l'air. Il commence à s'altérer vers 80° en prenant des teintes rouges d'abord, puis noires, et en émettant une odeur très-forte. D'après Bouis et Carlet, d'un autre côté, ce sel fondrait à 100° sans décomposition. La formule du sel de baryte est

$$(SO^2)^2\begin{cases}O^2Ba''\\(OC^7H^{15})^2\end{cases}$$

— *Ether heptyl-éthylique.*

$$C^3H^{20}O = C^7H^{15}.O.C^2H^5$$

(syn. *éther éthyl-œnanthylique*). On le prépare en faisant réagir l'iodure d'heptyle sur une quantité équivalente d'heptylate de sodium, ou en faisant réagir l'iodure d'heptyle sur une quantité équivalente d'éthylate sodique.

C'est un liquide incolore, mobile, d'une odeur faible, brûlant avec une flamme brillante, insoluble dans l'eau, facilement soluble dans l'alcool et l'éther. Il bout à 177°; sa densité est 0,791 à 16°, sa densité de vapeur observée est 5,095; la même densité calculée serait de 4,99.

— *Ether heptyl-méthylique*

$$C^8H^{18}O = C^7H^{15}.O.CH^3$$

(syn. *éther méthyl-œnanthylique*). On l'obtient par l'action de l'iodure de méthyle sur l'heptylate de sodium. C'est un liquide mobile, clair, d'une odeur forte, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther. Il bout entre 160 et 161°. Sa densité égale 0,830 à 16°, sa densité de vapeur observée égale 4,2; le calcul exigerait 4,5.

— *Ether heptyl-amylique*

$$C^5H^{11}.O.C^7H^{15} = C^{12}H^{26}O.$$

On le prépare en décomposant l'heptylate de sodium par une quantité équivalente d'iodure d'amyle, ou l'amylate de sodium par une quantité équivalente d'iodure d'heptyle. On soumet ensuite le produit à la distillation fractionnée. On ne l'obtient pur qu'avec de grandes difficultés. C'est un liquide mobile, incolore, volatil entre 220 et 221°, d'une densité de 0,620 à 20°. Sa densité de vapeur observée égale 6,57; le calcul exigerait 6,45.

Le mercaptan *heptylique* $C^7H^{15}SH$ est de l'alcool *heptylique* dont l'oxygène est remplacé par du soufre. On l'obtient en chauffant le chlorure d'heptyle avec une solution alcoolique de sulfhydrate de potassium dans un tube scellé. C'est un liquide incolore, volatil entre 155 et 158°, dont l'odeur, qui rappelle celle du mercaptan ordinaire, est cependant plus aromatique. Il offre toutes les réactions des mercaptans en général.

HÉQUET (Charles-Joseph-Gustave), compositeur français et critique musical, né à Bordeaux en 1803, mort en 1866. En 1821, il alla étudier le droit à Paris, s'y fit inscrire comme avocat en 1824; mais, au lieu de plaider, il s'occupa de perfectionner, sous la direction de Paer, les études musicales qu'il avait ébauchées. Etant entré en relation avec Ancelot, il écrivit avec lui une jolie comédie, *Madame du Châtelet* (1832), publia des nouvelles dans le *Courrier français*, le *Journal du commerce*, le *Capitole*, se mit en même temps à composer un grand nombre d'airs pour des vaudevilles et fit jouer à Versailles, en 1835, un opéra en deux actes, la *Fiancée de la Clyde*, où l'on trouvait de la fantaisie dans l'inspiration et le sentiment de la vérité dramatique. En 1841, Héquet entra comme critique musical au *National.* Il fut attaché au même titre à l'*Illustration*, de 1843 à 1847, et devint, en 1842, un actif collaborateur du journal hebdomadaire la *Mélodie.* Une grande scène lyrique, le *Roi Lear*, qu'il fit exécuter à la Société des concerts du Conservatoire, en 1844, obtint un succès complet, et il parvint à faire jouer, en 1847, à l'Opéra-Comique, le *Braconnier*, charmant petit acte, dit Fétis, mélodieux, bien écrit, bien instrumenté. La révolution de 1848 le jeta dans la politique, et il défendit chaleureusement la cause de la république dans le *National* jusqu'à la suppression de ce journal, lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851. Héquet revint alors à la musique, collabora successivement à la *Revue et Gazette musicale de Paris*, où il signa pendant plusieurs années ses articles du pseudonyme de **Léon Durocher**, à la *France musicale*, à l'*Illustration*, où il prit, en 1854, les fonctions de critique musical, qu'il conserva jusqu'à sa mort; puis il prit part à la rédaction politique de la *Presse*, du *Courrier du dimanche* et de l'*Avenir national* (1865). En 1856, Héquet fit jouer aux Bouffes-Parisiens une opérette pleine de verve et de distinction, d'une harmonie élégante et pure : *Marinette et Gros-René*, paroles de Léon Duprez, et, en 1864, il donna sur le théâtre de Bade un opéra-comique en un acte : *De par le roi.* Héquet était un compositeur de talent, un écrivain érudit, consciencieux et élégant, un démocrate ou tout au moins un libéral sincère. Outre les ouvrages précités, on lui doit une étude historique, *Madame de Maintenon* (1853, in-8°); *Itinéraire de Paris à Bâle par Troyes, Chaumont, Langres et Vesoul; Boieldieu* (1864, in-8°).

HER, nom primitif de NOIRMOUTIERS.

HÉRACANTHE s. f. (é-ra-kan-te — du gr. *herea*, laine; *acantha*, épine). Bot. Syn. de KENTROPHYLLE, genre de carduacées.

HÉRACLAS ou **HÉRACLE** (saint), patriarche d'Alexandrie, frère de saint Plutarque, mort en 246. Ce fut en suivant l'enseignement d'Origène à Alexandrie que les deux frères se convertirent au christianisme. Après la mort de Plutarque, tombé martyr de sa foi,

Héraclas embrassa la vie ascétique, fut chargé par Origène de diriger les nouveaux convertis, devint, lorsque ce dernier eut été contraint de quitter l'Egypte, directeur de l'école théologique d'Alexandrie, et succéda, par la suite, à Démètre comme patriarche de cette ville, où il mourut après avoir rempli ces fonctions pendant seize ans. L'Eglise l'honore le 14 juillet.

HÉRACLÉE s. f. (é-ra-klé — du gr. *Hêraclês*, Hercule). Chronol. Nom d'un mois des Delphiens. ‖ Nom d'un autre mois chez les Bithyniens.

HÉRACLÉE, nom de plusieurs villes anciennes, ainsi appelées en l'honneur d'Hercule. Les principales sont : HÉRACLÉE, en Asie Mineure, dans la Bithynie, sur les bords du Pont-Euxin, d'où lui vint le surnom de *Pontica*, colonie milésienne très-florissante, qui, elle-même, fonda plusieurs autres colonies. Après avoir longtemps existé à l'état de république aristocratique, elle passa sous la domination d'un seul, le tyran Cléarque, et de ses descendants. Par la suite, elle dépendit des souverains de la Syrie, et finit par être incorporée à l'empire romain. C'est aujourd'hui la ville turque d'*Erekli*. — HÉRACLÉE, en Thrace, qu'on appelait aussi *Périnthe*, près de Byzance, séjour d'Alcibiade dans son second exil, et fameuse par le long siége qu'elle soutint contre Philippe de Macédoine, qui s'empara de cette ville l'an 341 avant J.-C. — HÉRACLÉE, en Italie, dans la Lucanie, sur le golfe de Tarente, entre cette ville, dont elle était une colonie, et Métaponte, à l'embouchure de l'Aciris; elle fut très-riche et très-florissante et suivit l'alliance de Rome au temps de l'invasion de Pyrrhus, qui remporta sous ses murs une victoire éclatante sur les Romains.— HÉRACLÉE, en Sicile, près d'Agrigente, colonie crétoise, comme l'indiquait son nom d'*Heraclea Minoa;* elle fut très-considérable et très-riche jusqu'au moment où elle fut ruinée par les Carthaginois. — HÉRACLÉE, dans la Gaule narbonnaise, située, selon Pline, à l'embouchure du Rhône, probablement sur l'emplacement de la ville actuelle de Saint-Tropez. — HÉRACLÉE, en Macédoine, dans la province de Pæonie, sur les bords du Strymon; elle portait le surnom de *Sintica*. C'est aujourd'hui la ville de *Melenik*.

HÉRACLÉEN, ÉENNE s. et adj. (é-ra-klé-ain, é-è-ne). Géogr. Habitant d'Héraclée; qui appartient à Héraclée ou à ses habitants : *Les* HÉRACLÉENS. *La population* HÉRACLÉENNE. ‖ On dit aussi HÉRACLÉOTE.

HÉRACLÉES s. f. pl. (é-ra-klé — du gr. *Hêraklês*, Hercule). Antiq. gr. Fêtes en l'honneur d'Hercule, qu'on célébrait tous les cinq ans à Athènes, et tous les ans à Rhodes, au mont Œta et à Cos. ‖ On dit aussi HÉRACLÉIES.

HÉRACLÉON, chef d'une secte chrétienne, au IIe siècle de notre ère. Il suivit d'abord les idées gnostiques de Valentin, puis les modifia sensiblement et écrivit des commentaires étendus sur les Evangiles de saint Jean et de saint Luc. Des fragments de ces commentaires se trouvent dans les écrits d'Origène. Ils ont été recueillis dans le *Spicilegium Patrum et hæreticorum*, de Grabe. V. HÉRACLÉONITE.

HÉRACLÉONAS, empereur byzantin, fils d'Héraclius et de l'impératrice Martine, né en 626. Il monta sur le trône à la mort de son père en 641, conjointement avec son frère, Constantin III. Ce dernier mourut quelque temps après, laissant deux fils, que Martine écarta du pouvoir, de sorte qu'Héracléonas se trouva seul maître de l'empire. Comme il n'avait que quinze ans, sa mère régna en son nom et rendit bientôt son gouvernement tellement odieux qu'il fut déposé au bout de quelques mois, à la suite de la révolte de Valentinius, commandant de l'armée d'Asie. On coupa le nez à Héracléonas, la langue à Martine, et ils furent enfermés dans un couvent, où ils terminèrent obscurément leur vie. Constant II, fils de Constantin III, lui succéda.

HÉRACLÉONITE s. m. (é-ra-klé-o-ni-te). Hist. relig. Membre d'une secte de valentiniens, fondée au IIe siècle par un disciple de Valentin nommé Héracléon.

— **Encycl.** Saint Epiphane a parlé de la secte des *héracléonites*. Il dit qu'aux rêveries de Valentin les *héracléonites* avaient ajouté d'autres visions, et qu'ils avaient voulu réformer en certaines choses la théologie valentinienne. Ils soutenaient que le Verbe n'était point le créateur du monde, mais que c'était l'ouvrage de l'un des *éons*. Ils distinguaient deux mondes, l'un corporel et visible, l'autre spirituel et invisible, et ils n'attribuaient au Verbe que la formation de ce dernier. Pour étayer cette opinion, ils altéraient les paroles de l'Evangile de saint Jean : « Toutes choses ont été faites par lui, et rien n'a été fait sans lui. » Ils y ajoutaient de leur chef ces autres mots : « des choses qui sont dans le monde. » Ils rejetaient la loi mosaïque et les prophéties; c'étaient, selon eux, des sons en l'air qui ne signifiaient rien. Héracléon avait fait un commentaire sur l'Evangile de saint Luc, duquel saint Clément d'Alexandrie a cité quelques fragments, et un autre sur l'Evangile de saint Jean, duquel Origène a rapporté plusieurs morceaux dans son propre commentaire sur ce même Evangile, et c'est ordinairement pour les contredire et les réfuter. Le goût des *héracléonites* était d'expliquer l'Ecriture sainte d'une manière allégorique, de chercher un sens mystérieux dans les choses les plus simples, et ils abusaient tellement de cette méthode qu'Origène, quoique grand allégoriste lui-même, n'a pas pu s'empêcher de le leur reprocher.

HÉRACLÉOPOLIS, ville de l'ancienne Egypte, dans l'Heptanomide, chef-lieu du nome qui portait le même nom, sur le canal de Joseph, à l'O. du Nil.

HÉRACLÈS ou **HERCULE**, fils d'Alexandre le Grand et de Barsine, fille du Perse Artabaze, né vers 327 avant Jésus-Christ, mort en 309. Après la mort d'Alexandre, en 323, Néarque proposa de le reconnaître pour souverain; mais cette proposition fut généralement désapprouvée, et Héraclès fut conduit à Pergame, où il vécut obscurément auprès de sa mère jusqu'en 310. A cette époque, Alexandre, dit *Aigus*, fils d'Alexandre le Grand et de Roxane, venait d'être mis à mort. Polysperchon songea alors à Héraclès, proclama ses droits au trône de Macédoine, et envahit ce pays à la tête d'une armée, formée au nom du jeune prince. Cassandre, qui régnait sur la Macédoine, ne voulut pas tenter le sort des armes avec son armée dont il était peu sûr; il jugea plus prudent d'entamer des négociations avec Polysperchon. Ce dernier n'hésita point à sacrifier le jeune prince, dont il avait voulu faire l'instrument de son ambition, et Héraclès, invité à un banquet, s'y rendit et y trouva la mort.

HÉRACLIDE s. m. (é-ra-kli-de). Astron. L'une des taches de la Lune.

HÉRACLIDE, général syracusain, mort vers 354 avant Jésus-Christ. Il commandait les mercenaires de Denys le Jeune lorsque, ayant eu à se plaindre du tyran, il alla rejoindre, dans le Péloponèse, les exilés syracusains, qui préparaient une expédition pour renverser Denys. Héraclide parvint à réunir vingt trirèmes et 1,500 soldats, avec lesquels il alla rejoindre Dion, qui avait donné le signal de l'insurrection. Accueilli avec enthousiasme par les Syracusains, il reçut le commandement en chef de la flotte, détruisit complétement l'armée navale, commandée par Philistus, et força, par cette victoire, Denys à abandonner l'île d'Ortygie, où il s'était réfugié. Après ce triomphe, Héraclide entra en rivalité avec Dion, parvint à le supplanter dans le commandement général, le fit rappeler toutefois et tâcha de se réconcilier avec lui lorsqu'il vit que tout allait mal depuis son éloignement, puis entama des négociations secrètes avec Denys. Dion fut averti des menées d'Héraclide, qu'il fit mettre à mort dès qu'il fut maître à Syracuse.

HÉRACLIDE, poëte athénien de la comédie moyenne. Il vivait vers le milieu du IVe siècle avant Jésus-Christ. Il ne nous est connu que par cinq vers, tirés d'une comédie intitulée *Alectruôn*, et recueillis dans les *Comicorum græcorum Fragmenta* de Bothe.

HÉRACLIDE, conseiller de Philippe V, roi de Macédoine, né à Tarente. Il vivait au IIIe siècle avant notre ère. Il était architecte à Tarente lorsqu'il fut chargé de réparer les murailles de cette ville, dont Annibal était alors maître. Soupçonné de vouloir livrer Tarente aux Romains, il s'enfuit au camp de ces derniers, qui, à leur tour, l'accusèrent d'avoir des relations secrètes avec Annibal. Ne se trouvant pas en sûreté en Italie, Héraclide alla demander asile à Philippe, roi de Macédoine, vers 210. Il gagna la faveur de ce prince en incendiant, par un hardi stratagème, l'arsenal et une grande partie de la flotte des Rhodiens, acquit sur l'esprit du roi une grande influence, dont il se servit pour commettre toutes sortes d'exactions et de crimes, et excita à tel point l'indignation publique que Philippe dut le faire mettre en prison. On ne sait ce qu'il devint à partir de cette époque.

HÉRACLIDE, homme d'Etat gréco-syrien. Il vivait au IIe siècle avant Jésus-Christ. Antiochus Epiphane l'envoya, à deux reprises, comme ambassadeur à Rome, pour soutenir ses prétentions sur la Cœlé-Syrie (169), et réclamer contre l'intervention de Popilius, qui l'avait contraint de lever le siége d'Alexandrie, puis le nomma surintendant des finances. Exilé par Démétrius Soter (162), Héraclide résolut de s'en venger. Dans ce but, il prit en main la cause d'Alexandre Balas, qui se prétendait fils d'Antiochus Epiphane, le conduisit à Rome, parvint à force d'argent à rendre favorables à sa cause un certain nombre de sénateurs, leva des mercenaires et pénétra avec eux en Syrie pour détrôner Démétrius Soter au profit d'Alexandre Balas. A partir de ce moment, il n'est plus question d'Héraclide dans l'histoire.

HÉRACLIDE, historien grec. Il vivait en Egypte au IIe siècle avant notre ère, sous le règne de Ptolémée Philométor. Il composa un grand ouvrage historique intitulé *Istoriai*, un abrégé des biographies de Satyrus, un ouvrage intitulé *Lembeotikos logos*, etc.

HÉRACLIDE DE CUMES, historien grec. qui vivait à une époque incertaine. Il écrivit une *Histoire de Perse*, qui ne nous est connue que par quelques citations d'Athénée sur la manière de vivre des rois de Perse. Muller a publié les fragments qui restent de lui dans les *Fragmenta historicorum græcorum*.

HÉRACLIDE DE PONT, philosophe et historien grec, né à Héraclée, dans le Pont. Il florissait dans le IVe siècle avant Jésus-Christ. Il vint à Athènes suivre les leçons de Platon, puis celles de Speusippe et d'Aristote. Il passa la seconde partie de sa vie à Héraclée, où ses immenses richesses, sa naissance illustre et ses talents lui acquirent une grande célébrité. On raconte qu'il fut couronné en plein théâtre, mais qu'il tomba frappé d'apoplexie avant la fin de son triomphe. Diogène Laërce cite de lui un grand nombre d'ouvrages qui ne nous sont pas parvenus. Nous n'avons qu'un extrait de son *Traité sur les constitutions des Etats*, dont la meilleure édition est celle de Ch. Muller (avec traduction latine), dans les *Fragmenta historicorum græcorum* de Didot.

HÉRACLIDE DE TARENTE, médecin grec du IIIe ou du IIe siècle avant notre ère. Il appartenait à la secte des empiriques, écrivit un commentaire sur les œuvres d'Hippocrate et composa plusieurs ouvrages, que Galien cite souvent et qu'il vante au point de vue de l'exactitude des assertions. Il en reste quelques fragments, insérés dans les *Opuscula academica, medica et philologica* de Kühn (1827-1828, 2 vol.).

HÉRACLIDE, rhéteur grec de Lycie, qui vivait dans le IIe siècle de notre ère. Après avoir étudié sous Hérode Atticus, il enseigna avec beaucoup de succès les belles-lettres à Smyrne, et acquit une belle fortune avec le prix de ses leçons. Héraclide composa un *Eloge du travail* (*Enkômion ponou*). Ayant adressé cet ouvrage à un nommé Ptolémée, comme lui rhéteur et son rival, celui-ci lui renvoya son manuscrit après avoir enlevé une lettre du titre, et lui écrivit : Vous pouvez lire votre éloge : *Enkômion onou* (*Eloge de l'âne*).

HÉRACLIDES, descendants d'Hercule. On donnait ce nom en Grèce à quatre dynasties qui prétendaient descendre du dieu : les Héraclides du Péloponèse, ceux de Corinthe, de Lydie et de Macédoine. Les premiers sont les plus célèbres. Ils étaient issus d'Hyllus, fils d'Hercule, et avaient des prétentions plus ou moins fondées à la souveraineté d'Argos, de Mycènes, etc., où régnaient les descendants de Pelops et d'Agamemnon. Deux fois, aux époques antéhistoriques, ils tentèrent, sans succès, l'invasion du Péloponèse par l'isthme de Corinthe. Ils préparèrent enfin une troisième expédition avec un redoublement de prudence et d'activité. Abandonnant le projet de pénétrer par l'isthme, ils équipèrent une flotte à Naupacte, sur le golfe Corinthien, et envahirent la péninsule, entraînant avec eux diverses peuplades, dont la plus célèbre était la tribu des Doriens, tribu guerrière qui avait conservé dans les montagnes de la Thessalie la rudesse et la barbarie primitives. L'Argolide, la Laconie, la Messénie et l'Elide furent conquises et partagées entre les vainqueurs. Les Pélasges furent refoulés dans les montagnes de l'Arcadie ou dans les îles, les Achéens dans l'Ægialée et les Ioniens dans l'Attique. La Laconie échut par indivis aux deux fils jumeaux de l'Héraclide Aristodème, Eurysthène et Proclès, qui devinrent la souche des rois de Sparte. Ce grand événement, connu dans l'histoire sous le nom de *Retour des Héraclides*, et qu'on place par approximation dans le XIIe siècle avant l'ère chrétienne, marque une révolution importante dans les annales grecques et l'origine du dualisme de la race hellénique, dualisme qui se personnifia dans les deux grandes cités qui se disputèrent l'hégémonie, Athènes et Sparte. V. DORIENS et IONIENS.

Héraclides (LES), tragédie d'Euripide, représentée l'an 418 av. J.-C. Cette pièce se retrouve tout entière en germe dans ce passage de Pausanias : « Il y a à Marathon une fontaine appelée *Macarie*, sur laquelle j'ai recueilli la tradition suivante : Hercule, lorsqu'il s'éloigna de Tirynthe pour fuir Eurysthée, se retira auprès de Ceyx, roi de Trachine. Mais, après la mort d'Hercule, Eurysthée réclama ses enfants; le roi de Trachine les envoya à Athènes, alléguant sa propre faiblesse, tandis que Thésée était assez fort pour les défendre. Les enfants d'Hercule s'étant rendus auprès de ce dernier, les Péloponésiens déclarèrent la guerre aux Athéniens, sur le refus de Thésée de livrer ses hôtes. En même temps, dit-on, un oracle annonça aux Athéniens qu'il fallait qu'un des enfants d'Hercule mourût volontairement, sans quoi ils ne pourraient remporter la victoire. Alors Macarie, fille d'Hercule et de Déjanire, se donna la mort et assura ainsi la victoire aux Athéniens; et c'est d'elle que la fontaine a reçu son nom. » Dans Euripide, les enfants d'Hercule, fuyant les persécutions d'Eurysthée, tyran d'Argos, dont la mort du héros n'a pu éteindre la haine, ont trouvé un asile auprès de Démophon, roi d'Athènes et fils de Thésée. Ils sont réfugiés au pied de l'autel de Jupiter, à Marathon, lorsqu'un héraut d'Eurysthée vient pour les en arracher. Mais Démophon prend leur défense. Il en résulte une guerre dont le fils de Thésée sort victorieux, grâce au secours de l'ancien compagnon d'Hercule, Iolas, rajeuni par un expédient dont l'invention n'est pas des plus heureuses. Tous les détails de cette guerre sont racontés par le poëte avec une exactitude historique, mais qui, par cela même, n'offre pas toujours un grand intérêt dramatique.

« L'épisode, dit Otfried Müller, dans lequel Macarie s'offre au sacrifice, spontanément et avec un courage fait pour surprendre, est destiné à relever un peu la langueur du drame; il faut avouer, cependant, qu'Euripide use un peu trop et abuse même de cette touchante idée d'une vierge noble et digne d'amour, qui se sacrifie volontairement, ou, du moins, sans résistance. »

On voit qu'ici le reproche du critique allemand tombe à faux, puisque cet épisode de Macarie est justifié par l'histoire. Les seuls points sur lesquels Euripide s'en écarte, c'est qu'au lieu de placer l'action sous le règne de Thésée il la rejette sous celui de son fils Démophon, et que, pour doubler le prix du sacrifice de Macarie, il ne dit point que l'oracle ait réclamé spécialement une fille d'Hercule pour victime. « Le poëte, dit M. Artaud, d'un avis tout opposé à celui d'Otfried Müller, ne pouvait omettre ce noble dévouement *de Macarie, et c'est, en effet, l'épisode le plus* touchant de la pièce. Seulement, on peut reprocher à Euripide d'avoir trop écourté cette partie du drame. Une fois que la jeune victime *a pris sa résolution, et qu'elle a quitté* la scène pour marcher à la mort, il n'est plus question d'elle. Iphigénie et Polyxène ont été mieux traitées. »

La fable d'Euripide est faiblement tissue; l'intérêt se partage entre Macarie et Iolas, grave défaut dans une œuvre dramatique, où l'unité d'intérêt est peut-être la seule indispensable. Au reste, le style des *Héraclides* est toujours celui d'Euripide, clair, élégant, harmonieux, flexible, bien que, dans cette tragédie, il semble avoir plutôt cherché l'énergie que la grâce, même dans le rôle le plus touchant, celui de Macarie, la vierge héroïque du sang d'Hercule. Euripide a caressé ce personnage avec une sorte d'amour; et cette particularité est à noter, car on sait que le poëte n'était guère l'ami des femmes. Il est vrai que Sophocle, qui le connaissait bien, disait plaisamment qu'il ne les détestait qu'en vers.

Le sujet des *Héraclides* a été traité sous le même titre par Marmontel (1789), mais avec des modifications suffisantes pour que son œuvre ne parût pas une servile imitation du poëte grec. Il y a introduit des conceptions et des ressorts qui lui appartiennent; il a ajouté, il a retranché; en un mot, il a adapté la pièce aux exigences de la scène française. Les incidents sont habilement ménagés, et amènent le dénoûment par le développement même de la situation où se trouve chaque personnage. La Harpe considère cette tragédie comme une des meilleures productions dramatiques de Marmontel. « Le plan, dit-il, me paraît à l'abri de tout reproche grave; et l'exécution, sans être supérieure, est généralement bonne, et quelquefois belle. La versification est beaucoup plus facile et plus pure que dans les autres pièces de Marmontel. Il y a encore bien des endroits faibles, mais peu de fautes marquées et nombre de beaux vers. »

HÉRACLIEN, usurpateur romain, mort en 413 de notre ère. Il était un des généraux d'Honorius, lorsque, par ordre de cet empereur, il fit mourir Stilicon; il reçut, en récompense de ce meurtre, le gouvernement de l'Afrique (409), resta fidèle à son maître lors de la révolte d'Attale, dont il vainquit un des généraux, Constantin, et fut élevé au consulat (413). Poussé alors par son gendre Sabinus et enivré de sa puissance, Héraclien leva l'étendard de la révolte et se fit proclamer empereur. A la tête d'une flotte de 700 vaisseaux, il débarqua en Italie (413), fut vaincu, d'après la chronique d'Idace, dans une bataille livrée près d'Utriculum, entre Rome et Ravenne, abandonna son armée en apprenant l'arrivée du comte Marinus, au rapport d'Orose, revint presque seul à Carthage, fut arrêté et mis à mort.

HÉRACLITE, surnommé **le Physicien**, illustre philosophe grec, né à Ephèse, en Asie Mineure, vers le milieu du VIe siècle avant notre ère, mort vers 480. Son père s'appelait Blyson et exerçait à Ephèse la première magistrature de la ville. Héraclite est considéré d'ordinaire comme un des principaux représentants de la philosophie ionienne, caractérisée par le naturalisme exclusif de ses adhérents. En réalité, Héraclite ne relevait que de lui-même : il le prétendait, et l'examen attentif de ses doctrines le démontre suffisamment. Son premier maître fut Hippase de Métaponte, philosophe pythagoricien, auquel il aurait dû la connaissance approfondie des enseignements secrets de Pythagore, ce qui paraît être une conjecture peu fondée. Quoi qu'il en soit, Héraclite voyagea beaucoup dans sa jeunesse; l'histoire ne dit pas en quels pays; mais il est probable que ce fut en Orient, car plusieurs points importants de son système semblent être des emprunts faits aux croyances qui avaient cours à cette époque dans la haute Asie. A son retour, ses concitoyens lui offrirent le pouvoir qu'avait exercé son père; il refusa en faveur de son frère. Héraclite était fier et d'un caractère entier; il méprisait tous les hommes, mais les Ephésiens étaient, de sa part, l'objet d'un mépris tout spécial; on le surprit un jour à

jouer aux dés avec des enfants sur la place publique; les passants s'arrêtèrent pour jouir du spectacle : « Ephésiens, leur dit le philosophe, il y a plus d'honneur à jouer avec des enfants qu'à gouverner une ville aussi corrompue que la vôtre. » Néanmoins, sa renommée était déjà grande : Darius, fils d'Hystaspe, essaya de l'attirer à la cour de Persépolis; son offre ne fut pas accueillie. La vie civilisée finit même par peser tellement à la mauvaise humeur d'Héraclite, qu'il se retira seul dans la montagne. Il y vécut quelque temps de racines et de fruits sauvages. Devenu hydropique, il vint à Ephèse, interrogea les médecins dans le style énigmatique qui lui a mérité le surnom de **Philosophe ténébreux.** Il leur demanda « s'ils pouvaient rendre serein un temps pluvieux. » Leur réponse n'ayant pas été satisfaisante, on dit qu'il se laissa mourir. Il avait alors soixante ans. On a prétendu que, pour essayer de se guérir, il s'était enfoui dans du fumier, et que ses restes avaient été mangés par les chiens.

Héraclite avait exposé les principes de sa philosophie dans un ouvrage intitulé : *De la nature.* L'ouvrage se composait de trois parties : la physique, la politique et la théologie. Il en reste des fragments, édités en dernier lieu en Allemagne par Schleiermacher; le style en est obscur, ce qui, de la part d'Héraclite, est un calcul. Son goût pour l'obscurité systématique tenait sans doute à sa hauteur naturelle et à l'envie de n'être pas entendu du vulgaire, pour lequel il affectait de ne pas écrire. Un autre de ses défauts était une opiniâtreté extraordinaire à ne pas modifier les idées qu'il avait une fois admises. Ce sont ces dispositions misanthropiques qui ont fait dire de lui, par opposition à Démocrite, que l'un riait toujours, tandis que l'autre pleurait sans cesse, Démocrite estimant que les hommes sont fous, et Héraclite qu'ils sont méchants. Héraclite admet, comme la philosophie ionienne, qu'il doit exister un principe physique, qui n'est pas seulement le champ dans lequel s'agitent les phénomènes de la nature, mais un être vivant et un, qui les pénètre tous et leur est inhérent. L'objet de la philosophie est de découvrir ce principe. Héraclite pense qu'il ne saurait être autre que le feu, un fluide léger, cause et fin de lui-même, qui correspond à l'air d'Anaximène. L'univers est l'effet d'une évolution spontanée du principe igné, dont la vie et l'âme humaine sont des manifestations. Il est à la fois une intelligence et une volonté qui gouverne le monde. Héraclite refuse de reconnaître les êtres comme ayant une existence réelle; ce sont, d'après lui, de purs phénomènes, par lesquels s'affirme une force ou substance unique, qu'il regarde comme seule vivante et éternelle. Les êtres n'en sont que des modes temporaires ou partiels. Le feu primaire a une tendance, qui est son caractère essentiel, à changer continuellement de forme et d'aspect. Les modes successifs sont infinis en nombre : ce sont les êtres personnels qui frappent nos regards; ils naissent pour mourir, et meurent pour renaître. Ce va-et-vient continuel constitue proprement la vie, non-seulement la vie animale et végétale, mais aussi la vie minérale. Il n'y a de permanence que dans la loi du mouvement perpétuel. Le feu rationnel, que les naturalistes ont quelquefois désigné sous le nom d'*esprits animaux* et d'*électricité,* réside au ciel; son penchant à se manifester en dehors de lui-même l'invite sans cesse à en descendre, et il perd de la rapidité de ses mouvements à mesure qu'il descend du sanctuaire où il réside. La terre est la plus basse région où il puisse descendre. Sa forme inférieure est celle de la matière inerte; avant de prendre cette forme, il passe par celle de l'eau, et, avant de prendre la forme de l'eau, il prend celle de l'air. Cependant l'âme humaine, quoique résidant dans une région aussi basse que la terre, est une parcelle du feu primaire. Tel est le système qu'on attribue à Héraclite; mais il n'est pas certain que ceux qui l'interprètent ainsi l'aient bien compris. En dehors des fragments de son traité : *De la nature,* il n'a rien survécu des écrits d'Héraclite. Les *Lettres* publiées sous son nom dans la collection aldine, éditée à Rome en 1499, sont apocryphes, comme celles que M. Boissonade a insérées dans son édition d'Eunape.

Ouvrages à consulter : Schleiermacher, *Musée des sciences antiques* (t. I, p. 3); Ritter, *Histoire de la philosophie;* Brandis, *Manuel de la philosophie grecque et romaine.*

Il y a trois autres philosophes grecs du nom d'HÉRACLITE : le premier, disciple d'Aristote, est mentionné dans Plutarque; le second, HÉRACLITE DE TYR, était platonicien et favori d'Antiochus, roi de Syrie, Cicéron le cite; le troisième est peu connu : il était de l'école cynique.

Comme nous l'avons dit plus haut, Héraclite croyait que les hommes sont méchants, tandis que Démocrite ne voyait en eux que des fous; aussi le premier gémissait-il de tout ce qui n'excitait que les plaisanteries et les sarcasmes du second, antithèse qui a fait mettre constamment ces deux philosophes en opposition. Les noms d'Héraclite et de Démocrite sont restés dans la langue, et l'on y fait allusion quand on veut exprimer d'une manière frappante un antagonisme d'idées, de caractères, soit que ces sentiments se manifestent chez le même individu souvent en contraste avec lui-même, soit qu'ils existent entre deux esprits, de vues, d'opinions, d'humeur différentes.

« Rabelais n'est pas bienfaisant; il se joue de nos misères et n'y propose jamais de remède. Ce rire éternel de *Démocrite* est insensé. Rabelais ne s'attache pas aux vérités qu'il rencontre, comme s'il n'en sentait pas le prix, et qu'elles fussent plutôt l'effet du hasard qui les a jetées sous sa plume, que le fruit de ses réflexions. On regrette qu'il n'ait jamais, soit la volonté, soit la force de suivre une idée sérieuse. »

NISARD.

« Telle est la tâche de l'homme qui se voue au théâtre. Soit qu'il moralise en riant, soit qu'il pleure en moralisant, *Démocrite* ou *Héraclite,* il n'a pas un autre devoir; malheur à lui s'il s'en écarte! On ne peut corriger les hommes qu'en les faisant voir tels qu'ils sont. »

BEAUMARCHAIS.

« *Triste Héraclite,* disait Voltaire à Rousseau, vos larmes ont coûté un peu cher à l'humanité. » Et Rousseau répondait à Voltaire : « *Gai Démocrite,* vos rires ont été payés avec des larmes de sang. » Ainsi, les deux génies de notre chaos en détournaient la face et reniaient leur œuvre; les deux créateurs de nos ruines reculaient à leur aspect. »

ALFRED NETTEMENT.

« Chose frappante! tous ces contrastes se rencontrent dans les poëtes eux-mêmes, pris comme hommes. A force de méditer sur l'existence, d'en faire éclater la poignante ironie, de jeter à flots le sarcasme et la raillerie sur nos infirmités, ces hommes qui nous font tant rire deviennent profondément tristes. Ces *Démocrites* sont aussi des *Héraclites.* Beaumarchais était morose, Molière était sombre, Shakspeare mélancolique. »

V. HUGO.

HÉRACLITE, mythographe grec, qui vivait à une époque incertaine. Il est l'auteur d'un traité intitulé Περὶ ἀπίστων (*Sur les incrédules*), lequel a été publié avec une traduction latine, par Leo Allatius (Rome 1641), et, depuis lors, plusieurs fois réédité.

HÉRACLIUS, empereur d'Orient, né vers 575, d'une famille illustre, mort en 641. Son père était exarque ou gouverneur de l'Afrique, et lui donna, en 610, les forces nécessaires pour détrôner le méprisable Phocas. Le commencement de son règne ne répondit pas aux espérances qu'on en avait conçues. Il laissa les Perses dévaster et conquérir la Syrie, la Palestine, l'Egypte et l'Asie Mineure, obtint à prix d'or la paix des Avares, cantonnés sur la rive gauche du Danube, laissa les Croates et les Serbes s'établir dans l'empire et ne sut pas prévenir la disette qui vint ravager Constantinople en 618. Quelques années plus tard cependant (622), cédant aux murmures de ses sujets, il rassembla des troupes pour aller combattre les Perses; et, ne pouvant les attaquer de front dans les plaines de l'Asie Mineure, se transporta par mer au pied des montagnes de l'Arménie et parvint, en deux campagnes, au cœur de l'empire des Chosroès. Cette opération hardie est une des plus belles manœuvres militaires dont l'histoire fasse mention. Une suite de succès brillants conduisit Héraclius jusqu'à Ctésiphon. Une révolution vint terminer la guerre. Le fils de Chosroès, Siroès, détrôna son père, fit la paix avec les Grecs et restitua à l'empire les provinces usurpées. Après cette admirable expédition, Héraclius revint en triomphe dans sa capitale (629) et retomba ensuite dans son apathie naturelle, usant ce qui lui restait d'énergie dans de misérables disputes théologiques. Pendant qu'il s'occupait des deux natures de Jésus-Christ, des hérésies de Nestorius et d'Eutychès, du monothélisme et de mille autres subtilités, les Arabes débordaient comme un torrent destructeur sur la Syrie, l'Egypte, la Mésopotamie, s'emparaient des plus belles provinces de l'empire, détruisaient la monarchie persane et inauguraient le règne de l'islamisme et des califes.

Ce bizarre personnage, mélange inexplicable d'élans héroïques et d'affaissements, nous semble avoir été très-judicieusement apprécié par M. Amédée Thierry dans les lignes suivantes :

« Après le féroce et grossier Phocas, devenu empereur par un assassinat, on voit apparaître sur le trône des Romains d'Orient la noble et mélancolique figure d'Héraclius. Il s'attache à ce nom je ne sais quoi de mystérieux et de fatal qui trouble l'historien dans ses jugements, et le fait hésiter incertain entre l'admiration et la pitié. Héraclius, destructeur de l'empire des Perses, aurait été réputé grand entre les plus grands des Césars; Héraclius, aux prises avec le mahométisme naissant, emporté par lui comme par une tempête, perdant tout dans ce naufrage, sa gloire de chrétien et de Romain, la moitié de ses provinces, son génie et presque sa raison, peut être proclamé, sans contredit, le plus malheureux de tous. Cette seconde partie de sa vie n'offre plus à l'historien qu'un douloureux spectacle, celui de l'héroïsme humain sous le poids de la fatalité, se débattant vainement contre des puissances qui ne semblent point de ce monde. La postérité, oublieuse d'une gloire effacée, ne connut plus d'Héraclius que les revers, et l'homme que ses contemporains crurent un instant ne pouvoir comparer qu'à Dieu, tombé du haut de tant de renommée au rang des empereurs néfastes, alla servir de pendant à l'imbécile Honorius, dans l'histoire des démembrements de l'empire romain. »

Héraclius, tragédie de Corneille, en cinq actes et en vers, représentée en 1647. C'est, sous des noms historiques, une pièce toute d'invention, et d'une intrigue si compliquée qu'elle offre au spectateur un travail plutôt qu'un amusement. Comme l'auteur l'avoue lui-même, « il faut la voir plus d'une fois pour en rapporter une entière intelligence. » Nous allons en donner une analyse sommaire, en évitant de nous engager à fond dans les mille replis de cette intrigue, qui ne semble à chaque instant se dévoiler que pour s'embrouiller de nouveau.

L'empereur d'Orient, Maurice, est renversé par un chef de centurions nommé Phocas, qui, proclamé empereur par ses soldats, marche sur Constantinople et fait égorger le souverain avec ses six fils. Phocas est, à son tour, détrôné et mis à mort par Héraclius, fils d'un patricien de l'empire. Voilà l'histoire. Corneille a supposé que Phocas, en faisant égorger toute la famille de Maurice, a épargné seulement une fille, Pulchérie, pour la faire épouser plus tard par son fils Martian, afin de légitimer sa dynastie; il a supposé, de plus, qu'Héraclius était le plus jeune des fils de Maurice. Héraclius échappe au massacre de sa famille, grâce à une dame du palais, Léontine, qui pousse le dévouement jusqu'à livrer son propre fils au tyran, afin de sauver l'héritier de l'empire. Phocas prend Léonce pour le véritable Héraclius, le fait mourir, et, voulant récompenser le prétendu service que lui a rendu Léontine, il lui confie à son tour son fils Martian, pendant une expédition qu'il entreprend contre les Perses et qui dure trois années. Au retour de Phocas, Léontine, comptant sur l'impossibilité de distinguer après une telle absence entre des enfants d'âge si tendre, remet au tyran le jeune Héraclius et garde Martian, qu'elle élève sous le nom de Léonce, l'enfant qu'elle a perdu. Cependant de vagues rumeurs apprennent à Phocas que le dernier rejeton de Maurice est vivant, et il veut le sacrifier à sa sûreté. Héraclius, qui connaît le secret de sa naissance, et que Phocas veut contraindre à un hymen incestueux, dit à l'usurpateur que Léonce est son fils, mais sans se découvrir lui-même.

Bientôt Phocas apprend que, de ces deux jeunes hommes, l'un est son fils, l'autre Héraclius. Mais comment les distinguer? Tous deux se vantent au tyran lui-même d'avoir conspiré sa perte. En proie à la plus horrible perplexité, Phocas en vient à envier le sort de celui qu'il a fait massacrer :

> O malheureux Phocas! ô trop heureux Maurice!
> Tu recouvres deux fils pour mourir après toi,
> Et je n'en puis trouver pour régner après moi!

C'est alors qu'on appelle Léontine. Sommée de s'expliquer, elle refuse et savoure sa vengeance :

> Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses :
> L'un des deux est ton fils, l'autre ton empereur.

La trame de la pièce est si artistement ourdie que chacun des deux princes croit de bonne foi qu'il est Héraclius, et veut attirer sur lui la colère du tyran pour sauver son ami. Phocas, pour en finir, ordonne à ses gardes de frapper Martian et dit à Héraclius :

> Toi, sois après sa mort mon fils, si tu le veux.

Héraclius se jette au-devant de son ami et s'écrie :

> Je suis donc, s'il faut que je le die,
> Ce qu'il faut que je sois pour lui sauver la vie.

Phocas lui demande encore d'épouser Pulchérie, cette fille de Maurice qui a été épargnée; mais Héraclius répond :

> Seigneur, elle est ma sœur.
> — Tu n'es donc point mon fils!

s'écrie Phocas furieux. En ce moment, on lui annonce qu'une révolte qui avait éclaté vient d'être étouffée, et qu'on lui amène les chefs prisonniers. Phocas va les voir et dit à Pulchérie :

> Trouve ou choisis mon fils et l'épouse sur l'heure.

Sinon, il les fera périr tous les deux et l'épousera lui-même. Mais la nouvelle de la révolte n'était qu'un piége pour attirer Phocas, et le tyran tombe sous les coups des conjurés. De toutes parts on crie : « Vive Héraclius! » Léontine le fait connaître, et produit à l'appui de sa parole une lettre de l'impératrice :

> Celui qu'on croit Léonce est le vrai Martian,
> Et le faux Martian est vrai fils de Maurice.

Héraclius épouse Eudoxe, fille de Léontine, et donne Pulchérie à Martian, qui gardera le nom de Léonce, qu'il a rendu glorieux,

> Et meure du tyran jusqu'au nom de son fils!

On voit que l'intrigue de cette pièce est très compliquée; mais celle de nos drames modernes l'est bien davantage encore, et on finit cependant par en suivre le fil... avec beaucoup de bonne volonté. *Héraclius* peut passer pour un chef-d'œuvre dans son genre. On a prétendu que Corneille en avait emprunté le sujet à Calderon; il est reconnu aujourd'hui que c'est au contraire le poëte espagnol qui a imité le tragique français dans la comédie célèbre qui a pour titre : *En esta vida todo es verdad, y todo mentira* (*Dans cette vie, tout est vérité et tout est mensonge*). Au surplus, Corneille, qui avoue si franchement tous ses emprunts, n'a jamais parlé de celui-là.

« Les situations de cette tragédie, dit M. Hippolyte Lucas, ont de l'intérêt. Vous voyez un tyran qui, après avoir cru détruire toute une famille dont il usurpe la place, apprend qu'il existe un rejeton échappé à sa fureur; mais Phocas, soldat monté sur le trône par la révolte, ne sait qui frapper d'Héraclius ou de Martian (car l'un des deux est son fils). Certes, une telle invention comportait de grandes beautés de détails, et Corneille ne les a pas omises; mais on doit regretter beaucoup une ambiguïté qu'il a condamnée lui-même, en disant que le but de plusieurs scènes ne pouvait être bien aperçu qu'après la représentation de la pièce entière. Le spectateur ne saurait attendre ainsi pour juger un ouvrage dramatique. Il veut être saisi immédiatement; la réflexion n'est pas faite pour lui. » Boileau avait déjà dit, en visant évidemment la tragédie d'*Héraclius :*

> Je me ris d'un auteur qui, lent à s'exprimer,
> De ce qu'il veut d'abord ne sait pas m'informer,
> Et qui, débrouillant mal une pénible intrigue,
> D'un divertissement me fait une fatigue.

De mauvais plaisants ont même prétendu que Corneille lui-même, assistant à la représentation de sa pièce quelques années après qu'il l'eut composée, n'y entendit absolument rien; mais ce sont là de méchants propos qu'il faut prendre pour ce qu'ils valent. Ces réserves faites, on ne saurait qu'admirer l'œuvre du grand tragique français. Sans doute, il faut la suivre attentivement pour bien la saisir; mais que de beautés n'y découvre-t-on pas alors! que d'invention dans le développement de l'intrigue! que de situations émouvantes! Aussi l'abbé Pellegrin disait-il qu'*Héraclius* était le désespoir de tous les auteurs tragiques.

HÉRACLIUS II (Constantinus), empereur d'Orient. V. CONSTANTIN III.

HÉRACLIUS Ier, en géorgien **Irakl** ou **Erekli,** roi de Géorgie, né vers 1648, mort à Ispahan en 1708. Il était petit-fils du roi de Kakhet ou Géorgie orientale, Théimouraz Ier, et fils de David, qui périt, en 1648, en combattant contre Rostom, roi de Karthli ou Géorgie moyenne. Dépossédé de ses Etats, Théimouraz se rendit dans l'Imereth et emmena avec lui Héraclius. Le jeune prince passa plusieurs années dans ce pays, puis en Russie; essaya, mais sans succès, après la mort de son grand-père (1663), de conquérir le Kakhet, retourna en Russie (1665), se rendit par la suite à la cour de Soliman, schah de Perse et suzerain de la Géorgie, dont il gagna les bonnes grâces, et fut nommé par ce prince, après la déposition de Georges XII (1688), roi de Kakhet et de Karthli. Pour plaire au schah de Perse, il s'était converti à l'islamisme et avait pris le nom de **Nazar Ali-Khan.** Par la suite, Héraclius perdit le Karthli (1703). Il laissa trois fils, Imam-Couli-Khan, Mohammed-Couli-Khan et Théimouraz II, qui lui succédèrent.

HÉRACLIUS II, roi de Géorgie, petit-fils du précédent, né en 1718, mort à Tiflis en 1798. Il était fils de Théimouraz II, avec qui il servit fort jeune dans les armées du schah de Perse, se distingua contre les Turcs et gagna la faveur de Nadir-Schah, qui le nomma roi de Cakhet, en même temps qu'il donnait le trône de Karthli à Théimouraz II. Après la mort de Nadir-Schah, Héraclius et son père essayèrent de se rendre indépendants. Le roi de Cakhet battit les Afghans, s'empara de Tauris et des contrées voisines de l'Araxe (1753), eut à se défendre contre les invasions des Lesghis et dut reconnaître la suzeraineté du schah de Perse Kérim-Khan. Après la mort de son père, il prit possession de Karthli, malgré les prétentions du prince bagratide Alexandre, combattit avec les Russes contre les Turcs et gagna par là la faveur de Catherine II, qui exigea, par une clause du traité de Kaïnardji (1774), que le sultan renonçât à ses prétentions sur la Géorgie. Fatigué de subir la dépendance de la Perse et constamment attaqué par les Turcs, par les Persans, par les Lesghis, Héraclius crut assurer la tranquillité de ses Etats en se plaçant sous la protection de la Russie (1783). Cet espoir fut vain. Lorsque Agha-Mohammed-Khan fut devenu souverain de la Perse, il résolut de faire rentrer la Géorgie sous sa dépendance, l'envahit avec une armée formidable en 1795, battit Héraclius, livra Tiflis au pillage; mais, faute de vivres, se vit contraint de battre en retraite. Il préparait une nouvelle invasion en Géorgie lorsqu'il périt assassiné (1797). Un an après, Héraclius II descendait lui-même dans la tombe. Ce prince avait embrassé l'islamisme. Il s'efforça d'introduire la discipline européenne dans son armée et la civilisation dans ses Etats, encouragea l'agriculture, l'exploitation des mi-

nes, établit une imprimerie à Tiflis, appela des savants de l'Allemagne et de la Russie, et montra qu'il ne manquait ni de talent ni de courage. Son fils, Georges XIII, lui succéda et fut le dernier souverain de la Géorgie.

HÉRACON, lieutenant d'Alexandre le Grand, mort en 325 avant J.-C. Il suivit son maître en Asie, devint, après la mort de Parménion, un des commandants de l'armée de Médie (330), se livra à toutes sortes de déprédations et d'excès, pilla le temple de Suze et fut mis à mort par ordre d'Alexandre, instruit de sa conduite.

HERÆUM, ville de l'ancienne Thrace, près de Byzance, à laquelle elle servait comme de rempart. Elle tirait son nom de Junon (Héra). Philippe de Macédoine l'attaqua en 352 avant J.-C.

HÉRALDIQUE adj. (é-ral-di-ke — du bas lat. *heraldus*, héraut). Qui a rapport aux hérauts : *Fonctions* HÉRALDIQUES. ‖ Qui a rapport au blason : *Science* HÉRALDIQUE. *Art* HÉRALDIQUE. *Les connaissances* HÉRALDIQUES *ne sont pas ce qui distingue la France sous Louis-Philippe.* (Balz.)

— Architect. *Colonne héraldique*, Colonne qui porte sur son fût des écussons blasonnés.

— s. f. Science héraldique, blason.

HÉRALDISTE s. m. (é-ral-di-ste — rad. *héraldique*). Celui qui s'occupe de blason, d'armoiries, de science héraldique.

HÉRAMYIE s. f. (é-ra-mi-î — du gr. *hêra*, air; *muia*, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères, formé aux dépens des oscines, et comprenant deux espèces qui vivent en France.

HERAPATH (Guillaume), savant anglais, né à Bristol en 1796. Fort jeune encore, il montra de rares dispositions pour les arts mécaniques et les sciences, entra, à la sortie du collége, à la banque municipale de Bristol, où il employa ses loisirs à l'étude des sciences, puis, en 1816, prit la direction de la maison de commerce de son père. Ce fut en 1819 qu'il fit ses belles expériences sur les gaz provenant de l'huile et de la houille. Bientôt, l'étude de la chimie ne lui suffit plus, et il s'adonna quelque temps à l'anatomie et à la physiologie sous la direction du docteur Clark, avec qui il fonda l'école médicale de Bristol, la première de cette espèce dans le sud et dans l'ouest de l'Angleterre. Jusqu'en 1861, M. Herapath occupa lui-même trois des chaires de cet établissement scientifique. Ses recherches sur les empoisonnements ont fait faire de grands progrès à la médecine légale. Il est, en outre, l'inventeur de la balance magnétique et du chalumeau qui porte son nom. Herapath n'a pas composé d'ouvrages, mais il a écrit et publié un grand nombre de mémoires.

HÉRARD, prélat français, mort en 871. Il devint l'ami de Loup de Ferrières, avec qui il eut un commerce de lettres, se fit remarquer comme un des hommes les plus érudits de son temps, devint archevêque de Tours en 855 et assista à un grand nombre de conciles, dans lesquels il exerça une influence considérable. Pris pour arbitre dans un long débat qu'on ne pouvait conclure, dit B. Hauréau, sans décider que les évêques du Mans étaient des faussaires ou les moines de Saint-Calais d'effrontés calomniateurs, il n'hésita pas, malgré ses relations avec Robert, évêque du Mans, à se déclarer en faveur des moines. On a de lui un important recueil de statuts synodaux, par lesquels il réorganisa, en 858, l'administration de son Eglise. Le texte a été publié dans les *Instrumenta* de la *Gallia christiana*, et on en trouve une analyse étendue dans l'*Histoire littéraire de la France.* Une vie de saint Chrodegung, écrite par Hérard, se trouve dans le recueil des bollandistes.

HÉRARD (Charles), homme de couleur, président de la république d'Haïti, né à Port-au-Prince en 1787, mort en 1850. Il renversa Boyer à la tête d'une insurrection militaire, prit sa place, fut chassé à son tour après quatre mois de pouvoir, et alla chercher un asile à la Jamaïque.

HÉRAT, HÉRAUT ou **HÉRI**, ancienne *Aria*, ville forte de l'Afghanistan, primitivement capitale de l'Etat de son nom, aujourd'hui ch.-l. du Khoraçan afghan et du khanat de son nom, à 430 kilom. O. de Kaboul, par 43° 30′ de lat. N. et 59° 40′ de long. E. Sa population est évaluée de 50,000 à 100,000 hab. Résidence d'un gouverneur. Le nom zend de cette ville, *Harayu*, suivant Burnouf, signifie proprement rivière, et correspond exactement au sanscrit *sarayu*, même sens, de la racine *sar*, aller, couler, d'où aussi *sarit*, rivière, *saros*, eau, et *sarasvati*, ayant de l'eau, fleuve de l'Inde et rivière en général, que Burnouf a également reconnu, avec sa sagacité habituelle, dans le zend *Haragaiti*, ancien nom de l'Arachotus. C'est la même racine *sar*, que l'on trouve dans le nom de la *Sarre*, affluent de la Moselle, et de beaucoup d'autres fleuves ou rivières.

Hérat s'élève au milieu d'une plaine remarquable par sa fertilité. Elle est protégée par des remparts en terre et une forte citadelle. Elle occupe une vaste étendue de terrain. Plusieurs édifices publics se distinguent par leur belle construction, entre autres quelques mosquées, le médressé ou collége du sultan Hussein, plusieurs bazars et quelques tombeaux.

L'importance d'Hérat, au point de vue militaire, est très-grande, car cette ville est placée à l'entrée de la seule ouverture que présente la grande chaîne des monts Ghor C'est dans les limites de son territoire que convergent toutes les grandes routes qui, de l'ouest, conduisent dans l'Inde, et l'on peut s'y procurer tout ce qui est nécessaire pour une armée : provisions, plomb, fer, soufre, salpêtre, etc. L'importance de cette position n'avait pas échappé à Alexandre le Grand, qui passa plusieurs mois à faire le siége d'Aria avant d'entrer dans l'Inde.

On sait peu de chose de l'histoire primitive de la ville d'Hérat. Soumise par la Perse au milieu du VIIe siècle, elle partagea les destinées de ce pays jusqu'à l'arrivée des sultans de Gour (XIIe siècle), qui y fixèrent leur résidence. Gengis-Kan la détruisit en 1220. Elle fut conquise, à la fin du XIVe siècle, par Timour, et, vers la fin du siècle suivant, le sultan Hussein en fit l'asile des sciences. Les Turcomans la prirent au commencement du XVIe siècle, mais elle fut réunie à la Perse peu de temps après. Les Afghans s'en rendirent maîtres au milieu du XVIIIe siècle, et elle devint la résidence des souverains. La rivalité qui éclata dans le nord de l'Inde entre la Russie et l'Angleterre donna à Hérat une importance particulière, et, à l'instigation des Russes, les Perses firent la guerre au royaume d'Hérat; mais les Anglais vinrent à son secours et repoussèrent les assaillants. Une seconde tentative de la part des Perses (1838) n'eut pas plus de succès; mais, à la mort de Kamran-Schah (1843), le vizir Jar-Mohammed s'y fit proclamer schah au détriment des fils de Kamran, qui furent expulsés. Mohammed mourut en 1851, et Shere-Mohammed-Kan fut nommé vice-roi du Hérat.

Terminons en disant que, depuis plusieurs années déjà, la Russie a jeté un regard de convoitise sur le khanat d'Hérat, dont la possession étendrait les limites de son empire jusqu'à l'Inde. Et alors sa route serait ouverte vers Calcutta, qui, dans les rêves de Nicolas Ier, devait être, après Saint-Pétersbourg et Constantinople, la troisième capitale des czars; mais l'Angleterre ne laissera pas facilement un aussi incommode voisin s'établir à ses côtés.

HÉRAT (ROYAUME DE), ancien Etat de l'Asie centrale, entre le Turkestan au N., la Perse à l'O., le Kaboul au S. et à l'E., par 33° et 36° de lat. N., et 59° et 62° de long. E. Superficie, 22,000 kilom. carrés.; 1,500,000 hab.; capitale, Hérat. C'est une contrée très-montagneuse et arrosée par un grand nombre de cours d'eau peu considérables. La neige couvre le sommet des montagnes pendant la plus grande partie de l'année, mais la plaine jouit d'un climat délicieux. En été, la chaleur est quelquefois étouffante au fond des étroites vallées, le sol très-fertile dans les grandes vallées et dans les plaines. Entrepôt d'un grand commerce de la Perse avec le Turkestan, le Kaboul, le Kandahar et l'Afghanistan, elle possède des manufactures considérables de laine, de soie, de coton, de cuirs et d'armes; on vante particulièrement les sabres du Khoraçan que l'on y fabrique.

Le Hérat produit des céréales en abondance, toutes sortes de fruits, d'excellents raisins, du coton, du tabac, de la garance, du safran, du lin, etc. Les habitants des montagnes s'adonnent surtout à l'élève du bétail. La culture du mûrier est très-répandue dans le Hérat, d'où l'on exporte annuellement plus de 4,000 balles de soie. Les chevaux du Hérat sont très-estimés.

Le Hérat est habité par différentes races : au nord, on trouve les *Kisilbaschis* (têtes rouges, bonnets rouges), Turcs; les *Eimaks*, tribu nomade de la famille Tadjick, qui parlent un dialecte persan, et les *Hezarehs*, qui ont le type mongol, parlent un dialecte turc et appartiennent à la race des Usbecks, dont mille familles furent transportées dans cette contrée par Tamerlan. Dans la vallée de l'Herirud, qui comprend la plus grande partie *du khanat et forme comme un isthme fertile* entre des montagnes désertes et des steppes brûlés par le soleil, la majorité de la population se compose de *Tadjicks* soumis, et la minorité d'*Afghans*, les possesseurs primitifs du sol, de Turcomans et de juifs.

HÉRAUDER ou **HÉRAULDER** v. n. ou intr. (é-rô-dé). Pratiquer l'art du héraut. ‖ Vieux mot aujourd'hui inusité.

HÉRAUDERIE s. f. (é-rô-de-rî; *h* asp. — rad. *hérauder*). Office de héraut. ‖ Connaissance des armoiries, du blason, du cérémonial de la chevalerie. ‖ Province dont un héraut portait le nom : *Il y avait, au* XVIIIe *siècle, trente* HÉRAUDERIES : *Bourgogne, Normandie, Dauphiné, Bretagne, Alençon, Orléans, Anjou, Valois, Berry, Angoulême, Guyenne, Languedoc, Champagne, Toulouse, Auvergne, Lyonnais, Bresse, Navarre, Périgord, Saintonge, Touraine, Alsace, Charolais, Roussillon, Picardie, Bourbon, Poitou, Artois, Provence et Montjoie-Saint-Denis; celle-ci était la première; le roi d'armes qui en portait le titre mettait une couronne royale sur ses fleurs de lis.* ‖ On écrivait aussi HÉRAULDERIE.

HÉRAUGHIÈRE ou **HÉROGHIER** (Charles DE), intrépide capitaine français, né à Cambrai vers 1550, mort à La Haye en 1610. Il prit du service dans les Pays-Bas, où il ne tarda pas à se signaler par une rare bravoure et surtout par son habileté dans les coups de main les plus difficiles. En 1590, pour enlever Bréda aux Espagnols, il se cacha, avec 70 hommes, au fond d'un bateau rempli de tourbe, et, au bout de trois jours, après un voyage plein de dangers et de péripéties, il pénétra dans la ville. La nuit venue, il sortit de sa cachette, divisa sa petite troupe en deux corps, dont l'un marcha vers le port, par où le prince d'Orange devait entrer avec sa cavalerie, tandis que lui-même, à la tête de l'autre, se glissant vers le corps de garde de la porte du château qui conduisait en ville, s'en rendit maître sans grande résistance. Deux heures après arriva l'avant-garde de l'armée hollandaise, et la garnison espagnole se rendit, la vie sauve. En récompense de ce service, Héraughière fut nommé gouverneur de la place. Cinq ans plus tard, il s'empara, de nuit, par escalade, du château de Huy, regardé jusque-là comme inexpugnable, puis se rendit maître également, en 1595, et toujours par un coup de main, de la ville de Lierre. Héraughière conserva le gouvernement de Bréda jusqu'en 1599, époque où il alla se fixer à La Haye, et reçut une pension des états généraux.

HÉRAULD ou **HÉRAULT** (Didier), en latin **Heraldus**, philologue et jurisconsulte français, né en 1579, mort à Paris en 1649. Il professa le grec à l'académie de Saumur, prit part aux disputes qui troublaient les Eglises protestantes, et se vit obligé d'abandonner la chaire qu'il occupait. S'étant fixé alors à Paris, il se fit recevoir avocat, s'adonna à la jurisprudence et aux lettres, et eut une violente controverse avec Saumaise. Hérauld était un savant critique et un profond jurisconsulte. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Adversariorum libri II, quibus adjunctus est animadversionum in Jamblichum de vita Pythagoræ liber I* (Paris, 1599, in-8°); *Animadversiones ad libros XII Epigrammatum Martialis* (Paris, 1600, in-4°); *De rerum judicatarum auctoritate libri II* (1640, in-8°); *Quæstionum quotidianarum tractatus* (1650, in-fol.), etc.

HÉRAULT, fleuve de France. Il naît dans le département du Gard, dans la montagne de l'Aigoual, entre dans le département de l'Hérault, traverse les gorges de Saint-Guilhem-le-Désert, arrose une belle et fertile plaine, puis se jette dans la Méditerranée au fort du Grau, après un cours de 164 kilom. Ses principaux affluents sont : l'Arre, le Rieutort, l'*Alzon*, la *Lergue*, la *Dourbie*, la *Boyne*, la Peine et la Tongue. Il est navigable de Bessan à la mer, c'est-à-dire sur un parcours de 11,225 mètres, dont 4,920 de navigation maritime depuis Agde. L'Hérault baigne Valleraugues, Pont-d'Hérault, Ganges, Saint-Bauzille-du-Putois, Aniane, Bessan et Agde. La navigation fluviale est à peu près nulle.

HÉRAULT (DÉPARTEMENT DE L'), division administrative de la région méditerranéenne de la France, entre 43° 12′ 46″ et 43° 57′ 51″ de lat., et entre 0° 12′ 10″ et 1° 46′ de long. E. Ce département tire son nom du fleuve de l'Hérault, qui le traverse du N. au S. Formé de tout ou partie de quatre diocèses de l'ancien Languedoc (Montpellier, Lodève, Béziers et Narbonne), il a pour limites : au N., le département du Gard; au N.-O., celui de l'Aveyron; à l'O., celui du Tarn; au S., celui de l'Aude; au S.-E., la mer Méditerranée; à l'E., le Gard. Il comprend 4 arrond. (Montpellier, Béziers, Lodève, Saint-Pons), 36 cant., 331 comm. et 427,245 hab. Ch.-l., Montpellier. Evêché à Montpellier, suffragant d'Avignon; cour d'appel et académie à Montpellier; 10e division militaire, arrond. minéralogique d'Alais; 27e conservation des forêts. Sous le rapport de la superficie, l'Hérault est le 38e département de France. D'après le cadastre, sa superficie totale est de 619,799 hectares.

Les Cévennes entrent dans le département de l'Hérault à l'E. du roc de Peyremaux; leurs pics les plus élevés atteignent 800 à 1,022 mètres et font partie de la grande ligne de faîte européenne. Leurs flancs recèlent du plomb, du cuivre, du fer, du manganèse et de la houille. La base de ces montagnes offre des gorges sauvages, arides et profondes et les sites les plus étranges. Le département de l'Hérault eut autrefois des volcans en activité : les pics de Saint-Loup, près de Lodève, et de Sainte-Marthe conservent encore des traces volcaniques.

Les eaux du département de l'Hérault se partagent, mais d'une façon très-inégale, entre la Méditerranée et l'Océan. Les principaux cours d'eau sont : le Vidourle, la Bérauge, la Cadoule, la Salaison, le Lez, l'Avène, le Pallas, l'Aygue-Vagues, le Valat, le Soupier, l'Hérault, l'Orb, l'Aude, l'Agout, le Viau, le Thoré, le Libron, etc. Le canal du Midi traverse une partie du département de l'Hérault.

Tout le littoral de ce département, depuis son extrémité orientale, voisine de la Méditerranée, jusqu'à la montagne d'Agde, sur une longueur totale de près de 6 myriam., est couvert d'étangs salés, dont le plus grand est celui de Thau, en communication avec le port de Cette. Cet étang, véritable mer intérieure, a près de 20 kilom. de longueur sur 5 kilom. de largeur. On trouve sur ses bords les ports de Mèze et de Marseillan, qui sont comme les annexes de celui de Cette.

La température moyenne du département paraît être de 13°,7 centigrades. Les plus fortes chaleurs observées sont d'environ 36° et la plus basse de — 6°. C'est dans le mois de juillet qu'ont lieu, d'ordinaire, les plus fortes chaleurs; les plus grands froids coïncident avec le mois de janvier. Les quantités de pluie tombées chaque année sont très-variables. Les orages sont peu fréquents. La neige ne reste sur le sol que dans les parties montagneuses. Le vent dominant est celui dû N.-O., désigné vulgairement sous le nom de *mistral*. Les vents du N.-E. et du S.-O. amènent le plus habituellement la pluie. Les gelées tardives sont quelquefois à craindre vers la fin d'avril ou au commencement de mai. Certains cours d'eau, entre autres l'Hérault, l'Orb, le Vidourle, sont sujets à des débordements. La population, essentiellement agricole, jouit d'une certaine aisance, excepté dans les arrondissements de Lodève et de Saint-Pons. La propriété est très-divisée; dans les arrondissements les plus riches, il n'est guère de paysan qui ne soit propriétaire de quelque vigne. Le métayage est encore en usage dans les arrondissements de Lodève et de Saint-Pons, qui sont les plus pauvres du département; partout ailleurs, les propriétaires cultivent, soit par eux-mêmes, soit au moyen d'hommes d'affaires, que l'on désigne dans le pays sous le nom de *payrés* (pères). C'est à cette présence du propriétaire sur sa terre qu'il faut attribuer, en grande partie, les progrès notables que l'agriculture a accomplis dans l'Hérault en ces derniers temps. La superficie des terres labourables peut être évaluée à environ 160,000 hectares. La vigne occupe à elle seule plus de 130,000 hectares. Près de 12,000 hectares sont occupés par les étangs. Il y a encore environ 203,000 hectares de terres incultes, offrant à peine de maigres pâturages. La culture des céréales diminue de jour en jour, pour faire place à celle de la vigne, et le département récolte déjà beaucoup moins de grains qu'il n'en consomme. Les pommes de terre n'occupent guère plus de 8,000 à 9,000 hectares, produisant tout au plus 200,000 hectolitres de tubercules. On récolte d'excellente huile d'olive aux environs de Castries et de Claret; néanmoins, la culture de l'olivier tend à se restreindre de plus en plus; elle n'occupe guère que des coteaux stériles, où elle ne donne que de misérables produits, faute de soin et surtout de fumure. Naguère encore, on trouvait de nombreux pieds d'oliviers disséminés dans les vignes; on les a arrachés presque partout. Depuis la maladie des vers à soie, on a arraché également les belles plantations de mûriers qui faisaient jadis une des principales richesses de l'Hérault, mais qui ne donnent plus maintenant que des produits insignifiants. Le mûrier ne s'est guère maintenu que dans les environs de Ganges et de Saint-Martin-de-Londres. Les prairies naturelles occupent à peine *8,000 hectares, bien que la nature du sol et* les nombreux cours d'eau qui sillonnent le pays rendent la production de l'herbe aussi facile que lucrative. Les prairies artificielles, semées de sainfoin, de vesce et de luzerne, sont un peu plus répandues; elles occupent environ 14,000 hectares. La luzerne donne de bons produits, parfois supérieurs à ceux mêmes de la vigne. Dans les bons terrains, on la fauche jusqu'à cinq fois par an. Les bois, dont la superficie est d'environ 80,000 hectares, se composent de chênes blancs et de chênes verts, que l'on exploite le plus souvent en taillis, et dont l'écorce sert à alimenter les tanneries.

Le département de l'Hérault n'est pas un pays d'élevage. Les animaux de l'espèce bovine dont il se sert pour ses travaux viennent de la Lozère et de l'Aveyron. On se sert aussi beaucoup des mules et des mulets du Poitou. Les vaches laitières se tirent de la Suisse et de la Savoie. Les bêtes à laine appartiennent presque toutes à la race commune. Dans quelques endroits, on les engraisse avec le marc de raisin distillé. Les animaux sont très-friands de cette nourriture, qu'on leur donne, autant que possible, brûlante, au sortir de la chaudière. L'espèce ovine compte, dans l'Hérault, près de cinq cent mille têtes. Les instruments perfectionnés commencent à s'introduire; mais la division du sol, jointe à la culture de plus en plus dominante de la vigne, retarde leur propagation. La culture de la vigne est, en effet, la vraie richesse du département. L'Hérault produit chaque année, en moyenne, 6 millions d'hectolitres de vin. Cette récolte se divisait jadis en deux grandes catégories : les vins de la plaine, ordinairement destinés à être convertis en trois-six, et les vins de montagne, qui servaient le plus souvent aux coupages. Depuis l'extension des voies ferrées, les vins de l'Hérault sont plus fréquemment consommés en nature. Les principaux crus sont ceux de Saint-Georges, pour les vins rouges; de Frontignan, de Lunel et de Pommerols, pour les vins blancs.

Le commerce des vins de l'Hérault a lieu principalement à Cette; celui des esprits, à Cette, Pézénas, Montpellier, Lunel, Béziers. Le cours des marchés de ces villes influe notablement sur la valeur des liquides dans toute l'Europe.

Le *vin rouge* se vend au muid de 90 veltes, ou 720 pintes, ou 685 litres. La valeur des tonneaux n'est pas comprise dans le prix du vin.

Les *muscats* se vendent à la *tiercerole* ou tiers de muid, barrique bordelaise de 30 veltes.

De nombreuses voies ferrées, le canal du Midi et celui des Etangs traversent le département de l'Hérault. Les industries les plus florissantes ont pour objet la fabrication des vins, des alcools, du sel, des produits chimiques, de la soie, des draps, du papier. Ce département renferme, en outre, de nombreuses carrières de plâtre, d'ardoises, de marbres, des mines de fer, de cuivre, de plomb, de manganèse, encore à peu près inexploitées, et le bassin houiller de Graissessac, dont la richesse est, pour ainsi dire, incalculable.

HÉRAULT (René), administrateur français, né à Rouen en 1691, mort à Paris en 1740. Successivement avocat du roi au Châtelet, procureur général au grand conseil, maître des requêtes et intendant de la généralité de Tours, il donna, dans l'exercice de ces dernières fonctions, pendant une disette, des preuves de capacité administrative qui lui valurent d'être nommé lieutenant général de police à Paris, en 1725. Hérault, dans ce nouveau poste, se montra fort sévère à l'égard des jansénistes, ce qui lui attira de vives attaques de la part des *Nouvelles ecclésiastiques*, journal qui s'imprimait clandestinement; il prit d'énergiques mesures contre les convulsionnaires de Saint-Médard, inonda Paris et les provinces d'une nuée d'espions, et se rendit par là particulièrement odieux. En 1739, Hérault fut nommé intendant de Paris et conseiller d'Etat.

HÉRAULT DE SÉCHELLES (Marie-Jean), conventionnel, petit-fils de l'intendant René Hérault, né à Paris en 1760, décapité en 1794. Il suivit d'abord la carrière du barreau et obtint, à vingt ans, la charge d'avocat du roi, par la protection de sa parente, la duchesse de Polignac, amie de Marie-Antoinette. Ses débuts eurent un certain éclat et attirèrent sur lui l'attention. Il fut présenté par les Polignac à la reine, qui bientôt le fit nommer avocat général au parlement de Paris. Doué d'une belle figure, d'un caractère aimable et facile, possesseur d'une grande fortune, lié avec les littérateurs et les philosophes, écrivant et philosophant lui-même, il avait devant lui le plus brillant avenir et la plus large place dans la haute société de l'ancien régime, quand la Révolution vint changer cette perspective et donner une nouvelle direction à ses idées. Son âme, que déjà l'étude, les idées philosophiques, les belles théories humanitaires du XVIIIe siècle avaient ouverte à tous les sentimente généreux, s'électrisa aux premières étincelles de la grande commotion populaire. Au 14 juillet, il prit les armes avec les citoyens de Paris. On eut le spectacle d'un magistrat d'un rang élevé, dans la plus haute position de fortune, que toutes ses relations rattachaient à l'aristocratie et à l'ancien régime, se confondant dans les rangs du peuple soulevé et combattant vaillamment sous les murs de la Bastille.

Nommé par la Constituante commissaire du roi près la cour de cassation, Hérault fut ensuite élu, par les électeurs de Paris, député à l'Assemblée législative. Il prit place au côté gauche, fut nommé secrétaire, combattit énergiquement les tendances rétrogrades du gouvernement, vota pour la déclaration de guerre, fit décréter une proclamation énergique en réponse aux menaces de la coalition (14 janvier 1792), fit voter la loi qui attribuait aux municipalités la police de sûreté, présenta le rapport qui concluait à proclamer la patrie en danger, et enfin, après le 10 août, provoqua l'érection d'un tribunal extraordinaire pour juger les conspirateurs royalistes, première assise du tribunal révolutionnaire. Réélu à la Convention nationale par le département de Seine-et-Oise, il fut d'abord chargé d'organiser, avec Grégoire, la Savoie, nouvellement réunie à la France. Sa mission durait encore lors du procès de Louis XVI; il ne vota donc pas sur cette grande question; mais il écrivit, avec ses collègues, une lettre à l'Assemblée, dans laquelle le roi était qualifié de parjure. Il revint à son poste au plus fort de la lutte entre la Montagne et les girondins, et n'hésita pas à se prononcer contre ces derniers. Il présidait la Convention dans les mémorables journées des 31 mai-2 juin 1793, et sortit à la tête des représentants dans le jardin des Tuileries Sans doute qu'il souffrit de cette pression populaire exercée sur l'Assemblée, et qu'il plaignit les girondins, dont on réclamait la suspension; cependant il dut mettre aux voix les décrets. Après cet événement, il fut adjoint au comité de Salut public pour préparer la constitution de 1793. On sait que ce nouveau pacte social, préparé d'ailleurs par les études et les travaux précédents, fut rédigé, présenté et voté en quelques jours. Hérault avait eu la part principale dans ce travail. On a prétendu (et l'on a répété à satiété cette anecdote) que, pour s'aider dans sa rédaction, il avait fait demander à la Bibliothèque nationale un exemplaire des *Lois de Minos*. On a de même cité, à ce sujet, la lettre qu'on lui attribue, et qui, bien évidemment, n'a aucun caractère d'authenticité. Mais est-il permis de supposer que Hérault, qui avait fait une étude approfondie de la langue et de la littérature grecques avec l'abbé Athanase Auger, helléniste de premier ordre; est-il permis d'admettre que cet homme, d'une instruction étendue et variée, crût à une rédaction des prétendues lois de Minos? Les fabricants de légendes devraient au moins, dans leurs inventions, respecter la vraisemblance et le bon sens.

Le 10 août 1793, Hérault de Séchelles fut chargé de présider la fête nationale de l'acceptation et de la proclamation de la charte nouvelle. Il eut à prononcer une douzaine de discours dans cette solennité, qui eut lieu, en présence des envoyés des assemblées primaires et du peuple de Paris, sur les ruines de la Bastille, à la place de la Révolution et au Champ-de-Mars. Cette journée éclatante fut pour lui un vrai triomphe et augmenta sa popularité.

Appelé au comité de Salut public, il contribua à l'établissement du régime de la Terreur, fut chargé de nouvelles missions dans le Haut-Rhin et en Savoie, et fut dénoncé pendant son absence, à la Convention, par Bourdon (de l'Oise), comme ex-noble, comme entretenant des liaisons suspectes avec une femme prévenue d'émigration, etc. Toutefois, il fut défendu par Couthon et Bentabole. A son retour, il parut à la tribune et s'y justifia des accusations portées contre lui : « Si avoir été jeté, dit-il, par le hasard de la naissance dans une caste que Lepelletier et moi n'avons jamais cessé de combattre et de mépriser est un crime qu'il me reste à expier, si je dois encore à la liberté de nouveaux sacrifices, je prie la Convention d'accepter ma démission de membre du comité de Salut public. »

La Convention ordonna l'impression du discours et refusa d'accepter la démission.

Toutefois, Hérault, qui était ami de Danton, mais qui avait des relations avec des révolutionnaires comme Carrier, qui était lié avec Proly, bâtard du prince de Kaunitz, fut soupçonné, très-probablement à tort, d'avoir livré par légèreté ou autrement le secret de quelques délibérations du comité. C'étaient là de ces accusations terribles comme on en prodiguait dans ces temps de lutte et de passion. Une imprudence le perdit : il donna asile à un individu prévenu d'émigration et qui fut arrêté dans son appartement. La loi était formelle. Arrêté pour ce fait, et victime de sa générosité, Hérault fut enfermé dans la prison du Luxembourg (mars 1794) et bientôt enveloppé dans la *conspiration* des dantonistes. Traduit avec ses amis au tribunal révolutionnaire, il s'entendit condamner à mort et marcha au supplice avec calme et même avec une sorte d'enjouement stoïque. Il a laissé quelques opuscules : *Visite à Buffon* (1785), relation curieuse réimprimée sous le titre de *Voyage à Montbard* (1802); *Réflexions sur la déclamation et sur Thomas; Eloge d'Athanase Auger; Pensées et anecdotes; Théorie de l'ambition*, recueil de pensées philosophiques composé en partie pendant sa détention au Luxembourg; enfin, *Rapport sur la constitution de* 1793.

HÉRAUT s. m. (hé-rô; *h* asp. — du latin *heraldus*, *haraldus*, mot qui vient probablement du germanique. Diez remarque qu'il répondrait à un terme de l'ancien haut allemand *hariowalt*, officier d'armée, de *hari*, *heri*, armée, le même que le persan *kâra*, armée, de la racine sanscrite *kar*, tuer; mais on ne trouve ce *hariowalt* que comme nom propre : *Chariovaldus*, saxon *Hariolt*, scandinave *Haralde*. Chevallet, avec plus de raison, selon nous, croit que *heraldus* dérive d'un primitif germanique signifiant crier, les hérauts n'ayant été d'abord, dans les armées, que des crieurs publics, comme les *præcones* des Romains. Ce primitif germanique ne serait autre que l'ancien haut allemand *karĕn*, crier, gothique *hropjan*, sans doute d'une racine sanscrite *kal*, crier, ou d'une racine *kur*, même sens. *Ald*, *old* sont des suffixes qui s'ajoutaient au radical des verbes pour former des substantifs masculins). Hist. Officier public qui était autrefois chargé de déclarer la guerre, et dont la personne était sacrée. ‖ Guerrier noble, aspirant au titre de chevalier, et qui obtenait ce titre après celui de poursuivant d'armes. On les appelle souvent *hérauts d'armes : Louis XII envoya un* HÉRAUT D'ARMES *déclarer la guerre au doge*. (Volt.) ‖ Officier du roi chargé de faire des annonces de toute nature, et qui figurait dans les cérémonies publiques. ‖ Officier des anciens, qui proclamait les jeux et les noms des vainqueurs. ‖ Officier qui remplissait les mêmes fonctions dans les tournois et assauts d'armes du moyen âge. ‖ *Baptême des hérauts*, Cérémonie dans laquelle le roi versait une coupe de vin sur la tête du poursuivant d'armes, et lui imposait le nom d'une hérauderie. ‖ *Héraut des ordres du roi*, Officier de la maison du roi, qui portait les insignes des trente hérauts de France.

— Fig. Personne ou être personnifié qui fait une annonce quelconque, qui est employé de quelque manière à proclamer quelque chose : *Ecoutez donc le* HÉRAUT *du ciel, et rendez-vous à sa semonce*. (P. Lejeune.)

> Dès l'abord il sonna la charge,
> Fut le trompette et le *héraut*.
>
> LA FONTAINE.

— Poétiq. *Héraut du printemps*, Rossignol :

> Le *héraut du printemps* lui demanda la vie.
>
> LA FONTAINE.

— **Encyl**. Hist. Sous le nom de *hérauts*, on a trop souvent confondu deux institutions parfaitement distinctes : les *kêrukes* des Grecs, *feciales* des Latins, chargés des messages de guerre et de paix, et les *hérauts d'armes* du moyen âge, maîtres des cérémonies, qui ne remplirent qu'accessoirement les fonctions dévolues aux *kêrukes* et aux *feciales*. Dans la première de ces deux acceptions, tous les peuples ont eu des *hérauts*, inviolables partout, d'après le droit des gens.

> *Hérault* ne messager
> Ne doivent estre en danger,

dit un vieux dicton. L'antiquité regardait le ministère de ses *hérauts* comme divin, et Thucydide rapporte qu'on les appelait des demi-dieux. On alla jusqu'à accorder les honneurs divins à l'un des *hérauts* d'Agamemnon, Talthybius.

Les Hébreux, avant d'attaquer l'ennemi, d'assiéger une ville, devaient préalablement leur faire offrir la paix par des délégués chargés spécialement de ces missions, par des *hérauts*, en un mot. Homère témoigne que, durant la guerre de Troie, les troupes des Grecs et des Troyens avaient des *hérauts*. Le *héraut* de Priam se nommait Idé. « Le roy Agamemnon, général de l'armée des Grecs, envoya ses deux *hérauds* Talthybius et Euribate vers le prince Achille, pour luy demander la belle Briséis, afin de la rendre à son père; à quoy Achille obéyt, après auoir honoré et caressé ces deux *hérauds*, qu'il appeloit messagers du grand dieu Jupiter, tiltre que les payens donnoient à Mercure seulement. » (Marc de Vulson, *De l'office des roys d'armes, des hérauds et des pourciuans*.)

Nous avons déjà étudié les féciaux des Romains (v. FÉCIAUX). Nous ne nous occuperons ici que du *héraut d'armes*.

C'est au XIIIe siècle qu'apparaît cette institution.

Le *héraut* se montre d'abord, sous le nom de *her*, chargé, d'après les *Assises de Jérusalem*, de « semondre ou convoquer les hommes d'armes. » Il crie aussi le *haro* usité dans les coutumes de Normandie. Ces commencements ne furent pas brillants. Il semble, d'après les chansons et les fabliaux qui nous restent des anciens ménestrels, que ces derniers furent jaloux de ces nouveaux venus, qui leur faisaient concurrence. Le *héraut*, mal vêtu, mal chaussé, allait de château en château chanter les louanges des seigneurs et apprendre leurs armes. Les seigneurs les plus puissants avaient même à leur service des *hérauts*, chargés de perpétuer, par leurs chansons de geste, la gloire de leurs maîtres. Ils étaient, en général, si mal habillés, qu'on appelait *hiraudié* un vêtement misérable. Sous Philippe-Auguste, leur condition est améliorée : ils sont vêtus comme les chevaliers, dont ils portent les armoiries sur leurs cottes d'armes. Ils introduisent les combattants dans les tournois et proclament le nom du vainqueur. Mais leur existence officielle ne commence qu'au moment où ils sont inscrits sur les comptes royaux, c'est-à-dire en 1285.

A partir du XIVe siècle, l'office d'armes se constitue rapidement, la hiérarchie s'établit, les fonctions se précisent. Enfin, le 6 janvier 1406, se fonde la chapelle des rois et *hérauts d'armes* de France, dans l'église de Saint-Antoine-le-Petit, à Paris. Les lettres de fondation, qui contiennent de curieuses conditions, sont inédites; une copie contemporaine se trouve aux manuscrits de la Bibliothèque nationale (fonds français, n° 387).

La hiérarchie de l'office d'armes se composait de trois degrés principaux : le poursuivant, le *héraut*, le roi. Entre le *héraut* et le roi se trouvait quelquefois le maréchal. En Normandie, le *héraut* était commandé par un duc, non par un roi. Chacun de ces officiers devait remplir certaines conditions et était inauguré par certaines cérémonies. Le *héraut* se créait après une bataille, dans un tournoi, dans une cérémonie quelconque; il était généralement élu par les suffrages des rois d'armes et *hérauts*. Le seigneur le baptisait du nom d'une seigneurie, d'une ville ou d'une forteresse, en versant sur sa tête une coupe remplie de vin ou d'eau, qui revenait de droit à l'officier créé. Il devait garder son nom jusqu'au moment où il parvenait à un grade supérieur. Il était d'ailleurs attaché pour la vie à l'office d'armes. Ses fonctions, de même que celles des autres officiers d'armes, peuvent se classer en trois grandes divisions : les messages, tels que défis, déclarations de guerre, sommations, etc.; les cérémonies, telles que fêtes publiques, réunions politiques, joutes, tournois, pas d'armes, etc.; les fonctions héraldiques proprement dites, comme recensement de la noblesse, science du blason, composition des armoiries. Ce sont de beaucoup les plus intéressantes au point de vue historique. Dans les messages, le *héraut* porte sa cotte d'armes comme signe de sa puissance momentanée; il est inviolable, mais il ne peut s'aventurer en terrain ennemi sans la permission de son maître ou du connétable; il déclare la guerre, somme les places de se rendre, compte les morts et les blessés, juge la valeur de chacun; il retire toujours quelque profit de ses missions, pacifiques ou hostiles; le roi ou le seigneur auquel il est adressé ne le laisse jamais partir les mains vides. Le *héraut d'armes* est présent à toutes les cérémonies, au sacre des rois comme à leurs funérailles, aux états généraux, aux réceptions des chevaliers, des bannerets, des comtes, des vicomtes, etc.; aux quatre grandes fêtes de l'année, où il crie largesse, aux repas d'apparat, aux tournois, pas d'armes et autres réjouissances. Lorsqu'on créait un banneret, le *héraut* ou le roi d'armes devait témoigner que le postulant pouvait fournir les 50 hommes nécessaires et était assez riche pour subvenir aux dépenses inhérentes à sa dignité. Lors de la dégradation d'un chevalier, le *héraut* dépouillait le condamné de son armure, en criant : « Ceci est le heaume du traître chevalier; ceci est l'épée du traître chevalier, » etc. Dans les repas, s'il se trouvait un seigneur indigne de frayer avec de vaillants chevaliers, le *héraut* qui le reconnaissait allait couper la nappe devant lui, ce qui constituait une grave injure. Mais c'est surtout dans les fêtes chevaleresques, joutes, tournois, pas d'armes, que l'officier d'armes joue un rôle brillant. Il va défier les combattants, fait les cris de château en château, juge si les chevaliers qui se présentent sont dignes d'entrer en lice. Il reçoit 8 sous parisis pour attacher la bannière d'un seigneur à la fenêtre de son logis, ce qui se disait *faire de son blazon fenestre*. Le combat terminé, de concert avec les juges diseurs, il proclame le nom du vainqueur. A l'office d'armes appartiennent tous les reliefs du combat, bannières, ornements, parures, qui sont tombés entre les deux lices.

A la juridiction de l'office d'armes appartient tout ce qui regarde le fait de noblesse. Le *héraut* est chargé de faire le recensement de la noblesse, de redresser les abus qui se glissent dans l'usage des armoiries, de composer les armes des nouveaux anoblis. Il ne semble pas cependant que ces officiers aient fait faire de grands progrès à l'art héraldique. Ils ont commis beaucoup d'erreurs, et, au XVe siècle même, ils ne sont pas d'accord sur le nombre des partitions et la division en couleurs et métaux.

Le royaume de France était divisé en marches héraldiques, dont chacune était soumise à l'inspection d'un roi d'armes, ayant sous sa direction des *hérauts* et des poursuivants. Les circonscriptions héraldiques ont beaucoup varié. En 1396, on en compte dix-huit; en 1420, huit, et quinze en 1455.

Les *hérauts d'armes* ont laissé des œuvres nombreuses. Quelques-unes ont été publiées : l'*Armorial du héraut Berry*, édité par M. Vallet de Viriville, professeur à l'Ecole des chartes (Paris, 1866, in-8°); l'*Armorial du héraut Navarre*, par M. Douet d'Arq, archiviste aux Archives nationales, dans le *Cabinet historique* dirigé par M. Louis Pâris, publication périodique; le *Blason des couleurs*, par Sicille le *héraut*, dû à M. H. Cocheris, conservateur à la bibliothèque Mazarine, etc. Les œuvres des *hérauts* peuvent se diviser en deux classes : œuvres historiques ou armoriaux; œuvres didactiques, comprenant les traités de blason et les histoires de l'office d'armes.

L'office d'armes faisait partie de la connétablie, et ses membres participaient à tous les priviléges de la noblesse. Leurs délits étaient jugés par le connétable et, dans certains cas, par le parlement.

Au XVIIIe siècle, les *hérauts* ne jouèrent plus que le rôle d'officiers de parade et d'huissiers. C'est ainsi que les trouva la Révolution de 1789. Alors, comme au moyen âge, ils portaient une cotte d'armes de velours violet cramoisi, ornée devant et derrière et sur chaque manche de trois fleurs de lis d'or. Le nom de la province dont ils portaient le titre était aussi brodé sur leur cotte d'armes. Leur toque était noire et entourée d'un cordon d'or. Aux funérailles, ils étaient revêtus d'une longue robe de deuil. Au moyen âge, les *hérauts* appartenant à un seigneur portaient les armoiries de leur maître.

Sous l'Empire, qui vit dans ce genre tant de restaurations puériles, on ressuscita les *hérauts d'armes*. Leurs cottes étaient alors de velours bleu, semé d'abeilles d'or; sous la Restauration, on leur rendit le velours violet et les fleurs de lis d'or. La révolution de 1830 les a tués, et même sous le second Empire, plat imitateur du premier, on n'a pas osé faire reparaître ces carêmes-prenants, en dehors du cortége du bœuf gras.

L'Angleterre a conservé une hérauderie; elle est composée de trois membres, sous les ordres du grand maréchal du royaume : l'un d'eux se nomme *Garter* (jarretière) et est attaché à l'ordre de la Jarretière; les deux autres se nomment *Clarence* et *Norroy*.

HÉRAUT, ville de l'Afghanistan. V. HÉRAT.

HERBACÉ, ÉE adj. (èr-ba-sé — du lat. *herba*, herbe). Bot. Qui n'est pas dur et ligneux comme la tige des arbres, mais mou, léger, peu résistant, aqueux, de couleur ordinairement verte, et offrant plus d'analogie avec la substance des feuilles qu'avec celle du bois : *Tige* HERBACÉE. *Plante* HERBACÉE. *La terre végétale provient du détritus des feuilles et de la végétation* HERBACÉE. (Martens.)

— s. f. Genre de la famille des algues.

HERBAGE s. m. (èr-ba-je — rad. *herbe*). Grande quantité d'herbes sur pied, formant une sorte de prairie naturelle : *La houille est positivement la substance des plantes qui composaient les forêts, les* HERBAGES *et les marécages de l'ancien monde*. (L. Figuier.) ‖ Herbes coupées que l'on donne en nourriture aux bestiaux ou qui sont destinées à la nourriture de l'homme : *Les Italiens vivent beaucoup d'*HERBAGES. (J.-J. Rouss.)

— Féod. *Droit d'herbage vif et mort*. V. DROIT.

— s. m. pl. Pêche. Vieux filets auxquels on attache les chevrons qui servent à arracher le corail du fond de la mer.

— **Encycl.** M. François Bella, dans son rapport de la commission envoyée en Angleterre par le comice agricole de Seine-et-Oise, a divisé l'Europe centrale en quatre régions, sous le rapport des *herbages* : 1° la région des pâturages d'automne, d'hiver et de printemps, qui comprend l'Italie, ainsi que l'Espagne, le sud, le centre et le sud-ouest de la France. Elle est bornée par une ligne passant par Aquilée, Milan, Paris, Beauvais et Nantes; 2° la région des pâturages de printemps et d'automne, entre la ligne précédente jusqu'à Beauvais, et une autre ligne qui, partant de Beauvais, passerait par Bologne, Magdebourg et Plotzk. Elle comprend l'est de la France et toute l'Allemagne centrale; 3° la région des pâturages de printemps, d'été, d'automne et d'hiver, bornée au sud par la ligne de Paris à Nantes, à l'est par celle de Paris à Beauvais, Boulogne, Londres et York, enfin au nord par Glascow. Elle comprend la Bretagne, la Normandie, l'ouest de la Grande-Bretagne et l'Irlande; 4° la région des pâturages de printemps, d'été et d'automne, comprenant l'est de la Grande-Bretagne, l'Ecosse, le nord de la France et de l'Allemagne, la Suède et la Norvége méridionales. De ces quatre régions, les trois dernières seulement produisent des pâturages d'embouches, auxquels on réserve spécialement, de nos jours, la dénomination d'*herbages*. Ce qui caractérise les *herbages*, c'est une végétation vigoureuse sous un climat tempéré, sur un sol frais, mais non humide, et abondamment pourvu d'engrais. On voit par là qu'on ne saurait donner cette dénomination aux steppes de la Russie méridionale et aux prairies incultes de l'Amérique. Les *herbages* sont essentiellement le produit d'une agriculture avancée. Ainsi l'Italie, l'Espagne et le midi de la France n'ont pas d'*herbages* proprement dits. La Bretagne, la Normandie et le Charolais possèdent en France les plus beaux *herbages*. Dans ces provinces, la culture a été singulièrement aidée par le climat. La Normandie surtout est devenue comme le type de la culture herbagère. Ce mode d'exploitation des prairies y est fort ancien; mais, depuis le commencement de ce siècle, il a été tellement perfectionné qu'il est devenu, on peut le dire, un art nouveau. Ce résultat est dû principalement à une distribution plus abondante d'engrais, à un excellent système d'irrigation, à des soins assidus et intelligents. Aujourd'hui les herbagers normands envoient chaque année, sur les marchés de Paris, plus de 60,000 têtes de gros bétail, bœufs ou vaches. La valeur foncière des *herbages* s'y élève de 3,500 à 10,000 fr. l'hectare, représentant une valeur locative de 150 à 350 fr. La culture des *herbages* ne remonte pas, dans l'ancienne province du Charolais, à plus d'une vingtaine d'années. Depuis ce temps, elle a pris assez d'extension pour envoyer chaque année à Paris 7,000 à 8,000 bœufs ou vaches. Le climat est ici moins favorable qu'en Normandie et les engrais sont moins abondants. Néanmoins, les environs de Saint-Bonnet-de-Joux, de Toulon-sur-Arroux et de Bourbon-Lancy présentent des *herbages* qui peuvent, sans trop d'infériorité, soutenir la comparaison avec ceux de la vallée d'Auge. Dans ces derniers temps, le Nivernais a tenté d'imiter le Charolais, et déjà de brillants succès ont été obtenus, notamment à Saint-Revérien, à Saint-Saulge, à Moulins-Engilbert. En Allemagne, les bords du Rhin au-dessous de Dusseldorf, de la Lippe et de la Ruhr sont riches en *herbages*. La Belgique, la Hollande et la Suisse en possèdent peu. Dans les Iles Britanniques, on n'engraisse presque jamais exclusivement à l'embouche; cependant les *herbages* tiennent une grande place dans la culture. L'herbe y est moins nutritive, mais plus abondante qu'en Normandie. Les *herbages* d'embouche, étant réservés à l'engraissement des animaux de boucherie, occupent, de nos jours, une place de plus en plus importante dans l'économie agricole. Nous avons vu que leur établissement exige certaines conditions qu'on ne trouve pas également en tous lieux. Dans le Midi, quel que soit, d'ailleurs, l'état de l'agriculture, on ne pourra jamais les établir d'une manière permanente, à cause des fortes chaleurs de l'été. Est-ce à dire pour cela qu'il faille les abandonner? Non, assurément; car, pendant les autres saisons de l'année, ils peuvent devenir éminemment utiles. Il ne faut pas oublier que ce mode d'engraissement offre des avantages précieux au point de vue de l'économie. Les *herbages* bien entretenus peuvent durer indéfiniment; ils n'exigent pas des soins très-multipliés; les animaux y trouvent leur pâture toute prête et dans des conditions extrêmement avantageuses. Le personnel d'une ferme ainsi exploitée, et de la contenance de 150 à 200 hectares, n'est pas de plus de quatre hommes, qui suffisent amplement aux ventes, aux achats et à la surveillance. On peut craindre, il est vrai, certaines maladies dont les ravages ne sont que trop fréquents parmi les bestiaux; mais ces risques se retrouvent partout, et, à coup sûr, les bêtes soumises à la stabulation peuvent être considérées comme tout aussi sujettes aux chances de mort que celles qu'on engraisse dans les *herbages*. Cela dit, nous allons donner la manière de créer les *herbages*.

Assez souvent, beaucoup trop souvent même, on se borne à enclore une vieille prairie, que l'on couvre ensuite d'engrais plus ou moins abondants : le temps et la nature doivent faire le reste. Ce n'est pas ainsi, il est à peine besoin de le dire, que l'on devrait procéder. Le temps est de l'argent. Cet adage, vrai dans tous les temps, l'est surtout dans le nôtre. Tout marche aujourd'hui à pas de géant; sera-t-il dit que l'agriculture seule aura marché à pas de tortue, au grand détriment de tous? C'est là un fait anomal, déplorable, dont la conséquence est le malaise universel. En s'efforçant de satisfaire aux besoins sociaux, les agriculteurs ne rendront pas un service gratuit, ils atteindront du même coup la richesse. Il faut donc se hâter de produire. Si les herbagers ont bien compris leurs véritables intérêts, ils ne s'en rapporteront pas à la nature, mais s'appliqueront à l'aider de toutes leurs forces. Avant d'entreprendre la création d'un *herbage*, il importe d'abord de bien choisir son terrain. Toute terre un peu profonde, reposant sur un sous-sol perméable, naturellement fraîche et facilement irrigable, peut être acceptée. On commencera par établir des clôtures et un abreuvoir. Les clôtures pourront consister en haies sèches ou vives et en barrages en bois ou en fil de fer. Les haies vives entourées de fossés sont assurément les meilleures, surtout si elles sont plantées d'aubépine. La contenance de chaque *herbage* ne devra pas être de plus de 80 à 100 ares. On fera bien d'y planter quelques arbres, pour servir d'abri aux bestiaux. Si le terrain est déjà en pâturage, on lui donnera un labour superficiel vers la fin de l'été, et on laissera pourrir le gazon jusqu'au printemps. A cette époque, on hersera vigoureusement et on donnera un nouveau labour, qui sera encore suivi de hersages. En mai, on répétera les mêmes façons jusqu'à ce que le champ présente une surface bien nette et bien ameublie. On sèmera ensuite en sarrasin, dont la moisson sera suivie d'un hersage destiné à faire lever les mauvaises herbes. En novembre, on donnera un profond labour d'hiver, et, au printemps suivant, on sèmera des betteraves. Après cette récolte, on sèmera de l'avoine d'hiver ou du blé, dans lesquels on répandra, au printemps, des mélanges de graines fourragères appropriées à la nature du sol et au climat. Dans les fonds frais et fertiles, on recommande le mélange des cinq espèces suivantes : trèfle blanc, ray-grass, pâturin des prés, fétuque des prés ou fétuque élevée, phléole des prés. Chacune de ces espèces sera employée à la dose d'environ 10 kilogr. Comme il importe que l'herbe soit très-touffue, on fera bien, lorsqu'elle paraîtra trop rare, d'ajouter après coup des graines de bon foin des prairies naturelles prises dans la contrée. Les soins ultérieurs se borneront à niveler le sol par des roulages, à établir des rigoles et à faciliter par tous les moyens possibles l'écoulement des eaux surabondantes. On laissera s'écouler une année avant d'introduire le gros bétail, afin de laisser les plantes s'enraciner et former leur collet. Ce n'est donc qu'à partir de la troisième année que l'*herbage* pourra entrer en pleine activité. Les animaux y séjourneront dès lors constamment, à moins que des pluies prolongées ne viennent à détremper le sol. Il est bon de ne placer sur un même *herbage* qu'un nombre modéré d'animaux, de six à huit, par exemple. Les restes délaissés par les bœufs seront fauchés, ou pâturés sur place par des veaux, des chevaux ou des moutons. On a remarqué que la fiente des bœufs ne nuit en rien aux *herbages*; mais il n'en est pas de même de celle des chevaux; aussi, pour ces derniers, les propriétaires ont-ils soin de déterminer, dans les baux, le nombre de ceux qui peuvent être admis au pâturage. Il faut toujours éviter de laisser trop longtemps ces animaux, ainsi que les moutons, sur le même terrain, car ils broutent très-près du sol et pourraient détruire le collet des plantes. Quelques herbagers laissent les moutons, les veaux et les chevaux paître en même temps que les bêtes bovines à l'engrais : c'est une méthode vicieuse; on s'expose ainsi à des accidents; en outre, on nuit à la tranquillité qui doit régner dans l'*herbage*. Il vaut beaucoup mieux n'introduire ces différents animaux que successivement. Tous les oiseaux de basse-cour, sans exception, doivent être rigoureusement exclus des *herbages*, qu'ils salissent de leurs excréments et de leurs plumes. Une fois l'*herbage* créé, il faut l'entretenir. Les soins d'entretien sont peu coûteux, mais doivent être assidus et intelligents. Ils consistent principalement à étendre la fiente des animaux et la terre des taupinières, à réparer les clôtures et les rigoles, à diriger convenablement l'irrigation, à donner des fumures, à surveiller le pâturage de manière que l'herbe soit mangée sans etre gaspillée et sans que le collet reçoive aucune atteinte. La question des engrais est une des plus importantes; car les déjections des animaux ne peuvent suffire en aucun cas. Les meilleurs engrais sont les composts diversement confectionnés, mais renfermant toujours, soit de la chaux, soit des sables de mer qui en tiennent lieu. Ils doivent, en outre, être parfaitement décomposés. C'est à l'emploi de la chaux et des sables de mer que les *herbages* de la Normandie doivent en grande partie leurs excellentes qualités.

Il est des *herbages* qui restent toujours en prairies; on se contente de répandre de temps à autre, sur leur surface, du fumier bien consommé, pour activer la végétation. D'autres, surtout quand ils commencent à s'épuiser, sont mis pendant quelques années en culture réglée de céréales ou de plantes sarclées et fumés abondamment; après quoi on les rend à leur destination primitive. Ce dernier mode est plus rationnel et donne de meilleurs résultats.

On a classé les *herbages* en différentes catégories, suivant la superficie nécessaire pour amener un bœuf de tel à tel poids. D'après cette règle, on place en première ligne les *herbages* de la Normandie et de quelques parties de l'Angleterre. Viennent ensuite ceux du Charolais, du Nivernais et des différentes parties de l'Allemagne. Les recherches statistiques exécutées à ce sujet prouvent, en outre, la supériorité des *herbages* de premier choix, relativement au produit net qu'on en retire. On voit par là qu'en cette matière, comme en beaucoup d'autres, il y a intérêt à faire plutôt mieux que bien. Il ne faut donc pas reculer devant une dépense de quelques centaines de francs, quand on est en état de la faire; créer un bon *herbage*, c'est faire une spéculation plus sûre et plus productive que beaucoup de celles qui attirent, de nos jours, tant de capitaux.

Dans nos hautes montagnes, on appelle *herbages* les sommets où le froid est trop rigoureux pour les arbres et les autres cultures, mais qui restent dépourvus de neige pendant les trois ou quatre mois les plus chauds de l'année. Pendant cet été de courte durée, de nombreuses plantes parcourent toutes les phases de leur végétation et forment un excellent pâturage. Alors on conduit sur ces sommets de grands troupeaux de vaches, qui donnent un lait presque aussi abondant et de meilleure qualité que celles qui fréquentent les gras *herbages*. C'est avec ce lait qu'on fabrique les fromages du Cantal, de Gruyère et autres. Ces *herbages* ne demandent, pour ainsi dire, aucun soin au propriétaire, si ce n'est d'enlever les pierres qui, au dégel, se sont détachées des roches supérieures; ce travail est surtout confié aux gardiens des vaches, qui passent presque toute la saison dans ces solitudes.

Il nous reste maintenant à dire quelques mots de l'herbagement ou exploitation des *herbages*. L'herbagement peut se faire de deux manières : par le pâturage en liberté, comme cela se pratique habituellement, et par l'engraissement à l'étable, au moyen de l'herbe fauchée et consommée en vert. Chacune de ces méthodes demande à être examinée séparément. Commençons par le pâturage. Disons d'abord que l'herbagement exige des qualités spéciales de la part de celui qui l'entreprend. Il faut qu'il ait une grande expérience du bétail, un coup d'œil exercé, une aptitude spéciale aux transactions de vente et d'achat. Les bêtes achetées les premières, ayant à passer un certain temps sur des *herbages* encore peu fournis, devront être choisies maigres. Elles n'auraient pas encore atteint tout leur accroissement que cela n'en vaudrait que mieux. Plus tard, on devra choisir des animaux plus en état, afin d'en hâter la vente. Nous nous bornerons ici à énumérer les qualités les plus désirables chez les bœufs destinés à l'herbagement. Toutes choses égales d'ailleurs, on doit préférer les sujets larges, ronds et courts de jambes. La beauté des formes n'est pas, en ce cas, une chose essentielle. Un animal, même difforme, peut avoir des dispositions à prendre de la graisse et donner un bon produit en viande. Ce qu'il faudra éviter, ce sera de choisir des bêtes présentant de gros pieds, affaiblies, trop vieilles ou tapageuses. Les bœufs mal bistournés, ceux qu'on désigne sous le nom de *breuillards*, non-seulement ne sont pas aptes à prendre de la graisse, mais encore nuisent à l'engraissement des autres par leur turbulence et leur disposition à forcer les clôtures pour pénétrer dans les *herbages* voisins. Quand on possède de semblables animaux, le mieux est de s'en défaire le plus tôt possible; sinon, on affaiblit leur exaltation par quelques saignées, on leur scie les cornes ou on leur applique sur la face un appareil en cuir qui les empêche de voir distinctement. Les premières bêtes lâchées maigres dans les *herbages* à la fin de l'hiver restent plates jusqu'à l'époque où l'herbe, devenue plus abondante, leur permet de se bien nourrir; on ne doit pas s'en inquiéter, pourvu que l'animal conserve sa force et sa vigueur. Bientôt la face paraîtra moins creuse, l'ensemble prendra de la rondeur, le garrot deviendra le siége d'une transpiration abondante, qui persistera jusqu'au moment où les maniements présenteront une certaine importance; enfin le poil perdra sa teinte vive et lustrée, par des changements de direction, indices de l'état de graisse. C'est le moment de la vente; le sujet a dès lors acquis tout l'embonpoint qu'il est susceptible de prendre. En Normandie, où l'exploitation des embouches par le pâturage en liberté est sans contredit le mieux conduite, on commence à charger les *herbages* en mars, avril ou mai, suivant l'état de la température et la valeur du fonds. Vers la fin de l'hiver, les herbagers vont dans les foires des départements voisins, quelquefois jusqu'en Poitou et en Saintonge, pour faire leurs achats. Les animaux, amenés par des hommes dits *toucheurs*, sont placés aussitôt dans les *herbages*. Les meilleurs sont propres à être vendus vers la fin de mai; les autres, successivement en juin et juillet. Comme l'herbe n'est pas encore très-abondante au commencement du printemps, on ne met dans les enclos, à cette époque, que la moitié environ des animaux qu'ils peuvent nourrir. A la fin d'avril ou dans le courant de mai, on complète le chargement et on remplace les animaux vendus. Un troisième chargement, qui ne se fait que dans les bas-fonds, a lieu en juin et juillet, au fur et à mesure des départs. Les meilleurs d'entre ces derniers venus ne sont propres à la boucherie que dans le mois d'octobre. Les autres terminent leur engraissement à l'étable. Enfin, un quatrième chargement se fait en novembre et en décembre; il se compose de bœufs dits *trembleurs*, qu'on laisse dehors tout l'hiver, en ayant soin de leur donner un supplément de nourriture.

Il est indispensable de bien graduer la qualité des enclos dans lesquels on fait passer successivement les animaux; les *herbages* les moins succulents sont ceux qu'on leur abandonne les premiers. Les terrains humides produisent une herbe abondante, mais moins nutritive que celle qui croît dans les terrains secs. On réservera donc ces derniers pour la fin de l'engraissement. C'est en juin et juillet que l'on doit couper les refus, si l'on veut en tirer quelque profit; plus tard, ils seraient trop desséchés pour servir de fourrage d'hiver. Les herbagers normands emploient des bœufs de toute provenance; dans le Charolais, on n'achète guère que des animaux de race charolaise, bressane ou nivernaise. Là, le sol étant moins riche qu'en Normandie, on charge nécessairement beaucoup moins. Ce mode d'exploitation a pour lui l'avantage d'exiger peu de main-d'œuvre, ce qui est à considérer de nos jours; néanmoins, il donne lieu à un gaspillage relativement considérable; aussi s'est-on occupé de l'améliorer. Tous les essais tentés dans ce sens consistent à laisser les bœufs dans l'étable et à leur donner l'herbe fauchée. Le premier qui ait employé ce système est M. Bouthier de Latour; depuis longtemps il n'en a pas employé d'autre, et il s'en sert encore aujourd'hui, bien que, nulle part peut-être, il n'ait trouvé d'imitateurs. Il tire de la sorte un tiers en plus de poids vif d'une égale superficie d'*herbage*. C'est là un profit assez beau et qui couvrirait largement tous les frais dans la grande majorité des cas. Rien, du reste, ne s'oppose, à aucun point de vue, à l'adoption d'un pareil système; rien, sinon l'apathie, la routine, la paresse même des herbagers. C'est assez pour qu'il n'en soit pas autrement question de longtemps. Un professeur de chimie agricole à Caen, M. Durand, préoccupé aussi de cette question, a proposé de faire pâturer les bêtes d'engrais au piquet, comme cela se pratique assez souvent pour les vaches laitières. Ce système n'a pas eu plus de faveur que le précédent, et à bon droit cette fois; en effet, il est évident que la gêne résultant d'une pareille situation serait des plus funestes à l'engraissement : cette opération, comme chacun sait, s'effectue d'autant mieux que les animaux sont plus tranquilles et moins exposés à une excitation quelconque.

Nous avons maintenant à dire quelques mots des maladies auxquelles sont le plus souvent sujettes les bêtes bovines soumises à l'herbagement. Dans les prés chargés de légumineuses, il arrive quelquefois que certaines bêtes gourmandes ou qui, précédemment, avaient été mal nourries, présentent des cas de météorisation; il suffit, pour prévenir le retour de ces accidents, de faire passer ces animaux dans des pâturages secs et mieux garnis de graminées. L'humidité du sol, le défaut de frottement peuvent aussi allonger outre mesure la corne des pieds, et déterminer par là divers accidents. Il faut se hâter, quand cet effet se produit, de rogner la corne et de parer le pied comme pour le ferrage. Les infiltrations séreuses, qui se présentent sous forme de tumeurs sur différentes parties du corps des animaux, se traitent par de légères scarifications et des purgations. Des affections beaucoup plus serieuses diminuent quelquefois d'une façon notable les bénéfices des herbagers. Ce sont : la maladie aphtheuse, connue vulgairement sous le nom de *cocotte*; la péripneumonie contagieuse; le charbon externe, la fièvre charbonneuse. Ces maladies sévissent principalement à l'époque des grandes chaleurs; toutefois, certaines d'entre elles peuvent se déclarer dans tous les temps. Elles sont du ressort de la médecine vétérinaire, qui trop souvent est impuissante à les guérir. Elles sont heureusement assez rares, et d'ordinaire les pertes qu'elles occasionnent s'élèvent à peine à 2 pour 100.

HERBAGER, ÈRE s. (èr-ba-jé, è-re — rad. *herbage*). Celui, celle qui s'occupe d'engraisser des bœufs.

— Féod. *Franc herbager*, Celui qui était exempt du droit d'herbage.

HERBART (Jean-Frédéric), philosophe allemand, disciple de Wolf et de Kant, né à Oldenbourg en 1776, mort à Gœttingue en 1841. Son premier maître fut son père, qui exerçait des fonctions dans la magistrature de sa ville natale. Après avoir achevé ses

études secondaires au gymnase d'Oldenbourg, il alla suivre les cours de l'université d'Iéna, où les leçons de Fichte avaient réuni l'élite de la jeunesse allemande. En attendant qu'il pût obtenir une chaire, il accepta, au sortir de l'université d'Iéna, une charge de précepteur à Berne. De 1802 à 1805, il professa à Gœttingue en qualité de *privat docent*, nom par lequel on désigne, de l'autre côté du Rhin, les docteurs qui n'ont pas de chaire officielle et font des cours privés. En 1804, il fut nommé professeur extraordinaire, c'est-à-dire suppléant, charge qu'il occupa avec succès jusqu'en 1808. A cette époque une chaire lui fut offerte à Kœnigsberg. Il se fixa dans cette ville, y obtint, en 1829, le titre de membre du conseil des écoles, puis de membre honoraire du consistoire et du *collegium scholasticum*. Dans l'intervalle, sa réputation avait grandi; ses livres l'avaient fait connaître à toute l'Allemagne, et, en 1833, il devint professeur titulaire de la chaire qu'il avait jadis occupée à Gœttingue comme suppléant. Il avait été, en même temps, appelé à la dignité de conseiller aulique.

La personnalité philosophique d'Herbart consiste dans ses efforts pour réagir contre les systèmes idéalistes, dont le règne, inauguré par Kant, s'était affermi, grâce au concours puissant de Fichte, de Schelling et de Hegel. Quoique plusieurs de ses ouvrages eussent paru depuis longtemps (sa *Pédagogie générale* en 1806, et sa *Philosophie pratique générale* en 1808), le premier livre où il afficha ouvertement son opinion, à propos des doctrines issues de la philosophie de Kant, est de 1814, et a pour titre : *Mon opposition à la philosophie du jour*. L'*Introduction à la philosophie* et le *Manuel de psychologie*, publiés plus tard, ne font que confirmer les idées déjà émises dans cet opuscule.

A l'exemple de Kant, il considère l'expérience comme étant à peu près, avec le raisonnement, l'unique source des connaissances humaines. De même que Kant, il n'estime pas qu'on puisse fonder sur la raison un système réel de théologie, pas plus qu'une cosmologie. D'autre part, il regarde la morale comme indépendante du savoir. La *Critique de la raison pure* ne lui semble pas avoir d'objet; elle est impossible; la philosophie théorique est un poëme dû à l'imagination. Il n'y a que le doute méthodique de Descartes et l'examen expérimental, non pas des facultés de l'âme, mais des notions qu'elles fournissent, qui soient capables de conduire à un résultat pratique. Il n'y a, d'ailleurs, qu'une faculté; on ne saurait en voir plusieurs qu'en vue de procéder d'une façon méthodique, ou parce qu'on tient moins compte de l'entendement en lui-même que des diverses classes de connaissances qu'il procure.

Herbart avait eu deux maîtres, Kant et Fichte; il n'avait adopté exclusivement les doctrines d'aucun. La situation était difficile. Herbart, qui était un homme pratique et ami du sens commun, s'était dit que, si le dogmatisme ancien était mort, l'idéalisme était peu accessible, et n'offrait aux sciences, qu'il s'agissait de reconstituer, que des principes incertains, dont la plupart n'avaient même pas encore de formule. C'est contre la prétention de la nouvelle école à diriger les idées qu'il a résolu de livrer un combat au profit du sens expérimental, sorte d'empirisme rationnel, qui était un compromis très-habile entre le passé et l'avenir. A ses yeux, la vérité n'a pas, comme le pense Hegel, des formes changeantes, n'est pas sujette à un développement qui n'est qu'une élaboration du cerveau, mais non une mesure du réel : elle est une et immuable. Son domaine peut s'accroître indéfiniment, comme l'objet des sciences mathématiques; mais il n'y a en elle de degrés que dans l'esprit qui la connaît. L'idée de progrès est une chimère. Partant de ce principe, Herbart se moque des efforts tentés pour faire découler toutes les sciences d'une source unique qui les engendrerait, et dans laquelle elles se résumeraient. Il n'y a qu'un genre d'unité : ce sont les données harmoniques de la raison. L'unité objective est un rêve d'halluciné, que, dans tous les cas, il n'est pas en notre pouvoir de réaliser, puisque l'homme n'occupe qu'un point de l'espace et du temps.

Herbart range la psychologie, la philosophie de la nature et la théologie dans les appendices de la métaphysique. Il existe, suivant cet auteur, une catégorie particulière d'idées « d'une évidence immédiate, » que le sens intime approuve ou désapprouve, comme lui plaisant ou ne lui plaisant pas. Elles sont l'objet de l'esthétique, qui comprend la morale et peut se définir l'objet de la philosophie pratique, de sorte que le goût et la morale sont de la même famille.

Comme on voit, Herbart n'a pas de philosophie personnelle; c'est surtout un critique. La première partie de sa métaphysique générale se compose de l'analyse des systèmes de Spinoza, de Leibnitz et de Kant. Il ne les analyse pas seulement, il les compare, fait ressortir ce qu'ils ont de commun, et ce en quoi ils diffèrent; il les met aussi en parallèle avec les philosophes de son temps, Fichte, Fries et Schelling. En outre, il range les sciences philosophiques dans l'ordre qui lui paraît résulter de l'histoire des systèmes. D'après ces données, la métaphysique se compose de la méthode, de l'ontologie, de la synéchologie (qui traite du mouvement), de l'idéologie ou théorie des idées, et de la conscience. Il place au début de la méthode une théorie de la certitude. Suivant Herbart, il est impossible de concevoir des unités réelles qui tiennent une place déterminée dans l'espace et le temps, ainsi que des grandeurs finies, divisibles à l'infini. Il ajoute que la notion de changement est absurde, que l'idée du moi implique des contradictions sans nombre, qu'il est un et multiple; que, vu au microscope, il n'est qu'une perception sans objet perçu. C'est le fondement du système de Kant.

Tout ce qui précède a trait à la méthode d'Herbart. Il n'est pas aisé de résumer sa philosophie objective. Ce n'est encore que de la méthode. Il divise les phénomènes naturels en deux classes. Il met dans l'une les faits qui se produisent à distance et ceux qui appartiennent aux corps fluides, comme la chaleur, la lumière et l'électricité, comme moins faciles à saisir; il met dans l'autre les phénomènes de la cohésion, de l'élasticité, des solides, de la cristallisation. Parfois, ses leçons ressemblent à un cours de physique expérimentale. Mais il s'est particulièrement occupé de psychologie, science qu'il rêvait de transformer par les mathématiques. L'âme, cet être un, et simple par conséquent, est une monade, dans le sens qu'y attachait Leibnitz, un des maîtres d'Herbart. Cette monade a pour fonction de percevoir. Quand ses perceptions sont d'accord entre elles, elles laissent agir l'âme comme une force unique, qui servait à l'auteur à expliquer les instincts, les habitudes, les croyances et autres phénomènes de l'esprit. Quand les perceptions de la monade étaient contradictoires, l'effet en était suspendu; elles servaient à Herbart à expliquer ce qu'il nomme la faculté d'appétition, la volonté; de sorte que la volonté ne résulterait que d'un défaut d'harmonie entre les perceptions de la monade. La manie de considérer les idées comme des forces suggère à Herbart le projet de créer une statique et une mécanique de l'esprit. Il n'y a, du reste, dans la monade, que des idées; il n'y a pas de facultés spéciales. Les facultés sont des hypothèses logiques, à l'aide desquelles on classe des pensées. Ici, Herbart, qui était original à ses heures, est tombé dans une théorie digne d'être regardée comme une découverte importante dans l'histoire de la psychologie. Il remarque que la raison est un fait héréditaire, le résultat d'une culture intellectuelle aussi ancienne que l'espèce. Selon lui, une idée, une fois acquise, ne meurt point. Elle ne se conserve pas dans les livres, mais elle reste dans l'organisme, et passe avec lui de génération en génération. Ainsi, chaque siècle vit surtout de l'esprit du passé, ajoute son contingent à l'avoir intellectuel du genre humain. L'intelligence et la morale résultent, suivant cette donnée, de l'action des idées anciennes sur les idées modernes, et le respect de la tradition est imposé, sous peine d'ingratitude, à ceux qui héritent d'elle et lui doivent le plus clair de ce qu'ils possèdent.

« Tout l'art de gouverner, dit Herbart, consiste, en réprimant avec fermeté les exigences violentes des passions du jour, à satifaire les vœux naturels et légitimes, expression des vrais besoins de la nature humaine, et à offrir à ces vœux et à ces besoins un moyen régulier et permanent de se manifester librement. »

La réaction provoquée par les doctrines d'Herbart contre l'idéalisme de Kant et de Hegel n'est pas épuisée. Herbart a fait école, et plusieurs de ses disciples immédiats continuent à professer avec honneur dans les principales universités d'Allemagne. Parmi ses ouvrages, citons : *Examen et développement scientifique de l'idée de Pestalozzi sur un* A b c *de l'intuition* (Gœttingue, 1802, in-8°); *Pédagogie universelle, dérivée du but même de l'éducation* (Gœttingue, 1808); c'est l'ouvrage précédent refondu et amélioré; *Courte exposition d'un plan de leçons de philosophie* (Gœttingue, 1804); *Principaux points de la métaphysique* (Gœttingue, 1808, 1 vol. in-8°); *Introduction à la philosophie* (Kœnigsberg, 1813, in-8°); *De ma querelle avec la philosophie à la mode* (Kœnigsberg, 1814, in-8°); *Manuel de psychologie* (Kœnigsberg, 1816, in-8°); *De la possibilité et de la nécessité d'appliquer les mathématiques à la psychologie.* (Kœnigsberg, 1822); *Psychologie comme science nouvellement fondée sur l'expérience, la métaphysique et les mathématiques* (Kœnigsberg, 1824-1825, 2 vol. in-8°); *Métaphysique universelle, avec des appendices sur la théorie philosophique de la nature* (Kœnigsberg, 1828, 1 vol. in-8°); *Courte encyclopédie de la philosophie, au point de vue pratique* (Kœnigsberg, 1831, 1 vol. in-8°); *Logique* (Kœnigsberg, 1836, in-8°). M. Hartenstein, disciple d'Herbart, a publié (Leipzig, 1842-1843) trois volumes d'*Œuvres posthumes* de son maître, avec une biographie de l'auteur, qui est fort estimée.

HERBAS, ville d'Espagne, prov. et à 92 kilom. N.-E. de Cacérès, au milieu des monts de Gredos; 6,200 hab.

HERBAUGE, en latin *Herbadilicus pagus*, ancien petit pays de France (Bretagne), compris aujourd'hui dans le département de la Loire-Inférieure.

HERBAULT, bourg de France (Loir-et-Cher), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. O. de Blois; pop. aggl., 720 hab. — pop. tot., 911 hab. Vestiges d'un camp romain.

HERBE s. f. (èr-be — du lat. *herba*, dont l'origine n'est pas certaine. Peut-être est-il permis de comparer le sanscrit *arbha*, herbe en général, l'irlandais *arbha*, *arbhar*, blé, l'afghan *urbish*, orge, et l'albanais *eljbi*, même sens, probablement de la racine sanscrite *rabh*, *labh*, en grec *alphô*, j'obtiens, j'acquiers, je désire. Le sanscrit *arbha* et ses analogues auraient ainsi désigné dans l'origine ce qui est désiré, obtenu, un gain, un produit. Selon d'autres, *herba* tiendrait au grec *pherbein*, paître, répondant au sanscrit *bharv*, qui se trouve dans le vêda *bharvati*, il mange, et dans l'expression *sûbharvas gâvas*, en grec *euphorboi boes*, bœufs bien nourris). Plante dont la tige n'est pas dure, sèche et ligneuse, mais molle et tendre : *La plus petite* HERBE *suffit pour confondre l'intelligence humaine*. (Volt.)

Une *herbe* parasite, abondamment stérile,
De la séve égarée épuise l'aliment.

ESMÉNARD.

Et les humbles tribus, le peuple immense d'*herbes*
Qu'effleure l'ignorant de ses regards superbes,
N'ont-ils pas leurs beautés et leurs bienfaits divers?

DELILLE.

‖ Réunion de plantes herbacées diverses : *Se coucher sur l'*HERBE. *Paître l'*HERBE *des prés. Courir dans l'*HERBE. *Cueillir de l'*HERBE *fraîche. Les qualités des animaux qui paissent l'*HERBE *tiennent de près à celles des plantes dont ils se nourrissent*. (Buff.) *En Angleterre, des populations mangent de l'*HERBE *pour que leurs seigneurs mangent des millions*. (Vacquerie.)

Les cadavres humains enfouis dans la terre
Font germer l'*herbe* de son sein.

A. BARBIER.

L'*herbe* pousse moins vite aux pierres de la tombe
Qu'un autre amour dans l'âme, et la larme qui tombe
N'est pas séchée encor, que la bouche sourit.

TH. GAUTIER.

— *Mauvaises herbes*, Plantes qui nuisent à la culture, et dont les jardiniers et les cultivateurs cherchent à se débarrasser : *Arracher les* MAUVAISES HERBES. *Le chiendent est une des* MAUVAISES HERBES *vivaces le plus généralement répandues*. (M. de Dombasle.) *Il y a des amateurs de tulipes pour qui les autres fleurs ne sont que de* MAUVAISES HERBES. (A. Karr.)

— *En herbe*, Non encore mûr, en parlant d'une plante et particulièrement de celles qui se récoltent à l'état de maturité : *Des blés* EN HERBE. *De l'orge* EN HERBE. *Du chanvre* EN HERBE.

Les alouettes font leur nid
Dans les blés, quand ils sont *en herbe*.

LA FONTAINE.

‖ Fig. En perspective, en espérance, en projet; d'une façon imparfaite, incomplète : *Avocat, médecin* EN HERBE. *Un mari trompé* EN HERBE *croit toujours l'être*. (Mme J. Gay.)

Au sort d'être cocu son ascendant l'expose,
Et ne l'être qu'*en herbe* est pour lui peu de chose.

MOLIÈRE.

— Loc. fam. *Manger son blé* ou *son bien en herbe*, Manger son revenu avant de l'avoir perçu : *Un jeune homme qui avait dissipé en peu de temps une fortune considérable, tomba malade et fut saigné; le médecin trouva le sang un peu vert. « Cela n'est pas étonnant, lui dit le malade, car j'*AI MANGÉ TOUT MON BIEN EN HERBE. » ‖ *Couper l'herbe sous les pieds de quelqu'un*, Le supplanter en le devançant. ‖ *Employer toutes les herbes de la Saint-Jean*, Avoir recours à tous les moyens possibles. Se dit par allusion à la pensée où l'on était autrefois que les herbes cueillies à la Saint-Jean avaient des vertus merveilleuses. ‖ *Marcher sur quelque herbe*, Faire, dire des choses extraordinaires, être dans un état étonnant, en bonne ou en mauvaise part : SUR *quelle* HERBE AVEZ-VOUS *donc* MARCHÉ, *pour avoir une pareille humeur? Quand vous redevintes si belle, on disait : Mais* SUR QUELLE HERBE A-T-ELLE MARCHÉ? *Je répondais sur de la pervenche*. (Mme de Sév.)

— Prov. *Mauvaise herbe croît toujours*, Les enfants mauvais sujets prennent un développement rapide. Se dit souvent par plaisanterie.

— Chronol. *Fête des herbes*, Nom qu'a porté autrefois l'Assomption, à cause des herbes odorantes dont on jonchait ce jour-là le pavé des églises

— Art culin. *Fines herbes*, Herbes que l'on hache très-menu, pour les employer dans certains mets : *Omelette aux* FINES HERBES.

— Pharm. *Bouillon d'herbes* ou *Bouillon aux herbes*, Suc de persil, de cerfeuil et de quelques autres herbes, qui passe chez le peuple pour un dépuratif puissant.

— Techn. *Herbe filée*, Etoffe lustrée, fabriquée avec des fils fournis par diverses plantes. ‖ *Herbe lâche*, Etoffe des Indes, moitié coton, moitié herbes. ‖ *Taffetas d'herbes*, Taffetas des Indes.

— Ornith *Oiseau des herbes*, Tangara bleu.

— Bot. Le mot *herbe*, suivi d'un complément, forme le nom vulgaire d'une foule de plantes. ‖ *Herbe aux abeilles*, Ulmaire ou reine des prés. ‖ *Herbe admirable*, Amarante tricolore. ‖ *Herbe d'admiration*, Phlomide zeylanique, herbe que les femmes de Ceylan envoient à ceux qui sont l'objet de leur admiration. ‖ *Herbe aigrelette*, Oseille commune. ‖ *Herbe à l'ambassadeur*, Ancien nom du tabac. ‖ *Herbe amère*, Tanaisie. ‖ *Herbe d'amour*, Nom vulgaire des amourettes ou brizes, de la conyze de Chine, du mysiotis, des oxalides, du réséda d'Egypte, de la saxifrage mignonne, de la sensitive. ‖ *Herbe à l'âne*, Nom vulgaire de la bugrane, des chardons, des énothères. ‖ *Herbe aux ânes*, Nom vulgaires des énothères ou onagraires. ‖ *Herbe antiépileptique*, Espèce d'agérate de la Guyane. ‖ *Herbe apollinaire*, Jusquiame. ‖ *Herbe à l'araignée*, Phalangère rameuse. ‖ *Herbe argentée*, Ansérine. ‖ *Herbe articulaire*, Béhen blanc. ‖ *Herbe aux aulx*, Vélar. ‖ *Herbe à balai*, Nom vulgaire d'une mauve de Cayenne. ‖ *Herbe de Benoît*, Benoîte commune. ‖ *Herbe blanche*, Espèce de diotis. ‖ *Herbe aux blessures*, Plantain commun. ‖ *Herbe au bon Dieu*, Médicinier. ‖ *Herbe aux boucs*, Arroche puante et grande chélidoine. ‖ *Herbe cachée*, Clandestine ou lathrée. ‖ *Herbe au cancer*, Espèce de dentelaire. ‖ *Herbe caniculaire*, Jusquiame noire. ‖ *Herbe de capucin*, Nigelle bleue. ‖ *Herbe à la capucine*, Petite pervenche. ‖ *Herbe du cardinal*, Grande consoude. ‖ *Herbe à cent goûts*, Artémise commune. ‖ *Herbe à cent maux*, Lysimachie nummulaire. ‖ *Herbe aux cent miracles*, Ophioglosse commune. ‖ *Herbe au cerf*, Athamante glauque et dryade alpine. ‖ *Herbe au chantre*, Sisymbre officinal ou vélar. ‖ *Herbe au charpentier* ou *aux charpentiers*, Millefeuille et vélar commun. ‖ *Herbe chaste*, Gattilier ou *agnus castus*. ‖ *Herbe aux chats*, Cataire et germandrée maritime. ‖ *Herbe à chique*, Nom de la tournefortie brillante, aux Antilles. ‖ *Herbe au citron* ou *de citron*, Mélisse commune ou citronnelle. ‖ *Herbe à cloque*, Alkékenge. ‖ *Herbe du cocher*, Espèce de mille-feuille. ‖ *Herbe à cochon*, Renouée des oiseaux. ‖ *Herbe-cœur* ou *Herbe du cœur*, Pulmonaire officinale et menthe élégante. ‖ *Herbe colombine*, Espèce d'ancolie et de géranium. ‖ *Herbe de consoude*, Espèce de carmentine des Antilles. ‖ *Herbe au coq*, Balsamite et cocrète. ‖ *Herbe à coton*, Nom vulgaire des gnaphales ou cotonnières. ‖ *Herbe aux corneilles*, Fragon hypoglosse. ‖ *Herbe aux cors*, Orpin et joubarbe. ‖ *Herbe de la couaille*, Espèce de véronique. ‖ *Herbe coupante*, Nom vulgaire de plusieurs cypéracées. ‖ *Herbe à la coupure* ou *aux coupures*, Valériane des jardins, mille-feuille et consoude. ‖ *Herbe à cousin*, Conyze odorante et triunfetta. ‖ *Herbe à couteau*, Nom vulgaire des laîches, de certaines graminées, et surtout de l'ivraie. ‖ *Herbe aux cuillers*, Cranson ou cochléaria. ‖ *Herbe aux cure-dents*, Visnage. | *Herbe à dartres*, Casse ailée. ‖ *Herbe à deux bouts*, Nom vulgaire du chiendent. ‖ *Herbe divine*, Sigesbeckie d'Orient. ‖ *Herbe à l'éclaire*, Grande chélidoine. ‖ *Herbe à écurer*, Nom vulgaire des prêles et des charagnes. ‖ *Herbe aux écus*, Lysimachie nummulaire. ‖ *Herbe empoisonnée*, Alkékenge et belladone. ‖ *Herbe enchanteresse*, Circée. ‖ *Herbe aux éperons*, Linaire et dauphinelle. ‖ *Herbe éternelle*, Sainfoin. ‖ *Herbe à l'épervier*, Epervière et porcelle. ‖ *Herbe aux épices*, Nigelle de Damas. ‖ *Herbe à l'esquinancie*, Aspérule cynanque. ‖ *Herbe à éternuer*, Espèce d'achillée. ‖ *Herbe à la femme battue*, Couleuvrée. ‖ *Herbe de feu*, Nom vulgaire de l'armoise des champs, de l'ellébore fétide et de la renoncule grande douve. ‖ *Herbe à la fièvre*, Petite centaurée. ‖ *Herbe flottante*, Sargasse. ‖ *Herbe du foie*, Espèce d'hépatique. ‖ *Herbe foireuse*, Seneçon commun. ‖ *Herbe à foulon*, Saponaire officinale. ‖ *Herbe à gale*, Morelle. ‖ *Herbe géante des pampas*, Gynérion argenté. ‖ *Herbe à Gérard* ou *Herbe aux goutteux*, Podagraire. ‖ *Herbe glacée*, Ficoïde cristalline. ‖ *Herbe du grand prieur*, Ancien nom du tabac. ‖ *Herbe aux grenouilles*, Riccie flottante. ‖ *Herbe aux gueux*, Clématite commune. ‖ *Herbe de Guinée*, Fiéole géante et panic élevé. ‖ *Herbe à l'hirondelle*, Espèce de stellaire et grande chélidoine. ‖ *Herbe à jaunir*, Gaude et genêt des teinturiers. ‖ *Herbe du javart*, Espèce de géranium. ‖ *Herbe à lait*, Nom vulgaire des euphorbes, des glaux, des polygalas, etc. ‖ *Herbe au lait Notre-Dame*, Espèce de pulmonaire. ‖ *Herbe des magiciens*, Stramoine. ‖ *Herbe aux magiciennes*, Circée. ‖ *Herbe à la manne*, Espèce de glycérie. ‖ *Herbe aux mamelles*, Lapsane commune. ‖ *Herbe aux massues*, Espèce de lycopode. ‖ *Herbe maure*, Maurelle et phyteuma. ‖ *Herbe mauvaise*, Zizanie des anciens. ‖ *Herbe à tous maux*, Lysimachie élevée et tabac. ‖ *Herbe de Médie*, Luzerne cultivée. ‖ *Herbe aux mille florins*, Espèce d'érythrée. ‖ *Herbe mitière*, Molène blattaire. ‖ *Herbe more*, Morelle noire. ‖ *Herbe au musc*, Mimule musqué et érodion musqué. ‖ *Herbe musquée*, Abesmosch et moscatelline. ‖ *Herbe nombril*, Cynoglosse printanière. ‖ *Herbe d'or*, Hélianthème commun. ‖ *Herbe à la ouate*, Asclépiade. ‖ *Herbe du Paraguay*, Houx maté. ‖ *Herbe à la paralysie*, Primevère commune. ‖ *Herbe à Paris*, Parisette à quatre feuilles. ‖ *Herbe à pauvre homme*, Gratiole commune. ‖ *Herbe pédiculaire* ou *Herbe aux poux*, Dauphinelle staphysaigre. ‖ *Herbe aux perles*, Gremil ou lithosperme. ‖ *Herbe pied de chat*, Espèce d'antennaire. ‖ *Herbe à la pituite*, Dauphinelle staphysaigre. ‖ *Herbe à printemps*, Ansérine botryde. ‖ *Herbe aux*

poumons, Espèce de pulmonaire. || *Herbe puante*, Nom vulgaire de la morelle triste, de l'anagyris fétide, de la maroute et de la casse d'Occident. || *Herbe aux puces*, Plantain psyllion. || *Herbe de quatre heures*, Nyctage dichotome, parce que ses fleurs s'ouvrent à quatre heures du soir. || *Herbe à la reine*, Ancien nom du tabac. || *Herbe à Robert*, Espèce de géranium. || *Herbe rouge*, Mélampyre des champs et rubéole. || *Herbe royale*, Grand basilic. || *Herbe à rubans*, Roseau à feuilles panachées. || *Herbe sacrée*, Verveine officinale et tabac. || *Herbe de la sagesse*, Sisymbre Sophie. || *Herbe de Saint-Christophe*, Actée à épis. || *Herbe de Saint-Etienne*, Espèce de circée. || *Herbe de Saint-Félix*, Scrofulaire noueuse. || *Herbe de Saint-Fiacre*, Espèce d'héliotrope. || *Herbe de Saint-Jacques*, Espèce de séneçon. || *Herbe de la Saint-Jean*, Millepertuis. || *Herbe de Saint-Julien*, Espèce de saturée. || *Herbe de Saint-Roch*, Espèce de pulicaire. || *Herbe sainte*, Tabac commun et sauge. || *Herbe de Sainte-Barbe*, Barbarée précoce. || *Herbe Sainte-Marie*, Balsamite, serpentaire et andromachie du Pérou. || *Herbe salutaire*, Paliure épineux. || *Herbe sanguine*, Rumex sanguin. || *Herbe sans couture*, Ophioglosse commune. || *Herbe sardonique*, Renoncule scélérate. || *Herbe sensible*, Sensitive. || *Herbe stellaire*, Plantain coronope. *Herbe terrible*, Globulaire et liseron turbith. || *Herbe Thérèse*, Véronique germandrée. || *Herbe traînante*, Cuscute. || *Herbe triste*, Belle-de-nuit des jardins. || *Herbe turque*, Herniaire ou turquette. || *Herbe à sept têtes*, Nom vulgaire du staticé gazon d'Olympe. || *Herbe du siége*, Scrophulaire aquatique. || *Herbe aux sonnettes*, Fritillaire impériale. || *Herbe aux sorciers*, Espèce de circée. || *Herbe à la taupe*, Stramoine. || *Herbe au taureau*, Orobanche. || *Herbe aux teigneux*, Pétasite. || *Herbe aux tourterelles*, Maurelle ou croton tinctorial. || *Herbe de la Trinité*, Espèce d'anémone et de pensée. || *Herbe à tuer les moutons*, Lysimachie nummulaire. || *Herbe au vent* ou *du vent*, Anémone coquelourde et espèce de phlomide. || *Herbe au verre*, Soude et salicor. || *Herbe aux verrues*, Héliotrope d'Europe. || *Herbe aux vers*, Tanaisie commune. || *Herbe de vie*, Aspérule cynanque ou à l'esquinancie. || *Herbe à la Vierge*, Narcisse des poëtes. || *Herbe vineuse*, Ambroisie maritime. || *Herbe aux vipères*, Vipérine commune. || *Herbe vivante*, Sensitive, oxalide sensible et sainfoin oscillant. || *Herbe vulnéraire*, Thé suisse, buplèvre falciforme et aunée germanique.

— **Encycl.** *Mauvaises herbes.* On comprend, sous le nom collectif de *mauvaises herbes*, les plantes qui croissent naturellement dans les champs, les jardins, les prairies, les vignes, etc., et qui nuisent aux cultures de manière ou d'autre. Prise à la rigueur, cette expression est très-impropre, car les plantes qu'elle désigne fournissent au sol, par leur décomposition, une certaine quantité d'engrais; néanmoins, l'agriculteur est intéressé à les détruire; car si elles n'épuisent pas toujours le sol, elles contrarient, ne fût-ce que par leur ombrage, la végétation des plantes cultivées. Toutefois, une plante n'est pas réputée *mauvaise herbe* par cela seul qu'elle n'est d'aucune utilité, mais bien parce qu'elle croît spontanément dans un endroit et dans un temps où sa présence n'est nullement demandée. Ainsi, des plantes cultivées, éminemment utiles, peuvent, dans certains cas, devenir *mauvaises herbes*. Le colza, par exemple, laissant après la moisson un grand nombre de ses graines dans le champ qui l'a produit, celles-ci germent et infestent les récoltes suivantes.

Les *mauvaises herbes*, qu'il vaudrait mieux nommer *herbes adventices*, sont assurément une des plaies de l'agriculture. On se plaint souvent, et trop justement, hélas! des ravages des insectes; mais ceux de certaines plantes ne sont pas moins redoutables, et ces plantes sont nombreuses. Chaque sol, chaque climat a les siennes. Pour ne parler que des contrées tempérées de notre hémisphère, telles que la France, l'Angleterre, l'Allemagne, les sols argileux produisent l'agrostis traçante, qui se reproduit par ses graines et par ses stolons; l'avoine à chapelets, qui se multiplie à la fois de ses graines et de ses racines bulbeuses; l'avoine élevée ou fromental, la folle avoine, l'ivraie vivace; les terres calcaires se couvrent de chardons, de séneçon, d'arrête-bœuf, de bluets, de coquelicots, de pavots; les terres siliceuses sont en proie au chiendent; les sols tourbeux ont l'oseille sauvage, les renoncules, le bugle rampant, la persicaire; les terres de bruyère présentent la petite oseille sauvage, des fougères, des genêts. Et que d'espèces non comprises dans cette énumération! L'ortie dioïque fournit par chaque pied environ 100,000 graines; le coquelicot, 50,000; la marguerite, de 5,000 à 6,000; le mouron et la moutarde sauvage, 4,000; la matricaire, 45,000; l'orobranche, la cuscute et le chardon des champs, 20,000; le séneçon, 19,000; la ravenelle, 6,000; la nielle, le pissenlit, de 2,000 à 3,000. Comparez cette étrange fécondité à celle de la plupart des plantes utiles, et calculez quelle somme de patience, de soins persévérants, assidus, l'homme sera tenu d'employer pour résister à l'envahissement de certaines espèces. Contre tant d'ennemis la lutte doit durer toujours; une semaine de négligence aura, dans certains cas, des résultats désastreux. Ajoutons encore, pour être complet, que les *mauvaises herbes* jouissent d'une incroyable puissance germinative; les unes passent intactes à travers le corps des animaux; d'autres se conservent des années entières dans le sol, n'attendant qu'un moment favorable pour étaler au soleil leur odieuse végétation. Suivant Thaër, il pousse quelquefois dans les marais de l'Oder une quantité surprenante de moutarde, lorsqu'ayant mis en culture un terrain qui, de tout temps, a été un marais, on l'ameublit de manière que, la seconde année, le gazon soit détruit et divisé. Cette semence ne peut avoir été amenée là que dans les temps les plus reculés, et après avoir été déposée par les eaux dans les limons qu'elles charriaient avec elles. Souvent aussi l'on a vu pousser de nouvelles herbes sur ces terres de plus de 1 mètre de profondeur, et même sur le sol d'anciennes forêts. « On a trouvé, ajoute le savant agronome, sous un bâtiment qui sûrement avait existé deux cents ans, une terre noire qui fut transportée avec des plâtras dans un jardin; bientôt il poussa à cette place une quantité de marguerites dorées, quoique auparavant on n'y en eût jamais vu. Le nombre de ces petites semences qui peuvent exister dans le sol dépasse toute idée. Lorsqu'on a divisé soigneusement la terre et qu'on l'a réduite en poudre, elle est bientôt couverte d'une masse épaisse de *mauvaises herbes* que le labour ne tarde pas à détruire complétement. Mais alors le terrain inférieur, ramené à la surface, se couvre bientôt d'une quantité de *mauvaises herbes* tout aussi grande que la première. J'ai vu cela se répéter jusqu'à six fois dans un été, sans que je remarquasse de diminution dans cette pousse de *mauvaises herbes*, et sans que l'espèce en fût détruite pour l'année suivante. On a renouvelé ces observations jusqu'à la troisième année, sans pouvoir débarrasser entièrement le terrain de la semence de la marguerite dorée. »

Pour parvenir à détruire les *mauvaises herbes*, il est indispensable de connaître le mode de vie et de reproduction de chaque espèce. Sans cette connaissance préalable, tous les efforts pourraient être inutiles; en tout cas, on agirait au hasard, et l'on s'exposerait à dépenser en pure perte beaucoup de temps et beaucoup d'argent. Certaines plantes, comme le chiendent, ont besoin à la fois d'air et d'humidité, d'autres germent à une certaine profondeur; mais en deçà comme au delà, pour elles, c'est la mort ou tout au moins la stérilité. Il y a dans ces observations des indices précieux qu'il est nécessaire de ne pas négliger, et qui doivent servir de règle de conduite. Voici ce que disait à propos du chiendent, ce fléau toujours renaissant de certains sols, M. Matthieu de Dombasle : « Dans les terres infestées de chiendent ou d'autres plantes à racines traçantes et vivaces, le sol doit rester à l'état où l'a mis le labour (c'est-à-dire qu'on ne doit point le herser), parce qu'alors il se dessèche beaucoup plus promptement, ce qui contribue infiniment à détruire le chiendent; le hersage doit être alors donné immédiatement avant le labour qui suit. Au moyen de plusieurs labours donnés en temps sec, avec les précautions que je viens d'indiquer, on détruit le chiendent de manière qu'il n'en reste pas de traces; et les racines de cette plante qui restent dans le sol y pourrissent et y servent d'engrais. On doit donner un nouveau labour aussitôt que l'on voit les nouvelles pousses de chiendent apparaître à la surface, et l'on continue ainsi jusqu'à ce que la destruction soit complète. » On pourrait encore enfouir le chiendent à une grande profondeur dans la terre, où il ne tarderait pas à pourrir; ou bien l'extirper entièrement, l'enlever du champ, et le faire brûler. Mais ces deux méthodes, toujours fort coûteuses, sont bien moins sûres. L'avoine à chapelets, qui n'est pas moins nuisible que le chiendent, vit et se reproduit de la même manière, c'est-à-dire que les moyens de destruction dont nous avons parlé plus haut lui sont applicables. Le procédé suivant, employé avec succès par Antoine de Roville, n'en diffère pas essentiellement; du moins repose-t-il sur les mêmes principes. « On donne, dit-il, un labour aussi profond qu'il est nécessaire pour que toutes les souches de tubercules soient remuées et retournées. Mais si l'on en restait là, les tubercules reprendraient bientôt une nouvelle vie, parce que la terre qui adhère à leur surface leur permettrait de végéter. C'est à enlever cette terre qu'il faut tourner toute son attention. Aussitôt que la sécheresse a rendu le sol meuble et friable, on fait passer plusieurs fois de suite le rouleau suivi d'une herse à dents rapprochées; la terre qui adhérait aux tubercules tombe à la suite des secousses multipliées que reçoivent ceux-ci, et l'on peut être assuré de leur destruction si la sécheresse dure encore quelques jours après l'opération. »

Parmi les moyens propres à la destruction des mauvaises *herbes*, il faut aussi, après les labours répétés, compter les sarclages. Ces derniers, toutefois, excellents dans les jardins, deviennent inefficaces, nuisibles même dans la grande culture, à cause de la dépense et des dégâts qu'ils occasionnent. Dans le Nord, on les pratique rarement, et pourtant les champs sont toujours propres; cela tient à deux causes : 1º au soin qu'on prend de ne semer que des graines choisies et bien nettoyées; 2º à la perfection de l'assolement. « En effet, dit Bosc, l'expérience prouve que les plantes annuelles les plus communes dans les champs ne peuvent végéter dans les terres qui ne sont pas labourées, et que les plantes vivaces de la même catégorie sont tuées par les binages d'été ou étouffées par des plantes plus grandes ou plus feuillues. Ainsi, en transformant un champ en prairie artificielle, on est sûr de faire disparaître la plupart des premières et même quelques-unes des secondes, telles que le chardon des champs, l'hièble, etc. En cultivant du maïs, des pommes de terre, des fèves, des haricots, et autres plantes qui demandent plusieurs binages d'été, ou en semant de la vesce, des pois et autres plantes qui étouffent tout ce qui veut croître sous elles, on se débarrasse des secondes et de plusieurs des premières. Le chiendent, cette peste de l'agriculture, disparaît dans ces deux cas, pour plusieurs années. Une bonne luzerne n'en montre pas, et une mauvaise en est presque toujours infestée par la même cause. »

Lorsqu'on a recours au sarclage, il faut toujours le faire avant la floraison, ou, du moins, avant la maturation des semences des mauvaises *herbes*, afin que celles-ci ne puissent pas se perpétuer par leurs graines. Les prairies sont souvent envahies par des berces, des populages, des renoncules, des salicaires, des plantains et autres *herbes* auxquelles le bétail ne touche point; elles nuisent à la production du foin, soit par leur mauvaise qualité, soit parce qu'elles étouffent les bonnes *herbes* sous leurs larges feuilles; on s'en débarrasse également par le sarclage. Une distinction importante à faire est celle des plantes qui se reproduisent seulement par leurs graines, et des plantes qui se reproduisent à la fois par leurs graines et par leurs racines. Ces dernières sont assurément les plus difficiles à extirper; les autres, pourtant, ne sont guère moins redoutables. L'essentiel est de ne pas les laisser fructifier; mais cette condition est souvent difficile à remplir. On sait que toute récolte manquée donne lieu à une abondante production de mauvaises *herbes*. Il serait quelquefois préférable, dans ce cas, de sacrifier cette récolte; mais quel est celui de nos paysans qui voudrait adopter ce parti extrême? La pauvreté, d'une part, et la routine, de l'autre, leur font préférer s'exposer à voir leurs champs salis et dévorés par les *herbes* parasites pendant une longue suite d'années, plutôt que de perdre la plus chétive récolte. De tous côtés, on le voit, le mal est grand; hâtons-nous d'ajouter pourtant qu'il n'est pas sans remède. Le génie de l'homme a toujours su se procurer les armes que la nature lui refusait. Moins que jamais le cultivateur aurait aujourd'hui le droit de se plaindre. Il a là, sous la main, des instruments parfaits, herses, scarificateurs, râteaux à cheval, qui ne demandent que peu de temps pour suppléer au manque de bras dont on se plaint tant. Mais le meilleur moyen qu'il ait à sa disposition est un bon système de culture, un assolement approprié au sol et au climat. Sans cela, les meilleurs instruments, avec la meilleure volonté du monde, ne feront qu'atténuer le mal sans en prévenir le retour. Il faut éviter, en outre, tout ce qui pourrait favoriser l'introduction ou la propagation des espèces qu'il faut détruire à tout prix. Ainsi les semences devront être bien nettoyées; les résidus des basses-cours, les fonds de granges seront mis à part, et le fumier qui en résultera ne sera employé qu'après avoir subi une fermentation suffisante; les bords des haies seront purgés des *herbes* qui s'y réfugient pour se répandre de là sur toute l'étendue du champ. On sait que les anciens avaient l'habitude de brûler leurs chaumes après la moisson. Ce procédé peut être utile dans quelques cas et on pourra en faire usage au besoin. Par-dessus tout, il faudra éviter de favoriser la multiplication des mauvaises *herbes* par des labours à contre-temps. Les cultivateurs du Midi connaissent par expérience ce qu'il en coûte d'agir ainsi, et ils appellent *terres gâtées* celles qui ont été traitées de la sorte. « La terre gâtée, dit M. de Gasparin, se couvre rapidement d'une foule de mauvaises plantes très-avides d'engrais, telles que les pavots, les camomilles, les crucifères. Plusieurs générations de ces plantes se succèdent même dans le courant de l'année, et, les années qui suivent, ces plantes se montrent encore, jusqu'à ce que des labours actifs les aient fait disparaître. Mais, alors l'épuisement de la terre est manifeste, et les céréales, qui y poussent bien en *herbe*, manquent de force pour monter en épi, soit à cause du voisinage de ces plantes épuisantes, soit à cause des pertes que le terrain a faites en nourrissant plusieurs de leurs générations. » On voit que les terres gâtées sont bien nommées. Les mauvaises *herbes* ne sauraient se localiser. On ne peut les laisser prospérer dans un lieu sans qu'aussitôt elles envahissent tout de proche en proche. Tout concourt à leur multiplication, leur nature propre, les animaux et les phénomènes atmosphériques; il semble que la nature ait pris des précautions toutes particulières en leur faveur. D'où l'on peut voir qu'il ne suffit pas qu'un cultivateur se montre soigneux, si ses voisins n'imitent pas son exemple. Leurs champs mal tenus infesteront les siens à toute heure, et, pour lui, ce sera toujours à recommencer. Il ne faut pas qu'il en soit ainsi. L'importance de la destruction des mauvaises *herbes* pour les particuliers et pour le public est telle, a-t-on dit depuis longtemps, que les lois devraient l'imposer à tous. A défaut des lois, un règlement de police qui punirait ceux qui favorisent la multiplication des plantes nuisibles, dont les semences se répandent sur les terres de leurs voisins, serait fondé sur un principe d'équité. En Angleterre, la loi oblige tout possesseur du sol à détruire les plantes nuisibles, non-seulement sur ses champs, mais encore au bord des routes et des chemins qui les côtoient. En Allemagne, au dire de M. de Gasparin, les propriétaires imposent aux fermiers une amende de 15 à 30 centimes pour chaque pied de chrysanthème trouvé sur leurs terres. La France, est-il besoin de le dire? ne présente rien de pareil. Nos administrateurs, si susceptibles, si vigilants en tout ce qui touche à la politique, n'ont pas jusqu'ici songé à ce point qui n'intéresse que l'agriculture, c'est-à-dire la vie et l'avenir du pays. Le code rural, qui se fait tant attendre, en dira-t-il quelque chose? Qui sait? A défaut de lois et de règlements de police, les citoyens devraient bien se protéger eux-mêmes. L'exemple des Allemands a du bon. Hélas! est-ce qu'on y pensera? En attendant, on continuera à se plaindre de la pénurie des récoltes, et l'on demandera à grands cris des lois protectrices qui ne protégeront rien, sinon la paresse, l'ignorance et autres choses semblables.

— *Herbes marines.* V. ALGUE, FUCUS, GOËMON, VARECH.

— **Allus. littér. Manger l'herbe d'autrui!** Hémistiche de la fable les *Animaux malades de la peste*. V. ANIMAL.

— **La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et, je pense, Quelque diable aussi me poussant**, Vers de la fable des *Animaux malades de la peste*. V. ANIMAL.

— **Le soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie**, Allusion à un passage du conte de Perrault, *Barbe-Bleue*, et qui, dans l'application, est une réponse négative faite à quelqu'un qui attend impatiemment une personne ou une chose. V. BARBE-BLEUE.

HERBÉ, ÉE (èr-bé) part. passé du v. Herber. Techn. Exposé sur l'herbe, en parlant des toiles ou des cheveux que l'on veut blanchir : *Toile* HERBÉE. *Cheveux* HERBÉS.

HERBELIN (Jeanne-Mathilde HABERT, dame), femme peintre française, née à Brunoy (Seine-et-Oise) en 1820. Fille d'un général et nièce du peintre Belloc, qui l'initia de bonne heure à la connaissance de son art, la jeune artiste voulut d'abord s'adonner à la grande peinture; mais, sur les conseils d'Eugène Delacroix, elle se détermina à faire de la miniature son domaine exclusif, et elle ne tarda point à y exceller. Habituée aux larges procédés de la peinture à l'huile, elle substitua au pointillé, employé par Mme de Mirbel et tant d'autres miniaturistes, des tons francs, un faire plein d'ampleur, inconnus jusque-là dans ce genre de peinture; et l'on peut dire qu'elle le renouvela complétement. Les petites œuvres qu'elle envoya aux expositions ne tardèrent pas à être remarquées; elle obtint successivement une 3e médaille en 1843, une 2e médaille en 1844, une 1re médaille en 1847. Les dix miniatures qu'elle envoya au Salon de 1848 la mirent complétement en évidence; encore une fois elle reçut une 1re médaille. Désormais sa réputation était faite et, depuis lors, elle tint avec une incontestable supériorité le premier rang dans son art. En 1853, le jury des récompenses, après avoir regretté que Mme Herbelin ne pût être décorée, décida que désormais ses œuvres seraient exemptes de tout examen lorsqu'elle les enverrait aux expositions. Outre un grand nombre de portraits, Mme Herbelin a exécuté de petites compositions originales et des copies de tableaux de maîtres. Nous citerons particulièrement dans ses œuvres : la *Baronne veuve Habert*, *Guizot*, *Rossini*, *Isabey*, *Robert Fleury*, *M.* et *Mme de Torigny*, la *Comtesse Du Manoir*, le *Comte de Zuppel*, *Mlle Zulma Maspéro*, *E. Souvestre*, *Martinet*, le portrait de l'artiste par elle-même, le portrait en pied de *Mlle Jeanne Coppens de Nortlandt*, etc.; *Paysanne*, *Bergère bourguignonne*, la *Prière; Enfant tenant une rose*, *Souvenir*, *Petite fille jouant avec un éventail*, tableau exposé en 1855, avec les deux précédents et qui fit décerner à Mme Herbelin une 1re médaille; *Femme grecque*, *Jeune paysanne;* mentionnons enfin l'*Infante d'Espagne*, *Marguerite*, d'après Velazquez, la *Vierge* de Rembrandt, etc.

HERBELINE s. f. (èr-be-li-ne — rad. *herbe*). Econ. rur. Brebis étique, que l'on a mise au vert.

HERBELOT (Barthélemy D'), orientaliste, né à Paris en 1625, mort en 1695. Après avoir étudié la plupart des idiomes sémitiques, ainsi que le turc et le persan, il voyagea en Italie pour entrer en relation avec les Orientaux qui affluaient dans les ports, acquit des manuscrits et fut nommé plus tard, par Colbert, secrétaire-interprète pour les langues orientales, puis professeur de syriaque au Collége de France. Il est l'auteur de la *Bibliothèque orientale* ou *Dictionnaire universel contenant tout ce qui fait connaître les peuples de l'Orient*, publié après sa mort (Paris, 1697, in-fol.). Cette compilation, quoique faite sans critique, est indispensable pour l'étude des

auteurs orientaux et est encore estimée aujourd'hui. D'Herbelot a encore laissé en manuscrit un *Dictionnaire arabe-persan-turc*, expliqué en latin, et une *Anthologie orientale.*

HERBER v. a. ou tr. (èr-bé — rad. *herbe*). Techn. Exposer sur l'herbe, en parlant de la toile qu'on veut faire blanchir, des cheveux auxquels on veut donner une nuance plus claire : HERBER *des toiles, des cheveux.*

— Art vétér. *Herber un cheval, un bœuf*, Lui mettre de la racine d'ellébore sous le poitrail, afin de produire la suppuration de la partie.

HERBERAY DES ESSARTS (Nicolas D'), traducteur français du XVIe siècle, officier et commissaire d'artillerie en Picardie, où il était né, mort vers 1557. Il a traduit de l'espagnol : l'*Amant maltraité de sa mye* (1539, in-8o); les *Huit premiers livres d'Amadis de Gaule* (1540-1548, in-fol.), célèbre roman de chevalerie, dont la traduction a été continuée par plusieurs autres écrivains; le *Premier livre de la Chronique de don Florès de Grèce* (1555, in-fol.), autre roman de chevalerie; l'*Horloge des princes* (1555, in-fol.). On lui doit aussi une traduction de *Flavius Josèphe* (1557, in-fol.). D'Herberay est un des premiers bons écrivains dont s'honore la France. Son style a de la couleur, mais il se ressent un peu de l'emphase castillane.

HERBERIE s. f. (èr-be-rî — rad. *herber*). Techn. Lieu où l'on fait blanchir la cire, en l'exposant au soleil et à la rosée.

HERBERSTEIN (Sigismond, baron D'), diplomate et historien allemand, né à Vippach (Styrie) en 1486, mort en 1566. Il commandait la cavalerie styrienne dans la guerre des Turcs en 1509, fut envoyé deux fois à Moscou (1517 et 1526), comme médiateur de la cour de Vienne entre la Pologne et la Russie. On a de lui : *Rerum Moscoviticarum commentarii* (Vienne, 1549; Bâle, 1557, in-fol.), le premier livre qui donna à l'Europe une connaissance exacte de la Russie. Il en existe de nombreuses éditions, et il a été reproduit, par extraits, dans divers recueils allemands, polonais et italiens. Il a aussi laissé une relation de son *Ambassade en Espagne*, publiée par Chenel, en 1846.

HERBERSTEIN (Jean-Charles, comte D'), évêque de Leybach, né en Carniole en 1722, mort en 1787. Il seconda avec une grande ardeur Joseph II dans ses réformes, et proposa même, dans une lettre pastorale de 1782, la suppression totale des ordres monastiques. L'empereur, pour le récompenser de son zèle, voulut ériger le siége de Leybach en archevêché; mais Pie VI, irrité contre Herberstein, s'y refusa avec opiniâtreté. Herberstein laissa en mourant ses biens aux pauvres.

HERBERT, prélat normand, surnommé **Losinga**, né à Hiesmes (Normandie) vers le milieu du XIe siècle, mort en 1119. Il était prieur de l'abbaye de Fécamp, lorsque Guillaume le Roux le nomma abbé de Ramsay en Angleterre. Grâce aux richesses qu'il acquit, Herbert acheta au roi l'évêché de Thetford pour lui, l'abbaye de Winchester pour son frère, fut vivement blâmé pour cet acte de simonie et dut aller demander l'absolution au pape. De retour en Angleterre, il transféra son siége épiscopal à Norwich, bâtit plusieurs églises et des monastères, rétablit la discipline ecclésiastique qui s'était relâchée et acquit une grande réputation de savoir. Herbert composa plusieurs ouvrages aujourd'hui perdus, à l'exception de deux traités : *De septem sacramentis; De situ terræ Hierosolymitanæ*, qui se trouvaient, d'après l'*Histoire littéraire de France*, à l'abbaye de Cambron en 1756. Un recueil de lettres d'Herbert a été publié sous le titre de *Epistolæ Herberti de Losinga* (Bruxelles, 1846, in-8o). Ces *Lettres*, dont le style ne manque ni de douceur ni de grâce, sont assez curieuses, sans offrir toutefois un grand intérêt.

HERBERT, HERBERS ou **HEBERT**, trouvère français qui vivait au XIIIe siècle. On ne sait rien de sa vie. Il ne nous est connu que par un recueil de nouvelles en vers, intitulé *Dolopathos*, dédié à Philippe, fils de Louis IX, et qui a été publié pour la première fois par MM. Charles Brunel et A. de Montaiglon (Paris, 1856, in-16). *Dolopathos* est une sorte d'imitation du *Roman des sept sages* (*Historia septem sapientum*) de Jean, moine de Haute-Selve, qui a puisé sa fiction dans un roman écrit originairement en sanscrit par Sendebad et traduit dans la plupart des langues de l'Orient et de l'Europe. Herbert a conservé la donnée primitive, mais il a introduit dans son œuvre des noms et des fables qui appartiennent à l'époque romaine et au moyen âge, et il a supposé que les principales scènes de son roman se passent à la cour de Dolopathos, roi de Sicile, du temps d'Auguste.

« Les éléments divers dont le poëme d'Herbert se compose, dit M. Leroux de Lincy, ont été mis en œuvre avec beaucoup d'art, et le trouvère a toujours fait preuve, sinon d'une haute intelligence, du moins d'une ingéniosité très-remarquable. Il raconte bien, et c'est une grande qualité dans un livre qui se compose de douze récits différents. Il possédait toutes les sciences de son temps. Certains auteurs classiques latins lui étaient familiers, comme le prouvent plusieurs passages de son roman. On peut croire qu'il savait l'hébreu et même l'arabe; et le conte de la *Livre de chair*, qu'il a imité le premier en Occident (et dont Shakspeare a profité dans la suite pour une de ses tragédies), les connaissances médicales qu'il se plaît à montrer et les contes orientaux qu'il aime à reproduire justifient suffisamment cette conjecture. »

HERBERT (William), comte de PEMBROKE, poëte anglais, né à Wilton (Wiltshire) en 1580, mort à Londres en 1630. Il devint gouverneur de Portsmouth (1610), chancelier de l'université d'Oxford (1626) et grand maître de la maison du roi. C'était un des hommes les plus aimables et les plus instruits de son temps. Il encouragea les lettres, récompensa les savants, et cultiva lui-même la poésie avec succès. Ses œuvres poétiques ont été publiées sous le titre de *Poems written by William earl of Pembroke* (1660, in-8o). La bibliothèque Bodléienne à Oxford lui doit 242 manuscrits grecs qu'il avait achetés en Italie.

HERBERT (Georges), théologien et poëte anglais, frère du précédent, né en 1593, mort en 1632. Il vécut à la cour de Jacques Ier, entra dans les ordres après la mort de ce souverain, et devint prébendier de l'église de Lincoln (1626), puis recteur de Bemerton, près de Salisbury. On a de lui divers ouvrages qui eurent beaucoup de succès, entre autres : le *Prêtre au temple* ou *Règle de vie sainte pour un ministre de la campagne;* le *Temple*, poëme sacré (1633); *Œuvres posthumes* (1652).

HERBERT (sir Thomas), voyageur et historien anglais, né à York en 1605, mort en 1682. Chargé, en 1626, d'un voyage d'exploration en Afrique et en Asie, il ne revint en Angleterre qu'en 1634, fit partie du Long Parlement, qui l'envoya comme commissaire à l'armée de Fairfax, puis auprès de Charles Ier, en 1646, pour traiter de la paix. Pendant la captivité de ce prince, il resta auprès de sa personne, avec Harrington. Il vécut ensuite dans une retraite studieuse, sans être inquiété par Cromwell. On a de lui, en anglais : *Voyages en Afrique, dans la grande Asie, spécialement en Perse et dans les Indes orientales* (1634, in-fol.); *Threnodia Carolina, récit des deux dernières années de la vie de Charles Ier* (1678), reproduit par M. Guizot dans ses *Mémoires sur la révolution d'Angleterre.*

HERBERT (sir Thomas), marin anglais, né à Cahirnane, comté de Kerry, en 1793, mort en 1861. Dès l'âge de dix ans, il entra dans la marine, prit part aux guerres contre Napoléon, fut nommé capitaine en 1822, se distingua en 1841, lorsque l'Angleterre envoya un corps expéditionnaire en Chine, détruisit les forts qui protégeaient l'approche de Canton, et reçut alors le titre de chevalier. En 1852, il entra à la Chambre des communes, où il vota avec les tories, fut membre du conseil de l'Amirauté cette même année et devint contre-amiral en 1854.

HERBERT (Henri-William), écrivain américain, né à Londres en 1807, d'une famille qui tient aux comtes de Carnarvon, mort à New-York en 1858. Il fut élevé à Cambridge et alla, en 1830, s'établir à New-York, où il se fit professeur. Il fonda, en 1833, avec M. Patterson, le *New Monthly Magazine*, et il a depuis collaboré au *Literary World* et au *Spirit of the Time*. Parmi ses ouvrages, nous citerons : les *Frères; Olivier Cromwell; Marmaduke Viwil;* les *Cavaliers d'Angleterre;* les *Chevaliers en France depuis les croisades jusqu'aux maréchaux de Louis XIV; France et Ecosse;* les *Capitaines de l'antiquité;* les *Grands capitaines de la république romaine* et les *Chevaliers d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande.*

HERBERT (John-Rogers), peintre anglais, né à Maldon, comté d'Essex, en 1810. Il fit ses études artistiques à l'Académie royale de Londres. Forcé de bonne heure à tirer parti de son talent, il fut chargé de faire le portrait de personnages influents qui le mirent à la mode et obtinrent pour lui, en 1834, la faveur de reproduire les traits de la reine Victoria. A partir de 1834, sans cesser de faire des portraits, il commença à exécuter des scènes de genre et d'histoire. Quelque temps après, il se convertit au catholicisme, à l'instigation de son ami, l'architecte W. Pugin. Elu en 1842 associé de l'Académie royale, il en devint, en 1846, membre titulaire. M. Herbert, qui a plusieurs fois changé de manière, a produit un grand nombre de toiles, dont les plus importantes sont : *Haydée* (1834); la *Prière* (1834); *Prisonniers rançonnés par des condottieri* (1836); *Desdemona intercédant pour Cassio* (1837); la *Constance* (1839); la *Procession de* 1528 *à Venise* (1839); *Chasseurs à la porte d'un monastère* (1840); le *Signal* (1840); *Enlèvement des fiancées vénitiennes par les pirates de l'Istrie* (1841); *Introduction du christianisme en Bretagne* (1842), tableau qui inaugura une série de peintures religieuses; le *Christ et la Samaritaine* (1843); *Sir Thomas More et sa fille* (1844); le *Procès des sept évêques* (1844); *Saint Grégoire enseignant le chant aux enfants de Rome* (1845); *Jésus enfant ému à la vue d'une croix* (1847); *Saint Jean devant Hérode* (1848); puis, parmi les décorations intérieures du Parlement, exécutées en 1848 et pendant les années suivantes : *Moïse descendant du Sinaï avec les tables de la Loi;* le *Jugement de Salomon; Visite de la reine de Saba; Edification du temple; Condamnation des faux prophètes; Daniel dans la fosse aux lions*, et quelques sujets tirés des drames de Shakspeare. Citons enfin de cet artiste : le *Roi Lear maudissant Cordelia*, tableau qui a figuré à l'Exposition universelle de 1855. M. Herbert est un des premiers peintres religieux de l'Angleterre. Ses œuvres se distinguent, en général, par l'expression, le soin apporté dans l'exécution des accessoires et la fermeté magistrale de la touche.

HERBERT DE LEA (SYDNEY, lord), homme politique anglais, frère du comte de Pembroke, né à Richmond en 1810, mort en 1861. Il fut élu, à l'âge de vingt-deux ans, membre de la Chambre des communes par le comté de Wilts, qu'il ne cessa depuis lors de représenter, siégea dans les rangs du parti tory, devint, sous l'administration de sir Robert Peel, secrétaire de l'Amirauté (1841-1844), puis secrétaire de la guerre (1845-1849), et, jusque-là protectionniste, il se convertit aux idées de Robert Peel, dont il appuya les réformes économiques (1846). En 1852, Sydney Herbert fut appelé par le duc d'Aberdeen à faire partie du ministère comme secrétaire de la guerre. Il occupa ce poste jusqu'en 1855, époque où il donna sa démission au sujet de l'enquête sur la conduite de la guerre de Crimée. Quatre ans plus tard, dans le ministère Derby, il prit de nouveau le portefeuille de la guerre, qu'il conserva jusqu'en 1861. Sydney Herbert remplit avec distinction les fonctions dont il fut chargé. Pendant son passage au ministère, il organisa les corps de volontaires, introduisit le canon rayé dans l'armée et amena la fusion de l'armée des Indes et de l'armée royale. Philanthrope éclairé, il travailla à améliorer la situation des classes pauvres, à propager l'instruction, à favoriser l'émigration du trop-plein de la population dans les colonies. Enfin, il se montra constamment le protecteur des beaux-arts, et fit construire à ses frais, en 1843, dans son domaine de Wilton (comté de Salisbury), une magnifique église, regardée comme un chef-d'œuvre d'architecture.

HERBERT DE MONTGOMERY, baron DE CASTLE-ISLAND, puis DE CHERBURY (lord Edouard), homme d'Etat et écrivain anglais, né à Eyton (Shrewsbury) en 1582, mort en 1648. Lord Herbert descendait des Talbot par sa mère, Madeleine Newport. Ses ancêtres paternels possédaient dans le comté de Montgomery des propriétés d'une immense étendue. Il tenait de ses aïeux une violence de caractère et un amour des coups d'épée, qui constituaient à ses yeux un précieux héritage. Les bravades les plus excentriques, les cartels les plus téméraires, pour les causes les plus légères, pullulent dans ses *Mémoires* comme dans un roman de chevalerie. Un pareil garnement, à nos yeux, ne diffère pas beaucoup d'un assassin; mais tel n'était pas l'avis de ses contemporains, qui lui faisaient grand honneur du sang injustement versé. Au reste, il donnait volontiers à ses incartades de spadassin des motifs chevaleresques, ce qui le posait admirablement bien auprès des femmes. Aussi Herbert, cavalier d'ailleurs très-élégant, ce qui ne gâte rien, eut-il des succès auprès de trois reines. Elisabeth d'Angleterre le remarqua la première dans une cérémonie publique, et s'empressa de l'attirer à la cour. L'histoire assure que leurs relations n'allèrent pas plus loin; mais qu'en sait l'histoire? Marguerite de France, femme de Henri IV, fut la seconde, et se montra avec lui *toute bonne*, selon l'expression d'Herbert lui-même; il est vrai qu'elle se montra telle avec bien d'autres, qui ne valaient pas Herbert. Enfin, Anne d'Autriche, dont la vertu n'était guère plus farouche, aurait eu à son tour des bontés pour Herbert; mais ici la tradition est moins explicite.

Fait chevalier du Bain par Jacques Ier, il montra la fidélité la plus scrupuleuse au serment « de ne jamais s'asseoir dans un lieu où se pourroit commettre une injustice; mais de la réparer autant qu'il est en leur pouvoir, particulièrement envers les dames ou *femmes de gentilshommes* qui pourroient être atteintes dans leur honneur. » Arrivé en France, il reçoit l'hospitalité du vieux connétable de Montmorency, dans son château de Merlou ou Mello. Il y est à peine installé que, pour ne pas manquer à ce serment, il provoque un officier du connétable qui avait, *en jouant*, dérobé un ruban à Mlle de Ventadour, alors âgée de dix ou douze ans. L'officier refuse le cartel et est congédié par le connétable, à qui ces manières chevaleresques ne paraissent pas avoir déplu.

Plus tard, au siége de Juliers par le prince d'Orange, il rencontre un colonel français, Balagny, qui avait déjà tué en duel huit ou dix adversaires, ce qui l'avait naturellement mis fort à la mode auprès des dames. « Monsieur, me dit-il, on assure que vous êtes un des plus braves de votre nation, etc.; je suis Balagny; allons voir qui fera le mieux. » Là-dessus il s'élança, l'épée à la main, hors de la tranchée, et je le suivis aussitôt de la même manière, chacun de nous s'efforçant de devancer l'autre. Dès que nous eûmes été aperçus par ceux du rempart et de la courtine en face de nous, ils nous tirèrent trois ou quatre cents coups de canon et de mousquet; mais notre ardeur pour courir à l'envi l'un de l'autre fut cause que tous les coups portèrent entre nous et la tranchée que nous venions de quitter. Au milieu de cette grêle de balles et de boulets, M. de Balagny me dit : « Par » Dieu! il fait très-chaud ici. — Vous vous » en irez le premier, lui répondis-je, autre- » ment je ne m'en irai jamais. » Alors il se mit à courir tête baissée de toute sa force dans la direction des tranchées; pour moi, je le suivis tranquillement, toujours la tête haute, et pourtant j'arrivais avant que les gens de la ville eussent pu recharger leurs pièces. » Admire qui voudra l'héroïsme stupide de deux fous pareils.

Il faut dire cependant qu'il y eut dans sa vie des actes plus sérieux. En 1614, il repartit pour l'Allemagne, où il fit une nouvelle campagne, sous le prince Maurice d'Orange, contre les Espagnols commandés par Spinola. A la suite d'un voyage en Italie, il avait eu l'occasion de voir le duc de Savoie, pour lequel il se chargea de mener en Piémont 4,000 recrues levées parmi les protestants du Languedoc. L'affaire tourna mal. Marie de Médicis, alors régente de France, avertie de ses projets par le marquis de Rambouillet, son ambassadeur à la cour de Savoie, le fit arrêter à Lyon. Il ne manqua pas de provoquer en duel ce gouverneur peu poli; mais celui-ci, qui avait autre chose à faire que de répondre aux cartels d'un fou furieux, l'envoya un peu cavalièrement enrager de l'autre côté de la frontière; s'il l'avait un peu pendu, il eût été dans son droit.

En voilà assez, croyons-nous, pour faire connaître l'homme et son caractère privé. Lord Herbert, il est bon de le dire, était marié, vivant avec sa femme d'une façon un peu froide. En outre, il était père de huit ou dix enfants, dont il ne paraît pas s'être préoccupé autrement que pour leur laisser les bons exemples ci-dessus, auxquels il tenait par-dessus tout.

Après avoir parcouru l'Allemagne et l'Italie, moitié en soldat et moitié en curieux, après avoir aidé Maurice de Saxe et Emmanuel de Savoie de son épée; après avoir bravé à Rome la sévérité des tribunaux ecclésiastiques, lord Herbert revint à Londres, et, au moment où il craignait d'être appelé devant les lords du conseil privé pour quelque nouvelle escapade, il fut choisi pour l'ambassade de France sur une liste de dix-huit noms présentés à Jacques Ier par le duc de Buckingham.

Ce fut un changement à vue, dont le caractère britannique est seul capable de fournir des exemples. Cet écervelé, qui avait autrefois mérité la corde et dont chaque nouvel acte avait été jusque-là une nouvelle extravagance, se trouva subitement transformé en un diplomate aussi grave que distingué. Chargé spécialement de renouveler l'alliance entre les deux couronnes, c'est-à-dire d'arracher la France à l'ascendant de l'Espagne, les difficultés qu'il allait rencontrer étaient nombreuses et variées. Il les surmonta toutes avec une convenance et une dextérité qui font le plus grand honneur à son sens politique. Dans la question de la guerre contre les réformés, il sut prendre dès l'abord une attitude des plus nettes et des plus tranchées, en sa double qualité de protestant et d'ambassadeur d'un souverain protestant. Il s'expliqua catégoriquement à ce sujet avec le duc de Guise, fils du Balafré. Les prévisions dont il lui fit part prennent ici un étrange caractère de prophétie. Le passage vaut la peine d'être rapporté : « Un jour, le duc de Guise, venant me voir, me dit que la France ne seroit jamais heureuse, tant que ceux de la religion n'en seroient pas extirpés à jamais. Je lui répliquai que je m'étonnois de l'entendre parler ainsi. — Pourquoi? me dit le duc. — Parce que, lui répondis-je, quand ceux de la religion seront tombés, ce sera le tour des grands seigneurs et des gouvernements de province du royaume; à la vérité, le roi actuel est un bon prince, mais ses successeurs peuvent être tout différents, et on sait combien les princes deviennent facilement des tyrans quand ils n'ont plus rien à craindre. » Quoi qu'il en soit, la guerre servait trop les intérêts de Luynes, de ses adhérents et même de ses ennemis, pour ne pas être décidée. Elle donna lieu au fait le plus singulier de la carrière politique de lord Herbert.

Envoyé en toute hâte par Jacques Ier au camp de Saint-Jean-d'Angély, pour tenter d'y faire entendre des paroles de paix, il est froidement, presque impoliment accueilli par Luynes. « En quoi, me dit-il brusquement, nos actions peuvent-elles regarder le roi votre maître? Pourquoi se mêle-t-il de nos affaires? — Je lui répliquai que le roi mon maître n'avoit pas de comptes à rendre sur les raisons qui le faisoient agir en cette circonstance, et que pour moi je n'avois qu'à lui obéir; que cependant, s'il me le demandoit en termes plus civils, j'essayerois de lui donner satisfaction. — Bien, me répondit-il sèchement. Alors je commençai, d'après mes instructions, à lui expliquer que le roi mon maître s'étoit décidé à faire cette ouverture par suite des engagements qu'il avoit pris avec Henri IV... — Nous n'avons pas besoin de vos conseils, me répliqua M. de Luynes. Là-dessus je protestai que, s'il le prenoit ainsi, je regrettois vivement qu'il ne comprît pas mieux toute l'affection et le bon vouloir du roi mon maître; mais que, puisqu'il rejetoit la médiation, j'étois chargé de lui dire que nous savions bien ce qui nous restoit à faire. » Cette affaire fut portée devant le roi d'Angleterre,

qui approuva la conduite de son ambassadeur. Elle eût certainement abouti à un duel, si la mort de Luynes n'y eût apporté une brusque solution.

Quelle que fût la confiance du roi dans le dévouement d'Herbert, elle n'alla cependant pas jusqu'à lui communiquer le secret du passage à Paris du prince de Galles, se rendant en Espagne pour y négocier son mariage. Le jeune prince séjourna trois jours à Paris, et lord Herbert n'en fut informé que le matin même de son départ. Au reste, soit hasard, soit calcul, ce court séjour eut des conséquences que la diplomatie la plus perspicace n'eût pu entrevoir, et que les négociations les plus habiles de lord Herbert n'eussent pu amener. Assistant incognito à un bal au Louvre, le prince de Galles y vit la sœur du roi, Henriette de France, fut frappé de sa beauté, en emporta le souvenir à Madrid, et, de retour en Angleterre, demanda sa main, rompant ainsi les projets qui lui destinaient une infante.

A son retour en Angleterre, Herbert fut nommé lord Cherbury. Pendant les vingt-quatre ans qu'il vécut encore, bien qu'il n'ait joué aucun rôle politique, on peut croire qu'il n'assista pas en spectateur indifférent à la lutte engagée entre Charles Ier et le Parlement. Il suivit le roi à York; mais la même année, témoin de ses excessives prétentions, il se sépara de l'armée royale et combattit dans les rangs parlementaires. Les cavaliers du roi se vengèrent de cette défection en saccageant le château de Montgomery, perte dont il fut indemnisé quelque temps après par le Parlement.

On est surpris de trouver en Herbert un diplomate; mais on est bien plus étonné de trouver en lui un érudit. Il l'était cependant. Des études sérieuses à l'université d'Oxford, des relations suivies avec les savants de l'époque, particulièrement avec Jacques Casaubon, avaient développé en lui un amour de la science qui ne s'éteignit jamais, même au milieu de ses folies de grand seigneur et de ses négociations de diplomate. Il publia même, en 1624, un ouvrage important, écrit en latin et intitulé : *De veritate* (Paris, in-4°), où il s'efforce d'établir les bases d'une religion naturelle, qui mettrait fin aux querelles de religion. Ce but utilitaire l'entraîna à exposer, en matière religieuse, des opinions assez indépendantes. Ses adversaires, peu accoutumés à une pareille liberté de pensée, jetèrent les hauts cris, et l'accusèrent d'impiété et d'athéisme. La vérité est que Herbert est un déiste assez mitigé, rejetant le joug de la foi révélée, mais acceptant, non-seulement l'existence de Dieu, mais celle d'une Providence, et reconnaissant même la nécessité d'un culte. Il était, du reste, conséquent avec ses principes : il faisait célébrer régulièrement le service divin dans son château, et il fit appeler le primat d'Irlande à son lit de mort. Mais il ne put s'entendre avec lui sur des questions de foi, et mourut paisiblement sans sacrement. Cet ouvrage eut trois éditions du vivant de l'auteur. Mais tout est étonnant dans la vie de cet homme singulier. Nous connaissons Herbert déiste, nous devons ajouter qu'il était en même temps visionnaire. Il raconte très-sérieusement que, ne sachant s'il devait publier son traité *De veritate*, il consulta le ciel, et qu'il en reçut un ordre non équivoque de le mettre au jour.

Herbert a publié encore : *De religione gentilium* (Amsterdam, 1633, in-4°); *De religione laïci*, publié avec le traité *De veritate; De expeditione Buckinghami* (Londres, 1648); *Histoire de Henri VIII* (in-fol.); *Vie de lord Herbert par lui-même*, en anglais (Londres, 1770, in-4°), ouvrage très-intéressant, traduit en français par le comte de Bailion (Paris, 1863, in-4°).

HERBERTIE s. f. (èr-bèr-tî — de *Herbert*, sav. angl.). Bot. Genre de plantes, de la famille des iridées, qui habite l'Amérique australe.

HERBEST (Benoît ZIELENIEWICZ, dit), célèbre théologien et philologue polonais, né à Nowe-Miasto (Russie rouge) en 1531, mort en 1593. Grâce à la générosité d'un seigneur de sa ville natale, il fut envoyé à l'académie de Cracovie, prit ses grades en 1550, puis devint professeur au gymnase de Lwow (Lemberg), et, de 1553 à 1558, à l'école Sainte-Marie, à Cracovie. Quelques ouvrages qu'il avait déjà publiés et la réputation d'éloquence qu'il s'était faite par ses sermons le firent appeler, en 1559, à la direction de l'école de Skierniewice. De retour à Cracovie en 1561, il occupa une chaire d'éloquence, à laquelle il renonça pour prendre, en 1562, la direction de l'école de Lubranski, à Posen, où il remplit, en outre, les fonctions du ministère sacré. En même temps, et par ses sermons et par ses écrits, Herbert prit une part active aux discussions religieuses de l'époque. En 1571, il se rendit à Rome, y entra dans l'ordre des jésuites, séjourna, de 1574 à 1577, en Suède, et passa les dernières années de sa vie à se livrer à la prédication dans la Russie rouge, la Podolie et la Volhynie. Herbert laissa un grand nombre d'ouvrages, dont les plus remarquables sont : *Arithmetica linearis* (Cracovie, 1560); *Ciceronis epistolarum libri IV, in quibus IV generum epistolarum exempla proponuntur* (Cracovie 1561); la *Doctrine du véritable chrétien* (Cracovie, 1566); *Confutatio Picarditorum hæreticorum* (Cracovie, 1567); *Réponse convenable chrétienne à cette confession qui s'intitule celle des frères de l'ordre du Christ, avec l'histoire de l'hérésie hussite* (Cracovie, 1567); le *Remède efficace contre les devoirs négligés, etc.* (Cracovie, 1568); *Preuves de la foi de l'Eglise catholique romaine et histoire du schisme grec* (Cracovie, 1586), etc.

HERBESTHAL, ville de Prusse, prov. du Rhin, régence et à 12 kilom. S.-O. d'Aix-la-Chapelle, près de la frontière belge, sur la Vesdre; 12,000 hab. Industrie active. Dans les environs, le chemin de fer de Paris à Cologne traverse la vallée de la Geule sur un viaduc long de 170 mètres, large de 8 mètres, haut de 31 mètres et formé par deux rangs de sept arcades superposées, de près de 8 mètres d'ouverture chacune. Cette magnifique construction a coûté 1,500,000 francs.

HERBETTE s. f. (èr-bè-te — dimin. de *herbe*). Gazon, herbe courte et menue; ne s'emploie guère que dans le style poétique ou pastoral : *Danser sur l'*HERBETTE. *Se coucher sur l'*HERBETTE.

> Quel plaisir de voir ses troupeaux,
> Quand le midi brûle l'*herbette*,
> Rangés autour de la houlette,
> Chercher le frais sous ces ormeaux!
>
> CHAULIEU.

HERBEUMONT, village et comm. de Belgique, prov. et à 50 kilom. O. de Luxembourg, sur la Semois; 1,050 hab. Ardoisières produisant annuellement 8 millions d'ardoises estimées.

HERBEUX, EUSE adj. (èr-beu, eu-ze — rad. *herbe*). Où il croît de l'herbe, qui est couvert d'herbe : *Un sentier* HERBEUX *Une plaine* HERBEUSE.

HERBICOLE adj. (èr-bi-ko-le — du lat. *herba*, herbe; *colo*, j'habite). Zool. Qui habite, qui vit au milieu des herbes : *Dolomède* HERBICOLE.

HERBIER s. m. (èr-bié — rad. *herbe*). Bot. Collection de plantes desséchées et conservées pour servir à l'étude de la botanique : *Un riche* HERBIER. *Pour me montrer le caractère d'une fleur, les botanistes me la font voir sèche, décolorée, étendue dans un* HERBIER. (B. de St-P.) ‖ Livre qui contient des catalogues et des figures de plantes.

— Pêche. Agglomération d'herbes où se réfugient les poissons, dans un cours d'eau.

— Fauconn. Canal de la respiration chez l'oiseau de proie.

— **Encycl.** Tous ceux qui se disposent à étudier la botanique doivent commencer par se faire un *herbier :* c'est le seul moyen de parvenir à se familiariser avec cette science. D'ailleurs, aucun botaniste ne peut s'en passer : *Herbarium necessarium est omni botanico.* C'est Linné qui le dit, et tous les botanistes sont d'accord avec lui.

La nécessité d'un *herbier* est fondée sur l'impossibilité de graver dans sa mémoire un nombre considérable de plantes, et ce port propre à chaque espèce qu'aucune description ne peut remplacer. Ajoutez que par là on a la faculté d'étudier les plantes dans toutes les saisons, au moment que l'on juge convenable, de les mettre dans l'ordre que l'on préfère, et de changer cet ordre à volonté.

L'*herbier* doit être, pour le botaniste, le fruit de ses seules recherches et son propre ouvrage. Un *herbier* fait par d'autres mains, acheté ou acquis en échange, n'est pas aussi instructif que celui qu'on a fait soi-même

Dans son ouvrage *Philosophia botanica*, Linné donne en peu de mots, et sous forme de règles, les principes nécessaires pour la formation d'un *herbier*. Les voici :

1° Cueillez vos plantes non humides.
2° N'en retranchez aucune partie.
3° Développez la plante sans la forcer.
4° Ne la pliez pas.
5° Qu'on voie la fructification.
6° Desséchez entre des papiers.
7° Que la dessiccation soit rapide. — N'employez pas le fer chaud sans nécessité.
8° Servez-vous de la presse avec modération.
9° Assujettissez avec de la colle de poisson.
10° Employez une feuille entière pour chaque plante.
11° Qu'elle ne repose que sur une page. (Le recto du deuxième feuillet.)
12° Ne liez point vos feuillets ensemble.
13° Ecrivez le nom du genre sur le recto du premier feuillet.
14° Ecrivez celui de l'espèce, ainsi que les notes historiques, sur le verso.
15° Réunissez les congénères, c'est-à-dire celles qui sont du même genre, dans un même carton.
16° Disposez le tout suivant la méthode.

Ces préceptes de Linné ont paru susceptibles, avec raison, d'une sorte de paraphrase.

Rousseau, qui avait un goût si particulier pour faire des *herbiers*, et qui en a laissé de si beaux, est entré, à cet égard, dans des détails si soignés, n'omettant rien d'important, et décrivant tout avec un goût si parfait, que nous ne saurions mieux faire que de reproduire d'abord les conseils qu'il donne dans ses *Lettres élémentaires sur la botanique*. Nous allons le suivre pas à pas.

« Il faut cueillir la plante qu'on veut dessécher au moment où elle est en pleine fleur, et où même quelques fleurs commencent à tomber pour faire place au fruit qui commence à paraître.

» Les petites plantes se prennent tout entières avec leurs racines, qu'on a soin de bien nettoyer avec une brosse, afin qu'il n'y reste point de terre. Si la terre est mouillée, on la laisse sécher pour la brosser, ou bien on lave la racine; mais il faut avoir alors la plus grande attention de la bien essuyer et dessécher avant de la mettre entre les papiers, sans quoi elle s'y pourrirait infailliblement, et communiquerait sa pourriture aux autres plantes voisines. Il ne faut cependant s'obstiner à conserver les racines qu'autant qu'elles ont quelques singularités remarquables; car, dans le plus grand nombre, les racines ramifiées et fibreuses ont des formes si semblables, que ce n'est pas la peine de les conserver. La nature, qui a tant fait pour l'élégance et l'ornement dans la figure et la couleur des plantes en ce qui frappe les yeux, a destiné les racines uniquement aux fonctions utiles, puisqu'étant cachées dans la terre, leur donner une structure agréable eût été cacher la lumière sous le boisseau.

» Les arbres et toutes les grandes plantes ne se prennent que par échantillon; mais il faut que cet échantillon soit si bien choisi qu'il contienne toutes les parties constitutives du genre et de l'espèce, afin qu'il puisse suffire pour reconnaître et déterminer la plante qui l'a fourni. Il ne suffit pas que toutes les parties de la fructification y soient sensibles, ce qui ne servirait qu'à distinguer le genre; il faut qu'on y voie bien le caractère de la foliation et de la ramification, c'est-à-dire la naissance et la forme des feuilles et des branches, et même, autant qu'il se peut, quelque portion de la tige; car tout cela sert à distinguer les espèces différentes des mêmes genres, qui sont parfaitement semblables par la fleur et le fruit. Si les branches sont trop épaisses, on les amincit avec un couteau ou canif, en diminuant adroitement par dessous de leur épaisseur, autant que cela se peut, sans couper et mutiler les feuilles. Il y a des botanistes qui ont la patience de fendre l'écorce de la branche et d'en tirer adroitement le bois, de façon que l'écorce rejointe paraît vous montrer encore la branche entière, quoique le bois n'y soit plus : au moyen de quoi l'on n'a point entre les papiers des épaisseurs et bosses trop considérables, qui gâtent, défigurent l'*herbier*, et font prendre une mauvaise forme aux plantes. Dans les plantes où les fleurs et les feuilles ne viennent pas en même temps, ou naissent trop loin les unes des autres, on prend une petite branche à fleurs et une petite branche à feuilles; et, les plaçant ensemble dans le même papier, on offre ainsi à l'œil les diverses parties de la même plante, suffisantes pour la faire reconnaître. Quant aux plantes où l'on ne trouve que des feuilles, et dont la fleur n'est pas encore venue ou est déjà passée, il les faut laisser, et attendre, pour les reconnaître, qu'elles montrent leur visage. Une plante n'est pas plus sûrement reconnaissable à son feuillage qu'un homme à son habit.

» Tel est le choix qu'il faut mettre dans ce que l'on cueille; il en faut mettre aussi dans le moment que l'on prend pour cela. Les plantes cueillies le matin à la rosée, ou le soir à l'humidité, ou le jour durant la pluie, ne se conservent point. Il faut absolument choisir un temps sec, et même, dans ce temps-là, le moment le plus sec et le plus chaud de la journée, qui est en été entre onze heures du matin et cinq ou six heures du soir. Encore alors, si l'on y trouve la moindre humidité, faut-il les laisser; car infailliblement elles ne se conserveront pas.

» Quand on a cueilli ses échantillons, on les apporte au logis, toujours bien au sec, pour les placer et arranger dans les papiers. Pour cela, on fait un premier lit de plusieurs feuilles de papier gris non collé, sur lesquelles on place une feuille de papier blanc, et sur cette feuille on arrange sa plante, prenant grand soin que toutes ses parties, surtout les feuilles et les fleurs, soient bien ouvertes et bien étendues dans leur situation naturelle. La plante un peu flétrie, mais sans l'être trop, se prête mieux pour l'ordinaire à l'arrangement qu'on lui donne sur le papier avec le pouce et les doigts. Mais il y en a de rebelles qui se grippent d'un côté, pendant qu'on les arrange de l'autre. Pour prévenir cet inconvénient, on peut s'aider de petits corps pesants, tels que plombs, gros sous, liards, petites pierres, qui tiennent certaines parties en respect pendant qu'on arrange les autres. Après cela, on pose une seconde feuille blanche sur la première, et on la presse avec la main, afin de tenir la plante assujettie dans la situation qu'on lui a donnée, avançant ainsi la main gauche qui presse à mesure qu'on retire avec la droite les plombs et les gros sous qui sont entre les papiers; on met ensuite plusieurs autres feuilles de papier gris sur la seconde feuille blanche, sans cesser un seul moment de tenir la plante assujettie, de peur qu'elle ne perde la situation qu'on lui a donnée. Sur ce papier gris, on met une autre feuille blanche; sur cette feuille une plante qu'on arrange et recouvre comme ci-devant, jusqu'à ce qu'on ait placé toute la moisson qu'on a apportée, et qui ne doit pas être trop nombreuse pour chaque fois, tant pour éviter la longueur du travail, que de peur que, durant la dessiccation des plantes, le papier ne contracte quelque humidité par leur grand nombre, ce qui gâterait infailliblement les plantes, si on ne se hâtait de les changer de papier avec les mêmes attentions; et c'est même ce qu'il faut faire de temps en temps (tous les matins est le mieux) jusqu'à ce qu'elles soient toutes assez sèches.

» La pile de plantes et de papiers ainsi arrangée doit être mise en presse, sans quoi les plantes se gripperaient : il y en a qui veulent être plus pressées, d'autres moins; l'expérience seule peut apprendre cela. Enfin, quand vos plantes seront bien sèches, il ne s'agira plus que de les fixer chacune dans une feuille de papier, de les nommer et de les mettre en place les unes sur les autres. Pour garantir l'*herbier* des ravages qu'y feraient les insectes, il faut tremper le papier sur lequel on veut fixer ses plantes dans une forte dissolution d'alun, le faire bien sécher, et y attacher les plantes avec de petites bandelettes de papier que l'on colle avec de la colle à bouche; c'est avec cette colle qu'on peut aussi assujettir les organes de la fructification des plantes, lorsqu'on aura eu la patience de les sécher à part. Il serait bon d'avoir plusieurs échantillons de la même plante, surtout si elle est sujette à varier. Il faut renfermer ses plantes dans des boîtes de tilleul qu'on étiquette et les tenir en un lieu sec. Au reste, un *herbier* doit toujours être tenu bien serré et un peu en presse; sans quoi les plantes, quelque sèches qu'elles fussent, attireraient l'humidité de l'air et se gripperaient encore. »

Le moyen de dessiccation indiqué dans l'élégante description qui précède est celui qu'on doit employer pour toutes les plantes qui ont communément peu de sucs, comme la plupart des graminées, des composées, des labiées, des légumineuses, des cistinées, etc.; ces plantes se sèchent naturellement et se conservent presque toujours vertes dans l'*herbier*. Mais celles qui sont plus succulentes, les liliacées par exemple, et les plantes grasses, telles que les *sedum* et les *sempervivum*, ont besoin qu'on hâte leur dessiccation par des procédés artificiels; autrement les unes jaunissent, et d'autres perdent leurs fleurs et leurs feuilles, qui se détachent et tombent. On a donc recours pour cela au fer chaud, à la chaleur du four et à l'exposition au soleil.

Cependant ces procédés doivent être employés avec un certain ménagement, même pour les plantes les plus grasses; car si la chaleur est trop grande, on les brûle, on change leurs couleurs et elles deviennent cassantes.

Voici comment il faut s'y prendre : il faut, après les avoir étendues sur une feuille de papier et les avoir recouvertes avec dix ou douze autres feuilles, passer sur les tiges, les racines et les feuilles, mais le moins possible sur les fleurs, un fer à repasser, suffisamment chaud, à l'aide duquel on enlève en peu de temps leur humidité; et lorsqu'on s'aperçoit qu'elles commencent à perdre une grande partie de leurs sucs aqueux, on les presse fortement, on les change deux ou trois fois par jour de papiers, et, en peu de temps, elles sont séchées en conservant leurs couleurs.

A l'égard des plantes pulpeuses, il est bon de les exposer au soleil, en ayant soin d'envelopper leurs fleurs; on peut même exposer les plus épaisses à la chaleur d'un four, qui ne doit point dépasser 80 degrés.

Mais un procédé qui est bien supérieur, à notre avis, pour toutes ces plantes grasses dont la préparation a été si longtemps l'écueil des botanistes, est celui qui a été découvert par Pallas. « Ce grand naturaliste, dans ses voyages en Russie, ayant trouvé le *sempervivum arboreum*, dont la floraison était peu avancée, recommanda à son domestique de le mettre dans l'eau pour avoir le loisir de l'examiner à son aise. Celui-ci mit la plante dans un verre d'eau-de-vie, et le lendemain Pallas, ayant voulu observer et décrire ce *sempervivum*, s'aperçut de la méprise de son domestique. Il craignit qu'elle ne nuisît à sa plante; mais, l'ayant mise à sécher, il fut très-surpris de voir qu'elle avait conservé ses feuilles avec leur couleur naturelle; encouragé par cet heureux succès, il répéta l'expérience, qui lui réussit parfaitement. »

Pallas conseille donc de faire macérer les plantes grasses pendant vingt-quatre heures dans de l'eau-de-vie camphrée, de les essuyer ensuite, ou plutôt de pomper la liqueur qui les mouille avec un linge fin, puis de les presser graduellement, en les changeant très-souvent de papier pendant plusieurs jours, jusqu'à leur complet dessèchement.

« Le docteur Gilibert (de Lyon) a pareillement découvert un procédé avantageux pour conserver les couleurs des fleurs. Il avait coutume de dessécher ses plantes dans de vieux in-folio du XIVe et du XVe siècle, dont le papier aluné conservait parfaitement les nuances des corolles. Il fit part de cette observation au naturaliste Patrin, qui imagina de plonger dans une forte dissolution d'alun du papier bibule, de le laisser sécher au grand air et de s'en servir ensuite pour conserver les différentes teintes des plantes. L'alun, agissant comme mordant, sert à fixer et à aviver les couleurs. On peut, avec ce procédé simple et facile à employer, empêcher le changement de couleur qu'éprouvent par la dessiccation les campanules, les véroniques, etc., qui passent facilement du bleu au

blanc, les primevères, qui passent du jaune au vert; et pour donner encore plus d'éclat aux corolles qui se conservent sans souffrir d'altération, comme le *delphinium Ajacis*, l'*aconitum napellus*, l'*aquilegia vulgaris* et *alpina*, la *nigella damascena*, etc., et un grand nombre de gentianes. » (Mouton-Fontenille, *Systèmes de botanique*.)

Passons maintenant, pour terminer, à l'arrangement de la plante dans l'*herbier*. Voici les paroles d'Adanson à ce sujet :

« La plante, parfaitement séchée, doit être mise dans une feuille de papier blanc pliée en deux. Le papier blanc sans colle, ou à son défaut le papier gris, beau, bien uni, choisi sans colle, est le meilleur. Le papier blanc collé prend et retient trop l'humidité et cause du moisi aux plantes.

» Quelques-uns collent leurs plantes avec de la gomme arabique, ou de la colle de poisson dissoute dans l'esprit-de-vin et mêlée de poudre de coloquinte pour écarter les mites et autres insectes. D'autres les attachent au papier avec des épingles qui tiennent leurs tiges et leurs branches, ou bien ils les cousent. Mais le mieux et le plus commode pour l'usage est de les laisser libres, chacune dans son papier, sans les coller ni attacher, et sans les relier en volumes, tous moyens qui contribuent à les faire casser; elles se soutiendront sans glisser si on les choisit d'une grandeur qui remplisse la feuille de papier. L'usage de cet *herbier* sera le plus commode qu'il est possible, si l'on met ces papiers en pile les uns sur les autres, soit sur des tablettes, soit dans des cartons, et en les rangeant par familles, genres et espèces. On peut conserver un *herbier* ainsi desséché pendant soixante ans, ou même davantage, si on le place dans un lieu bien sec, frais et à l'ombre, et si on visite toutes les plantes les unes après les autres, de temps en temps, en ayant soin de frotter avec le doigt les endroits où l'on apercevra des mites et de la moisissure, et de renouveler celles qui en seraient trop infectées. Avec ces précautions, je n'en perds guère plus de dix en dix ans, sur plus de dix mille qui composent mon *herbier*. » (Adanson, *Familles naturelles*, t. Ier.)

On donne aussi le nom d'*herbier* aux collections de figures de plantes dessinées, gravées, et même quelquefois peintes. Nous citerons, par exemple, l'*Herbier de la France*, par Bulliard, qui forme six beaux volumes, et qui passe pour une des plus belles collections connues et des mieux exécutées.

Ces ouvrages, quand ils sont bien faits, ont d'autant plus de mérite qu'il faut pour cela un homme qui allie la connaissance du dessin et de la gravure à une étude approfondie de la botanique.

Chacun, du reste, peut, au moyen d'un procédé que nous allons indiquer, se faire un *herbier* artificiel, qui est tout simplement une collection d'empreintes.

Une certaine quantité d'encre d'imprimerie, et deux balles dans la forme de celles qui servent à appliquer l'encre sur les caractères, sont les seuls ingrédients dont on aura besoin pour cet effet. Il faudra mettre la plante entre ces deux balles, préalablement imbibées d'un peu d'encre, et la presser assez fortement pour qu'elle prenne une teinte de noir suffisante; ensuite la retirer, la placer sur une feuille de papier, l'y arranger avec soin, la couvrir d'une feuille de papier brouillard et la presser avec la main jusqu'à ce que l'empreinte soit formée sur le papier. Cette empreinte peut être coloriée, après coup, conformément aux nuances de la fleur. On peut remplacer l'encre par le fusain, que l'on fait tenir au moyen du vernis employé par les dessinateurs.

HERBIÈRE s. f. (èr-biè-re — rad. *herbe*). Femme qui vend des herbes : *Une* HERBIÈRE *de la halle*.

HERBIERS (LES), bourg de France (Vendée), ch.-l. de cant., arrond. et à 40 kilom. N.-E. de La Roche-sur-Yon; pop aggl., 1,693 hab. — pop. tot., 3,500 hab. Elève et engrais de bestiaux, surtout de bœufs. Sur le territoire de la commune, on voit une chapelle ogivale, bâtie par les duchesses de Berry et d'Angoulême à la mémoire des Vendéens.

HERBIERS (Claude-Antoine GUYOT DES), poëte et homme politique français, né à Joinville en 1745, mort au Mans en 1828. Il se fit d'abord connaître comme poëte, publia des pièces de vers dans divers recueils, donna, en 1771, sous le titre de *Chancelières*, deux odes satiriques dans lesquelles il attaquait violemment, sous le voile de l'anonyme, le chancelier Maupeou et le gouvernement, puis se fit recevoir au parlement (1782). Lorsque la Révolution éclata, Guyot des Herbiers en embrassa les idées avec beaucoup d'ardeur, fut nommé en 1790 juge au tribunal de la Seine, devint ensuite chef de division au ministère de la justice, entra au conseil des Cinq-Cents en 1798, au Corps législatif après le coup d'Etat du 18 brumaire, en sortit en l'an XI et vécut depuis lors dans la retraite. Les écrits de Guyot ont de l'originalité, de la verve, un certain éclat dans les pensées, mais ils manquent de goût. Les *Chancelières*, qui circulèrent d'abord manuscrites et eurent un grand succès de scandale, ont été publiées dans divers recueils, entre autres dans les *Fastes de Louis XV* (1782). Des fragments de son poëme des *Heures* et du poëme des *Chats* ont également paru dans plusieurs recueils. Il a donné des éditions des *Lettres de Ninon de Lenclos* (1800), des *Mémoires du comte de Bonneval* (1806), et il passe pour l'auteur de *Robespierre aux frères et amis* (1799), pamphlet contre les anarchistes et les royalistes.

HERBIGNAC, bourg de France (Loire-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 33 kilom. N.-O. de Savenay, sur une colline; pop. aggl., 514 hab. — pop. tot., 3,672 hab. Extraction de tourbe et fabrication de poteries. Ruines du château de Ranrouet, jadis composé de six tours, d'un donjon et de dix bastions, et dont il ne reste que des débris de tours, un bastion, une porte et des fossés pleins d'eau.

HERBIGNY (Henri-François LAMBERT D'), marquis DE THIBOUVILLE, administrateur français, mort à Rouen en 1704. Il était fils de Henri Lambert, seigneur d'HERBIGNY, qui fut successivement conseiller au parlement, intendant, conseiller d'Etat et mourut à Rouen en 1700. Henri-François suivit également la carrière administrative, devint conseiller au grand conseil (1682), maître des requêtes (1687), intendant de Montauban après son père (1694), puis de Lyon. Il a laissé un remarquable et intéressant *Mémoire sur le gouvernement de Lyon*. « C'est, dit Péricaud, une espèce de statistique de cette ville vers la fin du XVIIe siècle. L'auteur y a consigné des documents précieux pour quiconque voudra faire l'histoire du Lyonnais, du Forez et du Beaujelais sous le règne de Louis XIV. » Ce mémoire est resté manuscrit. On en trouve des extraits dans l'*Histoire du commerce de Lyon*, par M. Beaulieu.

HERBIGNY (Pierre-François-Xavier BOURGUIGNON D'), écrivain politique français, né à Laon en 1772, mort à Loos (Nord) en 1846. Condorcet le fit nommer secrétaire du comité d'instruction publique, emploi qu'il conserva jusqu'en janvier 1793. D'Herbigny donna alors sa démission, se retira dans sa propriété de Haubourdin, près de Lille, contribua à sauver MM. de Choiseul, de Montmorency et de Vibraye, qui venaient d'être traduits devant une commission militaire, et s'adonna entièrement à la culture des lettres tant que durèrent la République et l'Empire. Après le second retour des Bourbons, d'Herbigny fut nommé recteur de l'académie de Grenoble (1816), puis de celle de Rouen (1817), et devint, en 1820, sous le ministère Richelieu, censeur et secrétaire général de la préfecture du Nord. En 1825, sous le ministère de Villèle, il entra dans l'opposition, publia un écrit qui eut un grand succès : *Revue politique de l'Europe en* 1825, fit paraître bientôt après les *Nouvelles lettres provinciales* (Paris, 1825), pamphlet qui lui attira une condamnation à la suite de laquelle il se réfugia en Belgique; rentra en France après la révolution de Juillet et refusa tout emploi sous le nouveau gouvernement. Outre les écrits précités, on a de lui des tragédies, dont l'une, *Polyxène*, fut représentée au Théâtre-Français en 1819; *Des destinées futures de l'Europe* (1825, in-8°); *Paris port de mer* (1826); *Fables nouvelles* (Paris, 1829); *Traité politique de l'éducation publique* (Paris, 1830, in-8°); *De l'état moral et politique de l'Europe en* 1832 (Paris, 1832); *Etudes politiques et historiques* (Paris, 1836, in-8°); *Du déclin de la France en décembre* 1842 (Paris, 1842).

HERBIGNY (Nicolas-Remi FAVART D'), général français. V. FAVART D'HERBIGNY.

HERBIN (Auguste-François-Julien), orientaliste distingué, né à Paris en 1783, mort en 1806. Il fut un des premiers élèves de l'Ecole des langues orientales. Il y montra une précocité remarquable, et il s'était déjà fait connaître par des travaux importants lorsqu'une mort prématurée vint détruire les espérances qu'un si brillant début avait fait concevoir. On a de lui : *Développement des principes de la langue arabe moderne* (1803, in-4°), ouvrage composé par l'auteur à l'âge de seize ans. Il a laissé en manuscrit : *Dictionnaire arabe-français*; *Essai sur les synonymes et les homonymes arabes; Traité sur la musique ancienne des Arabes*, etc.

HERBINE s. f. (èr-bi-ne — de *Herbin*, n. pr.). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des palomydes, comprenant deux espèces qui habitent la France.

HERBIPOLIS, nom latin de WURTZBOURG.

HERBIVORE adj. (èr-bi-vo-re — du lat. *herba*, herbe; *voro*, je dévore). Zool. Qui se nourrit d'herbes, de substances végétales : *Animal* HERBIVORE. *Le lait des femelles* HERBIVORES *est plus doux et plus salutaire que celui des carnivores*. (J.-J. Rouss.) *L'homme est* HERBIVORE *ou carnivore, selon les climats, et souvent dans le même climat*. (Raspail.)

— s. m. Animal herbivore : *Les* HERBIVORES *ne se nourrissent que de substances végétales*. (M. de Dombasle.)

— s. m. pl. Entom. Famille de coléoptères tétramères.

— **Encycl.** On trouve des animaux *herbivores* dans toutes les classes du règne; mais, en général, on réserve cette expression pour désigner certains groupes de mammifères (ruminants, pachydermes, etc.) qui se nourrissent exclusivement ou en majeure partie de matières végétales. Le régime *herbivore* se traduit par des caractères anatomiques intérieurs ou extérieurs. Ainsi, les dents canines manquent, et les molaires, destinées à broyer, prennent un plus grand développement; la mâchoire inférieure est implantée de manière à pouvoir exécuter des mouvements latéraux; l'intestin est beaucoup plus long, relativement au volume du corps. Ces animaux ont souvent des cornes, mais jamais de griffes.

HERBLAIN (SAINT-), bourg et comm. de France (Loire-Inférieure), cant., arrond. et à 8 kilom. O. de Nantes, sur la rive droite de la Loire; pop. aggl., 206 hab. — pop. tot., 2,482 hab. Briqueterie; minoterie à vapeur; fabrication d'engrais artificiels; commerce de foin et de beurre. Sur le territoire de la commune, on voit un énorme châtaignier dont le pied mesure 8 mètres de circonférence.

HERBLAY, village et comm. de France (Seine-et-Oise), cant. d'Argenteuil, arrond. et à 28 kilom. N. de Versailles, sur une colline de la rive droite de la Seine; 1,592 hab. Carrières de pierre à bâtir et de pierre à plâtre. Vignes et arbres fruitiers. Château seigneurial en partie détruit. Belles maisons de campagne, parmi lesquelles on remarque surtout celle qui a été bâtie par le prince della Scarlata et dont la terrasse offre un magnifique point de vue.

Adrien de Valois, parlant de ce village dans sa *Notice des Gaules*, déclare qu'il aime mieux écrire *Erblay* que *Herbelai*, et il paraît qu'il a raison. On ne s'est avisé de mettre une aspiration à la tête de ce nom qu'en conséquence de la coutume où l'on est d'en mettre une au mot *herbe*. Mais *Erblay* ne tire point sa dénomination de *herba*, quoique quelques-uns aient pu le croire dès le XIIIe siècle. Ce n'est pas un pays de beaucoup de prairies, ni un lieu herbu. Les plus anciens titres latins portent *Erbledum* ou *Erbleium*, ainsi qu'on le voit dans le pouillé de Paris de l'an 1210 environ; et il y a toute apparence que ce nom a la même origine que celui d'Arablai ou Arablet, qui est nommé dans les titres latins plus anciens *Adrabletum* et *Atrabletum*. Ce qui appuierait cette origine, c'est que les paysans du lieu et des environs prononcent *Arblay*. *Erblay*, *Arblay* ou *Harblay* signifient proprement l'*Erablaye*, le lieu abondant en érables; la finale *lay*, *aye*, qui se trouve dans un grand nombre de noms de lieu, reproduit la finale latine *teum*, qui marque proprement l'abondance, le grand nombre, la collectivité.

HERBLON (SAINT-), village et comm. de France (Loire-Inférieure), cant., arrond. et à 8 kilom. N.-E. d'Ancenis, au sommet d'une colline, sur la rive droite de la Loire; 2,648 hab. Commerce de grains, vins et fourrages.

HERBON s. m. (èr-bon). Techn. Couteau qui sert au tanneur pour débourrer les peaux.

HERBORISATEUR, TRICE s. (èr-bo-ri-za-teur, tri-se — rad. *herboriser*). Personne qui herborise : *Un* HERBORISATEUR *infatigable*. ‖ On dit aussi HERBORISEUR au masculin.

HERBORISATION s. f. (èr-bo-ri-za-si-on — rad. *herboriser*). Bot. Action d'herboriser : *Les* HERBORISATIONS *solitaires conviennent quand on veut soulager son âme des pensées tristes qui l'affligent*. (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** Au sujet de l'*herborisation*, on peut se demander, en premier lieu, quelles sont les époques de l'année où l'on doit les entreprendre et où on les fait avec le plus d'utilité; en second lieu, quelles sont les localités à explorer et dans quelle saison il convient de les faire; ensuite, quel est le temps le plus propice, quels sont les objets les plus utiles ou les plus indispensables dont doit se munir le botaniste; en dernier lieu, quelle est la manière de récolter les plantes, et quelles sont les portions de celles-ci qu'il faut plus particulièrement choisir pour l'herbier. D'abord, quelles sont les époques de l'année auxquelles on doit entreprendre les *herborisations?* On doit herboriser en toute saison, si le but que l'on se propose est de se procurer la flore complète d'une localité déterminée. Chaque saison, chaque mois et pour ainsi dire chaque semaine voient fleurir leurs espèces spéciales; et pour une même localité, il y a des fleurs qui s'épanouissent au milieu de l'hiver aussi bien qu'en été. Aussi le botaniste qui veut réunir une collection complète des plantes qui composent la flore d'une localité ne saurait négliger aucune époque dans chaque saison. Mais si l'*herborisation* n'a pour but que de recueillir le plus grand nombre de fleurs possible, on devra choisir des époques particulières de l'année, les mois de mai, de juin et de juillet, par exemple. En second lieu, dans chaque saison, les localités que le botaniste devra plus particulièrement parcourir varieront. En hiver, il recherchera les lieux exposés au midi, ou ceux qui sont abrités contre les vents de la froide saison. Au printemps, il se hâtera de visiter les lisières des bois, les terrains en pente et exposés au midi, les terres sèches. En été, ce seront les lieux ombragés, les sols frais, la plaine basse, le bord des ruisseaux. En automne, les espèces étant beaucoup plus uniformément répandues, les *herborisations* devront être beaucoup moins localisées qu'en tout autre temps. De plus, il faut que le botaniste connaisse d'avance l'habitat des plantes qu'il cherche; car telle espèce ne vit que dans les bois, telle autre dans la plaine, etc. En troisième lieu, quel est le temps propice pour l'*herborisation?* Une condition essentielle pour qu'une plante se conserve, c'est qu'elle soit humide, mais non pas extérieurement; ainsi il est préférable de faire les *herborisations* en temps sec. Quels sont les objets nécessaires aux botanistes pour la récolte des plantes? Un instrument pour extraire les plantes du sol; une boîte pour les serrer; quelques feuilles de papier pour presser de suite celles qui sont les plus délicates. La boîte du botaniste est en fer blanc verni; elle a la forme d'un cylindre légèrement aplati; ouverte dans son milieu sur une des faces aplaties, elle est munie en cet endroit d'un couvercle à charnière. Sa longueur peut être de 0m,50; plus longue, elle deviendrait embarrassante. Une simple houlette suffit pour extraire les plantes; c'est un bâton de 1 mètre à peu près, à l'extrémité inférieure duquel est emmanchée une petite pelle creuse, ovalaire. Il est souvent utile et même indispensable d'extraire la plante avec sa racine; c'est à quoi sert la houlette. Le botaniste doit être muni d'un cahier de papier pour serrer immédiatement les plantes qui s'abîmeraient pendant un long transport. Ce cahier est relié et est arrangé de manière à pouvoir être serré soit avec un fermoir, soit avec un cordon. Lorsqu'une plante ne dépasse pas la grandeur d'une feuille de papier grand in-folio, il faut la recueillir tout entière. Lorsque ses dimensions sont trop exagérées, on la plie en deux ou bien on recueille la fleur et ses accessoires, des feuilles, une partie de la tige et quelquefois des racines, lorsqu'elles servent à caractériser une espèce. Lorsque la collection de plantes est assez considérable, le botaniste rentre chez lui pour déterminer le genre, la famille de la plante, et il les classe en ordre pour en composer son herbier.

HERBORISER v. n. ou intr. (èr-bo-ri-zé — rad. *herbe*). Bot. Recueillir les plantes vivantes pour les étudier ou en faire un herbier : *Tous les botanistes n'*HERBORISENT *pas avec le même succès*. (P. Duchartre.)

HERBORISTE s. (èr-bo-ri-ste — rad. *herboriser*). Celui qui vend des simples, des plantes médicinales : *Acheter de la camomille chez l'*HERBORISTE.

— **Encycl.** La profession d'*herboriste* n'existe guère que dans les grandes villes; dans les campagnes, ce sont les pharmaciens qui débitent les plantes médicinales. D'après la loi du 21 germinal an XI et l'arrêté du 25 thermidor an XII (11 avril 1803 et 13 août 1805), nul ne peut exercer la profession d'*herboriste* sans avoir subi un examen préalable sur la connaissance des plantes médicinales et sur les moyens nécessaires pour leur dessiccation et leur conservation. Les frais de cet examen sont de 50 fr. pour Paris et de 40 fr. pour les départements. Les membres du jury d'examen sont deux professeurs de pharmacie ou de botanique et un professeur de médecine. Si le candidat est jugé suffisamment instruit, on lui délivre un certificat qui doit être signé par la municipalité du lieu où il doit s'établir, et, à Paris, par le préfet de police. Tous les *herboristes* sont soumis une ou plusieurs fois par an à des visites faites par des professeurs de botanique ou des pharmaciens chargés de s'assurer que les plantes fraîches sont en bon état et que les sèches sont bien conservées. Chaque visite est payée 4 fr. par l'*herboriste*.

Un vice bien commun dans la profession dont nous parlons est l'ignorance de ceux qui l'exercent; on a vu et on voit presque tous les jours quelques-unes de ces personnes donner une plante pour une autre, par exemple la ciguë pour le cerfeuil, la gratiole pour la mercuriale, etc. Pour les plantes sèches, et surtout pour les racines, les erreurs sont encore plus fréquentes, et ces erreurs peuvent être funestes aux malades. Un inconvénient qui peut avoir des conséquences encore plus désastreuses, et dont on a vu un terrible exemple dans le procès de l'*herboriste* Joye et des *empoisonneuses* de Marseille, c'est que la plupart des *herboristes* ne se contentent pas de vendre des plantes fraîches ou sèches, ils débitent encore, par tolérance ou en cachette, des substances dangereuses, qui ne doivent être livrées que par les pharmaciens et avec de grandes précautions. De plus, il n'est pas rare d'en voir quelques-uns s'ériger en médecins et exploiter la confiance du bas peuple par des consultations soi-disant *gratuites*, mais largement rétribuées par la quantité d'herbes ou de médicaments qu'ils font prendre aux malades.

HERBORISTERIE s. f. (èr-bo-ri-ste-rî — rad. *herboriste*). Boutique d'herboriste : *Tenir une* HERBORISTERIE. ‖ Commerce de plantes médicinales : *S'enrichir dans l'*HERBORISTERIE.

HERBORN, petite ville de Prusse, prov. de Hesse, cercle et à 60 kilom. N. de Wiesbaden, sur la Dille; 2,100 hab. Fabrication de toiles, lainages, bonneterie, poteries; tanneries; tabac; moulins à tan. Séminaire protestant. Herborn possédait jadis une université fondée en 1584.

HERBOUVILLE (Charles-Joseph-Fortuné, marquis D'), général et administrateur, né à Paris en 1756, mort en 1829. Maréchal de camp à l'époque de la Révolution, il quitta alors le service, devint commandant général de la garde nationale de Rouen, puis président de

l'administration départementale de la Loire-Inférieure, fut arrêté comme suspect, rendu à la liberté après le 9 thermidor, et nommé préfet des Deux-Nèthes (1800) puis du Rhône (1806). Dans ce dernier poste, qu'il conserva jusqu'en 1810, il s'est acquis des droits à la reconnaissance des Lyonnais, qui ont donné son nom à une de leurs promenades publiques. Il remplit les fonctions de directeur général des postes de 1815 à 1816. Louis XVIII, qui l'avait nommé lieutenant général en 1814, l'appela en 1815 à siéger à la Chambre des pairs et lui donna le titre de marquis en 1817. On a de lui, outre des *Rapports* sur des objets d'administration : un drame en cinq actes et en prose, l'*Emigré en* 1794 ou *Une scène de la Terreur* (Paris, 1820); *Discours à l'occasion de la mort de M. de Fontanes* (Paris, 1821), et des articles insérés dans le *Conservateur.*

HERBST (Jean-Frédéric-Guillaume), ministre luthérien, savant entomologiste allemand, né à Petershagen (Minden) en 1743, mort en 1807. Il remplit diverses fonctions ecclésiastiques et il a contribué, par ses travaux, aux progrès de la science entomologique. Parmi les ouvrages qu'il a laissés, on estime surtout les suivants : *Essai d'une histoire naturelle des crabes et écrevisses* (1782-1804, 3 vol. in-fol.); *Système naturel des scarabées* (1783-1795, 6 vol. in-8°); *Système naturel des papillons* (1783-1795, 7 vol. in-8°); *Histoire naturelle des insectes aptères* (1795-1800, 4 cahiers in-4°).

HERBST (Edouard), jurisconsulte allemand, né à Vienne en 1820. Reçu docteur en droit en 1843, il devint successivement professeur de philosophie du droit et de droit pénal à Lemberg (1847), puis à Prague (1858), et recteur de cette université (1859). En 1861, Herbst fut nommé membre de la Diète de Bohême, d'où il passa peu après à la Chambre des députés du Reichsrath. Il y devint bientôt le chef du parti allemand et constitutionnel, prit part à toutes les discussions importantes, fut membre de la plupart des commissions et défendit avec énergie, en 1865, dans la Diète de Bohême, les intérêts des Allemands. Herbst n'a pas fait preuve de moins d'activité comme jurisconsulte. Outre un grand nombre de mémoires publiés dans tous les recueils de jurisprudence, on a de lui : *Manuel du droit criminel autrichien* (Vienne, 1855, 2 vol.; 2e édition, 1865); *Recueil des arrêts en matière criminelle de la cour suprême de justice* (Vienne, 1853; 3e édition, 1858; supplément, 1860); *Introduction à la procédure criminelle autrichienne* (Vienne, 1860).

HERBSTIE s. f. (èrb-stî; *h* asp. — de *Herbst*, sav. allem.). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, formé aux dépens du genre maïa : *La* HERBSTIE *noueuse habite la Méditerranée.* (H. Lucas.)

HERBSTION s. m. (èrb-sti-on — de *Herbst*, sav. allem.). Crust. Syn. de GÉBIE.

HERBU, UE adj. (èr-bu, û — rad. *herbe*). Qui est couvert d'herbes : *Un sentier* HERBU. *Un champ* HERBU.

HERBUE s. f. (èr-bû — rad. *herbe*). Agric. Terre légère et peu profonde, qui n'est bonne qu'à faire des pâturages. ‖ Terre végétale qu'on enlève dans les pâturages, pour amender le sol d'un vignoble.

— Techn. Fondant argileux, employé dans le traitement des minerais de fer.

HERBULE s. f. (èr-bu-le — dimin. de *herbe*). Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces de mousses.

HERBURT DE FULSTYN ou **DE FULSTEIN** (Jean), historien polonais qui vivait au XVIe siècle. Il était castellan de Sanok, sénateur de Pologne, et se rendit en France, comme ambassadeur, en 1574. On lui doit : *Statuta regni polonici, in ordinem alphabeticum digesta* (1567, in-fol.), et *Chronicon sive historiæ polonicæ compendiosa descriptio* (Bâle, 1571, in-4°). Ce dernier ouvrage est un abrégé estimé du livre de Cromer intitulé : *De origine et rebus gestis Polonorum.* Il a été traduit en français par F. Baudoin, sous le titre d'*Histoire des rois et princes de Pologne* (Paris, 1573), et par Blaise de Vigenère, sous celui de *Chroniques et annales de Pologne jusqu'à Henri de Valois* (Paris, 1573).

HERCHEUR, EUSE s. (èr-cheur; *h* asp. — rad. *herque*). Min. Ouvrier, ouvrière qui pousse les wagons chargés de minerai.

HERCHIES, bourg et comm. de Belgique, prov. de Hainaut, arrond. et à 12 kilom. N.-O. de Mons, sur la Deutre, qui y prend sa source; 2,500 hab. Filatures de lin; raffinerie de sel; brasseries; commerce de bétail, chevaux. Restes de l'ancien château des comtes d'Egmont.

HERCLAN s. m. (èr-klan; *h* asp.). Ornith. Nom vulgaire du tadorne.

HERCULANEUM, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Missouri, à 60 kilom. S. de Saint-Louis, sur la rive droite du Missisipi; 2,700 hab. Nombreux moulins; construction de vaisseaux; commerce actif.

HERCULANO DE CARVALHO E ARAUJO (Alexandre), poëte et historien portugais, né à Lisbonne en 1810. Il fut élevé à Paris, où il étudia particulièrement les langues et les littératures étrangères. A son retour dans sa patrie, il se joignit avec enthousiasme au parti libéral, et se fit avantageusement connaître, d'abord comme collaborateur des feuilles constitutionnelles, puis comme rédacteur du journal le *Panorama.* Il publia dans cette dernière feuille, qui était à la fois littéraire et politique, des poésies qui obtinrent assez de succès pour le décider à se consacrer exclusivement aux travaux poétiques. Bientôt il publia un grand poëme, la *Voix du Prophète* (Ferrol, 1836), dont le succès fut très-grand et dans lequel il peignit, avec les couleurs les plus sombres, sous forme de visions et de songes, l'avenir de sa patrie. En 1838, il donna un nouveau poëme en quatre chants, intitulé la *Harpe du croyant*, où domine la même teinte lugubre que l'école romantique française avait mise à la mode. Ces deux poëmes ont été insérés dans le recueil de ses poésies (Lisbonne, 1850). On ne peut regarder comme un chef-d'œuvre le roman d'Herculano intitulé : *Eurich, prêtre des Goths;* mais cet ouvrage n'en marque pas moins dans l'histoire de la littérature portugaise moderne. Il fut publié comme la première partie d'une œuvre plus étendue, intitulée le *Monasticon*, et dont la seconde partie parut sous ce titre : le *Moine de Cîteaux* (Lisbonne, 1847-1848, 2 vol.). Tout en cultivant la poésie et la littérature romantique, Herculano se livrait à une étude approfondie de l'histoire de son pays et entreprenait la publication d'une *Histoire de Portugal* (Lisbonne, 1845 et années suiv., t. I à IV). Cet ouvrage, écrit d'après des sources nouvelles et sur un plan longuement médité, est surtout remarquable au point de vue de la critique. Il annonce chez son auteur une connaissance profonde de l'histoire des peuples étrangers, en même temps qu'il peut passer pour un chef-d'œuvre de style classique. On peut appliquer le même éloge à un autre de ses ouvrages historiques : *De l'origine et de l'établissement de l'inquisition en Portugal* (Lisbonne 1854-1855, 2 vol.). On a encore du même auteur des *Légendes et récits* (1851, 2 vol.), tirés de l'histoire du Portugal, et il a, en outre, publié un grand nombre de documents historiques, auxquels il a joint de savants commentaires. En 1841, il fut élu membre des Cortès et devint plus tard bibliothécaire du roi. Herculano est, en outre, membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

HERCULANUM, ville de l'Italie ancienne, dans la Campanie, sur la côte de la mer Tyrrhénienne, entre Naples au N.-O. et Pompéi au S.-E., ensevelie sous les cendres et la lave du Vésuve l'an 79 de J.-C. L'étymologie la plus probable du nom d'Herculanum se rattache à celui d'Hercule. D'après Strabon et Denys d'Halicarnasse, Hercule serait le fondateur de cette ville. On prétend que c'était l'Hercule Phénicien, celui qui défit le tyran Géryon en Espagne, et qui, après s'être ouvert un passage à travers les Alpes, vint en Italie, où il fonda Monaco dans la Ligurie, Livourne et Port-Hercule dans la Toscane, Pompéi et la ville d'Herculanum, où il fit construire un port magnifique pour sa flotte. Quelques historiens assurent qu'*Herculanum fut fondée 60 ans avant Troie.* Quoi qu'il en soit, il est certain que cette ville existait dès les premiers temps de la république romaine. Son site agréable et salubre, l'avantage de la proximité de la mer et d'autres dons de la nature attirèrent à Herculanum un nombre considérable d'habitants et en firent bientôt une des cités les plus populeuses et les plus florissantes de la Campanie. Elle fut d'abord habitée et gouvernée par les Osques, ensuite par les Etrusques, les Samnites et les Grecs. Devenue plus tard alternativement ville municipale et colonie romaine, elle conserva toujours sa magnificence dans les édifices publics, les spectacles, comme le prouve le grand nombre de sculptures et d'inscriptions que l'on y a découvertes depuis 1711.

Les richesses, le luxe et la mollesse qui s'introduisirent à Rome dans les derniers temps de la république rendirent désirable aux Romains le séjour d'une ville grecque animée par la liberté et les plaisirs, embellie par les arts, située dans une contrée d'une fertilité admirable et sous un ciel des plus doux. Cicéron cite un grand nombre de Romains qui possédaient des maisons de campagne à Herculanum, où ils passaient la plus grande partie de l'année. Strabon, qui vivait sous Auguste, a laissé une description séduisante de cette ville. Pline, Florus et Stace en font également l'éloge. Ses ruines, en effet, rappellent encore la plus belle et la plus opulente des villes de la Campanie, après Naples et Capoue.

On s'est accordé généralement à regarder l'éruption de 79 ap. J.-C., dans laquelle Pline a trouvé la mort, comme l'unique cause de la ruine d'Herculanum. Ce qui est certain, c'est que, seize ans auparavant, c'est-à-dire l'an 63 de l'ère chrétienne, sous le consulat de Régulus et de Virginius, le jour des nones de février, il y eut un violent tremblement de terre qui se fit sentir dans tous les environs du Vésuve, et dans une saison où il semblait qu'on n'avait point à redouter les commotions terrestres. Jusqu'à ce moment, la Campanie, souvent agitée de ces violentes secousses, n'en avait été qu'effrayée et n'avait jamais éprouvé de dommages bien considérables; mais dans cette occasion, si l'on s'en rapporte à Sénèque, la ville de Pompéi fut entièrement détruite et celle d'Herculanum en partie ruinée. Plusieurs édifices de Naples furent endommagés, tandis que les maisons de campagne isolées étaient violemment agitées. Le continuateur de Dion Cassius, en parlant de l'éruption qui recouvrit en entier la ville d'Herculanum, paraît avoir confondu ces deux événements; mais tout, dans l'étude des débris d'Herculanum, paraît attester cette double ruine. C'est sans doute lors du tremblement de terre de l'an 63 que la plupart des édifices retrouvés sous la lave vomie par l'éruption de l'an 79 prirent la direction inclinée du nord au midi que l'on a remarquée surtout dans ceux qui se trouvent le plus près de la mer. On sait que l'on fut obligé de réveiller Pline, qui se reposait dans une maison de Stabies, à quelques milles d'Herculanum, pour l'engager à fuir, parce que les cendres et les pierres ponces tombaient autour de cette maison en telle abondance que toutes les issues étaient près d'être fermées. Et cependant l'éruption ne sévissait pas à Stabies aussi fort qu'au midi, sur Herculanum, où elle remplit non-seulement les rues et les cours, mais les vestibules et la plupart des appartements dans l'intérieur des maisons. Cette pluie brûlante fut si intense sur ce point, qu'elle força les habitants à chercher leur salut hors de la ville; mais elle leur donna toutefois le temps d'emporter les objets les plus précieux et de se sauver eux-mêmes, car, dans toutes les fouilles que l'on a faites, on n'a retrouvé que les restes de dix ou douze cadavres, que l'on peut considérer comme ceux de gens qui furent suffoqués en voulant se retirer. Ce fut le cas de Pline. Les torrents de feu liquide ne vinrent envelopper et couvrir la malheureuse cité qu'après cette première submersion sous les cendres, les ponces, les pierres brûlées et les sables ardents qui s'y accumulaient de manière à donner de la solidité aux édifices qu'ils recouvraient, et, en se refroidissant avant l'arrivée des laves, à former avec elles cette croûte conservatrice sous laquelle on a trouvé des objets de toute nature, et jusqu'à du pain, des fruits, des œufs, que l'action du temps n'avait pas altérés.

Cette masse qui recouvrait la ville d'Herculanum et le pays voisin, et que l'on appelle lave d'Herculanum, pour la distinguer de celles qui ont coulé depuis du Vésuve, est un composé de cendres grises et d'un sable fin que l'humidité a réduit en pâte, de parties minérales et cristallisées, mêlées d'une poussière de sable noir qui y domine. Cette croûte, sous laquelle gisait Herculanum, est si dure que l'on ne peut la briser et la réduire en poudre qu'à coups de pic et de marteau. C'est sur l'exhaussement formé par l'amas de toutes ces matières, jetées là par l'éruption de 79, qu'ont été bâtis, dans des temps très-postérieurs, le bourg de Portici, le château du roi et toutes les maisons de campagne dont ce magnifique pays est couvert. C'est sous ces constructions que se sont faites les fouilles d'où l'on a tiré tant d'objets précieux; c'est par là que l'on a pénétré dans la ville d'Hercule et retrouvé ces beaux monuments antiques et ces maisons romaines dont la découverte a jeté une si vive lumière sur la vie privée des Romains. La découverte d'Herculanum est une véritable résurrection, qui a eu lieu après plus de seize siècles, pour offrir aux nations modernes une sorte d'inventaire complet de l'antique civilisation.

Le hasard, auquel on doit tant de choses, fut l'auteur de la découverte d'Herculanum. Il est, du reste, vrai de dire qu'on en était réduit aux conjectures sur l'emplacement de cette ville. On la croyait même ensevelie à une telle profondeur qu'il serait impossible d'en retrouver les restes et, par conséquent, inutile de les rechercher. En 1711, Emmanuel de Lorraine, prince d'Elbeuf et général des galères de Naples, ayant besoin de marbre pour son château de plaisance de Portici, fit creuser autour d'un puits dans lequel les habitants de Resina en avaient, quelques années auparavant, trouvé en abondance. Les excavations pratiquées par ordre du prince d'Elbeuf amenèrent la découverte d'un temple antique, orné de colonnes et de statues de marbre, qui furent enlevées et envoyées au prince Eugène. Les proportions de ce temple, que l'on croit avoir été consacré à Bacchus, étaient à peu près les mêmes que celles du temple de Sérapis à Pouzzoles. Les fouilles furent interrompues, bien que cette découverte fût assez belle pour exciter le désir de les continuer. Cependant ces découvertes firent grand bruit, et l'on soupçonna que ce temple pouvait bien avoir appartenu à la ville d'Herculanum, dont jusqu'alors on avait ignoré la vraie situation, les auteurs modernes qui avaient écrit sur elle la plaçant plus loin que Portici, vers l'E., près de l'emplacement occupé par les villages de Torre-del-Greco et de l'Annunziata. Les choses en restèrent là jusqu'en 1738, époque à laquelle le roi des Deux-Siciles ordonna que l'on procédât à de nouvelles excavations, qui, savamment dirigées, mirent à jour une grande partie de la ville engloutie. Les fouilles furent continuées jusqu'en 1770 et dirigées d'une manière peu intelligente. Comme Resina et une partie de Portici s'étendent au-dessus d'Herculanum, on remplit une partie des excavations, après y avoir fait des recherches. Les fouilles, longtemps interrompues, ont été reprises de 1828 à 1837. Voici, d'après l'excellent *Itinéraire d'Italie* de M. Du Pays, quels sont actuellement les édifices et les curiosités les plus intéressantes d'Herculanum :

Le *Théâtre*, un des plus importants et des premiers édifices que l'on ait découverts, pouvait contenir de 8,000 à 10,000 spectateurs. Il est composé de seize rangs de gradins en travertin et de trois rangs à l'amphithéâtre supérieur. L'orchestre, pavé de marbres africains, est d'un tiers plus grand que celui du théâtre *San-Carlo.* Ce théâtre était enrichi de colonnes et de statues de marbre et de bronze, parmi lesquelles quatre statues en bronze doré. Son emplacement est obstrué par des piliers massifs destinés à étayer les terres supérieures... Sur l'architrave d'une des portes on lisait que « L. Ann. Mammianus Rufus, juge et censeur, avait construit le théâtre à ses frais; » et sur l'autre, que « Numisius, fils de Publius, en était l'architecte. »

La *Basilique*, édifice long de 228 pieds et large de 132, avec un portique de 42 colonnes, était ornée de 42 statues de marbre et de bronze, et de peintures à fresque. Sur la place, devant la Basilique, se trouvaient les deux célèbres statues équestres en marbre de N. Nonius Balbus et de son fils, N. Nonius, proconsul, qui, selon une inscription, éleva à ses frais la Basilique.

De 1750 à 1760, on mit à jour la *Villa d'Aristide* ou *des Papyrus*, ainsi appelée parce qu'on y découvrit une figure du « Juste » d'Athènes et une bibliothèque de papyrus. Beaucoup d'autres objets précieux d'art et de curiosité en furent retirés. Les nouvelles fouilles, reprises en 1828, ont fait mettre à découvert la *Maison* dite *d'Argus*, qui a fourni au musée de Naples une foule de reliques des plus intéressantes, entre autres des comestibles. Une petite plante, semée du temps de Titus, dans le jardin de cette villa, poussa de nouveau et se couvrit de fleurs.

Les rues d'Herculanum sont droites, pavées de dalles de lave et bordées de trottoirs. Les maisons particulières sont à un seul étage.

L'énumération de tous les objets d'art et de curiosité dont les fouilles d'Herculanum ont enrichi les musées d'Europe nous entraînerait fort loin; les plus remarquables ont été décrits et gravés dans divers recueils, notamment dans le grand ouvrage de Barré, *Herculanum et Pompéi* (Paris, 7 vol. in-4°, avec 700 planches). Nous nous contenterons de citer les œuvres d'art les plus importantes qui d'Herculanum ont été transportées au musée des *Studj*, à Naples.

PEINTURES. Quatre monochromes sur marbre, trouvés dans la maison des Papyrus, savoir : *Silène*, *Thésée délivrant Hippodamie des mains du centaure Eurytus*, une *Scène de tragédie* et une très-belle composition, œuvre de l'Athénien Alexandre, signée (Ἀλέξανδρος Ἀθηναῖος ἔγραφεν), et représentant deux jeunes femmes qui jouent aux osselets en présence de trois de leurs compagnes, ou, suivant quelques archéologues, *Latone méditant la destruction des filles de Niobé; Hercule et Télèphe* et *Thésée vainqueur du Minotaure*, deux des plus grandes peintures antiques qu'il y ait au musée, trouvées dans la Basilique; *Mercure et Argus*, belle peinture à fond noir, trouvée dans la Maison d'Argus; *Jupiter et Junon sur le mont Ida*, *Cérès assise*, *Centaures* mâles et femelles, divers *Amours*, *Hylas ravi par les nymphes*, le *Printemps*, *Sérapis*, la *Marchande d'Amours*, *Ulysse et son chien*, *Ariane abandonnée*, une *Cigale conduisant un char traîné par un perroquet.*

STATUES EN MARBRE. Les *Balbus* (deux figures équestres et cinq statues en pied); un *Athlète vainqueur; Oreste et Electre*, groupe remarquable par la pureté et la simplicité du style; le *Faune portant Bacchus enfant; Claude* assis, et *Jupiter* ou *Auguste* assis, statues colossales; *Terpsichore* et quatre autres *Muses; Homère; Eschine; Zénon; Démosthène*, etc.

BRONZES. Les six *Danseuses* qui décoraient le proscénium du théâtre; le *Faune ivre*, le *Faune dormant* et le *Mercure au repos*, chefs-d'œuvre de l'art antique; les bustes admirables de *Sénèque*, de *Scipion l'Africain*, de *Livie*, de *Bérénice*, de *Platon* ou *Speusippe*, de *Ptolémée Soter* et de *Ptolémée Philadelphe*, de *Démocrite*, d'*Héraclite*, d'*Agrippa*, d'*Archytas;* une petite statue équestre d'*Alexandre;* un *Porc courant;* les statues colossales d'*Auguste* tenant la foudre, de *Marcus Calatorius* vêtu de la toge, de *Drusus*, de *Faustine* sous la figure de la *Pudicité; Silène ivre*, à cheval sur une outre qui servait de tuyau à une fontaine, etc. Les bronzes provenant d'Herculanum sont beaucoup mieux conservés en général que ceux de Pompéi; ils se distinguent par leurs belles couleurs d'un vert foncé et leur surface relativement unie.

Des *Vues d'Herculanum* ont été gravées par Cochin et Bellicard (1756), par Raphaël Morghen, par P.-J. Gaultier, etc.

Herculanum, opéra en quatre actes, paroles de MM. Méry et Hadot, musique de M. Félicien David, représenté à l'Académie impériale de musique le 4 mars 1859. Cet opéra est l'œuvre lyrique la plus importante du compositeur. Le développement des morceaux, les formes plus riches de l'instrumentation, la prédominance de l'expression dramatique sur l'emploi du genre descriptif, si familier à l'auteur du *Désert*, ont permis au public de juger sous un nouveau jour le talent

remarquable de M. Félicien David. Il est résulté de cette épreuve qu'on désirerait le voir travailler plus assidûment pour notre première scène lyrique. Il y a vraiment des scènes fort belles, vigoureusement enlevées, dans *Herculanum*, et, malgré des situations qui rappellent des modèles écrasants, tels que le duo d'Alice et de Bertram dans *Robert le Diable*, et le septuor de *Poliuto*, le compositeur a su être neuf, puissant et original. Le livret est quelque peu bizarre. Il se ressent de l'indécision des auteurs. Il s'agissait d'abord d'un drame mêlé de chants, comme le sont beaucoup de drames allemands, et intitulé la *Fin du monde;* ensuite d'un opéra destiné au Théâtre-Lyrique, sous ce titre : le *Dernier amour;* enfin on s'arrêta au sujet d'*Herculanum*. L'action se passe donc sous le règne de Titus, à la veille de la grande catastrophe qui ensevelit sous les cendres du Vésuve Herculanum et Pompéi. Les auteurs, pour donner plus de grandeur à leur fiction, se sont inspirés des livres saints. L'histoire des villes maudites de Sodome et de Gomorrhe, *Polyeucte* et les *Martyrs*, comme aussi les prophéties relatives à la fin du monde, ont fourni à Méry ses plus belles images. Mais, en raison de la fusion de ces éléments divers, le livret d'*Herculanum* est une œuvre hybride, peu intéressante, manquant totalement de couleur historique, malgré le déploiement des moyens matériels, les décors magnifiques et les riches costumes.

Olympia, reine d'une contrée située sur les bords de l'Euphrate et sœur du proconsul Nicanor, est venue en Italie se faire couronner solennellement. On pourrait dire de ce personnage d'Olympia que *c'est Vénus tout entière à sa proie attachée*, si Méry était parvenu à lui donner de la vie; mais ce n'est qu'un être bizarre, ni femme ni démon. Son frère, Nicanor, tient également plutôt de Bertram que du proconsul. On amène en leur présence deux époux chrétiens, Hélios et Lilia. Nicanor ordonne qu'on les conduise immédiatement au supplice; mais Olympia veut recourir à des moyens plus doux. Elle demande qu'on la laisse s'entretenir avec Hélios, tandis qu'elle livre la pauvre Lilia aux entreprises criminelles de son frère. Olympia se croit aussi sûre de triompher du pauvre Hélios que si elle était Vénus elle-même. Cependant elle ajoute à sa déclaration l'influence d'un breuvage aphrodisiaque, qu'elle lui fait verser par l'esclave Locusta. Au milieu du festin apparaît le trouble-fête Magnus, qui donne lecture de quelques versets de l'*Apocalypse*, citation d'assez mauvais goût au théâtre. On se moque de lui non sans raison; l'orgie recommence, et ainsi finit le premier acte.

Le décor du deuxième acte transporte le spectateur dans la vallée d'Ottoyano, où se réunissent les chrétiens. Nicanor vient y trouver Lilia. C'est la plus belle scène de l'ouvrage. Pendant ce duo, une croix, placée au-dessus d'une des tombes des martyrs, s'illumine miraculeusement. Lilia sent son courage se raffermir, et, s'apercevant que la croix reste obscure aux yeux de Nicanor, elle le repousse comme un maudit. Le tonnerre éclate, le proconsul tombe foudroyé. Satan paraît et revêt le manteau de Nicanor : mais, sans révéler sa présence à Lilia, il lui montre l'intérieur du palais d'Olympia, et Hélios aux pieds de la reine.

L'acte troisième se passe dans les jardins de la reine; une bacchanale chantée, jouée et dansée précède l'entrevue de Lilia et d'Hélios en présence d'Olympia et de Satan. La jeune chrétienne rappelle son amant à la vertu, et chante un *Credo* imité de celui des *Martyrs*.

Hélios rentre en lui-même; mais, désespérant de retrouver l'amour de Lilia, qu'on va conduire au supplice, il s'exprime ainsi :

Vérité de l'enfer ! oui, j'ai souillé mon âme !
Rien ne pourra m'absoudre aux yeux de Lilia...
Sauvons du moins ses jours, si je dois vivre infâme !...
Reine ! je suis à toi !... je t'aime, Olympia !

Pouvait-on imaginer un moyen dramatique aussi grossier, aussi brutal, de rendre un quatrième acte nécessaire et de prolonger la soirée? Frapper ainsi Lilia dans son cœur d'amante, dans sa foi de chrétienne ! O convenances ! ô mœurs dramatiques du théâtre de Corneille, de Racine, de Quinault lui-même, qu'êtes-vous devenues?

Le quatrième acte se compose de deux tableaux. Le premier représente l'atrium du palais d'Olympia. L'éruption du Vésuve a commencé. Les esclaves en profitent pour se révolter et se livrer au pillage. Satan les y encourage. Hélios accourt éperdu se jeter aux pieds de Lilia et en obtient son pardon. Tous deux, réconciliés dans l'amour et dans la foi, attendent la mort, soutenus et encouragés par le prophète Magnus. Olympia brave le fléau; Satan triomphe; les monuments s'écroulent avec fracas; la lave envahissante s'avance sur le théâtre. Magnus s'écrie : « Chrétiens, voici la mort ! » Hélios et Lilia répondent : « C'est le ciel ! c'est la vie ! »

Cet opéra n'a point d'ouverture. Le compositeur s'est contenté d'annoncer le lever du rideau par une introduction dont le motif principal, exécuté successivement par les violoncelles et la flûte, est accompagné par les harpes. La romance : *Dans une retraite profonde*, est le premier morceau qui excite l'intérêt. La mélodie, d'une simplicité calme et toute virginale, est gracieusement ornée d'un accompagnement de cor anglais. L'andante en *la : Noble Hélios, en ton absence*, chanté par Olympia, n'a rien de remarquable; mais la phrase du ténor qui en accompagne la fin exprime bien l'étonnement et la surprise des sens du jeune chrétien.

Mais c'est dans l'air de l'extase que le compositeur a le plus travaillé son instrumentation. Pendant qu'Hélios vide la coupe, les gammes chromatiques du quatuor, *con sordini*, se succèdent, et il faut convenir qu'il y a là une difficulté d'exécution qui rendra presque toujours ce passage scabreux et d'une justesse douteuse, d'autant plus que ces instruments jouent des traits de huit triples croches sur des sixtes jouées par les harpes. Le reste de l'air est d'une couleur poétique délicieuse. Le petit chœur syllabique des chrétiens, qui ouvre le second acte, offre une jolie modulation en *sol* bémol. La prière qui suit est sans accompagnement, bien traitée pour les voix, et la phrase dite en écho par les ténors produit un agréable effet. Comme nous l'avons dit plus haut, le morceau qui nous paraît le plus dramatique est le duo entre Lilia et Nicanor. L'inspiration y règne d'un bout à l'autre. Ce n'est qu'une suite de phrases bien accentuées et allant droit au cœur, surtout dans la partie de Lilia. Cependant quelques modulations viennent étonner l'oreille. La substitution du *ré* bémol à l'*ut* dièse, pour obtenir un repos en *ut* par le moyen de la sixte augmentée, est loin d'amener un résultat satisfaisant. L'air de la vision, où se trouve la jolie phrase : *Je veux aimer toujours dans l'air que tu respires*, est poétiquement accompagné par une première harpe à l'orchestre et une deuxième harpe dans la coulisse. Parmi les airs du ballet, nous rappellerons le joli motif en *la* mineur dit par les violons, dialoguant avec la première flûte et accompagnant le pas des Grâces et des Muses. Le talent de M. David se distingue particulièrement par un emploi original du rhythme. La bacchanale en fournit une nouvelle preuve; la répétition persistante du mot *Évoé* lui donne le caractère étrange et tourbillonnant qui convient à cette sorte de divertissement. Quant au *Credo*, dont la mélodie est large et religieuse, nous croyons qu'on préférera l'accompagnement de la seconde strophe à celui de la première, qui se compose des cors, bassons, clarinettes et flûtes. Il fallait la voix exceptionnellement puissante de M[me] Gueymard pour triompher de cet orgue artificiel. Sans être aussi remarquable que le duo du deuxième acte, celui du quatrième, entre Lilia et Hélios, a de grandes qualités mélodiques et scéniques. C'est Hélios qui le commence : *Dieu ne m'a pas frappé...* et il produit de l'effet. Malgré les défauts du poëme et les réminiscences des situations, nous le répétons, la conception musicale de M. Félicien David est grande et belle. Elle possède tous les caractères qui doivent lui assurer son maintien au répertoire de l'Opéra. Comme tous les mélodistes, M. Félicien David met en relief presque constamment deux parties, le chant et la basse. Les parties intermédiaires sont la plupart du temps des accords de remplissage, et ne contribuent à l'ensemble que par des effets de sonorité. Ce n'est pas que l'instrumentation de ces partitions ne soit fort intéressante : au contraire. De tous les compositeurs contemporains, M. David est, avec Berlioz, celui qui fait le plus éloquemment parler l'orchestre. Nous ajouterons même que l'auteur du *Désert* le fait parler avec plus de précision, de simplicité et de clarté. Mais nous parlons de la composition harmonique et de la forme que revêtent ses inspirations. Cette forme, d'ailleurs, est actuellement la plus saisissable pour le public. Le rôle d'Hélios a été une des plus belles créations de Roger. Il a su exprimer merveilleusement l'enivrement voluptueux dans la scène de la coupe. M[mes] Borghi-Mamo et Gueymard-Lauters ont aussi chanté avec talent les rôles d'Olympia et de Lilia. Obin a rempli le double rôle de Nicanor et de Satan.

Nous allons reproduire deux des morceaux mentionnés dans cette analyse.

LE CREDO D'HERCULANUM

1re Strophe. *Andantino.*

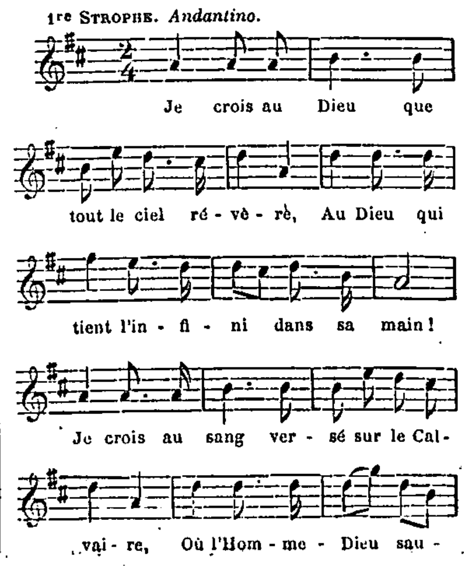

Pour finir la 2e strophe on ajoute, à partir du signe △, ce qui suit :

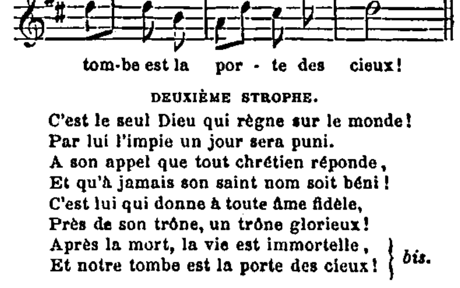

DEUXIÈME STROPHE.

C'est le seul Dieu qui règne sur le monde !
Par lui l'impie un jour sera puni.
A son appel que tout chrétien réponde,
Et qu'à jamais son saint nom soit béni !
C'est lui qui donne à toute âme fidèle,
Près de son trône, un trône glorieux !
Après la mort, la vie est immortelle, } *bis.*
Et notre tombe est la porte des cieux ! }

AIR D'HERCULANUM.

Andante.

DEUXIÈME STROPHE.

Je veux t'aimer toujours,
O ma charmante idole,
Déesse de tous les amours !
Je veux t'aimer toujours.
Que le temps marche ou vole,
Au soleil des nuits et des jours,
Par tes accents divins mon oreille est charmée ;
Laisse-moi vivre à tes genoux ;
En te voyant ainsi par un mortel aimée,
Les anges du ciel sont jaloux !

HERCULE s. m. (èr-ku-le — n. mythol.). Homme excessivement fort, robuste : *Un homme taillé en* HERCULE. *Nos* HERCULES *du Nord sont plus forts peut-être, mais certainement moins robustes, moins acclimatables partout, que le marin provençal, catalan, etc.* (Michelet.)

Je tâche de tourner le vice en ridicule,
Ne pouvant l'attaquer avec des bras d'*hercule*.
La Fontaine.

(V. plus loin l'article mythologique.) ‖ Saltimbanque qui exécute des tours de force, des exercices demandant une grande vigueur musculaire : *Il n'est pas de gens plus tôt usés, estropiés, que les* HERCULES, *entre autres les boxeurs.* (Fourier.)

— Fig. Homme très-fort en son genre : *A qui se fait* HERCULE, *on impose une massue : avis aux pygmées.* (A. d'Houdetot.)

— Astron. Constellation de l'hémisphère boréal.

— Entom. Grand scarabée d'Amérique.

— **Encycl.** Astron. La constellation d'*Hercule* a, à sa gauche, la Lyre ; à sa droite, la Couronne ; au nord, le Dragon, et, au midi, Ophiuchus. Le catalogue de Flamsteed lui attribue 113 étoiles. Elle comprend un quadrilatère dont les angles sont marqués par quatre tertiaires, et dont la diagonale, suffisamment prolongée vers le midi, rencontre une autre tertiaire, α, qui indique la tête d'*Hercule*, placée près de celle d'Ophiuchus.

La constellation d'*Hercule* a reçu des poëtes tous les noms qui ont été donnés par les anciens au héros qu'elle rappelle. Sur les cartes célestes, ce personnage est représenté dans l'attitude d'un combattant, un genou fléchi, tenant d'une main sa massue et de l'autre la peau du lion de Némée, qu'il présente comme un bouclier.

Les observations de MM. Daws et Struve ont permis à M. Yvon Villarceau de donner plus exactement les éléments du système de ζ d'*Hercule*, dont le satellite a un mouvement moyen annuel de 9° 81′, dans une orbite dont l'excentricité est d'environ 0° 48′. Si la parallaxe de cette étoile est seulement de 0″,076, valeur provisoirement attribuée à la parallaxe des étoiles de troisième grandeur, on peut calculer que sa masse est au moins quadruple de celle de notre soleil.

C'est vers l'étoile μ de cette constellation, à gauche du quadrilatère ci-dessus désigné, et vers la ligne des solstices, que, suivant quelques astronomes modernes, paraît se diriger notre soleil, avec tout son cortége planétaire.

HERCULE, célèbre héros de l'antiquité grecque. Dans les traditions orphiques, Hercule est assimilé au Temps ; il est considéré comme un principe cosmogonique ; de lui naquit un œuf immense qui, couvé par son père, se brisa en deux parties, dont l'une forma le ciel et l'autre la terre. Dans les conceptions postérieures, l'Hercule grec est fils de Jupiter et d'Alcmène ; il est la personnification de la force. Junon envoya deux dragons ou deux serpents pour le dévorer dans son berceau ; mais l'enfant héroïque les étouffa entre ses bras. Il devint d'une taille et d'une force extraordinaires. Marié à Mégare, fille de Créon, il la tua dans un accès de folie, ainsi que les enfants qu'il avait eus d'elle. Pour expier ce crime involontaire, il fut condamné à obéir au roi Eurysthée, son frère, qui lui fit exécuter les rudes entreprises connues sous le nom des *Douze travaux d'Hercule*. En voici l'énumération :

1° Il dut combattre et tuer le lion de la forêt de Némée, dont il porta toujours depuis la dépouille.

2° Il tua l'hydre de Lerne.

3° Il prit vivant le sanglier d'Erymanthe.

4° Il s'empara, à la course, de la biche aux pieds d'airain et aux cornes d'or, biche si rapide que personne avant lui n'avait pu l'atteindre, et que le héros ne voulait point percer de ses flèches inévitables, car elle était consacrée à Diane. Il la poursuivit pendant toute une année à travers les forêts du Ménale, montagne d'Arcadie.

5° Il tua à coups de flèches les oiseaux du lac Stymphale.

6° Il dompta le taureau de l'île de Crète, envoyé par Neptune contre Minos.

7° Il enleva les cavales de Diomède, roi de Thrace, qui nourrissait ses chevaux de chair humaine, et le punit lui-même de sa cruauté en le faisant dévorer par ses propres chevaux.

8° Il vainquit les Amazones et leur enleva leur reine.

9° Il nettoya les étables d'Augias, qui ne l'avaient pas été depuis plus de trente ans, et qui contenaient trois mille bœufs. Hercule y fit passer le fleuve Alphée, qu'il détourna de son cours.

10° Il combattit et tua Géryon et lui enleva ses troupeaux.

11° Il enleva les pommes d'or du jardin des Hespérides.

12° Enfin, il retira Thésée des enfers, après avoir enchaîné Cerbère et amené le monstre jusqu'à la lumière du soleil.

La tradition attribuait encore à Hercule une infinité d'autres exploits; elle nous le montre armé de sa terrible massue, que lui seul pouvait manier, et avec laquelle il exterminait les brigands et les monstres. Ainsi, il soutint le ciel sur ses épaules pour soulager Atlas, délivra Hésione d'un monstre qui allait la dévorer, extermina les Centaures, prit Troie et mit Priam sur le trône, tua le géant Antée, le brigand Cacus et Busiris, sépara les montagnes de Calpé et d'Abyla, appelées depuis les colonnes d'Hercule, délivra Prométhée, tua le centaure Nessus, combattit les dieux eux-mêmes et blessa Junon et Pluton, etc.

Virgile, au livre VIII de son *Enéide*, célèbre ainsi ces exploits d'Hercule :

Deux chœurs de Saliens, partagés en deux rangs,
D'un côté les vieillards, de l'autre la jeunesse,
Ceints des rameaux du dieu, pleins d'une sainte [ivresse,
Chantaient, chantaient Hercule au loin victorieux,
Sa précoce valeur, son berceau glorieux,
Les serpents étouffés, essai de son enfance,
Les superbes cités qu'immola sa vengeance;
Comment, d'un fier tyran bravant les dures lois,
Il fatigua Junon de ses nombreux exploits.
Terrible dieu! c'est toi qui domptas le Centaure;
C'est par toi que périt l'infâme Minotaure.
Que servit au lion son fier rugissement,
Ses longs crins hérissés, son gosier écumant?
En vain l'hydre vers toi redressa ses cent têtes;
L'enfer même, l'enfer frémit de tes conquêtes,
Et Cerbère, couché dans son antre sanglant,
Par ta puissante main fut traîné tout tremblant.
Tu bravas, tu domptas le monstrueux Typhée,
Et son armure immense honora ton trophée.
. . . .
: . . . . Ils célèbrent encore
Le trépas du brigand que la contrée abhorre,
Devant le dieu vainqueur ce monstre épouvanté,
Les feux qu'il vomissait, son antre ensanglanté.

Traduction de DELILLE.

Déjanire, femme d'Hercule, jalouse de ce que le héros avait enlevé Iole, fille du roi Eurythus, lui envoya la robe teinte du sang de Nessus, sang empoisonné par la flèche dont Hercule avait fait périr le Centaure. Celui-ci, en mourant, avait légué sa robe à Déjanire, en lui affirmant que, si son mari lui devenait infidèle, cette tunique aurait la vertu de le ramener à elle. Hercule ne l'eut pas plus tôt revêtue que le poison dont elle était imprégnée lui brûla les chairs, qui se détachaient à mesure qu'il essayait d'arracher la fatale tunique. Dans sa rage furieuse, il dressa un bûcher sur le mont Œta et se précipita dans les flammes, mais après avoir précipité lui-même dans les flots de la mer Eubée le malheureux Lichas, qui lui avait apporté le fatal présent de Déjanire. Au livre IX de ses *Métamorphoses*, Ovide dépeint ainsi la mort et l'apothéose d'Hercule. Jupiter rassure les dieux, qui s'apitoient sur les douleurs du héros :

« Que le bûcher d'Œta n'alarme plus votre âme.
Oui, qui sut vaincre tout saura vaincre la flamme.
Les feux vont épurer ce qu'il eut de mortel.
Ce qu'il eut de divin, impassible, éternel,
Ne craint point de Vulcain l'atteinte meurtrière.
Mon fils va secouer son argile grossière,
Et bientôt, nouveau dieu, se placer parmi vous.
Si quelque déité le voit d'un œil jaloux,
Elle avoûra du moins, bien qu'elle s'en indigne,
Que, si l'honneur est grand, le héros en est digne. »
Cet arrêt a des dieux prévenu le désir;
Junon même, Junon l'entend sans déplaisir;
Mais, à ces derniers mots, qui condamnent sa haine,
Son dépit sur son front se déguise avec peine.
Le héros dans les feux triomphe de Vulcain;
Son air est plus auguste, il n'a plus rien d'humain;
Il n'a plus rien des traits qu'il reçut de sa mère,
Immortel par sa mort, il ressemble à son père.
Tel qu'un serpent superbe, aux rayons du soleil,
De sa nouvelle écaille allume l'or vermeil,
Et semble avec sa peau dépouiller sa vieillesse,
Tel, de l'humanité déposant la faiblesse,
Hercule a pris d'un dieu l'auguste majesté,
Et semble se vêtir de l'immortalité.
Des airs en un moment traversant la carrière,
Il s'élève, emporté sur un char de lumière.

Au milieu des traditions confuses qui se rapportent à ce héros, il est impossible de discerner ce qu'il peut y avoir d'historique au fond de sa légende, qui rappelle évidemment le souvenir de services rendus. Mais on ne sait s'il faut y voir la personnification d'une société naissante, luttant contre les forces ennemies de la nature, ou la chronique fabuleuse des exploits réels d'une série de héros. L'histoire d'Hercule, au reste, se modifia et s'enrichit avec le temps, et subit les mêmes variations que celle des autres personnages de la mythologie grecque. Les peuples étrangers, les Egyptiens, les Phéniciens, les Perses, les Latins, les Germains, les Gaulois, etc., avaient aussi leur Hercule, c'est-à-dire que les Grecs et les Romains donnèrent ce nom aux dieux qui leur paraissaient avoir quelque analogie avec le fils d'Alcmène. Le plus célèbre était l'*Hercule tyrien*, dont le nom phénicien était *Melkarth*, et qui n'était que la personnification du peuple phénicien lui-même et de ses expéditions maritimes. Nous trouvons à ce sujet d'intéressants détails dans l'*Histoire d'Espagne* de M. Charles Romey (t. Ier, p. 70) : « On sait qu'aussi loin que les Phéniciens s'établirent, ils portèrent le nom et le culte d'Hercule : c'était là le symbole particulier de ce peuple, et, à en juger par le nom de Melkarth (Mélicerte) qu'il portait dans leur langue, ce devait être quelque puissant roi de Sidon ou de la première Tyr, et peut-être le fondateur de cette dernière ville. On le représentait tantôt armé de flèches et couvert de la peau du lion, emblème de la force, tantôt avec les attributs d'un pilote gouvernant un vaisseau. Et peut-être, en effet, le premier chef des Tyriens, de ce peuple qui aspirait à la domination des mers alors inexplorées et à la puissance que procurent le commerce et la navigation, le « roi de la ville » par excellence, divinisé depuis la fondation de la première Tyr, fit-il en réalité le voyage lointain et la découverte qu'on lui attribue des caps du détroit nommé de son nom. Des Phéniciens, le culte d'Hercule passa aux Grecs, et ceux-ci, d'ailleurs, eurent leur Hercule national; plusieurs hommes de haute valeur portèrent même chez eux ce nom illustre, et l'histoire du dieu, ainsi agrandie et embellie successivement du récit des hauts faits attribués aux autres Hercules, arriva de la sorte aux Romains, qui confondirent tous les Hercules et leurs prouesses respectives sous le même type et sous le même nom. De là les traditions immenses et multiples dont est chargée l'histoire mythologique du dieu.

» Une des plus remarquables est celle selon laquelle l'Hercule tyrien ou tout autre héros du nom d'Hercule, après avoir tué Busiris et vaincu Antée, passant d'Afrique en Espagne, entr'ouvrit le détroit et fit par là communiquer l'Océan et la Méditerranée, qui jusque-là avaient été séparés par un isthme, abattant et dispersant de ses puissantes mains tous les obstacles qui s'opposaient à l'irruption de la première de ces mers dans la seconde. Entre toutes les imaginations poétiques dont Hercule a été l'objet, celle-ci semble particulièrement digne de considération parce qu'à l'histoire des hommes elle rattache et lie l'histoire du monde et de la nature. Dans cette ouverture du détroit attribuée au héros et dans la séparation des deux grands écueils qui faisaient obstacle à la jonction de l'une et de l'autre mer, et qui furent appelés les *Colonnes d'Hercule*, est fort clairement indiquée une des grandes convulsions du globe terrestre, l'instant où la plus puissante des deux mers, déchirant et écartant les monts qui contenaient ses flots, déboucha violemment dans l'autre, changea et altéra notablement sans doute la constitution physique de l'Italie, en détacha la Sicile, fit apparaître des îles là où il n'y en avait pas naguère le moindre vestige, en submergea d'autres, peut-être florissantes autrefois, et avec elles plusieurs régions méditerranéennes. Un grand nombre de traditions mythologiques, singulièrement populaires dans les temps antiques, et notamment celle des déluges, rappelaient aux hommes cet effrayant événement, et il était naturel aux mythologues, qui voulaient symboliser dans la personne d'Hercule à la fois la force de l'âme et celle du corps, de lui attribuer cette ouverture du détroit, laquelle n'aurait été autre chose qu'une révolution physique de notre globe. »

Bien d'autres interprétations de la légende d'Hercule ont été mises en avant par les auteurs : « La plupart des antiquaires, dit M. Mérimée (*Mélanges historiques*), sont d'accord pour voir dans les douze travaux d'Hercule des allusions astronomiques. A un certain point de vue, le fils de Jupiter et d'Alcmène est identifié avec le soleil, et, pour parler le jargon de l'archéologie moderne, c'est un *héros solaire*. Ce héros solaire devient le captif d'Omphale. Il s'habille en femme et file de la laine, tandis que sa maîtresse se revêt de la peau du lion et porte la massue. Nouvel aspect de la légende, où l'on peut chercher un sens cosmogonique et religieux. Ailleurs, Hercule est un symbole de la fécondité, un dieu bienfaiteur, lorsque, dans son combat avec Achéloüs, il ravit au fleuve la corne d'abondance. Destructeur de monstres, protecteur des opprimés, passant toute sa vie au milieu d'épreuves et de dangers continuels, Hercule sera encore le prototype du courage et de la vertu. Braver les périls et la souffrance par amour de la gloire, tel fut le choix d'Hercule, disaient les philosophes de l'antiquité, en le proposant pour modèle. »

« Dans les actions d'Hercule, dit à son tour M. Lerminier (*Législ. et constit.*, *Grèce antique*), nous voyons la loi du talion clairement écrite. Hercule infligeait à ses adversaires le sort que ceux-ci lui destinaient : il immola Busiris, étouffa Antée, fracassa le crâne à Termerus, qui tuait ceux qu'il rencontrait en les frappant de sa tête. Tous les peuples, dans leur jeunesse, ont pratiqué cette rude équité, dont nous trouvons la trace dans les anciennes législations. »

Selon M. Max Muller, il y a évidemment des faits historiques engagés dans le mythe d'Héraclès (Hercule); seulement nous ne pouvons pas les déterminer clairement, parce que nous n'avons pas de documents historiques contemporains. Héraclès étant représenté comme appartenant à la famille royale d'Argos, il peut y avoir eu un Héraclès; il se peut aussi que cet Héraclès ait été le fils d'un roi nommé Amphitryon, et que ses descendants, après un exil temporaire, aient reconquis la partie de la Grèce autrefois soumise à Héraclès; mais les traditions relatives à sa naissance miraculeuse, à la plupart de ses aventures héroïques et à sa mort étaient aussi peu basées sur des faits historiques que les légendes germaniques de Siegfried. Dans Héraclès tuant la Chimère et d'autres monstres, nous voyons se réfléchir l'image de l'Apollon Delphien tuant le serpent, ou de Zeus, le dieu du ciel brillant, avec qui Hercule partage les noms d'Idaios, d'Olumpios et de Pangenetôr. De même que le mythe de Sigurd et de Gunnar projette ses derniers rayons sur les rois de Bourgogne, sur Attila et sur Théodoric; ainsi le mythe de l'Héraclès solaire eut sa réalité dans quelque prince semi-historique d'Argos ou de Mycènes. Héraclès peut avoir été le nom du dieu national des Héraclides, et ceci expliquerait la haine que lui porte Héré, dont le culte florissait à Argos avant l'émigration dorienne. Ce qui était dit autrefois d'un dieu fut transporté à Héraclès, le chef des Héraclides, adorateurs ou fils d'Héraclès; et en même temps quelques faits locaux et historiques, liés avec les Héraclides et leurs chefs, peuvent avoir été mêlés au mythe du héros divin. L'idée d'Héraclès, serf d'Eurysthée, est d'origine solaire. C'est l'idée du soleil enchaîné à son travail et accomplissant sa tâche pour les hommes, ses inférieurs en force et en courage. Ainsi Siegfried travaille pour Gunther dans le mythe germanique; Apollon lui-même est pour une année l'esclave de Laomédon. C'étaient là des expressions nécessitées par l'absence de verbes plus abstraits, et familières même aux poëtes modernes.

D'après le même écrivain, c'est le coucher du soleil qui nous apparaît dans le mythe de la mort d'Héraclès. Le double caractère d'Héraclès, comme dieu et comme héros, est reconnu même par Hérodote, et quelques-unes de ses épithètes suffisent pour indiquer son caractère solaire, quoiqu'aucun nom peut-être n'ait été le sujet d'autant de contes mythologiques, historiques, physiques et moraux. Les noms qu'il partage avec Apollon et Zeus sont Daphnéphoros, Alexikakos, Mantis, Idaios, Olumpios, Pangenetôr.

Or, dans son dernier voyage, Héraclès, de même que Kephalos, dont le mythe s'applique aussi au soleil couchant, avance de l'est à l'ouest. Il accomplit son sacrifice à Zeus, sur le promontoire Kenæon de l'Eubée, quand Déjanire lui envoie le fatal vêtement. Il jette alors dans la mer Lichas, qui est changé en île. De là Héraclès passe à Erachys et au mont Œta, où son bûcher se dresse; le héros est brûlé et s'élève à travers les nuages jusqu'au siége des dieux immortels, devenu lui-même immortel et marié à Hébé, la déesse de la jeunesse. Le vêtement que Déjanire envoie au héros solaire est une expression fréquemment employée dans d'autres mythologies; c'est le vêtement que, dans les Védas, les mères tissent pour leurs brillants fils; ce sont les nuages qui s'élèvent de l'eau et entourent le soleil comme un sombre vêtement. Héraclès essaye de l'arracher; son ardente splendeur perce à travers l'obscurité qui s'épaissit; mais des nuages enflammés l'embrassent et se mêlent aux derniers rayons du soleil; alors on voit, à travers les nuées éparses du ciel, le héros mourant qui déchire son propre corps, jusqu'à ce que ce corps brillant soit consumé dans un embrasement général. Sa dernière amante est Iole, qui représente peut-être les nuages colorés de violet du soir, ou dont le nom vient peut-être de *ios*, poison, d'où serait sorti le mythe d'un vêtement empoisonné.

Dans cette légende, comme dans celle de Kephalos, ainsi que le remarque Max Müller, la langue grecque fournit presque tout ce qui est nécessaire pour rendre intelligibles et rationnelles ces étranges histoires; quoique les Grecs plus modernes, Homère et Hésiode, n'eussent assurément aucun soupçon de la signification primitive de ces traditions.

Dans le style poétique, on désigne souvent Hercule sous le nom d'*Alcide*, du nom de son aïeul Alcée, père d'Amphitryon :

Aux coupables mortels *Alcide* fait la guerre,
Dans le sein des tyrans il porte le trépas;
Et pour en délivrer la terre,
Le foudre est moins fort que son bras.

LA MOTTE.

Terrible et fier, il porte dans ses mains
Et le repos et l'effroi des humains.
Un sourcil noir ombrage sa paupière,
Et son front large, inquiet et troublé,
Soutient des dieux le palais ébranlé.
Tel est *Alcide*.

DE BERNIS.

Le nom d'Hercule a passé dans la langue, et est devenu nom commun, dans le style familier, pour désigner un homme d'une force prodigieuse ou d'une taille athlétique : *C'est un* HERCULE, *il a la taille d'un* HERCULE.

Je ne sais point au ciel placer un ridicule,
D'un nain faire un Atlas, ni d'un lâche un *Hercule*.

BOILEAU.

Mais quelquefois l'allusion est pour ainsi dire personnelle, et rappelle directement le héros mythologique :

La machine, ô mortels! c'est le *héros antique*,
Hercule au cou de bœuf, à l'épaule athlétique,
Hercule, par les bois, les plaines et les monts,
Ecrasant les serpents, abattant les lions,
Desséchant les marais des terres empestées,
Maîtrisant dans leur cours les ondes indomptées,
Et, la massue en main et les flèches au dos,
Soulageant les douleurs de l'homme en ses travaux.

A. BARBIER.

Il y a aussi diverses circonstances de la vie d'Hercule que les écrivains aiment à rappeler dans leurs allusions, afin de donner plus d'énergie, plus de coloris à leur style. Nous allons les passer successivement en revue avec les applications qui s'y rapportent :

1° *Les serpents qui furent étouffés par Hercule au berceau :*

« C'est hier surtout, à la séance des jacobins, que j'ai vu tes progrès (Pitt) avec effroi, et que j'ai senti toute ta force, même au milieu de nous. J'ai vu, dans ce berceau de la liberté, un *Hercule près d'être étouffé par tes serpents tricolores.* »

CAMILLE DESMOULINS.

« Il est arrivé aux Romains ce qui est advenu à toutes les civilisations naissantes, quand elles ont été subitement mises en rapport avec des civilisations plus avancées; celles-ci ont promptement dévoré celles-là. Dès le berceau, l'*Hercule latin a été enlacé par les replis du serpent grec;* jamais il n'a pu s'en dégager. »

E. QUINET.

2° *Hercule filant aux pieds d'Omphale*, Pour caractériser la puissance exercée sur l'homme par la femme aimée; allusion souvent familière et ironique :

« Le général de Moranges n'était pas un de ces hommes ordinaires qui, après avoir affronté le feu des batailles, s'en vont paisiblement, retirés au fond d'un château, *tourner le fuseau d'Hercule aux pieds d'une Omphale* de sous-préfecture. C'était une âme de bronze. »

CH. MONSELET.

« Bruxelles était le quartier général de la haute émigration : les femmes les plus élégantes de Paris et les hommes les plus à la mode, ceux qui ne pouvaient marcher que comme aides de camp, attendaient dans les plaisirs le moment de la victoire. Ces brillants chevaliers se préparaient par les succès de l'amour à la gloire, au rebours de l'ancienne chevalerie. *Ces Hercules filaient aux pieds de leurs Omphales les quenouilles* qu'ils nous avaient envoyées et que nous leur remettions en passant, nous contentant de nos épées. »

CHATEAUBRIAND.

« Trop souvent une femme arrache à l'homme qui l'aime des actes de faiblesse dont elle est fière. Il est rare qu'un homme voie avec plaisir dans la femme qui se donne à lui le moindre symptôme de force. *Hercule, pour plaire à Omphale, dut filer la quenouille;* nous ne lisons pas qu'en revanche il ait invité la belle reine à la chasse du lion de Némée. »

DANIEL STERN.

« Un vieil oncle de Henri la sommait de rendre son neveu aux devoirs qu'il oubliait pour elle. La lettre était sévère, ridicule et touchante à la fois : Henri s'y nommait Renaud, et Mme de Belnave Armide; il y était aussi quelque peu question d'*Hercule filant aux pieds d'Omphale.* »

JULES SANDEAU.

On rappelle aussi quelquefois cette circonstance d'*Hercule brisant tous les fuseaux* pour signifier l'inhabileté d'un homme supérieur à se servir d'un instrument qui n'est pas en rapport avec sa force et son génie :

« Racine donnait çà et là dans le *concetti;* voyez plutôt ces vers écrits pendant son voyage :

La nuit a déployé ses voiles;
La lune au visage changeant
Paraît sur un trône d'argent
Et tient cercle avec les étoiles.

C'est de l'hôtel Rambouillet tout pur. Quand les grands poëtes veulent devenir de petits poëtes, ils font comme *Hercule filant aux pieds d'Omphale : ils brisent leur fuseau.* »

ARSÈNE HOUSSAYE.

3° *La robe donnée par le centaure Nessus à Déjanire, et dans laquelle le héros périt consumé*, Figure énergique pour caractériser une souffrance morale, une passion qui tue et qu'on ne peut s'arracher du cœur :

« Métella crut qu'elle allait mourir, mais elle éprouva ce que la nature a de force contre le chagrin. Elle ne put pleurer, elle étouffait; elle eut envie de se briser la tête contre les murs de sa chambre; et puis elle pensa à Sarah, et elle eut un instant de haine et de fureur : « Maudit soit le jour où tu es entrée » ici! s'écria-t-elle. La protection que je t'ai

« accordée me coûte cher, et mon frère m'a « légué *la robe de Déjanire.* »

GEORGE SAND.

« Hercule, l'homme héroïque, avait vaincu les monstres et pacifié les empires; au comble de sa gloire, dans la maturité d'un âge qui ne lui annonçait plus que le repos d'une impérissable grandeur, il reçut des mains d'une femme une tunique précieuse qu'il se hâta de revêtir. L'infortuné! à peine eut-il sur sa chair le tissu fragile, qu'il se sentit consumé d'un feu dévorant; il y porte les mains, il veut l'arracher de ses membres généreux : c'est vainement; le fil empoisonné est plus fort que cette main qui avait abattu les tyrans. Hercule! Hercule! ne t'étonne pas; l'homme peut vaincre les monstres, *il n'arrache pas de dessus sa chair la tunique de Déjanire.* »

LACORDAIRE.

. . . . Que je l'ai vu souvent
Rêver dans sa boutique et pleurer en rêvant!...
Hercule emprisonné dans sa robe de soufre,
Il se débat en vain contre son sort; il souffre
Du rêve intérieur qu'il n'a pas achevé;
Il se consume et meurt de ce qu'il a rêvé!

A. ROLLAND et J. DU BOYS.

4° *Le lion de Némée,* Qui rappelle le premier des travaux d'Hercule :

« La douleur que m'avait causée la griffe de Misouf déchargeait ma poitrine d'un grand poids. Ce n'était plus un être faible et sans défense que j'égorgeais injustement, c'était un ennemi qui m'avait blessé et dont je me vengeais en toute justice. J'éprouvai alors tout ce que peut donner de force, dans une situation critique, la conscience de son droit; je me sentis, comme *Hercule, la puissance d'étouffer le lion de Némée.* »

ALEX. DUMAS.

« Vous nous apportez les modes des Vosges, dit le général en montrant du doigt le surtout velu dont le jeune Lorrain avait jugé à propos de s'affubler; sans doute, un ours tué de vos propres mains, et dont vous portez la dépouille en signe de victoire, comme *Hercule s'habillait de la peau du lion de Némée?* »

CH. DE BERNARD.

5° *Les travaux d'Hercule, un treizième travail d'Hercule,* Expressions qui servent à cacactériser une entreprise dangereuse et difficile, qui exige une force et un courage à toute épreuve. On les emploie quelquefois aussi plaisamment et par ironie. Ainsi, il y eut, au dernier siècle, un certain jésuite, le P. Hercule, qui passait pour composer les sermons d'un évêque visant à la célébrité. Chaque fois que le prélat devait monter en chaire, on se disait en riant : « Allons entendre les *travaux d'Hercule.* » Diagoras, le Mélien, vit sa tête mise à prix pour avoir jeté dans le feu, en un cabaret où le bois manquait, une statue d'Hercule, en disant : « Fais aujourd'hui bouillir la marmite, ce sera le dernier de tes *travaux.* »

« Cette trempe vigoureuse de caractère et d'intelligence, ces *travaux d'Hercule* de l'érudition et du savoir, cette saveur gauloise mêlée à cet enthousiasme classique, ces œuvres colossales entreprises et exécutées avec une force presque surhumaine, toutes ces qualités des lettrés d'un autre âge, M. Léon Feugère les loue dignement, et on sent qu'il les regrette. »

A. DE PONTMARTIN.

« Quelques jours après, la couturière arrive : elle essaye une robe, elle rassemble ses forces, elle ne parvient pas à l'agrafer... On appelle la femme de chambre. Après un tirage de la force de deux chevaux, *un vrai treizième travail d'Hercule,* il se déclare un hiatus de deux pouces. L'inexorable couturière ne peut cacher à Caroline que sa taille a changé. Caroline, l'aérienne Caroline, menace d'être pareille à Mme Deschars. »

BALZAC.

« Je vois que vous y mettez de la bonne volonté, dit Rodolphe. J'emporte les trésors; mais, si j'en tire trente sous, je considérerai cela comme le *treizième travail d'Hercule.* »

H. MÜRGER.

6° *La massue d'Hercule,* Métaphore énergique, qui caractérise une puissance irrésistible, au moyen de laquelle on renverse, on brise tous les obstacles :

« Homère a dû à son immense renommée le privilége ou le malheur d'une foule d'interprètes. Chez tous les peuples, d'impuisssants copistes et d'insipides traducteurs ont défiguré ses poëmes. Depuis le siècle du grammairien Zoïle jusqu'à nos jours, il est impossible de calculer le nombre des pygmées qui ont tour à tour essayé de soulever *la massue d'Hercule.* »

V. HUGO.

« Pour opérer un changement dans un Etat fondé sur une Eglise immobile, il vous faut vaincre la nature des choses, ce qui ne peut s'accomplir que par la contrainte. D'où s'ensuit la nécessité de la violence, apparente ou cachée, sitôt que ces pays font un pas nouveau dans la justice. Le passé y a un trop grand nombre de têtes avides de renaître; si vous voulez l'empêcher de revivre, il vous faut *la massue d'Hercule.* »

E. QUINET.

« Ecoutez le conseil d'un mourant : Travaillez, travaillez sans cesse, travaillez sans relâche, avec ou sans résultat, peu importe! mais travaillez! Le travail, c'est *la massue d'Hercule* qui écrase tous les monstres. »

MAXIME DU CAMP.

« Après le livre de Proudhon, il y avait quelque danger à parler de la Bourse, et surtout à faire l'apologie de ce que le rude économiste avait critiqué : ne manie pas qui veut *la massue d'Hercule.* »

VICTOR CHAUVIN.

7° *Les flèches d'Hercule,* Ces flèches terribles, trempées dans le sang de l'hydre de Lerne, et dont on ne pouvait éviter les atteintes; armes meurtrières, que le héros mourant légua à son ami Philoctète, qui l'avait assisté dans ses derniers moments.

« Que l'Europe respecte notre indépendance, et une longue paix assurera des jours tranquilles aux nations et aux princes. La nation française ne sera point la première à aiguiser ses armes. Ce n'est que pour repousser d'injustes attaques, pour défendre sa liberté, ses droits les plus saints, que Philoctète blessé reprendra *les flèches d'Hercule.* »

BIGNON.

« Il y a bien des moments où, malgré les compliments d'une foule de gens qui me disent que j'ai *les flèches d'Hercule,* je me trouve aussi malheureux, aussi abandonné que Philoctète dans l'île de Lemnos. »

CAMILLE DESMOULINS.

8° Enfin, *l'hydre de Lerne.* V. LERNE.

— Terminons cette longue étude par quelques lignes sur le rôle familier que le nom d'Hercule jouait dans la langue latine.

On jurait ordinairement *par Hercule* chez les Romains. Cela revenait à peu près à notre *par ma foi!* ou *sur l'honneur!* Hercule était regardé comme le protecteur et le vengeur de la foi violée. On l'appelait aussi *Deus fidius* ou *Dius fidius,* fils de Jupiter et protecteur de la foi (dans le sens particulier que nous y attachons, nous autres profanes, c'est-à-dire de la bonne foi). On disait *me Hercule,* par abréviation *Hercle,* ou *per Herculem,* ou *Dius fidius,* et *per Deum fidium,* comme on le voit dans Plaute. C'était jurer par sa foi, le plus grand serment des Romains, suivant Denys d'Halicarnasse (*Antiq. rom.,* l. II). Mais c'était aussi un simple juron, qu'on jetait fréquemment, comme nous faisons de ceux qui y correspondent dans notre langue, sans y attacher une grande importance.

— Iconog. Hercule, est un des personnages favoris de l'antiquité, le héros national de la Grèce. Grand fut le nombre des temples, des autels, des statues et des peintures qui lui furent consacrés. De son vivant même, si l'on en croit la légende, une statue lui fut élevée par Dédale, reconnaissant de ce que son fils Icare avait reçu du héros les honneurs de la sépulture. « Cette statue, dit Apollodore, ressemblait parfaitement au fils d'Alcmène; Hercule, qui l'aperçut durant la nuit, lui lança une pierre, la prenant pour un être vivant. » Plus tard, Bathyclès de Magnésie, contemporain de Crésus, représenta en bas-reliefs les travaux d'Hercule sur le trône d'Apollon qu'il éleva dans le temple d'Amyclès. Onatas d'Egine fut chargé par les habitants de Thasos de faire pour Olympie un *Hercule* en bronze, haut de six coudées. Lysippe sculpta plusieurs statues d'Hercule; son nom se lit sur une figure de ce dieu que l'on voit au palais Pitti, à Florence. Cette statue, d'une exécution médiocre, et qui n'est sans doute qu'une copie, ressemble parfaitement, si l'on excepte la position des jambes, à l'*Hercule Farnèse;* quelques antiquaires en ont conclu que cette dernière figure n'est qu'une imitation d'un des *Hercules* de Lysippe, sur laquelle Glycon aurait cru pouvoir graver son nom, à cause des changements qu'il y avait faits. Il existe d'ailleurs plusieurs répétitions antiques de l'*Hercule Farnèse,* qui paraît souvent aussi sur les médailles; il est donc permis de croire que nous possédons là, sinon l'original, du moins la copie d'une des plus belles figures antiques du fils d'Alcmène. « Tout, dans cette admirable statue, a dit M. de Clarac, exprime l'idéal de la force unie à l'agilité. » (V. ci-après HERCULE FARNÈSE.) Nicétas nous apprend qu'une statue d'*Hercule,* de Lysippe, se voyait encore à Constantinople, au commencement du XIIIe siècle, et fut détruite lors de la prise de cette ville par les Latins.

Les peintres de l'antiquité retracèrent fréquemment Hercule et ses exploits. Un des chefs-d'œuvre de Zeuxis représentait *Hercule enfant étouffant les serpents* en présence d'Amphitryon et d'Alcmène saisie d'effroi. Parrhasius peignit pour Rhodes une composition où figuraient *Hercule, Méléagre et Persée;* ce tableau, au dire de Pline, fut frappé trois fois de la foudre sans être endommagé, ce qui augmenta naturellement l'admiration qu'il excitait. Le même artiste peignit un autre *Hercule* pour la ville de Linde; il se vantait d'avoir représenté le demi-dieu tel qu'il lui était souvent apparu dans le sommeil (*qualem sæpe in quiete vidisset*).

Il s'est conservé jusqu'à nous un très-grand nombre de représentations antiques d'Hercule. « Leur caractère général, a dit M. de Clarac, exprime une force mâle et presque surhumaine, qui apparaît également dans l'enfance du fils d'Alcmène et dans sa pleine maturité. Ses membres sont vigoureux, ses cheveux courts et bouclés, son cou musculeux et ramassé. Ses traits expriment la témérité. Il est ordinairement vêtu d'une peau de lion. Ses armes sont la massue et l'arc scythe à double courbure. La tête et les yeux, comparés au reste du corps, sont petits. La partie inférieure du front est saillante. » Hercule est quelquefois représenté avec des cheveux épais et crépus, et il peut être considéré, en ce cas, comme étant l'*Hercule lybique;* il apparaît ainsi dans une statue colossale, en bronze doré, qui se voit au musée du Capitole, et qui a été découverte sous le règne de Sixte IV; une inscription, tracée sur la base de cette statue, nous apprend qu'elle fut dédiée par C. Ulpius Fronton, sous le consulat de Lucius Vettius Paulus et de Titus Julius Montanus; Hercule y reçoit les épithètes de *Victor, Pollens, Invictus;* il tient d'une main la massue et de l'autre les pommes du jardin des Hespérides. La base porte, sur la face antérieure, des couronnes de chêne liées à des massues; sur le côté droit, *Hercule et Cerbère;* sur le côté gauche, un sanglier. Une autre statue colossale en bronze, non moins remarquable, appartient au musée Pio-Clémentin; elle a été trouvée en 1864.

Le musée de Florence possède deux jolies figurines en bronze : l'une nous montre Hercule tenant les pommes et un rhyton; dans l'autre, qui est d'un mouvement très-gracieux, il est revêtu de la peau du lion, il a les cheveux bouclés, et est coiffé d'une couronne de feuilles de peuplier. Il portait, dit la fable, une semblable couronne lorsqu'il descendit aux Enfers. Aussi le peuplier lui était-il consacré. Cet ornement se voit également à une statue de marbre qui, de la villa Borghèse, a été transportée au Louvre.

Il existe plusieurs figures d'*Hercule enfant;* le plus souvent, l'héroïque *bambino* est occupé à étouffer les serpents que Junon avait envoyés pour le dévorer. Il y a aussi de fort belles représentations d'Hercule adolescent; nous citerons entre autres une admirable tête gravée sur une cornaline, qui porte le nom de l'artiste grec Onésas, et qui appartient au musée des Offices.

Au Vatican est une statue en marbre d'*Hercule couché,* qui a été trouvée à la villa Adriana, et que Georgio Ghisi a gravée en 1567; le héros s'appuie de l'avant-bras gauche sur la tête du lion, dont la peau est étendue sur la plinthe; la main droite, placée près de la cuisse, tient la massue. On pense que le célèbre *Torse du Belvédère* a appartenu à un *Hercule au repos.*

Certaines statues d'Hercule sont accompagnées d'une corne d'abondance, qui n'est autre, suivant les antiquaires, que la corne arrachée par le demi-dieu au fleuve Achéloüs métamorphosé en taureau. Deux statues de ce genre se voient au Vatican. Un marbre grec, qui a fait partie de la collection Pembroke, et qui a été gravé dans le *Musée de sculpture* de M. de Clarac, représente le *Combat d'Hercule et d'Achéloüs;* ce dernier est anguipède; il étreint Hercule dans ses bras, et les deux serpents qui lui tiennent lieu de jambes sont près de mordre le héros.

Le musée de Naples possède une peinture trouvée à Pompéi, et où l'on voit *Hercule ivre,* entouré d'Amours qui se disputent sa massue. Au Vatican est un fragment de bas-relief où Hercule ivre, couronné de peuplier, est accompagné d'un Faune qui joue du tympanum. Un groupe en marbre, représentant un sujet analogue, a figuré dans la collection Pembroke : le fils d'Alcmène, couronné de pampres, la tête retombant sur la poitrine, les yeux avinés, les bandelettes en désordre, la peau du lion se détachant de son épaule, se laisse choir entre les bras d'un Faune beaucoup plus petit que lui, et qui succombe sous l'auguste fardeau. Deux autres représentations d'*Hercule ivre* ou *Hercule bibax* se voient au cabinet des médailles, à Paris; ce sont des figurines en bronze : l'une nous montre Hercule, vêtu de la peau du lion et d'une chlamyde, portant un cantharus dans la main gauche; l'autre nous le fait voir s'appuyant de la main gauche sur sa massue et s'apprêtant à remplir les fonctions du *Manneken-Piss* de Bruxelles.

Les *Travaux d'Hercule* ont été retracés par une foule d'artistes anciens et modernes. Nous donnons ci-après la description des œuvres les plus remarquables que ces sujets ont inspirées. Il nous suffira de citer ici diverses compositions qui ne nous ont pas paru devoir donner lieu à des articles spéciaux.

Hercule étouffant Antée. Groupe de marbre antique, au musée de Florence, gravé par C. Gregori. Estampe de Mantegna, copiée par Jérôme Hopfer et par Gio. Antonio da Brescia. Estampe de Hugo du Carpi, d'après Raphaël. Estampes de Aldgrever, Hans Brosamer, Lucas Kilian, Gio.-B. Ghisi. Tableaux d'A. del Pollaiuolo (musée de Florence), Zurbaran (musée de Madrid). Gravure de Miger, d'après Cl. Verdot (1778). Groupe en bronze, par Etex (Salon de 1848).

Combat d'Hercule et d'Achéloüs. Tableaux du Dominiquin et du Guide, au Louvre, gravés par Dutenhofer et par G. Rousselet. Groupe en bronze, par Bosio, au jardin des Tuileries, gravé par Delaistre.

Hercule combattant les Centaures. Tableaux de Ch. Le Brun (gravé par L. Desplaces), de Bon Boulogne (Louvre). Bas-relief en marbre de Michel-Ange, dans la maison de l'artiste, à Florence.

Hercule entraînant Cerbère. Groupe de marbre antique, au Vatican. Tableaux du Parmesan (gravé par Nic. Lasnière), de Zurbaran (musée de Madrid).

Hercule et Déjanire. Tableau du Titien (gravé dans la *Galerie des arts,* de Réveil). Estampes de Z. Andrea, Giulio Bonasone, A. Claas. Groupe par G. Jacquot (Salon de 1843). V. ENLÈVEMENT DE DÉJANIRE.

Hercule et Diomède. Groupe de marbre antique, trouvé à Ostie (Vatican). Tableaux de Gros (musée de Toulouse), de Pierre (musée de Montpellier). M. Isidore Bonheur a exposé, en 1855, un groupe représentant *Hercule et les chevaux de Diomède.*

Hercule tuant Géryon. Groupe de marbre antique, trouvé à Ostie (Vatican). Tableau de Zurbaran (musée de Madrid). Estampe de Bonasone.

Hercule enlevant Alceste. Groupe par G. Jacquot (Salon de 1836).

Hercule rendant Alceste à Admète. Tableau par L. Galloche, au Louvre.

Hercule et Hébé. Tableau de Mazerolles (Salon de 1863).

Hercule punissant Busiris. Tableau de J.-B. Corneille, gravé par Mariette (au Louvre).

Hercule et Iole. Groupe de marbre antique, (musée de Naples). Tableaux d'Annibal Carrache (galerie Farnèse), de Santi di Tito (musée de Florence). Gravures de Fiesinger (d'après le Dominiquin), de F. Gregori (d'après Pieratti), de S. Bottschild.

Hercule et Phillo. Tableau d'Anatole Devosgé, au musée de Dijon.

Hercule tuant le Centaure Nessus. Groupe de marbre antique, au musée de Florence (gravé par G. Gregori). Gravures de Ferd. Gregori (d'après Jean de Bologne), de Th. van Kessel (d'après Paul Véronèse), de Jacob Bink, etc.

Hercule lançant Lichas dans la mer. Groupe par Canova.

Hercule enlevant le trépied de Delphes. Groupe de marbre antique, trouvé à Ostie (Vatican).

Hercule sur le bûcher. Tableaux du Guide (gravé par G. Rousselet et par F. Chauveau; Louvre); de Challe (gravé par V.-B. Michel).

Apothéose d'Hercule. Plafond de P. Liberi, au palais du Belvédère (Vienne). Tableaux de Fr. Lemoine (musée de Toulouse), Ch. Coypel (gravé par Surugue). Estampe de H.-F. Füger. Une fresque de P. de Cornelius, à la glyptothèque de Munich, représente l'*Arrivée d'Hercule à l'Olympe.* Au musée de Florence est une pierre gravée (améthyste) dont le sujet est *Hercule en repos dans l'Olympe, ayant pris Hébé pour épouse.* Cette pierre est signée du nom de Teucros. Nicolas Mignard a gravé, d'après Annibal Carrache, un *Hercule se reposant de ses travaux.*

Une statue colossale d'*Hercule,* sculptée par L. Delvaux, est placée au pied de l'escalier du musée de Bruxelles; c'est une des œuvres les plus remarquables de l'auteur. Au musée de Florence est une figure d'*Hercule* gravée sur jade vert; c'est le dernier sceau de la république de Florence, du temps de Côme, le Père de la patrie.

Hercule entre le Vice et la Vertu, allégorie, par Prodicus de Céos. Cet apologue, qui nous a été conservé par Xénophon dans ses *Mémorables,* est extrait des *Heures,* recueil de contes arrangés pour les divers âges, et qui ne nous est point parvenu. Hercule adolescent rencontre sur sa route le Vice et la Vertu, sous la figure de deux femmes, qui tentent à l'envi de l'attirer à elles. L'une fait briller à ses yeux mille séductions, bien capables de gagner un jeune homme; elle montre à ses regards un chemin large, commode et bordé de fleurs embaumées; l'autre, au contraire, lui découvre un sentier escarpé, étroit et aride. Hercule, avec un discernement au-dessus de son âge, se décide pour le sentier de la vertu, malgré les difficultés de ses abords, parce qu'elle est la voie du bonheur, tandis que le remords impitoyable se dresse au bout de l'autre.

Lucien a imité cet apologue dans le *Songe.* Saint Basile, dans son discours aux jeunes gens *Sur la lecture des auteurs profanes,* leur conseille d'imiter la conduite d'Hercule, et s'autorise du nom de Prodicus pour affirmer que, parfois, un écrivain païen peut servir d'enseignement utile, et profiter au salut des chrétiens. M. l'abbé Gaume a-t-il compris,

sans l'expurger, ce discours de saint Basile dans sa collection des classiques chrétiens?

L'allégorie de Prodicus fut célèbre dans l'antiquité; elle a été souvent traduite par les œuvres des artistes, même dans nos écoles modernes.

Hercule furieux, tragédie d'Euripide, représentée vers l'année 420 avant J.-C. Cette pièce offre cette singularité, qu'elle se compose de deux actions successives. Hercule, après avoir accompli une suite de travaux commandés par Eurysthée, avait fini par descendre aux enfers. Le séjour prolongé qu'il y fit donna lieu au bruit de sa mort, qui se répandit dans la Grèce et à Athènes, où il avait laissé son épouse, Mégare, fille de Créon, et ses enfants. C'est ici que commence la première action. Lycus, usurpateur du trône de Thèbes, a résolu de faire périr l'épouse, les enfants d'Hercule et son père putatif, Amphitryon; mais le héros, de retour des enfers, donne la mort au persécuteur de sa famille. L'action est finie; une autre commence. Junon, toujours irritée contre Hercule, envoie une des Furies, qui frappe de démence le héros. Dans son délire, Hercule tue ses fils et sa femme; il est au moment de frapper de même Amphytrion, lorsque Minerve l'endort. Revenu à lui-même, il se lamente sur son crime involontaire, et veut s'arracher la vie. Thésée survient, le console et l'emmène à Athènes, où il se purifiera par l'expiation.

Le défaut principal de cette pièce, c'est qu'aucun grand caractère, aucune grande passion ne dominent le poëme. On voit que l'auteur a eu principalement recours à tout ce qui pouvait rendre la représentation brillante et frapper vivement les sens. Il a visé à des effets surprenants, qui devaient produire une impression extraordinaire à la scène, mais qui sont impuissants à procurer cette satisfaction morale que peut seule offrir une pensée dominant un drame tout entier. « Quelle raison, dit Otfried Müller, à donner pour expliquer que le poëte ait associé, dans une seule et même pièce, deux actions complétement distinctes, si ce n'est l'intention d'Euripide de surprendre le spectateur par ce qu'il y a d'inattendu dans ce changement soudain, qui amène le contraire de ce que l'on pouvait prévoir, la destruction de la famille du héros par celui que l'on s'attendait à voir la sauver. »

Ceux qui connaissent la littérature grecque ne seront pas surpris de voir un mortel, aveuglé par la divinité, commettre des actions odieuses dont il n'est que l'instrument. Ce vilain rôle attribué à la divinité n'est pas bien moral; mais, ici du moins, et c'est ce qui constitue l'originalité de la pièce, Euripide corrige l'immoralité du sujet par une protestation formelle contre ces aberrations du polythéisme. Il attaque de front, et plus ouvertement que dans ses autres ouvrages, la religion populaire. N'y a-t-il pas, en effet, une véritable protestation, bien expresse, dans ce reproche adressé à Junon : « Quel mortel adresserait ses vœux à une telle déesse qui, par jalousie contre l'amante de Jupiter, sacrifie le bienfaiteur de la Grèce, d'ailleurs irréprochable? » Immédiatement apres, Thésée attaque en ces termes les dieux passionnés et corrompus : « Aucun mortel, aucun dieu même n'est à l'abri des atteintes de la fortune. Les dieux n'ont-ils pas contracté entre eux des unions que réprouvent toutes les lois? Ne les a-t-on pas vus, pour usurper un trône, charger leurs pères de chaînes? Et cependant ils habitent l'Olympe, et supportent sans remords le poids de leurs fautes. » Hercule répond : « Non, je ne crois pas que les dieux se livrent à des amours incestueux, ni qu'ils chargent leurs pères de chaînes; je ne l'ai jamais cru, je ne le croirai jamais, ni qu'un d'eux se soit rendu maître d'un autre. Un dieu, s'il est réellement dieu, n'a besoin de personne. » Personne ne méconnaîtra la portée d'une pareille déclaration.

Quant au style de la pièce, c'est le style d'Euripide, toujours coulant et chaleureux, bien que trop émaillé de sentences philosophiques.

Hercule furieux, tragédie de Sénèque. C'est une imitation de celle d'Euripide. Le sujet est le même, à peu de chose pres. Hercule a épousé Mégare, fille de Créon, roi de Thèbes; mais, tandis qu'il descend aux enfers par ordre d'Eurysthée, un Eubéen, nommé Lycus, excite une sédition, s'empare du trône et assassine le roi avec ses fils. Ensuite il offre à Mégare de l'épouser. Sur son refus, il se dispose à l'y contraindre par la force; mais Hercule, revenant à propos, dissipe la faction de Lycus et le tue lui-même. Junon, cette éternelle ennemie d'Hercule, lui inspire alors une fureurqui le porte à égorger sa femme et ses enfants. Revenu à lui-même, il éprouve une douleur si violente que les prières d'Amphitryon et de Thésée parviennent difficilement à l'empêcher de se donner la mort. Il part pour Athènes avec Thésee, afin de s'y purifier.

Composée pour l'école et non pour le théâtre, cette pièce présente peu d'intérêt, mais elle offre des détails ingénieux et une foule de vers remarquables. La recherche des antithèses, l'affectation de la forme sententieuse, la subtilite des idées sont rachetées, de temps en temps, par des beautés d'un ordre supérieur. Mais comme nous sommes loin de la vivacité et du pathétique d'Euripide!

Hercule sur l'Œta, tragédie de Sénèque, imitée des *Trachiniennes* de Sophocle. Déjanire, indignée de se voir préférer Iole, une captive, envoie à Hercule la fameuse tunique trempée dans le sang du centaure Nessus. Elle croit, sur la parole du centaure mourant, que cette robe est une sorte de talisman tout-puissant pour lui faire regagner le cœur de son époux. Hercule revêt la fatale tunique; aussitôt le venin dont elle est pénétrée s'enflamme; le feu s'attache à tous les membres d'Hercule, brûle sa chair, consume ses os. Déjanire, ayant reconnu la perfidie de Nessus, se donne la mort. Hercule tue d'abord Lichas, qui lui avait apporté ce fatal présent, puis se brûle sur un bûcher élevé au sommet de l'Œta. Il apparaît ensuite à sa mère, Alcmène, et la console en lui apprenant qu'il vient d'être placé au rang des immortels. Tel est le canevas de Sophocle, sur lequel Sénèque a brodé un portrait d'Hercule à sa façon. Au lieu du héros plein de grandeur, digne fils de Jupiter, Sénèque met sur la scène une sorte de bravache, un héros comme les comprennent les esprits médiocres. Même dans sa mort, l'exagération des détails, combinée avec les maximes stoïciennes, en fait un héros impossible. Sous le pinceau du tragique latin se transforment ou plutôt se défigurent tous les portraits qu'il emprunte à la tragédie grecque. Leurs traits sont grossis et exagérés, leur langage prétentieux, leur maintien affecté; ce sont des personnages, ce ne sont plus des réalités vivantes et naturelles. Le stoïcisme parle par leur bouche, prononce des sentences philosophiques, et se plaît dans des monologues interminables. Mais ce qui, en dépit de ces défauts, soutint l'*Hercule sur l'Œta*, c'est le relief de l'expression, l'éclat de la couleur, l'image plus que le sentiment, le trait et l'effet, le grandiose, enfin, plus que le grand. Les vers sont bien écrits, bien frappés, quoique peut-être un peu trop travaillés.

Hercule enfant étouffant les serpents, tableau d'Annibal Carrache, au Louvre (n° 148). Le célèbre artiste bolonais s'est évidemment inspiré du beau marbre de Florence; il a représenté Hercule entièrement nu, s'élançant hors de son berceau, sur lequel un de ses genoux est appuyé, et étreignant un serpent dans chacune de ses petites mains. On ne pouvait donner plus de vigueur et d'énergie à des formes enfantines. Ce tableau, d'un dessin savant, d'un modelé très-ferme, a malheureusement un peu poussé au noir. Il faisait autrefois partie de la galerie du Régent, au Palais-Royal, et il a été gravé par Ern. Morace, par le comte de Bizemont-Prunélé, et dans les recueils de Filhol, de Landon et de Réveil. Il a été attribué, par quelques connaisseurs, à Augustin Carrache.

Hercule entre le Vice et la Vertu ou **Hercule au bivoie**, tableau d'Annibal Carrache, au musée de Naples. L'allégorie d'*Hercule entre le Vice et la Vertu*, inventée par Prodicus, a été embellie par Xénophon, et rapportée par lui en ces termes : « En sortant de l'enfance pour entrer dans la jeunesse, à l'âge où l'homme commence à décider par lui-même, Hercule alla s'asseoir et méditer dans un lieu écarté; là lui apparurent deux femmes d'une taille surhumaine : l'une était vêtue de blanc; la nature l'avait douée d'une grande pureté de formes et de teint; ses yeux étaient remplis de pudeur; l'autre, peinte sur la figure et sur tout le corps, pour se faire paraître plus blanche et plus rouge qu'elle ne l'était naturellement, portait un vêtement transparent, et à travers lequel se laissait apercevoir son corps; elle se redressait et se regardait, et regardait si les autres faisaient attention à elle, reportant continuellement les yeux sur elle-même. Hercule ayant demandé son nom à cette dernière, elle lui répondit : « Ceux qui m'aiment m'appellent la Volupté; mes ennemis, le Vice. » L'autre, interrogée à son tour, répondit tout autrement : « Hercule, il faut suivre le chemin que je te montre... Tu n'entendras de ma bouche que la vérité... Tout ce qu'il y a de beau, d'honnête, c'est au prix d'un travail assidu que les dieux l'accordent aux mortels... Ceux que j'aime se réveillent sans chagrin : jeunes, ils ont le plaisir d'être loués par les vieillards; vieux, ils jouissent des respects de la jeunesse; leur mémoire vit après eux, et leurs noms sont célébrés d'âge en âge... » Cette fable, que Xénophon place dans la bouche de Socrate encourageant Aristippe à l'étude de la sagesse, est devenue, dans nos temps modernes, le sujet de plusieurs ouvrages de peinture et de poésie.

Dans le tableau d'Annibal Carrache, Hercule, assis entre les deux femmes, paraît irrésolu. La Vertu, chastement vêtue, lui présente une épée et lui montre le ciel. La Volupté, vue presque entièrement de dos, se dépouille de ses vêtements et découvre, avec toute l'effronterie du vice, les charmes qu'elle croit plus puissants que les remontrances de sa rivale; elle est sur une couche jonchée de fleurs, auxquelles se mêlent deux masques, emblèmes de la fausseté et de la fragilité des plaisirs. Ce tableau a été gravé par Nicolas Mignard.

Hercule tuant l'hydre de Lerne, tableau du Guide; musée du Louvre. Hercule, armé de sa massue, frappe à coups redoublés le monstre, qui dresse ses têtes près d'un rocher. Il y a beaucoup de vigueur dans cette figure, plus grande que nature; le dessin est savant, mais la couleur est un peu froide. Ce tableau fut peint par le Guide pour le duc de Mantoue, avec les trois suivants : le *Combat d'Hercule et d'Achéloüs*, l'*Enlèvement de Déjanire*, *Hercule sur le bûcher*. Les quatre compositions passèrent ensuite dans la collection de Charles Ier, et furent achetées, à la vente faite après la mort de ce prince, par le banquier Jabach, qui les revendit à Louis XIV. Elles ont été gravées par Gilles Rousselet, et font aujourd'hui partie du musée du Louvre.

Le sujet d'*Hercule tuant l'hydre* a été traité fréquemment. Nous nous bornerons à citer les estampes de Marco Angelo, Giorgio Ghisi (d'après Gio.-B. Bertano), Gio.-Ant. da Brescia, F. Gregori (d'après Bandinelli), de Caylus (d'après Annibal Carrache), Fr. Curti (d'après le Guerchin), Bonacina (d'après Ciro Ferri), etc. L. Desplaces a gravé un *Hercule tuant l'hydre* d'après l'antique. Un peintre contemporain, M. E. Bin, a fait sur ce sujet, sous le titre d'*Heraklès Teraphonios* (*Hercule tueur de bêtes féroces*), un grand tableau qui a paru au Salon de 1872, et qui a été acquis par l'Etat. C'est un morceau académique, où il y a d'incontestables qualités de dessin, mais dont le sentiment et le style répugnent absolument au goût moderne. Quand donc les artistes qui cultivent la grande peinture comprendront-ils que, pour des temps nouveaux, il faut un nouvel idéal? L'art n'a-t-il pas usé et abusé trop longtemps des données antiques?

Une statue d'*Hercule vainqueur de l'hydre* a été exposée par M. G. Jacquot, au Salon de 1859.

Hercule entre le Vice et la Vertu, tableau de Rubens, au musée des Offices. Le héros est assis, ayant à sa droite Vénus, qui lui presse doucement le bras, tandis que Cupidon lui embrasse les genoux; à sa gauche se tient Minerve, qui lui prend la main et lui montre des armes enterrées près de là. Au-dessus apparaît le Temps, portant les emblèmes accoutumés de la rapidité et de la fragilité de la vie. Hercule, bien que tournant encore les yeux vers la déesse de la volupté, s'apprête à suivre la Sagesse. En l'air, un amour dépité s'enfuit à tire-d'aile. Un joli paysage, où deux nymphes se montrent à distance, sert de fond à cette composition, qui a été peinte en Italie, à l'époque où Rubens imitait le coloris riche et moelleux du Titien.

Dans un charmant tableau de Battoni, qui est au musée de Turin, et qui a été gravé par Beltason, la Vertu, assise à côté d'Hercule, lui présente une rose épanouie, emblème des plaisirs, tandis que les Amours jouent avec la massue du héros. Au Louvre est un *Hercule au bivoie*, de Gérard de Lairesse, qui a été gravé par Fontana. Le héros est assis entre la Vertu, vêtue de blanc, et la Volupté, habillée d'étoffes transparentes; la première est debout, grave et sévère, à l'entrée d'un chemin roide et escarpé, qui conduit à un temple; la seconde est assise près d'Hercule, qu'elle cherche à retenir par le bras et à entraîner vers un riant paysage, sous des ombrages où attend une vieille femme. Citons encore : un tableau de Poussin, qui a été gravé par R. Strange et Autenrieth; un tableau de G. Crayer, qui offre quelque analogie avec la composition de Rubens, et qui a été gravé dans le *Musée français* et la *Galerie* de Réveil; une gravure de Paolo de Matteis, d'après Simon Gribelin, le fils; une estampe de Bartolozzi, etc.

Hercule filant aux pieds d'Omphale, tableau regardé comme l'œuvre du Dominiquin; au musée de Munich. Le dieu, aux trois quarts nu, est assis sur un siége de forme antique, que son manteau recouvre en partie. Il tient la quenouille et fait tourner le fuseau. Debout devant lui, Omphale, le dos couvert de la peau du lion, dont la gueule menaçante coiffe sa charmante tête, appuie l'un de ses bras sur l'énorme massue du héros; elle a les jambes, le torse et les épaules entièrement nus. Elle se penche légèrement, de profil, vers une de ses suivantes, à laquelle elle montre du doigt le terrible Alcide dompté par ses charmes. Il y a dans ce geste et dans toute l'attitude de la belle Lydienne l'expression d'une satisfaction railleuse. La suivante, dont les épaules et la poitrine jusque au-dessous des seins sont découvertes, paraît aussi heureuse que sa maîtresse de ce triomphe de la beauté féminine. Trois autres jeunes femmes se moquent du fileur; l'une d'elles, placée derrière lui et se croisant les bras, a peine à retenir l'explosion de sa gaieté; la seconde fait un geste de fausse compassion; la troisième, assise en face d'Hercule, qui la regarde d'un air piteux, lui montre Omphale parée de ses attributs. Seul, Cupidon, debout dans un coin près du héros, a l'air de le prendre en véritable pitié; de ses deux petites mains tendues, il le montre à Omphale, comme pour dire à la coquette : Voyez comme il vous aime!

Ce tableau, dont les figures sont de grandeur naturelle, est très-remarquable sous le rapport de l'expression et de la couleur. Certaines parties ont malheureusement poussé au noir. Il a été longtemps attribué au Dominiquin, ainsi qu'un autre tableau du même musée, faisant pendant et représentant *Hercule furieux tuant sa femme et ses enfants*, mais le dernier catalogue, publié par le professeur Nazggraff (1865), donne ces deux tableaux à Alessandro Turchi de Vérone. L'*Hercule filant aux pieds d'Omphale* a été gravé plusieurs fois, notamment dans la *Galerie des arts* de Réveil. D'autres compositions sur le même sujet ont été peintes par Guiseppe del Sole (musée de Dresde), Luca Giordano (même musée), B. Spranger (au Belvédère à Vienne), Romanelli (gravé par J.-B. Michel), Simon Vouet (gravé par Michel Dorigny, 1643), Léopold Burthe (Salon de 1846), Lagrenée (Salon de 1769), F. Lemoyne (musée du Louvre, collection La Caze). D'après le tableau de ce dernier, L. Cars a fait une gravure, en 1727, pour sa réception à l'Académie; au bas de cette pièce on lit les vers suivants :

> Hercule file en damoiseau;
> Sa gloire cède à de vains charmes.
> Que lui reste-t-il? Un fuseau.
> Omphale a son cœur et ses armes.

Une gravure sur bois du XVIe siècle, marquée des initiales I. M. S., représente *Hercule et Omphale*. Citons encore, sur le même sujet, un groupe antique du musée de Naples, un groupe de Dumont le Romain, qui a été gravé par Miger, et un autre groupe par le sculpteur belge P.-J. Feyens, que possède le musée de Bruxelles. Au Belvédère de Vienne est un tableau du Tintoret qui représente Hercule châtiant le Faune qui voulait surprendre Omphale.

Hercule (LES TRAVAUX D'), compositions de N. Poussin, gravées par J. Pesne. Ces compositions, au nombre de treize, sont traitées avec ce sentiment profond de l'antique qui caractérise les œuvres mythologiques du grand maître. Voici quels en sont les sujets : 1° Hercule est allaité par Junon endormie; 2° et 3° il est instruit par Chiron à monter à cheval et à tirer de l'arc; 4° il consulte l'oracle; 5° il apprend d'Antolycus à conduire un char; 6° il tue les fils de Borée; 7° il délivre Hésione; 8° il fait prisonnière Hippolyte, reine des Amazones; 9° il attaque Diomède et Busiris; 10° il tue un des géants; 11° il terrasse Antée; 12° il étrangle le lion de Némée; 13° il porte le monde sur ses épaules, pendant qu'Atlas se repose.

Nicolas Poussin a dessiné ou peint plusieurs autres compositions relatives au même héros : la *Naissance d'Hercule*, gravée par Wolfsheimer; *Hercule enlevant Déjanire*, peinture exécutée en 1639, pour M. de Chantelou, et qui a été gravée par Audran; *Hercule entre la Sagesse et le Plaisir*, tableau appartenant aujourd'hui à un amateur anglais, et qui a été gravé par Robert Strange; *Hercule exterminant l'Ignorance*, composition allégorique et satirique à l'adresse de Simon Vouet et des autres ennemis du Poussin; et enfin *Hercule couronné par Minerve*, tableau qui, d'après ce que nous apprend Smith (*Catal.* VIII, n° 268), se trouvait, en 1867, dans la collection du marquis de Bute, à Luton (Angleterre).

Beaucoup d'autres artistes ont représenté les *Travaux d'Hercule*. Parmi les estampes, nous citerons : une suite de treize pièces gravées sur cuivre par Aldegrever, en 1550, et qui ont été copiées par P. Maes le Vieux, en 1577; une suite de douze pièces exécutées par H.-S. Beham de 1542 à 1548; douze pièces gravées par Ch. David, d'après Frans Floris; douze pièces gravées par Cl. Dubosc, B. Picart, Van der Gucht et Louis Chéron; quatorze pièces, y compris deux titres, gravées par Sim. Frisius, d'après Tempesta; treize pièces gravées par P. Aquila, d'après Annibal Carrache; six pièces gravées par Caraglio, d'après le Rosso, et qui ont été copiées par Androuet du Cerceau. Les sujets de ces six dernières pièces sont : *Hercule tuant Cerbère; Hercule perçant de ses flèches le centaure Nessus; Hercule combattant les Centaures; Hercule terrassant le fleuve Achéloüs; Hercule combattant Cacus.*

Le musée de Madrid possède dix tableaux exécutés par Zurbaran pour la décoration du palais du Buen-Retiro et représentant les sujets suivants : 1° Hercule lutte contre le lion de Némée; 2° il tue l'hydre; 3° il combat le sanglier d'Erymanthe,; 4° il dompte le taureau de l'île de Crète; 5° il lutte contre Cerbère; 6° il sépare les monts Calpé et Abyla; 7° il terrasse Antée; 8° il est vainqueur de Géryon; 9° il détourne le cours du fleuve Alphée; 10° il est dévoré par la tunique de Nessus.

N'oublions pas les onze peintures semi-circulaires qu'Eugène Delacroix avait exécutées pour la décoration des dessus de porte et de fenêtre du salon de la Paix, à l'Hôtel de ville de Paris, et dans lesquelles il avait représenté les sujets suivants : 1° Hercule enfant trouvé par Junon et Minerve; 2° il rapporte vivant sur ses épaules le sanglier d'Erymanthe; 3° il est placé entre la Vertu et la Volupté; 4° il écorche le lion de Némée; 5° il délivre Hésione; 6° il étouffe Antée; 7° il est vainqueur d'Hippolyte, reine des Amazones; 8° il enchaîne Nérée; 9° il dompte et tue le Centaure; 10° il ramène Alceste du fond des enfers; 11° parvenu enfin aux limites du monde, là où il a élevé ses fameuses colonnes et où le soleil se couche, il se repose de ses travaux. Ces peintures ont été gravées dans le grand ouvrage de Leroux de Lincy pour l'Hôtel de ville. Les

esquisses ont figuré à la vente posthume des œuvres du maître, et sont devenues d'autant plus précieuses que les tableaux ont péri.

Hercule étouffant les serpents, tableau de J. Reynolds, au musée de l'Ermitage. Le bambino athlétique, subitement éveillé, est à demi couché sur une peau de lion; de chaque main il a saisi un des serpents, qu'il presse et qu'il étouffe. Son attitude, en raccourci, est à la fois pleine d'énergie et de grâce; son visage respire une fureur bien enfantine, mais où il y a de la majesté pourtant. Diverses personnes, parmi lesquelles le devin Tirésias, auquel l'artiste a donné les traits de son ami le docteur Johnson, sont témoins de l'action du jeune dieu.

Reynolds peignit ce tableau pour l'impératrice Catherine II, qui le paya 39,000 francs, somme énorme pour l'époque; il fit pour le comte Fitz-William, une reproduction de la figure d'Hercule. Cette figure a été gravée sur bois par Chevauchel dans l'*Histoire des peintres de toutes les écoles*. Le tableau de l'Ermitage a été gravé par Ch.-H. Hodges.

Hercule délivrant Alceste, tableau de Regnault (collection particulière). Ce beau tableau fut exposé en 1799; voici la notice dont l'artiste avait accompagné son œuvre, après le récit succinct de l'histoire d'Alceste: « J'ai choisi, dit-il, le moment où Alceste, n'étant déjà plus dans le séjour des morts, n'est cependant point entièrement rendue à la vie. L'âme, qui s'était séparée du corps, rentre dans sa demeure, et va bientôt en ranimer tous les organes. Hercule, vainqueur des obstacles que Pluton lui a opposés, emporte celle qu'il vient d'arracher aux enfers; il s'en éloigne, et la ramène dans le séjour des vivants. »

« Cette belle toile, dit Landon, soutint la réputation de Regnault. On y retrouve le dessin correct, la noblesse des caractères, les carnations brillantes, le pinceau facile et moelleux qui distinguent l'auteur de l'*Education d'Achille*. » Ajoutons que le corps d'Alceste, entièrement nu, est un des plus parfaits que la peinture ait produits, tant sous le rapport du dessin que sous celui du coloris frais et brillant dont les contours sont animés. Ce tableau a été gravé par Réveil dans le *Musée de peinture*, et par Landon dans ses *Annales*.

Hercule enfant étouffant des serpents, statue antique, en marbre, au musée des Offices. Le fils de la belle Alcmène montre qu'il est aussi le fils du grand Jupiter, en écrasant de ses mains d'enfant les serpents que la jalouse Junon avait envoyés pour le dévorer. Cette figure passe à juste titre pour un des meilleurs ouvrages antiques qui aient été épargnés par le temps: elle est sans doute l'œuvre d'un maître et a dû être fort estimée des anciens, car il en existe une belle répétition en bronze au musée de Naples. Ce musée possède aussi une peinture antique sur le même sujet.

Hercule Farnèse, statue antique en marbre grec; musée Borbonico, à Naples. Le demi-dieu debout, dans l'attitude du repos, s'appuie sur sa massue recouverte de la peau de lion. Le bras droit retombe de tout son poids; dans la main gauche, passée derrière le dos, il tient trois pommes enlevées aux Hespérides. Tout, dans cette admirable statue, exprime l'idéal de la force unie à l'agilité. L'Hercule Farnèse a été trouvé sous Paul III, en 1540, dans les ruines des Thermes de Caracalla. Il lui manquait la main gauche, quelques doigts de la droite et les jambes, qui furent retrouvées, vingt ans après, dans un puits situé à 3 milles de Rome. La main gauche, en plâtre, est de Tagliolini. Les yeux étaient en émail ou en pierre dure; ils ont disparu. Au bas de la massue est une inscription qui donne le nom du sculpteur : c'est Glycon d'Athènes.

Voici la description de cette statue célèbre, que donne Emeric David :

« Le visage de l'Hercule Farnèse semble, au premier aspect, fait de trois morceaux : l'un est le front, qui est très-saillant, droit et renflé dans le haut; les deux autres sont les grands cercles qui sont formés par les arcades des sourcils, les extrémités du nez et la racine de la barbe. Le nez est court, aquilin, peu relevé à la racine, large dans la partie inférieure, serré dans le haut. La bouche est plus grande que ne l'est ordinairement cette partie dans les belles têtes antiques. Le ciseau a fait sentir le chevelu des sourcils. Les muscles sourciliers sont gros. Les deux bosses frontales ont une grande saillie. On voit, dans la partie supérieure de l'os coronal, sur l'aplomb du nez, une éminence forte, qui descend, en demi-ovale, de la racine des cheveux vers le milieu du front. L'os coronal, par cette élévation de ses bords supérieurs, semble repousser en l'air les cheveux qui en sortent. Les tempes serrées augmentent la saillie apparente du front. Les sommités de l'os, qui remontent en divergeant, du coin extérieur de l'œil à la racine des cheveux, le terminent et l'encadrent. Une ligne profonde le traverse horizontalement. Elle se dessine entre les muscles sourciliers et les bosses coronales, et suit en partie l'inflexion des sourcils. Partout on reconnaît la présence de l'os, au milieu des chairs qui le recouvrent. Ces divers caractères annoncent que l'artiste a voulu représenter un homme, et vraisemblablement faire un portrait. »

Hercule et Télèphe, groupe de marbre antique; musée du Louvre. De la main droite, Hercule s'appuie sur sa massue; de la gauche, il porte Télèphe, le fils qu'il a eu de son union avec Augé. La biche qui a allaité l'enfant, abandonné dans les bois par sa mère, lève la tête vers lui. Ce groupe est un des antiques les plus remarquables du musée du Louvre; il provient de la galerie Borghèse et a été gravé par Avril le Jeune dans le *Musée français*, et par Ph. Boutrois dans le Recueil de Filhol.

Au musée Pio-Clémentin (Vatican) est un groupe en marbre qui a beaucoup d'analogie avec celui que nous venons de décrire : il n'y manque que la biche. Winckelmann pense que l'enfant est Ajax, fils de Télamon, qu'Hercule enveloppe de sa peau de lion pour le rendre invulnérable. Quelques archéologues ont prétendu reconnaître dans la tête du dieu les traits de l'empereur Commode; de là le nom d'*Hercule Commode*, qui est donné quelquefois à cet ouvrage. Ce beau groupe, qui ornait le Vatican dès l'époque de Jules II, avait été découvert dans des fouilles faites au Campo di Fiori, près du théâtre de Pompée.

Hercule étouffant le lion de Némée, groupe de marbre antique, au Vatican. Ce groupe, de petites proportions, représente le héros étreignant dans ses bras puissants le lion qui expire. Attitude, mouvements, sont d'une vérité extrême. On remarque aussi l'affaissement des membres de l'animal. Au musée de Naples est une peinture antique, découverte à Herculanum, qui offre une disposition semblable à celle de ce groupe.

Raphaël a fait un dessin à la plume représentant un lutteur aux prises avec un lion : « Ce n'est pas Hercule, dit M. Gruyer (*Raphaël et l'antiquité*, II, p. 58), car le héros grec étouffe son adversaire; c'est plutôt un gladiateur. Il est vu de profil et nu. Il a plié sous son genou les reins vigoureux de la bête féroce, et des deux mains il brise la mâchoire redoutable. Le mouvement est d'une impétuosité terrible. Les traits sont animés, tous les muscles sont tendus, et les bras sont d'une force à laquelle rien ne peut résister. » Ce dessin a passé par les collections Borghèse et Lawrence; il appartient maintenant à l'université d'Oxford. Passavant croit qu'il représente *Samson déchirant la gueule du lion*; mais, suivant la remarque de M. Gruyer, le douzième juge d'Israël était très-jeune lorsqu'il terrassa le lion, et le personnage du dessin de Raphaël est un homme dans toute la force de l'âge.

Une estampe anonyme du XVIe siècle, exécutée en clair-obscur, d'après un dessin de Raphaël, nous montre Hercule étreignant le lion, qui de ses griffes lui saisit la cuisse et le genou. Il existe encore deux autres compositions du même sujet, faussement attribuées à Raphaël, dit Passavant, car elles sont de Jules Romain, qui les a exécutées à fresque, au palais du Té à Mantoue : l'une a été gravée par Agostino Veneziano, et avec quelques changements par Nic. Vicentino et Andrea Andreani, l'autre par Hugo da Carpi ou l'un de ses imitateurs.

On a sur le même sujet diverses estampes de Gio-Ant. da Brescia (copiée par J. Hopfer), Aldorfer, Aldegrever, Melchior Lorch, E. Chauveau; un tableau (paysage historique) de M. Alexandre Desgoffe (Salon de 1838) et un petit groupe, d'un caractère très-énergique, exécuté en bronze et en marbre par M. G. Clère (Salons de 1864 et 1872).

Hercule (LES TRAVAUX D'), bas-reliefs antiques, au musée des Offices (Florence). Ces bas-reliefs, qui décorent un sarcophage, comprennent huit sujets : 1° Hercule porte le lion de Némée, qu'il a tué; 2° il assomme à coups de massue l'hydre de Lerne; 3° il emporte le sanglier d'Erymanthe, tandis qu'Eurysthée effrayé se réfugie dans le Dolium; 4° il s'empare de la biche aux cornes d'or et aux pieds d'airain; 5° il extermine avec ses flèches les oiseaux du lac Stymphale; 6° il est vainqueur d'Hippolyte, reine des Amazones, et lui enlève sa ceinture; 7° il se tient, avec une lionne, près de la source avec laquelle il va nettoyer les écuries d'Augias; 8° il dompte le taureau de Marathon. Dans les quatre premières compositions, le fils d'Alcmène est imberbe; il est représenté plus âgé et avec toute sa barbe dans les quatre suivantes. Ces bas-reliefs intéressants ont malheureusement subi plusieurs mutilations.

Au Vatican est un grand bas-relief antique, divisé en cinq arcades, dans chacune desquelles est représentée une des victoires d'Hercule sur les animaux fabuleux : sur les oiseaux du lac de Stymphale, sur la biche aux pieds d'airain, sur le sanglier d'Erymanthe, sur l'hydre de Lerne, sur le lion de Némée. Le même musée possède quatre bas-reliefs, non moins précieux pour l'iconographie, qui ont été trouvés dans des fouilles faites aux environs de Palestrina; l'un représente Hercule enfant, étouffant les serpents envoyés par Junon, et le même enfant prodige instruit à jouer de la lyre par Linus et Calliope; le second nous montre le jeune héros, apprenant des Scythes à tirer de l'arc, et, dans un autre compartiment, Hercule entraînant les Thébains au combat contre le roi d'Orchomène. Ces deux bas-reliefs, divisés en arcades, offrent en outre les figures de Minerve, Mars, Amphitryon, Junon et Bacchus, toutes divinités qui ont été mêlées aux aventures d'Hercule. Les deux autres bas-reliefs nous font assister aux exploits du demi-dieu : 1° il lutte avec le lion sous les yeux de la dryade Néméa, fille d'Asopus; 2° il tue l'hydre; 3° il emmène de Crète à Argos le taureau qui a engendré le Minotaure; 4° il donne la mort au dragon des Hespérides; 5° il triomphe de la biche; 6° il extermine les Stymphalides sous les yeux du fleuve Erasinus; 7° il tue le sanglier, en présence du fleuve Erymanthe; 8° il nettoie, avec l'aide d'une nymphe, les écuries d'Augias. Les quatre bas-reliefs que nous venons de décrire sont remarquables par l'élégance et la délicatesse de l'exécution.

Hercule et Cacus, groupe colossal en marbre blanc, par Bandinelli; à Florence, dans la Loggia dei Lanzi. Hercule, debout, tient de la main droite sa terrible massue, et saisit, de la main gauche, la chevelure de Cacus, agenouillé devant lui; il fronce les sourcils, et regarde au loin, comme s'il attendait l'ordre d'assommer le brigand. Cacus se courbe sous la main du fils d'Alcide; il comprend que toute résistance est inutile et qu'il va périr.

Ce groupe, que l'on regarde comme le chef-d'œuvre de Bandinelli, a un caractère assez grandiose; toutefois, les figures, entièrement nues, ont une musculosité exagérée; Michel-Ange disait, en manière de plaisanterie, que le corps d'Hercule ressemblait à un sac rempli de pommes de pin. Bien d'autres critiques furent faites de ce groupe, et il ne fallut rien moins que la haute intervention d'Alexandre de Médicis pour qu'il pût être inauguré (1534); il est bon de dire que Bandinelli, par son caractère hautain et violent, s'était fait une foule d'ennemis à Florence.

Michel-Ange a traité le même sujet dans un groupe que Lucas Kilian a gravé sous trois aspects différents; nous ne savons si le groupe a été exécuté ou simplement dessiné par le grand artiste. Le Louvre possède deux tableaux représentant le meurtre de Cacus par Hercule, l'un peint par le Dominiquin, et qui a été gravé dans le *Musée Français* par Pillement, l'autre par Lemoyne, et qui a été gravé par Laurent Cars. Au musée de Lille, se trouve le fragment d'un plafond sur le même sujet, peint par Charles Lebrun.

HERCULE (COLONNES D'). V. COLONNES.

HERCULE (île d'), en latin *Herculis insula*, nom ancien d'une petite île de la Méditerranée, située au N.-O. de la Sardaigne, près du cap Falcone. Elle porte aujourd'hui le nom d'ASINARA. V. ce mot.

HERCULE (Maximien). V. MAXIMIEN.

HERCULE D'ESTE. V. ESTE.

HERCULÉE s. f. (èr-ku-lé — rad. *Hercule*, n. pr.). Hortic. Variété de tulipe.

— Bot. syn. de CAULOGLOSSE, genre de cryptogames.

HERCULÉEN, ÉENNE adj. (èr-ku-lé-ain, é-è-ne — du nom d'*Hercule*). Robuste, vigoureux, musculaire : *Taille* HERCULÉENNE. *Force* HERCULÉENNE. *Que de constitutions* HERCULÉENNES *j'ai vues s'émacier au souffle des imprudences et des excès d'un moment*. (Raspail.) ‖ Qui ne peut être fait que par un homme fort comme Hercule : *Travail* HERCULÉEN.

HERCULIS COSANI PORTUS, ville de l'Italie ancienne, dans l'Etrurie, sur les côtes de la mer Tyrrhénienne; elle servait de port à *Cosa*, et elle porte de nos jours le nom de PORTO-ERCOLE.

HERCULIS LIBURNI PORTUS, ville de l'Italie ancienne, dans l'Etrurie, à l'embouchure de l'Arno. C'est aujourd'hui la ville de LIVOURNE.

HERCULIS MONŒCI PORTUS, ville de la Gaule cisalpine, dans la Ligurie, au S.-O., entre Nice et Vintimille. Aujourd'hui MONACO.

HERCULIS PROMONTORIUM, nom ancien du cap SPARTIVENTO.

HERCYNE s. f. (èr-si-ne). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des pyrales, comprenant trois ou quatre espèces qui habitent les plateaux des hautes montagnes de l'Europe.

— **Encycl.** Les *hercynes*, confondues par les anciens avec les pyrales, sont des papillons nocturnes, caractérisés par un corps robuste et velu; des ailes courtes, épaisses, à fond d'un brun noir satiné; des pattes longues et grêles; une trompe courte; des antennes simples; des palpes hérissées de longs poils et sans articles distincts. Ces papillons habitent exclusivement le sommet des montagnes, où ils volent en plein jour sur les rochers, au voisinage des neiges perpétuelles; ils sont très-communs et faciles à saisir. On en connaît quatre espèces, qui habitent l'Europe et apparaissent en juillet. L'*hercyne* rupicole est commune sur les Alpes et les Pyrénées.

HERCYNE, compagne de Proserpine. Elle jouait un jour dans le bois sacré de Trophonius, en Béotie, lorsqu'une oie qu'elle laissa échapper se réfugia dans un antre. De dessous la pierre où l'animal s'était caché, on vit alors couler une source qui donna naissance au fleuve Hercyne. Une statue placée plus tard dans cet antre représentait Hercyne tenant à la main une verge entourée de serpents.

HERCYNIENNE (forêt), en latin *Hercynia Silva*, en allemand *Harzwald*, forêt de pins, d'arbres à résine, qui couvrait une grande partie de la Germanie, entre le Rhin et la Vistule. Les géographes anciens ne la connaissaient qu'imparfaitement, et les géographes modernes sont loin d'être d'accord sur sa détermination. César donne à la forêt Hercynienne une longueur de soixante jours de marche, et une épaisseur de neuf jours. A notre époque, les montagnes boisées qui semblent le mieux correspondre à l'ancien nom de forêt Hercynienne sont : le Bœhmerwald (*Gabreta*), la forêt Noire (*Marciana Silva*), le Taunus (*Taunus mons*), le Teutoburgerwald (*Teutoburgensis Saltus*), le Harz (*mons Melibocus* ou *Bacenis Silva*), l'Erzgebirge (monts Sudètes), et le Riesengebirge (*Asciburgius mons* ou *montes Vandalici*).

HERCYNIENS (monts), en latin *Hercynii montes*, montagnes de l'ancienne Germanie, auxquelles aboutissaient les prolongements de la forêt Hercynienne. Aujourd'hui l'Erzgebirge.

HERCYNIO-CARPATHIEN (SYSTÈME), dénomination donnée par quelques géographes modernes, entre autres par Balbi, à l'ensemble des hauteurs qui forment la ligne de partage des eaux dans l'Europe centrale. Ce système embrasse toutes les chaînes comprises entre le Rhin, le Dniéper, le Danube, les plaines de l'Allemagne septentrionale et celles de la Pologne occidentale. Ces chaînes sont les Carpathes, les Sudètes, l'Erzgebirge, le Bœhmerwald, le Harz et le Thuringerwald.

HERCYNITE s. f. (èr-si-ni-te — du nom des monts *Hercyniens*). Minér. Aluminate de fer naturel qu'on trouve à Honlau, près de Ronsperg, au pied du versant oriental du Bœhmerwald, en Bohême.

— **Encycl.** L'*hercynite* est une substance noire, à poussière d'un vert foncé. Sa densité est de 3,9. Quant à sa dureté, elle varie de 7,5 à 8. Ce minéral se présente en cristaux octaédriques disséminés dans des blocs isolés. Quadrat, qui en a fait l'analyse, y a trouvé 61,5 d'alumine, 36,6 d'oxydule de fer et 2,9 de magnésie.

HERD-BOOK s. m. (èrdd-bouk; *h* asp. — mot angl. formé de *herd*, troupeau; *book*, livre). Econ. rur. Livre sur lequel on note l'origine des animaux de bonne race.

HERDECKE, ville de Prusse, province de Westphalie, régence d'Arnsberg, sur la Roër, qui y devient navigable; 3,200 hab. Tonnellerie, distilleries. Au N.-E. de la ville, on aperçoit l'Erzgebirge, chaînon qui porte sur l'une de ses sommités les ruines de la Hohe Syburg. C'est dans ce château que résidait Witikind, le dernier duc des Saxons, qui se défendit plus de trente années contre les Francs et le christianisme. Vaincu, en 775, par Charlemagne, il dut se résigner à recevoir le baptême.

HERDER (Jean-Godefroi), illustre penseur allemand, le créateur de la philosophie de l'histoire, né à Mohrungen (Prusse orientale) en 1744, mort à Weimar en 1803. Son père, qui était maître d'école, avait l'esprit borné et une foi étroite. Il ne permit d'abord à son fils que deux livres, la Bible de Luther et un livre de chant. D'une nature maladive, le jeune Herder fuyait les jeux de son âge et s'adonnait avec passion à la lecture d'ouvrages qu'il empruntait en secret. On raconte que, pour n'être pas découvert par son père, il lui arrivait souvent de monter sur un arbre, et comme, absorbé par sa lecture, il aurait pu se laisser choir, il prenait soin de s'attacher avec une courroie. Sur ces entrefaites, un prédicateur du nom de Trescho le prit pour secrétaire, fonction équivalant à peu près à celle de domestique; puis, remarquant chez le jeune homme des dispositions extraordinaires, il l'admit à partager les leçons qu'il donnait à ses enfants. Herder venait d'avoir dix-huit ans lorsqu'un médecin russe, de passage à Mohrungen, s'intéressa à lui et proposa de l'emmener à Saint-Pétersbourg, avec l'intention de lui faire étudier la médecine. Mais quelques personnes, frappées de sa vive intelligence, le retinrent à son passage à Kœnigsberg, et il n'alla pas plus loin. Ayant obtenu, pour vivre, une place de répétiteur dans un collége, il s'adonna alors à l'étude de la théologie, des sciences morales et de la philosophie. Entre temps, il suivait les cours de l'université où professait Kant, dont il devint l'enthousiaste admirateur, et qui consentit à lui donner des leçons particulières. A la même époque, Herder se lia également avec Hamann, l'auteur mystique des *Croisades d'un philologue*, esprit obscur, mais savant et profond. Ces deux hommes exercèrent une influence capitale sur celui qui devait un jour imprimer une si féconde impulsion à la littérature de son pays. A peine âgé de dix-neuf ans, Herder fut nommé professeur au *Lyceum Fredericianum* de Kœnigsberg, puis professeur et prédicateur à Riga (1764). C'est là qu'il publia ses premiers écrits, les *Fragments* et les *Sylves*, où l'on trouve tant d'idées nouvelles. Malheureusement, Herder avait pris un ton impérieux et dédaigneux à la fois, qui lui attira beaucoup d'ennemis et qui justifie ce jugement porté sur lui par Edgar Quinet : « Il rappelle l'humeur souffrante de Rousseau fugitif et vieilli. » La plupart des

principes qui allaient diriger les travaux de sa vie étaient déjà exposés dans ces pages; mais, au lieu de ce calme antique qu'il devait répandre plus tard sur tous les objets, il était alors animé de cette ardeur de polémique qui cherche à se produire. Sa situation à Riga devenait difficile après les attaques dont il était l'objet. On lui offrit la fonction d'inspecteur de l'école Saint-Pierre à Saint-Pétersbourg; mais il refusa, et, peu après, il accepta avec joie la proposition que lui fit le prince de Holstein - Eutin de l'emmener dans ses voyages (1769). Arrivé à Paris, Herder s'y lia avec Diderot, d'Alembert, Daubenton, etc. Le contact de ces grands esprits, tous imprégnés d'idées nouvelles et qui préparaient une rénovation sociale, produisit une vive impression sur Herder, et, à partir de ce moment, il abandonna la philosophie de Kant, les doctrines de la raison pure, pour s'élever jusqu'au culte de l'humanité. Étant venu quelque temps après à Strasbourg, il y connut le jeune Gœthe, sur lequel il prit un grand ascendant, bien que celui-ci lui reproche, dans ses *Mémoires*, son humeur fantasque et son esprit railleur. De retour en Allemagne, Herder fut appelé à Ruckebourg, par le comte de Schaumbourg-Lippe, en qualité de prédicateur de la cour, de superintendant et de conseiller du consistoire (1770). Les loisirs que lui laissèrent ces fonctions lui permirent de se livrer à des travaux qui commencèrent à fonder sa réputation en Allemagne. De ce temps date la grande influence de Lessing sur son esprit. Ce fut également à cette époque qu'il se maria, et les joies de la famille ne tardèrent pas à adoucir la rudesse naturelle de son caractère. Il était sur le point de prendre possession d'une chaire de théologie à Gœttingue, lorsque, en 1776, à l'instigation de Gœthe, le duc de Saxe-Weimar l'appela à la cour, où il remplit les charges importantes de surintendant général, de conseiller consistorial, ainsi que celle de prédicateur. C'était pour Herder une bonne fortune, car Weimar était alors la capitale intellectuelle et littéraire de l'Allemagne. Tout en continuant ses travaux, il s'occupa d'une façon toute particulière de l'amélioration morale du duché de Saxe-Weimar. Sous sa direction, on voit des écoles se fonder, l'instruction élémentaire s'organiser, toute l'économie de l'enseignement public changer de face. Il réforme même la liturgie luthérienne, rédige un catéchisme, prêche, fait des cours, s'applique à répandre la vie intellectuelle et à élever le niveau de la pensée. Tant de travaux utiles lui valurent, en 1789, d'être élu vice-président du consistoire et supérieur ecclésiastique, c'est-à-dire ministre des cultes. En attendant, sa renommée grandissait au dehors, et, en 1791, l'électeur de Bavière lui envoyait des lettres de noblesse. Ses dernières années s'écoulèrent paisiblement. Après avoir perdu presque entièrement la vue, il s'éteignit à Weimar, entouré de l'estime et de l'admiration universelle.

Comme écrivain, son nom vivra entre ceux de Lessing, de Schiller et de Gœthe, au premier rang parmi ceux qui ont illustré la littérature allemande. Comme philosophe, il tient une place à part. Ses premiers travaux sont purement critiques. Il a exploré la littérature moderne, il l'a comparée aux chefs-d'œuvre de l'antiquité classique, et l'antiquité lui a paru bien supérieure; c'est à la poésie hébraïque, aux livres sacrés de l'Orient qu'il va demander des inspirations. De ces sources taries par le temps, et alors si dédaignées, il fait jaillir un torrent d'expressions énergiques, d'images neuves, qui se répandent dans nos littératures énervées et les régénèrent. L'influence de cette excursion dans le monde oriental ne se borne pas à la forme de la pensée : elle s'étend sur l'histoire, elle en crée la philosophie. Le berceau du genre humain, les migrations des peuples, les progrès de la civilisation, tous ces problèmes, s'ils ne sont pas résolus, nous apparaissent moins obscurs. Telle est l'œuvre capitale de Herder. Sous ce rapport, il continue Lessing, comme Lessing a continué Vico. En littérature, il fut aussi plus radical que Lessing dans la lutte contre l'envahissement du goût français, et l'on peut dire qu'il est le précurseur direct de Gœthe. Herder soumet l'humanité à des lois fatales de développement. C'est un panthéisme mitigé par quelques idées religieuses. Tous ses ouvrages portent l'empreinte du génie. On voit qu'il sait beaucoup, et ce qu'il ne sait pas, il le devine.

Ce n'est pas comme métaphysicien que Herder est célèbre; il s'est pourtant occupé de métaphysique dans la polémique qu'il soutint contre les principes de Kant et de Spinoza. Ce dernier commençait à décliner; on l'avait presque oublié quand Jacobi entreprit de prouver que Lessing était mort spinoziste. Mendelssohn déclara l'imputation calomnieuse. Il s'éleva dans les universités et dans les livres une violente querelle à cet égard. Herder, dans un ouvrage intitulé : *Dieu* (1787), en voulant réfuter Spinoza, ne réussit qu'à le faire revivre. Suivant Herder, Spinoza n'est ni un athée ni un panthéiste; au contraire, il considère Dieu comme la source de l'être; la connaissance et l'amour de Dieu, voilà le principe de toute perfection. Qu'importe sa terminologie? Il appelle Dieu *substance*. C'est une manière comme une autre de le définir. Herder essaye de justifier aussi l'opinion de Spinoza, que tout dans le monde est nécessaire. Spinoza niait l'individu, qu'il considérait comme un pur phénomène et un mode accidentel de la substance. C'est une question de mots, dit Herder, et personne ne pourrait contester que Dieu, ou, comme l'appelle Spinoza, la substance éternelle, ne soit le principe de toute *individuation*, c'est-à-dire l'auteur des êtres finis.

Il n'y a pas jusqu'au fatalisme de Spinoza qui ne lui paraisse pouvoir être justifié. « Nous devons nos connaissances, dit-il, à l'observation, à la généralisation, à l'induction : on peut se tromper dans ce travail; mais la règle suivant laquelle nous percevons, jugeons et raisonnons, est une *règle divine* à laquelle nous obéissons, alors même que nous nous trompons. Or, toute loi nécessaire suppose une existence nécessaire qui en soit le principe. Ainsi, la pensée, s'exerçant avec ordre et harmonie, est une démonstration de Dieu. » Herder ajoute qu'il n'y a pas d'autre démonstration de l'existence de Dieu, et que Spinoza a suivi la méthode employée par tous les grands hommes et qu'il n'y en a pas d'autre.

Après avoir défendu Spinoza, sous prétexte de le critiquer, Herder entreprend de détruire la théorie de Kant, incompatible avec celle de Spinoza. L'ouvrage dans lequel il attaque la *Critique de la raison pure* a pour titre : l'*Entendement et l'expérience, la raison et la langue*, ou *Métacritique* (Leipzig, 1799, 2 vol. in-8°). Kant avait critiqué son livre intitulé : *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité;* peut-être cette circonstance n'a-t-elle pas été étrangère à la mauvaise humeur de Herder. Il reproche à Kant d'avoir voulu critiquer la raison, comme si la raison était un livre. Il se moque des allures pédantesques du professeur de Kœnigsberg, des formes *a priori*, des amphibolies, de l'autonomie, de la discipline et de l'architectonique, qui rappellent Aristote et les plus mauvais souvenirs de la philosophie scolastique. C'est le côté faible de la philosophie de Kant. Herder l'accuse d'avoir réduit l'entendement et les sens à n'être que des moules à fantômes, d'avoir fait de la raison un rêve ou un feu follet, sans règle et sans but. Herder va plus loin. S'il faut l'en croire, la *Critique de la raison pure* a déshonoré l'Allemagne, corrompu à la fois les esprits et la langue. On voit que le livre de Herder est un véritable pamphlet. Ce n'est pas le lieu d'examiner la philosophie de Kant et de voir ce que les reproches de Herder peuvent avoir de fondé ou contenir d'exagération.

Ses *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité* (1784-1787), traduites en français par Ed. Quinet (1827, 3 vol. in-8°), valent mieux pour sa gloire et celle de la pensée moderne. Il a le même objet que Vico en vue, mais il le traite à un point de vue différent. « Tout a sa philosophie, dit-il dans sa préface; pourquoi l'histoire n'aurait-elle pas la sienne? Celui qui a tout ordonné dans la nature, de telle sorte qu'une même sagesse, une même bonté, une même puissance règnent partout, depuis le système de l'univers jusqu'au tissu de la toile d'araignée, aurait-il abdiqué sa sagesse et sa bonté dans le gouvernement des destinées générales de l'humanité, et là seulement procéderait-il sans plan, sans dessein? Ce plan existe et c'est un devoir de chercher à le comprendre, quelque difficile qu'il soit de suivre les traces de la pensée divine. Quelle est la place que l'humanité occupe dans le système de la création et quelle est sa destination finale? A cette question, l'auteur cherchera la réponse, non dans les abstractions de la métaphysique, mais dans l'expérience et les analogies de la nature : heureux s'il pouvait communiquer à un seul de ses lecteurs la douce impression qu'a produite sur lui la sagesse éternelle du Créateur. » Nous consacrerons un article spécial à cet important ouvrage, où Herder affirme nettement l'existence d'un autre monde où l'homme doit trouver le complément de ses grandes destinées. V. PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE.

Dans un opuscule ayant pour titre : *Regards sur l'avenir de l'humanité*, l'auteur semble se mettre en contradiction avec plusieurs des sentiments auparavant exprimés par lui touchant la vie future; il parle de la raison armée de la force et de la puissance, de Prométhée déchargé de ses fers et réalisant en ce monde les promesses d'infini qui existent à l'horizon de l'imagination. Il considère comme un malheur d'en appeler toujours à l'autre vie; cela fait désespérer de celle-ci et paralyse l'activité de tous.

Au surplus, Herder n'est pas de l'école de Hegel, qui, dans ses spéculations sur l'avenir du genre humain, ne s'inquiète pas de l'individu, mais ne considère que l'espèce. Herder est persuadé que la grandeur de l'humanité se compose de grandeurs individuelles, et il a raison. Il compte pour l'individu sur une immortalité plus nominale que réelle et plus facile à concevoir de l'espèce que de ses membres. La métempsycose en sera le moyen, mais il n'explique pas de quel genre de métempsycose il entend parler. Il dit seulement que notre avoir moral et intellectuel est un héritage créé par la tradition, ce qui est exact. Il ajoute qu'une pensée une fois éclose est immortelle, que nos actes ne meurent pas plus que nos pensées, qu'ils entrent dans le fonds commun. Ces sentiments sont exprimés avec éclat dans ses *Lettres sur les progrès de l'humanité* (Riga, 1793-1797).

Comme philosophe et comme historien, Herder est au premier rang parmi cette pléiade d'hommes de génie que l'Allemagne a produits à la fin du XVIII^e siècle, et son caractère, sa noblesse d'âme étaient à la hauteur de son talent.

Outre les ouvrages dont nous avons déjà parlé, nous citerons les suivants : *Fragments sur la littérature allemande* (1767); *Sylves* ou *Forêts critiques* (1767); *Ossian* ou les *Chants des anciens peuples* (1769); *Sur l'origine du langage* (1773); *Origines du genre humain* (1774); *Voix des peuples* (1778), dont le succès fut énorme; *De l'influence du gouvernement sur les sciences* (1779); *Esprit de la poésie hébraïque* (1783), ouvrage d'une haute valeur, que M^me de Carlowitz a traduit en français (1845), etc. Une édition de ses *Œuvres complètes* a paru à Tubingue (1806-1810, 45 vol. in-8°). Elles ont été réimprimées depuis à Stuttgard en 60 vol. (1827-1830) et en 40 vol. (1852-1854). On a publié, en outre, des recueils de lettres inédites de Herder sous les titres de : *Tableau biographique de Herder, sa correspondance* (Erlangen, 1846-1848, 3 vol.); *Ouvrages posthumes de Herder, ses lettres non imprimées* (1856-1857, 3 vol.); le *Voyage de Herder en Italie, sa correspondance avec sa femme* (1859); *Lettres non imprimées dans les œuvres posthumes d'Herder* (Leipzig, 1861-1862, 3 vol.). En 1850, la ville de Weimar a érigé une statue en bronze en l'honneur du célèbre auteur de la *Philosophie de l'histoire*.

HERDER (Sigismond-Auguste-Wolfgang DE), minéralogiste et administrateur allemand, fils du précédent, né à Buckebourg (Lippe) en 1776, mort à Dresde en 1838. Quelques voyages qu'il fit avec Gœthe développèrent son goût pour la minéralogie. Lorsqu'il eut achevé ses études, il entra dans l'administration des mines de la Saxe, y remplit diverses fonctions, et devint enfin directeur général de cette administration en 1826. Herder apporta de grandes améliorations à l'industrie minière. Il est l'auteur de *Vingt-cinq planches de dessins des meilleurs appareils pour chauffer l'air des soufflets dans les mines* (Freiberg, 1840), ouvrage publié après sa mort.

HERDÉRIE s. f. (èr-dé-ri — de *Herder*, sav. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des vernoniées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans la Sénégambie.

HERDÉRITE s. f. (èr-dé-ri-te — du nom du comte de *Herder*, à qui Haidinger a dédié ce minéral). Minér. Substance d'un blanc jaunâtre ou verdâtre, qui ressemble à la variété d'apatite appelée vulgairement pierre d'asperge, avec laquelle on l'a d'abord confondue, et qu'on trouve dans les mines d'étain d'Ehrenfriedersdorf, en Saxe.

— **Encycl.** La *herdérite* se présente en prismes à six faces, surmontés d'un pointement hexaèdre. Elle est translucide et à éclat vitreux. Sa dureté est de 5, et sa pesanteur spécifique de 2,9. Au chalumeau, ce minéral fond difficilement, en donnant un émail blanc. Réduit en poudre, il se dissout dans l'acide chlorhydrique. Sa composition chimique n'a pas encore été exactement déterminée. On pense cependant, d'après les essais de P. Pattner, qu'on doit le regarder comme un phosphate d'alumine et de chaux renfermant un peu de fluor.

HERDONIUS (Appien), chef sabin qui tenta, l'an 460 av. notre ère, de s'emparer de Rome avec 4,000 aventuriers, bannis ou esclaves fugitifs. Suivant une version, il serait venu par le Tibre, sur des bateaux plats, aurait gravi le mont Capitolin dans le silence de la nuit, et se serait rendu maître du temple de Jupiter et de la forteresse; d'autres rapportent qu'il entra par la porte Carmentale, toujours ouverte, et qu'il monta jusqu'au Capitole sans être inquiété, chose qui paraît fort extraordinaire, bien que la cité fût alors pleine de troubles au sujet de la loi Terentilla. Quoi qu'il en soit, au point du jour, Herdonius appela les esclaves à la liberté en arborant un chapeau au bout d'un javelot; il promettait l'abolition des dettes et de l'usure, des réformes démocratiques, etc. Assiégé dans le Capitole, il se défendit pendant quatre jours, fut forcé dans sa retraite et massacré. Ce curieux épisode des premiers temps de la république a exercé la sagacité des historiens, notamment de Niebuhr, et l'on a conjecturé qu'un semblable coup de main n'a pu devenir possible qu'avec la connivence des bannis romains, surtout de Fabius Cœson, fils de Cincinnatus, ou des patriciens, qui voulaient faire diversion aux débats de la loi Terentilla.

HERDOUAR, HOURDOUAR ou **HARDOUAR**, en anglais *Hurdwar*, ville de l'Indoustan, province nord-ouest, sur le Gange, à sa sortie des montagnes de Garoual, à 170 kilom. N.-E. de Delhi, par 190° 57′ de latit. N. et 75° 48′ de longit. E. C'est une ville sacrée dans la religion indoue et un lieu de pèlerinage célèbre. Herdouar est située au pied des montagnes qui servent de contre-forts aux pics du Thibet, près du point où le Gange pénètre dans les plaines de l'Indoustan. Les beautés pittoresques qu'offre ce lieu célèbre y attirent, chaque année, un grand nombre de voyageurs européens. La ville consiste en une longue file de maisons d'assez belle apparence; elle occupe une vaste esplanade sur les bords du Gange. Une sombre forêt l'environne et la domine. A chaque extrémité des faubourgs, des arbres séculaires projettent leur ombre sur les eaux du fleuve, et leurs dômes verdoyants se marient agréablement aux colonnades de l'architecture orientale. De hautes montagnes, aux cimes couvertes de neiges éternelles, forment le fond du tableau.

L'eau du Gange reçoit tous les douze ans, dit-on, une vertu nouvelle. C'est alors que chacun s'empresse de venir s'y purifier. Toutes les routes sont couvertes de longues files de pèlerins de tout âge, de toute condition et de tout sexe, s'acheminant pêle-mêle vers le lieu révéré, et frappant l'air de leurs cris de joie lorsque, arrivés sur les collines d'où l'on découvre Herdouar, ils aperçoivent le fleuve sacré sortant des montagnes. La ville d'Herdouar ne suffit pas à loger la dixième partie des pèlerins; mais la chose du monde dont un Asiatique s'inquiète le moins, c'est le logement. La plupart portent leurs tentes, et les pauvres s'abritent sous le feuillage des arbres. Les alentours de la ville ne forment plus qu'un vaste camp où toutes les nationalités se mêlent et se confondent. Les astrologues règlent le moment précis où l'immersion doit avoir lieu pour produire toute son efficacité. Cette ablution est la seule cérémonie observée par les baigneurs. Elle consiste en une simple immersion dans le Gange et dans un tribut que les brahmanes ont soin de recueillir. Ces religieux forment un des traits principaux du tableau. Ils se rendent en grand nombre à Herdouar; on les voit sur les *verandahs*, sur les galeries et sur les toits des principaux édifices. Ils se font même construire, dans le fleuve, des théâtres du haut desquels ils président aux ablutions des baigneurs. Autrefois, quand le moment de l'immersion était venu, tout le monde se précipitait à la fois dans le fleuve, et il en résultait une espèce de mêlée qui coûtait la vie à bon nombre de pèlerins. Le gouvernement anglais a remédié à cet inconvénient en rendant les abords du Gange plus faciles par la construction d'un pont qui n'a pas moins de 100 pieds de largeur, et se compose d'une soixantaine de degrés. A toute heure du jour, il est couvert d'une multitude de pèlerins qui montent ou qui descendent en poussant des cris bizarres.

La réunion de tant de peuples divers sur un seul point a donné naissance à des transactions commerciales que l'usage a consacrées. La foire d'Herdouar est célèbre dans tout l'Orient et attire souvent autant de marchands que de dévots de bonne foi. L'attention s'y porte surtout sur le marché aux animaux, l'un des plus considérables de l'Inde. Les bords de la mer Rouge y envoient une race de coursiers à belle encolure et légers comme le vent. On y vend aussi des éléphants, des chameaux, des bœufs, des vaches, des moutons, des chats, des chiens, etc.

Les principaux articles de commerce mis en vente à la foire d'Herdouar consistent en pierres précieuses que les lapidaires y apportent de toutes les parties de l'Asie. Les tissus de Cachemire y brillent en profusion à côté des étoffes de fabrique anglaise. Il n'y a pas jusqu'à la parfumerie et la bijouterie de Paris qui ne trouvent un débouché dans ce coin reculé de l'Asie.

La foire d'Herdouar, comme toutes celles de l'Inde, diffère des foires européennes; on y voit bien des jongleurs et des saltimbanques, mais elle n'offre aucun de ces spectacles qui, chez nous, attirent la curiosité publique.

HÈRE s. m. (è-re; *h* asp. — L'origine de ce mot est douteuse. On le tire généralement du germanique : ancien haut allemand *hèrro*, seigneur, maître; gothique *here;* anglo-saxon *hearra;* scandinave *herre;* allemand *herr*, dont l'origine est peut-être la même que celle du latin *herus*, maître, qui vient probablement de la racine sanscrite *har*, prendre, s'emparer. D'autres tirent directement *hère* du latin *herus*, le mot maître étant employé par dérision. En terme de vénerie, *hère* vient probablement du germanique : ancien haut allemand *hiruz*, cerf; anglo-saxon *heort;* scandinave *hiörtz*, que Pott a comparé au latin *cervus*). Homme misérable, sans fortune et sans considération. Ne s'emploie guère qu'avec l'épithète *pauvre : La fortune est un enfant peu difficile en jouets; elle ballotte aussi bien un pauvre* HÈRE *qu'un potentat.* (M^me de Puizieux.)

> Quittez les bois, vous ferez bien;
> Vos pareils y sont misérables,
> Cancres, *hères* et pauvres diables.
> LA FONTAINE.

— Véner. Nom du jeune cerf qui cesse d'être faon.

HÉRÉ (Emmanuel), architecte français, né à Sancy (Moselle) en 1705, mort à Lunéville en 1763. Ce fut lui qui exécuta le plan et dirigea les travaux des embellissements de Nancy, dont le roi Stanislas fit une ville nouvelle. Héré reçut, en récompense du talent qu'il déploya dans ces circonstances, des lettres de noblesse et le cordon de Saint-Michel. On a de lui : *Recueil des plans, élévations et coupes, tant géométrales qu'en perspective, des*

châteaux, jardins et dépendances que le roi de Pologne occupe en Lorraine, y compris les bâtiments qu'il a fait élever (Paris, 1753, 3 vol. contenant 74 planches); *Recueil des fondations et établissements faits par le roi de Pologne* (Lunéville, 1762, in-fol.).

HÉREAU (Edme-Joachim), littérateur, né à Paris en 1791, mort en 1836. Il se rendit en 1809 en Russie, avec un prince russe dont il était le secrétaire, et donna des leçons de littérature à Saint-Pétersbourg; mais, soupçonné, en 1812, d'être l'auteur d'une pièce de vers contre l'empereur Alexandre, il fut envoyé en Sibérie. Quelque temps après, des soldats français, faits prisonniers pendant la désastreuse retraite de Russie, furent envoyés dans son lieu d'exil. Héreau, qui connaissait à fond le russe, leur servit d'interprète et leur rendit de nombreux services. Après une dure captivité, il put enfin quitter la Sibérie, devint secrétaire d'ambassade à Berlin, et revint à Paris en 1819. A partir de ce moment, Héreau s'adonna entièrement à la littérature. Il collabora à l'*Almanach des Muses*, à l'*Almanach des dames*, à la *Revue encyclopédique* (1820), dont il devint secrétaire général; à la *Causeuse* (1822), au *Bulletin universel des sciences et de l'industrie* (1826), dont il fut également secrétaire général; à la *Chronique de Paris*, où il fit des articles de critique théâtrale; au *Dictionnaire de la conversation*, dont il dirigea la rédaction de 1822 à 1835. Des difficultés qu'il eut avec les éditeurs de ce recueil le forcèrent à se retirer. Comme il était sans fortune et chargé d'une nombreuse famille, il conçut, pour vivre, divers projets qui échouèrent. Désespéré, Héreau résolut d'en finir avec la vie et se pendit. C'était un écrivain laborieux, spirituel, caustique même, mais qui ne possédait que des connaissances superficielles. Outre des pièces de vers, des fables agréables et un nombre considérable d'articles, Héreau a publié : *Analyse des fables russes imitées de Kriloff* (Paris, 1825); *Revue sommaire de quelques ouvrages poétiques* (Paris, 1826); *Examen de l'anthologie russe* de M. Dupré de Saint-Maur (Paris, 1827), etc. On lui doit le tableau de la littérature russe et polonaise inséré dans l'*Atlas des littératures*, de M. Jarry de Mancy.

HÉRECHERCHE s. m. (é-re-chèr-che). Entom. Insecte lumineux peu connu, qui vit à Madagascar.

— **Encycl.** Les voyageurs désignent sous ce nom une espèce de mouche luisante ou phosphorescente, qui vit dans les bois à Madagascar. On voit là, pendant la nuit, des bluettes de feu qui forment un singulier spectacle. Quelquefois ces mouches s'introduisent en grand nombre dans les maisons. Un voyageur, s'éveillant en sursaut, crut voir sa chambre en feu; mais il ne tarda pas à reconnaître la cause de sa frayeur. Dapper appelle cet insecte un escarbot lumineux qui éclaire et étincelle dans les bois et sur les maisons, pendant toute la nuit, comme s'il était enflammé. Flacourt rapporte, de son côté, quelques faits analogues.

HÉRÉCULE s. f. (é-ré-ku-le). Helminth. V. HÆRUQUE.

HEREDIA (Jose-Maria), poëte cubain, né à Santiago de Cuba en 1803, mort à Toluca (Mexique) en 1839. Il était fils d'un magistrat qui lui fit donner une brillante éducation. Dès l'âge de dix-huit ans, il commença à se faire connaître par un volume d'*Essais poétiques*, puis il visita le Mexique, étudia le droit à la Havane, et devint avocat à la *Real audiencia de Puerto-Principe*. Compromis en 1823 dans un complot ayant pour objet l'indépendance de l'île, Heredia fut condamné au bannissement. Il se réfugia alors aux Etats-Unis, puis se rendit au Mexique (1826), où le président Victoria le nomma *ministro de la audiencia*. Tout en remplissant ces hautes fonctions, Heredia ne cessait de cultiver la poésie. Un recueil de vers, publié aux Etats-Unis en 1825, avait produit une grande sensation et fondé sa réputation. En 1831, il publia un ouvrage historique intitulé : *Leçons sur l'histoire universelle*, aussi remarquable par l'élévation et la profondeur des vues que par la netteté du style. Cinq ans plus tard, Heredia obtint de retourner à Cuba, mais il n'y resta que quelques mois et revint prendre au Mexique un poste qu'il avait occupé avec la plus grande distinction. C'est là qu'il mourut dans la force de l'âge et du talent. Ce qui domine dans les poésies d'Heredia, c'est un caractère de douce rêverie, un sentiment de mélancolie plein de grâce et de charme, qui font de lui le Lamartine de son pays. Les œuvres d'Heredia, parmi lesquelles on cite particulièrement comme des chefs-d'œuvre son ode sur l'*Océan* et son admirable chant intitulé le *Niagara*, ont été publiées à Barcelone en 1840, et rééditées depuis à New-York.

HÉRÉDITAIRE adj. (é-ré-di-tè-re — lat. *hæreditarius*, de *hæres*, héritier). Possédé, acquis par voie d'héritage : *Un champ* HÉRÉDITAIRE. *Un manoir* HÉRÉDITAIRE. *Des biens* HÉRÉDITAIRES.

Heureux qui, loin du bruit, sans projets, sans af- [faires,
Cultive de ses mains les champs *héréditaires*.
ANDRIEUX.

‖ Qui se transmet comme un héritage, par voie de succession : *Charge* HÉRÉDITAIRE. *Office* HÉRÉDITAIRE. *La noblesse* HÉRÉDITAIRE *est le plus grand fléau dont la Providence puisse affliger l'espèce humaine.* (D'Entraigues.)

— Qui est transmis de père en fils, de génération à génération : *Maladie, vice* HÉRÉDITAIRE. *Il est impossible que le génie soit* HÉRÉDITAIRE *dans aucune famille.* (M^me de Staël.) *On a reconnu que la carie, dans le blé, est une maladie* HÉRÉDITAIRE. (M. de Dombasle.)

HÉRÉDITAIREMENT adv. (é-ré-di-tè-re-man — rad. *héréditaire*). Par droit d'héritage, par succession; de génération à génération : *Des biens transmis* HÉRÉDITAIREMENT. *Voulez-vous dépendre d'un maître, établissez que le pouvoir parmi vous se transmettra* HÉRÉDITAIREMENT. (Lamenn.) *Chez les végétaux, les monstruosités ont été individuelles, et ne se sont pas transmises* HÉRÉDITAIREMENT. (A. Maury.)

HÉRÉDITÉ s. f. (é-ré-di-té — lat. *hæreditas*; de *hæres*, héritier). Transmission par voie de succession : *L'*HÉRÉDITÉ *de la pairie, en France, a été abolie à la suite de la révolution de* 1830. *L'*HÉRÉDITÉ *est l'espoir du ménage, le contre-fort de la famille, la raison dernière de la propriété.* (Proudh.) ‖ Se dit particulièrement de la transmission de l'autorité suprême par voie de succession : *L'*HÉRÉDITÉ, *c'est la volonté de tous condamnée à n'avoir pour interprète qu'un homme qu'elle n'a point choisi, qu'elle ne pourra rejeter, s'il est batailleur, cruel, ignorant, oppresseur, que par une lutte sanglante, dont la défaite le jettera dans l'esclavage, et dont la victoire s'appellera révolution.* (Proudh.) ‖ Droit de recueillir une succession d'une personne; ensemble des biens que laisse une personne en mourant : *Accepter l'*HÉRÉDITÉ. *Renoncer à l'*HÉRÉDITÉ. *C'était une bonne loi pour la démocratie, que celle qui défendait d'avoir deux* HÉRÉDITÉS. (Montesq.) *Ce qui manque au pauvre, ce n'est plus l'*HÉRÉDITÉ, *c'est l'héritage.* (Proudh.)

— Physiol. Transmission par la voie du sang de certaines particularités organiques, de certaines qualités morales : *Il est certain que plusieurs altérations ou défectuosités morales sont transmissibles par* HÉRÉDITÉ. (Alibert.)

— **Syn. Hérédité, héritage, succession.** *Hérédité* a d'abord un sens propre que ne peuvent avoir les deux autres mots, il signifie le droit d'hériter; un héritier, dont on conteste les droits, présentera des titres pour prouver son *hérédité*, et, dans ce cas, on ne pourrait dire ni *héritage* ni *succession*. *Succession* diffère aussi d'*héritage* en ce qu'il peut exprimer l'action même de remplacer une personne défunte dans la possession de certaines choses. Mais c'est lorsque les trois mots sont employés pour désigner la chose même sur laquelle le droit de possession est transmis, qu'ils peuvent être considérés comme synonymes; et dans ce cas, voici les nuances qui les distinguent : *Hérédité* est un terme d'érudition et ne s'emploie que par rapport aux anciens : *Il se forma chez les Romains une règle, que l'on ne pourrait ni donner ni transmettre son* HÉRÉDITÉ *que par des paroles de commandement.* (Montesq.) *Héritage* est le mot du langage ordinaire, le seul aussi qui puisse s'employer au figuré, comme lorsque les chrétiens appellent le ciel leur *héritage*. Enfin *succession* est le mot de la science et du palais, c'est lui qu'on emploie toujours quand on considère les biens transmis comme donnant ou pouvant donner lieu à des contestations judiciaires : *Une* SUCCESSION *embrouillée, vacante*, etc.

— **Encycl.** Physiol. *Hérédité médicale.* Les médecins entendent par *hérédité* cette tendance de la nature à reproduire chez l'enfant certains caractères physiques ou moraux de l'organisation des parents. L'*hérédité* éclate chez l'homme et dans sa forme générale et dans la proportion relative de ses parties; elle se manifeste par les propriétés intimes de la fibre organique, si l'on peut ainsi dire; les mouvements, les allures, les traits du visage, le son de la voix, les singularités fonctionnelles, tout témoigne du rapport vivant qui se continue entre le produit et ses facteurs, même après la séparation de l'être nouveau, qui, émancipé de l'incubation utérine, se pose au dehors dans la sphère de son individualité.

Avant d'étudier les circonstances qui peuvent exercer quelque influence sur cette transmission, il est bien important d'établir quels sont les états physiologiques et pathologiques qui peuvent ainsi se transmettre. On les a rangés, d'après M. Becquerel, de la façon suivante :

— I. HÉRÉDITÉ D'ÉTATS PHYSIOLOGIQUES. 1° *Transmission de la forme extérieure et des traits de la face, qui sont la conséquence, non de l'éducation, mais de la naissance.* Relativement à cette transmission, on doit se rappeler que ce n'est pas toujours dans la première enfance, mais à une époque plus ou moins avancée que se manifeste la ressemblance des enfants aux parents.

2° *Transmission de la stature, de la force physique et de la durée de la vie.* Les exemples de longévité, par exemple, sont fréquents dans les mêmes familles.

3° *Transmission des ressemblances morales.* Elles sont toujours très-difficiles à constater, en raison des changements qu'y apporte l'éducation.

4° *Transmission des caractères de race, de nation.*

5° *Transmission des tempéraments, des constitutions et des idiosyncrasies.*

— II. HÉRÉDITÉ D'ÉTATS PATHOLOGIQUES. 1° *Transmission des vices de conformation des organes internes et externes.*

2° *Transmission de la prédisposition ou de l'aptitude organique aux maladies.*

Cette division, bien qu'excellente en tous points, nous entraînerait à des redites, qu'il faut surtout éviter dans un ouvrage tel que le *Grand Dictionnaire*. Nous distinguerons donc simplement l'*hérédité physique* et l'*hérédité morale*. L'*hérédité physique* se manifeste surtout par l'organisation de la structure externe. La forme, la régularité ou l'irrégularité des traits sont héréditaires. Les anciens le savaient tellement bien, qu'il existait en Crète une loi qui ordonnait de faire un choix des jeunes gens les plus remarquables par la beauté des formes, et de les forcer à se marier, afin de propager leur type. Certaines familles portent en naissant une particularité qui, souvent, fait reconnaître chacun des membres. Les Cansada, en Italie, portaient sur la cuisse une tache en forme de fer de lance. Les Romains désignaient sous le nom générique de *Buccones*, *Labeones*, *Nasones*, différentes familles qui offraient héréditairement un développement de telle ou telle partie du corps. Sans vouloir accumuler les exemples de l'*hérédité* des traits, citons l'expression passée dans le peuple de nez à la Bourbon pour nez aquilin, trait caractéristique de la famille de nos anciens rois. Quelquefois l'*hérédité* porte sur l'ensemble de la physionomie; il n'y a alors que l'air de famille; mais si c'est une seule partie du visage ou une partie quelconque du corps qui offre cette ressemblance héréditaire, cette ressemblance sera bien plus frappante. L'*hérédité* se retrouve encore non-seulement dans la taille, la longévité, la faculté procréatrice développée à un très-haut degré chez certaines familles, mais encore dans la structure interne. Il était naturel de penser, en effet, que les deux structures, ayant une connexion si intime, émanant toutes les deux d'une même organisation, devaient toutes les deux prendre part à l'*hérédité*. Le fait est généralement vrai; rien de plus certain que la transmission des anomalies du système osseux, que celle des fluides qui circulent dans l'organisme. Telle famille se distingue par la prépondérance du sang, telle autre par la quantité de la bile. On parle vulgairement du beau et du mauvais sang; la lymphe est pareillement soumise au même principe; mais de ce que, dans certains cas, l'*hérédité* de la structure interne et de la structure externe a été constatée, s'ensuit-il que cette correspondance existe toujours? Non, certes. M. Lucas, à qui nous empruntons cette théorie, a divisé cette correspondance des deux structures en plusieurs parties; d'où il suit que la ressemblance peut être totale pour la structure externe, nulle pour la structure interne, et réciproquement; de même que la ressemblance peut être partielle d'un côté, totale de l'autre, ou bien encore partielle ou nulle pour les deux structures en même temps. Ces dernières lois s'expliquent de la manière suivante. La nature n'a et ne peut avoir que deux façons d'agir : elle procède soit par imitation, soit par création nouvelle. De ce que jusqu'à présent nous l'avons vue suivre la première loi, il ne s'ensuit pas qu'elle ait perdu le droit de créer. M. P. Lucas appelle cette seconde loi *innéité*. Il fallait, au reste, que cette seconde loi existât, car elle nous explique les faits opposés à l'*hérédité*, par exemple la dissemblance entre deux jumeaux, entre deux monstres même, comme les frères Siamois, qui, unis par l'ombilic, différaient par la taille et par les traits du visage; le fait de Bébé, nain du roi Stanislas, qui était né de parents de taille ordinaire, et un grand nombre d'enfants qui naissent boiteux, bossus ou déformés, de parents bien conformés.

Les variations morales héréditaires sont : 1° les passions, 2° la folie; ou plutôt, c'est la disposition aux passions et à la folie qui est héréditaire.

Voici ce que dit M. Descuret pour ce qui concerne l'*hérédité* de la prédisposition aux passions : « C'est une question à laquelle je ne balance pas de répondre par l'affirmative. Le raisonnement seul m'avait d'abord conduit à cette conclusion; l'observation d'un grand nombre de faits n'a, depuis, laissé à cet égard aucun doute dans mon esprit. La colère, la peur, l'envie, la jalousie, le libertinage, la gourmandise et l'ivrognerie sont les passions dont j'ai vu le plus fréquemment la transmission héréditaire, surtout quand le père et la mère en étaient atteints tous les deux. Dans le cas où les époux ont des penchants tout à fait différents, il arrive pour les caractères ce qui a souvent lieu pour les constitutions : les enfants n'ont presque aucune ressemblance avec leurs parents. Le goût immodéré des liqueurs alcooliques est héréditaire : on a eu souvent à surveiller des enfants enclins dès leurs premières années à satisfaire un désir funeste, héritage des habitudes vicieuses de leurs parents. » M. Brierre de Boismont signale l'*hérédité* agissant dans la propension au suicide. Que cet acte contre nature vienne d'une véritable folie ou qu'il soit le fait de la seule passion, il n'en est pas moins incontestable que l'influence des antécédents générateurs y est pour quelque chose.

On pourrait prendre les passions une à une et montrer que, dans chacune d'elles, l'*hérédité* joue un certain rôle.

Pour l'aliénation mentale, la question ne saurait être un seul instant douteuse, dit M. Francis Bleynie. La folie héréditaire est estimée par Esquirol à un quart dans la classe pauvre, aux trois cinquièmes chez les riches. Parchappe donne un septième; Moreau, neuf dixièmes. La proportion d'un tiers est celle qui paraît à Valleix se rapprocher le plus de la vérité.

Quant à ceux qui nient l'*hérédité* morale, ils ne manquent pas d'exemples en leur faveur : « Comment se fait-il, disait Alexandre de Trolles, que tant d'imbéciles engendrent des hommes capables, et que tant d'hommes capables naissent d'imbéciles? » — « Du sage Périclès, dit P. Lucas, sortent deux sots; d'Aristide, l'infâme Lysimaque; de Sophocle, d'Aristarque et de Socrate, des fils plus vils que la pituite. » Mais tous ces exemples, que l'on pourrait augmenter encore, concourent, d'après nous, à prouver la loi d'innéité et ne peuvent servir à faire nier celle de l'*hérédité*. C'est en partant de cette loi que l'éleveur créera des races nouvelles, et que le médecin, appliquant les lois de l'hygiène aux maladies qui règnent héréditairement dans les familles, tendra à régénérer les races.

Deux proverbes, passés depuis longtemps dans le langage vulgaire, semblent nous indiquer combien cette *hérédité* est reconnue : « Tel père tel fils; bon chien chasse de race, » dit le peuple, qui, quoique étranger à la science, n'en a pas moins observé cette loi de transmission. D'ailleurs, si nous compulsions les feuilles publiques et les mémoires judiciaires, que de mauvaises passions trouverions-nous transmises héréditairement, et, si nous remontions à l'antiquité, combien trouverions-nous de Messalines, de Poppées et de Julies issues de mères courtisanes!

A côté de ces penchants, et comme antithèse heureuse, citons, dans l'antiquité, les Hortensius, les Curion et les Lysius, chez qui l'art oratoire se propageait, même parmi les femmes; Eschyle, dans la famille duquel on comptait huit poëtes tragiques. Dans des temps plus modernes, les Condé excellaient dans l'art militaire, les Médicis avaient la politique en partage; les familles de Van Dyck et de Vernet, la peinture; le père du grand Mozart donne naissance à une série de musiciens et de compositeurs distingués.

« L'*hérédité* morale ne s'arrête pas là, dit Cros; aux facultés intellectuelles vient s'ajouter la transmission des facultés sensorielles et sensitives. Que de familles où la cécité et la surdi-mutité frappent un des membres à chaque génération! A côté de ces malheureuses infirmités, n'y a-t-il pas des générations entières chez qui la vue, l'ouïe, le goût, l'odorat sont excessivement développés? »

— *Des circonstances qui modifient l'hérédité.* 1° L'état physiologique ou pathologique des parents peut d'abord très-bien ne pas se transmettre aux enfants. Dans d'autres cas, il saute une génération.

2° La prédisposition organique à un état morbide, étant transmise, peut encore ne pas se traduire par la production de la maladie elle-même, et cela, dans deux circonstances spéciales : si aucune cause occasionnelle n'est venue contribuer à déterminer sa manifestation, et si une hygiène bien entendue, des précautions convenables ont fait disparaître ou du moins atténué cette prédisposition.

3° Le sexe exerce une influence. Le père aussi bien que la mère transmettent une prédisposition organique morbide. Mais y concourent-ils de la même manière? C'est une question qui n'est pas encore décidée d'une manière certaine.

Ainsi, on a d'abord prétendu que le père transmettait la prédisposition morbide aux garçons et la mère aux filles. L'observation a prouvé que rien n'était moins exact. On a dit ensuite que les pères transmettaient aux filles et les mères aux garçons : c'est encore une erreur; ce croisement, qui a lieu quelquefois, est loin d'être constant.

4° L'âge des parents. Plus l'âge des parents est avancé, plus ils transmettent facilement aux enfants l'état dont il est question : c'est un fait qu'on ne saurait mettre en doute.

5° Le régime et les soins hygiéniques auxquels ont été soumis les parents avant l'époque et à l'état de la conception exercent une influence notable.

C'est ainsi que, d'après Becquerel, la prédisposition morbide est transmise moins facilement et moins énergiquement, si ce régime et ces soins ont été judicieux, convenables et de nature à combattre la maladie dont les parents ont été affectés.

L'hygiène, au point de vue de l'*hérédité*, a cinq ordres de moyens à sa disposition : 1° un allaitement convenable, à l'aide d'une nourrice forte, robuste, bien musclée, à peau brune, et présentant des conditions tout opposées à celles des caractères physiques des parents.

2° Après la lactation, une alimentation convenable et propre à combattre la disposi-

tion morbide : s'il existe, par exemple, chez les parents des affections scrofuleuses ou tuberculeuses, et chez l'enfant un état lymphatique, qui constitue précisément la prédisposition morbide, que diverses causes occasionnelles pourraient faire aboutir plus tard, un régime et une alimentation convenables aideront puissamment à combattre et même à faire disparaître cette prédisposition.

3° Le choix d'un climat ou d'une localité autre que celle où les parents ont contracté la maladie héréditaire, et destiné précisément à détourner les effets de la prédisposition morbide qu'ils ont transmise à leurs enfants.

4° L'éducation physique et morale, agissant en sens opposé à cette prédisposition morbide, peut encore l'atténuer. Voici quelques exemples.

Qu'un enfant issu de parents scrofuleux ou tuberculeux présente dans son enfance les attributs du tempérament lymphatique, nul doute qu'il n'ait hérité de la prédisposition morbide aux affections dont étaient atteints ses ascendants. Mais l'éducation physique, les exercices judicieux et concourant au développement musculaire n'aideront-ils pas, avec l'alimentation et le climat, à combattre cet état et à éloigner au moins l'instant où les maladies héréditaires se développeront? D'autres fois, un enfant, né de parents atteints de maladies nerveuses transmissibles par *hérédité*, peut se présenter dans son enfance sans les attributs d'un tempérament nerveux. Il est cependant sous l'influence héréditaire dont il est question. En pareil cas, l'éducation peut aussi intervenir pour combattre cette influence, en assignant à l'enfant une vie toute physique et dans laquelle le système nerveux soit le moins possible mis en jeu, afin d'éviter de le fatiguer et surtout de le surexciter.

5° La profession qu'on donne à un enfant né de parents atteints de maladie héréditaire peut contribuer aussi à combattre la prédisposition morbide.

Les croisements, appliqués à l'espèce humaine, peuvent également rendre de grands services, et, pratiqués judicieusement, ils contribuent à son amélioration.

1° On sait que les familles qui s'unissent entre elles ne tardent pas à dégénérer et à s'abâtardir. Les mariages des proches parents entre eux ont également ce résultat. Il faut donc donner le conseil de les éviter autant que possible.

2° L'union de deux individus de mauvaise constitution, et présentant un tempérament faible et lymphatique, donne naissance à des enfants plus faibles, plus débiles, plus lymphatiques encore, et qui sont prédisposés d'une manière spéciale aux scrofules, aux tubercules, au rachitisme, etc.

De telles unions ne doivent pas être conseillées; il faut, au contraire, renouveler la constitution et le tempérament par un croisement bien entendu. Ainsi, il convient d'unir un homme fort, vigoureux, à peau brune, dont le système musculaire est développé, avec une femme à cheveux blonds, yeux bleus, peau blanche et fine, à tempérament lymphatique enfin, et *vice versa*.

3° L'union de deux individus à tempérament nerveux produira des enfants chez lesquels les conditions de ce tempérament seront exagérées. Il sera nécessaire de conseiller le mariage d'un individu de tempérament nerveux avec une personne du tempérament sanguin, afin de mélanger, par ce croisement, le produit, et d'atténuer en même temps les conditions propres à ces deux tempéraments. Le croisement méthodique peut, dans l'espèce humaine, contribuer à améliorer les constitutions, les tempéraments et les prédispositions morbides des enfants qui naissent de ces unions.

Considéré dans les races et les espèces différentes, il produit des résultats bien connus, et dont voici quelques exemples :

L'union d'un noir et d'une blanche et d'un blanc et d'une négresse produit un mulâtre; celle d'un mulâtre et d'une mulâtresse est moins féconde que l'union de deux individus non métis, mais peut donner des rejetons capables eux-mêmes de se reproduire.

L'union du mulâtre avec une femme blanche produit un quarteron au teint basané, aux cheveux noirs et longs, au type déjà éloigné du mulâtre. Un quarteron et une blanche donnent naissance à un octavon, moins basané et plus près de la race blanche. Enfin, un octavon et une blanche produisent un rejeton tout à fait conforme au type caucasique.

Quatre générations en sens inverse feraient également redescendre le type blanc au type noir.

Les indigènes africains se reproduisent d'une manière indéfinie, mais leur croisement avec des étrangers donne comme résultat des individus dont le type nouveau finit assez rapidement par disparaître.

Comme, depuis quatre siècles, ces sortes de croisements ont été très-fréquents dans les colonies, on y est fixé sur ce point; on prévoit et on prédit ce qui doit arriver dans un cas donné, et l'événement est toujours conforme à la prédiction. Au Brésil, certains propriétaires d'esclaves ont utilisé ces faits qu'ils connaissaient. Ayant constaté que les mulâtres sont de meilleurs serviteurs que les nègres purs, ils ont pris les mesures nécessaires pour avoir des uns plutôt que des autres. Pour cela, il fallait absolument unir des négresses avec des blancs. Mais, comme il répugnait à certains maîtres d'avoir pour esclaves leurs propres enfants, il arriva parfois que deux propriétaires voisins se rendirent mutuellement le service de travailler l'un pour l'autre à la production de la variété mulâtresse. C'était là une délicatesse d'un genre assez singulier; mais tous les maîtres ne l'ont pas eue.

Dans l'Inde orientale, il y a aussi des individus assez nombreux provenant des croisements qui ont eu lieu entre des Anglais et des femmes du pays. Ces métis participent des qualités des deux races, anglaise et indienne, et beaucoup remplissent des fonctions utiles dans la colonie.

On peut observer des faits analogues dans tous les pays où vivent côte à côte des personnes appartenant à des races très-contrastées : chaque fois qu'il s'y fait un croisement entre deux personnes de races différentes, il en résulte un type mixte, qui est un témoignage vivant de l'influence de l'*hérédité*. Le Mexique est, sous ce rapport, un pays curieux, car c'est un de ceux où l'on trouve le plus grand nombre de variétés parmi les métis.

Les mélanges de populations deviennent de jour en jour moins rares, grâce au développement des moyens de communication et de transport. Par ces mélanges, les différences originelles des races tendent plutôt à s'atténuer qu'à s'aggraver; mais, dans chacune des races les plus tranchées, il reste assez de personnes de sang pur pour qu'on en connaisse très-bien les caractères. Quoique les différentes races soient désignées communément par la couleur de leur peau, cette circonstance n'est qu'un détail, car les autres oppositions sont nombreuses et profondes. D'après des monuments très-anciens de la sculpture, de la gravure et du dessin, tels que ceux qu'on a trouvés en Egypte, en Chaldée et en Amérique, on a pu constater que les caractères de chaque race se sont maintenus pendant des milliers d'années. Le changement de sol et de climat est sans influence. Comme l'Angleterre a des colonies dans toutes les parties du monde, on a pu observer ce fait sur un très-grand nombre d'Anglais : ceux qui sont de sang pur conservent dans tous les pays les caractères de leur race. La colonie du Cap de Bonne-Espérance offre, sous ce rapport, un fait remarquable : c'est qu'on y voit vivre les uns à côté des autres, et cela depuis un temps immémorial, des Hottentots, gros et courts, qui appartiennent à la race jaune, et des Cafres à la taille élancée, grands et bien faits, qui appartiennent à la race noire; ils habitent le même sol, ils vivent sous le même climat, et cependant on s'est assuré, par des monuments d'époques diverses, que, chez les uns et chez les autres, les caractères distinctifs de la race se transmettent par l'*hérédité*. Cela contredit et réduit à néant l'hypothèse de ceux qui prétendent expliquer la différence des races par celle des climats. Tout prouve, au contraire, que le caractère propre à chaque race est originel. Ainsi, de quelque manière que la venue de l'homme sur la terre se soit effectuée, chacune des races les plus tranchées a été représentée, à l'origine, par des individus et des groupes distincts. Il est vrai que cette assertion est de nature à contrarier certaines personnes, et que cela est fâcheux au point de vue de la concorde; mais il y a pour la société un autre intérêt qui a ses droits : c'est que la vérité se fasse jour, c'est que l'erreur disparaisse. « Connais-toi toi-même, » disait l'oracle de Delphes. Cette parole, qui est devenue le mot d'ordre de l'école socratique, s'adressait à l'individu, mais l'humanité tout entière peut aussi en faire son profit; or, l'humanité ne peut se connaître qu'en faisant l'histoire de son passé. Sans doute, dans les relations privées, il n'est pas toujours bon de dire ce que l'on pense; mais, quand il s'agit de la science, l'intérêt de la vérité s'identifie avec celui de l'humanité, et, par conséquent, on doit être vrai avant tout.

— Pathol. vétér. Les vétérinaires croient, peut-être plus que les médecins, à l'*hérédité* des affections morbides; ils pensent que si des vices de conformation, des traits de ressemblance, des analogies de caractère et de tempérament se transmettent avec la vie, il peut en être de même des constitutions morbides; ils fondent même leur opinion à cet égard sur des faits certains. Ainsi le professeur Gohier cite un jeune étalon affecté de mélanose; tous les poulains, mâles et femelles, issus de cet animal, et qui héritèrent de sa robe, furent sans exception plus ou moins atteints de la maladie du père. Brugnone pense aussi que la mélanose est héréditaire. Mais c'est surtout à l'occasion de certains maux d'yeux et de leurs suites, qu'on a établi l'*hérédité* des maladies. Huyard père, dans son *Instruction sur l'amélioration des chevaux de France*, conseille de rejeter des haras les juments affectées de *fluxion lunatique*, parce qu'on a observé, dit-il, qu'elles communiquent à leurs poulains cette affection périodique. Bourgelat avertit de prendre garde, dans le choix des étalons, à toute disposition maladive sujette à être transmise, et il range dans cette catégorie les maux d'yeux qu'il appelle essentiels. Garsault pose le même principe, et signale particulièrement les yeux faibles, la fluxion habituelle et la fluxion périodique de ces organes. Cette dernière est considérée par Lafosse comme souvent héréditaire. On a réformé des étalons, dans les dépôts entretenus aux frais de l'Etat, par ce motif qu'on a cru remarquer qu'ils transmettaient à leurs produits des prédispositions à la cécité. Des vétérinaires distingués assurent que des poulains issus de père et mère lunatiques se sont montrés très-disposés à contracter des ophthalmies, principalement à l'époque de la dentition, et surtout de la sortie des crochets. On a vu des poulains aveugles en naissant, non par un défaut d'organisation, mais par une altération dans les humeurs ou dans les tuniques des yeux. On a affirmé également avoir vu des poulains qui, peu de temps après leur naissance, avaient contracté de violentes inflammations des yeux, avec engorgement des paupières et de la conjonctive, et, peu après, écoulement fort abondant de matière puriforme.

Il est inexact de dire qu'une maladie quelconque est héréditaire, car on n'hérite pas fatalement de la maladie de ses père et mère, mais bien plus souvent de leur prédisposition constitutionnelle, de la mauvaise disposition ou conformation de leurs organes; ce qui fait que, placés dans les mêmes circonstances qu'eux, les produits sont exposés à contracter la même affection. Pour que, rigoureusement parlant, une maladie soit héréditaire, il faut que le jeune être l'apporte en naissant; encore toutes les maladies innées ne sont-elles pas héréditaires, puisqu'il en est qui sont particulières à l'animal qui s'en trouve affecté dès sa naissance. Les prédispositions héréditaires étant soumises, dans leur développement, à l'influence des conditions extérieures, il n'est pas nécessaire qu'une maladie réputée héréditaire se déclare chez le produit à l'âge où les parents eux-mêmes en ont été atteints; si certaines de ces maladies se sont montrées à peu près au même âge chez les divers sujets qui en ont été atteints, c'est que ce sont, pour la plupart, des affections qui se déclarent naturellement à un certain âge plutôt qu'à un autre, comme l'ophthalmie périodique, par exemple. Il n'y a pas même à cet égard une constante régularité, et l'on voit de jeunes chevaux présenter en apparence tous les signes d'une prédisposition héréditaire à la cécité de leurs auteurs, et n'en être jamais affectés. On ne saurait en dire autant des autres maladies appelées héréditaires. On ne peut nier sans doute qu'une condition organique vicieuse soit susceptible de se transmettre par la voie de la génération, puisque l'on observe évidemment la transmission de la forme remarquable d'une partie du corps; mais il ne s'ensuit pas que les conditions morbifiques transmissibles soient toujours destinées à éclore nécessairement, inévitablement; et même tout porte à croire qu'il n'y a pas, à proprement parler, de prédisposition nécessaire et inévitable à telle ou telle maladie. L'ophthalmie périodique n'est même pas une exception absolument concluante; car les chevaux naissent avec des yeux disposés aux inflammations, et le résultat morbide de la dentition et des conditions extérieures est souvent chez eux une ophthalmie avec suite plus ou moins fâcheuse, selon les circonstances; ce qui ne peut guère manquer d'arriver, quand les jeunes chevaux sont soumis aux mêmes influences de nourriture, d'atmosphère, de travaux, etc., que leurs père et mère. Il est certain que les animaux naissent, comme l'homme, avec des organes naturellement plus ou moins irritables, et que cet excès ou ce défaut d'irritabilité ou de vitalité abrége souvent la vie de l'animal, pour peu que les circonstances extérieures y ajoutent leur influence; cela est très-commun, surtout à l'égard des animaux consacrés aux travaux agricoles, dont nous usons pour nos besoins ou pour en tirer bénéfice, et à l'égard desquels on ne veut s'assujettir à aucun soin pour les préserver des maladies. Il faudrait, pour prévenir le développement de celles-ci, étudier avec soin la conformation de chaque organe chez les jeunes animaux, observer l'action de chacun d'eux, stimuler les uns, ralentir l'activité des autres, répartir, autant qu'il est possible, dans de plus justes proportions, et les matériaux nutritifs et l'activité des fonctions, par un usage bien entendu des moyens hygiéniques. C'est ce qui ne se fait pas, et ce qu'il n'est peut-être pas possible de faire.

— Hist. et Législ. V. SUCCESSION et HÉRITIER.

— Polit. *Hérédité monarchique*. V. MONARCHIE.

HÉRÉE, en latin *Heræa*, ville de l'ancien Péloponèse, dans l'Arcadie, près de l'Alphée, sur les confins de l'Elide. ‖ Ville de Sicile, la même que *Hybla minor*.

HÉRÉENS (monts), en latin *Heræi montes*, ancien nom d'une petite chaîne de montagnes de la Sicile, dans la partie N.-E., entre les monts Nébrodes à l'O. et les monts Péloriens à l'E. Ces monts produisaient un vin très-capiteux.

HEREFORD, ville d'Angleterre, capitale du comté de ce nom, sur la Wye, à 193 kilom. O.-N.-O. de Londres; 15,625 hab. Evêché, bibliothèque. Fabriques de gants, de flanelles et de chapeaux. Le commerce de Hereford consiste principalement en produits agricoles, en cidre et en poiré, en laine, houblon, bétail; sa race particulière de bêtes à cornes, à tête blanche et à robe d'un rouge brun, est très-estimée des connaisseurs.

Le roi Harold y fit bâtir un château fort, dans lequel les barons conduisirent de Spenser, favori d'Edouard II d'Angleterre, et l'exécutèrent, en 1322. Il ne reste pas de trace de ce château. La ville est entourée de jardins, de vergers, de prairies qui forment un riant paysage. L'édifice le plus important de Hereford est la cathédrale, commencée au XIe siècle et terminée en 1335. Elle a plus de 100 mèt. de longueur. La tour centrale est terminée par une flèche hardie. On remarque à l'intérieur les chapelles gothiques des bas-côtés et les monuments des évêques Cantilupe et de Béthune. La bibliothèque possède de précieux manuscrits. Parmi les autres églises, nous signalerons celle de Tous-les-Saints et celle de Saint-Pierre, toutes deux du style normand. Le vieil hôtel de ville fut construit sous Jacques Ier; il a 26 à 28 mètres de longueur sur 11 mèt. de largeur, et s'appuie sur une arcade ouverte, où se tient le marché. Le *Shire-Hall*, joli édifice érigé en 1811, est consacré spécialement aux fêtes musicales, qui ont lieu tous les trois ans. Le théâtre n'a aucune valeur architecturale; mais c'est là que Clive, mistress Siddons et Kemble ont débuté. Nous signalerons, en outre, le *Castle-Green*, qui forme une belle promenade triangulaire, sur les rives de la Wye; la colonne élevée pour célébrer la victoire de Nelson; l'hospice de Koningsby, pour les vieux soldats; un hospice pour les aliénés et une maison des pauvres. On peut visiter, aux environs d'Hereford : les collines de *Dinedier* et d'*Aconbury; Sugwas*, ancienne résidence d'été des évêques; *Moccas*, où se trouve un immense parc; le vieux manoir des Koningsby, etc.

Place forte sous les rois saxons, Hereford a beaucoup souffert pendant les sanglants démêlés des deux Roses, et à l'époque de Charles Ier, à qui cette ville resta constamment fidèle. Au moyen âge, elle donnait le titre de comte à la maison de Bohun; aujourd'hui, elle donne celui de vicomte à la famille Descreux.

Le comté d'Hereford, situé sur la frontière du pays de Galles, est borné par ceux de Shrop au N., de Worcester à l'E., de Monmouth et Glocester au S. On évalue sa superficie à 224,000 hectares, et sa population à 123,659 hab. Cette contrée présente alternativement des montagnes peu élevées, des collines et de belles vallées. Ses riches pâturages et ses plaines fertiles lui ont valu le nom de *Jardin de l'Angleterre*. On y récolte les plus belles céréales du royaume; ses fruits et ses houblons sont très-estimés. L'agriculture, l'élève du bétail et la fabrication du cidre constituent la principale occupation des habitants. La Wye, le Lug et l'Arron, cours d'eau les plus considérables du comté, fournissent des poissons de toute sorte, notamment des saumons renommés. Le comté d'Hereford exporte du froment, de l'orge, du houblon, du cidre, du bétail, des peaux et de la laine.

HÉRÉMITE s. m. (é-ré-mi-te — du gr. *heremitês*, ermite). Erpét. Subdivision du genre scinque.

HÉRÉMON, premier roi d'Irlande de la race scytho-milésienne. Il vivait au XIIe, ou, selon d'autres, au Xe siècle avant notre ère. Il était fils de Golamh, surnommé *Milo Spainneach* (le héros espagnol), et connu sous le nom latinisé de *Milesius*, qui régnait sur la colonie des Gadésiens, aujourd'hui la Galice, en Espagne. Ce pays ayant été ravagé par la famine, Hérémon et ses deux frères, Héber Fion et Amergin, s'embarquèrent avec un certain nombre d'habitants, arrivèrent en Irlande, battirent les trois rois de ce pays à Tailtan et s'en rendirent maîtres. Hérémon devint souverain du nord de l'Irlande, pendant que Héber Fion régnait sur la partie méridionale et que Amergin se contentait du titre d'archidruide. Bientôt après, Héber Fion, mécontent de la part qu'il avait reçue dans la conquête, déclara la guerre à Hérémon, qui le vainquit à Bile-Tene, devint, à partir de ce moment, seul maître de l'île, et régna treize ans. D'après O'Halloran, il mourut en 1262 av. J.-C., et, d'après O'Flaherty, en l'an 1013; mais ces dates n'ont aucune valeur historique, les récits relatifs à la conquête de l'Irlande par les fils de Milesius ayant un caractère purement légendaire.

HERENCIA, ville d'Espagne, province et à 56 kilom. N.-E. de Ciudad-Real, près de la Jiguela; 8,000 hab. Fabriques de savon, chocolat; moulins à farine et à huile; métiers à tisser.

HÉRENNIEN, fils de la célèbre Zénobie, reine de Palmyre. Il vivait au IIIe siècle de notre ère et fut associé par sa mère à l'empire; il tomba, en même temps qu'elle, au pouvoir de l'empereur Aurélien (273), et fut emmené à Rome, où il figura avec Zénobie au triomphe de l'empereur.

HERENNIUS, nom des membres d'une famille plébéienne romaine (*gens Herennia*), originaire du Samnium. Quelques-uns d'entre eux s'enrichirent dans le commerce, d'autres

remplirent des charges dans l'Etat. Les plus remarquables de la *gens* sont les suivants : Pontius HERENNIUS, qui fit, à la tête des Samnites, la guerre aux Romains, attira deux armées ennemies dans le défilé de Caudium, les força à passer sous le joug (321 av. J.-C.), puis fut successivement vaincu par Publius Philo (320) et par Q. Fabius Maximus (292), qui le fit prisonnier et l'emmena à Rome, où il figura à son triomphe, après quoi il fut mis à mort. — Marcus Octavius HERENNIUS, qui vivait vers le milieu du IIe siècle av. J.-C., fut d'abord joueur de flûte, puis gagna une fortune considérable dans des opérations de commerce. — Un Marcus HERENNIUS fut consul en 93 av. J.-C. C'est à un C. HERENNIUS, dont la vie est inconnue, que fut adressée la *Rhetorica ad Herennium*, attribuée à Cicéron; enfin, une femme de cette famille, HERENNIA Etruscilla, devint, en 249, l'épouse de l'empereur Dèce.

HERENTHALS, bourg de Belgique, prov. d'Anvers, arrond. et à 22 kilom. S.-O. de Turnhout, sur la Petite Nèthe; 3,400 hab. Fabriques de draps, tanneries, corderies. Ce bourg se divise en deux parties : l'ancien et le nouveau Herenthals; des restes de fossés se voient encore dans le vieux Herenthals; la partie moderne possède l'église paroissiale, bâtie en 1417, l'hôtel de ville et un petit hospice.

HERENTHOUT, village et commune de Belgique, prov. d'Anvers, arrond. et à 26 kilom. S.-O. de Turnhout, sur la Grande Nèthe; 2,200 hab. Fabriques de draps et de chandelles; teintureries, corderies, brasseries.

HERESBACH (Conrad), savant écrivain, surnommé le **Columelle de l'Allemagne**, né à Heresbach, duché de Clèves, en 1496, mort en 1576. Il étudia les langues, les lettres, la jurisprudence, l'histoire, accrut son instruction par des voyages en France et en Italie, entra en relation avec les plus remarquables érudits de son temps, et acquit lui-même une grande réputation de savoir. En 1523, le duc de Clèves le chargea de l'éducation de son fils, le prince Guillaume; il le nomma ensuite conseiller intime, et lui confia plusieurs missions diplomatiques, dont il s'acquitta habilement. Vers la fin de sa vie, il se retira à Lorinsaulen, où il mourut. Outre des éditions latines d'Hérodote (1526), de Thucydide (1527), de *Strabon* (1523), de la *Grammaire grecque* de Théodore de Gaza (1523), on a de lui plusieurs ouvrages, dont les plus remarquables sont : *De educandis erudiendisque principum liberis, reipublicæ gubernandæ destinatis* (Francfort, 1570); *Rei rusticæ libri quatuor* (Cologne, 1570), traité plein de faits curieux, et dans lequel Heresbach décrit les procédés agricoles connus des anciens, en fait l'application à l'Allemagne et y ajoute les résultats de sa propre expérience; *Historia anabaptistica de factione Monasteriensi anni* 1534 *ad* 1536 (Amsterdam, 1637), relation de la prise de Munster par les anabaptistes.

HÉRÉSIARQUE s. m. (é-ré-si-ar-ke — du gr. *hairesis*, hérésie; *archós*, chef). Promoteur d'une hérésie, chef d'une secte d'hérétiques : *L'*HÉRÉSIARQUE*, examiné et convaincu par l'Eglise, était livré au bras séculier et puni de mort; rien ne m'a jamais paru plus naturel et plus nécessaire.* (L. Veuillot.)

HÉRÉSIE s. f. (é-re-zî — gr. *hairesis;* de *haireô*, je choisis). Opinion religieuse canoniquement condamnée comme contraire à la foi : *L'*HÉRÉSIE *de Jean Huss, de Wiclef, de Luther. Il n'est point de gangrène si contagieuse que l'*HÉRÉSIE. (Bourdal.)

— Par ext. Idées, opinions opposées à celles qui sont généralement reçues : *Une* HÉRÉSIE *littéraire. Une* HÉRÉSIE *artistique. Prétendre qu'il ne faut pas changer de vins est une* HÉRÉSIE, *car la langue se sature promptement.* (Brill.-Sav.) *L'élégance travaillée est à la véritable élégance ce qu'est une perruque à des cheveux; d'où il suit que le dandysme est une* HÉRÉSIE *de la vie élégante.* (Balz.)

— **Encycl.** Le mot *hérésie* ne s'est pas toujours pris en mauvaise part; il ne signifiait rien de plus à l'origine que secte, école, parti. Aujourd'hui, dans la langue des théologiens catholiques, et même des théologiens appartenant aux autres communions chrétiennes, *hérésie* se définit une erreur volontaire et opiniâtre contre quelque point du dogme. Mais comme les théologiens chrétiens sont loin de s'accorder entre eux sur le dogme, *hérésie* est un terme essentiellement relatif. Chacun appelle hérétique l'adversaire qui ne croit pas les mêmes choses que lui, et en reçoit la même épithète. De là est venue pour nous l'habitude de désigner, même parmi les libres penseurs, par le nom d'*hérésie*, les doctrines qui s'écartent de la doctrine catholique, telle qu'elle est consacrée par les conciles, par les papes et par l'assentiment général des fidèles.

« Dieu a permis, dit l'abbé Bergier, qu'il y eût des hérétiques dès le commencement du christianisme. » Sans doute, et il a maintenu sa permission jusqu'aux temps modernes. Les premiers qui profitèrent de la permission de Dieu furent les Nazaréens, qui rejetèrent le dogme de la résurrection des corps. On sait que c'était un des points principaux du catholicisme naissant, et celui-là même qui lui fit le plus de prosélytes. L'espoir de revivre dans un monde meilleur est propre à flatter la passion naturelle de l'homme pour l'existence. Au temps dont nous parlons, le dogme de la divinité de Jésus-Christ n'était pas encore généralement répandu. Dès qu'il commença à se produire avec éclat, il rencontra des contradicteurs parmi les chrétiens, et suscita une *hérésie*. Vers l'an 300, Sabellius s'était déjà élevé contre le dogme de la Trinité, doctrine mystérieuse que l'esprit humain n'a jamais comprise, quoiqu'il se soit imaginé parfois la comprendre. Sabellius, qui voulait avant tout sauvegarder l'unité de Dieu, enseignait qu'il y avait dans la divinité, non pas trois personnes, mais trois aspects et trois noms différents. Il venait d'être condamné, quand Arius, prêtre de l'Eglise d'Alexandrie, préoccupé de la même difficulté que Sabellius, la résolut à son tour en attribuant la puissance suprême au Père seul, et en enseignant que le Fils, le Verbe, était une créature. Alexandre, évêque d'Alexandrie, rassembla un concile dans cette ville pour juger la doctrine d'Arius. Le concile déclara que, d'après l'Ecriture, le Verbe était Dieu et coéternel à son père, et Arius fut excommunié. Mais Eusèbe, évêque de Nicomédie, assembla à son tour, un concile chez lui, comme avait fait l'évêque d'Alexandrie; et le concile prouva avec la même évidence, par le moyen des mêmes Ecritures, que le Verbe était une créature, mais une créature divine par son éclatante supériorité. Arius, qui était poëte et musicien, mit sa doctrine en vers, ce qui servit plus encore que le concile de Nicomédie à la diffusion de ses idées. Cependant le grand Constantin écrivait à Alexandre et à Arius qu'ils divisaient la religion pour des choses qui n'en valaient pas la peine; on voit par là que Constantin, le protecteur de la religion catholique, n'entendait guère sa religion, ou que cette religion était encore bien incertaine dans ses points principaux. Peu après, le dogme fut fixé sur la nature du Fils par un concile que l'empereur réunit à Nicée en 325, et qui décida que le Fils était *consubstantiel* à son père. Il est vrai que cette assemblée ne fut pas la dernière convoquée pour le même sujet, que d'autres conciles défirent ce qu'avait fait celui de Nicée, et qu'ils furent à leur tour contredits par d'autres. Les empereurs, de même que les conciles, oscillèrent de l'arianisme à la pure doctrine; les populations se battirent, les prêtres se persécutèrent et se calomnièrent dans tout l'Orient, jusque vers la fin du IVe siècle, époque où l'arianisme tomba tout à coup dans le mépris ou l'indifférence publique. Nous le verrons renaître. On s'était disputé sur la nature divine du Fils, il fallait qu'on en fît autant pour sa nature humaine. Nestorius enseigna que la divinité de Jésus-Christ avait habité dans son humanité comme dans un temple; cette opinion enflamma de colère saint Cyrille. L'empereur Théodose, pour les mettre d'accord entre eux, convoqua un concile à Ephèse. Ce concile décida qu'il y avait en Jésus-Christ deux natures, mais une seule personne, et l'on persécuta les nestoriens pour les convaincre que la divinité de Jésus-Christ n'avait pas habité dans son humanité comme dans un temple. Un certain moine, Eutychès, violent persécuteur des nestoriens, se mit alors à enseigner qu'il n'y avait en Jésus-Christ qu'une seule nature, parce que la nature humaine avait été absorbée en lui par la nature divine, comme une goutte d'eau par la mer. Cela parut aussi énorme aux orthodoxes que la doctrine de Nestorius, et leur fureur se tourna contre Eutychès. Ils le condamnèrent dans un concile tenu à Constantinople; mais Eutychès le leur rendit par le concile d'Ephèse, qu'il eut le crédit de faire assembler. Il est vrai que celui-ci fut anathématisé par le concile de Chalcédoine, qui le suivit de près. Tout l'Orient fut rempli de troubles, de séditions, de meurtres. Après quoi, on se refroidit un peu sur Nestorius et Eutychès, sans les oublier cependant. Pendant qu'à l'orient on se battait pour ces hérésiarques, à l'occident on se contentait de se lancer des injures et des anathèmes, à propos de la liberté humaine. Pélage enseignait que l'homme pouvait s'élever par ses propres forces jusqu'au plus haut degré de vertu. Saint Augustin lui répondait que l'homme était naturellement corrompu, et incapable de tout bien, sans le secours de la grâce divine, et que Dieu accordait sa grâce à qui il voulait, sans être déterminé par le plus ou moins de mérite de l'homme. Ces questions devaient revivre plus tard. Il y avait déjà plusieurs siècles que Manès, l'auteur du manichéisme, était mort. On sait que le manichéisme consiste dans l'opinion qu'il y a deux principes primordiaux dans l'univers, celui du mal et celui du bien. Manès avait laissé quelques sectateurs, qui s'étaient perpétués jusqu'au VIIe siècle, où nous sommes arrivés, mais sans éclat, sans véritable danger pour l'Eglise. Un Arménien, du nom de Paul, tira cette doctrine de l'obscurité, lui gagna un grand nombre d'adhérents en Arménie. Le successeur de Paul, un certain Sylvain, eut encore plus de succès, par l'habileté avec laquelle il sut ajuster le manichéisme à la doctrine catholique. Suivant Sylvain, cette terre était gouvernée, non par Dieu, mais par le principe du mal, et il le prouvait par toutes les misères humaines. C'est dans cette dernière forme que le manichéisme se perpétua dans l'Orient et même se répandit en Occident, où, quelques siècles plus tard, il produisit la secte des albigeois. Il fallut une croisade de plus de trente ans, et des supplices innombrables pour extirper cette secte, dont les opinions, après avoir infecté le midi de la France, tendaient à gagner tous les pays catholiques. Au VIIIe siècle, l'empereur Léon l'Isaurien, qui avait passé sa jeunesse dans la condition de simple soldat, s'avisa de considérer comme une *hérésie* le culte qu'on rendait aux images de Jésus-Christ, de la Vierge et des saints. Les évêques de Rome, c'est-à-dire les papes, lui répondirent que c'était son sentiment qui constituait une *hérésie*. Il y eut des conciles pour défendre l'opinion des papes; et, comme toujours, il y en eut aussi pour promulguer l'opinion contraire. Le culte des images a fini par prévaloir, et l'opinion de l'empereur Léon a été appelée l'*hérésie* des iconoclastes. Vers le même temps, Ratramne et Pachose inaugurèrent les disputes sur l'eucharistie. L'Eglise enseignait que le corps et le sang de Jésus-Christ étaient vraiment présents dans l'eucharistie, mais Pachose voulut ajouter que c'était le même corps que celui qui était né de la Vierge. Cela parut étrange et audacieux. Pachose était moine de Corbie, au milieu du IXe siècle. Sa hardiesse ne lui suscita cependant de contradicteur sérieux qu'un siècle après. Bérenger, prêtre de Tours du Xe siècle, publia que le corps de Jésus-Christ s'unissait dans l'eucharistie au pain et au vin, sans changer la nature de ceux-ci. En un mot, le pain et le vin devenaient le corps et le sang de Jésus-Christ, sans cesser d'être pain et vin. Cette *hérésie* nouvelle souleva tout le monde contre lui. Quatre conciles la condamnèrent. L'héritage de Bérenger devait être recueilli par Luther. L'*hérésie* ou plutôt les *hérésies* d'Abailard, au XIIe siècle, eurent au moment même beaucoup plus d'éclat que celle de Bérenger. Ses opinions sur la Trinité tendaient au sabellianisme, c'est-à-dire à confondre les trois personnes de la divinité en une seule. Nous disons tendaient; parce que sa conclusion, à cet égard, manquait de netteté. Le concile de Soissons ne fit pas de difficulté, néanmoins, de traiter Abailard d'hérétique; et quoiqu'il eût rétracté tout ce que le concile désapprouvait, cet homme trop éloquent, et qui prêtait trop à la jalousie, fut condamné à la prison; il n'y demeura pas longtemps. Vingt ans après, un Guillaume, abbé de Saint-Thierry, s'avisa de ressusciter la querelle. Il tira des ouvrages d'Abailard quatorze propositions erronées parmi lesquelles celle-ci : « Nous pouvons vouloir et faire le bien par le libre arbitre, sans le secours de la grâce. » C'était renouveler l'*hérésie* de Pélage. Sur la lecture du livre de Guillaume, saint Bernard prit feu contre Abailard; il le poursuivit avec un acharnement qu'on traiterait d'odieux, si saint Bernard n'avait été canonisé. Abailard demanda à se justifier devant le concile de Sens; il priait qu'on y fît comparaître aussi son accusateur. Saint Bernard y parut, en effet, mais en triomphateur, et Abailard, qui ne brilla jamais par l'énergie du caractère, déclina le combat. Il publia ensuite une apologie dans laquelle il rétractait toutes les erreurs qu'il pouvait avoir commises. Ainsi le champ de bataille demeura à saint Bernard, en 1136.

Un marchand de Lyon, Valdo, s'imagina de se dépouiller de ses biens, pour imiter les apôtres, qui jamais n'avaient eu de biens dont ils pussent se dépouiller, et il prêcha la pauvreté, ce qu'il appelait le retour à l'Eglise primitive. Cette *hérésie* se répandit avec rapidité; elle avait au reste des conséquences généreuses, mais qu'une foi ardente pouvait seule soutenir. Les vaudois formaient entre eux une société où tous étaient égaux, tous prêtres, c'est-à-dire ayant le droit d'instruire, et où les biens étaient en commun. Cette *hérésie* avait une portée cent fois plus grande qu'aucune de celles qui avaient paru jusque-là; de plus, elle attaquait l'Eglise dans sa partie la plus vulnérable, dans ses mœurs, qui paraissaient intolérables à côté de la pureté et du désintéressement des vaudois. Chassés de Lyon, ces hérétiques se réfugièrent dans les Pays-Bas, dans la Picardie, en Berry, où ils se multiplièrent rapidement. Louis VII en extermina sept mille dans cette dernière province. Bientôt, à la voix du pape, une armée de chevaliers orthodoxes se rassembla dans la France du nord, et la croisade dite des Albigeois vint fondre sur le Midi. Des villes entières furent passées au fil de l'épée; de vastes contrées, ravagées par le fer et le feu, furent changées en déserts; presque tous les nobles indigènes furent dépossédés de leurs fiefs au profit des barons religieux du Nord; une civilisation supérieure, une littérature originale, des mœurs nouvelles et plus douces, tout cela disparut, en même temps que l'*hérésie* albigeoise et vaudoise, dans un massacre qui dura plus de trente ans. Cependant, l'*hérésie* vaudoise ne périt pas tout entière elle alla se confiner dans les hautes vallées des Alpes. Là, ces sectaires se croyaient presque inattaquables. Ils s'y maintinrent en effet plusieurs siècles, malgré quelques massacres partiels qui eurent lieu à diverses époques, sous Louis XII, sous François Ier, sous Louis XIV. Chaque fois, du reste, qu'ils furent attaqués, ils vendirent chèrement leur vie; et plus d'une belle armée sortit de ces montagnes en fort mauvais état. Le XIVe siècle est l'âge d'or des *hérésies*. Il semble que personne ne voulût plus de la religion catholique; on la trouvait trop simple ou trop ancienne, on voulait du nouveau et surtout du raffiné. En Orient, les moines imaginèrent de se livrer à des tournoiements de tête, afin de perdre la vue de ce misérable monde matériel, et ils arrivèrent à cet état où, dans l'œil congestionné, se produisent de vives lumières. De ce phénomène très-simple ils conclurent qu'ils voyaient un reflet du paradis; ils appelèrent ces hallucinations la lumière du Thabor, et comme elle leur semblait venir plutôt d'en bas que d'en haut, il y eut des milliers de gens qui passèrent l'existence à se regarder le nombril, afin d'apercevoir la lumière du Thabor. Pendant ce temps, en Occident, les moines et les laïques étaient pris d'une fureur de pauvreté volontaire; il est vrai que, ne faisant rien non plus, on peut dire qu'ils avaient au moins autant de goût pour la paresse que pour la pauvreté. D'autres, sous le nom de bégards, professaient une espèce de quiétisme, disant que l'homme, arrivé à un certain degré de perfection, est impeccable, et qu'il peut tout faire sans offenser Dieu. Les lollards n'avaient guère de précis et de net que leur haine et leur mépris pour l'Eglise romaine. On brûla un nombre prodigieux de ces divers sectaires; ce qui n'empêcha pas qu'à la fin du siècle Wiclef, en Angleterre, s'éleva contre la cour de Rome, contre le clergé et l'Eglise, contre ses sacrements et ses cérémonies, avec bien plus de force et d'éclat que ne l'avaient fait les pauvres lollards et les bégards, et poutant Wiclef mourut paisiblement dans son lit. Quelques années plus tard, Wiclef devait avoir des successeurs plus terribles encore pour l'Eglise. Jean Huss et Jérôme de Prague, au commencement du XVe siècle, prêchèrent la réforme des mœurs ecclésiastiques, la nécessité d'instruire le peuple. Ils posèrent l'Ecriture sainte comme la règle principale de la foi, sinon comme la seule. C'était, comme on voit, arriver aux idées qui, un siècle plus tard, devaient éclater avec Luther. Jean Huss et Jérôme furent cités à comparaître devant le concile alors assemblé à Constance. Ils y vinrent avec un sauf-conduit de l'empereur. Ayant refusé de se rétracter, Jean Huss fut arrêté, malgré son sauf-conduit, condamné au feu et brûlé, supplice qu'il subit, du reste, avec un courage inébranlable. Les moines de Bohême et d'Allemagne le payèrent cher. La doctrine de Jean Huss était populaire en Bohême. Pendant plus de vingt ans, les hussites, sous la conduite de l'aveugle Jean Ziska, et sous Procope, ravagèrent la Bohême et les provinces limitrophes de l'Allemagne, brûlant les églises et les couvents, avec leurs moines, infligeant aux ecclésiastiques les supplices les plus barbares et les plus variés, culbutant l'une après l'autre les armées catholiques et impériales. En vain le pape prêcha contre eux la croisade; les croisés furent un peu plus mal reçus là qu'ils ne l'avaient été en Languedoc, durant la guerre des Albigeois. Les terribles Thaborites (ils s'appelaient ainsi d'une ville qu'ils avaient construite et baptisée du nom de Thabor) leur firent gagner rudement les pardons et les indulgences de la cour romaine. Après l'*hérésie* de Jean Huss, celle de Luther, de Calvin, de Zwingle, c'est-à-dire le protestantisme, nous mènerait trop loin; nous renverrons le lecteur à l'article qui le concerne spécialement. Nous n'avons voulu ici qu'esquisser le tableau des principales *hérésies* qui se sont succédé et qui ont disparu dans le cours des siècles.

La même raison nous engage à ne rien dire ici de toutes les *hérésies* dérivées du protestantisme, ni du jansénisme, qu'on peut regarder comme la dernière de toutes les *hérésies* dignes de ce nom. La secte des *vieux catholiques* débute en ce moment, mais le terrain religieux manque à cette nouvelle plante. Il faut une foi vive pour être hérétique.

Hérésies (TRAITÉ CONTRE LES), par saint Irénée, évêque de Lyon. Cet ouvrage, également intitulé : *Réfutation de la fausse science*, est divisé en cinq livres. Le but de l'auteur est de combattre l'hérésie de Valentin, et les autres qui en étaient émanées. Après avoir défini ces erreurs, il oppose aux hérétiques l'autorité des saintes Ecritures et le Symbole des apôtres. Il montre que les hérésies n'ont commencé à paraître que longtemps après les premiers évêques auxquels les apôtres avaient confié le soin de leurs Eglises; d'où il tire cette conséquence, que c'est à l'Eglise qu'il faut avoir recours pour s'instruire de la véritable foi. Les hérétiques sont des aveugles et des guides d'aveugles, qu'il faut fuir, aussi bien que leur doctrine, pour se nourrir des saintes Ecritures.

Les écrivains les plus éclairés de l'Eglise ont loué, en saint Irénée, la pénétration de son esprit, la pureté de sa doctrine, la profondeur de sa science, l'étendue de ses lumières, la force de ses raisonnements. Cependant Photius remarque qu'il y a dans les livres de saint Irénée quelques fautes contre l'exacte vérité de la doctrine de l'Eglise. La critique moderne, même en restant à l'écart des questions de dogme, trouve que l'évêque de Lyon tient souvent un langage que n'approuve pas la froide raison; il admet des faits et professe des opinions inadmissibles. Son traité fut écrit en grec, la langue maternelle de l'auteur; au jugement de saint Jérôme, il était très-éloquent. La traduction latine, telle que nous l'avons aujourd'hui, est d'un style rude, grossier, embarrassé, diffus, et elle fait

vivement regretter l'original. Il reste néanmoins, en grec, le premier livre entier et quelques lambeaux des autres. Les œuvres de saint Irénée ont été recueillies et publiées par Erasme (1526). Deux éditions excellentes sont celles de Paris (1710), et de Venise (1734). On peut consulter sur la doctrine de l'auteur : l'*Histoire littéraire de la France*, par les bénédictins, et l'*Histoire ecclésiastique* de Mosheim.

HÉRÉSIOGRAPHE s. m. (é-ré-zi-o-gra-fe — du gr. *hairesis*, hérésie; *graphô*, j'écris). Celui qui écrit sur les hérésies. ‖ On dit aussi HÉRÉSIOLOGUE.

HÉRÉSIOGRAPHIE s. f. (é-ré-zi-o-gra-fî — rad. *hérésiographe*). Histoire des hérésies. ‖ On dit aussi HÉRÉSIOLOGIE.

HÉRÉSIOGRAPHIQUE adj. (é-ré-zi-o-gra-fi-ke — rad. *hérésiographie*). Qui a rapport à l'hérésiographie : *Etudes* HÉRÉSIOGRAPHIQUES. ‖ On dit aussi HÉRÉSIOLOGIQUE.

HÉRÈTE s. m. (é-rè-te — du gr. *haireô*, je choisis). Antiq. gr. Titre de certains magistrats que les tribus athéniennes nommaient dans quelques circonstances extraordinaires.

HÉRÉTICITÉ s. f. (é-ré-ti-ci-té — rad. *hérétique*). Caractère d'une proposition, d'une doctrine hérétique : *L'*HÉRÉTICITÉ *de cette doctrine est évidente.*

HÉRÉTIMANDEL s. m. (é-ré-ti-man-dèl). Erpét. Serpent venimeux de la côte du Malabar. ‖ On dit aussi HÉRITINANDE.

HÉRÉTIQUE adj. (é-ré-ti-ke — rad. *hérésie*). Qui est entaché d'hérésie ; qui professe l'hérésie : *Une proposition* HÉRÉTIQUE. *Une opinion* HÉRÉTIQUE. *Une secte* HÉRÉTIQUE. *Un peuple* HÉRÉTIQUE. *Un prince* HÉRÉTIQUE. *C'est un grand mal d'être* HÉRÉTIQUE ; *mais est-ce un grand bien de soutenir l'orthodoxie par des soldats et par des bourreaux?* (Volt.)

— Par ext. Qui professe des opinions contraires aux idées généralement admises : *Etre* HÉRÉTIQUE *en littérature. Soutenir une opinion* HÉRÉTIQUE *en peinture.*

— Substantiv. Personne qui professe quelque hérésie : *Combattre les* HÉRÉTIQUES. *Les orgueilleux par excellence, ce sont les* HÉRÉTIQUES. (Renan.) *Nous sommes des hommes de peu de foi, très-peu convaincus, au fond, que les juifs et les* HÉRÉTIQUES *doivent brûler éternellement.* (Guéroult.)

— **Syn. Hérétique, hétérodoxe.** Le premier ne marque pas seulement l'erreur, mais la séparation complète d'avec ceux qui professent la doctrine admise comme vraie, et il peut se dire des lieux mêmes où règne la doctrine fausse : *Une ville* HÉRÉTIQUE. *Une nation* HÉRÉTIQUE. En parlant des opinions, des paroles ou des écrits, *hétérodoxe* dit moins *qu'hérétique ;* l'erreur est moins grave, ou même elle peut être involontaire ; un livre *hérétique* ne peut être écrit que par un ennemi de la foi catholique ; un catholique sincère peut énoncer des opinions *hétérodoxes*, quand il n'est pas suffisamment versé dans les connaissances théologiques.

HEREUM, temple de Junon (Hêrê) à Argos. C'était un sanctuaire de style dorique primitif, d'un caractère massif et écrasé. Les débris de ses fondations se voient encore sur le penchant des collines qui s'abaissent graduellement de l'est vers la plaine argolique. Ainsi placé, le temple de la divinité tutélaire d'Argos se dressait tranquille et solitaire, sous un mystérieux rempart de bosquets, et visible toutefois à la foule qui se pressait, bruyante, dans l'agora de la cité.

HERFORD, ville de Prusse, prov. de Westphalie, régence et à 24 kilom. S.-O. de Minden, sur l'Aa, près de son confluent avec la Werra, ch.-l. du cercle de son nom ; 10,000 hab. Tribunal, gymnase, musée d'antiquités westphaliennes. Filatures de coton, fabriques de tabac, cuirs, lainages. Herford doit sa naissance à une abbaye de religieuses, fondée en 789 par Witikind, l'adversaire des Francs et le rival de Charlemagne ; cette abbaye fut érigée plus tard en abbaye princière de l'empire et fut supprimée en 1802. Au moyen âge, la ville faisait partie de la ligue hanséatique ; elle devint, en 1631, ville libre de l'empire, fut prise en 1647 par l'électeur de Brandebourg, échut à la Prusse en 1803, puis au royaume de Westphalie en 1807, et en définitive à la Prusse en 1815. Plusieurs conciles ont été tenus à Herford, notamment en 932 et en 933.

HERGNIES, bourg et commune de France (Nord), cant. de Condé, arrond. et à 18 kilom. N. de Valenciennes, sur l'Escaut, le canal du Jar et la rivière de Verne ; pop. aggl., 1,608 hab. — pop. tot., 3,285 hab.

HERHAN (Louis-Etienne), habile imprimeur et fondeur en caractères, inventeur d'un procédé qui porte son nom, né à Paris en 1768, mort en 1853. Il eut l'idée de fondre des caractères en creux et en bronze, au moyen desquels la composition d'une page pouvait être reproduite indéfiniment comme dans une sorte de moule. C'est par ce procédé qu'ont été imprimées les éditions stéréotypes de Didot, au commencement de ce siècle ; mais il n'est plus employé, depuis qu'on a trouvé le moyen de clicher avec les caractères en relief.

HERHOLDT (Jean-Daniel), médecin danois, né à Apenrade (Slesvig) en 1764, mort à Copenhague en 1836. Il fut successivement chirurgien de marine, professeur de médecine à Copenhague (1805), médecin en chef de l'hôpital Frédéric (1819-1825), devint membre de plusieurs corps savants et reçut, en 1828, le titre de conseiller d'Etat. Ses ouvrages, ses leçons et son habileté comme praticien lui acquirent une réputation méritée. En 1805, un mémoire qu'il envoya à l'Institut de France sur l'engourdissement de certains animaux lui fit décerner par ce corps un prix de 3,000 francs. Ses principaux ouvrages sont : *Considérations sur les maladies de poitrine et les phthisies* (Copenhague, 1805) ; *Plantes médicinales qui croissent ou sont cultivées dans les Etats du roi de Danemark* (Copenhague, 1808, in-4°) ; *Collections pour l'histoire de la médecine en Danemark* (1833-1835), etc.

HÉRI, ville de l'Afghanistan. V. HÉRAT.

HÉRIADE s. f. (é-ri-a-de — du gr. *hériadês*, printanier). Entom. Genre d'insectes hyménoptères mellifères, voisin des abeilles, dont l'espèce type est répandue dans une grande partie de l'Europe.

HÉRIAFADOUR, un des surnoms d'Odin, le dieu suprême de la mythologie scandinave. Ce surnom signifie *conducteur des armées.*

HÉRIBAN s. m. (é-ri-ban). Féod. Proclamation qu'un seigneur faisait faire dans ses domaines pour appeler ses vassaux aux armes. ‖ Amende que payait celui qui ne s'était pas rendu à cette convocation. ‖ Prestations et corvées exigées surtout pour la guerre : *Vingt manses soumises à l'*HÉRIBAN *payaient vingt sous pour deux bœufs et trois sous pour racheter l'homme qui devait les conduire.* ‖ On disait aussi HÉRISBAN.

HÉRIBÉE s. f. (é-ri-bé). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, comprenant une dizaine d'espèces, qui habitent surtout le nord de l'Europe.

HÉRIBERT Ier, comte de Champagne et de Vermandois, mort en 943. Il fit prisonnier en 922 Charles le Simple, qu'il tint enfermé jusqu'à sa mort dans le château de Péronne (929), et imposa à la Champagne rémoise, comme archevêque, un de ses fils âgé de cinq ans. D'après les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, Héribert fut le premier comte de Champagne et s'empara du comté de Troyes entre 938 et 942. — HÉRIBERT II, comte de Champagne, fils du précédent, mort en 993. Il obtint de Lothaire que le comté de Champagne devînt héréditaire dans sa famille. La veuve de Charles le Simple, Odgive, malgré son âge, et oubliant que la captivité de son mari avait été l'œuvre d'Héribert Ier, quitta l'abbaye de Sainte-Marie de Laon, dont elle était abbesse, pour se rendre auprès d'Héribert II, qui consentit à l'épouser en 951.

HÉRIC, bourg et commune de France (Loire-Inférieure), cant. de Nort, arrond. et à 48 kilom. S.-O. de Châteaubriant ; pop. aggl., 534 hab. — pop. tot., 4,691 hab.

HÉRICART DE THURY (Louis-Etienne-François, vicomte), ingénieur et agronome, membre libre de l'Académie des sciences (1824), né à Paris en 1776, mort à Rome en 1854. Elève de l'Ecole des mines, il devint ingénieur en chef en 1810, fut chargé de l'inspection des catacombes de la capitale de 1810 à 1830, et fit exécuter dans ces vastes souterrains les merveilleux travaux que l'on y remarque aujourd'hui.. C'est à ses soins que l'on doit la restauration du palais des Thermes et de l'hôtel de Cluny, et leur appropriation en musée. Député de la Seine sous la Restauration et sous Louis-Philippe, il s'occupa avec beaucoup de zèle des questions d'irrigation et des puits artésiens. On a de lui, outre un grand nombre de mémoires sur l'agriculture, la géologie et les travaux publics : *Description des catacombes de Paris, précédée d'un précis historique sur les catacombes de tous les peuples* (1815, in-8°).

HÉRICION s. m. (é-ri-si-on ; *h* asp.). Bot. Syn. de MARTELLE, genre de cryptogames.

HÉRICOURT, bourg de France (Haute-Saône), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. S.-E. de Lure, sur la rive gauche de la Lisaine ; pop. aggl., 2,826 hab. — pop. tot., 2,856 hab. Filatures de coton, fabrique de calicots et de rouenneries, teintureries, fabrique de colle forte. Héricourt était autrefois fortifié. L'ancien château fort est encore debout en partie. Ce qui reste de mieux conservé est une tour datant de la fin du XVe siècle. Signalons aussi quelques débris d'anciennes fortifications, notamment un pan de mur de 6 mètres d'épaisseur. L'église, dont la nef est romane, est ornée d'une magnifique verrière. Il ne subsiste que des vestiges peu importants de l'ancien prieuré de Saint-Valbert.

Les maisons d'Ortembourg et de Neufchâtel se disputèrent pendant longtemps la possession d'Héricourt. Ce bourg fut ruiné en 1425 par les troupes de l'évêque de Bâle. Il soutint encore d'autres siéges, notamment en 1475. Plusieurs familles protestantes s'y fixèrent en 1561 et y introduisirent l'industrie qui distingue encore aujourd'hui ce canton. Une lutte sanglante eut lieu entre les Prussiens et les Français, devant Héricourt, les 15, 16 et 17 janvier 1871. V. GUERRE DE 1870.

HÉRICOURT (Achmet, comte D'), écrivain et antiquaire français, né à Hébécourt (Somme) en 1819, mort en 1871. Il s'est particulièrement occupé d'études archéologiques et a été nommé correspondant de la Société des antiquaires et du ministère de l'instruction publique. Outre de nombreux articles dans le *Bulletin du bibliophile belge*, dans les *Archives du Nord*, la *Semaine*, le *Musée des familles*, le *Dictionnaire de la conversation*, etc., on lui doit plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Histoire de l'abbaye d'Elrun* (1840) ; les *Siéges d'Arras, histoire des expéditions militaires dont cette ville et son territoire ont été le théâtre* (Arras, 1845) ; *Manuel de l'histoire de France* (1846-1847, 2 vol. in-8°) ; *Carenci et ses seigneurs* (1849) ; *Recherches sur les livres imprimés à Arras* (1851) ; *Travaux des savants de province* (1854) ; les *Rues d'Arras, dictionnaire historique*, avec M. Alex. Godin (Arras, 1856, 2 vol. in-8°) ; *Rapport sur les pierres tombales trouvées en 1860 dans l'ancien couvent des Carmes* (1862, in-8°) ; les *Douze vertus de noblesse* (1863, in-8°) ; *Annuaire des Sociétés savantes de la France et de l'étranger* (1863-1865, in-8°). — Mme Jenny D'HÉRICOURT s'est fait connaître par ses travaux économiques. Elle engagea, en 1856, dans la *Revue philosophique*, sur la question des femmes, une polémique assez vive avec Proudhon, qui la traita fort rudement.

HÉRICOURT DU VATIER (Louis D'), jurisconsulte et canoniste français, né à Soissons en 1687, mort à Thiais, près de Paris, en 1752. Issu d'une famille noble de l'Artois, il fut destiné à suivre la carrière des armes, devint sous-ingénieur dans l'armée de Flandre, puis donna sa démission et se retira dans un couvent de l'ordre de Saint Benoît, qu'il quitta pour entrer à l'Oratoire Là, il acquit les premières notions du droit et y prit un tel goût, qu'il abandonna bientôt la vie religieuse pour suivre les cours de la Faculté de Paris. Reçu avocat au parlement de Paris en 1712, il débuta brillamment et acquit par son savoir une grande réputation. Sa clientèle se recruta parmi les personnages les plus importants, et il compta au nombre de ses clients le duc d'Orléans, régent de France. Parmi les ouvrages de ce savant canoniste, nous citerons : *Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise touchant les bénéfices* (Paris, 1717) ; les *Lois ecclésiastiques de France dans leur ordre naturel* (Paris, 1719, in-fol.) ; *Traité de la vente des immeubles* (Paris, 1727, 2 vol. in-4°) ; la *Coutume du Vermandois* (Paris, 1728) ; *Œuvres posthumes* (Paris, 1759, 4 vol. in-4°).

HÉRICY, village et commune de France (Seine-et-Marne), cant. du Châtelet, arrond. et à 17 kilom de Melun, sur la Seine ; 1,112 hab. Héricy formait autrefois une petite ville entourée de fossés et de murs dont on voit encore quelques débris. On y remarque l'église paroissiale et les belles ruines d'un pont dont la construction est attribuée aux Romains.

HÉRIDELLE s. f. (é-ri-dè-le ; *h* asp.). Techn. Qualité d'ardoise étroite et longue, à deux côtés taillés et deux bruts.

HERIGER, historien hagiographe et théologien belge, né dans le Brabant vers 940, mort en 1009. Vers l'âge de quinze ans, il entra chez les bénédictins du monastère de Lobbes, y acquit un grand savoir, s'adonna ensuite à l'enseignement, fut chargé par l'évêque de Liége, Notger, de l'aider à administrer la Lorraine et l'Italie pendant la minorité d'Othon II, et fit alors preuve d'une grande habileté comme politique et comme administrateur. Elu abbé du monastère de Lobbes en 990, il conserva ce titre pendant dix-huit ans et se livra avec une ardeur nouvelle à l'étude. Heriger laissa la réputation d'un des hommes les plus savants de son temps. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Historia et gesta episcoporum Leodicensium* (Liége, 1612, in-4°) ; *De vita sancti Ursmari*, poëme héroïque, publié dans les *Monumenta monasterii Laubiensis* (1628) ; les *Vies de saint Berlende, de saint Landoald, de saint Landelin, fondateur de Lobbes*, insérées dans divers recueils.

HÉRIGONE, mathématicien français qui vivait au XVIIe siècle. Il avait imaginé pour les géomètres une langue universelle, où les principaux termes syllogistiques étaient représentés par des signes. Il supprimait tout le discours, ne laissant subsister que les figures, les calculs et les signes qu'il avait inventés pour servir de lien entre les idées. Il fut un des membres de la commission nommée pour examiner les prétentions de Morin à la solution complète du problème des longitudes.

HÉRIGOTÉ, ÉE adj. (é-ri-go-té ; *h* asp. — étymol. inconnue). Chasse. Se dit d'un chien qui a quelque marque aux pattes de derrière.

HÉRIGOTURE s. f. (é-ri-go-tu-re — rad. *hérigoté ; h* asp.). Chasse Marque que les chiens ont parfois à leurs pattes de derrière.

HÉRILLARD s. m. (é-ri-llar ; *h* asp. ; *ll* mll.). Mamm. Hérisson de Sibérie.

HÉRILLE DE CARTHAGE, philosophe stoïcien, disciple de Zénon de Cittium, le créateur du stoïcisme. On ne sait rien de la personne d'Hérille, sinon qu'il vécut au IIIe siècle avant notre ère. Les doctrines stoïques n'étaient pas encore fixées, de sorte que, bien que le disciple de Zénon, il est souvent considéré comme le chef d'une école à part, celle des hérilliens. Zénon n'assignait qu'un but à la vie individuelle : conformer ses œuvres à la raison, c'est-à-dire aux prescriptions de la conscience. A cette époque, la conscience n'avait pas de nom et ne se distinguait pas de la raison. Le spectacle des événements avait inspiré à Hérille la pensée de distinguer deux buts là où Zénon n'en voyait qu'un. Cette différence doctrinale dérivait du point de vue auquel chacun des deux philosophes se plaçait. Zénon se renfermait en lui-même, ne prenait conseil que de la réflexion et ne s'inquiétait point de la réalité. Hérille admettait le principe ; mais, regardant autour de lui, il s'apercevait tout de suite qu'un système aussi exclusif ne pourrait jamais être mis ne pratique que par une minorité infime, et il lui semblait illogique de vouloir faire de la raison un instrument à l'usage de quelques-uns. Il reconnaît donc un second but à la vie. Ce but est subordonné à l'autre. Ceux qui sont incapables d'atteindre le premier doivent se résigner à se contenter du second. Il n'est pas, suivant lui, susceptible d'être défini. Il varie dans chaque individu ; il se réduit à suivre nos penchants, mais en les réglant. Le but que poursuit le sage, c'est la science ; le but que poursuit le vulgaire, indépendamment de la nécessité urgente de s'accommoder aux circonstances, c'est de satisfaire ses passions. Leur objet peut être indifféremment la volupté, le pouvoir, les honneurs, la renommée, la fortune. Il s'agit de les conduire avec prudence et de savoir les gouverner. Cicéron méprise cette théorie et constate que, de son temps, elle était tombée dans un discrédit général, *jamdiu fracta et exstincta.* Hérille avait composé quelques ouvrages de peu d'étendue, non sans valeur, suivant Diogène Laërce, qui nous en a transmis la liste. Cicéron cite Hérille en divers endroits de ses œuvres philosophiques. On peut consulter aussi la dissertation du docteur Krug, intitulée : *Herilli de summo bono sententia explosa non explodenda, symbolarum ad historiam philosophiæ pars III* (Leipzig, 1822).

HERILUS, roi de Preneste. Il était fils de la déesse Féronie, qui lui donna trois âmes et trois armures. Evandre, chef de la colonie arcadienne établie près du mont Aventin, étant entré en lutte avec lui, dut le mettre à mort trois fois de suite pour lui arracher la vie.

HÉRIMAN s. m. (é-ri-man — de l'allem. *heer*, armée ; *man*, homme). Féod. Homme libre, chez les Francs.

HÉRINE s. f. (é-ri-ne — du gr. *hêrinos*, printanier). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la tribu des mouches, comprenant une douzaine d'espèces, dont la plupart habitent l'Europe : *Les* HÉRINES *vivent généralement sur les plantes littorales.* (Duponchel.)

HÉRINÉE s. f. (é-ri-né). Erpét. Division du genre scinque.

HERINGSDORF, village de Prusse (Poméranie), dans l'île d'Usedow, sur la côte de la mer Baltique, à 11 kilom. N.-O. de Swinemunde. Station de bains très-fréquentée. Le village, où l'on remarque une belle église et de charmantes villas, s'élève sur la pente d'une colline, au milieu d'arbres verdoyants et touffus ; il doit sa prospérité et sa célébrité actuelle surtout à la plume de Wilibald Alexis ; le chalet que ce charmant écrivain y a fait construire a été bien des fois reproduit par la gravure.

HÉRINIE s. f. (é-ri-nî). Erpét. Division du genre scinque.

HÉRINNES, bourg et comm. de Belgique, prov. de Hainaut, arrond. et à 15 kilom. N. de Tournay, près de la rive droite de l'Escaut ; 2,000 hab. Brasserie ; commerce de bétail et de productions agricoles.

HÉRIOT (Jean), publiciste anglais, né à Haddington (East-Lothian) en 1760, mort en 1833. Il entra comme enseigne dans la marine royale, obtint le grade de premier lieutenant pendant les campagnes de 1779 et de 1780, et fut mis à la demi-solde après la conclusion de la paix de Versailles (1783). Se trouvant sans fortune personnelle, il chercha des ressources dans la littérature, composa des romans, des pamphlets, des articles de journaux, s'acquit la protection de George III, et fonda, avec l'appui du pouvoir, deux journaux dirigés contre les principes de la Révolution française, *The Sun* (1792), qui paraissait le soir, et *The True Briton* (1793), qui paraissait le matin. En récompense de ses services, Hériot fut successivement nommé commissaire de la loterie (1806), député maître-payeur des îles du Vent et des îles sous le Vent (1809), et contrôleur de l'hôpital de Chelsea (1810). Nous citerons de lui : les *Peines de cœur* (Londres, 1787, 2 vol. in-8°) ; l'*Officier à la demi-solde* (Londres, 1788, 3 vol. in-8°) ; *Récit du siége de Gibraltar* (Londres, 1792) ; *Récit de la bataille du Nil* (Londres, 1798).

HÉRIS (Guillaume), carme et écrivain religieux belge, également connu sous le nom de **P. Herman de Sainte-Barbe**, né à Liége en 1657, mort à Namur en 1724. Il composa, sous le titre de *Carmelus triumphans seu sacræ panegyres sanctorum carmelitarum ordine alphabetico compositæ, cum nova et extraordinaria methodo* (Liége, 1688, in-8°), un ou-

vrage singulier contenant des panégyriques des saints carmélites. Ces panégyriques sont lettrisés, c'est-à-dire que chaque mot d'un panégyrique commence par la lettre initiale du saint que l'auteur y célèbre. On lui doit, en outre, un *Recueil de dizains en l'honneur de saint Joseph, patron de la ville de Liége* (1691) et plusieurs ouvrages manuscrits, entre autres une *Histoire de la naissance de l'ordre des carmes dans la principauté de Liége* (1 vol. in-fol.).

HÉRISAU, en latin *Augia-Domini*, ville de Suisse, cant. et à 11 kilom. N.-O. d'Appenzell, sur la Glatt, petit affluent de la Sitter; 9,518 hab. Ch.-l. de l'Etat des Rhodes extérieures; elle est, avec Trogen, le siége du double conseil cantonal, et, alternativement, des assemblées du grand conseil. Bibliothèque publique; archives; arsenal. Nombreuses fabriques de mousselines, indiennes, gazes, cuirs; élève de bestiaux. On y remarque deux grandes places; une belle église fondée au VIIe siècle; une tour antique de forme carrée, dont l'étage inférieur contient les archives du pays, et l'étage supérieur une cloche de 170 quintaux; puis l'hôtel de ville. Les hauteurs voisines offrent des vues charmantes; elles sont couronnées par les ruines des châteaux de Rosenburg et d'Urstein, qui, d'après une tradition, étaient réunis jadis par un pont de cuir.

A quinze minutes à l'E. de Hérisau, dans un charmant vallon arrosé par un petit ruisseau et dominé par les ruines pittoresques du Rosenburg, se trouvent les bains *Heinrichsbad* (bains Henri). Les eaux de ces bains, de plus en plus fréquentés, sont efficaces dans les maladies nerveuses chroniques et les maladies de la peau. Les environs offrent de délicieuses promenades et des points de vue charmants.

HÉRISSANT (François-David), médecin français, né à Rouen en 1714, mort en 1773. A l'insu de ses parents, qui le destinaient à la carrière du barreau, il apprit l'anatomie, la chimie, la botanique, et fit tellement bien augurer de son avenir médical par l'anatomiste Winslow, que celui-ci alla demander au père d'Hérissant de laisser son fils étudier la médecine. Après lui avoir ouvert cette carrière, Winslow l'y soutint de sa protection, le chargea plusieurs fois de le remplacer dans ses leçons d'anatomie au Jardin du roi et le fit entrer en 1758, en qualité d'adjoint anatomiste, à l'Académie des sciences, dont il devint associé anatomiste en 1761, et pensionnaire en 1769. Hérissant s'est principalement occupé des phénomènes de la respiration, des organes de la voix, de la texture des os, de la formation de l'émail dentaire, du phénomène de la reproduction de la tête des limaçons, etc. On lui doit plusieurs mémoires, dont les principaux sont : *Sur la structure des cartilages des côtes de l'homme et du cheval* (1748); *Observation sur les mouvements du bec des oiseaux* (1748); *Recherches sur les usages d'un grand nombre de dents du* canis carcharios (1749); *Recherches sur les organes de la voix des quadrupèdes et de celle des oiseaux* (1753); *Sur la conformation de l'émail des dents, des gencives; Sur l'ossification et les maladies des os* (1758).

HÉRISSANT (Louis-Théodore), diplomate et littérateur, né à Paris en 1743, d'une célèbre famille d'imprimeurs de cette ville, mort en 1811. Reçu avocat en 1765, il exerça cette profession jusqu'à la création du parlement Maupeou (1771). Il renonça alors au barreau, se rendit en Allemagne, apprit la langue de ce pays, suivit les cours de droit public à Leipzig, puis à Berlin; fut nommé, en 1772, secrétaire de légation à la diète de Ratisbonne, reçut en 1777 le titre de conseiller de légation et revint à Paris après une absence de vingt années. Ami de Chamfort, dont il était le collaborateur, très-versé dans la littérature, dans l'histoire de France et dans la bibliographie, il a laissé de nombreux écrits. Nous citerons les suivants : *Nouvelles recherches sur la France* (1766, 2 vol. in-12); *Eloge historique de Philippe, duc d'Orléans, régent du royaume* (1778, in-8°); *Principes de style* ou *Observations sur l'art d'écrire* (1779, in-12); *Observations historiques sur la littérature allemande* (1781); *Fables et discours en vers* (1783, in-12); l'*Alchimiste* ou les *Deux seigneurs* (1783), comédie en deux actes et en vers avec Anson, etc. Hérissant a collaboré à la *Bibliothèque de société*, de Chamfort (1771, 4 vol. in-12); il a augmenté, continué et publié la *Galerie française*, commencée par Gautier; enfin, il a coopéré à l'édition de la *Bibliothèque historique de la France*.

HÉRISSANT (Louis-Antoine-Prosper), littérateur et botaniste, frère du précédent, né à Paris en 1745, mort en 1769. Il a laissé, entre autres ouvrages estimés : un poëme sur l'imprimerie, intitulé *Typographia, carmen* (1764, in-4°), et *Bibliothèque physique de la France*, ou *Liste de tous les ouvrages, tant imprimés que manuscrits, qui traitent de l'histoire naturelle de ce royaume* (1771, in-8°).

HÉRISSANT DES CARRIÈRES (Jean-Thomas), grammairien et traducteur, né à Paris en 1742, mort à Londres en 1820. Il fut d'abord libraire à Paris, et partit, en 1760, pour Londres, où il enseigna depuis la langue française. On lui doit : *Histoire d'Angleterre*, traduite en français, de Goldsmith (1777, in-12); *Précis de l'histoire de France* (1792, 2 vol. in-8°), en français et en anglais; *Grammaire française à l'usage des Anglais* (1793, in-12), et divers autres ouvrages d'éducation. Il a donné de bonnes éditions du grand *Dictionnaire anglais-français* de Boyer.

HÉRISSÉ, ÉE (é-ri-sé; *h* asp.) part. passé du v. Hérisser. Dressé en l'air, en parlant d'objets nombreux et serrés : *Des cheveux* HÉRISSÉS. *Des plumes* HÉRISSÉES.

— Dont le poil, les cheveux sont hérissés; qui est couvert de poils roides, ou d'objets droits et roides : *Une tête* HÉRISSÉE. *L'enveloppe de la châtaigne est* HÉRISSÉE. *L'oursin est* HÉRISSÉ *de piquants. Les buissons sont* HÉRISSÉS *d'épines. Un carré d'infanterie tout* HÉRISSÉ *de baïonnettes.*

Les lions *hérissés* dorment en grommelant.
A. DE MUSSET.

Qu'une haie opposant ses remparts *hérissés*
Eloigne les troupeaux par ses traits repoussés.
ROSSET.

‖ Couvert, garni d'objets qui défendent l'approche, qui rendent l'abord difficile : *Une côte* HÉRISSÉE *d'écueils. Un rempart* HÉRISSÉ *de tours. Il faut assurément du courage pour monter le premier à l'assaut d'une redoute* HÉRISSÉE *de canons.* (A. Paul.)

— Fig. Roide, hargneux, peu abordable : *Dans le monde, les puristes les plus* HÉRISSÉS *sont toujours des imbéciles incapables d'écrire deux pages qui aient du bon sens.* (Boitard.) ‖ Entouré, accompagné, embarrassé; rempli, farci : *Une affaire* HÉRISSÉE *de difficultés. Un livre* HÉRISSÉ *de grec et de latin. Les langues des peuples du Nord sont* HÉRISSÉES *de consonnes.* (De Bonald.)

— s. m. Ichthyol. Poisson du genre baliste, qui habite les mers de la Caroline. ‖ Poisson du genre tétrodon, qui vit dans les mers de l'Orient.

— s. f. Entom. Chenille velue, qui se tient sur l'artichaut.

— Bot. Variété d'anémone.

— **Encycl.** Ichthyol. Le *hérissé* est une espèce de tétrodon, dont la forme rappelle celle d'un globe ou d'un ballon; tout son corps, qu'il peut gonfler à volonté, est couvert d'une peau très-dure et chargée de petits aiguillons qui la rendent très-âpre au toucher. Il vit dans les mers des Indes, et on le trouve aussi, dit-on, à l'embouchure du Nil. Les Allemands l'appellent *coq de mer*, et l'emploient en guise de girouette, après l'avoir vidé et desséché; ils ont remarqué que, lorsque ce poisson est suspendu, il tourne la tête du côté d'où vient le vent. D'après Rondelet, on le suspendait autrefois dans ce but aux portes des temples et des maisons.

HÉRISSÉAL adj. m. (é-ri-sé-al; *h* asp. — rad. *hérissé*). Anat. Se dit d'un des os du crâne : *L'os* HÉRISSÉAL.

HÉRISSER v. a. ou tr. (é-ri-sé; *h* asp. — rad. *hérisson*). Dresser, relever, en parlant d'objets nombreux et serrés : *Le lion* HÉRISSE *sa crinière. La plupart des oiseaux* HÉRISSENT *leurs plumes quand ils dorment.*

— Garnir, munir, entourer : HÉRISSER *un bastion de pieux, de canons. Des épines* HÉRISSENT *la tige du rosier.*

Le chardon importun *hérissa* les guérets.
BOILEAU.

Un éternel amas de neige et de froidure
Des deux pôles glacés *hérisse* la ceinture.
DE SAINTANGE.

— Accompagner, surcharger, embarrasser : HÉRISSER *son style d'expressions barbares.*

— Constr. Récrépir, couvrir d'une surface de mortier pleine d'inégalités : HÉRISSER *un mur.* ‖ On dit aussi HÉRISSONNER.

Se hérisser v. pr. Se dresser, se mettre droit et roide : *La crinière du lion* SE HÉRISSE. *Lorsque les oiseaux sont irrités, leurs plumes* SE HÉRISSENT.

D'une subite horreur leurs cheveux *se hérissent.*
BOILEAU.

— Se garnir, se couvrir; être garni, couvert : *Toutes les rues de la ville* SE HÉRISSÈRENT *de barricades.* (D. Sterne.)

D'arbustes épineux les sillons *se hérissent.*
DELILLE.

HÉRISSON s. m. (é-ri-son; *h* asp. — lat. *ericius*, gr. *hêr*, espagnol *erigo*, italien *riccio*, mots rapportés par Benfey à la racine sanscrite *horsh*, se hérisser. Mais la forme latine s'oppose à ce rapprochement, car la sifflante n'aurait pas disparu, comme le montre *hirsutus*, hérissé, ou se serait assimilée à *r*, comme dans *horreo, horridus*, et Pictet croit plutôt à un rapport avec le sanscrit *hari*, védique *hârya*, serpent. C'est par l'influence de cet instinct étymologique qui guide l'oreille, en l'égarant fort souvent, que le français a rattaché *hérisson* au verbe *hérisser*). Mamm. Genre de mammifères insectivores, dont le corps est couvert de piquants : *Le* HÉRISSON *sait se défendre sans combattre.* (Buff.) ‖ *Hérisson cuirassé*, Nom vulgaire de plusieurs tatous. ‖ *Hérisson d'Amérique*, Nom vulgaire d'une espèce de porc-épic. ‖ *Hérisson de Malacca*, Nom vulgaire d'une autre espèce de porc-épic. ‖ *Hérisson sans queue*, ou *soyeux*, ou *de Madagascar*, Noms vulgaires du tendrac et du tenrec.

— Fig. Personne acariâtre, revêche, d'un abord difficile : *Ne l'abordez pas, c'est un vrai* HÉRISSON.

— Blas. *Hérisson en défense*, Hérisson dont les dards sont dressés : *Ariole : De gueules, à un* HÉRISSON EN DÉFENSE *d'or.*

— Anc. art milit. Nom que l'on donnait aux gros bataillons des Suisses, armés, hérissés de fer, pour pouvoir résister aux charges de cavalerie. ‖ Poutre supportée dans son milieu par un pivot, et garnie de pointes de fer, pour barrer l'entrée d'une porte de ville. ‖ *Hérisson roulant*, Poutre traversée par des piquants de fer, et garnie le plus souvent d'une roue à chaque extrémité, pour servir à la défense des ports et des brèches : *Il y a des milliers d'années que les Chinois font usage du* HÉRISSON ROULANT. ‖ *Hérisson foudroyant*, Bombe allongée, armée de piquants de fer, et traversée par un essieu, que les assiégés faisaient rouler sur les assiégeants, et qui éclatait à la manière des bombes ordinaires. ‖ *Hérisson-lance*, Faisceau de trois lances attachées en leur milieu, pouvant se porter en paquet, et s'établissant à la manière des pliants dont se servent les peintres de paysage, pour servir de chevaux de frise.

— Mar. Grappin à quatre pattes.

— Mécan. Roue dont les dents ou rayons sont implantés sur la circonférence extérieure et ne peuvent s'engrener que dans une lanterne.

— Constr. Assemblage de pointes de fer destiné à empêcher d'escalader un mur, de franchir une clôture. ‖ *En hérisson*, Se dit des briques, des moellons plats, lorsqu'ils sont placés de champ à la partie supérieure d'un mur : *Poser des briques* EN HÉRISSON.

— Techn. Nom donné à des cylindres de petite dimension, dont la circonférence est garnie de rubans de cardes ayant les dents alternativement dirigées en sens opposé. ‖ Lames de fer minces et flexibles assemblées sur une tige, dont on se sert pour le ramonage de certaines cheminées.

— Modes. Nom d'une ancienne coiffure de femme.

— Econ. domest. Morceau de bois sur lequel on appuie la vaisselle, après l'avoir lavée, pour la faire égoutter.

— Agric. Rouleau garni de chevilles, qui sert à écraser les mottes de terre dans un champ qu'on vient de labourer. ‖ Enveloppe de la châtaigne, qui est hérissée de piquants.

— Ichthyol. Nom vulgaire de plusieurs poissons épineux, du genre diodon.

— Entom. *Hérisson blanc*, Nom vulgaire des larves de coccinelles.

— Moll. *Hérisson pourpre* ou *à grosses pointes courtes*, Nom vulgaire d'une coquille du genre rocher, le murex ricinus. ‖ *Hérisson ombiliqué* ou *à longues pointes*, Nom vulgaire du murex hystrix. ‖ *Hérisson à mille pointes*, Nom vulgaire du murex nodus.

— Zooph. *Hérisson de mer*, Nom vulgaire des oursins.

— Bot. Genre de champignons comestibles. ‖ Nom vulgaire du fruit d'une espèce de corossolier, dont l'écorce est hérissée d'épines.

— **Encycl.** Mamm. Le genre *hérisson*, créé par Linné, est un des plus remarquables du groupe des carnassiers insectivores. Le nom qu'il lui a donné rappelle une des particularités les plus saillantes de l'organisme des animaux qu'il renferme, la présence des épines qui hérissent leur peau. Le système dentaire de ces mammifères a depuis longtemps fixé l'attention des zoologistes; mais les auteurs ne sont pas d'accord sur les noms qu'il convient de donner aux diverses dents dont il se compose. D'après Frédéric Cuvier, les incisives inférieures ont leur pointe correspondante à celle des incisives supérieures; les fausses molaires inférieures ont leur pointe opposée à la face interne et postérieure des deux dernières incisives et des fausses molaires de l'autre mâchoire; les molaires opposées, couronne à couronne, remplissent par leurs saillies les vides qu'elles forment; la partie antérieure et externe de la première molaire d'en bas agit contre la partie tranchante de la première molaire d'en haut, et la face postérieure de la dernière molaire inférieure agit contre la face antérieure de la petite dent comprimée qui termine la série des molaires supérieures. D'après le même auteur, l'ensemble du système se compose de $\frac{6}{2}$ incisives et de $\frac{7-7}{7-7}$ molaires : les canines manquent. G. Cuvier admet, au contraire, chez les *hérissons* un système dentaire complet, lequel se composerait de $\frac{6}{6}$ incisives, $\frac{1-1}{1-1}$ canines, $\frac{5-5}{4-4}$ molaires. D'après lui, les incisives intermédiaires de la mâchoire supérieure sont fort longues, écartées l'une de l'autre, cylindriques et dirigées en avant; les inférieures sont proclives; les canines sont plus petites que les molaires; celles-ci se rapprochent un peu de celles des carnivores. Étienne et Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire ne reconnaissent que deux sortes de dents, comme Fr. Cuvier; mais, contrairement à l'opinion de ce dernier, pour eux, ce sont les incisives qui manquent. La forme générale du squelette des *hérissons* se rapproche de celle du squelette des taupes, tant par le raccourcissement du tronc que par celui des membres.

Ces animaux habitent dans des trous, au pied de vieux arbres, sous les feuilles, les mousses, les pierres, dans les anfractuosités des masures ruinées. En général, ils préfèrent les hautes futaies, où ils peuvent plus aisément se soustraire à tous les regards. Ils se roulent, dit-on, sur les feuilles sèches, qui, s'attachant aux piquants dont la plus grande partie de leur corps est revêtue, les cachent à tous les yeux, et, en même temps, les défendent contre les mouches. Ils se reposent pendant tout le jour et ne vont chercher leur nourriture qu'au moment du crépuscule. La nourriture ordinaire des *hérissons* se compose d'insectes, de mollusques, de reptiles et de petits mammifères. Ils sont grands destructeurs de limaces, de vers blancs, de rats, de reptiles de toutes sortes; guidés par leur odorat, ils savent trouver cette proie, lors même qu'elle se tient enfouie dans la terre, à 30 ou 40 centimètres de profondeur. Le *hérisson* ne craint même pas la vipère, et, pour l'attaquer, il fait preuve d'une intelligence qui ferait presque supposer en lui une connaissance des lois de la nature. Tenant son enveloppe épineuse rabattue sur son front, le *hérisson* se jette sur le reptile, lui casse la colonne vertébrale avec ses dents, puis lui coupe la tête. Pallas affirme qu'il peut manger impunément plus d'une centaine de cantharides, bien que la plupart des carnassiers ne puissent pas en manger une seule sans ressentir tous les symptômes d'un empoisonnement. A cette nourriture purement animale le *hérisson* joint des fruits, des graines, des légumes, pour une part plus ou moins grande, suivant les ressources que lui présentent les localités qu'il habite. Il est aujourd'hui reconnu qu'il ne peut pas grimper aux arbres, comme on le prétendait autrefois; mais on dit encore de nos jours qu'il emporte des fruits tombés des arbres en les perçant de ses épines, et qu'il fait, de cette façon, des provisions pour l'hiver. Sans nier absolument ces faits, nous les croyons sujets à caution : si le *hérisson* fait des provisions pour l'hiver, ce ne peut être, dans tous les cas, que dans les pays où la température est toujours douce; car, dans les régions où le froid sévit avec quelque rigueur, il passe la mauvaise saison engourdi comme le loir.

La tête du *hérisson* se rapproche à la fois de celle du loir et de celle du cochon. Ses oreilles sont larges, arrondies, élevées; ses yeux petits et à fleur de tête; ses narines dentelées; son ventre, sa gorge, ses pieds, son museau couverts de poils blanchâtres; tout le reste du corps est couvert de piquants durs et aigus, qui forment sa seule armure défensive. « Cette armure, dit M. Emile Baudement, ne consiste pas dans un organe particulier, créé exclusivement dans ce but; elle n'est autre chose qu'un large bouclier formé par la peau, dont les poils légèrement modifiés sont devenus des épines acérées. Ces piquants, qui garnissent le sommet de la tête, le dos, les épaules, la croupe et les côtés du corps, sont de forme conique, et se rétrécissent à leur base en une sorte de petit pédoncule qui les attache à la peau. Ils sont blanchâtres dans les deux tiers de la longueur, présentent ensuite un anneau d'un brun noirâtre, et sont terminés par une pointe d'un blanc terne. Dans toute l'étendue du bouclier hérissé de ces piquants, on ne trouve aucune espèce de poil. Le front et les côtés de la tête, la gorge, la poitrine et le ventre, les aisselles et les jambes sont couverts de poils soyeux et durs, brunâtres ou blanchâtres, au-dessous desquels se trouve une bourre épaisse, presque toujours peuplée de parasites. La peau est noire partout où elle est couverte de piquants; elle est d'un brun roux dans la partie où elle est revêtue de poils; le museau, les oreilles et les doigts sont d'un brun violet. Le tour des yeux et des lèvres, le museau, les oreilles et le dessus des doigts sont dépourvus de poils, et on ne trouve que de légères moustaches sur les côtés de la lèvre supérieure. La queue, très-courte et noire, est nue et de couleur brune. Quand le *hérisson* n'est pas inquiété, les piquants restent couchés en arrière; son corps se présente alors comme une masse oblongue, convexe, portée sur quatre jambes très-courtes, dont on n'aperçoit que les pieds, et terminée en avant par un museau mince. Mais est-il effrayé par quelque bruit, essaye-t-on de le saisir ou de le toucher, est-il menacé par quelque carnassier, il se pelotonne aussitôt, en fléchissant la tête et les pattes sous le ventre; ce n'est plus un animal, on ne voit qu'une sorte de boule hérissée de piquants entre-croisés en tous sens, qu'on ne saurait prendre d'aucun côté, et devant laquelle s'arrête l'audace de celui qui l'attaque, qui n'ose aller déchirer sa gueule et ses pattes sur cette pelote menaçante. Cependant, et ce fait est raconté depuis la plus haute antiquité, le renard ne se laisse pas rebuter par ces difficultés, et il parvient, non sans avoir reçu de nombreuses blessures, à forcer son ennemi à se développer. On a pu aussi dresser des chiens à cette chasse. C'est la peur qui rend le *hérisson* immobile pendant cette défense toute passive; c'est aussi la peur qui l'oblige à répandre son urine, dont l'odeur ambrée, désagréable, éloigne encore, dit-on, les assaillants. »

Les *hérissons* passent le jour dans un état de somnolence, ou tout au moins d'inaction presque complète. La nuit, au contraire, ils deviennent très-actifs, cherchant leur proie, mais n'approchant jamais des habitations. La

captivité leur est odieuse, et, bien qu'ils la subissent quelquefois, ils ne l'acceptent jamais; l'instinct maternel n'est pas même assez fort pour la leur faire supporter, et on voit la mère abandonner ses petits nouveau-nés dès qu'elle peut trouver moyen de s'échapper. Les bons soins et une longue habitude suffisent à peine à les apprivoiser.

Chez ces mammifères, l'odorat est très-développé. Ils fouissent la terre comme les cochons; ils sont très-bons nageurs et ne détestent pas d'aller à l'eau. Il n'est pas rare d'en trouver noyés au fond des sauts de loups où ils étaient descendus pour nager, et d'où l'escarpement des bords ne leur a plus permis de sortir. On croit cependant qu'ils ne boivent pas; mais cette opinion, comme beaucoup d'autres, pourrait bien ne reposer que sur des apparences.

Pendant l'hiver, au moins sous le climat de Paris, les *hérissons* se retirent dans des trous où ils restent plongés dans un complet engourdissement. Ce sont des animaux hibernants dans toute la force du terme; ils tombent dans l'état léthargique quand le thermomètre est encore à 6° et même à 7° au-dessus de zéro, et s'ils en sortent momentanément, pour une cause ou pour une autre, ils ne tardent pas à y retomber.

La chair des *hérissons* est peu estimée en France; en Espagne, elle est assez recherchée et passe pour un mets de carême.

Nous avons vu plus haut qu'on dresse parfois des chiens à la chasse de ces animaux. Néanmoins, le cas est assez rare. Généralement les chiens aboient après le *hérisson*, sans vouloir le saisir; ceux qui l'attaquent se mettent le nez en sang, et il n'en faut pas davantage pour leur faire perdre l'odorat et les rendre impropres à la chasse.

L'appareil de la génération présente, chez les mâles, quelques particularités remarquables : le scrotum manque, les vésicules séminales ont un volume beaucoup plus grand que celui des testicules; elles forment, de chaque côté, de trois à cinq paquets, dont les conduits, d'abord séparés, se réunissent en un canal commun. Les prostates manquent; elles sont remplacées par des vésicules séminales accessoires; la verge paraît découpée en trois lobes, de manière à figurer un trèfle. L'accouplement a lieu au printemps; il s'opère de la même manière que chez les autres mammifères. Il n'est pas vrai, comme on l'a prétendu, que les épines dont ces animaux sont couverts les forcent de s'accoupler face à face. La durée de la gestation n'est pas bien connue; on sait seulement que, vers la fin de mai, on trouve déjà des nouveau-nés. Les petits, au nombre de trois à sept, pour chaque portée, naissent les yeux et les oreilles fermés; leur peau est blanche et parsemée de poils qui indiquent la place des piquants.

On compte maintenant neuf espèces de *hérissons;* mais, sur ce nombre, deux seulement sont bien connues. Elles sont propres à l'Europe, tant septentrionale que tempérée.

La première est le *hérisson vulgaire*, commun à toute l'Europe, en deçà du Volga. Il se distingue par un corps convexe en dessus, une tête très-pointue, des oreilles courtes, larges, arrondies, des yeux saillants, un cou très-court, des jambes très-petites, des piquants longs d'environ 0m,03, implantés par petits groupes divergents, entre-croisés; le museau, le front, les côtés de la tête, le dessous et les côtés du cou, la poitrine, les aisselles, les jambes, couverts de poils rudes, d'un blanc jaunâtre sale; les pieds et la queue parsemés de poils courts et roides. Cette espèce est divisée en deux races caractérisées principalement par la forme du museau. Dans l'une, le *hérisson-chien*, le museau un peu écourté a quelque ressemblance avec celui de certaines races canines; dans l'autre, connue sous le nom de *hérisson-cochon*, la forme du museau se rapproche davantage de celle du groin de cochon. On rapporte au même type, comme n'en différant pas essentiellement, le *hérisson de Sibérie*, que Séba et Pallas ont décrit en en faisant une espèce particulière.

Du temps des Romains, le *hérisson* commun était l'objet d'une chasse importante, parce qu'on se servait de sa peau pour carder la laine. Cette marchandise avait une telle importance, que c'était un des objets les plus ordinaires sur lesquels s'exerçait la spéculation. Pline rapporte qu'il n'est pas de commerce qui ait attiré davantage l'attention du Sénat et des empereurs. Les piquants ne servent plus aujourd'hui que comme épingles, pour attacher les préparations anatomiques destinées à être conservées dans l'alcool. On s'en servait jadis en médecine contre l'incontinence d'urine et contre l'hydropisie. Son foie desséché et pulvérisé jouissait également d'une haute réputation médicale.

La seconde espèce du genre est le *hérisson à longues oreilles*. Il habite principalement la province d'Astrakhan, vers le cours inférieur du Volga et de l'Oural, jusqu'au lac Baïkal. Etienne Geoffroy-Saint-Hilaire l'a retrouvé en Egypte, preuve évidente qu'il existe aussi dans l'Asie occidentale. Le *hérisson* à longues oreilles diffère de l'espèce précédente par des caractères très-tranchés et facilement reconnaissables. Les piquants, non réunis par touffes ou épis à leur racine, sont sillonnés de cannelures que bordent çà et là de petits tubercules; les oreilles, brunes au bord et blanches intérieurement, atteignent presque en hauteur la moitié de la tête; les poils qui recouvrent le dessous du corps sont blancs. Cette espèce est, en général, plus faible que le *hérisson* commun, et, par suite, devient plus facilement la proie des carnassiers. Certains oiseaux lui font même une guerre acharnée. Par compensation, elle est plus prolifique : chaque femelle fait deux portées par an. Du reste, elle est également sujette à l'engourdissement hibernal.

Des débris fossiles appartenant au même genre ont été découverts dans la province de Liége et en Auvergne : les uns appartiennent à des espèces encore existantes, les autres paraissent représenter des types aujourd'hui disparus.

Le genre *hérisson* contenait autrefois un plus grand nombre d'espèces; un certain nombre d'entre elles, propres à l'île de Madagascar, forment aujourd'hui, sous les noms d'*oricule* et *tenrec*, deux types génériques distincts. Au point de vue agricole, le *hérisson*, du moins l'espèce commune, offre un assez grand intérêt. C'est pour le cultivateur un auxiliaire qui l'aide puissamment dans sa lutte incessante contre les animaux nuisibles. Malheureusement, ce service n'est nullement reconnu : le malheureux quadrupède, objet d'une répulsion sans motif et d'une haine aveugle, est détruit partout comme une bête malfaisante. Il y a là un préjugé à déraciner : au lieu de détruire le *hérisson*, notre intérêt demande qu'on le protége. Il y a cependant, à ce sujet, quelques réserves à faire : ainsi, il y aurait certainement inconvénient à le laisser approcher des habitations; car il est friand d'œufs et détruit même les jeunes couvées, si on le laisse faire. Toutefois, hâtons-nous d'ajouter qu'il n'y a pas là un danger imminent : le *hérisson*, qui est très-farouche de son naturel, n'approche jamais volontairement des lieux habités par l'homme. Il n'y a donc pas là une raison qui puisse motiver sa destruction, surtout en présence des services signalés qu'il nous rend. Les chasseurs seuls ont réellement intérêt à sa mort, car il détruit le gibier. Aussi fera-t-on bien de l'exclure soigneusement des parcs et des garennes. Il est très-friand de jeunes lapereaux, et on rapporte même qu'il suit les lièvres à la piste.

—Paléont. Les *hérissons* fossiles ont été trouvés dans les terrains tertiaires et diluviens. Dans l'époque tertiaire, l'*erinaceus arvernensis* était un tiers plus petit que l'espèce actuelle dont il se distinguait encore par une dernière prémolaire et une vraie molaire plus simples. L'*erinaceus nanus*, moitié plus petit que notre *hérisson*, était surtout caractérisé par sa dernière molaire inférieure, à quatre pointes au lieu de trois. Dans les terrains diluviens, on a trouvé deux espèces : l'*erinaceus major*, plus grand que le *hérisson* commun, dans le rapport de 4 à 3, et avec des membres plus robustes, et le *hérisson des cavernes*, identique à celui de nos jours.

HÉRISSON, ONNE adj. (é-ri-son; *h* asp. — rad. *hérisson* s.). Fam. Malgracieux, roide, inabordable : *Jamais de la vie je ne vous ai vu si* HÉRISSON. (Balz.)

> La madame Grognac a l'humeur *hérissonne*.
> REGNARD.

— s. f. Entom. Nom vulgaire des chenilles des arcties ou chélonies, et particulièrement de l'arctie caja.

— Bot. Nom vulgaire de l'érinacée, genre de légumineuses.

HÉRISSON, bourg de France (Allier), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. de Montluçon, sur la rive droite de l'Aumance; pop. aggl., 805 hab. — pop. tot., 1,493 hab. Granit porphyroïde. Ruines d'un château fort couronnant un rocher escarpé. Aux environs, église byzantine du Châteloy, ornée de fresques bien conservées, et restes de l'ancienne cité romaine de Cordes, ruinée par les Goths.

HÉRISSON (Charles-Claude-François), biographe et bibliographe français, né à Chartres en 1762, mort en 1840. Avocat dans sa ville natale au moment où éclata la Révolution, il parvint à composer des collections importantes de titres, de manuscrits, d'ouvrages rares et précieux, qu'il sauva de la destruction, et devint un bibliographe passionné. Sous la Restauration, Hérisson fut nommé juge au tribunal civil de Chartres. Il était, quand il mourut, conservateur de la bibliothèque de sa ville natale, membre de la Société des antiquaires et de plusieurs autres sociétés savantes. Outre de nombreux articles insérés dans divers recueils, on a de lui quelques écrits dont le plus important a pour titre : *Dissertations et notices sur l'histoire et les historiens, tant imprimés que manuscrits, de Chartres et du pays chartrain, auxquelles sont jointes quelques pièces historiques inédites* (Chartres, 1837, in-8°), ouvrage au style sec et aride, mais dont toute la partie bibliographique est très-complète.

HÉRISSONNER v. a. ou tr. (é-ri-so-né; *h* asp. — rad. *hérisson*). Constr. Récrépir, couvrir d'une couche de mortier toute pleine d'inégalités : HÉRISSONNER *un mur.* ‖ On dit aussi HÉRISSER.

HERISTALL ou **HERSTALL**, ville de la Belgique, prov. et à 6 kilom. au S. de Liége, sur la rive gauche de la Meuse; 6,032 hab. Cette ville, que l'on peut regarder comme un faubourg de Liége, possède une industrie des plus actives, dont les éléments principaux sont l'extraction de la houille et la fabrication du fer. La seigneurie d'Héristall appartenait, en 1444, à la maison de Nassau, sous la suzeraineté de l'évêque de Liége. En 1702, à la mort de Guillaume III, roi d'Angleterre, la possession de cette seigneurie fut disputée par divers compétiteurs et attribuée enfin, en 1714, au roi de Prusse, qui la céda quelques années après au chapitre de Liége, moyennant 150,000 thalers. Le château, qui s'élevait au-dessus de la ville, et dont il reste à peine quelques traces aujourd'hui, était la résidence du maire d'Austrasie, Pépin le Gros ou le Jeune, qui en reçut le surnom de Pépin d'Héristall. Ce château fut souvent habité par Charlemagne. On le désignait ordinairement sous le nom d'Héristall des Francs, pour le distinguer d'Héristal en Saxe; ce dernier, aujourd'hui le village d'Herstelle, dans la Westphalie, régence de Minden, sur le Weser, était à l'époque de la conquête romaine une position militaire importante. Pendant l'hiver de 797, Charlemagne, en guerre avec les Saxons, y établit un camp retranché, sur l'emplacement duquel s'éleva plus tard un fort, qui, détruit vers le milieu du XVe siècle par les Hessois, et reconstruit quelque temps après, fut cédé à l'évêque de Falkenberg. Ce dernier y fit construire un couvent de minorites, qui fut complétement détruit, ainsi que le château, pendant la guerre de Trente ans.

HÉRISVAD, célèbre monastère de l'ordre de Cîteaux, dans la Suède méridionale, fondé en 1144, par l'archevêque Eskil, qui fit venir pour le peupler des moines de Cîteaux et de Clairvaux. Il était dédié à la vierge Marie. C'est un des derniers qui, après l'introduction de la Réforme, furent sécularisés. Devenu fief de la couronne, il passa successivement entre les mains de nobles personnages. Le roi Christian IV fit don de sa bibliothèque, qui était considérable, à l'université de Copenhague. Il ne reste plus aujourd'hui, de ce monastère, que des pierres tombales et quelques ruines.

HÉRITAGE s. m. (é-ri-ta-je — rad. *hériter*). Action d'hériter, acquisition de biens par voie de succession : *Il vient de faire un magnifique* HÉRITAGE. ‖ Biens que laisse une personne en mourant; biens recueillis par voie de succession : *Recueillir un* HÉRITAGE. *Dissiper un* HÉRITAGE. *Le code civil, qui divise et subdivise incessamment l'*HÉRITAGE *du père entre ses enfants, a consacré un principe d'éternelle justice.* (E. About.)

> Le droit de commander n'est plus un apanage
> Transmis par la nature ainsi qu'un *héritage*.
> VOLTAIRE.

‖ Patrimoine, immeubles appartenant à une famille : *Les petits* HÉRITAGES *sont les mieux cultivés.* (Mably.)

> Il lorgna du voisin le modeste *héritage*,
> ANDRIEUX.

— Fig. Ce que l'on tient de ses parents, ce que l'on a d'eux ou comme eux : *Il est plein de loyauté et de courage; c'est un* HÉRITAGE *de son père.* ‖ Ce qu'une génération, en s'éteignant, lègue, transmet aux générations nouvelles : *Tout âge qui marque dans l'histoire laisse deux* HÉRITAGES : *l'un est ce qu'il a fait, l'autre est ce qu'il a préparé.* (E. Littré.) *La science et l'industrie sont l'*HÉRITAGE *intellectuel des générations.* (C. Dollfus.) ‖ Bien moral : *Les méchants n'auront pas de part à l'*HÉRITAGE *céleste.* (Acad.) *Jésus-Christ nous a rendu l'*HÉRITAGE *que le péché d'Adam nous avait ravi.* (Chateaub.)

> Il faut au fond des cœurs vous faire un *héritage*.
> Leur conquête n'est pas l'ouvrage d'un moment :
> On les gagne avec peine; on les perd aisément.
> LA CHAUSSÉE.

— **Syn. Héritage, hérédité, succession.** V. HÉRÉDITÉ.

Héritage (L'), roman par M. Jules Sandeau (Paris, 1849). Il y a dans *Fa dièse*, une des charmantes productions d'Alphonse Karr, un original qui court le monde à la recherche d'un air qu'il entendait souvent chanter à sa bien-aimée défunte; ici la situation est à peu près la même. Il s'agit d'un baron allemand, d'humeur bizarre, qui, un jour, passant à Munich sous les fenêtres du musicien Müller, et l'entendant chanter un air tyrolien, entre sans façon chez lui et le prie de recommencer. C'est que le baron avait une fiancée qui chantait ce même air, et, en l'entendant de nouveau, il sent se réveiller en lui toute sa douleur. Il demande au musicien une copie de ce chant précieux; puis il repart, emportant son trésor, et va mourir dans son château. A quelque temps de là, Müller est informé que le baron a laissé un testament en bonne et due forme, par lequel il l'institue héritier de son domaine, à la condition qu'il l'habitera en compagnie de deux vieilles filles nobles, ses parentes, de leur neveu, et de la famille d'un major, autre parent éloigné. On conçoit la joie de Müller et son empressement à accepter les clauses du testament. En un tour de main, ses préparatifs sont faits, et, accompagné de sa femme, il s'en va prendre possession de son héritage. Hélas! le désenchantement ne se fait pas attendre. Les parents du baron, frustrés de la plus grande partie de ce qu'ils étaient en droit d'espérer, reçoivent fort mal les nouveaux venus; les deux vieilles filles prétendent régner en maîtresses dans la maison; le neveu trouve charmant de chercher à séduire la jeune Mme Müller, et la famille du major ajoute le plus qu'elle peut de tracasseries à celles qui pleuvent de toutes parts sur le pauvre artiste. Autre ennui imprévu, les fermiers ne payent pas ou payent mal; celui-ci réclame, cet autre ne veut pas renouveler son bail; de là des procès, des chicanes de tous genres, si bien que Müller n'a plus un moment à donner à sa chère musique. Mais bientôt, n'y tenant plus, et préférant mille fois la simplicité de son existence d'artiste au luxe de sa vie de grand seigneur, il abandonne ses droits aux collatéraux du baron et reprend joyeusement avec sa femme le chemin de Munich. La fable est des plus simples; mais M. Jules Sandeau excelle, on le sait, à relever le plus mince sujet par le charme des détails, la finesse de ses observations et la grâce de son style.

HÉRITÉ, ÉE (é-ri-té) part. passé du v. Hériter. Acquis par héritage : *Un bien* HÉRITÉ. *Une fortune* HÉRITÉE. *La terre salique ne pouvait être* HÉRITÉE *que par les mâles.* (Guizot.)

HÉRITER v. a. ou tr. (é-ri-té — du lat. *hæreditare;* de *hæres*, héritier. Le latin *hæres* se rapporte à la racine sanscrite *har*, prendre, avec addition d'un nouveau suffixe. Déjà en sanscrit la racine *har* se prend dans l'acception plus spéciale de recevoir en héritage). Recevoir, acquérir par héritage; tenir de ses parents ou de ses prédécesseurs, avoir d'eux ou comme eux : *C'est une maladie qu'il* A HÉRITÉE *de ses parents. Sa modestie est une qualité qu'elle* A HÉRITÉE *de sa mère.* ‖ *Le monde antique portait en soi un mal que le régime nouveau allait* HÉRITER *du précédent.* (Salvandy.)

— Absol. : *Théramène était riche et avait du mérite; il* A HÉRITÉ, *il est donc très-riche et est d'un très-grand mérite; voilà toutes les femmes en campagne pour l'avoir pour galant, et toutes les filles pour épouseur.* (La Bruy.)

— Intransitiv. *Hériter de*, Recueillir la succession de : *Il vient* D'HÉRITER D'*une tante fort riche.*

> . . . Procréez des enfants
> Qui puissent *hériter de* vous en droite ligne.
> REGNARD.

‖ Acquérir par héritage : HÉRITER D'*une grande fortune.*

> Un ignorant *hérita*
> D'un manuscrit qu'il porta
> Chez son voisin le libraire;
> Je crois, dit-il, qu'il est bon;
> Mais le moindre ducaton
> Ferait bien mieux mon affaire.
> LA FONTAINE.

‖ Posséder après ses parents ou ses prédécesseurs; tenir d'eux ou avoir comme eux : HÉRITER DE *la gloire de ses ancêtres. Chez les Germains, on* HÉRITAIT DE *la haine et* DES *inimitiés de ses proches.* (Montesq.) *L'enfant* HÉRITE *à coup sûr* DES *dispositions morbides de ses parents.* (L. Cruveilhier.) ‖ Obtenir à son tour, posséder après d'autres : *Le culte des passions* HÉRITE DE *tout ce qu'on ôte au culte des sacrifices.* (De Custine.) *Lorsque les passions meurent, les goûts* EN HÉRITENT. (Lévis.)

— Gramm. Ce verbe est actif quand il a deux compléments dont l'un désigne la personne dont on hérite, et l'autre la chose transmise et reçue par héritage; dans ce cas, c'est la chose qui forme le complément direct et la personne qui figure en complément indirect : *Il n'a rien* HÉRITÉ DE *son père, mais il a* HÉRITÉ UNE *somme considérable de son oncle.* Lorsque *hériter* n'a pas ces deux compléments, mais l'un d'entre eux seulement, il est toujours neutre et veut *de* avant la chose héritée aussi bien qu'avant la personne : *Il* HÉRITA D'*une petite maison; il* HÉRITERA DE *sa tante.*

— Allus. litt. **Ah ! doit-on hériter de ceux qu'on assassine !** Vers de Crébillon, dans sa tragédie de *Rhadamiste et Zénobie.* V. ASSASSINER.

HÉRITIER, IÈRE s. (é-ri-tié, ière — du lat. *hæres.* V. HÉRITER). Personne qui hérite, qui est appelée à recueillir une succession : HÉRITIER *légitime.* HÉRITIER *naturel.* HÉRITIER *testamentaire.* HÉRITIERS *directs. Quand vous laissez vos biens à vos* HÉRITIERS, *vous les quittez, et ils vous oublient : vous faites tout ensemble des fortunés et des ingrats.* (Boss.) *L'*HÉRITIER *prodigue paye de superbes funérailles et dévore le reste.* (La Bruy.) *Pour un* HÉRITIER, *tout n'est pas assez; il espérait plus.* (Petit-Senn.)

> Claude, faible *héritier* du pouvoir des Nérons,
> Préférait à la gloire un plat de champignons.
> BERCHOUX.

> Non, je ne comprends pas de plus charmant plaisir
> Que de voir d'*héritiers* une troupe affligée,
> Le maintien interdit et la mine allongée,
> Lire un long testament où, pâles, étonnés,
> On leur laisse un bonsoir avec un pied de nez.
> REGNARD.

‖ Celui qui possède après ses parents ou ses prédécesseurs : *Les enfants du Corse sont les* HÉRITIERS *de ses haines. Les grands hommes ont toujours des* HÉRITIERS *de leur pouvoir, mais rarement des* HÉRITIERS *de leur génie.* (De Ségur.)

— s. m. Techn. Morceau taillé en pointe : *Un* HÉRITIER *d'ardoise.* ‖ On pense qu'en ce sens le mot est une corruption d'ARÊTIER.

— s. f. Fille unique, non encore mariée et ayant en perspective une riche succession : *Épouser une* HERITIÈRE. *Quand on n'a pas un sou vaillant, pourquoi vouloir en mariage une* HÉRITIÈRE? (Damas-Hinard.) *Une riche* HÉRITIÈRE *est toujours un ange de vertu.* (Mme C. Bacchi.)

— s. f. Bot. Genre d'arbres, de la famille des sterculiacées, tribu des sterculiées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Asie tropicale. ‖ Syn. d'HELLÉNIE, de LACHNANTHE et de TOFIELDIE, autres genres de plantes.

— **Encycl.** L'*héritier* succède activement, c'est-à-dire que tous les droits de celui dont il hérite lui sont transmis et passent sur sa tête, en exceptant les droits exclusivement attachés à la personne, tels que ceux de puissance paternelle ou maritale, et les droits de nature purement viagers, tels que l'usufruit ou droit d'usage. L'*héritier* succède aussi passivement, ce qui signifie que toutes les obligations contractées par le défunt dont il hérite passent à sa charge. L'*héritier*, en un mot, est juridiquement le continuateur de la personne du défunt, *personam defuncti sustinet*, et c'est là le caractère qui le distingue essentiellement des donataires ou des simples légataires d'objets déterminés, lesquels ne succèdent qu'aux biens et ne sont pas les représentants et les continuateurs de la personne du donateur ou du testateur.

On peut hériter, soit en vertu d'un testament, soit *ab intestat* et en vertu simplement des dispositions de la loi. La condition des héritiers testamentaires est la même que celle des *héritiers* légitimes ou *ab intestat*, en ce qui concerne la nature et l'étendue des droits transmis, ainsi que la charge des dettes passives; il suffira donc de s'occuper dans cet article des hérédités *ab intestat*. Quant à ce qui concerne les *héritiers* testamentaires, les notions particulières à exposer regardent spécialement ce qui a trait au droit de tester, à la forme des testaments, à la capacité de recueillir des libéralités par cette voie, toutes choses qui doivent être la matière d'un article à part et trouveront naturellement leur place au mot TESTAMENT.

La loi qui règle la transmission des héritages est liée par une étroite dépendance à l'état social des peuples. Dans les sociétés aristocratiquement constituées, cette loi est essentiellement conservatrice et tend à immobiliser les patrimoines dans les familles. Dans les États démocratiques, au contraire, la loi des successions tend au fractionnement, à la dissémination et à l'active circulation des fortunes privées. On a vu se manifester invariablement cette double tendance du droit successoral, sous l'action des principes qui ont dominé chaque société et chaque époque. Il est impossible, dans cette matière, d'isoler et d'étudier à part une période particulière du droit; chaque législation procède, dans une certaine mesure, des régimes qui l'ont précédée et, en même temps, des mouvements d'antagonisme et de réaction des principes qui ont tour à tour prévalu. Un aperçu rétrospectif de ces vicissitudes du droit est indispensable.

Dans la période patricienne du droit romain, représentée par la loi des Douze Tables, la dévolution des héritages ne suit pas la pente des affections; elle est indépendante des liens du sang et de la nature et liée exclusivement à la constitution civile de la famille. Les enfants et les descendants d'un degré plus éloigné succèdent, il est vrai, au père et à l'aïeul; mais ce ne sont pas indistinctement tous les enfants qui héritent, ce sont uniquement ceux qui se trouvent, lors du décès, sous la puissance paternelle. L'enfant émancipé a été libéré de cette puissance; l'émancipation l'a rendu étranger à la famille, et il ne succède pas plus qu'un véritable étranger, selon la loi dénaturée des Douze Tables. L'enfant émancipé n'hérite donc pas; au contraire, l'étranger entré dans la famille par adoption succède à son père adoptif comme s'il était le fils de son sang; le lien naturel n'est rien, le lien civil est tout.

On vient de voir que, sous le régime du droit romain primitif, les *héritiers* d'un chef de famille étaient ses enfants en puissance et, concurremment avec eux, ses descendants d'un degré plus éloigné, issus d'enfants prédécédés ou sortis de la famille par émancipation. En ce qui concerne le droit héréditaire des petits-enfants ou arrière-petits-enfants, il y a une distinction importante à faire. Les petits-enfants par les mâles succédaient seuls; les enfants d'une fille n'avaient rien à prétendre dans l'héritage de leur aïeul maternel; ils appartenaient uniquement à la famille de leur père, c'est-à-dire du mari de leur mère. Les familles, dans cette période du droit, ne se croisaient pas et ne se pénétraient pas par les mariages; chacun n'avait qu'une famille, à savoir sa famille paternelle, et chacune de ces familles ne reconnaissait d'autre lien que celui de la parenté par les mâles, et ne se perpétuait que par la descendance masculine ou par le moyen juridique des adoptions. Ainsi se maintenaient en s'isolant, en se préservant de toute communication et de tout croisement, le type de la race et l'orgueil du nom. La femme, dans cet état social, donnait simplement des enfants à son mari et des continuateurs de la famille de ce dernier. Quant à elle, de deux choses l'une : ou elle s'était mariée sans les solennités qui auraient pu la faire passer corps et biens dans la puissance de son époux, *in manu mariti*, et alors elle restait dans sa famille d'origine, demeurant étrangère à la famille maritale, n'y acquérant, en conséquence, aucun droit de succession et sans que ses enfants acquissent eux-mêmes aucun droit à sa propre hérédité; ou, au contraire, elle passait, par les solennités d'une sorte de mariage sacramentel, sous la puissance du mari, *in manu mariti*. Dans ce cas, elle entrait dans la famille maritale et, du même coup, tous ses liens et tous ses rapports étaient rompus avec sa famille d'origine, à laquelle elle devenait étrangère. Dans cette dernière situation, la femme devenait éventuellement *héritière* de son mari et, en cas de survivance, elle lui succédait comme si elle eût été sa fille, *loco filiæ;* dans la même situation, il s'établissait entre la mère et les enfants des droits mutuels d'hérédité, mais, il importe de le remarquer, des droits d'hérédité en quelque sorte collatérale. Les enfants et la mère pouvaient, il est vrai, se succéder mutuellement, mais en tant que frère et sœur, non en tant que mère et enfants.

Ainsi succédaient au père de famille ses enfants et ses petits-enfants en puissance, ses petits-enfants par les mâles, et enfin sa femme ou même sa bru, qui prenaient rang parmi les enfants et avaient droit avec eux et comme eux à une part virile, dans le cas où le régime matrimonial de la *manus* l'avait fait entrer dans la famille maritale. La filiation adoptive produisait, au reste, les mêmes droits héréditaires que la filiation réelle. Tel était le premier ordre de successeurs, la succession des descendants, qui étaient nommés en droit romain *hæredes sui*. On les appelait ainsi par deux raisons : la première, c'est que, se trouvant au moment du décès sous la puissance du chef de la famille, ils étaient en quelque sorte sa propriété et sa chose, les *héritiers* siens, *hæredes sui;* la seconde raison qu'on donne de cette locution est qu'il existait, dans les principes du droit romain, une sorte de copropriété du patrimoine entre tous les membres d'une même famille. Le chef seul administrait de son vivant, et son droit d'administration était absolu et s'étendait jusqu'à la faculté d'aliéner; mais, au décès du chef, la propriété se divisait entre les *héritiers*. C'est pourquoi les enfants succédant étaient censés succéder à ce qui leur appartenait déjà, à leur chose propre, idée que traduisait encore énergiquement cette dénomination, *hæredes sui*.

Il n'y avait pas à Rome, du moins dans la période du droit qui nous occupe en ce moment, de succession dévolue aux ascendants. La constitution de la propriété et de la famille répugnait à toute idée d'hérédité remontant ainsi les degrés de génération. Les chefs de famille étaient seuls propriétaires; tout ce que leurs enfants ou petits-enfants pouvaient acquérir, soit par succession, soit par la pratique d'un art ou d'une industrie, était de plein droit acquis au père, qui en disposait absolument comme de sa chose propre. Le décès d'un fils de famille, le fils se fût-il amassé un pécule, ne laissait donc vacant aucun patrimoine et n'ouvrait, en conséquence, aucune succession. Tout ce qu'il avait pu acquérir durant sa vie avait été acquis au fur et à mesure au père, sous la puissance duquel il était placé. Il n'y avait donc que deux ordres d'*héritiers :* les descendants *héritiers* siens, dont on vient de s'occuper, et, à leur défaut, les *héritiers* agnats, dont il reste à parler.

La loi des Douze Tables portait : *Si ab intestato moritur, cui suus hæres nec exit, agnatus proximus familiam habeto.* « Si quelqu'un meurt intestat, sans avoir d'*héritier* sien, le plus proche agnat aura la famille. » La famille ici signifie l'hérédité. Quant aux agnats qui succédaient ainsi en l'absence de descendants *héritiers* siens, c'étaient les parents collatéraux du défunt, reliés à lui par les degrés d'une parenté masculine exclusivement, et dont aucun n'était sorti de la famille de l'auteur commun par l'effet d'une émancipation. La succession était dévolue à l'agnat le plus proche, à l'exclusion des autres; si plusieurs étaient au même degré, ils succédaient et partageaient par têtes. Quant aux parents par les femmes, quelle que fût la promiscuité du degré, ils ne succédaient point ni en concours avec les agnats, ni même en l'absence de successeurs agnatiques. Il en était de même de la mère : elle n'héritait point de ses enfants, à l'exception du cas où le régime matrimonial de la *manus* l'avait fait passer dans la famille de son mari. Les parents maternels et la mère, en dehors de la condition de la *manus*, ne faisaient pas, en effet, partie de la famille, et la règle invariable était que l'hérédité ne sortait pas de la famille, de la famille factice et jusqu'à un certain point hors nature, telle que le droit civil l'avait constituée.

Ce régime sans entrailles, qui sacrifiait les droits du sang et les droits sacrés de la maternité au lustre et à la perpétuité des grandes races, ce régime fut progressivement amendé par les édits des préteurs. Le droit prétorien, droit de seconde formation, droit essentiellement plébéien et démocratique, grandit avec les progrès de l'élément plébéien et fit un pas en avant à chaque victoire intérieure, à chaque mouvement ascendant de la démocratie. La première réforme du droit prétorien consista à appeler à la succession du père les enfants émancipés, qui en étaient exclus par la loi des Douze Tables. Le préteur, s'inspirant des sentiments et des lois de la nature, leur accorda un droit d'hérédité, qui ne différa guère que nominalement de l'hérédité civile et qui fut appelée la *bonorum possessio unde liberi*. Puis vint le tour des parents par les femmes. Le préteur leur accorda aussi une succession de sa création, réunissant à peu près tous les avantages et tous les émoluments de la succession de droit civil, et qui prit le nom de *bonorum possessio unde cognati*. Toutefois, le préteur, qui n'était que magistrat, pouvait bien interpréter le droit avec ampleur, et même l'amender, mais il n'avait pas la puissance de l'abroger. Il appela donc les parents maternels, ou *cognati*, à la succession, mais dans le cas seulement où les *héritiers* agnatiques faisaient défaut. La survivance d'un seul agnat, s'il acceptait la succession, suffisait pour exclure tous les parents par les femmes ou cognats, même d'un degré plus rapproché que lui. Naturellement, la mère survivante dut prendre rang dans cette succession déférée par le droit prétorien aux cognats, où elle occupait le premier degré; mais, de même que les autres *cognati*, elle n'arrivait à la succession des enfants qu'en l'absence d'*héritiers* agnats, qui l'excluaient toujours, quelle que fût la distance du degré d'agnation.

Telles furent les principales réformes apportées par les édits des préteurs dans le droit successoral, réformes importantes, bien que nécessairement empreintes d'une certaine timidité. La législation des empereurs entra avec plus de hardiesse dans la voie des réformes. Il ne faut pas biaiser avec la vérité juridique et historique : il est certain que le droit civil alla sans cesse se démocratisant Les Césars prodiguèrent l'égalité en échange de la liberté perdue. La législation des Antonins entra largement dans cette voie des réformes civiles. Adrien eut l'honneur de relever les droits jusque-là méconnus de la maternité ; le sénatus-consulte Tertullien, rendu sous son règne, appela la mère à la succession de ses enfants morts sans postérité, et l'y appela en première ligne, à l'exclusion des agnats collatéraux autres que les frères et sœurs du défunt. Il est de la nature des droits d'hérédité d'être réciproques. Un nouveau sénatus-consulte, le sénatus-consulte Orphitien, consacra cette mutualité et, remplissant une lacune qu'avait laissée exister son devancier, il appela les enfants à l'hérédité de leur mère décédée. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que, dans cet état de la législation, aucune distinction n'était faite entre les enfants naturels et les enfants légitimes, quant aux droits à la succession de la mère. Au fond, rien n'était plus logique : il ne s'agissait point ici, en effet, d'un lien civil de famille, mais uniquement des nœuds du sang et des liens de la nature. Or, à ce point de vue de pur sentiment et de naturalisme philosophique, qui était celui de la législation antonine, il était logique, nous le répétons, d'établir une entière parité entre la filiation naturelle et la filiation légitime, relativement aux droits à l'hérédité maternelle.

Toutes les réformes partielles, réalisées par le droit prétorien d'abord et par le droit impérial plus tard, vinrent se fondre dans la réforme plus large et plus absolue opérée par la législation de Justinien. La novelle 118, le code définitif de l'égalité et qu'on peut appeler aussi le code du droit de la nature en matière successorale, posa et organisa le principe de la dévolution des hérédités dans l'ordre des affections présumées du défunt. La plus impérieuse des affections humaines est l'affection des pères et des mères pour leurs enfants et leurs petits-enfants. Selon la novelle, les enfants et descendants à tous les degrés succédèrent en premier ordre sans distinction entre les petits-enfants, par les filles ou par les mâles, et sans distinction non plus entre les enfants émancipés et ceux qui étaient restés sous la puissance de leur père. A défaut de postérité, les affections filiales sont celles qui parlent le plus haut au cœur de l'homme. Les enfants manquant, la novelle appela à la succession les ascendants paternels ou maternels, sans aucune préférence entre eux autre que celle qui résultait de la plus grande proximité du degré. En l'absence, enfin, de tous *héritiers* en ligne directe ascendante ou descendante, la novelle appela les collatéraux par ordre de proximité, et sans aucune acception de parenté par les mâles ou par les femmes; tout privilège agnatique disparut : l'aristocratique organisation de la famille romaine avait fait son temps.

Parmi les réformes de Justinien dans cette matière d'un si grand intérêt, il ne serait pas juste d'oublier celle qui forme l'objet de sa novelle 117, et qui attribua au conjoint pauvre une part dans la succession de l'époux prédécédé, part qui lui était assurée en concours avec tous les ordres d'*héritiers*, sans en excepter les enfants succédant au conjoint défunt. On peut regretter que cette disposition commandée par l'humanité et par les bienséances n'ait pas été reproduite dans le code civil. Ce code, du reste, à part quelques modifications portant sur des détails secondaires, a reproduit fidèlement l'économie de la novelle 118, et réglé comme elle la dévolution des successions sur l'ordre des affections présumées, c'est-à-dire des affections naturelles.

Le code civil, de même que la novelle 118, appelle en premier lieu à l'hérédité les enfants et descendants du défunt. S'ils sont tous du premier degré, ils succèdent par têtes; s'ils sont à des degrés différents, les petits-enfants de père ou mère prédécédés ne sont pas exclus par les enfants au premier degré, mais ils prennent, par voie de représentation, les lieu et place de leurs père ou mère défunts, et le partage s'opère par souches. Une subdivision par têtes s'exécute ensuite entre les *héritiers* groupés dans une même souche. Le partage par représentation et par souches a lieu encore toutes les fois que, les enfants au premier degré étant tous décédés, il ne reste que des descendants plus éloignés, et sans qu'il y ait à distinguer, d'ailleurs, s'ils sont ou non entre eux à égalité de degré. A défaut de descendants, la succession est dévolue en second ordre par le code aux ascendants du défunt; à défaut d'ascendants, elle est dévolue à ses parents collatéraux, par ordre de proximité. Toutefois, il existe dans l'économie du code certains cas de concours entre les successions ascendantes et collatérales. On peut résumer ainsi, en somme, les règles concernant cette simultanéité d'hérédité collatérale et ascendante : les ascendants autres que le père et la mère excluent tous les collatéraux, à l'exception des frères et sœurs du défunt ou des descendants de ses frères et sœurs. Quant aux frères et sœurs et à leurs ascendants, ils sont des collatéraux privilégiés et excluent tous les ascendants, à l'exception du père et de la mère, avec lesquels ils concourent. *Héritiers* ascendants ou *héritiers* collatéraux succèdent d'ailleurs par ordre de proximité; les plus proches écartent les plus éloignés. Il importe toutefois de remarquer ici que, par un emprunt assez malheureux et souvent critiqué fait au droit coutumier, le code civil a adopté la règle de la division entre les deux lignes paternelle et maternelle de toute succession échue à des parents ascendants ou collatéraux. L'hérédité se scinde ainsi en deux hérédités, où chaque successible ne prend part que dans sa ligne. Il résulte de là qu'un parent du degré le plus intime, un père ou une mère, par exemple, peut se trouver en concours avec un parent d'un degré beaucoup plus éloigné, appartenant à l'autre ligne, et qui n'en prend pas moins une certaine quotité de la succession. Ce résultat, qui se produit fréquemment, met évidemment en échec le principe des affections présumées, qui est cependant le principe régulateur de notre loi des successions.

La proximité du degré n'est pas la seule condition requise pour hériter : il faut, de plus, la capacité légale. Pour être capable, le premier point est d'exister ou au moins d'être conçu au moment où s'ouvre la succession. Il faut, en outre, ne se trouver dans aucun des cas d'indignité déterminés par la loi. Une autre condition était requise par le code civil, avant qu'il eût été remanié sur ce point par la loi du 14 juillet 1819, c'était la qualité de Français. Le code n'avait pas reproduit, il est vrai, l'odieux principe du droit d'aubaine, qui privait autrefois les étrangers d'une manière absolue, du droit de recueillir la succession de leurs parents décédés en France; mais il avait établi sur ce point la règle de la réciprocité, en disposant que les étrangers ne pourraient succéder en France qu'autant que les lois de leur pays permettraient à nos nationaux de succéder chez eux et dans la même mesure. La loi de 1819, plus généreuse et plus hospitalière, a définitivement aboli le dernier vestige du droit d'aubaine, et a admis les sujets étrangers à hériter en France, de la même manière que les parents régnicoles, sans rechercher si les codes du pays auquel appartient le successeur aubain contiennent ou non des dispositions analogues en faveur des Français. Cette loi, inspirée de l'esprit nouveau, de l'esprit de fraternité entre les peuples, a fait entrer dans la large sphère du droit des gens la capacité d'hériter, qui avait été jusque-là circonscrite dans la nomenclature des droits civils non communicables aux étrangers.

Héritier extravagant (L'); en espagnol, *El heredero loco*, saynète de Ramon de La Cruz. La scène se passe dans un bourg voisin de Madrid. Diego, un paysan, est marié avec Marcia et en a deux enfants. Il s'est rendu à la capitale pour voir son frère, malade depuis bien des années, et a prolongé son séjour plus que de coutume, ce qui a jeté de l'inquiétude dans l'esprit de sa femme. Leur fille, Blasa, a un *novio*, c'est-à-dire un fiancé nommé Juan Lorenzo, et les familles des deux amoureux consentent à leur union. Tout à coup revient Diego, orné d'une perruque majestueuse et d'un laquais vêtu à la française et ayant une boîte de carton sous le bras. Aux reproches que lui adresse sa femme, il répond par ce mot victorieux : « Je suis héritier; j'ai un million. » Il est vrai qu'il ne s'agit que de réaux; mais cela fait encore plus de 200,000 fr. Il a commandé pour sa femme des vêtements tout brodés d'or et veut que ses enfants soient élevés comme des grands seigneurs. Diego déclare à sa femme que désormais elle ne doit plus avoir d'amour pour lui; car les gens du monde, une fois mariés, n'ont plus le

droit de s'aimer, comme pourraient le faire des roturiers. Quant à lui, il prendra une maîtresse, car cela pose un homme marié. Un paysan qui lui a prêté 40 piastres, en apprenant la fortune qui vient d'échoir à Diego, accourt lui réclamer cette petite somme. Et celui-ci le congédie en lui disant qu'un gentilhomme ne paye pas ses dettes. Heureusement que Julian, le notaire du village, vient lui apprendre que le négociant chez lequel la fortune de Diego a été confiée en dépôt a pris la fuite. Il ne lui reste d'autre ressource que d'oublier sa vanité d'une heure et de redevenir Gros-Jean comme devant. Diego en prend assez gaiement son parti et se félicite de penser que désormais, sans déroger, il pourra marier ses deux enfants. Il donne son consentement à ce mariage, et aussitôt il apprend de la bouche de Julian que la lettre qu'il vient de lui faire lire est une lettre supposée et que sa prétendue ruine n'avait d'autre but que de le rappeler à des sentiments plus raisonnables. Ce petit tableau de mœurs villageoises est plein de vivacité, de finesse, d'esprit et d'observation. Il fait partie des *Saynètes* de Ramon de La Cruz, traduites par M. Antoine de Latour (Paris, Michel Lévy, 1865, 1 vol. in-12).

Héritiers (LES) ou le **Naufrage**, comédie en un acte et en prose, d'Alexandre Duval; représentée au théâtre de la République (Comédie-Française) le 27 novembre 1796. La jolie comédie des *Héritiers* doit sa naissance à ce passage de La Bruyère, qui la contenait, en effet, mais d'où il fallait la tirer : « Combien de testateurs se repentiraient de leur économie pendant leur vie, s'ils pouvaient voir après leur mort la figure de leurs héritiers ! » Voici la fable imaginée par l'auteur. Jules a cru voir périr son maître, Antoine Kerlebon; celui-ci était riche, et déjà ses parents se mettent en devoir de partager un immense héritage. Les héritiers sont Duperron et sa mère, Henri, sa jeune cousine et Jacques Kerlebon; ce dernier écrit de Marseille qu'il se dispose à se rendre à Landerneau, lieu de la scène; il annonce qu'il partira le 2, qu'il arrivera le 12 et qu'il épousera le 15 la cousine de Henri. Henri et sa cousine s'aiment et sont réduits au désespoir. Mais Antoine Kerlebon a été sauvé par des Anglais; il n'est pas connu des héritiers. Quand il paraît, on le prend pour son frère; il profite de la méprise pour éprouver l'attachement de ses parents. Il trouve dans Duperron et sa mère un vil égoïsme, et dans Henri et sa cousine un cœur excellent : il s'amuse de l'inquiétude des deux amants, est indigné des projets que forment Duperron et sa mère, et se retire pour prendre du repos. Arrive Jacques, son frère, que Duperron et sa mère prennent pour Antoine; aussi l'accablent-ils de politesses. Mais Antoine Kerlebon revient; Duperron et sa mère sont bien confus, et Antoine n'exige, pour toute vengeance, que l'union de Henri et de sa cousine. Tel est le fond de cette petite comédie, qui se distingue par des situations comiques, par des scènes bien dialoguées.

Pendant trente ans et plus, le public a fait bon accueil aux *Héritiers*. Le plan de cette pièce coûta si peu de travail à l'auteur, qu'il l'écrivit dans un jour. Comme ses autres ouvrages dramatiques, elle porte l'empreinte d'une composition vive et rapide. Aussi est-elle plus remarquable par la conception de l'ensemble que par la perfection des détails. Les *Héritiers* furent la première pièce marquante d'Alexandre Duval.

Héritière (L'), vaudeville en un acte, de Scribe et Germain Delavigne; représenté au théâtre du Gymnase en 1823. Une jeune veuve, Agathe de Melval, vient de perdre son oncle le commandeur. Celui-ci a nommé pour exécuteur testamentaire M. de Gourville, vieux garçon encore vert et affligé 40,000 livres de rentes. On ignore l'importance du legs fait à Agathe par le défunt, qui désirait vivement le mariage de sa nièce et de Gourville. Ce dernier, présumant que la veuve n'héritera que de 10,000 livres de rentes, forme le projet de l'unir à son neveu Gustave. Il entreprend donc de triompher de l'indifférence des deux jeunes gens. Gustave, provoqué par son oncle, jure de triompher de la froideur d'Agathe. Quant à celle-ci, elle se laisse prendre assez aisément au doux langage du bel amoureux. C'est en ce moment que M. de Gourville reçoit le testament du commandeur. Il est conçu en ces termes : « J'institue pour légataire universelle ma nièce Agathe, la seule personne de ma famille qui ne m'ait jamais rien demandé. » Or, il s'agit d'une fortune de plus de 100,000 livres de rentes, et le vieux garçon veut alors épouser pour son compte. Il change de batteries et essaye, mais trop tard, de détruire son ouvrage. Après un véritable duel d'habileté et de rouerie avec Gustave, M. de Gourville se sent vaincu et est forcé, à contre-cœur, de consentir au bonheur des amants. « Qu'est-ce que je voulais? qu'est-ce que je demandais? dit-il alors hypocritement, de vous voir unis, et pour en arriver là, je peux me vanter que vous m'avez donné assez de mal. » L'*Héritière* est un véritable petit chef-d'œuvre. On y trouve réunies les plus précieuses qualités de Scribe, sans ses défauts habituels. Les scènes sont filées avec une habileté et un charme extrêmes.

Héritière (L') ou **Un coup de partie**, comédie en cinq actes et en prose, d'Empis; représentée au Théâtre-Français le 4 septembre 1844. « M. Lucien d'Aubray, dit Théophile Gautier, secrétaire intime du ministre des affaires étrangères, a perdu au jeu tout ce qu'il possédait et même 300,000 fr. qu'il ne possédait pas. Aucune ressource ne lui reste; il a vendu jusqu'aux secrets de l'Etat, et, dans l'impossibilité de vendre son âme au diable, il n'a plus qu'à la lui donner en se brisant le crâne d'un coup de pistolet. Dans cette conjoncture, une comtesse de Cireuil, qui le protége, vient offrir à Lucien d'épouser une jeune héritière possédant 3 millions de dot, M^lle^ Catherine Renaud, nièce d'un riche, mais honnête industriel. Vous jugez s'il accepte avec empressement! Cependant la fortune semble bientôt se repentir de lui avoir souri. Un certain Louis Morel, qui aspire secrètement à la main de M^lle^ Renaud, arrive tout exprès de Saint-Pétersbourg, où il était attaché à l'ambassade française, pour démasquer Lucien d'Aubray, c'est-à-dire apprendre à l'oncle de Catherine que celui auquel il va la livrer est un fourbe audacieux qui a 300,000 de dettes contractées dans les tripots, et, de plus, une maîtresse, M^me^ de Renneville, dont il a l'intention de ne point se séparer, quoi qu'il arrive. Pour prévenir l'effet de cette révélation, Lucien d'Aubray confesse, avec une feinte humilité, ses erreurs de jeunesse à Catherine, mais en se taisant toutefois sur le chapitre de M^me^ de Renneville. L'innocente fille, touchée de la délicatesse de cet aveu, pardonne à son futur époux et jure de n'appartenir jamais à un autre qu'à lui. » L'oncle, malgré des doutes, se voit forcé lui-même de consentir au mariage; car Lucien a eu l'infamie de faire répandre le bruit que l'honneur de M^lle^ Renaud en exigeait la prompte conclusion. Il faut, pour dessiller les yeux de la charmante aveugle, que Louis Morel lui fasse lire une lettre adressée par Lucien à M^me^ de Renneville. Naturellement, Morel épousera Catherine.

En somme, la caractère de Catherine est froid, celui de Morel est faux, celui de Lucien est odieux, aucun n'est intéressant. Ce qui fit le succès de l'ouvrage, c'est le mérite du style et l'habileté avec laquelle les situations étaient présentées et développées.

HÉRITIER (L'), auteur dramatique et historien français. V. L'HÉRITIER.

HÉRITINANDEL s. m. (é-ri-ti-nan-dèl). Erpét. V. HÉRÉTIMANDEL.

HÉRIUS, nom latin de la VILAINE.

HERLE s. m. (èr-le; *h* asp. — altér. de *harle*). Ornith. Nom vulgaire du harle huppé.

HERLEN, ville de Hollande. V. HEERLEN.

HERLEVA ou **ARLETTE**, mère de Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre, qui vivait au XI^e^ siècle. D'après Augustin Thierry, c'était une paysanne que le duc de Normandie, Robert II, aperçut un jour où elle lavait du linge et qu'il acheta moyennant un prix débattu avec le père de la belle fille. Selon Saint-Foix, Arlette était fille d'un pelletier de Falaise, et Robert conçut une vive passion pour elle en la voyant danser dans la rue; enfin, suivant Lingard, elle avait pour père un officier de la maison du duc. Quelle que soit la vérité sur ce point, toujours est-il qu'Arlette captiva au plus haut degré le cœur de Robert le Diable, à qui elle donna un fils, Guillaume le Bâtard (1027), le futur conquérant de l'Angleterre. Après la mort de Robert le Diable, qui ne l'avait point épousée, sans doute à cause de sa basse extraction, Arlette se maria avec un seigneur appelé Herluin, dont elle eut trois enfants.

HERLOSSSOHN (Charles-Ceorges-Reginald HERLOSS, dit Charles), littérateur allemand, né à Prague en 1804, mort en 1849. Il étudia le droit, fut quelque temps précepteur, puis se rendit, en 1825, à Leipzig, où il conquit par ses travaux littéraires une position indépendante et fonda, en 1830, la *Comète*, journal de littérature et de critique. Herlosssohn a publié un grand nombre de romans, de nouvelles, de petits récits, etc., dans lesquels il a fait preuve d'un grand talent d'exposition, d'une imagination des plus vives et d'une connaissance approfondie du cœur humain. Nous citerons, entre autres. *Tableaux du temps et de la vie* (Hanovre, 1839-1843, 6 vol.); les *Fleurs de la forêt* (Altenbourg, 1847); *Tableaux de fantaisie* (Leipzig, 1846-1847, 2 vol.); *Tableaux de Pâques* (Leipzig, 1846), ouvrage qui obtint beaucoup de succès; les *Hongrois* (1832); le *Dernier Thaborite* (1834); le *Premier amour de Wallenstein* (1844); les *Hussites* (1843); la *Fille de Piccolomini* (1846), les *Meurtriers de Wallenstein* (1847), etc. Herlosssohn avait, en outre, publié un grand ouvrage : l'*Allemagne pittoresque et romantique*, une intéressante description du *Mont des géants et du comté de Glatz* (Leipzig, 1847). On lui doit aussi des poésies lyriques, publiées en recueil sous ce titre : *Livre des chansons* (Leipzig, 1848) et auxquelles il faut joindre ses *Poésies posthumes*, éditées par A. Bœttyer (1851). Enfin, on a publié la collection de ses *Romans historiques* (Prague, 1862-1864, 12 vol.) et le recueil de ses *Œuvres complètes* (Prague, 1865 et années suiv.).

HERLUFSHOLM, village du Danemark, dans l'île de Seeland, près de la ville de Nestved, à 66 kilom. S.-O. de Copenhague. Bel établissement d'instruction publique, avec bibliothèque de 12,000 volumes. Herlufsholm était, au XII^e^ siècle, un grand monastère de bénédictins et portait le nom de *Skovkloster* Devenu, après l'introduction de la Réforme, fief de la couronne, il fut donné, en 1560, avec d'autres domaines, par le roi Frédéric II, à l'illustre amiral Herluf Trolle. Ce grand homme, quelques jours avant la bataille navale (23 mai 1565) où il fut frappé mortellement, consacra Skovkloster et tous les biens qui en dépendaient à la fondation d'un établissement d'instruction publique qui, en souvenir de son fondateur, fut appelé Herlufsholm. Par un privilége spécial, cet établissement, qui est à la fois une école dite savante et un internat, n'a rien de commun avec les autres établissements analogues du royaume; il est tout à fait indépendant de l'administration générale de l'instruction publique. Il est dirigé par un président nommé par le roi et relevant directement du conseil privé d'Etat.

HERLUIN, vulgairement appelé **Hellouin**, bénédictin français, né en Normandie en 994, mort au monastère du Bec en 1078. Issu d'une famille noble, il suivit le métier des armes jusqu'à l'âge de quarante ans. Ayant fait le vœu d'embrasser la vie monastique s'il échappait à la mort dans un combat terrible, où il avait peu d'espoir de se sauver, il s'empressa d'accomplir son vœu en fondant dans une de ses propriétés, à Bonneville, un couvent dont il devint l'abbé (1034). En 1039, Herluin quitta Bonneville pour aller créer un nouveau monastère au confluent de la Risle et du Bec. L'école établie dans le monastère du Bec acquit en peu de temps une grande célébrité, et il en sortit un grand nombre de personnages fameux, entre autres le pape Alexandre II.

HERLUISON (Pierre-Grégoire), écrivain religieux français, né à Troyes en 1759, mort à Saint-Martin les-Vignes, près de Troyes, en 1811. Il entra dans les ordres, devint professeur à l'Ecole militaire de Brienne, puis fut bibliothécaire de l'Ecole centrale de l'Aube et, par la suite, de sa ville natale. Ses principaux ouvrages sont : la *Théologie réconciliée avec le patriotisme*, ou *Lettres théologiques sur la puissance royale et sur l'origine de cette puissance* (Troyes, 1790), traité dans lequel Herluison montre, en invoquant le témoignage des Pères de l'Eglise, que les peuples ont le droit de choisir leur gouvernement; le *Fanatisme du libertinage confondu*, ou *Lettres sur le célibat des ministres de l'Eglise* (Paris, 1792, in-8°); *De la religion révélée* ou *De la nécessité des caractères et de l'authenticité de la révélation* (Paris, 1813), écrit posthume.

HERM (l'), ancien petit pays de France, dans le bas Poitou, où était Saint-Michel-en-l'Herm, bourg compris actuellement dans le département de la Vendée.

HERM, petite île d'Angleterre, dans la Manche, archipel des îles Normandes, à 6 kilom. E. de Guernesey, dont elle dépend; 2 kilom. de longueur sur 1 kilom. de largeur.

HERMÆUM PROMONTORIUM, nom de plusieurs caps du monde connu des anciens : 1° cap de l'Afrique septentrionale, à l'E. de Carthage, aujourd'hui cap *Bon;* 2° cap de la Sardaigne, sur la côte N.-O., appelé aujourd'hui cap *della Caccia;* 3° cap de Thrace, sur la côte du Bosphore; il porte actuellement le nom de *Iéni-Hissar*.

HERMAGORAS DE TEMNOS, rhéteur grec qui vivait vers le milieu du I^er^ siècle av. J.-C. Il acquit une grande réputation par son habileté oratoire et par le talent qu'il déploya dans l'enseignement de la rhétorique. Hermagoras donna notamment une division nouvelle de cette partie de la rhétorique qu'on nomme invention. Cette division, attaquée par Cicéron, a été vivement défendue par Quintilien. Aucun des ouvrages de ce rhéteur n'est parvenu jusqu'à nous.

HERMAN ou **HERRMAN** (François-Antoine), diplomate français, né à Schlestadt (Alsace) en 1758, mort à Paris en 1837. Il était fils d'un procureur général au conseil souverain d'Alsace. Nommé consul général à Londres, il attira l'attention de Louis XVI par son intéressante correspondance diplomatique, envoya des mémoires remarquables sur les affaires de l'Inde et sur la traite des noirs et fut chargé par le roi d'acheter des grains lors de la famine qui sévit en 1788. Après la mort de Louis XVI, Herman fut révoqué de ses fonctions, devint un des agents de Louis XVIII et ne rentra en France qu'en 1801. Le premier consul le fit entrer de nouveau dans la diplomatie, le nomma premier secrétaire d'ambassade à Madrid, où il négocia un traité entre l'Espagne et la France, puis consul général à Lisbonne. Une armée française ayant envahi peu après le Portugal, Herman remplit les attributions de ministre de l'intérieur et des finances et dut à ce titre lever sur le pays d'énormes contributions de guerre. En quittant le Portugal, Herman fut envoyé en Prusse et nommé consul général à Kœnigsberg. Il garda ce poste jusqu'à la Restauration, devint alors membre du conseil d'Etat, occupa la charge de sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères en 1821, suivit le duc de Montmorency dans la retraite et conserva seulement le titre de conseiller d'Etat en service extraordinaire. On a de lui quelques écrits, entre autres : *De l'état actuel de l'Espagne et de ses colonies considéré sous le rapport des intérêts politiques et commerciaux de la France et des autres puissances de l'Europe* (1824).

HERMAN (Antoine-Edouard), administrateur français, fils du précédent, né à Londres en 1795, mort en 1864. Il entra dans l'administration sous la Restauration, devint sous-préfet de Brest, puis successivement préfet des Landes (1822), de l'Aisne (1823), de l'Indre (1823), des Ardennes (1823), du Gard (1828), et fut révoqué en 1830. Toutefois, au bout de quelques années, Herman entra, comme chef de section, au ministère de l'intérieur, devint chef de bureau à l'administration départementale et commerciale en 1836, chef de division en 1845, secrétaire général en 1848, et fut élu, en 1849, membre du conseil d'Etat par l'Assemblée législative. Après le coup d'Etat du 2 décembre, Herman fit partie de la commission consultative, entra, au commencement de 1852, dans le conseil d'Etat reconstitué, et fut appelé, en 1856, à faire partie du sénat. On lui doit un *Traité d'administration départementale* (1855, 2 vol. in-8°).

HERMAN ou **HERMANN** (Armand-Martial-Joseph), président du tribunal révolutionnaire, né à Saint-Pol (Pas-de-Calais) en 1759, décapité le 6 mai 1795. Il était avocat général au conseil de l'Artois au moment de la Révolution. Il en adopta les principes, et devint juge, puis président du tribunal criminel du Pas-de-Calais. Dans un mémoire adressé à l'Assemblée législative, le 14 mai 1792, il demandait la création d'hospices pour les infirmes, d'ateliers nationaux pour les ouvriers sans travail, la prompte organisation de l'instruction publique, mais insistait en même temps pour le maintien de la discipline dans l'armée et la répression sévère de toute tentative de troubles. Robespierre, son compatriote, faisait le plus grand cas de lui. Dans une des listes de révolutionnaires saisies chez ce dernier, le nom d'Herman se trouve en tête, avec cette note : « Homme éclairé et probe, capable des premiers emplois. » Robespierre le fit, en effet, nommer, en 1793, président du tribunal révolutionnaire. Il reçut le portefeuille de l'intérieur, et, quand les ministères furent remplacés par douze commissions administratives, il fut mis à la tête de celle de la police et des tribunaux, qu'il conserva jusqu'au 9 thermidor. On l'arrêta quelque temps après cette journée, et il entendit prononcer sa sentence de mort par ce même tribunal dont il avait naguère dicté les arrêts.

HERMAN DE SAINTE-BARBE (Guillaume), carme et écrivain religieux belge. V. HÉRIS.

HERMANARIC ou **ERMÉRIC**, roi des Goths, de la race des Amales, né vers 266 de notre ère, mort vers 376. Ce nouvel Alexandre, selon Jornandès, porta sa nation à son plus haut degré de puissance. Il réunit sous son autorité les peuplades gothiques indépendantes, soumit les peuples les plus belliqueux du Nord, étendit sa domination sur la Lithuanie, la Courlande, la plus grande partie de la Russie méridionale, sur les pays compris entre le Pont-Euxin et la mer Baltique, puis battit les Hérules, les Vendes, les Esthiens sur les bords de l'océan Germanique, et laissa à ces peuples leurs rois et leur gouvernement, se bornant à en faire ses tributaires. Le roi des Goths était arrivé à l'âge de cent dix ans, si l'on en croit Jornandès, lorsque deux frères, Ammius et Sarus, voulant venger la mort de leur sœur Sanielh, que Hermanaric avait fait traîner et mettre en lambeaux par des chevaux sauvages, tentèrent de le tuer et lui firent une blessure dont il ne put guérir. Sur ces entrefaites, les Huns envahirent le vaste empire du vieux roi, qui, désespéré de ne pouvoir leur résister, se donna la mort. Il était fils de Géberich, et eut pour successeur Withimir.

HERMANCE, village de Suisse, canton et à 15 kilom. N.-E. de Genève, sur la rive S.-E. du lac de Genève et près de la frontière française (Haute-Savoie); 400 hab. Autrefois ville forte, Hermance fut ruinée à la fin du IV^e^ siècle par les Burgundes; rebâtie par la reine Hermangarde, elle fut brûlée par les Bernois au XVI^e^ siècle.

HERMANDAD s. f. (èr-mann-dad — mot espagnol, formé de *hermano*, frère). Association formée en Espagne vers la fin du XV^e^ siècle, et ayant pour but une protection mutuelle contre les exactions des voleurs et des malfaiteurs. ‖ Sorte de gendarmerie qui résulta de la précédente association, organisée administrativement. ‖ On dit souvent SAINTE HERMANDAD : *Vous saurez qu'avec la* SAINTE HERMANDAD *il n'y a pas de chevalerie qui tienne.* (Damas-Hinard.)

— **Encycl.** Sous l'ancienne féodalité, les paysans avait à se défendre, non-seulement contre une quantité de bandes de brigands qui venaient les voler, mais encore contre les nobles, qui, non contents de les accabler d'impôts et de corvées, faisaient eux-mêmes ou faisaient opérer par leurs gardes des excursions dans lesquelles ils pillaient et assassinaient ceux qui ne voulaient pas se laisser dépouiller de bonne grâce, violaient les filles et commettaient toutes les atrocités qu'un homme méchant et avide peut faire lorsqu'il est sûr de l'impunité. Vers l'an 1282, plusieurs

villes d'Aragon formèrent une *fédération* afin de s'opposer à ces excès. Bientôt les villes de Castille et de Léon, voyant les bienfaits de cette association, formèrent une ligue en 1295. Elles publièrent des statuts et menacèrent de la dévastation de leurs domaines les nobles qui auraient commis quelque brigandage ou insulté un des membres de la confrérie; on les força ainsi à donner des garanties pour l'observation exacte des lois. Considérée d'abord comme une simple association de secours mutuels, cette institution prit des proportions considérables, et les rois, voyant tout l'avantage qu'ils pourraient en tirer pour maintenir la noblesse dans l'obéissance, protégèrent son développement en lui accordant de grands priviléges. Aussi, dès 1486, elle était répandue dans toute l'Espagne. Elle était représentée par une armée de gens de pied et de cavaliers, qui étaient disséminés dans toutes les provinces, et étaient chargés de veiller à la sûreté des routes et des campagnes; son pouvoir était considérable et ne s'arrêtait ni devant la noblesse ni devant le droit d'asile ordinairement accordé aux églises. Quiconque avait enfreint les lois était poursuivi partout, saisi, traduit devant des juges qui appartenaient à l'association et puni selon les lois. En vain y eut-il plusieurs soulèvements des nobles pour abolir cette institution, la protection que le roi lui accordait empêcha sa destruction; mais peu à peu elle ne devint plus qu'une sorte de maréchaussée, qui ne pouvait punir qu'en cas de flagrant délit. Elle était sous les ordres d'un haut conseil, qui punissait avec une grande sévérité tous ceux de ses membres qui, abusant de leur autorité, avaient commis quelque larcin. Son action ne s'étendait qu'au delà des murs des villes, dans l'intérieur desquelles elle ne pouvait arrêter personne. Les principaux lieux de concentration étaient Ciudad-Rodrigo, Talavera et Tolède. Cette institution a disparu dans ces dernières années et a été remplacée par une gendarmerie espagnole, formée d'après le modèle de la gendarmerie française, et à laquelle on donne le nom de garde civique. On a, bien à tort, confondu la *sainte hermandad* avec le tribunal de l'inquisition; si les membres de cette association figuraient, soit dans les exécutions, soit dans les arrestations opérées par l'inquisition, ce n'était que comme soldats chargés de la police des villes et des campagnes.

HERMANFRED ou **HERMANFROI**, roi de Thuringe, mort assassiné en 530. A la mort de son père, Bazin, il partagea le royaume avec ses frères puînés, Badéric et Berthaire; mais bientôt après, à l'instigation de sa femme, Amalbergue, nièce du grand Théodoric, il résolut de s'emparer de tout l'héritage paternel, poignarda Berthaire, puis fit assassiner Badéric et devint maître de toute la Thuringe. Hermanfred ne tarda point à expier ses crimes. Comme il refusait à Thierry, roi de Metz, qui l'avait aidé à se débarrasser du dernier de ses frères, de lui donner une partie des possessions de Badéric, Thierry envahit la Thuringe (528), battit Hermanfred, qui parvint à se sauver, l'invita à une conférence pour faire la paix, et le fit précipiter du haut des murailles de Tolbiac. La Thuringe fut alors réunie à la monarchie des Francs.

HERMANMIESTECZ, ville des Etats autrichiens (Bohême), cercle et à 7 kilom. O. de Chrudim, sur le Goldenbach et le Podol; 4,500 hab. Château; école de cavalerie; source minérale; carrières de marbre et de pierres à plâtre.

HERMANN, surnommé **Contractus**, historien allemand, issu de la famille des comtes de Vehringen, né en 1013, mort en 1054. Frappé, dès sa première jeunesse, d'une paralysie qui lui contracta les membres (d'où son surnom), il s'adonna avec passion à l'étude dans le monastère de Saint-Gall, apprit la langue grecque, les siences mathématiques, l'astronomie, la musique, la mécanique, et devint un des hommes les plus savants de son temps. A l'âge de trente ans, Hermann entra dans l'ordre des bénédictins et devint abbé du couvent de Reichenau, où il termina sa vie. Son principal ouvrage est une *Chronique*, qui va du commencement de notre ère à l'an 1054. Cet ouvrage, rédigé avec soin, dans un style assez pur, et qui offre beaucoup d'intérêt en ce qui concerne les événements de la fin du xe siècle et de la première moitié du xie, a été continué par Bernoldus jusqu'en 1100. Il a été publié pour la première fois sous le titre de *Chronicon de sex mundi ætatibus* (Bâle, 1525, in-fol.). La meilleure édition est celle de Saint-Blaise (1790-1792, 2 vol. in-4o). Parmi ses autres écrits, nous citerons : *De mensura astrolabii* et *De utilitatibus astrolabii*, traités de la construction et de l'usage de l'astrolabe, qui ont paru dans le *Thesaurus anecdotorum* de Pen. C'est un extrait d'ouvrages arabes. On lui doit, en outre, une dissertation *De monochordo*, publiée dans les *Scriptores ecclesiastici de musica*, de Gerbert; des poëmes historiques; enfin Trithème prétend qu'Hermann est l'auteur des hymnes *Salve*, *regina*, et *Alma redemptoris mater*.

HERMANN Ier, comte palatin de Saxe et landgrave de Thuringe, mort à Gotha en 1215. Neveu de l'empereur Frédéric Ier, il reçut, en 1181, le titre de comte palatin de Saxe, et succéda, en 1191, à son frère Louis III comme landgrave de Thuringe. Ce prince repoussa avec fermeté les prétentions de l'empereur Henri VI sur la Thuringe et celles de Conrad, archevêque de Mayence; se prononça, après 1198, tantôt pour Philippe de Souabe, tantôt pour Othon de Brunswick, qui se disputaient l'empire; vota, en 1210, dans l'assemblée de Bamberg pour la déposition d'Othon, qui venait d'être excommunié par Innocent III, et se prononça alors en faveur de Frédéric de Sicile. Le règne de ce prince acquit un grand éclat par la protection éclairée qu'il accorda aux lettres. Sa cour devint le rendez-vous des plus célèbres poëtes du temps : Wolfram d'Eschenbach, Henri de Veldecke, etc., qui ont à l'envi célébré ses louanges, et ce fut sous ses auspices qu'eut lieu, en 1207, la fameuse lutte poétique connue dans l'histoire littéraire de l'Allemagne sous le nom de *Guerre de la Wartbourg*. Hermann mourut pendant un voyage qu'il fit à Gotha. Il eut pour successeur son fils Louis.

HERMANN (Nicolas), poëte allemand, né en 1561. Il passa la plus grande partie de sa vie à Joachimsthal et fut l'ami du prédicateur Matthesius, qui a écrit la vie de Luther. Très-attaché à la Réforme, il composa des chants religieux pour l'Eglise évangélique. Presque toutes ses poésies ont été mises en musique, et un certain nombre de ses hymnes se chantent encore dans les églises protestantes de l'Allemagne. Les compositions d'Hermann ont été publiées en deux recueils, l'un par Paul Eber en 1560, l'autre par Matthesius un peu plus tard.

HERMANN (Paul), botaniste allemand, né à Halle en 1646, mort à Leyde en 1695. Il se fit recevoir docteur en médecine, puis se rendit à Batavia comme médecin de la Compagnie hollandaise, et séjourna pendant huit ans dans les Indes, où il se livra à d'intéressantes études sur la botanique et l'histoire naturelle. De retour en Europe, Hermann se fixa à Leyde (1679), y occupa une chaire de botanique et devint conservateur du Jardin des plantes de cette ville. Il est l'auteur d'une méthode de classification basée sur la considération du fruit et très-compliquée, ce qui a empêché qu'elle fût adoptée. On lui doit la description d'un grand nombre de végétaux inconnus avant lui, et ses ouvrages sont remarquables, outre leur mérite intrinsèque, par la beauté des dessins gravés. Les principaux sont : *Horti academici Lugduno-Batavi Catalogus* (Leyde, 1687); *Paradisus Batavus, continens plus centum plantas ære incisas et descriptionibus illustratas* (Leyde, 1698, in-8o), magnifique ouvrage imprimé par Elzévir; *Cynosura materiæ medicæ* (Strasbourg, 1710, in-4o), etc. Linné a donné en l'honneur de ce savant botaniste le nom de *hermannia* à un genre de la famille des buttnériacées.

HERMANN (Jacques), mathématicien suisse, né à Bâle en 1678, mort dans la même ville en 1733. Il professa successivement les mathématiques et la philosophie à Padoue, à Francfort-sur-l'Oder et à Bâle; il était associé de l'Académie des sciences de Paris et de celles de Saint-Pétersbourg et de Berlin. On a de lui : *De phoronomia, sive De viribus et motibus corporum solidorum et fluidorum* (Amsterdam, 1716), et divers mémoires de géométrie. Ses travaux ont principalement pour objet la théorie des épicycloïdes sphériques, celle des courbes, imaginées par Tschirnhausen, que peut décrire la pointe d'un stylet tendant un fil attaché à ses extrémités en des points fixes et s'enroulant sur des courbes fixes. On savait déjà mener les tangentes à ces courbes; Hermann fournit une méthode pour construire leurs rayons de courbure.

HERMANN (Jean), médecin et naturaliste français, né à Barr (Alsace) en 1738, mort en 1800. Il passa son doctorat à Strasbourg en 1763, puis se fixa dans cette ville, où, professeur extraordinaire en 1769, il devint professeur titulaire d'histoire naturelle médicale en 1784, de botanique et de matière médicale en 1794, et professeur d'histoire naturelle à l'Ecole centrale du Bas-Rhin en 1796. L'année suivante, il fut nommé membre correspondant de l'Institut. Ce fut ce savant qui enseigna le premier publiquement l'histoire naturelle à Strasbourg. Il forma de belles collections et enrichit considérablement le Jardin de botanique, dont il était directeur. Ayant été visité un jour par le fameux terroriste Schneider, il lui montra les richesses botaniques de son Jardin. « Citoyen, lui dit tout à coup Schneider, en voyant les palmiers et les orangers qui faisaient l'orgueil du botaniste, ton jardin n'est plein que d'aristocrates! Ce n'est pas là ce qu'il faut que tu cultives, c'est du chanvre pour habiller nos soldats et des pommes de terre pour les nourrir. » Outre de nombreux articles insérés dans divers recueils, des notes, etc., on a de lui : *Tabula affinitatum animalium* (Strasbourg, 1783, in-4o), « ouvrage dans lequel il s'attache à montrer, dit Cuvier, que les animaux ne doivent pas être placés sur une seule ligne ou dans une seule série d'échelons, mais que chaque espèce a, dans quelque partie de son organisation, des rapports marqués avec des espèces nombreuses d'autres genres, d'autres classes souvent éloignées, et l'auteur cherche a representer une partie de ces rapports sur un grand tableau, où des lignes croisées en divers sens joignent ensemble les espèces qui offrent ces sortes de ressemblances. Cette idée est suivie avec beaucoup de sagacité dans le texte et éclaircie par des observations exactes et des remarques ingénieuses. » Citons encore d'Hermann : *Sur la manière de préparer et d'entasser des objets d'histoire naturelle* (Leipzig, 1788) *Coup d'œil sur le tableau de la nature* (Strasbourg, 1777, in-8o). — Son fils, Jean-Frédéric HERMANN, né en 1768, mort en 1793, suivit également la carrière médicale. On a de lui un ouvrage sur les insectes aptères, publié après sa mort sous le titre de *Mémoire aptérologique* (1804, in-fol.), et une *Histoire des araignées d'Alsace*, restée manuscrite.

HERMANN (Jean-Frédéric, écrivain français, frère du précédent, né à Barr en 1743, mort à Strasbourg en 1820. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit, il parcourut, avec deux jeunes seigneurs russes dont il fit l'éducation, l'Allemagne, la France, la Pologne, l'Angleterre, puis se fixa à Strasbourg où il fut successivement échevin (1779), secrétaire du conseil des Quinze, procureur de la commune (1792). Pendant la Terreur, Hermann fut emprisonné. Relâché après le 9 thermidor, il devint membre du conseil des Cinq-Cents en 1795, puis en 1799; maire de Strasbourg après le 18 brumaire, professeur de droit à la Faculté de Strasbourg, et enfin doyen de cette Faculté. On lui doit : *Projets de dispositions législatives pour la fixation et l'établissement des traitements des ministres des cultes chrétiens en France et pour le maintien du prix des grains à un taux raisonnable* (Strasbourg, 1817); *Notices historiques, statistiques et littéraires sur la ville de Strasbourg* (Strasbourg, 1818-1819, 2 vol. in-8o).

HERMANN (Jacques-Dominique-Armand, baron DE), littérateur et musicien français, né à Metz en 1764, mort à Paris en 1852. Son père, organiste à Metz, l'envoya à Paris pour y développer son talent pour la musique. Le comte d'Ossun prit en amitié le jeune musicien et le fit admettre à donner des leçons d'accompagnement à Marie-Antoinette. Au plus fort de la Révolution, Hermann se rendit à Londres, où il entra en relations avec les artistes les plus distingués du temps et se fit connaître comme compositeur et comme pianiste. Une de ses compositions, la *Coquette*, obtint surtout un grand succès de vogue. Sous la Restauration, Hermann reçut le titre de baron et s'adonna particulièrement à la poésie. On lui doit des *Sonnets*, des *Epitres*, des *Odes* et un poëme épique en vingt-quatre chants, la *Pallantiade* (Paris, 1835, 2 vol. in-8o).

HERMANN (Jean-Godefroy-Jacques), célèbre philologue allemand, né à Leipzig en 1772, mort en 1848. Agrégé à l'université de sa ville natale en 1794, il y obtint, en 1798, la chaire de professeur extraordinaire de philosophie, puis devint professeur ordinaire d'éloquence en 1803, et de poésie en 1809. Ses cours attiraient un grand nombre d'auditeurs; ils se distinguaient par une clarté et une animation assez rares dans les universités allemandes, par une précision rigoureuse dans l'exposition, par la variété et l'étendue des connaissances. Ses études philosophiques donnaient à sa méthode une couleur essentiellement rationnelle, et sa critique était d'une solidité qui n'a jamais été surpassée. Il a fait école et a contribué pour une large part aux progrès de la philologie allemande. Hermann, après avoir fondé, en 1799, la Société grecque, organisa en 1834 les conférences du séminaire philologique, où ses élèves s'exerçaient tour à tour à traiter des questions de critique verbale et d'antiquités. L'école de G. Hermann se préoccupe surtout de la révision des textes et de la grammaire. Son chef partait de cette même idée qui a fait dire à un penseur profond que la meilleure histoire d'un peuple était le dictionnaire de sa langue. Il prenait le mot philologie dans un sens restreint et voulait avant tout qu'on se rendît parfaitement maître des langues anciennes. Il eut de graves discussions avec l'école historique, qui lui reprochait de s'occuper par trop de la forme, de négliger l'histoire, l'antiquité, la vie réelle en un mot. Mais l'étude de la langue étant le moyen essentiel de comprendre les auteurs, il faut reconnaître qu'en réalité G. Hermann est un de ceux qui ont rendu les plus grands services aux études anciennes. Grâce à sa puissante impulsion, l'Allemagne s'est appliquée avec une ardeur incomparable à fouiller les bibliothèques, à collationner les manuscrits, et nous a rendu dans une pureté plus grande les textes des auteurs anciens, qui sont la principale source de nos renseignements; l'école historique elle-même a grandement profité de ses travaux qu'elle était appelée à compléter dans un autre sens. Hermann eut de très-vives discussions avec Bœckh, Muller et Creuzer. Les lettres échangées entre ce dernier et Hermann ont été publiées en un volume des plus intéressants, sous le titre de *Lettres sur Homère et Hésiode* (Heidelberg, 1818).

Les œuvres de G. Hermann peuvent se ranger sous deux chefs : les unes ont un caractère essentiellement théorique, et comprennent ses études sur la métrique et la grammaire; les autres sont des éditions d'auteurs anciens. En vrai disciple de Kant, Hermann appliqua à la métrique les méthodes rationnelles de son maître, et fut le créateur de la théorie scientifique des rhythmes et de la prosodie. Il publia successivement sur ce sujet quatre ouvrages, dont trois en latin : *Des mètres employés par les poëtes grecs et latins* (Leipzig, 1796); *Eléments de la doctrine métrique* (Leipzig, 1816); *Abrégé de la doctrine métrique* (Leipzig, 1818), et un en allemand, *Manuel de métrique* (Leipzig, 1798); en outre, une dissertation latine sur les mètres de Pindare, en tête de l'édition de ce poëte donnée par Heyne. Pour quiconque a étudié la versification des anciens, ces livres sont, encore à l'heure qu'il est, dignes d'être consultés. La grammaire des langues anciennes avait également besoin d'une réforme complète. Hermann se tira de cette tâche avec une grande distinction. Son traité sur la manière de rectifier la grammaire grecque *De emendanda ratione græcæ grammaticæ* (1801), ses additions à Viger, *De idiotismis græcæ dictionis* (1802; 4e édit., 1834), sont surtout appréciés. Il a écrit aussi quatre livres sur une seule particule grecque (ἄν), qui joue, il est vrai, un rôle très-considérable dans la syntaxe grecque (Leipzig, 1831). Parmi ses éditions d'auteurs, il faut citer surtout celles des tragiques grecs; des *Nuées* d'Aristophane (1799); des *Poëmes orphiques* (1805); des *Hymnes homériques* (1806); de Plaute : *Trinummus* (1800) et *Bacchides* (1845); de l'*Art poétique* d'Aristote (1802); du lexique de Photius, etc. Les tragédies d'Eschyle, travail publié après sa mort (Leipzig, 1852, 2 vol. in-8o) et d'après ses papiers par Haupt, sont un modèle de critique. Enfin les dissertations de G. Hermann ont été réunies en volumes (*Opuscula*, 1827-1830, 7 vol. in-8o). Cet éminent érudit était membre associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris (1835).

HERMANN (Frédéric-Bénédict-Guillaume), économiste allemand, né à Dunkelsbuhl (Bavière) en 1795. Après avoir passé quelques années à Erlangen et à Wurtzbourg pour y étudier les mathématiques et l'économie politique, il dirigea à Nuremberg, avec un de ses amis, une institution d'enseignement privé qu'il quitta en 1821 pour aller professer les mathématiques au lycée et à l'école polytechnique de Nuremberg, où il resta jusqu'en 1827. Hermann fit alors un voyage en France pour y étudier l'organisation de l'enseignement technique et fut, quelque temps après son retour, appelé à occuper une chaire d'économie politique à l'université de Munich (1833). En 1835, il devint membre de l'Académie des sciences, fut nommé, l'année suivante, inspecteur des écoles d'arts et métiers, en 1837 membre du conseil supérieur de l'Eglise et de l'enseignement et, en 1845, conseiller du ministère de l'intérieur, poste dans lequel il fut chargé des travaux de statistique. En 1848, Hermann se rangea parmi les partisans de l'unité allemande, représenta la ville de Munich au parlement de Francfort et fit partie, en 1849, de la seconde Chambre bavaroise. Il devint ensuite un des commissaires de l'association douanière, qui se réunirent à Londres en 1851, présida le jury de l'exposition industrielle de Munich en 1854 et reçut le titre de conseiller d'Etat en service ordinaire en 1855. Outre de nombreux articles dans les *Archives de l'économie politique*, on lui doit : *Sur les institutions polytechniques* (Nuremberg, 1826-1828, 2 vol.); *Recherches d'économie politique* (Munich, 1832, in-8o), ouvrage remarquable qui a fondé sa réputation; l'*Exposition universelle de Paris en* 1839 (Nuremberg, 1840); *Manuel d'arithmétique et d'algèbre* (Nuremberg, 1845, 2e édit.), etc.

HERMANN (Charles-Henri), peintre allemand, né à Dresde en 1802. Il fit de rapides progrès sous la direction de Cornélius, dont il suivit les leçons à Dusseldorf. Quelque temps après avoir quitté l'atelier de ce maître, il alla peindre des fresques à l'université de Rome avec deux de ses anciens condisciples, Fœrster et Gœtzenberger. Par la suite, Hermann accompagna à Munich Cornélius, qui le chargea d'exécuter plusieurs de ses cartons dans la glyptothèque et dans l'église Saint-Louis. Dans ce dernier édifice, il a peint notamment : *Dieu le père avec des chœurs d'anges*; les *Evangélistes Jean et Luc*; *Quatre Pères de l'Eglise*; l'*Annonciation*; la *Résurrection*, etc. Hermann exécuta ensuite, d'après ses propres dessins, des œuvres qui fondèrent sa réputation et dont les plus remarquables sont des fresques représentant des scènes tirées du *Parcival* d'Eschenbach, dans le palais du roi; la *Victoire de l'empereur Louis de Bavière à Ampfing*, une de ses plus belles œuvres, sous les arcades du jardin royal; l'*Ascension du Christ*, peinte au plafond d'un temple protestant à Munich, etc. Appelé, en 1844, à Berlin pour décorer le musée de cette ville de fresques, d'après les cartons de Schinkel, il dut renoncer à ce travail; mais il exécuta à l'église du Cloître quatorze fresques représentant les *Patriarches*, les *Prophètes*, les *Evangélistes*, les *Apôtres saint Pierre et saint Paul*. Parmi les autres œuvres dues au pinceau de cet artiste, qui suit les traditions de Cornélius et néglige trop souvent, comme lui, la beauté de l'exécution, la couleur, pour se préoccuper avant tout de la composition du sujet, nous citerons : le *Sermon sur la montagne*, à Oschatz; la *Pâque*, dans l'église Saint-Matthieu à Berlin, etc. En 1852, Hermann a publié une série de dessins, gravés

par Merz, Thäter, etc., et comprenant quinze feuilles, sous le titre de *Tableaux de l'histoire allemande*. Chacune de ces feuilles représente les événements principaux d'une époque qui a marqué dans l'histoire de l'Allemagne. En 1866, Hermann a exécuté une série de dessins du même genre sur l'histoire d'Angleterre.

HERMANN (Charles-Frédéric), célèbre philologue allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1804, mort à Gœttingue en 1856. Agrégé à l'université de Leipzig en 1826, il devint en 1832 professeur à Marburg, où il fut nommé en 1833 bibliothécaire et directeur du séminaire philologique. Enfin, en 1842, il alla diriger le séminaire de Gœttingue et y passa le reste de sa vie. Esprit essentiellement généralisateur, Hermann envisageait les humanités dans leur ensemble, donnait une égale attention à la philologie et à l'histoire, réunissant ainsi les tendances de l'école critique à celles de l'école historique. C'était un érudit d'une rare sagacité et un professeur éminent qui a formé de nombreux et savants élèves. Platon paraît avoir été son auteur de prédilection; il publia d'abord, en 1839, une *Histoire et système de la philosophie de Platon* (Heidelberg, in-8°), qui fit époque, puis une édition complète des *Dialogues* (Leipzig, 1851-1852, 6 vol. in-8°), l'une des meilleures à consulter. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Des rapports de la philosophie spéculative moderne avec l'archéologie classique* (1829) ; *Leçons d'archéologie ou d'histoire de l'art dans l'antiquité* (1844) ; *Des études des artistes grecs* (1847) ; *De la loi et de l'autorité législative de l'antiquité grecque* (1849) ; *Recueil de dissertations* (1849) ; *Douze discours académiques* (1854, 2 vol.) ; *Des principes et de l'application du droit pénal dans l'antiquité grecque* (1855); *Du sentiment artistique des Romains* (1855), etc. Mais, de tous ses ouvrages, celui qui restera comme le plus beau monument de sa gloire est son *Manuel des antiquités grecques* (Heidelberg, 1841-1852, 3 vol.), divisé en trois parties et rempli des renseignements les plus utiles et les plus sûrs. Hermann a laissé en mourant un autre excellent ouvrage : *Histoire de la civilisation des Grecs et des Romains* (Gœttingue, 1857-1858), où l'on trouve condensé tout ce qui concerne la vie de ces peuples. Enfin ce savant a laissé des éditions estimées de Perse, de Juvénal, etc.

HERMANN, chef des Chérusques et libérateur de la Germanie. V. ARMINIUS.

HERMANN (Armand-Martial-Joseph), président du tribunal révolutionnaire. V. HERMAN.

Hermann et Dorothée, poëme de Gœthe (Berlin, 1797). On a appelé assez justement cette composition une *idylle épique ;* elle rentre, en effet, dans le genre de l'idylle et dans celui de l'épopée. Gœthe l'a divisée en neuf chants, placés chacun sous l'invocation d'une muse, mais sans qu'il y ait trace d'invocation ni de toute l'ancienne friperie mythologique; l'action est toute bourgeoise et moderne. Dorothée, une jeune villageoise française, a suivi les émigrés sur la rive droite du Rhin, et elle y épouse un jeune Allemand, Hermann ; voilà tout le sujet. Des peintures riantes de la nature, des scènes touchantes, des types on ne peut plus bourgeois, mais présentés avec relief, une versification constamment harmonieuse, donnent un grand intérêt à cette action si simple et rehaussent les personnages, qui sont : Hermann et sa mère, Dorothée, sorte de Nausicaa moderne, le pasteur du village, le pharmacien, l'aubergiste. Le poëte les a traités de main de maître et en a fait des types vivants.

Ce qu'il y a d'admirable dans *Hermann et Dorothée*, c'est la perfection de la forme ; elle justifie l'admiration sans borne que les Allemands professent pour cet ouvrage. « On ne peut avoir l'idée, par la traduction française, du charme qui y règne, dit Mme de Staël ; une émotion douce, mais continuelle, se fait sentir depuis le premier vers jusqu'au dernier, et il y a, dans les moindres détails, une dignité naturelle qui ne déparerait pas les héros d'Homère. Néanmoins, il faut en convenir, les personnages et les événements sont de trop peu d'importance ; le sujet suffit à l'intérêt quand on le lit dans l'original ; dans la traduction, cet intérêt se dissipe. »

Guillaume de Humboldt, le frère de l'illustre naturaliste, a choisi *Hermann et Dorothée* pour sujet d'un excellent travail dans lequel il a fait, à propos de l'œuvre du poëte, toute une philosophie de l'art. Il a établi surtout l'impossibilité actuelle de l'épopée héroïque et salué l'avénement de l'épopée bourgeoise. C'est aussi le point de vue auquel s'est placé M. J.-J. Weiss dans une *Thèse* sur le même sujet. Nous lui emprunterons sa conclusion : « Aujourd'hui, dit-il, nous sommes une société bourgeoise, et, sans rien proscrire, il nous est bien permis d'exiger à notre tour des héros bourgeois. Assez longtemps nous avons demandé aux âges reculés et aux chefs des nations les seuls types parfaits que l'art sût créer. Assez longtemps, lorsque nous avons voulu tirer de nous-mêmes une poésie nouvelle, nous avons été victimes de nos illusions, nous avons livré nos cœurs aux désirs sans frein, aux espérances vides, au dégoût du présent, comme s'il n'appartenait qu'aux privilégiés de ce monde de réaliser dans leur existence quelque partie du beau idéal et qu'à nous, plébéiens, il ne restât d'autre ressource, pour atteindre à la poésie, que de nous arracher violemment au joug de notre état par une agitation insensée de l'âme et de l'esprit ! Nous aussi, nous sentons que notre carrière, si bornée et si aride qu'elle soit, n'est point complétement dépourvue de joie et d'intérêt. Ce que chacun de nous, profanes, ne peut que sentir confusément, c'est à celui qui plane sur les hauteurs divines, c'est au poëte de l'exprimer. »

Une mauvaise traduction d'*Hermann et Dorothée* a été publiée par Bitaubé, presque à l'apparition du livre en Allemagne (Paris, 1801). Une meilleure est due à M. Xavier Marmier (1839). Töpffer a mis le poëme en drame (1840) en lui faisant subir de légères modifications.

HERMANNIE s. f. (èr-mann-nî; *h* asp. — de *Hermann*, sav. holland.). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des byttnériacées, type de la tribu des hermanniées, comprenant plus de quarante espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

— **Encycl.** Les *hermannies* sont des arbrisseaux à feuilles alternes, simples, munies de stipules; les fleurs, axillaires ou terminales, souvent géminées, ordinairement jaunes, ont un calice campanulé, à cinq divisions; une corolle à cinq pétales onguiculés, soudés à la base; des étamines soudées à la base en un anneau court, à anthères sagittées et connivente; le fruit est une petite capsule, à cinq loges polyspermes, s'ouvrant en cinq valves. Les nombreuses espèces de ce genre croissent toutes au Cap de Bonne-Espérance, et plusieurs sont cultivées dans nos jardins. Nous citerons particulièrement l'*hermannie dénudée*, arbrisseau d'un mètre au plus, à feuilles lancéolées, étroites, persistantes; à fleurs géminées, petites, d'une odeur suave, paraissant d'avril en octobre. On la cultive en serre tempérée, dans la terre à oranger ; on la multiplie de graines, semées sur couche chaude, ou de boutures sous cloche.

HERMANNIÉ, ÉE adj. (èr-mann-nié ; *h* asp. — rad. *hermannie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre hermannie. ‖ On dit aussi HERMANNIACÉ, ÉE.

— s. f. pl. Tribu de la famille des byttnériacées, ayant pour type le genre hermannie, et regardée par plusieurs auteurs comme devant former une famille distincte.

HERMANNSTADT, en latin *Hermannopolis* et *Cibinum*, en hongrois *Nagy-Szeben*, ville de l'empire d'Autriche, ch.-l. de la Transylvanie et d'un cercle de son nom, sur le Cibin, petit affluent de l'Aluta, à 780 kilom. S.-E. de Vienne, à 115 kilom. S.-E. de Klausenbourg, par 45° 47′ 4″ de latit. N., et 26°29′ 20″ de longit. E.; 22,207 hab., dont 12,000 protestants, le reste catholiques grecs non unis et juifs. Siége du gouverneur, des administrations centrales de la Transylvanie et d'un commandant général militaire. Evêché grec ; consistoire luthérien; tribunal d'appel ; maisons d'orphelins. Lycée ; bibliothèque publique ; musée; école normale ; école valaque. Fabriques de mousselines, draps, lainages, papeteries, moulins à poudre, tanneries, blanchisseries de cire, laminoirs de cuivre; fabriques de bougies, acide sulfurique, chapeaux, etc. Société commerciale allemande pour le commerce avec la Turquie. Hermannstadt se compose de la ville haute, de la ville basse, du faubourg Joseph et de deux autres faubourgs. La ville haute, entourée de vieux remparts, possède une belle place de marché, ornée de fontaines et de statues. Les rues d'Hermannstadt sont assez régulières et bien pavées; on y remarque une vaste et belle église protestante, surmontée d'une tour, la plus élevée de la Transylvanie ; l'hôtel de ville ; le palais Bruckenthal; le théâtre et l'arsenal. Hermannstadt n'était, à l'origine, qu'un village, et dans les anciennes chartes elle est désignée sous le nom de *Villa Hermanni*, du nom d'un bourgeois de Nuremberg appelé Hermann, qui y amena, dit-on, au XIIe siècle, sous le roi Geysa II, une colonie d'Allemands. Dès 1160, on y comptait un grand nombre de maisons considérables, et, en 1223, le roi André II lui accorda des priviléges importants. Le 19 juin 1849, le corps du général Luders occupa Hermannstadt, qui fut quelques jours après reprise par le général hongrois Bem ; mais, quelques jours après, les Hongrois perdirent de nouveau cette ville, qui devint le chef-lieu d'un des grands gouvernements de l'empire d'Autriche. ‖ Le cercle d'Hermannstadt, division administrative de la Transylvanie, est compris entre ceux de Cronstadt à l'E., Uldvarhely au N.-E., Maros Vasarhely au N., Carlsbourg au N.-O., Broos au S.-O., et la Valachie au S.; 303,347 hab. Climat varié ; sol montagneux, arrosé par l'Aluta au S. et par le grand Kokel au N. Riches forêts.

HERMANT (Godefroi), théologien français, né à Beauvais en 1617, mort à Paris en 1690. Il devint chanoine de Beauvais en 1643 et recteur de l'Université de Paris en 1650. Intimement lié avec les solitaires de Port-Royal, il adhéra aux idées jansénistes, ce qui lui valut d'être exclu de la Sorbonne, qui l'avait reçu docteur en 1650. C'était un homme fort instruit, à qui l'on doit de nombreux ouvrages, roulant pour la plupart sur des discussions théologiques, aujourd'hui sans intérêt; nous nous bornerons à citer : *Apologie pour l'Université de Paris contre le discours d'un jésuite* (Paris, 1643); *Apologie pour M. Arnauld, docteur de Sorbonne, contre un libelle intitulé :* Remarques judicieuses sur le livre De la fréquente communion (Paris, 1644); *Requête de trois cents curés du diocèse de Beauvais, présentée à leur évêque contre l'apologie des casuistes* (Cologne, in-4°), etc. On lui doit, en outre, des *Vies* de saint Basile, de saint Athanase, de saint Ambroise, de saint Chrysostome, de saint Grégoire de Nazianze, etc.

HERMANUBIS, le Mercure Anubis des Egyptiens. Il est représenté avec un corps d'homme, surmonté d'une tête de chien ou d'épervier, et tenant en main un caducée.

HERMAPHRODISME s. m. (èr-ma-fro-di-sme — rad. *hermaphrodite*). Réunion des deux sexes sur un même individu. ‖ On dit quelquefois HERMAPHRODITISME et HERMAPHRODIE s. f.

— **Encycl.** Anat. L'*hermaphrodisme* absolu est, en quelque sorte, un attribut du règne végétal, puisque toutes les classes végétales linnéennes le présentent, à l'exception de la classe appelée diœcie. Toutefois, on le rencontre aussi dans le règne animal, où il est d'autant plus absolu que, par sa classe, l'animal est plus voisin du règne végétal. Ainsi, les zoophytes, les mollusques acéphales et gastéropodes offrent les exemples les plus fréquents et les plus complets d'*hermaphrodisme* dans le règne animal.

L'*hermaphrodisme*, néanmoins, n'est pas le même chez tous ces animaux. Chez les uns il est tellement absolu, que chaque individu peut reproduire son espèce sans le concours d'un autre individu; chez d'autres, au contraire, bien que les organes génitaux des deux sexes se trouvent réunis dans un même individu, il ne peut pourtant produire sans le concours d'un autre individu ; mais il a la faculté de féconder et d'être fécondé. Nous citerons, comme exemple de la première espèce d'*hermaphrodisme*, les coquillages bivalves; la seconde se rencontre chez les coquillages univalves. L'*hermaphrodisme* sera donc d'autant plus absolu et d'autant plus fréquent que les espèces se rapprocheront davantage du règne végétal ; il deviendra, au contraire, d'autant plus rare qu'on s'élèvera dans le règne animal, et ce n'est que très-exceptionnellement qu'on le trouvera dans les animaux supérieurs. Bien plus, chez les animaux à système nerveux bien développé, on trouvera des irrégularités de l'appareil de la génération, on trouvera des apparences d'*hermaphrodisme*, mais jamais le véritable *hermaphrodisme*.

Il est des vices de conformation des parties sexuelles qui donnent à ces parties l'aspect d'une réunion plus ou moins complète des attributs des deux sexes dans un même individu. Cependant, examinés avec quelque soin, ces vices de conformation permettent aisément de déterminer à quel sexe ils appartiennent, ainsi que l'individu qui en est porteur. Il peut donc exister un *hermaphrodisme apparent chez le sexe mâle* et un *hermaphrodisme apparent chez le sexe féminin*. Enfin, on a rencontré aussi des individus chez lesquels on n'observe aucun sexe déterminé, qui ne sont ni mâles ni femelles, ou bien qui offrent un mélange des attributs des deux sexes, sans qu'aucun d'eux soit prédominant. Ces individus composent un troisième genre d'*hermaphrodisme* que nous nommerons *hermaphrodisme neutre*.

Les hermaphrodites de l'espèce humaine ne peuvent se féconder eux-mêmes; ils ne peuvent non plus féconder la femme et en même temps être fécondés par l'homme; ils sont exclusivement l'un ou l'autre, c'est-à-dire homme ou femme, ou bien ils ne sont ni l'un ni l'autre.

Chez certains hermaphrodites, on a pu constater une vulve et un vagin, avec des testicules et un pénis ; mais l'utérus et les ovaires faisaient défaut. D'autres fois, la vulve, le vagin, l'utérus, les ovaires et le pénis s'offrent à l'observation ; mais les testicules manquent, et le pénis n'est qu'un clitoris très-développé. Souvent, en même temps que l'urètre s'ouvre au-dessous et en arrière du gland d'un clitoris exagéré, les ovaires sont engagés, comme les testicules, dans l'anneau inguinal ou même descendus dans des bourses figurées par la dilatation des grandes lèvres.

Quelquefois la structure des organes génitaux est telle, chez certains hermaphrodites, qu'il y a absence de tout sexe ; mais, le plus souvent, l'*hermaphrodisme* n'est qu'apparent, et le vice de conformation masque seulement un sexe déterminé, dont la présence des testicules ou des ovaires fixe la prédominance.

D'après ce qui précède, les distinctions principales à établir entre les variétés d'*hermaphrodisme* sont les suivantes :

1° *Hermaphrodisme* avec prédominance du sexe masculin ;

2° *Hermaphrodisme* avec prédominance du sexe féminin ;

3° *Hermaphrodisme* neutre (absence de toute prédominance).

1° *Exemple d'hermaphrodisme avec prédominance du sexe masculin*. Un hermaphrodite inscrit comme fille, en 1838, sur les registres de l'état civil de Saint-Jean-d'Angély, était, sous le nom d'Alexina, sous-maîtresse dans une pension de filles en 1860. Cet individu, surpris des émotions qu'il éprouvait au contact des élèves confiées à sa garde, eut des doutes sur le sexe qui lui avait été assigné, et se résolut à se soumettre à l'examen des hommes de l'art. Alexina avait une vulve, des grandes lèvres, un urètre de femme indépendant d'un pénis imperforé, semblable à un clitoris très-développé. Plus bas, apparaissait un canal court, de petit diamètre, présentant l'aspect d'une ébauche de vagin terminé en cul-de-sac. Alexina n'avait jamais été réglée ; les seins, l'utérus faisaient complétement défaut chez elle ; on sentait au toucher, dans chacune des grandes lèvres, un corps ovoïde, mobile, qui n'était autre chose qu'un testicule suspendu au cordon des vaisseaux spermatiques, et les grandes lèvres n'étaient elles-mêmes que les deux moitiés d'un scrotum divisé. Alexina fut jugée hermaphrodite et déclarée telle, mais avec prédominance du sexe masculin.

Scheikhard a publié l'histoire d'un hermaphrodite baptisé et élevé comme fille, jusqu'à l'époque où il demanda à épouser une fille devenue enceinte de ses œuvres. Le pénis avait 5 centimètres de longueur, l'urètre s'ouvrait au-dessous du gland imperforé. Cet individu fut père de trois enfants.

2° *Hermaphrodisme avec prédominance du sexe féminin*. Il s'agit ici d'un individu âgé de vingt-huit ans, dont l'histoire a été publiée à Lisbonne en 1807. Cet individu avait le teint brun, un peu de barbe et la voix d'une femme. Il présentait un pénis développé (exagération du clitoris), des tumeurs dans les bourses (ovaires dans les grandes lèvres), une vulve, des grandes et des petites lèvres. La menstruation était régulière. La grossesse eut lieu deux fois, mais elle se termina par deux fausses couches, à trois et à cinq mois. Durant la copulation, la pénis entrait en érection. Cet individu ne se sentait aucun penchant pour les femmes.

3° *Exemple d'hermaphrodisme neutre*. J.-P. Hubert avait tout le buste d'une femme, mais la saillie des hanches, la forme des cuisses, la petitesse des genoux et la structure des organes génitaux contribuaient à le faire ressembler à un homme. Un corps rond, long de 12 centimètres, affectant l'apparence d'une verge ou d'un clitoris développé, recouvrait une grande fente formée par deux replis de la peau, représentant les grandes lèvres, dans l'intervalle desquelles deux petites crêtes spongieuses imitaient les nymphes. Comme chez la femme, entre les nymphes s'ouvrait l'urètre, et au-dessous du méat urinaire se trouvait une ouverture presque entièrement obstruée par une membrane qui simulait l'hymen. Une sorte de caroncule myrtiforme achevait de donner à ces parties l'aspect de l'entrée d'un vagin normal. A l'autopsie du corps de Hubert, qu'on fit après sa mort, arrivée le 23 octobre 1767, on reconnut que le corps allongé, qu'on pouvait regarder comme un pénis, était bien, en effet, un pénis imperforé, d'une structure analogue à celle d'un pénis normal. Le vagin se terminait en un cul-de-sac. La lèvre gauche renfermait un véritable testicule avec le cordon des vaisseaux spermatiques, le canal déférent et une vésicule séminale pleine de sperme. Dans la lèvre droite était contenue une poche membraneuse dans laquelle descendait, lorsque la compression du ventre s'exerçait vers la région iliaque droite, un corps ovoïde que l'on reconnut être un utérus. Cet utérus, accompagné d'une trompe et d'un ovaire, n'avait aucune communication avec les organes extérieurs. L'hermaphrodite dont il est ici question possédait donc les organes essentiels des deux sexes, mais il n'était apte, en réalité, à remplir aucune des fonctions dévolues à l'un ou à l'autre. En vain le testicule élaborait le sperme, puisque l'imperforation du pénis s'opposait à l'éjaculation, et en vain la trompe embrassait un ovaire bien conformé, puisque l'utérus était contenu dans une cavité sans ouverture.

Il ressort de tout ce qui a été dit précédemment que l'*hermaphrodisme* réel n'existe pas dans l'espèce humaine. Il faudrait, en effet, pour qu'il existât, que les organes génitaux de l'homme, normalement conformés, se trouvassent tous sur le même individu, réunis aux organes génitaux de la femme également au complet et bien conformés. Or, on a vu que l'*hermaphrodisme* était masculin ou féminin, selon que les anomalies qui le produisaient masquent l'un ou l'autre des deux sexes, ou neutre, dans le cas où les organes masculins, comme les organes féminins, n'offrant qu'une ébauche imparfaite, rendent le sexe impossible à déterminer.

La question de savoir si les hermaphrodites peuvent contracter mariage a été bien des fois posée et bien des fois débattue. L'aptitude au mariage ne saurait être mise en doute que s'il y a présomption d'impuissance, puisque le but naturel du mariage est la procréation ou reproduction de l'espèce.

Les hermaphrodites à organes sexuels mixtes peuvent contracter mariage du moment qu'ils possèdent les organes génitaux essentiels de l'un des sexes. Peu importe, en effet, au point de vue légal, que ces individus présentent, en plus de ces organes, quelques simulacres de parties génitales appartenant à l'autre sexe, s'il n'y a pas impuissance prouvée.

Quant aux hermaphrodites neutres, chez lesquels les organes sexuels mâles et femelles n'existent qu'à l'état rudimentaire, il est évident que la nature, marâtre à leur égard, les voue au célibat.

Il est peu de sujets d'anatomie qui aient

été plus étudiés que l'*hermaphrodisme*. Parmi les nombreux auteurs qui nous ont transmis des observations ou des recherches à cet égard, on distingue, surtout Haller, Ruisch, Morand, Ferrein, Hunter, Parsons, Arnaud, Blumenbach, Hufeland, Akerman, Everard Home. Mayer, Rudolphi, Béclard, et, dans ces derniers temps, Geoffroy Saint-Hilaire, Meckel, Marc. Rassembler les observations données sur ce sujet important, les coordonner de manière à former de leur ensemble analytique une théorie rationnelle, y joindre ses propres observations, tel est le but que s'est proposé M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire.

Ce serait en vain qu'on voudrait tenter de rattacher à un principe général les cas aussi nombreux que variés de l'*hermaphrodisme* dont on possède les observations, si on négligeait de s'aider des lumières que fournissent l'anatomie comparée et surtout l'organogénie. Comment, en effet, se rendre compte des déviations organiques sans la connaissance des lois qui président à la formation normale des organes? Sans ce secours, l'histoire des monstruosités ne serait qu'un vain amas de faits incompréhensibles et propres tout au plus à piquer la curiosité. Aujourd'hui, grâce aux recherches de M. Serres, nous savons comment la nature procède dans le développement successif ou simultané des organes; nous savons que les fœtus des mammifères passent par différents degrés de formation organique, qui correspondent, dans leurs phases transitoires, aux états normaux des animaux placés plus bas dans l'échelle des êtres; nous savons, par les beaux travaux de M. Geoffroy Saint-Hilaire père, sur la monstruosité, travaux dans lesquels il a été suivi par son fils, nous savons que souvent la monstruosité n'est que la persistance de l'une des phases transitoires de l'organisation fœtale.

La découverte faite par M. Serres des lois du développement excentrique, en montrant que les deux moitiés symétriques dont se compose le corps de l'animal se développent d'une manière jusqu'à un certain point indépendante, explique bien comment les organes sexuels d'un côté peuvent ne point être semblables aux organes sexuels du côté opposé. Mais cela n'explique pas comment, dans le même côté, il existe souvent des organes sexuels appartenant à des sexes différents. Ici se trouve encore l'application d'une découverte de M. Serres touchant l'influence qu'exerce sur le développement ou sur le non-développement des organes la persistance ou l'oblitération des vaisseaux qui sont destinés à les nourrir et à les développer.

Il résulte de là que les organes qui sont alimentés par des troncs vasculaires différents sont indépendants les uns des autres, sous le point de vue de leur existence, bien qu'ils puissent être étroitement liés par leurs fonctions. Or, c'est ce qui a lieu dans l'appareil générateur. Cet appareil, considéré dans l'ordre de la position de ses parties, offre des organes profonds (testicules ou ovaires) nourris par les artères spermatiques; des organes moyens (matrice ou prostate et vésicules) nourris par les artères hypogastriques; et des organes externes (pénis et scrotum, ou clitoris et vulve) nourris par des rameaux des iliaques externes ou crurales. Ainsi, sous ce point de vue, l'appareil générateur peut être considéré comme composé de six segments indépendants jusqu'à un certain point les uns des autres, pour leur développement et même pour leur existence. Cette division de l'appareil générateur en six segments appartient à M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, et cette distinction très-lumineuse lui a donné la clef d'un grand nombre de cas d'anomalie sexuelle dont il eût été impossible de se rendre compte sans cela. M. Cuvier, dans ses *Leçons d'anatomie comparée*, avait, il est vrai, déjà divisé les organes de l'appareil générateur en trois ordres, savoir : les organes préparateurs, les organes conservateurs, et les organes de l'accouplement, division qui se rapporte assez exactement à celle de M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire; mais il avait établi cette division plutôt comme un moyen de faciliter l'étude que pour en tirer des indications physiologiques. Plus tard, M. Geoffroy Saint-Hilaire père avait reconnu l'indépendance de deux parties de l'appareil générateur, qu'il nommait appareil reproducteur et appareil copulateur; son fils a étendu et complété cette idée par l'établissement de six segments indépendants, dont se compose l'appareil générateur mâle ou femelle.

Appuyé sur ces bases dont la solidité n'est point douteuse, M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire a pu entrer hardiment dans l'examen des diverses variétés de l'*hermaphrodisme* anomal, et remonter à la connaissance du mécanisme de la production de cette anomalie.

La classification méthodique des diverses modifications de l'*hermaphrodisme* a déjà été tentée par plusieurs auteurs, et notamment par Meckel dans son *Anatomie comparée*, par MM. Marc et Dugès.

Mais les classifications présentées par ces savants offraient des lacunes et des imperfections qu'il était nécessaire de faire disparaître. Profitant de ce que ces travaux présentaient de bon et d'utile, M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire y a joint, en les modifiant, les résultats de ses propres recherches et il a ainsi établi la classification générale de l'*hermaphrodisme*, telle que l'analyse suivante va la faire connaître :

L'appareil générateur se compose d'un nombre déterminé de parties qui est le même chez le mâle que chez la femelle, et ces parties se correspondent. Lorsque le nombre de ces parties n'est pas changé, mais qu'il y a seulement modification dans leur développement, ou différence dans le sexe auquel ces parties appartiennent, cela constitue une première classe, qui est l'*hermaphrodisme* sans excès.

Lorsqu'il y a augmentation du nombre normal des parties qui composent l'appareil générateur, augmentation qui a toujours lieu par adjonction d'organes mâles aux organes femelles correspondants ou réciproquement, cela constitue une seconde classe, qui est l'*hermaphrodisme* avec excès.

Meckel avait déjà établi ces deux grandes classes, mais il en avait mal posé les limites. Fondant sa classification, non-seulement sur la considération du nombre des parties, mais aussi sur la considération de leur sexe, il a regardé comme appartenant à l'*hermaphrodisme* avec excès les cas où il existe un nombre normal des parties sexuelles appartenant les unes à un sexe, les autres à l'autre sexe.

Après avoir ainsi fixé d'une manière nette et précise les limites des deux classes auxquelles se rapportent tous les cas si nombreux et si variés de l'*hermaphrodisme*, l'auteur divise chacune de ces classes en groupes ou en ordres.

L'*hermaphrodisme* sans excès se divise en quatre groupes : 1° L'*hermaphrodisme* masculin, dans lequel l'appareil générateur, essentiellement mâle, offre dans quelques-unes de ses parties la forme des organes femelles; 2° l'*hermaphrodisme* féminin, dans lequel l'appareil générateur, essentiellement féminin, offre dans quelques-unes de ses parties la forme des organes mâles; 3° l'*hermaphrodisme* neutre, dans lequel toutes les parties sexuelles ont un caractère tellement ambigu, qu'il est impossible de distinguer si elles sont mâles ou femelles, en sorte qu'il paraît évident que l'individu qui les possède n'appartient à aucun sexe; 4° l'*hermaphrodisme* mixte, dans lequel il y a, non comme dans les deux premiers groupes un mélange apparent, mais un mélange réel des deux sexes : ce groupe de l'*hermaphrodisme* présente des combinaisons variées.

Les deux groupes de l'*hermaphrodisme* masculin et de l'*hermaphrodisme* féminin avaient été indiqués par Meckel, et ensuite par M. Marc. Ce dernier avait aussi établi la distinction de l'*hermaphrodisme* neutre. Mais M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire a eu l'avantage de mieux préciser ces deux premiers groupes, et, en analysant leurs diverses conditions d'existence, il les a divisés chacun en quatre genres, distingués par des caractères positifs.

L'*hermaphrodisme* avec excès, qui constitue la seconde classe, se compose de trois groupes : 1° l'*hermaphrodisme* masculin complexe; c'est l'*hermaphrodisme* masculin de la première classe, avec addition de quelques parties femelles surnuméraires; 2° l'*hermaphrodisme* féminin complexe; c'est l'*hermaphrodisme* féminin de la première classe avec addition de quelques parties mâles surnuméraires; 3° l'*hermaphrodisme* bisexuel, que constitue l'existence simultanée et plus ou moins complète de tous les organes mâles et femelles.

HERMAPHRODITE adj. (èr-ma-fro-di-te — du grec *hêrmaphroditos*, personnage mythologique ayant les deux sexes, et qui était fils de Mercure et de Vénus, comme l'indique son nom, qui est formé de *Hermês*, Mercure, et *Aphroditê*, Vénus). Qui a l'un et l'autre sexe : *Le colimaçon est* HERMAPHRODITE.

— Bot. Se dit des fleurs qui ont à la fois des pistils et des étamines, et des plantes qui portent ces fleurs : *Fleurs* HERMAPHRODITES. *Plantes* HERMAPHRODITES. *Dans les espèces de plantes les plus connues, les deux sexes sont réunis sur une même fleur, à laquelle on a donné le nom de fleur* HERMAPHRODITE. (Condorcet.)

— Substantiv. Individu qui possède les organes des deux sexes : *Il n'y a point de parfait* HERMAPHRODITE *dans l'espèce humaine.*

— Fig. Objet qui réunit des caractères opposés, ou qui n'a pas de caractère bien déterminé :

Du langage français bizarre *hermaphrodite*,
De quel genre te faire, équivoque maudite
Ou maudit? . . . .

BOILEAU.

— s. m. pl. Moll. Groupe de mollusques gastéropodes, syn. de MONOÏQUES.

Hermaphrodites (ÎLE DES), célèbre satire politique et allégorique du règne de Henri III, de ses mœurs, de son gouvernement et de la vie honteuse de ses mignons. Cet ouvrage, d'un très-grand prix historique, a été attribué à Thomas Artus, sire d'Embly. M. Brunet, dans son *Manuel du libraire*, s'exprime ainsi : « Cette satire fort piquante contre les désordres de Henri III fut publiée, pour la première fois, dans l'année 1605. » Cette édition, qui ne porte ni date ni nom de ville, est ornée d'un frontispice gravé, où l'on voit Henri III orné d'une fraise et coiffé d'un bonnet de femme. On connaît une autre édition de l'*Isle des Hermaphrodites* : c'est un petit in-12, qui ne porte non plus aucune indication de lieu ni de date. Enfin, on trouve ce pamphlet précieux réimprimé en 1744, dans le *Jornal de Henri III* (4e vol.). Un voyageur, qui avait fui les désordres et les révolutions de l'ancien monde, veut revoir sa patrie dès qu'il apprend la France pacifiée par le triomphe de Henri IV; il avait déjà quitté les ports du nouveau monde et cinglait vers Lisbonne, lorsqu'un violent orage brisa leur vaisseau, en vue d'une île où l'équipage et les passagers abordèrent. L'île offrait cette singularité, qu'elle n'était point fixe, mais flottante à la surface de la mer, à la façon d'un grand vaisseau. Le terrain de cette île était très-fertile, et les naufragés virent tout d'abord un superbe monument de marbre, de jaspe, d'or et de porphyre. Ils étaient dans l'île des Hermaphrodites. Ils entrent dans le palais, où ils trouvent les singuliers naturels de l'endroit, se nourrissant de bouillon et de pâtes confites, étendus nonchalamment dans des lits, tandis que d'autres se faisaient gaufrer les cheveux; tous d'ailleurs étaient occupés à leur toilette. La description minutieuse des ustensiles, des pommades dont ils se servaient, ainsi que des vêtements bizarres et demi-féminins dont ils s'accoutraient, est assez amusante. Dans l'intérieur du palais se trouvent de nombreux tableaux sur lesquels les hermaphrodites aiment à reposer leur vue : ce sont, par exemple, les épousailles de l'empereur Néron avec son mignon Pythagoras, les bustes d'Antonius, de Vitellius, de Sporus et de Ganymède. Thomas Artus transcrit ensuite les statuts des hermaphrodites.

C'est là une audace que nous ne saurions imiter, tout en reconnaissant que la lecture d'un tel ouvrage est pleine d'intérêt pour celui qui veut avoir une idée exacte des mœurs de la cour de Henri III. La description est complète.

HERMAPHRODITE, fils de Mercure et de Vénus. Il était doué d'une merveilleuse beauté. A quinze ans, il quitta le mont Ida, où il avait été élevé par les Naïades, et se rendit en Carie. Arrivé près d'Halicarnasse, il s'arrêta pour se baigner dans une fontaine à l'eau claire et paisible. La nymphe Salmacis, qui présidait à cette fontaine, s'éprit du jeune homme, chercha vainement à le rendre sensible à son amour, l'enlaça étroitement et demanda aux dieux d'unir leurs corps de façon qu'ils n'en formassent plus qu'un ayant les deux sexés. Cette prière fut exaucée, et Hermaphrodite obtint à son tour que son sort fût partagé par tous ceux qui viendraient se baigner à cette fontaine. V. SALMACIS.

Hermaphrodite Borghèse (L'), statue antique en marbre, au musée du Louvre. Un artiste grec, des premiers temps de la période gréco-romaine, Polyclès, fils de Timarchide, — qu'il ne faut pas confondre avec le grand Polyclète, de Sicyone, — sculpta un *Hermaphrodite* en bronze qui obtint une grande célébrité. Quatre belles statues antiques, de marbre, entièrement semblables l'une à l'autre, peuvent être des copies ou des répétitions de ce chef-d'œuvre, qui a malheureusement disparu. La plus remarquable, la mieux conservée est celle du Louvre, que l'on nomme quelquefois l'*Hermaphrodite Borghèse*, parce qu'elle provient de la célèbre collection des princes Borghèse. Elle représente le fils d'Hermès et d'Aphrodite, couché dans une attitude pleine de grâce nonchalante et d'élégance voluptueuse. La tête ressemble à celle que la statuaire antique donne ordinairement à Vénus; l'arrangement de la coiffure est remarquable. Toutes les grâces de la jeunesse des deux sexes ont été réunies par l'artiste dans le corps du bel androgyne. Le Bernin a restauré le pied gauche de la statue et a sculpté le matelas sur lequel elle est couchée.

L'*Hermaphrodite* du musée de Florence ornait autrefois le palais Ludovisi, à Rome; il a été acheté par le grand-duc Ferdinand II. La partie supérieure de la statue, qui est antique, est un des plus beaux morceaux qui nous restent de la sculpture grecque; la partie inférieure a été restaurée avec intelligence. La figure est couchée sur une peau de lion. Deux autres statues d'*Hermaphrodite* se voient à la villa Borghèse.

Au Vatican est un *Hermaphrodite* de marbre, dont la tête et les bras ont disparu; le sujet se reconnaît à la promiscuité des formes; les seins sont plus larges que proéminents. La draperie, qui voile, sans les cacher entièrement, les parties viriles, est remarquable par sa belle disposition.

Le musée de Naples possède diverses représentations peintes d'*Hermaphrodite*. L'une nous le montre debout, ayant des cheveux noirs qui retombent en boucles sur ses épaules, tenant une feuille de nymphæa et son manteau jaune doublé de bleu, dont un pan est ramené sur sa tête. Une autre composition, qui a été reléguée dans le « musée secret, » représente un satyre soulevant une draperie bleue qui recouvre le milieu du corps d'*Hermaphrodite* couché, et détournant la tête à la vue des signes de sa virilité. Dans la même collection est une représentation peu décente d'un *Hermaphrodite* et d'un Faune. Ces diverses peintures ont été trouvées à Pompéi. Les fouilles faites dans cette ville ont amené aussi la découverte de deux curieuses statues de marbre, l'une représentant un *Faune hermaphrodite*, l'autre un *Bacchus hermaphrodite*.

Une pierre gravée antique, du Louvre, nous offre une figure d'*Hermaphrodite*, couchée à l'ombre d'un arbre, sur une peau de lion, la tête négligemment penchée sur le bras qui est replié pour la soutenir; il se livre à un voluptueux repos, que des Amours entretiennent, l'un en jouant d'une flûte champêtre, l'autre en faisant vibrer les cordes d'une lyre, un troisième en renouvelant l'air avec un éventail fait en forme de feuille de lierre.

Des figures d'*Hermaphrodite* ont été gravées, d'après l'antique, par Dominique Barrière, Louis Desplaces, Giuseppe Gregori, etc.

HERMAS s. m. (èr-mass). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des smyrnées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

HERMAS (saint), Père apostolique, peut-être disciple de saint Paul, qui vivait dans le Ier siècle de notre ère. Il est l'auteur d'un livre intitulé le *Pasteur*, écrit en grec. Il ne reste que de courts fragments de l'original grec; mais on en possède une traduction latine très-ancienne, qui a été insérée dans les diverses collections des Pères. M. Dressel a publié, en 1857, une traduction latine (Leipzig, 1857) qu'il a trouvée dans un manuscrit à Rome et qui diffère notablement de l'ancienne, laquelle a été traduite en français par l'oratorien Legras (Paris, 1717). Le *Pasteur* est écrit en forme de dialogue et se compose de trois parties : les *Visions*, les *Préceptes* et les *Similitudes*. Quelques idées platoniciennes sont mêlées au fond de morale chrétienne de cette composition, qui jouit dans les premiers siècles de l'Eglise d'une immense popularité, due en partie au charme poétique et quelque peu romanesque de la forme. C'est un des plus anciens monuments de la littérature chrétienne.

HERMBSTÆDT (Sigismond-Frédéric), chimiste allemand, né à Erfurt en 1760, mort à Berlin en 1833. Il se fixa, en 1787, à Berlin, où, après avoir donné pendant quelques années des leçons particulières, il devint successivement directeur de la pharmacie de la cour, professeur de chimie et de pharmacologie au collége médico-chirurgical (1791), à l'Ecole militaire, à l'Ecole des mines, à l'Académie médico-chirurgicale, à l'université de Berlin (1819), membre de l'Académie des sciences de cette ville, conseiller intime, conseiller supérieur de médecine, conseiller du commerce et des manufactures, etc. Par ses travaux, par ses leçons et par ses écrits, Hermbstædt a beaucoup contribué aux progrès de la chimie pratique et des arts agricoles. Nous citerons parmi ses nombreux ouvrages : *Bibliothèque des ouvrages modernes sur la physique, la chimie, la métallurgie et la pharmacie* (Berlin, 1787-1795, 4 vol.); *Précis de pharmacologie théorique et expérimentale* (Berlin, 1792-1793, 3 vol.); *Précis de l'art de teindre* (Berlin, 1802); *Magasin du teinturier, de l'imprimeur sur étoffes* (Berlin, 1802-1810, 8 vol.); *Principes de chimie agronomique expérimentale* (Berlin, 1808); *Musée des connaissances les plus utiles et les plus récentes, relatives aux sciences naturelles, aux arts, aux fabriques, aux métiers* (Berlin, 1814-1818, 15 vol.); *Principes de technologie* (Berlin, 1816-1825, 3 vol.); *Principes chimiques de l'art de faire de l'eau-de-vie* (Berlin, 1817, 2 vol.), etc.

HERME s. m. (èr-me — du gr. *heremos*, inculte). Agric. Nom donné dans le Midi aux terres vagues ou laissées sans culture.

HERMÉES s. f. pl. (èr-mé — du gr. *Hermês*, Mercure). Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Mercure.

HERMEIAS, tyran d'Atarnée et d'Assos en Mysie. V. HERMIAS.

HERMELIN (Olof), écrivain suédois, né à Philippstadt en 1658. Professeur d'éloquence, puis de droit, à l'université de Dorpat, depuis 1689, il fut nommé, en 1699, historiographe du roi Charles XII, qu'il accompagna dans toutes ses campagnes. En récompense des services qu'il rendit à ce prince en rédigeant ses manifestes, Hermelin reçut des lettres de noblesse (1701), fut nommé secrétaire d'Etat (1705), et fut employé dans des missions diplomatiques. En 1706, il signa avec le comte Piper le traité de paix d'Altranstadt, par lequel Auguste II abandonnait le trône de Pologne. Fait prisonnier à la bataille de Pultawa, il fut, selon les uns, mis à mort par ordre de Pierre le Grand; selon d'autres, envoyé en captivité à Astrakhan, où il mourut à une époque inconnue. Hermelin doit être placé au rang des meilleurs écrivains latins de la Suède. On a de lui des dissertations et des discours latins, un poëme latin sur les villes de Suède, intitulé : *Hecatompolis Suionum*, dont quelques fragments ont été publiés; un journal tenu pendant les campagnes de Charles XII auxquelles il a assisté. Enfin, il a continué la *Suecia antiqua et hodierna* de Dahlberg, et donné une bonne traduction en prose suédoise du livre de morale de Sylvain Du Four, *Sedebok* (Stockholm, 1683).

HERMELIN (Samuel-Gustave, baron), célèbre minéralogiste suédois, petit-fils du précédent, né à Stockholm en 1744, mort en 1820. Appelé au poste de conseiller des mines en 1781, il visita, dans un but scientifique, les principaux Etats de l'Europe et les Etats-Unis, où il conclut un traité de commerce au nom de son gouvernement. De retour dans

son pays, il employa son immense fortune à fabriquer du vitriol, de l'ocre, du soufre par des procédés perfectionnés, à établir des usines, à exploiter la mine de fer de Gellivara (Laponie), à défricher d'énormes étendues de terrain, à mettre en culture cent trente métairies, etc. En outre, Hermelin fit explorer des contrées peu connues de la Suède septentrionale et exécuter trente cartes des provinces de Suède et de Norvége, qui ont été réunies en atlas sous le titre de *Geographiska chartor* (Stockholm, 1797-1807). Ayant perdu sa fortune par suite de diverses calamités accumulées, il dut céder ses biens à ses créanciers, et reçut de la diète une pension de 1,000 rixdalers. On lui doit, entre autres ouvrages : *Sur la fonte du minerai de cuivre après le grillage* (1766) ; *Sur l'état de l'industrie* (1773) ; *Tableaux de la population et de l'industrie dans diverses contrées du royaume* (1773) ; *Essai d'histoire naturelle de la Laponie et de la Vestrobothnie* (1804), etc.

HERMELINDE (sainte). V. ERMELINDE.

HERMELINE s. f. (èr-me-li-ne). Comm. Peau de martre zibeline.

HERMELLE s. f. (èr-mè-le). Annél. Genre de la famille des amphitrites, comprenant deux espèces qui habitent les mers de l'Europe et de l'Asie.

HERMENAULT (L'), bourg de France (Vendée), ch.-l. de cant., arrond. et à 11 kilom. N.-O. de Fontenay-le-Comte ; pop. aggl., 497 hab. — pop. tot., 983 hab. Ancien château de l'évêque de La Rochelle.

HERMÉNÉGILDE (saint), prince des Wisigoths, mort en 586 de notre ère. Il était fils du roi Leuvigilde, qui l'associa au trône et lui céda l'Andalousie en 573. Ayant épousé Ingonde, fille de Sigebert, roi des Francs, il quitta l'arianisme à l'instigation de cette princesse et se fit catholique. Il se rendit alors avec elle en Andalousie, refusa d'obéir à son père, qui lui ordonnait de retourner à Tolède, s'allia avec les Grecs, prit deux fois les armes contre son père, fut vaincu, fait prisonnier et sommé de renoncer à la religion catholique ou de se résoudre à la mort. Herménégilde refusa d'abjurer et subit le dernier supplice. L'Eglise l'a mis au nombre des martyrs et l'honore le 13 avril.

Herménégilde (ORDRE DE **Saint-**), ordre de chevalerie créé, le 28 novembre 1814, par ce Ferdinand VII, « cœur de tigre et tête de mulet, » qui couvrit l'Espagne d'échafauds. Il est destiné à récompenser les services militaires ; mais il faut, pour y être admis, compter dix ans au moins de grade d'officier. Les membres forment trois classes : grands-croix, commandeurs, chevaliers. Le ruban est blanc, avec une large raie rouge au milieu. La devise se compose des mots : *Premio a la constancia militar* (Récompense de la constance militaire).

HERMÉNEUTIQUE adj. (èr-mé-neu-ti-ke — du gr. *herméneuô*, j'explique ; de *Hermês*, Mercure, dieu de l'éloquence). Qui explique, qui interprète les livres sacrés ou le texte des lois anciennes : *L'art* HERMÉNEUTIQUE.

— s. f. Art d'interpréter les anciens textes : *L'*HERMÉNEUTIQUE *sacrée.*

— **Encycl.** V. INTERPRÉTATION DES ÉCRITURES.

HERMENFROI, roi de Thuringe. V. HERMANFRED.

HERMENGARDE, reine de Provence. V. ERMENGARDE.

HERMENOUS (Lohis), écrivain français, né à Savigny (Indre-et-Loire) le 13 février 1797. Fils d'un simple cultivateur, il fit ses premières études au séminaire de Tours, les termina au lycée de la même ville, et passa ensuite sa laborieuse jeunesse dans divers colléges de l'Université, où il professa successivement toutes les classes jusqu'à la rhétorique inclusivement. Sa santé frêle et délicate le força de quitter l'enseignement, et, à la révolution de Juillet, il échangea sa chaire contre la place de secrétaire de l'académie de Grenoble, position qui lui permit de faire son droit et de prendre le grade de docteur. Il devint ensuite secrétaire de la Faculté de droit dans la même ville, puis à Toulouse, et enfin à Poitiers, où il prit sa retraite. M. Hermenous a, sous le titre de *Réminiscences*, publié, dans le *Courrier de l'Isère*, la relation de ses nombreuses excursions en Dauphiné. Il est auteur de quelques écrits où l'on reconnaît un philosophe aimable, un observateur délicat et un conteur plein d'humour. Citons encore ses *Excursions en Suisse, en Italie et en Provence ; l'Orient biblique ;* la *Langue primitive ;* les *Souvenirs ;* les *Académies et congrès scientifiques*, satire mordante et toujours d'actualité ; *Mes flâneries* ou la *Vienne et ses deux rives* ; enfin une étude sur l'*Histoire de Jules César éditée par Plon*. On doit à M. Hermenous quelques autres productions légères, les *Questions sur le magnétisme* par exemple, et d'assez nombreux articles de littérature et de voyage insérés dans divers journaux.

HERMENRIC ou **HERMENERIC**, roi des Suèves. V. ERMERIC.

HERMENT, bourg de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 50 kilom. de Clermont-Ferrand, sur un rocher de basalte que couronnent les ruines d'un ancien château fort ; pop. aggl., 507 hab. — pop. tot., 600 hab. Belle église romane classée parmi les monuments historiques.

HERMES, village et commune de France (Oise), cant. de Noailles, arrond. et à 17 kilom. de Beauvais, sur le Thérain ; 942 hab. Fabriques de manches à balais et à parapluies, bois de soufflets, cannes, articles de bureau, brosses à dents et à ongles ; scieries mécaniques. L'église est très-ancienne et fort curieuse.

HERMES (Jean-Auguste), un des plus remarquables théologiens de l'Allemagne, né à Magdebourg en 1736, mort à Quedlimbourg en 1822. Il étudia au collége de Klosterbergen, à l'université de Halle, et devint pasteur de Groschendorf en Mecklembourg. D'abord sympathique au piétisme, il s'en détacha, lorsqu'il alla à Vahren comme prédicateur, et il fut en butte à quelques persécutions pour ce fait. Forcé de quitter Wahren, il accepta la place de pasteur du village de Iérichow, dans les environs de Magdebourg. En 1777, il fut appelé à Ditfurth, puis à Quedlimbourg. La haine de ses persécuteurs ne s'était pas apaisée ; mais Hermes l'oubliait en faisant beaucoup de bien. Il se montrait ainsi meilleur chrétien que ses accusateurs. En 1807, l'université d'Helmstædt lui décerna le titre de docteur en théologie. Hermes était un homme tolérant ; il pensait que le christianisme ne peut maintenir son influence qu'à la condition de se mêler au mouvement de la civilisation, et qu'il le peut sans périr. On a de lui : *Manuel de la religion* (Berlin, 1779), ouvrage traduit en français par Elisabeth, reine de Prusse, femme de Frédéric II (Berlin, 1784) ; *Sermons sur les textes de l'Evangile* (Berlin, 1782-1788) ; *Bibliothèque théologique universelle* (Quedlimbourg, 1784-1787) ; *Des réformes à introduire dans le culte public* (Leipzig, 1785-1788, 2 vol.) ; *Traité de la religion de Jésus* (Quedlimbourg, 1799).

HERMES (Jean-Timothée), littérateur allemand, né à Petznick (Poméranie) en 1738, mort à Breslau en 1821. Il acheva ses études de théologie à Kœnigsberg, où Kant et Arnold le prirent en amitié, devint ensuite successivement professeur à l'académie des nobles de Brandebourg, prédicateur de la cour et du château du prince d'Anhalt à Pless, habita plusieurs années Berlin, où il remplit diverses fonctions ecclésiastiques, et alla enfin se fixer à Breslau en 1772. Là, Hermes devint premier pasteur de l'église Sainte-Elisabeth et intendant supérieur des affaires ecclésiastiques. Hermes s'est surtout fait connaître par ses romans, dans lesquels il s'est particulièrement attaché à l'étude du cœur de la femme, et qui rappellent la manière de Fielding et de Richardson. Les principaux sont : *Fanny Wilkes* (Leipzig, 1766, 2 vol.), roman qui a été traduit en français pour la *Bibliothèque universelle des romans* (1799) ; *Voyage de Sophie de Memel jusqu'en Saxe* (Leipzig, 1770-1778, 6 vol.), son ouvrage le plus estimé ; une *Histoire dédiée aux jeunes filles de grande famille* (Leipzig, 1787-1790, 3 vol.) ; une *Histoire dédiée aux parents et aux personnes qui désirent se marier* (Leipzig, 1789-1790, 5 vol.) ; *Deux martyrs littéraires et leurs femmes* (Leipzig, 1789, 2 vol.).

HERMES (Georges), théologien catholique allemand, né à Dregerwalde (Westphalie) en 1775, mort en 1831. Il enseigna la théologie successivement à Munster et à Bonn (1819). Il défendit le christianisme contre les systèmes de Kant et de Fichte, mais établit que les dogmes ne peuvent se prouver par le raisonnement, que c'est là un article de foi, dont l'Eglise, d'ailleurs, a le droit d'exiger la croyance. Cette singulière théorie, exposée dans un livre ayant pour titre *Introduction philosophique à la théologie catholique chrétienne* (1819), fit scandale parmi les théologiens ; comme toutes les nouveautés, elle eut aussi des partisans. Les disciples d'Hermes prirent le nom d'*Hermésiens*. Il leur fut interdit d'enseigner dans les universités catholiques. Outre l'ouvrage précité, on doit à Hermes : *Recherches sur la vérité intérieure du christianisme* (Munster, 1805) et *Dogmatique chrétienne catholique* (Munster, 1834-1835, 3 vol.).

HERMES (Charles-Henri), publiciste et historien allemand, né à Kalisch en 1800, mort en 1856. Il a habité Dresde, Munich, Berlin, a fait un voyage à Paris et publié un grand nombre d'articles dans divers journaux allemands. On lui doit, en outre, les ouvrages suivants : les *Causes et les conséquences de la décadence et de la chute de la Pologne* (Munich, 1831) ; *Descriptions de voyages pour la jeunesse* (1836, 2 vol.) ; *Histoire des vingt-cinq dernières années* (Brunswick, 1842, 2 vol.) ; la *Découverte de l'Amérique par les Islandais* (Brunswick, 1844) ; *Considérations sur la différence des temps* (Brunswick, 1845-1846).

HERMÈS s. m. (èr-mess — du gr. *Hermês*, Mercure). Antiq. Gaîne portant une tête de Mercure ou une autre tête quelconque, que les anciens avaient l'habitude de placer dans les carrefours : *Les anciens ont fait usage de ces doubles* HERMÈS *pour réunir les portraits des hommes célèbres.* (Boissonade.) ‖ Statue de Mercure : *Un* HERMÈS *enfant.*

— Astron. Nom de l'une des taches de la lune.

— Moll. Genre de gastéropodes formé aux dépens des cônes, et non adopté.

HERMÈS, nom grec d'un dieu assimilé au Thoth des Egyptiens et au Mercure des Latins. V. MERCURE.

Hermès Trismégiste, (LIVRES D'). Au IIIe et au IVe siècle de notre ère, il fut grandement question, dans les polémiques religieuses et philosophiques, des livres de l'Hermès Trismégiste, où étaient contenus, disait-on, tous les principes de la sagesse de la vieille Egypte. Sous ce nom grec d'Hermès (le Mercure des Latins), on découvrait, en effet, le dieu égyptien Thoth, Thot ou Taut (v. MERCURE), qui était resté, dans les traditions religieuses des bords du Nil, comme le grand initiateur des sciences, des arts, des croyances de l'Orient. Les Egyptiens attribuaient à ce dieu 36,525 livres d'enseignement sacré, au dire de Manéthon, et 20,000 seulement selon le philosophe Jamblique, qui lui-même affirme en avoir vu 12,000. L'explication de cette prodigieuse fécondité est toute simple, d'après M. Egger : c'est que l'on attribuait au divin auteur toute l'encyclopédie scientifique et religieuse conservée par les prêtres dans les temples, et dont Clément d'Alexandrie nous a laissé une sorte de catalogue abrégé dans ses *Stromates*. Les fragments qui nous restent des livres d'Hermès Trismégiste ont donné lieu à des discussions intéressantes. Ces morceaux sont peu nombreux : dix-huit ou vingt fragments grecs du *Pœmandrès* ; une traduction latine de l'*Asclépius*, due à Apulée, et çà et là des citations faites par les Pères de l'Église dans leur polémique contre les défenseurs du polythéisme. Le tout fut recueilli et traduit en latin par Marsile Ficin, en 1471, puis publié par Turnèbe en 1554.

Lactance et saint Augustin parlent avec admiration du *Pœmandrès*, et, au XVIe siècle, Baronius cite, en y relevant des erreurs, les livres d'Hermès comme faisant autorité dans l'histoire de la théologie. M. Egger n'y voit que l'œuvre mutilée de cette singulière époque (IVe siècle), de cette étrange école à la fois religieuse et philosophique, rationaliste et mystique, chrétienne, hébraïque, platonicienne, qui inonda de ses œuvres, et remua par ses rêveries souvent grandioses, souvent obscures, le siècle des grandes luttes théologiques. Il y retrouve les traces de la Bible côte à côte avec celles du *Timée :* « L'esprit existait avant la nature humide, qui est sortie des ténèbres ; tout était confus et obscur avant que le Verbe vînt tout animer. Dieu fit l'homme à son image. L'obscurité régnait sur l'abîme ; l'eau et l'esprit étaient puissance dans le chaos. » A côté de cette inspiration de la *Genèse*, un chant où vibre la voix du *Psalmiste :* « Que la nature du monde entier écoute mon hymne ! Terre, entr'ouvre-toi ; entr'ouvrez-vous, cataractes du ciel. Arbres, suspendez le bruit de vos feuilles. Je vais chanter le maître de la création, le tout et l'unité. Je vais célébrer celui qui a tout créé, celui qui a fixé la terre, suspendu le ciel, qui a voulu que de l'Océan une eau douce se répandît sur la terre habitée ou sans habitants, pour la nourriture et l'usage de tous les hommes. » Ailleurs, il semble que quelque chose de la voix du prophète ait passé dans le livre d'Hermès : « O Egypte, Egypte, un jour viendra où de ta religion il ne restera que des fables, des fables incroyables pour la postérité ; il ne restera que quelques mots écrits sur la pierre et rappelant tes actions pieuses... La divinité remontera au ciel... » Puis ce sont des récits mystiques : « Un jour que je méditais sur les êtres, et que ma pensée s'élevait aux plus hautes régions, mes sens corporels ayant été fortement possédés, comme il arrive aux hommes qui s'endorment d'un profond sommeil après un excès de nourriture ou de travail, je vis un être de dimensions énormes, qui m'appelait par mon nom et me disait : « Je suis Pœmandrès, l'esprit de la vérité, je sais ce que tu me veux et je serai partout avec toi... » Et à la suite de cette vision, une sorte de scène de fantasmagorie magico-philosophique d'une profonde obscurité.

En résumé, s'il faut admettre avec M. Egger que les livres d'Hermès sont bien l'œuvre des néo-platoniciens, il faut aussi, ce nous semble, accorder que cette œuvre continue, en la modifiant un peu, l'ancienne tradition égyptienne, tradition monothéiste et hautement philosophique, digne assurément d'avoir inspiré la grande école de Pythagore, et par elle le génie même de Platon. Les plus beaux morceaux de l'Hermès ne sont point vraiment trop différents de ces prières et inscriptions que nous ont révélées les rituels découverts dans les nécropoles. « Salut à toi, l'unique, dieu vaste, dieu illimité, âme du monde, vieillard toujours rajeuni, éternel voyageur des siècles ! » — « Je suis ce qui est, ce qui a été, ce qui sera. » — « O Dieu, c'est sans douleur que je viens vers toi. Je me suis réjoui en contemplant ta splendeur ; accorde-moi aussi splendeur et beauté pour la vie qu'on vit toujours. » Il semble que tous ces dogmes élevés, un moment obscurcis par l'ignorance et la corruption de la religion égyptienne, aient vécu pendant longtemps d'une sorte d'existence souterraine et se soient révélés de nouveau dans le grand siècle des rêveries religieuses. On a aussi attribué à Hermès des livres sur l'alchimie, science dont il est considéré comme l'inventeur ; mais ces livres, s'ils ont jamais existé, sont entièrement perdus.

Hermès ou *Recherches philosophiques sur la grammaire universelle*, en trois livres (Londres, 1751, 1 vol. in-8°), par James Harris. Cet essai de grammaire générale a fait fortune et le méritait. Les considérations de l'auteur sur les premiers principes du langage sont restées classiques en Angleterre. « C'est par l'étude de la proposition, dit Harris, que doit commencer l'étude de la grammaire ; car c'est là le premier élément que donne l'analyse du discours. Mais la proposition elle-même se résout en mots. On distingue vulgairement une dizaine d'espèces de mots ; mais, en examinant attentivement ces derniers éléments du discours, on reconnaît qu'on en peut former deux grandes classes, *les mots significatifs par eux-mêmes* ou *principaux*, et *les mots significatifs par relation* ou *accessoires.* » Les premiers sont l'objet du premier livre de l'*Hermès ;* les autres, celui du second livre. Comme il n'existe que des substances ou des attributs, les mots *principaux* ne pourront être que *substantifs* ou *attributifs*. Les mots *accessoires* servent soit à mieux désigner ou déterminer les êtres, soit à unir entre eux les êtres ou les faits ; dans le premier cas, ils sont dits *définitifs ;* dans le deuxième, *connectifs*. Sous le titre de *substantif*, il faut comprendre le *nom* et le *pronom*, qui n'est qu'un *substantif secondaire*. L'auteur étudie le nom sous le rapport de ses différentes espèces, de ses différentes propriétés ; en parlant du genre, il explique d'une manière ingénieuse, mais quelquefois trop subtile, par quelle assimilation à des substances, qui n'ont par elles-mêmes aucun genre et aucun sexe, ont été assignés le sexe masculin ou le sexe féminin.

« Les *attributifs* sont d'abord le *verbe*, qui exprime soit seulement l'attribut général de l'existence (le verbe être), soit l'existence avec un attribut particulier (les verbes ordinaires) ; puis l'*adjectif* et le *participe*, qui expriment les diverses qualités ou quantités des êtres, mais sans affirmation. » La grammaire d'Harris a un attrait philosophique particulier. A propos du *temps* des verbes, il étudie à fond les idées d'espace, de durée et de temps pris dans leur acception métaphysique. A propos des modes, il analyse de même la *pensée* ; il divise la proposition qui l'exprime en *proposition perceptive* et en *proposition volitive*. La proposition perceptive s'exprime par l'indicatif des verbes ; les autres modes se rapportent à la *proposition volitive*. L'auteur a étudié avec soin l'histoire de la grammaire, et connaît ce qu'en ont dit Aristote, Apollonius, Théodore de Gaza, Priscien, Scaliger, etc. Suivant lui, les *adjectifs* et les *participes* sont des abstractions faites au verbe. Un participe est un mode de verbe sans affirmation, mais qui concerne l'idée d'action et de temps ; quand il n'offre plus cette idée d'action et de temps, il devient purement un adjectif. Harris reconnaît un second ordre d'*attributifs* : ce sont les adverbes ou *attributs d'attributs*. On a vu tout à l'heure que l'auteur divisait les mots *accessoires* en mots *définitifs* et *connectifs*. Les mots définitifs sont l'article, soit défini, soit indéfini, puis les pronoms dits démonstratifs, possessifs ou indéfinis. Les mots *connectifs* comprennent la conjonction et la préposition, que certaines langues remplacent au moyen de la déclinaison.

Le troisième livre est de la philosophie pure ; il traite d'abord de la matière du langage, c'est-à-dire de la voix, de l'articulation, etc., et de la forme du langage, c'est-à-dire du sens des mots. Les mots, dit-il, sont des symboles et non des onomatopées. Ils représentent des idées générales beaucoup mieux que des idées particulières. Harris entre à ce sujet dans l'étude des universaux et de l'origine des idées. S'il faut l'en croire, les systèmes philosophiques ne seraient qu'une question de points de vue. Quand on considère nos connaissances sous le rapport de leur point de départ, il faut dire avec les sensualistes : *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu* ; mais quand on les considère en elles-mêmes, elles doivent nécessairement avoir une cause intelligente et des *types préexistants* ou idées innées, et on pourra retourner l'axiome précédent et dire : *Nihil est in sensu quin prius fuerit in intellectu.* En définitive, le livre de Harris, précieux pour la méthode et la clarté des idées, contient en outre plusieurs aperçus nouveaux, qui depuis sont entrés dans la science. L'*Hermès* fut traduit en français, aux frais du gouvernement, par M. Thurot, sur la proposition de Garat (1 vol. in-8, 1796), avec des *Remarques* grammaticales et un *Discours* sur l'histoire de la science grammaticale.

Hermès, grand poëme sur la nature, commencé par André Chénier, dans sa première jeunesse, et que d'autres préoccupations lui firent bientôt abandonner, ou plutôt suspendre. Quoiqu'il ne reste de cette œuvre que des fragments peu nombreux, et quelques notes jetées sans ordre sur le papier, ce jet rapide d'une grande pensée ne fait pas moins le plus grand honneur au poëte ; il nous montre à côté du chantre gracieux et passionné, de l'artiste incomparable, un puissant esprit, un penseur. Sainte-Beuve a donné une excellente analyse de ce vaste ouvrage à peine ébauché. Chénier avait voulu faire son *De*

natura rerum; la gloire de Lucrèce lui paraissait enviable, et il pensait que toute grande époque philosophique devait avoir son poëme; il entreprit donc de résumer dans l'*Hermès* les idées de son siècle sur le monde et sur l'homme. Son poëme devait se diviser en trois chants : le premier devait embrasser la création de la terre, des animaux et de l'homme; le second, l'homme lui-même, ses instincts, ses passions, ses sens et son intelligence, l'origine des sociétés et des religions; le troisième, les sociétés elles-mêmes, la morale, les sciences, le système du monde largement exposé.

Hermes romanus, journal hebdomadaire ou revue en latin qui fut fondée en 1816 par Barbier-Vémars. Les études classiques venaient de reprendre un nouvel essor. Les hellénistes et les latinistes du temps sentirent le besoin de s'encourager les uns les autres, et de créer un recueil à leur usage. La vanité, qui n'est pas étrangère aux savants, se trouva alléchée par la perspective de la publicité. Etre imprimé dans l'*Hermes*, tel était le rêve des écoliers et peut-être aussi de leurs professeurs. Le vers latin refleurit un instant. On en usa et l'on en abusa. On écrivit en latin les premiers-Paris et les feuilletons du savant journal. La muse romaine célébra toutes les actualités et immortalisa les *faits divers* de l'époque. Toutes les fêtes furent décrites en hexamètres, et les Bourbons reçurent à leur tour toutes les épithètes qu'Horace et Virgile accordaient si libéralement au divin Auguste. Puis vinrent les jeux d'esprit, les tours de force : charades, logogriphes, acrostiches, tout se fit en latin. C'était déjà la décadence qui commençait. N'est-ce pas une loi de la destinée? Après le midi, le crépuscule et la nuit. Le feu d'artifice avait été brillant; mais Barbier-Vémars fit de vains efforts pour prolonger le bouquet. Tout pâlit. Les pièces macaroniques ne sauvèrent pas le malheureux *Hermes*. Ce fut la fusée d'adieu. Le public l'attendait avec impatience. Force fut au journal de rentrer dans l'ombre et de tomber à tout jamais. On peut lui appliquer, pour peindre sa chute, un des vers macaroniques les plus ingénieux qu'il ait publiés, vers resté célèbre et que plus d'un écolier de 1830 répète encore à ses fils, aujourd'hui rhétoriciens à leur tour :

De brancha in brancham degringolat atque facit pouf.

Heureux effet d'harmonie imitative ! Que l'*Hermes romanus* se contente de cette courte oraison funèbre.

Plusieurs des rédacteurs de ce journal latin sont devenus célèbres dans l'Université; nous citerons seulement les noms suivants : de Wailly, Filon, Jauffret, Bignan, Luce de Lancival, Le Clerc, Quicherat, Naudet, etc.

HERMÉSIANAX, poëte élégiaque grec, né à Colophon. Il vivait au IVe siècle avant notre ère, du temps de Philippe de Macédoine et d'Alexandre le Grand On ne sait rien de sa vie, si ce n'est qu'il fut l'ami et le disciple de Philétas, et que les habitants de sa ville natale lui érigèrent une statue. Il composa trois livres d'élégies adressées à sa maîtresse Léontium. Athénée nous a conservé un long fragment du troisième livre, fragment qui a été publié dans un grand nombre de recueils, notamment dans les *Conjecturæ in Athenæum*, de Weston (Londres, 1784, in-8o), avec une traduction en vers latins.

HERMÉSIANISME s. m. (èr-mé-zi-a-ni-sme — rad. *hermésien*). Hist. relig. Doctrine des hermésiens.

HERMÉSIAS s. m. (èr-mé-zi-ass). Bot. Syn. de BROWNÉE.

HERMÉSIE s. f. (èr-mé-zî). Bot. Syn. d'ALCHORNÉE.

HERMÉSIEN s. m. (èr-mé-ziain). Hist. relig. Membre d'un parti catholique libéral, qui s'était formé dans le duché du Bas-Rhin, et qui avait pour chef le docteur Hermes.

HERMÉTIE s. f. (èr-mé-sî). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères : *Toutes les* HERMÉTIES *que l'on connaît sont de l'Amérique méridionale.* (Duponchel.)

HERMÉTIQUE adj. (èr-mé-ti-ke — de *Hermès*, nom pr. d'homme). Qui a rapport à Hermès, à la science d'Hermès Trismégiste, à l'alchimie : *La philosophie* HERMÉTIQUE. *L'art* HERMÉTIQUE. *La médecine* HERMÉTIQE.

— Chim. Se dit d'une fermeture parfaite, principalement de celle qu'on obtient en faisant fondre ensemble, à l'aide de la chaleur, les bords du vase et du couvercle, et dont on attribue l'invention à Hermès Trismégiste.

— Archit. *Colonne hermétique*, Celle qui a pour chapiteau une tête d'homme. ‖ Colonne antique portant un Hermès.

HERMÉTIQUEMENT adv. (èr-mé-ti-ke-man — rad. *hermétique*). D'une manière hermétique; se dit souvent par exagération : *Boucher un vase* HERMÉTIQUEMENT. *Une porte qui ferme* HERMÉTIQUEMENT. *Les vases* HERMÉTIQUEMENT *clos présentent une population zoologique particulière.* (F. Pillon.)

HERMI s. m. (èr-mi). Ornith. Nom vulgaire de la marouette.

HERMIAS ou **HERMEÏAS**, dynaste d'Atarnée et d'Assos (Mysie), qui vivait dans le IVe siècle avant l'ère chrétienne. Esclave d'abord, puis affranchi d'Eubulus, souverain d'Atarnée, il suivit à Athènes les leçons de Platon et d'Aristote, succéda à son maître (vers 347), et appela à sa petite cour Aristote, qui y fit un long séjour. Pris, grâce à la trahison, par Mentor, général rhodien au service des Perses, il fut livré à Artaxercès et mis à mort (345). Aristote lui éleva une statue à Delphes, épousa sa fille adoptive, et composa en son honneur une ode admirable qui nous est parvenue.

HERMIAS, écrivain chrétien du IIe siècle, auteur d'un pamphlet intitulé : *Dérision des philosophes païens*, où il livre au ridicule toutes les écoles grecques, les opposant les unes aux autres pour montrer leurs contradictions et leur inanité. Cet écrit, plein de la causticité et de la verve satirique de Lucien, souvent injuste d'ailleurs, est un curieux monument de la polémique des anciens chrétiens. Il offre aussi quelques indications intéressantes pour l'histoire de la philosophie. Publié pour la première fois avec une traduction latine (Zurich, 1553, in-8o), cet ouvrage a été inséré dans un grand nombre de collections, et M. Stiévenart en a donné récemment une excellente traduction française.

HERMIAS, philosophe grec, né à Alexandrie, qui vivait au Ve siècle de notre ère. Il eut pour maître Syrianos, resta attaché au paganisme et adopta les idées des néo-platoniciens. Hermias épousa Ædesia, une des plus belles et des plus vertueuses femmes de sa ville natale, et eut deux fils, Ammonius et Héliodore, qui cultivèrent également la philosophie. Ce philosophe était doué d'une prodigieuse mémoire. Il composa plusieurs commentaires sur les écrits de Platon. Son commentaire sur le *Phédon* a été publié avec ce dialogue à Leipzig, en 1810.

HERMIAS DE CARIE, ministre de Séleucus Céraunus, roi de Syrie, mort vers 220 avant notre ère. Il devint le favori de ce prince, qui lui confia le soin du gouvernement lorsqu'il fit l'expédition du Taurus, dans laquelle il trouva la mort. Antiochus III, qui parvint alors au trône, n'avait que quinze ans. Hermias gouverna en son nom. Dépourvu de toute capacité militaire, il ne put réprimer la révolte de Molon et d'Alexandre, et il fallut, pour reconquérir les provinces révoltées, que le jeune roi se mît lui-même à la tête de ses troupes. Antiochus ayant eu, quelque temps après, un fils de Laodicée, l'ambitieux ministre forma le projet de renverser son souverain pour régner sous le nom de l'enfant qui venait de naître; mais ses projets furent découverts, et les habitants d'Apamée le lapidèrent.

HERMIAS DE MÉTHYMNE, dans l'île de Lesbos, historien grec qui vivait, croit-on, au IVe siècle avant notre ère. Il écrivit une histoire de Sicile qui allait jusqu'en 376 avant Jésus-Christ, et dont Athénée a cité le troisième livre.

HERMIDA (Benito y Probas-Bermudez-Maldonado), homme politique et jurisconsulte espagnol, né à Saint-Jacques-de-Compostelle en 1736, mort à Madrid en 1814. A l'étude des sciences physiques et mathématiques, du droit et de la musique, il joignit celle des langues vivantes : du français, de l'anglais et de l'italien. Il prit le grade de licencié en 1756, devint ensuite inspecteur de la librairie en Galice, puis fut appelé au poste de juge criminel de la chancellerie de Grenade (1768). Nommé juge à Aguas, en 1775, il reçut en même temps la mission d'inspecter la comptabilité de l'évêché d'Almeria, organisa la perception, prit les plus sages mesures et dota six hôpitaux et six maisons d'enfants trouvés. De retour à Grenade en 1782, il y reprit ses fonctions de juge, qu'il abandonna en 1786, pour devenir président de l'audience de Séville, puis, en 1792, conseiller de Castille et procureur général de la chambre. En cette qualité, il parvint à augmenter les revenus du trésor en y faisant rentrer des sommes considérables qui étaient dues, mais en ayant grand soin de respecter les priviléges du clergé, dont il était le zélé défenseur. Bien que l'opposition faite par lui à certaines mesures proposées par Godoï, Urquijo et Gardoqui eût indisposé contre lui ces ministres, Hermida n'en fut pas moins nommé, en 1799, membre de la chambre du roi; mais, en 1802, il tomba complétement en disgrâce, et se retira à Saragosse, où il vivait tranquille lorsqu'eurent lieu les événements de 1808. Après l'abdication de Charles IV et l'avénement de Ferdinand VII, conduit à Valençay par les ordres de Napoléon, Hermida se prononça énergiquement contre les prétentions du gouvernement impérial, contribua, avec son gendre, le marquis Santa-Colonna, au soulèvement de Saragosse, puis devint membre de la junte centrale insurrectionnelle, qui le nomma ministre de grâce et de justice. Malgré son âge avancé, il déploya une grande activité, suivit la junte dans ses longues et pénibles pérégrinations, s'y montra le constant défenseur des idées cléricales et monarchiques, devint membre des cortès extraordinaires, et protesta contre toutes les mesures libérales adoptées par ce corps. Lorsque, en 1813, l'armée française fut contrainte d'évacuer Madrid, Hermida partit pour s'y rendre et mourut bientôt après des suites des fatigues qu'il éprouva dans ce voyage. On a de lui : *Réflexions militaires d'un paysan* (Séville, 1809, in-12); *Exposé abrégé des cortès, gouvernement ou constitution du royaume de Navarre* (Cadix, 1811, in-8o); *Observations tendant à désabuser et à instruire les députés des cortès extraordinaires* (1812), et une traduction en vers libres du *Paradis perdu* de Milton (Madrid, 1814).

HERMIE s. f. (èr-mî). Zooph. Division du genre tabularine.

HERMIEN s. m. (èr-miain). Philos. Disciple d'Hermias, qui enseignait en Galatie les doctrines de Séleucus.

HERMIES, bourg et comm. de France (Pas-de-Calais), cant. de Bertincourt, arrond. et à 29 kilom. S.-E. d'Arras; 2,540 hab. Souterrain découvert en 1840, et occupant une partie du bourg. On ignore l'origine de cette immense excavation, dont les divisions forment environ 300 cellules.

HERMIGUEZ ou **HERMINGUES** (Gonsalve), homme de guerre et poëte portugais, qui vivait au milieu du XIIe siècle. Il se signala par son extrême bravoure sous le règne d'Alphonse Henriquez, et se battit avec tant de succès contre les musulmans qu'il reçut le surnom de **Traga Mouros** (*tueur de Maures*). Un jour, Hermiguez résolut de profiter des fêtes d'été, que célébraient en toute sécurité les Maures d'Almada, pour faire une razzia dans les environs de cette ville. Il se mit en embuscade, et, « tombant à l'improviste, dit M. F. Denis, sur une joyeuse caravane, qui se rendait d'Alcaçar da Sal à Almada, non-seulement il fit un riche butin, mais il ravit à un guerrier musulman un trésor plus précieux que tout le reste, cette belle Fatima, qu'il enleva sur son cheval, et qui plus tard se fit chrétienne. Fatima, convertie, devint Oriana, et fut, dès lors, l'objet d'une admiration passionnée pour celui qui l'avait conquise et pour nombre de chevaliers qui la lui enviaient. La mort de Fatima mit bientôt fin au bonheur du brave Hermiguez, et, de douleur, il prit l'habit de moine dans un monastère de l'ordre de saint Bernard. » Ce vaillant chevalier cultiva la poésie. Il nous reste un fragment de ses compositions en vers hendécasyllabes, fragment qui nous a été transmis par Brito, et dont le sens est très-difficile à saisir.

HERMILLY (VAQUETTE D'), littérateur et traducteur français, né à Paris en 1710, mort dans la même ville en 1778. Après avoir servi longtemps en Espagne, où il étudia la langue et la littérature de ce pays, il revint en France, s'adonna aux lettres, et devint inspecteur de l'Ecole militaire et censeur royal. Il a publié des traductions : *Histoire générale d'Espagne* de Ferreras (1742 et suiv., 10 vol. in-4o); *Théâtre critique* du P. Feyjoo (Paris, 1745, 12 vol. in-12); *Jugement impartial sur des lettres de la cour de Rome, en forme de bref, tendantes à déroger à certains édits du duc de Parme, et à lui disputer, sous ce prétexte, la souveraineté temporelle*, de Campomanès (Paris, 1770, 2 vol. in-12); *Nouvelles* de Quevedo; la *Lusiade*, poëme héroïque, de Louis Camoëns, retouché, quant au style, par La Harpe (Paris, 1776, 2 vol. in-8o). On lui doit aussi : *Dissertation sur les tragédies espagnoles* (Paris, 1754, 2 vol. in-12), avec de courtes notices sur les principaux auteurs espagnols; *Histoire de Majorque et de Minorque* (Maëstricht, 1777, in-4o); *Bibliographie parisienne* ou *Catalogue des différents ouvrages imprimés pendant les années* 1769, 1770, 1771, 1772, 1773 (Paris, 1770-1774, 5 vol. in-8o), en collaboration avec Hurtault, etc.

HERMINE s. f. (èr-mi-ne. — La fourrure que les Latins appelaient *mus ponticus* nous était expédiée d'Arménie; aussi, le nom d'*hermine*, qu'elle porte encore aujourd'hui, vient-il de *Armenia*, employé comme substantif ou plutôt comme adjectif, en sous-entendant *mustella*, « car, en vieux françois, dit Ducange, on disait *Herménie*, au lieu d'*Arménie*, et *Hermins*, au lieu d'*Arméniens.* » Villehardouin, parlant de Léon, premier roi d'Arménie ou de Cilicie, le qualifie *Sire des Hermines*. On trouve *Ermine*, signifiant Arménien, dans la chanson de Roland). Mamm. Animal carnassier, du genre martre, dont la peau, couverte d'un poil très-fin et très-blanc, constitue une fourrure très-recherchée : *Pendant l'hiver, l'*HERMINE *fréquente les neiges virginales, et, pendant l'été, les mousses fleuries de Pultava.* (Chateaub.)

Une *hermine*, un castor, un jeune sanglier,
Cadets de leur famille, et partant sans fortune,
Dans l'espoir d'en acquérir une,
Quittèrent leur forêt, leur étang, leur hallier.
FLORIAN.

— Peau du même animal, employée comme fourrure : *Un mantelet garni d'*HERMINE. *Une robe fourrée d'*HERMINE.

Les animaux ont-ils des universités?
Voit-on fleurir chez eux les quatre facultés?
Y voit-on des savants en droit, en médecine,
Endosser l'écarlate et se fourrer d'*hermine?*
BOILEAU.

— Blas. Nom de l'un des émaux héraldiques, représentant une fourrure blanche chargée de mouchetures noires. ‖ *Contre-hermine*, Autre émail qui figure une fourrure noire mouchetée de blanc.

— Moll. Nom vulgaire d'une espèce du genre cône.

— **Encycl.** Mamm. L'*hermine* a le pelage d'été d'un brun pâle en dessus, blanc en dessous, et elle porte alors la dénomination vulgaire de roselet. Dans son pelage d'hiver, où elle porte plus ordinairement le nom d'*hermine*, elle est d'un blanc légèrement teinté de jaune par tout le corps, excepté le flocon du bout de la queue, qui reste constamment noir. En automne et au printemps, dans le mois de mars, on trouve souvent des *hermines* blanches tachées de plaques de couleur brun marron, qui sont des restes de la fourrure d'été. Cette espèce habite l'Europe tempérée, où elle est plus rare que la belette; mais elle est plus commune dans le Nord, surtout en Russie, en Norvége, en Sibérie et en Laponie. On la rencontre également au Kamtschatka et dans les parties les plus septentrionales des Etats-Unis d'Amérique. L'*hermine* a les mêmes mœurs que la belette; seulement, elle est d'un caractère plus farouche que celle-ci, ne se plaît que dans les forêts les plus profondes, et ne s'approche jamais des habitations. Elle se nourrit d'écureuils, de rats, et recherche les œufs des oiseaux. Elle s'élève très-bien en domesticité, et s'apprivoise même mieux que la belette. Sa fourrure est des plus recherchées, surtout quand elle a ce blanc éclatant qu'elle perd toujours en vieillissant, pour prendre une teinte jaunâtre; on s'en sert pour faire des manteaux, des manchons, et pour orner les robes des magistrats et des docteurs. La chasse de cette espèce, ainsi que celle de la zibeline, occupe un très-grand nombre d'hommes, et fournit un des produits les plus considérables du commerce des peuples du Nord, principalement de l'empire russe.

HERMINÉ, ÉE adj. (èr-mi-né — rad. *hermine*). Blas. Se dit de toute pièce chargée de mouchetures d'hermine, et plus particulièrement de la croix formée de quatre de ces mouchetures aboutées.

— Manége. *Balzane herminée*, Balzane marquée de taches noires.

HERMINE (SAINTE-), bourg de France (Vendée), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. N.-O. de Fontenay-le-Comte, sur la Semagne; pop. aggl., 1,430 hab. — pop. tot., 2,008 hab. Moulin à huile, tannerie, teintureries. Commerce d'épiceries.

HERMINETTE s. f. (èr-mi-nè-te). V. ERMINETTE.

HERMINGUES (Gonsalve), guerrier et poëte portugais. V. HERMIGUEZ.

HERMINIE s. f. (èr-mi-nî). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des pyrales.

— **Encycl.** Les *herminies* sont des papillons nocturnes, caractérisés surtout par des palpes longues et épaisses, relevées au-dessus de la tête; des antennes renflées vers le milieu chez les mâles; des ailes généralement d'un gris cendré, les supérieures traversées par trois lignes plus foncées, dont la médiane est très-sinueuse. Les chenilles sont courtes, rases, amincies aux extrémités, aplaties en dessous, à seize pattes courtes et grêles. Les chrysalides sont renfermées dans des coques étroites. Ce genre comprend une vingtaine d'espèces, dont la plupart habitent l'Europe.

Les *herminies* ressemblent beaucoup aux phalènes; elles se montrent à la fin du printemps ou au commencement de l'été. Elles fréquentent les parties ombragées des bois, soit humides et en plaine, soit secs et montueux. Leur vol est bas et court, mais plus vif et plus saccadé que celui des géomètres. Elles se posent sur les feuilles comme ces dernières, et, au repos, leurs ailes forment un triangle ou delta presque plan. Quand on les poursuit, elles s'abattent dans l'herbe, au lieu de se cacher sous les feuilles des arbres. « Les chenilles, dit M. E. Desmarest, sont assez peu connues. Elles sont paresseuses, et se tiennent toujours cachées sous les feuilles amassées au pied des arbres; on a dit, pendant longtemps, qu'elles vivaient de bourgeons de chêne et de bouleau, de lichens et même de feuilles desséchées, et l'on a prétendu qu'elles refusaient les plantes fraîches; mais il est démontré aujourd'hui qu'elles se nourrissent des feuilles des plantes basses. Seulement, comme elles sont très-vivaces, et que leur croissance est excessivement lente, elles se contentent de très-peu de nourriture, se résignent parfois à celle qu'on leur fournit, quelle qu'elle soit, et laissent, d'ailleurs, très-peu de traces de leurs repas. M. Guénée dit qu'il lui est arrivé d'en conserver une partie de l'automne et tout l'hiver sans leur donner aucune nourriture, et que cependant elles atteignaient le commencement du printemps sans périr, et reprenaient toute leur force aussitôt qu'on leur donnait des feuilles à manger. Ces chenilles filent leurs coques dans un tissu serré, qu'elles placent dans les feuilles contournées ou dans les plis de l'étoffe avec laquelle on recouvre les pots dans lesquels on les élève en captivité. »

L'espèce la plus commune est l'*herminie* barbue, qui a les ailes d'un cendré jaunâtre; le mâle a, de plus, les antennes pectinées, et une touffe de poils aux fémurs antérieurs. Sa chenille, qu'on prendrait plutôt pour une larve, vit sur le trèfle. Cette espèce se trouve assez communément aux environs de Paris. L'*herminie* plumeuse, une des plus grandes, car elle dépasse 0m,03 d'envergure, a les ailes supérieures d'un gris cendré; elle paraît en juin.

HERMINIE, une des héroïnes de la *Jérusalem délivrée*, poëme épique du Tasse. Après

la prise d'Antioche par les croisés, elle s'est réfugiée à la cour d'Aladin, à Jérusalem. Déjà elle s'était éprise du beau et vaillant Tancrède, qui, tout en méconnaissant son amour, ne fit que l'accroître par sa généreuse conduite envers Herminie, à la prise de la cité sainte.

Herminie chez les bergers, tableau de P.-F. Mola; musée du Louvre. Herminie, assise à l'ombre d'un arbre, et ayant une houlette à la main, grave sur une écorce le nom de Tancrède. Non loin d'elle, ses moutons se désaltèrent à une fontaine.

Ce petit tableau figurait autrefois au palais de Versailles, avec une composition du même auteur représentant *Herminie secourant Tancrède,* étendu à terre, et que soulève Vafrin, écuyer de la princesse. Les deux tableaux sont aujourd'hui au Louvre. Ils ont été gravés dans le *Musée français* par Miger, et dans les recueils de Landon et de Filhol.

Au Louvre est encore un tableau du Dominiquin, qui a été longtemps attribué à Annibal Carrache, et qui représente *Herminie arrivant chez les bergers.* La belle princesse, revêtue de l'armure de Clorinde, se présente à un vieux pâtre, assis à quelque distance de son troupeau, et derrière lequel trois jeunes garçons montrent leurs visages curieux. Ce tableau, qui figurait autrefois dans le cabinet Angerstein, a été gravé dans la *Galerie des arts* de Réveil. Le même sujet a été traité par Lanfranc (musée de Naples), par Paoli di Matteis (musée du Belvédère), par Delaval (Salon de 1822), par Eugène Delacroix (v. ci-après), etc.

Le sujet d'*Herminie secourant Tancrède* a été traité par Ottavio Vannini (musée des Offices), le Poussin (musée de l'Ermitage), Bodem (Salon de 1822), etc.

Herminie et les bergers, tableau d'Eugène Delacroix; Salon de 1859. Herminie, obligée de fuir le camp des chrétiens, dont elle s'était approchée dans l'espoir de voir son cher Tancrede, courut toute la nuit et une partie du jour suivant; puis, accablée de fatigue, elle s'arrêta au bord du Jourdain et s'endormit. Réveillée le lendemain par le chant des oiseaux, auquel se mêlait le son des instruments champêtres, elle aperçut un vieillard qui tressait des corbeilles de jonc, et qu'entouraient de joyeux bergers. Elle se dirigea vers eux, mais la vue de ses armes les effraya. « Heureux bergers, leur dit-elle, continuez vos jeux et vos ouvrages; ces armes ne sont pas destinées à troubler vos travaux et vos chants. »

Telle est la scène que Delacroix a entrepris de traduire. Sa peinture a été diversement appréciée. Suivant M. Z. Astruc, « l'Herminie est superbe d'expression; on devine, sous la cuirasse de la belle guerrière, un cœur amoureux et vaillant; les groupes de bergers sont d'une souveraine grandeur; la couleur, la lumière ont une intensité, une vigueur toute particulière; les personnages vivent et s'agitent; le sentiment général est une rudesse aimable, une grandeur simple et bonne, une paix austère et bienveillante... » Le jugement de M. de Saint-Victor est tout autre. Au dire de ce critique, *Herminie et les bergers* offre l'aspect d'une tapisserie usée. « L'héroïne tient par la bride un cheval apocalyptique. La main du maître se retrouve dans la composition du groupe rustique qu'effraye la guerrière. Elle jette dans un désordre pittoresque la femme qui fuit en embrouillant sa quenouille, le rustre à barbe blanche, qui lâche sa corbeille, le chien qui aboie en reculant, et le pâtre, sauvage comme la bête dont la peau l'accoutre, qui la regarde avec une lourde stupeur. Mais le peintre a exagéré la rusticité de ses rustres : leurs membres et leurs haillons sont faits de la même étoffe. On ne sait par quel bout prendre ces paquets de chairs sales, à peine modelées. Et puis, pourquoi traduire d'une façon si âpre la poésie romanesque du signor Tasso? Je ne demandais pas à M. Delacroix de conduire son Herminie chez les bergers galants du *Pastor fido* et de l'*Aminta;* mais de là à l'égarer parmi ces sauvages, il y a aussi loin que du Lignon au Danube et du Parnasse aux montagnes Rocheuses. » Le critique, ici, vise trop à l'esprit pour être juste. L'œuvre de Delacroix n'est sans doute pas irréprochable, mais elle a des qualités magistrales, devant lesquelles il faut s'incliner.

HERMINIÈRE s f. (èr-mi-niè-re — de *Herminier*, sav. fr.). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, dont l'espèce type croît dans la Sénégambie.

HERMINION s. m. (èr-mi-ni-on). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des ophrydées, dont l'espèce type croît en Europe.

HERMINITE s. f. (èr-mi-ni-te — rad. *hermine*). Blas. Fond blanc tacheté de noir, dans lequel chaque tache noire est mêlée d'un peu de rouge. ‖ Chez quelques héraldistes, Fond jaune tacheté de noir, plus justement appelé : *or semé d'hermines de sable.*

HERMINIUS MONS, chaîne de montagnes de l'Hispanie, dans la Lusitanie, courant parallèlement à l'océan Atlantique, du mont Cuneus à Cetobriga. Elle porte de nos jours les noms de *Sierra de Portalegre* et de *Montes Claros.*

HERMINIUS (Aquilinus), héros romain, mort en 498 avant J.-C. Il fut un des généraux de Tarquin le Superbe, et se rendit fameux en défendant, avec Horatius Coclès, contre l'armée de Porsenna, le pont Sublicius, qui réunissait Rome au Janicule. Herminius devint consul en 506, et trouva la mort en combattant contre Mamilius à la bataille du lac de Régille.

HERMIONE s. f. (èr-mi-o-ne). Annél. Section du genre aphrodite, regardée par plusieurs auteurs comme devant former un genre distinct.

— Zooph. Section du genre tabularine.

— Bot. Section du genre narcisse.

HERMIONE, ville de la Grèce ancienne, dans l'Argolide, sur la côte orientale du golfe Argolique, vis-à-vis de l'île Hydrea (Hydra). Elle possédait plusieurs monuments remarquables, entre autres : un temple de Proserpine et de Cérès, un de Vénus, un de Diane, d'Iphigénie et de Bacchus. Cette ville, sur l'emplacement de laquelle s'élève aujourd'hui le bourg de Kastri, donna son nom au territoire environnant, l'Hermionide, d'où l'on tirait de la pourpre estimée.

HERMIONE, fille de Ménélas et d'Hélène, femme de Pyrrhus. Irritée de la passion de son époux pour Andromaque, elle tenta de faire périr cette princesse, entraîna Oreste dans une conspiration contre Pyrrhus, s'enfuit avec son complice, et lui apporta en dot le royaume de Sparte. D'après un scoliaste de Pindare, Hermione épousa, en troisièmes noces, Diomède, dont elle partagea l'immortalité.

HERMIONE, femme de Cadmus. V. HARMONIE.

HERMIONITE s. m. (èr-mi-o-ni-te). Philos. Syn. d'HERMIEN.

HERMIONS, peuple de l'ancienne Germanie. V. GERMANIE.

HERMIPPE, poëte athénien de l'ancienne comédie. Il vivait vers le milieu du v^e siècle avant notre ère, et était frère du poëte comique Myrtile. Il ne se borna point à attaquer avec une verve mordante et satirique les vices des sycophantes et ceux de la jeunesse athénienne; il poursuivit de ses traits acérés les chefs du parti démocratique, particulièrement Périclès, et, par haine de ce dernier, il intenta une action en justice contre Aspasie, qu'il accusa d'impiété. Hermippe ne composa pas moins de quarante comédies, dont il nous reste des fragments, insérés dans divers recueils, entre autres, dans la *Bibliothèque grecque* de F. Didot.

HERMIPPUS DE SMYRNE, philosophe et biographe grec, surnommé **Callimachien**, qui vivait au III^e siècle avant notre ère. On ne sait rien de sa vie, si ce n'est qu'il appartenait à la secte des péripatéticiens. Il écrivit un grand nombre de vies de philosophes, d'historiens, de poëtes, dont il nous reste un certain nombre de fragments cités par les auteurs anciens. Ces fragments ont été publiés par Lozyski, sous le titre de *Hermippi Smyrnæi peripatetici Fragmenta* (Bonn, 1832, in-8°), et édités dans divers recueils.

HERMITAGE s. m. V. ERMITAGE.

HERMITAGE (L'), village et comm. de France (Ille-et-Vilaine), cant. de Mordelles, arrond. et à 11 kilom. de Rennes; 601 hab. Granit, minerai de fer, fours à chaux. Ce village doit son nom à un oratoire consacré, auprès d'une fontaine, à saint Avit, qui, suivant la tradition, rendit la parole à un enfant muet. Ce miracle a donné naissance à un pèlerinage encore très-suivi. L'église, en partie romane, offre de curieux détails d'architecture, et renferme quelques pierres tombales aux armes des seigneurs du Boberil, du Margat et de Méjusseaume. Le château de Boberil a donné son nom à une illustre famille, connue depuis le XIII^e siècle. Dans un des appartements de ce château se voit un vieux bahut, avec les figures des quatre évangélistes sculptées en relief.

Hermitage de Fribourg (L'). On nomme ainsi une espèce de couvent entièrement taillé dans le roc, à 4 kilom. de Fribourg, au bord de la Sane, non loin de la route de Berne. Par un travail assidu de douze années entières, un ermite et son disciple parvinrent à pratiquer dans le roc une église et son clocher; une sacristie, un réfectoire, une cuisine, avec le tuyau de cheminée, une très-grande salle, deux cabinets à côté, deux escaliers et une grande cave.

HERMITE s. m. V. ERMITE.

HERMITE (îles de L'), groupe d'îles à l'extrémité méridionale de l'Amérique du Sud, sur la limite du grand Océan et de l'Atlantique, près de la côte S. de la Terre-de-Feu. Elles sont peu importantes. Le Hollandais Jacob Hermite les découvrit en 1623, et leur donna son nom.

HERMITE (Charles), mathématicien français, né à Dieuze (Meurthe) le 25 décembre 1822. Il entra à l'Ecole polytechnique en 1842, et s'y fit connaître par une lettre à Jacobi, que l'illustre géomètre allemand signala à l'attention du monde savant. M. Hermite y traitait un point de la théorie des fonctions elliptiques qui avait arrêté l'auteur des *Fundamenta nova.* Il fut nommé, en 1848, répétiteur d'analyse à l'Ecole polytechnique, et, peu après, examinateur des candidats à cette Ecole. Il a depuis échangé cette place contre celle d'examinateur de sortie. Il est maître de conférences à l'Ecole normale depuis 1864. Il a été élu membre de l'Académie des sciences en 1856, en remplacement de Binet.

M. Hermite a montré une grande habileté dans l'art des transformations analytiques. On lui doit la résolution de l'équation du cinquième degré, qu'il a ramenée à la division d'un arc d'ellipse, comme celle de l'équation du troisième degré avait été autrefois ramenée à la trisection de l'angle. Il n'a publié aucun ouvrage didactique, mais seulement des mémoires, insérés dans le *Journal de Crelle*, les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, le *Journal de M. Liouville* et le *Journal des savants étrangers.* Les principaux sont : *Mémoires sur les fonctions elliptiques et abéliennes*, insérés dans les *Comptes rendus* de 1843 à 1856; *Notes sur la théorie des nombres et sur la théorie des formes quadratiques* (*Journal de Crelle*); *Sur les transcendantes à différentielles algébriques* (*Journal de M. Liouville*); *Sur la réduction des fonctions homogènes à coefficients entiers et à deux indéterminées* (*Journal de Crelle*); *Sur les fonctions doublement périodiques* (*Comptes rendus*); le principe de ce mémoire a été réclamé par M. Liouville; *Mémoire sur les fonctions algébriques* (*Comptes rendus*); *Théorie des équations modulaires*, publiée séparément.

HERMITE ou **L'ERMITE** (Pierre L'), prédicateur de la première croisade. V. PIERRE.

HERMITE ou **L'ERMITE** (Tristan L'), grand prévôt de l'hôtel de Louis XI. V. TRISTAN.

Hermite de la chaussée d'Antin (L'), par M. de Jouy. V. ERMITE.

HERMOCRATE, homme d'Etat syracusain, qui vivait dans la seconde moitié du v^e siècle av. J.-C. Député par Syracuse à Géla, où se réunirent, en 422, les représentants des cités grecques de la Sicile, il joua un rôle considérable dans cette assemblée, et contribua à la pacification générale. En 415, lorsque les Syracusains se virent menacés d'une invasion athénienne, Hermocrate poussa ses concitoyens à prendre toutes les mesures nécessaires à la résistance et obtint, l'année suivante, que les pouvoirs militaires fussent concentrés entre ses mains et celles de Héraclide Sicanus. Bien qu'il ne manquât ni d'habileté ni de courage comme général, il laissa les Athéniens s'emparer des Epipoles, et ne put forcer leurs lignes de siége. Cet échec lui fit enlever son commandement; mais il n'en continua pas moins de combattre à la tête d'une troupe d'élite, prit une grande part au désastre qui frappa les Athéniens, et fit néanmoins tous ses efforts pour sauver la vie de Nicias et de Démosthène vaincus. Hermocrate reçut ensuite le commandement d'une flotte de vingt trirèmes, rejoignit l'amiral spartiate Astyochus (412), et prit part à la bataille navale de Cynossema. Banni de Syracuse, en 409, par ses ennemis arrivés au pouvoir, il se rendit à Sparte, puis en Asie, revint en Sicile, où il essaya, mais vainement, de renverser les nouveaux chefs du gouvernement syracusain, alla alors se fixer à Selinunte, et appela auprès de lui tous les exilés des villes siciliennes. Par la suite, il essaya de nouveau de revenir dans la ville où il était né. Il y pénétra avec une petite troupe, mais fut massacré par les Syracusains.

HERMODACTE s. (èr-mo-da-kte — du gr. *Hermês*, Mercure; *daktulos*, doigt). Bot. Nom de quelques plantes, particulièrement de certaines iridées; tubercule de ces plantes employé en médecine : *Les* HERMODACTES *conviennent aux goutteux.* (V. de Bomare.) ‖ *Faux hermodacte*, Iris tubéreux. ‖ On dit aussi HERMODACTYLE.

— **Encycl.** L'*hermodacte* des pharmaciens est constitué par un corps amylacé, tubéreux, en forme de cœur, creusé profondément sur l'un de ses côtés par un large sillon, au bas duquel se trouve la cicatrice laissée par la tige, convexe de l'autre côté, marqué aussi d'une cicatrice causée par l'insertion du jeune bulbe. Sa forme générale rappelle beaucoup celle des bulbes de colchique, dont il se distingue, d'ailleurs, par sa couleur blanche, sa saveur douceâtre et sa surface lisse. Il est légèrement purgatif. On l'a fait entrer dans divers médicaments composés, l'électuaire diaphœnix, l'électuaire caryocostin, les tablettes diacarthami, etc. Les Egyptiennes, prétend-on, en mangeaient autrefois lorsqu'elles voulaient acquérir de l'embonpoint.

Linné avait attribué les tubercules d'*hermodacte* à l'*iris tuberosa*. D'autres botanistes, qui sont venus après lui, ont reconnu son erreur, mais se sont trompés encore; Matthiole, notamment, a confondu entre eux, à cette occasion, plusieurs végétaux assez divers. Aujourd'hui on est à peu près d'accord pour attribuer l'origine de l'*hermodacte* à une colchicacée, le *colchicum illyricum* d'Anguillara.

HERMODE, dieu scandinave, un des fils d'Odin. C'est le Mercure scandinave. Sur son rapide coursier, appelé *Sleipner*, il porte dans toutes les directions les messages de son père. Il est surtout connu par la mission qu'il eut à remplir dans la sombre demeure d'Héla, la déesse de l'enfer, quand il dut ramener Balder à la vie. C'est aussi lui qui va à la rencontre de ceux qui sont tombés sur les champs de bataille, et qui les introduit dans le Walhalla. Continuellement couvert du casque et de la cuirasse, il est toujours prêt à se mettre en route.

HERMODORE, philosophe grec, né à Ephèse. Il vivait dans le v^e siècle av. J.-C. Banni de sa cité natale, il vint à Rome et coopéra, dit-on, à la rédaction de la loi des Douze Tables. Des critiques modernes ont révoqué en doute sa participation à la première législation écrite des Romains. Cependant le témoignage de Pomponius à cet égard est formel, et il paraît certain que les Romains élevèrent, par reconnaissance, à Hermodore une statue dans le Forum.

HERMODORE ou **HERMODUS**, architecte grec, né à Salamine. Il vivait dans la seconde moitié du II^e siècle avant notre ère. Il alla s'établir à Rome, où il construisit le temple de Mars, dans le cirque de Flaminius, et les portiques du temple de Jupiter Stator. On croit que cet architecte est le même personnage que l'Hermodore cité par Cicéron comme très-habile dans la construction de travaux pour les ports de mer.

HERMODORE, poëte grec qui vivait à une époque incertaine. On trouve de lui, dans l'*Anthologie*, une épigramme sur la Vénus de Gnide.

HERMOGÈNE, philosophe grec qui vivait à Athènes vers le milieu du v^e siècle av. J.-C. Bien qu'il appartînt à une des plus riches familles d'Athènes, il était extrêmement pauvre. Platon l'a mis au nombre des interlocuteurs de son *Cratyle.*

HERMOGÈNE, architecte grec, né en Carie, à une époque incertaine, mais antérieure à l'ère chrétienne. Il inventa l'ordonnance *pseudo-diptère*, c'est-à-dire une forme architecturale qui donnait l'apparence de deux rangs de colonnes à une seule rangée. Il propagea l'ordre ionique et construisit, entre autres monuments, le temple de Diane à Magnésie. Vitruve le cite comme un des artistes qui ont fait faire le plus de progrès à l'architecture.

HERMOGÈNE, célèbre rhéteur grec, né à Tarse en Cilicie, dans le II^e siècle ap. J.-C. A l'âge de quinze ans, il avait déjà une telle renommée comme orateur, que Marc-Aurèle voulut l'entendre et le nomma professeur public de rhétorique. Il ne se distingua pas moins comme écrivain. Malheureusement, sa carrière était terminée à vingt-cinq ans, car il tomba dès lors dans une débilité d'esprit qui le réduisit à l'impuissance pour le reste de sa vie. On a dit de lui qu'il avait été un homme dans l'enfance et un enfant dans l'âge mûr. On a de lui cinq ouvrages, qui forment un système complet de rhétorique et qui servirent pendant longtemps à l'enseignement de cet art. Insérés dans divers recueils, et notamment dans les *Rhéteurs grecs* d'Alde (Venise, 1508), ces écrits ont été publiés séparément, avec traduction latine et commentaire, à Genève, 1614.

HERMOGÈNE, peintre et hérésiarque, né en Afrique. Il vivait au II^e siècle de notre ère et quitta le paganisme pour embrasser la religion chrétienne, mais n'en continua pas moins à étudier les philosophes païens, dont il essaya de concilier les doctrines avec celles du christianisme. Hermogène prétendait notamment que le monde ne finirait pas, que la matière était coéternelle à Dieu, et que d'elle Dieu avait tiré toutes les créatures. Ces doctrines furent vivement attaquées par Tertullien, qui lui reproche en même temps de s'être marié plusieurs fois et d'être un mauvais peintre.

HERMOGÈNE ou **HERMOGÉNIEN**, jurisconsulte romain, qui vivait au IV^e siècle de notre ère, du temps d'Honorius et de Théodore le Jeune. Il forma un recueil de constitutions impériales, de 290 à 365, recueil connu sous le titre de *Codex Hermogenianus*, et qui fut d'une grande utilité lorsqu'on élabora le code justinien. Des fragments de cet ouvrage ont été publiés dans divers recueils, entre autres, dans la *Jurisprudentia antejustinianea*, de Schultius. On lui attribue, en outre, un *Epitome juris*, sur lequel il existe un commentaire de Finestres y Montsalvo (Cervera, 1757, in-4°).

HERMOGÉNIEN s. m. (èr-mo-jé-niain). Disciple d'Hermogène, qui enseignait l'éternité du mal et de la matière.

— **Encycl.** L'hérésie des *hermogéniens* consistait dans l'alliance de certaines théories stoïciennes avec les dogmes chrétiens. Comme ils regardaient la matière comme source de tout mal, ils se refusaient à admettre que Dieu l'eût tirée du néant, par un acte de sa volonté toute-puissante, et ils soutenaient qu'il avait tiré le monde et tout ce qu'il contient, de même que l'âme des hommes et les autres substances spirituelles, d'une masse éternelle et incréée de matière informe, chaotique. On le voit, cette doctrine, comme la plupart de celles des autres sectes gnostiques et autres, a pour but d'expliquer l'origine du mal, qu'on ne peut nier, ni attribuer au créateur. Le raisonnement des *hermogéniens* était celui-ci : Dieu a tiré le mal, ou de lui-même, ou du néant, ou d'une matière préexistante.

Il n'a pas pu le tirer de lui-même puisqu'il est indivisible, et que le mal n'a jamais pu faire partie d'un être souverainement parfait. Il n'a pas pu le tirer du néant, car, dans ce cas, il eût été libre de ne pas le produire, et il aurait dérogé à sa bonté en le produisant. Donc, le mal est venu d'une matière préexistante, coéternelle à Dieu et que rien n'a jamais pu anéantir.

Afin d'étayer leur système d'une autorité irrécusable, les *hermogéniens* entendaient le premier verset de la *Genèse :* « Au commencement, Dieu créa les cieux et la terre, » de la manière suivante : « Dans le principe, ou Du principe, Dieu créa, » etc., imaginant que Moïse a voulu, par le mot de *principe* ou *commencement*, indiquer la matière éternelle dans laquelle ou de laquelle tout aurait été tiré; enseignant ainsi, comme les stoïciens, l'éternité de la matière, tant il est aisé à l'homme de trouver dans un livre ce qu'il y cherche.

La doctrine chrétienne est basée sur la création ; aussi les *hermogéniens* furent-ils promptement signalés comme hérétiques. Les Pères de l'Eglise se hâtèrent de les réfuter, et c'est par ces réfutations seules que nous connaissons leurs doctrines. Aussi, lorsqu'on veut se faire une idée de ces doctrines, comme de celles de beaucoup d'autres sectes, faut-il, en les étudiant chez les Pères, faire la part de l'exagération, et parfois de l'inintelligence des réfutateurs. Cette observation est surtout bonne à faire pour Tertullien, esprit ardent, éloquent, mais peu instruit et très-passionné. Nous avons un livre de ce Père contre les *hermogéniens*, dans lequel il combat vivement leurs opinions touchant la *matière* et l'*origine du monde*. Nous en avons perdu un autre dans lequel il réfutait leurs sentiments au sujet de l'*âme*. La haine dont Tertullien fait preuve à l'égard des *hermogéniens*, et surtout de leur chef, tient à leur opposition à la doctrine de Montan, que Tertullien avait embrassée; et Montan était un hérétique, autrement fanatique, autrement absurde que les *hermogéniens*. V. MONTANISTES.

Les *hermogéniens* sont aussi appelés *matériaires*, à cause de leur doctrine sur la matière, *hermiens*, *hermialistes* et *hermiotistes*, du nom d'Hermias, disciple d'Hermogène, et *séleuciens*, du nom d'un autre disciple, Séleucus. Ils se multiplièrent surtout dans l'Asie Mineure et principalement en Galatie.

HERMOGLYPHE s. m. (èr-mo-gli-fe — du gr. *Hermês*, Mercure ; *gluphô*, je grave). Antiq. Graveur d'inscriptions.

HERMOI (l'), ancien pays de France, dans le Gâtinais, compris aujourd'hui dans le département du Loiret.

HERMOLAÜS, jeune Macédonien attaché au service d'Alexandre le Grand. En 327, dans une chasse en Bactriane, il porta le premier coup à une bête sauvage (prérogative qui appartenait au roi) et fut battu de verges pour cette infraction. Profondément offensé, il conspira contre son maître, fut trahi par un de ses complices, livré aux tortures et ensuite lapidé.

HERMOLAÜS, grammairien grec qui vivait à Constantinople au VIe siècle de notre ère. Il fit un abrégé du dictionnaire géographique composé par Etienne de Byzance, sous le nom d'*Ethnica*. Cet abrégé, qui est parvenu jusqu'à nous, a été publié par les Aldes (1502, in-fol.).

HERMOLAÜS ou **ERMOLAO BARBARO**, nom de deux savants italiens. V. BARBARO (Ermolao).

HERMON, chaîne de montagnes de l'ancienne Palestine, au N., prolongement méridional de l'Anti-Liban. On distinguait l'*Hermon major* (Grand Hermon), qui séparait la tribu de Nephtali de la demi-tribu orientale de Manassé, et l'*Hermon minor*, dans la tribu de Zabulon. Voici comment le voyageur anglais Porter décrit le Grand Hermon : « Cette montagne a trois sommets principaux : le plus élevé est au N. et domine la plaine de Beka'a et les chaînes du Liban et de l'Anti-Liban ; le second, à 300 mètres environ au S. du premier, domine la plaine de Damas et surplombe l'entonnoir profond où se trouve la source du Pharjhar ; le troisième, à 400 mètres à l'O. du second, est le moins élevé et domine la vallée du Jourdain. La hauteur du Grand Hermon n'a jamais été mesurée exactement, mais on l'évalue à environ 3,300 mètres : c'est la seconde montagne de la Syrie; elle vient immédiatement après le Djebel-Makmel, la plus haute sommité du Liban. Le pic principal de l'Hermon, immense cône tronqué, s'élève à environ 1,000 mètres au-dessus du reste de la montagne, et surpasse au moins de cette hauteur le plus haut sommet de l'Anti-Liban. » Sur le second sommet se voient des ruines intéressantes; elles remontent à une haute antiquité.

HERMON, statuaire grec, né à Trézène, qui vivait à une époque incertaine, mais antérieure au temps de Phidias. Il exécuta pour le temple d'Apollon, dans sa ville natale, une statue d'Apollon et deux statues en bois représentant les Dioscures. Ce fut également lui qui, avec l'aide de son frère Lacharès, fit le trésor des Epidauriens à Elis. — Un autre HERMON, qui vivait à une époque inconnue, fut l'inventeur des masques scéniques appelés *emoneia*.

HERMONDAVILLE ou **AMONDEVILLE, MONDEVILLE, MANDEVILLE** (Henri DE), en latin **Henricus a Mondavilla** ou **de Amondavilla**, chirurgien français qui vivait au XIVe siècle. Il suivit les leçons de Lanfranc et de Jean Pitard, premier médecin de saint Louis, enseigna la chirurgie à Montpellier, où il compta au nombre de ses élèves Guy de Chauliac, puis se rendit à Paris, où il s'adonna à l'enseignement et devint archiatre de Philippe le Bel vers 1285. Il composa, sous le titre de *Chirurgia et antidotarium*, en 1306, cinq traités, dont il publia les deux premiers. Le manuscrit de ces traités se trouve à la bibliothèque de la Sorbonne. Hermondaville était regardé par ses contemporains comme un des meilleurs chirurgiens du XIVe siècle.

HERMONTHIS, ville de l'Egypte ancienne, dans la Thébaïde, au S.-O. et près de Thèbes, sur la rive gauche du Nil. Le village moderne d'Ermont marque l'empiacement de l'ancienne ville, qui fut autrefois un lieu d'une certaine importance : ch.-l. du nome Hermonthite, sous les Ptolémées et les Romains, siége d'une légion au temps des Césars. Entre le Nil et le village actuel, le sol est jonché de débris de colonnes et de blocs de pierre. V. ERMONT.

HERMOPOLIS, ville de la Grèce. V. SYRA.

HERMOPOLIS MAGNA, ville de l'Egypte ancienne, dans l'Heptanomide, ch.-l. du nome Hermopolite, près de la rive occidentale du Nil, en face d'Antinoé. Le village moderne d'Achmonéin s'élève sur l'emplacement de l'ancienne cité égyptienne ; on y voit un temple et des tombeaux curieux.

HERMOPOLIS PARVA, ville de l'ancienne Egypte, dans la basse Egypte, près du lac Mareotis, et sur le canal d'Alexandrie. C'est aujourd'hui DAMANHOUR.

HERMOTIME, de Clazomène, philosophe grec qui vivait vers la fin du VIe siècle avant notre ère. Ce fut lui, d'après Aristote, qui le premier émit cette idée, que l'esprit (*noûs*) est la cause de toutes choses. D'après Sextus Empiricus, il admit que l'univers s'était formé par le concours d'un principe intellectuel et d'un principe matériel. Lucien prétend que Hermotime était doué de facultés surnaturelles, que son âme pouvait quitter son corps et se transporter à d'immenses distances. Ce fut, ajoute-t-il, pendant une de ces pérégrinations de son âme que ses ennemis s'emparèrent de son corps et le brûlèrent. Ses concitoyens lui rendirent après sa mort des honneurs divins, et lui élevèrent un temple dans lequel les femmes n'osaient entrer.

Hermotimus ou les Sectes, dialogue philosophique de Lucien, qu'on peut considérer comme la plus originale et la meilleure de ses productions littéraires. C'est proprement une théorie du scepticisme, dans laquelle l'auteur s'attache à détruire tous les systèmes de philosophie et de religion qui servaient de base à la société antique. Lycinus, c'est Lucien lui-même. Hermotimus, son interlocuteur, est le champion des sectes et le défenseur des philosophes. Il va prendre une leçon de philosophie. « Te voilà bien affairé, dit Lycinus. — Oui, répond Hermotimus, citant un aphorisme d'Hippocrate : la vie est courte et l'art est long. Songe qu'Hippocrate ne parle que de la médecine, art pratique et positif, bien au-dessous de la philosophie, qui exige de longues années d'étude, des veilles continuelles, et sans laquelle, néanmoins, on n'est jamais qu'un sot confondu dans la multitude. Mais, par elle, on arrive au souverain bien. — C'est une brillante récompense, Hermotimus, répond Lucien, que celle dont tu parles, et je crois que tu n'es pas éloigné de l'obtenir, à en juger du moins par le temps que tu mets à étudier la philosophie, et par le travail incessant auquel il me semble que tu te livres depuis plusieurs années. »

Hermotimus déclare qu'il n'espère pas arriver au but de sitôt. Le but est situé dans une région extrêmement élevée, où siégent la vertu, le mépris des richesses, de la gloire, des plaisirs, de ce qui préoccupe le vulgaire. L'acquisition de la vertu est sans doute une belle chose, suivant Lucien, mais encore faut-il savoir en quoi elle consiste, si on aura le temps d'arriver jusqu'à elle. D'ailleurs, le maître d'Hermotimus, qui y mène les autres, y est-il parvenu lui-même ? Il vient de traîner un de ses élèves devant un juge, pour faire payer à ce disciple bien-aimé le prix de ses leçons : il ne méprise donc pas les richesses. Le lendemain, dans un festin, il s'est enivré, a disputé avec un de ses confrères, et, dans un accès d'éloquence, lui a jeté au visage une coupe digne de Nestor, argument qui paraît avoir été décisif en sa faveur.

« Voyons, dit Lycinus à l'apprenti philosophe, y a-t-il d'autres écoles de philosophie que celle des stoïciens à laquelle tu appartiens ? — Sans doute, repart le stoïcien, il y en a beaucoup d'autres. — Et enseignent-elles toutes la même doctrine ? — Non, au contraire ; chaque secte a sa science. — Elles se croient toutes en possession de la vérité, n'est-il pas vrai ? — Sans contredit, répond Hermotimus. — Eh bien ! mon doux ami, dis-moi par quel sentiment de confiance lorsque tu as commencé de philosopher, et que tu as trouvé tant de portes devant toi, tu as laissé toutes les autres pour entrer chez les stoïciens, et pourquoi tu as résolu d'arriver à la vertu par cette porte, qui t'a paru la seule vraie, celle du droit chemin, tandis que les autres t'auraient conduit à des endroits ténébreux et sans issue ? Sur quelles conjectures t'es-tu fondé alors ? Seulement, en me répondant, ne songe point à ce que tu es maintenant, demi-sage ou sage accompli, et raisonnant de tout bien mieux que nous, qui sommes perdus dans la foule; mais figure-toi que tu n'es qu'un novice comme je le suis aujourd'hui. »

Hermotimus, comme on s'y attend bien, reste court. Il y avait pourtant une réponse facile à faire au raisonnement captieux de Lycinus. C'est qu'il y a deux philosophies en général, l'une qui consiste dans la culture de l'esprit et mène à l'idéal, l'autre qui se promet pour but la vie pratique et consiste dans l'acquisition des mœurs. Si l'on se propose de mener la vie contemplative, en d'autres termes, de cultiver son esprit, tous les chemins sont bons, et les systèmes indifférents, car il s'agit d'apprendre à penser, et, du moment qu'on pense, peu importe la méthode employée. L'une est peut-être un peu meilleure que l'autre, mais la première venue mène au but. Si l'on a en vue la vie pratique, c'est-à-dire d'être heureux, de se procurer le repos de l'esprit et du corps, cela signifie qu'on veut acquérir des mœurs, se former des habitudes. Toutes les méthodes sont encore bonnes quand on sait les employer. Le commun des hommes suit ce dernier parti, et le choix d'une profession ou d'un métier détermine le genre de mœurs ou d'habitudes qu'on poursuit. Lucien ne songe aucunement à poser la question dans ces termes, et se borne à mettre les sectes en conflit les unes avec les autres, et à les renvoyer dos à dos de son tribunal. Il reproche, en outre, aux philosophes en général, et aux stoïciens en particulier, de ne pas mettre leur conduite en harmonie avec leurs discours. « Quand tu as fixé ton choix sur la doctrine stoïcienne, dit-il à Hermotimus, avais-tu vu agir les stoïciens, c'est-à-dire les avais-tu vus prêter à intérêt, exiger avec dureté, disputer avec emportement dans les réunions, tout ce qu'enfin ils nous font voir chaque jour ? Comptes-tu cela pour rien, du moment que le manteau est bien jeté, la barbe longue, la chevelure rase ? Ce sera donc notre règle, notre juste balance, et, comme Hermotimus le dit, il faudra juger des gens vertueux d'après leur habillement, leur démarche et leurs cheveux rasés ; celui à qui manqueront ces signes caractéristiques, qui n'aura point la figure rébarbative, le front pensif, sera réprouvé et rejeté. »

Dans l'espèce, Lucien n'a pas tort ; les philosophes de son temps participaient du caractère national de l'ancienne Grèce, qui fut toujours de préférer la mimique à la réalité, l'art à la nature, et la sophistique à la raison. Quoi qu'il en soit, Lucien conclut que les philosophes sont tous des charlatans, que le plus court, en définitive, est de s'arranger pour vivre comme tout le monde. Au fait, la vie commune est celle que nous ont léguée les siècles, et la plus conforme aux règles de l'expérience véritable. Hermotimus en convient, abjure ses préjugés de stoïcien, et se promet de s'éloigner comme d'un chien enragé du premier philosophe à longue barbe qu'il rencontrera.

HERMUNDURES, en latin *Hermunduri*, peuple de l'ancienne Germanie, de la famille des Hermions, entre l'Elbe, la Saale et l'Unstrutt. Les Romains n'apprirent à les connaître que peu d'années av. J.-C. L'histoire en fait mention ensuite en l'an 69 ap. J.-C., où ils chassèrent Catualda, le prince des Gothones, qui avait usurpé le trône des Marcomans. L'an 51, ils vainquirent le roi des Guades, Vannius, qui, allié aux Romains, voulait fonder, entre la March et la Waag, un empire des Suèves. En 58 ap. J.-C., ils combattirent courageusement contre les Cattes, au sujet des salines situées près de la Saale franconienne, et, en 152, ils s'allièrent aux Marcomans pour combattre les Romains. Dès lors le nom des Hermundures se perd dans l'histoire ; mais, d'après Mannert, ils ne changent que de nom, et y reparaissent sous le nom de Thures, Thurons ou Thuringiens.

HERMUPOA s. m. (èr-mu-po-a — du gr. *Hermês*, Mercure ; *poa*, nom d'une plante). Bot. Genre d'arbres, rapporté avec doute à la famille des capparidées, et dont l'espèce type habite l'Amérique tropicale.

HERMUS, fleuve de l'ancienne Asie Mineure, l'un des plus célèbres cours d'eau aurifères de l'antiquité. Il avait sa source près de Dorylæum, en Phrygie, recevait le Pactole, qui venait de Sardis, puis arrosait les murs de Magnésie, et se perdait dans la mer Egée. L'Hermus s'appelle aujourd'hui le *Sarabat*. Le *Hermi campus*, ou territoire arrosé par les eaux de l'Hermus, était vanté pour sa fertilité à l'égal de celui de la Lycie. Virgile attribue à l'Hermus les mêmes richesses qu'au Pactole, et l'appelle *auro turbidus Hermus*. « Aujourd'hui, le riche Hermus, dit un voyageur, non-seulement ne roule plus d'or, mais, ce qui est plus fâcheux pour un fleuve, il ne roule même plus d'eau, du moins en été. En le traversant au mois d'août, on le cherche, et on voit à peine un mince filet d'eau serpenter comme égaré dans un lit assez large au milieu de pierres, de cailloux, de petits platanes et d'*agnus castus*. Dans l'hiver et au printemps, les torrents qui le remplissent, autrefois fleuves sans doute, mais présentement déchus de leur ancienne splendeur, malgré l'éclat de leur nom, lui rendent une apparence de fleuve, et poussent alors dans le golfe ces sables qui gagnent d'année en année et finiront par fermer la passe. Cela ne veut point dire que les anciens poëtes aient menti sur son compte. Quelques fleuves ont vu, comme l'Hermus, diminuer et presque tarir leurs eaux, et un plus grand nombre encore, qui ont été réellement aurifères, ont cessé de l'être avec le temps. »

HERMYIE s. f. (èr-mi-î — du gr. *hêr*, printemps ; *muia*, mouche). Entom. Syn. d'HÉMYDE, genre de diptères.

HERNAD, rivière des Etats autrichiens (Hongrie). Elle prend sa source dans les monts Carpathes, coule d'abord de l'O. à l'E., puis au S., reçoit la Tarcza, le Sajo, et se jette dans la Theiss, sur les confins des comitats de Zemplin et de Borsod, après un cours de 225 kilom.

HERNAN PEREZ DEL PULGAR, grand homme de guerre espagnol, né à Ciudad-Real (Manche) en 1451, mort en 1531. Compagnon d'armes de Gonzalve de Cordoue, il s'illustra surtout dans les guerres contre les Maures. Dans les chroniques espagnoles, il est le plus souvent surnommé **El de las hazanas**, celui des exploits. Il descendait, par son père, d'une vieille famille des Asturies, et sa mère, doña Constancia Garcia y Osorio, était nièce du marquis d'Astorga. On l'a quelquefois confondu avec l'historien Hernando del Pulgar, contemporain du roi Enrique IV et du pape Sixte-Quint, le chroniqueur des rois catholiques, qui lui-même a consacré à son homonyme quelques pages ; ce qui a aidé à la confusion, c'est que le guerrier Hernan del Pulgar, *celui des exploits*, historien lui-même, a fait un résumé de sa vie, et qu'on lui attribua longtemps, à tort, une vie de Gonzalve de Cordoue, son compagnon d'armes. Ses ancêtres avaient écrit sur leur blason la fière devise : *El pulgar quebrar y no doblar* (le pouce, *pulgar*, se brise et ne plie pas). On le voit paraître pour la première fois, les armes à la main, en 1482, à la défense de la ville d'Alhama, qui venait d'être reconquise par le marquis de Cadix. Il y reçut même du gouverneur général, comte de Tendilla, des concessions de châteaux et de terres, pour son courage et sa valeur singulière dans les sorties et les assauts. La conservation de cette place, poste avancé au milieu des Arabes, était en effet regardée comme capitale, en ce moment où les rois catholiques préparaient le siége de Grenade. Mais Hernan se désolait de rester derrière un mur pendant que le roi son maître, occupé au siége de Loja, exposait sa vie ; il demanda à faire partie du camp royal, ce qui lui fut accordé, et, pour premier coup de main, il enleva, près de Loja, la forteresse de Salar. « Holà ! cria-t-il au cheik musulman, rendez-vous ! » Celui-ci, fort bien armé derrière ses murs, repoussa cette proposition comme dérisoire. « Eh bien, dit Hernan, je vais chercher les clefs ! » Et, revenant à la tête de ses hommes, il livre un assaut si furieux qu'il emporte la forteresse. Sa vie est pleine de telles actions. Le roi le nomma gouverneur de la place, et le titre de marquis de Salar resta à perpétuité dans sa famille. Ferdinand lui confia, étant devant Baza, les postes les plus importants et les plus dangereux ; il fit partout des prodiges de valeur, et cependant il n'était pas encore armé chevalier. Ce fut le roi lui-même qui l'arma, après une action d'éclat accomplie sous les murs de la ville. A peine chevalier, il enlève d'un coup de main la place forte de Salobreña, et, joignant à son courage une rare modestie, dans le récit qu'il a fait lui-même de cette affaire hardie, il se désigne par ce mot vague : un capitaine !... Mais le fait est certifié par les historiens. Enfin le siége de Grenade commença ; mais ses longueurs l'ennuyaient, et plusieurs fois il se retira dans sa forteresse d'Alhama, réfléchissant aux moyens de prendre la ville, comme la forteresse de Salar, par un coup de main audacieux. C'est là que se place son fait d'armes le plus invraisemblable. A la tête de quinze hommes déterminés, il pénétra dans Grenade par un endroit mal gardé, alla mettre le feu à la grande mosquée et revint au camp à toute bride. Ces faits sembleraient plus du domaine de la légende que de l'histoire, s'ils n'étaient attestés authentiquement. Bermudez de Pedraza (*Histoire ecclésiastique de Grenade*), Guardiola (*Traité de la noblesse*) en font foi ; d'ailleurs, on a encore, au château de Salar, la cédule des rois catholiques accordant des concessions de terres aux quinze écuyers qui accompagnaient Hernan « lorsqu'il mit le feu à la grande mosquée. » Ce fait est aussi connu dans les chroniques sous le nom de *Triomphe de l'Ave Maria*, parce que Pulgar avait enveloppé sa torche dans un *Ave Maria* écrit sur parchemin. Grenade prise (1492), on ne sait trop ce qu'il fit jusqu'à sa mort ; il est probable qu'il alla guerroyer en Afrique, car il demanda à Ferdinand de lui accorder la concession des *Moulins de Tlemcen*. Comme on riait de cette demande étrange et que Ferdinand répondait : « Je ne puis donner

ce que je n'ai pas. — J'irai les prendre, » dit Hernan. Peut-être alla-t-il les prendre en effet.

Hernan del Pulgar se maria trois fois, en 1485, 1508 et 1529; il eut du second mariage un fils qui soutint dignement l'honneur du nom; on le trouve cité à la bataille de l'Alpujarra; il se distingua aussi beaucoup en Afrique.

Le héros castillan fut inhumé, suivant son désir, dans la grande mosquée de Grenade, convertie en église. Son tombeau se voit encore dans la chapelle même dont, suivant la tradition, il prit possession en clouant avec sa dague le parchemin de l'*Ave Maria*.

Un savant littérateur espagnol, M. Martinez de la Rosa, a consacré à ce héros une brillante étude historique. Les pièces justificatives jointes à l'ouvrage rendent le travail très-précieux et très-sûr comme renseignements. Le théâtre espagnol a mis plusieurs fois en scène Hernan del Pulgar; c'est un des héros d'une pièce de Lope de Vega, le *Siége de Santa-Fé*, où il raconte son grand exploit de la mosquée de Grenade. Le *Triomphe de l'Ave Maria*, pièce anonyme, composée par *un bel esprit de la cour*, postérieurement à Lope, met le récit en scène, et fait réciter au héros un *Ave Maria* en vers espagnols.

HERNANDEZ (François), médecin et naturaliste espagnol, né à Tolède. Il vivait au XVIe siècle. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il fut médecin de Philippe II, qui le chargea d'aller étudier les productions naturelles des possessions espagnoles dans l'Amérique. Il recueillit un grand nombre d'observations et laissa des manuscrits que F. Ximénès traduisit du latin en espagnol, et publia sous le titre de *De la naturaleça y virtudes de las arboles, plantas y animales de la Nueva España, etc.* (Mexico, 1615, in-8°). Par la suite, François Cési, président de l'Académie Lyncéenne, à Rome, acheta les manuscrits de Hernandez et les fit paraître en latin sous le titre de *Nova plantarum, animalium et mineralium mexicanorum historia a Francisco Hernandez, etc.* (Rome, 1656, in-fol., avec fig.). Dans cet ouvrage, Hernandez a fait connaître le premier aux Européens les trois règnes de la nature si variée du nouveau monde. On a donné en son honneur le nom de *hernandiacées* à un petit groupe de plantes de la famille des thymélées.

HERNANDEZ (Philippe), écrivain français, d'origine espagnole, né à Paris en 1724, mort dans la même ville en 1782. Il n'apprit pas moins de vingt-six langues, obtint un emploi au ministère des affaires étrangères et devint interprète du roi. Outre de nombreux articles insérés dans le *Journal étranger* de 1751 à 1761, on a de lui : *Description de la généralité de Paris* (Paris, 1759, in-8°) et deux ouvrages traduits de l'anglais : *Voyage aux Indes orientales*, de H. Grose (Londres, 1758), et les *Aventures de Roderic Random*, de Smollett (Londres, 1761, 3 vol.).

HERNANDEZ DE VELASCO (Grégoire), littérateur espagnol, né à Tolède vers 1550. Il entra dans les ordres, se fit recevoir docteur en théologie, et se fit connaître par quelques traductions en vers, plus élégantes que fidèles, et dont le style est trop souvent ampoulé. Les plus remarquables sont celles du poëme de Sannazar, intitulé : *De partu Virginis* (Tolède, 1554, in-8°), et de l'*Enéide* de Virgile (Valladolid, 1585).

HERNANDIACÉ, ÉE adj. (èr-nan-di-a-sé; *h* asp — rad. *hernandie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre hernandie. ‖ On dit aussi HERNANDIÉ.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, comprenant les genres hernandie et inocarpe.

— **Encycl.** Les *hernandiacées* sont des arbres à feuilles alternes, entières. Les fleurs, groupées en épis, en corymbes axillaires ou terminaux, sont hermaphrodites ou monoïques, et entourées d'un involucre coloré. Elles présentent un calice tubuleux, pétaloïde, à quatre ou huit divisions; des étamines insérées sur deux rangs, les extérieures stériles; un ovaire libre, à une seule loge uniovulée, surmonté d'un style simple, quelquefois presque nul, terminé par un stigmate pelté. Le fruit est une drupe fibreuse et monosperme. Cette famille, qui a des affinités avec les protéacées et les thymélées, comprend les deux genres *hernandie* et *inocarpe*.

HERNANDIE s. fr. (èr-nan-dî; *h* asp. — de *Hernandez*, n. pr.). Bot. Genre d'arbres, type de la famille des hernandiacées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Asie et l'Amérique tropicale : *On donne souvent le nom de myrobolan au fruit de l'*HERNANDIE. (Lemaire.)

— **Encycl.** L'*hernandie* ovigère est un arbre d'environ 20 mètres, à rameaux tendres, cassants, portant des feuilles cordiformes, un peu échancrées à la base, lisses, à nervures légèrement cotonneuses; le pétiole s'insère au bord de la feuille et non sur le limbe, comme dans l'*hernandie* sonore. Le fruit a l'aspect d'un œuf rougeâtre, d'où le nom particulier de cette espèce. Le bois de cet arbre est très-mou, et si facile à enflammer quand il est sec, que les naturels de la Guyane, d'après Aublet, s'en servent en guise d'amadou. L'*hernandie* de la Guyane paraît être une simple variété de cette espèce.

L'*hernandie* sonore est un arbre ou un arbrisseau qui croît dans les Indes, les Antilles, et qui, à cause du bruit, du son que produit son calice à divisions résistantes quand le vent souffle, a reçu l'épithète toute poétique de *sonore*.

Avec l'*hernandie* sonore, dont les fruits s'appellent myrobolans, on compose, dans le pays où cet arbuste est cultivé, une liqueur appelée *mirobolanti*.

D'après Brunett, le suc des feuilles de l'*hernandie* sonore est un épilatoire préférable à toutes nos préparations arsenicales, aux compositions de Bude et de Bœttger, même à ce rusma des Orientaux, le fameux épilatoire des sultanes; non-seulement (d'après cet auteur) il fait disparaître le duvet, même les poils « gros, rudes, épais, en les lieux où ils ne doivent pas croître, » mais encore il ne laisse après lui aucune cicatrice, aucune trace; il est tout à fait inoffensif.

Hernani, drame en cinq actes et en vers, de Victor Hugo (Théâtre-Français, 25 février 1830). La date de la première représentation d'*Hernani*, comme celle du *Henri III* d'Alexandre Dumas, marque une étape mémorable du romantisme. Ce grand jour fut celui d'une bataille, sur les récits de laquelle les contemporains n'ont pas tari.

Hernani avait été reçu en octobre 1829; mais, quand le jour de la représentation approcha, le camp des classiques s'émut. Il leur sembla impossible qu'on osât dire, sur la première scène du monde, en parlant d'une armoire :

Serait-ce l'écurie où tu mets d'aventure
Le manche du balai qui te sert de monture?

ou considérer comme écrite en vers la fameuse phrase :

. . . J'entends du bruit; on vient par l'escalier
Dérobé.

Sollicité de s'opposer à ces horreurs, Charles X répondit, assez spirituellement pour un roi, qu'en fait de tragédie il n'avait que sa place au parterre. Les deux partis se préparèrent à la lutte. Victor Hugo refusa magnanimement l'appui des claqueurs ordinaires : il avait mieux. Cinq cents affidés, munis d'une carte spéciale sur laquelle était écrit un mot de passe mystérieux, *hierro* (du fer!), devaient s'installer dans la salle pendant la journée. L'auteur de *Victor Hugo, par un témoin de sa vie*, raconte que, « dès une heure de l'après-midi, les passants de la rue Richelieu virent s'accumuler à la porte du théâtre une bande d'êtres farouches et bizarres, barbus, chevelus, habillés de toutes façons, excepté à la mode : en vareuse, en manteau espagnol, en gilet à la Robespierre, en toque à la Henri III, ayant tous les siècles et tous les pays sur les épaules et sur la tête, en plein Paris, en plein midi. Les bourgeois s'arrêtaient, stupéfaits et indignés. M. Théophile Gautier, surtout, insultait les yeux par un gilet de satin écarlate et par l'épaisse chevelure qui lui descendait jusqu'aux reins. » C'étaient tous les *bousingots* et tous les *Jeune-France*, si célèbres depuis dans les fastes littéraires. Avec cela, on pouvait se passer des romains. La victoire fut remportée de haute lutte; pendant les entr'actes, des scènes de pugilat, des bris de banquettes et des chapeaux défoncés à coups de poing, témoignaient, sinon de l'excellence des nouvelles doctrines littéraires, du moins de la vigueur de leurs champions.

Nous n'analyserons ce drame que sommairement, pour montrer comment un poëte de la force de Victor Hugo sait faire des vers admirables et créer des situations pathétiques dans un sujet bien médiocre. Doña Sol, l'étoile, ou plutôt, comme le dit son nom, le soleil de Madrid, est aimée à la fois du roi d'Espagne, don Carlos, d'Hernani et du vieux duc Ruy Gomez; c'est Hernani, un bandit dont la tête est mise à prix, qu'elle aime. Don Carlos, qui guette les rendez-vous des deux amoureux, parvient à se glisser dans la maison de la belle à la place du bandit attendu; la duègne, effrayée, le cache dans une armoire, et il assiste ainsi, fort mal à l'aise, à un duo d'amour entre Hernani et doña Sol. Il l'interrompt en sortant de sa cachette, et, au moment où une explication difficile va avoir lieu entre le roi et le brigand, survient le duc Ruy Gomez. Là-dessus, grand tapage; quand le vieux duc a longuement déclamé contre les jeunes gens qui s'introduisent, comme des voleurs, dans les familles, qu'il a insulté et provoqué les deux amants de sa nièce en tirades flamboyantes, don Carlos, à la stupéfaction générale, s'écrie que ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Et de quoi donc alors?

. . . . . Il s'agit de la mort
De Maximilien, empereur d'Allemagne.

Coup de théâtre; le duc reconnaît le roi, demande des flambeaux pour l'accompagner, et Carlos sauve Hernani en disant : « C'est quelqu'un de ma suite! » A quoi Hernani, qui connaît maintenant son rival, répond par le vers fameux :

Oui, de ta suite, ô roi; de ta suite, j'en suis!

Le lendemain, les deux rivaux se retrouvent sous la fenêtre de doña Sol; Carlos essaye, à l'aide d'un stratagème, d'enlever la belle; Hernani dont la troupe est à deux pas, provoque le monarque et veut le forcer à se battre :

. . . Pas de duel. Assassinez-moi. Faites!

répond le futur Charles-Quint; et Hernani, trop magnanime, le laisse échapper. Le roi parti, Hernani pourrait enlever doña Sol; mais il ne veut plus enchaîner cette jeune fille à sa destinée, et, pendant qu'il perd le temps à le lui déclarer, en fort beaux vers, le tocsin sonne, la ville se remplit de rumeurs; Hernani, qu'on cerne à la lueur des torches, s'échappe à grand'peine.

Doña Sol, ainsi abandonnée, se résigne à épouser le vieux duc. Celui-ci l'emmène dans son château féodal, et elle est en train de regarder bien tristement sa parure de fiancée, lorsqu'un pèlerin se présente. Le duc l'accueille; la future duchesse, restée seule avec lui, lui révèle le mariage qui va s'accomplir. Alors le pèlerin déchire ses habits et se nomme : c'est Hernani! Comme sa tête est mise à prix et vaut cher, il se dénonce et propose aux domestiques de faire leur fortune en le livrant. Le vieux duc accourt, fait lever la herse, accusant son hôte de folie; mais, pendant qu'il met le donjon en état de défense, de peur d'une surprise, doña Sol et Hernani tombent dans les bras l'un de l'autre. Ruy Gomez est terrifié d'une telle félonie :

. . . Morts sacrés! aïeux! hommes de fer!
Qui voyez ce qui vient du ciel ou de l'enfer,
Dites-moi, Messeigneurs, dites! quel est cet homme?
Ce n'est pas Hernani, c'est Judas qu'on le nomme!

Une belle occasion de vengeance se présente. Don Carlos, qui s'est mis à la tête de ses gens pour cerner le bandit dans la montagne, arrive devant le château, fait baisser la herse, et, sachant que Hernani s'est caché là, demande qu'on le lui livre. Ruy Gomez prend alors le roi par la main, lui montre, l'un après l'autre, tous les portraits des Silva, ses aïeux, lui fait l'histoire de chacun d'eux, et, pour conclusion, refuse de trahir l'hospitalité :

Hors que de mon château, démoli pierre à pierre,
On ne fasse une tombe, on n'aura rien !...

Carlos, qui vient d'apercevoir doña Sol, dit alors au vieillard qu'à défaut du proscrit il se contentera d'emmener la jeune fille : « Prends-la donc, dit le duc, et laisse-moi l'honneur. » Don Carlos et sa suite s'éloignent, emmenant doña Sol. Quand Hernani, qui pendant ce temps est resté blotti dans une cachette, derrière un des portraits d'aïeux, apprend toute cette affaire, il devient furieux :

. . . Vieillard stupide! il l'aime!

crie-t-il au duc stupéfait. Remettant donc à une autre époque leur différend, ils conviennent de courir sus au ravisseur. Hernani ne veut qu'arracher doña Sol à Carlos; ceci fait, le duc sera libre de lui ôter la vie, en foi de quoi il lui donne son cor de chasse et lui jure qu'il lui suffira de sonner quelques notes pour qu'aussitôt, en tout lieu, à toute heure, Hernani soit à sa discrétion. C'est ce que l'on a plaisamment appelé la contrainte par cor.

La scène se transporte à Aix-la-Chapelle, dans le caveau sépulcral où se trouve le tombeau de Charlemagne. De plus hautes pensées que des rêves d'amour agitent le roi d'Espagne; en ce moment les électeurs délibèrent; il s'agit pour lui de savoir s'ils le préféreront à François Ier, si don Carlos va devenir Charles-Quint. Il attend avec anxiété leur décision, dans le tombeau du grand empereur; c'est là que se place le grand monologue resté célèbre. Des conjurés, en tête desquels sont Hernani et le vieux duc de Silva, ont également choisi ce caveau pour tramer leur conspiration : ils tirent au sort le nom de celui qui tuera Carlos, et le sort désigne Hernani. En ce moment, des coups de canon annoncent la proclamation de l'empereur; c'est le roi d'Espagne qui a été élu, et il sort lentement du tombeau où il s'était enfermé; il a entendu toute la conjuration; des soldats apostés ferment toutes les issues et s'emparent des rebelles. Hernani et quelques autres sont laissés libres, comme simples prolétaires, ne valant pas l'échafaud. Mais ce dédain révolte le chef de brigands; il se décide à dire qui il est :

. . . . . Je prétends qu'on me compte!
Puisqu'il s'agit de hache ici, que Hernani,
Pâtre obscur, sous tes pieds passerait impuni,
Puisque son front n'est plus au niveau de ton glaive,
Puisqu'il faut être grand pour mourir, je me lève;
Dieu, qui donne le sceptre et qui te le donna,
M'a fait duc de Ségorbe et duc de Cardona.
Je suis Jean d'Aragon! . . . .

Carlos, tout entier maintenant à ses rêves d'avenir et de monarchie universelle, pardonne aux conjurés, oublie les folies de sa jeunesse et unit Hernani à doña Sol.

Hernani enfin est heureux; il donne, dans son palais d'Aragon, une fête superbe, pour célébrer ses noces; il a tout à fait oublié le vieillard, la parole donnée, et il se perd dans les rêves de bonheur qu'il fait avec sa jeune épouse. Mais voici que le son du cor se fait entendre. Un masque se glisse derrière lui et lui murmure à l'oreille ces vers sinistres :

« Quand tu voudras, vieillard, quel que soit le lieu, l'heure,
S'il te passe à l'esprit qu'il est temps que je meure,
Viens, sonne de ce cor, et ne prends d'autres soins.
Tout sera fait! »

Ce sont les propres termes de son serment à Ruy Gomez. Il faut qu'il meure Doña Sol, instruite du marché conclu autrefois à cause d'elle, demande à partager la fiole de poison qu'Hernani tire silencieusement de sa poitrine, et tous deux expirent aux pieds du vieillard implacable qui, à son tour, se donne la mort.

On ne saurait nier ce qu'il y a de bizarre et d'incohérent dans un pareil sujet; mais quel flot de poésie dans les tirades et dans les monologues, quels vers cornéliens dans ce dialogue heurté, énergique, qui remplaçait par de la couleur et de la vie les pâles ombres du théâtre classique! Hernani eut soixante représentations, presque aussi tumultueuses que la première. L'acharnement fut tel que l'on applaudit même des choses qui n'étaient pas dans la pièce. Ainsi, quand Hernani s'écrie : « Vieillard stupide! » Théophile Gautier raconte qu'on entendit : Vieil as de pique! et, comme son voisin, un classique enragé, déclarait ne pouvoir digérer ce vieil as de pique, Gautier lui soutint que « vieil as de pique » était un chef-d'œuvre; il fut désappointé de le trouver métamorphosé en « vieillard stupide » dans la pièce imprimée.

Hernani, longtemps proscrit de la scène française avec toutes les autres pièces de Hugo par le second Empire, a été repris avec un grand succès en 1867.

HERNANI, ville d'Espagne, prov. de Guipuzcoa, à 6 kilom. S. de Saint-Sébastien, près de l'Urumea, l'une des dix-huit villes où se tiennent successivement les assemblées générales de la province; 3,560 hab. Forges; filature de laine; fabrique de phosphore. Hernani a joué un rôle important pendant les guerres civiles de don Carlos, et a été longtemps le centre des opérations des deux partis. On y remarque un beau palais moderne; aux environs se trouvent des forges importantes. Patrie de Jean de Urbieta, qui, à la bataille de Pavie, fit prisonnier François Ier.

HERNHUT, bourg du royaume de Saxe, cercle de Bautzen, à 17 kilom. de Zittau; 1,500 hab. Industrie très-active; fabrication de coton, toiles, tabac; blanchisseries de toiles. Ce bourg est la colonie mère de la secte des frères moraves. Cette colonie doit son origine aux protestants chassés d'Autriche (Moravie) par les persécutions des jésuites. Accueillis par le comte Zinzendorf, qui leur concéda une partie de ses terres, les émigrés formèrent une secte dont le comte devint le véritable fondateur. Le pays où s'établirent les frères moraves était une vaste forêt, qu'ils défrichèrent peu à peu. Aujourd'hui, Hernhut, remarquable par sa propreté, son industrie, sa prospérité, est le siége d'un évêché et le centre du gouvernement de la secte, qui compte plus de quarante établissements dans les différentes parties du monde. « On peut visiter avec intérêt, dit M. Ad. Joanne, la salle de réunion, les salles de vente, le muséum d'histoire naturelle, enrichi par les envois des missionnaires moraves, mais surtout le cimetière, dont toutes les tombes sont pareilles, à l'exception du tombeau de la famille Zinzendorf, situé au centre. Ce sont de simples lames de pierre portant le nom du défunt, avec les dates de sa naissance et de sa mort. Au-dessus du cimetière s'élève le *Hutberg* (colline de garde), groupe de rochers surmonté d'une espèce de temple, d'où l'on découvre une vaste étendue. »

HERNHUTE ou **HERNUTE** s. m. (èr-nu-te; *h* asp.). Membre d'une secte qui a pris naissance à Hernhut, et qu'on appelle aussi FRÈRES MORAVES : *Les* HERNHUTES *aiment en général la musique.* (L. Louvet.)

— **Encycl.** V. MORAVE.

HERNHUTISME ou **HERNUTISME** s. m. (èr-nu-ti-sme, *h* asp. — rad. *hernhute*). Doctrine, manière de vivre des hernhutes ou frères moraves.

HERNIAIRE adj. (èr-ni-è-re; *h* asp. — rad. *hernie*). Chir. Qui appartient, qui a rapport aux hernies : *Tumeur* HERNIAIRE. *Bandage* HERNIAIRE. ‖ Qui s'occupe du traitement des hernies, ou de la confection des appareils destinés à les guérir : *Chirurgien* HERNIAIRE. *Bandagiste* HERNIAIRE. ‖ *Sac herniaire*, Portion du péritoine qui est entraînée en avant de l'intestin, dans la hernie.

— s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des caryophyllées, tribu des illécébrées, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent les régions tempérées de l'ancien continent.

— **Encycl.** Bot. Les *herniaires* ou hernioles sont de petites plantes herbacées, à tiges très-rameuses et couchées, à fleurs peu apparentes, réunies par petits groupes à l'aisselle des feuilles. Ce genre comprend une quinzaine d'espèces qui croissent dans les régions tempérées de l'ancien continent. Deux d'entre elles sont communes aux environs de Paris : ce sont les *herniaires* glabre et velue. Elles croissent surtout dans les champs sablonneux; elles sont légèrement astringentes, et ont été jadis employées comme diurétiques. On les a aussi fortement préconisées contre les hernies; mais, à cet égard, leur réputation est bien usurpée.

HERNIE s. f. (èr-nî; *h* asp. — lat. *hernia*,

même sens). Chir. Tumeur produite par la sortie d'une partie d'un viscère à travers une ouverture naturelle ou accidentelle de la membrane qui le recouvre : HERNIE *du cerveau.* HERNIE *ombilicale.* HERNIE *crurale.* HERNIE *inguinale.* ‖ *Hernie étranglée,* Celle où la partie du viscère déplacée se trouve serrée par la constriction de l'anneau qui l'entoure. ‖ *Réduire une hernie,* La faire rentrer, la repousser à la place que le viscère occupait naturellement.

— **Encycl.** *Hernies abdominales.* La paroi interne du ventre est tapissée par le péritoine dans toute son étendue, et, lorsque les viscères s'échappent au dehors à travers un orifice, ils entraînent au-devant d'eux une partie du péritoine, qui forme la poche dans laquelle se loge la *hernie.* La partie la plus étroite de cette poche, c'est-à-dire le point situé au niveau de l'orifice par où s'est échappée la *hernie,* porte le nom de *collet.* Le renflement sphérique, ovoïde ou piriforme qui se trouve au-dessous s'appelle *corps,* et, enfin, le fond est la partie la plus évasée du sac, la plus éloignée du collet. Le sac herniaire se forme d'une manière tantôt brusque, tantôt lente, par le déplacement et l'allongement du péritoine. Parfois il s'irrite, s'enflamme et s'hypertrophie, surtout quand la *hernie* est ancienne. Le collet se montre sur l'ouverture abdominale et forme un anneau plissé dans toute sa circonférence; mais tous ces plis s'effacent ou se réunissent, soit sous l'influence du temps, soit sous la pression exercée par un bandage. Il n'est pas rare de rencontrer un sac herniaire double ou multiloculaire, ayant un seul ou plusieurs orifices dans la cavité abdominale.

Presque tous les viscères contenus dans l'abdomen peuvent se déplacer et pénétrer dans le sac d'une *hernie;* mais les organes qu'on y rencontre le plus souvent sont l'épiploon et l'intestin grêle. Celui-ci se trouve ordinairement derrière l'épiploon, c'est-à-dire que les parties déplacées conservent la position et les rapports qu'elles avaient dans la cavité abdominale. Le volume de la *hernie* est très-variable; si la tumeur n'est pas contenue, elle tend toujours à s'accroître.

Les causes prédisposantes des *hernies* sont toutes celles qui agissent sur les parois du ventre de manière à diminuer leur résistance ou bien à relâcher les liens qui retiennent les viscères dans cette cavité. Parmi les causes déterminantes, on peut placer au premier rang une constitution molle, débile, avec relâchement du tissu fibreux; les coups, les blessures, les cicatrices et les abcès des parois abdominales; une ascite, des grossesses répétées; la faiblesse congénitale des ouvertures naturelles; les efforts violents pour soulever un fardeau, les accès d'asthme, de toux, les efforts longtemps soutenus pour chanter ou pour jouer d'un instrument à vent. Les hommes sont beaucoup plus souvent que les femmes affectés de cette maladie. Les enfants, et surtout les garçons, dans les premiers temps de la vie, sont atteints fréquemment de *hernies.* La classe ouvrière, en raison des travaux qu'elle exécute, y est bien plus exposée que la classe riche. Comme les causes efficientes des *hernies* agissent en même temps sur tous les points des parois abdominales, il n'est pas rare d'observer plusieurs *hernies* sur le même individu.

Voici, d'après Vidal, le mécanisme des *hernies :* « L'abdomen, dit-il, est rempli par les viscères qui, dans les efforts violents, sont pressés de tous côtés par les parois contractiles de la cavité. Les viscères flottants sont entraînés par leur poids vers la partie inférieure de la paroi antérieure de l'abdomen. Dans les efforts, le diaphragme les pousse aussi dans cette direction. Or, sur ce point existent les ouvertures inguinale et crurale, qui doivent résister beaucoup moins que les autres points de la paroi du ventre. Le point le moins résistant cède à l'impulsion des viscères; ceux-ci, poussés fréquemment contre l'ouverture abdominale, la dilatent progressivement et s'y engagent, en poussant devant eux le péritoine pariétal. Comme les causes du déplacement existent toujours, les viscères qui le subissent s'engagent toujours de plus en plus. La *hernie,* d'abord cachée dans l'épaisseur des parois abdominales, si elle se fait à travers un canal, se montre bientôt au dehors, et, si l'on ne s'opposait à son développement, elle acquerrait peu à peu un volume énorme. Quelquefois, chez un sujet qui se trouve prédisposé, la *hernie* se produit tout d'un coup dans un violent effort, lorsque la résistance d'un point de la paroi du ventre est vaincue. Enfin, le déplacement peut s'opérer par un autre mécanisme : chez les sujets très-gros, des flocons adipeux se déposent dans le tissu cellulaire sous-péritonéal; peu volumineux d'abord, ils s'engagent dans une ouverture naturelle ou un éraillement de la paroi abdominale; en se développant, ils dilatent l'ouverture, s'épanouissent au dehors, entraînent la portion correspondante du péritoine, qui forme ainsi un sac dans lequel s'engagent les viscères. La *hernie* qui se produit de cette manière est connue sous le nom de *hernie graisseuse.* »

Les *hernies* abdominales se présentent sous la forme d'une tumeur molle, indolente, sans fluctuation et sans changement de couleur à la peau. Cette tumeur grossit et se tend dans la position verticale, ainsi que pendant les efforts de la toux; elle diminue dans la position horizontale. Si, prenant la tumeur à pleine main, on la presse méthodiquement en la repoussant du côté de l'abdomen, on arrive assez facilement à la faire rentrer dans cette cavité; mais, si l'on fait tousser le malade ou qu'on lui fasse prendre la position verticale, elle reparaît immédiatement. Après avoir réduit la *hernie,* c'est-à-dire après l'avoir refoulée dans la cavité abdominale, on peut, en repoussant la peau avec le doigt, faire pénétrer celui-ci à travers l'orifice par lequel l'intestin s'était échappé. Si la *hernie* contient seulement une anse intestinale, on la désigne sous le nom d'*entérocèle;* si c'est l'épiploon seul qui est contenu dans le sac herniaire, la tumeur prend le nom d'*épiplocèle;* enfin, l'entéro-épiplocèle est la *hernie* qui contient à la fois une partie d'intestin et une partie d'épiploon. Ces trois variétés de *hernies* sont caractérisées principalement par le plus ou moins de consistance du contenu de la tumeur.

La *hernie* simple et réductible n'entraîne aucun danger; mais, si on néglige de la traiter, elle ne tarde pas à amener des dérangements fonctionnels; elle peut même s'engouer, s'étrangler et devenir mortelle. Le moyen de prévenir ces désordres, c'est de contenir la *hernie,* d'oblitérer le sac et les orifices par lesquels se sont échappés les viscères. Mais il est quelquefois très-difficile et même impossible de remplir ces indications, soit à cause de l'augmentation de volume des parties déplacées, soit à cause de leur dégénérescence ou des adhérences qu'elles ont contractées avec la paroi interne du sac. Quoi qu'il en soit, on doit toujours essayer la réduction par un traitement interne et par l'application d'un bandage. Celui-ci devra être modifié selon la forme de la *hernie,* c'est-à-dire qu'il sera à pelote concave, ou à cuiller, ou à raquette, sans presser d'abord énergiquement, afin de ne pas déterminer une inflammation. (V. BRAYER et BANDAGE.) Ce n'est que peu à peu et progressivement qu'on arrivera à employer le brayer ordinaire. Il arrive assez souvent que, sous l'influence d'une cause extérieure, le sac herniaire ou les parties qui y sont contenues deviennent le siége d'une inflammation. Quand celle-ci est légère, elle peut passer inaperçue, quoiqu'elle entraîne toujours des adhérences; mais, si elle est intense, elle peut développer des accidents très-graves, tels que l'étranglement de la *hernie* et les désordres consécutifs. On doit combattre l'inflammation par les saignées générales et locales, par l'application continue de la glace, par les frictions avec l'onguent napolitain à haute dose, et enfin, quand les symptômes inflammatoires ont diminué, il faut chercher à réduire la *hernie* par le taxis.

L'engouement est un accident qui survient fréquemment dans les *hernies* intestinales; il consiste dans l'accumulation et la stase des matières alimentaires ou stercorales dans l'anse intestinale déplacée. Ce phénomène peut être encore produit par une accumulation de gaz ou de corps étrangers réfractaires à l'action des sucs digestifs; c'est ainsi qu'on rencontre quelquefois dans les vieilles *hernies* un amas de noyaux de cerises, un peloton d'ascarides lombricoïdes, des matières stercorales durcies, des corps durs qui ont été autrefois avalés par les individus. La tumeur d'une *hernie* engouée présente au toucher des symptômes qui varient selon que le contenu est gazeux, liquide ou solide. Mais, quel que soit le corps qui constitue l'engouement, les selles sont supprimées, le ventre se ballonne, sans être douloureux à la pression; il survient des coliques, des nausées et des vomissements. Ceux-ci sont formés d'abord de substances alimentaires et bilieuses, puis de matières stercorales. L'engouement simple est, en général, peu dangereux par lui-même; il se termine, au bout de quelques jours, par d'abondantes évacuations; mais il arrive fréquemment que, s'il n'est pas immédiatement combattu, il amène l'étranglement de la *hernie;* une opération devient alors urgente. La première indication à remplir dans l'engouement d'une *hernie* consiste à faire coucher le malade et à pratiquer le taxis pour essayer la réduction. Si celle-ci est impossible, il faut chercher à exciter la contraction du tube digestif par des lavements irritants ou des purgatifs salins. Les lavements les plus préconisés sont ceux d'eau de savon ou de tabac; celui-ci est administré en infusion, à la dose de 4 grammes. A ces premiers moyens, on ajoute des applications astringentes sur la tumeur, telles que le vin rouge, la solution d'alun, les affusions d'eau froide, la neige ou la glace, et si, malgré tout cela, on ne peut obtenir la réduction, il faut avoir recours à une opération chirurgicale, comme pour le cas d'étranglement.

L'étranglement consiste en une compression exercée sur les parties herniées, compression qui a lieu ordinairement sur le collet du sac et qui empêche la réduction comme le ferait une ligature. L'étranglement est produit par un rétrécissement circulaire du sac, par une déchirure de cette enveloppe, du mésentère ou de l'épiploon, par une compression qu'exercent les unes sur les autres, dans la cavité du sac, les parties déplacées en plus grande quantité que de coutume. Dès que l'étranglement s'opère, la circulation des capillaires veineux est arrêtée, et la stase du sang donne à l'intestin hernié une coloration chocolat foncé; en même temps, un épanchement de sérosité se fait dans l'intérieur du sac. Bientôt après, une inflammation franche se déclare, le sang arrive en plus grande quantité par le système artériel, et le système veineux ne se dégorge pas; l'intestin devient brun noirâtre, le sang s'épanche dans le sac herniaire, il se forme une exsudation plastique brunâtre qui se dépose sur les parois de la poche et des parties déplacées; l'inflammation s'étend et gagne peu à peu les parties voisines. L'intestin prend alors une teinte tout à fait noire; quelquefois il est parsemé de plaques verdâtres, ardoisées ou cendrées; enfin, il est bientôt frappé de gangrène, et le sac lui-même ne tarde pas à participer à cette dégénérescence. Ce dernier contient alors des matières noirâtres, sanguinolentes et fétides. La peau, d'abord rouge, se gangrène bientôt dans un ou plusieurs points. L'intestin gangrené peut s'ouvrir dans le sac herniaire et donner lieu à un abcès, ou bien encore, si la solution de continuité se fait du côté de la cavité abdominale, il peut laisser échapper les matières stercorales dans le ventre et produire ainsi une péritonite promptement mortelle. Les symptômes de l'étranglement sont faciles à saisir : la tumeur se tend, devient irréductible, dure et douloureuse; bientôt surviennent des éructations, des nausées, des vomissements d'abord composés de matières alimentaires, puis stercorales; il existe une constipation complète; le ventre se ballonne et les malades éprouvent un malaise général avec des douleurs abdominales plus ou moins vagues. Bientôt ces douleurs se concentrent en un point fixe voisin de l'étranglement; les vomissements redoublent, le pouls devient fréquent et petit, les traits du visage sont profondément altérés. L'apparition du hoquet annonce le développement de la gangrène. « Le pouls, dit Vidal, devient filiforme, intermittent; la température de la peau s'abaisse au-dessous de l'état normal, il survient une sueur froide; la voix s'éteint, les traits se dépriment, les yeux perdent leur éclat. Bientôt la tumeur prend une teinte pourpre, puis livide, devient crépitante; la peau n'est plus mobile sur les autres enveloppes de la hernie; il s'y forme des phlyctènes, des escarres plus ou moins larges. Dans cet état, qui est des plus graves, le malade souffre beaucoup moins et croit toucher à la guérison; sa *hernie* rentre quelquefois, soit spontanément, soit sous une pression légère, et cette réduction, qui est pour le malade un nouveau motif d'espérance, est en réalité une cause assurée de mort. » Cette terminaison fatale n'est pas absolument inévitable. Dans quelques cas, les symptômes d'étranglement cessent, la *hernie* se transforme en un abcès gangréneux dont les parois deviennent de plus en plus emphysémateuses, et à l'ouverture duquel il s'échappe, avec du pus, beaucoup de gaz et de matières stercorales liquides. Ces parties sont le siége d'un travail d'élimination qui détache les escarres cutanées, le sac, l'intestin et l'épiploon sphacélés. Peu à peu la surface de la plaie se déterge, elle devient vermeille, sécrète un pus de bonne qualité, les matières stercorales reprennent leur cours naturel, et il ne reste plus qu'une plaie dont la guérison ne se fait pas longtemps attendre. D'autres fois, il reste une fistule stercorale ou un anus contre nature.

Le premier moyen à employer dans la *hernie* étranglée, c'est le taxis; il doit être pratiqué lentement, sans violence, par une pression égale et longtemps soutenue. Malgré ces précautions, on ne réussit pas toujours à faire rentrer l'intestin hernié. Il faut alors, avant d'entreprendre une opération chirurgicale, recourir à des adjuvants qui peuvent amener la réduction. Il faut surtout éviter, dans le taxis, les manœuvres violentes qui torturent les malades et qui peuvent entraîner la rupture de l'intestin. Quelques chirurgiens ont imaginé de placer sur la *hernie* des corps pesants, tels qu'un fer à repasser, un fragment de plomb, une vessie pleine de mercure, un bandage compressif. Tous ces moyens sont utiles; mais ils le sont moins que les moyens médicinaux, comme une large saignée du bras, un bain chaud général, les fomentations, les cataplasmes, les préparations belladonées et opiacées, les lavements de tabac, les applications de glace, de neige ou de mélanges réfrigérants dans une vessie. Ces moyens suffisent bien souvent pour faire rentrer une *hernie;* mais on n'a pas toujours le temps de les employer. Lorsque l'étranglement est violent, la tumeur douloureuse, la fièvre intense, l'inflammation déclarée, et que les vomissements sont fréquents, il faut immédiatement ouvrir la tumeur et aller à la recherche de la cause de l'étranglement.

La cure palliative de la *hernie* s'obtient par la réduction des parties herniées et par l'application d'un bandage. On fait rentrer la *hernie* par le taxis, et l'on pose ensuite le bandage pour la maintenir. Ce dernier doit être fixe, immobile, sans gêner les mouvements du corps. Il faut qu'il exerce une pression suffisante pour empêcher l'intestin de ressortir; mais il ne doit pas comprimer la peau assez fortement pour la contondre et l'excorier. Enfin, il est des bandages pour toutes les époques de la vie et pour chaque espèce de *hernie;* il faudra donc le choisir avec beaucoup de soin pour qu'il remplisse exactement toutes les indications. Ce bandage, longtemps maintenu sans interruption, peut amener dans certains cas une guérison définitive.

La cure radicale des *hernies* demande une foule de conditions qui sont très-difficiles et presque impossibles à obtenir quand l'intestin est sorti depuis longtemps de la cavité abdominale. Ainsi, il faut que le sac soit détruit ou ne soit plus en communication avec la cavité abdominale; que l'ouverture qui livre passage à la *hernie* se resserre et reprenne ses dimensions normales. Il faudrait rétablir les liens qui retenaient dans l'abdomen les parties herniées; rendre parfois celles-ci moins lourdes et moins mobiles. Enfin, il est des cas où la capacité même de l'abdomen devrait être augmentée lorsqu'il s'est rétréci par le seul fait de l'absence de certaines parties. Les moyens employés pour obtenir ces résultats sont très-nombreux, mais généralement peu efficaces. Les principaux sont : la position horizontale longtemps conservée; Ravin porte à deux mois la durée de ce traitement; il ne peut guère réussir que chez les jeunes sujets et dans les *hernies* récentes. La compression par les bandages, moyen palliatif, peut amener une guérison radicale, lorsqu'elle est continuée un ou deux ans sans jamais laisser ressortir la *hernie;* si celle-ci sort une seule fois pendant le traitement, tout est à recommencer, dit Cooper. La cautérisation par les caustiques, l'incision et l'excision du sac, la ligature, l'acupuncture, l'enroulement du sac, l'application de corps étrangers pour opérer l'inflammation, l'injection iodée préconisée par Velpeau, les scarifications, sont autant de moyens chirurgicaux plus ou moins dangereux et auxquels on ne doit recourir qu'en dernier lieu.

Le siége des *hernies* abdominales est loin d'être constamment le même; une *hernie* peut se produire sur une partie quelconque de la paroi de l'abdomen; toutefois, la partie ombilicale est le plus souvent affectée. En outre, il existe quelques autres siéges d'élection qui donnent lieu à des espèces particulieres. Nous distinguerons : les *hernies* ombilicales, les *hernies* crurales, les *hernies* inguinales, les *hernies* épigastriques, les *hernies* diaphragmatiques, les *hernies* du rectum, que nous allons étudier successivement.

1° *Hernie ombilicale* ou *exomphale* ou *omphalocèle.* Cette *hernie* peut être congénitale. Ses causes sont alors très-obscures; les uns les rapportent à un arrêt de développement du fœtus, les autres à une maladie qui envahit l'embryon dans le sein de sa mère. Quoi qu'il en soit, l'intestin, au lieu de prendre place dans la cavité abdominale, reste au dehors, et l'enfant, à sa naissance, présente au niveau de l'ombilic une tumeur plus ou moins considérable qui constitue l'exomphale. Cette tumeur offre ordinairement une forme conique à base dirigée du côté de l'abdomen. Son volume, qui se réduit parfois à celui d'une noisette, peut dépasser celui du poing. Le contenu est une ou plusieurs anses intestinales; dans quelques cas, on y trouve tout le paquet des intestins. Le sac est formé comme par un second péritoine, ou bien par un immense diverticulum du péritoine normal. La veine et les artères ombilicales se trouvent en dehors de cette séreuse, la première en haut, les autres en bas ou latéralement. L'enveloppe externe de la *hernie* est formée par la peau du ventre et par la membrane qui revêt le cordon ombilical. Le diagnostic de cette *hernie* n'offre aucune difficulté quand la tumeur est volumineuse, et même lorsqu'elle présente un petit volume, si c'est un médecin qui l'examine; mais on a souvent vu des accoucheuses ignorantes comprendre la *hernie* dans la ligature du cordon; d'où coliques, nausées, vomissements, jusqu'à ce que la chute du fil ait rendu aux matières stercorales un libre passage et fait disparaître l'état d'irritation du canal intestinal; mais alors il s'est formé un anus contre nature qui se transforme en une fistule stercorale par laquelle s'échappent des gaz, des humeurs muqueuses et bilieuses, et même des matières fécales. On guérit généralement ces fistules par la cautérisation; mais il en est qui résistent longtemps, et d'autres qui récidivent plusieurs fois. Le pronostic de l'exomphale congénitale est toujours grave. Toutefois, quand la tumeur est très-petite et que la ligature du cordon est faite méthodiquement, on peut espérer la guérison après la réduction de la *hernie;* quel que soit le volume de la *hernie,* quel que soit le danger qui menace le nouveau-né, on doit toujours essayer la réduction par l'application d'un bandage approprié. On a, par ce moyen, obtenu quelquefois la guérison des cas les plus désespérés.

La *hernie* est très-fréquente chez les jeunes enfants. La cause la plus favorable, d'après Sabatier, à la production de cette *hernie,* est la position horizontale que gardent les jeunes enfants pendant les efforts d'inspiration et d'expiration auxquels ils se livrent par leurs cris. On accuse encore la mauvaise habitude qu'ont les nourrices de les coucher horizontalement sur le ventre et de les agiter, pour faire cesser leurs vagissements. Une cause non moins puissante est l'application des bandages que les nourrices placent si irrégulièrement sur le ventre des enfants pour le pansement de l'ombilic. Ces bandages, qui, quand ils portent bien sur le point central de l'abdomen, peuvent être un moyen préservatif, deviennent, au contraire, une cause très-efficace de

hernie, quand ils portent sur les parties latérales. La *hernie* ombilicale des enfants peut se produire à n'importe quelle époque après la naissance; mais, comme le travail ulcératif qui a pour but l'oblitération de l'anneau ombilical ne se termine que vers la fin du quatrième mois, c'est pendant les quatre premiers mois de leur existence que les enfants sont le plus exposés à ces sortes de *hernies*. Si l'oblitération se fait incomplétement, il restera toute la vie une prédisposition à l'omphalocèle, et celle-ci apparaîtra à la première impression d'une cause déterminante. L'intestin grêle et le côlon transverse sont les viscères contenus le plus ordinairement dans la *hernie* ombilicale du jeune âge. Le pronostic de ces *hernies* n'est pas grave; on les guérit à peu près toutes à l'aide d'un bandage, et on en a vu, dans plusieurs cas, guérir spontanément. Cependant on ne doit jamais les négliger. La première indication à remplir, c'est de réduire la *hernie*. Cette manœuvre est généralement facile, à moins que le foie ne se trouve dans le sac hernié. Le taxis devient alors pénible, difficile et même impossible. Une fois la tumeur réduite, on procède à la compression ou à la destruction du sac. Le premier moyen est toujours préférable quand il peut suffire, ce qui arrive dans la plupart des cas. Quant à la destruction de la poche de la *hernie*, on l'opère ordinairement par la ligature; mais, outre les souffrances qu'il occasionne, ce mode de traitement a paru insuffisant à la plupart des chirurgiens. Aussi doit-on toujours lui préférer l'application des bandages.

On a longtemps discuté le siége précis de la *hernie* ombilicale chez les adultes; mais, depuis les recherches anatomiques de M. Richet, la question est tout à fait résolue. L'intestin suit le trajet de la veine ombilicale, jusqu'au niveau de l'ombilic. Là, à la partie supérieure de la circonférence de l'anneau ombilical, la veine se trouvant peu ou point adhérente avec le pourtour fibreux de cet orifice, l'intestin, en vertu de son propre poids, triomphe de la faible résistance que lui oppose en ce point un léger bouchon de tissu adipeux, et vient faire saillie au dehors sous l'enveloppe cutanée. Dès lors, la *hernie* se trouve formée. Son volume est quelquefois tellement petit qu'elle est imperceptible. D'autres fois, au contraire, elle acquiert un volume tel qu'elle descend jusqu'au niveau des cuisses. Ce qui différencie la *hernie* de l'adulte de celle des deux premiers âges, c'est la présence de l'épiploon dans la tumeur. Cet organe est ordinairement le premier qui se déplace, et le premier qu'on trouve à l'ouverture du sac de la *hernie*. Quelquefois, au lieu de former un voile au-devant des viscères, il s'enroule sur lui-même, ou bien encore il présente des éraillures à travers lesquelles l'intestin s'engage et s'étrangle parfois. Les organes contenus dans la tumeur sont le plus souvent l'intestin grêle et le côlon transverse; mais on peut y rencontrer le duodénum, le côlon lombaire, l'estomac et le foie. Dans ces cas, la cavité de la *hernie* a remplacé la cavité abdominale, et presque tous les viscères ont été déplacés. Ici, les choses ne se passent pas comme dans les autres *hernies :* le péritoine adhère plus ou moins aux bords de la gouttière ombilicale; toute locomotion, tout glissement lui est difficile, et la formation du sac n'est plus guère possible que par distension; d'où son extrême ténuité, et la difficulté qu'ont eue à le reconnaître ceux qui n'étaient point prévenus. Au point de vue symptomatique, la *hernie* ombilicale ressemble aux autres *hernies*. Mais les lésions des fonctions digestives, même quand la tumeur peut facilement rentrer et sortir, sont plus marquées; ainsi les tiraillements d'estomac, les coliques, les borborygmes, les diarrhées, les éructations, les vomissements s'observent beaucoup plus fréquemment ici que dans les *hernies* inguinales et crurales. C'est ici encore que les aliments dits venteux, lourds à l'estomac, ont une influence très-réelle, beaucoup plus directe sur les incommodités inhérentes à cette *hernie* et sur la production des accidents dont elle peut être le point de départ. Les graves et fréquentes complications de la *hernie* ombilicale, le danger des opérations que l'on est obligé de pratiquer pour combattre les accidents, les difficultés, et presque les impossibilités d'une cure radicale, les difficultés extrêmes qu'on a quelquefois à contenir la tumeur, tout cela constitue un pronostic fâcheux, et, en supposant même l'absence des accidents les plus directement compromettants pour la vie, il y a assez de troubles dans les digestions pour abréger les jours du malade, surtout quand la tumeur est un peu volumineuse. Cependant, on a vu des adultes guérir à l'aide d'un bandage seulement.

Le traitement consiste dans la réduction d'abord, et puis dans la contention de la tumeur. La réduction par le taxis est quelquefois très-difficile; il faut assez souvent recourir au débridement. La contention s'exerce au moyen d'une ceinture rembourrée, molle et sans ressort, qui fixe sur l'anneau ombilical une pelote ronde, dont le centre est un peu plus saillant que la périphérie. On préfère généralement aux ceintures en cuir les ceintures en caoutchouc vulcanisé, qui se prêtent mieux au développement et à l'affaissement du ventre, en même temps qu'elles exercent une pression constante sur l'anneau ombilical.

2° *Hernie crurale*. La *hernie* crurale ou mérocèle est ordinairement formée par une anse de l'intestin grêle et par l'épiploon, qui s'échappent à travers l'anneau crural. Ces organes, en sortant de la cavité abdominale, poussent au-devant d'eux le septum crural qui leur sert d'enveloppe; puis ils traversent le fascia cribriforme et vont constituer au pli de l'aine une tumeur arrondie, dirigée un peu en dedans.

Cette espèce de *hernie* est beaucoup plus commune chez la femme que chez l'homme, et d'autant plus fréquente que les femmes sont plus avancées en âge. « La *hernie* crurale, dit Vidal, forme, un peu en dedans du pli de l'aine, une tumeur globuleuse ou ovoïde et un peu oblique dans le sens de ce pli, recouvrant ordinairement la partie moyenne du ligament de Fallope. Cette tumeur est moins bien circonscrite chez l'homme que chez la femme, à cause de la densité plus considérable que présente chez le premier le tissu cellulaire. Quand la *hernie* crurale commence à se former, et avant qu'elle ait traversé le fascia cribriforme, le diagnostic en est difficile; elle est souvent méconnue. Si l'on soupçonne l'existence d'une pareille *hernie*, il faut examiner attentivement la région crurale. La tête et la poitrine du sujet affecté étant soulevées par des oreillers, les membres abdominaux, placés dans un état de demi-flexion et d'adduction, l'index, appliqué sur l'ouverture crurale, peut percevoir le choc des viscères pendant les efforts de la toux; mais souvent, alors, les signes positifs manquent, et il n'existe d'autres symptômes locaux qu'un gonflement général de l'aine, une douleur profonde, qui se propage de cette région au ventre et à l'estomac, et quelquefois des nausées. Dans la gaîne des vaisseaux existe un ganglion lymphatique qui, soulevé par la *hernie*, fait une saillie anomale, et est très-douloureux à la moindre pression. La douleur devient vive quand la cuisse est dans l'extension, parce qu'alors les fascia tendus compriment la *hernie;* aussi le malade fléchit-il la cuisse instinctivement, pour calmer la douleur. La compression exercée par la *hernie* sur les veines crurale et saphène interne, ainsi que sur les vaisseaux lymphatiques, peut, chez les sujets âgés, donner lieu à l'œdème du membre inférieur correspondant. La *hernie* crurale n'atteint pas, en général, un grand volume; elle disparaît souvent pendant la grossesse, parce que l'intestin est retiré du sac et repoussé dans la partie supérieure du ventre par la distension de l'utérus.

La *hernie* crurale doit être promptement réduite, car elle est plus susceptible que toute autre d'étranglement, et cet étranglement est presque toujours produit par la lame du fascia cribriforme. Pour opérer la réduction de la *hernie* crurale, on fait coucher le malade sur le dos, de manière à relever par des coussins la tête et la partie supérieure du tronc. En même temps, on fait tenir les genoux rapprochés et les cuisses pliées à angle droit : les parties fibreuses qui constituent l'anneau crural sont ainsi distendues et dans le relâchement. On saisit ensuite la *hernie* à pleine main, on la comprime un peu de haut en bas, puis on la pousse d'avant en arrière et de dedans en dehors, dans la direction du canal crural. Dès que l'intestin est rentré dans le ventre, il faut immédiatement appliquer, pour le maintenir, un bandage compressif. La pelote du bandage doit être inclinée en bas et disposée de telle façon qu'elle presse d'avant en arrière, de bas en haut et de dedans en dehors. La compression amène rarement la guérison définitive de la *hernie* crurale; pour qu'elle obtînt ce résultat, il faudrait qu'elle fût permanente et soutenue pendant plusieurs années. Lorsque la *hernie* crurale vient à s'étrangler, il faut aussitôt recourir à la kélotomie. Si la tumeur est peu volumineuse, on peut se contenter d'une simple incision longitudinale; dans le cas contraire, l'incision doit être cruciale ou en ⊥ renversé. Le chirurgien doit agir avec beaucoup de prudence, pour ne point léser l'intestin. Dès que celui-ci est découvert, l'opérateur introduit l'index de la main gauche dans l'anneau crural qui constitue l'étranglement, et, après avoir glissé lentement, sur la pulpe du doigt indicateur, un bistouri boutonné, il pratique le débridement simple ou multiple dans la demi-circonférence supérieure de l'anneau.

3° *Hernie inguinale*. Cette *hernie* peut être oblique externe, directe ou oblique interne, selon qu'elle pénètre dans le canal inguinal par la fossette externe, la fossette moyenne ou la fossette interne. On observe encore une quatrième variété, c'est la *hernie* interstitielle. La *hernie* oblique externe forme une tumeur allongée, piriforme, obliquement dirigée de haut en bas et de dehors en dedans; son sac, situé au-devant et un peu en dehors du cordon, est recouvert par l'enveloppe toujours très-mince et celluleuse que fournit au cordon le fascia transversalis; par la tunique érythroïde, qui ne revêt le sac qu'en avant et sur les côtés, et seulement depuis la partie inférieure du canal inguinal; par la tunique fibrocelluleuse qui, du pourtour de l'anneau externe, descend sur le cordon spermatique. Ces enveloppes du cordon, minces et faibles quand il n'existe pas de *hernie* ou quand la *hernie* est récente, sont épaisses et denses dans les cas de *hernies* anciennes et volumineuses. La *hernie* inguinale peut être congénitale ou accidentelle. Ces deux *hernies* diffèrent l'une de l'autre, en ce que la première pénètre directement dans la tunique vaginale, qui n'a pas encore, depuis la descente du testicule, cessé de communiquer avec la cavité de l'abdomen, tandis que la seconde, se formant après l'oblitération de l'anneau inguinal, pousse au-devant d'elle la membrane péritonéale qui lui forme, pour ainsi dire, un deuxième sac. La *hernie* inguinale oblique, qu'elle soit ou non congénitale, est toujours en rapport, par les côtés inférieur et interne de son collet, avec l'artère épigastrique et les deux veines qui l'accompagnent; elle sort de l'abdomen par la fossette inguinale externe. Le faisceau vasculaire et nerveux qui forme le cordon spermatique est ordinairement situé au-dessous des organes déplacés dans le canal inguinal, et se trouve à leur partie interne postérieure quand ils ont franchi le canal. Cependant il n'en est pas toujours ainsi; car, quelquefois, le sac se glisse entre les éléments du cordon, qui sont alors dissociés, étalés, épanouis de diverses manières autour de cette poche. La *hernie* inguinale directe sort de la cavité abdominale par la fossette inguinale moyenne et arrive au dehors en suivant un trajet presque direct. Au lieu d'être cylindrique, comme la *hernie* oblique, elle se présente sous forme de tumeur globuleuse et conique. Le cordon spermatique est situé à sa partie postérieure et externe, tandis qu'il occupe le côté interne dans la *hernie* oblique. Enfin, les vaisseaux épigastriques sont situés à la partie externe de son collet. La *hernie* oblique interne, ainsi désignée par Velpeau, sort de l'abdomen par une perforation que présente le fascia transversalis, entre le bord externe du muscle droit et le cordon résultant de l'oblitération de l'artère ombilicale, ce qui constitue la fossette interne. La *hernie* inguinale oblique interne a les mêmes enveloppes que la *hernie* directe, dont elle diffère par la direction qu'elle suit pour se porter au dehors, et par les rapports de son collet avec les vaisseaux épigastriques. Tandis que la *hernie* directe suit un trajet direct d'arrière en avant, ou même un peu oblique en dedans, la perforation du fascia transversalis se trouvant un peu en dehors de l'anneau du grand oblique, la *hernie* interne se porte ordinairement un peu en dehors, pour arriver vers ce même anneau. Quant aux rapports du pédicule de cette *hernie*, les vaisseaux épigastriques sont à son côté externe; mais, tandis qu'ils sont très-près du pédicule de la *hernie* directe, ils sont séparés de celui de la *hernie* interne par toute la largeur de la fossette inguinale moyenne, c'est-à-dire par un intervalle de $0^m,02$ au moins. La *hernie* inguinale interstitielle se développe dans les interstices des parois abdominales, après s'être engagée par l'orifice supérieur du canal inguinal. Quand elle est petite, sa forme diffère suivant qu'elle est oblique ou directe. Dans le premier cas, elle est allongée selon la direction du canal inguinal; dans le second, elle forme une ampoule sphéroïde; mais, en se développant, elle prend toujours la forme d'un ovoïde aplati d'avant en arrière, dont le grand diamètre a la direction du canal inguinal, et s'étend quelquefois des environs de l'épine iliaque antérieure et supérieure à l'anneau du grand oblique. Le même individu peut être affecté de plusieurs *hernies* inguinales à la fois, soit des deux côtés, soit même d'un seul. Cooper a observé chez un sujet six *hernies* inguinales, trois de chaque côté. Le volume de la *hernie* inguinale est, en général, peu considérable; cependant Cooper en a rencontré une de 22 pouces de longueur sur 32 de circonférence; elle descendait jusqu'au genou. On peut établir, en règle générale, que ces *hernies* sont d'autant plus volumineuses qu'elles sont plus anciennes. Ce sont les plus communes de toutes; on les rencontre beaucoup plus souvent chez l'homme que chez la femme, et plus fréquemment à droite qu'à gauche. La *hernie* inguinale, quand elle est tout à fait descendue dans les bourses, pourrait être confondue avec une hydrocèle; mais un examen sérieux empêchera cette confusion.

La *hernie* inguinale doit être réduite le plus tôt possible. L'étranglement de la *hernie* inguinale est rarement produit par l'anneau externe; c'est le plus souvent au niveau de l'anneau interne qu'il a lieu, et il est formé par l'anneau lui-même ou par le collet du sac.

4° *Hernie épigastrique*. Cette *hernie* se forme dans l'épigastre, c'est-à-dire dans la partie comprise entre le rebord des fausses côtes à droite et à gauche, et une ligne demi-circulaire qui passerait à deux ou trois travers de doigt au-dessus de l'ombilic. Garengeot, Pipelet, Chopart, Léveillé avaient soutenu que l'estomac ne fait jamais partie de ces sortes de *hernies;* mais il a été démontré que cette opinion est erronée, quoique, à la vérité, cet organe se trouve rarement dans l'intérieur des *hernies* épigastriques; elles sont formées le plus souvent par le côlon transverse. La tumeur formée par une *hernie* épigastrique est ordinairement très-petite, si bien qu'elle passe souvent inaperçue. Son volume, qui ne dépasse guère celui d'une olive, peut cependant atteindre celui de la tête d'un enfant. Elle est large à sa base, rétrécie à son sommet. On la réduit facilement, mais le moindre effort la fait ressortir; elle est ordinairement accompagnée de troubles digestifs qu'on attribue souvent à une inflammation de la muqueuse gastro-intestinale. Ces *hernies* reconnaissent presque toujours pour cause un vice de conformation de la paroi antérieure de l'abdomen, et, d'après Malgaigne, elles sont fréquemment accompagnées d'autres *hernies*. La compression continue par un bandage approprié est la seule thérapeutique à opposer aux *hernies* épigastriques; si cependant elles venaient à s'étrangler, il faudrait se hâter de les débrider pour les réduire.

5° *Hernie diaphragmatique*. Les viscères abdominaux peuvent faire *hernie* dans la poitrine par l'ouverture œsophagienne ou par l'intervalle triangulaire que les faisceaux charnus du diaphragme laissent entre eux derrière l'appendice xiphoïde. Cependant, presque toutes les observations se rapportent à des *hernies* qui se sont produites en traversant le côté gauche du diaphragme. Pour que les viscères puissent passer à travers le côté droit du diaphragme, il faut qu'il existe dans cette partie du muscle une très-large déchirure. Si cette ouverture n'avait que des dimensions médiocres, le foie s'opposerait à la formation de la *hernie*. La *hernie* peut se faire à l'occasion d'une plaie, d'un éraillement plus ou moins large des faisceaux du diaphragme ou d'une ouverture anomale congénitale dont les dimensions varieront également. Les viscères déplacés peuvent se trouver à nu dans la cavité thoracique gauche ou y être enveloppés d'un sac formé d'un ou de plusieurs feuillets, suivant que le péritoine et la plèvre diaphragmatique et le diaphragme lui-même seront perforés ou seulement allongés et distendus. Le plus souvent, les viscères herniés sont à nu dans la cavité pleurale. Si la *hernie* est volumineuse, elle déplacera les viscères thoraciques : le poumon sera refoulé en haut, le cœur sera dévié à droite. Les organes qui forment le plus souvent la *hernie* diaphragmatique sont l'estomac, l'arc du côlon et le grand épiploon. Elle occasionne des douleurs épigastriques, des digestions pénibles, des coliques fréquentes et une oppression habituelle, qui augmente au moindre exercice. Dans bien des cas, le cœur bat à droite, et la respiration ne s'étend pas dans la partie de la cavité thoracique qui est occupée par la *hernie*, quoique souvent la percussion y fasse entendre un son très-clair. Si la *hernie* contient une partie de l'estomac, le poids des aliments pourra opérer la réduction de ce viscère, et, dans ce cas, le malade se trouvera beaucoup mieux après ses repas. Il n'y a pas d'autre traitement à opposer à cette *hernie* qu'un régime doux et le repos.

6° *Hernie recto-vaginale*. Cette *hernie* a lieu à travers la paroi postérieure du vagin, et l'on voit sa partie inférieure venir faire saillie à la vulve. Elle se développe le plus souvent pendant le travail de l'accouchement, car elle a pour cause l'éraillement et la déchirure incomplète des fibres musculaires qui sont placées dans l'épaisseur du périnée, premier degré d'un accident grave de l'accouchement, qui a été décrit sous le nom de perforation centrale du périnée. D'autres causes cependant, telles que la constipation opiniâtre, les pertes blanches vaginales, un effort, la station prolongée, des coups, des chutes sur le périnée, etc., peuvent agir d'une manière indirecte sur la production de cette *hernie*. Une tumeur vient saillir à la partie postérieure de la vulve au moindre effort que fait la femme, tumeur formée par la muqueuse vaginale soulevée, et variant de grosseur depuis le volume d'une noisette jusqu'à celui d'un gros œuf. Cette tumeur est ordinairement vide, et l'on peut y faire pénétrer le doigt préalablement introduit dans le rectum. Tels sont les signes pathognomoniques du rectocèle vaginal. Il faut ajouter la sensation d'un poids sur le fondement, une constipation plus ou moins opiniâtre, et enfin des coliques et des tiraillements d'estomac. Cette maladie pourrait être confondue avec la chute de la muqueuse du vagin, qui l'accompagne souvent, avec un abcès ou avec un kyste développé dans la cloison recto-vaginale, ou enfin avec une *hernie* intestinale qui aurait glissé entre le rectum et le vagin; mais l'introduction du doigt dans le rectum et la possibilité d'arriver avec ce doigt recourbé jusque dans le sommet de la tumeur saillante à la vulve lèveront tous les doutes. Cette maladie est souvent compliquée de cystocèle vaginale ou de chute de l'utérus, et même de ces deux affections à la fois. Une *hernie* recto-vaginale récente, survenue à la suite d'un accouchement, guérit spontanément par le seul repos au lit, dans l'espace de huit jours. Contre la maladie ancienne on a tour à tour employé les injections astringentes, les pessaires en bondon ou en sablier, et jusqu'à présent on n'a obtenu, à l'aide de ces moyens, qu'une cure palliative. Pourrait-on, dans le but d'arriver à une guérison radicale, avoir recours à des opérations chirurgicales, qui consisteraient dans l'excision de quelques parties de la muqueuse vaginale, ou dans l'application de quelques raies de feu sur la tumeur? Nous hésiterions à recommander de pareilles opérations, qui pourraient bien être suivies de l'établissement de fistules difficiles à guérir.

— *Hernie de l'utérus*. La *hernie* de l'utérus est très-rare, à moins qu'on ne confonde avec une véritable *hernie* ces écartements des muscles droits de l'abdomen, qui laissent tomber en avant l'utérus distendu par le produit de la conception. Ici l'utérus change de position, parce qu'il n'est plus soutenu par la ligne blanche,

éraillée ou excessivement distendue par des grossesses nombreuses. Dans la véritable *hernie* de l'utérus, celui-ci sort par un anneau normal ou un des conduits qui traversent une partie de l'enceinte abdominale. Tant que l'utérus reste vide, il est impossible de constater sa présence dans la *hernie;* ce n'est que lorsque la femme affectée d'une pareille *hernie* devient enceinte, que la présence de l'utérus dans la tumeur se manifeste d'une manière très-évidente. La tumeur acquiert alors un volume si considérable, que les malades sont obligées de la soutenir à l'aide de larges suspensoirs prenant un point d'appui sur les épaules, et les mouvements du fœtus s'y font encore plus facilement entendre que dans la grossesse ordinaire. Le traitement de cette *hernie* est simple. Ordinairement la réduction est impossible et on se contente de soutenir l'utérus avec un suspensoir jusqu'au terme de la grossesse. Lorsque celui-ci arrive, si l'on a affaire à une de ces éventrations qui sont le résultat de la distension excessive de la ligne blanche et de l'écartement des muscles droits pendant l'accouchement, on fait coucher la femme horizontalement sur le dos et on repousse doucement l'utérus en haut et en arrière, pour en diminuer l'obliquité. L'accouchement, dans ce cas, se termine souvent d'une manière naturelle; mais il est évident que, si l'utérus était sorti par une ouverture circonscrite de la paroi abdominale, on ne devrait ni tenter la réduction de la matrice, qui serait toujours impossible, ni espérer dans les seules forces de la nature, ni essayer de terminer l'accouchement par les voies naturelles; car l'ouverture abdominale ne pourrait guère avoir des dimensions suffisantes pour laisser passer l'enfant. Dans ce cas, si l'on ne pouvait pas réduire l'utérus dans les premiers temps de la grossesse, il serait convenable de déterminer l'avortement en perçant les membranes avant que le fœtus ait acquis des dimensions qui rendraient impossible sa sortie par l'ouverture abdominale. Si on laissait arriver la grossesse à son terme, il n'y aurait d'autre ressource que l'opération césarienne, qu'il faudrait pratiquer dès le début du travail. Cette opération exposerait la mère à de très-grands dangers, mais elle sauverait l'enfant.

— *Hernie de l'ovaire.* Cette *hernie* est peut-être moins rare qu'on ne pense; car elle n'a guère été reconnue que lorsque le bistouri l'a mise à nu par un débridement, et l'organe, très-peu irritable, n'est pas susceptible d'étranglement. A part les influences générales qui préparent et occasionnent la sortie des viscères abdominaux par les fissures de la paroi qui les enveloppe, à part les influences parmi lesquelles l'existence et la persistance du canal de Nuk se range en première ligne, les causes qui suivent ont une portée toute spéciale. Dans l'enfance, le peu de développement du bassin, qui maintient la matrice plus élevée et la met à la hauteur de l'anneau inguinal, la forme allongée, étroite, et la surface lisse des ovaires, leur mobilité, leur situation au-devant du psoas; dans l'âge adulte, les différents déplacements auxquels l'utérus est sujet, surtout l'antéversion, l'obliquité ou l'inclinaison latérale de son fond; enfin les changements qui arrivent aux ovaires aussitôt que la femme devient incapable de perpétuer son espèce, en un mot, leur atrophie sénile, voilà autant de causes prédisposantes de leur *hernie*. Le développement de l'utérus produit par la grossesse, par l'air, par l'eau, des hydatides ou un polype, les squirres de cet organe, ses tumeurs fibreuses, en diminuant la capacité de la cavité abdominale et en changeant les rapports de l'ovaire, peuvent être autant de causes prédisposantes et efficientes de cette *hernie*. L'anneau inguinal est l'orifice privilégié de la *hernie* ovarique. Après le canal inguinal, c'est le canal crural qui livre le plus souvent passage à l'ovaire. L'anneau ombilical ne saurait recevoir l'ovaire tant que le développement de l'utérus n'aura pas élevé cet appendice bien au-dessus du niveau qu'il conserve dans l'état de vacuité du viscère. Pour étudier la *hernie* de l'ovaire sous le point de vue symptomatique, nous la prendrons dans sa plus grande simplicité, quand elle n'est compliquée ni de la présence d'un autre organe dans le sac, ni d'étranglement, ni de dégénérescence.

Quand il n'y a ni complication ni dégénérescence, on ne constate ni dérangement du tube digestif, ni coliques, ni constipation, ni vomissements. Quant à la tumeur, quelle que soit l'ouverture où elle se développe, elle est sans changement de couleur à la peau, circonscrite, du volume et de la forme d'un œuf de pigeon, rénitente, plus ou moins sensiblement bosselée; elle est toujours le siége d'une douleur plus ou moins vive, surtout à la pression. Il arrive que la tumeur grossit considérablement à l'époque des règles, pour disparaître presque avec elles. En ramenant le museau de tanche du côté de la tumeur herniaire, le fond de l'utérus, par un mouvement de bascule, tend à s'éloigner. Quand l'ovaire occupe un sac qui lui est commun avec la matrice, l'intestin ou l'épiploon, la *hernie* prend des caractères qui en rendent les éléments moins faciles à distinguer. La *hernie* de l'ovaire et les opérations qu'elle nécessite n'ont jamais été suivies de mort. Quelle soit simple ou étranglée, il faudra, dans tous les cas, essayer le taxis comme traitement; irréductible, on la contient avec un brayer approprié; si elle ne rentre pas, et que des symptômes graves se produisent, on les combat par la position, les saignées, les fomentations, les cataplasmes, par les réfrigérants, en un mot par tous les moyens usités contre l'étranglement herniaire à son début, et s'ils sont tous sans succès, il ne reste plus que l'opération.

— *Hernie du vagin.* Le vagin ne paraît pas susceptible de se hernier directement; mais il peut se déplacer et apparaître même au dehors par la pression du rectum ou de la vessie herniés. V. HERNIE RECTO-VAGINALE et HERNIE DE LA VESSIE.

— *Hernie de la vessie.* La *hernie* de la vessie peut avoir pour siége l'anneau inguinal, l'anneau crural, le périnée et la paroi antérieure du vagin. Quel que soit celui de ces différents points qui lui ait livré passage, cet organe, fixé au fond du bassin et caché derrière le pubis, ne se déplace jamais en totalité; il envoie seulement des prolongements à travers l'ouverture qu'il franchit, ce qui suppose, outre la dilatation préalable de celle-ci, un grand accroissement de la capacité de l'organe et un grand relâchement de ses parois, occasionné pour la plupart du temps par des rétentions d'urine, ou tout au moins par l'habitude de ne satisfaire que rarement au besoin de rendre ce liquide. Les caractères de la *hernie* de la vessie, en quelque lieu qu'elle apparaisse, sont de former une tumeur molle, accompagnée d'une fluctuation d'autant plus sensible et acquérant un volume d'autant plus considérable qu'il y a plus de temps que le malade n'a uriné, se réduisant facilement, ou du moins se vidant lorsqu'on la comprime. La réduction est suivie d'un besoin plus ou moins pressant d'uriner et de l'évacuation d'une certaine quantité d'urine, ordinairement plus épaisse et plus consistante que celle que le malade évacue spontanément. Presque toujours aussi, la *hernie* de la vessie est accompagnée de dysurie et de quelques symptômes appartenant à la cystite; dans quelques cas même, il y a rétention complète de l'urine dans la capacité de l'organe. Quand la maladie est ancienne, et que la portion de vessie engagée reste constamment à l'extérieur, il peut s'y former un ou plusieurs calculs vésicaux, dont on constate facilement la présence par le toucher; enfin, il arrive aussi quelquefois que ces sortes de *hernies* sont affectées d'étranglement, ce que l'on reconnaît à la tension de la tumeur, à la rougeur, à la douleur, ainsi qu'aux hoquets, aux vomissements, etc., accompagnés de tous les symptômes de la cystite. La *hernie* de la vessie qui se fait par l'anneau inguinal est la plus commune; la tumeur qu'elle forme, le plus souvent bornée à l'aine, s'étend cependant, dans quelques cas, jusqu'au fond du scrotum; elle peut, surtout dans ce dernier cas, exister conjointement avec une *hernie* intestinale, et elle présente cela de particulier qu'elle est quelquefois la cause et, dans d'autres cas, l'effet de celle-ci.

La *hernie* de la vessie qui se fait par l'anneau crural est très-rare; elle présente les mêmes caractères et est sujette aux mêmes complications que celle qui se fait par l'anneau inguinal.

La *hernie* de la vessie par le périnée est aussi très-rare; elle n'a, jusqu'à présent, été observée que sur deux femmes enceintes, et s'est présentée sous forme d'une tumeur ovoïde, placée sur les côtés de l'anus. Il paraîtrait, d'après ces cas, que cette tumeur se dissipe après l'accouchement, et qu'elle ne se montre de nouveau à l'extérieur qu'à l'occasion de nouvelles grossesses. On n'a eu aussi que peu d'occasions d'observer la *hernie* de la vessie par le vagin. Dans celle-ci, le bas-fond de la vessie déprime la paroi antérieure du vagin et lui fait faire une saillie arrondie, qui vient souvent apparaître à l'extérieur, en dépassant le niveau de l'orifice de la vulve. De toutes les *hernies* de la vessie, c'est celle qui produit les accidents les plus pressants, et ces accidents tiennent à la déviation du canal de l'urètre, qui est entraîné en bas et en avant par le fond de l'organe, et ne peut plus permettre à l'urine de le traverser : de là ordinairement rétention complète d'urine, tension, douleur, augmentation de volume du ventre, l'agitation, l'insomnie et excitation sympathique du cœur et du cerveau. Si l'on place à temps une sonde dans le canal, on vide la vessie de toute l'urine qu'elle contient, et tous les accidents disparaissent aussitôt. La réduction complète par les moyens ordinaires est, en général, très-difficile; mais il est un autre moyen plus efficace de ramener l'organe dans l'intérieur du bassin : ce moyen consiste à tenir la vessie constamment vide, en plaçant dans le canal de l'urètre une sonde à demeure, qui transmet l'urine au dehors, à mesure que les uretères l'apportent dans la vessie, ou en pratiquant le cathétérisme assez souvent pour que jamais le réservoir urinaire ne se trouve distendu par ce liquide. La vessie, délivrée de toute cause de distension, tend incessamment à revenir sur elle-même, et elle ne peut le faire qu'en rappelant des ouvertures qui leur ont livré passage les prolongements qu'elle y a envoyés. Si de semblables *hernies* venaient à s'étrangler, il y a lieu de croire qu'il suffirait, comme a fait Durand, de vider la tumeur par la ponction faite à l'aide d'un trocart, pour faire cesser tous les accidents. Si enfin on y sentait des calculs, il vaudrait beaucoup mieux inciser la tumeur pour les extraire, que de les repousser dans la cavité principale de la vessie, où l'on ne pourrait ensuite les attaquer que par des procédés moins sûrs et plus dangereux.

— *Hernie du poumon.* La *hernie* du poumon est très-rare. Pour qu'elle se produise, il faut que les parois de la poitrine aient éprouvé une perte de substance, une plaie assez étendue, pour que la réunion n'ait pas pu s'opérer rapidement dans toute l'épaisseur de ses bords; dans ces cas, la cicatrice est mince et large, et elle cède facilement à l'effort du viscère. La *hernie* du poumon se reconnaît à une tumeur molle, circonscrite, élastique et indolente, sans changement de couleur à la peau, animée de mouvements isochrones à la respiration, augmentant par la toux et sonore à la percussion. En comprimant la tumeur pendant que le malade respire faiblement, on sent qu'elle est réductible et qu'elle laisse à sa place une ouverture dont on constate bien les limites à travers la peau. La tumeur crépite comme une tumeur emphysémateuse; on entend à l'auscultation un bruissement vésiculaire plus doux que le murmure respiratoire. La seule lésion avec laquelle on puisse confondre la *hernie* du poumon est un abcès enkysté des plèvres communiquant avec quelques vésicules pulmonaires, et qui fait saillie sous la peau; mais l'absence de crépitation fine, la réductibilité entière et les signes de tubercules pulmonaires, dans le cas d'abcès tuberculeux de la poitrine, empêchent toute erreur. La *hernie* du poumon est une maladie qui n'offre que peu de gravité; mais elle doit néanmoins être réduite et contenue pour soulager les malades d'une sorte de gêne qu'ils éprouvent parfois dans la respiration, et pour soustraire la partie du poumon qui fait *hernie* aux injures extérieures qui pourraient y développer des inflammations auxquelles l'intérieur de la poitrine ne tarderait pas à participer. On la réduit en appliquant à plat la main sur elle, et on la contient à l'aide d'une compresse épaisse ou d'une pelote rembourrée, que l'on soutient par un bandage de corps ou par le moyen d'une ceinture élastique. Lorsqu'elle est irréductible, on ne doit pas y toucher, parce qu'alors la compression est inefficace.

— *Hernie du cervelet.* La *hernie* du cervelet offre exactement les mêmes caractères que l'encéphalocèle; seulement elle ne se présente jamais qu'au niveau des fosses occipitales inférieures. On trouve, dans les écrits de Lallemant et de Baffos, deux observations de *hernie* du cervelet, survenues à la suite d'une perforation congénitale de l'occipital.

— *Hernie de l'œil.* Cette affection, appelée aussi *exophthalmie*, *maladie de Basedow*, *maladie de Graves*, *goître ophthalmique*, est caractérisée par la saillie des deux yeux, par l'augmentation de volume du corps thyréoïde et par des palpitations de cœur. Cette maladie avait été étudiée par les auteurs des traités d'oculistique; mais elle n'était considérée qu'au point de vue de l'ophthalmologie, jusqu'en 1835, où Graves en fit une description complète. Observée en Angleterre et en Allemagne pendant plusieurs années, elle ne fut connue en France qu'en 1856, où Charcot publia une observation très-intéressante à ce sujet.

Les causes du goître exophthalmique sont encore peu connues. On sait seulement qu'il est plus fréquent chez la femme que chez l'homme, et qu'il atteint de préférence les personnes âgées de quinze à vingt ans. Les impressions morales ont paru quelquefois jouer un grand rôle dans le développement de cette maladie. Elle ne débute pas toujours de la même manière chez les différents individus. Pour les uns, c'est la saillie des deux yeux qui commence; pour les autres, c'est l'intumescence du corps thyréoïde, et chez la plupart ce sont les palpitations du cœur que les malades éprouvent tout d'abord. La saillie des globes oculaires peut n'être pas considérable; mais on a vu des cas où l'exorbitisme était tel, qu'il entraînait la luxation des yeux. Les paupières passaient en arrière du globe de l'œil et saisissaient entre leur bord libre les muscles et le nerf optique. Il fallait les relever et pousser l'œil avec une certaine force pour le faire rentrer dans sa cavité normale. Cette exophthalmie s'accompagne d'une étrange expression de la physionomie. Les yeux sont brillants, humides, hagards, non déviés; le regard est sauvage. Il n'est pas rare qu'avec tous ces désordres la vision soit altérée. Les malades sont tantôt myopes, tantôt presbytes; d'autres, dit Trousseau, acquièrent une grande puissance d'adaptation. Quelques-uns voient voltiger continuellement des mouches. Les paupières ne sont jamais injectées; mais la rétine, observée à l'ophthalmoscope, présente une vascularisation anomale et quelques légers dépôts de pigment autour de la pupille. Tandis que ces phénomènes ont lieu du côté des globes oculaires, la glande thyréoïde se développe en totalité ou en partie. Le plus souvent, l'intumescence porte sur un seul côté, et, d'après Trousseau, ce serait sur le lobe droit. L'hypertrophie s'opère lentement, par gradation. Il s'ensuit des altérations de la voix et des troubles respiratoires dus à la compression exercée par la tumeur sur la trachée et sur les nerfs récurrents. Les troubles circulatoires, qui le plus souvent ouvrent la marche, consistent en palpitations intenses et douloureuses. Elles augmentent de temps en temps et constituent de véritables accès. L'oppression est quelquefois si grande, que les malades sont menacés d'asphyxie. D'après Graves, le pouls s'élève à 100, 120, 140 et 150 pulsations par minute; mais sa faiblesse contraste avec l'impulsion violente des vaisseaux carotidiens et de la thyréoïde. Si l'on exerce avec l'ongle un léger frottement sur la peau d'un individu atteint de cette affection, on produit aussitôt une large traînée rouge qui ne disparaît que lentement. Ce symptôme, désigné par Trousseau sous le nom de *tache cérébrale*, indique une asthénie de l'appareil nerveux vaso-moteur. Le cœur présente à l'auscultation une exagération des claquements valvulaires, avec un bruit de souffle doux à la base. On a parfois rencontré des lésions organiques du cœur; mais leur existence n'est pas constante; elles doivent plutôt être regardées comme une affection concomitante. Il en est de même de l'hypertrophie du cœur, qu'on a observée quelquefois, et à laquelle quelques auteurs ont donné une valeur pathogénique exagérée.

La *hernie* de l'œil est une maladie grave. Les malades souffrent continuellement; et il arrive de temps en temps des accès qui mettent la vie en danger par l'exagération des troubles cardiaques et de la respiration. Une grossesse fait quelquefois disparaître tous les accidents, qui reviennent après la délivrance. Quelques malades succombent, soit à un accès de suffocation, soit aux progrès de la maladie, soit à une affection intercurrente. Stokes considère cette affection comme une névrose cardiaque; Aran comme le résultat d'une hypertrophie du cœur. Trousseau, se fondant sur les expériences de Claude Bernard et de Schiff, pense qu'elle est due à une affection du grand sympathique.

L'iode et le fer ont été préconisés contre la cachexie exophthalmique; mais Trousseau les proscrit et les regarde comme dangereux. Il préfère la digitale, qu'il porte rapidement à une dose très-élevée, ainsi que les applications de glace sur la région du cœur et sur le corps thyréoïde. On recommande l'hydrothérapie comme modificateur puissant du système nerveux et des altérations du sang. Dans les cas d'asphyxie imminente, on pourrait avoir recours à la trachéotomie, en ayant égard aux dangers d'hémorragie mortelle, entraînée par la vascularisation du corps thyréoïde. Demarquay et Chassaignac, pour atténuer le péril, conseillent de découvrir la trachée, en divisant, par la méthode de l'écrasement linéaire, les parties qui la recouvrent.

— *Hernie de la cornée.* Lorsqu'un ulcère a pénétré à travers la substance propre de la cornée, la membrane de Descemet, incapable de supporter la pression du dedans, fait *hernie* au fond de l'ulcère, sous forme d'une petite vésicule remplie d'humeur aqueuse. Cette *hernie* de la cornée, ou plutôt ce prolapsus de la membrane de Descemet, se rompt le plus souvent promptement, l'humeur aqueuse s'échappe, et alors l'iris se met en contact avec la cornée, ou fait lui-même *hernie* à travers la perforation. S'il se produit une rémission dans l'inflammation, comme cela peut avoir lieu par suite de la diminution de la pression après l'évacuation de l'humeur aqueuse, l'ouverture ulcérée de la cornée guérit, l'humeur aqueuse se reproduit et l'iris retourne à sa position naturelle, pourvu qu'il n'y ait pas de prolapsus. Dans certains cas, lorsque l'ulcération est à la fois large et profonde, sans pour cela traverser entièrement la membrane, la *hernie* de la cornée est étendue, mais elle est recouverte par le tissu propre de la cornée elle-même. Il en résulte qu'elle se rompt moins facilement et peut rester permanente sous l'aspect d'une bosselure de la cornée, tant soit peu opaque, amincie, ressemblant à la cornée conique, dont il faut cependant la distinguer. Elle diffère du staphylôme partiel en ce que jamais elle n'est en rapport avec l'iris et qu'elle n'est pas aussi opaque.

— *Hernie de l'iris.* Aussitôt que, par suite d'ulcération ou de plaie, il existe une perte de substance ou une solution de continuité à la cornée transparente, l'humeur aqueuse s'évacue et l'iris, poussé par l'humeur vitrée, vient se présenter à travers l'ouverture et faire à l'extérieur une tumeur qui varie depuis le volume d'une tête d'épingle jusqu'à celui d'un grain de chènevis. Cette tumeur, de couleur noire, quelle que soit celle de l'iris, est douloureuse; elle est accompagnée d'une inflammation vive de la conjonctive et de larmoiement; elle gêne les mouvements de la paupière; la pupille, tiraillée vers le lieu par où l'iris fait saillie, est allongée dans ce sens, et la vue est ordinairement troublée. Quelques chirurgiens pensent qu'il faut, en général, abandonner cette maladie à elle-même. Le plus grand nombre sont d'avis qu'il est important de remédier au déplacement de l'iris, pour faire cesser l'inflammation de la conjonctive, prévenir l'opacité de la cornée ou empêcher que l'irritation de la portion d'iris qui fait saillie au dehors ne se propage au dedans de l'œil et n'enva-

hisse le reste de la membrane. Le traitement doit avoir pour but de prévenir la procidence de l'iris à travers l'ouverture d'une ulcération de la cornée; le moyen le plus efficace consiste à maintenir la pupille largement dilatée, à l'aide de quelques gouttes d'extrait de belladone introduites entre les paupières ou employées en frictions sur le front. En cas d'insuccès, on a conseillé de repousser la membrane avec la pointe d'un stylet; mais, comme la petite tumeur est toujours adhérente au contour de l'ouverture, cette réduction est le plus souvent impossible; on traverse l'organe avec l'olive du stylet, sans parvenir à le réduire. On a cherché à rendre la réduction plus facile en incisant d'abord l'ouverture de la cornée; on a proposé, dans le même but, de cerner la tumeur à sa base, ou de la cerner par une ligature; l'expérience n'a pas tardé à faire abandonner tous ces moyens. La cautérisation de la tumeur avec un cylindre de nitrate d'argent fondu est maintenant le moyen que l'on emploie le plus généralement. Cette opération, qui doit être faite avec beaucoup de légèreté, et n'attaquer que la tumeur, est douloureuse; elle excite une cuisson âcre, de la rougeur à l'œil et un larmoiement douloureux; mais ces accidents ne sont ordinairement que passagers, et deux ou trois cautérisations suffisent pour faire disparaître la *hernie*. Quelquefois, cependant, l'inflammation persiste, et l'on est obligé de la combattre par les antiphlogistiques.

— Art vétér. *Hernie inguinale aiguë*. En médecine vétérinaire, pour bien comprendre la *hernie* inguinale, les phénomènes qui se passent dans ce cas, les indications qui en résultent, et la thérapeutique qui lui est applicable, il faut savoir que la tunique vaginale, contrairement à sa disposition dans l'espèce humaine, est toujours, chez les solipèdes, en communication directe avec la cavité du péritoine, dont elle n'est qu'un diverticule. Dans le cas de *hernie* inguinale, c'est la tunique vaginale elle-même qui forme le sac herniaire; elle sert de réceptacle à la portion herniée de l'intestin. Elle joue un grand rôle dans toutes les phases de la *hernie;* le chirurgien en détermine l'oblitération en vertu de la propriété agglutinative que possède cette séreuse alors qu'elle est enflammée.

La *hernie* inguinale se manifeste notamment sur le cheval entier, rarement sur le cheval hongre et jamais sur la jument.

Les *hernies* inguinales sont causées généralement par des efforts de la respiration, soit dans l'action de ruer, de se cabrer, soit pour franchir un obstacle quelconque, soit pour démarrer une voiture très-chargée, etc. Cependant cet accident apparaît quelquefois sans que l'animal ait éprouvé l'action de l'une ou de l'autre de ces causes et doit alors être le résultat d'un relâchement lent et successif de l'anneau inguinal, qui finit par livrer passage à des portions viscérales qui descendent dans les bourses. Enfin les mouvements intérieurs déterminés par des coliques violentes, les contractions musculaires qui se manifestent parfois à la suite de la castration, surtout lorsque les animaux sont très-irritables et se débattent pour rompre les liens qui les retiennent ou pour se soustraire à la main du chirurgien, peuvent occasionner la *hernie* inguinale.

La *hernie* inguinale se montre tout à coup par une tumeur dont la base est inférieure, dont le sommet correspond à l'anneau et dont le diamètre est plus ou moins considérable. En même temps, l'animal est inquiet; il trépigne, il gratte le sol avec ses membres antérieurs. Ces phénomènes généraux indiquent une souffrance intérieure. Puis peu à peu les coliques apparaissent; l'animal se couche, se relève, se recouche et ainsi de suite. Le pouls devient fort, rebondissant et très-dur. Bientôt ces coliques revêtent des caractères spéciaux fournis par certaines attitudes que prend l'animal. Ainsi, il se met en position dorsale, et il reste dans cette attitude aussi longtemps qu'il le peut; puis, lorsqu'il se relève, il prend l'attitude du chien acculé sur ses fesses, et il reste dans cette position le plus longtemps possible. Il semble que, dans ces positions, l'animal éprouve moins de douleurs que lorsqu'il se maintient dans les attitudes normales. Enfin, la physionomie du malade exprime la terreur, indique une atteinte profonde portée à la vie; l'animal a l'œil dilaté, les ailes des naseaux plissées par suite d'un effort musculaire pour dilater les ouvertures du nez.

A ces symptômes généraux se joignent des signes objectifs qui permettent de porter un diagnostic certain sur l'existence ou la non-existence de la *hernie*. D'abord, une tumeur plus ou moins volumineuse existe dans l'une des bourses; elle devient plus saillante par le travail et par les efforts de la toux. Cette tumeur peut quelquefois disparaître spontanément pour reparaître dans certains cas. C'est ainsi qu'elle apparaît pendant le travail ou la course, lorsque l'animal fait des efforts de respiration, et qu'elle disparaît lorsque le travail ou la course cessent, pour reparaître encore dans les mêmes circonstances, pourvu toutefois que la portion intestinale déplacée ne soit ni trop considérable ni trop descendue dans la gaîne vaginale, car alors la tumeur devient permanente et acquiert un volume plus grand.

Pour s'assurer de l'état de l'ouverture intérieure du trajet inguinal, on introduit le bras dans le rectum préalablement vidé. Alors l'opérateur dirige la main droite (introduite dans le rectum) vers la partie supérieure de l'anneau inguinal, tandis que la gauche, suivant le cordon testiculaire du côté où l'on soupçonne la *hernie*, remonte vers la partie inférieure de ce même anneau. Pour peu qu'il s'y trouve d'intestin engagé, cette ouverture n'est pas libre; on y sent quelque chose de solide, et les deux doigts opposés ne peuvent plus passer ni se croiser; s'ils y parvenaient, l'on aurait la certitude de la non-existence de la *hernie*.

Le traitement des *hernies* inguinales est rarement suivi de succès chez les solipèdes. Il consiste essentiellement en moyens préliminaires et en procédés chirurgicaux, qui ont pour but d'exécuter la réduction et d'obtenir la contention des parties.

Parmi ces procédés, le taxis est celui qui doit être employé en premier lieu; il est praticable dans beaucoup de cas de *hernie;* mais il ne devient efficace qu'autant que l'anneau testiculaire se trouve encore dans son état naturel, que la *hernie* est récente et qu'elle n'est pas étranglée. La réduction par le taxis doit être immédiatement suivie de la castration à testicule couvert, toutes les fois que le collet de la gaîne forme une ouverture d'un diamètre plus grand que dans l'état normal, car autrement la *hernie* pourrait reparaître après la réduction opérée par ce procédé.

Lorsque le taxis est impuissant à réduire les *hernies*, elles exigent une opération qui consiste dans une mode particulier de castration ou dans le débridement de l'anneau inguinal, quelquefois dans la castration et le débridement à la fois. Après l'opération, on tient le cheval le plus longtemps possible à l'écurie, en le maintenant dans une position telle qu'il ait la croupe beaucoup plus élevée que le garrot; on le soumet à un régime sévère. Pour prévenir une inflammation trop forte, surtout dans la portion intestinale qui était sortie, il est nécessaire d'administrer des lavements au malade et même de le saigner. Malgré tous ces soins et ceux que les circonstances indiquent d'y ajouter, les animaux opérés succombent dans l'immense majorité des cas.

— *Hernies inguinales chroniques*. Les *hernies* chroniques sont simples ou compliquées. Elles sont simples lorsque l'intestin seul est dans la gaîne; elles sont compliquées lorsque l'intestin hernié est accompagné de l'épiploon ou que ces parties ont subi des modifications pathologiques. Enfin, ces *hernies* peuvent être continues ou intermittentes.

Dans le cas de *hernie* chronique, il est extrêmement rare que le sac vaginal n'ait subi qu'une simple dilatation; en général, il y a dilacération de l'orifice supérieur. Ce fait est important à connaître, car il explique pourquoi les moyens contentifs opposés aux *hernies* chroniques sont le plus souvent insuffisants.

La *hernie* inguinale chronique se caractérise par une tumeur des bourses, variable dans son volume, sa masse, sa consistance, selon que la portion d'intestin descendue dans la gaîne est plus ou moins pleine d'aliments solides, de liquide ou de gaz. En général, la *hernie* chronique est compatible avec la conservation de la santé; mais quelquefois l'animal qui en est affecté éprouve des coliques causées par la trop grande accumulation de matières alimentaires dans l'intestin hernié. Dans ce cas, il suffit, en général, de comprimer la tumeur, qui se vide sous l'influence d'un taxis léger, pour qu'aussitôt l'animal revienne à l'état de santé.

Enfin, dans certains cas, la *hernie* chronique peut s'étrangler comme la *hernie* aiguë, dont elle présente alors tous les caractères; elle peut donc amener la mort du sujet à un moment donné.

Chez les animaux, on ne peut pas, comme on le pratique chez l'homme, maintenir les *hernies* au moyen de bandages contentifs, parce que ces appareils coûteraient trop cher, et aussi parce qu'ils gêneraient les mouvements des animaux, qui, du reste, ne les conserveraient pas longtemps. C'est pourquoi il faut recourir à une opération chirurgicale qui consiste, la *hernie* étant réduite, à ouvrir le sac herniaire et à placer un casseau sur la gaîne le plus haut possible. Le casseau ainsi placé détermine l'adhérence des parois opposées de cette gaîne, ferme son ouverture supérieure, et, par conséquent, la *hernie* ne peut plus se renouveler.

— Jurispr. La loi du 20 mai 1838, qui régit en France le commerce des animaux domestiques, a rangé les *hernies* inguinales intermittentes dans la catégorie des vices rédhibitoires, avec neuf jours de garantie, pour le cheval, l'âne et le mulet.

Que doit-on entendre par *hernies* inguinales intermittentes? On appelle ainsi la descente et le séjour momentané dans les bourses d'organes (et presque toujours c'est l'intestin grêle) contenus dans l'abdomen.

Les *hernies* inguinales intermittentes constituent des tumeurs résidant dans les bourses, augmentant par l'exercice et disparaissant pendant le repos. Le vétérinaire, chargé d'éclairer les tribunaux dans le cas de contestations relatives aux *hernies* inguinales intermittentes, a une double mission à remplir : 1° reconnaître la *hernie;* 2° constater si elle est intermittente. Toute *hernie* inguinale a le caractère d'intermittence voulu par la loi et est dès lors rédhibitoire, quand l'expert en a constaté deux fois l'existence et une fois au moins la disparition; peu importe son type ancien ou récent, car la loi ne fait pas cette distinction; elle la rejette même par son silence.

HERNIÉ, ÉE adj. (èr-ni-é; *h* asp. — rad. *hernie*). Chir. Se dit d'une partie qui fait hernie : *Intestin* HERNIÉ.

HERNIER s. m. (hèr-nié). Mar. Morceau de bois cylindrique, suspendu par une poulie et percé d'un certain nombre de trous, dans lesquels passent les petits cordages destinés à soutenir la toile d'une tente.

HERNIOLE s. f. (èr-ni-o-le; *h* asp. — dimin. de *hernie*). Bot. Syn. de HERNIAIRE.

HERNIOTOMIE s. f. (èr-ni-o-to-mî; *h* asp. — de *hernie*, et du gr. *tomê*, section). Chir. Opération de la hernie étranglée.

HERNIQUES, en latin *Hernici*, peuple de l'Italie ancienne, dans le Latium, au N.-E. des Rutules, au S.-E. de Rome, à l'E. du lac Fucinus; cap., *Anagnia*. Soumis par les Romains vers l'an 486 avant J.-C., ils firent, en 363 et 305, de vains efforts pour recouvrer leur indépendance.

HERNŒSAND, ville de Suède, dans la petite île d'Hernœ, à l'embouchure de l'Angerman-Elfe dans le golfe de Botnie, à 465 kilom. N. de Stockholm, avec un port de commerce; 3,500 hab. Chef-lieu du lan de son nom ou de Wester-Norrland. Evêché, gymnase; jardin botanique; chantiers de construction. Fabriques d'eau-de-vie de grain. Exportation de toiles, goudron, planches; importation de blé, vin, sel. Bâtie par Jean III, en 1584, cette ville fut brûlée par les Russes en 1721, mais bientôt reconstruite; elle n'a cessé depuis de s'agrandir et de prospérer. Ses édifices les plus remarquables sont l'hôtel du gouverneur, la cathédrale, la maison épiscopale, le théâtre et le gymnase. ‖ Le lan ou préfecture d'Hernœsand, compris entre le golfe de Botnie à l'E., le lan de Westro-Botnie et la Laponie suédoise au N., les lacs d'Ostersund et de Medelpad au S., mesure une superficie de 24,690 kilom. carrés; 107,717 hab. Récolte insuffisante de céréales. Elève de bétail.

HERNUTE s. m. V. HERNHUTE.

HERNUTISME s. m. V. HERNHUTISME.

HÉRO s. f. (é-ro — n. mythol.). Entom. Nom de deux espèces de papillons du genre satyre.

HÉRO, jeune prêtresse de Vénus, qu'une légende grecque a immortalisée. Elle était de Sestos, ville située sur les bords européens de l'Hellespont; vis-à-vis, sur la rive asiatique, était Abydos, et les deux villes se faisaient face à l'endroit où, en se resserrant, l'Hellespont forme ce que l'on appelle aujourd'hui le détroit des Dardanelles. Léandre, qui était d'Abydos, ayant vu la belle prêtresse dans une fête de Vénus, en devint amoureux, s'en fit aimer, et passait chaque nuit, à la nage, l'Hellespont, qui n'a pas moins de 875 pas de largeur en cet endroit. Pour guider son amant au milieu des flots, Héro tenait toutes les nuits un flambeau allumé au haut d'une tour. Mais la mer devint orageuse; sept jours se passèrent, et Léandre, brûlant de revoir sa maîtresse, n'hésita pas à se jeter dans les flots en fureur. Ses forces le trahirent, et les vagues rejetèrent son corps sur le rivage de Sestos. Héro, ne pouvant survivre à son amant, se précipita dans la mer.

Les anciens n'ont jamais élevé un doute sur l'authenticité de cette légende, à laquelle un fait vrai a pu, du reste, donner lieu. Non-seulement les poëtes, mais les historiens et les géographes en ont parlé : Strabon, Pomponius Méla, Scaliger, Jean Vatelle, Casaubon, Alde Manuce la considèrent comme absolument vraie. Antipater de Thessalonique, un improvisateur grec qui vivait sous Tibère, affirme, dans une épigramme, avoir vu le tombeau de Héro et Léandre :

« Voici le passage de Léandre, voici le détroit qui fut fatal à l'amant et à l'amante. Devant nous est la demeure de Héro. Je vois les débris de la tour. C'est là qu'était placé le flambeau qui s'éteignit traîtreusement. Les deux amants reposent ici dans une tombe commune, et maintenant encore ils se plaignent des vents jaloux qui règnent dans ces parages. »

Quant aux poëtes de l'antiquité qui ont chanté cette aventure ou qui lui ont consacré un souvenir, ils sont innombrables : Virgile, Lucain, Stace, Martial, Silius Italicus, Musée; ce dernier est celui qui s'en est inspiré le plus largement, et il a eu parmi les modernes une quantité de traducteurs ou d'imitateurs.

Tout le monde connaît les beaux vers de Virgile (*Géorgiques*, III); ils ont été ainsi traduits par Delille :

> Que n'ose un jeune amant qu'un feu brûlant dévore?
> L'insensé, pour jouir de l'objet qu'il adore,
> La nuit, au bruit des vents, aux lueurs de l'éclair,
> Seul, traverse à la nage une orageuse mer;
> Il n'entend ni les cieux qui grondent sur sa tête,
> Ni le bruit des rochers battus par la tempête,
> Ni ses tristes parents de douleur éperdus,
> Ni son amante, hélas! qui meurt s'il ne vit plus.

Ce drame de l'amour a inspiré les anciens et les modernes; des médailles représentent Léandre, précédé d'un Cupidon qui vole au-dessus de sa tête, un flambeau à la main, pour le guider dans sa périlleuse traversée. Cette médaille a été reproduite dans un tableau, pour lequel Voltaire fit les quatre vers suivants, imités de l'*Anthologie :*

> Léandre, conduit par l'Amour,
> En nageant disait à l'orage :
> « Laissez-moi gagner le rivage,
> Ne me noyez qu'à mon retour. »

Un ancien proverbe, cité par M. Quitard : *Que la nuit me prenne là où sont mes amours*, est l'expression poétique d'un vœu tendre et délicat, qui rappelle celui de Léandre.

Lorsque lord Byron, dans sa course aventureuse à travers l'Europe, arriva sur les bords de l'Hellespont, son imagination s'enflamma au souvenir de cette touchante et poétique élégie. et, pour en vérifier lui-même l'authenticité, il osa tenter la traversée. Il atteignit la rive opposée; mais, entraîné par le courant, il aborda à trois milles au-dessous du point qu'il voulait atteindre. Ajoutons qu'une barque le suivait, prête à le recueillir dans cette tentative aventureuse.

Cette légende, où l'empire de l'amour éclate avec tant de puissance, s'éloigne trop des mœurs et des amours ordinaires pour ne pas prêter à une foule d'allusions :

« Patrick se promène sous les arbres qui couronnent la villa bien avant l'heure de l'invitation; il porte un costume élégant, au suprême goût de la fashion; c'est dans la ville de Tolède qu'il s'est fait habiller mondainement de pied en cap; plus heureux que *Léandre*, qui ne trouvait pas de tailleurs quand il arrivait au pied de la tour d'*Héro*. »

MÉRY.

« La *luciole*, de même qu'*Héro*, n'allume son fanal et ne prend tant de soin de le mettre en évidence, que parce que c'est lui qui la désigne à une foule de petits *Léandres* vagabonds, auxquels la nature a accordé des ailes. »

ALPHONSE KARR.

« Embarqué dans une intrigue amoureuse à Stanchio, et poursuivi par les parents furieux de la belle insulaire dont il avait su gagner les bonnes grâces, il se précipita dans la mer, en se dirigeant vers le rivage de Calymna, qui est vis-à-vis de Stanchio. Jamais l'amoureux *Léandre*, ce nageur si renommé, n'alla, pour se rapprocher de sa maîtresse, si loin ni si vite que Barba Yorghi pour s'éloigner de la sienne.

(*Revue de Paris.*)

Héro et Léandre, poëme grec de Musée le Grammairien (v[e] siècle de notre ère). C'est le chef-d'œuvre de cette époque de décadence. Les vers en sont gracieux et flexibles, quoique déparés par un peu de recherche, par une élégance affectée. L'action est bien conduite, et l'auteur a profité habilement de tout ce que lui offraient les traditions helléniques. « Ce poëme n'est qu'une bluette, dit M. Alex. Pierson, mais c'est la plus jolie et la plus gracieuse des bluettes. » Il en a été fait, parmi les modernes, une foule de traductions et d'imitations. Citons surtout Clément Marot, *Histoire de Léander et Héro* (Lyon, 1541), poëme assez agréable en vers de huit pieds; l'Espagnol Boscan, *Hero y Leandre*, longue paraphrase en 3,800 vers de l'original qui n'en a que 400; Mollevaut, qui en a donné une traduction libre (1800, in-8°), et Denne-Baron, qui a composé sur le même sujet un poëme en quatre chants.

Scarron a parodié Musée d'une façon plaisante :

> Le garçon avait nom Léandre,
> Et ne passait pas pour Zéro;
> La pucelle avait nom Héro,
> De peau doucette et d'âme tendre.
> Héro prit naissance à Sestos;
> Son père y vivait de ses rentes,
> Ayant hérité de deux tantes
> Mortes pour lui fort à propos.
> La mer, le séjour des harengs,
> Sépare de Sestos Abyde,
> Et dans ce rendez-vous liquide
> Les vents vident leurs différends.
> C'est dans Abyde que Léandre
> La première fois vit le jour;
> Et sa mère était dans ce bourg
> Ce que dans Troie était Cassandre.
> A son fils elle avait prédit
> Qu'il mourrait un jour de trop boire;
> Son fils ne l'en voulut pas croire,
> Dont elle mourut de dépit.

Gentil-Bernard s'est inspiré du sujet de *Héro et Léandre* pour composer son poëme de *Phrosine et Méliodore;* Lefranc de Pompignan a tiré de l'œuvre de Musée une tragédie lyrique. On connaît encore deux compositions musicales tirées de ce sujet : *Héro*, monodrame, musique de Weber (Théâtre-Royal de Berlin, 1800), et *Héro et Léandre*, mélodrame, musique de Seidel (Berlin, 1815).

Héro et Léandre, groupe de marbre, par Etex (Salon de 1845). L'artiste a représenté Héro pensive et quelque peu mélancolique, appuyant sa jeune tête sur le sein de Léandre. Les deux amants sont debout, rappro-

chés l'un de l'autre, comme deux colombes que l'orage menace. Ce groupe est une des plus belles productions du statuaire auquel on doit deux des grands bas-reliefs de l'arc de l'Etoile. Toutefois, l'ensemble de la composition laisse à désirer. Les deux figures sont posées chacune sur une jambe, ce qui est d'un effet disgracieux. L'œuvre de M. Etex est en Angleterre.

Deux autres groupes remarquables d'*Héro et Léandre* ont été exécutés, l'un par G. Diébolt (Salon de 1863), l'autre par M. Gustave Déloye (Salon de 1865). On doit à M. Pierre Loison une charmante figure en marbre d'*Héro*, qui a été exposée au Salon de 1850. « Le corps, à peine adolescent, a dit M. Louis de Geofroy (*Revue des Deux-Mondes*), n'est aucunement voilé par la draperie de lin transparente à travers laquelle se dessinent de suaves contours; l'enfant s'est jetée hors de sa couche, tremblante et joyeuse, l'œil dilaté, la bouche souriante; elle élève au-dessous de sa tête le flambeau qui guide son Léandre. Cette petite tête, si pleine de jeunesse et d'amour, est ravissante et en harmonie parfaite avec le sentiment général de la composition. »

Le musée de Dresde possède un tableau de P.-F. Mola, représentant *Héro auprès du cadavre de Léandre*. F. Bloemaert a gravé, d'après Abraham Bloemaert, les *Nymphes de la mer recueillant le cadavre de Léandre*. Au Belvédère, à Vienne, sont deux tableaux, l'un de G. Backereel, l'autre de C. Schut, représentant *Héro pleurant Léandre mort*. Un élève de Girodet, Delorme, a exposé au Salon de 1814 deux compositions qui lui ont valu une médaille d'or et qui ont été gravées toutes deux par Laugier : *Héro et Léandre* et la *Mort de Léandre*. Un autre tableau du même artiste, représentant *Héro retrouvant le corps de Léandre*, a figuré au Salon de 1831. Ce dernier sujet a été traité récemment par M. Pierre Cabanel fils (Salon de 1869). Un artiste belge contemporain, M. Stallaert, a peint *Héro éclairant la traversée de Léandre*.

HÉROALECTORIDE adj. (é-ro-a-lè-kto-ri-de — du gr. *herôdios*, héron; *alektôr*, coq). Ornith. Qui tient du héron et du coq.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux, qui tiennent à la fois des échassiers et des gallinacés.

HÉROARD (Jean), anatomiste français, né à Hauteville-le-Guichard (Manche) en 1551, mort après 1628. Il avait pris le grade de docteur à la Faculté de Montpellier, lorsqu'il obtint, par la protection du duc de Joyeuse, le titre de médecin ordinaire du roi. Peu de temps avant sa mort, Charles IX demanda à Héroard de composer un traité sur l'anatomie du cheval. Ce médecin continua à pratiquer son art à Paris sous Henri III, à l'autopsie duquel il assista; sous Henri IV, qui le nomma médecin du dauphin à naître, lorsque Marie de Médicis fut enceinte, et sous Louis XIII, qui lui donna le titre de premier médecin du roi. Héroard ne cessa de donner ses soins à ce prince, qui avait en lui la plus entière confiance, jusqu'en 1628, ainsi que l'atteste un manuscrit de la Bibliothèque nationale, écrit de la main de Héroard et intitulé : *Ludovicotropie*, ou *Journal de toutes les actions et de la santé de Louis, dauphin de France, qui fut ensuite Louis XIII, depuis le moment de sa naissance* (*27 septembre* 1601) *jusqu'au 29 janvier* 1628 (6 vol. in-fol.). Jean Héroard n'est donc mort que postérieurement au 29 janvier 1628, et non au siége de La Rochelle, en 1627, comme le prétendent certains biographes, qui le font, également à tort, naître à Montpellier. Outre ce manuscrit, on a de Héroard : *Hippostéologie*, c'est-à-dire *Discours des os du cheval* (Paris, 1599, in-4°) et un traité sur l'éducation d'un prince, qui a été traduit en latin par Jean Degorris et publié sous le titre : *De institutione principis* (Paris, 1617, in-8°).

HÉROCHIES s. f. pl. (é-ro-chî; *h* asp.). Antiq. gr. Fête qu'on célébrait dans l'île de Crète.

HÉRODE, poëte grec du VIe siècle avant notre ère. Il était contemporain du poëte Hipponax d'Ephèse. Il nous reste quelques fragments de ses poésies, écrites en vers choliambiques. Ces fragments ont été insérés dans divers recueils, entre autres dans le *Choliambica poesis Græcorum*, de Lachmann (Berlin, 1845).

HÉRODE, famille de l'Idumée, de religion juive, qui avait pour chef Antipater, premier ministre d'Hyrcan II, gouverneur de la Palestine au Ier siècle av. J.-C. — V. les articles suivants.

HÉRODE le Grand, roi des Juifs, né vers 72 avant Jésus-Christ. Il était fils de l'Iduméen Antipater, ministre d'Hyrcan ; sa mère était, dit-on, de race arabe. Sa famille grandit au milieu des guerres civiles entre Hyrcan et son frère Aristobule, protégée d'ailleurs par les Romains. Hérode fut d'abord gouverneur de la Galilée, purgea cette province des bandits qui l'infestaient et mit à mort leurs chefs les plus fameux. Toutefois, accusé lui-même de brigandage et d'abus d'autorité, il fut cité devant le sanhédrin de Jérusalem et se présenta à la tête d'une troupe armée. Il échappa ainsi aux poursuites dirigées contre lui et ne tarda pas à entrer en révolte ouverte. Pendant les troubles qui suivirent la mort de César, il rendit des services à Cassius, en levant pour lui des impôts dans la Galilée, et en reçut le gouvernement de la Cœlésyrie, avec une flotte et des troupes nombreuses. Son père, Antipater, ayant été empoisonné par les favoris du faible Hyrcan, il marcha sur Jérusalem, où il entra avec une armée, mais ne jugea pas à propos de démasquer ses projets d'usurpation. Il se borna à faire tuer peu de temps après, dans un guet-apens, l'un des principaux meurtriers, et se réconcilia ensuite avec Hyrcan.

Après la bataille de Philippes, Hérode, qui avait soutenu jusqu'alors Cassius, Brutus et les républicains, se rallia à Marc-Antoine, qui le nomma l'un des tétrarques de la Judée. Chassé de Jérusalem par Antigone, fils d'Aristobule, qui s'empara de la royauté, il se vit poursuivi par des légions de Parthes, qui formaient l'armée du vainqueur, se défendit vaillamment avec une poignée de soldats, gagna l'Idumée, où sa famille était fort populaire, puis l'Egypte, et, à la suite d'une série d'aventures, où il montra beaucoup de constance et d'énergie, se présenta à Rome. Antoine le reçut avec faveur et le fit nommer roi de Judée par un décret du sénat, mû surtout par l'espoir d'en tirer des secours pour la guerre qu'il méditait contre les Parthes (40 av. J.-C.).

Parti d'Italie pour conquérir le royaume dont il venait d'être investi, Hérode débarqua à Ptolémaïs, recruta rapidement une armée de mercenaires, entra en Galilée, appuyé par les troupes romaines qui occupaient le pays, s'empara de Joppé, de Massada et d'autres villes, et vint mettre le siége devant Jérusalem, pendant que ses lieutenants soumettaient diverses places et d'autres parties de la contrée. Ce siége, coupé par des expéditions partielles et de furieux combats, dont la Judée entière était ensanglantée, se termina par la prise de Jérusalem, qui fut livrée à l'extermination et au pillage, suivant l'usage constant de ce temps et de ce pays. Cependant, il faut rendre à Hérode cette justice, qu'il fit tous ses efforts pour arrêter la fureur de ses terribles auxiliaires, les Romains, et qu'il réussit à préserver ce qui restait de la malheureuse cité.

Maître du trône (37 av. J.-C.), il donna librement carrière à ses instincts cruels et despotiques, obtint à prix d'or la mise à mort d'Antigone, qui était prisonnier d'Antoine, et mit ainsi fin à la dynastie asmonéenne. Puis il livra au supplice les principaux partisans de son rival, autant par esprit de vengeance que pour avoir occasion de dépouiller les familles riches, afin de s'assurer l'appui d'Antoine et des Romains en les gorgeant d'or. Il fit massacrer aussi tous les membres du sanhédrin qui l'avaient autrefois mis en jugement, se débarrassa du jeune Aristobule, qui appartenait à la famille dépossédée, et plus tard livra même à la mort le vieil Hyrcan, qui cependant n'était plus redoutable et ne pouvait lui causer aucun ombrage.

Créature des Romains, il les servit du moins avec loyauté, et attira par cette conduite leur bienveillance sur sa nation. D'ailleurs, il ne se piquait pas d'une fidélité scrupuleuse aux différents partis et se rallia tour à tour aux républicains, aux triumvirs, enfin à Auguste seul, quand celui-ci eut triomphé d'Antoine.

Le règne d'Hérode fut rempli par de longues guerres contre les Arabes, par des troubles intérieurs et par des tragédies domestiques, dont le palais fut ensanglanté, et par des calamités qui accablèrent la malheureuse Judée : tremblements de terre, famine, épidémies meurtrières, etc.

Comme tous les princes orientaux et comme tous les monarques juifs, Hérode eut un grand nombre de femmes. La plus célèbre est cette touchante Mariamne, qu'il adorait, et qu'il fit mettre à mort sur un soupçon, peut-être injuste, d'infidélité. Accablé de remords et de souffrances après cet événement funeste, il devint plus soupçonneux encore et plus cruel, et il lui resta une telle exaspération physique et morale, que, sous le moindre prétexte, il condamnait au supplice jusqu'à ses amis les plus dévoués.

Fastueux et magnifique, il embellit les villes de la Judée, fit bâtir à Jérusalem un théâtre et, dans la plaine voisine, un vaste amphithéâtre pour les courses et les combats de bêtes, institua des jeux en l'honneur de César, etc. Ces innovations romaines, qui choquaient les mœurs des Juifs, ne contribuèrent pas peu sans doute à l'impopularité qui est restée attachée à son nom; car les abominables cruautés que l'histoire est en droit de lui reprocher, non-seulement étaient familières aux souverains de l'Orient, mais encore ne s'écartaient guère des habitudes et de la tradition nationales.

Il eut à réprimer plusieurs complots contre sa personne et son pouvoir, et il le fit avec l'énergie la plus implacable.

Cependant, au milieu de ces barbaries, il se montra parfois habile autant qu'humain. A la suite d'une grande sécheresse, la Judée fut désolée par une famine qui décimait la population. Hérode vendit sa vaisselle d'or et ses objets les plus précieux, envoya en Egypte et de tous côtés pour acheter du blé, et en régla lui-même la distribution avec autant d'intelligence que de libéralité. Cette conduite le réconcilia avec ses sujets, et peut-être est-ce à ce moment qu'il reçut ce titre de *Grand*, que l'histoire lui a conservé sans trop en vérifier l'exactitude. Auguste, qu'il avait servi fidèlement, soit en lui fournissant des tributs et des troupes auxiliaires, soit en appuyant sa politique en Orient, soit en flattant son orgueil par des jeux institués en son honneur, par la fondation de temples et de villes qui lui étaient dédiés, Auguste augmenta l'étendue de ses Etats par le don de plusieurs contrées, la Trachonitide, la Batanée, l'Auranite, etc.

Pendant qu'il scandalisait les Juifs par ses préférences romaines et ses fondations profanes, Hérode essayait de les ramener à lui en réédifiant avec la plus grande magnificence le temple de Jérusalem. Bientôt, il les épouvantait de nouveau en livrant au supplice ses trois fils, Aristobule, Alexandre et Antipater, qui, à plusieurs reprises, avaient conspiré contre sa vie et son autorité. Cette épouvantable exécution fut accompagnée de nouvelles cruautés contre un grand nombre de personnages éminents, regardés, à tort ou à raison, comme complices des malheureux princes.

Tous ces actes sont attestés par les historiens. Mais ce qui ne l'est nullement, c'est l'imputation de l'Evangile, qui accuse Hérode d'avoir ordonné le *massacre des innocents*, lors de la naissance de Jésus-Christ. Cette horrible mesure, unique dans les annales du monde, ne nous est d'ailleurs connue que par l'assertion du Livre saint. Les historiens l'ont absolument passée sous silence, et il est probable que c'est là une de ces traditions sans réalité; car il est absolument impossible d'admettre qu'un fait aussi extraordinaire que l'exécution de tous les enfants mâles d'une nation ait pu s'accomplir sans que l'histoire en ait gardé le souvenir. La renommée de cruauté restée attachée au nom fameux d'Hérode aura, sans aucun doute, donné plus tard naissance à cette légende tragique. Toujours est-il que Josèphe, très-passionné cependant contre Hérode, et qui rapporte en détail tous les crimes qui lui étaient attribués, n'en dit pas un mot, n'y fait pas la moindre allusion. Dans son *Histoire d'Hérode*, publiée récemment, M. de Saulcy, qui a puisé aux sources, et qui entre également dans les plus grands détails sur les forfaits du monarque juif, ne mentionne même pas (ne fût-ce que pour la réfuter) cette tradition ecclésiastique. Ajoutons que, suivant la détermination de Whiston et de Fréret, universellement admise, Hérode est mort *quatre années* avant l'ère chrétienne. Il est vrai que le calcul qui sert de base à l'ère vulgaire est loin d'être inattaquable. Ce calcul, qui fut établi par Denys le Petit, savant canoniste du VIe siècle, a été repris par les savants, et il est à peu près démontré aujourd'hui que Denys se trompa de quatre ans et sept jours, en sorte que la date véritable de la naissance du Christ étant, en réalité, plus ancienne de quatre ans et sept jours, Hérode, à cette date, aurait encore vécu. Mais il suit de cette rectification plusieurs autres difficultés, relatives à divers textes des Evangiles et à certains événements de la vie du Christ; par exemple, Jésus ne pourrait avoir eu trente-trois ans, selon l'opinion commune, lorsqu'il fut crucifié; il en aurait eu trente-sept et aurait commencé de prêcher, non plus à « près de trente ans, » comme le dit l'évangéliste (*quasi triginta*), mais à trente-quatre. Ce n'est pas ici le lieu d'aborder cette question; toujours est-il certain que les historiens contemporains n'ont rien dit du fameux massacre dont il est question dans l'Evangile. On cite bien le mot de Macrobe (V. INNOCENTS); mais personne n'ignore que cet auteur vivait au Ve siècle et que l'ouvrage dans lequel on rencontre ce mot, les *Saturnales*, ne nous est pas parvenu tel qu'il a été composé, et qu'il a été très-probablement remanié par quelque compilateur.

Nous venons de mentionner la volumineuse biographie d'Hérode, de M. de Saulcy, membre de l'Institut, auteur des *Derniers jours de Jérusalem* et autres beaux travaux sur la Palestine et Jérusalem. M. de Sanley juge Hérode avec une sévérité dont nous donnerons une idée en citant un passage du résumé final de son livre.

« Que fut Hérode? Un homme d'un grand talent, sans doute, au point de vue exclusivement politique; comme chef de famille, il manifesta pendant toute son existence le mélange le plus extraordinaire de qualités remarquables et de sentiments affreux. Cupide et généreux à la fois, tour à tour tendre et cruel au delà de toute expression, implacable dans la vengeance, ambitieux et intrigant, fourbe et sanguinaire, souple et rampant devant plus puissant que lui, toujours avide de se repaître des tortures qu'il infligeait à quiconque inspirait le soupçon le plus futile, meurtrier de son roi légitime, de sa femme, de ses fils, de sa belle-mère et de son beau-frère, vaniteux, débauché, impitoyable pour qui n'était pas un serviteur prêt à applaudir à toutes les infamies enfantées par son monstrueux esprit, Hérode a, pendant soixante-dix années, péniblement et fastueusement prolongé la trame d'une vie où s'enchaînent les crimes les plus odieux, et, de loin en loin, quelques actions louables. Brave à ses heures, lâche et perfide presque toujours, pesant toutes ses paroles, et plaidant sa cause en rhéteur émérite, toutes les fois qu'il avait attiré quelque danger sur sa tête, Hérode fut, de tous les souverains dont les faits et gestes ont été recueillis par l'histoire, le moins digne assurément de ce beau titre de *Grand*, que l'ignorance, si ce n'est la servilité humaine, a attaché à son nom. C'est Hérode le Méprisable que l'on aurait dû l'appeler! »

Hérode, roi des Juifs (HISTOIRE D'), par F. de Saulcy (Paris, 1867, in-8°). M. de Saulcy, envoyé plusieurs fois en mission en Palestine, a été amené à s'occuper de l'histoire de ce pays. Son dernier ouvrage est consacré à l'histoire du roi Hérode, fils d'Antipater, qui régna durant trente années, avec l'alliance apparente, mais en réalité sous la suprématie du sénat romain. L'auteur ne semble pas avoir suffisamment étudié les documents qui nous restent sur l'histoire du judaïsme de ce temps. Les travaux publiés sur la matière durant ces vingt dernières années n'ont pas été mis à profit; et cependant, les ouvrages de MM. Ewald, Grœtz, Herzfeld, A. van der Chijs auraient fourni à M. de Saulcy de précieux renseignements. Il s'en tient le plus souvent à Josèphe, dont il ne contrôle pas suffisamment les assertions, en sorte que les mouvements religieux de l'époque, qui ont influé si profondément sur les événements politiques, sont négligés ou présentés d'une manière qui ne répond pas aux exigences de la science historique moderne.

HÉRODE ANTIPAS ou ANTIPATER, tétrarque de Galilée, fils du précédent, né dans la seconde moitié du Ier siècle av. J.-C., mort l'an 40 de notre ère. Après la mort de son père, il obtint d'Auguste le titre de tétrarque de Galilée, puis se concilia la faveur de Tibère, en l'honneur duquel il donna le nom de Tibériade à une ville qu'il fonda sur le bord du lac de Génésareth. Ce prince répudia la fille d'Arétas ou Hareth, roi d'Arabie, pour épouser la belle Hérodiade, femme de son frère Philippe et sa nièce. C'est à la demande de cette dernière qu'il fit mettre à mort saint Jean-Baptiste et c'est devant lui que Ponce-Pilate envoya Jésus-Christ, comme étant né son sujet. Sur les entrefaites, Arétas, indigné de la conduite d'Hérode Antipas envers sa fille, lui déclara la guerre, le défit en plusieurs rencontres et Hérode Antipas dut demander des secours à Tibère, qui lui en envoya. Après la mort de cet empereur (37), Caligula nomma roi des Juifs Hérode Agrippa, neveu du tétrarque de Galilée. Sur les instances d'Hérodiade, ce dernier se rendit à Rome pour solliciter le titre de roi; mais, accusé par Agrippa de vouloir secouer la domination romaine, Hérode Antipas, malgré la fausseté de cette accusation, ne put se justifier, fut envoyé en exil à Lyon par Caligula, et obtint par la suite la permission de se rendre avec Hérodiade en Espagne, où ils moururent dans l'obscurité.

HÉRODE PHILIPPE, tétrarque de la Batanée, de la Trachonitide et de la Gaulanitide, fils d'Hérode le Grand et de Marianne. Il vivait dans le Ier siècle de notre ère, et fut le premier mari de sa nièce Hérodiade, avec laquelle il consentit à divorcer pour la céder à son frère, Hérode Antipas, qui avait conçu pour elle la plus vive passion. Ce prince dépensa de grandes sommes pour l'embellissement des villes de Betsaïda et de Paneas. Il mourut sans laisser d'enfants, après un règne de trente-sept ans.

HÉRODE AGRIPPA Ier, roi de Judée, fils d'Aristobule et petit-fils d'Hérode le Grand, mort en 43 de notre ère. Sa jeunesse s'écoula en grande partie à Rome, où il devint gouverneur de Caligula. Lorsque celui-ci succéda à Tibère (37), il donna à Hérode Agrippa le titre de roi des Juifs et, par la suite, Claude accorda à ce prince la possession de toutes les provinces qui avaient constitué jadis les Etats d'Hérode le Grand. Ce fut Hérode Agrippa qui fit, dit-on, arrêter saint Pierre et martyriser saint Jacques. Il fut le père de Bérénice, pour qui Titus conçut une vive passion.

HÉRODE, roi de Chalcis, frère d'Hérode Agrippa Ier, mort en 48 de notre ère. Sur la demande de son frère, il obtint de Claude le royaume de Chalcis (41), et, après la mort d'Hérode Agrippa Ier, il lui succéda comme surintendant général du temple et du trésor sacré de Jérusalem, fonctions qui lui donnaient le droit de nommer les grands prêtres. Il laissa en mourant trois fils, dont aucun ne lui succéda, son petit royaume ayant été alors donné à Hérode Agrippa II.

HÉRODE AGRIPPA II, roi de Judée, fils de Hérode Agrippa Ier, né en 30 après J.-C., mort en 100. Trop jeune à la mort de son père pour pouvoir prendre en main les rênes du gouvernement, il fut retenu à Rome par Claude, qui fit administrer la Judée par un procurateur romain. Lorsque mourut Hérode, roi de Chalcis, Hérode Agrippa obtint de lui succéder (48) et fut mis successivement par la suite en possession de la Batanée, de Jérusalem, de Béryte, de Tibériade, de Tarichée, de Julias, etc. Ce prince excita le mécontentement des Juifs par la façon capricieuse avec laquelle il nomma et déposa les grands prêtres. Il essaya vainement d'empêcher ses compatriotes de se révolter contre les Romains, et lorsque l'insurrection eut éclaté (68), il n'hésita point à se ranger du côté de Rome. Après avoir combattu auprès de Titus, lors du siége de Jérusalem, il alla habiter Rome avec sa sœur Bérénice et reçut le titre de préteur. Hérode

Agrippa II fut le dernier prince de la maison d'Hérode.

HÉRODE ATTICUS, rhéteur grec. V. ATTICUS.

HÉRODIADE, fille d'Aristobule et de Bérénice, petite-fille d'Hérode dit le Grand, morte vers l'an 40 après J.-C. Elle épousa son oncle, Hérode Philippe, fils de Marianne. Mais, à peine mariée, et quoique ayant une fille, Salomé, elle quitta son époux et vécut à la cour d'Hérode Antipas, son beau-frère, qui finit même par l'épouser, malgré leur proche parenté. Les Juifs virent avec indignation cette union scandaleuse, et Jean-Baptiste osa la reprocher au tétrarque, ce qui amena son arrestation.

Faible et indulgent, Antipas reculait devant la mort de Jean, qui ne cessait de lui reprocher son union incestueuse et de l'engager à renvoyer sa belle-sœur. Mais Hérodiade n'attendait qu'une occasion de le perdre. Cette occasion se présenta. Sa fille Salomé, née de son premier mariage, se trouva, le jour anniversaire de sa naissance, à Machéro, où Jean-Baptiste était détenu. Hérode le Grand donnait un grand festin, durant lequel Salomé exécuta une danse qui le ravit. Antipas charmé ayant demandé à la danseuse ce qu'elle désirait, celle-ci répondit, à l'instigation de sa mère : « La tête de Jean sur ce plateau. » Antipas fut mécontent; mais il ne voulut pas refuser. Un garde prit le plateau, alla couper la tête du prisonnier et l'apporta.

Quelques années plus tard, Hérodiade et son mari furent exilés dans les Gaules, à Lyon, à la suite d'une conspiration qu'ils auraient ourdie pour se soustraire à la domination du gouvernement de Rome.

— Iconogr. Dans l'article que nous avons consacré à la *Décollation de saint Jean*, nous avons dit que quelques iconographes, décrivant les tableaux relatifs à ce sujet, désignaient à tort Hérodiade comme recevant la tête du Précurseur des mains mêmes du bourreau. Les évangélistes saint Matthieu et saint Marc nous apprennent que ce fut Salomé qui recueillit cette dépouille sanglante, et la porta dans un bassin à sa mère Hérodiade, qui était restée à table avec le roi Hérode, son beau-frère et son mari. (V. DÉCOLLATION et SALOMÉ.) Alors même que le bourreau ne figure pas dans la composition et que celle-ci représente simplement une jeune femme avec la tête de saint Jean-Baptiste dans un bassin, il conviendrait de voir dans cette femme la fille d'Hérodiade et non Hérodiade elle-même; beaucoup de figures de ce genre, néanmoins, ont reçu le titre d'*Hérodiade :* tels sont les tableaux du Baroche (musée de Florence), de Romanelli (musée de Munich), de Carlo Dolci (galerie de Dresde et galerie de San-Donato), de Palma le jeune et de J. Heinz (au Belvédère, à Vienne), de Drost (musée d'Amsterdam), de Paul Delaroche (ancienne galerie B. Fould), et les estampes d'Albert Dürer (copiées par Binck et par L. Hopfer), de P. Clowet (d'après Rubens), de John King, de J. Barra (d'après J. von Achen), de L. Lolli, de B. Capitelli (d'après R. Manetti, 1635), de B. Biscaino, de Nicolas Bazin (d'après le Guide, 1688), de P. de Loisy, etc. Une belle peinture sur verre de Ch. Maréchal, de Metz, a été exposée sous le même titre au Salon de 1845.

Hérodiade, tableau de M. Léopold Lévy; Salon de 1872. L'artiste a choisi le moment où Hérodiade reçoit des mains de sa fille la tête de saint Jean. Elle est assise sur un divan et vêtue d'une robe rouge; son attitude est calme, impassible, comme celle d'un proconsul romain condamnant à mort un confesseur de la foi. A ses pieds se tient une esclave qui se renverse en arrière, épouvantée à la vue de la tête sanglante du Précurseur. Salomé, debout, a les épaules et les bras nus et le reste du corps enveloppé d'une légère draperie; elle est blonde et a la tournure svelte et élégante qui convient à une danseuse. Derrière elle est une négresse soulevant une portière de tapisserie. Deux autres figures placées dans le fond, à gauche, n'ajoutent rien à l'intérêt de la scène.

Ce tableau a été très-admiré des connaisseurs, au Salon de 1872, et quelques artistes l'ont jugé digne de la grande médaille d'honneur. « L'*Hérodiade*, de M. L. Lévy, a dit M. Marius Chaumelin, est le morceau de grande peinture le plus remarquable du Salon. On y sent l'inspiration et la manière des maîtres. La composition est bien ordonnée; le dessin, large et savant; la couleur, abondante et robuste. »

L'*Hérodiade* a été acquise par l'Etat.

HÉRODIANISME s. m. (é-ro-di-a-ni-sme — rad. *hérodien*). Hist. relig. Doctrine des hérodiens.

HÉRODIAS s. m. (é-ro-di-ass — du gr. *herôdios*, héron). Ornith. Section du genre héron, ayant pour type le héron cendré d'Amérique.

HÉRODIEN s. m. (é-ro-diain — du nom d'*Hérode*). Hist. relig. Membre d'une secte juive dont il est question dans les Evangiles.

— **Encycl.** Les *hérodiens* étaient en politique les ennemis des pharisiens, comme les saducéens l'étaient en religion; les pharisiens, en effet, haïssaient toute influence et toute domination étrangère. Les *hérodiens* au contraire, étaient, comme leur nom l'indique, les partisans de l'Iduméen Hérode, le tétrarque imposé aux Juifs par les Romains. Quelques historiens ecclésiastiques pensent que les *hérodiens* appartenaient, en religion, au parti des saducéens; la critique manque de données pour contrôler cette assertion purement hypothétique. Les Evangiles seuls nous parlent des *hérodiens*, et, loin de les confondre avec les saducéens, ils les nomment fréquemment avec eux et avec les pharisiens. Jésus-Christ ne les aimait pas plus que les autres partis politiques ou religieux de la Judée. « Ayez soin, disait-il à ses disciples, de vous préserver du levain des *hérodiens* et des pharisiens (Marc, VIII, 15). » Les *hérodiens*, de leur côté, faisaient cause commune avec les pharisiens et les saducéens pour confondre Jésus et pour lui nuire. « Les pharisiens tinrent conseil contre lui avec les *hérodiens*, pour le perdre. » (Marc, III, 6.) Ailleurs, le même évangéliste raconte que les anciens et les docteurs de la loi « envoyèrent vers Jésus quelques-uns des pharisiens et des *hérodiens* pour le surprendre dans ses paroles. » Les *hérodiens* étaient, en effet, assez bien en cour pour pouvoir faire condamner Jésus sur une réponse imprudente. C'est pour cela que ses irréconciliables ennemis, les pharisiens et les *hérodiens*, se coalisèrent, et tentèrent plusieurs fois ensemble de le faire tomber dans leurs piéges. Ils contribuèrent puissamment à son arrestation et à sa mort.

HÉRODIEN, IENNE adj. (é-ro-diain, iène — du gr.; *herôdios*, héron). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au héron.

— s. m. pl. Famille d'échassiers, ayant pour type le genre héron.

HÉRODIEN, un des plus célèbres grammairiens de l'antiquité, né à Alexandrie dans le IIe siècle de l'ère chrétienne. Il vécut à Rome, où il jouit de la faveur de Marc-Aurèle. Il avait composé un grand nombre d'ouvrages qui ne nous sont pas tous parvenus. Il nous reste des *Epimérismes* (parties du discours) publiés par Boissonade (1819), dont l'authenticité a été contestée; des fragments de ses traités sur les barbarismes et les solécismes, sur les fautes de langage et sur l'accentuation, etc., publiés dans divers recueils et qui offrent de l'intérêt pour l'histoire de la philologie.

HÉRODIEN, historien grec, né à Alexandrie vers 170 de notre ère, mort en 240. Il vécut longtemps à Rome, où il remplit des fonctions publiques, et écrivit une histoire des empereurs romains, depuis la mort de Marc-Aurèle (180) jusqu'à l'avénement du jeune Gordien (238), ouvrage qui est pour cette époque presque la seule source, ou du moins la plus importante. Le style en est élégant et limpide; les jugements paraissent, en général, dictés par l'impartialité; mais on y remarque les défauts qui sont ceux des rhéteurs grecs du temps, le culte exagéré de la forme, peu de profondeur et d'énergie, des harangues supposées, des déclamations morales, l'absence presque complète de détails géographiques et chronologiques, etc. Le texte grec, publié pour la première fois chez Alde (Venise, 1502), a été réédité depuis un grand nombre de fois, avec ou sans traduction latine. Parmi les traductions françaises, on remarque celle de Garnier (1824).

HÉRODOM DE KILWINING, nom légendaire d'une montagne d'Ecosse, située près de Kilwining, petit bourg du pays de l'Ouest, où aurait été établie, en 1286, une loge franc-maçonnique dont Jacques Steward ou Stuart, ancêtre de la famille royale des Stuarts, aurait été l'un des premiers vénérables. Cette loge, toujours d'après la légende, aurait possédé des grades supérieurs aux autres ateliers maçonniques de l'Ecosse et les aurait communiqués au reste du monde.

Quoi qu'il en soit de cette légende, qui est regardée comme apocryphe par tous les écrivains sérieux, il y a aujourd'hui encore un rite maçonnique dit d'Hérodom de Kilwining, dont la grande loge est à Edimbourg.

L'étymologie du nom de Hérodom, Hérodon ou Hérédon, est très-controversée. L'auteur anglais Preston pense qu'il dérive du mot Harod ou Hérod, parce que le président du chapitre de ce rite représente Hérode le Grand, qui construisit le dernier temple de Jérusalem. Ceux qui attribuent l'origine de cette maçonnerie aux partisans des Stuarts et aux jésuites y retrouvent le mot latin *hæres*, héritier, au génitif pluriel *hæredum*, parce que, disent-ils, les Stuarts sont les héritiers de la couronne d'Angleterre!

HÉRODOTE, célèbre historien grec, né à Halicarnasse en 484, mort à Thurium, dans la Grande Grèce, ou à Sello, dans la Macédoine, vers l'an 406 av. J.-C. Son père s'appelait Lyxès; sa mère, Dryo, était sœur de Panyasis, un des rénovateurs de la poésie épique, et auteur d'une *Héracléide* fort estimée des anciens. Tout fait présumer que le poëte surveilla l'éducation de son neveu, et lui inspira cet amour du vrai et du beau, ce désir de connaître et de voir, qui est la qualité essentielle du bon historien. Hérodote commença-t-il dès lors ces voyages où il recueillit les précieux matériaux qu'il devait plus tard mettre en œuvre? On ne saurait le dire. Il avait environ trente ans, lorsqu'une sédition éclata dans Halicarnasse. Panyasis fut mis à mort par Lygdamis, petit-fils de la célèbre Artémise, et Hérodote forcé de s'enfuir à Samos, qui devint sa seconde patrie (vers 452). Dans ses écrits, il ne laisse échapper aucune occasion d'illustrer cette cité hospitalière. Il trouva à Samos des auxiliaires dévoués et puissants, qui l'aidèrent à délivrer ses compatriotes du joug de Lygdamis; mais, après le plaisir de la vengeance satisfaite, il ne rencontra qu'amertume et dégoût. Il quitta donc la Grèce proprement dite, vint se fixer à Thurium, non loin de l'ancienne Sybaris, dans la Grèce italienne, et y vécut dans une retraite active jusqu'à sa mort. Quelques-uns ont pensé qu'il avait contribué à la fondation de cette ville. Plusieurs auteurs anciens l'ont appelé l'historien de Thurium, à cause du long espace de temps qu'il a vécu dans cette ville.

La passion de savoir, de voir et de raconter semble s'être emparée de bonne heure de l'esprit d'Hérodote. Il visite d'abord l'Egypte, remonte le Nil jusqu'à Eléphantine, parcourt la Libye, la Phénicie, la Babylonie, et, probablement aussi, la Perse. Quelques critiques, entre autres Devignoles, prétendent qu'Hérodote n'alla point jusqu'à Babylone; mais le président Bouhier et Wesseling ont mis ce fait hors de conteste. On ne peut douter, d'autre part, qu'il n'ait connu la Macédoine, la Thrace et la Scythie au delà du Danube et du Borysthène. Il avait pénétré au fond du Pont-Euxin, en en suivant le rivage méridional, et séjourné dans tous les endroits qui offraient quelque aliment à une curiosité que rien ne pouvait rassasier. Il va sans dire que si le grand historien a visité les contrées de l'Orient, les villes grecques de l'Asie et les extrémités septentrionales du monde hellénique, il n'a pas négligé de s'instruire à fond et dans le détail de toutes les localités de la Grèce européenne, villes, temples, champs de bataille du continent et des îles. La tradition veut qu'après ces voyages il ait entrepris de rédiger les notes qu'il avait recueillies, et que, ce grand ouvrage achevé, il en ait fait la lecture aux Grecs assemblés pour les jeux Olympiques. Voici comment Lucien raconte ce fait : « Lorsque Hérodote eut quitté sa patrie et fut venu de Carie en Grèce, il se demanda par quel moyen expéditif il pourrait se rendre illustre et célèbre, lui et ses écrits. Faire un grand circuit et lire successivement ses ouvrages chez les Athéniens, les Corinthiens, les Argiens et les Lacédémoniens lui parut un moyen pénible et qui exigeait trop de temps; il résolut donc de brusquer la chose et de ne pas essayer d'acquérir un réputation en quelque sorte éparse et fractionnée : il voulut, s'il était possible, se trouver au milieu de tous les Grecs réunis sur un seul point. Les grands jeux d'Olympie approchaient; Hérodote pensa que c'était justement l'occasion qu'il souhaitait si vivement. Aussi, quand il eut remarqué que l'assemblée était au complet, que, de toutes parts, étaient arrivés les hommes les plus éminents, il s'avança derrière le temple, se donna, non comme un spectateur, mais comme un prétendaut aux prix olympiques, et charma tellement ses auditeurs, qu'ils donnèrent le nom d'une muse à chacun de ses neuf livres. » On a dit que Thucydide, alors âgé de quinze ans, avait assisté à cette lecture, et n'avait pu s'empêcher de verser des larmes d'admiration; qu'Hérodote, témoin de ces larmes, avait prédit au jeune homme un brillant avenir. Les impossibilités de ce récit sont nombreuses et choquantes; mais ce qui semble plus vrai, c'est que, l'an 446 av. J.-C., Hérodote, âgé de trente-huit ans, vint à Athènes pour la fête des grandes Panathénées, et y lut en public des fragments de son ouvrage, encore incomplet, mais dont certaines parties étaient déjà au point où il les a laissées. L'assistance fut enthousiasmée, et les Athéniens votèrent à l'incomparable narrateur une récompense de 10 talents (plus de 50,000 francs de notre monnaie), et lui décernèrent, d'une commune voix, le titre de *Père de l'histoire*. Jusque-là, le récit des événements n'avait été exposé que par des *logographes* (prosateurs), qui n'avaient renoncé ni aux fables, ni aux légendes, ni aux couleurs poétiques. Hérodote est donc vraiment le père de l'histoire proprement dite, de l'histoire critique, de l'histoire *pédestre*, bien qu'il garde, par la majestueuse simplicité du plan et du style, par l'exposé simple, large et clair des événements, une frappante ressemblance avec le père de l'épopée, avec le grand Homère.

On a souvent traité de fables certaines parties de l'œuvre d'Hérodote. Mais plus se sont étendues les connaissanees ethnographiques et géographiques, plus ont été visités les lieux décrits par le vieil historien grec, plus on l'a trouvé véridique, ou, du moins, mettant le lecteur, même en rapportant des ouï-dire, sur la voie de la vérité. Un voyageur, archéologue distingué, le comte Jean Potocki, dans son *Voyage au Caucase*, dit combien il a été frappé de l'exactitude des récits du *père de l'histoire*.

Hérodote, outre ses *Histoires*, paraît avoir composé d'autres ouvrages, aujourd'hui perdus, notamment des *Discours sur l'Assyrie*, auxquels Aristote fait allusion. On lui attribue aussi une *Vie d'Homère*, qui ne paraît pas digne de lui.

Quant au style d'Hérodote, l'antiquité tout entière s'est plu à le louer. Cicéron, Quintilien, Denys d'Halicarnasse, Longin ont successivement exalté le mérite de cette diction simple, claire, harmonieuse, brillante, qui réunit les diverses qualités les plus propres à séduire l'esprit et à ravir l'oreille. Sa phrase, en dialecte ionien, coule sans art apparent, avec une aisance et une douceur merveilleuses. Jamais le moindre effort, jamais un mouvement de style qui sente la contrainte, le parti pris de la période. Les discours même qu'il met dans la bouche de ses acteurs, suivant la tradition homérique, n'ont rien d'oratoire comme ceux de Thucydide, de Tite-Live ou même de Tacite; ce sont des conversations libres de toute préoccupation de style, dégagées de toutes les prescriptions des rhéteurs, et réglées uniquement par la suite des faits et par la logique des idées. Disons, toutefois, que le dialecte ionien, avec ses formes délicates, souples, un peu molles, à demi poétiques, et auxquelles le souvenir d'Homère prête une physionomie qui tient le milieu entre la prose et les vers, contribue, pour une large part, au charme que fait éprouver la lecture d'Hérodote. C'est l'impression que cause le style de Villehardouin, de Froissart, de Joinville; c'est le plaisir littéraire qu'on ressent quand on lit Plutarque dans la traduction d'Amyot : la naïveté du langage donne au récit une sorte de coloris, dont la suavité répand un attrait nouveau sur les tableaux et sur les personnages. C'est, sans doute, pour rendre hommage à ces qualités ravissantes du style, que les Grecs avaient donné à chacun des livres d'Hérodote le nom d'une muse. V. HISTOIRES D'HÉRODOTE.

Hérodote (TRAITÉ DE LA MALIGNITÉ D'), par Plutarque. L'auteur s'emporte contre le père de l'histoire avec un excès indigne d'un philosophe. Quoiqu'il donne de grands éloges à la composition et au style des *Histoires*, il ne se contente pas de reprocher à l'auteur des mensonges et des fables, il l'accuse de malignité dans tous les sens que ce mot peut avoir. Certainement, ainsi que l'a fait observer Dacier, le grand sens de Plutarque l'a abandonné en cette rencontre. Comment a-t-il pu s'imaginer qu'Hérodote, qui écrivait des choses arrivées de son temps ou peu de temps avant lui, et qui les écrivait sur le rapport de ceux qui les avaient vues et qui souvent même en avaient été les acteurs, ne serait pas plutôt cru par des lecteurs judicieux que lui, qui, cinq cents ans après, vient s'inscrire en faux, en s'appuyant sur des mémoires qu'Hérodote avait peut-être méprisés? Il n'y a presque pas un des reproches formulés dans les quarante-cinq paragraphes de Plutarque qui ne puisse être facilement détruit. Aussi cette tâche a-t-elle été entreprise avec succès par plusieurs érudits, entre autres par le savant Fréret. Ils ont prouvé victorieusement que, si l'*Histoire* d'Hérodote était remplie de calomnies et de médisances, la Grèce, unanime à lui prodiguer ses applaudissements, aurait protesté tout entière contre la méchanceté et contre les mensonges de son historien.

Hérodote (APOLOGIE POUR), par Henri Estienne. V. APOLOGIE.

HÉRODOTE, géographe et mythographe grec, né à Héraclée, dans le Pont, d'où ses surnoms d'**Héracléote** et de **Pontique**. Il vivait au Ve siècle de notre ère, et écrivit, en dialecte ionien, des ouvrages, dont les principaux étaient intitulés *Discours sur Hercule* et *Discours sur les Argonautes*. Ces ouvrages, très-étendus, renfermaient un grand nombre de notions historiques et géographiques. Un certain nombre de fragments nous en ont été transmis par divers auteurs, et ont été publiés dans les *Fragmenta historicorum græcorum*, de C. Muller.

HÉRODOTE, médecin grec, qui vivait, croit-on, dans la seconde moitié du Ier siècle de notre ère. Il se fixa à Rome, où il exerça son art avec un grand succès. Des ouvrages de ce médecin, qui faisait partie de la secte des pneumatistes, il ne nous reste qu'un certain nombre de fragments, insérés dans les *Veterum et clarorum medicorum græcorum varia opuscula*, de Mattæi (Moscou, 1808, in-4°). On possède, sous le nom d'Hérodote, un *Glossaire* de mots ioniques, qui a été publié avec le *Glossaire* d'Erotien. D'après Franz, ce petit écrit a pour but d'expliquer la diction d'Hérodote, ce qui l'a fait attribuer par erreur à un médecin ou à un grammairien de ce nom.

HÉROET (Antoine), surnommé **la Maison-Neuve**, poëte français, mort à Paris en 1568. Il entra en relations intimes avec Marot, qui le cite avec éloge dans son épître contre Sagon, embrassa la carrière ecclésiastique et devint évêque de Digne (1552). Ce prélat poëte, qui jouit en son temps d'une assez grande réputation bien que son style soit terne et diffus, a composé des vers dans lesquels il célèbre, en général, l'amour platonique. Ses principaux écrits sont : la *Parfaite amie, avec plusieurs autres compositions du même auteur* (Lyon, 1542); la traduction libre de l'*Androgyne*, de Platon, en vers de dix syllabes; *De n'aymer point sans estre aymé*, pièce également tirée de Platon, et divers morceaux insérés dans un recueil intitulé : *Opuscules d'amour, par Héroet, La Borderie et autres divins poëtes* (Lyon, 1547, in-8°), et très-recherché des bibliophiles. Dans le petit et ennuyeux poëme, la *Parfaite amie*, le principal ouvrage d'Héroet, « l'amour, dit M. G. Brunet, est dégagé de toute pensée sensuelle. La

Parfaite amie a perdu l'objet de ses affections; elle attend que la mort les réunisse et les laisse jouir ensemble de la béatitude céleste. L'auteur, qui avait étudié Platon, essaye de mettre en vers les théories du *Phèdre* et du *Symposium*, en les combinant avec le spiritualisme chrétien. »

HEROFELDA, nom latin de HERSFELD.

HÉROÏ-COMIQUE adj. (é-ro-i-ko-mi-ke — de *héroïque* et de *comique*). Qui tient à la fois de l'héroïque et du comique : *Un poëme* HÉROÏ-COMIQUE. *Le genre* HÉROÏ-COMIQUE. *Une scène* HÉROÏ-COMIQUE.

— **Encycl.** Tandis que le poëme burlesque prête aux dieux et aux héros un langage trivial, le poëme *héroï-comique* donne à un sujet trivial le ton de l'épopée. C'est donc une sorte de parodie du poëme épique. Ainsi, le fameux *Combat des rats et des grenouilles*, attribué au chantre de l'*Iliade*, acquiert toute l'importance d'un combat héroïque par les noms et les épithètes donnés aux combattants, par les généalogies détaillées des personnages principaux, par les discours pompeux, la solennité épique, par la part qu'y prennent les divinités de l'Olympe. Ce poëme, dans son ensemble, malgré quelques idées heureuses, ne révèle pas une grande puissance d'invention poétique, et, dès l'introduction, il est facile de voir que le génie homérique est absent de l'œuvre.

Trois poëmes *héroï-comiques* sont célèbres chez les modernes : le *Seau enlevé*, de Tassoni; le *Lutrin*, de Boileau; la *Boucle de cheveux enlevée*, de Pope. Le premier de ces poëmes est de 1622; le second, de 1674; le troisième de 1711. Ils se placent tous les trois, par les qualités du style et par l'agrément de l'esprit, dans les premiers rangs de l'épopée badine; mais ils diffèrent en certains points qu'il est intéressant de noter. Le *Seau enlevé* (*la Secchia rapita*) semble, à la première lecture, n'avoir d'autre but que de badiner sur la lutte qui s'éleva, vers le commencement du XIVe siècle, entre les habitants de Modène et ceux de Bologne, au sujet d'un seau de bois enlevé dans Bologne par les Modénois, et suspendu dans une tour comme un monument triomphal; mais, sous la gaieté de l'œuvre se cache une satire mordante contre les ennemis de l'auteur; il en trace les portraits sous des noms à peine dissimulés, et leur fait jouer des rôles ridicules, grotesques ou odieux. Aussi un grand nombre de traits sont-ils devenus incompréhensibles.

Le but de Boileau, en écrivant le *Lutrin*, fut bien différent et tout à fait conforme aux tendances d'un esprit qui mettait au-dessus de tout le goût épuré des lettres. « Indigné du succès des poésies burlesques, dit Daunou, il voulut, à cet art grossier d'avilir de grands objets par des formes basses, substituer un art plus noble, celui de traiter avec gravité un sujet comique, et de faire prendre à de ridicules figures des attitudes solennelles; ingénieux et fécond système, où devaient se succéder, se fondre et ressortir par leurs contrastes les saillies de la gaieté satirique, les richesses de la poésie descriptive et les fictions hardies de l'épopée. Voilà ce qu'un talent flexible, dirigé par un goût exquis, a fait admirer dans les quatre premiers chants du *Lutrin*.

Pope, dans la *Boucle de cheveux enlevée*, n'eut ni la préoccupation satirique de Tassoni, ni le dessein d'un réformateur littéraire; il voulut faire seulement un badinage spirituel, et il y a réussi.

De même que le poëme épique, dont nous avons dit qu'il était une sorte de parodie, le poëme *héroï-comique* a cessé aujourd'hui d'être cultivé, pour devenir un des objets de curiosité du musée littéraire. Mais, comme le penchant à la moquerie n'a pas disparu du monde, il se satisfait de plus en plus dans la parodie burlesque, dont certains musiciens, aidés par des écrivains propres à ce genre d'esprit, ont fait un spectacle qui charme une partie du public.

HÉROÏDE s. f. (é-ro-i-de — du gr. *hêrôis*, héroïne; de *hêrôs*, héros). Littér. Petite composition, ordinairement en vers, dans laquelle l'auteur fait parler quelque héros, quelque personnage fameux : *Les* HÉROÏDES *d'Ovide. L'*HÉROÏDE *comporte, plus qu'aucune autre espèce de poésie, le froid et le faux.* (Grimm.)

— s. f. pl. Fêtes que les habitants de Delphes célébraient tous les neuf ans, en mémoire de l'enlèvement de Sémélé au ciel.

— **Encycl.** Laharpe définit l'*héroïde* « une sorte d'épître amoureuse. » Il faudrait ajouter que ce n'est point le poëte, mais son héros, qui parle dans cette épître. Le créateur de l'*héroïde* est Ovide; mais, par malheur, les sujets des *héroïdes* de ce poëte n'offrent pas une assez grande variété. Après Ovide, ce genre n'a guère été tenté que par des poëtes assez médiocres. Au siècle dernier, il fut ressuscité, avec quelque succès, par Colardeau. Sa première *héroïde* fut une épître d'Héloïse à Abailard, dont on soutiendrait difficilement la lecture aujourd'hui; elle fut suivie d'une épître d'Armide à Renaud. Laharpe, qui reproche à ces deux poëmes des inégalités et des négligences, leur accorde cependant beaucoup de charme et d'intérêt. Pour nous, ce charme nous laisse assez froids, et le style languissant de Colardeau n'est point fait pour donner de l'intérêt à des conceptions fausses et fades. Gilbert s'essaya aussi dans l'*héroïde*; il eut la hardiesse de refaire, dans une épître de Didon à Enée, le quatrième livre de l'*Enéide*. A vrai dire, cette audace lui a peu réussi. Il changea alors sa voie, et prit ses sujets d'*héroïdes* dans l'histoire contemporaine. La marquise de La Grange ayant été tuée par ses deux beaux-frères, qui en étaient amoureux, Gilbert s'empara de ce drame atroce. Il suppose une lettre écrite par la marquise de La Grange à sa mère, au moment d'être assassinée. Cette *héroïde* est, d'ailleurs, très-médiocre. Il faut en dire autant d'une troisième, du même auteur, et dont le titre est le *Criminel*. D'autres essais dans le même genre ont été faits encore par d'autres poëtes, mais d'une telle nullité, qu'ils ne méritent aucune mention. Cependant, en 1804, Népomucène Lemercier fit subir à ce genre une heureuse innovation. Dans un petit volume, intitulé *Hérologues* ou *Discours des héros*, il publia trois poëmes, où il faisait parler, selon leur caractère propre, David, Amphion et Odin. Mais tandis que l'*héroïde* d'Ovide et de Colardeau, sentimentale et amoureuse, se rapprochait de l'élégie, l'hérologue de Lemercier se rapprochait de l'ode. Aujourd'hui, l'*héroïde* est absolument délaissée. Ajoutons qu'on n'a pas beaucoup à le regretter; car c'était un genre essentiellement faux, tenant plus de la rhétorique que de la poésie.

Héroïdes (LES), élégies d'Ovide. « Les *Héroïdes*, dit Laharpe, ont le défaut de se ressembler toutes par le sujet : ce sont toujours des amantes délaissées. C'est Phylis qui se plaint de Démophon, Hypsipyle de Jason, Déjanire d'Hercule, Laodamie de Protésilas, etc. On conçoit la monotonie qui résulte de cette suite de plaintes, de reproches, de regrets qui reviennent sans cesse; mais on ne saurait employer plus d'art et d'esprit à varier un fond si uniforme. » — « Ovide, dit M. Pierson, a traité sa matière en versificateur consommé, en artiste, qui crée à son gré des formes; disons plus, en poëte qui n'est pas insensible aux tourments dont il rend compte. » Mais c'est une triste poésie que celle qui ne cherche que *l'art pour l'art*, sans s'inspirer du souffle de la passion, car elle tombe à chaque instant dans le faux et le factice. Le principal mérite d'Ovide est d'avoir été l'inventeur du genre et de n'avoir été surpassé par aucun de ses imitateurs, pas même par Colardeau, dictant, d'après Pope, sa fameuse lettre d'Héloïse à Abailard. Dans ce petit roman, qui n'est pas toujours à la gloire des héros de l'ancien monde, il y a bien de l'esprit; il a ouvert le chemin à ce fameux livre intitulé : le *Secrétaire des amants*, et n'a pas nui à Balzac, à Voiture, aux épistoliers de l'hôtel de Rambouillet. « Ces femmes délaissées, dit J. Janin, Ovide en fait autant de *précieuses.* » — « Ecris-moi, et cependant reviens tout de suite! » disait Pénélope. Briséis, mécontente d'Achille, lui écrit; elle se moque, elle pleure, elle est jalouse, elle est charmante, elle est déjà, Dieu me pardonne, une héroïne à la Claudien. Rome est là tout entière en ces intrigues cachées, en ces mystères, en ces belles galanteries. Les Romains lisaient les *Héroïdes* avec la même curiosité et dans le même esprit que les marquis de Versailles la *Muse galante* ou les histoires galantes de Bussy-Rabutin. Ils prenaient plaisir à voir toutes ces héroïnes scander leur douleur sur l'air connu depuis le commencement de l'amour :

Fiez-vous, fiez-vous aux vains discours des hommes!

HÉROÏNE s. f. (é-ro-i-ne — gr. *hêrôinê*, fém. de *hêrôs*, héros). Femme remarquable par son courage héroïque, par la magnanimité des sentiments dont elle a fait preuve : *En général, on aime peu les* HÉROÏNES. (Chateaub.) *Pour une* HÉROÏNE, *il y a des millions de héros.* (Proudh.)

Elevé dans le sein d'une chaste *héroïne*,
Je n'ai pas de son sang démenti l'origine.
RACINE.

— Personnage du sexe féminin qui joue le principal rôle, qui concentre l'intérêt dans une action, une série d'événements réels ou fictifs : *L'*HÉROÏNE *d'un drame, d'un roman. L'*HÉROÏNE *de cette aventure est une danseuse de l'Opéra. Ce qui distingue les* HÉROÏNES *de Marivaux entre toutes celles de l'ancien théâtre, c'est leur sensibilité spirituelle.* (P. de St-Victor.)

Héroïnes de la Ligue, par M. Capefigue (1864, in-18). Dans cet ouvrage, l'auteur raconte l'histoire de la cour de France depuis Henri II jusqu'à la mort de Henri III. Il ne faut pas chercher dans ce livre une histoire exacte et approfondie des grands événements du XVIe siècle. Si l'on en excepte la description des habits et des fêtes des courtisanes et de la cour, et quelques détails amusants sur les mœurs de cette époque, qui enthousiasme fort M. Capefigue, il ne restera dans ce livre qu'une déclamation en faveur de tous les monstres royaux de ce siècle, depuis Catherine de Médicis jusqu'à Henri III, et un réquisitoire impertinent contre leurs victimes; car M. Capefigue en veut fort aux huguenots : il n'examine point la chose au point de vue politique et religieux; non, ce qui rend les hérétiques méprisables aux yeux de M. Capefigue, c'est que ces gens étaient des rustres qui ne se mettaient point à la mode, et qui censuraient avec une austérité ennuyeuse les mœurs charmantes de la cour de Catherine et de Henri III. Ils méritaient d'être arquebusés parce qu'ils troublaient la joie de « la noble lignée de Henri II, » selon le style de M. Capefigue, qui a trouvé ce mot admirable pour désigner Charles IX et Henri III. Le règne du chef de cette noble lignée éblouit M. Capefigue : il voit les arts progresser et se perfectionner « sous la *charmante* influence de Diane de Poitiers, » qui fut remplacée par Catherine, laquelle, dit encore l'auteur, « a pris un *gracieux* ascendant sur les Valois, *par sa douceur.* » Henri II était « d'une galanterie parfaite; » il avait « des amours ardentes et chevaleresques; il écrivait à ses maîtresses en trempant sa plume dans le sang de ses veines. » Comment des rois si galants auraient-ils pu supporter les huguenots, « ces manants qui se présentaient à la cour vêtus de gros drap gris et noir, que relevait une fraise de linon *simple!* » Ce linon simple surtout est intolérable. M. Capefigue en est tellement choqué qu'il comprend la Saint-Barthélemy. Il comprend et approuve même bien autre chose, par exemple les mœurs infâmes de la cour du Valois. Catherine de Médicis et « le bataillon de ses dames d'honneur le séduisent par le nonchaloir charmant de leurs mœurs, qui, au moins, n'ont rien d'austère. » Soyons plus sérieux que M. Capefigue : son livre des *Héroïnes de la Ligue* est un véritable scandale; il est honteux, à notre avis, qu'un auteur qui se prétend sérieux puisse entreprendre aujourd'hui l'apologie de ces temps de sang et de débauche éhontée. La haine des huguenots n'est plus guère contagieuse; mais le goût des mœurs faciles est de tous les temps, et l'on ne peut jamais tenter impunément de les réhabiliter.

HÉROÏQUE adj. (é-ro-i-ke — gr. *hêrôikos*; de *hêrôs*, héros). Qui fait preuve d'héroïsme : *Une femme* HÉROÏQUE. *La vérité seule forme des hommes* HÉROÏQUES. (Mass.) ‖ Qui dénote de l'héroïsme; qui est inspiré par l'héroïsme : *Courage* HÉROÏQUE. *Action* HÉROÏQUE. *La valeur, tout* HÉROÏQUE *qu'elle est, ne suffit pas pour faire des héros.* (Mass.) *Le pardon part d'un sentiment* HÉROÏQUE. (Casanova.)

— Puissant, efficace, mais dangereux, en parlant d'un remède : *Employer les remèdes* HÉROÏQUES. *C'est un moyen* HÉROÏQUE, *mais nécessaire.*

— Hist. Se dit de l'époque que l'on assigne aux héros de l'antiquité : *La chevalerie est pour les modernes ce que les temps* HÉROÏQUES *étaient pour les anciens.* (Mme de Staël.)

— Littér. Noble, élevé, épique; qui chante, qui rapporte les actions des héros : *Poésie* HÉROÏQUE. *Genre* HÉROÏQUE. *Le poëme* HÉROÏQUE *exige des passions; mais il rejette les crimes.* (Chateaub.) ‖ *Vers héroïque*, Hexamètre des anciens, vers de douze syllabes chez les modernes.

— s. m. Genre héroïque : *L'enjoué est mêlé à l'*HÉROÏQUE *dans le* Lutrin. (Richelet.) *Le grand art, ce me semble, est de passer du familier à l'*HÉROÏQUE, *et de descendre avec des nuances délicates.* (Ste-Beuve.)

HÉROÏQUEMENT adv. (é-ro-i-ke-man — rad. *héroïque*). D'une manière héroïque, avec héroïsme, à la façon des héros : *Se faire tuer* HÉROÏQUEMENT. *Le malheur* HÉROÏQUEMENT *supporté est, aux yeux du peuple, le plus puissant de tous les prestiges.* (E. de Gir.)

HÉROÏSME s. m. (é-ro-i-sme — rad. *héros*). Vertu ou action héroïque; grandeur d'âme qui fait le héros; dévouement, généreux sacrifice fait dans l'intérêt d'une grande et noble cause : *Un trait d'*HÉROÏSME. *L'*HÉROÏSME *que la morale avoue touche peu de gens; c'est l'*HÉROÏSME *qui détruit la morale qui nous frappe et cause notre admiration.* (Montesq.) *La force de l'âme est la vertu qui caractérise l'*HÉROÏSME. (J.-J. Rousseau.) *Qui n'a pas vu la poule, la dinde, la perdrix ou la caille défendre leurs petits, ne peut avoir qu'une médiocre idée de l'*HÉROÏSME. (Toussenel.)

— **Encycl.** L'Académie définit l'*héroïsme* : « Ce qui est propre et particulier au héros. » C'est bientôt dit; c'est se tirer d'affaire en Normand qui jurerait bien, mais qui ne parierait pas. Il semblerait, d'après cette laconique définition, que tous les actes d'un héros doivent être des traits d'*héroïsme*. Où irions-nous, grand Dieu! Mais nous ne voulons pas ici tirer des conséquences par les cheveux, ce serait trop facile. Nous tenons simplement à faire comprendre que héros et *héroïsme*, bien que liés par une étroite parenté philologique, comme le père l'est au fils par les lois naturelles, n'expriment cependant pas la même idée. L'*héroïsme* peut, à un moment donné, se produire chez l'être le plus vulgaire, pourvu qu'il ait inné dans l'âme un profond sentiment du devoir et de la générosité, tandis qu'un héros, d'après le sens qu'on attache trop souvent à ce mot, peut avoir vécu soixante ou quatre-vingts ans sans avoir fait une seule action héroïque. Cette vérité doit paraître paradoxale; appuyons-la d'un exemple. Dans un débordement de l'Adige, le pont de Vérone venait d'être emporté par les flots, à l'exception de l'arcade du milieu, sur laquelle s'élevait une maison renfermant toute une famille. Du rivage, on apercevait ces malheureux tendre les mains et implorer du secours, tandis que la violence du torrent minait et détruisait à vue d'œil les piliers de l'arcade. Dans ce péril émouvant, le comte Spolverini propose une récompense de cent louis à celui qui sauvera ces infortunés; mais la vue de ces eaux bouillonnantes et rapides glace d'effroi tous les courages. Qui oserait lutter contre ces flots en fureur! En ce moment passe un pauvre villageois qui, en voyant cette foule émue, s'informe de l'événement. On l'instruit du péril et de la récompense. Alors, sans rien dire, il détache un bateau, rame vigoureusement jusqu'à la maison, fait descendre tous les membres de la famille dans sa frêle embarcation, puis regagne le rivage. Vingt fois le bateau surchargé est près de sombrer sous le poids, de chavirer sous l'effort des eaux impétueuses qui le font tourbillonner. La foule est tombée à genoux et élève vers le ciel des mains suppliantes. Le villageois seul a conservé son sang-froid. Il rame habilement, évite les chocs qui l'eussent submergé, glisse entre les flots et finit par aborder. On l'entoure, on le félicite. Spolverini lui présente la récompense promise. « Je ne vends point ma vie, dit le villageois avec simplicité, mon travail suffit à me nourrir, ainsi que ma femme et mes enfants. Donnez plutôt cet or à cette pauvre famille qui a tout perdu. » Voilà, certes, de l'*héroïsme* : courage, mépris de la mort et désintéressement. Et ce villageois ne savait, sans doute, pas signer son nom.

Eh bien, en regard de ce trait admirable, et tout sentiment politique à part, qu'on nous cite un seul exemple d'*héroïsme* de Napoléon, l'homme auquel on a le plus prodigué la qualification de héros!

Disons maintenant ce que nous entendons proprement par *héroïsme*; pour nous, l'*héroïsme* est le produit d'un sentiment généreux échauffé jusqu'à l'exaltation dans une circonstance critique et solennelle. L'*héroïsme* ne constitue donc pas un caractère comme la magnanimité, la générosité, la grandeur d'âme; c'est un acte passager, presque instantané. Il exprime aussi une idée plus haute que le mot dévouement, quoique le dévouement puisse quelquefois prendre le nom d'*héroïsme*, lorsqu'il repose sur une abnégation profonde unie à l'accomplissement d'un grand et pénible devoir. Alors la durée du dévouement est précisément ce qui en forme le côté héroïque. Tel est l'exemple d'Eponine restant neuf ans enfermée dans un souterrain avec Sabinus, son époux. De tels faits honorent l'humanité; malheureusement ils sont encore plus rares que les actes d'*héroïsme* proprement dits.

Nous venons de dire que l'*héroïsme* ne constitue pas un caractère; mais cela ne signifie nullement que le premier venu puisse, à un moment donné, s'élever à la hauteur sublime de l'*héroïsme*; il faut, avant tout, un cœur trempé pour cela, de la générosité, de la grandeur d'âme, un courage intrépide, toutes qualités qui sont l'apanage des natures privilégiées, et qui peuvent se rencontrer, plus ou moins développées selon le degré d'éducation, chez l'homme du peuple tout aussi bien que chez un prince, puisqu'elles sont un don du hasard. Un seul homme peut-être, dans l'ensemble de ses actions et de son caractère, a joui du magnifique privilége de confondre dans sa personnalité le héros et l'*héroïsme*; c'est Alexandre, Alexandre avant qu'il eût été enivré par l'orgueil et corrompu par la débauche. Sa conduite magnanime envers la mère, la femme et surtout les filles de Darius, son intrépide confiance dans l'amitié avec le médecin Philippe, et plusieurs traits encore appartiennent au véritable *héroïsme*. Jeune, dans l'ivresse de la victoire et de la puissance, portant en lui des passions impétueuses, il sut respecter, environner des égards les plus délicats les filles de son ennemi, que les mœurs du temps mettaient à sa merci. Qu'est-ce que la continence politique de Scipion auprès de cet héroïque respect du vainqueur de Darius pour la beauté et pour le malheur?

Un des caractères essentiels de l'*héroïsme*, c'est qu'il soit inspiré par la vertu, le désintéressement, l'esprit de sacrifice. Alors il éveille chez tous le même sentiment d'admiration, car il n'honore pas seulement un homme, un pays; il devient la joie et l'orgueil de l'humanité entière, qui aime à s'appliquer dans un autre sens le beau vers de Térence :

Homo sum, et nihil humani a me alienum puto.

Lorsque Zopire, après s'être coupé le nez et les oreilles, se présenta chez les Babyloniens, comme un triste monument de l'ingratitude et de la cruauté de son maître, et cela afin de mieux s'insinuer dans leur confiance pour les trahir ensuite, il donne là, sans doute, une grande preuve de dévouement à Darius; néanmoins, ce n'était pas de l'*héroïsme*, puisque les Babyloniens n'avaient pas d'autres noms à lui donner que ceux de trahison et de perfidie. Mais si d'Assas tombe victime de son patriotisme, ce sera véritablement de l'*héroïsme*, car l'intrépide et généreux officier emportera dans la tombe les regrets et l'admiration de ses ennemis eux-mêmes. Il ne suffit donc pas qu'une action expose à un grand danger, entraîne un pénible sacrifice pour qu'elle soit héroïque; il faut encore qu'elle soit vertueuse. Lorsque Régulus alla se livrer aux vengeances des Carthaginois, il ne fut pas héroïque, parce qu'il méprisa la vie, mais parce qu'il l'immola à sa conscience d'honnête homme et aux intérêts de sa patrie. Ainsi, le véritable *héroïsme* ne consiste pas à exposer follement sa vie, à courir sans

profit au-devant d'un danger, mais à en faire le sacrifice, résolûment, sans hésitation, dès qu'il y a un grand devoir à remplir, un noble intérêt à servir. César, Napoléon, n'ont jamais été héroïques une seule fois; mais ce simple trompette, Escoffier, qui force son capitaine démonté à prendre son propre cheval pour que les soldats ne perdent pas leur chef, tandis que lui restera à la merci des Arabes, qui massacraient leurs prisonniers; ce simple trompette, disons-nous, a fait un acte d'*héroïsme.*

L'*héroïsme,* encore une fois, consiste avant tout dans le désintéressement et le sacrifice. En 1482, un capitaine hollandais, dont l'histoire a retenu le nom, Jean Scaffelaar, fut assiégé dans la tour de Barnevelt. Il refusa d'abord de se rendre; puis, voyant une plus longue résistance impossible, il consentit, pour sauver la vie de sa garnison, à entrer en capitulation. La première condition des assiégeants fut qu'on leur jetât le capitaine du haut du donjon. Les assiégés, indignés d'une si abominable proposition, jurèrent qu'ils se feraient tous tuer, plutôt que de l'accepter. « Mes amis, leur dit alors le généreux Scaffelaar, comme il faut que je meure un jour, jamais il ne se présentera une plus glorieuse circonstance, puisque je vous sauve la vie par ma mort. » Et il se précipita lui-même du haut de la tour.

Voilà encore du véritable *héroïsme.*

Ne nous étonnons donc pas de l'espèce de culte que les anciens vouaient aux actes de ce genre : pour eux, ils s'élevaient au-dessus des forces et des inspirations humaines; ils les croyaient produits directement par la coopération divine, et peut-être avaient-ils raison, peut-être une impulsion soudaine, invincible, surnaturelle est-elle seule capable de soustraire brusquement l'homme à l'instinct si vivace de la conservation pour l'entraîner au sacrifice. De là, la rareté des actes d'*héroïsme :* il faut d'abord la circonstance, il faut de plus l'homme, le héros, et ces deux conditions ne se trouvent pas souvent réunies en face l'une de l'autre. Cependant, il n'est peut-être pas une vertu qui, à un certain moment, n'ait eu son héros : l'amitié, l'amour conjugal, la fidélité à sa parole, le dévouement, le patriotisme ont inscrit tour à tour dans leurs fastes des noms devenus immortels. La rivalité même a eu son heure d'*héroïsme.* Lorsque Eschine, le rival, pour ne pas dire l'ennemi de Démosthène, fut banni d'Athènes par tous les suffrages du peuple pour avoir accusé ce grand homme de trahison, calomnie qu'il essaya vainement de prouver, Démosthène usa de sa victoire en véritable héros. Au moment où Eschine quittait Athènes pour aller à Rhodes ouvrir une école d'éloquence, le grand orateur courut après lui et le contraignit à accepter une somme considérable, comme pour le dédommager des biens qu'il venait de perdre. Etonné et ému d'une telle générosité, Eschine s'écria les larmes aux yeux : « Comment ne regretterais-je pas une patrie où je laisse un ennemi si magnanime, que je désespère de rencontrer ailleurs des amis qui lui ressemblent? »

Il était héroïque aussi dans sa fermeté, cet évêque de Césarée, Basile, qui résista fièrement aux menaces de l'empereur Valens, ardent sectateur de l'arianisme. Comme ce prince se rendait à Césarée, il envoya devant lui le préfet Modeste pour intimider Basile et l'obliger à recevoir les ariens dans sa communion. Le préfet manda l'évêque, et, d'un ton impérieux et menaçant, lui reprocha son opiniâtreté à rejeter la doctrine que l'empereur avait embrassée. Comme il le voyait inflexible : « Ignorez-vous donc, lui dit-il, que je suis le maître de vous dépouiller de vos biens, de vous exiler, et même de vous ôter la vie? — Celui qui ne possède rien, répondit l'intrépide évêque, ne peut rien perdre, à moins que vous ne vouliez peut-être m'arracher ces misérables vêtements et un petit nombre de livres qui font toute ma richesse. Quant à l'exil, je ne le connais pas; toute la terre est à Dieu; partout elle sera ma patrie, ou plutôt le lieu de mon passage. La mort que vous me faites entrevoir sera une grâce; elle m'introduira dans la véritable vie : il y a même longtemps déjà que je suis mort à celle-ci. » Ce discours, si nouveau pour les oreilles d'un homme de cœur, frappa le préfet d'étonnement. « Personne, dit-il, ne m'a encore parlé avec cette hardiesse. — C'est qu'apparemment, répondit froidement Basile, vous n'avez encore rencontré aucun évêque. » Modeste ne put s'empêcher d'admirer l'*héroïsme* de cette grande âme. Il alla rendre compte à l'empereur du peu de succès de sa mission : « Seigneur, lui dit-il, nous sommes vaincus par un seul homme; n'espérez ni l'effrayer par des menaces ni le gagner par des caresses; il ne vous reste que la violence. » Valens ne jugea pas à propos d'employer cette voie; il craignait le peuple de Césarée, et, d'ailleurs, il ressentait lui-même un respect involontaire pour le noble courage du saint évêque.

Que nos prélats modernes ne s'inspirent-ils de ces grands exemples pour résister parfois aux injustes volontés du prince, au lieu de se faire ses conseillers, pour ne pas dire ses complices! Tristes et fatals effets du despotisme! Il faut remonter jusqu'au temps du Bas-Empire, jusqu'au temps des Caligula et des Domitien pour retrouver le spectacle de l'abaissement dans les caractères, de l'avilissement, de la servilité et de la bassesse, auquel nous assistons en ce moment : l'égoïsme et la peur, voilà nos vertus actuelles.

HÉROLD (Jean-Basile), historien et littérateur allemand, né à Hochstædt (Souabe), en 1511, mort à Bâle de 1570 à 1581. Il fut quelque temps curé aux environs de Bâle et soutint des polémiques en faveur du protestantisme. On a de lui un très-grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on distingue : le *Paganisme et l'origine des dieux des païens,* en allemand (Bâle, 1544); *Pannoniæ chronologia,* insérée par Bonfinius à la suite de son *Histoire de Hongrie; Leges antiquæ Germanorum* (1577); une précieuse édition des *Œuvres* de Pétrarque (latines et italiennes); des dissertations historiques, des traductions, etc.

HÉROLD (François-Joseph), pianiste et compositeur, né à Soltz (Alsace) en 1755, mort à Paris en 1805. Il reçut au gymnase de Hambourg les premières notions musicales et étudia le piano sous la direction d'Emmanuel Bach dont il devint un des bons élèves. En 1781, il vint se fixer à Paris et s'y créa une certaine réputation comme professeur. On connaît de lui des sonates pour piano et pour harpe et un arrangement pour piano, violon, violoncelle et basses de six quintettes de Boccherini. Il est le père du célèbre compositeur Hérold.

HÉROLD (Jean-Maurice-David), naturaliste allemand, né à Iéna en 1790. Il devint prosecteur à l'Ecole de médecine de Halle en 1809, passa son doctorat en 1812, puis occupa une chaire de médecine à Marbourg en 1816 et une chaire de zoologie en 1824. Il a été nommé, en outre, directeur du musée zoologique de l'université de cette ville. Le docteur Hérold s'est particulièrement attaché à l'étude de la génération et de la formation des animaux. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de la formation des papillons* (Cassel, 1815); *Recherches physiologiques sur le vaisseau dorsal des insectes* (Marbourg, 1823); *Exercitationes de animalium vertebris carentium in ovo formatione* (Marbourg, 1824); *De la formation de l'araignée dans l'œuf* (Marbourg, 1825); *Disquisitiones de animalium vertebris carentium in ovo formatione* (1835-1838).

HÉROLD (Louis-Joseph-Ferdinand), illustre compositeur français, né à Paris le 28 janvier 1791, mort le 19 janvier 1833. Son père, professeur de piano, d'origine allemande, mourut jeune, d'une maladie de poitrine, et sa mère ne voulut jamais se remarier, afin de se consacrer tout entière à son fils. Le jeune Hérold eut pour professeurs de violon et de piano Louis Adam et Kreutzer, fit des progrès rapides, obtint en 1810, au Conservatoire, le premier prix de piano, et l'année suivante le premier prix de composition, au concours de l'Institut. Au mois de novembre 1812, il partit pour Rome, où il ne resta que fort peu de temps; Louis Adam lui fit obtenir la place de professeur de piano des filles du roi Murat, et il fit représenter à Naples un opéra, la *Gioventù di Enrico quinto,* dont le succès fut complet. Les événements de 1815 le forcèrent de revenir en France. Rentré à Paris, Hérold publia quelques morceaux de piano frappés au coin d'une individualité nettement dessinée, et se produisit dans quelques concerts au Théâtre-Italien. Boieldieu lui offrit l'occasion de se produire en se l'associant pour une pièce de circonstance, *Charles de France,* représentée pour le mariage du duc de Berry. Théaulon, l'auteur du livret, charmé du talent du jeune compositeur, lui confia le poëme des *Rosières* dont la partition est le réel début d'Hérold sur la scène française; l'ouvrage réussit. Aux *Rosières* succédèrent la *Clochette,* où la personnalité d'Hérold se dégage plus nette et plus virile, puis le *Premier venu,* sujet emprunté à une comédie de Vial, les *Troqueurs,* de Vadé, l'*Amour platonique,* mis à l'étude et retiré par le compositeur après la répétition générale, l'*Auteur mort et vivant,* une chute complète. Après trois ans de retraite, Hérold se hasarda à présenter le *Muletier.* Le public fut long à entraîner; vingt représentations suffirent à peine pour faire pardonner à ces chaudes mélodies les grivoiseries dont M. Paul de Kock avait barbouillé son poëme. Malgré la demi-réussite qu'il obtint, Hérold ne put parvenir à vendre sa partition; il dut la faire graver à ses frais. L'Opéra lui ouvrit ses portes; Hérold y fit jouer *Lasthénie,* en un acte, qui fut froidement accueillie, et deux pièces de circonstance : *Vendôme en Espagne,* en société avec Auber (5 décembre 1823), destinée à célébrer le retour du vainqueur des Espagnes, le duc d'Angoulême, et le *Roi René* (24 août 1824), à l'occasion de la fête de Louis XVIII. La faiblesse de ces partitions montre combien peu la politique officielle est favorable à l'inspiration. Le *Lapin blanc* (Opéra-Comique, 1825) n'eut pas un succès meilleur.

Jusque-là Hérold, alors accompagnateur au Théâtre-Italien, ne s'était guère inspiré que de Rossini et de ses mélodies souriantes; chargé à cette époque de recruter des chanteurs en Italie, il en avait ramené Rubini et Judith Pasta, qui s'élevèrent si haut dans l'interprétation de l'œuvre du maître. A son retour, le chef de la copie à l'Opéra lui montra les partitions gravées du *Freyschutz* et de *Fidelio;* ce fut sous l'influence de Weber et de Beethoven qu'il écrivit *Marie* (Opéra-Comique, 12 août 1826), suave élégie, imprégnée de la mélancolie germanique. Le succès, indécis aux premières soirées, grandit à chaque audition nouvelle et valut à Hérold d'être fait chevalier de la Légion d'honneur. A cette occasion, on chanta dans les coulisses le couplet suivant, attribué à Scribe :

> Une faveur légère
> D'une entière rougeur
> Brille à ta boutonnière;
> On te doit cet honneur,
> Compositeur unique,
> Pour avoir, sans frayeur,
> Mis Planard en musique.
> Ça vaut la croix d'honneur.

Planard était le parolier ordinaire d'Hérold.

Après *Marie,* le compositeur se reposa. Accompagnateur au Théâtre-Italien, puis chef des chœurs, il avait résigné ce dernier poste pour accepter la place de chef de chant à l'Opéra en 1827. Accaparé par ses nouvelles fonctions, qui supprimaient le recueillement nécessaire aux grandes œuvres, Hérold occupa ses loisirs à l'arrangement de ballets, *Astolphe et Joconde* (1827); la *Somnambule* (1827); *Lydie* et la *Belle au bois dormant* (1828), productions hâtives qui n'ont point survécu. Il écrivit aussi l'ouverture et les chœurs d'un drame joué à l'Odéon, le *Siége de Missolonghi,* ouverture devenue populaire et jouée par toutes les sociétés philharmoniques de province. Puis il prépara la voie à *Zampa* par l'*Illusion,* petit acte charmant qui aurait dû rester au théâtre, et par *Emmeline,* l'*Auberge d'Auray,* avec Caraffa (11 mai 1830); enfin il se montra l'un des maîtres de la scène lyrique avec *Zampa* (3 mai 1831).

Après ce chef-d'œuvre, Hérold se reposa en écrivant le finale de la *Marquise de Brinvilliers,* opéra dû à la collaboration de Scribe et de Castil-Blaze, pour les paroles, de Boieldieu, Auber, Bertron, Blangini, Caraffa, Hérold et Paër, pour la musique (joué le 31 octobre 1831). Sa santé commençait à décliner; la terrible maladie qui avait emporté son père le minait sourdement. Malgré les représentations de ses amis, qui lui conseillaient un climat plus doux, il refusa de s'éloigner de Paris et continua de vaquer à ses occupations. Toutefois, l'abattement de ses forces commença à l'alarmer; il résolut de faire un voyage en Italie aussitôt après la mise au jour d'une nouvelle œuvre. Sur ces entrefaites, le théâtre de l'Opéra-Comique demanda pour levers de rideaux de petites pièces qui pussent être montées en peu de temps. Hérold avait terminé sa partition du *Pré-aux-Clercs;* mais elle exigeait des études sérieuses et de longs préparatifs; il improvisa la bluette la *Médecine sans médecin,* qui n'eut qu'une courte existence. Enfin son *Pré-aux-Clercs* fut mis à l'étude. Cependant l'affection de poitrine faisait de cruels progrès. Il déploya une fiévreuse ardeur aux répétitions de son opéra; il était brisé quand arriva la représentation (15 décembre 1832). Aussi, quand le public demanda tout d'une voix l'auteur, à la fin de la soirée, fut-on obligé de répondre que son état maladif l'empêchait de se rendre à cet appel. Hérold rentra chez lui dévoré par une fièvre intense, doublée par l'émotion du plus grand succès qu'il eût jusqu'à ce jour obtenu. Le lendemain, il apprit qu'une maladie survenue à la cantatrice chargée du premier rôle arrêtait la représentation de son ouvrage. Cette nouvelle lui porta le coup décisif. L'Opéra offrit Mme Dorus-Gras pour remplacer Mme Casimir; mais Hérold dut s'imposer de nouveaux efforts pour apprendre le rôle à l'artiste, et ces fatigues l'achevèrent. Il se montra encore une ou deux fois au théâtre; puis, aux derniers jours de décembre, il s'alita, et le 19 janvier 1833, à quatre heures du matin, Hérold rendit le dernier soupir. « Quel malheur de mourir si jeune! disait-il le lendemain de la première représentation du *Pré-aux-Clercs,* je commençais à comprendre la musique qui convient au théâtre. »

Depuis la mort du compositeur on a représenté un opéra, *Ludovic,* dont il avait esquissé quelques morceaux, entre autres la ronde : *Je vends des scapulaires,* que Chopin a si délicatement transcrite pour le piano. M. Halévy a terminé cette partition avec une habileté et un scrupule religieux qu'on ne saurait trop louer.

« Hérold, dit M. Adam dans sa notice sur le musicien, était d'un caractère naturellement enjoué. Cependant, sur la fin de sa vie, il était devenu un peu mélancolique. Il avait l'habitude de composer en se promenant, et les Champs-Elysées lui ont souvent servi de cabinet de travail. Que de gens qui le connaissaient peu se sont formalisés de le voir passer près d'eux sans avoir l'air de les apercevoir et continuer sa route en chantonnant! Comme il était très-spirituel, il laissait quelquefois échapper des mots un peu piquants qui ont blessé bien des susceptibilités, mais son caractère était excellent au fond. Il ne se livrait pas facilement; mais quand quelqu'un était réellement son ami, il lui était entièrement dévoué. Il rendait justice à tous ses confrères et ne connut jamais l'envie. Quoique M. Auber eût commencé beaucoup plus tard que lui et eût été beaucoup plus heureux au théâtre, il reconnaissait franchement que tous les succès de son rival étaient mérités et qu'il y avait sans doute dans la musique de M. Auber des qualités qui manquaient à la sienne. »

HÉROLD (Ferdinand), jurisconsulte et homme politique, fils du précédent, né à Paris en 1828. Au sortir du collége, il étudia le droit sous la direction de M. Valette, se fit recevoir licencié (1849) et obtint, à vingt-trois ans, le diplôme de docteur. A la suite de son dernier examen, M. Hérold remporta, dans un brillant concours, le prix fondé par Beaumont (1851). Depuis deux années déjà, il s'était fait inscrire comme avocat au barreau de Paris. En 1854, il acheta une charge d'avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation. A ce titre, M. Hérold ne tarda pas à se faire connaître par de remarquables plaidoiries, ayant trait pour la plupart à des affaires politiques. Partisan déclaré de la liberté, épris de bonne heure des idées républicaines, le jeune avocat était et devait naturellement être un adversaire du régime odieux que subissait alors la France. Dès 1857, au moment de l'apogée de l'Empire autoritaire, M. Hérold devint un membre fort actif de comités fondés à cette époque pour grouper les libéraux, en vue des élections au Corps législatif; et, peu après, il fut chargé de défendre, devant les juridictions auxquelles il était attaché, un grand nombre de recours électoraux formés par les opposants de son parti. En 1863, il devint un des organisateurs du comité électoral démocratique, qui contribua si puissamment à réveiller la France de sa torpeur. Impliqué, pour ce motif, dans le retentissant procès dit *des treize,* il fut condamné à 500 francs d'amende, ainsi que ses amis politiques, MM. Carnot, Garnier-Pagès, Floquet, Hérisson, Dréo, etc. (1864). Lors des élections de 1869, M. Hérold se présenta, comme candidat de l'opposition démocratique, dans la 3e circonscription de l'Ardèche; mais il échoua au second tour de scrutin, avec plus de 12,000 voix contre 18,000 données au candidat officiel, M. de La Tourrette. Des élections complémentaires ayant eu lieu à Paris au mois de novembre suivant, il posa sa candidature dans la 8e circonscription, se présenta dans les réunions publiques, et fit une brillante campagne électorale, à la suite de laquelle il se vit préférer M. Emmanuel Arago. Un an ne s'était pas écoulé que l'Empire croulait, après avoir clos par la honte de Sedan l'ère inaugurée par le crime du 2 décembre. Le jour même de la révolution du 4 septembre 1870, M. Hérold était nommé secrétaire général du ministère de la justice, et, le lendemain, secrétaire du gouvernement de la Défense nationale. Pendant le long siége que soutint Paris, il ne joua qu'un rôle secondaire. Après la capitulation de la capitale, il fut appelé au poste de ministre de l'intérieur par intérim (5 fév. 1871), et ce fut lui qui, à ce titre, présida aux élections du 8 février. Encore une fois M. Hérold se présenta à la députation; mais il ne put obtenir le mandat de représentant à l'Assemblée nationale. Lorsque l'autorité suprême fut déférée à M. Thiers, M. Hérold, qui s'était démis de ses fonctions ministérielles, se vit appelé à faire partie de la commission provisoire chargée de remplir les fonctions de conseil d'Etat, et il y rendit de réels services; néanmoins, lorsque l'Assemblée de Versailles, en vertu d'une loi nouvelle, élut en juillet 1872 les membres du conseil d'Etat reconstitué, la majorité monarchique eut soin d'écarter de ce corps un homme qui avait, à ses yeux, le tort inexcusable d'être attaché à la République, et M. Hérold rentra dans la vie privée.

Indépendamment d'articles insérés dans la *Revue pratique du droit français,* de 1856 à 1862, dans le *Siècle,* la *Tribune,* le *Journal des économistes,* etc., de *Mémoires,* de *Consultations judiciaires,* on lui doit : *De la preuve de la filiation* (1851), thèse de doctorat; *Manuel électoral* (1861, in-8°), en collaboration avec Clamageran, Dréo, Durier, Ferry, Floquet, dont le succès a été énorme; *Sur la perpétuité de la propriété littéraire* (1862, in-8°); le *Vote des villes* (1864, in-8°); *Tableau de l'ordre des avocats au conseil d'Etat et à la cour de cassation,* avec une *Introduction historique* (1867, in-4°), ouvrage rédigé sur la demande du conseil de son ordre; un *Projet de loi électorale* (1869); le *Droit électoral devant la cour de cassation* (1869), etc.

HÉRON s. m. (é-ron; *h* asp. — Du germanique : ancien haut allemand *heigero,* anglo-saxon *hragra,* ancien allemand *reigir* pour *hreigir,* allemand moderne *reiher,* héron; d'une racine perdue *hrag,* qui se retrouve dans le grec *kerchô, kerchnô,* avoir la voix rauque, d'où *kerchnê,* espèce de faucon, et aussi dans le kymrique *crygyr, cryhir, creyr, cryr,* héron, de *crygu, creyu,* crier d'une voix rauque. Comparez le lithuanien *kreget, kregti,* grogner, coasser, et le russe *korga,* corneille. Tous ces termes sont des onomatopées). Ornith. Genre d'oiseaux échassiers cultrirostres, comprenant un assez grand nombre d'espèces, dont plusieurs habitent l'Europe : *Le* HÉRON *cendré habite les forêts de haute futaie.* (E. Baudement.) *Les* HÉRONS *nichent sur les arbres élevés.* (V. Meunier.) *Les* HÉRONS *se réunissent de cinquante lieues à la ronde pour nicher en commun sur les grands chênes.* (Toussenel.)

> Un jour, sur ses longs pieds, allait je ne sais où
> Le *héron* au long bec emmanché d'un long cou.
> LA FONTAINE.

— **s. m. pl.** Tribu d'oiseaux échassiers cultrirostres, ayant pour type le genre héron.

— Comm. Plumes noires de héron, dont font usage les plumassiers.

— Hist. *Vœu du héron*, Vœu bizarre prononcé sur un héron en 1338, et par lequel Edouard III, les principaux seigneurs de sa cour et Robert d'Artois s'engagèrent à se signaler par leurs exploits dans la guerre qu'ils allaient commencer contre la France.

— Ichthyol. *Héron de mer*, Nom vulgaire de l'espadon.

— **Encycl.** Ornith. La tribu des *hérons* renferme des oiseaux dont le bec est fort et fendu jusque sous les yeux, lesquels sont entourés d'une peau nue s'étendant jusqu'au bec. Les jambes sont écussonnées; les doigts sont assez longs, et l'ongle de celui du milieu est tranchant et dentelé sur le bord interne. Enfin leur estomac est peu musculeux et l'intestin n'est pourvu que d'un seul cœcum très-petit. Ces oiseaux vivent sur le bord des rivières et des lacs, ou dans les marais. Ils se nourrissent principalement de poissons, de grenouilles, de mollusques, d'insectes. Souvent on les voit immobiles, sur le bord des eaux, debout sur un pied, le corps droit, le cou replié et la tête presque cachée entre les épaules. Leur aspect semble indiquer un mélange de tristesse et de stupidité. Ils restent isolés ordinairement pendant le jour, mais ils se réunissent en grandes troupes pour nicher et pour émigrer. Lorsqu'ils volent, ils tiennent leur cou replié et leur tête appuyée sur le haut du dos. Parmi les oiseaux que renferme cette tribu, il en est qui ont le bec plus long que la tête et au moins aussi large que haut à sa base, et dont le cou grêle est garni vers la partie inférieure de longues plumes pendantes : ce sont les *hérons* proprement dits. De ce nombre est le *héron* commun, grand oiseau d'un gris bleuâtre, avec le devant du cou blanc, parsemé de larmes noires, et l'occiput orné d'une huppe noire. Son corps est grêle, ses ailes sont très-grandes et fort concaves, et son vol si puissant, que souvent la hauteur à laquelle il s'élève le rend invisible à nos yeux. Pendant le jour, il se tient isolé et à découvert sur le bord des eaux, dans l'attente de sa proie. La nuit, il se retire dans les bois de haute futaie; il en revient avant le jour; il place, en général, son nid sur le sommet des arbres les plus élevés, et pond trois ou quatre œufs d'un beau vert de mer. Pendant l'incubation, le mâle porte à sa compagne les fruits de sa pêche. Lorsque le *héron* est attaqué par quelque oiseau de proie, il cherche à échapper à son ennemi en s'élevant le plus possible dans l'air et en gagnant ainsi le dessus. Jadis les chasseurs prenaient un grand plaisir à le faire poursuivre ainsi par le faucon, mais seulement pour jouir du spectacle de cette lutte, car sa chair n'est pas un mets agréable. On le trouve dans presque toute l'Europe et même dans plusieurs autres parties du monde, mais il n'est jamais commun dans les pays habités. Dans certaines localités, il est stationnaire; dans d'autres, il émigre. On donne le nom d'aigrettes à des espèces de *hérons* dont les plumes, au bas du dos, deviennent, à certaines époques, longues et effilées. Il s'en trouve en Europe deux espèces toutes blanches, dont les plumes sont employées pour la parure des dames. La grande aigrette est commune en Asie, dans la partie orientale de l'Europe, le nord de l'Afrique et l'Amérique septentrionale. Elle passe quelquefois en Allemagne. La petite aigrette, qui est moitié moindre que notre *héron*, est de passage dans le midi de la France et habite particulièrement les confins de l'Asie. Dans une seconde subdivision de cette tribu, le bec est plus haut que large et très-comprimé. Le blongios, petite espèce de *héron*, voisine des précédentes, appartient à ce groupe. Sa taille ne dépasse guère celle d'un râle, et son plumage est fauve et noir. Il n'est pas rare dans la Suisse et les parties montagneuses de la France; il n'y arrive qu'à l'époque où les herbes des prairies sont assez hautes pour lui fournir un abri, et il se tient d'ordinaire près des étangs. On range aussi dans cette division les butors, qui ont les plumes du cou lâches et écartées, et les bihoreaux, dont l'occiput est garni de deux ou trois longues plumes droites et robustes. Le butor d'Europe a le plumage jaune doré, tacheté de noirâtre; il se tient habituellement caché au milieu des roseaux, immobile et le bec levé vers le ciel. Lorsqu'il est attaqué, il se défend avec courage et en portant à ses ennemis de violents coups de bec. Sa voix est si forte que ses cris lui ont valu le nom de *bos taurus*, dont on paraît avoir fait par corruption le mot butor. Cet oiseau n'est pas rare en France. Le bihoreau d'Europe se trouve depuis la Chine jusqu'en Amérique, et fréquente les rivages de la mer aussi bien que le bord des fleuves, des lacs et des marais. Pendant la nuit, il fait entendre une espèce de croassement lugubre, et il se nourrit d'insectes et de limaces aussi bien que de grenouilles et de petits poissons. Les vieux sont blancs, à calotte et à dos noirs; les jeunes, gris, à manteau brun. Les savacous, oiseaux d'Amérique remarquables par leur bec large et écrasé, prennent place à côté des *hérons* dans cette grande tribu de la famille des cultrirostres.

Héron (le) de la fable, Allusion à une fable de La Fontaine, signifiant qu'il ne faut pas être trop difficile, qu'il ne faut pas faire le dégoûté, quand on a à peu près ce qui convient, et qu'autrement on s'expose à trouver moins, ou même à ne plus rien trouver du tout; à l'exemple du héron qui, après n'avoir pas daigné ouvrir le bec pour la carpe, le brochet, la tanche, le goujon,

> Fut tout heureux et tout aise
> De rencontrer un limaçon.

HÉRON l'Ancien, mécanicien et mathématicien grec, né à Alexandrie. Il vivait dans le IIe siècle av. J.-C. On le croit fils de Ctésibius, dont il fut le disciple. Parmi ses inventions mécaniques, on distingue surtout l'ingénieux appareil pneumatique nommé *fontaine de Héron* (v. FONTAINE) et l'*éolipyle*. On a aussi de lui la description de divers appareils curieux destinés à tirer parti de la force élastique de l'air. La plupart de ses traités mécaniques sont perdus; il nous reste seulement des fragments de ses *Pneumatiques*, un traité des *Projectiles*, et deux livres sur les *Automates*.

HÉRON le Jeune, géomètre grec. Il vivait dans le Ve siècle de notre ère ou peut-être plus tard. Eutocius a emprunté de lui la règle arithmétique pour l'extraction de la racine carrée d'un nombre. Deux seulement de ses ouvrages relatifs à la géométrie sont parvenus jusqu'à nous. Le premier, intitulé *Nomenclatura vocabulorum geometricorum*, a été traduit et publié par Dasypodius (1579); il contient des définitions et éclaircissements. L'autre, la *Dioptrie*, que M. Venturi, de Bologne, a traduit en italien sous le nom de *il Traguardo* (le *Niveau*), est un traité de géodésie où se trouvent indiquées les solutions graphiques, à exécuter sur le terrain, d'une foule de questions de géométrie pratique, telles que : mesurer la différence de niveau de deux points invisibles l'un de l'autre; trouver la distance d'un point accessible à un point inaccessible, ou celle de deux points inaccessibles; mener d'un point donné une perpendiculaire sur une droite dont on ne peut approcher; prolonger une droite au delà d'un obstacle; donner au terrain une pente déterminée; mesurer la surface d'un champ sans y pénétrer, etc. Cet ouvrage de Héron établit, comme on voit, une transition entre la géométrie spéculative des Grecs, où jamais n'apparaissent les questions de mesures, et la géométrie des modernes; on y trouve la formule de la mesure de l'aire d'un triangle en fonction de ses trois côtés, formule dont la réinvention a fait une partie de la réputation de Tartaléa.

M. Chasles ne fait qu'un seul et même homme de Héron l'ancien et de Héron le jeune. Cette confusion mènerait à des conclusions choquantes au point de vue historique; ainsi il est inadmissible qu'un géomètre presque contemporain d'Euclide ait pu seulement concevoir l'idée de parvenir à l'expression de la mesure d'un triangle en fonction de ses trois côtés.

Archimède et Apollonius n'auraient pas même entendu la question; jamais ils ne se sont proposé d'obtenir la mesure d'une surface quelconque, surtout appréciée au moyen des mesures de lignes, et encore bien moins à l'aide de racines carrées. M. Chasles voit la difficulté; il s'étonne, en effet, mais il se borne à admirer, sur la foi des biographes. La simple soustraction de quelques siècles à l'âge de Héron d'Alexandrie éclaircit entièrement la difficulté.

HÉRON (don Marcel), général espagnol, fils d'un trésorier des guerres dans les Flandres, vivant au XVIIIe siècle. Il se signala par son intrépidité, devint capitaine, puis commandant des gardes wallonnes au service de l'Espagne, et accompagna en Italie don Carlos, fils de Philippe V, devenu roi de Naples sous le nom de Charles VII. Ce prince était en guerre avec Marie-Thérèse et se trouvait à Velletri lorsque cette place fut attaquée par surprise par des troupes autrichiennes. Il allait être fait prisonnier, lorsque Héron, le voyant éperdu de terreur, le plaça sur la croupe de son cheval, qu'il enfourcha aussitôt, et le conduisit, à travers les rues de la ville livrée aux flammes, jusqu'à l'hôtel du marquis de l'Hôpital, ambassadeur de France, où il trouva un sûr refuge (1737). Par la suite, Charles VII étant monté sur le trône d'Espagne sous le nom de Charles III, se souvint de Marcel Héron et le nomma lieutenant général et gouverneur de Tarragone.

HÉRON, fameux agent du comité de Sûreté générale, né à Versailles, mort vers 1797. Au commencement de la Révolution, il publia un écrit intitulé : *Banqueroute générale*, et que quelques-uns croient avoir été écrit par Marat, que Héron avait aidé à se cacher. Il paraît qu'il combattit au 10 août, et que même il reçut cinq blessures. C'est du moins ce qu'affirma Moïse Bayle à la Convention, le 20 mars 1794.

Quoi qu'il en soit, Héron fut un des agents les plus actifs du comité de Sûreté générale, et il avait sous ses ordres de nombreuses brigades, pour la surveillance et l'incarcération des royalistes et des suspects. On peut même dire que, par l'importance de ses fonctions, c'était un véritable préfet de police. On le nommait le *Chef*, et il marchait toujours armé jusqu'aux dents. On trouve, dans les *Mémoires de Sénart*, divers traits sur ce personnage; mais on sait que Sénart, agent lui-même, ne mérite aucune confiance, et que son livre est un amas d'inepties, où les ennemis de la Révolution n'ont que trop souvent puisé. On a dit aussi que Robespierre se servait de Héron, bien que celui-ci n'appartînt pas au bureau de police du comité de salut public, mais bien au comité de sûreté générale. La chose n'est pas impossible en soi, mais ne paraît pas établie péremptoirement. Attaqué à la Convention en mars 1794, il fut défendu par Cambon, Moïse Bayle et Robespierre. De tels instruments sont nécessairement brisés lors des changements de politique. Héron fut arrêté après le 9 thermidor. Lors de l'insurrection de prairial, il fut attaqué de nouveau par Bourdon (de l'Oise), qui demandait qu'on l'envoyât à l'échafaud. Il finit par être renvoyé, pour les excès de pouvoir qu'on lui reprochait, devant le tribunal d'Eure-et-Loir; mais l'amnistie de l'an IV mit fin à la procédure. Héron mourut peu de temps après. On a fait de cet agent un véritable personnage de mélodrame; mais il est à croire que le caractère nécessairement mystérieux de ses fonctions a beaucoup contribué à ce résultat.

HÉRON (Robert), écrivain écossais, né vers 1765, mort en 1807. Il suivit quelque temps la carrière ecclésiastique, devint prédicateur de la haute Eglise d'Edimbourg, puis s'adonna entièrement à la culture des lettres et des sciences. En 1799, il alla se fixer à Londres, où il composa des ouvrages de différents genres, collabora à plusieurs journaux, en dirigea trois, fut emprisonné pour dettes et alla mourir à l'hôpital. Outre un certain nombre de traductions, on a de lui : *Observations pendant un voyage en Ecosse* (1793, 2 vol. in-8o); *Histoire générale d'Ecosse* (1784-1799, 6 vol.); *Douceurs de la vie* (1806), etc.

HÉRON (miss Mathilda), artiste dramatique américaine, née à Philadelphie vers 1830, d'une famille honorable et aisée, qui tenta, mais vainement, de contrarier ses goûts précoces pour la carrière théâtrale. Malgré ses parents, elle débuta à New-York en septembre 1850, et excita un tel enthousiasme dans le rôle de Bianca de *Fazio*, que les siens lui pardonnèrent sa résolution. A Philadelphie, où elle parut ensuite, puis à Washington, elle obtint de grands succès et les encouragements de la tragédienne Charlotte Cushman. Après avoir passé six mois à Boston, elle alla en Californie, où ses admirateurs, lors de sa représentation de départ, lui firent don d'une somme de 20,000 fr. En 1854, elle vint en Europe, parcourut l'Angleterre et la France, étudia le jeu des principaux acteurs de Londres et de Paris. Dans cette dernière ville, elle s'attacha notamment à interpréter le beau rôle de Camille des *Horaces*, qui, plus tard, est devenu un de ses meilleurs. Depuis 1857, elle est engagée à New-York, où elle s'est fixée après avoir exploré les villes les plus importantes des Etats-Unis, Baltimore, Cincinnati, etc.

HÉRON DE VILLEFOSSE (Antoine-Marie, baron), savant minéralogiste, membre libre de l'Académie des sciences (1816), né à Paris en 1774, mort en 1852. Il devint inspecteur des mines en 1801, et fut chargé, sous l'Empire, de l'organisation du service des mines dans les pays conquis de l'Allemagne, notamment dans le Hanovre, la Saxe et la Westphalie. Le souvenir des importants services qu'il avait rendus à l'industrie minière de ces différents pays lui permit, en 1815, d'intercéder avec succès auprès des souverains étrangers pour obtenir des allégements à la contribution de guerre imposée à la ville de Paris, et il reçut du conseil municipal, comme témoignage de reconnaissance, une tabatière en or ornée des armes de la ville en brillants. Il fut nommé secrétaire du cabinet de Louis XVIII (1820), créé baron et conseiller d'Etat par Charles X, et appelé à la vice-présidence du conseil des mines en 1832. On a de lui, outre des rapports et de nombreux mémoires, insérés pour la plupart dans le *Journal des mines : Essai sur l'histoire de la Révolution française, par une Société d'auteurs latins* (1800, in-8o), livre ingénieux, composé avec des fragments de Tacite, de Tite-Live, de Salluste, de Cicéron, etc.; *De la richesse minérale* (1810-1819, 3 vol. in-4o, avec atlas de 165 pl. in-fol.), un des traités de métallurgie les plus complets que nous ayons.

HÉRON (fontaine de). V. FONTAINE.

HÉRONNEAU s. m. (é-ro-nô; *h* asp. — dimin. de *héron*). Ornith. Jeune héron.

HÉRONNER v. n. ou intr. (é-ro-né; *h* asp. — rad. *héron*). Faucon. Chasser le héron.

HÉRONNIER, IÈRE adj. (é-ro-nié, iè-re; *h* asp. — rad. *héron*). Faucon. Qui est dressé pour la chasse du héron : *Faucon* HÉRONNIER.

— s. f. Partie de parc ou de bois disposée pour attirer et faire vivre les hérons : *Sous François Ier, le héron devint rare, si bien on le chassait; ce roi le logé autour de lui à Fontainebleau, y fait des* HÉRONNIÈRES. (Michelet.)

HÉROOGONIE s. f. (é-ro-o-go-nî — du gr. *hêrôs*, héros; *gignomai*, je nais). Histoire, filiation des héros, des demi-dieux : *La* HÉROOGONIE *d'Hésiode*.

HÉROOPOLIS, ville de l'ancienne basse Egypte, à l'E., près du golfe Héroopolite (branche occidentale du golfe Arabique, appelée aujourd'hui golfe de Suez), et sur le canal de Nechao, au S.-O. de Péluse. Cette ville fut construite par les Hébreux, dans la terre de Gessen, un peu avant le temps de Moïse. Le lieu appelé actuellement *Tell-es-Masrouta* répond à l'ancienne Héroopolis. On y a trouvé une statue du grand Sésostris.

HÉROPHILE, sibylle d'Erythres, fille d'une nymphe et du berger Théodore ou d'Apollon Sminthée. Elle prédit à Hécube les malheurs dont serait cause l'enfant qu'elle portait dans son sein et qui devait être Pâris, vécut successivement à Claros, à Samos, à Délos, à Delphes, et vint mourir dans le temple d'Apollon en Troade.

HÉROPHILE, médecin et anatomiste grec, de la famille des Asclépiades, né en Chalcédoine 334 ans av. J.-C. Il vint s'établir à Alexandrie sous le règne de Ptolémée Soter. Le premier de tous les médecins, il fit des expériences sur les criminels vivants que lui fournissait Ptolémée, et dont le nombre, d'après Celse et Tertullien, s'éleva au delà de 600! Ce savant, qui est le véritable créateur de l'anatomie humaine, pratiqua encore le premier les autopsies cadavériques, dans l'intention de préciser la nature et le siége des maladies. La nouveauté d'une pareille tentative frappa fortement les esprits et fit publier toutes sortes d'exagérations pour rendre odieux à tous cet homme, qu'on regardait comme coupable d'une horrible profanation. Ses écrits sont perdus depuis longtemps; il nous est donc impossible de juger de l'étendue de ses connaissances en anatomie, dont Galien seul nous a donné une idée incomplète. On sait seulement qu'il fit plusieurs découvertes anatomiques; il s'occupa surtout du système nerveux, et paraît avoir connu la division en nerfs sensitifs et en nerfs propulseurs. Plusieurs des noms qu'il donna à différentes parties de nos organes sont encore en usage. On peut citer, entre autres, les noms de *rétine* et d'*arachnoïde* donnés par lui à certains organes de l'œil qu'il avait étudiés avec un soin particulier.

HÉRORE s. f. (é-ro-re). Arboric. Variété de poire.

HÉROS s. m. (é-ro; *h* asp. — gr. *hêrôs*, en sanscrit *vira*, lat. *vir*, homme fort). Mythol. Personnage né du commerce d'un dieu avec une femme ou d'une déesse avec un simple mortel : *Hercule, Achille, Castor et Pollux étaient des* HEROS.

— Par ext. Homme qui, par son courage, sa magnanimité, son génie, accomplit des choses grandes ou périlleuses; se dit particulièrement de ceux qui s'illustrent par leurs exploits guerriers : *Mourir en* HÉROS. *Quelques grands avantages que la nature donne, ce n'est pas elle seule, mais la fortune avec elle qui fait les* HÉROS. (La Rochef.) *Le* HÉROS *se dédommage des vertus qui lui manquent par l'éclat de celles qu'il possède.* (J.-J. Rouss.) *La raison fait des philosophes, la gloire fait des* HÉROS, *mais la seule vertu fait des sages.* (Vauven.)

> Ce qui fait le *héros* dégrade souvent l'homme.
>
> VOLTAIRE.

> Pour son siècle incrédule, un *héros* n'est qu'un [homme.
>
> LAMARTINE.

> Vous qu'afflige la détresse,
> Croyez que plus d'un *héros*
> Dans le soulier qui le blesse
> Peut regretter ses sabots.
>
> BÉRANGER.

> Est-on *héros* pour avoir mis aux chaînes
> Un peuple ou deux ? Tibère eut cet honneur.
> Est-on *héros* en signalant ses haines
> Par la vengeance? Octave eut ce bonheur.
> Est-on *héros* en régnant par la peur?
> Séjan fit tout trembler, jusqu'à son maître.
> Mais de son ire éteindre le salpêtre,
> Savoir se vaincre, et réprimer les flots
> De son orgueil, c'est ce que j'appelle être
> Grand par soi-même, et voilà mon *héros*.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

— Par ext. Homme qui possède certaines qualités, certains mérites au plus haut degré : *Un* HÉROS *de patience, de sagesse. Tout magistrat qui n'est pas un* HÉROS *de probité n'est pas même un honnête homme.* (De Falloux.)

— Principal acteur dans une aventure, dans un événement : *Dieu est le véritable* HÉROS *de l'histoire universelle.* (H. Heine.) ‖ Principal personnage d'une œuvre littéraire : HÉROS *épique. Le poëte doit se cacher toujours pour ne laisser paraître que le* HÉROS. (Volt.)

> Un roman, sans blesser les lois ni la coutume,
> Peut conduire un *héros* au deuxième volume.
>
> BOILEAU.

— Entom. Nom vulgaire d'un papillon diurne.

— **Syn. Héros, grand homme.** V. GRAND HOMME.

— **Encycl.** Litt. Le *héros épique* est celui autour duquel se groupe l'action de l'épopée; il se pénètre donc intimement du sens général de l'œuvre, puisqu'il en est le principal ressort, et il sera, soit merveilleux et surnaturel, soit simplement tragique ou philosophique, suivant que le poëme aura l'un ou

l'autre de ces caractères. Les développements que nous avons donnés à l'étude de l'épopée nous dispensent d'envisager à part bien longuement le *héros* épique; nous nous contenterons de passer en revue d'une façon sommaire la série de ces mythes, de ces demi-dieux et de ces guerriers qui, de tout temps, ont servi d'idéal aux poëtes.

Les premiers *héros* épiques ne sont pas seulement surnaturels, ce sont des dieux. Dans le *Ramayana*, Rama est une incarnation de Vichnou; dans les *Niebelungen*, Sigard descend d'Odin; de même, Achille est fils de Thétis, Enée est fils de Vénus, et le *héros* des *Dionysiaques* est Bacchus lui-même. Ulysse, le *héros* du second poëme homérique, n'est plus qu'un homme. Mais déjà, dans l'*Iliade*, l'élément humain, en ce qui regarde le *héros* épique, jouait un certain rôle; Achille; tout fils de déesse qu'il est, n'est plus un dieu, il est vulnérable au talon et il meurt. Enée aussi, quoique fils de Vénus, est mortel, par son père Anchise. Jason, le *héros* des *Argonautiques*, et tous les personnages qui l'accompagnent dans son expédition, Castor et Pollux, Orphée, Hercule, doivent être placés sur le même rang; il est aisé de voir que ces types, en passant de l'épopée indienne dans l'épopée hellénique, ont changé de caractère, qu'ils ne sont plus des personnifications de mythes célestes, qu'ils sont au contraire des hommes divinisés; ils représentent l'idéal du *héros* épique, tel que se le figuraient les Grecs.

La même tendance au merveilleux se remarque dans la plupart des *héros* épiques du moyen âge; Arthus et Charlemagne, transfigurés par la légende, sont semblables à des dieux; les paladins, Renaud, Roland, etc., sont invincibles comme Achille et Jason; ni Arthus ni Merlin ne sont morts; ils reviendront un jour pour faire triompher leur race. Après les cycles d'Arthus et de la Table-Ronde, quand la littérature se purifie et se raffine, le *héros* épique, quoique doué toujours des plus hautes facultés, s'humanise complétement. Godefroy de Bouillon et Vasco de Gama, c'est-à-dire les croisades et la découverte du nouveau monde, tels sont les deux *héros* et les deux grands sujets épiques du XVIe siècle; ils inspirent la *Jérusalem délivrée* et les *Lusiades*.

A partir de cette époque, il est difficile de ramener les *héros* épiques à un ou deux types communs; l'épopée n'est plus une chose d'inspiration, une tradition chantée et vue, comme dans les poëmes homériques, à travers les fictions des âges primitifs; c'est une composition purement littéraire, ne reflétant plus une époque. Le poëte choisit son *héros* dans l'histoire, dans la légende ou dans sa propre fantaisie; on ne lui demande que d'intéresser. De Milton à M. Edgar Quinet, ce choix a porté sur bien des personnages différents, dont la réunion a quelque chose de bizarre; citons seulement : Adam, saint Louis, Moïse, Childebrand, Clovis, Jonas, Henri IV, Jeanne Darc, Pierre le Grand, Jésus-Christ (la *Messiade*), le Juif Errant (*Ahasverus*) et Napoléon. Les mieux inspirés parmi les poëtes sont ceux qui ont choisi des types légendaires ou mythiques, comme Adam, Faust, Ahasverus ou Don Juan. Généralement, dans l'épopée moderne, et dans l'*Enéide* elle-même, le *héros* épique est un personnage qui manque d'intérêt précisément à cause de la hauteur sereine où le poëte a été forcé de le placer. Le pieux Enée n'est pas beaucoup plus amusant que le sage Eudore, et Godefroy de Bouillon, malgré toute la verve du Tasse, est un peu taillé sur le même modèle.

Quant aux héroïnes, leurs noms seuls évoquent dans le souvenir des types de grâce et de beauté idéale qui restent gravés en caractères ineffaçables : Hélène, Pénélope, Didon, Clorinde, Ève, Madeleine, Haydée, Velléda, Laurence, autant d'aspects harmonieux de la femme, autant de créations amoureusement caressées par la fantaisie du poëte. Elles nous dédommagent amplement de l'inévitable ennui du *héros* épique.

Héros (LE) [*El Heroe*], traité politique du jésuite espagnol Balthazar Gracian (XVIIe siècle). C'est un de ces nombreux livres composés dans les cours pour l'éducation des rois, à l'imitation du fameux *Prince* de Machiavel, mais avec des vues bien moins profondes. Gracian, moraliste élevé et original dans le *Criticon*, littérateur ingénieux dans son traité de la *Finesse* ou *Art du bel esprit*, n'est pas un politique sans valeur. Son livre *El politico Fernando*, écrit à la louange de Ferdinand le Catholique, considéré, à cause de la prise de Grenade, comme le véritable fondateur de la monarchie castillane, est un cours d'histoire raisonné, appliqué à un point de vue particulier qui pourrait s'intituler l'art de régner. Le *Héros* est la suite naturelle de cet important traité de politique. Gracian y examine, avec sa finesse ordinaire, les qualités nécessaires au héros moderne, c'est-à-dire au grand prince, car le temps des héros de chevalerie est passé. A l'aide de préceptes et d'exemples tirés de Sénèque, d'Esope, d'Homère, d'Aristote, de Tacite, il lui inculque la prudence, la sagacité, l'humeur guerrière, la philosophie, la politique. Les trois grandes qualités qu'il veut voir chez un prince sont : l'art de maîtriser sa volonté, l'art de faire naître les sympathies, et enfin la confiance dans la fortune. Autour de ces qualités primordiales se groupent la prudence, le courage, le goût des entreprises, le sang-froid dans les circonstances extrêmes, l'affabilité vis-à-vis de ceux qui l'entourent. Les qualités de l'esprit étant dominantes chez Gracian, il conçoit mal un monarque qui ne serait pas spirituel; son héros aura par conséquent le don des fines reparties. Avec ce bagage, il sera un prince parfait.

El Heroe parut en 1637, à Huesca, et parmi les œuvres de Lorenzo Gracian, frère de l'auteur, Balthazar, qui, pour ses œuvres profanes, emprunta toujours le nom de Lorenzo.

HEROS (Martin DE LOS), homme d'Etat espagnol, né vers 1790, mort en 1859. Successivement ministre d'Etat, bibliothécaire en chef et directeur de la bibliothèque nationale de Madrid, intendant de la maison et du domaine royal pendant la minorité d'Isabelle II, et, de 1854 à 1856, député aux Cortès, il était à sa mort sénateur à vie du royaume et membre de l'Académie royale d'histoire de Madrid. On a de lui : *Manuel du voyageur dans les Pays-Bas; Mémoires sur l'administration de la maison de la reine;* le *Comte Pedro Novarro*; divers articles dans le grand *Dictionnaire de géographie* de Madoz, etc.

HÉROUET s. m. (é-rou-è). Arboric. Variété de pomme.

HÉROUVILLE (l'abbé D'), écrivain français du XVIIIe siècle. Il a publié, sous le voile de l'anonyme, des ouvrages de piété, dont l'un surtout a eu de nombreuses éditions; c'est son *Imitation de la très-sainte Vierge* (Paris, 1768).

HÉROUVILLE DE CLAYE (Antoine DE RICOUART, comte D'), lieutenant général, écrivain militaire, né à Paris vers 1713, mort en 1782. Il est l'auteur d'un livre estimé, qui parut d'abord sous le nom du maréchal de Saxe : *Traité des légions, à l'exemple des anciens Romains*, ou *Mémoires sur l'infanterie* (1757, in-12). Il a fourni des articles de minéralogie à l'*Encyclopédie méthodique*.

HERPAILLE s. f. (èr-pa-lle; *h* asp.; *ll* mll.). V HARPAILLE.

HERPAILLER v. n. ou intr. (èr-pa-llé; *h* asp.; *ll* mll.). Véner. V. HARPAILLER.

HERPE s. f. (hèr-pe; *h* asp. — de *harper*, saisir). Econ. rur. Espèce de crible à trémie et en plan incliné.

— Mar. Lisse courbe du garde-corps, de chaque côté de la guibre.

— Véner. Syn. de HARPE.

— Annél. Syn. de PÉRIPATE, Genre d'annélides, autrefois rangé à tort parmi les mollusques.

— Pl. *Herpes marines*, Objets que la mer rejette sur le rivage, ou qu'on trouve sur le bord de la mer, tels que l'ambre, le corail, les coquillages, etc.

HERPÉ, ÉE adj. (èr-pé; *h* asp.). Véner. Syn. de HARPÉ.

HERPÈS s. m. (èr-pès — du gr. *herpês*, dartre, ulcère rongeant; de *herpô*, je rampe, les maladies herpétiques gagnant de proche en proche. Le grec *herpô* est absolument le même que le latin *serpere* et le sanscrit *sarp*, d'où aussi le kymrique *serfac*, vaciller, et le gothique *sliupan*, ancien allemand *sliufan*, ramper, *slifan*, glisser, anglo-saxon *slippan*. V. SERPENT). Pathol. Eruption vésiculeuse qui survient à la peau.

— **Encycl.** L'*herpès* est une éruption de vésicules, réunies en groupe sur une base enflammée, et disposées de façon à occuper une ou plusieurs plaques bien circonscrites de la peau, séparées les unes des autres par des espaces où l'épiderme est intact. On admet plusieurs espèces d'*herpès*, selon le siége de l'éruption, la disposition des vésicules, la coloration du limbe qui les entoure, l'altération concomitante des cheveux ou des poils, etc. C'est ainsi qu'on distingue l'*herpès simple*, l'*herpès phlycténoïde*, l'*herpes labialis*, l'*herpès guttural*, l'*herpes præputialis*, l'*herpes zona*, l'*herpès circiné*, l'*herpes iris* et *hydroa*, l'*herpès nummulaire* et l'*herpès tonsurant*.

— *Etiologie*. Les causes de l'*herpès* en général sont prédisposantes ou occasionnelles. Parmi les premières, on trouve l'âge et le tempérament. Quoique cette affection puisse se développer à tout âge de la vie, on l'observe beaucoup plus fréquemment chez les jeunes gens et les adultes. Les sujets blonds, à peau fine, les tempéraments nerveux, les femmes surtout, semblent plus particulièrement disposés à contracter l'*herpès*. Les causes déterminantes sont : le froid, l'insolation, les changements de saison, le contact de certaines matières irritantes, telles que les flueurs blanches qui mouillent souvent la partie supérieure et interne des cuisses. Un mouvement fébrile, quelque peu considérable qu'il soit, produit très-souvent l'*herpes labialis*. Enfin la période germinative du trichophyton est presque toujours accompagnée de quelque éruption herpétique.

— *Description*. 1o *Herpès simple*. Il est rare que cette affection soit annoncée par des symptômes précurseurs généraux. Ordinairement les individus éprouvent, sur un point quelconque de la surface cutanée, une légère démangeaison, dont ils ignorent la cause, et à laquelle ils prêtent peu d'attention : ils se contentent de se gratter de temps en temps. La peau devient rouge, est bientôt le siége d'un sentiment de cuisson ou de chaleur qui va quelquefois jusqu'à la brûlure. Le lendemain, ils trouvent une surface rouge, enflammée et garnie de petites vésicules résistantes, groupées, présentant le volume d'un grain de millet (*herpes miliaris*), et remplies d'un liquide séreux. Leur forme est globuleuse. Lorsqu'elles sont un peu volumineuses, elles sont dures, transparentes, d'une couleur opaline et argentée. Les groupes sont composés habituellement de vingt à quarante ou cinquante vésicules entourées d'une aréole érythémateuse. Au bout de deux ou trois jours, ces petites tumeurs se flétrissent; le liquide qu'elles contiennent, devenu puriforme, s'épanche et se concrète pour former des croûtes brunâtres qui se dessèchent et ne tardent pas à tomber. Elles laissent à leur place une empreinte violacée ou rougeâtre, et quelquefois, chez les vieillards, des ulcérations superficielles. Ajoutons cependant que ces traces de l'éruption disparaissent en peu de temps et pour toujours, quand la maladie ne doit pas se reproduire et passer à l'état chronique. L'*herpès* simple peut être borné à une seule plaque vésiculeuse à la surface du corps, mais, le plus souvent, on rencontre plusieurs groupes de vésicules occupant en même temps différents points de la peau, qu'elles les aient envahis simultanément ou successivement.

2o *Herpès phlycténoïde*. Les écarts de régime, les émotions morales vives, l'action locale des agents irritants, un mouvement fébrile un peu intense, telles sont les causes sous l'influence desquelles se développe l'*herpès* phlycténoïde. Il est encore symptomatique de la dartre, de l'arthritis et de la syphilis. Comme son nom l'indique, cette affection est caractérisée par des vésicules assez volumineuses, qui ressemblent à des phlyctènes. L'éruption est ordinairement précédée ou accompagnée de quelques symptômes généraux, fièvre, soif, anorexie, qui ne tardent pas à disparaître. Les vésicules se présentent d'abord sous forme de petits points rouges, sur une surface dont l'étendue varie depuis celle d'un écu jusqu'à celle de la paume de la main. Très-petites au début, elles acquièrent bientôt le volume d'un pois. Vingt-quatre heures après leur formation, le liquide qu'elles renferment, limpide et transparent au commencement, paraît déjà lactescent. Enfin, vers le troisième jour après l'éruption, les petites tumeurs s'affaissent et se flétrissent, le liquide s'épanche et forme de légères croûtes, qui se détachent du septième au huitième jour. A la fin du second septenaire, quelquefois un peu plus tard, la maladie a complétement disparu. L'*herpès* phlycténoïde peut occuper toutes les régions du corps; mais c'est surtout aux joues, à la poitrine et aux bras qu'on le rencontre. Bazin distingue l'*herpès* phlycténoïde de l'*herpès* arthritique, en ce que le premier reconnaît pour cause les émotions morales, tandis que le second est produit par l'impression du froid, et que les vésicules présentent un volume inégal. Enfin, il distingue l'*herpès* syphilitique de ce dernier par l'existence d'une rougeur cuivrée, par la disposition de l'éruption en cercles ou en corymbes, et par des symptômes vénériens concomitants.

3o *Herpes labialis*. Cette variété se développe ordinairement à la suite des fièvres éphémères ou de quelques autres maladies aiguës, ou bien encore sous l'impression du froid ou du contact de certaines substances irritantes. L'éruption vésiculeuse a lieu comme dans les cas précédents, mais elle choisit de préférence pour siége un point déterminé d'une des deux lèvres, assez rarement les deux à la fois. Le point de la lèvre où doit paraître le mal (et c'est ordinairement au point de jonction de la muqueuse avec la peau) devient le siége d'un sentiment de chaleur âcre et brûlante, suivi bientôt d'un léger gonflement. La surface malade est rouge, luisante; elle ne tarde pas à se couvrir de petites vésicules qui opèrent rapidement leur évolution, et les croûtes, qui tombent habituellement du septième au huitième jour, se reproduisent pour plus longtemps si l'on vient à les arracher. Gubler a observé l'*herpes labialis* sur différents points de la face. Ainsi, il l'a vu occuper les joues, le nez, les paupières, la conjonctive palpébrale, la muqueuse buccale et gutturale. Dans l'*herpès* conjonctival, qu'on observe le plus souvent chez les enfants lymphatiques, il se manifeste une vive inflammation, et l'éruption se fait sur la cornée aussi bien que sur la paupière. L'œil est injecté, rouge, et les vésicules, qui constituent le caractère anatomique de cette ophthalmie, peuvent laisser des ulcérations qui vont quelquefois jusqu'à perforer la cornée et à produire des désordres considérables. Aussi, il faut s'empresser de cautériser, dès le début de la maladie, avec le crayon de nitrate d'argent ou de sulfate de cuivre.

4o *Herpès guttural*. Le docteur Gubler est le premier qui ait décrit cette affection, qui constitue l'angine couenneuse dite *commune*. « Elle n'est, dit-il, qu'une variété de l'angine vulgaire, *a frigore*, et prend place dans le groupe naturel des maladies qui dérivent de l'action du froid. La coïncidence fréquente de l'*herpes labialis*, souvent du même côté que l'angine, et la similitude incontestable des lésions de la bouche et de l'orifice guttural, démontrent clairement la réalité de l'*herpès* sur les régions en apparence diphthéritiques. Mais l'*herpès*, comme tous les autres éléments anatomiques des affections tégumentaires, subit des modifications sur les membranes muqueuses. Les vésico-pustules qu'il forme se décoiffent de leur épithélium et montrent à nu leur exsudat plastique, en sorte que, lorsqu'elles deviennent confluentes, elles offrent une surface couenneuse plus ou moins large... La couche plastique de l'*herpès* guttural offre exactement la même composition chimique et microscopique que la pellicule du croup. Malgré cette analogie de lésion avec l'angine diphthéritique maligne, et malgré quelques différences secondaires par rapport à l'éruption cutanée, l'angine couenneuse commune n'est donc, en réalité, qu'un *herpès* de l'isthme du gosier, et mérite le nom d'*angine herpétique*. Il existe deux variétés de cette angine; dans l'une, l'*herpès* est primitif et constitue la lésion unique; dans l'autre, il succède à une amygdalite et se surajoute au phlegmon tonsillaire, en même temps qu'une éruption semblable couvre les lèvres. On pourrait nommer la première *angine d'herpès* et la seconde *angine avec herpès*. Cette affection, bénigne de sa nature, peut néanmoins entraîner des conséquences sérieuses, en raison de son siége et de l'obstacle qu'elle apporte à l'alimentation; elle est à l'*herpes labialis* ce que l'œdème érésipélateux de l'orifice supérieur du larynx est à celui des paupières. L'*herpès* guttural ne réclame aucun traitement spécial. Au début, une émission sanguine, locale ou générale, sera parfois nécessaire; le plus souvent, on aura recours à un éméto-cathartique, utile pour faire tomber l'appareil fébrile et commencer la résolution de l'engorgement inflammatoire. Alors les révulsifs cutanés rendront des services. Les autres indications à remplir sont de calmer les douleurs causées par la déglutition, à l'aide des narcotiques appliqués localement, de favoriser l'élimination des produits exsudés par des gargarismes légèrement détersifs et des boissons émollientes, d'entretenir la liberté du ventre par des lavements et de légers laxatifs, de donner des aliments mous ou liquides, et, s'ils ne sont pris qu'en proportions insuffisantes, d'y suppléer par des lavements nutritifs et de soutenir les forces par des toniques. »

5o *Herpes præputialis*. Cette variété se montre aussi souvent chez la femme que chez l'homme; on lui donne, dans le premier cas, le nom d'*herpes pudendi*. Son siége est alors sur les grandes et les petites lèvres, sur la fourchette et à l'entrée du vagin. Biett, qui, le premier, a fixé l'attention sur cette forme de l'*herpès*, l'a distingué en *aigu* et *chronique*. L'*herpès* aigu se développe, chez l'homme, tantôt sur la peau, tantôt sur la membrane muqueuse du prépuce. Dans le premier cas, l'inflammation est très-modérée, l'éruption se fait par quelques taches rouges, d'étendue variable, dépassant rarement celle d'une pièce de 1 franc. Bientôt apparaissent de petites vésicules globuleuses, transparentes, qui ne tardent pas à disparaître par la résorption du liquide qu'elles renferment. Elles se dessèchent; il se fait une légère desquamation; quelquefois il se forme de petites croûtes brunes qui tombent rapidement, et la maladie se termine au bout de sept ou huit jours. Lorsque l'*herpès* se développe sur la muqueuse, l'inflammation est plus considérable, les démangeaisons sont plus grandes, la cuisson plus vive. Les vésicules, d'abord très-petites, atteignent un volume plus considérable que dans le cas précédent; l'épithélium se rompt et laisse à nu une petite excoriation rosée et superficielle, qui disparaît rapidement sans laisser de traces. L'*herpès* qui se montre sur les organes génitaux de la femme offre la plus grande analogie avec l'*herpès* de l'homme. Il donne lieu à un grand nombre de petites ulcérations, qui sont le siége d'une chaleur brûlante, augmentant toutes les fois que l'urine vient en baigner la surface. Cette affection, dont la principale cause est la malpropreté, ne dépasse guère une durée de huit ou dix jours; mais si la cause persiste, la maladie peut passer à l'état chronique. Elle consiste alors en une succession d'éruptions qui se répètent à des intervalles de plus en plus rapprochés. L'inflammation finit par gagner les couches du tissu cellulaire sous-muqueux; le prépuce se boursoufle, se gonfle, s'épaissit, devient plus rude et plus difficile à se replier sur lui-même; son ouverture se rétrécit de plus en plus, au point d'intercepter même le passage de l'urine, dont l'émission est toujours douloureuse et suivie de démangeaisons et de cuisson. La peau se gerce, se fendille et se déchire aux moindres tractions. Une pareille situation peut entraîner de graves inconvénients; aussi Biett et Cazenave ont observé que tous les malades atteints de cette affection étaient tombés dans un état de profonde tristesse et de découragement.

6o *Herpes zona*. L'*herpes zona* ou *zoster* est caractérisé par des groupes plus ou moins nombreux de vésicules siégeant sur un fond enflammé, mais borné toujours à une moitié du corps. Cette affection a été décrite sous différents noms, tels que : *feu de Saint-Antoine*, *feu sacré*, *herpès phlycténoïde en zone*, etc. Les causes du zona sont les mêmes que celles de l'*herpès* en général. L'éruption est souvent précédée de prodromes, tels que malaise, accablement, troubles divers du côté des voies digestives. La peau où elle doit se faire

est d'abord le siége d'une chaleur plus ou moins grande, de cuissons, de picotements ou de brûlure. Bientôt après on voit paraître des taches d'un rouge vif, irrégulières, se montrant les unes après les autres, et parsemées comme de petites granulations, qui ne tardent pas à constituer de véritables vésicules transparentes et remplies de liquide. Les groupes, plus ou moins confluents, sont entourés d'une aréole rouge, enflammée, et séparés par des intervalles de peau intacte. L'éruption, en forme de demi-ceinture, occupe le plus souvent la base du thorax ; on la rencontre aussi au cou et sur les membres, mais elle n'affecte jamais qu'un seul côté à la fois. La zone herpétique, qui ne dépasse presque jamais le raphé médium du corps, présente une largeur de 2 à 5 centimètres. Les vésicules, dont le volume égale parfois celui d'un petit pois, se fusionnent souvent entre elles pour former des bulles. Vers le cinquième jour de leur existence, elles se flétrissent et se couvrent de légères croûtes jaunes ou brunâtres, qui se détachent bientôt en laissant à leur place des plaques rouges ou violacées, lentes à disparaître. Chez les vieillards débilités, si l'inflammation a été très-vive, ou même ordinaire, les vésicules sont suivies d'une véritable escarre (zona gangréneux), dont la chute, très-douloureuse, laisse une plaie ulcéreuse toujours longue à guérir. La durée ordinaire d'un groupe vésiculaire est de huit à dix jours. L'éruption totale ne se prolonge guère au delà de trois semaines. Le zona n'est jamais accompagné d'accidents graves. Les phénomènes qui le caractérisent dans sa période la plus aiguë sont : une douleur locale, parfois très-intense, et qui persiste, dans certains cas, même après la guérison ; un appareil fébrile modéré, la constipation ou le dévoiement, la soif et l'inappétence.

7o *Herpès circiné.* Cette variété de forme est caractérisée par des vésicules très-petites, siégeant sur un fond rouge, et se présentant sous l'aspect de cercles complets, plus ou moins étendus, dont le centre est intact. Le premier degré de la maladie est constitué par une rougeur en forme de cercle, du diamètre de 2 à 6 centimètres, moins foncée au centre qu'à la circonférence. La périphérie ne tarde pas à se garnir de vésicules très-petites et globuleuses; le liquide qu'elles contiennent, d'abord transparent, se trouble ensuite. Peu de temps après s'opère la dessiccation ; enfin les croûtes tombent et la maladie est terminée. Il reste un peu de rougeur, qui disparaît lentement. Le centre de l'anneau, quoique n'ayant pas présenté de vésicules, s'exfolie également. L'*herpès* circiné est une affection très-bénigne, qui n'occasionne qu'un peu de prurit et de cuisson. Sa durée ne dépasse pas huit ou dix jours, mais elle peut se prolonger davantage, lorsqu'il se fait successivement plusieurs éruptions de disques vésiculeux. D'après Bazin, l'*herpès* circiné est une des formes éruptives sous lesquelles se traduit d'abord la présence du trichophyton. L'apparition des plaques est accompagnée de prurit ; les malades se grattent, et transportent ainsi d'un point à un autre les germes de la maladie.

8o *Herpes iris* et *hydroa.* C'est une éruption de petites vésicules groupées et entourées de quatre anneaux concentriques, érythémateux, présentant chacun un aspect différent. Les auteurs qui se sont occupés des maladies de la peau ne sont pas d'accord sur ce qu'il faut entendre par *herpes iris.* Cette affection a été décrite pour la première fois par Bateman. Après lui, Gibert, Cazenave, Devergie ont cru dépeindre la même maladie ; mais Bazin, après une lecture attentive et répétée de l'auteur anglais, n'hésite pas à déclarer que la description donnée par Bateman s'applique à une variété d'hydroa, et non pas à l'*herpès* parasitaire, à anneaux multiples et concentriques. « L'*herpes iris* de Bateman, dit-il, est un *herpès* à grosses vésicules, comme le phlycténoïde ; l'*herpes iris* parasitaire est un *herpès* à vésicules presque imperceptibles, comme le circiné. Dans la première affection, il existe parfois des prodromes, et la marche est plus rapide que dans la seconde ; le siége topographique n'est pas le même. Dans l'iris de Bateman, l'affection occupe constamment le dos des mains, leur paume, les doigts, les genoux, les pieds, la muqueuse des lèvres et de la bouche ; dans l'iris parasitaire, elle occupe toutes les régions indistinctement, mais particulièrement les poignets et les seins, les parties découvertes. Dans l'*herpès* à grosses vésicules, les plaques sont plus nombreuses que dans l'iris à vésicules très-ténues. Dans l'hydroa ou iris de Bateman, la plaque est continue ; les éléments qui la composent sont rapprochés, contigus ; l'évolution de cette plaque a lieu de la manière suivante : à une tache rosée, éphémère, succède bientôt une vésicule qui s'ombilique, se déprime à son centre, se transforme en une petite croûte brunâtre ou noirâtre, tandis que la circonférence s'affaisse et forme comme un cercle blanchâtre. En dehors de ce cercle, se produit une aréole inflammatoire d'un rouge plus ou moins foncé ; en dehors de cette aréole, a lieu une nouvelle production de vésicules phlycténoïdes rapprochées et confondues de manière à former un bourrelet circonférentiel saillant, d'un blanc jaunâtre, qui ne tarde pas à être environné lui-même par une seconde aréole inflammatoire d'un rouge plus ou moins vif. Sur les plaques de l'iris de Bateman, les nuances de couleur sont parfaitement tranchées. Ainsi on observe, du centre à la circonférence, une tache d'un brun jaunâtre, puis un cercle rougeâtre, un bourrelet blanchâtre et, enfin, un cercle d'un rouge vif. L'étendue de la plaque dépasse rarement les dimensions de notre pièce de 1 franc. Dans l'iris parasitaire (*herpes iris* proprement dit), les plaques sont généralement plus larges, offrent des dimensions qui varient depuis celles d'une pièce de 2 francs jusqu'à celles d'une pièce de 5 francs, sont moins saillantes, et présentent des nuances moins diversifiées ; leur évolution est plus rapide et se dérobe presque toujours à l'œil de l'observateur. Le centre de la plaque est tantôt vide, tantôt rempli par un groupe de petites vésicules, le plus souvent en desquamation ; puis vient le premier anneau, cercle rouge, ou simplement érythémateux, ou couvert de petites granulations vésiculeuses, ou de légères squamules ; en dehors de ce cercle, quelques petits groupes vésiculeux ou squameux, puis un second anneau. Dans la plupart des cas, la plaque n'a que deux anneaux concentriques ; mais quelquefois il y en a trois, et alors le second se trouve séparé du troisième par des groupes vésiculeux ou squameux analogues à ceux qui existent entre le premier anneau et le second. L'hydroa débute toujours par une vésicule unique, et non par un groupe de petites vésicules, comme cela peut avoir lieu dans l'iris parasitaire, dont les vésicules initiales sont ténues comme celles de l'*herpès* circiné. » Comme on le voit, pour Bazin, l'*herpes iris* est dû constamment à la présence d'un parasite, tandis que l'*herpes iris* de Bateman n'est qu'un hydroa, une manifestation arthritique, qui peut se prolonger cinq ou six mois.

9o *Herpès nummulaire.* Bazin fait de l'*herpès* nummulaire une variété de l'*herpès* trichophytique, caractérisée par des plaques arrondies, circulaires, couvertes de vésicules, de squames, et relevées à la périphérie. Devergie considère l'*herpès* nummulaire comme une syphilide assez commune.

10o *Herpès tonsurant.* Cette forme de l'*herpès* accompagne toujours la teigne tonsurante, et se rattache à la présence d'un parasite. V. TEIGNE.

— *Traitement.* L'*herpès* est une affection sans gravité, et, quels que soient les médicaments qu'on emploie, il est difficile de l'arrêter dans la marche régulière de ses périodes. A l'état aigu, lorsque l'éruption est modérée, qu'elle n'est point accompagnée de symptômes généraux ni de mouvements fébriles, il suffit d'un peu de repos, de l'usage de quelques tisanes rafraîchissantes, telles que l'eau d'orge, les limonades, pour obtenir bientôt la guérison. Dans les cas où les groupes vésiculeux sont très-multipliés, où l'appareil fébrile est très-prononcé, avec une vive douleur du côté des points malades, comme cela s'observe assez souvent dans l'*herpès* zona, la plupart des médecins conseillent les émissions sanguines ou locales. Rayer n'hésite même pas à y revenir plusieurs fois. Lorsque les malades se refusent à l'emploi de la saignée, dit-il, je fais appliquer une guirlande de sangsues vers les points les plus douloureux, et je prescris une pilule ou une potion narcotique pour le soir. Le prompt soulagement qu'on obtient ainsi se fait toujours attendre plusieurs jours lorsqu'on se borne à une méthode purement expectante. Les purgatifs et les vomitifs sont repoussés par Bateman et Rayer. Cazenave conseille de ne recourir que rarement aux cataplasmes et aux lotions émollientes. « Il faut, dit-il, rejeter ces moyens qui ont pour effet de macérer les vésicules, d'en faciliter le déchirement et de préparer ainsi au malade toutes les souffrances qui résultent de cet accident. » Le même auteur conseille cependant les lotions d'eau de Saturne et l'application du cérat quand les vésicules se sont ulcérées. Le moyen qu'il employait presque toujours, et avec succès, c'était de faire oindre les parties malades avec de l'huile douce, puis de les faire saupoudrer avec de l'amidon sec. Cette méthode est encore généralement suivie aujourd'hui. On peut ajouter des lotions d'eau fraîche, avec laquelle on mélange une petite quantité d'acétate de plomb, dans les cas d'*herpès* labial. Les bains tièdes sont très-utiles dans l'*herpès* phlycténoïde ; enfin on combat l'*herpès* préputial par des injections mucilagineuses, faites entre le gland et le prépuce. Briquet prétend qu'il a souvent employé le collodion sur les plaques du zona, et que, chaque fois, il a immédiatement arrêté la marche des vésicules et fait cesser la douleur. L'application du collodion est certainement un bon moyen ; mais il faut s'en servir de bonne heure, et le mélanger, pour l'empêcher de s'écailler, avec l'huile de ricin (1 gramme d'huile de ricin pour 30 grammes de collodion). Devergie, pour faire disparaître les grandes douleurs qui accompagnent l'*herpes zona,* conseille d'appliquer deux ou trois fois par jour, sur les surfaces malades, la pommade suivante : extrait de belladone, 5 grammes ; extrait aqueux d'opium, 2 grammes ; axonge, 30 grammes. Enfin, le docteur Crépinel (de Troyes) a fait plusieurs fois, avec un grand succès, l'application sur les points douloureux de : huile d'amandes douces, 20 grammes ; chloroforme, 4 grammes. Lorsque l'*herpès* est passé à l'état chronique, il faut persister surtout dans l'emploi des topiques. Cazenave, dans les cas où l'*herpès* phlycténoïde se prolonge et résiste aux moyens ordinaires, prescrit les résolutifs et même l'application d'un vésicatoire sur les groupes vésiculeux ; il recommande également la pommade au calomel. Les lotions alcalines, les bains sulfureux et alcalins triomphent presque toujours de l'*herpès* préputial chronique. Il est inutile de dire que si l'on vient à découvrir la cause de l'*herpès*, n'importe dans quelle variété, c'est d'abord contre elle qu'on doit diriger la thérapeutique.

— Art vétér. *Herpès de la tonte.* Cette affection est caractérisée par des vésicules de la grosseur d'une petite lentille, contenant de la sérosité qui se résorbe, se dessèche et forme de petites croûtes brunes qui tombent et laissent à découvert des surfaces de peu d'étendue, où se montre une matière furfuracée ; ou bien un liquide séro-purulent se forme sous la croûte, qui, lorsqu'elle tombe, laisse à la place qu'elle occupait une ulcération superficielle, bientôt recouverte d'une nouvelle croûte.

Ordinairement, les vésicules sont très-rapprochées les unes des autres ; la peau est très-enflammée et très-douloureuse, et les ganglions lymphatiques superficiels sont parfois engorgés.

Cette maladie peut durer de deux à six semaines, et elle peut guérir même sans traitement.

— *Herpès nummulaire* (*herpes circumscriptus* ou *circulatus*). Cette maladie, qui se montre sur les jeunes bœufs, dans le cours des hivers doux et au printemps, se caractérise par de très-petites vésicules, groupées en plaques circulaires de la largeur d'une pièce de 50 centimes à celle d'une pièce de 5 francs. La matière que sécrètent ces vésicules agglomère les poils à leur base, et forme des croûtes jaunâtres, rugueuses. Les poils tombent avec les croûtes, et laissent des plaques qui présentent des mamelons très-petits et très-rapprochés ; puis un suintement séreux s'effectue, se dessèche et forme de nouvelles croûtes. Les plaques herpétiques sont plus ou moins nombreuses et n'ont pas de siége de prédilection ; quelquefois la peau en est parsemée. Toutes les croûtes finissent par se détacher, et la peau dénudée se garnit bientôt d'épiderme et de poils.

Abandonnée à elle-même, cette maladie peut durer très-longtemps, parce que les plaques se succèdent, et parce que les animaux irritent les parties malades en se frottant et en se léchant.

Pour guérir cette maladie, il faut tondre les animaux malades, laver la peau avec des eaux alcalines, et faire ensuite des onctions de pommades soufrées. Lorsqu'il y a des plaques ulcérées, on les cautérise avec l'azotate d'argent ou le nitrate acide de mercure. Si le mal persiste, il faut employer la pommade au goudron, celle de précipité blanc, ou faire des frictions d'huile de cade.

— *Herpès phlycténoïde* (*gourme, morve phlycténoïde, farcin volant, morve pemphygoïde*). Cette maladie se caractérise par des vésicules en général discrètes, circulaires et de $0^m,01$ de diamètre environ, siégeant à la partie inférieure de la tête, et surtout aux lèvres, qu'elles envahissent même à leur face interne, quelquefois jusque sur la pituitaire. A côté des vésicules se montrent parfois de petites pustules, disposées en chapelet, qui se dirigent vers les ganglions sous-maxillaires : ceux-ci s'enflamment et peuvent même suppurer.

Les ulcérations superficielles que laisse cette maladie sur la pituitaire, comme le jetage et la tuméfaction des ganglions sous-maxillaires, qui en sont la conséquence, pourraient la faire confondre avec la morve. Mais la présence de semblables ulcérations sur la peau du nez et des lèvres, la cicatrisation de quelques-uns de ces ulcères terminée ou en voie de s'effectuer devront éveiller l'attention de l'observateur sur l'existence de l'*herpès*, et lui faire éviter une erreur qui serait très-préjudiciable.

Comme cette maladie se complique souvent d'engorgement purulent des ganglions intermaxillaires, le traitement consiste à les ponctionner, après avoir calmé les douleurs au moyen d'onctions avec la pommade de peuplier. Quant aux ulcérations qui existent sur la muqueuse de la bouche, du nez, et sur la peau des lèvres, on les cautérise avec le nitrate d'argent.

— *Herpès du prépuce.* Cette variété herpétique affecte la face interne du fourreau du cheval, du bœuf, du mouton et du chien. Elle est caractérisée par un suintement séro-purulent, provenant d'ulcérations qui s'étendent, se réunissent et provoquent l'induration des tissus sous-jacents, lorsque le mal devient chronique.

Lorsque l'*herpes præputialis* est à l'état aigu, il cède facilement aux lotions et aux injections d'eau d'orge saturnée ou laudanisée. Quand il est chronique, on le traite par les lotions, les injections de sous-carbonate de soude ou de potasse, ou bien d'hyposulfite de soude ou de potasse.

HERPESTE s. m. (èr-pè-ste — du gr. *herpestês*, qui rampe). Mamm. Nom scientifique du genre mangouste.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, tribu des gratiolées, comprenant une douzaine d'espèces qui habitent surtout l'Amérique tropicale.

HERPÉTIQUE adj. (èr-pé-ti-ke — rad. *herpès*). Pathol. Qui a rapport aux dartres ; qui est de la nature des dartres : *Affection* HERPÉTIQUE.

HERPÉTISME s. m. (èr-pé-ti-sme — rad. *herpès*). Pathol. Production d'éruptions cutanées quelconques.

— **Encycl.** V. HERPÈS.

HERPÉTODRYAS s. m. (èr-pé-to-dri-ass — du gr. *herpeton*, reptile ; *druas*, dryade). Erpét. Section du genre couleuvre.

HERPÉTOGRAPHE, HERPÉTOGRAPHIE, HERPÉTOGRAPHIQUE, HERPÉTOLOGIE, HERPÉTOLOGIQUE, HERPÉTOLOGISTE. V. ERPÉTOGRAPHE, ERPÉTOGRAPHIE, ERPÉTOGRAPHIQUE, ERPÉTOLOGIE, ERPÉTOLOGIQUE, ERPÉTOLOGISTE, orthographe moins régulière, mais plus usitée.

HERPÉTON s. m. (èr-pé-ton — gr. *herpeton*, reptile). Erpét. Section du genre couleuvre. V. ERPÉTON.

HERPÉTOTRAGUS s. m. (èr-pé-to-tra-guss — du gr. *herpeton*, reptile ; *tragos*, bouc). Erpét. Section du genre couleuvre.

HERPIN (Jean-Charles), savant français, né à Metz en 1798. Il s'adonna de bonne heure à l'étude des sciences, surtout en ce qui concerne leur application à l'économie domestique et à l'industrie, fut un des fondateurs de l'Académie de sa ville natale (1819), puis alla étudier la médecine à Montpellier, et se fixa à Paris, où il prit le grade de docteur en 1826. Possesseur d'une grande fortune, M. Herpin a pu se livrer sans entraves à ses goûts pour l'étude des sciences. Il a été l'un des plus ardents propagateurs de l'enseignement mutuel, des écoles de sciences appliquées pour les adultes, et des écoles régimentaires. On lui doit de nombreux écrits, parmi lesquels nous citerons : *De la graisse des vins, des phénomènes de cette maladie, de ses causes, des moyens d'y remédier* (Paris, 1819) ; *Notice sur l'art de cultiver la vigne et de faire les vins dans quelques cantons du département de la Moselle* (Metz, 1821, in-8o) ; *Instruction sur les premiers soins à donner aux noyés* (Metz, 1822) ; *Instruction sur les premiers soins à donner aux personnes asphyxiées* (Metz, 1822) ; *Recherches sur l'emploi de divers procédés nouveaux pour la conservation des substances animales* (Metz, 1822) ; *Récréations chimiques* ou *Recueil d'expériences curieuses et instructives* (Paris, 1824, 2 vol. in-8o) ; *Méthode naturelle de lecture, à l'usage des écoles primaires mutuelles ou simultanées* (Paris, 1833, 3 vol. in-18) ; *Recherches économiques sur le son ou l'écorce du froment et des autres céréales* (Paris, 1833) ; *Mémoire sur divers insectes nuisibles à l'agriculture* (Paris, 1843) ; *Sur l'emploi du plâtre et du poussier de charbon pour désinfecter et dessécher immédiatement les matières fécales* (Paris, 1848) ; *Destruction économique de l'alucite et du charançon* (Paris, 1850) ; *Études scientifiques et statistiques sur les principales sources d'eaux minérales de France, d'Angleterre et d'Allemagne* (1855), ouvrage qui a valu à l'auteur l'honneur de faire partie de toutes les commissions instituées en vue d'examiner la question sanitaire des eaux minérales ; *Du raisin considéré comme médicament* (1860) ; *De l'acide carbonique* (1864), et enfin : *Études sur la réforme des systèmes pénitentiaires, considérés au point de vue moral, social et médical* (Paris, 1868). L'auteur résume ainsi les idées de ce livre : séparation complète et entière, mais de courte durée, des détenus ; éducation morale et religieuse obligatoire ; travail dans l'isolement ; mise en liberté conditionnelle ; régime sévère, mais humain.

HERPIN (Théodore), dit **Herpin de Genève**, médecin français, né à Lyon en 1800, mort à Ville-d'Avray (Seine-et-Oise) en 1865. Après avoir pratiqué la médecine à Genève pendant près de trente ans, il alla se fixer, en 1852, à Paris, où il avait été reçu docteur en 1823. Outre de nombreux Mémoires, disséminés dans divers recueils, on lui doit : *Traité clinique sur le pronostic et le traitement curatif de l'épilepsie* (Paris, 1852), dans lequel l'auteur fonde sa méthode sur l'emploi du bromure de potassium ; *Nouveaux rapports à établir entre clients et médecins* (1864), etc.

HERPISCIE s. f. (èr-piss-sî — du gr. *herpô*, je rampe ; *skia*, ombre). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, comprenant deux espèces qui vivent au Cap de Bonne-Espérance.

HERPYSME s. f. (èr-pi-sme — du gr. *herpuzo*, je rampe). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des ophrydées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

HERPYSTIQUE s. m. (èr-pi-sti-ke — du gr. *herpuzô*, je rampe). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite l'île de Ténériffe.

HERQUE s. f. (èr-ke ; *h* asp. — de l'allem. *harke*, râteau). Techn. Râteau de fer qui sert à ramasser le charbon de bois.

HERRADE DE LANDSBERG, abbesse de Hohenbourg, en Alsace, morte en 1195. Elle appartenait à la noble maison de Landsberg. Elle prit le voile dans le monastère de Hohenbourg, se livra à l'étude sous la direction de l'abbesse Relinde, et lui succéda en 1167. Elle bâtit au pied de son couvent le monastère de Truttenhausen et y fonda un hospice. Pour instruire et édifier les religieuses placées sous sa direction, elle composa son *Hortus deliciarum*, dont le manuscrit original se trouve dans la bibliothèque de Strasbourg. « Cet ouvrage, dit Walckenaër, qui se compose de 648 feuillets, est orné d'un grand nombre de dessins et de figures coloriées destinées à éclaircir le texte et souvent à en tenir lieu. Les figures principales sont dessinées et groupées avec goût, et paraissent copiées d'après des originaux byzantins; mais les costumes sont du XII^e siècle et offrent un grand intérêt historique. C'est une sorte d'encyclopédie abrégée des connaissances humaines sous le point de vue religieux, écrite en latin. Les auteurs qu'elle cite sont en grand nombre, et, si l'on excepte la Bible, saint Augustin, Gennadius de Marseille, ils ont tous écrit entre le IX^e et le XII^e siècle. Aux récits historiques et aux détails technologiques elle fait succéder des explications allégoriques, des exhortations morales et des vers pleins de douceur, d'onction et de sentiments pieux qu'elle adresse à ses religieuses... Ce qui nous paraît très-remarquable, c'est la manière dont elle a figuré le tableau d'ensemble des connaissances humaines dont elle traite dans son livre. Au-dessus d'une tête à triple face, qui est la Trinité sainte, elle a écrit : *Ethica*, *Logica*, *Physica*, c'est-à-dire Morale, Logique, Physique, et ce dernier mot comprend toutes les sciences naturelles, mathématiques et physiques. Au-dessous de la Trinité est le Saint-Esprit, d'où sortent les sept sources qui donnent naissance aux sept arts libéraux, savoir : la rhétorique, la dialectique, la musique, l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie, la poésie ou la magie. » Outre des notions de théologie, de cosmologie, d'histoire, de géographie, de mythologie, d'astronomie, de physique, d'agronomie, etc., on trouve dans l'*Hortus deliciarum* de Herrade des traités de morale, de discipline, un catalogue des papes, des calendriers et des cantiques.

HERREGOUTS (Henri), dit **le Vieux**, peintre flamand, né à Malines en 1666, mort à Anvers vers 1720. Il visita les principales villes de la Belgique, en exécutant, pour les églises et les couvents, d'excellents tableaux, puis il se fixa à Anvers et s'y lia avec le paysagiste Asselin, dont un grand nombre de tableaux sont ornés de personnages exécutés par Herregouts. Les œuvres de cet artiste sont remarquables par la pureté du dessin, par l'expression des figures, par l'heureux arrangement de la composition. Nous citerons de lui, à Anvers : *Saint François-Xavier chassant les idolâtres*, à l'église des Jésuites; le *Martyre de saint Matthieu*, à l'église Notre-Dame, à Bruges; le *Jugement dernier*, énorme et superbe composition qu'on voit à l'église Sainte-Anne; *Saint Tryon*, à l'église Notre-Dame, la *Madeleine pénitente*, la *Résurrection du Christ* et le *Christ au tombeau*, à l'hôpital de la Madeleine; enfin, dans l'église des Jacobins, un *Saint Dominique en prière*, qu'on peut regarder comme une des plus belles œuvres de ce temps de décadence. — Son fils, HERREGOUTS le Jeune, s'adonna également à la peinture, mais il fut loin d'égaler son père en talent. Les rares tableaux qu'il a laissés sont, en général, de pâles copies, des pastiches maladroits de ceux d'Herregouts le Vieux.

HERRENBERG, ville du Wurtemberg, cercle de la Forêt-Noire, ch.-l. du bailliage de son nom, à 25 kilom. N.-O. de Reutlingen, sur une montagne dont l'Ommer baigne le pied; 2,168 hab. Fabrication de toiles et de tissus de laine; dans les montagnes voisines, exploitation de beau grès, terre de poterie, ocre et albâtre. Cette ville fut entièrement réduite en cendres par les Autrichiens et les Bavarois, le 19 juillet 1635. Les Français la prirent et la livrèrent au pillage en 1668.

HERRENGRUND, bourg des Etats autrichiens (Hongrie), à 22 kilom. N.-E. de Kremnitz; 1,500 hab. Célèbres mines de cuivre argentifère, produisant annuellement 750 quintaux métriques de cuivre et 600 marcs d'argent.

HERRENSCHNEIDER (Jean-Louis-Alexandre), météorologiste français, né à Grehweiler, près de Kreutznach (Prusse rhénane), en 1760, mort à Strasbourg en 1843. Il était très-jeune lorsque son père, prédicateur protestant, vint se fixer à Strasbourg. Il se fit recevoir, dans cette ville, docteur en philosophie en 1782, licencié en droit en 1785, puis se tourna vers les sciences et devint professeur de mathématiques et d'astronomie. Pour se mettre au courant des progrès de cette dernière science, Herrenschneider visita les observatoires de Paris, de l'Angleterre, de la Hollande, de l'Allemagne, et se mit en rapport avec les grands astronomes du temps. L'université de Strasbourg ayant été supprimée à l'époque de la Révolution, il perdit sa place, fut quelque temps emprisonné pendant la Terreur, puis devint successivement examinateur des aspirants à l'École polytechnique, bibliothécaire à Strasbourg, professeur de mathématiques et de philosophie au séminaire protestant (1803), professeur de physique et de chimie à l'École centrale, enfin professeur de physique à la Faculté des sciences de Strasbourg. En 1823, il fonda dans cette ville une société de patronage pour les jeunes libérés. On a de lui une intéressante suite d'observations météorologiques publiées sans interruption pendant près de quarante ans.

HERRENSCHWAND, économiste suisse, né à Morat, mort après 1805. On sait fort peu de chose de la vie de cet écrivain. Il habita pendant quelques années en Angleterre, remplit, croit-on, les fonctions de juge supérieur dans les régiments suisses au service de la France et vécut longtemps à Paris, où il habitait encore en 1805. On a de lui : *De l'économie politique moderne : discours fondamental sur la population* (Londres, 1786); *Discours sur le crédit public des nations européennes* (Londres, 1786); *Discours sur la division des terres dans l'agriculture* (Londres, 1788); *Discours sur le commerce extérieur des nations européennes* (Londres, 1790); *De l'économie politique et morale de l'espèce humaine* (Londres, 1796, 2 vol. in-8°); *Du vrai principe actif de l'économie politique* ou *Du vrai crédit public* (Londres, 1797); *Du vrai gouvernement de l'espèce humaine* (Paris, 1803, in-8°). Herrenschwand, qu'on peut considérer, dit Blanqui aîné, « comme un philosophe imbu des doctrines de Mirabeau le père, forme la transition entre l'école de Quesnay et celle d'Adam Smith. » Dans ses écrits, on trouve des idées ingénieuses et de curieuses données; mais il est tranchant, dogmatique, paradoxal, et il procède synthétiquement, au lieu d'avoir recours dans ses recherches à une analyse pénétrante, basée sur l'observation des faits. « Herrenschwand, dit la Biographie Didot, blâme le principe d'une liberté indéfinie dans toutes les branches de l'industrie et du commerce, préconisé par Adam Smith. Le commerce extérieur, selon lui, contrarie en temps de paix les progrès et la prospérité des nations, et son interruption en temps de guerre détruit cette prospérité. Au dogme de l'économie politique *liberté et protection*, il substitue celui de *proportion et protection*... Il voudrait qu'on n'encourageât les machines que chez les peuples à prospérité progressive... Il se prononce, en fait de commerce extérieur, pour une balance exacte, ni favorable ni défavorable pour aucun des partis. Il attaque les banques de circulation, qui ne servent qu'à enrichir ceux qui les fondent et qui ont le grand inconvénient de donner aux gouvernements la facilité de réaliser des emprunts ruineux et de faire avec leur secours des entreprises destructives de toute prospérité. Il voudrait que chaque individu contribuât aux besoins de l'Etat suivant son propre revenu annuel, et il proscrit toutes les taxes indirectes, comme inégales et oppressives. »

HERRERA bourg d'Espagne, prov. et à 65 kilom. de Palencia; 1,500 hab. Ce bourg, bien bâti, percé de rues propres aboutissant à une jolie place carrée entourée d'arceaux, est situé sur une petite hauteur et entouré de beaux jardins que baigne le Pisuerga. Les légumes qu'on cultive dans ces jardins sont très-appréciés. On remarque à Herrera un très-beau château qui paraît avoir été bâti par les Maures et qui offre encore des traces de curieuses sculptures.

HERRERA (Ferdinand), poëte espagnol qui reçut de ses compatriotes le titre un peu prodigué de **Divin**, né à Séville en 1534, mort en 1597. Il était ecclésiastique et fut l'ami de Cervantes. On estime surtout ses élégies et ses odes (*canzones*), dont les plus belles ont pour sujet la bataille de Lépante et la catastrophe du roi Sébastien de Portugal en Afrique. Dans ses sonnets, ses *sestinas* et ses autres poésies, il se montre très-souvent le précurseur du mauvais goût de Gongora, et sa prétention de n'admettre dans la poésie que des expressions relevées le fait tomber dans la recherche et l'archaïsme. Outre ses poésies, *Obras en verso*, publiées pour la première fois en 1582 et dont la dernière édition est celle de 1808 (Madrid), on a de lui : *Vie et mort de Thomas Morus* (1592); *Relation de la bataille de Lépante* (1572); une édition de *Garcilaso de la Vega*, avec notes, etc.

HERRERA (Alonzo Y), peintre espagnol, né à Ségovie en 1559, mort à une époque inconnue. Il devint l'ami intime du peintre Navarrete, surnommé *el Mudo*, dont il éleva puis épousa la fille naturelle. Herrera, qui était fort riche, a peu produit; mais les œuvres dues à son pinceau sont aussi remarquables par la pureté du dessin que par l'éclat du coloris. Six grands tableaux, qu'il exécuta en 1590 pour le maître-autel de Villa-Castin, excitèrent surtout l'admiration des artistes de son temps. Malheureusement, ces belles toiles ont été complétement détériorées en 1734 par un barbouilleur chargé de les restaurer.

HERRERA (Francisco), dit **el Viejo** (*le Vieux*), peintre espagnol, né à Séville en 1576, mort à Madrid en 1656. Elève de Luiz Fernandez, il devint un des premiers artistes de cette brillante école de Séville qui a produit tant de maîtres fameux. D'un caractère sombre et sauvage, Herrera était peu fait pour s'attirer les sympathies de ses camarades d'atelier. Seul Francisco Pacheco, qui plus tard devait se distinguer comme écrivain et comme peintre, sut deviner sous cette rude enveloppe une nature foncièrement bonne et surtout un merveilleux tempérament de peintre; il devint son ami, puis son biographe. Grâce aux conseils de Fernandez et à l'ardeur qu'il mettait au travail, Herrera apprit rapidement toutes les ressources du métier. Obéissant alors à sa fougue audacieuse, il se mit à exécuter avec une fiévreuse ardeur des tableaux d'un réalisme puissant, d'un chaud coloris, d'un effet prodigieux. Ces toiles produisirent une grande sensation, car elles opéraient une sorte de révolution dans l'art espagnol. Le *Jugement universel*, qu'il peignit dans l'église San-Bernardo, à Séville, donna toute la mesure de son rare talent. Rien dans cette création hors ligne ne rappelle Michel-Ange, et tout prouve cependant que Herrera et le grand Florentin ont eu presque la même inspiration. Dans ce chef-d'œuvre, Herrera fait preuve d'un savoir profond dans le nu, d'un grand art de composition. Ses figures frappent par la variété et l'énergie de l'expression, par l'ampleur magistrale; les chairs, d'un réalisme superbe, offrent une extrême puissance de ton; la musculature est vraie, savamment observée et rendue avec une précision que Ribera n'a pas dépassée. Enfin, la magie de la couleur se révèle par un accord merveilleux des teintes, des demi-teintes et des ombres. Malgré tout son talent, l'artiste avait peine à vivre de son pinceau. Il eut recours à la gravure sur bronze; mais mal lui en prit. Accusé de fabriquer de la fausse monnaie et décrété d'arrestation, il chercha un asile chez les jésuites de Séville. Pour reconnaître dignement la protection des pères de cette congrégation, il peignit dans leur chapelle l'*Apothéose de saint Herménégilde*, toile splendide, encore bien conservée. Philippe IV, de passage à Séville, fut tellement frappé de la beauté de cette œuvre, qu'il se fit présenter l'auteur et lui dit gracieusement : « Maître, quand on a votre talent, il est impossible d'en abuser. » Et il fit abandonner immédiatement les poursuites commencées. Rendu à la liberté, Herrera entreprit les immenses décorations du palais archiépiscopal de Séville. Ce beau travail, achevé vers 1647, est maintenant fort détérioré, grâce à des restaurations maladroites. En 1650, l'artiste, appelé à la cour de Madrid, y exécuta des travaux considérables qui marquèrent avec éclat la fin de sa glorieuse carrière. Ces dernières fresques seraient à peu près perdues pour nous, en raison de la mauvaise qualité du stuc qui les supporte, si l'auteur n'en avait lui-même gravé à l'eau-forte la plus grande partie, notamment les divers morceaux de la décoration de la Merced. Herrera a laissé, en outre, des tableaux de chevalet fort recherchés, ainsi que des dessins nombreux et presque tous magnifiques. Le musée de Madrid, assez riche en tableaux de Herrera, ne possède qu'une faible partie de son œuvre. Le reste se trouve dans les églises de Séville. Cet éminent artiste, ce novateur hardi, qui occupe une des premières places parmi les grands peintres de son pays, fut le maître de Velasquez. Telle était la violence de son caractère, que peu d'élèves purent rester dans son atelier. Ses fils eux-mêmes l'abandonnèrent, et il finit par vivre à peu près complétement seul.

HERRERA (Francisco), dit **le Jeune**, peintre espagnol, fils du précédent, né à Séville en 1612, mort à Madrid en 1685. Irrité des mauvais traitements que lui faisait subir son père, sous la direction duquel il avait acquis beaucoup de talent, Francisco s'enfuit à Rome en emportant de la maison paternelle ce qu'il put trouver d'or et de bijoux. En peu de temps, il dépensa en débauches le produit de son vol. Forcé alors de travailler pour vivre, il exécuta des fresques et surtout un grand nombre d'excellents petits tableaux de genre, dans lesquels il reproduisait souvent des poissons, et cela avec un tel art, qu'on le surnomma **il Spagnolo degli pesci**. De retour à Séville après la mort de son père (1656), Herrera fut chargé de plusieurs travaux importants. Son beau tableau de *Saint François*, exécuté pour la cathédrale de Séville, lui valut d'être nommé, en 1660, vice-président de l'Académie de peinture. Toutefois, dès l'année suivante, il partit pour Madrid. Là, il exécuta, entre autres fresques, celles qui ornent le chœur et la voûte de Saint-Philippe-le-Royal, et fit pour les Carmélites son chef-d'œuvre, un *Saint Herménégilde*. Vers la même époque, le roi Philippe IV lui demanda, pour Notre-Dame-d'Atocha, une *Ascension de la Vierge*, dont il fut si satisfait, qu'il le nomma peintre de la cour, puis grand maître des palais royaux (1677). En cette dernière qualité, il fut chargé de la restauration de plusieurs édifices, dont il fut à la fois l'architecte et le peintre. Cet artiste était extrêmement orgueilleux, jaloux et violent, ce qui lui fit beaucoup d'ennemis. De beaucoup inférieur à son père dans les grandes compositions, il se montra plus habile, plus séduisant, surtout dans les tableaux de genre, où il représente des animaux et des fleurs. C'était, en outre, un fin coloriste, qui excellait à rendre les effets du clair-obscur. Le Louvre ne possède aucun ouvrage de ce maître. Les autres musées d'Europe ne sont guère plus riches; seul, celui de Madrid compte plusieurs tableaux de chevalet d'un mérite réel, d'un ton charmant qui rappelle les gammes préférées de Murillo, son contemporain. Ses œuvres dans le genre sérieux sont généralement des fresques que l'on admire dans les principaux édifices de Séville et de Madrid.

HERRERA-BARNUEVO (Sébastien), peintre et architecte espagnol, né à Madrid en 1619, mort en 1671. Elève de son père, qui était architecte, puis du peintre Cano, il fit de rapides progrès et attira l'attention de Philippe IV, qui l'attacha à sa cour, le chargea de l'ornementation de Notre-Dame-d'Atocha et le nomma gardien de l'Escurial. Les œuvres de cet artiste rappellent la manière du Titien, tant leur coloris est harmonieux et chaud. Elles se trouvent pour la plupart actuellement aux musées de Madrid et de l'Escurial, où l'on admire son *Saint Barnabé*. On trouve au musée du Louvre un excellent tableau de cet artiste, les *Deux musiciens ambulants*.

HERRERA DEL DUQUE, l'ancienne *Leuciana*, ville d'Espagne, prov. et à 118 kilom. E. de Badajoz; 3,700 hab. Récolte de vin, l'un des plus estimés d'Espagne.

HERRERA Y TORDESILLAS (Antoine DE), historien espagnol, né à Cuellar-de-Ségovie en 1559, mort à Madrid en 1625. Il fut d'abord secrétaire du vice-roi de Naples, Vespasien de Gonzague, puis historiographe de Castille et des Indes sous Philippe II, Philippe III et Philippe IV, et composa un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on cite surtout son *Histoire générale des faits et gestes des Castillans dans les îles et la terre ferme de l'Océan*, suivie d'une *Description des Indes occidentales* (Madrid, 1601-1615, 4 vol. in-fol.), trad. en français par Coste (1660-1671, 3 vol. in-4°), l'ouvrage le plus estimé de Herrera. Sa position officielle lui permit de consulter les sources originales interdites aux autres historiens, et on lui doit le récit le plus circonstancié de la conquête du Mexique et des autres événements de l'Amérique espagnole. Son impartialité est aussi très-remarquable, mais sa prolixité et son manque d'ordre rendent la lecture de cet ouvrage extrêmement pénible. Les autres écrits de Herrera sont empreints d'un tel esprit de flatterie, qu'on serait tenté d'y voir des panégyriques plutôt que des morceaux d'histoire. Nous citerons parmi ces écrits : *Histoire de ce qui s'est passé en Angleterre et en Ecosse pendant la vie de Marie Stuart* (1590, in-12); *Histoire du Portugal et de la conquête des Açores* (1591, in-4°).

HERRÈRE s. f. (er-rè-re; *h* asp. — de *Herrera*, sav. mexicain). Bot. Syn. d'HÉRITHALE.

HERRÉRIE s. f. (er-ré-rî — de *Herrera*, sav. mexicain). Bot. Genre de plantes, rangé autrefois parmi les smilacées, formant aujourd'hui le type de la famille des herrériées, et comprenant quelques sous-arbrisseaux qui croissent au Brésil et au Chili.

HERRÉRIÉ, ÉE adj. (èr-ré-ri-é — rad. *herrérie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre herrérie.

— s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, comprenant le seul genre herrérie.

HERREROS (Manuel BRETON DE LOS), poëte espagnol. V. BRETON.

HERREYNS (Guillaume-Jacques), peintre flamand, né à Anvers en 1743, mort dans la même ville en 1827. Elève de l'Académie d'Anvers, il y fut attaché comme professeur en 1765, puis il fonda l'Académie de Malines. En 1780, il reçut le titre de peintre du roi de Suède, et, en 1800, il fut appelé à la direction de l'École d'Anvers, fonctions qu'il exerça jusqu'à sa mort. « Son dessin, dit M. P. Mantz, est plus correct que celui des maîtres du XVIII^e siècle; mais il est froid, sans accent... Il a surtout péché par le coloris; ses tableaux sont exécutés dans une gamme brune ou rougeâtre qui montre à quel point Rubens et Van Dyck étaient peu compris à cette malheureuse époque de l'histoire de l'art... » Quoi qu'il en soit, les tableaux de cet artiste attestent un talent réel. Nous citerons particulièrement : la *Cène*, à Notre-Dame d'Anvers; les portraits de *Ghesquière* (1793), de *Jacques de Bue*, de *Hermans*, de *Brandt* (1809); le *Dernier soupir du Christ*, etc., au musée de la même ville; la *Purification de la Vierge*, à l'église de Deurne; une seconde *Cène*, à Malines (1793). Herreyns a laissé, en outre, une foule de dessins remarquables par l'habileté de l'exécution.

HERRGOTT (Jean-Jacques MARQUARD, en religion), historien et bénédictin allemand, né à Fribourg-en-Brisgau en 1694, mort à Vienne en 1762. A vingt ans, il entra chez les bénédictins de Saint-Blaise, dont il devint bibliothécaire, puis grand sommelier, se rendit en 1726 à Paris pour y publier un ouvrage, intitulé : *Vetus disciplina monastica seu Collectio auctorum ordinis Sancti-Benedicti*, puis fut nommé député des Etats de la haute Autriche. Herrgott alla alors habiter Vienne, où il gagna les bonnes grâces de l'empereur Charles VI, et fut nommé conseiller impérial et historiographe (1736). Par la suite, il retourna à Saint-Blaise et devint prévôt à Kretzingen-en-Brisgau. Herrgott a acquis une grande réputation par ses ouvrages, qui attestent, outre de profondes connaissances en diplomatique, une sage critique et une grande

érudition. On a de lui une remarquable histoire de la maison de Habsbourg, intitulée : *Genealogia diplomatica augustæ gentis Habsburgicæ* (Vienne, 1737, 2 vol. in-fol.), avec une carte de la Suisse, 25 planches et beaucoup de gravures; *Monumenta augustæ domus Austriacæ* (Vienne, 1750, in-fol.), ouvrage complété par les suivants : *Nummotheca principum Austriæ* (Fribourg, 1752-1753, 2 vol. in-fol.); *Pinacotheca principum Austriæ* (Vienne, 1760, 2 vol. in-fol.).

HERRICK-SCHŒFFER (Théophile), entomologiste allemand, né à Ratisbonne en 1799. Fils d'un médecin distingué de cette ville, il commença par étudier la médecine et l'histoire naturelle, pour laquelle il montrait beaucoup de goût, se fit recevoir médecin en 1821, et trois ans après fut attaché comme expert au tribunal de Ratisbonne. Bientôt tous ses soins et toutes ses recherches portèrent sur l'entomologie, science sur laquelle il a publié de nombreux ouvrages. Nous citerons, entre autres : *Nomenclator entomologicus, Fauna insectorum Germaniæ* (1830-1844); *Monographie des punaises* (Nuremberg, 1831-1852); *Traité systématique des papillons de l'Europe* (Ratisbonne, 1843-1846), *Index alphabétique et synonymique des insectes hémiptères et hétéroptères* (Ratisbonne, 1853); *Espèces nouvelles ou peu connues de lépidoptères exotiques* (Ratisbonne, 1850-1856); *Nouveaux papillons de l'Europe et des contrées voisines* (Ratisbonne, 1856); *Synonymie des lépidoptères d'Europe* (Ratisbonne, 1856). M. Herrick-Schœffer prépare en ce moment un grand ouvrage sur les lépidoptères nocturnes exotiques.

HERRIES (John-Charles), homme d'Etat anglais, né en 1778, mort en 1855. Il avait été successivement secrétaire particulier du ministre Perceval (1807-1812), commissaire en chef et auditeur de la liste civile, secrétaire de la trésorerie (1823), membre de la Chambre des communes, où il avait voté constamment avec le parti tory, lorsque, en 1827, il fut appelé aux fonctions de chancelier de l'Echiquier dans le ministère formé par lord Goderich, après la retraite de Channing. Le cabinet s'étant dissous au commencement de l'année suivante, Herries devint directeur de la monnaie, puis président du bureau du commerce (1830). L'arrivée des whigs aux affaires le rejeta dans les rangs de l'opposition conservatrice jusqu'en 1834, époque où il fut pour quelques mois secrétaire de la guerre. De 1841 à 1847, Herries cessa de faire partie de la Chambre des communes. Il y siégea de nouveau à partir de 1847, continua de voter avec la fraction du parti tory restée fidèle aux idées protectionnistes, fut nommé président du bureau des Indes en 1852 et perdit peu après ces fonctions, les dernières qu'il ait remplies.

HERRING (John-Frederick), peintre anglais, né dans le Surrey en 1795, mort en 1865. Il commença par être peintre d'enseignes et de panneaux de voiture. Ayant assisté un jour aux courses de Doncaster, il fut tellement charmé de ce spectacle, qu'il résolut de s'adonner entièrement à la reproduction des courses, des chasses, des chevaux. Pour vivre et pour faire ses études d'après nature, Herring se fit palefrenier, puis cocher de diligence. En peu de temps il acquit un talent remarquable et prit bientôt le premier rang dans un genre essentiellement populaire en Angleterre, l'imagerie à teintes plates du sport. Pendant plus de trente ans, il a reproduit par la peinture les chevaux vainqueurs aux courses d'Epsom et de New-Market, les illustrations du sport anglais, les chevaux et les chiens favoris de la reine. On lui doit, en outre, de nombreux tableaux d'une touche délicate et fine, représentant, avec un grand naturel, des scènes de basse-cour, d'écurie, etc., parmi lesquelles nous citerons : *Au bord du chemin*, la *Cour de la ferme*, le *Râtelier*, le *Bidet du fermier*, le *Fumier*, la *Pâture*, la *Quiétude*, les *Membres de la Société de tempérance*, le *Cheval de guerre du baron*, et quelques sujets d'imagination, tels que le *Chariot de Pharaon*, les *Chevaux de Duncan*.

HERRLIBERGER (David), graveur suisse, né à Zurich en 1697, mort en 1777. Il reçut des leçons de Fuessli, de B. Picard à Amsterdam, voyagea en France et en Angleterre, puis se fixa, en 1729, dans sa ville natale, où il se fit éditeur de gravures et termina ses jours. Il a publié : *Nouvelle description topographique de la Suisse* (1754-1773, 3 vol. renfermant 323 planches); les *Cris de Zurich et de Bâle*; les *Cérémonies religieuses de tous les peuples*, gravées par Picard et par lui-même.

HERRLISHEIM, bourg et comm. de France (Bas-Rhin), cant. de Bischwiller, arrond. et à 22 kilom. N.-E. de Strasbourg, près du confluent de la Zorn et de la Moder; pop. aggl., 2,140 hab. — pop. tot., 2,151 hab. Elève de chevaux; récolte et commerce de légumes.

HERRNALS, ville des Etats autrichiens, dans la basse Autriche, à 3 kilom. N. de Vienne, sur l'Alser; 2,500 hab. Fabriques de papiers peints, étoffes de soie, toiles cirées, couleurs. Institution impériale pour les filles d'officiers, fondée en 1775.

HERRY, bourg et comm. de France (Cher), cant. de Sancergues, arrond. et à 18 kilom. S.-E. de Sancerre, entre la Vauvise et le canal latéral à la Loire; pop. agg., 674 hab. — pop. tot., 2,683 hab. Ruines du monastère de Chalivoy (ordre de Cîteaux).

HERSAGE s. m. (èr-sa-je; *h* asp. — rad. *herser*). Agric. Action de herser : *Il faut faire suivre immédiatement chaque labour d'un* HERSAGE. (M. de Dombasle.)

— **Encycl.** Le *hersage* a pour but principal de couvrir la semence, de briser les mottes et d'égaliser la surface des champs; mais il est aussi des cas où l'on herse immédiatement après le labour et même après la levée de la semence, pour unir la surface et biner les plants.

Les graines doivent être plus ou moins entassées, suivant leur nature et suivant celle de la terre dans laquelle elles sont semées. Le *hersage* sera donc plus ou moins profond, plus ou moins répété, suivant que l'exigera la circonstance.

Le *hersage* se fait, soit dans le sens des sillons, soit transversalement ou obliquement à leur direction. Souvent on en fait deux qui se croisent, mais alors il faut que le terrain soit cultivé à plat. Dans les terrains cultivés en planches ou billons, le *hersage* ne peut avoir lieu que dans le sens de la longueur.

Le *hersage* s'opère avec des appareils spéciaux nommés *herses*. On ne saurait établir de règles générales pour le procédé du *hersage*. Chaque cultivateur doit se déterminer d'après l'état et la nature de la terre, de la semence et les considérations météorologiques. En général, on recommande de herser lentement, et par un temps tel que la terre ne soit ni trop mouillée ni trop sèche.

Il est des pays où l'on recouvre la semence à la charrue; alors le *hersage* n'est nécessaire qu'autant que l'on veut briser les mottes et unir le terrain.

Dans certains cas, on herse deux fois : une fois avant l'ensemencement, pour unir le terrain, et une seconde fois après, pour enterrer la semence. Souvent cette seconde opération s'exécute avec un fagot d'épines traîné seul ou attaché derrière une herse légère. Parmi les herses ordinaires, les plus commodes et les plus efficaces sont la herse parallélogrammique et la herse triangulaire. On fait aussi des herses rectangulaires que l'on traîne en les attachant par un angle; mais elles ne valent pas les précédentes. Parmi celles-ci, la herse triangulaire est la seule qui soit en France d'un usage général. La herse parallélogrammique, qui est à tous égards la plus parfaite, n'est employée chez nous que dans les fermes modèles et dans les grandes exploitations. Les soins, l'attention et la surveillance que nécessite l'attelage des herses parallélogrammiques paraissent être la principale cause de leur délaissement. Néanmoins, on doit autant que possible tâcher de les faire adopter par la majorité des cultivateurs. Les obstacles ne sont point insurmontables, puisque ces appareils sont généralement usités en Angleterre. Ils sont formés par un parallélogramme en bois de charpente ABCD, consolidé par trois traverses AM, CN et PQ (fig. ci-dessous).

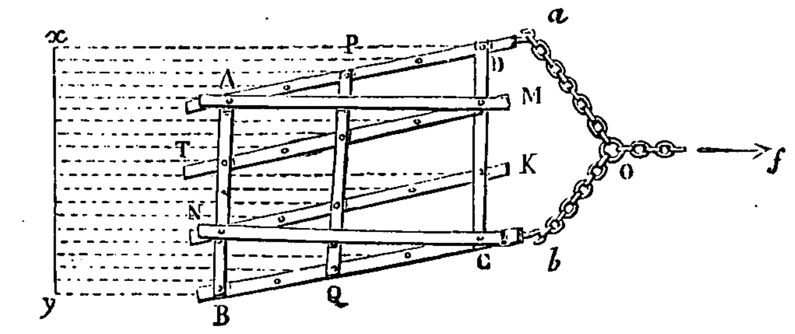

Deux ou trois traverses, MI, NK, portent les dents, ainsi que les deux côtés, AD, BC. Ces dents sont au nombre de vingt à quarante, suivant la force et la quantité d'action de la herse. La chose importante pour se servir de ces outils, c'est le mode d'attelage. Il faut que la direction du tirage soit telle que les projections des dents sur une même ligne XY, perpendiculaire à la direction du tirage, soient également distantes. C'est ainsi que le plus grand effet utile est produit; on arrivera à ce résultat en plaçant le point de tirage O au tiers de la chaîne *ab*, du côté de l'angle obtus.

De plus, les dents de ces herses ne sont pas, comme dans la plupart des herses généralement employées en France, perpendiculaires au sol ou inclinées dans le sens du mouvement. Elles sont inclinées dans le sens des traverses parallèles AD, IM, etc. Leur mode d'action est ainsi beaucoup plus efficace. Il est impossible que les mottes de terre qui se sont engagées dans les ouvertures DM, MN ou NC en sortent sans être broyées, triturées, pulvérisées; elles éprouvent dès lors le sort de tout objet engagé dans un engrenage, c'est-à-dire qu'elles ont forcément à subir le choc des cinq dents de chaque montant. Souvent ces dents les rejettent sur les cinq voisines, et, en définitive, elles ne les laissent en arrière qu'après les avoir assez réduites pour qu'elles aient pu passer ensuite dans les autres dents de derrière, qui ne seraient pas si serrées si elles marchaient de front, mais qui le sont bien davantage en marchant ainsi de biais.

Il est vrai qu'on éprouve quelque difficulté à manœuvrer convenablement cette herse en l'attelant isolément; c'est pourquoi les Anglais construisent ces herses petites et légères, et les accouplent par deux, trois ou quatre, suivant la grandeur des pièces de terre ou les modifications particulières du sol. On en obtient ainsi des résultats très-satisfaisants. On y attelle alors un, deux ou trois chevaux au moyen de palonniers.

Ces herses sont le plus ordinairement et le plus économiquement construites en bois; les dents sont en fer et engagées dans les traverses par des têtes carrées. Cette pratique n'est pas très-raisonnable, parce que l'effort que les dents éprouvent dans la terre peut faire fendre les traverses.

Les herses construites entièrement en fer sont beaucoup plus avantageuses et se détruisent moins rapidement, mais elles sont d'un prix plus élevé.

Au concours qui suivit l'Exposition universelle de 1855, les herses anglaises l'emportèrent de beaucoup sur celles de France. Mais, depuis lors, notre agriculture a fait de grands progrès, et, en 1867, à Billancourt, les expériences d'agriculture ont donné des résultats également satisfaisants pour les deux nations. Du reste, si les petits agriculteurs n'ont pas encore absolument adopté les herses parallélogrammiques, ils ont du moins accueilli avec faveur la herse triangulaire de MM. Dubreuille, Fitte et Dubourg-Lefébure, qui est très-estimée dans le Nord. Elle est en fer, pèse 73 kilogrammes, coûte 40 fr. et est construite d'après les mêmes principes que la herse parallélogrammique.

On fait aussi des herses portées sur des roues, au moyen desquelles on fait à volonté pénétrer les dents plus ou moins. Ces dents ont la forme de coutres très-inclinés en avant. La herse anglaise, présentant une seule ligne de dents, comme un très-grand râteau, produit un très-bon effet, soit pour ratisser des prairies, soit pour extirper les racines, les mousses, etc. Enfin, on a construit une herse spéciale qui est une véritable machine prenant rang entre les herses et les rouleaux; on la nomme herse norvégienne. Qu'on se figure une série de petits moyeux à cinq raies, affilés, piquants, emmanchés les uns à côté des autres dans une tringle en fer; ou bien encore une série de grosses molettes d'éperon tournant sur le même axe. Par cette sorte de hérisson, les mottes seront percées avec d'autant plus de force que la machine sera plus lourde. Quand chaque motte aura été ainsi perforée, la pointe en éparpillera en arrière les débris, parce qu'elle continuera son mouvement de rotation pour aller ensuite, après avoir exécuté sa révolution, en attaquer une autre, et toujours ainsi. La herse norvégienne se compose de trois hérissons de ce genre, composés chacun de vingt-cinq pièces de fer à cinq branches, semblables à des étoiles de mer. Les trois tringles sont placées horizontalement, à la même hauteur, et de façon que les dents des molettes se croisent d'un hérisson à l'autre. Elles sont portées sur un bâti en fer soutenu par trois roues, une à l'avant et deux à l'arrière. Un mécanisme spécial permet d'élever ou d'abaisser les hérissons par rapport au bâti, de façon à avoir un travail plus ou moins profond, et même à isoler complétement les molettes du sol, pour le transport de la machine. Cet instrument, qui offre les plus grands avantages, est peu répandu en France. Son poids total est d'environ 650 kilogrammes. Le prix varie suivant que les molettes sont en fonte ou en fer. Le dernier cas est préférable, mais la machine coûte alors plus cher.

HERSAN (Marc-Antoine), célèbre professeur de rhétorique et d'éloquence au collége du Plessis, né à Compiègne en 1652, mort dans la même ville en 1724. Il fut le maître de Rollin, qui a écrit son *Eloge*, fonda à Compiègne une école pour les enfants pauvres et ne dédaigna point d'y professer lui-même, à l'exemple de l'illustre Gerson. On a de lui d'excellents vers latins, une *Oraison funèbre du chancelier Le Tellier*, des *Pensées édifiantes sur la mort* (1722), et le *Cantique de Moïse expliqué selon les règles de la rhétorique*.

HERSAN (Charles), prédicateur et oratorien français. V. HERSENT.

HERSCHAGE s. m. (èr-cha-je — rad. *herscher*). Min. Transport, dans les galeries de mines, des produits de l'exploitation au moyen de wagons traînés ou poussés par des hommes. ‖ On dit aussi ROULAGE.

HERSCHEL s. m (èr-chèl). Astron. Nom primitivement donné à la planète Uranus, découverte par Herschel.

HERSCHEL (Guillaume), célèbre astronome, né à Hanovre en 1738, mort le 23 août 1822. Il était fils d'un musicien, et lui-même, dans sa jeunesse, entra dans la musique du régiment des gardes hanovriennes, où il jouait du hautbois, puis il fut professeur de musique et organiste dans différentes villes. Il se rendit en Angleterre en 1757, résida quelques années dans le comté de Durham, ensuite à Halifax, puis fut appelé à Bath comme directeur de la musique à la chapelle Octogone. Il jouissait alors d'une grande aisance. S'étant essayé, en 1774, à construire un télescope, et y ayant assez bien réussi pour pouvoir apercevoir Saturne, il en prit un goût marqué pour les observations astronomiques, auxquelles il s'adonna tout entier à partir de sa brillante découverte d'Uranus, en 1781. Cette découverte lui valut une grande réputation et la faveur du roi George III, qui l'appela à Selough, près de Windsor, et le mit en état de se livrer sans autres préoccupations à ses études favorites. L'université d'Oxford lui conféra le grade, tout honorifique, de docteur ès lois; la Société royale astronomique le choisit pour président; enfin, il fut élu membre correspondant de l'Institut de France. Son principal ouvrage est le *Catalogue d'étoiles* qu'il dressa en collaboration avec sa sœur, miss Caroline Herschel; il a publié, en outre, de 1782 à 1818, un grand nombre de mémoires dans le *Recueil de la Société royale de Londres*. Nous allons passer en revue ses principales découvertes.

Ses premiers télescopes avaient déjà une supériorité marquée sur tous ceux qu'on avait employés avant lui; mais il parvint plus tard à en construire de bien plus parfaits et qui produisaient un grossissement inouï jusqu'alors. Un perfectionnement important qu'il apporta à la construction de ces appareils fut de disposer le miroir, par rapport à l'objet et à l'observateur, de façon à éviter la déperdition d'une partie considérable des rayons lumineux. Grégory et Newton employaient, comme on sait, deux réflecteurs, l'un de grande dimension, au foyer duquel se formait l'image, l'autre, plus petit, dont l'office était de renvoyer cette image à l'observateur; ce second miroir, nécessairement placé entre le grand réflecteur et l'objet, interceptait une partie notable des rayons; d'ailleurs, la seconde image, obtenue par deux réflexions successives, se trouvait trop affaiblie. Herschel imagina d'incliner un peu le grand miroir, de façon que l'observateur, placé un peu de côté à l'extrémité supérieure du tube, pût la recevoir directement, sans cependant s'interposer entre l'objet et le réflecteur.

Le miroir du grand télescope d'Herschel avait $1^m,47$ de diamètre et pesait 1,000 kilogrammes; la distance focale était de 12 mètres. Le grossissement, qu'Herschel n'a, du reste, jamais pu déterminer bien exactement, était évalué par lui à 6,000. L'appareil, monté sur un châssis à roulettes, pouvait être orienté tout d'une pièce par le moyen d'un treuil. Un système complet de mâts, de poulies et de cordages servait à donner à l'énorme tube une inclinaison et une direction convenables. On conçoit que des moyens si grands et si nouveaux devaient faciliter de nombreuses découvertes. Celle d'Uranus est aujourd'hui le moindre titre de gloire d'Herschel; elle était, du reste, inévitable, et le nouveau télescope n'y était pas nécessaire; l'astre présentant l'aspect d'une étoile de cinquième grandeur, les grands travaux entrepris pour la rédaction des nouveaux catalogues n'auraient pas pu la laisser échapper. Il est remarquable, au reste, que la nouvelle planète avait déjà été observée plusieurs fois, comme simple étoile fixe, par Flamsteed en 1690, par Mayer en 1756, et par Lemonnier en 1765; comme elle emploie quatre-vingt-quatre ans à faire le tour du ciel, son mouvement presque imperceptible ne pouvait que difficilement la déceler. Aussi n'est-ce pas ce mouvement qui la fit connaître : Herschel, qui l'avait aperçue par hasard en passant la revue du ciel, ne s'y arrêta que parce qu'elle lui parut présenter un diamètre sensible. En l'observant plusieurs jours de suite, il lui reconnut aisément un petit mouvement; mais on était alors si éloigné de penser à la découverte de planètes inconnues, qu'Herschel ne vit d'abord dans Uranus qu'une comète exceptionnellement dépourvue de nébulosité.

Herschel aborda, dès 1782, des recherches d'un genre entièrement neuf, qu'il a continuées depuis avec succès, et qui formèrent le point de départ de ce qu'on a appelé l'*Astronomie stellaire*. Certaines étoiles, observées à son puissant télescope, se décomposaient en deux, trois, etc. A cette époque, on n'avait pas encore imaginé de faire descendre les étoiles de leur dignité d'astres fixes; mais les positions relatives de deux étoiles assez voisines pour paraître confondues, lorsqu'on observait avec de bonnes lunettes, pouvaient s'intervertir ou du moins subir quelques variations durant une révolution annuelle de la terre. Herschel espérait trouver dans l'observation des étoiles multiples un moyen de déterminer leurs parallaxes annuelles. Mais l'observation attentive des groupes qu'elles forment lui a révélé ce fait bien plus important

et auquel on était loin de s'attendre, que, pour un grand nombre de ces groupes, les étoiles qui les composent ont, les unes par rapport aux autres, des mouvements assimilables à ceux des planètes par rapport au soleil, et qui paraissent comme ceux-ci dus à la gravitation. Les observations plus modernes n'ont fait que confirmer sous ce rapport les idées d'Herschel.

La première nébuleuse dont il ait été question fut signalée, en 1612, par Simon Marius; Huyghens en découvrit une autre en 1656, dans la constellation d'Orion; Halley n'en connaissait que six; Lacaille et Messier en portèrent le nombre à 96; Herschel en découvrit à lui seul plus de 2,500, qu'il distingue en nébuleuses résolubles et nébuleuses non résolubles. Ces dernières lui paraissaient formées de matière cométaire, et il pensait que c'est cette matière qui, en se condensant, forme à la longue les étoiles elles-mêmes. L'examen attentif du ciel permet, en effet, de reconnaître parmi certaines nébuleuses des étoiles pour ainsi dire en voie de formation : on y distingue quelques points brillants, nageant dans une atmosphère lumineuse formée de matière cosmique.

Une longue observation de la voie lactée avait suggéré à Herschel une idée que divers astronomes ont adoptée depuis : il supposait que toutes les étoiles sont répandues dans l'espace de manière à s'éloigner assez peu d'un plan et à former une couche que nous ne voyons que par sa tranche, notre soleil s'y trouvant lui-même plongé. Les étoiles les plus éloignées en apparence de la voie lactée en feraient partie comme les autres; mais ce seraient celles entre lesquelles notre soleil serait immédiatement compris, et que, pour cette raison, nous verrions dans toutes les directions.

Toutes ces théories, quoique contestables, ont cependant été généralement admises. Mais il nous reste à mentionner en l'honneur d'Herschel des découvertes plus positives.

Uranus a six satellites, qu'Herschel découvrit le premier et dont il détermina les révolutions et les orbites. Les plans de ces orbites sont presque perpendiculaires à celui de l'écliptique; c'était encore un fait sans exemple.

On ne connaissait alors que cinq des huit satellites de Saturne; Herschel découvrit les deux qui sont intérieurs à l'anneau, et fixa les durées des révolutions de cet anneau et de la planète elle-même.

L'observation des taches de Mars lui permit de fixer la durée de sa révolution à $24^h\ 40^m$, et l'inclinaison du plan de son équateur sur celui de son orbite à $28^o\ 42'$. Cette inclinaison, comparable à l'obliquité de l'écliptique sur notre équateur, devait faire supposer dans Mars des saisons analogues aux nôtres; et, en effet, Herschel reconnut aux deux pôles de la planète des taches blanches analogues à celles que doivent former nos glaces polaires, et variables de grandeur avec l'inclinaison sous laquelle elles reçoivent les rayons solaires.

C'est encore à Herschel qu'on doit la détermination de l'aplatissement de Jupiter, $\frac{1}{17}$; la durée de sa rotation, dix heures à peu près; l'inclinaison de son équateur sur le plan de son orbite, 2 à 3^o.

Herschel déterminait les diamètres des planètes par une méthode ingénieuse, mais qui eût exigé la connaissance exacte du grossissement de son télescope; toutefois, cette méthode pouvait donner au moins les rapports des diamètres entre eux. Voici en quoi elle consiste : tandis qu'il observait d'un œil l'image de la planète, il faisait porter en avant de l'autre un petit disque en papier blanc, que l'aide approchait ou éloignait jusqu'à ce que les deux diamètres parussent de même grandeur. Le quotient du diamètre du disque par la distance devait donner la mesure de l'angle formé à l'œil, ou le diamètre apparent du disque, par conséquent celui de l'image agrandie de la planète. C'est ainsi qu'Herschel a mesuré les diamètres de Cérès et de Pallas, lors de la découverte de ces deux planètes, en 1801. Les valeurs qu'il obtint ont été trouvées plus tard plus exactes què celles qu'avaient données d'autres astronomes, Olbers entre autres.

En s'élevant graduellement du simple état d'artiste exécutant au rang de membre et de correspondant des plus illustres sociétés scientifiques d'Europe, Herschel avait voulu refaire lui-même entièrement son éducation scientifique et y avait complétement réussi, si on en juge par la traduction qu'il donna du *Calcul différentiel de Lacroix.* Il s'intéressait, au reste, très-vivement aux progrès de toutes les sciences, et la physique lui est redevable d'une découverte tout aussi importante et bien plus inattendue que celles dont il a enrichi l'astronomie : c'est celle des rayons du spectre solaire, qu'on a depuis désignés sous le nom d'*infra-rouges*. Il cherchait, à l'aide d'un thermoscope, à évaluer le pouvoir échauffant des rayons inégalement réfrangibles qui forment le spectre solaire, et avait reconnu que ce pouvoir va en augmentant du violet au rouge. C'était déjà un fait fort intéressant; mais quel ne fut pas l'étonnement du monde savant d'apprendre que le thermomètre placé au delà du rouge indiquait un flux de chaleur plus abondant qu'à l'intérieur du spectre lui-même! Il existait donc, dans un faisceau de lumière solaire, des rayons invisibles, moins réfrangibles que les rayons rouges, et l'action calorique du faisceau était principalement due à la présence de ces rayons. Le fait parut d'abord tellement incroyable, que quelques savants indignes de ce nom se permirent d'inqualifiables attaques contre l'auteur d'une si belle découverte; on sait qu'on a depuis trouvé au delà du violet d'autres rayons également invisibles, sans chaleur sensible, mais qui conservent l'activité chimique.

Les brillantes découvertes d'Herschel en astronomie ne le mettent certainement pas au niveau des Hipparque, des Copernic, des Kepler, des Newton, ni même à la hauteur des Ptolémée, des Tycho, des Lacaille, des Delambre; mais il serait injuste de ne voir dans cet homme éminent qu'un observateur heureux et habile : il fallait du génie pour combiner comme il l'a fait les moyens d'observation et agrandir à un tel point les facultés de nos organes.

HERSCHEL (Caroline-Lucrèce), femme allemande, célèbre par ses connaissances en astronomie, née en 1750, morte en 1848. Elle était sœur du précédent, qu'elle vint rejoindre, en 1772, à Bath, où il était alors organiste. Lorsqu'il eut renoncé à cette profession pour se livrer à l'étude de l'astronomie, sa sœur devint pour lui l'aide le plus fidèle et le plus dévoué, et bientôt elle eut acquis des connaissances profondes dans cette science ardue. Pendant les absences que faisait son frère, elle se livrait elle-même à des observations, avec un petit télescope construit exprès pour elle; elle s'occupa surtout de la recherche des comètes, et en découvrit sept de 1786 à 1797; sur ce nombre, il en est cinq pour lesquelles personne ne peut lui disputer l'honneur de la priorité de la découverte. En 1798, elle publia un ouvrage astronomique d'une grande valeur, pour lequel son frère écrivit une introduction : c'est un *Catalogue d'étoiles observées par M. Flamsteed et omises dans le catalogue anglais* (British Catalogue). Il ne renferme pas moins de cinq cent soixante et une étoiles, qui ne se trouvaient pas dans les catalogues antérieurs. En 1822, à la mort de son frère, Caroline Herschel revint en Hanovre, où, malgré son âge avancé, elle continua de se livrer à ses travaux favoris. En 1828, elle termina le catalogue des nébuleuses et des groupes d'étoiles observés par son frère, ouvrage auquel la Société astronomique de Londres décerna sa grande médaille d'or; elle fut en outre nommée membre honoraire de ce corps savant, honneur jusqu'alors sans précédent, et qui ne s'est pas reproduit depuis. Miss Herschel conserva jusqu'au dernier jour l'usage complet de ses facultés et s'éteignit doucement, presque centenaire.

HERSCHEL (John-Frédéric-William, sir), astronome et physicien anglais, fils de Guillaume Herschel, né à Slough, près de Windsor, en 1792, mort en 1871. Après avoir pris des leçons particulières d'un savant mathématicien écossais, Rogers, il entra au collége Saint-Jean de Cambridge, où il fut reçu bachelier ès arts en 1813. Tant que vécut son père, il s'occupa principalement de mathématiques, de chimie et de physiologie, et, à peine âgé de vingt ans, il publia un ouvrage intitulé : *Applications du calcul différentiel* (1813). Six ans plus tard, il fit paraître, dans le *Journal philosophique d'Edimbourg*, ses intéressantes *Recherches sur l'acide hyposulfureux et les sels qui en dérivent*, et, l'année suivante, un mémoire sur la *Théorie des séries*. Son premier mémoire sur l'optique parut peu de temps après. En 1820, il communiqua à la Société philosophique de Cambridge son importante découverte de deux espèces de polarisation rotative dans le cristal de roche. Il envoya, en 1822, à la Société royale d'Edimbourg, un mémoire sur l'absorption de la lumière par les rayons colorés. En mars 1821, il commença, avec sir James South, une série d'observations sur les distances et les positions de 380 étoiles doubles et triples, au moyen de deux télescopes achromatiques de 5 et de 7 pieds de foyer. Ces observations furent continuées durant les années 1822 et 1823, et publiées dans la troisième partie des *Transactions philosophiques* de 1824. En 1831, il écrivit un traité d'optique pour l'*Encyclopédie métropolitaine*, traité qui a été traduit en français par M. Quételet, et qui est considéré comme un des ouvrages les plus remarquables que l'on possède sur cette matière. L'astronomie attirait cependant plus que toute autre science son infatigable génie, et, après avoir fait construire des télescopes d'une très-grande puissance, il abandonna momentanément ses autres études pour se donner tout entier à celle de l'astronomie sidérale. En 1825, il commença l'examen des nébuleuses et des groupes d'étoiles qui avaient été découverts par son père et décrits dans les *Transactions philosophiques*. Ce travail lui prit huit années; il fut terminé à la fin de 1832, et les résultats en furent consignés dans les *Transactions philosophiques* de cette même année. Le catalogue qu'il dressa contient 2,306 nébuleuses, dont 525 ont été découvertes par lui. En même temps, il découvrait 3,000 ou 4,000 étoiles doubles, qui sont décrites dans les *Mémoires de la Société d'astronomie* Ces observations furent faites avec un excellent télescope de Newton ayant 20 pieds de foyer et 18 pouces anglais d'ouverture. Il résolut de s'en servir pour aller faire des observations dans l'hémisphère austral. Dans ce but, il quitta l'Angleterre avec sa famille, le 18 novembre 1833, et arriva au Cap de Bonne-Espérance le 16 janvier 1834. S'étant établi à Feldhausen, localité située à 142 pieds anglais au-dessus du niveau de la mer ($22^o\ 46'\ 9''$, 11 de long. E., et $33^o\ 58'\ 56''$, 59 de lat. S.), il commença une longue série d'observations remarquables, qu'il continua avec persévérance durant quatre années, et dont les résultats ont été publiés aux frais du feu duc de Northumberland, dans un ouvrage intitulé : *Résultats d'observations astronomiques faites, de* 1834 *à* 1838, *au Cap de Bonne-Espérance*. Dans ce magnifique ouvrage, qui place l'auteur au premier rang des astronomes modernes, il traite des nébuleuses et des groupes d'étoiles de l'hémisphère austral, au nombre de 4,015, et des étoiles doubles, qui ne se montent pas à moins de 2,095; puis il parle de la grandeur apparente des astres, de la comète de Halley, des satellites de Saturne et du Soleil.

A son retour en Europe, en 1838, sir John Herschel fut accueilli comme il méritait de l'être. La Société astronomique lui avait, en son absence, décerné la grande médaille d'or. Il avait déjà reçu, de Guillaume IV, l'ordre du Hanovre, et, lors du couronnement de la reine Victoria, en 1837, il avait été élevé à la dignité de baronnet. En 1839 il se fit recevoir docteur à Oxford. En 1845, il fut nommé président de l'Association britannique; en 1848, président de la Société royale astronomique, et, deux ans après, président de la Société royale de Londres, fonctions que sa santé l'obligea de résigner en 1855. Membre correspondant de l'Institut de France, il fut élu, en 1855, en remplacement de Gauss, un des *huit associés étrangers de l'Académie des* sciences. Outre les médailles de la Société d'astronomie, sir John reçut la médaille de Copley, en 1821, pour ses mémoires de physique et de mathématiques, insérés dans les *Transactions philosophiques*, et, en 1847, il reçut une seconde fois cette marque de distinction, pour ses observations faites au Cap. Il avait déjà reçu la médaille royale, en 833, pour ses *Recherches sur l'orbite des étoiles doubles*, et un rappel de cette médaille, en 1840, pour un très-remarquable rapport intitulé : *Action chimique des rayons du spectre solaire et quelques autres choses*. Ces mémoires contiennent beaucoup de vues nouvelles. Un supplément à ces mémoires fut publié, en 1843, sous le titre de : *Action des rayons du spectre solaire sur les couleurs végétales, et nouveaux procédés photographiques*. Outre les ouvrages mentionnés ci-dessus, sir John Herschel a publié, en 1830, un remarquable *Traité sur le son*, dans l'*Encyclopédie métropolitaine*. En 1831, il collabora à l'*Encyclopédie Lardner*, dans laquelle se trouve son célèbre *Discours préliminaire snr l'étude de la philosophie naturelle*, qui a été traduit en français (Paris, 1835). Citons encore de Herschel un *Abrégé d'astronomie* (Londres, 1849); un *Manuel scientifique pour l'usage des navigateurs* (Londres, 1849), et un grand nombre de mémoires publiés dans les recueils spéciaux de la Société royale et de la Société astronomique de Londres. Depuis plusieurs années il s'était retiré dans un manoir du comté de Kent, où il mourut. Herschel a reçu les honneurs de funérailles nationales, et ses restes ont été déposés à Westminster.

HERSCHÉLIE s. f. (èr-ché-lî — de *Herschel*, astron. angl.). Bot. Syn. de COQUERET ou PHYSALIS, genre de solanées.

HERSCHÉLITE s. f. (èr-ché-li-te — du nom de l'astronome *Herschel*). Minér. Hydrosilicate d'alumine naturel, qu'on trouve aux environs d'Aci-Reale, en Sicile. C'est une variété de chabasie d'un blanc pur, et qui, d'après l'analyse de Damour, se compose de 47,39 à 47,46 de silice; 20,18 à 20,90 d'alumine; 8,33 à 9,35 de soude; 4,17 à 4,39 de potasse; 0,25 à 0,38 de chaux, et 17,65 à 17,84 d'eau.

HERSCHER v. a. ou tr. (èr-ché). Min. Transporter dans la mine à l'aide de wagons : HERSCHER *de la houille*.

HERSCHEUR s. m. (èr-cheur — rad. *herscher*). Min. Ouvrier employé au herschage. ‖ Syn. de ROULEUR.

HERSE s. f. (èr-se; *h* asp. — lat. *hirpex*, *hirpicis*, herse particulière pour les mauvaises herbes, du même groupe que le persan *kirôz*, herse). Agric. Sorte de claie dont les côtés et les traverses sont garnis en dessous de dents de fer ou de bois, et qui sert à rompre les mottes d'une terre labourée, ou à recouvrir le grain nouvellement semé : *La* HERSE *a beaucoup plus d'action sur les tranches, lorsqu'elles présentent à son action un de leurs angles.* (M. de Dombasle.)

— Blas. Meuble de l'écu qui représente la herse des agriculteurs : *Des Hayes de Gassard, en Normandie : d'azur, à trois* HERSES *d'or.* ‖ *Herse sarrasine*, Meuble de l'écu formé de six pals alaisés et aiguisés par le bas, avec traverses posées horizontalement, jointes par des clous aux intersections, et un anneau au milieu de la traverse supérieure, pour figurer la herse de guerre : *Apelvoisin, en Poitou : de gueules, à la* HERSE SARRASINE *d'or.*

— Art milit. Grille de fer ou de bois, garnie de pointes dans le bas, qui se lève ou se baisse à volonté, et qu'on place sous une porte de ville, de château fort, pour servir à leur défense : *Baisser la* HERSE. *Remonter la* HERSE. ‖ Ancienne défense analogue aux chevaux de frise, et qui était formée de pointes de fer fixées dans des pièces de bois.

— Liturg. Chandelier d'église en forme de triangle, sur les côtés duquel on place des cierges.

— Théâtre. Appareil qui portait anciennement les lumières placées aujourd'hui à la rampe.

— Mar. Corde qui sert à attacher des poulies.

— Pêche. Instrument à pointes, en forme de herse, qu'on fait traîner par des chevaux ou des bœufs, et qui sert à remuer le sable à la basse mer, pour en faire sortir le poisson.

— Techn. Sorte de boucle de fer fixée à un pilier ou à un poteau, dans laquelle les chamoiseurs passaient autrefois les peaux pour les assouplir. ‖ Châssis ou cadre de bois sur lequel les parcheminiers et les mégissiers tendent les peaux pour les faire sécher et les travailler.

— Constr. Epure d'un comble. ‖ *Herses de croupe*, Pièces de bois qui se croisent dans la charpente d'un pavillon carré.

— Natat. Barrière en planches ou en treillis qu'on établit en amont d'une école de natation, pour amortir le courant et arrêter les corps flottants.

— Ornith. Genre d'oiseaux formé aux dépens des hirondelles.

— Bot. Nom vulgaire du genre tribulus.

— **Encycl.** Agric. V. HERSAGE.

— Fortif. La *herse* défensive a été employée de toute antiquité. Salluste dit (*De bello civili*) : *Erat objectus portis ericius*, en avant des portes était dressée la *herse*. La *herse* romaine ou *cataracte* était une véritable avant-porte. La *herse* employée chez nous était une arrière-porte, une seconde porte intérieure, servant lorsque la première était brisée par les projectiles ou hors d'état pour n'importe quelle cause. Les *herses* ont d'abord été des grilles, puis des pals ferrés, pouvant jouer isolément. Ces *herses*, composées de pals, ont été nommées *orgues*, *orgues de mort* dans la suite, à cause de leur ressemblance avec les tuyaux d'orgue d'église. On a renoncé aux *herses*, dans toutes les fortifications, depuis Vauban.

HERSÉ, ÉE (èr-sé; *h* asp.) part. passé du v. Herser. Agric. Soumis au travail de la herse : *Un champ* HERSÉ.

— Blas. Se dit d'un château, d'une tour, d'une porte dont la herse est abattue : *De Tourteville : d'azur, à la tour d'argent*, HERSÉE *de sable, au chef d'or*. ‖ On dit aussi COULISSÉ.

— s. m. Mamm. Nom de la belette, en Orient.

— Ichthyol. Poisson du genre mormyre, qui vit dans les eaux de l'Egypte.

HERSÉ, fille de Cécrops, roi d'Athènes. Mercure la rendit mère de Céphale. Aglaure, sœur d'Hersé, ayant, par jalousie, révélé les amours du dieu, Mercure la frappa de son caducée et la métamorphosa en pierre. Les Athéniens élevèrent un temple en l'honneur d'Hersé.

HERSENT ou **HERSAN** (Charles), prédicateur français, né à Paris vers la fin du XVIe siècle, mort au château de Largoue (Bretagne) après 1660. Il se fit recevoir docteur en Sorbonne, entra dans la congrégation de l'Oratoire (1615), qu'il quitta en 1625, après avoir acquis une assez grande réputation comme prédicateur, écrivit deux libelles contre cette congrégation, devint chancelier de l'église de Metz en 1627, et entra de nouveau dans la compagnie de l'Oratoire, d'où le père Condren l'exclut de nouveau, à cause de ses sorties accoutumées contre les moines. Un petit ouvrage, intitulé *Optatus gallus*, qu'il publia en 1640, et dans lequel il prétendait que l'Eglise de France était sur le point de se séparer de l'Eglise de Rome, fut condamné par le parlement de Paris à être brûlé, comme plus propre à provoquer qu'à prévenir le schisme. En 1645, il se rendit à Rome, présenta au pape Innocent X un mémoire où il se prononçait pour Jansénius contre Urbain VIII, fit dans cette ville, en 1650, le panégyrique de saint Louis, qui lui valut d'être cité devant le tribunal de l'inquisition comme janséniste, et excommunié, et retourna en France, où il mourut obscurément. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Avis touchant les prêtres de l'Oratoire* (1625); *Articles concernant la congrégation de l'Oratoire* (1626); *De la souveraineté du roi à Metz et autres pays circumvoisins* (1633); la *Pastorale sainte*, ou *Paraphrase du* Cantique des Cantiques (1635); des *Sermons*, des *Eloges funèbres, etc.*

HERSENT (Louis), peintre français, né à Paris en 1777, mort dans la même ville en 1860. Elève de Regnault, il remporta, à vingt ans, le second grand prix de peinture, débuta au Salon de 1802 par un *Narcisse changé en fleur*, puis exposa successivement *Achille livrant Briséis aux hérauts d'Agamemnon* (1804); *Atala s'empoisonnant dans les bras de Chactas* (1806); *Fénelon ramenant une vache à des paysans* (1810); *Passage du pont de Landshut par le comte Lobau* (1810); *Las Cases malade soigné par des sauvages* (1814); la *Mort du docteur Bichat* (1817); *Louis XVI secourant*

les malheureux pendant l'hiver de 1788 (1817); *Daphnis et Chloé* (1817). Ce dernier tableau, de beaucoup supérieur aux œuvres médiocres que nous venons de citer, est une composition spirituelle et charmante, qui, sans être un chef-d'œuvre, mit Hersent en évidence et donna à son nom une assez grande notoriété. Dans ce tableau, « le peintre, dit M. Charles Blanc, s'est inspiré avec bonheur d'une statue antique, le *Tireur d'épines;* mais il l'a très-habilement dédoublée, pour ainsi dire, en associant les deux figures dans le mouvement que l'antique avait donné à une seule... Daphnis a l'air d'un tout jeune Français du noble faubourg, et Chloé est certainement une jolie blonde de Paris. Raison de plus pour le succès de la composition; elle en a eu, elle en aura toujours, pour ceux-là surtout qui la connaissent par la gravure de Laugier; car, sans avoir vu l'original, nous pouvons affirmer qu'il était médiocrement peint, dans une manière plate et mince, sans chaleur, sans saveur et sans ressort. » En 1819, Hersent exposa la plus remarquable de ses œuvres : l'*Abdication de Gustave Wasa*, qui fut achetée par le duc d'Orléans, qui lui valut la croix d'honneur et qui a fourni à Henriquel-Dupont le sujet d'une de ses plus belles gravures. Ce fut à ce tableau, détruit en 1848, que Hersent dut d'être nommé membre de l'Académie et professeur de l'Ecole des beaux-arts. A partir de ce moment, bien qu'il eût en réalité un talent médiocre, il jouit d'une grande vogue et devint l'un des peintres du gouvernement.

« Lorsqu'il fut nommé de l'Institut, en 1823, et professeur en 1825, Hersent, dit M. Charles Blanc, était bien vu du monde royaliste. On savait et l'on disait tout bas qu'il avait peint, pour satisfaire au vœu de Louis XVIII, certain tableau de *Ruth et Booz*, qui fit sensation au Salon de 1822. Le vieux monarque avait désiré lui-même cette allusion biblique à ses amours avec une jeune femme qui a eu, depuis, un nom dans la miniature. A en juger par les Salons de l'époque, notamment par celui de M. Thiers, *Ruth et Booz* était un morceau parfait, et *charmant l'œil par une foule d'harmonies.* Aujourd'hui nous serions plus sévères. »

Après *Ruth et Booz*, Hersent, sauf un tableau représentant les *Religieux de l'hospice du Saint-Gothard donnant des secours aux familles dépouillées par des brigands* (1824), n'exposa plus que des portraits peu remarquables, parmi lesquels nous citerons ceux de l'abbé de Frayssinous, du cardinal de Clermont-Tonnerre, du duc d'Angoulême, du duc de Bordeaux, de Mlle Delphine Gay, de Casimir Périer, de Mme Didot, de Mme Desnos, etc. Après la Révolution de 1830, il exécuta les portraits de Louis-Philippe, de la reine Amélie, du duc de Montpensier (1831), et cessa, à partir de ce moment, de rien exposer Dans les trente dernières années de sa vie, il se borna à exécuter des dessins assez intéressants, parmi lesquels il faut remarquer : les contes de La Fontaine : la *Courtisane amoureuse*, le *Remède*, *Joconde*, etc. C'est lui-même, d'ailleurs, qui a lithographié avec goût ces compositions agréables et spirituelles.

HERSENT (Louise-Marie-Jeanne MAUDUIT, dame), femme peintre, née à Paris en 1784. Elle est fille du géomètre Mauduit. Elle a étudié la peinture sous Meynier et a épousé, en 1822, le peintre Louis Hersent. Nous citerons parmi les tableaux qu'elle a exposés, et qui lui ont valu une médaille de 1re classe en 1819 : la *Mère abandonnée* (1814); *Saint Vincent de Paul; Henriette de France* (1819); *Visite de Sully à la reine, après la mort de Henri IV* (1822); *Louis XIV bénissant son arrière-petit-fils* (1824), etc.

HERSER v a. ou tr. (èr-sé; *h* asp. — rad. *herse*). Agric. Passer la herse sur : *Il vaut mieux* HERSER *le terrain avant de répandre le grain à la volée et recommencer le hersage pour l'enterrer.* (M. de Dombasle.)

HERSFELD, en latin *Herofelda*, ville de Prusse, prov. de Hesse, à 41 kilom. N.-E. de Fulde, au confluent de la Fulde et de la Haune; 6,650 hab. Gymnase; école polytechnique élémentaire; école d'arts et métiers. Industrie importante; fabrication de draps et lainage; filatures de laine, teintureries, mégisseries; commerce considérable de toiles. On y voit les ruines de l'église et des bâtiments de l'ancienne abbaye, incendiés par les Français en 1761. Cette ville doit son origine à une riche abbaye princière de bénédictins, fondée en 769 par Lullus, archevêque de Mayence, qui y fut enterré en 787.

HERSILIE s. f. (èr-si-lî — nom hist.). Entom. Genre d'insectes coléoptères, dont l'espèce type vit au Brésil.

— Arachn. Genre d'aranéides, comprenant quatre espèces qui habitent les régions chaudes de l'Asie et de l'Afrique.

— Crust. Genre de crustacés décapodes, de la famille des pontiens, comprenant une seule espèce, l'hersilie apodiforme.

HERSILIE, femme de Romulus. C'était une des Sabines qui furent enlevées par ordre du fondateur de Rome. Celui-ci l'épousa et eut d'elle deux enfants, Prima et Aollius. D'après la tradition, elle éprouva une grande douleur lorsqu'elle perdit Romulus. Touchée de compassion, Junon fit conduire Hersilie par Iris dans le bois sacré du Quirinal, et là elle fut enlevée au ciel. Les Romains lui rendaient des honneurs divins sous le nom d'Horta.

HERSILLIÈRES s. f. pl. (èr-si-llère; *ll* mll.). Mar. Pièces de bois courbes, placées à l'extrémité des plats-bords d'un navire.

HERSILLON s. m. (èr-si-llon; *h* asp.; *ll* mll. — dim. de *herse*). Art milit. Table de charpente garnie de clous ayant la pointe tournée en haut, qu'on plaçait aux endroits dont on voulait défendre le passage.

— **Encycl.** Le *hersillon* avait de 3 à 4 mètres de longueur. C'était une défense accessoire, employée en campagne, et dont le nom, comme celui de la herse, rappelait la herse des laboureurs. Elle servait à rendre dangereux et même impraticable un gué que l'ennemi tentait de passer, à garnir une brèche dans les siéges, etc. Les clous ou les pointes, placés verticalement, ne manquaient pas de blesser les chevaux et les hommes. Les chausse-trapes dont on se sert de nos jours rappellent les *hersillons* du moyen âge, et peuvent donner une idée de leur utilité à la guerre.

HERSTAL. V. HÉRISTALL.

HERSTELLE. V. HÉRISTALL.

HERT (Jean-Nicolas), en latin **Hertius**, jurisconsulte et publiciste allemand, né près de Giessen en 1651, mort en 1710. Reçu licencié en droit à Giessen en 1676, il devint, en 1683, professeur de politique dans cette ville, prit le grade de docteur en droit en 1686, puis fut professeur de droit (1690), chancelier de l'université, et conseiller du landgrave de Hesse-Darmstadt. Outre de nombreuses dissertations sur des matières de droit civil ou public dont il fit paraître un certain nombre sous le titre de *Commentationes atque opuscula* (Francfort, 1700-1713, 2 vol. in 4o), on doit à Hert plusieurs ouvrages pleins d'érudition, dont les principaux sont : *Specimen prudentiæ civilis* (Giessen, 1679, in-fol.); *Elementa prudentiæ civilis* (Giessen, 1689, in-8o); *De fide diplomatum Germaniæ imperatorum et regum* (Giessen, 1699); *De notitia veteris Germaniæ populorum* (Giessen, 1709); *Tractatus juris publici de statuum imperii romani jure reformandi* (Giessen, 1710, in-fol.); *Responsa et consilia* (Francfort, 1729-1730, 2 vol. in-fol.).

HERTEL (Jean-Chrétien), compositeur allemand, né à Œttingen en 1699, mort en 1754. Fils d'un maître de chapelle du duc de Mersebourg, il apprit de bonne heure la musique vocale, le violon, le clavecin. Envoyé à Halle en 1716 pour y faire ses études universitaires, il s'occupa surtout de compléter son éducation artistique, puis il reçut à Darmstadt les leçons de Hess, et put, grâce à une subvention du duc de Mersebourg, visiter les principales villes d'Allemagne et de Hollande. De 1732 à 1742, Hertel remplit les fonctions de maître de chapelle à Eisenach, puis il devint maître de concert à la cour du duc de Mecklembourg-Strelitz, devint aveugle et termina sa vie dans un état voisin de la misère.

L'œuvre manuscrite d'Hertel est immense; on y remarque plus de cent symphonies, et ce chiffre suffira pour faire juger du reste. Parmi ses compositions, on distingue particulièrement six symphonies à quatre violons, douze grandes ouvertures concertantes et six quatuors.

HERTEL (Jean-Guillaume), violoniste et compositeur allemand, fils du précédent, né à Eisenach en 1727, mort à Schwerin en 1789. Successivement attaché à la chapelle du duc de Mecklembourg-Strelitz, puis à celle du duc de Saxe-Cobourg-Gotha, il devint, en 1757, maître des concerts du duc de Mecklembourg-Schwerin. En 1770, la princesse Ulrique l'appela en la même qualité à Schwerin, et le nomma, en outre, conseiller de cour et secrétaire particulier.

Violoniste hors ligne et réputé l'un des virtuoses les plus remarquables de l'Allemagne, il fut contraint, par la faiblesse de sa vue, de renoncer à faire sa partie dans les orchestres et s'adonna à l'étude du clavecin, et sut, en peu de temps, s'acquérir une belle réputation. Son renom comme compositeur n'est pas moindre; sa musique vocale et instrumentale est fort remarquable. Parmi ses œuvres brillent surtout ses oratorios sur la Passion. On cite aussi parmi ses ouvrages : deux recueils de chansons et deux romances allemandes, douze symphonies à huit parties, six sonates et un concerto pour le clavecin. Comme écrivain, il s'est fait connaître par la publication suivante : *Recueil d'écrits musicaux traduits en grande partie d'auteurs italiens et français, avec notes et commentaires.*

HERTFORD ou **HARTFORD**, ville d'Angleterre, capitale du comté de ce nom, à 32 kilom. N. de Londres, sur la Lea; 6,769 hab. Cour de justice, école d'arts et métiers. L'école préparatoire que la Compagnie des Indes orientales entretenait près de la ville, au château d'Hailesbury, pour les jeunes gens candidats à l'administration des Indes, a été fermée en 1857. Ce château, dont la fondation remonte à une époque très-reculée, a été restauré et en grande partie reconstruit. Il reste une ou deux tours de l'édifice primitif. Le château d'Hailesbury servit de prison au roi de France, Jean le Bon, fait prisonnier à la bataille de Poitiers, et au roi David d'Ecosse. Plus tard, ce même château fut habité par plusieurs reines d'Angleterre. Hertford possède de nombreuses tanneries, des brasseries et une importante distillerie. Marché aux grains, l'un des plus fréquentés de l'Angleterre. On remarque parmi les édifices de la ville : l'hôtel du comté, l'église Saint-André et celle de Tous-les-Saints.

Le comté de Hertford ou de Herts est situé un peu au N. de Londres, entre ceux de Cambridge au N., de Bedford et de Buckingham à l'O., de Middlesex au S. et d'Essex à l'E. Sa superficie est de 164,280 hectares, et sa population de 173,294 hab. Ch.-l. Hertford; villes principales : Saint-Albans, Barnet, Baldock, Ware. Le sol de ce comté présente une surface légèrement ondulée, entrecoupée de collines peu élevées, de plaines peu fertiles et de marais; cependant l'agriculture y est dans un état très-florissant. On exporte principalement pour la capitale du froment, de l'orge, du malt, du beurre, des veaux, de la laine, des légumes et du papier. Les principales rivières qui l'arrosent sont la Lea, la Colne, le Maran, le Rib et le Gade.

HERTFORD, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de la Caroline du Nord, sur la rive gauche du Perquimans, à 280 kilom. N.-O. de Raleigh; 2,300 hab. Petit port de commerce.

HERTFORD (Richard SEYMOUR CONWAY, marquis D'), pair d'Angleterre, né en 1800, mort en 1870. Du vivant de son père, il porta le titre de lord Yarmouth. Il entra jeune dans l'armée, acheta un grade de capitaine dans un régiment de dragons, mais quitta bientôt l'armée pour entrer dans la carrière diplomatique. Attaché à l'ambassade d'Angleterre à Paris (1827), il passa, en la même qualité, à Constantinople en 1829; mais, peu après, il renonça à la diplomatie. Depuis lors, il habita alternativement Paris et Londres, où sa colossale fortune et son goût pour les arts lui acquirent une grande notoriété. En 1842, la mort de son père le rendit héritier de ses titres et d'un siége à la Chambre des lords. Il n'y joua aucun rôle politique et vota avec le parti conservateur. Néanmoins, en 1846, il fut fait chevalier de la Jarretière, et, après l'Exposition universelle de 1855, il reçut du gouvernement français la croix de commandeur de la Légion d'honneur, pour encouragements donnés aux arts. Ne s'étant pas marié, il ne laissa pas d'héritiers directs, et, à sa mort, Richard Wallace, — qui a montré une si vive sympathie pour la population parisienne pendant la guerre de 1870-1871, — a hérité de la plus grande partie de son immense fortune.

HERTHA, en allemand **Erd** (la Terre), déesse adorée par les Germains et par différents peuples du Nord. C'était le nom de la Terre primitive. On lui offrait en sacrifice un porc ou un sanglier, appelé Iolagalt, et sa principale fête de l'année était connue sous le nom de Juël. Si l'on oubliait de lui fournir son offrande, on en était sévèrement puni et les procès qu'on pouvait avoir à soutenir étaient inévitablement perdus. Dans l'île de Rügen et à Helgoland, la déesse recevait un culte spécial. On la représentait sous la figure d'une femme avec tous les attributs de la fertilité. Tous les ans, elle sortait de son sanctuaire pour visiter les hommes, montée sur un char traîné par des vaches et enveloppé de voiles qui la cachaient elle-même aux yeux profanes. C'était pour ces barbares un temps d'allégresse et de fêtes, pendant lequel toute guerre était suspendue. La déesse était ensuite reconduite dans son temple, après avoir été baignée dans le lac du bois sacré, avec son char et les voiles qui le recouvraient. Des esclaves étaient chargés de cette mission, et, lorsqu'ils l'avaient accomplie, on les noyait dans le lac.

HERTIE s. f. (èr-sî — de *Hert*, n. pr.). Bot. Syn. d'EURYOPS.

HERTS (comté de). V. HERTFORD.

HERTZ (Jens-Michael), poëte et prédicateur danois, né à Œrslew, près de Vordingborg, en 1766, mort en 1825. En 1819, il fut nommé surintendant de Ribe. On a de lui : *Israël délivré*, épopée en 18 chants (Copenhague, 1804, in-8o); *De Julio Firmico Materno* (Copenhague, 1817, in-4o); *Sermons* (Copenhague, 1830, in-8o); des *Dissertations* et des *Mémoires.* — HERTZ (Hermann-Adolphe), fils du précédent, né à Nœrhaa en 1796. Médecin à Kallundborg, il a composé un poëme historique intitulé : *Gustave Vasa, libérateur de la Suède* (Copenhague, 1856, in-8o).

HERTZ (Henrik), poëte danois, né à Copenhague, de parents israélites, en 1798, mort en 1870. Après avoir étudié le droit, il débuta, en 1830, dans la littérature, par la publication de ses fameuses *Lettres d'un revenant*, satire poétique qui parut sous le voile de l'anonyme et produisit en Danemark une très-grande sensation. L'auteur ne se fit connaître que deux ans après, lorsqu'il embrassa le protestantisme. En 1833, il reçut du gouvernement danois une subvention pour faire un voyage en Italie, en Allemagne et en France. Ce voyage dura une année, après laquelle il revint à Copenhague, qu'il n'a pas quitté depuis. Nous citerons parmi ses poésies : la *Nature et l'art;* les *Quatre épîtres de Knud le Sélandais; Tyrfing* (1840), poëme, et les *Poésies de diverses époques* (1851, 2 vol. in-8o). Parmi ses pièces de théâtre, qui sont fort nombreuses, nous citerons : le *Jour du déménagement*, drame (1828); les *Tours de génie de l'Amour*, comédie (1830); *Un jour à l'île d'Als*, comédie en vers (1822); le *Débat*, vaudeville (1839); la *Maison de Svend Dyring*, tragédie (1837); le *Plumage du cygne*, comédie (1841); la *Caisse d'épargne* et *Amanda*, comédies (1840-1844); la *Fille du roi René*, chef-d'œuvre de l'auteur, traduit dans toutes les langues de l'Europe; *Ninon*, drame (1848); *Frederigo*, opéra (1848); *Waldemar Atterdag*, drame (1848); *Tonietta* (1850), *Scheick Hassan* (1850), le *Cadet* (1855), *Estrella* (1856), comédies. Les *Œuvres dramatiques* de Hertz ont été réunies et publiées à Copenhague en 13 volumes, de 1854 à 1856. Dans ces pièces, on trouve des caractères tracés de main de maître, et l'auteur s'adresse moins à l'imagination qu'au cœur et à la raison. Nous citerons aussi de lui un roman politique, intitulé : *Dispositions et circonstances* (1839), dans lequel il raconte avec beaucoup d'esprit les principales circonstances de sa vie; enfin, un ou deux autres romans, dont le plus remarquable est intitulé : *Jean Johnson* (1858, 3 vol.).

HERTZBERG ou **HERZBERG** (Ewald-Frédéric, comte DE), homme d'Etat prussien, né à Lottin (Poméranie) en 1725, mort en 1795. Au sortir de l'université de Halle, où il s'était particulièrement attaché à l'étude du droit public, il obtint un emploi aux archives secrètes à Berlin, se fit remarquer de Frédéric II, qui le nomma conseiller de légation en 1747, envoya, en 1752, un remarquable mémoire, sur la *Première population de la Marche de Brandebourg*, à l'Académie des sciences de Berlin, qui le couronna; devint alors membre de cette Académie, reçut bientôt après le titre de conseiller privé de légation, et fut chargé de la plus grande partie de la correspondance secrète au ministère des affaires étrangères. Au moment de l'invasion de la Saxe, en 1756, les Prussiens s'emparèrent des archives de Dresde, contenant les dépêches des cours d'Autriche et de Saxe. Frédéric II fit examiner ces dépêches par Hertzberg, qui, en huit jours, les lut et composa à leur sujet un mémoire en trois langues, mémoire dans lequel il justifiait l'invasion prussienne, et qui eut un grand retentissement. La remarquable intelligence dont avait fait preuve, en cette circonstance, le jeune diplomate le fit appeler au poste de premier conseiller privé ou de secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, puis à celui de second ministre d'Etat en 1763. Il négocia en 1762 la paix avec la Suède et la Russie, signa le traité de Hubertsbourg, parvint, en 1772, lorsque le démembrement de la Pologne fut décidé par Catherine de Russie, à faire donner à la Prusse une partie de l'Etat démembré, et rendit de grands services à l'occasion de la succession de la Bavière, soit avant le traité de Teschen ou par ce traité même, soit en 1784, en préparant contre l'Autriche la formation de la ligue des princes de l'Allemagne du Nord. Après la mort de Frédéric le Grand, qui n'avait cessé de donner des marques de haute confiance à son ministre, Hertzberg resta au pouvoir sous Frédéric-Guillaume II, qui lui accorda le titre de comte et le nomma curateur de l'Académie. Il accrut encore sa réputation d'homme d'Etat en amenant l'apaisement des troubles de Hollande (1787), et contribuant à maintenir l'équilibre européen. Hertzberg provoqu la réunion du congrès de Reichenbach (1790), où ses idées ne furent pas adoptées, ce qui lui causa un vif chagrin. Contrarié en outre par la nomination de deux nouveaux ministres, il offrit sa démission, qui ne fut point acceptée; mais il fut néanmoins déchargé de la plus grande partie des affaires (1791). Contrairement aux vues de la cour, il se prononça pour qu'on entrât en négociation avec la République française, et qu'on préférât aux chances d'une guerre dangereuse pour la Prusse la prépondérance que le cabinet de Berlin pourrait acquérir comme médiateur; d'un autre côté, lorsque eut lieu le second partage de la Pologne (1793), il trouva qu'on allait beaucoup trop loin. Il avait désiré que la Prusse rentrât dans quelques possessions anciennes, mais non que la Pologne fût accablée, et il écrivait à ce sujet au roi, en 1794 : « Suivant mes idées, ce partage est la plus grande faute que puissent faire les trois puissances, surtout la Prusse. Le titre dont ces puissances se servent pour partager la Pologne est si odieux et si décrié, qu'il fera toujours un tort infini à la réputation des trois souverains, et que leurs noms en seront flétris à jamais dans l'histoire. » Après avoir fait entendre ce mâle langage, Hertzberg tomba complétement en disgrâce et mourut bientôt après. Cet homme d'État ne se borna pas à rendre des services à son pays au point de vue de la politique extérieure; il s'efforça d'améliorer l'instruction publique, d'alléger le sort des instituteurs de campagne, de réformer la langue allemande d'après les idées de Leibnitz, de contribuer aux progrès de la littérature allemande, pour laquelle le grand Frédéric avait toujours témoigné beaucoup d'éloignement, d'introduire des perfectionnements dans l'exploitation des terres, et il essaya de naturaliser la culture de la soie, qu'il avait introduite dans sa terre de Britz. Très-instruit, il vivait constamment au milieu de savants et d'hommes de lettres; il était simple, sans prétention, et, ce qui montre l'élé-

vation de ses vues, il regardait comme inséparable de toute administration régulière la liberté de la presse, une publicité sans entraves. C'est lui qui disait un jour, dans une séance de l'Académie de Berlin, ces sages et belles paroles : « Tout Etat qui fonde ses actes sur la sagesse, la force et la justice, gagne toujours à la publicité; elle n'est dangereuse que pour les gouvernements obscurs et tortueux. » Nous citerons parmi ses écrits : *Histoire de l'ancienne puissance maritime de Frédéric-Guillaume le Grand, électeur de Brandebourg*, en français, traduite en allemand et insérée dans l'*Histoire politique de la Prusse* de Paula; *Recueil des déductions, manifestes, déclarations, traités et autres actes et écrits publics, qui ont été rédigés et publiés pour la cour de Prusse par le ministre d'Etat, comte de Hertzberg* (Hambourg, 1789-1790, 3 vol. in-8°), réédité sous le titre d'*Œuvres politiques* (Berlin, 1795, 3 vol. in-8°). On a réuni, sous le titre de *Huit dissertations* (Berlin, 1787, in-8°), des discours académiques prononcés à Berlin par de Hertzberg.

HERTZEN ou **HERZEN** (Alexandre), écrivain et révolutionnaire russe, né à Moscou en 1812, mort à Paris le 21 janvier 1870. Il fut élevé à l'université de sa ville natale, foyer intellectuel que le contre-coup des événements européens, l'importation de la philosophie allemande et des idées françaises rendaient de plus en plus hostile au régime autocratique. De bonne heure, Hertzen sentit naître en lui une haine profonde contre le despotisme. Poursuivi avec quelques jeunes gens, en 1834, comme ayant chanté une chanson injurieuse pour l'empereur Nicolas, il fut jeté en prison, puis exilé (1835), et envoyé successivement à Perm et à Viatka, sur les confins de la Sibérie. A la suite d'un voyage du grand-duc héritier dans cette dernière ville, Hertzen put se rendre à Wladimir, où on l'employa à rédiger la partie non officielle du journal de la province. Enfin, en 1839, l'odieuse mesure qui le frappait fut rapportée, et le jeune homme partit pour Saint-Pétersbourg. Là, le comte de Strogonof lui donna un emploi dans ses bureaux; mais, effrayé du langage plein de hardiesse tenu par son nouvel employé, cet homme d'Etat jugea prudent de s'en débarrasser en l'envoyant à Novogorod, en qualité de conseiller de régence. Au bout de six mois, indigné des iniquités dont sa place le rendait le témoin forcé, Hertzen donna sa démission et retourna à Moscou. Dans cette ville, il retrouva d'anciens amis, imbus des mêmes idées que lui, et il s'adonna à des travaux littéraires et philosophiques qui, à partir de 1842, parurent dans des revues, sous le pseudonyme d'**Iskander**. Son père étant mort sur ces entrefaites (1846), Hertzen hérita d'une grande fortune. Il demanda alors et finit par obtenir, non sans de grandes difficultés, l'autorisation de quitter la Russie pour voyager en Occident (1847).

Depuis cette époque, Hertzen ne remit plus les pieds sur le sol russe; il parcourut l'Europe, habita successivement l'Allemagne, la France, l'Angleterre, l'Italie et la Suisse, mais toujours comme un étranger. Essentiellement patriote, nullement cosmopolite, Hertzen est resté Russe; la régénération de son pays a toujours été sa grande préoccupation, et son patriotisme l'a conduit même à soutenir une thèse assez blessante pour l'orgueil des peuples occidentaux : c'est qu'impuissants à accomplir une révolution sociale, ils sont désormais forcément condamnés au despotisme, tandis que la race slave, conquérant la liberté politique qui lui manque, va devenir, à son tour, l'initiatrice du progrès humain.

Hertzen ne prit pas une part active aux événements de 1848. Spectateur ému de cette grande marée montante et descendante, témoin de la terrible révolution de juin à Paris, il consigna ses impressions et ses observations dans un ouvrage intitulé : *De l'autre rive* (1850), et dans ses *Lettres sur la France et l'Italie* (1850). Dans le premier de ces livres, que son fils a traduit en français (1871), Hertzen s'écrie : « Je parcourrai le monde en mendiant moral, oui; mais j'aurai radicalement extirpé toutes les espérances enfantines, toutes les illusions de l'adolescence; je les aurai toutes soumises au tribunal de l'incorruptible raison. La liberté n'aura point de paix tant que tout ce qui est religieux et politique ne deviendra pas simplement humain et ne sera pas soumis à la critique et à la négation. » Dans ses *Lettres sur la France et l'Italie*, traduites en français par Mme N. H. (Genève, 1871), il prédit l'avènement d'une ère de despotisme militaire, suivie de la guerre des pauvres contre les riches. « Le communisme orageux, terrible, sanglant, injuste, ajoute-t-il, passera à toute vapeur. Au milieu des foudres et des éclairs, à la lueur des palais embrasés, sur les ruines des fabriques et des magistratures, comme sur un nouveau Sinaï, apparaîtront de nouveaux commandements, un nouveau décalogue aux traits grossièrement accentués. Le caractère de l'agonie de la vieille Europe commence à se préciser. Elle mourra par l'esclavage, le *statu quo*, par la maladie byzantine; elle aurait dû mourir par la liberté, mais elle s'est montrée indigne de cette mort. Un jour, un Cosaque du Don viendra réveiller ces paléologues et ces porphyrogénètes, s'ils ne sont pas réveillés par la trompette du jugement dernier de la Némésis populaire, qui prononcera contre eux l'arrêt vengeur du communisme. »

Expulsé de France pour avoir collaboré à la *Voix du Peuple* de Proudhon (1850), Hertzen se réfugia à Nice et y publia un remarquable ouvrage sur le *Développement des idées révolutionnaires en Russie* (1851), et une *Lettre sur le socialisme et le peuple russe*, adressée à M. Michelet. Après une suite de malheurs personnels, en 1852, il quitta Nice et se retira à Londres. Profondément découragé par le désolant spectacle que présentait alors l'Europe, il tourna ses regards vers la Russie, qui bientôt lui apparut comme le seul pays où la révolution sociale rêvée par lui eût chance de se réaliser. Il essayait de développer cette idée dans une série de lettres intitulées : le *Vieux monde et la Russie*, lorsque la guerre de Crimée lui coupa la parole. En 1853, il organisa à Londres la première imprimerie russe libre de la censure, et se mit à lancer des feuilles volantes, des brochures, des livres destinés à propager en Russie les idées révolutionnaires. Mais la terreur inspirée par le gouvernement de Nicolas était telle, que cette propagande ne put s'organiser sérieusement qu'après la mort de l'autocrate. Alors, une sorte de réveil s'étant produit dans l'esprit public, Hertzen parvint à faire pénétrer en Russie deux revues : l'*Etoile polaire* et la *Voix russe*, la première rédigée par lui et ses amis, dans les données socialistes, la seconde ouverte à tous les Russes qui voulaient faire imprimer quelque article à l'abri de la censure. Le succès de ces deux revues fut très-grand; les premiers volumes de l'*Etoile polaire* eurent même plusieures éditions.

Mais ce qui a surtout fait la réputation et la grande popularité de cet écrivain, c'est la publication de son fameux journal, la *Cloche* (*Kolokol*), fondé à Londres en 1857, publié en russe, et dont les énergiques volées troublèrent si souvent le repos du pouvoir absolu en Russie. Dans cette feuille, qui portait pour épigraphe : *Vivos voco* et *Terre et liberté*, Hertzen adopta d'abord un programme assez modéré, du moins au point de vue gouvernemental. Sans attaquer le gouvernement lui-même, il demandait des réformes : l'abolition de la censure, l'abolition de la procédure inquisitoriale et secrète, l'émancipation des paysans. Ces revendications se réalisèrent toutes plus ou moins complétement, et l'on put croire que la grande influence du *Kolokol* sur l'opinion ne fut pas étrangère aux mesures adoptées sur ces différents points par le gouvernement. Le *Kolokol* dut aussi sa popularité à une autre cause; il s'était fait l'accusateur public des abus de la haute administration et des ministres; toutes les exactions, toutes les injustices étaient révélées, de quelque part qu'elles vinssent; les membres de la famille impériale eux-mêmes n'étaient pas ménagés. On s'arrachait le *Kolokol*; on le réimprimait clandestinement, et il recevait des correspondances de tous côtés, de Sibérie, d'Odessa, de l'intérieur, de la cour, même du conseil d'Etat. Les plus hauts fonctionnaires russes envoyaient secrètement à Hertzen des révélations et des documents sur tous les excès et les brigandages commis par l'administration, et l'empereur en recevait le détail le matin, sur sa table de nuit, dans le journal d'Hertzen, sans savoir jamais qui avait déposé cette feuille. L'influence de ce vaillant journal commença à s'affaiblir en 1863, à l'époque de la guerre de Pologne. Hertzen et ses amis ne séparèrent pas la cause de la révolution de la cause polonaise, et protestèrent avec énergie contre les atrocités des répressions gouvernementales. En Russie, l'opinion publique, travaillée par le gouvernement, engloba bientôt le parti libéral et la Pologne dans les mêmes anathèmes, et le *Kolokol*, ayant perdu les moyens de pénétrer dans le pays, interrompit en 1865 sa publication. En 1868, Hertzen fit reparaître à Genève la *Cloche*, sous la forme d'une revue écrite en français, dans le but de faire connaître à la France le peuple russe et les germes de révolution qu'il contient; mais ce recueil n'obtint qu'un médiocre succès.

Avant de mourir, Hertzen exigea qu'on l'enterrât civilement. « Sans s'être jamais mêlé à aucune action révolutionnaire, presque seul, exilé de son pays, dit M. Monod, ce hardi penseur a eu, par la seule puissance de l'idée et de la parole, une plus grande influence qu'aucun autre révolutionnaire de l'Europe, si l'on en excepte Mazzini. » Sans cesse sur la brèche, il consacra sa fortune et sa vie à toutes les nobles causes, à toutes les misères qu'il rencontra sur sa route. Dans sa haine du vieux monde, des injustices révoltantes dont il présente le triste spectacle, Hertzen fit fréquemment appel à la révolution violente; mais, dans les dernières années de sa vie, il fut amené à croire que la fureur de destruction est aussi illogique que la fureur de conservation, que la science, calme, patiente, positive, est le seul terrain solide sur lequel les hommes puissent se réunir et se comprendre. Dans le progrès de l'humanité, il ne vit plus une série de révolutions violentes, où l'anéantissement d'une société est nécessaire à l'avénement d'un état social meilleur, mais bien une évolution graduelle dans laquelle le passé prépare l'avenir, et où le présent, si mauvais qu'il puisse être, sert de transition nécessaire. Outre les ouvrages que nous avons cités, Hertzen a publié : le *Dilettantisme dans les sciences* (1842), série d'articles sur la philosophie allemande, notamment sur celle d'Hegel; *Lettres snr l'étude de la nature* (1845-1846); *Contes et nouvelles* (1847); *Souvenirs de voyage* (1848); la *Propriété baptisée* (1853); la *Prison et l'exil* (1864); les *Mémoires de l'impératrice Catherine* (1859); le *Monde russe et la Révolution*, traduit en français par Delaveau (1860-1862); le *Vieux monde et la Russie* (1864); la *Nouvelle phase de la littérature russe* (Paris, 1864); *Comicio Rosto* (1865). Dans ce dernier opuscule, il raconte la visite de Garibaldi à Londres, et ses rapports personnels avec le héros italien, ainsi qu'avec Mazzini.

Ces ouvrages, écrits dans un style essentiellement original, qui sait mêler l'ironie à l'émotion, un peu à la façon de Heine, ont placé Hertzen au premier rang des littérateurs de la Russie.

HÉRULES, une des nombreuses peuplades de l'ancienne Germanie, originaire, à ce que l'on croit, de la Sarmatie. L'histoire ne nous fournit sur les Hérules, comme sur la plupart des peuples qui contribuèrent au renversement de l'empire romain, que quelques notions générales et confuses. A cette époque de rénovation sociale, les peuples ne font qu'apparaître, passent comme un torrent dévastateur sans rien fonder de durable, se fusionnent entre eux, changent de nom ou vont s'engloutir dans l'oubli des temps. C'est ainsi qu'au IIIe siècle de l'ère chrétienne on trouve les Hérules sur les rivages de la mer Noire, prenant part aux expéditions des Goths; puis ils sont soumis, dans le IVe siècle, par le roi goth Hermanric; plus tard, ils suivent Attila, et, après la mort de ce conquérant, ils se joignent aux Gépides pour détruire la domination des Huns. Sous la conduite d'Odoacre, ils s'emparèrent de l'Italie, prirent et pillèrent Rome, et après avoir dépossédé Augustule, le dernier empereur romain, fondèrent en Italie, en 476, un royaume qui fut détruit, en 493, par Théodoric, roi des Ostrogoths. A la fin du Ve siècle, nous voyons quelques hordes de ce peuple établies sur les bords de la Theiss supérieure, et en 512, sous le règne de l'empereur Anastase, sur la rive méridionale du Danube. Celles-ci rendirent à Justinien d'excellents services dans ses guerres contre les Perses, les Vandales, les Ostrogoths. Le nom des Hérules disparaît de l'histoire après la soumission de l'Italie par Narsès.

HERVADOR, nom d'un héros islandais, chef d'une expédition maritime au XIIe siècle, dont fait mention la chronique connue sous le nom de *Skalholt-Saga*.

HERVAGAULT (Jean-Marie), aventurier français, né à Saint-Lô en 1781, d'un pauvre tailleur, mort en 1812. Il se fit passer, sous le Directoire, pour le Dauphin, fils de Louis XVI, et eut l'habileté de se créer un parti nombreux, composé surtout d'ecclésiastiques et de riches propriétaires. Après diverses condamnations correctionnelles pour escroquerie et vagabondage, il fut arrêté comme fou et enfermé à Bicêtre, où il mourut. Cet aventurier, qui passait dans son pays pour un fils naturel du duc de Valentinois, avait les traits agréables, le teint blanc, une chevelure blonde qui bouclait naturellement, un grand air de dignité et de candeur; il s'exprimait avec aisance et c'était avec une touchante naïveté qu'il racontait sa prétendue évasion du Temple.

HERVAGIUS, imprimeur suisse. V HERWAGEN.

HERVAL, montagne du Brésil, dans la province de Rio-Grande. Elle s'étend perpendiculairement à la direction longitudinale du lac dos Patos. Une ville de la même contrée et du même nom est célèbre pour avoir donné son nom au marquis d'Herval, le général brésilien Ozorio, qui s'est distingué par ses plans stratégiques et de brillants exploits dans la dernière guerre du Brésil (1870) contre le Paraguay.

HERVART ou **HERWARD** (Barthélemy), financier allemand, né à Augsbourg, mort à Tours en 1676. Il fonda une importante maison de banque à Paris, rendit de grands services à l'État sous Louis XIII et sous Louis XIV, en prêtant au trésor des sommes considérables, parvint, en 1649, à dissuader l'armée que Turenne commandait en Allemagne de suivre son général, qui voulait se déclarer pour le parlement contre Mazarin, et, bien que protestant, fut nommé par ce ministre, en récompense du service qu'il venait de lui rendre, intendant des finances (1650), conseiller d'État et contrôleur général des finances en 1657. Hervart se montra le zélé soutien de ses coreligionnaires. Il aimait beaucoup le jeu et il lui arrivait parfois de perdre jusqu'à 100,000 écus dans une séance. — Un de ses fils fut conseiller au parlement de Paris et devint, en 1682, commissaire pour l'exécution des édits dans la généralité de Paris. Il s'était converti au catholicisme. Ce fut chez lui que La Fontaine, dont il était l'ami intime, termina sa vie. — Un frère du précédent, HERVART DU FORT, fut sous-contrôleur des finances et se retira à Delft après la révocation de l'édit de Nantes. — Un autre frère, Philibert HERVART, baron d'Huningue, né en 1645, mort en 1731, se réfugia en Angleterre, devint ambassadeur du roi Guillaume à Berne et fut, par la suite, gouverneur de l'hôpital des réfugiés à Londres.

HERVAS Y PANDURO (Laurent), savant jésuite espagnol, théologien et linguiste, né à Horcajo (Manche) en 1735, mort en 1809. Il fut d'abord missionnaire dans l'Amérique du Sud, revint en Europe après la suppression de son ordre et s'établit à Rome, où il reçut de Pie VII l'emploi de préfet de la bibliothèque du Quirinal. Le P. Hervas avait des notions très-étendues sur les sciences, et il possédait presque toutes les langues. On a de lui, entre autres ouvrages : *Idea dell' universo* (Césène, 1778-1787, 21 vol. in-4°), espèce d'encyclopédie; *Catalogo delle lingue conosciute et notizia della loro affinita e diversita* (1784); *Vocabulario poliglotto con prolegomeni sopra piu di CL lingue* (1787); *Fraggio prattico delle lingue, con prolegomeni e una raccolta di orazioni dominicali in piu di trecento lingue e dialetti* (1787); *Revoluzioni religionaria francese* (1800); *Ecole espagnole des sourds-muets* (1799), etc.

HERVAS (Joseph-Martin), financier et homme d'Etat espagnol, né à Uxejar (Grenade) en 1760, mort en 1830. Il était directeur de la banque de Saint-Charles, à Paris, au moment de la Révolution de 1789. Il resta en France comme consul d'Espagne, devint ambassadeur après la retraite d'Azara, sut gagner les bonnes grâces de Bonaparte, maria sa fille au général Duroc en 1803, reçut de Charles IV le titre de marquis d'Almenara et l'ambassade de Constantinople (1806), revint dans sa patrie en 1809 et servit avec zèle le nouveau roi, Joseph Bonaparte, qui lui confia la présidence du conseil du commerce, puis le portefeuille de l'intérieur. Banni par Ferdinand VII en 1814, il vit plus tard cesser sa disgrâce et put reprendre sa place dans le conseil des finances et du commerce. On lui doit : *Eloge du général Ricardos* (1798, in-8°); *Considérations sur l'état actuel de l'Espagne* (1822, in-8°).

HERVE, ville de Belgique, prov. de Liége, arrond. et à 11 kilom. N.-O. de Verviers, ch.-l. de cant.; 3,400 hab. Fabrication de draps, d'étoffes de laine et d'excellents fromages connus dans le commerce sous le nom de *fromages de Limbourg*. Elève et commerce de bétail.

HERVÉ (saint), patron des chanteurs populaires de Bretagne, personnage à demi légendaire qui vivait au VIe siècle en Armorique. Il était aveugle de naissance. Tout enfant, il vécut d'aumônes, se rendit ensuite auprès d'un oncle ermite, qui lui apprit la religion, la poésie et la musique, puis se fit ordonner prêtre et fonda un monastère. D'après la légende, la vie de ce personnage présente une longue série de faits miraculeux. Il savait apprivoiser les bêtes fauves par ses chants, chasser les démons, etc.; enfin, il mourut après avoir vu s'ouvrir le ciel au-dessus de sa tête et contemplé la cour céleste. Nous n'insisterons pas davantage sur ces contes ridicules, que les bonnes femmes bretonnes narrent encore aujourd'hui à leurs petits-enfants.

HERVÉ, archevêque de Reims et chancelier de France, mort en 922. Il descendait par sa mère des Carlovingiens. Il était jeune encore lorsqu'il fut appelé, en 900, à remplacer, sur le siége archiépiscopal de Reims, Foulques, que le comte Beaudoin avait fait assassiner. Plein de fermeté et d'énergie, Hervé commença par excommunier Beaudoin et ses complices; puis, tout en s'occupant d'administrer son diocèse, il donna ses soins aux affaires civiles de la province, fit fortifier les villes principales pour les protéger contre les invasions des Normands et s'attacha à propager le christianisme chez ces derniers. A la mort d'Anscheric, évêque de Paris, vers 910, Charles le Simple appela auprès de lui Hervé et le nomma son chancelier. Lorsqu'en 919 Charles le Simple convoqua ses grands vassaux pour l'aider à repousser les Hongrois qui ravageaient la Lorraine, Hervé fut le seul qui répondit à cet appel et qui lui amena des troupes. L'année suivante, quand le roi, à l'assemblée de Soissons, se vit menacé par la plupart des seigneurs francs qui voulaient le contraindre à renvoyer son favori Haganon, l'archevêque de Reims arracha le roi à ce danger, le conduisit dans sa ville épiscopale et le mit en sûreté jusqu'à ce que la révolte fût apaisée. D'après Mabillon, cette même année 920, Hervé abandonna la cause de Charles le Simple, se rangea du côté des mécontents, fut destitué de ses fonctions de chancelier, et sacra, en 922, trois jours avant sa mort, le rival de Charles, le roi Robert. Mais ces assertions semblent dénuées de fondement D'un côté, un diplôme, daté de 913, prouve que, dès cette époque, le chancelier de Charles le Simple était Ratbod, archevêque de Trèves, et, d'un autre côté, les anciens annalistes attestent que Robert fut sacré roi par Gauthier, archevêque de Sens.

HERVÉ, HERVEY ou **ERVÉ** (François COCQ D'), poëte français, né vers 1580. Il entra dans l'ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, devint commandeur de cet ordre en 1616 et fit partie d'une ambassade envoyee au roi de France, Louis XIII, par le grand maître Alof de Vignacourt. On lui doit un curieux ouvrage, intitulé : le *Panthéon et le*

temple des oracles où préside Fortune (Paris, 1625, in-8°). On consulte les oracles d'Hervé au moyen de trois dés et de 1,296 quatrains prophétiques entre lesquels le sort décide, répondant à 144 questions posées au commencement du volume.

HERVÉ (Daniel), oratorien et théologien français, né à Saint-Père-en-Retz (Loire-Inférieure), mort à Rouen en 1694. Il se livra à l'enseignement et devint supérieur de la maison de son ordre à Boulogne. On a de lui une *Vie de la sœur Marie de l'Incarnation, fondatrice des carmélites en France* (Paris, 1666, in-8°); *Apocalypsis beati Joannis apostoli explanatio historica* (Lyon, 1684); des *Sermons* (Lyon, 1692, 2 vol. in-8°), etc.

HERVÉ (Florimond RONGER, dit), compositeur, auteur et comédien français, né à Houdain, près d'Arras, en 1825. Envoyé tout enfant à Paris, il entra à la maîtrise de Saint-Roch, où il apprit la musique vocale et instrumentale. Après avoir été quelque temps organiste à Bicêtre, il fut attaché, au même titre, pendant huit ans, à l'église Saint-Eustache. En 1847, M. Hervé débuta, comme compositeur, par quelques morceaux d'une expressive originalité, et, l'année suivante, il écrivit *Don Quichotte*, petit opéra-bouffe, qu'il joua lui-même, avec Joseph Kelm, au théâtre de l'Opéra national. Cette œuvre étrange, dans laquelle on remarqua surtout la *Ronde de Sancho*, est le premier essai qu'on ait fait en France de l'opérette bouffe, genre fondé sur l'absence de toute espèce de sens et de bon sens, et dont le mérite suprême est d'atteindre les dernières limites de la plus inepte insanité. C'est donc à M. Hervé, et non, comme on le croit généralement, à M. Offenbach, que revient le triste honneur d'avoir créé ce nouveau genre d'opéra, digne d'être représenté dans des maisons de fous, et qui devait faire les délices de toute une génération, hébétée par le despotisme impérial.

En 1850, Hervé, qui ne s'imaginait guère, à cette époque, porter en lui, à l'état embryonnaire, une des gloires du second Empire, entra comme chef d'orchestre au théâtre du Palais-Royal. Là, il composa des airs pour les pièces nouvelles et écrivit la musique d'une grotesque parodie, les *Folies dramatiques*, qui fut représentée à l'Elysée, devant Louis-Napoléon, avant d'être jouée au Palais-Royal. En 1853, il obtint, par la protection de de Morny, le privilége des Folies-Nouvelles, auxquelles il donna le nom de *Folies-Concertantes*. Devenu tout à la fois directeur, compositeur, auteur et acteur, il donna sur ce petit théâtre un grand nombre de bouffonneries musicales, notamment la *Perle de l'Alsace*, le *Compositeur toqué*, *Un drame en* 1779, la *Fine fleur de l'Andalousie*, etc. Dès lors, l'opérette bouffe était créée. Hervé, qui était loin de briller par les qualités administratives, se vit contraint, en 1854, de céder sa direction à MM. Huart et Altaroche; toutefois, il resta attaché aux Folies, pour y écrire la musique des pantomimes et une partie des opérettes du répertoire. Sur ces entrefaites (1855), M. J. Offenbach obtenait le privilége des Bouffes-Parisiens, s'emparait du genre créé par Hervé, en faisait son domaine et éclipsait son précurseur. Hervé en fut vivement affecté. Sa santé se dérangea, et, en 1856, il disparut complétement de la scène. Néanmoins, quelques années plus tard, on le vit réapparaître, comme acteur, aux Variétés, où il eut peu de succès. Pendant ses loisirs, il composa une foule de morceaux, romances, chansonnettes, opérettes, etc., parmi lesquels nous citerons: le *Voiturier* et *Simple histoire*, au théâtre Deburau; le *Toréador de Grenade*, au Palais-Royal; le *Joueur de flûte*, aux Variétés; *Roland à Rongeveau*, aux Bouffes-Parisiens, etc.

En 1865, la direction de l'Eldorado attacha à son établissement M. Hervé, en qualité de chef d'orchestre. Dès lors, presque tout le répertoire de l'Eldorado est son œuvre. Bientôt il accapare les Folies-Dramatiques, comme Offenbach a accaparé les Bouffes-Parisiens. Offenbach n'a pas terminé la *Grande duchesse* que déjà Hervé a écrit l'*Œil crevé;* à la *Périchole* il oppose *Chilpéric;* à *Barbe-Bleue*, le *Petit Faust;* à la *Princesse de Trébizonde*, les *Turcs*, etc. C'est à qui des deux compositeurs l'emportera non-seulement en fécondité, mais encore en étrangeté. Lancés dans cette voie à toute vapeur, ils arrivent au dernier degré de l'aberration. Ce n'est plus de l'art, encore moins le franc éclat de rire gaulois: c'est le hoquet épileptique, le rictus nerveux que produirait la vue d'une folle danse de Saint-Guy.

Dans cette course vers l'insanité, c'est certainement Hervé qui est allé le plus avant. Ce *compositeur toqué*, ainsi qu'il s'intitule lui-même, est loin, cependant, d'être dépourvu de mérite. Il a de l'imagination, de la verve, des idées mélodiques, de l'originalité; mais il manque de goût, tombe dans d'incroyables trivialités et cherche souvent ses inspirations dans l'ordre le plus bas. Outre les opérettes de lui que nous avons mentionnées plus haut, nous citerons: l'*Alchimiste*, l'*Amoureuse de carton*, la *Belle Espagnole*, *Brin d'Amour*, la *Belle Nini*, la *Caravane de l'Amour*, *Chimène*, la *Clarinette enchantée*, *Deux chanteurs sans place*, le *Duo impossible*, le *Directeur et le chanteur*, *Femme à vendre*, *Fifi et Nini*, les *Gardes-françaises*, le *Joli régiment*, *Messire Barbe-Bleue*, *Phosphorus*, le *Retour d'Ulysse*, le *Testament de Polichinelle*, *Toinette et son carabinier*, le *Toréador de Grenade*, etc.; enfin, les pièces suivantes, qui ont eu un grand succès et dont, le plus souvent, il a composé à la fois les paroles et la musique: la *Fanfare de Saint-Cloud* (1861), aux Délassements-Comiques; le *Hussard persécuté* (1862), au même théâtre; *Une fantasia* (1865), aux Variétés; les *Chevaliers de la Cible ronde*, en trois actes (1866), aux Bouffes-Parisiens; l'*Œil crevé*, en trois actes (1867), qui a eu plus de 300 représentations aux Folies-Dramatiques; le *Roi d'Amatibou* (1868), au Palais-Royal; *Chilpéric*, en trois actes (1868), dont il ne se borna pas à être l'auteur et le compositeur, mais dont il joua le principal rôle aux Folies-Dramatiques; le *Petit Faust* (1869), au même théâtre; les *Turcs* (1869), au même théâtre, etc. Enfin, on doit à M. Hervé un grand nombre de chansonnettes populaires qui n'ont pas peu contribué à pervertir le goût public, notamment: *Agathe, c'est un tambour;* la *Gardeuse d'ours; C'est dans le nez que ça me chatouille;* le *Joli boucher;* la *Servante d'auberge; Taisez-vous, Joseph;* le *Retour de Suzon*, etc.

HERVÉ (Aimé-Marie-Edouard), publiciste français, né à Saint-Denis (île de la Réunion) en 1835. Son père, qui professait les mathématiques à la Réunion, l'envoya compléter ses études classiques à Paris. Lors du concours général de 1854, M. Hervé obtint le prix d'honneur de philosophie, et, peu après, le premier de la liste, il entra à l'École normale supérieure; mais, se sentant peu de goût pour l'enseignement, il ne tarda pas à donner sa démission et se lança dans le journalisme. Il débuta par des articles littéraires dans la *Revue de l'instruction publique*, puis il passa à la *Revue contemporaine* (1858), où, à partir de 1860, il rédigea la chronique politique. Il prit part également à la rédaction du *Constitutionnel*. Forcé, par une grave maladie, de suspendre ses travaux, il ne put les reprendre qu'en 1863. A cette époque, M. Weiss le fit entrer au *Courrier du Dimanche*, et lui céda, peu après, la direction de ce journal, qui tenait alors un rang distingué dans la presse libérale. Les articles que M. Hervé écrivit dans cette feuille et dans le *Temps*, articles pleins de finesse et de verve agressive contre les hommes et les choses de l'Empire, le firent connaître d'une façon avantageuse. En 1865, à la suite de dissentiments avec les propriétaires du *Courrier du Dimanche*, il en abandonna la direction, tout en continuant à y écrire, et fut attaché en même temps à la rédaction de l'*Epoque*, qui venait de se fonder. Il y signa ses articles, soit de son nom, soit du pseudonyme de **Joseph Perrin**, que M. Weiss lui a emprunté souvent. Parfois même, des comptes rendus du Corps législatif, signés de ce pseudonyme, étaient rédigés en partie par M. Weiss, en partie par M. Hervé. Les allures indépendantes de ces deux écrivains déplurent au gouvernement, qui les fit écarter de la rédaction. Ils achetèrent alors le *Courrier français*, où ils firent une vigoureuse campagne contre les agissements de l'empire; mais, au bout de quelques mois, ils se virent contraints de suspendre leur publication. Pendant que M. Weiss passait au *Journal des Débats*, M. Hervé se chargea de faire la correspondance parisienne du *Journal de Genève*. Lorsque, par suite de la lettre impériale du 19 janvier 1867, le régime d'odieux arbitraire sous lequel se trouvait la presse fut modifié dans un sens un peu libéral, M. Hervé fonda le *Journal de Paris* avec M. Weiss, qui en devint le rédacteur en chef. Les deux écrivains soutinrent vigoureusement alors la politique du tiers parti, attaquèrent vivement les ministres, particulièrement M. Duruy, demandèrent des réformes libérales, l'établissement du régime parlementaire, et se firent les champions de M. Emile Ollivier dans ses tristes évolutions vers le pouvoir. Lors des élections générales de 1869, M. Hervé se présenta à la députation, comme candidat de l'opposition libérale, dans la circonscription d'Arras; mais il ne fut point élu. Après la formation du ministère du 2 janvier 1870, pendant que M. Weiss, faisant défection, devenait secrétaire général du ministère des beaux-arts, M. Hervé recevait l'offre d'une grande préfecture. Il préféra devenir rédacteur en chef du *Journal de Paris*, qu'il dirige encore aujourd'hui. La révolution du 4 septembre 1870, en balayant du trône l'aventurier sinistre qui avait conduit la France au bord de l'abîme, vint, même au milieu de nos désastres, faire tressaillir de joie quiconque portait au cœur l'ardent amour de la liberté. Cette explosion vengeresse de la conscience publique, M. Hervé ne l'accepta qu'avec méfiance et une sorte de regret. Remarquable écrivain, esprit fin et distingué, mais tout empreint de doctrinarisme, il appartient à cette école politique qui prend pour idéal les institutions anglaises, la monarchie mitigée par le parlementarisme, et qui s'arrête à mi-côte, sur les coteaux modérés du libéralisme bourgeois, comme eût dit Sainte-Beuve. Dans les derniers temps de l'Empire, entraîné par ses amis qui arrivaient au pouvoir, il s'était rallié au gouvernement, qu'il s'imaginait, avec la candeur des jeunes illusions, voir entrer dans la voie du libéralisme.

La République, avec ses larges et puissantes vues de rénovation, n'était point son fait. Elle trouva en lui un esprit prévenu, plein de défiance, et bientôt d'hostilité. A la fin de la désastreuse guerre de 1870-1871, après la convocation de l'Assemblée nationale, M. Hervé, faisant assez bon marché de son ancien libéralisme, se constitua ouvertement le défenseur d'une majorité rétrograde, uniquement préoccupée de rétablir la royauté et de planter sur le front de la France le bonnet d'âne du cléricalisme; et l'on vit alors cet homme jeune, mais déjà mûr pour toutes les réactions, mettre complaisamment sa plume à la disposition des vieux partis, épouser avec zèle leurs rancunes, servir leurs passions, applaudir à leurs intrigues. Au commencement de 1872, lorsqu'il se produisit dans la rédaction du *Journal des Débats* une scission à la suite de laquelle ce journal passa du côté de la république conservatrice, M. Hervé donna asile, au *Courrier de Paris*, à M. Saint-Marc-Girardin, tombé sous le ridicule, et aux transfuges des *Débats;* il se déclara hautement le défenseur officiel de ceux que l'on appela alors fort spirituellement *les bonnets à poil*. Dans une préface à sensation, qui parut peu après en tête de l'ouvrage de M. Ch. Yriarte, les *Princes d'Orléans* (1872), M. Hervé écrivit un chaud plaidoyer en faveur de la fusion monarchique, devant aboutir, selon lui, au retour des d'Orléans sur le trône de France. Cette profession de foi lui aliéna les légitimistes, et il ne tarda pas à en apercevoir les effets lorsqu'il crut, par une singulière aberration, pouvoir rechercher une fonction de la République, objet de ses constantes attaques. Porté par ses amis sur la liste des candidats au conseil d'Etat, il se vit éliminé lors du vote qui eut lieu à l'Assemblée au mois de juillet 1872.

Outre ses nombreux articles dans les journaux de diverses nuances cités plus haut, dans la *Revue contemporaine* et dans la *Revue des Deux-Mondes*, on lui doit: *Une page d'histoire comtemporaine* (1869, in-18), sur la formation du cabinet Gladstone. Depuis plusieurs années, il prépare une *Histoire constitutionnelle de l'Angleterre*, qui doit former 2 vol. — Un de ses homonymes de nom et de prénom, ancien rédacteur de la *République*, du *Peuple* et de la *Presse*, a été quelquefois confondu avec lui.

HERVEGH ou **HERWEGH** (Georges), poëte allemand, né à Stuttgard en 1817. Envoyé au séminaire protestant de Tubingue, il fut bientôt fatigué d'étudier la théologie, revint à Stuttgard, où il collabora à l'*Europe* de Lewald, puis, atteint par la conscription, il se vit incorporé dans l'armée. Toutefois, grâce à son talent déjà reconnu, il obtint bientôt un congé illimité. Quelque temps après, à la suite d'une querelle avec un officier, Hervegh quitta le Wurtemberg et se rendit en Suisse. Ce fut à Zurich qu'il publia ses *Poésies d'un vivant* (1841), œuvre pleine d'un feu juvénile, inspirée par une ardente admiration pour la liberté et la forme républicaine. Aussi ses vers devinrent-ils bientôt populaires. Après un court séjour à Paris, Hervegh entreprit, en 1842, un voyage en Allemagne, et partout son renom de *barde de la liberté* lui valut un accueil enthousiaste. Le roi de Prusse lui-même lui accorda à Berlin une audience dans laquelle Hervegh lui demanda de rendre la liberté à ses sujets. Mais, ayant peu de temps après adressé à ce prince une lettre dans laquelle il tenait le langage d'une puissance s'adressant à une autre puissance, il se vit expulsé des Etats prussiens. Il revint alors à Zurich avec son ami, le patriote russe Michel Bakounine, qu'il avait rencontré à Dresde. Comme il avait manifesté le désir de publier, dans sa nouvelle résidence, un journal rédigé dans le sens ultra-démocratique, il reçut l'injonction d'aller s'établir ailleurs, et il lui fut même expressément interdit de séjourner plus longtemps dans le canton. Il se trouvait en même temps sous le coup d'une procédure qui lui avait été intentée dans le Wurtemberg pour crime de désertion; heureusement, le roi de Wurtemberg mit cette procédure à néant, et Hervegh put alors obtenir le droit de bourgeoisie dans le canton de Bâle-Campagne. Cependant, il n'y fixa pas sa résidence, et, après un voyage dans la France méridionale et en Italie, il vint habiter Paris, où il se mit en relations avec Henri Heine, Béranger et Georges Sand, mais surtout avec des émigrés polonais. Outre l'ouvrage intitulé: les *Vingt-un arceaux de la Suisse* (Zurich, 1843), auquel il ne fournit cependant qu'un petit nombre d'articles, il fit encore paraître à cette époque un second volume de ses *Poésies d'un vivant* (1844), qui obtint bien moins de succès que le premier, parce que dans celui-ci il s'était fait l'interprète des aspirations nationales, tandis que dans le second il n'avait été que l'organe d'un parti. Lors de la révolution badoise en 1848, Hervegh, accompagné de sa femme et ayant pour collègue Bornstedt, se mit à la tête d'une colonne d'ouvriers français et allemands, qui fut battue, le 27 avril de la même année, près de Dossembach, par les troupes wurtembergeoises. Il se retira alors en Suisse et revint bientôt après à Paris, d'où il partit en juin 1848 avec le patriote russe Hertzen, auquel l'avait lié étroitement une communauté d'opinions politiques. Plus tard, il alla se fixer à Zurich, où il habite depuis cette époque. Parmi ses œuvres postérieures, il faut citer son poëme écrit à l'occasion de la fête des arquebusiers de la Confédération, son *Prologue* pour la fête de Schiller à Zurich et ses strophes *Sur la journée d'Aspromonte*, qui ont été plusieurs fois traduites en italien. Herveg tient incontestablement le premier rang parmi les poëtes politiques de l'Allemagne contemporaine. Ses poésies, presque toujours écrites au courant de l'improvisation, se distinguent surtout par la vigueur de la pensée, l'énergie de l'expression, la clarté et la simplicité du style. On lui doit encore une traduction allemande des *Œuvrès* de Lamartine (Stuttgard, 1842, 12 vol.).

HERVET (Gentien), controversiste et traducteur français, né à Olivet, près d'Orléans, mort à Reims en 1584. Il suivit à Orléans les leçons de Reuchlin et d'Erasme, puis se rendit à Paris, où il fit une éducation particulière; et passa de là en Angleterre, où il devint précepteur d'Arthur Polus, fils de la comtesse de Salisbury. Par la suite, Hervet fit le voyage de Rome avec le cardinal Polus, frère de son élève, et, pendant son séjour dans cette ville, il traduisit en latin des ouvrages des Pères. De retour en France, il enseigna les humanités à Bordeaux et à Orléans, qu'il quitta pour retourner à Rome et devenir secrétaire de Marcel Cervin, cardinal de Sainte-Croix. En 1545, il accompagna ce cardinal au concile de Trente, où, bien que laïque, il prononça plusieurs discours, revint en France en 1553, entra dans les ordres en 1556, devint grand vicaire de l'évêque de Noyon, se signala par son ardeur à combattre les calvinistes, assista en 1561 au colloque de Poissy, retourna au concile de Trente en 1562 et fut nommé, en 1563, chanoine de Reims. Hervet a laissé un grand nombre de traductions françaises et latines et d'ouvrages de polémique, dont Niceron a dressé la liste. Ce laborieux écrivain avait beaucoup plus d'érudition que de justesse d'esprit et d'éloquence. « Rien de plus plat, dit Niceron, que ses traductions françaises; ses ouvrages de controverse sont aussi peu de chose. Ils manquent d'ordre et de précision. » Nous ne donnerons pas ici la longue liste de ses écrits, tombés dans un juste oubli; nous nous bornerons à citer deux discours qu'il prononça au concile de Trente, l'un *Sur la sainteté du mariage*, l'autre *Sur le rétablissement de la discipline ecclésiastique;* ses traductions en latin des écrits de Théodoret (Bâle, 1549), et des *Œuvres* de Clément d'Alexandrie (Paris, 1566); un *Recueil d'aucuns mensonges de Calvin, de Melanchthon, Bucer et autres nouveaux évangélistes de ce temps*, etc. (Paris, 1561).

HERVEY (îles), groupe de deux îles dans l'archipel de Cook, en Océanie, sous 19° 18′ de lat. S., et 161° 25′ de long. O. Ces îles, environnées de bancs de corail, sont privées d'eau douce et en général très-pauvres en végétaux. La population, qui s'élève à peine à 100 individus, ne se nourrit que des fruits du cocotier et de poisson; les indigènes parlent la même langue que les Tahitiens.

HERVEY (John), homme politique et littérateur anglais, né en 1696, mort en 1743. Il était fils d'Hervey, comte de Bristol. A vingt ans, il reçut le titre de gentilhomme de la chambre du prince de Galles, acquit la faveur du roi, l'amitié de la reine Caroline et devint, par ses galanteries, par son esprit, par le charme de ses relations, par ses avantages extérieurs, l'homme de cour le plus accompli de son temps. En 1725, John Hervey entra à la Chambre des communes. Il s'attacha au premier ministre Walpole, qui en fit son confident, le nomma vice-chambellan, conseiller privé et membre de la Chambre des lords (1733). En 1740, il fit partie du ministère, où il reçut le sceau privé; mais, bientôt après, Walpole tomba du pouvoir et lord John Hervey dut le suivre dans la retraite. On a de lui quelques pièces de vers d'une grande faiblesse qui ont été publiées dans la collection de Dodsley, et des mémoires fort curieux, qui ont paru sous le titre de *Memoirs of the reign of George the second* (Londres, 1848, 2 vol.). C'est John Hervey que l'auteur de la *Dunciade* a voulu stigmatiser sous le nom de *Sporus*.

HERVEY (James), théologien et moraliste anglais, né à Hardingstone, près de Northampton, en 1714, mort en 1758. Après avoir fait ses études à Oxford, il entra dans les ordres et remplit diverses fonctions, entre autres celle de recteur de Weston-Favell, dans le comté de Northampton. Au commencement de sa carrière, il avait adopté les doctrines des méthodistes; mais il s'en éloigna dans la suite. Ce fut avant tout un homme de bien, faisant beaucoup d'aumônes et secourant les indigents, sans vouloir que la source de ses charités fût connue. Il mourut fort jeune, emporté par une maladie de langueur. Cependant il laissa des ouvrages où l'on retrouve la mélancolique douceur de son caractère associée à beaucoup de mauvais goût. Nous citerons: *Méditations et contemplations, contenant des méditations au milieu des tombeaux, des réflexions sur un jardin en fleurs et un discours sur la création* (1746, in-8°). Cet ouvrage, d'un caractère emphatique, obtint un succès immense et rendit son auteur un des écrivains les plus populaires du temps en Angleterre. Il a été traduit en français par Letourneur (Paris, 1770, in-8°); *Contemplations sur la nuit et les cieux étoilés, suivies d'un morceau sur l'hiver* (1747, in-8°);

Remarques sur les lettres de Bolingbroke sur l'étude et l'utilité de l'histoire, dans leur rapport avec l'histoire de l'Ancien Testament (1753, in-8°); *Théron et Aspasia* ou *Suite de dialogues et de lettres sur les sujets les plus importants* (1755, 3 vol. in-8°). La correspondance d'Hervey fut publiée en 1760 (2 vol. in-8°). Plusieurs auteurs anglais se sont fort amusés à tourner en ridicule les tirades sentimentales d'Hervey sur les tombeaux, et, en fait, la matière y prête largement.

HERVEY (Marie-Anne-Renée MACAIRE, dame), actrice française, née en 1778, morte à Versailles en octobre 1864. Elle débuta en 1804 au Vaudeville, dont elle fut, pendant quinze ans, une des illustrations. C'est dans une pièce de Bouilly et Pain, *Haine aux femmes,* qu'elle obtint son plus grand succès. Elle réussit également dans *Fanchon la vielleuse*, en reprenant le rôle principal créé par Mme Belmont. Elle entra, en 1819, au Théâtre-Français, reparut au Vaudeville dans les *Deux Edmond* en 1825, rentra l'année suivante au théâtre de la rue de Richelieu, y fut reçue pensionnaire et s'y distingua dans l'emploi des caractères. Elle prit sa retraite en 1839. Mme Hervey se distinguait par la finesse de son jeu et chantait le vaudeville avec beaucoup de charme.

HERVEY (Thomas-Kibble), poëte et critique anglais, né à Manchester en 1804. Destiné d'abord au barreau, il abandonna bientôt l'étude des lois pour celle de la littérature. En 1825, il débuta par un poëme intitulé : l'*Australie,* qui reçut du public et de la critique l'accueil le plus bienveillant. Depuis lors, il a dirigé plusieurs journaux, entre autres l'*Athenæum*, auquel il est resté attaché jusqu'en 1854. Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : les *Illustrations de la sculpture moderne;* l'*Album poétique;* le *Livre de Noël;* un petit poëme fantastique intitulé : la *Ronde du diable;* le *Bâtiment des déportés,* etc.

HERVEY (Eléonore-Louise MONTAGU, dame), femme de lettres anglaise, épouse du précédent, née en 1811. Elle écrivit de bonne heure des articles qui, de 1825 à 1840, furent insérés dans un grand nombre d'annuaires et de keepsakes. Dans le même intervalle, elle publia un recueil, renfermant, entre autres pièces de vers, le poëme intitulé : le *Barde des rois de la mer* (1833), et un drame en six actes, le *Landgrave* (1839), qui n'était pas destiné au théâtre. Elle a, depuis lors, écrit un certain nombre de romans et de contes, parmi lesquels nous citerons les suivants : le *Zodiaque poétique et le langage des fleurs* (1855, 2e édition); *Marguerite Russell,* sorte d'autobiographie de l'auteur; la *Double aspiration;* le *Sentier du faon*, etc. Le but moral auquel tendent tous ces ouvrages leur a valu un accueil des plus favorables, qu'ils méritaient, du reste, par le style simple et facile dans lequel ils sont écrits.

HERVEY (François COCQ D'), poëte français. V. HERVÉ.

HERVEY DE SAINT-DENYS (Marie-Jean-Léon, marquis D'), littérateur et sinologue français, né à Paris en 1823. Il a suivi pendant plusieurs années les cours de l'Ecole des langues orientales vivantes et du Collége de France, s'est particulièrement attaché à l'étude du chinois et est devenu président de la Société d'ethnographie. On a de lui : *Histoire du théâtre en Espagne* (Paris, 1850, in-8°); *De la rareté et du prix des médailles romaines depuis Mionnet* (Blois, 1850); *Un roi* (Paris, 1850); *Recherches sur l'agriculture des Chinois* (Paris, 1851), ouvrage dans lequel on trouve des renseignements intéressants sur les végétaux et les animaux chinois qu'on pourrait acclimater dans l'Europe occidentale; *Histoire de la révolution dans les Deux-Siciles depuis* 1793 (Paris, 1856, in-8°). M. Hervey de Saint-Denys a publié, en outre : le *Poil de la prairie*, comédie en cinq actes, trad. de l'espagnol de Breton de los Herreros (Paris, 1847), et représentée cette même année sur le théâtre Ventadour; *Insurrection de Naples en* 1647, *dite de Masaniello*, traduite de l'espagnol du duc de Rivas (1849, 2 vol.); une traduction des *Poésies de l'époque des Thang*, avec une *Etude sur l'art poétique en Chine* (1862, in-8°), etc.

HERVEZ DE CHEGOIN (Nicolas-Joseph), médecin français, né à Entrains (Nièvre) en 1791. A la suite de brillantes études médicales, il se fit recevoir docteur à Paris en 1816, devint chirurgien de l'infirmerie Marie-Thérèse, de la Maison royale de santé, membre de l'Académie de médecine (1823), et fut plus tard médecin de Louis-Philippe, ce qui lui valut une nombreuse et brillante clientèle.

M. Hervez de Chegoin a publié plusieurs mémoires, dont les principaux sont : *Sur la fracture du col du fémur par enfoncement du col dans la substance spongieuse du grand trochanter; Sur les causes de la mort après l'opération de la pierre, et les moyens de les prévenir; Sur les polypes de la matrice; Sur les déplacements de cet organe et les moyens d'y remédier; Sur le bégayement; Sur les rétrécissements de l'urètre; Sur les tumeurs fongueuses sanguines; Sur le cancer; Sur divers cas de maladies du cerveau; Sur une ponction de la matrice pour une rétention du sang des règles depuis dix-sept ans; Sur le traitement des brûlures.*

HERVIEU (Jean-Louis-François), écrivain français, né à Ecouché en 1764, mort en 1847. Prêtre au moment où éclata la Révolution, il refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé et alla s'établir en Angleterre. De retour en France avec la réaction triomphante, il fonda une maison d'éducation à Serans, puis une autre à Falaise, et devint enfin chapelain à l'Hôtel-Dieu de cette ville. Nous citerons de lui : *Rudiment de la langue latine* (in-12, plusieurs édit.); *Essai sur l'électricité atmosphérique et son influence dans les phénomènes météorologiques* (Paris, 1835, in-8°), où il attribue au fluide électrique la cause de l'aurore boréale; *Précis des preuves qui établissent la divinité de la religion catholique* (Falaise, 1839, in-8°).

HERVIEUX DE CHANTELOUP (J.-C.), naturaliste, né à Paris en 1683, mort dans la même ville en 1747. Il remplit les fonctions d'inspecteur des bois à bâtir de la capitale. On lui doit un *Nouveau traité des serins de Canarie* (Paris, 1745), ouvrage plusieurs fois réédité et aux dernières éditions duquel on a joint un *Traité du rossignol et des petits oiseaux de volière.*

HERVILLY (Louis-Charles, comte D'), général royaliste, né à Paris en 1755, mort à Londres le 14 novembre 1795. Il fit la campagne de l'indépendance américaine, fut nommé, à son retour en France, colonel du régiment de Rohan-Soubise, et reçut, en 1791, le commandement de la cavalerie de la garde constitutionnelle de Louis XVI, avec le grade de maréchal de camp. Au 20 juin et au 10 août 1792, il défendit le roi avec dévouement; mais, après la chute du trône, il alla chercher un refuge en Angleterre. Lors de la malencontreuse expédition de 1795, on le mit à la tête de la 1re division de l'armée royaliste (v. PUISAYE). Débarqué à Quiberon le 27 juin, il s'empara presque immédiatement du fort Penthièvre. Là devaient se borner ses succès. Il se laissa acculer vers la mer, et, à cette faute grave il joignit celle d'attaquer l'armée républicaine, beaucoup plus nombreuse que la sienne, abondamment pourvue d'artillerie et retranchée dans une forte position. Battu et grièvement blessé pendant l'action (16 juillet), il parvint à s'embarquer sur une frégate anglaise, et succomba à ses blessures.

HERVIS DE METZ, héros d'une chanson de geste de la fin du XIIe siècle, et qui forme la première branche des Loherain, dont il est issu par le mariage du prévôt de Metz avec Aëlis de Lorraine. Son père, un roturier, veut en faire un marchand et l'envoie dans les foires; mais le jeune homme dépense tout son argent à festoyer, à acheter des équipages de chasse, des chevaux et des armes. A Lagny, près de Paris, il délivre une princesse, Béatrix, fille du roi de Tyr, que des écuyers avaient enlevée et qu'ils avaient amenée en France pour la vendre. Chassé de Metz par son père, Hervis épouse Béatrix. Bientôt réduit à la pauvreté, il porte à Tyr une broderie faite de la main de Béatrix et qui représente le père, la mère de la princesse et leur fille elle-même. Le roi de Tyr achète ce chef-d'œuvre trente-deux mille marcs, et, parti pauvre, Hervis revient à Metz avec de grandes richesses. Tout le monde alors lui fait fête, et le vieux duc de Lorraine, revenu du saint sépulcre, l'arme chevalier. Ici commence une longue série d'aventures : Béatrix, enlevée par ses parents, est reprise par son mari. Hervis se distingue par des exploits étonnants. Devenu duc de Lorraine à la mort de son grand-père, il soutient Charles Martel contre Girart de Roussillon, arrête l'invasion des Wandres (les Vandales), les met en déroute et délivre Metz. Puis, accompagné de Béatrix, il part pour les Lieux saints, où ils ont résolu d'aller mourir, laissant à Metz leurs deux enfants, Garin et Bègue. Garin est le héros d'une autre chanson de geste, qui fait suite à celle d'*Hervis de Metz*.

HERWAGEN (Jean), en latin **Hervagius**, imprimeur suisse, mort à Bâle en 1564. Il épousa la veuve de l'imprimeur Froben, se lia avec Erasme et s'attacha à perfectionner la fonte des caractères, ainsi que le tirage. Parmi les belles éditions sorties de ses presses, on cite sa rare et précieuse collection des *Scriptores rerum germanicarum* (1532).

HERWARD (Barthélemy), financier allemand. V. HERVART.

HERWART DE HOHENBOURG (Jean-Georges), érudit allemand, né à Augsbourg en 1554, mort à Munich en 1622. Il fut chancelier de Bavière et, pendant quarante-cinq ans, chancelier particulier de trois princes régnants. Herwart s'occupa beaucoup de mathématiques et de chronologie. Ses principaux ouvrages sont : *Tabulæ arithmeticæ prosthaphereseos universales* (Munich, 1610, in-fol.), tables destinées à abréger les calculs arithmétiques; *Novæ veræ et exactæ calculum astronomicum revocatæ chronologiæ* (Munich, 1612); *Ludovicus IV imperator defensus* (Munich, 1618). — Son fils, Jean-Frédéric HERWART, est l'auteur d'un livre aujourd'hui rare, *Admiranda ethnicæ theologiæ mysteria populata* (Munich, 1624, in-4°), dans lequel il démontre que les premières divinités des Egyptiens ont été les phénomènes de la nature personnifiés et adorés sous des noms symboliques.

HERWYN DE NÉVÈLE (Pierre-Antoine, comte), homme politique et agronome français, né à Hondschoote en 1753, mort en 1824. Après avoir étudié le droit, il devint conseiller dans sa ville natale, s'occupa beaucoup d'agronomie et parvint, en six ans, à rendre propres à la culture près de 3,000 arpents de marais, situés entre Furnes et Dunkerque (1787). Deux ans plus tard, Herwyn, nommé membre des états généraux, alla siéger à l'Assemblée nationale, dont il fut un des secrétaires. De retour à Hondschoote, après l'expiration de son mandat, il devint chef de bataillon de la garde nationale, fut nommé peu après commissaire des guerres, se vit décréter d'arrestation en 1793, mais fut acquitté et remplit successivement les fonctions de commissaire ordonnateur et de commissaire du Directoire dans la Lys. Député de ce département au conseil des Anciens (1799), il y vota avec les conservateurs, adhéra au coup d'Etat du 18 brumaire et entra peu après au Sénat. Après avoir appuyé de ses votes serviles la désastreuse politique de Napoléon Ier, Herwyn s'empressa, en 1814, de voter sa déchéance, d'acclamer le roi Louis XVIII, et reçut, en récompense de sa palinodie, le titre de comte et un siége à la Chambre des pairs.

HÉRY, bourg et comm. de France (Yonne), canton de Seignelay, arrond. et à 14 kilom. N.-E. d'Auxerre, sur le Serein; 1,662 hab. Tuyaux de drainage. Il s'y tint, en 1015, un concile national pour réconcilier le roi Robert et Othon-Guillaume de Bourgogne.

HÉRY (Thierry DE), chirurgien français, également connu sous le nom de **Theodoricus**, né à Paris vers 1505, mort en 1599 ou, d'après Ambroise Paré, en 1585. Lorsque François Ier fit son expédition d'Italie, il attacha Héry, malgré sa jeunesse, comme chirurgien à l'armée, et celui-ci fut particulièrement chargé de soigner les malades atteints de la syphilis. Après la bataille de Pavie (1525), Héry se rendit à Rome, fit à l'hôpital de Saint-Jacques une étude approfondie de cette maladie, qui faisait alors des ravages affreux et employa avec succès la méthode des frictions mercurielles inventée par Bernard de Carpi. De retour à Paris, il acquit une grande réputation et une fortune considérable en traitant les syphilitiques, et fut nommé lieutenant du premier barbier chirurgien du roi. On raconte que quelqu'un, l'ayant vu un jour prosterné et en prière devant le tombeau de Charles VIII, lui demanda s'il croyait être devant les reliques d'un saint : « Non, répondit Héry, je n'invoque pas ce prince, je ne lui demande rien; mais il a apporté en France une maladie qui m'a comblé de richesses, et pour un si grand bienfait, je lui rends des prières que j'adresse à Dieu pour le salut de son âme. » On doit à Héry le premier ouvrage français qui ait été écrit sur la syphilis; il est intitulé : *Méthode curative de la maladie vénérienne* (Paris, 1552, in-8°); c'est une compilation écrite sans goût, avec beaucoup d'emphase, mais néanmoins intéressante lorsqu'on veut étudier l'histoire de cette maladie.

HERZ (Jacques-Simon), pianiste allemand, né à Francfort-sur-le-Mein, d'une famille israélite, en 1794. Il vint à Paris dans son enfance et fut admis, en 1807, au Conservatoire dans la classe de piano dirigée par Pradher. Virtuose distingué, il se fit remarquer dans les concerts, et se livra à l'enseignement, dans lequel il acquit une sorte de célébrité; puis il se rendit en Angleterre et y séjourna plusieurs années en qualité de professeur. De retour à Paris, il fut, en 1857, nommé au Conservatoire professeur suppléant de la classe de piano, dont son frère Henri était titulaire. Parmi les nombreuses compositions de cet artiste figurent en première ligne ses deux grandes sonates pour piano, son quintette, et surtout sa fameuse valse, qui a été martyrisée par toutes les débutantes dans toutes les parties du monde civilisé.

HERZ (Henri), célèbre pianiste et compositeur français, frère du précédent, né à Vienne (Autriche) en 1806. Il profita si bien des leçons de son père, pianiste distingué, qu'à l'âge de huit ans il jouait en public les variations de Hummel et composait à huit ans et demi sa première sonate. Toutefois, la main gauche de l'enfant était si faible qu'il lui était impossible d'exécuter les traits rapides et de longue haleine. Pour corriger ce défaut, son père imagina d'exercer cette main par la pratique du violon, ce qui réussit pleinement. Envoyé à Paris en 1816 et admis au Conservatoire dans la classe de piano de Pradher, Henri Herz remporta, dès 1817, le premier prix de piano. En même temps, il étudiait l'harmonie sous la direction de Dourlen, la composition sous Reicha, et composait en 1818 un *Air tyrolien* varié et un *Rondo alla cosacca*, qui furent accueillis avec une faveur extraordinaire.

Les concerts que Moschelès vint donner à Paris et que Henri Herz suivit attentivement opérèrent une transformation complète dans le talent du jeune virtuose. Il s'attacha depuis lors à polir son jeu, à lui donner de la légèreté, de l'élégance, de la délicatesse et, à partir de ce moment, sa réputation ne fit que s'accroître. En 1831, accompagné du violoniste Lafont, il alla donner des concerts en Allemagne, puis il visita seul l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande, où il recueillit des ovations sans précédents (1834). Pendant les années 1838 et 1839, il parcourut, en société de Lafont, la Hollande et le midi de la France; mais leur voyage fut suspendu d'une façon tragique. La diligence qui portait les deux artistes versa sur la route de Bagnères-de-Bigorre à Tarbes, et Lafont fut tué sur le coup.

Décoré de la Légion d'honneur en 1837, nommé en 1842 professeur au Conservatoire, M. Herz avait, dès cette époque, une rénommée européenne. Il était le professeur de piano à la mode, produisait des compositions pleines de mélodie et de fraîcheur, se prodiguait dans les concerts, se multipliait près de ses innombrables élèves, et, en même temps, se livrait à la fabrication des pianos. D'abord associé à un ancien facteur de Lyon, nommé Klepfer, il dut s'en séparer bientôt et se mit à la tête d'une manufacture d'instruments. Mais il ne tarda pas à éprouver de graves embarras pécuniaires.

Pour combler les déficits survenus dans sa fortune, M. Herz entreprit une longue excursion en Amérique, dans l'année 1845. Les Etats-Unis, le Mexique, le Pérou, le Chili, la Californie furent parcourus par lui dans tous les sens et, au bout de cinq années, saturé de triomphes à l'américaine, d'ovations frénétiques, mais lesté de dollars, le virtuose revint à Paris (1851). Sa maison commerciale était en péril, et le renfort pécuniaire qu'il apportait arriva à temps. A force de travail et de surveillance, il parvint à réaliser ses projets sur la fabrication des pianos. A l'Exposition industrielle de 1855, M. Herz a remporté la grande médaille d'honneur, et sa manufacture rivalise aujourd'hui avec les fameuses maisons Erard et Pleyel. Dans ces dernières années, M. Herz a repris le cours de ses excursions à l'étranger et partout il a retrouvé d'enthousiastes admirateurs. A la suite de l'Exposition universelle de Londres, il a été nommé officier de la Légion d'honneur.

Comme exécutant, M. Herz brille surtout par la grâce et la délicatesse; dans les traits fantaisistes et les gammes rapides, le velouté de son toucher et sa netteté sont inimitables; il joue posément, sans affectation, sans contorsions, avec un goût exquis. Aujourd'hui son talent a progressé encore, car il a acquis les deux faces artistiques qui lui faisaient peut-être un peu défaut autrefois, la force et l'ampleur. Comme compositeur, nul pianiste n'a obtenu un pareil succès. La musique de Henri Herz se joue partout où peut pénétrer un piano. Rien qu'en France, on a vendu 200,000 exemplaires de sa fantaisie sur la *Violette* de Carafa. Les variations sur la *Dernière pensée de Weber* et sur la *Cenerentola* ont atteint, à peu de chose près, un chiffre de vente aussi formidable; et non-seulement ses fantaisies, ses airs variés et ses œuvres légères de tout genre font les délices des amateurs, mais encore ses grandes compositions, notamment sa *Grande sonate de concert dédiée à Auber*, lui ont mérité l'estime sérieuse des artistes les plus exigeants. En dehors des productions que nous venons de citer, on remarque parmi les compositions de M. Herz, qui s'élèvent aujourd'hui à plus de deux cents, ses six concertos avec orchestre, quatorze rondeaux avec ou sans orchestre, deux livres d'études, grande sonate de bravoure, un grand trio pour piano, violon et violoncelle, des duos pour deux pianos et des duos piano et violon, écrits en collaboration avec Lafont. Le reste de ses œuvres consiste en variations et fantaisies sur des thèmes d'opéra ou sur des thèmes originaux, en marches, caprices, nocturnes, valses et musique de salon. Enfin on lui doit une *Méthode de piano* fort estimée et un ouvrage publié en feuilletons dans le *Moniteur* en 1865, sous le titre de *Mes voyages en Amérique.* M. Herz a ouvert à Paris depuis plusieurs années une grande salle de concerts qui porte son nom. Il est l'inventeur du dactylon, instrument qui sert à donner plus d'étendue à la main, à délier et à fortifier les doigts, et à rendre le jeu plus égal et plus harmonieux.

HERZBERG, ville de Prusse, prov. de Hanovre, régence d'Hildesheim, à 58 kilom. S.-E. de Gœttingue, sur la Sieber; 3,600 hab. Fabriques d'armes, toiles, lainages. Cette ville est située au pied d'une montagne de la chaîne du Harz, et dominée par un ancien château, qui vit naître le premier électeur du Hanovre, Ernest-Auguste. ‖ Ville de Prusse, prov. de Saxe, régence et à 21 kilom. N.-E. de Mersebourg, près de l'Elster; 2,900 hab. Fabrication de poterie en grès.

HERZBERG (Ewald-Frédéric, comte DE), homme d'Etat prussien. V. HERTZBERG.

HERZÉGOVINE ou **HERZEK**, contrée de l'empire ottoman, dans la Bosnie méridionale, entre le Montenegro au S., la Dalmatie au S.-O., la Bosnie à l'E. et la Croatie turque au N.; par 14° 45′ - 16° 42′ de longit. E., et 42° 34′ - 43° 50′ de latit. N. Superficie, 16,300 kilom. carrés; 300,000 hab. Cette province, qu'on appelait aussi comté de Chulm, faisait primitivement partie du royaume de Croatie. Au commencement du XIVe siècle, elle fut réunie à la Bosnie. L'empereur Frédéric III l'érigea en duché indépendant, qu'il donna en fief à la famille de Cossac. Conquise par Mahomet II en 1466, elle fut définitivement cédée aux Turcs par le traité de Carlowitz en 1699, à l'exception de Castelnovo et d'un petit district environnant dont les Vénitiens s'étaient emparés en 1682, et qui font aujourd'hui partie du royaume de Dalmatie.

La partie turque de l'Herzégovine forme le sandjak de Hersek. Les habitants de l'Herzégovine se sont plusieurs fois soulevés contre les Turcs. Ces soulèvements, qui étaient moins des révoltes politiques que des tentatives désespérées pour secouer les oppressions de la noblesse et des autorités turques, sont devenus d'autant plus dangereux pour la Porte que, dans ces dernières années, un grand nombre des districts de la frontière du sud se sont réunis au Montenegro, en sorte qu'aujourd'hui la majeure partie de l'Herzégovine n'est plus que sous l'autorité nominale de la Turquie.

HERZOG, mot allemand qui entre dans la composition d'un certain nomhre de noms propres. Il signifie *chef militaire* et était employé par les Francs comme synonyme de *duc*.

HERZOGENBUCH, ville de Hollande. V. BOIS-LE-DUC.

HERZOGENBUCHSÉE, grand et beau village paroissial de Suisse, canton de Berne, bailliage et à 6 kilom. S.-E. de Wangen, à la bifurcation des lignes de Soleure, de Bienne et de Berne; 6,000 hab. réformés. Plusieurs antiquités et un pavé de mosaïque nouvellement découvert prouvent que ce lieu était habité du temps des Romains. Pendant la guerre des paysans, en 1653, les insurgés y furent totalement défaits par le général d'Erlach, malgré la résistance opiniâtre qu'ils lui opposèrent. Jolie petite église bâtie sur une colline d'où l'on découvre un gracieux panorama.

HERZOGENBURG, bourg des Etats autrichiens, dans la basse Autriche, gouvernement de Vienne, cercle et à 11 kilom. N.-E. de Saint-Polten; 1,430 hab. Couvent de chanoines réguliers de Saint-Augustin, fondé en 1244, avec collections et bibliothèque de 15,000 volumes.

HESCHAM-BEN-ABD-AL-MELIK (Aboul-Walid), calife de la dynastie des Ommiades, né en 688 de notre ère, mort en 743. Il succéda en 724 à son frère Yézid II, se rendit à Damas, sa capitale, mais quitta bientôt cette ville pour aller habiter le château de Rousafa, en Mésopotamie. Ce prince gouverna seul et sans premier ministre son immense empire, et ses armées, à la tête desquelles il plaça des généraux habiles, portèrent au loin la puissance musulmane. Ses fils Moawiah et Soliman s'emparèrent sur les Grecs de Césarée en Cappadoce, d'Amasie et de plusieurs places de l'Asie Mineure. Un de ses lieutenants, Anbassa-Ibn-Soleïman, ravagea Nîmes, Carcassonne et une partie du midi de la France (725); un autre, Abd-ar-Rahman, s'avança jusqu'à Tours et fut vaincu par Charles Martel entre cette ville et Poitiers (732). Quelques années plus tard, les Sarrasins se rendirent maîtres d'Avignon, d'Arles, de Lyon et portèrent leurs ravages dans une partie du Dauphiné et de la Bourgogne. En Asie, le calife Hescham enlevait la Transoxiane aux Turcs et établissait la chaîne du Caucase, jusqu'à la mer Noire, pour barrière entre les musulmans et les barbares du Nord. Après avoir fait à l'extérieur des guerres pour la plupart heureuses, Hescham vit son empire troublé à plusieurs reprises à l'intérieur par des révoltes, par des guerres civiles, suscitées par Zéid, arrière-petit-fils d'Ali, et par la famille des Abbassides, qui élevait des prétentions au califat. Il mourut après un règne de dix-neuf ans, laissant le trône à son neveu Walid. Ce prince s'attacha à améliorer l'agriculture, à embellir les villes, à faire percer des canaux, à gouverner avec habileté et avec sagesse. Il bannit de sa cour le luxe et les dépenses inutiles, ce qui l'a fait accuser d'avarice. Sa parcimonie, du reste, était extrême, et il ne sut jamais faire de sacrifices pécuniaires pour satisfaire un chef mécontent ou pour récompenser un serviteur loyal.

HESCHAM Ier (Aboul-Walid), émir ommiade d'Espagne, né à Cordoue en 757 de notre ère, mort en 796. Il était petit-fils du précédent et fils d'Abdérame Ier le Juste, à qui il succéda en 787. Il dut à ses qualités solides et brillantes, qui lui valurent les surnoms de **Rodha** (Aimable) et d'**Adil** (le Juste), d'être élevé au trône de préférence à ses deux frères Abd-Allah et Soliman. Ceux-ci se révoltèrent dans leurs gouvernements de Tolède et de Merida; mais, bientôt vaincus, ils durent faire leur soumission. Hescham comprima quelques autres révoltes, puis tourna ses armes contre les chrétiens. Ses armées s'avancèrent en Castille, en Cerdagne, en Galice, franchirent les Pyrénées, s'emparèrent de Narbonne (794) et firent un immense butin. Hescham employa la part qui lui revenait dans ce butin à faire élever des édifices publics, à achever la grande mosquée de Cordoue, soutenue par 1,200 colonnes, etc. Ce prince, qui, par sa libéralité et sa justice, s'était concilié tous les cœurs, s'attacha constamment à faire le bonheur de ses sujets. Il diminua les impôts, prit des mesures pour empêcher les gouverneurs de province de se livrer à des malversations, protégea les lettres, fonda des écoles. D'une charité inépuisable, il secourait indistinctement les malheureux de toutes les religions.

HESCHAM II, émir ommiade d'Espagne, calife de Cordoue, né vers 967, mort en 1013. Il succéda en 976, sous le titre d'**Al-Mowayyed-Billah**, à son père Hakem II Mostanser. Ce prince indolent et peu soucieux de l'exercice du pouvoir passa presque toute sa vie enfermé dans son palais, entouré de femmes et d'esclaves et plongé dans la mollesse. Sous son nom et sans le consulter gouvernèrent successivement, avec le titre de *hadjeb* (grand chambellan), le célèbre Abou-Amer-Mohammed-al-Mansour, mort en 1001, et son fils Abd-al-Mélik, mort en 1008, qui s'illustrèrent en remportant d'éclatantes victoires sur les rois chrétiens, en attirant une foule de poëtes et de savants à Cordoue et en administrant avec sagesse. Après la mort d'Abd-al-Mélik, Hescham nomma hadjeb le frère de ce dernier, Abd-ar-Rahman, surnommé *Schandjoul* (le fou), qui devint son favori, et, comme il n'avait pas d'enfants, il prit la résolution de le choisir pour son successeur. A cette nouvelle, Mohammed-ben-Hescham, prince ommiade, se révolta (1008), s'empara du calife, dont il annonça faussement la mort, ordonna de mettre en croix son favori et se fit proclamer calife sous le nom de Madhi. Bientôt après surgit un autre compétiteur, Soliman, qui de son côté prit la couronne sous le nom de Mostaïn Billah. Pendant que les deux usurpateurs se disputaient le trône, Wadhah-al-Ameri, officier de la milice esclavonne, tirait de prison Hescham, le conduisait à Cordoue et lui rendait sa couronne. Hescham fit aussitôt décapiter Madhi, dont il s'empara, mécontenta ses sujets par ses relations avec divers princes chrétiens, et en prohibant les assemblées les plus innocentes, devint ombrageux et défiant, condamna à mort sur de simples soupçons Wadhah, à qui il devait la liberté et le trône, se vit attaqué par Mostaïn Billah dans Cordoue et fut vraisemblablement mis à mort par l'ordre de ce dernier qui se rendit maître de la ville et du trône.

HESCHAM III (Abou-Bekr), émir ommiade d'Espagne, le dernier des califes de Cordoue, né en 974 de notre ère, mort à Lerida en 1036. Ce prince, frère d'Abdérame IV, vivait obscurément lorsqu'il fut proclamé, sous le nom de **Motadd Billah**, calife par les habitants de Cordoue (1026). Il hésita longtemps à accepter le trône, connaissant l'inconstance du peuple, reconquit plusieurs villes sur les chrétiens et entra seulement en 1029 dans sa capitale. Sage, bienfaisant, affable, plein de zèle pour la justice, Hescham semblait appelé à régner glorieusement; mais il était né dans une génération qui, selon son expression, n'était capable ni de gouverner ni d'être gouvernée. Il essaya vainement de réunir contre les chrétiens les gouverneurs musulmans qui s'étaient rendus indépendants et qui refusèrent de lui rendre hommage, fut renversé dans une sédition qui éclata à Cordoue en 1031, abdiqua sans regrets et alla terminer ses jours au milieu de savants et de poëtes dans son château de Lerida. Avec lui finit la glorieuse dynastie des Ommiades.

HESDIN, ville de France (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. de Montreuil, sur la Canche, près de son confluent avec la Ternoise; 3,150 hab. Bibliothèque de 5,000 volumes. Tanneries, savonneries, importantes fabriques de bas; filatures de lin, blanchisseries de toile, distillerie de genièvre. Il s'y tient, au mois de décembre, une foire qui dure quinze jours et attire un nombre considérable de marchands. Les rues sont propres, bien percées et bordées de jolies maisons en brique. L'hôtel de ville date du milieu du XVIe siècle et offre d'intéressants détails d'architecture. C'était la maison de campagne de Marie d'Autriche, au hameau du Maisnil sur l'emplacement duquel Hesdin fut bâti.

Il y a eu deux Hesdin. La fondation du premier remonte à la domination romaine. Dès cette époque, il existait une *mansio* ou *vicus* au point de jonction des deux grandes voies qui allaient d'Amiens à Boulogne et à Thérouanne. La légende, qui a ici une portée étymologique, veut que l'impératrice Hélène se soit retirée dans ce lieu après avoir été répudiée par Constance-Chlore et qu'elle y ait bâti un château (293). De là le nom d'*Helena* que la ville portait au IVe siècle et qui, par corruption, serait devenu Hesdin. Nous donnons cette étymologie sous toutes réserves. En 407, Hesdin fut pillé par les Vandales. Un siècle plus tard, son territoire, jusque-là enclavé dans le Ternois, en fut séparé pour former la dot de la fille d'un comte de Boulogne qui épousa le fils d'un comte de Ponthieu. Hesdin devint alors la capitale d'un comté qui, en 1176, fut réuni au domaine des comtes de Flandre. La ville obtint de Philippe-Auguste, en 1191, et de Louis VIII, en 1215, de nombreux priviléges. Après la mort de Charles le Téméraire, Louis XI en prit possession. Hesdin fut peu de temps après le théâtre du supplice des députés envoyés à Marie de Bourgogne par les bourgeois d'Arras. La place resta à la France sous Louis XI et sous Charles VIII; mais, en 1499, l'archiduc Philippe d'Autriche ayant prêté hommage à Louis XII pour ses pairies et comtés de Flandre, d'Artois et de Charolais, Hesdin lui fut rendu. François Ier s'en empara de nouveau en 1537. Henri II le perdit en 1551. Le duc de Savoie, Philibert-Emmanuel, lorsque les Français l'eurent repris, en obtint la capitulation en 1553 et Charles-Quint en ordonna la destruction. Cet ordre barbare ne fut que trop ponctuellement exécuté. Un village ne tarda pas à se former sur les ruines de l'ancien Hesdin. Plus tard, ce village fut fortifié par ordre de l'empereur, qui comprit de quelle importance serait sur ce point une forteresse capable d'arrêter les incursions des garnisons françaises voisines. Telle est l'origine de la ville actuelle. Elle ne consista d'abord qu'en une petite forteresse et quatre bastions; mais elle fut agrandie en 1607 et en 1611. Louis XIII y entra en 1630, après un siége de quarante jours. Depuis cette époque, Hesdin n'a jamais cessé d'appartenir à la France.

Hesdin a vu naître l'abbé Prévost et le voyageur Victor Jacquemont.

HESDIN (Pierre), compositeur français qui vivait au XVIe siècle. Il était chantre prébendé et greffier de la confrérie de Saint-Julien. On a de lui divers morceaux de musique religieuse, dont quelques-uns ont été insérés dans les *Sacræ cantiones quinque vocum* (Anvers, 1546) et des chansons françaises publiées dans le *Recueil des recueils, composé de chansons à quatre parties de plusieurs auteurs importants* (Paris, 1567).

HESE ou **HESSE** (Jean DE), en latin **Hesius** ou **Esius**, voyageur néerlandais. Il partit d'Utrecht, où il était prêtre, pour se rendre en Orient, arriva à Jérusalem en 1489, visita successivement la Palestine, l'Egypte, l'Ethiopie, les Etats du Prêtre-Jean, retourna à Jérusalem et de là reprit la route de la Hollande. Jean de Hese composa une relation de son voyage sous le titre de *Itinerarium Joannis de Hese presbyteri ad Jerusalem*. Cette relation plusieurs fois éditée, notamment à Deventer (1499), à Anvers (1565), présente, dit M. Lacaze, un tel caractère de merveilleux et de crédulité, une telle confusion des distances et des localités, que l'on peut douter si le narrateur a réellement quitté son presbytère.

HESER (Georges), théologien allemand, de l'ordre des jésuites, né à Weyern, diocèse de Passau, en 1609, mort vers 1830. Il fut successivement professeur d'histoire, de poésie et de dialectique, puis nommé prédicateur à l'église Saint-Maurice d'Augsbourg en 1642, et, sept ans après, appelé à l'église Sainte-Marie à Ingolstadt. Vers cette époque, il renonça aux fonctions ecclésiastiques, et se retira à Munich, où il s'occupa exclusivement de ses travaux scientifiques. Il est connu surtout pour la part qu'il prit à la fameuse discussion qui s'éleva sur l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, qu'il disait être Thomas à Kempis. Il produisit dans sa *Dioptra Kempensis* une foule de témoignages d'écrivains de tous les ordres et de toutes les contrées, en faveur de son opinion. Il est vrai qu'un autre écrivain, de l'ordre des bénédictins, en produisit tout autant en faveur de Gerson. La question ne paraît pas avoir reçu de solution définitive, même de nos jours, où la lumière a été portée sur tant de points obscurs de l'histoire. On peut dire que cette fameuse controverse fut toute la vie de Heser. On a encore de lui : *Psalmi argumentis et commentariis illustrati* (Munich, 1673, in-fol.); *Vitæ Christi monotessarum evangelicum* (Munich, 1657, in-12); *Vita et Syllabus omnium operum Thomæ a Kempis, ab auctore anonymo, etc.* (Ingolstadt, 1650, in-12); *Lexicon Germanicum thomæum* (Ingolstadt, 1651, in-12); *Obeloscus Kempensis, etc.*, (Munich, 1669, in-8o), etc.

HÉSIODE, poëte grec de l'antiquité. On croit généralement qu'il naquit à Cumes, en Eolide, et fut élevé dans la ville d'Ascra, en Béotie. On ignore dans quel siècle il vivait. Quintilien et Philostrate assurent qu'il est antérieur à Homère; Varron et Plutarque disent qu'il était son contemporain, et qu'il remporta sur lui le prix dans une joute poétique; Velleius Paterculus prétend qu'il était postérieur de cent ans à Homère. Mais Homère lui-même, quand vivait-il? On n'en sait rien. On a contesté jusqu'à son existence; car notre siècle est, par excellence, le siècle de l'incrédulité.

On trouve dans les poëmes d'Hésiode quelques détails sur sa vie. Pasteur, il paissait ses troupeaux au pied de l'Hélicon, lorsqu'il reçut des Muses la branche de laurier. Plus tard, il remporta le prix du chant aux jeux solennels donnés à Chalcis, en Eubée, par les fils d'Amphidamas, à l'occasion des funérailles de leur père, et consacra son trépied d'or aux Muses, en reconnaissauce du don d'inspiration qu'il en avait reçu. Ces vagues récits, enrichis de quelques circonstances fabuleuses, composent toute la biographie d'Hésiode, qui passe pour avoir été assassiné et jeté à la mer. Une ancienne tradition poétique nous montre son corps poussé par des dauphins jusqu'au rivage, où il fut inhumé dans le temple de Némée. Cette tradition, toutefois, est en désaccord avec celle qui nous montre Pindare composant l'inscription de son tombeau sur la place publique d'Orchomène, où ses ossements avaient été apportés d'Ascra, après la ruine de cette ville par les Thespiens.

Il nous reste, sous le nom d'Hésiode, trois poëmes incomplets, d'ailleurs altérés par des interpolations, et qui ont donné lieu aux mêmes discussions que les poésies homériques. Ces poëmes sont : la *Théogonie*, épopée qui forme avec les poëmes d'Homère les archives de la vieille théologie grecque, et qui donne les généalogies des dieux, leurs amours, leurs luttes, enfin toutes les notions mythologiques et cosmogoniques éparses, jusque-là, dans les chants des vieux poëtes et dans les traditions sacerdotales et populaires; les *Travaux et les Jours*, poëme didactique, où se trouvent mêlés des notions d'agriculture, de navigation, des préceptes pour la conduite de la vie, des exhortations au travail, à l'ordre et à la justice, des réflexions morales, des sentences, des apologues, etc.; le *Bouclier d'Hercule*, fragment d'un poëme perdu, sur le combat d'Hercule et de Cycnus, et où la description du bouclier du héros semble imitée de celle du bouclier d'Achille dans l'*Iliade*. De ces trois ouvrages, les *Travaux et les Jours* sont le seul qui soit rapporté à Hésiode d'une manière incontestée; l'authenticité des deux autres était quelquefois révoquée en doute dans l'antiquité même. On en peut dire autant de divers fragments mutilés, venus jusqu'à nous sous le nom du vieux poëte d'Ascra, œuvre probable de quelques-uns de ses disciples. Quoi qu'il en soit, son école, ou le cycle de poëtes qui se rattachaient à son nom, a jeté un grand éclat dans toute la haute antiquité, et rivalisa presque avec l'école homérique. Les anciens faisaient un si grand cas des vers d'Hésiode, qu'ils les faisaient apprendre par cœur à leurs enfants, et qu'on les grava dans un temple qui avait été élevé aux Muses sur le mont Hélicon, et dont ce poëte avait été le grand prêtre. Clément d'Alexandrie prétend qu'Hésiode avait beaucoup emprunté à Musée. Virgile, dans ses *Géorgiques*, se glorifie d'avoir pris pour modèle le vieillard d'Ascra. Plus près de nous, l'*Enfer*, de Milton, offre des traits si frappants de ressemblance avec la guerre des dieux contre les Titans, dans les *Travaux et les Jours*, qu'on ne peut douter que le poëte anglais ne se soit inspiré d'Hésiode.

Les éditions grecques des poésies hésiodiques sont en grand nombre; parmi les plus récentes, on distingue celles de Gaisford (Oxford, 1814); de Boissonade (Paris, 1824), et de Lehrs, dans la bibliothèque grecque de Didot (Paris, 1840). Les anciennes traductions françaises de Legras, Bergier, Coupé, etc., ont été effacées par celles de Falconet (1839) et de Chenu (1844).

HÉSIONE s. f. (é-zi-one — nom mythol.). Annél. Genre d'annélides chétopodes, de la famille des néréides, comprenant cinq espèces.

HÉSIONE, fille de Laomédon, roi de Troie, et sœur de Priam. Exposée au monstre marin que Neptune avait envoyé dans la Troade, elle fut délivrée par Hercule, qui tua le monstre, et à qui Laomédon promit pour récompense de lui donner ses chevaux invincibles et sa fille. Hercule poursuivit alors son voyage en Colchide; mais, de retour de son expédition, il envoya Télamon à Troie pour réclamer du roi sa fille et ses chevaux. Laomédon ayant refusé de tenir sa promesse, le héros saccagea Troie, tua Laomédon, enleva Hésione, et la donna pour épouse à son frère d'armes Télamon. Celui-ci l'emmena en Grèce. Priam envoya pour la réclamer son fils Pâris, qui enleva Hélène, par forme de représailles. Hésione fut ainsi la cause indirecte de la guerre de Troie.

Hésione, tragédie-opéra en cinq actes, précédée d'un prologue, paroles de Danchet, musique de Campra, représentée à l'Académie royale de musique le 21 décembre 1700. Le poëme est intéressant et disposé de manière à produire un spectacle brillant. On remarque dans le prologue l'air de la prêtresse du Soleil, chanté par Mlle Maupin :

Le dieu qui répand la lumière
Va d'un siècle nouveau commencer la carrière.

On était, comme nous l'avons dit, en 1700. L'ouvrage est rempli d'allusions analogues. Le Soleil célèbre à son tour la gloire de Louis XIV, dans l'air suivant, chanté par Hardouin (basse) :

Peuples, vous êtes trop heureux ;
Le sort peut-il jamais vous devenir contraire?
Cessez de former tant de vœux,
Vous n'en avez qu'un seul à faire.
Vous vivez sous les lois d'un héros glorieux,
Aimé, craint des mortels, favorisé des dieux.
Votre repos fait son unique envie.
Qu'un même soin vous anime aujourd'hui.
Votre bonheur dépend d'une si belle vie;
Ne faites de vœux que pour lui.
Il fait le destin de la terre;
Qu'il vive, qu'il règne à jamais;
Qu'il soit l'arbitre de la guerre;
Qu'il soit l'arbitre de la paix!

Et les chœurs de répéter : *Il fait le destin de la terre.*

On voit que, du petit au grand, tous les rimeurs et hommes de lettres rivalisaient de bassesse et d'adulations outrées. La musique des chœurs est belle. Les principaux personnages de la tragédie sont Laomédon, Hésione, Vénus, Anchise, Télamon et Cléon. Mlle Le Maure eut un grand succès dans le rôle d'Hésione à la reprise qu'on fit de cet ouvrage, trente ans après la première représentation. Mlle Clairon reprit le rôle après elle. Il est certain qu'à cette époque on écrivait en Italie avec une facilité inconnue en France; les rhythmes étaient plus vifs, l'harmonie plus variée; les formes du style avaient atteint dans la musique vocale un degré de perfection extraordinaire; cependant les opéras de Lulli et de Campra conserveront toujours leur genre de mérite. Ils ont du caractère, de la vérité d'expres-

sion, enfin une saveur particulière, des qualités que Glück a su apprécier, et dont il a tiré un grand profit. Nous signalerons dans l'opéra d'Hésione, au premier acte, le premier et le second passe-pied, dont les motifs ont de l'originalité ; dans l'acte second, l'air d'Anchise chanté par Thévenard (basse) : *De ma princesse, hélas ! j'ai calmé les alarmes ;* dans l'acte troisième, l'air d'Hésione : *O ciel, il me trahit !* chanté successivement par Mlles Moreau, Poussin, Pellissier, Le Maure, Clairon (soprani) ; l'air charmant, à trois temps, de Vénus : *Aimable vainqueur, cher tyran d'un cœur...*, chanté par Mlle Desmatins (soprano) ; la scène très-dramatique entre Anchise et Hésione, dans l'acte quatrième : *Où s'adressent mes pas dans ces funestes lieux?* et enfin, dans le cinquième, la *Marche du triomphe* avec chœurs. Anchise est endormi, et Mercure ordonne le changement à vue, qui s'opère sur le théâtre :

Présentez à ses yeux cette ville puissante,
Maîtresse de tout l'univers ;
Montrez-lui Rome triomphante
Et les plus grands rois dans les fers.

Une troupe de Songes paraît sous la forme de Romains, de Sarmates, de Parthes et de Massagètes.

HÉSITANT, ANTE adj. (é-zi-tan, an-te — rad. *hésiter*). Qui hésite, qui a de la peine à se décider : *Rester* HÉSITANT. *Les hommes politiques* HÉSITANTS *sont plus dangereux que les téméraires.* ‖ Incertain, mal assuré, qui manque d'assurance : *Des réponses* HÉSITANTES. *Des pas* HÉSITANTS.

HÉSITATION s. f. (é-zi-ta-si-on — rad. *hésiter*). Action d'hésiter, indécision qui suspend l'action : *Répondre sans* HÉSITATION. *La première condition du commandement est l'absence d'*HÉSITATION. (P. Limayrac.)

HÉSITER v. n. ou intr. (é-zi-té — du lat. *hæsitare*, de *hærere*, être attaché, arrêté). Balancer, s'arrêter, être incertain de ce qu'on fera ou de ce qu'on dira : *Répondre sans* HÉSITER. HÉSITER *entre deux partis.* HÉSITER *en débitant son rôle. Qui* HÉSITE *à mourir pour la patrie, celui-là est infâme à jamais.* (Lamenn.) *L'humanité, comme un homme ivre,* HÉSITE *et chancelle entre deux abîmes : d'un côté la propriété, de l'autre la communauté.* (Proudh.)

Ah ! la grâce se sent et ne s'explique pas !
C'est cette fleur qu'on voit négligemment éclore,
Et qui, prête à s'ouvrir, semble *hésiter* encore.
DELILLE.

HESIUS, voyageur néerlandais. V. HESE (Jean DE).

HESMIRY D'AURIBEAU (Pierre), littérateur français, né à Digne (Provence) en 1756, mort vers 1830. Il entra dans la congrégation de l'Oratoire en 1772, devint successivement professeur d'éloquence au Mans (1780), chanoine de Digne, vicaire général de ce diocèse, quitta la France en 1792, et se rendit à Rome, où il resta jusqu'en 1798. A cette époque, il accompagna Pie VI à Vienne, puis il devint secrétaire du cardinal Carafa, fut nommé par Pie VII chanoine de la basilique de Sainte-Marie *in via lata* (1805), professa la littérature à Pise de 1812 à 1814, et revint en France après le retour des Bourbons. Nous citerons, parmi ses nombreux écrits : *Mémoires sur la persécution française, recueillis par les ordres de Pie VI* (Rome, 1795, 2 vol. in-8°) ; *Discours académiques sur les avantages de la langue française* (Pise, 1812) ; *Discours académiques et mélanges historiques sur Massillon, suivis d'un choix de réflexions des plus habiles écrivains sur l'éloquence sacrée* (Besançon, 1823, 3e édit.) ; *Histoire chalcographique des dix-sept années saintes du jubilé universel* (Paris, 1826), etc. L'abbé Hesmiry a donné, en outre, diverses traductions d'ouvrages italiens, entre autres : l'*Antiquaire* ou *Guide des étrangers pour un cours d'antiquités romaines* (Rome, 1804) ; *Journées pittoresques des édifices de Rome et de ses environs*, d'Ugeri (Rome, 1804, 5 vol. in-4°) ; *Journal sur les médailles antiques inédites de Rome*, d'Alex. Visconti (Rome, 1806). — Son frère, Aleandre HESMIRY D'AURIBEAU, mort à Java en 1794, entra dans la marine, devint capitaine de vaisseau, alla, en 1791, à la recherche de La Pérouse avec d'Entrecasteaux, prit le commandement de l'expédition après la mort de ce dernier (1793), arriva l'année suivante à Java et y mourut au bout de quelques mois.

HESNAULT (Jean), poëte français, né à Paris, mort dans la même ville en 1682. On a écrit de différentes façons : **Hénaut, d'Hesnaut**, etc., le nom de cet auteur, qui était fils d'un boulanger, comme Quinault, et qui devint l'ami, le commensal, le compagnon de plaisirs du spirituel Chapelle, ce qui prouve qu'il aimait le vin, la table et les joyeux propos. « Le malheur arrivé à Mlle de Guerchy » — un avortement, résultat du hasard ou prémédité — donna lieu au plus célèbre morceau de poésie de notre auteur, nous voulons parler de l'*Avorton*. C'est, comme on va le voir, un sonnet fort irrégulier ; mais la pièce fit grand bruit à cause surtout du scandale qui l'avait inspirée :

Toi qui meurs avant que de naître,
Assemblage confus de l'être et du néant ;
Triste avorton, informe enfant,
Rebut du néant et de l'être,
Toi que l'amour fit par un crime,
Et que l'honneur défait par un crime à son tour,
Funeste ouvrage de l'amour,
De l'honneur funeste victime,
Donne fin aux remords par qui tu t'es vengé,
Et, du fond du néant où je t'ai replongé,
N'entretiens plus l'horreur dont ma faute est [suivie.
Deux tyrans opposés ont décidé ton sort :
L'amour malgré l'honneur t'a fait donner la vie,
L'honneur malgré l'amour te fait donner la mort.

Hesnault traduisit ensuite le chœur de la *Troade*, de Sénèque. Les sentiments qui y sont exprimés sont si diamétralement opposés à la religion chrétienne, qu'on soupçonna le traducteur d'impiété. Cette raison, jointe à la consonnance du nom, fit que Boileau, étant revenu du premier mépris qu'il avait eu d'abord pour Quinault, ôta le nom de ce dernier de plusieurs endroits des *Satires* pour y substituer celui de Hesnault.

Bayle vante l'esprit et l'érudition de notre auteur, qui, comme Desbarreaux, se convertit sur ses derniers jours, et fit amende honorable. Hesnault a laissé, pour tout bagage littéraire : des sonnets, des *Œuvres diverses, contenant la consolation à Olympe sur la mort d'Alcimédon ; l'imitation de quelques chœurs de Sénèque le Tragique ; des lettres en vers et en prose*, etc. Les *Œuvres diverses* portent la date de 1670 et n'offrent que les initiales D. H. (D'Hesnault).

HESPER s. m. (é-spèr — du gr. *hesperos*, occident. V. VÊPRES). Poétiq. Nom donné à la planète Vénus, lorsqu'elle brille après le coucher du soleil. ‖ On dit aussi VESPER.

HESPER ou **HESPERUS**, fils de Japhet et père des Hespérides, qui fut changé en une étoile après sa mort. V. VESPER.

HESPÉRANTHE s. f. (è-spé-ran-te — du gr. *hesperos*, couchant ; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des iridées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

HESPÉRIDE adj. (è-spé-ri-de — rad. *hespérie*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre hespérie. ‖ On dit aussi HESPÉRIEN, IENNE.

— s. f. pl. Tribu d'insectes lépidoptères diurnes, ayant pour type le genre hespérie : *Les* HESPÉRIDES *ont la tête forte.* (Duponchel.)

— Anc. astron. Nom que l'on donnait aux Pléiades, que l'on disait filles d'Atlas et d'Hespéris.

— **Encycl.** Entom. Les *hespérides* constituent une tribu de papillons placée à la fin des diurnes, et qui forme le passage de cette famille à celle des crépusculaires ou des nocturnes. Elles sont caractérisées par des antennes courtes, écartées et munies d'une petite aigrette de poils à leur base, terminées en massue épaisse ; la tête forte, ainsi que le corselet ; les ailes assez courtes, le corselet long et les pattes robustes. Les chenilles sont cylindriques, à tête forte et globuleuse ; elles vivent et se métamorphosent entre les feuilles ou dans les tiges creuses ; la chrysalide est entourée d'un réseau à claire-voie. Genres : hespérie, eudame, stérope, syrichthe, spilothyre et thanaos.

HESPÉRIDÉ, ÉE adj. (è-spé-ri-dé — des îles *Hespérides*, où il croissait des orangers, d'après les auteurs anciens). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'oranger.

— s. f. pl. Syn. d'AURANTIACÉES. ‖ Classe de végétaux dicotylédones, comprenant la famille des aurantiacées et quelques familles voisines.

HESPÉRIDES (îles des), îles que les anciens plaçaient dans l'océan Atlantique, et qu'ils considéraient comme formant la limite du monde à l'O. On suppose que ces îles pouvaient être celles que nous appelons aujourd'hui Canaries ou celles du Cap-Vert.

HESPÉRIDES, filles d'Atlas et d'Hespéris, nymphes qui habitaient les contrées de l'Atlas. Elles sont célèbres dans la mythologie et dans les poëtes de l'antiquité, par leur jardin, qui réunissait les plus riches produits de la nature, et où croissaient des pommes d'or, gardées par un dragon. On les a quelquefois identifiées avec les Atlantides. Elles étaient très-belles et plus sages encore ; Busiris, roi d'Egypte, devint amoureux d'elles sur leur réputation, et envoya des pirates qui les enlevèrent au milieu de leur jardin ; mais ils furent surpris et tués par Hercule. Atlas reconnaissant fit don au héros des pommes d'or qu'il était venu chercher.

D'après la tradition la plus communément acceptée, Hercule aurait tué le dragon et enlevé les pommes d'or. Ce mythe personnifierait la puissance des peuples civilisés, Grecs et Phéniciens, victorieux des nations voisines et accaparant leurs richesses. Les evhéméristes considèrent, sur la foi d'un passage de Diodore, les Hespérides comme une peuplade d'Occident, qui possédait de grands troupeaux ; d'après eux, le dragon, horrible bête à cent têtes, nommé Ladon, ne serait autre que le berger. On regarde plus généralement les pommes d'or comme une représentation poétique des oranges ; de là le nom d'hespéridées donné à toute une famille de magnifiques végétaux. Les partisans de ce système avancent en sa faveur que les anciens ont toujours placé la contrée vague habitée par les Hespérides dans les régions où fleurit l'oranger ; les domaines de l'Hesper sont, en effet, dans les anciens mythographes, l'Italie et l'Espagne, les régions méridionales de la Gaule, riches par leurs cultures de citronniers et d'orangers. Virgile place le fameux jardin là où « le grand Atlas porte sur son dos l'axe du firmament qu'illuminent les étoiles brillantes, sur la limite de l'Océan et du jour :

Oceani finem juxta solemque cadentem, »

c'est-à-dire à l'extrémité de l'Afrique occidentale. Pline, d'accord avec le poëte, place le même jardin dans la Mauritanie.

Paléphate, auteur très-ancien, raconte d'une autre manière l'histoire des Hespérides. « On a publié, dit-il, beaucoup de choses touchant les Hespérides ; mais voici la vérité des faits. Hespérus était un riche Milésien, qui alla s'établir en Carie. Il eut deux filles, nommées Hespérides, qui avaient de nombreux troupeaux de brebis. Ces brebis étaient appelées *brebis d'or*, à cause de leur beauté, et le berger qui les gardait portait le nom de Dracon. Mais Hercule, traversant le pays habité par les Hespérides, enleva et le berger et les troupeaux. »

Les poëtes ont ajouté à ces divers récits beaucoup de détails, que nous allons résumer. Ils font du lieu habité par les Hespérides un jardin délicieux ; l'or y brille de toutes parts. Les fruits, les feuilles et les branches des arbres sont en or :

Arboreæ frondes, auro radiante nitentes,
Ex auro ramos, ex auro poma ferebant.
OVIDE.

Toutes ces richesses sont gardées par un dragon horrible, à cent têtes, et qui siffle à la fois de cent manières différentes. Les pommes, sur lesquelles il a les yeux constamment fixés, ont une vertu surprenante : elles charment les yeux, et produisent dans le cœur des impressions dont il est impossible de se défendre. Lorsque Jupiter épousa Junon, celle-ci lui porta quelques-unes de ces pommes, et ne crut pas pouvoir lui payer sa dot en plus belle monnaie. Ce fut avec une de ces pommes que la Discorde sema la division entre Junon, Vénus et Pallas, et jeta le trouble dans l'Olympe. Ce fut avec ces mêmes pommes qu'Hippomène sut adoucir la fière Atalante ; elle ne put les voir sans en être frappée, dit Virgile :

Hesperidum miratam mala puellam.

« A peine les eut-elle aperçues, dit Théocrite, qu'elle se sentit éprise d'amour, et qu'elle éprouva les fureurs de cette passion impétueuse. »

Mais si les poëtes font de ce jardin un séjour enchanté, ils font aussi de ses habitantes autant d'enchanteresses ou de fées. Elles ont des voix charmantes, elles égayent leur travail en le mêlant d'agréables concerts ; elles aiment à prendre toute sorte de figures et à frapper l'esprit des spectateurs par des métamorphoses soudaines. Il faut lire ce qu'Apollonius en dit dans le quatrième livre de son poëme. Les Argonautes, pressés de la soif, arrivent chez les Hespérides et les conjurent de leur montrer quelque source d'eau. Ils sont tout surpris qu'au lieu de répondre, elles se changent tout à coup en poussière et en terre. Ce prodige ne déconcerte point les héros ; ils redoublent leurs prières, et voilà qu'en un clin d'œil ces mêmes nymphes se transforment en arbres. Hespera devient peuplier, et Erythéis ormeau ; Eglé se change en saule.

On a dit que la fable des Hespérides renfermait de grandes instructions, et l'on a cherché à en donner des explications historiques, morales et physiques. Noël Le Conte prétend que le dragon inaccessible qui gardait les pommes est une image naturelle des avares, hommes durs et impitoyables qui ne ferment l'œil ni jour ni nuit, et qui, rongés de la plus folle et de la plus triste de toutes les passions, se consument pour garder un or auquel ils ne touchent pas.

Ceux qui sont portés vers les sciences physiques appliquent le sens de cette fable aux effets de la nature. Vossius croit qu'elle renferme des vérités astronomiques ; à son avis, la fable des Hespérides est un tableau magnifique du ciel et de ces grands corps lumineux dont il est parsemé. Les Hespérides sont les heures du soir ; leur jardin, c'est le firmament ; les pommes d'or sont les étoiles ; le dragon, c'est ou le zodiaque qui s'étend obliquement d'un tropique à l'autre, ou l'horizon qui, pour tous les peuples de la terre, si on en excepte ceux qui sont placés sous la ligne ou aux deux pôles, coupe l'équateur à angles obliques. Hercule est le soleil.

Quelque ingénieuses que soient ces explications, elles ne plaisent pas à Majérus. Ce docte Allemand les rejette toutes, et prétend avoir trouvé la clef de cette fable. Dans son livre intitulé *Arcana arcanissima*, il nous apprend que la fiction des Hespérides renferme des mystères très-importants, et, comme il est engoué de la pierre philosophale, il affirme qu'il s'agit ici du grand œuvre. Il examine cette fiction pièce à pièce, et montre l'admirable rapport qui existe entre toutes ses parties et les principes de l'art de la transmutation des métaux. Il affirme que de très-savants hommes ont cru pendant longtemps que ces trésors, gardés si soigneusement par des dragons, étaient le symbole du fameux secret, si souvent cherché et pas encore trouvé, qui a ruiné tant de curieux et n'a jamais enrichi personne.

Certains auteurs chrétiens ont voulu voir dans cette fable des traces des récits historiques contenus dans les livres sacrés. Hercule enlevant les pommes serait le même que Josué pillant et ravageant les troupeaux et les champs des Chananéens. D'autres prétendent que le jardin des Hespérides, ce dragon, ces pommes sont des souvenirs du paradis terrestre. Nous n'avons pas besoin d'énoncer notre opinion sur une semblable interprétation.

Quoi qu'il en soit de tous ces commentaires, le jardin des Hespérides, les fruits merveilleux qu'il renfermait, et surtout le dragon préposé à leur garde sont restés légendaires et ont passé dans toutes les littératures. Aussi les écrivains y font-ils de fréquentes allusions, surtout pour caractériser le gardien d'un trésor, d'un objet précieux, le défenseur de l'innocence, de la vertu d'une jeune fille, etc. :

« Songe donc que presque jamais Mme de Longeron n'est seule ; quand ce n'est pas mon rival qui est avec elle, c'est toujours quelque domestique. Il y a surtout une certaine camériste qui ne la quitte pas plus que son ombre ; c'est un petit *dragon* femelle qu'on a placé là en sentinelle dans le *jardin des Hespérides*. Mais, ou je me trompe fort, ou je parviendrai à l'apprivoiser. »

ALEX. DE LAVERGNE.

« Nous avons longtemps cherché par quel moyen on pourra s'introduire dans la maison ; mais l'entrée du *jardin des Hespérides* était moins gardée que celle du chalet mystérieux de Verrières. Après avoir débattu vingt projets ridicules, nous nous sommes arrêtés à l'idée de me présenter sous le costume d'un médecin nouvellement installé, qui va faire des visites et donne son adresse dans toutes les maisons importantes de l'endroit. »

HENRI MURGER.

« La jeune boulangère était gardée par la vigilance maternelle avec plus de soin que les *pommes d'or du jardin des Hespérides par le dragon mythologique*, et le Moscovite désappointé fut forcé d'aller éteindre son ardeur dans les neiges natales. »

THÉOPHILE GAUTIER.

« Tiens, dit Joseph en lui montrant deux de ces fenêtres, éclairées par le soleil couchant et couvertes de pots de fleurs, c'est là que *Rose respire*. Monter l'escalier, ce n'est pas le plus difficile ; mais franchir le palier et passer la porte, c'est pire que d'entrer dans le *jardin des Hespérides*. »

GEORGE SAND.

« Mlle de La Vallière a entendu les premiers bruits de Versailles naissant, elle a vu fleurir les premières fleurs de ce *jardin des Hespérides* ; elle a vu s'élancer dans les airs rafraîchis les premières eaux de ces bassins, amenées de si loin par la volonté d'un seul, pour le plaisir de tous. »

J. JANIN.

« Nos chambres issues de province ne sont pas, tant s'en faut, des corps lettrés. L'éloquence ressemble aux *pommes d'or du jardin des Hespérides* : il n'est pas donné à tout le monde de la cueillir. Il faut du goût pour s'y connaître, il faut un esprit sensible et délicat pour l'aimer. »

CORMENIN.

HESPÉRIDIE s. f. (è-spé-ri-dî — des îles *Hespérides*, patrie des oranges, d'après les anciens). Bot. Fruit charnu, du type de l'orange.

— **Encycl.** L'*hespéridie*, dont l'orange et le citron offrent des exemples familiers, est un fruit d'une structure assez insolite, du moins en apparence, et qui a beaucoup exercé la sagacité des botanistes organographes. L'épicarpe est charnu, jaune, orangé ou rougeâtre, parsemé de glandes qui sont remplies d'huile essentielle ; le mésocarpe est blanc, spongieux et plus ou moins épais ; l'endocarpe est membraneux et se replie à l'intérieur pour former les loges, ou, comme on dit vulgairement, les quartiers ou les côtes d'orange. A l'intérieur de celles-ci on trouve une pulpe acidule, composée de fibres charnues, dont la nature est controversée : les uns y voient des organes analogues aux poils ; les autres, avec plus de raison, les regardent comme des graines avortées. Quoi qu'il en soit, l'*hespéridie* caractérise essentiellement la famille des aurantiacées ou hespéridées ; c'est, en général, un excellent fruit.

HESPÉRIDINE s. f. (è-spé-ri-di-ne — rad. *hespéride*). Chim. Substance découverte par Lebreton dans la partie blanche qui recouvre les fruits des hespéridées. Cette substance est blanche, cristallisable, brillante, satinée, fusible au-dessus de 100°, insoluble dans l'eau et l'éther, soluble dans les alcalis, l'acide acétique. Elle donne une couleur cramoisie dans la solution de fer au maximum d'oxydation.

HESPÉRIDIOPSIS s. m. (è-spé-ri-di-o-psiss — de *hesperis*, et du gr. *opsis*, aspect). Bot. Syn. de DONTOSTÉMON, genre de crucifères.

HESPÉRIE s. f. (è-spé-rî — du gr. *hesperos*,

couchant). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, type de la tribu des hespérides.

— **Encycl.** Les *hespéries* sont des papillons généralement assez gros, à antennes terminées en massue ou en fuseau et recourbées à l'extrémité, à palpes labiales courtes et très-larges, à tête plus large que le corselet, à abdomen épais et long. Leurs ailes sont peu développées; les ailes inférieures, qui sont plissées, restent horizontales pendant le repos, au lieu de se relever comme chez les autres espèces diurnes, ce qui leur donne l'aspect de papillons à ailes luxées. La plupart présentent une teinte fauve plus ou moins vive, avec des lignes ou des taches noires. Les chenilles sont allongées, fusiformes, glabres, striées en long, et ont la tête légèrement échancrée. Les chrysalides sont effilées et renfermées dans une coque légère. Parmi les *hespéries*, les unes habitent les bois humides, les autres les lieux secs; leurs chenilles vivent et se métamorphosent, comme celles de certaines espèces nocturnes, dans des feuilles roulées. Ce genre renferme un grand nombre d'espèces, qui habitent surtout l'Amérique. L'Europe en possède sept ou huit, dont cinq se trouvent en France. A cause de la faible envergure de leurs ailes, elles ont un vol court et saccadé, mais vif. Nous citerons l'*hespérie* ligne, qui habite les bois et les grands jardins, et dont la chenille vit sur les canches et autres graminées, et l'*hespérie* actéon, qui se plaît sur la pente des collines exposées au soleil.

HESPÉRIE, dénomination ancienne par laquelle les Grecs désignaient l'Italie, et les Romains l'Hispanie, parce qu'ils avaient ces pays au couchant. Horace appelle aussi l'Espagne *Hesperia ultima*, parce qu'elle est la région la plus occidentale de l'Europe.

HESPÉRIS s. f. (è-spé-riss — du gr. *hesperos*, couchant). Bot. Nom scientifique latin de la julienne, genre de crucifère.

HESPÉRIS, fille d'Hesper ou Hespérus. Elle épousa son oncle Atlas, qui la rendit mère de sept filles, appelées Atlantides, et identifiées par certains mythographes avec les Hespérides.

HESPERIUS, administrateur romain qui vivait au IVe siècle de notre ère. Il était fils du poëte Ausone, reçut une brillante éducation, fut nommé proconsul d'Afrique par Gratien (376), devint ensuite préfet du prétoire, administra la préfecture d'Italie, dont le siége était à Milan, fut chargé par Valentinien II d'une mission auprès de Symmaque, préfet de Rome (384) et obtint le titre de comte.

HESPÉROMÉLÈS s. m. (è-spé-ro-mé-lès — de *hespéridié*, et du gr. *melon*, pomme). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des rosacées, tribu des pomacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Pérou.

HESPÉROMYS s. m. (è-spé-ro-miss — du gr. *hesperos*, couchant; *mus*, rat). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, voisin des rats.

HESPÉROPHANE s. m. (è-spé-ro-fa-ne — du gr. *hesperos*, couchant; *phainô*, je parais). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambyx, formé aux dépens des callidies, et comprenant une douzaine d'espèces, dont un petit nombre se trouve en Europe, et le plus grand nombre en Afrique.

HESPÉROPHILE s. m. (é-spé-ro-fi-le — du gr. *hesperos*, couchant; *phileô*, j'aime). Entom. Syn. de BLÉDIE.

HESS (Jean-Jacques), théologien protestant, né à Zurich en 1741, mort dans cette ville en 1828. Il reçut sa première éducation de son oncle, pasteur à Neflenbach, ami de Klopstock et auteur de *Réflexions sur le poëme épique de la Messiade*. Hess s'appliqua d'abord à l'étude de la littérature et composa quelques petits poëmes qui lui valurent des encouragements; puis il se tourna vers la théologie et la philosophie. En 1760, il remplit auprès de son oncle les fonctions de vicaire; en 1795, il fut nommé premier pasteur de Zurich. Pendant les troubles dont cette ville fut le théâtre, il fit preuve d'une remarquable présence d'esprit; peu s'en fallut qu'il ne fût déporté. C'était un homme d'un rare savoir, protestant dans toute la force du terme, n'admettant d'autre autorité que la Bible, qu'il interprétait suivant les inspirations de sa conscience, et soutenant qu'il faut appliquer à la Bible les procédés de critique qu'on applique à tous les autres livres. Il a laissé beaucoup d'ouvrages; nous citerons : *Histoire des trois dernières années de la vie de Jésus* (Zurich, 1768-1773, 6 vol.); *Histoire de la première jeunesse de Jésus* (Munster, 1773); *Histoire et écrits des apôtres de Jésus* (Munster, 1775, 3 vol.); *Histoire des Israélites avant Jésus* (Munster, 1776-1788, 12 vol.); *Histoire de Josué* (Munster, 1779, 2 vol.); *De la doctrine, des œuvres et des destins de Notre-Seigneur* (Munster, 1782, 2 vol.); *Bibliothèque de l'histoire des saints* (Munster, 1791-1792, 2 vol.); *Histoire de l'homme* (Munster, 1791-1792, 2 vol.); le *Chrétien lorsque la patrie est en danger*, recueil de sermons (Munster, 1799-1800, 3 vol.); *Ma Bible*, chant dédié aux amis de l'institution biblique (1815). Ses œuvres complètes ont paru à Zurich, sous le titre de : *Œuvre biblique*, de Hess. Sa vie a été écrite par Pupikofer (Zurich, 1859).

HESS (Charles-Ernest-Christophe), graveur allemand, né à Darmstadt en 1755, mort en 1828. Après avoir appris chez son beau-frère, orfèvre-ciseleur, l'art de graver sur métaux, il s'adonna à la gravure sur cuivre, se vit obligé pour vivre d'exécuter des ornements, des vignettes pour circulaires, etc., alla s'établir à Augsbourg en 1776, et commença alors à se faire connaître par des planches représentant des sujets historiques, et par des paysages à l'eau-forte. Quelque temps après, à l'appel de Krahe, devenu directeur de la galerie de Dusseldorf, il se rendit dans cette ville, exécuta des gravures d'après Rembrandt, qui lui valurent son admission à l'Académie des beaux-arts (1780), et acquit la faveur de l'électeur Maximilien, qui le nomma graveur de la cour et professeur. En 1787, Hess put faire un voyage en Italie, et, de retour en Allemagne, il reproduisit, avec Bartolozzi, les œuvres les plus remarquables de la galerie de Dusseldorf. Lorsque, en 1808, la galerie de tableaux et l'Académie de cette ville furent transportées à Munich, Hess alla s'établir dans la capitale de la Bavière. Les estampes de cet artiste jouissent d'une grande réputation en Allemagne. Nous citerons les plus remarquables : le *Peintre et sa femme*, d'après Rubens; le *Christ conversant avec les docteurs*, d'après Rembrandt; la *Sainte famille*, d'après Raphaël; l'*Adoration des rois*, d'après Van Eyck; les *Trois mages*, d'après Van Dyck; l'*Ascension*, d'après le Guide; le *Charlatan*, d'après Gérard Dov; le portrait du *roi Maximilien*, d'après Stieber, sa dernière œuvre, etc.

HESS (Pierre), peintre allemand, fils du précédent, né à Dusseldorf en 1792. Il étudia d'abord le dessin et la gravure sous la direction de son père, puis se rendit à Munich (1806), où il suivit les cours de peinture de l'Académie. Pendant les campagnes de 1813-1815, Pierre Hess servit comme volontaire dans l'armée bavaroise, assista à plusieurs batailles et dessina les scènes militaires qui se passaient sous ses yeux. A partir de ce moment, le jeune artiste s'attacha à peu près exclusivement à devenir un bon peintre de batailles et ses efforts furent couronnés d'un plein succès. La *Bataille d'Arcis-sur-Aube*, qu'il exécuta en 1817, commença sa réputation. Il voyagea ensuite en Suisse, en Autriche, en Italie, accompagna en 1833 le roi Othon en Grèce, pour peindre son arrivée à Athènes, y exécuta divers autres tableaux officiels, se rendit en Russie en 1839, à l'appel de l'empereur Nicolas, et y reproduisit les principaux événements de la campagne de 1812. M. Pierre Hess est membre des Académies de Berlin, de Munich, de Vienne, de Saint-Pétersbourg, et peintre de la cour de Bavière. Il a fondé à Munich, de concert avec M. Quaglio, la Société des arts. Les œuvres de cet artiste, regardé comme l'Horace Vernet de l'Allemagne, sont remarquables par la clarté de la composition, l'animation des figures, la minutieuse exactitude des détails, par la parfaite ressemblance des personnages historiques qui y figurent, et par un coloris agréable. Nous citerons parmi ses meilleures toiles : la *Surprise d'un village français par les Cosaques;* la *Défense du pont de Kinzig, près de Hanau; Combat entre les dragons français et les hussards autrichiens; Des Cosaques du Don avec des paysans français prisonniers; Un bivouac de troupes autrichiennes; Un combat dans le défilé de Bodenbuhl, sur la frontière du Tyrol;* le *Combat de Worgel* (1842). La *Bataille de Leipzig*, exécutée pour le roi Maximilien de Bavière, est une de ses œuvres capitales. Les principaux tableaux de cet artiste ont été lithographiés par Fr. Hahe.

HESS (Henri-Marie), peintre allemand, frère du précédent, né à Dusseldorf en 1798, mort en 1863. Elève de l'Académie de Munich, il peignit, à l'âge de dix-neuf ans, une *Mise au tombeau* qui attira l'attention du roi Maximilien-Joseph. Ce souverain envoya Hess en Italie pour compléter ses études. Pendant les cinq années qu'il passa à Rome, le jeune artiste peignit ses meilleurs portraits, entre autres celui de Thorwaldsen, et exécuta pour le roi de Bavière, son protecteur, une grande composition représentant *Apollon et les Muses sur le mont Parnasse*. A son retour, Hess fut nommé professeur de peinture à l'Académie de Munich. Depuis cette époque, grâce à l'occasion qui lui fut fournie de décorer une partie de la glyptothèque, Hess s'est adonné à la peinture à fresque, genre dans lequel il s'est surtout distingué. Il exécuta aussi, en 1827, des dessins ou cartons pour les nouveaux vitraux de la cathédrale de Regensburg, et, depuis lors, le roi Louis le chargea de travaux considérables, notamment de la décoration de l'église de Tous-les-Saints, qui sert de chapelle au palais du roi. Le sujet des fresques qu'il y exécuta est l'histoire de la Bible. Au bout de cinq ans, en 1837, l'artiste, ayant terminé ce grand travail, fut nommé chevalier de Saint-Michel et désigné pour décorer la basilique de Saint-Boniface, où il a exécuté ses pages les plus grandioses. Ces fresques, qui ont pour sujets divers épisodes de la vie du saint, sont si nombreuses et si importantes, que Hess fut obligé de s'adjoindre des aides, notamment J. Koch et J. Shrandolf. La série entière de ces compositions comprend jusqu'à vingt-deux peintures sur la vie de saint Boniface, dont douze sont de très-grandes dimensions. Le style de ces fresques est plus large et plus élevé que celui de la chapelle de Tous-les-Saints, et se rapproche de celui d'Overbeck. Parmi ses nombreuses compositions, il faut citer, comme très-digne d'éloges : *Boniface quittant l'Angleterre*. Hess a été longtemps directeur des galeries royales de Munich.

HESS (Charles), peintre de genre allemand, né à Dusseldorf en 1801, et frère des deux précédents. Il dut, pour obéir au désir de son père, étudier la gravure, et exécuta, tout jeune encore, une planche, d'après le tableau d'Ostade, le *Paysan qui compte son argent;* mais son penchant l'entraîna bientôt vers la peinture, et, après s'être essayé dans le genre historique, par un tableau d'un dessin excellent, la *Ligue des Chérusques contre les Romains*, il se consacra entièrement à la peinture de genre. Il prit pour modèles Wagenbauer et son frère, Pierre Hess. Peu d'artistes ont réussi à peindre avec autant de vérité, de caractère et de poésie les scènes de la vie des montagnards alpestres. On regarde comme son chef-d'œuvre un grand tableau d'animaux, qu'il exécuta en 1845, et qui représente des vaches, des chèvres et des brebis sur une colline, à côté du lac Sternberg. Comme il produit fort peu, ses tableaux sont surtout remarquables par le fini et le soin minutieux des détails.

HESS (Jonas-Louis DE), voyageur et littérateur allemand, né à Stralsund (Poméranie suédoise) en 1756, mort à Hambourg en 1823. Il commandait la garde bourgeoise de Hambourg, lorsque les Français y entrèrent (1806), et fut alors du nombre des vingt-huit citoyens exceptés de l'amnistie par Napoléon. Il parvint à s'échapper et se réfugia en Angleterre. On a de lui des ouvrages estimés : *Description topographique, politique et historique de Hambourg* (1787-1792, 3 vol. in-8°); *Excursions à travers l'Allemagne, les Pays-Bas et la France* (1793-1800, 7 vol. in-8°).

HESS (Louis), peintre suisse, né à Zurich en 1760, mort en 1800. Il était fils d'un boucher, qui essaya vainement de lui faire suivre sa profession. Ayant eu l'occasion de connaître Gessner, il forma son goût au contact de ce poëte doublé d'un artiste, qui lui apprit les principes de l'art. A partir de ce moment, Louis Hess s'adonna à la peinture, particulièrement au genre du paysage, fit à pied, en 1794, le voyage d'Italie, usa sa santé par un travail excessif et mourut à quarante ans. Ses tableaux, nombreux et recherchés, sont remarquables par la vérité du dessin, le choix de la composition, la beauté du coloris. On cite comme ses chefs-d'œuvre : le *Mont Blanc*, une *Matinée dans les Alpes*, une *Soirée sur le lac Majeur*, la *Chapelle de Guillaume Tell*, etc. On a également de lui des dessins, des gravures à l'eau-forte et en taille-douce.

HESS (Charles-Adolphe-Henri), peintre allemand, né à Dresde en 1769, mort près de Vienne en 1849. Il reçut une forte éducation artistique et littéraire dans sa ville natale, se rendit à Vienne en 1800, puis voyagea en Russie, en Hongrie, en Turquie, en Angleterre (1825). Hess acquit une grande réputation comme peintre de chevaux. On cite, parmi ses œuvres les plus remarquables, cinq tableaux représentant des épisodes du *Passage des Cosaques de l'Oural par la Bohême en* 1799. Ses tableaux de genre sont également fort estimés.

HESS (Henri, baron DE), général autrichien, né à Vienne en 1788, mort en 1863. Il prit du service comme enseigne, en 1805, entra bientôt après dans le corps d'état-major, fut chargé d'opérations trigonométriques, puis se distingua à la bataille de Wagram (1809), prit part, comme capitaine, à la guerre de 1813 et fut, en 1815, attaché, avec le grade de major, au bureau de la guerre. Lieutenant-colonel en 1822, colonel en 1829, Hess fut nommé deux ans plus tard chef d'état-major du corps mobile de la Lombardie, et apporta tous ses soins à donner une bonne instruction aux troupes. Les talents dont il fit alors preuve lui acquirent le renom d'un des meilleurs officiers de l'armée, et lui valurent le grade de général major en 1834, et celui de feld-maréchal lieutenant en 1842. Lorsque éclata, en Italie, le mouvement national de 1848, Hess devint quartier-maître général de l'armée commandée par le maréchal Radetzky. En ces circonstances, il montra qu'il possédait de remarquables talents stratégiques. Ce fut lui, au dire même du maréchal, qui conçut et dirigea le plan des opérations qui amenèrent la prise de Vicence, la victoire de Custozza, et, en 1849, après une nouvelle et courte campagne, la victoire de Novare. En récompense de ses services, il reçut l'ordre de Marie-Thérèse, les titres de conseiller intime de l'empire et de baron, le grade de général d'artillerie et celui de chef d'état-major général de l'armée. En 1851 et en 1853, il fut chargé de diverses missions militaires à Varsovie, à Saint-Pétersbourg et à Berlin, conclut en 1854, au nom de l'Autriche, un traité avec la Prusse, au sujet de la guerre d'Orient, reçut ensuite le commandement du corps d'observation chargé de surveiller en Gallicie et en Transylvanie les mouvements de cette guerre, et força les Russes à évacuer les duchés du Danube. Lorsque, en 1859, le Piémont, soutenu par la France, recommença la guerre contre l'Autriche, Hess n'eut pas d'abord de commandement; mais Giulay ayant été battu à Magenta, l'empereur François-Joseph chargea Hess de diriger les opérations de l'armée. Quelques jours après la bataille de Solferino, où Hess n'avait pu, malgré l'habileté de ses dispositions, faire triompher l'armée autrichienne, ce général fut nommé feld-maréchal, et, en 1861, il fut appelé à faire partie de la chambre haute du conseil de l'empire.

HESSE, petit pays de l'ancienne France, dans la Lorraine, où était Verrières-en-Hesse; il est aujourd'hui compris dans le département de la Meuse.

HESSE, nom donné naguère à trois Etats de l'Allemagne, que l'on distinguait l'un de l'autre en ajoutant à leur dénomination commune un appellation particulière : HESSE-CASSEL ou HESSE ÉLECTORALE, HESSE-HOMBOURG et HESSE-DARMSTADT ou HESSE GRAND DUCALE. Le dernier de ces Etats est seul resté indépendant; un décret du 5 août 1866 a annexé les autres à la Prusse. Le pays de Hesse, qui avait fait partie de l'empire de Charlemagne, fut gouverné, sous ses successeurs, par des comtes de différentes maisons, parmi lesquelles il faut citer celle des ducs de Franconie. Après la mort de Conrad Ier, roi de Germanie, et de son frère Eberhard, duc de Franconie, les vassaux de cette maison, surtout dans la Hesse, se rendirent indépendants, et formèrent une série de familles souveraines, parmi lesquelles les comtes de Gudensberg furent les plus puissants. L'héritière de ces comtes épousa, en 1130, Louis Ier, landgrave de Thuringe, lui porta le comté de Gudensberg, et le fit reconnaître comme suzerain par les autres familles seigneuriales de la Hesse. La ligne masculine de la maison de Thuringe s'éteignit en 1247, avec Henri Raspe. Sophie, nièce de ce dernier et fille du landgrave Louis le Pieux, mariée à Henri, duc de Brabant, revendiqua la Thuringe et la Hesse, et, après une lutte qui avait duré quinze ans, obtint, en faveur de son fils, la Hesse seulement, avec titre de landgraviat. Ce fils, Henri dit l'Enfant, reconnu comme prince de l'empire, fut la souche de la maison qui régna en Hesse jusqu'en 1866. Othon, landgrave de Hesse, fils de Henri, mort en 1325, eut pour successeurs ses deux fils, Henri II, qui ne laissa pas de postérité mâle, et Louis Ier, mort en 1343, père de Hermann, surnommé le Docte. Celui-ci eut, de son mariage avec Marguerite, fille d'un burgrave de Nuremberg, Louis II, dit le Pacifique, landgrave de Hesse, qui laissa deux fils : 1° Louis, qui a continué la filiation directe, et 2° Henri, qui eut en partage la Hesse supérieure, avec la ville de Marbourg, et dont le fils mourut sans postérité en 1500. Louis III, fils aîné de Louis II, mort en 1471, eut, de Mathilde de Wurtemberg, deux fils : Guillaume l'Ancien, qui devint idiot à son retour de Palestine, et Guillaume le Jeune, qui réunit toute la Hesse, divisée par les partages faits par son grand-père et son père. Guillaume le Jeune épousa en premières noces Yolande de Lorraine, et, en secondes noces, Anne de Mecklembourg, et mourut en 1509, laissant Philippe, dit le Magnanime, landgrave de Hesse, un des chefs de la ligue de Smalkalde, et un des adversaires les plus persévérants de l'empereur Charles-Quint. Philippe, qui mourut en 1567, partagea son pays entre ses quatre fils : Guillaume, l'aîné, eut la moitié, avec la ville de Cassel; Louis, le second, obtint un quart, avec la ville de Marbourg; Philippe, le troisième, reçut un huitième, avec la ville de Rhinfels, et Georges, le quatrième, un huitième, avec la ville de Darmstadt. Louis et Philippe étant morts sans héritiers, le premier en 1604, le second en 1583, leur part revint aux deux autres frères, auteurs des lignes de Hesse-Cassel et de Hesse-Darmstadt, qui se sont perpétuées jusqu'à ce jour. Guillaume, landgrave de Hesse-Cassel, dont on vient de parler, eut pour successeur son fils Maurice, qui essaya de lutter contre l'empereur Ferdinand II, et fut forcé d'abdiquer. Il eut, entre autres enfants, Guillaume, qui a continué la ligne directe, et Ernest, auteur de la branche de Rhinfels-Rothenbourg, éteinte en 1834. Guillaume V, landgrave de Hesse-Cassel, marié en 1619 à Amélie-Elisabeth de Hanau, qui a joué un rôle dans la guerre de Trente ans, mourut en 1637, laissant pour successeur son fils mineur, Guillaume VI. Celui-ci épousa Hedwige-Sophie de Brandebourg, dont vinrent, entre autres, Charles, qui a continué la filiation, et Philippe, auteur de la branche de Hesse-Philippsthal, d'où est sorti le rameau de Hesse-Philippsthal-Barchfeld, tous deux existants aujourd'hui. Charles, landgrave de Hesse-Cassel, mort en 1730, avait épousé Marie-Amélie de Courlande, dont sont issus, entre autres enfants : 1° Frédéric de Hesse-Cassel, qui épousa, en 1715, Ulrique-Eléonore, fille du roi Charles XI, qui monta sur le trône de Suède en 1720, après la mort de Charles XII, mort sans postérité en 1751; 2° Guillaume de Hesse-Cassel, d'abord lieutenant général de son frère en Hesse, puis landgrave de Hesse après sa mort. Ce

Guillaume, septième du nom, mort en 1760, eut pour successeur son fils, Frédéric II, connu par la vente qu'il fit de ses sujets au profit de l'Angleterre, dans la guerre faite aux colonies d'Amérique soulevées contre la métropole. Guillaume VIII, fils et successeur de Frédéric II, perdit ses possessions sur la rive gauche du Rhin, par le traité de Lunéville, en 1801, prit en 1803 le titre d'électeur, fut complétement dépouillé, en 1806, de ses Etats, qui furent agrégés au royaume de Westphalie. Il fut réintégré en 1814, et reprit le titre d'électeur de Hesse. Ses descendants ont cessé, depuis 1866, d'occuper le trône de ce pays dont s'empara alors le roi de Prusse. — Georges, fils cadet de Philippe Ier, landgrave de Hesse, dont il a été question plus haut, fut l'auteur de la maison de Hesse-Darmstadt. Il mourut en 1596, laissant, entre autres enfants, Louis, qui a continué la filiation directe, et Frédéric, auteur de la branche des landgraves de Hesse-Hombourg, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Louis, landgrave de Hesse-Darmstadt, marié à Madeleine de Brandebourg, eut, entre autres enfants, Georges II, qui lui succéda comme landgrave. Louis, fils de Georges II, mort en 1678, eut, entre autres fils : Georges de Hesse-Darmstadt, qui servit en Espagne et dans les armées de l'empereur; Philippe, gouverneur du duché de Mantoue; Henri, gouverneur de Lerida, et Ernest-Louis, qui a continué la ligne des landgraves. Celui-ci épousa Dorothée-Charlotte de Brandebourg-Anspach, et mourut en 1739, laissant pour successeur son fils, Louis, landgrave de Hesse-Darmstadt, feld-maréchal au service de l'empire, et aïeul d'un autre Louis, qui perdit par le traité de Lunéville la partie de ses domaines située sur la rive gauche du Rhin, et quelques autres sur la rive droite en 1803, en échange de quoi il obtint le duché de Westphalie. Il accéda, en 1806, à la confédération du Rhin, et prit le titre de grand-duc de Hesse, sous le nom de Louis Ier. En 1815, il céda à la Prusse ce qui lui avait été donné en Westphalie, et reçut en échange une partie de l'ancien département français du Mont-Tonnerre. Son petit-fils, Louis III, occupe encore aujourd'hui le trône de Hesse-Darmstadt.

HESSE-CASSEL (ÉLECTORAT DE), ancien Etat de la Confédération germanique, annexé depuis 1866 à la Prusse, dont il forme une province. Il est borné au N. par la province prussienne de Westphalie et la principauté de Waldeck; à l'O., par la Hesse-Darmstadt, le duché de Nassau, le territoire de l'ex-république de Francfort; au S., par la Bavière; à l'E. et au N.-E., par la province prussienne de Saxe et par celle de Hanovre.

Il comprenait, en outre, plusieurs petits territoires détachés : le comté de Schaumbourg, enclavé dans les territoires de Lippe-Detmold, de Schaumbourg-Lippe, de Prusse et de Hanovre; la seigneurie de Smalkalde, entre les duchés de Gotha, de Meiningen et la province prussienne de Saxe; le comté de Barchfeld, enclavé dans le duché de Meiningen; enfin quelques villages enclavés dans le duché de Hesse-Darmstadt. L'ensemble de tous ces territoires forme une superficie de 9,535 kilom. carrés, avec une population de 738,454 hab., dont la grande majorité est protestante. Capitale, Cassel; villes principales : Fulde, Hanau, Marbourg.

C'est une contrée montagneuse et boisée. Parmi les nombreuses chaînes de montagnes qui la sillonnent en divers sens, nous signalerons : le Thuringerwald; le Rhœn, dont les ramifications séparent la Werra de la Fulda; le Kirschberg, qui se rattache au Rheinhardswald, et dont la plus haute cime, le Stauffenberg, a 585 mètres; le Burgwald et le Kellerwald, qui séparent la Lahn, l'Edder et la Schwalm; l'Odenberg, le Laugenberg, le Habichtswald et le Winterkasten. Ces montagnes, qui portent pour la plupart les traces de volcans éteints, forment de nombreuses vallées, et offrent plus de pâturages et de forêts que de terres propres à la culture. Les principaux cours d'eau de la Hesse électorale sont : la Fulda, la Werra, le Weser, la Schwalm, le Diemel, la Kintzig, la Lahn et le Mein.

La température de cette contrée est rude et sujette à des variations subites. Le comté de Hanau est la région la plus tempérée; on y cultive la vigne et d'autres fruits des pays chauds. La Hesse est un pays essentiellement agricole; on y récolte annuellement près de 2 millions d'hectolitres de froment, autant d'orge, 6 millions d'hectolitres de seigle, 3 millions d'hectolitres d'avoine et 20 millions d'hectolitres de pommes de terre. On compte dans le pays environ 52,000 chevaux, 25,000 bêtes à cornes, 600,000 bêtes à laine, 51,000 chèvres, 160,000 porcs. La Hesse-Cassel possède depuis longtemps de grandes usines à fer, mais les manufactures y sont peu nombreuses. Hanau est renommé pour la fabrication des bijoux. Le commerce, favorisé par plusieurs rivières navigables, plusieurs lignes de chemins de fer et un réseau complet de grandes routes, a une certaine importance.

Lorsque la Prusse s'annexa ce petit Etat, il jouissait d'un gouvernement constitutionnel assez libéral, avec une chambre représentative composée de 16 membres pour la noblesse et les villes, et de 16 députés pour les campagnes. La liberté de la presse et des cultes, l'égalité des citoyens devant la loi, le droit de pétition, etc., étaient garantis par la constitution de 1831. Le pays était divisé, au point de vue administratif, en 4 provinces et 2 districts; à la tête des districts se trouvaient des commissions, et à la tête des provinces des gouvernements ou des comités gouvernementaux (*Regierund*). Les premiers étaient divisés en 19 arrondissements, qui subsistent encore provisoirement, et on y compte 1,373 communes, dont 63 villes. Le culte protestant dessert 460 paroisses avec 532 pasteurs; le culte catholique (évêché à Fulda) a 65 paroisses et 96 prêtres séculiers; il y a, en outre, 6 couvents et 2 maisons conventuelles. L'instruction primaire est obligatoire; elle est donnée dans 1,300 écoles, par 1,400 maîtres; l'instruction secondaire compte 6 gymnases, 2 progymnases (colléges communaux), 6 écoles des sciences exactes et plusieurs écoles spéciales. L'université de Marbourg confère l'instruction supérieure.

L'armée de la Hesse électorale comptait 7,900 hommes, avec une réserve de près de 13,000 hommes. Le dernier budget de cet Etat s'élevait, pour les recettes à 5,117,340 thalers (le thaler vaut 3 fr. 75), et pour les dépenses à 5,134,364 thalers. La dette publique était évaluée à 9 millions de thalers (33,750,000 fr.)

HESSE-DARMSTADT (GRAND-DUCHÉ DE), Etat du centre de l'Allemagne, composé de deux parties, que sépare la nouvelle province prussienne de Hesse. La partie septentrionale, dite Hesse supérieure, est bornée au N., à l'E. et au S. par la province prussienne de Hesse; à l'O., par les provinces du Rhin, de Westphalie et de Hesse. La partie méridionale, qui comprend Starkenbourg et la Hesse rhénane, est limitée par la province de Hesse au N., la même province et la Bavière à l'E., le grand-duché de Bade au S., la Prusse rhénane et le Palatinat à l'O. La superficie de cet Etat, qui occupait autrefois le neuvième rang dans la diète fédérale, et fait partie, depuis les événements de 1866, de la Confédération du Nord, est évaluée à 764,500 hectares; sa population est de 816,926 hab., dont 224,038 catholiques. Capitale, Darmstadt; villes principales : Mayence, Offenbach, Giessen, Worms. La chaîne de l'Odenwald traverse la partie S.-O.; à l'E. s'élèvent le Volgesberg et des rameaux du Taunus; le N. et le N.-O. sont sillonnés par des ramifications des montagnes rhénanes et westphaliennes. Les sommets les plus élevés sont ceux de Sackpfeife (684 mèt.) et de Taufstein (763 mèt.). Ces montagnes recèlent d'abondantes richesses minérales.

La surface de la Hesse rhénane se compose alternativement de coteaux, de vallées et de plaines. La douceur de son climat et son aspect accidenté lui avaient valu anciennement le nom de *Wonngau* (lieu de délices). Le grand-duché de Hesse-Darmstadt est arrosé par de nombreux cours d'eau, dont les plus importants sont : le Rhin, qui le parcourt sur une longueur de 90 kilom.; le Mein, le Neckar, l'Alsenz, la Rodenbach, l'Itterbach, le Gammelsbach, l'Ulvenbach, le Finkenbach, la Steinach, l'Euterbach, la Weschnitz, le Kamsbach, le Thalbach, le Linnenbach, le Lürzenbach, le Morlenbach, le Brumbach, le Gundelbach, le Laudenbach, le Meerbach, le Winkelbach, la Moldau, l'Olenbach, le Beerbach, le Sandbach, le Schwarzbach, le Sulzbach, l'Apfelbach, le Graitsbach, le Gundbach, le Landbach, la Darm, le Ziegelbach, le Mümling, le Welzbach, la Gersprenz, le Rodaubach, le Bieberbach, l'Erlenbach, le Goldbach, le Hengstbach, la Kintzig, la Rodau, le Krebsbach, la Nidda, la Lahn, le Carlsbach, l'Eisbach, le Seebach, la Fulda, la Lüder, etc.

L'état de l'agriculture dans la Hesse-Darmstadt est très-florissant. Le sol produit surtout des céréales, des fruits, du lin, du chanvre, du tabac et des vins estimés. Les crus les plus en renom sont ceux de Nierstein, de Laubenheim, de Bodenheim, d'Ingelheim, de Scharlachberg et de Liebfraumlich.

L'élève du bétail donne d'excellents résultats. Quant au règne minéral, il ne fournit guère que du cuivre, du fer et de la houille. L'industrie est très-active. La Hesse supérieure possède un grand nombre de manufactures de lainages, de cotonnades, de toiles et de bas. Il existe beaucoup de tanneries dans l'Odenwald et d'importantes huileries dans la Prusse rhénane. De bonnes routes, plusieurs lignes de chemins de fer et la navigabilité des rivières favorisent le commerce.

Le gouvernement est monarchique et constitutionnel. La constitution qui régit ce pays date du 7 juillet 1820; elle a été plus ou moins modifiée depuis, mais sans qu'on en ait altéré profondément l'esprit. Le grand-duc est majeur à dix-huit ans; sa liste civile est de 581,000 florins, et il gouverne avec l'assistance des états, qui se divisent en deux chambres. La première comprend les princes du sang, les seigneurs autrefois souverains, l'évêque de Mayence, un ecclésiastique protestant nommé à vie par le grand-duc et portant le titre de *prélat*, le chancelier de l'université de Giessen et 10 membres nommés par le grand-duc. La deuxième chambre se compose de 6 représentants de la noblesse, de 10 députés des huit plus grandes villes et de 34 députés des autres communes. Les élections ont lieu à deux degrés. L'administration est dirigée par cinq ministres : maison du grand-duc et affaires étrangères, intérieur, justice, finances, guerre. La Hesse rhénane a conservé la législation civile française; la législation allemande prédomine dans les deux autres provinces; cependant les législations des deux parties du territoire se rapprochent peu à peu et un jour l'unité pourra être établie. L'organisation communale de la Hesse a plusieurs rapports avec celle de la France.

La liberté de conscience est inscrite dans les lois. Les affaires ecclésiastiques protestantes sont administrées par le consistoire supérieur de Darmstadt, ayant sous ses ordres trois superintendants, un par province, au-dessous desquels se trouvent 38 doyens nommés pour cinq ans parmi les 428 pasteurs. Le concordat de 1830 a réglé ce qui est relatif au culte catholique, dont l'évêque de Mayence dirige les intérêts. Il y a 154 paroisses catholiques. Le culte israélite compte 7 rabbins. Le grand-duché possède 1,800 écoles primaires. L'instruction est obligatoire de six à quatorze ans; il y a 2 écoles normales primaires, 6 gymnases, plusieurs écoles spéciales et l'université de Giessen. En 1865, les recettes ont atteint 9 millions de florins, et les dépenses n'ont pas dépassé ce chiffre. La dette publique s'élève à 6 millions de florins ou 12,600,000 francs, non compris les 13 millions de la dette des chemins de fer.

Georges Ier fut le fondateur de la branche cadette de Hesse. Le commerce, l'industrie et les beaux-arts fleurirent sous son règne Louis V, son successeur, introduisit l'ordre de primogéniture dans sa maison (1606). Son attachement à la maison impériale lui valut le surnom de *Fidèle;* pendant la guerre de l'électeur palatin, il fut fait prisonnier avec un de ses fils, en 1622. Sa captivité ne fut pas de longue durée, et l'empereur lui accorda de beaux dédommagements pour cette disgrâce.

A l'exemple de son père, Georges II refusa de s'allier aux ennemis de l'empereur. Il travaillait avec grand zèle au rétablissement de la paix; mais, en dépit de la neutralité qu'il avait obtenue pour son pays, les impériaux et les Suédois vinrent, après la bataille d'Heilbronn, y commettre mille excès. Pour récompenser le zèle du landgrave, Ferdinand II lui céda une partie du pays d'Isenbourg. Mais l'année 1648 fut pour son pays une époque de malheurs; d'abord Turenne vint le ravager; puis la régente de Cassel força Georges II à de grands sacrifices. La paix de Westphalie confirma cette transaction, et enleva à la maison de Darmstadt tout ce que, pendant la guerre, elle avait reçu aux dépens de ses voisins : le Palatinat, Solms et Isenbourg. Les règnes de Louis VI, prince avare, mais ami des arts et des sciences, et de Louis VII, qui resta au pouvoir à peine une année, n'offrent pas d'événements remarquables. Ernest-Louis, frère consanguin de Louis VII, lui succéda sous la tutelle de sa mère, princesse de Saxe-Gotha, qui prit part à tous les armements de l'empire contre la France, et légua cet exemple à son fils. Aussi le pays devint-il le théâtre de la guerre. Son fils et successeur, Louis VIII, acquit le comté de Hanau-Lichtenberg, situé en Alsace, dans les Vosges et dans la Souabe. Louis IX gouverna son pays avec sagesse et fermeté. Son fils, Louis X, après plusieurs cessions ou acquisitions de territoire, qui changèrent complétement la circonscription de son landgraviat, prit (1806), en entrant dans la confédération du Rhin, le titre de grand-duc et le nom de Louis Ier. En 1815, il céda à la Prusse ses possessions de la Westphalie, mais il s'étendit sur les bords du Rhin; enfin, en 1816, il rendit aux landgraves de Hesse-Hombourg leur petite souveraineté, dont ils avaient été dépouillés depuis 1806. En 1820, il dota son pays d'une constitution, et fit beaucoup pour les sciences et les beaux-arts. Son successeur, Louis II (1830-1848), après avoir brisé violemment l'opposition des mandataires du peuple, s'assura, en 1835, par la corruption, le concours d'une chambre complaisante, et jusqu'en 1848 s'efforça d'éteindre complétement la vie politique dans son pays. Mais la révolution française de 1848 eut son contre-coup dans le grand-duché de Hesse; le grand-duc accorda des réformes et prit pour corégent son fils, le prince Louis, qui bientôt lui succéda sous le nom de Louis III, actuellement régnant. Dans le conflit austro-prussien de 1866, la Hesse-Darmstadt avait pris parti pour l'Autriche; si la défaite de cette puissance n'a pas entraîné le morcellement du grand-duché, elle lui a imposé une contribution de guerre assez forte et l'a placé en contact immédiat avec la Prusse, qui convoite ardemment la Hesse rhénane, et qui ne manquera pas l'occasion de s'emparer de ce petit territoire sur lequel se trouve Mayence, où elle tient déjà garnison.

HESSE-HOMBOURG (LANDGRAVIAT DE), ancien Etat de la Confédération germanique, réuni à la Prusse depuis 1866. Cet état comprenait : 1° la seigneurie de Hombourg, entre la Hesse-Darmstadt, la Hesse-Cassel et la principauté de Nassau; 2° la seigneurie de Meisenheim, entre le Palatinat et la Prusse rhénane; sa superficie était de 28,600 hectares, et sa population de 26,816 hab. Ch.-l., Hombourg. C'est un pays fertile en céréales; on y récolte même un peu de vin. On y trouve du fer, du charbon de terre et des sources d'eaux minérales. L'industrie consiste principalement dans le tissage des laines, des toiles, la fabrication du verre et d'articles en métaux. Cet Etat occupait le trente et unième rang dans la Confédération germanique. Le grouvernement était monarchique et absolu. Le budget des recettes s'élevait à 900,000 francs. La dette publique était de 2,000,000 de francs.

HESSE (Philippe, landgrave DE), dit **le Magnanime**, fils de Guillaume II, né en 1504, mort en 1567. Il succéda à son père en 1509, fut déclaré majeur en 1518, et eut à réprimer la révolte des paysans et des anabaptistes (1525). Ayant embrassé le luthéranisme, il signa la confession d'Augsbourg (1530), fit partie de la ligue des princes protestants, mais fut battu à Muhlberg, et fait prisonnier par Charles-Quint (1546), qui le retint en captivité pendant quatre ans. Ce prince créa l'université de Marbourg. Il eut deux fils, Guillaume IV, qui fonda la dynastie de Hesse-Cassel, et Georges Ier, qui fonda celle de Hesse-Darmstadt.

HESSE-CASSEL (GUILLAUME IV, landgrave DE), fils du précédent, mort en 1592. Il succéda à son père pour la plus grande partie de ses Etats, en 1567, et fut le fondateur de la branche de Hesse-Cassel. Ce prince protégea les arts et les sciences, et se fit aimer de ses sujets, qui le surnommèrent **le Sage**. Il fit bâtir à Cassel, en 1561, un observatoire qu'il remplit d'instruments aussi parfaits qu'on pouvait alors se les procurer, se livra lui-même avec assiduité aux observations et s'attacha Rothman et Juste Byrge pour l'y aider. C'est à ses sollicitations que Tycho a dû la faveur dont il a joui près du roi Frédéric, et qui lui facilita la création de son établissement d'Uranienborg. On lui doit : *Cœli et siderum in eo errantium observationes Hessiacæ* (1628, in-4°). — Son fils, GUILLAUME V, *le Constant*, lui succéda.

HESSE-CASSEL (Georges-Guillaume, landgrave DE), né en 1743, mort en 1821. Il est connu sous les noms de **Guillaume IX**, comme landgrave, **Guillaume Ier**, comme électeur. Ce prince était feld-maréchal et comte de Hanau (1764), lorsqu'il commença à régner en 1785. S'étant jeté dans la coalition, en 1792, il combattit la République française à la tête de ses troupes (1793), fut dépouillé de ses Etats par Napoléon après la bataille d'Iéna (1806), en reprit possession en 1813, et y rétablit le pouvoir absolu après les traités de 1815. Le landgrave Georges essaya alors, mais en vain, d'obtenir la couronne royale. C'était un homme dur, hautain, égoïste, d'un caractère absolu, d'une avarice sordide. Pour augmenter sa fortune, il ne rougit point de transformer son château de Wilhemsbad en hôtellerie, où il exploitait indignement les voyageurs, et de se faire accapareur de grains. A sa mort, on évaluait les revenus de l'électorat à huit millions, sans compter les intérêts de ses capitaux et de ses domaines privés, qui s'élevaient à une douzaine de millions.

HESSE-CASSEL (Guillaume II, électeur DE), fils du précédent, né à Hanau en 1777, mort en 1847. Gendre du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II, il prit le pouvoir à la mort de son père (1821), et réorganisa l'administration et l'armée. En 1830, il se vit contraint de donner une constitution aux Hessois, et, dès l'année suivante, il se déchargea du soin des affaires entre les mains de son fils, Frédéric-Guillaume, qu'il nomma régent. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, il resta entièrement étranger au gouvernement de la Hesse.

HESSE-CASSEL (Frédéric-Guillaume Ier, électeur DE). V. FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

HESSE-PHILIPPSTHAL (Louis DE), général allemand, né en 1766, mort en 1816. Il était fils du landgrave Guillaume II. Etant entré au service du roi de Naples, Ferdinand, il se conduisit brillamment en défendant Gaëte assiégée par les Français en 1806. Le général Reynier l'ayant sommé de capituler : « Gaëte n'est pas Ulm, lui fit-il répondre, et le prince de Hesse n'est pas le général Mack. » Blessé grièvement à la tête d'un éclat de bombe, il fut transporté en Sicile par une frégate anglaise, et conserva jusqu'à sa mort le grade de capitaine général de l'armée napolitaine. En 1810, il succéda nominalement comme landgrave de Hesse-Philippsthal à son frère Guillaume, les domaines de sa maison ayant été réunis par Napoléon à la Westphalie.

HESSE-RHINFELS-ROTHENBOURG (Charles-Constantin, prince DE), général allemand au service de la France, ardent révolutionnaire, né à Francfort en 1752, mort en 1821. Entré dans l'armée française à seize ans, il devint maréchal de camp en 1788, et lieutenant général en 1792. Partisan enthousiaste de la Révolution, il se fit affilier aux Jacobins, montra beaucoup d'activité dans la mise en état de défense de Perpignan, ainsi que des départements du Doubs et du Jura, où il commandait (1792-1793), et prit part au siége de Lyon. Arrêté comme suspect, mais relâché après le 9 thermidor, il lutta contre la réaction avec les débris du parti révolutionnaire, soit comme rédacteur de l'*Ami des lois* et du *Journal des hommes libres*, soit comme membre de la société des Jacobins et du club du Manége. Il fut impliqué dans la plupart des conspirations populaires de cette époque, notamment dans celle de Babeuf,

incarcéré après le 18 brumaire, déporté à l'île d'Oleron après le complot de la machine infernale, puis expulsé de France. Il vécut en Suisse pendant tout l'Empire. Des propos hostiles firent demander son expulsion par le gouvernement de Louis XVIII, et il alla finir ses jours dans sa ville natale.

HESSE-RHINFELS-ROTHENBOURG (Ernest, landgrave DE). V. ERNEST.

HESSE DE CRACOVIE (Benoît), théologien, prédicateur et jurisconsulte polonais, qui vivait au XVe siècle. Il devint chanoine de la cathédrale de Cracovie, doyen du collége de Saint-Florian, docteur en théologie et en droit, fut cinq fois nommé recteur de l'Académie de Cracovie, professa le droit, et devint, en 1448, chancelier de l'Académie. Il se rendit célèbre par son érudition et surtout par son ardeur de polémiste, et fut, à son époque, le plus distingué défenseur de l'Eglise. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Commentarium super libros Aristotelis de anima; Disputata super eosdem; Lectura seu quæstiones notabiliores super Matthæum, a cap.* VII *ad* XXV; *Commentaria super Matthæum; Tractatus varii de communione Eucharistiæ*, etc.

HESSE (Ernest-Chrétien ou Henri), célèbre virtuose allemand, né en Thuringe en 1676, mort à Darmstadt en 1762. Il était surnuméraire à la chancellerie de Hesse-Darmstadt, à Francfort-sur-le-Mein, lorsque sa remarquable habileté sur la basse de viole lui valut la protection de l'électeur de Hesse, qui l'envoya à Paris perfectionner son talent. De retour à la cour de Hesse (1702), il reçut le titre de secrétaire au département de la guerre et des affaires étrangères. Quelques années plus tard, il obtint de son gouvernement l'autorisation de visiter la Hollande, l'Angleterre, l'Italie, où il apprit l'art de la composition, et, dans toutes les villes où il se fit entendre, il excita la plus vive admiration. S'étant ensuite fixé à Darmstadt, Hesse fut nommé maître de chapelle, puis commissaire et conseiller de guerre (1705).

Cet artiste, regardé comme le plus habile violoniste qu'ait jamais produit l'Allemagne, a laissé en manuscrit des morceaux religieux, des sonates et des suites de pièces pour la basse de viole. Hesse avait épousé, en 1714, une cantatrice de beaucoup de talent, Jeanne-Elisabeth Dœbbrecht, qui parut avec un grand éclat sur les théâtres de Darmstadt et de Dresde.

HESSE (Nicolas-Auguste), peintre, membre de l'Institut, né à Paris en 1795, mort en 1869. Elève de Gros, puis de l'Ecole des beaux-arts, il remporta, dès vingt-deux ans, le grand prix de peinture avec un remarquable morceau de concours : *Philémon et Baucis recevant les dieux*. Hesse partit pour Rome; mais le mauvais état de sa santé l'empêcha longtemps de se livrer au travail. De retour à Paris, il s'adonna à la peinture historique et religieuse, et s'occupa bientôt d'une façon à peu près exclusive de composer des cartons, d'exécuter des fresques, de décorer les murailles des églises. La nature de ses compositions, le petit nombre de tableaux qu'il a exposés, expliquent suffisamment pourquoi, malgré un talent très-réel, cet artiste n'a jamais acquis dans le public une grande notoriété. Deux tableaux qu'il envoya au Salon de 1838 lui valurent une première médaille. En 1840, il reçut la décoration, et, après la mort de Delacroix, il lui succéda comme membre de l'Académie des beaux-arts (1863). Parmi les toiles qu'il a exposées, nous citerons : la *Fondation du collége de Sorbonne vers* 1256 (1827); *Françoise de Rimini* (1831); le *Christ au sépulcre* (1838); *Séance royale des états généraux* (1838); le *Christ couronné d'épines* (1839); *Evanouissement de la Vierge* (1845); *Jacob luttant avec l'ange* (1850); le *Sermon sur la montagne* (1852); *Clytie mourante* (1853), *Descente de croix* (1857), etc. Mais Hesse a donné surtout la mesure de son talent dans les peintures qu'il a exécutées dans les églises. On y trouve un profond sentiment religieux, une grande science d'arrangement et de dessin, un modelé solide, de la simplicité et de l'ampleur dans la composition. Nous citerons : la décoration des églises des Blancs-Manteaux, de Sainte-Elisabeth, de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, de Saint-Pierre de Chaillot, etc., l'*Adoration des bergers*, la *Conversion* et le *Martyre de saint Hippolyte*, qui décorent la grande nef et les chapelles latérales de Notre-Dame de Lorette; la décoration, d'après ses cartons, des baies ogivées de l'abside de Sainte-Clotilde; les cartons des vitraux de la chapelle de la Vierge à Saint-Eustache, et de nombreux travaux dans d'autres églises de Paris. En province, nous mentionnerons : le *Christ au sépulcre*, à Périgueux; la *Lutte de Jacob avec l'ange*, dans la cathédrale d'Avranches, etc.

On doit encore à cet artiste : la *Théologie* et l'*Histoire*, dans la salle du conseil d'Etat au Louvre; la *Promulgation du concordat*, dans le palais du Luxembourg; le portrait de *Girardon*, dans la galerie d'Apollon au Louvre; les peintures décoratives, aujourd'hui anéanties, du salon principal de l'Hôtel de ville de Paris.

HESSE (Alexandre-Jean-Baptiste), peintre français, neveu du précédent, né à Paris en 1806. Comme son oncle, il se forma sous la direction de Gros, puis se rendit en Italie. Pendant son séjour à Venise, M. Hesse exécuta le tableau intitulé les *Honneurs funèbres rendus au Titien*. Cette œuvre remarquable, envoyée au Salon de 1833, valut à l'auteur une médaille de 1re classe, et commenca sa réputation. Depuis lors, il a exposé des toiles composées avec art, d'un coloris chaud, bien qu'un peu sec et métallique, et d'un style élevé, qui lui ont valu d'être nommé chevalier, puis officier de la Légion d'honneur, et membre de l'Institut, à la place d'Ingres, en 1867. En outre, cet artiste a exécuté de remarquables peintures murales à la chapelle de Saint-François de Sales à Saint-Sulpice. Parmi les œuvres de M. Alexandre Hesse, nous citerons particulièrement : *Léonard de Vinci rendant la liberté à de petits oiseaux* (1836); *Henri IV rapporté au Louvre*; la *Prière* (1837); *Mort du président Brisson; Sainte Catherine; Jeune fille portant des fruits* (1840); *Adoption de Godefroy de Bouillon par l'empereur Alexis Comnène* (1842), au musée de Versailles; *Pêcheurs catalans* (1844); *Jeune Arlésienne* (1844); le *Triomphe de Pisani* (1847), un de ses meilleurs tableaux, qu'on voit au musée du Luxembourg; *Prise de Beyrouth par Amaury II*; *Paysans des environs de Rome*; une *République* (1848); la *Fuite en Egypte*; la *Procession de la Ligue* (1850); les *Deux Foscari* (1853); l'*Aumône*, le *Président Barthe* (1861), etc.

HESSE (Adolphe-Frédéric), célèbre organiste et compositeur allemand, né à Breslau en 1809. Elève de l'organiste Berner, il fit preuve d'une telle aptitude musicale que, à peine âgé de neuf ans, il pouvait remplacer son maître aux offices de l'église. En 1818, son père lui fit faire un voyage artistique en Saxe, et partout l'enfant excita l'étonnement général par la précocité de son talent. De retour à Breslau, Hesse se remit à l'étude, s'appliqua à la composition, et, en 1827, fut nommé second organiste de Sainte-Elisabeth. En 1828 et 1829, il parcourut l'Allemagne en donnant des concerts, et se lia avec Spohr et Rink, qui lui donnèrent de précieux conseils. Ses excursions terminées, il rentra à Breslau (1829), où il reçut, en 1831, le titre de premier organiste à l'église Saint-Bernardin. Appelé à Paris, en 1844, pour inaugurer le grand orgue de Saint-Eustache, il joua, sur ce superbe instrument, quelques fugues de Bach, dont la magnificence et l'harmonie compliquée effrayèrent les oreilles parisiennes, habituées aux gentillesses religieuses des Lefébure-Wély et autres. Depuis ce moment, M. Hesse a continué à Breslau l'exercice de sa profession. Ce compositeur a publié six symphonies pour orchestre, un oratorio intitulé *Tobie*, cinq ouvertures, un motet, un psaume, et des cantates avec orchestre, un concerto pour piano et orchestre, quarante préludes et des études pour orgue, deux quatuors, un quintette, un *Livre de chant choral pour la Silésie*, et des morceaux de piano.

HESSÉE s. f. (è-sé — de *Hesse*, botan. et voyageur). Bot. Syn. de CARPOLYSE.

HESSELBACH (François-Gaspard), chirurgien et anatomiste allemand, né à Hemmelburg, près de Fulda, en 1759, mort à Wurtzbourg en 1816. Reçu docteur en 1807, il devint, deux ans plus tard, membre de la Société physico-médicale d'Erlangen, et, quelque temps après, membre de la Société des curieux de la nature. Il venait enfin d'être nommé professeur d'opérations chirurgicales et chirurgien en chef de l'hôpital Julius, lorsqu'il mourut.

Hesselbach s'est principalement occupé de l'anatomie de la région inguinale de l'abdomen, a établi le premier la distinction des hernies inguinales en internes et externes, et a fait faire de grands progrès à la chirurgie des hernies. Ses principaux ouvrages sont : *Manuel complet pour la dissection du corps humain* (1805-1808, 2 vol. in-4o); *Traité anatomico-chirurgical sur l'origine des hernies* (1806, in-4o); *Nouvelles recherches anatomico-pathologiques sur l'origine et les progrès des hernies* (1812, in-4o), etc.

HESSELINK (Gérard), théologien protestant, né à Groningue en 1755, mort à Amsterdam en 1811. Après avoir fait de bonnes études dans sa ville natale, puis à Lingen et à Amsterdam, il fut chargé de l'enseignement de la philosophie dans cette dernière ville, au séminaire des anabaptistes. Ce fut un homme très-tolérant, chose toujours digne de remarque chez un théologien. On a de lui : *De montibus ignivomis ac terræ motibus, eorumque cognatione* (Lingen, 1778); *Sur le sacerdoce de Jésus-Christ, tel qu'il nous est représenté dans l'épître aux Hébreux; Dictionnaire herméneutique du Nouveau Testament* (2 vol. in-8o); *Mémoire sur le rhythme et la prosodie des anciens*. Ces derniers ouvrages sont en hollandais.

HESSELIUS (André), pasteur suédois, né à Stora-Skedvi (Dalécarlie) en 1677, mort à Gagnef en 1733. Sur les conseils de l'évêque de Skara, il se rendit en Amérique, où il fut placé à la tête de l'Eglise fondée par les émigrants suédois en Pensylvanie, le long du fleuve Delaware. Il arriva dans ce pays en 1717, instruisit les Indiens, recueillit une foule d'objets d'histoire naturelle et essaya de ramener au protestantisme une colonie de disciples de Labadie, qui avaient formé des établissements en Amérique. Il fut rappelé en Suède en 1723; mais il eut la douleur de perdre, à la suite d'une tempête, tout ce qu'il rapportait de son séjour en Pensylvanie; encore dut-il s'estimer heureux de n'y pas laisser la vie. Il fut nommé pasteur à Gagnef, en Dalécarlie, et mourut peu de temps après. On a de lui : *Relation de l'état présent de l'Eglise suédoise en Amérique* (Norkœping, 1725, in-4o).

HESSELIUS (Jean), savant suédois, frère du précédent, né à Fahlun en 1687, mort en 1752. Il étudia la médecine en Hollande et en Allemagne et prit le grade de docteur à Haderwyk en 1721. De retour dans sa patrie, il fut nommé médecin provincial en Nerike et en Wermland. On a de lui des travaux sur les productions du règne végétal en Suède et sur la manière de les utiliser. Il découvrit sur les bords du lac Hjelmare une carrière de marbre blanc et trouva le moyen de faire du pain avec de la mousse de renne. Il avait une belle collection de serpents que son frère lui avait envoyés d'Amérique. L'Académie de Stockholm l'admit dans son sein, en 1743. Ses recherches sont consignées dans les *Transactions de l'Académie des sciences de Stockholm.*

HESSENGAU, littéralement *district des Hessois*, nom de plusieurs districts de l'ancienne Saxe, de Franconie et de Thuringe, habités par des Hessois. Le plus important de ces districts était celui de Thuringe. Dans la suite, ces districts furent gouvernés par les comtes palatins de Saxe et ensuite incorporés à la Saxe par les ducs de la maison de Wettin.

HESSHUSIUS (Tileman), théologien protestant allemand, né à Wesel (Prusse) en 1527, mort à Helsmtædt en 1588. Après avoir été prédicateur à Rostock de 1552 à 1556, il se rendit à Wittemberg et entra en relations intimes avec Mélanchthon, par la protection duquel il devint professeur de théologie à l'université de Heidelberg et superintendant général des Eglises du Palatinat. Une controverse qu'il eut avec Klebnitz, au sujet du protestantisme, prit un tel caractère d'aigreur et produisit une telle sensation dans le Palatinat, que l'électeur expulsa de ses Etats les deux controversistes (1559). Bientôt après, Hesshusius devint superintendant des Eglises de Brême, y proposa des mesures violentes contre les crypto-calvinistes et les synergistes, fut contraint par suite de son intolérance, dont il ne cessa de donner des preuves jusqu'à la fin de sa vie, de quitter Brême, puis devint successivement prédicateur à Magdebourg, professeur de théologie à l'université d'Iéna (1562), évêque de Samland (1574) et enfin professeur de théologie à Helmstædt. Ses principaux ouvrages sont : *De servo arbitrio* (Magdebourg, 1562) et *Antidotum contra impium dogma Flacci* (Iéna, 1579).

HESSITE s. f. (è-si-te — du nom du minéralogiste allemand *Hess*). Minér. Tellurure d'argent naturel, qui est la petzite d'Haidinger, et le tellure argental des anciens naturalistes.

— **Encycl.** La *hessite* se trouve sous forme de petites masses grenues dans un stéaschiste gris verdâtre de Koliwan, en Sibérie, et de Sawodinsky, dans les monts Altaï. On la rencontre également dans un quartz grisâtre de Nagyag, en Transylvanie. C'est une substance à éclat métallique, dont la couleur, qui est intermédiaire entre le gris de plomb et le gris d'acier, passe quelquefois au noir de fer. Sa dureté varie de 3 à 3,5, et sa pesanteur spécifique de 8,5 à 8,7. On n'a pas encore déterminé exactement sa cristallisation. Au chalumeau, ce minéral fond en donnant un globule noir, dont la surface se couvre, par le refroidissement, de points blancs et de dendrites d'argent. L'acide azotique le dissout aisément. Quand elle est pure, la *hessite* se compose de 62,77 parties d'argent et 37,23 de tellure; mais, en général, les proportions de ces minéraux varient plus ou moins; il s'y joint, en outre, un peu de fer. On a aussi trouvé, dans la variété de Nagyag, jusqu'à 18 pour 100 d'or.

HESSOIS, OISE s. et adj. (è-soi, oi-ze). Géogr. Habitant de la Hesse; qui appartient à la Hesse ou à ses habitants : *Les* HESSOIS. *Une* HESSOISE. *Le contingent* HESSOIS. *La constitution* HESSOISE.

HESSUS (Hélius EOBANUS), poëte et savant allemand. V. EOBANUS.

HESTÉSIS s. m. (è-sté-ziss — du gr. *hestiasis*, grand mangeur). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambyx, comprenant quatre espèces, qui habitent l'Australie.

HESTIA, divinité païenne, probablement d'origine persique, dont l'attribut était le feu, et qui était chez les Romains la déesse du foyer domestique; la même que Vesta. V. ce mot.

HÉSUS ou **ÉSUS**, le dieu des combats chez les Gaulois. On le représentait à demi nu, tenant une hache ou une serpe et prêt à frapper. Les Gaulois lui immolaient des victimes humaines, et, pour se le rendre favorable, allaient jusqu'à lui sacrifier leurs femmes et leurs enfants. Lorsque les Romains eurent conquis les Gaules, on réunit le culte d'Hésus à ceux de Jupiter et de Vulcain.

Lucain est le plus ancien auteur qui fasse mention de ce dieu de nos ancêtres; il l'appelle *Hesus*; Lactance écrit *Heusus*. L'étymologie de ce nom est controversée. M. de la Villemarqué signale ce fait que Euzuz et Heuzuz, en armoricain, veulent dire encore aujourd'hui l'Effroyable, Celui qui inspire l'épouvante; le gaélique a un mot analogue. Mais, fait observer M. Henri Martin, il est probable que ce sens qualificatif a survécu à un autre plus caché, plus significatif. M. Reynaud croit retrouver dans *Esus* le radical pélasgique *ais*, d'où *Aisa*, en grec, la Fatalité, souveraine des dieux mêmes, *Aesar*, en étrusque, le Dieu. Selon lui, les dérivés grecs *aisios*, juste, bon, beau, *aisia*, justice, devoir, impliquent une notion primitive, supérieure à celle de destin ou de fatalité, la notion du Dieu personnel et libre. Aristote et d'autres écrivains grecs interprètent le radical *ais* par Celui qui est toujours ou qui est toujours le même. Dans cette hypothèse, l'*Hésus* des Gaulois, l'*Aisa* des Grecs et l'*Aesar* des Etrusques seraient un débris des croyances de la vieille et antique race des Pélasges, débris que les peuplades aryennes ont emporté avec elles dans leurs migrations des vallées de la Bactriane, l'Aryane primitive, à travers les terres habitées par les Pélasges. Mais il est possible aussi que ce soit une divinité purement aryenne. Le sanscrit *Asura* désigne l'Esprit suprême qui règne au ciel, et, comme adjectif, signifie vivant, mais d'une vie spirituelle, et, par extension, incorporel, spirituel, divin; de là *asurya*, *asuratva*, spiritualité, divinité, vie divine.

Bien peu de témoignages précis nous restent sur cette divinité; les représentations figurées sont encore moins nombreuses, mais du moins en possède-t-on une d'une grande importance. En 1711, on a découvert, sous le chœur de Notre-Dame de Paris, un autel élevé par les nautoniers de la Seine au temps de Tibère, alors que l'idolâtrie avait déjà pénétré en Gaule avec la conquête, et que l'on représentait déjà, sous des traits humains, les divinités gauloises mêlées aux dieux de l'Olympe classique. Sur une des faces de cet autel, on aperçoit Jupiter; sur la face correspondante, un personnage vêtu d'une saie et couronné de feuillage, coupe, avec une serpe ou une hachette, une touffe de feuillage sur un tronc d'arbre. Le nom d'*Hésus* est écrit tout auprès. « Ce dieu, dit M. Henri Martin, sorti de terre il y a un siècle d'entre les fondements de la cathédrale du moyen âge, c'est le vrai dieu de nos pères; c'est le Jéhovah des Gaulois. Les autres divinités semblent n'avoir été que des espèces de génies. C'est cet Hésus dont ni les Grecs ni César n'ont connu le nom mystérieux et que Lucain, plus tard, entrevoit près de Teutatès : « Hésus, qui inspire la terreur par ses autels sauvages, » dit le poëte latin; « c'est lui dont l'invincible présence remplit d'une horreur secrète les profondeurs des bois sacrés; c'est ce tout-puissant inconnu, ce seigneur de la forêt que le prêtre tremble de rencontrer sous la voûte des chênes; il est celui que craignent ces Gaulois qui ne craignent aucun être créé. »

HÉSYCHIASTE s. m. (é-zy-ki-a-ste — gr. *hésuchiastês*, qui cherche le repos; de *hésuchia*, repos, venu de *hésuchos*, qui est en repos, tranquille, proprement qui reste assis). Hist. relig. Nom donné à des ermites grecs fanatiques, qu'on appelait aussi OMPHALOPSYQUES. ‖ Religieux grec qui était chargé de veiller à l'observation du silence dans son monastère. ‖ Personne quelconque vouée à la contemplation. ‖ On dit aussi HÉSYCHASTE.

— **Encycl.** Les *hésychiastes*, appelés aussi *hésychastes*, se livraient à la vie contemplative, et la gloire céleste était le sujet de leurs méditations; ils faisaient des efforts incroyables pour s'élever au-dessus des impressions des sens, et ils arrivaient, par une tension extrême de toutes leurs facultés, à un état d'hallucination où ils croyaient percevoir une lumière céleste, émanation de la gloire des bienheureux. Cette lumière ou ces lueurs se produisaient surtout quand ils regardaient fixement leur nombril pendant un temps prolongé, et résultaient, physiquement, de l'éblouissement causé par l'afflux du sang vers le cerveau. Quoi qu'il en soit, les *hésychiastes* s'imaginaient jouir d'un avant-goût des béatitudes célestes, voir une lumière éclatante qui n'était autre, à leur avis, qu'une émanation de la substance divine, une lumière incréée, la même que les apôtres avaient vue sur le Thabor, à la transfiguration de Jésus-Christ.

L'Orient est le pays de l'extase. Ce fut dans l'Eglise orientale que les *hésychiastes* apparurent. Leur folie fit grand bruit à Constantinople et excita l'enthousiasme de la foule ignorante et crédule. Elle causa de nombreuses disputes, donna lieu à des assemblées d'évêques, à des censures, à des livres qui furent écrits pour ou contre. Les *hésychiastes* eurent d'abord pour adversaire l'abbé Barlaam, natif de la Calabre, moine de Saint-Basile et depuis évêque de Gierace. En visitant les monastères du mont Athos où ces mystiques bizarres étaient en fort grand nombre, il condamna cette folie, traita les moines de fanatiques et les censura vivement. Mais Grégoire Palamas, autre moine et archevêque de Thessalonique, prit leur défense et fit condamner Barlaam dans un concile de Constantinople en 1341. Dieu, d'a-

près Palamas, habite dans une lumière éternelle distincte de son essence; les apôtres virent cette lumière sur le Thabor, et toutes les créatures qui en sont dignes peuvent en recevoir une portion. Un autre moine encore, Grégoire Acyndinus, combattit l'opinion de Palamas et vint à l'appui de Barlaam; il soutint que les attributs de la divinité n'étant point distincts de son essence, nulle créature ne pouvait en recevoir quelque portion sans participer à l'essence divine. Acyndinus fut condamné, aussi bien que Barlaam, par un nouveau concile, tenu à Constantinople en 1351. Depuis cette époque, les *hésychiastes* purent se livrer à cœur joie aux douceurs de la contemplation de leur nombril; mais ils ne firent pas de nombreux prosélytes et ils restèrent isolés dans leur monastère du mont Athos, jusqu'à ce qu'ils tombassent dans un oubli complet.

HESYCHIUS, grammairien et lexicographe grec, qui vivait à une époque inconnue, mais probablement vers la fin du IVe siècle de notre ère. Il est l'auteur d'un dictionnaire, compilé d'après les glossaires d'Aristarque, d'Appien, d'Héliodore, etc., et contenant une multitude de renseignements précieux pour l'histoire et la philologie ancienne. Ce lexique est rempli d'interpolations, et des copistes y ont ajouté, d'après d'autres lexiques, les expressions les moins usitées des *Septante* et du *Nouveau Testament*. Il a été publié pour la première fois par Marc Musurus (Venise, 1544, in-fol.). La meilleure édition est celle de Leyde (1746-1766, 2 vol. in-fol.). Le Danois Schow a comblé les lacunes de cette édition dans un ouvrage intitulé *Hesychii lexicon ex codice mss. bibliothecæ D. Marci restitutum* (Leipzig, 1792, in-8o).

HESYCHIUS, surnommé l'**Illustre**, biographe grec, né à Milet. Il vivait dans le VIe siècle de notre ère, sous les règnes d'Anastase Ier, de Justin Ier et de Justinien Ier. On ne sait rien de sa vie. Il avait composé un grand ouvrage, aujourd'hui perdu, qui s'étendait depuis le règne de Belus jusqu'à la mort d'Alexandre; mais nous possédons de lui un ouvrage biographique intitulé : *Sur ceux qui se sont distingués par leur savoir*, et qui rappelle, quant au plan, les *Vies des philosophes* de D. Laërce. Il a été publié pour la première fois, avec une traduction latine d'Hadrianus Junius, à Anvers (1572, in-8o).

HÉSYQUE s. f. (é-zi-ke — du gr. *hêsuchos*, paisible). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamies, comprenant une douzaine d'espèces, qui habitent les régions tropicales de l'Amérique.

HÉSYQUILLIE s. f. (é-zi-ki-lî — du gr. *hêsuchos*, tranquille; *killios*, gris). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des phytomydes, tribu des myodaires, comprenant deux espèces, qui ont la démarche lente.

HÉTAIRE ou **HÉTÈRE** s. f. (é-tè-re — gr. *hetaira*, compagne). Antiq. gr. Femme libre, qui vivait du commerce de ses faveurs : *Presque tous les hoplites avaient leurs* HÉTAIRES. (Mérimée.) ‖ Plusieurs écrivent HÉTAÏRE.

— Par ext. Se dit aussi des courtisanes modernes : *Les* HÉTAIRES *modernes ont bien dégénéré de l'élégance des anciennes.*

— **Encycl.** Démosthène, dans son plaidoyer contre Nééra, prononcé par Apollodore, dit : « Nous avons des amies (*hétaires*) pour la volupté de l'âme; des filles (*pallakas*) pour la satisfaction des sens; des femmes légitimes pour nous donner des enfants de notre sang et garder nos maisons. »

L'*hétaire* était donc, dans la Grèce ancienne, une femme non engagée dans les liens du mariage et vivant librement du commerce de ses charmes et de son esprit. Les *hétaires* étaient nombreuses à Athènes. Elles habitaient le Céramique, où s'étendaient, en longues et ombreuses allées, les jardins de l'Académie, et où dormaient les citoyens morts pour la patrie. Les pallaques et les joueuses de flûte habitaient le Pirée.

Beaucoup avaient été élevées dans de véritables couvents, où, par la gymnastique et la danse, la musique et la poésie, on les préparait au rôle qu'elles devaient jouer. Les plus célèbres de ces couvents ou colléges étaient à Lesbos, à Milet, à Corinthe.

C'étaient, en général, des esclaves affranchies, auxquelles on donnait une éducation brillante, qui étaient musiciennes, poëtes, cantatrices, peintres, philosophes, etc. Elles menaient une vie tout à fait libre, et remplissaient dans la société athénienne, parmi les classes cultivées ou riches, le vide causé par l'absence de la femme de toute réunion où se trouvaient des hommes. Les femmes athéniennes de condition libre subissaient, en effet, une sorte de servage domestique; reléguées au foyer, absorbées par les soins de la famille et de la maison, exclues des festins, des représentations théâtrales, soumises à mille contraintes, elles n'étaient en quelque sorte que les premières des esclaves. Absorbés par la vie publique, les hommes vivaient entre eux et pour eux; leurs femmes n'étaient à leurs yeux qu'un moyen de conserver leur race, un instrument de reproduction. Mais, à côté de la matrone confinée au gynécée et de la courtisane esclave livrée aux caprices de ses maîtres, il se forma une troisième classe de femmes, destinées à faire sentir l'influence civilisatrice de leur sexe dans cette société d'où la femme était absente. Les grâces et l'esprit cultivé de ces demi-courtisanes leur assurèrent une influence considérable sur les hommes les plus célèbres de la Grèce. Le type le plus parfait des *hétaires* est la célèbre Aspasie, la compagne de Périclès. Malgré leur pouvoir très-réel, certaines exclusions, telles que l'interdiction des sacrifices, des *théories* ou processions solennelles, l'obligation de porter un vêtement spécial, etc., leur faisaient partager quelques-unes des misères des courtisanes esclaves, dont elles avaient souvent tous les vices.

Outre Aspasie, quelques *hétaires* ont laissé un nom célèbre. Laïs et Phryné sont restées des synonymes de grâce et de séduction; Phryné servit de modèle à Praxitèle pour une statue de Vénus. Thaïs, qui fut la maîtresse d'Alexandre, et Myrrhina, celle de Ptolémée Lagus, Théodote, Læena, Lamie ont laissé des souvenirs dont les poëtes, les peintres, les sculpteurs se sont souvent inspirés. L'œuvre littéraire antique la plus connue et la plus complète sur les *hétaires* est la série des *Dialogues* de Lucien, appelés par la plupart des traducteurs *Dialogues des courtisanes*, mais qui, dans le texte, sont intitulés *Dialogues des hétaires*.

HÉTAIRIE ou **HÉTÉRIE** s. f. (é-té-rî — gr. *hetaireia;* de *hetairos*, compagnon). Hist. Société politique créée par les partisans de Sparte, pendant la guerre du Péloponèse. ‖ Société fondée en Grèce au commencement du XIXe siècle, pour préparer l'affranchissement de ce pays du joug musulman.

— Hist. litt. Nom donné par les Grecs modernes à diverses sociétés littéraires.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des phylidrées, qui habite l'Australie.

HÉTAIRISTE ou **HÉTÉRISTE** s. m. (é-tè-ri-ste — rad. *hétairie*). Hist. Membre d'une hétairie : *Quand Alexandre Ipsilanti prit les armes contre la Turquie, Silio s'associa à lui; il eut le commandement d'une troupe d'*HÉTAIRISTES *et fut tué dans une bataille.* (Marmier.)

HÉTÉMIS s. m. (é-té-miss — du gr. *hetoimos*, vif). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamies, dont l'espèce type vit aux Etats-Unis.

HÉTÉR ou **HÉTÉRO** (gr. *heteros*, autre). Préfixe qui, dans les mots composés, marque la différence ou l'étrangeté. On dit *hétér* devant une voyelle, *hétéro* devant une consonne.

HÉTÉRACANTHE adj. (été-ra-kan-te — du préf. *hétér*, et du gr. *akantha*, épine). Hist. nat. Qui est armé d'épines ou de piquants de formes diverses.

— s. m. Helminth. Genre de vers intestinaux, du groupe des trématodes.

— s. m. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féronies, dont l'espèce type habite l'Egypte.

HÉTÉRACHTHE s. m. (é-té-ra-kte — du préf. *hétér*, et du gr. *achthês*, pesant). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambyx, dont l'espèce type habite l'Amérique du Nord.

HÉTÉRACIE s. f. (é-té-ra-sî — du préf. *hétér*, et du gr. *akis*, aiguillon). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées, dont l'espèce type habite l'Asie.

HÉTÉRACTIDE s. f. (é-té-ra-kti-de — du préf. *hétér*, et du gr. *aktis*, rayon). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des carduacées, dont l'espèce type croît au Cap de Bonne-Espérance.

HÉTÉRADELPHE s. m. (é-té-ra-dèl-fe — du préf. *hétér*, et du gr. *adelphos*, frère). Tératol. Monstre double, où l'un des sujets, privé de tête, repose sur la face antérieure du corps de l'autre sujet.

HÉTÉRADÉNIQUE adj. (é-té-ra-dé-ni-ke — du préf. *hétér*, et du gr. *adên*, glande). Pathol. Se dit d'un tissu morbide qui ressemble au tissu des parenchymes.

— **Encycl.** Ce mot a été créé par M. Robin. Le tissu qu'il sert à désigner naît dans des régions dépourvues de glandes, et possède deux caractères principaux, deux tendances caractéristiques : une tendance à s'étendre et une tendance à récidiver. On compte trois classes de tumeurs *hétéradéniques*. Dans la première, les filaments sont terminés par des subdivisions en cæcums, disposées comme celles dont l'ensemble constitue les *acini* des glandes en grappe, et ces filaments se composent d'une gaîne lamineuse, tapissée d'épithélium soit à l'état de noyaux libres, soit à celui de cellules pavimenteuses. La seconde variété est formée de filaments repliés sur eux-mêmes dans une longueur considérable; ces filaments, au lieu d'être seulement tapissés, sont quelquefois complétement remplis d'épithélium soit nucléaire, soit pavimenteux. La troisième variété se compose de cylindres pleins, assez courts, larges, entourés d'une matière amorphe granuleuse, et absolument dépourvus de gaîne.

Le tissu *hétéradénique* se présente en forme de masses arrondies ou un peu aplaties, subdivisées en lobes ou lobules par du tissu lamineux, et d'une couleur et d'une consistance très-analogues à celles des organes sécréteurs.

HÉTÉRALIE s. f. (é-té-ra-lî — du préf. *hétér*, et du gr. *alôs*, aire). Tératol. Conformation des monstres doubles, dans laquelle l'un des sujets, qui est très-petit, est inséré sur l'autre près de l'ombilic.

HÉTÉRANTHÈRE s. f. (é-té-ran-tè-re — du préf. *hétér*, et de *anthère*). Bot. Genre de plantes, de la famille des pontédéracées, dont l'espèce type croît dans l'Amérique du Nord.

HÉTÉRANTHIE s. f. (é-té-ran-tî — du préf. *hétér*, et du gr. *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, tribu des gratiolées, dont l'espèce type croît au Brésil.

HÉTÉRARTHRON s. m. (é-té-rar-tron — du préf. *hétér*, et du gr. *arthron*, articulation). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, tribu des bostriches, dont l'espèce type vit aux Antilles.

HÉTÉRASPIDE s. f. (é-té-ra-spi-de — du préf. *hétér*, et du gr. *aspis*, bouclier). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des chrysomèles, comprenant une dizaine d'espèces, toutes exotiques.

HÉTÉRO préf. V. HÉTÉR.

HÉTÉROBRANCHE s. m. (é-té-ro-bran-che — du préf. *hétéro*, et du gr. *bragchia*, branchies). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des siluroïdes, comprenant trois espèces, qui vivent dans le Nil et au Sénégal.

— s. m. pl. Crust. Ordre de crustacés, comprenant ceux qui ont des branchies variables selon les genres.

— Moll. Syn. d'ASCIDIENS, groupe de mollusques nus.

— **Encycl.** Ichthyol. Les *hétérobranches*, en sus des branchies ordinaires, possèdent des appareils ramifiés, adhérents à la branche supérieure du troisième et du quatrième arc branchial, et qui paraissent être des sortes de branchies surnuméraires; ce caractère les distingue de tous les autres poissons. Les espèces propres aux fleuves d'Afrique ont une dorsale qui, s'étendant jusque tout près de la caudale, augmente la surface de la queue, et, par suite, sa puissance natatoire. L'*hétérobranche anguillaire*, vulgairement *sharmuth*, qui vit dans le Nil, a la peau visqueuse comme celle de l'anguille; sa chair sert de nourriture aux habitants du pays.

HÉTÉROCARPELLE s. f. (é-té-ro-kar-pè-le — du préf. *hétéro*, et du gr. *karpos*, fruit). Genre d'êtres organisés microscopiques, rangés par quelques auteurs parmi les infusoires de la famille des bacillariées, par d'autres parmi les végétaux cryptogames, et comprenant de nombreuses espèces : *Les* HÉTÉROCARPELLES *se présentent sous la forme d'un amas de mucus.* (E. Desmarest.)

HÉTÉROCENTRE s. m. (é-té-ro-san-tre — du préf. *hétéro*, et du gr. *kentron*, aiguillon). Echin. Genre d'échinides.

— Bot. Syn. d'HÉTÉROCENTRON.

HÉTÉROCENTRON s. m. (é-té-ro-sain-tron — du préf. *hétéro*, et du gr. *kentron*, aiguillon). Bot. Genre de plantes, de la famille des mélastomacées, tribu des rhexiées, dont l'espèce type croît au Mexique.

HÉTÉROCÉPHALE adj. (é-té-ro-sé-fa-le — du préf. *hétéro*, et du gr. *kephalê*, tête). Bot. Se dit des capitules des composées, lorsqu'ils ne contiennent chacun que des fleurons d'un seul sexe, et que les capitules mâles et les capitules femelles sont portés sur le même individu. ‖ Se dit aussi de la plante qui porte des capitules ainsi disposés.

HÉTÉROCÈRE s. m. (é-té-ro-sè-re — du préf. *hétéro*, et du gr. *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des clavicornes, comprenant cinq ou six espèces, répandues dans les deux continents.

— **Encycl.** Les *hétérocères* sont des insectes à corps ovale, à corselet transversal et bombé, à tête prolongée en avant en un museau court et arrondi, à antennes fortement dilatées au sommet. On les trouve toujours enfoncés dans le sable humide ou dans la vase, sur les bords des mares et des cours d'eau; en piétinant le sol, on les force à sortir de leur retraite. Leurs mœurs sont peu connues; mais la conformation de leurs pattes indique que ce sont des insectes éminemment fouisseurs. Leurs larves se rencontrent dans les mêmes localités. L'*hétérocère* marginé se trouve assez fréquemment aux environs de Paris.

HÉTÉROCHEIRE s. f. (é-té-ro-chè-re — du préf. *hétéro*, et du gr. *cheir*, main). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes, tribu des diapériales, dont l'espèce type habite l'Australie.

HÉTÉROCHÈLE adj. (é-té-ro-chè-le — du préf. *hétéro*, et du gr. *chêlê*, pince). Zool. Qui a une serre plus longue que l'autre.

— s. m. Helminth. Genre de vers intestinaux, du groupe des nématoïdes, dont l'espèce type a été trouvée dans le corps d'un lamentin des mers du Brésil.

— s. m. pl. Crust. Famille de crustacés décapodes brachyures, qui correspond aux oxyrhynques et aux oxystomes.

HÉTÉROCHÈTE s. f. (é-té-ro-kè-te — du préf. *hétéro*, et du gr. *chaitê*, chevelure). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Inde.

HÉTÉROCHROME adj. (é-té-ro-kro-me — du préf. *hétéro*, et du gr. *chromos*, couleur). Bot. Se dit des capitules des composées, quand les fleurs du centre diffèrent, par la couleur, de celles de la circonférence.

HÉTÉROCLINE s. f. (é-té-ro-kli-ne — du préf. *hétéro*, et du gr. *klinô*, j'incline). Minér. Nom donné par Breithaupt à la marceline ou braunite siliceuse de Saint-Marcel, en Piémont, parce qu'il en rapportait la cristallisation au système klinorhombique.

HÉRÉROCLITE adj. (é-té-ro-kli-te — gr. *heteroklitos*, mot qui signifie proprement : *dont la flexion est irrégulière;* de *heteros*, autre, et *klinein*, fléchir, courber; d'un radical *kli*, qui est aussi dans *klinê*, lit, *klitus*, pente, et qui correspond au radical contenu dans le latin *clivus*, pente, *clinare*, pencher; dans l'ancien allemand *hlinen*, fléchir, pencher, *hlita*, pente). Qui diffère de ce qu'on voit habituellement; qui est bizarre, singulier : *Un homme* HÉTÉROCLITE. *Une figure* HÉTÉROCLITE. *Un esprit* HÉTÉROCLITE. *Des manières* HÉTÉROCLITES.

— Diplom. Se dit des bulles qui sont irrégulières dans quelques-uns de leurs éléments : *Bulle* HÉTÉROCLITE.

— s. m. Syn. de SYRRHAPTE, genre d'oiseaux gallinacés.

— s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux gallinacés, composée du seul genre syrrhapte.

— Moll. Groupe peu naturel de mollusques gastéropodes, comprenant les genres bulle, janthine et volvaire.

— s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, formé aux dépens des cétoines, et comprenant deux espèces, qui vivent au Cap de Bonne-Espérance.

— **Encycl.** Ornith. L'*hétéroclite* de Tartarie habite les plaines arides qui entourent le lac Baïkal. Bien qu'il y soit assez commun, ses mœurs sont peu connues. On sait que sa marche est lente, son vol rapide et élevé, mais peu soutenu. Il se nourrit des graines que le vent disperse sur le sable; son nid se compose surtout de tiges de graminées; la femelle y dépose quatre œufs blancs tachetés de brun. L'*hétéroclite* est d'un naturel farouche; il se tient presque constamment caché dans les lieux les plus reculés et les plus abrupts, et fuit l'approche de l'homme avec un empressement qui ne permet pas de l'observer aisément.

HÉTÉROCOME s. f. (é-té-ro-ko-me — du préf. *hétéro*, et du gr. *komê*, chevelure). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des vernoniées, dont l'espèce type croît au Brésil.

HÉTÉROCRICIEN, IENNE adj. (é-té-ro-kri-siain, iè-ne — du préf. *hétéro*, et du gr. *krikos*, anneau). Annél. Qui est composé d'articulations ou d'anneaux dissemblables.

— s. m. pl. Groupe d'annélides, correspondant en grande partie aux tubicoles, et comprenant deux familles, les sabulaires et les serpulides.

HÉTÉROCRINIE s. f. (é-té-ro-kri-nî — du préf. *hétéro*, et du gr. *krinô*, je sépare). Pathol. Sécrétion anomale.

HÉTÉRODACTYLE adj. (é-té-ro-da-kti-le — du préf. *hétéro*, et du gr. *daktulos*, doigt). Zool. Dont les doigts diffèrent les uns des autres.

— s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens, formé aux dépens des lézards, et dont l'espèce type habite le Brésil.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des harpales, dont l'espèce type vit aux îles Auckland.

— s. f. Zooph. Section du genre actinie.

— s. m. pl. Ornith. Famille de passereaux à doigt externe solidement soudé au médian jusqu'à la deuxième articulation, comprenant les genres manakin, rupicole ou coq-de-roche, érolie et eurylaime. ‖ Autre famille d'oiseaux, à doigt externe versatile, comprenant les genres ani, barbu, coucou, etc.

HÉTÉRODENDRON s. m. (é-té-ro-dain-dron — du préf. *hétéro*, et du gr. *dendron*, arbre). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des connaracées, dont l'espèce type habite l'Australie.

HÉTÉRODÈRE s. m. (é-té-ro-dè-re — du préf. *hétéro*, et du gr. *dêrê*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des élatérides ou taupins.

HÉTÉRODERME adj. (é-té-ro-dèr-me — du préf. *hétéro*, et du gr. *derma*, peau). Zool. Dont la peau n'a pas le même aspect partout le corps.

— s. m. Erpét. Section du genre stellion.

— s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, comprenant les genres dont les écailles diffèrent de forme et de coloration.

HÉTÉRODON s. m. (é-té-ro-don — du préf. *hétéro*, et du gr. *odous*, dent). Mamm. Genre d'édentés fossiles. ‖ Section du genre dauphin, syn. d'HYPÉROODON.

— Erpét. Section du genre couleuvre : *Les* HÉTÉRODONS *ont des écailles disposées en chevrons sur le dessus du corps.* (T. Clavé.)

— Bot. Genre d'arbustes, rapporté avec doute à la famille des bruniacées, et dont l'espèce type croît au Cap de Bonne-Espérance.

— **Encycl.** Les *hétérodons* forment un genre voisin des dauphins, et caractérisé par des dents toujours peu nombreuses, souvent réduites à deux, ou mêmes nulles ; la mâchoire inférieure plus développée que la supérieure ; une nageoire dorsale. L'*hétérodon anarnak* est de très-petite taille ; son corps est allongé et noirâtre ; il habite les mers du Groenland ; sa chair passe pour purgative. L'*hétérodon de Hunter* atteint jusqu'à 7 mèt. de longueur ; un individu de cette dimension a été pêché dans la Tamise. L'*hétérodon de Dale* a le corps fusiforme et une longueur de 5 mèt.; il habite les mers d'Europe.

On connaît trois espèces fossiles d'*hétérodons ;* plusieurs auteurs en ont fait autant de genres distincts. Les *ziphins* ont les intermaxillaires inégaux, et sont caractérisés par une cavité considérable à la base du rostre, au fond de laquelle les narines communiquent en arrière, et que le vomer borde en avant. La seule espèce qui reste est le *ziphin cavirostris*, dont la fossilisation n'est pas établie d'une manière certaine. Les *dioplodons* ont une forte dent implantée de chaque côté de la mâchoire inférieure, au commencement du second tiers. Les *choneziphins* ont les intermaxillaires très-inégaux à la base du rostre et creusés en entonnoir; vers l'extrémité antérieure, ils deviennent symétriques, se joignent et forment une large cannelure saillante.

HÉTÉRODONTE adj. (é-té-ro-don-te — du préf. *hétéro*, et du gr. *odous*, *odontos*, dent). Hist. nat. Dont les dents ou les dentelures diffèrent les unes des autres.

— s. m. Ichthyol. Syn. de CESTRACION.

— s. f. Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des notodontes, et dont l'espèce type habite l'Europe centrale.

HÉTÉRODOXE adj. (é-té-ro-do-kse — du préf. *hétéro*, et du gr. *doxa*, opinion). Théol. Qui est contraire à la doctrine orthodoxe : *Doctrine* HÉTÉRODOXE. *Proposition* HÉTÉRODOXE. ‖ Qui professe des opinions contraires à l'orthodoxie : *Un écrivain* HÉTÉRODOXE. *Un docteur* HÉTÉRODOXE.

— Substantiv. Personne qui s'écarte de la foi orthodoxe : *Combattre les* HÉTÉRODOXES.

— **Syn. Hétérodoxe, hérétique.** V. HÉRÉTIQUE.

— **Antonyme.** Orthodoxe.

HÉTÉRODOXIE s. f. (é-té-ro-do-ksî — rad. *hétérodoxe*). Caractère de ce qui est hétérodoxe : *L'*HÉTÉRODOXIE *d'un livre, d'une proposition. Être convaincu d'*HÉTÉRODOXIE.

HÉTÉRODROME adj. (é-té-ro-drô-me — du préf. *hétéro*, et du gr. *dromos*, course). Mécan. Se dit d'un levier dans lequel le point d'appui est entre la puissance et la résistance, de façon que ces deux forces se meuvent en sens contraire.

HÉTÉRODYME s. m. (é-té-ro-di-me — contract. du préf. *hétéro*, et du gr. *didumos*, double). Tératol. Monstre double, produit par l'implantation d'une tête imparfaite sur l'épigastre d'un sujet.

HÉTÉROGAME adj. (é-té-ro-ga-me — du préf. *hétéro*, et du gr. *gamos*, mariage). Bot. Se dit des capitules des composées, quand ils portent des fleurs de deux sortes, hermaphrodites ou mâles au centre, femelles ou neutres à la circonférence.

HÉTÉROGAMIE s. f. (é-té-ro-ga-mî — rad. *hétérogame*). Bot. Etat des fleurs hétérogames.

— Entom. Syn. de POLYPHAGE.

HÉTÉROGASTRE adj. (é-té-ro-ga-stre — du préf. *hétéro*, et du gr. *gastêr*, ventre). Zool. Dont l'abdomen offre une conformation extraordinaire : *L'éripe* HÉTÉROGASTRE *habite Rio-Janeiro.*

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambix, formé aux dépens des callidies, et dont l'espèce type habite les îles de France et de la Réunion.

HÉTÉROGÈNE adj. (é-té-ro-jè-ne — du préf. *hétéro*, et du gr. *genos*, race). Qui est de nature différente ; qui est composé d'éléments dissemblables : *Un corps composé d'éléments* HÉTÉROGÈNES. *Un corps* HÉTÉROGÈNE.

— Fig. Dissemblable par sa nature ; impropre à servir pour former un tout harmonieux, régulier : *La nature crée des hommes d'Etat comme elle crée des poëtes, deux espèces de créatures très* HÉTÉROGÈNES, *mais qui sont également indispensables.* (H. Heine.)

— Gramm. Se dit des noms qui sont d'un genre au singulier et d'un autre au pluriel, comme *délice*, *orgue*, *amour*, ou qui ont plusieurs genres au même nombre, comme le mot *dies* (jour) en latin, et la plupart des noms d'animaux en grec.

— Arithm. *Nombre hétérogène*, Nombre composé d'entiers et de fractions.

— Physiq. *Lumière hétérogène*, Lumière composée de rayons qui subissent des réfractions différentes.

— **Antonyme.** Homogène.

HÉTÉROGÉNÉE s. f. (é-té-ro-jé-né — du préf. *hétéro*, et du gr. *genea*, race). Entom. Syn. de LIMACODE.

HÉTÉROGÉNÉITÉ s. f. (é-té-ro-jé-né-i-té — rad. *hétérogène*). Caractère des choses qui sont hétérogènes : *Il est douteux que la terre se saisisse de l'homme tout entier ; l'*HÉTÉROGÉNÉITÉ *des substances y mettrait probablement obstacle.* (Kératry.)

— **Antonyme.** Homogénéité.

HÉTÉROGÉNÈSE s. f. (é-té-ro-jé-nè-ze — du préf. *hétéro*, et du gr. *genesis*, naissance). Physiol. Anomalie qui porte sur la disposition, la couleur, le nombre des organes.

HÉTÉROGÉNIE s. f. (é-té-ro-jé-nî — du gr. *heteros*, différent; *genos*, race). Physiol. Génération spontanée, production d'un être organique par un être organique ou non, mais d'une nature autre que celle de l'être produit.

— **Encycl.** Les naturalistes appellent *homogénie* la production des animaux et des plantes par des êtres vivants semblables à eux. Le mot *hétérogénie* n'est pas, à parler rigoureusement, le synonyme exact de génération primordiale. Un physiologiste du plus haut mérite, M. Milne Edwards, a fait le premier remarquer qu'il s'applique à des choses qui pourraient être différentes et qu'il importe de ne pas confondre, à savoir : 1° la formation d'un être vivant par l'organisation spontanée de la matière brute ou de la matière morte, sans le secours ou l'influence d'aucun être vivant déjà existant, mode d'origine qu'on pourrait appeler, pour la commodité du langage, *agénésie* ; 2° la formation d'individus vivants par suite de la désassociation des parties qui, constituées par l'action vitale d'un animal ou d'une plante, et ayant participé à la puissance vitale de cet être, conserveraient la faculté de vivre et de se développer de façon à réaliser certaines formes organiques, après que celui-ci aurait été frappé de mort et son organisme détruit, mode de génération que l'on appelle *nécrogénie* ; 3° la formation d'êtres particuliers par l'action physiologique d'un organisme vivant, qui leur transmettrait le principe de la vie sans leur imprimer les caractères organiques qu'il possède lui-même ; l'être nouveau serait procréé, mais ne serait pas de la même nature que ses parents et représenterait une autre espèce. M. Milne Edwards a proposé, pour désigner cette descendance d'une souche étrangère, le terme de *xénogénie*. Dans les cas de naissance agénétique, soit que l'être nouveau se constituât de matières inorganiques, soit qu'il résultât de la transformation d'une substance organique, il ne recevrait le mouvement vital, le principe de la vie d'aucun être vivant ; la forme dont il serait animé appartiendrait tout entière à la matière dont il se compose, et serait une propriété inhérente à cette matière, propriété tantôt latente, tantôt active à la manière de l'affinité chimique et de la chaleur, se manifestant de telle ou telle manière, suivant les circonstances et les conditions dans lesquelles cette matière serait placée. Dans les autres hypothèses, la vie serait communiquée à la matière inerte par un être vivant ; mais, dans le cas de la nécrogénie, il y aurait discontinuité dans l'exercice de cette force acquise : ainsi, lorsque l'individu serait frappé de mort, la matière serait apte à contracter de nouvelles associations et à recevoir une existence nouvelle. Tels sont les problèmes contenus dans le cadre général de l'*hétérogénie.*

HÉTÉROGÉNISTE s. m. (é-té-ro-jé-ni-ste — rad. *hétérogénie*). Physiol. Partisan de l'hétérogénie.

HÉTÉROGRAPHE s. f. (é-té-ro-gra-fe — du préf. *hétéro*, et du gr. *graphê*, écriture). Bot. Syn. d'OPÉGRAPHE, genre de lichens.

HÉTÉROGYNE s. f. (é-té-ro-ji-ne — du préf. *hétéro*, et du gr. *gunê*, femelle). Entom. Genre d'insectes lépidoptères crépusculaires, qui habite l'Europe.

— s. f. pl. Famille d'insectes hyménoptères, de la section des porte-aiguillon, renfermant deux tribus, les formicaires et les mutillaires.

— **Encycl.** Les *hétérogynes* doivent leur nom générique aux différences notables qui existent entre les deux sexes. Le mâle, en effet, a les ailes bien développées, à demi transparentes, les antennes fortement pectinées, et l'abdomen terminé par deux crochets en forme de pinces qui se rejoignent par leurs pointes. Quant aux femelles, elles sont entièrement dépourvues d'ailes, et conservent les couleurs et presque la forme des chenilles, leurs métamorphoses se réduisant presque à de simples changements de peau. Ce genre comprend trois espèces, dont une, l'*hétérogyne padelle*, habite le midi de la France, et se rencontre jusque dans la Côte-d'Or. Ses mœurs sont très-curieuses et bien connues, grâce à de nombreuses observations.

La chenille de la femelle est cylindrique, légèrement atténuée aux extrémités, et un peu déprimée en dessous, avec des incisions bien marquées, ce qui lui donne un peu l'aspect d'un cloporte. Celle du mâle est beaucoup plus petite. La couleur générale est d'un jaune soufre grisâtre, et le corps est légèrement pubescent. Cette chenille vit sur les genêts ; elle file une coque mince, un peu transparente, entièrement composée de soie, d'un jaune pâle ou d'un blanc jaunâtre, ovoïde, assez molle, d'un tissu très-tenace, attachée le long de la tige de la plante qui a nourri la chenille. La coque du mâle est beaucoup plus petite. La chrysalide de celui-ci, d'un brun noir luisant, est pointue à sa partie postérieure ; celle de la femelle constitue une sorte de sac assez allongé, cylindrique, obtus et arrondi aux deux bouts, formé par une pellicule mince, transparente au sommet, de manière à laisser voir le corps de l'insecte, plus grosse et brunâtre sur l'abdomen.

La partie qui correspond à la tête offre une espèce de petite soupape, qui s'ouvre pardevant lorsque la femelle veut sortir; dès que celle-ci est éclose, elle sort de la chrysalide, en poussant avec la tête la soupape, tandis que le reste de l'enveloppe retombe en petits lambeaux.

« Pour s'accoupler, dit M. E. Desmarest, la femelle sort entièrement du cocon et de la chrysalide, et se tient accrochée par derrière à l'orifice de cette dernière ; penchée la tête en bas sur le cocon, dans lequel la chrysalide est demeurée presque tout entière, elle attend qu'un mâle arrive. L'accouplement dure à peu près une demi-heure. Dès que la femelle sent qu'elle est fécondée, elle force le mâle à l'abandonner, en contractant les anneaux de son abdomen ; puis elle rentre en fort peu de temps dans sa chrysalide, et laisse retomber la soupape sur sa tête. Si on vient à la toucher, elle se retire, même avant l'accouplement, dans cette singulière chrysalide, dont elle ressort au bout de quelque temps. Après l'acte de la fécondation, renfermée dans ce qui va lui servir de tombe et qui sera le berceau de sa postérité, elle ne tarde pas à y pondre une grande quantité d'œufs, qui sont eux-mêmes fort remarquables ; ces œufs sont jaunâtres et liés entre eux par une humeur visqueuse, qui les réunit en un chapelet à grains serrés, et leur donne un aspect si étrange, qu'on les prendrait pour un espèce de cordon. »

M. de Graslin a observé encore une autre particularité fort curieuse. Les petites chenilles naissent peu de temps après la ponte, mais elles ne sortent pas du cocon aussitôt après leur naissance. Dès qu'elles sont écloses au fond du sac formé par la chrysalide, et dans lequel tout l'abdomen de la femelle s'était en quelque sorte fondu en œufs, elles se nourrissent de la matière visqueuse qui attachait ces œufs, ainsi que de ce qui reste de la partie supérieure du corps de la mère. Si, peu de temps après la ponte, on ouvre la chrysalide, on est surpris d'y trouver les jeunes chenilles déjà près de subir leur première mue ; celle-ci arrivée, elles percent la chrysalide et le cocon, et se répandent sur les végétaux destinés à les nourrir.

L'*hétérogyne paradoxe* habite l'Espagne, notamment les environs de Grenade ; elle paraît, suivant l'altitude, en août ou septembre ; le mâle recherche la femelle en plein jour.

HÉTÉROLÉPIS s. m. (é-té-ro-lé-piss — du préf. *hétéro*, et du gr. *lepis*, écaille). Erpét. Section du genre stellion.

— Bot. Genre d'arbustes, de la famille des composées, tribu des carduacées, dont l'espèce type croît au Cap de Bonne-Espérance.

HÉTÉROLOBE adj. (é-té-ro-lo-be — du préf. *hétéro*, et de *lobe*). Hist. nat. Qui se divise en lobes inégaux.

HÉTÉROLOGUE adj. (é-té-ro-lo-ghe — du préf. *hétéro*, et du gr. *logos*, discours). Chim. Se dit des corps différents résultant de la combinaison des mêmes corps.

— **Encycl.** Tous les corps auxquels l'alcool ordinaire peut donner naissance : l'éthylène,

$$C^4H^4 = C^4H^6O^2 - H^2O^2 ;$$

l'hydrure d'éthylène,

$$C^4H^6 = C^4H^6O^2 - O^2 ;$$

l'aldéhyde,

$$C^4H^4O^2 = C^4H^6O^2 - H^2 ;$$

l'acide acétique,

$$C^4H^4O^4 = C^4H^6O^2 - H^2 + O^2,$$

sont des corps *hétérologues*. De même, tous les corps auxquels l'alcool amylique peut donner naissance sont encore des corps *hétérologues*, susceptibles de se transformer les uns dans les autres.

Gerhardt a nommé *séries hétérologues* les groupes de corps dissemblables qui peuvent ainsi s'engendrer réciproquement. V. HOMOLOGUES et SÉRIES ORGANIQUES.

HÉTÉROMÈLE s. m. (é-té-ro-mè-le — du préf. *hétéro*, et du gr. *melos*, membre). Erpét. Genre de reptiles sauriens, voisins des seps, et dont l'espèce type habite l'Algérie.

HÉTÉROMÈRE adj. (é-té-ro-mè-re — du préf. *hétéro*, et du gr. *meros*, partie). Entom. Se dit des insectes coléoptères qui ont cinq articles aux tarses des deux paires de pattes antérieures, et quatre seulement aux tarses postérieurs.

— s. m. pl. Deuxième division de l'ordre des coléoptères, comprenant les familles qui présentent le caractère indiqué ci-dessus, savoir : les mélasomes, les taxicornes, les sténélytres et les trachilides.

HÉTÉROMÈTRE s. m. (é-té-ro-mè-tre — du préf. *hétéro*, et du gr. *metron*, mesure). Arachn. Genre d'arachnides, voisin des scorpions.

HÉTÉROMITE s. f. (é-té-ro-mi-te — du préf. *hétéro*, et du gr. *mitos*, fil). Infus. Genre d'infusoires, de la famille des monadiens.

HÉTÉROMORPHE adj. (é-té-ro-mor-fe — du préf. *hétéro*, et du gr. *morphê*, forme). Hist. nat. Dont les formes présentent des différences.

— Chim. Se dit des substances susceptibles d'hétéromorphie.

— s. f. Entom. Syn. de DRÉPANE.

— Bot. Syn. d'HÉTÉROLÉPIS, genre de composées.

— s. m. pl. Zooph. Syn. de SPONGIAIRES et d'AMORPHES.

— **Encycl.** Pathol. Les physiologistes de la plupart de nos écoles modernes ont déclaré *hétéromorphes* les éléments anatomiques de structure de plusieurs productions morbides; la matière purulente, la matière tuberculeuse et le tissu cancéreux, par exemple, sont regardés comme les principaux représentants de l'hétéromorphie. Ces physiologistes, en proclamant l'hétéromorphie des productions morbides spéciales, entendaient sans doute que les éléments qui les constituaient étaient de nature tout à fait distincte, sans analogues dans l'organisme sain, et que le mot *hétéromorphe* servirait à désigner ces tissus pathologiques de nature spéciale par opposition aux tissus normaux. De là à conclure que les productions *hétéromorphes* prenaient leur origine en dehors de l'organisme, il n'y avait qu'un pas, et ce pas ne manqua pas d'être fait ; on proclama l'hétérogénie des productions pathologiques *hétéromorphes*, et on en vint à les regarder comme une sorte de prolifération virulente, et à conclure à leur contagion par voie d'inoculation, comme il en est des virus. Les corps savants, la presse médicale de tous les pays retentirent du bruit des controverses qui s'élevèrent autour de cette curieuse question, et, pour n'en citer qu'un exemple, nous rappellerons les fameuses discussions qui surgirent au sein de l'Académie de médecine de Paris, en 1854, au sujet de la cellule cancéreuse, et, en 1868, au sujet de la genèse tuberculeuse. Les histologistes continuent cependant à se partager d'opinion sur la question litigieuse de l'hétéromorphie, et, à l'heure qu'il est, il nous serait même impossible de savoir de quel côté se trouve (à défaut d'une unanimité qu'il est impossible d'espérer) une majorité au moins respectable. Nous ne pouvons qu'exposer en peu de mots l'état de la question, et le terrain sur lequel repose la discussion encore pendante.

Le parasitisme mis à part, beaucoup de pathologistes éminents de ce siècle s'attachèrent à l'idée que certaines productions morbides renfermaient des éléments étrangers à l'organisme, tout particuliers dans leur nature, non générés, en un mot hétérologues ; on pouvait même, à l'aide du microscope, les reconnaître à leur forme spéciale, et l'hétérologie se compliquait et s'affirmait en même temps de l'hétéromorphie. Les élèves de Bichat, Dupuytren, Laënnec, Cruveilhier, Lobstein, qui partagea les tumeurs en deux groupes, celui des homœoplasies et celui des hétéroplasies, sont les plus fervents adeptes de la doctrine des *hétéromorphes ;* Meckel se rattacha à la même opinion, que partagèrent les micrographes de l'école moderne, MM. Lebert, Ch. Robin, etc. On espérait démontrer d'une manière irréfragable l'hétéromorphie du cancer, du tubercule, etc. ; on regardait comme probable que la chimie y découvrirait quelque substance spéciale, une carcinomatine, par exemple, dans le cancer, une pyoïne dans le pus, etc. Puis, quand il fallut renoncer à cette espérance, on crut voir que le microscope résoudrait la question, et que les éléments hétérologues se distingueraient par leur forme ; ce fut à ce moment qu'on parla si haut de la cellule cancéreuse. Suivant cette doctrine, une production pathologique est composée d'éléments distincts, étrangers à ceux de l'organisme, différant des autres éléments anatomiques comme un être vivant diffère d'un autre être d'espèce différente.

Mais la doctrine de l'hétéromorphie ne fut pas universellement acceptée. Broussais (il était en cela conséquent avec ses principes) ne put l'admettre ; Carl Wenzel, John Burns, Wirchow, Vogel, Velpeau, Bennett, Forster, et bien d'autres histologistes étrangers, se rangèrent à une opinion tout opposée. N'est-il pas vrai, en effet, que toute tumeur ou production déclarée *hétéromorphe* provient du corps ; qu'elle est une partie de lui-même, en communication vasculaire avec lui, alimentée par lui ? Est-il présumable que l'organisme puisse produire des éléments étrangers à lui-même ? Pas plus, sans doute, qu'un chou ne peut produire des noyaux de cerises, ou un cerisier des noix. Il n'y a, suivant les adversaires de l'hétéromorphie, que des tissus analogues à

ceux du corps qui soient susceptibles de se développer dans le corps; la seule chose qui puisse faire établir une différence entre les productions pathologiques, au point de vue de leur forme élémentaire, c'est que tantôt la production est de même nature que le tissu environnant, tantôt elle est de nature différente. Ainsi, dans le premier cas, supposons du tissu cellulaire graisseux se développant au sein même du tissu cellulaire graisseux : il y aura hyperplasie ou hypertrophie; dans un autre cas, supposons ce même tissu graisseux se développant au sein du tissu musculaire : il y aura hétéroplasie. Le seul point pour lequel les productions du second genre diffèrent de celles du premier, c'est (si l'on peut s'exprimer ainsi) par l'erreur de lieu; il y a homœotopie dans le premier cas, hétérotopie dans le second.

Mais aux affirmations des micrographes il fallait opposer des faits d'observation; tant que la démonstration contraire ne leur était pas présentée, ils soutenaient et devaient soutenir la spécificité des tissus morbides. Deux fois la question fut posée devant les corps savants, une première fois au sujet du cancer, plus tard à propos du tubercule. A l'égard du cancer, il semble que la question soit vidée. En effet, on a vu et retrouvé la cellule cancéreuse au sein des tissus normaux; elle est identique à la cellule épithéliale qui tapisse le bassinet et les calices du rein; elle y ressemble à ce point que les plus habiles histologistes ne sauraient l'en distinguer. Ainsi, lorsque la cellule prétendue cancéreuse se développe au sein d'un tissu, ce n'est qu'une hétérotopie ou erreur de lieu; il est juste d'avouer qu'au point de vue pratique l'hétérotopie n'est pas sans importance; car, tandis que les tumeurs homœoplasiques sont généralement bénignes, les tumeurs hétéroplasiques sont malignes à des degrés divers.

L'opinion que nous venons d'exprimer était généralement adoptée au sujet du cancer, lorsque la question se représenta devant les corps savants, cette fois à propos de la phthisie tuberculeuse. Au congrès international de 1867, M. Villemin, physiologiste alors peu connu, fit présenter le résumé de ses expériences sur l'inoculation de la phthisie pulmonaire; il avait soin, d'ailleurs, d'en tirer cette conséquence, que la matière tuberculeuse inoculable, susceptible de se multiplier et de proliférer au sein d'un organisme vivant, avait toutes les allures d'un virus et revêtait, comme ce dernier, la propriété de se propager par voie de contagion directe. Au sein de l'Académie de médecine, durant de longs mois, la question fut soumise à un examen approfondi; mais les plus éminents pathologistes furent d'avis que la spécificité virulente du tubercule était loin d'être démontrée par l'expérimentation, et l'hétéromorphie devait encore être battue sur ce point.

Ce qui est évident, et ce que l'expérience a démontré au même titre, c'est que l'inoculation du pus peut produire du tubercule, et l'inoculation du tubercule, la pyohémie; ce qui est encore admis, c'est que l'inoculation de substances fort diverses, de produits morbides de toute nature, produit les accidents les plus variés, et souvent très-peu en rapport avec la nature de la substance inoculée, qui est tantôt du pus, tantôt des détritus de tumeur, des fluides altérés diversement, du sang, des crachats, etc., etc. Voilà, du moins, ce qui résulte des expériences de MM. Lebert, Empis, et de tant d'autres. De là devait découler nécessairement une appréciation des faits invoqués par M. Villemin toute différente de celle qu'il avait conçue. Pour M. Chauffart, qui prit, avec une certaine autorité, la parole dans cette fameuse discussion, la matière tuberculeuse introduite dans les tissus y constitue un néoplasme dont la production sur place est éminemment facilitée, car il trouve les éléments de sa constitution dans les ganglions lymphatiques. « De cette introduction il ne résulte, dit-il, qu'un travail local, et les proliférations qui le suivent ne dépendent que d'une fécondation secondaire du tissu plasmatique et des éléments lymphatiques. » Pour Wirchow, la matière tuberculeuse n'est plus même le produit d'une métamorphose, c'est un simple produit de l'inflammation chronique. Pour M. Jules Guérin, la matière tuberculeuse inoculée se porte au poumon, comme le fait toute substance étrangère à l'organisme et inassimilable, et elle y altère, par proximité, les tissus voisins; pour M. Bouillaud, enfin, elle y vient former un foyer d'infection qui, bien loin de présenter quelque chose de spécifique, agit sur les tissus de l'organisme comme les foyers purulents produits par de simples traumatismes. On ne saurait être plus rigoureux, et dénier d'une manière plus formelle à la matière tuberculeuse les propriétés virulentes dont les partisans de l'hétéromorphie prétendaient la doter; nous devons dire que la question ne peut être regardée comme absolument vidée, et que de nouvelles expériences doivent nécessairement l'éclairer un jour et préparer une solution définitive.

Si l'origine des productions dites *hétéromorphes* constitue dans la science un point discutable, il n'y a guère plus d'accord sur le mode de propagation et d'évolution de ces productions anomales, et la physiologie pathologique de l'hétéromorphie n'est pas encore sortie du domaine d'une controverse ardente et souvent passionnée. Entrer dans de plus longs détails à ce sujet serait sortir du cadre qui nous est tracé; il nous suffira de dire que, d'après les pathologistes les plus accrédités de l'école de Paris, les tissus *hétéromorphes* naissent sur place et ne sont qu'un produit de la transformation métamorphique des éléments épanchés du plasma. Ainsi, le pus se forme des leucocyctes, qui ne sont eux-mêmes qu'un résidu de l'exsudation séreuse ou séro-fibrineuse inflammatoire; les cellules cancéreuses apparaissent de même au sein d'un épanchement séreux primitif qui leur sert de gangue, et le tubercule, enfin, se développe aux dépens des éléments lymphatiques s'altérant au contact d'un néoplasme *hétéromorphe*, ou peut-être de toute matière étrangère et inassimilable.

HÉTÉROMORPHIE s. f. (é-té-ro-mor-fî — rad. *hétéromorphe*). Chim. Mot proposé par Delafosse pour remplacer celui de POLYMORPHISME.

— Pathol. Système qui attribue les diverses affections à des éléments morbides distincts. V. HÉTÉROMORPHE.

HÉTÉROMORPHISME s. m. (é-té-ro-mor-fi-sme — rad. *hétéromorphe*). Caractère de ce qui est hétéromorphe.

HÉTÉROMORPHITE s. f. (é-té-ro-mor-fi-te — du préf. *hétéro*, et du gr. *morphê*, forme). Minér. Nom donné par Rammelsberg à un sulfure d'antimoine naturel qui se présente sous une forme différente de la stibine, avec laquelle ce minéral a d'abord été confondu. Syn. de PLUMOSITE.

HÉTÉROMYS s. m. (é-té-ro-miss — du préf. *hétéro*, et du gr. *mus*, rat). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, formé aux dépens des hamsters, et dont l'espèce type habite l'île de la Trinité : *Les* HÉTÉROMYS, *par leur forme extérieure, ont beaucoup de rapports avec les échimys.* (E. Desmarest.)

— **Encycl.** Ce genre a pour type le hamster anomal. Il se rapproche en effet des hamsters par ses abajoues et par l'habitude de ramasser des provisions; toutefois, ces abajoues ressemblent moins, quant à leur mode de formation, à celles des hamsters qu'à la poche abdominale des sarigues; elles sont tapissées de quelques poils à l'intérieur. Pour la forme générale, les *hétéromys* se rapprochent beaucoup des échimys; leur corps est couvert de piquants, plus forts sur le dos que partout ailleurs. L'*hétéromys* anomal a le port et la taille du rat commun; il habite l'île de la Trinité.

HÉTÉROMYZE s. f. (é-té-ro-mi-ze — du préf. *hétéro*, et du gr. *muia*, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la tribu des mouches, comprenant une dizaine d'espèces, dont la plupart habitent l'Europe.

HÉTÉRONÈME s. f. (é-té-ro-nè-me — du préf. *hétéro*, et du gr. *nêma*, fil). Infus. Genre d'infusoires, de la famille des engléniens, voisin des anisonèmes, et dont l'espèce type se trouve dans l'eau de mer longtemps conservée : *Les* HÉTÉRONÈMES *se distinguent surtout par la présence d'un tégument contractile, obliquement strié.* (E. Desmarest.)

HÉTÉRONÈVRE s. f. (é-té-ro-nè-vre — du préf. *hétéro*, et du gr. *neuron*, nervure). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la tribu des mouches, comprenant deux espèces qui habitent l'Europe : *Les* HÉTÉRONÈVRES *vivent dans les herbes.* (Duponchel.)

HÉTÉRONOME adj. (é-té-ro-nô-me — du préf. *hétéro*, et du gr. *nomos*, loi). Minér. Se dit de certains cristaux dont le signe indique des lois de décroissement qui ne se retrouvent dans aucune autre espèce connue.

— s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des mélastomacées, tribu des rhexiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

HÉTÉRONOMIE s. f. (é-té-ro-no-mî — du préf. *hétéro*, et du gr. *nomos*, loi). Philos. Puissance des lois naturelles exercée sur notre âme avec une sorte de violence, dans le système de Kant.

— **Encycl.** Ce mot *hétéronomie* est d'un usage fréquent en morale, de même que son contraire, *autonomie*, depuis que Kant a écrit la *Critique de la raison pratique.* Le caractère essentiel de la loi morale, selon le philosophe de Kœnigsberg, ce à quoi elle se fait reconnaître, c'est qu'elle fonde l'autonomie de la volonté, et tout principe qui constitue la volonté dans un état d'*hétéronomie*, c'est-à-dire de soumission à une loi étrangère, ne peut être un principe vraiment moral. On peut chercher d'abord la loi de la volonté dans la satisfaction de nos tendances sensibles, de nos intérêts personnels; voyons si en agissant ainsi la volonté n'abdique pas son autonomie. Obéir aux tendances égoïstes de notre nature, c'est, nous dira-t-on, obéir à soi-même, puisque ces tendances sont en nous, sont nous-mêmes en un certain sens; il n'y a donc pas *hétéronomie* de la volonté. Mais, dirons-nous à notre tour, ces tendances, ces instincts, ces appétits, ne sont que la superficie de nous-mêmes; ils sont l'intermédiaire entre nous et le monde, et ils appartiennent au monde autant qu'à nous; ils ont leur racine dans notre nature sensible, ils viennent s'épanouir au dehors. Le vrai nous-mêmes, c'est la volonté. Or, quand la volonté, quand l'esprit obéit à l'impulsion de ces appétits, il subit une loi qu'il ne s'est pas donnée, il abdique son indépendance pour se faire esclave de la nature; la volonté sort d'elle-même pour se mettre à la merci du monde extérieur, dont dépend la satisfaction de nos appétits. Il y a donc *hétéronomie.*

Placerons-nous la loi morale dans la force des tendances sympathiques qui nous portent à aimer nos semblables? Non; car, par la sympathie et l'amour, nous sortons complétement de nous-mêmes, nous abdiquons entièrement notre personnalité, nous l'anéantissons devant la personnalité d'autrui; et puis, obéir aux sentiments sympathiques de notre nature, et faire de cette obéissance la loi de notre être, c'est encore plus que précédemment sortir de soi-même, puisque de pareils sentiments ne se commandent pas et se produisent souvent malgré nous, grâce à des circonstances extérieures accidentelles. Nous n'avons donc pas encore trouvé la loi de la volonté; là, comme plus haut, il y aurait *hétéronomie.*

Cherchons ailleurs. Si nous considérons l'accomplissement de la destinée d'un être comme un objet de connaissance pour une intelligence en général, l'accomplissement de notre destinée individuelle ne doit pas avoir plus de prix à nos yeux que celui de toutes les autres destinées, car toutes ont la même valeur objective. Le but de nos actions deviendrait ainsi le développement de toutes les destinées réalisables. Dès lors, ce ne serait plus notre perfection, mais la perfection universelle qui deviendrait notre but. Y travailler, voilà toute la loi morale. Mais cette loi vient encore du dehors, puisqu'elle tend à la réalisation d'un ordre conçu comme existant en dehors de nous.

Essayons d'une seconde interprétation objective de notre principe. Il n'est pas évident que notre destinée ne résulte que de notre nature, et que, pour la réaliser, nous n'ayons qu'à réfléchir sur nous-mêmes et sur nos facultés. On peut supposer qu'elle nous est imposée du dehors par l'être qui nous a créés. Il faudra alors cesser de demander à la conscience le moyen de connaître cette destinée; il faudra que cet être qui dispose de nous nous fasse connaître ce qu'il exige de nous par une révélation. C'est alors la volonté divine qui constituera la loi morale, et une révélation qui nous la manifestera; et la morale, au lieu d'être une science *sui juris*, sera une dépendance de la théologie. La loi des actions humaines sera d'accomplir la volonté divine. Pour savoir si une telle loi est obligatoire, laissons de côté les considérations ordinaires et demandons-nous si elle fonde l'autonomie de la volonté. A coup sûr, aucune loi ne peut être plus extérieure à la volonté que celle qui émanerait ainsi d'une volonté supérieure à la nôtre, mais arbitraire; à coup sûr, jamais la volonté ne serait plus hétéronome qu'en obéissant à cette loi. Ce n'est donc pas la loi véritable.

Mais où donc pourra-t-on trouver une loi qui fonde l'autonomie de la volonté et ne la soumette pas à des ordres étrangers? Voici la solution proposée par le philosophe de Kœnigsberg.

On doit reconnaître dans l'homme l'existence de deux natures et de deux destinées. Nous avons conscience de nous, tels que nous fait le monde extérieur. Dans ce cas, nous sommes soumis à la loi du temps. Mais sous cette nature extérieure, en quelque sorte, on trouve une nature plus intime. Nous avons conscience de nous, pris absolument, isolés par la réflexion de toutes nos déterminations. Nous nous voyons tels que nous serions si le monde extérieur n'existait pas. A ce dernier point de vue, notre existence est soustraite à la condition du temps; existence immobile, elle peut renfermer tout le bonheur et toute la perfection possibles. Elle a une valeur absolue; l'autre existence, au contraire, n'a qu'une valeur relative, à titre d'existence phénoménale.

Or, nos actes de la vie phénoménale peuvent revêtir cette valeur absolue, en symbolisant la vie réelle. Dans ce cas, comme dit Kant, l'*homme noumène* oblige l'*homme phénomène.* L'homme noumène est l'unité; l'homme phénomène, qui est multiplicité, devra, pour symboliser le premier, mettre dans la multiplicité de ses actes l'harmonie, qui est le symbole de l'unité. Harmonie entre ses différentes facultés, voilà l'unité dans l'individu. Pour la morale sociale, faire disparaître les différences des personnes, mettre autrui à sa place et se mettre à la place d'autrui; faire à autrui ce qu'on voudrait qui nous fût fait, telle est la loi. En obéissant à une pareille loi, la volonté n'est pas hétéronome. Avec une telle morale, c'est vraiment l'homme qui fait la loi à l'homme.

Parmi nos lecteurs, plusieurs sans doute se diront que mettre autrui à sa place et se mettre à la place d'autrui, c'est exactement la même chose que prendre pour but le développement le plus complet de toutes les destinées humaines, et, puisque déjà on a rejeté ce but comme entaché d'*hétéronomie,* il leur semblera que la solution donnée par Kant au problème moral est loin d'être satisfaisante. Ils se demanderont aussi comment notre esprit, qui ne connaît que les phénomènes, d'après Kant, devient tout à coup capable de connaître tous les hommes comme noumènes. Enfin, nos lecteurs seront peut-être tentés de considérer comme chimérique cette existence immobile que le philosophe allemand attribue à l'homme noumène. Heureusement la morale peut se passer, comme science, de toutes ces distinctions entre l'autonomie et l'*hétéronomie* de la volonté, entre l'homme phénomène et l'homme noumène. Mais ce n'est pas ici le lieu d'exposer les vrais fondements de la morale.

HÉTÉRONOTE s. m. (é-té-ro-no-te — du préf. *hétéro*, et du gr. *notos*, dos). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des membraciens, comprenant deux espèces qui vivent au Brésil.

HÉTÉRONYME adj. (é-té-ro-ni-me — du préf. *hétéro*, et du gr. *onuma*, nom). Se dit d'un ouvrage publié sous le nom d'autrui, d'un auteur qui a écrit sous le nom d'une autre personne : *Ouvrage* HÉTÉRONYME. *Ecrivain* HÉTÉRONYME.

HÉTÉRONYQUE s. m. (é-té-ro-ni-ke — du préf. *hétéro*. et du gr. *onux*, ongle). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant quinze espèces, la plupart africaines.

HÉTÉRONYTARSE s. m. (é-té-ro-ni-tar-se — du préf. *hétéro*, et du gr. *onux*, ongle; *tarsos*, tarse). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des mantiens, dont l'espèce type habite l'Egypte.

HÉTÉRONYX s. m. (é-té-ro-niks — du préf. *hétéro*, et du gr. *onux*, ongle). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'unique espèce habite l'Australie.

HÉTÉROPAGE adj. (é-té-ro-pa-je — du préf. *hétéro*, et du gr. *pageis*, fixé). Tératol. Monstre double, dont le sujet accessoire, ayant une tête distincte, est implanté sur la face antérieure du corps du sujet principal.

HÉTÉROPALPE s. m. (é-té-ro-pal-pe — du préf. *hétéro*, et de *palpe*). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des leptures, dont l'espèce type habite la Guyane.

HÉTÉROPAPPE s. m. (é-té-ro-pa-pe — du préf. *hétéro*, et du gr. *pappos*, aigrette). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Japon.

HÉTÉROPATHIE s. f. (é-té-ro-pa-tî — du préf. *hétéro*, et du gr. *pathos*, souffrance). Méd. Mode de traitement dans lequel on se propose de détruire le mal en produisant un mal différent.

HÉTÉROPE s. m. (é-té-ro-pe — du préf. *hétéro*, et du gr. *pous*, pied). Mamm. Genre de mammifères marsupiaux, formé aux dépens des kanguroos, et dont l'unique espèce habite l'Australie : *L'*HÉTÉROPE *à gorge blanche marche plutôt qu'il ne saute.* (E. Desmarest.)

— Erpét. Section du genre scinque.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des élatérides, formé aux dépens des taupins, et comprenant deux espèces qui vivent au Brésil. ‖ Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes, tribu des diapériales, dont l'espèce type habite le Pérou. ‖ Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant une seule espèce qui habite le Sénégal.

— **Encycl.** Mamm. Les *hétéropes* se distinguent des kanguroos par des jambes de médiocre longueur; des tarses courts et épais, couverts de poils touffus, à surface plantaire largement dénudée, présentant de nombreuses papilles aplaties, noires et cornées; le troisième et le quatrième orteil non emboîté par les ongles, qui sont petits, courts, obtus et légèrement courbes. Ils diffèrent encore des kanguroos en ce qu'ils marchent plutôt qu'ils ne sautent. Ces animaux habitent l'Australie. La seule espèce bien connue jusqu'à ce jour est l'*hétérope* à gorge blanche. Cet animal a la tête marquée d'une ligne brune longitudinale; les joues blanchâtres; les oreilles noires en dehors, jaunes en dedans; la gorge blanche; le cou et le dos gris; la poitrine et le ventre roux; les fesses d'un fauve rougeâtre. On le trouve dans les montagnes qui sont au sud-ouest de Sidney.

HÉTÉROPÉTALE adj. (é-té-ro-pé-ta-le — du préf. *hétéro*, et de *pétale*). Bot. Se dit des fleurs dont les pétales diffèrent entre eux.

HÉTÉROPHAGE s. f. (é-té-ro-fa-je — du préf. *hétéro*, et du gr. *phagô*, je mange). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes, comprenant une dizaine d'espèces répandues dans les régions les plus diverses du globe.

HÉTÉROPHANE s. f. (é-té-ro-fa-ne — du préf. *hétéro*, et du gr. *phanos*, brillant). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, formé aux dépens des cétoines, et comprenant deux espèces qui habitent Madagascar.

HÉTÉROPHLEGMASIQUE adj. (é-té-ro-flè-gma-zi-ke — du préf. *hétéro*, et de *phlegmasie*). Méd. Se dit des substances que l'on sup-

pose propres à produire une irritation qui en détruit une autre.

HÉTÉROPHYLLE adj. (é-té-ro-fi-le — du préf. *hétéro*, et du gr. *phullon*, feuille). Bot. Se dit des plantes dont les feuilles ou les folioles diffèrent entre elles : *On trouve des plantes* HÉTÉROPHYLLES *en fort grand nombre dans les îles volcaniques de formation récente.* (Lemaire.)

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes, dont l'espèce type habite Madagascar.

— Bot. Syn. de BYTTNÉRIE, genre type des byttnériacées.

— **Encycl.** Bot. La feuille étant un organe très-sujet à varier dans sa forme, sa dimension ou ses autres caractères, on peut dire qu'il n'est pas un seul végétal qui ne soit plus ou moins *hétérophylle.* On réserve néanmoins ce nom pour les espèces dont les feuilles présentent des différences notables et constantes. Comme exemples connus depuis longtemps, nous citerons le mûrier à papier ou broussonétie, le lierre, le lilas de Perse, dont les feuilles sont tantôt entières ou presque entières, tantôt plus ou moins profondément lobées ou découpées. Le nombre des espèces *hétérophylles* s'est beaucoup accru aujourd'hui, et plusieurs sont recherchées dans les plantations d'ornement, à cause de l'étrangeté de leur port et de leur feuillage. En général, dans les plantes qui ont des feuilles radicales très-développées, ces feuilles diffèrent beaucoup de celles qui croissent sur la tige. Les feuilles des plantes aquatiques ont des formes très-diverses, suivant qu'elles sont inondées, flottantes ou émergées ; on peut citer la renoncule aquatique, l'alisma ou plantain d'eau, etc. Des causes particulières peuvent rendre les plantes *hétérophylles*; tels sont la dégénérescence des pétioles communs et l'avortement des folioles dans plusieurs espèces de mimosas et d'oxalides. On a remarqué aussi beaucoup de plantes *hétérophylles* dans les formations volcaniques récentes.

HÉTÉROPHYLLIE s. f. (é-té-ro-fil-lî — rad. *hétérophylle*). Bot. Caractère des végétaux hétérophylles.

HÉTÉROPLASIE s. f. (é-té-ro-pla-zî — du préf. *hétéro*, et du gr. *plasis*, action de faire). Pathol. Formation de produits anomaux.

HÉTÉROPLASME s. m. (é-té-ro-pla-sme — du préf. *hétéro*, et du gr. *plasma*, formation). Pathol. Substance anomale qui se produit dans l'économie.

HÉTÉROPLASTIQUE adj. (é-té-ro-plasti-ke — du préf. *hétéro*, et du gr. *plassô*, je forme). Méd. Se dit des médicaments qui changent l'état des solides et des liquides : *Les toniques, les purgatifs, les excitants, les calmants sont des remèdes* HÉTÉROPLASTIQUES.

— s. m. Remède hétéroplastique : *Les* HÉTÉROPLASTIQUES.

HÉTÉROPODE adj. (é-té-ro-po-de — du préf. *hétéro*, et du gr. *pous, podos*, pied). Zool. Dont les pieds sont différents les uns des autres.

— s. m. Ornith. Section du genre bécasseau.

— s. m. pl. Crust. Syn. d'ASELLOTES, famille de crustacés isopodes.

— Moll. Ordre de mollusques, comprenant ceux qui ont le pied comprimé ou une nageoire mince et verticale, comme les carinaires, les firoles, etc.

— **Encycl.** Moll. Les *hétéropodes* ou *nucléobranches* sont des mollusques dont l'animal est muni d'un pied comprimé en forme de nageoire, avec une ventouse à son bord supérieur; les branchies sont disposées en peigne; les deux sexes sont réunis sur le même individu. La coquille, quand elle existe, est spirale, vitrée, très-fragile, à ouverture très-grande, quelquefois munie d'un opercule. Ce sont des mollusques pélagiens que l'on rencontre souvent à la surface de l'eau dans les temps calmes, nageant dans une position renversée à l'aide de leur pied comprimé en nageoire. Ils ne rampent jamais, mais ils ont la faculté de se fixer aux corps flottants seuls, en épanouissant sur eux la ventouse de leur nageoire ventrale, et faisant au même instant le vide. Les coquilles de ces mollusques sont toujours fort recherchées dans les collections, à cause de leur élégance et surtout de leur extrême rareté, qui tient principalement à ce que, ces coquilles habitant pour la plupart les pays chauds, et étant d'ailleurs très-fragiles, il est toujours très-difficile de se les procurer en bon état. Cet ordre renferme un petit nombre de genres, groupés en deux tribus : les *atlantides* et les *firolides.*

HÉTÉROPOGON s. m. (é-té-ro-po-gon — du préf. *hétéro*, et du gr. *pôgôn*, barbe). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées.

HÉTÉROPORE s. f. (é-té-ro-po-re — du préf. *hétéro*, et de *pore*). Zooph. Genre de polypiers zoanthaires pierreux, formé aux dépens des cériopores, caractérisé surtout par des cellules de grandeurs très-différentes et ne renfermant que des espèces fossiles propres aux terrains crétacés.

HÉTÉROPS s. m. (é-té-rops — du préf. *hétéro*, et du gr. *ôps*, œil, face). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambyx, dont l'espèce type habite Cuba.

HÉTÉROPSIDE adj. (é-té-rop-si-de — du préf. *hétéro*, et du gr. *opsis*, aspect). Qui se présente sous un aspect propre à déguiser ses véritables caractères : *Parmi les substances* HÉTÉROPSIDES, *c'est-à-dire d'un aspect généralement lithoïde, il y en a seulement dix ou douze qui constituent à elles seules la majeure partie des roches.* (Dict. des conn. utiles.)

HÉTÉROPTÈRE adj. (é-té-ro-ptè-re — du préf. *hétéro*, et du gr. *pteron*, aile). Zool. Qui a les ailes ou les nageoires dissemblables.

— s. f. Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, formé aux dépens des hespéries. ‖ Genre d'insectes diptères brachocères, de la tribu des mouches, dont l'espèce type habite la Suède.

— s. m. pl. Division de l'ordre des insectes hémiptères, comprenant ceux chez lesquels les ailes antérieures diffèrent des autres. V. HÉMIPTÈRES.

— **Encycl.** Entom. Les *hétéroptères* sont caractérisés par leur bec, qui a son origine sur le front même; par leur prothorax, plus grand que les deux autres segments du thorax, et surtout par leurs élytres, qui sont coriaces dans leur moitié antérieure et transparents dans le reste de leur étendue. Toutefois, ces caractères, le dernier surtout, n'ont qu'une importance secondaire, et manquent même de constance. Il n'y a donc pas lieu de considérer les *hétéroptères* comme devant former un ordre particulier, ainsi que l'ont proposé divers auteurs. Ce groupe se divise en quatre familles, savoir : les *lygéens*, les *népiens*, les *réduviens* et les *scutellériens.* Parmi les nombreux genres qu'il renferme, on distingue surtout les punaises et leurs nombreuses divisions, particulièrement les réduves ou punaises des lits, les pentatomes ou punaises des bois, puis encore les nèpes ou punaises d'eau, etc.

HÉTÉROPTÉRIS s. m. (é-té-ro-pté-riss — du préf. *hétéro*, et du gr. *pteris*, aile). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des malpighiacées, comprenant environ quinze espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

HÉTÉROREXIE s. f. (é-té-ro-rè-ksî — du préf. *hétéro*, et du gr. *orexis*, appétit). Pathol. Dépravation de l'appétit.

HÉTÉRORHINE s. f. (é-té-ro-ri-ne — du préf. *hétéro*, et du gr. *rhin*, nez). Entom. Genre d'insectes coléoptéres pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant environ vingt-cinq espèces, dont la plupart habitent les Indes orientales : *Les* HÉTÉRORHINES *sont remarquables par l'éclat de leurs couleurs.* (Duponchel.)

HÉTÉRORHYNQUE s. m. (é-té-ro-rain-ke — du préf. *hétéro*, et du gr. *rugchos*, bec). Ornith. Section du genre héorotaire.

HÉTÉROROSTRE adj. (é-té-ro-ro-stre — du préf. *hétéro*, et du lat. *rostrum*, bec). Ornith. Dont le bec a une conformation bizarre, exceptionnelle.

— s. m. pl. Famille peu naturelle d'oiseaux échassiers, comprenant les genres flamant, drome et avocette.

HÉTÉROSCÈLE s. m. (é-té-ro-sè-le — du préf. *hétéro*, et du gr. *skelos*, jambe). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, comprenant cinq espèces qui habitent presque toutes le Cap de Bonne-Espérance.

HÉTÉROSCIADIE s. f. (é-té-ross-si-a-dî — du préf. *hétéro*, et du gr. *skiadion*, ombrelle). Bot. Syn. de PÉTAGNIE.

HÉTÉROSCIENS s. m. pl. (é-té-ross-siain — du préf. *hétéro*, et du gr. *skia*, ombre). Géogr. Peuples qui habitent au delà des deux tropiques, et dont les ombres, toujours tournées vers les pôles respectifs, à midi, restent opposées toute l'année.

HÉTÉROSITE s. f. (é-té-ro-zi-te — du gr. *heteros*, différent). Minér. Substance trouvée dans les pegmatites des environs de Limoges, et ainsi appelée parce qu'en s'altérant elle prend un aspect tout différent de celui qui lui est propre.

— **Encycl.** L'*hétérosite* se rencontre en masses lamelleuses, clivables dans trois directions parallèles à une même droite. Elle est d'un gris bleuâtre et d'un éclat gras, mais elle devient terne et d'un beau violet par altération. Sa pesanteur spécifique est de 3,39 dans les parties altérées, et de 3,52 dans les parties non altérées. Quant à sa dureté, elle est, avant toute altération, supérieure à celle du verre et inférieure à celle de l'acier. D'après Dufrénoy, ce minéral se compose de 41,77 d'acide phosphorique; 34,89 de protoxyde de fer; 17,57 de protoxyde de manganèse; 4,40 d'eau et 0,22 de silice. Du reste, son histoire laisse encore plusieurs points assez obscurs.

HÉTÉROSOME adj. (é-té-ro-so-me — du préf. *hétéro*, et du gr. *sôma*, corps). Zool. Dont les deux moitiés du corps ne se ressemblent pas : *Les soles sont des poissons* HÉTÉROSOMES.

— s. m. pl. Famille de poissons holobranches.

HÉTÉROSPERME s. m. (é-té-ro-spèr-me — du préf. *hétéro*, et du gr. *sperma*, graine). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique tropicale.

HÉTÉROSPHÉRIE s. f. (é-té-ro-sfé-ri — du préf. *hétéro*, et du gr. *sphaira*, boule). Bot. Genre de champignons, de la tribu des phacidiés, comprenant plusieurs espèces qui croissent en parasites sur les tiges des plantes.

HÉTÉROSTÉGINE s. f. (é-té-ro-sté-ji-ne — du préf. *hétéro*, et du gr. *stégê*, maison). Moll. Genre de foraminifères.

HÉTÉROSTEMME s. m. (é-té-ro-stè-me — du préf. *hétéro*, et du gr. *stemma*, couronne). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des asclépiadées, tribu des pergulariées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Inde.

HÉTÉROSTÉMON s. m. (é-té-ro-sté-mon — du préf. *hétéro*, et du gr. *stêmôn*, filament, étamine). Bot. Genre d'arbres, de la famille des légumineuses, tribu des césalpiniées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Brésil. ‖ Syn. de SPHÉROSTIGMA.

HÉTÉROSTERNE s. m. (été-ro-stèr-ne — du préf. *hétéro*, et du gr. *sternon*, sternum). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, qui vivent au Mexique.

HÉTÉROSTIQUE adj. (é-té-ro-sti-ke — du préf. *hétéro*, et du gr. *stichos*, rangée). Hist. nat. Dont les deux côtés, les deux rangées, sont dissemblables.

HÉTÉROSTOME adj. (é-té-ro-stôme — du préf. *hétéro* et du gr. *stoma*, bouche). Qui a une bouche, une ouverture extraordinaire.

— Antiq. gr. Se disait d'une disposition de la phalange grecque qui affectait à peu près la forme d'un Y, l'ouverture tournée du côté de l'ennemi.

HÉTÉROSTROPHE adj. (é-té-ro-stro-fe — du préf. *hétéro*, et du gr. *strephô*, je tourne). Zool. Qui tourne en sens inverse du sens ordinaire.

HÉTÉROTARSE s. m. (é-té-ro-tar-se — du préf. *hétéro*, et de *tarse*). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des ténébrions, comprenant trois espèces qui vivent dans l'Inde, à Java et au Sénégal.

HÉTÉROTAXIE s. f. (é-té-ro-ta-ksî — du préf. *hétéro*, et du gr. *taxis*, ordre). Méd. Dérangement soit idiopathique, soit symptomatique, c'est-à-dire avec ou sans altération appréciable des propriétés physiques qui appartiennent à chaque organe.

— **Encycl.** On peut classer dans les *hétérotaxies* les changements de forme, de dimension, de cohésion, de couleur, de nombre. Tous les organes occupent dans le corps une situation normale ; quand cette position change, il y a *hétérotaxie;* nous pouvons diviser cette lésion en plusieurs ordres :

1° *Lésion de situation.* Déviation, écartement, courbure, torsion, flexion, déplacement par luxation, par transposition, hernie, etc.

2° *Lésion de nombre.* Existence d'un seul rein, bec-de-lièvre, division du voile du palais, existence d'un seul testicule, hermaphrodisme, etc.

3° *Lésion d'étendue de la matière organisée, hypertrophie ou atrophie.* Rétrécissement de l'œsophage, du pharynx, de l'urètre, emphysème, anévrisme, etc.

4° *Lésion de continuité des molécules organiques.* Rupture, ulcération, perforation, fracture, plaie, brûlure, etc.

4° *Lésion de consistance.* Ramollissement, gangrène, induration.

5° *Lésion de couleur.* Augmentation du pigment à la surface de la peau, rougeurs physiologiques, teinte bleue de la cyanose, etc.

HÉTÉROTAXIS, s. m. (é-té-ro-ta-ksiss — du préf. *hétéro*, et du gr. *taxis*, disposition). Bot. Syn. de DICRYPTE.

HÉTÉROTHALAME s. m. (é té-ro-ta-la-me — du préf. *hétéro*, et du gr. *thalamos*, lit). Bot. Genre d'arbustes de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Brésil.

HÉTÉROTHÈQUE s. f. (é-té-ro-tè-ke — du préf. *hétéro*, et du gr. *thêkê*, gaîne). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique du Nord.

HÉTÉROTHÉTIQUE adj. (é-té-ro-té-ti-ke — du préf. *hétéro*, et du gr. *tithêmi*, je place). Philos. *Métaphysique hétérothétique*, dans le système de Kant, Science de l'absolu.

HÉTÉROTHOPS s. m. (é-té-ro-tops — du préf. *hétéro*, et du gr. *thops*, flatteur). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, tribu des staphylins, comprenant six espèces, presque toutes d'Europe.

HÉTÉROTOME s. f. (é-té-ro-to-me — du préf. *hétéro*, et du gr. *tomê*, section). Entom. Syn. d'ORCHÉSELLE.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des lobéliacées, tribu des lobéliées, dont l'espèce type croît au Mexique.

HÉTÉROTOPIE s. f. (é-té-ro-to-pî — du préf. *hétéro*, et du gr. *topos*, lieu). Anat. Apparition d'éléments anatomiques, survenue là où elle n'a pas lieu normalement.

— **Encycl.** On peut citer comme exemple d'*hétérotopie* la production de cartilage dans le testicule, de tissu osseux dans la glande parotide. Le terme d'*hétérotopie* convient également à certaines productions congénitales renfermant des organes ou des parties d'organe : ce sont les kystes dermoïdes. Les kystes dermoïdes contiennent des cheveux, des portions d'os, des portions de peau dont la disposition ne se rapproche d'aucun type connu. Les kystes hétérotopiques s'observent sur toutes les parties du corps; ils ont cependant certains siéges de prédilection. On les trouve en effet dans le derme, dans le tissu cellulaire sous-cutané, dans les gaînes musculaires du cou. Mais c'est surtout sur l'ovaire et dans le testicule qu'on les rencontre. On a prétendu, en considérant la fréquence de ces kystes dans l'ovaire, que c'étaient des ovules fécondés et convertis en embryons, dont le développement avait été entravé; cette façon de les envisager comme des grossesses extra-utérines ne peut évidemment convenir qu'à quelques cas; car la position de pareilles *hétérotopies* dans le testicule, dans les méninges, dans la mamelle et sous la peau, échappe manifestement à cette explication.

HÉTÉROTOPIQUE adj. (é-té-ro-to-pi-ke — rad. *hétérotopie*). Pathol. Qui a rapport à l'hétérotopie : *Phénomènes* HÉTÉROTOPIQUES.

HÉTÉROTRIC s. m. (é-té-ro-trick — du préf. *hétéro*, et du gr. *thrix*, poil). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des mélastomacées, tribu des miconiées, dont l'espèce type croît à Saint-Domingue.

HÉTÉROTROPE adj. (é-té-ro-tro-pe — du préf. *hétéro*, et du gr. *trepô*, je tourne). Bot. Se dit de l'embryon d'une plante, lorsqu'il coupe obliquement ou transversalement l'axe de la graine.

— s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des aristolochiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Japon.

HÉTÉROTROPIS s. m. (é-té-ro-tro-piss — du préf. *hétéro*, et du gr. *tropis*, carène). Erpét. Section du genre stellion.

HÉTÉROTYPE s. m. (é-té-ro-ti-pe — du préf. *hétéro*, et de *type*). Tératol. Monstre résultant de la réunion de deux individus, inégalement développés, dont l'un est suspendu à la partie antérieure du corps de l'autre.

— Minér. Nom donné quelquefois à l'amphibole.

HÉTÉROUSIEN s. m. (é-té-rou-siain — du préf. *hétéro*, et du gr. *ousia*, essence). Hist. relig. Membre d'une secte arienne, qui niait la consubstantialité du Père et du Fils.

HÉTÉROVALVE adj. (é-té-ro-val-ve — du préf. *hétéro*, et de *valve*). Hist. nat. Se dit des fruits et des mollusques dont les valves sont dissemblables.

HÉTÉROVULE s. m. (é-té-ro-vu-le — du préf. *hétéro*, et d'*ovule*). Bot. Organe superficiel ou saillant, qu'on rencontre dans certaines graines, et qu'on regarde comme un ovule avorté.

HÉTÉROZOAIRE adj. (é-té-ro-zo-è-re — du préf. *hétéro*, et du gr. *zôon*, animal). Zooph. Syn. de SPONGIAIRE et d'HÉTÉROMORPHE.

HÉTÉROZYGE s. m. (é-té-ro-zi-je — du préf. *hétéro*, et du gr. *zugos*, paire). Bot. Syn. de KALLOTRŒMIE.

HÉTHÉENS, peuple chananéen qui habitait les montagnes d'Hébron en Palestine, et dont le royaume subsistait encore du temps de Joram, roi d'Israël. Le pays fut ensuite compris dans la tribu de Juda. Nous retrouvons ce peuple, plus tard, dans les environs de Béthel, et il paraît s'être maintenu dans certains districts au milieu des Israélites, même sous les rois juifs. Salomon en réduisit les débris en servitude. Cependant, on ne parvint pas entièrement à dénationaliser ce petit peuple, que nous voyons reparaître encore après le retour de la captivité (Esdras, IX, I.)

HETHOUM ou **HAYTON**, prince arménien qui vivait à la fin du XII^e^ siècle de notre ère, et au commencement du XIII^e^. Fils d'Oschin, prince de Lampron, il lui succéda en 1169, reçut de Michel Comnène le gouvernement de Tarse, fit la guerre au roi arménien de Cilicie, Rhoupen II, qui refusait de reconnaître la suzeraineté de l'empereur grec, fut assiégé par Rhoupen dans Lampron (1183), et se vit contraint de rendre hommage à ce prince. En 1202, Hethoum se révolta avec quelques autres chefs, fut vaincu par Léon II et termina sa vie en prison.

HETHOUM ou **HAYTON I^er^**, roi arménien de Cilicie, mort en 1271. Fils de Constantin, seigneur de Pandzerpert, il parvint au trône en épousant Isabelle, fille unique du roi Léon II (1224). Il eut à soutenir plusieurs guerres contre le sultan d'Iconium, fit alliance avec le Grand Kan des Mongols, fournit à Houlagou, prince des Mongols de Perse, des troupes pour combattre les Mameluks (1259-1260), contribua à la prise d'Alep et de Damas, et, après la mort de son allié Houlagou, fut attaqué par le sultan d'Egypte, Bibars, qui profita de ce que la petite Arménie était abandonnée à ses propres forces pour en ravager le territoire. Vainement Hethoum essaya de résister : à la bataille de Sarovanti-Khar, un de ses fils fut tué, pendant que l'autre, Léon, était fait prisonnier, et il dut abandonner la Cilicie au

pillage et à la dévastation pour aller demander à l'étranger des secours. Bientôt après il revint avec une armée de Tartares indisciplinés, qui commirent autant de ravages que les Mameluks eux-mêmes, et, pour se débarrasser de ces terribles alliés, il implora l'appui du pape, qui fit en sa faveur un vain appel aux princes d'Occident. Son fils Léon ayant recouvré la liberté en 1268, Hethoum, fatigué du pouvoir, s'empressa d'abdiquer en sa faveur, entra dans un couvent de prémontrés et devint moine sous le nom de Macaire.

HETHOUM ou **HAYTON II**, roi arménien de Cilicie, petit-fils du précédent, mort à Anazarbe en 1308. Il succéda à son père Léon III en 1289. Prince faible, dévot, constamment adonné aux exercices de piété, il ne voulut jamais se marier et s'occupa beaucoup moins de l'intérêt de ses sujets que de satisfaire les prétentions de la cour de Rome, malgré l'opposition de son peuple. Pendant qu'il se livrait à des discussions théologiques, les Mameluks d'Egypte attaquèrent ses Etats qu'ils trouvèrent sans défense (1293), s'emparèrent de Hromgla, sa capitale, et emmenèrent captifs un grand nombre de chrétiens. Comprenant, sans doute, son incapacité, Hethoum abdiqua cette même année en faveur de son frère Théodore III et se retira dans un monastère; mais, en 1295, un parti le rappela au trône, sur lequel il remonta du consentement de Théodore. Pendant un voyage qu'il fit à Constantinople en 1297, un de ses frères, Sempad, s'empara du trône, et, lorsqu'il revint dans ses Etats, l'usurpateur donna l'ordre de l'arrêter et de lui passer un fer chaud sur les yeux pour le rendre aveugle. Indigné de ce traitement barbare, Constantin, autre frère d'Hethoum, prit les armes, détrôna Sempad (1298), puis s'empara lui-même de la couronne. Mais, dès l'année suivante, Hethoum, qui avait été rendu à la liberté, ayant recouvré la vue, le peuple crut voir dans cette guérison un miracle et replaça sur le trône son ancien roi. Après quelques guerres qu'il fut obligé de soutenir contre l'émir de Damas, contre Sempad et Constantin révoltés, Hethoum abdiqua, en 1305, en faveur de son neveu Léon IV, fils de Théodore, se retira dans un monastère, prit part au concile de Sis (1307), qui décréta la réforme très-impopulaire des cérémonies ecclésiastiques, et fut massacré, ainsi que son neveu, en 1308, par ordre du général mongol Bilarghou, qui avait attiré ces deux princes auprès de lui.

HETHOUM ou **HAYTON**, historien arménien, prince de Gorigos (Cilicie). Il servit d'abord son parent, Hethoum II, roi d'Arménie, se démit ensuite de son fief (1305), et se fit moine prémontré dans un monastère de Chypre. Clément V le nomma supérieur d'un couvent de son ordre, à Poitiers. Il écrivit en français une *Histoire du Grand Kan* (Gengiskhan), qui fut traduite en latin par ordre du souverain pontife. Le manuscrit original fut publié à Paris en 1529. Cette histoire, précédée de la description des divers royaumes de l'Asie, est assez estimée, malgré l'altération des noms propres. On a encore de cet historien une *Chronique* (en arménien) restée inédite.

HÉTICH s. m. (é-tich). Bot. Un des noms indigènes de l'igname : *On coupe des morceaux de la racine, qu'on plante en terre, et qui produisent autant d'autres* HÉTICHS. (V. de Bomare.)

HETMAN s. m. (è-tman; *h* asp.). Celui qui occupe la plus haute dignité chez les Cosaques.

HÊTRE (è-tre; *h* asp. — V. l'étym. à la partie encycl.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des cupulifères : *Le* HÊTRE *se plaît surtout sur le penchant des montagnes et des collines.* (P. Duchartre.) *La saveur des semences de* HÊTRE *est presque aussi agréable que celle des noisettes.* (V. de Bomare.) *Les paysans remplissent le sommier de leur lit de feuilles sèches de* HÊTRE. (T. de Berneaud.)

Etendu, cher Tityre, à l'ombre de ce *hêtre*,
Tu médites des airs sur ta flûte champêtre.
TISSOT.

— **Encycl.** Linguist. Le mot *hêtre* vient du germanique : bas allemand *hester*, jeune *hêtre;* flamand *hæster*, *hester*, arbrisseau; allemand *hister*, jeune arbre, bouture. Chevallet constate que *hestre*, *hêtre*, et en basse latinité *hestrus* ne signifièrent d'abord qu'un jeune *hêtre :* « La dame des Haiez, à cause de son fieu et ostel, a eu la foraist de la Londe chacun en un fou et un *hettre* au terme de Nouel. » (*Coutumier des forêts*). « *Item ipse habet* I *fagum et* I hestrum *ad natale Domini.* » (*Cartulaire de Saint-Georges*).

Dans notre ancienne langue, c'était *fou*, du latin *fagus*, qui s'employait dans le sens de *hêtre. Hestre*, *hêtre* ne se disait que d'un jeune arbre.

Dans les *Origines indo-européennes*, M. Pictet remarque que le nom sanscrit de cet arbre n'est pas connu, et que ses noms européens n'offrent pas de rapport direct avec ceux de l'Orient; cependant le persan *bûk*, chêne, est devenu le *hêtre* chez les Germains, de même que le grec *phêgos* a changé de sens dans le latin *fagus*, *hêtre*.

L'anglo-saxon *bôk*, *hêtre*, scandinave *beiki*, ancien allemand *puocha*, allemand *buche*, anglais *beech*, etc., appartient, en effet, ainsi que le persan *bûk*, à la racine sanscrite *bhug*, manger, d'où *bhukti*, aliment, et désigne ainsi l'arbre aux faînes. Ce nom se retrouve dans le lithuanien *buka*, le russe *buki*, le polonais, illyrien et bohémien *buk*, probablement par l'effet d'une transmission des Germains aux Lithuano-Slaves, attendu qu'un *g* devrait remplacer le *k* si l'affinité était vraiment primitive.

Par contre, le latin *fagus*, *hêtre*, que l'on a souvent comparé avec le germanique, ne saurait être séparé du grec *phêgos*, bien que ce mot ne désignât pas le *hêtre*, mais le *quercus ægilops* de Linné, et l'*esculus* des Romains. Et comme *phêgos* dérive clairement de *phagô*, manger, on est conduit à la racine *bhag*, synonyme de *bhug*. Quant à l'irlandais *feagha*, au kymrique *fawydd*, de *fa* et *guydd*, arbre, et à l'armoricain *faô*, ils sont empruntés sans aucun doute à *fagus*, parce que le *f* latin et le *ph* grec exigeraient régulièrement un *b* celtique. Cela résulterait encore du témoignage de César, d'après lequel le *hêtre* et le sapin auraient été étrangers à la Grande-Bretagne, si on pouvait le considérer comme décisif, ce qui n'est pas le cas, puisque César n'a connu qu'une très-petite portion de l'île. L'irlandais, d'ailleurs, a encore pour le *hêtre* un autre nom, *beath*, *beathog*, qui, selon Pictet, pourrait bien provenir originairement de la même racine que *fagus*. Si l'on compare, en effet, *beatha*, vie, subsistance, *beathaim*, nourriture, *beethaighim*, nourrir, etc., on peut présumer une contraction du sanscrit *bhakta*, aliment, de la racine *bhag*, manger, et l'analogie de *bachar*, faîne, gland, appuie encore cette conjecture. Pictet pense que ce nom du *hêtre* est tout à fait distinct de *beth*, *beith*, bouleau.

— **Bot.** Les caractères botaniques du genre *hêtre* peuvent se résumer de la manière suivante : fleurs monoïques; les mâles en chatons globuleux, pédonculés et pendants, ayant une écaille à six lobes peu profonds, huit à douze étamines et des filaments longs, très-déliés; les femelles munies de deux ovaires enfermés dans un involucre quadrilobé, et de deux styles trifides, à stigmates réfléchis. Le fruit se compose de noix triangulaires, monospermes, renfermées dans l'involucre, devenu coriace et hérissé d'épines simples peu consistantes. Le *hêtre* est connu dès l'antiquité. Pline le désigne de manière à ne laisser aucun doute à cet égard. Son gland, qui ressemble à un noyau, est recouvert, dit-il, d'une peau triangulaire; sa feuille est mince et légère; elle ressemble à celle du peuplier et jaunit très-vite. Les mulots, les loirs, les grives en mangent la graine avec avidité. Elle est aussi fort du goût des cochons, dont elle rend la chair tendre, légère et de facile digestion. Le bois sert à faire des planches au moyen desquelles on confectionne des caisses et des vases réservés pour les cérémonies religieuses. Virgile a également mentionné le *hêtre* dans ces deux vers si connus de sa première églogue :

Tityre, tu patulæ recubans sub tegmine fagi,
Sylvestrem tenui musam meditaris avena.

Le genre *hêtre* comprend trois espèces propres aux contrées tempérées des deux continents : le *hêtre blanc d'Amérique*, le *hêtre ferrugineux* et le *hêtre commun* ou *des forêts*. La première espèce, très-commune dans les contrées du milieu et de l'ouest de l'Amérique septentrionale, atteint 4 mètres de circonférence et 35 mètres de hauteur. Son tronc énorme est d'une belle venue, mais il a beaucoup d'aubier. Il faut à cet arbre un terrain profond, un peu humide, et une température froide. Le *hêtre ferrugineux*, que l'on trouve presque exclusivement dans le nord des Etats-Unis, où il forme souvent à lui seul d'immenses forêts, est un arbre d'un port superbe, à tronc très-gros, à feuilles cotonneuses en dessous, rougeâtres en dessus. Il égale le *hêtre* blanc en diamètre, mais il n'atteint pas une aussi grande hauteur. Son bois, de couleur rouge, a peu d'aubier et un grain très-serré; on le dit incorruptible sous l'eau. Aussi l'emploie-t-on fréquemment pour la charpente inférieure des navires. Le *hêtre commun*, qui peuple une grande partie des forêts de l'Europe et qu'on retrouve dans l'Amérique septentrionale, est un magnifique végétal de 25 à 30 mètres de hauteur sur $2^m,50$ à 3 mètres de circonférence. Son tronc, très-droit, revêtu d'une écorce unie et grisâtre, supporte un majestueux dôme de verdure, qu'on dirait taillé par la main de l'homme. Dans nos forêts, il rivalise avec le chêne par la beauté de son port et l'utilité de son bois. Il croît sur les montagnes, presque aussi haut que le sapin. Il s'accommode de tous les terrains, pourvu qu'ils ne soient ni trop argileux ni trop humides. Un sol profond, argilo-siliceux ou calcaire et un peu frais, lui convient admirablement; il y croît rapidement. Dans les conditions ordinaires, cent vingt ans lui suffisent pour atteindre tout son développement. Sa longévité est au moins égale à celle du chêne. Les vieilles futaies de Fontainebleau, aménagées à quatre cents ans, montrent encore la plupart de leurs *hêtres* vigoureux, sains et bien conservés, quand leurs chênes, attaqués par la pourriture, encombrés de branches mortes, témoignent d'une irrémédiable décrépitude. Cette espèce présente plusieurs variétés très-propres à servir d'ornement par la diversité de leur feuillage. On estime particulièrement, à cet égard, le *hêtre pourpre*, le *hêtre à feuilles panachées* et le *hêtre à feuilles de fougère*. Une autre variété, le *hêtre à rameaux pendants*, s'harmonise avec les rochers, près desquels on le place souvent dans les parcs. Le *hêtre* pourpre est le plus fréquemment employé comme arbre d'ornement. Il est remarquable par la couleur rouge brun de son écorce et de son feuillage.

Le *hêtre* drageonne peu, et on admet généralement qu'il ne se reproduit que par ses graines. La greffe est employée avec succès, mais seulement pour les variétés d'ornement. Les semis peuvent se faire de diverses manières; ils réussissent bien sur les terrains écobués. On doit craindre, après la levée, tout excès de chaleur ou d'humidité. Le jeune plant est aussi très-sensible au froid. Les graines doivent être très-peu enterrées et recouvertes d'une terre bien ameublie, qui permette aux radicules de s'étendre. On sait que le *hêtre* ne pivote point; les racines s'étendent presque à la surface du sol. Un mois après les semailles, le jeune plant marque déjà au-dessus du sol. Lorsqu'on n'a pas semé sur place et qu'on veut avoir des sujets élevés en pépinière pour garnir des avenues, il faut avoir grand soin de ne pas endommager les racines, qui sont très-délicates. Le *hêtre* est plus exploité en futaie qu'en taillis. Nous avons dit, en effet, qu'il drageonne peu. Cependant il existe de vastes forêts exploitées de cette manière, notamment sur les montagnes du Cantal. Les coupes ne peuvent s'y faire que pendant le printemps ou l'été, parce qu'une épaisse couche de neige couvre la terre pendant le reste de l'année. Néanmoins, ces taillis réussissent bien. Cette méthode, contraire aux usages reçus, mais imposée par la nécessité et confirmée par l'expérience, a reçu l'approbation d'un forestier distingué, M. Dralet. D'après lui, l'époque la plus convenable pour couper les taillis de *hêtre* est le printemps ou l'été, sur les montagnes; pour les plaines et les coteaux, surtout pour ceux qui sont exposés au midi, il préfère l'automne ou l'hiver. En tout temps, du reste, il conseille de couvrir les souches avec de la terre, qui sera un préservatif, soit contre les effets du froid, soit contre ceux de la sécheresse. Les taillis de *hêtre* ne doivent pas être exploités, au moins dans la majorité des cas, avant l'âge de vingt ans, ni après celui de quarante. Passé ce terme, les souches sont moins disposées à drageonner. Ces taillis poussent lentement les premières années; mais, lorsque les rejets ont acquis une certaine vigueur, ils réparent vite le temps perdu. On peut faciliter la croissance par des éclaircies pratiquées vers la septième ou la huitième année, et renouvelées quelques années plus tard. L'aménagement en futaie est assurément le plus avantageux. La méthode des éclaircies est aussi nécessaire dans ce cas que pour les taillis, mais on comprend qu'elle ne peut être appliquée de la même manière. On ne doit opérer des éclaircies dans les futaies très-touffues que lorsque les arbres ont acquis assez de développement pour être d'un débit avantageux; autrement, on aurait tous les inconvénients des taillis sans aucun avantage. Après cette première coupe, les pieds conservés acquièrent un plus grand développement et croissent beaucoup plus vite. Comme le bois de *hêtre* est très-cassant, il faut éviter de faire tomber les grands arbres du côté où il y a de fortes branches, ni dans une situation qui favorise le contre-coup, parce qu'ils s'éclatent et se fendent quelquefois dans une partie de leur longueur. On fera mieux encore en coupant préalablement toutes les grosses branches; le tronc ne courra pas ensuite le risque de s'endommager. Le bois de *hêtre* n'est doué ni d'une grande force, ni d'une grande élasticité; ces défauts empêchent de l'employer dans les charpentes. Dans les campagnes, on le sacrifie assez souvent pour faire du charbon ou on le débite en bûches comme bois à brûler. Cette destination est loin d'être avantageuse; aussi tend-elle à devenir de plus en plus rare. En effet, si le *hêtre* n'est pas propre à être utilisé comme bois de charpente, il est d'un grand usage en menuiserie. On en fait du merrain pour les tonneaux servant à l'exportation des huiles, des sabots légers et très-résistants, des lattes à ardoises, des lames de persienne ou de jalousie, des boîtes d'emballage, des étuis de violon, des caisses de tambour, des mesures à grains, des formes pour les cordonniers, divers ustensiles de ménage, des moules à fromage, des pelles de toutes formes, des arçons de bât et de selle, des jougs pour les bœufs, des manches de couteau, des moyeux, des jantes de roue, etc. L'industrie parisienne en fait une très-grande consommation. Cependant le bois de *hêtre* exige une certaine préparation. Il s'échauffe facilement par la fermentation des matières mucilagineuses qu'il contient. Il ne suffit pas de le faire dessécher, car il reprendrait bien vite l'humidité qu'il aurait perdue. Il faut en expulser la sève et la remplacer par un autre liquide impropre à la fermentation. Dans plusieurs pays, on le fait tremper plusieurs mois dans l'eau avant de s'en servir. Ce moyen est bon, mais on peut faire mieux. On a appliqué au *hêtre*, avec beaucoup de succès, la pénétration par le sulfate de cuivre ou tout autre liquide antiseptique, d'après le système du docteur Boucherie. Traité de cette manière, le bois de *hêtre* est devenu propre à une foule d'usages. On en fait des traverses pour porter les rails des chemins de fer. Il entre avec avantage dans la construction des navires de guerre. La pénétration par le sulfate de fer et quelques autres matières lui donne de belles nuances qui sont inaltérables et permettent de l'employer dans l'ébénisterie pour faire des meubles très-beaux et très-solides. La plupart de ces meubles chargés de sculptures, qu'on trouve partout et qui sont vendus comme vieux chêne, sont faits avec du bois de *hêtre*. On en fait des parquets aussi solides qu'en chêne. On ne peut, malheureusement, l'employer que dans l'intérieur des maisons, car il est impressionnable aux influences atmosphériques. La grande sécheresse opère sur lui une action de retrait considérable, et l'humidité le dilate dans les mêmes proportions. Il est excellent comme bois à brûler, mais chez les riches seulement, car il brûle vite. Du reste, il donne une belle flamme et laisse ensuite un magnifique brasier. Pour cela, il faut qu'il ait été fendu en quartiers immédiatement après l'abatage. Si on le laisse en rondins, il s'échauffe vite et ne donne plus ni chaleur ni charbon. On prétend que des copeaux de *hêtre* mis dans le vin lui donnent force et qualité. Les vinaigriers l'emploient de la même façon pour hâter l'acétification. Les copeaux de *hêtre* destinés à ces usages portent le nom de *râpés à vin* ou *à vinaigre*, suivant l'un ou l'autre de ces deux cas. Les *râpés à vin* sont des copeaux sur lesquels le vin est versé d'abord. Il s'y clarifie, y dépose sa lie et y subit un commencement de transformation. Les *rapés à vinaigre* se mettent dans des cuves où l'on fait clarifier le vinaigre, avant de le livrer au commerce. Les morceaux de *hêtre* destinés à fournir les copeaux pour le vinaigre doivent être parfaitement sains et bien rabotés. Ils ont, en moyenne, $0^m,60$ de long, sur une largeur de $0^m,05$ à $0^m,10$. Leur épaisseur est très-faible. Avant de s'en servir, on les plonge quelques jours dans l'eau froide, afin de dissoudre la matière mucilagineuse et colorante du bois, puis on les soumet à un bain de vinaigre en ébullition. Après cette préparation, on les met à plat dans des tonneaux, jusqu'aux trois quarts de la hauteur. Ils peuvent servir de la sorte plusieurs années de suite. On s'accorde généralement à dire que ces copeaux agissent comme corps poreux et condensent l'oxygène de l'air. D'après M. Pasteur, au contraire, les copeaux ne sauraient exercer aucune action par eux-mêmes : ils serviraient simplement comme supports au développement de la fleur du vinaigre, qu'il désigne sous le nom de *mycoderma aceti*.

Le *hêtre* donne un fruit qui aurait une grande valeur. Malheureusement, l'arbre ne devient fécond que vers sa soixantième année, et les années de fécondité sont rares. On ne peut guère compter que sur une récolte tous les trois ans et quelquefois même tous les cinq ans. Le fruit du *hêtre* ou *faîne*, comme on le nomme communément, donne une huile presque aussi bonne que celle d'olive. Cette huile a même l'avantage de s'améliorer en vieillissant. Elle acquiert sa plus grande valeur à quatre ou cinq ans, et peut durer dix ans et plus.

HÉTRODE s. m. (é-tro-de — du gr. *hetron*, ventre; *odê*, chant). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la tribu des locustiens, comprenant plusieurs espèces répandues en Asie et en Afrique.

HETSCH (Philippe-Frédéric DE), peintre allemand, né à Stuttgard en 1758, mort en 1838. Il fit ses premières études artistiques dans sa ville natale, alla se perfectionner à Paris en 1780, revint à Stuttgard en 1782, fut nommé peintre de la cour, et partit, en 1785, pour Rome, où il séjourna deux ans. A son retour, il devint professeur de peinture, puis reçut, en 1798, la direction de la galerie royale et fut élu membre de l'Académie de Berlin. Hetsch, à qui Gœthe reconnaît un grand talent, appartient à l'école classique, qui s'inspire des maîtres de l'Italie. Plusieurs tableaux de cet artiste décorent le château royal de Stuttgard. Nous citerons notamment : *Brutus et Porcia; Œdipe aveugle conduit par ses filles;* les *Adieux de Régulus; Tullie passant, dans un char, sur le corps de son père; Daniel dans la fosse aux lions; Odin consultant la prophétesse;* l'*Amour et Psyché;* le *Roi de Wurtemberg Frédéric avec sa suite*, etc. Parmi ses autres tableaux, nous mentionnerons : la *Mort de Papirius; Marius sur les ruines de Carthage; Pâris et Hélène;* la *Générosité couronnant le Génie*, etc.

HETSCH (Gustave-Frédéric), architecte allemand, fils du précédent, né à Stuttgard en 1788. A vingt ans, il se rendit à Paris, suivit les cours de H. Lebas et de Percier, puis alla compléter ses études artistiques à Rome, où il entra en relation avec l'archiviste danois G. Malling, qui le décida à aller s'établir en Danemark. Hetsch suivit ce conseil, fut nommé professeur d'ornement à l'Académie des beaux-arts de Copenhague (1815), se fit naturaliser en 1822, et prit, en 1829, la direction des cours de dessin à l'Institut polytechnique. Cet habile architecte, qui est devenu membre des Académies de Stockholm, de Munich, de Copenhague, etc., a élevé dans sa patrie adoptive plusieurs édifices remarquables, notamment la cathédrale de Hadersleben, l'église de Fredericia, l'église catholique et la synagogue de Copenhague, etc. On lui doit, en outre : ***Modèles***

pour les artisans (Copenhague, 1839-1843, 72 planches in-fol., avec texte); *Guide pour l'étude de la perspective* (Copenhague, 1839), et divers traités élémentaires.

HETSCH (Charles-Louis-Frédéric), compositeur allemand, né à Stuttgard en 1806. Il reçut, dès l'âge de six ans, des leçons de piano du célèbre professeur Abeille, puis il suivit des cours de théologie au petit séminaire de Tubingue et à Schœnthal; en même temps, il étudiait le violon, le piano, la composition. Il se décida, vers 1828, à rompre définitivement avec la théologie, pour aller professer la musique à Stuttgard. En 1833, il put faire représenter à la cour l'opéra de *Ryno*, qui reçut un accueil des plus flatteurs. En témoignage de sa satisfaction, le roi de Wurtemberg lui donna des subsides pour qu'il pût parcourir les principales villes de l'Allemagne. A son retour à Stuttgard (1835), Hetsch fut nommé directeur de musique à l'Académie de Heidelberg. Enfin, en 1846, il alla se fixer à Mannheim, où il réside encore aujourd'hui. Les principaux ouvrages de cet artiste sont : le CXXXe psaume, pour chœur et orchestre, couronné au concours de Stuttgard en 1846; un duo pour piano et violon, qui obtint la même distinction à Hambourg; des *lieders* et chants religieux à quatre voix; des chansons, deux *ouvertures* et quelques morceaux de piano.

HETTENY ou **HUTTANY**, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Bombay, dans l'ancienne province et à 48 kilom. O. de Bedjapour; 15,000 hab. Fabriques d'étoffes de soie, tissus de coton, armes, objets de cuivre et de fer. Commerce avec Bombay et Surate.

HETTNER (Hermann-Jules-Théodore), littérateur allemand, né à Leysersdorf (Silésie) en 1821. Il étudia la philosophie, la philologie, les belles-lettres à Berlin, à Heidelberg, à Halle, à Breslau, puis visita, de 1844 à 1847, les principales villes d'Italie, pour étudier les chefs-d'œuvre de l'art. Nommé, en 1847, professeur agrégé d'esthétique et d'histoire littéraire à l'université d'Heidelberg, il devint, en 1851, professeur extraordinaire d'esthétique à l'université d'Iéna. L'année suivante, il fit un voyage artistique en Grèce, devint, en 1855, directeur du cabinet des antiquités de Dresde, et fut, peu après, nommé membre de l'Académie des beaux-arts. Ses principaux ouvrages sont : *Des arts plastiques chez les anciens* (Oldenbourg, 1848); l'*Ecole romantique dans ses rapports avec Gœthe et Schiller* (Brunswick, 1850); le *Drame moderne* (Brunswick, 1852); *Notes d'un voyage en Grèce* (Brunswick, 1853); *Catalogue du musée des antiquités de Dresde* (Dresde, 1856); *Histoire de la littérature au* XVIIIe *siècle*, son ouvrage capital (1856-1864, tomes I à III).

HETTSTÆDT, ville de Prusse, province de Saxe, régence et à 40 kilom. N.-O. de Mersebourg, sur la Wipper; 3,500 hab. Mines de cuivre et d'argent. Fabrique de vitriol. Belle église.

HETZEL ou **HEZEL** (Jean-Guillaume-Frédéric), orientaliste et théologien allemand, né à Kœnigsberg en 1754, mort en 1829. Il montra de bonne heure une antipathie très-prononcée pour les langues anciennes; mais son père fut assez habile pour changer entièrement ces mauvaises dispositions. Hetzel étudia aux universités de Wittemberg et d'Iéna, et fut nommé professeur de langues orientales à Giessen, en 1787, puis conservateur de la bibliothèque de cette ville. Ces deux places ne purent pas cependant le retenir en Allemagne. L'année suivante, le gouvernement russe lui ayant offert la chaire d'exégèse et de langues orientales à Dorpat, il se rendit dans cette ville. Là, tout en donnant ses leçons, il fonda une institution bientôt florissante; il créa une fabrique de rhum, et il proposa même au gouvernement de bâtir des casernes. Il soignait moins sa renommée, très-étendue, que sa fortune, qui ne l'était pas assez, à son goût. On a de lui : *Grammaire détaillée de la langue hébraïque* (Halle, 1777, in-8o); *Manière d'apprendre l'hébreu sans professeur* (Weimar, 1781); *Formation des noms de la langue hébraïque* (Halle, 1793, in-8o); *Histoire de la littérature hébraïque* (Halle, 1776); *Instruction pour l'étude du chaldéen sans maître* (Lemgo, 1787, in-8o); *Grammaire syriaque* (Lemgo, 1788, in-8o); *Grammaire arabe et petite chrestomathie arabe* (Iéna, 1776, in-8o); les *Livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, avec des notes explicatives* (Lemgo, 1780-1791, 10 vol.); *Dialogues pour servir de commentaires à la Bible* (Leipzig, 1785); *Nouvel essai sur l'Epître aux Hébreux* (Leipzig, 1795, in-8o); *Dictionnaire terminologique de la Bible* (Leipzig, 1783-1785, 3 vol. in-8o); la *Conversion des juifs en masse*, ou *De la possibilité de faire en même temps de tous les juifs des chrétiens et des citoyens utiles, sans déroger aux principes de la raison et de l'équité* (Giessen, 1792, in-8o).

HETZEL (Pierre-Jules), littérateur et libraire français, né à Chartres en 1814. Il vint faire ses études classiques à Paris, où il commença son droit, qu'il alla terminer à Strasbourg. De retour à Paris, M. Hetzel devint, en 1835, l'associé de l'éditeur Paulin. Doué de beaucoup d'esprit et possédant un remarquable talent d'écrivain, il ne se borna point à être simplement éditeur : il utilisa fréquemment sa plume, sous le pseudonyme de P.-J. Stahl, dans les publications illustrées qui sortaient de sa maison. Comme il était très-attaché aux idées républicaines, il entra en relation avec les notabilités de son parti, contribua à la révolution du 24 février 1848, à la nomination du gouvernement provisoire, et devint successivement chef du cabinet du ministre des affaires étrangères, puis du ministre de la marine et secrétaire général du pouvoir exécutif. Après la nomination de Louis-Napoléon Bonaparte comme président de la République, Hetzel se démit de ses fonctions, et, tout en continuant ses travaux de librairie, il devint un actif collaborateur de la *Revue comique* et du *National*. Son hostilité notoire contre le gouvernement qui siégeait à l'Elysée le fit exiler après le coup d'Etat du 2 décembre 1851. M. Hetzel se retira alors à Bruxelles, où il resta jusqu'à ce que l'amnistie de 1859 lui ouvrît les portes de la France. De retour à Paris, il continua la publication d'une collection de volumes in-32, qu'il avait commencée en Belgique, et qui porte son nom. Depuis 1862, il dirige une importante librairie d'éducation et de récréation, dont les publications, pour la plupart illustrées et s'adressant particulièrement à la jeunesse, ont pour objet de vulgariser la science; il compte pour principaux collaborateurs, dans cette œuvre utile, MM. Jules Verne et Jean Macé. Il a fondé avec ce dernier, en 1864, toute une bibliothèque ayant pour but de renouveler la littérature du jeune âge; un recueil illustré, le *Magasin d'éducation et de récréation*, dont il est un des rédacteurs les plus actifs, et auquel l'Académie française a accordé, en 1867, un prix Montyon.

Outre des articles et des récits publiés dans la *Presse*, le *Siècle*, le *Journal des Débats*, le *Temps*, nous citerons de lui : le *Diable à Paris* (1842); *Voyage où il vous plaira*, avec Alfred de Musset (1842-1843, in-8o); les *Nouvelles et seules aventures de Tom Pouce* (1843); *Scènes de la vie publique et privée des animaux* (1851, in-8o); *Théorie de l'amour et de la jalousie, bêtes et gens* (1853); l'*Esprit des femmes et les Femmes d'esprit* (1855); les *Bijoux parlants* (1856); *Histoire d'un prince* (1857); *Histoire d'un homme enrhumé et autres histoires* (1859); le *Voyage d'un étudiant* (1860); les *Bonnes fortunes parisiennes*, publiées dans le *Journal des Débats*; la *Morale familière* (1868), recueil de contes, de récits et de leçons de morale auquel l'Académie a décerné un prix Montyon, etc.; enfin de nombreuses brochures politiques, parmi lesquelles nous nous bornerons à citer : la *Propriété littéraire et le domaine public payant*; puis *Entre bourgeois, actionnaires de la même société et citoyens du même pays* (1872), où l'auteur défend la cause du principe républicain. M. Hetzel est un charmant écrivain, un fin humoriste, « l'esprit le plus aimable et le plus sensé qui se soit jamais adressé à l'enfance, » dit M. Scherer. Parmi ses récits humoristiques, d'une forme familière et piquante, nous citerons particulièrement les *Amours d'un notaire*, dont Sainte-Beuve disait : « Ce n'est pas seulement son chef-d'œuvre, c'est un chef-d'œuvre. »

HEU interj. (eu; *h* asp. — mot lat.). Exclamation interpellative :

Elle est fille d'Albert. — *Heu!* de qui, s'il vous plaît?
MOLIÈRE.

‖ Marque l'étonnement, l'admiration : HEU! *voilà ce que c'est que d'avoir étudié.* (Molière.)

‖ Le doute, l'hésitation, la restriction :

Heu! je ne sais pas trop si ce qu'il dit est vrai.
MOLIÈRE.

‖ L'indifférence : HEU! *ils m'ont envoyé la plaque de Charles III, répondit négligemment Debray.* (Alex. Dum.)

HEU s. m. (eu; *h* asp. — holland. *hulk*, même sens). Mar. Petit bâtiment hollandais, muni d'un grand mât portant une voile à livarde.

HEUBNER (Othon-Léonard), littérateur et révolutionnaire allemand, né à Plauen (Saxe) en 1812. Après avoir étudié le droit, il s'attacha à populariser la gymnastique dans le Voigtland, et remplit, à partir de 1835, diverses fonctions judiciaires, notamment celles de bailli de cercle à Freiberg (1843). Elu, en 1848, membre de l'Assemblée nationale de Francfort, il y siégea dans les rangs de la gauche, mais y joua un rôle effacé, et donna sa démission au commencement de 1849, pour entrer dans la première Chambre saxonne, à laquelle il venait d'être élu. Là, il devint le chef de la gauche modérée, défendit avec la plus vive énergie l'omnipotence législative de l'Assemblée de Francfort, et vit ses efforts couronnés du succès le plus complet; la Chambre se rallia presque unanimement à ses idées. La Chambre ayant été dissoute pour ce fait (30 avril 1849), un soulèvement éclata à Dresde trois jours plus tard. Heubner, qui se trouvait alors à Plauen, se hâta de se rendre à Dresde, où il fut nommé membre du gouvernement provisoire. Après la répression de l'insurrection, il s'enfuit dans l'Erzgebirge avec la plupart des combattants, et fut arrêté à Chemnitz avec Bakounine. Condamné à mort pour crime de haute trahison, après une procédure de treize mois, il vit sa peine commuée en celle de l'emprisonnement perpétuel, et, en 1859, à l'occasion des fêtes du mariage du prince Georges, il recouvra sa liberté, après neuf années d'une détention rigoureuse à Waldheim. Il obtint presque aussitôt un emploi à la Banque hypothécaire de Dresde, dont il devint directeur en 1865. Pendant son emprisonnement, il s'était livré avec ardeur à la littérature, et avait publié, outre un grand nombre de traductions, les ouvrages suivants : *Choix de poésies* (Zwickau, 1850, 1re et 2e édit.); *Ma défense* (Zwickau, 1850); *Monsieur Goldschmid* ou le *Maître bijoutier et sa pierre de touche* (Leipzig, 1852); *Deux cents portraits et biographies d'illustrations allemandes* (Leipzig, 1857); *Echos de la cellule au pays natal* (Dresde, 1859), etc. Son excellente traduction de différents poëtes anglais, publiée sous le titre d'*English poets* (Leipzig, 1856), a obtenu le plus grand succès, non-seulement en Allemagne, mais encore en Angleterre.

HEUCHÈRE s. f. (eu-chè-re — de *Heucher*, bot. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des saxifragées, comprenant plusieurs espèces qui habitent le nord de l'Asie et de l'Amérique.

HEUCHIN, bourg de France (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. N.-O. de Saint-Pol; 675 hab. L'église offre un curieux portail roman.

HEUDELET DE BIERRE (Etienne, comte), général français, né à Dijon en 1770, mort à Paris en 1857. Volontaire en 1792, il fut promu général de brigade en 1799, commanda l'avant-garde de Davout dans la campagne d'Autriche et reçut le grade de général de division en 1805. Il se signala ensuite à Iéna et à Eylau, puis combattit en Espagne et fit la campagne de Portugal. Rappelé à la grande armée, il commanda une division dans la malheureuse campagne de 1812, fut fait prisonnier à Dantzig et recouvra sa liberté après la chute de l'Empire. Louis XVIII lui donna le commandement de la 18e division militaire, à Dijon. Au retour de l'île d'Elbe, Heudelet de Bierre se retira à Châtillon-sur-Seine avec le préfet du département. Napoléon ne l'en mit pas moins à la tête de la 15e division d'infanterie. Après les Cent-Jours, il accepta le commandement des divisions de Nancy et de Metz. Admis à la retraite en 1824, il rentra en activité après 1830, fut créé pair de France en 1832 et placé dans la section de réserve en 1839. Il a été créé comte de l'Empire en 1808.

HEUDELOTIE s. f. (eu-de-lo-sî — de *Heudelot*, sav. fr.). Bot. Syn. de BALSAMODENDRON, OU AMYRIDE.

HEUDON (Jean), poëte dramatique français, né à Paris. Il vivait au XVIe siècle. On a de lui deux tragédies : *Pyrrhe* (Rouen, 1598), dont le sujet est le même que celui d'*Andromaque* de Racine, et *Saint Clouaud* (Rouen, 1599). Ces pièces sont aussi faibles par l'entente des situations dramatiques que par le style. Pour en donner une idée, nous citerons les vers suivants que prononce Hermione dans une apostrophe à Pyrrhus :

Qui me tient maintenant de te crever les yeux?
De rompre poil à poil ta barbe et tes cheveux?
De t'arracher le cœur et ta cervelle espandre?

HEUDRIR (SE) v. pr. (eu-drir; *h* asp.). Se pourrir, se gâter : *Des fruits qui* SE HEURDRISSENT. *Le linge* SE HEURDRIT *lorsqu'on le plie mouillé.* ‖ Vieux mot usité encore dans certaines provinces.

HEUDUSE s. f. (eu-du-ze). Bot. Syn. de LATHRIOGYNE.

HEUGLIN (Théodore D'), voyageur allemand, né à Hirschlanden (Wurtemberg) en 1824. Il étudia la médecine et la pharmacie. En 1850 il se rendit en Egypte, d'où il alla visiter l'Arabie Pétrée et les côtes de la mer Rouge. Il se prépara à de plus grands voyages en s'initiant à tous les secrets de la vie orientale, et en étudiant avec ardeur l'histoire naturelle et les langues de l'Orient, et fut adjoint, comme secrétaire, en 1852, par le gouvernement autrichien, au docteur Reitz, consul à Kartoum. En se rendant à son poste, il fut obligé de passer la saison des pluies à Dongola, et profita de ce séjour forcé pour faire des excursions à l'oasis d'El-Chab, ainsi que dans le désert de Bajuda. A peine arrivé à Kartoum, il accompagna Reitz dans une mission officielle en Abyssinie, se rendit par Kedaref et Kalabat à Gondar, gagna de là le plateau de Simen, et, changeant d'itinéraire au retour, traversa, à l'est du lac Sana, des régions complétement inexplorées jusqu'alors. Reitz ne put résister à la malignité du climat, et succomba, le 16 mai 1853, à Doka; mais Heuglin revint, au mois de juin suivant, à Kartoum, avec un riche butin scientifique. La relation qu'il publia plus tard de cette excursion, sous le titre de *Voyages dans le nord-est de l'Afrique* (Gotha, 1857), est d'une haute valeur au point de vue géographique. Nommé, peu après, directeur du consulat autrichien, il parcourut, vers la fin de 1853, le Nil Blanc inférieur ainsi que le Kordofan, et en rapporta une riche collection d'animaux vivants, qu'il amena, en 1854, en Allemagne, et dont il fit don au Jardin zoologique de Schœnbrunn. Ce fut alors qu'il s'occupa de coordonner et de publier les matériaux de son *Aperçu systématique des oiseaux du nord-est de l'Afrique* (Vienne, 1855). Il a exécuté depuis, dans le nord-est de l'Afrique, plusieurs grands voyages, qui ont enrichi la géographie et l'histoire naturelle d'une foule de découvertes. Les matériaux qu'il a publiés jusqu'à ce jour dans les *Mittheilungen* de Petermann (1861-1864), et dans le IIe et le IIIe volume du supplément, ainsi que dans plusieurs autres recueils périodiques, doivent être rangés parmi les documents les plus importants que nous ayons sur le nord-est de l'Afrique et sur le bassin supérieur du Nil. Dans le cours de ses voyages, Heuglin s'est surtout occupé de zoologie, particulièrement d'ornithologie; mais, en toute circonstance, il a fait preuve d'une aptitude peu ordinaire pour la difficile mission de voyageur scientifique.

HEUGUENON s. m. (eu-ghe-non; *h* asp.). Arboric. Variété de poire à cidre.

HEULAND, village et comm. de France (Calvados), cant. de Dozulé, arrond. et à 15 kilom. de Pont-l'Evêque; 140 hab. Le hameau de la Croix-de-Heuland possède une croix très-ancienne, appelée *croix de Rollon* ou *de la Mare aux pois*, à laquelle se rattachent de nombreuses légendes. S'il faut en croire une des plus accréditées, Rollon, voulant montrer le respect que ses sujets professaient pour les lois qu'il leur avait imposées et prouver que dans son duché on ne voyait ni volé ni voleur, suspendait aux bras de la croix de Heuland des joyaux, des bracelets d'or et d'autres objets de valeur, devant lesquels chacun passait sans y toucher.

HEULANDITE s. f. (eu-lan-di-te; *h* asp. — de *Heuland*, nom d'un minéralogiste à qui cette substance a été dédiée). Minér. Silicate hydraté naturel d'alumine et de chaux. ‖ On l'appelle aussi STILBITE FEUILLETÉE.

— **Encycl.** La *heulandite* appartient au groupe des stilbites. Elle a été longtemps confondue avec la desmine, à laquelle elle ressemble sous plusieurs rapports. C'est un minéral ordinairement d'un blanc de neige, quelquefois d'un rouge de chair, dont la densité est de 2,195 à 2,200, et la dureté de 3,5. Ses cristaux dérivent d'un prisme oblique rectangulaire, dans lequel l'angle de la base sur le pan antérieur est de 129° 40′. La *heulandite* se compose de 59,9 de silice; 16,7 d'alumine; 9 de chaux et 14,5 d'eau. Soumise à l'action du chalumeau, elle se boursoufle, puis fond en un globule opaque. Sur un charbon ardent, elle devient blanche et s'exfolie. Enfin elle se dissout dans les acides, sans faire gelée. Cette substance forme des géodes dans les basaltes et les tufs volcaniques de l'Islande et des îles Feroë. On la trouve aussi dans les roches amygdalaires de Dumbarton (Ecosse) et de Fassa (Tyrol). Elle existe encore, avec la desmine, dans les gîtes métallifères de la Norvége et du Hartz. Plusieurs minéralogistes rapportent à la *heulandite* deux substances, que d'autres regardent comme des espèces particulières. L'une de ces substances, qui se rencontre près de Baltimore, aux Etats-Unis, a reçu le nom de *beaumontite*, en l'honneur de notre compatriote Elie de Beaumont, à qui Lévy l'a dédiée. L'autre est l'*edelforsite*, ainsi appelée par Retzius, parce qu'elle a été trouvée, pour la première fois, à Edelfors, en Suède.

HEULC s. m. (eulk; *h* asp.). Suc résineux qui suinte du tronc d'une espèce de pistachier.

HEULE, bourg de Belgique, province de la Flandre occidentale, arrond. et à 5 kilom. N.-O. de Courtray, sur la rivière de son nom; 5,065 hab. Fabriques de tabac; confection de toiles de lin et de coton. Commerce de graines de lin. ‖ Petite rivière de Belgique, dans la province de la Flandre occidentale. Elle prend sa source au S. de Paschendaële, se dirige de l'O. à l'E., baigne le bourg qui porte le même nom, et se jette dans la Lys à Cuerne, au-dessous de Courtray, après un cours de 27 kilom.

HEULIT (Conrad), l'un des inventeurs de l'art typographique, né à Mayence. Il vivait au XVe siècle et devint le collaborateur de Pierre Schœffer, avec lequel il travailla à l'impression des *Epîtres de saint Jérôme* (2 vol. in-fol.), chef-d'œuvre de typographie.

HEUMANN (Christophe-Auguste), théologien, critique et bibliographe allemand, né à Alstædt (Weimar) en 1681, mort en 1764. D'abord inspecteur au collége de Gœttingue, il professa, à partir de 1734, la théologie à l'université de cette ville. Il a contribué, par de nombreux écrits, à la rénovation philosophique et littéraire de sa patrie. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *De anonymis et pseudonymis* (Iéna, 1711, in-8o), un des premiers ouvrages en ce genre que possède la bibliographie; *Conspectus reipublicæ litterariæ* (1718, in-8o), livre qui a servi de modèle aux résumés qui ont paru depuis sur les développements de l'esprit humain; *Syllage dissertationum* (1743-1750); *Nova syllage dissertationum* (Rostock, 1752-1754); *Explication du Nouveau Testament* (Hanovre, 1750-1763), etc. Il a publié, en outre, de nombreux articles dans les *Acta eruditorum*, et donné plusieurs éditions d'ouvrages de l'antiquité.

HEUMANN DE TEUTSCHENBRUNN (Jean), jurisconsulte et paléographe allemand, professeur à Altdorf, né à Maggendorf (Baireuth) en 1711, mort en 1760. Il a laissé des ouvrages aussi judicieux que savants sur la diplomatique. On cite : *Commentarii de re diplomatica imperatorum et regum Germaniæ* (1745-1753, 2 vol. in-4o); *Commentarii de re diplomatica imperatorum augustorum ac reginarum Germaniæ* (1749, in-4o); l'*Esprit des lois germaniques*, en allemand (1761, in-8o), sur le plan de l'ouvrage de Montesquieu.

HEUN (Charles-Dieudonné-Samuel), littérateur allemand, né à Dobrilugk en 1771, mort en 1854. Il fit ses études à Gotha, et

alla, en 1788, suivre les cours de droit des universités de Leipzig et de Gœttingue. Il était encore étudiant lorsqu'il publia, à Leipzig, son roman de *Gustave-Adolphe*, puis, à Gœttingue, le *Voyage de Charles dans sa patrie*, et ses *Lettres confidentielles, adressées aux jeunes gens intelligents qui veulent fréquenter les universités.* Il devint ensuite, à Berlin, précepteur du neveu du ministre de Heynitz et secrétaire particulier de ce dernier, entra dans l'administration des mines et des forges, et, après avoir occupé différents emplois, quitta, en 1801, le service de la Prusse, pour devenir administrateur des biens immenses du chapitre de Treskow (Pologne). Il revint à Berlin en 1810, entra dans le bureau du chancelier d'Etat Hardenberg, fit les campagnes de 1813 et 1814, et rédigea le *Journal de la campagne de Prusse.* En 1820, il prit la direction du *Journal administratif de la Prusse.* Pendant son séjour en Pologne, il s'était fait connaître sous le pseudonyme de **H. Clauren**, anagramme de son nom, Carl Heun. Ses premiers romans, la *Chambre grise* et *Mimili* (1821, 4e édit.), ayant été accueillis avec faveur, il continua ses travaux littéraires, et publia, sous le titre de *Récits* (Dresde, 1819-1820, 6 vol.), un recueil de ses premières compositions, qui obtint beaucoup de succès. En 1819, il commença à faire paraître un almanach intitulé *Ne m'oubliez pas*, dont les articles furent plus tard insérés dans la collection *Plaisanterie et gravité* (Dresde, 1820-1828, 40 vol.). Il avait, en outre, écrit, après 1815, un grand nombre de pièces de théâtre, entre autres : le *Tir à l'oiseau;* le *Fiancé de Mexico;* le *Marché aux laines*, etc. La plupart de ses ouvrages ont été traduits dans toutes les langues de l'Europe.

HEUR s. m. (eur — du lat. *augurium*, augure, et non, comme le veulent quelques-uns, de *hora*, heure, car dans les anciens manuscrit *augure* se lit *aür*, et *heur* s'écrit *eür*). Evénement heureux, chance favorable : *C'est un grand* HEUR *de bien dîner et voir une belle fille, et sans la payer.* (Bér. de Verv.)

Lorsque dans un haut rang on a l'*heur* de paraître,
Tout ce qu'on fait est toujours bel et bon.
MOLIÈRE.

‖ Ce mot a vieilli, mais il est encore employé dans le style archaïque.

— Prov. *Il n'y a qu'heur et malheur*, Ce qui nuit à l'un profite à un autre, tout dépend de la chance; rien n'est stable en ce monde : *Le peuple est capricieux comme une femme.* IL N'Y A QU'HEUR ET MALHEUR *pour ses amants.* (Proudh.)

HEURAET (VAN), géomètre hollandais, contemporain d'Huyghens. Il vivait au XVIIe siècle et est le premier qui ait conçu, d'une manière générale, l'identité des deux problèmes de la rectification et de la quadrature des courbes. Il enseigna la manière de former l'équation de la courbe dont l'aire devait avoir même mesure que la longueur d'une courbe donnée. Sa découverte a été revendiquée par Wallis en faveur de Neil, qui avait auparavant rectifié la parabole cubique $y^3 = ax^2$; mais Neil n'avait pas, comme Van Heuraet, conçu la méthode d'une façon générale.

HEURE s. f. (eu-re — v. l'étym. à la partie encycl.). Durée égale à la vingt-quatrième partie du jour, c'est-à-dire du temps que la terre met à faire un tour complet sur son axe : *Les* HEURES *sont longues et la vie est courte.* (Fén.) *Que l'aiguille circule sur un cadran d'or ou de bois, l'*HEURE *n'a que la même durée.* (Chateaub.)

Oh ! qu'une *heure* d'attente expire lentement !
C. DELAVIGNE.

De labeur en labeur, l'*heure*, à l'*heure* enchaînée,
Vous porte sans secousse au bout de la journée.
LAMARTINE.

— Moment du jour déterminé par le temps qui s'est écoulé depuis que le jour est commencé : *Quelle heure est-il? S'informer de l'*HEURE. *Se lever à cinq* HEURES *du matin, à six* HEURES *et quart, à sept* HEURES *vingt minutes. Ma montre marque huit* HEURES *et quart.* ‖ Chiffre, signe d'un cadran, servant à l'indication des heures : *Les* HEURES *de ce cadran sont en chiffres romains.*

— Temps en général; espace de temps fort court : *Le plaisir abrége les* HEURES, *l'ennui les compte.* (Saurin.) *Les grandes afflictions semblent raccourcir les* HEURES *comme les grandes joies.* (Chateaub.) *Que les* HEURES *sont légères, qu'elles sont coulantes avec ce qu'on aime!* (Mme de Lambeck.)

Que pour le malheureux l'*heure* lentement fuit!
VOLTAIRE.

Une *heure* quelquefois comme un siècle est féconde.
C. DELAVIGNE.

— Moment déterminé où une chose se fait habituellement, où une chose doit se faire; moment opportun : *L'*HEURE *du déjeuner. L'*HEURE *du dîner. L'*HEURE *de la messe. L'*HEURE *du départ. Régler ses* HEURES. *Avoir toutes ses* HEURES *marquées. Se lever, se coucher avant l'*HEURE. *Donner, demander son* HEURE *à quelqu'un. Prendre* HEURE *pour un rendez-vous. Il y a quelquefois une* HEURE *dans la vie qui décide du sort de tout le reste.* (Ancelot.) *L'amour a ses* HEURES *d'égoïsme.* (A. Martin.) *Quand tout est perdu, c'est l'*HEURE *des grandes âmes.* (Lacordaire.)

— Distance que l'on parcourt en une heure en marchant, ou que l'on franchit dans cet espace de temps, à l'aide d'un moyen quelconque de locomotion : *La rivière est à trois* HEURES *de là. Grâce aux chemins de fer, Marseille est aujourd'hui à seize* HEURES *de Paris.*

— *Heure avancée*, Moment avancé du jour, soit absolument, soit par rapport à ce que l'on se propose de faire : *Vu l'*HEURE AVANCÉE, *la discussion fut renvoyée au lendemain.*

J'ai froid, le vent se lève et l'*heure* est *avancée*,
Et je n'ai rien pour me couvrir.
A. GUIRAUD.

— *Heure indue*, Heure du jour ou de la nuit où il n'est pas convenable, à propos ou ordinaire, de faire une chose : *Rentrer chez soi à des* HEURES INDUES.

— *Heure du berger*, Moment favorable aux amours :

Qu'importe qui sonne la cloche,
Quand j'entends l'*heure du berger ?*
VOLTAIRE.

Sur vos amis ayez les yeux,
Si vous avez maîtresse ou femme belle;
Ne dites pas : c'est une bagatelle.
En est-il de religieux
Jusqu'à désemparer, alors que la donzelle
Montre à demi son sein, sort du lit un bras blanc,
Se tourne, s'inquiète et regarde un galant
En cent façons, de qui la moins friponne
Veut dire : il y fait bon, l'*heure du berger* sonne?
LA FONTAINE.

— *Dernière heure, heure suprême*, Heure, moment de la mort ou de la cessation : *La* DERNIÈRE HEURE *des rois semble sonnée. Elle viendra cette* DERNIÈRE HEURE : *elle approche, nous y touchons, la voilà venue.* (Boss.) *La* DERNIÈRE HEURE *de l'aristocratie est sonnée.* (Chateaub.)

— *Quart d'heure*, Quart d'une heure, espace de quinze minutes : *Je suis à vous dans trois* QUARTS D'HEURE. ‖ *Mauvais quart d'heure*, Moment difficile, pénible : *Les* MAUVAIS QUARTS D'HEURE *que passent les uns suffiraient pour remplir les belles heures des autres.* (A. d'Houdetot.) ‖ *Pour le quart d'heure*, Pour le moment, dans ce moment-ci : *Vous savez bien, cher comte, que je suis à sec* POUR LE QUART D'HEURE. (A. Paul.) ‖ *Quart d'heure de Rabelais*, Moment où il faut payer son écot; moment ennuyeux, pénible, où il faut se soumettre à une fâcheuse nécessité. On raconte que Rabelais, se trouvant à Lyon, et ne pouvant payer ses frais d'auberge, trouva moyen de se faire accuser d'avoir voulu empoisonner le roi et la reine, et se fit ainsi conduire gratuitement à Paris.

— *A l'heure.* Se dit d'un ouvrier, d'un homme de peine, d'une chose dont on use, qu'on paye par heure de travail ou d'usage : *Travailler* À L'HEURE. *Etre* À L'HEURE. *Prendre une voiture* À L'HEURE.

— *A la bonne heure.* Se dit pour exprimer l'approbation, la satisfaction : A LA BONNE HEURE ! *voilà un travail bien fait.*

— *A la male heure*, Dans un mauvais moment : *Que voulez-vous? nous sommes venus en ce monde* À LA MALE HEURE. (G. Sand.) ‖ Sorte de malédiction : À LA MALE HEURE ! *que le diable t'emporte !*

— *A une belle heure, à belle heure.* Se dit à une personne qui arrive trop tard à l'endroit où on l'attendait : *Tu viens* À UNE BELLE HEURE ! *Tu rentres* À BELLE HEURE !

— *A l'heure qu'il est, à cette heure*, Actuellement, dans le moment où nous sommes :

Ah ! quelle audace sans seconde,
De marcher *à l'heure qu'il est!*
MOLIÈRE.

— *A ses heures*, A sa commodité; par intervalles : *Toute âme dévote est mystique* À SES HEURES. (J. Simon.)

Il vivait de régime, et mangeait *à ses heures.*
LA FONTAINE.

— *A toute heure, à toutes les heures*, A chaque moment, en tout temps : *Enfanter, ce n'est rien; mais nourrir, c'est enfanter* À TOUTE HEURE. (Balz.)

Nous sommes loin de nous *à toute heure* entraînés.
RACINE.

Si notre esprit n'est pas sage *à toutes les heures*,
Les plus courtes erreurs sont toujours les meilleures.
MOLIÈRE.

— *Tout à l'heure*, Dans un moment, bientôt : *J'irai vous trouver* TOUT À L'HEURE. *Il va pleuvoir* TOUT À L'HEURE. ‖ Il n'y a qu'un moment, il y a peu : *Il vous a demandé* TOUT À L'HEURE. *Il vient de pleuvoir* TOUT À L'HEURE.

— *Sur l'heure*, Immédiatement, à l'instant même :

Toutes les dignités que tu m'as demandées,
Je te les ai *sur l'heure* et sans peine accordées.
CORNEILLE.

— *De bonne heure*, Tôt, à une heure ou à une époque peu avancée, peu reculée : *Je me lève toujours* DE BONNE HEURE. *Venez ce soir* DE BONNE HEURE. *Nos habitudes sont prises* DE *si* BONNE HEURE, *qu'on les appelle naturelles, innées.* (Dider.) *La constance est une vertu à laquelle il faut* DE BONNE HEURE *aguerrir les enfants.* (Mme Guizot.)

— *D'heure en heure*, D'un moment à l'autre, incessamment : *L'insurrection progressait* D'HEURE EN HEURE.

— *Un homme, un ami de toutes les heures*, Quelqu'un qu'on voit toujours avec plaisir, ou qui est toujours prêt à rendre service.

— *Avoir une certaine heure*, Avoir sur soi une montre qui marque cette heure : *Quelle* HEURE AVEZ-*vous? J'ai trois* HEURES *et demie.*

— Loc. prov. *Chercher midi à quatorze heures*, Voir ou créer des difficultés où il n'y en a pas : *Sais-tu ce que je pense en t'écoutant? Eh bien! tu me fais l'effet d'un homme qui* CHERCHE MIDI À QUATORZE HEURES. (Balz.)

— Astron. *Heures astronomiques*, ou *sidérales*, ou *du premier mobile*, Heures réglées sur la durée du jour astronomique, qui est calculé sur le lever des étoiles ou sur la durée réelle du mouvement de rotation de la terre, et qui diffère un peu du jour moyen ou civil, à cause du déplacement graduel de la terre dans l'espace. ‖ *Heures solaires*, Celles qui sont réglées sur le jour solaire ou mouvement diurne apparent du soleil, et dont la durée varie avec les saisons. ‖ *Heures moyennes* ou *civiles*, Celles qui sont réglées sur le jour moyen, égal au 365e des 365 jours solaires, et qui sont données par les montres et les horloges ordinaires. ‖ *Heures françaises*, Celles que l'on compte du milieu de la nuit au milieu du jour, et que l'on recommence du milieu du jour au milieu de la nuit, comme on fait en France. ‖ *Heures italiques*, Celles que l'on compte du coucher moyen du soleil — six heures du soir — au coucher moyen du lendemain, comme en Italie. ‖ *Heures babyloniques*, Celles que l'on comptait du lever du soleil — six heures du matin — jusqu'au lever moyen du lendemain, comme on faisait à Babylone.

— Mar. *Heure du vaisseau*, Heure vraie du lieu où se trouve le vaisseau : *L'*HEURE DU VAISSEAU, *comparée à celle du chronomètre, fait connaître la longitude.*

— Liturg. Nom donné aux diverses parties du bréviaire que l'Eglise a coutume de réciter selon les diverses heures du jour; prières en général :

Mon père, quoiqu'il eût la tête des meilleures,
Ne m'a jamais rien fait apprendre que mes *heures.*
MOLIÈRE.

‖ *Petites heures*, Prime, tierce, sexte et none, qui sont des prières plus courtes que matines, laudes, etc. ‖ *Quarante heures*, Prières extraordinaires qu'on fait devant le saint sacrement exposé, dans les grandes calamités publiques ou pendant le jubilé.

— Bibliogr. *Livre d'heures* ou simplement *Heures*, Livre qui contient les prières de l'Eglise : *Sous prétexte de lire dans leurs* HEURES, *les dames avaient toutes de petites bougies devant elles pour les faire connaître et remarquer.* (St-Sim.)

— Gramm. Pour demander l'heure d'une manière générale, on dit : *Quelle heure est-il?* Lorsqu'on entend sonner l'heure, si l'on veut demander quelle est cette heure, il faut dire : *Quelle heure est-ce?*

— **Encycl.** Linguist. Ce mot vient du latin *hora*, grec *hôra*, *hôros*, pour *Fôra*, avec digamma, d'abord temps en général, puis divers espaces de temps, année, saison, portion du jour et enfin *heure.* Pictet rapporte ce mot au sanscrit *vâra*, temps, opportunité, persan *warah*, temps, saison. Il compare aussi le persan *bôr*, temps, fois, dans *yak bar*, une fois, sanscrit *êkavôra.* Bopp compare également le *ber* du latin *september, october*, etc., où il équivaut à mois. Du latin *hora* sont provenus l'irlandais *nair*, le cymrique *awr*, l'armoricain *heur;* mais l'acception d'année, qui appartient au grec *hôra*, et que l'irlandais a conservée dans l'adverbe *nura*, *nuridh*, erse *an ura, an uiridh*, l'an passé, indique une affinité primitive. Quelques étymologistes rapprochent le latin *hora* et le grec *hôra* du germanique : gothique *jêr*, année, ancien saxon *iar*, anglo-saxon *gear*, ancien allemand *jâr*, scandinave *ar*, allemand *jahr*, et rapportent toutes ces formes au zend *yare*, année, dont la racine est sans doute *ya*, aller, en zend et en sanscrit. Ce mot n'exprime que l'idée de cours du temps. Comparez le sanscrit *yatu*, temps. Ce nom, qui ne se trouve plus en sanscrit, a peut-être laissé une trace de son existence dans l'adverbe *parari*, l'avant-dernière année, qui serait alors une contraction de *para-yâri.* Le persan nous offre *parârir*, *parariz*, et le kourde *perar*, avec le même sens. L'arménien *heru*, l'an passé, semble renfermer aussi ce nom de l'année en combinaison avec un autre élément initial. Pott conjecture une formation analogue pour le latin *hornus*, ce qui est de l'année, contracté du démonstratif et d'un dérivé secondaire du terme en question.

— Astron. L'*heure* est la vingt-quatrième partie du jour sidéral, vrai ou moyen; elle se divise en 60 minutes ou en 3,600 secondes. L'*heure* sidérale, qui est parfaitement définie, est donnée par la marche des étoiles; c'est le temps qu'une étoile met à parcourir 15 degrés sur son cercle diurne; l'*heure* moyenne, aussi bien déterminée et que marquent les montres, les pendules, etc., correspond à la vingt-quatrième partie de la course diurne d'un soleil fictif, appelé soleil moyen, qui reproduit le moyen mouvement du soleil vrai, sans inégalités; l'*heure* solaire est indiquée les cadrans solaires. L'*heure* sidérale est plus courte que l'*heure* moyenne. Si l'on prend cette dernière pour unité, on trouve que le jour sidéral n'est que de 23 heures 56 minutes 4,1 secondes de temps moyen, c'est-à-dire qu'une étoile revient au méridien 3′55″,90945 plus tôt que le soleil moyen. Il en résulte que, pour traduire une durée sidérale en temps moyen, il faudra retrancher de la première, pour chaque jour, 3′ 55″,90945; pour chaque *heure*, 9″,8295; pour chaque minute, 0″,163836; pour chaque seconde, 0″,002731. Le nombre 3′ 55″,90945 (temps moyen) est le temps que le soleil moyen emploie à parcourir l'arc de 0°,985647283, dont il s'avance chaque jour sur l'équateur vers l'orient.

On passe tout aussi facilement d'un temps moyen au temps sidéral correspondant.

Pour déduire l'*heure* vraie de l'*heure* moyenne, et réciproquement, on se sert de l'équation du temps, qui représente l'excès de l'*heure* moyenne sur l'*heure* vraie. On peut employer différentes méthodes pour déterminer l'*heure*, mais la plus précise est la méthode des hauteurs correspondantes, qu'on emploie dans les observatoires, et par laquelle nous commencerons.

Supposons d'abord qu'il s'agisse de déterminer l'*heure* sidérale relative à une étoile désignée, ou, ce qui revient au même, de connaître l'avance ou le retard, par rapport à cette étoile, de l'horloge sidérale, supposée bien réglée, c'est-à-dire réglée de manière que l'aiguille fasse exactement le tour du cadran dans le temps employé par une étoile quelconque pour revenir au méridien. On observera l'étoile en question au théodolite, trois ou quatre *heures* avant son passage au méridien, et l'on notera exactement l'*heure*, indiquée par l'horloge, où l'étoile, en s'élevant, viendra traverser le fil horizontal du réticule de la lunette. La lunette aura été préalablement fixée, à l'aide d'une vis de pression, contre le limbe vertical de l'instrument, et l'on aura noté l'inclinaison orientale du plan de ce limbe sur le plan méridien. On fera alors tourner, de l'est vers l'ouest, le plan du limbe, et on le fixera dans une nouvelle position, telle que son inclinaison occidentale sur le plan du méridien soit exactement égale à la précédente, puis on guettera *l'instant où l'étoile, en redescendant, viendra* de nouveau passer derrière le fil horizontal du réticule, et l'on notera exactement l'*heure* indiquée par l'horloge à cet instant. La moyenne des *heures* observées donnera évidemment celle que marquait l'horloge au moment du passage de l'étoile au méridien; on pourra donc, si l'on veut, régler l'horloge sur cette étoile, ou bien l'on saura quelle était l'*heure* sidérale relative à l'étoile considérée, à l'aide d'une observation antérieure, dont on aura relevé l'époque d'après l'horloge.

On peut opérer de la même manière pour déterminer l'heure vraie; mais comme la déclinaison du soleil varie d'une manière appréciable, même en quelques *heures*, on aura à faire une correction à laquelle on a donné le nom d'équation des hauteurs correspondantes. Concevons le triangle qui a pour sommets, sur la sphère céleste, le pôle, le zénith et le soleil; la distance du soleil au pôle est le complément de la déclinaison de cet astre ou $90° - D$; la distance du pôle au zénith est le complément de la latitude du lieu ou $90° - \lambda$; la distance zénithale du soleil est le complément de sa hauteur au-dessus de l'horizon, relevée dans l'une des deux observations de hauteurs correspondantes, et que nous désignerons par ξ; enfin, l'angle opposé à ξ est l'angle horaire du soleil, AH. Le triangle considéré donne, par la relation fondamentale de trigonométrie sphérique,

$$\cos \xi = \sin \lambda \sin D + \cos \lambda \cos D \cos AH.$$

Le cos ξ varie à chaque instant; mais, comme les observations que l'on compare ont été précisémment faites à des hauteurs correspondantes, ξ a la même valeur dans les deux cas; quant à λ, il est absolument constant; l'équation précédente, pour le cas qui nous occupe, peut donc être regardée comme une relation entre deux variables seulement, D et AH.

Du reste D varie très-peu dans l'intervalle des deux observations comparées, et, quant à AH, *il change de signe, mais conserve à peu* près la même valeur, de sorte que la variation de son cosinus est très-faible. On peut donc substituer aux variations de D et de AH, cette dernière étant prise en valeur absolue, leurs différentielles, et on a alors

$$0 = \sin \lambda \cos D.\Delta D - \cos \lambda \sin D \cos AH\, \Delta D$$
$$- \cos \lambda \cos D \sin AH.\Delta AH,$$

d'où

$$\Delta AH = \left(\frac{\tang \lambda}{\sin AH} - \frac{\tang D}{\tang AH}\right)\Delta D.$$

Cela posé, soient h et h' les *heures* marquées par l'horloge aux instants des deux observations, et H l'*heure* inconnue qu'elle marquait à midi vrai, on a exactement

$$H - h = \frac{1}{15} AH$$

et

$$h' - H = \frac{1}{15}(AH + \Delta AH);$$

d'où, en retranchant,

$$2H - h - h' = -\frac{1}{15}\Delta AH$$

c'est-à-dire

$$H = \frac{h + h'}{2} - \frac{1}{30}\Delta AH.$$

Ainsi, tout se réduit à connaître ΔAH; mais pour cela il faut avoir, d'une part, D et AH, qui se rapportent à la première observation,

et ΔD, qui est la variation de la déclinaison entre les deux observations. Or, la *Connaissance des temps* donne pour chaque jour, à midi vrai, la déclinaison du soleil et sa variation d'un midi à l'autre, dont on peut regarder les parties comme proportionnelles aux parties du temps, et, d'un autre côté, l'écart qu'il s'agit de déterminer entre la marche de l'horloge et celle du soleil est toujours très-faible, de sorte que, pour déterminer D, on peut regarder l'*heure* de la première observation comme étant exactement h ; on connaîtra donc D en ajoutant ou retranchant, suivant la saison, au nombre fourni par la *Connaissance des temps*, une partie de la variation diurne de D proportionnelle à $24 - h$, ou à $12 - h$, suivant la graduation de l'horloge.

Quant à $Æ H$, il sera donné par la formule

$$\cos \xi = \sin \lambda \sin D + \cos \lambda \cos D \cos ÆH,$$

d'où nous sommes partis, et où ξ sera connu par l'observation directe que l'on a faite.

Enfin ΔD sera la partie proportionnelle à $h + h'$ de la variation diurne de D.

Il est important de noter que la méthode que nous venons d'exposer est applicable même en mer, la distance ξ étant relevée à l'aide du sextant.

Lorsqu'on n'a pas pu faire la seconde observation, soit parce que le temps s'est couvert, soit pour toute autre cause, on peut encore déterminer l'*heure* du midi vrai au chronomètre par le moyen de la seule formule

$$\cos \xi = \sin \lambda \sin D + \cos \lambda \cos D \cos ÆH.$$

Cette formule, en effet, donne $ÆH$, que l'on peut convertir en temps pour l'ajouter à l'*heure* marquée au moment de l'observation.

— *Heure de la pleine mer*. Chaque année on détermine, pour divers ports, l'*heure* des hautes et basses mers. On n'est pas encore bien d'accord sur l'instant à considérer : les uns admettent que, pour la haute mer, c'est l'instant où la mer ne monte plus d'une manière sensible; les autres, que c'est l'instant où elle commence à baisser d'une manière un peu sensible. M. Chazallon, ingénieur hydrographe de la marine, propose de prendre le milieu entre le moment où la mer cesse de monter et celui où elle commence à descendre. La connaissance de l'*heure* de la pleine mer a une très-grande importance pour la navigation, qui profite de l'étale, c'est-à-dire de l'intervalle compris entre la plus grande hauteur de la mer et le moment où elle commence à descendre, pour appareiller, quitter le port ou la rade. Dans le calcul des *heures* de la pleine mer, il faut avoir égard aux phases de la lune, aux déclinaisons de la lune et du soleil, et aux distances de ces astres à la terre; représentant par p l'*heure* du passage de la lune au méridien d'un port un jour donné, par H l'*heure* de la pleine mer qui suit ce passage, par d, d' les demi-diamètres apparents du soleil et de la lune, par v et v' les déclinaisons de ces astres, et par α l'excès de l'ascension droite du soleil vrai sur celle de la lune, on a

$$H = p + \frac{1}{30} \operatorname{arc\,tang} \frac{\sin 2\alpha}{3{,}06 \frac{d'^2 \cos^2 v'}{d^2 \cos^2 v} + \cos 2\alpha} + e.$$

e est une constante qui varie d'un port à un autre, et que l'on trouve égale à l'établissement du port moins 19^m; ce qui permet de déterminer pour un port quelconque l'*heure* de la pleine mer, par la relation suivante :

$$H = p + \frac{1}{30} \operatorname{arc\,tang} \frac{\sin 2\alpha}{3{,}06 \frac{d'^2 \cos^2 v'}{d^2 \cos^2 v} + \cos 2\alpha} + E - 19^m.$$

E, l'établissement du port, est donné, pour les jours de la nouvelle et de la pleine lune, par l'*Annuaire* du Bureau des longitudes.

— Liturg. Le mot *heures* s'applique, dans le langage liturgique, à des chants et à des prières qui, dans l'Eglise catholique, constituent un office religieux pour certaines *heures*, soit du jour, soit de la nuit. Ces *heures* sont au nombre de sept, savoir : *matines* et *laudes*, *prime*, *tierce*, *sexte*, *none*, *vêpres* et *complies*.

Cette suite de prières se nommait autrefois le cours, *cursus*. Le père Mabillon a fait une dissertation sur la manière dont on s'en acquittait dans les églises des Gaules; il l'a intitulée : *De cursu gallicano;* elle se trouve à la suite de son ouvrage *De liturgia gallicana*. Il remarque que, dans les premiers siècles, l'office divin n'a pas été absolument uniforme dans les différentes églises des Gaules, mais que peu à peu on est parvenu à l'arranger de même partout; que cet usage de louer Dieu plusieurs fois pendant le jour et pendant la nuit a toujours été regardé comme un devoir essentiel des clercs et des moines.

Les différentes *heures canoniales* sont composées de psaumes, de cantiques, d'hymnes, de leçons, de versets, de répons, etc. Dans les églises cathédrales et collégiales, et dans la plupart des monastères de l'un et de l'autre sexe, ces *heures* se chantent tous les jours; dans les autres églises, on ne les chante que les jours de fêtes, et on les récite les jours ouvriers ; tous les ecclésiastiques, tous les religieux, excepté les frères lais, sont obligés de les réciter en particulier, lorsqu'ils ne le font pas au chœur.

L'*heure de prime* est la première de l'office du jour; on en rapporte l'institution aux moines de Bethléem, et Cassien en fait mention dans ses *Institutions de la vie monastique*. Il appelle cet office *matutina solemnitas*, parce qu'on le disait au point du jour, ou après le lever du soleil; c'est ce que nous apprend l'hymne attribuée à saint Ambroise : *Jam lucis orto sidere*, etc. Cassien l'appelle aussi *novella solemnitas*, parce que c'était une pratique encore récente; et il ajoute qu'elle passa bientôt des monastères d'Orient dans ceux des Gaules.

Cette partie de l'office divin est la plus variée dans les bréviaires des divers diocèses.

Quant aux *heures* de tierce, de sexte et de none, que l'on nomme les *petites heures*, elles paraissent être d'une institution plus ancienne; les Pères qui en ont parlé disent qu'elles sont relatives aux divers mystères qui ont été accomplis dans ces différentes parties du jour, surtout aux circonstances de la passion de Jésus.

L'*heure de vêpres* ou du soir est appelée *duodecima* dans quelques auteurs ecclésiastiques, parce qu'on la récitait au coucher du soleil, par conséquent à six heures du soir au temps des équinoxes. On ignore le temps auquel on a institué les *complies*.

— Bibliog. *Livres d'heures*. On a longtemps donné ce nom à des livres qui contenaient, outre les prières de la messe, les diverses parties de l'office divin que l'Église récitait ou chantait à diverses heures de la nuit ou du jour.

Les *Livres d'heures* manuscrits étaient ornés de peintures qui ont fait de quelques-uns d'entre eux de précieux monuments artistiques. A la bibliothèque de l'Arsenal, on voit un *Livre d'heures* dont les peintures sont attribuées au célèbre Memling. Les souverains du XVe siècle recherchèrent beaucoup aussi les manuscrits ornés par Gérard Horebont; Isabelle d'Espagne et Marguerite d'Autriche eurent des *Livres d'heures* peints par cet artiste. On peut citer les *Heures* de Louis d'Anjou, roi de Sicile, œuvre d'artistes italiens du XIVe siècle, conservées à la Bibliothèque Richelieu; un *Livre d'heures* fait par le célèbre peintre français Jean Foucquet, pour Etienne Chevalier, son Mécène, dont les feuillets déchirés sont dispersés entre les mains des divers bibliophiles de l'Europe; un ravissant *Livre d'heures* du XVIe siècle, qui a appartenu à Catherine de Médicis, et qui est actuellement au Louvre. Les miniatures peuvent en partie en être attribuées à François Clouet; elles représentent les portraits de Catherine, de Louise de Savoie, du duc de Joyeuse, de Henri III, de François Ier, du duc d'Alençon, de Philippe II, de Henri de Navarre, etc. Mais le plus célèbre livre de ce genre, ce sont les *Heures* d'Anne de Bretagne, dont les peintures sont de la fin du XVe siècle. Ce manuscrit contient près de soixantes miniatures à pleine page. Les plus remarquables sont : le portrait de la reine, Saint Jean, l'Annonciation, la Descente du Christ, l'Adoration des mages, David à genoux, la Résurrection de Lazare, Saint Michel. Outre la beauté de presque toutes ces peintures, dont les auteurs sont inconnus, on admire les ornements qui accompagnent chaque page, délicieuses bordures de fleurs, d'oiseaux, d'insectes, d'un éclat, d'un charme inimaginables.

Lorsque l'imprimerie eut été introduite à Paris, on substitua aux ancienne *Heures* manuscrites des *Heures* imprimées. Toutefois, comme l'ornementation des manuscrits en faisait de précieuses œuvres d'art, les imprimeurs songèrent à embellir d'une manière spéciale les nouvelles *Heures* qu'ils voulaient répandre. Ils en entourèrent le texte de bordures à sujets et à arabesques gravés sur bois, tirèrent à part de belles planches représentant les scènes de l'Evangile, les Saisons, la Vie des Saints, les Danses des morts. Ainsi illustrées, les *Heures* de l'imprimerie parisienne obtinrent un tel succès, que, non-seulement la France, mais les Pays-Bas et l'Angleterre furent pendant longtemps tributaires de Paris pour ces beaux livres, dont les principaux imprimeurs et éditeurs étaient les Simon Vôtre, les Vérard, les Kerver, les Hardouin et plusieurs autres.

Heures de loisir, suite de poëmes, originaux ou traduits, de lord Byron (1807). Le début du grand poëte, dédié à son tuteur le comte de Carlisle, resta d'abord très-obscur. Il était cependant impossible de ne pas y reconnaître les germes précieux d'un merveilleux talent, jusque dans les imitations, où le jeune homme osait lutter contre le génie des auteurs de la Grèce et de Rome. Mais son imagination se plaisait surtout dans les chants ossianiques; il adressait d'éloquentes apostrophes aux âpres montagnes de la Calédonie et à la gloire guerrière de ses ancêtres maternels. Les soupirs d'un premier amour se mêlaient à ces souvenirs de l'enfance, et le doux nom de Marie était souvent associé aux noms sauvages des anciens héros et des lieux illustrés par leurs exploits. La *Revue d'Edimbourg* ne vit pourtant dans les épanchements de cette jeune muse que le sujet d'un article aussi injuste que cruellement ironique. Le jeune lord était tourné en ridicule par le critique, alors obscur lui-même, et devenu plus tard le célèbre lord Brougham. La *Revue mensuelle* fut à la fois plus juste et plus éclairée : elle devina et prédit l'avenir du poëte. Du reste, le génie de Byron fut mieux servi par l'amère critique de la *Revue d'Edimbourg* que par les éloges de la *Revue mensuelle*. Outré du ton impertinent avec lequel on accueillait ses essais, il entreprit une œuvre d'orgueil blessé et de rancune amère, torrent de verve rageuse. Byron vint à Londres pour publier sa pièce, les *Poëtes anglais et les critiques écossais*, qui donna la double preuve de son génie poétique et de l'amertume de son âme; car il ne se contentait pas de frapper à coups redoublés sur ses ennemis d'Edimbourg, il s'attaquait avec la violence de la rage à presque tous les écrivains de son temps.

Heure trop tard (UNE), roman de M. Alphonse Karr (1833). M. Alphonse Karr, comme romancier, a un grave défaut (nous voulons dire qu'il en a un plus grave que tous les autres) : *c'est de ne pas prendre ses lecteurs* au sérieux. Or, ce défaut est peut-être plus sensible dans *Une heure trop tard* que dans aucun autre livre de l'auteur. *Une heure trop tard* est un sujet tout trouvé pour un gai vaudeville; Alphonse Karr a trouvé piquant d'introduire dans un drame presque tragique ce piteux personnage qui arrive toujours en retard. Ajoutez à cela des plaisanteries parfois banales ou de mauvais goût, toujours déplacées, que l'auteur se permet à tout instant ; ajoutez encore un style d'une négligence déplorable, et vous aurez une idée, non pas du livre, qui est intéressant malgré tout, mais du sans-façon avec lequel l'auteur se joue de ses lecteurs. Cela dit, voici l'analyse de ce livre plein d'intérêt, mais agaçant, et qu'Alphonse Karr eût rendu très-agréable à lire, s'il avait cru que c'en fût la peine.

Maurice, à qui rien ne réussit, à cause de ses hésitations qui l'empêchent de rien tenter à propos, a un ami à qui tout réussit au contraire, mais par un effet si naturel des qualités de son esprit positif, que Maurice ne peut lui refuser son amitié et son estime. Entre eux il y a une jeune fille, Hélène, d'une beauté admirable, d'une âme plus belle encore. Hélène est la fille d'un garde forestier qui n'a plus que quelques jours à vivre. Une place est offerte à Hélène, qui part pour la ville avec sa mère; par malheur, elles s'endorment toutes deux dans leur voiture, et un jeune chasseur qui les rencontre s'imagine faire une excellente plaisanterie en faisant rebrousser chemin au cheval. A leur réveil, les deux voyageuses se retrouvent à la porte de leur habitation ; elles repartent pour la ville, mais arrivent une heure trop tard; la place destinée à Hélène est occupée. Pour empêcher sa mère de mourir de faim, Hélène livre son corps à un grand seigneur qui la poursuivait de ses assiduités, réservant son âme pour celui qu'elle aimera d'amour, et qui l'aimera de même. Cet homme, elle le rencontre dans Maurice, dont elle devient la maîtresse. Alors commence pour Maurice une vie singulièrement mélangée de délices ineffables et de douleurs poignantes. Il aime Hélène, il veut l'épouser en dépit du qu'en dira-t-on, mais n'a pas le courage d'oublier qu'elle a appartenu au comte de Leyen. L'infortunée devient mère; Maurice se demande si l'enfant est du comte ou de lui, et, trop faible pour supporter cette horrible incertitude, il abandonne lâchement Hélène. Seule désormais, elle travaille pour son enfant avec courage, puis, au bout de quatre ans, apprenant que Maurice est marié, elle entre chez sa femme comme lingère. Mais Hélène, si forte contre les humiliations lorsqu'elles retombent sur elle, ne peut souffrir de voir maltraiter sa fille. Maurice le comprend, il veut tout avouer à sa femme, et, toujours indécis, remet au lendemain sa confession. Lorsqu'enfin il va parler, il est trop tard; Hélène a fui avec son enfant. On devine qu'elle est partie pour mettre un terme à leur malheureuse existence.

Heures de prison, par Mme Lafarge, publiées, en 1855, par son grand-oncle M. Collard. Ce livre est le journal de l'existence de la prisonnière, depuis sa condamnation en 1841 jusqu'à la fin de 1847, époque où sa santé la força d'interrompre cette autobiographie. « C'est, dit M. Collard, l'œuvre de ses larmes, la reproduction fidèle de toutes les souffrances, de toutes les douloureuses péripéties de son malheur. La prisonnière s'y montre telle qu'elle était, avec ses luttes et ses défaillances, avec sa résignation et sa foi. » Nous devons respecter cette appréciation naturelle sous la plume d'un parent; mais il est difficile de l'accepter sans réserve, d'autant que ce livre de la condamnée n'a pas l'accent que l'on donne à l'innocence. Partout on reconnaît la femme qui veut poser devant l'opinion publique, la femme romanesque qui veut qu'on s'occupe d'elle à tout prix. Elle refuse, il est vrai, de faire paraître ses impressions de prison de son vivant, mais elle les laisse facilement communiquer. Le style de ce factum est maniéré et vise partout à l'effet. On y cherche vainement un cri du cœur, et l'on a peine à croire qu'une femme d'esprit, comme Mme Lafarge, ait pu se croire sérieusement en proie aux persécutions de la justice gagnée par ses ennemis. Son livre est fatigant par cette continuité de plaintes et de protestations, fausses de ton et qui laissent le lecteur absolument froid. Çà et là, cependant, on trouve quelques portraits intéressants, notamment celui de Me Lachaud, qui doit être un peu embarrassé aujourd'hui de son dévouement d'alors, et celui de sœur Philomèle, qui trouve la prisonnière « trop heureuse » d'avoir été condamnée injustement, et arrachée ainsi à la damnation qu'elle n'aurait pu éviter dans le monde. Résumons-nous : ce n'est pas ici le lieu de discuter la culpabilité de Mme Lafarge; mais nous pouvons déclarer que, si son innocence est réelle, elle l'a défendue d'une façon extrêmement malheureuse. Le ton de son histoire, si c'en est une, est plus faux que ne doit l'être celui d'un roman.

Heures (LES), gazette littéraire, revue mensuelle fondée et rédigée par Schiller. Dans le courant du mois de juin 1794, Schiller envoya le programme de sa revue à Kant, à Engel, à Jacobi, à Klopstock, à Voss, à Herder, à Matthisson, etc., en leur demandant leur concours. Fichte et G. de Humboldt avaient déjà promis leur collaboration. Le succès d'abord fut éclatant; le nom des écrivains, la valeur de leurs travaux, tout contribuait à attirer l'attention du public; mais, peu à peu, l'engouement des lecteurs se refroidit; il est vrai que le zèle des écrivains s'était ralenti de son côté. La plupart des collaborateurs, sollicités par d'autres travaux, n'envoyaient plus rien. Le dernier numéro (le douzième) parut au mois de mars 1798. Dans les premiers cahiers avaient paru les *Lettres sur l'éducation esthétique*, de Schiller, puis son traité *Sur la poésie naïve et la poésie de sentiment*, puis aussi son poëme intitulé : l'*Idéal et la vie*, qui marqua son retour de la philosophie à la poésie. Gœthe y fit paraître une partie de ses *Entretiens des émigrés*.

HEURES, divinités d'origine hellénique, filles de Jupiter et de Thémis. Homère leur attribue le soin d'ouvrir et de fermer les portes éternelles de l'Olympe, et les appelle les *Portières du ciel*. Elles présidaient aux plaisirs, aux peines, aux espérances, à l'étude, aux arts naissants et surtout aux quatre saisons de l'année. Dans l'origine, ces saisons ne furent qu'au nombre de trois; aussi Hésiode ne compte-t-il que trois Heures : Eunomie, Dicé et Irène, c'est-à-dire le Bon Ordre, la Justice et la Paix. Plus tard, l'Automne ayant été ajouté aux trois saisons primitives, cette addition donna naissance à deux nouvelles Heures, Carpo et Thalatte, chargées de veiller aux fruits et aux fleurs. Le nombre des Heures fut ensuite porté à dix; enfin, lorsque le jour eut été partagé en douze parties égales, les poëtes reconnurent douzes Heures, appelées les douze sœurs, toutes au service de Jupiter. Suivant Pausanias, on les voyait sur la tête d'une statue de ce dieu, pour signifier que les Heures lui obéissent, et que le temps et les saisons dépendent de sa volonté suprême. Protectrices de l'enfance, on les voit donner les premiers soins à Mercure, à Bacchus, à Junon, et plusieurs statues de cette déesse portent les Heures sur leur tête. Ce furent elles encore qui nourrirent Vénus et surveillèrent son éducation, lorsque Zéphyre l'eut transportée dans l'île de Chypre. Chacune, suivant Demoustier, était chargée d'un soin particulier envers la jeune déesse :

> La première Heure l'appelait
> Quand Phœbus ouvrait sa carrière...
> La deuxième Heure entrelaçait
> Quelques fleurs, un peu de verdure
> Dans ses cheveux. . . . . .
> La troisième lui présentait
> Des fruits nouveaux et du laitage.
> La quatrième lui dictait
> L'art de parler sans verbiage...
> La cinquième formait son cœur,
> Le disposait à la tendresse,
> Et, chassant la feinte et l'adresse,
> Y faisait germer la candeur.

Les autres lui enseignaient l'amitié, les devoirs de l'humanité, de la foi conjugale, de la maternité; bref, ce ne fut pas faute de bonnes leçons si Vénus ne se montra point une déesse accomplie, et le malheureux Vulcain n'eut du moins jamais un reproche à adresser aux Heures.

Les Grecs reconnaissaient dans les Heures de véritables divinités; Amphictyon leur avait fait élever un temple à Athènes, et son exemple avait été suivi par les villes d'Argos, de Corinthe et d'Olympie. En général, les anciens représentaient les nymphes sous les formes les plus séduisantes, comme douées d'une jeunesse éternelle et d'une ravissante beauté. Elles formaient des chœurs et des danses avec les Grâces, Hébé, Harmonie, Vénus, tandis que les Muses faisaient entendre les accords les plus mélodieux, et c'est cette chaîne des Heures qui mesurait le temps aux mortels. Les monuments les représentent sous la forme de gracieuses jeunes filles ayant des ailes de papillon, et pour attributs les produits des différentes saisons; elles accompagnent ordinairement Thémis, et soutiennent des cadrans ou des horloges. Malgré leur fraternité, aucune de ces douze sœurs ne ressemblait à une autre, sous le rapport du caractère aussi bien que des traits du visage; aussi l'iconologie attribue-t-elle à chacune un costume, un maintien et un air différents, exprimant la succession des phénomènes physiques qui se produisent avec les diverses évolutions du jour et de la nuit.

Les allusions au caractère et aux attributions des Heures reviennent souvent dans les écrits des poëtes :

> Des bords habités par le More,
> Déjà les *Heures* de retour

Ouvrent lentement à l'Aurore
Les portes du palais du jour.
DE BERNIS.

Qu'en ses plus beaux habits l'Aurore au teint vermeil
Annonce à l'univers le retour du Soleil,
Et que devant son char ses *légères suivantes* (les
Ouvrent de l'Orient les portes éclatantes. *Heures*)
SEGRAIS.

Suivant Ovide, les Heures étaient chargées du soin d'atteler les chevaux du Soleil :

Le Soleil, qu'asservit la loi de ses travaux,
Ordonne malgré lui d'atteler ses chevaux.
A l'ordre accoutumé les *Heures* obéissent;
Les coursiers, parfumés des sucs qui les nourrissent,
Au char qui les attend par elles amenés,
Se rangent sous le joug, par le frein gouvernés.
Métam., trad. DESAINTANGE.

Castel, dans son poëme des *Plantes*, a dit également :

Dès qu'aux portes des cieux les *Heures* vigilantes
Ont remis au Soleil ses rênes éclatantes,
Et que, des premiers feux de son char échappés,
Au bout de l'horizon les sommets sont frappés...

Les Heures devaient encore accompagner le Soleil dans sa course :

Les *Heures*, du Soleil les légères suivantes,
L'une de l'autre en cercle également distantes...
Métam., trad. DESAINTANGE.

Enfin, Chênedollé, dans son poëme du *Génie de l'Homme*, nous a peint ainsi ces divinités :

Vous, diverses de traits, mais semblables par l'âge,
Qui, tantôt vous parant d'une écharpe de fleurs,
Et tantôt le front pâle et l'œil mouillé de pleurs,
Des biens, des maux, pour nous éternisez l'échange,
Et de nos jours mortels composez le mélange...

— Iconogr. Les anciens représentaient les *Heures* avec des ailes, attelant les chevaux du Soleil ou suivant son char. Au palais Rospigliosi, à Rome, dans la célèbre peinture de l'*Aurore*, par le Guide, les *Heures*, au nombre de sept, se tiennent les mains et forment une ronde autour du char d'Apollon. Le Poussin, dans son tableau de *Phaéton demandant à Apollon la permission de conduire le char du Soleil*, qui est au musée de Berlin, a représenté les *Heures* sous la figure de belles jeunes femmes ayant des ailes de papillon, contenant, non sans effort, les coursiers attachés au char rapide. Au musée de Dresde est une peinture qui a été attribuée tour à tour au Garofalo et à Dosso Dossi, et qui représente une des *Heures* avec les chevaux d'Apollon. Dans le tableau de la *Naissance de Marie de Médicis*, par Rubens (au Louvre), deux des *Heures*, soutenues en l'air par leurs ailes de papillon, laissent tomber des fleurs sur l'enfant nouveau-né; comme dans les peintures déjà citées, ce sont d'élégantes jeunes femmes, aux draperies légères et flottantes.

Un artiste contemporain, M. Bouguereau, dans un plafond de l'hôtel Bartholony, à Paris, a représenté les *Quatre Heures du jour* par de charmants génies : Midi, ceint du diadème solaire, balance son petit corps chaud et blanc entre l'Aurore, qui détourne son frais visage de sa face ardente, et le Crépuscule au teint rembruni, souriant sous sa couronne de volubilis. Au-dessus plane, le croissant au front, le génie de la Nuit, figure vague, fuyante, indécise. Cette peinture, exécutée à la cire, a été exposée au Salon de 1857. Un des maîtres de la critique, M. Paul de Saint-Victor, s'est plaint de ce que l'artiste avait changé le sexe des *Heures*. « Elles sont, a-t-il dit, et elles resteront éternellement femmes, ces divinités enchanteresses et perfides. On les aime, on les exècre, on les pleure; il en est que l'on voudrait retenir à jamais par le pan de leur robe volante; d'autres dont on maudit les ailes trop courtes et le pied trop lent. Leurs rondes incessamment défaites et renouées enlacent l'homme, de son premier à son dernier jour. Tantôt elles l'enivrent de philtres et de baisers; tantôt elles le meurtrissent comme des bacchantes en fureur. Elles le trompent, elles l'entraînent, elles se le passent de main en main avec une rapidité fantastique : leurs caresses l'épuisent autant que leurs coups; la dernière le tue, le jette dans la tombe et rentre, indifférente, dans le chœur diurne ou nocturne dont elle fait partie. »

Nous retrouvons les *Heures* femelles dans une composition d'une artiste anglaise, Maria Cosway, la *Danse des Heures*, qu'a gravée Bartolozzi; dans un plafond de M. Tony Faivre, les *Premières Heures du jour*, exposé au Salon de 1869; dans une *Heure de la nuit*, statue de M. Pollet (v. ci-après); dans l'*Heure du repos*, statuette de marbre par M. Felon (Salon de 1865); dans les *Quatre Heures du jour*, gravées par R. Houston d'après Phil. Mercier. Ces quatre dernières compositions n'ont d'ailleurs rien de mythologique : le *Matin* y est représenté par une femme prenant du thé; le *Midi*, par une femme à sa toilette; l'*Après-midi*, par une femme mettant ses gants pour aller à la promenade; le *Soir*, par une femme allant au bal déguisée en pèlerine. Naturellement les *Quatre parties du jour*, de Lancret, qui ont été gravées par Nicolas de Larmesson et par Madeleine Cochin, sont conçues dans le goût de ce tableau de Fragonard, de la collection Lacaze (au Louvre), qui est intitulé l'*Heure du berger* : un pâtre..., du style Pompadour, est agenouillé aux pieds d'une gentille bergère, vêtue de rose, qu'il presse dans ses bras et à laquelle il montre un cadran que des Amours portent sur les nuages...

Les *Quatre Heures du jour* ont été souvent représentées par des paysages; des compositions de ce genre sont dues à Joseph Vernet (gravé par Cathelin).

Le même sujet a été traité en estampes par Campion de Tersan, Nicolas Arnoult, J. de Longueil (d'après Ch. Eisen fils), les Aveline (d'après Mondon le fils), Loutherbourg, Chédel, etc. William Austin a gravé sous ce titre : les *Heures du jour*, six paysages d'après Ruisdael, A. Waterloo et Jan van Goyen.

Citons, pour finir, des compositions d'un genre bien différent : l'*Heure de la mort*, estampe de Mair, datée de 1499; l'*Heure du duel*, tableau de M. Willems (Exposition universelle de 1855); l'*Heure de l'office*, de M. Jundt (Salon de 1868); l'*Heure du rendez-vous*, jolie scène de genre, par M. Toulmouche (Salon de 1870), et l'*Heure de la marée*, scène de mœurs des côtes de Normandie, par M. Billet (Salon de 1872).

Heure de la nuit (UNE), statue de marbre, par M. Pollet (Salon de 1850). Une belle jeune fille, ayant une étoile au front, s'enlève dans les airs, les bras levés et rejetés en arrière, les mains soutenant sa tête endormie, le corps arrondi en avant dans une attitude voluptueuse. Telle est la figure que M. Pollet a baptisée une *Heure de la nuit*.

Cette statue, exposée d'abord en plâtre au Salon de 1848, puis en marbre au Salon de 1850 et en bronze à l'Exposition universelle de 1855, a obtenu dès son apparition un très-grand succès. L'industrie s'en est emparée et en a fait de nombreuses réductions. Voici en quels termes M. Louis de Geofroy l'a appréciée dans la *Revue des Deux-Mondes* : « Le torse et les jambes sont admirablement modelés. Les avant-bras seuls paraissent un peu maigres et trop courts : peut-être parce qu'on ne les voit qu'en dessous. Quant à la tête, quoique très-élégante, elle a le nez retroussé et l'air un peu mutin. C'est un défaut, ici où la noblesse devrait être alliée à l'élégance. Toutes les parties, du reste, sont très-fines... Remarquons que le titre de cette statue est un peu recherché : on trouverait plus naturel que M. Pollet l'eût appelée Sapho, car la première idée qui naît en la voyant est celle d'une femme qui se précipite. » Suivant M. de Calonne (*Revue contemporaine*), « à ne considérer ce morceau, d'ailleurs gracieux et d'un galbe élégant, qu'au point de vue de l'exécution, qu'est-ce qu'une statue, une statue de marbre, qui voltige dans les airs? L'idée est tellement fausse, que l'auteur, pour la réaliser, a été contraint de poser la figure sur une draperie qui tombe jusqu'au socle. » Le même critique estime que le bronze convient mieux à cette figure que le marbre. Tel n'est pas l'avis de T. Gautier : « On retrouve dans le fac-simile en bronze, a-t-il dit, le même jet svelte et pur, les mêmes formes suaves qu'on a admirés dans le marbre; mais peut-être le ton fauve du métal ne vaut-il pas pour ce rêve aérien les blancheurs et les transparences marmoréennes; le carrare et le pentélique, avec leur mica scintillant, conviennent mieux que l'airain aux jeunes immortelles nues. » L'original en marbre de l'*Heure de la nuit* appartient à l'Etat.

HEURETTE s. f. (eu-rè-te — dimin. d'*heure*). Nom que l'on donnait, dans le XVIIe siècle, à la demi-heure que sonnent la plupart des horloges : *Je vous dirai qu'à force d'entendre des horloges qui sonnent l'heure, l'*HEURETTE, *le quart d'heure, le demi-quart, avec leurs carillons divers, je n'ai jamais pu comprendre quelle heure il était.* (Pellisson.)

HEUREUSEMENT adv. (eu-reu-ze-man — rad. *heureux*). D'une manière heureuse, avantageuse : *Vivre* HEUREUSEMENT. *Etre* HEUREUSEMENT *doué. Une femme accouchée* HEUREUSEMENT. *Voyage accompli* HEUREUSEMENT. *On ne peut juger de la félicité de l'homme qu'après qu'il a* HEUREUSEMENT *fourni sa carrière* (D'Ablanc.).

— Avec succès, d'une manière heureuse, bien trouvée, bien réussie : *Une expression* HEUREUSEMENT *trouvée. Rien n'est plus difficile que de terminer* HEUREUSEMENT *une scène de politique.* (Volt.)

— Par bonheur : HEUREUSEMENT, *il y a toujours d'honnêtes gens parmi les monstres.* (Volt.)

Heureusement, comédie en un acte, en vers, de Rochon de Chabannes (Théâtre-Français, 1762). Cette courte pièce est une bagatelle légère, empruntée aux *Contes* soi-disant moraux de Marmontel; elle tend à prouver qu'il entre dans la vertu des femmes plus de hasard que de principes et qu'elles ne pèchent pas, le plus souvent, faute d'occasion. Le héros est un petit page espiègle qui, avant de partir pour l'armée, dîne en cachette avec sa cousine. Quoique mariée, la cousine se laisse attendrir par l'intéressant jeune homme; mais, au moment critique, l'époux rentre. Le petit amoureux s'enfuit dans un cabinet, et le mari, sans défiance, s'installe près de sa femme. Un bruit qu'il entend dans le cabinet fait pâlir l'épouse coupable; le mari se lève, et que trouve-t-il? le jeune page en train de lutiner la soubrette. Le bonhomme s'applaudit d'être arrivé juste à temps pour sauver la vertu de Marton.

HEUREUX, EUSE adj. (eu-reu, eu-ze — rad. *heur*). Qui a du bonheur, qui est favorisé par le sort; qui est content de son sort : *L'homme le plus* HEUREUX *n'a que l'apparence du bonheur, et encore cette apparence est bientôt évanouie.* (Sophocle.) *Les hommes ne sont* HEUREUX *qu'autant qu'ils sont sages et prévoyants.* (Aristote.) *Si l'on ne voulait qu'être* HEUREUX, *cela serait bientôt fait; mais on veut être plus* HEUREUX *que les autres.* (Montesq.) *On est* HEUREUX *quand on croit l'être.* (Descuret.)

Le premier qui fut roi fut un soldat *heureux*.
VOLTAIRE.

Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent *heureux*.
LA FONTAINE.

Faut-il que les mortels ne soient *heureux* qu'en [songe?
VOLTAIRE.

Heureux qui peut bénir! grand qui sait pardonner!
V. HUGO.

Pour être *heureux*, il ne faut qu'une amante,
L'ombre des bois, les fleurs et le printemps.
PARNY.

Quand sous le crime *heureux* tout languit abattu,
Malheux au citoyen coupable de vertu.
J. CHÉNIER.

‖ Bien aise, satisfait : *Je suis* HEUREUX *de vous rencontrer. Nous devons être* HEUREUX *de tous les maux qui ne nous arrivent pas.* (Volt.) *Les femmes sont plus* HEUREUSES *de l'amour qu'elles inspirent que de celui qu'elles éprouvent.* (Mme C. Fée.)

— Qui donne le bonheur, le constitue ou l'accompagne : *Etre dans une situation* HEUREUSE. *Jouir d'un sort* HEUREUX. *Quel* HEUREUX *temps que celui de la jeunesse! Je vous souhaite une vie tolérable; car pour une vie* HEUREUSE, *cela est trop fort.* (Volt.) ‖ Favorable, utile, propre à produire ou produisant de bons effets : *Une année* HEUREUSE. *Un événement* HEUREUX. *Une* HEUREUSE *idée. Il est* HEUREUX *que vous ne soyez pas sorti ce matin. Voltaire a prouvé qu'une* HEUREUSE *digestion rend compatissant.* (H. Taine.) *Les conséquences du bien ne peuvent manquer d'être* HEUREUSES. (V. Cousin.)

Pour être sage, une *heureuse* ignorance
Vaut souvent mieux qu'une faible vertu.
DESHOULIÈRES.

‖ Qui se passe sans accident fâcheux : *Un* HEUREUX *voyage. Elle a fait une couche très-*HEUREUSE.

— Bien doué : *Un naturel* HEUREUX. *Une mémoire* HEUREUSE. *Etre né avec d'*HEUREUSES *dispositions.*

Tout l'art n'est rien sans un génie *heureux*.
M.-J. CHÉNIER.

‖ Bien trouvé, bien inventé : *Trouver des mots* HEUREUX. *La science ne sert qu'à vous faire hasarder des conjectures plus ou moins* HEUREUSES. (Méry.)

Il est un *heureux* choix de mots harmonieux.
BOILEAU.

D'une licence *heureuse* usez avec prudence,
Mais n'oubliez jamais que c'est une licence.
DU FRESNEL.

— *C'est bien heureux, très-heureux, fort heureux.* Se dit à une personne qui a longtemps hésité, qui s'est beaucoup fait prier avant de se décider à ce qu'on lui demandait : *Ah! vous m'accordez enfin que j'ai raison;* C'EST FORT HEUREUX! *Je vous crois.* — C'EST BIEN HEUREUX! (Scribe.)

— *Amour heureux*, Celui qui est partagé : *L'*AMOUR HEUREUX *rend les femmes bonnes et bienveillantes.* (Mme Romieu.) ‖ *Amant heureux*, Homme heureux en amour, celui qui est écouté, favorisé, à qui on accorde des faveurs : *Plus d'un* AMANT HEUREUX *regrette encore sa liberté.* (Goddet.)

Tous les *amants heureux* ont parlé de mourir.
A. DE MUSSET.

— *Avoir la main heureuse*, Réussir ordinairement dans les affaires qu'on entreprend; gagner habituellement au jeu.

— *D'heureuse mémoire*, Formule élogieuse, employée autrefois en parlant d'une personne défunte : *Ci-gît le P. Hardouin* D'HEUREUSE MÉMOIRE, *en attendant le jugement.* (Epigramme contre le P. Hardouin.)

— *Etre plus heureux que sage*, Réussir grâce à la fortune, plutôt que par sa prudence, son habileté.

— *Etre heureux comme un roi*, Etre très-heureux :

Etre heureux comme un roi, dit le peuple hébété;
Hélas! pour le bonheur que fait la majesté?
FRÉVILLE.

— Prov. *Heureux au jeu, malheureux en femme*, Ceux qui gagnent souvent au jeu sont rarement heureux en ménage.

— Substantiv. Personne heureuse : *Si jamais la vanité fit quelque* HEUREUX *sur la terre, à coup sûr cet* HEUREUX*-là n'était qu'un sot.* (J.-J. Rouss.) *Sois sûr que l'homme qui fait des* HEUREUX *ne saurait être lui-même malheureux.* (Helvét.)

Le bonheur appartient à qui fait des *heureux*.
DELILLE.

— Syn. **Heureux, fortuné.** V. FORTUNÉ.

HEURLIN s. m. (eur-lain; *h* asp.). Ichthyol. Variété de la perche commune.

HEURNIE s. f. (eur-nî; *h* asp. — de *Heurn*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des asclépiadées, tribu des pergulariées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

HEURNE (Jean), en latin **Heurnius**, médecin hollandais, né à Utrecht en 1543, mort à Leyde en 1601. Après avoir étudié la médecine à Louvain, à Paris et à Padoue, où il se fit recevoir docteur (1571), il revint s'établir à Utrecht. En 1581, lors de la fondation de l'université de Leyde, Heurne fut nommé professeur de médecine. Le premier, dans cette école, il fit des démonstrations anatomiques sur le cadavre humain. Il succomba à une affection calculeuse. Heurne a laissé un grand nombre d'écrits sur la peste, les fièvres, les affections des yeux, du ventre, de la poitrine et les maladies des femmes; voici les titres des principaux : *Institutiones medicinæ; Praxis medicinæ generalis; Praxis medicinæ particularis, in qua sunt : De morbis capitis, oculorum, nasi, aurium, dentium, oris, pectoris, etc.; De studio medicinæ bene instituendo dissertatio* (1605, in-12); *De medicinæ origine* (1608, in-4o); *De gravissimis morbis mulierum* (1607, in-4o); *De peste* (Leyde, 1600, in-4o); *De febribus* (1608, in-4o). La plupart de ces ouvrages ont été publiés par le fils de l'auteur, qui a donné, en outre, une édition générale des œuvres de son père, sous ce titre : *Opera omnia tam ad theoriam quam ad praxim medicam spectantia* (Leyde, 1609, 2 vol. in-4o; Lyon, 1658, in-fol.).

HEURT s. m. (heur; *h* asp. — V. HEURTER). Choc rude et soudain :

Un *heurt* survient, adieu le char.
LA FONTAINE.

‖ Marque que le choc a laissée : *Ce cheval a un* HEURT *à un pied de devant.* (Acad.)

— P. et chauss. Point le plus élevé d'une rue, d'un pont, à l'endroit où aboutissent deux pentes en sens contraire. ‖ Point le plus élevé d'un conduite d'eau.

HEURTAULT DE LAMERVILLE (Jean-Marie, vicomte DE), agronome et homme politique français, né à Rouen en 1740, mort en 1810. Il quitta la marine, dans laquelle il servait depuis quelque temps, pour s'occuper d'agronomie et d'économie politique. Au début de la Révolution, dont il embrassa les idées, il fut envoyé aux états généraux, prit une part active aux travaux de cette assemblée, proposa de décréter le desséchement des marais, présenta un plan sur le système des impôts, etc. Après l'expiration de la session, Heurtault devint successivement président de l'assemblée administrative du département du Cher (1791), procureur général syndic dans ce département (1793), commissaire du Directoire exécutif et membre du conseil des Cinq-Cents (1796), dont il fut secrétaire et président. Il y fit plusieurs motions relatives à l'instruction publique, présenta un projet d'organisation du Conservatoire de musique, qui fut adopté, et disparut de la scène politique après le comp d'Etat du 18 brumaire. Heurtault passa le reste de sa vie à sa campagne de la Férisse (Cher), s'occupa d'améliorations agricoles, fit de sa belle propriété une ferme modèle pour l'élève du bétail, acclimata dans le Berry la race des mérinos, etc. Lors de la formation de l'Institut, il en devint membre correspondant. Il a publié, entre autres écrits : *De l'impôt territorial* (Strasbourg, 1788, in-4o); *Observations sur les bêtes à laine dans le Berry* (Paris, 1786); *Opinion sur le partage des biens communaux* (Paris, 1800), etc. On lui doit, en outre, des poésies, des fables, des rapports, des discours, et il a été un des collaborateurs du *Cours complet d'agriculture pratique* (Paris, 1809, 6 vol. in-8o).

HEURTE s. f. (eur-te; *h* asp.). Blas. Nom donné par quelques héraldistes aux tourteaux d'azur.

— Techn. Amas pyramidal de matières dans une fosse d'aisances. ‖ On dit aussi HÉCATE.

HEURTÉ, ÉE (heur-té; *h* asp.) part. passé du v. Heurter. Choqué rudement : *Etre* HEURTÉ *dans la rue par le timon d'une voiture.*

— Fig. Dont les teintes ou les nuances mal fondues forment un passage brusque, un contraste violent : *Tons* HEURTÉS. *Faire* HEURTÉ. ‖ Qui forme hiatus :

Gardez qu'une voyelle, à courir trop hâtée,
Ne soit d'une voyelle en son chemin *heurtée*.
BOILEAU.

— Ornith. *Pigeon heurté*, Variété de pigeon : *Le* PIGEON HEURTÉ, *c'est-à-dire marqué comme d'un coup de pinceau noir, bleu, jaune ou rouge au-dessus du bec seulement et jusqu'au milieu de la tête, avec la queue de la même couleur et tout le reste du corps blanc, est un pigeon fort recherché des curieux.* (Buff.)

HEURTELOUP (Nicolas, baron), célèbre chirurgien militaire français, né à Tours en 1750, mort en 1812. Il fut successivement chirurgien des hôpitaux de la Corse (1782), de l'hôpital militaire de Toulon (1786), servit à l'armée d'Italie en 1792, entra au conseil de santé l'année suivante, eut, en 1808, la direction du service de santé de la grande armée, et montra autant de sang-froid sur les champs de bataille que d'habileté dans la pratique de son art. On a de lui : *Précis sur le tétanos des adultes* (1792, in-8o); *De la nature des fièvres*, trad. de l'italien de Giannini (1808, 2 vol. in-8o).

HEURTELOUP (Charles-Louis-Stanislas, baron), médecin, fils du précédent, né à Paris en 1793. Il abandonna la carrière administrative et le conseil d'Etat, où il était auditeur, pour étudier la médecine, passa son doctorat en 1823 et se fit bientôt connaître par ses travaux sur l'écrasement par percussion de la pierre dans la vessie. C'est à lui qu'on doit l'invention du *percuteur*, consistant en une tige d'acier, recourbée à son extrémité à peu près comme une sonde ordinaire, et composée de deux pièces appelées branches, dont l'une est creusée d'une rainure dans laquelle glisse la sonde. Cet instrument, introduit dans la vessie, saisit le calcul, qu'on écrase en frappant sur l'extrémité de la grande branche. Heurteloup, par l'invention de son percuteur, fit abandonner tous les procédés usités avant lui, et actuellement tous les instruments lithotribes sont construits d'après le principe du percuteur. « Il est juste d'avouer, a dit M. Velpeau en 1857, que le système plus ou moins modifié de M. Heurteloup est à peu près le seul qui soit employé actuellement; c'est lui qui a le plus concouru à populariser le broiement de la pierre dans la vessie, qui a mis cette opération à la portée de tous les chirurgiens, qui en a fait une opération usuelle, une opération qui s'effectue dans les divers hôpitaux à l'instar des autres opérations de la chirurgie. » Cet ingénieux et savant docteur a reçu, en 1828, de l'Académie des sciences, un prix de 5,000 fr., pour les améliorations introduites par lui dans la lithotritie, qu'il appelle *lithotripsie*. Il a eu de longs démêlés, de vives polémiques et même un procès avec Leroy d'Etiolles, et a proposé, en 1857, de fonder à ses frais une chaire spéciale pour l'enseignement de sa méthode. Nous citerons parmi ses écrits : *Principes de lithotritie*, en anglais (Londres, 1831, in-8°) ; *Lithotripsie : mémoire sur la lithotripsie par percussion et sur l'instrument appelé percuteur courbe à marteau* (Paris, 1833); *De la lithotripsie sans fragments, au moyen des deux procédés de l'extraction immédiate et de la pulvérisation immédiate des pierres vésicales par les voies naturelles* (1846); *De la guérison immédiate des rétrécissements de l'urètre et des blennorrhées invétérées coexistantes, et sur le danger des bougies* (1855); *Rétrécissements de l'urètre* (1855, in-8°), etc.

HEURTEMENT s. m. (eur-te-man; *h* asp. — rad. *heurter*). Rencontre rude de sons; hiatus : *Trois et quatre a de suite sont insupportables :* Il va à Amiens, et de là à Arques; *la poésie française proscrit ce* HEURTEMENT *de voyelles.* (Volt.)

HEURTEQUIN s. m. (eur-te-kain; *h* asp.). Techn. Saillie d'un essieu de fer contre laquelle vient butter le moyeu de la roue.

HEURTER v. a. ou tr. (eur-té; *h* asp. — selon Chevallet, du germanique : ancien allemand *hurten*, heurter, choquer, *hurt*, heurt, choc, coup; hollandais *horten*, *hort;* anglais *to hurt*, meurtrir par le choc, contusionner, *hart*, contusion, meurtrissure; peut-être du gothique *hardus*, dur, ferme, fort, suivant Grimm d'un verbe perdu *hairdan*, être ferme, que Pictet dit correspondre au sanscrit védique *çardh*, appuyer, d'où *çardha*, dans le sens de force (v. HARDI). Cependant, d'après Diez, les mots germaniques viendraient des mots romans, et non ceux-ci de ceux-là. Dès lors, l'étymologie resterait ignorée. Scheler indique le celtique : cymrique *hwrdh*, bond et choc, d'où *hyrdhu*, frapper, heurter. Il n'y a là rien d'invraisemblable). Choquer, pousser rudement : *La voiture, passant rapidement, l'*A HEURTÉ *et renversé sur le trottoir.*

— Fig. Contrarier, froisser, offenser, choquer : *Il ne faut* HEURTER *personne. Toute institution qui a le malheur de* HEURTER *la liberté est destinée à périr.* (Mich. Chev.)

Cette grande roideur des vertus des vieux âges
Heurte trop notre siècle et les communs usages.
MOLIÈRE.

— *Heurter de front*, Contrarier, blesser ouvertement, sans ménagements : HEURTANT DE FRONT *tout ce qui fait aujourd'hui l'admiration des hommes, je ne puis m'attendre qu'à un blâme universel.* (J.-J. Rouss.)

Gardons-nous de *heurter* les préjugés *de front.*
VOLTAIRE.

Il est certains esprits qu'il faut prendre de biais,
Et que, *heurtant de front*, vous ne gagnez jamais.
REGNARD.

— Intransitiv. Se cogner : HEURTER *contre une pierre.* ‖ Frapper, cogner à une porte pour se faire ouvrir : *S'il n'y avait qu'à* HEURTER *pour entrer dans le conseil des rois et dans les plus hautes charges, quels coups n'entendrait-on pas!* (Fén.)

Tout est-il mort ici, valets, laquais, servantes?
J'ai beau *heurter*, crier, aucun ne se présente.
REGNARD.

Se heurter v. pr. Se cogner, donner contre quelque obstacle : SE HEURTER *à la tête.*

En grappes ramassé, ce bourdonnant nuage
Se heurte, et sur les fleurs dans son vol se partage.
AIGNAN.

— Fig. Etre arrêté ou contrarié par un obstacle : *La perte d'une illusion vient toujours d'une limite contre laquelle on* SE HEURTE. (E. Alletz.)

— Réciproq. Se choquer l'un contre l'autre, en se rencontrant : *Les deux hommes* SE HEURTÈRENT *si brusquement, que tous deux reculèrent au choc, comme deux billes sur le tapis de billard.* (L. Enault.) ‖ Se contrarier mutuellement : *Il y a du plaisir à voir deux passions contraires* SE HEURTER. (Pasc.) *Des vœux qui* SE HEURTENT *ne peuvent pas coïncider à la fois avec le bien général.* (F. Bastiat.)

— **Syn. Heurter, choquer.** V. CHOQUER.

HEURTIER (Jean-François), habile architecte, membre de l'Académie des beaux-arts, né à Paris en 1739, mort en 1823. Il remporta le grand prix de Rome en 1764, devint architecte du roi et fut chargé de la restauration du château et du parc de Versailles. L'ouvrage qui lui fait le plus d'honneur est le théâtre Favart, inauguré en 1783, et qui a pris depuis le nom d'Opéra-Comique. Ce monument est un des premiers de la capitale où l'ordre ionique ait été employé avec bonheur.

HEURTIN (Jean), ecclésiastique, né à Evrecy, près de Caen, mort à Barbeville en 1757. Curé de Landes (diocèse de Bayeux), il se rendit fameux par sa croyance aux visions ascétiques de Marie Létoc, surnommée la *Sainte d'Evrecy*, et à la prétendue possession des demoiselles de Laupartie. Ce personnage, qui jouait volontiers le rôle d'inspiré, fut attaqué dans divers écrits et se défendit par un *Mémoire justificatif de la conduite du sieur Heurtin, etc.* (1739, in-12).

HEURTOIR, s. m. (eur-toir ; *h* asp. — rad. *heurter*). Marteau adapté à la porte d'une maison, pour heurter : *Une porte à* HEURTOIR.

— Artill. Pièce de bois équarrie à vive arête, qu'on place contre le revêtement des gabions d'une batterie. ‖ Coin de bois qu'on place sous la roue d'un canon, pour arrêter le recul.

— Constr. Pièce de fer scellée dans le seuil d'une porte cochère, pour arrêter les battants.

— P. et chauss. Face verticale du busc d'une écluse, contre laquelle les portes viennent s'appuyer.

— Techn. Pièce mobile quelconque, qui vient frapper sur une autre.

— Chem. de fer. Obstacle disposé dans une gare extrême, pour arrêter les véhicules qui possèdent encore une certaine vitesse, afin de les empêcher de se heurter contre le mur : *Sur les voies principales, les* HEURTOIRS *se composent, tantôt d'un simple massif de terre, tantôt d'un assemblage de charpente établi en travers de la voie et muni de tampons de choc; sur les voies accessoires, ils sont formés le plus souvent par les extrémités des rails, qui sont alors recourbées dans le sens vertical.* ‖ *Heurtoirs mobiles*, Cales de bois que l'on place sous les voitures, pour que le vent ne puisse les mettre en mouvement.

— **Encycl.** Artill. Le *heurtoir*, que la directrice partage en deux parties égales, repose sur trois gîtes, le plus près possible de l'épaulement; on le fixe par deux piquets, un à chaque bout, contre le milieu de sa largeur. Quand l'embrasure est oblique, on plante un troisième piquet derrière l'extrémité qui ne touche pas l'épaulement, et l'on remplit de terre l'espace qui peut rester entre ce dernier et le *heurtoir*. Lorsque cette pièce est en place et parfaitement assujettie, on pose les madriers de la plate-forme sur leur plat, perpendiculairement aux gîtes, le premier contre le *heurtoir*, en les faisant dépasser également de chaque côté, et joindre le mieux possible. Lorsque le terrain où doit être établie la batterie est fort mouvant, on fait reposer les trois gîtes et le *heurtoir* sur les têtes de plusieurs forts piquets. Dans la plate-forme volante ou à la prussienne, le *heurtoir* est assujetti comme il est dit plus haut; seulement les gîtes, au lieu de lui être perpendiculaires, lui sont parallèles, et les madriers sont placés parallèlement à la directrice. On donne aussi le nom de *heurtoir* à une pièce de bois façonnée en coin, armée d'une poignée, que l'on place sous la roue d'un affût pour arrêter le recul, ou pour empêcher la pièce de revenir en batterie après le recul.

— Chem. de fer. Les *heurtoirs* des chemins de fer sont soumis à des chocs violents, en raison de la masse des machines et de la vitesse qu'elles possèdent encore. Ces chocs nécessitent pour les *heurtoirs* des dimensions considérables, l'emploi de matières élastiques, telles que les ressorts d'acier ou les rondelles de caoutchouc vulcanisé, et des dispositions particulières empêchant le renversement de tout l'ensemble. Un *heurtoir* se compose d'un châssis horizontal en bois, formé avec des pièces de 0m,30 à 0m,35 d'équarrissage, moisées entre elles, et ayant un empatement de 3 à 4 mètres. Ce châssis, placé dans l'axe de la voie, est enveloppé d'une maçonnerie lourde, qui agit sur lui par son poids et produit le même effet que les massifs d'amarrage des ponts suspendus. A l'une des extrémités de ce châssis s'élève un pilier en bois de 0m,40 à 0m,50 d'équarrissage, auquel on donne une hauteur de 1m,20 à 1m,30 au-dessus du niveau des rails. Cette pièce, fixée solidement à l'extrémité qui la porte, est reliée à l'autre extrémité du châssis à l'aide de tirants inclinés de 0m,50 de diamètre. Ces tirants ont pour but de s'opposer au renversement de l'appareil, dans le cas où, par suite d'une trop grande compression des ressorts, l'effet serait transporté à l'extrémité du pilier et tendrait à le faire fléchir autour de ses points d'attache. Ce pilier central porte à son sommet une traverse en bois à laquelle il est relié à l'aide de consoles en fonte qui lui donnent une surface d'appui considérable. Cette traverse, qui a la même longueur que celle des locomotives, porte vers ses extrémités deux tampons de choc en fonte, à glissement doux, derrière lesquels se trouvent placées les rondelles de caoutchouc vulcanisé destinées à amortir le choc et à détruire la force vive de la machine. La hauteur de ces tampons au-dessus du rail est la même que celle des tampons des locomotives, de telle sorte que, les chocs ayant lieu horizontalement, il ne peut y avoir soulèvement des roues d'avant, et, par suite, aucune tendance au déraillement. Les appareils de ce genre sont très-utiles dans les gares extrêmes, surtout lorsque celles-ci sont établies à un niveau plus élevé que celui de la chaussée extérieure, ce qui arrive fréquemment. On protége ainsi les bâtiments transversaux à la voie, et on évite le renouvellement des accidents arrivés sur quelques lignes de chemin de fer par suite de la difficulté que le mécanicien éprouve quelquefois à arrêter la machine à temps. On a vu des locomotives, animées d'une puissance vive considérable, monter sur les trottoirs, et enfoncer une partie des bâtiments qui leur faisaient obstacle. Ces accidents sont devenus moins fréquents depuis l'emploi des *heurtoirs*. Le prix d'un *heurtoir* est d'environ 1,100 francs; cette dépense minime, qui ne se répète que peu de fois, n'augmente pas assez le prix de revient kilométrique pour que l'on ne regarde pas l'établissement de ces appareils comme obligatoire.

— Architect. Le *heurtoir* est une espèce de marteau dont on se servait autrefois pour frapper aux portes des maisons et se les faire ouvrir. Depuis environ trente ans, on a remplacé ce mode primitif par les sonnettes à combinaisons mécaniques, et tout récemment, dans quelques établissements, par les sonnettes électriques. D'après M. Viollet-le-Duc, les premiers *heurtoirs* paraissent avoir été de petits maillets suspendus extérieurement aux huis des portes, à environ un mètre du sol. Ces *heurtoirs* ont affecté par la suite des formes très-diverses. Ils se composaient d'un anneau de fer ou de bronze articulé, à tête de bronze, ou bien encore d'un marteau gravé ou ciselé, suspendu au moyen de deux tourillons. Ces anneaux et ces marteaux devaient frapper, après avoir été soulevés, sur un bouton de métal fixé à la porte; quelquefois, ce bouton n'existant pas, le choc avait lieu sur le bois lui-même. Lorsque la porte était à deux vantaux, un seul, celui de droite, portait le *heurtoir;* sur l'autre, pour faire pendant à ce dernier, on installait un marteau fixe, que l'on ne pouvait manœuvrer. Au commencement de ce siècle, on cessa de fabriquer les *heurtoirs* en bronze, à cause de leur cherté; on les remplaça par des pièces de fonte et de fer forgé, dont quelques-unes sont remarquables par leur exécution, leur fini et leur modelé. Aujourd'hui, le *heurtoir* n'existe guère que dans les provinces et dans les campagnes; et encore, dans un grand nombre d'habitations particulières, les a-t-on remplacés par les sonnettes, qui ont l'avantage de ne pas réveiller toute la maison lorsqu'on en fait usage pendant la nuit.

On donne encore le nom de *heurtoir* à des pièces de fonte ou de fer placées un peu au-dessus du sol pour arrêter les battants d'une porte cochère, et empêcher qu'un choc trop violent ne leur fasse dépasser le plan limité par les gonds et les feuillures d'ébrasement. Ces *heurtoirs* sont scellés dans un blocage en maçonnerie, et le plus généralement dans une pierre de taille encastrée dans le sol; ces arrêts servent aussi pour la fermeture : à cet effet, on leur donne la forme d'une calotte sphérique, de laquelle on enlève un demi-segment, pour obtenir d'un côté une saillie arrêtant les battants, et de l'autre une partie plane sur laquelle puisse reposer la porte quand elle est fermée. Dans cette partie plane on ménage un trou rectangulaire ou circulaire, et on y fait entrer la targette d'un verrou fixé sur le montant de l'huis. On établit encore des *heurtoirs* à ressort; ce sont de véritables serrures horizontales; à cet effet, dans une cavité ménagée dans la partie plane de l'arrêt, on fixe un ressort puissant, qui vient presser sous un pêne saillant, articulé à une de ses extrémités et placé à une certaine distance du demi-segment sphérique d'appui, pour permettre à la porte d'y loger l'épaisseur de sa traverse inférieure. Lorsque l'on ferme la porte, il suffit de la pousser en pesant sur le pêne; elle le force à presser le ressort, et, aussitôt qu'il est dégagé de son étreinte, il se relève pour former arrêt complet des deux côtés. Pour ouvrir, on appuie fortement avec le pied sur le pêne, et celui-ci, en rentrant dans sa cavité et en comprimant le ressort, livre passage au battant qu'il maintenait. Pour les portes d'une moindre importance, on se contente d'avoir pour *heurtoir* une petite ferrure plane, découpée suivant un demi-cercle, que l'on plante à coups de marteau dans la pierre, ou dans un petit dé en bois. On emploie le même genre d'arrêt pour les persiennes en bois ou en fer. On donne encore le nom de *heurtoir* aux bornes en fonte et aux chasse-roues en fonte ou en fer que l'on établit à l'entrée des portes cochères, pour protéger la maçonnerie des ébrasements contre le choc des roues des voitures.

HEUS (Jacob VAN), peintre hollandais, né à Utrecht en 1657, mort à Amsterdam en 1701. Après avoir reçu des leçons de son oncle, il passa en Italie, où il composa un grand nombre de tableaux, en s'inspirant de la manière de Salvator Rosa, dont il était un admirateur passionné. Ses paysages, animés de figures et d'animaux, sont composés avec goût, étudiés d'après nature, exécutés d'une touche facile, et le coloris en est agréable. Ils se trouvent pour la plupart dans les galeries d'Italie. La galerie Braamkamp, à Amsterdam, contient de lui deux *Vues de l'hôtel des fermes de Rome*, et la galerie Le Lormier, à La Haye, un paysage et une belle chute d'eau.

HEUSCHLING (Etienne), philologue belge, né à Luxembourg en 1762, mort à Bruxelles en 1847. Il étudia les langues sémitiques, le droit, fit un voyage à Rome, où il concourut sans succès pour une chaire syro-chaldaïque, et devint, en 1790, professeur d'hébreu au collége des Trois-Langues, à Louvain. Après l'invasion de la Belgique par les armées de la République française, Heuschling perdit sa chaire à Louvain, mais il devint plus tard professeur de grammaire générale à l'école centrale du département de la Dyle, fut nommé, en 1806, professeur suppléant de droit à Bruxelles, et appelé, en 1817, à professer la philosophie à l'université de Louvain. Il a laissé manuscrits : un *Examen analytique et critique de la logique de l'abbé de Condillac*, et *Positiones elementares philosophiæ theoreticæ.*

HEUSCHLING (Philippe-François-Xavier-Théodose), économiste belge, neveu du précédent, né à Luxembourg en 1802. Il obtint un emploi au ministère des finances, s'adonna particulièrement à l'étude de la statistique et de l'économie politique, devint, en 1841, directeur du bureau de statistique générale au ministère de l'intérieur, et fut nommé, en 1847, secrétaire de la commission centrale de statistique. En 1855, M. Heuschling a pris une part importante aux travaux du congrès international de statistique réuni à Paris. Nous citerons, parmi ses nombreux ouvrages : *Essai sur la statistique générale de la Belgique* (Bruxelles, 1838, in-8°) ; *Quelques observations théoriques sur les impôts* (Mons, 1840, in-8°) ; *De la réforme des impôts en Belgique comme moyen de soulager le paupérisme* (Bruxelles, 1844) ; *Aperçu des principales publications statistiques faites sur la Belgique depuis l'incorporation de ce pays à la France* (Bruxelles, 1844) ; *Bibliographie historique de la statistique en Allemagne* (Bruxelles, 1845); *Essai d'une statistique ethnographique universelle* (Bruxelles, 1847-1849, in-8°) ; *Bibliographie historique de la statistique en France* (Bruxelles, 1851) ; *De l'impôt sur le revenu au profit de l'Etat* (1852, in-8°) ; l'*Empire de Turquie d'après ses derniers traités* (1859), etc.

HEUSDE (Philippe-Guillaume VAN), philologue hollandais, né à Rotterdam en 1778, mort en 1839. Il étudia à Amsterdam la philosophie et la jurisprudence sous la direction de Cras et de Wyttenbach, suivit ce dernier à Leyde en 1800, et s'y occupa d'une manière toute spéciale de l'étude des œuvres de Platon. Il venait de publier son premier travail sous ce titre : *Specimen criticum in Platonem* (Leyde, 1803), lorsqu'il fut appelé à une chaire d'éloquence et d'histoire à Utrecht, où son enseignement devint bientôt le point de départ d'une ère toute nouvelle pour l'université, et où il demeura jusqu'à sa mort. Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : *Initia philosophiæ Platonicæ* (Utrecht, 1827-1836, 3 vol.); *Lettres sur la nature et l'utilité d'une éducation supérieure* (Utrecht, 1829) ; l'*Ecole de Socrate* (1834-1839, 4 vol.); *Lettres sur la philosophie, particulièrement dans notre patrie et à notre époque* (1847); l'*Ecole de Polybe*, ou *Manuel d'histoire pour le* XIXe *siècle* (Amsterdam, 1841).

HEUSDE (Jean-Adolphe-Charles VAN), philologue hollandais, fils du précédent, né à Utrecht en 1812. Docteur en philosophie en 1836, il fut nommé, en 1840, directeur de l'école latine d'Amersfort, et appelé, en 1847, à la chaire de littérature ancienne de l'université de Groningue. On a de lui un grand nombre de travaux de philologie et de critique fort estimés en Allemagne; nous citerons entre autres : *Marcus Tullius Cicero philoplaton* (Utrecht, 1836) ; *Disquisitio de Ælio Stilone* (Utrecht, 1839) ; *Studia critica in C. Lucilium poetam collata* (Utrecht, 1842) ; *Epistola critica ad Hermann de C. Lucilio* (Utrecht, 1844).

HEUSDEN, ville forte du royaume de Hollande, province du Brabant septentrional, arrond. et à 12 kilom. N.-O de Bois-le-Duc, sur la rive gauche de la Vieille-Meuse; 1,872 hab. Prise par les Français en 1672 et en 1795. ‖ Bourg de Belgique, prov. de la Flandre orientale, arrond. et à 4 kilom. E. de Gand, sur l'Escaut; 1,953 hab. Industrie agricole.

HEUSE s. f. (eu-ze; *h* asp.). Techn. Piston qui joue dans le corps d'une pompe.

— Art milit. Nom donné anciennement à des espèces de souliers en fer, qui faisaient partie de l'armure.

HEUSINGER (Jacques-Frédéric), philologue allemand, né à Useborn (Hesse) en 1719,

mort à Wolfenbuttel en 1778. Il fut recteur du collége de cette dernière ville. Il découvrit des *Fragments de Cornelius Nepos*, qu'il publia à Wolfenbuttel (1766), et dont l'authenticité a été contestée. On lui doit, outre des opuscules sur Cornelius Nepos, Plutarque, etc., diverses éditions d'ouvrages anciens.

HEUSINGER (Charles-Frédéric), médecin allemand, de la famille du précédent, né à Farnroda, près de Eisenach, en 1792. Reçu docteur en 1812, il entra, l'année suivante, comme chirurgien militaire dans l'armée prussienne, fit les campagnes de 1813, 1814 et 1815 contre la France et résida longtemps à Thionville, puis à Sedan, où il eut la direction de l'hôpital militaire des alliés. De retour en Allemagne en 1819, il devint médecin adjoint à l'institut clinique de Gœttingue et, depuis lors, il a successivement professé la médecine à Iéna (1821), l'anatomie et la physiologie à Wurtzbourg (1824), la médecine pratique à Marbourg (1829). Outre un grand nombre de dissertations et de mémoires, on a de lui de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *De la structure et des fonctions de la rate* (Eisenach, 1817); *Système d'histologie* (Eisenach, 1822); *Recherches physiologico-pathologiques* (Iéna, 1823); *Eléments de physiologie comparée* (Leipzig, 1831); *Précis d'encyclopédie et de méthodologie des sciences naturelles et de la médecine* (Eisenach, 1839); les *Maladies inflammatoires de la rate chez l'homme et chez les animaux* (Erlangen, 1850); la *Malaria-chlorose* (Cassel, 1852); *Recherches de pathologie comparée* (Cassel, 1844-1853, 3 vol.), ouvrage écrit en français, etc. M. Heusinger a publié en outre des articles dans divers recueils scientifiques, la *Gazette de physique organique*, le *Magasin de médecine universelle*, de Rust, etc.

HEUZÉ (Louis-Gustave), agronome français, né à Paris en 1815. Il suivit les cours de l'institut agronomique de Grignon, puis devint successivement directeur de l'institut de Grand-Jouan (1840), professeur d'agriculture à Nantes (1846), administrateur de la ferme-école de Nozay. En 1849, M. Heuzé a obtenu une chaire d'agriculture à l'école de Grignon. Il a été chargé par le gouvernement de diverses missions en France et à l'étranger, et a remporté un grand nombre de prix pour ses *instruments*, ses *machines*, etc. Outre des *rapports*, des *mémoires*, des articles insérés dans le *Moniteur des Comices*, dans la *Patrie*, on a de lui : *Du lait et de ses emplois en Bretagne* (1844); *Traité des vignes malades; Etudes sur la maladie de la vigne;* les *Plantes fourragères;* les *Plantes industrielles* (2 vol.); *Almanach agricole populaire* (1844); l'*Année agricole* (1860); *Cours d'agriculture pratique;* l'*Agriculture de l'Italie septentrionale* (1864, in-4°), etc.

HEUZET (Jean), humaniste français, professeur au collége de Beauvais, à Paris, né vers 1660 à Saint-Quentin, mort en 1728. Il travailla, sur les indications de Rollin, à des éditions de livres de classe, et composa, entre autres, le *Selectæ e profanis scriptoribus historiæ* (Paris, 1727), encore en usage dans l'enseignement. Ch. Simon a traduit en français ce recueil sous le titre : *Histoires choisies des auteurs profanes* (Paris, 1752), et Barrett, sous le titre : *Histoires et maximes morales extraites des auteurs profanes* (Paris, 1781).

HEUZEY (Léon), archéologue français, né à Rouen en 1831. Admis à l'Ecole normale supérieure en 1851, il fut, à sa sortie, envoyé à l'École d'Athènes. De retour en France, il a été nommé professeur d'archéologie à l'Ecole des beaux-arts. On lui doit deux ouvrages remarquables : le *Mont Olympe et l'Acarnanie; exploration de ces deux régions avec l'étude de leurs antiquités, de leurs populations anciennes et modernes, de leur géographie et de leur histoire* (1862, in-8°), avec gravures et planches; *Mission archéologique de Macédoine* (1864-1867, in-fol.), avec planches.

Héva, roman par M. Méry (Paris, 1843). C'est au fond de l'Asie, où il n'avait jamais mis les pieds, que Méry est allé chercher ses inspirations. Ces contrées bizarres, à la végétation luxuriante et plantureuse, où la nature semble avoir pris à tâche d'entasser pêle-mêle ses produits les plus merveilleux et les plus rares, où la flore et la faune rivalisent de vigueur et de beauté, Méry les a inventées avec une telle puissance d'imagination, un tel éclat de couleurs, qu'on est tenté de trouver ses tableaux plus vrais que nature. Méry nous rappelle ces gens qui imitent les aboiements du chien avec une perfection impossible à la race canine elle-même. Il nous transporte tour à tour dans la voluptueuse demeure du plus riche négociant de Madras, Indou converti et marié avec une jeune Hollandaise de la beauté la plus idéale; puis au milieu de peuplades étranges qui, du sein de leur civilisation primitive, contemplent avec mépris les barbares Européens. Héva, la belle Hollandaise, est une nouvelle Pénélope, entourée d'adorateurs qui soupirent en vain près d'elle, avec la permission de l'époux, orgueilleux à la fois des triomphes de la femme et de la fidélité de l'épouse. Gabriel, un jeune naturaliste français, chargé par le Muséum de Paris d'une mission scientifique dans l'Inde, vient augmenter le nombre des soupirants et oublie complétement l'objet de son voyage. Il se croit tout particulièrement distingué par Héva. Le mari ayant disparu à la suite d'une chasse au tigre, on le croit mort, et les prétendants redoublent d'efforts pour obtenir le privilége de consoler la belle veuve. Celle-ci déclare qu'elle n'accordera sa main qu'à l'homme qui aura tué assez de tigres pour que leurs peaux lui fournissent un tapis de salon. Aussitôt Gabriel se met en chasse, ou plutôt voici ce qu'il imagine. Il fait confectionner une énorme cage en fer qu'on transporte au beau milieu de la forêt; puis, le soir venu, il entre dans cette cage avec une énorme provision de poudre et de balles et deux ou trois carabines. Les tigres, par l'odeur alléchés, viennent rôder autour de la cage; peu à peu, ils s'en approchent; plusieurs s'aventurent jusqu'à avancer leurs formidables naseaux au travers des barreaux de fer; mais Gabriel est à l'abri de tout danger, et chaque coup qu'il tire lui fournit une peau de tigre qu'il est sûr de porter le lendemain à la belle et exigeante Héva. Celle-ci, enthousiasmée de tant de bravoure, donne quelque espérance à l'amour de Gabriel, mais veut auparavant aller voir de ses yeux le théâtre des exploits de Gabriel. On part; mais à peine est-on en forêt qu'un cavalier apparaît, lancé à toute bride dans la direction des promeneurs : c'est l'Indou, qui, avec la dextérité du sauvage, enlève Héva et s'enfuit avec elle. Ce retour imprévu du mari met la consternation dans l'âme de Gabriel; il en prend pourtant son parti, s'embarque pour l'Europe, et, à son arrivée en France, une réclame annonce dans les journaux que l'infatigable voyageur, après avoir exploré la presqu'île du Gange et vingt fois exposé sa vie par amour de la science, est parvenu à revoir sain et sauf les rivages de son pays, et qu'il rapporte de précieux trésors destinés à enrichir les collections du Jardin des plantes. Rien n'est intéressant, rien n'est gai et spirituel comme cette histoire d'*Héva* que tout le monde a lue, et que tout le monde relit. Quant à la vérité du paysage, des puristes l'ont contestée; mais nous pouvons, à défaut d'autre, en garantir la vérité artistique, et si l'Inde est autre que ne l'a vue Méry, ma foi! tant pis pour l'Inde.

HÈVE s. f. (è-ve; *h* asp.). Pêche. Nom donné en Hollande à des rochers creux en dessous, où les crabes se réfugient.

HÈVE (cap de la), petit promontoire de France, à l'extrémité occidentale du département de la Seine-Inférieure, près du Havre, par 49° 30′ de lat. N., et 2° 16′ de long. O. Il ferme au N. l'embouchure de la Seine, et porte deux feux fixes, à 63 mètres l'un de l'autre. On a découvert à la Hève de nombreux débris fossiles qui ont enrichi le Muséum de Paris. Sur le bord de la falaise, non loin des phares, s'élève la chapelle de Notre-Dame-des-Flots, but de pèlerinage des marins. La première pierre de cet oratoire, dont la fondation est due aux soins de l'abbé Duval, mort curé de Sainte-Adresse, fut posée en 1857; le clocher, haut de 30 mètres, sert d'amer aux navigateurs. A côté de la chapelle se voit une sorte de cénotaphe grotesque que les Havrais appellent pain de sucre. Il a été élevé par la veuve du contre-amiral Desnouettes à la mémoire de son mari.

Personne n'a visité Le Havre sans donner au moins une heure au cap de la Hève et aux phares qui le surmontent. On fait d'autant plus volontiers cette promenade que, pour aller aux phares, il faut traverser Sainte-Adresse, dont le nom a une origine qui mérite d'être connue. On raconte qu'emporté par les courants et près de se briser sur le cap de la Hève, un vaisseau allait périr; déjà les matelots, découragés, avaient abandonné la manœuvre; le pilote, ayant quitté le gouvernail, imitait le reste de l'équipage et recommandait son âme à saint Denis. « Messieurs, dit le capitaine, qui dans cette circonstance avait conservé toute sa présence d'esprit, ce n'est point saint Denis qu'il faut invoquer, c'est *sainte adresse*, car il n'y a qu'elle en ce moment qui puisse nous faire arriver au port. » Les matelots reprirent courage; le navire entra au Havre, et le mot de *sainte adresse* fit fortune.

Ce cap de la Hève, dit L. Renard dans son livre sur les *Phares*, ce cap, l'ancien promontoire des Calètes, est une des jetées de la grande embouchure de la Seine; elle s'étendait, au xe siècle, très-avant dans la mer, et faisait partie intégrale du banc de l'Eclat, qui en est maintenant séparé par une passe d'environ 2 kilomètres. Il en a été distrait, comme son nom l'indique, par une irruption subite de courants ou par un tremblement de terre; depuis, l'Océan n'a pas cessé ses ravages, et l'on estime à 2 mètres ce qu'il enlève au cap par année. Si nous en croyons une vieille chronique, les phares de la Hève auraient une origine assez ancienne. Ils remonteraient à l'époque où Harfleur était le rendez-vous des flottes espagnoles. La tour qu'on voyait alors sur le *groing* de Caux aurait été construite en 1364; on y faisait du feu en tout temps, et on l'appelait la *Tour des Castillans*. Il n'en restait aucun vestige, lorsque les instances réitérées du commerce et de la marine déterminèrent le gouvernement de Louis XV à céder aux vœux de la chambre de Normandie, en construisant les phares qui éclairent aujourd'hui Le Havre. Les édifices actuels ont été construits en 1774. Surmontés d'abord par des foyers dans lesquels on brûlait de la houille, chacun d'eux fut couronné, en 1781, par une lanterne qui contenait un appareil d'éclairage formé de seize réflecteurs sphériques, illuminés les uns par trois, les autres par deux lampes à mèches plates. Il y avait quarante becs par appareil. Des réflecteurs à deux paraboloïdes de Bordier-Marcet, au nombre de six par phare, furent substitués, en 1811 et 1814, à ces vicieux appareils. Ils furent portés à dix en 1819. Enfin, en 1845, les deux tours ont été restaurées et modifiées à leur partie supérieure, de manière à recevoir des appareils lenticulaires et des lanternes de 3m,50 de diamètre. De la même époque datent les logements des gardiens établis entre les deux tours. Ces gardiens ont chacun deux chambres à feu, un cabinet, un grenier et un bûcher qui est établi dans une cour de service.

Les élévations des phares de la Hève présentent un fort beau caractère. Le spectacle dont on jouit de leur sommet est également très-imposant; quelques voyageurs ont même comparé la vue immense que l'œil embrasse à celle de Corinthe et de Constantinople. Lorsque le ciel est pur, on découvre, en effet, jusqu'à Barfleur, dans le sud-ouest; à l'ouest, c'est Honfleur, Trouville et tous ces petits bains de mer que la spéculation a élevés depuis quelques années sur la côte normande : Villers, Houlgate, Cabourg, etc.; enfin, au nord, ce sont le cap d'Antifer et les rochers sombres et déchirés d'Etretat. Les phares de la Hève sont les premiers dans lesquels on ait fait, en France, l'application de la lumière électrique. Comme dans les expériences de nos cours publics, cette lumière jaillit entre les pointes d'un charbon conducteur taillé en baguette; le courant qui les embrase est produit, non par une pile, mais par un appareil magnéto-électrique mû par une machine à vapeur. On évite ainsi toutes les difficultés et les inconvénients de l'entretien des éléments et de l'emploi des acides. De nombreuses bobines métalliques circulent en présence d'un même nombre d'aimants immobiles. L'appareil de la Hève, qui est à feu fixe, produit une lumière dont l'intensité est évaluée à 3,500 becs, abstraction faite des rayons absorbés par les glaces de la lanterne.

HÉVÉ s. m. (é-vé; *h* asp. — brésilien *hhévé*, même sens). Bot. Un des noms de la siphonie élastique ou arbre à caoutchouc : *On trouve l'*HÉVÉ *dans les forêts de la Guyane et du Brésil*. (Dutour.) ‖ On dit aussi HÉVÉE.

— **Encycl.** Le caoutchouc, cette substance si connue, est fourni par plusieurs végétaux; toutefois, la majeure partie de celui qu'on trouve dans le commerce est produite par l'*hévé* ou *siphonie élastique*, arbre de la famille des euphorbiacées. Sa tige, qui atteint 15 à 20 mètres de hauteur sur 1 mètre environ de diamètre, est recouverte d'une écorce grisâtre, écailleuse, peu épaisse. Elle se divise en rameaux nombreux, garnis à leur extrémité de feuilles alternes à trois folioles et groupées en rosette. Les fleurs sont monoïques et disposées en panicules, elles ont un calice à cinq divisions, pas de corolle; cinq étamines; un ovaire globuleux, allongé en cône, à trois loges pluriovulées, surmonté de trois stigmates bilobés. Le fruit est une capsule oblongue, verdâtre, à trois loges, contenant chacune deux graines (rarement une ou trois) à coque fragile, à amande blanche.

L'arbre en question croît à la Guyane et dans les régions voisines, sur le bord des lacs et des rivières. « On le distingue difficilement dans les bois, dit La Borde; sa tête élevée s'y cache et s'y perd parmi les arbres touffus qui l'environnent; mais si, au lieu d'élever ses regards, on les abaisse vers la terre, on est averti qu'on approche d'un seringat (ou *hévé*) par la quantité de jeunes plantes que produisent ses semences, qui, tombées à terre, y germent, croissent quelque temps et meurent peu après, étouffées par l'ombre des forêts. »

C'est en avril et en mai que les fruits sont mûrs. Les naturels les ramassent soigneusement, les conservent et les mangent avec plaisir. Aublet dit en avoir mangé plusieurs fois sans en être incommodé. L'amande a une saveur agréable, qui rappelle celle de la noisette. Ces amandes, pilées et bouillies dans l'eau, donnent une huile épaisse, dont les naturels se servent pour préparer leurs aliments. Le bois de l'*hévé* est blanc, léger, liant, mais peu compacte; on l'emploie dans les constructions légères, pour la mâture et pour les petites embarcations. Le produit le plus important de cet arbre est son suc laiteux, qui, recueilli et concrété, constitue le caoutchouc. Ce suc s'écoule en abondance par les moindres blessures faites au tronc. Lorsqu'on veut en récolter une grande quantité, on pratique plusieurs entailles qui viennent aboutir à un réservoir commun placé au pied de l'arbre. On lui fait subir ensuite diverses opérations.

Bien que le suc de l'*hévé* s'écoule en tout temps, c'est surtout dans la saison des pluies qu'on procède à la récolte, qui est alors plus facile et plus avantageuse. On commence par laver le pied de l'arbre, à partir de 1 mètre du sol jusqu'à la hauteur de 2 à 3 mètres; avec une liane de la grosseur du petit doigt, on pratique une ligature au niveau inférieur de la partie lavée, et sur cette liane, servant de support, on étend une couche de terre détrempée avec de l'eau, au bas de laquelle on place une feuille de palmier en guise de gouttière. Alors on fait à l'arbre plusieurs incisions; le suc s'écoule par les plaies dans une rigole ménagée au-dessus de la feuille de palmier, et tombe dans une moitié de calebasse creuse disposée au pied de l'arbre pour le recevoir. Lorsque le sujet épuisé ne fournit plus de suc, les naturels donnent à celui qu'ils ont recueilli une préparation particulière dont ils font un secret, et ils le versent ensuite dans des moules de terre destinés à cet usage et dont il prend la forme en se desséchant.

« Lorsqu'on veut, ajoute La Borde, faire avec ce suc résineux une bouteille ou tout autre vase, on applique sur le moule un enduit du suc préparé et encore liquide; on l'expose à une fumée épaisse, jusqu'à ce que cet enduit ait pris une couleur jaune; on y met une seconde couche, qu'on traite de même, et on en ajoute jusqu'à ce qu'elle ait l'épaisseur qu'on veut lui donner. Dès que la résine est desséchée, on casse le moule en pressant la bouteille et on y introduit de l'eau pour délayer ou détacher les morceaux du moule et les faire sortir par le goulot. Mais ce suc, ramassé à la façon des sauvages, épaissi par la seule évaporation et sans avoir été préparé à leur manière, ne devient qu'une substance qui, semblable à la cire par quelques-unes de ses propriétés, se ramollit comme elle par la chaleur, s'étend sous les doigts qui la pétrissent, et dont les fragments peuvent être ressoudés en les chauffant. Ce même suc, au contraire, préparé par les sauvages, devient une substance élastique, insoluble à l'eau, et sur laquelle une chaleur modérée n'a point d'action. C'est dans cet état qu'elle est appelée *gomme élastique*. L'eau tiède, ou une chaleur de 20° ou de 30°, ramollit cette matière, la rend souple à raison de son plus ou moins d'épaisseur; mais elle ne l'amène pas au point de pouvoir être pétrie ou moulée de nouveau. Les ouvrages faits de cette résine élastique sont sensibles à la moindre gelée, tandis que l'ardeur du soleil n'y fait aucune impression. Il serait à désirer qu'on pût dérober aux Indiens le secret de la préparation de cette résine si singulière. »

Avec ce suc, qui est le *caoutchouc* brut, les Indiens font des torches et des flambeaux qui durent jusqu'à douze heures, en donnant une clarté assez vive et une odeur qui n'est pas désagréable. Dans la province de Quito, on enduit des toiles avec cette résine, et elles servent pour les usages auxquels nous employons les toiles cirées. Dans le pays des Amazones, on fabrique avec ce suc des figures grossières de fruits, d'oiseaux et d'objets de toute sorte, des balles de paume et des bottines d'une seule pièce qui ne prennent point l'eau, précieux avantage dans un pays très-pluvieux et coupé de nombreux ruisseaux. La nation des Omaguas, située au milieu du continent de l'Amérique, en fait des bouteilles en forme de poire, au goulot desquelles on adapte une canule en bois; en les pressant, on fait sortir par la canule le liquide qu'elles contiennent; ces sortes de bouteilles deviennent ainsi de véritables seringues, ce qui a fait donner à l'arbre par les Portugais le nom de *pao de xiringa* (bois de seringue ou seringat). « C'est sans doute, dit V. de Bomare, de cette même matière, ou de quelque autre fort analogue, que sont fabriqués ces animaux dont quelques voyageurs ont parlé, et qui deviennent, quand on veut, des bracelets, des colliers et même des ceintures, quoiqu'il y ait peut-être un peu d'exagération dans ce dernier fait. » Quant aux propriétés et usages de la même substance purifiée ou raffinée, nous renverrons à l'article CAOUTCHOUC.

HÉVÉÈNE s. m. (é-vé-è-ne; *h* asp. — rad. *hévé*). Chim. Hydrocarbure liquide, huileux, transparent, de couleur ambrée ou incolore, découvert par Bouchardat dans les produits de la distillation du caoutchouc.

HÉVÉLIUS (Jean), astronome allemand, dont le véritable nom est **Hovel** et **Hovelke** (diminutif de *Hovel*), né à Dantzig le 28 janvier 1611, mort le 28 janvier 1687. Il construisait lui-même ses instruments et ses lunettes, et imprimait ses ouvrages. Sa femme observait avec lui; il la représente dans une des planches de sa *Machine céleste*. Colbert le mit au nombre des savants étrangers à qui Louis XIV faisait des pensions. En 1679, un incendie consuma sa maison, son observatoire, qu'il avait établi au-dessus, ses livres, ses instruments et l'édition presque entière du second volume de sa *Machine céleste*. Le recueil manuscrit de ses observations, acheté par Delille, est à l'Observatoire de Paris.

Son premier ouvrage est intitulé *Selenographia, sive Lunæ descriptio, etc.* (1647). Il débute par des détails sur la construction et l'usage des lunettes, et indique l'emploi d'un *polémoscope* formé de deux tubes recourbés à angle droit, à l'intersection desquels se trouve un miroir incliné sur chacun d'eux de 45°. On emploie aujourd'hui cet appareil pour observer plus commodément près du zénith. Il donne ensuite à peu près exactement les durées des révolutions des quatre satellites de Jupiter. Il admet le mouvement elliptique des planètes autour du soleil.

Il employa quatre ans à dresser sa carte

de la lune, dont il gravait lui-même, à mesure, les planches au burin. Pour estimer la hauteur des montagnes, il observait, comme on fait aujourd'hui, la distance des sommets à la limite de l'ombre; mais le calcul lui donna des hauteurs exagérées. Il est le premier astronome qui ait fait une bonne étude du mouvement libratoire.

Son second ouvrage est sa *Cométographie*, dédiée à Louis XIV en 1668. On n'y trouve, au milieu d'élucubrations de tout genres qu'une seule bonne idée, c'est que les comètes, probablement, décrivent des paraboles dont le soleil occupe le foyer, et non pas des lignes droites, comme on le croyait avant lui.

Sa *Machine céleste* est aussi dédiée à Louis XIV. Le premier volume est de 1673, le second de 1679; ce second volume est très-rare. L'ouvrage entier ne contient, outre la description des instruments, que le détail des innombrables observations faites avec soin par l'auteur. Son dernier grand ouvrage, *Prodromus astronomiæ, etc.*, ne parut qu'après sa mort, en 1690; il est dédié par sa veuve à Sobieski. Il croyait la hauteur du pôle et l'obliquité de l'écliptique constantes. Il donnait encore au soleil une parallaxe horizontale de 40″. L'Observatoire de Paris possède un recueil étendu de ses lettres manuscrites.

HÉVÈS ou **HÉVESCH** (COMITAT DE), division administrative des Etats autrichiens (Hongrie), entre les comitats de Gomor au N., de Borsod au N.-E., de Szolnok à l'E., la Jazygie au S., les comitats de Pesth-Pilis et de Néograd à l'O. Superficie, 653,310 hectares; 289,368 hab. Ch.-l. Erlau. Sol montagneux au N., et parsemé de marécages, mais néanmoins assez fertile. Elève de bétail, porcs, chevaux. Récolte de grains, vins et tabac. Outre le chef-lieu, ce comitat comprend 16 bourgs, 126 villages et 116 hameaux.

HÉVIN (Pierre), jurisconsulte français, né à Rennes en 1621, mort dans la même ville en 1692. Fils d'un professeur de droit à l'université de Rennes, il commença de bonne heure l'étude de la jurisprudence et se fit recevoir avocat au parlement de Bretagne à l'âge de dix-neuf ans. Il se livra dès lors à de savantes recherches sur les législations du moyen âge. C'est en cherchant des fragments de l'ancienne coutume de Bretagne que, dans une liasse de parchemins, Hévin découvrit une traduction fort ancienne de l'*Assise* du comte Geoffroy, document précieux, qui aida puissamment Hévin dans ses travaux sur la coutme de Bretagne. Les principaux ouvrages d'Hévin sont : *Coutumes générales du pays et duché de Bretagne, nouvellement rédigées et reformées par écrit, avec les usances particulières d'aucunes villes et lieux dudit pays* (Rennes, 1693, in-16); *Coutumes générales de Bretagne, avec les usances particulières annotées* (Rennes, 1682-1693, in-16); *Consultations et observations sur la coutume de Bretagne* (Rennes, 1734, in-4°). C'est Etienne-Jean Brindejonc-Duplessis, avocat célèbre à Rennes, qui a donné cette édition, qu'il a enrichie de sommaires; *Questions concernant les matières féodales sur la coutume de Bretagne, actes de notoriété, etc.* (Rennes, 1737, in-4°); *Arrêts du parlement de Bretagne* (Rennes, 1684, 2 vol. in-4°); *Lettre touchant l'histoire de la comtesse de Chateaubriand* (1686, in-8°).

HÉVIN (Prudent), chirurgien, né à Paris en 1715, mort dans la même ville en 1789. Il devint professeur de thérapeutique chirurgicale, membre de l'Académie de chirurgie lors de sa fondation et inspecteur des hôpitaux militaires et des colonies. Hévin acquit une grande réputation comme professeur. Ses cours brillaient par la méthode, la précision, la clarté, la rectitude du jugement et par une érudition sûre. On a de lui : *Recherches historiques et critiques sur la néphrotomie ou taille du rein; Recherches historiques sur la gastrotomie ou l'ouverture du bas-ventre dans le cas de volvulus, ou de l'intussusception de l'intestin; Précis d'observations sur les corps étrangers avalés et arrêtés dans l'œsophage et dans la trachée-artère*, avec des remarques sur les moyens qu'on a employés ou qu'on peut employer pour les retirer; *Cours de pathologie et de thérapeutique chirurgicales de M. Simon*, revu, mis en ordre et augmenté par Hévin (1784, 2 vol. in-8°).

HEWITT (Mary MOORE, mistress), femme poëte américaine, née à Malden (Massachusets) vers 1815. Elle s'est fait connaître par des pièces de vers insérées dans des *Magazines*, par quelques *Keepsakes*, et surtout par un recueil de poésies, intitulé *Songs of our land* [*Chants de notre pays*] (New-York, 1845). On y trouve du naturel et plus de bon sens que d'imagination.

HEWSON (William), anatomiste anglais, né à Hexham (Northumberland) en 1739, mort à Londres en 1774. Il se rendit à Londres, suivit les cours de W. Hunter, qui le chargea bientôt, à plusieurs reprises, de le suppléer, se fit connaître par des observations curieuses et par des découvertes sur les propriétés du sang, obtint la médaille de Copley et devint, en 1769, membre de la Société royale de Londres. Hewson mourut à l'âge de trente-cinq ans des suites d'une piqûre anatomique. On a recueilli et publié ses notes et ses communications sous ce titre : *Experimental inquiries on the properties of the blood, with some remarks on it and an appendix relative to the lymphatic system* (Londres, 1771-1774-1777, 3 vol. in-8°).

HEX (èkss — Du grec *hex*, six; latin *sex*, dont l'origine est fort obscure, vu l'ignorance où nous sommes de la forme primitive). Préfixe qui signifie six. ‖ On dit HEXA devant les consonnes.

HEXABOTHRION s. m. (è-gza-bo-tri-on — du préf. *hexa*, et du gr. *bothros*, trou). Helminth. Genre de vers trématodes.

HEXACANTHE adj. (è-gza-kan-te — du préf. *hex*, et du gr. *akantha*, épine). Hist. nat. Qui porte six aiguillons ou six épines : *Embryon* HEXACANTHE. *Diptérodon* HEXACANTHE.

HEXACENTRE s. m. (è-gza-san-tre — du préf. *hexa*, et de *kentron*, aiguillon). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des acanthacées, tribu des thunbergiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

HEXACORDE s. m. (è-gza-kor-de — du préf. *hexa*, et de *corde*). Mus. anc. Intervalle qu'on appelle aujourd'hui sixte ou sixième. ‖ Instrument à six cordes. ‖ Gamme de six notes.

— **Encycl.** Le système des *hexacordes*, inventé à l'imitation du tétracorde des Grecs, pour remplacer l'échelle rationnelle de saint Grégoire, jouit d'une assez grande faveur au moyen âge, malgré ses difficultés et ses complications. On ignore qui l'inventa.

L'échelle générale des sons comprenait alors vingt notes, et, pour les produire, on employait, dans ce système, sept *hexacordes*, en empruntant seulement à chacun d'eux un petit nombre de notes, puisque, sans cela, ils en auraient fourni quarante deux. En réalité, ces sept *hexacordes* ne présentaient que trois types, l'un commençant par *sol*, l'autre par *ut* et le troisième par *fa*. L'enchevêtrement presque inextricable dont il fallait se tirer, pour obtenir de cette série d'*hexacordes* les vingt notes usuelles, était le défaut de ce système, aussi barbare qu'illogique. On trouvera au mot MUANCES quelle était la pratique de la solmisation à l'aide des *hexacordes*.

HEXACOTYLE s. m. (è-gza-ko-ti-le — du préf. *hexa*, et du gr. *kotulê*, cavité). Helminth. Genre de vers polycotyles ou polystomes.

HEXACTIDE s. f. (è-gza-kti-de — du préf. *hex*, et du gr. *aktis*, rayon). Echin. Section du genre astérie.

HEXACTINE s. f. (è-gza-kti-ne — du préf. *hex*, et du gr. *aktis*, rayon). Bot. Syn. d'AMAIOUA, genre de rubiacées.

HEXADACTYLE adj. (è-gza-da-kti-le — du préf. *hexa*, et du gr. *daktulos*, doigt). Zool. Qui a six doigts ou six rayons aux nageoires pectorales. ‖ Dont les ailes sont divisées en six lanières.

— s. m. Moll. Ancien nom d'une coquille du genre ptérocère.

HEXADIQUE s. f. (è-gza-di-ke — du préf. *hexa*, et du gr. *dikê*, manière). Bot. Genre d'arbres, rapporté avec doute à la famille des euphorbiacées, et dont l'espèce type croît en Cochinchine.

HEXAÈDRE adj. (è-gza-è-dre — du préf. *hexa*, et du gr. *edra*, face). Géom. Qui a six faces planes : *Prisme* HEXAÈDRE. *Cristal* HEXAÈDRE.

— s. m. Solide à six faces : *Le cube est un* HEXAÈDRE *régulier*.

HEXAÉDRIQUE adj. (è-gza-é-dri-ke — rad. *hexaèdre*). Géom. Qui se rapporte à l'hexaèdre : *Forme* HEXAÉDRIQUE.

HEXAGLOTTIS s. m. (è-gza-glo-tiss — du préf. *hexa*, et du gr. *glottis*, languette). Bot. Syn. de MONTBRÉTIE.

HEXAGONAL, ALE adj. (è-gza-go-nal, a-le — rad. *hexagone*). Géom. Qui a la forme d'un hexagone : *Surface* HEXAGONALE. *Carreau* HEXAGONAL. ‖ Dont la base est un hexagone : *Prisme* HEXAGONAL. *Pyramide* HEXAGONALE.

HEXAGONE adj. (è-gza-go-ne — du préf. *hexa*, et du gr. *gônia*, angle). Géom. Qui a six angles : *Un plan* HEXAGONE. *Une figure* HEXAGONE.

— s. m. Figure qui a six angles : *Un* HEXAGONE *régulier*.

— Fortif. Ouvrage composé de six bastions.

— **Encycl.** L'*hexagone* régulier inscrit dans un cercle a pour côté le rayon même du cercle. En effet, l'angle au centre AOB, correspondant au sixième de la circonférence, est de 60°; la somme des deux autres angles du triangle AOB est donc de 180° — 60°; chacun de ces angles égaux vaut donc 60°; le triangle AOB est donc équiangle et par suite équilatéral.

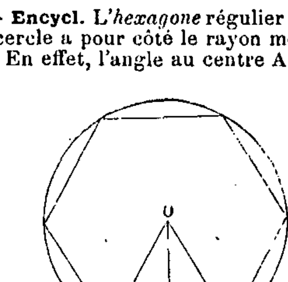

La surface de l'*hexagone* régulier est

$$S = 6AOB = 6AB \times \frac{OI}{2} = 3R \times OI$$

$$= 3R\sqrt{R^2 - \frac{R^2}{4}} = \frac{3}{2}R^2\sqrt{3}.$$

— *Hexagone de Pascal.* Tout *hexagone* inscrit dans une conique jouit de cette propriété importante que les trois points de rencontre des côtés opposés sont toujours en ligne droite. V. CONIQUES.

HEXAGONIE s. f. (è-gza-go-nî — du préf. *hexa*, et du gr. *gônia*, angle). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des troncatipennes, dont l'espèce type habite l'Inde.

HEXAGRAMME s. m. (è-gza-gra-me — du préf. *hexa*, et du gr. *gramma*, caractère). Philol. Nom donné à chacune des soixante-quatre combinaisons que les Chinois obtenaient en rassemblant deux à deux les huit trigrammes de Fohi.

HEXAGYNE adj. (è-gza-ji-ne — du préf. *hexa*, et du gr. *gunê*, femelle). Bot. Qui a six pistils : *Fleur* HEXAGYNE.

HEXAGYNIE s. f. (è-gza-ji-ni — rad. *hexagyne*). Bot. Ordre de plusieurs classes du système de Linné, comprenant les genres dont la fleur renferme six styles ou pistils.

HEXAHYDRIQUE adj. (è-gza-i-dri-ke — du préf. *hexa*, et du gr. *hudôr*, eau). Chim. Qui contient six équivalents d'hydrogène.

HEXALOBE s. m. (è-gza-lo-be — du préf. *hexa*, et de *lobe*). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des anonacées, tribu des xylopiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans la Sénégambie et à Madagascar.

HEXAMÉRIE s. f. (è-gza-mé-rî — du préf. *hexa*, et du gr. *meris*, partie). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, qui habite l'île de Java.

Hexaméron (L') ou *Entretiens sur la création*, homélies par saint Basile de Césarée. Ce livre est unique dans l'antiquité. Ce n'est pas l'œuvre d'un naturaliste qui étudie le monde pour lui-même; saint Basile est un philosophe qui s'élève des êtres visibles à l'être invisible, en cachant sa science sous une simplicité persuasive et populaire. C'était bien là le langage que devait tenir le savant évêque de Césarée pour se mettre à la portée des pauvres habitants de cette ville, les élever à Dieu par la contemplation de la nature et leur expliquer les merveilles de la création. Pour trouver quelque chose de semblable, il faut venir jusqu'au *Traité de l'existence de Dieu*, par Fénelon, qui lui doit plus d'une page, et aux *Etudes de la nature* de Bernardin de Saint-Pierre; M. Villemain insiste surtout sur les rapports qui existent entre ce dernier écrivain et l'auteur de l'*Hexaméron*. « C'est, dit-il, le même soin pour montrer partout Dieu dans son ouvrage; c'est la même imagination spéculative et tendre pour s'élever aux bontés du Créateur; la même délicatesse, la même sensibilité dans l'expression pour les faire comprendre et les faire aimer. » L'orateur explique chaque matin et chaque soir aux fidèles rassemblés l'ordre des saisons, les mouvements de la mer, les divers instincts des animaux, leurs migrations régulières, l'existence de l'homme et les merveilles de la nature. La nature sert dans cet ouvrage de texte et d'inspiration au spiritualisme le plus élevé, bien que l'auteur ait seulement l'air de conduire par la main ses auditeurs à travers les merveilles de la grande cité de l'univers, cette magnifique exposition permanente des produits de la puissance divine. Partout les vérités morales viennent se mêler aux descriptions que trace l'orateur, et le spectacle du monde n'est pour lui qu'un sujet de pensées religieuses. Puis, quand il a parcouru du regard de l'imagination quelque partie de l'univers, quelque point de vue de l'infini, il revient à ses auditeurs par des allocutions d'un charme inexprimable. A-t-il expliqué la création et les mouvements de la mer, il termine par ces paroles pleines d'un enthousiasme oriental : « Mais, si l'Océan est beau devant Dieu, combien n'est pas plus beau le mouvement de cette assemblée chrétienne, où les voix des hommes, des enfants, des femmes, confondues et retentissantes comme les flots qui se brisent contre le rivage, s'élèvent, au milieu de nos prières, jusqu'à Dieu lui-même! »

Des erreurs de physique et de cosmographie, erreurs qui, selon la remarque de l'abbé Cruice, se retrouvent également dans Julien l'Apostat, avec ses bizarres théories du *soleil-roi*, déparent cet ouvrage. « On sent trop souvent, remarque M. Villemain, la trace de ce mouvement rétrograde, de ce déclin prématuré que la religion mal comprise imprimait aux sciences naturelles, cultivées naguère avec tant de gloire par l'école d'Alexandrie. » La Bible, étroitement interprétée, a causé les erreurs de saint Basile, comme, au XVIe siècle, elle fournit les ridicules considérants de l'odieuse condamnation de Galilée.

L'originalité de l'*Hexaméron* est d'avoir su allier Moïse et Platon, l'Evangile et Homère, de s'être également inspiré de l'Ecriture sainte, des philosophes et des poëtes profanes. « Quant au style, plein de charme et de mouvement, il semble, selon l'expression de M. Fialon, que le soleil d'Orient colore le style tout athénien de l'orateur, et lui donne, comme aux fleurs de ces brûlants climats, des tons plus chauds et une carnation plus éclatante. »

Hexaméron (L') ou *Entretiens sur la création*, par saint Grégoire de Nysse. Cet ouvrage n'est que la suite, l'écho affaibli de celui de saint Basile. Il est surtout curieux par les détails anatomiques qu'il renferme; mais l'auteur n'avait pas, comme saint Basile, le don de tout embellir par l'imagination et le sentiment. Sa méthode est sèche; ses allégories sont subtiles. Il ne possède pas non plus cette couleur orientale qui charme dans la plupart des orateurs de l'Eglise grecque. Chose singulière! dans l'*Hexaméron*, ce sujet si favorable à l'extase, il n'est mystique que par le raisonnement, et d'un mysticisme dépourvu d'enthousiasme. Son âme ne s'échauffe point au grand spectacle du monde naissant; mais il a l'air de faire une application des catégories d'Aristote à cette œuvre du maître et du créateur de l'univers. C'est par la raison qu'il juge et apprécie ce qui est du domaine de l'imagination et de l'enthousiasme. Il semble mesurer au compas ce spectacle sublime, dont les tableaux confondent l'esprit humain par leur grandeur. En un mot, il cherche à raisonner là où il faut admirer. Chez lui, la tête joue un trop grand rôle là où le cœur seul devrait parler. Son style est, comme le fond, sec, aride et dogmatique.

HEXAMÈTRE adj. (è-gza-mè-tre — du préf. *hexa*, et du gr. *metron*, mesure). Se dit d'un vers, grec ou latin, qui a six pieds, et particulièrement d'un vers composé de quatre pieds, dactyles ou spondées à volonté, d'un dactyle et d'un spondée : *L'*Iliade *et l'*Enéide *sont des poëmes écrits en vers* HEXAMÈTRES.

— s. m. Vers de six pieds : *Les distiques grecs et latins sont ordinairement composés d'un* HEXAMÈTRE *et d'un pentamètre.* (Acad.) ‖ Se dit quelquefois pour vers alexandrin, ou vers de douze syllabes :

L'*hexamètre* est plus beau, mais il est ennuyeux.
VOLTAIRE.

Il faut à l'*hexamètre*, ainsi qu'aux purs arceaux,
Le calme, pour pouvoir dérouler ses anneaux.
TH. DE BANVILLE.

— **Encycl.** Après quelques vicissitudes, la forme de l'*hexamètre* grec fut définitivement fixée comme il suit : quatre dactyles ou quatre spondées à volonté, un dactyle et un spondée, ce qui se figure ainsi :

–◡◡	–◡◡	–◡◡	–◡◡	–◡◡	––
––	––	––	––		

Les Grecs avaient toute liberté dans cette mesure, sauf les règles de la césure; les Latins s'astreignirent à ne jamais terminer le vers que par un mot de deux ou trois syllabes. En outre, ils firent un usage extrêmement restreint du vers spondaïque, c'est-à-dire terminé par deux spondées, ce qui était fréquent chez les poëtes grecs, et n'employèrent presque jamais le vers dactylique, c'est-à-dire terminé par deux dactyles.

L'*hexamètre*, en grec comme en latin, fut usité surtout dans la poésie épique, d'où vient qu'on l'a nommé aussi *vers héroïque*. Suivant une tradition populaire, qui s'était perpétuée parmi les Grecs, l'invention de ce vers était due à Phémonoé, prêtresse de Delphes. On parlait en effet, à Delphes, le dialecte éolien, dont les hellénistes reconnaissent les rapports intimes avec la langue primitive de la Grèce, et le vers *hexamètre* s'y adaptait facilement, par la raison que, dans l'éolien, l'accent, que les Grecs appelaient *arsis*, reposait de préférence sur la première syllabe, de même que dans les pieds dont se compose l'*hexamètre*. Une autre tradition attribuait l'invention de l'*hexamètre* à Orphée; une troisième à Olénus, qui est antérieur à Orphée. Les plus anciens *hexamètres* dont les écrivains de l'antiquité fassent mention sont ceux qu'Hérodote dit avoir lus à Thèbes, dans le temple d'Apollon, sur des trépieds consacrés par Amphitryon et par deux autres princes du XIVe ou du XIIIe siècle avant notre ère, si toutefois cet historien ne s'en est pas laissé imposer par la fraude des prêtres.

Jusqu'au siècle de Terpandre, c'est-à-dire jusqu'à la XXXe olympiade, l'*hexamètre* paraît avoir été exclusivement employé, même pour la poésie lyrique. Ennius passe pour l'avoir introduit dans la poésie latine.

Le rhythme, dans la poésie grecque, consistait essentiellement dans le rapport entre l'élévation et l'abaissement de la voix, entre l'*arsis* et la *thésis*. Ces deux éléments se trouvent en équilibre dans le dactyle, qui appartient par conséquent à la catégorie des rhythmes égaux. Le caractère de la mesure dactylique est, en effet, l'équilibre, l'harmonie, la tranquillité. L'*hexamètre*, qui tient le premier rang parmi les mètres dactyliques, est, selon Aristote, celui de tous les vers qui a le plus de calme et de dignité. « La longueur de ce vers, dit Muller, la pause à la fin, la fusion intime des parties, qui résulte de la manière dont les pieds s'entre-croisent en queue d'aronde, et qui leur donne une unité indissoluble, l'alternation des

dactyles et des graves spondées, tout se combine pour donner à ce mètre de la majesté et un caractère sublime et solennel, pour le rendre propre à proclamer les arrêts du destin par la bouche de la pythonisse, et à raconter les combats et les aventures des héros par celle des rapsodes. » Ce caractère du vers *hexamètre* était si accentué, si universellement senti, que les auteurs tragiques interrompaient quelquefois la suite des vers trochaïques dont se composaient leurs œuvres, pour faire parler leurs personnages en *hexamètres*, quand ils voulaient impressionner plus fortement l'esprit des spectateurs par de graves réflexions ou par des révélations importantes.

Par la suite des temps, l'*hexamètre* s'altéra. Ce fut Nonnus qui, suivant G. Hermann, en fut le restaurateur. Les poëtes qui l'avaient précédé plaçaient presque invariablement la césure sur la première syllabe du troisième pied. Nonnus introduisit la césure trochaïque, bannit les trochées du quatrième pied, fit longues les syllabes suivies d'une consonne muette et d'une consonne mouillée, proscrivit l'hiatus, et s'interdit la faculté de faire tomber la césure sur une syllabe brève. Par ces changements, l'*hexamètre* perdit un peu de sa primitive gravité; mais il gagna en élégance, et la versification, qui était devenue trop facile, reprit le rang d'un art véritable.

On ne peut contester la prodigieuse variété qu'introduit dans le vers *hexamètre* la faculté d'y employer à volonté des syllabes longues ou brèves. Tel vers latin emprunte tout son caractère vif et rapide à l'accumulation des dactyles; tel autre doit sa tournure pesamment majestueuse à l'emploi exclusif du spondée. Aussi les poëtes français, si mal partagés sous ce rapport, ont-ils songé quelquefois à introduire dans notre langue le système rhythmique des anciens, et particulièrement la mesure hexamétrique. Une difficulté insurmontable s'opposera toujours à une pareille imitation : c'est que notre langue n'est nullement prosodique, et que la distinction des syllabes longues et des syllabes brèves y est presque arbitraire. Aussi est-il assez difficile de distinguer le rhythme des vers suivants, empruntés à la traduction des *Travaux et les Jours*, par Baïf :

Les jours, | par Jupi|ter, ob|servant | bien comme| [l'on doit,
Enseigne | les ser|vants que le | jour tren|tième du| [mois vaut
Pour la be|sogne re|voir comme | pour la pi|tance [dé | partir.

Le vers suivant, de Jodelle, est mieux rhythmé :

Phœbus, A|mour, Cy|pris veut | sauver, | nourrir et| [orner ;

mais c'est parce que le poëte a eu soin d'y éviter l'emploi des syllabes muettes, dont la quantité est presque impossible à déterminer.

L'*hexamètre*, cependant, a été introduit dans les poétiques de quelques langues modernes, notamment dans l'allemand, le slave et le letton.

Le nom d'*hexamètre*, appliqué parfois à notre vers de douze syllabes, est un véritable non-sens.

HEXAMITE s. f. (è-gza-mi-te — du préf. *hexa*, et du gr. *mitos*, fil). Infus. Genre de monadiens, à filaments moteurs multiples : *Les* HEXAMITES *se développent dans les eaux de marais*. (E. Desmarest.)

HEXANDRE adj. (è-gzan-dre — du préf. *hexa*, et du gr. *anêr*, *andros*, mâle). Bot. Qui a six étamines, comme le lis.

HEXANDRIE s. f. (è-gzan-drî — rad. *hexandre*). Bot. Sixième classe du système sexuel de Linné, comprenant les genres dont la fleur a six étamines.

HEXANTHE s. m. (è-gzan-te — du préf. *hexa*, et du gr. *anthos*, fleur). Bot. Syn. de TÉTRANTHÈRE.

HEXAPÉTALE adj. (è-gza-pé-ta-le — du préf. *hexa*, et de *pétale*). Bot. Dont la corolle a six pétales. ‖ On dit aussi HEXAPÉTALÉ, ÉE.

HEXAPHOSPHORIQUE adj. (è-gza-fo-sfo-ri-ke — du préf. *hexa*, et de *phosphorique*). V. PHOSPHORIQUE.

HEXAPHYLLE adj. (è-gza-fi-le — du préf. *hexa*, et du gr. *phullon*, feuille). Bot. Qui a six feuilles ou six folioles.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des lucanes, dont l'espèce type se trouve près de Lyon. ‖ Syn. de MÉCINE, autre genre d'insectes.

Hexaples (du gr. *exaplos*, sextuple). Origène donna le nom d'*hexaples* à une compilation dans laquelle il avait placé sur six colonnes parallèles le texte hébreu de l'Ancien Testament écrit en lettres hébraïques, ce même texte écrit en caractères grecs, et les quatre versions grecques de ce même texte qui existaient pour lors, savoir : celles d'Aquila, de Symmaque, des Septante et de Théodotion. Dans la suite, on en trouva deux autres : l'une à Jéricho, l'an 217 de Jésus-Christ; l'autre à Nicopolis, sur le cap d'Actium, en Epire, vers l'an 228; Origène les ajouta encore sur deux colonnes aux *hexaples*, et forma ainsi ses *octaples;* mais il continua de les appeler *hexaples*, parce qu'il ne faisait attention qu'aux six versions qu'il comparait avec le texte.

Comme il avait eu souvent à discuter avec les Juifs en Egypte et dans la Palestine, il avait vu qu'ils s'inscrivaient en faux contre les passages qu'on leur citait des Septante, et qu'ils en appelaient toujours au texte hébreu; il entreprit de rassembler toutes les versions, de les faire correspondre, phrase par phrase, avec le texte, afin que l'on pût voir d'un coup d'œil si elles étaient fidèles ou fautives.

Cet ouvrage si important et si célèbre a péri; mais quelques anciens auteurs nous en ont conservé certains morceaux, surtout saint Jean Chrysostome et Philoponus, dans son *Hexaméron*. Quelques théologiens du dernier siècle en ont aussi ramassé des fragments, comme Drusius et le Père de Montfaucon; ce dernier les a fait imprimer en deux volumes in-folio.

HEXAPODE adj. (è-gza-po-de — du préf. *hexa*, et du gr. *pous*, *podos*, pied). Entom. Qui a six pieds.

— s. m. pl. Groupe d'insectes aptères, comprenant trois ordres : les aphaniptères, les épizoïques et les thysanoures.

— s. m. Métrol. Nom donné par les Grecs à une mesure de superficie qui était usitée dans l'Egypte et une partie de l'Asie.

— **Encycl.** Plusieurs auteurs ont établi sous ce nom une classe particulière d'animaux invertébrés, formée aux dépens de la grande division des insectes, et présentant les caractères suivants : métamorphoses complètes, partielles ou nulles; deux antennes; corselet divisé, distinct de la tête et de l'abdomen; abdomen partagé en segments, dont le nombre est presque toujours moindre que chez les insectes proprement dits; pattes au nombre de six; ailes rudimentaires ou nulles. Cette classe, qui correspond à peu près à l'ordre des insectes aptères, comprend trois ordres : *aphaniptères*, *épizoïques* et *thysanoures*. V. ces mots.

HEXAPOLE. V. DORIDE.

HEXAPROTODON s. m. (è-gza-pro-to-don — du préf. *hexa*, et du gr. *prôtos*, premier; *odous*, dent). Mamm. Genre de pachydermes, formé aux dépens des hippopotames, et connu seulement à l'état fossile.

HEXAPTÈRE adj. (è-gza-ptè-re — du préf. *hexa*, et du gr. *pteron*, aile). Entom. Qui a six ailes ou six appendices en forme d'ailes.

— s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Pérou et au Chili.

HEXAPTÉRYGE s. m. (è-gza-pté-ri-ge — du gr. *hexa*, six; *pterux*, *pterugos*, aile). Liturg. Instrument du culte grec, consistant en un disque soutenu par un manche.

— **Encycl.** Sur le disque de l'*hexaptéryge* sont représentés Dieu, la Vierge ou le Christ, entourés d'anges, de saints ou de symboles des évangélistes, avec des inscriptions à la louange de Dieu, et particulièrement l'exclamation *saint*, *saint*, *saint*, que les anges sont censés répéter sans cesse dans le ciel autour du Créateur. Les *hexaptéryges* se placent à chaque extrémité de l'autel. Le plus souvent, ils représentent un séraphin à six ailes, d'où vient leur nom. Pendant les cérémonies, les deux clercs qui accompagnent le célébrant tiennent à la main un *hexaptéryge* dont parfois les disques sont garnis de petites plaques de métal qu'ils secouent, afin que leur bruit avertisse les assistants de s'incliner. Les *hexaptéryges* sont ordinairement en bois peint et doré, mais il y en a en argent ou en or massif, ornés de nielles, d'arabesques, de figures travaillées au repoussé, de rinceaux découpés à jour.

HEXAPTOTE adj. (è-gza-pto-te — du préf. *hexa*, et du gr. *ptôtos*, qui tombe, qui est au bout). Gramm. Se dit des mots latins qui ont, pour les six cas du singulier, six terminaisons différentes, ce qui est extrêmement rare. On cite : *unus*, *unius*, *uni*, *unum*, *une*, *uno*.

HEXAPUS s. m. (è-gza-puss — du préf. *hexa*, et du gr. *pous*, pied). Crust. Genre de catométopes, dont l'espèce type vit au Japon.

HEXARRHÈNE s. f. (è-gza-rè-ne — du préf. *hexa*, et du gr. *arrhên*, mâle). Bot. Syn. d'HILARIE.

HEXASÉPALE adj. (è-gza-sé-pa-le — du préf. *hexa*, et de *sépale*). Bot. Qui a six sépales : *Calice* HEXASÉPALE.

— s. m. pl. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des spermacocées, dont l'espèce type croît au Mexique.

HEXASTÉPHANE s. m. (è-gza-sté-fa-ne — du préf. *hexa*, et du gr. *stephanos*, couronne). Zooph. Division du grand genre actinie.

HEXASTIQUE adj. (è-gza-sti-ke — du préf. *hexa*, et du gr. *stichos*, vers). Qui est composé de six vers : *Epigramme* HEXASTIQUE.

— s. m. Pièce de six vers, sixain.

HEXASTOME adj. (è-gza-sto-me — du préf. *hexa*, et du gr. *stoma*, bouche). Hist. nat. Qui a six orifices.

— s. m. Helminth. Genre de vers intestinaux.

HEXASTYLE s. m. (è-gza-sti-le — du préf. *hexa*, et du gr. *stulos*, colonne). Archit. Portique qui a six colonnes de face : *Un* HEXASTYLE *grec*.

— Adjectiv. Qui est formé de six colonnes de face : *Un portique* HEXASTYLE.

HEXATÉTRAÈDRE adj. (è-gza-té-tra-è-dre — du préf. *hexa*, et du gr. *tetra*, quatre, *edra*, base). Minér. Se dit des cristaux cubiques dont chaque face porte une pyramide quadrangulaire.

HEXATHYRIDIE s. f. (è-gza-ti-ri-dî — du préf. *hexa*, et du gr. *thuridion*, petite bouche). Helminth. Genre de vers intestinaux, caractérisé surtout par trois paires de petites ventouses marginales, et comprenant trois espèces, dont deux sont parasites de l'homme, et une autre des grenouilles : *C'est à tort que l'on avait pris pour des bouches les ventouses des* HEXATHYRIDIES. (P. Gervais.)

HEXATOME s. f. (è-gza-to-me — du préf. *hexa*, et du gr. *tomê*, section). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des tabaniens, dont l'espèce type habite l'Europe, où elle est assez rare.

HEXHAM, ville d'Angleterre V. EXHAM.

HEXISÉE s. f. (è-gzi-zé — du gr. *hexis*, vigoureux). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des pleurothallées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Pérou.

HEXODON s. m. (è-gzo-don — du préf. *hex*, et du gr. *odous*, dent). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant quatre espèces qui habitent Madagascar : *Les* HEXODONS *ne sont pas rares sur les bords de la mer*. (Duponchel.)

— **Encycl.** Les *hexodons* sont au nombre des insectes les plus remarquables de toute la tribu des scarabées. Leur forme sphérique, leurs jambes garnies d'épines leur donnent un aspect étrange. On connaît peu de chose de leurs mœurs; d'après M. Lucrot, ces insectes vivent sur les bords de la mer; ils se tiennent toujours cachés dans le sable, et on ne les voit jamais voler ou marcher à la surface; aussi ne peut-on s'en procurer qu'en fouillant légèrement le sol. Ce genre ne comprend jusqu'à ce jour que cinq ou six espèces, qui toutes, ou presque toutes, sont originaires de Madagascar.

HEXOPHTHALME adj. (è-gzo-ftal-me — du préf. *hex*, et du gr. *ophthalmos*, œil). Zool. Qui a six yeux : *La bdelle* HEXOPHTHALME *est une espèce d'acaride trouvée dans les prés de Gentilly, près de Paris*.

HEXYLÈNE s. m. (è-gzi-lè-ne — contract. du gr. *hex*, six, et de *éthylène*). Chim. Nom donné à l'homologue de l'éthylène qui renferme six atomes de carbone.

— **Encycl.** L'*hexylène* a pour formule C^6H^{12}. Il est à l'alcool hexylique ce que l'heptylène est à l'alcool heptylique, ce que l'éthylène est à l'alcool ordinaire ou éthylique. On connaît au moins deux modifications isomériques de cet hydrocarbure, que nous désignerons par les lettres α et β.

— *Hexylène* α. On ignore si l'hydrocarbure volatil à 55°, que M. Fremy a obtenu par la distillation sèche des acides oléique et métaoléique, est ou non de l'*hexylène*. Greville a obtenu de l'*hexylène* au moyen des huiles légères de boghead. C'est un liquide volatil à 77°. M. Wurtz paraît aussi avoir obtenu une variété d'*hexylène* au moyen des produits de la distillerie de l'alcool amylique sur du chlorure de zinc.

— *Hexylène* β. On l'obtient en chauffant l'iodure correspondant à 100° avec une solution alcoolique de potasse. On distille à siccité, on fait digérer le produit distillé avec de la potasse fraîche, on ajoute ensuite de l'eau au mélange, on décante l'*hexylène* qui se précipite, on le dessèche sur du chlorure de calcium et on le rectifie.

L'*hexylène* β est un liquide très-mobile, plus léger que l'eau, à laquelle il ne se mêle pas. Il bout entre 68° et 70°. Son odeur est désagréable et rappelle celle de l'amylène. Sa densité de vapeur déterminée expérimentalement est 2,88 - 2,97; le calcul exigerait 2,9022. L'*hexylène* β se combine directement au brome avec une grande violence, et donne le composé $C^6H^{12}Br^2$. L'acide sulfurique concentré le convertit en son polymère, le parahexylène $C^{12}H^{24}$. L'acide sulfurique dilué d'environ un tiers de son volume d'eau le transforme en acide hexyl-sulfurique β. L'*hexylène* β paraît être moins dense que l'*hexylène* α.

Le bromure d'*hexylène* traité par une solution alcoolique de potasse perd, suivant la température, une ou deux molécules d'acide bromhydrique, et se convertit soit en *hexylène* monobromé $C^6H^{11}Br$, soit en caproylène C^6H^{10}. Cet hydrocarbure a la même composition que le diallyle $(C^3H^5)^2$, ainsi que M. Reboul et M. Caventou l'ont démontré. Il appartient à la même série que l'acétylène, l'allylène, le crotonylène et le valérylène.

HEY (Guillaume), fabuliste allemand, né à Leina, près de Gotha, en 1790, mort en 1854. Il étudia à Iéna la théologie et la philologie, devint ensuite successivement pasteur de Tœttelfeld, prédicateur de la cour de Gotha, et surintendant d'Ichtershausen, où il demeura jusqu'à sa mort. Il s'était déjà fait connaître par des *Poésies* (Berlin, 1816) et des *Sermons* (Hambourg, 1829), lorsqu'il publia : *Cinquante fables pour les enfants* (Hambourg, 1833), qui obtinrent un succès universel. Celles qu'il publia plus tard, sous ce titre : *Encore cinquante fables* (Hambourg 1837), ne furent pas accueillies avec moins d'enthousiasme. Hey a ouvert une voie toute nouvelle à la fable allemande, et s'est acquis non-seulement la réputation d'un poëte distingué, mais encore celle d'un moraliste et d'un pédagogue éminent.

HEYDEN (Jean VAN DER), peintre hollandais, né à Gorcum en 1637, mort à Amsterdam en 1712. Descamps assure qu'il n'eut de maître qu'un peintre sur verre, et qu'il apprit tout seul à peindre sur toile. Le naïf biographe nous donne d'ailleurs une idée assez singulière du talent de Van der Heyden. Il exécutait, dit-il, avec tant de soin et de patience les divers objets qu'il représentait en ses petits tableaux, « qu'on eût pu compter les brins de mousse et jusqu'aux moindres éraillures de la pierre de la muraille qu'il étudiait. » S'il n'avait eu que ce vulgaire mérite, l'artiste n'eût certainement pas atteint la célébrité. Mais les beaux paysages qu'il exécuta d'une main sûre et magistrale, quelque finis qu'ils soient, ne rappellent nullement ces miniatures insignifiantes qui eurent le privilége d'arrêter l'attention des amateurs sur les débuts de l'artiste, et qui lui firent gagner son premier argent. Aidé de son ami Adrien van de Velde, qui jetait de charmantes petites figures dans ses paysages, il se mit à exécuter avec lenteur, mais avec amour, ces toiles exquises où l'observation de l'archéologue se mêle au sentiment du paysagiste. Ainsi, pour parler d'abord de celles que nous pouvons admirer au Louvre, quelle précision délicieuse dans cette *Rue de Clèves*, d'un style si pur, d'une exécution si fine et si sûre, d'une couleur si agréable! La *Rue de Delft* n'est pas moins remarquable; le *Village sur le bord d'une rivière*, malgré quelque dureté dans la silhouette des plans d'horizon, est un véritable petit poëme intime; le *Canal avec maison* est une étude sérieuse, d'une grande vigueur de ton et d'effet; la *Bourse de Londres*, le *Château de Rolindal*, le *Calvaire à Cologne*, l'*Entrée de Cologne*, donnent la plus haute idée de ce talent sérieux et réfléchi. Ces productions paraissent être de la première moitié de la carrière de l'artiste, alors qu'il n'avait pas encore vu l'Italie. Bien qu'on ne puisse préciser la date de son voyage à Rome, il est certain qu'il partit seulement après des succès nombreux. De toutes les pages exécutées alors, il en est peu qui soient sorties d'Italie. Une *Rue de Rome*, qui appartient au musée de Dusseldorf, est cependant de cette époque. Dans ce morceau, l'un des meilleurs de l'œuvre, la manière du maître est sensiblement modifiée par l'influence du soleil italien; mais le talent est absolument le même. Après un assez long séjour en Italie, van der Heyden revint à Amstertam. Il était déjà vieux, mais la simplicité de sa vie régulière et modeste lui donna une verte vieillesse, et le talent de l'artiste fut à peine refroidi par l'âge. C'est alors qu'il fit l'*Hôtel de ville* sous trois aspects différents, études superbes qui sont autant de tableaux animés de petites figures charmantes. Amsterdam possède en outre : le *Marché neuf*, la *Maison du poids public* et l'*Eglise*.

A son talent de peintre, Van der Heyden joignait des connaissances variées. On lui doit un perfectionnement de la pompe à incendie, dont il accrut l'effet utile et qu'il sut rendre en même temps plus légère et plus maniable.

HEYDEN (comte DE), amiral russe, né dans les Pays-Bas en 1772. Il entra fort jeune dans la marine hollandaise, devint, en 1789, lieutenant de vaisseau, conduisit en 1795, sur une barque de pêcheur, en Angleterre, le stathouder et ses fils, et fut mis en jugement pour ce fait. Rendu à la liberté, il quitta sa patrie pour aller prendre du service en Russie. Admis sur la flotte avec le grade de major de vaisseau, il fit des campagnes dans la mer Noire, dans la Baltique, fut, de 1808 à 1813, commandant de la flottille de la Finlande, se signala en diverses rencontres, notamment au siége de Dantzig (1813), et reçut le grade de contre-amiral en 1817. Pendant l'insurrection des Hellènes, il reçut le commandement d'une flotte russe chargée d'agir de concert avec les escadres anglaise et française, prit une part brillante au combat de Navarin (1827), dans lequel fut détruite la flotte turque, puis devint vice-amiral, chef de la marine à Revel, et enfin aide de camp général dans l'état-major de la flotte.

HEYDEN (Auguste-Frédéric DE), poëte allemand, né au château de Merfken (Prusse orientale) en 1789, mort à Breslau en 1851. Il fit ses études de droit, prit part, dans l'armée prussienne, aux campagnes de 1813, 1814 et 1815 contre la France, reçut ensuite un emploi à Oppeln, où il épousa la fille du président Hippel, devint en 1826 conseiller du gouvernement à Breslau, puis fut nommé conseiller supérieur. Heyden a composé des poëmes, remarquables surtout par le style : *Reginald*, en cinq chants (Berlin, 1831); le *Pasteur d'Ispahan* (Leipzig, 1850); la *Fiancée du roi*, en cinq chants (Leipzig, 1851). Il a écrit, en outre, un assez grand nombre d'œuvres dramatiques, parmi lesquelles nous citerons : *Conradin* ou la *Lutte des Hohenstaufen*, drame (1815); l'*Album et la lettre de change*, drame qui eut beaucoup de succès à Berlin en 1815; *Nadine*, tragédie en cinq actes; les *Modernes*, comédie; le *Chargé*

d'affaires, comédie; le *Charme de l'amour*, drame, etc. Ces pièces ont été réunies et publiées sous le titre de *Théâtre* (Leipzig, 1842, 3 vol.). Enfin Heyden a fait paraître des romans, des contes, des nouvelles : *Nouvelles dramatiques* (Kœnigsberg, 1819, 2 vol.); *Vignettes*, recueil de nouvelles et de contes (Leipzig, 1841, 2 vol.); les *Intrigants*, roman (Leipzig, 1840, 2 vol.). Parmi ses contes poétiques, nous citerons : la *Gallione* (1825); la *Parole d'une femme* (1843); la *Fiancée du roi* (1851), etc. Enfin on a de lui un recueil de *Poésies* (Leipzig, 1852).

HEYDENREICH (Charles-Henri), poëte, philologue et philosophe allemand, né à Stolpen (Saxe) en 1764, mort à Burgwerben, près de Weissenfels, en 1801. Il avait manifesté, au sortir de l'enfance, des goûts assez prononcés pour la poésie et la linguistique, qu'il abandonna pour occuper, à l'âge de vingt-cinq ans, une chaire de philosophie à l'université de Leipzig. Il débuta dans la science par le système de Spinoza, qui commençait à préoccuper de nouveau l'opinion dans les universités d'Allemagne. Mais Kant venait de s'emparer inopinément de l'attention générale; le professeur de Leipzig se fit son disciple. Il quitta sa chaire en 1798. Ses travaux avaient ruiné sa santé, qui n'était pas robuste, et il s'éteignit obscurément à la fleur de l'âge. On a de lui : *Essai d'une appréciation de la preuve de l'immortalité de l'âme qui se fonde sur l'amour de la perfection* (Leipzig, 1785, in-8°); la *Nature et Dieu, d'après Spinoza* (Leipzig, 1789, in-8°); *Essai sur l'origine et la valeur des règles en matière de sentiment et d'imagination* (1788); *Système d'esthétique* (Leipzig, 1790, in-8°); *Considérations sur la philosophie de la religion naturelle* (Leipzig, 1791, 2 vol. in-8°); *Principes de la théologie morale, avec des applications à l'éloquence et à la poésie religieuses* (Leipzig, 1792); *Introduction encyclopédique à l'étude de la philosophie* (Leipzig, 1793, in-8°); *Idées originales sur les objets les plus intéressants de la philosophie* (Leipzig, 1793-1795, 3 vol. in-8°); *Introduction à la philosophie morale, d'après les principes de la raison pure* (Leipzig, 1794, in-8°); *Système de droit naturel d'après les principes de la philosophie critique* (Leipzig, 1801, in-8°); la *Sainteté de l'État et la moralité de la révolution* (Leipzig, 1791, in-8°); *Principes du droit naturel dans ses rapports avec l'État* (Leipzig, 1795, in-8°); *Lettres sur l'athéisme; De la misère de l'homme* (Leipzig, 1796, in-8°); *Explication philosophique de la superstition* (Leipzig, 1798, in-8°); l'*Homme et la femme* (Leipzig, 1798, in-8°). Heydenreich avait encore publié quelques opuscules en latin, une traduction de l'*Histoire critique des révolutions opérées dans la philosophie*, de Buonafede, et une autre des *Pensées* de Pascal. Il avait collaboré à un grand nombre de recueils périodiques, et enfin on a de lui un ouvrage posthume intitulé : *Considérations sur la dignité de l'homme, d'après les principes de la philosophie morale et religieuse de Kant* (Leipzig, 1802, in-8°).

HEYDÉRIE s. f. (è-dé-rî — de *Heyder*, n. pr.). Bot. Syn. de GÉOGLOSSE, genre de champignons.

HEYDIE s. f. (è-dî — de *Heydre*, n. pr.). Bot. Syn. de BRIDÉLIE.

HEYDT (Auguste VON DER), homme d'Etat prussien, né à Elberfeld en 1801. Il suivit d'abord la carrière du commerce, et, après avoir résidé plusieurs années en France et en Angleterre, il prit, avec ses deux frères, la direction de la maison de banque de leur père à Elberfeld. Successivement député de sa ville natale à la diète provinciale rhénane (1841) et aux diètes prussiennes réunies (1847), il déploya au sein de ces dernières une activité remarquable, réclama énergiquement l'établissement du régime constitutionnel, fut élu en 1848 aux assemblées nationales de Francfort et de Berlin, et fit partie, la même année, du ministère Pfuel-Eichmann. Après que l'assemblée nationale prussienne eut été transférée à Brandebourg, il y représenta de nouveau sa ville natale, et entra, le 4 décembre suivant, jour de la dissolution de cette assemblée, dans le cabinet Brandebourg-Manteuffel, où il eut le portefeuille du commerce, de l'industrie et des travaux publics; il fut en outre nommé, en 1851, directeur de la Banque de Prusse, et fit preuve, dans ces deux postes, d'une profonde connaissance des affaires. Aussi, lors de la retraite du ministère Manteuffel (6 novembre 1858), conserva-t-il son portefeuille dans le nouveau cabinet Hohenzollern. Plus tard, à la chute du ministère libéral Auerswald-Schwerin (18 mars 1862), auquel succéda celui d'Hohenlohe-Istenplitz, il fut appelé à la direction des finances. Dans le conflit que fit naître, entre la couronne et la Chambre des députés, la question d'une réorganisation militaire, il chercha à prendre une attitude conciliatrice. Ce fut dans ce but qu'il écrivit au ministre de la guerre une lettre dans laquelle il lui conseillait de renoncer à une augmentation d'impôts, et, par suite, de réduire le budget de l'armée. Cette proposition, ainsi que la présentation qu'il fit à la Chambre d'un budget détaillé, tel que l'avait demandé, peu auparavant, le député Hagen, lui fit acquérir une grande influence sur la majorité libérale; mais il échoua, peu après, dans la tentative qu'il fit de réaliser des économies en convertissant en 4 pour 100 le 4 1/2 des emprunts de 1850 et 1851, et n'eut plus alors l'autorité suffisante pour faire prévaloir ses conseils en haut lieu. Lorsque Bismark devint le chef du cabinet (24 septembre 1862), Von der Heydt déposa son portefeuille, et revint, un peu plus tard, siéger dans les rangs du parti conservateur, à la Chambre des députés, où il a prêté son appui au gouvernement.

HEYFELDER (Jean-Ferdinand), chirurgien allemand, né à Custrin (Prusse) en 1798, mort en 1869. Il passa son doctorat en 1820, alla compléter son instruction médicale à Paris, puis s'établit à Trèves, et reçut, en 1831, la mission d'étudier les causes du choléra, qui ravageait une partie de la Prusse. Nommé directeur en chef des affaires médicales de la principauté de Sigmaringen en 1833, professeur ordinaire de chirurgie et directeur de la clinique chirurgicale de cette ville en 1841, il a été chargé, en 1850, de la direction de l'hôpital de l'université. Outre un grand nombre d'articles insérés dans divers recueils et revues scientifiques, il a publié des ouvrages dont les principaux sont : *Maladies des nouveau-nés* (Leipzig, 1825); le *Suicide au point de vue de la médecine légale* (Leipzig, 1828); *Etudes médicales* (1838-1840, 2 vol.); les *Eaux minérales du royaume de Wurtemberg* (Stuttgard, 1841); les *Eaux de Bade, de l'Alsace, etc.* (Stuttgard, 1841); *Expériences sur l'éther sulfurique, l'éther muriatique et le chloroforme* (Stuttgard, 1848); *Sur les résections et les amputations* (Breslau, 1855), etc.

HEYKING (Henri-Charles-Hermann-Benjamin, baron DE), homme d'Etat russe, né dans la terre d'Oxeln (Courlande) en 1751, mort à Saint-Pétersbourg en 1809. Il servit successivement dans l'armée prussienne et dans l'armée russe, puis devint chambellan du roi de Pologne Stanislas, fut, de 1784 à 1786 et de 1790 à 1793, nonce à la diète de Pologne, et quitta le pays lors de son dernier démembrement. Devenu bientôt après premier maréchal du duc de Courlande, Heyking reçut la mission d'aller signer à Saint-Pétersbourg la cession du cercle de Pilten. Il plut à l'impératrice Catherine, qui le nomma conseiller d'Etat, puis président du tribunal civil de Mittau. Sous Paul I^{er}, Heyking entra au sénat, devint membre du conseil secret (1796), président du collége de justice des affaires de la Livonie, de l'Esthonie et de la Finlande, puis il tomba en disgrâce, sous Alexandre I^{er}, et fut pendant quelque temps privé de ses fonctions, qu'il reprit un an avant sa mort. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Sur le droit de législation des ducs de Courlande* (Varsovie, 1785); *De la diète actuelle de Courlande* (Varsovie, 1790); *Fragments sur la Courlande*, en français et en allemand (Varsovie, 1792, in-fol.).

HEYLANDIE s. f. (è-lan-dî — de *Heyland*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des podalyriées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

HEYLIN (Pierre), théologien anglais, né à Burford (comté d'Oxford) en 1600, mort à Londres en 1662. Il fit ses études à Oxford et devint professeur de cosmographie au collége de la Magdeleine. La substance de ses leçons fut publiée dans l'ouvrage *Microcosmus* ou *Description du monde* (1621). En 1625, Heylin fit un voyage en France; en 1629, il fut nommé l'un des chapelains ordinaires du roi; en 1631, il obtint le rectorat d'Hemmingford, la prébende de Westminster et la cure d'Houghton. La révolution lui ayant fait perdre ces grasses sinécures, il vécut du produit de ses ouvrages. A la restauration, il obtint à grand'peine le doyenné de Westminster. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire du sabbat* (1636, in-4°); *Theologia veterum, etc.* (Londres, 1654, in-fol.); *Ecclesia vindicata, etc.* (Londres, 1658, in-8°); *Histoire de la Réformation et de l'Eglise d'Angleterre, etc.* (Londres, 1661, in-fol.); *Cyprianus Anglicus, etc.* (Londres, 1668, in-fol.).

HEYLLI (Edmond POINSOT, dit Georges D'), littérateur français, né à Nogent-sur-Seine (Aube) le 16 août 1833. Il a pris d'abord le pseudonyme d'**Heilly**, emprunté à un petit village de la Somme; mais, à partir de 1869, sur les réclamations d'une famille qui porte ce nom, il en a légèrement modifié l'orthographe et il signe d'*Heylli*. Cet écrivain s'est fait connaître depuis quelques années par des ouvrages pour la plupart anecdotiques. Outre des articles dans le *Figaro*, le *Journal de Paris*, le *Courrier de France*, etc., et des éditions du *Diable boiteux*, de *Manon Lescaut*, de *Paul et Virginie*, du *Théâtre de Beaumarchais*, avec les variantes inédites de la Comédie-Française (4 vol. in-8°); du *Moniteur prussien de Versailles* (2 vol. in-8°), etc., on doit à M. d'Heylli le *Scandale au théâtre* (1861, in-18); *Extraction des cercueils royaux à Saint-Denis en* 1793 (1866, in-32); *Maladie et mort de Louis XV* (1866, in-32); *Morts royales* (1866, in-18); *Cotillon III* (1867, in-18); *Dictionnaire des pseudonymes* (1867, in-18); les *Fils de leurs œuvres* (1868, in-18); *M*me *Émile de Girardin, sa vie et ses œuvres* (1868, in-32); *Reynier*, de la Comédie-Française, étude avec documents officiels et authentiques (1870); *Journal du siége de Paris* (1871); la *Guerre dans la province* (1871); le *Livre rouge de la Commune* (1871); la *Légion d'honneur et la Commune* (1871); *M. Thiers à Versailles* (1871), etc.

HEYM (Jean), géographe et grammairien allemand, professeur et recteur de l'université de Moscou, né à Brunswick en 1769, mort en 1829. Il a contribué, par ses ouvrages, aux progrès de l'enseignement en Russie. Nous citerons de lui : *Essai d'une encyclopédie géographique et topographique de l'empire russe* (1796, in-8°); *Nouveau dictionnaire allemand, russe et français, et vice versa* (1796-1802, 5 vol. in-4°); *Grammaire russe à l'usage des Allemands* (1798, in-8°); *Grammaire allemande à l'usage des Russes* (1802, in-8°), souvent réimprimée.

HEYMANN, général français, né en Alsace vers 1750, mort dans les premières années du XIX^e siècle. Il était, au moment où éclata la Révolution, maréchal de camp sous les ordres de Bouillé. Attaché à la cause royaliste, il fut chargé par ce général, en 1790, d'une mission secrète auprès du roi de Prusse, se rendit quelque temps après à Paris dans le but de proposer à Louis XVI un plan concerté avec Biron pour faire évader la famille royale, fut compris dans le décret d'accusation porté contre Bouillé et émigra avec ce dernier. Heymann se rendit alors à Berlin, où le roi de Prusse l'attacha à son état-major et l'employa dans diverses missions. En 1792, il accompagna Frédéric-Guillaume dans son expédition en Champagne, entama une négociation avec son ancien ami Dumouriez et vécut à l'écart des affaires après la paix de Bâle.

HEYMASSOLI s. m. (è-ma-so-li). Bot. Syn. de XIMÉNIE.

HEYNE (Christian-Gottlob), philologue et antiquaire allemand, né à Chemnitz (Saxe) le 25 septembre 1729, mort à Gœttingue le 14 juillet 1812. Il appartenait à une famille de pauvres tisserands, qui put à peine lui faire donner les premiers éléments de l'instruction. Placé par son parrain à l'université de Leipzig, il eut à lutter contre la misère, car sa pension ne suffisait pas à son entretien. Il fit néanmoins de rapides progrès, tant dans le droit que dans les lettres anciennes. Il fut remarqué par le comte de Brühl, qui le choisit pour son bibliothécaire particulier et l'emmena à Dresde. C'est là qu'il fit la connaissance de Winckelmann. La guerre de Sept ans eut pour lui de tristes conséquences : non-seulement il perdit son protecteur, mais encore il se vit enlever tous ses livres et ses papiers lors du bombardement de la ville, en 1760. Pendant trois ans, il fut réduit à vivre de sa plume. En 1763, il fut nommé, sur la recommandation de Ruhnken, professeur d'éloquence à l'université de Gœttingue, emploi qu'il a occupé jusqu'à la fin de sa carrière et auquel il a réuni celui de conservateur de la bibliothèque. Il fut le fondateur de la Société des sciences, collabora activement aux *Nouvelles savantes de Gœttingue* et dirigea avec distinction le séminaire philologique.

L'enseignement de Heyne eut un éclat sans égal. Un grand nombre de disciples se groupèrent autour de lui et formèrent une école qui eut sur les études classiques en Allemagne la plus heureuse influence. Ses ouvrages ont ouvert de nouvelles voies aux travaux d'érudition. Comme philologue, il a appelé, dans l'explication des auteurs anciens, l'histoire et l'archéologie au secours de la grammaire et de la critique. Comme antiquaire, il a débrouillé le chaos de la tradition, séparé la fable pure du symbole mythologique, découvert des événements réels sous le voile de l'allégorie et étendu ainsi le domaine de l'histoire jusque dans les âges réputés fabuleux. Puis, examinant les époques de l'art chez les Grecs et les Romains, il les a fixées avec une sagacité remarquable, une profondeur d'érudition qui prend souvent en défaut Winckelmann lui-même. Gœthe avait pour lui la plus grande admiration. La lecture des auteurs anciens était pour Heyne le moyen, et non le but; il se préoccupait assez peu de la grammaire, qu'il ne connaissait du reste que superficiellement; il comprenait l'antiquité plutôt par le sens du grand et du beau que par le dictionnaire. On vante l'élégance de son style latin. Il était membre étranger de l'Institut de France.

Il est curieux qu'il n'ait donné que des éditions d'auteurs et des dissertations, et qu'il n'ait publié aucun grand ouvrage théorique ou historique. C'est dans ses notes qu'il faut chercher les vues neuves et profondes qu'il avait sur les questions d'art et de mythologie et qui ont été développées plus tard par ses élèves. On lui doit des éditions de *Tibulle* (1755; 4e édit, 1817); de *Virgile* (Leipzig, 1767-1775), celle-ci reproduite dans la collection Lemaire et en dernier lieu par Ph. Wagner (5 vol. in-8°; Hanovre, 1830-1844, 5 vol. in-8°); de *Pindare* (1773; 3e édit., Leipzig, 1817); de l'*Iliade* (Leipzig, 1802); d'*Epictète* (Dresde, 1757); la *Bibliothèque grecque d'Apollodore* (Gœttingue, 1782; 2e édit., 1803). Ce dernier ouvrage est celui où l'on trouve le plus de renseignements sur la mythologie. Les dissertations ont été réunies sous ce titre : *Opuscula academica* (Gœttingue, 1785-1812). Consulter la biographie de Heyne par Heeren (Gœttingue, 1813).

HEYNÉE s. f. (è-né — de *Heyne*, n. pr.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des méliacées, tribu des trichiliées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

HEYNLIN, théologien suisse. V. PIERRE (Jean de La).

HEYRIEU, bourg de France (Isère), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. de Vienne; pop. aggl., 1,151 hab. — pop. tot., 1,355 hab. Industrie agricole. Commerce de blé, de vins, d'avoine.

HEYSE (Jean-Chrétien-Auguste), pédagogue allemand, né à Nordhausen en 1764, mort à Magdebourg en 1829. Après avoir étudié à Gœttingue les sciences naturelles, l'histoire et la théologie, il se consacra quelque temps à l'enseignement libre et devint successivement, en 1792, professeur au gymnase d'Oldenbourg, en 1807, directeur du gymnase et de l'école de filles de Nordhausen, et, en 1819, directeur de l'école supérieure de filles nouvellement fondée à Magdebourg. Il avait débuté en littérature par un ouvrage intitulé l'*Ami de la jeunesse* ou *Gravité et plaisanterie* (Hambourg, 1801-1802, 4 vol.); mais ensuite il se consacra aux travaux purement pédagogiques et publia plusieurs livres élémentaires qui sont encore aujourd'hui d'un usage général en Allemagne. Nous citerons entre autres : *Dictionnaire universel des mots étrangers* (Oldenbourg, 1804; 13e édit., Hanovre, 1865); *Grammaire allemande théorique et pratique* (Hambourg, 1814; 5e édit., 1848-1849), ouvrage qui a beaucoup contribué à vulgariser les découvertes récentes de la linguistique; *Grammaire allemande pour les écoles*, extraite de la précédente (Hanovre, 1864, 20e édit.); *Guide pour l'enseignement de la langue allemande* (Hanovre, 1863, 20e éd.), etc. Il s'occupait, au moment où il mourut, d'un dictionnaire de la langue allemande qui fut terminé par son fils Louis HEYSE.

HEYSE (Charles-Guillaume-Louis), philologue allemand, fils du précédent, né à Oldenbourg en 1797, mort en 1855. Après avoir terminé ses études dans une institution de Vevey, il devint, en 1815, précepteur du plus jeune des fils de Guillaume de Humboldt, passa avec lui une année à Francfort-sur-l'Oder et se rendit ensuite à Berlin, où il suivit les cours de F.-A. Wolf, de Bœckh, de Solger, et plus tard de Hegel. De 1819 à 1827, il fut précepteur dans la maison de Mendelssohn-Bartholdy, se fit alors recevoir agrégé à l'université de Berlin et y devint, en 1829, professeur extraordinaire de philosophie Ses premiers travaux avaient eu pour objet principal les auteurs grecs et romains; mais dans la suite, il se consacra exclusivement à l'étude de la langue allemande. Outre des éditions de plusieurs ouvrages de son père, on a de lui : *Prosodie abrégée de la langue allemande* (Hanovre, 1825); *Manuel complet de la langue allemande* (Hanovre, 1838-1849, 2 vol.), où il s'est efforcé de rendre accessibles au vulgaire les résultats des travaux modernes sur la philologie historique et comparée. C'est à cela qu'il s'est surtout attaché en publiant (Magdebourg, 1833-1849, 3 vol.) le *Dictionnaire de la langue allemande* commencé par son père. L'ouvrage qui a le plus contribué à établir la réputation de Heyse est son *Système de philologie*, qui ne fut publié qu'après sa mort, par Steinthal (Berlin, 1856).

HEYSE (Théodore-Frédéric), philologue allemand, frère du précédent, né à Oldenbourg en 1803. Il vint, en 1822, à Berlin, où il s'adonna exclusivement à la philologie classique. Après avoir professé, depuis 1827, à l'institution de Lippe, il partit en 1832 pour l'Italie, et Rome devint pour lui comme une seconde patrie. Heyse s'occupa de travaux de bibliographie, collationna des manuscrits pour des savants étrangers, devint précepteur dans diverses maisons princières et s'appliqua surtout à la critique du texte des Pères de l'Eglise. Parmi ses travaux philologiques, il faut citer ses *Polybii historiarum excerpta gnomica* (Berlin, 1846) et le *Livre des poésies de Catulle*, texte et traduction (Berlin, 1855). En 1861, il revint en Allemagne et se fixa à Munich, où il surveilla la 20e édition de la *Grammaire classique allemande* et la 13e édition du *Dictionnaire des mots étrangers*. Il repartit, en 1865, pour l'Italie, et, depuis cette époque, il s'occupe à Florence d'une édition latine de la *Vulgate*.

HEYSE (Jean-Louis-Paul), poëte allemand, fils du précédent, né à Berlin en 1830. Après avoir étudié la philologie classique à Berlin, les langues et les littératures romanes à Bonn, il prit ses grades en 1852, et exécuta, la même année, en Suisse et en Italie, un grand voyage pendant lequel il s'occupa surtout de rechercher dans les bibliothèques publiques les manuscrits intéressants pour l'étude des langues romanes. Heyse s'était déjà fait connaître par quelques œuvres poétiques qui le firent appeler à Munich, au printemps de l'année 1854, par le roi Maximilien de Bavière. Il se maria à la même époque avec la fille de l'historien Kugler. Il a résidé depuis lors à Munich, uniquement occupé de ses travaux littéraires. Écrivain fécond, varié et d'une rare imagination, Heyse se place au premier rang parmi les poëtes et les littérateurs de l'Allemagne contemporaine. Parmi ses œuvres poétiques, nous citerons : des pièces de théâtre, *Françoise de Rimini*, tragédie (1850); les *Sabines* (1859), tragédie qui remporta en 1857 le prix proposé pour les œuvres dramatiques par le roi Maximilien; *Elisabeth-Charlotte* (1860);

les *Comtes du Frêne* (1861); *Maria Moroni; Adrien*, etc., dont il a publié la collection complète sous le titre de *Poésies dramatiques* (Berlin, 1864-1865, tomes I à III); un grand nombre de nouvelles en vers, telles que : les *Frères* (1852); *Ourika* (1852); la *Fiancée de Chypre* (1856); *Thekla* (1858); *Rafael* (1863), et *Recueil de nouvelles en vers* (1864; des nouvelles en prose, publiées sous les titres de : *Nouvelles* (1855); *Nouvelles nouvelles* (1858); *Quatre nouvelles nouvelles* (1859); *Armina* (1861); *Nouvelles de Méranie* (1864), etc. Ses études sur les langues romanes ont eu pour résultat l'ouvrage suivant : *Pièces romanes inédites, recueillies dans les bibliothèques italiennes* (1856). Il a, en outre, montré un remarquable talent de traducteur dans son *Livre des chants espagnols* (1852) et son *Livre des chants italiens* (1860). Il s'est beaucoup occupé, à une époque plus recente, d'études sur la littérature italienne contemporaine, notamment sur Giusti. Comme poëte, Heyse appartient à l'école de Kugler. Son style est d'une précision remarquable, et son vers d'une pureté et d'une élégance rares; dans ses nouvelles, ainsi que dans ses poésies, l'intérêt s'allie à une forme originale et à un grand bonheur d'expression, qualités qui manquent à la plupart des littérateurs allemands, à quelque genre qu'ils appartiennent.

HEYST-OP-DEN-BERG, ville de Belgique. V. HEIST-OP-DEN-BERG.

HEYTESBURY, bourg d'Angleterre, comté de Wilts, à 24 kilom. N.-O. de Salisbury, dans une vallée agréable, sur la rivière Wiley; 2,500 hab. Fabrication de draps et d'étoffes de coton, manufactures de laine. Eglise du XVe siècle, dans laquelle est enterré l'historien Cunningham. Près du bourg, se trouve *Heytesbury House*, résidence de lord Heytesbury. On remarque aussi dans les environs d'anciens tertres ou tumuli, des camps, des retranchements et d'autres anciens ouvrages de terre.

HEYTESBURY (William A'COURT, baron), diplomate anglais, né à Salisbury en 1779, mort en 1860. Il devint en 1817, après la mort de son père, représentant d'Heytesbury à la Chambre des communes, quitta Naples, où il était ministre plénipotentiaire, pour se rendre en Espagne avec le même titre, tenta vainement, lors de la Révolution de 1820, d'amener les cortès de Madrid à augmenter dans la constitution les prérogatives royales, puis fut nommé ambassadeur à Lisbonne (1824). Par ses habiles manœuvres, William A'Court parvint à substituer l'influence anglaise à celle de la France dans les conseils du gouvernement, amena le vieux roi Jean VI à établir une régence à la tête de laquelle fut placée l'infante Isabelle, prit une part active à la lutte des partis, montra hautement ses sympathies pour les doctrines absolutistes, s'efforça, mais vainement, de faire donner le commandement de l'armée portugaise à lord Beresford, qui s'était attiré la haine du peuple, et partagea bientôt toute son impopularité. En décembre 1826, le gouvernement anglais ayant envoyé en Portugal un corps d'armée sous les ordres de Clinton, afin de soutenir la régence contre les entreprises de dom Miguel et du parti absolutiste, A'Court eut de vifs démêlés avec ce général, engagea la régente à se méfier des libéraux et fit renvoyer Saldanha du ministère (1827). A cette nouvelle, une violente agitation eut lieu à Lisbonne, et le peuple se porta devant l'hôtel de l'ambassadeur en proférant contre lui des menaces de mort. Peu après, W. A'Court fut rappelé en Angleterre, nommé membre de la Chambre des lords avec le titre de baron Heytesbury (janvier 1828) et envoyé, en qualité d'ambassadeur, à Saint-Pétersbourg. Il se concilia la sympathie de l'empereur Nicolas, et s'il ne put empêcher d'éclater la guerre entre la Russie et l'empire ottoman, il contribua, du moins, à détourner, dit-on, de la Turquie, la catastrophe qui la menaçait après le passage des Balkans par les Russes. Malgré les réclamations des whigs, lord Heytesbury conserva son poste d'ambassadeur jusqu'en 1833, époque où il fut enfin rappelé. Depuis lors, il remplit les fonctions de gouverneur de l'île de Wight, puis celles de vice-roi d'Irlande (1844-1846), et vécut ensuite dans la retraite.

HEYWOOD, ville d'Angleterre, comté de Lancastre, à 5 kilom. E. de Bury, sur le chemin de fer de Lancastre et d'York; 5,136 hab. Filatures de laine et de coton.

HEYWOOD (John), poëte dramatique anglais, né près de Saint-Albans (comté d'Hertford) au commencement du XVIe siècle, mort à Malines vers 1566. Il se lia avec Thomas Morus, qui le présenta à la princesse Marie, fille de Henri VIII. Admis à la cour, il s'y fit remarquer par l'agrément de son esprit, par ses vives saillies, par son talent pour la musique, et jouit d'une grande faveur sous Henri VIII, Edouard VI et la reine Marie. Après la mort de cette princesse, Heywood, qui s'était montré jusqu'alors zélé catholique, jugea prudent de s'expatrier. Il alla se fixer à Malines, où il termina ses jours. Heywood a composé des pièces de théâtre, moins remarquables par elles-mêmes que par l'influence qu'elles ont exercée sur la littérature anglaise. Ce sont des intermèdes, qui ont servi en quelque sorte de transition entre les mystères du moyen âge et les drames joués du temps d'Elisabeth. Outre ses pièces, publiées en 1533, on a de lui un poëme allégorique intitulé : *Parabole de l'araignée et du moucheron* (1556, in-4°), et un recueil de ses *Œuvres* (1576, in-4°), contenant des proverbes en vers et 500 épigrammes.

HEYWOOD (Thomas), acteur et écrivain dramatique anglais, né dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il vécut sous les règnes d'Elisabeth, de Jacques Ier et de Charles Ier. Doué d'une grande fécondité, il ne composa pas moins de deux cent vingt pièces, dont vingt-quatre ont été publiées, et écrivit, en outre, plusieurs ouvrages, entre autres : la *Défense du comédien; Histoire générale des femmes;* la *Vie de Merlin;* la *Vie d'Elisabeth;* des traductions d'auteurs latins et italiens, etc.

HEYWOOD (Elisa), femme de lettres anglaise, née à Londres en 1693, morte en 1756. Son père était un pauvre revendeur de la Cité; douée d'un esprit vif et d'une imagination brillante, elle voulut d'abord être actrice et débuta sur le théâtre de Dublin, où elle commençait à se faire un nom, lorsqu'elle se dégoûta de la scène et se mit à écrire. Sa fécondité fut prodigieuse; mais c'est bien ce que l'on peut appeler de la fécondité stérile, car aucun de ses ouvrages n'a survécu à une vogue passagère. Le *Spectateur féminin*, traduit en français par Trochereau, sous le titre de la *Nouvelle spectatrice* (Paris, 1751, 4 parties en 2 vol. in-12); l'*Heureux enfant trouvé* (2 vol.); *Aventures naturelles* (1 vol.); *Histoire de Betzey Troughtless* (4 vol.); *Jemy Jessamy* (3 vol.); l'*Espion invisible* (2 vol.); le *Mari et la femme* (1 vol.) passent pour ses meilleurs romans. La *Cour d'Arimanie* et la *Nouvelle utopie*, par lesquels elle débuta, étaient écrits avec assez de verve, mais aussi avec beaucoup trop de licence. Pope s'en moqua dans sa *Dunciade* et proposa de donner aux ouvrages de miss Heywood le premier prix de sottise. Cette critique est injuste, car on trouve dans ces écrits bon nombre de traits spirituels.

HEZ (LE), en latin *Hesium*, ancien petit pays de France, dans le Beauvoisis, compris aujourd'hui dans le département de l'Oise.

HI, HI (i-i; *h* asp.). Mimologisme représentant le rire : HI, HI, HI! *Comme vous voilà bâti!* (Mol.)

HIÆRNE ou **HIERNE** (Urbain), chimiste suédois, né en 1641, mort à Stockholm en 1724. Hiærne, qui était gentilhomme de l'Ingermannland, vint étudier la médecine à l'université d'Upsal, et se fit recevoir docteur en 1662, après avoir soutenu brillamment une thèse de philosophie, sous la présidence de Pierre Hoffvenius. A Londres, où il alla ensuite, il fut nommé membre de la Société royale; de là il se rendit à Paris, pour compléter ses études de physique et de chimie. Lorsqu'il revint en Suède, où la science n'avait encore guère pénétré, il atteignit immédiatement une célébrité qu'il s'empressa, d'ailleurs, de justifier, en donnant à ses compatriotes des conseils précieux sur l'exploitation de mines, art qu'il avait étudié avec soin durant un long voyage en Allemagne. Passionné pour la chimie, il trouva dans le roi de Suède, Charles XI, un protecteur éclairé, et obtint de ce prince l'autorisation de fonder à Stockholm un laboratoire de chimie entretenu aux frais du trésor royal. Là il entreprit un grand nombre d'importantes expériences : le premier, il soumit les végétaux à l'analyse chimique, et, étendant bientôt ce procédé d'investigation aux animaux, il découvrit l'acide formique, avec lequel il fit de curieuses expériences. La partie la plus intéressante de ses travaux est celle qui est relative à la calcination des métaux; il y reconnut le fait de l'augmentation de poids des métaux soumis, à l'air libre, à l'action de la chaleur. Lorsqu'il mourut, Hiærne était président du conseil des mines et médecin du roi de Suède. Il a laissé un certain nombre d'ouvrages, qui se composent d'un volume de poésies en langue suédoise, et des œuvres scientifiques suivantes : *Das Vasser von Medewi* (Stockholm, 1680); *Responsio ad quæstiones præpositas* (1701); *Manuductio ad varia metallorum mineralium terrarum genera investiganda* (1694); *Brevis manuductio ad fontes medicatos, et aquas minerales, etc.* (1707); *Defensionis paracelsiticæ prodromus* (1709). Sous le titre : *Actorum chemicorum holmensium*, Wallerius, élève de Hiærne, publia en 1753 des mémoires sur les expériences de son maître. Voir : *Biographie médicale;* Hœfer, *Histoire de la chimie;* Gmelin, *Geschichte der Chemie.*

HIALALA, petite ville d'Afrique, dans la Guinée inférieure, capitale du pays des Mossosos, dépendant du royaume de Congo, près de la rive gauche du Congo supérieur. Cette localité n'est qu'une agglomération de huttes construites en bois et en roseaux.

HIANG-THAN s. m. (i-an-gtan; *h* asp.). Linguist. Nom donné aux patois de la Chine.

HIANS s. m. (i-anss — du lat. *hians*, bâillant). Ornith. Syn. scientifique du genre ANASTOME ou BEC-OUVERT.

HIANTES s. m. pl. (i-an-tèss — mot lat. qui signif. *bâillants*). Ornith. Nom scientifique d'une famille de passereaux, comprenant ceux qui ont le bec largement ouvert pendant le vol, tels que les engoulevents, les hirondelles et les martinets. Syn. de FISSIROSTRES et de CHÉLIDONS.

HIAO-CHUN-TI, empereur de la Chine, né en 113 de notre ère, mort en 144. Il monta sur le trône après la mort de son père, Han-Ngan-Ti, en 126, augmenta ses Etats du royaume de Yen-Chi, à l'occident de la Chine, fixa à quarante ans l'âge d'accessibilité au mandarinat, donna le gouvernement d'une province à sa nourrice, et fut tellement frappé de la fréquence des tremblements de terre qui causèrent d'immenses désastres dans l'empire, en 143, qu'il en tomba malade et mourut peu après.

HIAO-KING-TI, empereur de la Chine, né en 188 av. J.-C., mort en 141. Il succéda, en 157, à son père Hia-Wen-Ti, et dépensa des sommes considérables pour fonder des établissements destinés à servir de retraite aux vieillards, aux veuves et aux orphelins. L'empire fut désolé à la fin de son règne, de 143 à 141, par des tremblements de terre, par les sauterelles et par une sécheresse extraordinaire qui causèrent d'affreux désastres.

HIAO-TSONG ou **TSOUNG**, empereur chinois de la dynastie des Soung, mort en 1194 de notre ère. Il succéda, en 1161, à son père Kao-Tsong, consentit à acheter par les conditions les plus humiliantes la paix des Kin, nation tartare qui s'était emparée de la Chine septentrionale, fut battu par les Tartares en 1141, maintint la paix à partir de ce moment jusqu'à la fin de son règne, et abdiqua en 1189. Ce prince, essentiellement pacifique, mérita la reconnaissance de son peuple par une sage administration.

HIAO-TSONG ou **TSOUNG**, empereur chinois de la dynastie des Ming, né en 1469 de notre ère, mort en 1506. Il succéda à son père Hien-Tsoung en 1487, accorda au début de son règne une amnistie générale, ordonna aux grands de lui signaler les réformes à apporter dans le gouvernement, fit opérer la révision du recueil des lois et coutumes connu sous le titre de *Taï-Ming Hoeï-tien*, et donna l'ordre de procéder à un dénombrement qui constata que la population de la Chine était, en 1502, de 53,280,000 habitants.

HIAO-WEN-TI, empereur chinois de la dynastie des Han, né en 202 av. J.-C., mort en 157. Ce souverain, l'un des plus remarquables par ses vertus qu'ait possédés la Chine, succéda à l'impératrice Liu-Heou en 180. Il commença par prendre des mesures pour qu'on fournît des aliments aux pauvres et aux vieillards, ordonna aux mandarins de lui signaler les fautes qu'il pourrait commettre, de lui envoyer tous les hommes d'un mérite réel qui vivaient dans l'obscurité, abolit la loi qui condamnait les criminels à plusieurs sortes de mutilations, et celle qui rendait les parents responsables des crimes d'un des membres de la famille. Il fit battre monnaie dans tout l'empire, pour répandre le numéraire, qui manquait dans les provinces. Constamment occupé des intérêts du peuple, Hiao-Wen-Ti accueillait tous ceux qui venaient lui demander protection ou justice, lui proposer des réformes utiles. Il vivait avec la plus grande simplicité et évitait toute dépense inutile. Comme on lui proposait un jour de construire un pavillon d'agrément dans le jardin de son palais, il demanda à combien s'élèverait cette dépense. « A cent taels, lui répondit-on. — Cent taels! fit-il, mais avec cette somme j'entretiendrai dix familles. » Et il ne voulut plus entendre parler de cette construction Cet empereur, presque unique en son espèce, donna une vive impulsion à la renaissance des lettres. Ce fut pendant son règne (159) qu'on découvrit, dans des fouilles, des fragments du *Chou-King*, célèbre ouvrage canonique des anciens Chinois, que Fou-Leng aida à reconstituer dans son entier.

HIAQUI ou **YAQUI**, rivière du Mexique. Elle prend sa source sur la limite des Etats de Chihuahua et de Sonora, sur le versant occidental de la Sierra Verde, coule d'abord au S.-O., puis se dirige à l'O., passe près de Torin, et se jette dans le golfe de Californie, après un cours de 620 kilom.

HIATELLE s. f. (i-a-tè-le — du lat. *hiatus*, bâillement). Moll. Genre de mollusques acéphales, à coquille bivalve bâillante, qui paraît devoir être réuni aux saxicaves.

HIATICULE s. f. (i-a-ti-ku-le — du lat. *hiatus*, bâillement). Ornith. Section du genre pluvier.

HIATULE s. f. (i-a-tu-le — du lat. *hiatus*, bâillement). Moll. Genre non adopté de gastéropodes, formé aux dépens des olives, et comprenant les espèces à large ouverture.

— Ichthyol. Genre de poissons thoraciques, formé aux dépens des labres, et dont l'espèce type habite les mers de l'Amérique.

HIATUS s. m. (i-a-tuss — mot lat. venu de *hiare*, être béant, parce que la bouche s'ouvre dans l'*hiatus*. Le verbe *hiare*, d'où le fréquentatif *hiscere*, appartient, selon Curtius, à la même famille que le grec *chainô*, *chaskô*, s'entr'ouvrir, bâiller, être béant, *chasma*, caverne, *cheia*, cavité, trou, *chaunos*, béant, *chêmê*, bâillement, l'ancien scandinave *gin*, ancien haut allemand *giem*, *ginem*, *geinôm*, allemand *gahnen*, bâiller, être béant, l'ancien slave *zijati*, *zejati*, *zinati*, être béant, lithuanien *ziojn*, ouvrir la bouche, *ziotis*, cavité, trou, etc. La racine de tous ces termes est peut-être, comme le pense Curtius, alliée à la racine sanscrite *ha*, contenue dans le sanscrit *gahami*, j'abandonne, et *gihami*, je vois. Ces deux significations dérivent, en effet, de l'idée d'écartement, de séparation). Gramm. Rencontre sans élision de deux voyelles, à la fin d'un mot et au commencement d'un autre; espèce de bâillement produit par cette rencontre : *Il y a des* HIATUS *choquants, il y en a d'agréables; notre poésie même me paraît ridicule sur ce point.* (D'Alemb.) *Les paysans de la Provence évitent rigoureusement l'*HIATUS *dans leurs colloques en prose.* (Castil-Blaze.)

— Anat. *Hiatus de Fallope*, Petite fente située vers la partie moyenne de la face antérieure du rocher, et constituant l'ouverture de l'aqueduc de Fallope. ‖ *Hiatus de Winslow*, Orifice de forme à peu près circulaire, qui met en communication le cavité péritonéale et une arrière-cavité des épiploons.

— **Encycl.** Litt. L'*hiatus* (on devrait dire le *hiatus*, par onomatopée) est le choc de deux voyelles, l'une finale, l'autre initiale; le choc est surtout sensible lorsqu'une voyelle se rencontre avec elle-même, comme dans il *va à* Rome; plus sensible encore si la voyelle est répétée trois fois; comme dans il *alla à Athènes*; aussi cherche-t-on à éviter ce genre d'*hiatus* même dans la prose.

Dans la poésie française l'*hiatus* n'est formellement proscrit que depuis Malherbe; le précepte formulé par Boileau :

> Gardez qu'une voyelle, à courir trop hâtée,
> Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée,

n'était pas le moins du monde observé par nos anciens poëtes. Marot pouvait dire, sans que l'oreille fût blessée :

> Un doux nen*ni a*vec un doux sourire,

et Théophile Viau :

> Il est vrai que mon sort en *ceci est* mauvais,
> C'est que beaucoup de gens savent ce je fais;
> Quelque lieu si ca*ché où* mon péché se niche,
> Aussitôt mon pé*ché au* carrefour s'affiche.

Trois *hiatus* en quatre vers, c'était du luxe. On a donc bien fait de réformer cette licence; mais, dans l'impossibilité où se trouve le poëte de rejeter des séries entières de mots, il a été admis des exceptions qui équivalent presque à la négation de la règle.

D'abord, n'est pas considérée comme *hiatus* la rencontre d'une voyelle avec un mot commençant par *h* aspiré :

> Un clerc, pour quinze sous, sans craindre *le ho*là,
> Peut aller au parterre attaquer Attila.
>
> BOILEAU.

> C'est un roi qu'un poëte, et *la ha*che des lois
> Tua Chénier, du temps que l'on tuait les rois.
>
> HÉGÉSIPPE MOREAU.

> Nous volons *au ha*sard un plaisir clandestin
> Que nous pressons bien fort, comme une vieille
> [orange.
>
> CH. BAUDELAIRE.

En seond lieu, il n'y a pas *hiatus* lorsque deux voyelles se rencontrent par l'élision d'un *e* muet :

> Oui, voilà ma journ*ée a*vec ses aventures.
>
> MÉRY.

> Le centre du combat, point obscur où tressaille
> La mê*lée, ef*froyable et vivante broussaille.
>
> V. HUGO.

Il en est de même quand les diphthongues *oi*, *eu*, *au*, *ou* se rencontrent dans la même circonstance :

> Les fleurs au front, la b*oue aux* pieds, la haine
> [au cœur.
>
> V. HUGO.

> Une coupable j*oie et* des fêtes étranges.
>
> CH. BAUDELAIRE.

La conjonction *et*, quoique terminée par une consonne, forme *hiatus* avec une voyelle, parce que, en réalité, ce *t* final est muet. Ainsi, on ne pourrait plus dire :

> . . . . . . *Et en* cent nœuds retords
> Accourcis *et al*longe, *et al*longe ton corps.
>
> P. RONSARD.

En revanche, la rencontre des diphthongues nasales*in*, *on*, *an* est tolérée, quoiqu'elle soit aussi désagréable qu'un *hiatus* véritable :

> Celui qui met un fr*ein à* la fureur des flots.
>
> RACINE.

> Mil huit *cent onze*! année où des peuples sans
> [nombre...
>
> V. HUGO.

> Dumas avait un *jonc en* bois de sycomore.
>
> TH. DE BANVILLE.

Dans les deux derniers exemples, ni le *t* de cent ni le *c* de jonc ne peuvent se lier à la voyelle suivante; cependant il n'y a pas *hiatus*. Il en est de même du *r* final, dans un grand nombre de cas :

> C'était une cavale indomptable et rebelle
> Au frein d'acie*r*, aux rênes d'or.
>
> A. BARBIER.

> . . . . Ces bégueules
> Qu'une duègne toujours de quartie*r en* quartier
> Talonne, comme fait sa mule un muletier.
>
> A. DE MUSSET.

> Sa couronne est l'armet de Didie*r*, et son trône
> Est le fauteuil de fer de Henri l'Oiseleur.
>
> V. HUGO.

Enfin, l'*hiatus* est toléré, soit lorsqu'on répète une interjection *ah*, *oh*, *eh*, *oui* :

> Eh! eh! dit une voix, parbleu, mais le voilà
>
> A. DE MUSSET.

Oui, oui, crois si tu veux qu'on en veut à ta vie.
SCUDÉRY.

— Quoi, Cydalise ?
— Eh! oui, gageons que l'on entend
D'ici les musiciens.
A. DE MUSSET.

Soit lorsqu'on emploie une phrase toute faite, une locution proverbiale :

Tant *il y a* qu'époux d'humeur jalouse
Est faible obstacle aux malices d'épouse ;
Aux tours joués toujours succédera
Quelque bon tour, et *qui a bu boira.*
LA FONTAINE.

Tandis que de la nuit les prêtresses infâmes
Promenaient *çà et là* leurs spectres inquiets.
A. DE MUSSET.

Le charmant poëte des *Contes d'Espagne et d'Italie* a peut-être abusé de la permission dans les vers suivants :

Non pas ! non ! *aujourd'hui est à nous*, mais demain
Est à Dieu...
Monsieur l'*abbé*, *où* courez-vous ?
Vous allez vous casser le coù.
(Les *Marrons du feu.*)

Hiawatha, poëme, par Longfellow. V. CHANT D'HIAWATHA.

HIA-WEN-YEN, écrivain chinois, né à Ou-Hing, dans le XIVe siècle. Il reçut le titre de Ise-liang et se fixa à Yan-Kien, où il s'adonna particulièrement à la culture des lettres et à l'étude des beaux-arts. On a de lui, sous le titre de *Tou-Hœi-pao-Kien* (Miroir précieux de la peinture), un ouvrage qui contient les noms de plus de 1,500 peintres célèbres de la Chine.

HIBBERTIE s. f. (i-bèr-sî — de *Hibbert*, bot. angl.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des dilléniacées, tribu des dilléniées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie.

— **Encycl.** Les *hibberties* sont des sous-arbrisseaux, le plus souvent grimpants, à rameaux munis de feuilles alternes, coriaces, entières ou dentées, et terminés par des fleurs jaunes, solitaires, à calice persistant. Ce genre comprend une vingtaine d'espèces qui croissent en Australie. On cultive dans nos jardins l'*hibbertie volubile*, qui, malgré son nom, est peu grimpante ; elle a de grandes et belles fleurs jaunes qui se succèdent pendant presque tout l'été, mais répandent une odeur fort désagréable. L'*hibbertie dentée* est, au contraire, très-volubile, et produit un effet pittoresque en s'enroulant autour des arbres.

HIBERNAL, ALE adj. (i-ber-nal, a-le — lat. *hibernalis*, d'hiver). Qui a lieu pendant l'hiver : *Germination* HIBERNALE. *Travaux* HIBERNAUX.

— Bot. Se dit des plantes qui fleurissent ou fructifient en hiver.

HIBERNANT, ANTE adj. (i-bèr-nan, an-te — rad. *hiberner*). Se dit des animaux qui passent l'hiver dans un état d'engourdissement complet : *L'hiver agit sur les animaux* HIBERNANTS *comme une longue nuit.* (F. Pillon.)

HIBERNATION s. f. (i-bèr-na-si-on — rad. *hiberner*). Action d'hiberner : *L'*HIBERNATION *est un sommeil qui dure une saison tout entière.* (F. Pillon.)

— **Encycl.** L'*hibernation* constitue, pour les animaux, une sorte d'état intermédiaire entre la plénitude de la vie et sa cessation totale ; elle dure, suivant les espèces, depuis un jusqu'à quatre mois. Plusieurs des animaux qui y sont sujets à l'état de nature échappent à son action quand ils sont tenus et nourris en domesticité. C'est à tort proprement que divers auteurs l'ont regardée comme un état de léthargie uniquement causé par le froid. Ce phénomène n'avait point échappé aux anciens ; mais les faits connus étaient trop peu nombreux pour qu'on pût établir aucune théorie à ce sujet. C'est depuis un siècle à peine que les observations se sont multipliées, et que des explications très-diverses ont été proposées.

En 1784, Cleghorn prétendait que l'*hibernation* est due en partie à l'action du froid, et plus particulièrement de l'air méphitique au milieu duquel l'animal se trouve renfermé. Spallanzani, en 1789, regarde l'*hibernation* comme produite par un accroissement très-sensible dans la rigidité de la fibre musculaire, et, par conséquent, par la diminution de l'irritabilité. D'après Prunelle, il suffirait, pour que le phénomène eût lieu, que la température atmosphérique s'approchât de zéro, et que l'animal fût placé de manière à n'éprouver l'action d'aucun courant d'air, non plus que celle de la lumière.

« L'animal qui doit subir l'*hibernation*, dit T. de Berneaud, ferme son terrier, se contracte, se tient pelotonné, immobile, roide et les yeux fermés ; les fonctions les plus importantes de la vie se suspendent ; la respiration, considérablement ralentie, est à peine perceptible ; le sang quitte les extrémités pour engorger les vaisseaux de l'abdomen ; il y a abstinence de toute espèce de nutrition et cessation complète de toute sécrétion ; l'exercice de la sensibilité et l'irritabilité sont tellement oubliés, perdus, que l'on peut agiter l'animal, le rouler, le disséquer même, sans le tirer de sa torpeur. Ces conditions sont préparées par le peu d'étendue et de développement de l'appareil respiratoire, par la grande capacité du cœur, des artères et des veines, par la température très-basse du sang, par la qualité de la bile et celle de la peau, qui est très-dense et très-épaisse. »

Ainsi, dans cette opinion, l'*hibernation*, commencée par le froid, serait achevée par l'organisation même ; l'animal meurt si le froid est trop violent ; dans le cas contraire, il se réveille au retour du printemps, dès que la température s'est élevée à 6° ou 7° au-dessus de zéro. Toutefois, ces lois n'ont rien d'absolu. Il est des animaux qui se réveillent à un degré de froid assez vif, et quelquefois même plus promptement que par un temps chaud ; l'étincelle électrique, la vapeur d'ammoniaque les font aussi sortir de leur engourdissement. On ne peut donc pas dire que l'*hibernation* ait pour cause essentielle l'action du froid ou l'absence de causes irritantes. D'un autre côté, le phénomène ne se produit pas chez tous les individus à la même température, puisqu'il en est qui ne s'endorment qu'à une chaleur très-élevée. Ainsi les chauves-souris, le hérisson, les loirs, la marmotte, le hamster, le muscardin, la gerboise du Canada, le saumon du Groenland, etc., s'engourdissent aux premières atteintes du froid, tandis que le tanrec, l'échidné, le pétrel de la Guadeloupe, l'albatros des tropiques, de grands serpents, etc., tombent en léthargie sous le ciel embrasé de l'équateur.

Il serait bon de savoir si les animaux qui s'engourdissent par des causes si diamétralement opposées sont encore sujets à la léthargie périodique quand ils changent de climat. La durée et l'intensité de cet état singulier, ses divers degrés d'intermittence et les causes qui les déterminent, les rapprochent ou les éloignent, sont encore autant de points fort obscurs. Une autre hypothèse veut que l'*hibernation* soit un état de lutte, de défense contre les agents extérieurs, causes premières du phénomène, et place sa cause essentielle dans la force de résistance du principe vital, qui établit une sorte de situation fixe dans le parenchyme organique, sans en altérer la contexture. « Le but de l'*hibernation*, dit Berger (de Genève), doit être attribué à la privation temporaire, dans l'état de nature, de la nourriture la mieux appropriée à l'entretien de la vie active des animaux sujets à cette torpeur, et des causes finales, qui les maîtrisent, les conduisent irrésistiblement à un profond assoupissement. » Mais le défaut de nourriture propre a été invoqué à tort par J. Hunter, en 1775, car l'animal hibernant, non-seulement s'engourdit à côté des aliments dont il est le plus friand, mais encore se vide et fait précéder d'un jeûne rigoureux le moment de l'*hibernation*, sans doute pour éviter l'accumulation de ses excréments.

Nous terminerons en résumant, d'après T. de Berneaud, les résultats principaux des nombreuses observations faites sur ce sujet. On trouve des animaux hibernants sous toutes les latitudes ; mais l'intensité et la durée du phénomène varient suivant l'espèce. Avant de subir cet état, l'animal s'éloigne du bruit et de toute autre cause d'excitation du mouvement vital ; il éprouve une sorte de fièvre, et se retire dans des terriers ou dans des retraites fort variées, où il a eu soin de rassembler des matières végétales, dont il fait une sorte de lit propre à lui rendre moins pénibles le contact des corps étrangers et l'action des températures extrêmes. Là il se tapit, se ramasse en boule, se blottit, ferme les yeux, tient les mâchoires fortement serrées ; ses membres sont roides et froids. Quand la léthargie est devenue complète, tout sentiment paraît éteint ; l'irritabilité seule se conserve, et devient même plus susceptible que jamais. Si l'atmosphère remonte tout à coup à 10° environ au-dessus de zéro, l'animal donne quelques signes de vie. Il se réveille aussi quand le froid est très-violent ; mais, dans ce dernier cas, il ne tarde pas à succomber. En général, les animaux hibernants d'Europe périssent quand la température descend de 10° à 12° au-dessous de zéro. L'engourdissement est le plus profond chez le loir et la marmotte, le plus léger chez l'ours et le blaireau. Pour quelques animaux, il cesse tout à fait aux premiers jours du printemps ; pour d'autres, il se prolonge un peu plus. Les animaux domestiqués cessent d'être sujets à l'*hibernation* ; toutefois, quand arrive l'époque ordinaire du sommeil, ils se montrent moins vifs et moins avides de nourriture.

Le sommeil léthargique de l'animal qui hiberne est caractérisé par une immobilité continue ; plus l'assoupissement est complet, plus la respiration est lente. Ainsi la marmotte fait sept à huit inspirations à la minute, le hérisson quatre ou cinq, le loir neuf ou dix. Ainsi la respiration ou la quantité d'oxygène consommée, et par cela même la circulation du sang, sont en rapport égal avec l'engourdissement de l'animal. Ainsi, à mesure que la respiration se ralentit et la chaleur du corps baisse, et lorsque l'oxygène vient à manquer, la respiration cesse totalement, et l'observateur le plus sérieux ne peut saisir aucun des phénomènes ordinaires de la respiration, mouvements du thorax ou du ventre, etc. Alors la température du corps de l'animal s'abaisse au point d'être égale à celle du milieu ambiant, et on peut impunément, soit le priver absolument d'air, soit le plonger dans des gaz délétères. Spallanzani a laissé une marmotte pendant quatre heures au milieu d'une atmosphère d'acide carbonique, et répété la même expérience avec une chauve-souris ; un rat et un oiseau, placés dans la même atmosphère, périrent presque instantanément. Mais les animaux hibernants ne jouissent de cette propriété que dans le sommeil léthargique, et, à l'état naturel, ils périraient aussi ; ce fait s'explique par la diminution ou même l'absence totale de la respiration, qui empêche toute absorption du gaz délétère. La circulation est aussi considérablement diminuée ; ainsi, d'après des observations sérieuses, on a constaté de 28 à 50 pulsations chez la chauve-souris à l'état de sommeil léthargique, tandis qu'à l'état naturel ce nombre s'élève à plus de 200. Dans l'état de sommeil léthargique, l'absorption est totalement suspendue. Ainsi un observateur a pu injecter à un hérisson une solution de strychnine, sans que l'animal en fût aucunement incommodé. On a dit que pendant cet état léthargique les animaux se brûlaient eux-mêmes et consommaient la graisse qu'ils avaient acquise dans la belle saison ; mais cette assertion ne saurait être admise comme générale, et des expériences ont prouvé que des animaux, après une *hibernation* de plusieurs mois, avaient perdu à peine quelques grammes de leur poids antérieur. Plusieurs physiologistes ont émis des opinions diverses sur la cause du phénomène de l'*hibernation* ; mais encore aujourd'hui la question est loin d'être résolue d'une manière suffisante.

HIBERNER v. n. ou intr. (i-bèr-né — du lat. *hibernus*, d'hiver). Passer l'hiver dans un état d'engourdissement complet : *Tout végétal sommeille et* HIBERNE *pendant toute la durée de la saison froide.* (Raspail.) *Parmi les animaux terrestres, très-peu* HIBERNENT. (Raspail.)

HIBERNIE s. f. (i-bèr-nî — du lat. *hibernus*, d'hiver). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalènes.

— **Encycl.** Les *hibernies* présentent cette particularité remarquable parmi les papillons, que les femelles sont entièrement dépourvues d'ailes, ou n'ont tout au plus que des moignons rudimentaires. De plus, ces lépidoptères éclosent, les uns en automne, les autres dans le courant de l'hiver ou au commencement du printemps, suivant le climat et la température. Ce genre comprend un assez grand nombre d'espèces, toutes de petite taille, répandues sur presque tous les points du globe, et dont une dizaine environ habitent la France et l'Europe centrale. Les chenilles vivent sur les arbres, et se renferment dans des coques, pour se transformer en nymphes, à l'intérieur ou à la surface du sol. Celle de l'*hibernie* défeuillée est tellement commune, dans certaines années, qu'elle nuit beaucoup aux arbres fruitiers. Un bon moyen de s'en débarrasser serait de secouer les sujets infestés, pour faire tomber les chenilles et les écraser ensuite ; mais il est peu applicable aux arbres fruitiers, dont les fleurs ou les jeunes fruits tomberaient en même temps. Il en est un autre qui n'a pas cet inconvénient, mais qui ne produit son effet que l'année suivante : il consiste à étendre sur la tige, en novembre et en février, une couche circulaire de goudron ou de glu, qui empêche les femelles de grimper sur les branches et d'y propager l'espèce.

HIBERNIE, en latin *Hibernia*, nom donné par les Romains à l'IRLANDE.

HIBERNIEN, IENNE s. et adj. (i-bèr-niain, iè-ne). Géogr. Habitant de l'Hibernie ou Irlande ; qui appartient à l'Hibernie ou à ses habitants : *Les* HIBERNIENS. *Les côtes* HIBERNIENNES. ‖ On dit quelquefois HIRERNOIS, OISE.

HIBERNO-CELTIQUE adj. (i-bèr-no-sèl-ti-ke — de *Hibernie* et *celtique*). Philol. Se dit du dialecte celtique qu'on parlait en Irlande : *Le dialecte* HIBERNO-CELTIQUE.

HIBERNULE s. f. (i-bèr-nu-le — dimin. du lat. *hibernus*, d'hiver). Echin. Genre d'échinodermes du groupe des crinoïdes.

HIBERUS, fils de Milésius, roi d'Espagne. Il conduisit avec son frère Hermion, dans les temps antéhistoriques, des colonies en Irlande.

HIBIAPABA (SERRA), chaîne de montagnes du Brésil, qui sépare les provinces de Pernambuco et de Piauhy et entre dans la province de Cearn, où elle s'aplatit insensiblement vers les côtes septentrionales. Elle se compose en partie de rochers nus et escarpés, mais aussi de terrains gras et fertiles, et couverts de belles forêts.

HIBISCÉ, ÉE adj. (i-biss-sé — rad. *hibiscus*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la ketmie ou hibiscus.

— s. f. pl. Tribu de plantes de la famille des malvacées, ayant pour type le genre ketmie.

HIBISCUS s. m. (i-bi-skuss — mot lat. formé du gr. *hibiskos*, guimauve). Bot. Nom scientifique latin du genre ketmie.

HIBOU s. m. (i-bou ; *h* asp. — V. l'étym. à la partie encycl.). Ornith. Sous-genre de chouettes ; nom vulgaire de tous les rapaces nocturnes : *Le* HIBOU *était chez les Romains un oiseau de mauvais augure.* (V. de Bomare.)

— Par dénigr. Homme qui craint la société, le grand jour, la lumière : *Il fallut quelque temps à un* HIBOU *de mon espèce pour s'accoutumer à la cage d'un collége, et régler sa volée au son d'une cloche.* (Chateaub.)

— **Encycl.** Linguist. Ce mot nous vient du germanique : ancien haut allemand *kuwo*, *hibou*, ancien allemand *huo*, allemand moderne *uhu*, anglo-saxon *uuf*, le même que le persan *hûhû*, *cughû*, le cymrique *hwan*, *hwên*, l'italien *gufo*, le finlandais *huhka*, le turc *cugu*, le sanscrit *ghûka*, l'indoustani *ghughuû*. C'est le cri du chat-huant *hou! hou-hou!* qui a donné naissance à toutes ces formes, qui ne sont autre chose que des onomatopées. Et, en effet, comme le remarque Pictet, les rapaces nocturnes, auxquels se lient partout des idées superstitieuses et lugubres, tirent la plupart de leurs noms de leur cri caractéristique ; mais l'ancienneté de ces onomatopées est prouvée par leur accord dans les langues aryennes et autres. Un autre groupe, dont le nom vient sans doute aussi du cri du chat-huant, substitue le *k*, comme le persan *uku*, *kûf*, *kûmass*, *kôkah*, *kòkan*, *kaw*, *kawah*, *kûc*, *kôe*, l'albanais *kukuavike*, le grec *kikumos*, *kikubos*, le bas latin *cecua*, *cecumia*, le cymrique *cuan*, armoricain *kuchan*, *kochan*. Le sanscrit *kâucika*, *hibou* et ichneumon, est d'un ordre différent, car il désigne aussi un preneur de serpents, peut-être de la racine *kuç*, embrasser. On sait que les chouettes font la chasse aux petits reptiles et aux souris. Le lithuanien *pelleda*, *hibou*, signifie mange-souris, comme l'ichneumon qui est appelé *sarpâri*, *sarpahan*, l'ennemi du serpent, qui tue le serpent. En pâli, *kaûcika* devient *kôsiya*, et se rapproche ainsi, fortuitement sans doute, de l'hébreu *kos*, *hibou*. L'allemand *kauz* et le languedocien *gauz* n'ont à coup sûr aucun rapport réel. Le grand-duc fait entendre le cri de *bou-hou*, *pou-hou*, et la chevêche, en volant, celui de *poupou* ; de là les noms imitatifs avec une labiale au lieu de la gutturale, tels que le persan *bûh*, *bûf*, *bûm*, le kourde *bûmi*, l'arménien *bou*, le grec *buas*, le latin *bubo*, l'espagnol *buho*, etc., ou bien, avec *p*, le persan *push*, le polonais *puchaez*, *puhacz*, l'albanais *phuphupheike*. D'autres fois, la voyelle précède la labiale, comme dans le celtique *uhpis*, l'ancien allemand *ufô*, l'anglo-saxon *ûf*, l'allemand *œuf*, etc. L'effraie et la chouette produisent aussi un cri guttural *grei-grei! crei-crei!* dont l'imitation se retrouve dans le sanscrit *gharghara*, *hibou*, et le persan *karchaghar* et *harrah*, ou bien une sorte de sifflement *chei! chue!* que représente le slave *sova*, *suwa*, *hibou*. L'ancien slave *sirena*, russe *sirinu*, paraît signifier le siffleur, aussi bien que le latin *saurix*, *sorix*, et le lithuanien *zuras*. Tous ces noms se rattachent à la racine sanscrite *svar*, résonner, crier, persan *surôdon*, *sârîdon*, *sirâyidan*, chanter, *sirâ*, *sarâ*, chant, grec *surizô*, siffler, latin *susurro*, slave *svirati*, cymrique *chwyrm*, siffler, ronfler. Enfin l'onomatopée sanscrite *ululi*, *ulili*, hurlement, plainte, d'où le latin *ululo*, grec *ololuzô*, indique clairement la nature imitative du sanscrit *ulûka* *ûlûka*, *urûka*, *hibou*, bengalais *ulak*, indoustani *ulâgh*, *ullu*, persan *urûgh*, latin *ullua* ancien allemand *ûlu*, anglo-saxon *ûla*, allemand *eule*, anglais *owl*, cornique *ula*, vieux français *hulotte*. Il faut en séparer sans doute le sanscrit *âlu*, persan *arûgh*, auquel répond le latin *alucus*, italien *alloco*, espagnol *alucon*. Pictet croit que *âlu* est pour *âru*, de *â* intensitif et de *ru*, crier. Le grec *eleos*, *eleas*, effraie, est encore différent et se lie à *elelizomai*, gémir, se plaindre.

— Ornith. On a souvent confondu sous le nom collectif de *hibou* presque tous les oiseaux de proie nocturnes. Les *hiboux* proprement dits sont essentiellement caractérisés par deux aigrettes ou bouquets de plumes placés sur le front et qu'ils relèvent à volonté. De plus, ils ont la conque de l'oreille s'étendant en demi-cercle depuis le bec jusqu'au sommet de la tête, et munie en avant d'un opercule membraneux ; le bec court, crochu, très-incliné, comprimé à sa base ; la mandibule supérieure très-mobile ; les narines grandes, un peu obliques, recouvertes de poils dirigés en avant ; la tête grosse ; les yeux très-grands, à orbites très-larges, à pupille ronde et très-dilatée, entourés d'un cercle complet de plumes roides ; les oreilles externes grandes ; la langue échancrée au bout et munie de papilles en arrière ; les pieds garnis de plumes jusqu'aux ongles.

Les *hiboux*, à cause de l'énorme dimension de la pupille, qui laisse entrer à la fois une trop grande quantité de rayons solaires, ne peuvent supporter la lumière du jour. Tant que le soleil est au-dessus de l'horizon, ils restent dans leur trou ; l'ombrage même d'un arbre touffu ne suffit pas pour empêcher la faible lueur qui arrive jusqu'à eux de blesser leur rétine, et ils sont alors plongés dans une apathie complète. Beaucoup de petits oiseaux, moineaux, mésanges, rouges-gorges, enhardis par cette impuissance momentanée, en profitent pour fondre sur eux et les harceler de toutes manières. Mais, quand la nuit arrive, la scène change ; ils voient très-bien et peuvent ainsi veiller à l'heure où la plupart des animaux sont plongés dans une obscurité plus ou moins complète ; leur organe auditif, excessivement développé, leur permet de percevoir les moindres bruits. Enfin, grâce à leur plumage doux et moelleux, ils volent

sans qu'on les entende, et arrivent ainsi facilement sur leur proie.

Les *hiboux* ont, en général, des mœurs farouches et sauvages. Ils nichent dans les cavités des rochers, les crevasses des vieux édifices, les trous des grands arbres, etc. Leur aspect étrange et triste, leur cri monotone et lugubre, leur embarras quand ils se trouvent fourvoyés en pleine lumière, leur plumage terne et grisâtre les ont fait regarder de tout temps comme des oiseaux de mauvais augure. Ils sont pourtant d'une haute utilité pour l'homme, car, s'ils détruisent un peu de gibier, ils font surtout une guerre acharnée aux rongeurs et aux insectes nuisibles. Les espèces, assez nombreuses, ont reçu les noms de chat-huant, chevêche, chouette, duc (grand, moyen, petit), effraie, hulotte, etc.

Quelques ornithophiles, et nous ne sommes pas loin de nous ranger à leur avis, ont entrepris la défense, la réhabilitation du *hibou*, lequel, disent-ils, ressemb e à Philopœmen, qui payait, en fendant du bois, les intérêts de sa mauvaise mine.

Le vulgaire juge, le plus souvent, du caractère des animaux d'après une apparence trompeuse. Ainsi il attribue l'amitié et la tendresse à la colombe, égoïste et cruelle, et il verse la dérision et la calomnie sur le *hibou*, qui est rempli de sagesse et doué des meilleurs sentiments. Pourquoi? Parce que la colombe est vive, gracieuse, couverte d'un élégant et riche plumage. Les poëtes ont chanté sur tous les tons ses vertus imaginaires; les artistes ont multiplié ses portraits, tandis que le pauvre *hibou*, dépourvu de beauté physique, a été, de tout temps, malgré ses excellentes qualités, la triste victime des préjugés populaires.

Lorsqu'on veut humilier quelqu'un et l'accuser d'ignorance, de faiblesse ou de stupidité, on le compare à un *hibou;* on tombe sur le malheureux volatile, voué à la dérision publique, et on le tue pour le tuer, sans merci et sans raison; puis on cloue ses sanglantes dépouilles sur les portes des fermes et des châteaux : éloquent témoignage de l'ignorance et de la sauvagerie des auteurs de ces exploits.

Les poëtes se sont chargés de rajeunir de temps en temps les vieilles superstitions funestes au pauvre *hibou*. Virgile ne l'a pas épargné; Ovide l'a représenté comme un vampire qui suce le sang des petits enfants.

Ce n'est pas, cependant, sans raison qu'à une époque très-reculée on a consacré le *hibou* à Minerve, déesse de la sagesse. Les plus éminents naturalistes sont d'accord pour rendre hommage à ses excellentes qualités morales.

Sobre, économe et prévoyant, le *hibou* pourvoit largement à la nourriture de ses petits, sait modérer ses propres désirs et épargner la veille quelque chose pour le lendemain.

Ami de l'ordre et de la paix, philosophe dans la plus large acception du mot, il supporte les contrariétés et les misères de la vie avec un stoïcisme et une sérénité inaltérables. A le voir si calme, si égal à lui-même, on le dirait incapable de grandes et vives passions; mais les passions les plus bruyantes ne sont pas toujours les plus profondes.

L'attachement et la tendresse du *hibou* pour ses petits sont extrêmes. Le docteur Stanley Norwich, évêque de l'Eglise anglicane, rapporte, dans son ouvrage des *Oiseaux de la Grande-Bretagne,* qu'ayant pris et enfermé dans une cage un petit *hibou*, il vit le père et la mère lui apporter toutes les nuits une pièce de gibier.

Tendre et affectueux par nature, jamais le *hibou* ne querelle sa femelle, et celle-ci, reconnaissante de ses bons procédés, lui garde une fidélité inviolable, et montre pour lui, en toute circonstance, une déférence et un dévouement sans bornes.

Ces heureux couples se mettent la nuit le plus près possible, et, tout en contemplant la lune et les étoiles, jouissent en silence de leur tendresse mutuelle.

Le *hibou* est un excellent baromètre de campagne. Lorsqu'on l'entend ululer après le coucher du soleil et pendant la nuit, on peut compter sur une belle journée; lorsqu'on l'entend répéter *houette!* on peut s'attendre à une journée d'orage, de pluie, de mauvais temps

Dans les campagnes, le *hibou* fait une guerre acharnée aux rats, souris, mulots, campagnols, qui ravagent les champs. La chouette apporte à ses petits une souris de dix en dix minutes. Où va-t-elle les prendre? Comment s'arrange-t-elle pour être toujours de retour à temps fixe avec sa proie, comme si elle allait l'acheter au marché avec son argent? C'est son secret.

HIC s. m. (ik; *h* asp. — V. la partie encycl.). Fam. Nœud de la question, difficulté : *Se procurer des marchandises, ce n'est rien; les vendre, les bien vendre sans soupçons, c'est là le* HIC. (E. Sue.)

— Adv. *Hic et nunc*, Ici et maintenant, immédiatement, sans délai : *Il faut s'exécuter* HIC ET NUNC.

— Philos. scolost. *Ad hic et nunc*, Dans un lieu et un temps déterminés : *L'esprit n'a pas de lieu, mais le corps existe toujours* AD HIC ET NUNC.

— **Encycl.** Philol. *Voilà le hic.* On donne communément à cette locution l'origine suivante. Les lecteurs et les savants du XVIe siècle, où le latin était d'un usage courant, mettaient souvent en marge, à côté des endroits remarquables du livre, l'adverbe *hic*, abrégé de *hic sistendum, hic advertendum*, ici il faut s'arrêter, ici il faut faire attention. Cet usage aurait amené la façon de parler proverbiale : *voilà le hic.* Cependant, *voilà le hic*, ainsi expliqué, désignerait seulement un endroit remarquable, digne d'attention, et n'éveillerait pas l'idée de difficulté, qui est restée attachée à cette locution. Aussi dit-on que les avocats, les jurisconsultes employaient la même formule devant les endroits scabreux de leurs dossiers, et notaient de la même façon les points difficiles de l'affaire, en écrivant en marge soit l'adverbe *hic*, soit une formule beaucoup plus significative : *hic jacet lepus*, c'est là que gît le lièvre, locution devenue également familière.

Nous croyons que l'origine de *voilà le hic* est plutôt une allusion au vers 129 du livre VI de l'*Énéide*, qui commence par ces mots : *Hoc opus, hic labor est;* l'idée de difficulté extrême, qui est restée inhérente à la locution, s'y trouve, en effet, exprimée d'une manière forte et concise, et c'est là que les latinistes du XVIe siècle ont dû aller la chercher. Qu'on se rappelle les vers adressés à Énée par la Sibylle, pour le dissuader de descendre aux Enfers :

. . . . . . *Facilis descensus Averni;*
Noctes atque dies patet atri janua Ditis;
Sed revocare gradum, superasque evadere ad auras,
Hoc opus, hic labor est.....

« Il est facile de descendre dans l'Averne; *nuit et jour est ouverte la porte du noir* dieu des Enfers; mais revenir sur ses pas et remonter vers la lumière, c'est là le suprême effort, c'est là le suprême labeur. »

En style moins noble, moins soutenu, on *traduirait hoc opus, hic labor est* par « voilà la véritable affaire, la grande difficulté, » ce qui est tout à fait le sens de la locution *voilà le hic.*

HICCÆITÉ s. f. (ik-sé-i-té — du lat. *hic*, ici). Philos. scolast. Existence dans un lieu déterminé : *Dix heures par jour, il dispute en baralipton sur l'*HICCÆITÉ. (H. Taine.)

HICÉTAS, de Syracuse, philosophe grec, l'un des plus anciens pythagoriciens. On manque de renseignements sur sa vie et sur ses doctrines. On sait seulement qu'il enseigna, en astronomie, l'immobilité du système céleste et la rotation de la terre sur elle-même, mais non son mouvement de translation.

HICÉTAS ou **ICÉTAS**, tyran sicilien, né à Syracuse, mort en 336 av. J.-C. Après l'assassinat de Dion (353), qui avait chassé Denys le Jeune de Syracuse, et le retour dans cette ville de ce dernier, Hicétas profita des troubles pour s'emparer de Léontium, puis entama des négociations avec les Carthaginois, qui envoyèrent une armée en Sicile, sous les ordres de Magon, et, fort de ce secours, il assiégea Denys le Jeune dans la citadelle de Syracuse. Sur les entrefaites, Timoléon, à la tête d'une armée de Corinthiens, débarqua en Sicile pour débarrasser cette île de ses petits tyrans. Il délivra d'abord Syracuse de l'occupation militaire d'Hicétas et de la présence des Carthaginois, força Denys à lui livrer la citadelle et à se retirer à Corinthe, puis marcha contre Hicétas, qui avait réuni ses forces à celles de Mamercus, tyran de Catane, le vainquit et le fit mettre à mort, ainsi que son fils Eupolemus.

HICÉTAS, tyran de Syracuse de 289 à 279 av. J.-C. Il fut élevé au pouvoir suprême quelque temps après l'assassinat d'Agathocle par Ménon, battit Phintias, tyran d'Agrigente, essuya une défaite en combattant les Carthaginois, et fut enfin chassé de Syracuse par Thymion.

HIC JACET (*ici gît*), Formule latine usitée pour les inscriptions tumulaires.

« Une pierre anonyme dans l'enclos des trépassés, c'est tout ce qui convient de mieux aux restes des humains qui n'ont pas fait de bruit pendant leur vie; nous approuvons fort cette inscription que nous avons lue au cimetière du Nord, sur la tombe d'une femme :

Hic jacet quæ vixit.
Ici gît qui vécut. »

ALPHONSE ESQUIROS.

« Ce morceau de papier moisi, voilà pourtant la colonne élevée à ma gloire! Ces feuillets tachés de lie, où se voit encore la trace des lecteurs oisifs, voilà, voilà mon livre, et ma vie entière, et mon âme, et mon talent, et le bon sens que le bon Dieu m'avait donné pour me conduire, et tant de leçons de mes maîtres, tant d'études acharnées, tant de découvertes que j'avais faites, tant de zèle et de labeurs pour apprendre à l'écrire, à la parler, cette langue française, mon ambition, mon orgueil, ma fortune : *hic jacent!* »

J. JANIN.

HICKES (George), théologien et philologue anglais, né Newsham (comté d'York) en 1642, mort en 1715. Il était chapelain du roi depuis 1681, doyen de Worcester depuis 1683, lorsque la révolution de 1688 éclata et lui fit perdre ses fonctions. Réduit à se cacher, il prit part aux intrigues des jacobites; mais, zélé anglican, il publia en même temps plusieurs ouvrages contre le papisme. Outre ces écrits depuis longtemps oubliés, Hickes a composé des ouvrages encore estimés sur les langues et les littératures du Nord. Nous citerons notamment : *Institutiones grammaticæ anglo-saxonicæ et mœso-gothicæ* (Oxford, 1689), et *Antiquæ litteraturæ septentrionalis libri II* (Oxford, 1703-1705, 3 vol. in-fol.).

HICKEY (le révérend William), agronome et écrivain anglais, plus connu sous le pseudonyme de **Martin Doyle**, né dans le comté de Cork en 1790. Il prit ses degrés à Cambridge en 1809, reçut les ordres en 1811, et devint, en 1821, vicaire de Bannow, dans le comté de Wexford. Ce fut là que, en collaboration avec Thomas Boyce, il commença les travaux qui ont rendu de si importants services aux agriculteurs. Ils établirent une école d'agriculture, que M. Hickey dirigeait lui-même avec le plus grand zèle. Bientôt les résultats obtenus par cette institution furent si satisfaisants, que la Société royale de Dublin décerna à l'intelligent directeur une médaille d'or, et l'inscrivit sur le tableau de ses membres honoraires. Quelque temps après, Hickey alla s'établir à Kilcormick, et bientôt il publia son premier ouvrage, intitulé : *Conseils aux petits fermiers.* Cet ouvrage, qui obtint un immense succès, et dont l'un des principaux résultats fut de faire disparaître chez les paysans irlandais bon nombre de préjugés, fut suivi d'une infinité d'autres, parmi lesquels nous citerons : les *Cottages irlandais;* le *Sens commun à l'adresse du peuple; Catéchisme de jardinage et de fermage*, etc. Outre ces ouvrages, Hickey a écrit une *Encyclopédie d'agriculture pratique* et un *Manuel de l'agriculteur* adopté en Irlande par les colléges royaux. Pendant plus de trente ans, Hickey a continué à produire des œuvres d'utilité. Ses écrits se distinguent par la vigueur, la clarté, la simplicité du style et par un grand bon sens pratique.

HICORIE, **HICORY** ou **HICKORY** s. m. (i-ko-rî). Bot. Syn. de CARYA.

HIDALGO s. m. (i-dal-go — mot espagnol formé de *hijo*, fils; *de*, de; *algo*, quelque chose). Qualification que prennent en Espagne les nobles qui ne sont pas grands d'Espagne : *La fierté des* HIDALGOS *est proverbiale.*

— **Encycl.** Les Espagnols, pour exprimer la race, la noblesse d'extraction, disent « fils de quelque chose. » En vieux castillan, les deux mots ne sont pas encore réunis par l'absorption de la préposition *de;* aussi dans le *Fuero-juzgo*, dans les *Siete partidas* d'Alphonse le Sage, et les vieilles romances, trouve-t-on toujours les nobles désignés par les mots *hijos* ou *fijos de algo;* le portugais a conservé l'*f* initial, remplacé aujourd'hui par l'aspiration *h* en castillan; il dit *fidalgo.*

A l'origine, le titre d'*hidalgo* s'appliquait à la première noblesse du royaume; il désignait spécialement ceux qui n'avaient dans leur famille aucun mélange de sang arabe, et impliquait une fierté puisée dans la pureté du sang, un dédain des races mêlées, qui sont restés la signification caractéristique du mot. L'expression *fier comme un hidalgo* vient de là. Aussi lorsque la noblesse, l'*hidalguia*, put être conférée à l'aide d'un simple parchemin, distingua-t-on des *hidalgos de privilegio*, c'est-à-dire des anoblis, les nobles de race, *hidalgos de naturaleza.*

Par la suite, et en raison surtout du vain amour-propre des Espagnols, de la politesse exagérée du langage, politesse qui souvent n'est qu'apparente et toute dans les mots, les moindres petits hobereaux de province se sont fait appeler *hidalgos*. C'est bien le moins, dans un pays où le titre de chevalier (*caballero*), autrefois particulier et significatif, est aujourd'hui une simple appellation commune. La politesse espagnole exige qu'on dise à son cordonnier : « Chevalier, votre grâce a-t-elle fait mes bottes? — *Caballero, ha umd hecho mis calzas?* » Le plus célèbre des *hidalgos* est don Quichotte, « l'ingénieux *hidalgo* de la Manche. »

HIDALGO Y COSTILLA (don Miguel), prêtre et généralissime de la première révolte des Mexicains contre les Espagnols, né au bourg de Dolorès (Etat de Guanaxuato) en 1747, fusillé en 1811. C'était un homme instruit, d'une éloquence entraînante, un esprit énergique et plein de ressources, qui jouissait d'une grande influence comme propriétaire de vignobles considérables et d'importantes magnaneries. Le gouvernement espagnol lui ayant défendu de faire du vin, Hidalgo résolut de soulever contre le joug étranger une population depuis longtemps frémissante.

Ce fut le 15 septembre (1810) que, de concert avec quelques amis, il leva avec eux l'étendard de la révolte, à la suite d'un sermon dans lequel il montra le gouvernement du vice-roi tout prêt à livrer le Mexique à Napoléon Ier. Aussitôt il fit emprisonner sept Européens, habitants de Dolorès, où il était curé, confisqua leurs propriétés et les distribua à ses partisans, ce qui en augmenta naturellement le nombre. En vingt-quatre heures il eut une armée, et, dès le 18 septembre, il fut assez fort pour s'emparer de San-Felipe et de San-Miguel-el-Grande, villes de 16,000 habitants, où il suivit son système de confiscation. Le 28 septembre, à la tête d'environ 20,000 Indiens, Hidalgo se présenta devant Guanaxuato, ville très-peuplée, où les Espagnols avaient déposé leurs trésors métalliques, et qui était défendue par une faible garnison sous les ordres de Rianon. Ce dernier ayant refusé de se rendre, Hidalgo attaqua la ville et s'en empara malgré la vive résistance du chef espagnol, qui périt dans la lutte avec tous ses compagnons. Le chef des insurgés distribua alors à son armée les biens des Espagnols, fit battre monnaie et ordonna de fondre des canons avec les cloches. A la nouvelle de l'insurrection, le vice-roi espagnol, Venegas, ordonna au général Calleja de marcher contre les révoltés, s'efforça en même temps d'attacher à sa cause les Mexicains qui avaient le plus d'influence dans le pays, et fit excommunier par l'archevêque Lizana et par l'inquisition le curé patriote, ainsi que tous ses partisans. Le 10 octobre, Hidalgo quittait Guanaxuato, et entrait peu après, sans coup férir, à Valladolid, abandonné par les Espagnols. Prenant alors le titre de généralissime des armées mexicaines, il échangea sa soutane contre un uniforme militaire et se dirigea sur Toluca, à douze lieues de Mexico, dont 7,000 hommes, commandés par Venegas, défendaient seuls les approches. Un des corps d'observation, commandé par Truxillo, et dans lequel servait Iturbide, fut battu par Hidalgo, le 30 octobre, à Las Cruces. Cette victoire et l'approche de l'ennemi alarmèrent tellement Venegas, qu'il appela à son aide la vierge de los Remedios, dont l'image, conservée dans un village voisin, était l'objet d'un culte particulier. Ce nouvel auxiliaire, en inspirant au curé de Dolorès la funeste résolution de s'arrêter en vue de la capitale, sans rien tenter pour y pénétrer, rendit à la cause de l'Espagne le service le plus signalé. Des dépêches de Calleja, interceptées, apprenaient que ce général s'avançait à marches forcées sur Mexico. Cette manœuvre allait placer les insurgés entre deux feux. Hidalgo voulut prévenir Calleja en se portant à sa rencontre, mais il n'opéra son mouvement que dans le plus grand désordre. Après six jours de marche, les deux armées se trouvèrent en présence (7 novembre 1810), dans les plaines d'Alculco. Les insurgés perdirent 10,000 hommes; Hidalgo et un grand nombre de fuyards rétrogradèrent en toute hâte vers Valladolid et, de là, à Guadalaxara. Dans cette ville, Hidalgo s'occupa de réorganiser son armée, fit prendre à San-Blas, arsenal des Espagnols, toute l'artillerie qui s'y trouvait, et fit venir jusqu'à des canons de vingt-quatre, que les Indiens traînèrent à grand'peine à travers un pays montagneux, sans routes tracées. Maître d'une nombreuse artillerie, il crut alors pouvoir repousser les forces de Calleja, contrairement à l'opinion d'Allende, qui pensait qu'avec des bandes aussi indisciplinées on devait éviter toute bataille régulière. Le pont de Calderon, à seize lieues de Guadalaxara, fut fortifié, et c'est dans cette position que les Mexicains attendirent les Espagnols. Le 16 janvier, les deux armées se trouvèrent encore une fois en présence. Après quelques succès partiels, les insurgés furent mis en déroute; mais comme ils mettaient déjà un peu plus d'ordre dans leurs manœuvres, ils perdirent beaucoup moins de monde qu'au combat d'Alculco. Hidalgo, Allende et Abasolo se retirèrent dans la direction des provinces intérieures; mais, trahis par un de leurs partisans, don Ignacio Elizondo, les trois chefs se virent livrés par lui (21 mars 1811) et conduits à Chihuahua, où ils furent mis en jugement, condamnés à mort et fusillés le 27 juillet suivant. Hidalgo mourut avec le plus grand calme. La veille de sa mort, au milieu des préparatifs qu'on faisait pour l'exécution, il composa deux pièces de vers pour remercier les geôliers des attentions qu'ils avaient eues pour lui. Un fait digne de remarque, c'est qu'en se révoltant contre le gouvernement colonial il s'exprimait dans ses documents officiels comme un sujet fidèle de la maison de Bourbon et dévoué à Ferdinand VII, dont il avait toujours le portrait avec lui et dont ses soldats portaient le chiffre. On a même prétendu qu'il faisait accroire aux Indiens que Ferdinand VII suivait l'armée, sous un déguisement.

HIDALGOA s. m. (i-dal-go-a — de *Hidalgo*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Mexique.

HIDDEN, lac de Prusse, dans l'île de Rugen. C'était autrefois une vaste prairie qui fut inondée à une époque lointaine. La légende explique ainsi cet événement. Un soir d'orage, un vieillard étranger mourant de froid et de faim frappa à la porte de la maison d'une femme qui habitait l'île de Rugen, en lui demandant un morceau de pain et un gîte pour la nuit. Cette femme, qui était avare et méchante, le repoussa rudement. Le vieillard s'en fut alors frapper à la porte d'une autre femme qui, plus hospitalière, lui fit bon accueil, malgré son extrême pauvreté, et partagea avec lui son dernier morceau de pain. Après avoir passé la nuit sous le toit de cette femme compatissante, le vieillard, en prenant congé de son hôtesse, lui dit que la première chose qu'elle entreprendrait ce matin-là lui réussirait tout le jour. La brave femme sourit de sa promesse, car elle

ne le regardait que comme un malheureux mendiant. Quelques moments après le départ de son hôte, elle alla prendre dans son armoire un rouleau de toile dont elle voulait faire une chemise à son enfant, et se mit à la dérouler. Mais, ô surprise! la toile, qui ne mesurait d'abord que trois mètres, s'allongeait indéfiniment dans ses mains. Elle mesura trois mètres encore, puis trois autres, puis toujours et toujours. Quand vint le soir, la toile se déroulait encore, et comme la maison était trop petite pour la contenir, la bonne femme l'étendit sur son seuil, puis la déploya jusque dans les champs. Cela dura jusqu'à la nuit. Le bruit du prodige qui avait enrichi la femme charitable parvint aux oreilles de celle qui avait repoussé le vieillard. Elle se repentit amèrement de sa maladresse, et, pour la réparer, se mit aussitôt à la recherche du mendiant. L'ayant découvert, elle lui demanda pardon d'un air humble et le pria de venir passer la nuit sous son toit. Le vieillard accepta, et, comme bien on pense, la femme avare le fêta de son mieux. Le lendemain matin, en partant, le vieillard remercia son hôtesse et lui annonça, comme il l'avait fait à l'autre, que ce qu'elle entreprendrait ce matin-là lui réussirait tout le jour. La femme avare, au comble de ses vœux, déterra aussitôt ses vieux écus et, pour ne pas être dérangée, se retira à l'écart dans la campagne où elle se mit à les compter, afin de les voir se multiplier à l'infini entre ses doigts. Malheureusement, l'idée lui vint de laver quelques-uns de ses écus que le temps avait noircis. Dès qu'elle eut commencé cette opération, sa main ne put s'arrêter et l'eau ne cessa de couler. Il se forma ainsi autour d'elle un lac qui, s'agrandissant peu à peu, envahit sa maison et ses champs et finit par inonder tout le pays.

HIDDENSEE, île de Prusse, dans la Baltique, province de Poméranie, régence et à 18 kilom. N. de Stralsund, à l'O. de Rugen. Sa longueur est de 12 kilom.; sa largeur varie de 2 à 4 kilom. Le sol est plat. Elle renferme 6 villages ou hameaux dont la population totale est de 727 hab, tous pêcheurs ou marins.

HIDERABAD, ville de l'Indoustan anglais. V. HAIDERABAD.

HIDEUR s. f. (i-deur, *h.* asp. — rad. *hideux*). Laideur extrême, aspect ou nature de ce qui est hideux : *L'aspic porte, brodé sur toutes les coutures, le cachet de la* HIDEUR *suprême.* (Toussenel.) ‖ Mot créé par Rétif.

HIDEUSEMENT adv. (i-deu-ze-man; *h.* asp. — rad. *hideux*). D'une manière hideuse : *Des traits* HIDEUSEMENT *contractés.*

HIDEUX, EUSE adj. (i-deu, eu-ze; *h* asp. — Ce mot vient de l'ancien français *hide*, frayeur. Diez conjecture que *hide* vient lui-même de l'ancien allemand *egidi*, horreur; de sorte, dit M. Littré, que le *h* serait adventice, ainsi que le *s*, quand il se rencontre, car on trouve aussi *hisde* et *hisdeur* ou *hisdur*. D'autres rapportent *hideux* au latin *hispidosus*, hérissé, d'où se serait dégagé un substantif *hisde* ou *hide*. Enfin Chevallet, et cette dernière opinion n'est pas sans quelque apparence de vraisemblance, rapporte *hide* au celtique : kymrique *heûz*, *eùz*, effroi, frayeur, épouvante, terreur, horreur, *heûzuz*, *eûzuz*, effroyable, épouvantable, terrible, horrible; écossais *uadh*, *uadhach*, irlandais *uadh*, *uath*, *uadhbhacach*. Le gallois n'a conservé que *hudwg*, épouvantable). Horriblement laid, affreux à voir : *La nature brute est* HIDEUSE. (Buff.) *J'ai vu de petites filles* HIDEUSES *que les soins et le contact de parents distingués ont rendues jolies et gracieuses.* (Maquel.)

L'objet le plus *hideux* que le lointain estompe
Prend une belle forme où le regard se trompe.
TH. GAUTHIER.

— Fig. Ignoble, repoussant : *Des mœurs* HIDEUSES. *La galanterie surannée est ridicule dans l'homme et* HIDEUSE *dans la femme.* (Laténa.) *Le mal moral est, de tous les maux, le plus* HIDEUX *à contempler.* (Guizot.)

— **Syn. Hideux, affreux, difforme, horrible, laid.** V. AFFREUX.

HIDJELLY, en anglais *Hijellee*, ville de l'Indoustan anglais, présidence du Bengale, district de l'Hougly, à 100 kilom. S.-O. de Calcutta, sur la rive droite de l'Hougly. Exploitation de sel.

HIDROSIE s. f. (i-dro-zî). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

HIDROTIQUE adj. (i-dro-ti-ke — gr. *hidrôtikos;* de *idros*, sueur, qui se rapporte à la racine sanscrite *soid*, d'où aussi le lat. *sudare*, suer, et qui n'a rien de commun avec *hudôr*, eau). Méd. Sudorifique, qui favorise la transpiration.

HIDULPHE (saint), archevêque de Trèves, né à Ratisbonne, mort en 707. Il gouverna pendant plusieurs années avec zèle l'Eglise de Trèves, puis se retira dans une solitude des Vosges et bâtit plusieurs monastères, entre autres celui de Moyen-Moutier. Sa fête se célèbre le 12 juillet.

HIE s. f. (î; *h* asp. — du hollandais *hei*, de *heien*, enfoncer en terre). Instrument dont on se sert pour enfoncer les pavés, et qu'on appelle aussi DEMOISELLE. ‖ Appareil qui sert à enfoncer des pilotis, et qui s'appelle aussi MOUTON.

— Blas. Meuble de l'écu, en forme de fusée allongée, terminée par deux lignes courbes dont les bouts finissent en pointe, avec deux annelets saillants vers le quart de la longueur, l'un à dextre en haut, l'autre à sénestre en bas : *Damas, en Bourgogne : D'argent à la* HIE *de sable posée en bande, accompagnée de six roses de gueules.* ‖ Très-rare.

HIÈBLE s. m. (iè-ble — du lat. *ebulus*, même sens). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de sureau : *L'*HIÈBLE *étale à trois pieds au-dessus du sol ses riches ombelles de fleurs blanches.* (A. Karr.) ‖ On écrit quelquefois YÈBLE.

— **Encycl.** Bot. L'*hièble* est une grande plante vivace, sorte de sureau, à feuilles très-amples, divisées en cinq ou sept folioles d'un vert sombre, à fleurs blanches, groupées en ombelles terminales, et auxquelles succèdent des baies noires. Toute la plante exhale une odeur forte, surtout quand on la froisse. L'*hièble* croît en Europe, dans les terrains gras et frais, au bord des ruisseaux. Il passe, en agriculture, pour être l'indice des terres fortes et fertiles. On dit même proverbialement qu'un aveugle peut acheter en toute confiance un champ dans lequel son odorat lui aurait décelé la présence de ce végétal. Toutefois sa trop grande abondance nuit souvent aux récoltes, et il est d'ailleurs très-difficile de l'extirper. Les labours, en divisant ses racines, ne font qu'augmenter le nombre des pieds pour l'année suivante. C'est par des défoncements ou par la culture des plantes sarclées qu'on peut parvenir à le détruire.

Les animaux domestiques ne touchent point à l'*hièble*. Le suc de toute la plante entre dans la composition d'un savon noir fort en usage dans les Pays-Bas. Les marchands de vin, dans le nord de l'Europe, se servent des baies de l'*hièble* pour donner à leurs vins une couleur pourprée. Ces baies servent aussi aux teinturiers pour teindre certaines étoffes en violet. Les anciens en usaient pour colorer le visage de certaines divinités, comme on peut le voir par le vers 26 de la Xe églogue de Virgile.

— Mat. méd. L'*hièble* est employé en médecine, et ses propriétés sont à peu près les mêmes que celles du sureau noir. Il fournit aux officines ses racines, son écorce, ses feuilles, ses fleurs, ses baies et ses semences. La racine est rampante, arrondie, grosse comme le doigt, blanche, un peu charnue, sèche, presque sans odeur, et d'une saveur amère, désagréable, nauséeuse. Lorsqu'on la mâche, elle paraît subligneuse; elle fournit une infusion rougeâtre, amère et un peu aromatique; elle est émétique, purgative et diurétique; on la recommandait autrefois principalement dans l'hydropisie. On administre cette racine ou simplement son écorce, soit fraîche, soit sèche, en infusion, à la dose de 4 à 8 grammes. On donne le suc de la racine fraîche à la dose de 30 grammes. Ce suc entre aussi dans la composition de l'*emplâtre de grenouilles*, inventé par Vigo, premier chirurgien du pape Jules II. L'écorce intérieure des tiges fournit une décoction très-amère, qui provoque le vomissement, les évacuations alvines et une abondante sécrétion d'urine, suivant Brocklesby. On l'emploie dans les mêmes cas, à la dose de 30 grammes, et sous les mêmes formes que la racine. Les feuilles récentes ont une odeur fétide; mâchées, elles ont une saveur amère, très-nauséeuse, et elles teignent la salive en rouge verdâtre. On ne les emploie qu'à l'extérieur. Cuites dans du vin et réduites en cataplasme, elles dissipent, suivant Vermale, les tumeurs des articulations provenant de contusion, surtout *si l'on y joint un bandage compressif*. Dans ce cas, le bandage n'a-t-il pas au moins autant de part que l'emplâtre à la guérison? Linné rapporte, d'après Loesel, que les feuilles d'*hièble* répandues dans un grenier en chassent les souris et détruisent les charançons; il serait important de vérifier le fait. Les fleurs ont une odeur et une saveur analogues à celles des feuilles, mais moins désagréables; elles sont stimulantes et diaphorétiques; si l'on en continue longtemps l'usage, elles peuvent exciter des nausées et fatiguer l'estomac. On les emploie avec avantage dans les affections rhumatismales, sous forme d'infusion, à la dose de 20 grammes pour 300 grammes de colature. Ces fleurs pourraient servir aux mêmes usages économiques que celles du sureau, par exemple, pour faire le vinaigre *surard*. Les baies récentes n'ont aucune odeur; elles ont une saveur légèrement acide et amère. Lorsqu'on les mâche, elles donnent à la salive une couleur pourpre; leur suc teint le papier blanc d'une belle couleur violette. Ce suc est un purgatif doux, mais qui n'est point usité; pour l'employer, on y ajoute un sixième de sucre, et on l'épaissit en consistance de rob. Cette préparation est un remède domestique dans plusieurs cantons de la Suisse, suivant Haller. Scopoli assure que les habitants de la Carniole y ont également beaucoup de confiance. Haller n'a point reconnu dans le rob d'*hièble* la vertu purgative qui lui est attribuée par Scopoli, et tous les deux peuvent avoir eu raison. En effet, ce rob perd la faculté de purger si on le conserve, et il est vraisemblable que celui dont Haller a observé les effets était anciennement préparé. On le donne à la dose de 30 grammes. Enfin, les semences ont des propriétés semblables au reste de la plante; on les administre, après les avoir contuses, dans du vin ou dans du bouillon, à la dose de 10 grammes, ou bien on en fait un électuaire avec un sirop approprié. Bouillies dans l'eau, elles fournissent une huile mucilagineuse, qui est purgative à la dose de 15 grammes, et dont Chesneau recommande l'emploi dans les hydropisies.

HIELLE s. f. (i-è-le). Crust. Syn. d'HYPÉRIE.

HIELMAR ou **HJELMAR**, lac de Suède, entre les préfectures de Westeräs, Nyköping et Orebro. Un canal et une petite rivière mettent ses eaux en communication avec celles du lac Mœlar. Sa superficie est évaluée à 478 kilom. carrés.

HIELT, bourg de Transylvanie. V. HELTAN.

HIÉMAL, HIÉMATION, forme régulière mais peu usitée des mots HYÉMAL, HYÉMATION.

HIEMENT s. m. (i-e-man; *h* asp. — rad. *hie*). Action d'enfoncer des pavés ou des pieux avec la hie.

— Constr. Mouvement produit dans une construction en charpente par un effort horizontal.

HIEMPSAL, roi de Numidie, petit-fils de Masinissa. Il vivait au Ier siècle avant J.-C. Lorsque le parti de Sylla triompha à Rome, il retint prisonniers Cethegus et le jeune Marius, à qui il avait offert un asile, fut pour ce motif détrôné par C. Domitius Ahenobarbus, chef du parti de Marius en Afrique, qui le remplaça par Hiarbas, et, après la défaite d'Ahenobarbus par Pompée (81), il recouvra sa couronne. Il vivait encore en 62 avant J.-C.

HIEMPSAL, prince numide, vraisemblablement égorgé par ordre de Jugurtha. V. JUGURTHA.

HIEN-FOUNG, empereur de Chine, de la dynastie des Tsing, né en 1830, mort en 1861. Ce prince, appelé Se-go-Ko avant son avénement, succéda, en 1850, à son père, Tao-Kouang, dont il était le quatrième fils. Hien-Foung signala son arrivée au pouvoir en nommant des ministres appartenant au parti réactionnaire, puis s'enferma dans son palais pour s'adonner à une vie de plaisirs. Dès l'année suivante éclata, sous les ordres de Tien-Té, la formidable insurrection des Taïpings. Vainement l'empereur envoya contre eux ses plus habiles généraux et ses meilleures troupes; les insurgés, toujours victorieux, étendaient, après chaque victoire, leur autorité sur de nouvelles contrées. Sur les entrefaites, Hien-Foung faillit être victime d'une tentative d'assassinat. Croyant à une conspiration des grands, il fit trancher la tête à dix-huit princes, à leurs femmes, à leurs enfants, puis, furieux de ses échecs militaires, il ordonna de mettre à mort tous les généraux qui seraient battus, les mandarins qui laisseraient envahir leurs provinces, et, dans la seule année de 185[illegible], il fit exécuter à Canton plus de 600 fonctionnaires et officiers supérieurs. Ces actes d'implacable rigueur et de cruauté épileptique furent loin de changer la face des choses. Plus l'empereur frappait ses propres défenseurs, plus les défaites succédaient aux défaites, et bientôt les Taïpings étaient maîtres de Nankin, la ville sacrée, et de plus de la moitié de l'empire. Par suite de la perte de tant de provinces, du pillage des deniers publics par les mandarins, la détresse du trésor impérial devint telle que Hien-Foung se vit réduit à vendre les dignités publiques et à créer un monopole pour le commerce de l'opium, que prohibaient les édits impériaux. En 1853, contrairement à l'usage, Hien-Foung épousa une princesse d'origine tartare, une Chinoise aux grands pieds, à qui il donna le rang d'impératrice. Quatre ans plus tard, la guerre éclata entre la Chine et l'Angleterre et la France. Peu après, le petit corps expéditionnaire franco-anglais s'emparait de Canton, et, en 1858, la guerre se terminait par le traité de Tien-Sin. Mais à cette époque, des soldats chinois ayant massacré sur le Peï-ho un détachement de troupes alliées, la France et l'Angleterre envoyèrent en Chine un nouveau corps expéditionnaire, placé sous les ordres du général Cousin-Montauban. Au mois d'août 1860, les alliés s'emparaient des bouches du Peï-ho, battaient complétement les Chinois à Pali-Kao, puis s'emparaient, en octobre 1860, de Pékin, la capitale de l'empire, que Hien-Foung venait de quitter à la hâte pour se réfugier en Mongolie. Ce fut son frère, le prince Kong, qui fut chargé de négocier avec les alliés et qui conclut avec eux un nouveau traité.

Non moins irrité qu'humilié de sa défaite, Hien-Foung se retira dans un palais de la Mantchourie, s'y rendit inaccessible et abandonna le gouvernement au prince Kong. Peu après il mourait, à trente et un ans, épuisé par des excès de tout genre. Son fils, Toung-Tchi lui succéda sous la régence de sa mère et du prince Kong.

HIER adv. (ièr — lat. *heri* pour *hesi*, comme on le voit par le dérivé *hesternus*, d'hier, et par les langues congénères : grec *chthès*, *echthès*, gothique *gistra*, anglo-saxon *gystran* ou *gyrstandæg*, allemand *gestern*, anglais *yesterday*, sanscrit *hyas*, hier, *hyastana*, d'hier. Dans *hesternus*, *hes* est le thème et *ternus* le dérivatif. Dans *heri*, le *s* est changé en *r* parce qu'il se trouvait entre deux voyelles, comme *genus* fait au génitif *generis*. Le sanscrit *hyas* est pour *hi-dyas*, le jour d'alors, le jour passé, de *hi*, alors, et *dyas*, *divas*, jour, le même que le latin *dies*, de la racine *div*, briller; ce nom du jour n'exprimait autre chose que la notion de lumière). Dans le jour qui a précédé celui où l'on parle : *Il est parti* HIER. *La promenade d'*HIER *au soir.*

— Par ext. Naguère, il y a peu de temps : *Il semble que nous soyons sortis avant-hier du chaos et* HIER *de la barbarie.* (Volt.)

— Fig. *Etre né d'hier*, Etre jeune, dépourvu d'expérience : *Voilà ce que me dit mon voisin; mais moi, tous ces discours me persuadent peu : je ne* SUIS *pas* NÉ *d'*HIER, *et j'ai mes souvenirs.* (P.-L. Courier.)

Quand nous serons au bout de notre rhétorique,
Deux enfants *nés d'hier* en sauront plus que nous.
A. DE MUSSET.

HIER v. a. ou tr. (i-é; *h* asp. — rad. *hie*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous hiions, que vous hiiez*). Enfoncer avec la hie. HIER *des pavés, des pilotis.*

HIERA, c'est-à-dire *sacrée*. Nom donné à une des sept îles d'Eole, aujourd'hui *Vulcano*, nommée auparavant Therasia. Il y avait une autre Hiera, marquée dans l'*Itinéraire* d'Antonin avec l'épithète de *maritima*, et une autre encore dans la mer de Crète, nommée aussi *Myrtai*, aujourd'hui *Giera*. C'était encore le nom d'un promontoire de Lycie, appelé *Capo delle Chelidonie*, et d'un fleuve de Bithynie séparant cette contrée des Galates. Tarse, selon Etienne de Byzance, était aussi appelée *Hiera*. On appelait enfin *Hiera Pytna* une ville de Crète, appelée depuis *Camiros*.

HIERA SYCAMINOS, littéralement le *Sycomore sacré*, ville de l'ancienne haute Egypte, à 60 kilom. S.-O. d'Assouan. C'était là que se terminait la province gréco-romaine, qui répondait au Dodécaschène des temps pharaoniques. Sur son emplacement s'élève actuellement le village de *Meharrakah*.

HIÉRA, épouse de Télèphe, roi des Mysiens, non moins fameuse par sa valeur que par sa beauté extraordinaire. Elle conduisait au combat des femmes de Mysie lorsqu'elle fut tuée par Nérée. Hiéra eut deux fils, Tarchon et Tyrrhenus.

HIÉRACITE s. m. (i-é-ra-si-te). Hist. relig. Disciple d'Hiérax, hérétique égyptien de la fin du IIIe siècle.

— **Encycl.** Le protestant Beausobre et le catholique Bergier, l'un et l'autre savants théologiens, veulent que les *hiéracites* aient été une branche des manichéens. Mosheim démontre sans peine que ces deux sectes ont tant de points de divergence à côté de quelques points de rapport, que vouloir faire venir l'une de l'autre, c'est se livrer à une supposition toute gratuite.

Les *hiéracites* niaient la résurrection de la chair, et n'admettaient qu'une résurrection spirituelle des âmes; ils condamnaient le mariage comme un état d'imperfection que Dieu avait permis sous l'ancienne loi, mais que Jésus-Christ était venu réformer par l'Evangile. Conséquemment, ils ne recevaient dans leur société que les célibataires et les moines, les vierges et les veuves. Ils prétendaient que les enfants qui meurent avant d'avoir atteint l'âge de raison ne vont pas au ciel, parce qu'ils n'ont pu faire aucune bonne œuvre qui leur mérite le pardon éternel. Ils admettaient bien la Trinité orthodoxe, à savoir : le Père, le Fils engendré par le Père, le Saint-Esprit procédant du Père et du Fils, mais ils soutenaient que Melchisédech, roi de Salem, qui bénit Abraham, était le Saint-Esprit lui-même, revêtu d'un corps humain.

Saint Epiphane, qui a réfuté les doctrines des *hiéracites* et à qui nous avons emprunté les détails qui précèdent, ajoute qu'ils prisaient fort un livre apocryphe, intitulé l'*Ascension d'Isaïe*, et qu'ils interprétaient les saintes Ecritures d'une manière figurée et allégorique.

Les *hiéracites* s'abstenaient du vin, de la viande et d'autres aliments qu'ils croyaient défendus par la loi nouvelle. Ils pensaient que Jésus-Christ n'a pas eu un véritable corps humain. Enfin, selon eux, toutes choses ont trois principes : Dieu, la matière et le mal.

Les *hiéracites* furent très-nombreux en Egypte, patrie d'Hiérax. L'Eglise ne songea pas à les tracasser, et le silence continuel de l'évêque d'Alexandrie peut porter à croire qu'il ne détestait pas leurs doctrines. D'ailleurs, celles d'Origène, analogues en certains points, notamment en ce qui touche l'austérité, l'abstinence, la chasteté, l'interprétation allégorique, étaient aussi tolérées, et même honorées.

HIÉRACIUM s. m. (ié-ra-si-omm — mot lat. formé du gr. *hierax*, épervier). Bot. Nom scientifique du genre épervière : *Les* HIÉRACIUMS *sont des herbes vivaces et polymorphes.* (de Jussieu.)

HIERACIUM, nom latin de GÉRACE au moyen âge.

HIÉRACOMPOLIS (ruines d'), près de Thèbes, en Egypte. Ces ruines consistent dans les restes d'une porte qui, par sa proportion

et son style, révèle l'existence d'un édifice considérable, étendant au loin ses débris dans la plaine, ses chapiteaux frustes, dont les tronçons présentent un diamètre inusité. La nature du grès dont était bâti le temple (si c'était un temple) d'Hiéracompolis est si friable, que l'édifice n'a conservé aucune forme, et que les détails en sont tout à fait perdus. A quelques mètres plus loin, on en distingue avec peine un autre plus dégradé encore. Les restes de la ville ne sont plus que des monceaux de briques très-cuites et quelques fragments de granit.

HIÉRACONYX s. m. (ié-ra-ko-nikss — du gr. *hierax*, *hierakos*, épervier; *onux*, ongle). Crust. Genre de crustacés amphipodes, de la famille des hypériens, dont l'espèce type habite les mers du Sud.

HIÉRANOSE s. f. (i-é-ra-no-ze — du gr. *hieros*, sacré; *nosos*, maladie). Pathol. Danse de Saint-Guy.

HIÉRAPICRA s. m. (i-é-ra-pi-kra — du gr. *hiera*, sacrée; *pikra*, amère). Electuaire purgatif, ainsi appelé à cause de son amertume et des propriétés merveilleuses qui lui étaient attribuées : *L'*HIÉRAPICRA *se compose d'aloès, de cannelle, de macis, de racines de cabaret, de safran, de mastic et de miel.*

HIÉRAPOLIS, littéralement *Ville sacrée*, aujourd'hui *Pambouk-Kalessi*, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans la Phrygie, près du Méandre, au N. de Laodicée. Elle était célèbre dans l'antiquité par ses temples consacrés à Apollon et à Diane, et par ses eaux minérales chaudes. « Les ruines de l'ancienne ville, dit le *Guide en Orient*, s'étendent sur le haut d'un rocher qui forme un plateau de 3 kilom. de circonférence adossé à des montagnes. Ce rocher offre un curieux phénomène aux yeux de celui qui arrive. Il semble qu'une cascade s'échappe des ruines dont il est couronné et se précipite dans la vallée; mais il n'y a point de cascade, et cet effet est produit par des sédiments de matière calcaire parfaitement blanche, déposée par des sources qui filtrent parmi les ruines et ont formé, en divers endroits, de curieuses stalactites. Ces dépôts ont eux-mêmes exhaussé le sol du plateau aride et sans arbres, qui offre l'aspect d'une plaine couverte de neige. Au milieu jaillit la source principale, dont la température s'élève à plus de 80° centigrades. Les monuments anciens eux-mêmes sont enterrés à la profondeur de 2 mètres. » Les anciens murs d'enceinte n'ont pas encore complétement disparu; on en remarque quelques débris autour du plateau dont nous venons de parler. « On entre par une porte antique : à gauche se présente d'abord un vaste monument, qui n'est autre chose qu'un établissement de bains composé d'une salle assez large, où se réunissaient jadis les baigneurs, et d'une suite de petites pièces. La grande salle conduit à une avant-cour, aux deux extrémités de laquelle on aperçoit deux hémicycles, et dans l'intervalle deux rangs de pilastres avec des chapiteaux corinthiens. A côté est le théâtre, qui n'offre rien de remarquable. Entre le théâtre et l'arc de triomphe s'étend un vaste espace, dans lequel s'élèvent çà et là des fûts de colonne. L'arc, ou plutôt la porte triomphale, est percé de trois arcades et flanqué de deux tourelles rondes. Il se rattachait autrefois à une muraille qui formait une vaste enceinte dans l'intérieur même de la ville. » A la partie N., les murs sont adossés à une église qui remonte aux premiers temps de l'ère chrétienne. C'est un édifice quadrangulaire derrière lequel se voient des tombeaux de diverses époques. Trois arcs latéraux supportent les retombées des voûtes de la nef.

L'histoire d'Hiérapolis n'offre aucun intérêt. D'ailleurs elle est fort peu connue.

HIÉRAPOLIS, ville de Syrie, consacrée à Junon l'Assyrienne, et où l'on célébrait en son honneur les grands mystères. Cette ville porte aujourd'hui le nom de *Membidsch*.

HIÉRARCHIE s. f. (i-é-rar-chî; *h* asp. — du gr. *hieros*, sacré; *archê*, commandement). Relig. Ordre et subordination des différents chœurs des anges : *La sainte subordination des puissances ecclésiastiques, image des célestes* HIÉRARCHIES. (Boss.)

— Classification des rangs, des pouvoirs, des dignités, par ordre de subordination : *La* HIÉRARCHIE *ecclésiastique. La* HIÉRARCHIE *militaire. La* HIÉRARCHIE *administrative.* ‖ Classification quelconque par rangs : *Dans toute société qui dure, une certaine* HIÉRARCHIE *des conditions et des rangs s'établit et se perpétue.* (Guizot.)

— **Encycl.** Le mot *hiérarchie* désigne les rapports de commandement et de subordination qui existent entre les fonctionnaires du même ordre ou faisant partie du même corps.

La *hiérarchie* est poussée, dans la civilisation actuelle, et surtout en France, depuis le premier Empire, à un point extrême; elle est la conséquence de cette centralisation puissante qui, en réunissant tous les pouvoirs dans un petit nombre de mains, a nécessité la création d'intermédiaires dépendant les uns des autres et chargés de faire sentir, jusque dans les dernières ramifications, l'action du pouvoir central. Cette *hiérarchie* a produit les résultats, bons et mauvais, de la centralisation elle-même. Si, d'un côté, elle donne une grande unité de vues et de direction, d'un autre, elle gêne le jeu des pouvoirs intermédiaires en subordonnant leur action à celle des pouvoirs supérieurs; elle fait des dépositaires de l'autorité de ceux qui ne devraient être que des mandataires de la nation. On peut se représenter la *hiérarchie* administrative, la plus puissante qu'il y ait après la *hiérarchie* militaire, sous la figure d'une chaîne immense, dont chaque anneau serait un degré hiérarchique, et qui, partant du garde champêtre, du facteur rural et du piqueur des ponts et chaussées, aboutirait dans la main du ministre, qui lui-même est dans celle du chef de l'Etat.

— *Hiérarchie religieuse.* Il n'y eut, à l'origine des sociétés modernes, qu'une seule *hiérarchie*, celle des prêtres, et lorsque le pouvoir civil vint, en s'affermissant, contre-balancer le pouvoir religieux, les prêtres soutinrent toujours la prééminence du leur, c'est-à-dire, pour la question qui nous occupe, la supériorité de la *hiérarchie* cléricale sur la *hiérarchie* laïque, puisque cette dernière n'existait qu'en vertu d'une délégation, tandis que l'autre procédait immédiatement de Dieu, par le pape, son représentant sur la terre. Laissons de côté toutes ces orgueilleuses théories, si peu dignes d'une religion d'humilité, et constatons seulement qu'il a existé, dès le début du christianisme, une *hiérarchie* bien marquée : les fidèles sont dès lors placés sous l'autorité du prêtre, qui n'est, à l'origine, qu'un ancien (*presbuteros*); le prêtre a pour supérieur hiérarchique son évêque, qui fut plus tard placé sous un métropolitain, lequel eut pour chef un patriarche. Quant à la suprématie du pape, elle ne fut reconnue que longtemps après et a fini par aboutir à l'infaillibilité.

Le temps et la part qu'il a fallu faire aux lois civiles ont modifié cette organisation primitive. Les patriarches ont été supprimés dans la plus grande partie de la chrétienté, et des degrés inférieurs ont été créés. On n'arrive à la prêtrise que par le sous-diaconat et le diaconat; le vicaire a pour supérieur hiérarchique, soit le curé, soit le simple prêtre desservant auquel il est adjoint; le desservant relève, soit du curé cantonal, soit directement de l'évêque; les auteurs sont partagés sur ce point, qui a donné lieu, de la part des desservants, à de violentes réclamations; enfin, le curé cantonal, qui représente le prêtre, l'ancien de la primitive Eglise, relève de l'évêque. Tel est la *hiérarchie* du clergé. Les chanoines de chapitres cathédraux, les vicaires généraux, les doyens, les protonotaires, placés en dehors de cette *hiérarchie*, ont des prérogatives supérieures à celles des curés, sans être d'un rang plus élevé.

— *Hiérarchie administrative.* La *hiérarchie* administrative est une des conceptions les plus savantes élaborées par les divers pouvoirs constituants qui se sont succédé en France. On peut dire qu'ils ont réussi, à l'aide d'un nombre infini de rouages, à s'emparer absolument de tout. Que l'on envisage la chaîne qui relie le ministre de l'intérieur au garde champêtre, en passant par le maire, le sous-préfet et le préfet; celle qui relie le simple piqueur au ministre des travaux publics, en passant par les conducteurs ou agents voyers et les ingénieurs; celle qui relie le gabelou au ministre des finances, et l'on est surpris de la simplicité de ces rouages, si puissants pourtant. Mais cette simplicité n'est qu'apparente; elle serait réelle, si le subordonné agissait sous l'impulsion de son supérieur hiérarchique immédiat; mais entre eux se place une force d'inertie, les bureaux, qui, ayant eux-mêmes une *hiérarchie* particulière, du commis au sous-chef, du sous-chef au chef de bureau, du chef de bureau au chef de division et du chef de division au directeur général, font passer les moindres affaires par d'innombrables méandres. Sans compter que cette *hiérarchie* bureaucratique, il faut la subir à plusieurs degrés, dans les bureaux d'une mairie, puis dans ceux de la préfecture, et enfin dans ceux du ministère. Dans l'administration comme dans l'armée, la transmission d'une dépêche, d'un ordre, d'un rapport, se fait hiérarchiquement, c'est-à-dire par le canal de tous les degrés hiérarchiques. Le garde champêtre transmet au maire, qui transmet au sous-préfet, qui renvoie au préfet, qui renvoie au ministre; la réponse, pour parvenir aux intéressés, suit la même filière en sens inverse. Nous avons souvenir qu'une demande de mise en possession d'un terrain d'une valeur de 30 francs, attenant à une route départementale, dut passer par 22 filières administratives successives, aller et retour; au bout de deux ans, l'autorisation fut donnée. Oh! la belle chose que la *hiérarchie*.

— *Hiérarchie judiciaire.* Le corps judiciaire a pour sommet la cour de cassation, après laquelle se placent les cours d'appel, puis les tribunaux civils, et enfin les juges de paix. Dans la cour de cassation et les cours d'appel, l'ordre hiérarchique s'établit de la manière suivante : le premier président, les présidents de chambre, les conseillers; dans les tribunaux de première instance : le président, le vice-président, les juges d'instruction, les juges. Les greffiers et commis-greffiers représentent, devant chaque cour ou tribunal, le dernier degré hiérarchique.

Le parquet a une *hiérarchie* particulière. Quoique placé, hiérarchiquement, immédiatement au-dessous du premier président, le procureur général n'a véritablement pour chef que le ministre de la justice. Telle est la situation du procureur général près la cour de cassation, qui a sous ses ordres les avocats généraux et leurs substituts; telle est aussi, dans les cours d'appel, celle des procureurs généraux : ceux-ci ont au-dessous d'eux un ou plusieurs avocats généraux, les procureurs de la République, et leurs substituts.

La subordination des juges de paix vis-à-vis des tribunaux de première instance, de ceux-ci vis-à-vis des cours d'appel, et enfin des cours d'appel vis-à-vis de la cour de cassation, a été réglée par le sénatus-consulte du 16 thermidor an X. Par le même sénatus-consulte a été réglée la subordination des commissaires du gouvernement près les cours d'appel et les tribunaux de première instance (maintenant procureurs généraux et procureurs de la République), en regard du commissaire général du gouvernement (maintenant procureur général) près la cour de cassation. Cette *hiérarchie* est restée intacte pour ce qui regarde le parquet; mais divers arrêts ont beaucoup modifié les droits de surveillance et autres que le sénatus-consulte attribuait soit aux cours sur les tribunaux, soit aux tribunaux sur les justices de paix, sans diminuer la distance hiérarchique, mais laissant un jeu plus libre à chacun de ces degrés judiciaires.

Dans le barreau, il n'y a pas, à proprement parler, de *hiérarchie*. Le bâtonnier et les membres du conseil de l'ordre, constitués par l'élection et investis de certaines prérogatives, ne sont pour les autres avocats que les premiers entre leurs égaux; le pouvoir qui leur est déféré dans certaines circonstances n'en fait pas des supérieurs hiérarchiques dans le sens absolu du mot.

Le ministre de la justice, garde des sceaux, n'est ou ne devrait être, pour la grande partie de la magistrature, celle que l'on appelle la magistrature assise, qu'un supérieur hiérarchique nominal; il est un supérieur virtuel pour la magistrature debout, c'est-à-dire le parquet, qu'il dirige à son gré. Toutefois, il possède un moyen puissant d'action sur les magistrats de la première catégorie, c'est l'avancement.

— *Hiérarchie militaire.* Pendant plusieurs siècles, les fonctions civiles et militaires ne furent pas distinctes : les ducs, les comtes, les centeniers, les dizainiers, chez les Francs, réunissaient tous les pouvoirs. La féodalité maintint cette confusion, et, sous la troisième race, l'autorité militaire fut longtemps entre les mains des baillis et des sénéchaux, qui étaient en même temps juges et administrateurs. Cependant, dès le XIIIe siècle, on voit au sommet de la *hiérarchie* quelques personnages qui ont pour attribution spéciale le commandement des armées. Tels sont le connétable, les maréchaux et le grand maître des arbalétriers. Le connétable, qui n'était primitivement que le *comte de l'étable*, devint le commandant suprême des armées après la suppression de la dignité de grand sénéchal (1191). Sous ses ordres, les maréchaux commandaient la cavalerie, et le grand maître des arbalétriers, l'infanterie. Les maréchaux paraissent à la tête des armées en même temps que le connétable, et la dignité de grand maître des arbalétriers date de saint Louis. On trouve dans d'anciens registres que ce dernier officier avait juridiction sur l'infanterie et le génie. Le grand maître de l'artillerie remplaça dans la suite le grand maître des arbalétriers. Les autres titres de la *hiérarchie* militaire n'ont été adoptés que successivement. La charge de colonel général de la cavalerie date de Louis XII. Au-dessus du colonel général était le mestre de camp général de la cavalerie, dont la dignité fut rétablie en 1552. Celle de colonel général de l'infanterie fut instituée en 1544. Quant au titre de général ou lieutenant général des armées du roi, on le trouve dès le XVe siècle. Le titre de lieutenant général des armées du roi devint le plus élevé après les dignités de connétable, de maréchal, de grand maître de l'artillerie et de colonel général. Il a désigné, jusqu'à la Révolution, les généraux qui commandaient une armée ou du moins une division considérable de l'armée. Les maréchaux de camp, dont l'origine remonte jusqu'à François Ier, mais qui se multiplièrent au XVIIe siècle, venaient après les lieutenants généraux. Sous Louis XIV, des changements considérables eurent lieu dans la *hiérarchie* militaire. Déjà la dignité de connétable avait été supprimée par Richelieu. Louis XIV abolit celle de colonel général de l'infanterie (1661). Il créa, en 1668, des brigadiers ou généraux de brigade, qui se sont confondus dans la suite avec les maréchaux de camp. C'est du règne de Louis XIV que date réellement l'organisation de l'état-major des armées, comprenant les officiers généraux ou subalternes et les administrateurs militaires chargés d'exécuter les ordres du général en chef. On institua un major général de l'armée pour communiquer à tous les chefs de corps les ordres du général en chef. Des aides de camp attachés à chaque général facilitèrent la transmission rapide des ordres. Un maréchal général des logis, établi en 1644, fut chargé de marquer les étapes de l'armée, de fixer les quartiers généraux pour l'artillerie, les vivres et les divers corps. En 1666, on ajouta des maréchaux généraux de la cavalerie. En 1783, un corps permanent d'officiers d'état-major fut institué, mais on le supprima en 1790. Au-dessous des officiers généraux venaient les mestres de camp pour la cavalerie, les colonels pour l'infanterie, et tous les officiers d'un grade inférieur jusqu'à l'anspessade. Les mestres de camp commandaient les régiments de cavalerie légère. Il y eut, jusqu'en 1661, des mestres de camp d'infanterie et de cavalerie; mais, à partir de cette époque, ce titre, analogue à celui de colonel, fut réservé exclusivement à la cavalerie. Le titre de colonel parut pour la première fois à l'époque de Louis XII, et désigna d'abord les chefs de bandes d'infanterie. En 1534, François Ier le donna au premier capitaine de chacune des légions provinciales qu'il venait d'organiser. Ils portèrent ce titre jusqu'en 1544. A cette époque, la création du colonel général fit supprimer le titre de colonel pour les simples chefs de corps. On les appela mestres de camp jusqu'en 1661, époque où ils reprirent le titre de colonels. Il y eut des lieutenants-colonels dès le XVIe siècle; mais ils furent organisés surtout à l'époque de Louis XIV. Les adjudants-majors ne datent que du ministère du duc de Choiseul (1759). Le titre de capitaine est beaucoup plus ancien que ceux de colonel, de lieutenant-colonel et d'adjudant-major. Philippe le Long établit, par une ordonnance du 18 juillet 1318, des capitaines chargés du commandement des troupes dans les villes fortifiées. (*Ord. des rois de France*, I, 635). Les lieutenants de capitaine, ou simplement lieutenants, ne datent que de Henri IV, et les sous-lieutenants de Louis XIV; on ne trouve pas de sous-lieutenant, selon le P. Daniel (*De la milice française*), avant 1657. Le cornette était l'officier qui portait le drapeau ou cornette des compagnies de cavalerie légère. On appelait enseignes les officiers chargés du drapeau dans les compagnies d'infanterie; ils passaient après les sous-lieutenants. Les officiers qui avaient la même fonction dans les compagnies de gendarmes s'appelaient guidons, parce que le drapeau de ce corps se nommait guidon. Les sous-officiers, établis en 1759, étaient : 1° les adjudants sous-officiers; 2° les maréchaux des logis, chargés dans la cavalerie de distribuer les fourrages aux cavaliers et de faire exécuter les ordres des capitaines et lieutenants; on en fait remonter l'origine à 1644; 3° les sergents, qui avaient dans l'infanterie un grade et des fonctions analogues; 4° les vaguemestres, dont le nom allemand veut dire maître des charrois ou équipages et indique assez la fonction; les vaguemestres furent établis sous Louis XIV et ils avaient le rang de sergents; 5° les caporaux, dont le nom se rencontre pour la première fois sous Henri II; 6° les anspessades, qui étaient au dernier rang de la *hiérarchie* militaire et qui recevaient les ordres des caporaux pour les transmettre aux soldats.

La Révolution supprima plusieurs des grades établis dans l'armée, tels que ceux de maréchal de France, de lieutenant général, de maréchal de camp, de mestre de camp, de brigadier, d'enseigne, de cornette, de guidon et d'anspessade. Il n'y eut plus que des généraux de division, commandant un ou plusieurs corps de l'armée; des généraux de brigade, commandant une brigade formée de la réunion de plusieurs régiments; des colonels, des lieutenants-colonels, des majors, chargés de transmettre aux chefs de corps les ordres du colonel, des commandants ou chefs de bataillon et d'escadron, des adjudants-majors, des capitaines, des lieutenants, des sous-lieutenants, des maréchaux des logis, des vaguemestres, des sergents, divisés en sergents-majors, fourriers et simples sergents; enfin des caporaux. Napoléon rétablit les maréchaux de France en 1804, sous le nom de maréchaux de l'Empire, et il sont été maintenus jusqu'à nos jours. Les titres de lieutenants généraux et maréchaux de camp, rétablis par la Restauration, ont fait de nouveau place, en 1848, à ceux de généraux de division et de brigade. Le corps d'état-major se compose de trente colonels, trente lieutenants-colonels, cent chefs d'escadron, trois cents capitaines, cent lieutenants et cinquante élèves sous-lieutenants. Toute armée a son état-major, qui comprend le général en chef, le chef d'état-major, les aides de camp, les officiers d'état-major proprement dits, les officiers d'ordonnance, les intendants et sous-intendants militaires, les payeurs généraux, les officiers de santé, chirurgiens-majors, pharmaciens, etc. Chaque régiment a aussi son état-major qui se compose du colonel, du lieutenant-colonel, des chefs de bataillon ou d'escadron, du major, du capitaine instructeur, de l'adjudant-major, du trésorier, du capitaine d'habillement, de l'officier d'armement, du porte-drapeau, du chirurgien-major et des chirurgiens en sous-ordre, nommés aides-majors. Des inspecteurs pour toutes les armes visitent chaque année les diverses parties du service militaire et s'assurent de l'exécution des ordonnances et règlements. Ils forment le lien entre les administrations locales et le pouvoir central, auprès duquel sont établis des comités pour le perfectionnement de toutes les parties de l'organisation militaire. Les intendants militaires sont

chargés, comme les anciens commissaires des vivres et des guerres, de pourvoir à l'approvisionnement des troupes.

HIÉRARCHIQUE adj. (i-é-rar-chi-ke; *h* asp. — rad. *hiérarchie*). Qui est établi, formé par rangs, par échelons : *Suivre la voie* HIÉRARCHIQUE. *Conserver l'ordre* HIÉRARCHIQUE. *La race anglaise est naturellement* HIÉRARCHIQUE. (L. Faucher.)

HIÉRARCHIQUEMENT adv. (i-é-rar-chi-ke-man; *h* asp. — rad. *hiérarchique*). D'une manière hiérarchique : *L'Eglise a toujours été gouvernée* HIÉRARCHIQUEMENT. (Acad.)

HIÉRARQUE s. m. (i-é-rar-ke — du gr. *hieros*, sacré; *arché*, commandement). Prélat de l'Eglise grecque.

HIÉRATIQUE adj. (i-é-ra-ti-ke — du gr. *hieros*, sacré). Qui appartient aux prêtres, qui vient d'eux, qui a les formes d'une tradition liturgique : *Le génie des Hellènes abolit la contrainte* HIÉRATIQUE. (A. Michiels.)

— Philol. *Ecriture hiératique*, Ecriture cursive des Egyptiens, qui n'est que l'écriture hiéroglyphique dont les signes ont été simplifiés.

— Antiq. *Papier hiératique*, Papier très-recherché, qu'on tirait d'Egypte. ‖ Plus tard, Papier de troisième qualité.

HIÉRAX s. m. (ié-rakss — mot gr. qui signifie *épervier*). Ornith. Genre de rapaces diurnes, formé aux dépens des faucons.

HIÉRAX, Mariandynien célèbre par sa piété et par ses vertus. Il éleva un temple à Cérès, qui le combla de biens. Neptune, irrité contre les Troyens, ayant frappé leur territoire de stérilité, Hiérax leur envoya du blé et s'attira par cet acte d'humanité la colère du dieu, qui le changea en épervier. — Un autre personnage du même nom eut le même sort pour avoir éveillé Argus au moment où Mercure allait lui enlever Io.

HIÉRAX, sectaire et ascète chrétien, né à la fin du IIIe siècle de notre ère à Leontus ou Léontopolis, en Egypte, mort vers 375. On n'est même pas d'accord sur son nom. Saint Epiphane l'écrit Ἱέραχας, Jean de Damas Ἱέραξ, saint Augustin, *Hieraca*. Dans tous les cas, c'était un homme d'un haut savoir; il avait étudié la sagesse des Egyptiens; il connaissait les arcanes de la religion des Grecs, science qu'on n'obtenait que par voie d'initiation; il possédait aussi la magie et les doctrines occultes de l'Orient, indépendamment de la médecine et de l'astronomie. Sa vie privée était exemplaire, ce qui, joint au don de persuader qu'il tenait de la nature et à l'aménité de son caractère, lui fit obtenir un grand crédit parmi les ascètes de la haute Egypte, que l'on comptait de son temps par centaines de mille. Il imitait leurs abstinences et leurs macérations et n'en vécut pas moins jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans, après avoir conservé l'usage de ses facultés jusqu'au dernier moment.

Hiérax était un libre penseur mystique. Ses opinions hétérodoxes ont plus fait pour sa renommée que ses vertus. Il niait la résurrection des corps, contestait que le ciel fût perceptible aux sens. En qualité d'ascète, il avait horreur du mariage. Il avait organisé une communauté de gens à qui il avait inculqué ses principes. Quiconque était ou avait été marié ne pouvait y entrer. Hiérax tenait Jésus-Christ pour engendré par Dieu le Père, tandis qu'il affirmait que le Saint-Esprit n'est autre que le grand prêtre Melchisédech. L'originalité de ses opinions lui valut l'honneur de fonder une secte, celle des hiéracites, dont nous avons parlé plus haut.

Hiérax écrivait en grec et en cophte. Outre ses expositions ou commentaires sur l'Ecriture sainte, il composa plusieurs ouvrages sur l'*œuvre des six jours*, où il admettait que, dans les récits de Moïse, on a fait usage de l'apologue et de l'allégorie. Il est aussi l'auteur d'un grand nombre d'hymnes ou chants sacrés. Il ne reste d'Hiérax que quelques extraits épars dans les œuvres de saint Epiphane. On a essayé de distinguer Hiérax le Manichéen d'Hiéracas, le chef de la secte des hiéracites; il est difficile de savoir au juste ce qu'il en est.

HIERCHEUR, EUSE s. (i-èr-cheur; *h* asp.) Syn. de HERCHEUR.

HIÈRES, ville de France. V. HYÈRES.

HIERO, emplacement du bois sacré d'Esculape, près d'EPIDAURE. V. ce mot.

HIÉROBOTANE s. f. (i-é-ro-bo-ta-ne — du gr. *hieros*, sacré; *botanon*, herbe). Bot. Verveine commune, végétal auquel les anciens attribuent de merveilleuses propriétés.

HIÉROCHLOÉ s. f. (i-é-ro-klo-é — du gr. *hieros*, sacré; *chloa*, herbe). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des phalaridées, comprenant plusieurs espèces répandues dans les deux hémisphères.

HIÉROCHONTE s. f. (ié-ro-kon-te — de *Hierochonta*, nom grec de *Jéricho*). Bot. Syn. d'ANASTATIQUE ou ROSE DE JÉRICHO, genre de crucifères. ‖ Syn. d'EUCLIDIE.

HIÉROCLÈS, préfet romain de Bithynie, puis d'Alexandrie, qui vivait au commencement du IVe siècle de notre ère. Il fut, suivant les historiens ecclésiastiques, un des promoteurs de la persécution de Dioclétien contre les chrétiens. C'était un des sophistes les plus instruits de son temps, et il ne se contenta point de faire périr les adeptes de la foi nouvelle; il voulut encore les convaincre d'erreur et démontrer l'excellence du polythéisme. Dans un *Discours aux chrétiens*, qui ne nous est connu que par quelques extraits conservés par Lactance et par la réfutation qu'Eusèbe en a faite, il signalait dans l'Ecriture des contradictions historiques et dogmatiques et faisait du Christ un simple philosophe.

HIÉROCLÈS, philosophe grec du Ve siècle après J.-C., né à Hyllarima, en Carie. Il est mentionné par Etienne de Byzance comme *ayant exercé la profession d'athlète avant de se vouer à la philosophie*; peut-être n'y a-t-il pas lieu de le distinguer du stoïcien dont parle Aulu-Gelle (l. IX, v). Vossius l'a confondu avec l'auteur de l'*Œconomicus*, fragment qui appartient à un ouvrage d'Hiéroclès d'Alexandrie. Il n'est pas impossible non plus qu'il soit le même que ce dernier, qui professait à Alexandrie, mais que rien ne prouve n'être pas originaire d'Hyllarima. L'érudit Vossius l'avait encore confondu avec le gouverneur de Bithynie, auteur du *Philadelphe* ou *Discours véridique*, qu'on accuse d'avoir provoqué la persécution de Dioclétien et qui vécut un siècle avant l'Hiéroclès dont il est ici question.

HIÉROCLÈS, philosophe grec de l'école néo-platonicienne, qui vivait à Alexandrie vers le milieu du Ve siècle de notre ère. Il n'est connu que par ses ouvrages; ce sont :

1o un *Commentaire sur les vers dorés de Pythagore* dans lequel Hiéroclès essaye d'analyser d'une façon intelligible la philosophie de Pythagore. Au point de vue de la connaissance des doctrines pythagoriciennes, le livre n'est pas sans importance; c'est une œuvre d'exaltation mystique dans laquelle l'auteur rend compte de ses idées théologiques. Il range les dieux en trois catégories : la première se compose des dieux célestes, qui vivent dans la contemplation de l'infini; la deuxième catégorie se compose des dieux éthérés, ce sont des dieux moyens qui tiennent au ciel par leur origine et s'occupent de diriger les choses de ce monde sous le nom de héros ou démons (purs esprits); les dieux de la troisième catégorie paraissent être les âmes humaines dépouillées des liens du corps. Cette classification ternaire tient à la philosophie de Pythagore par la forme, et à celle de Platon par son caractère idéaliste;

2o un *Traité de la Providence, du destin et de la réconciliation du libre arbitre de l'homme avec le gouvernement divin du monde*, en sept livres, dédiés à Olympiodon; il n'en subsiste que des fragments dans la bibliothèque de Photius et dans quelques autres auteurs; ils ont été recueillis par G. Morelli et publiés à Paris (1593-1597, 1 vol. in-8o). Hiéroclès y entreprend de coordonner les idées de Platon avec celles d'Aristote, afin de les opposer aux stoïciens et aux épicuriens d'une part, et de l'autre de réfuter ceux qui nient la Providence; c'était son œuvre la plus importante. Dans le premier livre, il expose ses principes; dans le second, il répond aux objections qu'on pourrait lui faire, puis il aborde la thèse singulière de démontrer qu'Aristote et Platon sont du même avis, avec les oracles, les lois sacerdotales, Orphée, Homère, la philosophie grecque de l'école de Socrate. En un mot, c'est une apologie régulière de la tradition religieuse du polythéisme. Comme les chrétiens, il admet un Dieu unique, père des êtres, qui n'est pas distinct de la Providence. L'homme est libre, mais sous la direction suprême de Dieu. Cependant Dieu a réglé dès l'origine tous les événements dont la trame constitue l'histoire, comme chacune des actions de la vie humaine. Cela ne l'empêche pas de nier la nécessité, qui n'est pas, suivant lui, la même chose que la prédestination. Il accepte aussi la création, c'est-à-dire que la matière n'est pas éternelle, mais résulte d'un acte de la volonté de Dieu. Les âmes (il entend celles du temps où il vivait) peuvent avoir de trois à dix mille ans d'existence. A l'exemple de Porphyre, néanmoins, il ne croit à la métempsycose, transmigration des âmes, que d'homme à homme. Enfin Dieu n'agit pas directement sur nous, il agit sur les dieux de la première classe, ceux-ci sur les dieux de la seconde, et ces derniers seuls sur le genre humain directement. En un mot, Hiéroclès, quoiqu'il n'en convienne pas, est un gnostique chrétien;

3o un *Traité sur la justice, le respect dû aux dieux, la conduite à tenir avec ses parents, ses amis et ses concitoyens*. Il en reste quelques extraits dans Stobée, qui se composent de maximes d'une morale élevée, tout à fait propre à donner une haute idée du caractère d'Hiéroclès. On lui attribue également un quatrième ouvrage intitulé : *Œconomicus* (οἰκονομικός), qui pourrait bien n'être qu'une partie du précédent. Enfin, on doit à son disciple Theosebius, un commentaire sur le *Gorgias* de Platon, qui était un recueil de notes prises aux leçons de son maître; il n'en a rien survécu. Le *Commentaire sur les vers dorés de Pythagore*, traduit en latin par J. Aurispa, a paru en 1474 (in-4o), à Padoue, et le texte grec par les soins de J. Courtier, à Paris en 1583 (1 vol. in-12). Pearson en a publié une bonne édition à Londres (1654-1655, 1 vol. in-4o), effacée d'ailleurs par celle de Needham (Cambridge, 1709), avec des notes et des fragments inédits des autres ouvrages d'Hiéroclès. Dacier en a donné une traduction française (Paris, 1706, 2 vol. in-12).

HIÉROCLÈS, géographe grec qui vivait au VIe siècle après J.-C. Il est l'auteur d'un ouvrage, intitulé : *Synecdemos* (le *Compagnon de voyage*), qui contient des notices sur 64 provinces et 935 villes de l'empire. Cet ouvrage très-important pour la géographie de l'empire d'Orient, a été publié dans divers recueils, notamment dans les *Itineraria veterum Romanorum* (Amsterdam, 1735, in-4o).

HIÉRODULE s. (i-é-ro-du-le — du gr. *hieron*, temple; *doulos*, esclave). Esclave ou serviteur de l'un ou l'autre sexe attaché au service d'un temple païen.

— **Encycl.** Toute personne attachée au service d'un temple, pour y remplir des fonctions inférieures, était comprise sous la dénomination générale d'*hiérodule*, et souvent ces fonctions étaient héréditaires dans certaines familles. En Arménie, la grande déesse de la nature, Anaïtis, possédait autour de son temple un vaste territoire cultivé par de nombreux esclaves de l'un et de l'autre sexe, qui étaient considérés comme serfs de la déesse. Strabon raconte qu'il y avait 6,000 *hiérodules* dans le temple de Comana en Cappadoce, et 3,000 à Morimène; c'étaient pour la plupart des esclaves du sexe féminin, et il arrivait souvent qu'elles se prostituaient aux étrangers qui venaient visiter le temple auquel elles étaient attachées. A Samos, le temple de Vénus était encombré de ces courtisanes sacrées, qui dansaient en costume léger, couronnées de roseaux, pendant les cérémonies religieuses. Leur vêtement court, et ouvert sur le côté, leur avait valu l'épithète de *phainomérides*, c'est-à-dire *qui montrent leurs cuisses*. Il y avait encore dans les temples de la chaste Diane des *hiérodules* qui dansaient dans un costume aussi peu modeste. Pourtant, dans les autres villes de la Grèce, les *hiérodules* des deux sexes passaient pour avoir plus de retenue. Les jeunes éphèbes, *ministres des autels et analogues à nos enfants de chœur* d'aujourd'hui, étaient pris dans les meilleures familles, ainsi que les *hiérodules du sexe féminin, dont les fonctions étaient* d'orner de fleurs les temples et les autels, d'y suspendre les guirlandes et aussi probablement *d'y disposer avec goût les offrandes.*

On peut voir au musée du Louvre deux bas-reliefs curieux, où les archéologues ont *cru reconnaître des hiérodules*; c'est : 1o un groupe de *Danseuses* (no 20), marbre pentélique, avec la robe ouverte sur le côté, et dont les gestes *sont pleins de grâce et de vivacité*; 2o un bas-relief appelé les *Offrandes* (no 21), représentant des *hiérodules* ornant de guirlandes un autel en forme de candélabre qui brûle devant un temple.

HIÉROFALCO s. m. (i-é-ro-fal-ko — du gr. *hieros*, sacré, et du lat. *falco*, faucon). Ornith. Nom scientifique du gerfaut.

HIÉROGLYPHE s. m. (i-é-ro-gli-fe — du gr. *hieros*, sacré; *gluphô*, je grave). Philol. Caractère figuratif que certains peuples et surtout les Egyptiens ont employé pour représenter les idées par l'écriture : *Les premiers mots parlés furent des onomatopées; les premiers mots écrits, des dessins, des* HIÉROGLYPHES. (Boissonade.)

— Par ext. Chose énigmatique, difficile à expliquer, à interpréter : *La sainte ampoule est un* HIÉROGLYPHE. (J. de Maistre.)

— **Encycl.** Les murailles des temples et des palais égyptiens étaient couvertes de ces *hiéroglyphes* qui, pendant tant de siècles, restèrent indéchiffrables malgré tous les efforts des savants. C'est au XIXe siècle seulement, et grâce aux travaux de M. Champollion le jeune, qu'on est parvenu à retrouver la clef du système hiéroglyphique égyptien.

Les écrivains anciens, Hérodote qui donne tant de détails sur les lois, les usages et les mœurs de l'Egypte, Diodore, Strabon, qui ont parlé également de l'art et des monuments de ce pays, n'ont malheureusement laissé qu'un petit nombre de renseignements à peine intelligibles sur la littérature et l'écriture des Egyptiens. Cette omission est d'autant plus singulière que, chez ce peuple, la sculpture et la peinture n'étaient en quelque sorte que des procédés d'écriture, et que les bas-reliefs sculptés sur l'extérieur des temples, et les tableaux peints dans l'intérieur, formaient comme les pages d'un livre immense, dispersées sur les deux rives du Nil. C'était sans contredit un spectacle bien propre à arrêter l'attention de l'observateur et à exciter l'esprit de recherche. Ce qui rend cette omission encore plus surprenante, c'est que ces mêmes écrivains assurent que les inscriptions hiéroglyphiques, peintes ou sculptées sur les monuments, contenaient le sommaire des plus importants mystères de la nature, et des plus utiles inventions de l'homme. On aurait cependant l'explication de ce silence de ces savants voyageurs, s'il est vrai, comme ils l'affirment, que les prêtres avaient dérobé avec grand soin l'interprétation des *hiéroglyphes* à la connaissance du vulgaire, et qu'eux-mêmes ils les entendaient avec tant de peine, que ces signes avaient fini par devenir inintelligibles pour tous. Un de ces auteurs raconte qu'un des premiers césars avait vainement offert une grande récompense pour avoir la traduction des inscriptions d'un des obélisques transportés à Rome.

Quoi qu'il en soit, résumons d'abord tout ce qui se trouve d'intelligible à ce sujet dans les écrits des anciens; nous exposerons ensuite les hypothèses modernes, et enfin nous arriverons à la brillante découverte qui a fait la gloire de Champollion.

Après avoir avancé que, contrairement à la méthode des Grecs, les Egyptiens écrivaient de droite à gauche, ce qui n'est pas vrai d'une manière absolue, comme nous le verrons plus bas, Hérodote dit qu'ils avaient *deux espèces de caractères, les uns nommés* sacrés et les autres populaires ou démotiques; mais il n'ajoute rien qui donne lieu de croire que ces différents caractères eussent entre eux une affinité quelconque. Diodore de Sicile répète l'assertion d'Hérodote, presque dans les mêmes termes; il ajoute seulement que les caractères démotiques étaient enseignés à tous les Egyptiens indistinctement, au lieu que la connaissance des caractères sacrés était réservée aux prêtres. Ces données, toutes brèves qu'elles sont, ont le *mérite de se trouver d'accord avec la pierre* de Rosette, sur laquelle il est impossible qu'il y ait eu aucune erreur commise, puisqu'elle *avait été gravée sous l'inspection des prêtres* égyptiens eux-mêmes. Ce monument célèbre fait mention de deux espèces d'écritures : l'une, qu'il nomme enchoriale ou écriture du pays, et l'autre sacrée. L'écriture enchoriale est évidemment identique avec l'écriture démotique d'Hérodote et de Diodore. Pour en apprendre davantage, il faut arriver à Clément d'Alexandrie, qui énumère avec la plus grande précision les différentes manières d'écrire en usage chez les Egyptiens.

« Ceux qui reçoivent de l'éducation parmi les Egyptiens, dit ce docte Père de l'Eglise, apprennent d'abord l'écriture nommée épistolographique, ensuite l'hiératique, qu'emploient les scribes sacrés, et enfin la dernière espèce, l'hiéroglyphique, qui est tantôt kuriologique (par les initiales) et tantôt symbolique. Parmi les caractères symboliques, les uns représentent les objets par imitation, les autres par tropes, et les troisièmes en suggèrent l'idée au moyen de certaines énigmes allégoriques. En suivant la méthode de représenter la forme propre des objets, les Egyptiens font un cercle pour représenter le soleil, et un croissant pour indiquer la lune. Quand ils suivent la méthode tropique, ils représentent les objets par le moyen de certaines analogies, quelquefois aussi par des modifications, et le plus souvent par des transformations complètes. C'est ainsi que, lorsqu'ils insèrent les louanges de leurs rois dans leurs fables théologiques, ils les désignent par le moyen d'anaglyphes. Voici un exemple de la troisième espèce d'écriture symbolique, qui est l'énigmatique : ils assimilent la course oblique des diverses étoiles au corps des serpents, et celle du soleil au corps d'un scarabée, etc. »

Il y a là plusieurs expressions obscures. En résumé, d'après les anciens et d'après l'inscription de Rosette, l'écriture égyptienne se divise en deux espèces de caractères : caractère populaire, appelé démotique par Hérodote et Diodore, épistolographique par Clément d'Alexandrie; caractère sacré, appelé hiératique ou écriture sacerdotale, et hiéroglyphique ou symbolique.

Accoutumés à une manière d'écrire dont les signes n'exprimaient que des sons, les auteurs grecs et romains, qui avaient acquis directement ou indirectement quelques notions du système graphique des Egyptiens, paraissent surtout avoir été frappés de la méthode figurative et symbolique, ou, en d'autres termes, idéographique. Jamais ils ne mentionnent expressément l'autre espèce de caractères, c'est-à-dire ceux que les Egyptiens employaient concurremment comme signes phonétiques ou représentant des sons. Clément d'Alexandrie lui-même ne décrit les *hiéroglyphes* phonétiques que d'une manière si concise, qu'elle en est inintelligible.

C'est principalement à cette cause qu'il faut attribuer le peu de succès des efforts tentés pendant longtemps pour déchiffrer les *hiéroglyphes*. Les érudits des trois derniers siècles crurent tous que l'écriture hiéroglyphique ne se composait que de caractères idéographiques. Cette manière de voir paraissait d'autant plus certaine, que la signification de plusieurs *hiéroglyphes* symboliques avait été indiquée par Diodore, Horus Apollo, Plutarque, Clément d'Alexandrie et Eusèbe. On suppléa par des conjectures à l'insuffisance des données fournies par les anciens. Personne ne doutait que les plus profonds mystères des arts et de la nature ne fussent cachés dans ces inscriptions monumentales, et les plus simples caractères passaient pour des types d'idées inaccessibles à des intelligences vulgaires. De cette façon, l'imagination se substitua au raisonnement, et l'on suppléa aux faits par des hypothèses, témoin les six volumes in-fol. du P. Kircher. Ce laborieux savant croyait être parvenu à déchiffrer toutes les inscriptions égyptiennes, et, suivant lui, toutes celles qui existaient sur les obélisques, les momies, les amulettes, contenaient l'exposition d'une science cabalistique très-raffinée. Ainsi, dans le médaillon elliptique, ou cartouche de l'obélisque pamphilien, qui contient seulement le mot *empereur*, écrit en caractères phonétiques, Kircher lit la phrase suivante : « L'auteur de la fécondité et de toute végétation est Osiris.

dont la fécondité génératrice est dérivée du ciel par le saint Mophta. »

Kircher fut le fondateur d'une école qui renchérit encore sur les absurdités du maître. Cette école même n'est pas disparue depuis longtemps; car, en 1821, il sortit de la presse archiépiscopale de Gênes une nouvelle traduction des inscriptions de l'obélisque pamphilien, monument qui, selon le nouvel Œdipe, conserve le souvenir du triomphe remporté sur les infidèles par les adorateurs de la très-sainte Trinité et du Verbe éternel, sous le règne du sixième et du septième roi d'Egypte, six cents ans après le déluge.

L'évêque Warburton fut le premier érudit qui entra dans la voie véritable. Dans son ouvrage sur la mission divine de Moïse, il discuta avec une science profonde les différents textes de l'antiquité, relatifs aux systèmes graphiques des Egyptiens, distingua les différentes espèces d'écriture qu'ils employaient, et fit le premier cette observation importante que les *hiéroglyphes* n'étaient pas exclusivement réservés aux matières religieuses, qu'on s'en servait également pour conserver les souvenirs historiques, et même dans les usages de la vie civile. Malheureusement, les écrivains qui vinrent ensuite, dominés par l'esprit de Kircher, ne virent comme lui que des symboles dans les *hiéroglyphes*.

Il serait fastidieux d'analyser toutes leurs lubies; arrivons immédiatement aux découvertes modernes.

On sait qu'une commission de savants français fut envoyée en Egypte avec l'armée de Bonaparte. Pendant qu'une division de troupes françaises occupait Rosette, des travailleurs, chargés de creuser les fondements du fort Saint-Julien, découvrirent un gros bloc de basalte noir, sur lequel on voyait les restes de trois inscriptions fort distinctes. Ce monument fut plus tard livré à l'Angleterre et déposé au musée Britannique. Une inspection rapide de la pierre de Rosette suffit pour confirmer l'observation de Warburton, que les *hiéroglyphes* constituaient une véritable langue écrite. Une partie considérable de la première des trois inscriptions a malheureusement été détruite; le commencement de la seconde et la fin de la troisième manquent également; mais cette dernière, qui est en grec, nous apprend que le décret qui s'y trouve avait été gravé en trois caractères différents, savoir : le caractère sacré ou hiéroglyphique, l'enchorial ou démotique et le caractère grec. De manière que ce monument contient un texte égyptien accompagné d'une traduction grecque authentique.

Les savants se mirent à l'œuvre. On parvint à compléter la légende grecque; mais, à l'exception du docteur Young, qui déchiffra quelques noms propres, on n'aboutit à aucun résultat, jusqu'au moment où Champollion le jeune communiqua à l'Institut royal de France, le 22 septembre 1822, les résultats de quinze années d'études non interrompues sur les monuments écrits de l'ancienne Egypte, études qu'il n'avait commencées qu'après avoir acquis une connaissance approfondie de la langue copte, l'ancien idiome indigène, que l'on écrivit avec les caractères grecs depuis la conversion de l'Egypte au christianisme. La langue copte est à peu près morte aujourd'hui, puisque les Egyptiens parlent tous arabe; les chrétiens seuls se servent encore de leur ancienne langue dans les offices religieux, mais la plupart sans la comprendre. La connaissance de cette langue, dont les *hiéroglyphes* représentaient les mots et les phrases, était évidemment le préliminaire indispensable de toute étude du système graphique des Egyptiens. Champollion l'avait compris, et les résultats de son travail furent tels que l'Institut n'hésita pas à proclamer que l'alphabet des *hiéroglyphes* égyptiens était enfin découvert. Ce fut un grand émoi dans le monde savant; quelques étrangers, principalement le docteur Young, essayèrent de contester au savant français la priorité de la découverte; mais l'équité publique fit justice de ces prétentions.

Champollion, dans sa lettre à M. Dacier (1822), démontra : 1° que du temps de la domination des Grecs et de celle des Romains en Egypte, le système graphique comprenait un certain nombre de figures purement et absolument phonétiques; 2° qu'au moyen de ces signes de sons, les noms des souverains grecs et romains sont gravés en *hiéroglyphes* sur certains monuments de l'Egypte et de style égyptien; 3° que cet alphabet véritable des *hiéroglyphes* doit remonter aux anciennes époques de l'histoire d'Egypte. Il restait encore à déterminer quelle était la nature des signes hiéroglyphiques qui n'appartenaient pas à l'alphabet phonétique, c'est-à-dire à exposer le système graphique égyptien tout entier; c'est ce que fit Champollion dans son *Précis du système hiéroglyphique*, publié en 1824, et réimprimé en 1828 (Paris, 2 vol. in-8°).

Etablissons, d'après ces principes, le tableau du système graphique égyptien, après avoir donné toute la série des signes phonétiques interprétés par Champollion. On ne saurait trop y admirer ce qu'il a fallu de persévérance et de sagacité pour arriver à dresser un pareil tableau; mais il ne faudrait pourtant pas accepter comme une certitude absolue les résultats fournis par la science, et l'on doit prévoir que l'avenir apportera à l'alphabet de Champollion des modifications nombreuses. Notons en passant l'élégance vraiment remarquable de ces dessins, où souvent, dans une simple silhouette, on reconnaîtra le genre et l'espèce d'un oiseau ou d'un insecte.

ALPHABET HIÉROGLYPHIQUE.

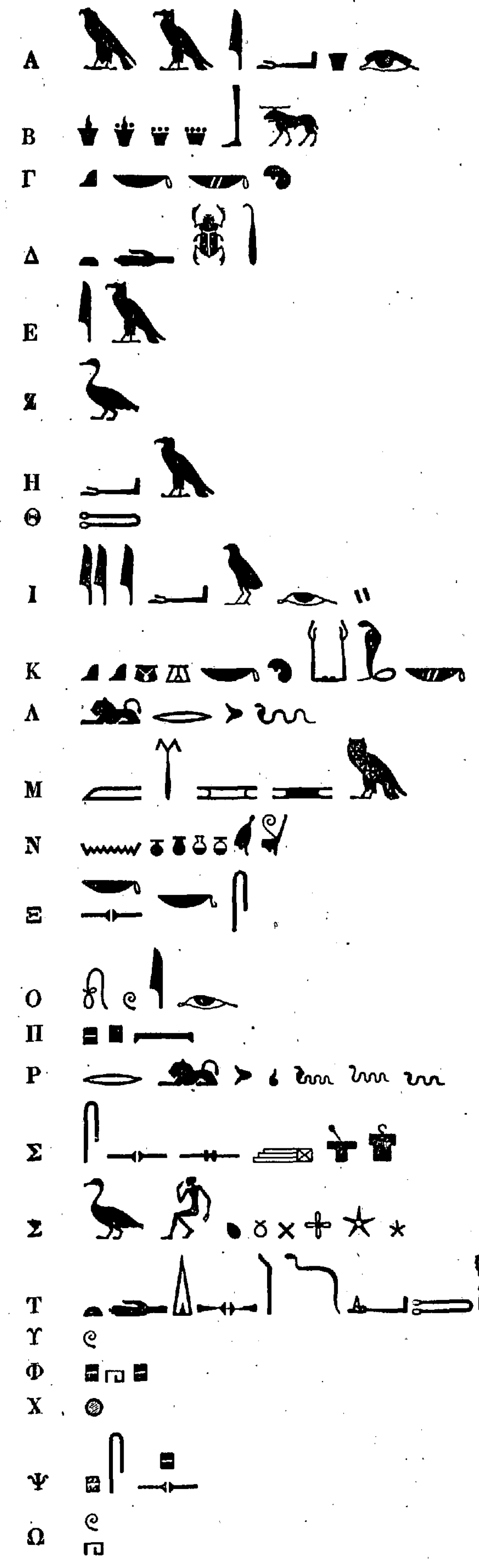

NOMBRES.

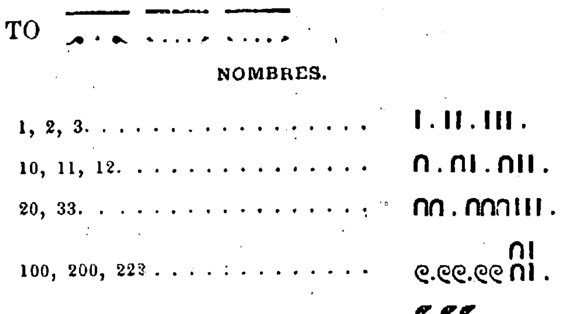

Nous empruntons maintenant à M. Champollion-Figeac, frère de l'inventeur, quelques passages de l'article qu'il a consacré au mot HIÉROGLYPHES dans l'*Encyclopédie moderne*.

« Dans le système hiéroglyphique égyptien, dit M. Champollion-Figeac, on doit en premier lieu considérer deux choses :

» A. La forme matérielle des signes, laquelle constitue trois sortes d'écritures : hiéroglyphique, hiératique, démotique.

» B. La valeur particulière de chaque signe, laquelle constitue trois sortes de signes : figuratif, symbolique, phonétique.

» A. 1. L'écriture hiéroglyphique proprement dite est celle qui se compose de signes représentant des objets du monde physique : animaux, plantes, arbres, figures de géométrie, etc., etc., dont le tracé est ou simplement linéaire, ou bien entièrement terminé, et même colorié, selon l'importance du monument qui porte l'inscription, ou selon l'habileté du sculpteur. Le nombre de ces signes différents est d'environ huit cents.

» A. 2. L'écriture hiératique est une véritable tachygraphie de la précédente. Les signes de l'écriture hiéroglyphique ne pouvant être convenablement tracés qu'avec la connaissance du dessin, et cette connaissance ne pouvant être universelle, on créa, en faveur de ceux qui ne l'avaient point, un système d'écriture abrégé, dont les signes pouvaient être facilement exécutés; mais ce système ne fut point arbitraire. Chaque signe hiératique ne fut qu'un abrégé d'un signe hiéroglyphique; au lieu de la figure entière du lion couché, par exemple, on traça la silhouette de sa partie postérieure, et cet abrégé du lion conserva, dans l'écriture, la même valeur que sa figure entière. Ainsi l'écriture hiératique était composée du même nombre de signes que l'écriture hiéroglyphique, dont elle était une abréviation à l'égard de la forme des signes seulement, et cet abrégé de signes avait la même valeur que les signes entiers.

» A. 3. L'écriture démotique se composait des mêmes signes que l'écriture hiératique; c'était donc aussi une abréviation des signes hiéroglyphiques, et conservant encore la même valeur; seulement, le nombre des caractères de l'écriture démotique employée pour les usages ordinaires de la vie était moindre que celui des caractères de l'hiératique.

» On voit donc, continue M. Champollion-Figeac, que les trois sortes d'écritures usitées simultanément en Egypte n'en formaient réellement qu'une seule en théorie, et que, pour la pratique seulement, on avait adopté une tachygraphie de signes primitifs, imitation fidèle des objets naturels reproduits par le dessin ou par la peinture. Ces trois sortes d'écriture étaient d'un usage général; toutefois, la première, l'écriture hiéroglyphique, était seule employée pour les monuments publics; mais les plus humbles ouvriers s'en servaient pour les plus communs usages, comme on le voit par les ustensiles et les instruments des plus vulgaires professions, ce qui, soit dit en passant, contredit tant d'opinions hasardées sur les mystères de cette écriture, dont les prêtres auraient fait un moyen d'ignorance et d'oppression pour la population égyptienne. La deuxième espèce, l'écriture hiératique ou sacerdotale, était plus particulièrement à l'usage des prêtres, qui l'employaient dans tout ce qui dépendait de leurs attributions religieuses. La troisième espèce enfin, l'écriture populaire, et la plus facile, la plus simple de toutes, servait à tous les usages. On trouve souvent les trois écritures employées à la fois dans le même manuscrit.

» Quant à l'expression ou valeur graphique des signes, la théorie n'en est pas moins certaine que leur classification matérielle.

» B. 1. Les signes figuratifs expriment tout simplement l'idée de l'objet dont ils reproduisent les formes; l'idée d'un cheval, d'un lion, d'un obélisque, d'une stèle, d'une couronne, d'une chapelle, etc., est exprimée graphiquement par la figure même de chacun de ces objets. Le sens de ces caractères ne peut présenter aucune incertitude.

» B. 2. Les signes symboliques exprimaient une idée métaphysique par l'image d'un objet physique dont les qualités avaient une analogie, vraie selon les Egyptiens, directe ou indirecte, prochaine ou éloignée, selon eux encore, avec l'idée à exprimer. Cette sorte de caractères paraît avoir été particulièrement inventée et réservée pour les idées abstraites qui étaient du domaine de la religion ou de la puissance royale, si intimement liée avec le système religieux. L'abeille était le signe symbolique de l'idée *roi;* deux bras élevés, de l'idée *offrir* et *offrande;* un vase d'où l'eau s'épand signifiait *libation*, etc.

» B. 3. Les signes phonétiques exprimaient les sons de la langue parlée, et avaient dans l'écriture égyptienne les mêmes fonctions que les lettres de l'alphabet dans la nôtre. »

L'écriture hiéroglyphique diffère donc essentiellement de l'écriture généralement usitée de notre temps, en ce point capital, qu'elle employait à la fois, dans le même texte, dans la même phrase, et quelquefois dans le même mot les trois sortes de caractères : figuratifs, symboliques et phonétiques, tandis que nos écritures modernes, semblables en cela aux écritures des peuples de l'antiquité classique, n'emploient que les caractères phonétiques, à l'exclusion de tous autres.

On pourrait croire qu'il résultait de ce mélange une obscurité pour le lecteur; il n'en est rien, dit M. Champollion-Figeac. Ainsi, en supposant cette phrase : *Dieu a créé les hommes*, l'écriture hiéroglyphique exprimait très-clairement : 1° le mot *Dieu* par le caractère symbolique de l'idée de Dieu; 2° *a créé*, par les signes phnonétiques représentatifs de lettres qui formaient le mot égyptien *créer*, précédés ou suivis des signes grammaticaux qui marquaient que le mot radical *créer* était à la troisième personne du prétérit indicatif de ce verbe; 3° *les hommes*, soit en écrivant phonétiquement ces deux mots, soit en traçant le signe figuratif *homme*, suivi de trois points, signe grammatical du pluriel. Il n'y avait point d'équivoque dans l'expression de ces signes : 1° parce que le premier, qui était

symbolique, n'avait aucune valeur, ni comme signe figuratif, ni comme signe phonétique; 2° parce que le signe figuratif *homme*, qui termine la phrase, n'avait que ce même sens figuratif; 3° parce que les signes phonétiques intermédiaires exprimaient des sons qui formaient un mot indispensable à la clarté de la proposition; et, malgré cette différence de signes, l'Égyptien qui lisait cette phrase écrite la prononçait comme si elle avait été écrite entièrement en signes phonétiques. La théorie de l'enseignement du système graphique égyptien n'offrait pas plus de difficulté. La science des signes symboliques était affaire de nomenclature; quant aux signes figuratifs, l'élève n'avait aucun effort à faire pour les retenir.

Pour les signes alphabétiques, on pense que l'emploi en fut suggéré dans le principe par la difficulté d'exprimer autrement les noms propres et surtout les noms propres étrangers, qui ne pouvaient pas avoir de signification intrinsèque pour les Egyptiens. Habitués à une écriture idéologique, ils ne pouvaient s'élever d'un bond à la simplicité tout arbitraire de nos alphabets; ils continuèrent l'emploi des signes figuratifs, même pour exprimer des sons, en représentant chaque lettre par la figure d'un objet dont le nom commençait par la lettre voulue. Un exemple familier fera parfaitement saisir cette théorie. Supposons que la langue parlée de la France soit ce qu'elle est aujourd'hui, mais qu'on n'écrive qu'au moyen de peintures et de symboles, et qu'on veuille mentionner dans une inscription quelconque un individu nommé Jean. Le mot *Jean* n'étant qu'un son, il ne serait pas possible de le désigner par un symbole ou par une figure; il faudrait donc recourir à un autre moyen. Or, voici comment auraient procédé, dans cette hypothèse, les Egyptiens. Ils auraient choisi un certain nombre d'objets familiers dont les noms, dans le langage parlé, auraient commencé par les sons constitutifs du mot Jean; par exemple, pour la lettre *J*, ils auraient tracé la forme d'un javelot; pour la lettre *E*, ils auraient pu mettre un écureuil; pour la lettre *A*, un arbre; pour la lettre *N*, une nacelle. Tel fut le système alphabétique des Egyptiens. Un certain nombre d'objets, non pas tous, mais les plus ordinaires, les plus connus, furent affectés à représenter différents sons de la langue parlée. Il y eut ainsi, dans l'écriture phonétique égyptienne, un certain nombre de signes *homophones*, ou exprimant le même son, ce qui était nécessaire du reste, dans une sorte d'écriture où la combinaison matérielle des signes était subordonnée aux convenances architecturales et décoratives. Le nombre des *hiéroglyphes* phonétiques s'élevait, au total, à un peu plus de cent.

Ce sont les caractères phonétiques qui dominent dans les textes hiéroglyphiques; ils s'y trouvent dans la proportion de deux tiers, le surplus appartenant, par portions à peu près égales, aux caractères figuratifs et aux caractères symboliques.

Quoiqu'il paraisse probable que les Egyptiens eurent originairement une écriture purement idéographique, aucun monument ne nous montre les *hiéroglyphes* à cet état primitif. On retrouve les éléments phonétiques dans la même proportion sur les monuments de l'époque pharaonique, tels que le cercueil de Menchérès, sur ceux de l'époque grecque et sur ceux de l'époque romaine.

Les progrès de la science ont continué depuis la mort de Champollion. MM. Leipsius en Allemagne, Rosellini en Italie, Birch en Angleterre, Letronne, de Rougé, Prisse d'Avennes, de Saulcy, Lenormant, Ampère, Dulaurier, Wladimir Brunet en France, ont développé les principes du maître et en ont fait de nombreuses applications. Les résultats obtenus sont déjà considérables. Les princes les plus célèbres de l'Egypte, considérés jusque-là comme des personnages fabuleux, sont rentrés dans le champ de l'histoire. L'exactitude de la table chronologique de Manéthon, si longtemps dédaignée par les érudits, a été de plus en plus confirmée, d'abord par les découvertes de Champollion, puis par la table d'Abydos.

Malgré tout, cependant, la lecture des *hiéroglyphes* offre encore de nombreuses difficultés, résultant surtout de l'emploi simultané des trois genres de caractères, du défaut d'identité réelle entre l'ancien égyptien et le copte, de l'interprétation arbitraire des caractères symboliques, de la multiplicité des caractères phonétiques employés pour figurer une même lettre, du double et triple emploi de quelques-uns de ces caractères, qui figurent à la fois plusieurs lettres, etc. On comprend qu'il règne une grande incertitude sur l'interprétation des inscriptions égyptiennes, et même sur le système général d'interprétation. Ce n'est donc qu'avec les plus expresses réserves que nous donnons ci-dessous, d'après Champollion : 1° l'explication d'une inscription; 2° l'interprétation d'un cartouche.

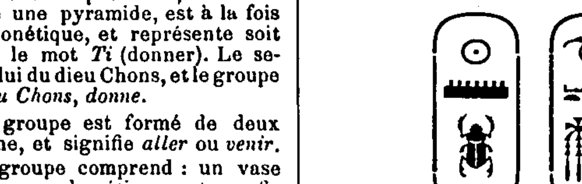

Par la direction des figures de cette inscription, on voit tout d'abord qu'elle doit être lue de gauche à droite; on aura toujours recours à un procédé semblable pour déterminer le sens dans lequel doit être lue une inscription. Le premier groupe comprend deux figures, dont la première, un bras étendu qui porte une pyramide, est à la fois figurative et phonétique, et représente soit la lettre T, soit le mot *Ti* (donner). Le second signe est celui du dieu Chons, et le groupe se lit : *Je, le dieu Chons, donne.*

Le deuxième groupe est formé de deux jambes en marche, et signifie *aller* ou *venir*.

Le troisième groupe comprend : un vase et un serpent, signes phonétiques, et une figure de roi dont le diadème est orné de l'uræus. Le groupe entier se lit : *Tephment* (Sa Majesté).

Le signe qui suit est une bouche, signe phonétique de R et de L; il figure la préposition · *à, au, vers.*

Vient ensuite un groupe comprenant six signes : une jambe, signe phonétique de B; un crible, signe phonétique de X ou *Sch*; un segment de sphère, signe phonétique de T; une ligne brisée, signe phonétique de N; deux signes hiéroglyphiques représentant un pays. Le tout se lit : *Baschten* (contrée).

Le groupe suivant, purement phonétique, se lit : *Nohem* (délivrer).

Vient ensuite une oie (fils ou fille), accompagnée d'un hémisphère, qui figure la lettre *t* et représente l'article féminin (la fille).

La ligne brisée qui suit représente la préposition *an* (de), au moyen de la lettre N.

Le dernier groupe est déjà tout entier expliqué, sauf la première figure, un homme debout avec un bâton à la main, qui veut dire *un chef*. Le groupe se lit : *Chef du pays de Baschten.*

L'ensemble de l'inscription a pour sens : *Je, le dieu Chons, accorde aller Sa Majesté au pays de Baschten, pour délivrer la fille du chef du pays de Baschten.*

Nous n'insisterons pas sur ce qu'il peut y avoir d'arbitraire dans cette interprétation.

Il nous reste à expliquer un cartouche, c'est-à-dire un ensemble de figures entourées d'une ligne. Les cartouches figurent, en général, des noms de roi et servent à marquer la date des monuments sur lesquels ils sont représentés. Dans le groupe que nous donnons ici, toujours d'après Champollion-Figeac, le

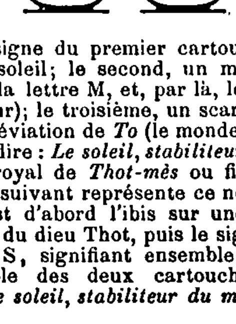

premier signe du premier cartouche représente le soleil; le second, un mur crénelé, figurant la lettre M, et, par là, le mot *moun* (stabiliteur); le troisième, un scarabée, signe du T, abréviation de *To* (le monde). L'ensemble veut dire : *Le soleil, stabiliteur du monde*, prénom royal de *Thot-mès* ou fils de Thot. Le signe suivant représente ce nom de *Thotmès*. C'est d'abord l'ibis sur une enseigne, emblème du dieu Thot, puis le signe de M et celui de S, signifiant ensemble *mes* (fils). L'ensemble des deux cartouches signifie donc : *Le soleil, stabiliteur du monde, Thotmès.*

Personne plus que nous n'admire la prodigieuse découverte de Champollion; mais personne aussi ne sent mieux que nous ce qu'il y a d'incomplet et d'arbitraire dans le système de cet illustre savant, et la nécessité évidente de nouveaux progrès pour arriver à constituer définitivement la véritable science hiéroglyphique.

— Bibliogr. Consultez les ouvrages suivants : Champollion, *Précis du système hiéroglyphique* (Paris, 1824) et *Grammaire égyptienne* (publiée seulement en 1836); Salvolini, *Analyse grammaticale des différents textes égyptiens* (Paris, 1826, in-4°); H. Salt, *Essai sur le système des hiéroglyphes phonétiques*, traduit en français par Dévère (1827); Brown, *Aperçu sur les hiéroglyphes d'Egypte*, traduit de l'anglais (Paris, 1827); Greppo, *Essai sur le système hiéroglyphique de Champollion* (Paris, 1827, in-8°); Klaproth, *Examen des travaux de Champollion sur les hiéroglyphes* (1832); Young, *Rudiments of an egyptian dictionary* (1831); Leipsius, *Lettre à M. Rosellini sur l'alphabet hiéroglyphique* (Rome, 1837, in-8°); Ch. Lenormant, *Recherches sur l'origine, la destination chez les anciens et l'utilité actuelle des hiéroglyphes* (Paris, 1838, in-4°).

Nous avons omis volontairement tous les travaux antérieurs à ceux de Champollion.

Hiéroglyphes recueillis par la Société égyptienne, ouvrage de Thomas Young (Londres, 1823-1828, in-fol., avec 98 planches). On doit à Young cette justice, que ses recherches égyptologiques ne furent pas absolument sans résultat. Il tenta de déchiffrer l'inscription de Rosette avant Champollion, et ses conjectures ne furent point inutiles à celui-ci. Il découvrit que les noms propres de l'inscription grecque correspondaient aux signes enfermés dans les encadrements elliptiques (cartouches); mais là, à peu près, s'arrêtent les services rendus par Young à la science, qui ne fut réellement créée que par Champollion. L'ouvrage qui nous occupe est divisé en huit sections : dans la première, il retrace l'histoire des essais de la science pour déchiffrer les mystères égyptiens. Dans la seconde, il raconte toutes les investigations et toutes les tentatives dont l'inscription de Rosette a été la cause ou l'occasion. La quatrième section, qui est la plus longue, est une suite d'attaques regrettables, en tout point, contre Champollion. *L'Egypte sous les Pharaons* du grand égyptologue est jugée assez sommairement : il reconnaît que l'exécution d'un tel projet atteste de considérables recherches et « quelque *ingéniosité*. » La suite de l'ouvrage offre plus d'intérêt : elle se compose d'extraits comparés d'Hérodote et de Diodore de Sicile relativement aux momies, d'extraits de Strabon, d'un examen de l'alphabet de Champollion, et d'une histoire chronologique des Ptolémées, reconstituée avec des extraits de différents historiens. Le volume se termine par deux appendices sur les manuscrits et par des spécimens hiéroglyphiques. Tel est, en somme, cet ouvrage, qui, malgré ses défauts, a sa place marquée dans l'histoire de l'égyptologie.

HIÉROGLYPHIQUE adj. (i-é-ro-gli-fi-ke — rad. *hiéroglyphe*). Qui appartient aux hiéroglyphes : *Caractères* HIÉROGLYPHIQUES. *Inscription* HIÉROGLYPHIQUE. *L'écriture égyptienne, malgré tous ses progrès, n'a jamais dépouillé la tache de son origine* HIÉROGLYPHIQUE. (Renan.)

— Par ext. Enigmatique, difficile à expliquer, à déchiffrer : *Pour qui n'est pas initié, le blason est une langue* HIÉROGLYPHIQUE. *C'est la connaissance ou plutôt le sentiment vif de nos expressions* HIÉROGLYPHIQUES *de la poésie, perdues pour les lecteurs ordinaires, qui décourage les imitateurs du génie.* (Dider.)

HIÉROGRAMMATISTE s. f. (i-é-ro-gramm-ma-tis-te — du gr. *hieros*, sacré; *gramma*, lettre). Antiq. Nom donné par les Grecs aux scribes égyptiens employés au service des temples, et qui expliquaient les mystères. ‖ On dit aussi HIÉROGRAMMATE.

HIÉROGRAMMATIQUE adj. (i-é-ro-gramm-ma-ti-ke — rad. *hiérogramme*). Philol. Se dit des caractères propres à l'écriture hiératique : *Caractères* HIÉROGRAMMATIQUES.

HIÉROGRAMME s. m. (i-é-ro-gra-me — du gr. *hieros*, sacré; *gramma*, lettre). Philol. Caractère propre à l'écriture hiératique.

HIÉROGRAPHIE s. f. (i-é-ro-gra-fî — du gr. *hieros*, sacré; *graphô*, j'écris). Description des choses sacrées; histoire des religions.

HIÉROGRAPHIQUE adj. (i-é-ro-gra-fi-ke — rad. *hiérographie*). Qui a rapport à l'hiérographie : *Études* HIÉROGRAPHIQUES.

HIÉROLOGIE s. f. (i-é-ro-lo-jî — du gr. *hieros*, sacré; *logos*, discours). Connaissance des religions.

— Bénédiction nuptiale chez les chrétiens grecs et chez les juifs.

HIÉROLOGIQUE adj. (i-é-ro-lo-ji-ke — rad. *hiérologie*). Qui a rapport à l'hiérologie : *Science* HIÉROLOGIQUE.

HIÉROMAX, rivière de l'ancienne Palestine, dans la Décapole. Elle traversait de l'E. à l'O. la demi-tribu orientale de Manassé, et se jetait dans le Jourdain, au S. du lac de Génésareth. Elle porte aujourd'hui le nom de *Yermouk*.

HIÉROMÉNIE s. f. (i-é-ro-mé-nî — gr. *hieroménia*; de *hieros*, sacré, et *mên*, mois). Antiq. gr. Partie du mois de boédromion, pendant laquelle on célébrait les jeux Néméens.

HIÉROMNÉMON s. m. (i-é-romm-né-mon — gr. *hieromnêmôn*; de *hieros*, sacré, et *mnêmê*, mémoire). Antiq. Nom donné à certains officiers grecs, dont les attributions ne sont pas connues d'une manière certaine.

— **Encycl.** Selon Hésychius, les *hiéromnémons* étaient des députés envoyés à l'assemblée des amphictyons pour y remplir les fonctions de greffiers sacrés. Entendu d'une façon plus large, ce mot désignait, chez les Grecs, une sorte d'officiers ou de notaires chargés d'enregistrer les actes relatifs à la religion. Il y avait à Mégare une espèce d'*hiéromnémons* dont parle Plutarque dans ses *Questions symposiaques*; ils étaient prêtres de Neptune et ne mangeaient jamais de poisson. L'observance particulière à laquelle ces *hiéromnémons* paraissent avoir été seuls astreints entre les autres prêtres de Neptune, qui était la divinité principale à Mégare, annonce qu'ils étaient liés au sacerdoce par des obligations plus étroites. Nous soupçonnons, en conséquence, qu'ils étaient chargés de veiller à tout ce qui concernait la religion. Il est probable qu'ils remplissaient à Mégare le même office que les pontifes à Rome. Selon toute apparence, ils étaient les dépositaires des archives du temple et des livres sacrés; cette charge se retrouve encore, sous la même désignation, dans l'Eglise grecque, dont la hiérarchie a conservé plusieurs titres empruntés au paganisme. L'*hiéromnémon* des Grecs modernes tient sous sa garde le *Contacium*, c'est-à-dire la légende abrégée de la vie du saint et le registre des ordinations.

HIÉRON s. m. (i-é-ron — gr. *hieron*; de *hieros*, sacré). Antiq. Enceinte des dépendances extérieures d'un temple. ‖ Enceinte dans laquelle se trouvait un autel en plein air.

HIÉRON (promontoire de), petit cap du Bosphore, sur la côte d'Asie, qui porte à son sommet les ruines du *Château génois*, et à son pied le fort moderne et le village turc d'*Anadouli-Karah*, à 20 kilom. N.-E. de Constantinople.

HIÉRON Ier, tyran de Syracuse, frère et successeur de Gélon. Il régna de 478 à 467 av. J.-C., s'empara de Naxos et de Catane, intervint dans les affaires des cités de la Grande-Grèce, chassa Théron d'Agrigente, et secourut avec succès Cumes contre les Etrusques, dont il détruisit la flotte. Syracuse s'éleva sous lui à un haut degré de puissance; mais il l'accabla, surtout dans les premières années de son règne, sous le joug d'une tyrannie dont l'éclat politique et militaire ne faisait pas oublier le poids. Pindare, qui vécut à sa cour, a célébré sa magnificence et ses triomphes aux jeux Olympiques. Epicharme, Simonide, Eschyle furent également comblés de ses bienfaits.

Hiéron ou De la tyrannie, dialogue de Xénophon. L'auteur de ce dialogue s'est proposé de peindre la tyrannie sous des couleurs capables d'augmenter encore la haine qu'elle inspire à tous les cœurs généreux. Pour cela, c'est le tyran lui-même qu'il met en scène : Hiéron s'entretient avec le poëte Simonide; il lui découvre les secrètes blessures que lui a faites l'exercice d'un pouvoir illégitime, se plaint de n'être aimé de personne, de vivre sans cesse au milieu des alarmes, de ne pouvoir voyager librement, de ne pouvoir même abdiquer la puissance suprême, parce que tous les ennemis qu'il s'est faits par ses actes arbitraires tomberaient ensemble sur lui et l'écraseraient. Ainsi, le tyran n'est pas seulement un fléau pour sa patrie, il en est un pour lui-même; cependant, à la fin du dialogue, Simonide console Hiéron en lui lisant qu'il peut, pour réparer le mal qu'il a fait, user du pouvoir d'une manière toute contraire et en ne se proposant pour but que de rendre heureux, autant qu'il lui sera possible, ceux à qui il a enlevé la liberté.

Quoique le *Hiéron* soit une œuvre de la jeunesse de Xénophon, on y trouve toutes les qualités de style qui distinguent cet écrivain, l'un des plus purs de la Grèce.

HIÉRON II, roi de Syracuse, né vers 306 mort vers 216 av. J.-C. Il prétendait descendre de Hiéron Ier, mais il paraît que sa mère avait été esclave. Il fut proclamé roi en 270, après avoir remporté une victoire sur les Mamertins. Placé entre les Carthaginois et les Romains, qui se disputaient la souveraineté de la Sicile, il se prononça d'abord contre les derniers, mais entra bientôt dans leur alliance, et se soumit à leur payer tribut, à la condition d'être maintenu dans ses possessions. Il resta jusqu'à la fin de sa vie fidèle à ses engagements, secourut ses puissants alliés après le désastre de Trasimène, et en reçut l'exemption de tout tribut. Son règne, peu fertile en événements, paraît avoir été une époque heureuse pour la partie de la Sicile qui lui était soumise, et les lois qu'il avait établies se maintinrent même sous la domination romaine. Il embellit Syracuse de monuments splendides, et fit construire par son parent, l'illustre Archimède, ces fameuses machines de guerre qui défendirent si longtemps la cité contre les Romains.

HIÉRONIE s. f. (i-é-ro-nî — du gr. *hieros*. sacré). Bot. Syn. de DAVILLE.

HIÉRONYME, roi de Syracuse, né en 231 avant J.-C., mort en 215. Il succéda, à l'âge de quinze ans, à son grand-père, Hiéron II. A l'instigation de son oncle Andranodore, il renversa le conseil de quinze tuteurs institué par son grand-père pour gouverner pendant sa minorité, se rendit maître absolu du pouvoir, rompit les traités conclus avec Rome pour s'allier avec les Carthaginois, et se rendit tellement odieux par son orgueil, par ses débauches, par sa cruauté, qu'il fut mis à mort à la suite d'une conspiration, et que le peuple extermina tous les membres de la famille royale. Ce prince n'avait régné que treize mois. On a de Hiéronyme des monnaies très-remarquables en ce qu'elles sont les premières qui portent l'effigie d'un prince.

HIÉRONYME ou JÉRÔME DE CARDIA, historien grec, né vers 370 avant J.-C., mort vers 266. Il gagna la confiance d'Eumène, un

des généraux d'Alexandre le Grand, fut chargé par lui de diverses missions après la mort du conquérant, et resta toujours fidèle à Eumène. Lors de la bataille de Gabiène, en 316, il fut fait prisonnier par Antigone, qui se l'attacha, puis servit sous le fils de ce dernier, Démétrius, qui lui donna le gouvernement de la Béotie. Hiéronyme n'avait pas moins de cent quatre ans lorsqu'il mourut. Il écrivit une histoire de la Grèce, depuis la mort d'Alexandre jusqu'à celle de Pyrrhus. Le style en était mauvais, mais elle n'en fut pas moins une des autorités le plus souvent citées par les anciens pour les événements postérieurs à Alexandre. On en trouve quelques morceaux dans les *Fragmenta historicorum græcorum* de Muller.

HIÉRONYME DE RHODES, philosophe grec qui vivait vers 300 avant notre ère, du temps d'Arcésilaus, et était disciple d'Aristote. D'après lui, le souverain bien consiste à être exempt de trouble et de peine, et l'on ne doit pas rechercher le plaisir pour lui-même. Cicéron parle souvent de ce philosophe.

HIÉRONYMITE s. m. (i-é-ro-ni-mi-te — du lat. *Hieronymus*, Jérôme). Hist. relig. Nom générique sous lequel on comprend un grand nombre d'ordres ou de congrégations religieuses, désignées aussi par le nom d'*ermites de saint Jérôme*.

— Encycl. Les pratiques des *hiéronymites* sont différentes selon les pays et même selon les congrégations diverses d'un même pays. Elles n'ont de commun que leur nom et leur but, qui est de réaliser à leur manière les instructions de saint Jérôme.

Les premiers *hiéronymites* ont paru en Espagne. Ils doivent leur naissance au tiers ordre de Saint-François, dont ils étaient membres. Le pape Grégoire XI approuva leur congrégation en 1374 ; il leur donna les constitutions du couvent de Sainte-Marie-du-Sépulcre, avec la règle de saint Augustin ; leur costume se compose d'une tunique de drap blanc, d'un scapulaire de couleur tannée, d'un petit capuce et d'un manteau de même couleur. Cet ordre de *hiéronymites* possède le couvent de Saint-Laurent de l'Escurial où se trouvent les tombeaux des rois d'Espagne, celui de Saint-Isidore de Séville, et enfin le fameux monastère de Saint-Just où Charles-Quint alla finir ses jours.

Vers la fin du XVe siècle, d'autres religieux se constituèrent dans le même pays sous le nom de *hiéronymites*. Ils furent mis par le pape Sixte IV sous la juridiction des anciens *hiéronymites*. Puis vinrent les ermites de saint Jérôme, de l'observance de Lombardie, qui furent établis, en 1424, par Loup d'Olmédo, dans les montagnes de Gazalla, au diocèse de Séville.

Une autre congrégation d'*hiéronymites* fut fondée en 1377 par Pierre Gambacorti, de Pise ; mais ces religieux ne firent que des vœux simples jusqu'en 1568, époque à laquelle ils furent vraiment organisés et où Pie V leur ordonna de prononcer des vœux solennels. Ils ont aujourd'hui des maisons en Italie, dans le Tyrol et dans la Bavière.

A cette dernière congrégation se rattache celle des *hiéronymites* dits *de Fiesole*, plus ancienne qu'elle puisqu'elle avait été fondée en 1360. Elle fut supprimée en 1668 par le pape Clément IX, qui la fondit dans la congrégation de Pierre Gambacorti, après que celui-ci eût été béatifié.

HIÉROPHANTE s. m. (i-é-ro-fan-te — gr. *hierophantês* ; de *hieros*, sacré, et de *phainô*, je me montre). Antiq. gr. Prêtre qui présidait aux mystères d'Eleusis, et qui enseignait les choses sacrées. *Vous souvenez-vous des paroles que prononçait l'*HIÉROPHANTE *à l'entrée du sanctuaire? Veillez et soyez purs!* (Villem.)

HIÉROPHANTIDE s. f. (i-é-ro-fan-ti-de — rad. *hiérophante*). Antiq. gr. Prêtresse de Cérès à Athènes.

HIÉROPHORE s. m. (i-é-ro-fo-re — gr. *hierophoros* ; de *hieros*, sacré, et de *phoros*, qui porte). Antiq. gr. Prêtre qui, dans les cérémonies religieuses, portait une statue de dieu ou un autre objet sacré.

HIÉROPHYLAX s. m. (i-é-ro-fi-lakss — gr. *hierophulax* ; de *hieros*, sacré, et de *phulax*, gardien). Hist. relig. Officier de l'Eglise grecque.

HIÉROPYRE s. m. (i-é-ro-pi-re — du gr. *hieros*, sacré ; *pur*, feu). Pathol. Erésipèle ; feu Saint-Antoine.

HIEROSOLYMA, nom latin de JÉRUSALEM.

HIÉROSOLYMITE adj. (i-é-ro-zo-li-mi-te — de *hierosolyma*, nom latin de Jérusalem). Qui appartient à la ville de Jérusalem : *Une absence complète du sentiment de la nature, aboutissant à quelque chose de sec, d'étroit, de farouche, a frappé les œuvres purement* HIÉROSOLYMITES *d'un caractère grandiose mais triste, aride et repoussant.* (Renan.)

HIERRO (*île de Fer*), île de l'Espagne, la plus éloignée du groupe des Canaries, par 37° 39′ 50″ de lat. N., et 14° 23′ 15″ de longit. O. C'est la terre la plus occidentale de notre hémisphère. L'île a 89 kilom. de tour et de 4,000 à 5,000 hab. Vue de loin, elle semble entourée d'une espèce de muraille de lave, presque inaccessible, s'élevant jusqu'à 891 mètres au-dessus de la mer. Sur deux ou trois points, cette muraille s'abaisse pour former de petits ports. Valverdo est l'unique ville du pays. L'île produit des grains, des légumes, des fruits, du chanvre, du lin, et élève quelques troupeaux. Les habitants sont intelligents et laborieux.

HIERSAC, bourg de France (Charente), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. N.-O. d'Angoulême ; pop. aggl., 743 hab. — pop. tot., 865 hab. Récolte et commerce de vins, bestiaux, eaux-de-vie.

HIERS-BROUAGE, village et comm. de France (Charente-Inférieure), cant., arrond. et à 4 kilom. de Marennes, sur l'Océan ; 708 hab. La ville de Brouage, fortifiée par Charles IX et par Richelieu, a été presque entièrement abandonnée par la population, par suite des exhalaisons pestilentielles des marais voisins. Les maisons, en ruine, sont encombrées d'arbres et d'arbustes poussant au hasard. L'ancien magasin aux vivres a été converti en un dépôt de poudre, qui peut en contenir plus de 1 million de kilogr. On a découvert dans l'église plusieurs tombeaux des anciens gouverneurs de la ville. Le port, ensablé au XVIe siècle, n'a jamais été complétement dégagé.

HIESMOIS, en latin *Oximensus Pagus*, petit pays de l'ancienne France, dans la Normandie ; les localités principales étaient Exmes ou Hiesmes et Aubry-en-Exmes, comprises actuellement dans le département de l'Orne.

HIETZING, bourg des Etats autrichiens, dans la basse Autriche, gouvernement et à 7 kilom. S.-O. de Vienne ; 2,000 hab. Théâtre ; nombreuses villas des habitants de Vienne.

HIGDEN (Ranulph ou Ralph), chroniqueur anglais, mort presque centenaire dans le couvent des bénédictins de Saint-Werburgh (comté de Chester) en 1373. On a de lui une chronique, intitulée *Polychronicon*, qui s'étend de la création du monde jusqu'en 1357. Jean de Trévise en a fait une traduction anglaise (1482, in-fol.).

HIGGINS (Godefroi), écrivain anglais, né dans le comté d'York en 1771, mort en 1833 Il exerça des fonctions judiciaires dans son comté natal, employa ses loisirs à la culture des lettres, et se montra en maintes circonstances philanthrope aussi actif qu'éclairé. C'est ainsi qu'il parvint à faire améliorer, à York, l'asile ouvert aux aliénés et à faire ouvrir aux aliénés pauvres un refuge analogue à celui qu'avaient les riches. Higgins a publié un certain nombre d'écrits où l'on trouve beaucoup d'idées paradoxales. Les plus remarquables sont : les *Druides celtiques* (1827, in-4°), ouvrage très-savant, mais rempli d'hypothèses hasardées ; *Apologie de la vie et du caractère du célèbre prophète de l'Arabie* (1829, in-8°), où il défend Mahomet contre les attaques dont il a été l'objet.

HIGGINS (don Bernard O'), président de la république du Chili, né dans l'Amérique méridionale vers 1775. Il était fils d'Ambroise O'Higgins, marquis d'Osorno, qui avait gouverné le Chili en qualité de capitaine général. Lorsque le Chili s'insurgea contre les Espagnols pour recouvrer son indépendance, Bernard O'Higgins se prononça chaleureusement pour la cause de la liberté, devint, en 1811, député au congrès général, puis membre du directoire exécutif, servit dans l'armée nationale, et s'y conduisit d'une façon tellement brillante qu'il fut appelé à succéder à Carrera comme commandant en chef. Peu après il battait les Espagnols commandés par Gainza (1814). Carrera s'était insurgé pour lui enlever le commandement, lorsque les Espagnols, commandés par Osorio, firent un retour offensif. Devant le danger commun, les patriotes mirent un terme à leurs divisions, et Carrera reconnut l'autorité de O'Higgins, qui, investi dans Rancagna, soutint vaillamment un assaut de trente-six heures, mais dut, faute de munitions, abandonner la place. Pendant que les Espagnols reprenaient possession du Chili (1814), O'Higgins se réfugiait à Buenos-Ayres, et y organisait une armée, de concert avec le général San-Martin. Deux ans plus tard, les deux généraux patriotes reprenaient l'offensive, battaient les Espagnols près de Chacabuco (17 février 1817), et les forçaient à une retraite précipitée ; un congrès, réuni à Santiago, nomma, au mois d'avril suivant, O'Higgins président du pouvoir exécutif. O'Higgins remporta, le 5 avril 1818, la victoire de Maypu, qui délivra pour toujours le Chili de la domination espagnole, fit mettre à mort les frères Carrera, abattit le parti démocratique, cumula tous les pouvoirs, augmenta les impôts, et excita un tel mécontentement qu'il fut déposé, à la suite d'un mouvement populaire, le 28 janvier 1823, et remplacé par le générul Freire. S'étant retiré à Valparaiso, O'Higgins se livra à des menées pour ressaisir le pouvoir, fut arrêté et conduit à Lima. En 1826, il se livra à de nouvelles intrigues qui n'aboutirent pas, et, depuis lors, il vécut dans une si profonde retraite qu'on ignore l'époque de sa mort.

HIGGINSIE s. f. (igh-jain-sî — de *Higgins*, sav. angl.). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des gardéniées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Pérou. ‖ Syn. de PETUNGA, autre genre de plantes.

HIGGONS (Bevil), poëte et historien anglais, né en 1670, mort en 1735. Il se signala par sa fidélité à la cause de Jacques II, qu'il suivit en France, en 1688, revint en Angleterre après la mort de ce prince, en 1701, et s'adonna à la culture des lettres. Il fit représenter, à Drury-Lane, une tragédie intitulée le *Généreux conquérant* (Londres, 1702), devint quelque temps après professeur à Oxford, puis à Cambridge, publia des *Remarques historiques et critiques sur l'Histoire des dernières révolutions d'Angleterre*, de Burnett (Londres, 1727, in-8°), et fit paraître : *Aperçu de l'histoire d'Angleterre, avec des réflexions politiques sur la révolution de* 1688 (Londres, 1727, in-8°). Redmont a donné une traduction française de ce dernier ouvrage (La Haye, 1729, in-8°).

HIGHGATE, bourg d'Angleterre, comté de Middlesex, à 6 kilom. N. de Londres ; 4,000 hab. Bel hospice des merciers de Londres. ‖ Ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Vermont, sur la baie de Michiscoui, formée par le lac Champlain ; 2,400 hab. Commerce de contrebande avec le Canada.

HIGHLANDER s. m. (aï-lènn-deur ; *h* asp.). Géogr. Habitant des Highlands, montagnard écossais.

HIGHLANDS, c'est-à-dire *Hautes terres*, contrée montagneuse du N. de l'Ecosse, habitée par les descendants d'un rameau de la race celtique. « Les Highlands, dit M. Alphonse Esquiros dans son *Itinéraire de l'Ecosse*, comprennent la plus grande partie de l'Ecosse, depuis les golfes de la Clyde et du Tay jusqu'au N., en en exceptant une certaine étendue de terrain située sur le long de la côte orientale et peuplée, à une époque très-reculée, de colonies saxonnes, danoises et flamandes. Ils renferment, par conséquent, une portion plus ou moins considérable des comtés de Dumbarton, de Stirling, de Perth, d'Aberdeen, de Banff et de Moray, et les comtés entiers de Bute, d'Argyle, d'Inverness, de Cromarty, de Ross, de Sutherland et de Caithness. Les Hébrides, ou îles occidentales, en dépendent. »

HIGHLANDS, territoire des Etats-Unis d'Amérique, dans la partie S.-E. de l'Etat de New-York, et au S. de la Kattskill. Ce territoire, couvert par les monts Alleghany et arrosé par l'Hudson, est connu pour la beauté de ses paysages. Les principaux pics qu'il renferme sont : le Newbeacon (512 mètres) ; le Butterhill (509 mètres) ; l'Oldbeacon (490 mètres).

HIGH LIFE s. m. (aï-laïf — de l'angl. *high*, haut, et *life*, vie). Grande existence, grand monde, fashion : *Le* HIGH LIFE *parisien*.

HIGHMORE (Antoine), jurisconsulte anglais, né à Londres en 1758, mort en 1829. Il prit, en 1783, la direction d'un cabinet d'affaires, acquit une grande fortune, dont il fit un noble usage, contribua à l'établissement de sociétés de bienfaisance, et se montra un des plus chauds adversaires de l'esclavage. Highmore est l'auteur d'ouvrages de droit fort estimés en Angleterre. Les plus remarquables sont : *Manuel de la doctrine des cautions, tant au criminel qu'au civil* (Londres, 1783, in-8°) ; *Revue de l'histoire de la mainmorte et des us et coutumes charitables* (1787, in-8°) ; *Réflexions sur les distinctions en usage dans les affaires de presse, etc.* (1791, in-8°), écrit très-estimé ; *Traité sur la loi relative à l'imbécillité et la folie ; Philanthropia metropolitana* (1822, in-12), sur l'histoire des sociétés de bienfaisance formées à Londres de 1810 à 1822.

HIGHS (Thomas), mécanicien anglais, inventeur de la *jenny* et de la *continue*. Il vivait au XVIIIe siècle. Aucune biographie ne fait mention de ce modeste et pauvre travailleur, qui a rendu d'inappréciables services à l'industrie cotonnière, et qui, après avoir vécu obscurément, a terminé sa vie dans un profond oubli et vraisemblablement dans la misère. C'est à Blanqui que nous empruntons les intéressants détails qui suivent sur Thomas Highs. Il fabriquait des peignes à tisser, à Leigh, dans le Lancashire, lorsqu'un jour, en 1764, se trouvant chez un de ses voisins, il vit entrer le fils de celui-ci tout abattu par la fatigue et l'ennui. Ce jeune homme avait couru toute la matinée pour avoir de la trame, sans pouvoir en trouver. Dès cet instant, Highs ne cessa de combiner dans son esprit une machine capable de fournir de la trame en assez grande quantité. Cette idée le conduisit chez un horloger de la même ville, appelé Kay, à qui il communiqua son projet et le résultat de ses réflexions. Celui-ci s'enthousiasma à son tour, et les deux inventeurs se réunirent tous les jours dans le grenier de Highs, pour confectionner les rouages et les autres pièces de la machine projetée. Après de longues tentatives sans résultat, Kay renonça à l'entreprise. Quant à Highs, poursuivi par son idée fixe, il se remit peu après à l'œuvre, et parvint enfin à faire marcher cette machine tant désirée. Il avait un fille qui, elle aussi, avait dû souffrir sa part des chagrins de son père. Elle s'appelait Jenny, et Highs la fit marraine de la machine, qu'il appela *spinning Jenny* (Jeannette la fileuse). La première jenny n'avait qu'une aune carrée et six broches. Plus tard, Highs en construisit qui avaient jusqu'à vingt-quatre broches. Trois ans après l'invention du pauvre fabricant de peignes, James Hargraves de Blackburn apporta quelques modifications à la pince de la jenny, ce qui a induit en erreur les historiens, qui ont attribué à ce dernier la découverte de Highs. La jenny ne donnait que la trame ; mais Highs l'eut bientôt complétée en imaginant une machine capable de filer le coton au degré de consistance et de finesse qu'exige la chaîne qui, jusque-là, avait été faite en fil de lin étranger. Le produit de cette nouvelle invention était la machine à cylindre, le *throstle* (métier hydraulique) des Anglais, la *continue* des manufacturiers français. C'est Kay, dit-on, qui a fait la première continue, sur le modèle en bois de son ancien compagnon d'infortune. Le métier hydraulique était l'invention favorite de Highs ; aussi, tout en rendant la jenny publique, il s'efforça de réserver pour lui la filature à cylindre, jusqu'à ce qu'il pût se procurer assez d'argent pour établir une fabrique, car il était bien pauvre, et sa famille était devenue plus nombreuse. Ce fut sur ces entrefaites que le barbier Robert Arkwright arriva à Leigh. Ayant entendu parler des inventions de Highs, il résolut de se les approprier. Dans ce but, il entra en relation avec l'horloger Kay, et parvint ainsi à se procurer le modèle de la continue de Highs. Il montra alors ce modèle à plusieurs personnes, trouva un bailleur de fonds, prit, en 1768, un brevet d'invention à Nottingham pour filer avec des cylindres exécutés par Kay, qu'il s'était attaché à prix d'argent, et, après s'être injustement approprié le métier hydraulique du malheureux Highs, il attribua, dans un de ses prospectus, l'invention de la jenny à Hargraves, qui n'avait fait que la perfectionner. Ce fut ainsi que le pauvre fabricant de Leigh se vit frustré de la gloire et de la fortune qu'il devait attendre de sa découverte. Pendant qu'Arkwright parvenait à la richesse et était comblé d'honneurs, il végétait inconnu, misérable. En 1793, il ajouta un nouveau perfectionnement à la continue, en organisant, avec Wood, deux cylindres pour obtenir une laquette ou ruban sans fin, et retomba aussitôt dans une complète obscurité.

HIGOLAÏO ou **HIGOOLÉO**, dieu vénéré par les habitants de l'archipel des Amis. C'est lui qui reçoit dans le paradis (Boulottou) les hommes vertueux et les guerriers. Les insulaires n'ont consacré à cette divinité ni temples ni prêtres.

HIGT (Ernest-Guillaume), poëte et philologue frison, qui vivait au XVIIIe siècle. Il devint recteur de l'école latine d'Alkmaer, et s'essaya avec beaucoup de succès dans la poésie latine. Il a traduit en vers trochaïques la complainte de Bion sur la *Mort d'Adonis*, celle de Moschus sur la *Mort de Bion*, et divers autres pièces qui ont été insérées dans les *Deliciæ poeticæ* de Van Santen. Citons encore de lui un charmant poëme intitulé : *Carmen trochaïcum in reditum veris* (Alkmaer, 1758, in-4°).

HIGUERA (Jérôme-Romain), jésuite et écrivain espagnol, né à Tolède en 1538, mort en 1611. Il professa la philosophie au collége de sa ville natale, puis entra, en 1690, dans l'ordre des jésuites. Frappé du silence gardé par les historiens sur l'établissement du christianisme en Espagne, il résolut d'y suppléer en fabriquant de fausses chroniques, dans lesquelles il imita avec assez d'habileté le style et les idées des anciens chroniqueurs. « Afin de donner plus de poids à ses écrits, dit Weiss, il attribua la principale de ses chroniques à Flavius Dexter, cité par saint Jérôme comme auteur d'une chronique dont on pouvait supposer la découverte récente. Un seul point l'embarrassait encore, c'était la production du manuscrit original, dans le cas où elle serait demandée. Il mit donc dans sa confidence Torialba, l'un de ses confrères ; et celui-ci, étant parti pour l'Allemagne quelque temps après, ne manqua pas d'annoncer qu'il venait de trouver l'ouvrage de Dexter qu'on croyait perdu, et d'en envoyer des copies en Espagne... Higuera, pour détourner les soupçons de connivence, se contenta d'éclaircir différents passages du texte par des notes. » Les prétendues chroniques de F. Dexter, de Julian Pierre ou Pérez de Tolède, de Maxime, d'Helecan, de Luitprand, toutes rédigees par Higuera, furent d'abord acceptées sans contestation, et publiées après la mort du peu scrupuleux jésuite. Mais, dès 1650, l'imposture fut reconnue, et cette supercherie littéraire donna lieu à de vives controverses.

HIGUERA LA REAL, bourg d'Espagne, province et à 55 kilom. N.-O. de Badajoz ; 4,750 hab. Fabriques de chapeaux et de savon ; manufacture de tabac. Source d'eaux minérales ; belle église paroissiale. Ce bourg est très-ancien ; il a appartenu aux templiers jusqu'en 1314. En 1633, il a été réuni à la couronne par Philippe IV.

HI-HAN (i-an ; *h* asp.). Onomatopée qui exprime le cri de l'âne. ‖ Quelques-uns écrivent HIN-HAN. ‖ Dans son *Glossaire bourguignon*, La Monnoye rapporte que, de son temps, un professeur en humanités, donnant une représentation publique du *Mystère de la Nativité*, y introduisit quatre animaux : le bœuf et l'âne de la crèche, le coq de la Passion et l'agneau de saint Jean-Baptiste, les faisant parler chacun à sa manière. D'abord le coq entonnait d'une voix perçante comme celle du coq de Saint-Jean de Lyon : *Christus natus est*. Le bœuf, avec un long mugissement,

demandait : *Ubi?* prononçant à l'italienne ou à l'allemande *oubi*. L'agneau répondait : *In Bethleem*, en traînant beaucoup sur la première syllabe de Bethléem, comme s'il eût bêlé; sur quoi l'âne concluait : *Inhamus! Inhamus!* ce qui, dans son langage, signifiait *eamus*.

HIJAR, ville d'Espagne, prov. et à 110 kilom. N.-E. de Teruel; 3,300 hab. Fabriques de savon, soie, chanvre et tissus; moulins à huile. Ce bourg portait autrefois le titre de duché et jouissait de grands priviléges.

HILAIRE adj. (i-lè-re; *h* asp. — rad. *hile*). Bot. Qui appartient, qui a rapport au hile. *Cicatrice* HILAIRE.

— s. f. Agric. Instrument formé d'un croissant de fer emmanché, dont les nègres de la Sénégambie se servent pour défricher leurs terres.

HILAIRE (SAINT-), bourg de France (Aude), ch.-l. de cant., arrond. et à 11 kilom. N.-E. de Limoux, sur le Lauquet; pop. aggl., 751 hab. — pop. tot., 902 hab. Elève de bêtes à laine; commerce de farine et d'huile. Ruines d'une abbaye fondée au VIe siècle, et reconstruite au XIIIe. La partie la plus importante de ces ruines, le cloître, se compose de 48 arcades à plein cintre. L'église abbatiale, devenue paroissiale, date en grande partie du commencement du XIIIe siècle. Elle a 26 mètres de longueur sur 9 de largeur. Le tombeau de saint Hilaire, orné de bas-reliefs, sert aujourd'hui d'autel. L'ancienne maison abbatiale, convertie en presbytère, offre de curieuses peintures du XVIe siècle.

HILAIRE-DU-BOIS (SAINT-), bourg et commune de France (Maine-et-Loire), cant. de Vihiers, arrond. et à 45 kilom. S.-O. de Saumur, sur la rive droite de la Lys; 1,514 hab. Eglise du Xe siècle. Château du Coudray-Montbault, orné d'élégantes sculptures, entouré de douves et flanqué de tours. Ruines d'un prieuré dont l'église offre encore, malgré son état de délabrement, de belles murailles, d'admirables chapiteaux, des statues de prophètes, de saints, des restes de peintures, etc.

HILAIRE-DU-HARCOUET (SAINT-), bourg de France (Manche), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. S.-O. de Mortain, entre la Sélune et l'Airon, qui se réunissent à l'O.; pop. aggl., 3,268 hab. — pop. tot., 3,983 hab. Filature de laine; fabrique de draps. Commerce de bestiaux, céréales, toiles et fil; miel et cire. Eglise moderne, construite dans le style ogival du XIIIe siecle; restes d'un ancien prieuré.

HILAIRE-DES-LOGES (SAINT-), bourg de France (Vendée), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. E. de Fontenay-le-Comte; pop. aggl., 434 hab. — pop. tot., 2,760 hab.

HILAIRE-DE-RIEZ (SAINT-), bourg et comm. de France (Vendée), cant. de Saint-Gilles-sur-Vie, arrond. et à 33 kilom. N.-O. des Sables-d'Olonne, entre la rive droite de la Vie et l'Océan; pop. aggl., 522 hab. — pop. tot., 2,320 hab.

HILAIRE-SAINT-FLORENT (SAINT-), village et comm. de France (Maine-et-Loire), cant., arrond. et à 4 kilom. de Saumur, sur la rive gauche du Thouet; 1,269 hab. Hippodrome pour les courses de Saumur. Découverte d'une crypte elliptique, garnie de colonnes grossières supportant un coffre de pierre rempli d'ossements humains et d'armes diverses. Les religieuses du Bon-Pasteur occupent les bâtiments de l'antique abbaye de Saint-Florent, qui, sous l'Empire, avaient été affectés à un palais sénatorial. L'église paroissiale, du XVe siècle, renferme un beau bénitier de la même époque. Aux environs, source incrustante, au fond d'une grotte décorée de stalactites.

HILAIRE-DE-TALMONT (SAINT-), bourg et comm. de France (Vendée), cant. de Talmont, arrond. et à 14 kilom. S.-E. des Sables-d'Olonne; pop. aggl., 198 hab. — pop. tot., 2,682 hab. Mines de plomb sulfuré argentifère.

HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE (SAINT-), bourg de France (Charente-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. S. de Saint-Jean-d'Angély, à la source d'un petit ruisseau; pop. aggl., 250 hab. — pop. tot., 1,323 hab. Eglise du XIe siècle. Ruines d'un monastère fondé par saint Martin, disciple de saint Martin de Tours.

HILAÏRE, fille de Leucippe, qui fut enlevée avec sa sœur Phœbé par les Dioscures, au moment où elles allaient épouser Idas et Lyncée. Elle eut de Castor un fils, nommé Anogon, et reçut après sa mort les honneurs rendus aux héros.

HILAIRE (saint), évêque de Poitiers, docteur de l'Eglise, né à Poitiers dans les premières années du IVe siècle, mort vers 367. Sa famille était vraisemblablement païenne : mais on ignore à quelle époque il aurait embrassé le christianisme. Il était déjà avancé en âge quand il parvint à l'épiscopat. C'était alors un temps de lutte et de controverse pour les docteurs chrétiens; chaque jour voyait surgir dans l'Eglise une opinion nouvelle, et les conciles se multipliaient sans mettre fin à cette anarchie religieuse. Hilaire se consacra à la défense de la foi contre les hérésies orientales qui menaçaient d'envahir l'Eglise, dénonça au concile de Béziers (356) la doctrine arienne de Saturnin, évêque d'Arles, mais ne put amener l'assemblée à la condamner, et fut bientôt après exilé en Phrygie, par ordre de l'empereur Constance. Placé au milieu des Eglises ariennes, il ne cessa de les combattre, mais avec une modération bien rare à cette époque d'âpres disputes, et sut se concilier l'estime universelle. L'avénement de Julien, dont l'un des premiers actes fut l'abrogation des mesures de proscription prises contre les évêques, le rendit à son siége de Poitiers. Mais il ne se résigna pas au repos et entama de nouvelles luttes, soit contre Lucifer, dont l'implacable orthodoxie repoussait de l'Eglise les semi-ariens, qui semblaient disposés à y rentrer, soit contre Auxentius, évêque arien de Milan.

L'énergie entraînante du style d'Hilaire l'a fait surnommer par saint Jérôme le **Rhône de l'éloquence latine**. Ses nombreux écrits ont été réunis en 1693, par les bénédictins de Saint-Maur, dans une édition qui est restée la meilleure. La fête de saint Hilaire se célèbre le 4 janvier.

Saint Hilaire a composé les ouvrages suivants : *Commentaire sur saint Matthieu; Requêtes à l'empereur Constance; Invective contre Constance; Traité des synodes; Traité de la Trinité*, en douze livres; *Commentaire sur les psaumes*. Tous ces ouvrages ont été réunis et publiés par Le Mire (Paris, 1544, in-fol.) et par Constant (Paris, 1693, in-fol.).

HILAIRE (saint), archevêque d'Arles, mort en 449. Il fut élevé au monastère de Lérins, sous la direction de saint Honorat, qui, d'après les auteurs de la *Gallia christiana*, était son père, l'accompagna à Arles lorsqu'il fut élevé au siége archiépiscopal de cette ville, et, après sa mort, lui succéda conformément aux vœux unanimes du clergé et du peuple. Hilaire se montra compatissant pour les malheureux, charitable pour les pauvres; à plusieurs reprises, il vendit l'argenterie des églises pour racheter des captifs, et fit preuve, jusqu'à la fin de sa vie, du plus grand zèle dans l'exercice des fonctions épiscopales. Hilaire eut de vifs démêlés avec le pape saint Léon, qui, prévenu contre lui, irrité de voir que l'archevêque d'Arles ne voulait pas reconnaître le droit d'appel à Rome, le dépouilla de toutes les prérogatives de son siége, de ses droits de métropolitain, qu'il conféra à Léonce de Fréjus, et le déclara déchu de la communion. En présence de cet acte si peu mesuré du pontife romain, saint Hilaire se tint dans un silence respectueux et n'en conserva pas moins la vénération de ses collègues, ainsi que toute l'étendue de la juridiction attachée à son titre d'évêque. On a de lui quelques écrits, notamment un éloge funèbre de saint Honorat, qui ont été publiés par le P. Quesnel dans l'appendice de son édition des *Œuvres de saint Léon*. L'Eglise célèbre la fête de saint Hilaire d'Arles le 5 mai.

HILAIRE (Crispin), pape de 461 à 467, successeur de saint Léon, né en Sardaigne. Précédemment, il avait défendu Flavien contre les partisans d'Eutychès, dans ce concile qui reçut le nom de *brigandage d'Ephèse* (449). Son pontificat n'a aucune importance historique. Dans un concile qu'il tint à Rome en 465, pour introduire des réformes dans la discipline, il défendit de conférer les ordres aux individus qui auraient été mariés avec une veuve ou mariés deux fois, et à ceux qui seraient privés d'un membre. Il défendit également aux évêques de désigner leur successeur. Les *Conciles* de Labbe contiennent douze lettres de ce pontife.

HILAIRE le Diacre, en latin **Hilarus Diaconus**, théologien, diacre de l'Eglise de Rome, qui vivait au IVe siècle. Envoyé au concile de Milan par le pape saint Libère, pour y défendre l'orthodoxie, il s'y signala par la véhémence de son langage et parla à l'empereur Constance dans des termes si peu respectueux, que ce prince le fit battre de verges. Ce fut ce même Hilaire qui demanda plus tard, avec Lucifer de Cagliari, qu'on rebaptisât les hérétiques avant de les admettre de nouveau à la communion de l'Eglise. On lui attribue un *Commentaire sur les Epîtres de saint Paul* et des *Questions sur l'Ancien et le Nouveau Testament*.

HILAIRE ou **HILARIUS**, poëte latin, qui vivait au XIIe siècle. Il fut disciple d'Abailard, qu'il suivit au Paraclet. On a de lui quinze morceaux en vers, qui ont été publiés par Champollion-Figeac, sous le titre de *Hilarii versus et ludi* (1838, in-4o). Trois de ces pièces sont des mystères intitulés : *Suscitatio Lazari*, *Historia de Daniel representanda* et *Ludus sancti Nicolaï*. Les deux premiers ont des refrains en langue vulgaire. Les autres compositions consistent en pièces amoureuses, satiriques, descriptives ou historiques. Dans une de ces pièces, intitulée *Papæ scholasticus*, Hilaire ne craint pas de faire des allusions extrêmement irrévérencieuses à la papauté et d'employer un langage souvent obscène. Une de ces compositions est une sorte d'élégie sur le refus que fit Abailard de continuer ses leçons au Paraclet, et sur l'obligation qu'il imposa à tous ses disciples, dont les désordres lui avaient été révélés par un domestique, d'aller habiter le village de Quincey. Hilaire, dans ce morceau, termine chaque strophe latine par ce refrain en français :

Tort a vers nos li mestre.

« L'honnêteté et les bonnes mœurs d'Hilaire, dit Collombet, sont un peu compromises par quelques-unes de ses pièces; mais, à tout prendre, son petit recueil n'est point à dédaigner pour l'histoire de nos idiomes au moyen âge. »

HILAIRE (Etienne et Isidore GEOFFROY SAINT-), savants français. V. GEOFFROY SAINT-HILAIRE.

HILAIRE (Jules BARTHÉLEMY SAINT-), érudit et philosophe français. V. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

HILAIRE LE GAI, pseudonyme du littérateur et bibliographe Pierre-Alexandre GRATET-DUPLESSIS.

HILÂL s. m. (i-lâl; *h* asp.). Ornement de cuivre, que l'on place au bout des drapeaux portés dans les cortéges religieux, en Egypte.

HILARANT, ANTE adj. (i-la-ran, an-te. — V. HILARITÉ). Qui excite à la gaieté : *L'influence tonique et* HILARANTE *d'une liqueur salutaire*. (Ch. Nod.)

— Chim. *Gaz hilarant*, Ancien nom du protoxyde d'azote, qui fut ainsi appelé, parce que, lorsqu'on le respire, il produit une sorte d'ivresse douce et gaie.

HILARE s. m. (i-la-re. — V. HILARITÉ). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des tanystomes, tribu des empides, comprenant une vingtaine d'espèces, qui habitent l'Europe.

HILARIE s. f. (i-la-rî — d'*Auguste de Saint-Hilaire*, bot. franç.). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des phalaridées, dont l'espèce type est une herbe vivace qui croît au Mexique. ‖ Syn. d'ISOTYPE, autre genre de plantes.

— s. f. pl. Antiq. Fêtes grecques et romaines en l'honneur de Cybèle et de Pan, qu'on célébrait à Rome, le jour de l'équinoxe du printemps.

— Encycl. Antiq. Ces fêtes, ainsi appelées de l'hilarité qui devait y régner, se célébraient à Rome au retour du printemps, le 22 mars de chaque année; elles duraient une semaine. D'après le peu de chose qu'en a dit Macrobe, on pense qu'elles avaient quelque ressemblance avec nos jours gras. Ces fêtes étaient consacrées à Cybèle et devaient avoir quelque analogie, au point de vue liturgique, avec celles d'Atys, qui se célébraient aussi en Grèce le premier jour du printemps. V. CYBÈLE.

HILARION (saint), fondateur de la vie monastique en Palestine, né vers 291, près de Gaza, d'une famille païenne, mort à Chypre vers 372. Il se convertit en fréquentant les écoles chrétiennes d'Alexandrie, visita saint Antoine dans sa solitude, en revint enthousiasmé pour la vie cénobitique, et se retira peu après dans un désert, près de Magume. Son austérité et sa piété ardente rassemblèrent autour de lui un grand nombre de disciples, qu'il dispersa dans divers monastères fondés par lui en Palestine et en Syrie. Il finit par se retirer dans l'île de Chypre pour fuir sa célébrité. Les hagiographes rapportent qu'il possédait le don des miracles. L'Eglise l'honore le 21 octobre.

HILARIUS, poëte latin du XIIe siècle. V. HILAIRE.

HILARITÉ s. f. (i-la-ri-té — lat. *hilaritas*; de *hilaris*, joyeux, correspondant, selon Eichhoff, au sanscrit *hilat*, folâtre; à l'allemand *glat* et à l'anglais *glad*, même sens; de la racine sanscrite *hil*, jouir, folâtrer; exactement le grec *chliô*). Mouvement subit de gaieté, explosion de rires : *Ces paroles provoquèrent une* HILARITÉ *générale dans l'assemblée. Il est rare que l'*HILARITÉ *ne soit pas mêlée d'un peu de raillerie*. (Laténa.)

HILARODE s. m. (i-la-ro-de — gr. *hilarôdos*; de *hilaros*, gai). Antiq. gr. Poëte qui chantait des vers plaisants.

HILARODIE s. f. (i-la-ro-dî — gr. *hilarôdia*; de *hilaros*, gai, et *ôdê*, chant). Antiq. gr. Chanson badine. ‖ Drame qui tenait le milieu entre la tragédie et la comédie.

— **Encycl.** Littér. L'*hilarodie* paraît avoir été une forme primitive de la parodie. C'était d'abord une chanson chantée dans les intermèdes; elle devint ensuite un petit drame comique, sans grande portée ni sans grande élévation, et destiné seulement à faire rire. On cite comme auteur de quelques *hilarodies* Hégémon de Thasos, qui créa également la parodie (Ve siècle av. J.-C.). Ce que les Grecs appelaient *hilaro-tragédie* dut se rapprocher beaucoup et de l'*hilarodie* et de la parodie, au point qu'il nous est impossible, en l'absence des pièces du procès, de tracer une ligne de démarcation entre ces trois genres. L'hilaro-tragédie était, non pas ce que nous avons appelé tragi-comédie, car la tragi-comédie était sérieuse, à preuve le *Cid*, *Nicomède*, etc., mais bien, à proprement parler, une tragédie pour rire. Les titres de quelques-unes des pièces de Rhinton, le seul qui ait acquis de la célébrité dans ce genre, indiquent, sauf la première, des parodies; ce sont : *Amphitryon*, *Hercule*, *Iphigénie en Aulide*, *Oreste* et *Télèphe*. Les Latins appelaient ce genre de composition *Rhintoniæ fabulæ*, ce qui consacre le nom du créateur, et l'on croit que Plaute a tiré de l'auteur grec son *Amphitryon*, ce qui donnerait de vifs regrets pour la perte des autres.

HILARO-TRAGÉDIE s. f. (i-la-ro-tra-jé-dî — du gr. *hilaros*, gai, et de *tragédie*). Antiq. gr. Sorte de tragédie bourgeoise mêlée de scènes comiques.

— **Encycl.** V. HILARODIE.

HILBEY (Constant), pamphlétaire français, né à Magny-le-Freule (Calvados) en 1817. Il était simple ouvrier tailleur, lorsque, se croyant appelé à de hautes destinées littéraires et politiques, il écrivit un volume de vers, *Courroux de poëte* (1844), et une comédie en un acte, *Ursus*, qui fut jouée à l'Odéon (1844). Le tout, vers et prose, était aussi peu neuf que possible et n'aurait jamais fait parler de Hilbey, s'il n'avait appris que certains journalistes véreux pourraient célébrer son talent moyennant finance. Il acheta de la sorte quelques mentions banales dans les feuilletons, et conçut alors l'idée de faire du tapage en révélant ces honteux trafics. Il avait eu soin de se faire donner des reçus; il les publia dans une brochure à sensation, *Vénalité des journaux*, sur laquelle il attira les yeux du public en placardant partout d'immenses affiches. Les procès qui suivirent cet éclat augmentèrent le scandale, à la grande joie de Hilbey, et l'ouvrier tailleur se crut du coup un homme célèbre. Il publia une seconde brochure, *Réponse à tous mes critiques* (1846), dans laquelle se trouve le piquant chapitre : *Un article de M. Granier de Cassagnac pour quatre couverts et six petites cuillers d'argent*, qui donna lieu à un nouveau procès.

Voulant mettre en vente une brochure, *Marat et ses calomniateurs*, il tenta d'attirer les yeux par des affiches clandestines, qui lui valurent une condamnation (janvier 1848). Après la révolution de Février, il fonda le *Journal des sans-culottes*, où il continua ses apologies de Marat, et, dans un pamphlet, intitulé : *Affreuse tentative de corruption*, il dénonça les menées de la police, qui, à son dire, voulait acheter son silence en le gorgeant d'or. En avril 1849, il fut condamné à dix-huit mois de prison pour discours séditieux tenus dans un club, et, après le coup d'Etat de décembre 1851, il alla se réfugier en Suisse, où il reprit sa profession de tailleur. Il a publié, par livraisons, un poëme épique, la *Révolution*, qui est resté inachevé.

HILCHENBACH, ville de Prusse, province de Westphalie, régence et à 44 kilom. S. d'Arnsberg; 1,200 hab. Poudreries, tanneries, fabriques de lainages, toiles, tabac.

HILD ou **HILDA**, nom d'une des valkyries scandinaves. C'est aussi le nom de la déesse de la guerre et celui d'une fille de roi très-versée dans la magie; par son art, elle put rappeler à la vie son père, Hoje, duc de Jutland, et son époux, Hithin, roi de Norvége, qui s'étaient tués dans un duel.

HILDBURGHAUSEN, en latin *Hilperthusia*, ville du duché de Saxe-Meiningen, ancienne capitale du duché de Saxe-Hildburghausen, à 74 kilom. S. de Gotha, sur la rive droite de la Werra; 4,730 hab. Gymnase, école normale d'instituteurs, école des arts et métiers, institut bibliographique. Château ducal, autrefois résidence de ducs, avant l'extinction de la branche de Gotha. Fabriques de draps, papier, poupées en papier mâché, jouets, brasseries, distilleries.

Cette ville, selon la tradition, doit son origine à Childebert, un des fils de Clovis, qui y fit construire un château de plaisance. Elle passa dans la suite, par mariage, de la maison des comtes de Henneberg aux burgraves de Nuremberg, puis à la maison de Saxe. Lors du partage de la succession d'Ernest le Pieux, duc de Saxe-Gotha, en 1681, son sixième fils, Ernest, obtint le duché de Hildburghausen. Les descendants du prince restèrent en possession du duché jusqu'en 1826, époque à laquelle, en vertu d'un traité de partage, le duc Frédéric céda Hildburghausen au duc de Saxe-Meiningen, qui depuis porte le titre de duc de Saxe-Meiningen-Hildburghausen, et reçut en échange le duché de Saxe-Altenbourg, dont ses descendants conservent encore le titre.

HILDBURGHAUSEN (DUCHÉ DE SAXE-), ancienne principauté souveraine de l'Allemagne. V. SAXE-MEININGEN.

HILDEBERT, philosophe et prélat français, né à Lavardin, près de Vendôme, en 1057, mort à Tours vers 1133. Une épitaphe qu'il avait composée pour Bérenger l'Hérésiarque a fait supposer qu'il l'avait eu pour maître, sans qu'on ait d'autres preuves du fait. Quelques témoignages, de longtemps postérieurs à sa mort, prétendent aussi, sans fondement, qu'il aurait commencé sa carrière de savant et de théologien au monastère de Cluny, et sous la direction de saint Hugues. Ce qui paraît plus certain, c'est qu'à un âge encore peu avancé, il fut mis à la tête de l'école cathédrale du Mans, qu'il gouverna pendant treize ans; après quoi il devint évêque de cette ville (1096). Le comte du Mans était en guerre avec Guillaume le Roux, fils de Guillaume le Bâtard et son successeur sur le trône d'Angleterre. Le Mans fut pris par les Normands de Guillaume le Roux. A la suite de certains démêlés avec ce prince, Hilde-

bert partit pour Rome, avec l'intention de se démettre de son siége; mais Pascal IV parvint à arranger le différend, et Hildebert retourna dans son évêché, d'où il fut transféré, à une époque incertaine, à l'archevêché de Tours. On l'a quelquefois qualifié de saint. et, plus souvent de vénérable; il ne figure pourtant dans aucun martyrologe.

Hildebert avait écrit des *Lettres*, des *Sermons* et des *Poésies*, dont le style clair et élégant est une anomalie au XIIe siècle. Mais ses deux principaux titres devant la postérité sont deux opuscules, l'un intitulé : *Traité théologique*, et l'autre : *Philosophie morale; de l'utile et de l'honnête*. Le premier est un des monuments primitifs de la théologie scolastique, et n'a qu'un intérêt à peu près exclusivement historique. Le second a plus d'importance. L'auteur avait puisé dans la lecture des auteurs classiques une érudition variée et une élévation de sentiments qu'on ne s'attendrait point à rencontrer chez un évêque du XIIe siècle. Hildebert rapporte toute la morale à trois chefs . l'utile, l'honnête, et les rapports de l'un avec l'autre, énumération qui rappelle l'ordre adopté par Cicéron dans le célèbre traité *De officiis*. Il appelle honnête ce qui attire par sa vertu propre. L'utile diffère de l'honnête en ce qu'il offre des avantages d'un ordre pour ainsi dire matériel; ce sont des biens, au lieu d'être des vertus. Hildebert avoue devoir ses idées sur la morale à Sénèque et à Cicéron. Au point de vue de l'orthodoxie, Hildebert était un homme dangereux, et il n'est pas étonnant qu'on ait voulu faire de lui un disciple de Bérenger. Il professe, en effet, que la foi n'est point la certitude réelle, mais une certitude volontaire, ce qui équivaut à en nier l'autorité et le caractère obligatoire.

Les *Œuvres* d'Hildebert ont été publiées par Beaugendre (1708, in-fol.)

HILDEBRAND, roi des Lombards de 736 à 744. Il était neveu du roi Luitprand, qui, atteint d'une maladie grave en 736, l'associa au pouvoir, et gouverna, conjointement avec lui, jusqu'en 744. Hildebrand se rendit odieux par ses vices et par son orgueil. Il régnait seul, depuis quelques mois seulement, lorsque les Lombards le déposèrent et le remplacèrent sur le trône par Rachis, duc de Frioul.

HILDEBRAND (Bror-Emile), archéologue et numismate suédois, né à Flerohopp, gouvernement de Calmar, en 1806. Il est fils d'un ingénieur des mines. Il se fit recevoir docteur en philosophie à Lund, en 1826, classa, en 1832, les médailles du musée de Stockholm, et a été successivement nommé, depuis lors, garde des médailles du roi et de la Banque, garde des antiquités du royaume et historiographe de l'ordre des Séraphins. M. Hildebrand est secrétaire perpétuel de l'Académie des belles-lettres de Stockholm, et membre de plusieurs autres Académies. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Numismata anglo-saxonica musei regii Academiæ Lundensis ordinata et descripta* (Lund, 1829); *Eclaircissements relatifs à l'histoire de la numismatique suédoise* (Lund, 1831-1832, 5 parties); *Monnaies anglo-saxonnes du musée royal* (1846, in-4o). Hildebrand a édité plusieurs publications importantes, notamment : les *Documents relatifs à l'histoire de la Scandinavie* (1834-1854, in-8o, t. XIV à XXXIV); *Diplomatorium Suecanum* (1837-1854, t. II-IV), etc.

HILDEBRAND (Bruno), économiste et statisticien allemand, né à Naumbourg-sur-la-Saale en 1812. Il étudiait la jurisprudence et l'économie politique, lorsqu'il fut impliqué, en 1834, dans des poursuites, comme ayant pris part aux agitations de la Burschenschaft. Après s'être fait recevoir agrégé à Breslau, il y devint professeur adjoint en 1839, et fut appelé, deux ans plus tard, à la chaire d'économie politique de l'université de Marbourg, où il s'attira l'antipathie du gouvernement par l'indépendance avec laquelle il défendit les priviléges de cette université. Hildebrand venait de faire un assez long séjour à Londres (1846), lorsqu'un article qu'il publia à Marbourg, dans la feuille allemande le *Journal de Londres*, le fit accuser de lèse-majesté et suspendre de ses fonctions. Il donna lui-même volontairement sa démission au commencement de 1848, et peu après il était nommé député de Marbourg à l'Assemblée nationale allemande (1848), puis de Bockenheim à la diète de la Hesse électorale (1849-1850). Il fit une vive opposition au ministère Hassenpflug, et, après la dissolution de l'Assemblée, il quitta la Hesse pour aller occuper une chaire à l'université de Zurich. Dans cette ville, il devint l'un des fondateurs du chemin de fer nord-est de la Suisse, et occupa les doubles fonctions de professeur et d'administrateur jusqu'en 1856. A cette époque, il passa à Berne, en qualité de professeur d'économie politique, y fonda le premier bureau de statistique de la Suisse, puis alla, en 1861, professer l'économie politique à l'université d'Iéna, où il a fondé et où il dirige encore aujourd'hui, avec beaucoup de succès, le bureau de statistique des États réunis de Thuringe. Le principal ouvrage de ce savant est : l'*Économie politique du présent et de l'avenir* (Francfort-sur-le-Mein, 1848), où il soumet à une ingénieuse critique les systèmes économiques modernes, et attaque vivement le socialisme. Indépendamment d'un grand nombre d'intéressants mémoires, entre autres : *Sur l'économie politique d'Aristote et de Xénophon*, et *Sur la répartition des terres dans l'ancienne Rome*, on doit encore à Hildebrand : l'*Administration financière de la Hesse électorale* (Cassel, 1850); *Communications statistiques sur la situation économique de la Hesse électorale* (Berlin, 1863); *Documents pour la statistique du canton de Berne* (Berne, 1860, t. Ier : la *Population*), etc. Enfin il a fondé, en 1863 l'*Annuaire d'économie politique et de statistique*, et a commencé, en 1866, la publication d'une *Statistique de la Thuringe*, dans laquelle il expose la situation économique de cette contrée, depuis l'époque où elle est entrée dans le Zollverein allemand.

HILDEBRAND, pape. V. GRÉGOIRE VII.

Hildebrand (LE CHANT DE), fragment d'un vieux poëme, écrit en haut allemand, à une époque indéterminée; il passait déjà pour ancien au IXe siècle, lorsque Charlemagne entreprit de recueillir tous les débris épars des épopées germaniques. Les héros qui sont mis en scène appartiennent au IVe siècle. Théodoric de Vérone se réfugie à la cour du roi des Huns, Attila, pendant vingt ans, pour échapper aux poursuites de son oncle, Ermanrich. Hildebrand est son fidèle ami. Théodoric gagne enfin la bataille de Ravenne, et revient dans sa capitale. Hildebrand, qui l'accompagne, se voit défié en combat singulier par son propre fils, qu'il a laissé enfant à Ravenne, et qui ne le reconnaît pas.

Le combat du père et du fils, très-beau fragment épique, est le point culminant de ce chant. Il n'est pas achevé dans l'original, et l'issue, par conséquent, reste incertaine pour le lecteur. Un trouvère du XVe siècle, Gaspard de Roen, avait composé un récit semblable sous le titre de : le *Père et le fils*. Dans ce poëme, Hildebrand sort vainqueur de la lutte . Il est probable que le trouvère Gaspard de Roen avait sous les yeux un manuscrit complet du *Hildebrandslied;* mais il l'a mal imité, et a revêtu le tout d'une forme bien inférieure.

Le *Chant de Hildebrand* fut découvert en 1729 par Eccard, dans la bibliothèque de Cassel; les frères Grimm en donnèrent, en 1830, un excellent fac-simile (Gœttingue, in-4o). Lachmann l'a publié de nouveau, avec de nombreux commentaires (Berlin, 1833).

HILDEBRANDT (Joachim), théologien et historien ecclésiastique allemand, né à Walkenried, comté de Hohenstein, en 1623, mort à Celle en 1681. Après avoir fait ses études à Leipzig et à Iéna, il se rendit à Helmstædt, où il enseigna les belles-lettres avec succès. En 1646, il fut nommé professeur de théologie dans cette ville, et se chargea en même temps d'enseigner les antiquités ecclésiastiques. De là, il devint professeur à Wolfenbuttel et surintendant des Eglises de Lunebourg. Il ne cessa de combattre les tendances du parti orthodoxe ou conservateur de l'Eglise protestante, et composa dans ce but plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous mentionnerons : *De nuptiis veterum christianorum libellus* (Helmstædt, 1661, in-4o); *Enchiridion de primitivæ Ecclesiæ sacris publicis, templis et diebus festis* (Helmstædt, 1652, 1702-1718, in-4o); *Sacra publica veteris Ecclesiæ in compendium redacta* (Helmstædt, 1702, in-4o); *De diebus festis libellus* (Helmstædt, 1706, in-4o); *Sacrorum antiquitatum de precibus veterum christianorum libellus* (Helmstædt, 1701, in-4o); *Veteris Ecclesiæ martyrum, etc.* (Helmstædt, 1719); *Rituale Eucharistiæ veteris Ecclesiæ* (Helmstædt, 1712, in-4o), etc.

HILDEBRANDT (Georges-Frédéric), médecin et naturaliste allemand, né à Hanovre en 1764, mort en 1816. Il occupa une chaire à l'université d'Erlangen. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Essai d'une pharmacologie philosophique* (Brunswick, 1787); *Manuel d'anatomie de l'homme* (Brunswick, 1789-1792, 4 vol. in-8o), très-estimé en Allemagne; *Histoire des saburres de l'estomac et des intestins* (Brunswick, 1790, 3 vol. in-8o); *Traité de la physiologie du corps humain* (Erlangen, 1796, in-8o); *Encyclopédie de toute la chimie* (Erlangen, 1799-1815, in-8o); *Éléments de metallurgie* (1816, in-8o) etc.

HILDEBRANDT (Ferdinand-Théodore), peintre allemand, né à Stettin (Prusse) en 1804. Il suivit les leçons de G. Schadow, à Berlin, se rendit avec lui à Dusseldorf en 1826, l'accompagna en Italie en 1830, fit ensuite un voyage dans les Pays-Bas, et finit par se fixer à Dusseldorf, où il est devenu professeur à l'Académie des beaux-arts. M. Hildebrandt tient aujourd'hui un rang distingué parmi les premiers peintres de l'Allemagne. Son talent très-réel, très-original, a été néanmoins très-discuté, parce que, réagissant contre l'idéalisme excessif d'Overbeck et de Cornélius, il s'est fait le chef d'une école qui prend le naturalisme pour base, le naturalisme tel que l'entendait Rembrandt, et qui, par certains côtés, se rapproche de l'école réaliste française. Ce qui, toutefois, est resté hors de doute, c'est que cet artiste est un très-remarquable coloriste. M. Hildebrandt s'est adonné à la peinture historique et à la peinture de genre. Parmi ses tableaux, nous citerons : *Faust* (1825), *Cordelia et le roi Lear* (1826), œuvre très-remarquable, pour laquelle a posé l'acteur Devrient; *Tancrède et Clorinde* (1828); *Judith allant tuer Holopherne* (1830); *Roméo et Juliette;* le *Guerrier et son fils enfant*, gravé par Mandel; la *Mort des enfants d'Edouard* (1835), son chef-d'œuvre, qui se trouve dans la galerie Spiegel, à Halberstadt, et a été fréquemment reproduit par la gravure et par la lithographie; le *Doge et la dogaresse de Venise* (1840); la *Promenade du cardinal Wolsey* (1843); *Othello racontant ses aventures au sénateur et à Desdémone* (1848), tableau dont le succès a été très-grand; le *Roi Lear recouvrant la raison à la vue de Cordélia* (1851); *Julie prenant un breuvage soporifique* (1853); *Arthur et de Burgk* (1855), scène tirée du *Roi Jean* de Shakspeare; *Cordélia lisant une lettre à Kent* (1859); la *Nonne*, d'après le poëme d'Uhland, etc. Parmi ses tableaux de genre, nous mentionnerons : le *Brigand;* la *Conteuse de contes;* les *Enfants de chœur aux vêpres;* les *Enfants en bateau;* les *Enfants autour de l'arbre de Noël*, etc. On lui doit encore des portraits, également remarquables par la ressemblance et par le caractère, et de belles illustrations dans le *Recueil* des chansons de Robert Reinick.

HILDEBRANDT (Edouard), peintre allemand, né à Dantzig en 1817, mort en 1868. Il a successivement étudié son art à Berlin, sous la direction de Krause, et à Paris, sous celle d'Isabey. En 1843, il s'est fixé à Berlin, où il est devenu professeur à l'Académie des beaux-arts en 1854, et membre de cette Académie l'année suivante. M. Ed. Hildebrandt a fait des voyages artistiques en Amérique, dans les Pyrénées, dans les îles Canaries, à Madère, en Orient, dans l'Inde, dans le nord de l'Europe, etc., et s'est attaché particulièrement à la peinture de paysage et de genre Ses nombreux tableaux à l'huile, et ses aquarelles sont exécutés avec soin, et on y remarque principalement l'art avec lequel il sait rendre certains effets de lumière. Deux toiles de lui : l'*Hiver* et *Bateaux pêcheurs d'Hastings*, envoyés à l'Exposition universelle de 1855, lui ont valu une seconde médaille et la croix de la Légion d'honneur (1855). Cet artiste a exposé à Paris, en 1866, un grand nombre de tableaux à l'huile et d'aquarelles.

HILDEGARDE (sainte), extatique allemande, fondatrice du monastère de Saint-Rupert de Binghen, née dans le diocèse de Mayence en 1098, morte en 1180. Elle vécut d'abord dans un ermitage, où la solitude, le jeûne, les austérités, l'amenèrent à cet état d'exaltation mystique qui prépare aux visions. Elle consigna ces visions dans un livre, que le concile de Trèves (1147) et le pape Eugène III l'autorisèrent à publier Dès lors, elle devint l'objet de la vénération universelle, et entretint une correspondance suivie avec les papes Eugène III, Anastase IV, Adrien IV, Alexandre III. les empereurs Conrad et Frédéric Barberousse, etc. Elle avait aussi une grande réputation médicale, et avait composé un vaste recueil de recettes des plus bizarres, sous le titre de *Jardin de santé*. Ses œuvres complètes, publiées à Cologne (1566), comprennent en outre : le *Livre des quatre éléments* (Strasbourg, 1533); les *Trois livres de révélations* (Cologne, 1566-1628), etc.

HILDEGONDE, héroïne légendaire de la fin du XIIe siècle. Les bollandistes la font naître à Nuitz, près de Cologne, vers 1168. Elle est inscrite, dans quelques martyrologes et dans les *Acta sanctorum* à la date du 20 avril, mais elle n'a jamais été canonisée et son existence même est douteuse, car bon nombre de ses aventures sont attribuées également à sainte Marine. Son père avait fait vœu de l'emmener en pèlerinage à Jérusalem; dès qu'elle fut en âge de voyager, il la travestit en garçon, l'appela Joseph et s'embarqua, en Provence, avec des croisés; mais, arrivé à Saint-Jean-d'Acre, il mourut, laissant la jeune fille déguisée entre les mains d'un valet qui disparut avec ce qu'elle possédait d'habits et de vêtements. Un ermite s'intéressa à celle qu'il prenait pour un malheureux orphelin et l'emmena à Jérusalem; là, elle se réfugia dans un couvent de templiers, singulier refuge pour une jeune fille, et, ayant pu faire parvenir de ses nouvelles en Europe, elle y fut rejointe par un ami de son père, qui la reconduisit à Cologne.

Hildegonde aurait pu s'en tenir là, mais elle avait pris goût aux aventures; elle continua de s'appeler Joseph, garda son vêtement masculin et entra, en qualité de familier, dans la maison d'un chanoine qui lui fit faire le voyage de Rome. Ils allaient à cheval, et se perdirent en route, près d'Augsbourg. Le soi-disant Joseph, arrêté comme voleur, grâce à un bizarre concours de circonstances, fut condamné à mort; mais le véritable criminel ayant été pris, on les soumit tous les deux au jugement de Dieu, consistant à tenir dans les mains une barre de fer rouge. Il va sans dire que Hildegonde se tira avec honneur de l'épreuve, grâce à la divine Providence, et que le coupable se brûla horriblement. On rend son cheval à la sainte et la voilà partie à la recherche de son chanoine; elle comptait sans les amis du brigand, qui lui dressent une embuscade dans un bois, la saisissent et la pendent à un arbre. Là encore, l'intervention de Dieu se manifesta : des bergers coupèrent la corde et lui sauvèrent la vie. Alors, Hildegonde revint à Cologne et embrassa la profession monastique, mais dans un couvent d'hommes. Cette singulière sainte se retira chez les cisterciens de Schonange, près de Heidelberg. Elle avait vingt ans, et ses biographes assurent qu'elle y fut dévorée par les plus grandes tentations. Elle mourut peu de temps après (1188, 20 avril). En lavant son corps, les moines, stupéfaits, découvrirent que c'était celui d'une femme.

Aucun décret du saint-siége n'a autorisé la canonisation de Hildegonde; cependant les cisterciens l'ont inscrite dans leur martyrologe et la fêtent le 20 avril. Consultez : Bollandistes, *Acta sanctorum* (avril, tome II); Thierrot et Belin, *Abrégé de la vie des saints* (1822); Baillet, *Vie des saints*.

HILDEN, bourg de Prusse, prov. du Rhin, régence et à 12 kilom. S. de Dusseldorf; 1,200 hab. Fabriques de draps, siamoises. Patrie du médecin Fabrice de Hilden.

HILDEN (Fabrice DE), médecin allemand. V. FABRICE.

HILDENBRAND (Valentin-Jean DE), médecin allemand, né à Vienne en 1763, mort dans la même ville en 1818. Il fit ses études médicales sous Stoll et fut reçu docteur en 1784. Nommé, en 1793, professeur de médecine pratique à l'université de Lemberg, il occupa ce poste pendant treize ans, c'est-à-dire jusqu'à ce que cette université fût réunie à celle de Cracovie. Il devint alors professeur et directeur de cette dernière jusqu'en 1806, époque à laquelle il fut appelé à occuper à Vienne la chaire de clinique. Cinq ans plus tard, il fut chargé de la direction de l'hôpital général.

Hildenbrand était membre de plusieurs Académies, nationales et étrangères. Nous citerons parmi ses ouvrages : le *Livre des chirurgiens d'Autriche* (Leipzig, 1789, in-8o); *De la puissance des princes et de la liberté civile* (Vienne, 1793); *Traité du typhus contagieux* (Vienne, 1810), traduit en français par J.-C. Gasc (Paris, 1811).

HILDESHEIM, en latin *Hennepolis*, ville de Prusse, province et à 26 kilom. S.-E. de Hanovre, sur l'Innerste; 17,100 hab. Evêché fondé par Charlemagne et suffragant de Cologne. Gymnase catholique et luthérien, séminaire, bibliothèque; cour d'appel et tribunal de 1re instance. Fabrique de papiers peints, cuirs, tabac, toiles damassées, blanchisseries de cire. Cette ville, divisée en trois quartiers, est irrégulièrement bâtie, ses rues sont étroites et tortueuses.

L'édifice le plus important d'Hildesheim est la cathédrale, beau monument du XIe siècle. On remarque surtout ses portes de bronze, qui ont 4 mètres de hauteur et datent de 1015. L'attention est attirée à l'intérieur par la châsse dorée de saint Godelhard, les fonts baptismaux en bronze et le piédestal de l'antique Irmensul, que les Saxons adoraient, et dont Charlemagne détruisit le temple et l'idole. Ce fut sous le règne de Louis le Débonnaire que ce piédestal, enfoui d'abord par ordre de Charlemagne, fut transporté dans le chœur de l'église d'Hildesheim, où il sert de support à l'image de la Vierge. Nous signalerons, en outre : une colonne de bronze qui s'élève sur la place de la Cathédrale et que décorent de curieux bas-reliefs; les églises Saint-Godelhard, Saint-Michel, Saint-André; l'hôtel de ville; une maison dont la façade est ornée de belles sculptures en pierre qui datent du XVIIe siècle, etc.

Lorsque Charlemagne fit la conquête d'Hildesheim, il fonda dans cette partie de la Saxe un évêché, dont il établit d'abord le siége à Elzen; mais son fils, Louis le Débonnaire, le transporta quelque temps après à *Hilgenchnée*, appelée depuis Hildesheim.

L'évêché-principauté d'Hildesheim était enclavé entre les principautés de Kalenberg, de Wolfenbüttel, de Grubenhagen, d'Halberstadt et de Lunebourg. Il était divisé en 16 bailliages, qui, presque tous eurent depuis le titre de comté. L'évêché, dans ses anciennes limites, comprenait 8 petites villes, *4 bourgs et 204 villages*.

La ville d'Hildesheim appartenait à l'évêque. Elle jouissait, cependant, de divers priviléges, sous la protection de la maison de Brunswick-Hanovre, qui y entretenait des troupes.

Parmi les premiers évêques d'Hildesheim, on remarque Ebon, d'abord archevêque de Reims, Alfrid et Marcquard. Au Xe et au XIe siècle, saint Bernouard et saint Gothart furent, l'un chancelier de l'empereur Othon III, l'autre conseiller de l'empereur Henri II. Dès le XIIIe siècle, les ducs de Brunswick s'étaient emparés d'une partie des domaines de cet évêché, qui relevait directement de l'empire, et lorsque, en 1519, l'évêque Jean IV eut été mis au ban de l'empire, ces mêmes ducs, se faisant les exécuteurs de la sentence impériale, envahirent le reste et se le firent céder authentiquement par le traité de Quedlimbourg, en 1523. Ce n'est qu'en 1643 qu'une partie de ses anciens domaines revint à l'évêque. Le tout fut sécularisé et cédé à la Prusse, avec titre de principauté, par le traité de Lunéville, en 1801, et les arrêtés de la députation de l'Empire en 1803. Annexé au royaume de Westphalie, par suite du traité de Tilsitt, en 1807, occupé par les Hanovriens en 1813, il fut définitivement dévolu au Hanovre par le traité de Vienne, en 1815. Hildesheim est passé, en 1866, avec le reste du Hanovre, sous la domination prussienne.

HILDIBALD, roi des Ostrogoths, mort en 541. Il fut proclamé roi à Pavie, en 540, par

l'armée des Goths, vaincue par Bélisaire, battit, après le retour de ce général à Constantinople, Vitalius, commandant de la Vénétie, excita l'indignation des Goths en faisant mettre à mort Vraïas, neveu de Vitigès, et fut assassiné dans un festin par un de ses gardes, dont il s'était attiré la haine. Totilas fut appelé à lui succéder.

HILDRETH (Richard), écrivain américain, né à Deerfield (Massachusetts) en 1807. Après avoir exercé à Boston la profession d'avocat, il se lança dans le journalisme et accepta, en 1832, la direction du *Boston Atlas*, feuille politique qui acquit rapidement une grande importance. Forcé par sa mauvaise santé, en 1834, d'aller habiter le Sud, il passa près de deux ans dans une plantation, où il écrivit un roman abolitioniste, *Archy Moore*, remanié et réédité en 1852, sous le titre de l'*Esclave blanc*. Cet ouvrage obtint un grand succès, tant en Amérique qu'en Angleterre et même en France, où il fut traduit par MM. de Wailly et Labédollière. En 1836, M. Hildreth traduisit la *Théorie de la législation de Bentham* et publia une *Histoire des banques*, dans laquelle il se montre partisan de la liberté absolue, avec garantie pour les détenteurs. C'est ce système qui a été plus tard adopté à New-York et dans plusieurs autres Etats. De retour à Boston, M. Hildreth publia son *Despotisme en Amérique* (1840), ouvrage qui a pour but d'exposer les résultats politiques, économiques et sociaux du système esclavagiste aux Etats-Unis, et auquel il a ajouté, en forme d'appendice, un chapitre sur la *Base légale de l'esclavage*, destiné à renverser les arguments habituels des esclavagistes du Sud. Bientôt, l'état de sa santé l'obligeant de nouveau à chercher un climat plus chaud, il se rendit dans la Guyane anglaise, à Demerara, où il habita trois ans. Il collabora activement, durant ce séjour, à deux des journaux de George-Town, dans lesquels il discuta la question de la liberté du travail dans les colonies anglaises. Il y écrivit aussi une *Théorie de la morale* (New-York, 1844) et une *Théorie de la politique* (1853), qui, dans la pensée de l'auteur, devaient être suivies d'une *Théorie de la richesse*, d'une *Théorie du goût*, d'une *Théorie des connaissances* et d'une *Théorie de l'éducation* pour former un traité complet de la *Science de l'homme*. Dans les deux traités parus, M. Hildreth a tenté d'appliquer rigoureusement la méthode inductive d'investigation, qui, suivant lui, peut être employée dans les sciences morales avec autant de succès que dans le domaine des découvertes physiques. Ces ouvrages ayant été vivement critiqués par le parti protestant, aussi bien que par le parti catholique, M. Hildreth renonça à écrire les autres parties de son grand traité, pour se consacrer tout entier à une *Histoire des Etats-Unis* (New-York, 1849-1852, 6 vol. in-8°), qui embrasse la période comprise entre le premier établissement des colonies et la fin de la présidence de Monroë (1821). Cet ouvrage, écrit avec une grande indépendance d'esprit et une impartiale sévérité, eut moins de succès aux Etats-Unis que celui de Bancroft, mais il peut donner aux étrangers une idée plus exacte de la nationalité américaine. En 1856, M. Hildreth, qui a collaboré à plusieurs encyclopédies et à la *New-York tribune*, a publié le *Japon tel qu'il était et tel qu'il est actuellement* (New-York, 1857).

HILDUIN, hagiographe français, abbé de Saint-Denis, mort vers 842. Louis le Débonnaire le nomma son archichapelain, dignité qui le mettait à la tête de toutes les affaires ecclésiastiques de l'empire. Il n'en conspira pas moins en faveur de Lothaire et de Pépin (830), et se prononça pour le premier après la mort du vieil empereur, quoiqu'il eût prêté serment à Charles. Son *Areopagitica* ou *Vie de saint Denis* (Cologne, 1563) n'est qu'un tissu de fables puisées à des sources suspectes. Il ne manque pas d'y confondre l'apôtre des Gaules avec Denys l'Aréopagite, suivant une erreur qui n'a été détruite qu'au XVII^e siècle.

HILE s. m. (i-le; *h* asp. — du lat. *hilus*, ombilic). Bot. Cicatrice marquée à la surface extérieure de la graine, et qui indique le point par lequel elle tenait au trophosperme ou placenta.

— Anat. Point d'attache d'un vaisseau sur un viscère parenchymateux : HILE *du foie, de l'ovaire, du rein, de la rate.*

— **Encycl.** Bot. Le *hile* est, dans les graines, une cicatrice qui marque le point par lequel l'ovule était attaché au funicule ou au placenta. Au centre de cette cicatrice ou vers sa circonférence, on remarque un ou plusieurs trous appelés *omphalodes*. Le *hile* varie beaucoup, quant à la place qu'il occupe: il peut être placé à l'extrémité, au bord ou au centre de la graine. Sa figure n'est pas moins variable : il peut être cordiforme, linéaire, lunulé, réniforme, etc. Souvent très-petit et à peine visible, il est d'autres fois très-développé, comme dans la fève, le haricot, la châtaigne, le marron d'Inde, etc.

HILIÈRE s. f. (i-liè-re). Arboric. Variété de bergamote commune.

HILL (Aaron), poëte anglais, né à Londres en 1685, mort en 1750. Tout jeune encore, il se rendit à Constantinople, auprès de l'ambassadeur anglais, lord Paget, son parent, qui lui fit visiter l'Egypte et la Palestine. De retour en Angleterre en 1802, il exécuta ensuite un long voyage dans divers Etats de l'Europe avec W. Wentworth et commença en 1709 à se faire connaître comme poëte et comme écrivain. Cette même année, il prit la direction du théâtre de Drury-Lane. Il fut chargé, l'année suivante, de diriger l'Opéra de Haymarket, écrivit à cette occasion *Rinaldo*, le premier opéra qu'Hændel mit en musique après son arrivée en Angleterre, quitta la direction de ces deux théâtres à la suite d'une mésintelligence avec le lord chambellan, et se jeta, mais sans succès, dans diverses entreprises commerciales et industrielles. Hill a laissé une *Histoire de l'empire ottoman* (1709); un poëme intitulé *Camille* (1709); dix-sept pièces de théâtre médiocres, qui ont été réunies et publiées en 1760 (2 vol. in-8°), et dont les meilleures sont des imitations de *Mérope* et de *Zaïre*, de Voltaire, etc.

HILL (sir John), écrivain anglais, né à Spalding ou, selon d'autres, à Peterborough, en 1716, mort en 1775. Il quitta la profession d'apothicaire pour se faire acteur, n'obtint aucun succès sur le théâtre, et chercha alors des ressources dans la littérature. Quelques ouvrages qu'il publia obtinrent du succès. Il fit alors paraître deux journaux, le *British Magazine* et l'*Inspector*, dans lesquels il inséra des anecdotes scandaleuses, des attaques contre les gens en réputation et en crédit, ce qui donna à ces recueils une grande vogue, tout en attirant à leur rédacteur en chef de désagréables affaires, parfois même des volées de coups de canne. Son faste, son arrogance, sa conduite de bas pamphlétaire le discréditèrent bientôt complétement. Il revint alors à son ancienne profession de pharmacien, et, pour soutenir son grand train de vie, il fit le métier toujours lucratif d'empirique, se mit à composer des remèdes, et vendit notamment des teintures de valériane, de bardane et un baume pectoral de miel qui lui rapportèrent beaucoup d'argent. Le roi de Suède lui ayant envoyé par la suite l'ordre de l'Etoile polaire, il se fit, à partir de ce moment, appeler sir John Hill. Parmi ses ouvrages, où l'on trouve de l'esprit, du savoir et du talent, mais qui sont pour la plupart écrits à la hâte, nous citerons : *Revue des travaux de la Société royale* (1751, in-4°), pamphlet dirigé contre la Société royale de Londres, qui n'avait pas voulu l'admettre au nombre de ses membres; *Histoire naturelle générale* (2 vol. in-fol.); *Système de botanique* (1759-1775, 26 vol. in-fol.); des *Essais*, etc. On lui doit aussi quelques romans : *Histoire de M. Lovell;* les *Aventures d'une créole;* la *Vie de lady Frail;* trois pièces de théâtre médiocres : *Orphée*, le *Moment critique*, le *Raout;* enfin un écrit bizarre, intitulé *Lucina sine concubitu* ou *Lucine affranchie des lois du concours*, traduit en français par Moët, puis par de Sainte-Colombe (1786).

HILL (Roland ou Rowland), prédicateur anglais, né à Hawkestown en 1744, mort en 1833. Il fit ses études à Cambridge et se lia avec Whitefield, un des chefs du méthodisme, qu'il accompagnait dans ses tournées de prosélytisme. En 1780, se trouvant à la tête de sa fortune, il fit bâtir un temple à Surrey et en resta le prédicateur jusqu'à sa mort. On a de lui quelques ouvrages : *Réponse aux remarques de J. Wesby sur l'apologie du caractère de Whitefield et de quelques autres personnages* (1778, in-8°); *Observations sur la convenance des divertissements scéniques dans les villes manufacturières* (1791, in-8°); *Journal d'un voyage exécuté dans l'Angleterre septentrionale et dans une partie de l'Ecosse, avec des remarques sur l'état actuel de l'Ecosse* (1799, in-8°); *Dialogues de village* (2 vol. in-8°).

HILL (Rowland, vicomte), général anglais, né dans le Shropshire en 1772, mort en 1842. Admis dans l'armée en 1790, avec le grade d'enseigne, il alla compléter ses études à l'école militaire de Strasbourg et fut promu capitaine en 1793. Hill assista au siége de Toulon, en qualité d'aide de camp de lord Mulgrave, conquit rapidement les épaulettes de major et de colonel, et partit, en 1801, pour l'Egypte, où il fut grièvement blessé le 3 mars de la même année. Après avoir commandé, en 1803, une brigade en Irlande et fait partie, en 1805, de l'expédition du Weser, il passa en Espagne, en 1808, avec le grade de major général et se signala surtout à la retraite de la Corogne et aux batailles de Talavera et de Busaco. En 1810, ses blessures l'obligèrent de revenir en Angleterre; mais, dès l'année suivante, il retourna en Espagne et reçut, comme lieutenant général, le commandement d'un corps d'armée, avec lequel il battit le général Girard près d'Arroyo de Molinos (28 octobre 1811) et s'empara par surprise, le 10 mai 1812, de la forteresse d'Almarez. Il commandait l'aile droite à la bataille de Vittoria et rendit les plus grands services aux combats de Nivelle, d'Orthez et à la bataille de Toulouse. Décoré de l'ordre du Bain, et nommé député de Shrewsbury en 1812, il fut créé, en 1814, baron d'Almarez et d'Hawkstone et reçut une pension viagère de 2,000 livres sterling (50,000 fr.). Dans la campagne de 1815, il commanda l'armée anglaise en Belgique, avant l'arrivée de Wellington, et, pendant la bataille de Waterloo, il se tint à Hal, avec un corps d'armée, pour protéger les communications entre Mons et Bruxelles. Promu général en 1825, il devint, en 1827, gouverneur de Plymouth et reçut, l'année suivante, le commandement en chef de l'armée, dont il ne se démit que quelque temps avant sa mort. En récompense de ses longs services, il reçut le titre de vicomte, mais n'eut pas le temps d'en jouir longtemps. Après la guerre de la Péninsule, une colonne avait été érigée, par souscription, en son honneur, dans la ville de Shrewsbury.

HILL (Mathew-Davenport), magistrat anglais, né à Bonningham en 1792. Avocat dans sa ville natale, il y défendit des causes politiques qui le mirent en renom, entra en relation avec les chefs du parti libéral, notamment avec lord Brougham, prit part à l'agitation pour la réforme électorale et devint député de Hull à la Chambre des communes. Depuis lors, il a rempli les fonctions de juge recorder à Birmingham et de juge-commissaire des faillites pour le district de Bristol (1851). On lui doit de remarquables dissertations sur les problèmes sociaux et un ouvrage très-estimé : *Conseils pour la répression des crimes* (1857).

HILL (sir Rowland), homme politique anglais, fondateur du nouveau système postal en Angleterre, frère du précédent, né à Kidderminster en 1795. Il étudia d'abord les sciences mathématiques et montra les plus grandes dispositions pour les inventions mécaniques. En 1832, il publia son fameux pamphlet, intitulé : *Colonies intérieures*, esquisse d'un plan général pour l'extinction graduelle du paupérisme et la diminution des crimes. Nommé secrétaire de la commission pour l'Australie méridionale vers 1835, Hill aida puissamment à la fondation de cette colonie. Deux ans plus tard, il développa pour la première fois ses vues sur la réforme postale dans un écrit intitulé la *Réforme postale, son importance et sa possibilité*, dans lequel il demandait qu'on proportionnât la taxe des lettres, non plus à la distance parcourue, mais au poids de chacune d'elles. Depuis lors, il a publié sur le même sujet plusieurs brochures, notamment : *Etat et avenir du timbre-poste* (Londres, 1844). Une commission, nommée en 1837, pour examiner le projet de M. Hill, l'approuva comme « favorable aux intérêts du commerce et au développement intellectuel des classes inférieures, » et, deux ans plus tard, ce projet fut adopté par le Parlement. Appelé alors à la direction des Postes pour organiser le nouveau système, M. Rowland Hill eut à lutter contre le mauvais vouloir de la bureaucratie et, las de soutenir une lutte aussi inégale, il donna sa démission en 1843. Une souscription publique ouverte, en 1848, pour lui offrir un témoignage de reconnaissance, produisit la somme de 13,360 livres sterling (334,000 francs). En 1854, lord Palmerston rappela M. Hill à la direction des Postes anglaises et, en 1860, il fut nommé commandeur de l'ordre du Bain.

HILL (D.-H.), général américain, né dans la Caroline du Sud vers 1820. Elève de l'école militaire de West-Point, il fit avec distinction la campagne du Mexique en 1846, reçut le grade de major, puis fut successivement professeur de mathématiques au collége Davidson, dans son Etat natal, et directeur de l'école militaire de Charlotte (1859). Lorsque la guerre civile éclata aux Etats-Unis, Hill embrassa avec chaleur la cause des séparatistes et des confédérés du Sud, reçut le commandement d'une division sous les ordres de Stonewall Jackson, se conduisit vaillamment lors de l'invasion du Maryland et à Frederiksburg, prit, en 1863, le commandement de la Caroline du Nord et fut grièvement blessé à la bataille de Chancelorsville. A partir de ce moment, il ne joua plus qu'un rôle effacé dans les sanglantes péripéties de la guerre civile, et, depuis lors, il a vécu dans la retraite. On a de lui : le *Crucifiement du Christ*, recueil d'articles publiés d'abord dans le *Presbytérien* de la Caroline du Nord, et des *Eléments d'algèbre* (1857), dans lesquels il a introduit des problèmes bizarres, injurieux pour les Yankees.

HILLAH, ville de la Turquie d'Asie. V. HELLAH.

HILLARD (George-Stillman), littérateur américain, né à Machias (Maine) en 1808. Il suivit avec beaucoup de distinction, pendant quelques années, la profession d'avocat, prit en 1834 la direction d'un journal, siégea aux deux chambres de son Etat natal, et fit, en 1846-1847, un voyage en Europe. Depuis lors, M. Hillard a publié de nombreux articles dans divers journaux et recueils : le *Christian Register*, le *New-England Magazine*, le *North America*, etc. On a de lui, en outre : des discours politiques; une série de lectures *Sur les dangers et les devoirs de la profession commerciale* (1840); une autre série de douze *Lectures sur Milton* (Boston, 1843); *Six mois en Italie* (1853), récit de son voyage en ce pays, considéré par les voyageurs américains comme une sorte de livre classique, etc.

HILLEBRAND (Joseph), littérateur allemand, né à Grossdüngen, près d'Hildesheim, en 1788. Il se destina d'abord à l'état ecclésiastique, fut pendant quelque temps professeur au séminaire de Saint-Joseph, à Hildesheim, puis devint professeur adjoint de philosophie à Heidelberg, où il remplaça par la suite Hegel comme professeur ordinaire. Vers cette époque, il embrassa le protestantisme, puis se rendit, en 1822, à Giessen, où il fut nommé directeur du gymnase académique et membre du conseil supérieur des études. En 1848, Hillebrand devint membre et président de la seconde chambre du grand-duché de Hesse. Après la dissolution de cette assemblée (1850), où il avait constamment voté avec l'opposition libérale, Hillebrand fut mis à la retraite et alla se fixer à Mayence, dont il devint un des représentants en 1851. Ses principaux ouvrages sont : *Anthropologie considérée comme science* (Mayence, 1822-1823, 3 vol.); *Traité de philosophie théorique et de l'enseignement préparatoire à la philosophie* (Mayence, 1826); *Esthétique littéraire* (Mayence, 1826); *Prolégomènes de philosophie universelle* (Mayence, 1830); *Philosophie de l'esprit* (Heidelberg, 1835, 2 vol.); l'*Organisme de l'idée philosophique* (Leipzig, 1842); la *Littérature nationale allemande depuis le commencement du* XVIII^e *siècle* (Hambourg, 1845-1846, 2 vol.), ouvrage capital d'Hillebrand.

HILLEL l'Ancien, célèbre docteur juif, né à Babylone vers l'an 112 av. J.-C. Il était venu s'établir à Jérusalem, où il suivit l'enseignement de Schammaï. Durant ses années d'études, il vécut très-pauvrement d'un travail manuel. Plus tard, devenu célèbre, il fut, malgré les préventions des savants de Palestine contre ceux de Babylone, nommé *naci* (prince) du sanhédrin. Hillel eut dès lors un grand nombre d'élèves et devint le chef d'une école appelée *maison de Hillel*. Le Talmud parle de 80 anciens de cette maison, parmi lesquels on cite Jonathan-ben-Uzziel, auteur d'une traduction chaldéenne des Prophètes aujourd'hui perdue, et Johanan-ben-Zaccaï, qui joua un grand rôle dans le judaïsme après la destruction du temple. L'école de Hillel se trouva presque continuellement en opposition avec celle de Schammaï. Hillel est devenu le docteur le plus populaire et le plus aimé du Talmud. La légende même s'est attachée à embellir son histoire. Elle l'a fait descendre de David et fait vivre 120 ans, comme Moïse. Il n'est même pas impossible qu'elle lui ait prêté gratuitement le titre de *naci*. La tradition affirme qu'il connaissait toutes les langues, non pas seulement celles des hommes, mais celles même des animaux et des êtres inanimés.

Hillel a été le docteur le plus éclairé et le plus hardi de son temps. Son enseignement religieux est large et comme animé d'un souffle libéral. Hillel peut, jusqu'à un certain point, représenter le progrès, en face de Schammaï, qui est, au contraire, le défenseur de la tradition et de l'autorité. Hillel ne craignit pas cependant d'abolir ou d'éluder la prescription du *Deutéronome* (XV, 3), par laquelle toutes les dettes devaient être annulées par l'année sabbatique. Il ne partagea pas les haines politiques des schammaïtes contre les Romains, ni leur éloignement pour les étrangers.

Il ne faut pas croire cependant que Hillel n'attachait aucune importance aux pratiques religieuses. Seulement, on peut dire qu'il s'efforça de les rendre moins gênantes. Il chercha aussi, par diverses mesures, à combattre l'influence des prêtres et à les confiner dans l'exercice de la religion. C'est à lui, enfin, que remonte l'origine des règles de méthode talmudique appelées *Middot*. Grâce à cette méthode, l'interprétation de la Bible était ramenée à des règles fixes; la plupart des lois religieuses étaient rattachées au texte sacré et s'y retrouvaient par des voies sûres, sinon très-directes. L'autorité échappait ainsi aux dépositaires de la tradition et passait peu à peu aux mains des hommes instruits et intelligents.

Toutes les traditions s'accordent à vanter la douceur de Hillel, son humilité, son humeur toujours égale et riante, sa sérénité, sa résignation pendant les années de misère, et, plus tard, sa bonté et ses attentions délicates envers les malheureux. C'est par cet heureux naturel surtout que Hillel a séduit les pharisiens et est devenu le plus aimé et le plus vénéré des docteurs juifs.

HILLEL le Jeune, docteur juif du IV^e siècle, célèbre par l'invention d'un cycle de 19 ans qui, au moyen de sept intercalations, conciliait le cours du soleil avec celui de la lune, et dont on se servit jusqu'à la réforme du comput, faite sous Alphonse de Castille. Ce fut aussi lui qui introduisit la coutume de dater les années depuis la création du monde. Avant lui, les Juifs comptaient leurs années depuis la sortie d'Egypte, et, plus tard, depuis l'entrée d'Alexandre à Jérusalem. Hillel était très-versé dans la connaissance de l'Ancien Testament, et Origène le consultait souvent. On a prétendu qu'il était le même que l'Ellel cité par saint Epiphane et qui se convertit au christianisme à son lit de mort.

HILLEMACHER (Eugène-Ernest), peintre, né à Paris vers 1820. Il suivit les leçons de Léon Cogniet, sous la direction duquel il devint un habile dessinateur. Après avoir débuté avec peu de succès dans la peinture religieuse, par un *Saint Sébastien mourant* (1842) et la *Madeleine au sépulcre* (1845), M. Hillemacher s'adonna à la peinture de genre et y réussit complétement. Depuis lors, cet artiste a produit un grand nombre de tableaux charmants, composés avec esprit et exécutés avec facilité, finesse et précision. Parmi les toiles qu'il a exposées, nous cite-

rons : la *Vieille et les enfants* (1847); les *Pêcheurs napolitains* et le *Confessionnal* (1848), qui lui valurent une médaille de 2e classe; le *Satyre et le passant* (1850); le *Voyage de Vert-Vert* (1853), son chef-d'œuvre; *Rubens faisant le portrait de sa femme;* le *Dimanche des Rameaux*, excellente petite toile (1855); la *Partie de whist*, les *Deux écoliers de Salamanque* (1857); *Boileau et son jardinier*, *Molière consultant sa servante* (1859); *Présentation de Poussin au roi Louis XIII*, *Jean Watt*, *Jean Gutenberg faisant ses premières épreuves typographiques*, la *Bulle de savon*, la *Poste enfantine*, tableaux qui lui valurent une première médaille au Salon de 1861; les *Deux Corneille*, *Napoléon Ier avec Gœthe et Wieland* (1863); *Don Juan*, *Philippe IV et Velazquez* (1864); l'*Amateur de bouquins* (1865); *Marguerite d'Anjou arrêtée par un brigand*, l'*Indécision* (1866); *Souvenirs*, le *Petit Jehan de Saintré et la dame des belles causeries* (1868); *Aristide et le paysan* (1869), etc.

HILLER (Matthieu), savant orientaliste et théologien allemand, né à Stuttgard en 1646, mort à Kœnigsbronn en 1725. Il fit ses études dans sa ville natale et obtint le titre de maître ès arts à l'université de Tubingue. Nommé professeur à Bebenhausen, il ne fit dans ce pays qu'un séjour de courte durée et revint à Tubingue, en 1687, avec le titre de professeur de logique; peu de temps après, il fut chargé de l'enseignement de la métaphysique et de l'hébreu, puis des langues orientales et de la théologie. Cependant il abandonna l'enseignement et accepta le titre de prieur à Kœnigsbronn en 1716. On a de lui : *Sciagraphia grammaticæ hebrææ; Lexicon latino-hebraicum* (1685); *De arcano keri et kethib* (Tubingue (1692); *Onomasticon sacrum* (Tubingue, 1706, in-4o); *Syntagmata hermeneutica, quibus loca Sanctæ Scripturæ plurima ex hebraico textu nove explicantur* (Tubingue, 1711, in-4o); *Institutiones linguæ sanctæ* (Tubingue, 1760, in-8o), ouvrage le plus important de ceux de Hiller, plusieurs fois réimprimé; *Hierophyticon* (Utrecht, 1725, 2 part. in-4o).

HILLER (Louis-Henri), linguiste et pasteur allemand, de la seconde moitié du dix-septième siècle. Il remplissait les fonctions pastorales à Erlangen. On a de lui : *Opusculum steganographicum* (Tubingue, 1675); *Mysterium artis steganographiæ novissimum, in gratiam Collegii naturæ curiosorum, modum omnes epistolas et alia scripta incognita in omnibus linguis solvendi complectens* (Ulm, 1682, in-8o).

HILLER (Jean-Adam), compositeur allemand, né à Wendischassig, près de Gœrlitz, en 1728, mort en 1804. Après avoir achevé son éducation universitaire, Hiller, qui dans son enfance avait reçu quelques notions de violon et de clavecin, se rendit à Dresde pour y continuer ses études musicales, et s'éprit d'un grand enthousiasme pour les partitions de Hasse. S'étant rendu, en 1751, à Leipzig pour y étudier le droit, il écrivit des symphonies, des cantates d'église et quelques morceaux d'orchestre. En 1754, il quitta l'université, accepta une place de percepteur, et revint, en 1758, à Leipzig, où il fut nommé, en 1763, directeur des concerts. Successivement maître de chapelle à l'église Sainte-Pauline, maître de chapelle du duc de Courlande à l'église de Mittau, il revint encore à Leipzig pour y recevoir les titres d'organiste et de professeur à l'église Saint-Thomas, fonction qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Les compositions musicales et les ouvrages didactiques de Hiller s'élèvent à un chiffre assez élevé. On a de lui quatorze opéras, des cantates, des hymnes, airs et chants détachés, hymnes et mélodies allemandes et chorales; des symphonies, des pièces pour orchestre et des sonates pour clavecin. Parmi ses écrits, on remarque : *Instruction pour bien chanter* (Leipzig, 1780, in-4o), et les *Biographies d'auteurs célèbres sur la musique et de virtuoses modernes* (Leipzig, 1784). — Son fils, Frédéric-Adam HILLER, chanteur et compositeur, né à Leipzig en 1768, mort en 1812, apprit de lui le chant et le violon. En 1789, il signa un engagement comme ténor au théâtre de Rostock, fut nommé, l'année suivante, directeur de musique au théâtre de Schwerin, et occupa six ans cette position, qu'il résigna pour remplir les mêmes fonctions au théâtre d'Altona. Devenu, en 1803, chef d'orchestre à Kœnigsberg, il fonda dans cette ville un cours public de musique, dont les premières leçons furent interrompues par sa mort inopinée. Ce compositeur a publié sept opéras justement estimés, une hymne religieuse, enfin différents morceaux de musique instrumentale pour piano et violon, et des quatuors.

HILLER (Jean, baron DE), général autrichien, né à Wienerisch-Neustadt en 1754, mort à Lemberg en 1819. Entré en 1770 dans l'artillerie, il prit successivement part à la guerre de la succession de Bavière, aux campagnes contre la Turquie (1788-1791), contre les Français (1792-1797) et, de 1799 à 1801, combattit dans les Pays-Bas, en Italie et en Allemagne. En 1805, il fut élevé au grade de feld-maréchal-lieutenant. Pendant la guerre de 1809, il reçut le commandement du 6e corps d'armée sous l'archiduc Charles, fut tour à tour battu près d'Abensberg et vainqueur près de Neumarkt pendant la retraite, et se signala par son intrépidité à la bataille d'Asberg. A Wagram, l'aile qu'il commandait était victorieuse; mais il dut ordonner la retraite après la défaite des autres corps d'armée. En 1813, il commanda l'artillerie de l'armée intérieure autrichienne, appelée plus tard armée d'Italie, qui conquit l'Illyrie et qui devait pénétrer plus avant en Italie. Après le premier traité de Paris, il fut nommé commandant militaire de la Galicie.

HILLER (Théophile), poëte allemand, né à Landsberg, près de Halle, en 1778, mort en 1826. D'abord cocher, il chercha ensuite des moyens d'existence en tressant des nids de pigeons et en travaillant dans une briqueterie. Poussé par un penchant invincible vers l'étude, Hiller y consacra tous les instants qu'il pouvait dérober à ses occupations manuelles. Les œuvres de Wieland lui étant par hasard tombées entre les mains, il sentit naître en lui la vocation poétique et publia, en 1801, sa première pièce de vers : la *Découverte d'une cosse de pois verte dans l'arrière-saison*. La matière était peu riche et passablement triviale; cependant ce furent des sujets analogues qu'il traita de préférence dans la suite. Ce premier essai lui valut une telle réputation, qu'il fut accueilli dans les salons de la haute société comme un phénomène, et qu'en 1803 le prince Louis-Ferdinand le présenta lui-même au roi et à la reine de Prusse. Cédant aux conseils de ses amis, il publia, en 1805, un recueil de ses *Poésies* et les fit suivre d'une autobiographie, aussi intéressante que les poésies elles-mêmes. Bien que sorti du peuple, il n'écrivait pas pour le peuple; il cherchait à assurer à ses œuvres la faveur des esprits cultivés, en se maintenant dans les règles les plus sévères de la poétique. Gœthe lui-même attira l'attention sur Hiller; car, tout en ne lui accordant qu'un mérite poétique assez ordinaire, il se plut à lui reconnaître une grande rectitude d'esprit, une chasteté de plume peu ordinaire et surtout un jugement très-sûr. Hiller écrivit encore ses *Voyages en Saxe, en Bohême, en Autriche et en Hongrie* (Kœthen, 1808), vécut ensuite assez longtemps à Vienne et finit par mourir oublié à Bernau, près de Berlin.

HILLER (Ferdinand), pianiste et compositeur allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1811. Il appartient à une famille israélite. Elève de Kummel, il vint à Paris en 1828, fut pendant quelque temps professeur à l'école de Choron, puis se consacra entièrement à l'étude du piano et de la composition. En 1830 et 1831, M. Hiller donna au Conservatoire deux concerts dans lesquels il fit applaudir son double talent de compositeur et de virtuose. Les hivers suivants, il se fit entendre sans désavantage dans des concerts, à côté de Liszt et d'autres célèbres virtuoses. Mais ce sont les séances de musique classique qu'il fonda en 1835 avec Baillot qui lui attirèrent surtout l'estime des artistes. En 1837 et 1841, il se rendit en Italie, et, de retour en Allemagne, en 1842, il fut chargé de diriger des concerts à Leipzig et à Dresde. Successivement directeur de musique à Dusseldorf, maître de chapelle, puis directeur du conservatoire à Cologne, il ne s'éloigna de cette dernière ville que pour venir prendre, pour une saison, la direction de l'orchestre du Théâtre-Italien de Paris. Depuis ce temps, Hiller a dirigé en Allemagne les plus grands festivals musicaux. Ce musicien jouit dans son pays d'une réputation incontestée. C'est un artiste d'esprit et de savoir plutôt que de sentiment. Ses productions sont toujours gracieuses, attrayantes et belles. Parmi les œuvres de M. Hiller, nous citerons les opéras intitulés : *Romilde*, représenté à Milan en 1837; le *Rêve de la nuit de Noël*, joué à Dresde en 1844; *Conradin*, donné dans la même ville en 1847; un oratorio, la *Destruction de Jérusalem*, son chef-d'œuvre, exécuté à Leipzig en 1839. Citons encore une grande symphonie, intitulée : *Et pourtant le printemps doit venir;* une autre symphonie fort originale, *In der Freie;* la *Danse des fées;* le *Chant des fantômes sur les eaux*, et *Laissez couler vos larmes*, deux cantates avec soli, chœurs et orchestre, dont la seconde est inspirée de Byron.

HILLÉRIE s. f. (il-lé-ri; *h.* asp. — de *Hiller*, n. pr.). Bot. Syn. de MOHLANE.

HILLERIN (Jacques DE), magistrat et écrivain français, né à Mortagne vers 1573, mort à Paris vers 1663. Il fit ses études de droit, vint exercer la profession d'avocat à Paris, puis entra dans les ordres, acheta une charge de conseiller au parlement de Paris et obtint en même temps un canonicat à Notre-Dame. Il est l'auteur de divers ouvrages de dévotion, notamment de : *Grandeurs et mystères du saint Verbe incarné* (Paris, 1635-1646, in-fol.); les *Grandeurs de Marie la sainte Vierge* (Paris, 1648, in-fol.); *Discours meslangez et actions diverses* (Paris, 1651, in-fol.); le *Chariot chrestien à quatre roues, menant à salut* (Paris, 1652, in-fol.).

HILLERÆD, ville du Danemark, dans l'île de Seeland, à 31 kilom. N.-O. de Copenhague, sur un petit lac; 2,500 hab. Distilleries, tanneries, fabriques d'eau-forte. Hilleræd, qui n'était originairement qu'un village insignifiant, a grandi peu à peu à l'ombre du fameux château de Frederiksborg, auquel elle doit toute sa prospérité actuelle. Cette ville possède aujourd'hui une école savante, fondée par Christian IV, une caisse d'épargne, un hôtel municipal assez remarquable, un hôpital de fous et un haras royal. L'église du château sert également aux habitants de la paroisse. L'*amtmand* ou préfet de Frederiksborg réside à Hilleræd.

HILLERUP (Frédéric-Christian), littérateur danois, né à Vedelsborg (Fionie) en 1793. Il se rendit, en 1820, en Italie, où il resta pendant six ans. De retour dans sa patrie, il a publié les ouvrages suivants : *Italia*, souvenirs de voyage (1829, 2 vol.); *Polyhymnia*, recueil de poésies (1830); la *Vieille épouse*, roman (1839); *Poésies* (1842); la *Belle Marguerite*, nouvelle (1845); les *Apparitions de spectres au château* (1850); *Un pêcheur* (1850); le *Passé et le présent*, recueil de vers; *Nouvelles poésies* (1854), etc.

HILLHOUSSE (James), poëte américain, né à New-Haven en 1789, mort en 1841. Tout en suivant la carrière commerciale, il cultiva la poésie, commença à se faire connaître par la publication d'un poëme intitulé le *Jugement dernier* (1842), et composa des pièces de théâtre, parmi lesquelles nous citerons le *Masque de Percy* (Londres, 1819), et *Hadad*, tragédie biblique (1825). Ses œuvres ont été publiées sous le titre de *Dramas, Discourses and other pieces* (Boston, 1842, 2 vol.).

HILLIARD D'AUBERTEUIL (Michel-René), publiciste français, né à Rennes en 1751, mort à Saint-Domingue en 1789. S'étant rendu à Saint-Domingue pour y exercer la profession d'avocat, il s'établit au Cap, y réunit des matériaux sur l'administration de cette colonie, et, de retour en France, il publia des *Considérations sur l'état présent de la colonie française de Saint-Domingue* (1776, 2 vol. in-8o). Un arrêt du conseil supprima cet ouvrage, dans lequel Hilliard avait signalé de nombreux abus administratifs. Celui-ci se rendit vers cette époque dans l'Amérique du Nord, visita les colonies anglaises insurgées contre la métropole, revint en France, où il publia divers ouvrages, fut quelque temps emprisonné par ordre du maréchal de Castries, ministre de la marine, retourna, en 1789, à Saint-Domingue, et y mourut assassiné, croit-on, à l'instigation d'un nommé Dubuisson, avec qui il avait eu une polémique au sujet de certaines questions coloniales. Outre l'ouvrage précité, on a d'Hilliard d'Auberteuil : *Essais historiques et politiques sur les Anglo-Américains* (1782, in-4o, avec cartes et figures), où il fait connaître les causes et l'origine de la révolution d'où sont sortis les Etats-Unis; *Histoire de l'administration de lord North depuis 1770 jusqu'en 1782* (Londres, 1784, 2 vol. in-8o); *Des mœurs, de la puissance, du courage et des lois, considérés relativement à l'éducation d'un prince* (Paris, 1784); *Miss Mac Rea*, roman historique (Philadelphie, 1784), etc.

HILLIE s. f. (il-lî; *h* asp. — de *Hill*, nom pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des cinchonées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

HILL-RIVER, rivière de l'Amérique anglaise du Nord, dans la Nouvelle-Galles méridionale. Elle sort du lac Knee, coule au N.-E. et se jette dans la baie d'Hudson, près du fort d'York, après un cours de 320 kilom.

HILLSBOROUGH, ville d'Irlande, comté de Down, à 28 kilom. N.-O. de Downpatrick; 2,000 hab. Fabrication de toiles, calicot et mousselines. Cette petite ville, pittoresquement située sur la pente d'une colline, possède un beau château et un parc délicieux appartenant au marquis de Devonshire. ‖ Nom de plusieurs bourgs et circonscriptions communales des Etats-Unis d'Amérique : un dans l'Etat de la Caroline du Nord, à 53 kilom. N.-O. de Raleigh; 3,207 hab.; un autre dans l'Etat de New-Jersey, sur le Raritan, à 70 kilom. N.-E. de Trenton; 3,404 hab., etc.

HILLSBOROUGH, grande et belle baie de l'Amérique anglaise du Nord, sur la côte S. de l'île du Prince-Edouard, dans le golfe Saint-Laurent; elle forme les anses de Pownel et d'Orwel et reçoit la petite rivière de son nom.

HILOIRES s. f. pl. (i-loi-re — espagn. *esloria*, même sens). Mar. Nom donné à de forts bordages qui relient entre elles les solives et les différentes pièces du pont.

— *Hiloires renversées*, Forts bordages établis d'une écoutille à l'autre, pour recevoir la tête des épontilles.

HILON s. m. (i-lon; *h* asp. — rad. *hile*). Chir. Hernie de l'iris à travers la cornée transparente.

HILOTE s. m. (i-lo-te). Autre orthographe du mot ILOTE.

HILSENBERG (Charles-Théodore), voyageur et botaniste allemand, né à Erfurt en 1802, mort à Sainte-Marie de Madagascar en 1824. Il se passionna de bonne heure pour la botanique, parcourut la Suisse, l'Italie septentrionale, le Tyrol, l'Autriche, s'embarqua en 1821 pour l'île Maurice avec un horticulteur de Prague nommé Bojer, explora cette île, puis se rendit à Madagascar (1822), débarqua à Tamatave, fut bien accueilli de Radama, roi des Hovas, qui lui donna toutes les facilités pour explorer son royaume, fit de nombreuses et importantes collections d'animaux et de végétaux, et retourna à l'île Maurice en 1823. Hilsenberg venait de s'embarquer en qualité de chirurgien sur un vaisseau anglais chargé d'une exploration scientifique dans les îles africaines, lorsqu'il mourut d'une maladie appelée fièvre de Madagascar, qui l'enleva en peu de jours. Eyriès a publié la *Relation du voyage de Hilsenberg à Madagascar* dans les *Nouvelles annales des voyageurs*.

HILSENBERGIE s. f. (il-sain-bèr-jî) — de *Hilsenberg*, sav. allem.). Bot. Syn. d'ASTRAPÉE.

HILVARENBEEK, bourg de Hollande, province du Brabant septentrional, arrond. et à 24 kilom. N.-O. d'Eindhoven; 2,500 hab.

HILVARSUM, ville de Hollande, province de Hollande septentrionale, à 7 kilom. S. de Naarden; 3,450 hab. Fabrication de cotonnades, lainages et tapis.

HIMALAYA, c'est-à-dire *Séjour de la neige et des frimas*, ancien *Imaüs* ou *Emodus*, chaîne de montagnes de l'Asie centrale. Himalaya est un mot sanscrit, formé de *hima*, froid, glace ou neige, et *alaya*, au-dessus de. (Wilson, *Dictionnaire sanscrit*.) La ressemblance de la première de ces racines avec le χεῖμα (cheima) des Grecs et le *hiems* des Latins est évidente. Les géographes grecs et latins désignaient l'Himalaya sous le nom d'*Imaus* ou *Emodus*, et Pline (livre VI) dit qu'*Imaus*, dans la langue des indigènes, signifiait *neigeux*.

Cette chaîne, la plus haute que l'on connaisse, forme le relief le plus saillant du globe. Sa direction est du N.-O. au S.-E. Elle s'étend depuis le fleuve Kaschgar, par 72o de long. E., jusqu'aux frontières de la Chine, par 93o 30', sur une longueur de 2,500 kilom. Le versant N. est occupé en partie par le Thibet. Sur le versant S. on trouve, en allant de l'O. à l'E., le Cachemire, le Pendjab, le Népaul, la présidence de Calcutta et le Boutan.

Avant que des voyageurs intrépides eussent, dans le cours de ce siècle, exploré et mesuré quelques pics de l'Himalaya, la chaîne des Andes péruviennes passait pour l'emporter en hauteur sur toutes les autres montagnes du globe; mais ses pics les plus élevés, le Chimborazo (6,530 mètres) et l'Aconcagua (7,016 mètres), sont loin d'égaler le Gaourisankar ou mont Everest, le Kantchindjinga et le Dhavalaghiri, qui atteignent : le premier, 8,839 mètres; le second, 8,581 mètres, et le troisième, 8,176 mètres. Le granit, le gneiss, le micaschiste et l'amphibolite composent l'ossature de la chaîne de l'Himalaya. « Lorsqu'on examine la constitution géognostique de cette importante chaîne, entre les méridiens du lac Manassarovar et le glacier des sources du Gange, on est frappé, dit Al. de Humboldt, de la ressemblance parfaite qu'elle offre avec les Alpes dans les environs du mont Saint-Gothard. »

Les principaux minéraux que recèlent les monts Himalaya sont le soufre, l'alun, le sel gemme, la poudre d'or, le cuivre, le fer, le plomb, l'antimoine et le manganèse. La limite des neiges éternelles est à 3,900 mètres sur le versant méridional. Sur le versant septentrional, elle est en moyenne de 1,300 mètres plus élevée, c'est-à-dire à 5,120 mètres, 5,360 mètres, et même, en certains endroits, 6,256 mètres au-dessus du niveau de la mer. Par suite de cette singularité physique, la végétation diffère dans la même proportion que la température sur les deux pentes. Sur le versant méridional, on ne rencontre plus d'habitations au delà de 3,200 mètres d'altitude, tandis que, sur le versant opposé, on trouve encore des villages à 6,000 mètres au-dessus du niveau de la mer. La végétation cesse sur le versant méridional à 3,600 mètres d'altitude, tandis que sur le versant septentrional les grains sont cultivés jusqu'à 4,200 mètres. « Par rapport au climat et à la végétation, on peut diviser l'Himalaya, dit un géographe, en cinq régions. La première est formée d'une large zone, couverte de roseaux et de broussailles, s'étendant tout le long de la base de ces montagnes, allant toujours en se rétrécissant vers l'O., et beaucoup moins sensible au delà du Djoumna. La majeure partie en est basse, inondée pendant la saison des pluies, et par conséquent, par son humidité et sa chaleur, favorable aux plantes tropicales. Dans la partie occidentale, où le pied de l'Himalaya est situé plus haut et plus au N., et par conséquent plus froid, les plantes analogues à celles des tropiques, et qui ont frappé le voyageur, disparaissent pour faire place à celles de l'Europe. Après cette première zone s'élève la seconde, qui atteint une hauteur de 1,300 à 1,600 mètres, et s'étend aussi loin que vont les plantes tropicales. Elle embrasse toute la première chaîne de grès et les parties plus basses de la chaîne de schiste. Le climat des vallées, dans ces montagnes, est alternativement tempéré et tropical, et la neige n'y tombe que fort rarement sur les points les plus élevés. Par conséquent, à côté des plantes tropicales, croissent aussi déjà les céréales; pourtant la culture du riz continue à être dominante. La troisième région s'élève jusqu'à 2,866 mètres, et comprend principalement la seconde chaîne ou celle du schiste. La neige disparaît encore ici avant la saison des pluies, et ce n'est que sous l'influence de la chaleur et de l'humidité de cette saison qu'y croissent aussi les plantes tropicales, mais seulement des herbacées. Le

genre d'arbres est déjà celui de la zone tempérée, et une foule d'arbres fruitiers d'Europe y viennent à l'état sauvage. Comme dans cette région les pluies tropicales sont encore sensibles, on voit cultiver tout à la fois sur les plateaux le froment, le maïs et le millet, et dans les vallées le riz. La quatrième région, ou région supérieure, comprend la chaîne centrale de l'Himalaya, à partir de 2,866 mètres, jusqu'à la limite des neiges éternelles. Elle répond aux régions froides de la terre et aux contrées alpestres; la neige n'y fond qu'en mai ou en juin; pourtant, la chaleur croît ensuite rapidement. La végétation est hâtive en proportion, et le cycle en est aussi court qu'au pôle. Dans les parties basses croissent encore quelques arbres fruitiers; mais sur les hauteurs on ne voit que les essences forestières. Sur le versant méridional, l'agriculture se maintient jusqu'à 3,133 mètres, et sur le côté septentrional jusqu'à 3,700 mètres; l'on rencontre même encore l'orge à une élévation de 5,000 mètres. Au delà se trouve enfin la cinquième région, celle des glaces et des neiges éternelles. »

Le cheval sauvage parcourt le versant septentrional de l'Himalaya. Le *bos poëphagus* (ajack) et le ghurl (*caper ægagrus*) y sont très communs. On y trouve aussi le daim musqué, le cerf, le daim noir, le *cervus capreolus*, etc. Les principaux oiseaux qui fréquentent ces hauteurs sont le gypaète barbu, la perdrix rouge, le coucou, le faisan, le pigeon ramier et le corbeau à pattes rouges.

L'immense chaîne de l'Himalaya, qui sépare l'Asie septentrionale de l'Indoustan, est loin d'avoir comme ligne de partage d'eau l'importance qu'on serait tenté de lui attribuer à cause de son étendue. Elle peut être regardée comme appartenant tout entière au bassin de la mer des Indes. Parmi les cours d'eau auxquels elle donne naissance, nous signalerons, sur le versant septentrional : l'Indus, tributaire de la mer d'Oman; l'Iraouaddy, qui porte ses eaux dans le golfe du Bengale; sur le versant méridional : le Gange et le Brahmapoutra, qui confondent leurs eaux à leur embouchure au fond du golfe de Bengale. Les Indous ont déifié l'Himalaya, qu'ils considèrent comme le père du Gange et de sa sœur Ouma, femme de Livah, le pouvoir destructeur.

Terminons cette description par un extrait de la *Revue britannique* (1855). « L'Himalaya est, sans le moindre doute, la chaîne de montagnes la plus intéressante de l'univers. Dans la région des neiges, elle se compose d'arêtes presque parallèles, que divisent des vallées profondes ou des gorges; au milieu de ces dernières s'entre-croisent de moindres arêtes, qui forment des vallons accessoires. L'Himalaya ne renferme peut-être pas un seul plateau, hors celui du Népaul; les vallées sont d'immenses crevasses, taillées à angle aigu, dont le fond se termine par un lit de torrent. Les terrains planes sont donc très-rares et très-peu étendus... Quel spectacle que celui de ces immenses régions! Crêtes inaccessibles, couvertes de perpétuels frimas, sources chaudes, cascades brillantes et rapides tranquilles ruisseaux, lacs solitaires; torrents qui serpentent dans des gorges étroites, embrassent des îles, roulent, écument et se précipitent avec le bruit du tonnerre; hauteurs abruptes et dépouillées, sombres ravins; pentes couvertes de forêts énormes et parsemées de fleurs; plantes innombrables, variées de formes et d'espèces; feuilles mortes que le vent chasse par milliards ou accumule en monceaux; vignes et bosquets; immenses piles d'ardoise, de quartz et de granit, mêlées dans une sauvage confusion; crevasses impénétrables, rocs brisés, montagnes entassées sur des montagnes, horribles gouffres, pyramides de pierre noire, sinistres cavernes, hameaux suspendus dans les airs, troncs déracinés, amoncelés au fond des abîmes, solitudes lointaines et inabordables, chaos sans limites, voilà quelle image présente la chaîne de l'Himalaya! Il y règne en même temps un froid glacial et une chaleur dévorante; le ciel y est tantôt sinistre et chargé de pluie, tantôt brillant comme un dôme de saphir; les vents luttent avec les nuages dans les vallées, tandis que sur les hauteurs des rocs détachés de leurs bases, d'effroyables avalanches roulent en écrasant les forêts et mêlent leurs fracas aux détonations des volcans, au murmure caverneux des tremblements de terre. Ces tableaux excitent de continuelles émotions. Ils reculent pour l'homme les limites de ce qu'il croyait possible, et paraissent l'environner d'un monde à la fois sublime et chimérique. »

HIMALAYEN, ENNE s. et adj. (i-ma-la-iain, è-ne). Géogr. Habitant de l'Himalaya; qui appartient à ce mont ou à ses habitants : *Les* HIMALAYENS. *La population* HIMALAYENNE. *Les langues* HIMALAYENNES.

— **Encycl.** Linguist. On désigne sous le nom de langues *himalayennes* les idiomes parlés par les restes des populations primitives qui habitent au nord-est du bassin du Gange. Ces idiomes présentent un développement grammatical plus avancé que ceux de l'Assam, qui ont gardé toute la simplicité des langues chinoises. On remarque dans ce groupe le *bodo*, le *dhimal* et le *kassia* ou *khassia*.

Le bodo et le dhimal possèdent diverses consonnes aspirées : *bh*, *ph*, *ch*, *kh*, *th*, et des vibrantes, telles que : *br*, *pr*, *phr*, etc. Les nasales n'y sont pas rares, et les mots subissent des élisions destinées à amener entre eux une fusion de sons qui donne naissance à des dissyllabes et même à des trissyllabes. Toutefois, les monosyllabes s'y montrent encore très-nombreux. Le bodo se distingue du dhimal par des sons plus sourds; il ne possède que peu de mots exprimant l'idée du genre. Le dhimal répète le pronom avant et après le verbe.

Le khassia n'a pas la même tendance harmonique que les idiomes dont il vient d'être parlé. Comme les langues indo-chinoises, il porte l'empreinte d'une grande simplicité d'idée. Son système de prépositions le lie aux langues môn et cambodjienne, dont il paraît être un rameau avancé.

HIMANTALIE s. f. (i-man-ta-lî — du gr. *himas*, *himantos*, lanière; *alios*, marin). Bot. Genre d'algues marines.

HIMANTIE s. f. (i-man-ti — du gr. *himas*, *himantos*, courroie). Bot. Genre de champignons, formé aux dépens des théléphores.

— **Encycl.** Les *himanties*, confondues autrefois avec les byssus et plus tard avec les théléphores, sont des champignons formés de filaments rampants, adhérents, rameux, peu entre-croisés, non cloisonnés, rayonnés, opaques, persistants et sans sporules distinctes. On les trouve dans les caves et sur les matières végétales en décompositon. L'*himantie blanche* croît sur les feuilles mortes et les bois pourris, qu'elle recouvre de houppes rayonnantes, soyeuses, très-fines et d'un blanc éclatant. Ces champignons sont de ceux que l'on regarde aujourd'hui comme constituant simplement le premier état de genres plus élevés dans la série.

HIMANTOCÈRE adj. (i-man-to-sè-re — du gr. *himas*, *himantos*, lanière; *keras*, corne). Entom. Dont les antennes sont en forme de lanières.

HIMANTOGALLES s. m. pl. (i-man-to-ga-le — du gr. *himas*, *himantos*, courroie, et du lat. *gallus*, coq). Ornith. Groupe d'échassiers, comprenant les genres kamichi, talégalle, agami, outarde et court-vite.

HIMANTOGLOSSE s. f. (i-man-to-glo-se — du gr. *himas*, *himantos*, courroie; *glôssa*, langue). Bot. Syn. d'ACÉRAS, genre d'orchidées.

HIMANTOPE s. m. (i-man-to-pe — du gr. *himas*, *himantos*, lanière; *pous*, pied). Ornith. Syn. scientifique d'ÉCHASSE, genre d'oiseaux.

— Infus. Genre d'infusoires rotifères, caractérisé par de nombreux appendices latéraux cirriformes, et comprenant un assez grand nombre d'espèces, qui se trouvent dans les eaux dormantes.

HIMANTOPHORE s. m (i-man-to-fo-re — du gr. *himas*, *himantos*, courroie; *phoros*, qui porte). Infus. Genre d'infusoires, de la famille des plesconiens : *Les* HIMANTOPHORES *sont sillonnés et pourvus de cirrhes.*(E. Desmarest.)

HIMANTOPHYLLE s. m. (i-man-to-fi-le — du gr. *himas*, *himantos*, lanière; *phullon*, feuille). Bot. Syn. de CLIVIE, genre de plantes bulbeuses.

— **Encycl.** Les *himantophylles*, appelés aussi *clivies*, sont des plantes bulbeuses, à longues feuilles distiques, du centre desquelles s'élève une hampe terminée par une grande ombelle de fleurs en entonnoir, longuement pédonculées. Ces végétaux sont originaires de l'Afrique australe, et plusieurs se cultivent dans nos jardins. Ils demandent la serre chaude humide, une terre riche et substantielle, et une exposition ombragée. On les multiplie par bulbilles ou bourgeons, qu'on sépare quand ils ont émis des racines, ou bien par graines semées en pots. Ces plantes doivent être arrosées copieusement. Nous citerons entre autres l'*himantophylle* noble, dont la hampe, haute de $0^m,40$, se termine par une ombelle de 40 à 50 fleurs, d'un beau rouge ponceau, vertes à l'extrémité, auxquelles succèdent des fruits charnus, d'un rouge vif, et l'*himantophylle* écarlate, dont les fleurs ont le fond un peu jaunâtre.

HIMANTOPODE s. f. (i-man-to-po-de — du gr. *himas*, *himantos*, lanière; *pous*, *podos*, pied). Moll. Syn. de MARTEAU, genre de mollusques acéphales à coquille bivalve.

HIMAPANDOURA, un des quatre éléphants qui, dans la mythologie indoue, sont les piliers du monde. Himapandoura soutient la partie septentrionale.

HIMATANTHE s. m. (i-ma-tan-te — du gr. *himas*, lanière; *anthos*, fleur). Bot. Genre d'arbres, rapporté avec quelque doute à la famille des rubiacées, et dont l'espèce type croît au Brésil.

HIMATIDION s. m. (i-ma-ti-di-on). Entom. V. IMATIDION.

HIMBERT DE FLEIGNY (Louis-Alexandre, baron), homme politique français, né en 1750, mort en 1825. Il était officier des eaux et forêts au moment où éclata la Révolution; il adopta avec chaleur les idées nouvelles, devint, en 1790, maire de la Ferté-sous-Jouarre, fut élu, en 1792, membre de la Convention par le département de Seine-et-Marne, vota lors du procès du roi pour la détention provisoire avec bannissement après la paix, et remplit en 1793 une mission concernant les approvisionnements de Paris. Après l'expiration de la session, Himbert fit partie du conseil des Anciens jusqu'en 1798, s'y prononça contre l'impôt des patentes, pour la libre circulation des grains, puis entra au Tribunat, dont il devint secrétaire et président, et y traita particulièrement des questions de finances et d'administration forestière. En 1804, le gouvernement le nomma préfet des Vosges. Il occupa ce poste jusqu'en 1814 et reçut le titre de baron. Arrêté par des Cosaques en 1814, Himbert ne recouvra la liberté qu'après la signature de la paix et rentra, à partir de ce moment, dans la vie privée. On a de lui une tragédie en cinq actes, la *Mort de Henri de Guise* (Paris, 1823), qui n'a pas été représentée.

HIMELY (Sigismond), graveur suisse, né à Neuveville en 1801. Il abandonna l'étude de la peinture pour apprendre la gravure sous Thalès Fielding, puis se rendit en 1822, à Paris, où il s'est fait connaître par ses gravures à l'aqua-tinta. Ses œuvres les plus estimées sont : des *Vues de la Sicile* pour l'ouvrage d'Osterwald le jeune (1826); un *Recueil de paysages et sujets d'étude à l'aquarelle* (1830); des *Paysages* d'après Decamps. — Son frère, Henri HIMELY, s'est adonné à la peinture de fleurs.

HIMERA, ville de la Sicile ancienne, sur la côte N., à l'embouchure d'une rivière de ce nom. C'est aujourd'hui la petite ville de Termini. Himera fut fondée l'an 648 av. J.-C.; vers l'an 560, elle passa sous la domination de Phalaris, tyran d'Agrigente, qui se rendit fameux par ses cruautés. Ce fut en vain que le poëte Stésychore, qui était né à Himera, s'efforça d'empêcher la soumission volontaire de ses concitoyens en leur récitant la fable du cheval qui s'était de lui-même mis sous la domination de l'homme. Plus tard, elle redevint indépendante; mais Térillus, qui y commandait, ayant été chassé par Théron, tyran d'Agrigente, appela les Carthaginois à son secours et leur fournit ainsi un prétexte d'envahir la Sicile (480 av. J.-C.). Théron défendit Himera contre les soldats d'Amilcar, jusqu'à l'arrivée de son allié Gélon, tyran de Syracuse. Le gain de la bataille d'Himera, qui fut livrée aussitôt après la jonction des troupes de Gélon et de Théron, fait le plus grand honneur à l'armée grecque, bien inférieure en nombre à l'armée carthaginoise, qui comptait, dit-on, 300,000 soldats. D'après la tradition, cette bataille eut lieu le même jour que celle de Salamine. Lors de l'invasion de la Sicile par les Athéniens, les habitants d'Himera prirent fait et cause pour ceux de Syracuse. Il y avait plus de deux siècles qu'Himera était une ville florissante, lorsqu'en 408 av. J.-C., le Carthaginois Annibal la détruisit de fond en comble. Les habitants qui survécurent à cette catastrophe allèrent s'établir à *Thermæ*, non loin de l'emplacement de l'ancienne ville et enrichirent leur nouvelle patrie des œuvres d'art qu'ils avaient pu sauver du désastre. Après la prise de Carthage, Scipion rendit aux habitants de Thermæ, de Gela et d'autres villes de la Sicile, les chefs-d'œuvre dont elles avaient été dépouillées pendant les guerres avec Carthage. *Thermæ* tirait son nom de ses sources thermales, qui existent encore. Son emplacement est aujourd'hui occupé par la ville moderne de *Termini*, qui s'élève à environ 14 kilom. de l'embouchure du Fiume Grande, le fleuve *Himera* des anciens. Les nombreuses antiquités (vases, bronzes, monnaies, tombeaux, etc.) découvertes en cet endroit prouvent d'une manière irréfragable qu'Himera était située à l'embouchure du fleuve, et non, comme on l'a prétendu, sur la rive gauche, en face de Termini, point où l'on n'a trouvé aucun vestige d'antiquités.

HIMERA, nom de deux petites rivières de l'ancienne Sicile : l'une, sur le versant N., baignait la ville d'Himera (c'est aujourd'hui le *Leonardo*); l'autre, sur le versant S., se jetait dans la Méditerranée à Phenicia (c'est aujourd'hui le *Salso*).

HIMÉRANTHE s. m. (i-mé-ran-te — du gr. *himeros*, charme; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des solanées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Montévidéo.

HIMÈRE s. f. (i-mè-re — nom mythol.). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalènes, formé aux dépens des géomètres, et dont l'espèce type habite la France.

HIMÈRE ou **HIMÉROS**, personnage mythologique de la Grèce, fils de Jupiter ou de Lacédémon et de la nymphe Taygète. S'étant attiré la colère de Vénus, cette déesse le poussa, pendant la nuit, à déshonorer sa propre sœur Cléodice, qu'il ne pouvait reconnaître. Lorsque, le lendemain, il eut connaissance de son crime, il en conçut une telle affliction qu'il se précipita dans le fleuve Marathon, qui fut dès lors, de son nom, appelé Himéros, et fut plus tard appelé Eurotas. Asopus fut le fruit de l'union incestueuse d'Himéros et de Cléodice.

HIMÉRÉE, orateur athénien, né à Phalère, mort en 322 av. J.-C. Il était frère du célèbre Démétrius de Phalère; mais, au lieu d'adopter ses idées politiques, il se prononça au contraire avec une grande énergie contre le parti macédonien, poursuivit devant l'Aréopage les Athéniens qui avaient reçu des présents d'Harpale, fut proscrit par Antipater après la défaite de Cranon, chercha vainement avec Aristonique et Hypéride un refuge dans le temple d'Eaque à Égine, fut arrêté avec ses compagnons et mis à mort par ordre d'Antipater.

HIMERIUS, sophiste grec, né à Pruse en Bithynie, dans le IVe siècle de notre ère. Il visita successivement Athènes, où il prit des leçons de Proéresius, Constantinople, Nicomédie, Thessalonique, etc., et, après d'assez longs voyages pendant lesquels il se fit connaître en débitant des déclamations et des panégyriques, il se fixa à Athènes, où il devint professeur d'éloquence et compta au nombre de ses élèves saint Basile et saint Grégoire de Nazianze. Lorsque Julien, grand admirateur de son talent, fut parvenu à l'empire, il l'appela auprès de lui, à Antioche (362), le nomma son secrétaire et l'emmena dans son expédition de Perse. En 368, Himerius retourna à Athènes, y reprit sa chaire d'éloquence, perdit la vue et mourut d'une attaque d'épilepsie dans un âge avancé. Himerius resta constamment fidèle au paganisme. Il nous a laissé vingt-quatre discours complets et des fragments ou des extraits de quarante-sept autres. Tout ce que nous possédons de ce sophiste, dont les compositions vides d'idées sont écrites dans un style obscur et recherché, a été réuni et publié avec une introduction et des notes par Wernsdorff (Erlangen, 1780, in-8°). La *Bibliothèque grecque* de A.-F. Didot contient une nouvelle édition complète des discours d'Himerius.

HIMILCON, général et navigateur carthaginois, qui paraît avoir été contemporain d'Hannon, l'auteur du *Périple*. Pendant que celui-ci exécutait son expédition sur les côtes méridionales de l'Afrique, Himilcon aurait fait voile dans une direction opposée. Malheureusement, il ne nous reste que quelques détails épars de ses découvertes. D'après Festus Avienus, qui en a parlé le plus longuement, Himilcon reconnut d'abord sur les côtes de l'Espagne les *Œstrymniens*, peuple qui donnait son nom au promontoire d'Œstrymnon, à une baie et aux Œstrymnides, îles riches en mines d'étain et qu'on suppose être les Cassitérides, célèbres en effet par leurs mines de ce métal. Comme les Œstrymniens étaient opulents et industrieux, il est probable que le commerce de l'étain existait sur ces plages occidentales longtemps avant qu'elles fussent visitées par les Carthaginois. Himilcon fait aussi mention de l'île Sacrée, habitée par les Hiberniens (l'Irlande) et de l'île des Albions, sans doute la Grande-Bretagne. Mais les termes obscurs, contradictoires même, dont s'est servi Avienus, laissent une grande incertitude sur toutes ces hypothèses, et font douter même que le navigateur carthaginois ait réellement longé les côtes de l'Espagne et de la Gaule jusqu'aux Iles Britanniques.

HIMILCON, général carthaginois, mort vers 390 av. J.-C. En 406, il fut mis, conjointement avec Annibal, fils de Giscon, à la tête d'une grande expédition carthaginoise dirigée contre la Sicile. Annibal étant mort peu après le débarquement des troupes, Himilcon eut seul le commandement en chef, s'empara d'Agrigente, battit Denys l'Ancien, prit Géla et Camarine; puis, contraint par la peste d'arrêter ses opérations militaires, il fit la paix avec les Syracusains, qui consentirent à céder aux Carthaginois Sélinonte, Himera et Agrigente. Les ravages causés par la peste avaient tellement affaibli les forces de Carthage que Denys jugea le moment favorable pour reconquérir la Sicile (397). A cette nouvelle, Himilcon revint dans l'île avec une armée de 100,000 hommes (396), repoussa Denys, reprit les places perdues et vint assiéger Syracuse. Mais des fièvres pernicieuses mirent bientôt son armée hors d'état de repousser les attaques de l'ennemi, et Himilcon, désespérant de pouvoir opérer sa retraite, s'enfuit pendant une nuit, abandonnant ses mercenaires et ses alliés à la merci de Denys. En arrivant à Carthage, il fut accueilli par une telle explosion d'indignation, qu'il s'enferma et se laissa mourir de faim.

HIMILCON, général carthaginois, mort en 312 av. J.-C. Envoyé en Sicile avec une armée pour secourir Syracuse, assiégée par Marcellus, il commença par prendre Agrigente et plusieurs autres villes, notamment Murgantia, où se trouvaient les approvisionnements de l'armée romaine. Sur ces entrefaites, Marcellus s'étant emparé des Epipoles, un des principaux quartiers de Syracuse, Himilcon courut au secours de cette ville, attaqua vigoureusement, mais sans succès, les retranchements des Romains, se vit contraint de camper sur une plage insalubre et mourut de la peste avec la plupart de ses soldats.

HIMILCON, surnommé **Phameas**, général de cavalerie carthaginois. Il vivait au IIIe siècle avant notre ère. Lors de la troisième guerre punique, il se signala par sa brillante intrépidité, causa de grands dommages aux Romains qui assiégeaient Carthage, en les harcelant sans cesse, en détruisant leurs travaux, empêcha Manlius de s'emparer de Néphris, puis, à la suite d'une entrevue avec Scipion, il consentit à trahir les Carthaginois, passa avec ses troupes du côté des Romains et contribua à la destruction de Car-

thage (147 av. J.-C.). Scipion Emilien l'emmena avec lui à Rome, où il reçut du sénat la récompense de sa trahison.

HIMILTRUDE ou **HILMÉTRUDE**, femme de Charlemagne, qui vivait au IX^e siècle. Charlemagne avait déjà épousé Galène, fille du prince de Tolède, lorsqu'il prit pour seconde femme Himiltrude, dame franque d'une grande beauté, ainsi que nous l'apprend une lettre du pape Etienne III. Il répudia ensuite Himiltrude pour s'allier avec la fille de Didier, roi des Lombards. Himiltrude eut deux enfants de l'empereur : Pépin le Bossu, qui fut rasé, en 792, pour avoir conspiré contre son père, et une princesse, appelée Rothaïs.

HIMLY (Charles-Gustave), médecin allemand, né à Brunswick en 1772, mort à Gœttingue en 1837. Il fut successivement chirurgien dans les armées prussiennes, professeur de clinique à Brunswick (1793), professeur à l'université d'Iéna (1801), et fut appelé en 1803 à Gœttingue, où il occupa une chaire de médecine pratique, et devint directeur de l'hôpital de l'université de cette ville. Habile professeur et excellent praticien, Himly s'attacha particulièrement au traitement des maladies des yeux, et dota la médecine oculaire de plusieurs procédés opératoires ingénieux. Outre de nombreux articles insérés dans la *Bibliothèque ophthalmologique*, revue périodique, et dans le *Journal de médecine pratique*, il a publié : *Introduction à l'ophthalmiatrie* (Iéna, 1806); *Traité de médecine pratique* (Gœttingue, 1807); les *Maladies et déformations de l'œil humain et leur guérison* (Berlin, 1842-1843), ouvrage publié par les fils de l'auteur.

HIMLY (Ernest-Auguste-Guillaume), médecin allemand, fils du précédent, né à Brunswick en 1800. Reçu docteur à Gœttingue, en 1823, il remporta cette année même un prix dans un concours ouvert devant l'Académie de cette ville, avec sa thèse de doctorat intitulée *Commentatio de cachexiis et cacochymiis*. Pour compléter son instruction, il voyagea ensuite en Allemagne, en France, dans la Grande-Bretagne, dans les Pays-Bas, et fut nommé, à son retour à Gœttingue, professeur à l'université de cette ville (1832). Ses principaux ouvrages sont : *Recherches d'anatomie et de physiologie* (Hanovre, 1829-1831); *Introduction à l'étude de la physiologie de l'homme* (Gœttingue, 1835).

HIMLY (Louis-Auguste), historien français, né à Strasbourg en 1823. Après avoir suivi les cours de l'Ecole des chartes, il s'est fait recevoir agrégé d'histoire, docteur ès lettres, puis il est devenu successivement professeur suppléant à la Sorbonne, professeur d'histoire au collége Rollin, et professeur de géographie à la Faculté des lettres de Paris. M. Himly a publié *Wala et Louis le Débonnaire* (1849); *De la décadence carlovingienne* (1851), etc.

HIMMEL (Frédéric-Henri), compositeur allemand, né à Treuenbriezen (Brandebourg) en 1765, mort à Berlin en 1814. Tout en étudiant la théologie à Halle, il acquit un talent tellement remarquable sur le piano que Frédéric-Guillaume II lui accorda une pension pour qu'il pût compléter son éducation musicale. Rompant entièrement alors avec la théologie, Himmel se rendit à Dresde, prit des leçons de contre-point de Heumann, et retourna, au bout de trois ans, à Berlin, où il fit exécuter un oratorio intitulé *Isaac*. Le roi Frédéric-Guillaume en fut tellement satisfait qu'il nomma Himmel compositeur de sa chambre, et lui accorda une pension considérable pour aller en Italie (1794); quelque temps après, il était nommé maître de chapelle du roi de Prusse. Après avoir composé plusieurs œuvres, tant profanes que religieuses, l'artiste voyagea en Suède, en Russie, en France, en Angleterre, en Autriche, puis se fixa à Berlin, où il résida jusqu'à sa mort.

Ce compositeur a joui d'un succès sans égal dans le nord de l'Allemagne, par le charme et le parfum natal de ses mélodies. Cependant on ne saurait le rapprocher des Weber, des Mendelssohn et des Meyerbeer. Ses idées manquent d'envergure, sa manière est monotone, et son orchestration faiblement écrite. On connaît de lui huit opéras, cinq cantates, six œuvres de musique religieuse, quatorze œuvres de musique instrumentale, enfin une grande quantité de chansons allemandes, romances et lieders, pour voix avec accompagnement de piano ou d'autres instruments.

HIMMELBJERGET, c'est-à-dire *Montagnes du ciel*, chaîne de montagnes du Danemark, dans le Jutland, près du lac de Juul, entre Skanderborg et Silkeborg. C'est le point le plus élevé de tout le Danemark.

HIMMELSFAHRTITE s. f. (imm-èl-sfar-ti-te — de *Himmelsfahrt*, nom de lieu). Minér. Substance d'un gris de plomb très-clair passant au gris d'acier, ainsi appelée parce qu'on l'a trouvée à la mine de Himmelsfahrt, en Saxe. Les uns la rapportent à la jamesonite, tandis que les autres la regardent comme un simple mélange mécanique résultant de la dissémination de l'argent sulfuré dans une galène et dans l'antimoine sulfuré. D'après l'analyse de J. Fournet, elle se compose de 17, 85 de soufre; 23, 85 d'antimoine; 38, 30 de plomb, et 20 d'argent.

HIMTEN s. m. (imm-tèn; *h* asp.). Métrol. Mesure de capacité usitée dans le Hanovre et valant 31 lit, 1.

HIMYARITES, descendants d'Himyar ou Hamyar, fils de Saba, fils lui-même de Jectan ou Klechtan, descendant de Sem. Les Arabes méridionaux faisaient, en effet, remonter leur origine jusqu'à Himyar. La dynastie des Himyarites, qui, chez les Grecs, portent le nom d'Homérites, subsista, d'après Aboulféda, pendant un espace de 2,020 ans. Parmi les premiers rois himyarites, on distingue en première ligne un prince nommé Haret Arraïs, qui réunit sous son autorité les différents États séparés de l'Yémen, et entreprit des expéditions jusqu'à l'Indus. Volney veut voir dans ce personnage le Ariaios, cité par Ctésias, comme ayant pris part aux conquêtes de Ninus. C'est à peu près à l'époque de la domination des Himyarites que doit se rattacher la construction de la fameuse digue de Mareb ou de Saba, dans l'Yémen, laquelle contenait et régularisait le mouvement des différents cours d'eau, et donnait à cette contrée, par la distribution égale des eaux, l'abondance et la fertilité. Seetzen, malgré l'insuccès de Niebuhr, qui avait vainement recherché dans le pays de l'Yémen des traces de l'existence des Himyarites, recommença les investigations de Niebuhr, et, guidé par ses découvertes précédentes, découvrit les ruines et les inscriptions de l'ancienne ville himyarite de Zafar.

Ces inscriptions, concordant exactement avec les données historiques, prouvent que la langue des Himyarites se rapprochait plus des anciens dialectes hébraïques et syriaques que de l'arabe actuel, et qu'elle peut être assimilée, pour le degré de dérivation dans la souche sémitique, à l'idiome éthiopien. L'écriture de ces inscriptions est identique à l'ancienne écriture himyarite connue et usitée chez les Arabes sous le nom de *almosnad* (*mosnad*, de la racine arabe *sanade*, appuyer, veut dire la succession du temps); elle est grossière, compacte, épaisse et non liée, tandis que le koufique ou coufique est lié. Nous savons aussi, par de nombreuses traditions, que le dialecte himyarite s'écartait notablement du koréischite et des autres dialectes septentrionaux parlés par des Arabes de race mêlée. De Sacy a soutenu avec la plus grande vraisemblance que l'éthiopien était non-seulement un dialecte dérivant de l'himyarite, mais qu'il avait même emprunté à cette langue son alphabet, dont il avait changé la direction de droite à gauche, en l'écrivant de gauche à droite. Il affirme même que cette importation de l'écriture *almosnad* n'a eu lieu qu'après l'introduction du christianisme dans l'Yémen. Au commencement de l'ère chrétienne, les Homérites ou Himyarites étaient tout-puissants dans l'Yémen et possédaient le monopole presque exclusif des relations commerciales avec l'Inde. Charibaël, qui résidait à Aphar, où, comme l'écrit plus correctement Pline, à Saphar (le *Zafar* des Arabes), a eu des rapports assez suivis avec les Romains. La capitale de ce peuple était Mousa, qu'on peut exactement placer à l'endroit actuellement appelé *Mouza*, qui n'est autre que la *Meza* dont il est fait mention dans Moïse. Au temps de l'empereur Constantin, un évêque partit en mission dans ces contrées avec des présents destinés au roi des Homérites, et demanda la permission pour les chrétiens de ce pays, qui étaient principalement des marchands, de construire une église. Malgré l'opposition des juifs qui s'étaient établis depuis fort longtemps parmi les Himyarites, le roi fit bâtir à ses frais trois églises chrétiennes, dans les trois villes les plus importantes par leur commerce, Zafar, Aden et une autre qui est peut-être Mascate. Le christianisme s'était aussi rapidement répandu en Abyssinie; car lorsque, au VI^e siècle, un roi juif, Dunaan ou Damian, établi dans le pays des Homérites, persécuta les marchands chrétiens qui faisaient du commerce avec l'Abyssinie, le roi de ce pays vint avec sa flotte au secours de ses coreligionnaires, tua Damian, et installa à sa place un prince chrétien choisi parmi les Himyarites. Dès lors la prépondérance de l'Abyssinie se fit puissamment sentir dans cette contrée, jusqu'à ce que le roi persan Kosrou Anour-Schirvan, appelé par un prince himyarite, vint chasser les Abyssiniens. L'influence persane prédomina à son tour jusqu'à l'arrivée de Mahomet. Le prophète musulman envoya un ambassadeur au roi des Himyarites, qui embrassa l'islamisme. A partir de ce moment, le christianisme ne cessa de perdre du terrain. Dès le temps d'Abou-Bekr, de nombreuses mosquées s'élevèrent de toutes parts. Les Himyarites, englobés dans l'absorption musulmane, se confondirent bientôt entièrement avec la race arabe.

HIN s. m. (inn; *h* asp.). Métrol. Mesure pour les liquides, usitée chez les Hébreux, et qui, étant 1/6 du bath, valait 3 lit, 015, et plus tard, 5 lit, 83. ‖ On l'appelait aussi VŒBA.

— Bot. Nom de l'assa-fœtida en Chine.

HINA s. m. (i-na; *h* asp.). Ornith. Syn. de BIZIURE, genre d'oiseaux voisin des macreuses.

HINA, déesse vénérée par les insulaires de l'archipel de Taïti. De son union avec le premier homme, Tiimaa-Raataï, elle eut Taï et Hina-Ereere-Monoï, mère de Taata. Taata étant devenu son nouvel époux, elle eut de son petit-fils Ouraı et Fana, considérés comme les véritables fondateurs de la race humaine.

HINCKELDEY (Charles-Louis-Frédéric), administrateur allemand, né au château de Sinnershausen, près de Meiningen, en 1803, mort près de Berlin en 1856. Il avait occupé divers emplois dans l'administration, lorsqu'il fut nommé, en 1848, préfet de police à Berlin. Hinckeldey fit preuve dans ce poste d'une haute capacité et s'attacha à introduire d'utiles réformes administratives. Il créa notamment des asiles pour les pauvres, des bains publics, etc. Ayant ordonné la dissolution du Jockey-Club de Berlin, en 1855, il reçut au sujet de cette mesure une injure grave d'un membre de la Chambre des seigneurs, M. de Rochow-Plessow, à qui il demanda de lui rendre satisfaction, après s'être démis de ses fonctions de préfet de police, et il fut tué d'un coup de pistolet dans le duel qui eut lieu à Charlottenbourg.

HINCKLEY, ville d'Angleterre, comté et à 20 kilom. O. de Leicester; 7,500 hab. Bonneterie, filatures de laine et de lin, brasseries renommées. L'église Sainte-Marie et l'hôtel de ville sont dignes d'attention.

HINCKS (Edward), philologue anglais, né à Cork vers 1800. Il fit ses études à Dublin, au collége de la Trinité, et remplit ensuite pendant trente ans des fonctions ecclésiastiques, comme possesseur du bénéfice de Killileagh. Le docteur Hincks s'est acquis une grande réputation comme philologue, et peut être considéré comme un des savants qui ont le plus contribué au progrès des études sur l'ancienne Assyrie. Depuis de longues années, il s'est consacré avec autant d'ardeur que de succès à déchiffrer et à traduire les inscriptions en caractères cunéiformes. Il nous serait impossible de citer tous les mémoires que l'on doit à ce savant sur ce sujet ardu, mais on peut dire qu'il a déterminé la valeur et la signification de beaucoup de caractères, avant lui parfaitement inconnues. Le système du docteur Hincks est le même que celui de Rawlinson, et l'un des principaux titres de gloire de ce philologue est d'avoir collaboré à la traduction de l'inscription de Tiglath Pileser I^er, avec MM. Rawlinson, Fon Talbot et Jules Oppert.

HINCMAR, archevêque de Reims, théologien, controversiste, né peut-être en 806, d'une famille de l'Aquitaine, mort à Epernay en 882. Il fut d'abord simple religieux dans l'abbaye de Saint-Denis, parut à la cour de Louis le Débonnaire, auquel il resta fidèle pendant les guerres civiles, contribua à l'élévation de Charles le Chauve, et devint très-puissant dès les premières années du règne de ce prince. En 845, il fut élu archevêque de Reims au concile de Beauvais, et devint, de fait, l'administrateur général de toutes les affaires ecclésiastiques du royaume, et le vrai pape des Gaules. Il en était en quelque sorte le roi, car le royaume de Neustrie était à cette époque une sorte de république théocratique. Hincmar et les évêques avaient toute la réalité du pouvoir sous ce roi Charles, qui était leur créature et leur pupille. L'archevêque de Reims usa, avec le despotisme le plus violent, de cette puissance temporelle et spirituelle dont il se trouvait revêtu, et provoqua plus d'une fois des murmures, des appels à Rome et des résistances de la part des prélats eux-mêmes. Parmi la multitude d'affaires qui troublèrent sa vie et son époque, schismes, dépositions de prélats, disputes théologiques, la plus célèbre est celle du moine allemand Gotteschalk et du libre arbitre. Cet hérésiarque professait cette fameuse doctrine de la prédestination, qui immole la liberté humaine à la prescience divine. Hincmar défendit le libre arbitre avec sa violence accoutumée; il fit saisir le pauvre moine, le fit juger, condamner, battre de verges, et jeter dans un cachot. Cette exécution souleva un orage dans l'Eglise des Gaules. D'éminents personnages prirent parti pour Gotteschalk, dont la doctrine fut tour à tour absoute et condamnée; on vit des saints lutter contre d'autres saints, des conciles contre d'autres conciles, et la question resta indécise. Au moment où ces disputes théologiques absorbaient toute l'énergie intellectuelle de la nation, les sauvages Normands débordaient sur tous les rivages de France, comme pour convaincre d'impuissance, par leurs dévastations impunies, le gouvernement temporel des prélats. C'est en fuyant devant ces terribles ennemis que Hincmar se réfugia dans la ville d'Epernay, où il mourut peu après. Il a laissé de nombreux écrits, dont l'édition la plus complète est celle du P. Sirmond (1645). Son style avait les qualités et les défauts de son caractère : la véhémence, l'énergie, l'exagération et l'emphase. Ce qu'il y eut de remarquable dans la vie de ce prélat homme d'Etat, c'est que l'immensité des affaires politiques et ecclésiastiques dont il était accablé ne lui fit pas négliger un seul instant les intérêts et la prospérité de son diocèse.

HIND (John RUSSEL), astronome anglais, né à Nottingham le 12 mai 1823. Il fut placé par son père, en 1840, dans le bureau d'un ingénieur civil de Londres. Son goût et ses études le poussant vers l'astronomie, M. Wheatstone, de qui il s'était fait avantageusement connaître, lui fit donner, à l'observatoire de Greenwich, un modeste emploi d'aide astronome, qu'il occupa durant quatre années. Il prit part, en cette qualité, aux travaux ordonnés en 1844 par le gouvernement pour constater la différence de longitude entre Greenwich et l'île de Valentia. Bientôt après, il revint à Londres, et, sur la recommandation du professeur Airy, il obtint la haute direction de l'observatoire privé de M. George Bishop, de Regent's-Park. Là, il commença une série de cartes du ciel. C'est durant les minutieuses observations qu'il fut obligé de faire pour ces importants travaux qu'il accomplit de nombreuses découvertes qui ont rendu son nom célèbre en astronomie. La première fut celle d'une comète (29 juillet 1846; le matin du 19 octobre de la même année, il découvrit une autre comète dans la Chevelure de Bérénice, et, le 6 février suivant, il en observa une troisième. Mais il s'est surtout rendu célèbre par la découverte des petites planètes dont les noms suivent : Iris (13 août 1847), Flora (18 octobre 1847), Victoria (13 septembre 1850), Irène (19 mai 1851), Melpomène (24 juin 1852), Fortuna (22 août 1852), Calliope (16 novembre 1851), Thalie (15 décembre 1852), Euterpe (8 novembre 1853), Uranie (22 juillet 1854). M. Hind a encore reconnu les positions d'un grand nombre d'étoiles variables. Accompagné du révérend W. R. Dawes, il était allé en 1851 à Rœversberg, en Suède, pour observer une éclipse de soleil. Le récit de cette expédition a été publié dans les *Transactions* de la Société royale d'astronomie. M. Hind est chargé, depuis 1853, de l'*Almanach nautique*. Il a été nommé, en 1844, membre de la Société royale d'astronomie, en 1846 et 1847, secrétaire étranger et membre correspondant de la Société philomatique de Paris, et, en 1851, membre correspondant de l'Académie des sciences de France. Les principaux travaux de M. Hind sont insérés dans les *Transactions de la Société royale d'astronomie*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences* et dans les *Astronomischen nachrichten* d'Altona. En outre, M. Hind a publié sur l'astronomie de nombreux et excellents ouvrages de vulgarisation, parmi lesquels il faut citer en première ligne : l'*Astronomie illustrée, à l'usage des écoles et des étudiants* (1853, in-8°); le *Système solaire* (Londres, 1846); *Vocabulaire astronomique* (Londres, 1852); *Introduction à l'astronomie* (1863, 3^e édit.); *Eléments d'algèbre* (1855, in-8°).

HINDARFIALL, lieu célèbre dans les traditions scandinaves. C'est là qu'Odin avait magiquement endormi la belle vierge Brunhild, qui, comme valkyrie, s'appelait Sirgurdrifa. C'est là que le roi Sigurd, ayant traversé le *Wafrlogi*, ou cercle de flammes qui entourait le Hindarfiall, put pénétrer deux fois jusqu'à la couche de la jeune femme.

HINDELANG, ville de Bavière, cercle de Souabe, à 24 kilom. S.-E. de Kempten; 2,000 hab. Haras; dépôt de sel.

HINDELOPEN, ville du royaume de Hollande, prov. de Frise, district et à 20 kilom. S.-O. de Sneck, avec un port sur le Zuyderzée; 2,920 hab., qui sont, parmi les Frisons, ceux qui ont le plus conservé de leurs anciennes mœurs et de leurs anciennes coutumes. Ils vivent de la pêche et de la construction des vaisseaux. Hindelopen obtint le titre de ville en l'année 1255.

HINDI et **HINDOUI**, ancienne langue de l'Indoustan. V. INDI.

HINDŒN, île de l'océan Glacial arctique, sur la côte occidentale de la Norvége, la plus considérable de l'archipel Loffoden; par 68° 25′ - 69° de latit. N., et 12° 51′ - 13° 50′ de longit. E.; 85 kilom. de longueur sur 45 de largeur. Elle est en partie couverte de rochers.

HINDOU, HINDOUSTAN, HINDOUSTANI, V. INDOU, INDOUSTAN, INDOUSTANI.

HINDS (Samuel), prélat et pair d'Angleterre, né à l'île Barbade vers 1798. Il se rendit fort jeune en Angleterre, où il fit son éducation, puis entra dans les ordres, administra diverses paroisses, et fut successivement prébendier de la cathédrale de Dublin, doyen de Carlisle et évêque de Norwich (1849). Il entra alors à la Chambre des lords, où il siégea avec le parti libéral. On lui doit divers ouvrages, dont le plus remarquable est intitulé : *Origine et progrès du christianisme* (1853, in-8°). En 1857, M. Samuel Hinds s'est démis de son siége épiscopal, dont les revenus s'élèvent à environ 112,000 francs.

HINDSHOLM, petite presqu'île du Danemark, dans la partie N.-E. de l'île de Fionie, entre le golfe d'Odensée et le Grand-Belt. Elle renferme quatre petites paroisses avec le beau domaine seigneurial de Schelenborg.

HINGCHA s. m. (aing-ka). Bot. Syn. d'ENHYDRE.

HINGHAM, ville des Etats-Unis (Massachusetts), à l'embouchure du Massachusetts, dans la baie de Boston; 3,000 hab. Pêche de la morue et du maquereau.

HING-HOA, ville de Chine, prov. de Fou-Kian, près d'un golfe formé par le détroit de Formose. Petit port de cabotage.

HING-NGAN ou **HING-AN**, ville de Chine, prov. de Chen-si, ch.-l. de l'arrond. du même nom, sur le Han-Kiang.

HINGRAY (Charles), libraire et homme politique français, né dans le département des

Vosges en 1797, mort à Paris en 1870. Il fit son droit à Paris, fut reçu avocat en 1820, et prit part aux luttes du libéralisme sous la Restauration. Il fonda ensuite une importante maison de librairie à Paris, et s'associa, sous le règne de Louis-Philippe, à tous les efforts du parti radical. Après la proclamation de la République, il fut élu colonel de la Xme légion de la garde nationale. Cette élection eut une certaine importance politique; car, dans l'ancien Xe arrondissement, qui comprenait le faubourg Saint-Germain, quartier aristocratique et clérical, on craignait que les épaulettes ne fussent données à un légitimiste, et les démocrates et les libéraux de toutes nuances s'unirent pour faire passer Hingray. Nommé représentant des Vosges à la Constituante par 66,977 voix, il siégea dans les rangs des républicains modérés, vota en faveur de l'amendement Grévy, et généralement pour toutes les propositions démocratiques non socialistes. Il fit une opposition vigoureuse à la politique de Louis-Napoléon, dont il signa la mise en accusation à propos de la campagne de Rome, ne fut pas réélu à la Législative, et vécut depuis dans une retraite absolue, uniquement préoccupé de ses opérations commerciales. Au 2 décembre, il ne fut pas compris dans les proscriptions. Resté ferme dans ses opinions politiques et philosophiques, il se fit porter, malade, à sa section électorale pour déposer un *non* dans l'urne, lors du vote sur le plébiscite de 1870, et il ordonna, à son lit de mort, que ses funérailles fussent purement civiles. « J'ai toujours vécu en honnête homme, dit-il, je ne veux pas des hypocrisies de la dernière heure. »

HINGUET s. m. (ain-ghè; *h* asp.). Mar. Pièce de bois servant à arrêter le cabestan, lorsqu'il lève quelque fardeau.

HINIESTA, en latin *Segestica*, ville d'Espagne, prov. et à 88 kilom. S.-E. de Cuença; 4,500 hab. Fabrication de lainages communs.

HINNA s. m. (inn-na; *h* asp.). Se dit quelquefois pour HENNÉ.

HINNERYD, paroisse de Suède, gouvernement de Kronoberg. L'église date du XIVe siècle. Dans le cimetière se voit le tombeau d'un personnage célèbre, appelé *Hinne*, duquel on suppose que la paroisse a tiré son nom. Elle renferme douze petits lacs. Les habitants, au nombre d'environ 2,000, s'occupent principalement d'agriculture, d'élevage du bétail, et de menu commerce; ils jouissent d'une certaine aisance. Suivant la tradition, il y avait autrefois dans la paroisse de Hinneryd un domaine seigneurial nommé *Aenga*, habité par Truls, homme riche et puissant, qui avait trois fils et trois filles. Les fils allèrent de bonne heure courir les aventures; or, un soir de Noël que leurs sœurs se rendaient à la paroisse voisine de Torpa, ils les assassinèrent et jetèrent leurs corps dans trois petits lacs qui, depuis, ont pris le nom de *Syster gœlarne* (gouffre de la sœur). A leur retour au château, ils montrèrent à leur père les vêtements des jeunes filles; Truls les reconnut aussitôt, mais, sans reconnaître ses fils; dans sa colère, il en étrangla deux. Le survivant lui ayant expliqué ce qui était arrivé, il fut saisi d'un tel désespoir qu'il se précipita lui-même aussi dans un lac. Une mélodie populaire, consacrée à ce tragique événement, se chante encore aujourd'hui à Hinneryd.

HINNITE s. f. (inn-ni-te). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, à coquille bivalve, voisin des peignes.

— **Encycl.** Les *hinnites* sont des coquilles qui acquièrent parfois un assez grand volume; par leurs caractères comme par ceux de l'animal qui les habite, elles se rapprochent beaucoup des peignes et des spondyles. On pourrait même dire que ce sont des spondyles à charnière simple. Ce genre renferme un petit nombre d'espèces; une seule est actuellement vivante : elle habite l'Océan d'Europe, mais ses mœurs sont peu connues. Plusieurs espèces se trouvent à l'état fossile, dans les terrains tertiaires; on a même regardé autrefois les *hinnites* comme caractérisant cette formation, mais, depuis, on en a trouvé dans d'autres terrains plus anciens, entre autres dans la craie et le calcaire jurassique.

HINNULE s. m. (inn-nu-le — du gr. *hinnos*, mulet). Mamm. Nom scientifique du bardeau ou bardot, produit du cheval et de l'ânesse.

— Entom. Syn. de TANYMÈQUE.

HINOJOSA (Pedro DE), amiral espagnol, mort en 1553. Il devint le favori de Gonzalès Pizarre, frère du conquérant du Pérou, le poussa à se révolter, en 1545, l'aida à s'emparer de Nombre-de-Dios et de la mer du Sud, puis abandonna sa cause, reçut, en récompense de sa défection, le titre de général de terre et de mer, le commandement d'un district d'Indiens, d'où il tira des revenus considérables, et devint, en 1552, capitaine général de La Plata. Hinojosa se rendit tellement odieux par son avarice, son orgueil et sa dureté que ses propres soldats le massacrèrent.

HINOJOSA-DEL-DUQUE, ville d'Espagne, prov. et à 65 kilom. N.-O. de Cordoue, dans une plaine arrosée par deux affluents du Guadalquivir; 10,300 hab. Fabrique de toiles, poteries, draps, savon, chocolat; moulins à tan. Exportation de grains; commerce de toiles, papiers et autres produits de ses manufactures.

HINRICHS (Hermann-Frédéric-Guillaume), littérateur et philosophe allemand, né à Karlseck, grand-duché d'Oldenbourg, en 1774, mort en 1861. Il étudia successivement la théologie, la jurisprudence et la philosophie, devint un chaud partisan du système de Hegel, puis se livra à l'enseignement de la philosophie à Heidelberg (1819), à Breslau (1822) et à Halle (1824). Hinrichs a montré pendant toute sa carrière, soit par sa conduite, soit par ses écrits, une grande indépendance de caractère. Ses principaux ouvrages sont : la *Religion considérée dans ses rapports intimes avec la science* (Heidelberg, 1822); *Leçons sur le Faust de Gœthe* (Halle, 1825); *Éléments de la philosophie, de la logique* (1826); la *Génération de la connaissance* (Heidelberg, 1835); *Leçons de politique* (Halle, 1844, 2 vol.); *Histoire des principes de droit et de politique depuis la Réformation jusqu'à nos jours* (Leipzig, 1844-1852, 3 vol.); les *Rois, histoire de la royauté depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (Leipzig, 1852); la *Vie dans la nature* (Halle, 1854).

HINSE s. f. (ain-se; *h* asp. — altérat. du mot *hisser*). Mar. Commandement de hisser, de tirer en haut.

HIN-TCHÉOU, ville de Chine, prov. de Chan-Si, ch.-l. du canton de Son, à 60 kilom. N.-E. de Thaï-Youan.

HINTON (John-Howard), littérateur anglais, né vers 1810. Il entra dans la secte des baptistes, et se rendit à Londres, où il s'est fait connaître par la hardiesse de ses prédications, par son originalité et par les efforts qu'il a tentés pour affranchir de la tutelle de l'Etat la religion et l'instruction publique. On lui doit un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : une *Histoire des Etats-Unis* (3 vol.); la *Vie de William Knibb;* un *Traité de théologie;* des *Sermons* (1851, 2 vol.), etc.

HINWYL, bourg de Suisse, cant. de Zurich, à 6 kilom. N.-E. de Gruningen; 2,750 hab. réformés. Près de là sont les sources alcalines et les bains de Gyrenbad et d'Ehrlœsen.

HINZOUAN, une des îles Comores, la même qu'ANJOUAN.

HIOGO, ville du Japon, dans l'île de Niphon, sur le bord de la mer, à environ 18 milles d'Osaka. Cette importante cité a l'inestimable avantage d'offrir un bon et solide ancrage aux navires d'un assez fort tonnage, à très-peu de distance de la côte.

HIONG-NOU, peuplade asiatique du grand désert de Gobi. V. HUNS.

HIONG-POUNG-LAÏ, savant chinois, né dans la province du Kiang-Si. Il vivait au XIIIe siècle de notre ère. Il fit partie de l'école dite de la philosophie naturelle, dont le chef était Tchou-Hi, et acquit une grande réputation, qui lui valut d'être appelé à la cour. Ses principaux ouvrages sont la *Petite étude de l'école de Confucius; Explication des cinq vieux livres canoniques de la Chine; Traité complet du luth.*

HIOUEN-THSANG, voyageur chinois, né à Tchin-Lieou, dans le district de Keou-Chi, en 595, mort en 664. Sa famille avait occupé des postes éminents dans la province. Il avait été élevé soigneusement par son père, qui avait distingué son intelligence; cette intelligence était, en effet, si grande et si étonnante, qu'à l'âge de treize ans, des religieux l'acceptèrent parmi eux sans examen. Il passa sept ans à parcourir, avec son père, les couvents les plus célèbres. A cette époque, l'empire était déchiré par de profondes révolutions; le pays le moins bouleversé étant la province de Chou, il s'y arrêta quelque temps, et y étudia encore sous des maîtres célèbres. Mais comme plusieurs points de doctrine n'avaient pas acquis pour son esprit toute la clarté qu'il désirait, il voyagea, pendant six années, de ville en ville, consultant, sur ces points litigieux, la science des docteurs les plus autorisés. Lorsqu'il fut lui-même devenu docteur, ses leçons eurent tant d'éclat, qu'elles lui attirèrent comme auditeur l'empereur Han-Yang. Cependant, Hiouen-Thsang ne fut point ébloui de ses succès, et, sentant bien ce qui lui manquait encore, il résolut d'aller chercher dans l'Inde la science qui lui faisait défaut; mais l'empereur répondit par un refus à la demande qu'il lui fit d'autoriser son voyage, ce qui n'empêcha pas Hiouen-Thsang de partir, et il parvint, non sans de grandes difficultés, à sortir de l'empire. Arrivé au pays des Oïgours, il trouva un couvent habité par des religieux chinois. Mais un obstacle d'une autre sorte se présenta : le roi de Kao-Tchang envoya des messagers vers lui, pour l'amener dans son palais; là, ayant fort goûté la science de notre pèlerin, il lui apprit qu'il ne le laisserait pas continuer son voyage, et qu'il voulait le garder près de lui pour instruire sa famille dans la foi religieuse. Dire qu'il n'y consentait point eût été inutile; mais il fit mieux : il refusa toute nourriture pendant deux jours, si bien que le roi, effrayé, lui permit d'accomplir son pèlerinage, à la condition qu'à son retour de l'Inde il repasserait dans le pays de Kao-Tchang et s'y arrêterait trois ans. Hiouen-Thsang, qui paraît n'avoir eu qu'une médiocre confiance dans la parole du prince, exigea qu'il prît à témoin de ses promesses le soleil et le Bouddha, qu'ils adorèrent ensemble. Le roi combla de présents le *maître de la loi* et lui donna une riche escorte, qu'il choisit lui-même; on a conservé la lettre dans laquelle Hiouen-Thsang remercie son hôte de tant de générosité. Mais, pour être adoucies pour le moment, les rigueurs de son voyage n'étaient point terminées. Au sortir du royaume bouddhiste de Koutché, il mit sept jours à traverser une haute montagne, la *Mousouraola*, où il perdit, en outre d'une grande quantité de bœufs et de chevaux, quatorze hommes de sa suite. Il tourna le camp des Turks (*Tou-Kié*), dont le chef le reçut sous une tente de feutre. Il ordonna des religieux dans le royaume de Samarkand, où il trouva deux couvents déserts. Nous passons sous silence beaucoup d'autres villes qu'il rencontra sur sa route, celle de Baktra, par exemple, où il trouva le bouddhisme dans toute sa puissance. Il visita ensuite le pays d'Oudyhna, la vallée du Sind, le Pendjab, et, enfin, il arriva dans le royaume de Cachemire, qu'il nomme *Kia-chi-mi-lo;* il y voit quatre immenses *stoûpas*, élevés autrefois par le roi Açoka, dans lesquels il trouve des *suriras* ou reliques corporelles du Tathâyata. Le roi de Cachemire, auprès duquel sa renommée de science et de sainteté l'avait précédé, envoya à sa rencontre, jusqu'à la porte de Pierre, qui est située à la frontière occidentale de la contrée, son oncle, avec une escorte magnifique, et lui-même le reçut dans sa capitale. Il lui donna vingt copistes pour écrire tous les *çastras* et les *soustras* qu'il voulait avoir; il attacha à sa personne cinq serviteurs, qui devaient lui fournir sur le trésor public tout ce dont il aurait besoin. Son amour de la science était tel, qu'il ne croyait point s'humilier, lui, le maître de la loi, en suivant les leçons d'autres maîtres. C'est ainsi qu'il étudia encore, sous Vinitaprabha, pendant quatorze mois, dans le royaume de Rhînapatî; deux saisons auprès de Djayagoupta, dans le royaume de Broughna; quatre mois auprès de Tchandravanna, dans le royaume de Djalendra, et deux saisons auprès de Mitraséna, dans le royaume de Matipoura. Nous ne suivrons point le *maître de la loi* dans ses autres pérégrinations, dont le but était toujours de perfectionner ses connaissances religieuses. Nous dirons seulement qu'à son retour en Chine, l'empereur le reçut avec tous les honneurs dus à ses mérites et à sa piété. Dès lors, Hiouen-Thsang s'employa à placer et à utiliser les trésors de science qu'il avait rapportés de l'Inde. Il déposa les livres sacrés et les statues au couvent du Grand-Bonheur (Hong-fo-sse), où il les fit ranger par ordre et symétriquement. Il y déposa aussi cent cinquante grains de *sarirâs* ou reliques, une statue d'or du Bouddha, une autre statue du Bouddha en bois de sandal, une autre statue en même bois, une statue d'argent de quatre pieds de hauteur, une statue d'or, de trois pieds cinq pouces, une autre statue sculptée en bois de sandal, et une multitude de livres, répartis en dix classes, contenant les livres sacrés et les traités spéciaux de plusieurs des écoles du bouddhisme, qui ne formaient pas moins de six cent cinquante-sept ouvrages, de cinq cent vingt-cinq fascicules, qui étaient portés par vingt-deux chevaux. Le souverain, qui reçut Hiouen-Thsang dans son palais du Phénix, à Lo-Yang, fut si charmé de sa science, qu'il lui proposa un poste éminent dans l'Etat; mais notre pèlerin refusa. Il ne demanda qu'une chose à l'empereur, c'était qu'il lui permît de traduire en langue vulgaire les volumes qu'il avait rapportés. Il fut donc placé pour cet objet dans le couvent du Grand-Bonheur, à Tchang'an, et on mit sous ses ordres, pour l'aider dans son travail, douze religieux instruits dans l'explication des livres saints du *Petit et du grand véhicule;* neuf autres qui étaient chargés de revoir et de corriger ces traductions; enfin, deux Samanéens, qui s'étaient voués principalement à l'étude des caractères et à la révision des textes indiens. Au bout de trois mois, Hiouen-Thsang, outre la relation de son voyage, offrait à l'empereur cinq ouvrages traduits; celui-ci écrivit en tête de ces ouvrages une préface qui nous a été conservée. Incommodé par la foule des religieux qui venaient recourir à ses conseils, Hiouen-Thsang demanda à se retirer au palais de Yu-Kao-Kong, où il comptait trouver plus de solitude. Il y mourut en saint, après avoir fini la traduction longue et laborieuse du *Pradjnâpôianuta*, et au moment où il avait commencé à traduire un recueil aussi volumineux, le *Ratnakouta-Soutra*.

Nous avons emprunté les éléments de cette biographie à l'ouvrage de M. Stanislas Julien, publié sous le titre de *Histoire de la vie de Hiouen-Thsang et de ses voyages dans l'Inde* (1853, 2 vol. in-8°).

HIPNALE s. m. (ip-na-le). Erpét. Serpent du genre boa.

HIPO s. m. (i-po — altér. du malais *upas*). Bot. Syn. d'ANTIAR OU ANTIARIS, genre d'arbres vénéneux.

HIPOMÈLE s. m. (i-po-mè-le). Entom. V. HYPOMÈLE.

HIPP, HIPPO devant les consonnes, Préfixe qui signifie cheval, et qui vient du gr. *hippos*. V. CHEVAL.

HIPPAGE s. m. (i-pa-je). Moll. Genre de mollusques acéphales, à coquille bivalve et naviculaire, voisin des lucines, et dont l'espèce type a été trouvée à l'état fossile aux Etats-Unis.

HIPPAGROSTIS s. m. (i-pa-gro-stiss — du préf. *hipp*, et du gr. *agrôstis*, herbe). Bot. Syn. d'OPLISMÈNE.

HIPPALIME s. m. (i-pa-li-me — du préf. *hipp*, et du gr. *alimos*, marin). Zooph. Genre de polypiers fossiles, de la famille des actiniaires, dont l'espèce type se trouve dans le calcaire oolitique des falaises du Calvados : *Les* HIPPALIMES *se rapprochent beaucoup des hallirhoés.* (E. Desmarest.)

HIPPARAFINE s. f. (i-pa-ra-fi-ne — de *hippurique* et *parafine*). Chim. Dérivé de l'acide hippurique, que l'on obtient en traitant, par l'oxyde pur de plomb, une dissolution bouillante de cet acide, et que l'on trouve mélangée à la benzamide.

HIPPARCHIA, femme du philosophe cynique Cratès, née à Maronée (Thrace) vers 350 av. J.-C. Elle habitait Athènes, et elle était dans tout l'éclat de sa beauté en 330, lors de la prise, par Alexandre, de la grande cité grecque. Alors florissait la secte philosophique fondée par Diogène, secte qui contribua pour une bonne part à l'asservissement de la Grèce, en prêchant non-seulement le dédain de toutes choses, mais l'oubli même de la dignité humaine. Hipparchia s'éprit violemment du plus dégoûtant des cyniques, Cratès, et voulut à toute force l'épouser. Sa famille s'y opposa; Cratès lui-même, lui montrant sa bosse, ses guenilles et sa besace, lui dit : « Regardez-y à deux fois; voilà l'homme que vous aurez; voilà les meubles que vous trouverez chez lui. » Hipparchia persista dans sa résolution. Le jour des noces, elle fut conduite au Pœcile, un des portiques les plus fréquentés d'Athènes, par son vaillant époux, et le mariage fut consommé publiquement, à la mode des chiens, patrons de la secte. Un passant jeta, dit-on, son manteau sur ce couple hideux, et saint Augustin a fait sur ce manteau, dans sa *Cité de Dieu*, toute une dissertation.

Il est probable que les Grecs ont brodé, avec leur imagination ordinaire, quelque anecdote scabreuse, car toute cette histoire a bien l'air d'une fable. Peut-être l'ont-ils inventée pour rendre raison d'une de leurs fêtes les plus crapuleuses, les Cynogamies ou noces de chiens, qui, d'après Clément d'Alexandrie, se célébraient encore de son temps à Athènes. Pour compléter la fiction et donner au personnage d'Hipparchia un air de vraisemblance, ils lui ont attribué des ouvrages de philosophie cynique, entre autres les *Questions à Théodore l'Athée*, dont on ne trouve de traces nulle part, et qui, selon toute apparence, n'ont jamais existé.

Suidas, au mot *Hipparchia;* Apulée, dans sa *Florida*; Clément d'Alexandrie, *Stromata*, ont raconté la vie de cette héroïne et l'aventure qui l'a rendue célèbre. Saint Augustin, *Cité de Dieu* (liv. XIV, ch. 20); Ménage, *Historia mulierum philosopharum;* Bayle, *Dictionnaire philosophique*, ont largement disserté sur elle. Pierre Petit a trouvé dans cette histoire la matière d'un poëme latin, *Cynogamia* (Paris, 1677, in-8°), et le poëte allemand Wieland en a fait un roman, traduit par Vanderbourg, sous le titre de *Cratès et Hipparchie* (Paris, 1818, 2 vol. in-18).

HIPPARCHIE s. f. (i-par-kî — gr. *hipparchia;* de *hippos*, cheval, et *archos*, chef). Antiq. gr. Division de cavalerie.

— Entom. Division des satyres, genre de lépidoptères diurnes.

HIPPARÈTE, femme d'Alcibiade. Elle était fille de Hipponicus, surnommé *le Riche*, et Alcibiade l'épousa dans des circonstances singulières. A la suite d'une orgie, il paria qu'il irait donner un soufflet à Hipponicus, ce qu'il fit, en effet. La chose eut du retentissement, et Alcibiade fut si contrarié de ce qu'il avait fait étant ivre, qu'il alla demander pardon à sa victime. Hipponicus, séduit par les bonnes grâces du jeune homme, lui offrit en mariage sa fille Hipparète, avec une dot de 10 talents (environ 55,000 fr.). Alcibiade marié n'en fut pas plus sage; irritée de ses débauches et de ses infidélités, Hipparète se retira chez son frère, Callias, et demanda le divorce. L'éphore devant lequel elle comparut allait se prononcer, lorsque Alcibiade se présenta, enleva sa femme et l'emporta à travers la place publique. Hipparète se désista de sa plainte.

HIPPARINUS, citoyen de Syracuse, qui vivait en 400 av. J.-C. Ayant dissipé sa fortune, il aida Denys l'Ancien à s'emparer du pouvoir suprême à Syracuse, prit le titre de général autocrate (405), puis céda toute l'autorité à Denys, qui épousa sa fille Aristomaque. — HIPPARINUS, petit-fils du précédent, fils de Denys l'Ancien et d'Aristomaque, s'empara en 352 du gouvernement de Syracuse, que possédait Callippe, se rendit méprisable par sa conduite et périt assassiné après deux ans de règne.

HIPPARION s. m. (i-pa-ri-on — mot gr. qui signif. *petit cheval*). Mamm. Espèce de cheval fossile.

HIPPARQUE s. m. (i-par-ke — gr. *hipparchos;* de *hippos*, cheval, et *archos*, chef). Antiq. gr. Commandant d'une hipparchie.

— Entom. Genre non adopté d'insectes lé-

pidoptères nocturnes, de la tribu des phalènes.

HIPPARQUE, l'un des fils de Pisistrate, tyran d'Athènes. Il régna conjointement avec son frère Hippias, depuis l'an 527 av. J.-C. jusqu'à 514. Il avait le goût des lettres et des arts, attira les poëtes les plus illustres à sa cour, Simonide, Anacréon, Onomacrite, et fit recueillir les poésies d'Homère. Il fut tué par Harmodius, dont il avait outragé la sœur (514).

HIPPARQUE, philosophe grec qui vivait vers 380 av. J.-C. Il fut le précepteur d'Epaminondas et fit partie de l'école philosophique des pythagoriciens, d'où il fut exclu, dit Clément d'Alexandrie, pour avoir enseigné en public, contrairement aux prescriptions de Pythagore. Il reste de lui un fragment d'un traité Περὶ εὐθυμίας (*Sur le courage*), inséré dans les *Sermones* de Stobée.

HIPPARQUE, le plus grand astronome de l'antiquité, né, selon la tradition la plus répandue, à Nicée, en Bithynie, vers le milieu du IIe siècle av. J.-C. Pline l'appelle le *Rhodien*, parce que c'est à Rhodes qu'il a fait ses observations et écrit ses principaux ouvrages. Si l'on n'avait pas d'autre preuve du long séjour qu'il fit à Rhodes, on en trouverait une dans ses ouvrages mêmes, qui mentionnent la latitude du lieu où il observait. Peut-être passa-t-il un temps plus ou moins long à Alexandrie; le fait est douteux; mais il ne paraît pas être allé à Athènes, malgré l'opinion de quelques-uns, car il indique la latitude de cette ville comme la sachant indirectement.

Le seul ouvrage d'Hipparque qui nous soit parvenu, et, malheureusement, celui qu'il nous importait le moins d'avoir, est son *Commentaire du poëme d'Aratus*, paraphrase versifiée du *Traité des phénomènes* d'Eudoxe; on ne connaît les autres que par ce qu'en rapportent Ptolémée, Théon d'Alexandrie et Pline l'Ancien. Ce sont : le *Traité des levers et des couchers des étoiles;* le *Traité des couchers simultanés;* un autre intitulé *De la rétrogradation des points équinoxiaux et solsticiaux;* un *Livre des mois et des jours embolismiques;* douze livres sur la construction d'une *Table des cordes*, qui sans doute contenaient la démonstration des formules de trigonométrie rectiligne et sphérique; un livre sur la *Grandeur de l'année.*

Le *Commentaire d'Aratus* est le début d'Hipparque : Eudoxe ni Aratus n'ayant pris la peine de faire eux-mêmes aucune observation, leurs catalogues d'étoiles étaient remplis d'erreurs énormes. C'est la rectification de ces erreurs qu'Hipparque s'est proposée d'abord. Ce travail préliminaire le força de refaire un nouveau catalogue, qui lui servit plus tard dans toutes ses recherches et qui facilita ses importantes découvertes. Les premiers procédés d'observation qu'il mit en usage, dans ce travail préparatoire, devaient être encore très-imparfaits, car un grand nombre des résultats auxquels ils l'ont conduit sont en erreur d'un demi-degré à un degré et demi. On doit penser qu'il perfectionna plus tard ces procédés, car autrement il n'eût pas pu porter les théories du soleil et de la lune au point de perfection relative où il les a laissées.

Hipparque commença par imaginer les coordonnées célestes, ascension droite et déclinaison, au moyen desquelles on pouvait en tout temps fixer la place d'une étoile dans le ciel. Il fit construire un astrolabe, qui suivait et mesurait tous les mouvements de la sphère céleste; il se servait des armilles inventées par Eratosthène, et mesurait les angles au moyen d'un instrument appelé *dioptre*, qui, sans doute, était composé de deux règles pouvant faire entre elles un angle variable au centre d'un cercle divisé. On voit, par son *Commentaire d'Aratus*, qu'à l'époque où il s'en occupait, il savait déjà réduire les coordonnées équatoriales des astres à leurs coordonnées écliptiques, et réciproquement. En effet, il dit qu'il a démontré, dans son *Traité des levers et des couchers*, la solution des triangles sphériques; d'un autre côté, on voit, par un autre passage de son *Commentaire*, qu'il savait calculer la durée du jour, connaissant la déclinaison du soleil et la latitude du lieu, problème de trigonométrie dont la solution exige une théorie en règle; mais, comme nous l'avons déjà dit, on ne peut pas juger Hipparque sur l'ouvrage unique qui nous reste de lui, qui n'était qu'un simple prélude à ses grands travaux, et qui ne contient aucune de ses découvertes astronomiques. C'est seulement par Ptolémée que nous connaissons le plus grand astronome des temps anciens et modernes. Ptolémée le cite fréquemment dans sa *Syntaxe*, il le copie parfois textuellement, il lui emprunte ses méthodes et jusqu'à ses calculs.

Avant Hipparque, les divisions du zodiaque, auxquelles servaient de repères les solstices et les équinoxes, étaient placées au milieu des signes, ce qui était plus naturel au point de vue concret. Hipparque reporta les commencements des signes aux points de division et prit pour origine commune des longitudes et des ascensions droites le point équinoxial du printemps. Cette idée devait naître tout naturellement de l'intention d'appliquer les formules de trigonométrie sphérique à la transformation des coordonnées équatoriales en coordonnées écliptiques, puisqu'elle simplifiait les opérations.

C'est vraisemblablement cette première réforme qui amena les découvertes plus importantes d'Hipparque. En effet, prenant pour origine le point équinoxial du printemps, il dut s'attacher à en déterminer exactement la position dans le ciel. Il faisait comme Eudoxe, d'après Eratosthène, l'inclinaison de l'écliptique sur l'équateur égale à 23° 51′ : elle est aujourd'hui de 23° 27′ 25″; mais on sait qu'elle diminue d'environ 48″ par siècle, d'où l'on conclut qu'elle devait être, du temps d'Hipparque, de 23° 46′.

La première grande découverte d'Hipparque est celle de la précession des équinoxes. En comparant les observations anciennes aux siennes propres, il trouva une différence notable dans la position du point équinoxial par rapport aux constellations zodiacales. Ces comparaisons lui donnaient de 36″ à 42″ pour la précession annuelle; elle est de 50″ suivant les calculs des modernes. C'est probablement cette découverte qui suggéra à Hipparque l'idée de la construction de son astrolabe, au moyen duquel il rapportait immédiatement les astres à l'écliptique.

Hipparque apporta une rectification importante à la valeur acceptée avant lui de la durée de l'année. Dans son livre *De la durée de l'année*, comparant le solstice d'été observé par Aristarque à la fin de la cinquième année de la première période calippique, à celui qu'il avait observé à la fin de la quarante-troisième de la troisième période calippique, il disait, à ce que rapporte Ptolémée : « Il est donc évident qu'en 145 années, le tropique a avancé d'un demi-nychthémère ou de 12 heures. » Dans son livre des *Mois et des jours embolismiques*, il ajoutait : « Suivant Méton et Guetémon, l'année est de 365 jours $\frac{1}{4}$ moins $\frac{1}{76}$; suivant Calippe, elle est de 365 jours $\frac{1}{4}$. Pour nous, nous trouvons en 19 ans le même nombre de jours qu'ils ont trouvé, mais une fraction un peu différente, qui est $\frac{1}{4}$ moins $\frac{1}{300}$. Cette année est trop forte de 6 minutes $\frac{1}{3}$. Il est à remarquer que, 285 ans plus tard, Ptolémée, qui avait l'avantage de partir d'observations plus exactes, retrouvait cependant la même valeur, ce qui corrobore l'opinion qu'Hipparque lui servait en tout de guide.

Les anciens n'admettaient pour les astres que les mouvements circulaires et uniformes : avant Hipparque, on se figurait le soleil et la lune tournant uniformément autour de la terre dans des cercles dont elle occupait le centre. Les inégalités qu'il remarqua le premier dans les mouvements en longitude de ces deux astres démontrèrent l'erreur de l'opinion commune; Hipparque, pour ne s'écarter que le moins possible de cette opinion, supposa que les deux astres décrivaient autour de la terre, d'un mouvement toujours uniforme, des orbes circulaires excentriques, c'est-à-dire ayant leurs centres ailleurs qu'au centre de la terre; ou, ce qui revient au même, que leurs mouvements se composaient chacun de deux autres mouvements circulaires et uniformes, s'effectuant de telle sorte que les durées des révolutions fussent égales, afin que la périodicité du mouvement réel observé se conservât. Cette hypothèse n'est autre que celle qui forme, comme on sait, la base du système auquel on a donné, à tort, le nom de Ptolémée. Dans ce système, la différence des distances apogée et périgée est le double de l'excentricité, c'est-à-dire de la distance du centre de la terre au centre du cercle excentrique, ou le double du rayon de l'épicycle, c'est-à-dire du petit cercle décrit par l'astre autour de sa position moyenne. Hipparque trouva l'excentricité de l'orbite solaire égale à $\frac{1}{24}$: les observations modernes donneraient $\frac{1}{30}$. Dans l'hypothèse de la combinaison des deux mouvements uniformes, supposés plus haut, il suffisait à Hipparque, pour déterminer à la fois l'excentricité de l'orbe solaire et la direction de la ligne des apsides, de connaître les durées de parcours de deux arcs définis de l'orbe. Hipparque se servit des durées du printemps et de l'été, 94 jours 12 heures, et 92 jours 12 heures. Il trouva l'apogée moins avancé en longitude que le solstice d'été, de 24° 30′, ce qui était exact. On sait que la ligne des apsides de l'orbite apparente du soleil se déplace lentement, par rapport à la ligne des équinoxes, et que, par suite, les inégalités des durées des saisons varient à la longue; les nombres donnés par Hipparque ne s'appliqueraient donc plus à notre époque.

La théorie de la lune est beaucoup plus difficile que celle du soleil. Hipparque ne la fit pas complète; il soupçonna seulement une inégalité dans le mouvement de cet astre comme dans celui du soleil. Il détermina, toutefois, avec une grande approximation la durée de la révolution synodique, qu'il faisait de 29 jours 12 heures 44 minutes 3 secondes et 20 tierces, celles de la révolution anomalistique, de la révolution de la ligne des nœuds, enfin l'inclinaison du plan de l'orbite lunaire sur le plan de l'écliptique.

Il ne put qu'ébaucher les théories des planètes connues de son temps. « Il fit voir, dit Ptolémée, que chaque planète a deux inégalités qui sont différentes pour chacune d'elles; que les rétrogradations sont aussi fort différentes; que les mouvements de ces astres ne peuvent s'expliquer par des excentriques ni par des épicycles portés sur des homocentriques. Il en conclut que, sans doute, il faut réunir les deux hypothèses. »

Nous rapporterons en terminant le jugement que Delambre a porté sur Hipparque : « Quand on réunit tout ce qu'il a inventé ou perfectionné, et qu'on songe au nombre de ses ouvrages, à la quantité de calculs qu'ils supposent, on trouve dans Hipparque un des hommes les plus étonnants de l'antiquité et le plus grand de tous dans les sciences qui ne sont pas purement spéculatives. »

Hipparque, dialogue attribué à Platon, mais dont le véritable auteur paraît être Simon le Socratique. L'objet de ce dialogue est de rechercher quelles sont les choses que l'homme peut désirer, et quelle est la valeur réelle de ces choses. La science et la vertu valent mieux que les honneurs et les richesses; cependant les richesses elles-mêmes ne sont pas sans valeur, pourvu qu'on les désire avec mesure et qu'on ne cherche pas à se les procurer par des moyens illégitimes. Le style de Platon a été si bien imité par l'auteur que beaucoup de savants s'y sont trompés.

HIPPASTÉRIE s. f. (i-pa-sté-rî — du préf. *hipp*, et du gr. *astêr*, étoile). Echin. Section des astéries ou étoiles de mer.

HIPPASUS, philosophe grec, un des plus anciens pythagoriciens, né à Métaponte ou à Crotone, vers 500 avant J.-C. Il fut, croit-on, le fondateur de la secte pythagoricienne des *acousmatiques*, prétendit que le feu est la cause des choses, que le monde se meut constamment en vertu de lois fixes, et il se sépara des autres pythagoriciens en soutenant que le premier principe est un être matériel et non pas un nombre, c'est-à-dire une substance immatérielle.

HIPPE s. f. (i-pe — du gr. *hippos*, cheval). Crust. Genre de crustacés, de la famille des ptérygures, type de la tribu des hippiens, comprenant deux espèces, qui habitent les mers de l'Asie et de l'Amérique du Sud.

— **Encycl.** Les *hippes* sont voisines des albunées, dont elles diffèrent surtout par leurs antennes bifides et par l'absence de pinces aux pattes antérieures. Ce sont des crustacés éminemment nageurs, pourvus d'énormes mâchoires et qui ont peut-être, comme les galathées, la faculté de croître sans changer de peau, par la dislocation annuelle des nombreuses pièces dont se compose la surface de toutes leurs parties. Les *hippes* habitent les mers de l'Asie et de l'Amérique du Sud. Leurs mœurs sont peu connues; d'après Quoy et Gaymard, ces animaux fuient constamment la lumière et se cachent sous les sables humides.

HIPPÉ, fille du centaure Chiron. Elle connaissait et prédisait l'avenir. On lui fit violence un jour qu'elle chassait sur le mont Pelius. Craignant la colère de son père, elle implora les dieux, qui la métamorphosèrent en cavale. Son nom grec signifie *Cavale.*

HIPPÉASTRE s. m. (i-pé-a-stre — du préf. *hipp*, et du gr. *astêr*, étoile). Bot. Genre de plantes, de la famille des liliacées.

HIPPEAU (Célestin), écrivain français, né à Niort (Deux-Sèvres) en 1803. Il est fils d'un ancien principal du collége de cette ville. Il avait été successivement professeur à Niort (1820), à Rochefort, à Châtellerault, où il fonda, en 1829, un journal littéraire, le *Colporteur*, à Poitiers, où il publia, en 1830, un journal politique, le *Patriote de la Vienne*, qui devint, l'année suivante, le *Patriote de l'Ouest*, enfin à La Roche-sur-Yon; alla s'établir à Paris en 1837 et y créa une école des sciences appliquées, qui eut du succès et qu'il céda, en 1844, pour devenir suppléant de Génin à la Faculté des lettres de Strasbourg. En 1847, M. Hippeau fut nommé professeur titulaire de littérature française à la Faculté des lettres de Caen. En 1855, M. Fortoul, ministre de l'instruction publique, le chargea d'une mission littéraire en Angleterre. De retour à Caen, M. Hippeau fonda dans cette ville une société des beaux-arts (1856), dont il fut le secrétaire. En 1867, il reçut du ministre Duruy la mission de se rendre aux Etats-Unis, pour y faire une étude approfondie des divers modes d'enseignement pratiqués dans ce pays, puis, sur sa demande, il fut mis à la retraite et nommé professeur honoraire. Depuis cette époque, M. Hippeau est venu se fixer à Paris, où il a organisé l'enseignement secondaire des filles, et où il est devenu secrétaire du comité des sociétés savantes. Outre un grand nombre de mémoires, de rapports, de notices, d'articles, on a de lui : *Histoire de la philosophie ancienne et moderne* (1833, in-8°); *Blanche* ou *Une séparation* (1845); *Histoire de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen* (1855), couronnée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres; les *Ecrivains normands au* XVIIe *siècle* (Caen, 1857); le *Gouvernement de Normandie du* XVIIe *et du* XVIIIe *siècle* (Caen, 1863-1865, 6 vol. in-8°); l'*Italie en* 1865 (1866, in-18); l'*Instruction publique aux Etats-Unis* (1871, in-18), etc. Enfin, on doit à cet érudit des éditions de plusieurs anciens ouvrages, notamment du *Bestiaire divin de Guillaume, clerc de Normandie* (Caen, 1852, in-8°).

HIPPEL (Théodore-Théophile DE), écrivain humoristique allemand, né à Gerdauen (Prusse orientale) en 1741, mort en 1796. De retour d'un voyage en Russie, il se fit précepteur, puis il étudia le droit et devint un des plus éminents jurisconsultes de Kœnigsberg. Successivement bourgmestre de cette ville (1780), directeur de la police, conseiller intime de guerre et président d'Etat, Hippel reçut enfin des lettres de noblesse. Sa vie et son caractère abondent en traits d'originalité et en contrastes sans nombre. Un grand penchant à la superstition et un jugement éclairé, une piété voisine de la bigoterie, une sorte de culte pour la vertu, mais aussi des passions ardentes et un sensualisme effréné; un dévouement sans bornes en amitié, et parfois la plus froide indifférence pour ceux qui le touchaient de plus près; un désir excessif de domination et une fierté brutale, à côté d'une politesse raffinée et d'une simplicité rare; beaucoup de goût pour la société des femmes en général et pour la vie maritale en particulier, et cependant une antipathie décidée pour le mariage; un grand désintéressement ou bien un égoïsme absolu; les qualités et les défauts les plus opposés se rencontraient tour à tour en lui. Kant, son maître et son ami, disait de lui qu'il formait à chaque minute des plans avec la plus grande légèreté et qu'il les défaisait avec non moins d'étourderie et de précipitation. Les mêmes contrastes se retrouvent dans ses écrits. Ce qui y domine, c'est le caprice, l'imagination vagabonde, semant sur un fond d'idées sérieuses, sévères et parfois remarquablement profondes, des aperçus pleins de finesse, d'esprit et d'originalité. Ce qui lui manque, c'est la juste mesure et la correction de la forme. Parmi ses ouvrages, publiés sous le voile de l'anonyme, nous citerons : *Sur le mariage* (1774); *Biographies en ligne ascendante, avec les suppléments A, B, C* (1778-1781, 3 vol.), livre dont le fond n'est pas moins original que le titre; *Zimmermann Ier et Frédéric II, par Jean-Henri-Frédéric Quittenbaum, sculpteur sur bois à Hanovre* (*Londres*) *imprimé dans la solitude* (1790), violente satire politique; *Dessins d'après nature* (1790); *Sur le droit de chantier à Kœnigsberg* (1791); *Sur l'amélioration civile des femmes* (1792); *Croisades et courses vagabondes du chevalier A. Z.* (1793-1794, 2 vol.), autre satire politique; *De l'éducation des femmes* (1801). Hippel s'était aussi essayé au théâtre et y a donné deux comédies : les *Rivaux extraordinaires* (1768) et l'*Homme à la montre* (1771), dont la dernière abonde en situations comiques et valut à l'auteur les compliments de Lessing. Enfin on a encore de lui : *Discours d'un franc-maçon* (1768); *Chants spirituels* (1772) et une intéressante autobiographie, qu'il avait écrite pour le *Nécrologe* de Schlichtergroll, et qui fut publiée séparément plus tard (1800). Une édition complète de ses *Œuvres* a été publiée à Berlin (1828-1831, 14 vol.). — Théodore-Théophile DE HIPPEL, neveu du précédent, mort à Bromberg en 1843, avec le titre de président de régence, fut l'auteur secret de la proclamation : *A mon peuple,* que lança le roi Frédéric-Guillaume III au début de la guerre de l'indépendance. Il a publié des *Documents pour servir à une biographie caractéristique du roi Frédéric-Guillaume III* (Bromberg, 1841).

HIPPÉLAPHE s. m. (i-pé-la-fe — du préf. *hipp*, et du gr. *elaphos*, cerf). Mamm. Division du genre cerf.

— **Encycl.** L'*hippélaphe*, appelé aussi vulgairement *cerf d'eau*, est de la taille de notre cerf commun; mais son poil est plus rude et plus dur, et dès la jeunesse celui du dessus du cou, des joues et de la gorge est plus long et plus hérissé et forme une sorte de barbe. En hiver, il est d'une couleur gris brunâtre plus ou moins foncé; en été, il est d'un brun plus clair et plus doré; sa croupe est fauve pâle; la queue est brune, terminée par des poils noirs assez longs. Cette espèce de cerf habite le Bengale et Sumatra; il n'est pas probable que ce soit l'*hippélaphe* d'Aristote, qui, d'après le naturaliste grec, habitait l'Arachosie, et qu'on croit plutôt retrouver dans le cerf d'Aristote.

Hippiade (L') ou Godefroi et les chevaliers, poëme héroïque de César de Nostredame. C'est Charles Nodier qui, dans ses *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, a révélé l'existence de cette composition, due au fils du célèbre Nostradamus, l'auteur des *Centuries.* Mais la gloire du fils a été éclipsée par la gloire paternelle. Ce poëme, divisé en dix-sept chants, est écrit en vers de huit pieds, ce qui lui donne plus de ressemblance avec l'*Enéide travestie* qu'avec la *Jérusalem délivrée.* César de Nostredame a pourtant la prétention d'être sérieux, et son œuvre est surtout intéressante au point de vue des recherches historiques sur les croisades et sur les croisés. Un oncle de l'auteur, Jehan de Nostredame, avait fait des travaux, encore appréciés, sur les troubadours du moyen âge; César en tira profit et les compléta par de curieuses études héraldiques. Le sujet qu'il traite dans son poëme est le même que celui du Tasse; mais, moins poëte assurément, s'il n'a pas su créer ni Renaud, ni Tancrède, ni

Armide, ni Clorinde, il se donna la tâche de fouiller patiemment les généalogies des preux, de compulser les vieilles chroniques, les livres de blason et fit à cet égard un travail très-consciencieux. Ce n'est donc pas de la poésie qu'il faut chercher dans son poëme, mais des détails généalogiques. Les familles nobles y trouveraient des renseignements intéressants pour elles, et l'historien même serait mis sur la voie de descendances ou d'alliances ignorées.

César de Nostredame était à la fois un poëte, un peintre et un érudit. Dans sa préface, il se pose en face du lecteur en homme sûr d'éblouir les générations. « Tu dois sçavoir, dit-il, que la qualité de poëte et de peintre m'a permis je ne sçais quoy de galant et de hardy pour parmy tant de mets variables choisir celuy qui s'est mieux et plus délicieusement attaché à ma langue et à mon palais; tantost faysant l'architecte, tantost le sculpteur, icy le peintre, là le poëte, en quelque autre endroit l'historien, voire même le roy d'armes, selon que le vol de ma plume prit l'essor et le vent. » Son vers ne manque ni de tournure ni de précision; il a même assez souvent résolu le problème de la difficulté vaincue, car on sait qu'il n'y a rien de difficile au poëte comme l'exactitude imposée. Mais ces qualités sont déparées par la pauvreté de l'invention. Le poëme a le plus souvent la sécheresse et le prosaïsme d'une chronique. Certaines pages ressemblent à un armorial versifié :

> Le premier qui sort de la porte
> Est ce Guillen d'Agoult, qui porte
> *Un haubergeon d'or récamé,*
> *De loups rampants d'azur semé.*
> Guillen Adhemar le seconde,
> Affublé d'un riche manteau
> *D'or à bandes de ciel et d'eau.*
> . . . . Perceval Doric,
> Qui porte en riche broderie
> Un *sayont d'or environné,*
> *De maint aigle noir couronné.*

César de Nostredame a lui-même, dans un sonnet final en alexandrins, fixé la date de son poëme par celle des principaux souverains alors régnants, comme s'il se fût agi d'un monument impérissable. Charles Nodier, qui l'a décrit sur un manuscrit à lui, regrette que ce poëme n'ait pas trouvé d'éditeurs au XVIIe siècle, à une époque où l'on s'occupait avec tant de soin des illustrations de l'histoire. « A combien de belles recherches et d'importantes découvertes l'*Hippiade* n'aurait-elle pas donné lieu, dit-il, sur l'état personnel des croisés, sur leurs familles, leurs alliances, leurs blasons, leurs couleurs, richesses dédaignées par le Tasse et inappréciables aux yeux de nos érudits! La *Jérusalem* est un diamant pour l'homme sensible et pour le poëte; l'*Hippiade* aurait été une mine inépuisable pour ces éplucheurs de généalogies qui vieillissaient dans la poussière des chartes et des chroniques. »

HIPPIAS, tyran d'Athènes. Il succéda à son père Pisistrate, conjointement avec son frère Hipparque, en 527 av. J.-C. Tant que vécut son frère, Hippias régna avec sagesse et modération, ne fit peser sur le peuple que des impôts légers, acheva les bâtiments commencés par Pisistrate et en éleva de nouveaux; mais, après l'assassinat d'Hipparque par Harmodius et Aristogiton (514), Hippias devint soupçonneux, cruel, accabla ses sujets d'impôts, se rendit odieux par sa tyrannie et proscrivit d'Athènes un grand nombre de citoyens. La grande famille des Alcméonides, chassée du Parnès où elle s'était retirée, en appela, au nom d'un peuple opprimé, au conseil amphictyonique, qui prononça la déchéance d'Hippias et des membres de sa famille et chargea les Spartiates d'exécuter cette sentence. D'abord vainqueur, puis vaincu, Hippias s'enferma dans l'Acropole, où il s'apprêtait à faire une longue résistance, lorsque ses enfants tombèrent entre les mains des assiégeants. Pour les racheter, il consentit à abdiquer le pouvoir et à quitter l'Attique dans le délai de cinq jours (510). Quelque temps après, les Spartiates, craignant qu'Athènes, rendue à la liberté, ne devînt trop puissante, proposèrent à leurs alliés de rétablir Hippias; mais cette proposition fut rejetée. L'ancien tyran d'Athènes se retira alors en Perse, où il engagea Darius à envahir la Grèce, prit part à l'expédition commandée par Artapherne et perdit la vie, selon les uns, sur le champ de bataille de Marathon, selon d'autres, peu de temps après, à Lemnos (490 av. J.-C.).

HIPPIAS D'ÉLIS, sophiste grec, contemporain de Platon et de Protagoras, et fils de Diopeithes, dans le Ve siècle avant J.-C. Il avait étudié la dialectique sous Hegesidamos et dirigé ses travaux du côté de la politique. Il obtint une telle réputation d'habileté en matière diplomatique, que les Athéniens lui confièrent une mission importante auprès des Lacédémoniens. Ses fonctions politiques n'étaient toutefois qu'une distraction dans ses habitudes; d'ordinaire, il professait, parcourant les villes de la Grèce, où il faisait des cours semblables à nos cours littéraires, pour gagner de l'argent, acquérir de la réputation et satisfaire sa vanité, qui était réellement prodigieuse. Platon s'est plu à mettre en relief ce travers d'Hippias dans deux dialogues célèbres, le *Grand* et le *Petit Hippias*. Quoi qu'il en soit, il est incontestable qu'Hippias était un homme d'un savoir fort étendu. La rhétorique, la philosophie et l'économie politique lui étaient également familières. Il enseignait aussi l'art poétique, la musique, les mathématiques, la peinture et la sculpture. L'universalité était pour lui un point d'honneur qu'il poussait jusqu'à prétendre connaître tous les métiers; il confectionnait notamment des vêtements et des souliers pour son usage personnel. On lui doit un dialogue intitulé le *Troyen*, dans lequel Nestor donne des conseils à Néoptolème et lui explique l'art de vivre honnêtement et d'acquérir une grande renommée. Sa vie entière n'est que le commentaire de ce dialogue.

Hippias, titre de deux dialogues de Platon. V. DIALOGUES DE PLATON.

HIPPIATRE s. m. (i-pi-a-tre — du préf. *hipp*, et du gr. *iatros*, médecin). Vétérinaire qui traite spécialement les chevaux.

HIPPIATRIE s. f. (i-pi-a-trî — rad. *hippiatre*). Art de traiter, de guérir les chevaux. ‖ On dit plutôt HIPPIATRIQUE.

HIPPIATRIQUE adj. (i-pi-a-tri-ke — rad. *hippiatre*). Qui a rapport à l'art de guérir les chevaux : *Des connaissances* HIPPIATRIQUES. *Des études* HIPPIATRIQUES.

— s. f. Art de soigner les chevaux malades : *Etudier l'*HIPPIATRIQUE.

— **Encycl.** Cet art, très-ancien, fut cultivé avec soin avant le commencement de l'ère chrétienne. On s'en occupait déjà en Grèce du temps d'Homère; mais les Grecs comprenaient implicitement, dans le mot *iatrique*, la médecine générale, et dans celui d'*iatre*, le médecin. Ainsi, la médecine des animaux n'avait pas de nom particulier chez eux. Il est probable que celle des chevaux leur fut bien plus connue que celle des autres animaux domestiques, et qu'elle fut la seule qui eût le nom spécial d'*hippiatrique;* d'où le nom d'hippiâtre donné à l'homme qui exerçait l'*hippiatrique*. De nos jours, nous avons vu, pendant bien longtemps, la médecine du cheval constituer, à elle seule, toute la médecine vétérinaire, probablement parce que le cheval passe pour l'animal le plus utile à l'homme, celui qui répond le mieux à son agrément, à ses besoins et à ses plaisirs. Qui pourrait ne pas admirer, en effet, dans ce bel animal, la force et la vigueur du corps, une grande docilité, une merveilleuse aptitude à recevoir toutes sortes d'instructions, un instinct remarquable, une mémoire surprenante, etc.? Les Grecs et les Romains, d'après Végèce, assignaient à l'*hippiatrique*, qu'ils confondaient avec la *vétérinaire*, le second rang après la médecine. Sous le nom seul de vétérinaire, les Romains désignaient la médecine des bêtes de somme, et ils consacraient la dénomination de *mulomedicina* à la médecine spéciale des solipèdes. Négligée pendant longtemps, abandonnée même, pour ainsi dire, l'*hippiatrique* ne commença à être étudiée de nouveau que dans le Xe siècle. On s'appliqua alors à extraire les ouvrages des Grecs, livres perdus, dont il ne nous reste que des fragments précieux, échappés aux ravages du temps. De bonne heure on a senti la nécessité de cette science; mais l'expérience des temps anciens est perdue pour nous, puisque les travaux des hommes de ces époques reculées ne sont point arrivés jusqu'à nous. Ce n'est guère qu'au XVe siècle que l'*hippiatrique* prit une importance réelle en Europe; mais alors elle était plutôt un recueil de traditions sans principes qu'une science véritable. L'hippiâtre n'était qu'un guérisseur, un homme possédant quelques recettes, quelques secrets, quelque amulette; son art se bornait à quelques pratiques, qu'il mettait en usage de la même façon dans tous les cas, en y ajoutant ce que la crédulité et la superstition pouvaient y apporter de nouveau. On sentit, dans le XVIe siècle, que l'*hippiatrique* avait besoin d'être éclairée; on traduisit du grec en latin tous les écrits sur la matière, mais ces secours furent peu utiles; il eût fallu, pour pouvoir en profiter, des esprits préparés, ce qui manquait alors. Malgré l'émulation qui se répandit en plusieurs contrées de l'Europe, malgré les écrits de plusieurs hommes de mérite, la médecine des chevaux n'a pas fait le moindre progrès durant le XVIe et le XVIIe siècle. Avant le milieu du XVIIIe siècle apparaissent deux hommes extrêmement remarquables : Bourgelat et Lafosse; une ère nouvelle commence, et la renaissance de l'*hippiatrique* peut être datée de cette époque. Le premier, doué d'un esprit vaste et de toutes les ressources du génie, illustra sa patrie par ses talents et ses travaux; il s'appliqua à poser les bases fondamentales de l'*hippiatrique* et à développer les principes sur lesquels cette science repose. Le premier de ces principes fut pour lui la connaissance de l'économie animale, c'est-à-dire l'arrangement, l'ordre, la situation et la structure des parties du corps du cheval, le jeu et le ressort de ces parties dans l'exercice de leurs fonctions : c'est ainsi qu'il s'explique lui-même. Comment, en effet, réparer les troubles et les dérangements, connaître le siége, l'origine, la source et le danger des maladies, sans être instruit de l'organisation, des sources de la vie et des lois de la santé de l'animal? La médecine du cheval, comme celle de l'homme et de tous les animaux, doit reposer sur des connaissances générales ou théoriques, que la pratique applique ensuite aux cas particuliers; elle doit, par conséquent, renfermer l'anatomie, la physiologie, la pathologie et la thérapeutique, parties essentielles qui doivent à leur tour en contenir plusieurs autres. Lafosse se livra tout entier à l'étude de l'*hippiatrique*, et travailla pendant longtemps, par la seule force de son génie et de son savoir, à remplir quelques parties du vide immense qu'il apercevait dans son art. Il reconnut bientôt les défauts des méthodes usitées, et forma le dessein de les proscrire, en en proposant de nouvelles, appuyées sur une théorie simple, mais vraie. Les différents écrits des Lafosse père et fils, comme ceux de Bourgelat, ont ouvert la voie; mais, malgré les louables efforts de ces illustres fondateurs de l'art de guérir les animaux, malgré les écrits de ceux qui ont suivi leurs traces, cet art si utile languit encore, il faut en convenir, dans une sorte de mépris d'où il mérite d'être tiré. Espérons qu'à l'époque actuelle, où l'on se targue de tant de savoir, de connaissances et de lumières, où les sciences médicales marchent à grands pas vers le perfectionnement possible, on fera enfin justice des préjugés, de l'empirisme grossier et aveugle, des pratiques routinières et des abus; espérons que, grâce aux écoles vétérinaires, grâce aux efforts de leurs professeurs et de quelques sujets distingués qui en sortent, d'importantes améliorations viendront donner une vie toute nouvelle à la science *hippiatrique*.

Hippiatrique (ÉLÉMENTS D') ou *Nouveaux principes sur la connaissance et sur la médecine des chevaux*, par Bourgelat. Cet ouvrage, en 3 volumes, fut imprimé à Lyon en 1750. Les écuyers prédécesseurs de Bourgelat, qui ont écrit sur leur art, se sont contentés de copier Solleysel; aussi ont-ils reproduit des erreurs et des absurdités cent fois répétées. Bourgelat ouvrit une nouvelle carrière. Il conçut le projet de développer dans toute son étendue la science du cheval, de ne fonder sa théorie que sur ses propres observations. « Je me suis fait une loi, dit-il, de ne parler que d'après l'inspection de l'animal mort ou vivant, et non d'après les préceptes qui nous été transmis, dans la crainte où j'ai été de n'être qu'un copiste servile et de tomber dans des erreurs grossières et dans des absurdités que commettent toujours ceux qui, ayant la crédulité plutôt que la science en partage, croient devoir mettre à profit les travaux et les réflexions des autres, et se dispensent d'en faire eux-mêmes. » D'après le plan qu'il avait tracé dans le discours préliminaire, les *Eléments d'hippiatrique* devaient comprendre six volumes; mais des circonstances impérieuses, d'autres travaux ne lui permirent pas de réaliser le travail immense que l'exposition de son plan annonçait. Dans le premier volume de cet ouvrage, l'auteur traite de la connaissance du cheval considéré extérieurement. Il fait voir, avec la plus grande finesse, la plus grande sagacité, les beautés et les défauts de chacune des parties du corps de ce bel animal; il fait connaître en même temps la situation, le caractère, le danger, les causes des maladies qui se présentent à l'extérieur. Viennent ensuite des préceptes sur la connaissance de l'âge, sur la distinction des poils, et des principes sur la ferrure. Ce livre est rédigé par demandes et par réponses, parce que l'auteur est persuadé que cette méthode est la plus pratique, surtout quand il s'agit d'expliquer des questions abstraites et compliquées à de jeunes auditeurs qui n'ont pas l'habitude de la réflexion et de l'analyse. On trouve quelques imperfections à cette partie des *Eléments d'hippiatrique;* les unes tiennent à la rapidité avec laquelle ce livre a été exécuté, et les autres à la théorie boerhaavienne qu'avait embrassée l'auteur, et qu'il exagère quelquefois. Si Bourgelat avait écrit dans le temps où la médecine a pris une marche philosophique, il eût expliqué différemment les causes prochaines des maladies, ou, pour mieux dire, il eût passé sous silence ces causes, dont la connaissance, extrêmement difficile, n'intéresse pas toujours l'art de guérir.

Les deux derniers volumes des *Eléments d'hippiatrique* contiennent un abrégé de l'ostéologie, la myologie et l'angiologie du cheval; ils offrent encore un precis anatomique de la tête et de la poitrine de cet animal. Un autre volume, qui n'a point paru, devait renfermer la description des viscères contenus dans l'abdomen. D'après l'aveu de l'auteur, ces trois volumes sont consacrés à des matières auxquelles il avait cru d'abord qu'un seul volume pouvait suffire, « tant il est vrai que tous les projets que l'on fait (c'est Bourgelat qui parle) et tous les plans que l'on trace en entreprenant un ouvrage ne peuvent être que vagues et généraux; les objets, alors dans l'éloignement, trompent les yeux de l'esprit; leur volume se perd dans la distance qu'il y a du dessein à l'exécution; ce n'est qu'à mesure que nous en approchons que les parties qui en formaient le total se développent, se détachent et se présentent séparément sous une multitude de faces, qui nous conduisent et nous entraînent malgré nous dans des détails que l'exactitude ne nous permet ni de négliger ni d'omettre. » Plus tard, l'auteur a resserré son plan. Il a renfermé dans deux volumes l'anatomie du corps du cheval, comparée à celle du bœuf et du mouton.

HIPPICI MONTES, partie septentrionale du Caucase (Russie d'Europe). V. BECH-TAU.

HIPPICON s. m. (i-pi-kon — gr. *hippikon;* de *hippos*, cheval). Métrol. Mesure itinéraire usitée chez les anciens Grecs, et égale à la carrière que fournissaient les chevaux de course.

HIPPIE s. f. (i-pî — du gr. *hippos*, cheval, par allus. à la forme des fleurs). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs herbes et arbrisseaux qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

HIPPIEN, IENNE adj. (i-piain, iè-ne — gr. *hippios;* de *hippos*, cheval). Antiq. Surnom de Minerve et de Neptune.

— Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hippe. ‖ On dit aussi HIPPIDE.

— s. m. pl. Tribu de crustacés décapodes, comprenant les genres hippe, albunée et rémipe.

HIPPION s. m. (i-pi-on — du gr. *hippios*, qui appartient au cheval). Bot. Genre de plantes, de la famille des gentianées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Inde et l'Amérique tropicale. ‖ Syn. de GENTIANE.

HIPPIQUE adj. (i-pi-ke — du gr. *hippos*, cheval). Qui a rapport au cheval, qui concerne les chevaux : *Des connaissances* HIPPIQUES. *Avant l'Angleterre, nous avons tenu en Europe le sceptre* HIPPIQUE. (E. Chapus.)

HIPPIUS s. m. (i-pi-uss — gr. *hippios;* de *hippos*, cheval). Métriq. anc. Pied de vers appelé plus ordinairement ÉPITRITE.

HIPPOASTRE s. m. (i-po-a-stre — du préf. *hippo*, et du gr. *astêr*, étoile). Echin. Genre d'échinodermes, formé aux dépens des astéries.

HIPPOBDELLE s. f. (i-po-bdè-le — du préf. *hippo*, et du gr. *bdella*, sangsue). Annél. Syn. d'HÉMOPIS, genre d'hirudinées ayant pour type l'espèce dite *sangsue de cheval*, qui est assez commune dans nos eaux douces.

HIPPOBOSQUE s. m. (i-po-bo-ske — du préf. *hippo*, et du gr. *boskô*, je fais paître). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des pupipares, comprenant six espèces, dont une seule se trouve en Europe : *Le mode de génération des* HIPPOBOSQUES *est tout à fait particulier.* (Duponchel.)

— **Encycl.** Ce genre renferme des insectes parasites, qui vivent sur les chevaux et quelquefois sur les bœufs. Les entomologistes lui donnent comme caractères distinctifs : ailes obtuses; antennes nu à style apical; tarses à crochets bilobés. L'espèce type, commune dans toute l'Europe, est l'*hippobosque* du cheval, connue vulgairement sous les noms de mouche-araignée, mouche bretonne, mouche d'Espagne, mouche plate; elle est caractérisée par des antennes glabres et par des tarses à crochets bidentés. Le corps est brun, ovale et aplati; l'enveloppe extérieure a la consistance du cuir; l'abdomen, moins dur, n'a pas d'anneaux distincts. La bouche, en forme de bec avancé, se compose de deux petites valvules coriaces, protégeant un suçoir à deux soies placé dans l'intervalle qui les sépare. Cette espèce vit particulièrement sur le cheval, dont elle est pour ainsi dire la puce. Mais on la trouve encore sur le bœuf, le mulet, le chien; l'homme lui-même n'est pas toujours à l'abri de ses attaques. Elle s'attache aux parties dépourvues de poils et y cause des démangeaisons assez vives. Ses piqûres, quoique importunes, ne sont pas cependant sujettes à s'envenimer comme celles que font les taons. Ces diptères sont remarquables par leur mode de génération. La femelle ne pond pas un œuf, mais une vraie chrysalide prête à subir sa dernière transformation. Cette chrysalide est renfermée dans une espèce de coque d'un blanc de lait, excepté sur un point, qui est noir. La couleur blanche brunit à l'air; en même temps, la coque, déjà remarquablement volumineuse au moment de l'expulsion, grossit au point d'acquérir un volume plus considérable que celui de l'abdomen dont elle est sortie. Peu de temps après, l'insecte parfait brise son enveloppe et apparaît, ayant à peu près les proportions des individus adultes.

L'*hippobosque* des bêtes à laine, dont Latreille a fait un genre à part, sous le nom de mélophage, fondé sur l'absence des ailes, présente, d'après ce naturaliste, les caractères suivants : suçoir renfermé entre deux valves coriaces; point d'ailes; tête séparée du corselet par une suture apparente; antennes consistant en un tubercule très-apparent, logé, un de chaque côté, dans une cavité, près d'une pièce qui sert de support à l'espèce de bec que forme la bouche. Cette pièce ressemble à une lèvre supérieure; son bord antérieur est droit; les valves du suçoir sont plus longues que la tête. Celle-ci est formée du segment lunulé, transversal, qui n'est presque distingué du corselet que par une suture courbe; on n'y découvre point d'yeux lisses. Le corselet est presque carré. Il n'y a ni ailes, ni balancier, ni cuillerons; les crochets des tarses sont contournés et unidentés en dessous. Cet insecte, dont le corps est rougeâtre, se tient caché dans la laine des moutons, ou vit sur les endroits dépourvus de laine. Il est très-difficile de le trouver; mais les bêtes à laine en souffrent moins que le cheval, parce que leur sensibilité organique est moins développée.

Les piqûres de ces insectes sont plus vives et font plus d'impression sur certains animaux

et dans certains pays que dans d'autres; ce qui peut provenir, d'une part, de plus de délicatesse du derme dans l'endroit piqué, et de l'autre, de la plus grande force de l'insecte qui pique. Il est des saisons, telles que l'été et le commencement de l'automne, où ces mouches sont si ardentes à piquer, que les chevaux vifs et irritables peuvent en devenir malades; elles les poursuivent et s'attachent sur eux. L'animal, quel qu'il soit, éprouve le tourment le plus grand lorsqu'un insecte de ce genre pénètre dans les narines, dans l'oreille ou dans le fourreau; les mouvements rapides, violents et continuels qu'il fait exécuter à diverses parties de son corps, sont la preuve des souffrances qu'il endure alors. Dans les prés bas et les bois humides, où ces insectes sont en abondance, et où ils ont l'attaque très-vive quand il fait très-chaud, que le soleil luit ou que le temps est orageux, on doit tenir les animaux dans des écuries propres et bien aérées pendant les plus grandes chaleurs de la journée, et, avant de les mener au travail et à la pâture, les frotter avec des feuilles de rue et de noyer froissées, pour empêcher l'approche des mouches; le vinaigre, la sarriette, la coloquinte et tous les amers jouissent de la même propriété. Si, faute d'avoir pris cette précaution, une inflammation survient aux endroits piqués, on conseille le miel, l'ammoniaque, l'huile, etc. La seule application de l'eau très-froide, salée ou vinaigrée, peut suffire pour dissiper l'inflammation, et s'opposer à l'ulcération des parties lésées. On en fait des lotions fréquentes, on en imbibe des draps, qu'on emploie comme couvertures et qu'on a soin de mouiller souvent dans les premières vingt-quatre heures. Si l'on est à portée d'une rivière ou de toute autre masse d'eau, on fait bien d'y baigner souvent l'animal. Lorsque l'on soupçonne un insecte d'avoir pénétré dans l'oreille, le nez ou le fourreau, on y injecte une infusion tiède, légère, de plantes amères, ou de suie, ou de quelque substance huileuse; il en résulte ordinairement de bons effets.

HIPPOBROME s. m. (i-po-bro-me — du préf. *hippo*, et du gr. *bromos*, nourriture). Bot. Genre d'arbres résineux, rapporté avec doute à la famille des sapindacées, et dont l'espèce type croît au Cap de Bonne-Espérance.

HIPPOCAMPE s. m. (i-po-kan-pe — gr. *hippokampos;* de *hippos*, cheval, et *kampê*, chenille ou *kampos*, nom d'un poisson particulier). Mythol. Cheval marin, monstre moitié cheval, moitié poisson : *Amphitrite rase la surface des mers, portée soit par un* HIPPOCAMPE *ou par un dauphin, soit sur un char arrondi en forme de conque légère, et traîné par des mammifères ou des poissons aux formes bizarres.* (Val. Parisot.)

— Anat. *Grand hippocampe*, *petit hippocampe*, Éminences des ventricules du cerveau.

— Ichthyol. Poisson du genre syngnathe.

— **Encycl.** Ichthyol. On trouve sur les bords de la mer des poissons dont la forme est très-singulière, surtout quand ils sont morts et desséchés; ce sont les *hippocampes*, plus connus sous le nom vulgaire de *chevaux marins*. Ce genre ne renferme qu'un petit nombre d'espèces, dont une est abondante dans nos mers. *L'hippocampe*, long de $0^{m},25$ environ, a un museau tubuleux, court, terminé par une bouche qui est fendue presque verticalement à son extrémité et dépourvue de dents; des yeux gros, ronds, saillants, argentés et brillants, surmontés de cinq excroissances barbues et cartilagineuses. La nuque présente deux petits évents. Le corps, comprimé latéralement et notablement plus élevé que la queue, est couvert d'écailles dont les jointures sont relevées en arêtes, avec leurs angles saillants en épines; il paraît ainsi environné de treize anneaux à sept pans. Sa couleur varie, suivant les localités et les individus, du verdâtre au vert foncé, au brun ou au noirâtre, avec des teintes livides plombées, marquées de petites raies ou de points blancs ou noirs. Le ventre, qui est très-proéminent, surtout chez les femelles, est moucheté de taches d'un blanc azuré. La queue, dont la teinte est plus foncée, est dépourvue de nageoires, mais armée de trois aiguillons de chaque côté; elle est comme renfermée dans un étui de trente à quarante anneaux à quatre pans, ordinairement indiqués par un tubercule garni le plus souvent d'une petite houppe.

Les excroissances qui se trouvent au-dessus des yeux sont plus développées chez certains individus, qui sont les mâles pour quelques auteurs, tandis, que pour d'autres, ils constituent une variété distincte. Ces appendices, qui simulent une sorte de crinière, la forme de la tête, la courbe ou encolure du dos, qui devient plus marquée après la mort, la nageoire dorsale, qui figure une selle, tout cela fait ressembler la partie antérieure de ce poisson à un cheval; tandis que la queue, annelée et se recourbant par la dessiccation, rappelle l'apparence d'une chenille. Telle est l'origine du nom d'*hippocampe*, qui, par une association assez bizarre de mots, signifie *cheval-chenille*.

D'après M. Cloquet, l'*hippocampe* a une vésicule aérienne assez grande; un canal intestinal presque sans sinuosités; un estomac ample; un foie allongé, étroit et d'un jaune pâle. Les *hippocampes* sont du petit nombre des poissons vivipares; les œufs glissent dans une sorte de poche formée par un boursouflement de la peau, et placée sous le ventre ou sous la base de la queue, suivant les espèces; cette poche se fend après l'éclosion des œufs, pour laisser sortir les petits.

L'espèce que nous venons de décrire se trouve dans presque toutes les mers du globe; elle vit de vers marins, de crustacés, d'œufs de poissons; la petitesse de sa bouche et le manque d'armes à ses mâchoires ne lui permettent pas d'attaquer une grosse proie et notamment les autres poissons, bien que quelques auteurs aient prétendu que les gros *hippocampes* mangent les petits. Cet animal nage très-lentement, et son mode de progression rappelle un peu celui des anguilles; comme son corps ne peut se mouvoir qu'aux endroits des articulations, il semble près de se casser à chaque mouvement qu'il fait. On dit qu'il s'accroche par la queue aux corps solides qui se trouvent au fond de l'eau, et qu'il peut vivre hors de cet élément plus longtemps que les autres poissons.

Les auteurs anciens, Pline, Dioscoride, Galien et autres, ont énuméré les prétendues propriétés médicinales ou économiques, utiles ou nuisibles, du cheval marin. Élien regarde sa chair comme un poison, et cette opinion est assez répandue en Norvége, tandis que les habitants de la Dalmatie l'emploient dans la médecine domestique. Les pêcheurs se servent de l'*hippocampe* comme d'un appât pour prendre les gros poissons; mais il est peu avantageux sous ce rapport. Aussi ce petit animal n'est-il guère recherché aujourd'hui que pour orner les aquariums ou les cabinets des curieux.

HIPPOCARCIN s. m. (i-po-kar-sain — du préf. *hippo*, et du gr. *karkinos*, crabe). Crust. Syn. d'HOMOLE.

HIPPOCASTANE s. m. (i-po-ka-sta-ne — du préf. *hippo*, et du lat. *castanea*, châtaigne, châtaignier). Bot. Nom spécifique et ancien nom générique du marronnier d'Inde.

HIPPOCASTANÉ, ÉE adj. (i-po-ka-sta-né — rad. *hippocastane*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au marronnier d'Inde.

— s. f. pl. Famille de plantes *dicotylédones*, ayant pour type le marronnier d'Inde.

HIPPOCENTAURE s. m. (i-po-san-to-re — du préf. *hippo*, et de *centaure*). Syn. de CENTAURE.

HIPPOCISTE s. m. (i-po-si-ste). Bot. V. HYPOCISTE et CYTINET.

HIPPOCOLLE s. f. (i-po-ko-le — du préf. *hippo*, et de *colle*). Gélatine extraite de la peau d'âne, qui était autrefois la base de plusieurs préparations pharmaceutiques. ‖ Gélatine qu'on préparait en Chine avec les parties *blanches du zèbre, et qu'on appelait aussi* HOKIAK.

HIPPOCOON, fils d'Abalus et frère de Tyndare. A la mort de son père, il enleva la couronne de Sparte à Tyndare, qui appela Hercule à son secours, et fut ainsi que ses fils tué par le héros.

HIPPOCRATE s. m. (i-po-kra-te — nom du dieu de la médecine). Par plaisant. Médecin : *Mes amis, aussi pauvres que moi, me traînaient de médecin en médecin; les* HIPPOCRATES *faisaient attendre cette bande de gueux à leur porte.* (Chateaub.)

HIPPOCRATE, tyran de Géla, mort en 491 avant J.-C. Il succéda à son frère Cléandre en 498, s'empara de Callipolis, de Naxos, de Léontium, battit les Syracusains, qui, pour obtenir la paix, lui cédèrent Camarine, et mourut en faisant le siége d'Hyblax.

HIPPOCRATE, illustre médecin grec, fondateur de la plus ancienne et de la plus célèbre école médicale, né à Cos en 460 av. J.-C., mort vers 380. On aimerait à avoir des données certaines sur la vie et les travaux de ce génie puissant, créateur d'un art qui, avant lui, tâtonnait en pleines ténèbres; on voudrait le suivre dans ses voyages, dans les longues et patientes recherches d'où il a tiré tant d'observations profitables à l'humanité; mais les Grecs, avec leur imagination ordinaire, se sont plu à défigurer sa biographie, sous prétexte de l'embellir; ils l'ont environnée de légendes et de fables souvent absurdes; ils en ont fait un texte propre aux amplifications d'école, de sorte que, à part un petit nombre de faits, tout ce qu'ils racontent de lui est faux ou douteux.

La source à laquelle ont puisé tous les auteurs anciens est une *Vie d'Hippocrate* par un anonyme, d'*après Soranus*, probablement Soranus d'Éphèse, auteur d'un ouvrage sur les *Vies*, les *Sectes* et les *Ouvrages des médecins*. C'est d'après cet écrit que Suidas et le moine byzantin Tzetzès ont composé leurs biographies tout à fait romanesques, encore enjolivées par les médecins arabes; nous allons le résumer, en y ajoutant ce que l'on peut tirer des autres sources.

Dans les idées des Grecs, il était impossible qu'un homme d'un aussi grand génie fût un simple mortel; aussi le font-ils descendre d'Esculape par son père et d'Hercule par sa mère. Parmi ses ancêtres, on compte quelques rois et trois médecins célèbres : Prodicus de Cos, son aïeul; Hippocrate I[er], son grand-père, et Héraclite, son père, qui lui enseigna les premiers éléments des sciences. Jeune encore, il quitta sa patrie pour voyager, se rendit à la cour de Perdiccas II, roi de Macédoine, qu'il guérit d'un mal ordinairement assez tenace, le mal d'amour; puis il fut supplié de se rendre en Illyrie pour arrêter les ravages de la peste; il était donc déjà célèbre. Prévoyant que la peste allait également ravager la Grèce, il préféra être utile à son pays, parcourut la Béotie, la Phocide, la Thessalie et séjourna longtemps à Athènes où, en effet, la peste était survenue. Il en arrêta les progrès en faisant allumer dans les rues et sur les places d'immenses bûchers. Toutefois, les historiens grecs, Thucydide entre autres, ne font aucune mention d'Hippocrate dans les narrations qu'ils nous ont laissées de la fameuse peste d'Athènes. Mais on a une excellente preuve de son séjour dans la grande cité hellénique et de la réputation qu'il s'y acquit dans un dialogue de Platon, *Ménon;* Socrate, que fait parler l'illustre philosophe, le désigne à l'admiration de ses contemporains et le met sur la même ligne que les plus grands artistes grecs, Phidias et Polyclète. C'est à cette époque que la légende place l'offre que lui envoya faire par ambassadeurs le roi de Perse, Artaxerxès, des plus riches présents, pour l'attirer à sa cour; le refus d'Hippocrate a été immortalisé par les arts et la poésie.

L'illustre médecin continua ses voyages à travers la Grèce et l'Asie Mineure; il paraît d'après Platon, source beaucoup plus sûre que l'anonyme et Suidas, qu'il était de ces médecins-professeurs, appelés *périodeutes*, qui parcouraient les villes, ouvrant des cours dont l'entrée était fixée à un très-haut prix et qui n'en étaient pas moins suivis par un grand nombre de disciples. On trouve dans ses écrits la trace de divers séjours à Pella, à Olynthe, à Acanthe, trois villes de Macédoine où il fit des observations médicales dignes d'être consignées dans ses *Traités;* en Thrace, à Datus et à Abdère, dont les habitants le prièrent plus tard, suivant la légende, de guérir la folie de Démocrite. Hippocrate eut, en effet, dans sa vieillesse, une entrevue avec Démocrite; mais, bien loin de le traiter comme fou, il le tint pour un profond philosophe. Il visita également l'île de Thasos, le Pont et les Palus-Méotides; les auteurs arabes le font, sans preuves, aller à Damas. C'est par ces voyages, qui lui donnèrent une sorte d'ubiquité, qu'il fonda et étendit la savante école de médecine qui lui survécut et dont les membres s'abritèrent sous l'autorité de son nom et de ses principes. Après toutes ces pérégrinations, sur lesquelles on n'a que des renseignements vagues, il revint en Thessalie, à Larisse, où il mourut dans un âge fort avancé. L'auteur de la *Vie d'après Soranus* assure avoir vu son tombeau, entre Larisse et Gyrtone; son épitaphe, en quatre vers, est consignée dans l'*Anthologie*. Les prodiges de sa vie se renouvelèrent après sa mort : sur son tombeau il y eut longtemps un essaim d'abeilles dont le miel guérissait les aphthes; voilà du moins ce qu'il plaît à l'anonyme de nous raconter. Les Athéniens lui érigèrent une statue en fer, avec cette inscription : *A Hippocrate, notre sauveur et notre bienfaiteur.* M. Daremberg a prouvé que l'on possédait une effigie à peu près authentique du prince de la médecine, dans un beau marbre du musée de Naples précédemment étiqueté : *Un philosophe;* cette statue reproduit le type consacré par la tradition.

Le vague de cette biographie a porté un critique, M. J.-B. Boulet (*Thèse*, 1804), à nier l'existence même d'Hippocrate; il a prétendu prouver que c'était une espèce de mythe, destiné à personnifier la médecine, et que ses écrits représentent le travail de plusieurs générations. Cette dernière assertion est exacte, car les disciples ont considérablement ajouté à l'œuvre du maître; mais il avait lui-même énormément produit, et quant à son existence, elle est mise hors de doute par le témoignage de Platon, son contemporain. Les Grecs d'aucune époque n'ont élevé de doutes à cet égard; loin de là, un médecin alexandrin, Andréas, qui vivait sous Ptolémée Philopator, c'est-à-dire environ trois siècles après Hippocrate, effrayé du vaste savoir de ce fondateur de la médecine, inventa une fable aussi absurde qu'odieuse : il osa dire que si Hippocrate avait mené cette vie errante, c'est qu'après avoir accumulé dans la bibliothèque de Cos tous les documents médicaux enfermés dans les temples et avoir ainsi absorbé toute la science des siècles antérieurs, il avait mis le feu à l'édifice, afin d'être le seul qui sût quelque chose. Plutôt que d'accuser un tel homme d'un pareil crime, il est à croire qu'Andréas s'en serait tenu à l'hypothèse bien plus simple de M. Boulet, si la chose avait été possible.

Si la vie publique et privée d'Hippocrate est assez obscure, il est plus aisé de se faire une idée de son génie et de sa doctrine, à l'aide des livres qu'il nous a laissés. L'illustre maître résume toute la science de son temps et, par une étonnante intuition, devance l'avenir; son enseignement devait être véritablement encyclopédique. Hippocrate n'est pas seulement un médecin, c'est un philosophe et un grand écrivain. Quand on songe au peu d'avancement des sciences en général et au lien qui les unit toutes à la médecine, à l'insuffisance des connaissances anatomiques, aux erreurs sans nombre qui obstruaient l'étude de la physique et de la biologie, on ne peut s'empêcher d'être surpris de l'espèce de divination qu'il lui fallut pour percer ces ténèbres et apercevoir la plus grande partie de la vérité. Ce que l'on admire à l'égal de son génie, c'est son dédain du charlatanisme et de l'étalage, le souci constant de la dignité professionnelle qu'il cherche à inspirer à ses disciples, par-dessus tout ses idées bien supérieures à celles du vulgaire et des médecins de son temps, sur l'intervention des dieux dans les causes et les suites des maladies. Tout en restant religieux, c'est dans l'homme qu'il cherche la cause des affections pathologiques, et non dans un surnaturel mystérieux.

Sa doctrine médicale peut se résumer brièvement. Il admettait, sous le nom de nature, une sorte de principe vital, force d'essence inconnue, planant sur toutes les fonctions, attirant tout ce qui convient à chaque organe, rejetant tout ce qui lui est nuisible. Ce pouvoir dont elle est investie se développe plus énergiquement vis-à-vis des causes nuisibles par excellence, les causes morbifiques; il s'établit alors entre la maladie et les tendances conservatrices de la force vitale une lutte dont le résultat est la destruction de l'organisme et la mort, si l'agent morbide est le plus fort, l'expulsion de cet agent si la nature a le dessus. Conséquemment, le rôle du médecin doit consister à assister à la lutte en spectateur intelligent, à seconder les efforts de la nature, s'il est possible, ou du moins à ne pas les entraver. Hippocrate n'intervenait d'une façon un peu active qu'au début des maladies; si elles gagnaient du terrain, il se bornait à en suivre la marche. Cette doctrine, qui a encore des partisans, est abandonnée dans bien des cas, où l'on a reconnu l'utilité de combattre activement l'invasion de la maladie; mais, à l'époque d'Hippocrate, opposée à la science trompeuse des empiriques, elle était un immense progrès.

Quant à ses connaissances dans les différentes branches de la médecine, le docteur Saucerotte les résume de la manière suivante : « L'anatomie et la physiologie sont à l'état d'enfance dans ses écrits; il est constant aujourd'hui qu'il n'avait pas disséqué. L'ostéologie est la seule partie sur laquelle il ait eu des notions exactes; il a dû étudier le squelette humain. Ce qu'il dit de la circulation est très-confus; la distinction de deux ordres de vaisseaux n'est pas même très-claire; c'est du foie qu'il leur fait tirer leur origine; il y en a qui ne contiennent que de l'air. Le cerveau est une glande spongieuse, qui attire toutes les humidités du corps, pour les répandre ensuite sur tous les organes; les nerfs sont confondus par lui avec les parties blanches, ligaments et tendons. Les humeurs principales sont au nombre de quatre : le sang, la bile, la pituite et l'atrabile; il paraît, dans plusieurs écrits, faire dépendre la santé de l'équilibre des humeurs ou de leur qualité. Voilà, si l'on y ajoute quelques idées plus ou moins justes sur la nutrition, les sécrétions, les sympathies, quelle est l'anatomie et la physiologie d'Hippocrate. » Dans sa thérapeutique, la diète jouait un grand rôle, quoique, par une erreur singulière, il accordât du vin à ses malades et les obligeât de se nourrir, dans les premiers jours de la fièvre, pour se donner des forces dans la lutte qui allait s'engager. Cette idée de lutte, que nous avons exposée plus haut, obscurcissait son jugement. Les moyens par lesquels il prescrivait de venir en aide à la maladie étaient : la saignée, qu'il poussait jusqu'à la défaillance, les ventouses, les vomitifs, les purgatifs drastiques, les bains, les topiques extérieurs. Il employait fréquemment le feu, notamment dans la phthisie pulmonaire. « Quelles que soient les critiques que l'on peut faire de ses erreurs, dit en concluant le docteur Saucerotte, rien ne saurait diminuer la vénération que nous devons vouer à la personne comme aux écrits du père de la médecine. En séparant cette science des théories hypothétiques d'une philosophie aventureuse, en l'élevant au rang de science indépendante, en fixant sa méthode, en nous offrant enfin le parfait modèle des qualités dont le médecin digne de ce nom doit offrir l'assemblage, Hippocrate a accompli, sans autre prestige que celui de son sublime bon sens, la plus féconde des révolutions qui se soit faite dans la médecine. Si son nom a été parfois l'occasion ou le prétexte d'une résistance aveugle au progrès, n'en accusons pas ce grand homme, et contentons-nous désormais de regarder ce nom révéré comme le symbole de la seule méthode qui puisse prévaloir aujourd'hui dans les sciences médicales. » Cette méthode se trouve être encore, après vingt siècles, celle qui préside au magnifique progrès des sciences naturelles. La voici exposée en quelques lignes que l'on dirait empruntées à Bacon : « Il faut tirer les règles de la médecine pratique, non d'une suite de conséquences, quelque probables qu'elles puissent être, mais de l'expérience dirigée par le raisonnement.... Le jugement rassemble et met en ordre les impressions reçues par les sens; il ne doit donc être fondé que sur les phénomènes, et n'être pas seulement une suite de suppositions vraisemblables. »

Les écrits hippocratiques forment un ensemble d'une soixantaine de traités, que M. Littré a divisés en onze groupes. L'authenticité d'un assez grand nombre est douteuse; mais les plus contestables eux-mêmes ont été introduits dans la collection par les disciples d'Hippocrate, ou tout au moins sous leurs yeux, et en font partie depuis l'époque la plus reculée, au point que cet ensemble a

toujours été considéré comme faisant un tout à peu près homogène.

On peut, sans entrer dans le détail et la critique de ces traités, les diviser en quatre séries : ceux qui ont rapport aux devoirs professionnels du médecin, sujet sur lequel Hippocrate ne cessait d'insister; les traités généraux et philosophiques; les traités d'hygiène; ceux de médecine proprement dite. A la première série appartiennent : le livre des *Préceptes*, celui de la *Bienséance*, le *Serment*, la *Loi*, le *Médecin*, l'*Art*, la *Conduite honorable*. Les préceptes, souvent répétés, dont il veut que le médecin se pénètre et qui sont empreints d'une élévation d'idées bien remarquable pour l'époque, se résument dans la formule du serment qu'il exigeait de ses disciples : « Je jure de regarder comme mon père celui qui m'a initié à la médecine; comme mes enfants, ses enfants et mes condisciples; de ne me laisser séduire par aucun prix pour pratiquer des empoisonnements ou des avortements; d'éviter tout soupçon en soignant les femmes; de garder le silence le plus absolu sur le secret des familles; de me rendre digne de l'estime générale. »

Dans la seconde série (traités généraux et philosophiques), nous rangeons le traité de la *Nature de l'homme*, objet d'un grand nombre de commentaires aux XVIIe et XVIIIe siècles; dans la troisième (hygiène), le fameux livre *Des airs, des lieux et des eaux*, que Montesquieu a commenté et qui forme la base d'une hygiène vraiment philosophique, et le livre intitulé *Du régime des gens en santé;* à la dernière série (thérapeutique et pathologie) appartiennent : les *Aphorismes* (VIII livres); les *Epidémies* (VII livres); *Prorrhétique* (II livres); *Pronostic; Régime dans les maladies aiguës; Des crises; Des jours critiques; De l'ancienne médecine; Des plaies de la tête; Des fractures; Des luxations; De l'officine du médecin*, etc, etc. Nous ne donnons ici que les plus remarquables traités de chaque série.

La plus ancienne édition des œuvres complètes d'Hippocrate est en latin (Rome, 1525, in-fol.); cette traduction a été faite par Calvus, sur les manuscrits du Vatican. Les Alde imprimaient l'année suivante le texte grec (Venise, 1526, in-fol.), sur d'autres manuscrits. Mercuriali donna, en 1588, une excellente édition grecque et latine, qui fut dépassée encore par celle de Foës (Francfort, 1588, in-fol.); c'est le plus vaste monument élevé à Hippocrate et la source de toutes les éditions subséquentes, qui ont été très-nombreuses. Des traductions en ont été faites dans toutes les langues. Nous ne citerons que celle de Littré : *Œuvres complètes d'Hippocrate*, traduction française, avec le texte grec en regard (Paris, 1839-1853, 8 vol. in-8o). Parmi les éditions partielles, celle de M. de Mercy mérite une mention; elle comprend trente-deux traités d'Hippocrate en 15 vol. in-12 (Paris, 1811-1832).

A consulter : Baldinger, *De lectione Hippocratis, etc.* (Iéna, 1768, in-4o); Fischer, *Disputatio de Hippocrate, etc.* (Cobourg, 1777, in-4o); Jacobi et Bœhmer, *Philosophiæ hippocraticæ specimen* (Leipzig, 1797, in-4o); Lutheritz, *Hippocrates, Asklepiades und Celsus, Systeme der Medizin dargestellt*, et aussi : *Die Systeme der Aerzte von Hippocrates bis auf Brown* (Dresde, 1818, in-8o); Dierbach, *Die Aertzeneimittel des Hippocrates* (Heidelberg, 1824, in-8o); Oettinger, *Hippocratis vita, philosophia et ars medica* (Berlin, 1835, in-8o); Degen, *De ratione medicinæ Hippocraticæ* (Leipzig, 1839, in-4o); Littré, *Préface de son édition des œuvres complètes* (Paris, 1839-1853).

Hippocrate refusant les présents d'Artaxercès. Ce tableau est un des plus beaux de l'école moderne. Girodet le peignit à Rome, en 1792, pour M. Trioson, son tuteur, qui exerçait la médecine. Hippocrate, assis près d'une console antique, détourne la tête et repousse de la main gauche les richesses que jettent à ses pieds les envoyés du grand roi. « La variété, la justesse des expressions, l'exactitude des costumes, le bel arrangement des draperies, la sage disposition des groupes et de l'ensemble, tout, dans cet ouvrage, dit Landon, mérite les plus grands éloges. Ce qu'il faut particulièrement admirer, c'est l'effet que l'artiste a su tirer des robes blanches des envoyés perses : cet effet, à la fois naturel et piquant, prouve une entente parfaite de la couleur; aussi ce chef-d'œuvre ne fait-il pas moins d'honneur à l'école moderne sous le rapport du coloris que sous celui du dessin. On ne saurait trop louer l'expression du jeune homme qui verse des larmes en perdant l'espoir d'amener près de son père celui qui peut seul le guérir. » Cette figure est, au reste, une critique de la pensée qui a présidé à cette composition, et, bien que la plupart de nos doctes médecins tiennent à honneur d'avoir dans leur cabinet la belle gravure, si populaire, qu'en a faite Massard, il n'en est aucun qui voulût imiter le citoyen de Cos dans son étroit et barbare patriotisme. On remarquera que Girodet s'est placé lui-même dans le groupe, derrière Hippocrate. M. Trioson a légué cette belle toile à l'Ecole de médecine, qui la possède encore.

HIPPOCRATE, général athénien mort en 424 av. J.-C. A l'appel du parti démocratique de Mégare, il marcha, avec son collègue Démosthène, sur cette ville, dont il ne put s'emparer, et se retira à Corinthe, puis envahit la Béotie et prit Delium, pendant que Démosthène attaquait le port de Siphès. Bientôt après, attaqué par toutes les forces de la Béotie, Hippocrate fut complétement battu près de Delium et périt en combattant.

HIPPOCRATE, général syracusain, mort en 212 av. J.-C. Banni de Syracuse, il alla chercher un refuge à Carthage, puis revint dans sa ville natale avec son frère Epicyde, après la bataille de Cannes, et y prit la direction du parti carthaginois. Lorsque les Romains vinrent assiéger Syracuse, Hippocrate défendit habilement cette ville, puis, laissant le commandement à son frère, parvint à rejoindre Himilcon, qu'il amena avec son armée au secours des Syracusains. Il tenta vainement, avec ce général, de forcer la ligne des assiégeants, et mourut bientôt après de la peste.

HIPPOCRATE, vétérinaire grec, qui vivait, croit-on, dans le IVe siècle de notre ère. Il reste plusieurs fragments de ses ouvrages, fragments qui contiennent, pour la plupart, des recettes de remèdes ou des descriptions superficielles de maladies. Ils ont été insérés dans divers recueils et publiés séparément par Valentini, sous le titre *Hippocratous ippiatrica* (Rome, 1814, in-8o).

HIPPOCRATE DE CHIOS, géomètre grec. Il vivait au Ve siècle avant notre ère. S'étant à peu près ruiné en faisant le négoce, il se rendit à Athènes, y suivit les leçons des philosophes et des savants, fit de rapides progrès dans la géométrie et dans les mathématiques, et put bientôt se livrer lui-même à l'enseignement. On prétend qu'il fut chassé d'une école pythagoricienne à laquelle il était attaché, pour avoir donné des leçons à prix d'argent. Hippocrate acquit une grande réputation. Il écrivit des éléments de géométrie, et il est principalement connu par la quadrature de ses lunules (v. CARRER). C'est lui qui, le premier, ramena le problème de la duplication du cube à celui de l'insertion de deux moyennes proportionnelles entre des longueurs données. Montucla a donné une analyse des découvertes de ce géomètre dans son *Histoire des mathématiques*.

HIPPOCRATÉACÉ, ÉE adj. (i-po-kra-té-a-sé — rad. *hippocratée*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hippocratée.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre hippocratée : *Les* HIPPOCRATÉACÉES *croissent dans toute la zone intertropicale.* (P. Duchartre.)

— **Encycl.** La famille des *hippocratéacées* renferme des arbres et des arbrisseaux grimpants, à feuilles opposées, simples, entières ou dentées, coriaces, accompagnées de petites stipules caduques. Les fleurs, régulières, petites, peu apparentes, sont disposées en grappes corymbiformes ou en panicules axillaires. Elles présentent un calice à cinq sépales soudés à la base, persistants; une corolle à cinq pétales alternant avec les sépales; trois étamines, à filets grêles et distincts au sommet, élargis et soudés à la base avec un disque hypogyne, en une sorte de godet; un ovaire libre, trigone, à trois loges pluriovulées, surmonté d'un style simple, terminé par un stigmate entier ou trilobé. Le fruit est une capsule ou une baie trigone, ordinairement à trois loges, renfermant chacune une ou plusieurs graines à cotylédons volumineux et dépourvues d'albumen.

Cette famille, qui a des affinités avec les célastrinées, les acérinées et les malpighiacées, comprend les genres *hippocratée*, *tontélée*, *salacie* et *lacépédée*, auxquels plusieurs auteurs ajoutent le genre *calypso*. Les *hippocratéacées* croissent dans toute la zone intertropicale, mais plus abondamment en Amérique qu'ailleurs. Plusieurs espèces fournissent des fruits ou des graines comestibles. On cultive dans nos serres un certain nombre d'*hippocratéacées*.

HIPPOCRATÉE s. f. (i-po-kra-té — du nom d'*Hippocrate*). Bot. Genre type de la famille des hippocratéacées.

HIPPOCRATIES s. f. pl. (i-po-kra-sî — gr. *hippokratia;* de *hippos*, cheval, et *kratês*, maître). Antiq. gr. Fête que les Athéniens célébraient en l'honneur de Neptune.

HIPPOCRATIQUE adj. (i-po-kra-ti-ke). Qui a rapport à Hippocrate ou à son système : *Médecine* HIPPOCRATIQUE.

— *Face hippocratique*, Expression particulière que prend le visage d'un moribond, et qu'Hippocrate a, le premier, décrite avec exactitude.

HIPPOCRATISME s. m. (i-po-kra-ti-sme). Médecine fondée sur les principes d'Hippocrate.

HIPPOCRATISTE s. m. (i-po-kra-ti-ste). Partisan du système d'Hippocrate : *Les* HIPPOCRATISTES *et les galénistes.*

HIPPOCRÈNE s. f. (i-po-krè-ne — nom mythol.). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, formé aux dépens des rostellaires, et comprenant les espèces dont la coquille a le bord droit très-dilaté. ‖ Genre d'acalèphes, formé aux dépens des géryonies.

HIPPOCRÈNE (*hippou krênê*, Fontaine du cheval), fontaine célèbre qui jaillissait des flancs de l'Hélicon, presque au pied de la montagne. Elle fut ainsi appelée, soit, comme le veut Strabon, parce que Pégase s'y désaltérait lorsque Bellérophon le saisit; soit, d'après l'opinion de Pausanias, parce que ce cheval fameux la fit jaillir d'un coup de pied au moment où il prenait son essor vers le ciel, ou, suivant d'autres auteurs, lorsqu'il voulut comprimer la montagne qui, lors de la lutte des Muses et des Piérides, grandissait sans cesse en écoutant leurs accords mélodieux. Hésiode raconte que les pieds délicats des Muses s'agitent en cadence autour de cette fontaine, et que la fraîcheur de leur teint se ranime dans ses flots azurés. L'Hippocrène leur était consacrée, et ses eaux avaient la vertu de faire naître l'inspiration. De là sont venues ces expressions si fréquentes chez les écrivains et surtout chez les poëtes : *Fréquenter les bords de l'Hippocrène, boire les eaux de l'Hippocrène, etc.*

Telle était de Phébus la vertu souveraine,
Tandis qu'il *fréquentait les bords de l'Hippocrène*
Et les sacrés vallons;
Mais ce n'est plus le temps, depuis que l'avarice,
Le mensonge flatteur, l'orgueil et le caprice
Sont nos seuls Apollons.
J.-B. ROUSSEAU.

Je *fréquentais* alors *les sources d'Hippocrène*,
D'où, selon mes désirs, les vers coulaient sans peine.
CAMPISTRON.

Boileau, étant allé prendre les eaux à Bourbonne-les-Bains, s'y vit assailli par un poëte médiocre, qui voulut à toute force lui lire des vers de sa façon. Le satirique décocha cette épigramme contre la fontaine :

Oui, vous pouvez chasser l'humeur apoplectique,
Rendre le mouvement au corps paralytique,
Et guérir tous les maux les plus invétérés;
Mais quand je lis ces vers, par votre onde inspirés,
Il me paraît, admirable fontaine,
Que vous n'eûtes jamais *la vertu d'Hippocrène.*

Demoustier, dans ses *Lettres à Emilie*, s'est moqué assez agréablement des mauvais poëtes en appelant l'Hippocrène :

Cette poétique fontaine,
Dont quelques écrivains badauds
Se vantent de boire les eaux
En buvant les eaux de la Seine.

Donnons maintenant quelques exemples en prose :

« Je sais ce qui a le plus nui à La Motte : il prenait assez souvent ses idées dans des sources assez éloignées de celles de l'*Hippocrène*, dans un fond peu connu de réflexions fines et délicates, quoique solides; en un mot, car je ne veux rien dissimuler, dans la métaphysique, même dans la philosophie. »
FONTENELLE.

« Adieu. Malgré tous ces orages, j'aime les beaux-arts plus que jamais. Les serpents que je rencontre aux bords de l'*Hippocrène* ne m'empêchent point de boire. »
VOLTAIRE.

HIPPOCRÉNIDE s. f. (i-po-kré-ni-de). Mythol. Nom donné quelquefois aux Muses, parce que l'Hippocrène leur était consacrée.

HIPPOCRÉPIDE s. f. (i-po-kré-pi-de — du préf. *hippo*, et du gr. *krepis*, chaussure). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des hédisarées, qui habite les bords du bassin méditerranéen.

— **Encycl.** Les *hippocrépides* sont des plantes à feuilles imparipennées, à fleurs jaunes, en ombelles, sur des pédoncules axillaires. Le fruit qui leur succède est une gousse oblongue, comprimée, membraneuse, plus ou moins courbée, composée de plusieurs articles monospermes et échancrés en forme de fer à cheval. La plupart de ces plantes croissent dans le midi de l'Europe; l'*hippocrépide* chevelue se trouve même aux environs de Paris. Les *hippocrépides* ont une saveur amère; elles ont été réputées en médecine comme astringentes, stomachiques, vulnéraires et alexitères. Les moutons broutent ces plantes avec avidité.

HIPPODAMIE s. f. (i-po-da-mî — nom mythol.). Entom. Genre d'insectes coléoptères trimères, de la tribu des coccinelles, comprenant une douzaine d'espèces, réparties par moitié entre l'Europe et l'Asie d'une part, le nouveau continent de l'autre.

HIPPODAMIE, fille d'Œnomaüs, roi d'Elide, célèbre dans les légendes grecques par sa beauté. L'oracle ayant annoncé à son père qu'il perdrait la vie s'il mariait Hippodamie, Œnomaüs, qui avait promis de la donner pour épouse à celui qui le surpasserait à la course des chars, l'obligeait à se placer sur le char des prétendants, afin que, préoccupés par sa présence et par ses attraits, ils négligeassent de bien tenir les rênes. Treize concurrents successifs furent vaincus à l'aide de ce stratagème et massacrés par le vainqueur. Mais Pélops, fils de Tantale, parvint à surmonter tous les obstacles et remporta le prix. Œnomaüs se tua de désespoir, laissant au vainqueur, suivant la prédiction de l'oracle, sa fille Hippodamie et son royaume, qui, dès lors, s'appela Péloponèse. Hippodamie eut de Pélops un très-grand nombre de fils et de filles. S'étant attiré la colère de son époux par la part qu'elle prit au meurtre de Chrysippe, elle s'enfuit dans l'Argolide, où elle mourut. Une statue d'airain fut érigée en son honneur à Olympie.

Hippodamie, tragédie lyrique en cinq actes, paroles de Roy, musique de Campra, représentée à l'Opéra le 6 mars 1708. Cet ouvrage n'eut pas le succès d'*Hésione*, du même auteur. Le sujet de la pièce ne manquait pourtant pas d'originalité. Au premier acte, le théâtre représentait une campagne plantée de cyprès et de lauriers, entre lesquels on voyait des urnes d'or où étaient enfermées les cendres des amants d'Hippodamie qui avaient péri en combattant pour l'épouser. A la bizarrerie du sujet, Campra ajouta l'inconvénient de trop multiplier dans sa partition les airs de basse. Les rôles principaux du roi d'Elide et de Pélops étaient chantés par Hardouin et Thévenard, deux basses. Nous signalerons dans l'acte premier l'air de la Corinthienne (Mlle Poussin) : *Charmant vainqueur, dissipe nos alarmes*, et celui de Pélops : *Amants dont nous plaignons le sort;* dans l'acte troisième, un petit chœur en rondeau assez joli : *L'amour veut sans cesse troubler les mortels;* au quatrième, l'air d'Hippodamie (Mlle Journet) : *Tristes appas, funestes charmes;* le chœur des peuples : *Chantons le plus grand des vainqueurs*, et dans le cinquième, la chaconne finale.

HIPPODAMIE, fille d'Anchise. Elle se fit remarquer par sa beauté, son esprit et son adresse, et devint la femme d'Alcathoüs.

HIPPODAMIE, femme de Minès, roi de Lyrnesse. Achille, ayant tué Minès, fit d'Hippodamie son esclave, puis sa maîtresse favorite. Bientôt après, Agamemnon l'enleva à Achille qui, dans son irritation, s'enferma dans sa tente et refusa de combattre contre les Troyens. Hippodamie est désignée dans Homère sous le nom de Briséis.

HIPPODAMIE, fille d'Adraste, roi d'Argos, et femme de Pirithoüs. V. DÉIDAMIE.

HIPPODAMOS DE MILET, philosophe et architecte grec du Ve siècle av. J.-C. On ne connaît aucune particularité de sa vie privée ni même l'époque exacte où il vécut. On lui attribue la construction de plusieurs villes tout entières, et notamment celle du Pirée, qui servait de port à Athènes. Elle existait déjà du temps de Thémistocle, mais Hippodamos la rebâtit sur un plan nouveau et sous la direction de Périclès. Il substitua à des rues étroites, sales et tortueuses, de larges rues droites et se coupant à angle droit. Lorsque les Athéniens fondèrent leur colonie de Thurium, Hippodamos fut encore celui qu'ils choisirent pour construire la cité nouvelle. D'après une opinion fort contestable, on lui devrait aussi la construction de la ville de Rhodes. Aristote et Stobée nous ont conservé le plan fait par lui d'une république idéale, plan auquel Platon a fait certainement plusieurs emprunts. La cité idéale d'Hippodamos contient dix mille citoyens rangés en trois classes : les artisans, les laboureurs et les guerriers. Son territoire est divisé aussi en trois parties : une sacrée, pour subvenir aux besoins du culte; la seconde nationale, c'est-à-dire destinée à l'entretien des guerriers; la troisième est abandonnée aux simples citoyens. L'auteur crée une magistrature suprême, pour réformer les jugements injustes prononcés par les tribunaux ordinaires. Il accorde une gratification aux individus qui se signalent par quelque découverte utile. Les enfants des guerriers morts au service de la cité sont nourris par elle. Les fonctions publiques s'obtiennent à l'élection, à laquelle participent les citoyens des trois ordres.

HIPPODION s. m. (i-po-di-on — dimin. du gr. *hippos*, cheval). Bot. Syn. de DIDYMOCHLÈNE.

HIPPODROME s. m. (i-po-dro-me — du gr. *hippos*, cheval; *dromos*, course). Antiq. Lieu disposé pour la course des chars et des chevaux : *Le plus ancien* HIPPODROME *de la Grèce était celui d'Olympie, en Elide, dont la tradition rapportait l'origine à Hercule. Il y avait à Constantinople un* HIPPODROME *dont l'étendue était sept fois celle du Champ de Mars à Paris.* (Batissier.) Terrain orné de plantations d'arbres, que les riches Romains faisaient disposer dans leurs villas et leurs jardins, pour les exercices d'équitation. ‖ Nom du septième mois de l'année béotienne, correspondant au mois hécatombéon des Athéniens.

— Turf. Champ de course : HIPPODROME *de Vincennes, de Longchamps, de Chantilly. L'*HIPPODROME *de Curragn, en Irlande, est le plus bel* HIPPODROME *du monde. Les plus célèbres* HIPPODROMES *de l'Angleterre sont ceux de New-Market et d'Epsom.*

— Théâtre. Lieu public où se font des exercices équestres.

— **Encycl.** L'établissement des *hippodromes* remonte aux temps héroïques de la Grèce; Homère en fait mention, mais ceux dont il parle n'étaient que des *hippodromes* d'occasion. Lorsque les jeux devinrent une institution, des lices spéciales furent créées, et quelques-unes d'entre elles acquirent une immense renommée; il nous suffit d'indiquer ici les Jeux Olympiques, Néméens, Pythiques, Isthmiques, et d'y renvoyer. Comme *hippodromes*, ces lices se ressemblaient toutes; elles figuraient un carré long, précédé d'une sorte de vestibule où se tenaient les chevaux et les chars avant que le départ fût ordonné. L'*hippodrome* d'Olympie avait quatre stades de longueur et un stade de largeur; c'était

la dimension ordinaire. Au bout de la lice se dressait un terre-plein surmonté d'une borne. Cette borne, qualifiée de dangereuse, était le principal obstacle et la cause de nombreux accidents. Il fallait la tourner, afin de revenir au point de départ, et elle était placée de telle sorte, que derrière se trouvait un espace étroit où un seul char pouvait passer. Malheur à l'aurige imprudent qui ne savait pas modérer à temps l'ardeur des coursiers et les diriger d'une main ferme; son char venait heurter la borne fatale qui le mettait en pièces. Pour éviter ces débris, les attelages qui suivaient avaient la ressource de se réfugier sur le talus en pente douce qui régnait autour du terre-plein. Ils attendaient là que la voie fût devenue libre pour faire à leur tour l'évolution prescrite. Un autre obstacle consistait dans le *taraxippos* (effraye-chevaux), sorte d'épouvantail qui était toujours placé à l'un des tournants, et dont le nom même indique le but. Le peuple ignorant faisait de cet obstacle une divinité, et quelques commentateurs se sont exténués à retrouver la généalogie et la filiation du dieu Taraxippos. Les juges étaient placés dans une tribune, en face du point d'arrivée; les spectateurs s'étageaient tout le long de l'arène.

Les Romains, qui avaient déjà des cirques, empruntèrent aux Grecs leur goût pour les courses. Après les *hippodromes* romains, on eut ceux de Byzance. La ville de Constantin en possédait deux qui étaient d'une magnificence exceptionnelle. L'un, bâti par Théodose, fut démoli par Irène. L'autre, commencé par Septime Sévère, fut achevé par Constantin. Les Byzantins, déchus de la grandeur passée, oublièrent dans les *hippodromes* les exploits épiques de leurs aïeux et les luttes de l'agora. Une aristocratie sanguinaire et frivole donnait aux joutes de l'arène un intérêt factice que stimulaient la vanité et le jeu. Les partis rivaux des *bleus* et des *verts* luttaient de magnificence et remplaçaient le sable de la lice par une poudre d'azur ou de vermillon. Ces beaux jours s'éteignirent, et pendant de longs siècles l'Europe ne connut d'autres *hippodromes* que les champs de bataille.

Les *hippodromes* modernes ont pris naissance en Angleterre; nous en avons déjà dit un mot en parlant des courses de chevaux; nous nous contenterons donc ici de développer la partie technique. Aujourd'hui la condition la plus indispensable pour un *hippodrome* ou champ de courses est qu'il soit gazonné. Le meilleur sable, le gravier le plus fin, la composition la mieux combinée ne valent jamais le gazon. Les prescriptions suivantes sont consignées dans le *Traité des courses au trot*. « La première chose à faire, quand on veut établir un *hippodrome*, est de choisir un terrain sec ou qui puisse facilement le devenir avec quelques travaux. Il n'est pas nécessaire que le terrain soit parfaitement horizontal; quelques légères buttes à monter et à descendre n'ont aucun inconvénient, pourvu cependant qu'elles ne se trouvent pas dans les tournants et que l'arrivée et le départ n'aient pas lieu dans une descente. Il faut avoir soin d'éviter les sols pierreux, surtout ceux qui se composent de gros galets qu'il est impossible d'extraire de la surface du sol; il faut éviter aussi ces terrains trop gras, qui nourrissent une herbe épaisse et succulente : s'il vient à pleuvoir, la piste, pour peu qu'elle soit un peu battue, se détrempe facilement et n'offre qu'un sol boueux, où il devient impossible aux chevaux de courir. Autre inconvénient encore : rien n'est glissant comme cette herbe épaisse et grasse, et un quart des accidents qui sont le résultat des courses viennent d'écarts ou de faux écarts occasionnés par des glissades. Le sol convenable pour un *hippodrome* est un terrain maigre, légèrement sablonneux, recouvert d'un petit gazon fin et rabougri, assez épais pour donner de l'homogénéité à la surface de la terre et offrir un tapis moelleux au pied du cheval, et pas assez pour amortir sa réaction ou ne lui offrir qu'un appui incertain et glissant. De pareils terrains sont bien difficiles à trouver naturellement; la plupart du temps, il faut que l'art et le travail viennent au secours de la nature, et c'est surtout là qu'il faut apporter du soin et une attention raisonnée. » Il n'y a rien à ajouter à ces lignes. Les prescriptions qu'elles renferment sont aujourd'hui généralement adoptées.

Les plus célèbres *hippodromes* d'Angleterre sont ceux d'Epsom et de New-Market. Celui d'Epsom, situé au milieu de landes incultes, montre l'intelligence qui a présidé au choix de son emplacement; c'est là que se court, au printemps, le fameux Derby, et à l'automne les non-moins célèbres *Oak's stakes*. L'*hippodrome* de New-Market mérite une mention spéciale; nous l'emprunterons à un article du *Journal des haras*. « Le terrain de New-Market est admirablement approprié à sa destination actuelle; c'est un sol pour ainsi dire élastique, sur lequel, grâce au travail souterrain des insectes qui le rongent sans le détruire, le sabot du cheval rebondit, comme la balle sur la raquette du joueur. Le duc de Portsland et lord Lowther ont encore aménagé cet excellent terrain, en faisant brûler les mousses qui le couvraient en partie, en y parquant des moutons et en détruisant les restes des vieilles routes qui le traversaient, mais surtout en adaptant à toutes les variétés des races les diverses carrières que les chevaux devaient parcourir. Parmi ces carrières, les unes montent, les autres descendent; quelques autres tournent; d'autres sont planes et privées d'accidents. On choisit la carrière qui convient aux chevaux que l'on veut lancer, à leur poids, à leur âge, à leur qualité. Un cheval vigoureux a de l'avantage quand il gravit une colline; un cheval faible, mais qui galope bien, descend facilement et vite; le cheval refait et éreinté a besoin d'une surface plane; l'excellent cheval, le cheval parfait court également dans toutes les situations. »

Les meilleurs *hippodromes* anglais, après Epsom et New-Market, sont ceux d'Ascot, Goodwood, Croydon, Doncaster et Liverpool. En France, le premier *hippodrome* fut établi au Champ de Mars. Il eut des jours de gloire, mais l'emplacement était on ne peut plus mal choisi. Aussi, en 1857, fut-il définitivement abandonné. C'est à cette époque que fut créé le superbe *hippodrome* du bois de Boulogne, un des plus beaux que nous possédions. Ceux de Chantilly et de Vincennes rivalisent avec le précédent et attirent chaque année un immense concours de population. A ceux-ci il faut ajouter le charmant *hippodrome* de la Marche, qui a été en France le berceau des courses à obstacles ou steeple-chases. Notre pays en possède encore une centaine d'autres, disséminés sur tous les points du territoire. Parmi eux, il y en a peu d'absolument mauvais; un assez grand nombre sont médiocres, mais la grande majorité est établie dans de bonnes conditions. Nous citerons en particulier celui de Nantes, dont les dispositions sont de tout point dignes d'être imitées. La Belgique possède des *hippodromes* à Anvers, Bruxelles, Gand, Bruges, Liége, Namur, Spa, et dans plusieurs autres villes. En Allemagne, les seuls qu'on puisse citer sont ceux de Bade et de Francfort-sur-Mein.

Hippodrome (L'), cirque construit en 1845, près de l'Arc de Triomphe, sur l'emplacement de l'ancien promenoir de Chaillot, et détruit par un incendie en 1869. Il était de forme ovale et bâti entièrement en bois, ce qui explique son anéantissement complet par le feu. Destiné aux exercices équestres, aux courses en chars et à des parades militaires, il offrait à l'intérieur une arène gazonnée d'une longueur de 108 mètres et d'une largeur de 104 mètres. Les gradins disposés en amphithéâtre pouvaient contenir 15,000 personnes. Quelques artistes de l'Hippodrome ont acquis, soit par leurs talents, soit par leurs aventures, une sorte de célébrité. V. ÉCUYÈRE.

Hippodrome (COMPLOT DE L') **ou de l'Opéra-Comique** (1853), une des tentatives les plus sérieuses du parti républicain contre le triste héros du Deux-Décembre. Elle échoua deux fois de suite, à quelques jours de distance. Quelques affiliés de trois sociétés secrètes qui s'étaient rapprochées, les *Consuls du peuple*, le *Cordon sanitaire* et les *Deux-Cents*, cette dernière composée surtout d'étudiants, avaient fait le projet soit d'enlever, soit d'assassiner Napoléon III à la première occasion favorable. Ils tinrent le 5 juin 1853 une réunion préparatoire, du côté de la plaine des Vertus, et résolurent d'agir le 7, jour auquel l'auteur du coup d'Etat devait se rendre de Saint-Cloud à l'Hippodrome. Les agents de police remarquèrent une animation insolite autour du théâtre, eurent l'œil sur des groupes échelonnés jusque dans le bois de Boulogne sur le trajet probable des voitures, et les chefs, se voyant surveillés de trop près, n'osèrent donner le signal. Une réunion eut lieu le lendemain dans le jardin du Luxembourg, et l'on convint de renouveler la tentative lors d'une visite que Napoléon devait faire à l'Exposition d'horticulture. Mais, dans la nuit du 8 au 9 juin, la police fit arrêter deux des chefs, Lux et Ruault; le 16, elle s'empara d'une presse clandestine déposée chez M. Bratiano (nommé ministre de l'intérieur en Valachie, en 1870) et rattacha cette découverte à la même affaire, quoique cela ne soit même aujourd'hui pas bien prouvé. Tout semblait perdu; un Belge, de Meren, parvint néanmoins à renouer les fils à moitié brisés de la conspiration, et un coup de main fut préparé pour le 6 juillet, devant l'Opéra-Comique, à la sortie du chef de l'Etat. Cette fois la police, prévenue à l'avance, avait déployé une force armée considérable; à onze heures du soir la circulation des voitures fut interdite sur les boulevards, jusqu'aux Champs-Elysées, dans la rue Richelieu et toutes les rues voisines, qui furent barrées par des pelotons de cuirassiers et de guides. On opéra une centaine d'arrestations et vingt-sept accusés comparurent devant la cour d'assises présidée par le sieur Zangiacomi, de triste mémoire. Rien ne peut donner l'idée de la violence avec laquelle furent dirigés les débats, de la contrainte imposée aux accusés, aux témoins, aux défenseurs. Six accusés, parmi lesquels Ranc, aujourd'hui l'un des écrivains distingués de la presse radicale, M. Bratiano, M. Baudy, maintenant conseiller d'arrondissement à Lyon, M. Laugardière, qui dirige en Espagne une grande exploitation industrielle, furent déclarés non coupables par le jury; sept, parmi lesquels Ruault, Lux et de Meren, furent condamnés à la déportation, les autres à la détention ou au bannissement. Au nombre de ces derniers se trouvait Jules Alix, fameux depuis sous la Commune.

Les accusés acquittés par le jury furent poursuivis néanmoins sous la prévention de société secrète, avec toute une autre série d'inculpés, et, cette fois, bien et dûment condamnés par la police correctionnelle (6e chambre). On trouva même moyen de comprendre dans la poursuite un des avocats des accusés du complot, Me Hubbart, qui avait montré trop de zèle en défendant un de ses amis; il en eut pour ses trois ans, sans compter 10,000 francs d'amende. Le nom du président de la 6e chambre mérite, comme celui de M. Zangiacomi, d'être conservé; c'était M. d'Herbelot. Consultez : A. Fermé, *Conspirations sous le second Empire* (1869, in-18); Taxile Delord, *Histoire du second Empire* (1870, t. II, in-8o).

HIPPOGLOSSE s. m. (i-po-glo-se — du gr. *hippos*, cheval; *glôssa*, langue). Ichthyol. Nom scientifique du genre flétan.

HIPPOGRIFFE s. m. (i-po-gri-fe — du préf. *hippo*, et du gr. *grups*, griffon). Animal fabuleux de l'invention de Boiardo, auteur de *Roland amoureux*, et dont l'Arioste a fait un fréquent usage dans le poëme de *Roland furieux*. Moitié cheval, moitié griffon, et pourvu de vigoureuses ailes, l'hippogriffe est le coursier favori de l'épopée chevaleresque, la digne monture de ces héros fantastiques qui échangeaient de grands coups de lance sur la terre et dans les airs. Quelques auteurs le font remonter aux temps mythologiques, et, suivant eux, c'est porté par l'hippogriffe que Bellérophon aurait combattu la Chimère. Enfin, au début de son *Oberon*, Wieland ordonne à la muse de lui seller l'hippogriffe pour entreprendre une excursion dans le vieux pays romantique. Pour lui, cet animal fabuleux est le Pégase du moyen âge. Quoi qu'il en soit, l'hippogriffe est resté, dans le langage littéraire, l'image d'un génie ailé, qui semble quelquefois emporter l'imagination dans les champs de l'espace.

« Tout littérateur sérieux travaille au moins dix heures par jour; et quand il sort pour prendre l'air, son imagination galope encore sur l'*hippogriffe*. Ces indociles esprits ont endossé la tunique dévorante du centaure, ils ne l'arracheront qu'avec leur chair; ils ne peuvent être que ce qu'ils sont; c'est leur malheur et c'est aussi leur gloire. »

EDM. TEXIER.

« M. Victor Hugo nous entraîne, non plus seulement sur le Rhin; nous quittons le fleuve au sortir de Francfort-sur-le-Mein, et, portés par la pensée du poëte, nous parcourons les deux mondes. C'est un voyage sur le dos de l'*hippogriffe;* seulement nous n'avons point trouvé la fiole que cherchait Astolphe, l'esprit de son cousin Roland. »

EUG. BRIFFAULT.

« Quasimodo, suspendu sur l'abîme, lancé dans le balancement formidable de la cloche, saisissait le monstre d'airain aux oreillettes et redoublait de tout le poids de son corps la furie de la volée. C'était un rêve, un tourbillon, une tempête; le vertige à cheval sur le bruit; un esprit cramponné à une croupe volante; un étrange centaure moitié homme, moitié cloche; une espèce d'Astolphe horrible, emporté sur un prodigieux *hippogriffe* de bronze vivant. »

V. HUGO.

HIPPOLAÏS s. f. (i-po-la-ïss). Ornith. Section du genre sylvie.

HIPPOLAUS (promontoire d'). V. BORYSTHÈNE.

HIPPOLÈTE s. f. (i-po-lè-te). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des harpales, dont l'espèce type vit au Sénégal.

HIPPOLITHE s. f. (i-po-li-te — du préf. *hippo*, et du gr. *lithos*, pierre). Mamm. Bézoard qui se trouve dans le corps du cheval.

HIPPOLOGIE s. f. (i-po-lo-jî — du préf. *hippo*, et du gr. *logos*, discours). Etude, connaissance du cheval.

HIPPOLOGIQUE adj. (i-po-lo-ji-ke — rad. *hippologie*). Qui concerne l'hippologie : *Etudes* HIPPOLOGIQUES.

HIPPOLOGUE s. m. (i-po-lo-ghe — rad. *hippologie*). Celui qui s'occupe d'hippologie : *Pour quelques* HIPPOLOGUES, *la date de l'introduction des premiers chevaux arabes en Angleterre remonterait aux temps des croisades.* (O. de Lafond.)

HIPPOLYTE s. m. (i-po-li-te — du gr. *hippos*, cheval, *luô*, je délie). Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, de la tribu des alphéens, voisin des palémons, et comprenant un très-grand nombre d'espèces répandues dans toutes les eaux douces ou salées.

HIPPOLYTE (SAINT-), village et comm. de France (Cantal), canton de Riom-ès-Montagne, arrond. et à 44 kilom. de Mauriac, sur la rive gauche de la Rue; 640 hab. Belle église romane. Au milieu des rochers, chapelle de Font-Sainte, but de nombreux pèlerinages. Belle cascade.

HIPPOLYTE (SAINT-), bourg de France (Doubs), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. de Montbéliard, au confluent du Doubs et du Dessoubre, et au point de jonction de trois gorges pittoresques; pop. aggl., 865 hab. — pop. tot., 956 hab. Le bourg appartint longtemps à des seigneurs particuliers et eut fort à souffrir des guerres des XIVe, XVe et XVIIe siècles. Les habitants exploitèrent pendant longtemps des sources d'eau salée que domine une montagne au sommet de laquelle on remarque un rocher de 80 mètres de hauteur, taillé à pic sur une longueur de 500 mètres. Au pied de ce rocher s'ouvre une grotte vers l'entrée de laquelle on voit encore les vestiges d'un ancien château fort. L'ouverture cintrée de la grotte atteint 50 mètres de hauteur. Patrie des peintres Jacques Courtois, surnommé *le Bourguignon*, et Guillaume Courtois, son frère.

HIPPOLYTE (SAINT-), en allemand *Sanct-Polt*, bourg et commune de France (Haut-Rhin), cant. de Ribeauvillé, arrond. et à 20 kilom. N. de Colmar; pop. aggl., 2,036 hab. — pop. tot., 2,291 hab. Mine de houille. Restes d'anciennes fortifications. Les maristes ont établi un collége dans l'ancien château de chasse des ducs de Lorraine.

HIPPOLYTE-DU-FORT (SAINT-), bourg de France (Gard), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. E. du Vigan; pop. aggl., 3,870 hab. — pop. tot., 4,203 hab. Tribunal de commerce. Filatures de soie; fabriques de gants, de bas de soie, de bonneterie, de colle forte et de chapeaux; tanneries; nombreux moulins. Cette petite ville, située au pied de roches calcaires très-élevées, entre les rivières du Vidourle et de l'Argentesse, a eu pour origine un château bâti sur un rocher. « Plus tard, dit M. Emilien Frossard (*Tableau de Nîmes et de ses environs*), lorsque des temps meilleurs permirent aux seigneurs de s'établir dans la plaine, on construisit Saint-Hippolyte-la-Planquette, ainsi nommé parce qu'on y traversait le Vidourle sur une modeste planche. Le nom de Saint-Hippolyte-du-Fort lui vient d'une citadelle bâtie à la même époque que celles de Montpellier et de Nîmes, et dans un but d'oppression. » Une partie des anciennes murailles de la ville subsiste encore. L'eau du Vidourle, dérivée au moyen d'un canal, y met en mouvement un grand nombre de moulins. Les protestants, qui y sont très-nombreux, y ont fondé un bel asile pour les sourds-muets et pour les aveugles. Les environs sont très-pittoresques. A 2 ou 3 kilomètres en remontant le Vidourle, cette rivière, qui s'est perdue dans les sables à 1 kilom. plus haut, rejaillit avec abondance d'un puits et de fossés creusés au pied du mur d'un jardin.

HIPPOLYTE, reine des Amazones, fille de Mars et d'Otrera. Elle avait reçu de son père un baudrier et un voile comme marque de sa dignité. Admète, fille d'Eurysthée, ayant désiré posséder ces objets, Hercule se rendit chez les Amazones, tua Mygdon et Amycus, frères d'Hippolyte, qui voulaient l'empêcher d'arriver jusqu'à elle, livra un combat aux Amazones, les extermina pour la plupart, tua leur reine et lui enleva son baudrier. Suivant une autre tradition, Hercule fit Hippolyte prisonnière et la donna à Thésée, qui la rendit mère d'Hippolyte, pour qui Phèdre devait éprouver plus tard un coupable amour. D'après Plutarque, elle succéda à sa sœur Antiope comme épouse de Thésée.

HIPPOLYTE, fils de Thésée, roi d'Athènes, et d'Antiope ou d'Hippolyte, reine des amazones. Il se consacra au culte de Diane. Phèdre, sa belle-mère, conçut pour lui une passion criminelle et osa lui en faire l'aveu. Repoussée avec horreur, elle l'accusa auprès de Thésée d'avoir voulu attenter à son honneur. Le roi invoqua contre son fils le courroux de Neptune; et Hippolyte, en se promenant au bord de la mer, près de Trézène, fut emporté à travers les rochers par ses chevaux, qu'avait épouvantés un monstre marin, et périt sans avoir pu les arrêter. L'une des versions de cette antique légende rapporte que le fils de Thésée fut rappelé à la vie par Esculape, à la prière de Neptune, et qu'il vécut longtemps encore en Italie sous le nom de Virbuis (*Vir bis*). Les habitants de Trézène et ceux d'Athènes lui élevèrent des temples et lui rendirent les honneurs divins. D'après une tradition, il avait été transporté au ciel, où il formait la constellation du Cocher.

Le nom d'Hippolyte, quoique célèbre dans l'antiquité, n'a été véritablement popularisé dans la littérature moderne que par l'admirable tragédie de *Phèdre*, de Racine. C'est là qu'il est devenu le type du jeune homme à la timidité presque sauvage, insensible aux attraits de l'amour si irrésistibles pour un cœur de vingt ans. Aussi, en se justifiant auprès de son père du crime odieux dont l'a accusé la confidente de Phèdre, dit-il avec un touchant orgueil :

Je ne veux point me peindre avec trop d'avantage;
Mais si quelque vertu m'est tombée en partage,
Seigneur, je crois surtout avoir fait éclater
La haine du forfait qu'on ose m'imputer.
C'est par là qu'Hippolyte est connu dans la Grèce :
J'ai poussé la vertu jusques à la rudesse.
On sait de mes chagrins l'inflexible rigueur :
Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

Les autres allusions qui se puisent dans son histoire sont tirées surtout du magnifique

récit de sa mort, fait à son père par Théramène :

« Au milieu de la chambre, Pyrame accroupi, la queue allongée sur le plancher, et le museau posé entre ses pattes de devant, couvrait son maître d'un regard aussi intelligent qu'affectueux, et *semblait se conformer à sa triste pensée*, comme autrefois les *coursiers d'Hippolyte*.

CH. DE BERNARD.

« Juché sur son piédestal, à une hauteur prodigieuse, recueilli sous son chapeau ciré, le cocher d'omnibus dirige du fouet, pareil à l'*Hippolyte* classique, des *chevaux qui semblent se conformer à ses tristes pensées*. On dirait un de ces automates pour qui l'intelligence, la pensée, la vie, sont choses de luxe, parfaitement inconnues et parfaitement inutiles. »

VICT. FOURNEL.

« Le mariage ne datait pas d'un mois, le monde entier s'entretenait de leur flamme, et déjà la torche d'amour charbonnait affreusement. Je fis connaissance avec eux aux environs de Naples, dans un coin du paradis terrestre. Ils marchaient côte à côte, *l'œil morne et la tête baissée*, ne rompant le silence que pour échanger des aigreurs toutes conjugales. »

LOUIS VEUILLOT.

« Il était minuit, *je suivais tout pensif le chemin*, non pas *de Mycène*, mais bien de mon logis. Arrivé près de la place de la Concorde, comme je passais sous une des colonnes rostrales que croisent en tous sens les rayons du gaz, je suis croisé par un monsieur que je regarde par hasard ; je reconnais X***, votre confrère. »

J. LECOMTE.

« On énumère, dans les journaux flamands, les divers accidents auxquels a déjà échappé le roi de Prusse, et qui semblent une sorte de prédestination du sort.

» Nous y voyons qu'en 1857 les chevaux de sa voiture, sans aucune apparence de *monstre marin*, s'emportèrent à travers la fondrière, et que le *char fut brisé en plus d'éclats que celui du malheureux Hippolyte dans le récit de Théramène.* »

J. LECOMTE.

« Les cachalots, dans les combats qu'ils se livrent entre eux, teignent en rouge les eaux de la mer, souvent à la distance de plusieurs lieues. Ainsi parle S. Gérardin. Après ce tableau éloquent, je ne vois plus que le kraken de la légende scandinave, et le léviathan de l'Ecriture sainte, qui soient de férocité et de taille à lutter contre les cachalots du *Dictionnaire des sciences naturelles.* Le *monstre d'Hippolyte* avait bien des *écailles jaunissantes et des cornes menaçantes ; il empestait les airs et faisait peur aux flots*, mais personne n'a dit de lui qu'il eût pu teindre en rouge plusieurs lieues d'eau salée. »

TOUSSENEL.

Une particularité littéraire curieuse à noter, c'est que le fameux récit de Théramène semble emprunté de toutes pièces à Ovide.

Il n'y a pour ainsi dire pas un trait de ce tableau qui n'ait été reproduit par Racine, mais avec la supériorité du génie sur une versification brillante et facile. Un autre motif de curiosité, c'est la piteuse figure que fait dans tout ceci le malheureux traducteur du poëte latin, obligé de lutter et contre Racine et contre Ovide, placé enfin, comme on le dit vulgairement, entre l'enclume et le marteau. Écrasé par le terrible voisinage du poëte français, le pauvre Desaintange, ne pouvant vivre de son propre fonds, a recours à l'expédient des emprunts, et met sans façon Racine à contribution. Cela fait un singulier mélange. Le lecteur qui ne connaîtrait pas les vers de Racine serait tout surpris de trouver çà et là une véritable perle dans un collier de strass. Qu'on en juge plutôt. Nous soulignons les passages empruntés à Racine :

De Trézène où Pithée éleva mon enfance,
Fugitif sur mon char je marchais en silence;
Assez près de Corinthe et de ces bords si chers,
Je suivais le chemin du rivage des mers.
Tout à coup, sur le dos de l'humide campagne,
De flots amoncelés s'élève une montagne.
L'onde approche, se brise, et vomit à mes yeux,
Parmi des flots d'écume, un monstre furieux.
Son front large est armé de cornes menaçantes;
Tout son corps est couvert d'écailles jaunissantes,
Ses longs mugissements épouvantent les airs;
Et sa gueule béante, et ses naseaux ouverts
Elancent en longs jets une colonne humide.
Mes compagnons ont fui, je demeure intrépide;
Rien après mon exil ne peut m'épouvanter.
Mais je vois du chemin mes coursiers s'écarter;
Sitôt que du péril leurs yeux les avertissent,
Leur oreille se dresse et leurs crins se hérissent;
Ils évitent le monstre, et, de terreur frappés,
Ils emportent mon char sur des rocs escarpés.
En efforts impuissants longtemps je me *consume*,
Roidi contre le mors qu'ils blanchissent d'écume.
En arrière penché, je renverse mon corps;
Et leur fougue eût cédé peut-être à mes efforts,
Si la roue, en roulant, contre un arbre heurtée,
N'eût été par le choc hors de l'essieu jetée.
Mon char saute et se brise, en éclats fracassé :
Dans les rênes alors je *tombe embarrassé.*
On eût vu mes chevaux, mes entrailles vivantes,
S'attacher, se suspendre aux ronces déchirantes;
On eût vu les rochers, qui me brisent le flanc,
Se teindre et se rougir des traces de mon sang.
Mon âme, lasse enfin d'un tourment qui l'effraye,
Abandonne mon corps, qui n'est plus qu'une plaie.

Que tout cela est loin de l'élégance facile du poëte latin, et de la magnificence du poëte français! Desaintange a eu grand tort de rappeler si maladroitement Racine; on s'en serait bien souvenu sans lui, et ces lambeaux brillants qu'il a cousus à son récit ne sembleraient pas mis là exprès pour servir de repoussoir à la platitude de son style.

Hippolyte, tragédie d'Euripide, jouée en 428 avant Jésus-Christ. C'est la tragédie à laquelle Racine a emprunté le sujet de *Phèdre*, en y mêlant quelques-uns des ressorts de l'*Hippolyte* de Sénèque. La pièce grecque est infiniment plus simple que la pièce française, et elle offrait cette nouveauté, sur le théâtre d'Athènes, que l'amour y jouait le rôle principal; mais, pour rester dans les mœurs religieuses des Grecs, cet amour se doublait de fatalité.

Le drame s'ouvre par un prologue assez inutile où Vénus exhale le ressentiment qu'elle a conçu contre le fils de Thésée, trop fervent disciple de Diane, la déesse des forêts. Hippolyte, qui survient, au retour de la chasse, dépose une couronne sur la statue de Diane; un vieillard l'engage à honorer aussi Vénus ; le jeune homme le repousse, et aussitôt le chœur, composé de femmes de Trézène, déplore la langueur qui a envahi Phèdre. La reine est apportée par ses esclaves, étendue sur un lit; sa nourrice lui arrache le secret qui la ronge : elle aime Hippolyte, le fils de son époux. La nourrice, désespérant de la calmer, s'éloigne comme pour préparer un philtre, en réalité pour dévoiler à Hippolyte cet amour coupable et l'amener à le partager. Phèdre, à la voix de sa nourrice qu'elle entend, derrière le théâtre, supplier son beau-fils, pousse des cris d'effroi; elle se voit déshonorée, et son désespoir augmente encore lorsque Hippolyte, sans même lui adresser la parole, déclare qu'il va quitter cette demeure souillée, pour n'y rentrer qu'avec son père. Phèdre laisse entendre qu'elle a sa vengeance toute prête.

A peine a-t-il quitté la scène, Phèdre se tue; Thésée, qui revient de consulter un oracle, voit son palais rempli de rumeur; il s'enquiert; un rideau qu'on soulève lui laisse voir la reine morte sur son lit de repos. Des tablettes qu'elle tient à la main accusent d'inceste Hippolyte, et Thésée, invoquant Neptune, demande le châtiment du coupable. Celui-ci essaye en vain de se justifier; son père irrité le chasse, et, après un assez court intervalle rempli par les chants du chœur, un esclave, qui était en train de panser des chevaux sur le bord de la mer, vient, tout effaré, raconter la mort tragique du malheureux. Mais Diane alors apparaît, et reproche à Thésée son aveuglement; elle lui affirme l'innocence d'Hippolyte ; on apporte sur la scène le jeune homme expirant, qui se réconcilie avec son père, en rejetant sa mort sur la haine de Vénus.

Cette courte analyse suffit pour faire apprécier les différences fondamentales qui séparent la tragédie grecque de la tragédie française. On trouvera d'autres détails à l'analyse de *Phèdre*. Les scoliastes appellent la pièce d'Euripide l'*Hippolyte porte-couronne*, pour le distinguer d'une autre tragédie du même poëte, l'*Hippolyte voilé*, dont elle n'est du reste qu'un remaniement. Euripide avait blessé les convenances théâtrales de son époque en osant mettre dans la bouche de Phèdre une déclaration à Hippolyte, et celui-ci se voilait la figure d'un pan de son manteau : il fit disparaître cette scène, et la pièce reçut alors son sous-titre de la couronne qu'Hippolyte offre à Diane dans la première scène.

Hippolyte, tragédie de Sénèque (Ier siècle de l'ère chrétienne). Imitée de celle d'Euripide, elle s'en écarte assez pour qu'on voie, dans ses principaux ressorts, comme un pressentiment de la scène moderne. Dans la pièce grecque, c'est Hippolyte qui est le personnage principal. On ne le perd pas de vue un seul instant, c'est sa chasteté invincible qui est le véritable sujet. Dans la pièce latine, Phèdre joue le principal rôle, et son amour coupable est au premier plan. L'innovation capitale du poëte latin, c'est la déclaration de Phèdre à Hippolyte, si toutefois il ne l'avait pas empruntée à l'*Hippolyte voilé* d'Euripide (v. l'art. précédent). Racine s'est borné à la copier dans Sénèque, et c'est à peine s'il a atteint la vigoureuse énergie de l'original; il lui a encore emprunté les éléments du fameux récit de Théramène. Malgré les défauts qui déparent cette tragédie, défauts qui lui sont communs avec les autres pièces du tragique latin, l'*Hippolyte* de Sénèque est remarquable par la nerveuse concision du dialogue, et la richesse, parfois ambitieuse, du style.

Avant Racine, cette pièce, qui fait exception dans le théâtre antique, avait attiré l'attention des imitateurs. Robert Garnier en tira une tragédie en cinq actes et en vers, représentée à Paris en 1593. Le vieux poëte a mélangé, sans beaucoup d'art, Euripide et Sénèque, et ajouté, de son cru, une foule de chose, telles que l'ombre d'Egée qui revient du tombeau pour menacer Thésée, son fils, et lui prédire les plus affreux malheurs. Nous citerons la déclaration de Phèdre, traduite de Sénèque, pour qu'on la compare à celle de Racine.

. . . . L'amour consume, enclos,
L'humeur de ma poitrine et dessèche mes os.
Il rage en ma moelle, et le cruel m'enflamme
Le cœur et les poumons d'une cuisante flamme.

HIPPOLYTE.

C'est l'amour de Thésée qui vous tourmente ainsi?

PHÈDRE.

Hélas! voire, Hippolyte, hélas! c'est mon souci.
J'ai, misérable, j'ai la poitrine embrasée
De l'amour que je porte aux beautés de Thésée,
Telles qu'il les avait, lorsque bien jeune encor
Son menton cotonnait d'une frisure d'or,
Quand il vit, étranger, la maison dédalique
De l'homme mi-taureau, notre monstre crétique.
Hélas! que semblait-il? Ses cheveux crespelés,
Comme soie retorse en petits anelets,
Lui blondissaient la tête, et sa face étoilée
Etait entre le blanc de vermillon mêlée;
Sa taille belle et droite, avec ce teint divin,
Ressemblait égalée à celle d'Apollin,
A celle de Diane, et surtout à la vôtre,
Qui en rare beauté surpassez l'un et l'autre.
Si nous vous eussions vu quand votre géniteur
Vint à l'île de Crète, Ariane, ma sœur,
Vous eût plutôt que lui, par son fil salutaire,
Retiré des prisons du roi Minos, mon père.

Après Garnier, nous trouvons La Pinelière, qui donna au théâtre, en 1635, une imitation de l'*Hippolyte* de Sénèque; puis Gilbert, un contemporain de Corneille, qui renouvela la tentative en 1646. Sa tragédie est intitulée *Hippolyte* ou le *Garçon insensible*. On y trouve un hémistiche de Racine, le fameux : « C'est toi qui l'as nommé ! » Racine, comme Molière, aimait à reprendre son bien.

Hippolyte et Aricie, tragédie-opéra, avec un prologue, paroles de l'abbé Pellegrin, musique de Rameau, représentée à l'Académie royale de musique le 1er octobre 1733. Le sujet de la pièce est le même que celui de la *Phèdre* de Racine. Rameau était déjà âgé de cinquante ans, et n'avait pu encore aborder la scène lyrique. Après avoir assisté à une représentation de *Jephté*, il se décida à s'adresser à l'abbé Pellegrin pour en obtenir un poëme; mais l'abbé, qui vivait de ses ouvrages, lui déclara qu'il exigeait préalablement un billet de 500 livres comme garantie en cas d'insuccès. Le marché fut conclu, et l'abbé donna le manuscrit d'*Hippolyte et Aricie*. Quelque temps après, Rameau fit entendre des fragments de sa musique, probablement le premier acte, chez le fermier général La Popelinière, son protecteur. Au milieu de la répétition, Pellegrin se lève avec transport, court au compositeur, et lui dit : « Monsieur, quand on fait de la musique de cette beauté, on n'a pas besoin de caution, » et aussitôt il prend le billet et le déchire devant tout le monde. On a fait un joli tableau de cette scène. Sans être aussi remarquable que la partition de *Castor et Pollux*, celle d'*Hippolyte et Aricie* renferme de belles parties, des chœurs d'une harmonie originale et saisissante, des airs gracieux, entre autres le rondeau charmant que nous reproduisons ci-après. La musique n'est pas d'une couleur bien antique, non plus que les paroles. Le sujet de la tragédie servait de prétexte pour parcourir la carte de Tendre. L'abbé Pellegrin, qui *dînait de l'autel et soupait du théâtre*, n'y mettait pas tant de façons. Dans les opéras de Lulli et de Quinault, malgré leurs défauts, le caractère du sujet est mieux observé, le récitatif est plus noble, plus passionné, plus vrai. Riccoboni a parodié cet opéra au Théâtre-Italien en 1733, et Favart en a fait une autre parodie en 1742.

Hippolyte (LA MORT D'), tableau de Rubens. « Ce grand et terrible drame, dit Smith, a été représenté par l'artiste avec une vigueur de pinceau et un feu poétique extraordinaires. Son tableau vaut la description célèbre que Racine a faite de l'événement et qu'il a placée dans la bouche de Théramène. » Il appartenait, en 1830, à un amateur anglais, M. Abraham Hume, et nous croyons que depuis il n'a pas quitté l'Angleterre. Un autre collectionneur de ce pays, le duc de Bedford, en possède une répétition où l'on remarque deux personnages qui s'enfuient. Cette seconde composition a été gravée par Earlom et Anker Smith; la première par M. Cosway.

Le même sujet a été retracé par J.-F. de Troy (gravé par Ch.-Nic. Cochin le fils), par Guillemot (Salon de 1822), par J.-C. Bordier (musée de Dijon), par C.-J. de La Rochenoire (eau-forte, Salon de 1864), etc.

Au musée de Berlin est un tableau de Claude Lorrain où l'on voit, au premier plan d'un vaste paysage, trois figures qui, suivant certains iconographes, représenteraient *Diane rendant Hippolyte ressuscité à Aricie;* mais d'autres veulent que le sujet soit *Télémaque présenté par une nymphe à Eucharis.* Cette peinture provient de la célèbre galerie Giustiniani. M. Antoine Etex a gravé à l'eau-forte deux scènes tirées de l'*Hippolyte* d'Euripide (Salon de 1865).

Au musée de Florence est un sarcophage antique (no 56) dont les bas-reliefs retracent l'*Histoire d'Hippolyte.* On y voit, à droite, la vieille nourrice parlant à Hippolyte, qui lui tourne le dos et qui, la lance à la main, suivi d'un écuyer demi-nu et d'un esclave conduisant les chiens, s'apprête à partir pour la chasse, tandis que, près de là, Phèdre, éplorée, est assise au milieu de ses femmes, dont l'une s'arrache les cheveux. Un Amour, tenant un flambeau de la main droite et un carquois de l'autre, est impuissant à consoler l'épouse de Thésée. Vers la gauche du sarcophage, Hippolyte et un autre cavalier, suivis de Diane, chassent le cerf; plus loin, le même héros attaque un sanglier. Sur les faces latérales du monument, on voit, à gauche, un chasseur qui arrête un chien ; à droite, Hippolyte offrant un sacrifice à Diane. Quelques archéologues ont prétendu que les bas-reliefs de ce sarcophage représentaient les amours de Vénus et d'Adonis; d'autres, les amours de Méléagre et d'Atalante.

HIPPOLYTE (saint), Père de l'Eglise, évêque et martyr. Il vivait, suivant Eusèbe, dans la première moitié du IIIe siècle, et il fut martyrisé sous Alex. Sévère. Les renseignements qui nous sont parvenus sur ce personnage sont tellement contradictoires, qu'il n'a pas été possible d'en tracer une biographie satisfaisante. On lui attribue un certain nombre d'ouvrages recueillis par Fabricius (Hambourg, 1716-1718, 2 vol. in-fol.), auxquels il faut joindre une *Réfutation de toutes les hérésies*, découverte en 1842, dans un couvent du mont Athos, et que M. Bunsen n'hésite pas à attribuer à saint Hippolyte. Dans cet ouvrage intéressant et curieux, publié sous le titre de *Origenis philosophumena* (Oxford, 1851), l'auteur voit dans les hérésies les anciens systèmes de philosophie qui envahissent le christianisme pour se l'approprier en le dénaturant. L'Eglise célèbre le 22 août la fête de ce saint.

Hippolyte (LE MARTYRE DE SAINT), tableau de Heim; église Notre-Dame de Paris. On lit dans les *Actes des martyrs* que saint Hippolyte, ayant été dénoncé par la foule comme étant le chef des chrétiens, fut amené devant le préfet de Rome qui, en apprenant son nom, s'écria : « Eh bien! qu'il soit traité comme le fils de Thésée et traîné par des chevaux! » On amena aussitôt deux chevaux des plus farouches; on les rapprocha l'un de l'autre avec beaucoup de peine et l'on passa entre eux, au lieu de timon, une longue corde avec laquelle on lia les pieds du saint martyr; puis on les excita à coup de fouet, et, furieux, ils emportèrent le confesseur de la foi au milieu des ronces et des épines.

Telle est la scène représentée par Heim. Son saint Hippolyte, vieillard à barbe grise, présente en raccourci son corps, que des

bourreaux vigoureux lient à l'attelage indompté. « Sa maigre poitrine, décharnée par les ans et les macérations, dit T. Gautier, a fourni au peintre l'occasion d'une de ces anatomies étudiées qu'affectionnait Ribera dans ses féroces tableaux de martyres : les clavicules, les pectoraux, les cavités axillaires, le sternum, les plis du ventre sont rendus avec beaucoup de science et de relief; c'est un excellent morceau ; quelques tons plâtreux sur la poitrine le déparent... Le préteur et les soldats entourant le tribunal, le chérubin apportant la palme, sont très-bien dessinés et très-bien peints. » Ce tableau, exposé pour la première fois au Salon de 1822, a reparu avec honneur à l'Exposition universelle de 1855.

Le *Martyre de saint Hippolyte* a été représenté par plusieurs autres peintres, notamment par le Tintoret (à l'ancien collége des Jésuites, à Vizzini, en Sicile); par Subleyras (musée du Louvre); par Thierry Bout (tableau à plusieurs compartiments, appartenant à la cathédrale de Bruges); par Alfred Dedreux (Salon de 1836), J. Pilliard (Salon de 1857), F.-H. Giacomotti (musée de Besançon), D. Casey (Salon de 1863), Gengembre (Salon de 1864), etc. Les tableaux de ces deux derniers peintres ont été commandés par l'Etat.

HIPPOMANE adj. (i-po-ma-ne — du préf. *hippo*, et du gr. *mania*, fureur). Qui a la passion des chevaux : *Jeune homme* HIPPOMANE.

— s. f. Humeur sécrétée par les organes générateurs de la jument, et à laquelle on attribuait jadis des propriétés merveilleuses. ‖ Excroissance de chair que quelques poulains ont sur le front au moment de la naissance. ‖ On dit aussi HIPPOMANÈS.

— Bot. Nom scientifique du genre mancenillier.

HIPPOMANÉ, ÉE adj. (i-po-ma-né — rad. *hippomane*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hippomane ou mancenillier.

— s. f. pl. Tribu de la famille des euphorbiacées, ayant pour type le genre hippomane ou mancenillier.

HIPPOMANIE s. f. (i-po-ma-nî — rad. *hippomane*). Goût passionné pour le cheval.

— Art vétér. Sorte de rage ou de frénésie qui attaque quelquefois le cheval.

HIPPOMANIQUE s. f. (i-po-ma-ni-ke — rad. *hippomane*). Bot. Genre de plantes mal défini, dont l'espèce croît au Chili, et dont le suc passe pour être un poison pour les chevaux.

HIPPOMÉDON, l'un des sept chefs qui firent la guerre de Thèbes. Il fut tué par Ismarus ou par Hyperbius, devant la porte Oncée. Il était père de Polydore.

HIPPOMÈNE, fils de Mégarée et de Mérope. Il s'éprit d'Atalante, qu'il rencontra à la chasse, la vainquit à la course en jetant devant elle, d'après le conseil de Vénus, trois pommes d'or, et l'épousa pour prix de sa victoire. Il fut métamorphosé en lion par Cybèle. V. ATALANTE.

Hippomène et Atalante, tableau de M. Emile Bin (Salon de 1864). Le peintre nous transporte au milieu d'une arène antique ; Atalante se détourne brusquement, dans sa course rapide, pour ramasser la pomme d'or qu'Hippomène a laissé tomber. Au fond, les spectateurs se pressent dans une sorte d'amphithéâtre. Cette peinture, dont les deux personnages principaux sont de grandeur naturelle, a attiré l'attention du public par la hardiesse de l'exécution autant que par la bizarrerie de la scène. « Ces deux figures nues, courant en plein soleil et piétinant leur ombre découpée en bleu sur le sol jaune, ont un aspect d'étrangeté qui arrête, a dit T. Gautier. Elles sont, d'ailleurs, hardiment jetées, et la rapidité de la course est bien exprimée par leur pose, forcément immobile cependant. » M. About a seulement loué l'artiste de l'intelligence dont il a fait preuve dans le choix de sa figure principale; mais il a donné une large part à la critique : « Cette grande fille, sèche et nerveuse, représente assez bien la princesse de féerie mythologique qui défiait les gars à la course. Malheureusement, elle ne court pas, et Hippomène ne court pas non plus ; ils posent trop visiblement l'un et l'autre. » Le critique ajoute : « Pourquoi M. Bin les a-t-il peints en brique? Est-ce une réminiscence des terres cuites du musée Campana? Que signifie, enfin, ce bon public entassé dans les tribunes du pesage, pour voir le prince et la princesse arriver au poteau?... M. Bin ne peut pas ignorer que la course en question appartient à la fable et non à l'histoire, et que cet hippodrome, ce décor et ces costumes sont un anachronisme parfait. » Le tableau de M. Bin appartient à l'Etat.

La même scène a été représentée par le Guide, dans un tableau qui a figuré à la vente de la galerie de Salamanca (1867); par Seb. Marsili (musée des Offices), dans une peinture où, parmi les spectateurs, on distingue le grand-duc Cosme Ier à cheval; par Ben. Luti, dans un dessin qu'a gravé Bartolozzi; par I.-P. Gowi, artiste de mérite, quoique très-peu connu, dans un tableau du musée de Madrid (no 1469); par Hallé, dans une vaste toile exposée au Salon de 1765 et qui a mérité les éloges de Diderot, etc.

Hippomène et Atalante, statues de marbre, par Guillaume Coustou et Lepautre (jardin des Tuileries). Hippomène est représenté au moment où il va lancer une des pommes d'or qui servirent à arrêter la course d'Atalante. Celle-ci, vêtue d'une tunique de chasseresse retenue sur le buste par une écharpe, détourne légèrement la tête, prête à interrompre son élan rapide pour ramasser le fruit tentateur. Les deux figures sont très-élégantes et très-légères dans leur attitude penchée; elles se font pendant. L'*Hippomène* a été sculpté par Coustou; l'*Atalante* par Lepautre. De Clarac en a publié une gravure au trait dans l'album de son *Musée de sculpture*.

Le sculpteur Guichard a exposé au Salon de 1817 une statue d'*Hippomène vainqueur d'Atalante*.

HIPPONA ou **EPONA**, la déesse des écuries et des étables chez les Romains. Elle naquit, d'après Servius, du commerce d'un nommé Fulvius Stellus avec une jument. On plaçait son image dans les écuries, et les palefreniers la décoraient de fleurs à certains jours de l'année.

HIPPONACTE adj. m. (i-po-na-kte — d'*Hipponax*, n. pr.). Anc. métriq. Se dit d'une espèce de vers ïambique composé de trois pieds, dont le dernier est un spondée au lieu d'être un ïambe; on l'appelle également SCAZON et CHOLIAMBE. ‖ Se dit aussi d'un vers ïambique auquel on ajoute un antibacchique, c'est-à-dire un pied composé d'une brève et de deux longues. ‖ On dit aussi HIPPONACTÉEN.

— Substantiv. : *Un* HIPPONACTE.

HIPPONAX, poëte grec, né à Ephèse. Il vivait vers 540 av. J.-C. Son histoire a quelque ressemblance avec celle d'Archiloque, si toutefois les circonstances qui causent cette analogie n'ont pas été ajoutées après coup. Passionné pour la liberté, il fut banni par les tyrans de sa cité natale, se retira à Clazomène, où il vécut et mourut dans le plus complet dénûment. Il était petit et d'une grande laideur; les statuaires Bupalus et Athénis le livrèrent à la risée publique en le représentant plus grotesque encore qu'il n'était réellement. Il s'en vengea en lançant contre eux des satires si mordantes, que Bupalus se pendit de désespoir. Les anciens ne citaient jamais le nom de ce poëte sans y joindre l'épithète d'*amer*. Il ne reste de lui que 150 vers environ, publiés dans les *Poetæ lyrici græci* de Schneidewin. Il avait inventé une nouvelle forme de vers à laquelle on donna le nom de *choliambe*.

HIPPONE, en latin *Hippo regius*, ville de l'Afrique ancienne, dans la Numidie, sur la Méditerranée. Fondée par les Carthaginois, cette ville fut conquise par Gula, père de Massinissa, qui en fit sa capitale. Elle devint ensuite colonie romaine, et fut célèbre plus tard comme siége d'un évêché qui compta saint Augustin au nombre de ses titulaires. Les Arabes la détruisirent au VIIe siècle; mais les habitants ne tardèrent pas à la relever de ses ruines, et lui donnèrent alors le nom d'*Hippone*, d'où l'on a fait par suite BONE, nom de la ville moderne.

Hippone (CONCILES D'). Plusieurs conciles furent tenus à Hippone. Le premier fut convoqué en 393, par Aurelius, évêque de Carthage. Saint Augustin y assista comme simple prêtre et y prononça un discours sur la foi et le symbole. Quarante et un canons, presque tous relatifs à la discipline, furent décrétés par ce concile. Le deuxième eut lieu en 395 et saint Augustin y fut sacré évêque d'Hippone. Le troisième et le quatrième furent convoqués en 418 et en 422. Enfin, dans un dernier concile tenu en 426, saint Augustin proposa pour son successeur le prêtre Héraclius, qui dès lors fut entièrement chargé de l'administration du diocèse, mais qui ne fut sacré qu'après la mort de saint Augustin.

HIPPONE-ZARYTE, en latin *Hippo-Diarrhytus*, ville de l'Afrique ancienne, dans la Zeugitane, sur la Méditerranée, au N.-O. d'Utique. C'est aujourd'hui BIZERTE.

HIPPONICE ou mieux **HIPPONYCE** s. f. (i-po-ni-se — du préf. *hipp*, et du gr. *onux*, ongle, sabot). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, voisin des cabochons : *On trouve des supports d'*HIPPONICE *là où la coquille n'existe plus.* (Deshayes.)

— **Encycl.** Les *hipponices* sont des mollusques à coquille conoïde ou déprimée, non contournée en spirale au sommet; l'ouverture a des bords irréguliers; une cavité profonde offre une impression musculaire en forme de fer à cheval; ce qui les caractérise surtout, c'est un support lamelleux, arrondi, ou une empreinte sur le corps servant d'appui, présentant également une impression musculaire en forme de fer à cheval. Les *hipponices* ressemblent beaucoup aux cabochons, dont elles diffèrent surtout en ce qu'elles vivent sédentaires et fixées aux corps sous-marins. On en connaît environ dix espèces vivantes.

HIPPONICUS, nom de plusieurs membres d'une famille d'Athènes célèbre par ses richesses, et dont les chefs portèrent alternativement, pendant plusieurs générations, les noms de Callias et d'Hipponicus. Les plus connus parmi ces derniers sont les suivants :

— HIPPONICUS, contemporain et ami de Solon, au VIe av. J.-C., apprit, dit-on, de ce législateur le projet qu'il avait formé d'abolir les dettes, s'empressa d'emprunter des sommes considérables, et s'enrichit en achetant des terres avec un argent qu'il ne rendit point. — HIPPONICUS, surnommé *Ammon*, vivait vers 500 av. J.-C. On prétend qu'il accrut encore la fortune de sa famille en devenant possesseur de trésors qu'un général perse avait confiés à un habitant d'Erétrie, pendant l'invasion de cette île par les Perses. — HIPPONICUS, mort en 424, avait six cents esclaves occupés à exploiter les mines de Laurium, et passait pour le plus riche particulier de la Grèce. Il divorça avec sa femme, qui épousa Périclès, et donna en mariage à Alcibiade sa fille Hipparète. Hipponicus était un des généraux des Athéniens à la bataille de Delium, où il fut tué.

HIPPONIUM, ville de l'Italie ancienne, sur la côte occidentale du Brutium (Calabre), au fond d'un petit golfe. C'était une colonie locrienne. Elle fut prise par Denys l'Ancien en 389 av. J.-C., et par Agathocle en 293. Sur son emplacement s'élève aujourd'hui le village de BIVONA.

HIPPONOÉ s. f. (i-po-no-é — du préf. *hippo*, et du gr. *noeô*, j'avertis). Annél. Genre d'annélides sétigères errantes, de la famille des amphinomes.

— Echin. Genre d'échinodermes, voisin des oursins.

HIPPOPATHOLOGIE s. f. (i-po-pa-to-lo-jî — du préf. *hippo*, et du gr. *pathos*, souffrance, *logos*, discours). Art vétér. Pathologie du cheval.

HIPPOPATHOLOGIQUE adj. (i-po-pa-to-lo-ji-ke — rad. *hippopathologie*). Art. vétér. Qui a rapport à l'hippopathologie : *Connaissances* HIPPOPATHOLOGIQUES.

HIPPOPE s. m. (i-po-pe — du préf. *hippo*, et du gr. *pous*, pied). Moll. Genre de mollusques gastéropodes à coquille bivalve, qui paraît devoir être réuni aux tridacnes.

HIPPOPHAÉ s. m. (i-po-fa-é — du gr. *hippophaês*, nom d'une plante). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des éléagnées, plus connu sous le nom d'ARGOUSIER.

HIPPOPHAGE adj. (i-po-fa-je — du préf. *hippo*, et du gr. *phagô*, je mange). Qui mange de la viande de cheval.

— Substantiv. : *Un* HIPPOPHAGE.

HIPPOPHAGIE s. f. (i-po-fa-jî — rad. *hippophage*). Action ou habitude de se nourrir de chair de cheval.

— **Encycl.** Depuis le siége de Paris, où la viande de cheval a joué un si grand rôle dans l'alimentation publique, il n'est plus permis de douter de ses qualités nutritives, ni de la facilité avec laquelle il est possible de surmonter la répugnance qui jusqu'alors s'était seule opposée à sa consommation. L'*hippophagie* est entrée, forcément il est vrai, dans les mœurs parisiennes, et jamais il n'a été donné à des expérimentateurs d'observer des faits accomplis sur une aussi grande échelle. Les menus des déjeuners et des dîners de toute une population de deux millions d'hommes, pendant qnatre longs mois, ont dû faire tressaillir dans sa tombe l'honorable Geoffroy Saint-Hilaire, qui s'écriait douloureusement : « N'est-il pas absurde de perdre chaque mois, par toute la France, des millions de kilogrammes de bonne viande, quand, par toute la France aussi, il y a des millions d'hommes qui manquent de viande ? »

Le préjugé seul, déguisé sous le nom de répugnance de l'estomac, s'opposait en effet à l'*hippophagie*, et il est assez curieux de trouver, chez tous les peuples, à l'origine de ces prétendues répugnances, un motif religieux. « La source première de notre prévention à cet égard, dit M. de Quatrefages, est certainement dans les vieilles guerres du paganisme et du christianisme. Le sacrifice du cheval jouait un grand rôle dans les rites religieux des peuples venus d'Asie. Manger de la viande de cheval, c'était faire acte d'idolâtrie. Dans un de leurs retours aux croyances de leurs ancêtres, les Saxons, le même jour, et pour les mêmes motifs, massacrèrent les prêtres chrétiens et mangèrent du cheval. Il est tout simple que les foudres de Rome soient tombées sur un aliment dont l'usage se rattachait à une religion ennemie et réveillait d'aussi sanglants souvenirs. Aussi les papes du VIIIe siècle le déclarent-ils immonde et exécrable : *immundum enim est et exsecrabile*, dit Grégoire III, cité par Isidore Geoffroy Saint-Hilaire. On comprend l'impression laissée par ces anathèmes dans l'esprit des néophytes. Plus tard, quand la lutte eut cessé, l'effet survécut à la cause, qui, peu à peu, fut oubliée, et la tradition se transforma. La viande de cheval n'était plus impure, abominable au point de vue religieux, mais elle resta, dans l'esprit des populations, malsaine ou au moins immangeable. » Du reste, ces répugnances superstitieuses n'ont point eu seulement le cheval pour objet. Chez les Francs, jusque sous le règne de Charlemagne, le lièvre était considéré comme une viande abominable, et, de nos jours même, en Russie, lorsqu'on a tué des lièvres dans les champs, on les abandonne comme charognes. Les Turcs, les Arabes, les Persans, les Juifs de toutes les parties du monde ont horreur de la chair du porc, et 80 millions d'Indous éprouvent pour le bœuf une répugnance plus vive encore que celle que peut inspirer dans nos contrées la viande de cheval.

Chez nous, on admettait qu'en campagne on pût manger du cheval, et on se rappelait l'exemple donné par Larrey, faisant tuer ses chevaux, à la retraite de Moscou, pour donner du bouillon à ses malades. Lors de la guerre de Crimée, la division Dallonville, à Eupatoria, et la division d'Auteville, à Baïdar, avaient su conserver leur santé et leur énergie par cette nourriture substantielle, tandis que les Anglais, avec les mêmes ressources sous la main, souffraient cruellement de la privation de viande. Mais c'étaient là des exemples héroïques, et, décidément, la viande de cheval n'était supportable que rôtie au feu du bivac. Telles étaient les préventions générales.

Mais quelques savants, exempts de ce préjugé, songerent sérieusement à le détruire. Une série de banquets fut organisée par les promoteurs de l'*hippophagie*. Les résultats furent décisifs. Laissant de côté tout ce qui touche au préjugé vaincu, et considérant l'utilité de la viande de cheval comme incontestable, attachons-nous seulement à deux questions : 1o la viande de cheval est-elle saine? si l'affirmative est vraie, ce fait seul suffirait pour déterminer son entrée dans la consommation sur la plus vaste échelle; 2o cette viande est-elle d'un goût et d'une saveur assez supportables pour ne pas offenser l'estomac? question importante, mais secondaire, parce que, dans des sujets aussi graves que l'alimentation publique, l'agréable vient bien loin derrière l'utile.

1o La viande de cheval est-elle saine? Bien avant l'expérience qui a été faite durant le siége de Paris, le conseil d'hygiène et le comité consultatif, composés d'hommes éminemment pratiques et tout à fait experts dans la matière, avaient déclaré à plusieurs reprises que la viande de cheval est aussi saine que celle des autres animaux alimentaires, et que l'on pouvait l'introduire dans la consommation sans aucun inconvénient. Comme rendement, M. Goubaux, professeur à l'Ecole d'Alfort, a trouvé que trois chevaux, plutôt maigres que gras, donnaient, pour 100 kilogrammes de poids vif, 55 kilogrammes de viande nette, et que le rendement en viande nette est supérieur à celui du bœuf, dans la proportion de 55 à 52. Ajoutons que la viande de cheval est plus nourrissante. D'après M. le baron Guerrier de Dumast, elle possède une puissance nutritive qui surpasse d'un septième celle de la meilleure viande de bœuf. Cette différence en faveur du cheval est facile à expliquer : en général, la viande de bœuf provient d'animaux jeunes, engraissés vite et à outrance, avec de l'herbe, des betteraves, des pommes de terre, des résidus de fabriques et d'autres matières très-aqueuses ou oléagineuses, tandis que la viande de cheval est fabriquée lentement, avec des matières substantielles : foin, paille, avoine, ce qui la rend moins creuse, moins lymphatique, moins chargée de graisse et plus digestive. Nous ne voulons pas en conclure que la viande d'un cheval de quinze à vingt ans vaille celle d'un bœuf de cinq à six ans; mais de vieux cheval à vieux bœuf, tout l'avantage de la comparaison est pour le premier. C'était l'opinion d'un homme compétent s'il en fut, M. Leblanc, de l'Académie de médecine. Son adage favori était : « Vieux bœuf, mauvaise viande; vieux cheval, bonne viande. »

2o La viande de cheval est-elle immangeable? « Immangeable! s'écriait M. de Quatrefages, à la suite d'un banquet d'hippophages, en s'adressant à ses convives; immangeable! Messieurs, vous venez d'en juger... Sans doute le talent des cuisiniers est pour quelque chose dans ce résultat; sans doute le pauvre bouillon d'un ouvrier sans travail, d'une veuve infirme et malade ne saurait lutter avec des mets préparés par une main habile; mais la même différence ne se manifesterait-elle pas pour le mouton, pour le bœuf lui-même? »

Voici quel avait été le menu du festin : *Consommé :* vermicelle au bouillon de cheval. *Hors d'œuvre :* saucisson et charcuterie de cheval. *Plats de viande :* cheval bouilli, cheval à la mode, ragoût de cheval; filet de cheval aux champignons. *Légumes :* pommes de terre sautées à la graisse de cheval. *Salade* à l'huile de cheval.

Contre les préventions irraisonnées des estomacs rebelles, les hippophages ont eu souvent recours à une tactique habile, qui presque toujours a réussi. Nous ne pouvons citer un témoignage plus éclatant que la conversion d'un évêque, car l'opinion d'un prélat doit faire autorité en matière culinaire. Laissons la parole au *Journal de l'Oise :* « C'était il y a quelques années. Dans une ville épiscopale, siége d'une garnison importante, se trouvait un vétérinaire hippophage. Notre homme résolut un jour de faire manger à ses camarades, MM. les officiers, un plat de son métier. En conséquence, il remit au chef de cuisine deux beaux filets. « Voilà, » dit-il, deux filets de cerf; faites-les mariner, » piquez-les, et servez-nous-les tel jour. » Le matin du jour désigné, Mgr l'évêque annonce à son Vatel que le soir il aura dix personnes à dîner, et que l'on s'arrange en conséquence. Le pourvoyeur se met en quête, et bientôt il

a trouvé relevés, entrées, entremets, etc. Le rôt seul lui manquait. Rien! Pas un chevreuil, pas un sanglier! Rien que le gigot de mouton bourgeois! Vatel, au désespoir, songeait peut-être à se passer son couteau au travers du corps, lorsqu'il apprend, par un des siens, que MM. les officiers ont deux filets de cerf. « Sauvé, s'écrie-t-il, sauvé, » mon Dieu! » Des négociations sont entamées avec le chef de cuisine des officiers. Celui-ci renvoie Vatel au vétérinaire donateur, qui, après s'être fait tirer l'oreille, abandonne les filets de cerf à monseigneur. Et les convives firent fête au rôti. Le cerf prétendu, qui avait fourni le rôti à la table du prélat, était un jeune cheval, abattu par suite d'un accident qui l'avait mis hors de service. » Après l'approbation d'un évêque, celle de Brillat-Savarin, que nous allons citer, suffira sans doute pour lever tous les doutes sur la bonté de la viande du cheval. L'illustre gastronome racontait, dans un dîner auquel assistait le célèbre docteur Richerand, qu'étant en vacances dans son pays natal il fut un jour invité à un de ces plantureux dîners de province, où le filet obtint tous les honneurs de la séance. L'amphitryon, vieux de la vieille armée, encouragé par ce succès, avoua qu'ayant mangé du cheval chez Larrey, et s'en étant régalé, il avait voulu utiliser son propre cheval, qu'on avait abattu à la suite d'un accident. « Et pourquoi, lui demanda Richerand, son voisin de table, n'avez-vous pas ajouté cette anecdote à celles qui émaillent votre charmant petit livre? — Docteur, lui répondit Brillat-Savarin, vous connaissez mieux que moi le préjugé qui retarde l'usage alimentaire de cette viande, préjugé que je n'étais pas assez fort pour oser attaquer. A vous, monsieur le professeur; tirez le premier. » Après avoir établi que la viande de cheval est parfaitement mangeable, nous ne prétendons pas, comme certains hippophages enthousiastes, qu'elle est de tout point supérieure à celle du bœuf. On lui reproche une certaine dureté, due sans doute à l'âge des animaux généralement consommés. Le bouillon de cheval a fort bon goût, il est essentiellement nutritif, et convient mieux que le bouillon de bœuf à certains estomacs; malheureusement, il a une apparence huileuse qui répugne à certaines personnes. Il faut bien reconnaître cependant que le bouillon de bœuf est ordinairement gras, et par conséquent indigeste, tandis que celui de cheval contient peu de graisse et beaucoup de sucs nutritifs. Il en est de même, d'ailleurs, pour la viande. A propos de cette dernière, ayons soin de dire que, quand elle doit être mangée seule, il faut, comme le font les cuisiniers pour d'autres viandes, attendre qu'elle soit *rassise*, et la faire mariner, soit dans l'huile, soit dans du vin blanc. Le cheval ainsi préparé fournit un mets agréable, qui tient le milieu entre le bœuf et le chevreuil. On n'a que des éloges à donner au foie et au rognon du cheval, et tous les Parisiens se rappellent la supériorité incontestable de sa graisse, qu'on ne peut comparer qu'à celle de l'oie.

Il nous reste à présenter à nos lecteurs deux objections qui touchent plus particulièrement à la question économique, et qui sont dues à deux hommes d'une grande compétence en pareille matière, M. Magne, directeur de l'Ecole vétérinaire d'Alfort, et M. Reynal, professeur à la même Ecole. Voici d'abord l'objection de M. Magne : « En supposant que le préjugé fût détruit, la viande de cheval serait trop chère. » M. Decroix, un des hommes qui ont le plus fait pour les progrès de l'*hippophagie*, réfute péremptoirement son savant contradicteur dans les termes suivants : « Les chevaux hors de service pour cause de vieillesse, d'usure prématurée, d'accidents divers, valent actuellement une vingtaine de francs. Souvent cette valeur s'abaisse à 15 francs. M. Magne et ceux qui partagent son opinion me paraissent se fonder sur ce que, à un point de vue général, il faut plus d'argent pour avoir un bon cheval que pour avoir un bon bœuf. Mais il ne s'agit pas de faire manger des chevaux de 1,500 francs : cette pensée serait extravagante; il s'agit, au contraire, d'utiliser la viande saine des animaux impropres au service, et, par conséquent, d'un prix peu élevé, de 15 à 100 fr. au plus. La viande de cheval ne sera donc pas trop chère. » — « On ne trouvera pas assez de chevaux pour entretenir une boucherie, » objecte à son tour M. Reynal, au mot ÉQUARRISSAGE de son *Nouveau dictionnaire de médecine vétérinaire;* et il cherche à établir que l'on ne pourrait livrer à la consommation, chaque année, à Paris, que 3,668 chevaux sains, lesquels, à raison de 137 kilogrammes de viande par cheval, donneraient 502,516 kilogrammes. En supposant vrais ces chiffres évidemment erronés, un boucher pourrait abattre chaque jour dix chevaux, et vendre 1,370 kilogrammes de viande, c'est-à-dire une quantité supérieure à ce que distribuent tous les bureaux de bienfaisance réunis. En fixant les bénéfices, pour chaque cheval, à 20 francs seulement, bénéfices sur la viande, la peau, les crins, la corne et autres issues, on voit que le boucher gagnerait 200 francs par jour, ce qui est fort séduisant. Ajoutons à la réponse de M. Decroix que l'expérience est faite, et qu'un nombre toujours croissant de boucheries de cheval, en pleine activité dans les quartiers les plus populeux de Paris, ont fourni une réfutation sans réplique à l'objection de M. Reynal.

Un autre côté de la question, dont l'importance est capitale, c'est l'influence qu'aurait sur la fortune publique l'usage tout à fait répandu de la viande de cheval. Voici les chiffres que donne M. Decroix. La France et l'Algérie possèdent, en nombres ronds : chevaux, 3 millions; ânes et mulets, 1 million; soit, 4 millions. Le poids moyen des animaux est de 150 kilogrammes; soit, pour les trois espèces, 600 millions de kilogrammes, qui font, à 50 cent. le kilogr., 300 millions de francs, ou, par animal, environ 75 francs. A ces 75 francs de plus-value afférente à chaque animal pour le prix de sa chair, aujourd'hui sans valeur, il faut ajouter les bénéfices qui résulteront de la suppression de la période la plus onéreuse de la vie : maladies, traitements, entretien. Ces bénéfices peuvent être évalués à 75 francs, ou, au total, à 150 francs, ce qui donne 600 millions de francs, soit, à raison de 150 francs par tête de cheval, pour chaque génération de chevaux, fixée ordinairement à douze ans, un chiffre de 50 millions par an, à répartir entre les possesseurs de chevaux de France et d'Algérie.

Les avantages incontestables qui devaient résulter pour l'alimentation publique de l'usage de la viande de cheval frappèrent d'abord les économistes et les philanthropes allemands. Dès 1842, M. le docteur Perner, de Munich, commençait à combattre les préjugés existants, et déjà, en 1845, la vente de la viande de cheval était officiellement autorisée et réglementée dans la capitale de la Bavière. Depuis 1855, des boucheries de cheval s'ouvrent librement dans tous les Etats de l'Allemagne. A Vienne, en 1868, il a été abattu 1,954 chevaux, qui ont fourni en moyenne 350 livres de viande; à Berlin, 1,302 chevaux ont été livrés à la consommation pendant la même année; à Altona, il existe trois boucheries, débitant au moins 550 chevaux; à Hambourg, on en a abattu 85. Enfin, plus près de nous, à Vilvorde, ville voisine de Bruxelles, le commerce de la viande de cheval se fait concurremment avec la vente des autres animaux de boucherie.

En France, les progrès de l'*hippophagie* furent plus lents. Les premières boucheries de cheval furent ouvertes, au nombre de deux ou trois, en 1865, dans les quartiers populeux de Saint-Marceau et de Popincourt. L'année suivante, un restaurant spécial s'ouvrit dans le quartier latin; il est inutile de dire que, depuis fort longtemps, on mangeait du cheval un peu partout, sans s'en douter; mais on avait besoin de lui voir donner le nom de bœuf pour entretenir l'illusion. Il est incontestable que le siége de 1870-1871 a largement contribué à répandre l'*hippophagie*. On en jugera par ce fait, que la consommation en chevaux, ânes et mulets, qui, à Paris, pendant le troisième trimestre de 1867, s'élevait au chiffre de 535 têtes, a atteint, dans la période correspondante de 1872, le chiffre de 1,144. Disons en passant que ce résultat, qui porte la consommation annuelle de la capitale à 4,567 têtes, dépasse notablement le chiffre possible de 3,668 têtes consommables, prévu par M. Reynal, et prouve, par conséquent, qu'aucune bête n'est perdue à Paris pour la consommation. Le but suprême de l'*hippophagie* est donc atteint dans cette ville.

— Bibliogr. Geoffroy Saint-Hilaire, *Lettres sur les substances alimentaires et particulièrement sur la viande de cheval* (1860, in-8°); Decroix, les *Préjugés contre la viande de cheval* (Paris, 1864), *Note sur les progrès de l'hippophagie* (Paris, 1865), l'*Alimentation par la viande de cheval* (Paris, 1864), *Rapport du banquet des hippophages* (Paris, 1865). Consultez aussi les *Bulletins de la Société protectrice des animaux.*

HIPPOPHAGIQUE adj. (i-po-fa-ji-ke—rad. *hippophagie*). Qui a rapport à l'hippophagie : *Après les expériences répétées depuis un an, après les repas* HIPPOPHAGIQUES *d'Alfort, de Toulouse, de Lyon, on ne saurait conserver le moindre doute sur les qualités et le bon goût de la viande de cheval.* (L. Figuier.)

HIPPOPODE s. m. (i-po-po-de — du préf. *hippo*, et du gr *pous*, *podos*, pied). Moll. Genre de mollusques acéphales, connu seulement à l'état fossile, et qui paraît devoir être réuni aux cardites. ‖ Genre d'acalèphes médusaires, comprenant plusieurs espèces qui vivent dans les mers de l'Europe et de l'Amérique.

— Bot. Syn. de BUXBAUMIE.

HIPPOPODES, nom d'un peuple fabuleux, qui habitait le nord de l'Europe, et dont les habitants avaient des pieds de cheval.

HIPPOPOTAME s. m. (i-po-po-ta-me — gr. *hippopotamos;* de *hippos*, cheval, et de *potamos*, fleuve). Mamm. Genre de grands pachydermes, intermédiaire entre les éléphants et les rhinocéros : *L'*HIPPOPOTAME *pourrait se rendre redoutable à tous les animaux; mais il est naturellement doux.* (Buff.)

L'*hippopotame* informe et les noirs crocodiles
Nageant autour du cirque en un large canal.
V. HUGO.

— **Encycl.** Les *hippopotames* sont caractérisés par un corps énorme, bas sur jambes, couvert d'une peau très-épaisse et presque entièrement dépourvue de poils; un museau renflé; trente-huit dents, savoir : à chaque mâchoire, huit incisives et quatre canines, celles-ci très-fortes, les inférieures courbes; des molaires, au nombre de quatorze à la mâchoire supérieure et de douze à l'inférieure, dont l'émail, quand la dent est usée, figure des trèfles opposés base à base; deux mamelles ventrales; la queue assez courte; les pieds terminés par de petits sabots.

L'*hippopotame* amphibie est l'espèce la plus anciennement connue; peut-être même est-ce la seule actuellement vivante. Cet animal a des formes très-massives, la peau nue et d'un brun rosé, la bouche démesurément fendue, les canines très-fortes et développées en défenses, le ventre traînant jusqu'à terre.

Observé à terre, l'*hippopotame* ne présente qu'une masse monstrueuse et presque informe. La grosseur démesurée de la tête et du corps, la brièveté de la queue et surtout des membres et des doigts, une nudité presque absolue de la peau, qui ressemble à un cuir luisant et à moitié tanné; des oreilles très-courtes et placées presque en arrière, vu l'extrême allongement de la tête, surtout dans sa partie faciale; l'extrême petitesse des yeux, presque supérieurs et très-reculés; l'élargissement prodigieux de la partie antérieure du mufle, dans lequel sont percées des narines en C, comme chez les crocodiles; tout enfin, dans cet animal, offre un aspect repoussant.

Cependant, lorsqu'on vient à le dépouiller par la pensée de toutes ces singularités, et à étudier ses caractères zoologiques, on est étonné de les trouver fort voisins de ceux des cochons, dont on peut, il est vrai, contester la forme élégante, mais qui ne sont cependant pas des êtres hideux et tout à fait informes. Les singularités anomales que présente l'*hippopotame* tiennent à des particularités biologiques; en effet, c'est un animal qui, se nourrissant exclusivement d'arbrisseaux aquatiques, de gros roseaux, et surtout de leurs racines, est très-fréquemment dans l'eau, sur les bords des grands fleuves de l'Afrique méridionale, et plus souvent encore en marche dans la vase ou dans la boue, fouillant avec ses défenses, un peu comme les cochons le font avec leur groin, les ongles étant assez petits et arrondis.

Après l'éléphant et le rhinocéros, l'*hippopotame* est le plus grand des mammifères quadrupèdes. Cet animal est lourd; il marche fort mal à terre; mais il nage et plonge avec une grande facilité. Lorsqu'il est à terre, où il vient paître, s'il est dérangé, il se précipite à l'eau, plonge et reste fort longtemps sous l'eau. Son cri a beaucoup de ressemblance avec le hennissement du cheval, et s'entend de fort loin. Son caractère est défiant, très-farouche, et, quand il est attaqué, il se défend avec furie. L'*hippopotame* passe tout le jour dans l'eau, et n'en sort que la nuit pour aller paître sur le rivage. Il se nourrit de joncs, de roseaux, de jeunes rameaux d'arbres et de buissons aquatiques. Sa nourriture ne se compose jamais de matières animales, ni même de poissons. Presque tous ces pachydermes vivent par couples, et le mâle et la femelle soignent ensemble l'éducation de leur petit, qu'ils défendent avec courage.

L'*hippopotame*, quoi qu'en aient dit beaucoup de voyageurs, fuit l'eau salée, et ne se trouve jamais dans la mer. Le mâle et la femelle s'accouplent à terre; le temps de la gestation est de dix à onze mois; la femelle ne fait qu'un petit, qui va aussitôt à l'eau; mais elle est obligée de venir à terre pour l'allaiter. Dans l'eau, elle le porte sur le dos.

On chasse l'*hippopotame* de différentes manières. Les Hottentots et les Abyssiniens le prennent de la manière suivante. Lorsqu'ils ont reconnu, sur le bord de la rivière, le sentier où les *hippopotames* passent ordinairement, en sortant de l'eau, ils creusent sur son chemin une fosse large et profonde, et la recouvrent de feuilles sèches et de gazon soutenus par de légères baguettes; quelquefois ils plantent dans le fond un ou plusieurs pieux verticaux, taillés en pointe très-aiguë; l'animal manque rarement d'y tomber, et se blesse si grièvement sur les pieux, qu'il en meurt avant la venue des chasseurs; s'il est encore vivant, ils le tuent sans danger à coups de fusil et de lance. La chasse que l'on fait à ces animaux en diminue le nombre chaque année, et nul doute que dans un temps plus ou moins éloigné, à mesure que la civilisation pénétrera dans le centre de l'Afrique, on n'en détruise entièrement la race. En effet, les canines ou défenses des *hippopotames*, surtout les inférieures, sont recherchées dans le commerce; car ces dents étant plus compactes et plus blanches que l'ivoire, on les préfère, dans beaucoup de cas, à cette substance, mais principalement pour les dents artificielles. La plus belle défense peut peser de 2 à 3 kilogrammes. La peau de l'*hippopotame*, épaisse de deux doigts, sert à faire toute espèce de lanières pour les voitures, des fouets, des cravaches, etc.

Les *hippopotames* actuellement vivants à la surface de la terre n'ont encore été rencontrés qu'en Afrique, et dans toutes les parties de ce continent où l'on a pu pénétrer, excepté sur le versant septentrional de l'Atlas. La côte orientale d'Afrique, depuis le port Natal jusqu'au Cap de Bonne-Espérance, en nourrit un très-grand nombre dans la plupart des rivières qui viennent se jeter à la mer.

La chair de l'*hippopotame* est estimée au Cap de Bonne-Espérance; on la mange rôtie ou bouillie. Elle est ordinairement très-grasse et fort tendre, mais a toujours une odeur et une saveur de bête sauvage. La graisse est tout aussi recherchée, et se vend à un prix fort élevé; on assure qu'elle surpasse toutes les autres en saveur; un animal qui a pris tout son développement peut en fournir jusqu'à 500 kilogrammes. On recommande son lard, en Afrique, comme un excellent remède contre les maladies de poitrine. On le sale pour le conserver; on en extrait aussi une huile blanche et de bon goût. D'après V. de Bomare, les anciens colons portugais ont fait classer cette chair parmi les aliments maigres, comme celle des poissons, afin de pouvoir en manger en tout temps.

Cet animal était connu des anciens, et plusieurs commentateurs veulent que ce soit lui qui est désigné sous le nom de behemoth dans le livre de Job (XL, 15). Jablonsky, qui soutient cette opinion, croit reconnaître dans le mot hébreu *behemoth* un mot composé, d'origine copte, *pehemout*, qui signifierait *bœuf* ou *taureau d'eau*. Les anciens historiens et naturalistes ont laissé de l'*hippopotame* de fréquentes descriptions. Nous citerons, entre autres, celles d'Hérodote (II, 71), de Diodore de Sicile (I, 35), de Pline (VIII, 39), d'Ammien Marcellin (XXII, 15). La plupart d'entre eux s'accordent à dire qu'il y avait de monstrueux *hippopotames* dans le Nil, et c'est probablement pendant leur séjour en Egypte que les Hébreux auront appris à les connaître. Il paraîtrait même que, sur certaines monnaies, l'*hippopotame* aurait été représenté, avec le crocodile, comme un symbole personnifiant l'Egypte.

On a prétendu que cet animal, qui est fort sanguin, se *phlébotomise*, comme disaient les anciens, d'une singulière façon. Pour cela, il cherche un coin de rocher aigu et tranchant, et s'y frotte vivement, jusqu'à ce qu'il se soit fait une ouverture suffisante pour que son sang puisse couler; il s'agite même, quand il ne sort pas à son gré, et, quand il juge qu'il en a perdu suffisamment, il va se coucher dans la vase, et ferme ainsi la plaie qu'il a faite. Aussi a-t-on regardé l'*hippopotame* comme ayant donné aux médecins l'idée de la saignée; cette opinion a même été soutenue par Galien. D'après quelques érudits, un *hippopotame* s'ouvrant la veine était, dans l'écriture hiéroglyphique, l'emblème d'un chirurgien.

On assure que les *hippopotames* de l'Indus renversèrent plusieurs barques de la flotte d'Alexandre. Ce dernier, dans une lettre qu'Arrien nous a conservée, écrit à ce sujet à son maître Aristote, et lui demande quels sont ces monstres des eaux qui ont porté un tel trouble dans sa flotte. A Rome, Scaurus fut le premier qui montra des *hippopotames* en spectacle dans les jeux du Cirque, et l'empereur Philippe en fit voir plusieurs dans les jeux séculaires qu'il célébra.

Les *hippopotames* ne paraissent pas très-anciens à la surface de la terre. En Asie, on en a découvert dans le miocène, et, en Europe, seulement dans les terrains tertiaires les plus récents et les terrains diluviens. Les *hippopotames* fossiles peuvent se diviser en deux sous-genres, d'après le nombre de leurs incisives à l'état adulte : les uns en ont quatre (tétraprotodon); les autres six (hexaprotodon). Parmi les premiers, l'espèce la plus connue et la plus abondante est l'*hippopotame major*, qui ressemble beaucoup à l'*hippopotame* actuel; seulement, il en diffère par les formes de sa mâchoire, les stries obliques de la face antérieure des canines, l'écartement plus grand de la deuxième et de la troisième molaire, l'occiput plus haut, la face plus courte, et sa grande taille. On l'a trouvé en abondance dans les terrains meubles du val d'Arno et dans les terrains diluviens de plusieurs parties de l'Europe, surtout dans les régions tempérées et méridionales. L'*hippopotamus minutus*, de la taille d'un sanglier, a été trouvé dans une brèche osseuse des Landes : l'apophyse angulaire de sa mâchoire inférieure a une forme caractéristique, et sa dernière fausse molaire offre une grande complication. L'*hippopotamus dissimilis* est connu par un fragment de mâchoire inférieure si rétréci à la symphyse, qu'il n'a probablement pu porter que deux incisives de chaque côté. Parmi les hexaprotodons, nous citerons : l'*hippopotamus sivalensis*, qui se distingue par plusieurs caractères ostéologiques du crâne, et surtout par la brièveté de la face, en sorte que l'orbite est située vers le milieu de la longueur de la tête. Les tétraprotodons sont des espèces européennes, et les hexaprotodons n'ont encore été trouvés que dans le miocène de l'Inde.

HIPPOPSIS s. m. (i-po-psiss — du préf. *hippo*, et du gr. *opsis*, aspect). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamies, comprenant une douzaine d'espèces qui habitent les régions chaudes du globe : *Les* HIPPOPSIS, *dans le repos, tiennent leurs antennes dirigées en avant.* (Chevrolat.)

HIPPORHINE s. m. (i-po-ri-ne — du préf.

hippo, et du gr. *rhin*, nez). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant quatre-vingts espèces, presque toutes de l'Afrique australe.

HIPPOSIDÉROS s. m. (i-po-si-dé-ross — du préf. *hippo*, et du gr. *sidéros*, fer). Mamm. Genre de chauves-souris, comprenant une dizaine d'espèces, presque toutes de l'Inde.

HIPPOSTÉOLOGIE s. f. (i-po-sté-o-lo-jî — du préf. *hipp*, et de *ostéologie*). Art. vétér. Ostéologie du cheval. ‖ On dit aussi HIPPOSTÉOGRAPHIE.

HIPPOSTÉOLOGIQUE adj. (i-po-sté-o-lo-ji-ke — rad. *hippostéologie*). Art. vétér. Qui est relatif à l'hippostéologie : *Études* HIPPOSTÉOLOGIQUES. ‖ On dit aussi HIPPOSTÉOGRAPHIQUE.

HIPPOTHÉRION s. m. (i-po-té-ri-on — du préf. *hippo*, et du gr. *thérion*, animal). Mamm. Espèce de cheval fossile.

HIPPOTHOÉ s. f. (i-po-to-é — nom mythol). Zooph. Genre de polypiers flexibles, de la famille des cellariées, dont l'espèce type vit dans la Méditerranée : L'HIPPOTHOÉ *divergente se trouve sur les hydrophytes.* (E. Desmarest.)

HIPPOTHOON, fils de Neptune et d'Alope, fille de Cercyon. Exposé par sa mère, il fut allaité par des cavales et recueilli par des bergers. Après la mort de son grand-père, tué par Thésée, il régna à Eleusis et donna son nom à une bourgade de l'Attique.

HIPPOTIDE s. f. (i-po-ti-de — du préf. *hippo*, et du gr. *ous*, *ôtos*, oreille). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des gardéniées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Pérou.

HIPPOTOME s. m. (i-po-to-me — du préf. *hippo*, et du gr. *tômé*, section). Art. vétér. Celui qui s'occupe de l'anatomie du cheval. ‖ On dit aussi HIPPOTOMISTE.

HIPPOTOMIE s. f. (i-po-to-mî — rad. *hippotome*). Art. vétér. Anatomie du cheval.

HIPPOTOMIQUE adj. (i-po-to-mi-ke — rad. *hippotomie*). Art. vétér. Qui concerne l'hippotomie : *Démonstrations* HIPPOTOMIQUES.

HIPPURAMIDE s. f. (i-pu-ra-mide — de *hippurique* et *amide*). Chim. Amide de l'acide hippurique.

— **Encycl.** Chim. L'*hippuramide* répond à la formule $C^9H^{10}Az^2O^3 = \left.\begin{matrix} C^7H^5O \\ \left[\left.\begin{matrix} C^2H^2O \\ H \end{matrix}\right\} O\right]' \\ H \end{matrix}\right\} Az.$

On la prépare en soumettant l'hippurate de méthyle à l'action d'une solution alcoolique d'ammoniaque, et en évaporant la liqueur. Elle reste comme résidu; l'eau en dissout un centième de son poids à la température ordinaire. Elle se dissout aussi dans 50 parties d'alcool ou 80 parties d'esprit de bois. L'éther la dissout fort peu. A la température de l'ébullition, les alcalis la détruisent en donnant naissance à de l'ammoniaque et à un hippurate alcalin.

HIPPURATE s. m. (i-pu-ra-te). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hippurique avec une base.

— **Encycl.** La formule des *hippurates* peut se représenter par $MO,C^{18}H^8AzO^5$. Ils sont ordinairement cristallins; ils se laissent précipiter par certains sels, tels que les azotates d'argent et de mercure, et donnent de l'ammoniaque quand on les distille avec la potasse caustique. Les acides énergiques les décomposent. On les prépare en traitant les sels métalliques par l'acide hippurique. Les plus remarquables d'entre eux sont : les *hippurates* de potasse, $KO,C^{18}H^8AzO^5,2HO$ et $KO(C^{18}H^8AzO^5)^2,2HO$; l'*hippurate* de soude, $NaO,C^{18}H^8,AzO^5,HO$; l'*hippurate* d'ammoniaque, $AzH^3,C^{18}H^8AzO^5,HO$; l'*hippurate* de chaux, $CaO,C^{18}H^8AzO^5,HO$; l'*hippurate* de strontiane,

$$StO,C^{15}H^8AzO^5,5HO;$$

l'*hippurate* de baryte, $BaO,C^{18}H^8AzO^5,HO$; l'*hippurate* de plomb, $PbO,C^{18}H^8AzO^5,2HO$; l'*hippurate* de magnésie,

$$MgO,C^{18}H^8AzO^5,5HO,$$

et l'*hippurate* d'argent, $AgO,C^{18}H^8AzO^5,HO$.

HIPPURIDE s. f. (i-pu-ri-de). Bot. Syn. d'HIPPURIS.

HIPPURIE s. f. (i-pu-rî — rad. *hippurique*). Pathol. Présence de l'acide hippurique ou d'un hippurate dans l'urine.

— **Encycl.** La présence de l'acide hippurique dans les urines, étudiée par M. Bouchardat, est un fait très-rare, et la science ne possède qu'une observation. M. Bouchardat pense que, dans le cas unique qu'il a observé, la principale cause de la maladie doit être cherchée dans le régime choisi pendant plusieurs années par la malade, et qui consistait en une alimentation variée en général, mais présentant cela de remarquable, que le sujet de l'observation (une femme) a pris, mêlé à du café pur, du lait tous les jours en assez grande quantité (40 centilitres le matin et 75 le soir). Considérant que l'acide hippurique se trouve normalement chez les très-jeunes enfants nourris exclusivement de lait, l'auteur signale avec soin ce rapport frappant. Toutefois il remarque que, le régime ayant été complétement changé, l'acide hippurique n'a pas moins continué à se montrer dans les urines, ce qu'il attribue à une loi qu'il nomme loi de continuité d'action. Les symptômes éprouvés furent les suivants : d'abord sentiment de lassitude et de nonchalance insolite, suppression de sueurs habituelles précédemment très-abondantes, suppression de démangeaisons à la peau, qui depuis neuf ans avaient constamment incommodé la malade. Plus tard, la peau devint aride, écailleuse, quelques douleurs se firent sentir dans la région du foie; une coloration jaune du corps coïncida avec des matières fécales noires. On remarqua également la disparition d'une pituite habituelle; il survint de la sécheresse à la bouche, surtout pendant la nuit, avec saveur désagréable; la salive était toujours alcaline. L'appétit diminua sensiblement, les digestions étaient quelquefois pénibles. La soif devint ardente sans être comparable à celle des glucosuriques. A l'époque où la malade fut examinée par M. Bouchardat, les urines étaient dans l'état suivant : peu colorées, limpides; leur saveur était légèrement salée et leur odeur caractéristique; on eût pris ce liquide pour du petit-lait ou pour du bouillon léger aigri. La densité varia, dans cinq expériences, entre 1,008 et 1,0061; dans deux autres elle monta jusqu'à 1,0077. Elles rougissaient très-faiblement le papier de tournesol. L'analyse chimique y fit reconnaître une diminution notable des principes fixes de l'urine, de l'acide hippurique dans la proportion de 2,33 sur 1,000, et de l'albunine dans la proportion de 1,47. Plus tard encore l'état des urines restant le même, la malade s'affaiblit et dépérit graduellement, ne présentant comme nouveaux symptômes que de la suffocation par moments, et un œdème toujours croissant; elle finit par succomber dans le marasme. Quant au traitement, M. Bouchardat se contenta de conseiller une alimentation azotée corroborante, et chercha à rétablir les sueurs et les démangeaisons habituelles. L'issue fatale de la maladie prouve assez que cette médication n'eut aucun résultat avantageux, et que le traitement reste à trouver.

HIPPURINE s. f. (i pu-ri-ne — du préf. *hipp*, et du gr. *oura*, queue). Bot. Genre d'algues marines.

HIPPURION s. m. (i-pu-ri-on — du préf. *hipp*, et du gr. *oura*, queue). Zooph. Nom donné à un polypier du genre isidée.

HIPPURIQUE adj. (i-pu-ri-ke — du préf. *hipp*, et du gr. *ouron*, urine). Chim. Se dit d'un acide qui existe dans l'urine des animaux herbivores. ‖ Se dit aussi d'un éther préparé avec cet acide.

— **Encycl.** L'acide *hippurique* est un acide organique cristallisable, découvert en 1830 par M. Liebig, dans l'urine des animaux herbivores et dans celle des enfants. D'autres observateurs avaient, avant le célèbre chimiste que nous venons de citer, signalé la présence d'un acide dans l'urine de cheval; mais ils avaient confondu cet acide avec l'acide benzoïque. L'acide *hippurique* est monobasique; sa composition correspond à la formule $C^{18}H^8AzO^5, HO$. Il cristallise en prismes incolores, se dissout dans 600 parties d'eau froide et dans beaucoup moins d'eau bouillante; il est assez soluble dans l'alcool. Sa densité est égale à 1,308. Chauffé, il fond d'abord; puis, vers 250°, il se décompose en acide benzoïque, acide cyanhydrique et benzonitrile. C'est, en effet, un des caractères de l'acide *hippurique*, de donner de l'acide benzoïque dans la plupart de ses décompositions, comme on peut le voir par les réactions suivantes. Sous l'influence des alcalis et des acides, il se dédouble en acide benzoïque et en glycocolle :

$$C^{18}H^9AzO^6 + H^2O^2 = C^{14}H^6O^4 + C^4H^5AzO^4$$

Acide *hippurique*. — Acide benzoïque. — Glycocolle.

L'acide azoteux le transforme en acide benzoglycolique :

$$C^{18}H^9AzO^6 + AzHO^4 = C^{18}H^8O^8 + Az^2 + H^2O^2$$

Acide *hippurique*. — Acide benzoglycolique.

Oxydé par ébullition dans l'eau avec certains oxydes métalliques, l'oxyde puce de plomb, par exemple, il fournit de la benzamide :

$$C^{18}H^9AzO^6 + 3O^2$$

Acide *hippurique*.

$$= 2C^2O^4 + H^2O^2 + C^{14}H^7AzO^2$$

Eau. — Benzamide.

Toutes ces réactions, et beaucoup d'autres encore que nous ne pouvons citer ici, indiquent les relations intimes qui relient l'acide *hippurique* au groupe benzoïque.

On extrait cet acide de l'urine de cheval ou de vache. C'est en Allemagne et en Suisse que se fait surtout cette préparation. On mélange l'urine avec 2 fois son volume d'acide chlorhydrique concentré; au bout de quelques heures, un dépôt s'est formé; on le recueille, on le dissout dans de la lessive de soude, on décolore par un peu d'hypochlorite de chaux et on précipite une seconde fois par l'acide chlorhydrique. On purifie par des cristallisations dans l'eau bouillante.

M. Dessaignes a reproduit artificiellement l'acide *hippurique*, en faisant réagir le chlorure de benzoïde sur le glycocolle zincique :

$$C^4H^4ZnAzO^4 + C^{14}H^5O^2Cl$$

Glycocolle zincique. — Chlor. de benzoïle.

$$= C^{18}H^9AzO^6 + ZnCl$$

Acide *hippurique*.

M. Jazukowitsch a réalisé cette synthèse par un procédé différent, en faisant agir la benzamide sur l'acide chloracétique :

$$C^4H^3ClO^4 + C^{14}H^7AzO^2 = C^{18}H^9AzO^6 + HCl$$

Acide chloracétique. — Benzamide. — Acide *hippurique*.

L'acide *hippurique* peut se combiner aux alcalis et donner des hippurates, sels généralement solubles dans l'eau et cristallisables. Ils donnent avec les alcools des éthers *hippuriques* généralement cristallisés.

Traité par l'acide nitrique fumant, il donné de l'acide nitro-*hippurique*.

Lorsque de l'acide benzoïque est ingéré dans l'économie animale, il se transforme en acide *hippurique*, que l'on retrouve dans les urines. En terminant, faisons remarquer que l'acide *hippurique* est le premier terme d'une série d'acides homologues, qui est reliée par des réactions indiquées ci-dessus à une autre série d'acides homologues, dont l'acide benzoïque est le premier terme :

$C^{14}H^6O^4$ acide benzoïque.
$C^{16}H^8O^4$ acide toluique.
$C^{20}H^{12}O^4$ acide cuminique.

$C^{18}H^9AzO^6$ acide *hippurique*.
$C^{20}H^{11}AzO^6$ acide tolurique.
$C^{25}H^{16}AzO^6$ acide cuminurique.

Les analogies entre ces deux séries se poursuivent jusque dans les actions physiologiques.

L'acide *hippurique* a fait dans ces dernières années l'objet d'un commerce considérable; on s'en sert pour fabriquer l'acide benzoïque.

HIPPURIS s. m. (i-pu-riss — du préf. *hipp*, et du gr. *oura*, queue). Bot. Nom scientifique du genre pesse, de la famille des haloragées, genre qui habite les régions tempérées et les régions froides de l'hémisphère nord. ‖ On dit aussi HIPPURIDE s. f.

HIPPURITE s. f. (i-pu-ri-te — du préf. *hipp*, et du gr. *oura*, queue). Moll. Genre de mollusques acéphales à coquille bivalve, connu seulement à l'état fossile : *Les* HIPPURITES *sont propres aux terrains crétacés.* (Deshayes.)

— Zooph. Nom donné par les anciens auteurs à divers polypiers.

— Minér. Ancien nom d'une pierre qui porte l'empreinte d'une prêle, vulgairement *queue de cheval.*

— **Encycl.** Moll. Les *hippurites* ont une coquille irrégulière, formée d'une grande valve inférieure conique, droite ou arquée, fixée aux corps sous-marins par l'extrémité du cône, et d'une valve operculaire plane en dessus ou légèrement convexe, à sommet subcentral. La valve inférieure présente extérieurement deux sillons longitudinaux profonds, correspondant à deux côtes intérieures, obtuses et saillantes; on remarque aussi ordinairement une troisième dépression externe et une saillie interne plus faible. La petite valve est toute perforée de canaux ramifiés, communiquant à l'extérieur par de petits trous, qui lui donnent une apparence poreuse très-caractéristique. *L'intérieur forme une* grande cavité conique échancrée par les côtes internes qui la découpent en forme de trèfle. On y distingue deux impressions musculaires rapprochées. Des cloisons internes forment, en outre, deux cavités plus courtes, divisées chacune de manière à présenter une très-petite cavité conique accessoire. La valve supérieure présente de grandes apophyses qui s'engrènent dans les cavités de l'intérieur. Ces coquilles étaient fixées par le côté; elles vivaient souvent en grandes familles, et leur forme a été très-variable, suivant la place que les individus se laissaient mutuellement. Ordinairement, l'animal, en grandissant, avançait dans la partie interne de la coquille et sécrétait des cloisons humides. On les avait prises d'abord pour des orthocéracites; M. d'Orbigny a soutenu avec raison que ce sont plutôt les équivalents des cloisons analogues que forment les huîtres. Les *hippurites* se rencontrent dans le terrain crétacé, tantôt dans des calcaires presque cristallins ou compactes, tantôt dans des calcaires marneux, blanc grisâtre ou noirs, plus ou moins décomposables à l'air, dans des grès calcarifères, parfois enfin dans la craie tuffeau. Le nombre de ces coquilles est souvent très-considérable, et les couches qui les renferment en paraissent parfois entièrement formées.

HIPPYS, historien grec, né à Rhegium, dans le Ve siècle av. J.-C. Il avait composé plusieurs ouvrages, dont il reste seulement quelques fragments, publiés dans les *Fragmenta historicorum græcorum*, de Muller.

HIPRÉAU s. m. (i-pré-ô). Bot. Espèce de peuplier.

HIPTAGÉ s. m. (i-pta-jé — du gr. *hiptó*, je nuis; *agé*, blessure). Bot. Genre d'arbrisseaux grimpants, de la famille des malpighiacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Asie tropicale, et qui sont couvertes de poils causant des piqûres douloureuses.

HIRA, ville de l'ancienne Assyrie (Kurdistan), près d'un lac, sur la droite et à quelque distance de l'Euphrate. Près des ruines de la ville assyrienne s'élève le village moderne de *Meschehed-Ali.* ‖ Ville de la Grèce ancienne, dans le Péloponèse, en Arcadie. C'est une des sept villes qu'Agamemnon promet à Achille, dans l'*Iliade*. Quelques ruines de l'acropole subsistent encore.

HIRAM ou **CHIRAM**, célèbre fondeur phénicien, que l'on considère généralement, mais à tort, comme l'architecte du temple de Salomon. Il vivait vers 1032 avant J. C. Appelé par ce prince, il lui fut cédé par Hiram Ier, roi de Tyr, et travailla d'abord au palais de Salomon, puis au temple, dont il coula toutes les parties métalliques, tant pour la construction que pour l'ornement et l'ameublement. L'Écriture l'appelle *artificem ærarium* (artiste en bronze). D'après les traditions maçonniques, il fut assassiné par trois compagnons jaloux de son mérite. Ce meurtre mythique est encore symbolisé aujourd'hui, d'une manière dramatique, dans les loges, lors des cérémonies de réception au grade de maître.

HIRAM, roi de Tyr, fils et successeur d'Abibal, mort vers 976 av. J. C. Hiram était le contemporain et l'allié de David et de Salomon; ce fut lui qui envoya au premier des architectes pour bâtir un palais, et au second des ouvriers et des artistes pour construire le temple et fabriquer une flotte. Il entretint avec Salomon, particulièrement, des relations fort suivies; il avait avec le prince juif, qui se piquait de sagacité et de bel esprit, une correspondance régulière, qui roulait principalement sur des énigmes, divertissement généralement fort goûté des différents peuples orientaux. Le vaincu payait une grosse amende, et il paraît qu'à ce jeu Salomon perdit des sommes énormes. Quelques historiens nous apprennent que le roi Hiram aurait non-seulement envoyé à Salomon les matières premières nécessaires aux travaux qu'il entreprenait, mais qu'il lui aurait fait aussi une avance d'argent considérable, destinée à lui permettre de les achever. En retour de tant de services, Salomon offrit au roi de Tyr la cession de quelques bourgades situées sur la frontière des deux pays; mais ces villages étaient si misérables que Hiram les refusa avec colère. On voit que les Juifs ont toujours entendu le commerce et appliqué le précepte divin qui leur permettait de voler les gentils. Hiram mourut au bout de trente-trois années d'un règne paisible, presque entièrement employé à l'embellissement artistique de sa résidence. On dit qu'il avait donné une de ses filles en mariage à Salomon. Le nom de Hiram fut porté dans la suite par plusieurs rois de Tyr.

HIRATE s. m. (i-ra-te). Bot. Stramoine de Madagascar.

HIRBA, nom ancien de l'île de GERBI, dans la Méditerranée. V. GERBI.

HIRCATE s. m. (ir-ka-te; *h* asp. — du lat. *hircus*, bouc). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hircique avec une base.

HIRCIN, INE adj. (ir-sain, i-ne — lat. *hircinus*; de *hircus*, bouc). Qui vient du bouc, qui concerne le bouc : *Odeur* HIRCINE. *L'odeur normale de la sueur est acétique et acerbe ou* HIRCINE. (Raspail.)

— s. f. Chim. Substance qui donne son odeur à la graisse du bouc.

HIRCIQUE adj. m. (ir-si-ke — du lat. *hircus*, bouc). Chim. Se dit d'un acide extrait de la graisse de bouc : *Acide* HIRCIQUE.

— **Encycl.** L'acide *hircique*, dont la composition n'a pas encore été déterminée, a l'aspect d'une huile à peu près incolore, dégageant une odeur qui rappelle celle du bouc et facilement soluble dans l'alcool et l'éther, mais très-peu dans l'eau. On l'extrait de la graisse du bouc. Cette graisse, saponifiée, est attaquée ensuite par l'acide tartrique; le résultat de la décomposition est soumis à la distillation, et l'acide hircique passe à une température peu élevée. Pour le purifier, on le sature avec de l'eau de baryte, et on décompose l'hircate de baryte qui se forme en le soumettant à une distillation avec de l'acide sulfurique étendu. Cet acide ne présente aucun intérêt industriel.

HIRCISME s. m. (ir-si-sme — du lat. *hircus*, bouc). Odeur fétide qui s'exhale des aisselles de certaines personnes et qui rappelle l'odeur du bouc.

HIRCULATION s. f. (ir-ku-la-si-on — lat. *hirculatio*; de *hircus*, bouc). Vitic. Maladie de la vigne, causée par un engrais trop actif.

HIRCULUS s. m. (ir-ku-luss — du lat. *hircus*, bouc, à cause de l'odeur qu'exhale cette plante). Bot. Espèce de faux nard.

HIRCUS s. m. (ir-kuss — mot lat.). Mamm. Nom scientifique du bouc, donné aussi, comme nom spécifique, à la chèvre commune.

— Anat. Eminence de l'oreille, près des tempes.

— Astron. Etoile de première grandeur, la même que la Chèvre.

HIRE (Etienne VIGNOLES, plus connu sous le nom de LA), célèbre capitaine français. V. LAHIRE.

HIRÉE s. f. (i-ré). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des malpighiacées, comprenant une seule espèce qui croît dans l'Amérique tropicale.

HIRÉSIE s. f. (i-ré-zî). Entom. V. IRÉSIE.

HIRIE, nymphe d'Arcadie. Elle éprouva un tel chagrin de la mort de son fils Hirieus, qui s'était tué, qu'elle fondit littéralement en larmes et fut métamorphosée en un lac auquel fut donné son nom.

HIRMENLI ou **HERMANLI**, ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, à 88 kilom. N. O. d'Andrinople, sur la Maritza, chef-lieu de district; 7,500 hab.

HIRMONÈVRE s. f. (ir-mo-nè-vre; — du gr. *heirmos*, enchaînement; *neuron*, nervure). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des tanystomes, tribu des anthraciens, comprenant cinq ou six espèces, dont une seule européenne, qui habite la Dalmatie. ‖ On dit aussi HIRMONEURE.

HIRNÉLIE s. f. (ir-né-lî). Bot. Syn. d'ARGIANTHE.

HIRNÉOLE s. f. (ir-né-o-le). Bot. Genre de petits champignons peu connu, dont l'espèce type croît aux Antilles.

HIRNHEIM ou **HYRNHAYM** (Jérôme), abbé de Strachow, à Prague, et philosophe sceptique, né à Troppau (Silésie) en 1635, mort en 1679. Il étudia chez les jésuites, reçut le bonnet de docteur à l'université de Prague, puis devint abbé de Notre-Dame-du-Mont-Sion (Strachow), et enfin vicaire général de son ordre (celui des prémontrés), dans les quatre provinces ecclésiastiques de Bohême, Silésie, Moravie et Autriche. Il nous reste trois ouvrages d'Hirnheim : 1° un *Commentaire sur le discours de saint Norbert à ses frères;* 2° des *Méditations tirées de l'Ecriture sainte et distribuées pour tous les jours de l'année;* 3° *De typho generis humani* (Prague, 1 vol. in-4°). Ce dernier ouvrage, aujourd'hui très-rare et qui parut en 1676, trois ans avant la mort de l'auteur, est un réquisitoire en forme dirigé contre l'autorité des sciences qui dérivent de la raison. Le savoir humain est une vanité dangereuse; la philosophie réelle consiste à le mépriser. L'ouvrage est plus savant que sensé. Hirnheim avait fait ample provision d'érudition pour l'écrire. Il avait scruté les livres de l'antiquité classique, la littérature chrétienne, les sciences orientales et celles de la scolastique. L'ascétisme domine dans ce livre. Le typhus ou fièvre maligne dont le monde moderne est atteint est la maladie du raisonnement et le désir orgueilleux de tout connaître. Si Dieu ne nous instruit lui-même, ni les vérités surnaturelles, ni les vérités naturelles ne peuvent être connues de nous. C'est à lui qu'il faut aller, car il ne trompe point, il ne peut être trompé. Les opinions les plus contraires règnent dans toutes les sciences. La médecine, la théologie elle-même regorgent de disputes, les mathématiques abondent en lacunes; la physique est dans une complète ignorance sur les phénomènes de la nature. En résumé, il conseille de rejeter la science comme un hochet mondain et déclare que le sanctuaire de la sagesse est dans les maisons de piété les plus retirées.

HIRONDAPE s. f. (i-ron-da-pe — du lat. *hirundo*, hirondelle; *apus*, martinet). Ornith. Section du genre hirondelle.

HIRONDE s. f. (i-ron-de — lat. *hirundo*, même sens). Ornith. Ancien nom de l'hirondelle.

— Constr. V. ARONDE.

— Moll. Syn. d'AVICULE, genre de mollusques à coquille bivalve.

HIRONDEAU, s. m. (i-ron-dô — dimin. d'*hironde.*) Ornith. Nom donné aux jeunes hirondelles : *L'éducation des* HIRONDEAUX, *dans le nid, est bien plus longue que celle des autres oiseaux.* (Z. Gerbe.)

HIRONDELLE s. f. (i-ron-dè-le — lat. *hirundo.* « Les noms de cet oiseau, dit Pictet, varient beaucoup dans les langues aryennes. On n'en connaît aucun en sanscrit. Le persan la désigne par une douzaine de synonymes, dont un seul paraît se retrouver dans le slave. Parmi les noms européens, presque tous d'un sens obscur, le gréco-latin, d'où nous vient notre *hirondelle*, semble indiquer une origine aryenne. » L'affinité du grec *chelidô*, *chelidôn* et du latin *hirundo*, *hirundinis*, a été reconnue depuis longtemps, mais on n'a point réussi jusqu'à présent à les ramener à un thème commun qui pût expliquer le nom de l'oiseau. M. Pictet voit dans *cheli* le sanscrit *hari*, air, vent, et dans *dôn* le sanscrit *dâna*, qui fend, qui coupe. Aucune dénomination ne saurait évidemment mieux convenir à l'hirondelle au vol rapide et aux ailes falciformes). Ornith. Genre de passereaux fissirostres, type de la famille des hirondinidées : *L'apparition de l'*HIRONDELLE *annonce le beau temps.* (Buff.) *Les* HIRONDELLES *détruisent des milliers d'insectes ailés qui ne posent guère et que nous voyons danser dans les rayons du soleil.* (Michelet.)

> Oh! c'est triste de voir s'enfuir les *hirondelles!*
> Elles s'en vont là-bas vers le midi doré.
> V. HUGO.

> O toi! qui follement fais ton dieu du hasard,
> Viens me développer ce nid qu'avec tant d'art,
> Au même ordre toujours architecte fidèle,
> A l'aide de son bec maçonne l'*hirondelle.*
> L. RACINE.

‖ *Hirondelle de mer*, Nom vulgaire des sternes, genre d'oiseaux palmipèdes qui habitent les bords de la mer. ‖ *Hirondelle de Ternate*, Nom vulgaire de l'oiseau de paradis.

— Loc. fam. *Hirondelle d'hiver*, Nom donné aux petits ramoneurs et aux marchands de marrons qui font leur apparition dans la capitale aux premiers jours de l'hiver. ‖ *Hirondelle de la Grève*, Gendarme : *Le gendarme a différents noms en argot : quand il poursuit le voleur, c'est un marchand de lacets; quand il l'escorte, c'est une* HIRONDELLE DE LA GRÈVE; *quand il le mène à l'échafaud, c'est le hussard de la guillotine.* (Balz.)

— Techn. Rond de fer plat et mobile, qui entoure l'essieu d'une roue.

— Ichthyol. *Hirondelle de mer*, Nom vulgaire des poissons volants ou dactyloptères.

— Moll. *Hirondelle de mer*, Nom vulgaire des avicules.

— **Encycl.** Ornith. Le genre *hirondelle* est caractérisé par les signes suivants : bec petit, très-déprimé, très-large à la base, de forme triangulaire, à commissure ample, comprimé à sa pointe, qui est petite, recourbée et un peu entaillée; narines basales, arrondies, à demi fermées; langue bifide au sommet; ailes longues, aiguës; queue ordinairement très-fourchue, rarement égale, à dix ou douze rectrices. Les tarses sont plus ou moins vêtus, ainsi que les doigts; ces derniers sont grêles; le pouce est dirigé en arrière, le doigt médian très-long. Le vol rapide et infatigable des *hirondelles*, leurs cris joyeux, leur régime insectivore, utile à l'homme, leur sociabilité, leurs émigrations périodiques, leur attachement au pays natal, leur retour, annonçant celui de la belle saison, la structure merveilleuse de leur nid, et mille autres détails de leurs mœurs ont attiré sur ces oiseaux la curiosité, la bienveillance des peuples anciens et modernes, et fourni à plus d'un poëte d'heureuses inspirations. Nous nous contenterons de citer la brillante description du vol de l'*hirondelle*, par Montbéliard, digne collaborateur et souvent heureux rival de Buffon : « Le vol est son état naturel, je dirais presque son état nécessaire; elle mange en volant, elle boit en volant, se baigne en volant et quelquefois donne à manger à ses petits en volant. Sa marche est peut-être moins rapide que celle du faucon, mais elle est plus facile et plus libre; l'un se précipite avec effort, l'autre coule avec aisance dans l'air; elle sent que l'air est son domaine; elle en parcourt toutes les dimensions, et dans tous les sens, comme pour en jouir dans tous ses détails, et le plaisir de cette jouissance se marque par de petits cris de gaieté. Tantôt elle donne la chasse aux insectes voltigeants; tantôt elle échappe elle-même à l'impétuosité des oiseaux de proie par la flexibilité preste de ses mouvements; toujours maîtresse de son vol dans la plus grande vitesse, elle en change à tout instant la direction; elle semble décrire, au milieu des airs, un dédale mobile et fugitif, dont les routes se croisent, s'entrelacent, se fuient et se rapprochent. Les *hirondelles* vivent d'insectes ailés, qu'elles happent en volant; mais comme ces insectes ont le vol plus ou moins élevé, selon qu'il fait plus ou moins chaud, il arrive que le froid ou la pluie les rabat près de la terre, et les empêche même de faire usage de leurs ailes. Nos oiseaux rasent la terre, et cherchent ces insectes sur les tiges des plantes, sur l'herbe des prairies et jusque sur le pavé de nos rues; ils rasent aussi les eaux et s'y plongent quelquefois à demi, en poursuivant les insectes aquatiques, et, dans les grandes disettes, ils vont disputer aux araignées leur proie jusqu'au milieu de leurs toiles et finissent par les dévorer elles-mêmes. Dans tous les cas, c'est la marche du gibier qui détermine celle du chasseur. On trouve dans leur estomac des débris de mouches, de cigales, de scarabées, de papillons et même de petites pierres. »

Les *hirondelles* ont, en général, un plumage peu brillant et peu varié, dont les seules couleurs sont le blanc, le cendré, le roux, le bleu et le noir. Leur mue est simple et n'amène aucun changement. Elles s'habituent à la captivité, malgré leur tempérament délicat, et, lorsqu'elles sont bien soignées, elles sont douces et très-familières et on en a vu vivre en cage huit ou neuf ans.

Comme l'*hirondelle* est un oiseau très-populaire, il a donné lieu à une multitude de fables. On a dit, par exemple, que ces oiseaux s'accouplaient au milieu des airs, abdomen contre abdomen. On a prétendu qu'elles avaient la faculté de recouvrer la vue au moyen d'une certaine plante, la chélidoine, que, pour cette raison, le peuple désigne encore sous le nom d'herbe aux *hirondelles*. Les petites pierres que l'on trouve quelquefois dans leur estomac étaient censées avoir la propriété de préserver d'une foule de maux les personnes qui les suspendaient à leur cou au moyen d'un sachet. Chez les anciens, toutes les parties de leur corps, et même leurs excréments, passaient pour avoir des vertus médicales propres. Leurs muscles écrasés étaient un antidote souverain contre la morsure de vipère. Leurs excréments délayés et pris en boisson préservaient de la rage.

De temps immémorial, les *hirondelles* sont regardées comme les amies de l'homme. En effet, elles nous rendent de grands services en détruisant ces myriades d'insectes qui infestent l'air, la terre et les eaux, et contre lesquels l'homme seul reste désarmé. Aussi, presque partout elles sont l'objet d'un respect qui va jusqu'à la superstition. Chez les anciens, les *hirondelles* de cheminée étaient sous la protection des dieux pénates; on croyait que, lorsqu'elles étaient maltraitées, elles allaient piquer les mamelles des vaches et leur faisaient perdre leur lait. Aux yeux de certains peuples du Nord, c'est un grand mal de les tuer; pour les Anglo-Américains, c'est une violation des lois de l'hospitalité. Il est vrai qu'il n'en est pas de même partout. Dans les lieux où elles sont de passage à l'automne, nombre de chasseurs leur font une guerre à outrance. A cette époque, les gorges des Apennins, des Pyrénées et des montagnes de la Corse sont le théâtre de vastes massacres. Comme elles sont très-grasses en ce moment, leur chair constitue un manger succulent. C'en est assez pour faire taire la voix de la reconnaissance et même celle de la superstition. Dans les localités où il y a des marais couverts de roseaux, on laisse tomber, pendant la nuit, un filet, au moyen duquel tous les oiseaux sont pris vivants ou noyés. On les chasse aussi au fusil et on en détruit de cette façon de grandes quantités.

L'*hirondelle*, exclusivement insectivore, n'est nuisible qu'aux insectes. Chez elle, l'instinct social se trouve développé au plus haut degré. C'est en famille qu'elle parcourt les airs, qu'elle chasse et qu'elle habite. Lorsqu'une *hirondelle* est attaquée, ses compagnes se hâtent d'accourir à son secours. Dupont de Nemours rapporte à ce sujet un fait curieux, dont il a été témoin. « J'ai vu, dit-il, une *hirondelle* qui s'était malheureusement et je ne sais comment pris la patte dans le nœud coulant d'une ficelle, dont l'autre bout tenait à une gouttière du collége des Quatre-Nations. Ses forces épuisées, elle pendait et criait au bout de la ficelle, qu'elle relevait quelquefois en voulant s'envoler. Toutes les *hirondelles* du vaste bassin entre le pont des Tuileries et le Pont-Neuf, et peut-être de plus loin, s'étaient réunies au nombre de plusieurs milliers. Elles faisaient nuage; toutes poussaient le cri d'alarme et de pitié. Après une assez longue hésitation et un conseil tumultueux, une d'elles inventa un moyen de délivrer leur compagne, le fit comprendre aux autres et en commença l'exécution. On fit place : toutes celles qui étaient à portée vinrent à leur tour, comme à une course de bague, donner en passant un coup de bec à la ficelle. Ces coups, dirigés sur le même point, se succédaient de seconde en seconde et plus promptement encore. Une demi-heure de ce travail fut suffisante pour couper la ficelle et mettre la captive en liberté. Mais la troupe, seulement un peu éclaircie, resta jusqu'à la nuit, parlant toujours d'une voix qui n'avait plus d'anxiété, comme se faisant mutuellement des félicitations et des récits. » Batgowski rapporte un autre exemple qui n'est pas moins curieux : « Un moineau franc s'était emparé d'un nid d'*hirondelle* et le défendait vigoureusement. Les légitimes propriétaires, trop faibles contre l'usurpateur, en appelèrent aux *hirondelles* du voisinage, qui ne tardèrent pas à accourir. On somma d'abord le moineau d'avoir à vider les lieux. Sur le refus de celui-ci, et, vu l'impossibilité de l'expulser de vive force, à cause de l'ouverture trop étroite du nid, on se décida à y enfermer à jamais l'imprudent spoliateur. A cette fin, chaque *hirondelle* apporta une becquée de terre, et en quelques instants le nid fut muré comme la prison d'Ugolin. Ce fait, que l'on avait révoqué en doute, a été observé plusieurs fois depuis, et, en 1843, M. le vicomte de Tarragon a pu le suivre dans tous ses détails, puisqu'il s'est accompli sous ses yeux. Dans cette occasion, chaque *hirondelle* apportant sa becquée, il suffit de deux secondes pour boucher l'ouverture. Quand l'observateur voulut enlever le nid, il remarqua que la masse de terre apportée avait à peu près la forme et la grosseur d'un petit œuf de poule. Les deux bouts ressortaient en dehors et en dedans.

On sait qu'au retour de leurs migrations les *hirondelles* reviennent constamment aux lieux qui les ont vues naître. Spallanzani, ayant attaché un fil de soie aux pattes de quelques *hirondelles* domestiques, les a vues revenir deux années de suite. Il en a vu d'autres revenir pendant dix-huit ans à leurs anciens nids et continuer d'y faire deux couvées annuelles, sans même s'occuper de les réparer. Dupont de Nemours marqua d'un petit bout de faveur bleue un ménage d'*hirondelles;* quatre ans de suite il le vit revenir au même nid, portant toujours le même bracelet sali, lavé, décoloré, mais non détruit. Cet attachement des *hirondelles* pour la demeure de leur choix est tel qu'elles y retournent lors même qu'on les en éloigne en les transportant à de grandes distances. Les jeunes même, pourvu qu'ils puissent voler, paraissent avoir l'instinct de regagner le nid où ils ont vu le jour. C'est du moins ce qui ressort d'un fait rapporté par Spallanzani. Les capucins du couvent de Vignola avaient coutume de régaler chaque année un habitant de Modène de quelques douzaines de jeunes *hirondelles* prises dans les nids de leur monastère, et, pour qu'elles ne leur échappassent pas, ils en faisaient la chasse à la nuit tombante. Un jour, l'homme chargé de les porter à Modène les laissa évader par mégarde, non loin de cette ville. Les fugitives ne perdirent pas de temps et se dirigèrent vers Vignola, où elles arrivèrent un peu avant le jour, au moment où les capucins étaient assemblés dans le chœur. Les *hirondelles* ont une merveilleuse aptitude à reconnaître les lieux qu'elles ont déjà fréquentés. Des couveuses, transportées à de grandes distances pour y être lâchées à des heures convenues, commençaient par s'élever, en décrivant des cercles à des régions supérieures, d'où elles embrassaient une vaste étendue, avant de choisir la route qu'elles devaient tenir pour retourner plus sûrement vers leurs petits; elles prenaient ensuite invariablement celle qui devait les ramener de la manière la plus directe.

La nidification des *hirondelles* n'est pas la partie de leur histoire la moins digne d'admiration. Chaque espèce, pour construire son nid, suit un instinct particulier, qui la guide dans le choix du lieu et des matériaux. Ce nid est fixé contre les murs ou les cheminées, sous les corniches, dans les embrasures de fenêtres et presque dans les chambres des maisons, ou contre les rochers coupés à pic, ou sous les voûtes des cavernes. Quelques espèces choisissent la rive sablonneuse des fleuves, et creusent avec leurs ongles, dans le sol mobile, des galeries souterraines; d'autres s'établissent dans les carrières ou dans les trous pratiqués par d'autres animaux. Le nid de l'*hirondelle* de cheminée est hémisphérique; celui de l'*hirondelle* de fenêtre a la forme d'un quart de sphère; l'*hirondelle* à collier blanc, de Cayenne, donne au sien la forme d'un cône tronqué à base large, divisé à l'intérieur par une cloison oblique, et elle le garnit de la ouate enlevée aux graines des apocynées. L'*hirondelle* du Cap, qui abonde dans le sud de l'Afrique, pousse la familiarité jusqu'à pénétrer dans les chambres des paysans, pour y construire son nid, qu'elle place au plafond contre une poutre, et qu'elle fait en terre gâchée, comme les *hirondelles* d'Europe; mais elle lui donne la forme d'une boule creuse, à laquelle est adapté un long tuyau qui sert d'entrée. L'intérieur est revêtu avec profusion de tout ce que l'oiseau a pu trouver de plus moelleux.

Le moment du départ des *hirondelles* est retardé ou accéléré de quelques jours par la température. C'est sur un grand arbre que les *hirondelles* de cheminée ont coutume de s'assembler pour le départ. Ces assemblées ne sont que de trois ou quatre cents individus, car l'espèce n'est pas aussi nombreuse à beaucoup près que les *hirondelles* de fenêtre. Elles abandonnent la France seulement vers le commencement d'octobre; elles partent ordinairement la nuit. Elles se dirigent du côté du midi, et, lorsqu'elles n'éprouvent pas de contre-temps, elles sont en Afrique dans la première huitaine d'octobre. Mais toutes les espèces d'*hirondelles* n'émigrent pas; quelques-unes vivent sédentaires dans leur pays natal; il arrive même que quelques-unes des espèces voyageuses, habitant les régions les plus méridionales de l'Europe, se dispensent de quitter le pays, où les insectes ne leur manquent dans aucune saison de l'année; c'est ce que l'on observe dans les îles d'Hyères et sur la côte de Gênes.

Le retour des *hirondelles* a lieu, dans nos pays, vers l'équinoxe de printemps, et leur départ vers l'équinoxe d'automne. Elles arrivent, non pas en bandes, comme elles partent, mais isolément et par couples, et chaque jour on voit leur nombre augmenter.

Les *hirondelles* ne paraissent pas appartenir à l'un des deux continents plus qu'à l'autre. Ce sont des oiseaux cosmopolites, dans toute la force du terme. Les espèces que nous voyons en France se retrouvent dans les pays les plus divers, en Norvége, au Japon, en Egypte, sur la côte de Guinée et au Cap de Bonne-Espérance. Il est rare qu'elles restent toute l'année sous le même climat. Les anciens et Aristote lui-même croyaient que toutes les *hirondelles* n'émigraient pas. D'après eux, celles qui restaient se cachaient dans quelques endroits bien exposés, et là, plongées dans un sommeil léthargique, elles attendaient le retour de la belle saison. Aristote rapporte qu'on en trouvait assez souvent de son temps qui restaient ainsi cachées et auxquelles il n'était pas resté une plume sur le corps. Olaüs Magnus, évêque d'Upsal, et le jésuite Kircher ont prétendu que, dans les pays septentrionaux, les pêcheurs amènent souvent dans leurs filets, avec le poisson, des groupes d'*hirondelles* pelotonnées, se tenant accrochées les unes aux autres, bec contre bec, pattes contre pattes, ailes contre ailes; que ces oiseaux, transportés dans des poêles, se raniment assez vite, mais pour mourir bientôt après, et que celles-là seules conservent la vie après leur réveil, qui, éprouvant dans son temps l'influence de la belle saison, se dégourdissent insensiblement, quittent peu à peu le fond des lacs, reviennent sur l'eau et sont enfin rendues par la nature même à leur véritable élément. On allait même plus loin, car on ajoutait qu'au commencement de l'automne on voyait les *hirondelles* se jeter en foule dans les puits et les citernes. Cette opinion était encore si accréditée au XVIIIe siècle, que le grand Linné lui-même n'a pas hésité à l'admettre. On ne saurait discuter sé-

rieusement une pareille fable. A l'égard de l'engourdissement hibernal, il n'en est pas de même. Linné, Pallas, G. Cuvier et beaucoup d'autres savants l'ont admis, et il n'est guère possible de le mettre en doute, car ici les preuves abondent. On voit quelquefois en France, dit Vieillot, des *hirondelles* pendant l'hiver, soit qu'elles aient été arrêtées par des couvées tardives, soit par tout autre accident; mais elles choisissent toujours pour retraite des gorges de montagne bien exposées ou quelque autre lieu qui les garantisse de la trop grande rigueur du froid. Elles n'en sortent qu'aux jours dont la température leur permet de trouver quelque nourriture. En effet, j'ai vu à Rouen, pendant l'hiver de 1775 à 1776, une *hirondelle* de cheminée qui avait pour retraite un trou sous la voûte d'un pont, et qui en sortait régulièrement dans les beaux jours tempérés des mois de novembre, de décembre et de février. Comme ces *hirondelles* ne peuvent faire de provisions et que d'ailleurs, ainsi que tous les oiseaux insectivores, elles ne pourraient supporter longtemps la privation d'aliments, il faut admettre qu'elles s'engourdissent. De nombreuses observations viennent du reste attester ce sommeil léthargique des *hirondelles*. On en a trouvé, en Virginie, engourdies dans des troncs d'arbre. Dans sa *Relation d'un voyage en Sibérie*, Pallas rapporte qu'une *hirondelle*, trouvée au 15 mars, étendue à terre, dans les champs, et paraissant morte de froid, fut à peine un quart d'heure dans une chambre qu'elle commença à respirer et à remuer, et vola ensuite, pendant quelque temps, dans la chambre. On lit dans les *Transactions philosophiques* qu'en 1761, sur la fin de mars, Achard de Privy-Garden, descendant le Rhin pour se rendre à Rotterdam, aperçut, un peu au-dessous de Basilea, dans un endroit où le rivage méridional du fleuve est un peu escarpé et composé de terre sablonneuse, des enfants qui, munis de baguettes à tire-bourre, fouillaient dans des trous pour en tirer des *hirondelles* qui y restaient engourdies. Achard en acheta quelques-unes; elles paraissaient inanimées, mais se réveillèrent après un quart d'heure d'exposition à une chaleur modérée. En 1826, le 16 novembre, on trouva dans le comté d'Argyle, en Ecosse, un groupe d'*hirondelles* de cheminée plongées dans un état complet de torpeur. Elles s'étaient établies sur un chevron, dans une remise de charrettes, et avaient dû y séjourner au moins six semaines. Placées dans une chambre où il y avait un bon feu, ces *hirondelles* ressuscitèrent graduellement au bout d'un quart d'heure.

Le genre *hirondelle* renferme cinquante-trois espèces, qui sont toutes cosmopolites.

L'*hirondelle* de cheminée, très-commune en Europe et dans l'Afrique septentrionale, comprend deux variétés, l'une blanche, l'autre roussâtre. Son front et sa gorge sont d'un brun marron; les parties supérieures du corps, le devant et les côtés du cou, le haut de la poitrine, sont noirs avec des reflets violets; le reste de la poitrine, l'abdomen et les sous-caudales sont roussâtres; toutes les pennes, excepté les deux médianes, ont une tache blanche sur les barbes internes. La queue est très-fourchue. La taille est d'environ 0m,18. L'*hirondelle* de cheminée est la première qui paraisse dans nos climats. Elle arrive d'ordinaire en France vers l'équinoxe de printemps, et revient presque toujours aux endroits qu'elle fréquentait les années précédentes. Elle recherche constamment la société de l'homme. On la voit nicher dans nos cheminées et jusque dans l'intérieur des maisons, surtout de celles où il y a peu de mouvement et de bruit. Lorsque les maisons sont trop bien closes et les cheminées fermées par le haut, elle change de logement sans changer d'inclinations; elle se réfugie sous les avant-toits et y construit son nid; jamais elle ne l'établit volontairement loin de l'homme.

Aussitôt après son retour dans nos contrées, l'*hirondelle* de cheminée s'occupe de la construction de son nid. Elle en fait un nouveau chaque année et le place au-dessus de celui de l'année précédente, quand la disposition des lieux le permet. Ce nid est maçonné avec de la terre gâchée entremêlée de paille et de crin; il s'ouvre en dessus et n'a pas moins de 0m,15 à 0m,20 de diamètre. C'est le mâle qui chante l'amour, mais la femelle n'est pas absolument muette; son gazouillement ordinaire est alors plus accentué. Toutes les *hirondelles* paraissent du reste avoir un vocabulaire très-étendu, et leurs différentes sensations sont marquées par des sons de voix très-distincts. Presque toutes aussi font deux pontes par an. Les nôtres ne nichent pas dans les pays où elles vont passer l'hiver. Tandis que la femelle couve, le mâle passe la nuit sur le bord du nid. Lorsque les petits sont éclos, le père et la mère leur portent sans cesse à manger et ont grand soin d'entretenir la propreté dans le nid. Viennent ensuite les premières leçons du vol; on voit alors le père et la mère animant les jeunes de la voix, leur présentant d'un peu loin la nourriture et s'éloignant encore à mesure qu'ils s'avancent pour la recevoir, les poussant doucement et non sans quelque inquiétude hors du nid, jouant devant eux et avec eux dans l'air, comme pour leur prêter secours en cas de besoin.

L'*hirondelle* de fenêtre, vulgairement nommée petite *hirondelle* à cul blanc, est d'un noir violet plus ou moins foncé en dessus, blanche en dessous et à la croupe; ses pieds sont revêtus jusqu'aux ongles de petites plumes blanches; le bec et l'iris sont noirs. Elle arrive en France huit ou dix jours après l'*hirondelle* de cheminée. C'est la plus commune et la plus répandue des espèces d'Europe. Elle bâtit son nid à l'encoignure des fenêtres et sous les poutres des granges et des écuries. C'est à cette espèce que se rapporte l'histoire révoquée en doute par Montbéliard. Un cordonnier de Bâle, ayant pris à sa fenêtre une *hirondelle* avant son départ, lui attacha un collier avec ces mots :

Hirondelle
Si fidèle,
Dis-moi, l'hiver, où vas-tu?

Au printemps suivant, il reçut par le même courrier, une réponse à sa demande :

Dans Athènes,
Chez Antoine;
Pourquoi t'en informes-tu?

Voilà des vers français qui ne peuvent avoir été composés qu'en Suisse et en Grèce.

Montbéliard discute sérieusement le fait et soupçonne la même main d'avoir écrit la demande et la réponse; il fonde son incrédulité sur ce que les *hirondelles* de Grèce émigrent en Afrique ou en Asie.

L'*hirondelle* rousseline ou du Cap est très-commune dans toute l'Afrique méridionale; elle est encore plus familière que notre *hirondelle* de cheminée. Elle fait volontiers son nid dans les maisons habitées. Ce nid a la forme d'une boule creuse à laquelle est adapté un long tuyau qui sert d'ouverture.

L'*hirondelle* rousse de l'Amérique septentrionale suspend son nid aux poutres ou au toit des maisons; elle le construit avec de la mousse, des herbes sèches et de petites branches mortes, liées ensemble avec une espèce de gomme; l'intérieur est garni de plumes et la porte se trouve placée près du fond. Ce nid a quelquefois plus d'un pied de longueur. Au moment du départ pour les contrées méridionales, les jeunes n'attendent point la fin de toutes les couvées pour se mettre en route; ils s'avancent peu à peu vers le sud, un mois ou six semaines après qu'ils ont pu se passer des soins du père et de la mère, et ne reparaissent point avant le printemps suivant. Les adultes disparaissent avec les couvées tardives, dans le mois d'octobre.

L'*hirondelle* fauve, qui habite les Antilles, Saint-Domingue, etc., est une de celles qui recherchent avec le plus d'empressement la société de l'homme. Son instinct de sociabilité lui a fait donner le nom d'*hirondelle républicaine*. Les *hirondelles* fauves, en effet, nichent ensemble dans les lieux qu'elles ont choisis; leur campement est une véritable cité où l'on trouve une organisation aussi admirable que celle des abeilles.

L'*hirondelle* de rivage a le plumage gris en dessus, le ventre blanc. Le bec et l'iris sont bruns. La taille est de 0m,10. L'*hirondelle* de rivage habite l'Europe et la Sibérie. Elle se creuse, dans les berges sablonneuses, des terriers où elle établit son nid.

L'*hirondelle* de montagne est longue de 0m,13. Son plumage est gris cendré clair en dessus et blanc roussâtre en dessous. Cette espèce habite le littoral de la Méditerranée et les hautes montagnes des Alpes et des Pyrénées; elle niche dans les fentes des rochers. Son vol est moins rapide et plus élevé que celui des autres *hirondelles*.

— *Nids d'hirondelles*. V. SALANGANE.

Hirondelles (LES), poésies allemandes de Louis Wihl (Mannheim, 1847). Le titre français ne traduit qu'imparfaitement celui de l'original : *Westœstlische Schwaben*, *Hirondelles parties de l'Occident pour l'Orient*. L'auteur, qui est juif, a voulu caractériser ainsi les constantes aspirations de sa pensée vers l'Orient, vers le berceau d'Israël. Ce recueil n'a pas obtenu tout le succès dont il était digne; les événements politiques de 1848 forcèrent le libraire qui l'avait édité à s'expatrier, et les chants du poëte se perdirent au milieu des troubles civils. Une traduction française, due à M. L. Mercier, a fait connaître l'homme et son œuvre (Paris, 1860, in-18).

Le poëte a trouvé de beaux vers pour peindre son attachement à la terre de ses aïeux, cette terre de Judée qu'il entrevoit aussi belle qu'au temps de son antique splendeur, plus belle encore peut-être, à travers le voile du lointain et de l'idéal. Parmi ces visions bibliques, citons comme les plus dignes d'être admirés les morceaux suivants : *Jérusalem*, les *Fleuves de Babylone*, la *Rose de Saron*, *Evocation*, *Schir Haschirim*, *Hagar*. « M. Louis Wihl, a dit M. Saint-René Taillandier (*Revue des Deux-Mondes*, 15 février 1861), sent profondément la magnificence des livres saints, et c'est ce sentiment profond qui donne un caractère original à ses vers. Depuis qu'on s'est avisé de remplacer la pensée ou l'émotion par les singularités du style et du sujet, bien des poëtes ont cherché en Orient d'ardentes couleurs et des compositions bizarres... Tel n'est point l'Orient de M. Louis Wihl; le poëte israélite célèbre, non pas en coloriste insouciant, mais avec l'ardeur de l'âme et de la pensée, la grandeur de ce monde primitif d'où le christianisme est sorti. »

Hirondelles (LES), paroles de Florian, musique de Devienne. Dans cette romance de Florian, l'idée est bonne, la forme est faible; mais la charmante musique de Devienne a éclairé de ses rayons sonores la grisaille du rimeur. Une mélancolique langueur s'exhale de ses notes tristes et comme fatiguées. L'auteur des *Visitandines* n'a jamais été mieux inspiré.

1er COUPLET. *Andante.*

DEUXIÈME COUPLET.

Lorsque les premières gelées
Font tomber les feuilles des bois,
Les hirondelles rassemblées
S'appellent toutes sur les toits.
Partons, partons, se disent-elles;
Fuyons la neige et les autans;
Point d'hiver pour les cœurs fidèles;
Ils sont toujours dans le printemps.

TROISIÈME COUPLET.

Si par malheur, dans ce voyage,
Victime d'un cruel enfant,
Une hirondelle mise en cage
Ne peut rejoindre son amant,
Vous voyez mourir l'hirondelle
D'ennui, de douleur et d'amour,
Tandis que son amant fidèle
Près de là meurt le même jour.

Hirondelles (LES), romance de Béranger, musique de M. de Beauplan. Il y a de charmantes idées dans cette attendrissante romance de Béranger, à côté de quelques puérilités et d'expressions impropres. La tonalité générale de cette œuvre est douce et mélancolique. C'est une de ces chansons qui, au dessert, arrachent encore des larmes au bourgeois expansif.

1er COUPLET. *Sostenuto.*

DEUXIÈME COUPLET.

Depuis trois ans je vous conjure
De m'apporter un souvenir
Du vallon où ma vie obscure
Se berçait d'un doux avenir!
Au détour d'une eau qui chemine
A flots purs, sous de frais lilas,
Vous avez vu notre chaumine.
De ce vallon ne me parlez-vous pas? (*ter.*)

TROISIÈME COUPLET.

L'une de vous peut-être est née
Au toit où j'ai reçu le jour.
Là d'une mère infortunée
Vous avez dû plaindre l'amour.
Mourante, elle croit à toute heure
Entendre le bruit de mes pas;
Elle écoute, et puis elle pleure!
De son amour ne me parlez-vous pas? (*ter.*)

QUATRIÈME COUPLET.

Ma sœur est-elle mariée?
Avez-vous vu de nos garçons
La foule, aux noces conviée,
La célébrer dans leurs chansons?
Et les compagnons du jeune âge,
Qui m'ont suivi dans les combats,
Ont-ils tous revu le village?
De tant d'amis ne me parlez-vous pas? (*ter.*)

CINQUIÈME COUPLET.

Sur leurs corps, l'étranger, peut-être,
Du vallon reprend le chemin;
Sous mon chaume il commande en maître,
De ma sœur il trouble l'hymen.
Pour moi, plus de mère qui prie,
Et partout des fers ici-bas.
Hirondelles, de ma patrie,
De ses malheurs ne me parlez-vous pas? (*ter.*)

Hirondelles (LES), paroles de Volmy L'Hôtelier, musique de F. David. Voici l'œuvre qui fit sortir David de l'obscurité. Qu'elle soit la bienvenue! Du reste, son succès ne fut que justice; Schubert et Schumann n'ont point renfermé plus d'idées dans leurs petits poëmes mélodiques. Ceci est une inspiration hors ligne; et nous regrettons de ne pouvoir reproduire l'accompagnement aérien et pittoresque qui rehausse encore le charme du chant. On croirait entendre, dans les notes voltigeantes de l'harmonie, le *cuic cuic* de l'hirondelle, et les coups de bec frappés à la vitre.

1re STROPHE. *Moderato.*

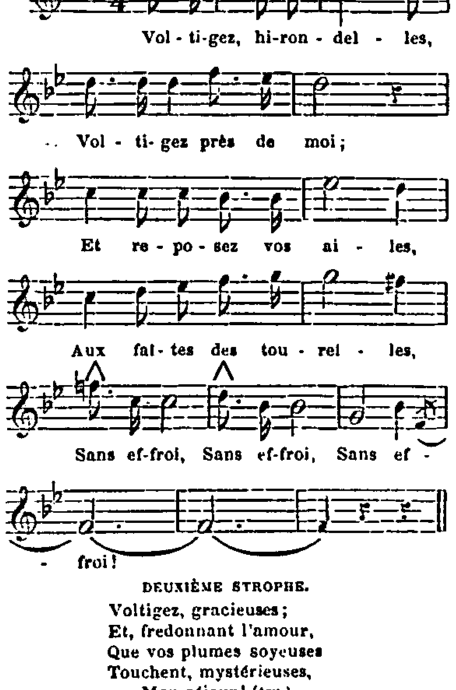

DEUXIÈME STROPHE.

Voltigez, gracieuses;
Et, fredonnant l'amour,
Que vos plumes soyeuses
Touchent, mystérieuses,
Mon séjour! (*ter.*)

TROISIÈME STROPHE.

Voltigez! Je regarde
Votre petit bec noir
Suspendre à ma mansarde
Votre nid, qui me garde,
Chaque soir! (*ter.*)

QUATRIÈME STROPHE.

Voltigez, hirondelles,
Voltigez près de moi;
Et reposez vos ailes
Aux faîtes des tourelles,
Sans effroi! (*ter.*)

HIRONDINAIRE s. f. (i-ron-di-nè-re — du lat. *hirundo*, hirondelle). Bot. Nom donné par quelques-uns à la chélidoine.

HIRONDINÉE s. f. (i-ron-di-né — dimin. du lat. *hirundo*, hirondelle). Ornith. Syn. de KNIPOLÈGE, section du genre gobe-mouche.

HIRONDINELLE s. f. (i-ron-di-nè-le — dimin. du lat. *hirundo*, hirondelle). Infus. Genre d'infusoires microscopiques, formé aux dépens des bursaires, et dont l'espèce type habite nos eaux douces.

HIRONDINIDÉ, ÉE adj. (i-ron-di-ni-dé — du lat. *hirundo*, *hirundinis*, hirondelle, et du gr. *idea*, forme). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre hirondelle.

— s. f. pl. Famille de passereaux fissirostres, ayant pour type le genre hirondelle.

HIRONDININÉ, ÉE adj. (i-ron-di-ni-né — du lat. *hirundo*, hirondelle). Ornith. Qui ressemble à une hirondelle.

— s. f. pl. Tribu de la famille des hirondinidées.

HIROUX (Jean), type devenu légendaire de l'assassin bestial et cynique. A chaque instant, dans les journaux, dans la conversation, ont lieu des allusions à ce héros de cour d'assises; certains mots, qu'on lui prête, sont devenus des banalités à force d'être répétés, et, cependant, peu de personnes, si l'on en excepte les Parisiens, et les plus Parisiens parmi les Parisiens, pourraient expliquer ce type étrange et donner la clef de la tradition qui s'y rattache. Oui, d'ici à quelques années, il en serait certainement des plaisanteries *clichées* sur l'*assassin de l'invalide*, comme de tous les mots en vogue à un moment donné, et dont il est si difficile plus tard de découvrir le point de départ, si le *Grand Dictionnaire*, qui a pour mission, non-seulement d'expliquer pour le présent les origines du passé, mais de fixer pour l'avenir les traditions de formation contemporaine et que nous voyons, pour ainsi dire, à l'état naissant, si cette œuvre encyclopédique ne burinait ici ce héros de l'assassinat. La légende de Jean Hiroux n'est pas une des moins curieuses, et c'est une de celles qui portent le plus profondément gravé le cachet du XIXe siècle. Elle est due au même procédé de charge à outrance qui a tiré du sombre et innocent mélodrame, l'*Auberge des Adrets*, les types de Robert Macaire et de son ami Bertrand, ces deux silhouettes grimaçantes, dont l'ombre grotesque semble *cascader* sur le Paris moderne. Le *Dernier jour d'un condamné*, de Victor Hugo, venait d'obtenir un succès inouï; cet admirable plaidoyer pour le respect de la vie humaine avait produit une impression profonde, irrésistible. La race moqueuse des gens de lettres et des artistes ne put se défendre elle-même d'une émotion sincère, — c'était un tort impardonnable; — il fallait redoubler de scepticisme, de cynisme même, pour effacer une larme ridicule. Il en est ainsi à Paris. Tout succès amène une parodie, toute noble figure doit avoir sa charge. On fit donc descendre le condamné à mort des hauteurs dramatiques où l'avait placé le génie du maître; on lui mit une blouse déchirée, une casquette sur la tête, une pipe et de l'argot à la bouche, et la figure hideuse de Jean Hiroux se dressa en ricanant devant la victime résignée, le Désespéré de Victor Hugo. Jules Janin commit alors, en exagérant l'horrible à dessein, une œuvre aujourd'hui peu comprise : l'*Ane mort et la femme guillotinée*. Le vaudevilliste Vanderburch recueillit le premier quelques plaisanteries faites, après boire, sur ce lugubre sujet, et en fit une sorte de petit proverbe, une ébauche de comédie impossible à la scène, que l'on trouve dans ses *Œuvres complètes*. C'est déjà hardi, mais froid, décent, et dans la mesure où il était permis de s'encanailler à un écrivain de la Restauration. Mais la vraie charge est celle que l'on n'écrivait pas, qui ne pouvait pas s'écrire; celle que Henri Monnier improvisait et faisait durer des heures entières, avec une verve étourdissante et un cynisme étincelant, dans l'atelier de Dantan jeune, de Jules Férat, de Bonvin; celle sur laquelle brodait tout le Paris bohème, où chaque amertume, chaque déception, chaque vice apportait sa fioriture; celle qui courait les bureaux de rédaction, les coulisses des petits théâtres, les ateliers, et, —*proh pudor!* — les bureaux des ministères; charge multiple, insaisissable, infinie, variant suivant le quartier, les événements, les hasards d'un souper, mais charge effrénée, puissante, que nous renonçons à reproduire. D'abord, la place où nous écrivons nous fait une loi de la décence; et puis, il nous manquera toujours ce qui fait la vie d'une charge, ce qui échappe à l'écrivain, la réalité même, présentée aux yeux et aux oreilles avec cet admirable et implacable esprit d'imitation dont sont doués la plupart des artistes : la voix enrouée, le geste canaille, les silences soudains, et la tête, et l'œil, l'œil surtout!... Notre impuissance nous condamne à ne présenter au lecteur que la donnée générale et aussi décente que possible du *Procès, de la condamnation à mort et de la suite des aventures de Jean Hiroux, dit le Joli Blond de la Courtille*.

Jean Hiroux est accusé d'avoir, sur la place de la Concorde, à trois heures du matin, assassiné et volé un invalide. Les débats sont ouverts. Le président commence l'interrogatoire, et, s'adressant au prévenu, après l'avoir nommé : « Vos nom, prénoms, etc. »

JEAN HIROUX, *d'une voix très-enrouée*. Farceur, va! Peut-on dire à un homme : Accusé Jean Hiroux, comment vous appelez-vous?

LE PRÉSIDENT, *impassible*. Quel est le lieu de votre naissance?

JEAN HIROUX. Sais pas, mon président.

LE PRÉSIDENT. A quelle époque êtes-vous né?

JEAN HIROUX. Puisque je ne sais pas où, je ne sais pas quand.

LE PRÉSIDENT. Quelle est votre profession?

JEAN HIROUX. Orphelin.

LE PRÉSIDENT. Vous êtes accusé d'avoir, dans la nuit du 12 au 13 décembre, à deux heures et demie du matin, porté vingt-sept coups de couteau...

JEAN HIROUX. Vingt-six, mon président, vingt-six. Il ne faut pas chercher à me faire du tort.

LE PRÉSIDENT, *continuant :* ... à un invalide dont vous avez ensuite dépouillé le cadavre.

JEAN HIROUX. Ah! oui, vantez-vous-en! Un vieux filou qui avait bu le nez en argent que lui avait confié le gouvernement, et qui s'en était fait faire un en fausse monnaie.

LE PRÉSIDENT. Racontez-nous les circonstances du crime.

JEAN HIROUX. J'étais donc vers les trois heures du matin sur la place Louis XV...

LE PRÉSIDENT. Pourquoi affectez-vous d'appeler la place de la Concorde place Louis XV?

JEAN HIROUX. Dame, mon président, puisqu'on y a guillotiné Louis XVI!...

LE PRÉSIDENT. Au lieu d'insulter ici une auguste mémoire, vous feriez bien mieux de retirer cette grosseur de nature étrangère qui se trouve dans le coin de votre bouche, et qui vous empêche de parler distinctement.

JEAN HIROUX, *étonné*. De quoi? ma chique? Malheur! Voilà deux heures que je vous vois farfouiller dans votre tabatière, et vous bourrer le nez, que c'en est indécent : est-ce que je vous ai dit quelque chose, moi?

Après un moment de silence, Jean Hiroux, d'une voix de plus en plus enrouée :

— Mon président, je demande la parole.

LE PRÉSIDENT. Parlez.

JEAN HIROUX. Ce n'est pas que je suspecte la moralité de ce grand municipal, mais je vous prie de le changer, car il plombe des harpions (pieds), que c'en est une véritable indignation. On dirait d'un rat mort.

Le président ne juge pas à propos de faire droit à la réclamation de l'accusé, qui conserve ses gendarmes et sa chique. L'audience reprend son cours.

LE PRÉSIDENT. Prévenu, continuez vos explications à la cour.

JEAN HIROUX. Je flânais donc sur le coup de trois heures du matin, sur la place de la Révolution...

LE PRÉSIDENT. Accusé, la cour ne vous suivra pas sur le terrain de vos grossières plaisanteries. Répondez nettement. Que faisiez-vous à trois heures du matin sur la place de la Concorde?

JEAN HIRCUX. Mon président, j'attendais l'omnibus.

LE PRÉSIDENT, *haussant les épaules*. Passons; continuez.

JEAN HIROUX. Je commençais donc à me faire vieux, quand j'aperçois le coupable.

Eclats de rire au fond de la salle. Le président fait imposer silence par les huissiers, puis, s'adressant au prévenu, d'un ton sévère :

— C'est la victime que vous voulez dire?

JEAN HIROUX. Oh! mon président, nous ne nous brouillerons pas pour un mot. Je vois donc passer l'invalide. Je veux lui demander l'heure, il se sauve. Je cours après : il crie. Alors je me dis : c'est un militaire; on me donnera tort; tapage nocturne, vingt-quatre heures de prison, 3 francs d'amende... J'ai fait un coup de vivacité.

LE PRÉSIDENT. Mais comment expliquer la barbarie avec laquelle vous vous êtes acharné sur le corps de ce malheureux vieillard?

JEAN HIROUX. Je vais vous dire, mon président; il était grêlé, et je n'ai jamais pu souffrir les grêlés. Et puis, faut être juste. Puisque le malheur était fait, je le fouille. Qu'est-ce que je trouve? trois sous et un nez en melchior? Voyons, qu'est-ce que vous auriez fait à ma place, mon président?

LE PRÉSIDENT. Mais...

JEAN HIROUX, *l'interrompant*. Quand je cause, taisez-vous. Du reste, je vais finir. En voilà des tas d'embarras pour un malheureux invalo! Voyons, qu'est-ce qu'il avait à vivre, votre protégé? Quinze jours, trois semaines, un, deux mois; eh bien! je les fais à sa place, et nous sommes quittes. Maintenant, je déclare au tribunal que je me renferme dans mon silence. Je n'aime pas à parler en public.

Le président fait en vain quelques nouvelles questions à l'accusé. Jean Hiroux reste muet. Il a renouvelé sa chique et adresse quelques signes de tête affectueux au fond de l'auditoire. Arrivent des témoins impossibles, entre autres, un charretier qui pousse des cris inarticulés et se livre à une violente gesticulation, sans que le tribunal puisse comprendre un mot à sa déposition. L'inévitable M. Prudhomme, élève de Brard et Saint-Omer, qui n'a rien vu, vient protester solennellement devant la cour de sa fidélité au roi, à la gendarmerie et à son auguste famille. Le procureur général tonne contre « une littérature pernicieuse, qui... » L'avocat d'office fait valoir, *en faveur* de Jean Hiroux, que sa nature profondément mauvaise n'a pu que se pervertir encore sous l'influence de la plus déplorable éducation, et se borne à souhaiter, en terminant, que la tête de son client soit la dernière qui roule sur l'échafaud. Les débats terminés, le jury reconnaît Jean Hiroux coupable sur tous les points, sans circonstances atténuantes. Le président prononce contre le condamné la peine de mort. Alors Jean Hiroux se lève de son banc, malgré les gendarmes, et, s'adressant à la cour : « Tas de juges prévaricateurs! tas de canailles! tas de... »

Le président cherche à lui imposer silence et l'engage à ne pas aggraver sa position.

JEAN HIROUX. De quoi? de quoi? Si ça ne fait pas suer? Maintenant que je suis condamné à être tranché, ils vont peut-être me *coller* 25 francs d'amende!

On entraîne l'accusé. Il est réintégré dans sa cellule. Son pourvoi est rejeté. Quelques jours avant la date probable de l'exécution, l'aumônier de la prison vient trouver Jean Hiroux et s'efforce de le ramener à des sentiments religieux. Le condamné le laisse longtemps parler, puis il prend la parole à son tour et dit au prêtre : « Tiens, pour un curé, tu as l'air d'un bon *zigue*. Ta conversation me plaît. Allons-y. Tu veux ma confession. Voilà. J'ai tout fait, excepté... et, après un moment de réflexion : excepté rien. »

L'AUMÔNIER. Mais enfin, si près de paraître devant Dieu, de lui rendre compte de vos mauvaises actions, quel sentiment éprouvez-vous?

JEAN HIROUX. Ma foi! j'éprouve comme qui dirait un em....dement général.

Jean Hiroux fait au prêtre ses dernières recommandations, il se fait couper une mèche de cheveux et la lui remet : « Tiens, lui dit-il, tu la donneras à Jeanne la Rousse, rue de la Huchette, 23, au sixième. On peut se soulager dans l'escalier, c'est l'habitude de la maison. Et surtout des mœurs, l'abbé. (D'un ton confidentiel), Je te dis cela dans l'intérêt de ta santé. Tu lui diras qu'elle amène le petit le jour de mon opération. Ça lui fera une distraction, à c't enfant. »

Interrogé s'il n'a pas à former un de ces vœux qu'on accorde généralement aux derniers moments d'un condamné : « D'abord, répond Jean Hiroux, je ne veux pas qu'on prononce de discours sur mon tombeau. Les phrases, ça m'a toujours fait... Ensuite, je ne veux pas qu'on me tranche un vendredi. Ça porte malheur. Enfin... » Mais ce dernier souhait ne peut s'écrire. Le jour de l'exécution arrive. La toilette faite, au moment de monter snr la charrette, le directeur de la prison demande à Jean Hiroux s'il éprouve le besoin de prendre quelque chose, un bouillon, par exemple. Jean Hiroux réclame un litre de vin blanc. Le directeur refuse, mais offre un verre de bordeaux avec un biscuit. Jean Hiroux s'entête : « J'ai toujours bu du vin blanc, le matin, dit-il, et je n'aime pas à contracter de nouvelles habitudes. » Enfin, on arrive à la barrière Saint-Jacques; Jean Hiroux gravit les échelons. Arrivé sur la plate-forme, l'aumônier lui présente un crucifix pour le lui faire baiser. Jean Hiroux, après un moment d'attention, détourne la tête : « De quoi! du plaqué! Ce n'est pas digne de moi. » Les gardiens le saisissent. Jean Hiroux veut parler au peuple : déjà il s'écrie : « Peuple français, peuple de braves!... » En ce moment, il jette un coup d'œil sur le sinistre panier, large ouvert, et aperçoit au fond du bran de scie « C'est une infamie, s'écrie-t-il. On trompe le peuple. Le gouvernement me doit du son, et ce n'est que de la sciure de bois. Est-ce que vous croyez que je vais mettre ma tête là-dedans, pour attraper des boutons? » On le ressaisit; on l'assujettit à la bascule, et, mettant de nouveau la tête à la lunette, il crie, cette fois, d'une voix claire : « Le cordon s'il vous plaît! » Le couteau tombe. C'est fait...

Le dernier épisode de la légende de Jean Hiroux est son arrivée au paradis, — au paradis! — où son premier mot est pour demander à saint Pierre : « Est-ce vrai, saint Pierre, que c'est toi qui as toutes les clefs du paradis? — C'est vrai, mon fils, lui répond saint Pierre. — Eh bien! dans ce cas-là, donne-moi donc la clef des lieux; ils ne m'ont seulement pas laissé le temps, en bas. »

Tel est le canevas de la fameuse légende de Jean Hiroux, du moins pour les épisodes que leur nature même n'empêche pas de présenter aux yeux du lecteur.

HIRPICION s. m. (ir-pi-si-on — dimin. du lat. *hirpex*, herse). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des carduacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

HIRPIENS, peuplade sabine qui habitait le mont Soracte, à 50 kilom. N. de Rome. Dans les fêtes annuelles que les Latins célébraient sur cette montagne, les Hirpiens marchaient sur des charbons ardents.

HIRPINS, en latin *Hirpini*, peuplade samnite qui habitait la partie méridionale du Samnium, entre la Campanie à l'O. et l'Apulie au S. Leurs villes principales étaient Caudium, Compra et Bénévent. Les Hirpins furent soumis par les Romains vers l'an 290 av. J.-C.

HIRROKIN, sorcière scandinave, née dans le pays des Géants. Elle se chargea de lancer le vaisseau *Ringhorn* sur lequel les ases brûlèrent le corps de Balder.

HIRSCHAU, village paroissial du royaume de Wurtemberg, dans le cercle de la forêt Noire, bailliage et à 3 kilom. N. de Kalw, sur la Nagold; 750 hab. Filature de laine, papeterie, maroquinerie. On y voit les belles ruines d'un célèbre couvent de bénédictins, fondé en 830, sécularisé en 1558 et détruit pendant la guerre de Trente ans. ‖ Bourg de Bavière, dans le cercle du haut Palatinat, district et à 15 kilom. N.-E. d'Amberg; 1,405 hab. Carrières d'ardoises; fabrication de poterie de grès. En 1415, Jérôme de Prague, disciple de Jean Huss, y fut arrêté et conduit à Constance.

HIRSCHBERG, ville de Prusse, prov. de Silésie, régence et à 45 kilom. S. de Liegnitz, ch.-l. du cercle de son nom, sur la Boher; 11,751 hab. Tribunaux du cercle; gymnase. Fabriques de toiles, de linons, de draps, de bas, de papier, de porcelaine commune; teintureries et imprimeries de coton, raffineries de sucre. Commerce de grains. On y voit l'église catholique de Saint-Erasme, construite en 1304 par le duc Bernhard; l'hôtel de ville; l'église évangélique, construite de 1701 à 1708, sur le modèle d'une église de Stockholm; on y remarque les peintures du plafond, un buste en bronze de Luther et enfin un bel écho. Hirschberg est une ville fort ancienne; car, dès 1108, elle obtint le *stadrecht* (titre de ville). Ses fortifications résistèrent autrefois (1427) aux attaques des hussites. En 1639, elle fut défendue avec succès par les Suédois contre les impériaux. Trois boulets, que l'on voit encore dans la muraille, près de la porte de Schildau, rappellent ce courageux fait d'armes.

HIRSCHENSPRUNG (le), *Saut-du-Cerf*, un des sites les plus remarquables de la forêt Noire. C'est un rocher fort élevé, du haut duquel on prétend que des cerfs poursuivis se sont quelquefois élancés de l'autre côté du précipice, exploit invraisemblable qu'il faut mettre sur le compte de l'imagination populaire. Le Hirschensprung surplombe l'étroit défilé appelé le Val d'Enfer, illustré en 1796 par les soldats de la République française, sous la conduite du général Moreau.

HIRSCHER (Jean-Baptiste D'), théologien allemand, né à Alt-Ergarten en 1788, mort en 1865. Il reçut les ordres en 1810, et, après avoir professé dans différents séminaires, fut chargé, en 1817, de la chaire de morale chrétienne à la Faculté de théologie catholique de Tubingue. De là, il passa, en 1837, à l'université de Fribourg, où il devint successivement professeur, conseiller ecclésiastique, conseiller intime du grand-duc de Bade, membre du chapitre épiscopal (1840), et enfin, en 1850, doyen de ce chapitre. Ses principaux ouvrages sont : la *Morale chrétienne* (Tubingue, 1850-1851, 3 vol., 5e édition), et la *Catéchétique* (Tubingue, 1840, 4e édition). On a encore de lui : les *Rapports de l'Evangile avec la scolastique de la théologie moderne* (1823); *Vie de Jésus-Christ* (1840, 2e édition); *Eclaircissements sur les grandes questions religieuses de l'époque actuelle* (1846-1855, 3 vol.); *Considérations sur les évangiles de toutes les fêtes* (1868, 8e édition); *Considérations sur les évangiles des dimanches* (1848, 2 vol., 5e édition); *Etat actuel de l'Eglise* (1849), brochure destinée à calmer l'agitation qui s'était emparée des esprits en Allemagne, après la proclamation de la liberté des cultes à Francfort (1848), mais qui attira à son auteur de vives attaques; la *Doctrine catholique des indulgences* (1855, 6e édition); *Traités sur les homélies et les catéchismes*, traduit en français (1859); *Vie de la sainte et immaculée Vierge Marie* (1865, 5e édition), ouvrage qui a été traduit en français.

HIRSCHFELD (Christian-Lay-Laurent), écrivain allemand, né à Nüchel, près d'Eutin (duché de Holstein) en 1742, mort à Kiel en 1792. Il étudia, à Halle, l'histoire, la théologie, la philosophie, l'esthétique, devint précepteur des enfants du duc de Holstein-Gottorp, puis fut nommé en 1769 professeur de philosophie et d'esthétique à Kiel. En 1777, Hirschfeld quitta la carrière du professorat pour remplir les fonctions de conseiller au tribunal de Kiel. Il s'occupa particulièrement alors d'horticulture, compléta ses études dans cette spécialité en voyageant en Allemagne, en Danemark, en Suisse, et amena le roi de Danemark, Christian VII, à fonder, à Düsternbrook, près de Kiel, une école de culture des arbres à fruit, dont il eut l'administration et qui parvint en peu d'années à un grand développement. Hirschfeld, qui était devenu en quelque sorte l'oracle de l'horticulture en Allemagne, a publié de nombreux ouvrages dont les principaux sont : la *Vie rurale* (Berne, 1767, in-8o); *Lettres sur les curiosités les plus remarquables de la Suisse* (Leipzig, 1769); *Plan de l'histoire de la poésie, de l'éloquence, de la musique, de la peinture et de l'architecture chez les Grecs* (Kiel, 1770); *Essai sur les grands hommes* (Leipzig, 1768); *Remarques sur les maisons de campagne et l'art des jardins* (Leipzig, 1773); *Théorie de l'art des jardins* (Leipzig, 1779-1785, 5 vol. in-4o), traduite en français, par F. de Castillon (Leipzig, 1779-1785); *Manuel de la culture des arbres fruitiers* (Brunswick, 1788-

1789, 2 vol.); *Petite bibliothèque des jardins*, etc.

HIRSCHFELD (Ludovic), médecin polonais, né à Varsovie en 1815. En 1833, il vint terminer ses études médicales à Paris, où il obtint au concours la place de prosecteur; devenu vers 1840 professeur d'anatomie à l'Ecole pratique, il y fit des cours, qui attirèrent pendant plus de quinze ans un nombreux auditoire, puis il passa, comme chef de clinique de la Faculté, à l'Hôtel-Dieu. Lors de la création de l'Ecole de médecine de Varsovie en 1859, il a été appelé, par décret de l'empereur de Russie, à la chaire d'anatomie de cette école. Les travaux d'Hirschfeld ont eu surtout l'anatomie pour objet; il s'était acquis, comme préparateur de pièces anatomiques, une telle réputation, que, quand Orfila devint doyen de la Faculté, un de ses premiers soins fut de charger Hirschfeld de concourir à la formation du musée d'anatomie, où l'on conserve plus de deux cents de ses préparations. Ce fut également lui qui exécuta les préparations d'après lesquelles furent dessinées et gravées la plupart des planches, relatives à la névrologie, à la planchnologie et à l'anatomie philosophique, qui ornent le grand traité de Bourgery sur l'anatomie de l'homme, ouvrage auquel Hirschfeld a eu, en outre, une importante part de collaboration. Il a lui-même publié, en français : le *Système nerveux et les organes des sens de l'homme* (1853, avec planches, exécutées d'après les préparations de l'auteur), ouvrage qui a reçu de l'Institut un prix Montyon; et, en polonais, un *Manuel d'angéiologie* et un *Manuel d'ostéologie et d'arthrologie.*

HIRSCHING (Guillaume-Simon-Chrétien), médecin allemand, né à Windsheim en 1726, mort à Uffenheim en 1770. Il pratiqua son art à Uffenheim et à Creylingen. Son principal ouvrage est un *Essai physico-chimique sur la transmutation des métaux et de la prétendue utilité de cet art comme panacée universelle* (Leipzig, 1754, in-8°).

HIRSCHING (Frédéric-Charles-Gottlob), bibliographe et biographe allemand, fils du précédent, professeur de philosophie à Erlangen, né à Uffenheim en 1762, mort en 1800. Il a laissé de bons ouvrages, que l'on consulte encore aujourd'hui. Nous citerons : *Essai d'une description des meilleures bibliothèques de l'Allemagne* (1786-1790, 4 vol.); *Notices sur quelques belles collections de tableaux, d'estampes et de médailles* (1786-1792, 6 vol. in-8°); *Dictionnaire des personnages célèbres et remarquables qui sont morts au* VIII^e *siècle*, ouvrage continué par Ernesti (1794-1815, 17 vol. in-8°).

HIRSON, bourg de France (Aisne), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. de Vervins; pop. aggl., 3,160 hab. — pop. tot., 3,334 hab. Caisse d'épargne; hospice. Vestiges de fortifications. Le chœur de l'église Saint-Michel a été classé parmi les monuments historiques. Hirson avait autrefois un château fort, qui a presque toujours appartenu aux seigneurs de Guise. Il se fait à Hirson un commerce assez important de bestiaux, de bois et de grains. Ses industries principales sont la ferronnerie, la poterie de fonte de fer, la verrerie.

HIRSOVA, bourg de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, sandjak et à 92 kilom. N.-E. de Silistrie, près de la rive droite du Danube; 2,460 hab. Château fort.

HIRSUTÉ adj. (ir-su-té — lat. *hirsutus*, qui se rapporte à la racine sanscrite *harsh*, avoir les cheveux hérissés). Hist. nat. Hérissé, velu. ‖ Peu usité. ‖ On trouve aussi HIRSUTEUX, EUSE.

— s. f. pl. Arachn. Groupe d'aranéides, caractérisé par un abdomen muni d'épines.

HIRT (Aloys), archéologue allemand, de l'Académie de Berlin, né à Bella (Bade) en 1759, mort en 1837. Il fit un séjour de quatorze années en Italie, enseigna l'archéologie à Berlin, et eut pour élève le prince Henri de Prusse. Il soutenait que l'architecture grecque avait commencé par les constructions en bois, opinion qui a été victorieusement combattue par Hubsch. Parmi les savants ouvrages qu'il a laissés, on cite surtout : le *Livre des figures de la mythologie, de l'antiquité et de l'art* (1805-1816, 2 vol. in-4°); *Histoire de l'architecture dans l'antiquité* (1820-1827, 3 vol. in-4°); *Histoire des arts plastiques chez les anciens* (1833, in-8°); *Remarques sur les arts pendant un voyage à Dresde et à Prague* (Berlin, 1830).

HIRTÉE s. f. (ir-té — du lat. *hirtus*, velu). Entom. Genre d'insectes diptères, non adopté, et dont les espèces ont été réparties entre les genres bibion et dilophe.

— Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des phalangiens, dont l'espèce unique, qui habite le Brésil, est réunie par plusieurs auteurs au genre cosmète.

HIRTELLE s. f. (ir-tè-le — dimin. du lat. *hirtus*, velu). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des chrysobalanées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

HIRTEMBERG (Joachim PASTORIUS DE), historien allemand, né à Glogau. Il vivait dans le XVII^e siècle, se fit recevoir docteur en médecine, devint professeur à Dantzig, puis quitta le protestantisme pour se faire catholique, entra dans les ordres et fut successivement nommé chanoine de Culm, protonotaire apostolique, curé de Dantzig, historiographe et secrétaire du roi Casimir, qui l'anoblit; c'est alors qu'il ajouta à son nom de Pastorius celui de Hirtemberg. Ses principaux ouvrages sont : *Bellum scythico-cosacicum* (Dantzig, 1652, in-4°); *Florus Polinicus, seu Polinicæ historiæ epitome* (Gouda, 1679); *Historiæ Polinicæ partes II* (Dantzig, 1682, in-8°).

HIRTH (Jean-Frédéric), orientaliste et théologien protestant allemand, né à Apolda (Saxe-Weimar) en 1719, mort à Wittemberg en 1784. Il fut successivement corecteur du collége de Weimar, professeur extraordinaire de philosophie à l'université d'Iéna, en 1758, puis professeur de théologie et surintendant dans cette même ville. En 1755, il fut appelé comme professeur de théologie à Wittemberg; il s'y rendit et remplit là aussi les fonctions de surintendant. On a de lui un grand nombre d'ouvrages qui témoignent d'une profonde connaissance des langues orientales. Nous citerons : *Commentarius de Coronis apud Hebræos nuptialibus* (Iéna, 1748, in-4°); *De imperatorum ante Constantium Magnum erga christianos favore* (Iéna, 1758, in-4°); *Explication complète des proverbes de Salomon* (Iéna, 1658, in-4°); *Varia sacra* (Wittemberg, 1776, in-4°); *Biblia Hebræa analytica* (Iéna, 1753, in-8°); *Biblia analytica, pars Chaldaïca, etc.* (Iéna, 1754, in-8°); *Commentatio in accentuationem Hebræorum* (Iéna, 1749, in-4°); *Systema accentuationis Hebræicæ antiquiora atque recentiora itemque propria præcepta exhibens* (Iéna, 1752, in-8°); *Institutiones arabicæ linguæ; adjecta est Chrestomathia arabica* (Iéna, 1770, in-8°); *Anthologia arabica, etc.* (Iéna, 1774, in-8°).

HIRTIUS (Aulus), général romain, lieutenant de César dans la guerre des Gaules, né vers 90 av. J.-C. C'était un des hommes les plus modérés du parti césarien, et, pendant les guerres civiles, il rendit quelques services aux vaincus. Consul après la mort du dictateur, il essaya de tenir la balance égale entre les deux partis, se prononça contre Antoine, et fut tué devant Modène, l'an 43 avant notre ère. On lui attribue, ainsi qu'à Oppius, le VIII^e livre de la *Guerre des Gaules*, dans les *Commentaires* de César et le livre de la *Guerre d'Alexandrie*.

HIRTSHOLMENE, groupe de petites îles, dans le Cattégat à 1,800 mètres N.-E. de la ville jutlandaise de Frederikshavn, formant une paroisse du diocèse d'Aalbœrg. Ce groupe comprend Hirtsholm et Grœsholm, unies ensemble par un banc de sable, et plusieurs autres îlots séparés. Hirtsholmene seule est habitée. Les habitants, au nombre d'environ 300, sont pêcheurs ou pilotes. Comme ces îles sont très-dangereuses pour les navigateurs, le gouvernement danois a fait élever, en 1838, une tour d'environ 15 mèt. de hauteur, surmontée d'un phare dont les feux éclairent à une distance de près de 3 milles.

HIRUDINÉ, ÉE adj. (i-ru-di-né — du lat. *hirudo*, sangsue, dérivé sans doute d'un substantif *hira*, correspondant au sanscrit *hirâ*, serpent, de la même façon que *testudo*, écaille, tortue, est provenu de *testa*). Annél. Qui ressemble ou qui se rapporte aux sangsues.

— s. f. pl. Famille d'annélides, ayant pour type le genre sangsue.

— **Encycl.** Le corps des *hirudinées* est simple, formé d'anneaux extensibles dont le nombre varie entre vingt et cent quarante suivant les genres. Il est mou, complétement nu et plus ou moins visqueux. Sa forme générale est celle d'un cylindre quelquefois renflé à sa partie supérieure ou sur le dos, et aplati ou légèrement concave à sa face inférieure. Il se rétrécit graduellement, vers sa partie antérieure, et se termine brusquement, en s'arrondissant à sa partie postérieure. Chacune des extrémités porte une expansion préhensile connue sous le nom de ventouse.

Le corps des *hirudinées* peut s'allonger et se contracter jusqu'à prendre la forme d'une olive. Il porte quatre orifices : le premier est la ventouse orale, située à l'extrémité antérieure, et dans laquelle se trouve la bouche; le second est la ventouse anale, située à l'extrémité postérieure, et au-dessus du rebord de laquelle se trouve l'anus; le troisième et le quatrième se trouvent sous le ventre, vers le tiers antérieur du corps. L'un, antérieur, est l'orifice qui donne passage aux organes mâles de la génération; l'autre, postérieur, en forme de fente transversale, est l'orifice femelle.

La peau des *hirudinées* est molle, souvent coriace, toujours très-élastique, et adhérente aux muscles subjacents. Elle se compose : 1° d'un épiderme mince, transparent, qui se renouvelle tous les quatre ou cinq jours; 2° d'un pigment quelquefois unicolore, mais souvent marqué de points, de taches, plus ou moins foncées, tantôt distinctes, tantôt formant six bandes longitudinales et parallèles. Ce pigment est adhérent au derme et paraît doué d'une grande sensibilité. Les bandes que forme ainsi le pigment sont de diverses nuances, propres à certaines espèces qu'elles permettent de reconnaître. On nomme bandes médianes celles qui sont situées sur le milieu du dos; bandes marginales, celles qui sont situées sur les bords, et bandes intermédiaires, celles qui sont comprises entre les bandes médianes et les bandes marginales; 3° d'un derme nommé encore tunique mamelonnée. Ce derme est la partie la plus épaisse de la peau. Il est formé de fibres blanchâtres, d'un aspect floconneux. Son épaisseur diminue vers les extrémités, et se trouve même entrecoupée par des interruptions circulaires très-étroites. Il reçoit des filets nerveux et des ramifications vasculaires qui forment un réseau à sa surface. Le derme est creusé d'un grand nombre de cryptes, terminés par des mamelons grenus, percés à leur centre d'un orifice microscopique. Ces mamelons disposés symétriquement, en plus ou moins grand nombre, sur chaque anneau, sont érectiles, c'est-à-dire qu'ils deviennent plus ou moins saillants, à la volonté de l'animal. Ils laissent écouler un liquide visqueux et gluant, destiné à lubrifier la peau de l'animal et dont la présence paraît nécessaire à son existence. Ce liquide coule en plus grande abondance lorsque le tube digestif se gonfle, comme, par exemple, lorsqu'une sangsue se gorge de sang.

Les anneaux sont des bandes circulaires, transversales, plus ou moins coriaces. Ils forment aux *hirudinées* un véritable squelette extérieur, ou dermato-squelette. Ces anneaux sont des protovertèbres, et les intervalles qui les séparent ont reçu le nom d'articulations. Ils vont en se rétrécissant vers les ventouses. Leur nombre varie dans les diverses espèces. Il y en a dix-huit dans la branchiobdelle de l'écrevisse, vingt dans la piscicole, quarante-huit dans le branchellion, cinquante-huit dans les glossiphonies, de cinquante-huit à soixante-dix dans les ponbdelles, quatre-vingt-quatorze dans le limnatis, quatre-vingt-quinze dans les sangsues et cent quarante dans la trochite. Bien que ces anneaux soient formés par la peau, c'est-à-dire le derme, le pigment et l'épiderme, ils offrent une structure toute spéciale. Chaque anneau présente une dépression longitudinale et se décompose en deux demi-anneaux formés chacun d'une série de petites plaques quadrilatères, placées bout à bout.

Au-dessous de la peau, on trouve trois couches de muscles disposés en bandelettes et en faisceaux. La première couche a ses fibres disposées transversalement, en cinq ou six faisceaux circulaires pour chaque anneau. Son action consiste à rétrécir les anneaux et à allonger la longueur du corps. La seconde couche musculaire est formée de deux plans de fibres. Les unes sont disposées circulairement, les autres obliquement et elles s'entre-croisent avec les premières sous un angle de 45°. La troisième couche est composée de fibres parallèles et longitudinales qui s'étendent d'une extrémité de l'animal à l'autre. Cette couche adhère intimement à la seconde. Leur action simultanée est de raccourcir la longueur du corps. Dans l'intérieur du corps on trouve encore disséminés des faisceaux de fibres musculaires, disposés transversalement ou obliquement. Les faisceaux de fibres longitudinales vont à chaque extrémité s'insérer au pourtour de la ventouse qui la termine.

Les ventouses sont des organes au moyen desquels les *hirudinées* se fixent aux corps sur lesquels elles sont placées. Une ventouse se compose essentiellement d'un anneau charnu, dans l'intérieur duquel est tendue une membrane rétractile. Lorsque les bords de l'anneau sont parfaitement appliqués par tous leurs points sur une surface polie, la membrane intermédiaire se contracte, prend une forme concave; le vide se fait au-dessous d'elle, et l'animal se trouve maintenu en ce point par la pression atmosphérique. On trouve des organes de ce genre, non-seulement chez les *hirudinées*, mais encore chez certains poissons et chez certains mollusques, comme les poulpes. Les *hirudinées*, avons-nous dit plus haut, ont une ventouse à chaque extrémité. L'une, antérieure, a reçu le nom de ventouse orale; l'autre, postérieure, le nom de ventouse anale. La ventouse orale n'est pas régulièrement cylindrique; la lèvre antérieure avance sur la lèvre inférieure, et on dit que la ventouse est en bec de flûte. La ventouse orale se continue avec le corps sans étranglement. Elle est peu concave et présente un orifice transversal, bilabié, qui est l'orifice buccal. Sa lèvre supérieure prend diverses formes. Tantôt elle va s'élargissant, tantôt elle se termine en pointe. Lorsque l'animal se contracte, elle est obtuse, et au repos elle se rabat sur la lèvre inférieure et ferme la bouche. Lorsque l'animal se livre à la succion, elle prend une forme demi-circulaire. L'anneau de la ventouse orale est tantôt d'une seule pièce, tantôt divisé en plusieurs segments. La ventouse anale est toujours plus grande que la ventouse orale. Elle est orbiculée, s'unit au corps par un pédicule rétréci. Son anneau est toujours d'une seule pièce. La surface de sa membrane est lisse ou légèrement grenue. Le corps des *hirudinées* ne présente pas d'appendices, excepté chez les branchillions qui ont de chaque côté du corps, à partir du quatorzième anneau, une série de lames membraneuses semi-lunaires ou arrondies.

Pour se mouvoir en avant, les *hirudinées* fixent solidement leur ventouse anale, puis elles allongent leur corps dans la direction qu'elles veulent suivre, fixent à une certaine distance leur ventouse orale, et, s'appuyant sur cette dernière, elles lâchent la précédente et attirent leur corps en avant en le contractant. Certaines espèces d'*hirudinées* peuvent nager. Pour cela, elles aplatissent horizontalement leur corps et se meuvent dans l'eau en frappant l'eau à droite et à gauche, comme le font les poissons avec leur queue.

Le système nerveux des *hirudinées* appartient au système ganglionnaire. Il se compose d'un anneau ou collier médullaire, et de la chaîne ganglionnaire. Le collier médullaire commence à un double ganglion situé au-dessus de l'œsophage et représentant le cerveau, se continue par deux filets qui contournent de chaque côté l'œsophage, et se termine à un ganglion situé au-dessous de celui-ci, ganglion sous-œsophagien.

La chaîne ganglionnaire commence à ce ganglion sous-œsophagien, et se continue jusqu'à la ventouse anale. Elle est formée de deux filets nerveux entrecoupés d'espace en espace par des ganglions de substance médullaire. Ces ganglions sont distants les uns des autres, tantôt de cinq anneaux, tantôt de trois, ou même seulement de deux. Le dernier ganglion se nomme ganglion anal.

Les nerfs partent des ganglions. Le ganglion sus-œsophagien donne origine à cinq nerfs qui se distribuent à la bouche et aux parties voisines; le ganglion sous-œsophagien donne naissance à dix nerfs, cinq pour chaque lobe. Ceux-ci se distribuent à la lèvre supérieure, à l'appareil de la vision, au système musculaire et à la peau. Tous les ganglions intermédiaires envoient de chaque côté deux filets très-déliés (grands nerfs latéraux), qui se portent à droite, et à gauche se ramifient.

Les sangsues ont la peau très-sensible, le moindre contact les fait contracter. Le sens du toucher, qui réside dans les ventouses, paraît aussi être très-développé et supplée au défaut des autres sens. Les *hirudinées* semblent aussi posséder le sens du goût, mais très-imparfaitement. La vue s'exerce au moyen d'ocelles dont le nombre varie entre deux et dix. Ces ocelles sont situés sur le bord supérieur de la ventouse orale, et y forment de petits tubercules. Le sens de l'ouïe paraît ne pas exister.

Le tube digestif des *hirudinées* ne forme pas de circonvolutions. Il s'étend en ligne droite de la ventouse orale à la ventouse anale, et se divise : en bouche, œsophage, estomac, intestin, cæcum et anus. Une des parties les plus intéressantes à étudier, à cause de sa construction, est la bouche. L'orifice de celle-ci est situé dans la ventouse orale, et présente deux lèvres qui laissent écouler un liquide filant, la salive. Dans la plupart des genres, la bouche est à peu près triangulaire. Elle est armée de trois mâchoires. Celles-ci sont, en général, disposées en triangle; l'une est située dans l'axe du corps, les deux autres divergent à droite et à gauche. Chaque mâchoire est formée d'une lame demi-lenticulaire, dentelée sur son bord arrondi. Elles sont placées de champ, de manière que leur bord tranchant regarde en avant, et logées dans un enfoncement ou gaîne, dont les bords dépassent très-peu leur niveau. Chaque mâchoire est munie d'un faisceau musculaire, dont les fibres vont se perdre dans les faisceaux longitudinaux. L'œsophage a une longueur variable; l'estomac est divisé par des cloisons transversales en plusieurs loges s'ouvrant les unes dans les autres par des orifices de grandeur variable. On compte onze paires de poches dans les sangsues. L'intestin fait suite à l'estomac. Il va s'amincissant, et a un trajet légèrement sinueux. Il se termine à un cloaque oblong.

On ne trouve de cæcum que dans les glossiphonies. Ce sont de petits appendices courts et sinueux, au nombre de huit, situés à droite et à gauche de l'intestin. L'anus est situé à la région dorsale, au-dessus de la ventouse anale. Cet orifice est muni d'un sphincter. Au point de vue de sa structure, le tube digestif est formé de trois tuniques : une tunique externe, celluleuse; une tunique moyenne, musculaire (son épaississement en certains points forme des sphincters cardiaques, pyloriques); et une tunique interne muqueuse.

Les organes annexes sont les glandes salivaires et le tissu hépatique. Les premières sont parfaitement démontrées, mais le second laisse encore quelques doutes. Il est formé d'un grand nombre de petits tubes remplis d'une substance grenue, qui sont accolés à la surface de l'intestin. Ces tubes réunissent plusieurs de leurs toncs en un seul qui s'ouvre dans le tube digestif:

La nourriture des *hirudinées* n'est pas la même pour toutes les espèces. Les unes mangent des lombrics, des larves, de petits insectes aquatiques; les autres ne vivent que de sang. C'est parmi ces dernières qu'on trouve la sangsue médicinale. Elles sont obligées de pratiquer une ouverture dans la peau des animaux; pour cela, elles se servent de leurs mâchoires. Elles commencent par appliquer leur ventouse orale au point où la blessure doit être faite; puis, par un phénomène de succion, elles attirent un petit mamelon de peau contre lequel elles pressent le bord tranchant de leurs mâchoires. La morsure ainsi produite est formée de trois déchirures disposées comme les trois bissectrices des angles d'un triangle équilatéral. V. SANGSUE.

HIRUDINELLE s. f. (i-ru-di-nè-le — du lat. *hirudo*, sangsue). Infus. Syn. d'HIRONDINELLE.

HIRUDO s. m. (i-ru-do — mot lat.). Annél. Nom scientifique du genre sangsue.

HIRUND. V. à HIROND les mots qui commencent ainsi.

HIRUNDO s. m. (i-ron-do — mot lat.). Ornith. Nom scientifique de l'hirondelle.

HIRZEL (Jean-Gaspard), médecin et économiste suisse, né à Zurich en 1725, mort dans cette ville en 1803. Pendant un voyage qu'il fit en Allemagne, il entra en relation avec Ramler, Gleim, Spalding, Kleist, Sack, etc. De retour dans sa ville natale, il devint membre du grand conseil et directeur des affaires médicales. Nous citerons, parmi ses ouvrages : le *Socrate rustique*, ou *Description de la conduite économique et morale d'un paysan philosophe* (Zurich, 1761), trad. en français (Limoges, 1763); le *Portrait d'un vrai patriote* (Limoges, 1767); *Choix d'écrits pouvant servir aux progrès de l'agriculture* (1792, 2 vol.). Zurich est redevable à Hirzel de plusieurs établissements de police médicale et d'éducation.

HIRZEL (Salomon), historien suisse, frère du précédent, né à Zurich en 1727, mort dans la même ville en 1818. Il remplit les fonctions de membre du grand conseil (1773) et de directeur en chef des finances de son canton (1785). Outre plusieurs études biographiques, on lui doit : *Beaux traits de l'histoire suisse* (Bâle, 1806) et *Histoire de Zurich* (Zurich, 1814-1819, 5 vol.).

HIRZEL (Henri-Gaspard), médecin suisse, né à Zurich en 1751, mort à Saint-Gall en 1817. Il fut médecin de sa ville natale et conseiller intime de légation du prince de Lippe. On lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Manuel de l'art des accouchements* (Zurich, 1784); *Introduction à l'art de mettre l'homme à l'abri de la gelée et de traiter ceux qui ont été gelés* (Zurich, 1789, in-8°), etc.

HIRZEL (Henri), littérateur suisse, né en 1766, mort en 1833. De retour d'un voyage en Italie, il fut nommé professeur d'histoire ecclésiastique et de logique à l'université de Zurich (1789), puis professeur de philosophie au Carolinum (1809). Nous citerons de lui : *Lettres d'Eugénie* (Zurich, 1805, 5 vol.); *Lettres sur l'Italie* (1820-1821, 2 vol.); *Nouvelles suisses* (1825, in-8°); *Etudes sur l'Italie* (Leipzig, 1823-1825, 3 vol.). Il a publié les *Lettres de Gœthe à Lavater* (1833) et diverses traductions françaises. — Son frère, Gaspard HIRZEL, né en 1785, mort en 1823, s'est fait connaître par une *Grammaire française à l'usage des Allemands*, très-estimée et très-souvent réimprimée, et par une *Astronomie de l'amateur*, ou *Considérations philosophiques sur l'univers* (1821, in-8°).

HIRZEL (Conrad-Melchior), jurisconsulte et homme politique suisse, né à Zurich en 1793, mort en 1843. Il se fit recevoir avocat en 1814, devint bientôt après secrétaire de la commission de justice et de police, et ouvrit alors des cours sur le code pénal et la procédure, à l'Institut politique de Zurich. Elu bailli à Kronau en 1823, il fut nommé, l'année suivante, membre du grand conseil et fit partie, en 1830, de la diète de Berne. Après l'acceptation de la nouvelle constitution, il devint conseiller du gouvernement (1831) et, bientôt après, président du conseil de l'instruction publique. A ce titre, Hirzel apporta des réformes et des améliorations dans l'enseignement scolaire, et fonda un séminaire de professeurs pour les écoles populaires et les écoles supérieures. Devenu bourgmestre du canton de Zurich en 1832, Hirzel s'attacha à faire appliquer les réformes libérales introduites en Suisse par la constitution nouvelle et soutint, en 1837, la demande faite aux deux grands conseils pour que les habitants des villes et des campagnes fussent considérés comme égaux devant la loi. En 1839, le parti libéral ayant été renversé du pouvoir, Hirzel perdit les fonctions dont il était investi et reprit alors la profession d'avocat. On lui doit un certain nombre d'ouvrages, dont le plus remarquable est intitulé : *Etudes pour servir à l'amélioration de la constitution de Zurich depuis* 1814 (Zurich, 1831).

HIRZEL (Bernard), théologien protestant suisse, né à Zurich en 1807, mort à Paris en 1847. Il exerça le ministère évangélique à Pfæffikon. On a de lui une traduction du *Sakuntala* (Zurich, 1838) et du *Vikramorvasi* (Frauenfeld, 1838); une traduction du *Cantique des cantiques* (Zurich, 1840); un poëme intitulé : la *Vision du messager de la mort sur le globe terrestre*, et un écrit politique, sous ce titre : la *Part que j'ai prise à l'émeute du 6 septembre* 1839 (Zurich, 1839).

HIS (Charles), publiciste français, né en Normandie en 1772, mort à Paris en 1851. Dès l'âge de dix-huit ans, il fut attaché à la rédaction du *Moniteur;* mais, dénoncé comme royaliste, il quitta ce journal en 1792 et fonda, quelque temps après, une feuille réactionnaire intitulée le *Républicain français.*

Proscrit au 13 vendémiaire, His quitta le journalisme pour entrer dans l'armée. Après la bataille de Marengo, le général Oudinot le chargea d'une mission diplomatique auprès du pape Pie VII. Quand la paix fut signée, His quitta le service militaire, publia différentes brochures politiques et entra, en 1811, à la direction de la librairie, où il resta attaché jusqu'en 1848. His a publié : *Théorie du monde politique* (Paris, 1806, in-8°); *Lettre à l'Institut sur une question de botanique* (Paris, 1809); *Du roi dans la monarchie représentative* (1824, in-8°); *De la liberté de la presse dans la monarchie représentative* (1826, in-8°). His avait, en outre, travaillé à une volumineuse *Histoire de France*, que la mort l'a empêché de publier.

HISCEN s. m. (iss-sènn). Œuf de terre cuite, percé de cinq trous, dans lequel on souffle, et qui sert d'instrument de musique aux Chinois.

HISELY (Jean-Joseph), historien et philologue suisse, né à Neuville, sur le lac de Bienne, en 1800. D'abord professeur à l'école supérieure de La Haye, il a été appelé ensuite à occuper une chaire à l'académie de Lausanne. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Guillaume Tell et la révolution de* 1307 (Delft, 1826); *De fontibus et auctoritate Cornelii Nepotis* (Delft, 1827); *Essai sur l'origine et le développement des libertés des Waldstetten, Uri, Schwytz, Unterwalden, jusqu'à leur premier acte de souveraineté* (Lausanne, 1830); les *Waldstetten, Uri, Schwytz, Unterwalden, considérées dans leurs relations avec l'empire germanique* (Lausanne, 1841); *Recherches critiques sur Guillaume Tell* (Lausanne, 1843), ouvrage dans lequel il reconnaît, après avoir soutenu l'opinion contraire, que l'histoire de Guillaume Tell est une pure légende; *Histoire du comté de Gruyère* (Lausanne, 1851-1857, 3 vol. in-8°), etc. On lui doit aussi le *Cartulaire de la chartreuse d'Oujon* (1852); la *Cartulaire de l'abbaye de Hautcrêt* (1852); des mémoires et de nombreux articles dans divers recueils.

HISINGEN, île de Suède, dans le Cattégat, sur la côte de la préfecture de Gœtheborg. Cette île, formée par les deux bras du Gotha-Elf, a environ 27 kilom. de longueur et 21 kilom. et demi de superficie. Bien que très-montagneuse, elle n'en renferme pas moins de vastes espaces de terrain cultivable et très-fertile. Les principaux produits agricoles sont le blé, les haricots et les pommes de terre. Son bétail est le meilleur de la province. Malheureusement, l'île manque de bois de chauffage; elle est entièrement dépouillée de forêts. La population de Hisingen s'élève à près de 10,000 âmes; elle est divisée en sept paroisses relevant de l'évêché de Gothembourg. La nouvelle forteresse d'Elfsborg, une des meilleures du gouvernement de Gothembourg-et-Bohus, s'élève sur les rochers. L'île de Hisingen, partagée autrefois entre la Suède et la Norvége, donnait lieu à de fréquents litiges entre les rois des deux pays. Sturleson raconte, d'après Are Frode, que, sous le règne d'Olof Skœtkonung, il existait dans l'île une petite portion de terrain revendiquée tour à tour par les Suédois et les Norvégiens. Olof Skœtkonung et Olof le Saint, se trouvant réunis au congrès de Hongahell, en 1017, résolurent de terminer le différend en le jouant aux dés; or, trois fois de suite, les deux rois amenèrent le même point; enfin, au dernier coup, le roi de Norvége brisa un dé qui, malgré cela, lui donna un point de plus, et lui fit ainsi gagner la partie. Les habitants de Hisingen, de leur côté, se mêlèrent aux luttes de partis qui éclataient si souvent en Norvége, et leur concours n'était pas indifférent. Plus d'une fois cependant, ils eurent lieu de s'en repentir, notamment en 1141, lorsque, s'étant révoltés contre le roi Œsten Haraldsson, ils furent cruellement et complétement défaits à la bataille de Lexby. Cette bataille a été chantée par le scalde Ejnar Skulasson, dans un poëme rimé, le premier de ce genre qui, jusqu'alors, eût paru dans le Nord.

HISINGER (Wilhem HISING, anobli sous le nom de), minéralogiste suédois, né en 1766, mort en 1852. Il prit la direction d'importantes usines, fit de nombreux voyages en Suède, publia des ouvrages fort estimés et devint membre des Académies d'Upsal (1832) et de Stockholm. Ses publications les plus importantes sont : *Collections pour une géographie minéralogique de la Suède* (Stockholm, 1808); *Mémoires de physique, de chimie, de minéralogie*, avec Berzelius (Stockholm, 1806-1818); *Remarques sur la physique et la géognosie* (Stockholm, 1819-1839); *Lethea suecica seu petrificata Sueciæ* (Stockholm, 1837-1840), le meilleur ouvrage de ce genre que l'on connaisse; *Esquisse d'un tableau des pétrifications de la Suède* (1829), publiée en français; *Profils et tableau de la hauteur des principales montagnes, des lacs et des fleuves de Suède et de Norvége* (Stockholm, 1827); *Manuel du minéralogiste qui voyage en Suède, etc.*

HISINGÈRE s. f. (i-zain-jè-re — de *Hisinger*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des euphorbiacées, tribu des crotonées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent aux Antilles.

HISINGÉRITE s. f. (i-zain-jé-ri-te — de *Hisinger*, n. pr.). Minér. Variété de silicate hydraté de fer,

$$(FeO\ SiO^3)\ (Fe^2\ O^3\ SiO^3)\ 6HO.$$

— **Encycl.** L'*hisingérite* est d'un noir de poix, avec la poussière d'un brun verdâtre. C'est une substance terreuse, peu dure, à cassure *conchoïde*, *fusible* au chalumeau en une scorie noire, et ayant une densité égale à 3,04. D'après Hisinger, elle contiendrait 36,30 de silice; 44,39 de protoxyde de fer, et 20,70 d'eau. L'*hisingérite* n'a encore été vue qu'en nodules disséminés dans un calcaire spathique, à Riddarhytta et à la mine de Gillinge, en Suède, et à Orijerfvi, en Finlande.

HISOPE s. f. (i-zo-pe). Bot. S'est dit quelquefois pour HYSOPE.

HISPALA FECENIA, courtisane romaine qui vivait au IIe siècle avant notre ère. Son amant, le jeune Ebutius, ayant résolu de se faire initier à l'association des Bacchanales, Hispala s'efforça de l'en détourner en lui apprenant les débauches et les crimes qui s'y commettaient en secret. Ebutius, frappé d'étonnement, alla révéler ce qu'il venait d'entendre au consul Posthumius Albinus, qui fit venir auprès de lui Hispala, et obtint d'elle, soit par la crainte, soit par des promesses, le récit détaillé de tout ce qu'elle avait vu dans ces horribles fêtes. Tite-Live, qui rapporte ces faits, dit, en parlant des Bacchanales : « Il n'était sorte de forfaits et d'infamies qui n'y eussent été accomplis, et les hommes se livraient plus à la débauche entre eux qu'avec les femmes. Ceux qui répugnaient à se prêter à ces excès monstrueux, ou qui semblaient peu disposés à les commettre eux-mêmes, étaient immolés comme des victimes... De cette sentine impure sortaient de faux témoignages, de fausses signatures, des testaments supposés, des empoisonnements et des meurtres si secrets qu'on ne retrouvait pas les corps des victimes pour leur donner la sépulture. Des hurlements sauvages et le bruit des tambours et des cymbales étouffaient les cris de ceux qu'on déshonorait ou qu'on égorgeait. » Lorsque l'association des Bacchanales eut été détruite, grâce à de vigoureuses mesures, Hispala, qui était esclave de naissance, reçut les droits d'une dame romaine et une somme de 100,000 sesterces en récompense de ses révélations.

HISPALE s. m. (i-spa-le — de *Hispalis*, ancien nom de Séville). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des harpales, dont l'espèce type habite l'Andalousie et le Maroc.

HISPALIS, ville de l'Espagne ancienne, dans la Bétique, sur le Bétis, chez les Turdétans. On lui donne Hercule pour fondateur. Devenue colonie romaine, elle fut un vaste entrepôt de commerce. Elle porte aujourd'hui le nom de SÉVILLE.

HISPANIE, en latin *Hispania*, nom donné par les anciens à la péninsule de l'Europe méridionale qui forme aujourd'hui l'Espagne et le Portugal. Divisée d'abord en deux grandes régions : Citérieure au N., et Ultérieure au S.; ensuite en trois provinces : Tarraconaise, au N., Bétique au S., et Lusitanie au S.-E., elle fut plus tard partagée en cinq provinces : Tarraconaise au N., Galicie au N.-E., Lusitanie au S.-E., Bétique au S., et Carthaginoise au S.-O. — V. ESPAGNE.

HISPANIOLA, nom donné par Christophe Colomb à l'île d'Haïti.

HISPANIQUE adj. (i-spa-ni-ke — du lat. *Hispanus*, Espagnol). Géogr. Qui tient à l'Espagne, qui appartient à l'Espagne : *Côtes* HISPANIQUES.

HISPANISME s. m. (i-spa-ni-sme — du lat. *Hispanus*, Espagnol). Philol. Locution, tournure propre à la langue espagnole.

HISPANO-CHILIEN, IENNE adj. (i-spa-no-chi-liain, iè-ne — du lat. *Hispanus*, Espagnol, et de *chilien*). Linguist. Se dit d'un idiome parlé au Chili. V. CHILI.

HISPE s. f. (i-spe — du lat. *hispidus*, hérissé). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, type de la tribu des hispites, comprenant un assez grand nombre d'espèces.

— **Encycl.** Les *hispes* sont des insectes ordinairement très-petits, et dont le corps est couvert d'épines branchues; leurs antennes, dirigées en avant, sont courtes; la tête est petite et enfoncée dans le corselet; les élytres durs et coriaces, et les jambes courtes. Ce genre comprend un assez grand nombre d'espèces, dont plusieurs habitent l'Europe. Leurs métamorphoses sont peu connues. Ces insectes, quand on veut les saisir, se laissent tomber à terre et contrefont les morts. Ils vivent sur différents végétaux; mais, jusqu'à ce jour, on ne s'est pas aperçu qu'ils commettent de dégâts appréciables. On peut citer l'*hispe noire*, assez commune aux environs de Paris, où elle vit sur les plantes des terrains sablonneux.

HISPELLUM, nom primitif de la ville qu'on appelle aujourd'hui Spolette, dans l'Ombrie. On appelait Hispellates les habitants d'Hispellum, fondée par des colons montagnards et soldats, à qui Auguste donna cette contrée.

HISPIDE adj. (i-spi-de — du lat. *hispidus*, hérissé). Hist. nat. Se dit des organes couverts de poils rudes et épais.

— s. f. pl. Arachn. Nom donné à deux groupes d'aranéides, appartenant, l'un au genre thomise, l'autre au genre plectane.

HISPIDELLE s. f. (i-spi-dè-le — du lat. *hispidus*, hérissé). Genre de plantes, de la famille des composées, qui croissent en Espagne.

HISPIDITÉ s. f. (i-spi-di-té — rad. *hispide*). Etat d'une partie qui est couverte de poils.

— Pathol. Affection des paupières, nommée aussi DISTICHIASE.

HISPIDULE s. m. (i-spi-du-le — rad. *hispide*). Bot. Nom du gnaphale dioïque.

HISPIDULÉ, ÉE adj. (i-spi-du-lé — rad. *hispide*). Hist. nat. Qui est un peu hispide, un peu velu et hérissé. ‖ On dit aussi HISPIDULEUX, EUSE.

HISPITE adj. (i-spi-te — rad. *hispe*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre hispe.

— s. f. pl. Tribu d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, ayant pour type le genre hispe.

HISSAR, c'est-à-dire *château*, ville de l'Indoustan anglais, présidence du Pendjab, à 160 kilom. N.-O. de Delhi. Cette ville, embellie et fortifiée au XIVe siècle par le sultan Firouz, n'est plus aujourd'hui qu'un amas de ruines, au milieu desquelles on distingue encore le palais de Firouz, remarquable par ses immenses souterrains. ‖ Ville du Turkestan, chef-lieu du khanat ou territoire de même nom, à 210 kilom. S.-E. de Samarkand; environ 10,000 hab. Le khanat de Hissar, situé au S. de ceux de Khokand et de Boukhara, est un des plus puissants et des plus riches du Turkestan. C'est une contrée montagneuse, traversée par les avant-monts du Badakschan et remplie de vallées assez fertiles.

HISSAR (GHUZEL-), ville de la Turquie d'Asie. V. GHUZEL-HISSAR.

HISSÉ, ÉE (i-sé; *h* asp.) part. du v. Hisser. Tiré ou placé en haut : *Pavillon* HISSÉ *au haut d'un mât. Voyageur* HISSÉ *sur l'impériale.*

HISSER v. a. ou tr. (i-sé — du germanique : anc. scandin. *hisa*, suédois *hissa*, allem. *hissen*, danois *heise*, anc. angl. *hoyse*, même sens). Elever, hausser à l'aide d'un cordage simple ou d'un palan : HISSER *une voile, un pavillon.* HISSER *un tonneau.*

— Tirer ou placer en haut : *On me* HISSA *sur le pont à demi mort; si je m'étais noyé, le bon débarras pour moi et pour les autres!* (Chateaub.)

Se hisser v. pr. Etre hissé : *Toutes les voiles* SE HISSÈRENT *à la fois.*

— S'élever, se hausser avec effort : SE HISSER *au haut d'une échelle.* SE HISSER *sur un cheval.*

L'enfant vers le dattier s'élance,
Et jusqu'à son sommet tâche de *se hisser.*
FLORIAN.

HISSON s. f. (i-son; *h* asp. — rad. *hisser*). Mar. Nom donné à la drisse de l'antenne de trinquet.

HISTER s. m. (i-stèr — mot lat. qui signifie *escarbot*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, type de la tribu des histéroïdes.

HISTÉRAPÈTRE s. f. (i-sté-ra-pè-tre — du lat. *hister*, escarbot; *petra*, pierre). Zooph. Nom donné à des polypiers du genre cyclolite. ‖ On dit aussi HISTÉROLITHE.

HISTÉRITE adj. (i-sté-ri-te — rad. *hister*). Entom. Qui ressemble à un hister. ‖ On dit aussi HISTÉROÏDE.

— s. f. pl. Section de la tribu des histéroïdes, ayant pour type le genre hister.

HISTÉROÏDE adj. (i-sté-ro-i-de — de *hister*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre hister. ‖ On dit aussi HISTÉRITE.

— s. f. pl. Tribu d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, ayant pour type le genre hister : *Quoique munies de grandes ailes sous leurs élytres, les* HISTÉROÏDES *en font rarement usage.* (Duponchel.)

— **Encycl.** La tribu des *histéroïdes* est essentiellement caractérisée par un corps presque carré, un peu allongé, quelquefois élargi au milieu ou même tout à fait arrondi, de consistance très-dure; des antennes coudées et terminées par un bouton; des élytres très-courts, ne recouvrant jamais tout l'abdomen, qui est composé de segments étroits; des pattes larges, dentées ou épineuses, les deux pattes de derrière très-éloignées des quatre autres. Le prothorax forme, en dessous, une saillie plus ou moins prononcée. Leurs mandibules sont avancées, généralement fortes, souvent inégales; leurs palpes maxillaires sont souvent saillantes et renflées au milieu. Ces insectes sont généralement de moyenne ou de petite taille et d'un noir luisant; quelques-uns ont des taches rouges sur leurs élytres; d'autres ont des couleurs bronzées ou métalliques; ces derniers sont surtout propres aux pays chauds. Les formes, peu variées, sont en rapport avec les milieux dans lesquels vivent les différents genres. Les uns ont le corps aplati, quelquefois très-mince, et se tiennent sous les écorces des arbres; les autres, dont le corps est plus ou moins convexe, vivent dans les charognes, les bouses, les matières excrémentitielles, le tronc des arbres vermoulus, etc. Les *histéroïdes* ont, sous leurs élytres, de grandes ailes, dont elles font rarement usage. Quand ces insectes se croient en danger, ils

contrefont les morts, en retirant leurs pattes et leurs antennes contre le dessous du corps. Les larves sont linéaires, molles, aplaties, d'un blanc jaunâtre, armées de fortes mandibules, munies de six pattes courtes, et terminées par deux filets articulés et par un long appendice tubulaire, qui paraît servir d'organe locomoteur. Vers la fin de l'été, quand vient l'époque de leur métamorphose, elles se pratiquent, dans le lieu qu'elles habitent, une cellule lisse à l'intérieur; la larve y devient une nymphe d'un brun pâle, qui, au printemps suivant, passe à l'état d'insecte parfait. Cette tribu comprend les genres hister (escarbot), hololepte, phyllome, placode, omalode, épière, saprine, etc.

HISTÉROLITHE s. m. (i-sté-ro-li-te — du lat. *hister*, escarbot, et du gr. *lithos*, pierre). Zooph. Syn. d'HISTÉRAPÈTRE.

HISTÉROMÈRE s. m. (i-sté-ro-mè-re — de *hister*, et du gr. *meros*, cuisse). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des ichneumons, dont l'espèce type habite la Belgique.

HISTÉROPTÈRE s. m. (i-sté-ro-ptè-re — de *hister*, et du gr. *pteron*, aile). Entom. Syn. d'ISSUS, genre d'insectes.

HISTIÉE, en latin *Histiæa*, puis **ORÉE** (*Oreus*), ville de la Grèce ancienne, dans l'île d'Eubée, sur la côte septentrionale, à l'embouchure du Callas.

HISTIÉE, tyran de Milet, mort en 494 av. J.-C. Il suivit Darius dans son expédition de Scythie, fut chargé de garder le pont jeté sur le Danube, et combattit la résolution de Miltiade et des autres chefs grecs, qui voulaient abandonner ce poste important avant le retour du roi des Perses. Darius le récompensa de ce service par le don de Mitylène et d'un district de la Thrace; mais, en même temps, craignant son ambition, il le retint à Suse pendant seize années, honorablement traité, mais prisonnier. Lors de la révolte de l'Ionie, Histiée promit de ramener ses compatriotes à l'obéissance, obtint sa liberté, vint à Sardes, essaya de se maintenir entre les deux partis, mais échoua complétement, et fut réduit à faire la piraterie sur les côtes d'Asie. Il fut pris par Harpage et Artapherne, généraux perses, et mis à mort.

HISTIÉOTIDE, canton de l'ancienne Thessalie, compris entre la **Perrhœbie** au N., dont le séparaient les monts Cambuniens, la Pelasgiotide à l'E., la Thessaliotide au S., dont il était séparé par le Pénée, et la chaîne du Pinde à l'O., qui le séparait de l'Epire. Les villes principales de l'Histiéotide étaient Gomphi et Phœstus.

HISTIODROMIE s. f. (i-sti-o-dro-mî — du gr. *istion*, voile; *dromos*, course). Mar. Art de la navigation à voile.

HISTIODROMIQUE adj. (i-sti-o-dro-mi-ke — rad. *histiodromie*). Mar. Qui concerne l'histiodromie : *Principes* HISTIODROMIQUES.

HISTIOLOGIE s. f. (i-sti-o-lo-jî — du gr. *histion*, toile; *logos*, discours). V. HISTOLOGIE.

HISTIOPHORE s. m. (i-sti-o-fo-re — du gr. *histion*, voile; *phoros*, qui porte). Mamm. Genre de mammifères chéiroptères.

— Ichthyol. Syn. de VOILIER.

HISTOCHIMIE s. f. (i-sto-chi-mî — du gr. *histos*, tissu, et de *chimie*). Chim. Etude chimique des principes des tissus organiques.

HISTOGÈNE adj. (i-sto-jè-ne — rad. *histogénie*). Physiol. Se dit des substances animales génératrices des tissus vivants.

HISTOGÉNIE s. f. (i-sto-jé-nî — du gr. *histos*, tissu; *genos*, origine). Physiol. Production des tissus organiques. ‖ Connaissance de la formation de ces tissus. ‖ On dit aussi HISTOGÉNÈSE.

HISTOGÉNIQUE adj. (i-sto-jé-ni-ke — rad. *histogénie*). Physiol. Qui concerne l'histogénie : *Système* HISTOGÉNIQUE.

HISTOGRAPHE s. m. (i-sto-gra-fe — rad. *histographie*). Celui qui s'occupe d'histographie.

HISTOGRAPHIE s. f. (i-sto-gra-fî — du gr. *iston*, tissu; *graphô*, j'écris). Description des tissus organiques.

HISTOGRAPHIQUE adj. (i-sto-gra-fi-ke — rad. *histographie*). Qui se rapporte à l'histographie : *Essais* HISTOGRAPHIQUES.

HISTOIRE s. f. (i-stoi-re — lat. *historia*; du gr. *historia*, qui signifie proprement information, recherche intelligente de la vérité. *Historia* vient de *histôr*, qui veut dire le savant, le témoin, et se rattache à *iedô, idô*, thème inusité de *oida, eidon*, signifiant savoir et voir, d'où aussi *idea*, aspect, vue, image et idée). Récit ou suite d'actions, de faits, d'événements dignes de mémoire, chronologiquement coordonnés : *L'*HISTOIRE *de France. L'*HISTOIRE *écrite par Tite-Live. L'*HISTOIRE *des rois est le martyrologe des nations.* (Dider.) *L'*HISTOIRE *grecque est un poëme, l'*HISTOIRE *latine un tableau, l'*HISTOIRE *moderne une chronique.* (Chateaub.) ‖ Se dit absolument du récit ou de la suite des événements qui ont eu lieu sur la terre, et dans lesquels l'homme a joué le rôle principal : *Interroger l'*HISTOIRE. *On a dit que la géographie et la chronologie étaient les deux yeux de l'*HISTOIRE. (Acad.) *La principale fonction de l'*HISTOIRE, *à mon avis, c'est de mettre en évidence les actions vertueuses et d'inspirer la crainte de l'infamie qui, dans la postérité, s'attache aux paroles et aux actions coupables.* (Tacite.) *Ce qui dégoûte de l'*HISTOIRE, *c'est de penser que ce que je vois aujourd'hui sera de l'*HISTOIRE *un jour.* (Mme de Sév.) *L'*HISTOIRE, *qu'est-ce? Le long procès-verbal du supplice de l'humanité : le pouvoir tient la hache, et le prêtre exhorte le patient.* (Lamenn.) *Gardons-nous de faire de l'*HISTOIRE *une divinité sans entrailles, comme le* Fatum *des anciens, et ne lui enlevons pas la sympathie pour les vaincus, pour les proscrits, pour tous les opprimés.* (H. Martin.) *Autrefois, on écrivait l'*HISTOIRE *à l'usage du dauphin; aujourd'hui, c'est à l'usage du peuple qu'il faut l'écrire, et que les fils des rois s'instruisent à leur tour dans les livres faits pour le peuple.* (Thiers.)

. . Un roi vraiment roi, qui, sage en ses projets,
Du bonheur du public ait cimenté sa gloire,
Il faut pour le trouver courir toute l'*histoire.*

BOILEAU.

— Par anal. Récit des événements arrivés dans une existence particulière; suite de faits coordonnés : *L'*HISTOIRE *d'un homme. L'*HISTOIRE *de l'esprit humain. L'*HISTOIRE *de la peinture. Faire l'*HISTOIRE *de l'esprit humain, c'est faire l'*HISTOIRE *de la sottise humaine.* (Volt.) *L'*HISTOIRE *de la civilisation pourrait se définir une succession de réformes.* (Proudh.)

Comme les nations, les plats ont leur *histoire!*

MÉRY.

— Fait particulier arrivé à quelqu'un : *C'est mon* HISTOIRE. *Voilà précisément mon* HISTOIRE. *On connaît l'*HISTOIRE *du faucon de Henri II, qui, s'étant emporté après une canepetière à Fontainebleau, fut pris le lendemain à Malte et reconnu à l'anneau qu'il portait.* (Buff.)

Tel rit d'une ruse d'amour,
Qui doit devenir à son tour
Le risible sujet d'une semblable *histoire.*

LA FONTAINE.

‖ Anecdote, récit de quelque aventure particulière : *Une* HISTOIRE *scandaleuse. Une* HISTOIRE *intéressante, joyeuse, touchante. Avoir la manie de raconter des* HISTOIRES. *Les meilleures* HISTOIRES *sont les mieux contées.* (Mme Cornuel.)

Qu'il est doux d'écouter des *histoires*,
Des *histoires* du temps passé,
Quand la neige est épaisse et charge un sol glacé!

A. DE VIGNY.

‖ Fait, récit mensonger : *Il me fit là-dessus je ne sais quelle* HISTOIRE. (Acad.) ‖ Ce qui est spécial à quelqu'un, ce qui lui arrive de particulier : *C'est l'*HISTOIRE *du méchant, du joueur.*

Vieillir de jour en jour plus triste,
C'est l'*histoire* de l'égoïste.

VOLTAIRE.

— Fam. Objet qu'on ne veut ou ne sait nommer : *Quelles sont toutes ces* HISTOIRES *qu'il porte pendues à sa boutonnière? Elle a montré toute son* HISTOIRE *en tombant. Je ne peins que l'*HISTOIRE, *disait un peintre à qui la femme d'un maréchal de l'Empire demandait son portrait. — Bon! et qui peindra le reste? Piron, aveugle sur ses vieux jours, se promenait aux Tuileries, accompagné de sa nièce, son guide et son soutien. A peine Piron eut-il fait quelques pas, que tous les yeux se fixèrent sur lui; chacun riait, et la pauvre nièce se trouvait honteuse, embarrassée; elle s'aperçut bientôt d'un certain désordre dans la toilette de son cher oncle. « Mon oncle, tout le monde nous regarde... cachez... votre* HISTOIRE. *— Ah! mon enfant, reprit Piron, il y a longtemps que cette* HISTOIRE*-là n'est qu'une fable. »* ‖ Vain accessoire; *A-t-on besoin de tant d'*HISTOIRES *pour se vêtir?* ‖ Embarras, façons, actes inutiles ou affectés : *Ne faites pas tant d'*HISTOIRES *avec les amis.*

— *Histoire ancienne*, Celle qui embrasse les époques les plus anciennement connues, et qui finit, quant à présent, à la destruction de l'empire d'Occident en 476, ou, selon d'autres, à la mort de Théodose, en 395, mais dont l'avenir reculera sans doute les limites : *L'*HISTOIRE ANCIENNE *me semble, à l'égard de la moderne, ce que sont les vieilles médailles en comparaison des monnaies courantes : les premières restent dans les cabinets, les dernières circulent dans l'univers pour le commerce des hommes.* (Volt.) ‖ Se dit familièrement d'un fait suranné, à qui son ancienneté ôte toute importance ou tout intérêt : *C'est de l'*HISTOIRE ANCIENNE *ce que vous me contez là.*

— *Histoire du moyen âge*, Celle qui comprend l'époque intermédiaire entre l'histoire ancienne et l'histoire moderne.

— *Histoire moderne*, Celle qui, aujourd'hui, s'étend depuis la découverte de l'Amérique jusqu'à l'époque actuelle.

— *Histoire contemporaine*, Histoire des événements de notre époque ou relative à des temps dont il subsiste encore des témoins.

— *Histoire sainte* ou *sacrée*, Histoire des Juifs qui s'intitulaient le peuple de Dieu, et dont le gouvernement était théocratique, suivie de l'histoire de la religion chrétienne : *On a divisé l'*HISTOIRE *des événements en* SACRÉE *et profane.* (Volt.)

— *Histoire profane*, Par opposition à *Histoire sacrée*, Histoire des peuples païens, et, en général, celle des faits considérés en dehors des idées religieuses.

— *Histoire chronologique*, Celle qui suit le cours et l'ordre des temps, qu'elle subdivise en périodes ou époques, et qui s'attache surtout à fixer les dates.

— *Histoire philosophique*, Celle qui étudie la raison des événements, en montre l'enchaînement, et s'attache à tirer de leur étude des conclusions soit pratiques, soit spéculatives. ‖ *Philosophie de l'histoire*, Science des lois qui régissent les événements, et des inductions que l'on peut tirer de l'étude des faits généralisés et comparés.

— Elliptiq. *Histoire de*, C'est uniquement pour : HISTOIRE DE *rire et* DE *s'amuser*.

— Loc. fam. *Le plus beau de l'histoire*, Le fait le plus saillant, le plus remarquable, le plus curieux : *Vous ne savez pas* LE PLUS BEAU DE L'HISTOIRE. (Acad.) ‖ *Ce n'est pas le plus beau, le plus bel endroit de son histoire*, Cela n'est pas avantageux ou honorable pour lui : *Il a hérité, mais* CE N'EST PAS LE PLUS BEAU DE SON HISTOIRE. ‖ *C'est toute une histoire*, C'est un fait long à raconter. ‖ *C'est une autre histoire*, C'est tout autre chose, c'est une chose bien différente : *Combien vendez-vous ceci? — Vingt francs. — Et cela? — Ah! cela,* C'EST UNE AUTRE HISTOIRE. *Son frère est un bon garçon, mais lui,* C'EST UNE AUTRE HISTOIRE. *C'est lui qui me l'a dit. — Oh! alors,* C'EST UNE AUTRE HISTOIRE. ‖ *Dit l'histoire, à ce que dit l'histoire*, A ce que l'on raconte :

Un envoyé du Grand Seigneur
Préférait, *dit l'histoire*, un jour chez l'empereur,
Les forces de son maître à celles de l'empire.

LA FONTAINE.

— *Tribunal d'histoire* ou *des historiens*, Sorte de commission instituée chez les Chinois, dès le commencement de leur monarchie, et qui a pour but de recueillir tous les événements d'un règne, tous les actes des souverains, des princes et des grands. Chaque membre de ce tribunal écrit ses observations sur des feuilles volantes, qu'il jette dans une cassette; après l'extinction d'une dynastie, ces feuilles sont rassemblées et servent à composer l'histoire authentique de l'empire.

— B.-arts. *Peintre d'histoire*, Peintre qui ne traite que de sujets appartenant à l'histoire ou à la mythologie classique, ou tout au moins de scènes qui ont un certain caractère de solennité et comportent un style large et noble.

— Sc. naturelles, physiques et mathématiques. Description de la forme, de la nature, des propriétés, des mœurs des êtres organiques ou des corps inorganiques : *L'*HISTOIRE *des animaux, des plantes, des végétaux. L'*HISTOIRE *du genre chat. L'*HISTOIRE *du lion. L'*HISTOIRE *des solanées. L'*HISTOIRE *du dattier. L'*HISTOIRE *des carbonates naturels. L'*HISTOIRE *de l'eau, de l'hydrogène.* ‖ Etude des faits et des théories qui se rapportent à des corps, à des propriétés, à des phénomènes quelconques : *L'*HISTOIRE *de l'électricité. L'*HISTOIRE *de la pesanteur. L'*HISTOIRE *du cône. L'*HISTOIRE *du levier.* ‖ *Histoire naturelle*, Science des divers êtres, des diverses productions de la nature : *L'*HISTOIRE NATURELLE *est la source des autres sciences physiques, la mère de tous les arts.* (Buff.) ‖ *Cabinet d'histoire naturelle*, Sorte de musée où sont classées les diverses productions de la nature.

— **Syn. Histoire, annales, archives**, etc. V. ANNALES.

— **Histoire, anecdote, historiette.** V. ANECDOTE.

— **Encycl.** L'*histoire* proprement dite est le récit des événements sociaux dont l'ensemble constitue la tradition. Subjectivement, c'est la connaissance de ces mêmes événements. Tout ce qui arrive n'appartient donc pas à l'*histoire*. Son objet spécial est l'homme et les choses qui le concernent. Dès lors, l'*histoire*, comme fait, est le développement de l'esprit humain tel qu'il se manifeste dans ses relations sociales et ses rapports avec l'Etat. Comme science, elle est l'intelligence de ce développement; comme art, elle en est la reproduction ou la représentation par la parole. D'après une classification philosophique qui divise les facultés humaines en trois groupes, la mémoire, la raison et l'imagination, l'objet de la science humaine se divise naturellement en *histoire*, fruit de la mémoire; philosophie, fruit de la raison, et poésie, fruit de l'imagination. Ce sont des points de repère propres à classer des idées; en pratique, les trois choses se combinent.

L'*histoire* change d'aspect à chaque génération. Le XIXe siècle n'en a pas l'idée qu'en avait le XVIIIe, et celui-ci n'en avait pas l'idée qu'en avaient les siècles précédents. Chaque époque l'étudie au point de vue qui la préoccupe. L'objet matériel de l'*histoire*, c'est-à-dire la connaissance des faits, change aussi selon les temps, à cause de l'incertitude inhérente aux données du témoignage humain. « De même, dit M. de Barante, que les hommes et les peuples n'ont pas toujours pensé et agi avec les mêmes dispositions, de même ils n'ont pas toujours vu les faits sous le même aspect. Ce qu'a été le genre humain, l'*histoire* l'a été : c'était justice que la peinture variât comme le modèle. L'*histoire* par excellence, la seule, suivant un ancien, qui mérite ce nom, c'est l'*histoire* écrite par les témoins oculaires. Cela est vrai en ce sens seulement que c'est l'unique témoignage réel qui nous reste. Les générations suivantes peuvent mieux juger les faits, en pénétrer, en développer l'esprit, en connaître les causes, les effets et les rapports. Toujours est-il que l'*histoire* devient plus ou moins leur œuvre; tandis que sa substance essentielle, ses matériaux, sans lesquels elle ne serait pas, ce sont les faits qu'ont transmis, par écriture ou tradition, ceux qui assistaient aux événements. »

Le caractère de l'*histoire* tient donc de celui de la civilisation. Au début de la société, elle est inconsistante et vague, comme les faits de conscience en général. Elle revêt naturellement une couleur poétique. L'homme primitif était un être essentiellement religieux et mystique; aussi le merveilleux est-il l'enveloppe uniforme des premiers bégayements de l'*histoire*. Les poëmes sacrés de l'Inde, en Occident, l'*Iliade* d'Homère, les *Œuvres et les Jours* d'Hésiode sont des récits historiques accommodés suivant le génie propre des peuples dont ils redisent les exploits et l'origine. Rien n'arrive que par l'ordre et la main des dieux; un destin inexorable pèse sur la volonté de chacun, réduit au rôle d'instrument par l'historien.

A l'époque dite *héroïque*, les hommes commencent à agir pour leur compte, deviennent de plus en plus responsables de leurs œuvres, en d'autres termes, sentent leur conscience et leur volonté se développer parallèlement.

La cosmogonie cède le pas à l'épopée, qui est une transition entre l'état mystique et l'état rationnel, entre le récit merveilleux et le récit purement historique. Les actes des héros ont bien encore les dieux pour complices ou pour inspirateurs, mais ils se dégagent nettement de la forme impersonnelle et fataliste des événements de la première période de l'*histoire*. L'imagination continue de régner; cependant la mémoire intervient. Au surplus, il n'y a pas encore d'historiens : il n'y a que des poëtes.

En Orient et en Afrique, les *histoires* primitives sont surtout des chroniques, et, chose caractéristique, ces chroniques sont écrites sur les pierres des monuments. Ainsi, en Egypte, ce sont les monuments eux-mêmes qui, par des sculptures que commentent des inscriptions, fournissent une *histoire* authentique des prêtres et des rois, et qui jettent le plus grand jour sur les institutions, les mœurs et les idées du peuple égyptien. A Babylone, à Ninive, l'art plastique a aussi le caractère annaliste qu'on trouve en Egypte; il éternise tout ce qui a rapport à la vie sociale et politique des Assyriens.

Le peuple grec ne semble avoir ressenti qu'assez tard le besoin de noter exactement ses entreprises et ses destinées dans la paix et dans la guerre. A première vue, cela étonne dans un peuple aussi intelligent que le peuple grec; mais, lorsqu'on y réfléchit, on en aperçoit bien vite la cause, et cette cause se trouve dans la constitution de la société grecque et dans son génie. C'est ce qu'explique parfaitement Ottfried Müller dans son *Histoire de la littérature grecque :* « Une vie insouciante, remplie de fantaisies juvéniles, se continue chez le peuple grec jusque vers les époques où il joue lui-même le rôle le plus important dans l'histoire universelle et se mesure dans de grandes guerres, avec les nations depuis longtemps mûres de l'Orient. L'illustration d'un passé que l'imagination avait orné de tous les enchantements ne permettait guère aux souvenirs des exploits et des événements d'un temps moins reculé de se fixer dans les esprits. La constitution républicaine, elle aussi, et la division de la nation en d'innombrables petits Etats empêchèrent l'intérêt de se concentrer sur certains événements principaux. L'attention qu'on prêtait aux destinées de la patrie se renfermait dans un cercle trop étroit et changeait d'objet avec chaque génération. Bref, le génie de la Grèce a voulu que l'esprit de la nation ne se dégageât que fort tard de la mythologie poétique et ne trouvât que fort tard, dans la situation et dans les événements contemporains, un objet digne de ses réflexions et de son imagination. »

Cadmus est cité comme le premier historien et, à côté de Phérécyde de Syros, comme le premier prosateur. Sa vie ne peut être placée que peu avant la LXe olympiade (540 av. J.-C.). Vinrent ensuite, d'abord le Dorien Acusilaüs d'Argos, puis l'Ionien Lécatis de Milet (LXIXe olympiade, 502); Phérécyde, de Scyros, petite île près de Milet, dont la maturité coïncide à peu près avec les guerres médiques; Charon de Lampsaque (LXXVIIIe olympiade, 464); puis Hellonicus de Mitylène, qui est presque contemporain d'Hérodote, ainsi que Xanthus, fils de Candaule de Sardes, et Denys de Milet. Tous ces auteurs, des ouvrages desquels il ne reste que des fragments, sont moins des historiens que des chroniqueurs, et leurs écrits sont mêlés de mythes et de fables. On les comprend habituellement sous le nom de *logographes*. Ils sont animés du désir de communiquer à leurs concitoyens, pour leur instruction et leur plaisir, ce qu'ils ont recueilli de renseignements; mais aucun d'eux n'a l'idée de produire, par une ordonnance savante et la puissance du style, une impression analogue à celle que produisent les œuvres de la poésie. Hérodote fut le premier Grec dans l'esprit duquel germa cette idée, et c'est

avec raison qu'il a été appelé l'Homère de l'*histoire*. « Naïf et raisonnable, dit M. de Barante, exact et poétique, il réunit par un lien commun l'*histoire* des races helléniques et des nations avec lesquelles elles étaient en contact, et, le premier, donna un caractère de généralité aux récits jusqu'alors propres à chaque cité, ou plutôt à chaque temple. Ses livres portèrent le nom des Muses; ils furent lus aux jeux Olympiques; il obtint et mérita une popularité homérique. »

Le mouvement ne s'arrête plus. La poésie prend un rôle à part, et, moins d'un demi-siècle après Hérodote, Thucydide interprète les événements de la guerre du Péloponèse avec la froide raison d'un écrivain moderne. Xénophon, dans un genre différent, suit presque la même méthode, quoique les faits l'intéressent pour eux-mêmes et non pour leurs résultats. L'*histoire* existait désormais. Polybe en fit une science. Elle passe de la Grèce à Rome avec ce caractère. Tite-Live est le premier historien romain digne de ce nom, et s'il prend Hérodote pour modèle au lieu de Thucydide ou de Xénophon, s'il altère sciemment la tradition et donne à ses récits un caractère dramatique et littéraire peu convenable à la vérité historique, il reste d'ordinaire dans la vraisemblance et n'altère pas le goût de son temps pour les récits vrais. Pourtant, avant Tacite et Dion Cassius, les Romains aimaient encore à considérer l'histoire comme une partie de la littérature, et il est curieux de voir quel était à ce sujet l'opinion de Quintilien : « L'*histoire*, dit-il, peut aussi nourrir le discours d'une substance féconde et agréable; mais il faut bien savoir, en la lisant, que les beautés qui lui sont propres doivent être évitées par l'orateur. En effet, elle est voisine de la poésie; elle est en quelque sorte une versification qui n'a rien de métrique, et on l'écrit pour raconter, non pour prouver. Son but n'est pas une action réelle, une victoire actuelle. C'est pour acquérir la mémoire de l'esprit, c'est pour plaire à la postérité, que l'on compose une *histoire*. Pour empêcher les récits d'être ennuyeux, il faut employer une tournure facile et des expressions familières. Pour ceux qui ont du loisir et ne s'occupent que d'apprendre, la brièveté de Salluste peut être ce qu'il y a de plus parfait; mais ce n'est pas ce qui conviendrait devant un juge occupé de tout autres pensées, et souvent peu lettré. Cette abondance de Tite-Live et son langage, qui coule comme un fleuve de lait, ne seraient pas non plus ce qu'il faut pour persuader l'homme qui ne recherche pas la grâce du récit, mais la vérité du fait. »

Cette légèreté de Quintilien, si elle est significative, ne traduit pas entièrement l'opinion de son temps. Jules César n'a pas écrit ses *Commentaires* comme on écrit un roman ou une pièce de pure littérature. La vérité simple et sans amplification semble le préoccuper uniquement; c'est peut-être le meilleur modèle antique, sans excepter Tacite, du genre historique tel qu'on le comprend aujourd'hui. Les historiens de la décadence sont plus ou moins véridiques, mais ne sortent pas des limites tracées par les auteurs de l'époque classique. Vers la fin de l'empire, il n'y a plus que des chroniqueurs, et l'*histoire*, du moins en Occident, devait conserver longtemps ce cachet.

Le goût du style et le détail des mœurs reviennent avec le progrès littéraire du moyen âge. Dès le XV[e] siècle, Froissart et Monstrelet offrent des modèles qui ne dépareraient point la littérature antique. A la même époque, l'esprit de solidarité de la plupart des nations européennes détermina la création d'*histoires* générales et nationales, qui résumèrent les récits prolixes des chroniqueurs et des faiseurs de mémoires, écrivant pour leur délassement personnel ou celui d'une petite cour féodale. On n'eut cependant d'idées d'ensemble sur les événements du passé qu'au XVII[e] siècle. Mézeray écrivit, pour la première fois, une *histoire* de France digne de ce nom.

L'*histoire* universelle, ou, pour parler plus judicieusement, la philosophie de l'*histoire*, n'était pas créée. « C'est, dit Edgar Quinet, une grande gloire pour les peuples modernes d'avoir conçu l'*histoire* universelle. Le point de vue transcendantal est resté entièrement inconnu aux anciens. » Divisés d'abord en familles, puis en tribus, puis en nations, les hommes devaient rester et restèrent, en effet, quelque temps avant de s'intéresser à leur passé, avant de concevoir l'idée et l'utilité de l'*histoire;* ils restèrent incomparablement plus longtemps, après avoir fait ce premier pas, avant de s'élever à l'idée que les destinées diverses des peuples avaient quelque élément commun, formant une espèce de destinée générale et pouvant fournir le sujet d'une *histoire* universelle. Toutes les nations de l'antiquité conçurent, non l'*histoire*, mais des *histoires* particulières. Cependant la Grèce avait trouvé, dans ses plus hautes spéculations, l'idée d'une nature commune à tous les hommes, l'idée de l'humanité. Rome, disciple de la Grèce, avait adopté cette grande notion; elle commençait à l'appliquer et à en introduire les conséquences dans son droit, quand la religion chrétienne naquit en Orient. Jésus-Christ, venu plus tôt, n'aurait peut-être été que le rédempteur d'un seul peuple, d'une seule nation; arrivant dans un temps où la notion de l'unité, de la solidarité du genre humain venait de s'établir, il devait se donner ou être donné comme le rédempteur de tous les hommes. C'est ce qui eut lieu, en effet. Ainsi la religion, dans la pensée de ses sectateurs, était destinée à régner sur toute l'humanité, à être catholique. De là à considérer précisément l'avénement du Christ et l'établissement de sa religion comme le lien commun de tous les peuples dans le passé, comme la fin commune où tendaient les événements composant les *histoires* particulières des peuples, il n'y avait qu'un pas à faire pour l'esprit humain.

L'idée que l'*histoire* universelle consistait dans la préparation des choses à la venue du Messie, « cette idée, dit très-bien Quinet, est la première qui ait marqué l'*histoire* d'un caractère philosophique. » Saint Augustin, et, après lui, Eusèbe et Sulpice-Sévère furent les premiers propagateurs de ce système. « Rien n'est plus facile que d'en suivre les grossières applications dans toute la suite du moyen âge, jusqu'à ce qu'elle vînt tomber aux pieds de Bossuet. Comment il l'a recueillie, on le sait. » Le système de Bossuet, si bien enchaîné, mais si étroit, qui fait du petit peuple juif le centre du monde ancien. et de la diffusion du catholicisme le but final de tous les phénomènes de l'*histoire*, est aujourd'hui tombé dans le rebut, comme un vêtement d'enfant qui n'irait plus à la taille de l'homme fait; mais il faut avouer qu'il mérite l'intérêt, en tant que premier essai d'une philosophie de l'*histoire*.

Vico, en Italie, fut le second qui tenta un système d'*histoire* universelle. Vico, lui, n'admet pas, comme Bossuet, un événement, but et fin de tous les phénomènes historiques, les liant superficiellement ensemble et par leur extrémité, pour ainsi dire. L'unité du genre humain, pour lui, est plus intime et plus foncière. Il y a, selon Vico, une espèce d'*histoire* idéale, un type d'évolution que les *histoires* particulières réalisent, chacune séparément, avec plus ou moins de plénitude et de perfection. C'est une espèce de cycle, qui laisse apercevoir trois parties, trois moments distincts : la période religieuse, la période héroïque et la période humaine. Dans la première, l'homme est, avant tout, préoccupé de l'idée de Dieu et de celle du droit, qu'il cherche à faire passer dans les faits. L'imagination et le besoin d'action le dominent durant la seconde période, qui, à certains égards, est une déchéance. Dans la troisième période, la raison reprend le dessus, et l'homme arrive à conformer de plus en plus toutes les manifestations de son activité à la règle de la justice. Mais le peuple ou la société qui vient d'accomplir cette évolution doit subir une loi fatale, commune aux êtres collectifs comme aux êtres particuliers : il meurt en tant que peuple, en tant que société conformée d'une certaine manière; il se fond dans un peuple nouveau ou une société nouvelle, qui, débutant par la barbarie, par l'âge religieux, recommence le cycle nécessaire et inévitable. Ce cycle est précisément le dessein de Dieu sur les sociétés humaines; c'est l'orbite tracée par la Providence au mouvement général de l'humanité. On voit que la conception de Vico ne manque pas d'une certaine grandeur abstraite; mais elle repose sur l'idée de la Providence, et la science moderne repousse les explications tirées de l'intervention d'une puissance extranaturelle; de plus, cette conception a le défaut de négliger complétement l'innombrable multitude des faits qui ne rentrent point d'une manière évidente dans un plan tracé d'avance. On obtient ainsi une grande simplicité de mouvement, qui n'est bonne, en réalité, que pour les êtres simples, comme les astres; mais l'esprit de l'homme n'est pas si simple, il a mille fois plus de richesse et de dignité. Au reste, il faut reconnaître à Vico le mérite d'avoir trouvé quelques idées secondaires véritablement fécondes en applications. C'est à lui, par exemple, qu'appartient l'honneur d'avoir tenté, le premier, l'interprétation des légendes et des mystères, qui se trouvent au berceau de tous les peuples, et qu'on prenait au pied de la lettre. Il a introduit la critique et l'esprit dans cette partie de l'*histoire*, qui, entendue au sens littéral, n'offre que des faussetés inadmissibles. Le premier aussi, il a songé à étudier les langues, les divers idiomes des peuples anciens, comme des archives secrètes où se trouvent enfouis les vestiges des mœurs, des idées et même des actions des peuples qui d'ailleurs n'ont point laissé d'*histoire*.

Herder, en Allemagne, à la fin du siècle dernier, présenta sur l'*histoire* générale de l'humanité des vues bien différentes de celles de Vico. Herder et Vico ne se rencontrent que dans l'idée primordiale. Herder, lui aussi, croit à la Providence, et c'est le dessein de Dieu sur l'humanité qu'il cherche à découvrir à son tour; mais, à partir de là, la séparation est complète. Herder commence par étudier la création inférieure; il considère, il analyse dans ses manifestations et pénètre dans ses principes le monde minéral d'abord, puis le monde animal, puis l'homme, vu seulement dans sa constitution physique. Il étudie les rapports qui unissent ces trois termes, et montre que, du premier au dernier, il y a continuité et développement, en sorte que l'homme est le microcosme, le résumé et l'épanouissement de la nature inférieure. Puis il passe à l'étude de la terre, de l'habitacle réservé à l'homme; il expose les climats, les bassins, les grandes dispositions du sol, les conditions diverses de la géographie. En troisième lieu, il analyse l'homme lui-même dans ses facultés, dans ses penchants primordiaux. Ce n'est qu'après ce travail préliminaire qu'il commence l'*histoire* de l'humanité, et il arrive à ce résultat, que l'*histoire* n'est que l'ensemble des résultats nécessaires produits par l'exercice des facultés humaines au sein des divers milieux naturels; c'est la rencontre et la combinaison perpétuelle de la nature humaine avec la nature extérieure.

En France, MM. Guizot, Thiers et Augustin Thierry ont créé trois écoles différentes, mais d'une vitalité si puissante, que le XIX[e] siècle français pourra être appelé le *siècle de l'histoire*. L'école d'Augustin Thierry, à laquelle appartient M. de Barante, est l'école descriptive; on y raconte les événements sans avoir la prétention de les juger. Au contraire, dans l'école fondée par M. Guizot, on n'étudie les faits qu'en vue de les juger, et on les juge comme les doctrinaires jugeaient les questions politiques. L'école de M. Thiers est l'école fataliste. Elle est surtout préoccupée de l'idée que les individus n'ont que peu d'influence sur la direction générale des faits et des opinions. Elle dirait volontiers, comme saint Paul : « Est-ce au vase d'argile à élever la voix contre le potier. » Le potier, c'est la Providence, lisez le Destin; en d'autres termes, le concours des causes dont nous ne voyons que les effets.

Parmi les hommes qui ont cherché à donner une base rationnelle à la philosophie de l'*histoire*, nous citerons encore Henri-Thomas Buckle, qui, malheureusement, est mort à la fleur de l'âge, laissant son œuvre inachevée. Il s'était proposé d'écrire l'*histoire* de la civilisation en Angleterre. Cette *histoire* devait comprendre le tableau du génie national chez les Anglais, les Français, les Espagnols, les Ecossais, les Allemands, les Italiens et aux Etats-Unis. Les trois dernières parties manquent; les quatre autres sont de vastes tableaux d'ensemble, hardiment esquissés. Le progrès moderne, dit M. Littré dans l'étude qu'il a consacrée à cet ouvrage, passionne l'auteur; la science le transporte, et son ardent esprit de généralisation se manifeste. Buckle cherche à donner une base rationnelle à la philosophie de l'*histoire*. « L'espérance, dit-il, de découvrir la régularité au milieu de la confusion est si familière aux hommes scientifiques, qu'elle est devenue un article de foi pour les savants les plus éminents; et si cette espérance ne se trouve pas généralement parmi les historiens, il faut l'attribuer en partie à ce qu'ils sont inférieurs en talent aux investigateurs de la nature, et en partie à la complexité plus grande de ces phénomènes sociaux dont s'occupent leurs études. Ces deux causes ont retardé la création de la science historique. Les plus célèbres historiens sont évidemment inférieurs aux explorateurs les plus remarquables de la science physique; parmi les hommes qui se sont adonnés à l'histoire, aucun ne peut se comparer, comme intelligence, à Kepler, à Newton ou à beaucoup d'autres qu'on pourrait citer. Quant à la complexité plus grande des phénomènes, l'historien philosophe est arrêté par des difficultés bien plus formidables que celles que rencontre celui qui étudie la nature; car, pendant que, d'un côté, ses observations sont plus sujettes à ces causes d'erreurs qui proviennent du préjugé ou de la passion, il ne peut, de l'autre côté, se servir de la grande ressource physique des expériences, par lesquelles on peut souvent simplifier les problèmes, même les plus compliqués, du monde extérieur. Il n'est donc pas étonnant que l'étude des mouvements de l'homme soit encore dans l'enfance, en comparaison de l'avance immense prise par l'étude des mouvements de la nature. Dans le fait, la différence dans les progrès accomplis par les deux études est si grande, que la régularité des événements physiques et la possibilité de les prédire sont souvent admis comme certains, même dans le cas où il n'y a encore aucune preuve; tandis que, pour l'*histoire*, cette même régularité, loin d'être admise, est complétement niée. C'est pour cela que quiconque désire élever l'*histoire* au niveau des autres branches des connaissances humaines rencontre tout d'abord un obstacle; en effet, on lui dit que, dans les affaires humaines, il y a quelque chose de mystérieux et de providentiel qui les rend impénétrables à nos investigations, et qui nous empêchera toujours d'en découvrir les causes réelles. » Voici maintenant comment Buckle pose le but de l'*histoire;* il émet à cet égard les quatre propositions suivantes : « 1° Les progrès du genre humain dépendent du succès des investigations dans les lois des phénomènes de la nature et de la proportion dans laquelle se répand la connaissance de ces lois; 2° avant que cette investigation puisse commencer, il faut que l'esprit de doute soit né, et que, venant d'abord en aide aux investigations, il en soit aidé ensuite; 3° les découvertes ainsi obtenues accroissent l'influence des vérités intellectuelles, et diminuent relativement, non absolument, celle des vérités morales; car les vérités morales, ne pouvant devenir aussi nombreuses, sont plus stationnaires que les vérités intellectuelles; 4° le grand ennemi de ce mouvement, et par conséquent le grand ennemi de la civilisation, c'est l'esprit protecteur, je veux dire l'idée que la société ne peut prospérer si l'Etat et l'Eglise ne guident et ne protégent nos moindres pas dans les affaires de la vie : l'Etat enseignant aux hommes ce qu'ils doivent faire, l'Eglise leur enseignant ce qu'ils doivent croire (t. IV, p. 1). On voit que Buckle se rattache à l'école positiviste. Il n'est pas cependant un disciple d'Auguste Comte, et il reste déiste, chrétien même, mais chrétien protestant et partisan de la liberté d'examen la plus complète. Il considère l'Angleterre comme offrant le type de l'évolution régulière de la civilisation (t. I[er], p. 261). Selon lui, c'est chez elle que se déroulent le mieux la marche normale de la société et le libre développement des grandes lois qui régissent finalement la forme du monde.

En résumé, le mouvement historique, inauguré au XVII[e] siècle par Bossuet, continué au XVIII[e] siècle par Vico, Herder, Condorcet, et développé par tant d'esprits remarquables dans notre XIX[e] siècle, ne peut manquer de s'accentuer encore davantage dans un avenir prochain. Aujourd'hui, l'*histoire* est devenue, pour ainsi dire, une religion universelle. Elle remplace dans toutes les âmes les croyances éteintes ou ébranlées; elle est devenue le foyer et le contrôle des sciences morales, à l'absence desquelles elle supplée. Le droit, la politique, la philosophie, lui empruntent ses lumières. Elle est destinée à devenir, au milieu de la civilisation moderne, ce que la théologie fut au moyen âge et dans l'antiquité, la reine et la modératrice des consciences. On ne croit plus aux idées, on ne croit désormais qu'aux faits. Or les idées sont invisibles pour l'*histoire*. « Les effets seuls, dit Jouffroy, tombent sous sa prise; ces effets sont des faits qu'elle recueille, faits de toute nature et de toute espèce, d'où elle induit les idées, concluant du signe à la chose signifiée, ou de l'effet à la cause. »

— B. arts. Iconogr. Les monuments de l'antiquité nous représentent l'*Histoire* sous la figure d'une des neuf Muses, Clio, dont les attributs ordinaires étaient une trompette et un livre. C'est ainsi encore que beaucoup d'artistes modernes ont figuré allégoriquement l'*Histoire;* Lebrun, dans une de ses peintures décoratives du palais de Versailles, l'a personnifiée par une femme à l'air noble et sérieux, couronnée de lauriers, tenant un livre et une trompette, et s'appuyant sur d'autres livres entassés autour d'elle.

De Prezel, dans son *Dictionnaire iconologique*, dit qu'on doit représenter l'*Histoire* avec un air majestueux, magnifiquement habillée, tenant un livre d'une main, de l'autre une plume ou un style, dont les anciens se servaient pour écrire, et jetant les yeux en arrière, pour montrer que c'est par la description des choses passées qu'elle travaille pour la postérité. Quelquefois, elle paraît écrire sur un grand livre, supporté par les ailes du Temps.

La fantaisie des artistes s'est écartée plus ou moins de ces données iconographiques. L'abbé Dubos, dans ses *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture*, a loué l'ingéniosité d'un artiste qui, chargé de peindre dans la galerie de Chantilly l'*Histoire célébrant les exploits du grand Condé*, imagina de représenter une belle femme tenant un livre sur lequel était écrit : *Vie du prince de Condé*, détachant et semant autour d'elle les feuillets de ce livre, sur lesquels on lisait les titres des principales actions du héros : *Secours de Cambrai*, *Secours de Valenciennes*, *Retraite de devant Arras*, etc. Cortot, dans son grand bas-relief du *Triomphe de Napoléon*, à l'Arc de l'Etoile, a placé une figure de l'*Histoire* écrivant sur une tablette : *Pyramides*, *Marengo*, *Austerlitz*. Gérard, dans l'une des deux toiles qu'il peignit pour accompagner sa *Bataille d'Austerlitz*, et qui sont aujourd'hui au Louvre, a représenté l'*Histoire* sous les traits d'une femme ailée, avec une trompette à la main.

La figure de l'*Histoire* décore fréquemment les tombeaux des hommes célèbres. C'est ainsi que Thorwaldsen a sculpté l'*Histoire écrivant les exploits du comte de Leuchtenberg* pour la décoration du monument funèbre élevé en l'honneur de ce prince dans l'église Saint-Michel, à Munich. Le sculpteur bisontin Luc Breton a exécuté, pour le tombeau de la famille de La Baume, à Pesmes, les figures de l'*Histoire* et du *Temps*, dont on voit les modèles en terre cuite au musée de Besançon.

Un groupe de marbre, exécuté pour l'État par le baron Bosio, et qui a été exposé au Salon de 1844, représente l'*Histoire et les Arts consacrant les gloires de la France*. M. J. Felon a sculpté, dans l'un des tympans du pavillon Richelieu, au nouveau Louvre, la *Vérité et l'Histoire*. Parmi les nombreuses images allégoriques de l'*Histoire*, nous citerons encore une estampe du commencement du XVI[e] siècle, marquée des inatiales I B, et une gravure de Bartolozzi, d'après Gio.-B. Cipriani

— *Peinture d'histoire*. L'expression *peinture d'histoire* ne désigne pas seulement la représentation des événements historiques; elle s'applique encore aux sujets religieux, mythologiques, légendaires, allégoriques ou symboliques. Dans son acception la plus vaste et la plus haute, elle comprend toute scène dont les acteurs sont des figures idéales comme celles des dieux et des saints, ou des figures idéalisées, comme celles des héros. Ainsi définie, la peinture d'*histoire* est l'art par excel-

lence, celui qui exige les qualités les plus rares, la grandeur et la noblesse des pensées, la chaleur et la vivacité du sentiment, la beauté des formes, la simplicité et la clarté de la composition, la pureté et l'harmonie de l'exécution. L'ensemble de ces qualités constitue ce qu'on est convenu d'appeler le *style;* il sert à l'artiste à exprimer l'idéal, à traduire la pensée qui est en lui. On conçoit, d'après cela, combien est à la fois vaste et étroit le cadre de la peinture d'*histoire :* vaste, si l'on tient compte de l'extrême diversité des sujets qu'il comporte; étroit, si l'on considère le petit nombre des tableaux satisfaisant aux conditions difficiles que nous avons indiquées. Telle toile reproduisant exactement et presque minutieusement un fait historique ne s'élève pas au-dessus de la peinture de genre, parce que l'idéal, la poésie lui fait défaut; telle autre, au contraire, bien que traitant un sujet vulgaire, possède toute la dignité, toute la grandeur de la peinture d'*histoire*. Dans notre article sur la peinture de genre, nous avons reproduit quelques réflexions judicieuses de Diderot sur les limites qui séparent ces deux sortes de compositions pittoresques; nous emprunterons encore à ce maître de la critique le passage suivant : « Le peintre de genre a sa scène sans cesse présente sous les yeux; le peintre d'*histoire*, ou n'a jamais vu, ou n'a vu qu'un instant la sienne. Et puis l'un est pur et simple imitateur, copiste d'une nature commune; l'autre est, pour ainsi dire, le créateur d'une nature idéale et poétique. Il marche sur une ligne difficile à garder : d'un côté de cette ligne, il tombe dans le mesquin; de l'autre, il tombe dans l'outré. On peut dire de l'un, *multa ex industria*, *pauca ex animo;* de l'autre, au contraire, *pauca ex industria*, *plurima ex animo.* » Le même écrivain a assigné au peintre d'*histoire* une mission toute philosophique et moralisatrice; il lui adresse cette apostrophe qui, pour sembler aujourd'hui un peu déclamatoire, ne manque pourtant ni de véritable chaleur, ni de conviction : « C'est à toi qu'il appartient de célébrer, d'éterniser les grandes et belles actions, d'honorer la vertu malheureuse et flétrie, de flétrir le vice heureux et honoré, d'effrayer les tyrans. Montre-moi Commode abandonné aux bêtes; que je le voie, sur la toile, déchiré à coups de crocs. Fais-moi entendre les cris mêlés de la fureur et de la joie autour de son cadavre. Venge l'homme de bien du méchant, des dieux et du destin. Préviens, si tu l'oses, les jugements de la postérité; ou, si tu n'en as pas le courage, peins-moi, du moins, celui qu'elle a porté. Reverse sur les peuples fanatiques l'ignominie dont ils ont prétendu couvrir ceux qui les instruisaient et qui leur disaient la vérité. Etale-moi les scènes sanglantes du fanatisme. Apprends aux souverains et aux peuples ce qu'ils ont à espérer de ces prédicateurs sacrés du mensonge. Pourquoi ne veux-tu pas t'asseoir aussi parmi les précepteurs du genre humain, les consolateurs des maux de la vie, les vengeurs du crime, les rémunérateurs de la vertu? »

Les règles de la peinture d'*histoire* sont les mêmes que celles du drame poétique. Nous croyons inutile de les tracer ici, persuadé que l'esthétique, qui est la rhétorique de l'art, ne sert pas plus à former les grands artistes que la rhétorique littéraire ne forme de grands écrivains.

Nous allons passer rapidement en revue les maîtres qui, depuis l'antiquité, se sont signalés dans la peinture d'*histoire* proprement dite, dans celle qui retrace les hommes et les événements célèbres. Nous laisserons de côté les peintres de batailles et les peintres de scènes bibliques, auxquels nous avons consacré des articles spéciaux. V. BATAILLE et BIBLIQUE (t. II, p. 345 et 700).

Nous renverrons aussi au mot PAYSAGE les considérations particulières que nous avons à présenter sur les artistes qui ont cru nécessaire de rehausser par de petites figures bibliques, mythologiques ou légendaires, la représentation de tel ou tel site, et qui ont ainsi pratiqué le genre bâtard auquel on a donné le nom de *paysage historique.*

Le plus ancien tableau dont le titre nous ait été conservé représentait un sujet historique : le *Combat des Magnètes;* l'auteur était un certain Bularchos, dont l'œuvre fut achetée au poids de l'or par le roi Candaule. Bien avant cet artiste, d'ailleurs, les Egyptiens avaient peint sur les murs de leurs hypogées et de leurs palais gigantesques des scènes de leur histoire; on peut voir encore plusieurs de ces peintures, notamment dans les chambres sépulcrales de Beni-Hassam.

La guerre de Troie a été pour les peintres, comme pour les poëtes de la Grèce, un thème inépuisable. Polygnote en retraça divers épisodes, avec une grandeur de style qui fit l'admiration de l'antiquité; son tableau de la *Ruine d'Ilion*, qui ornait la salle de la Lesché, à Delphes, était une page considérable, comprenant un très-grand nombre de figures et d'actions diverses. Les tristesses et les horreurs de la guerre y étaient exprimées d'une façon très-poétique. « Tout en s'adressant à l'orgueil national des Grecs, dit M. Beulé, Polygnote avait voulu toucher les cœurs; il s'était attaché à rendre moins le drame que les conséquences lugubres, moins les exploits que les larmes; il intéressait aux vaincus; il montrait ce que leur infortune avait d'amer, de pathétique, d'injuste, peut-être; il tempérait la joie féroce qu'inspire la victoire par les émotions de la pitié, plus dignes d'un siècle civilisé. C'était tirer du sujet sa moralité la plus haute. » C'était, ajouterons-nous, traiter en homme de génie, en véritable maître, la peinture d'*histoire*. D'autres artistes contemporains de Polygnote, Panœnos, frère de Phidias, Micon et Onatas ou Onasias, se distinguèrent aussi dans le même genre; les deux premiers ne craignirent pas de représenter des événements récents, et dont les acteurs vivaient encore, la *Bataille de Marathon*, par exemple. Aglaophon, qui vint plus tard, peignit les hauts faits d'Alcibiade, mais d'une manière allégorique. Zeuxis et Parrhasius se consacrèrent presque exclusivement aux sujets religieux. Pamphile, le maître d'Apelle, représenta divers épisodes de l'*histoire* de son temps. Quant à Apelle, si l'on ne cite de lui aucune grande composition de ce genre, on peut dire qu'il créa ou perfectionna singulièrement le portrait historique. « Les portraits qu'il fit d'Alexandre le Grand, a dit M. Marius Chaumelin (*Etudes sur l'art antique*), offraient un mélange admirable d'allégories poétiques et de traits empruntés à la simple nature. Tantôt il représenta ce prince placé entre Castor et Pollux, et couronné par la Victoire; tantôt il le fit voir assis sur un char triomphal, derrière lequel marchait la Guerre, les mains liées derrière le dos; tantôt, enfin, poussant la fiction jusqu'à l'apothéose du monarque lui-même, il le montra armé de la foudre de Jupiter. Quand du souverain, du conquérant, il passa à ses favoris, à ses ministres, à ses compagnons d'armes, il cessa d'entremêler la fiction à la réalité; il se contenta d'être vrai, peignant chacun de ses modèles dans l'attitude, l'action et le milieu les plus propres à révéler ses goûts, son caractère. C'est ainsi qu'il peignit Clitus à cheval, recevant son casque des mains de son écuyer, et prêt à voler au combat; Néoptolème, la lance en arrêt, chargeant l'armée des Perses; Archélaüs ayant près de lui sa femme et sa fille; l'acteur Gorgosthène déclamant, etc. Chacun de ces tableaux avait toute la valeur, tout l'intérêt d'une page d'*histoire*. » Protogène, l'émule et l'ami d'Apelle, peignit une *Bataille d'Alexandre* et le *Sac d'une ville :* dans cette dernière composition, le pathétique atteignait au sublime.

Parmi les artistes grecs de l'époque de la décadence qui traitèrent des sujets d'*histoire*, nous citerons Timanthe de Sicyone, peintre des victoires d'Aratus; Métrodore, qui représenta le *Triomphe de Paul Emile;* Aétion, qui peignit les *Noces d'Alexandre et de Roxane*.

Nous n'étonnerons personne en disant que les premières peintures qui furent exposées en public à Rome représentaient des scènes militaires. Encore ces peintures étaient-elles moins des œuvres d'art que des décors exécutés dans un style lâché, des espèces de réclames que certains généraux exhibaient pour accroître leur popularité. Le grand art de la peinture d'*histoire* ne semble pas avoir atteint, chez les Romains, un bien grand développement : il est à remarquer que, parmi les fresques exhumées à Herculanum et à Pompéi, il n'en est pas une qui retrace un fait historique.

La peinture des sujets religieux n'absorba pas complétement les artistes du moyen âge, du moins pendant les premiers siècles qui suivirent le triomphe du christianisme. Les empereurs d'Orient firent peindre dans leurs palais et dans les édifices publics les faits mémorables de leur règne ou des époques antérieures. En Occident même, sous le règne de Charlemagne, notamment, des peintures de ce genre furent exécutées. Les miniatures de beaucoup de manuscrits du Xe au XVe siècle sont de naïves représentations historiques, où, à défaut de l'intérêt dramatique, de la vérité des caractères et des costumes, on rencontre des détails charmants et curieux qui nous renseignent sur les mœurs et les usages de l'époque même où ont été exécutées ces enluminures.

La Renaissance italienne retrouva et rajeunit les traditions de la grande peinture d'*histoire*. Au XIVe et au XVe siècle, indépendamment des tableaux consacrés à la représentation des sujets religieux tirés de la Bible et de l'hagiographie, Giotto, Ghirlandajo, Mantegna, Lorenzo Costa, Carpaccio, les Bellini et d'autres maîtres encore exécutèrent des compositions empruntées à l'*histoire* de l'antiquité et à celle de l'Italie contemporaine. Le *Triomphe de Jules César*, par Mantegna, est une des œuvres les plus riches, les plus nobles, les plus imposantes qu'ait créées l'art moderne. Le XVIe siècle vit la peinture d'*histoire* atteindre son apogée dans les sublimes créations dont Raphaël et ses disciples ont enrichi les chambres du Vatican et divers autres palais de l'Italie. L'ampleur et la dignité de l'ordonnance, la force et la vérité des expressions, la noblesse des attitudes et la puissance de l'exécution rachètent surabondamment les inexactitudes de costume que l'archéologue pourrait reprocher à ces œuvres magistrales. Avec plus de pompe, plus d'éclat et de fougue, mais avec moins de gravité, les artistes de l'école vénitienne, Titien, le Tintoret, le Véronèse, le Vicentino, Francesco et Leandro Bassano ont exécuté, pour le palais des doges, de vastes peintures consacrées à la gloire de Venise. Les artistes italiens, en général, ceux que nous venons de citer et ceux des époques ultérieures, se sont bien moins préoccupés, dans leurs tableaux d'*histoire*, de la vérité historique que de l'effet pittoresque; ils n'ont pas tenu à faire preuve d'érudition, ils ont voulu faire œuvre de poëtes, et ils ont généralement réussi.

Les peintres primitifs des écoles du Nord, malgré une tendance très-prononcée au réalisme, n'ont mis qu'une vérité relative dans leurs compositions historiques, dans celles, du moins, dont ils ont pris les sujets dans l'*histoire* ancienne et dans la Bible. Ils ont donné à tous leurs personnages, grecs, romains, israélites, allemands, flamands, français ou hollandais, les costumes de leurs contemporains; ils n'ont même pas hésité à encadrer telle ou telle scène biblique dans un paysage de leur pays natal. Ces anachronismes, qui s'étalent naïvement dans les tableaux des peintres de l'école des Van Eyck, se rencontrent jusque dans les compositions plus savantes de Dürer et d'Holbein. A partir du XVIe siècle, toutefois, l'influence italienne se fait sentir dans la plupart des peintures exécutées par les artistes du Nord.

Au commencement du XVIIe siècle, Rubens, imagination puissante embrasée par le soleil vénitien, recouvre la vérité historique d'une éblouissante parure, dont la mythologie et les fictions allégoriques font les frais. Son *Histoire de Marie de Médicis* est une véritable féerie, où resplendissent les trésors de son imagination et de sa palette. Diderot, plus philosophe que poëte, s'est récrié contre ce genre de compositions : « Le mélange des êtres allégoriques et réels, a-t-il dit, donne à l'*histoire* l'air d'un conte, et, pour trancher le mot, ce défaut défigure pour moi la plupart des compositions de Rubens. Je ne les entends pas. Qu'est-ce que cette figure qui tient un nid d'oiseaux, un Mercure, l'Arc-en-ciel, le Zodiaque, le Sagittaire, dans la chambre et autour du lit d'une accouchée? Il faudrait faire sortir de la bouche de chacun de ces personnages, comme on le voit à nos vieilles tapisseries de château, une légende qui dît ce qu'ils veulent. » Rubens a eu beaucoup d'imitateurs dans son école et dans d'autres; il eût pu signer le *Triomphe du stathouder Frédéric-Henri de Nassau*, que Jordaens a peint dans la Maison du Bois, près de La Haye.

En France, Poussin s'est montré le digne continuateur de Raphaël; nul n'a mis plus de noblesse, de poésie, et en même temps de profondeur philosophique dans l'interprétation des sujets de l'histoire ancienne. Le moindre de ses petits tableaux en dit plus à l'esprit que les vastes peintures de certains décorateurs en renom. Lebrun a montré autant d'emphase, sinon autant de richesse que Rubens dans ses *Batailles d'Alexandre;* on ne peut lui refuser cependant une grande science de mise en scène. Van der Meulen et les autres peintres des hauts faits de Louis XIV créèrent un nouveau genre, la peinture militaire, qui, pour plaire aux gens du métier, sacrifie trop souvent l'effet poétique à la vérité stratégique. Au XVIIIe siècle, la peinture d'*histoire* s'affadit et se corrompt comme la société elle-même; quand elle touche aux faits contemporains, elle flatte, elle idéalise, elle déifie le pouvoir; quand elle retrace un événement reculé, elle travestit les acteurs, elle les adonise et les grime comme pour une scène d'Opéra. En Angleterre, toutefois, Hogarth sait rester profondément vrai, dans les spirituelles caricatures qu'il fait des mœurs politiques et sociales de son pays.

Enfin David vint, et, le premier en France, il chercha à restituer les caractères, les types et les costumes mêmes de l'antiquité gréco-romaine; malheureusement, en s'inspirant des bas-reliefs antiques, il ne sut pas éviter les défauts inhérents à ce genre d'ouvrages, la sécheresse des contours, la roideur des attitudes, l'immobilité du geste et de l'expression. Ce fut un grand maître pourtant : la *Mort de Marat*, le *Couronnement de Napoléon* montrent à quelle force d'expression il serait parvenu s'il s'était toujours inspiré avant tout de la nature. La plupart de ses élèves exagérèrent ses imperfections et formèrent cette déplorable phalange, dite *classique*, qui réussit à rendre profondément ennuyeux, en peinture, les héros de la Grèce et de Rome. De cette école insipide se détachent deux peintres éminents, Gros et Gérard, qui, en fixant sur la toile les grands événements de l'épopée impériale, ont déployé des qualités de premier ordre, et ont réussi à envelopper de poésie les sanglantes horreurs de la guerre. Géricault et Delacroix sont les rejetons illustres de ces deux maîtres, dont ils rappellent le mouvement pittoresque, l'énergie fiévreuse. Ingres, continateur plus fidèle des traditions davidiennes, a traité l'*histoire* profane dans des tableaux de petite dimension, où il s'est efforcé d'atteindre à la vérité des caractères et du costume. Il a été bien dépassé sous ce rapport par Paul Delaroche, dont les compositions, relatives pour la plupart à l'*histoire* de France et d'Angleterre, sont conçues comme de véritables drames. Delaroche peut être regardé comme le créateur de la peinture archéologique, à laquelle se sont voués tant d'artistes contemporains, parmi lesquels il nous suffira de citer MM. Gérome, Comte et Meissonnier.

La création des galeries historiques de Versailles, sous Louis-Philippe, a fait éclore une multitude de peintres d'*histoire*, qui ont exécuté, avec plus de facilité que de science, les programmes officiels tracés par l'administration des beaux-arts. Horace Vernet, l'Alexandre Dumas de la peinture historique, a fait preuve, sans doute, de qualités exceptionnelles; mais l'art est trop souvent étranger à ses spirituelles élucubrations. A côté de lui et après lui, l'*histoire* militaire de la France a trouvé des interprètes plus ou moins habiles : Bellangé, Charlet, Raffet, Yvon, Pils, Philippoteaux, Protais, etc. Dans la grande peinture d'*histoire*, il faut nommer encore : Ary Scheffer, Robert-Fleury, Cogniet, Hesse, Signol, Bouchot, Muller, Jacquand, Baudry, Picot, Ch. Langlois, Eugène Lami, Barrias, Beaume, Decamps, Heim, Court, Chassériau, Couture, Gustave Doré, etc.

— Hist. nat. L'*histoire naturelle*, si l'on prend ce terme dans son acception étymologique et primitive, n'est autre chose que la science même de la nature, et sous ce rapport, on peut dire qu'elle n'a pas de limites, ou, s'il en existe, que l'étude et l'observation les reculeront toujours indéfiniment. Cette science est aussi ancienne que l'homme; quelle que soit, en effet, l'opinion que l'on adopte sur l'origine de l'espèce humaine, il est impossible que le premier être raisonnable, en ouvrant ses yeux à la lumière, n'ait pas été frappé du nombre et de la diversité des êtres qui l'entouraient; dès qu'il a pu réfléchir, il a dû chercher à connaître, à distinguer ces êtres, à les nommer, à les comparer. Peu à peu ces observations, ces faits isolés se sont groupés, et il en est résulté une première ébauche du grand tableau de la nature.

A cette époque, l'*histoire* naturelle nous apparaît comme une vaste, mais confuse synthèse, comprenant non-seulement tout ce que nous entendons aujourd'hui par cette expression, mais encore l'astronomie, la physique, la médecine, l'agriculture, etc. Il semble que la connaissance et l'enseignement de tant de choses diverses soient devenus d'abord le privilége exclusif des castes sacerdotales. Mais bientôt des spécialités naissent de la diversité même des matières scientifiques : chaque branche acquiert une existence indépendante, personnelle, et l'*histoire* naturelle est fondée dans le sens que nous lui donnons aujourd'hui.

Après s'être peu à peu développée chez les peuples orientaux, l'*histoire* naturelle fait chez les Grecs de nouveaux et rapides progrès. Les Asclépiades, Hippocrate, Démocrite semblent préparer les voies à Aristote. Ce puissant génie, que personne n'a surpassé en étendue, porte les sciences naturelles à un haut degré de perfection et de splendeur. Faisant tourner au profit des études les conquêtes de son illustre élève Alexandre, il décrit un grand nombre de plantes et d'animaux ignorés jusqu'alors, et rectifie les idées générales au sujet des espèces déjà connues. Bien qu'il se soit attaché surtout à la description et à la discussion des phénomènes, on lui doit aussi les premiers essais sérieux de classification, et ce n'est peut-être pas exagérer que de le regarder comme le premier fondateur de la méthode naturelle. Il a parfaitement caractérisé plusieurs groupes, admis aujourd'hui par tous les naturalistes. Le premier aussi, il a conçu la grande idée de l'unité de composition dans le règne animal. Son œuvre fut continuée par ses disciples, Théophraste, le plus célèbre d'entre tous, puis Callisthène, Eudème, Hérophile, Praxagoras, etc.; mais ses doctrines, et surtout ses méthodes, s'altérèrent en passant par Erasistrate, Platon, et par l'école d'Alexandrie, et il faut arriver jusqu'à Dioscoride, un des plus illustres botanistes, pour voir la science rentrer enfin dans la bonne voie.

Chez les Romains, l'*histoire* naturelle ne resta pas stationnaire. La science pure n'est guère, il est vrai, représentée que par Pline, compilateur plutôt que naturaliste; mais les applications pratiques, notamment en ce qui concerne l'agriculture, furent puissamment développées par Virgile, Varron, Caton, Columelle, et Strabon ne les a pas négligées dans ses études géographiques. Plus tard, Galien, le plus grand médecin de l'antiquité après Hippocrate, apporta son contingent d'observations à l'anatomie et à la botanique. On trouverait aussi quelques pages remarquables à ce sujet chez divers auteurs, notamment dans le poëme d'Ausone sur la Moselle.

Les invasions des barbares vinrent renverser en peu de temps l'édifice laborieusement élevé par les savants de l'antiquité; le peu de science qui survécut alors fut conservé dans les cloîtres, où la botanique put même faire quelques progrès, grâce aux soins donnés par les moines à la culture des champs et des jardins. D'un autre côté, l'arrivée des Arabes et des Maures vint donner aux études scientifiques un nouvel essor. Les doctrines de l'Orient arrivèrent ainsi jusqu'à nous par une voie détournée. C'est à cette époque, néfaste à tant de titres, mais non complétement stérile en ce qui concerne l'*histoire* naturelle, qu'il faut rapporter notamment la publication du grand ouvrage d'Isidore de Séville. On doit mentionner aussi les capitulaires de Charlemagne, qui, bien qu'ayant en vue surtout l'agriculture et l'horticulture, ont contribué à maintenir à un certain niveau l'étude des productions de la nature.

« Le premier entre les rois, dit M. F. De-

nis, Charlemagne envoie des moines en Palestine. » Une révolution s'opère, mais sourdement, lentement; on se préoccupe bien plus à cette époque de ce qui se passe au ciel que de ce qui se passe sur la terre. Nulle relation du VIIIe ni du IXe siècle ne nous fait clairement comprendre si l'on a quelques idées nouvelles sur l'*histoire* naturelle de l'Europe. Les Grecs n'ont pas perdu tout souvenir de la science réelle. Grâce à la peinture, on a quelques idées sur la forme des animaux sauvages; l'*histoire* naturelle de ces siècles d'ignorance se réfugie chez les peintres bien plus que chez les philosophes. Les pieux dessinateurs de manuscrits, au milieu de leurs fantaisies dépourvues de règle, font preuve parfois d'un véritable esprit d'observation. Quand l'esprit d'étude se révèle, il prend d'abord une fausse direction. On n'étudie la nature que dans les livres. Les idées empruntées à Aristote et aux autres auteurs anciens, ou plutôt à leurs traducteurs infidèles, les traditions bibliques, les légendes orientales incomplétement connues, et par-dessus tout les efforts d'une imagination féconde et désordonnée s'associent d'une manière bizarre, et il en résulte le plus singulier amalgame de doctrines. C'est alors que nous voyons apparaître cette foule d'animaux et de végétaux fabuleux, qui peuplent, non-seulement les manuscrits, mais les façades des cathédrales. Bon nombre d'entre eux ont traversé les âges, et, malgré le progrès de la science, passent encore pour avoir une existence réelle aux yeux des populations ignorantes de quelques provinces.

Les croisades rapportèrent de l'Orient quelques espèces animales et végétales inconnues jusqu'alors. Mais les progrès accomplis à cette époque sont à peine sensibles. Albert le Grand lui-même, à qui ses vastes connaissances ne pouvaient manquer d'attirer une réputation de sorcellerie, ne nous apparaît que comme une brillante individualité scientifique, dont l'influence n'a pas été assez puissante pour dissiper les ténèbres générales. Il fallait pour cela d'autres événements, le réveil des études en Italie, les poëmes de Dante, les voyages des Portugais, la prise de Constantinople par les Turcs, qui fit refluer les savants vers l'Occident, l'invention de l'imprimerie, la découverte de l'Amérique, qui terminent l'ère du moyen âge.

La belle époque de la Renaissance ouvre de nouveaux horizons; tandis que Bélon et Rondelet répandent un jour nouveau sur le règne animal, qu'Olivier de Serres fonde l'agriculture moderne, Bernard Palissy jette les premiers fondements de la géologie et de la paléontologie rationnelles. On cesse alors d'étudier la nature dans les livres des anciens; on veut observer directement les faits. Chaque jour amène un progrès. Les Bauhin, les Gesner, les Morison, les Perrault, les Tournefort et bien d'autres encore font pénétrer de plus en plus les méthodes scientifiques dans l'étude des êtres.

Avec Linné, l'*histoire* naturelle semble atteindre son apogée. Ce savant, qu'on peut appeler avec raison l'Aristote des temps modernes, a été le législateur de cette science; le premier, il a tracé un tableau méthodique de tous les êtres des trois règnes connus de son temps; et, si des études plus approfondies ont fait modifier ses systèmes, son génie, sa méthode, sa nomenclature sont restés comme une direction à suivre, un modèle à imiter. Linné suffirait seul à la gloire du XVIIIe siècle, et ce siècle a produit encore des naturalistes tels que Buffon, Jussieu et Pallas.

Le siècle actuel, qui commence moralement en 1789, est une dernière et brillante époque pour l'*histoire* naturelle. Comment rappeler tous les noms qui se sont illustrés? Qu'il nous suffise de citer Geoffroy-Saint-Hilaire, Cuvier, Lamarck, De Candolle, Blainville, Haüy, Latreille, Duméril, etc., etc. Mentionnons surtout les voyages et les expéditions scientifiques, la création de nombreuses sociétés savantes, de jardins botaniques et zoologiques, les applications agricoles, les perfectionnements apportés à l'élève des races animales et végétales.

Pour compléter ce rapide aperçu, nous ne pouvons que renvoyer aux articles spéciaux où l'*histoire* naturelle se trouve, pour ainsi dire, détaillée : MINÉRALOGIE, GÉOLOGIE, BOTANIQUE, ZOOLOGIE, MAMMALOGIE, ORNITHOLOGIE, ENTOMOLOGIE, MALACOLOGIE, etc., etc.

— **Allus littér. Et voilà justement comme on écrit l'histoire**, Vers tiré d'une pièce de Voltaire intitulée *Charlot*. Henri IV est attendu dans un château, qu'il honore de sa visite. Les gens de la maison, échelonnés sur la route pour annoncer son arrivée, donnent une fausse alerte, et l'intendant dit à la châtelaine :

Ils se sont tous trompés, selon leur ordinaire.

. . . .

Tout le monde a crié : *le roi!* sur les chemins;
On le crie au village et chez tous les voisins;
Dans votre basse-cour on s'obstine à le croire;
Et voilà justement comme on écrit l'histoire.

Ce vers est devenu proverbial, et sert à caractériser un récit inexact, infidèle.

« Froide et impassible aux yeux de sa cour et de toute l'Europe, on ne voit en Catherine qu'un grand politique, un conquérant, un roi législateur; c'est la raison, la philosophie sur le trône! et Voltaire l'appelle un sage. Ah! s'il avait été à ma place, il saurait à quoi s'en tenir.... *Et voilà comme on écrit l'histoire.* Ah! que de fois j'ai maudit l'empire du jupon! »

E. SCRIBE.

« On a tort de plaindre les détenus politiques. M. Dufaure a pris la peine de les visiter; ils sont *fort gais*, et ne se doutent pas des barbaries qu'on vient dénoncer à la tribune. Il y a bien, il est vrai, un mémoire signé par huit cents détenus; mais il ne faut pas s'en inquiéter; ces huit cents signatures ont été extorquées par trois mauvais garnements sans cesse en révolte contre le régime paternel des pontons.... *Voilà comment se fait l'histoire à la tribune!* »

LOUIS BLANC.

« Quant aux jardins de l'Alcazar, malgré ma bonne volonté de voyageur, je ne saurais retrouver la magnificence qui a inspiré aux auteurs de la *Favorite* ce morceau de poésie si populaire :

Jardins de l'Alcazar, délices des rois maures,
Que j'aime à promener sous vos vieux sycomores
Les rêves amoureux dont s'enivre mon cœur!

Les jardins de l'Alcazar, considérablement diminués sans doute, me sont apparus comme d'honnêtes petits potagers sans prétention. *Et voilà justement comme on écrit.... la musique.* »

CH. MONSELET.

Histoires, par Hérodote, composées à Thurium, en Italie, probablement de 445 à 405 av. J.-C. Cet admirable et naïf monument des anciens âges mérite d'être étudié en détail; aussi lui consacrerons-nous une assez longue analyse. Les *Histoires* sont divisées en neuf livres, auxquels les Grecs, dans leur admiration, ont donné le nom des neuf Muses. Il faut considérer cette œuvre comme une épopée en prose, dans laquelle l'immense variété des épisodes se coordonne et se groupe autour d'un fait principal, d'un fait unique qui lui sert de centre, et d'où rayonne, comme un jet de lumière, un enseignement sérieux, un conseil profitable aux générations à venir. La guerre de Troie était, aux yeux des anciens, une des phases de la lutte, non encore terminée, que des antipathies profondes et incessantes avaient provoquée et prolongeaient entre l'Orient et la Grèce; les guerres médiques, qui composent le fond même de l'ouvrage d'Hérodote, ne sont qu'une suite, un acte de ce duel à jamais mémorable dans les annales des peuples civilisés. Le récit propre d'Hérodote, c'est l'invasion de la Grèce par les lieutenants de Darius et par Xerxès, depuis la révolte des Ioniens, soulevés à la voix d'Aristagoras (496), jusqu'à la prise de Sestos (478). Mais, de même que la colère d'Achille et le retour d'Ulysse suffisent à Homère pour remplir les vingt-quatre chants de chacun de ses deux grands poëmes, de même le cadre, en apparence restreint, où se meut l'histoire d'Hérodote, s'étend, grâce au génie du narrateur, au delà des limites qu'il semble d'abord s'être fixées. Les quatre premiers de ses neuf livres, *Clio*, *Euterpe*, *Thalie*, *Melpomène*, qui embrassent dans leur ensemble une période de deux cent vingt ans, sont une sorte de préparation épisodique au magnifique tableau qui se déroule dans les cinq derniers, *Terpsichore*, *Erato*, *Polymnie*, *Uranie* et *Calliope*.

Le but que se propose Hérodote, c'est de montrer l'opposition du monde oriental et du monde occidental, et le triomphe définitif de l'Europe sur l'Asie. L'unité de son ouvrage est dans cette opposition fondamentale; mais le caractère particulier de cette unité, si claire et si nette dans son principe et dans ses applications, c'est d'admettre une diversité infinie de pièces de rapport, vu que tout ce qui touche de près ou de loin aux cités grecques ou à l'empire des Perses, légendes, traditions, mœurs, usages, coutumes, religion, géographie, tout cela rentre dans le domaine que s'est tracé et approprié le narrateur. Ainsi, son premier soin est d'examiner si, d'après les savants perses et phéniciens, les provocateurs de la lutte entre l'Orient et l'Occident ont été des Grecs ou des barbares. Il remonte, par suite, aux enlèvements d'Io, de Médée et d'Hélène, qu'il regarde comme la cause première de ces sanglantes rivalités. Seulement, ces faits appartiennent plus ou moins à la légende. Il y a un caractère historique plus marqué dans les entreprises iniques du roi Crésus contre la liberté des Grecs, qu'il assujettit à un tribut. En conséquence, c'est de ce point que part réellement son récit et la série des événements qui remplissent son premier livre. Suivant la méthode qu'il applique à tout son ouvrage, comme le nom de Crésus lui rappelle les liens de parenté qui unissent ce prince à ceux qui l'ont précédé, l'historien raconte en détail ce qui a trait aux trois dynasties qui ont régné successivement sur la Lydie et à la destinée entière du peuple lydien. L'épisode le plus curieux est celui de Gygès et du roi Candaule; mais, quel que soit l'intérêt de cette anecdote, c'est autour de Crésus que se groupent les faits qui attirent le plus l'attention. La mort du jeune Atys est la partie la plus touchante du récit; la célèbre entrevue de Crésus et de Solon, où s'encadrent l'épisode de Cléobis et Biton et celui de Tellus, offre une sorte de drame moral, dont le dénoûment terrible, qui est la prise de Sardes, sert de leçon aux princes trop fiers de leur fortune. Cependant le conseil que Crésus a reçu de l'oracle delphique, de rechercher l'amitié des Grecs, lui fait prendre des renseignements sur ce peuple, et cette information sert de transition à l'historien pour parler de l'état où se trouvaient alors les deux grandes cités grecques, Athènes et Sparte. Hérodote dit, à ce propos, quelques mots des Pélasges, race errante, dont le nom se rencontre au point de départ des principales nations de l'Europe occidentale, et il explique leur fusion avec les peuplades helléniques, race stationnaire et née, suivant la tradition, du sol même où s'est développée son histoire. Après quoi, il jette un coup d'œil sur la situation d'Athènes, où dominait Pisistrate, et sur celle de Sparte, qui préludait à sa grandeur future par une obéissance héroïque aux lois de Lycurgue. Viennent alors les démêlés de Crésus et de Cyrus, qui conduisent naturellement Hérodote à parler des Mèdes, de l'origine de leur domination et de leur absorption dans l'empire des Perses. L'histoire de Cyrus se déroule, en cet endroit, avec une abondance de détails pleins d'intérêt, lors même que la certitude peut en paraître suspecte. L'histoire de Cyrus amène des digressions, qui nous font connaître l'histoire des colonies grecques en Asie Mineure, ainsi que celle de la destruction de l'empire des Assyriens, où s'enclavent de longs et précieux documents sur Babylone, les mœurs des Chaldéens, les travaux gigantesques de Sémiramis et de Nitocris, la navigation de l'Euphrate et autres particularités dont la mention ne se rencontre que dans ce précieux récit. La campagne de Cyrus en Scythie, contre les Massagètes, et la mort tragique du conquérant terminent le premier livre.

Le second, tout entier consacré à l'histoire de l'Egypte, doit être considéré comme un épisode; mais il est fertile en renseignements. On y trouve tous les longs et précieux détails qui ont fourni à Bossuet la matière d'un des plus beaux chapitres de son *Histoire universelle*, et dont l'authenticité, suspectée par l'antiquité elle-même, a été confirmée d'une manière éclatante par les investigations et les travaux de la géographie et de la philologie modernes. Ses pérégrinations dans la haute Egypte ont la valeur d'un journal d'explorateur contemporain. Cependant la curiosité redouble quand le narrateur nous fait pénétrer dans les mœurs intimes du peuple dont il raconte l'histoire. Les monuments authentiques dus aux recherches des Champollion, des de Rougé, des Mariette démontrent la parfaite vérité de ces observations écrites depuis plus de deux mille ans. Les usages de la vie quotidienne, les rites religieux, la religion elle-même, les descriptions zoologiques, les pratiques médicales, l'art d'embaumer les cadavres, la préparation du lotos, du lis fluvial et du byblos comme substances alimentaires, la pêche et la conservation des poissons dont vivent les habitants des marais, composent une série de peintures calquées sur le vif, qui provoquent l'attention et la tiennent en éveil.

Le troisième livre raconte l'invasion de Cambyse. Hérodote montre Psamménit, fils et successeur d'Amasis, attendant Cambyse, lui livrant bataille, après avoir égorgé les fils de Tharsès, guide de l'armée perse, et fuyant devant les forces victorieuses de son ennemi. Là se trouve l'épisode le plus touchant peut-être de toute l'histoire d'Hérodote, la scène attendrissante où l'on voit Psamménit, vaincu, enchaîné, abreuvé d'outrages, qui regarde passer, froid, impassible, sa fille en costume d'esclave et réduite à d'infimes travaux; son fils conduit au supplice, la corde au cou, le mors à la bouche.

Les folies de Cambyse servent de texte à la fin du récit.

Après une courte digression sur Polycrate, tyran de Samos, et sur Périandre, tyran de Corinthe, l'historien, rentrant dans son sujet, raconte les événements qui précipitent du trône de Perse le faux Smerdis, successeur de Cambyse, et y élèvent Darius fils d'Hystaspe.

Le quatrième s'ouvre par l'expédition de Darius contre les Scythes (513). Fidèle à sa coutume, Hérodote décrit minutieusement les mœurs du nouveau peuple qu'il met en scène, les traditions des différentes tribus dont il se compose, leurs aliments, les variations de leur climat et quelques-unes de leurs pratiques religieuses.

Il avait entraîné son lecteur à l'extrémité septentrionale du monde connu des anciens; l'expédition du satrape Aryande, laissé par Darius en Egypte, contre les Barcéens le ramène à l'extrémité méridionale.

Quelques détails sur les mœurs des habitants de la Thrace servent de préambule au cinquième livre; mais il est surtout plein des préparatifs de la grande lutte qui va s'engager entre les Grecs et les Perses, lutte causée par l'antipathie radicale des deux peuples, et dont le prétexte est la révolte de l'Ionie, excitée par Aristagoras (500). La situation d'Athènes, affranchie du joug des Pisistratides par le meurtre d'Hipparque et par la fuite d'Hippias, fournit à Hérodote la matière d'une digression intéressante sur l'état général de la Grèce européenne. La campagne désastreuse de Mardonius, l'expédition plus redoutable, mais tout aussi stérile, de Datis et d'Artapherne, que termine la victoire de Marathon, sont les tableaux qui se succèdent dans le sixième livre. On peut dire qu'ils vivent dans toutes les mémoires, sans qu'il soit besoin d'en faire ressortir l'importance et l'intérêt; c'est le nœud même du drame que l'historien s'est proposé d'écrire; c'est la partie animée, actuelle de son récit. Les digressions s'y montrent à peine; les faits qui se déroulent sous les regards de l'écrivain absorbent trop son attention pour qu'il la laisse s'égarer sur des détails épisodiques et pour qu'il songe à distraire le lecteur, tout entier au spectacle de la lutte engagée.

Marathon porte au cœur de Darius un coup si rude et si violent, qu'il demande à toutes les satrapies de son royaume des soldats, des chevaux, des navires, des barques, des vivres. Pendant trois années, l'Asie est en mouvement et se prépare à se jeter sur l'Europe pour anéantir la Grèce. Mais Darius meurt au milieu même de ces préparatifs, et il laisse son trône et sa place sur la scène historique à son fils Xerxès, héritier de sa couronne et de ses projets belliqueux. Xerxès est le grand acteur des guerres médiques; en lui se personnifient l'humeur capricieuse et fantasque, l'ambition aveugle des rois de Perse et l'humiliation infligée par la valeur des Grecs à la vanité de leurs gigantesques desseins. Aussi, dès que Hérodote l'a introduit sur son théâtre, il concentre sur lui tous les détails de sa narration. Entretiens de Xerxès avec ses conseillers, songes et visions qui troublent le sommeil du roi, réunion de la plus formidable armée que jamais la Perse eût mise sur pied, percement du mont Athos, pont de bateaux jeté sur le détroit qui sépare l'Asie de l'Europe, dénombrement pittoresque de tous les peuples qui marchent à la suite de Xerxès, entrée du roi sur le territoire grec, passage des Thermopyles, résistance et mort héroïque de Léonidas, tels sont les faits qui se succèdent dans le septième livre et que le huitième livre ne fait que continuer. Celui-ci est comme un hymne de triomphe en l'honneur de la Grèce, et surtout d'Athènes. La bataille de Salamine et le grand nom de Thémistocle y répandent un éclat qui ne s'est pas affaibli à travers les âges. C'est un des effets magiques du pinceau d'Hérodote, que cette éternelle jeunesse des faits qu'il raconte; il semble y avoir si profondément gravé l'impression qu'il en a reçue, que le temps n'en a point altéré la vivacité. Le lecteur voit se mouvoir les personnages et se dessiner la perspective de la scène où ils agissent; tout est animé, vivant, présent. Le poëte Eschyle, qui écrivait la tragédie des *Perses*, après avoir assisté à la bataille de Salamine, n'a pas d'accents plus saisissants, de tableaux plus dramatiques.

Enfin on assiste, dans le neuvième livre, au dénoûment de la lutte, c'est-à-dire à l'entière expulsion des barbares du sol hellénique. Mardonius, laissé en Grèce par Xerxès pour recueillir les débris de l'armée, se décide à combattre à Platée et meurt en vaillant soldat. Le même jour, Léotychide et Xanthippe, chefs de la flotte grecque, livrent à Artaycte, général de la flotte perse, le combat de Mycale, où périssent les restes de la formidable armée que Xerxès avait lancée sur l'Europe. Ainsi s'achèvent les guerres médiques et le récit de l'historien qui en a transmis le souvenir à la postérité.

On voit, par cette analyse, que l'histoire d'Hérodote est, suivant la remarque de l'abbé Geinoz, une vaste épopée, une dans son plan et dans son but, quoique variée et multiple dans les détails. Il en résulte que le génie de l'historien, moins créateur que celui d'Homère, embrasse cependant plus de choses et d'espace. Homère est comme confiné sur un point de l'Asie et de la Grèce; lors même qu'il raconte ce qui se passe à Troie et devant Troie, ce sont les dieux de la Grèce, les héros de la Grèce, les mœurs de la Grèce qu'il met en scène dans son poëme national. La muse historique d'Hérodote se répand par tout le monde connu des anciens; aucun des pays alors accessibles n'est fermé à l'intrépide et ingénieux voyageur; il voit, il étudie, il dessine la physionomie des contrées et des peuples qui passent sous ses regards. Il arrache, suivant une fine remarque, le voile qui couvrait l'univers aux yeux des Grecs, trop prévenus en leur faveur pour chercher à connaître les autres nations; et, ainsi que le proclame Lucien, il est de tout pays, de toute patrie, ne donnant rien à la prévention, n'ayant d'autre passion que celle du bien, d'autre amour que celui de la vérité.

La meilleure édition des *Histoires* d'Hérodote est celle de J. Schweighœuser (Strasbourg, 1816), avec traduction latine. Walckenaer, Wesseling, Larcher, Creuzer ont donné d'excellents commentaires sur les points les plus importants du récit de l'historien grec. Les meilleures traductions sont celles de Beloe en anglais, de Jacobi en allemand, de Larcher, de Miot et de Giguet en français. Malgré la valeur incontestable de ces deux dernières interprétations, surtout de celle de Miot (édition Didot), on a regretté qu'Hérodote n'eût pas eu, comme Plutarque, un Amyot pour traducteur. C'est ce qui a engagé M. Eugène Talbot à rajeunir une vieille traduction qui n'est pas sans mérite, celle de

Pierre Saliat (Paris, 1556, in-folio, et 1575, in-16). Ce travail a paru en 1864 (Paris, in-8°).

Histoires (LES) de Tacite, vers l'an 100 de l'ère chrétienne. Cet ouvrage, un des plus beaux monuments de l'antiquité, embrassait une période d'environ vingt-huit ans, de la mort de Néron à l'avénement de Domitien, et se divisait en vingt livres. Les quatre premiers livres et le commencement du cinquième nous sont seuls parvenus, et les événements qui s'y trouvent relatés sont compris entre l'avénement de Galba et l'entrevue de Civilis avec Cerealis, ce qui embrasse l'année 69 et une partie de l'année 70.

Quoique les *Histoires* paraissent être la continuation des *Annales*, elles furent écrites antérieurement. Sans doute Tacite, sentant se révéler son génie d'historien, relata d'abord les événements les plus proches de lui, ceux qu'il avait été à même d'observer de près; il le fit avec une certaine abondance, consacrant vingt livres à une période de vingt-huit années. Plus tard, il sentit le besoin de relier les *Histoires* au siècle d'Auguste, ce qu'il fit un peu plus sèchement (seize livres pour une période de cinquante-quatre ans); c'est la seule différence qu'il y ait entre ces deux recueils, tous deux marqués du sceau du même génie.

Le sombre pinceau qui nous a retracé d'une manière si saisissante les hontes du despotisme trouvait des couleurs toutes préparées dans les règnes aussi violents qu'éphémères de Galba, d'Othon, de Vitellius, de Vespasien. Le résumé qu'il a placé en tête des *Histoires*, comme une préface aux horreurs qu'il va décrire, est une de ses plus belles pages. « J'entreprends, dit-il, l'histoire d'une époque fertile en désastres, ensanglantée par des combats terribles, déchirée par les séditions, cruelle jusque dans la paix : quatre princes égorgés, trois guerres civiles, plusieurs guerres étrangères, et souvent les unes et les autres à la fois, des succès en Orient, des revers en Occident, l'Illyrie révoltée, la Gaule près de se révolter, la Bretagne conquise et aussitôt abandonnée, les Sarmates et les Suèves soulevés contre nous, les Daces illustrés par nos défaites ou par nos victoires; les Parthes sur le point de courir aux armes, abusés par un faux Néron, l'Italie affligée par des fléaux jusqu'alors inconnus ou qui reparaissaient après plusieurs siècles, dans les champs les plus féconds de la Campanie, des villes englouties ou renversées, Rome ravagée par l'incendie, les anciens temples consumés, le Capitole brûlé par les citoyens eux-mêmes, la religion profanée, de grands adultères, la mer couverte d'exilés, les rochers souillés par le meurtre. Dans la ville, des violences plus terribles encore : la noblesse, les biens, les honneurs, le refus même des honneurs regardés comme des crimes; la mort assurée pour la vertu, les délateurs encouragés par des récompenses aussi odieuses que leurs forfaits, se partageant comme des dépouilles, les uns les sacerdoces et les consulats, les autres le gouvernement des provinces, la puissance à l'intérieur, et envahissant tout; les esclaves armés contre leurs maîtres par haine ou par crainte, les affranchis contre leurs patrons, et ceux qui n'ont point d'ennemis sacrifiés par leurs amis les plus intimes. » Quel tableau!

Nous n'analyserons pas ce recueil; le génie de l'historien s'y révèle avec toute son énergie dans la narration, dans les portraits, et, avec une éloquente concision, dans ses harangues, qui sont des modèles, et qu'on étudie à part comme d'admirables morceaux oratoires. Nous ne pourrions que répéter ici ce que nous avons déjà dit en parlant des *Annales;* c'est le même sentiment de haine contre le despotisme, de dégoût de la servilité, l'adulation et l'infamie, qui a inspiré les deux ouvrages.

Ce qui nous reste des vingt livres des *Histoires* est ordinairement édité à la suite des *Annales*. On en conserve à Florence deux anciens manuscrits du x^e ou du xi^e siècle. La première édition est de 1469 (Venise, in-fol.); il y en eut depuis, dans chaque siècle, un tel nombre, que nous ne pouvons citer même les principales; on compte également des traductions dans toutes les langues. Une des meilleures traductions françaises est celle de la collection Panckoucke, dans les *Œuvres complètes de Tacite* (1830-1838, 7 vol. in-8°).

Histoire générale, ouvrage de Polybe de Mégalopolis (Arcadie). Cette histoire, achevée vers l'année 145 av. J.-C., embrasse les événements arrivés dans une période de 74 ans, et quelques aperçus sur ceux qui suivirent, de 220 à 146, c'est-à-dire depuis le commencement de la seconde guerre punique jusqu'à la réduction de la Macédoine en province romaine. Elle était divisée en quarante livres, dont cinq seulement nous sont parvenus entiers. Il reste des fragments considérables des autres, surtout depuis les découvertes d'Angelo Maï. « Ce n'est pas trop, dit l'auteur, de quarante livres pour conduire d'un fil continu toutes les affaires de l'Italie, de la Sicile, de la Grèce, de l'Afrique et des autres parties du monde, jusqu'à la ruine du royaume de Macédoine. » Les deux premiers livres remontent assez avant dans l'histoire romaine, et pourraient, en quelque sorte, faire suite aux *Antiquités romaines* de Denys d'Halicarnasse. Polybe expose les causes de la première guerre punique, esquisse le tableau des vingt-quatre années de cette guerre et de l'état de Carthage et de la Macédoine au début de la seconde lutte. L'historien n'entre vraiment dans son sujet qu'au troisième livre, où il entreprend le récit des guerres d'Annibal; mais il en avait bien indiqué l'importance dès le début. Polybe a bien compris son époque. La période qu'il a décrite est capitale dans l'histoire du monde. Toute l'antiquité aboutit et se résume dès lors dans l'histoire de Rome. Au troisième livre, il aborde le récit de ce long duel entre Rome et Carthage, de cette guerre rendue si dramatique et par l'importance des forces mises en jeu, et par la grandeur du but, mais surtout par cette alternative de succès et de revers, de victoires et de défaites, qui menaçaient de prolonger la lutte indéfiniment, quand enfin la victoire navale des îles Egates provoqua la conclusion de la paix. Il nous fait assister à la brillante campagne d'Annibal jusqu'à la bataille de Cannes. Le quatrième livre nous ramène sur nos pas et nous offre le tableau de la situation des Etats formés des débris de l'empire d'Alexandre. Le cinquième est consacré à l'histoire de Philippe III de Macédoine, d'Antiochus le Grand et de Ptolémée, et au récit des premiers efforts de la Grèce contre la politique envahissante de Rome. La guerre des mercenaires contre Carthage forme un épisode de ce dernier livre.

Voici les parties importantes des fragments retrouvés : un morceau précieux relatif aux constitutions de Rome et de Carthage (livre VI^e); le texte du traité conclu entre Philippe III et Annibal (livre VII^e), avec l'explication du reproche d'avarice et de cruauté adressé à Annibal; une diatribe contre l'historien Théopompe (livre VIII^e); les portraits de Scipion et de Philopœmen (livre X^e); une attaque aussi violente qu'injuste contre l'inexactitude de l'historien Timée (livre XII^e); le récit de la bataille de Cynocéphales, suivi de la comparaison de la phalange macédonienne avec la légion romaine (livre XVIII^e); la description d'une superbe fête donnée par Antiochus IV (livre XXXI^e); l'éloge de Paul-Emile et de Scipion Emilien, et l'explication de leur intimité avec l'auteur (livre XXXII^e); des fragments curieux, dus à Strabon, sur la géographie d'Homère, la Lusitanie, l'Espagne, la Gaule, l'Italie, la Thrace, l'Asie et la Libye (livre XXXIV^e). Ce livre était entièrement consacré à la géographie générale du monde au moment de la troisième guerre punique; des détails intéressants sur la déclaration de guerre faite à Carthage, en 149 (livre XXXVI^e). La chute de Carthage remplissait le XXXIX^e livre et celle de la Grèce le XL^e, dont la conclusion, qui est celle de tout l'ouvrage, nous est parvenue en partie.

Envisagé au point de vue politique, Polybe est le dernier écrivain de la Grèce libre et l'historien de la conquête; et cependant son livre n'est inspiré ni par le regret de l'indépendance ni par la haine des vainqueurs. Il raconte sans indignation la longue histoire de l'asservissement de son pays. Voyant la Grèce affaiblie et dévastée par deux siècles de divisions intestines, il se résigne à la voir reprendre une sorte de vie sous cette domination romaine, qui laissait une part des libertés intérieures. Ce sentiment de Polybe explique la conquête facile de la Grèce : le patriotisme était mort ou rendu impuissant par les factions intestines. La Grèce était divisée en deux partis, les démocrates et les aristocrates, que représentaient la ligue étolienne, appuyée sur la Macédoine, et la ligue achéenne, qui penchait pour Rome. Polybe et l'aristocratie grecque renoncèrent à l'indépendance, d'abord par haine de la démocratie, et ensuite par admiration pour Rome, alors dans toute sa splendeur.

On ne saurait voir un traître dans Polybe, mais c'est une âme froide et égoïste. Il ne s'émeut jamais. Une fois, cependant, en peignant la Grece en proie à l'avidité des soldats de Mummius, il prononce, mais avec une gravité digne, un blâme sévère pour les vainqueurs : « Au lieu d'orner leur patrie de statues et de tableaux, les Romains auraient mieux fait de la décorer de justice et de magnanimité. Que ceci soit dit pour tous ceux, quels qu'ils soient, qui conquièrent la supériorité et l'empire sur les autres; qu'ils n'aillent pas s'imaginer qu'en dépouillant les villes vaincues de tous leurs ornements, ils font des malheurs d'autrui un embellissement et une gloire pour leur patrie! »

Au point de vue philosophique, Polybe a défini lui-même son ouvrage, en l'appelant une *Histoire pragmatique*. C'est là le côté vraiment original de son livre. Polybe a pour but de former des hommes de guerre et des hommes d'Etat; son histoire est un livre d'enseignement politique et moral. L'histoire, telle que l'a conçue Polybe, ne se borne point à peindre : la recherche approfondie des causes qui ont engendré les événements, la mise en lumière des occasions qui les ont déterminés, des circonstances où ils se sont produits, des effets qui en ont été les conséquences, occupent constamment Polybe. L'historien étudie les faits, les explique, les juge; il raconte, peint, disserte, enseigne, et fait en même temps un cours de politique et de morale.

Polybe, dans le genre d'histoire qu'il a créé, n'a pas été surpassé. Malgré Tite-Live, Salluste et tant d'autres, sans Polybe nous ne connaîtrions que fort imparfaitement les Romains. C'est lui qui nous a livré les secrets de leur politique, c'est chez lui qu'on saisit l'esprit de leurs institutions. Se fût-il borné à nous apprendre ce qu'était leur organisation militaire, il nous eût mieux révélé le secret de leur puissance que ne peuvent le faire les belles réflexions morales ou les harangues apocryphes des autres historiens. Admiré de Bossuet, qui l'appelait *le Sage*, et de Montesquieu, qui l'appelait *le Judicieux*, Polybe les a souvent inspirés; ils se bornent parfois à le traduire, et les idées les plus vraies et les plus fécondes qu'on admire dans le *Discours sur l'histoire universelle* et dans le livre sur la *Grandeur et la décadence des Romains* ne sont souvent que des emprunts faits à l'*Histoire générale.*

Polybe professe un grand amour de la vérité. « La vérité, dit-il, est à l'histoire ce que les yeux sont aux animaux : de même que les animaux ne sont d'aucun usage dès qu'on les a privés de la vue, de même l'histoire, sans la vérité, n'est qu'une narration inutile et infructueuse. » D'une sévère impartialité, il se montre absolument indépendant dans ses appréciations. Il a la conscience, le savoir, le coup d'œil juste et la modération. Il laisse de côté la partie légendaire, et jamais ne se livre à la déclamation. Il a cependant ses défauts. Il se perd dans de fréquentes digressions sur sa personne et son système; ses portraits sont ternes, froids et sans vie; son style est prétentieux, pénible, mou, monotone, négligé, dur et raboteux, au jugement de Denys d'Halicarnasse. Les Grecs, à cause de ses tournures insolites et de l'abus d'expressions techniques empruntées au vocabulaire péripatéticien, l'excluaient du rang d'auteur classique. Leur sévérité n'a point empêché Cicéron de le déclarer un auteur excellent, Decimus Brutus d'en faire ses délices, Velleius Paterculus de l'appeler un homme supérieur, et Tite-Live de le reconnaître pour un écrivain de mérite, et d'en faire un plus grand éloge encore en le copiant souvent. En résumé, nous regardons l'*Histoire universelle* de Polybe comme un des plus beaux monuments du génie antique, et un de ceux qui font le plus d'honneur à l'humanité.

Histoire universelle, par Agrippa d'Aubigné (1616-1620, 3 vol. in-fol.). Cette histoire commence à la naissance de Henri IV et se termine à la fin du siècle et à l'édit de Nantes. L'auteur huguenot s'est proposé deux principaux objets : la justification du protestantisme et la glorification du Béarnais, du roi de Navarre protestant, et non pas du roi catholique de France; il faut en ajouter un troisième, sa propre apologie.

D'aubigné est un écrivain consciencieux. Il veut présenter le plus de faits possible et les avoir exacts; il veut accorder sa part de gloire à quiconque l'a méritée. Il s'attache plus aux choses qu'à la forme. « Si quelqu'un, dit-il, reproche à mon histoire qu'elle n'a pas le langage assez courtisan, elle répondra ce que fit la Sostrate de Plaute, à laquelle son mari alléguant pour vice qu'elle n'était pas assez complaisante et cajoleuse : « Je » suis, dit-elle, matrone et femme de bien; ce » que vous me demandez est le propre des » filles de joie. » Laissant donc ces fleurs aux poésies amoureuses, rendons vénérable notre genre d'écrire, puisqu'il a de commun avec le théologien d'instruire l'homme à bien faire et non à causer. » La personnalité de l'auteur intervient sans cesse dans le récit. Néanmoins, il repousse le reproche d'orgueil, par la raison qu'il ne s'est cité que là où la responsabilité lui incombait, ayant gardé le silence ou dissimulé son nom sous une formule vague là où la modestie lui était permise. D'Aubigné a tâché d'être impartial, même envers ses coreligionnaires. Il parle en termes modérés de Charles IX et de Henri III : « Voilà la fin de Henri troisième, dit-il après l'assassinat de Saint-Cloud, prince d'agréable conversation avec les siens, amateur des lettres, libéral par delà tous les rois, courageux en jeunesse, et lors désiré de tous; en vieillesse, aimé de peu; qui avoit de grandes parties de roi, souhaité pour l'être avant qu'il le fût, et digne du royaume s'il n'eût point régné : c'est ce qu'en peut dire un bon François. »

M. Sainte-Beuve lui reconnaît un mérite considérable, la pudeur historique : « Il comprend la dignité du genre qu'il traite; il est des particularités honteuses ou incertaines que l'histoire doit laisser dans les satires, pamphlets et pasquins, où les curieux les vont chercher : d'Aubigné, qui aime trop ces sortes de pasquins ou de satires, et qui ne s'en est jamais privé ailleurs, les exclut de son *Histoire universelle*, et, s'il y en introduit quelque portion indispensable, il s'en excuse aussitôt : ainsi, en 1580, à propos des intrigues de la cour du roi de Navarre en Gascogne, quand la reine Marguerite en était : « J'eusse bien voulu, dit-il, cacher l'ordure » de la maison; mais, ayant prêté serment à » la vérité, je ne puis épargner les choses qui » instruisent. » Un autre mérite, c'est que l'historien marche rapidement aux faits et écarte tout ce qui ralentirait son mouvement. Aussi, cette *Histoire universelle* renferme-t-elle immensément de choses; c'est le fidèle et saisissant tableau de la période militante de la Réforme en France : scènes de la vie privée et de la vie publique, portraits de nombreux personnages, fluctuations de l'esprit public. Les détails militaires y sont trop multipliés; les négociations y occupent aussi trop de place.

L'*Histoire universelle* a cependant de graves défauts : le style est suranné même pour l'époque de la publication; il est sec, lourd, décousu; la phrase est souvent obscure, embarrassée. La pensée de l'écrivain est quelquefois inintelligible. Cependant, des passages assez nombreux ont de la vigueur et de l'éclat. La bonne foi de l'historien ne peut être mise en doute; réduit à ses seules ressources par la mort de Henri IV, qui, d'ailleurs, n'avait pas tenu toutes ses promesses, d'Aubigné fit voyager à ses frais dans toutes les provinces de France, réclamant partout des renseignements et des mémoires.

Histoire universelle (DISCOURS SUR L'), par Bossuet. Cet ouvrage fut composé pour l'éducation du dauphin, fils de Louis XIV, et publié dans les premiers mois de l'année 1681. Voici comment Bossuet, dans l'avant-propos de son livre, en expose le plan : « Cette manière d'histoire universelle est, à l'égard des histoires de chaque pays et de chaque peuple, ce qu'est une carte générale à l'égard des cartes particulières. Dans les cartes particulières, vous voyez tout le détail d'un royaume ou d'une province en elle-même; dans les cartes universelles, vous apprenez à situer ces parties du monde dans leur tout; vous voyez ce que Paris ou l'Ile-de-France est dans le royaume, ce que le royaume est dans l'Europe, et ce que l'Europe est dans l'univers. Ainsi les histoires particulières représentent la suite des choses qui sont arrivées à un peuple dans tout leur détail; mais, afin de tout entendre, il faut savoir le rapport que chaque histoire peut avoir avec les autres, ce qui se fait par un abrégé où l'on voie, comme d'un coup d'œil, tout l'ordre des temps. Un tel abrégé, monseigneur, vous propose un grand spectacle. Vous voyez tous les siècles précédents se développer, pour ainsi dire, en peu d'heures devant vous; vous voyez comme les empires se succèdent les uns aux autres, et comme la religion, dans ses différents états, se soutient également depuis le commencement du monde jusqu'à notre temps. C'est la suite de ces deux choses, je veux dire celle de la religion et celle des empires, que vous devez imprimer dans votre mémoire; et comme la religion et le gouvernement politique sont les deux points sur lesquels roulent les choses humaines, voir ce qui regarde ces choses renfermé dans un abrégé, et en découvrir par ce moyen tout l'ordre et toute la suite, c'est comprendre dans sa pensée tout ce qu'il y a de grand parmi les hommes, et tenir, pour ainsi dire, le fil de toutes les affaires humaines. »

La première partie du *Discours sur l'Histoire universelle* contient l'histoire abrégée des temps qui se sont écoulés depuis l'origine du monde jusqu'à l'établissement de l'empire de Charlemagne. Bossuet partage ces temps en un petit nombre d'époques : 1° Adam ou la création; 2° Noé ou le déluge; 3° la vocation d'Abraham ou le commencement de l'alliance de Dieu avec les hommes; 4° Moïse ou le loi écrite; 5° la prise de Troie; 6° Salomon ou la fondation du Temple; 7° Romulus ou Rome bâtie; 8° Cyrus ou le peuple de Dieu délivré de la captivité de Babylone; 9° Scipion ou Carthage vaincue; 10° la naissance de Jésus-Christ; 11° Constantin ou la paix de l'Eglise; 12° Charlemagne ou l'établissement du nouvel empire.

La seconde partie nous montre la religion fondée par Dieu même, qui venait de créer l'univers et, traversant les siècles sans être jamais interrompue ni altérée, malgré l'idolâtrie, l'impiété, la persécution, les hérésies.

Dans la troisième partie, Bossuet montre que les révolutions des empires sont réglées par la Providence, quelles servent à humilier les princes, et qu'il importe à ceux-ci d'étudier « dans chaque temps ces secrètes dispositions qui ont préparé les grands changements, et les conjonctures importantes qui les ont fait arriver. » En même temps, il fait passer successivement sous nos yeux et nous présente tombant, pour ainsi dire, les uns sur les autres, ces grands empires qui ont fait trembler tout l'univers, Assyriens anciens ou nouveaux, Mèdes, Perses, Grecs, Romains.

Le *Discours sur l'Histoire universelle* s'arrête à Charlemagne; l'historien se réservait de faire un second *Discours*, qui devait embrasser les événements accomplis depuis Charlemagne jusqu'à l'époque contemporaine; il ne donna pas de suite à ce projet.

« La multiplicité de Bossuet, dit M. Nisard, éclate dans l'*Histoire universelle*. Il a, dans chaque ordre d'idées, le langage à la fois le plus spécial et le plus élevé. Condé n'eût pas mieux caractérisé la valeur impétueuse des Perses, ni la savante tactique des Grecs, ni la roideur de la phalange macédonienne, ni le choc de la légion romaine..... Colbert n'aurait pas jugé en termes plus propres et plus précis, ni vu de plus haut la sage administration des Egyptiens... Un politique comme Richelieu n'eût pas mieux pénétré la profonde conduite du sénat romain. Machiavel n'eût pas vu plus clair dans les rivalités de la Grèce..... La troisième partie du *Discours sur l'histoire universelle* est la plus haute expression de l'esprit français dans la prose. »

« C'est dans le *Discours sur l'Histoire universelle*, dit Chateaubriand, que l'on peut ad

mirer l'influence du génie du christianisme sur le génie de l'histoire. Politique comme Thucydide, moral comme Xénophon, éloquent comme Tite-Live, aussi profond et aussi grand peintre que Tacite, l'évêque de Meaux a de plus une parole grave et un ton sublime, dont on ne trouve ailleurs aucun exemple, hors dans le début du livre des Macchabées.

« Bossuet est plus qu'un historien, c'est un Père de l'Eglise, c'est un prêtre inspiré, qui souvent a le rayon de feu sur le front, comme le législateur des Hébreux. Quelle revue il fait de la terre ! Il est en mille lieux à la fois ! Patriarche sous le palmier de Tophel, ministre à la cour de Babylone, prêtre à Memphis, législateur à Sparte, citoyen à Athènes et à Rome, il change de temps et de place à son gré; il passe avec la rapidité et la majesté des siècles. La verge de la loi à la main, avec une autorité incroyable, il chasse pêle-mêle devant lui et juifs et gentils au tombeau; il vient enfin lui-même à la suite du convoi de tant de générations et, marchant appuyé sur Isaïe et sur Jérémie, il élève ses lamentations prophétiques à travers la poudre et les débris du genre humain.

« La première partie du *Discours sur l'Histoire universelle* est admirable par la narration; la seconde, par la sublimité du style et la haute métaphysique des idées; la troisième, par la profondeur des vues morales et politiques. »

Nous pourrions multiplier ces citations, mais sans apprendre rien de nouveau à nos lecteurs. Qui n'a lu mille fois de magnifiques éloges de cet ouvrage, devenu véritablement classique, et dans lequel, tous, nous avons pour ainsi dire appris à lire? Sous le rapport littéraire, ces éloges, peut-être excessifs, sont cependant en grande partie mérités. Nous retrouvons ici les grandes qualités, les qualités de génie de Bossuet, son éloquence biblique et magistrale, rapide comme les images elliptiques d'Isaïe, éclatante et fortement nourrie, capable de condenser tous les tons, tous les mouvements dans une seule phrase, sans rien perdre de sa majestueuse simplicité; nous retrouvons aussi ce style merveilleux, à larges images synthétiques, qui dogmatise et émeut toujours, qui s'impose et qui entraîne, alors même qu'il ne convainc pas.

Mais si l'on veut juger cette étonnante production au point de vue de l'histoire et de la philosophie historique, on redescend forcément alors des hauteurs où vous avait emporté l'orateur et l'écrivain.

Dans la biographie de Bossuet, nous avons déjà résumé, sur ce sujet, l'opinion qui nous paraît assez générale aujourd'hui. Nous y renvoyons le lecteur. Disons seulement ici que le cercle d'idées dans lequel se trouvait enfermé le prélat l'a conduit à donner à son monument les formes mesquines de l'histoire d'un peuple et d'une secte, au lieu d'en faire le récit général des actes de l'humanité. Subordonner l'histoire de l'univers à celle du peuple juif et du christianisme est un point de vue qui paraîtra désormais misérable. Mais ceci n'est qu'un défaut de proportion, inévitable dans la situation que le hasard des temps avait faite à Bossuet; un reproche plus grave, parce qu'il s'adresse à son caractère hautain et impérieux, c'est d'avoir fait de l'histoire universelle un enseignement de despotisme pour les rois, d'aveugle obéissance pour les peuples.

On sait que c'est au *Discours sur l'Histoire universelle* que songeait Voltaire en écrivant son admirable *Essai sur les mœurs*. C'est cet ouvrage célèbre qu'il voulait, non pas seulement réfuter, mais remplacer. Nous avons donné plus haut des opinions tout à fait favorables; terminons par une citation d'une autre nature empruntée à l'édition de Voltaire donnée par M. Georges Avenel, qui oppose ici son auteur à l'aigle de Meaux :

« Bossuet, prêtre et homme d'Etat, avait osé, dans son *Discours sur l'Histoire universelle*, fabriquer une histoire selon son Eglise, selon sa politique, et toute à l'usage de la cour où il vivait et des princes qu'il éduquait; il avait confisqué l'humanité entière à son profit et au leur; il l'avait concentrée, emprisonnée dans Israël, dans Rome, puis dans la France, en même temps que Louis XIV centralisait toute la vie de cette nation même dans son Versailles; et cette histoire, qui, loin d'être une universalité, était, au contraire de son titre, déterminée, spéciale, particulière, pesait sur les esprits de tout le poids de l'autorité sacerdotale et intellectuelle de son auteur. » Nous ne savons ce qu'il faut penser de la conclusion de l'auteur de ce passage, qui met l'*Essai sur les mœurs* au-dessus du *Discours sur l'Histoire universelle ;* mais nous ne pouvions donner sans restriction l'éloge d'un livre dont l'unité, tant admirée, se résume en ces deux mots : despotisme et superstition.

Histoire universelle (*An universal history*), par une société de savants, vulgairement appelée *Histoire des Anglais* (Londres, 1736-1765, 26 vol. in-fol.; 1747-1765, 67 vol. in-8o; 1779-1784, 60 vol. in-8o). Cette immense compilation est la mise en œuvre d'une foule de matériaux précieux à consulter. Adoptée et complétée de bonne heure par les Allemands, elle donna une impulsion décisive aux études historiques, tant par les nouveaux horizons qu'elle ouvrit aux historiens que par les défauts mêmes que les traducteurs allemands y remarquèrent tout d'abord, et qu'ils s'efforcèrent de faire disparaître. La première édition allemande de cet important ouvrage est due à Baumgarten et à Semler (60 vol. in-8o). Il en existe aussi deux traductions françaises, l'une par une société de gens de lettres (Amsterdam, 1742-1792, et Paris, 1802, 46 vol. in-4o), et l'autre par Letourneur, Dussieux, etc. (Paris, 1779-1791, 126 vol. in-8o).

Histoire universelle (ABRÉGÉ DE L'), par le comte Louis-Philippe de Ségur (Paris, 1817, 44 vol.). Sans appartenir à l'ordre scientifique, cette histoire est instructive et d'une lecture agréable; c'est un des meilleurs ouvrages de ce genre qu'on puisse mettre entre les mains de la jeunesse. On y trouve des détails neufs et piquants, des pensées ingénieuses, des portraits finement tracés, dans une langue claire, élégante, aisée, agréable. La narration est morale, intéressante, exempte de toute affectation. Elle instruit en attachant, et, sans fatiguer le lecteur, lui donne d'utiles leçons.

L'auteur raconte à tour de rôle l'histoire complète et non interrompue de chaque peuple. Il est sobre d'appréciations politiques. Néanmoins, il n'a pas su toujours demeurer impartial. Malgré lui, à son insu, ses sentiments royalistes ont quelque peu fait dévier son jugement.

Histoire universelle de l'ancien monde et de sa civilisation (COUP D'ŒIL GÉNÉRAL SUR L'), par Schlosser (Heidelberg, 1826-1834, 9 tomes en 3 vol.), traduit en français par A. de Golbéry, sous le titre d'*Histoire universelle de l'antiquité* (Paris, 1828, 3 vol. in-8o). Dans cet ouvrage, l'historien, un des plus distingués de l'Allemagne, s'est attaché à présenter le tableau de la marche intellectuelle de l'humanité depuis l'origine du monde. Divisant l'histoire ancienne en époques, il expose, dans chaque époque, tout ce que l'esprit humain peut présenter de remarquable chez les diverses nations, et fait suivre les aperçus des faits de considérations sur les institutions politiques, les progrès des sciences et des arts. Schlosser a fait preuve dans ce livre de la plus vaste érudition et d'une rare sagacité. Il n'a pas craint de dépasser les limites de l'histoire et de remonter avec les savants jusqu'aux premières révolutions du globe. En un mot, c'est un ouvrage historique rempli de recherches profondes et d'une grande valeur.

Histoire universelle (INTRODUCTION À L'), par M. Michelet, publiée en 1831. Ce livre pourrait, comme le dit l'auteur dans son éloquente préface, être intitulé : *Introduction à l'histoire de France;* en effet, M. Michelet est arrivé par la logique et par l'histoire à cette conclusion unique, que « notre glorieuse patrie est désormais le pilote du vaisseau de l'humanité; » mais, ajoute-t-il, « ce vaisseau est emporté par la tourmente, » tourmente éminemment progressive et dont notre révolution est certainement la phase la plus importante. C'est ce mouvement, bien digne à coup sûr de l'attention d'un esprit élevé et d'un grand écrivain, que l'auteur a voulu comprendre et expliquer dans son *Introduction à l'histoire universelle*, la première en date de ses œuvres historiques. Il commence par poser en principe que depuis la naissance du monde il s'est établi une lutte entre l'homme et la nature, l'esprit et la matière, la liberté et la fatalité. La liberté a toujours réclamé dans la société; il est temps qu'elle réclame dans la science, que cette dernière vienne lui donner sa plus légitime consécration et que les temps modernes apprennent à respecter cette force restée toujours vivace dans les sociétés antiques, si décriées aujourd'hui. Si l'œuvre de M. Michelet atteint son but, l'histoire apparaîtra comme l'éternelle protestation, comme le triomphe lent, mais progressif, de la liberté.

Telle est l'idée fondamentale de l'*Introduction à l'histoire universelle*. On devine ce que doit être le corps de l'ouvrage quand on connaît la base; ce ne sont que des preuves à l'appui de la thèse que soutient l'auteur, et une revue des histoires des différents peuples au point de vue de la liberté. Dans les temps anciens, la liberté humaine, qui ne meurt pas, poursuit son affranchissement de l'Egypte à la Judée, comme de l'Inde à la Perse. Mais il est un pays où elle rencontre des entraves plus grandes qu'ailleurs, c'est en Asie, le pays de la nature. Ce n'est point ici le lieu de discuter cette opinion de M. Michelet et de rechercher si, bien réellement, l'Asie, plus qu'un autre pays, s'est opposée au mouvement progressif de la liberté et si la cause de cette opposition découle du panthéisme. M. Michelet lui-même soutiendrait-il aujourd'hui cette opinion? Nous en doutons fort. L'auteur nous montre ensuite l'homme, dans les sociétés modernes, se séparant du monde naturel de l'Asie et se faisant par l'industrie, par l'examen, un monde qui relève de la liberté. Voulez-vous savoir d'où nous vient la liberté, à nous Français? N'allez pas chercher son origine en Allemagne, cette patrie de la féodalité. Non; l'Allemagne, trompée par le fini, s'adressa à l'infini. Après s'être immolée à son seigneur, à sa dame, que refusera-t-elle à son Dieu? Rien! ni sa moralité, ni sa liberté; elle jettera tout dans cet abîme; elle confondra l'homme dans l'univers et l'univers en Dieu. Elle adoptera le panthéisme de Schelling, et l'adultère de la matière et de l'esprit sera de nouveau couronné. L'Allemagne c'est l'Inde en Europe. Chez elle, la liberté dans les actes n'appelle pas celle de la pensée, témoin Luther, qui déclame contre la tyrannie des papes et supprime le libre arbitre. Le pays qui nous a transmis la liberté, c'est l'Italie; car l'Italie, au contraire de l'Allemagne, fait descendre Dieu à elle, le matérialise, le forme à son gré et ne voit, pour ainsi dire, en lui qu'un objet d'art. Elle ne se donne pas à l'homme; son poëme chevaleresque *Orlando Furioso* est une violente satire de la chevalerie; enfin l'Italie a eu une architecture civile avant les autres nations et, pendant que ces dernières bâtissaient des églises, elle construisait des routes. Voilà les principales opinions émises dans cette œuvre, remarquable à plus d'un titre par la hardiesse des idées et quelquefois aussi par leur incohérence. Imagination ardente, M. Michelet ne voit devant lui que la liberté; elle le fascine, l'aveugle; il l'exalte où il croit la voir, elle le grise, qu'on nous pardonne le mot, et sa plume laisse échapper de ces dithyrambes dont ses adversaires se sont malignement emparés depuis pour les lui opposer. On devine de quel passage nous voulons parler : « J'ai baisé de bon cœur la croix de bois qui s'élève au milieu du Colisée. Vaincue par elle, de quelles étreintes la jeune foi chrétienne dut-elle la serrer, lorsqu'elle apparut dans cette enceinte entre les lions et les léopards! Aujourd'hui encore, quel que soit l'avenir, cette croix, chaque jour plus solitaire, n'est-elle pas pourtant l'unique asile de l'âme religieuse? L'autel a perdu ses honneurs; l'humanité s'en éloigne peu à peu, mais, je vous en prie, oh! dites-le-moi, si vous le savez : s'est-il élevé un autre autel? » Voilà qui est certainement fort éloquent en faveur de la foi chrétienne; il est vrai que M. Michelet n'entonne pas des hymnes moins splendides en l'honneur de la liberté. L'*Introduction à l'histoire universelle* restera comme un des plus beaux plaidoyers qui aient été écrits en faveur de la liberté, à laquelle M. Michelet a donné ses grandes lettres de naturalisation dans l'histoire universelle.

Histoire universelle, par César Cantù. C'est le livre d'histoire le plus volumineux que l'Italie ait vu paraître en ce siècle. L'œuvre de Cantù parut d'abord en 1837 et années suivantes, à Turin, en 35 volumes in-8o, et, malgré son étendue, malgré le tirage considérable qui en avait été fait, elle se trouva épuisée en peu de mois. A la fin de 1842, l'éditeur en annonçait déjà la septième édition. Deux réimpressions en avaient, en outre, été faites à Palerme et à Naples, et il en avait paru des traductions en français (Aroux et Léopardi), en allemand et en anglais. Cet ouvrage est le résultat d'immenses lectures et d'un travail infatigable. L'auteur a su mettre à profit et ranger dans un ordre simple et méthodique tout ce qui a été publié de plus remarquable dans tous les pays par les écrivains les plus accrédités; il présente avec clarté et avec art le résultat de ses savantes recherches. Son style, à la fois élégant et précis, est regardé comme un modèle.

Impartial et vrai avant tout, rarement il se laisse égarer dans ses appréciations par ses sentiments religieux, et jamais il ne se laisse aller, dans l'intérêt d'une cause, à dénaturer les faits. Nous n'avons trouvé nulle part de peinture plus vive des désordres du clergé au moyen âge.

L'auteur n'a pas suivi la méthode ethnographique, parce que trop de faits importants, qui apparaissent dans l'ensemble de l'histoire de l'humanité, échappent à l'étude isolée de chaque peuple. Mais, pour faciliter la lecture, il a divisé son ouvrage en périodes fort étendues, surtout pour les temps anciens. Ces périodes sont au nombre de dix-huit : 1re époque, les *Origines;* 2e époque, *De la dispersion aux olympiades;* 3e époque, *Des olympiades à Alexandre;* 4e époque, *Guerres puniques;* 5e époque, *Guerres civiles;* 6e époque, *De Jésus-Christ à Constantin;* 7e époque, *De Constantin à Augustule;* 8e époque, les *Barbares;* 9e époque, *Mahomet;* 10e époque, *Carlovingiens;* 11e époque, les *Croisades;* 12e époque, les *Communes;* 13e époque, *Chute de l'empire d'Orient;* 14e époque, les *Découvertes;* 15e époque, la *Réforme;* 16e époque, *Louis XIV et Pierre le Grand;* 17e époque, le XVIIIe *siècle;* 18e époque, la *Révolution.* Dans la dernière édition, l'*Empire*, la *Restauration* et 1830 forment la matière de nouvelles études poussées jusqu'en 1846.

Par la fixation de ces périodes, Cantù a tâché de réunir les avantages des deux systèmes, ethnographique et chronologique, en comprenant la vie entière de quelques nations dans une seule époque. Cependant, fidèle à sa méthode, sans en être l'esclave, il n'a pas voulu suspendre l'histoire de tous les peuples à l'année que signala la révolution d'un seul; il a différé de parler de quelques-uns jusqu'à l'instant où ils sont venus coopérer à la civilisation commune, ou anticipé sur les temps pour exposer leur agonie et leur mort. Il s'est aussi étudié à faire entrer dans le récit le plus de particularités possible concernant la vie intellectuelle et morale de chaque peuple. Quant à celles qui réclamaient des considérations spéciales ou un coup d'œil d'ensemble, il leur a réservé une place à part. Son but principal a été l'enchaînement des faits et des idées. Cantù n'a rien négligé pour s'élever et se maintenir à la hauteur des conquêtes journalières de la science. Ne se laissant aveugler ni par la haine ni par l'affection, sans admiration naïve, sans stérile désenchantement, il n'a plus les illusions de la jeunesse, mais il en a conservé les ardeurs généreuses. Aussi aime-t-il son pays sans déprécier les autres. Admirateur du passé sans le regretter, content du présent sans en dissimuler les maux, il regarde l'avenir avec espoir et confiance.

Eminemment impartial, il ne fait pas parade de politique vulgaire et de vérités banales; mais, étudiant les hommes comme hommes, sans acception de renommée, de rang, de patrie, il prononce hardiment ses arrêts selon le droit et la vérité. Répudiant le faste d'une dignité d'apparat, qui fait confondre l'éclat avec le bonheur, le succès avec la bonté de la cause, il a cru de son devoir d'écrire pour l'avantage du plus grand nombre, « pour renforcer, dit-il, les liens d'affection, d'activité, de savoir entre les rangs de la famille humaine, afin qu'elle marche à son amélioration avec calme, ordre et continuité. » Revisant nombre de jugements, il a arraché leur couronne à des héros vantés. Pour lui, la grandeur ne voile pas la turpitude; en louant Adrien et Louis XIV, il exprime son horreur pour Antinoüs et les dragonnades. Loin de souffrir les louanges de Villéius à Tibère, il ne tolère même pas les aveugles applaudissements de Xénophon pour Cyrus, d'Eusèbe pour Constantin, d'Eginhard pour Charlemagne. Se dégageant des préjugés de temps et de noms, Cantù ne croit jamais qu'un crime puisse être utile, et il poursuit de ses imprécations celui qui légitime tout en vue du salut public.

Un des grands mérites de Cantù, c'est de faire abstraction des idées de son temps pour juger les siècles passés, de façon à conserver aux événements racontés l'intérêt qu'ils offrirent au moment de leur apparition. Son style simple éclaire, peint, émeut.

L'*Histoire* de Cantù est une œuvre de conscience; mais cette déclaration nous met absolument à l'aise pour déclarer que nous en désapprouvons l'esprit général, qui rappelle malheureusement celui du *Discours sur l'histoire universelle.* Bossuet et Cantù ne voient dans la civilisation que la main de Dieu conduisant tout à l'aide d'hommes providentiels. Pour Bossuet, les empires gravitent tous autour du petit peuple juif; pour Cantù, les grands événements historiques ne sont que les faits secondaires de l'histoire de la religion. Nous ne saurions admettre ces centres forcés de l'activité humaine. Par une suite logique de ce sentiment religieux exagéré, Cantù n'est pas toujours équitable envers certaines époques de l'histoire des peuples, et notamment envers la Révolution française, dont il méconnaît la portée et la nécessité. C'est le propre des idées étroites d'égarer la conscience des hommes les plus sincères et les plus intelligents; Cantù n'y a pas échappé, et les injustices envers les philosophes du siècle passé et les hommes politiques de 1789 et de 1793 pourraient passer pour de la mauvaise foi, s'il n'était facile de les expliquer par l'aveuglement du préjugé religieux.

L'*Histoire* de Cantù a été traduite en français, en allemand et en anglais.

Histoire ancienne, de Rollin (1730-1738, 13 vol. in-12). Cette histoire comprend les annales des Egyptiens, des Carthaginois, des Assyriens, des Babyloniens, des Mèdes et des Perses, des Macédoniens et des Grecs. C'est une traduction presque perpétuelle des auteurs anciens, et la meilleure compilation qu'on ait faite en aucune langue. « Rollin, dit Chateaubriand, est le Fénelon de l'histoire, et, comme lui, il a embelli l'Egypte et la Grèce. La narration du vertueux recteur est pleine, simple et tranquille; et le christianisme, attendrissant sa plume, lui a donné quelque chose qui remue les entrailles. Ses écrits expriment tous les sentiments de cet homme de bien dont le cœur est une fête continuelle, selon l'admirable expression de l'Ecriture. Nous ne connaissons point d'ouvrage qui repose plus doucement l'âme. Rollin a répandu sur les crimes des hommes le calme d'une conscience sans reproche et l'onctueuse charité d'un apôtre de Jésus-Christ. » Montesquieu avait dit auparavant : « Un honnête homme (M. Rollin) a, par ses ouvrages d'histoire, enchanté le public. C'est le cœur qui parle au cœur; on sent une secrète satisfaction d'entendre parler la vertu; c'est l'abeille de la France. »

Rollin a essayé d'éviter en même temps et la stérile sécheresse des abrégés, qui ne donnent aucune idée distincte, et l'ennuyeuse exactitude des longues histoires, qui accablent le lecteur; aussi a-t-il retranché une grande partie de ce qui se trouvait dans les anciens. Il traduit toujours tout au long, mais il se garde de tout traduire. Pour embellir et enrichir son *Histoire*, il ne se fait point scrupule de piller partout, souvent même sans citer les auteurs qu'il copie ou qu'il imite. Il a profité des réflexions que l'on trouve dans la seconde et la troisième partie de l'*Histoire universelle* de Bossuet, et dans l'*Histoire des Juifs* de l'Anglais Prideaux. D'ailleurs, il l'avoue lui-même avec une bonhomie charmante : « Je sens qu'il y a moins de gloire à profiter du travail d'autrui, et que c'est, en quelque sorte, renoncer à la qualité d'auteur; mais je n'en suis pas fort jaloux, et je serais très-

content, et je me tiendrais très-heureux, si je pouvais être un bon compilateur et fournir une *Histoire* passable à mes lecteurs. »

Rollin semble avoir prévu le reproche de crédulité qu'on n'a pas manqué de lui faire, et qu'il a certainement mérité; car, au sujet des augures, des prodiges, des oracles, des maléfices et autres absurdités païennes, il déclare naïvement qu'elles faisaient partie, chez les anciens, de la religion et du culte public; que cette religion était fausse et ce culte mal entendu; mais que le principe en était *louable et fondé sur la nature.* Il ajoute que c'est par cette raison qu'il a cru, tout en retranchant une grande partie de ces pratiques ridicules, ne pas devoir les supprimer entièrement. Quoi qu'il en soit, la naïve simplicité de Rollin, qui est un charme pour le lecteur, est un grave inconvénient au point de vue de la science historique. Du reste, on aurait tort de demander la moindre critique au bon professeur; il a lu, admiré et traduit les anciens, les suivant dans leurs récits les plus incroyables, traduisant même leurs harangues militaires et leurs récits de batailles. Rollin ne sort pas de là, et c'est bien à tort qu'on a voulu faire de ce brave homme un républicain. Il n'admirait pas Brutus, non, mais le style de son historien, et il fut bien surpris quand le roi de Prusse le félicita un jour de son amour pour la liberté. Son livre est une suite de versions; Rollin ne pouvait se déshabituer de faire sa classe, même quand il écrivait l'histoire. Toutefois, quand on se rappelle l'admiration des républiques d'Athènes et de Rome, qui était commune à tous les grands acteurs de notre Révolution, on n'est pas loin de reconnaître que Rollin a contribué, sans s'en douter, à cet immense mouvement de rénovation politique.

L'*Histoire ancienne* se termine par un abrégé chronologique de tous les faits et une table exacte des matières. Le guide adopté par Rollin pour la chronologie est Ussérius.

Histoire générale ancienne (ÉLÉMENTS DE L'), par l'abbé Millot (Paris, 1772, 4 vol. in-12). Ecrit pour la jeunesse, cet ouvrage n'est qu'un exposé exact, simple et méthodique des principaux événements qui ont modifié la situation politique des peuples. A la manière de Bossuet, l'auteur a divisé l'*Histoire générale* en époques, et a groupé autour de l'événement ou des événements qui dominent chacune d'elles les faits secondaires susceptibles de donner une notion plus juste du passé. A ce récit des grands changements politiques succèdent de savantes observations sur les religions, les lois, les arts, les lettres, les sciences, les coutumes, les mœurs, les préjugés des différents peuples. L'abbé Millot n'a d'autre parti pris que la vérité; il n'est pas, comme Bossuet, préoccupé du soin de soutenir cette thèse fataliste, d'après laquelle les grands peuples et les brillantes civilisations de l'antiquité n'ont paru sur la terre que pour favoriser l'accomplissement des destinées du petit peuple juif. Sa manière d'écrire l'histoire est d'un homme consciencieux et éclairé; elle semble peut-être moins dramatique, moins édifiante que les abrégés du père Loriquet, mais elle est à coup sûr plus sérieuse, plus logique, plus honnête et plus profitable. L'*Histoire ancienne* a été publiée en un seul corps d'ouvrage avec l'*Histoire moderne* (1778, 9 vol. in-12). V. plus loin.

Histoire générale moderne (ÉLÉMENTS DE L'), par l'abbé Millot (Paris, 1773, 5 vol. in-12). Nous ne reviendrons pas sur l'esprit et le talent de l'abbé Millot comme historien. Nous insisterons seulement sur ce fait que l'auteur a donné, dans cette partie de son travail, des preuves encore plus frappantes et plus nombreuses de son impartialité. Il prodigue, dans l'*Histoire moderne*, les plus cruelles vérités aux prêtres, aux moines, aux papes eux-mêmes: « Je m'arrête malgré moi, dit-il, à ces objets désagréables, dont la connaissance est malheureusement nécessaire. L'histoire des dix premiers siècles fait l'opprobre du genre humain. Les empereurs chrétiens avaient enrichi l'Eglise, lui avaient prodigué les priviléges, les immunités, et ces avantages n'avaient pas peu contribué au relâchement de la discipline et aux désordres qui altéraient l'esprit du saint ministère. Lors de la domination des barbares, le mal s'accrut avec une rapidité prodigieuse. Comme ils étaient persuadés que tous les crimes se rachetaient à prix d'argent, et qu'en donnant à l'Eglise on gagnait le ciel, plus ils se livraient à leurs brutales passions, plus ils se montraient prodigues pour cette espèce de bonnes œuvres. Chilpéric, petit-fils de Clovis, disait souvent : « Notre fisc est pauvre, nos richesses ont passé aux églises, les évêques sont les rois. » L'historien nous montre ensuite les prélats devenant, à la faveur de leur caractère sacré, de leurs richesses et de l'ignorance universelle, les arbitres des Etats, disposant des trônes, réglant la législation en Espagne, en France et ailleurs, étendant sans cesse leurs prérogatives. Et comment usèrent-ils de ce pouvoir presque absolu? « Le sacerdoce, dit l'abbé Millot, destiné à bénir, devint un moyen de malédiction. On excommunia au gré de la politique et de la vengeance; on excommunia les grands, les rois même qu'on voulait ou dépouiller ou réduire en servitude, et cette arme invisible devint un instrument de guerres et de révolutions sanglantes. »

Voici comment il juge l'inquisition : « Punir comme les plus grands crimes les erreurs secrètes, changer en devoir les délations les plus contraires au repos de la société, poursuivre sur de simples soupçons et sur de frivoles indices des citoyens soumis aux lois tant civiles que naturelles, porter ainsi la défiance et les alarmes jusque dans le sein des familles, déshonorer par les supplices une religion de charité, c'est ce que mille voix éloquentes ont reproché à l'inquisition. »

On voit que l'abbé Millot, bien que grand vicaire, ne se faisait aucune illusion sur les hontes et les scandales de l'histoire ecclésiastique. Aussi, lorsqu'il se présenta à l'Académie, alors livrée aux ennemis de l'Eglise, il y entra sur la déclaration de d'Alembert, que le candidat « n'avait de prêtre que l'habit. » Signe du temps, qu'un abbé disant la messe, exerçant de hautes fonctions ecclésiastiques et employant ses loisirs à écrire une histoire ouvertement destinée à combattre les empiétements de l'Eglise et les mœurs corrompues du clergé !

Histoire ancienne et moderne (TABLEAUX CHRONOLOGIQUES DE L'), par G.-J. Thouret, membre de l'Assemblée constituante (Paris, 1821, in-fol. oblong). Cet ouvrage, que Thouret composa en 1792 et 1793 pour l'instruction de son fils, comprend deux parties, l'une relative à l'histoire ancienne, depuis la création du monde jusqu'à l'ère chrétienne, l'autre relative à l'histoire moderne, s'arrêtant à 1763. La première partie seule a été publiée par les soins de son fils, qui y a fait des corrections. Elle se compose de trois sections. Dans la première section, les pages sont divisées en autant de colonnes qu'il y a de peuples contemporains, de sorte qu'on puisse voir d'un coup d'œil tous les événements arrivés à la même époque; mais, comme les faits abondent dans l'histoire romaine, Thouret s'est borné là à indiquer les faits principaux, et il a consacré sa seconde section à donner à l'histoire des Romains tous les développements nécessaires. Enfin, la troisième se compose de tableaux chronologiques indiquant l'histoire des lettres, des sciences et des arts, avec quelques observations sur les gouvernements, les lois et les mœurs des peuples. Cet ouvrage, dû à un écrivain philosophe, est fait avec soin. Il est en outre fort utile, car on y trouve avec facilité l'indication et le récit analytique de cette multitude de faits dont se compose l'histoire.

Histoire ancienne (GALERIE CHRONOLOGIQUE ET PITTORESQUE DE L'), par Perrin, gravée sur acier par Normand fils et Réveil, avec texte explicatif par Alexandre Bouët (Brest, 1836 et suiv., grand in-fol. oblong). Le peintre Olivier-Stanislas Perrin a consacré près de trente années à exécuter les dessins de ce bel ouvrage. S'attachant de préférence à la partie graphique, il négligea trop le développement du texte, et se borna à donner l'indication rapide des faits qn'il représentait. Il avait exécuté son œuvre sur une si vaste échelle, qu'il mourut en 1832, avant d'avoir pu la publier. C'est alors que M. Alexandre Bouët a substitué aux indications sommaires de Perrin des tableaux de texte placés en regard des dessins de l'artiste et les expliquant d'une manière complète. La *Galerie chronologique* comprend 34 planches de dessins, dont la dernière est un plan de Rome antique, et 36 feuilles de texte, y compris la préface et la notice consacrée à Perrin. Cet ouvrage, dans lequel ce dernier a fait preuve d'un grand talent comme dessinateur, est aussi remarquable par son exécution typographique que par celle des gravures au trait.

Histoire d'Alexandre le Grand, par Quinte-Curce. L'incertitude qui règne sur l'époque où vécut Quinte-Curce empêche de fixer la date de son livre; on présume, à son excellente latinité, qu'il dut être composé dans l'espace de temps compris entre les règnes de Tibère et de Trajan. Des dix livres qui forment cette *Histoire*, les deux premiers ne nous sont pas parvenus, et plusieurs autres sont mutilés. Le style en est fleuri, agréable; l'ouvrage est rempli de réflexions sensées, et de harangues fort belles, mais pour l'ordinaire trop longues et trop déclamatoires. La plus éloquente est celle des députés scythes à Alexandre, livre VII. Les autres endroits les plus remarquables sont : la *Bataille d'Arbelles*, livre IV; la *Bataille d'Issus*, livre III; la *Situation de l'armée dans le désert*, livre III; l'*Ouragan*, livre VII; la *Confiance d'Alexandre dans son médecin*, livre III; le *Meurtre de Clitus*, livre VIII; la *Mort d'Alexandre*, livre X.

La pureté et l'élégance du style ont rendu classique le livre de Quinte-Curce; mais il s'en faut qu'il ait la même valeur au point de vue historique; et autant vaudrait, dit spirituellement M. Loewe-Weimars, prescrire la lecture des romans de M[me] de Genlis pour l'*Histoire de France*, que celle de Quinte-Curce pour la connaissance du siècle d'Alexandre. Il s'est surtout inspiré de Clitarque, auteur grec qui, comme lui, se souciait peu de démêler le faux du vrai et ne cherchait qu'à faire briller son esprit. De là tous ces tableaux brillants et ces harangues éloquentes, ces fables destinées à frapper d'étonnement, en dépit de toute vraisemblance. Les récits de bataille sont incompréhensibles, l'auteur n'ayant jamais cherché à se rendre compte des éléments les plus simples de la tactique, et quant à la supputation du temps, chose si nécessaire dans une histoire, il n'y a même pas songé, de sorte qu'en le lisant on ne sait jamais ni dans quelle saison, ni même dans quelle année les événements se passent. Sa géographie est tout aussi peu fidèle.

Le manuscrit de Quinte-Curce était connu dès le XII[e] siècle. Il fut imprimé pour la première fois en 1470 (Rome et Venise, in-4°); depuis, il en a été fait des éditions innombrables. Une des meilleures parmi les dernières est celle de Lemaire (1822-1824, in-8°). Des traductions sont dues à Vaugelas, Mignot, Beauzée, etc.

Histoire variée, d'Elien de Préneste (en grec, 260 de l'ère chrétienne). L'*Histoire variée*, recueil en quatorze livres, compilé avec des extraits des meilleurs auteurs grecs, a pour nous le mérite de nous avoir transmis de nombreux fragments d'ouvrages perdus. L'auteur s'était amusé à rassembler tout ce qu'il rencontrait d'intéressant dans les historiens ou les moralistes : particularités de l'histoire des différents peuples, anecdotes sur leurs usages et sur leurs pratiques religieuses, traits singuliers relatifs aux personnages célèbres, paroles mémorables, bons mots, actions d'éclat, exemples de vertus, peinture des vices et des ridicules. Hérodote, Thucydide, Aristote, Plutarque, sont ses autorités de prédilection. Il y a pourtant certains chapitres de l'*Histoire variée* qui lui appartiennent en propre; tels sont la *Description du temps*, l'*Histoire d'Aspasie*, l'*Histoire d'Atalante* et autres morceaux considérables, écrits avec cette élégante simplicité, qui a fait dire de lui par Philostrate qu'il « écrivait, quoique Romain, avec atticisme. »

Les meilleures éditions sont celles de Rome (1545, in-4°), et de Paris (1805, in-8°), dans *Bibliotheca hellenica* de Coraï.

Histoire Auguste, recueil de diverses monographies des empereurs romains, attribuées à une dizaine d'auteurs de la décadence. Il paraît avoir été formé sous Constantin. Le compilateur ignorant a supprimé des vies entières de princes, interverti l'ordre des règnes et si bien mutilé le travail des auteurs, afin de se l'approprier, qu'il a parfaitement mérité les grosses injures que lui prodigue Casaubon.

Telle qu'elle est, l'*Histoire Auguste*, embrassant un laps de temps de cent soixante-cinq années et retraçant le tableau des révolutions de l'empire romain, du règne d'Adrien à celui de Probus (117-282), est néanmoins précieuse. Les auteurs dont les travaux ont été cousus les uns au bout des autres par le compilateur anonyme sont : Ælius Spartianus, Vulcatius Gallicanus, Ælius Lampridius, Jules Capitolin, Trebellius Pollion et Flavius Vopiscus, le plus estimé de tous. Ce qui nous est parvenu d'Ælius Spartianus se réduit aux vies d'Adrien, d'Ælius Verus, de Didius Julianus, de Septime Sévère, de Pescennius Niger, d'Antonin Caracalla et de Géta. Vulcatius Gallicanus a écrit la vie d'Avidius Cassius; Ælius Lampridius celles de Commode Antonin, d'Antonin Diadumène, d'Antonin Héliogabale et d'Alexandre Sévère. Trebellius Pollion a laissé la fin de l'histoire de Valérien le père, la vie de Valérien le fils, celle des deux Gallien, de Claude et des trente tyrans qui se révoltèrent sous Gallien; pour compléter ce nombre trente, il y ajouta Julius Valens, qui se révolta sous Décius en 251. Il a mis encore deux femmes parmi ses tyrans, Zénobie et Victoire, « pour l'éternel opprobre de Gallien, qui fut le plus cruel fléau de la république. » On doit à Jules Capitolin les vies d'Antonin le Pieux, de Marc-Aurèle, de Verus, de Pertinax, d'Albin, de Macrin, des deux Maximins, des trois Gordiens, de Maxime et de Balbin. C'est un historien prolixe; mais cette prolixité nous apprend une foule de particularités. Flavius Vopiscus, qu'on peut regarder comme le continuateur de Trebellius Pollion, écrivit la vie d'Aurélien et celles des empereurs Tacite, Florien, Probus, des quatre tyrans Firmus, Saturninus, Proculus et Bonose, aussi bien que celle de Carus et de ses fils Numérien et Carin. On loue généralement l'érudition et l'ordre qui règnent dans ce qui nous est parvenu des ouvrages de Vopiscus.

Le style de la plupart de ces auteurs est inégal et souvent obscur. Mais leurs relations biographiques sont d'un grand secours à l'historien moderne. Le tout est présenté à peu près sans critique, sans philosophie et sans méthode; mais ce qui est purement historique peut s'en passer à la rigueur, et c'est ce que n'ont pas pris en considération ceux qui n'ont vu dans l'*Histoire Auguste* qu'une compilation fastidieuse et indigeste.

Deux savants critiques du XVII[e] siècle, Casaubon et Saumaise, se sont occupés d'éclaircir le texte de ces auteurs, dont ils ont donné une bonne édition. Une traduction estimée en a été faite en français par G. de Moulines, membre de l'Académie royale de Berlin (Paris, 1806, 3 vol. in-12, 2[e] édit.). La plus récente traduction est celle de la *Bibliothèque latine-française* de Panckoucke (Paris, 1844-1847, 3 vol. in-8°, 2[e] série).

Histoires, par Procope (en grec, 555 de l'ère chrétienne). L'ouvrage, qui traite spécialement des guerres entreprises sous Justinien et a pour héros principal Bélisaire, est divisé en huit livres. Les deux premiers contiennent l'exposé de la guerre contre les Perses depuis le règne d'Arcadius jusqu'à la trente-troisième année du règne de Justinien. Le troisième et le quatrième décrivent la guerre des Vandales depuis l'irruption de ces peuples en Afrique en 395 jusqu'à l'an 545, époque à laquelle ils furent entièrement soumis aux Romains. Dans les quatre derniers, Procope raconte les guerres d'Italie contre les Ostrogoths (487 à 522).

Cette histoire est fort précieuse; elle renferme les seuls documents exacts que nous possédions sur cette période du règne de Justinien et sur ses guerres contre les Barbares. Elle est pleine de faits curieux. Le caractère des peuplades guerrières et sauvages qui inondèrent à cette époque l'empire romain y est peint de main de maître. L'intérêt est encore relevé par d'excellentes descriptions, qui facilitent l'intelligence des événements. Le style est une combinaison pleine d'énergie des modèles attiques et de cette diction affectée, mais souvent pittoresque, employée par les écrivains byzantins. Le témoignage de Procope est d'ailleurs d'un grand poids, puisqu'il fut le contemporain et souvent le témoin oculaire des faits dont il parle. Les *Histoires* ont été continuées jusqu'en 559 par Agathias, l'auteur de spirituelles épigrammes recueillies dans les anthologies.

On en trouve le texte grec-latin dans la collection byzantine (Paris, 1662-1663, in-fol.); les *Histoires* ont été traduites en français par Martin Fumée (Paris, 1587, in-fol.).

Histoire secrète, par Procope (en grec, vers 560 de l'ère chrétienne). L'auteur, dans ce livre qui sert de correctif à ses *Histoires*, semble s'être abandonné sans ménagement à une rancune longtemps contenue, tant que vécurent Justinien et Bélisaire, et qu'il laisse éclater dès qu'il n'a plus peur d'eux. Cette palinodie, tout intéressante qu'elle est pour nous, n'en est pas moins odieuse, puisque Procope s'était laissé élever aux plus grands honneurs par Justinien et l'avait adulé de son vivant. Et Bélisaire! sous quel triste jour il nous montre celui qu'il avait jusqu'alors chanté comme un héros!

Quoi qu'il en soit, ce recueil écrit par un homme qui fut un des familiers de la cour byzantine a une grande importance. L'auteur déclare cyniquement, dans un préambule, qu'il va revenir sur tous les faits précédemment racontés par lui-même, afin de les faire voir sous leur vrai jour. C'est un devoir dont il n'a pu s'acquitter plus tôt, dit-il, parce que les acteurs du drame historique étaient encore vivants et qu'il eût été dangereux pour l'écrivain d'être trop sincère ou trop explicite. Maintenant qu'il n'a plus les mêmes risques à courir, il va achever sa tâche.

Les deux personnages les plus maltraités dans l'*Histoire secrète* sont Justinien et Bélisaire. Après nous avoir donné dans son premier ouvrage l'histoire officielle, Procope nous donne ici la chronique scandaleuse, les querelles d'antichambre et d'alcôve. Justinien est le plus injuste, le plus hypocrite, le plus perfide et le plus lâche des tyrans. Procope l'accuse d'avoir bouleversé l'empire. Son union avec Théodora suffit, dit-il, pour le faire juger. Qu'était en effet cette digne compagne d'un empereur? Il nous la montre élevée dans l'amphithéâtre de Constantinople, nous dévoile ses débauches précoces, et nous raconte par quelle série d'infamies elle tomba au rang de courtisane, dans la catégorie des *pieds-nus*, actrices sans rôle qui payaient pour étaler leurs charmes sur la scène. De là elle passe dans une troupe de bateleurs, parcourt divers pays, toujours précédée et suivie de sa triste célébrité, puis retourne à Constantinople, où elle devient la maîtresse, puis la femme de Justinien, à la mort de l'impératrice Euphémie. Cette triste union consommée, le règne s'assombrit encore, surtout à mesure que l'empereur se laisse dominer par les prêtres. La narration n'est plus qu'un tissu de cruautés, de débauches crapuleuses palliées par une dévotion hypocrite. Quant à Bélisaire, Procope nous montre sa femme attirant dans son lit son beau-fils pendant qu'elle poursuit de sa haine son fils légitime, qui dénonce tout au vieux général. C'est une tragédie domestique qui tourne en comédie par l'attitude débonnaire du mari. Ce Georges Dandin du Bas-Empire pardonne, pour ne pas perdre la faveur de Théodora.

L'*Histoire secrète*, qu'on avait crue longtemps perdue, a été publiée en 1623, sur un manuscrit du Vatican (Lyon, 1623, texte grec-latin). Une autre édition, avec des notes très-judicieuses, a été donnée par Eichel (Helmstædt, 1654, in-4°), a été traduite en français par M. Isambert (Paris, 1856, 2 vol. in-8°)

Histoire ecclésiastique des Francs, composée en latin vers l'an 590, par Grégoire de Tours. Cet ouvrage est quelquefois intitulé *Chronique des rois francs*, parce qu'il comprend la biographie de nos premiers rois depuis leur établissement dans les Gaules jusqu'à l'an 591, pendant une période de cent soixante-quatorze ans. Il se divise en dix livres. Le premier est un résumé confus de l'histoire ancienne et universelle du monde, depuis Adam jusqu'à saint Martin de Tours, en 397, résumé dépourvu d'intérêt et d'exactitude chronologique; le second livre s'étend de la mort de saint Martin à celle de Clovis I[er], c'est-à-dire de l'an 397 à l'an 511; le troisième, de la mort de Clovis à celle de Théodebert I[er], roi d'Austrasie (511 à 547); le quatrième, de la mort de Théodebert à

celle de Sigisbert I[er], roi d'Austrasie (547 à 575); le cinquième comprend les cinq premières années du règne de Childebert II, roi d'Austrasie (575 à 580); le sixième finit à la mort de Chilpéric en 584; le septième est consacré à l'année 585; le huitième commence au voyage que fit le roi Gontran à Orléans, au mois de juillet 585, et finit à la mort de Leuvigild, roi d'Espagne, en 586; le neuvième s'étend de l'an 587 à l'an 589; le dixième, enfin, s'arrête à la mort de saint Irieix, abbé en Limousin, c'est-à-dire au mois d'août 591.

On peut diviser encore cette histoire en deux parties. Dans la première l'auteur écrit d'après le témoignage d'écrivains plus anciens, d'après des traditions, des ouï-dire. Cette première moitié remonte au commencement du monde et finit vers l'an 547 de J. C.; elle comprend les trois premiers livres. La seconde, de beaucoup la plus curieuse et la plus intéressante, écrite d'après ce que l'auteur a vu lui-même, commence en l'an 547 et finit à l'an 591; elle embrasse une période de quarante-quatre ans, qui remplit les sept derniers livres.

Cette histoire forme le principal monument original qui nous fasse connaître les premiers actes de la nation française; le texte de Grégoire de Tours est véritablement, comme l'a dit un historien du XVII[e] siècle, Adrien de Valois, « tout le fond de notre histoire. » Il n'est pas un peuple qui possède des notions plus détaillées et plus certaines de son origine que nous. C'est, en outre, un vrai phénomène que de trouver, à la naissance d'une nation, un historien véridique, impartial, beaucoup plus éclairé qu'on ne l'est communément à de telles époques. Grégoire de Tours est un guide sûr dans la connaissance de l'état des peuples et de l'Eglise de France jusqu'au temps où il vivait.

En tête de son ouvrage, l'auteur fait l'exposition des motifs qui l'engagèrent à l'écrire. Il promet une histoire ecclésiastique, militaire et civile, telle qu'elle est en effet. Il marche, ainsi qu'il l'a annoncé, sans suivre aucun ordre; les événements s'entassent pêle-mêle; le plus souvent un chapitre n'a aucun rapport avec celui qui précède. L'histoire de quelques diocèses des Gaules et de la succession de leurs évêques est mêlée à celle de la conquête et de l'établissement des Francs. Quelquefois des événements d'une importance très-secondaire et dénués de tout intérêt viennent interrompre le récit des événements importants et graves qui caractérisent cette époque. Mais ce qui donne une certaine saveur à la narration, c'est qu'au lieu de raconter les faits froidement, à la façon des annalistes, Grégoire de Tours se passionne pour son sujet, qu'il entend et traite à sa façon et d'après ses vues personnelles.

« Si l'on veut le considérer comme écrivain, dit M. Roy, son traducteur après M. Guizot, on trouvera dans son langage un triste témoignage du point où peuvent déchoir les lettres. Non-seulement le latin qu'il emploie est grammaticalement barbare, mais il est encore sans force, sans expression, sans couleur. Cette langue, si éloquente autrefois, s'était usée et flétrie comme la civilisation elle-même. C'était plutôt de la dégradation que de la barbarie. » Un homme, quelque distingué qu'il soit, ne peut triompher de son siècle. L'outil manque à l'ouvrier. Néanmoins, Grégoire de Tours s'anime quelquefois à la vue des effroyables calamités dont il est témoin, et son style prend alors de la force.

D'un autre côté, l'*Histoire ecclésiastique des Francs* présente un attrait d'autant plus vif, que les faits qui y sont racontés, déjà intéressants par eux-mêmes, le deviennent encore davantage par la manière simple et naïve du narrateur. Son récit a souvent le piquant de l'anecdote et toujours cette couleur locale qui n'appartient qu'à l'écrivain contemporain des événements qu'il retrace. Sachons gré à Grégoire de Tours de nous avoir conservé nos premiers titres de noblesse et terminons par un fait qui, à lui seul, vaut plus qu'un long éloge. C'est l'ouvrage de Grégoire de Tours qu'Augustin Thierry a compulsé et coordonné pour composer ses *Récits mérovingiens*, si intéressants et si dramatiques.

Histoire de la Couronne d'Aragon, par Geronimo Zurita ou Çurita. Ce travail consciencieux absorba la vie entière de l'auteur, qui eut à sa disposition toutes les archives du royaume, politiques ou privées. L'ouvrage se divise en deux parties; la première, qui s'étend jusqu'à la mort du roi Martin (1410), parut en 1562; la seconde s'arrête à la mort de Ferdinand le Catholique (1516), et fut publiée quelque temps après la mort de l'auteur, arrivée en 1580. Zurita n'a rien négligé pour donner une idée exacte de la constitution de l'Aragon et pour mettre le lecteur au courant du progrès de ce pays jusqu'au jour où il atteignit son plus grand développement. Science, impartialité, droiture, justesse, dit un critique, toutes les qualités qui forment le fond de l'histoire se trouvent réunies dans cet ouvrage, au succès duquel a beaucoup nui l'insupportable prolixité du récit. Il n'en forme pas moins la source la plus riche que l'on puisse consulter pour le règne de Ferdinand et pour l'histoire de la péninsule entière jusqu'au XVI[e] siècle.

Histoire des insurrections et de la séparation de la Catalogne sous Philippe IV, par Mello (1645). A l'exemple de Cervantes, le grand historien portugais composa son ouvrage en prison, et douze années de captivité lui permirent d'y apporter toute la perfection littéraire dont sa plume était capable. Cette histoire, qu'il dédia au pape Innocent X, fit grand bruit alors dans toute l'Europe, et cependant, par le plus étrange concours de circonstances, elle s'était entièrement perdue; le titre seul s'en trouvait conservé dans la *Bibliothèque espagnole* de Nicolas Antonio, lorsque Capmany en découvrit, en 1806, un exemplaire qui devint le type des éditions actuelles. L'œuvre de Mello, la meilleure peut-être que possède la langue espagnole dans le genre historique, peut soutenir la comparaison avec les travaux les plus estimés qui font la gloire des autres littératures. Il n'a manqué au talent de l'auteur que d'embrasser un plus vaste théâtre, de mettre en relief des événements plus dramatiques, plus grandioses, et d'introduire sur la scène des personnages moins obscurs. Entre la grandeur du langage et la médiocrité du sujet, la distance est trop sensible : l'un ne suffit point à rehausser l'autre. Certes, il y a toujours dans un soulèvement populaire causé par l'insolence et l'aveuglement du pouvoir une source d'intérêt et d'enseignement, mais il faudrait que ce soulèvement eût un résultat décisif et pût s'appeler Révolution. Ce n'est pas d'ailleurs sur le nom d'un général obscur, comme le marquis de Los Velez, sur quelques bourgeois réunis en junte provinciale et qui mettent à leur tête un officier subalterne étranger, ni sur l'ombre éloignée de Philippe IV et de son favori, qu'on pouvait échafauder un grand drame historique. C'est dommage, nous le répétons, que la matière ait fait défaut à Mello, car la franchise ne lui manquait pas plus que le talent, et ses révélations, si elles eussent porté sur des choses et des hommes de plus haute stature, auraient encore aujourd'hui du retentissement. Il nous semble que personne, dans les langues modernes, n'a mieux rappelé Tacite par la sévérité des jugements, la concision du récit, le tour original de la phrase et l'énergie du trait.

Histoire générale d'Alger, ouvrage important publié par Fray Diego de Haedo, abbé de Promesta (Valladolid, 1612). Rédigé sur des documents sérieux et avec les renseignements fournis par les captifs rachetés et revenus en Espagne, ce petit in-folio présente aujourd'hui encore un grand intérêt, à un double point de vue : d'abord, parce que c'est le premier ouvrage important qui ait été publié sur les Etats barbaresques, ensuite et surtout parce que le P. Haedo est le premier de tous les historiens qui ait mentionné le nom de l'illustre Cervantes, alors captif à Alger et encore obscur. Il rappelle la circonstance dans laquelle le futur auteur de *Don Quichotte* cherche vainement à s'évader avec quinze de ses compagnons d'infortune, puis le projet qu'il forme ensuite de s'emparer d'Alger en soulevant tous les esclaves. Les biographes n'ont pas manqué de relever ces deux particularités, qui prouvent que Cervantes avait autant de courage et de résolution que de génie.

Histoire générale des hauts faits des Espagnols dans les îles et sur la terre ferme de l'Océan, par Antoine Herrera y Tordesillas. L'auteur, qui exerça les fonctions de chroniqueur royal sous Philippe II, Philippe III et Philippe IV, eut entre les mains tous les documents importants et authentiques relatifs à la découverte du nouveau monde. Son ouvrage, qui comprend l'intervalle écoulé de 1492 à 1554, renferme une foule de renseignements aussi exacts qu'intéressants, bien qu'Herrera ait quelquefois sacrifié à l'amour du merveilleux et cherché à déguiser certains faits odieux de ses compatriotes. Au jugement de Robertson, Herrera est, de tous les historiens espagnols, celui qui nous a donné le récit le plus exact et le plus circonstancié de la conquête du Mexique et des autres événements d'Amérique. Mais le trop de soin qu'il a mis à observer l'ordre chronologique a rendu son ouvrage obscur, diffus et décousu. Une partie de l'*Histoire* de Herrera a été traduite en français par Nicolas de La Coste (3 vol. in-4°, Paris, 1660-1671).

Histoire de la conquête de l'Amérique septentrionale, par Antonio de Solis (Madrid, 1684). Cette histoire est à la fois une sorte d'épopée et de drame, dont la ruine de l'empire mexicain forme le dénoûment. Les contemporains de l'auteur l'exaltèrent à l'envi et ne craignirent pas de le mettre sur la même ligne que Florus, Velléius Paterculus et Tacite; les étrangers, moins sensibles que les Espagnols aux beautés spéciales du style, ne voient en Solis qu'un historien fantaisiste, un Quinte-Curce moins soucieux d'instruire que de plaire, et sacrifiant souvent la vraisemblance aux exigences d'une mise en scène dramatique. C'est ainsi qu'il fait parler les Mexicains à la façon des rhéteurs d'Athènes. Mais, à part des défauts naturels à l'emphase espagnole, il est juste de reconnaître les qualités solides et peu communes qui distinguent cette histoire. Le style est d'une rare élégance, d'une perfection et d'une originalité à désespérer les imitateurs. Il est tellement pris dans le génie de la plus pure langue castillane, qu'il n'est pas un terme, pas une locution qui ait vieilli. Ajoutons que le patriotisme national sait gré à l'auteur d'avoir immortalisé un des faits les plus extraordinaires de l'histoire espagnole. Un des chapitres les plus colorés, les plus émouvants du livre est celui où Solis raconte l'entrevue de Cortez et de Montezuma. Sans doute, l'*Histoire de la conquête de l'Amérique septentrionale* n'offre pas toujours l'énergique et éloquente concision de Tacite; mais on y retrouve souvent, du moins, l'élégance de Florus et de V. Paterculus, auxquels nous avons dit qu'on avait comparé l'auteur. Cet ouvrage a été traduit dans les principales langues de l'Europe.

Histoire de l'Amérique, par Robertson. Cet ouvrage, qui parut en 1777, devrait s'intituler plus justement : *Histoire de la découverte de l'Amérique*, car il s'arrête à la conquête du Mexique et du Pérou par les Espagnols. Robertson est un écrivain sérieux qui s'est caractérisé lui-même dans ces paroles : « En écrivant, je me considère toujours comme donnant mon témoignage devant une cour de justice. » C'est assez dire qu'il a cherché avant tout l'impartialité; ce qui le prouve, c'est que certains critiques anglais lui reprochent d'avoir pallié les sauvages violences des Espagnols à l'égard des malheureux Indiens, tandis que, de leur côté, les Espagnols l'accusent d'avoir exagéré les actes de férocité attribués à leurs compatriotes. On doit cependant reconnaître que, dans son penchant pour la généralisation, Robertson a souvent accepté des faits douteux ou faux sur la foi d'autorités contestables ou de documents de seconde main. L'historien avait à surmonter de grandes difficultés. Décrire une terre nouvelle, développer des intérêts d'un ordre nouveau, raconter des événements qui ne ressemblaient en rien à ceux que jusqu'alors avait retracés l'histoire; quel riche, quel magnifique, mais en même temps quel difficile sujet! Robertson était digne de le traiter, et il en a surmonté tous les obstacles avec un talent qu'on ne saurait trop admirer.

L'auteur nous révèle un détail curieux. Par une politique aussi étroite que ridicule, les rois d'Espagne cachent tous les documents relatifs à leur occupation de l'Amérique. Huit cent soixante-treize liasses sont ainsi renfermées dans les archives de Simancas, à 120 milles de la capitale. Il faut une permission spéciale du gouvernement pour les consulter, et on exige de l'étranger qui veut copier un document une somme si fabuleuse que Crésus lui-même aurait renoncé à écrire l'histoire de l'Amérique. Si l'Espagne croit voiler ses fautes et ses cruautés, elle se trompe et ne trompe qu'elle-même. L'exemple de Robertson prouve que ces précautions n'empêchent pas la vérité de se faire jour tôt ou tard.

L'*Histoire de l'Amérique* a été traduite en français par Suard et Jansen (1778, 2 vol. in-4°).

Histoire de l'Académie, par Pellisson (1653, in-8°). L'auteur a entrepris d'écrire l'histoire de la célèbre compagnie à une époque où elle n'était qu'un petit cénacle d'hommes de lettres occupés à élaborer un Dictionnaire qui n'a jamais été achevé, et à préparer une Grammaire, une Rhétorique et une Poétique qui n'ont même pas été commencées. Le but général de Pellisson a été d'analyser et de peindre les caractères des écrivains; son esprit observateur s'est donné libre carrière. Il aime à raconter tout ce qu'il sait et tout ce qu'il devine de ses collègues, qu'il traite du reste, avec une grande bonhomie, « d'hommes extraordinaires. » « Si je suivais mon inclination, dit-il, cette partie de mon ouvrage serait excessivement longue; car je vous avoue que j'ai une curiosité extrême et insatiable pour tout ce qui peut me faire connaître les mœurs, le génie et la fortune des personnes extraordinaires; que j'ai même cette faiblesse d'étudier souvent dans les livres l'esprit de l'auteur beaucoup plus que la matière qu'il a traitée. » Il fallait que la critique fût en enfance pour qu'un homme d'esprit se vantât d'une chose si naturelle. Son cadre, qui est celui d'une *Lettre à un ami*, dénote la même simplicité; il n'a pas été adopté par le continuateur, l'abbé d'Olivet, qui, reprenant le récit au point où l'avait laissé Pellisson, c'est-à-dire aux orageux débats concernant le *Cid*, a poussé l'exposé jusqu'en 1700, mais en se bornant, un peu sèchement, aux faits essentiels. L'œuvre de Pellisson a été très-admirée par Fénelon, qui en loue « la facilité, l'invention, l'élégance, l'insinuation, la justesse, le tour ingénieux. » Sainte-Beuve en fait le même éloge. « C'est, dit-il, un des morceaux les plus achevés et les plus agréables de notre langue; un des rares et parfaits exemples qui montrent mieux que toutes les définitions ce que c'est qu'écrire avec élégance et pureté en français. »

Un bibliophile bien inspiré, M. Livet, a donné, en 1857, une bonne édition des *Histoires académiques* de Pellisson et d'Olivet, avec une introduction et des notes où l'on peut lire quelques anecdotes agréables.

Histoire de l'Académie française, par M. Paul Mesnard (1856, in-8°). Ce n'est pas une continuation de l'ouvrage de Pellisson et de l'abbé d'Olivet; M. Ménard a envisagé l'Académie à un autre point de vue, au moment de la transformation qu'elle subit au XVIII[e] siècle. Le petit cénacle des Conrart, des Patru et des Chapelain, né à l'ombre du trône, s'émancipe, devient une grande institution, et dirige alors l'émancipation de l'esprit; il aspire ensuite à devenir un corps plus politique que littéraire; ce n'est pas ce qu'il a fait de mieux; mais encore cet aspect nouveau valait-il la peine d'être envisagé. « Des hommes qui n'avaient d'autre titre que celui d'écrivain, dit M. Ménard, allaient recevoir dans leurs rangs un chancelier de France, et bientôt après un ministre de Louis XIV. Des prélats, des ducs, des maréchaux, un prince même du sang de Condé, allaient s'asseoir au milieu d'eux, sans qu'il fût accordé à personne aucun droit particulier, aucune préséance, aucun honneur distinctif. » M. Ménard a écrit ce qu'on pourrait appeler l'histoire politique de l'Académie, c'est-à-dire l'histoire de l'Académie dans ses rapports avec les divers gouvernements de la France. On voit par cette simple indication combien le point de vue de M. Ménard diffère de celui de ses prédécesseurs.

Histoire des Empereurs jusqu'à Constantin, par Crevier (1750-1756). Cette compilation fait suite à l'*Histoire ancienne* de Rollin. Crevier est exact, méthodique, mais d'un style sec et lourd. Son *Histoire des Empereurs* comprend 6 vol. in-4°, parus en 1750.

« Crevier, dit Noël, n'est pas toujours heureux dans le choix des détails, et son style diffus et sans grâce offre trop de latinismes; mais la critique aurait dû remarquer l'ordre et l'enchaînement des faits, des réflexions sages, des sentiments vertueux, et surtout faire valoir le parti que l'auteur a tiré des matériaux ingrats qu'il avait à mettre en œuvre. En effet, s'il est soutenu par Tacite dans l'histoire des premiers Césars, il n'a bientôt d'autres guides que les écrivains sans critique et sans talent qui composèrent l'*Histoire Auguste*. »

Il ne faut pas oublier, toutefois, que Crevier est le premier qui ait popularisé l'étude d'une partie si importante et si difficile de l'histoire générale; si son livre est maintenant au-dessous des progrès de la science, il a eu longtemps le mérite de l'utilité.

Histoire d'Angleterre, par David Hume. Plus d'une fois, dans sa jeunesse, Hume avait nourri l'idée de composer quelque grand ouvrage historique; cette pensée lui revint dans son âge mûr et il se décida à écrire l'histoire d'Angleterre à l'époque des Stuarts, contre l'avis d'Adam Smith, qui lui conseillait de choisir celle des Tudors. Hume distribua d'avance sa matière en trois volumes : un pour les deux premiers Stuarts, un pour la République et la Restauration, le troisième pour les règnes de Guillaume et d'Anne. Son plan arrêté, il se mit à l'œuvre avec l'activité et l'application opiniâtre qu'il apportait dans ses travaux littéraires, et au bout de deux années, en septembre 1754, il publia à Edimbourg le premier volume, qui s'arrête à la mort de Charles I[er]. Ce livre, destiné à devenir classique et populaire, n'eut d'abord aucun succès. Le premier volume paraissait en 1754, six ans après la tentative de Charles-Edouard, alors que la dynastie de Hanovre tremblait encore sur son trône mal affermi, quand une moitié de l'Ecosse était en deuil, quand les prisons étaient pleines et que les arrêts de proscription se succédaient tous les jours, quand au sein même des familles la passion politique créait des inimitiés implacables. Pour le tory, Charles I[er] était encore un martyr; pour le whig, c'était un grand coupable justement puni de ses crimes. C'était trop demander que d'espérer, à un pareil moment, réunir tous les suffrages en ne flattant personne, et rallier à un jugement équitable des opinions si irréconciliables. L'impartialité pouvait sourire à un esprit calme et froid comme celui de Hume, qui, dégagé de tout intérêt, libre de toute passion politique, envisageait le passé avec le coup d'œil du moraliste et du philosophe; mais ce qui souriait à sa raison devait irriter et blesser les passions des autres. Pour avoir essayé de tenir la balance égale entre Charles I[er] et le Parlement, Hume devait donner prise à l'accusation de jacobitisme, et elle ne lui manqua pas. Le second volume, où l'histoire des Stuarts se trouvait complétée, parut en 1756; celle des Tudors fut publiée en 1759, et le succès de ces nouveaux volumes, comme les sollicitations des libraires, déterminèrent Hume à écrire l'histoire d'Angleterre depuis l'invasion de Jules César jusqu'à l'avénement de Henri VII. Ce fut l'objet de deux autres volumes in-4°, qui parurent en 1762. C'est la portion la plus faible de l'œuvre de Hume : on peut dire que les matériaux de cette histoire n'existaient pas de son temps; ils gisaient enfouis dans les archives, d'où ils n'ont été tirés que depuis peu d'années, grâce à la persévérance de quelques érudits et à la libéralité du Parlement. Le style seul a préservé de l'oubli cette partie de son œuvre.

Quoi qu'il en soit, l'histoire de Hume est demeurée classique en Angleterre, et elle méritait cet honneur. Les faits sont choisis avec discernement et groupés avec art; le récit est clair, rapide et plein d'intérêt; la diction est vive et nette et d'une merveilleuse souplesse; elle allie tous les tons, depuis la simplicité élégante jusqu'à l'éloquence. Hume a su enchâsser dans son style, avec un grand bonheur, un certain nombre des expressions pittoresques et des tours originaux qu'il

rencontrait dans les vieux auteurs. Mais s'il n'y a qu'une voix pour louer l'exécution de ce grand ouvrage, sur le fond même des choses des critiques graves ont été élevées contre Hume. Lord Brougham l'a accusé d'avoir composé son histoire avec trop de précipitation; mais il résulte de la correspondance de Hume que, s'il ne mit que deux ans à composer son premier volume, il n'y mit pas moins tout le soin et toute l'attention nécessaires et qu'on ne doit attribuer cette promptitude relative qu'à son application, à une rare puissance de travail et aux matériaux excellents et nombreux qu'il avait sous la main. On a aussi taxé Hume de versatilité : il aurait écrit son premier volume dans un sens tory, afin de lui donner plus de piquant; averti par un échec qu'il faisait fausse route, il aurait donné au second volume une couleur whig, et ce changement de front aurait sauvé l'*Histoire d'Angleterre* du naufrage. Toute la correspondance de Hume est un démenti à cette historiette. Hume était un whig modéré, et c'est la modération même de ses opinions qui explique les accusations portées contre lui par les partis extrêmes.

Histoire d'Angleterre, par Olivier Goldsmith, continuée par Ch. Coote (Londres, 1771, 4 vol. in-8°; trad. franç., 1825, 6 vol.). L'œuvre personnelle de Goldsmith s'arrête à l'année 1760. Le travail du continuateur s'étend de 1760 à 1815. On y remarque des portraits bien tracés, tels que ceux de Fox, Pitt, Burke, Tippo-Saïb; les événements de la Révolution française y occupent une place proportionnée à leur gravité.

L'ouvrage de Goldsmith porte le caractère de l'abrégé, du livre qui résume et condense. L'auteur est un esprit philosophique, s'attachant à démêler dans les événements la marche de l'esprit humain, à détruire les préjugés soit populaires, soit politiques. L'impartialité, le choix des faits, la justesse des réflexions sont ses qualités. Concis, et ne disant que ce qu'il faut dire, il tient la balance égale entre le pouvoir monarchique et la nation. Le style de l'écrivain est toujours naturel, facile, élégant.

Cette *Histoire d'Angleterre* a été traduite avec talent par Mme Al. Aragon, qui a continué la narration jusqu'à la première période de ce siècle (Paris, 1825-1826). Une notice sur la vie et les œuvres de Goldsmith, par Albert Montémont, est placée en tête de l'ouvrage.

Histoire d'Angleterre, par le docteur John Lingard. La première édition de cet ouvrage, qui traite de l'histoire d'Angleterre depuis l'invasion romaine jusqu'à la révolution de 1688, parut à Londres de 1819 à 1825 (6 vol. in-4°), traduite en français par Cumberworth (1828). La seconde édition (1823-1831) contient 14 vol in-8°, dont douze ont été traduits en français par le chevalier de Roujoux et les deux derniers par Amédée Pichot (1825-1831). M. de Roujoux en a aussi publié un abrégé en 4 vol. in-12 (Paris, 1827). Depuis, l'histoire du docteur Lingard a eu un immense retentissement. L'auteur y consacra treize années d'un labeur assidu. Ces treize années ne furent pas perdues pour lui, car il opéra une révolution dans les idées en Angleterre, où il prépara l'évolution puséiste et catholique qui travaille depuis vingt ans la Grande-Bretagne. Lingard est un partisan absolu du genre purement narratif, qu'il mit en honneur en Angleterre et qu'à la même époque M. de Barante popularisait en France, dans sa grande *Histoire des ducs de Bourgogne*. Il n'accorde rien à l'imagination, rien à l'induction; il ne se croit le droit d'affirmer que ce dont il peut donner la preuve, et encore néglige-t-il de prendre des conclusions. Il se contente d'exposer les événements tels qu'il les rencontre, sans se permettre de les interpréter, laissant au lecteur le soin de leur donner la signification qui lui conviendra. Mais cette sorte d'impartialité hautaine est plus apparente que réelle. Il y a, en effet, une manière de grouper les faits et de les disposer qui est bien plus démonstrative qu'une opinion exprimée.

« Cet ouvrage, dit M. Borghers, paraît avoir été écrit dans un esprit exclusif et systématique. Une haine profonde contre le dogmatisme et l'intolérance de l'Église anglicane, le besoin de rétablir les faits souvent pervertis par l'ignorance ou la mauvaise foi, le désir de réhabiliter ses coreligionnaires, encore frappés, au moment où l'auteur écrivait, d'odieuses incapacités politiques, ont quelquefois entraîné l'historien beaucoup trop loin, et l'histoire de M. Lingard est, à proprement parler, l'histoire d'Angleterre écrite au point de vue catholique. »

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de Lingard se distingue par le style, par le sentiment de la couleur locale et l'abondance du savoir. A ces divers égards, le docteur peut être évidemment mis au rang des plus grands historiens du XIXe siècle.

On a surtout remarqué, dans son œuvre, une dissertation sur les Anglo-Saxons et sur le régime féodal de l'époque anglo-saxonne; il fait revivre à nos yeux étonnés ce monde féodal et religieux qui n'a laissé derrière lui que des monuments matériels, insuffisants à le faire connaître. Son exemple a provoqué des recherches immenses, créé une école historique et déterminé un courant d'opinion qui suffirait, à lui seul, à montrer l'influence que peut avoir un livre sur la destinée d'un pays.

Histoire d'Angleterre depuis l'avénement de Jacques II, par Macaulay (Londres, 1848-1855), l'une des œuvres les plus remarquables de notre temps. L'illustre écrivain anglais, appliquant un grand talent à un grand sujet, a réalisé des théories qu'il avait conçues depuis longtemps. L'historien devait, selon lui, sans rien inventer et sans recourir à des hypothèses, ressusciter le spectacle des choses passées, apprécier les hommes, reproduire les événements et juger les faits. L'époque choisie par lui, l'histoire d'Angleterre durant la restauration des Stuarts et sous le règne de Guillaume III, est la plus mémorable aux yeux de tout Anglais, parce qu'elle renferme l'origine de cette forme politique, de ce régime conservateur et libéral qui a développé et maintenu les progrès et la prospérité de la Grande-Bretagne. Macaulay est whig; ses sympathies sont pour la révolution de 1688; sa haine poursuit les Stuarts, cette race néfaste qu'il ne peut assez exécrer. Sa bonne foi reste intacte, son impartialité repousse tout soupçon; sa pénétration, habile à tenir et à distinguer tous les fils, remonte droit à la cause des faits; sa mémoire impitoyable sait tout et n'est jamais en défaut. Pour avoir une base solide, il esquisse à grands traits la constitution britannique et les destinées de l'Angleterre dans les temps qui précèdent le XVIIIe siècle, et il expose dans un précis synthétique la révolution de 1640 et la restauration de 1660. Au tableau vigoureux du règne de Charles II, au moment où Jacques II va monter au trône, il fait succéder la description de l'état matériel et de l'état moral du pays vers la fin du XVIIe siècle. Ces pages raniment la vieille Angleterre; l'ancien peuple est debout; il vit, il marche. Les générations ensevelies, les conditions sociales, les partis issus d'une révolution politique, les sectes sorties d'une réforme religieuse, leurs demeures même, leurs idées, leurs sentiments, leurs mœurs, leurs intérêts, leurs prétentions, tous les acteurs principaux de l'histoire apparaissent sur la scène. Les épisodes fameux se reproduisent dans des tableaux fortement colorés. Ces Stuarts despotes s'opiniâtrent fatalement à rechercher et à exercer une puissance absolue : le pédantesque Jacques Ier professe la théorie du pouvoir illimité de la couronne; le hautain Charles Ier applique le système et provoque une révolution qui abat sa tête. De ses deux fils rentrés d'exil, l'un, roi dissolu et spirituel, mais prudent, ne peut que projeter le rétablissement du système dynastique et du culte catholique; l'autre, despote violent et incapable, hérite de ses projets, mais n'use pas des mêmes ménagements. Moins clairvoyant que ses prédécesseurs, il pousse l'arbitraire jusqu'aux extrêmes limites. Son règne est une époque de tyrannie extravagante. Tant d'excès du pouvoir royal ont préparé une conjuration universelle, lorsque apparaît Guillaume III, le libérateur, et la maison des Stuarts, dépossédée d'un royaume qu'elle n'a pas su garder, va s'éteindre dans l'exil. L'historien projette la plus vive lumière sur les événements qui précèdent, qui accompagnent et qui suivent cette chute éclatante, ce suicide, cette expiation de la royauté. Jacques et Guillaume passent devant nous et nous laissent le secret de leurs desseins, de leur caractère, de leurs actes. Guillaume, ce génie singulier, qui fut le sauveur de la Hollande, le libérateur de l'Angleterre et le modérateur de l'Europe, excite l'enthousiasme de Macaulay. Politique habile, profond dans ses calculs, désintéressé dans ses ambitions, simple dans sa puissance, triste dans sa prospérité, réservé dans ses pensées et dans ses sentiments, peu soucieux de plaire et d'éblouir, Guillaume se contente d'agir et de rendre des services soit à l'Europe menacée dans son équilibre, soit aux Provinces-Unies, soit à son pays d'adoption. Son œuvre est la fondation d'un nouvel ordre de choses, l'organisation d'un gouvernement, après avoir fait une révolution.

M. Taine a entrepris de décrire la méthode et le genre d'esprit que Macaulay a apportés dans la composition de son histoire. « Cette histoire, dit-il, est universelle et n'est point brisée. Elle comprend les événements de tout genre et les mène de front. Les uns ont raconté l'histoire des races, d'autres celle des classes, d'autres celle des gouvernements, d'autres celle des sentiments, des idées et des mœurs; Macaulay les raconte toutes... Chez lui, les portraits se mêlent au récit... Il est tour à tour économiste, littérateur, publiciste, artiste, historien, biographe, conteur, philosophe même; par cette diversité de rôles, il égale la diversité de la vie humaine et présente aux yeux, au cœur, à l'esprit, à toutes les facultés de l'homme l'histoire complète de la civilisation de son pays... Cette histoire, dont les qualités semblent si peu anglaises, porte partout la marque d'un talent vraiment anglais. Universelle, suivie, elle enveloppe tous les faits dans sa vaste trame, sans la diviser ni la rompre. Développée, abondante, elle éclaircit les faits obscurs et ouvre aux plus ignorants les questions les plus compliquées. Intéressante, variée, elle attire à elle l'attention et la garde. Elle a la vie, la clarté, l'unité, qualités qui semblaient toutes françaises. Il semble que l'auteur soit un vulgarisateur comme M. Thiers, un philosophe comme M. Guizot, un artiste comme M. Thierry. La vérité est qu'il est orateur et orateur à la façon de son pays; mais comme il possède au plus haut degré les facultés oratoires et qu'il les possède avec un tour et des instincts nationaux, il paraît suppléer par elles aux facultés qu'il n'a pas... Par cette ampleur de science, par cette puissance de raisonnement et de passion, il a produit un des plus beaux livres du siècle, en manifestant le génie de sa nation. Cette solidité, cette énergie, cette profonde passion politique, ces préoccupations de morale, ces habitudes d'orateur, cette puissance limitée en philosophie, ce style un peu uniforme, sans flexibilité ni douceur, ce sérieux éternel, cette marche géométrique vers un but marqué, annoncent en lui l'esprit anglais. »

L'*Histoire d'Angleterre* de Macaulay, traduite en français par MM. Montégut et Pichot, devait aller jusqu'à l'année 1848; mais elle s'arrête à la paix de Ryswick (1697). Le premier volume fut publié en 1848, le deuxième en 1849 et les deux derniers en 1855. Dans l'intervalle de 1848 à 1849, l'ouvrage eut onze éditions, et le succès fut tel que l'auteur, alors en disgrâce auprès de ses commettants parlementaires d'Edimbourg, fut réélu sans qu'il eût fait une démarche, écrit une lettre, dépensé un penny.

Histoire de la révolution d'Angleterre, par M. Guizot (Paris, 1826-1854, 6 vol.; plusieurs éditions). L'ouvrage de M. Guizot sur la révolution d'Angleterre se divise en trois parties distinctes : 1° *Histoire de Charles Ier*, depuis son avénement jusqu'à sa mort; 2° *Histoire de la république d'Angleterre et de Cromwell;* 3° *Histoire du protectorat de Richard Cromwell et du rétablissement des Stuarts*. Il faut y ajouter un *Discours* sur l'histoire de cette révolution (1850) et un volume sur *Monk* (1854). Avant de composer cet ouvrage important, M. Guizot avait passé une partie de sa vie à en rassembler les matériaux. Déjà même il les avait en partie mis au jour. Avant de publier son récit, il en avait donné les pièces justificatives. Les principaux *Mémoires originaux* relatifs à la révolution d'Angleterre, réunis par lui en collection et traduits sous ses yeux, avaient paru avant 1826. Il y avait joint des notices, des essais de biographie sur les auteurs de mémoires qui, presque tous ont pris une part plus ou moins grande aux scènes qu'ils racontent. Le récit de leur vie était déjà l'histoire de la révolution, non telle que la méditait M. Guizot, mais intime, anecdotique. Rien dans cette galerie de portraits n'était fait de fantaisie : le peintre avait tout vu, tout pris d'après nature. Ainsi préparé, M. Guizot fit paraître, en 1826, les deux premiers volumes de son œuvre définitive. Le succès fut éclatant, incontesté. Puis vingt-huit ans s'écoulèrent sans que l'auteur reprît sa tâche interrompue. Jamais peut-être une œuvre ne fut reprise et continuée à si long intervalle, en des temps plus opposés, sous des influences plus contraires, devant un public moins semblable à lui-même. L'unité de l'ouvrage en sera-t-elle rompue? Trouvera-t-on dans la partie nouvelle une trace, un reflet involontaire des changements politiques si nombreux et si profonds qui ont signalé cette époque? Non. Pas la moindre disparate, pas une dissonance, pas un trait qui sépare les nouveaux volumes des anciens; le talent a grandi, voilà tout. Comparée aux autres ouvrages de M. Guizot, cette histoire n'est pas seulement mieux écrite; elle est écrite autrement, écrite comme une œuvre d'art, et non plus simplement comme une œuvre de pensée. Les idées y prennent un corps; on sent la vie sous chaque phrase; la métamorphose est complète. A force de volonté et de travail sur lui-même, M. Guizot est parvenu à se donner les grandes qualités du style, l'ampleur, le mouvement, le relief, l'éclat; en un mot, à se poser en écrivain de premier ordre. Et cependant il évite avec le plus grand soin ce qui a fait une partie du succès des historiens modernes, le portrait. Il n'a pas même cédé à la tentation de tracer celui du grand homme qui fut la personnification de la révolution d'Angleterre. Cromwell est l'âme de son livre; c'est lui qui en remplit chaque page; on le rencontre, on le voit partout; mais nulle part l'historien ne s'arrête et ne prend à l'écart le lecteur pour lui décrire la figure de son héros. Et néanmoins, quand vous aurez lu son livre, vous le connaîtrez comme on connaît les personnages qu'on a soi-même observés. Vous garderez dans la pensée, vous aurez devant les yeux un être réel et vivant, plein de contradictions, mais de contradictions vivantes elles-mêmes. Si M. Guizot s'est interdit les portraits, il n'a pas proscrit la peinture de son œuvre. Que de tableaux admirables n'y voyons-nous pas, au contraire! Cette scène lugubre de la mort de Charles Ier, dont le récit à la fois sobre et circonstancié va jusqu'à l'âme par le simple et grave exposé des faits; cette peinture de l'âme ardente, sombre, égoïste, mais profondément anglaise de Cromwell, dont pas un trait ne lui échappe; l'obstination absurde des sectaires, la légèreté des royalistes toujours vaincus et toujours confiants, la sagesse méticuleuse de ceux des anciens indépendants qui ne croyaient plus qu'à la fortune et au pouvoir et qui servaient le Protecteur avec toute la fidélité qu'on pouvait avoir pour un maître passager, la résignation des masses fatiguées, le patriotisme se réfugiant sur les flottes victorieuses de Blacke, tout ce tableau de l'Angleterre rassasiée de guerres civiles et de destruction, quoique révolutionnaire encore, est retracé par M. Guizot avec une vérité admirable.

L'*Histoire de la révolution d'Angleterre* est certainement celui des ouvrages de M. Guizot qui lui fait le plus d'honneur, soit comme écrivain, soit comme penseur; c'est en même temps un des plus beaux monuments de notre littérature moderne.

Histoire (DE LA MANIÈRE D'ÉCRIRE L'), par l'abbé Mably (Paris, 1783, 1 vol. in-12). L'historien doit posséder avant tout la connaissance exacte des faits qu'il se propose de raconter. Mais, outre cette connaissance spéciale, il est très-important qu'il ait reçu une instruction générale complète, afin que son esprit soit capable de discerner les causes des événements et d'en prévoir les effets. L'historien n'est pas, comme le poëte, maître des personnages qu'il fait agir et des événements qu'il raconte; mais il intéresse par cela même qu'il les montre sous leur véritable jour. Au fait, la réalité est souvent plus féconde que l'imagination la plus vive, et l'arrangement des choses plus dramatique que ne pourrait le faire l'art le plus consommé. L'historien doit surtout être de bonne foi, raconter les choses comme elles sont, et si, dans les annales du genre humain, le vice est souvent heureux et la vertu déshonorée, il sera toujours facile de tirer même de ces faits des leçons utiles. La vie d'Auguste peut devenir elle-même une leçon de morale. « Quel triomphe glorieux pour la vertu que de voir ce triumvir barbare et couvert du sang de ses concitoyens ne se délivrer de ses craintes et des conjurations qu'en affectant des vertus qu'il n'avait pas et qu'il finit peut-être par aimer quand il vit qu'il leur devait son repos et sa sûreté! »

Si l'histoire générale réclame chez l'historien la science des principes, des grandes forces auxquelles obéit la nature humaine, l'histoire particulière, qui descend dans le détail des événements, requiert surtout une connaissance minutieuse des divers mobiles de nos actes, c'est-à-dire des passions. « Qu'il apprenne à être un grand peintre de ces passions qui gouvernent le monde, que la philosophie nous instruit à diriger, mais dont elle ne nous délivre jamais. C'est par cette peinture qu'une histoire est animée. Je ne suis plus un lecteur qui lis; je suis un spectateur qui vois ce qui se passe sous mes yeux. Mon cœur échauffé communique à mon esprit une sorte de chaleur qui l'éclaire. A travers les formes et les voiles différents sous lesquels les passions se déguisent, je les vois se reproduire toujours les mêmes et toujours nouvelles, et jeter une prodigieuse diversité entre des événements qui ont été, qui sont et qui seront éternellement les mêmes et éternellement variés. »

Mably termine par un conseil digne d'être entendu; il recommande aux historiens d'avoir les idées de leur temps et d'en parler la langue : « Que vos expressions, disait Lucien aux historiens de son temps, soient entendues du peuple et plaisent aux personnes qui ont l'esprit cultivé. » Cicéron fait une remarque applicable à tous les écrivains, mais qui convient surtout aux historiens et que Mably leur recommande : *Erit rebus ipsis par et æqualis oratio*, le langage doit être à la hauteur des choses, grand quand elles sont grandes, modeste et humble lorsqu'il raconte des événements modestes et humbles. Mably remarque que Tite-Live a merveilleusement suivi ce précepte littéraire. « Tite-Live, dit-il, a réuni les qualités différentes qu'on a admirées dans Hérodote et dans Thucydide : tantôt c'est un torrent qui se précipite et tantôt un fleuve qui roule ses eaux avec majesté. » Tous les conseils de Mably sont excellents, et son œuvre est au premier rang parmi celles qui peuvent servir à former le goût et diriger l'esprit.

Histoire des Allemands, par Wolfgang Menzel, ouvrage qui parut de 1815 à 1823, et qui passe encore aujourd'hui en Allemagne pour un des meilleurs exposés qui aient été faits de l'histoire germanique. L'auteur, qui s'est placé à un point de vue exclusivement national, et l'on sait ce que cela signifie de l'autre côté du Rhin, divise cette histoire en trois grandes périodes caractéristiques. La première est consacrée aux populations allemandes avant Charlemagne; la seconde a pour objectif le moyen âge, et la troisième les temps modernes jusqu'à la Restauration, toujours au point de vue de la nationalité allemande. L'auteur n'abuse point de l'érudition et paraît plutôt rechercher le mérite littéraire que le renom d'historien scientifique, chose rare chez les écrivains de sa nation. Il a retracé, d'ailleurs, avec une grande exactitude tous les détails relatifs à la vie politique des peuples allemands, dont il fait ressortir les développements de plus en plus marqués à chacun des trois âges qui forment la division de l'ouvrage. L'esprit de patriotisme étroit qui s'y révèle à chaque page et l'aversion de Menzel pour la France, qui lui a mérité le surnom de *Gallophage*, ont assuré un grand succès à son livre dans toute l'Allemagne.

Histoire des populations romanes et germaniques de 1494 à 1535, par Léopold

Ranke (Berlin, 1824). Tandis que certains historiens se complaisent à mettre en relief la sourde hostilité des races germaniques et néo-latines, l'auteur s'efforce de démontrer, au contraire, que leur action simultanée doit former le point de départ de l'histoire moderne; c'est leur fusion qui donne naissance au nouveau monde. Ce n'est point une race qui en absorbe une autre pour la dépouiller de son individualité, comme dans la société antique; ce sont deux races qui, en dépit de leurs luttes séculaires, obéissent à une force inconnue pour accomplir une œuvre commune.

La tâche que s'est imposée l'historien, c'est de déterminer la situation respective des peuples à la fin du XVe siècle, époque à laquelle s'inaugurent les grandes luttes européennes. C'est alors que les langues, la littérature, les arts, les inspirations de la conscience affranchie de toute contrainte, semblent creuser un abîme entre le midi et le nord de l'Europe. Mais Ranke ne perd pas de vue la pensée qui le dirige et qui l'éclaire, et, là où des yeux moins clairvoyants n'aperçoivent qu'un antagonisme sans cesse grandissant et le démembrement de la société du moyen âge, il découvre une existence commune qui s'élabore secrètement. Ces conflits où tant de peuples sont engagés, qu'est-ce en effet, sinon une irrésistible aspiration vers l'équilibre européen, c'est-à-dire l'unité véritable dans la diversité, mais cette unité à la fois souple et puissante qni laisse ouverte une large carrière à toutes les formes du sentiment national? C'est l'expédition de Charles VIII qui a ouvert la série des grandes luttes européennes, que l'historien met en relief avec la plus lumineuse précision. On voit qu'il a étudié dans leur vie intime la France de Charles VIII, l'Allemagne de Maximilien, l'Italie de Sforza et de Savonarole, l'Espagne de Ferdinand et d'Isabelle. Ranke procède par grands coups de pinceau; il ne trace guère de portraits, et cependant ses héros vivent, tout remplis de mouvement, et l'originalité propre à chacun d'eux reste profondément gravée dans le souvenir.

En résumé, le noble idéal de l'auteur, c'est le libre développement des nations au sein de la république européenne. « C'est la gloire des races germanique et romane, dit-il, d'avoir formé une société politique sans s'être absorbées jamais dans une tyrannique unité. »

Ce remarquable ouvrage a été traduit en français par un écrivain suisse, Jacques Porchat, avec la collection complète des œuvres de Ranke.

Histoire secrète du gouvernement autrichien, publiée par M. Alfred Michiels avec ce sous-titre : *Première histoire d'Autriche écrite d'après les documents authentiques*, 1859. Au moment de la guerre d'Italie, et dans un but politique facile à comprendre, M. A. Michiels a essayé de mettre à nu l'invariable système de mensonges intéressés de la maison de Habsbourg. L'ouvrage repose sur des documents sérieux, sur les recherches des plus savants historiens de l'Allemagne moderne; malheureusement l'auteur a voulu le faire coïncider avec la guerre de 1859, et ce qu'il a gagné sous le rapport de l'opportunité, il l'a perdu au point de vue de la mise en scène et de la précision.

Triomphe perpétuel de l'intolérance et de l'esprit de persécution, tel est le résumé de l'histoire de l'Autriche. La Réforme avait pris quelques racines dans l'empire, lorsque Ferdinand II, élève des jésuites, se fait leur docile instrument. Il a juré, entre les mains de Clément VIII, « de rétablir, au péril de sa vie, la foi catholique dans ses Etats héréditaires, et, s'il le peut, dans toute l'Allemagne. » M. Michiels nous montre par quelle série de mesures implacables il fait honneur à son serment. Soumis tout entier à la puissance sacerdotale, Ferdinand courbe avec lui toute la nation sous le même joug. « Si je rencontrais ensemble un prêtre et un ange, je saluerais d'abord le prêtre, » dit le roi. Des révoltes tour à tour victorieuses et comprimées, des proscriptions sans nombre, des exécutions à mort continuelles, les massacres, la confiscation des biens, enfin un ensemble de moyens atroces jusqu'au délire, tels furent les préludes de la guerre de Trente ans. La domination des Habsbourg en Hongrie est une des parties les plus sombres de l'histoire secrète de l'Autriche. Le livre de M. Michiels l'éclaire d'un jour sinistre, mais il subordonne peut-être trop le côté politique au côté religieux. Il ne montre pas assez cette généreuse nation hongroise luttant seule contre les Turcs et sauvant la chrétienté par son héroïsme, que l'Autriche ne seconda jamais, mais dont elle profita toujours. Il fait voir cette malheureuse Hongrie *asservie*, *ruinée*, puis *convertie*, suivant le mot d'un de ses bourreaux, le cardinal primat Colonitz; il retrace les massacres organisés pendant près d'une année (février-décembre 1687) par ordre de Léopold, le génie de l'extermination, et par les soins d'Antoine Caraffa, l'un des plus infâmes ministres d'une pensée monstrueuse. Sous Charles VI et Marie-Thérèse, le gouvernement devient plus doux sans que la politique autrichienne abandonne son œuvre, la fusion forcée des races les plus diverses. Joseph II et son ministre Kaunitz luttent contre le pape et accomplissent des réformes ecclésiastiques, mais ils enlèvent aux peuples leurs dernières libertés nationales.

Le présent est digne du passé. M. Michiels retrace les massacres récents de Galicie, de Lombardie, de Vénétie, de Bohême, de Hongrie. Il expose l'esprit, la lettre et les résultats du concordat de 1855 et démontre que la monarchie des Habsbourg n'a jamais abandonné le système terrible des Léopold et des Ferdinand II.

Histoire romaine, par Tite-Live. V. DÉCADES.

Histoire ancienne des Juifs ou **Antiquités judaïques**, par Flavius Josèphe. V. ANTIQUITÉS.

Histoire des Goths ou **des Gètes** (*Historia getica*). V. JORNANDÈS.

Histoire contre les païens (*Historiarum adversus paganos libri VII*), par Paul Orose. Cet ouvrage, divisé en sept livres, est dédié à saint Augustin. C'est moins une histoire qu'un plaidoyer historique contre les païens. Ils prétendaient que les défaites et les hontes qui avaient accablé l'empire romain étaient des signes de la colère des dieux, qui se vengeaient ainsi d'être abandonnés. Orose entreprit de leur montrer que, depuis la création, le monde était le théâtre de désastres souvent plus épouvantables, qui n'avaient point pour compensation l'espérance de la vie future. Son *Histoire* est donc un recueil des calamités humaines, cataloguées par ordre de dates, depuis la création jusqu'à l'année 417. Orose puise dans Justin, Eutrope, et autres annalistes de seconde main, et dispose les faits à la suite les uns des autres sans choix et sans critique. Le style d'Orose n'est pas dépourvu d'éloquence et d'éclat, mais il tombe souvent dans la déclamation, il exagère les défauts de ses modèles, saint Cyprien et Tertullien. Le plus grave reproche qu'on puisse lui adresser, c'est de n'être pas remonté aux sources et d'avoir négligé les historiens grecs, ce qui le fait tomber dans des erreurs grossières. Son ouvrage n'a que la valeur d'un monument de la langue et de l'éloquence du Ve siècle.

Certains manuscrits de l'*Histoire* de Paul Orose portent ce singulier titre : *Ormista* ou *Hormesta*, qui a beaucoup intrigué les commentateurs : les uns ont voulu lire *Hormisdas*, et ont prétendu y voir le véritable nom de l'auteur; d'autres ont cru à une abréviation, *Or. m. ista*, qu'ils ont lue *Orosii mundi istoria*. Les deux conjectures sont également hasardées.

L'*Histoire* d'Orose a été publiée pour la première fois en 1471 (Augsbourg, in-fol.). Elle a été depuis très-souvent imprimée et traduite dans toutes les langues. La traduction française attribuée à Claude de Seissel (Paris, 1491, in-fol.) est recherchée par les amateurs, moins cependant que la traduction anglo-saxonne attribuée à Alfred le Grand (XIe siècle).

Histoire sacrée de Sulpice-Sévère, écrivain latin du Ve siècle. On a flatté singulièrement cet auteur en le surnommant le *Salluste chrétien ;* il faut reconnaître, cependant, que son *Histoire sacrée*, résumé de l'histoire universelle, est écrite avec pureté, chose rare et presque merveilleuse au Ve siècle. Son abrégé d'histoire sainte remonte à la création du monde et, après avoir retracé la vie de Jésus-Christ, raconte les faits les plus saillants de l'Eglise pendant les trois premiers siècles du christianisme. Sulpice-Sévère était évêque d'Agen; aussi l'esprit du christianisme éclate-t-il partout dans son ouvrage.

L'*Histoire sacrée* se divise en deux livres dont le premier s'arrête à la mort de Jésus-Christ. La valeur de cette première partie est à peu près nulle; on y trouve même de singulières assertions pour un évêque.

Le second livre comprend la mort de Jésus-Christ, la destruction du temple de Jérusalem, la captivité des Juifs, les persécutions des chrétiens, la paix de l'Eglise, ses agitations intestines et ses troubles domestiques causés par les hérésies, surtout par celle des gnostiques. Cette dernière partie est fort importante et renferme des documents très-precieux pour l'histoire ecclésiastique du Ve siècle.

Le style de l'*Histoire sacrée* est pur, élégant et énergique : c'est ce qui explique le surnom de *Salluste chrétien* donné à Sulpice-Sévère par l'enthousiasme exagéré de ses contemporains.

Histoire ecclésiastique, par Eusèbe, évêque de Césarée. L'importance de cet ouvrage est incontestable, et son utilité très-grande pour la connaissance des trois premiers siècles de l'Eglise, dont Eusèbe est presque le seul historien, ou du moins le seul sérieux; ce qui lui a valu le titre de *Père de l'histoire ecclésiastique*.

Eusèbe est généralement exact; il semble avoir recherché la vérité avec beaucoup de soin et assez de discernement; mais souvent sa foi a égaré sa bonne foi. Ainsi, on peut lui reprocher d'avoir reproduit certaines fables, qu'à coup sûr il n'a pas inventées lui-même, mais qui ont été manifestement imaginées par quelques-uns de ses frères en Jésus-Christ, pour les besoins de leur cause. Nous choisissons un fait entre mille, comme preuve à l'appui de notre assertion. Eusèbe nous raconte très-gravement qu'un certain Abagarus, roi d'une ville au delà de l'Euphrate, écrivit à Jésus une lettre très-flatteuse, dans laquelle il lui donnait le titre de Dieu ou de fils de Dieu et le priait de venir le guérir d'une maladie dont il souffrait depuis longtemps. « Tu es heureux, lui répondit Jésus, d'avoir cru que j'étais le fils de Dieu. Aussitôt que je serai remonté à la droite de mon père, je t'enverrai quelqu'un qui te guérira. » Effectivement, quelques années après la mort du Christ, saint Thomas se rendit à Edesse, la capitale du royaume d'Abagarus, le guérit et le convertit lui et tous ses sujets.

On peut encore reprocher à Eusèbe d'avoir trop noirci les ariens, dont il avait cependant longtemps partagé les doctrines. Eusèbe, évêque de Césarée, personnage officiel, a dû sans doute tenir dans son histoire ce langage, si différent de celui qu'il avait tenu à Nicée, lorsqu'il repoussait le mot de *consubstantiel* appliqué au Christ. C'était bien assez que les apôtres d'un Dieu de tolérance fissent brûler ceux qui ne croyaient pas le Fils consubstantiel au Père, sans ajouter la calomnie à la cruauté, en les traitant de malfaiteurs publics. Ces aménités orthodoxes ne datent pas, on le voit, de M. Veuillot, dont Eusèbe semble un maître avec plus de science et moins de talent. Ce n'est pas, en effet, un écrivain. Son style, assez médiocre, est celui de son époque et de la majeure partie des écrivains religieux de tous les temps, une énergie barbare qui dégénère souvent en invectives de mauvais goût.

Histoire ecclésiastique des Églises réformées au royaume de France, depuis l'an 1521 jusqu'en 1563 (Anvers-Genève, 1580, 3 vol. in-8°). C'est un des principaux ouvrages de Théodore de Bèze. On croit que le ministre Des Gallars a collaboré à ce travail; mais la meilleure part en revient à de Bèze. Ces annales se composent d'une ample quantité de mémoires sur l'histoire de chaque église réformée de France, prise isolément, ce qui forme une suite de récits plutôt qu'une histoire générale, et ce qui donne lieu à des répétitions fréquentes et à de la confusion. On y rencontre, d'ailleurs, les détails les plus minutieux : fondation de chaque église, conférences ecclésiastiques, mesures de la cour et actes des parlements, martyrs de la Réformation, récits des moindres escarmouches militaires, etc.; aucun fait n'est omis, même ceux qui n'ont qu'une importance médiocre. On y trouve aussi un nombre considérable de documents, de pièces officielles ou secrètes des princes ou des Eglises. Au début de son récit, l'auteur traverse rapidement la période qui s'écoule entre 1523 et 1560, et la plus grande partie de l'ouvrage est consacrée aux événements de 1560 à 1563. Cette inégalité n'étonnera pas si l'on se souvient de l'importance de cette période, qui fut l'époque des dernières tentatives de conciliation de L'Hôpital, des indécisions de Catherine, du colloque de Poissy, du massacre de Vassy, de la prise d'armes des calvinistes sous le commandement d'un prince du sang, etc. Tous ces détails que de Bèze a entassés dans son récit eussent été sans lui perdus pour l'histoire, et c'est à cette source que Sismondi et tous les historiens ont puisé, pour cette époque orageuse.

On ne peut espérer trouver dans ce travail une froide impartialité; l'auteur avait pris une part trop active aux événements pour en parler avec indifférence. Aussi déclare-t-il, dès le début, qu'il appartient à la cause de la *religion*. Mais on subit l'ascendant de son caractère et l'on croit à sa sincérité quand il prend solennellement Dieu en témoignage qu'il n'a *rien forgé du sien* et qu'il n'a écrit que la vérité pure.

Cette histoire est un mâle plaidoyer en faveur de la constance des opinions, un encouragement aux Eglises de France à persévérer dans leur foi, malgré les malheurs et les persécutions. Il est difficile de lire sans attendrissement et sans indignation le récit de tant de souffrances et de luttes héroïques. De Bèze, d'ailleurs, avec cette sincérité qui est un des traits les plus imposants des chefs de la Réforme, ne dissimule pas les fautes et les excès de son parti.

On remarque surtout, dans l'*Histoire ecclésiastique*, le récit du massacre des Vaudois de Cabrières et de Mérindol, le tableau saisissant d'un assaut donné par les catholiques de Paris à une maison où les réformés étaient rassemblés pour entendre le prêche, une page vive et pittoresque où l'auteur décrit la désolation de Paris sous François II, au fort des persécutions contre les protestants, enfin des traits satiriques pleins de vigueur et des portraits esquissés avec finesse et vérité, entre autres celui de Catherine de Médicis.

Histoire ecclésiastique, par l'abbé Fleury (20 vol. in-4°). Cet ouvrage, auquel l'auteur travailla pendant trente ans, embrasse l'histoire de la religion chrétienne depuis les apôtres jusqu'en 1414. C'est ce qu'on a écrit de plus complet sur cette matière. Fleury se distingue de tous les autres écrivains ecclésiastiques par une critique excellente. Les extraits qu'il donne des saints Pères sont ce qu'on admire le plus. Il est impossible d'analyser avec plus de précision. Son style est simple, quelquefois négligé, mais presque toujours pur, élégant, concis et dans le goût de l'Ecriture sainte. Aussi les ultramontains ont-ils fait un crime à l'auteur, et les gallicans un mérite, d'avoir sacrifié tout le moyen âge aux six premiers siècles, après lesquels « les beaux jours de l'Eglise sont passés. » L'historien de l'Eglise n'accepte pas d'un cœur résigné le spectacle de la papauté souveraine, prétendant à l'empire sur les princes temporels. « A force de vouloir relever la puissance du pape, dit-il en parlant des ultramontains, ils la rendent odieuse, l'élevant au-dessus de toutes les puissances temporelles, non-seulement quant à l'excellence et à la dignité, mais aussi quant au pouvoir effectif d'ériger, transférer ou supprimer les empires et les royaumes, d'établir, corriger ou déposer les souverains; en sorte que, selon leur système, il n'y a dans le monde qu'un souverain, qui exerce la puissance spirituelle par lui-même et par les clercs auxquels il en commet quelques parties, et la temporelle par les laïques, sur lesquels il veut bien s'en décharger. Ce n'est pas là le système de l'Evangile, ni la tradition des premiers siècles. » Fleury ne se contente pas d'attaquer le système de Grégoire VII et d'Innocent III; il ne considère pas comme infaillible le chef visible de l'Eglise. La papauté ne lui inspire pas une confiance absolue; ce centre de l'unité catholique ne lui paraît pas être le trône des vertus et des saintetés. Ses opinions sur ce point démontrent donc l'indépendance et la sagacité de sa raison.

C'est dans les huit *Discours*, d'abord intercalés dans l'*Histoire de l'Eglise*, puis réunis en un volume, que Fleury met le plus de hardiesse à signaler les abus, à stigmatiser les désordres. Voltaire disait de ces discours « qu'ils sont presque d'un philosophe. » En effet, ils renferment plusieurs passages qu'on pourrait prendre pour des pages de l'*Essai sur les mœurs des nations*.

« Il est honorable pour le christianisme, dit La Harpe, que ce soit un prêtre qui ait fait l'*Histoire de l'Eglise*, et qu'il l'ait faite en vrai philosophe et en vrai chrétien. Ces deux titres, loin de s'exclure, se rapprochent et se fortifient l'un par l'autre dès qu'ils sont pris dans leur vrai sens, et l'abbé Fleury en est la preuve. On n'a pas une piété plus vraie ni plus éclairée; plus il aime la religion, plus il sépare dans son histoire ce qui est de Dieu et ce qui est du monde; et on lui rend ce témoignage, que chez lui le prêtre n'a jamais nui à l'historien. »

L'*Histoire de l'Eglise* a été continuée dans le même esprit, quoique avec moins de talent, par le P. Fabre. L'ouvrage complet, y compris la suite du continuateur, se compose de 36 volumes in-4°.

Histoire religieuse (ÉTUDES D'), par M. Ernest Renan (1857, in-8°; 7e édition, 1864). Ces études se composent de dix fragments, qui avaient paru d'abord dans des recueils périodiques. Ils ont été réunis en un volume à cause de leur importance et aussi du succès qu'ils avaient obtenu auprès du public. « Si l'homme, dit M. Renan dans la première étude, intitulée : les *Religions de l'antiquité*, vaut quelque chose, c'est parce que, s'élevant au-dessus de la vulgarité de la vie, il atteint, par ses facultés morales et intellectuelles, un monde d'intuitions supérieures et de jouissances désintéressées. La religion, c'est la part de l'idéal dans la vie humaine; elle est toute en ce mot : l'homme ne vit pas seulement de pain. Il est, je le sais, une autre puissance qui prétend, elle aussi, résumer la vie spirituelle de l'humanité, et le moment serait mal choisi pour en médire; mais ce n'est pas nier la philosophie, c'est lui rendre sa véritable place, la seule où elle soit grande, forte, inattaquable, que de dire qu'elle n'est pas faite pour le grand nombre. Sublime, si on la considère dans le cénacle des sages, dont elle a été l'aliment et l'entretien, la philosophie n'est qu'un fait imperceptible si on l'envisage dans l'histoire de l'humanité. On compterait les âmes qu'elle a ennoblies, on ferait, en quatre pages, l'histoire de la petite aristocratie qui s'est groupée sous ce signe; le reste, livré au torrent de ses rêves, de ses terreurs, de ses enchantements, a roulé pêle-mêle dans les hasardeuses vallées de l'instinct et du délire, ne cherchant sa raison d'agir et de croire que dans les éblouissements de son cerveau et les palpitations de son cœur. »

Cette page est remarquable sous quelque aspect qu'on la considère. L'auteur ne s'explique pas très-catégoriquement; mais on sent à chaque pas, à mesure qu'on parcourt ce morceau, qu'il n'hésite point à se ranger dans le petit groupe de ceux qui ont planté leur tente dans le champ de la philosophie. En un mot, c'est un aristocrate de la pensée. La philosophie est donc faite pour une petite élite d'hommes vivant, sinon au-dessus de l'humanité, au moins à part du mouvement qui l'entraîne.

M. Renan estime la religion bien plus utile à étudier que l'histoire, attendu qu'elle tient une place beaucoup plus grande dans le passé du genre humain. « L'histoire d'un peuple, dit-il, ne lui appartient pas tout entière; elle renferme une part fortuite ou fatale qui ne dépend pas de la nation, qui parfois la contrarie dans son développement naturel; mais la légende religieuse est bien l'œuvre propre et exclusive du génie de chaque race. L'Inde, par exemple, ne nous a pas laissé une page d'histoire proprement dite; les érudits le regrettent et payeraient au

poids de l'or quelque chronique, quelque série de rois; mais, en vérité, nous avons mieux que tout cela : nous avons ses poëmes, sa mythologie, ses livres sacrés; nous avons son âme. Dans l'histoire, nous eussions trouvé quelques faits sèchement racontés, dont la critique eût à grand'peine ressaisi le vrai caractère; la fable nous donne, comme dans l'empreinte d'un sceau, l'image fidèle de sa manière de sentir et de penser, son portrait moral tracé par elle-même. Ce que le XVIII^e siècle regardait comme un amas de superstitions et de puérilités est ainsi devenu, aux yeux d'une philosophie de l'histoire plus complète, le plus curieux des documents sur le passé de l'humanité. »

L'étude intitulée : *Histoire du peuple d'Israël*, n'est, pour ainsi dire, qu'une continuation de la précédente. M. Renan admire beaucoup la civilisation juive. « Plus, dit-il, on envisagera le monde et le passé tels qu'ils sont, en dehors des conventions et des idées préconçues, plus on y trouvera de véritable beauté, et c'est en ce sens qu'on peut dire que la science est la première condition de l'admiration sérieuse. Jérusalem est sortie plus brillante et plus belle du travail en apparence destructeur de la science moderne; les pieux récits dont on berça notre enfance sont devenus, grâce à une saine interprétation, de hautes vérités, et c'est à nous, qui voyons Israël dans sa réelle beauté, c'est à nous autres critiques qu'il appartient vraiment de dire : *Stantes erant pedes nostri in atriis tuis, Jerusalem.* »

Il pense en même temps que les Juifs furent et demeurent un grand peuple, un peuple indestructible. « Il a, dit-il, battu des mains sur toutes les ruines; persécuté par tous, il a été vengé de tous; il ne lui a fallu pour cela qu'une seule chose, mais une chose que l'homme ne se donne pas à lui-même : durer. C'est par là qu'il réalise les plus hardies prédictions de ses prophètes; le monde qui l'a méprisé est venu à lui. Jérusalem est vraiment, à l'heure présente, une maison de prière pour toutes les nations. » L'auteur veut dire, sans doute, que le monde moderne, esclave de l'art, est devenu le tributaire d'Israël, devenu à tant d'égards le prêtre du veau d'or.

Dans sa troisième étude : les *Historiens critiques de Jésus*, M. Renan, qui ne songeait pas encore à leur succéder, entreprend de montrer que la critique est une grande chose. La critique a un Dieu, et ce Dieu c'est la vérité. L'homme, en vertu d'un instinct secret et plus fort que lui-même, abandonne ses plus chères croyances pour aller en pèlerinage à ce temple inconnu du vulgaire. Cet instinct est si profond que l'étude critique des origines d'un culte n'est jamais l'œuvre des libres penseurs, mais des sectateurs éclairés de ce culte. Ce sont les théologiens qui ont fondé l'exégèse chrétienne. « Quand la science laïque commença à s'occuper de ces difficiles sujets, elle n'eut qu'à résumer à son point de vue les travaux entrepris par l'érudition sacrée, et que la théologie, il faut le dire, avait seule autrefois la liberté d'entreprendre. Si de nos jours le penseur indépendant ose à peine toucher à d'aussi redoutables problèmes, quel eût été dans le passé le sort de l'historien qui, sans égard pour la foi de dix-huit siècles, se fût permis de citer à son tribunal celui dont le front ne nous apparaît que ceint de l'auréole de la divinité? Ce n'est pas à ses débuts que la critique put songer à une entreprise aussi hardie. »

Elle l'a fait récemment; elle a fini par poser son drapeau sur les murailles d'une ville longtemps inaccessible, mais cette ville avait été démantelée depuis plusieurs siècles.

On peut étudier cette guerre de la critique contre le dogme depuis la Renaissance. Les progrès de la critique ont été lents, mais constants. « Un deuil semble s'attacher à chacun des pas qu'on fait dans cette voie fatale; mais, en réalité, il n'est pas un des dieux détrônés par la critique qui ne reçoive aussitôt de la critique des titres plus légitimes à l'adoration. C'est d'abord le faux Aristote des Arabes et des commentateurs du moyen âge qui tombe sous les coups des hellénistes du XV^e et du XVI^e siècle, et fait place à l'Aristote authentique et original; puis c'est Platon qui, élevé un instant contre le péripatétisme scolastique, prêché à Florence comme l'Evangile, trouve ses vrais titres de gloire en descendant du rang de révélateur à celui de philosophe; puis c'est Homère, l'idole de la philosophie antique, qui un beau jour semble avoir disparu de son piédestal de trois mille ans, et reprend sa vraie beauté en devenant l'expression impersonnelle du génie de la Grèce; puis c'est l'histoire primitive acceptée jusque-là avec un grossier réalisme, qui arrive à être d'autant mieux comprise qu'elle est plus sévèrement discutée. Marche courageuse de la lettre à l'esprit, pénible défrichement qui substitue à la légende une réalité mille fois plus belle, telle est la loi de la critique moderne. »

M. Renan ne croit pas que la critique arrive à détrôner Jésus-Christ, dont il n'avait pas encore écrit la vie. « Le Jésus vraiment admirable, dit-il, est à l'abri de la critique historique; il a son trône dans la conscience, et il ne sera remplacé que par un idéal supérieur; il est roi pour longtemps encore. Que dis-je! sa beauté est éternelle, son règne n'aura pas de fin. L'Église a été dépassée et s'est dépassée elle-même; le Christ n'a pas été dépassé. Tant qu'un noble cœur aspirera à la beauté morale, tant qu'une âme élevée tressaillera de joie devant la réalisation du divin, le Christ aura des adorateurs, par la partie vraiment immortelle de son être. Car ne nous y trompons pas, et n'étendons pas trop les limites de l'impérissable; dans le Christ évangélique lui-même, une partie mourra : c'est la forme locale et nationale; c'est le Juif, c'est le Galiléen; mais une partie restera : c'est le grand maître de la morale, c'est le juste persécuté; c'est celui qui a dit aux hommes : « Vous êtes tous fils d'un même père céleste. » Le thaumaturge et le prophète mourront; l'homme et le sage resteront; ou plutôt l'éternelle beauté vivra à jamais dans ce nom sublime, comme dans tous ceux que l'humanité a choisis pour se rappeler ce qu'elle est et s'enivrer de sa propre image. Voilà le Dieu vivant, voilà celui qu'il faut adorer. »

Les trois études suivantes ont pour objet les *Origines de l'islamisme*, la *Vie des saints*, et l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*. M. Renan fait remarquer que ce dernier livre doit une bonne partie de sa célébrité à l'obscurité de son origine. « L'obscurité des origines, dit-il, est la condition du prestige; la vue trop claire de l'auteur rapetisse l'œuvre et nous fait apercevoir malgré nous, derrière les plus beaux endroits, un scribe occupé à polir des phrases et à combiner des effets. En montrant, dans l'*Iliade* et l'*Odyssée*, non plus le fruit des veilles d'un poëte composant avec suite et réflexion, mais la création impersonnelle du génie épique de la Grèce, Wolf a posé la première condition de l'admiration sérieuse d'Homère. Le charme de la Bible vient en partie de ce que l'auteur de chaque livre est très-souvent ignoré. Combien les morceaux qui forment la seconde partie du livre d'Isaïe : « Lève-toi, resplendis, Jérusalem... » nous semblent plus beaux depuis que nous y voyons le cri d'espérance d'un prophète inconnu, peut-être le plus grand de tous, annonçant, durant la captivité, la gloire future de Sion! La perfection est précisément que l'auteur se soit oublié à ce point qu'il ait négligé de signer, ou que son livre ait répondu si complétement à la pensée d'une époque, que l'humanité même se soit pour ainsi dire substituée à sa place, et ait adopté comme siennes les pages qu'elle reconnaissait avoir inspirées. »

L'*Imitation* est dans le même cas que la Bible. Il n'existe aucun livre dans l'histoire des littératures anciennes ou modernes dont l'auteur se soit effacé à ce point. Il était dans son rôle, du reste. Puisqu'il prêche le renoncement, il est juste qu'il renonce au bénéfice d'avoir écrit un chef-d'œuvre. De fait, il n'a laissé aucune trace de lui-même; il ne tient compte ni des temps ni des lieux. C'est une lyre, triste et suave en même temps, qui résonne dans l'espace absolu. L'inspiration d'en haut lui suffit; il n'a point une conscience humaine. Jamais, suivant M. Renan, depuis les récits évangéliques, on n'avait entendu une voix aussi dégagée de personnalité parler à l'homme de Dieu et de ses devoirs.

On sait que trois auteurs se disputent, chez les critiques, l'honneur d'avoir écrit l'*Imitation*. Ce sont A Kempis, Gerson, le chancelier de l'Université de Paris au XV^e siècle, et le bénédictin Jean Gerson, abbé de Verceil. C'est à ce dernier que M. Renan s'arrête de préférence, mais en lui laissant toutefois le prestige d'une incertitude qui ne sera jamais dissipée.

Les dernières études ont pour objet *Calvin*, *Channing*, *Feuerbach*, et enfin la *Tentation du Christ*, par Ary Scheffer. On sera peut-être étonné de voir ici M. Renan décrire un tableau comme s'il eût voulu faire une critique d'art; mais comme il s'agit d'un tableau religieux, on comprendra que ce sujet lui fournissait encore l'occasion d'exposer une fois de plus ses idées sur les religions.

En résumé, quoique ses *Études d'histoire religieuse* n'aient pas valu à M. Renan une notoriété aussi retentissante que la *Vie de Jésus*, elles ont peut-être une valeur plus grande au point de vue de la science et de la philosophie.

Histoire des animaux, ouvrage d'Aristote. Parmi les œuvres de cet homme prodigieux, l'*Histoire des animaux* est incontestablement la plus étonnante. Deux choses sont essentielles pour faire un naturaliste de génie : la masse des observations accumulées et un profond esprit de généralisation pour coordonner les faits et créer les systèmes. Or, ces deux conditions, Aristote les a réalisées à un degré que l'esprit se refuserait à croire possible, si nous ne possédions l'*Histoire des animaux*. En tous les genres, Aristote a eu, non pas à apprendre, mais à créer; mais pour son *Histoire des animaux* surtout, le philosophe de Stagyre n'a pu trouver dans les livres de ses devanciers ni une observation de quelque valeur, ni un système quelconque seulement formulé. Or, dans ce champ si vaste et absolument stérile, examinons ce qu'il a fait.

Il a deviné d'abord, merveilleuse perspicacité, que les êtres organisés devaient être comparés et classés d'après la similitude de leurs organes; principe profond, qui est devenu toute la base de l'histoire naturelle. Quand il eut acquis cette conviction, que l'étude comparée des organes est absolument nécessaire au naturaliste, Aristote usa des ressources immenses que l'amitié d'Alexandre et les lointaines expéditions de ce prince mettaient à sa disposition; il disséqua une multitude de sujets, étudia, compara, classa, et créa une nouvelle science, l'anatomie comparée, mot qui paraît singulier lorsqu'on l'applique au père de la zoologie. Grâce au génie d'Aristote, cette belle science, jusqu'alors ignorée, atteignit d'un coup, sinon la perfection des résultats, au moins celle de la méthode. On a pu faire mieux après Aristote, on ne saurait faire autrement.

La classification fut une conséquence de l'anatomie; et ce qui peut paraître presque incroyable, c'est qu'après quinze siècles écoulés les principales divisions adoptées par Aristote subsistent encore dans la science, et que certains groupes qu'on avait cru devoir en exclure comme peu naturels y ont été réintégrés par les modernes. Ajoutons enfin qu'Aristote, avec cet esprit universel qui le caractérise, ne s'est pas contenté de créer des genres et des familles, mais a étudié et défini un grand nombre d'espèces, avec une vérité de détails et une certitude d'observation en quelque sorte infaillibles. Quelques obscurités déparent ses descriptions; mais on les lui pardonnera sans peine, si l'on réfléchit qu'Aristote avait à créer, non pas seulement une science, mais une langue. Deux faits suffiront pour prouver l'étonnante sagacité d'Aristote. La masse d'observations qu'il avait accumulées lui avait permis de formuler le principe suivant : « Tous les insectes ailés qui ont leur aiguillon à la partie antérieure du corps n'ont que deux ailes; ceux dont l'aiguillon est à la partie postérieure en ont quatre. » Ce principe, aujourd'hui vérifié, resterait peut-être encore à trouver, si Aristote ne l'eût formulé. Second fait : Aristote avait affirmé qu'un poisson, qu'il appelle *phykis*, se fait un nid comme les oiseaux; ce fait, accepté sans contrôle par l'antiquité et le moyen âge, a été nié et raillé par les modernes; dans ces dernières années, il a été confirmé de tout point, par des observations multipliées, pour deux genres distincts, les gobies et les épinoches. En anatomie, il avait découvert la trompe d'Eustache, qui devrait être appelée trompe d'Aristote, mais qui a illustré un autre savant. Il connaissait la vraie nature des cétacés, si faciles à confondre avec les poissons. Enfin, il affirmait que les corps vivants sont exclusivement composés d'air et d'eau, en langage chimique moderne, d'oxygène, d'azote, de carbone et d'hydrogène; mais nous avouons ne pas comprendre par quel prodigieux esprit de divination Aristote a pu s'élever jusqu'à cette étrange vérité.

De pareils faits porteraient facilement à trouver excusable l'habitude contractée au moyen âge de jurer par Aristote. Rien, cependant, ne peut faire pardonner aux philosophes de cette époque d'avoir substitué à l'observation et au progrès les décisions d'un philosophe, si grand qu'il soit, et d'avoir ainsi condamné la science à l'immobilité! Mais si une pareille erreur pouvait être excusable, elle le serait certainement en faveur de l'auteur de l'*Histoire des animaux*. Ce livre a été imprimé pour la première fois en grec, avec les œuvres complètes d'Aristote, à Venise (1551, 6 vol. in-8°). Il a été très-souvent imprimé à part; contentons-nous de citer l'édition gréco-latine de Scaliger (Toulouse, 1619, in-fol.), et la traduction française de Camus (Paris, 1783, 2 vol. in-4°).

Histoire naturelle, ouvrage de Pline, paru vers l'an 72 de notre ère. Cet ouvrage, qui comprend trente-sept livres, ne répond pas tout à fait à son titre dans le sens moderne du mot; c'est une sorte d'encyclopédie qui embrasse toutes les sciences, un dépôt des plus précieux de l'antiquité, puisqu'il se compose, comme le dit l'auteur, des extraits de deux mille volumes, la plupart à jamais perdus. Pline l'Ancien n'est donc qu'un compilateur, de son propre aveu, et malheureusement un compilateur dépourvu de critique. Il est bien inférieur à Aristote, à Théophraste et même à Dioscoride, qui cependant ne s'est pas gêné pour le copier. Avec une crédulité qu'on ne saurait trop lui reprocher, il recueille les fables les plus absurdes qui tombent sous sa main, et les raconte avec le plus grand sérieux. Il nous donne, par exemple, l'univers comme une sphère, sur laquelle sont ciselées d'innombrables figures d'objets et d'animaux, d'où tombent une foule de germes de toute espèce, dont la confusion engendre des monstres. Le soleil est l'âme du monde, il voit et entend tout. Les petites anecdotes de Pline sont surtout d'une absurdité qui dépasse toute imagination. C'est tantôt une femme qui accouche d'un éléphant; tantôt un peuple entier, les Troglodytes, qui vit sans tête, avec des yeux attachés aux épaules, etc., etc.

Le plan de Pline est régulier; son ouvrage comprend trois grandes divisions : 1° cosmographie et météorologie; 2° géographie; 3° histoire naturelle proprement dite. C'est surtout dans le premier livre que Pline se montre lui-même, et nous laisse découvrir son système personnel. Après une dédicace assez fade à Vespasien, il expose sa théorie. On reconnaît en lui un panthéiste, dur pour l'humanité, qu'il estime médiocrement. Le second livre de l'*Histoire naturelle* est consacré à la cosmographie. Pline y parle de la divinité en termes magnifiques, proclamant sa toute-puissance, mais la représentant comme parfaitement indifférente aux choses d'ici-bas. La géographie remplit les quatre livres suivants, et est généralement fort exacte. Le septième est consacré au roi de la nature, à l'homme. Du huitième au onzième livre, il traite du règne animal. Le onzième renferme une étude sur les insectes, et un traité d'anatomie comparée, dont les erreurs ont lieu d'étonner singulièrement après le beau travail d'Aristote. Le règne végétal s'étend du douzième au vingt-sixième livre. Le vingt-septième n'est qu'une exposition de la médecine empirique, où les moyens curatifs les plus bizarres sont préconisés avec un sérieux incomparable. Les six livres suivants sont une étude du règne minéral. Le trente-quatrième indique les matières médicales à tirer des minéraux. La teinture, la peinture et la céramique remplissent le trente-cinquième. Dans le suivant, Pline donne de curieux renseignements sur la sculpture, l'architecture, le pavage et l'origine du verre. Le dernier livre, après une énumération des principales pierres précieuses, se termine par un magnifique éloge de l'Italie, une explosion de patriotisme qui couronne dignement l'œuvre.

Voici comment Buffon appréciait l'*Histoire naturelle* : « Pline a travaillé sur un plan bien plus étendu qu'Aristote, et peut-être trop vaste. Il a voulu tout embrasser, et il semble avoir mesuré la nature, et l'avoir trouvée trop petite pour l'étendue de son esprit. Son *Histoire naturelle* comprend, indépendamment de l'histoire des animaux, des plantes et des minéraux, l'histoire du ciel et de la terre, la médecine, le commerce, la navigation, l'histoire des arts libéraux et mécaniques, l'origine des usages, enfin toutes les sciences naturelles et tous les arts humains. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que dans chaque partie Pline est également grand. L'élévation des idées, la noblesse du style relèvent encore sa profonde érudition. Non-seulement il savait tout ce qu'on pouvait savoir de son temps, mais il avait cette facilité de penser en grand qui multiplie la science; il avait cette finesse de réflexion de laquelle dépendent l'élégance et le goût, et il communique à ses lecteurs une certaine liberté d'esprit, une hardiesse de penser, qui est le germe de la philosophie. Son ouvrage, tout aussi varié que la nature, la peint toujours en beau. C'est, si l'on veut, une compilation de tout ce qui avait été écrit avant lui, une copie de tout ce qui avait été fait d'excellent et utile à savoir; mais cette copie a de si grands traits, cette compilation contient des choses rassemblées d'une manière si neuve, qu'elle est préférée à la plupart des originaux qui traitent des mêmes matières. » Rien d'étonnant que Buffon ait apprécié Pline d'une façon si favorable. Buffon procède absolument du naturaliste romain, ou, pour parler plus exactement, ni l'un ni l'autre ne sont de véritables naturalistes, mais seulement de merveilleux écrivains. Buffon est cependant plus judicieux et moins crédule que Pline; mais, d'autre part, Pline vivait en un temps où, chez les écrivains, on n'appréciait guère que l'éloquence et l'harmonie du style, ce qui explique sa préoccupation littéraire, au lieu qu'on a droit d'être surpris que Buffon ait tant cherché à flatter l'oreille à propos d'histoire naturelle, à une époque qui a connu le grand Linné. « Il y a toujours dans les tableaux qu'il trace je ne sais quoi de majestueux, de grandiose et de fort, qui saisit d'admiration, et qui ne permet guère à l'esprit de se rebuter, même en face d'une fausse idée, d'une phrase prétentieuse, d'un tour vicieux, d'un mot mal inventé ou d'un terme détourné de son acception véritable. » C'est l'éloge que M. Pierron a fait de Pline, et qu'il eût pu faire de Buffon, mais qui n'est plus un éloge, s'appliquant à des naturalistes.

Il a été fait de l'*Histoire naturelle* de Pline un très-grand nombre d'éditions; la première a été donnée à Venise en 1469. M. Littré en a donné une traduction dans la collection de Nisard.

Histoire naturelle (*Historia naturalis ad condendam philosophiam, quæ est instaurationis magnæ pars tertia*), par Bacon, ouvrage publié en même temps et dans le même volume que le *Novum organum* (Londres, 1620, in-fol.).

D'après la méthode enseignée dans le *Novum organum*, le premier devoir de l'interprète de la nature est de réunir des faits qui puissent servir à fonder une philosophie véritable. Bacon commence par tracer le plan d'une histoire naturelle idéale, et énumère les matériaux qui doivent y entrer. « Il ne faut, dit-il, rien négliger. Les moindres faits, quelque vils et vulgaires qu'ils soient, ne sont pas inutiles, et peuvent conduire à des conséquences importantes. »

L'auteur se livre ensuite à une série de dissertations. Ce sont d'abord l'histoire des vents, celle de la vie et de la mort, celle de la densité, celle du son; puis un répertoire d'observations et d'expériences propres à fournir des renseignements sur les diverses parties de l'histoire naturelle. Le principal morceau, qui contient ces observations, est le *Sylva sylvarum* (forêt des forêts).

Bacon voulait joindre à ces travaux un abécédaire ou dictionnaire alphabétique des principaux objets de l'histoire naturelle, classés dans un ordre qui facilite les recherches ultérieures et qui fournit le moyen

de lire facilement toutes sortes de livres sur la matière; cet abécédaire était donné comme supplément au catalogue spécial placé à la suite du *Novum organum*. Dans le catalogue, il donne la liste des choses concrètes, et dans l'abécédaire celle des qualités abstraites des corps. L'abécédaire est perdu et on n'en possède maintenant qu'un fragment de peu d'étendue.

Les fragments d'histoire naturelle sont rédigés en latin. Bacon a publié séparément : l'*Histoire des vents* (1622), et l'*Histoire de la vie et de la mort* (1623); l'*Histoire de la densité* est une œuvre posthume. Gruter en avait déjà publié des morceaux dans ses *Impetus philosophici* (1653). Rawley a publié l'opuscule en entier en 1663. Quant au *Sylva sylvarum*, le dernier des ouvrages écrits par Bacon, il fut rédigé en anglais. Bacon n'en faisait pas grand cas, et ce n'est, en effet, qu'un ramassis de faits indigestes et sans ordre. On en doit la publication à Rawley (1627); il fut traduit en latin (Amsterdam, 1648) par Jacques Gruter.

M. de Tracy a fait observer que, dans ses travaux d'histoire naturelle, l'auteur n'avait pas suivi la méthode indiquée dans le *Novum organum*. On peut répondre à cela que les essais de Bacon n'étaient que des matériaux auxquels il n'a pu donner une forme définitive, faute de loisir suffisant. La plupart des théories de l'auteur sur l'histoire naturelle sont abandonnées.

De Maistre (*Philosophie de Bacon*) a consacré un volume tout entier à tourner en ridicule le système de ce philosophe. La matière est abondante; car, s'attachant aux menus détails, l'auteur du livre du *Pape* révèle avec une gaieté intarissable : 1° ses erreurs véritables; 2° ses néologismes; 3° les choses que le critique ne comprend pas; et c'est là surtout que le champ est vaste, car de Maistre n'a réellement par compris grand'chose au livre qu'il a entrepris d'analyser et de critiquer. Il en veut terriblement à Bacon d'avoir attaqué l'*Histoire naturelle* de Pline, et il l'accuse pour cela d'avoir démoli la science. On voit quelle haute idée s'est faite de Maistre des progrès de la science moderne, et combien il est compétent pour juger ces matières.

Histoire naturelle générale et particulière, par Buffon, avec la collaboration successive de Daubenton, de Guéneau de Montbéliard et de l'abbé Bexon. Quelle que soit l'idée que nous devions laisser à nos lecteurs sur cet ouvrage, dont le mérite est aujourd'hui si controversé, la réputation prodigieuse dont il a joui, et qui n'est pas encore complétement perdue, nous empêche de le traiter comme un livre ordinaire; c'est pourquoi nous allons raconter, avec des détails inusités dans ce *Dictionnaire*, l'histoire de sa publication.

Buffon en avait conçu l'idée dès son entrée au Jardin du roi, en 1739. En 1748 seulement, le *Journal des savants* en annonça la publication, et l'année suivante vit paraître les trois premiers volumes, qui contiennent la théorie de la terre et l'histoire naturelle de l'homme. Le succès fut immense. Quatre éditions successives durent être faites dans le courant de l'année, et le livre fut aussitôt traduit en anglais, en allemand et en hollandais. Buffon ne put éviter que par mille précautions d'être mis à l'index, à cause de sa théorie de la terre; mais il ne put échapper à des tracasseries multipliées que nous n'avons pas à raconter ici.

Le quatrième volume parut en 1752. Il contient l'histoire du cheval, de l'âne et du bœuf. Le cinquième, qui parut en 1755, ne contient guère que de petites monographies. Il en est de même des volumes suivants, qui furent publiés successivement, jusqu'au quinzième, de 1756 à 1768, époque où il termina la série des quadrupèdes. Celle des oiseaux fut ensuite entreprise, et enfin celle des minéraux (1738-1788), qui fut suivie d'une série de suppléments. L'ouvrage entier fut terminé tel qu'il existe, mais non sur le plan complet de Buffon, en 1789; il comprenait 36 vol. in-4°. L'auteur en donna une autre édition, in-12, en 73 vol., ou en 54, lorsqu'on n'y joint pas les *tripailles*, c'est-à-dire l'anatomie, de Daubenton, selon la pittoresque expression de Buffon lui-même. Tel est le livre qu'il nous reste à juger au point de vue scientifique d'abord, et ensuite au point de vue littéraire.

Buffon est-il un vrai naturaliste? On va voir que nous avons des raisons sérieuses de nous faire cette question singulière en apparence; car d'abord Buffon n'observait pas, confiant le soin tout entier des observations à ses collaborateurs, et ensuite il ne classait pas, par dédain des classifications. Or, conçoit-on l'histoire naturelle sans observation? A côté de ces défauts bizarres, Buffon possédait une qualité plus bizarre encore chez un naturaliste : l'intuition. L'auteur de l'*Histoire naturelle* n'a pas observé ni constaté, il a deviné. Aussi, si l'on examine de près le vrai mérite de Buffon (nous ne traitons que le point de vue scientifique), on s'aperçoit bien vite qu'il a brillé par certaines idées générales qu'il avait déduites, non d'une série de faits étudiés en eux-mêmes et comparés entre eux, ce qui est la méthode naturelle et ordinaire, mais par la force d'un raisonnement abstrait, ou mieux encore par une sorte d'instinct qui ressemble à une double vue. Sa théorie de la terre, pleine d'erreurs, renferme aussi quelques grandes vérités qu'il avait devinées; son grand principe de la fixité des espèces, ses belles règles de la distribution des animaux sur le globe ressemblent beaucoup à de pures vues théoriques, indépendantes de toute expérience. Mais reconnaissons immédiatement une chose qui, sans amoindrir le génie de Buffon, rabaisse singulièrement l'importance autrefois attribuée à son œuvre : la méthode et les travaux de Buffon sont éminemment propres à ennoblir la science, mais absolument incapables de lui faire faire un pas. Nulle science, l'histoire naturelle moins que toute autre, ne se développe par l'aide exclusive de principes abstraits, elle a un besoin absolu d'expériences, ingénieusement instituées et consciencieusement suivies. Buffon est donc un philosophe, il n'est pas un naturaliste. Il nous est absolument impossible d'accorder ce titre à un savant qui, ayant entrepris une histoire naturelle générale des animaux, s'est attaché, après mûre réflexion, à les classer suivant leur degré d'utilité par rapport à l'homme, et l'on conçoit presque la colère qu'une idée si saugrenue inspirait à l'illustre Linné, un vrai naturaliste, celui-là.

Ce qu'on ne saurait contester à Buffon, c'est qu'il est un éminent écrivain. Les pages qu'il a soignées, les morceaux qui par leur nature se prêtaient à des peintures fortes et brillantes, seront toujours des modèles que rien ne pourra faire oublier. Quoi de plus noble que sa peinture de l'homme, essayant en quelque sorte l'usage de ses sens, et exprimant les impressions qu'il perçoit? Quoi de plus simple et de plus majestueux que cette introduction à l'histoire du cygne; de plus léger, de plus brillant que la peinture du colibri; de plus effrayant que cette description des déserts de l'Arabie ou des savanes et des marais de la zone torride, dans l'histoire du chameau et dans celle du kamichi? Ce qui distingue éminemment le style de Buffon, c'est la variété, la force et la noblesse, l'harmonie, avec une sobriété d'épithètes qui lui donnent plus de justesse et de vigueur.

Au sujet d'un tel livre et d'un tel écrivain, ce serait commettre un larcin que de dérober au lecteur les jugements émis par d'autres écrivains célèbres. Condorcet, comparant le génie et les écrits de Buffon, d'Aristote et de Pline, dit : « M. de Buffon, plus varié, plus brillant, plus prodigue d'images, joint la facilité à l'énergie, les grâces à la majesté; sa philosophie, avec un caractère moins prononcé, est plus vraie et moins affligeante. Aristote semble n'avoir écrit que pour les savants, Pline pour les philosophes, M. de Buffon pour tous les hommes éclairés... On admirera toujours dans Aristote le génie de la philosophie; on étudiera dans Pline les arts et l'esprit des anciens, on y cherchera ces traits qui frappent l'âme d'un sentiment triste et profond; mais on lira M. de Buffon pour s'intéresser comme pour s'instruire; il continuera d'exciter pour les sciences naturelles un enthousiasme utile, et les hommes lui devront longtemps et les doux plaisirs que procurent à une âme jeune encore les premiers regards jetés sur la nature, et ces consolations qu'éprouve une âme fatiguée des orages de la vie, en reposant sa vue sur l'immensité des êtres paisiblement soumis à des lois éternelles et nécessaires. »

J.-J. Rousseau écrivait dans l'intimité : « Ses écrits m'instruiront et me plairont toute ma vie. Je lui crois des égaux parmi ses contemporains, en qualité de penseur et de philosophe; mais en qualité d'écrivain, je ne lui en connais point : c'est la plus belle plume de son siècle; je ne doute point que ce ne soit là le jugement de la postérité. »

Grimm est encore plus enthousiaste : « Ceux qui voudront, dit-il, apprendre à écrire doivent regarder ces discours comme des modèles, et leur auteur comme leur maître dans l'art d'écrire. On est justement étonné de lire des discours de cent pages écrits depuis la première jusqu'à la dernière toujours avec la même noblesse, avec le même feu, ornés du coloris le plus brillant et le plus vrai. Ils apprendront comment on parle avec dignité des choses les plus communes, et comme tout s'ennoblit sous la plume d'un écrivain qui a de la dignité et de l'élévation. »

Qu'on nous permette de clore la série de ces jugements par un jugement qui peut-être contredira le nôtre en quelques points; mais le lecteur n'oubliera pas que Flourens, à qui nous l'empruntons, parle un peu en panégyriste, et il saura rabattre une partie de ce qu'il peut y avoir d'excessif dans l'éloge fait par un homme d'ailleurs si compétent :

« Buffon devine, Cuvier démontre; l'un a le génie des vues, l'autre se donne la force des faits; les prévisions de l'un deviennent les découvertes de l'autre. Et quelles découvertes! Les âges du monde marqués, la succession des êtres prouvée, les temps antiques restitués, les populations éteintes du globe rendues à notre imagination étonnée. Les travaux de Buffon et de Cuvier sont, pour l'esprit humain, la date d'une grandeur nouvelle.... Buffon est le premier qui ait joint la description anatomique, c'est-à-dire intérieure, à la description extérieure des espèces. Il appela, il inspira Daubenton; il jeta, par les mains de Daubenton, les premières bases de l'anatomie comparée, et peut-être comprit-il mieux que Daubenton lui-même toute la portée de cette nouvelle science..... On trouve dans Buffon tous les premiers germes de la grande physiologie. Buffon tient à deux époques, à deux esprits, à deux philosophies opposées. Il a, de la philosophie de Descartes, le goût des hypothèses; il a, de la philosophie de Newton, le respect de l'expérience. Et voilà pourquoi l'on trouve dans Buffon, touchant ce qu'il y a de plus fondamental dans la science, touchant la méthode, les idées les plus sages, les plus saines, les plus sévères même, et, tout à coup, à côté de ces idées, des systèmes... Buffon est Leibnitz avec l'éloquence de Platon. Leibnitz n'avait parlé que pour les savants, Buffon a parlé pour tous les hommes. Il a enflammé leur imagination de ce qui enflammait la sienne; il les a contraints à se faire une occupation de ce qui l'occupait lui-même : pouvoir qui n'a jamais été que celui de l'éloquence. Il a reculé toutes les limites de la pensée touchant les plus grands phénomènes de la nature... Ce que l'antiquité n'avait pas vu, ce que les esprits les plus avancés parmi les modernes voyaient à peine encore, Buffon l'a rendu vulgaire. C'est qu'il réunissait en lui le génie de la pensée et celui du style.... Quand on étudie cette suite toujours croissante de grands travaux, on admire ce puissant génie, dont la vue toujours domine, dans les *Époques de la nature* en particulier. Dans ce dernier et le plus parfait de ses ouvrages, Buffon touche à ce qu'il y a de grand dans le temps, dans les faits, dans les forces de la nature, et néanmoins, dans ce livre de Buffon, il y a quelque chose qui paraît plus grand encore que toutes ces grandes choses : le génie de l'homme. »

L'*Histoire naturelle* a été souvent rééditée, abrégée de toutes les manières. On a souvent tenté de la mettre, par des notes ou des rectifications, au courant des découvertes et des méthodes de la science moderne. Lacépède a complété Buffon, d'abord par l'*Histoire des quadrupèdes ovipares et des serpents* (1787-1789), et ensuite par celle des poissons (1789-1803).

Histoire de l'anatomie et de la chirurgie, par Portal (Paris, 1770-1773, 7 vol. in-8°). C'est un travail de sévère érudition et où sont accumulés dés matériaux judicieusement choisis. Malheureusement, il est un peu aride et ne sera jamais recherché que par les curieux de l'histoire des sciences. La première partie comprend : Hippocrate, Galien, Vésale, Fabrice d'Acquapendente, Ambroise Paré. Dans la seconde, on trouve : Harvey, Pecquet, Malpighi, Ruysch, Duverney, Morgagni, Winslow, Senac, Haller, Lieutaud, Dionis, Heister, Morand.

L'auteur nous apprend qu'il a lu ou parcouru, pour composer son ouvrage, plus de dix mille volumes. Le sixième volume de son ouvrage est consacré exclusivement à la bibliographie; on y trouve la liste de tous les livres de quelque importance publiés sur l'anatomie et la chirurgie depuis les temps anciens jusqu'à nos jours.

Histoire du cartésianisme, par Francisque Bouillier (1868, 3e édit., 2 vol.). Cet ouvrage avait paru d'abord, en 1842, sous la forme d'un mémoire, qui fut couronné par l'Institut. Après un exposé judicieux de la doctrine de Descartes, l'auteur fait l'historique complet de son développement. C'est en Hollande que cette doctrine commença à trouver des partisans, et bientôt elle fut patronnée par la princesse Elisabeth, qui, de son abbaye luthérienne de Herforden, en Westphalie, fit une grande école du cartésianisme.

Le principal défenseur de la philosophie de Descartes fut son disciple Régius; son plus redoutable adversaire, le recteur Voetius, théologien âpre et persécuteur. Rien de plus animé et de plus instructif que le récit des intrigues, des procès, des querelles de toute sorte qu'amène en Hollande la lutte de l'orthodoxie et du cartésianisme : c'est un des chapitres les plus curieux à relire de la vieille et longue guerre de la superstition contre le progrès. Genlincx et sa théorie déjà si fortement idéaliste frayent les voies à Malebranche et à Spinoza. L'étude calme et sereine de Spinoza, de sa vie, de sa philosophie, ce chef-d'œuvre de logique, occupe ensuite la large place qui lui appartient de droit. M. Bouillier, tout antispinoziste qu'il est, expose savamment et consciencieusement tout le système de l'illustre Juif et rend justice à la beauté de sa morale comme à la force de sa dialectique.

En France, Descartes eut, dès l'abord, une foule de disciples, et des plus éminents, dans le clergé, dans les congrégations, surtout à Port-Royal et à l'Oratoire. L'Académie des sciences, en donnant raison aux théories scientifiques de Descartes, contribua aussi puissamment à l'extension de sa renommée. Mais l'écueil fut l'eucharistie : la doctrine cartésienne sur la nature et les rapports de la substance et des accidents est-elle ou non compatible avec la transsubstantiation qui s'opère, d'après l'Eglise, dans le sacrifice de la messe? Descartes avait hasardé quelques explications que divulguèrent des disciples plus pieux que prudents. Aussitôt commencèrent les persécutions contre le cartésianisme; le signal fut donné par le décret de la congrégation de l'*Index*. L'arrêt du parlement fut prévenu par la célèbre et hardie satire que Boileau publia sous le nom d'*Arrêt burlesque*. Mais le roi lui-même écrivit à l'Université contre Descartes, pour empêcher la propagation de ses doctrines.

L'école cartésienne proprement dite se recrute d'abord d'hommes relativement obscurs et peu originaux, partant aussi plus fidèles à la doctrine du maître que leurs successeurs. Ce sont le P. Mersenne, Clerselier, Rohault, de La Forge, Sylvain Régis et quelques bénédictins. Avant de passer aux cartésiens illustres et infidèles, M. Bouillier jette un coup d'œil sur quelques hommes « plus ou moins imbus des principes de Descartes. » Le principal est Pascal, qui, avant sa conversion au mysticisme, se jette avec ardeur dans le mouvement cartésien, et qui le maudit ensuite, avec toutes les œuvres de la raison humaine. Ici entrent en scène les jésuites et leurs manœuvres contre Descartes et sa philosophie : le cartésianisme, pour eux, est le frère cadet du calvinisme et du jansénisme. Animé du même esprit, l'évêque d'Avranches, Daniel Huet, écrit ses pamphlets et sa *Censure de la philosophie cartésienne*.

La seconde période du cartésianisme en France a une tendance plus marquée à l'idéalisme. Elle est inaugurée et presque remplie par Malebranche, dont les théories platoniciennes et la polémique avec Arnauld sont longuement et vivement retracées. Ses opinions sur les causes de nos erreurs, sur l'essence de la matière, sur la vision en Dieu, sur le rôle des idées, sur les *êtres* intelligibles, sur l'universalité de la raison impersonnelle (sorte de *Logos* alexandrin), sur la confusion de la volonté avec l'inclination, sur les *causes occasionnelles* et sur la *création continuée*, méritent l'attention qu'y donne notre historien philosophe. Arnauld et Nicole sont un peu effacés entre Malebranche et Bossuet. Fénelon est un second Malebranche, quoiqu'il l'ait attaqué. Le quiétisme et le pur amour ne furent que l'excès religieux et mystique de l'idéalisme cartésien de Malebranche; toute la deuxième partie du *Traité de l'existence de Dieu* développe avec une hardiesse de pensée, que les effusions du sentiment religieux tempèrent seules, les idées les plus avancées et les plus hasardeuses du cartésianisme transformé. Il faut encore à l'auteur trois longs et savants chapitres pour suivre les péripéties de la doctrine de Malebranche et ses différents succès en France, dans l'Oratoire, chez les bénédictins et jusque chez les jésuites, où le père André s'en fait le défenseur et presque le martyr.

Un cartésien devenu mystique, c'est le titre d'une autre remarquable étude sur Poiret (v. ce mot), et plus généralement sur le cartésianisme en Angleterre.

Le *Cartésianisme en Allemagne* est plus que transformé par Leibnitz, auquel l'auteur consacre quatre beaux et savants chapitres, analysant et appréciant, du point de vue particulier du cartésianisme, toute la monadologie.

Le *Cartésianisme en Suisse* est surtout représenté par le Génevois Robert Chouet, qui, après avoir enseigné la philosophie nouvelle à Saumur, la fit pendant quelque temps triompher dans sa patrie; mais elle ne tarda pas à y être éclipsée par l'influence de Locke.

Le *Cartésianisme en Italie* est principalement représenté par Michel-Ange Fardella et par l'école de Naples, qui se fit persécuter pour ses hardiesses métaphysiques. Le rôle de Vico, comme adversaire de Descartes, s'explique, non par les grandes et nouvelles idées de Vico sur la philosophie de l'histoire, mais par sa métaphysique, qui n'a guère de mérite propre. Enfin, le cardinal Gordil réconcilie le cartésianisme avec l'Eglise.

Le *Cartésianisme au* XVIIIe *siècle*, ou les derniers cartésiens : ce chapitre clôt assez obscurément le cycle de la grande histoire du cartésianisme. M. Bouillier s'attache à démêler, dans le vaste fleuve du XVIIIe siècle, le contingent, suivant lui, si considérable des affluents cartésiens. Dans Voltaire, dans Fontenelle, dans Rousseau, dans Mairan, dans le cardinal de Polignac, notre historien découvre l'influence directe ou médiate, forte ou faible, de Descartes. Peut-être est-il un peu porté, dans ce chapitre, comme dans plusieurs autres, à exagérer la part légitime d'influence qui revient à son héros et à sa philosophie. Pourtant, les dernières pages du livre nous replacent au point de vue juste et judicieux dont l'auteur ne s'est presque jamais écarté. « *Le cartésianisme*, nous dit-il, en répétant un jugement presque bizarre de Leibnitz, *le cartésianisme est l'antichambre de la vérité.* »

Histoire de l'économie politique des anciens peuples de l'Inde, de l'Egypte, de la Judée et de la Grèce, par Th. du Mesnil-Marigny (Paris, 1872, 2 vol. in-8°). L'économie politique, comme le remarque l'auteur, n'est pas une science nouvelle; elle date des premières sociétés humaines. Il faut s'entendre, toutefois : les premières sociétés ont appliqué les principes éternels de l'économie, principes indispensables à toute société; mais les philosophes du siècle dernier ont seuls fondé la science de l'économie politique, puisque, les premiers, ils en formulèrent les principes et en déduisirent les conséquences. Si le fait de la nouveauté de cette science pouvait être douteux, il serait suffisamment établi par le livre même que nous analysons, et qui n'est que l'exposé des

pratiques économiques de quatre peuples que l'auteur a choisis pour sujet de ses études.

L'idée du livre est heureuse. Il est certainement très-important de savoir comment les peuples qui passent pour les plus éclairés de l'antiquité ont compris et pratiqué les lois de l'économie. L'histoire des résultats obtenus chez eux est infiniment utile pour déterminer les lois à appliquer chez nous, quelquefois en nous déterminant à les imiter, plus souvent en nous apprenant à faire autrement. Le livre de M. du Mesnil-Marigny a les qualités essentielles à tout livre de ce genre : il est clair, précis et méthodique. Nous regrettons seulement que l'auteur ait cru devoir donner un développement exagéré à l'étude de l'histoire économique des Juifs. Sans contester ce qu'il y a dans ce peuple de vitalité financière, nous trouvons que M. du Mesnil-Marigny a des préventions trop favorables en faveur de ce peuple réellement grossier, tant qu'il vivait en corps de nation, et nous sommes surpris d'entendre vanter la mansuétude de cette loi juive qui, en fait de répression, n'avait guère qu'une formule : *Morte moriatur*. Tyr et Carthage étaient, au point de vue du sujet, bien autrement intéressants à étudier. Quant à l'avenir des Israélites, à qui l'auteur réserve le gouvernement exclusif du monde, nous ne pouvons partager cette manière de voir : la haute intelligence des Juifs, les énormes ressources financières qu'ils possèdent les appellent certainement à jouer un grand rôle; mais, d'autre part, la pratique de plus en plus générale de l'égalité civile et politique, les progrès de la civilisation et, disons-le, de l'incrédulité, les condamnent, dans un avenir prochain, à se fondre dans une société qui sera, non plus juive, ni musulmane, ni chrétienne, mais simplement humaine.

Quoi qu'il en soit de ces critiques de détail, le livre est intéressant, et nous désirons que son auteur ne s'arrête pas là : les colonies phéniciennes, les peuples occidentaux, les Romains surtout, lui offrent un vaste champ à parcourir, et il nous est impossible de croire qu'il n'y ait pas déjà songé.

Histoire véritable, par Lucien. Lucien était l'ennemi juré de toutes les superstitions; né à une époque où la lutte était très-vive entre la superstition ancienne et la superstition nouvelle, il s'établit entre les camps, assenant indifféremment les coups les plus vigoureux sur le Jupiter Olympien et sur le *Syrien* du Golgotha. Dans le livre dont il s'agit ici, il s'attaque à un autre genre de superstition, la superstition historique. Sous le prétexte d'un voyage fantastique, qui est devenu le modèle de tous les voyages imaginaires dans la lune, au pays de Lilliput, etc., etc., il entasse des aventures bizarres, mais pas beaucoup plus burlesques, après tout, que certaines assertions de Pline, et surtout que certains récits de Ctésias et d'Iambule, qu'il avait particulièrement en vue.

L'*Histoire véritable* n'est certainement pas le meilleur ouvrage de Lucien; ses inventions sont souvent plus singulières qu'intéressantes, et après tout le genre qu'il a inauguré demande plus d'imagination que d'esprit; mais le but de Lucien n'est pas moins fort louable, et l'on ne saurait trop l'approuver de l'effort qu'il a fait pour décréditer les fables que les écrivains de son temps mêlaient si volontiers aux événements de l'histoire. On sait, du reste, que cet effort ne fut pas le seul, et qu'il écrivit ensuite, dans le même but, un autre livre bien autrement important, la *Manière d'écrire l'histoire*.

Histoire du roi de Bohême et de ses sept châteaux, par Charles Nodier (Paris, 1830). Dans cet ouvrage, inspiré à Nodier par cette phrase du *Tristram Shandy* de Sterne : « Il y avait une fois un roi de Bohême qui avait sept châteaux..., » l'auteur a voulu personnifier trois abstractions : la mémoire, le jugement et l'imagination. La mémoire, c'est un froid pédant, qui s'appelle don Pic de Fanferluchio; le jugement, un nain trapu et frondeur, nommé Breloque; quant à l'imagination, c'est Charles Nodier lui-même, sous le nom de Théodore. Mais ces trois compagnons de route ne vont pas toujours leur droit chemin, et ils ne nous conduisent pas très-lestement en Bohême. Il n'est pas rare que l'imagination se mette à courir et à vagabonder; la mémoire s'efforce à la suivre, le jugement veut les rattraper et les mettre à son pas, et tout cela arrête singulièrement la marche. Le premier retard est causé par Théodore. Il veut, avant de partir, redire un souvenir de la vallée de Chamouny, une de ces douces et mélancoliques histoires comme il sait les raconter; don Pic l'interrompt par une longue dissertation sur les classiques latins, Breloque par une digression sur le roi de Bohême; puis don Pic s'occupe de l'étymologie et des acceptions du mot *pantoufle;* il fait la monographie du mot *ruban*, monographie si curieuse et si savante, que l'envie prend à Breloque de se faire recevoir docteur, ce qui nous vaut une thèse sur la machine destinée « à donner un degré de cocture parfaitement isochrone à la partie cibique des épaules, » *scilicet* un tournebroche, pour parler la langue vulgaire, à laquelle se hâte de revenir Breloque, après que l'Université lui a conféré le bonnet de docteur. Mais le *roi de Bohême et sept châteaux?* nous venons d'analyser deux cents pages, et l'auteur n'en a encore rien dit. On voit par là ce qu'il faut chercher dans ce livre : c'est de la fantaisie, de l'*humour*, de l'esprit, du charme et de la finesse à propos de tout et même de rien. Après avoir assisté, à Tombouctou, à une curieuse séance des *perruques* de l'Institut, visité l'Egypte, l'Italie, etc., les voyageurs arrivent enfin en Bohême, devant le château de Kœnigsgraëtz, le plus fortifié des sept châteaux du roi; ils sont au pied de ses sombres tours, lorsque tout à coup... l'ouvrage se termine. On trouverait difficilement en France une œuvre plus bizarre et plus capricieuse, plus vague et plus fantastique. Et pourtant, pour qui veut aller au fond des choses, et qui sait lire entre les lignes, l'auteur du *Roi de Bohême* ne s'est pas livré dans cette œuvre à une simple boutade de poëte; sous les folles saillies du bouffon, sous la gravité pédantesque de l'érudit, il est facile de découvrir plus d'une idée juste et hardie, une vive et mordante intelligence des mœurs du temps et des misères de notre civilisation.

Histoire de ma vie, par George Sand (1854-1860, 10 vol. in-18). On a dit de ce livre que l'auteur aurait dû l'intituler : *Histoire de ma vie avant ma naissance;* c'est aussi juste que spirituel. Lorsque George Sand annonça la publication de ses *Mémoires*, le public fut singulièrement alléché. On s'attendait à des révélations piquantes et même à un peu de scandale; on allait avoir l'explication de ces types étranges, les Lélia, les Indiana, les Valentine, soulever le masque qui cachait les Bénédict, les Ralph, les Ramières, les Jacques, les Laurent et autres personnages romanesques. Mais point du tout. L'auteur a écarté soigneusement tout ce qui aurait fait tapage, et, dans cette histoire de sa vie, n'a presque point parlé d'elle. Les dix premiers volumes sont consacrés à la biographie de ses aïeux, depuis Auguste II, roi de Pologne, qui est son arrière-grand-père, de la main gauche, par la comtesse Aurore de Kœnigsmarck, le maréchal de Saxe et Mme Dupin de Francueil. A chacun de ces personnages est consacrée une longue étude, pleine de particularités, et que l'on aurait trouvée intéressante si l'on ne s'était attendu à tout autre chose. Les pages, nous pourrions dire les volumes, consacrées à Mme Dupin de Francueil sont surtout remarquables, comme analyse des sentiments, en apparence inconciliables, d'une vieille douairière royaliste tolérant tout, hors les mésalliances, et cachant dans un petit coffret des vers obscènes contre Marie-Antoinette. Vers le dixième volume enfin, l'auteur est baronne Du Devant, quitte son mari et vient débuter à Paris, en compagnie de Jules Sandeau, par le roman de *Rose et Blanche*. C'est une préface bien longue, et l'intérêt véritable de l'ouvrage ne commence guère que là; mais, même arrivée à cette époque, George Sand a passé sous silence ce que l'on aurait le plus de plaisir à apprendre d'elle et, somme toute, c'est bien plutôt dans ses romans, dans les *Lettres d'un voyageur*, dans le *Secrétaire intime*, dans *Elle et Lui*, qu'il faut suivre, sous le voile de la fiction, l'histoire de sa jeunesse, de ses caprices, de ses passions.

On trouvera à l'article SAND ce qu'il est possible d'extraire de l'*Histoire de ma vie* en tant que renseignements biographiques; ce n'est donc pas le lieu de les exposer ici. Nous nous contenterons d'appeler l'attention sur ce que l'auteur raconte des circonstances et des milieux qui lui ont inspiré la plupart de ses ouvrages; ce sont de curieux chapitres d'histoire littéraire. On y verra comment il se créait des types de tous les gens de son entourage, s'engouant de la poésie avec Musset, de la musique avec Listz, des beaux-arts avec Gustave Planche, des utopies sociales avec Pierre Leroux, de la politique avec Michel de Bourges. Mais, hélas! sa mobilité toute féminine est bien prise sur le fait, à propos de ce dernier, si vanté dans les *Lettres d'un voyageur*, et si décrié dans l'*Histoire de ma vie*.

Histoire de mes idées, par M. Edgar Quinet (1858, in-18). L'illustre penseur, au moment où il s'occupait de la réimpression de ses œuvres complètes, a écrit ce livre pour en faire comprendre la tendance générale. Il déclare, dès les premières pages, qu'il parlera moins de lui que des autres, c'est-à-dire du milieu dans lequel il s'est développé, et il nous donne l'histoire, non pas des faits, mais des idées en France pendant les vingt premières années de ce siècle. Il n'a pas voulu dépasser cette période qui suffit pour montrer en quoi ce siècle se sépare du précédent. « La plante, dit-il, est visible dans son germe; et qui ne voudrait, s'il le pouvait, voir un monde dans l'embryon? »

Le récit est sobre et simple; les souvenirs personnels, qui s'arrêtent à l'adolescence, ont de la grâce et de la fraîcheur. L'épisode le plus caractéristique est consigné dans les chapitres qui se rapportent au conventionnel Baudot, un familier de la maison, qui plus tard laissa à son jeune ami des *Mémoires* dont il s'est servi pour son livre sur la *Révolution française*. Le portrait du vieux conventionnel et le souvenir de la sensation étrange qu'il produisait sur le jeune Edgar ont fourni une des plus belles pages de ce volume. Les invasions de 1814 et de 1815, non pas décrites, mais analysées psychologiquement, méritent aussi d'être signalées. L'atmosphère que l'on respirait sous le premier Empire et au commencement de la Restauration est étudiée avec une minutie dont on sait gré à l'auteur, et la compression de toutes les aspirations généreuses, durant cette époque néfaste, est rendue avec une puissance singulière. On peut comparer aux chapitres d'Edgar Quinet les pages écrites par Lamartine en tête des *Méditations;* les deux écrivains, d'opinions si opposées, se rencontrent de la manière la plus inattendue; les deux tableaux n'en font qu'un. Ce côté historique est des plus intéressants. Par ses propres impressions, l'auteur rend compte, non pas seulement de la filiation de ses idées, mais de celles de tous ses contemporains. On voit comment chez lui les aspirations démocratiques se sont alliées au patriotisme, à la haine du despotisme napoléonien et des baïonnettes étrangères; comment, élevé à cette école, il a dû se faire un dogme de la liberté de l'âme, de la souveraineté individuelle. Dès cette époque, il entrevoyait dans l'avénement de la démocratie le remède aux maux qu'il avait *sous les yeux; mais il était encore bien loin* de voir la réalisation de ses vœux, car il arrête ses impressions de jeunesse en pleine *Restauration, en l'an 1820. Au point* de vue biographique, les *Souvenirs d'exil*, de Mme Quinet, peuvent être considérés comme le complément du livre, car ils poursuivent jusqu'à *la fin du second Empire l'histoire intime* du philosophe exilé de France.

Histoire amoureuse des Gaules, par Bussy-Rabutin (1675, in-12). Cette chronique scandaleuse de la cour de Louis XIV, écrite par un des vauriens les plus décidés de la susdite cour (il n'en fut pas moins académicien), n'avait pas été destinée par lui à voir le jour de son vivant. Il la composa, à l'imitation du *Satyricon* de Pétrone, et en y introduisant de nombreux fragments de cet auteur, ce qui en diminue singulièrement la vraisemblance, pour l'amusement d'une de ses maîtresses, Mme de Monglat, en 1660. La duchesse de Châtillon, maîtresse du prince de Condé, et Mme d'Olonne, dont les amants ne se comptaient pas, étaient les deux héroïnes principales de ce pamphlet, qu'il lut ensuite à quelques femmes. Le manuscrit tomba dans un couvent (on ne dit pas si c'était un couvent de religieuses), où des copies en furent tirées; on l'imprima d'abord clandestinement (édition sans date ni lieu), puis à Amsterdam (1671, in-12), ce qui mena tout droit son auteur à la Bastille, moins à cause des révélations piquantes qu'on y trouvait sur certaines dames, que pour les fameux couplets dirigés contre Louis XIV et Marie de Mancini :

> Que Déodatus est heureux
> De baiser ce bec amoureux
> Qui d'une oreille à l'autre va!
> Alleluia!

La licence des idées et des récits est poussée très-loin, dans l'*Histoire amoureuse des Gaules*; mais celle des mots s'arrête juste au point que ne franchit jamais une plume qui se respecte. Il y a des pages très-amusantes, des portraits certainement ressemblants, des aventures qui sont peut-être vraies; mais comment y croire lorsqu'on voit attribué à des personnages du XVIIe siècle des faits et gestes déjà racontés par Pétrone? Les portraits de femmes sont généralement bien touchés; ceux de Mme de Fiesque, de Mme de Châtillon, de Mme de Monglat, de Mme de Sévigné, sont parfaits, tout en laissant percer, sous la délicatesse de la forme, une malice cruelle. C'est à propos du sien que Mme de Sévigné s'écriait : « Etre dans les mains de tout le monde, se trouver imprimée, être le livre de divertissement des provinces, où ces choses-là font un tort irréparable, se rencontrer dans les bibliothèques, recevoir cette douleur, et par qui! » On dit pourtant qu'elle pardonna à l'auteur.

L'*Histoire amoureuse* complète les *Historiettes* de Tallemant; c'est à peu près le même monde, observé par un esprit plus incisif. Tallemant n'est qu'un conteur, Bussy est un satirique. Son livre a été réimprimé bien des fois. Entre autres bonnes éditions, nous citerons celle de 1754 (Paris, 5 vol. in-12), qui contient de nombreuses additions, et celle qu'a donnée M. P. Boiteau dans la Bibliothèque elzévirienne (1857, in-16).

Histoire des Abdéritains, par Christophe-Martin Wieland (1773, 2 vol.). Ce roman satirique, qui obtint en Allemagne un succès prodigieux, est partagé en cinq livres, intitulés : *Démocrite*, *Hippocrate*, *Euripide*, l'*Ombre de l'âne* et les *Grenouilles de Latone*. Les deux premiers surtout sont fort amusants. Avec une verve admirable, Wieland a représenté dans cet ouvrage le monde bourgeois avec ses idées étroites, ses préjugés mesquins, son implacable égoïsme, ses petites passions de clocher; et, au milieu de ce centre, il place un homme supérieur, joignant à une haute raison un vaste savoir, et qui se trouve heurté de tous côtés, conspué, honni par les sots. Ce tableau plein de contrastes, Wieland l'a peint de main de maître. On y trouve une raillerie incisive, un esprit brillant et sans amertume. Dans chaque ligne de cet ouvrage, ses contemporains virent des allusions; sous chaque nom on chercha une personnalité connue. Wieland eut beau protester, en rappelant que les écrivains de l'antiquité avaient usé de la même forme, on n'en tint pas moins à appliquer au temps présent ce qui n'était, sous des noms grecs, qu'un persiflage de certaines mœurs et de certaines idées qui ne sont pas le propre d'une époque déterminée. Les réclamations dont Wieland fut assailli à ce sujet furent loin de mettre les rieurs du côté des réclamants, et contribuèrent encore au succès de l'ouvrage. L'*Histoire des Abdéritains* a été traduite en français.

Histoires cavalières, par Roger de Beauvoir (1838, 2 vol.). C'est un des ouvrages les plus agréables de cet écrivain à la plume alerte, vive et spirituelle, un recueil de nouvelles qui abondent en gracieux détails et en incidents curieux. Nous citerons particulièrement : la *Chapelle ardente*, *Deux misères*, le *Sphinx de la cour*, le *Puits d'amour*, *David Dick*, la *Femme de Cassandre*, la *Chambre d'amie*, le *Caprice d'été*. Cette dernière nouvelle est une des meilleures du recueil. « L'auteur, dit la *Revue des romans*, nous y montre deux comtesses émancipées, s'échappant un matin de leur hôtel pour aller nager aux bains Ouarnier. Une de ces comtesses a un mari jaloux comme on ne l'est plus; le comte Dolci a surpris de secrètes intelligences entre sa femme et son secrétaire. Le jour où la comtesse s'est rendue à l'école de natation, le secrétaire est allé de son côté se baigner à la rivière; le comte l'a suivi, et, au moment où il passe devant les bains Ouarnier, il plonge sous l'eau et le frappe d'un coup de poignard. Le jour même de ce terrible événement, le comte partit pour une mission diplomatique, et la comtesse alla s'enfermer dans un couvent de trappistines. »

Histoires villageoises de la forêt Noire, de Berthold Auerbach (1843-1854, 4 vol.). Ces histoires, dont la renommée est aujourd'hui européenne, ont créé en Allemagne le genre si cultivé de la *paysannerie*. En vivant au milieu des paysans qu'il met en scène, Auerbach s'est pénétré de leur langage, de leurs passions, de leurs mœurs, et les a rendus avec une remarquable vérité d'accent. L'exactitude des peintures, la finesse et la profondeur de l'observation, un mélange d'énergique rudesse et de touchante simplicité, tels sont les caractères saillants des récits de ce charmant conteur. La première partie de ses histoires de village se compose d'idylles réalistes. Dans la seconde, l'auteur s'attache davantage à faire ressortir la différence et l'antagonisme qui existent entre les mœurs de la campagne et celles de la ville, entre l'ignorance et la culture intellectuelle. Les personnages ne sont pas les représentants d'un système; ils ne pérorent pas, ils ne prêchent pas; ils gardent leur physionomie franche et vraie, avec leurs qualités et leurs vices. La thèse qui domine dans ses récits, à côté d'un ardent amour pour le peuple, c'est la supériorité morale de la femme sur l'homme, et son influence pour discipliner la nature inculte et rude de celui que la société lui donne pour compagnon. Nous ne pouvons analyser ici les *Histoires* d'Auerbach; nous nous bornerons à en citer quelques-unes. Le *Brave Tolpatsch* (lourdaud) est un personnage gauche, naïf, qui, sous une enveloppe grossière, montre une grande délicatesse, et sous beaucoup de rudesse une extrême bonté. Dans *Mme la Professeur* on trouve décrit, avec une grande pénétration psychologique, l'amour d'un artiste pour une enfant de la nature. L'histoire la plus vraie de cette charmante collection est sans contredit celle d'*Ivon le curé*. C'est la vie d'un jeune paysan entré au séminaire. L'auteur raconte ses doutes, ses désenchantements, et enfin la résolution qu'il prend de renoncer à la vie religieuse. La résistance des parents, l'aveugle entêtement du père forment des scènes tragiques. Avec une habileté remarquable, Auerbach a évité les déclamations auxquelles un pareil sujet prêtait si aisément. Dans *Florian et Crescence*, Auerbach sort un instant de son village pour suivre son héros dans la ville, où la vanité et le désir des richesses l'ont conduit. Il tombe de chute en chute, et une femme seule peut le sauver du crime. L'auteur aime d'une sincère et profonde affection les paysans, qu'il peint sous un jour presque toujours favorable, sans pourtant leur ménager les leçons méritées. Conteur gracieux et gai, Auerbach, tout en restant vrai, ne quitte jamais le ton d'élévation morale qui le recommande à tous les lecteurs, et ses récits portent constamment la marque de ses tendances libérales et de son esprit philosophique.

Histoire des Treize, roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PARISIENNE.

Histoires extraordinaires et **Nouvelles histoires extraordinaires**, par Edgar Poë, traduites par Baudelaire. V. CONTES EXTRAORDINAIRES.

Histoire ancienne, comédie en un acte, en prose, par MM. Edmond About et de Najac (Théâtre-Français, 31 octobre 1868). La donnée de cette bluette est insignifiante et semble empruntée à un proverbe de M. Octave Feuillet, le *Fruit défendu*. Georges a failli se marier avec Clotilde; mais celle-ci épouse son tuteur, M. de Chéneville, et Georges une femme du plus haut ton, qu'il croyait faite exprès pour lui, dit-il, et qui était faite aussi pour quelques autres. Sa femme meurt, et il compte alors retourner chez Clotilde faire un bon petit ménage à trois; mais il se trouve que M. de Chéneville est mort de son côté; Clo-

tilde est libre, c'est le moment de l'épouser; mais une veuve ne fait pas du tout l'affaire de ce débauché, et il décline toute intention matrimoniale. Cependant, comme il feuillette machinalement un album, il voit, à quelques lignes écrites par le défunt, que le pauvre homme n'a été marié que pour la forme, qu'il a ainsi déguisé tout simplement une adoption. Georges change alors de thèse, et il épouse. Ce n'est que grâce aux traits brillants et aux sous-entendus scabreux que les auteurs ont réussi à déguiser une invention aussi pauvre et aussi leste.

Histoire (L') et la Légende, fresques de Kaulbach, au musée de Berlin. Ces deux fresques se font pendant. L'*Histoire* est une grande figure assise de profil. Ses traits rappellent le type italien, un peu modifié par le goût allemand. Son torse est nu, ses cheveux bien nattés, une longue épingle romaine s'enfonce horizontalement dans son chignon. Assise sur un siége pseudo-romain, qui rappelle les meubles de Jacob, auprès d'un candélabre *empire*, elle écrit sur un registre oblong, tenu par un génie. A ses pieds, un sablier indique la Chronologie. Cette figure, classique de style, offre un cachet de véritable grandeur. Quant à la figure de la *Légende*, elle est ingénieusement inspirée par ce passage de Gœthe, dont elle est la fidèle reproduction : « C'était une grande femme pâle comme la lune et maigre comme l'ombre d'un bouleau. Elle était assise sur un tas de grosses pierres mal taillées, et son banc ressemblait à un dolmen armoricain. Depuis si longtemps elle était assise, que le lierre s'enroulait déjà autour de sa tête et courait au milieu de ses cheveux. Ses cheveux étaient si étrangement tortillés ensemble, qu'on ne savait si c'étaient des cheveux ou des serpents. A ses pieds, la bruyère se tordait en volutes mystérieuses; le lézard, ami des tombeaux, rampait entre les herbes; la terre, crevassée, vomissait les urnes funéraires et les os desséchés des morts. Elle remuait avec son bâton magique un monceau d'épées, de sceptres et de couronnes. Deux corbeaux lui parlaient à l'oreille, et, lorsqu'elle les avait écoutés, elle contait. » Il faut admirer l'admirable expression de ces deux figures, dont l'une a toute l'austérité qui convient à la Muse historique, et l'autre l'apparence sombre et lugubre des sorcières dont elle raconte les horribles ébats. Les cartons de ces deux célèbres compositions furent exposés au Salon de 1855, où ils obtinrent des éloges unanimes et une médaille d'honneur.

Histoire. Pour tous les ouvrages dans le titre desquels entre le mot *Histoire*, se reporter au mot qui caractérise la nature de chaque ouvrage, par exemple : *Histoire romaine*, V. ROMAINE (*Histoire*); *Histoire de la littérature*, *de la philosophie*, *etc.*, V. LITTÉRATURE, PHILOSOPHIE, etc.

HISTOLOGIE s. f. (i-sto-lo-jî — du gr. *histos*, tissu; *logos*, discours). Anat. Traité sur les tissus organiques.

— **Encycl.** V. TISSU.

HISTOLOGIQUE adj. (i-sto-lo-ji-ke — rad. *histologie*). Anat. Qui concerne l'histologie : *Au point de vue* HISTOLOGIQUE, *les éléments anatomiques*, *fibres*, *tubes dérivent tous*, *chez les végétaux*, *de cellules transformées.* (Fr. Pillon.)

HISTOLOGISTE s. m. (i-sto-lo-ji-ste — rad. *histologie*). Anat. Auteur d'une histologie; celui qui s'occupe d'histologie. ‖ On dit aussi HISTOLOGUE.

HISTONOMIE s. f. (i-sto-no-mî — du gr. *histos*, tissu; *nomos*, loi). Histoire des lois qui président à la formation et à l'arrangement des tissus organiques.

HISTONOMIQUE adj. (i-sto-no-mi-ke — rad. *histonomie*). Qui a rapport à l'histonomie : *Aperçu* HISTONOMIQUE.

HISTORICO (i-sto-ri-ko — lat. *historicus*, historique; de *historia*, histoire). Sert à la formation de quelques mots composés, pour indiquer le rapport qu'ils ont avec l'histoire : *Si quelque chose pouvait affaiblir mon culte pour lord Byron*, *ce seraient les notes* HISTORICO-*philosophiques dont il a cru devoir assurer la vraisemblance de ses poëmes.* (G. Sand.)

HISTORIÉ, ÉE (i-sto-ri-é) part. passé du v. Historier. Enjolivé : *Livre* HISTORIÉ. *Lambris* HISTORIÉ.

— Archit. Se dit des membres d'architecture sur lesquels on a peint ou sculpté des personnages : *Chapiteau* HISTORIÉ.

— Typogr. *Lettres*, *vignettes historiées*, Lettres, vignettes dont les ornements ont quelque rapport avec le sujet du livre dans lequel on les emploie.

HISTORIEN, IENNE s. (i-sto-riain, iè-ne — rad. *histoire*). Celui, celle qui écrit sur l'histoire, qui a fait un ou plusieurs ouvrages d'histoire : *Tous les* HISTORIENS *nous promettent la vérité*, *et pas un ne la donne sans la déguiser*. (St-Evrem.) *C'est presqu'un homme d'Etat qu'un grand* HISTORIEN. (Mme de Staël.) *L'*HISTORIEN *des mœurs et des idées n'a pas une mission moins austère que l'*HISTORIEN *des événements*. (V. Hugo.)

— Fam. Celui qui fait le récit d'un fait, d'une aventure : *Je ne suis qu'un* HISTORIEN, *je dis les choses comme elles sont.*

Historiens des Gaules et de la France (COLLECTION DES) [*Rerum gallicarum et francicarum scriptores*] (Paris, 1738-1840, 20 vol. in-fol.), grande collection commencée par dom Bouquet, et exécutée avec la collaboration simultanée ou successive de dom Dantine, des frères Haudiguier, de dom Poirier, de dom Précieux, d'Étienne Housseau, de dom Clément, de dom Brial, de Daunou et de Naudet, savoir : tomes I à VIII, dom Bouquet et dom Dantine; tomes IX et X, les frères Haudiguier; tome XI, dom Poirier, dom Précieux et Étienne Housseau; XIIe et XIIIe, dom Clément et dom Brial; XIV à XV, Daunou et Naudet.

L'immense entreprise d'une histoire nationale uniquement racontée par les monuments originaux était une tentative hardie, mais pleine de difficultés, qui n'ont pas toutes été vaincues d'une manière satisfaisante. L'étendue même de la publication en est une qu'il était à peu près impossible de surmonter sans accroître les ressources de l'entreprise dans des proportions difficiles à réaliser. Sismondi a calculé que, en supposant une grande activité dans la publication et écartant toute hypothèse d'interruption, le dernier volume de la collection des *Historiens* ne pourrait paraître avant l'an 2148. A partir de ce moment seulement, on se tiendrait au courant des événements.

Mais, si l'on ne peut reprocher aux auteurs la lenteur de la marche de la publication, il n'en est pas de même du plan qu'ils ont adopté, et que l'on s'accorde assez généralement à trouver défectueux. L'idée la plus simple, selon nous, et certainement la plus facilement réalisable, eût été de publier les documents par ordre de date; dom Bouquet et les bénédictins ses successeurs ont cru mieux faire en les disposant dans l'ordre des événements qu'ils contiennent, et de façon à éviter autant que possible les répétitions. Ils ont fait, en un mot, une sorte d'histoire de France très-complète (c'est leur principale préoccupation), à l'aide de morceaux disparates, empruntés un peu partout. Il en résulte deux graves inconvénients : 1o les documents insérés ont été forcément découpés, tronqués, dénaturés, dispersés en divers endroits du livre, de façon qu'il est impossible de les reconstituer, pour leur restituer leur physionomie d'ensemble; 2o l'ouvrage, malgré son apparente régularité, manque absolument de proportion, chaque sujet ne devant le développement qu'il a reçu qu'au hasard des documents dont on a pu disposer. Cette disproportion était naturelle dans un recueil; mais elle ne convient pas à une histoire qui a la prétention de former une narration suivie.

Nous ne reprocherons pas aux auteurs primitifs d'avoir donné un développement excessif aux vies des saints, au risque de répéter les bollandistes; il ne pouvait guère en être autrement, l'entreprise étant confiée à des religieux; mais nous devons faire observer que l'usage qu'ils ont fait de ces vies est peu judicieux : ils ont eu pour principe de ne mettre les saints en scène que lorsque la légende les associe aux événements publics; or, chacun sait que les hagiographes ne se sont nullement fait scrupule d'inventer des pestes, des famines, voire des batailles, pour avoir l'occasion de faire triompher leurs héros des ennemis de l'Etat et des fléaux de Dieu; de sorte que les bénédictins de Saint-Maur se trouvent fournir sérieusement des documents très-étendus sur des événements fantastiques. Le mieux, si l'on ne pouvait se décider à supprimer ces légendes de saints, eût été de les donner en entier, avec leur cortége habituel de miracles impossibles; le lecteur eût su alors à qui il avait affaire.

Malgré tout, la *Collection des historiens de France* est un document de la plus haute importance, puisqu'on y trouve absolument tous les faits relatifs à notre histoire nationale, et cette utilité est d'autant plus grande que des tables dressées avec le plus grand soin permettent de trouver immédiatement ce qu'on cherche dans cet immense amas de documents. Donc, ne pouvant désirer que l'on réforme le plan malheureux de cet ouvrage, nous n'avons qu'un vœu à formuler, c'est qu'on travaille avec la plus grande activité possible à le compléter.

Historiens des croisades (RECUEIL DES), œuvre importante entreprise en 1844 par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et dont trois volumes seulement ont été publiés. Le soin de diriger la publication de ce recueil fut confié à une commission composée de MM. Hase, Quatremère, Reinaud, Guérard et Beugnot. Cette commission s'attacha tout d'abord à dresser le plan de la publication, qui dut comprendre trois séries d'historiens : les occidentaux, les byzantins et les orientaux. Les trois volumes qui ont paru comprennent les historiens occidentaux. Il serait difficile de prévoir l'époque où la collection entreprise par l'Académie des inscriptions sera complète.

HISTORIER v. a. ou tr. (is-sto-ri-é — rad. *histoire*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous historiions*, *que vous historiiez*). Enjoliver, couvrir de divers petits ornements : HISTORIER *un lambris*.

HISTORIETTE s. f. (i-sto-ri-è-te — dimin. d'*histoire*). Anecdote, récit de quelque aventure plaisante ou galante : *Les* HISTORIETTES, *les contes narrés de vive voix affrianderont les enfants*. (Mme Monmarson.)

— **Syn. Historiette, anecdote, histoire.** V. ANECDOTE.

Historiettes, de Tallemant des Réaux (1657-1659), un des plus amusants recueils d'anecdotes et de bons mots concernant la haute société française, sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII et sous la Fronde. La date que nous donnons plus haut est celle de la composition de l'ouvrage, et non celle de l'impression; les *Historiettes* ne furent éditées pour la première fois qu'en 1833, par MM. de Montmerqué et Taschereau (Paris, 6 vol. in-8o).

Destiné à rester manuscrit et à courir sous le manteau, ce recueil témoigne d'une malignité spirituelle, que son auteur aurait sans doute atténuée s'il avait eu en vue le vrai public; il aurait cherché aussi à contrôler la véracité de ses récits et serait pour nous moins suspect; car, s'il est toujours amusant, il est si peu scrupuleux, que la plupart du temps on ne peut se fier à lui. La licence de quelques-unes de ses anecdotes est extrême, et s'explique également par le petit nombre d'amis auxquels il s'adressait. Tallemant faisait partie de la société élégante et polie de l'hôtel de Rambouillet, et l'on peut dire que ses *Historiettes* ne sont que l'écho des conversations qui se tenaient devant lui; il fut le peintre de cette société aussi galante que polie. Son livre groupe à nos yeux à peu près toutes les physionomies saillantes de cette période du XVIIe siècle, qui fut comme l'aurore du règne de Louis XIV. « Il nous introduit, dit M. P. Pâris; nous allons avec lui chez Mme de Choisy, près de Saint-Germain-l'Auxerrois; à l'Arsenal, chez les *divines* comtesses de Fiesque et de Frontenac; à la place Royale, chez la comtesse de Maure ou la marquise de Sablé; au Marais, au Luxembourg, dans les rues Coquillière et des Petits-Champs, chez la marquise de Sévigné, Mme d'Harambure, Mlle Galateau, depuis Mme de La Lanne; Mme de Saint-Loup, Mlle de Coligny, depuis Mme de La Suze; Mmes de Rohan, Mlle de Scudéry, Mme de Coislin, M. des Yveteaux et Mme la présidente de Lescalopier. Quelle variété de tableaux, de bonnes qualités et de défauts, d'agréments et de ridicules! Mais, à tout prendre, dans ces réunions, et sans même y joindre l'hôtel de Rambouillet, on est assuré d'y trouver le même genre d'esprit, la même politesse, le même bonheur de pensées et d'entretiens. »

A défaut de la perfection, il a l'originalité de la forme. Cette langue incorrecte des pamphlets de 1610 à 1622, des poëtes du temps, étonne quelquefois par une verve et par un coloris qu'on ne retrouve plus dans les écrivains du règne de Louis XIV. Les *Historiettes* de Tallemant nous expliquent comment les grands esprits du milieu et de la fin du siècle se sont formés. A côté des physionomies de la vieille génération poétique, des Malherbe, des Racan, des Balzac, des Chapelain, on voit poindre des figures plus jeunes. C'est « ce garçon de belles-lettres, grand rêveur et qui fait des vers, nommé La Fontaine. » C'est cet autre « garçon, qui s'appelle Pascal et qui a inventé une machine admirable pour l'arithmétique. » C'est encore « un garçon, nommé Molière, qui quitte les bancs de la Sorbonne pour suivre la Béjart et qui fait des pièces où il y a de l'esprit. » Le livre de Tallemant offre souvent l'idée première et quelquefois la forme de plusieurs scènes des comédies de Molière, des *Plaideurs* et du *Lutrin*. Ces plaisanteries et ces bons mots étaient des épisodes de la vie réelle.

« Homme d'esprit à la mode de nos pères, dit M. Sainte-Beuve, curieux comme on ne l'est pas, à l'affût de tout ce qui se dit et se fait alentour, informé dans le dernier détail de tous les incidents et de tous les commérages de la société, il en tient registre, non pas tant registre de noirceurs que de drôleries et de gaietés; il écrit ce qu'il sait par plaisir de l'écrire, avec le sel de sa langue, qui est une bonne langue, et en y joignant son jugement, qui est naturel et fin. Tel quel et ainsi fait, il est en son genre impayable et incomparable... Sans Tallemant et ses indiscrétions, beaucoup d'études particulières sur le XVIIe siècle seraient aujourd'hui à peu près impossibles. Par lui, on est de toutes les coteries, de tous les quartiers; on connaît tous les masques, et jusque dans le déshabillé. Faut-il ajouter foi à tout ce que dit Tallemant? Pas le moins du monde. Il redit ce qu'on disait, il enregistre les propos courants; il ne ment pas, mais il médit avec délices et s'en donne à cœur joie. Cependant ce qu'il raconte est toujours fort à prendre en considération, parce qu'il est naturel et judicieux, véridique et fin, sans aucune fatuité, sans aucune prétention. » Une édition définitive des *Historiettes*, avec des notes excellentes sur les personnages qui y figurent et une bonne table, a été donnée par MM. de Montmerqué et Paulin Pâris (Techener, 1854-1860, 9 vol. in-8o).

HISTORIOGRAPHE s. m. (i-sto-ri-o-gra-fe — du gr. *historia*, histoire; *graphô*, j'écris). Celui qui est nommé officiellement pour écrire l'histoire de son temps; s'est dit pour HISTORIEN en général : *Guichardin est* HISTORIOGRAPHE *diligent*. (Montaigne.) *L'*HISTORIOGRAPHE *tient plus de l'annaliste simple*, *et l'historien semble avoir un champ plus libre pour l'éloquence.* (Volt.)

— **Encycl.** « On appelle communément en France *historiographe*, dit Voltaire, l'homme de lettres pensionné, et, comme on disait autrefois, appointé pour écrire l'histoire. » Ecrire l'histoire était donc une charge officielle, sous l'ancien régime, comme rendre la justice, comme administrer une province ou soigner la meute du roi. Ce terme fut primitivement employé au moyen âge pour désigner un peintre. On trouve, dans le Glossaire de Ducange, *historiographus* signifiant peintre d'histoire. Au XVIe siècle, *historiographe* devint synonyme d'historien. Montaigne et Pasquier l'emploient dans ce sens. Mais, au XVIIe siècle, l'acception de ce terme fut restreinte aux historiens qui avaient reçu charge du prince pour écrire son histoire, et on l'opposait au terme d'historien, désignant l'homme qui écrivait l'histoire librement, en toute indépendance. Il n'y a plus d'*historiographe* en titre d'office.

L'*historiographe*, tel que le définit Voltaire, existait chez les Romains. Les familles puissantes de Rome eurent, sous le nom d'*actuarii*, de véritables *historiographes*, chargés de tenir note de tout ce qui se passait de mémorable dans le sein de la famille. Eginhard sous Charlemagne, Joinville sous saint Louis, et, plus tard, Froissart, les religieux de Saint-Denis, Alain Chartier, Philippe de Commines, peuvent être considérés comme des *historiographes*, en ce sens qu'ils reçurent du prince auprès duquel ils vivaient l'ordre ou le conseil d'écrire leurs histoires, et en furent aussi plus ou moins récompensés. Néanmoins, il n'y avait pas encore d'*historiographes*. Le premier qui obtint ce titre est André Theret, aumônier de Catherine de Médicis, *historiographe* et cosmographe du roi, avec des appointements fixes. Ce n'était pas encore cependant une fonction tout à fait officielle; mais la chose ne tarda guère. On voit, en 1561, Pierre Pascal toucher 1,200 livres d'appointements fixes, à titre d'*historiographe*, et, à partir de ce moment, il y a toujous eu un ou plusieurs *historiographes* de France, ou *historiographes* du roi, car on leur donnait l'un et l'autre titre. Après Pascal, qui mourut sans laisser seulement « six feuillets, » ce fut Belleforest qui occupa la place. Il composa une histoire intitulée : *Grandes annales et histoire générale de France*. Voici la liste sommaire des successeurs de Pascal et de Belleforest : du Haillan (1571-1576); Bernard (1572-1574); Chappuis (1591-1611), *historioriographe* de Henri IV; Vignier, *historiographe* de Henri III et de Henri IV; Olhagaray, Jean de Serres, Claude Fauchet, *historiographes* de Henri IV; Pierre Matthieu, *historiographe* de Henri IV, puis de Louis XIII, qui lui donna 4,200 livres de pension annuelle, Claude Malingre, sous Louis XIII; Bergier, Prou, Pellens, Baudier, Baudouère, Perrier, à peu près contemporains; André Duchesne, mort en 1640; Scipion Dupleix, mort en 1661; les frères de Sainte-Marthe, qui conçurent le plan de la *Gallia christiana* et en écrivirent une partie (1630-1643). Puis viennent des *historiographes* moins connus : Charles Bernard, Renouard, Balzac, Gollefer, Godefroy (de 1620 à 1655 environ), Sirmond, mort en 1649; Charles Sorel, mort en 1674; Bréville, Douzat (Pierre), Dupuy, Sainte-Marthe, fils d'un des précédents; Brisacier, Bonair, La Serre, Costar, Billon, *historiographes* vers 1670; Adrien de Valois, Palliot, mort en 1698; Denys Godefroy, Auger, Sorbière, Duverdier, Félibien, Duchesne, Mézeray, l'auteur de l'*Histoire de France* (1676); Pellisson, mort en 1693; Boileau-Despréaux et Racine, qui avaient écrit tous deux l'histoire de la campagne de 1672 contre la Hollande; Visé, fondateur du *Mercure galant*, mort en 1719; Valincourt, Richard, Ferretti, Legendre, le P. Daniel, auteur d'une *Histoire de France*, Vertron, Angelis, *historiographes* de 1680 à 1730; Voltaire, nommé à cet emploi en 1746; Schœpflin, auteur de l'*Alsatia illustrata*, mort en 1771; Duclos, qui succéda à Voltaire; Marmontel, qui succéda à Duclos; Grandidier, l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique de Strasbourg*, mort en 1789; enfin Moreau, le dernier *historiographe* de France, fut suspendu de ses fonctions par la Révolution française.

HISTORIQUE adj. (i-sto-ri-ke — lat. *historicus*; de *historia*, *histoire*). Qui a rapport, qui appartient à l'histoire : *Les erreurs* HISTORIQUES *séduisent les nations entières.* (Volt.) *Les principales qualités du style* HISTORIQUE *sont la clarté et la brièveté.* (Lamy.) ‖ Qui est consacré par l'histoire, dont l'histoire fait mention : *Un nom* HISTORIQUE.

— Fam. Réel, qui est arrivé : *C'est* HISTORIQUE, *je ne mens pas.*

— *Age*, *temps historiques*, Epoque sur laquelle on possède des relations écrites.

— B.-arts. *Musée historique*, Musée formé d'objets d'art relatifs à l'histoire, et retraçant une suite de faits : *Le musée* HISTORIQUE *de Versailles.*

— Peint. Qui appartient aux tableaux d'histoire, aux artistes qui peignent de ces tableaux ou au genre adopté dans ces tableaux : *Peinture* HISTORIQUE. *Tableau* HISTORIQUE. *Il est peu de femmes qui abordent la peinture* HISTORIQUE. (Mme Romieu.)

— Littér. *Pièce*, *roman historique*, Pièce de théâtre, roman dont le sujet est tiré de l'his-

toire, dont le fond est historique : *Les romans* HISTORIQUES *d'Alexandre Dumas.*

— Archit. *Colonne historique*, Colonne dont le fût est orné de bas-reliefs destinés à rappeler quelque événement remarquable : *La colonne de Trajan est une colonne* HISTORIQUE.

— Géol. *Terrains historiques*, Couches terrestres qui paraissent s'être trouvées à la surface du globe après la création de l'homme et l'organisation des sociétés, comme l'attestent des ossements humains, des outils, des monuments.

— s. m. Narration des faits dans leur ordre et avec leurs circonstances : *Faire l'*HISTORIQUE *d'une négociation.*

HISTORIQUEMENT adv. (i-sto-ri-ke-man — rad. *historique*). En historien, en style historique; au point de vue historique : *Raconter un fait* HISTORIQUEMENT. *Discuter un fait* HISTORIQUEMENT.

HISTOTRIPSIE s. f. (i-sto-tri-psî — du gr. *histos*, tissu; *tripsis*, écrasement). Chir. Opération qui consiste à écraser les tissus.

HISTOTRIPTEUR s. m. (i-sto-tri-pteur — rad. *histotripsie*). Chir. Instrument servant à pratiquer l'histotripsie.

HISTOTROMIE s. f. (i-sto-tro-mî — du gr. *histos*, tissu; *tromos*, tremblement). Méd. Contraction fibrillaire des muscles, particulièrement de ceux des paupières.

HISTRICE s. m. (i-stri-se — du lat. *hystrix*, porc-épic). Echin. Genre d'oursins fossiles, à mamelons saillants.

HISTRION s. m. (i-stri-on — lat. *histrio*, origine inconnue). Antiq. rom. Acteur, comédien, et particulièrement pantomime.

— Par dénigr. Baladin, batteleur, mauvais comédien, comédien en général : *Il y a des pays où l'on a plus d'égards pour les* HISTRIONS *que pour les gens de mérite.* (Lav.)

Néron, bourreau de Rome, en était l'*histrion*.
DELILLE.

— Fig. Homme sans consistance, sans portée, comédien, charlatan, homme qui joue un rôle, qui pose, qui veut paraître ce qu'il n'est pas : *Un* HISTRION *politique.*

Ephémère *histrion* qui sait son rôle à peine,
Chaque homme, ivre d'audace ou palpitant d'effroi,
Sous le sayon du pâtre ou la robe du roi,
Veut passer à son tour son heure sur la scène.
V. HUGO.

— Ornith. Nom vulgaire d'un canard à collier de Terre-Neuve.

— Ichthyol. Nom d'un poisson, du genre chironecte : *L'*HISTRION *se rapproche beaucoup du genre malthé.* (A. Guichenot.)

— **Encycl.** Hist. En 391 de la fondation de Rome, une horrible peste vint désoler cette ville. Pour effacer autant que possible l'impression lugubre que cette calamité laissait dans les esprits, les consuls en exercice résolurent de procurer au peuple un spectacle plus nouveau, et surtout plus gai, que les jeux accoutumés du cirque, alors l'unique amusement de la grande cité, et, dans ce but, ils firent venir d'Étrurie une troupe de baladins, de mimes et de danseurs fort habiles et fort renommés. Arrivés à Rome pour y donner des représentations, ces artistes s'y établirent bientôt d'une façon permanente; et comme, dit-on, dans le dialecte usité en Etrurie, un bouffon se nommait *hister*, les Romains en firent *histrio*, et le mot passa dans la langue.

Une fois établis à Rome, les *histrions* firent des élèves. Bientôt, et peu à peu, ces grotesques devinrent des acteurs parlants, qui tout d'abord ne firent que débiter quelques mauvais vers improvisés et intercalés par eux au milieu de leurs danses. Progressivement, ils en arrivèrent à jouer de petites pièces assez informes, auxquelles ils donnaient la dénomination de satires; ces pièces étaient accompagnées d'une musique composée expressément pour elles, et qu'on exécutait sur des flûtes. Le théâtre romain ne vécut pas d'autre chose jusqu'en l'an 514, époque à laquelle le poëte Livius Andronicus fit, le premier, représenter des pièces régulières, dans lesquelles le plan, la conduite et le style étaient soignés d'une façon inaccoutumée. A partir de ce moment, les *histrions* furent abandonnés, disparurent petit à petit, et bientôt il n'en fut absolument plus question. Leur règne était passé; ils durent céder la place à un art moins grossier, plus raffiné, et plus digne d'un peuple policé.

En France, au moyen âge, on donna le nom d'*histrions* à certains jongleurs et baladins qui faisaient leurs exercices sur la place publique, au grand ébattement des badauds et des galopins, des truands et des filles de joie. Plus tard, on qualifia aussi de cette façon les paradistes improvisateurs, qui jetaient au vent le feu de leur esprit généralement grossier, mais de bon aloi. Tabarin ne fut autre chose qu'un *histrion*, de même que son compère Mondor, de même que Barry, l'Orviétan, Padelle, Gilles le Niais et tant d'autres. Enfin, les derniers *histrions* que l'on puisse mentionner, croyons-nous, sont les trois bouffons qui devinrent si célèbres à la fin du XVI[e] siècle, et qui furent, on peut le dire, les premiers maîtres de nos grands comédiens et les introducteurs du vrai théâtre en France. Nous voulons parler de ce trio de farceurs si renommés, qui se cachaient sous les pseudonymes de Gaultier-Garguille, Gros-Guillaume et Turlupin.

« Le nom d'*histrion*, dit le vaudevilliste Ourry, n'est plus qu'un terme de mépris, et c'est dans cette acception qu'il est devenu un mot de notre langue. Longtemps des esprits moroses, de trop sévères moralistes, l'appliquèrent avec injustice à la classe badine des comédiens; l'épuration du théâtre, les progrès de la raison publique ont réduit ce terme à ce qu'il devait être, une flétrissure individuelle et exceptionnelle. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un homme du monde se permettrait de traiter un Lekain d'*histrion*; le défaut de talent, même chez un acteur, n'autoriserait pas une pareille injure s'il n'était accompagné d'impudence et d'oubli de ses devoirs. »

Ourry était dans le vrai; rien n'est plaisant aujourd'hui comme de voir avec quelle impudence certains écrivains du XVII[e] et du XVIII[e] siècle donnaient de l'*histrion* à des artistes d'un immense talent, qui valaient la plupart du temps cent fois mieux qu'eux. Un auteur dramatique de la force de Poinsinet le jeune était-il mécontent d'un des acteurs qui jouaient dans sa pièce, vite, il le traitait d'*histrion*. Un chroniqueur comme Bachaumont voulait-il déblatérer à plume ouverte sur les plus grands comédiens de son temps, il leur jetait à la face ce mot méprisant. Il est vrai que, dans le même temps, un grand seigneur se croyait le droit de faire rosser Voltaire à coups de canne, et que celui-ci n'osait point s'en plaindre. Autre temps, autres mœurs. L'insolent qui voudrait de nos jours traiter un comédien d'*histrion* trouverait sans doute à qui parler, et n'aurait pas envie, croyons-nous, de recommencer de sitôt cette petite facétie.

HISTRIONELLE s. f. (i-stri-o-nè-le — dimin. d'*histrion*). Helminth. Genre d'helminthes, pris d'abord pour des infusoires : *Les* HISTRIONELLES *se trouvent communément au printemps.* (E. Desmarest.)

— **Encycl.** Les *histrionelles* sont de petits animaux à corps oblong, contractile, terminé par une queue plus longue que le corps, annelée, ridée transversalement et continuellement agitée, ce qui fait que l'animal se meut en tourbillonnant et en vacillant avec rapidité; le nom générique fait allusion à ces mouvements. A une certaine époque de leur vie, les *histrionelles* se fixent au corps des lymnées, perdent leur queue et se transforment ainsi en distomes. Ces helminthes, qu'on avait pris d'abord pour des infusoires, sont assez répandus aux environs de Paris, notamment dans les marais de Gentilly et de Montmorency; on les trouve souvent fixés sur les conferves flottantes.

HISTRIX et ses dérivés. Zool. et Bot. V. HYSTRIX.

HISUTSUA s. m. (i-su-tsu-a — mot chinois). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Chine.

HIT s. m. (itt; *h* asp.). Techn. Sorte de caisse en bois de forme rectangulaire, munie de rebords, ayant le fond généralement à double pente et garni de zinc; les rebords supportent des planches de sapin percées de trous coniques dans lesquels on plante les formes du sucre pour les faire égoutter.

HIT, ville de la Turquie d'Asie, pachalik et à 180 kil. N.-O. de Bagdad, sur la rive droite de l'Euphrate; 2,000 hab. Naphte et bitume en abondance; commerce de chameaux, dattes et feutre.

HÎT, bourg de la Turquie d'Asie, dans la Syrie, pachalik et à 75 kilom. S.-E. de Damas; 1,270 hab. Ce bourg, résidence d'un des cheiks druses les plus respectés du pays, est une des principales localités du Djebel-Haouran. Aux environs, ruines étendues et nombreuses inscriptions grecques.

HITA (Ginès-Perez DE), littérateur espagnol, né à Murcie. Il vivait dans le XVI[e] siècle, et n'est connu que par deux compositions romanesques brodées sur un fond historique : *Historia de los Vandos, de los Zegries y Abencerrages* (Saragosse, 1595), traduit en français, par Sané, sous le titre d'*Histoire chevaleresque des Maures d'Espagne* (1809, 2 vol. in-8°), et *Guerras civiles de Granada y crueles bandos entre los convertidos Moros y vezinos christianos* (Alcala, 1604). Le premier de ces ouvrages, écrit avec correction et chaleur, présente un tableau intéressant et fidèle de la cour de Grenade, des mœurs des Maures et des infortunes des Abencérages. Le second, bien inférieur au premier au point de vue de l'intérêt, offre le récit de la guerre d'extermination faite aux Maures révoltés sous le règne de Philippe II.

HITCHCOCK (Edward), naturaliste et théologien américain, né à Deerfield (Massachusetts) en 1793. Directeur du collége de sa ville natale à vingt-trois ans, il entra plus tard dans les ordres et devint ministre d'une congrégation à Conway. A cette époque, il avait composé une tragédie, intitulée : la *Chute de Bonaparte*; mais il renonça bientôt aux travaux littéraires pour se tourner vers l'étude des sciences naturelles. En 1823, il publia la *Géologie de la vallée du Connecticut*, fut nommé successivement, au collége d'Amherst, professeur de chimie (1825), de géologie (1844), de théologie naturelle, et devint, en 1850, commissaire du gouvernement, avec mission spéciale de visiter les écoles d'agriculture de l'Europe. En 1854, Hitchcock abandonna l'enseignement pour se livrer plus librement à la composition d'ouvrages scientifiques, dans lesquels il cherche l'accord impossible de la religion avec la science. Les principaux ouvrages de M. Hitchcock sont, outre ceux que nous avons cités : le *Catalogue des plantes des environs d'Amherst* (1829); *Rapports sur la géologie du Massachusetts* (1832, 1833, 1838, 1841); *Géologie élémentaire* (1840); *Empreintes fossiles découvertes dans les Etats-Unis* (1848); *Rapports sur les écoles d'agriculture de l'Europe* (1851); la *Religion de la géologie et des sciences qui s'y rattachent* (1851); le *Phénomène des quatre saisons* (1852); *Eléments de géologie universelle* (1853), et de nombreux discours, sermons, articles, essais, etc., publiés daus le *Siliman's journal.*

HITCHÉNIE s. f. (i-tché-nî — de *Hitchen*, sav. allem.). Bot. Syn. de KALOWRATIE.

HITCHIN, ville d'Angleterre, comté et à 23 kilom. N. d'Hertford; 5,700 hab. Tanneries, brasseries, moulins à farine. Hitchin est agréablement située dans une vallée. On y voit une belle église que l'on suppose avoir été bâtie sous le règne de Henri VI. Cet édifice contient plusieurs monuments funéraires, des cuivres du XV[e] siècle et un tableau de Rubens. Dans les environs s'élèvent de nombreux tertres contenant, dit-on, les ossements des soldats tués dans la grande bataille entre les Saxons et les Danois, qui se livra à Hexton en 914.

L'origine de cette ville, appelée d'abord *His*, *Hitche* et *Hychen*, date de l'époque saxonne. Après la conquête des Normands, Guillaume le Roux en fit présent à Bernard de Baliol, dont les descendants la possédèrent jusqu'à Jean de Baliol, roi d'Ecosse, à qui l'enleva Edouard II pour la donner à Robert de Kendale. L'année suivante, elle rentra dans le domaine de la couronne. Richard II gratifia son frère, Edmond de Lengley, de la ville de Hitchin, puis elle devint la propriété d'Edouard, duc d'York, couronné plus tard roi d'Angleterre sous le nom d'Edouard IV. A dater de cette époque, elle est entrée souvent dans le douaire des reines d'Angleterre.

HITIGU s. m. (i-ti-gu). Bot. Espèce de myrte du Chili.

Hitopadesa ou **Hitoupadesa**, recueil des fables indoues. Ce recueil a servi de type et de modèle aux autres recueils du même genre que nous trouvons chez les Persans, les Arabes, les Grecs, les Latins, etc. Nous empruntons, sur cet ouvrage du plus haut intérêt, dont le titre signifie littéralement l'*Instruction utile*, les détails suivants à un article que lui a consacré M. Léon de Rosny dans la *Revue de l'Orient*. L'apologue, cultivé successivement chez la plupart des nations civilisées de l'ancien continent, florissait dans l'Inde aux premiers siècles de notre ère, et même très-vraisemblablement à une époque antérieure. Les ouvrages des fabulistes indiens, après avoir obtenu un grand succès dans leur propre patrie, furent traduits en un grand nombre de langues étrangères et ensuite imités par des littérateurs occidentaux. Mais il est juste d'ajouter que, parmi les imitateurs, quelques-uns dépassèrent de beaucoup leurs modèles. Parmi les collections d'apologues indiens, l'*Hitopadesa*, qui n'est lui-même qu'une imitation d'un ouvrage plus ancien, le *Pantcha-antra* ou les *Cinq ruses*, est assurément une des plus remarquables et des plus dignes d'attirer notre attention. Il est divisé en quatre livres, dont les titres se rattachent au contenu des fables qu'ils renferment. Le premier a pour titre *Mitralâbha* ou l'*Acquisition des amis;* le second, *Souhribhéda* ou la *Désunion des amis;* le troisième, *Vigraha* ou la *Guerre;* enfin, le quatrième est intitulé : *Sandhi*, c'est-à-dire la *Paix*. Les fables qui composent l'*Hitopadesa* diffèrent, sous beaucoup de rapports, de celles qu'écrivirent dans l'antiquité Lokman, Esope et Phèdre, et, dans les temps modernes, notre incomparable La Fontaine. Ces grands fabulistes se distinguaient surtout par la grâce et la naïveté de leurs récits, par le contraste heureux des rôles des différents personnages mis en scène. Le recueil indien, au contraire, se fait remarquer par la longueur de l'action, entremêlée d'une série d'épisodes plus ou moins enchevêtrés les uns dans les autres. L'apologue, dans l'Inde, est un tissu d'aventures bizarres et variées, devant servir de preuves aux affirmations des personnages de l'action. L'auteur de l'*Hitopadesa* n'en mérite pas moins une place distinguée parmi les fabulistes. L'originalité et les traits de mœurs que l'on rencontre dans l'*Hitopadesa* en font assurément une lecture tout à la fois attrayante et instructive pour ceux qui prennent intérêt aux croyances religieuses, à l'histoire, aux coutumes des nations indiennes. Pour donner à nos lecteurs un échantillon des fables de l'*Hitopadesa*, nous en citerons une, qui n'a pas été imitée, que nous sachions, par nos fabulistes européens, et qui aura, au moins, le mérite de la nouveauté; nous l'extrayons de l'excellente traduction de l'*Hitopadesa*, donnée en 1855, par M. Lancereau, sanscritiste distingué. La voici : « Il était un lion qui faisait un massacre continuel d'animaux; ceux-ci, pour diminuer le nombre des victimes, résolurent de lui proposer d'envoyer chaque jour un d'entre eux pour lui servir de nourriture, s'il voulait bien cesser de leur faire une guerre aussi sanglante et dont les résultats dépassaient de beaucoup ses besoins. Le seigneur lion avait accepté la proposition, et la promesse de la gent animale avait été ponctuellement tenue, lorsque, enfin, le jour d'être mangé vint pour un vieux lièvre intelligent et rusé. Notre lièvre s'en va donc, à pas lents, vers le lion, qui, affamé, lui dit avec colère : « Pourquoi viens-tu si tard? — Ce n'est pas ma » faute, répondit le lièvre; j'ai été arrêté » en chemin et retenu de force par un autre » lion. — Viens vite me montrer où est ce » coquin-là! » dit le lion au ventre creux à ce pauvre lièvre destiné à le remplir. Ce dernier obéit et conduit le seigneur des animaux auprès d'un puits très-profond, dans l'eau duquel il vit son image; aussitôt, enflé de courroux, il s'élance vers le concurrent qu'il vient de reconnaître, et délivre, en mourant ainsi, le lièvre intelligent, qui allait devenir sa pâture. »

HITT s. m. (itt). Ornith. Nom vulgaire de l'oie armée du Sénégal.

HITTORFF (Jacques-Ignace), architecte français, né à Cologne en 1792, mort à Paris en 1867. « Il était né, dit M. Beulé, dans ces belles provinces rhénanes que la liberté nous avait acquises; il était citoyen français; Français surtout par son humeur enjouée, son amabilité, par sa vivacité de corps et d'esprit. Il avait préludé à sa carrière en maniant les outils du maçon; on montre sur une place de Cologne la maison à laquelle Hittorff a mis la main à l'âge de dix-sept ans. » Envoyé par sa famille à Paris, pour y suivre les cours de l'Ecole des beaux-arts, il s'attira l'affection de Percier, et travailla sous les ordres de Bélanger, qui élevait alors la coupole en fer de la Halle aux blés, et auquel il succéda, concurremment avec Lecointe, comme architecte du roi pour les fêtes et les cérémonies. Hittorff était posé, la fortune lui souriait et la vie s'ouvrait pour lui heureuse et facile. Cependant, l'artiste, qui voulait se faire un nom dans l'art, résolut de compléter ses études en allant étudier les imposants débris de l'architecture grecque. Il choisit la Sicile pour champ de ses investigations, et y constata l'application, par les Grecs, de la polychromie à l'embellissement de leurs monuments. De retour en France en 1824, il reprit ses travaux, restaura la salle Favart, construisit le théâtre de l'Ambigu-Comiqne avec Lecointe, donna les plans d'une salle de spectacle pour Vienne, d'une chapelle pour la duchesse de Courlande, d'un monument à élever au duc de Berry, etc. La révolution de 1830 le fit écarter momentanément des travaux officiels; néanmoins, il devint, quelque temps après, architecte de la ville de Paris et du gouvernement. En 1832, cet artiste fut chargé de construire l'église Saint-Vincent-de-Paul, son œuvre capitale, pour l'ornementation de laquelle il emprunta à la Trinité-des-Monts ses rampes spacieuses, à la basilique de Montréal son style byzantin, aux catacombes leur décoration symbolique, au Parthénon sa frise merveilleuse. Puis, vinrent les embellissements des Champs-Elysées et de la place de la Concorde, les cinq fontaines, le piédestal de l'Obélisque, la rotonde des Panoramas, le cirque des Champs-Elysées et celui du boulevard; il construisit aussi la mairie du Panthéon et la belle gare du chemin de fer du Nord. En 1852, le gouvernement le chargea de remanier la décoration de la place de la Concorde, des Champs-Elysées et de l'avenue de l'Etoile; c'est lui qui traça les plans des immenses travaux du bois de Boulogne et des deux lacs. Ses derniers travaux sont la mairie du I[er] arrondissement et l'asile du faubourg Saint-Antoine pour les enfants. Dans la plupart de ces édifices, M. Hittorff a appliqué, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ses théories sur la polychromie des monuments.

Artiste aussi érudit et intelligent que praticien habile, M. Hittorff s'était acquis, tant en France qu'à l'étranger, une grande autorité. L'Académie des beaux-arts l'avait appelé dans son sein en 1853 et il avait été promu officier de la Légion d'honneur en 1855. Son caractère était des plus honorables; personne n'a rendu, avec plus d'empressement que lui, justice à ses rivaux, et son appui a toujours été assuré aux débutants qui venaient consulter son expérience; sa générosité allait même plus loin : il faisait des démarches, écartait les obstacles de leur route, mettait à contribution pour eux la bienveillance de ses amis personnels, et s'enorgueillissait des succès de ses protégés plus que des sieus propres.

M. Hittorff a publié les ouvrages suivants : *Architecture antique de la Sicile* (Paris, 1826-1830, 3 vol.); *Architecture moderne de la Sicile* (1826-1830); *Architecture polychrome chez les Grecs* (Paris, 1831); *Mémoire sur Pompéi et Petra* (1866); enfin, il a traduit de l'anglais les *Antiquités inédites de l'Attique* (1832).

HITZIG (Jules-Edouard), jurisconsulte et littérateur allemand, né à Berlin en 1780, mort en 1849. Successivement juge suppléant (1799) et référendaire (1804) à Varsovie, il se lia, dans cette ville, avec le poëte Werner, qui l'a mis en scène dans ses *Fils de la vallée*, sous le nom du chevalier du Temple Ro-

bert d'Heredon. La Prusse ayant cessé de dominer à Varsovie en 1806, Hitzig perdit sa place et se vit forcé de recourir pour vivre aux travaux littéraires. En 1808, il établit à Berlin une librairie, à laquelle il joignit bientôt un cabinet de lecture, rentra dans la magistrature en 1814, devint conseiller criminel, puis juge d'instruction près de la chambre de justice et prit sa retraite en 1832. Hitzig avait fondé, en 1825, le *Journal de l'administration du droit criminel en Prusse;* en 1828, les *Annales pour l'administration du droit criminel en Allemagne et à l'étranger*, et il avait dirigé, de 1838 à 1844, le *Journal de la Prusse.* Il publia, en outre : un *Berlin savant* (Berlin, 1826; continué par Buchner, Berlin, 1834), et un mémoire intitulé : la *Loi prussienne du* 11 *juin* 1837 *pour la protection de la propriété des œuvres d'art et de littérature* (Berlin, 1838). Sa réputation comme littérateur se fonde surtout sur ses *Biographies de Werner* (Berlin, 1823), *d'Hoffmann* (Berlin, 1823, 2 vol.) et *de Chamisso* (Berlin, 1839, 2 vol.).

HITZIG (Ferdinand), théologien, critique et orientaliste allemand, né à Hannigen, grand-duché de Bade, en 1807. Il devint, en 1833, professeur à l'université de Zurich, où il fit des cours d'exégèse, qui furent très-suivis. Depuis 1861, il occupe une chaire à l'université de Heidelberg. Il a publié un assez grand nombre d'ouvrages qui se distinguent par l'érudition, mais où l'on trouve des faits dont l'existence n'est pas suffisamment démontrée. Nous mentionnerons parmi les principaux : *Traduction et explication du prophète Isaïe* (1833); *Idée d'une critique de l'Ancien Testament* (1833); *Traduction et commentaires historiques des psaumes* (1835-1836); les *Douze petits prophètes* (1838); le *Prophète Jérémie* (1841); *Histoire primitive et mythologie des Philistins* (1845); *Inscription sépulcrale de Darius à Nakschi-Rostam* (1846); le *Prophète Ezéchiel* (1847); le *Prophète Daniel* (1850); *Manuel abrégé de l'exégèse de l'Ancien Testament* (1855); les *Proverbes de Salomon* (1858); l'*Inscription sépulcrale d'Eschmunazar* (1855); le *Cantique des cantiques* (1855); les *Psaumes traduits et expliqués* (1863-1865, 2 vol.), etc.

HIVEN s. m. (i-venn; *h* asp.). Mus. Instrument chinois en terre cuite, et de forme ellipsoïde, ouvert à l'une de ses extrémités, qui constitue l'embouchure : *L'*HIVEN *produit des sons graves assez agréables dont les variations s'obtiennent au moyen de cinq trous pratiqués de chaque côté du coffre; cet instrument est l'un des plus anciens de la Chine et sert à exécuter la basse fondamentale.*

HIVER s. m. (i-vèr — du lat. *hibernus*, hivernal. Cet adjectif est assez difficile à expliquer. Le rapprochement avec le gr. *cheimerinos*, adjectif de *cheimôn*, hiver, rapprochement proposé par Pott, semble bien douteux; car on ne voit pas ce qui aurait provoqué le changement assez insolite de *m* en *b*, à moins de supposer, comme le dit plaisamment M. Pictet, une influence des rhumes contractés pendant l'hiver. Dans les exemples que Pott cite à l'appui, le *b* provenant de *m* est toujours précédé ou suivi d'une liquide, ce qui n'est pas le cas pour *hibernus.* M. Pictet préfère voir dans *hibernus* un ancien composé où *hi* serait le nom de la neige, contracté peut-être de *hie, hia*, le zend *zya*, et *bernus*, l'analogue du sanscrit *bharana*, de la racine *bhr*, porter. *Bernus* aurait la même origine que le *ber*, *brum*, *bræ*, de *celeber*, *cerebrum*, *candelabrum*, *tenebræ*, que Pott a rapportés à la racine *bhr*. *Hibernus* signifierait donc ainsi porte-neige). Saison qui est la plus froide pour notre hémisphère, et qui dure tout le temps que le soleil met à venir du tropique du Capricorne à l'équateur; saison froide en général : HIVER *doux*, *rigoureux*, *sec*, *humide*. *L'*HIVER *de l'hémisphère boréal correspond à notre été. L'*HIVER, *qui est pour nous la saison du froid, est pour l'hémisphère austral la saison des chaleurs. L'automne, c'est la jeunesse de l'*HIVER *avec des restes de l'été.* (A. Fée.) *L'*HIVER *ne dure guère que quatre ou cinq jours à Cannes, quand* HIVER *il y a.* (E. Texier.)

Quand des ans la fleur printanière
S'effeuille sous les doigts du temps,
Poursuivons gaîment la carrière;
Un bel *hiver* vaut un printemps.

DÉSAUGIERS.

— Poétiq. Année :

Deux fois quarante *hivers* ont suivi ma naissance,
Ce grand âge a passé comme un songe flatteur.

LÉONARD.

Anacréon sut plaire aux belles,
Malgré ses quatre-vingts *hivers*,
Et les Grâces, toujours fidèles,
Le couronnaient de myrtes verts.

LE BRUN.

Deux fois trente *hivers* ont blanchi ma tête,
Je ne suis plus jeune et je chante encor;
Comme au temps passé, comme aux jours de fête,
De mes doux refrains j'ouvre le trésor.

BÉRANGER.

‖ Dernier temps de la vie, vieillesse : *L'*HIVER *de nos années grave encore plus de rides dans notre esprit que sur notre front.* (Senancour.) *Comme les feuilles des bois, nos illusions tombent avant l'*HIVER *de la vie.* (Descuret.)

Les plaisirs sont des fleurs que notre divin Maître
Dans les ronces du monde autour de nous fit naître;
Chacune a sa saison, et, par des soins prudents,
On en peut conserver pour l'*hiver* de ses ans.

VOLTAIRE.

— Pop. *Hirondelles d'hiver.* V. HIRONDELLE.

— Art milit. *Quartier d'hiver*, Intervalle de temps qu'on laisse écouler entre deux campagnes, à cause de la mauvaise saison; cantonnement des troupes durant ce temps : *Prendre ses quartiers d'*HIVER.

— Mar. *Mât* ou *bâton d'hiver*, Mât de perroquet sans flèche.

— Hortic. *Fruits d'hiver*, Fruits qu'on ne mange ordinairement qu'en hiver, bien qu'on les récolte généralement en automne : *Poires de bon-chrétien d'*HIVER. *Bergamote d'*HIVER.

— **Encycl.** Astron. Pour les astronomes, l'*hiver* commence au solstice d'*hiver*. A cet instant, la terre arrive au point de son orbite le plus voisin du soleil. La distance qui nous sépare de cet astre n'est plus alors que de 37,700,000 lieues environ. A cette époque, qui correspond au 21 ou 22 décembre, l'axe de notre planète est dans la position la plus oblique qu'il puisse occuper, par rapport à la droite qui joint son centre au soleil, en sorte que les habitants de l'hémisphère boréal reçoivent les rayons solaires sous une inclinaison d'autant plus grande qu'ils sont plus voisins du pôle. Par suite de cette obliquité, la chaleur diminue sur la surface de la terre, et divers phénomènes de froid s'y produisent, variables suivant les latitudes et les climats. Le pôle tourné vers le soleil jouit de la vue de cet astre sans interruption pendant six mois; le pôle opposé en est privé pendant le même espace de temps. La durée de l'absence du soleil, c'est-à-dire la longueur de la nuit, croît avec la latitude; son maximum, chez nous, qui correspond au 22 décembre, jour le plus court de l'année, est d'environ 16 heures.

L'*hiver* finit quand le soleil sort du signe des Poissons, vers le 20 ou 21 mars. Sa durée est d'environ 89 jours 2 heures.

— Météorol. Pour le vulgaire, l'*hiver* est caractérisé par la duree et l'intensité du froid. A Paris, la température moyenne pendant cette saison est de 3°,18.

Si la surface terrestre était partout homogène, le froid de l'*hiver*, uniforme sous chaque latitude, irait en croissant avec l'obliquité des rayons solaires; mais il ne peut en être ainsi pour une surface composée de parties hétérogènes, de terres inégales et de mers, qui agissent différemment par leurs pouvoirs émissifs et absorbants. Voici des exemples de quelques températures moyennes de certains lieux, avec les latitudes.

Lieux.	Latitude.	Températures moyennes d'*hiver*.
Pékin.	39° 54′	— 3°, 1
New-York.	40° 40′	— 1°, 2
Québec.	46° 47′	— 9°, 9
Zurich.	47° 22′	— 1°, 2
Bude.	47° 29′	— 0°, 6
Prague.	50° 5′	— 0°, 3
Gœttingue.	51° 32′	— 0°, 9
Varsovie.	52° 14′	— 1°, 8
Moscou.	55° 45′	— 11°, 8

Avant l'invention du thermomètre, on ne pouvait juger des froids extrêmes et prolongés que par les phénomènes remarquables qu'ils produisaient. Aussi la comparaison de nos *hivers* avec ceux des anciens est-elle difficile à faire. Cependant, on peut dire, d'après un grand nombre de témoignages anciens, que l'*hiver*, par diverses causes, était beaucoup plus rigoureux autrefois qu'il ne l'est aujourd'hui en Europe. Les historiens et les poëtes grecs et latins l'attestent en divers endroits de leurs écrits.

Les chroniqueurs nous ont conservé le souvenir d'un grand nombre d'*hivers* remarquables par leur extrême rigueur; nous allons les énumérer par ordre de dates :

396 av. J.-C. La neige persiste dans Rome pendant quarante jours.

299 ap. J.-C. La mer Noire gèle entièrement.

359. Le Pont-Euxin et le Bosphore de Thrace gèlent entièrement.

400. Le Rhône et la mer Noire sont entièrement pris.

462. Le Var est entièrement gelé. Les troupes passent le Danube sur la glace.

547. On traverse à pied sec tous les fleuves de France.

558. La mer Noire est couverte de glace pendant vingt jours.

559. Le Danube est entièrement gelé.

566. *Hiver* très-long et très-rigoureux, qui fait périr un grand nombre d'animaux.

608. Les vignes sont détruites dans une grande partie de la France.

763. Long et terrible *hiver* en Orient. La mer Noire gèle à une profondeur de 30 coudées. Les murs de Constantinople sont en partie démolis par la débâcle des glaces.

821. La plupart des rivières d'Europe sont gelées pendant un mois entier.

822. Les plus lourdes charrettes traversent la Seine, à Paris, pendant un mois.

829. Le Nil est gelé.

860. La neige et la gelée durent sans interruption pendant six mois. L'Adriatique gèle entièrement.

974. Grand *hiver*. On traverse le Bosphore sur la glace. Des épidémies terribles suivent le froid, la famine s'y joint, et un tiers de la population de la France est détruit.

988. Le froid détruit toutes les semailles.

1009. Les fleuves gèlent en Italie.

1067. *Hiver* long et rigoureux. Toutes les rivières de France sont gelées.

1100. Le froid détruit un grand nombre d'arbres et amène la famine.

1124. Beaucoup de femmes et d'enfants succombent à la rigueur du froid. Les anguilles des marais du Brabant se réfugient dans les granges.

1133. Le Pô est gelé. Le vin gèle dans les caves. Destruction d'un grand nombre d'arbres.

1150. La mer gèle sur les côtes de Hollande.

1204. Froid terrible. Les rivières de France sont gelées.

1210. Les voitures chargées traversent l'Adriatique. Les semailles sont détruites.

1213. La Vienne gèle jusqu'à trois fois.

1218. Toutes les eaux de France sont entièrement gelées.

1234. Les voitures pesamment chargées traversent l'Adriatique en face de Venise.

1236. Le Danube reste entièrement gelé pendant plus d'un mois.

1288. Le Rhin gèle en Suisse au mois de mars.

1305. La mer, en Flandre et en Hollande, gèle à trois lieues de distance.

1316. Les glaces emportent tous les ponts de Paris.

1323. La Méditerranée tout entière est couverte de glace.

1334. Toutes les rivières gèlent en Provence et en Italie.

1357. Prodigieuse quantité de neige dans toute l'Italie.

1364. *Hiver* exceptionnel. La glace du Rhône atteint 15 pieds d'épaisseur. Les vignes et la plupart des arbres fruitiers sont détruits.

1400. Les mers sont gelées dans tout le nord de l'Europe.

1405. Le froid détruit les hommes, les chevaux et les chameaux de l'armée de Tamerlan, en Chine.

1408. C'est le grand *hiver*. Presque tous les ponts de Paris sont emportés par les glaces. Le greffier du parlement déclare qu'il ne peut enregistrer les arrêts, l'encre gelant au bout de sa plume, malgré le grand feu qu'il entretient dans sa chambre. Toute la mer est gelée entre la Norvége et le Danemark.

1420. Grande mortalité dans Paris par l'action du froid. Les animaux carnassiers viennent dévorer les cadavres. La mer Noire est presque entièrement gelée.

1422. Le vinaigre et le verjus sont gelés dans les caves. La crête des coqs est gelée.

1430. On va sur la glace du Danemark en Suède. Le Danube reste gelé pendant deux mois.

1434. Trois mois de gélée continue à Paris. Nouvelle gelée très-rude en avril. Quarante jours de neige en Hollande.

1444. Neige abondante dans le midi de la France. Elle y reste trois mois.

1458. Une armée de 40,000 hommes campe sur le Danube gelé.

1468. Les soldats bourguignons débitent le vin avec des haches.

1476. Nombre d'hommes de l'armée de Charles le Téméraire meurent de froid ou ont les pieds gelés.

1503. Une armée entière traverse le Pô sur la glace.

1507. Le port de Marseille est gelé. Nombre d'hommes et d'animaux périssent de froid.

1544. A Paris, on coupe le vin avec des haches, et on le vend par morceaux, à la livre.

1564. Le Rhône est gelé à Arles. Les noyers périssent.

1570. Les rivières du midi de la France supportent les voitures pesamment chargées.

1586. Les soldats meurent de froid devant La Réole. Destruction générale des oliviers en Provence.

1594. La mer gèle à Marseille et à Venise.

1599. Rude *hiver*. Presque tous les arbres fruitiers périssent.

1603. Le vin gèle dans les caves à Padoue. Nombre de maisons de cette ville s'écroulent sous le poids de la neige.

1607. Les troupeaux gèlent dans les étables. On ne trouve plus de bois à Paris. Les chariots chargés traversent la Seine.

1608. Les vignes sont détruites. Le vin gèle dans le calice à Saint-André-des-Arcs, et le pain presque au sortir du four.

1621. L'Adriatique gèle deux fois dans le courant de cet *hiver*.

1638. La Baltique gèle sur un espace de 5 à 6 lieues. Les troupes suédoises, artillerie comprise, passent de Fionie en Finlande sur la glace.

1665. Le froid atteint à Paris 22 degrés et demi.

1670. Destruction par le froid d'un très-grand nombre d'arbres.

1683. Froid terrible en Touraine. Le tiers des habitants de la campagne, aux environs de Tours, périt de froid ou de faim.

1684. La Tamise est entièrement gelée, et la glace atteint 11 pouces d'épaisseur.

1695. Congélation du vinaigre.

1709. C'est le plus terrible des *hivers* de l'époque contemporaine. Le froid dépassa 23 degrés à Paris. La Méditerranée gela en plusieurs endroits, ainsi que la Manche. La plupart des arbres furent détruits en France. La misère fut extrême et le blé manqua complétement. Le vin gela à Paris dans les tonneaux. Des cloches cassèrent en sonnant.

1735. Le thermomètre, qui nous donnera désormais des renseignements plus précis, descend à 67 degrés dans la Tartarie chinoise.

1740. Froid terrible en Russie. On construit à Pétersbourg un palais de glace entouré de mortiers, également de glace, avec lesquels on put lancer des projectiles.

1783. 19 degrés de froid à Paris. Gelée de soixante-neuf jours consécutifs. La Seine est couverte de glace durant deux mois entiers.

1788. La glace du grand canal de Versailles avait 12 pouces d'épaisseur. 22°, 3 de froid à Paris, 17 degrés à Marseille. La Manche fut couverte de glace.

1795. 23°, 5 à Paris, le plus grand froid observé dans cette ville depuis l'invention du thermomètre. Quarante-deux jours de gelée continue. La flotte hollandaise, arrêtée dans les glaces, est prise par la cavalerie française.

1830. 17°, 3 à Paris, 28 degrés à Mulhouse, 12 à Marseille. Toutes les rivières sont gelées. Nombre d'hommes et d'animaux meurent de froid.

1840. Un seul jour de froid rigoureux (17 degrés), le 15 décembre, jour de l'entrée à Paris des cendres de Napoléon I^{er}.

1846. 31°, 3 à Pontarlier, le plus grand froid observé en France depuis l'invention du thermomètre.

1853. Congélation presque générale des cours d'eau d'Europe.

1871. Froid excessivement rigoureux (22 degrés à l'Observatoire astronomique, 23°, 5 à l'Observatoire de Montsouris), mais de très-courte durée : la Seine fut à peine prise pendant un jour.

Le tableau qui précède a été dressé surtout en vue de la France, et les températures indiquées doivent, bien entendu, être précédées du signe —. Si nous relevions quelques *hivers* des régions septentrionales, nous y trouverions des températures habituelles qui nous paraîtraient insupportables. Pendant l'*hiver* de 1834, dans l'Amérique du Nord, le thermomètre descendit à — 40°, point de congélation du mercure. D'ailleurs, le phénomène de la congélation du mercure est assez ordinaire en Sibérie et dans la partie la plus septentrionale de l'Amérique. D'après le capitaine Parry, il y a, à l'île de Melville, cinq mois dans l'année pendant lesquels le mercure gèle à l'air libre. Pendant l'*hiver* de 1808 à 1809, on fit à Moscou, où le froid fut de — 42 à — 44 degrés, de nombreuses expériences sur le mercure congelé. Dans un de ses voyages, le capitaine Ross fit charger un fusil avec une balle de mercure solidifié, et ce projectile traversa une planche de 1 pouce d'épaisseur. Dans les pays où règnent de semblables froids, les habitants et les voyageurs prennent toutes sortes de précautions pour garantir leurs extrémités, surtout le nez et les oreilles. Comme ces organes peuvent être gelés sans qu'on en ressente la moindre douleur, la politesse, dans certains pays, fait un devoir aux personnes qui se rencontrent de s'avertir mutuellement de l'état de leur visage. La célèbre tragédienne Rachel, se promenant, un jour d'*hiver*, dans les rues de Saint-Pétersbourg, ne fut pas médiocrement étonnée de voir un inconnu se précipiter dans sa voiture et, sans autre avertissement, lui frictionner vivement le nez avec de la neige.

— Iconogr. Au musée du Vatican est une statue antique qui représente l'*Hiver* sous la figure d'une femme couchée, ayant près d'elle une branche de pin, une tortue et des cygnes que chevauchent de gracieux petits génies. Cette statue a été découverte, en 1805, dans des fouilles faites à Ostie. Sur un autre monument antique, trouvé dans des ruines près d'Athènes, l'*Hiver* est représenté par une femme dont la tête est recouverte par un pan de sa robe et ayant près d'elle un enfant qui porte un lièvre, pour indiquer que, durant cette saison, la chasse est le seul exercice auquel on puisse se livrer à la campagne. Ailleurs, l'*Hiver* est figuré par un homme couronné de rameaux desséchés et tenant dans ses mains des fruits ridés ou des oiseaux aquatiques.

Les artistes modernes ont imaginé des représentations fort diverses de cette saison. Le sculpteur Legros l'a personnifiée sous les traits d'un vieillard barbu, la tête recouverte par un pan de son manteau, la main gauche tenant un réchaud sur lequel la main droite est étendue. Cette figure se voit au jardin des Tuileries. Au musée de Montpellier est une charmante statue de marbre de Houdon, qu'on intitule indifféremment l'*Hiver* ou la *Frileuse*, et qui représente une jeune femme ayant la tête, le sein et les épaules cachés par une draperie; le reste du corps est nu; près d'elle est un vase que la gelée a fait fendre. Le peintre Doyen a dessiné une composition allégorique de l'*Hiver* que de Prézel décrit ainsi dans son *Dictionnaire iconologique* : Cybèle, mère des dieux, y représente la terre avec ses attributs. Sur un rocher glacé, les vents rassemblent les frimas et attaquent la vénérable déesse. Le char de celle-ci est brisé; ses lions irrités se pressent autour d'elle pour la défendre. Au même instant, Jupiter Pluvieux arrive avec les enfants des Nuées pour apaiser les vents et délivrer Cybèle; l'eau lui découle de toutes les parties du corps.

Lagrenée le jeune, dans une peinture qui décore la galerie d'Apollon, a désigné l'*Hiver*

par la scène d'*Eole déchaînant les vents;* Dejuinne, dans un tableau exposé au Salon de 1822, l'a figuré par *Borée enlevant Orythie;* un statuaire contemporain, M. E. Carlier, l'a représenté par une jeune fille, à l'air souffreteux, s'enveloppant d'une épaisse draperie (Salon de 1869). Un autre sculpteur, M. Cambos, a emprunté à La Fontaine sa charmante personnification de la *Cigale* et l'a montrée toute frissonnante sous l'impression des frimas. Sous le même titre, M. Jules Lefèvre a exposé au Salon de 1872 une figure peinte avec beaucoup de délicatesse. Des statues allégoriques de l'*Hiver* ont été sculptées par A.-J. Droz (pour le palais du Luxembourg), par R. Gayrard (Salon de 1846) et par Roubaud jeune (Salon de 1869).

On trouvera, à l'article que nous consacrerons à l'iconographie générale des SAISONS, l'indication de diverses autres représentations de l'*Hiver*.

Beaucoup de paysagistes et de peintres de genre ont essayé de fixer sur la toile des effets d'*hiver*. Les artistes néerlandais se sont plu à nous montrer des patineurs et des traîneaux sillonnant la surface glacée des grands fleuves et des étangs de leur pays. Des scènes de ce genre ont été peintes par les Breughel, Valkenburg, R. van Hoecke, Th. Michau, J. d'Arthois, J. Dubbels, Van der Venne, Van Goyen, Van Kessel, Isaac van Ostade, A. van der Neer, Simon de Vlieger, Albert Cuyp, Beerstraten, et, plus récemment, par MM. Scheelfout, Nuyen, Waldorp, Schotel, G. Bodeman, B.-C. Koekkoek, etc. En Italie, Marco Ricci et Ferd. Foschi ont peint des effets d'*hiver*. En France, parmi les artistes contemporains qui ont traité des sujets analogues, nous citerons MM. Courbet, Eug. Lavieille, Emile Michel, Emile Breton, Fleury Chenu, Gustave Doré, F. Français, Harpignies, Jules Laurens, K. Bodmer, etc. Des peintres de genre, M. Gérome, par exemple (le *Duel de Pierrot*), ont encadré leurs compositions dans des paysages d'*hiver* plus ou moins réussis. Gros a rendu, avec sa *maestria* accoutumée, la neige qui couvrait le *Champ de bataille d'Eylau.* Plusieurs peintres, L. Cogniet, Charlet, Bellangé et M. Yvon, entre autres, ont peint la *Retraite de Russie* accomplie par notre armée à travers un pays désolé par l'*hiver*. Th. Gautier a décrit ainsi les lieux où M. Yvon a placé ses figures : « Sous un ciel noir de frimas s'étend la plaine blanchâtre, parsemée de chevaux morts, de cadavres, de débris de toutes sortes que la neige va bientôt recouvrir; des sapins étirent leurs branches comme des bras de spectre; des masures incendiées dessinent leurs silhouettes sombres; des vols de corbeaux tournent dans l'air au-dessus de leur proie; la nature est sinistre, hostile et glacée. L'*hiver* a pris parti pour les Russes. »

HIVERNACHE s. m. (i-vèr-na-che). Agric. V. HIVERNAGE.

HIVERNADE s. f. (i-vèr-na-de). Se dit quelquefois pour HIVERNAGE.

HIVERNAGE s. m. (i-vèr-na-je — rad. *hiverner*). Mar. Temps que les navires passent en relâche, pendant la saison des pluies, des glaces ou des ouragans. ‖ Port abrité où les bâtiments peuvent relâcher pendant la mauvaise saison.

— Agric. Labour donné avant l'hiver aux terres et aux vignes. ‖ Semis de céréales fait en automne, pour avoir des pâturages en hiver. ‖ On dit aussi HIVERNACHE dans ce dernier sens.

HIVERNAL, ALE adj. (i-vèr-nal, a-le — rad. *hiver*). Qui appartient à l'hiver : *Ouragans* HIVERNAUX. *Température* HIVERNALE.

— Agric. Semé en hiver : *Les blés franchement* HIVERNAUX *tallent pendant longtemps après la levée de la plante.* (Matth. de Dombasle.)

HIVERNATION s. f. (i-vèr-na-si-on — rad. *hiverner*). Torpeur, engourdissement pendant l'hiver : *L'*HIVERNATION *de la marmotte.* ‖ On dit plus ordinairement HIBERNATION

HIVERNE s. f. (i-vèr-ne — rad. *hiverner*). Econ. rur. Nom que l'on donne, dans l'Aveyron, aux brebis que les bergers, par suite d'un usage ancien, ont le droit de mettre pour leur compte dans le troupeau qu'ils conduisent, et de nourrir pendant toute l'année aux frais du propriétaire de ce troupeau : *On a remarqué que les* HIVERNES *étaient une féconde source d'abus.* (Bosc.)

— **Encycl.** Depuis longtemps on a reconnu que l'usage des *hivernes*, tel qu'il existe dans le département de l'Aveyron, est une source féconde d'abus; ainsi, il arrive souvent que les bergers ferment les yeux lorsque pendant l'été, les *hivernes* broutent les blés et les autres récoltes du propriétaire, et que, pendant l'hiver, elles ont la plus forte part dans les distributions journalières de fourrages secs. Toutefois, il n'a pas été encore possible de faire disparaître cet usage. « Peut-être, dit Bosc, sera-t-il nécessaire que l'autorité intervienne, si elle veut qu'il se forme dans ce département des troupeaux de mérinos. Sans doute, la loi doit laisser à tous les cultivateurs et à leurs bergers la faculté de faire tels accords qu'ils jugent à propos; mais lorsque tel accord est devenu forcé par suite de l'habitude, il n'y a plus égalité, et il faut qu'elle ramène par force aux principes de la justice distributive. Or, dans le département de l'Aveyron, on ne peut pas trouver de bergers, quelque cher qu'on les paye en argent, lorsqu'on ne veut pas leur accorder des *hivernes.* »

HIVERNÉ, ÉE (i-vèr-né) part. passé du v. Hiverner. Mar. Couvert de neige : *Côte* HIVERNÉE.

— Agric. Labouré avant l'hiver : *Terre* HIVERNÉE.

HIVERNEMENT s. m. (i-vèr-ne-man — rad. *hiverner*). Zool. Syn. d'HIBERNATION.

HIVERNER v. n. ou intr. (i-vèr-né — rad. *hiver*). Passer l'hiver, la mauvaise saison : *Les troupes* HIVERNENT *dans tel pays. La flotte* HIVERNE *dans tels ports.* (Acad.)

— v. a. ou tr. Agric. *Hiverner les terres.* Leur donner un dernier labour avant l'hiver.

HIVOURAHÉ s. m. (i-vou-râ-é; *h* asp.) Bot. Espèce de gaïac.

HJELMAR, lac de Suède. V. HIELMAR.

HJELMSERYD, paroisse de Suède, gouvernement de Jönköping; 3,000 hab. On y trouve jusqu'à vingt-trois lacs, dont les principaux sont l'Allgunen et le Hillen; il s'y rencontre aussi beaucoup de montagnes qui, presque toutes, ont leur légende, ainsi que d'anciens *tumuli*. Le peuple, très-superstitieux, croit aux jours néfastes, qu'il multiplie à l'excès. Par exemple, si l'on ne veut pas s'exposer à voir ses brebis frappées de folie, il faut s'abstenir de faire la lessive le mardi, de filer le vendredi, et de moudre le grain le samedi. Sous le règne de Charles XI, époque à laquelle les procès de sorcellerie fleurirent en Suède, on a brûlé, à Hjelmseryd, un grand nombre de sorciers et de sorcières.

HJERTA (Lars-Jean), publiciste suédois, né à Upsal en 1801. Il était notaire à Stockholm lorsque, de concert avec Crustenstolpe, il fonda, en 1829, la *Gazette de la diète*, journal destiné à faire connaître les débats parlementaires, et qui devint presque aussitôt l'organe de l'opposition libérale. Cette ligne politique n'était point celle que suivait Crustenstolpe. Aussi, dès l'année suivante, ce dernier se sépara-t-il de son associé, et fit paraître le *Fœderneslandet*. C'est alors que Hjerta fonda de son côté l'*Aftonbladet* (la *Feuille du soir*), qui compta en peu de temps 6,000 abonnés, chiffre qu'aucune feuille suédoise n'avait jamais atteint. Le succès de ce journal, appelé par Tegner la *Bible du peuple*, fut considérable, surtout pendant toute la fin du règne de Charles XIV. Après l'avénement d'Oscar Ier, en 1844, l'*Aftonbladet* cessa d'être l'organe de l'opposition et devint gouvernemental. Tout en prenant part à la rédaction de son journal, Hjerta se livrait au commerce. Il a dirigé pendant longtemps une fabrique de bougies stéariques et une librairie.

HJERTING, bourg du Danemark, dans la presqu'île du Jutland, bailliage et à 31 kilom. N.-O. de Ribe, avec un petit port sur la mer du Nord; 727 hab. Exportation de bestiaux et de grains. Service régulier de steamers anglais pour Lowestoft.

HJERTUM, paroisse de Suède, dans le gouvernement de Bohus, sur la rive droite du fleuve de Gotha, bornée à l'O. par une puissante chaîne de montagnes appelée Inlandsfjœllet; 3,500 hab. Cette chaîne de montagnes, presque entièrement couverte de bois, offre d'abondantes ressources aux habitants, et renferme une quantité de lacs généralement situés de la façon la plus pittoresque. Sous le rapport de l'histoire naturelle, la paroisse de Hjertum présente un caractère très-remarquable. De fréquents éboulements de terrain s'y produisent, qui presque toujours sont suivis de phénomènes météorologiques. Un de ces éboulements, qui eut lieu le 7 octobre 1648, causa la mort de plusieurs personnes. On trouve, aux environs de Hjertum, beaucoup d'anciens tertres funéraires, et, dans les entrailles du sol, parmi des vestiges de redoutes, des épées, des mousquets, des balles, etc., témoins de la bataille qui a été livrée dans cet endroit en 1657, entre les Norvégiens et les Suédois. L'église, de date très-ancienne, renferme une chapelle sépulcrale, où l'on voit les tombeaux de plusieurs personnages célèbres.

HJŒRRING, ville du Danemark, dans la partie septentrionale du Jutland, préfecture et à 46 kilom. N. d'Aalborg, ch.-l. d'amt ou prévôté; 3,000 hab. Commerce de grains, de viandes fraîches et salées, fabriques d'eau-de-vie, fonderies, brasserie, moulin et boulangerie à vapeur. ‖ L'*amt* de Hjœrring couvre une surface de 51 1/2 milles carrés, et renferme une population d'environ 85,000 hab. Sous le rapport ecclésiastique, il dépend du diocèse d'Aalborg.

HJORT (Pierre), philosophe et critique danois, né dans l'île d'Amager, près de Copenhague, en 1793. La philosophie, la théologie et l'esthétique furent le principal objet de ses études. Partisan des idées romantiques, il écrivit, pour les défendre contre les idées classiques, deux ouvrages, intitulés : *Digter Ingemamdog Hans Warker* (1815), et *Tolf paragrapher om Jens Baggensen* (1816). Quelque temps après, il quitta Copenhague pour visiter les principaux Etats de l'Europe, l'Allemagne, la France, etc., séjourna longtemps à Rome et à Munich, entra en relation avec les philosophes et les artistes les plus remarquables du temps, et, de retour en Danemark, il professa, de 1822 à 1849, la langue et la littérature allemande à l'Académie de Sorœ. Les écrits de Hjort ont exercé une réelle influence sur les lettres dans son pays. Les plus remarquables sont : *Tydsk gramatik for Dansktalende* (Copenhague, 1851, 5e édit.); *De tydske conjugationes* (1826); *Det engelske conjugations system* (1843); *Tydsk Lasebog for Dansktalende* (1843, 3e édit.); *J. Scotus Erigena* (1823); *Lære om Villiens Frihed, forsvaret imod en Mediciners Angreb* (1825); *Den Danske Bærneven* (1860, 7e édit.), ouvrage très-important; *Samb og'nye Psalmer* (1843, 3e édit.), etc. Il a, en outre, fourni à divers journaux et recueils un grand nombre de mémoires sur la littérature danoise, sur la politique et la pédagogique, et a publié, depuis 1848, à propos de la question du Slesvig-Holstein, plusieurs brochures dans lesquelles il défend les droits de la royauté danoise.

HJORTSBERGA, paroisse de Suède, prov. du Bleking; 1,500 hab. On y voit une enceinte circulaire formée d'énormes pierres qui, dans les temps anciens, servait de siége judiciaire pour toute la province. A quelque distance est une hauteur sur laquelle les criminels étaient exécutés aussitôt après le jugement. Cette hauteur s'appelle encore aujourd'hui *Galg backen* (Place des exécutions). Plusieurs autres enceintes lapidaires se trouvent dans la même paroisse. L'une, composée de sept grandes pierres, est désignée sous le nom des Sept pierres royales. ‖ Il existe encore en Suède, dans le gouvernement de Kronoberg, une autre paroisse du nom de Hjortsberga, avec une population de 1,600 hab., divisés en petits et en grands paysans. Les petits paysans vivent comme partout ailleurs ceux de leur classe; mais les grands paysans affectent une certaine morgue, et cherchent à prendre les manières de la haute bourgeoisie.

HLADNICHIE s. f. (la-dni-kî; *h* asp. — de *Hladnich*, sav. allem.). Bot. Syn. de MALABAILA.

H'LASSA, ville du Thibet. V. LASSA.

HLEBOWICZ (Antoine-Boleslas), philologue polonais, né à Grodno en 1801, mort en 1847. D'abord inspecteur des études dans l'école des cantonistes militaires de Varsovie, il fut nommé, en 1833, secrétaire, et plus tard membre du nouveau conseil de l'instruction publique de la même ville. De 1841 jusqu'à sa mort, il rédigea le *Mémorial religieux et moral*, recueil qui renferme une foule de documents intéressants pour l'histoire religieuse et politique de la Pologne. Les principaux ouvrages de Hlebowicz sont : *Courte esquisse de la vie de Witold, grand-duc de Lithuanie* (Vilna, 1821); *Courte description des antiquités russes* (Vilna, 1822, 2 vol.); *Grammaire russe de Ch.-Ph. Keiff, mise à l'usage des Polonais* (Vilna, 1823); *Esquisse statistique de l'empire de Russie* (Varsovie, 1826), etc. Hlebowicz avait, en outre, collaboré au *Journal de Vilna* et aux *Annales de la bienfaisance.*

HLODYNE ou **LODINE**, la Terre, par conséquent Frigga, l'épouse d'Odin, et la mère de Thor, dans la mythologie scandinave. Les Germains l'appelaient HLUDANA.

HLUBEK (François-Xavier-Guillaume), agronome allemand, né à Chatitschau (Silésie autrichienne) en 1802. Après avoir occupé un emploi dans la magistrature, il professa successivement l'économie rurale à Vienne (1830), à Lemberg (1832), à Laybach (1833), où la Société d'agronomie le chargea d'administrer sa ferme agricole, de rédiger ses *Annales*, le *Calendrier économique de l'Illyrie*, puis il passa au même titre à Grätz, en 1840. Là, il devint rapporteur de la commission centrale de la Société agronomique de Styrie, en même temps que directeur des établissements modèles entretenus par cette Société. Hlubeck fonda, en 1843, la Société styrienne de sériciculture, dont les produits obtinrent, en 1851, le premier prix à la grande exposition industrielle de Londres. On a de lui plusieurs ouvrages traitant la plupart d'économie politique. Nous citerons les suivants : la *Nourriture des plantes et la statistique de l'agriculture* (1841), écrit couronné par la Société agronomique, et qui a pour complément le suivant : *Examen de la chimie organique de Liebig* (1842), dans lequel l'auteur se déclare pour ce chimiste; *Essai d'une description et d'une classification nouvelle des diverses espèces de vigne* (1841); les *Rapports commerciaux entre Trieste et la Monarchie, et le chemin de fer de Vienne à Trieste* (1841); *Discussion des questions les plus importantes de l'agriculture* (1842); l'*Agriculture dans le duché de Styrie* (1846); la *Science de l'agriculture dans toute son étendue* (Vienne, 1851-1852, 2 vol.); *Rapport sur l'agriculture anglaise et sur l'exposition de Londres* (1852); *Théorie de l'exploitation agricole* (1853); la *Plantation au moyen du noyau* (1858); la *Culture de la vigne dans la monarchie autrichienne* (1864), etc.

HNIEVKOVSKI (Sébastien), littérateur tchèque, né en 1770, mort en 1847. Un des premiers promoteurs de la renaissance de la littérature nationale bohème, il publia, au commencement de ce siècle, avec Puchmayer et les frères Nejedel, le premier journal qui ait paru en langue tchèque, le *Hlasatel* (le *Hérault*). Cette feuille acquit rapidement une grande influence, qu'elle conserva après que Hnievkovski en fut devenu le seul rédacteur. On a de lui : *Chants recueillis de la flûte des sorciers*, en collaboration avec Puchmayer et W. Niejedel (Prague, 1794); *Nouvelles poésies; Diewin*, poëme héroï-comique en douze chants (1805, 2 vol.; complétement refait, 1829, 2 vol.); *De la poésie tchèque, et en particulier de la prosodie* (1820); *Jaromir*, tragédie en cinq actes (1835); les *Fiancés de Kolodieja* (1839); le *Docteur Faust*, conte en neuf chants (1844). Il avait, en outre, fourni un grand nombre d'articles à différents journaux tchèques, tels que les *Fleurs*, l'*Abeille*, la *Guirlande* et le *Journal du musée de Bohême.*

HNOJEK (Antoine-Albert), littérateur tchèque, né à Brandeis en 1799. Il fut ordonné prêtre en 1823, puis devint professeur de théologie à Litomierz (1824), notaire de l'évêque de cette ville (1842), enfin, en 1849, conseiller consistorial et curé de Marionsheim. On a de lui : la *Petite corbeille de fleurs, récits pour l'adolescence* (1625); la *Clef du ciel et de la terre* ou *Notions élémentaires sur le ciel et sur la terre* (Prague, 1843); *Catéchisme des cérémonies de l'Eglise catholique* (Prague, 1846); des *Fables*, qui ont paru dans différents journaux tchèques; enfin, des traductions de plusieurs contes du chanoine Schmidt.

HO interj. (o; *h* asp.). S'emploie pour appeler ou interpeller :

Holà! *ho!* descendez, que l'on ne vous le dise,
Jeune homme qui menez laquais à barbe grise.
LA FONTAINE.

‖ Marque aussi l'étonnement ou l'admiration : Ho! HO! *vous venez de chez un imprimeur; cela semble menacer le public d'un nouvel ouvrage de votre composition.* (Le Sage.)

Ho! ho! qu'elle est égrillarde!
MOLIÈRE.

Ho! ho! les grands talents que votre esprit possède!
MOLIÈRE.

‖ Marque aussi l'indignation, l'improbation, la contradiction :

Inconstant! *Ho!* voilà votre mot ordinaire.
Eh! c'est pour ne pas être inconstant, au contraire,
Qu'on me voit sur mes pas revenir tout exprès.
C. D'HARLEVILLE.

HO s. m. (o; *h* asp.). Métrol. Mesure de capacité chinoise, qui équivaut à 35 litres.

HOACTLI s. m. (o-ak-tli; *h* asp. — mot mexicain). Ornith. Nom vulgaire du héron huppé, qui vit sur les lacs du Mexique.

HOACTOU s. f. (o-a-ktou; *h* asp. — nom mexicain). Ornith. Femelle du hoactli.

HOADLEY (Benjamin), controversiste anglais, né à Westerham, comté de Kent, en 1676, mort à Chelsea en 1761. Il fut recteur de Saint-Mildred, puis de Saint-Pierre-le-Pauvre, à Londres, se distingua dans les controverses théologiques en prenant parti pour les principes d'indépendance de la basse Eglise contre l'Eglise épiscopale, et envisagea le christianisme d'un point de vue tout rationnel. La manière brillante et habile dont il mena cette campagne lui valut le rectorat de Streatham. Quand le parti whig arriva au pouvoir, Hoadley fut nommé un des chapelains royaux, puis devint successivement évêque de Bangor, d'Hereford, de Salisbury (1723) et de Winchester (1734). Ce prélat souleva contre lui une véritable tempête, en déclarant que l'évêque ne devait avoir aucune juridiction temporelle. On a de lui plusieurs ouvrages, entre autres : l'*Eglise raisonnable représentée par les ministres dissidents, etc.* (1703, in-8°); *Lettres à l'évêque Alterbury* (1706-1708, in-8°), etc. Les *Œuvres complètes* de Hoadley ont été publiées par son fils, John Hoadley (1773, 3 vol. in-fol.).

HOADLEY (Benjamin), médecin et littérateur anglais, fils du précédent, né à Londres en 1706, mort à Chelsea en 1757. Il fut médecin de la maison du roi (1742) et de celle du prince de Galles, et publia : *Trois lettres sur les organes de la respiration* (1740, in-4°); *Observations sur une série d'expériences électriques*, etc. Hoadley serait depuis longtemps tombé dans un profond oubli, s'il n'avait écrit une charmante et spirituelle comédie, *Suspicious husband* (le *Mari soupçonneux*), qui fut imprimée à Londres (1747, in-8°). Il aida, en outre, Hogarth à composer l'*Analyse de la beauté.* — Son frère, John HOADLEY, né à Londres en 1711, mort en 1776, entra dans les ordres, et fut chapelain du prince de Galles. Outre des poésies, on lui doit des pièces de théâtre d'une médiocre valeur, entre autres : le *Contraste*, comédie (1731); la *Vengeance de l'amour*, drame (1737); *Phœbé*, pastorale (1748, in-8°), etc.

HOAI-HO, rivière de Chine. Elle prend sa source dans la province de Ho-nan, coule au S.-E., arrose la province de Ngan-hoéi, et se jette dans le Hoang-ho, rive gauche, après un cours de 660 kilom.

HOAÏ-TSONG, empereur de la Chine, de 1627 à 1644. Il succéda à son frère Hi-Tsong, dans un temps où des séditions et des révoltes avaient éclaté dans différentes parties de l'empire et au moment où les Tartares Mandchoux envahissaient les provinces du Nord. Bon, clément, vertueux, mais indolent, dépourvu d'énergie, Hoaï-Tsong était incapable de prendre d'une main ferme les rênes de l'Etat et de combattre vigoureusement les

rebelles et les envahisseurs. Les progrès de l'empereur des Mandchoux, Taï-Tsong, furent tels, que ce prince prit, en 1635, le titre d'empereur de la Chine. Il se disposait à s'emparer de Pékin, lorsqu'il mourut l'année suivante. Hoaï-Tsong, délivré de cet ennemi, fut loin de trouver le repos. Il fit combattre par ses généraux huit grandes armées de rebelles. Le chef d'une de ces armées, Li-Tsé-Chin, par l'habileté de sa conduite, se vit bientôt à la tête d'un million d'hommes et maître du tiers de la Chine. Il marcha sur Pékin, où se trouvait l'empereur, et s'empara de cette ville. Le faible Hoaï-Tsong, qui n'avait su se défendre, alla se pendre dans un lieu retiré de son palais. On peut le regarder comme le dernier empereur de la dynastie des Ming, qui fut remplacée par celle des Tsing.

HOAMG, ou **HOANG**, ou **HOANGE** (Arcade), un des premiers Chinois venus en France, né dans la province de Fo-Kien en 1679, mort à Paris en 1716. Il était fils d'un assistant impérial des provinces de Nankin et de Chamtam, qui s'était converti au christianisme. Le jeune Arcade Hoamg fut également baptisé et conduit, vers 1710, en France, par l'évêque de Rosalie, qui le plaça au séminaire des Missions étrangères, à Paris, puis le fit nommer interprète à la Bibliothèque royale. Hoamg entra en relation avec Fourmont et Fréret, à qui il donna l'idée d'apprendre le chinois. Une mort rapide interrompit les travaux de traduction qu'il avait commencés.

HOAMI ou **HOAMY** s. m. (o-a-mi; *h* asp. — du chinois *ho-a-my*, même sens). Ornith. Espèce de grive, qui habite la Chine, et qui est un peu moins grosse que le mauvis.

HOANG-HAÏ. V. JAUNE (mer).

HOANG-HIN s. m. (o-an-guin; *h* asp.). Bot. Nom d'une plante chinoise, appelée aussi KHI-TSI, ou LOU-HO, ou bien KO.

— **Encycl.** Cette plante se rencontre particulièrement dans les provinces de Tché-Kiang et de Kiang-Nan, et croît dans les lieux incultes aussi bien que dans les endroits cultivés. Il résulte d'un rapport, présenté par M. Stanislas Julien à l'Académie des sciences, sur un échantillon du *hoang-hin*, envoyé de Chine par l'abbé Voisin, que la tige de cette plante est violette et atteint de 4 mèt. à 8 mèt. de hauteur. Ses fleurs, d'un rouge vif et disposées en grappes, sont comestibles. La tige est précieuse, parce qu'elle sert à fabriquer une toile excellente, non moins blanche que la toile de chanvre. De Jussieu pense que le *hoang-hin* doit être rangé dans la famille des légumineuses.

HOANG-HO, fleuve de la Chine. V. JAUNE (fleuve).

HOANG-TCHÉOU, ville de la Chine, dans la province de Hou-Pé, ch.-l. du département de son nom, sur le Yang-Tsen-Kiang, à 48 kilom. S.-E. de Wou-Tchang. Commerce important.

HOANG-TI, empereur de la Chine, surnommé **Yeou-Hioung**, mort plus que centenaire en 2599 av. J.-C. Il vécut dans des temps légendaires, de sorte que beaucoup des événements qu'on rapporte à son règne peuvent être relégués parmi les fables. Il était fils d'un gouverneur du Yu-Hiong, et s'appelait *Souan-Youen* lorsqu'il succéda à son père, malgré son extrême jeunesse. Voyant l'empereur Chin-Noung incapable de comprimer les troubles qui agitaient l'empire, il lui demanda d'abdiquer, et fut proclamé empereur de la Chine sous le titre de Hoang-Ti (empereur jaune), en 2698. Il eut d'abord à combattre une révolte de Tchi-Yeou, prince de la race de Chin-Noung. Il le vainquit, lui fit trancher la tête, ordonna d'exterminer ses partisans, puis s'adonna tout entier aux soins de l'administration. Il divisa ses Etats en dix provinces, chaque province en dix départements, chaque département en dix arrondissements, et il établit dans chaque arrondissement dix centres de population. Il institua, en outre, tout un système de gouvernement pour les provinces et leurs subdivisions, de telle sorte qu'il lui fut possible de tenir sans cesse les populations soumises à sa volonté. Hoang-Ti divisa ses sujets en classes, qu'il distingua par les couleurs, réservant le jaune pour la famille impériale. Vers la fin de sa vie, il institua un conseil de six ministres, qui partagèrent avec lui les soins de l'administration. On fait remonter à son règne la découverte d'un grand nombre d'inventions dont on a également placé l'introduction sous des règnes antérieurs ou postérieurs au sien. Parmi les inventions les plus importantes dont on attribue l'honneur à Hoang-Ti ou aux savants de son temps, nous citerons : la monnaie, la boussole, un système des poids et mesures, les chars, les pirogues, l'arc, les filets, des ustensiles d'agriculture, des armes plus commodes, les briques cuites, la gamme, divers instruments de musique, etc. Ce fut en imaginant un instrument, composé de douze chalumeaux de différentes grandeurs, que Hoang-Ti découvrit, dit-on, lui-même l'octave; ce fut d'après les instructions de ce prince que son ministre, Thsang-Hieh, composa les caractères de l'écriture, et que Ta-Nao calcula le cycle sexagésimal, dont l'usage s'est perpétué en Chine. Il organisa une sorte de collége chargé d'écrire l'histoire, confia à sa femme Si-Long-Chi le soin d'enseigner l'art d'elever des vers à soie, d'employer la matière des cocons à la fabrication des étoffes et de propager cette utile invention. Enfin, on prétend que ce fut sous son règne que furent établis les premiers principes de l'astronomie, des mathématiques, des sciences naturelles, de la médecine, de la pharmacie, etc. Hoang-Ti fit construire le premier temple, dédié au Chang-Li ou seigneur suprême. Il eut vingt-cinq enfants, dont prétendirent descendre les fondateurs des trois premières dynasties.

HOAR (Thomas), amiral anglais. V. BERTIE.

HOARE (Prince), auteur dramatique anglais, né à Bath en 1754, mort à Brighton en 1834. Il s'adonna d'abord à la peinture, suivit les cours de l'Académie royale, alla se perfectionner à Rome en 1776, revint en Angleterre, et abandonna bientôt les pinceaux pour écrire des pièces de théâtre et des articles de critique d'art. Parmi ses œuvres théâtrales, nous citerons : la tragédie intitulée *Voici ce qui s'est passé* (1788); les opéras : *Pas de chanson, pas de souper* (1790); *Didon, reine de Carthage* (1792); *Ma grand'mère* (1793); *Mahmoud* (1796); les *Villageois italiens* (1797); les comédies : les *Soupirs* (1799); les *Enfants* (1800); les *Partners* (1805); *Quelque chose à faire* (1808), etc. Hoare a publié en outre : *Extraits d'une correspondance avec les Académies de Vienne et de Saint-Pétersbourg* (1802); *Recherches sur la culture et l'état actuel des arts du dessin en Angleterre* (1806, in-8°); l'*Artiste* (1809-1810, 2 vol. in-4°), recueil d'essais; les *Epoques des beaux-arts* (1813, in-8°), etc.

HOARE (sir Richard COLT), antiquaire anglais, né à Stourhead en 1758, mort en 1838. Devenu baronnet et possesseur d'une grande fortune à la mort de son père, il se mit à voyager sur le continent, fit une excursion archéologique dans le pays de Galles, et publia, entre autres ouvrages : *Histoire ancienne du sud du Wiltshire* (1812, 2 vol. in-fol.); *Histoire moderne du comté de Wilt* (1822-1830), faisant suite à la précédente; *Voyage classique en Italie et en Sicile* (1818, 2 vol. in-8°).

HOAT-CHI s. m. (o-a-tchi; *h* asp.). Terre bolaire très-blanche, dont se servent les Chinois pour la fabrication de la porcelaine.

HOAZIN s. m. (o-a-zin; *h* asp. — onomatop. du cri de l'oiseau). Ornith. Genre d'oiseaux, dont l'espèce type habite la Guyane : *Le* HOAZIN *ne se trouve qu'au bord des eaux.* (Z. Gerbe.) *Le* HOAZIN *habite ordinairement les grandes forêts.* (V. de Bomare.) ‖ On dit aussi HOACTZIN et HOATZIN, et on l'appelle encore HOCCO BRUN et FAISAN HUPPÉ DE CAYENNE.

— **Encycl.** Le *hoazin* est de la taille d'une poule ordinaire. Il est caractérisé par un bec épais, robuste, comprimé latéralement, à bords dentelés vers leur origine, et garni à sa base de soies divergentes; des orbites nues; des paupières ciliées; des narines médianes percées dans une membrane; des tarses forts, robustes, réticulés, et des doigts entièrement divisés. Sa nuque est surmontée d'une belle touffe de plumes étroites, effilées et roides. Son plumage est très-varié; il a la gorge blanche; le derrière du cou et les rectrices alaires bruns, rayés en long de blanc pur; le dos et les ailes d'un vert sombre à reflets dorés; l'abdomen fauve; la queue d'un vert noirâtre et doré, terminée par un large ruban blanc; les tarses rouges.

Ce bel oiseau habite la Guyane; quelques auteurs assurent qu'on l'a vu aussi au Mexique, où il serait probablement de passage. Il habite les grandes forêts, et surtout le bord des eaux et les lieux inondés, ce qui tient à son genre de vie. Il se nourrit des feuilles et des fruits du *moucou* ou *arum arborescent*, végétal qui couvre de grandes étendues dans les savanes inondées. Partout où ces plantes croissent en abondance, on peut être assuré de rencontrer des *hoazins*. Ces oiseaux vivent quelquefois par paires, d'autres fois par petites troupes de huit à dix individus. Ils se tiennent ordinairement sur la même branche, l'un à côté de l'autre. V. de Bomare dit que le *hoazin* se perche sur les arbres, le long des eaux, pour guetter et surprendre les serpents dont il se nourrit; mais c'est là, sans doute, une erreur ou tout au moins une confusion. Il ajoute que la voix de cet oiseau est forte, et ressemble moins à un cri qu'à un hurlement; qu'il prononce son nom (*hoatzin*) d'un ton lugubre et effrayant, ce qui le fait passer, parmi les indigènes, pour un oiseau de mauvais augure. Néanmoins, le *hoazin* est peu défiant et se laisse aisément approcher par l'homme; il paraît même très-disposé à la domesticité. Il niche sur les arbres; la femelle pond quatre à six œufs. La chair de cet oiseau exhale une odeur de castoréum et ne se mange point.

HOBART-TOWN ou **HOBARTON**, ville capitale de la terre de Van-Diémen, sur la côte sud, à 14 kilom. de l'embouchure de la Derwent; par 42° 53′ 12″ de lat. S. et 145° 22′ de long. E.; 25,000 hab. Evêché anglican; école de sciences appliquées. Cette ville est située au fond d'une petite baie nommée Sullivan-Cove. Le port est sûr et profond. On y a construit une jetée, contre laquelle les bâtiments du plus fort tonnage ont accès pour leur déchargement. Hobart-Town prend de jour en jour de l'extension. Les sociétés s'y fondent. Un de ses édifices les plus importants est le *Mechanic's Institute*, école de sciences appliquées, qui tient à la fois de l'Ecole centrale et de l'Ecole polytechnique françaises. Les rues de la ville sont larges, généralement très-longues et bordées de belles constructions. On y trouve une manufacture de draps, des imprimeries, des brasseries, des distilleries, etc. Une douzaine de journaux et de revues sont imprimés dans les diverses typographies d'Hobart-Town. On y a établi, dans ces dernières années, plusieurs banques, dont la plus importante est le *Van Diemen's land banking Company*. Les principaux articles du commerce d'Hobart-Town sont : le thé, le café, le sucre, le vin, les spiritueux, la bière, le tabac, les effets d'habillement, les tissus de laine, de fil et de coton, la quincaillerie, la mercerie, le bétail, les viandes salées, l'huile de baleine, la houille, etc. Plusieurs puissances européennes s'y font représenter par des agents consulaires. La fondation d'Hobart-Town remonte à 1804.

HOBBEMA (Minderhout), peintre hollandais, né dans la Frise vers 1635, mort vers 1700. On ne sait absolument rien de la vie de cet artiste, qui est peut-être le plus grand paysagiste connu. C'est depuis quelques années seulement qu'il a été mis en pleine lumière et placé dans son rang, grâce à l'excellente étude que M. Charles Blanc lui a consacrée. Tout ce qu'on peut conjecturer d'après ses œuvres, c'est qu'il fut l'élève ou l'émule de Ruysdaël et qu'il habita Amsterdam. Les tableaux d'Hobbema, qui représentent presque toujours la nature sous un aspect riant, « élèvent l'âme, dit Heris de Bruxelles. Ils sont beaux, fiers, et toujours le soleil y joue le principal rôle. Comme poëte, Ruysdaël l'emporte peut-être par la profondeur sur Hobbema; mais comme peintre, comme coloriste, il se trouve à une énorme distance de son compétiteur. » Pendant longtemps on a attribué à Ruysdaël des œuvres de ce grand artiste. Hobbema s'est principalement attaché à représenter des forêts, des moulins, etc., et il a employé le pinceau de Van de Velde, de Berghem, de Storck et d'autres peintres pour orner ses paysages de figures et d'animaux. La France possède, depuis quelques années seulement, deux ou trois tableaux de l'illustre paysagiste, mais ils ont été tellement repeints, retouchés, revernis et restaurés que leur valeur en est fort amoindrie. Le *Dessinateur*, du musée de Berlin, est plus intéressant sous tous les rapports, bien qu'il ne puisse compter cependant parmi les chefs-d'œuvre du maître. Nous lui préférons le *Paysage boisé*, du Belvédère de Vienne, et les deux toiles splendides qui appartiennent à la reine d'Angleterre, dont l'une surtout, *Vue prise auprès d'un hameau*, doit compter parmi les merveilles d'Hobbema. La collection dite *collection Robert Peel* renferme trois paysages non moins précieux : un *Moulin à eau*, *Ruines du château de Brederode* et un *Pays boisé*. Le marquis de Westminster est l'heureux propriétaire des deux perles fameuses : *Un chasseur* et *Vue d'une grande route*. Mais le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre du maître appartient à la galerie Littleton; c'est une *Vue de Hollande* avec figures et animaux peints par Adrien van de Velde. « Ce magnifique tableau, dit M. Charles Blanc, est signé et daté de 1663. L'heureux possesseur en a refusé 3,000 livres sterling. » Celui qu'on admire dans les salons de M. de Rothschild, à Paris, est peut-être aussi beau; il n'a été payé que 35,000 francs. Des œuvres d'Hobbema ont été gravées par Vivarès, Landseer, Winckels, Pristel, John Brown et Maton.

HOBBES (Thomas), illustre philosophe anglais, né à Malmesbury, dans le Wiltshire, en 1588, mort en 1679, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Il était fils d'un ministre anglican et sa mère le mit au monde avant terme. Hobbes manifesta dès son extrême jeunesse des dispositions merveilleuses : il n'avait pas achevé ses classes, qu'il traduisit en vers latins la *Médée* d'Euripide. A l'université d'Oxford, il se lia d'une étroite amitié avec le jeune William Cavendish, baron d'Hardwicke, plus tard comte de Devonshire, et l'attachement de Hobbes à la famille de son protecteur ne se démentit point jusqu'à sa mort. Le comte lui avait confié l'éducation de son fils. Alors, comme aujourd'hui, les voyages étaient considérés dans les grandes familles anglaises comme le complément nécessaire d'une bonne éducation. Hobbes, en sa qualité de précepteur, eut ainsi la bonne fortune d'accompagner son pupille en France et en Italie, où il eut l'occasion de connaître plusieurs personnages distingués dans la politique, les lettres et les sciences. Son premier ouvrage est de 1628; c'est une traduction latine de Thucydide accompagnée d'une notice biographique en guise de préface. Par le spectacle des effets de la guerre civile en Grèce, il avait en vue de prévenir ses contemporains, que la tournure des événements lui faisait craindre de voir entrer dans la même voie, prévision fondée et que le conflit de la royauté avec le Parlement ne tarda pas à réaliser. Le comte de Devonshire et son fils étant morts, Hobbes avait entrepris de faire l'éducation d'un autre jeune seigneur anglais du nom de Gervais Clifton, ce qui lui procura de nouveau l'occasion de visiter la France et l'Italie. Il revint en Angleterre pour se charger encore de l'éducation du second fils du comte de Devonshire, et retourna en France, où il connut le P. Mersenne et Gassendi, et il fut contraint de s'y arrêter après la chute de Charles Ier, dont il avait embrassé la cause. Son attachement aux Stuarts lui valut l'honneur d'être choisi pour diriger les études du prince de Galles, depuis Charles II, du moins en ce qui concernait la philosophie et les mathématiques. Le Père Mersenne l'avait mis en rapport avec Descartes; mais les idées de ce philosophe s'accordaient trop peu avec les siennes pour que cette liaison fût durable. Hobbes publia son *Traité du citoyen* (*De cive*) en 1642; mais il n'en avait fait tirer qu'un petit nombre d'exemplaires destinés à ses amis, et il voulait mettre la dernière main à ce livre, qui ne parut définitivement qu'en 1647 à Amsterdam, où Sorbière en publia bientôt (1648) une traduction française. L'œuvre de Hobbes eut immédiatement un grand retentissement. Nous en avons rendu compte au mot CITOYEN.

Il est vraisemblable que l'état de l'Angleterre au moment où Hobbes écrivait et son attachement personnel à la maison des Stuarts ont influé sur sa théorie politique, qui aboutit au despotisme le plus absolu. Une maladie grave (1649) interrompit un moment les travaux intellectuels de l'auteur, désormais célèbre. Elle fit découvrir en lui des dispositions jusqu'alors ignorées. A juger de ses croyances d'après ses livres, elles n'étaient favorables à aucune religion positive; mais en cette matière, comme en politique, il tenait que la religion établie est la meilleure. Le Père Mersenne, qui jouissait auprès de lui de beaucoup de crédit, ayant en effet essayé de l'amener à professer le catholicisme, il répondit qu'il était né dans l'Eglise anglicane et qu'il voulait y mourir.

En 1652, il publia, en anglais, son fameux *Traité sur la nature humaine et le corps politique*. Cet ouvrage marque une évolution nouvelle dans les idées de Hobbes, et la même évolution se montre dans le *Léviathan*, nom biblique sous lequel on a supposé que Hobbes avait voulu désigner la société humaine. Auparavant, il passait pour un royaliste et un partisan des formes féodales du gouvernement des Stuarts. Mais Hobbes, ayant proclamé à plusieurs reprises que le meilleur gouvernement était le plus fort, n'avait été l'adversaire de la révolution que parce qu'il croyait voir en elle le symbole d'un profond désordre social. Dès qu'il vit Cromwell faire de la république d'Angleterre un gouvernement unitaire et beaucoup plus énergique que celui des Stuarts, naturellement il le préféra, et c'est cette tendance marquée du *Traité de la nature humaine* et du *Léviathan* qui lui ôta les sympathies du parti royaliste.

Hobbes passa les années qui suivirent dans une retraite féconde, à laquelle on doit sa *Logique* (1655), le *Tractatus de corpore* et les *Sex lectiones ad professores mathematicæ Savilianos* (1656), puis enfin le *Tractatus de homine* (1658). Le retour de Charles II (1660) ne semblait pas devoir être pour lui de bon augure; pourtant le roi l'accueillit avec assez de bienveillance, et lui accorda une pension de 100 livres sterling. Mais si Charles II, personnellement, ne nourrissait pas de rancune contre Hobbes, il n'en était pas de même autour de lui. L'aristocratie des cavaliers lui reprochait d'être un transfuge; le clergé anglican, d'avoir été épargné par Cromwell, et, en outre, d'être suspect d'athéisme. Aussi l'empêcha-t-on d'imprimer en Angleterre une édition de ses œuvres, qu'il fut réduit à publier en Hollande (Amsterdam, 1668). Les universités ne le traitaient pas mieux. Un étudiant de Cambridge ayant voulu soutenir une thèse dans laquelle il s'efforçait de justifier les principes de droit naturel préconisés dans les livres de Hobbes, que le droit naturel est celui de la force, la justice un effet des lois positives, et la loi de l'Etat supérieure à la loi divine, fut chassé ignominieusement et puni d'une peine sévère. Pareillement, un érudit, qui avait l'intention d'insérer un éloge en vers du philosophe dans les *Antiquités d'Oxford*, fut contraint de le modifier et d'atténuer le témoignage poétique de son admiration. Il est vrai que Hobbes faisait peu de cas de la publicité; il écrivait pour un petit nombre de gens d'élite, et ne tenait pas à paraître devant la foule, incapable de le juger, cause à laquelle il est juste d'attribuer son habitude de n'écrire qu'en latin et dans un style peu accessible. Cependant les tracasseries qu'on lui suscita finirent par le dégoûter de la société, et, en 1674, il se retira à la campagne, chez ses amis les Devonshire. C'est là que la mort le surprit (1679) à un âge très-avancé et au milieu de ses travaux, que la vieillesse n'avait pas interrompus. Il avait traduit récemment tout Homère (1675) en vers anglais. Sa traduction n'est guère appréciée que pour la préface, qui est une dissertation sur les *Conditions du poëme héroïque*. De ses dernières années datent également : 1° sa théorie de la liberté et ses controverses à ce sujet avec Laney, évêque d'Ely; 2° le *Décaméron philosophique*, ouvrage assez fastidieux, et précédé d'une étude sur la rhétorique (1678); 3° enfin l'*Histoire des guerres civiles d'Angleterre*, qu'il voulait dédier à Charles II. Le roi, non content de décliner cette offre, refusa d'accorder à l'auteur le privilége nécessaire

pour que son livre pût être imprimé en Angleterre.

La physionomie de Hobbes n'est pas facile à saisir d'ensemble. Il est certainement une des plus vastes intelligences des temps modernes, et son nom jouit d'une célébrité qu'il méritait d'obtenir. Quand on l'examine en détail, il perd dans l'estime de ceux qui l'étudient. Comme homme privé, il possédait des vertus de premier ordre. Adonné, dans sa jeunesse, au vin et aux femmes, ce qui était chez lui un effet naturel du tempérament, quand ses passions furent amorties, il revint à des habitudes sages et régulières. Il était bienveillant, doux, d'un commerce très-sûr, estimé de ceux qui l'approchaient. L'indépendance de son caractère était aussi digne d'éloge. A l'exemple des sages de l'antiquité, il avait gardé le célibat, afin d'être tout entier au service de ses pensées. Ses qualités d'écrivain ne valaient pas autant que celles qui distinguaient sa vie privée. Il était affirmatif, intraitable, ami du paradoxe, opiniâtre, ne reculant jamais devant une querelle ni parfois devant l'injure à froid, vieille pratique du XVIe siècle, qu'on retrouve quelfois au XVIIe. Il avait aussi des préjugés, méprisait les modernes, ne se fiait qu'à lui-même et tenait le savoir traditionnel pour non avenu. Quand il traitait une question, il n'en connaissait pas les antécédents et il ne voulait pas les connaître. Il demandait tout à son propre esprit.

En morale, Hobbes ramène tout au plaisir égoïste, et ce n'est pas un plaisir très-élevé qu'il a en vue, c'est tout simplement le bien-être. Il donne de nos idées et de nos sentiments des définitions très-ingénieuses, mais qui montrent la nature humaine sous un aspect bien froid.

« Qu'est-ce qu'honorer, pour Hobbes? dit M. Jouffroy. C'est concevoir la supériorité de puissance de la personne que l'on honore. Certaines personnes, au contraire, excitent en nous le sentiment du ridicule. En quoi consiste ce sentiment, selon Hobbes? Dans la conception de notre supériorité sur la personne dont nous rions... Qu'est-ce qu'aimer, dans les idées de Hobbes? C'est concevoir l'utilité dont la personne aimée peut être pour nous... Qu'est-ce qu'avoir pitié? C'est imaginer un malheur qui peut nous arriver, en contemplant le malheur dans un autre. »

Les doctrines métaphysiques de Hobbes sont moins connues que ses doctrines politiques et morales.

« La philosophie, dit-il, est à la science ce que la prudence est à l'expérience : elle nous est innée. Il s'agit de la développer, de faire comme le statuaire, de donner une forme à nos pensées. Un flot d'idées vagues existe à l'horizon de notre imagination. Il appartient à la raison d'y mettre de l'ordre. La raison est comme la lumière : elle éclaire tout ce qui est obscur. L'objet de la philosophie, en général, c'est la nature; et, par ce terme, Hobbes entend la nature physique, le monde des corps. Il exclut formellement les êtres spirituels, Dieu et ses attributs. Dieu, suivant lui, échappe à la science. Le seul moyen que nous ayons d'arriver à la science, c'est le raisonnement. Or, raisonner, c'est compter, additionner et soustraire, de sorte que la logique pourrait s'appeler en réalité l'art de calculer. Mais, pour calculer avec exactitude, des règles sont nécessaires; sans quoi l'on tombe dans l'erreur et dans l'absurde. L'essentiel est de définir les termes qu'on emploie. Hobbes distingue, entre les faits sujets à la définition, des faits moins généraux, qu'il nomme *singuliers*, et des faits généraux, qu'il nomme *universels*. Pour lui, ce qui est singulier est composé et a besoin d'être réduit au simple, c'est-à-dire à l'universel. Définir, c'est décomposer le singulier. Du moment où l'on connaît les éléments universels d'un objet singulier, on peut en parler et le faire entrer dans le domaine de la science. Cette singulière théorie du raisonnement n'est, en définitive, que la théorie scolastique du nominalisme. C'est, à un autre point de vue, la théorie de M. de Bonald sur le langage. Hobbes, comme M. de Bonald, avec lequel il a tant d'affinités secrètes, a dit avant lui : *Veritas in dicto non in re consistit*, « la vérité réside dans le langage; elle n'a pas de valeur objective. »

Il est évident que les doctrines de Hobbes ont dû rencontrer de nombreux adversaires, et qu'elles ont dû souvent exciter la colère des spiritualistes de toutes les nuances. Mais ce qu'on ne peut nier, c'est que Hobbes a profondément remué le sol des idées et exercé une influence qu'on n'avoue pas toujours, mais qui est réelle. Il est le véritable père de de Locke et du sensualisme, tant en France qu'en Angleterre.

Les œuvres de Hobbes, a dit Leibnitz, ont servi au progrès de la science. Sur un grand nombre de sujets, l'énergie de sa pensée lui a fait trouver des vues neuves, dont les sciences naturelles, comme la métaphysique et la morale, ont profité depuis.

HOBBISME s. m. (o-bi-sme; *h* asp.). Philos. Système de Thomas Hobbes.

HOBBISTE adj. (o-bi-ste; *h* asp.). Philos. Qui appartient au système de Hobbes : *Philosophie* HOBBISTE.

— Substantiv. Partisan du système philosophique de Hobbes : *Un* HOBBISTE.

HOBE (Charlotte DE), femme poëte mecklembourgeoise, née à Chemnitz en 1792, morte en 1829. Elle était fille d'un maréchal de la cour de Schwerin. Elle reçut, dans la maison de son père, une éducation à la fois solide et brillante, et manifesta de bonne heure un remarquable talent pour la poésie, commença à se faire connaître par des pièces de vers que Mathisson publia dans la *Feuille du matin*, fit paraître deux recueils qui eurent beaucoup de succès, tomba dans une profonde mélancolie, et mourut à Neu-Strelitz, n'ayant encore que trente-six ans. On a d'elle : *Fleurs du Nord* (Berlin, 1818), recueil de stances, élégies, etc., un peu monotones, un peu indécises de forme, mais souvent ravissantes de délicatesse et de sensibilité; *Poésies dramatiques* (Neu-Strelitz, 1822), contenant *Propertia*, tragédie en cinq actes, et le *Gondolier*, drame en deux actes.

HOBEREAU s. m. (o-be-ro; *h* asp. — dimin. de l'ancien français *hobe*, *hobel*, qui s'employait pour désigner un petit oiseau de proie. Nous employons *hobereau* au figuré, pour désigner un jeune gentilhomme sans fortune; en espagnol, remarque Chevallet, *tagarote* se prend également pour un petit faucon et pour un pauvre gentilhomme. Quant à l'étymologie du vieux français *hobe*, elle est fort controversée. Comme, d'après le *Dictionnaire* de Trévoux, le *hobereau* se dit aussi *aubrier*, comme il se dit *albanel* en provençal, on a conjecturé que *hobe* pouvait être pour *aube*, et que cela signifiait l'oiseau blanchâtre. Mais, pour que cette conjecture prît de la consistance, il faudrait, dit M. Littré, qu'on trouvât, en d'anciens textes français, *aube* pour *hobe*. Chevallet rapporte *hobe* au celtique : kymrique *hebog*, écossais *seobag*, *seabag*, irlandais *seabhach*, *seabhag*, faucon. Pictet prétend que le kymrique *hebog* est sûrement emprunté à l'anglo-saxon *hafuc*, *hafoc*, faucon, le même que l'ancien allemand *habuh*, *habih*, allemand *habicht*, anglais *hawk*, etc., qu'il compare également au persan *capak*). Petit gentilhomme campagnard : *Le peuple, qui d'un mot va souvent droit à l'idée, avait donné à ce petit gentilhomme le nom du moins gros des oiseaux de proie : il l'avait nommé le* HOBEREAU. (De Tocqueville.)

— Ornith. Oiseau de proie, du genre faucon : *Quoique l'alouette s'élève beaucoup, le* HOBEREAU *vole encore plus haut qu'elle.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Ornith. Le *hobereau* est le plus petit et le moins courageux des faucons. Il se nourrit de petits oiseaux et d'insectes. Le mâle a la gorge blanche, sillonnée, à partir des yeux, sur les côtés du cou, d'une large bande noire, le dessus du corps d'un noir bleuâtre, avec des bordures claires, le dessous blanchâtre, avec des taches longitudinales noires, le croupion et les cuisses rougeâtres, les pennes latérales de la queue rayées de noir au-dessus, et, en dessous, de blanchâtre entremêlé de bandes brunes. Le bec est bleuâtre, l'iris brun; les paupières et les pieds sont jaunes. La femelle a le dessus du corps d'un brun qui est presque noir, le dessous moins blanc que chez le mâle, avec des taches plus foncées. Les jeunes ont les parties supérieures très-noires et toutes les plumes bordées de roussâtre. Le sommet de leur tête est d'un roux très-vif. Deux grandes taches d'un jaune peu prononcé couvrent la nuque. La gorge et les côtés du cou sont d'un blanc fortement teinté de jaune. Les parties inférieures sont d'un jaune roussâtre semé de taches longitudinales d'un brun clair. Les pennes de la queue sont toutes terminées par une bande roussâtre. Le *hobereau* se rencontre communément en France, en Allemagne, dans le nord de l'Europe et de l'Asie. Il habite de préférence les bois situés au milieu des plaines cultivées. Il nous quitte en automne, mais revient de bonne heure au printemps. La femelle fait son nid sur les grands arbres ou dans les fentes des rochers. Elle y pond de trois à quatre œufs blancs, tiquetés de rougeâtre. Jadis, le *hobereau* était employé comme oiseau de leurre pour chasser les petits oiseaux, les perdrix, les cailles. On le portait sur le poing et sans chaperon. Il vole bien et montre beaucoup d'adresse dans sa chasse. Quant à son utilité, au point de vue agricole, elle peut être contestée. Cependant, s'il détruit beaucoup de petits oiseaux utiles, il fait encore une plus grande consommation de petits rongeurs qui infestent nos campagnes.

HOBHOUSE (sir Benjamin), homme d'Etat anglais, né à Bristol en 1757, mort en 1831. Il entra au Parlement en 1797, se fit remarquer dans les rangs de l'opposition, fut secrétaire du bureau du contrôle après la paix d'Amiens (1802), se démit de ces fonctions à la rentrée de Pitt aux affaires (1804), et renonça à la politique en 1818. Hobhouse est une des gloires les plus pures du parti libéral de l'Angleterre; il lutta avec constance contre les haines jalouses de ses compatriotes envers la France.

HOBHOUSE (John CAM), baron BROUGHTON, écrivain et homme politique anglais, né à Redland, près de Bristol, en 1785, mort en 1869. Il eut pour condisciple, à l'université de Cambridge, lord Byron, qui conserva toujours une vive amitié pour lui, et le nomma l'un de ses exécuteurs testamentaires. En 1809, Hobhouse publia un volume de vers intitulé : *Imitation et traduction des classiques, avec des poésies originales*, dans lequel se trouvaient des poésies de lord Byron; puis, pendant deux années, il visita avec ce dernier une partie du continent et l'Orient, et fit paraître, en 1812, le récit d'une de ces excursions dans un ouvrage intitulé *Voyage à travers l'Albanie*. Ce livre intéressant lui valut d'être nommé membre de la Société royale de Londres (1814). S'étant trouvé à Paris lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, Hobhouse publia, après la bataille de Waterloo, des *Lettres écrites par un Anglais pendant les Cent-Jours* (Londres, 1816, 2 vol. in-8°), lettres qui produisirent une grande sensation, car il y attaquait vivement le gouvernement anglais et émettait des idées extrêmement libérales. Ces idées, qu'il reproduisit dans des discours, dans des pamphlets, notamment dans l'écrit intitulé *Une affreuse méprise du dernier pamphlet de lord Erskine*, lui attirèrent une condamnation (1819), mais lui acquirent une grande popularité. Entré, en 1820, à la Chambre des communes, Hobhouse se plaça dans les rangs de l'opposition la plus avancée, et fut l'un des fondateurs de la *Revue de Westminster*, dans laquelle il combattit à outrance la politique réactionnaire du chef des tories, Canning. Cependant Hobhouse, désireux d'arriver au pouvoir, se rapprocha peu à peu du parti qu'il avait combattu, de façon à se ménager une entrée dans les combinaisons ministérielles des whigs. Aussi, en 1831, fut-il nommé, par lord Grey, secrétaire au département de la guerre, et, en mars 1833, secrétaire d'Etat pour l'Irlande. Vivement attaqué pour avoir voulu maintenir l'impôt sur les portes et fenêtres, qu'il avait combattu autrefois, il donna sa démission de député, en appela à ses électeurs, qui refusèrent de le réélire, mais fut envoyé peu après à la Chambre des communes par la ville de Nottingham (1834). Hobhouse rentra au pouvoir, la même année, avec lord Melbourne, qui lui donna le poste de commissaire en chef des domaines. Il fit ensuite partie du bureau central des Indes (1839 à 1849) à l'époque du triomphe des *peelistes*, et, lors du ministère whig formé par lord John Russell, en 1846, il devint président du bureau des Indes, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1851. Bien que son administration eût donné lieu à de très-vives attaques et qu'il eût perdu, par ses palinodies, l'estime du peuple, il fut, aussitôt après avoir donné sa démission, élevé à la pairie, avec le titre de baron Broughton-Gyfford. A la fin de 1851, par suite des difficultés à former un ministère de coalition, il fit une courte rentrée aux affaires, mais se retira au commencement de 1852. Dans les dernières années de sa vie, il consentit à remplir les fonctions de lord lieutenant du comté de Wilts. Outre les ouvrages précités, on lui doit encore : l'*Italie, remarques faites dans divers voyages, de* 1816 *à* 1854 (1859), ouvrage qui a obtenu l'honneur d'une seconde édition.

HOBIN s. m. (o-bain; *h* asp. — Scheler tire ce mot de l'anglais *hobby*, qui signifie à la fois une espèce de petit cheval et une espèce de petit autour. M. Littré croit que c'est le même mot que *aubin*). Cheval d'Écosse à l'allure très-douce.

HOBROE, ville de Danemark, dans le Jutland, préfecture et à 57 kilom. N.-O. d'Aarhuus, sur la baie de Mariager; 2,200 hab. Station de douane; port d'hiver de 5e classe. Belle église. Hobroe est une des villes danoises qui ont progressé le plus rapidement. Son territoire, qui n'était jadis qu'une vaste lande stérile, est aujourd'hui admirablement cultivé; son commerce et son industrie sont florissants; la ville possède une vingtaine de bâtiments jaugeant ensemble plus de 300 last. Fabriques d'eau-de-vie; grande brasserie; fonderie, fabrique de machines, manufacture de tabac, fours à chaux, tuileries et chantiers de constructions navales. Son principal article d'exportation est le blé.

HOBS, dieu égyptien, dont les attributions ne sont pas connues. Il porte ordinairement une mitre ornée de deux plumes d'autruche. Un superbe bronze du Louvre représente le dieu Hobs.

HOBUS s. m. (o-buss). Bot. Syn. de MYROBOLAN.

HOBY, paroisse de Suède, dans le gouvernement de Bleking, sur la Baltique; environ 6,000 hab. Pays très-boisé, avec 90 lacs et un fleuve, le Braeckne, qui le traverse dans toute son étendue et se jette dans la mer. On voit à Hoby le fameux rocher dit *rocher du roi Harald*, couvert d'inscriptions, qui ont donné lieu à de vives discussions entre les savants suédois et danois.

HOC s. m. (ok; *h* asp. — mot lat. qui signif. *cela*). Jeu dans lequel il y a certaines cartes qui coupent toutes les autres, et sont, par conséquent, assurées à celui qui les joue : *Je ne sais ni le* HOC, *ni la prime, ni le trictrac.* (De Balz.) ‖ Nom des cartes privilégiées, au même jeu : *Il y a six* HOCS, *qui sont : les quatre rois, la dame de pique et le valet de carreau.* ‖ *Faire hoc*, Gagner la partie, au même jeu.

— Fam. *Etre hoc*, Etre assuré :

Eh! que n'es-tu mouton! car tu me *serais hoc*.
LA FONTAINE.

. . . . . Mon congé cent fois me *fût*-il *hoc*,
La poule ne doit point chanter devant le coq.
MOLIÈRE.

Sur un air tendre,
Faisons entendre
Comme à saint Roch
Le paradis *fut hoc*.
COLLÉ.

— *Ad hoc*, Mots latins qui signifient Pour cela, et qui, en français, ont le sens de Spécial, exclusivement destiné à la chose désignée : *Etablir un service* AD HOC. *Prendre ses précautions* AD HOC.

— *Ab hoc et ab hac*, Mots latins qui signifient De celui-là et de celle-là, et, dans le discours français, A tort et à travers : *Parler* AB HOC ET AB HAC *de ce qu'on ignore.*

HOCA ou **HOCCA** s. m. (o-ka — mot catalan). Jeu de hasard, qui a la plus grande ressemblance avec le biribi :

Il est au monde une aveugle déesse,
Dont la police a brisé les autels;
C'est du *hocca* la fille enchanteresse,
Qui, sous l'appât d'une feinte caresse,
Va séduisant tous les cœurs des mortels.
VOLTAIRE.

HOCCO s. m. (o-ko; *h* asp. — onomatop. du cri de l'oiseau). Ornith. Genre d'oiseaux gallinacés, qui habite l'Amérique équatoriale : *Les* HOCCOS *sont polygames.* (E. Baudement.) *Le* HOCCO *n'a point le caractère sauvage et inquiet du faisan.* (V. de Bomare.) *Dans le voisinage des habitations, les* HOCCOS *sont très-défiants.* (V. Meunier.) ‖ *Hocco brun du Mexique*, Nom vulgaire de l'hoazin. ‖ *Hocco du Brésil* ou *Hocco mitu*, Nom vulgaire du pauxi mitu. ‖ *Hocco pauxi*, Nom vulgaire du pauxi à pierre.

— **Encycl.** Les *hoccos* sont caractérisés par un bec robuste, de longueur médiocre, comprimé latéralement, à mandibule supérieure courbée et voûtée; des narines latérales; une huppe composée de plumes longues, étroites et redressées; des ailes courtes; la queue à douze pennes larges; les tarses hauts et dépourvus d'éperons; les pieds à quatre doigts, le postérieur très-long, les trois autres réunis à la base par une membrane. Les *hoccos* habitent exclusivement les régions équatoriales de l'Amérique, où ils représentent les dindons. Comme ceux-ci, ils perchent sur les arbres, où la conformation de leurs pieds leur permet de se maintenir solidement. Ils se plaisent dans les parties hautes des forêts, ce qui leur a fait donner par les Mexicains le nom de *tépototolt*, qui signifie oiseau de montagne. Ils vivent en société, se réunissent en troupes nombreuses, et se nourrissent de fruits, de graines et de bourgeons, et surtout des baies du thoa piquant, qu'ils avalent avidement. Leur démarche à terre est lente et grave; leur vol est bruyant et lourd. Leur voix présente une particularité remarquable : c'est une sorte de ventriloquie propre à ces animaux, et qui provient sans doute de la conformation de leur trachée-artère et de la solidité des parois de cet organe.

Les *hoccos* nichent tantôt sur le sol, tantôt sur les grosses branches d'arbre ou dans les anfractuosités des rochers. Le nid se compose de bûchettes entrelacées avec des brins d'herbe et tapissées de feuilles sèches à l'intérieur. La femelle ne fait qu'une ponte par an; elle est de quatre à huit œufs, blancs comme ceux de la poule commune, gros comme ceux de la dinde, et à coquille fort épaisse. Les petits courent en naissant, et, quand le nid est placé très-haut, on assure que le mâle les prend un à un avec son bec et les descend à terre, comme chez certains canards sauvages. Les jeunes *hoccos* ne se développent ensuite que lentement, et, après la première mue, n'ont encore acquis que les trois quarts du volume des adultes. Leur livrée est aussi très-différente, et les plumes de leur huppe, rayées de noir et de blanc, ne sont ni inclinées ni frisées, comme elles le seront plus tard.

La chair de cet oiseau est blanche, tendre, juteuse, d'un goût exquis, supérieure même à celle du faisan et de la pintade; aussi est-elle fort recherchée par les habitants des contrées où il vit.

Le *hocco* est de mœurs sociables, d'un naturel doux, paisible, si confiant, que les anciens auteurs l'ont taxé de stupidité. « Il semble, dit Buffon, s'oublier lui-même et s'intéresser à peine à sa propre existence. On dirait qu'il ne voit point le danger ou, du moins, qu'il ne fait rien pour l'éviter. Il est complétement inoffensif; sa douceur ou plutôt son indolence est telle qu'il songe à peine à fuir, lors même que quelques-uns de ses compagnons viennent d'être atteints par le plomb des chasseurs; il se sauve d'arbre en arbre, et semble avoir à peine conscience du péril qui le menace. Aublet, à la Guyane, en a tué jusqu'à neuf de la même bande, avec le même fusil, qu'il rechargea autant de fois qu'il fut nécessaire. Toutefois, la présence souvent répétée d'un ennemi peut changer ce naturel et le rendre inquiet, farouche et ombrageux. C'est ce qui est arrivé dans le voisinage des lieux habités, notamment au Paraguay, où l'aspect de l'homme suffit pour mettre en fuite ces oiseaux. Le *hocco*, pris jeune, supporte assez bien la captivité, et s'apprivoise facilement; s'il n'est pas détenu, il s'écarte de la maison pendant le jour, et s'en va même fort loin; mais il revient toujours le soir pour y coucher. D'après Aublet, il devient familier au point de venir heurter à la porte avec son bec pour se faire ouvrir;

de tirer les domestiques par l'habit lorsqu'ils l'oublient; de suivre partout son maître, et, s'il en est empêché, de l'attendre avec inquiétude, et de lui donner, à son retour, des marques de la joie la plus vive. »

Les précieuses qualités du *hocco* ont dû faire naître de bonne heure l'idée de le soumettre à la domesticité; il se prête très-docilement à ce régime, et, sans l'insouciance et l'apathie naturelles des habitants des contrées où il vit, sa domestication serait complète depuis longtemps. A diverses reprises, des tentatives ont été faites, mais sans esprit de suite, pour l'acclimater et le propager en Europe. « L'impératrice Joséphine, dit E. Baudement, avait fait placer à la Malmaison des *hoccos*, qu'on avait déjà élevés en domesticité dans les colonies, et qui s'y étaient reproduits par plusieurs pontes successives; mais ces précautions ne réussirent pas à acclimater ces oiseaux, comme cela avait eu lieu pour d'autres gallinacés; ils maigrissaient; leurs pontes devenaient de plus en plus rares; ils furent ensuite attaqués par une maladie qui parut à Mauduyt être une sorte de gangrène sèche, et qui leur rongea les pieds, en leur faisant perdre d'abord une phalange, puis une autre, puis tous les doigts et le tarse même, jusqu'à ce qu'enfin tous périrent successivement. Cette maladie mortelle fut occasionnée par l'humidité à laquelle se trouvait exposé leur logement. » Plus tard eurent lieu en Hollande d'autres essais beaucoup plus heureux. M. Ameshoff avait des *hoccos* en aussi grande abondance que les autres volailles de sa basse-cour et en faisait souvent servir sur sa table. Lord Derby en possédait aussi dans son parc de Knowsley, où ils se sont parfaitement acclimatés et régulièrement reproduits. On a souvent remarqué que, dans l'état de domesticité, leur ponte devient plus nombreuse. Enfin, à partir de 1825, des essais ont été tentés à Marseille, chez M. de Mongrand, sous la direction de M. Barthélemy Lapommeraye, qui a eu la persévérance de les continuer durant de longues années, avec des succès variables, mais qui ont démontré la possibilité de la domestication de ces gallinacés.

« Pour obtenir ces résultats, ajoute E. Baudement, plusieurs conditions, naturellement indiquées par les mœurs de ces animaux et par leur habitation, doivent être accomplies. Avant tout, il faut choisir, dans leur patrie, les individus les mieux conformés; puis les accoutumer à la domesticité dans les colonies d'Amérique, et les y garder jusqu'à ce qu'ils soient devenus féconds dans cet état pendant plusieurs générations. Pendant le premier hiver qu'ils passeraient en Europe, on devrait les tenir dans un local chauffé, et leur dresser, pour y fixer leur séjour habituel, des logements très-secs, ombragés, où ils pussent se percher haut, comme ils le font dans l'état de liberté. »

Dans les essais entrepris par M. Barthélemy Lapommeraye, les *hoccos* sont devenus aisément confiants et familiers, quelquefois même passablement hardis. Habitués progressivement à la société des autres oiseaux de basse-cour, ils accouraient aux heures où les repas étaient offerts à ces derniers. Ils se mêlaient à leurs nombreux commensaux, prenaient leur part de pâture, distribuaient des coups de bec aux plus proches voisins, ou étaient bourrés eux-mêmes par quelque coq jaloux de maintenir ses priviléges anciens dans la basse-cour. Assez souvent ils franchissaient les murs de l'enclos et se répandaient dans la campagne, se montrant friands de raisins, dont ils consommaient une assez grande quantité. Vers le déclin du jour, ils se rapprochaient toujours de l'habitation et rentraient dans le poulailler, sur les perchoirs duquel ils se juchaient, au milieu des poules. Le mâle poursuivait sa femelle, d'un air grotesque, avec obstination; un jour, celle-ci disparut, et ne revint qu'au bout de plusieurs semaines, suivie d'une quinzaine de poussins, qui grandirent et se développèrent à merveille. Ils ne manquaient pas d'accourir lorsqu'on leur jetait du millet. La mère alors s'ébattait avec une sorte de coquetterie, relevant et abaissant tour à tour sa huppe et épanouissant sa queue d'une manière saccadée. Quelquefois elle s'effarouchait des mouvements qu'on faisait pour la saisir, et, dans ce cas, laissait échapper un son guttural fortement accentué et répété à plusieurs reprises. Aussitôt que les petits furent en état de suivre partout leur mère, celle-ci renonça au séjour du poulailler pendant la nuit. Elle rechercha les cimes les plus élevées des arbres dont le feuillage épais pouvait lui fournir un abri sûr et commode. Le mâle l'y suivait exactement. Dès le point du jour, grands et petits étaient à courir les champs, souvent à de grandes distances, et à butiner çà et là. On obtint ainsi, pendant plusieurs années consécutives, des couvées plus ou moins nombreuses.

Les *hoccos* domestiques ne sont pas difficiles pour le choix des aliments. Ils ne recherchent pas moins le blé que le millet ou le maïs, et disputent aux poules et aux canards le son pétri qu'on donne à ceux-ci. Le pain est pour eux une véritable friandise. Ils mangent avidement les débris de viande crue et même apprêtée. Si on les laisse libres, ils se jettent sur les insectes, les fruits, les graines et diverses plantes. L'orge, l'avoine, le chènevis leur plaisent. Avec leur bec, ils coupent et avalent par morceaux des pommes, des poires et des prunes. Ils aiment beaucoup la salade et les choux; enfin, on les a vus entrer dans les cuisines et dérober jusqu'à des côtelettes sur le gril.

D'après M. Pomme, le *hocco*, en domesticité du moins, est polygame. Quand les femelles ne sont pas appariées, elles pondent leurs œufs au premier endroit venu et négligent de faire un nid; elles recherchent les caresses du premier mâle qu'elles rencontrent, mais ne vont pas plus loin dans l'acte de la reproduction. Celles qui sont pourvues d'un mâle pondent toujours dans le nid préparé par ce dernier. Ce n'est guère qu'à la quatrième année de leur importation que les femelles donnent des œufs parfaits, et rarement elles se livrent à l'incubation, qui dure environ un mois. Par contre, le mâle paraît rester étranger à l'éducation des petits; la femelle, sans être excellente nourrice, les élève assez bien. Il est à remarquer que, pendant les premières années, les *hoccos* continuent à pondre aux mêmes mois que dans leur pays natal.

Le genre *hocco* renferme quatre espèces bien déterminées. Le *hocco noir*, auquel s'appliquent particulièrement la plupart des détails que nous venons de donner, habite toute l'Amérique centrale, depuis le Mexique jusqu'au Brésil. On trouve, sur les bords du fleuve des Amazones, une variété mouchetée de blanc. Le *hocco roux* appartient plus spécialement au Mexique. Le *hocco tencholi* habite la Guyane et l'île de Curaçao. Le *hocco à barbillons*, peu connu jusqu'à ce jour, vit au Brésil et au Paraguay. On a aussi, mais à tort, donné le nom de *hocco* à divers gallinacés des genres hoazin et pauxi.

HOÇEIN, nom de plusieurs personnages musulmans. V. HOSSEIN.

HOC ERAT IN VOTIS (*Voilà ce que je désirais*) [Horace, liv. II, sat. VI, vers 1]. « Voilà ce que je désirais, dit Horace : un petit bien de campagne d'une étendue modeste, avec un jardin, une source d'eau vive près de la maison, et un petit bois... » Ces mots latins sont fréquemment employés en français, quand on veut énoncer un vœu dont la réalisation comblerait tous les désirs.

« Il vous faudrait une femme d'une taille imposante, portant sur la tête deux plumes, l'une verte, l'autre bleue; vêtue en amazone, conduisant un jour un cabriolet, et assistant le lendemain à la revue, montée sur le coursier qui, la veille, traînait le phaéton : *Hoc erat in votis.* »

WALTER SCOTT.

« Wolfgang n'est pas cupide... voici son *hoc erat in votis :* 1° 300 florins de fixe; 2° il ferait par an quatre opéras, deux sérieux et deux bouffes, qui lui rapporteraient au moins 500 florins; total, 800 florins (environ 1,700 fr.). Ce n'est pas une grosse somme. »

RIGAULT.

« Il existe à Saint-Etienne un honnête fabricant, aussi riche qu'une cantatrice italienne, qui s'est trouvé, dans son enfance, avoir lu les *Géorgiques* et traduit le Père Rapin, ce qui lui avait laissé je ne sais quel goût champêtre qui l'a forcé à avoir une maison de campagne, une *villa* avec des ombrages et des ruisseaux murmurants, et le *hoc in votis* écrit en grosses lettres sur la porte d'entrée, à la grande admiration des passants. »

J. JANIN.

HOCHBERG, château du grand-duché de Bade, dont les ruines se voient à 8 kilom. N. de Fribourg-en-Brisgau. Ce château, bâti sous Charlemagne et détruit par les Français en 1689, a donné son nom à une branche principale de la maison de Bade. Cette branche a pour auteur Henri, fils puîné de Hermann III, margrave de Bade, mort en 1190. En 1300, à la mort de Henri III, comte de Hochberg, ses deux fils, Henri IV et Rodolphe III, fondèrent les deux rameaux de Hochberg proprement dit et de Hochberg-Sausenberg. Le premier s'éteignit en 1418, avec Othon III, dernier comte de Hochberg-Hochberg, dont la succession territoriale revint aux margraves de Bade. Le second rameau eut pour dernier représentant mâle Philippe, comte de Hochberg-Sausenberg, mort en 1503. Jeanne, sa fille, épousa, l'année suivante, Louis, comte de Longueville, et obtint le comté de Neufchâtel, comme compensation des domaines de sa branche, qui passèrent également aux margraves de Bade. Charles-Frédéric, margrave de Bade, épousa en secondes noces, morganatiquement, en 1787, Louise-Caroline Geyer de Geyersberg, et lui fit octroyer par l'empereur d'Allemagne le titre de comtesse de Hochberg. Léopold, issu de cette union, succéda, en 1830, comme grand-duc de Bade, à son frère, Louis-Guillaume-Auguste, issu du premier mariage de leur père.

HOCHE s. f. (o-che; *h* asp. — L'origine de ce mot est controversée; Diez le tire de l'allemand dialectique *höck*, pli du jarret; Chevallet croit que c'est le même que *coche*, entaille, et qu'il vient également du celtique : armoricain *coch*, écossais *sgoch*, entaille; *sgoch*, inciser, entailler, fendre; kymrique *cosi*, irlandais *sgothog*, coupure. D'autres rapportent *hoche* au bas latin *hocus*, flamand *hock*, anglais *hook*, crochet. Enfin, on l'a aussi comparé au latin *occare*, serrer, en supposant un *h* prosthétique). Coche, entaillure : *Lorsque les nouvelles palmes se développent, les inférieures, qui sont les plus anciennes, tombent et laissent sur le trou des espèces de* HOCHES *raboteuses et annulaires.* (B. de St.-P.)

— Marque faite sur une taille pour tenir le compte du pain et autres denrées qu'on prend à crédit.

— Agric. Labour donné, avant l'hiver, aux terres et aux vignes. ‖ Semis de seigle, d'orge, d'avoine ou de toutes ces graines réunies, que l'on fait à l'automne, afin d'avoir un pâturage d'hiver.

— Techn. Echancrure propre à recevoir le tenon du levier ou de la bascule d'une lame de coutellerie. ‖ Nom donné aux petits tenons de bois qu'on scelle dans les murs pour tordre des lignes ou cordeaux, et qui servent à régler leur épaisseur. ‖ Entaille qui arrête la corde d'une arbalète, lorsqu'elle est tendue. ‖ Petite entaille dans un morceau d'étoffe.

HOCHE (J.-G.), historien et théologien allemand, né à Gratzungen, comté de Hohnstein, en 1763, mort en 1836. Il embrassa la carrière évangélique, devint premier prédicateur à Groningue (1804), surintendant en 1805 et conseiller du consistoire (1812). Outre des sermons, on lui doit un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Histoire détaillée du comté de Hohnstein, etc.* (Halle, 1798); *Recherches historiques sur les colonies néerlandaises de l'Allemagne inférieure* (Halle, 1791); *Histoire du stathoudérat dans les Provinces-Unies* (Brême, 1796); *Lettres sur la fièvre de lecture dont sont atteints nos contemporains* (Hanovre, 1794); *Adélaïde de Wildenstein* (Brême, 1798), etc.

HOCHE (Louis-Lazare), un des plus grands généraux, une des gloires les plus pures de la République française, né à Montreuil, faubourg de Versailles, le 24 juin 1768, mort au camp de Wetzlar le 19 septembre 1797. Son père, un ancien militaire dépourvu de toute fortune, était garde du chenil du roi. Ayant perdu sa mère à deux ans, le futur général en chef fut élevé par une tante, fruitière à Versailles, puis devint enfant de chœur, et fut, à quatorze ans, attaché comme palefrenier surnuméraire aux écuries royales. Dès cette époque, tout en se livrant aux pénibles et grossières occupations de son emploi, Lazare Hoche s'adonnait avec passion à l'étude et passait une partie de ses nuits à s'instruire. A seize ans, il s'enrôla dans les gardes-françaises, où sa vive intelligence, son caractère plein de franchise et d'élévation, son goût pour la lecture ne tardèrent pas à lui attirer la sympathie de ses camarades. Deux ans plus tard, en 1788, ayant appris qu'un caporal de sa compagnie, nommé Serres, faisait le métier de délateur, il n'hésita point à le provoquer en duel, lui perça le ventre d'un coup de sabre, mais reçut en plein visage une blessure dont il garda toute sa vie la cicatrice. Malgré son instruction et de brillants avantages extérieurs, qui faisaient dire un jour à une grande dame, en le voyant passer : « Quel beau général on ferait de ce jeune homme ! » Hoche, par cette raison qu'il était un enfant du peuple, venait à peine d'être nommé caporal lorsque la Révolution éclata.

Cette admirable revendication du droit, de la liberté et de la justice, surgissant tout à coup, comme une formidable explosion de la conscience humaine indignée, au milieu des injustices, des priviléges, des abus monstrueux engendrés par le système monarchique, produisit une vive impression sur l'esprit de Hoche. Il devint un des adeptes les plus sincères de la Révolution, et figura parmi les sous-officiers des gardes-françaises qui embrassèrent la cause de l'Assemblée nationale et des intérêts populaires. Son corps ayant été dissous le 31 août 1789, il entra peu après, avec le grade de sergent, dans la garde nationale soldée. Adjudant sous-officier au 104e régiment d'infanterie le 1er janvier 1792, lieutenant au 58e cinq mois plus tard, capitaine le 1er septembre de la même année, il attira, par sa brillante conduite au siége de Thionville, l'attention du général Leveneur, qui le prit pour aide de camp, et il donna, peu après, de nouvelles preuves de son courage et de sa capacité, lors de la bataille de Nerwinde. Envoyé à Paris, après la trahison de Dumouriez, pour rendre compte de ce qui s'était passé, il adressa au comité de Salut public, par l'intermédiaire de Couthon, un plan de campagne si remarquable, que l'illustre Carnot dit, après en avoir pris connaissance : « Voilà un officier subalterne d'un bien grand mérite; » et, le 31 mai 1793, il était nommé adjudant général. Hoche se trouvait à Douai, lorsque, sur une dénonciation calomnieuse, il fut arrêté; mais le comité révolutionnaire, reconnaissant son patriotisme, l'acquitta, et il reçut alors le commandement de Dunkerque, menacé par le duc d'York. L'habileté avec laquelle il défendit cette ville contre les Anglais lui valut d'être nommé, presque coup sur coup, général de brigade (10 septembre 1793) et général de division (23 octobre 1794). En deux campagnes, il venait de passer par tous les grades et chacun avait été le prix d'une action d'éclat.

Hoche avait vingt-cinq ans à peine lorsque, après s'être emparé de Furnes, il fut appelé à commander en chef l'armée de la Moselle. Cette armée était alors une agglomération de 15,000 à 20,000 hommes, mal armés, mal équipés, mal disciplinés. A peine arrivé, Hoche aborde les soldats, interroge les officiers, se rend compte de tout, juge les hommes, donne les grades à ceux dont il apprécie le mérite, stimule le zèle de tout ce qui l'entoure, établit la discipline par un travail continuel, « car, disait-il, les armées qui n'ont pas de discipline sont toujours battues, » et, après avoir enflammé officiers et soldats de son ardeur patriotique, il marche à l'ennemi. Il s'agissait de chasser des frontières de l'Alsace 100,000 Allemands, commandés par Brunswick. Hoche va attaquer ce dernier à Kaiserslautern; mais, après une lutte de trois jours contre les Prussiens et les Autrichiens réunis, il se voit contraint de se replier jusqu'à la Sarre. Loin de se décourager, il forme aussitôt un nouveau plan plein de hardiesse. Après avoir opéré sa jonction avec l'armée du Rhin, sous les ordres de Pichegru, il traverse les Vosges à marches forcées, par un temps affreux, fond sur l'armée autrichienne, commandée par Wurmser, l'isole des Prussiens, la met en déroute (23 décembre), reçoit, trois jours plus tard, le commandement en chef des deux armées françaises, bat de nouveau Wurmser près de Wissembourg, débloque Landau, prend Gernesheim, Spire et Worms, et chasse complétement les Autrichiens de l'Alsace.

Hoche se couvrit, dans cette campagne, d'une gloire immortelle. Mais Pichegru, qui devait trahir la République, Pichegru, envieux de ses succès, non-seulement le força, par son mauvais vouloir, de rentrer dans ses cantonnements, mais encore l'accusa lâchement, auprès des commissaires Saint-Just et Lebas, d'aspirer secrètement à la dictature; on alla jusqu'à lui contester l'honneur des succès obtenus, et le jeune général protesta avec une indignation qui déplut; mais, comme on n'osait le frapper au milieu d'une armée qu'il venait de conduire à la victoire, on commença par l'en arracher en le nommant général en chef de l'armée d'Italie. A peine arrivé à Nice, Hoche se fait apporter une carte de la Péninsule. Après l'avoir quelque temps étudiée : « C'est là, dit-il en montrant du doigt à son aide de camp les plaines de la Lombardie et du Piémont, c'est là qu'est le véritable champ de bataille avec l'Autriche. » Quelques instants après, il était arrêté, conduit à Paris, et enfermé à la prison des Carmes, où il fit la connaissance de Joséphine Beauharnais. Séparé violemment de sa jeune femme, Anne-Adélaïde Dechaux, pour laquelle il avait une affection des plus vives, le jeune général conserva sa fermeté d'âme, son impassibilité stoïque, et employa ses heures de captivité à accroître la somme de ses connaissances, à étudier les grands écrivains, à faire de nouveaux progrès dans l'art de la guerre. En même temps, il se livrait sur les hommes à des réflexions qui changèrent sensiblement son caractère. Jusque-là d'une franchise impétueuse, incapable de cacher l'expression de ses sentiments, plein de fougue et d'ardeur, il devint tout à coup réservé, presque taciturne, et, avec cette puissance de volonté tenace, qui est un des traits saillants de cette grande physionomie, il apprit à se maîtriser complétement. C'est alors qu'il prit pour devise : *Res non verba*, « Des faits et non des mots. »

Les événemeuts du 9 thermidor ouvrirent à Hoche les portes de la Conciergerie, où, depuis quelque temps, il était enfermé, et, à la fin de 1794, il fut appelé au commandement de l'armée des côtes de Brest. Dans ce nouveau poste, il ne se montra pas moins habile comme politique que comme homme de guerre. Ayant en face de lui des Français égarés, il s'attacha à éviter l'effusion du sang, à ne frapper les révoltés qu'après avoir tout tenté pour les rallier à la République, pour les faire rentrer dans le sein de la grande famille française. Il comprit que, s'il fallait être inflexible envers les agitateurs royalistes, qui exploitaient au profit de leur soif de domination la crédulité du peuple, il devait se faire plein de modération et de bonté pour ces masses aveugles, entraînées contre le gouvernement qui venait les délivrer. « C'est à cette conduite, dit Gambetta, qu'on peut voir ce qu'il y avait de sensibilité exquise, de tendresse démocratique, de véritables entrailles plébéiennes dans ce superbe héros. » A l'inflexible rigueur employée jusque-là, il substitua la modération et la douceur, convaincu que, pour terminer cette guerre fratricide, il fallait avoir recours à l'adresse plus encore qu'à la force. Pénétré de ces idées, il commença par établir dans son armée la discipline la plus sévère, défendit à ses soldats, sous les peines les plus graves, de molester les habitants, et bientôt il pouvait écrire avec vérité au comité de Salut public : « Déjà l'habitant regarde sans effroi celui qu'il appelle *bleu* et qu'il regardait comme son ennemi. » Ce n'est pas tout. Avec son coup d'œil pénétrant, il vit combien, jusque-là, la guerre avait été mal conduite, et il employa aussitôt contre les royalistes un système tout nouveau. Aux cantonnements, aux expéditions embarrassées d'un nombreux attirail, il substitua les camps retranchés de distance en distance et les colonnes mobiles battant incessamment le pays.

En procédant ainsi, il mettait ses troupes à l'abri des soudaines attaques des chouans, les garantissait contre toute surprise. Pour vaincre plus facilement les insurgés, il s'attachait surtout à isoler les divers corps royalistes, qu'il battait alors les uns après les autres. Par cette nouvelle façon de procéder, Hoche obtint des résultats si satisfaisants, que le comité de Salut public joignit à son commandement celui de l'armée de Cherbourg, de sorte qu'il étendait ses opérations depuis la Somme jusqu'à la Loire. Tout en battant les chouans, il entama avec eux des négociations et les appela à des conférences, dans lesquelles la supériorité de son intelligence et la dignité de son caractère frappèrent vivement les chefs royalistes. Le 15 février 1795, la pacification de La Jaunais était conclue. Hoche en fut médiocrement satisfait. Connaissant les menées des émigrés, il comprit que cette pacification partielle serait de peu de durée et qu'elle n'aurait point le résultat sur lequel comptait la République. Il continua donc à se tenir sur le qui-vive et à prendre des mesures de précaution pour éviter toute surprise. Cette conduite, dictée par la prudence, lui fut cependant imputée à crime. Accusé à la fois par les uns de vouloir entretenir la guerre civile en Bretagne, par les autres, de trahir la République, en usant à l'égard des Vendéens d'une modération coupable, Hoche était sur le point de perdre son commandement, lorsque Puisaye et d'Hervilly débarquèrent avec un corps d'émigrés (15 juillet 1795). Réunissant aussitôt ses cantonnements épars, le jeune général fond sur les royalistes, à la tête de 9,000 hommes, leur enlève le fort Penthièvre, les accule à la mer, les bloque dans la presqu'île de Quiberon, les écrase en partie le 21 juillet, et, tandis qu'un certain nombre s'embarque précipitamment sur les vaisseaux anglais, il fait le reste prisonnier. Hoche poursuivit du côté de Saint-Malo les bandes de Tinténiac. Investi, le 1er septembre, du commandement de l'armée de l'Ouest, il prit les mesures les plus énergiques pour réduire Charette et toute la Vendée, et se mit à procéder à un désarmement successif, en établissant un vaste réseau de postes reliés entre eux, qui enveloppaient peu à peu le pays. Après l'installation du Directoire, Hoche reçut le commandement en chef des trois armées de l'Ouest, réunies sous le nom d'armée de l'Océan et comprenant 100,000 hommes (28 décembre 1795). Investi des pouvoirs les plus étendus, il porta alors le dernier coup à l'insurrection, battit successivement Stofflet et Charette, qu'il fit fusiller, comprima le mouvement du Berry et fit procéder au désarmement du Morbihan et du reste de la Bretagne. Victorieux sur tous les points, complétement maître du pays, Hoche s'attacha à éteindre l'esprit d'insurrection en substituant à l'état de guerre l'empire des lois, en ménageant les chefs subalternes, en rassurant les populations. « Voici où son génie apparaît, dit Gambetta. En voyant cette masse de paysans aveugles, égarés comme un troupeau de bœufs que pousse un pâtre irrité, il se dit : « Non, non, il faut leur faire » grâce, il faut leur faire comprendre qu'on » vient les délivrer de la dîme et de la cor- » vée. » A cette politique, qui allait au cœur du paysan, il en ajouta une autre bien autrement hardie pour l'époque. Il dit, il écrivit : « Dans ce pays, vous n'aurez la paix, le calme, » à l'avenir, qu'avec la tolérance religieuse. » Il fit mieux que de le dire et de l'écrire, il mit ce principe en pratique : « C'est là, dit-il, le » secret de la pacification. » Le 15 juillet 1796, un message du Directoire annonça aux Assemblées législatives que la lutte contre les insurgés de l'Ouest était enfin terminée, et un décret du même jour proclama que l'armée de l'Océan et son chef avaient bien mérité de la patrie. Depuis lors, le grand général, qui, par son habileté, sa modération et son humanité, avait mis fin à cette terrible guerre civile, reçut le surnom de *Pacificateur de la Vendée*, un de ses plus beaux titres de gloire.

En voyant les Anglais s'attacher à fomenter incessamment sur notre sol la guerre civile, Hoche avait conçu le projet de les frapper à leur tour en employant les mêmes moyens. L'Irlande frémissante n'attendait qu'un signal pour se soulever. Le pacificateur de la Vendée demanda au Directoire de profiter de l'occasion, de faire opérer une descente en Irlande, et parvint à le faire entrer dans ses vues. Ce fut sur ces entrefaites que, le 17 octobre 1796, il faillit être assassiné par un Vendéen, nommé Guillaumot, qui lui tira un coup de pistolet à la sortie du théâtre de Rennes. Quelques jours après, il était à Brest, organisant l'expédition d'outre-Manche, dont il avait le commandement; mais là il eut à vaincre toutes sortes de difficultés; le Directoire était hésitant et les préparatifs étaient loin de se faire au gré de son impatience. C'est alors qu'il écrivait au compositeur Champein, son meilleur ami : « Quel est le poste où l'on me tient enchaîné! Les Français sont déshonorés par cette indolente campagne. O vainqueurs de Fleurus, que faites-vous donc? Qu'est devenu ce bouillant courage qui fit trembler l'Europe? » Enfin, le corps expéditionnaire d'Irlande, composé de 18,000 hommes sous ses ordres, quitta le port de Brest le 16 décembre 1796. L'escadre qui le portait et que commandait Morard était parvenue à tromper la vigilance de la flotte anglaise, lorsque, à la hauteur d'Ouessant, une effroyable tempête vient disperser les navires. Ils arrivent néanmoins un à un au lieu du rendez-vous, à la baie de Bantry. Un seul manque à l'appel, c'est la frégate la *Fraternité*, qui porte Hoche et l'amiral Morard. En l'absence du chef, Grouchy, commandant en second de l'expédition, n'ose prendre sur lui de débarquer, et la flotte rentre au port de Brest le 1er janvier 1797, après avoir laissé prendre deux de ses vaisseaux aux Anglais. Lorsque Hoche, entraîné au loin par la tempête, aborda dans la baie de Bantry, il n'y trouva ni vaisseaux ni soldats, et apprit des Irlandais que son armée avait regagné la France. Le désespoir dans l'âme, il dut renoncer à son expédition, et, après avoir échappé comme par miracle aux croiseurs anglais, il arriva à l'île d'Aix le 13 janvier. L'entreprise avait été menée avec un tel secret que le gouvernement anglais avoua n'en avoir eu aucune connaissance.

« Si Hoche eût débarquée en Irlande, dit Napoléon Ier, il aurait sans doute réussi dans ses projets, parce qu'il possédait toutes les qualités nécessaires pour en assurer le succès. Il était accoutumé à la guerre civile, et savait comment s'y prendre pour la faire réussir à son avantage; il avait pacifié la Vendée, il aurait dirigé les Irlandais avec intelligence. »

Comme Hoche n'était en rien responsable de l'insuccès de son entreprise, le Directoire, qui voulait reprendre la guerre interrompue sur le Rhin, lui donna le commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse, forte de 80,000 hommes (février 1797). Après avoir donné à ses troupes une forte organisation et pourvu à tous leurs besoins, il entra en campagne, bien résolu à pénétrer au cœur de l'Allemagne et « à créer sur les bords du Rhin, dit Thiers, une république indépendante, amie et alliée de la nôtre, sous le nom de *Cis-Rhénane.* » Mettant comme toujours en pratique le précepte militaire qu'il formulait ainsi : « La réflexion doit préparer et la foudre exécuter, » Hoche ébranle tout à coup ses colonnes, franchit rapidement le Rhin, arrive le surlendemain à Neuwied, où il culbute les Autrichiens, les bat successivement à Ukerath, à Altenkirken, à Diedorff, prend Wetzlar, et va écraser définitivement l'ennemi d'un seul coup, lorsque la nouvelle de l'armistice conclu à Léoben entre Bonaparte et l'archiduc Charles vient au milieu de ses triomphes le forcer à suspendre sa marche à Giessen. En quatre jours, Hoche avait fait trente-cinq lieues dans un territoire occupé par les Autrichiens, remporté la victoire dans trois batailles et cinq combats, fait 8,000 prisonniers et pris trente pièces de canon.

Le Directoire offrit à cette époque à Hoche le ministère de la guerre, qu'il dut refuser, n'ayant point encore l'âge exigé par la loi pour occuper ces fonctions. Il reprit alors le projet, qu'il n'avait point abandonné, de faire une descente en Irlande, et il s'apprêtait à agir de concert avec la flotte batave, lorsque le Directoire, en lutte avec les conseils dont la majorité royaliste était dirigée par Pichegru, lui demanda son aide pour abattre un parti qui menaçait l'existence même de la République et les conquêtes de la Révolution. Dans une pareille situation, Hoche n'hésita point. « Je vaincrai les ennemis de la République, dit-il, et quand j'aurai sauvé ma patrie, je briserai mon épée. » Il fit alors marcher des troupes vers la capitale; mais le Corps législatif protesta, le Directoire faiblit, et il reçut l'ordre de faire rétrograder ses soldats. A deux mois de là, Augereau exécutait le coup de main projeté (18 fructidor an V). On dit que Hoche, très-irrité contre les directeurs, dont il avait vu de près la faiblesse et la versatilité, n'avait consenti à les aider dans cette circonstance qu'en mettant à leur disposition une somme d'argent, toute la dot de sa femme. Quoi qu'il en soit, dès que le coup d'Etat eut été consommé, le Directoire réunit sous son commandement l'armée de Sambre-et-Meuse, celle de Rhin-et-Moselle, qu'on enlevait à Moreau, devenu suspect. Attaqué par les royalistes, fatigué par les misérables intrigues dont il venait d'être témoin, abreuvé de dégoût, Hoche se retira dans son camp à Wetzlar. Quelques jours après, il était atteint d'une maladie étrange et subite. A des convulsions nerveuses, accompagnées de toux et de crachement de sang, succédèrent bientôt des douleurs d'entrailles si violentes, qu'il disait à ses amis : « Suis-je donc enveloppé de la robe empoisonnée de Nessus? » Mais bien qu'en proie à d'horribles souffrances, il conserva jusqu'à la fin son calme et sa sérénité, et il expira le 19 septembre, à l'âge de vingt-neuf ans.

La mort de ce véritable héros, enlevé si jeune à la République, frappa de stupeur la France tout entière. L'opinion générale attribua au poison cette fin subite, et l'autopsie du cadavre fit découvrir dans les intestins et l'estomac des taches noires qui fortifièrent les soupçons, sans que la science pût néanmoins constater les marques certaines d'un crime. Pendant que, sur le Rhin, on portait en grande pompe les restes du général républicain auprès de ceux de Marceau, dans la redoute de Pétersberg, le Directoire et le Corps législatif faisaient célébrer au Champ-de-Mars une imposante cérémonie funèbre en l'honneur de ce grand citoyen, et Marie-Joseph Chénier composait pour cette triste solennité un hymne dont Cherubini fit la musique. Peu après, on éleva un monument à la gloire de Hoche, à Wissenthurn, près de Neuwied. Après la révolution de Juillet 1830, sa statue en marbre, exécutée par Milhomme, fut érigée à Versailles sur la place qui, depuis lors, porte son nom (3 août 1832). Quatre ans plus tard, le 31 juillet 1836, cette statue était remplacée par une statue en bronze, due à Lemaire. La veuve de Hoche, Adélaïde Dechaux, avait déposé dans un caveau du cimetière de l'Est, à Paris, ce qu'elle avait pu réunir des restes de son mari. Après sa mort (1860), la fille du pacificateur de la Vendée, la comtesse des Roys, offrit à Versailles les dépouilles vénérées, qui furent transférées dans cette ville le 28 mai de la même année, et déposées, peu après, dans un tombeau érigé dans l'église Notre-Dame. Le 24 juin 1868, la municipalité de Versailles résolut de célébrer avec éclat le centième anniversaire de la naissances de Hoche; mais le gouvernement, craignant les manifestations qui pouvaient se produire au souvenir du héros républicain, interdit les banquets et les discours, et donna à cette fête un caractère essentiellement militaire. Enfin, une nouvelle manifestation en l'honneur de Hoche a eu lieu à Versailles le 24 juin 1872. Dans un banquet donné en commémoration du jour de sa naissance, plusieurs orateurs prirent la parole pour célébrer le général qui avait été « l'image vivante des grands principes de 1789, » selon l'expression de M. Rameau, et Gambetta y prononça un très-remarquable discours, dont nous avons cité des passages dans le cours de cette biographie.

« Hoche, disait celui qui organisa la défense nationale pendant la guerre de 1870, fut à la fois un grand citoyen, un capitaine d'élite, un diplomate, un politique, un administrateur consommé, une grande conscience et un héros... Fils de la Révolution, il lui resta toujours fidèle, ce qui ne l'empêcha pas d'être le plus modéré des hommes, le diplomate le plus adroit, l'administrateur le plus habile, le plus avisé des capitaines. »

Hoche avait une probité scrupuleuse qu'il mettait au-dessus de toutes les vertus sociales. Son intelligence était prompte, pénétrante, mais réfléchie. Dans les affaires ordinaires, il méditait longtemps avant de prendre une détermination; quand il l'avait prise rien ne pouvait la changer. Dans les affaires urgentes, il voyait, décidait et exécutait avec une rapidité surprenante. Un air martial, un caractère grave tempéré par une grande bienveillance, un génie fécond en ressources, un coup d'œil rapide sur le champ de bataille, tout concourait à faire de lui un militaire accompli, et, à ces qualités, il réunissait encore celles de l'homme d'Etat. Généreux et bon, il se montrait, lorsqu'il s'agissait de discipline, d'une inflexible sévérité; mais à cette sévérité, il joignait sur le champ de bataille un entrain joyeux et brillant qui enlevait ses soldats. En entendant gronder les canons ennemis, au début de l'affaire de Frœschwiller, il eut l'idée de les mettre à l'encan : « A six cents livres pièce les canons, mes camarades, s'écria-t-il. — Adjugé! » répondirent les soldats; et, après la victoire, les commissaires de la Convention tinrent la promesse du général. Un jour, ayant eu deux chevaux tués sous lui, il demande le cheval d'un dragon qui l'accompagnait : « Ces messieurs, lui dit-il en riant, voudraient me faire servir dans la ligne! » L'élévation de son esprit le rendait incapable de tout sentiment de jalousie, et nul mieux que lui ne se plaisait à rendre justice à ses compagnons d'armes. On sait avec quelle chaleur il prit la défense de Bonaparte, qu'il croyait républicain, à l'époque de ses triomphes en Italie. « Ah! brave jeune homme, écrivait-il dans une lettre adressée par lui au ministre de la police, le 30 juillet 1796, quel est le militaire républicain qui ne brûle du désir de t'imiter? Courage! courage, Bonaparte; conduis à Naples, à Vienne nos armées victorieuses; réponds à tes ennemis personnels en humiliant les rois, en donnant à nos armes un lustre nouveau. Laisse-nous le soin de ta gloire, et compte sur notre reconnaissance. Compte aussi que, fidèles à la constitution, nous la défendrons contre les attaques des ennemis de l'intérieur. » Dans son rapport sur la bataille de Neuwied, Hoche oublia de dire que les sept drapeaux enlevés à l'ennemi avaient été pris par Lefebvre. « L'armée a pris sept drapeaux, » se contente-t-il d'écrire. Lefebvre lui fait parvenir sur-le-champ une missive naïve : « J'en ai pris sept aussi, cela fait donc quatorze. » Préparée, cette réponse eût été spirituelle; spontanée, sans méchanceté, elle est belle et grande. Lefebvre ne doutait pas de son chef, ne pouvait le soupçonner. C'est là un bel hommage rendu à la droiture de Hoche. « Non, non, lui répond Hoche, il n'y a que sept drapeaux, comme il n'y a qu'un Lefebvre. » Les proclamations de Hoche sont d'une éloquence noble, simple et surtout honnête. « Français, dit-il dans la première proclamation qu'il adresse à l'armée de la Moselle, de toutes parts nos armées sont triomphantes; nous sommes les derniers à vaincre, mais nous vaincrons. Des patriotes tels que vous, lorsqu'ils sont disciplinés, pour réussir n'ont qu'à entreprendre. Nous allons propager la liberté. Vous avez déjà fait beaucoup de sacrifices pour elle; mais que ne devez-vous pas faire encore? Vos pères, vos parents, vos femmes, vos enfants l'attendent de vous. Ce n'est point assez, il faut la faire aimer... Braves soldats, vous serez les premiers à réprimer les excès... » Quelle différence avec les ordres du jour adressés par Bonaparte à l'armée d'Italie! Dans toutes ses actions, dans toutes ses paroles, on retrouve la même ardeur patriotique, le dévouement le plus absolu à la cause de la liberté. « Camarade, écrivait-il au général Vincent le 25 brumaire an II, lorsque je t'en donnerai l'ordre, fonds sur l'ennemi comme l'aigle sur sa proie. Songe aux maux que nous souffrons. Frappons si vigoureusement les rois, qu'aucun de ceux qui s'échapperont ne soit tenté de revenir à la charge. L'heure arrive où il faudra que l'Allemagne salue avec respect le drapeau de la République. » Le 8 nivôse an II, il adresse au comité de Salut public ces deux lignes : « Liberté! liberté! Landau est à la France. Point de fêtes. Gardons notre poudre pour f..... de nouvelles piles aux ennemis de la République. » Lorsque Pichegru, jaloux de ses succès, voulut faire dissoudre l'armée de Hoche et lui enlever Lefebvre, le noble général écrivit aux commissaires de la Convention, le 5 nivôse an II : « Pichegru me demande de sacrifier Lefebvre. Eh bien! non, Lefebvre est trop bon soldat; mais savez-vous ce qu'il y a à faire? Donnez à Pichegru, par un acte authentique, le commandement des deux armées. La cause de la liberté commande des actes de dévouement; je suis prêt à tout ce qu'elle exige. » Y a-t-il quelque chose de plus beau que ce langage, même chez les hommes de Plutarque?

« Le général Hoche, dit dans ses *Mémoires* le maréchal Soult, possédait les qualités qui constituent le grand capitaine, et il les faisait ressortir par les dons extérieurs les plus séduisants. Son front noble et majestueux, sa physionomie ouverte et prévenante attiraient la confiance à première vue, comme sur le champ de bataille toute son attitude commandait l'admiration. Un coup d'œil prompt et sûr, un caractère entreprenant qu'aucune difficulté n'était capable d'arrêter, des sentiments très-élevés et en même temps une très-grande bonté, une sollicitude constante pour le soldat, il n'en fallait pas tant pour que l'armée aimât en lui un chef qui avait toujours été heureux, et qui avait la gloire d'avoir pacifié la Vendée. »

« Possédant à vingt-sept ans, dit de son côté M. Thiers, une réunion de qualités militaires et civiles qui devient souvent dangereuse à la liberté, nourrissant même une grande ambition, Hoche n'avait pas cette coupable audace d'esprit qui peut porter un capitaine illustre à ambitionner plus que la qualité de citoyen. Il était républicain sincère et égalait le patriotisme et la probité de Jourdan. La liberté pouvait applaudir sans crainte à ses succès et lui souhaiter des victoires. »

Enfin Napoléon Ier disait de lui à Sainte-Hélène, devant O'Meara et Gourgaud, qui ont enregistré ses paroles : « Hoche fut un des premiers généraux que la France ait produits. Il était brave, intelligent, plein de talents, de résolution et de pénétration... Il justifia, par sa conduite, dans la malheureuse guerre de la Vendée, l'estime de tous les partis. Ce fut une des plus belles réputations militaires de la Révolution... Hoche était un véritable homme de guerre. »

Hoche était le seul général capable d'arrêter Bonaparte dans son criminel coup d'Etat du 18 brumaire : « Quel est le général, écrivait-il le 12 thermidor an IV, qui, en admettant même qu'il ait assez de pouvoir sur son armée pour la faire marcher sur le gouvernement, qui est celui, dis-je, qui entreprendrait de le faire sans être sur-le-champ accablé par ses compagnons?... On peut assurer qu'au temps où nous vivons, peu d'officiers généraux se chargeraient de remplir les fonctions d'un gendarme, bien que beaucoup soient très-disposés à combattre les factions et les factieux, *quels que soient au surplus les motifs apparents de la révolte.* » On voit par ces lignes quel rôle Hoche aurait joué au 18 brumaire. Bonaparte ne s'y est jamais trompé. « Si Hoche, dit-il un jour, avait vécu ou se fût trouvé sur mon chemin, je me serais rangé de moi-même ou je l'aurais brisé. » La mort de ce grand citoyen, en facilitant les projets ambitieux du Corse, peut être considérée comme une calamité nationale, car elle a influé d'une façon désastreuse sur les destinées de la France.

HOCHEMENT s. m. (o-che-man; *h* asp. — rad. *hocher*). Action de hocher : *Des* HOCHEMENTS *de tête.*

HOCHE-PIED s. m. Fauconn. Oiseau qu'on lâche seul après le héron, pour le faire monter.

— Agric. Pièce de fer qui s'ajuste au manche de la bêche, près de la douille, et sur laquelle on pèse avec le pied pour faire entrer l'outil dans le sol.

HOCHEPOT s. m. (o-che-pô; *h* asp. — de *hocher* et de *pot*). Art culin. Sorte de ragoût fait de bœuf hâché ou de volaille, qu'on fait cuire sans eau, avec des marrons, des navets, etc.

HOCHEQUEUE s. m. Ornith. Nom vulgaire des bergeronnettes, motacilles ou ia-

vandières. ‖ Quelques auteurs emploient ce mot au féminin.

— Ichthyol. Poisson qu'on trouve près d'Amboine, et qui est une espèce d'holacanthe.

HOCHER v. a. ou tr. (o-ché ; *h* asp.). Secouer, branler. N'est plus usité que dans la locution *Hocher la tête : Vous n'avez que faire de* HOCHER LA TÊTE *et de faire la grimace.* (Mol.)

— Techn. Faire de petites entailles sur le bord d'une étoffe ou d'une lisière que l'on veut coudre.

HOCHET s. m. (o-chè ; *h* asp. — rad. *hocher,* à cause du mouvement qu'on fait avec le hochet pour le faire sonner). Jouet qu'on donne à un petit enfant, pour qu'il le porte à sa bouche et le presse entre ses gencives, pendant le travail de la dentition : *Un* HOCHET *garni de grelots. Un* HOCHET *de buis, de corne, d'ivoire, de verre, d'argent.*

— Par ext. Jouet quelconque : *Il faut des* HOCHETS *aux enfants pour les empêcher de briser les meubles de la maison.* (Aristote.) *On amuse les enfants avec des* HOCHETS *et les hommes avec des paroles.* (Lysander.)

— Fig. Chose futile, qui amuse l'esprit : *Il est des* HOCHETS *pour tout âge.* (Fonten.) *Rien de plus commun qu'un vieillard qui meurt sans avoir vécu ; la plupart des hommes meurent un* HOCHET *à la main.* (Dider.) *La vie, sans les maux qui la rendent grave, est un* HOCHET *d'enfant.* (Chateaub.)

Est-il juste, grand Dieu ! qu'ici-bas d'un seul homme
Des millions d'humains soient les bêtes de somme,
Que tant d'êtres de chair soient des *hochets* san-
[glants ?

A. BARBIER.

— Agric. Sorte de bêche employée dans les terres légères.

HOCHEUR s. m. (o-cheur ; *h* asp. — rad. *hocher*). Mamm. Nom vulgaire d'une espèce de guenon ou cercopithèque.

— **Encycl.** Mamm. Le *hocheur* a un peu plus de 1 mètre de longueur, y compris la queue ; le pelage est en général d'un noir assez intense, pointillé de gris verdâtre, quelquefois gris ou jaunâtre et mélangé de noir ; le nez long, assez large, renflé, mais non aplati, recouvert d'une tache blanche arrondie ; les oreilles rougeâtres ; les extrémités nues et d'un noir foncé ou brunâtre ; la queue longue et noire. Cet animal a la singulière habitude de *hocher* continuellement la tête, d'où son nom vulgaire. Il est originaire de la Guinée. Buffon l'a décrit sous le nom de *guenon à long nez proéminent.* C'est un des singes les plus gentils et les plus agréables ; mais on le voit rarement dans nos ménageries. On l'appelle quelquefois *guenon à nez blanc ;* mais il ne faut pas le confondre avec une espèce voisine, appelée *blanc-nez, ascagne* ou *pétauriste,* et chez laquelle la tache blanche du nez est beaucoup plus apparente.

HOCHFELDEN, bourg de France (Bas-Rhin), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. N.-E. de Saverne, sur la Zorn et le canal de la Marne au Rhin ; pop. aggl., 2,619 hab. — pop. tot., 2,633 hab. Moulins à blé et à huile, tuileries, fabrique de chaux hydraulique, tannerie, sécheries de garance. Commerce de fer, cuivre, poterie.

HOCHHEIM, bourg de Prusse, prov. de Hesse, régence et à 10 kilom. S. de Wiesbaden, à 4 kilom. E. de Mayence, près du confluent du Rhin et du Mein ; 2,000 hab. Ce bourg est situé sur une colline dont les flancs sont couverts de riches vignobles qui produisent un vin blanc estimé.

HOCHICAT s. m. (o-chi-ka ; *h* asp. — mexicain *xochitenacatl,* même sens). Ornith. Oiseau du genre toucan, qui habite l'Amérique centrale.

HOCHKIRCHEN, village du royaume de Saxe, cercle et à 15 kilom. S.-E. de Bautzen ; 732 hab. En 1758, les environs de ce village furent le théâtre d'une sanglante bataille entre l'armée autrichienne et l'armée prussienne commandée par Frédéric II en personne. V. l'article suivant.

Hochkirchen (BATAILLE DE), gagnée par le feld-maréchal autrichien Daun sur Frédéric II, le 14 octobre 1758. Après sa victoire de Zorndorf, le roi de Prusse vola en Saxe au secours du prince Henri, son frère, vivement pressé par le général autrichien, et réussit à le dégager. Forcé de renoncer à ses projets, Daun opéra sa jonction avec Laudon et manœuvra de manière à couper au roi le chemin de la Silésie. Malgré l'infériorité numérique de ses troupes, Frédéric essaya d'amener l'impassible Daun à une bataille. Il se décida dans ce but à un mouvement hardi, et alla braver l'armée autrichienne jusque dans la position qu'elle occupait près de Hochkirchen. Dans cette guerre, les ennemis n'avaient jamais osé prendre l'offensive contre lui ; ce souvenir allait lui inspirer une confiance fatale.

Frédéric assit son camp sur des hauteurs, à 3 milles des Autrichiens, dans une situation telle, qu'on ne conçoit pas qu'un homme de guerre aussi habile que le roi de Prusse ait osé la prendre devant le maréchal Daun, général circonspect, il est vrai, mais doué d'incontestables talents militaires. Aussi le maréchal Keith, l'ami du roi, ne put-il s'empêcher de lui dire : « Si les Autrichiens nous laissent tranquilles dans ce camp, ils méritent d'être pendus. — J'espère bien, répondit Frédéric en riant, que Daun aura plus peur de nous que de la corde. »

Frédéric avait établi sa droite sur une chaîne de hauteurs que domine le village de Hochkirchen, et la croyait inexpugnable. Mais, dans la nuit du 13 au 14 octobre (1758), Daun, laissant ses feux allumés, commença son mouvement, après avoir formé son armée en trois divisions qui devaient assaillir les Prussiens sur tous les points à la fois. L'attaque commença à cinq heures du matin. Daun et Laudon fondent sur le camp prussien, s'emparent des batteries et égorgent tout ce qui ne peut fuir assez promptement. Favorisés par un épais brouillard, ils se trouvent, au point du jour, en bataille au milieu des lignes prussiennes.

Toute autre armée eût été anéantie sans retour ; mais les soldats de Frédéric, soutenus par leur admirable discipline, ne tardèrent pas à se rallier. Le roi, à la tête de trois brigades, tourne Hochkirchen pour prendre l'ennemi en flanc ; après avoir chargé plusieurs fois, la cavalerie de sa droite renverse celle des Autrichiens, et plus de la moitié des grenadiers ennemis sont hachés. Mais la supériorité du nombre, dans de telles circonstances, devait inévitablement l'emporter. Enveloppé lui-même de tous côtés, Frédéric ne fut dégagé que par l'intrépidité de ses hussards. Keith et le prince Maurice d'Anhalt-Dessau, suivis de quelques bataillons, s'efforcèrent de pénétrer dans Hochkirchen et de ressaisir leurs batteries. Ces efforts héroïques furent impuissants : Keith tomba criblé de balles ; le prince, mortellement blessé, fut fait prisonnier et rendit le dernier soupir entre les mains des ennemis ; enfin, un boulet de canon emporta la tête au prince de Brunswick, frère de la reine et de ce Ferdinand, un des plus illustres chefs des alliés. Le roi voulut alors tenter un dernier, un suprême effort avec son aile gauche ; mais le duc d'Aremberg, avec la droite des Autrichiens, se jeta sur cette partie de la ligne et la mit en désordre, et tout fut fini.

L'armée prussienne avait perdu 100 pièces de canon, ses tentes, ses bagages et son camp ; les munitions étaient épuisées, le roi et presque tous ses généraux blessés. Quant aux tués et aux blessés, la perte fut à peu près égale de chaque côté : elle monta à 9,000 ou 10,000 hommes de part et d'autre.

Frédéric ne perdit pas courage ; jamais même il ne se montra si grand qu'après cette catastrophe. Retiré au camp de Doberschutz, sans artillerie et sans poudre, il sut néanmoins prévenir à l'instant même toutes les conséquences de son désastre. « Daun nous a laissés sortir de l'échiquier, dit-il à ses généraux ; la partie n'est pas perdue. Nous nous reposerons ici quelques jours, et puis nous marcherons en Silésie. » Et il conserva une si fière attitude que le vainqueur n'osa pas attaquer le vaincu.

HOCHST, bourg de Prusse, prov. de Hesse, régence de Wiesbaden, dans l'ancien duché de Nassau, à 9 kilom. O. de Francfort-sur-le-Mein ; 3,700 hab. Fabrication de tabac. On y remarque une vieille église et un ancien palais de l'électeur de Mayence. Le 11 octobre 1795, le général autrichien Clerfayt y battit les Français, commandés par Jourdan.

HOCHSTÆDT, ville de Bavière, cercle de Souabe, ch.-l. du district de ce nom, à 35 kilom. N.-O. d'Augsbourg, sur la rive gauche du Danube et la route d'Ulm à Donawerth ; 2,500 hab. Cette petite ville, connue dès le IXe siècle et ayant appartenu successivement aux maisons de Hohenstaufen, de Bavière et de Neubourg, est célèbre par la victoire qu'y remporta, en 1703, l'armée franco-bavaroise sur les Autrichiens, commandés par le général Styrum. Un an après, les vainqueurs se virent battus sur les mêmes lieux par Marlborough et Eugène ; le maréchal Tallart fut fait prisonnier avec une partie de son armée. Moreau y défit les Autrichiens le 19 juin 1800.

Hochstædt (BATAILLES DE). Trois batailles célèbres ont été livrées par les Français dans les plaines de Hochstædt, mais avec des résultats bien différents : si nous y avons été deux fois vainqueurs, nous y avons aussi subi une défaite dont le douloureux souvenir étouffe celui de notre double victoire.

I. La succession d'Espagne fut le signal d'une effroyable coalition contre la France ; à peine Philippe V eut-il pris possession de Madrid (1701), que Louis XIV, devenu trop redoutable à l'Europe, vit s'organiser contre lui une nouvelle ligue entre l'empire, la Grande-Bretagne, la Hollande, le Portugal, la Prusse et la Savoie.

Les hostilités débutèrent pour nous d'une manière presque brillante ; l'actif et hardi capitaine auquel Louis XIV, encore bien inspiré, confia l'armée d'Allemagne en 1703, ouvrit la campagne dès le commencement de février. Villars était en ce moment le seul général que nous pussions opposer aux deux redoutables capitaines qui commandaient les armées ennemies, Eugène et Marlborough. Nous n'avions qu'un seul allié, l'électeur de Bavière, et Villars, posté sur le Rhin, reçut de Versailles l'ordre d'aller le rejoindre à travers l'Allemagne. Rien ne put l'arrêter dans cette marche hardie ; il avait chargé Tallart, commandant du corps d'armée destiné à rester sur le Rhin, de tenir en échec le prince de Bade, et il avait manœuvré de manière à faire croire à l'ennemi que son intention était de forcer les passages des montagnes Noires ; c'est là que s'était inutilement concentrée l'attention des impériaux.

Mais alors commencèrent entre Villars et l'électeur de Bavière des dissensions interminables, qui firent perdre presque tout le fruit que l'on devait attendre de la réunion de leurs forces. Le général français, désespéré, alla jusqu'à demander son rappel, pris d'un amer découragement, en se voyant à la tête d'une armée sans armes, sans munitions, et associé à un prince dont la faiblesse paralysait toutes les inspirations de son génie. Le péril croissait tous les jours autour de lui ; le maréchal de Tallart, chargé de surveiller les mouvements du prince de Bade, l'avait laissé échapper, et le prince s'avançait à marches forcées pour rejoindre le comte de Styrum, commandant l'armée impériale, qui tenait l'électeur en échec. Il avait 20,000 hommes sous ses ordres, et sa jonction avec le prince de Bade allait créer une situation menaçante pour les alliés. Villars, qui, en se réunissant à l'électeur, avait laissé une partie de son armée au camp de Dillingen, apprit que le comte de Styrum se trouvait à la hauteur de cette position et qu'il se portait au-devant du prince de Bade, pour attaquer avec lui le camp de Nordendorf, au sud du Danube, où était concentrée la masse des forces franco-bavaroises. Villars entrevit aussitôt le parti que l'on pouvait tirer de cette disposition des armées, et il proposa à l'électeur de déjouer l'ennemi par une combinaison inverse, c'est-à-dire de gagner une journée de marche sur le prince de Bade et de se porter à la rencontre de Styrum, que le camp français de Dillingen prendrait en queue. A cette proposition hardie, le prince hésita, temporisa, répondit qu'il en conférerait avec ses ministres et ses généraux. « Eh bien, reprit Villars, j'y marcherai seul avec les Français. » Et il donna aussitôt l'ordre du départ. Cette prompte décision entraîna enfin l'électeur, et, dans la nuit du 19 au 20 septembre, le prince et le général français traversèrent le Danube à Donawerth. Le lendemain, ils rencontrèrent le comte de Styrum dans les plaines de Hochstædt. Le marquis d'Husson, qui commandait le camp français de Dillingen, avait déjà commencé prématurément l'attaque, et il succombait sous les efforts des impériaux, qui avaient sur lui une écrasante supériorité numérique ; mais l'arrivée de l'armée franco-bavaroise sur le champ de bataille changea en un instant la face du combat et jeta un effroyable désordre dans les lignes du comte de Styrum. Il essaya de les reformer, mais inutilement ; néanmoins, il eût pu mettre à profit un incident bizarre, qui montre quel rôle le caprice de la fortune peut jouer dans les batailles. Les soldats français et allemands, saisis en même temps d'une terreur panique, prennent la fuite de tous côtés, malgré les efforts de leurs officiers pour arrêter cette déroute. Pendant quelques minutes, Villars se vit presque seul sur le champ de bataille ; mais, dans cette circonstance critique, où les meilleurs généraux eussent senti leur esprit troublé, il conserva tout son sang-froid, se jeta au milieu des soldats, ranimés à sa vue et à sa voix, les rallia autour de lui et les lança sur l'ennemi. La victoire ne fut plus qu'un jeu pour les Français ; les impériaux, que les charges successives de nos escadrons et de nos bataillons avaient achevé de disperser, s'enfuirent en désordre jusqu'à Nordlingen, laissant sur le champ de bataille 12,000 hommes tués ou prisonniers et 33 pièces de canon en fonte, qui formaient toute l'artillerie du comte de Styrum. Nous avions perdu à peine quelques centaines de combattants (21 septembre 1703).

II. L'Angleterre et la Hollande, ou, pour parler plus justement, Marlborough et son ami le pensionnaire Heinsius s'étaient entendus pour secourir l'empereur, menacé dans ses Etats héréditaires par la jonction des Hongrois révoltés, des Bavarois et des Français. Le général anglais s'était fait donner carte blanche pour aller rejoindre Eugène au fond de l'Allemagne. Marsin était alors en Bavière, auprès de l'électeur, qui tenait ses troupes chez lui et avait ses avant-postes en Autriche ; Tallart commandait l'armée d'Alsace ; mais le prince de Bade séparait les généraux français, tandis que les débris de l'armée de Styrum, après avoir reçu de nombreux renforts, se déployaient depuis les lignes de Bühl jusqu'en Franconie, sous le commandement du prince Eugène en personne. La campagne sembla néanmoins s'ouvrir sous des auspices rassurants : Tallart, par une marche habilement dissimulée, parvint à rejoindre l'électeur et Marsin à Villingen, près des montagnes Noires, et remit à ce dernier douze à treize mille soldats qu'il avait été chargé de lui conduire. Mais, au lieu de rester avec l'armée franco-bavaroise, pour agir en masse au centre de l'empire, il retourna sur le Rhin. L'électeur et Marsin se replièrent alors sur Ulm, tandis que le prince Eugène arrivait au camp de Bade, à Echingen. De son côté, Marlborough s'avançait à la rencontre d'Eugène, amusant, trompant l'imbécile Villeroy, chargé de l'observer, et recueillant sur sa route les renforts de la Prusse et de la Hesse. Comme aucun de nos généraux ne fut assez avisé pour soupçonner le but de sa marche, ils craignirent pour la France. Un ordre exprès de Versailles défendit, en conséquence, à Villeroy de s'écarter, c'est-à-dire qu'on lui enjoignit de ne pas s'opposer à la marche de Marlborough. Il serra l'Alsace et s'y réunit aux deux corps qu'y commandaient Tallart et Coigny. Les trois généraux se trouvèrent alors en présence de quinze mille hommes d'Eugène, restés pour observer ; ils pouvaient les écraser, car ils étaient quatre fois plus nombreux ; mais ils durent respecter Eugène comme Marlborough, afin de ne point découvrir l'Alsace dans leurs opérations, comme s'ils craignaient que la France ne fût envahie par ces quinze mille hommes. Tandis que la moindre marche ou contre-marche de leur part devait se régler sur des ordres qui avaient cent vingt lieues à franchir, Eugène et Marlborough, ne relevant que de leurs propres inspirations, imprimaient à tous leurs mouvements une rapidité et un ensemble admirables. Le général anglais joignit le prince de Bade près d'Ulm ; puis ils abordèrent ensemble Donawerth et les lignes de Schellenberg, derrière lesquelles était retranché le maréchal bavarois d'Arco. Ils l'y forcèrent après un combat sanglant, et marchèrent sur l'électeur, posté à Augsbourg, en ravageant tout sur leur passage, afin de contraindre ce prince à se détacher de l'alliance de Louis XIV. Mais déjà le roi avait donné ordre à Tallart de rejoindre les troupes franco-bavaroises avec une armée de trente-cinq mille hommes. Comme tous les défilés des montagnes étaient gardés, et qu'il craignait de ne pouvoir s'ouvrir un passage, Tallart demanda aux Suisses la permission de traverser leur territoire et s'y prépara, malgré leur refus. A cette nouvelle, les généraux de l'empire portèrent leur attention sur les issues de la Suisse et y concentrèrent leurs forces. C'est ce qu'attendait le général français : il marcha rapidement sur Fribourg, entra dans la vallée de Saint-Pierre, qui était à peine gardée, et parvint ainsi à se réunir à l'électeur et à Marsin. De son côté, le prince Eugène avait suivi le mouvement de Tallart et l'observait de l'autre côté du Danube ; le 11 août (1704), il opéra sa jonction avec Marlboroug à Donawerth. Malgré cette réunion de leurs forces, les généraux ennemis se fussent trouvés fort embarrassés si l'électeur avait conservé plus d'empire sur lui-même. Ils se trouvaient dans un pays dévasté et couraient le risque imminent de se voir coupés de leurs magasins, établis à Nuremberg et à Nordlingen ; cette circonstance allait même les contraindre à quitter leur position. Les généraux français n'avaient donc qu'à inquiéter les convois ennemis et à menacer leurs communications, pour rendre inutile cette redoutable concentration de forces. Mais l'électeur, furieux des ravages exercés dans ses provinces, voulait en tirer une vengeance éclatante ; il exigea la bataille et entraîna l'armée entre Blenheim et Lutzingen, avec le projet de marcher de là sur Donawerth, quartier général des Anglo-Bataves et des impériaux. Mais ils furent prévenus dans ce mouvement par Eugène et Marlborough, qui avaient de meilleures raisons pour accepter le combat que les Français et les Bavarois pour le livrer. L'ennemi comptait environ trente-trois mille fantassins et vingt-neuf mille chevaux, auxquels nous avions à opposer trente-cinq mille fantassins et dix-sept ou dix-huit mille cavaliers. La plaine de Hochstædt, où se rencontrèrent les deux armées, occupe un espace de deux lieues, de Munster à Dillingen ; elle est coupée par plusieurs ruisseaux qui la rendent assez marécageuse, comme beaucoup de campagnes de l'Allemagne. La rivière de Warnitz la limite vers l'est ; à l'ouest et au nord, elle est fermée par des bois fort épais ; au sud, par le Danube. Un ruisseau, le Kessel, séparait les deux armées et couvrait le front des Franco-Bavarois. Le 13 août 1704, au matin, Eugène et Marlborough s'ébranlèrent et marchèrent sur le camp français. Tout y était tranquille : Tallart, Marsin et l'électeur n'avaient pas cru qu'on oserait les attaquer, et ils s'imaginèrent d'abord que la manœuvre offensive de l'ennemi n'était qu'une ruse pour masquer le mouvement qu'ils projetaient vers leurs magasins. Leur ordre de bataille dénotait une négligence, sinon une incapacité déplorable : il offrait l'aspect de deux armées accolées l'une à l'autre. Celle du maréchal de Tallart était appuyée à droite sur le Danube ; celles de l'électeur et de Marsin, à l'armée de Tallart, chacune ayant son infanterie au centre et sa cavalerie aux deux ailes ; en sorte que c'était un corps de cavalerie qui formait le centre de l'armée totale. Pour comble de bizarrerie, vingt-sept bataillons de l'infanterie de Tallart étaient entassés dans Blenheim, où ils ne pouvaient agir, et un intervalle immense s'étendait, de plus, entre l'armée et le ruisseau fangeux qui en couvrait le front. Marlborough, avec les Anglo-Bataves et leurs auxiliaires soldés, faisait face à Tallart ; Eugène, avec les Austro-Allemands, à l'électeur et à Marsin.

. Le feu commença entre midi et une heure, et fut d'abord très-meurtrier pour les Anglo-Bataves, qui restèrent, pendant plusieurs heures, exposés aux décharges de toute l'artillerie française, forte de quatre-vingt-dix pièces de campagne. Il leur fallait traverser le ruisseau pour aborder l'armée française, et

c'est à ce passage qu'on eût dû les attendre pour jeter le désordre dans les lignes épaisses de leur infanterie. Mais on ne leur opposa que trois escadrons, qui, après avoir exécuté plusieurs charges brillantes, furent contraints de se retirer, faute d'être soutenus. L'ennemi franchit le ruisseau au moyen de planches, de pontons et de fascines; puis le général anglais Wickles se porta sur deux moulins qui nous servaient de redoutes et les emporta après une lutte acharnée, dans laquelle quatre régiments hollandais furent taillés en pièces.

Pendant ce temps, Eugène cherchait, de son côté, à franchir le ruisseau, attaquant avec des forces inférieures un ennemi bien posté, l'électeur et Marsin; dans cette circonstance, il fut fort heureux de n'avoir pas affaire à des généraux plus habiles, car il eût essuyé un désastre complet. L'infanterie prussienne et danoise aborda vaillamment nos troupes, mais la cavalerie impériale prit honteusement la fuite, et le prince Eugène ne put jamais la ramener en ligne, tant le feu des Français l'avait effrayée. Les Prussiens et les Danois, n'étant plus soutenus, furent enfoncés à leur tour, et n'écoutèrent plus la voix de leur général, qui eut un cheval tué sous lui en cherchant à les rallier. Il est évident qu'une impulsion plus active de la part de nos généraux eût consommé la perte d'Eugène.

Tandis que ces événements se passaient à l'aile gauche, Tallart restait inactif à la droite, ou s'agitait au hasard sans but déterminé. Au lieu de rester à la tête de ses troupes pour observer et contenir l'ennemi de son côté, il avait couru follement à l'armée de Marsin et de l'électeur, pour s'informer par lui-même de ce qui s'y passait. Pendant son absence, Marlborough achevait de franchir le Kessel et se formait au delà, dans l'espace vide qui lui était ouvert. Les officiers généraux, qui attendaient Tallart, n'osèrent prendre sur eux de donner des ordres pour arrêter ce mouvement; et le général anglais, qui s'était jusqu'alors contenté d'entretenir le feu contre Blenheim pour amuser son adversaire, put enfin lancer la masse de ses troupes dans la plaine, aborder sans obstacle, avec son infanterie, la cavalerie française, la charger, la mettre en désordre et rompre ainsi la ligne de bataille; Tallart revenait en ce moment à son aile; il voulut gagner Blenheim pour en retirer le gros de son infanterie et opérer la retraite; mais la faiblesse de sa vue le fit tomber au milieu d'un escadron ennemi, où il fut enveloppé et fait prisonnier. La plus grande partie des troupes de Marlborough se rabattit alors sur Blenheim, tandis que le reste se portait au secours du prince Eugène, fort maltraité par l'électeur et Marsin. Mais déja ceux-ci, voyant de loin la déroute de l'aile droite, se retiraient en bon ordre sur les hauteurs, sans faire la moindre tentative pour dégager l'infanterie de Tallart ou rallier sa cavalerie. « La consternation et l'aveuglement de toute cette droite, dit Voltaire (*Siècle de Louis XIV*), étaient au point qu'officiers et soldats se jetaient dans le Danube sans savoir où ils allaient; aucun officier général ne donnait ordre pour la retraite, aucun ne pensait ou à sauver ces vingt-sept bataillons et ces douze escadrons des meilleures troupes de France, enfermés malheureusement dans Blenheim, ou à les faire combattre. Le maréchal de Marsin fit alors la retraite; le comte du Bourg, depuis maréchal de France, sauva une petite partie de l'infanterie en se retirant par les marais d'Hochstædt; mais ni lui, ni Marsin, ni personne ne songea à cette armée qui restait dans Blenheim, attendant des ordres et n'en recevant point. Elle était de onze mille hommes effectifs; c'étaient les plus anciens corps. Il y a vingt exemples de moindres armées qui ont battu des armées de cinquante mille hommes, ou qui ont fait des retraites glorieuses. Mais l'endroit où l'on se trouve posté décide de tout; ils ne pouvaient sortir des rues étroites d'un village pour se mettre d'eux-mêmes en ordre de bataille devant une armée triomphante, qui les eût, à chaque instant, accablés par un plus grand front, par son artillerie et par les canons mêmes de l'armée vaincue, qui étaient déjà au pouvoir du vainqueur. L'officier général qui devait les commander, le marquis de Clairambaut, fils du maréchal de Clairambaut, courut demander des ordres au maréchal de Tallart; il apprend qu'il est pris. Il ne voit que des fuyards; il fuit avec eux et va se noyer dans le Danube.

» Sivières, brigadier, qui était posté dans ce village, tente alors un coup hardi. Il crie aux officiers d'Artois et de Provence de marcher avec lui. Plusieurs officiers, même des autres régiments, y accourent. Ils fondent sur l'ennemi, comme on fait une sortie d'une place assiégée. Mais, après la sortie, il fallut rentrer dans la place. Un de leurs officiers, nommé Desnonvilles, revint à cheval, un moment après, dans le village, avec mylord Orknay d'Hamilton. « Est-ce un Anglais pri-
» sonnier que vous nous amenez? » lui dirent les officiers en l'entourant. « Non, Messieurs,
» je suis prisonnier moi-même, et je viens
» vous dire qu'il n'y a d'autre parti pour vous
» que de vous rendre prisonniers de guerre.
» Voilà le comte d'Orknay qui vous offre la
» capitulation. » Toutes ces vieilles bandes frémirent. Navarre déchira et entoura ses drapeaux. Mais enfin il fallut plier sous la nécessité, et cette armée se rendit sans combattre. »

Onze mille prisonniers demeurèrent entre les mains de l'ennemi; douze à quatorze mille morts ou blessés jonchaient le champ de bataille ou se traînaient péniblement à la suite de l'électeur et de Marsin. Malgré tant de fautes et de malheurs, les vaincus firent chèrement acheter la victoire, car les alliés laissèrent douze mille morts sur la place; mais rien ne pouvait effacer pour nous la honte d'une pareille défaite.

III. Au moment où Bonaparte allait franchir les Alpes, à la tête de l'armée de réserve, pour prendre Mélas à revers, Moreau, qui commandait l'armée du Rhin, reçut l'ordre de traverser ce fleuve, et de protéger les abords des Alpes contre le général Kray, qui commandait l'armée autrichienne d'Allemagne. Celui-ci, en effet, en se jetant dans les passages des montagnes, eût pu gravement compromettre le succès du premier consul; Moreau devait donc le rejeter dans la haute Allemagne et rendre impossible tout mouvement offensif de sa part. Ce fut dans les derniers jours d'avril (1800) que Moreau commença cette campagne, la plus belle de sa vie et l'une des plus mémorables de nos annales. Il avait 100,000 hommes environ à mettre en ligne; le général autrichien en avait à peu près 110,000. Après avoir heureusement franchi le Rhin sur trois points différents, Moreau commença à pousser devant lui l'armée ennemie, la battit en différentes rencontres, et ne laissa enfin plus d'autre parti au général Kray que de se concentrer sur le haut Danube. Au mois de juin, Kray était établi dans la forte position d'Ulm, d'où il était difficile de le déloger; mais, du moins, Moreau lui barrait le chemin des Alpes, ce qui était la condition essentielle du plan général. Cependant il ne pouvait s'enfoncer dans le cœur de l'Allemagne et aller menacer Vienne, tant que Kray le menacerait lui-même de sa position d'Ulm. Il se détermina donc à une manœuvre d'une grande audace, pour chasser le général autrichien de ses retranchements : sans équipages de pont, sans bateaux, il entreprit de traverser le Danube au-dessous d'Ulm, afin de couper l'ennemi de ses magasins, établis à Ratisbonne, à Ingolstadt et à Donawerth, et de le forcer ainsi à se retirer ou à combattre. Du 15 au 18 juin, il opéra les mouvements qui devaient assurer le succès de cette opération. Son aile droite, commandée par Lecourbe, était appuyée à la route de Dillingen et Lawingen d'une part, de l'autre à Burgau, sur la Mindel; le corps du général Grenier était à Guntzbourg, l'aile gauche à Rissendorf, tandis que la vaillante division Richepanse, à cheval sur l'Iller, en gardait le passage et assurait les communications des deux rives. L'armée autrichienne, sur la gauche du Danube, était divisée en quatre corps ainsi disposés : de la droite à la gauche, vers Riedlingen, celui de Hohenlohe; le corps principal à Ulm, sous les ordres de Kray en personne; ceux de Starray à Dillingen et de Nauendorff à Donawerth.

L'ennemi ayant rompu tous les ponts du Danube, Moreau choisit les points de Blindheim et de Grunheim pour franchir le fleuve, parce que, les ponts n'y ayant été qu'imparfaitement détruits, il était plus facile de les réparer. Le 19 juin, au point du jour, les divisions Gudin et Montrichard se portèrent en avant du bois de Blindheim, tandis que le général d'Hautpoul se tenait prêt à marcher avec la réserve de la cavalerie. Moreau l'avait réunie pour soutenir les troupes qui, après le passage du fleuve, devaient se former dans les trop fameuses plaines d'Hochstædt. Quelques pièces d'artillerie avaient été disposées sur la rive du Danube pour en éloigner l'ennemi. A cinq heures du matin, Gudin commença l'attaque vers Blindheim, par une canonnade qui força l'ennemi à abandonner le rivage. Alors quatre-vingts nageurs se jetèrent dans le fleuve, suivis de deux petites nacelles portant leurs armes et leurs habits; arrivés sur la rive opposée, ils saisissent leurs fusils, et, sans prendre même le temps de s'habiller, ils se jettent sur les ennemis et s'emparent de deux pièces de canon qu'ils tournent aussitôt contre les Autrichiens. Des sapeurs et des pontonniers, travaillant sous le feu de l'ennemi, se mettent alors à réparer les ponts, et bientôt les divisions Gudin et Montrichard eurent franchi le fleuve et enlevé les villages de Blindheim et de Grunheim. Les Autrichiens, réunissant alors leurs forces, marchèrent contre les Français, de Donawerth, d'un côté, et de Dillingen, de l'autre. Pour empêcher la réunion de ces deux corps, Lecourbe fit occuper le village de Schwenningen, situé sur la route de Donawerth. L'ennemi ne tarda pas, en effet, à se montrer sur ce point, avec 4,000 hommes d'infanterie, 500 chevaux et 6 pièces de canon, avec lesquelles il foudroya notre infanterie et quelques pelotons du 8e régiment de hussards. Le village avait été déjà plusieurs fois pris et repris, lorsque Lecourbe, qui venait de recevoir un renfort de 2 escadrons de carabiniers, ordonna de charger toute la ligne ennemie. Cette charge fut exécutée avec un si impétueux élan, que les Autrichiens, enfoncés de toutes parts, nous abandonnèrent 10 pièces de canon, 300 chevaux et 2,000 prisonniers.

Pendant que ceci se passait à la droite, les divisions Gudin et Montrichard, ainsi que la réserve d'Hautpoul, qui avaient traversé le Danube sur les ponts de Blindheim et de Grunheim et bordaient la plaine de Hochstædt, se préparaient à faire face au gros des Autrichiens, qui allait descendre de Dillingen, Gundelfingen et Ulm. Nos troupes, s'avançant avec peine vers Dillingen, eurent bientôt à soutenir les terribles charges de la cavalerie autrichienne; néanmoins, elles se maintinrent en bon ordre, et l'ennemi refluait vers Dillingen, son infanterie longeant le Danube, couverte sur son front par des bouquets de bois et protégée vers sa gauche par une nombreuse cavalerie, lorsque Lecourbe, survenant à la tête de plusieurs régiments de cavalerie, se porta sur son flanc gauche, le déborda et le fit charger vigoureusement sur la route de Hochstædt à Dillingen. Ce mouvement fut exécuté avec tant de rapidité et de précision, que la cavalerie autrichienne, mise en désordre, se dispersa en laissant à découvert 3,000 soldats d'infanterie qui cherchèrent leur salut dans les marais de Dillingen; mais les cuirassiers français, traversant la colonne avec impétuosité, en coupèrent 1,800 hommes, qui demeurèrent prisonniers, et poursuivirent les débris sur Gundelfingen.

Cependant le général Kray, devançant son infanterie, accourait en toute hâte au galop de sa cavalerie, commandée par le général Klinglin, et se formait sur deux grandes lignes, dans la plaine en arrière de Lawingen. Les renforts qui lui arrivèrent succcessivement prirent position sur la Brentz avec un corps de 8,000 hommes. Il devenait urgent de leur faire abandonner cette position, d'où ils auraient pu nous ramener jusqu'à Hochstædt et nous rejeter en arrière de la Brentz. D'ailleurs, c'était là, pour notre cavalerie, une magnifique occasion de se mesurer avec les nombreux et brillants escadrons autrichiens. Il s'engagea alors une effroyable mêlée de cavalerie, à laquelle prirent part nos cuirassiers, le 2e carabiniers et le 9e hussards. Ces intrépides cavaliers furent plusieurs fois ramenés par les charges des escadrons autrichiens; mais un habile mouvement du 9e hussards, qui aborda la cavalerie ennemie par le flanc droit et y jeta le désordre, finit par nous assurer la plaine de Hochstædt.

Il était huit heures du soir; mais on était au mois de juin, et les ennemis n'avaient pas été battus assez complétement pour nous faire espérer qu'ils ne chercheraient pas à nous reprendre la rive gauche du Danube, que nous venions de conquérir si glorieusement. En effet, les 8,000 hommes qui venaient d'arriver au secours des corps déjà battus entrèrent en ligne à leur tour, et une dernière bataille, plus acharnée encore que les combats précédents, s'engagea en ce moment entre les deux armées. Notre infanterie aborda, sous les boulets et la mitraille, l'infanterie autrichienne, qui déploya une grande vigueur, excitée par le désir de conserver la position d'Ulm; Moreau, de son côté, pressé de finir une lutte si longue et si meurtrière, se jeta plusieurs fois au milieu de la mêlée, afin d'animer ses troupes à un dernier effort. L'infanterie française, appuyée par les charges de la cavalerie, resta enfin maîtresse du champ de bataille, tandis que la 37e demi-brigade entrait dans Gundelfingen : dès lors, toutes les positions de la plaine étaient en notre pouvoir. Il était onze heures du soir et l'on s'était battu dix-huit heures de suite; mais nous avions franchi le Danube, fait 5,000 prisonniers, pris 5 drapeaux, 20 pièces de canon, 300 voitures, 1,200 chevaux, et nous nous étions emparés des immenses magasins de Donawerth; enfin, le général Kray, craignant de se voir coupé de ses communications avec Vienne, battait précipitamment en retraite. Cette savante campagne changeait en souvenirs de gloire les malheureux souvenirs d'Hochstædt; elle couronnait dignement la victoire de Marengo. « Heureuse et noble rivalité, dit l'illustre historien du *Consulat et de l'Empire*, si elle ne s'était jamais étendue au delà! » (19 juin 1800).

HOCHSTETTER (Ferdinand D'), géologue et voyageur allemand, né à Esslingen en 1829. Tout en suivant des cours de théologie, il se livra avec ardeur à l'étude des mathématiques et des sciences naturelles. Après avoir pris en 1852 le grade de docteur en théologie, il entreprit, dans le but de perfectionner ses connaissances scientifiques, un grand voyage qui le conduisit, en 1853, à Vienne. Là il prit part aux travaux de l'Institut impérial géologique, devint successivement géologue auxiliaire, puis chef géologue pour la section de la Bohême, et s'occupa à cette époque d'explorer la région N.-O. de la Bohême. Attaché comme géologue à l'expédition de la *Novara* en 1856, il se rendit à Londres pour s'y exercer aux observations magnétiques et s'y procurer le matériel qui lui était nécessaire, et, le 30 avril 1857, il s'embarqua à Trieste sur la *Novara* et, dans le cours de son voyage autour du monde, fit la plus riche moisson d'observations géologiques, surtout à Madère, au Cap, à Saint-Paul, à Ceylan, dans les Nicobar, à Java, à Luçon, et dans la Nouvelle-Zélande. Il revint en Europe par l'Australie, l'île Maurice et l'isthme de Suez (1860), et fut alors nommé professeur de minéralogie et de géologie à l'Institut impérial polytechnique de Vienne. Ses principaux travaux sont : la *Nouvelle-Zélande* (Stuttgard, 1863); ***Atlas topographique et géologique de la Nouvelle-Zélande***, en collaboration avec Petermann (Gotha, 1863, 6 feuilles); *Géologie de la Nouvelle-Zélande* (Vienne, 1864) et *Paléontologie de la Nouvelle-Zélande* (Vienne, 1864). Ces deux derniers forment la partie géologique du grand ouvrage sur l'expédition de la *Novara*. On lui doit encore un grand nombre d'études et de dissertations, notamment : le *Système de cristallisation de l'haloïde calcaire à forme rhomboédrique* (1854); *Etudes géologiques sur le Bœhmerwald* (Annuaire de l'Institut géologique, années 1854-1856); *Carlsbad, ses richesses géologiques et ses sources* (Carlsbad, 1856); *Madère* (Vienne, 1861); l'*Oiseau géant de la Nouvelle-Zélande, dont la race est aujourd'hui éteinte* (Vienne, 1862), etc.

HOCHSTETTÉRIE s. f. (o-chté-té-rî; *h* asp. — de *Hochstetter*, sav. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des eupatoriées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Arabie.

HOCISANA s. m. (o-si-za-na; *h.* asp.). Ornith. Espèce de corbeau qui habite le Mexique, et qu'on appelle aussi GRANDE PIE DU MEXIQUE.

HOCK (Karl, baron VON), économiste allemand, né à Prague, de parents israélites, en 1808, mort à Vienne en 1869. Il suivit ses parents à Vienne, où il se convertit en même temps qu'eux au catholicisme (1823), s'adonna principalement à l'étude des mathématiques et de la philosophie et devint suppléant à l'Observatoire de Vienne. Après avoir complété son instruction dans des voyages, Hock obtint un emploi au ministère d'État et consacra ses loisirs à des travaux littéraires. Il envoya des articles à la *Revue théologique* de Bonn, prit part à la rédaction de l'*Ami de la jeunesse*, où il envoya principalement des nouvelles, et publia ensuite des ouvrages de philosophie. Appelé à diverses fonctions administratives en province, il s'adonna particulièrement alors à l'étude des questions économiques. De retour à Vienne en 1846, Hock devint successivement directeur de la douane; directeur adjoint, puis second directeur de l'administration des chemins de fer, député, conseiller d'Etat, président de la cour des comptes. Hock a beaucoup contribué aux réformes économiques qui ont eu lieu en Autriche depuis 1848. C'était un esprit indépendant mais flottant, n'appartenant avec netteté à aucun parti politique, ce qui l'empêcha d'arriver au ministère. Président de la Société d'économie politique, il en dirigea les travaux avec une grande supériorité et fut un des économistes les plus remarquables de son pays. Quelques-uns de ses ouvrages sont devenus classiques et font autorité. Outre de remarquables monographies, et des ouvrages philosophiques, *Descartes et ses adversaires* (1835), *Histoire de Gerbert* (1837), on lui doit : *Impôts et dettes publiques*, livre très-estimé; les *Finances de la France* (1857); les *Finances aux Etats-Unis* (1867), etc. Il a laissé inachevée une *Histoire du Conseil d'Etat*.

HOCKERT (Jean-Frédéric), peintre suédois, né à Jonköping en 1826, mort en 1867. Elève de l'Académie des beaux-arts de Stockholm, il alla compléter ses études à Munich (1846-1849), puis à Paris, où il a passé depuis lors la plus grande partie de sa vie. Le tableau représentant la *Mort de Monaldeschi*, qu'il exposa en 1853 et qui lui valut une mention honorable, commença à attirer sur lui l'attention du public. S'étant ensuite rendu en Laponie, il y prit le sujet de plusieurs tableaux, notamment d'un *Prêche dans une chapelle de la Laponie suédoise*, qui lui valut une médaille de 1re classe à l'Exposition universelle de 1855. L'année suivante, il fut nommé membre de l'Académie des beaux-arts de Stockholm, dont il devint un des professeurs en 1857. Cet artiste avait adopté le faire de l'école française, tout en conservant une réelle et très-remarquable originalité. Parmi ses meilleures toiles nous citerons : *Une famille de pêcheurs lapons* (1857); le *Cortége de la fiancée en Laponie*; des *Scènes d'intérieur en Dalécarlie*; *Bellmann dans l'atelier de Sergell*; enfin, l'*Intérieur d'une tente laponne* et l'*Incendie du palais royal de Stockholm* en 1697, qui ont figuré à l'Exposition universelle de 1867.

HOCO s. m. (o-ko; *h* asp.). Ornith. Orthographe que quelques auteurs donnent au mot HOCCO.

HOC OPUS, HIC LABOR EST (*Voilà la difficulté, voilà ce qu'il y a de pénible*), Premier hémistiche d'un vers de Virgile (*Enéide*, liv. VI, v. 129). Enée s'apprête à descendre aux enfers. Il consulte la sibylle de Cumes, qui lui répond : « La descente aux enfers est facile; la porte du noir empire est ouverte nuit et jour. Mais revenir sur ses pas et revoir la lumière, voilà la difficulté. » Rien n'est plus fréquent que l'emploi de ces mots latins, pour indiquer le nœud, le point difficile d'une chose.

« L'essentiel serait de se bien porter, soit en ce monde, soit en l'autre; mais *hoc opus, hic labor est.* »

D'ALEMBERT.

« L'art de régner par le discours est tout entier dans l'art de remuer les passions. C'est

donc à toucher les cœurs que l'orateur doit surtout s'appliquer : *Hoc opus, hic labor est.* »

(*Cours de littérature.*)

« Rencontre-t-on dans un livre une belle pensée rendue avec naturel, pas un lecteur qui ne dise : « Cela est beau, j'en aurais fait » autant. » Cette présomption prouve bien que la pensée est naturelle, mais non qu'elle serait venue à l'esprit de toute espèce d'écrivain. Ce n'est pas assez qu'une belle pensée soit dans un sujet, il faut l'y voir et l'en tirer, et voilà le difficile : *Hoc opus, hic labor est.* »

L'abbé TUET.

HOCQUART (Edouard), littérateur, né à Paris vers 1795. Il s'est fait connaître par la publication d'ouvrages relatifs à l'éducation et à l'économie pratique. Parmi les plus remarquables nous citerons : *Dictionnaire classique des hommes célèbres* (1822, 2 vol.); la *Morale en action* (1825), qui a eu un grand nombre d'éditions; *Petit dictionnaire de la langue française* (1833), fréquemment réimprimé; le *Clergé de France* (1838); *Histoire de France* (1838); le *Jardinier pratique* (1846); le *Livre des poids et mesures* (1848); le *Bouvier modèle* (1849); *Eléments d'histoire naturelle* (1856); les *Arts et métiers* (1858); une *Visite au Jardin des plantes* (1860); les *Cinquante-sept codes* (1864, in-18); *Tenue des livres pratique* (1865), etc.

HOCQUINCOURT (Charles DE MONCHY, marquis D'), maréchal de France, né en Picardie en 1599, mort à Dunkerque en 1658. Il fit ses premières armes en Italie, exerça un commandement à la bataille de la Marfée (1641), combattit ensuite dans le Roussillon, la Flandre, l'Allemagne, et fut nommé maréchal en 1651. Pendant les troubles de la Fronde, il se montra fort attaché au parti de la cour, jusqu'à proposer à la reine de tuer le prince de Condé en pleine rue. Celui-ci lui fit éprouver un échec humiliant à Bléneau, en 1652, et lui détruisit une partie de son armée. Nommé vice-roi de Catalogne l'année suivante, il échoua devant Girone, proposa en 1654 au prince de Condé de lui vendre les villes de Ham et de Péronne, dont il était gouverneur, et finit par les restituer au roi moyennant 200,000 écus et un gouvernement pour son fils, après avoir mis pendant quinze jours sa trahison à l'enchère. Ces ignobles trafics étaient dans les mœurs de l'ancienne monarchie et n'entraînaient aucun déshonneur. Le maréchal, néanmoins, quitta la France et se réunit à Condé et aux Espagnols, qui le prirent à gages et le chargèrent de la défense de Dunkerque assiégé par les Français. Il y fut blessé mortellement dans une reconnaissance des lignes de l'armée royale (1658). Hocquincourt était très-brave, mais d'une capacité militaire fort médiocre. « Il avait fort peu d'esprit, dit Bussy-Rabutin; cependant il était fin à force de défiance; il était brave et toujours amoureux; et sa valeur auprès des dames lui tenait lieu de gentillesse. » Sa vanité était excessive, et il est peint avec autant de vérité que d'esprit dans un écrit extrêmement piquant, attribué à Charleval, et inséré dans les œuvres de Saint-Evremond, sous le titre de *Conversation du maréchal d'Hocquincourt avec le P. Canaye.* Anne d'Autriche s'amusait fréquemment du maréchal. « On raconte, dit Lamoureux, qu'un jour où cette princesse l'avait mis sur le chapitre de ses chevaux, qu'il aimait beaucoup, elle lui demanda sérieusement auquel il donnait la préférence. « Madame, répondit-il avec une gravité tout à fait » risible, si un jour de bataille j'étais monté » sur mon cheval pie, je n'en descendrais pas » pour monter sur mon cheval bai; mais si j'étais monté sur mon cheval bai je n'en descendrais pas non plus pour monter sur mon cheval pie. » On conçoit de quels rires cette réponse fut accueillie par les courtisans. Après un moment de silence, on parla des femmes de la cour. Deux passaient pour être les plus belles; Anne d'Autriche demande à Roquelaure son avis. Alors, prenant le ton solennel du maréchal, le facétieux courtisan dit : « Madame, un jour de bataille, si j'étais » monté... — Assez, assez, » crie la reine avec vivacité. Et tout le monde de rire aux éclats. »

HOCRENAILLE s. f. (o-kre-na-lle; *h* asp.; *ll* mll.). Arboric. Variété de poivre nommée aussi RONVILLE.

HOCTI s. m. (o-kti; *h* asp. — mexicain *hoactli*, même sens). Ornith. Nom vulgaire du héron huppé du Mexique.

HOC VOLO, SIC JUBEO; SIT PRO RATIONE VOLUNTAS! (*Je le veux, je l'ordonne; que ma volonté tienne lieu de raison*), Vers de la VIe satire de Juvénal (v. 223). Dans cette satire, où Juvénal passe en revue tous les défauts de la femme, il met ces expressions dans la bouche de la femme impérieuse. On cite souvent ce vers pour exprimer une volonté arbitraire.

« Son despotisme n'éprouva plus désormais de résistance, parce que toutes les ramifications étaient occupées par des coryphées, par des créatures qui lui devaient tout, et auxquelles il pouvait dire :

Hoc volo, sic jubeo; sit pro ratione voluntas. »

(*Galerie de littérature.*)

« Parbleu! c'est parce que je suis le maître que je venais, au moment où tu es entré, de décider ce départ. *Hoc volo, sic jubeo*, aurait dit en latin Jupiter, lequel, par parenthèse, était beaucoup plus entravé que moi dans son gouvernement. »

DE PONTMARTIN.

HODEIDA, la *Sacatia* des anciens, ville d'Arabie, dans l'Yemen, sur le golfe Arabique, où elle a un petit port de commerce. Exportation importante de café.

HODGES (Nathaniel), médecin anglais, né vers 1630, mort en 1684. Il se fit agréger au collége des médecins de Londres et se signala par son dévouement pendant la peste qui ravagea cette ville en 1665. L'honneur d'être admis dans le collége des médecins de Londres fut tout le profit qu'il retira de ses services pendant l'épidémie, car il vécut pauvre et mourut dans une prison pour dettes vers 1684. Hodges et Sydenham, écrivant sur cette épidémie, recommandent les traitements les plus opposés. Sydenham vante les antiphlogistiques; Hodges les a toujours trouvés très-nuisibles et recommande les moyens tout contraires. Nous avons toutes raisons de croire Hodges, qui a vu et soigné les malades, plutôt que Sydenham, qui a raisonné loin des faits. Nous citerons, parmi les principaux ouvrages de Hodges : *Vindiciæ medicinæ et medicorum* (Londres, 1660, in-8o); Λοιμόλογια, *sive pestis nuperæ apud populum londinensem grassantis narratio historica* (Londres, 1672, in-8o).

HODGES (William), peintre anglais, né à Londres vers 1744, mort en 1797. Il accompagna Cook, comme dessinateur, dans son second voyage, prit des vues qui ont servi à illustrer la relation de cette expédition, puis passa dans l'Inde, où il acquit une grande fortune, revint en Angleterre (1784), visita, en 1790, la Russie et finit par fonder à Darmouth une maison de banque qui amena sa ruine. Outre des paysages, on a de lui : *Choix de vues de l'Inde à l'aqua-tinta*, avec la description en anglais et en français (Londres, 1786, in-fol.); *Voyages dans l'Inde*, avec des planches (1792, in-4o), traduit en français par Langlès (Paris, 1805, 2 vol. in-18).

HODIE MIHI, CRAS TIBI (*Aujourd'hui à moi, demain à toi*). Ce proverbe latin est une des mille formes sous lesquelles se présente cette idée si commune des vicissitudes humaines, de la mort :

« Si je faisais un recueil des erreurs de mes confrères dans la science étymologique, j'y mettrais pour épigraphe l'inscription qui se lit sur la porte des cimetières : *Hodie mihi, cras tibi.* »

F. GÉNIN.

« Tous les sermons que j'ai entendus pendant cinq mois contenaient au moins un développement sur l'imminence de la mort. Toutes les églises devant lesquelles j'ai passé étaient placardées de ces affiches sinistres où l'on voit d'un côté les armoiries de quelque défunt, de l'autre un squelette hideux, avec cette devise : *Hodie mihi, cras tibi.* »

EDMOND ABOUT.

HODIERNA ou **ADIERNA** (Jean-Baptiste), astronome et naturaliste italien, né à Raguse (Sicile) en 1597, mort à Palma à une époque incertaine, sans doute après 1676, car les éphémérides de ce savant vont jusqu'à cette dernière année. Il fut docteur et archiprêtre de l'église de Palma. L'astronomie et l'optique lui doivent le perfectionnement de divers instruments, une bonne étude de la marche et des éclipses des satellites de Jupiter, les premières recherches sur le prisme et ses propriétés, etc. En histoire naturelle, il découvrit que la mère abeille fait seule tous les œufs, étudia le premier l'œil de la mouche et les dents de la vipère. Il a composé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Universæ facultatis directorium physico-theoricum, opus astronomicum* (Palerme, 1629); l'*Occhio della mosca* (Palerme, 1644, in-4o); *Dentis in vipera virulente anatomia* (Paris, 1646, in-4o); *Thaumantiæ miraculum* (Palerme 1652, in-4o), le premier traité d'optique où il soit question du prisme; *Medicæorum ephemerides nunquam apud mortales edita* (Palerme, 1656, in-4o); *Protei cœlestis vertigines, seu Saturni systema* (Palerme, 1657); *De admirandis phasibus in sole et luna visis ponderationes opticæ* (Palerme, 1656).

HODIMONT, bourg de Belgique, prov. de Liége, arrond. et à 2 kilom. N. de Verviers, sur la Vesdre; 2,490 hab. Fabriques de draps et lainages, teintureries, foulerie, fonderie de fer.

HODITZ (Albert-Joseph, comte DE), célèbre amateur de l'art dramatique, né en Moravie en 1706, mort en 1778. Il fut d'abord chambellan de l'empereur Charles VI, puis colonel d'un régiment de hussards prussiens. Possesseur d'une fortune évaluée à 7 millions de francs, il se retira dans son domaine de Rosswald, en Silésie, et le transforma en un séjour féerique. Tout ce que son imagination fantasque put inventer, il le réunit dans les jardins de ce domaine. Il jouait là, avec ses amis et ses domestiques, des pièces de théâtre, surtout des pastorales, mieux appropriées à la nature des lieux. Les plus hauts personnages étaient invités à ces représentations. Voltaire et Frédéric II y assistèrent ensemble. Lorsque Hoditz se fut ruiné par ses extravagances, ce prince l'accueillit à Potsdam, et, après sa mort, donna son nom à une rue de la ville.

HODOMÈTRE s. m. (o-do-mè-tre — du gr. *hodos*, chemin; *metron*, mesure). V. ODOMÈTRE.

HODOMÉTRIE ou **ODOMÉTRIE** s. f. (o-do-mé-trl — rad. *hodomètre*). Physiq. Art de mesurer les distances parcourues.

HODOMÉTRIQUE ou **ODOMÉTRIQUE** adj. (o-do-mé-tri-ke — rad. *hodométrie*). Qui concerne l'hodométrie : *Procédé* HODOMÉTRIQUE.

HODY (Humphry), en latin **Hodius**, érudit anglais, né à Oldcomb en 1659, mort à Oxford en 1706. Admis en 1684 à faire partie, comme associé, du collége de Wadham à Oxford, il se fit bientôt après connaître du monde savant par une dissertation latine dans laquelle il réfuta le récit d'Aristée au sujet de la version des Septante, et à laquelle Isaac Vossius, qui avait admis la véracité de l'écrivain juif, répondit avec beaucoup d'acrimonie. En 1691, Hody prit part aux discussions soulevées en Angleterre par la question de la déposition des évêques. Il admit que la nomination à un évêché en remplacement d'un évêque dépossédé pour refus de serment est régulière et légale, et que l'évêque déposé ne doit pas se séparer de la communion de son successeur si celui-ci n'est pas hérétique. A l'appui de cette opinion, il publia, avec une traduction latine, un traité grec anonyme, écrit dans ce sens et attribué à Nicéphore Callixte. Cette publication eut pour résultat d'amener entre lui et Rodwell une vive controverse, mais en même temps de lui attirer la bienveillance de Tillotson, archevêque de Cantorbéry, qui le nomma son chapelain en 1694. Hody prit part à diverses autres controverses, fut nommé, en 1698, professeur de grec à l'université d'Oxford et fonda, au collége de Wadham, cinq bourses pour l'étude du grec et de l'hébreu. Ses principaux ouvrages sont : *Contra historiam Aristeæ de* LXX *interpretibus dissertatio* (Londres, 1685, in-8o); *De Bibliorum textibus originalibus, versionibus græcis et latina vulgata libri IV* (Oxford, 1705, in-fol.), son ouvrage capital sur la version des Septante et autres versions grecques et latines de la Bible; *Anglicani novi schismatis redargutio* (Oxford, 1691), traité attribué par lui à Nicéphore Callixte; *Dissertationes de græcis illustribus linguæ græcæ litterarumque humaniorum instauratoribus* (Oxford, 1742, in-8o).

HOË D'HOËNEGG (Mathias), théologien allemand, fameux par son intolérance, né à Vienne en 1580, mort en 1645. Il étudia la théologie à l'université luthérienne de Wittemberg, commença, dès 1600, à y faire des cours publics, et fut nommé, en 1603, surintendant à Plauen, dans le Voigtland saxon. Après avoir publié un grand nombre de brochures contre les catholiques et les calvinistes, il devint premier prédicateur de la cour de Jean-Georges Ier, électeur de Saxe, et eut ainsi une arène plus vaste ouverte à son humeur batailleuse et intolérante. Hoë fut alors le conseiller d'une foule de mesures néfastes et le promoteur d'une dangereuse agitation religieuse. Il entraîna notamment l'électeur à se séparer complétement des Bohêmes, parce qu'il valait mieux, disait-il, que ceux-ci fussent victimes de la vengeance des papistes que de celle de l'Antechrist calviniste, Frédéric du Palatinat. Ce fut aussi lui qui livra au bourreau de Prague le comte Schlick, qui s'était réfugié en Saxe après la bataille de la montagne Blanche. Lorsqu'en 1631 Jean-Georges Ier voulut former à Leipzig une ligue des protestants, Hoë réussit encore, par ses violentes récriminations, à mettre le désaccord parmi les différents partis, qui se séparèrent sans avoir rien conclu. Hoë sut conserver jusqu'à la fin, au milieu des circonstances les plus difficiles, la faveur et la confiance illimitée de l'électeur, et, dans les dernières années de sa vie, il se montra moins fanatique et moins intolérant. On regarde comme son principal ouvrage ses *Commentarii in Joannis Apocalypsin* (Leipzig, 1610-1640, 2 vol.), qui furent très-estimés de son temps.

HOEDIC, île française, dans l'océan Atlantique, sur la côte du département du Morbihan, à l'E. de Belle-Isle, à 15 kilom. de la côte; 238 hab. Elle est fortifiée et forme une dépendance de la commune de Bangor, canton du Palais, dans l'île de Belle-Isle, arrond. de Lorient.

HŒFER (Jean-Chrétien-Ferdinand), écrivain et savant français d'origine allemande, né à Dœschnitz (Thuringe) en 1811. Destiné par ses parents à l'état ecclésiastique, il commença chez le curé de son village son éducation, qu'il termina à Rudolstadt. Là, il apprit les langues anciennes, l'hébreu, plusieurs langues vivantes, et travailla avec une telle ardeur, que sa santé en fut gravement altérée. Pour se rétablir, on lui ordonna de voyager, et le jeune homme se mit à visiter à pied l'Allemagne, la Hollande et la Belgique. Au moment où venait d'éclater la révolution de juillet 1830, Hœfer se trouvait à Lille, dénué de ressources et entendant fort mal le français. Pour sortir de sa fâcheuse position, il s'engagea dans le régiment de Hohenlohe, qu'il dut rejoindre à Marseille, et passa avec lui en Morée. Après avoir passé quelque temps à Navarin, son régiment fut licencié (mars 1831), et il revint en France, après avoir couru les plus grands dangers en tentant de se rendre à pied à Constantinople. Arrivé à Lyon, il obtint, grâce à des lettres de recommandation, une place de professeur au collége de Nantua, où il enseigna l'allemand, le grec, l'anglais et l'italien. De là il passa, comme professeur de troisième, au collége de Saint-Etienne, où l'inspecteur général Burnouf, appréciant son mérite, le mit en rapport avec Cousin. Le célèbre philosophe éclectique le chargea de traduire la *Critique de la raison pure* de Kant, et il s'acquitta de ce travail difficile d'une façon si satisfaisante, que Cousin l'appela de Roanne, où il se trouvait alors, à Paris, pour se l'attacher comme secrétaire (1834). M. Hœfer aida ce savant tant dans ses recherches que dans ses traductions du *Parménide*, du *Timée* et du *Critias* de Platon; puis il rompit avec lui à la suite d'une assez vive discussion au sujet d'un passage du traité d'Abailard intitulé *Sic et non.*

Tout en s'occupant de philosophie et de philologie, le jeune savant étudiait avec ardeur les sciences, particulièrement la physique et la chimie, suivait les cours de l'Ecole de médecine, de la Sorbonne, du Collége de France, donnait pour vivre des leçons dans les institutions Barbet et Parchappe, et publiait des articles philosophiques, scientifiques et littéraires dans divers recueils, notamment dans l'*Epoque*, les *Annales d'anatomie et de physiologie*, l'*Encyclopédie catholique*, la *Revue du Nord*, le *Corsaire*, l'*Interprète en cinq langues*, dont il était rédacteur en chef, l'*Hermès*, etc. Une brillante discussion qu'il soutint dans ce dernier journal contre Geoffroy Saint-Hilaire, au sujet de l'unité de composition organique, fut très-remarquée, et lui attira l'amitié de ce savant. En 1840, M. Hœfer passa son doctorat en médecine avec une très-remarquable thèse sur la chlorose. Devenu médecin, il employa le premier, dans la pratique de son art, l'usage du platine comme agent thérapeutique. En 1843, le gouvernement le chargea d'aller étudier en Allemagne l'enseignement et la pratique de la médecine. De retour en France, M. Hœfer adressa au ministre de l'instruction publique un long rapport qui parut dans le *Moniteur* en avril 1844. En 1846, il retourna dans le même pays, avec la mission de se rendre compte de l'enseignement de l'économie rurale, reçut alors la croix de la Légion d'honneur et fut naturalisé Français après la révolution de 1848. En 1851, M. Firmin Didot chargea ce savant de diriger une *Nouvelle biographie universelle*, qui a paru de 1852 à 1866, en 46 vol. in-8o, et dont, à la suite d'un procès, le titre fut changé en celui de *Nouvelle biographie générale.* M. Hœfer a fourni à ce vaste recueil plusieurs des articles les plus importants, notamment ceux d'*Alexandre, Aristote, Bacon, César, Colomb, Descartes, Erasme, Fermat, Frédéric II, Herschell Humboldt, Leibnitz*, etc.

Parmi les nombreux ouvrages de ce savant, nous citerons : *Eléments de chimie minérale* (1841, in-8o); *Histoire de la chimie* (1842-1843, 2 vol. in-8o), livre très-estimé et qui a été traduit en plusieurs langues; *Nomenclature et classification chimiques* (1845, in-12); *Dictionnaire de chimie et de physique* (1846); *Dictionnaire de médecine pratique* (1847); *Dictionnaire de botanique* (1850); *Dictionnaire pratique d'agriculture et d'horticulture* (1855); *Sur le système qui transforme l'éditeur en auteur et coauteur, et de la composition des dictionnaires biographiques* (1853); la *Chimie enseignée par la biographie de ses fondateurs* (1865); le *Monde des bois* (1867); les *Saisons*, étude de la nature (1867); *Histoire de la physique et de la chimie depuis les temps les plus reculés* (1872), livre clair et attrayant, etc. Il a publié dans l'*Univers pittoresque : Histoire du Maroc* (1848); *Chaldée, Assyrie, Médie, Babylonie, Mésopotamie* (1852); l'*Ile de Socotora;* la *Régence de Tripoli;* les *Productions naturelles et la topographie de l'Egypte*, etc. On lui doit en outre des traductions de l'*Economique* d'Aristote (1843), donnée pour la première fois en français, de la *Bibliothèque historique* de Diodore de Sicile (1846), des *Tableaux de la nature* de Humboldt (1850), du *Traité de chimie* de Berzélius (6 vol.), etc.

HŒFER (Edmond), littérateur allemand, né à Greifswald en 1819. Il débuta dans les lettres par des essais poétiques qui parurent en 1844 dans le *Morgenblatt*, puis il publia les trois recueils suivants : *Des rangs du peuple* (Stuttgard, 1852); *Poésies* (Berlin, 1852), et *Poésies de l'ancien temps et du temps actuel* (Stuttgard, 1854). En 1854, il s'établit à Stuttgard, où il fit paraître, dès la même année, en collaboration avec Hacklænder, un journal intitulé *Hausblætter* (*Feuilles de la maison*). Il a publié depuis cette époque un grand nombre de nouvelles et de romans, qui le placent au rang des premiers conteurs de l'Allemagne, notamment : *Histoires d'un*

tambour (Stuttgard, 1855); *Schwanwiek* (Stuttgard, 1856); *Une vie agitée* (Stuttgard, 1856); *Norien* (Stuttgard, 1858, 2 vol.); *Sur la terre allemande* (Stuttgard, 1860, 2 vol.); *De l'étendue du monde* (Stuttgard, 1861, 2 vol.); le *Cœur allemand* (Prague, 1861); le *Grand baron* (Prague, 1861, 2 vol.); *Sous la domination étrangère* (Stuttgard, 1862); *Loreiy* (Stuttgard, 1862); les *Anciens de Ruhnek* (Stuttgard, 1862); la *Société d'élite* (Stuttgard, 1862); le *Vieux Ryke* (Berlin, 1864, 4 vol.), etc. En 1865, il a fait paraître une collection de ses *Œuvres narratives* (Stuttgard, 12 vol.). On lui doit en outre, sous ce titre : *Comment le peuple parle* (Stuttgard, 1855; 1866, 5e édit.), un excellent recueil de proverbes.

HŒFLER (Charles-Adolphe-Constantin), historien allemand, né à Memmingen en 1811. Grâce à une subvention accordée par le gouvernement bavarois, il put s'occuper de recherches historiques, à Gœttingue d'abord, puis, à partir de 1834, en Italie, surtout à Rome et à Florence. De retour à Munich en 1836, il prit, sur le désir formel du roi Louis, la direction du journal politique officiel de cette ville, puis il devint professeur suppléant (1840), professeur titulaire à l'université de Munich et membre de l'Académie des sciences (1842). A l'occasion des troubles politiques qui éclatèrent en Bavière en 1846, il publia, sous ce titre : *Concordat et serment constitutionnel des catholiques de Bavière* (Munich, 1847), un pamphlet historique qui le fit destituer de sa chaire. Nommé peu après archiviste à Bamberg, il occupa cet emploi jusqu'en 1851, époque où il alla professer l'histoire à Prague. Dans la lutte des nationalités allemande et tchèque en Bohême, Hœfler s'est montré le défenseur énergique de la première, et, à la diète de Bohême, où il fut nommé député en 1865, il a également défendu la constitution et les droits du peuple allemand. Comme historien, il a publié un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Sur l'histoire des commencements du peuple grec* (Munich, 1831); *Histoire de la liste civile anglaise* (Stuttgard, 1834); les *Papes allemands* (Ratisbonne, 1839, 2 vol.); l'*Empereur Frédéric II* (Munich, 1844); *Albert de Beham et les bulles du pape Innocent IV* (Stuttgard, 1847); *Collection des sources pour l'histoire de la Franconie* (Baireuth, 1849-1852, vol. I-IV); la *Franconie, la Souabe et la Bavière* (Bamberg, 1850); la *Bavière, son droit et son histoire* (Ratisbonne, 1850); les *Mouvements de la réforme politique en Allemagne au* XVe *siècle et la part qu'y a prise la Bavière* (Munich, 1850); *Manuel d'histoire universelle* (Ratisbonne, 1850-1856, 3 vol.); *Etudes franconiennes* (Vienne, 1852-1853, 6 livraisons); les *Historiens du mouvement hussite* (Vienne, 1856-1865, vol. I-II); *Etudes sur la Bohême* (Vienne, 1854), et deux monographies historiques : *Ruprecht du Palatinat* (Freiburg, 1861), le *Magister Jean Huss et le départ des professeurs et des étudiants allemands de l'université de Prague* (Prague, 1864).

HOEFNÆGHEL (Georges), peintre belge, né à Anvers en 1547, mort à Vienne en 1600. Fils d'un joaillier, il fit de bonne heure le commerce des pierreries dans une partie de l'Europe et employa tous ses loisirs à l'étude du dessin. Ses dispositions artistiques le décidèrent à suivre, dans sa ville natale, les leçons du peintre Hans Bol, et bientôt il excella dans la peinture à la gouache. Ruiné lors de la prise d'Anvers par les Espagnols, Hoefnæghel dut utiliser son talent pour vivre, se rendit à Augsbourg, puis à Munich, où il devint peintre de la cour, voyagea ensuite en Italie, habita Inspruck et finit par se fixer à Vienne. Cet artiste s'est adonné au genre de la miniature et y a fait preuve d'un talent hors ligne. Il a illustré de nombreux manuscrits d'ornementations et de petits tableaux dont l'exécution est d'un fini admirable.

HOEGSTROEM (Pierre), écrivain suédois, mort en 1784. Successivement pasteur à Gellivara, dans la Laponie suédoise, et à Skelefto, près du golfe de Bothnie, il parcourut la Laponie, observa les mœurs de ses habitants et fut nommé, en 1747, membre de l'Académie des sciences de Stockholm. Outre plusieurs mémoires sur l'histoire naturelle et l'économie rurale, publiés dans le recueil de cette Académie, on a de lui : *Description de la Laponie suédoise* (Stockholm, 1747, in-8o, avec carte), ouvrage fort estimé, dont on trouve un extrait, traduit en français, dans l'*Histoire générale des voyages; Sur l'agriculture en Westrobothnie* (Stockholm, 1765); *Missions en Laponie en* 1741 *et dans les années suivantes* (Stockholm, 1774, in-8o).

HOEI-AN, ville de Chine, province de Kiong-San, à 180 kilom. N.-E. de Nankin, sur le canal impérial, près de la rive droite du Hoang-Ho, ch.-l. du département de son nom. Cette ville, résidence de plusieurs mandarins, est ceinte d'une triple muraille ; elle possède un port et des chantiers de construction. Population nombreuse; commerce actif et important.

Hoei-lan-ki ou le **Cercle de craie**, drame chinois en prose et en vers, composé de 4 actes et d'un prologue, et dont M. Stanislas Julien nous a donné la traduction en 1832; voici en quelques mots l'analyse de ce drame. Le mandarin Ma prend pour seconde épouse une jeune fille, nommée Haï-Tang, qui bientôt après devient mère. La première femme de Ma, voulant perdre sa rivale, la dénonce à celui-ci comme ayant fait à un amant des dons faits en réalité à un frère, puis empoisonne son mari, et non-seulement accuse l'infortunée Haï-Tang de ce meurtre, mais encore se prétend la véritable mère de son enfant. Grâce à des témoins subornés, qui déposent devant un juge prévaricateur, Haï-Tang est condamnée sur tous les points, puis conduite à Kaï-Fong-Fon pour y être jugée en dernier ressort. Alors commence le quatrième acte, où se concentre tout l'intérêt du drame. Le gouverneur de Kaï-Fong-Fon est sur son tribunal ; accompagnée de son frère, Haï-Tang proteste de son innocence et soutient qu'elle est la mère de l'enfant. La première femme de Ma se présente à son tour et prétend que l'enfant lui appartient.

« Officier, dit alors Paotching le gouverneur, allez chercher un morceau de craie; vous tracerez au bas du tribunal un cercle au milieu duquel vous placerez le jeune enfant, et vous ordonnerez à ces deux femmes de le tirer chacune de son côté; dès que sa propre mère l'aura saisi, il lui sera aisé de le faire sortir hors du cercle, mais la fausse mère ne pourra l'amener à elle. »

Le cercle tracé, on ordonne au jeune enfant de se tenir au milieu. La première femme Ma tire l'enfant et l'entraîne hors du cercle; Haï-Tang ne peut y réussir. A une seconde épreuve, le résultat est le même...

HAÏ-TANG : « Seigneur... quand votre servante fut mariée au seigneur Ma, elle eut bientôt ce jeune enfant. Après l'avoir porté dans mon sein pendant neuf mois, je le nourris pendant trois ans de mon propre lait et je lui prodiguai tous les soins que suggère l'amour maternel. Lorsqu'il avait froid, je réchauffais doucement ses membres délicats. Hélas! combien il m'a fallu de peines et de fatigues pour l'élever jusqu'à l'âge de cinq ans! Faible et tendre comme il l'est, on ne pourrait, sans le blesser grièvement, le tirer avec effort de deux côtes opposés. Si je ne devais, seigneur, obtenir mon fils qu'en déboîtant ou en brisant ses bras, j'aimerais mieux périr sous les coups que de faire le moindre effort pour le tirer hors du cercle. »

Ce discours éclaire Paotching; la véritable mère est reconnue et les aveux de l'autre femme ne laissent bientôt aucun doute sur le crime. Alors le gouverneur prononce son jugement : le premier juge est dégradé, les témoins subornés recevront chacun quatre-vingts coups de bâton et seront exilés ; enfin, la première femme de Ma est condamnée à mort et son corps sera coupé en cent vingt morceaux.

La pièce se termine par ces mots d'Haï-Tang : « Cette histoire du *Cercle de craie* est digne d'être répandue jusqu'aux quatre mers et d'arriver à la connaissance de tout l'empire. »

Malgré le peu de modestie de l'auteur, il faut rendre hommage au sentiment simple et gracieux qui domine dans ce drame, dont le sujet a une grande ressemblance avec le jugement de Salomon. Il suffit de comparer le récit biblique pour apercevoir au premier abord toutes ces analogies; mais l'auteur chinois a su mettre dans son jugement plus de vraisemblance, et, dans son drame, il y a bien autrement de grâce et de sensibilité véritable que dans le récit de l'écrivain hébreu.

HOEI-TCHEOU, ville de Chine, province de Kouang-Toung, à 140 kilom. E. de Canton, sur la rive gauche du Toung-Kiang, qu'on y traverse sur un beau pont de quarante arches. Fabriques d'objets en écaille; commerce actif.

HOEI-TSONG, empereur de la Chine, mort en 1135. Il succéda, en 1110, à son frère Tche-Tsong. Ce prince faible, inconstant, superstitieux, choisit pour premier ministre Tsaï-King, un adroit courtisan qui, connaissant la passion de l'empereur pour les choses rares et curieuses, avait gagné ses bonnes grâces en lui faisant présent de joyaux, de peintures et d'autres objets d'art qu'il avait réunis. Le favori, devenu tout-puissant, changea les lois de l'empire, enleva leur noblesse à six cents des premières familles de l'empire et fut, à plusieurs reprises, renversé et rappelé. A la suite d'une longue guerre, Hoei-Tsong réunit à ses Etats le Li-Tong; mais s'étant brouillé avec ses alliés, les Kin, qui demandaient la cession de deux provinces, il vit ses armées battues par eux, abdiqua la couronne en faveur de son fils (1125), se retira dans un palais pour y vivre paisiblement, tomba deux ans plus tard au pouvoir des Kin, qui venaient de s'emparer de Kaï-Fong-Fou, alors capitale de l'empire, fut emmené prisonnier en Tartarie et y mourut après une captivité de huit années.

HŒJER, bourg de Prusse (Slesvig); 1,200 hab. Commerce de grains, principalement avec l'Angleterre et la Hollande. Près de Hœjer, commencent ces grandes lignes d'endiguement qui s'étendent jusqu'à l'Eider.

HOEK ou **HOECK** (Jean VAN), peintre flamand, né à Anvers en 1597, mort dans la même ville en 1650. Après avoir reçu une brillante éducation, il entra dans l'atelier de Rubens. La vivacité de son intelligence, son ardeur au travail, la rapidité de ses progrès lui gagnèrent la sympathie de son illustre maître, qui devint son ami. Bien qu'il fût devenu un peintre habile, Hoek voulut aller compléter en Italie son instruction artistique. Arrivé à Rome, il s'y vit recherché par les grands seigneurs et les prélats, qui se disputaient ses tableaux; puis, cédant aux offres magnifiques que lui fit l'ambassadeur d'Autriche au nom de Ferdinand II, il consentit à se rendre à Vienne. Pendant son séjour en Allemagne, Hoek composa un grand nombre de tableaux et de portraits du plus grand mérite. Il suivit ensuite dans les Pays-Bas l'archiduc Ferdinand, qui venait d'être nommé gouverneur de ce pays. Riche et comblé d'honneurs, Hoek voulut revoir sa ville natale; il s'y rendit et fut emporté peu après par une mort prématurée. Cet artiste fut après Van Dyck l'élève le plus distingué de Rubens. Ses vastes compositions, dessinées et groupées avec art, rappellent à la fois la fougue du maître et son brillant coloris. Aussi plusieurs de ses ouvrages ont-ils été attribués à Rubens. Dans les portraits, il égala souvent Van Dyck par la délicatesse de la touche, la finesse du coloris et l'harmonie de l'ensemble. Parmi ses plus belles œuvres, nous citerons : *Samson et Dalila*, le *Massacre des Innocents* et l'*Archiduc Léopold-Guillaume à cheval*, au musée de Vienne; le *Christ mort*, un véritable chef-d'œuvre, et un *Portement de Croix* d'un sentiment exquis à Notre-Dame de Malines; les portraits du *Duc Albert* et de sa femme *Isabelle*, à Bruxelles; un admirable *Crucifiement*, qu'on voit dans la cathédrale de Bruges, etc.

Paul Pontius, François van der Steen, Corneille Galle ont reproduit par la gravure plusieurs tableaux de cet artiste qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous, entre autres : la *Sainte Famille, Philémon et Baucis*, le *Sauveur agonisant*, etc.

HOEK (Robert VAN), peintre flamand, frère du précédent, né à Anvers en 1609. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il fut contrôleur des fortifications de Flandre et qu'il s'attacha particulièrement à faire de la miniature à l'huile. Ses ouvrages, dont on ne peut bien saisir les minutieux détails qu'à l'aide d'une loupe, sont également remarquables par la correction du dessin, la finesse de la touche, la variété des sujets et par une couleur excellente. Nous citerons, parmi les œuvres rares et fort estimées de ce peintre, les *Apôtres* en douze tableaux à l'abbaye de Saint-Vinox; un *Camp* ; une *Armée*, etc.

HOËL, nom de plusieurs ducs de Bretagne. — HOËL Ier, fils de Budic, mort en 545, succéda à son père, assassiné par ordre de Clovis en 509, fut contraint de se réfugier en Angleterre, reconquit ses Etats en 513 et fonda à Aleth, en 541, un évêché dont le premier évêque fut saint Malo, ce qui a fait donner à la ville le nom de ce saint. — HOËL II, fils et successeur du précédent, mort en 547, persécuta saint Malo et fut tué presque au début de son règne par Conmor. — HOËL III, né en 560, mort en 612, était petit-fils de Judicaël, comte de Nantes, et fils d'Alain Canhiart, comte de Cornouailles. — HOËL IV, comte de Nantes de 953 à 980, fut tué dans une partie de chasse. — HOËL V, duc de Bretagne de 1066 à 1084, aida Guillaume le Bâtard à s'emparer de l'Angleterre, fit en 1075 le siége de Dol, que Philippe Ier, roi de France, le contraignit de lever, fut fait prisonnier dans une rencontre et délivré par son fils Alain Fergent, et mourut au retour d'un voyage qu'il avait fait à Rome. — HOËL VI, comte de Nantes, fut reconnu en 1848 duc de Bretagne par les habitants de Nantes et de Quimper. Mais comme son père, Conan le Gros, l'avait désavoué à son lit de mort, Eudon, comte de Rennes et vicomte du Porhoet, réclama la couronne ducale de Bretagne, et la guerre civile éclata. A la suite d'une défaite qu'il essuya en 1154, Hoël ne garda plus de ses possessions que la ville de Nantes, dont les habitants le chassèrent en 1156. Depuis lors, il n'est plus question de lui dans l'histoire.

HŒLDERLIN ou **HOLDERLIN** (Jean-Chrétien-Frédéric), poëte allemand, né en 1770 à Lauffen (Wurtemberg), mort en 1843. Après avoir étudié la théologie à Tubingue, il fut précepteur à Iéna, où il entra en relation avec Gœthe, Herder, Schiller, puis à Francfort-sur-le-Mein, où il conçut une passion malheureuse pour la mère de ses élèves, qui était comme lui d'un caractère rêveur et mélancolique, et qu'il a si souvent célébrée dans ses vers sous le nom de « Diotima. » Les dédains qui accueillirent son amour augmentèrent encore la misanthropie naissante d'Hœlderlin. Après s'être éloigné de Diotima en 1798, il se rendit successivement à Hombourg, en Suisse, à Bordeaux, où il redevint encore précepteur. Bien qu'il éprouvât un profond dégoût pour l'Allemagne et tout ce qui lui rappelait cette contrée, il y reparut cependant tout à coup en 1802, mais dans l'état de dégradation intellectuelle et corporelle le plus profond. Il avait cependant parfois quelques lueurs de raison, pendant lesquelles il travaillait à une traduction des œuvres de Sophocle, dont il n'a paru que les tragédies d'*Antigone* et d'*Œdipe roi* (1804). Ses amis, ayant essayé inutilement de lui faire obtenir une place de bibliothécaire à Hombourg, le placèrent alors dans une maison de santé, d'où il fut renvoyé comme incurable au bout de deux années. Il vécut alors à Tubingue chez un menuisier et finit par tomber dans une aberration complète. Ce qu'il a composé de mieux, ce sont ses *Poésies lyriques*, que Schwab et Uhland publièrent à Stuttgard en 1826 et qui sont remarquables par la vivacité de l'imagination, ainsi que par la profondeur et la plénitude de la pensée. On a encore de lui : *Hypérion* ou l'*Ermite en Grèce* (Stuttgard, 1797-1799, 2 vol.), roman dans lequel on rencontre à chaque page l'expression d'une haine insensée contre la société allemande. Schwab publia, après la mort d'Hœlderlin, ses *Œuvres complètes*, accompagnées de ses lettres et de sa biographie (Stuttgard, 1846, 2 vol.).

HOELFKEN (Gustave), économiste allemand, né à Hattingen (Prusse) en 1811. Après avoir été jeté en prison pour un discours politique, il passa en Espagne, où il combattit les carlistes, revint en 1838 à Berlin, d'où il fut expulsé, puis passa en Bavière. Se lançant alors dans le journalisme, il collabora successivement au *Journal d'Augsbourg*, à la *Gazette prussienne du Rhin* (1841), à la *Gazette universelle d'Augsbourg* (1847), et y défendit avec talent les idées libérales. Nommé, en 1848, professeur d'économie politique à Heidelberg, il prit une part active à l'agitation politique contre le gouvernement badois et fut élu membre de l'Assemblée nationale de Francfort. Mais comme, uniquement poussé par l'ambition, il faisait bon marché de son libéralisme, il ne tarda pas à appuyer la politique réactionnaire de l'Autriche, n'eut garde de protester contre la dissolution de l'Assemblée nationale et alla se fixer alors à Vienne, où il devint secrétaire ministériel puis conseiller impérial au ministère du commerce. Hoelfken, vers la même époque, entra comme rédacteur en chef au journal l'*Austria*, publié aux frais du gouvernement autrichien. Ses principaux ouvrages sont : *Tribulations d'un officier allemand en Espagne* (1841); le *Zollverein et son développement* (1842); les *Affaires belges-allemandes* (1848); l'*Etat, la politique et le développement de la puissance de l'Angleterre* (1846, 2 vol.); l'*Emigration et la colonisation des Allemands considérées surtout au point de vue de la Hongrie* (1850); l'*Union des douanes et du commerce de l'Allemagne* (1851); de l'*Etude du droit et de l'économie politique* (1851); l'*Emigration et la colonisation allemande envisagées par rapport à la Hongrie* (1851).

HŒLTORHOF (François), lexicographe russe, mort dans les dernières années du XVIIIe siècle. Il était depuis quelque temps ministre évangélique dans l'île d'Œsel, lorsqu'il fut arrêté, en 1747, pour avoir propagé les doctrines des herrnhutters, et conduit à la forteresse de Saint-Pétersbourg. Exilé, deux ans plus tard, à Kasan, il devint professeur du gymnase de cette ville. A l'avénement de Pierre III, il obtint à l'université de Moscou une chaire de langue allemande, qu'il conserva jusqu'en 1799. Il alla alors se fixer à Sarepta, où il termina sa vie. On a de lui les ouvrages suivants : *Grammaire allemande à l'usage des Russes* (Moscou, 1790); le *Cellarius allemand avec la traduction russe* (Moscou, 1765); le *Cellarius français* (1769); le *Cellarius russe ou Dictionnaire étymologique russe* (1771), réédité sous ce titre : *Dictionnaire alphabétique russe avec la traduction allemande et latine* (Moscou, 1778, 2 vol.); *Dictionnaire abrégé des langues allemande, latine, française et russe* (Moscou, 1776.)

HŒLTY ou **HÖLTY** (Louis-Henri-Christophe), poëte allemand, né à Mariensee (Hanovre) en 1748, mort en 1776. Il était fils d'un prédicateur protestant, à qui il dut sa première éducation et qui l'envoya ensuite étudier à Zelle, puis à Gœttingue. Là, Hœlty apprit la théologie, mais cultiva surtout les lettres et la poésie, vers laquelle, depuis son enfance, il s'était senti attiré par une irrésistible vocation. Tous les samedis, se réunissaient des jeunes gens de talent, Voss, Bürger, Miller, Stolberg, Leisewitz, etc., qui avaient formé à Gœttingue une société littéraire et venaient d'y fonder l'*Almanach des Muses*. Hœlty fit partie de cette société, dont il devint un des membres les plus distingués, et il commença alors à se faire connaître en publiant des poésies d'une mélancolie touchante. Forcé, pour vivre, de donner des leçons de grec et d'anglais et de traduire des auteurs anglais, il altéra par des travaux multipliés sa santé déjà chancelante, et fut moissonné à la fleur de l'âge, à vingt-huit ans, par une maladie de poitrine dont il avait apporté le germe en naissant. « Comme poëte élégiaque, dit M. Spach, Hœlty mérite dans l'histoire littéraire une mention honorable. Il a beaucoup d'affinité avec Gray et Millevoye. La grâce touchante répandue sur la *Chute des feuilles* et la philosophie religieuse du poëte anglais forment aussi le caractère distinctif des vers du jeune Allemand. Son imagination n'était point créatrice; elle se plaisait surtout dans les tableaux d'une nature idyllique, dans ceux d'une vie douce, calme et pure; elle aimait les arbres en fleur, les forêts touffues, le murmure des sources, le chant du rossignol. Les amours du poëte sont chastes, l'image de son amante flotte devant ses yeux, vaporeuse comme un rêve, à travers la forêt solitaire ou sous les rayons de la lune. » Quant à son style, il est facile, pur, et il abonde en images. Ses *Poëmes*, qui consistent en idylles, ballades, romances, odes, élégies, ont été publiés à Halle en 1683. L'édition la meil-

leure et la plus complète est celle de Hambourg (1804).

HŒMAGATE s. m. (é-ma-ga-te). Erpét. Espèce de serpent, très-dangereux, dit-on, mais d'ailleurs peu connu. qui habite la Perse.

HŒNEL, rivière de la Saxe. Elle prend sa source, sous le nom de Leina, dans le Finsterberg, reçoit ensuite la Schilfwasser près de Friedrichroda, et change son nom en celui d'Hœrsel auprès du bourg d'Hœrselgau, où elle reçoit les eaux qui descendent de la vallée de Reinhards-Brunn. Elle longe alors, à travers une charmante vallée, le versant N.-O. de la forêt de Thuringe, qui lui envoie, entre autres affluents, la Laucha, l'Emse, la Ruhla, etc., puis elle se déverse dans le canal de Leina.

HOENSCHWANGAU, antique manoir féodal de la Bavière, dans le cercle de la haute Bavière, à 8 kilom. S.-O. de Fussen, sur le Lech. C'était jadis la résidence des seigneurs de Schwangau, qui tenaient leur seigneurie à fief de l'Empire. A l'extinction de cette famille, au milieu du XVIe siècle, le château fut donné par Charles-Quint à Jean de Baumgmarten, dont les fils durent le céder, en 1567, à la maison de Bavière. Depuis cette époque, la jouissance en avait été laissée aux princes puînés de cette maison; mais, en 1715, on en fit le siége d'une juridiction qui fut plus tard complétement abandonnée. Pendant les guerres du Tyrol, le château tomba en ruine. En 1820, un paysan acheta ces ruines pour la somme de 200 florins, dans l'intention de les démolir entièrement; mais le prince d'Œttingen-Wallerstein l'empêcha d'exécuter ce dessein. Enfin, en 1832, le prince royal acheta ce qui restait encore du château, le fit reconstruire dans son style primitif, et le choisit dès lors pour sa résidence favorite. L'intérieur est orné de magnifiques fresques représentant des épisodes tirés de la mythologie allemande, de la vie féodale et de la vie des femmes au moyen âge, ainsi que de l'histoire de la maison royale de Bavière. Au milieu du paysage le plus pittoresque, le château couronne le Marmorberg, dont le pied est baigné par le Schwannen (lac du Cygne) et l'Alpsee et qui s'élève au milieu de la crête des montagnes qui forment la limite entre le Tyrol, la Bavière et la Souabe. Des sommets gigantesques et des neiges éternelles l'entourent de tous côtés. De nombreux souvenirs historiques se rattachent à l'ancien château. Ce fut là que Conradin, au moment de partir pour sa funeste campagne en Italie, dit à sa mère le dernier adieu. Ce fut là aussi qu'en 1518 Luther trouva un asile après s'être échappé d'Augsbourg. Le château eut ensuite beaucoup à souffrir pendant la guerre de Smalkalde, pendant la guerre de Trente ans et pendant celle de la succession d'Espagne.

HŒPFNER (Jean-Georges-Chrétien), archéologue allemand, né à Leipzig en 1765, mort en 1827. Il abandonna la carrière ecclésiastique pour se livrer à l'enseignement, devint professeur à Giesen, puis correcteur du gymnase d'Eisleben (1790), et se vit contraint, par suite d'une surdité complète, de renoncer au professorat en 1800. Nous citerons parmi ses ouvrages : *De origine dogmatis romanorum pontificum de purgatorio* (Halle, 1792); *De l'Eros des plus anciens poëtes grecs* (Leipzig, 1792); *Description de l'état domestique, religieux, moral, politique, guerrier et scientifique des Grecs* (Erfurt, 1795-1800, 3 vol.); *Manuel de la mythologie grecque et introduction à la théologie des Grecs* (Erfurt, 1795); *Principes et théorie de l'art d'élever la jeunesse* (1803). On lui doit, en outre, des articles dans la *Renommée de la littérature moderne*, des dissertations, des éditions du *Cyclope* d'Euripide, des *Trachiniennes* de Sophocle, des *Grenouilles* d'Aristophane, etc.

HŒPKEN (André-Jean, comte DE), homme d'Etat et écrivain suédois, né en 1712, mort en 1789. Il compléta son instruction par des voyages en France, en Angleterre, en Hollande, en Italie, fut nommé, en 1746, membre du Sénat, prit alors une part active aux affaires publiques, devint le chef du parti des *Chapeaux*, que favorisait la France, fut appelé, en 1752, à succéder à Tessin comme président de la chancellerie ou premier ministre; se prononça, quatre ans plus tard, pour la guerre contre la Prusse, et, malgré la fermeté de sa conduite, malgré le zèle qu'il montra pour le progrès de toutes les institutions utiles, se vit bientôt en butte à une telle impopularité qu'il donna sa démission. Hœpken vécut dans la retraite jusqu'en 1773, époque où Gustave III le rappela au Sénat et le consulta sur la réforme des lois, sur les améliorations à apporter à l'agriculture, au commerce, etc. En 1780, il rentra dans la retraite et se consacra entièrement à la culture des sciences et des lettres. Hœpken était fort instruit et connaissait surtout les littératures française et latine. Il contribua puissamment, tant par ses discours que par ses écrits, à perfectionner la langue suédoise. Ce fut lui qui, avec Linné et quelques savants, fonda l'Académie des sciences de Stockholm, dont il devint le premier secrétaire. Il fut, en outre, directeur de l'Académie des belles-lettres et de plusieurs autres sociétés savantes. Nous citerons de lui : l'*Eloge de Tessin* (Stockholm, 1771), traduit en français par Zabern (1774), et l'*Éloge de Ekeblad*, regardés comme des chefs-d'œuvre d'éloquence.

HŒRSELBERG, montagne d'Allemagne, dans le grand-duché de Saxe-Weimar-Eisenach. Elle est nue, stérile et formée en grande partie par l'agrégation de coquillages calcaires. Son principal sommet, le grand Hœrselberg, d'une altitude de 423 mètres, s'élève sur la rive droite de la Hœrsel, s'abaisse considérablement au N., mais au S. il est escarpé et présente les découpures les plus bizarres. Du haut de ce sommet, on découvre au N. un magnifique panorama. Le Hœrselberg a toujours joué un grand rôle dans les légendes héroïques de l'Allemagne. Le 13 octobre 1813 eut lieu, près de Hœrselberg, entre les Prussiens et les Français, un combat à la suite duquel le général York s'empara de la ville d'Eisenach.

HŒSCHEL (David), célèbre helléniste allemand, né à Augsbourg en 1556, mort en 1617. D'une famille assez pauvre, il eut le bonheur d'avoir pour professeur l'illustre Jérôme Wolf, qui encouragea ses talents, et il trouva dans un magistrat, Matthieu Welser, un généreux protecteur. S'étant rendu, en 1577, à l'université de Leipzig, dès cette époque il donna la mesure de son savoir en publiant un discours grec sur la *Chute du genre humain et son relèvement* (1577, in-4o). Nommé, en 1580, professeur au gymnase d'Augsbourg, il en devint recteur en 1593, et fit véritablement de cette ville un centre scientifique. Jusqu'à sa mort, il déploya une activité immense, partageant son temps entre l'enseignement et des publications scientifiques. Ses contemporains reconnaissent que c'est à lui que revient le mérite d'avoir relevé en Allemagne les études grecques. Directeur de la bibliothèque d'Augsbourg, fort riche en manuscrits précieux, non-seulement il en rédigea le catalogue raisonné, *Catalogus græcorum codicum qui sunt in bibliotheca reipublicæ Augustanæ Vindelicæ* (1595, in-4o), mais encore il publia un nombre considérable de ces manuscrits, donnant ainsi des éditions *princeps* d'une foule d'auteurs. Ces éditions, imprimées sous ses yeux, sont, pour la plupart, fort recherchées des bibliophiles. Les traductions qu'il y a souvent ajoutées sont extrêmement remarquables. Parmi ses ouvrages nous citerons : *Præcepta conjugalia* (1585); *Synopsis septem conciliorum œcumenicorum* (1585), etc. Outre un grand nombre de traités et de sermons des Pères grecs (saint Basile, saint Grégoire de Nysse, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome, saint Cyr, saint Germain, saint Jean de Damas, saint Maxime, Origène, saint Athanase), il a édité les écrits de Philon le Juif : *Opuscula tria* (Francfort, 1587); *De mercede meretricis* (Augsbourg, 1612); *De hebdomade, de numero septenario*; *Fragmenta e libro de providentia*, etc. (1614); Lamprias, *De scriptis Plutarchi* (1597); Appien, *Illyrica* (1599), et a donné la magnifique édition de Photius (1601, 985 p. in-fol.); celle de Phrynichus, *Ecloga* (1601, in-4o), texte revu par Nunnesius, notes de Hœschel qui ont été reproduites à part avec celles de Scaliger (1603, in-4o). Viennent ensuite Dexippe et Eunapius, *Eclogæ legationum*, avec les extraits de Diodore de Sicile (1603); les *Historiæ* de Procope de Césarée, avec le livre *De ædificiis Justiniani* (1607, in-fol.); l'*Alexiade* d'Anne Comnène (1610-1618, in-4o); enfin l'*Ecclésiastique* de Jésus Sirach (1604). Les éditions d'Augsbourg sont comprises entre les années 1594 et 1618. Quelques auteurs avaient paru auparavant à Leyde, Heidelberg ou Francfort. Hœschel avait publié, en outre, la *Synonymie gréco-latine de Ruland* (1589, souvent rééditée), avec de notables augmentations; le *Nomenclator*, recueil de mots grecs, latins et allemands, arrangés dans l'ordre des parties du discours, pour servir à comprendre la grammaire (1593); enfin il avait traduit (avec Schenck) en allemand les six comédies de Térence (1624).

HŒST ou **HOST** (Georges), homme d'Etat et voyageur danois, né à Witthen (Jutland) en 1734, mort vers 1795. Il s'était adonné à l'enseignement de la théologie, de la philosophie, de la musique, du français, lorsqu'il se rendit au Maroc, en 1760, comme employé de la compagnie danoise d'Afrique. Là, il apprit l'arabe, acquit la faveur de l'empereur Sidi-Mohammed, devint vice-consul à Mogador et revint en Danemark en 1767. Envoyé aux Antilles en 1769, il fut nommé, en 1773, gouverneur des îles de Saint-Thomas et de Saint-Jean, revint trois ans plus tard à Copenhague, et remplit successivement les fonctions de conseiller d'Etat et de secrétaire des affaires étrangères. Hœst a publié : *Renseignements sur les royaumes de Maroc et de Fez* (Copenhague, 1779, in-4o), un des meilleurs ouvrages qu'on ait publiés sur le Maroc; *Histoire de l'empereur de Maroc Mohamed ben Abdallah* (Copenhague, 1791); *Renseignements sur l'île de Saint-Thomas et ses gouverneurs* (Copenhague, 1791).

HŒST ou **HOST** (Jens-Kragh), historien danois, né à Saint-Thomas en 1772, mort en 1844. Il abandonna la magistrature en 1808, pour s'adonner entièrement à des travaux littéraires et historiques; et, dans le but d'établir des rapports plus étroits entre la Suède et le Danemark, il fonda avec Nyerup, Ram et Baggesen, la Société littéraire scandinave, qui publia le recueil intitulé *Muséum scandinave*. Par ses écrits, Hœst a beaucoup contribué à répandre et à vulgariser les littératures danoise et suédoise. Il publia même un manuel de langue suédoise et un vocabulaire suédois à l'usage des Danois, et, de 1812 à 1815, fit des cours publics sur la langue et la poésie suédoise. Parmi ses ouvrages historiques, nous citerons : *Vie et gouvernement de Gustave IV Adolphe* (1808-1809); *Evénements remarquables de la vie et du règne de Christian VII* (1812); *Essai d'une histoire de la monarchie danoise sous Christian VII* (1813); *Evénements remarquables de la vie et du règne de Frédéric V* (1820); la *Dernière année de la reine Caroline-Mathilde* (1820); *Politique et histoire* (1820-1822, 5 vol.); enfin, le *Ministre comte Struensée et son ministère* (Copenhague, 1824, 3 vol.), traduit en allemand (Copenhague, 1826-1827), le plus remarquable et le plus important de tous ses ouvrages, le premier, du reste, qui retrace d'une manière profonde et impartiale l'histoire de la période de Struensée. On a, en outre, du même historien, une sorte d'autobiographie intitulée : *Souvenirs sur moi et sur mes contemporains* (1835).

HOET (Guérard), peintre hollandais, né à Bommel en 1648, mort à La Haye en 1733. D'abord élève de son père, qui était peintre verrier, il passa ensuite dans l'atelier de Van Rysen, artiste de talent. La guerre ayant éclaté en 1672, il s'enfuit à La Haye, puis passa à Amsterdam et exécuta dans ces diverses villes des tableaux de chevalet qui furent extrêmement recherchés. S'étant ensuite rendu en France, il fut loin d'y trouver le succès et la fortune. Il partit alors pour Bruxelles, où il produisit de vastes compositions, puis il alla fonder une académie de peinture à Utrecht, et se fixa enfin à La Haye, où il termina ses jours. Hoet jouit de son vivant d'une extrême célébrité. Descamps l'admire au point de l'appeler un peintre de génie; mais il faut beaucoup rabattre de cette admiration. C'était néanmoins un artiste d'un talent véritable, dont les petits tableaux ont un aspect harmonieux, une grande finesse de touche, et dont les grandes toiles attestent une grande habileté d'arrangement, un véritable sentiment décoratif. Son plus grand défaut était de manquer d'originalité. Il imite les effets de lumière de Rembrandt, le coloris de Rubens, et emprunte fréquemment à ce dernier l'idée de ses compositions et ses figures. Hoet a beaucoup produit. Nous citerons parmi ses œuvres : l'*Enlèvement des Sabines*, le *Sacrifice de Didon*, *Diane au bain*, la *Paix entre les Sabins et les Romains*, *Alexandre épousant Roxane*, une *Danse de villageois* à La Haye; *Clélie passant le Tibre à la nage*, à Rotterdam; des *Plafonds*, à Utrecht, etc.

HOEVEN (Cornelis-Pruys VAN DER), savant hollandais, né à Rotterdam en 1792. Après avoir pratiqué la médecine dans sa ville natale, il est allé professer son art à l'université de Leyde (1824). On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages sur l'histoire médicale et la pathologie, notamment : *Initia disciplinæ pathologicæ* (1834); *De arte medica* (1840); *De historia medicinæ* (1842); *De historia morborum* (1846); *De historia medicamentorum* (1847); *Etudes de la vie humaine* (1857), etc.

HOEVEN (Jean VAN DER), naturaliste hollandais, frère du précédent, né à Rotterdam en 1801, mort à Leyde en 1868. Reçu successivement docteur en philosophie (1822) et docteur en médecine (1824), il exerça d'abord la pratique de ce dernier art à Rotterdam, puis devint, à partir de 1826, professeur de zoologie à l'université de Leyde. Son principal ouvrage est un *Manuel de zoologie* (Leyde, 1827-1833, 2 vol.), dans lequel il s'est efforcé de traiter au point de vue physiologique tout l'ensemble de la zoologie. Parmi ses autres travaux, il faut citer : *Recherche sur l'histoire naturelle et l'anatomie des limules* (Leyde, 1838, avec planches); *Discours et dissertations* (1846), traduit en allemand sous le titre de *Résultats des études naturelles pour la vie* (1848); *Documents pour l'histoire naturelle de la race nègre* (1842), et *Philosophia zoologica* (Leyde, 1864). Il a, en outre, publié une foule d'intéressantes monographies dans plusieurs recueils scientifiques, notamment une description du *nautilus pompilius* mâle, inconnu jusqu'alors, description qui a été traduite en plusieurs langues.

HŒXTER, ville de Prusse, province de Westphalie, régence et à 80 kilom. S.-E. de Minden, chef-lieu de cercle, sur le Weser; 5,177 hab. Distilleries, brasseries; commerce de toiles, bougies et bois. « D'après la tradition, dit M. Ad. Joanne (*Allemagne du Nord*), la tour qui s'élève sur le Brunsberg serait un dernier débris d'un château bâti par Bruno, le frère de Witikind. Prise en 1625 et 1634 par Tilly et les impériaux, en 1672 par l'électeur de Brandebourg, en 1673 par les Français, Hœxter tomba, en 1801, en la possession du Nassau; la France s'en empara en 1807; depuis 1814, elle appartient à la Prusse. Une belle avenue de châtaigniers conduit de Hœxter à l'abbaye de Corvey, fondée en 816 par Louis le Débonnaire. Cette abbaye devint le point central d'où le christianisme et la civilisation se répandirent dans le nord de l'Allemagne. Le pape Grégoire V fut un de ses abbés, Elle a été supprimée en 1803, après le traité de paix de Lunéville. Le seul manuscrit qui existe des cinq premiers livres de Tacite fut découvert dans sa bibliothèque et publié par le pape Léon X en 1515. Le couvent, bel édifice moderne, contient des portraits de tous les abbés de ce célèbre monastère.

HŒYER ou **HOJER** (André), historien et jurisconsulte danois, né à Karlum (arrondissement de Toender), mort en 1739. Il fut nommé historiographe royal, en 1722, par Frédéric IV; mais il perdit cette charge lors de l'avénement de Christian VI en 1730. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Histoire abrégée du Danemark* (Flensbourg, 1728); *Cours de procédure danoise-norvégienne* (1742); *Vie de Frédéric IV* (1732), ouvrage très-estimé, qui a été réédité à Copenhague (1829, 2 vol. in-8o).

HOF, ville des Etats autrichiens (Moravie), à 12 kilom. N.-E. d'Olmutz; 2,457 hab. Fabrication de toiles; blanchisseries. Commerce de laines.

HOF ou **STADT-AM-HOF**, ville de Bavière, cercle de la haute Franconie, chef-lieu du district de même nom, à 49 kilom. N.-E. de Baireuth, sur la rive gauche de la Saale; 10,000 hab. Gymnase, riche hôpital. Fabriques de draps, cotonnades, toiles, papiers, cuirs, couleurs. Exploitation de fer et de marbre. Cette ville doit son origine à un ancien château, au pied duquel elle fut bâtie en 1810; la nouvelle ville, construite au commencement du XVIIIe siècle par les ducs de Méranie, a été en grande partie la proie d'un incendie, le 4 septembre 1823; mais elle s'est relevée plus belle qu'avant ce désastre. En 1759, elle fut le théâtre d'une victoire du prince Henri de Prusse sur les Autrichiens. Son plus bel édifice est son hôtel de ville, construit il y a quelques années dans le style gothique. Le gymnase, ancien couvent de franciscains, possède une belle bibliothèque. On remarque sur une éminence voisine les jardins du *Theresienstein*, lieu de réunions publiques. Le chemin de fer traverse à Hof la vallée de la Saale sur un viaduc monumental, long de 188 mètres, haut de 27 mètres, et composé de 8 arches ayant chacune 17 mètres d'ouverture.

HOFACKER (Charles-Christophe), jurisconsulte allemand, né à Boringsweiler (Wurtemberg) en 1749, mort en 1793. Il étudia le droit à Tubingue, puis à Gœttingue, passa son doctorat en 1772, devint, en 1774, professeur de droit à l'université de Tubingue, et occupa en même temps une chaire au *Collegium illustre* de cette ville. Les chagrins que lui causèrent des malheurs domestiques tournèrent son esprit vers le mysticisme, et il devint quelque peu visionnaire. Ses ouvrages de droit sont néanmoins remarquables par la connaissance approfondie des sources et par une saine critique. Ses principaux écrits sont : *Esquisse d'une nouvelle méthode pour l'explication du droit romain pur* (Gœttingue, 1771, in-4o); *Tabulæ synopticæ juris romani* (Gœttingue, 1772); *Institutiones juris romani, methodo systematico adornatæ* (Gœttingue, 1773); *Principia juris civilis romani-germanici* (Tubingue, 1788-1794, 3 vol. in-8o); *Principes du droit civil romano-germanique* (Leipzig, 1805, in-8o).

HOFER (André), chef de l'insurrection tyrolienne de 1809, né à Saint-Léonard, près de Passeyr, en 1767, fusillé à Mantoue le 20 février 1810. Il était aubergiste et commerçant à Passeyr lorsque, en 1803, il combattit, à la tête de quelques intrépides compagnons, contre le général Ney. La bravoure qu'il avait montrée, son éloquence, sa superstitieuse piété, la pureté de ses mœurs, sa grande taille, sa force, et, il faut bien le dire, sa longue barbe et quelques exploits de table, lui donnèrent dans le pays une telle autorité, que, lorsque l'Autriche voulut soulever le Tyrol, que lui avaient arraché les traités de Vienne et de Presbourg, ce fut à lui qu'elle s'adressa. De 1807 à 1808, elle entretint avec lui une correspondance secrète fort active, et Hofer fut chargé d'organiser une insurrection contre les Bavarois devenus maîtres du pays. L'aubergiste ayant reçu de l'archiduc Jean, dans un voyage à Gratz, l'assurance qu'il serait soutenu par l'Autriche, donna le signal du mouvement, qui éclata le 11 avril 1809. Devenu rapidement maître des campagnes, Hofer attaqua Inspruck, força les troupes franco-bavaroises qui s'y trouvaient à capituler, et se rendit en quelques jours maître de tout le Tyrol. Mais, sur ces entrefaites, l'Autriche ayant été vaincue par la France à Eckmühl et à Ratisbonne, les Bavarois envahirent de nouveau le Tyrol et y battirent le général autrichien Chasteler. Reprenant aussitôt les armes, Hofer fondit sur les Bavarois, les vainquit, le 25 et le 29 mai 1809, et les contraignit encore une fois à quitter le pays. Peu après, le maréchal Lefebvre, à la tête d'un corps d'armée, envahit à son tour le Tyrol et prit Inspruck. L'aubergiste Hofer se cacha d'abord, mais bientôt il sortit de sa retraite, et, bien que le Tyrol eût été complétement abandonné par l'Autriche en vertu de l'armistice de Znaïm, il n'hésita point à se mettre, comme général en chef, à la tête des populations, décidées à continuer la lutte, attaqua Lefebvre dans le Stilfes, écrasa son corps d'armée sous une avalanche de rochers et le

contraignit à battre en retraite. Jusqu'à la paix de Vienne (14 oct. 1809), Hofer tint en main le gouvernement de son pays. A cette époque, les forces ennemies envahirent de nouveau le Tyrol, et le gouvernement autrichien lui ordonna de se soumettre. Mais bientôt après, sur le faux bruit que l'Autriche avait repris les armes, Hofer recommença la lutte, fut écrasé par le nombre et se vit livré aux Français par le prêtre Douay, qui avait été son ami (8 janvier 1810). Le général Baraguay-d'Hilliers, devant qui il fut conduit, le reçut avec respect. Après avoir causé avec lui, il dit : « Il y a quelque chose d'antique dans cet homme; je me figure, en le voyant, avoir devant moi un bon et brave chevalier du temps de Pierre l'Ermite. » Conduit à Mantoue, il parut devant un conseil de guerre; la majorité se prononça pour une détention limitée, mais dans la matinée qui précéda la lecture du jugement arriva de Milan, par voie télégraphique, l'ordre de le fusiller dans les vingt-quatre heures. Hofer mourut en héros et voulut lui-même commander le feu.

Sa famille obtint, en 1819, des récompenses et des lettres de noblesse de la cour de Vienne, et une statue lui fut élevée, en 1834, à Inspruck, dans l'église des Franciscains, bien moins pour entretenir le patriotisme de ces montagnards que pour ranimer chez eux un attachement traditionnel à la maison d'Autriche.

L'insurrection du Tyrol et les exploits de son chef ont fourni à Charles Immermann le sujet d'un drame national, intitulé *André Hofer* ou la *Tragédie dans le Tyrol*. Dans cette pièce, au lieu de s'inspirer des faits eux-mêmes, le poëte s'est attaché à défigurer la réalité. Il a fait de son héros un personnage idéal, dans lequel on cherche en vain cette allure joyeuse et cordiale que l'histoire lui prête.

HOFÉRIE s. f. (o-fé-rî; *h* asp.). Bot. Syn. de CLEYÈRE.

HOFF (Charles-Ernest-Adolphe DE), homme d'Etat et géologue allemand, né à Gotha en 1771, mort en 1837. Il entra, en 1792, à la chancellerie secrète de Gotha comme secrétaire de légation. Il remplit ensuite plusieurs missions diplomatiques, fut nommé conseiller de chancellerie en 1813, remplit pendant quelque temps les fonctions de ministre de l'instruction publique du duc de Saxe-Cobourg, et fut enfin inspecteur des travaux de l'observatoire de Seeberg et codirecteur des collections de sciences et arts. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Description du Thüringerwald sous tous les rapports* (Gotha, 1807-1812, 2 vol.); *Histoire des changements que la tradition ou les écrivains nous attestent être survenus à la surface de la terre* (1822-1834, 3 vol.); *Description statistique et topographique des pays saxons* (1820); *Détermination des hauteurs des montagnes de la Thuringe et des environs* (1833). On lui doit, en outre : l'*Allemagne au point de vue de sa constitution naturelle et d'après l'état de sa politique passée et contemporaine* (Gotha, 1838).

HOFF, sergent français, qui se fit une sorte de renommée légendaire par son intrépidité pendant le siége de Paris, en 1870. Il appartenait au 107e d'infanterie. Lorsqu'il se trouvait aux avant-postes, il s'approchait des sentinelles prussiennes et les abattait d'un coup de fusil. D'après le rapport militaire du 9 novembre, il avait à cette époque tué environ trente Prussiens. Hoff fut alors décoré. Au combat du Petit-Bry (2 déc.), voyant qu'il allait être fait prisonnier, il se débarrassa de la croix, de ses galons, de ses papiers, déclara s'appeler Wolff et fut emmené en Allemagne. Un camarade ayant eu l'imprudence de prononcer son véritable nom, les Prussiens mirent le faux Wolff au cachot; mais Hoff, après trente jours de détention, réussit à faire croire que Wolff était réellement son nom. Pendant ce temps, sa disparition subite le faisait soupçonner à Paris d'être un espion prussien; mais la vérité ne tarda pas à être connue. Après la paix, et toujours sous le nom de Wolff, il put enfin quitter Cologne, où il était interné, fut, à son arrivée en France, incorporé au 3e régiment provisoire, prit part, avec l'armée de Versailles, à la prise de Paris (21 mai) et fut blessé à l'attaque d'une barricade. En 1872, le sergent Hoff est devenu un des gardiens du square des Arts-et-Métiers, à Paris.

HOFFBAUER (Jean-Christophe), philosophe allemand, professeur à l'université de Halle, né à Bielefeld en 1766, mort en 1827. Il a laissé, entre autres ouvrages remarquables : *Histoire naturelle de l'âme* (1796, in-8o); *Traité de droit politique universel* (1797); *Recherches sur les maladies de l'âme* (1802-1807, 3 vol. in-8o), etc.

HOFFMAN (François-Benoît), auteur dramatique et critique français, né à Nancy en 1760, mort à Paris en 1828. Il était petit-fils d'un huissier de la chambre du duc de Lorraine, qui, en raison de ses fonctions, avait changé son nom d'*Ebrard* en celui d'*Hoffman* (homme de cour). François Hoffman fit son droit à Strasbourg; mais, comme il était bègue, il dut renoncer à la profession d'avocat, s'engagea dans l'armée, tint quelque temps garnison en Corse, puis quitta le métier des armes pour revenir dans sa ville natale. Il se mit alors à composer des vers (1782) et, ayant remporté un prix de poésie à l'Académie de Nancy, il partit pour Paris (1784). Dès l'année suivante, Hoffman publia un recueil de vers intitulé *Poésies diverses*, puis il écrivit le libretto de *Phèdre*, qui obtint un vif succès à l'Opéra (21 nov. 1786) et lui valut une gratification royale, dont il se servit pour faire un voyage en Italie. Depuis lors, jusqu'en 1807, il composa principalement des pièces de théâtre. *Adrien*, qu'il donna à l'Opéra après le 10 août 1792, ne put être représenté alors, à cause de certaines allusions monarchiques; mais cette pièce, regardée comme son chef-d'œuvre, fut jouée en 1802, et mérita la première mention lors du concours pour les prix décennaux en 1810. On lui doit, en outre, une quinzaine d'opéras-comiques, parmi lesquels on remarque surtout les *Rendez-vous bourgeois* (1807), restés au répertoire. On trouve dans toutes ces pièces un style élégant et facile, de la finesse, et une entente parfaite de la scène lyrique. Toutefois, Hoffman s'est fait, comme critique, une réputation qui lui survivra plus longtemps. Entré au *Journal de l'Empire* (*Journal des Débats*) en 1807, il y publia des articles qui n'eurent pas moins de vogue que ceux de Geoffroy et de Felletz, ses collègues dans le feuilleton. Il signa de son initiale, puis d'un E. Histoire, littérature, politique, philosophie, médecine même, il traitait tous les sujets avec une égale supériorité. Ses articles se distinguent par un goût épuré, des aperçus ingénieux, une ironie mordante, une conscience scrupuleuse et une indépendance bien rare. Dans la crainte de se laisser influencer par les auteurs des livres dont il avait à rendre compte, ou par leurs amis, il s'était condamné à une retraite presque absolue à Passy. On raconte que, pour conserver ses franches allures, il refusa même de se mettre sur les rangs pour un siége à l'Académie française, où sa place était marquée. Les seules fonctions qu'il ait jamais remplies sont celles de membre du conseil littéraire de l'Académie de musique. Ajoutons qu'il vécut sous la monarchie, sous la Révolution, sous l'Empire et sous la Restauration, sans jamais encenser aucun pouvoir, tant il avait la passion de l'indépendance et le souci de sa dignité. Outre les ouvrages déjà cités, nous mentionnerons : *Nephté*, drame lyrique en 3 actes (1790); *Euphrosine*, comédie en 3 actes et en vers (1790); *Stratonice*, comédie en 1 acte et en vers (1792); *Adélaïde*, drame en 3 actes et en vers (1793); *Callias*, drame en 1 acte et en vers (1795); le *Brigand*, opéra-comique en 3 actes (1795); *Azeline*, comédie en 3 actes (1797); *Médée*, opéra en 3 actes, musique de Cherubini (1797); *Ariodant*, drame en 3 actes, musique de Méhul (1799); *Mes souvenirs* ou *Recueil de poésies fugitives* (1802); le *Roman d'une heure*, comédie en 1 acte (1803); la *Ruse inutile*, opéra-comique en 2 actes (1805); *Grimaldi*, comédie en 3 actes (1805); *Idala*, opéra-comique en 3 actes (1806); *Abel*, opéra en 3 actes, musique de Kreutzer (1810), etc. Les *Œuvres complètes* d'Hoffman ont été publiées à Paris (1828 et suiv., 10 vol. in-8o).

HOFFMAN (Charles-Fenno), poëte et littérateur américain, né à New-York en 1806. Il fit ses études de droit à Albany, exerça pendant quelques années la profession d'avocat dans sa ville natale, puis se livra entièrement à son goût pour les lettres. Un voyage qu'il fit dans les prairies, en 1833, lui fournit le sujet de diverses publications, que le public accueillit avec une grande faveur. Cette même année, Hoffman fonda le *Knickerbocker Magazine*. Il publia ensuite des romans, des nouvelles, des poésies, des études dans divers recueils littéraires, et fut, en 1846 et en 1847, directeur du *Literary World*, où il fit paraître, sous le titre d'*Esquisses de la société*, une série d'essais, dont le succès fut des plus vifs. Hoffman, depuis l'âge de onze ans, avait perdu l'usage d'une jambe. Atteint d'une maladie mentale en 1849, ce remarquable écrivain a cessé depuis lors de produire. Il avait beaucoup de verve et d'imagination. Il s'est attaché, avec une prédilection toute particulière, à raconter des aventures dramatiques poussées jusqu'à l'horrible, en y ajoutant des peintures d'un réalisme repoussant. Ses ouvrages les plus remarquables sont : *Un hiver dans l'Ouest* (New-York, 1834, 2 vol. in-12), intéressante relation de son voyage dans les prairies; *Esquisses de la vie des prairies* (1837); les romans intitulés : *Vanderlyn* (1837), *Greyslaer* (New-York, 1840). Ses poésies, réunies sous le titre de *Vigil of faith and other Poems* (1842), ont été rééditées dans une édition plus complète en 1845.

HOFFMAN (Gaspard), médecin allemand, né à Gotha en 1572, mort à Altdorf en 1648. Ses études médicales avaient été si brillantes que la Faculté d'Altdorf lui décerna la pension qu'elle avait coutume d'accorder à l'élève le plus distingué, pour le mettre en état de se perfectionner par les voyages. Il visita alors l'Italie, séjourna trois ans à Padoue, et se rendit de là à Bâle, où il fut reçu docteur en 1605. De retour dans sa patrie, il devint professeur à Altdorf et y enseigna jusqu'à sa mort la médecine théorique. On a de lui vingt-six ouvrages écrits en latin, qui attestent une vaste érudition, et parmi lesquels nous citerons : *Apologia apologiæ pro Germanis contra Galenum* (Amberg, 1626, in-4o); *De thorace ejusque partibus* (Francfort, 1627, in-fol.), où il s'efforce de concilier les sentiments d'Aristote avec ceux de Galien; *De generatione hominis libri IV* (Francfort, 1629); *Methodus docendæ ac discendæ medicinæ* (Altdorf, 1641); *Pathologia parva qua methodus Galeni practica explicatur* (Iéna, 1640); *Tractatus de febribus* (Tubingue, 1663); *Dissertatio de cerebro et spinali medulla et nervis* (Altdorf, 1622); *De pulmone; De sanguine; De nervorum origine; Problema, cur natura fecerit duo vasa sanguistica, venas et arterias* (1627).

HOFFMANN (Maurice), médecin allemand, né à Furstenwald (Brandebourg) en 1621, mort en 1698. Après avoir étudié à Padoue, il fut reçu docteur en 1645, et devint, en 1648, professeur à l'université d'Altdorf, où il créa un amphithéâtre et un jardin botanique. On lui doit la découverte du conduit pancréatique, que quelques auteurs ont attribuée à Wirsung. Ses principaux ouvrages sont : *De humoribus* (Altdorf, 1649); *De purgationis modis* (1652); *Synopsis institutionum medicinæ, ex sanguinis natura vitam longiorem, artem breviorem promittens* (1661); *De lacrymis* (1662); *Sciagraphia morborum contagiosorum* (1666); *De meliceride, sive articulorum læsorum inundatione aut diluvio* (1670); *De rebus non naturalibus, sanguinem mutantibus* (1672); *Florilegium Altdorfinum* (1676).

HOFFMANN (Jean-Maurice), médecin et botaniste allemand, fils du précédent, né à Altdorf en 1653, mort à Anspach en 1727. Il professa successivement l'anatomie, la chimie et la botanique dans sa ville natale, devint ensuite médecin du prince d'Anspach (1713), et fut, de 1721 jusqu'à sa mort, président de l'Académie des curieux de la nature. Hoffmann avait la réputation d'un excellent praticien. Ses principaux ouvrages sont : *Idea machinæ humanæ anatomico-physiologica* (Altdorf, 1703, in-4o); *Sciagraphia methodi medendi* (1713); *Syntagma pathologico-therapeuticum* (1728).

HOFFMANN (Frédéric), célèbre médecin allemand, né à Halle en 1660, mort dans cette ville en 1742. Son père, qui était pharmacien, lui fit donner une éducation littéraire et scientifique très-soignée, qu'il termina en 1678. A cette époque, il se rendit à Iéna pour y étudier la médecine. Ses progrès furent si rapides, qu'au bout d'un an d'études il donna à ses camarades des leçons de chimie. Reçu docteur en 1681, il ouvrit des cours libres, dont le brillant succès suscita la jalousie et l'inimitié des professeurs de l'université. Sur ces entrefaites, il fut invité à se rendre à Minden, en Westphalie, par son beau-frère, Martin Unverfaerth, conseiller de l'électeur de Brandebourg. Là, il ne tarda pas à se faire connaître par des cures remarquables, et c'est de ce jour que commença pour lui la célébrité. Malheureusement, il commençait à ressentir les premières atteintes de l'hypocondrie et de la phthisie pulmonaire. Attribuant le mauvais état de sa santé à la vie sédentaire qu'il menait, il résolut de rendre son existence plus active en voyageant. Il visita successivement la Belgique, la Hollande, l'Angleterre, et noua des relations avec les savants les plus estimés de ces divers pays. Il s'acquit l'amitié de Robert Boyle, de Crell, et de son compatriote Paul Hermann, alors professeur à la faculté de Leyde. De retour à Minden, Hoffmann fut nommé médecin à la citadelle de cette ville, et, en 1686, Frédéric-Guillaume le nomma médecin de l'électorat de Brandebourg et le choisit en même temps comme médecin attaché à sa personne. Il abandonna cette position en 1688, et se rendit à Halberstadt, en basse Saxe, où la vogue des eaux de ce pays lui fit entreprendre des recherches importantes sur les eaux minérales. Vers la même époque, il se maria avec la fille d'un apothicaire de Clausthal, et vit sa position grandir considérablement. L'électeur de Brandebourg, ayant fondé l'université de Halle, en 1693, nomma Hoffmann à la chaire de physique et de médecine de ce célèbre établissement. A ce moment, Frédéric Hoffmann était à l'apogée de la gloire, et l'on doit reconnaître qu'il la méritait bien. Déployant une infatigable activité, il explora toutes les parties de la science; les plus illustres sociétés savantes se disputaient l'honneur de l'admettre dans leur sein. Luc Schrœck l'invita à prendre place dans l'Académie des curieux de la nature, où il entra sous le nom de *Démocrate;* l'Académie de Saint-Pétersbourg, la Société royale de Londres le recevaient dans leurs rangs, pendant que l'illustre Leibnitz le faisait nommer membre de l'Académie de Berlin.

Dans toutes les cours d'Allemagne on réclamait ses soins, on faisait appel à ses lumières. En 1708, le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, l'attira à sa cour et se l'attacha comme médecin particulier. Mais bientôt les intrigues, l'agitation incessante, la haine des envieux dégoûtèrent Hoffmann de la vie des cours. Après un séjour de trois ans à Berlin, il vint reprendre ses travaux favoris. Quelques années après, il dut retourner auprès du roi de Prusse, gravement malade, et, dès qu'il l'eut sauvé, il retourna à Halle, où il termina ses jours, doyen de l'université, comblé d'honneurs et de gloire.

« De tous les médecins qui se sont succédé depuis Hippocrate jusqu'au XVIIe siècle, dit la *Biographie médicale*, Hoffmann est celui qui a proposé le système le plus rapproché de la vérité, le moins chargé d'hypothèses, le moins souillé de vaines applications des sciences accessoires à la médecine. S'il n'avait pas attaché autant d'importance aux prétendus esprits vitaux, qu'il eut la faiblesse de regarder comme une chose démontrée, il mériterait la première place parmi les médecins dogmatistes; s'il avait eu le courage de passer un trait de plume sur toutes les rêveries de l'humorisme, aucun théoricien ne pourrait lui être comparé. »

Hoffmann a fondé le *dynamisme organique*, doctrine opposée à celle du *vitalisme*, qui eut pour chef Stahl, son ancien camarade, devenu son rival. Pour lui, le corps humain est une machine dont les mouvements s'exécutent suivant les lois propres à la matière organisée; le sang, par son action circulatoire, maintient toutes les parties de l'organisme dans l'équilibre qui leur convient; le fluide vital est distribué aux nerfs par le cerveau. Il a donné à la thérapeutique plusieurs préparations, dont la plus populaire est la *liqueur anodine*, composée d'un mélange d'alcool et d'éther; citons encore son *baume de vie*, fort usité. Ses ouvrages de médecine forment une collection qui passe à juste titre pour une des gloires de son siècle et une des richesses de l'art. Les principaux sont : *Medicinæ mechanicæ idea universalis* (Halle, 1693); *Programma præmissum disputationibus de fundamentis totius medicinæ juxta normam modernæ philosophiæ mechanicæ per aphorismos breviter traditis* (1694); *Dissertatio de veris pathologiæ fundamentis* (1729); *Idea fundamentalis universæ medicinæ ex sanguinis mechanismo, etc.* (1707); *Dissertationes physico-medicæ curiosæ selectiores, ad sanitatem tuendam maxime pertinentes* (Leyde, 1708-1709, 2 vol.); *Instruction fondamentale sur la manière de se préserver d'une mort prématurée et de toutes sortes de maladies par une vie réglée* (Halle, 1705-1728, 9 vol. in-8o); *Fundamenta physiologiæ* (1718, in-8o); *Dissertationum physico-medicarum selectiorum Decas* (Leyde, 1729, 2 vol.); *Medicina rationalis systematica* (1718-1740, 9 vol. in-4o). Cet ouvrage est le plus important de tous ceux qu'a écrits Hoffmann; il y travailla vingt années et ne le termina que deux ans avant sa mort. C'est le résumé de soixante ans de pratique médicale; on peut dire qu'il renferme toute sa doctrine thérapeutique. Cet ouvrage a été traduit en français par J.-J. Bruhier (Paris, 1739-1743, 9 vol.); *Medicina consultatoria* (Halle, 1721-1739, 12 vol. in-4o), collection de traités divers sur un grand nombre de questions médicales controversées et d'observations rares et difficiles; *Consultationum et responsorum medicinalium centuriæ tres* (1734, 2 vol.); *Medicus politicus, sive regulæ prudentiæ secundum quas medicus juvenis se dirigere debet* (Leyde, 1733), traduit en français par J.-J. Bruhier (Paris, 1751); *Traité des principales maladies de l'enfance*, en allemand (Francfort, 1745); *Traité de la diététique des jeunes filles* (Wittemberg, 1743). Les œuvres complètes de Hoffmann ont paru sous le titre : *Opera omnia physico-medica denuo revisa, correcta et aucta* (Genève, 1740, 6 vol. in-fol.). Elles ont été réimprimées en 1753, avec un supplément de 5 volumes renfermant des opuscules inédits, puis à Venise (1745, 17 vol.), et deux fois à Naples (1753 et 1763, 25 et 27 vol.).

HOFFMANN (Chrétien-Godefroy), jurisconsulte allemand, né à Laubau (Lusace) en 1692, mort en 1735. Il étudia le droit à l'université de Leipzig, où il se fit recevoir docteur en 1716, et devint, en 1718, professeur de droit de la nature et des gens. Appelé à occuper une chaire à Francfort-sur-l'Oder en 1723, il fut nommé peu après conseiller intime de Prusse et membre de l'Académie de Berlin. On doit à ce savant juriste un grand nombre d'ouvrages, dont les plus importants sont : *De natura et origine legum Germanorum* (1715); *Historia juris romano-justinianei* (1718-1726, 2 vol.); *Novum volumen scriptorum rerum germanicarum* (1719, 4 vol. in-fol.), collection précieuse; *Etat actuel des finances de la France* (1720); *De insignioribus defectibus jurisprudentiæ criminalis germanicæ* (1731); *Introduction au droit public de l'empire* (1734), etc.

HOFFMANN (Christophe-Louis), médecin allemand, né à Rhéda (Westphalie) en 1721, mort en 1807. Il fut successivement professeur de médecine et de philologie à Burgsteinfurt, médecin de l'électeur de Cologne, puis directeur du collége médical de Mayence. « Hoffmann, dit Sevelinges, prit pour base de son système la sensibilité et l'insensibilité des parties solides, et la corruption des humeurs comme principe d'irritation. Il voyait dans la fermentation ou la putridité des humeurs la source de la plupart des affections morbifiques. La putridité principalement est, selon ce médecin, la cause première de toutes les fièvres malignes et même inflammatoires. » Ses principaux ouvrages sont : *De la sensibilité et de l'irritabilité des parties malades* (Munster, 1779); *Du scorbut et de la maladie vénérienne* (1782); *Recueil d'opuscules de médecine* (Munster, 1790-1792, 3 vol. in-8o).

HOFFMANN (Jean-Godefroy), économiste allemand, né à Breslau en 1765, mort à Berlin en 1847. Il enseigna l'économie politique à Kœnigsberg (1807), puis à Berlin (1808), où il devint conseiller d'Etat et directeur du bureau de statistique officielle (1840-1844). Hoffmann prit part à diverses missions diplomatiques et assista notamment au congrès de Vienne et à la conclusion de la paix de

Paris. Nous citerons parmi ses ouvrages : l'*Intérêt de l'homme et du citoyen et le système des corporations* (1805); le *Territoire et la population de la Prusse* (1818); *De la nature et du but des rentes produites par la propriété foncière et par le capital* (1837); la *Science de la monnaie* (1838); la *Science des impôts* (1840); le *Gouvernement et ses rapports avec les citoyens* (1840); *Tableau des rapports économiques que la différence de la culture intellectuelle et des propriétés fait naître parmi les habitants d'un pays* (1843).

HOFFMANN (Ernest-Théodore-Guillaume), littérateur, compositeur, dessinateur et magistrat, le conteur allemand le plus original de ce siècle, né à Kœnigsberg le 24 janvier 1776, mort à Berlin le 25 juin 1822. Dès l'enfance, il montra un goût tout particulier pour les récits merveilleux et une aptitude singulière pour le dessin et la musique. Hoffmann nous a laissé une peinture charmante des parents qui l'ont élevé. Il avait trois ans à peine lorsque son père, conseiller de cour, dont les mœurs étaient fort légères, se sépara de sa femme. L'enfant alla habiter alors chez sa grand'mère, où il assista, en 1796, à la mort de sa mère, consumée par le chagrin. Là il reçut les soins de sa tante Sophie, excellente personne et très-bonne musicienne, qui l'encouragea dans ses dispositions artistiques; mais son oncle, ancien magistrat, homme sévère, le poussa vers une carrière plus positive, celle du barreau. Grâce aux leçons de l'organiste Sobielsky, il acquit rapidement un talent remarquable sur le piano, et, dès l'âge de quinze ans, il improvisait des morceaux de musique, en même temps qu'il exécutait des dessins dont on admirait la verve et la correction. Ce fut à cette époque qu'il se lia intimement avec Théodore Hippel, dont l'amitié ne s'altéra jamais. Au sortir du collége, Hoffmann suivit les cours de l'université et s'adonna avec ardeur à l'étude du droit et des arts. A la suite d'un examen, il obtint, en 1795, un emploi d'auditeur à la régence de Kœnigsberg, qu'il quitta l'année suivante pour se rendre à Glogau, et, deux ans plus tard, il passa à Berlin en qualité de référendaire près la cour suprême. Il allait être nommé conseiller de régence à Posen, lorsque le ministre, ayant su qu'il était l'auteur de caricatures satiriques contre des personnages de la cour, l'envoya, comme dans une sorte d'exil, à Plozk. Hoffmann emmena avec lui dans cette ville une jeune Polonaise qu'il venait d'épouser, et employa ses loisirs à composer de la musique, à écrire des essais littéraires. Rentré en grâce en 1804, il obtint alors le poste de conseiller à Varsovie. Là, tout en remplissant avec zèle les devoirs de sa charge, il établit une académie de chant, et fit représenter, avec succès, trois opéras. Les Français ayant occupé Varsovie en 1806, Hoffmann quitta la Pologne, se rendit à Berlin, où, pour vivre, il donna des leçons de musique, puis passa à Bamberg (1808), pour y diriger la musique du théâtre. Déployant une extrême activité, il devint alors tout à la fois chef d'orchestre, régisseur, compositeur de musique, auteur de libretti, décorateur; mais le théâtre ayant fermé, à la suite de mauvaises affaires, Hoffmann se trouva de nouveau sans emploi et sans pain. C'est alors qu'il s'adressa à Rochlitz, directeur de la *Gazette musicale* de Leipzig, et qu'il débuta véritablement dans les lettres en écrivant des articles fort remarquables, notamment ses *Observations sur la fantaisie en ut mineur de Beethoven*, sa *Biographie du maître de chapelle Kreisler*, les *Morceaux fantastiques à la manière de Callot*. A la même époque, il se lia intimement avec J.-P. Richter et avec le compositeur Weber. Etant allé diriger l'orchestre du théâtre de Dresde, il ne tarda pas à se brouiller avec son directeur et tomba de nouveau dans la misère. Quelque temps après, Napoléon s'étant emparé de Dresde (1813), Hoffmann retourna à Leipzig, y tomba malade, et dut, pour vivre, se mettre aux gages d'un marchand d'estampes, pour qui il dessinait des caricatures contre Napoléon. Ses amis, notamment Hippel, s'émurent de son triste état et le firent réintégrer dans les fonctions publiques, d'abord en qualité de surnuméraire dans les bureaux de Berlin, puis comme conseiller dans la même ville (1816). Hoffmann se trouva enfin à l'abri du besoin. De nouveaux ouvrages, dans le genre des *Morceaux fantastiques à la manière de Callot*, achevèrent de révéler son talent, et avec la gloire lui vint la fortune. Il mourut d'une cruelle maladie : une consomption dorsale. Dans ses derniers jours, il se cramponna pour ainsi dire à la vie, au point d'endurer sans sourciller un traitement médical extrêmement douloureux, dans l'espoir de se conserver quelques instants de plus. Quelqu'un ayant cité devant lui ce vers de Schiller :

La vie n'est pas le plus précieux des biens.

« Non, non, s'écria-t-il, vivre! il suffit que l'on vive, n'importe à quel prix. » Hoffmann était de très-petite taille. Il avait le nez arqué, les lèvres minces, le teint bilieux; ses yeux gris avaient souvent un clignotement qui leur donnait une expression de ruse et de moquerie. Tous ses mouvements étaient d'une vivacité extraordinaire, et il parlait le plus souvent avec une telle volubilité qu'on avait peine à le comprendre.

L'abus des liqueurs fortes, auquel il s'était abandonné pendant les jours de misère, avait dégénéré chez lui en habitude, et il en vint à ne plus trouver d'inspirations que dans un état complet d'ivresse. Ses ouvrages se ressentent de ces déplorables excès. On y voit une imagination délirante, évoquant les êtres les plus fantastiques, des monstres, des diables grimaçants, voire même des ustensiles de ménage qui parlent et qui agissent comme des personnes en chair et en os. Tout cela est tour à tour sombre et comique; le rire succède au frisson. Ces incidents étranges ne sont que l'enveloppe d'une pensée morale, ou des aperçus les plus ingénieux sur les terreurs et les hallucinations dont l'âme est trop souvent le jouet. Hoffmann reproduit quelquefois ses propres impressions. Ses amis racontent qu'ils lui ont vu adresser la parole à des revenants, à des esprits follets, dont son imagination peuplait sa chambre.

« Personne, dit Monnais, n'a excellé mieux que lui à esquisser des arabesques littéraires. Sa fantaisie est trop souvent de la fantaisie pure; mais telle qu'elle est, on ne saurait lui contester ni l'originalité, ni la fécondité, ni l'énergie, ni la grâce... Il y a en lui quelque chose de Rabelais pour la gaieté, de Sterne pour le caprice, mais avant tout il y a la fantaisie germanique exaltée jusqu'au délire. »

Comme musicien, Hoffmann avait du talent; mais sa musique ne rappelle pas ses excentricités littéraires; pour un tel personnage, ses partitions sont écrites trop correctement. On lui doit les opéras intitulés : le *Chanoine de Milan*, l'*Echarpe et la fleur*, les *Joyeux musiciens*, représentés à Varsovie; *Ondine*, son chef-d'œuvre, partition spirituelle qui eut beaucoup de succès; le *Fantôme;* un ballet (*Arlequin*)*;* un *Requiem*, un *Miséréré*, etc.

Comme dessinateur et caricaturiste, il s'est montré spirituel et mordant; mais ses productions sont un peu sèches. Ce sont ses œuvres littéraires qui donnent toute la mesure de son originalité et de son étrange génie. Nous citerons particulièrement : *Morceaux fantastiques à la manière de Callot* (Bamberg, 1814); l'*Elixir du diable* (Berlin, 1816), traduit en français par Jean Cohen (1829); *Contes nocturnes* (Berlin, 1817, 2 vol.); les *Frères Sérapion* (1819-1824, 4 vol.), recueil où se trouvent plusieurs de ses meilleurs contes; la *Princesse Brambilla*, caprice d'après Callot (1821); *Maître Puce*, conte en sept aventures de deux amis (1822); *Idées du matou Murr sur la vie et feuillets d'une biographie du maître de chapelle Jean Kreissler* (1821, 2 vol.), livre curieux dans lequel l'auteur entremêle la biographie d'un musicien avec les confessions d'un animal, et que Hoffmann regardait comme son chef-d'œuvre; l'*Homme double* (1824). Citons encore, parmi ses meilleurs contes, le *Petit Zacharie*, puis les *Souffrances d'un directeur de théâtre*, le *Combat des chanteurs*, le *Violon de Crémone*, la *Vie d'artiste*, qui ont rapport à la musique. Du reste, il y a peu de ses écrits littéraires qui ne renferment, sur l'art musical, quelque réflexion originale et profonde et des aperçus très-élevés. Ses *Œuvres choisies* ont été publiées à Berlin (1827-1828, 10 vol.), et à Stuttgard, par sa veuve (1839, 15 vol.).

Les écrits d'Hoffmann n'ont pas eu moins de succès en France qu'en Allemagne. Loëve-Weimars en a donné une traduction mutilée, arbitrairement arrangée (1829-1833, 20 vol. in-12), qui n'en a pas moins eu un très-grand succès parmi nous. Les meilleures parties de la collection ont été traduites plus récemment et avec une incontestable supériorité : les *Contes*, par Toussenel (1838, 2 vol. in-8o); les *Contes fantastiques*, par X. Marmier; les *Contes posthumes*, par Champfleury (1856), avec une intéressante biographie de l'auteur par Rochlitz.

HOFFMANN (Auguste-Conrad, baron DE), homme d'Etat allemand, né à Nidda (Hesse) en 1776, mort en 1841. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit, il devint successivement assistant de la régence à Darmstadt (1797), conseiller de cabinet (1803), membre du conseil de régence (1813), membre de la commission chargée de la prise de possession et de l'administration de la Hesse rhénane (1813), référendaire aulique (1819), conseiller d'Etat (1820). En 1827, il reçut le titre de baron. Deux ans plus tard, Hoffmann succéda à Grollmann comme président du ministère des finances et du conseil d'Etat. En 1837, il fut nommé ministre des finances. Il se montra l'ennemi constant du régime parlementaire, et exposa ses idées dans un ouvrage intitulé : *Documents pour la connaissance exacte de la législation et de l'administration du grand-duché de Hesse* (Giessen, 1832).

HOFFMANN (Ernest-Emile), homme politique allemand, né à Darmstadt en 1785, mort en 1847. Il s'adonna au commerce, et, grâce à son activité, à son intelligence des affaires, il acquit en peu de temps une fortune qui assura son indépendance. Lorsque, en 1813, l'Allemagne se souleva contre Napoléon, Hoffmann équipa et arma à ses frais un grand nombre de volontaires hessois. En 1810 et 1817, il établit dans les villes de la Hesse des sociétés pour venir en aide aux classes ouvrières en proie à la plus profonde détresse. En 1822, il se signala parmi les plus chauds partisans de l'indépendance hellénique, et dépensa une partie de sa fortune à enrôler et à équiper des volontaires, qui s'embarquèrent à Marseille pour la Grèce. Elu député à la Chambre hessoise, en 1826, il se vit à la même époque accusé du crime de lèse-majesté, pour avoir fait distribuer aux électeurs des circulaires lithographiées, dans lesquelles il les engageait à ne nommer que des hommes indépendants et libéraux. Par suite de cette accusation, les états refusèrent de l'admettre dans leur sein et ce ne fut qu'au bout de trois ans, en 1829, que, sur un avis donné par la Faculté de droit de Heidelberg, Hoffmann, déclaré non coupable, alla siéger à la Chambre, où il devint et resta jusqu'à sa mort le chef de l'opposition.

HOFFMANN (André-Gottlieb), orientaliste allemand, né à Wiesleben (comté de Mansfeld) en 1796. Il prit part, en 1813, à la guerre contre Napoléon, et devint, en 1822, professeur de théologie et de langues orientales à Iéna. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Grammatica syriaca* (1827); *Traité précis sur les antiquités hébraïques* (1832); *Traduction complète des anciens écrivains apocalyptiques* (1833-1838).

HOFFMANN (Auguste-Henri), poëte et philologue allemand, plus connu sous le nom d'**Hoffmann de Fallersleben**, du village de Fallersleben (duché de Lunebourg), où il est né en 1798. Après avoir étudié quelque temps la théologie, il se consacra exclusivement à l'histoire et à la philologie, surtout à partir de 1818, où il fit la connaissance des frères Grimm. Il parcourut ensuite la Prusse rhénane et la Hollande, uniquement dans le but de recueillir les chants populaires de ces contrées, et, après son retour, devint successivement conservateur de la bibliothèque de l'université de Breslau (1823), professeur extraordinaire (1830), puis professeur ordinaire (1835) de langue et de littérature allemandes à la même université; mais, après la publication de ses *Chants non politiques*, en 1842, il fut destitué, par ordre du roi de Prusse. Hoffmann erra alors trois ans à travers l'Allemagne, la Suisse et l'Italie, chaleureusement accueilli partout par les hommes du parti libéral, mais en butte en même temps aux poursuites de la police; en 1845, il acquit dans le Mecklembourg le droit de bourgeoisie, et, trois ans plus tard, il put rentrer en Prusse, où il obtint même une pension du gouvernement. Après avoir ensuite vécu dans diverses localités d'Allemagne, il prit, en 1854, en commun avec Schade, la direction de l'*Annuaire de Weimar*, et devint, en 1860, bibliothécaire du duc de Ratibor, prince de Korwei, au château de Korwei, sur le Weser.

Hoffmann de Fallersleben s'est fait connaître d'abord par des poésies, dont le ton se rapproche beaucoup, en général, de celui des chants populaires. Une remarque que l'on a faite à propos de ces poésies, c'est que, bien que l'auteur n'eût aucunement l'oreille musicale, ses œuvres de ce genre sont essentiellement propres à être mises en musique. Nous citerons les suivantes : *Chants alemanniques* (1843, 5e édit.); la *Vie du Rhin* (1845); *Cinquante chansons pour les enfants* (1845); *Cinquante chansons nouvelles pour les enfants* (1845); le *Chant du soldat* (1851); la *Vie du soldat* (1852), etc. Outre ses *Chants non politiques* (1840-1841, 2 vol.), que nous avons déjà mentionnés, et qui eurent en Allemagne un grand retentissement, on a encore de lui, dans le même genre, des *Chants allemands écrits de la Suisse* (Zurich, 1843; 4e édit., 1862), et plusieurs autres recueils, où l'élément poétique est certes loin de manquer, mais où dominent l'esprit du libéralisme le plus avancé, et ces idées d'indépendance, de rénovation sociale et de liberté qui, dès cette époque, commençaient à agiter l'Allemagne. Aussi ces poésies ne devinrent-elles pas moins populaires que celles d'Hervegh, que, du reste, elles précédèrent de peu. Hoffmann se livra aussi à des études profondes sur l'histoire littéraire de son pays. On a de lui sur cette matière les ouvrages suivants : *Horæ belgicæ* (1830-1862, t. I à XII); *Mine pour l'histoire de la langue et de la littérature allemande* (1830-1837, 2 vol.); *Histoire des chants d'église en Allemagne jusqu'à Luther* (1832; 3e édit., 1861); les *Vieilles feuilles allemandes* (1835-1840, 2 vol.); la *Philologie allemande en abrégé* (1836); *Documents pour l'histoire de la littérature allemande* (1845, 2 vol.); *Nos chants nationaux* (2e édit., 1859); les *Chants des sociétés allemandes au* XVIe *et au* XVIIe *siècle* (2e édit., 1860, 2 vol.); les *Enfants trouvés* (1859-1860, 2 vol.), etc. Il a en outre édité des recueils de chants populaires, tels que : *Chants populaires de la Silésie, avec la musique* (1842), et *Chants populaires de la Hollande* (2e édit. 1856), ainsi que plusieurs ouvrages d'une haute importance pour l'histoire de la langue allemande ancienne, entre autres les suivants : *Reineke Vos* (1834); *Monumenta Elnonensia* (1837), et *Theophilus* (1853-1854, 2 vol.).

HOFFMANN (Charles-Alexandre), littérateur polonais, né en Mazovie en 1798. Il se livra d'abord à l'étude du droit; mais, soupçonné de participation à des intrigues politiques, il ne put obtenir aucun emploi administratif et se consacra aux travaux littéraires. En 1825, il fonda un journal de jurisprudence, la *Thémis polonaise*. Il publia, deux ans plus tard, une traduction des œuvres de Franklin. En 1828, il devint conseiller de la banque de Varsovie. Immédiatement après l'explosion du soulèvement, il publia, sous le titre de la *Grande semaine des Polonais*, une brochure qui fut traduite en plusieurs langues. Il devint à la même époque l'un des trois directeurs de la Banque polonaise, et fit, en cette qualité, un voyage en Allemagne, dans le but d'y préparer un emprunt. Après la prise de Varsovie, il se rendit à Dresde, puis de là à Paris, en 1832, et, dans l'émigration, appartint au parti des Czartoryski. Il revint à Dresde en 1848, et, après s'être remarié, alla plus tard s'établir en Gallicie. On a encore de lui : *Coup d'œil sur l'état politique de la Pologne sous la domination russe* (Paris, 1832); *Quatre soulèvements* (Paris, 1837), et le *Vademecum polonais* (Paris, 1839). Ces ouvrages, dont le premier parut en français, produisirent une certaine sensation à l'époque de leur publication.

HOFFMANN (Clémentine TAŃSKA, dame), femme de lettres polonaise, épouse du précédent, née à Varsovie en 1798, morte en 1845. Elle reçut une éducation plutôt française que polonaise; mais, à partir de l'âge de dix-huit ans, elle s'appliqua avec ardeur à l'étude de la langue, de la littérature et de l'histoire de son pays. Dès ses premiers débuts, elle s'acquit une grande réputation, et mérita bientôt par ses écrits, qui respirent la morale la plus pure, et se distinguent par un style aussi simple qu'élégant, d'être appelée la **Miss Edgeworth** de la Pologne. En 1829, elle épousa l'écrivain Hoffmann, et elle goûtait le plus grand bonheur dans cette union, lorsque la révolution polonaise vint l'arracher à la tranquille vie de famille. Elle se mit alors à la tête d'un comité de dames chargé de fournir aux besoins des Polonais blessés. Après l'échec de l'insurrection, elle vint se réfugier en France avec son mari, où, tout en vivant du produit de ses travaux littéraires, elle s'occupa avec ardeur de l'éducation des enfants de ses compatriotes émigrés. Elle mourut au retour d'un voyage qu'elle avait fait en Italie, en 1844, et repose aujourd'hui au cimetière du Père-Lachaise, près de La Fontaine et de Molière, dans un tombeau que lui ont élevé ses compatriotes reconnaissants. Mme Hoffmann a écrit des ouvrages estimés. Un premier recueil de ses œuvres, publié à Breslau (1833, 10 vol.), renferme : les *Mémoires d'une bonne mère*, l'un des premiers et des plus goûtés de ses écrits; deux volumes de récits, empruntés à l'histoire de la Pologne; deux volumes de *Contes moraux*, retraçant les mœurs et coutumes polonaises; un recueil de courtes biographies polonaises; deux volumes de souvenirs de voyage, sous forme de lettres; des lettres sur l'éducation, et des variétés. Ses *Œuvres posthumes* (Berlin, 1848, 9 vol.) se composent de *Mémoires*, d'*Essais sur les devoirs des femmes* et de *Mélanges*.

HOFFMANN (Achille-Marie-Louis), médecin, né à Paris en 1804. Reçu docteur à la Faculté de sa ville natale en 1827, il s'est adonné à la pratique de la médecine homœopathique, a ouvert une maison de santé et a publié plusieurs écrits pour propager la doctrine dont il était un des chauds adeptes. Nous citerons de lui : *Des vices de l'éducation publique* (1822, in-8o); l'*Homœopathie exposée aux yeux du monde* (1834); *Lettres sur l'homœopathie* (1835); l'*Homœopathie et la vieille médecine* (1835-1845); la *Syphilis débarrassée de ses dangers par la médecine homœopathique* (1848); la *Rage et le choléra* (1848); *Maladies particulières aux femmes* (1852): la *Phthisie pulmonaire* (1858); *Dernier coup porté au choléra* (1865, in-18).

HOFFMANN (Alexandre-Frédéric-François), écrivain populaire allemand, né à Bernburg en 1814. A l'âge de 16 ans, il entra dans la librairie; mais son penchant pour la littérature lui fit abandonner cette carrière en 1839. Il se livra alors à l'étude de la philosophie et des sciences naturelles, habita Halle, Dessau, et se fixa, en 1855, à Leipzig. Hoffmann avait commencé à se faire connaître en remaniant et arrangeant pour la jeunesse les contes des *Mille et une nuits* (Stuttgard, 1859, 3e édit.). L'accueil fait à cette publication et à quelques autres contes originaux le décida à se consacrer à la littérature populaire et enfantine. Depuis 1840, il a fait paraître plus de cent récits, contes, histoires, etc., qui ont presque tous eu plusieurs éditions, et dont quelques-uns ont été traduits en plusieurs langues. Depuis 1846, il publie le *Journal de la jeunesse allemande*, qui est dans son genre l'un des meilleurs recueils.

HOFFMANNIE s. f. (o-fma-nî — de *Hoffmann*, sav. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des gardéniées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à la Jamaïque.

HOFFMANNSEGG (Jean-Centurius, comte DE), naturaliste allemand, né à Dresde en 1766, mort en 1849. Il abandonna la carrière des armes pour se livrer à son goût pour les sciences, s'occupa avec passion de magnétisme, d'histoire naturelle, d'entomologie, forma de belles collections d'insectes et d'oiseaux, et visita successivement la Hongrie, l'Angleterre, la France, l'Espagne, le Portugal. Pendant quatre ans, Hoffmannsegg séjourna dans ce dernier pays, dont il étudia la flore, y découvrit beaucoup d'espèces de plantes jusqu'alors inconnues, un grand nombre d'insectes rares, et revint en Allemagne en 1804. En 1816, il fut nommé directeur du

musée de zoologie de Dresde, mais le quitta en 1825, pour occuper la même position à Berlin, dont il enrichit considérablement le Muséum par ses dons. On lui doit un magnifique ouvrage qui ne lui coûta pas moins de 200,000 fr.; c'est sa *Flore portugaise* (Berlin, 1809-1833, grand in-fol.), en français et en latin. Il a publié en outre la *Liste des plantes cultivées dans les jardins du comte d'Hoffmannsegg, à Dresde et à Rammenau* (Dresde, 1823).

HOFFMANNSEGGIE s. f. (o-fman-sé-jî; *h* asp. — de *Hoffmannsegg*, sav. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des césalpiniées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique centrale.

HOFGEISMAR, ville de Prusse, province de Hesse, à 22 kilom. N. de Cassel; 3,500 hab., dont un grand nombre de juifs. Fabrication et commerce de toiles. Cette ville, fondée au XII^e siècle, était autrefois une des principales places fortes de l'électorat de Mayence. A 2 kilom. au N., dans la vallée de Lempe, s'élève le château princier de Schœnberg, près duquel sont des bains d'eau minérale.

HOFHOUK, ville de l'Arabie centrale, ch.-l. de la province d'Hasa. Sa population, qui s'élevait au siècle dernier à 30,000 hab., est réduite aujourd'hui à 20,000. Elle se divise en trois quartiers : celui de Kôt (mot arabe qui signifie forteresse), où réside le gouverneur; celui de Rifeyah, habité par les nobles et les anciennes familles; enfin le Nathaar, qui contient les négociants et les pauvres ouvriers. La place publique, longue de 300 mètres sur 70 à 80 de large, forme le point de jonction des trois quartiers. Le *Keysaryah* (marché) commence à un bout de la place; il affecte la forme d'une longue arcade voûtée, que terminent à chaque extrémité des pilastres massifs. Sur les côtés s'élèvent des boutiques destinées à la vente des marchandises précieuses, telles que : armes, tissus, broderies, bijoux d'or et d'argent. Sur la place s'élèvent une multitude de tentes, affectées à la vente des dattes, des légumes, du bois, des sauterelles salées et d'une foule d'autres objets. Le Rifeyah, ou quartier de la noblesse, occupe une superficie considérable, et renferme d'assez jolies habitations. L'élégance de l'architecture de l'Hasa est due à l'emploi de l'arceau, qui donne aux constructions un caractère d'élégance inconnu dans les autres provinces de l'Arabie. Les murs, formés de briques et de pierres, sont revêtus d'un beau plâtre blanc, qui rappelle le *chunam* de l'Inde méridionale. Les moulures des portes et des fenêtres produisent un effet assez gracieux.

HOFLAND (Barbara WREAKS, dame), femme de lettres anglaise, née à Sheffield en 1770, morte en 1844. Elle épousa en premières noces un gentilhomme appelé Hoole, qui la laissa veuve à vingt-huit ans. Se trouvant à peu près sans fortune, elle chercha des ressources dans les lettres, publia, en 1805, un volume de vers qui eut beaucoup de succès, établit un pensionnat, et s'éprit, à trente-huit ans, du jeune peintre Christophe Hofland, qu'elle épousa et qu'elle suivit à Londres. Là, elle continua avec une ardeur nouvelle ses travaux littéraires, et composa environ soixante ouvrages qui, en Angleterre seulement, ont été vendus à plus de 300,000 exemplaires, et dont le succès n'a pas été moins grand en Amérique. Parmi ses écrits, composés en général pour la jeunesse, et où l'on trouve une grande puissance d'invention, nous citerons : la *Veuve de l'ecclésiastique;* le *Fils du génie* (1812), qui eut plus de vingt éditions et fut traduit en plusieurs langues; la *Czarine;* les *Captifs dans l'Inde; Béatrice; Emilie; Petits drames pour le peuple; Contes du manoir;* l'*Amant malheureux;* la *Belle-fille*, etc. Parmi les romans de M^{me} Hofland qui ont été traduits en français, nous citerons : *Hélène* (Paris, 1817); *Ludovico*, ou le *Fils d'un homme de génie,* traduit par la baronne de Montolieu (Paris, 1817); la *Jeune institutrice* ou les *Heureux effets de l'instruction*, traduit par A. Briant (Paris, 1827); la *Fille d'une femme de génie*, traduit par M^{me} Woidell (Paris, 1829); le *Jeune officier*, ou *Voyage de Henri Delamère dans l'Inde*, traduit par M^{lle} Maccarthy (Paris, 1830); *Histoire de la veuve d'un marchand* (Paris, 1831); les *Sœurs* (Paris, 1832); le *Jeune voyageur dans le Nord* (1834); la *Famille anglaise*, ou l'*Union fait le bonheur* (1837), traduit, ainsi que les romans précédents, par M. Paquis.

HOFLAND (Thomas-Christophe), peintre anglais, mari de la précédente, né à Worksop en 1777, mort en 1843. Il étudia la peinture à Londres, s'adonna particulièrement au paysage, et se vit contraint, pour vivre, de donner des leçons de dessin et de faire des copies de tableaux. En 1808, il épousa Barbara Wreaks, dont les nombreux succès littéraires améliorèrent sa position pécuniaire. Des *Scènes de nuit*, qu'il exposa à Londres en 1812, eurent beaucoup de succès et fondèrent sa réputation. A partir de ce moment, Hofland exécuta de nombreux tableaux, qui furent très-recherchés, et où l'on trouve de la fraîcheur et du naturel joints à une certaine élevation de style et de pensées. A soixante-trois ans, il se rendit en Italie, d'où il rapporta un assez grand nombre de belles esquisses. Parmi ses meilleurs tableaux, nous citerons : *Vue du lac Windermere; Une tempête sur la côte de Scarborough;* des *Clairs de lune; Richmond-Hill; Jérusalem dans le temps de la crucifixion;* de nombreuses *Vues* des lacs d'Ecosse, du pays de Galles, d'Islande, etc.

HOFMANN (Jean-Chrétien-Conrad), historien et théologien allemand, né à Nuremberg en 1810. Il étudia la théologie dans sa ville natale, visita les principales universités allemandes, afin de perfectionner ses connaissances, et fut appelé à professer la théologie et l'hébreu à l'université d'Erlangen (1833). En 1842, il alla occuper une chaire à Rostock; mais, dès 1845, il alla reprendre son enseignement à Erlangen. Depuis 1848, Hofmann rédige avec Hœfling et Thomasius une revue intitulée : *Journal du protestantisme et de l'Eglise*. On lui doit quelques ouvrages très-estimés : *Histoire de la guerre des Cévennes* (Nordlingue, 1837); *Manuel d'histoire universelle* (Nordlingue, 1839, 2 vol.); la *Prophétie accomplie* (1841-1844, 2 vol.); la *Preuve de l'Ecriture* (1852); la *Mission dans le monde païen et parmi les israélites* (Nuremberg, 1856); *Défense d'une nouvelle manière d'enseigner la vérité* (Nordlingue, 1856); *Examen de la Bible et du Nouveau Testament* (1862), etc.

HOFMANN (Auguste-Guillaume), chimiste allemand, né à Giessen en 1816. Elève de l'illustre Liebig, il fut nommé, grâce à la recommandation de son maître, directeur du collége de chimie à Londres, et il occupa ce poste jusqu'en 1864, époque où il obtint une chaire de chimie à l'université de Berlin. Ses travaux consistent principalement en mémoires insérés dans les *Transactions de la Société de chimie* et dans les *Transactions philosophiques* de la Société royale de Londres. Nous citerons entre autres ses recherches sur l'indigo, qui ont surtout contribué à faire connaître exactement les curieux composés que forme cette substance, et ses expériences sur les composés de l'ammoniaque, dans lesquels, donnant plus d'extension aux travaux de Berzélius, de Liebig et de Wurtz, il est arrivé à trouver un grand nombre de composés nouveaux. On a en outre du docteur Hofmann une édition des *Eléments de chimie* de Fowne.

HOFMANNSWALDAU (Chrétien-Hofmann DE), poëte allemand, né à Breslau en 1618, mort en 1679. Après avoir voyagé en France, en Angleterre et en Italie, il revint dans sa ville natale, où il fut élu, avant l'âge légal, membre du sénat, corps dont il devint par la suite président. Ses concitoyens le chargèrent de diverses missions, particulièrement à Vienne, et il reçut le titre de conseiller impérial. Hofmannswaldau a composé des odes, des épigrammes, des épithalames, des héroïdes, et fut considéré de son temps comme le réformateur de l'école poétique silésienne. Ses poésies ont été réunies et publiées sous le titre de *Héroïdes ingénieuses et autres poésies magnifiques* (Breslau, 1673, in-8°). Elles ont été fréquemment réimprimées. Neukirck a donné une édition de ses *Œuvres* (Leipzig, 1695-1727, 7 vol.).

HOFRA ou **HOPHRA**, roi égyptien, appelé **Ouaphrè** par la version des *Septante*, et **Ephree** par la *Vulgate*. D'après Jablonski (Opusc. I, 444), ce mot est pour *Ouèbphrè*, et signifie prêtre du soleil. Après la destruction de Jérusalem en 586, il permit à un grand nombre de Juifs d'entrer dans son royaume (*Jérémie*, XLIV, 30). Ce Hophra est évidemment le même roi que celui qu'Hérodote et Diodore de Sicile appellent *Vaphrès* et *Aprias*. Il était le fils et le successeur de Psammétis (*Rois*, 8), et il soutint une guerre heureuse contre les Phéniciens; mais, ayant été battu par les Cyrénéens, une insurrection éclata parmi les Egyptiens, et Amasis, qui commandait la révolte, lui enleva la couronne. Plus tard, il fut mis à mort par le peuple (*Jérémie*, XLIV, 30).

HOFSTADE, bourg et commune de Belgique, province de la Flandre orientale, arrond. et à 9 kilom. S. de Termonde, sur la Dendre; 2,180 hab. Filatures de lin; fabriques de toiles.

HOFWYL, vaste domaine de Suisse, dans le canton et à 9 kilom. S.-E. de Berne, à quelque distance de la route de Zurich à Soleure. Cette belle terre, jadis ignorée, devint tout à coup célèbre par les travaux agronomiques et les établissements d'éducation qu'y fonda Emmanuel de Fellenberg en 1799. V. l'article suivant.

Hofwyl (INSTITUT D'), grand établissement d'instruction, dans le canton de Berne, fondé en 1799 par M. de Fellenberg. C'est à la fois un collége, une école normale, une colonie agricole et un asile pour les enfants pauvres. Le collége, ou institut scientifique, ne reçoit guère, à cause du prix élevé de la pension, que des jeunes gens de grandes familles suisses, allemandes, françaises ou anglaises; l'instruction y comprend les hautes études : grec, latin, langues vivantes, mathématiques. L'école normale est destinée à former des instituteurs pour la Suisse; elle a été ouverte en 1809. L'école intermédiaire, ouverte spécialement pour les fils de commerçants, industriels et agriculteurs suisses, est la plus fréquentée. Les élèves y reçoivent l'instruction élémentaire et toutes les connaissances nécessaires à l'exploitation d'un établissement rural ou manufacturier. Enfin l'asile recrute ses élèves dans la classe la plus pauvre, dont elle recueille gratuitement les enfants, en exigeant qu'ils lui restent jusqu'à l'âge de vingt et un ans; l'instruction élémentaire est unie, dans cette classe, à l'apprentissage des métiers manuels. La colonie d'Hofwyl se suffit à elle-même; elle produit, récolte et met en œuvre à peu près tout ce qu'il faut pour la consommation annuelle. Douze maîtres de corps d'état dirigent les ateliers; boucheries, boulangeries, forges, selleries, cordonneries fonctionnent activement et font face aux besoins de l'établissement, en même temps qu'elles servent à l'apprentissage des élèves. Cet institut philanthropique a rendu et rend encore les plus grands services.

HOGAN (John), statuaire anglais, né à Tallow (Irlande), mort à Dublin en 1858. Les œuvres de ce maître se sont fait remarquer tout d'abord par une originalité poussée parfois jusqu'à l'étrangeté. La Société des arts de Tallow, mise à même d'apprécier quelques maquettes qu'il avait modelées tout enfant, lui donna des maîtres, et il débuta par quarante *Figures de saints*, sculptées sur la commande d'un célèbre amateur, le docteur Murphy. Quelques-unes furent exposées à Manchester et remarquées comme révélant plutôt l'instinct de l'art du statuaire que le savoir et le goût. L'artiste, généreusement rémunéré par son bienfaiteur, alla se perfectionner en Italie (1823), et dès l'année suivante il envoya à Londres un *Jeune berger* (acheté par lord Powerscourt) qui fit grande sensation; ce thème antique était traité d'une manière toute moderne, avec autant d'originalité que de grâce. *Eve trouvant une colombe morte* (1825) consacra sa réputation; ce marbre surprend par l'expression que l'artiste a su donner à la physionomie et par le naturel exquis de la pose. De retour à Dublin, Hogan eut peine à satisfaire aux commandes dont l'aristocratie anglaise et écossaise le surchargea; mais cette phase de sa vie artistique, consacrée presque tout entière à des bustes dont les modèles étaient insignifiants, mérite à peine d'être signalée. Hogan ne retrouva l'inspiration qui avait signalé ses débuts qu'à la fin de sa carrière, dans le *Faune ivre* (Exposition universelle de 1851). Sans avoir la saveur un peu âpre de ses premières créations, cette statue, imitée de l'antique, montre un travail soigneux et une science épurée par une longue pratique. Hogan reçut en récompense une médaille d'or. Il fut moins heureux à Paris, en 1855, où il envoya un groupe : *Hibernia*, et un *Christ mort*, œuvres qu'on trouva froides et compassées. Les catalogues anglais comprennent une foule d'autres œuvres que leur médiocrité nous a fait passer sous silence.

HOGARTH (William), peintre et graveur anglais, né à Londres vers 1697, mort en 1764. Sa famille était pauvre, son père était simple prote d'imprimerie; le jeune Hogarth entra comme apprenti chez un graveur sur métaux. C'est en gravant des plaques d'enseignes, des étiquettes, des armoiries, qu'il sentit se développer en lui et qu'il cultiva dans ses rares moments de loisir le goût du dessin. Il crayonnait aussi quelques caricatures, où se révélaient déjà les rares qualités qui l'ont rendu célèbre. Une scène de boxe dont il avait été témoin dans un cabaret borgne et dont il sut rendre, avec une grande vérité, les contorsions et les grimaces; une caricature burlesque de son hôtesse, qui lui réclamait obstinément une petite dette de quelques schellings, et à laquelle il donna les traits d'une sordide mégère, sont probablement ses premiers essais en ce genre. Chargé de quelques illustrations pour une traduction anglaise de *Don Quichotte*, il fit quelques dessins franchement comiques, appréciés des amateurs, mais qui ne le firent pas sortir de l'obscurité; il fut plus heureux en dessinant des vignettes pour le poëme burlesque de Butler, *Hudibras* (1725), et, bien que ces esquisses rapides fussent loin d'avoir la valeur et l'originalité de ses œuvres postérieures, il commença à être un peu connu dans le public, tout en étant forcé pour vivre de prodiguer son spirituel burin à des travaux purement industriels.

Son vrai début comme artiste supérieur et son avénement à la célébrité date de la publication de la *Vie d'une courtisane,* petite série de six planches, qui forment, comme presque toutes les compositions d'Hogarth, une sorte de drame moral. La première planche représente une jeune fille rieuse et fraîche, arrivant de son village, et la dernière, un misérable lit d'hôpital où elle vient expirer après avoir parcouru, dans les quatre planches intermédiaires, toutes les phases de la débauche. Le *Mariage à la mode* ou les *Tribulations de la vie conjugale*, conception bizarre où l'observation la plus fine, les idées les plus originales se trouvent mêlées à un rire un peu grossier peut-être, mais très-franc; les *Quatre parties du jour* et les *Elections*, scènes populaires où sont prises sur le vif les excentricités de la vie sociale et politique en Angleterre, le placèrent du premier coup à la tête des peintres de mœurs et des caricaturistes. La *Vie d'un libertin* fait pendant à la *Vie d'une courtisane*. Les *Scènes de cruauté*, série en quatre planches qui sont comme les quatre parties d'un plaidoyer en faveur des animaux maltraités; les *Comédiennes ambulantes*, l'*Industrie et la Paresse*, la *Conversation moderne*, petites séries publiées successivement, achevèrent sa célébrité. Les *Scènes de cruauté* surtout étaient si populaires à Londres, qu'un passant, voyant un charretier cribler de coups de fouet son malheureux cheval, lui prit le bras en lui criant : « Malheureux! tu n'as donc pas vu les tableaux d'Hogarth? »

Malgré la vogue presque européenne de ses compositions, Hogarth rencontra dans la presse anglaise bon nombre de critiques; on lui reprocha de manquer d'élévation, de se plaire dans la reproduction de scènes ignobles ou grossières, de ne représenter jamais que des types horriblement laids. L'observation n'est pas dénuée de justesse; il est même remarquable qu'Hogarth n'ait jamais su faire la charge de l'aristocratie anglaise; s'il veut représenter un gentilhomme grotesque, au lieu d'exagérer la roideur et le flegme britannique, il crayonne une sorte de charretier endimanché. Mais ce côté faible est racheté par une science si profonde de la physionomie et des sensations qui peuvent la modifier, il sait si bien rendre l'expression des visages et la vérité des poses, que son mérite en est à peine amoindri. Hogarth répondit aux critiques par un excellent livre : *Analyse de la beauté* (1753), où le peintre se montre aussi bon écrivain qu'esthétiste éclairé, malgré les plaisanteries d'un goût douteux dont il s'est plu à égayer son texte. Walpole estimait particulièrement ce petit traité, et Diderot n'a pas dédaigné de lui faire quelques petits emprunts.

Les tableaux d'Hogarth, quoique assez nombreux, sont excessivement rares ailleurs qu'en Angleterre. Il terminait le dernier, le *Temps couché sur des ruines*, lorsqu'il fut surpris par la mort. Ses dessins et ses estampes sont très-recherchés; les estampes sont au nombre de deux cent soixante environ; il en a gravé la plus grande partie lui-même, en se faisant aider, seulement pour quelques-unes, par des artistes de son choix, qu'il surveillait attentivement. Hogarth était un *réaliste*, mais non point dans le sens étroit qu'on donne aujourd'hui à ce mot. Ses gravures et ses tableaux ne sont pas de simples représentations des ridicules de la vie domestique et de la société; ils contiennent toujours une pensée morale; son esprit étincelant de railleries, ses saillies bouffonnes et quelquefois triviales provoquent le rire, mais en même temps prêchent l'honnêteté, la douceur, la tempérance et la haine du vice. Créateur d'un genre, il a ennobli la caricature par la morale et donné à chacun de ses spirituels croquis la valeur d'une leçon de philosophie pratique. Ses œuvres eurent une vogue immense, et il mourut peintre du roi d'Angleterre.

« Anglo-Saxon dans toute la force du terme, rigoureusement fidèle au génie pratique de sa race, dit M. Ern. Chesneau, Hogarth ne comprenait pas et dédaignait de bonne foi ce que nous appelons le style, la tradition des maîtres, l'art, en tant qu'expression ou réalisation figurée de l'idéal. Le dessin, la couleur, la composition restaient pour lui lettre close, des mots vides de sens dès qu'on ne s'en servait point pour traduire une idée utile, moralisatrice, aisément applicable et admissible pour tout le monde, depuis le pair d'Angleterre jusqu'au dernier matelot des ports. Il ne sentait donc point l'art. Les beautés extérieures de la nature, les jeux, les reflets de la lumière sur le visage de l'homme ou dans les perspectives des vallées profondes, l'azur changeant des flots, les mouvants caprices des nuées, ne l'arrêtèrent jamais un instant. En un mot, il n'était point artiste; il fut et ne fut qu'un moraliste. C'est ce qui fit sa gloire et sa force; aujourd'hui, c'est ce qui fait sa faiblesse et ternit bien des rayons de son auréole. Cependant, on n'étudie pas la réalité avec l'ardeur qu'y mit Hogarth sans qu'il en résulte, même à l'insu du peintre, des beautés vraiment attachantes. C'est ainsi que, dans les trente-deux tableaux d'Hogarth qui étaient à l'Exposition de Londres, les attitudes, les gestes, d'une étonnante vérité, d'une variété inépuisable, sont non-seulement toujours vivants et justes dans leur trivialité, mais parfois nobles et touchants... A défaut de grandes qualités pittoresques, en dépit d'un dessin souvent incorrect, d'un pinceau lourd, et, sauf par exception, toujours terne, les tableaux de William Hogarth retiennent le regard, et il est difficile de les oublier lorsqu'on les a vus. » L'édition la plus complète de l'œuvre d'Hogarth a été imprimée à Londres (1808, 2 vol. in-4°; 160 pl. gravées par Cook).

HOGARTH (George), littérateur et critique musical anglais, né en 1796, mort en 1870. Nommé secrétaire au bureau du sceau à Edimbourg, il se lia avec les principaux écrivains qui habitaient alors cette ville, notamment avec Walter Scott, se livra pendant ses loisirs à l'étude théorique des arts, et publia dans divers journaux de Londres des articles de critique musicale si remarquables qu'ils firent bientôt autorité. En 1830, Hogarth se rendit à Londres, à l'appel du directeur du *Morning Chronicle*, qui le chargea de faire dans ce journal la critique des théâtres dramatiques et lyriques. A partir de cette époque, il publia dans un grand nombre de journaux des articles et des études remarquables par l'agrément du style et par une verve humoristique et mordante, qui rappelle souvent les spirituelles caricatures de son célèbre

homonyme. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire, biographie et critique musicales* (1836); *Souvenirs de la tragédie lyrique* (1839), livre très-estimé, réédité sous le titre de *Souvenirs de l'Opéra : Italie, France, Allemagne et Angleterre* (1851, 2 vol.). A partir de 1840, il publia le *Conteur du foyer domestique*, très-intéressant recueil qui parut pendant plusieurs années comme supplément des *Causeries du foyer*, fondées par son gendre Charles Dickens.

HOGENDORP (Jean-François), homme politique hollandais, né à La Haye en 1746, mort en 1832. Il vécut obscurément jusqu'en 1813, époque à laquelle le parti orangiste commença à s'agiter en Hollande. Comme son cousin, le comte Charles de Hogendorp, il prit une part active au mouvement qui rendit à son pays l'indépendance, signa l'acte qui donnait, au nom du roi Guillaume, le commandement de La Haye au comte de Limbourg-Styrum, puis organisa l'insurrection de Rotterdam, dont il devint bourgmestre, lorsque Guillaume eut pris possession du trône, et fut nommé membre de la première chambre des états généraux.

HOGENDORP (Thierry, comte DE), général hollandais, cousin du précédent, né à Rotterdam en 1761, mort près de Rio-Janeiro en 1830. Il embrassa fort jeune la carrière des armes, devint officier général, puis fut successivement ambassadeur à Saint-Pétersbourg et gouverneur de la colonie hollandaise de Java. Lorsque Louis Bonaparte devint roi de Hollande, il prit pour ministre de la guerre Thierry de Hogendorp (1806), qu'il nomma ensuite successivement ministre plénipotentiaire à Vienne (1807), à Berlin (1809) et à Madrid (1810). En 1811, Napoléon, qui venait de réunir la Hollande à l'empire français, donna à Hogendorp le grade de général de division, le prit pour aide de camp, le nomma gouverneur de la Prusse orientale et de la Silésie, et, après la campagne de Russie, gouverneur de Hambourg (1813). Il fit preuve, dans ce dernier commandement, d'une sévérité excessive, et aggrava, par des rigueurs inutiles, le sort des habitants de Hambourg. Après l'abdication de Napoléon, il se retira en Hollande; mais, dès que l'empereur eut débarqué de l'île d'Elbe, Hogendorp alla lui offrir son épée et il combattit auprès de lui à Waterloo. Bientôt après, il quittait l'Europe et allait fonder au Brésil un établissement agricole. Comme témoignage d'estime et d'affection, Napoléon lui a légué, par son testament, une somme de 100,000 francs. Le général de Hogendorp a laissé, entre autres écrits : *Mémoire du général de Hogendorp, pour servir de réfutation des bruits injurieux et des calomnies répandues contre lui pendant qu'il était gouverneur de Hambourg* (Amsterdam, 1814), écrit où il rejette sur le maréchal Davout la responsabilité des mesures arbitraires qu'on lui a imputées; *Du système colonial de la France sous le rapport de la politique et du commerce* (Paris, 1817); *Krapouscol*, ou *Tableau des mœurs de l'Inde*, etc.

HOGENDORP (Gisbert-Charles, comte DE), homme d'Etat hollandais, frère du précédent, né à Rotterdam en 1762, mort à La Haye en 1834. Il entra, en 1773, dans le corps des cadets, à Berlin, devint, bientôt après, page du prince de Prusse, prit part à la guerre de la succession de Bavière, retourna, en 1782, en Hollande, où il entra comme officier dans la garde de Guillaume V, fit, en 1783, un voyage aux Etats-Unis, et, de retour dans sa patrie, il suivit les cours de droit de l'université de Leyde, où il se fit recevoir docteur. Lors des troubles qui éclatèrent, en 1785, dans les Provinces-Unies, Charles de Hogendorp se signala par son attachement à la maison d'Orange; aussi, après le rétablissement du stathouder par le roi de Prusse (1787), fut-il nommé grand pensionnaire de Rotterdam, poste qu'il occupa jusqu'à la conquête de la Hollande par les Français (1795). Inébranlablement attaché au pouvoir déchu, Hogendorp refusa constamment d'accepter un emploi quelconque sous les divers gouvernements qui se succédèrent en Hollande jusqu'en 1814. En 1802, il tenta, mais vainement, de fonder une colonie au Cap de Bonne-Espérance. De retour dans son pays, il travailla sans relâche à préparer le rétablissement du prince d'Orange. Lorsque la puissance de Napoléon croula, Charles de Hogendorp forma, avec Van Stirum et Van der Duyn, un gouvernement provisoire qui appela les orangistes aux armes. A peine installé sur le trône, Guillaume Ier le nomma président de la commission chargée de rédiger un nouveau projet de constitution, ministre des affaires étrangères, comte, vice-président du conseil d'Etat. L'état de sa santé le contraignit, à la fin de 1816, à se démettre de ses fonctions; mais le roi voulut qu'il conservât le titre de ministre d'Etat, et lui fit une pension de 10,000 florins. Hogendorp était appelé, par sa haute position dans l'État, à siéger dans la chambre haute; mais il préféra faire partie de la seconde chambre des états généraux, parce que les séances en étaient publiques. Dévoué à son pays comme à son souverain, il se montra constamment l'adversaire du pouvoir arbitraire, le défenseur des institutions représentatives et des droits populaires, et fit notamment une vive opposition aux mesures inconstitutionnelles prises par le ministre Van Manen, et aux lois fiscales proposées par les ministres Six et Appelius. Ses principaux ouvrages sont : *Considérations sur les finances de l'État* (Amsterdam, 1800); *Considérations sur le commerce de l'Inde* (1801, 2 vol. in-8o); *Mémoire sur la culture et le commerce dans l'île de Java* (1804, in-8o); *Considérations sur l'économie politique du royaume des Pays-Bas* (La Haye, 1818-1823, 10 vol. in-8o); *Lettres sur la prospérité publique, adressées à un Belge dans les années* 1829 *et* 1830 (Amsterdam, 1831, 2 vol. in-8o).

HOGFORS, une des plus grandes et des plus imposantes cataractes de la Finlande, dans le fleuve de Kymmena. Ses bords ont servi de théâtre à deux terribles combats entre les Suédois et les Russes, en 1742 et en 1788.

HOGG (James), poëte écossais, surnommé **le Berger d'Ettrick**, né dans ce bourg (comté de Selkirk) en 1772, mort en 1835. Il composa des poésies en gardant les troupeaux et avant même de savoir écrire. Un chant de guerre contre la France, la *Chanson de Donald Macdonald*, qu'il composa en 1801, eut un grand succès, sans toutefois le faire connaître. Quelque temps après, s'étant rendu à Edimbourg pour y vendre un troupeau de son maître, il parvint à faire publier un recueil de poésies qui restèrent inaperçues; mais il n'en fut pas de même de son *Barde montagnard*, dont quelques chants et légendes annonçaient beaucoup de talent, et qui parut en 1803. Vers cette époque, il entra en relation avec Walter Scott, à qui il fournit de vieilles chansons et des ballades, insérées par l'illustre romancier dans son *Minstrelsy of the Scottish Border*. Il eut l'occasion de voir lord Byron, qui lui écrivit une lettre charmante. Grâce à l'argent que lui rapporta son *Barde montagnard* et à deux prix qu'il remporta pour l'élève du bétail, il entreprit d'exploiter une ferme, mais échoua complétement. De 1810 à 1814, le Berger d'Ettrick s'adonna entièrement aux travaux littéraires, collabora à l'*Espion*, au *Blackwood Magazine;* puis, le duc de Buccleugh le mit à la tête d'une des fermes de ses vastes domaines. Encore une fois, Hogg, qui voulait sortir des voies battues, ne trouva que la ruine dans son administration agricole, et il vécut dans la gêne jusqu'à la fin de sa vie. Outre le recueil précité, nous mentionnerons de lui les ouvrages suivants : la *Veillée de la reine* (Edimbourg, 1813), poëme dans lequel il a déployé une imagination tour à tour sauvage et gracieuse, un souffle poétique, une vivacité, une délicatesse d'expressions qu'il ne devait plus retrouver; les *Pèlerins du soleil*, poëme qui a fourni à Byron l'idée de son *Caïn*, et à Shelly celle de la *Reine Mab;* le *Miroir poétique*, composition dans laquelle il imite la manière des poëtes contemporains; *Recueil de chants*, etc. Hogg a composé également des romans, dont deux ont été traduits en français : les *Périls de l'homme* (Paris, 1804, 5 vol.); les *Trois écueils de la femme* (Paris, 1825, 3 vol.). Enfin, il a donné d'intéressants détails sur Walter Scott, dans un ouvrage intitulé : *Vie privée de sir Walter Scott.*

HOGLAND, île de la Russie d'Europe, dans le golfe de Finlande, à 45 kilom. S.-O. de Fredrikshamn, gouvernement de Wiborg, par 60 8′ de lat. N., et 24o 37′ de long. E. A la voir de loin, on dirait un de ces tertres gigantesques sous lesquels les anciens Scandinaves ensevelissaient leurs rois et leurs guerriers. Les montagnes y dressent partout leurs crêtes arides ou hérissées de sapins. L'une des plus hautes est le *Haukavon* (montagne de l'Aigle), dont le double pic est presque toujours couronné de nuages. Autour de l'île, une grève morne et dévastée, et, à ses deux extrémités, deux petits villages : *Pohja-Kulla* (village du Nord), *Launa-Kulla* (village du Midi). On compte à Hogland environ 700 habitants, lesquels parlent le finnois et l'esthonien, et professent la religion luthérienne. Inaccessibles aux révolutions qui agitent le monde, ils vivent calmes et paisibles au milieu de leurs flots, pêchant le phoque et le *strœmming* (sorte de petit hareng), dont ils font à la fois leur nourriture et un objet de commerce. Un pasteur, résidant à Pohja-Kulla, leur donne les soins religieux; un *lânsman* (maire) juge leurs différends, et les administre au nom du gouvernement russe, dont ils relèvent depuis 1710. Comme l'île possède un phare, ce gouvernement y entretient, pour le garder, quelques soldats de marine, sous les ordres d'un capitaine.

Il serait difficile de rencontrer un pays plus richement doué, sous le rapport minéralogique, que l'île de Hogland. Le porphyre y occupe, du nord au sud, une longueur de près de 8 kilom. et une largeur de 2 kilom. Le reste du sol est composé de granit, de gneiss, de spath calcaire, de diorite, et de roches où se combinent ces divers éléments. Les nuances du porphyre varient du jaune au vert et au rouge. On le trouve en couches horizontales et profondes et en blocs épars sur le rivage. Les Hoglandais s'en servent pour les fondations de leurs maisons.

L'île de Hogland est célèbre dans l'histoire du Nord par une grande bataille navale, qui y fut livrée, le 17 juin 1788, entre les Suédois et les Russes, bataille dans laquelle chaque parti fit des pertes énormes.

HOGNER v. n. ou intr. (o-gné; *h* asp.; *gn* mll. — probablement du germanique : ancien haut allemand *holunga*, plaisanterie, moquerie, dérision; de *hôhôn*, *huohôn*, se moquer, railler, tourner en dérision, insulter; peut-être aussi est-ce une onomatopée du cri que l'on pousse généralement pour injurier quelqu'un, allemand *hohn*, etc. V. HONNIR. Les deux vers suivants :

> Je leur monstrerai sans *hoigne*
> De quel poisant sont mes doigtz.
> (*Chanson historique.*)

montrent qu'on disait autrefois *hogne*, *hoigne*, dans le sens de plaisanterie). Pop. Murmurer, grogner, se plaindre entre ses dents. ‖ En parlant d'un chien, Gronder.

HOGUE (la), promontoire de France, formant l'extrémité N.-O. de la presqu'île du Cotentin, au N.-O. de Valogne (Manche), par 49o 43′ de lat. N., et 4o 17′ de long. O. Ce cap porte aussi le nom de cap de La Hague. Le phare de La Hogue, qui se dresse sur un écueil nommé le Gros-du-Raz, a 18 milles de portée et 50 mètres d'élévation. Bâti sur un îlot étroit, il est séparé de la côte par un courant rapide. Les abords en sont très-difficiles. L'enceinte circulaire qui lui sert de base occupe à peu près tout le rocher sur lequel il s'appuie. Dans les temps clairs, du sommet de la colonne, on aperçoit toutes les îles anglo-françaises.

HOGUE (LA) ou **HOUGUE** (LA), hameau de France (Manche), commune de Saint-Waast, arrond. et à 18 kilom. de Valognes. Place de guerre, quartier maritime du sous-arrond. de Cherbourg. Le port est protégé par les forts des îles Tatihou à l'E., Saint-Marcouf au S.-E. et par celui de La Hougue que défend une jetée de 600 mètres, et qui a été construite en 1828, au S. du port. C'est à La Hogue que fut livré, en 1692, le funeste combat naval qui porta un coup si terrible à la marine française.

Hogue (BATAILLE DE LA). Louis XIV, ayant vu échouer l'expédition qu'il avait dirigée sur l'Irlande pour le rétablissement de Jacques II, résolut de frapper l'Angleterre en face et au cœur, et il prépara un armement formidable, destiné à favoriser une descente chez cette éternelle ennemie de la France. Il comptait non-seulement sur le nombre et la force de ses vaisseaux, mais aussi sur le revirement d'opinion qui semblait se prononcer en Angleterre contre le roi Guillaume. Beaucoup de personnages éminents, entre autres le fameux Marlborough, avaient ouvert des relations secrètes avec Jacques II; ce prince comptait surtout des intelligences dans la flotte anglaise, qu'il avait longtemps commandée avant de monter sur le trône; il se croyait même assuré des sympathies du contre-amiral Carter et de l'amiral Russel. Louis XIV, confiant dans le résultat de toutes ces menées, arrêta le plan d'une expédition navale, qui devait jeter 30,000 hommes sur les côtes d'Angleterre. Tourville reçut l'ordre de partir de Brest pour entrer dans la Manche, et d'attaquer les Anglais, en quelque nombre qu'ils fussent, avant qu'ils eussent été renforcés par la flotte hollandaise; on était convaincu qu'une forte partie de la flotte anglaise passerait aussitôt du côté des alliés de Jacques II. Tous ces beaux projets, toutes ces espérances durent s'évanouir devant la force des éléments, dont on n'avait pas fait la part. Les vents retinrent Tourville pendant un mois dans les eaux de Brest, et les deux escadres de Rochefort et de Toulon, qui devaient le rallier, ne purent le rejoindre à temps. Tourville, jugeant alors que les mêmes vents qui avaient contrarié sa sortie de Brest devaient avoir facilité la jonction des alliés, demanda au ministre de le laisser à Brest jusqu'à ce que la flotte fût au complet. « Ce n'est point à vous, lui répondit Pontchartrain, à discuter les ordres du roi, c'est à vous de les exécuter et d'entrer dans la Manche; mandez-moi si vous voulez le faire, sinon le roi commettra à votre place quelqu'un plus obéissant et moins circonspect que vous. » Voilà sur quel ton insolent un ministre ignorant commandait au plus grand homme de mer qu'ait produit la France; mais ce n'est encore là qu'un faible échantillon de son urbanité administrative. Tourville s'étant plaint que la poudre était mauvaise et ne portait pas le boulet, un commis du bureau de la marine lui répondit « que s'il trouvoit que la poudre ne portoit pas assez loin, il n'avoit qu'à s'approcher plus près des ennemis. » Ici, le grotesque s'allie à l'incapacité et à la morgue bureaucratique. Tourville mit à la mer avec trente-sept vaisseaux seulement, au lieu de soixante-dix-huit qu'on lui avait promis. A peine quelques jours s'étaient-ils écoulés, que Louis XIV reçut l'avis que le complot jacobite était éventé, que Marlborough, ainsi que plusieurs autres personnes considérables, étaient arrêtés, et que les flottes anglaise et hollandaise avaient opéré leur jonction. Il donna aussitôt l'ordre d'expédier huit ou dix corvettes dans toutes les directions, afin de prévenir Tourville qu'il eût à se rabattre sur Ouessant, pour y attendre les autres escadres. Malheureusement, aucune de ces corvettes ne réussit à le rencontrer; il s'avançait alors sur le cap de Barfleur, et, le 29 mai 1692, au point du jour, entre ce cap et celui de La Hogue, il se trouva en présence de la flotte alliée, la plus puissante qui eût jamais paru sur les mers. Elle se composait de près de cent vaisseaux, dont soixante-dix-huit au-dessus de cinquante canons. Les Anglais comptaient soixante-trois vaisseaux et quatre mille canons; les Hollandais, trente-six vaisseaux et deux mille six cent quatorze canons; les équipages s'élevaient au chiffre de 42,000 hommes. A cet effectif formidable, Tourville, rejoint par sept vaisseaux de l'escadre de Rochefort, ne pouvait opposer que quarante-quatre vaisseaux, trois mille cent quatorze canons et un peu moins de 20,000 hommes d'équipage.

« Tourville assembla le conseil de guerre à son bord. Tous les officiers généraux furent d'avis d'éviter la bataille. Tourville exhiba l'ordre du roi. Chacun se tut, et, peu de moments après, la flotte française se laissait porter à toutes voiles sur l'immense masse ennemie, qui semblait devoir l'engloutir au premier choc. Les alliés n'en pouvaient croire leurs yeux.

» Les deux flottes étaient, suivant la coutume, partagées en trois escadres. Chacune des escadres de la flotte anglo-batave passerait aujourd'hui pour une grande flotte. Chaque escadre était subdivisée en trois divisions. Tourville, avec son corps de bataille, poussa droit à l'amiral Russel, qui commandait le centre des alliés. Les deux amiraux restèrent quelque temps en présence, à portée de mousquet, sans tirer, dans un silence solennel; puis, un vaisseau de l'escadre hollandaise, qui formait l'avant-garde ennemie, ayant ouvert la canonnade, on vit, en un instant, les deux lignes tout entières en feu. La lutte s'engagea d'une manière terrible, surtout au centre. Les Anglais, qui avaient là trente et un vaisseaux contre seize, s'attachèrent avec fureur au pavillon amiral de France, et Tourville eut à soutenir le feu de cinq ou six vaisseaux à la fois. Pendant ce temps, l'arrière-garde anglaise, commandée par le vice-amiral Ashby, coupait la division Pannetier, qui tenait l'extrémité de l'arrière-garde française, et tournait le reste de cette arrière-garde. La flotte française semblait perdue, Par bonheur, la majeure partie de l'escadre d'Ashby s'obstina à poursuivre les quatre ou cinq vaisseaux de Pannetier, au lieu de se rabattre en masse sur le gros des Français; le commandant de l'arrière-garde française, Gabaret, tint tête, avec sa division, au reste de l'escadre d'Ashby, et la troisième division de l'arrière-garde se porta, sans commandement, au secours de Tourville. Elle était conduite par Coëtlogon, qui avait été vingt ans le frère d'armes, le *matelot* fidèle de Tourville (on appelle ainsi les vaisseaux qui combattent côte à côte l'un de l'autre). Coëtlogon voulait sauver son chef ou mourir avec lui. Sa vigoureuse attaque non-seulement dégagea Tourville, mais l'aida à faire plier l'escadre de lord Russel, si supérieure en nombre qu'elle fût encore. Un gros vaisseau anglais fut brûlé. Une brume épaisse, qui s'éleva, fit suspendre ou ralentir quelque temps le feu. Gabaret, avec la division de l'arrière-garde qui lui restait, en profita pour se replier derrière l'escadre de Tourville. La flotte française jeta l'ancre. L'escadre de lord Russel, n'en ayant pas fait autant, dériva et s'écarta un peu. Le gros de l'escadre d'Ashby abandonnant, sur ces entrefaites, la poursuite de Pannetier, qui s'était retiré sur l'avant-garde française, revint jeter l'ancre derrière Tourville et Gabaret, et le feu reprit vivement sur ce point; heureusement, l'escadre de Russel ne put se rapprocher sur-le-champ pour écraser les Français entre elle et Ashby. Quant à l'escadre hollandaise, avec trente-six vaisseaux contre quatorze, elle était, depuis le commencement du combat, tenue en échec par l'avant-garde française, grâce à l'habileté avec laquelle le lieutenant général d'Amfreville avait conservé le dessus du vent. Peut-être aussi les Hollandais se battaient-ils un peu mollement, par rancune de ce qu'on les avait, disaient-ils, sacrifiés à Beachy-Head. La nuit approchait; Ashby s'inquiéta de se voir séparé du reste des alliés : il résolut de rejoindre Russel et de s'ouvrir un passage entre les vaisseaux français. Il y réussit, mais en perdant un vaisseau, huit brûlots et son contre-amiral, Carter, qui avait à la fois promis à Jacques II d'abandonner Guillaume et livré à Guillaume le secret du complot. Les Anglais renoncèrent, par cette manœuvre, à l'immense avantage de tenir leurs adversaires entre deux feux.

» Cette grande journée se termina ainsi, sans aucun désavantage pour ceux qui avaient combattu à peine un contre deux. Les ennemis avaient perdu deux vaisseaux, les Français pas un seul. La nuit, la flotte française appareilla. Le 30 mai, au point du jour, Tourville rallia autour de lui trente-cinq vaisseaux; les neuf autres s'étaient écartés, cinq vers La Hogue, quatre vers les côtes d'Angleterre, d'où ils rejoignirent Brest. S'il y avait eu un port militaire à La Hogue ou à Cherbourg, comme l'avaient voulu Colbert et Vauban, la flotte française restait sur sa gloire. » (H. Martin.)

La bataille de La Hogue n'en est pas moins une des plus glorieuses de celles qui enrichissent les annales de la France. Les Anglais ne comptaient pas moins de 2,000 morts et 3,000 blessés. Les vaisseaux français, inégalement maltraités, ne purent faire route de concert, et se dispersèrent en différents ports de Bretagne et de Normandie. Ceux qui accompagnaient Tourville, pressés par l'ennemi, auquel la lenteur de leur marche ne leur permit pas de se dérober, se virent contraints de

relâcher dans les ports sans défense de La Hogue et de Cherbourg, où ils s'échouèrent volontairement. Bientôt les Anglais parurent et incendièrent quinze de ces vaisseaux, mais après que leurs capitaines en eurent retiré les canons, les munitions et les agrès. Les Anglais essayèrent alors de mettre à profit la consternation profonde qu'avait répandue leur victoire pour tenter un débarquement sur divers points du littoral; mais partout ils furent repoussés de manière à leur ôter l'idée d'y revenir. Quant à Louis XIV, le premier auteur de l'échec déplorable que nous venions de subir, il écrivit à Tourville ces singulières paroles, excusables seulement parce qu'elles donnaient une légitime satisfaction à l'amour-propre de l'amiral : « J'ai eu tant de joie d'apprendre qu'avec quarante-quatre de mes vaisseaux vous en avez battu quatre-vingt-dix de mes ennemis pendant un jour entier, que je n'éprouve aucune peine de la perte que j'ai faite. » Loin d'imputer à l'illustre marin un revers qui ne pouvait être attribué qu'à lui-même, le roi le comprit, l'année suivante, dans la promotion qui conférait au duc de Villeroy, au marquis de Boufflers, au duc de Noailles et à Catinat le bâton de maréchal de France.

HOGUET (Charles), peintre français, né à Berlin (Prusse) en 1813, mort en 1867. Après avoir complété son éducation à Paris, sous la direction de V. Bertin et de Paul Delaroche, il fit de longs voyages en Allemagne, en Angleterre et en Hollande. A partir de 1842, Hoguet exposa à nos Salons de peinture un assez grand nombre de paysages, de marines, etc., parmi lesquels nous citerons : la *Marée basse; Souvenir d'Ecosse; Une plage hollandaise; Bateau pêcheur en rade; Vue du Pont-Neuf; Vue prise de Montmartre ; Souvenir de Dieppe*; des *Marines;* des *Vaches dans une prairie*, qui ont figuré à l'Exposition universelle de 1855.

HOGUINE s. f. (o-ghi-ne; *h* asp.). Ancien art milit. Pièce de l'armure destinée à protéger différentes parties du corps et qui se rattachait à la cuirasse : *La* HOGUINE *était formée de plusieurs lames mobiles, réunies par des charnières, et prenait place entre le plastron de la cuirasse et les cuissards; cette pièce d'armure était surtout employée par les chevaliers combattant à pied dans les champs clos, les passes d'armes et les combats de barrière.*

HOGYESZ, bourg des Etats autrichiens (Hongrie), comitat de Tolna, à 45 kilom. de Funfkirchen; 2,500 hab. Récolte importante de tabac et de vins estimés. Beau château des comtes d'Appony.

Ho-Han-Chan ou la **Tunique confrontée**, drame chinois en quatre actes et en vers, composé par une courtisane nommée Thang-Hou-Pin et traduit en français par M. Bazin (1838). L'affabulation de ce drame est enfantine; c'est à peine si elle paraîtrait assez corsée à une distribution de prix, dans un pensionnat de province. Un honnête prêteur sur gages, Tchang, accueille dans sa maison un mendiant dont il fait son associé; le misérable jette à l'eau, pendant un pèlerinage, le fils de son bienfaiteur, et épouse la veuve. Tchang, ruiné, est réduit à mendier à son tour. Mais la vengeance, pour s'être fait attendre longtemps, n'en arrive pas moins. La veuve était enceinte; elle a un fils qui grandit et devient officier dans la milice. L'officier retrouve d'abord son grand-père, grâce à une tunique coupée en deux dont il possède la moitié, puis son propre père, que l'on croyait mort, et qui, échappé à l'eau du canal, est devenu bonze dans une pagode. Toute la famille se trouve de nouveau réunie.

HOHÉNACKÉRIE s. f. (o-é-na-ké-ri; *h* asp. — de *Hohenacker*, sav. russe). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des saniculées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Arménie.

HOHENAU, bourg des Etats autrichiens (basse Autriche), gouvernement et à 60 kilom. N.-E. de Vienne, près de la March; 1,600 hab. Beau haras du prince de Lichtenstein.

HOHENBERG, ancien comté de l'empire d'Allemagne. Villes principales : Rothenburg, Horb, Schœnberg et Oberndorf. Il est aujourd'hui compris dans le cercle wurtembergeois de la forêt Noire.

HOHENBERG, bourg des Etats autrichiens (basse Autriche), bailliage et à 33 kilom. S. de Saint-Polten, sur la Trasen; 600 hab. Forges et fabrication importante de grosse ferronnerie, ancres, enclumes, chaînes, etc.

HOHENBERGIE s. f. (o-ain-ber-gî; *h.* asp. — de *Hohenberg*, sav. allem.) Bot. Genre de plantes, de la famille des broméliacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Brésil.

HOHENBRUCK, bourg des Etats autrichiens (Bohême), district et à 12 kilom. E. de Kœniggratz, sur la Diedina; 2,350 hab.

HOHENBURG, bourg de Bavière, cercle du haut Palatinat, à 38 kilom. N.-O. de Ratisbonne, sur la Lauterach; 600 hab. Ce petit bourg, compris autrefois dans la Thuringe, fut, en 1075, le théâtre d'une victoire de l'empereur Henri IV sur les Saxons révoltés.

HOHENELBE, ville des Etats autrichiens (Bohême), district et à 28 kilom. N.-E. de Gitschin, près des sources de l'Elbe; 4,000 hab. Fabriques de toiles, linons, fils, batistes, dentelles, ouvrages en bois; aux environs, mines d'étain.

HOHENFRIEDBERG, village de Prusse, province de Silésie, cercle et à 22 kilom. S.-E. de Liegnitz; 750 hab. Ce bourg est célèbre dans l'histoire de la guerre de Sept ans, par la bataille que Frédéric le Grand y gagna en 1745. V. l'article suivant.

Hohenfriedberg (BATAILLE DE), appelée par quelques historiens *bataille de Strigau*, gagnée par Frédéric II sur les Saxons et les Autrichiens, le 4 juin 1745. Au commencement de la campagne de 1745, pendant la guerre de la succession d'Autriche, Frédéric II se vit réduit à n'avoir plus pour allié que Louis XV, allié fort douteux, dont le roi de Prusse se vengeait par des épigrammes adressées parfois au roi de France en personne, qui n'y répondait que par de grotesques airs de supérieur offensé. Frédéric se tint d'abord sur la défensive et se retrancha dans la Silésie, où il attendit de pied ferme l'armée combinée des Autrichiens et des Saxons, commandés par le prince Charles de Lorraine. Celui-ci pénétra en Silésie par Landshut et s'avança dans les plaines de Hohenfriedberg ou de Strigau. Le 4 juin, au matin, les troupes saxonnes, conduites par le duc de Weissenfels, marchèrent en avant, précédées d'un fort détachement qui devait s'emparer de Strigau. Accueillis par le feu meurtrier de six pièces de 24 établies sur le mont Topaze, chargés impétueusement par la cavalerie prussienne, les Saxons furent repoussés et s'enfuirent en désordre, malgré les efforts de leurs généraux pour les tenir en ligne. A cette nouvelle, le prince Charles accourut à la hâte avec ses Autrichiens et reçut d'abord le choc des Prussiens avec avantage; mais Frédéric, qui n'avait plus d'ennemis devant sa droite, lui prescrivit un mouvement pour la ramener sur le flanc gauche et le derrière des ennemis.

Pendant ce temps, Nassau, qui commandait l'aile gauche, franchit le ruisseau de Strigau, se précipita sur la cavalerie autrichienne qu'il avait devant lui et la dispersa. Le général Polenz contribua beaucoup à ce succès, en se portant avec son infanterie dans le village de Fregebeutel, d'où il prenait en enfilade les escadrons ennemis. Gesler, qui commandait la seconde ligne, se glissa à travers les intervalles de l'infanterie autrichienne, la rompit et la tailla en pièces. Les dragons de Bareith se couvrirent de gloire en cette circonstance.

D'un autre côté, le mouvement prescrit par Frédéric sur sa droite commençait à porter ses fruits. A peine cette aile eut-elle abordé le flanc du prince Charles qu'elle y jeta un désordre irréparable. Tout se débanda, tout fuit par les montagnes. Les Saxons s'échappèrent par Seyffersdorff, le corps de bataille des Autrichiens par Kauder, et leur aile par Hohenfriedberg. L'armée prussienne les poursuivit jusque sur les hauteurs de Kauder où elle s'arrêta pour prendre du repos.

Sept mille prisonniers, dont quatre généraux et deux cents officiers; soixante-seize drapeaux, sept étendards, soixante canons, tels furent pour Frédéric les trophées de sa victoire. Quatre mille Autrichiens tués et cinq mille blessés gisaient sur le champ de bataille. La perte des Prussiens fut de deux mille trois cents hommes tués ou blessés.

« Ce fut, dit Guibert dans son *Eloge du roi de Prusse*, une de ces batailles de grand maître où le génie fait tout plier devant lui, qui sont gagnées dès le début et presque sans contestation, parce qu'il ne reste pas à l'ennemi déconcerté la possibilité de rétablir le désordre.

« Les combinaisons de Frédéric pour la bataille de Hohenfriedberg, dit de son côté Jomini dans son *Traité des grandes opérations militaires*, appartiennent sans contredit à ses plus belles opérations. On lui doit les plus grands éloges pour l'habileté avec laquelle il sut choisir sa position, afin d'attendre l'armée ennemie au débouché des gorges. On voit par la relation que l'aile gauche des ennemis, formée de Saxons, était déjà accablée avant que rien fût disposé à la soutenir; lorsqu'elle fut hors de combat, le centre se trouva alors attaqué de front et sur son extrême gauche par une masse de forces imposantes; et il était difficile qu'il ne fût pas battu et culbuté, dans une position à laquelle l'attaque bien combinée de la cavalerie prussienne, commandée par Gesler, vint bientôt mettre le complément. Jamais l'emploi des troupes ne présenta une application plus exacte des principes. »

La victoire d'Hohenfriedberg assurait la possession de la Silésie à Frédéric. Ce prince en annonça la nouvelle à Louis XV par cette lettre quelque peu ironique : « Je viens d'acquitter en Silésie la lettre de change que Votre Majesté a tirée sur moi à Fontenoy. »

HOHENFURT, bourg des Etats autrichiens (Bohême), district et à 39 kilom. S. de Budweis, sur la Moldau; 2,000 hab. Blanchisseries et grand commerce de fils pour mèches de bougies et de chandelles. Abbaye de cisterciens, fondée en 1259, avec bibliothèque et collections d'histoire naturelle et objets d'art.

HOHENHAUSEN (Bernard, baron de HOCHHAUS et DE), général allemand, né à Dachan (Bavière) en 1788. Lieutenant dans l'armée bavaroise en 1805, il prit part, en 1809, à la bataille de Wagram, comme lieutenant-colonel d'état-major, dans les rangs de l'armée française, fit ensuite la campagne de Russie (1812), tomba entre les mains des Cosaques pendant la retraite et recouvra la liberté lorsque la Bavière se sépara de Napoléon pour se joindre aux alliés. Après avoir pris part à la campagne de 1814 contre la France, Hohenhausen devint adjudant du prince de Wrède (1822), puis fut chargé de l'éducation du prince Maximilien de Bavière, qui devint roi sous le nom de Maximilien II. Depuis lors, il a été nommé colonel (1839), général-major (1843), conseiller d'Etat (1847), ministre de la guerre cette même année, commandant de la place de Nuremberg (1848), commandant de la première et de la seconde division d'infanterie (1849), et enfin lieutenant général.

HOHENHAUSEN (Elisabeth - Philippine - Amalie OCHS, baronne DE), femme de lettres allemande, née à Waldau, près de Cassel, en 1789, morte en 1857. Son père, le général Louis von Ochs, lui fit donner à Cassel une solide et brillante éducation. Elle apprit le français et l'anglais, s'attacha particulièrement à l'étude de la littérature anglaise et se passionna surtout pour Shakspeare et Richardson. En 1809, elle épousa le comte de Hohenhausen, d'abord administrateur d'Eschwege, en Westphalie, puis conseiller prussien de la régence de Minden (1817). Amalie alla habiter alors cette ville, où elle collabora activement à la *Feuille du Dimanche*, revue littéraire fondée à Minden par son mari, et se fit connaître en même temps par la publication de divers écrits. Pendant un long séjour qu'elle fit à Berlin, la baronne de Hohenhausen entra en relations avec Rahel, Heine, Varnhagen van Ense, Blankensee, Maltitz et autres personnages remarquables. De retour à Minden, elle se voua à l'éducation de ses enfants et eut la douleur de perdre son fils aîné qui, à l'âge de dix-huit ans, se suicida à Bonn, où il faisait ses études. Nous citerons parmi les ouvrages de cette femme distinguée : *Fleurs de printemps* (Munster, 1817); la *Nature, les beaux-arts et la vie* (Altona, 1820); *Pogezana* (Dresde, 1825); *Nouvelles* (Brunswick, 1828, 3 vol.); *Tableaux de la vie* (Reinteln, 1833); *Charles de Hohenhausen;* la *Mort d'un jeune homme de dix-huit ans* (Brunswick, 1837). — Sa fille, Elise DE HOHENHAUSEN, mariée à Charles-Ferdinand Rudiger, conseiller supérieur de régence au service de la Prusse, s'est également fait connaître en littérature par des poésies et des nouvelles.

HOHENHEIM, hameau du royaume de Wurtemberg, dans le cercle du Neckar, à 10 kilom. S.-O. de Stuttgard; 117 hab. Très-beau château bâti dans le dernier siècle par le duc Karl, avec parc et jardins, et dans lequel a été établie, en 1818, l'Ecole nationale agricole et forestière. Cet établissement comprend une école pratique d'agriculture, une ferme-modèle, un jardin botanique, de superbes troupeaux, divers établissements d'exploitation rurale, des ateliers pour la fabrication des instruments agricoles, etc. Près de là, parc et haras royal de Klein-Hohenheim.

HOEN-HO, rivière de Chine, prov. de Pétché-li, formée par la réunion du Yam-Ho et du Sancam-Ho, près de Pan-Gam. Elle traverse la grande muraille, passe à 12 kilom. O. de Pékin et se jette dans le Pei-Ho, après un cours de 270 kilom. du N.-O. au S.-E.

HOHENKŒNIGSBOURG, château de France (Haut-Rhin), près du bourg de Saint-Hippolyte, canton de Ribeauvillé, arrondissement de Colmar. Les ruines du Hohenkœnigsbourg sont les plus importantes de toutes celles qui restent des anciens châteaux forts de l'Alsace. Elles couronnent une montagne de forme pyramidale, qui domine une vaste plaine et que l'on aperçoit de Schlestadt. MM. de Golbery et Scheighœuser, dans leur ouvrage sur les *Antiquités de l'Alsace*, résument ainsi en quelques lignes la physionomie générale de cette pittoresque et grande ruine : « D'un côté, des tours imposantes; de l'autre, de vastes corps de logis, unis à ces tours par de longs murs à travers lesquels perce le roc vif; au-dessus de ce mur et de ces tours, les vestiges d'un parapet crénelé; enfin, une triple enceinte, flanquée d'autres tours encore, tel est l'aspect de ce château. »

Au XVe siècle, les seigneurs du Hohenkœnigsbourg s'étaient rendus redoutables à leurs voisins par leurs violences et leurs actes de brigandage. « Les plaintes, dit M. Viollet-le-Duc, devinrent si graves, que l'archiduc Sigismond d'Autriche, landgrave de l'Alsace supérieure, s'allia avec l'évêque de Strasbourg, landgrave de l'Alsace inférieure, avec les seigneurs de Ribeaupierre, l'évêque de la ville de Bâle, pour avoir raison des seigneurs du Hohenkœnigsbourg. Les alliés s'emparèrent, en effet, du château, en 1462, et le démolirent. Ce domaine, par suite d'une de ces transmissions si fréquentes dans l'histoire des fiefs, fut cédé à la maison d'Autriche. Dix-sept ans après la destruction du Hohenkœnigsbourg, l'empereur Frédéric IV le concéda en fief aux frères Oswald et Guillaume, comtes de Thierstein, ses conseillers. Ceux-ci s'empressèrent de reconstruire le Hohenkœnigsbourg et en firent une place très-forte pour l'époque, autant à cause de son assiette naturelle que par ses défenses propres à placer de l'artillerie. »

Le Hohenkœnigsbourg avait été plusieurs fois agrandi et restauré lorsqu'à l'époque de la guerre de Trente ans il fut pris par les Suédois, qui le ruinèrent en partie (1633). Depuis lors, il cessa d'être habité, mais n'en resta pas moins le centre d'une petite seigneurie supprimée à la Révolution française.

HOHENLINDEN, village de Bavière, cercle de la haute Bavière, à 33 kilom. E. de Munich, bailliage et à 9 kilom. N.-E. d'Eberberg; 307 hab. En 1800, les Français y battirent complètement les Autrichiens.

Hohenlinden (BATAILLE DE), la plus célèbre qu'ait gagnée Moreau; livrée le 3 décembre 1800 entre les Français et les Autrichiens. Après Marengo, un assez long armistice fut conclu, pendant lequel les plénipotentiaires français et autrichiens ouvrirent à Lunéville des conférences pour la paix; mais, par une bizarrerie assez étonnante, tandis que les vainqueurs souhaitaient ardemment le repos, les vaincus semblaient vouloir s'obstiner à continuer la guerre, sans doute dans l'espoir que le hasard des combats leur rendrait les avantages perdus. L'Autriche, par la bouche de son représentant, M. de Cobentzel, déclara qu'elle ne pouvait traiter sans la présence au congrès d'un plénipotentiaire anglais, ce qui heurtait de front les intentions du premier consul, qui voulait négocier avec chaque puissance séparément. Il fit aussitôt annoncer à M. de Cobentzel que les hostilités seraient reprises à la fin de l'armistice, c'est-à-dire aux derniers jours de novembre, et que les armées françaises ne s'arrêteraient dans leur marche que lorsque le plénipotentiaire autrichien consentirait à traiter sans l'Angleterre. Au reste, tout était prêt pour cette campagne d'hiver, une des plus célèbres et des plus décisives de notre histoire : Augereau était campé avec 20,000 hommes sur le Mein; Moreau se trouvait sur l'Inn avec 130,000; Macdonald, chez les Grisons, avec 15,000; Brune, en Italie, avec 125,000; enfin Murat s'acheminait sur ce dernier point avec 10,000 grenadiers. Moreau, chargé du commandement de la principale armée, franchit le Rhin sur trois points différents, venge, en passant dans les plaines de Hochstædt, notre défaite de 1704, et s'avance sur les bords de l'Inn, dont l'archiduc Jean, commandant de l'armée autrichienne, s'apprête à le repousser. Un premier engagement eut lieu, à la suite duquel l'aile gauche de Moreau, commandée par le général Grenier et forte de 26,000 hommes, dut abandonner les positions qu'elle occupait, après avoir vaillamment résisté à 40,000 Autrichiens. Moreau se retira alors dans la vaste forêt de Hohenlinden, et c'est là que l'archiduc Jean, infatué d'un premier et facile succès, eut l'imprudence d'aller le chercher. Deux routes traversent la forêt : l'une à droite, aboutissant directement à l'Inn par Ebersberg et Wasserbourg; l'autre à gauche, passant par Hohenlinden, Mattenboett, Aag, Ampfing, et joignant l'Inn à Mühldorf par un trajet plus long. C'est par cette dernière route que les Autrichiens s'engagèrent dans les défilés et les replis de la forêt. Moreau jugea sur-le-champ la situation des ennemis. En conséquence, il résolut de les laisser s'engager à fond dans la forêt, puis de rabattre son centre de la route d'Ebersberg sur celle de Hohenlinden pour les surprendre dans ce coupe-gorge et les y détruire. Cette route de Hohenlinden suivie par les Autrichiens formait dans la forêt un long défilé, bordé de hauts sapins; mais à Hohenlinden même, la forêt s'éclaircissait tout à coup et laissait à découvert une petite plaine semée de quelques hameaux, au milieu desquels se détachait le village de Hohenlinden. C'est là que devait aboutir la masse de l'armée autrichienne. Moreau y déploya son aile gauche commandée par Grenier et renforcée d'une division détachée du centre, sous les ordres de Grouchy; il établit cette division à droite de la route et du village de Hohenlinden; à gauche, il plaça la division Ney, et plus à gauche encore, en avant des villages de Preisendorf et de Harthofen, les divisions Legrand et Bastoul, défendant, sur la lisière du bois, les têtes des chemins par lesquels devaient déboucher les colonnes autrichiennes qui remontaient la vallée de l'Isen. Au milieu de la plaine et en arrière de ces quatre divisions, se déployaient les réserves de cavalerie et d'artillerie. Les deux divisions Richepanse et Decaen, qui formaient le centre, se trouvaient aux environs d'Ebersberg, à quelques lieues de Hohenlinden. Moreau leur fit parvenir l'ordre de se jeter de la route de droite sur celle de gauche, de marcher sur Mattenboett, et de surprendre l'armée ennemie engouffrée dans la forêt. Quant à la droite de Moreau, elle était trop éloignée pour pouvoir prendre part à l'action qui se préparait. C'était donc avec moins de 60,000 hommes qu'il allait lutter contre 70,000 Autrichiens; mais c'étaient les vieux soldats de la République.

L'archiduc Jean, tout fier d'avoir fait reculer de quelques pas la redoutable armée du Rhin, et n'imaginant pas que les Français osassent lui opposer la moindre résistance, se

disposa à traverser, le 3 décembre, la forêt de Hohenlinden. Il avait divisé son armée en quatre corps. Le principal, celui du centre, comprenait les grenadiers hongrois, les Bavarois, une grande partie de la cavalerie et 100 pièces de canon. Il devait suivre le défilé que la route de Mühldorf à Hohenlinden forme à travers la forêt, et était flanqué à sa gauche d'un corps de 12,000 hommes commandé par le général Riesch. A l'autre extrémité, les corps de Baillet-Latour et de Kienmayer devaient continuer à remonter la vallée de l'Isen, où ils étaient engagés, et déboucher tous deux dans la plaine déboisée de Hohenlinden.

Le 3 décembre 1800, au matin, Moreau monta à cheval avant le jour; son armée était déployée entre Hohenlinden et Harthofen, et déjà, de leur côté, les généraux Richepanse et Decaen exécutaient le mouvement qui leur avait été prescrit. Pendant ce temps, le centre des Autrichiens, avec l'archiduc Jean en tête, s'enfonçait dans le défilé de Mattenboett à Hohenlinden; il atteignit ce dernier point bien avant que les généraux Riesch, Baillet-Latour et Kienmayer, embarrassés dans des chemins impraticables, pussent arriver sur le champ de bataille. L'archiduc déboucha sur la lisière du bois, en face des divisions Ney et Grandjean (commandant Grouchy), rangées en bataille en avant de Hohenlinden. De part et d'autre s'ouvrit alors un feu très-vif d'artillerie. La neige tombait à gros flocons. Les Autrichiens, après avoir abordé la 108e, qui leur résista vaillamment, essayèrent de la tourner en faisant filer par le bois huit bataillons hongrois, et réussirent à lui faire perdre du terrain; mais alors les généraux Grouchy et Grandjean, accourant avec la 46e, engagèrent un combat furieux avec les grenadiers hongrois au milieu des sapins, parvinrent à les refouler, et empêchèrent ainsi la colonne autrichienne de se déployer dans la plaine de Hohenlinden. Une seconde attaque, dirigée par l'archiduc sur la division Grandjean, fut repoussée comme la première; mais la mêlée fut sanglante, et l'on combattit corps à corps; en un instant, Ney eut enlevé 10 pièces de canon aux Autrichiens et leur eut fait une multitude de prisonniers.

Cependant, le corps de Baillet-Latour commence à se montrer à notre gauche, prêt à déboucher dans la plaine de Hohenlinden; la neige a cessé momentanément de tomber, ce qui permet de distinguer facilement ces nouvelles troupes qui, toutefois, ne sont pas encore en mesure d'agir, et que les divisions Bastoul et Legrand s'apprêtent à recevoir. Tout à coup une sorte d'ondulation, annonçant l'incertitude et la frayeur, se manifeste parmi les troupes autrichiennes, qui n'ont pu parvenir encore à sortir du défilé; évidemment quelque chose d'extraordinaire se passe sur leurs derrières. Moreau devine aussitôt, avec une sagacité qui fait honneur à son coup d'œil militaire, qu'un événement imprévu menace les Autrichiens, et il ne peut l'attribuer qu'à l'heureuse exécution du mouvement qu'il a ordonné aux généraux Richepanse et Decaen. Il commande alors aux généraux Ney et Grandjean de charger les Autrichiens, qui commençaient à aborder la plaine de Hohenlinden, et de les refouler dans le défilé. Chargés de front par Ney, de flanc par Grouchy, ils s'accumulent pêle-mêle dans cette gorge étroite avec leur artillerie et leur cavalerie, et, en un instant, ils laissent de nouveau entre nos mains une foule de prisonniers.

A Mattenboett, en effet, se passaient les événements qu'avait prévus et préparés Moreau : Richepanse et Decaen, abandonnant la route d'Ebersberg, s'étaient rabattus sur celle de Hohenlinden. Richepanse, parti le premier, s'était hardiment lancé à travers les terrains sillonnés de bois et de ravins qui séparaient les deux routes, faisant des efforts inouïs pour traîner avec lui ses pièces de petit calibre. Pendant quelques instants, sa colonne fut forcée de s'arrêter : son guide s'était égaré et l'avait conduite dans des chemins affreux qu'il n'était pas même possible de suivre, car des tourbillons de neige empêchaient de distinguer les objets à dix pas. Cependant la tête de la colonne continue de s'avancer intrépidement, tandis que la brigade Drouet reste en arrière et engage une vive fusillade avec les troupes du général Riesch, qui vient d'arriver à Saint-Christophe. Richepanse, inspiré par son instinct militaire, continue sa marche offensive, et fait dire au général Drouet d'occuper fortement l'ennemi jusqu'à ce que le général Decaen arrive pour le dégager; puis il se dirige rapidement sur Mattenboett avec 6,000 hommes seulement, traînant à bras sa petite artillerie dont les affûts étaient à moitié enfoncés dans la boue. Il arrive enfin à Mattenboett, à l'autre extrémité du défilé dont Ney occupait la tête à Hohenlinden. Là, il se heurte tout à coup contre les cuirassiers de Nassau, qu'il trouve à terre, la bride de leurs chevaux passée à leurs bras. Sans leur donner le temps de se remettre en selle, il fond sur eux et les force à se rendre. Il traverse alors le village à la tête de ses troupes, et va les former parallèlement à la route de Hohenlinden, qui passe à une portée de fusil de Hohenlinden; puis il établit ses 6 pièces de canon au centre de sa ligne, sur son front. 8 escadrons autrichiens se trouvaient rangés vis-à-vis du général Richepanse, ayant 8 bouches à feu pour les appuyer. Tandis que la 48e demi-brigade se forme, le premier de chasseurs charge la cavalerie ennemie; mais il est pris en flanc par un escadron que masquait un ravin, et ramené en arrière. Toutefois, la 48e, croisant la baïonnette, arrête l'élan des cavaliers ennemis. La position de Richepanse n'en devient pas moins critique, car il se voit sur le point d'être cerné de toutes parts. Alors, pour ne pas donner aux Autrichiens le temps de se rendre compte de sa faiblesse, il marche résolûment sur la grande route avec la 48e et confie au général Walther le soin d'arrêter l'arrière-garde ennemie avec la 8e demi-brigade et le premier de chasseurs. Mais les Autrichiens se préparent à défendre l'entrée de la forêt avec trois pièces d'artillerie; Richepanse, mettant l'épée à la main, s'avance au milieu de ses grenadiers, essuie impassiblement un horrible feu de mitraille, et rencontre trois bataillons hongrois qui s'avancent en colonnes serrées pour le charger. Richepanse, s'adressant à ses soldats : « Grenadiers de la 48e, s'écrie-t-il, que dites-vous de ces hommes-là? — Général, répondent les grenadiers, ils sont à nous; marchons! » Puis ils se précipitent comme un torrent et renversent tout ce qui tente de leur résister. Un affreux désordre éclate au sein de la colonne autrichienne, et, à l'extrémité du défilé, des cris confus se font entendre; c'est que Ney, parti de Hohenlinden, refoule dans cette gorge fatale les ennemis, qui essayent inutilement d'en déboucher, et qui se trouvent broyés comme entre les deux branches d'un étau. Ney et Richepanse se rejoignent et se donnent la main en passant sur des monceaux de cadavres; ils se jettent dans les bras l'un de l'autre en se félicitant d'un si beau résultat De toutes parts, les Autrichiens se dispersent dans les bois ou demandent grâce au vainqueur; on fait des prisonniers par milliers, on prend toute l'artillerie et les bagages. Richepanse, laissant alors à Ney le soin de compléter la victoire sur ce point, s'empresse de voler au secours de Walther, qu'il avait laissé à Mattenboett aux prises avec des forces supérieures; en arrivant, il rencontre cet intrépide général porté sur les bras de ses soldats; une balle lui avait traversé le corps; mais son regard rayonnait de joie et lui faisait oublier les douleurs de sa blessure, qui, heureusement, n'était pas mortelle. Richepanse se rabat aussitôt sur Saint-Christophe pour dégager le général Drouet, luttant contre le corps du général Riesch; mais déjà, suivant sa prévision, Drouet avait été dégagé par le général Decaen, qui avait fait lui-même beaucoup de prisonniers aux Autrichiens. Ainsi, le centre de l'armée ennemie était presque anéanti.

Tandis que ces événements se passaient au milieu de la forêt de Hohenlinden, les divisions Bastoul et Legrand, formant notre gauche, résistaient vaillamment à l'infanterie des généraux Baillet-Latour et Kienmayer, bien supérieure en nombre et ayant pour elle l'avantage de la position; car elle occupait des ravins boisés dominant la petite plaine de Hohenlinden, et de là dirigeait sur nos soldats un feu plongeant et meurtrier. Heureusement, Bastoul et Legrand étaient appuyés par la réserve de cavalerie de d'Hautpoul et par une des deux brigades de Ney, qui s'était jeté dans le défilé avec une seule. Le général Grenier, qui commandait la division, apprend bientôt le succès de l'attaque du centre, et, quoique ses troupes fussent de moitié inférieures en nombre, il prend hardiment l'offensive sur toute sa ligne. La lutte fut opiniâtre; les positions furent prises et reprises, et plusieurs fois des corps français et autrichiens se mêlèrent dans leur acharnement. Mais l'impulsion communiquée par la victoire rendit l'attaque de nos troupes irrésistible; le général Legrand finit par culbuter l'ennemi dans les défilés de Lendorf, tandis que le général Bonnet, avec une brigade de la division Bastoul, le rejetait en désordre sur l'Isen. Dans ce combat partiel, les Autrichiens laissèrent entre nos mains 1,500 prisonniers et 6 pièces de canon.

La victoire était complète : il était cinq heures du soir, et la nuit couvrait de ses ombres le champ de bataille. Nous avions tué ou blessé 7,000 à 8,000 Autrichiens, fait 12,000 prisonniers, pris 300 voitures et près de 100 pièces de canon, résultat inouï jusqu'alors; jamais nous n'avions enlevé aux Autrichiens, dans une seule bataille, une quantité aussi considérable d'artillerie.

Cette journée, la plus belle de Moreau, fut aussi une des plus grandes de ce siècle, qui en a vu pourtant de si extraordinaires; le premier résultat qu'elle amena fut le traité de Lunéville, dont l'Autriche éperdue ne put, pour ainsi dire, discuter les conditions.

HOHENLOHE, ancien comté, puis principauté de l'Allemagne féodale, dans le cercle de Franconie. En 1806, l'acte de la Confédération du Rhin a médiatisé cette principauté, et depuis elle appartient en grande partie au Wurtemberg. Une faible partie a été placée sous la domination de la Bavière. Elle comprenait une superficie d'environ 22 myriamètres carrés.

Cette principauté a donné son nom à une ancienne famille, que l'on prétend issue de la maison des ducs de Franconie. La famille de Hohenlohe jouait un rôle considérable dès le XIIe siècle, et l'un de ses rejetons, Geffroi, comte de Hohenlohe, fut l'ami et le confident de l'empereur Henri VI. Les deux fils de Geffroi formèrent les deux lignes de HOHENLOHE-BRAUNECK et de HOHENLOHE-HOLLOCK. La première s'éteignit au quatrième degré; la seconde, à la mort de Craton II, en 1340, se bifurqua en deux branches, celle de HOHENLOHE proprement dite et celle de HOHENLOHE-SPECKFLD. Cette dernière seule s'est perpétuée. Elle avait pour chef, au commencement du XVIe siècle, Georges, comte de Hohenlohe-Speckfeld, d'où sont sorties toutes les branches de Hohenlohe qui existent aujourd'hui. GEORGES, mort en 1551, laissa deux fils: 1° LOUIS-CASIMIR, auteur de la branche de HOHENLOHE-NEUENSTEIN-ŒHRINGEN, divisée en deux rameaux, les HOHENLOHE-NEUENSTEIN-ŒHRINGEN, éteints en 1805, et les HOHENLOHE-NEUENSTEIN-LANGENBOURG, divisés aujourd'hui en HOHENLOHE-LANGENBOURG et HOHENLOHE-ŒHRINGEN ou INGELFINGEN dont faisait partie le général prussien de ce nom qui fut battu à Iéna en 1806, et obligé de mettre bas les armes à Preutzlow (v. plus bas); 2° EBERHARD, auteur de la branche de HOHENLOHE-WALDENBOURG, divisée en HOHENLOHE-BARTENSTEIN et HOHENLOHE-SCHILLINGSFURST. Le premier de ces deux rameaux auquel appartient le prince Louis-Aloys, pair et maréchal de France (v. plus bas), s'est éteint dans sa filiation directe en 1844, et n'existe plus que dans une subdivision collatérale, dite de HOHENLOHE-IAGSTBERG. Le second a produit le prince Alexandre-Léopold-François DE HOHENLOHE-SCHILLINGSFURST, évêque de Sardique (v. plus bas). Les comtes de Hohenlohe des deux lignes alors existantes furent élevés à la dignité de princes de l'empire en 1767. Leurs domaines, nous l'avons dit, furent médiatisés en 1806.

HOHENLOHE-INGELFINGEN (Frédéric-Louis, prince DE), général prussien, né en 1746, mort en 1818. Il entra de bonne heure dans l'armée prussienne, et était parvenu en 1788 au grade de colonel. Dans la guerre contre les Français, il commanda une division en qualité de lieutenant général, et se distingua surtout près de Pirmasens et à l'enlèvement des lignes de Weissembourg. En 1794, il remporta une brillante victoire près de Kaiserslautern. Après la paix de Bâle, il fut nommé commandant en chef du cordon de neutralité sur l'Ems. La même année, il succéda à son père dans le gouvernement de sa principauté. Il devint général d'infanterie en 1800, gouverneur des principautés franconiennes en 1804, puis inspecteur militaire général de la province de Silésie, et, en 1805, il hérita des possessions de son cousin Louis-Frédéric-Charles d'Hohenlohe-Laugenbourg-Œhringen. Pendant la guerre de 1805, entre la Prusse et la France, il commanda un corps d'armée entre la Saale et la forêt de Thuringe, et, en 1806, le corps d'armée qui eut à combattre les Saxons. Son avant-garde, commandée par le prince Louis-Ferdinand de Prusse, fut battue le 10 octobre près de Saalfeld, et il fut lui-même vaincu le 14 à Iéna. Le duc Charles-Guillaume-Ferdinand de Brunswick ayant été blessé mortellement le même jour à Auerstædt, il prit le commandement en chef et ramena vers l'Oder les restes de l'armée prussienne qu'il avait pu réunir à Magdebourg. Pendant cette retraite, Blücher, ainsi qu'il avait été convenu, marcha séparément avec son corps et évita ainsi d'être enveloppé dans la catastrophe de Prenzlau. Vigoureusement pressé près de cette ville par une armée supérieure en nombre, le prince capitula le 28 octobre 1806, avec toutes ses troupes, composées encore de 17,000 hommes, mais qui étaient affaiblies par les marches et les privations; il ne consentit à cette capitulation que parce que la cavalerie de Blücher, sur laquelle il comptait, n'apparut pas et qu'il la crut anéantie. Il chercha plus tard à excuser auprès du roi de Prusse cette faute, qui lui était amèrement reprochée, en disant qu'il avait été induit en erreur par les rapports de Massenbach, quartier-maître général de son corps d'armée; mais, n'ayant pu réussir à faire accepter cette excuse, il quitta le service et se retira dans ses propriétés de Silésie, laissant à son fils Auguste le gouvernement de sa principauté. Il dut plus tard aller se fixer en France, où il résida jusqu'en 1813. Il revint en Allemagne à cette époque, mais ne prit aucune part à la guerre de l'indépendance et passa le reste de ses jours dans la retraite.

HOHENLOHE-WALDENBOURG-BARTENSTEIN (Louis-Aloys-Joachim, prince DE), maréchal de France, d'origine allemande, né en 1765, mort en 1829. Entré de bonne heure dans l'armée française, il y devint, en 1788, colonel des chevau-légers de Linange. Il émigra en 1789, et, en 1792, prit le commandement du régiment des chasseurs d'Hohenlohe, qui faisait partie de l'armée des princes. Il fit toutes les campagnes de cette armée, se signala à Bodenthal, à Berstheim, à l'attaque des lignes de Weissembourg, sur les bords du Rhin et du lac de Constance, et à la défense de l'île de Bommel. Il dirigea la retraite avec une habileté et une hardiesse qui lui valurent les éloges du général Pichegru, son adversaire. Il fit encore les campagnes de 1796 à 1799 sur le Rhin, passa alors au service de l'Autriche, obtint, en 1802, le grade de lieutenant général, et, en 1807, fut nommé gouverneur des deux Galicies. Il se signala surtout par sa haine contre Napoléon, qui lui offrit vainement de lui rendre sa principauté, s'il voulait adhérer à la confédération du Rhin. Il rentra dans le service actif lors de la guerre de l'indépendance, combattit à Leipzig, en 1813, et, l'année suivante, s'empara de Troyes au nom des alliés. Après la seconde Restauration, il reçut de Louis XVIII des lettres de grande naturalisation, le grade de lieutenant général et le don du château de Lunéville. En 1823, il fut appelé au commandement d'un corps de l'armée d'Espagne, sous les ordres du duc d'Angoulême. Il devint maréchal de France en 1827, et, peu après, fut élevé à la dignité de pair de France. On a de lui des *Réflexions militaires* (Lunéville, 1818). — Son frère, Charles-Joseph-Justin-Ernest, prince de HOHENLOHE-BARTENSTEIN-IAGSTBERG, né en 1766, mort en 1838, embrassa d'abord l'état ecclésiastique, auquel il renonça à l'âge de vingt ans pour la carrière militaire. Il servit, avec son frère, dans l'armée des princes, fut promu, en 1797, par le comte de Provence, au grade de maréchal de camp, passa ensuite au service de la Russie, et reçut du czar Paul Ier le grade de lieutenant général. Il fut élevé au même grade en France par Louis XVIII, après la seconde Restauration.

HOHENLOHE-WALDENBOURG-SCHILLINGSFURST (Léopold-Alexandre, prince DE), célèbre thaumaturge allemand, né à Kupferzell, près de Waldenbourg, en 1794, mort en 1850. Il eut d'abord pour précepteur l'ex-jésuite Riel, et, destiné à l'Eglise, fit ses études théologiques dans divers séminaires de l'Allemagne. Ordonné prêtre en 1815, il se rendit l'année suivante à Rome, et y entra dans la Société du cœur de Jésus. Sa naissance lui ouvrit la carrière des hautes dignités ecclésiastiques, et il devint successivement grand prévôt du chapitre de Gross-Wardein (1829), évêque de Sardique *in partibus* (1844), et abbé du couvent de Saint-Michel de Gabojan. On lui attribuait le don des miracles. A Wurtzbourg et à Bamberg, en 1821, il aurait rendu la vue aux aveugles, fait parler les muets, entendre les sourds, marcher les boiteux et lès paralytiques. Bientôt sa présence ne fut plus même nécessaire pour guérir les malades : il suffisait à ceux-ci, quelque éloignés qu'ils fussent, de communier le même jour et à la même heure qu'il disait une messe pour eux, et de réciter une prière, imprimée pour cet objet, et la même pour toutes les maladies. Beaucoup de personnes crurent à ces cures merveilleuses; il y eut même des médecins assez complaisants pour en certifier l'authenticité. La chose fit grand bruit en Allemagne et aussi en France, où elle ne trouva guère que des incrédules. La police ayant voulu examiner ses miracles, le prince-évêque se hâta de quitter la Bavière. Le pape lui-même ne voulut pas accorder la sanction de l'Eglise à ses miracles. On a de lui, entre autres ouvrages ascétiques : le *Chrétien priant dans l'esprit de l'Eglise catholique* (Bamberg, 1819); *Qu'est-ce que l'esprit du temps?* (Bamberg, 1821); *Recueil de discours sur divers sujets* (Vienne, 1830); le *Pèlerinage d'une âme cherchant Dieu dans notre vallée de larmes* ou le *Palais de la science du salut* (Vienne, 1830); *Esquisse de la vie laïque et ecclésiastique* (Ratisbonne, 1836); *Œuvres posthumes*, publiées par Brunner (Ratisbonne, 1851).

HOHENLOHE-WALDENBOURG-SCHILLINGSFURST (Clovis-Charles-Victor, prince DE), homme d'Etat allemand, né en 1819. D'abord prince de Ratibor et Corvey, il devint, par concession de son frère aîné, prince de Hohenlohe. Sa naissance lui donnait droit de siéger dans la haute chambre bavaroise; sa capacité reconnue lui fit accorder, en 1867, le titre de ministre de la maison du roi et des affaires étrangères. Il se fit tout d'abord remarquer, dans son administration, par une politique allemande nette et décidée; mais, tout en travaillant à l'unification, et en faisant adopter en Bavière le système militaire prussien, il combattit vigoureusement, dès le début, les tendances de la Prusse à l'absorption des petits Etats. Sa nomination comme vice-président du parlement douanier donna même de vives espérances au parti antiprussien, et l'on put croire un instant à la formation d'une confédération du Sud. M. de Hohenlohe négocia et fit signer dans le même but un traité avec les puissances du Sud de l'Allemagne, pour régler l'administration des forteresses, ce qui mécontenta vivement le gouvernement de Berlin. Il ne montra pas moins d'énergie dans sa lutte contre les tendances ultramontaines. Lorsque fut annoncé le concile du Vatican appelé à prononcer l'infaillibilité du pape, le ministre bavarois mit tout en œuvre pour empêcher ce résultat ou pour en prévenir les conséquences. Il provoqua même, dans ce but, une entente entre les divers Etats européens, qui ne put se réaliser. Les élections de 1869 donnèrent une chambre également partagée entre le parti clérical et les partis opposés. Il fallut la dissoudre. Devant la nouvelle chambre, M. de Hohenlohe n'ayant pu faire approuver sa politique antiprussienne indiquée dans l'adresse, exposa avec beaucoup d'énergie les conséquences de la voie fatale suivie par la chambre, et donna sa démission (mars 1870).

HOHENMAUT, ville des Etats autrichiens (Bohême), cercle et à 39 kilom. E. de Chru-

dim; 4,800 hab. Fabrication importante de draps et lainages. Belle cathédrale et joli hôtel de ville.

HOHENSTAUFFEN, bourg du royaume de Wurtemberg, cercle du haut Danube, à 43 kilom. N.-O. d'Ulm; 1,200 hab. Près de là on voit, sur une montagne conique, quelques restes d'un château construit en 1080, et détruit par les paysans révoltés en 1525. C'est le berceau de la famille de Hohenstauffen, dont nous allons donner l'histoire.

HOHENSTAUFFEN, célèbre famille allemande, dont les membres ont occupé le trône impérial de 1138 à 1254, et qui s'est éteinte avec Conradin en 1268. Cette maison a pour auteur FRÉDÉRIC DE BUREN qui, au commencement du XIe siècle, épousa une noble Alsacienne, nommée Hildegarde, et quitta le village souabe de Buren pour aller habiter, à quelque distance de ce lieu, le château de *Staufen*, situé sur une hauteur (*hohe*), d'où le nom de *Hohenstauffen*, porté depuis par ses descendants. — Son fils FRÉDÉRIC, mort en 1105, et regardé comme le véritable fondateur de la puissance de sa famille, se montra constamment fidèle à l'empereur Henri IV, combattit avec lui contre Rodolphe de Souabe, contre Welf de Bavière, et reçut, en récompense de ses services, la main d'Agnès, fille de l'empereur, avec l'investiture du duché de Souabe. Lorsque Henri IV alla en Italie faire la guerre au pape (1081), ce fut Frédéric qu'il choisit pour administrer l'empire pendant son absence. Ce choix, en plaçant les Hohenstauffen sur les marches du trône, et en augmentant considérablement leur puissance, excita au plus haut point la jalousie des Welfes ou Guelfes, et devint l'origine de la longue et sanglante rivalité qui eut lieu entre les deux maisons. Frédéric eut à combattre les prétentions de Berthold sur la Souabe, et en demeura définitivement possesseur en 1097. Il venait de faire avec l'empereur la guerre à Théodoric, comte de Saxe, lorsqu'il mourut. — Frédéric laissait deux fils : FRÉDÉRIC II, dit *le Borgne*, né en 1090, mort en 1146, et CONRAD, qui devint empereur en 1138 et mourut en 1152. Le nouvel empereur, en montant sur le trône (1106), confirma Frédéric II comme duc de Souabe, puis donna à Conrad le duché de Franconie (1112). A l'exemple de leur père, les deux frères montrèrent une grande fidélité à l'empereur, qu'ils soutinrent dans toutes ses guerres, et qui les nomma vicaires de l'empire lorsqu'il se rendit en Italie en 1116. Pendant son absence, Frédéric battit, sur le Rhin, Albert, archevêque de Mayence, dont il se fit un implacable ennemi. Après la mort de Henri V, le dernier empereur de la maison de Franconie, Frédéric II de Hohenstauffen, qui avait acquis une influence considérable en Allemagne, se porta candidat à l'empire; mais l'archevêque de Mayence mit tout en œuvre pour l'écarter du trône, et ce fut Lothaire, duc de Saxe, qui fut élu. Celui-ci, ennemi déclaré des Hohenstauffen, résolut d'anéantir leur puissance. Appuyé par son gendre, Henri le Superbe, duc de Bavière, il envahit les Etats de Frédéric, dont le frère, Conrad, faisait alors un pèlerinage aux lieux saints. Le duc de Souabe opposa à l'empereur Lothaire une vive résistance, et, après le retour de Conrad, les chances de la guerre devinrent tellement favorables aux deux frères, que Conrad, traversant les Alpes, se fit couronner roi d'Italie à Monza (1128). Mais l'opposition que lui firent le pape et les guelfes en Italie, et le nombre croissant de ses ennemis en Allemagne, le contraignirent, ainsi que son frère Frédéric, à faire leur soumission à l'empereur. Lothaire pardonna aux deux frères, qui conservèrent l'intégrité de leurs biens et se rendirent avec lui en Italie. Après la mort de Lothaire (1137), Conrad fut élu empereur (1138) sous le nom de Conrad III. Peu de temps après l'avénement au trône impérial de la famille des Hohenstauffen, Conrad exigea que Henri le Superbe, duc de Saxe, et son frère, Welf, duc de Bavière, renonçassent à leurs possessions. Ils refusèrent, et la guerre éclata. Henri le Superbe mourut presque aussitôt (1139); mais Welf continua la lutte et fut vaincu dans deux grandes batailles, à Weinsberg (1140) et à Flochberg (1150). Le duc de Souabe, Frédéric II, était mort en 1146; son frère, l'empereur Conrad, mourut en 1152, et, après lui, son neveu, FRÉDÉRIC Ier *Barberousse*, fils de Frédéric, fut élu empereur. La puissance des guelfes fut alors complétement brisée en Allemagne. Après la mort de Barberousse (1190), son fils, HENRI VI, lui succéda comme empereur et roi d'Allemagne. Lorsqu'il mourut, en 1197, son fils FRÉDÉRIC n'était âgé que de deux ans. L'oncle de ce dernier, PHILIPPE, frère de Louis VI, duc de Souabe et de Toscane, né en 1181, devint empereur en 1198; mais le pape lui opposa Othon de Brunswick, contre lequel il entra en lutte. Il allait en triompher lorsqu'il fut assassiné, en 1208, par un émissaire du pape Innocent III. Othon IV, de Bunswick, prit alors la couronne impériale; mais lorsqu'il voulut exercer ses droits en Italie, il trouva une vive résistance dans Innocent III, qui, irrité de ne pas trouver en lui un agent docile de ses prétentions, jeta les yeux sur le fils de Henri VI, le jeune FRÉDÉRIC, roi de Sicile, déclara Othon déchu de ses droits et souleva contre lui une partie de l'Allemagne. Frédéric alla se mettre à la tête de ses partisans, se fit couronner empereur à Aix-la-Chapelle, sous le nom de Frédéric II, vainquit Othon et devint seul maître de l'empire. En 1220, il fit élire roi des romains son fils aîné HENRI, né en 1209, dans le but de rendre l'empire héréditaire dans sa famille. Henri épousa, en 1225, Marguerite d'Autriche, qui avait des droits éventuels à l'héritage de ce pays; mais, à l'instigation du pape, il se révolta contre son père, qui le déclara déchu de ses droits (1235) et l'envoya prisonnier à Mortorano, en Italie, où il mourut en 1242. En 1237, FRÉDÉRIC II fit couronner roi des Romains, à Spire, son second fils, CONRAD IV, qui devint empereur après la mort de son père, en 1250. Conrad, contraint, par les embarras de tout genre que lui suscita le pape, de quitter l'Allemagne, se rendit en Sicile auprès de son frère Manfred et mourut empoisonné en 1254. Il laissait un fils, CONRAD ou CONRADIN, qui fut pendu à Naples, par ordre de Charles d'Anjou, en 1268, après avoir été fait prisonnier à la bataille de Tagliacozzo. Avec cet infortuné prince finit la dynastie des Hohenstauffen.

Raumer a publié une histoire estimée des empereurs de la maison de Hohenstauffen (Leipzig, 1823, 6 vol. in-8°).

HOHENSTEIN, ville du royaume de Saxe, cercle et à 12 kilom. N.-E. de Zwickau, sur les pentes du Laugenberg; 5,400 hab. Industrie très-active; filature de laine et de coton; fabrication de lainages, toiles et cotons.

HOHENSTEIN, comté de Prusse, dans la province de Hanovre, au S.-E. de la principauté d'Hildesheim; 26 kilom. de longueur sur 13 de largeur; 8,000 hab. Les localités principales sont Ilefeld et Neustadt. Dès le milieu du XIIe siècle, il appartenait à la maison des comtes de Rielstein, qui a formé une branche perpétuée jusqu'au commencement du XVIIe siècle, et portant le titre de comtes de Hohenstein. Après différents partages, il se forma, au milieu du XIVe siècle, deux lignes principales, celle de Hohenstein-Kletteaberg, et celle de Hohenstein-Heldrungen.

HOHENTHAL (Pierre HOHMANN DE), négociant allemand, né à Kœnnern, dans le cercle de la Saaie (Saxe), en 1663, mort en 1732. Il commença par être commis chez un marchand de Leipzig, montra une rare aptitude commerciale et fonda dans cette ville une maison de commerce qui prit un développement rapide et acquit une importance considérable. Pierre Hohmann devint alors un personnage et jouit d'un crédit et d'une considération tels en Allemagne, que l'empereur Charles VI lui conféra, en 1717, le titre de chevalier de Hohenthal. Ses descendants ont reçu le titre de barons en 1733, et de comtes en 1790. Il existe encore deux branches de cette famille, celle de Hohenthal-Dœllkau et celle de Hohenthal-Kœnigsbrück.

HOHENTWIEL, hameau du royaume de Wurtemberg, dépendance du cercle de la forêt Noire, et enclavé dans le territoire du grand-duché de Bade, près de la frontière Suisse, à 28 kilom. S. de Tuttlingen; 60 hab. Ruines d'une forteresse jadis célèbre, rasée en 1800 par le général Vandamme.

HOHENWARTH (Sigismond-Antoine, comte DE), prince de Gerlachstein, prélat allemand, né à Gerlachstein en 1730, mort à Vienne en 1820. Il entra, en 1747, dans l'ordre des jésuites, fut successivement professeur à Trieste, à Laybach, au Theresianum de Vienne, où il se lia avec Neumann, Eckhell et autres savants distingués, devint en 1778 instituteur des fils du duc de Toscane, et revint à Vienne après avoir passé douze années à Florence. Nommé évêque de Trieste en 1792, de Saint-Poelten en 1784, il fut promu archevêque de Vienne en 1803. Le comte de Hohenwarth devint, en 1806, président de la commission d'instruction publique. Il se signala par sa bienfaisance, par son amour pour les sciences et les arts, et composa une *Histoire de la maison de Lorraine.*

HOHENWARTHE s. f. (o-è-nouar-te; *h* asp. — de *Hohenwarth*, sav. allem.). Bot. Syn. de KENTROPHYLLE, genre de carduacées.

HOHENZOLLERN (PRINCIPAUTÉS DE), anciennes principautés suzeraines de l'Allemagne du Sud, ayant fait partie de la Confédération germanique jusqu'en 1849, et réunies depuis cette époque à la monarchie prussienne. Ces principautés sont au nombre de deux : la principauté de Hohenzollern-Hechingen, et celle de Hohenzollern-Sigmaringen.

La principauté de Hohenzollern-Hechingen se compose d'un territoire de près de 4 myriamètres carrés, et compte environ 21,000 hab., la plupart catholiques, et répartis dans une ville, Hechingen, capitale, 3 bourgs et 25 villages. Cet ancien Etat, situé dans une contrée montagneuse que traverse le Rauhe-Alp, est compris entre le grand-duché de Bade, le Wurtemberg et la principauté de Hohenzollern-Sigmaringen. Le Starzel, affluent du Necker, et quelques cours d'eau sans importance, tributaires du Danube, arrosent cette contrée, dont les vallées, généralement fertiles, produisent des grains en quantité suffisante pour la consommation des habitants. L'industrie de ce pays est très-bornée; elle ne consiste guère que dans le tissage de la laine et la filature du coton.

La principauté de Hohenzollern-Sigmaringen, bornée au N. par le Wurtemberg et le grand-duché de Bade, a près de 4 myriamètres carrés de superficie et une population de 43,000 hab., la plupart catholiques, et répartis dans 4 villes, 7 bourgs et 70 villages ou hameaux. Capitale, Sigmaringen. Les terres situées au S., sur la rive droite du Danube, offrent beaucoup de plaines fertiles et jouissent d'un climat tempéré. Sur la rive opposée du fleuve, dans la partie méridionale de cette principauté, le sol, au contraire, est pierreux et ingrat. Le voisinage de la chaîne de l'Alp donne au climat une grande âpreté. Cependant l'industrie et l'opiniâtreté des habitants ont triomphé de l'ingratitude du sol, et l'agriculture y est assez avancée. On ne peut pas en dire autant de l'industrie, qui ne consiste que dans l'exploitation et le travail du fer, et dans la filature et le tissage du lin. Le Danube, qui traverse la contrée, n'y est pas encore navigable. Les principaux affluents de ce fleuve, qui arrosent le territoire de l'ex-principauté, sont le Lauchart, la Schmiech, le Necker, l'Eyach et le Glatt.

HOHENZOLLERN ou **ZOLLERN**, forteresse de la principauté prussienne d'Hohenzollern-Hechingen, à 2 kilom. S. d'Hechingen, sur le Zollerberg, qui a une altitude de 842 mètres. Cette forteresse, berceau de la famille de Hohenzollern, fut construite au XIe siècle, époque à laquelle remonte la chapelle de Saint-Michel qu'on y voit encore aujourd'hui. Elle fut prise et détruite en 1423 par les troupes alliées des villes impériales souabes; mais le margrave Albert de Brandebourg la fit reconstruire en 1454. Pendant la guerre de Trente ans, les Suédois et les Wurtembergeois la prirent et la dévastèrent tour à tour, au point qu'elle tomba complétement en ruine. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, fit reconstruire, de 1850 à 1855, cet antique berceau de sa famille, dans le style du XIVe siècle, et la transforma en un magnifique château royal, flanqué de cinq tours. Outre la vieille église catholique, qui a été restaurée, le château renferme une église évangélique.

HOHENZOLLERN, famille allemande, qui tire son nom du vieux château de Zollern ou Hohenzollern, en Souabe, et à laquelle appartient la famille royale de Prusse. Cette maison aurait eu pour chef, d'après la tradition, TASSILLON, comte de Souabe, qui était contemporain de Charlemagne. Tassillon bâtit la forteresse de Zollern, où il s'établit. Les premiers qui prirent le nom de comtes de Zollern, furent BURCKHARD et WÉZEL ou Vinceslas de Zobre, qui périrent en 1061 dans les guerres civiles de la minorité de l'empereur Henri II. L'un eut pour fils FRÉDÉRIC Ier de Zobre, qui est mentionné dans les chroniques comme le fondateur du couvent d'Alpirsberg (1095), tandis que Frédéric Ier n'a que le titre de prévôt de ce couvent. Frédéric Ier eut six fils, dont deux seulement lui survécurent, savoir : FRÉDÉRIC II, qui mourut après 1142 et qui fut le fondateur de la famille des burgraves de Zollern-Nuremberg, et BURCKHARD, dont l'histoire fait mention entre 1120 et 1150, et de qui descendaient les comtes de Zollern-Hohenberg. Le comte FRÉDÉRIC III, qui mourut en 1200, fut l'un des plus fidèles conseillers des empereurs Frédéric Ier et Henri VI, et prit en 1192 le titre de burgrave de Nuremberg, du chef de sa femme Sophie, héritière du dernier burgrave de cette ville. Ses deux fils, FRÉDÉRIC IV et CONRAD Ier, sont également désignés sous les titres de comtes de Zobre et de burgraves de Nuremberg. En 1226, la maison, dont les possessions respectives étaient restées entièrement confondues jusque-là, se divisa en deux lignes, qui existent encore aujourd'hui : la ligne de Franconie et celle de Souabe. La première eut le burgraviat de Nuremberg et les importantes propriétés que la famille avait acquises en Franconie, tandis que la seconde hérita du comté de Zollern et des domaines primitifs situés en Souabe.

— LIGNE DE FRANCONIE. Le fils de Conrad Ier, Conrad II, mort en 1260, fut le premier, parmi les burgraves de Nuremberg, de la famille de Zollern, qui se borna à ce simple titre de burgrave. Il fut l'un des hommes les plus influents de son temps. L'aîné de ses fils, Frédéric III, lui succéda dans le burgraviat, et épousa Elisabeth, l'une des héritières du dernier comte de Méranie, laquelle lui apporta des biens considérables, dans lesquels se trouvait comprise la ville de Baireuth. Il contribua beaucoup à l'élection de Rodolphe de Habsbourg à l'empire, et reçut de ce prince, en récompense, des fiefs considérables. A Frédéric III, qui mourut en 1297, succédèrent tour à tour ses deux fils, Jean Ier, mort en 1299, et Frédéric IV, mort en 1334. Ce dernier vécut sous trois empereurs d'Allemagne. Il eut quatre fils, dont les deux aînés, Jean II, mort en 1357, et Conrad IV, mort en 1334, régnèrent en commun jusqu'à la mort de Conrad, auquel succéda le quatrième frère, Albert, mort en 1361. A Jean II succéda, en 1357, son fils Frédéric V, mort en 1398, qui, par un partage, sépara ses possessions de celles de son oncle Albert. Frédéric V, surnommé *le Conquérant*, chercha surtout à arrondir ses Etats, qu'il agrandit considérablement, et fut élevé, en 1363, par l'empereur Charles IV, au rang de prince de l'Empire. Il abdiqua peu de temps avant sa mort et laissa ses Etats à ses deux fils : Jean III, mort en 1420, et Frédéric VI, mort en 1440. Ceux-ci régnèrent en commun jusqu'en 1403, où intervint un partage, qui donna à Jean III les pays qui formèrent la principauté de Baireuth, et à Frédéric VI ceux dont se composa la principauté d'Anspach. L'un et l'autre accrurent encore considérablement leurs Etats respectifs. Jean III étant mort sans enfants, les deux principautés se trouvèrent de nouveau réunies sous la souveraineté de Frédéric VI. En 1415, il reçut de l'empereur Sigismond l'électorat de Brandebourg, et prit, comme électeur, le nom de Frédéric Ier. Son onzième successeur, l'électeur Frédéric III, fut le premier roi de Prusse, sous le nom de Frédéric Ier.

— LIGNE DE SOUABE. Fondée, comme nous l'avons vu, par Frédéric, comte de Zollern, qui mourut en 1251, elle atteignit son plus haut point de puissance sous son fils Frédéric II, surnommé *l'Illustre.* Affaiblie à différentes reprises par des partages, elle ne reprit quelque éclat qu'au commencement du XVIe siècle, sous le comte Eitel-Frédéric IV, conseiller intime de l'empereur Maximilien, et conseiller de chambre impériale, qui mourut en 1512, après avoir vu l'empereur rendre héréditaire dans sa famille le titre de chambellan de l'empire. Son fils, Frédéric V, fut l'ami et le compagnon d'enfance de Charles-Quint, et mourut empoisonné à Pavie (1525). Charles Ier, fils du précédent, mort en 1576, hérita en 1529 des comtés de Sigmaringen et de Væhringen, et devint plus tard président du conseil aulique. A sa mort, il partagea ses biens entre ses deux fils et forma ainsi deux branches différentes des Hohenzollern de Souabe. De ses deux fils, l'aîné, Eitel-Frédéric VI, né en 1545, mort en 1605, bâtit le château d'Hechingen, où il fixa sa résidence, et prit le nom d'*Hohenzollern-Hechingen*, tandis que le cadet, Charles II, né en 1547, mort en 1606, prit celui de *Hohenzollern-Sigmaringen.* Le comte Jean-Georges d'Hohenzollern-Hechingen, fils d'Eitel-Frédéric VI, fut élevé, en 1623, par l'empereur Ferdinand II, au rang de prince de l'empire, et ce titre fut également accordé en 1638 au chef de la branche de Sigmaringen. En 1692, l'empereur Léopold Ier décida que ce titre serait aussi donné aux fils puînés des deux familles, en en exceptant toutefois la ligne collatérale d'Hohenzollern-Hagerloch. Les possessions des Hohenzollern devinrent donc deux principautés souveraines et indépendantes de l'empire; seule, la juridiction criminelle releva de l'empereur. Des traités d'hérédité furent conclus en 1695 avec l'électeur de Brandebourg, et, en 1707, avec les margraves de Baireuth et d'Anspach, et furent annulés par la convention, dite *statut de famille*, du 24 janvier 1821, laquelle fut approuvée par le roi de Prusse, en sa qualité de chef de toute la famille de Hohenzollern. A la suite des bouleversements politiques de 1848, les deux princes régnants, Frédéric-Guillaume de Hohenzollern-Hechingen et Charles-Antoine de Hohenzollen-Sigmaringen, abdiquèrent l'un et l'autre, le 7 décembre 1849, et leurs Etats appartinrent au roi de Prusse, qui en prit possession le 12 mars 1850. Les deux princes rentrèrent dans la vie privée, avec les prérogatives de princes cadets de la maison royale de Prusse et le titre d'Altesse. La branche de Hohenzollern-Hechingen a pour chef actuel le prince Frédéric-Guillaume, né en 1801, général d'infanterie au service de la Prusse; il réside à Hohlstein, en Silésie. Veuf en 1847 d'Eugénie, princesse de Leuchtenberg, il a épousé morganatiquement, en 1850, Amélie, comtesse de Rothenbourg, née en 1832, avec laquelle il a divorcé en 1863, après en avoir eu deux enfants, qui portent les titres de comte et comtesse de Rothenbourg.

Le prince Charles-Antoine, chef de la branche de Hohenzollern-Sigmaringen, est né en 1811. Général d'infanterie dans l'armée prussienne, il a en outre été placé, de décembre 1848 à mars 1852, avec le titre de ministre-président, à la tête du cabinet libéral prussien, et il devint ensuite gouverneur militaire des provinces du Rhin et de la Westphalie. En 1861, il a reçu le titre d'Altesse royale. De son mariage avec la princesse Joséphine de Bade, née en 1813, et qu'il a épousée en 1834, il a eu quatre fils et une fille. Le prince héréditaire, Léopold (v. plus bas), a épousé, en 1861, l'infante de Portugal. Charles-Eitel-Frédéric-Zéphyrin-Louis, frère puîné du précédent, né en 1839, est devenu en 1866 prince de Roumanie, sous le nom de Charles Ier. Il était précédemment sous-lieutenant dans le 2e régiment de dragons prussiens. Son règne a été signalé jusqu'ici par d'assez graves dissensions. Un autre fils du prince Charles-Antoine, le prince Antoine-Egon, né en 1841, était lieutenant dans le 1er régiment de la garde prussienne, et fit la campagne de 1866; à la bataille de Sadowa, il fut blessé à la jambe de quatre coups de feu, et mourut quelques jours après des suites de l'amputation qu'on avait dû pratiquer. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, a fait faire sur l'histoire primitive de sa famille des recherches qui ont abouti à la publication des ouvrages suivants : *Antiquités et monuments artistiques de l'illustre maison de Hohenzollern*; *Recherches sur les Hohenzollern*; les *Ancêtres de la maison royale de Prusse*, etc. Tous ces ouvrages ont été publiés à Berlin.

HOHENZOLLERN - SIGMARINGEN (Léopold - Etienne - Charles - Antoine - Gustave-Edouard-Thassilo, prince héréditaire DE), né le 22 septembre 1835. Il est le fils aîné de Charles-Antoine-Joachim, et le petit-fils d'Antoinette-Marie, née Murat. En 1861, il a épousé la princesse Antonia, sœur du roi actuel de Portugal. Il est major du 1er régiment d'infanterie de la garde prussienne. Mais il serait peu connu à ces divers titres, si, en 1870, le gouvernement espagnol ne lui avait offert inopinément la couronne d'Espagne. On sait quelles furent, pour la France, les épouvantables conséquences de ce fait (v. GUERRE DE 1870). Durant cette campagne néfaste, Léopold de Hohenzollern était attaché à l'état-major du roi de Prusse.

HOHÉRIE s. f. (o-é-rî; *h* asp. — de *Hoher*, sav. angl.). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des sterculiacées, tribu des hélictérées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Australie.

HOHNBAUM (Charles), médecin allemand, né à Cobourg en 1780. Reçu docteur en 1803, il a pratiqué son art dans diverses villes et il est devenu, vers 1815, médecin du duc de Saxe-Meiningen. On lui doit un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *De l'apoplexie pulmonaire* (Erlangen, 1817); *De la marche progressive des maladies* (Hildburgh, 1826). Il a publié de nombreux articles dans divers recueils, rédigé la *Conversation médicale* avec le docteur Ferdinand Jahn et traduit quelques ouvrages de médecine anglais et français.

HOHO s. m. (o-o; *h* asp.). Ornith. Espèce de grimpereau, qui vit sur les côtes de l'océan Pacifique.

HOHOU s. m. (o-ou; *h* asp. — de *hoactou*, nom mexicain de la femelle de l'oiseau). Ornith. Espèce de héron, qui habite le Mexique, et qu'on appelle aussi HÉRON HUPPÉ DU MEXIQUE.

HOIE s. f. (oî; *h* asp.). Comm. Sorte de houille.

HOIR s. m. (oir — lat. *hæres*, même sens). Jurispr. Héritier : *Que de précautions légales et compliquées ont exigées l'organisation de la famille, les droits matrimoniaux, tutelles, reprises des* HOIRS *et ayants cause !* (Chateaub.) ‖ *Hoir de quenouille*, Fille héritière d'un fief.

HOIRIE s. f. (oi-rî — rad. *hoir*). Jurispr. Héritage, succession qui appartient à l'héritier direct : *Ils ne se cachent point pour voler les veuves, ruiner les villageois, butiner l'*HOIRIE *des orphelins.* (P. Lejeune.) ‖ Droit que l'on a de succéder à un défunt, en ligne directe ou collatérale. ‖ *Avance d'hoirie*, Avance faite à un enfant, sous la condition que, plus tard, dans le partage de la succession, il en tiendra compte à ses cohéritiers :

Mon oncle, pour ce soir, il me faut, je vous prie,
Cent louis neufs comptant, en avance d'*hoirie*.

REGNARD.

HOIRIN s. m. (oi-rain). Anc. mar. Bouée, bois qu'on laisse flotter pour indiquer la place où l'ancre est mouillée.

HOIRIRI s. m. (oi-ri-ri; *h* asp.). Bot. Espèce d'ananas.

HOITLALLOTL s. m. (oi-tla-lotl; *h* asp.). Ornith. Oiseau du Mexique, peu connu.

HOITZIE s. f. (oi-tzî; *h* asp. — de *Hoitz*, n. pr.). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des polémoniacées, dont l'espèce type croît au Mexique, et qui sert à faire des cataplasmes pour la tête.

HOITZILAZTATL s. f. (oi-tzi-la-ztatl; *h* asp.). Ornith. Nom indigène du héron blanc du Mexique. V. ZILATAT.

HOITZITZILTOTOTL s. m. (oi-tzi-tzil-to-totl; *h* asp.). Ornith. Nom indigène du colibri piqueté du Mexique.

HOITZLACUATZIN s. m. (oit-zla-ku-a-tzain; *h* asp.). Mamm. Nom mexicain du coendou.

HOJEDA ou **OJEDA** (Alonzo DE), navigateur et aventurier espagnol, né à Cuença vers 1465, mort vers 1515. Issu d'une famille noble, il fut élevé dans la maison du duc de Medina-Celi. Beau cavalier, bien que de petite taille, doué d'un courage, d'une force et d'une agilité surprenantes, Hojeda se signala, tout jeune encore, par de surprenants traits d'audace, en présence de la reine Isabelle et en combattant contre les Maures de Grenade. En 1493, il accompagna Colomb dans son deuxième voyage en Amérique, fut chargé par lui d'explorer l'intérieur d'Hispaniola, rendit un service signalé à la colonie en arrêtant et en enlevant au milieu de son peuple Caonabo, le chef caraïbe de l'intérieur, et contribua par son intrépidité à l'écrasement des Caraïbes dans le combat de la Vega. De retour en Espagne, Hojeda se trouvait à la cour lorsqu'arrivèrent les nouvelles de Colomb concernant les découvertes qu'il avait faites dans son troisième voyage. Hojeda conçut immédiatement le projet de suivre les traces de l'amiral, de manière à profiter de ses découvertes, et, comme il jouissait de la faveur de Fonseca, ce projet fut aussitôt approuvé que conçu. Ayant armé quatre vaisseaux, il quitta l'Espagne le 20 mai 1499, accompagné d'Amerigo Vespuccio et du pilote La Cosa, et atteignit le continent de l'Amérique du Sud à peu de distance de l'équateur. Ne perdant plus dès lors la côte de vue, il passa devant les embouchures de l'Essequibo, de l'Orénoque, et reconnut toute la côte de Venezuela jusqu'au cap Vela, d'où il fit voile pour Hispaniola. Après avoir cherché sans succès à expulser Colomb de cette île, il dut la quitter, en février 1500, emmenant avec lui en Espagne un grand nombre d'esclaves, qu'il vendit à un très-haut prix. En 1501, Hojeda quitta de nouveau Cadix avec A. Vespuccio, et se rendit au golfe de Maracaïbo, avec l'intention d'y établir une colonie; mais il avait un caractère trop violent pour pouvoir conserver le commandement. Des dissensions s'élevèrent parmi ses compagnons, qui se révoltèrent contre lui et le chargèrent de chaînes. Plein de confiance en sa force physique, il se jeta à la mer, espérant nager jusqu'à terre et échapper ainsi aux mutins; mais entraîné par le poids de ses chaînes, il allait disparaître sous les vagues, lorsqu'une barque envoyée à son secours le sauva d'une mort certaine. Le roi lui ayant concédé, en 1508, la vaste étendue de pays comprise entre le milieu du golfe de Darien ou d'Uraba (c'est-à-dire des *canots*) et le cap Vela, nommée alors la Nouvelle-Andalousie, Hojeda partit pour l'Amérique afin d'y fonder un établissement. Il était accompagné de Jean de La Cosa, de Balboa, de François Pizarre, et une maladie imprévue avait seule empêché Fernando Cortez de se joindre à lui. Sur les côtes de Carthagène, Hojeda fut fort mal reçu par les naturels belliqueux de cette partie du nouveau monde. Les flèches empoisonnées et les masses toujours grossissantes des Indiens eurent raison de la supériorité des armes et des avantages de la discipline. Soixante-dix Espagnols, qui avaient débarqué, périrent victimes de leur imprudence : le pilote Jean de La Cosa était au nombre des morts, et Hojeda ne dut son salut qu'à la rapidité de sa fuite. Il parvint à se cacher dans un petit bois, où il fut recueilli peu après par ses compagnons, à demi mort de fatigue et de faim. Instruit par ce désastre, Hojeda se garda bien d'engager de nouvelles collisions avec les naturels et bâtit, dans le golfe de Darien, un fort qu'il nomma Saint-Sébastien. Mais la famine ne tarda pas à se faire sentir dans la colonie naissante; des maladies se déclarèrent, et les souffrances de ses compagnons devinrent telles, qu'Hojeda se vit obligé d'aller à Hispaniola pour essayer de se procurer des provisions. Mais pendant la traversée, Talavero, qui le conduisait, le fit enchaîner et le déposa avec quelques Espagnols dans l'île de Cuba. Hojeda, après avoir couru les plus grands dangers, parvint à gagner Hispaniola, où, épuisé par les fatigues, il termina dans la misère sa carrière aventureuse. Il a laissé des mémoires qui sont restés manuscrits.

HOJEDA (Diego DE), poëte espagnol, né à Séville. Il vivait au commencement du XVIIe siècle, entra dans l'ordre des dominicains et se rendit à Lima, où il mourut supérieur d'un couvent. On a de lui un poëme en douze chants sur la Passion, intitulé : *Christiada* (Séville, 1611). D'après Ticknor, la versification en est gracieuse et douce, et le poëme est conduit avec art; mais, trop souvent, le style porte la marque du mauvais goût du temps et n'est pas approprié à la grandeur du sujet.

HOKANSON (Olof), homme politique suédois, né dans la province de Blekingie en 1695, mort à Stockholm en 1769. Fils de paysan, il ne cessa pendant toute sa vie de se livrer aux travaux rustiques et reçut l'instruction la plus élémentaire; mais, doué de puissantes facultés oratoires, il acquit une grande influence dans sa province, fut membre de toutes les diètes qui se réunirent de 1731 à 1769 et devint, à huit reprises, président de l'ordre des paysans. « Hokanson, dit Catteau-Calleville, conserva toujours la simplicité de mœurs qu'il avait héritée de ses pères, et, après avoir discuté dans les assemblées nationales les objets les plus importants, après avoir paru dans les cercles de la cour et des grands du royaume, il retournait dans son village pour reprendre les travaux des champs. » Le roi Frédéric ayant fait, en 1745, un voyage dans le midi de la Suède, alla rendre visite à Hokanson, qui avait été un constant défenseur de l'autorité royale. — Son fils, Anders DE HOKANSON, né en 1749, mort en 1813, reçut le titre de baron en 1809 et devint président du collége de commerce en 1812. — Un savant polyglotte suédois du même nom, Pierre HOKANSON, né à Bexeda, dans la province de Jöenkœping, en 1792, mort en 1829, connaissait, outre la plupart des langues qui se parlent en Europe, l'arabe, le persan, etc.

HOL ou **HOLO** (gr. *holos*, tout entier, très-probablement du même radical que le gothique *alls* et le sanscrit *alis*, excessif, *alan*, beaucoup; de la racine *al*, occuper, remplir, grec *oulô*, latin *alo*, *oleo*, gothique *ælian*). Préfixe qui veut dire ENTIER.

HOLÀ interj. (o-là; *h* asp. — de *ho* et de *là*). On s'en sert pour appeler, pour attirer l'attention : HOLÀ ! *n'y a-t-il personne ici?* (Mol.) HOLÀ ! *monsieur Robinet, monsieur Robinet, approchez-vous du monde.* (Mol.)

Oh ! oh ! quelle caresse et quelle mélodie !
Dit le maître aussitôt; *holà!* Martin-Bâton.

LA FONTAINE.

‖ Sert aussi pour arrêter, pour dire C'est assez :

Après l'*Agésilas*,
Hélas !
Mais après l'*Attila*,
Holà!

BOILEAU.

— s. m. *Mettre le holà*, Faire cesser des gens qui se querellent, qui se battent : *Vous serez obligé de venir* METTRE LE HOLÀ.

HOLACANTHE s. m. (o-la-kan-te — du préf. *hol*, et du gr. *akantha*, épine). Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des chétodons : *Les* HOLACANTHES *parviennent à une taille assez grande.* (Valenciennes.) *L'*HOLACANTHE *ciliaire est assez répandu dans les Antilles.* (A. Guichenot.)

— **Encycl.** Les *holacanthes* sont caractérisés par la forme ovale régulière de leur corps; par leur nageoire dorsale à rayons peu élevés et presque tous égaux; leur bouche étroite garnie de dents mobiles et flexibles et terminée par un museau plus ou moins allongé; enfin, et surtout, par leur préopercule, dentelé sur les bords et muni d'une longue épine horizontale, dirigée en arrière pendant le repos, mais pouvant s'écarter à volonté et devenir ainsi une arme puissante. Ce genre comprend au moins vingt-cinq espèces, répandues dans les mers tropicales. Ce sont, en général, de très-beaux poissons, de taille moyenne, à couleurs distribuées par raies, par bandelettes, par cercles, souvent aussi par larges écharpes; on les appelle vulgairement *demoiselles* ou *veuves coquettes*. Ils atteignent quelquefois de grandes dimensions ($0^m,40$) et sont, en général, très-recherchés comme aliment. « Le plus célèbre des *holacanthes*, dit A. Guichenot, pour la singularité de son vêtement et la beauté de ses couleurs, est celui que les Hollandais des Moluques ont appelé *empereur du Japon*, quoiqu'il ne soit pas connu au Japon, et qu'il appartienne à toutes les parties chaudes de la mer des Indes; et Commerson, qui l'a dessiné à l'île de France, nous apprend que les habitants lui donnent le nom plus modeste de *guingam*, emprunté des fines étoffes de coton de l'Inde, rayées comme ce poisson. Il est, en général, d'une forme un peu plus élevée que la plupart des espèces du genre. Son museau est un peu retroussé, sa mâchoire supérieure avance plus que l'autre; tout son corps est d'un bleu noirâtre; trente ou trente-deux raies longitudinales d'un jaune orangé en parcourent l'étendue depuis le bord de la dorsale. C'est, dit-on, de tous les poissons que l'on mange communément aux Indes, le plus estimé; sa chair est souvent plus grasse que celle de nos saumons; son goût est très-agréable. » L'*holacanthe* de Lamarck est d'une teinte orangée; on lui donne le nom hollandais de *quicksteert*, qui signifie *lavandière* ou *hochequeue*, parce que sa nageoire caudale se remue vivement. Sa chair est blanche et d'un goût agréable. Renard assure que les deux sexes ne s'abandonnent jamais, et que, si l'un est pris, l'autre suit le pêcheur, et se jette même dans les filets ou sur le rivage. L'*holacanthe* duc ou duchesse, appelé aussi *toile-peinte*, a été trouvé dans les parages de la Nouvelle-Guinée. Ses couleurs sont très-agréables; le corps est divisé par bandes alternativement jaunes et bleues; la tête, la gorge et la poitrine sont d'un gris violacé. L'*holacanthe* géométrique ou de Nicobar présente de chaque côté jusqu'à huit cercles concentriques, dont les quatre intérieurs sont entiers; c'est la plus petite espèce du genre; elle dépasse rarement $0^m,10$ de longueur.

HOLAGOU, prince des Mongols de Perse. V. HOULAGOU.

HOLAN s. m. (o-lan; *h* asp.) Comm. Espèce de batiste de Flandre.

HOLANDA (Francisco DE), peintre portugais, né en 1518, mort en 1584. Il était fils d'un habile peintre miniaturiste, qui lui apprit son art et l'envoya compléter ses études à Rome. Le jeune artiste entra dans cette ville en relation avec Michel-Ange et avec Giulio Clovio, surnommé le *Raphaël de la miniature*, profita des leçons et des conseils de ces maîtres, puis visita les principales villes d'Italie. Holanda fit plusieurs portraits pour Charles-Quint et exécuta pour Jean III de Portugal des peintures à l'huile destinées à la décoration des palais et des églises de Lisbonne. Il excella surtout dans la miniature et dans l'ornementation des livres. « Passionné pour le mouvement artistique qui se manifesta lors de la Renaissance, dit M. F. Denis, il voulut enrichir son pays de ce qu'il trouva de plus rare. Ce fut dans ce but qu'il écrivit et dessina, vers 1548, un beau volume, resté manuscrit et intitulé : *Dos livros da peintura antiga*. Selon divers auteurs, cet incomparable album, qui est aussi un savant traité, se trouvait encore naguère à Madrid. » Le comte Raczynski a inséré dans son ouvrage intitulé : les *Arts en Portugal*, la partie littéraire, moins le premier livre, de ce travail intéressant. Holanda cultivait la poésie et a laissé quelques ouvrages manuscrits.

HOLARRHÈNE s. m. (o-la-rè-ne — du préf. *hol*, et du gr. *arrên*, mâle, vigoureux). Bot. Genre de plantes, de la famille des apocynées, tribu des échitées, comprenant plusieurs arbrisseaux, qui croissent dans l'Inde.

HOLASTÉE s. m. (o-la-sté — du préf. *hol*, et du gr. *asteios*, poli). Ichthyol. Espèce de coffre.

HOLBACH (Paul-Henri THIRY, baron D'), philosophe et littérateur français, né à Heidelsheim (Palatinat) en 1723, mort à Paris en 1789. « C'était, dit J.-J. Rousseau, un fils de parvenu, qui jouissait d'une assez grande fortune. Il fut élevé à Paris, où il reçut une éducation distinguée, et y passa la plus grande partie de sa vie. Riche, bienfaisant jusqu'à la prodigalité, bienveillant jusqu'à la faiblesse, instruit, animé de cet amour pour les lettres et pour les spéculations de la pensée, de cette passion pour le progrès, qui sont les traits caractéristiques de l'époque, il fit de sa maison une sorte d'institut des libres penseurs. Ses dîners sont restés célèbres : il y réunissait les esprits les plus brillants et les plus hautes intelligences du temps, Rousseau, Buffon, d'Alembert, Diderot, Helvétius, Raynal, Grimm, Marmontel, Condillac, Turgot, etc. Mais il ne fut pas seulement le *maître d'hôtel de la philosophie*, comme l'avait surnommé le spirituel abbé Galiani; il n'était pas déplacé au milieu de ce cénacle philosophique; ses vastes connaissances, son esprit audacieux, ses idées aventureuses et hardies lui ont assuré une place, et non point la dernière, dans ce groupe de lutteurs qui battaient en ruine les institutions du passé. Nul d'entre eux, peut-être, si ce n'est La Mettrie, ne poussa à des conséquences plus extrêmes les théories sensualistes et matérialistes. Passionné pour la liberté, il lui semblait voir des instruments de tyrannie dans les dogmes de la Providence et de l'immortalité de l'âme, et, pour mieux émanciper le genre humain, il lui ôtait Dieu et l'âme, et lui laissait, en manière de compensation, la matière et le mouvement, ce qu'il appelait la *nature*. En politique, d'Holbach se prononce contre la démocratie, à cause des incurables superstitions de la multitude; malgré ses véhémentes apostrophes contre le despotisme, il paraît incliner, comme la plupart des philosophes de son temps, vers une monarchie tempérée par des institutions libérales. Son style est clair et parfois éloquent, mais le plus souvent prolixe, déclamatoire et paradoxal. « La passion qui anime d'Holbach, dit Damiron, c'est celle de la liberté, de la liberté en toute chose, mais surtout en matière de politique et de religion, et plus encore de religion. Elle y éclate à chaque page, se mêle à toutes ses théories, pénètre tous ses raisonnements. Si elle était plus élevée, plus généreuse, mieux inspirée, elle le rendrait plus éloquent; car le cœur fait l'orateur, quand il est noblement ému. Mais, chez lui, quoique non sans énergie, ou, du moins, sans intensité, elle a quelque chose de vulgaire, d'étroit, d'exclusif et d'intolérant qui la fait se répandre le plus souvent en déclamations communes et sans variété. »

Dans sa vie privée, d'Holbach était un parfait honnête homme, « un homme simplement simple, » selon l'expression de Mme Geoffrin. « Il mit constamment en pratique, dit Naigeon, toutes les vertus qui font le plus d'honneur à la nature humaine. » Il était bienfaisant et ne se flattait point d'obtenir la reconnaissance de ceux qu'il obligeait : « Je me contente, disait-il, du rôle sec de bienfaiteur, quand on m'y réduit; je ne cours pas après mon argent; mais un peu de reconnaissance me fait plaisir, quand ce ne serait que pour trouver les autres tels que je les désire. » Il n'avait ni morgue ni hauteur et sa conversation était aussi instructive qu'agréable, car il possédait une vaste instruction.

D'Holbach est un des hommes du XVIIIe siècle qui ont le plus contribué à la destruction de l'ancien régime. Il débuta dans la littérature par une *Lettre sur l'Opéra* et une traduction des *Plaisirs de l'imagination* d'Akenside. Mais ses goûts n'étaient pas dans cette direction et il la quitta bientôt pour se vouer entièrement à la propagation des sciences physiques, auxquelles il accusait la France d'être indifférente. Cette période de sa vie, qui dura quatorze ans, de l'année 1752 à 1766, est peut-être la plus féconde de sa carrière de publiciste. D'origine allemande, il possédait à fond la langue de son pays natal. Il borna d'abord son ambition à traduire en français les livres de quelque importance publiés en Allemagne et qui avaient trait aux sciences naturelles. C'étaient l'*Art de la verrerie* de Neri, Merret et Kunckel, la *Minéralogie* de Wallerius, l'*Introduction à la minéralogie* de Henkel, la *Chimie métallurgique* de Gellert, l'*Essai d'une histoire des couches de la terre* par Lehmann, l'*Art des mines* par le même, les *Œuvres métallurgiques* de Christian Orschall, le *Traité du soufre* de Stahl. Outre une série de mémoires sur la chimie et l'histoire naturelle, extraits des recueils publiés par les Académies d'Upsal et de Stockholm, la plupart des articles qu'on trouve dans l'*Encyclopédie* de Diderot, sur la chimie, la pharmacie, la physiologie et la médecine, sont également de lui. Il acquit ainsi une érudition spéciale très-étendue, qui le mit à même de pouvoir juger des théories scientifiques exposées dans les livres saints, les Pères de l'Église et les écrivains qui avaient vécu sous l'influence de ces données. Des connaissances de ce genre avaient, au XVIIIe siècle, une puissance énorme dans l'œuvre poursuivie par l'école encyclopédique, et d'Holbach résolut d'en user. Le premier fruit de cette résolution fut le *Christianisme dévoilé* ou *Examen des principes et des effets de la religion chrétienne* (Londres, 1767, 1 vol in-12), qui parut sous

le nom de Boulanger, auteur de l'*Antiquité dévoilée*, mort à cette époque. D'Holbach se cacha si bien, que Laharpe lui-même attribua ce livre à Damilaville, qui l'aurait écrit sous la dictée de Diderot.

Le *Christianisme dévoilé* est un des plus violents réquisitoires qu'on ait jamais faits contre la religion chrétienne. L'auteur commence par signaler les incohérences sans nombre qu'il trouve dans l'économie du dogme et dans la mythologie née à l'ombre de ce dogme; puis il s'attache à démontrer que la morale chrétienne n'est ni meilleure ni plus mauvaise que la première morale venue; enfin, il s'attache à démontrer que cette religion est fatale aux intérêts politiques du pays où elle s'est implantée et qu'elle conduit ce pays à l'abrutissement. Cet ouvrage eut un tel retentissement, que d'Holbach résolut de faire une croisade en règle contre le catholicisme. La même année, il publia : *Esprit du clergé* ou le *Christianisme primitif vengé des entreprises et des excès de nos prêtres modernes* (Londres, 1767); *De l'imposture sacerdotale* ou *Recueil de pièces sur le clergé* (Londres, 1767). En 1770, d'Holbach publia, sous le pseudonyme de feu Mirabaud, le plus célèbre de ses ouvrages, le *Système de la nature* ou *Des lois du monde physique et moral*, auquel nous avons consacré un article particulier. Bornons-nous à dire ici qu'après avoir posé, comme prémisses, que l'homme est purement physique, que l'homme moral n'est que l'homme physique considéré sous un certain rapport, qu'il n'y a point pour l'homme autre chose que la nature, l'auteur en tire hardiment toutes les conséquences, matérialisme, athéisme, négation de l'immortalité de l'âme et du libre arbitre, etc., le tout avec une audace de logique qui effraya Frédéric II lui-même et suscita les critiques de Voltaire, adversaire, comme on le sait, de l'athéisme autant que du catholicisme. D'Holbach publia ensuite, sous le nom fictif du curé Meslier, le *Bon sens* ou *Idées naturelles opposées aux idées surnaturelles* (1772), sorte de catéchisme de l'athéisme, dont nous avons parlé au mot BON SENS; puis il fit paraître : *Système social* ou *Principes naturels de la morale et de la politique* (Londres, 1773), développement du *Système de la nature* dans son application à la morale et à la politique. La morale consiste à rendre les hommes heureux; elle ne peut se combiner avec la morale religieuse, qui tend à diviser les hommes au lieu de les réunir; la *Morale universelle* (Amsterdam, 1776), où le naturalisme, le fatalisme et l'athéisme de l'auteur sont un peu adoucis et modérés et qui contient un fonds de sagesse pratique qu'on peut, en général, accepter. Outre ces ouvrages, citons encore : *David* ou l'*Histoire de l'homme selon le cœur de Dieu*, traduit de l'anglais (1768); le *Dernier chapitre du militaire philosophe* ou *Difficultés sur la religion proposées au père Malebranche* (1768); *Lettres à Eugénie* ou *Préservatif contre les préjugés* (1768, 2 vol.), pamphlet qui fut attribué à Fréret et dont Naigeon a écrit l'avertissement et les notes; les *Prêtres démasqués* ou les *Intrigues du clergé chrétien* (1768); *De la cruauté religieuse* (1769); *Essai sur les préjugés* ou *De l'influence des opinions sur les mœurs et le bonheur des hommes*, par M. de M*** (Londres, 1770); *Examen critique de la vie et des ouvrages de saint Paul* (Londres, 1770); *Histoire critique de Jésus-Christ* ou *Analyse raisonnée des Evangiles* (1770); la *Politique naturelle* ou *Discours sur les vrais principes du gouvernement*, par un ancien magistrat (Amsterdam, 1773, 1774, 2 vol.); l'*Ethocratie* ou le *Gouvernement fondé sur la morale* (Amsterdam, 1776).

D'Holbach est encore l'auteur d'un grand nombre de traductions et de dissertations éparses dans les recueils du temps et dont on ne possède pas la liste exacte. Les ouvrages cités plus haut sortent presque tous de l'imprimerie de Marc-Michel Rey, d'Amsterdam, et ont été composés avec la collaboration de Naigeon, qui se chargeait aussi de les faire imprimer et d'en surveiller l'impression. « J'ai souvent entendu dire à M. Naigeon, dit Barbier, que les personnes mêmes qui fréquentaient la maison du baron d'Holbach ignoraient qu'il fût l'auteur des ouvrages philosophiques sortis des presses de Hollande. Il confiait ses manuscrits à M. Naigeon, qui les faisait passer par une voie sûre à Marc-Michel Rey: celui-ci envoyait ensuite en France les ouvrages imprimés; et souvent M. d'Holbach en entendait parler à sa table avant d'avoir pu s'en procurer un seul exemplaire. »

HOLBACHIEN, IENNE adj. (ol-ba-chiain, iè-ne). Philos. Qui appartient à la philosophie du baron d'Holbach. ‖ On dit aussi HOLBACHIQUE.

HOLBEACH, bourg et paroisse d'Angleterre, comté et à 59 kilom. S.-E. de Lincoln; 4,570 hab. Belle église ogivale, renfermant plusieurs monuments curieux. Des ruines romaines, des pièces de monnaie et les fondements de plusieurs anciens édifices y ont été découverts.

HOLBECK, ville de Danemark, ch.-l. du district de ce nom; 3,000 hab. Port de 4e classe. Exportation de grains. Industrie importante. Cette ville, fondée au commencement du XIVe siècle, était défendue à cette époque par un château fort, qui, en 1659, fut assiégé, pris et incendié par les Suédois.

HOLBEIN, nom d'une illustre famille de peintres, originaire de la Souabe, dont le plus célèbre est Hans HOLBEIN, dit *le Jeune*.

HOLBEIN (Hans), dit **l'Aîné**, père du grand artiste, et lui-même peintre de mérite, né à Augsbourg vers 1460, mort dans la même ville en 1523. Marié à la fille du peintre Thomas Burgkmain, il vint s'établir à Bâle en 1507, et laissa dans cette ville, qui lui accorda le droit de cité, des œuvres remarquables. On admire surtout, à l'hôtel de ville, un portrait d'homme, vêtu d'un habit de chasse et ayant une plume de coq à son chapeau, et dans l'une des églises quatre toiles reproduisant autant de scènes de la *Passion*. Ses meilleurs tableaux, dont les sujets sont empruntés aux légendes des saints et à la Bible, se trouvent au musée d'Augsbourg; ils sont empreints d'un naturalisme plein de vie; le coloris en est énergique et la dignité des sujets rendue avec un grand caractère. Hans Holbein l'aîné eut trois fils, Ambroise, Bruno et Hans, dit *le Jeune*, qui tous trois se consacrèrent à la peinture, conformément aux traditions de la famille; le dernier les surpassa tous.

HOLBEIN (Hans), dit **le Jeune**, fils du précédent, né à Grunstadt, résidence des comtes de Leinigen-Westerbourg, vers 1497, mort de la peste, à Londres, en 1554. Il fut l'élève de son père, et il possédait déjà, en 1512, assez de renom pour que celui-ci lui confiât l'exécution des fresques et tableaux qui lui étaient commandés par diverses églises de Bâle. Il peignit pour une salle de danse, d'autres auteurs disent pour la Poissonnerie, une fresque aujourd'hui détruite, qui représentait une *Danse de village*, puis la célèbre *Danse des morts* (à l'hôtel de ville); notons que la composition du même genre, peinte à fresque, en 1543, sur les murs du cimetière de Bâle, n'est pas d'Holbein (v. DANSE MACABRE); une *Cène*, et un grand nombre de portraits, parmi lesquels celui de sa femme et de ses enfants, ceux de Froben, d'Erasme et d'Amerbach. Il peignit aussi, dans une auberge située près de la halle aux poissons, une célèbre fresque représentant des trophées d'armes, et sur laquelle les conteurs allemands ont fait toute une légende. Erasme, dont il avait fait la connaissance à Bâle, lui conseilla d'aller à Londres (1526); c'est là que le génie d'Holbein se développa tout à fait. Le chancelier Thomas Morus, l'ami d'Erasme, le logea chez lui et l'y garda trois ans; Henri VIII, voyant chez son chancelier un des ouvrages du maître, fut enthousiasmé, se fit présenter Holbein et l'attacha à son service. Le maître, traité avec une générosité toute royale, mais prodiguant lui-même l'or à pleines mains, ne s'éloigna plus de la cour du monarque anglais jusqu'à ce que la peste l'emportât, à l'âge de cinquante-six ans.

C'est à Londres que se trouve la plus grande partie de l'œuvre picturale d'Holbein; citons, parmi ses morceaux les plus célèbres : *Henri VIII accordant de nouveaux priviléges à la corporation des barbiers-chirurgiens*, grand tableau d'apparat destiné à la grande salle de cette corporation; la *Richesse* et la *Pauvreté*, fresques de la maison d'Orient; un grand nombre de *Portraits*, entre autres ceux de Henri VIII, du prince Édouard, des princesses Marie et Élisabeth (à Whitehall), de divers personnages anglais, dans la galerie de Longfort-Castle, près de Salisbury, et dans celle de Windsor. Les plus célèbres sont ceux de maître Nicolas, l'astrologue de Henri VIII, de Th. Morus, de sa femme et de ses enfants. A Dresde se trouve un *Portrait* du bourgmestre de Bâle, agenouillé devant la Vierge avec toute sa famille, et de nombreuses esquisses, des peintures sur verre et à la gouache; à Munster, une *Adoration des Bergers* et une *Adoration des Rois;* à Dusseldorf, une *Bacchante* et un *Paysage;* à Florence, les *Portraits* de Luther, de Richard Southwell et d'Holbein lui-même. Le Louvre possède de ce maître trois grandes toiles : une *Adoration des Mages*, *Saint François recevant les stigmates*, le *Sacrifice d'Abraham* et quelques beaux portraits : Thomas Cromwell, Anne de Clèves, la comtesse de Pembroke, un *Homme méditant sur une tête de mort*, Georges Gisien, négociant, ami d'Holbein.

Parmi ses dessins, fort rares et fort estimés, citons une série de quatre-vingt-sept portraits au crayon, représentant des personnages de la cour de Henri VIII, trouvés au château de Kensington et gravés par Bartholozzi. Les diverses œuvres gravées d'Holbein ont été publiées dans les recueils suivants : l'*Œuvre de H. Holbein* (Bâle, 1780, 4 part. in-fol.); *Simulachres et historiées faces de la mort* (Lyon, 1538, pet. in-4°); *Theatrum mortis humanæ tripartitum* (Laybach, 1682, in-4°); l'*Alphabet de la mort de Hans Holbein*, gravé sur bois et entouré de bordures analogues du XVIe siècle, avec des quatrains et des sentences, publié par A. de Montaiglon (Paris, 1856, pet. in-8°). Il faut ajouter à cette liste les curieux dessins marginaux faits par Holbein sur un exemplaire de l'*Eloge de la folie*, d'Erasme, et reproduits dans un certain nombre d'éditions de luxe.

« Holbein, dit un critique de la *Quarterly Review*, est la plus haute expression de l'école purement allemande, dont il a développé jusqu'aux dernières limites les meilleures qualités. Il a, à vrai dire, la même position que Léonard de Vinci, dont il paraît avoir spécialement étudié les œuvres, occupe ou plutôt aurait occupée dans l'art italien, s'il avait exclusivement appliqué ses vigoureuses facultés à l'exercice de la peinture. Holbein est inférieur à Albert Dürer pour l'originalité et l'imagination; mais il a une connaissance plus profonde des passions humaines, et il les peint avec plus de vérité et de force. S'il eût été Italien au lieu d'être Allemand, il eût figuré au premier rang des peintres d'histoire. Le côté grossier ou grotesque de son génie se montre, non pas, comme chez la plupart des peintres allemands, uniquement dans les contorsions, la laideur, la caricature, mais dans la satire et l'ironie; témoin le célèbre tableau de la *Danse de la mort*. Comme peintre de portraits, il est incontestablement supérieur à Albert Dürer; il donne à ses personnages plus d'élévation, de dignité, de noblesse, et montre un sentiment plus vif de la forme et de la couleur. Contemporain des plus grands maîtres de l'Italie, dont les ouvrages étaient alors universellement recherchés, il subit probablement de bonne heure leur influence. La tendance particulière du génie d'Holbein le rendait admirablement propre à devenir un peintre de portraits de premier ordre. Ses relations avec la plupart des personnages célèbres de son temps lui donnèrent de nombreuses et d'excellentes occasions d'étudier les hommes et les caractères; ses portraits ont une expression noble et élevée, souvent digne des plus grands maîtres italiens. »

M. E. Montégut a encore mieux apprécié le grand peintre de portraits dans les lignes suivantes. « Holbein, dit-il, est celui de tous les portraitistes qui a le mieux exprimé la ressemblance fondamentale, et ce qu'on pourrait appeler le *permanent* de ses modèles. D'autres peintres de portraits ont mieux rendu la vie mobile, Rembrandt est incomparable sous ce rapport; d'autres ont mieux rendu ces grâces de l'expression qui s'épanouissent à la surface des traits, mais qui ne sont pas plus le visage qu'une végétation fleurie n'est la terre qui la porte : ce que Holbein a rendu avec une solidité admirable, c'est le modèle au repos et dans son centre de gravité, la structure essentielle de son visage, en un mot, non l'*humus* mélangé de la physionomie, mais le *tuf* même du *moi* humain. En regardant les portraits d'Holbein, nous sommes sûrs de leur ressemblance intime avec ses modèles, et si nous ne devinons pas toujours ce que ceux-ci eurent d'attraits fugitifs ou intermittents, nous les saisissons dans leurs qualités continues, durables, et qu'ils ne pouvaient pas plus dépouiller que leur chair... Cette partie de nous-mêmes, qui est inaccessible au changement et qui est notre véritable *moi*, Holbein la saisit et la fait saillir avec une habileté et une fermeté incomparables. Si Holbein n'avait peint que des bourgeois oubliés, nous ne nous douterions probablement pas de la qualité qui constitua son talent; mais, heureusement pour sa mémoire, il eut l'occasion d'appliquer ce talent à des personnages restés historiques, et, l'histoire à la main, nous pouvons garantir la ressemblance de ses portraits, car le caractère essentiel qui nous apparaît dans l'image de tel ou tel personnage est justement celui que l'histoire lui assigne... Holbein, très-grand peintre de portraits, devient inférieur dès que le modèle vivant ne pose plus devant lui, et qu'il lui faut composer une scène avec ses propres ressources et rendre des sentiments pour son compte personnel. »

Consultez : *Freund' Hain's Erscheinungen in Holbein's Manier*, von J.-R. Schellenberger (Wintherthur, 1785, in-8°); *Revue des Deux-Mondes*, article de M. E. Souvestre (1er octobre 1836); *Gazette des beaux-arts*, article d'Eugène Müntz (1869).

HOLBEIN DE HOLBEINSBERG (François-Ignace), littérateur et artiste dramatique allemand, né Zizzersdorf, près de Vienne, en 1779, mort en 1855. Il abandonna un emploi à l'administration de la loterie de Lemberg pour se livrer à son humeur aventureuse, et, sous le nom de **Fontano**, il parcourut la plus grande partie de l'Europe, tour à tour musicien, comédien, peintre et professeur de langues. Après avoir joué sans succès sur différents théâtres allemands, il recommença à voyager, et donna des concerts, où il obtint un favorable accueil du public, comme chanteur et comme guitariste. A Glogau, il fit la connaissance de la comtesse de Lichtenau, ex-favorite du roi Frédéric-Guillaume II, l'épousa, et put alors se livrer à loisir à des travaux littéraires. Mais cette union, qui lui avait apporté la richesse, ne fut pas heureuse, et, au bout de cinq ans, il se sépara de sa femme. S'étant rendu à Vienne, il fut engagé au théâtre de cette ville et y réussit pleinement, comme chanteur et comme acteur. En 1809, il entreprit, avec la tragédienne Marie Renner, un voyage artistique, pendant lequel ils jouèrent sur la plupart des théâtres de l'Allemagne. Après avoir ensuite dirigé différents théâtres, il prit, en 1819, la direction du Théâtre-National à Prague, passa successivement en la même qualité à Hanovre (1824), où il se remaria avec la célèbre artiste Jeanne Gœhring, puis à Vienne (1841), où il fut placé à la tête du théâtre du Château, direction à laquelle il joignit, en 1848, celle de l'Opéra de la même ville. Holbein était un excellent directeur. Ce fut lui qui introduisit à Vienne la coutume des droits d'auteur proportionnels. Comme littérateur, il excellait surtout à arranger pour la scène les œuvres des autres. Parmi ses œuvres originales, les seules qui se soient maintenues au répertoire, nous citerons : le *Tournoi de Kronstein* (1820), et le *Sosie* (1833). Ses œuvres forment différents recueils, publiés sous le titre de : *Théâtre* (Rudolstadt, 1811); *Nouveau théâtre* (Pesth, 1820-1823, 4 vol.); la *Scène des dilettanti* (Vienne, 1826). Sous ce titre : *Vie d'un acteur allemand* (1353), il avait commencé la publication de ses mémoires, que la mort ne lui laissa pas le temps de terminer.

HOLBERG (Louis, baron D'), poëte dramatique et littérateur danois, né à Bergen (Norvége) en 1684, mort en 1754. Il lutta longtemps contre l'indigence et l'obscurité; voyagea, comme précepteur, en Hollande, en France, en Italie et en Angleterre; écrivit quelques compilations historiques, bientôt oubliées, et fut enfin nommé professeur d'éloquence (1720), assesseur du consistoire de l'université de Copenhague, recteur (1735), puis trésorier de cette université (1737). Grâce à l'aisance que lui procurèrent ces emplois, il put désormais suivre sans contrainte sa vocation littéraire. Un poëme intitulé *Peder Paars* (1720), imité du *Lutrin*, de Boileau, et quelques comédies commencèrent à le faire connaître; le Danemark n'avait pas alors de théâtre national; Holberg en fut le créateur, et cette circonstance explique le succès immense qui accueillit ses œuvres dramatiques. « Par sa spirituelle gaieté et son bon sens, dit M. L. Möller, Holberg se range parmi les grands poëtes comiques; il fit de fréquents emprunts à Aristophane, à Plaute, à Térence, à Molière, et même à Marivaux. La fable et l'action chez lui sont très-simples, quelquefois négligées; sa force est surtout dans la conception des caractères, dans les situations comiques et dans le dialogue. Là, il créa une langue et une littérature entière dont avant lui il n'existait que des rudiments disparates; mais la clarté de son esprit et la variété de son érudition firent faire aux mœurs et à la civilisation générale en Danemark un véritable pas de géant. Il créa une nouvelle société en répandant la lumière dans les classes moyennes, en faisant une guerre continue au pédantisme, aux sottises, aux préjugés et aux superstitions du temps. » Dans un remarquable ouvrage, intitulé *Holberg considéré comme imitateur de Molière* (Paris, 1854), M. Legrelle a démontré que cet écrivain est, de tous les poëtes comiques étrangers, celui qui s'est le plus franchement, le plus évidemment inspiré de Molière, et qui l'a suivi de plus près. Personnages, intrigues, style, et jusqu'aux moindres stratagèmes de l'action dramatique, tout chez Holberg rappelle Molière, et, comme ce dernier, il s'est attaché à peindre les vices et les travers généraux de l'humanité. Holberg était d'une santé délicate, d'une extrême frugalité, d'une humeur enjouée, mais bizarre. Il se plaisait dans la société des femmes, parce que, au milieu d'elles, disait-il, « il n'était pas obligé de parler politique et de boire du vin. » En mourant, il légua une partie de sa fortune à l'université de Soroë, et consacra le reste à doter des jeunes filles honnêtes et pauvres. En 1745, Holberg avait reçu le titre de baron. Ses comédies les plus remarquables sont : le *Ferblantier homme d'Etat*, qui a été traduite en français et arrangée par Étienne; *Jean de France*, la *Capricieuse*, le *Paysan métamorphosé en seigneur*, et la *Mascarade*. Plusieurs ont été traduites en français dans le *Théâtre européen* (Paris, 1838-1840). On a encore de cet écrivain un poëme satirique, imité de *Gulliver*, *Iter subterraneum* ou *Voyage de Niel Klim dans les régions souterraines* (Leipzig, 1741); des *Satires*; *Histoire du Danemark* (1732-1735); *Histoire ecclésiastique jusqu'à la Réforme* (1738); *Histoire des héros et des héroïnes* (1739-1745); *Histoire des Juifs* (1742); *Pensées morales*, ouvrage qui eut beaucoup de succès, et qui a été traduit en français (1744); *Histoire maritime de Danemark et de Norvége* (1747); *Fables morales* (1751), etc. Ses *Œuvres choisies*, contenant son théâtre complet, ses poëmes, ses principaux ouvrages historiques, ont paru à Copenhague (1806-1814, 21 vol. in-8°).

HOLBŒLLIE s. f. (ol-beul-lî; *h* asp. — de *Holbœll*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des ménispermées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Népaul. ‖ Syn. de LOPHOLÉPIDE.

HOLBROD s. m. (ol-brod; *h* asp.). Ornith. Nom vulgaire de la petite mouette cendrée.

HOLBROOK (John-Edwards), naturaliste américain, né à Beaufort (Caroline du Sud) en 1795. Lorsqu'il eut passé son doctorat en médecine à Philadelphie, il se rendit en Europe et compléta son instruction à Londres, à Edimbourg et à Paris, où il s'adonna particulièrement à l'étude de l'histoire naturelle. De retour aux Etats-Unis, il a été appelé à occuper une chaire d'anatomie au collége médical de la Caroline du Sud. On lui doit deux importants ouvrages : les *Reptiles de l'Amérique du Nord* (Philadelphie, 1842), avec des gravures d'après des modèles vivants, et

Ichthyologie de la Caroline du Sud (Charleston, 1854).

HOLCROFT (Thomas), auteur dramatique et romancier anglais, né à Londres en 1745, mort en 1809. Il exerça tour à tour les professions de palefrenier, de cordonnier, de maître d'école et de comédien, se mit à écrire pour le théâtre, et introduisit le mélodrame français en Angleterre, au commencement de ce siècle. En 1794, il fut impliqué dans le procès de la Société des réformistes, et renvoyé sans jugement. Holcroft termina sa vie dans l'obscurité. Nous citerons de lui : la *Duplicité*, comédie (1781); l'*Ecole de l'arrogance*, comédie; l'*Histoire mystérieuse*, mélodrame (1802); la *Dame du Rocher*, mélodrame, (1805); le *Sceptique*, poëme irréligieux; le *Fils perverti par son père* (1807), roman trad. par Bertin (1810, 4 vol. in-12), et plusieurs autres romans où l'on trouve plus d'imagination que de goût, des traductions du français, de divers ouvrages de Mirabeau, de Mme de Genlis, de Lavater, de Frédéric II; ses *Mémoires*, publiés par Hazlitt (1809, 3 vol. in-12).

HOLCUS s. m. (ol-kuss). Bot. Nom scientifique du genre HOULQUE ou HOUQUE.

HOLDER (William), écrivain anglais, né dans le comté de Nottingham en 1614, mort à Londres en 1697. Il embrassa la carrière ecclésiastique, devint successivement recteur de Blechingdon, chanoine de Saint-Paul, sous-aumônier du roi, et acquit une grande célébrité en apprenant à parler à un sourd-muet de naissance, nommé Alexandre Popham (1659). Holder avait fait une étude particulière de l'acoustique et du mécanisme du langage, et de la théorie de la musique. Ses principaux écrits sont : *Eléments du discours*, ou *Essai de recherches sur la production naturelle des lettres, avec un appendice concernant les sourds et muets* (1669, in-8°); *Discours sur le temps* (1694, in-4°); *Traité des fondements naturels et des principes de l'harmonie* (Londres, 1694, in-8°), ouvrage très-estimé, dans lequel Holder traite avec beaucoup de clarté de la théorie physique et mathématique de la musique.

HOLER s. m. (olr; *h* asp. — de l'allem. *hol*, concave). Métrol. Ancienne monnaie de cuivre, qui se fabriquait et avait cours, au siècle dernier, dans quelques Etats d'Allemagne, et valait environ un denier de France : *Le* HOLER *était si léger et si mince, que, pour mieux le saisir, on lui avait donné la forme d'une tête de clou emboutie.*

HOLESCHAU, ville des Etats autrichiens (Moravie), cercle et à 32 kilom. N.-E. de Hradisch, sur la rive droite de la Kussawa; 5,200 hab., dont un quart israélites. Beau château. Commerce de cire, miel, peaux et laine.

HOLÈTRES s. m. pl. (o-lè-tre — du préf. *hol*, et du gr. *etrion*, fil, tissu). Arachn. Famille d'arachnides trachéennes, dont les espèces appartiennent au groupe des acarides.

— **Encycl.** Cette famille d'arachnides présente les caractères suivants : tête, corselet et abdomen unis, en une seule masse, sous un épiderme commun; extrémité antérieure du corps souvent avancée en forme de bec ou de museau; tronc quelquefois divisé en deux par un étranglement; abdomen très-grand, présentant dans quelques espèces seulement des apparences d'anneaux formés par les plis de l'épiderme; en général huit pieds, quelquefois six seulement. La plupart de ces arachnides vivent à terre, sous les pierres, dans le sol, sur les plantes; quelques-unes dans l'eau; d'autres encore dans les substances alimentaires, surtout dans le fromage; d'autres enfin sont parasites. Plusieurs sont très-agiles. Cette famillle comprend les genres suivants, groupés en deux tribus : I. *Phalangiens* : faucheur, ciron, trogule, macrochele; II. *Acarides* ou *mites* : trombidion, gamase, acarus, bdelle, smaride, ixode, argas, lepte, hydrachnée.

HOLFELD (Dominique-Hippolyte), peintre français, né à Paris en 1804. Elève d'Abel de Pujol et de Hersent, il s'est adonné à la peinture historique et religieuse et a exposé un assez grand nombre de tableaux, parmi lesquels nous citerons : l'*Enfant Jésus adoré par les anges* (1841); *Rembrandt enfant* (1842); la *Parabole des Semences* (1844); l'*Education religieuse et l'éducation morale* (1844); la *Vierge et l'enfant Jésus endormi* (1846); la *Prière en famille* (1852); le *Pain du ciel* (1855); *Apparition de Jésus-Christ à ses disciples, à Emmaüs* (1859); l'*Heureuse mère;* le *Premier principe d'éducation* (1861); *Enfants de chœur au lutrin* (1863), etc.

HOLGUIN, ville des Antilles espagnoles, dans l'île de Cuba, département de l'Est, à 70 kilom N. de Santiago-de-Cuba, chef-lieu de la juridiction de son nom; 5,000 hab.

HOLHYMÉNIE s. f. (o-li-mé-nî — du préf. *hol*, et du gr. *humên*, membrane). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, comprenant un petit nombre d'espèces, qui vivent au Brésil.

HOLI s. m. (o-li; *h* asp.). Carnaval indou. V. HOULI.

HOLICS ou **HOLITSCH**, bourg des Etats autrichiens (Hongrie), comitat de Neitra, à 59 kilom. N.-O. de Tyrnau, près de la March; 4,900 hab., dont 900 juifs. Château impérial avec beau parc et bergerie de mérinos; près de là, haras impérial de *Kopcsan;* fabrique de faïence.

HOLINSHED (Raphaël), historien anglais, né à Borseley (Chetshire), mort à Bramcote (comté de Warwick) en 1580, où il remplissait des fonctions évangéliques. On a de lui : *Chronicles of England, Ireland and Scotland* (Londres, 1577, in-fol.), ouvrage réédité, avec une continuation, à Londres (1586, 2 vol. in-fol.; et 1808-1809, 6 vol. in-4°). On y trouve de précieux renseignements pour l'histoire de la Grande-Bretagne au XVe et au XVIe siècle.

HOLISE s. m. (o-li-ze — du gr. *holizôn*, petit). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, tribu des staphylins, comprenant quatre espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

HOLITZ, ville des Etats autrichiens (Bohême), cercle et à 12 kilon N.-E. de Chrudim; 3,434 hab. Commerce de céréales, laine et bestiaux.

HOLKAR (ÉTAT D'), petit Etat de l'Indoustan. V. INDORE.

HOLKAR (Melhar ou Molhar RAO), prince mahratte d'Indor, né à Hol (Deccan), d'où lui vient le nom de Holkar, qui signifie *habitant de Hol*, mort en 1766. Fils d'un laboureur, qui était en même temps tisserand, il quitta ce métier paisible pour se faire soldat, s'éleva rapidement par sa bravoure aux premiers grades de l'armée, contribua puissamment à étendre les conquêtes de sa nation, épousa la cousine du radjah des Mahrattes, ce qui contribua encore à son élévation, envahit et ravagea le Goudjerate, et reçut, en récompense de ses services, la partie occidentale de la province de Malwah, avec Indor pour capitale. Holkar commanda une partie des troupes qui enlevèrent la ville de Bassein aux Hollandais en 1739, seconda, en 1751, Ghazi-ed-din, vizir du Grand Mogol, qui faisait la guerre aux Rohillahs, prit part, en 1761, à la bataille de Panniput, où l'armée mahratte fut vaincue par Ahmed-Schah-Daurani, roi des Afghans, parvint à échapper à ce désastre et se retira dans le Malwah, qu'il avait fini par soumettre entièrement à ses lois et où il était parvenu à se rendre entièrement indépendant. Holkar eut pour successeur son petit-fils, Mali Rao, qui mourut bientôt après, en 1767.

HOLKAR (Toukadji ou Tuckadjy RAO), prince mahratte d'Indor, mort en 1797. Selon les uns, il était neveu de Melhar Rao Holkar; selon d'autres, c'était un soldat heureux, qui n'avait avec lui aucun lien de parenté. Après la mort de Mali Rao, en 1767, il fut chargé par Ahiliah Bhaï, mère de ce prince, du commandement de l'armée d'Indor, prit bientôt en main toute l'autorité et devint un des membres les plus influents de la confédération mahratte. Holkar prit part, en 1775, à la guerre contre les Anglais, qui avaient envahi les Etats mahrattes pour soutenir la cause de Ragonath, qui avait usurpé la dignité de peischwah (1773); il fit ensuite avec différents princes mahrattes la guerre à Tippoo Saëb, sultan de Mysore (1786), aida Sindiah à s'emparer du pays des Radjpoutes, puis tourna ses armes contre lui lorsqu'il s'agit de partager la conquête et fut vaincu à Lackaïri (1790), bien qu'il eût fait discipliner une partie de ses troupes par un officier français, le chevalier Dudernec. Holkar mourut après un règne de trente ans, laissant deux fils légitimes, Khassi Rao et Melhar Rao, et deux fils naturels, Djeswent Rao Holkar et Wittoudji. La guerre éclata bientôt après entre Khassi Rao, qui était imbécile, et Melhar Rao, qui mourut en combattant contre lui, et, au bout de peu de temps, le fils du premier, Khandi Rao, encore enfant, monta sur le trône, sous la tutelle de Sindiah, le plus puissant des chefs mahrattes.

HOLKAR (Djeswent RAO), prince mahratte d'Indor, mort à Rhampourah en 1811. Il était fils naturel du précédent. Lorsque son frère, Melhar Rao, eut perdu la vie en disputant le trône à Khasi Rao, il se retira avec son autre frère, Wittoudji, dans le Deccan, mena quelque temps une vie aventureuse, puis revint dans le Malwah, où il avait de nombreux partisans, et déclara la guerre au tuteur de son neveu, Khandi Rao, à Daulet-Rao Sindiah, qui venait de faire mettre à mort Wittoudji. Doué d'une grande intrépidité et d'une rare énergie, Djeswent Rao Holkar remporta des succès qui attirèrent sous ses drapeaux un grand nombre d'aventuriers (1800), se déclara régent au nom de son neveu, mit en déroute les troupes de Sindiah, livra au pillage Oudjein, capitale de ce dernier, marcha sur Pounah et remporta une victoire décisive sur l'armée de Sindiah, qui prit la fuite (1802). Mais le marquis de Wellesley, alors gouverneur des Indes orientales, vit avec déplaisir les succès de Djeswent et le prestige qu'il exerçait. Désireux d'abattre la puissance du plus brillant chef des Mahrattes, il refusa de le reconnaître comme souverain du Malwah, marcha sur Pounah avec une armée de 45,000 hommes (1803) et le força à évacuer cette ville. Djeswent laissa d'abord ses alliés en venir aux mains avec les Anglais, harcela le général Monson, qu'il poursuivit jusqu'à Agra, attaqua Dehli, dont il ne put s'emparer (8 octobre 1804), et, bientôt après, fut attaqué lui-même, battu par le général Lake et forcé de prendre la fuite. Il retourna alors dans le Malwah, trouva la plupart de ses forteresses tombées au pouvoir de l'ennemi, essuya de nouvelles défaites, se vit abandonné de ses alliés et contraint de demander la paix. Les Anglais consentirent à signer avec lui (24 décembre 1805) un traité rédigé dans des conditions beaucoup plus favorables qu'il n'était en droit de l'espérer après ses nombreux revers, car il conserva la majeure partie de ses possessions. Djeswent avait un caractère d'une violence extrême, qui, vers la fin de sa vie, dégénéra en folie furieuse. Il fit mettre à mort plusieurs de ses parents et forma des projets tellement insensés, qu'on fut obligé de l'enfermer (1808). Ses officiers donnèrent la régence à Toulsi-Bai, sa favorite, pendant la minorité de son fils, Melhar Rao Holkar.

HOLKAR (Melhar RAO), prince mahratte d'Indor, fils du précédent, né en 1804, mort en 1833. Lorsque son père, devenu fou, eut été enfermé, en 1808, il lui succéda nominalement sous la régence de Toulsi-Bai, la favorite de son père, et le pouvoir fut exercé par des ministres dont les rivalités jetèrent le pays dans l'anarchie la plus effroyable. En 1817, Toulsi-Bai, détestée à cause de ses vices, fut massacrée dans une émeute. L'année suivante, les Anglais renversèrent la puissance des princes mahrattes, battus à Mehidpour, et Holkar, contraint de licencier ses troupes, ne conserva qu'une faible partie de sa principauté, sous la protection de la Grande-Bretagne.

HOLKER s. m. (ol-kèr). Anc. mar. Sorte de navire en usage chez les Scandinaves, et qui était fait d'un tronc d'arbre creusé.

HOLL (Elie), architecte allemand, né à Augsbourg en 1573, mort en 1636. Il était fils d'un maître maçon, qui lui apprit la partie technique de son art. De retour dans sa ville natale, après avoir séjourné pendant un certain temps à Venise, il fut nommé architecte d'Augsbourg, où il construisit de nombreux édifices, parmi lesquels nous citerons : l'hôtel de ville (1615-1618), le plus vaste et le plus riche monument de ce genre que possède l'Allemagne, l'église Mariahilf, l'arsenal, la maison de la corporation des bouchers, etc. C'est également lui qui a construit les châteaux de Willibalde et de Schönfeld. Lors de la réaction catholique qui eut lieu à Augsbourg en 1630, Holl, attaché à la religion réformée, fut destitué et perdit sa fortune; toutefois, après la prise de la ville par les Suédois, il fut réintégré dans son emploi d'architecte.

HOLLA ou **HOLDA**, être fantastique adopté par les superstitions germaniques. C'est une espèce de divinité forestière de la Thuringe et des montagnes du Harz. Elle mène une chasse infernale, surtout dans les nuits entre Noël et le carnaval, et son serviteur *Eckart*, qui la précède, prie les passants de s'écarter de leur route, pour qu'il ne leur arrive pas malheur. Elle est accompagnée du cortége le plus terrible et le plus grotesque à la fois, ânes et chevaux à trois pieds, hommes à tête de bœuf ou de hibou, animaux à figure humaine, créatures sans formes, etc. Selon les localités, elle s'appelle Hela, Hulda, Fauta, Fute, Brechta, Wildaberta, Waldina, Herka. On a cru voir en elle la transformation de Frigga, après l'introduction du christianisme. Elle n'est pas dans toutes les légendes la terrible chasseresse; on lui prête parfois des intentions plus bienveillantes, et alors on la met souvent au nombre de ces esprits familiers qui deviennent si utiles à l'homme en l'avertissant du danger et même en l'en préservant.

HOLLAND, contrée d'Angleterre, faisant partie du comté de Lincoln.

HOLLAND (PREUSSICH-), ville de Prusse, prov. de la Prusse orientale, régence de Kœnigsberg, à 19 kilom. S.-E. d'Elbing; 3,200 hab. Fabriques de draps et lainages. Ancien château fort.

HOLLAND (Hugh), libraire anglais qui vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. Il est connu par la publication de trois ouvrages très-recherchés des bibliophiles anglais : *Monumenta sepulchralia Sancti Pauli* (Londres, 1614, in-4°), recueil offrant les monuments et les épitaphes des personnages inhumés dans la cathédrale de Londres; *Basiliologia, a book of King* (1618, in-fol.), contenant vingt-quatre beaux portraits de monarques anglais, à partir de la conquête de l'Angleterre. Ces portraits, dus au burin de Simon de Pas, d'Elstracke, ne sont pas accompagnés d'un texte; *Heroologia anglica, hoc est clarissimorum et doctissimorum Anglorum qui floruerunt ab anno Christi* 1500, *vitæ effigies, vitæ et elogia* (Londres, 1620, in-fol.), ouvrage qui contient les vies des personnages qui ont le plus contribué à soustraire la Grande-Bretagne au joug de la cour de Rome; il renferme soixante-quatre portraits. La partie biographique de ce livre très-rare et très-recherché est de Holland.

HOLLAND (Henry Fox, premier lord), homme d'Etat anglais, père de l'illustre Fox, né en 1705, mort en 1774. Il eut une jeunesse dissipée, entra au Parlement en 1735, obtint la place de commissaire de la Trésorerie (1743), puis celle de secrétaire de la guerre (1746), et de secrétaire d'Etat (1755). L'année suivante, il dut se retirer du cabinet; mais il accepta sans scrupule de Pitt, son rival, le lucratif emploi de payeur général. H. Fox reparut au ministère en 1762, sous l'administration de lord Bute. Il y déploya toutes ses qualités et tous ses défauts : puissant logicien, ministre habile dans l'art de la corruption, administrateur rapace. Sans conviction aucune, il défendait les tories avec la même ardeur qu'il avait mise autrefois à les attaquer, et il bravait, par un audacieux dédain, la juste réprobation de l'opinion publique. A sa retraite définitive des affaires (1763), il reçut le titre de lord Holland. Il voyagea alors en Italie, puis, de retour en Angleterre, il fit construire dans l'île de Thanet une villa dont l'apparence excentrique lui attira les plaisanteries de Gray et d'autres écrivains satiriques. Terminons en donnant le jugement porté par Macaulay sur cet homme d'Etat si justement impopulaire : « Lord Holland, dit-il, devint un maître consommé dans l'art de la discussion parlementaire; il atteignit les honneurs et une immense fortune, mais l'estime et la confiance publique se retirèrent de lui. Ses amis privés vantaient justement sa générosité, son humeur facile. Ils soutenaient que, même dans les parties de sa conduite qui pouvaient être le moins défendues, il n'y avait rien de sordide; que s'il s'était laissé égarer, c'était par d'aimables sentiments, le désir de servir ses amis et une tendresse inquiète pour ses enfants. Mais la nation le regardait comme un homme d'une insatiable rapacité et d'un ambition désespérée, comme un homme prêt à adopter les mesures les plus immorales et les plus inconstitutionnelles... Beaucoup de ses contemporains avaient une morale aussi relâchée que la sienne; mais très-peu eurent ses talents et aucun n'eut son audace et son énergie. Il ne put donc pas se réfugier dans le mépris, et il devint l'objet d'une aversion telle qu'aucun homme n'en avait encourue depuis la chute de Strafford. »

HOLLAND (Henri-Richard VASSALL-FOX, troisième lord), homme d'Etat, petit-fils du précédent, un des chefs les plus estimables du parti libéral en Angleterre, né à Winterslow-House en 1773, mort en 1840. Il était neveu de Fox, dont il suivit les traces, dès son entrée au Parlement, en 1798. Il fit partie du dernier ministère de son oncle, comme lord du sceau privé (1806-1807), et, en 1815, protesta seul contre l'exil de Napoléon, dont il adoucit, autant qu'il était en son pouvoir, la captivité. Rentré dans le cabinet en novembre 1830, lord Holland prit une part active aux mesures libérales qui suivirent, surtout à la réforme parlementaire. Orateur brillant et spirituel, propagateur de toutes les idées progressives, il fut aussi un bon écrivain. On a de lui : *Vie de Lope de Vega et de Guillen de Castro* (1806, 2 vol. in-8°); *Discours prononcés à la Chambre des lords* (1841, in-8°); *Mémoires du parti whig à mon époque* (1852-1854, 2 vol. in-8°).

HOLLAND (Georges-Jonathan, baron), mathématicien et philosophe allemand, né à Rosenfeld (Wurtemberg) en 1742, mort à Stuttgard en 1784. Le duc Frédéric-Eugène de Wurtemberg le choisit pour précepteur de ses fils, avec qui il voyagea en Allemagne et en Russie, et l'impératrice Catherine, pour récompenser ses talents, lui donna le titre de baron, avec le grade de capitaine de ses gardes. On a de lui, en allemand : *Traité sur les mathématiques* (Tubingue, 1764, in-4°); *Précis de l'exposition du parallélogramme de Newton par Kæstner* (1765), et, en français, *Réflexions philosophiques sur le système de la nature* (Londres, 1772, in-8°), réfutation la plus solide peut-être qu'on ait faite des doctrines du baron d'Holbach.

HOLLAND (sir Henry), célèbre médecin anglais, né à Knutsford (Cheshire) en 1788. Elève de l'Ecole de médecine de Londres et de l'université d'Edimbourg, où il prit ses degrés, en 1811, il voyagea, en 1812 et 1813, dans l'Europe orientale et, de retour en Angleterre, publia son *Voyage dans les îles Ioniennes, l'Albanie, la Thessalie et la Macédoine* (1815, in-4°). S'étant ensuite établi comme médecin à Londres, il acquit en très-peu de temps une grande réputation, et devint successivement médecin ordinaire du prince-consort (1840), puis de la reine (1852) et baronnet (1853). En 1856, l'université d'Oxford lui conféra le grade honorifique de docteur. On lui doit quarante-quatre *Essais* sur des questions ayant trait à la médecine ou à la philosophie (1840; 3e édit., 1855) et *Chapitres de physiologie mentale* (1852), qui l'ont placé au premier rang des aliénistes modernes.

HOLLAND (Elihu), littérateur américain, né à Solon, Etat de New-York, en 1817. Tout en suivant la carrière du barreau, il a cultivé les lettres et publié des ouvrages estimés, bien qu'on puisse reprocher à son style une trop grande emphase. Nous citerons de lui : l'*Existence de Dieu et l'immortalité humaine* (1846); *Critiques et essais* (Boston, 1849), où l'on trouve de bonnes études historiques et philosophiques; la *Trahison des Highlanders*, drame dont le héros est le major Arnold (1852); *Mémoires du révérend Joseph Badger* (1853), etc.

HOLLANDAIS, AISE s. et adj. (o-lan-dè, è-ze · *h* asp.). Géogr. Habitant de la Hollande;

qui appartient à la Hollande ou à ses habitants : *Les* HOLLANDAIS; *la population* HOLLANDAISE.

— Superst. *Le Hollandais* ou le *Voltigeur hollandais*, Vaisseau fantastique qui apparaît, dit-on, par les temps les plus affreux, dans les parages du cap de Bonne-Espérance, et qui est une sorte de navire Juif errant.

— Chim. *Liqueur des Hollandais*, Liquide que l'on produit en faisant réagir le chlore sur l'hydrogène bicarboné.

— s. m. Linguist. Dialecte néerlandais parlé en Hollande.

— s. f. Techn. Nom d'une machine d'épuisement.

— Loc. adv. *A la hollandaise*, A la manière des Hollandais; selon la mode, la coutume de la Hollande : *Morue* À LA HOLLANDAISE.

— **Encycl.** B.-arts. *Ecole hollandaise.* V. HOLLANDE (beaux-arts en).

HOLLANDE s. m. (o-lan-de ; *h* asp.). Comm. Nom que l'on donne quelquefois à un fromage rouge, en forme de boule, qu'on appelle plus communément FROMAGE DE HOLLANDE : *Du* HOLLANDE *frais*.

— s. f. Porcelaine qui se fabrique en Hollande : *Un service de* HOLLANDE. ‖ Toile fine, très-serrée, qui se fabrique en Hollande. On dit aussi TOILE DE HOLLANDE. ‖ *Demi-hollande*, Toile de Hollande de qualité inférieure.

— Agric. Variété de pomme de terre jaune.

— Hortic. Espèce de groseille. ‖ *Passe-hollande*, autre espèce de groseille.

— **Encycl.** Le Fromage de *Hollande* comprend quatre espèces : le fromage de lait doux (*soetemelkskaas*), ou fromage plat; le fromage vert du Texel (*græne kaas*); le fromage d'Edam, qui se fabrique dans la West-Frise; le fromage de Çumin (*kumterkaas*, ou *kominkaas*), dit aussi *leydeskaas* ou fromage de Leyde. C'est un gros fromage qui se distingue en deux variétés, le vert et le blanc. On donne, en outre, le nom de *fromages de Hollande* à ceux qui se fabriquent à Dantzig, et dans plusieurs autres villes allemandes. Dans le Cantal, on produit des fromages qui portent le même nom, mais qui sont d'une infériorité notoire, due aux mauvais procédés de fabrication.

Voici comment se fait le véritable fromage de *Hollande*. Aussitôt trait, le lait est filtré et versé dans un baquet. 24 litres environ peuvent produire un fromage de 3 à 4 livres. On ajoute au lait une cuillerée à bouche de bonne présure, on couvre le baquet d'un linge, et au bout d'une heure environ, le lait est caillé. A l'aide d'une assiette plate ordinaire, on divise le caillé, on l'enlève sur l'assiette, en inclinant celle-ci, et on le laisse retomber dans le baquet de façon qu'il se divise en grumeaux de la grosseur d'un pois. On verse lentement de l'eau bouillante dans le baquet, et on agite le caillé avec l'assiette, pour favoriser l'action de l'eau sur toutes les parties. « Quand le caillé, dit Joigneaux, se réunit et commence à former corps, on cesse de verser l'eau bouillante, et on frappe avec le plat de la main contre les parois intérieures du baquet, pour que la pâte n'y adhère point. Au bout de quelques minutes, le caillé se dépose, et le petit-lait mêlé de crème surnage. Dès que le dépôt est achevé, on enlève avec l'assiette le petit-lait surnageant, avec la précaution de ne pas prendre de grumeaux, et on suspend le décantage dès que l'on approche la pâte de très-près. On fait chauffer le petit-lait enlevé, jusqu'à ce qu'il bouille, puis on le reverse doucement dans le baquet. On remue de nouveau avec l'assiette, et, une fois le mélange opéré, on frappe les douves avec la main, pour précipiter le dépôt du caillé troublé. Aussitôt ce dépôt reformé, on retire, comme précédemment, une partie du petit-lait qui surnage, on le chauffe, mais sans le pousser jusqu'à l'ébullition. On le reverse encore dans le baquet, et l'on remue avec l'assiette, afin d'achever la cuisson du fromage. Cette cuisson est arrivée à point, lorsqu'en pressant le caillé dans la main, il forme bien la pâte. Tout ceci est plus long à décrire avec la plume, qu'à manipuler dans une laiterie. La pâte cuite, on prend, après cela, un baquet vide dans lequel on place un moule à fromage en bois, troué çà et là, et de la forme de nos anciens gobelets à pied. On recouvre le baquet d'un tamis de crin, et l'on verse dans ce tamis la pâte de fromage, que l'on presse de son mieux pour bien l'égoutter. Le petit-lait qui s'en échappe tombe dans le baquet, mouille le moule que l'on y a mis, et communique le goût de fromage au bois du moule en question. Cela fait, on enlève le tamis avec la pâte qu'il contient, et l'on verse cette pâte dans le baquet vide qui a servi à faire cailler le lait. Là, sans perdre de temps, on reprend cette pâte, on la broie et on la presse dans un moule, pour compléter l'égouttement. Ceci fait, on retire le fromage du moule en question, et l'on en bourre celui qui se trouvait tout à l'heure sous le tamis, en pressant fortement avec les mains, pour obliger la pâte à rendre par les trous ce qu'elle peut contenir encore de petit-lait. Les eaux qui sortent du fromage ainsi malaxé et pressé contiennent de la crème, qui monte au-dessus du petit-lait. On l'enlève et on la mêle au lait destiné à être battu pour la fabrication du beurre. Quand le fromage a été fortement pressé dans son moule définitif, on l'enlève et on le replace dans le même moule, mais du côté opposé, afin de régulariser les formes, en le pressant de nouveau. La pression achevée, on l'ôte encore, afin de déboucher les trous du moule que la pâte a obstrués, et on le remet dans sa première position. Puis on le recouvre d'une rondelle en bois, d'un diamètre un peu inférieur à celui de l'orifice du moule, et l'on charge cette rondelle ou couvercle d'un poids de 1 kilogr. Durant une demi-journée, on retourne le fromage toutes les heures, afin de remettre le dessous dessus, et *vice versa;* après quoi, on le laisse passer la nuit dans la forme. Le lendemain, on charge le fromage d'un poids de 2 kilogr., et, au bout de quelques heures, on le plonge dans de l'eau assez salée pour qu'un œuf frais n'aille pas au fond du vase. On laisse ce fromage dans ce bain pendant vingt ou vingt-quatre heures, et, en le retirant, on l'essuie avec un linge passé à l'eau tiède salée, et préalablement tordu. On renouvelle cette opération avec le linge deux fois par jour, matin et soir, pendant une semaine. Ensuite on se borne à essuyer le fromage tous les matins, avec une serviette sèche, afin d'empêcher la moisissure. Au bout de six semaines, le fromage d'Edam est bon à manger. »

Depuis le commencement du XIX^e siècle, les Français se sont mis à fabriquer aussi des fromages de *Hollande*; ceux de Varaville, de Pont-l'Evêque, de Livarot, de Neuilly, etc., ont la plus grande analogie avec les fromages des Pays-Bas. Desmarets, qui avait étudié les procédés hollandais, et qui a publié en 1768 le résultat de ses observations, a mis notre industrie en mesure de rivaliser avec l'industrie étrangère.

Le commerce du fromage de *Hollande* se fait principalement à Rotterdam et à Amsterdam. Ce fromage est le meilleur de tous pour le service de la marine. On en évalue l'exportation à 5 ou 6 millions de francs par année. Les fromages de *Hollande* ont le plus souvent la forme d'une boule aplatie des deux côtés; mais on en rencontre aussi d'entièrement ronds, comme les fromages dits *tête de mort*, et d'autres d'une forme plate, comme celle du parmesan. Le commerce en connaît deux espèces principales, les uns à peau blanche, les autres à peau rouge. Les premiers, qui sont les plus gros, ne pèsent pas moins de 7 à 10 kilogr., ou même davantage. Les rouges varient entre 2 et 5 kilogr. Les premiers sont gras et mous; les rouges doivent être fermes et avoir la chair jaune.

HOLLANDE (COMTÉ DE), ancien Etat souverain des Pays-Bas, comprenant à peu près le territoire qui forme actuellement les deux provinces de Hollande méridionale et Hollande septentrionale.

HOLLANDE ou **NÉERLANDE** (ROYAUME DE), appelé aussi *royaume des Pays-Bas*, un des Etats du N.-O. de l'Europe, comprenant les Pays-Bas proprement dits, et le grand-duché de Luxembourg, qui a une administration particulière. Le royaume de Hollande est borné au N. et à l'O. par la mer du Nord, à l'E. par les provinces prussiennes de Hanovre et de Westphalie, au S.-E. par la Prusse rhénane, et au S. par la Belgique. Sa superficie est d'environ 35,614 kilom. carrés, et sa population s'élève à 3,592,412 hab., dont 1,801,415 du sexe masculin.

— *Population. Aspect général.* « Je ne connais pas, dit M. Marmier, un pays plus durement, plus injustement traité dans les descriptions de voyage que la Hollande. Un grand nombre d'étrangers la visitent cependant chaque année, et pourraient apprendre à la connaître telle qu'elle est réellement; mais les uns arrivent là comme par acquit de conscience, pour traverser La Haye, jeter un coup d'œil sur Amsterdam, inscrire leur nom dans la cabane de Pierre le Grand et repartir. D'autres y viennent avec des idées faites, un point de vue arrêté d'avance. Que d'épigrammes en vers et en prose n'a-t-on pas faites sur l'avarice et la sécheresse de cœur des Hollandais! Combien de charmantes facéties sur leur habitude de fumer et sur le lavage quotidien des rues et des maisons! Je comprends que Voltaire, irrité de ses relations avec les libraires d'Amsterdam, ait prononcé, en quittant la Hollande, sa méchante boutade : « Adieu, canaux, canards, canaille; » mais que les Anglais et les Allemands, dont les habitudes ont tant de rapport avec celles des Hollandais, se soient avisés aussi de railler cette honnête nation, c'est à quoi l'on ne devait pas s'attendre. Vous entrez dans une ville, et vous ne voyez point de curieux dans les rues, point de gens affairés qui courent çà et là et se heurtent sur les trottoirs, point de fenêtres qui s'ouvrent à l'arrivée de la diligence. La plupart des maisons sont gardées par une chaîne en fer qui s'étend tout le long de la façade, et arrête les passants à trois pieds de distance. Les portes, vernies et armées d'un magnifique marteau en cuivre, sont hermétiquement fermées, et les fenêtres voilées à l'intérieur par une pièce de toile blanche qui en occupe toute la largeur. On dirait des demeures désertes. Le Hollandais est de sa nature réservé et taciturne. Il aime son travail, ses affaires, l'intérieur de sa maison, la vie de famille. La visite d'un étranger dérange nécessairement la régularité systématique de ses habitudes, et apporte de la surprise, du trouble. Avant de l'introduire dans son cercle domestique, le Hollandais veut voir son hôte en particulier; il est froid et contenu avec lui; puis une fois qu'il le connaît et l'apprécie, il l'accueille avec abandon et cordialité... Ajoutons à ceci que tous les calculs d'économie si chers aux Hollandais sont mis de côté dès qu'il s'agit d'une question d'utilité publique. Je ne crois pas qu'il y ait dans aucun pays autant d'établissements de bienfaisance, de maisons de refuge pour les pauvres et les orphelins, et d'écoles gratuites, qu'il y en a en Hollande; et tous ces établissements ont été fondés et sont entretenus par les particuliers. » La population, sauf environ 7,000 juifs et un grand nombre d'étrangers que le commerce a fait établir en Hollande, est tout entière composée d'éléments germaniques : Hollandais, Flamands, Allemands et Frisons. Mais la race hollandaise domine. Elle habite surtout les deux provinces auxquelles elle a donné son nom et celle d'Utrecht. La race flamande habite surtout le Brabant et le S. de la Zélande, où le dialecte flamand se maintient toujours à côté du hollandais. Les Frisons, au nombre d'environ 200,000, sont fixés dans les régions littorales du Nord, entre le Zuyderzée et le Dollart, et y ont conservé un dialecte et des mœurs à part. Les Allemands se trouvent surtout sur les confins des provinces de Gueldre et d'Over-Yssel. Le Hollandais proprement dit se rapproche beaucoup par son caractère de l'Allemand du Nord; mais il est plus sérieux, moins familier avec les belles manières, et du reste d'une activité et d'une circonspection extraordinaires, ainsi que d'une persévérance que rien ne peut lasser. Il pousse jusqu'à l'exagération la pureté de ses mœurs, aussi bien que son amour pour tout ce qui est propre, gracieux, mignon et ornementé. On connaît sa passion pour l'art du jardinage et le progrès qu'il a fait faire à la culture des tulipes. La population appartient en majeure partie à l'Église réformée. Les luthériens, les arminiens, les mennonites, les frères moraves et les adhérents d'autres sectes religieuses ne dépassent pas à eux tous le chiffre de 9,000 âmes.

En Hollande, le sol tout entier est une conquête de l'homme. « La nature, dit un poëte hollandais, n'a rien fait pour nous; elle nous a refusé ses dons. Tout ce que l'on voit dans notre pays est l'œuvre du travail, du zèle et de l'industrie. » Ce qui manifeste clairement la patiente industrie et l'opiniâtreté du labeur des Hollandais, c'est que les maisons sont bâties sur pilotis et les digues construites en granit, et cependant on ne trouve dans toute la contrée ni bois ni pierre. Depuis des siècles, les Hollandais font à la mer une guerre incessante, et ce n'est qu'au prix d'une lutte acharnée qu'ils l'empêchent d'ensevelir une partie de leur territoire. « Rien de plus merveilleux, écrit M. Du Pays, que de voir ce que le Hollandais a fait de cet élément vaincu : Océan, il le limite, il lui impose d'infranchissables barrières; mer intérieure, lacs innombrables, il les chasse et leur substitue de verdoyantes prairies. De cet ennemi redoutable, il se fait au besoin un défenseur : si les armées étrangères envahissent son territoire, il ouvre ses digues, il déchaîne les fleuves et la mer, et se met à l'abri derrière l'inondation. Sous forme de canaux, cet élément assoupli sert de grandes routes de communication qui rayonnent dans tous les sens; dans l'intérieur des villes il sert de rues. Aussi la Hollande est-elle, à cause de ses canaux, le pays du monde où l'on entend le moins de bruit. Après avoir, d'un côté, chassé, refoulé l'eau, le Hollandais se plaît, de l'autre, à la répandre partout, à la guider à travers des milliers de tranchées, de fossés; il en fait les clôtures de ses champs, de ses prairies, les barrières qui gardent ses troupeaux, sans qu'on ait besoin de chiens ni de bergers. Ce réseau de canaux de toutes grandeurs qui couvre le pays, l'absence de forêts, et, d'une autre part, l'uniforme horizontalité de ses champs de verdure infinis, animés par deux cent mille têtes de bétail, contribuent à donner à la Hollande une physionomie qu'on ne trouve point ailleurs. » Une chose qui étonne beaucoup le voyageur, c'est le grand nombre de moulins qu'il remarque à chaque pas en Hollande, et qui servent à toutes sortes d'usages : à presser des graines oléagineuses, à battre le chanvre, à scier le bois, à broyer le sable, etc. Plusieurs lacs ont été convertis en polders cultivés, à l'aide de moulins seulement. « Il n'y a pas, dit un voyageur, un souffle de vent qui passe sur la Hollande, sans payer tribut à l'industrie, sans rencontrer des milliers d'ailes de moulins à mettre en mouvement. »

— *Constitution du sol.* Une partie de la Hollande est située fort au-dessous du niveau de la mer et des rivières. Quelques géologues pensent que cela provient d'un lent affaissement du sol. « La surface de la Hollande se partage, dit M. Du Pays, entre les hautes dunes qui bordent la mer et déploient çà et là, dans l'intérieur, leurs formes arrondies et changeantes; les bruyères sablonneuses et les maigres herbages du Brabant septentrional, de la Gueldre, de la province de Groningue; les landes de la Drenthe; les alluvions quelquefois sablonneuses, mais le plus souvent argileuses, qui longent le cours actuel des rivières ou occupent leurs anciens lits; les fertiles dépôts de vase marine, constituant les îles situées à l'extrême embouchure de la Meuse et de l'Escaut, et bordant les rivages du Zuyderzée, les côtes intérieures du Texel et du collier d'îles qui couvre les limites septentrionales de cette petite mer; enfin les basses tourbières qui fournissent la tourbe noire et dure, le combustible favori de la Hollande, et les tourbières élevées d'où l'on extrait la tourbe brune et légère de la Frise. Il faut encore signaler comme une des plus étranges curiosités la présence, sur ce sol d'alluvion, d'énormes blocs de granit et de gneiss. Ces blocs erratiques, provenant de la Norvége, ont été probablement charriés sur des radeaux de glace, à une époque où la mer couvrait les Pays-Bas. » La chaîne des dunes couvre dans toute leur étendue les côtes de la Hollande septentrionale et méridionale. Ces dunes sont d'une largeur inégale et d'une hauteur très-variable. Les Hollandais distinguent : les dunes extérieures, c'est-à-dire celles qui touchent à la mer; les dunes du milieu, les plus larges et les plus élevées, et les dunes intérieures. On a cherché à les fixer en y plantant différents végétaux qui réussissent dans le sable. Quelques bouquets de sapins rompent seuls l'uniformité des plaines de la Hollande, où alternent les bruyères et les pâturages. Les îles de la Zélande, endiguées de toutes parts, occupent les embouchures de la Meuse et de l'Escaut. La Hollande méridionale est couverte de flaques d'eau et coupée de fossés et de canaux. Dans la Hollande septentrionale, où se retrouvent les mêmes détails topographiques, on remarque d'immenses pâturages, des vergers et des jardins. La province d'Utrecht, plus élevée et moins marécageuse que le reste de la Hollande, est en partie couverte de pâturages, très-fertile sur les rives du Leck, mais aride et inculte dans le voisinage de la Gueldre. Cette dernière province offre un sol plat et marécageux du côté de l'E., couvert de landes du côté de Nimègue et de Zupthen, fertile et riche en pâturages presque partout. La province d'Over-Yssel est un pays généralement marécageux et malsain, couvert de bruyères, de tourbières et de pâturages. Quant à la Drenthe, vaste plaine plus élevée que les provinces limitrophes, c'est une contrée d'une monotonie désolante, où l'on ne rencontre que des bruyères, des marais, des étangs et des tourbières. La Frise est tellement basse qu'elle est inondée tous les ans en automne. La province de Groningue, située tout à fait au N., présente dans sa partie S.-E. les vastes marais de Boursange.

Terminons ce rapide aperçu sur la topographie générale de la Hollande, par quelques renseignements sur les digues et les polders. Les dunes opposent sur le littoral une résistance énergique à l'invasion des flots, mais elles n'existent pas partout, et sur les points où elles font défaut, les Hollandais ont construit des digues puissantes, qui étonnent par leur force et leur hauteur. Nous signalerons surtout celles de West-Kappel, dans l'île de Walcheren, et celle du Helder. On a dû élever aussi, le long des bords des rivières, des digues qui ont coûté des sommes énormes, et dont l'entretien est des plus dispendieux (plus de 5 millions par an). Les digues de mer descendent quelquefois à 200 mèt. de profondeur. D'énormes blocs granitiques en protégent la base. Ces digues sont tantôt de hautes murailles construites en talus tantôt de fortes palissades en poutres carrées, liées entre elles; parfois elles sont seulement formées de fascines couvertes de terre. Sur certains points, les digues sont protégées par un entrelacement de branches de saule, travaillées comme l'osier, et qu'on renouvelle tous les trois ou quatre ans. Un corps spécial d'ingénieurs est préposé à la surveillance des eaux, des digues, des écluses, des chaussées. En hiver, saison où les assauts de la mer sont le plus redoutables, ces ingénieurs sont postés dans le voisinage des endroits menacés. Des hommes sont de garde nuit et jour, et si les digues sont ébranlées sur quelque point, des ouvriers, désignés d'avance dans les contrées voisines, accourent et se hâtent de consolider ou de réparer les dégâts.

« Pour combattre l'influence du séjour permanent de l'eau sur la surface d'un pays, dit encore M. Du Pays, aucun peuple du monde n'a tant fait jusqu'ici, n'a déployé plus de courage, de persévérance, et dépensé plus d'argent que les Hollandais. Leurs travaux ont encore une particularité remarquable. Dans d'autres contrées, le desséchement d'un lac ne nécessite qu'une opération d'une durée et d'une dépense limitées; c'est une chose faite une fois pour toutes. On ouvre une tranchée pour donner issue à l'eau, et désormais, les sources et les pluies s'écoulent des terrains desséchés, par la seule loi de la gravitation. Dans les Pays-Bas, au contraire, la difficulté n'est plus d'ouvrir une issue à l'eau, mais de lui fermer toute entrée et de pomper l'eau de pluie et de source, par des machines qui ne cessent guère de fonctionner. On estime que les travaux hydrauliques, qui ont été successivement exécutés entre le Dollart et l'Escaut, ont dû coûter la somme énorme de 7,500,000,000 de francs. Le desséchement d'un lac ou marais et sa transformation en polder (on appelle *polders* de vastes enclos de terrain naturellement bas, d'anciens lacs, de marais ou de tourbières exploitées, et qui sont entourés de digues, et desséchés artificiellement) s'exécute ordinairement de deux

manières. Les particuliers, après avoir obtenu du gouvernement la concession des terrains ou les avoir achetés, s'organisent en compagnie. On entoure le *plas* ou le marais d'une double digue et d'un canal d'écoulement ; on construit des moulins, on dessèche le nouveau polder, que les entrepreneurs se partagent entre eux ou revendent à d'autres personnes. Les propriétaires nomment ensuite un *dykgraaf*, qui préside un comité de direction chargé d'entretenir en bon état, à frais communs, les digues, les moulins et les écluses. Mais lorsque l'entreprise est trop considérable ou le profit douteux, comme pour le Zuidplas et la mer de Harlem, le gouvernement se charge de l'entreprise. Il élève les digues, dessèche le polder à ses frais et le revend ensuite, à la charge par les acquéreurs d'entretenir les digues et les machines. Presque toujours les nouvelles terres sont exemptes d'impôts durant vingt années, et on accorde encore, en certains cas, d'autres priviléges. Ces terres sont généralement très-fertiles. Quelquefois les polders sont de nouveau inondés pendant l'hiver ; mais si ce n'est pas de l'eau salée, ces inondations contribuent plutôt à leur fertilité. »

—*Hydrographie. Fleuves, canaux, lacs, côtes.* Trois cours d'eau très-considérables et grossis par un grand nombre d'affluents traversent la Hollande ; ce sont : le Rhin, l'Escaut et la Meuse. Plusieurs canaux relient ces fleuves entre eux, et leurs eaux ont bouleversé bien des fois le sol mouvant des parties basses de la Hollande. Peu après son entrée en Hollande, le Rhin se partage en deux bras : le Waal et le Rhin inférieur. Le bras droit ou Rhin inférieur, avant d'atteindre Arnheim, détache une branche, le canal de Drusus, qui rejoint l'Yssel à Doesburg et gagne avec cette rivière le Zuyderzée. Près de Wyk-by-Duarsted, le bras droit se partage en deux branches : la première, qui est la continuation du courant principal, dans la direction de l'O., prend le nom de Leck et se joint à la Meuse à Krimpen ; la seconde branche, aujourd'hui beaucoup moins considérable qu'autrefois, s'appelle le Rhin courbé ; elle se dirige au N.-O. et atteint bientôt Utrecht, où elle se bifurque. Le bras gauche du Rhin, ou Waal, passe à Nimègue, traverse un pays plat formé d'alluvions, se réunit à la Meuse et se perd dans le Biesboch. La Meuse se divise également en plusieurs bras, et forme, sur le territoire hollandais, un inextricable chaos d'îles et de canaux. Aucun pays au monde, on peut le dire, n'est sillonné d'autant de canaux que la Hollande. Ces canaux sont généralement navigables pour des bâtiments d'un fort tonnage. Ce sont, en quelque sorte, les seules routes des provinces septentrionales. Au lieu de diligences, il part tous les jours des grandes villes plusieurs bateaux tirés par des chevaux et parcourant 10 kilom. à l'heure. Parmi ces canaux, nous signalerons : le canal du Nord, grâce auquel les plus gros navires arrivent jusque dans le port d'Amsterdam ; le Winschotten, que l'Aa met en communication avec le Dollart ; le Damsterdiep, qui réunit Groningue à Delfzyl et débouche dans le Dollart ; le Harlingue, qui joint Groningue à Harlingue ; le Dokk-Mer-Diep, qui part de Dokkum et s'écoule dans le Lauwersée ; le Nieuwersluis, réunissant Utrecht et Amsterdam ; le Williems-Waart, qui fait communiquer Bois-le-Duc avec Maestricht ; le canal de Wiaren, qui joint le Leck au Vieux Rhin ; le canal de Rotterdam, qui unit cette ville à Amsterdam et passe par Delft, Leyde et Harlem ; le canal de Kartwyke, qui conduit les eaux du Rhin jusqu'à la mer. La Hollande possède un grand nombre de lacs. Les principaux sont : dans la province de Groningue, le Opweerder, le Leckster, le Hoeks, le Zuidlaarder, le Schild ; dans la province de Frise, le Bergumer, le Sneerker, le Tjeuke, le Heeger. Tous ces lacs sont très-poissonneux.

Les côtes de la Hollande, baignées par la mer du Nord, sont, comme nous l'avons dit plus haut, sablonneuses et très-basses ; aussi, malgré les gigantesques travaux d'endiguement qu'on y a exécutés, sont-elles souvent ravagées par les débordements de la mer. Suivant Beyer, entre les années 516 et 1825, 190 inondations se sont produites dans les Pays-Bas, sans compter un grand nombre d'inondations moins désastreuses. La Frise et Groningue sont, de toutes les Provinces-Unies, celles qui ont eu le plus à souffrir. Parmi ces inondations, on cite celle qui ravagea la Frise en 1230 (près de 100,000 personnes furent noyées) ; celle de 1277, qui engloutit l'étendue de terrain qui forme aujourd'hui le golfe de Dollart ; celle de 1287, qui forma le Zuyderzée et submergea 80,000 personnes, etc., etc. Les causes de ces désastres sont les vents violents du N.-O. qui, lorsqu'ils soufflent avec force et durent longtemps, poussent les eaux de la mer dans les embouchures du Rhin et de la Meuse et dans leurs nombreux embranchements. La marée, prodigieusement enflée, refoule alors la rivière à une grande hauteur, et rompt ou déborde toutes les digues.

On divise généralement en deux groupes les îles situées sur les côtes de la Hollande. Le groupe méridional comprend les îles formées par les divers bras de la Meuse et de l'Escaut, et dont les principales sont : Kadzand, Nord et Sud-Beveland, Walcheren, Tholen, Schouwen, Over-Flakee, Vorn et Beyerland. Le groupe septentrional comprend les îles rangées à l'entrée du Zuyderzée et le long des côtes de la Frise. Nous mentionnerons parmi ces dernières : Wieringen, Texel, Vieland, Terschelling et Amelland.

— *Climat.* « Le climat de la Hollande, écrit M. Du Pays, n'est pas aussi rigoureux qu'on serait disposé à le penser ; il est humide et inconstant. La chaleur moyenne de toute l'année est de 9°,44 ; l'état moyen du thermomètre en hiver est de 2°,22 et en été de 16°,67. Le plus grand froid éprouvé dans ce siècle a été de 11°,11 au-dessous de zéro ; la plus grande chaleur, 35°,56. L'hiver est rarement aussi rigoureux que dans le nord de l'Allemagne. Sur les côtes, l'humidité de l'air rend les brouillards fréquents. En moyenne, il pleut trois jours par semaine, et la plus grande quantité de pluie tombe dans l'été et dans l'automne. La plus grande quantité de pluie annuelle ne dépasse pas 29 centimètres. »

— *Productions.* Bien que l'agriculture ait fait de très-grands progrès en Hollande et qu'elle y soit aujourd'hui très-avancée, les produits du sol ne suffisent pas à la consommation locale. Les provinces de Zélande et de Groningue sont celles où les produits du sol sont les plus abondants et les plus variés. Le froment vient très-bien en Zélande, dans la Hollande méridionale et le Limbourg. On cultive surtout le seigle en Groningue, dans la Zélande, le Brabant septentrional, le Limbourg et la Gueldre. La Zélande et les dunes produisent des pommes de terre en quantité. La culture du colza donne de bons résultats en Groningue et dans la Hollande méridionale, et celle du tabac en Gueldre et dans la province d'Utrecht. Le lin et le chanvre prospèrent dans la Hollande méridionale. La culture des fleurs et des légumes est portée à une grande perfection dans les deux Hollandes et dans la province d'Utrecht. La superficie de la terre labourable est évaluée à 680,000 hectares. La valeur des productions agricoles a varié dans ces dernières années de 200 à 350 millions de francs. La superficie des prairies et cultures de plantes fourragères est d'environ 1,300,000 hectares. A la fin de l'année 1865, on comptait en Hollande, d'après une statistique officielle : 242,528 chevaux ; 1,286,954 bœufs et vaches ; 855,829 moutons ; 114,389 boucs et chèvres ; 270,587 porcs et environ 3,000 ânes et mulets. La production annuelle du fromage est de 25 millions de kilogrammes. On évalue à 60 millions de francs la production annuelle du beurre.

—*Industrie, commerce, navigation.* Amsterdam, Harlem, Rotterdam, Leyde, Dordrecht, La Haye, Utrecht, Tilbourg, Maestricht et Roermond sont les principaux centres industriels de la Hollande. On y compte plus de 700 fabriques mues par la vapeur. Les principales industries se rapportent à la construction des navires et au commerce avec les colonies. On y compte 600 à 700 chantiers et de nombreux moulins à scier le bois. Les briqueteries, les tuileries, les poteries, les distilleries de genièvre, les fabriques de tabac, de cigares, de papier, les raffineries de sucre, l'orfévrerie, la fabrication des draps, de lainages et de couvertures de laine sont les autres branches d'industrie les plus importantes de la Hollande. Quant à la pêche, elle a été de tout temps pour les Pays-Bas une source de richesse, notamment la pêche, la préparation et l'expédition du hareng. La seule pêche du hareng rapporte environ 2 millions de francs.

Bien que le commerce hollandais ait beaucoup perdu depuis le XVI^e et le XVII^e siècle, il est encore très-considérable, car il s'élève annuellement (importations, exportations et transit réunis) au chiffre de 2 milliards de francs. La France participe pour 13 millions à l'importation et 14 millions à l'exportation. Les principaux articles d'exportation sont les fromages, les toiles, les poissons salés et fumés, le bétail. L'importation a principalement pour objet les céréales, le sucre, le café, le coton. Le commerce des Pays-Bas se fait aux deux tiers par la voie maritime. En 1868, il est entré dans les ports du royaume 7,741 bâtiments, jaugeant 1,989,814 tonneaux ; et il est sorti des mêmes ports 5,235 navires, jaugeant 1,377,799 tonneaux. Les principaux établissements de crédit et de commerce sont : la banque des Pays-Bas (*Nederlandsche Bank*) ; la caisse d'association (*Associatie Cassa*) ; la société de commerce des Pays-Bas, et la banque nationale créée le 1er avril 1814. La banque nationale émet des billets de 25, 40, 60, 80, 100, 200, 300, 500 et 1,000 florins.

— *Divisions administratives ; gouvernement ; organisation politique, financière, militaire, maritime*, etc. Le royaume des Pays-Bas est divisé en onze provinces, administrées par des gouverneurs et divisées elles-mêmes en districts, lesquels sont subdivisés en cantons ou communes et administrés par des commissaires ou intendants, sous les ordres des gouverneurs. Le nombre actuel des communes est de 1,138. Voici les noms des provinces et ceux de leurs chefs-lieux.

PROVINCES.	CHEFS-LIEUX.
Zélande.	Middelbourg.
Hollande méridionale . .	La Haye.
Hollande septentrionale.	Harlem.
Utrecht.	Utrecht.
Gueldre.	Arnheim.
Over-Yssel	Zwolle.
Frise	Leeuwarden.
Groningue	Groningue.
Drenthe.	Assen.
Brabant septentrional. .	Bois-le-Duc.
Limbourg hollandais. . .	Maestricht.

Le gouvernement des Pays-Bas est une monarchie constitutionnelle, héréditaire pour les deux sexes, dans la famille de Nassau-Orange. L'héritier présomptif porte le titre de prince d'Orange. La constituton du 25 octobre 1848 donne les garanties personnelles suivantes : tous ceux qui se trouvent sur le territoire du royaume, nationaux ou étrangers, ont un droit égal à la protection de leur personne et de leurs biens. Sont citoyens néerlandais les enfants nés de parents néerlandais et les personnes nées dans les Pays-Bas, même de parents étrangers, si elles ont leur domicile dans le royaume. Les nationaux peuvent seuls être nommés aux fonctions publiques. Voici quelques autres principes fondamentaux de la constitution. Liberté de la presse, sauf responsabilité devant la loi pénale. Droit de pétition accordé aux citoyens. Liberté de réunion et d'association, réglée et restreinte par la loi du 22 avril 1855. Liberté et égalité des cultes. Le roi exerce le pouvoir législatif conjointement avec les deux Chambres des états généraux. A lui seul appartient le pouvoir exécutif. Les membres de la première Chambre, au nombre de 39, sont élus par les conseils provinciaux, parmi ceux qui payent les plus fortes contributions directes. Les membres de la seconde Chambre (1 sur 45,000 hab.), dont le nombre actuel est de 72, sont élus dans les 38 circonscriptions électorales par tout Néerlandais domicilié, majeur (22 ans), exerçant tous ses droits civils et politiques, payant, selon les localités, de 20 à 60 florins (42 fr. 40 à 147 fr. 20) de contributions directes. Le nombre des électeurs a été, en 1866, de 86,976. Tout Néerlandais âgé de trente ans accomplis et exerçant ses droits civils et politiques peut être élu membre de la seconde Chambre. La durée du mandat est de neuf ans pour la première et de quatre ans pour la seconde Chambre. Le roi peut dissoudre les Chambres conjointement ou séparément ; il est inviolable et irresponsable. La responsabilité ministérielle a été réglée par la loi du 22 avril 1855. Le roi a la direction supérieure des affaires étrangères, le droit de déclaration de guerre, sauf notification à bref délai aux deux Chambres. Il conclut les traités de paix et de commerce avec les puissances étrangères ; mais toute décision, tout arrêté royal doit porter le contre-seing d'un ministre. Le conseil des ministres est composé des chefs des sept ministères. La guerre, la marine et les travaux publics ont une très-grande part dans le chiffre des dépenses, et, sur la portion afférente aux travaux publics, le double chemin de fer que l'on construit entre Rotterdam et Dordrecht et le canal entre Amsterdam et la mer du Nord doivent être mis au premier rang.

L'état financier des Pays-Bas avait beaucoup souffert par la séparation de la Belgique et les armements extraordinaires de 1830 à 1839 ; mais, depuis 1850, cet état s'est beaucoup amélioré. Cependant le budget de 1870, évalué à 205,005,302 fr. pour les dépenses, et 181,167,956 fr. pour les recettes, se soldait par un déficit de 23,837,346 francs.

Voici quelques renseignements sur l'organisation judiciaire et religieuse du royaume : il y a 1 cour supérieure à La Haye ; 11 cours provinciales ; 34 tribunaux d'arrondissement ; 150 juges cantonaux. Le code pénal français de 1810, modifié par les deux lois de juin 1854, est resté en vigueur dans les Pays-Bas. Les débats sont publics ; il n'y a point de jury. Les juges sont inamovibles, sauf en cas d'inconduite. Les églises réformée et luthérienne-évangélique ont chacune leur synode ; les réformés comptent 1,312 paroisses et 1569 pasteurs ; les luthériens, 60 paroisses et 61 pasteurs. Les catholiques romains, au nombre de 1,229,092, comptent 5 diocèses, 1 archevêché à Utrecht, et des évêchés à Harlem, Bois-le-Duc, Bréda et Roermund, comprenant 923 paroisses. Le clergé catholique se compose de 1,800 ecclésiastiques. On trouve, en outre, en Hollande, environ 63,790 israélites, 5,394 jansénistes, 5,326 remontrants et 400 frères moraves.

L'instruction publique est très-florissante en Hollande. On y compte 3,655 écoles primaires, fréquentées par 204,148 garçons et 135,220 filles ; 62 colléges, lycées ou autres établissements secondaires, fréquentés par 6,568 élèves ; 3 universités, fréquentées par 1,405 étudiants, à Leyde, Utrecht et Groningue ; 6 écoles de médecine ; 1 académie royale à Delft (158 élèves), pour ingénieurs civils et employés dans les colonies ; des écoles militaires à Bréda, à Tampen ; 1 école navale à Medemblick ; 1 école vétérinaire à Utrecht ; 1 école d'agriculture à Groningue, etc., etc. Il existe en Hollande une puissante ligue pour la diffusion de l'instruction, fondée en 1869.

L'armée se décompose ainsi : 1° infanterie, 889 officiers, 41,880 soldats et chasseurs, formant 8 régiments de ligne ; 2° cavalerie, 5 régiments, 171 officiers, 3,992 soldats ; 3° artillerie, 5 régiments et un corps de pontonniers, en tout 400 officiers, 10,339 soldats ; 4° un corps de génie de 1,022 hommes, et dont l'état-major se compose de 93 officiers et de 32 inspecteurs de fortifications. L'armée entière comprend, en principe, 1,727 officiers et 51,233 soldats. Le recrutement se fait par le tirage au sort ; le contingent annuel est de 11,000 hommes ; la durée du service militaire, de cinq ans. Le service militaire est obligatoire pour tous les citoyens néerlandais. L'armée des colonies comprend 1,375 officiers et 29,951 hommes de troupe. Il faut ajouter environ 96,000 gardes civiques et 6,000 francs-tireurs.

La flotte se compose : 1° de navires pour le service intérieur et d'un corps de manœuvre non embarqué ; 2° de bâtiments de transport pour les colonies ; 3° d'escadres dans les Indes orientales et occidentales ; 4° de navires dans d'autres parages, y compris les bâtiments en construction et en réparation. La marine compte 130 navires, dont 59 à vapeur d'une force motrice de 9,250 chevaux, avec 5,779 hommes d'équipage. Le corps des officiers se compose de 1 amiral, 1 lieutenant amiral, 2 vice-amiraux, 4 contre-amiraux, 20 capitaines, 100 capitaines lieutenants, 120 lieutenants de 1re classe, 250 de 2e et 100 cadets de 1re classe.

— *Colonies.* Nous nous bornerons à énumérer ici les principales colonies hollandaises. Les Pays-Bas possèdent en Afrique : Elmina ou Saint-Georges-de-la-Mine et divers petits forts sur la Côte-d'Or, en Guinée ; en Asie et dans l'Océanie : Sumatra, Java, Madoura, une partie des Célèbes et de Bornéo, les archipels de Sumbava et de Timor presque en entier ; l'archipel des Moluques, la terre des Papous, dans la Nouvelle-Guinée ; l'île des Papous et l'îlot de Rion ; en Amérique : les îles Bonaire, Curaçao, Saint-Eustache, une partie de Saint-Martin, l'île de Saba et quelques îlots ; enfin, la colonie de Surinam à la Guyane.

La Hollande entretient des relations diplomatiques avec toutes les nations civilisées du globe, et la plupart des puissances maritimes ont des consuls dans les principaux ports hollandais. La couleur nationale est orange ; le pavillon est bleu, blanc et rouge, ces couleurs étant disposées en bandes horizontales.

— *Voies de communication.* Outre les nombreux canaux qui la sillonnent en tous sens, la Hollande est traversée par plusieurs lignes de chemins de fer, dont les principales sont celles d'Amsterdam à Rotterdam, de Rotterdam à Anvers, d'Aix-la-Chapelle à Maestricht et Landen, etc.

— *Histoire.* Le territoire qui forme aujourd'hui les provinces occidentales de la Hollande était jadis couvert de marais et continuellement envahi, soit par les irruptions de la mer, soit par les débordements de la Meuse et du Rhin. La côte était longée par une ceinture de forêts, dont la plus renommée était celle de Badahuenna, dans laquelle les druides célébraient d'horribles sacrifices. La forêt d'Hercynie, si étendue qu'il fallait neuf jours pour la traverser, couvrait le pays du côté de la Germanie. La forêt des Ardennes, qui s'étendait au midi, séparait le pays de la Gaule celtique. Quand César pénétra dans les Gaules, tout ce territoire était occupé par les Bataves, qui avaient pour voisins, au N. les Frisons, et au S. les Ménapiens. Ces derniers furent soumis par les Romains ; mais le grand conquérant des Gaules ne pénétra pas dans l'intérieur de la Batavie et se contenta d'une soumission apparente. Dans son expédition en Germanie, Drusus s'avança sur le territoire de ce peuple ; mais le joug romain (l'an 12 av. J.-C.) ne tarda pas à peser aux Bataves, qui, profitant des guerres civiles qu'entraîna la mort de Néron, prirent les armes pour se soustraire à la domination des conquérants du monde. Civilis, leur chef, ayant été vaincu par Cerealis, général de Vespasien, et emmené prisonnier à Rome, la révolte s'apaisa et les Bataves restèrent les fidèles alliés des Romains. Le nom même des Bataves disparaît vers la fin du Ve siècle ; la population primitive fait place aux tribus franques et frisonnes. Les Frisons luttèrent contre les Francs pendant plusieurs siècles ; mais à la fin, épuisés par les sanglantes défaites que Charles-Martel leur fit essuyer (724-729), les Frisons occidentaux se décidèrent à adopter les institutions franques, et les Frisons orientaux, tout en gardant leurs lois, se soumirent au tribut. Charlemagne acheva d'anéantir la liberté de ces peuples et leur imposa le baptême. Le christianisme ne s'introduisit sur le sol néerlandais que précédé du carnage et de la dévastation. C'est à cette époque que remonte la fondation de l'évêché d'Utrecht. Les Frisons ne renoncèrent cependant pas à l'espoir de reconquérir leur liberté et de conserver leurs dieux nationaux. Plusieurs fois ils détruisirent les églises et les monastères que l'on avait élevés sur leur territoire. La Frise ne fut définitivement convertie, ou plutôt condamnée au christianisme, qu'après la célèbre victoire remportée par Charlemagne sur Witikind. Néanmoins, la tranquillité n'était qu'apparente dans ces pays conquis par la force des armes et amoureux de la liberté. A peine le puissant empereur était-il descendu dans la tombe, que des tentatives de révolte eurent lieu chez les Frisons. En outre, les Danois et les Normands firent de fréquentes irruptions sur leur territoire et le livrèrent plusieurs fois au pillage. Louis le Débonnaire, pour mieux protéger ces provinces du Nord, eut beau donner, en 837, une nouvelle organisation aux comtés et aux évêchés de la Frise, tous ses efforts n'empêchèrent pas les Danois d'envahir et de désoler ce pays pendant

presque tout le cours du IXe siècle. Les pirates normands furent exterminés en 885 par Gérolf, qui fut la tige des comtes de Hollande. Il reçut de Charles le Gros et d'Arnould de Carinthie des biens considérables, qu'il transmit à son fils Thierry Ier, regardé comme le premier comte de Hollande. Cependant ni lui ni son successeur immédiat ne portèrent ce titre. Le premier qui le prit fut Thierry III, en 947. Les comtes hollandais sont souvent en guerre, soit avec les Frisons, soit avec les évêques d'Utrecht, soit même avec les comtes de Lorraine et les empereurs d'Allemagne, dont ils cherchent à secouer le joug. C'est l'époque sanguinaire de la féodalité. « Les seigneurs, dit M. Lothrop-Motley, élèvent des châteaux, mettent le feu à d'autres, joutent aux tournois, enlèvent des bœufs, brûlent des juifs, volent sur les grands chemins, vont à la croisade, tantôt sur les sables de la Syrie, tantôt à travers les marais de la Frise, contre les albigeois, les stedingers et autres hérétiques, se plongent dans le sang et payent leur passage à travers le purgatoire en plaçant dans la main toujours tendue de l'Eglise une large part de leur gain mal acquis. » Parmi les successeurs immédiats de Thierry III, nous signalerons : Thierry V, Florent II, dit le Riche, qui augmenta de la Zélande les possessions que lui avaient léguées ses ancêtres; Florent III, qui accompagna Frédéric Barberousse en terre sainte, et Guillaume II, qui, en 1256, fut nommé empereur d'Allemagne et dota la Hollande d'une foule d'établissements et de travaux d'utilité publique. Ce prince fut massacré par les Frisons, qui s'étaient révoltés, et qu'il était accouru combattre au plus fort de l'hiver.

Cette révolte des Frisons ne fut complétement apaisée que sous le règne de Florent V, en 1287. Ce prince, après avoir terminé la conquête du pays, y fit construire les quatre châteaux forts d'Enigemburg, de Medemblick, de Middelburg et de Neyemburg. Florent, à qui tout semblait présager un règne fécond et glorieux, eut le tort de ne pas assez respecter les prérogatives et les priviléges de la noblesse, qui conspira contre lui, l'enleva et le mit à mort. Pour venger son souverain, le peuple se livra contre les nobles à des persécutions incessantes, et cette époque (1296) marqua la décadence de la noblesse hollandaise. Avec Jean de Hollande, fils de Florent, finit, en 1299, la première ligne des comtes de Hollande. Ce prince eut pour successeur Jean d'Avesnes, son plus proche parent, qui fut la tige de la maison d'Avesnes ou de Hainaut-Hollande, laquelle donna trois comtes à la Hollande : Jean d'Avesnes, dont nous venons de parler; Guillaume III et Guillaume IV, qui périt, en 1345, au siége de Stavaren. Il ne laissa pas d'enfants, et sa sœur Marguerite, femme de Louis de Bavière, empereur d'Allemagne, fut reconnue comtesse de Hollande. Elle abdiqua en faveur de son fils Guillaume V; mais celui-ci ne lui ayant pas payé la pension convenue, elle reprit ses Etats. Deux grands partis, dont les divisions déchirèrent le pays pendant un siècle et demi, se formèrent alors en Hollande. Ces partis, qui soutenaient, l'un Marguerite, l'autre le prince Guillaume, prirent les dénominations de *kabellijaws* (cabillauds) et de *hoeks* (hameçons). Les divisions de ces deux partis subsistèrent après que les motifs qui les avaient fait naître eurent disparu. A la mort de la comtesse, son fils lui succéda; mais il ne tarda pas à donner des signes d'aliénation mentale; l'administration de la Hollande et du Hainaut fut confiée, en 1359, à son frère Albert. A peine celui-ci eut-il en main les rênes de l'Etat, que la guerre civile éclata, avec plus de force que jamais, entre les hoeks et les kabellijaws. La signature de la paix eut lieu en 1360. Mais bientôt le comte Albert s'étant épris d'une violente passion pour Adélaïde de Poelgest, qui tenait par sa famille au parti des kabellijaws, la haine des hoeks se réveilla et le meurtre de la maîtresse d'Albert fut le signal d'une lutte acharnée entre les deux partis. Albert, pour venger l'assassinat de sa maîtresse, condamna au bannissement cinquante-trois nobles, et son fils Guillaume, l'instigateur du meurtre, fut forcé de s'exiler en France, d'où il ne revint que trois ans après, pour succéder à son père sous le nom de Guillaume V. Ce prince mourut en 1417, ne laissant de son mariage avec Marguerite, fille de Philippe le Hardi; duc de Bourgogne, qu'une fille, la belle et infortunée Jacqueline de Bavière, épouse du duc Jean de Brabant. Bien que Guillaume eût eu soin de faire reconnaître les droits de sa fille par une assemblée générale des Etats, Jacqueline eut pour compétiteur Jean de Bavière, son oncle, qui sut se gagner l'appui des cabillauds, et cette compétition replongea la Hollande dans les horreurs de la guerre civile. Jean de Bavière mourut en 1424; mais la lutte continua entre les deux partis, et Jacqueline dut, en 1428, reconnaître Philippe le Bon, duc de Bourgogne, pour son héritier. « L'avénement des princes de la maison de Bourgogne, dit M. Du Pays, et leur pouvoir centralisateur changèrent la situation politique du pays. Son histoire se confond alors avec celle de la Belgique. Philippe le Bon réprime l'esprit de liberté; il accorde des priviléges à des corporations, mais il ne concède pas de droits. »

Sous son fils, Charles le Téméraire, les libertés des Pays-Bas n'existaient plus. La maison de Bourgogne, déjà en possession des deux Bourgognes, de la Flandre et de l'Artois, acquit successivement les diverses provinces belges : Namur, en 1421; le Brabant et le Limbourg, le marquisat d'Anvers, en 1430; le Hainaut, la Hollande, la Zélande et la Frise, en 1436, et le Luxembourg en 1442 et 1462. Elle resta en possession des Pays-Bas jusqu'en l'année 1477, où Marie, fille unique de Charles le Téméraire, dernier duc de Bourgogne, épousa l'archiduc Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III; et, par cette alliance célèbre, qui fut cause d'une lutte de deux siècles, ces mêmes provinces passèrent à la maison d'Autriche, qui les conserva pendant trois cent vingt ans. Les possessions que Philippe le Bon avait arrachées aux mains débiles de Jacqueline tombent encore une fois entre celles d'une autre femme, la petite-fille de ce même Philippe, aussi jeune, aussi belle, aussi isolée que Jacqueline de Bavière. Les provinces opprimées profitent des circonstances pour ressaisir, et au delà, leurs droits perdus. Une assemblée est convoquée à Gand. La duchesse Marie accorde (1477) le grand privilége (*groot privilegie*), qui devient la grande charte de la Hollande. A peine cette charte était-elle concédée, qu'il y eut des intrigues secrètes tramées contre elle. Le chancelier Hugonet, le sire d'Humbercourt et Jean van Melle, envoyés à Louis XI et trahis par lui, furent arrêtés à Gand et condamnés par le tribunal des échevins. La sentence fut exécutée le 3 avril 1477. Marie de Bourgogne ayant épousé Maximilien d'Autriche, ce prince reçut de son père l'investiture des fiefs impériaux de Hollande, de Zélande, de Frise, de Gueldre et de Zuphten, et, en 1481, il fut reconnu par les Etats de ces dernières provinces.

La lutte recommença entre les deux partis hollandais; Maximilien prit fait et cause pour les cabillauds, qui, forts de cet appui, accablèrent leurs rivaux. Maximilien ayant appelé à son aide des troupes allemandes commandées par Albert de Saxe, la faction des hoeks fut à jamais anéantie. A partir de la mort de Marguerite de Bourgogne (1482), Maximilien ne gouverna les Etats de sa femme que comme tuteur de son fils Philippe. Plus tard (1493), lors de son avénement à l'empire, il lui abandonna l'administration des Pays-Bas. Du mariage de Philippe avec Jeanne, fille de Ferdinand le Catholique et d'Isabelle, naquit Charles-Quint, qui réunit ainsi, par droit de naissance, les Pays-Bas à la couronne d'Espagne. Philippe étant mort en 1506, la Hollande fut gouvernée pendant la minorité de Charles par sa tante Marguerite d'Autriche. La puissance de Charles-Quint permit aux villes des Pays-Bas de développer leur commerce et d'étendre leurs relations dans toutes les contrées soumises à sa domination. Les villes maritimes de la Flandre, de la Hollande et de la Zélande prirent un immense accroissement. Charles-Quint augmenta encore dans les Pays-Bas les domaines qu'il tenait de la maison de Bourgogne. Henri de Bavière, évêque d'Utrecht, lui céda, en 1527, les seigneuries d'Utrecht et d'Over-Yssel. Il enleva la seigneurie de Groningue au duc Charles de Gueldre, et, après la mort de ce prince (1543), il conquit le duché de Gueldre. Voulant réunir en un seul corps d'Etat les provinces des Pays-Bas, au nombre de dix-sept, il fit décider à la diète d'Augsbourg (1548) que les Pays-Bas formeraient le cercle de Bourgogne. Par la pragmatique sanction qu'il publia en 1549, il décida que ces dix-sept provinces ne pourraient jamais être désunies. Ni la puissance de Charles-Quint, ni les cruautés des farouches inquisiteurs ne purent empêcher la réforme religieuse du XVIe siècle de pénétrer en Hollande; Philippe II, qui regardait l'unité religieuse comme la base de l'unité politique, essaya de réprimer par les supplices des innovations qui lui paraissaient dangereuses. En 1559, il confia le gouvernement des Pays-Bas à Marguerite de Parme, assistée d'un conseil composé du prince Guillaume d'Orange-Nassau, des comtes d'Egmont, de Horn, de Berlaimont et du cardinal Granvelle. Ces deux derniers avaient seuls la confiance du roi. Granvelle, aussi impitoyable que son maître, fit exécuter avec la dernière rigueur les arrêts rendus par Philippe II. Le peuple, irrité par la publication des actes du concile de Trente, par la présence d'une armée espagnole et la violation de tous ses priviléges, se souleva en 1564. Le mouvement fut si unanime et si redoutable que Philippe dut chercher à l'apaiser. Les Hollandais demandaient l'abolition de l'inquisition et refusèrent d'adopter les décisions du concile de Trente. Philippe, sourd à leurs vœux, pressa Marguerite de redoubler de rigueur contre les hérétiques. La guerre des *Gueux* commença. Les violences du duc d'Albe (1567), les exécutions des comtes d'Egmont et de Horn (1568), l'établissement du Conseil des troubles, favorisèrent les entreprises de Guillaume d'Orange, qui fit conclure l'alliance des provinces du nord et du midi par la pacification de Gand (1576), et, en 1579, l'union d'Utrecht, qui déclara indépendantes les provinces de Hollande, Zélande, Utrecht, Gueldre, Groningue, Frise et Over-Yssel, sous le nom de *République des sept Provinces-Unies*. Chaque province avait son administration propre, mais devait réunir ses forces contre l'ennemi commun. Guillaume fut nommé stathouder, capitaine et amiral général; il partageait l'autorité avec les Etats généraux. Philippe envoya contre Guillaume ses meilleurs généraux, don Juan d'Autriche, Alexandre Farnèse, duc de Parme; mais tous ces grands capitaines échouèrent contre le courage opiniâtre d'un peuple qui combattait pour son indépendance. Le roi d'Espagne mit à prix la tête de Guillaume, qui fut assassiné à Delft au mois de juillet 1584. Les Etats des Provinces-Unies élurent pour stathouder le second fils de Guillaume, Maurice de Nassau, âgé de vingt ans. Malgré les circonstances difficiles où ils se trouvaient, les Hollandais, avec le secours d'Elisabeth d'Angleterre et de Henri IV, luttèrent avec succès contre les armées ennemies, et les Espagnols durent, en 1609, conclure une trêve de douze ans. La guerre recommença en 1621; mais la Hollande, grâce à son alliance avec la France, fut reconnue Etat indépendant à la paix de Westphalie. La Hollande était alors puissante par sa marine et ses colonies, qui avaient pris une extension rapide et étaient devenues très-florissantes, surtout depuis la création de la Compagnie des pays lointains et de celle des Grandes Indes. Mais la paix de Westphalie avait réveillé la fureur des partis : d'un côté, celui du stathouder, qui aspirait au pouvoir souverain et qui voulait y parvenir en se rendant indispensable par la guerre, et de l'autre celui des Etats, qui voulait maintenir l'indépendance de la république contre les tentatives d'un chef trop ambitieux. Le parti de la guerre, représenté par la maison d'Orange, dut céder le pouvoir en 1650 au parti de la paix, que défendaient les Etats généraux et le grand pensionnaire Jean de Witt. Jusque-là l'Angleterre et les Provinces-Unies avaient été alliées; la guerre ne tarda pas à éclater entre ces deux puissances; l'acte de navigation, publié par Cromwell le 9 octobre 1651, fut la cause de la rupture. Cette guerre, dont les principaux événements se passèrent sur mer, dura trois ans. C'était le beau temps de la marine hollandaise; Tromp, Ruyter et d'autres amiraux illustres commandaient ses flottes. Enfin la paix fut conclue le 15 avril 1654. Une des conditions du traité était la promesse faite par les Etats de ne pas conférer au jeune prince d'Orange, allié par sa mère à la famille des Stuarts, les dignités paternelles. Jean de Witt, qui luttait de toutes ses forces contre le parti orangiste, eut de la peine à obtenir cette promesse. La guerre ne tarda pas à éclater de nouveau entre l'Angleterre et la Hollande (1655) et Louis XIV dut, quoique à regret, se décider à venir au secours des Provinces-Unies. Bientôt, violant le traité des Pyrénées, il envahit les Pays-Bas qui, au lieu de lutter contre l'Angleterre, s'allièrent avec elle contre la France, et Jean de Witt fit conclure le traité d'Aix-la-Chapelle (1668). Cependant la division continuait à régner dans la république hollandaise, et Guillaume d'Orange marchait à pas lents vers le pouvoir suprême; Louis XIV lui fournit l'occasion d'y arriver. Le 7 avril 1672, l'Angleterre et la France déclarèrent la guerre aux Provinces-Unies, et une armée française envahit la Hollande. Le courage du désespoir remplaça bientôt chez les Hollandais la crainte et l'abattement. Ils proclamèrent à l'unanimité Guillaume stathouder général à vie, et les Etats généraux le nommèrent capitaine général de l'Union, malgré les efforts des frères de Witt, qui furent poursuivis avec acharnement par le peuple, excité par les menées des orangistes. Le grand pensionnaire Jean de Witt, et son frère, Corneille de Witt, furent mis à mort par la populace.

Cependant Guillaume montra dans ces circonstances critiques une valeur à toute épreuve et une fidélité inébranlable. Il inonda la Hollande pour la sauver et suscita contre la France la coalition qui aboutit à la paix de Nimègue (1678). Non content d'avoir réussi à faire déclarer le stathoudérat héréditaire dans sa famille, Guillaume ne visait à rien moins qu'à se faire proclamer roi de Hollande, lorsque son mariage avec la fille de Jacques II, roi d'Angleterre, le conduisit sur le trône de ce pays (1668). A la mort de ce prince, le stathoudérat fut aboli dans les Provinces-Unies, et la Hollande, sous le grand pensionnaire Heinsius, resta l'alliée de l'Angleterre contre la France, jusqu'à la paix d'Utrecht (1713). Lors de la guerre de la succession d'Autriche, la Hollande se prononça en faveur de Marie-Thérèse et fut envahie par une armée française qui, sous les ordres du fameux Maurice de Saxe, remporta à Baucour, à Laufeld et à Berg-op-Zoom de brillants succès. Le stathoudérat héréditaire fut rétabli en 1747 en faveur de Guillaume IV, et l'année suivante la paix fut signée à Aix-la-Chapelle. L'unique souci du nouveau stathouder fut de réparer les désastres causés par la guerre. A sa mort, en 1751, Anne d'Angleterre et le duc de Brunswick furent chargés de la tutelle de Guillaume V, qui n'était âgé que de trois ans. La république était entrée dans une ère de paix et de prospérité que ne put troubler la guerre de Sept ans, pendant laquelle la Hollande s'appliqua à garder la plus stricte neutralité. Le traité de Paris, en 1763, vint encore consolider la paix. Mais on eut le tort, pendant cette période de prospérité qui paraissait ne devoir jamais finir, de négliger la flotte et de la laisser se ruiner; aussi, quand éclata la guerre de l'indépendance américaine, les Hollandais ne purent faire respecter la neutralité qu'ils voulaient garder dans l'intérêt de leur commerce. Malgré l'appui de la France, la guerre qui éclata entre l'Angleterre et la Hollande ne fut pas favorable à cette dernière puissance. La Compagnie des Indes orientales, après avoir perdu presque tous ses établissements et un grand nombre de vaisseaux, fut forcée de suspendre ses payements. Enfin la paix fut conclue lorsque la Grande-Bretagne eut reconnu l'indépendance des Etats-Unis (1784). Guillaume V, accusé à tort ou à raison d'être favorable aux intérêts de l'Angleterre, fut contraint de se démettre du stathoudérat; mais il implora l'appui de la Prusse, et le duc de Brunswick entra en Hollande en 1787, à la tête d'une armée de 20,000 hommes. Il se rendit en un mois maître de tout le pays, et le prince Guillaume fut rétabli dans toute la plénitude de ses pouvoirs. La Hollande se joignit aux puissances coalisées qui voulaient envahir la France et lui imposer un gouvernement monarchique; mais le stathouder, pris au dépourvu, dut fuir devant l'armée de Pichegru et se réfugier en Angleterre. En 1795, un traité d'alliance fut signé entre la France et les Etats généraux des Provinces-Unies, qui prirent le nom de *République batave*. Une Convention nationale, convoquée en 1796, rédigea une constitution en vertu de laquelle les Provinces-Unies furent divisées en huit départements (Omstel, Ems, Dommel, Delft, Escaut-et-Meuse, Texel, Vieux-Yssel, Rhin), et la direction des affaires confiée à deux Chambres, l'une de trente, l'autre de soixante membres, et à un directoire composé de cinq directeurs. Cependant les hostilités continuaient avec l'Angleterre, qui enleva à la Hollande toutes ses colonies, à l'exception de Surinam, de Curaçao et de Java; le commerce néerlandais fut anéanti. La flotte hollandaise, équipée à grands frais, fut battue par les Anglais à la hauteur de Kamperduin. Le 18 brumaire eut son contre-coup en Hollande, car la République batave se tenait à la remorque de la République française; la constitution fut remaniée. La paix d'Amiens (1802) restitua à la Hollande la colonie du Cap de Bonne-Espérance, les Moluques, Essequebo, etc.; mais l'Angleterre les reprit peu de temps après. Napoléon Ier, devenu empereur, se hâta de rédiger pour la Hollande une constitution nouvelle. Il fut décidé que le pouvoir exécutif serait confié pour cinq ans à un magistrat suprême appelé pensionnaire du conseil. On institua en outre un Corps législatif de dix-neuf membres. L'année suivante (1806), la royauté fut établie en Hollande en faveur de Louis Bonaparte, frère de Napoléon Ier. Ce monarque introduisit dans ses Etats le code civil français modifié et sut se rendre populaire; mais l'empereur des Français, mécontent de son frère, réunit tout à coup la Hollande à la France (1810), et cet Etat forma les départements de Frise, d'Yssel-Supérieur, du Zuyderzée, des Bouches-de-la-Meuse, des Bouches-de-l'Yssel, de l'Ems-Occidental et de l'Ems-Oriental. En 1814, le fils du dernier stathouder fut nommé roi de Hollande sous le nom de Guillaume Ier.

La Belgique, qui faisait partie de cet Etat, se souleva en 1830, et la prise d'Anvers par les Français, en 1832, consacra son indépendance, que le roi de Hollande ne reconnut qu'en 1839. L'année suivante, Guillaume Ier, fatigué du pouvoir et aspirant au repos, abdiqua en faveur du prince d'Orange, son fils aîné, qui monta sur le trône sous le nom de Guillaume II, et régna jusqu'à sa mort (1848). Guillaume III, son fils, lui succéda et règne encore de nos jours.

En 1853, une vive agitation se manifesta parmi la population protestante, à la suite de l'allocution du pape, en date du 7 mars de la même année, et dans laquelle il annonçait le rétablissement des évêchés de la Hollande. Peu de temps après, parut sa lettre apostolique par laquelle la Hollande était divisée en cinq siéges épiscopaux. Aussitôt se développa dans le pays une agitation extraordinaire. Le gouvernement déclara qu'il ne pouvait, d'après la constitution même, s'opposer à l'établissement de ces évêchés. Le concordat de 1827 était supprimé et les seules plaintes que le gouvernement pût adresser au saint-siége ne pouvaient porter que sur la forme suivie dans cette révolution religieuse. L'opinion publique ne se contenta pas de ces explications et le ministère dut être remplacé par un nouveau cabinet d'un libéralisme modéré, mais exclusivement composé de protestants éclairés. Depuis lors, le calme a régné en Hollande, quoique la lutte entre le parti réformé et le parti catholique n'ait pas cessé un seul instant, et ait amené dans ces dernières années de nombreux changements de ministère ainsi que la dissolution des Chambres, surtout de la seconde Chambre, notamment en septembre 1866. Les sessions législatives de 1867, 1868, 1869 furent remplies tout entières par des discussions sur l'instruction publique et sur le timbre des journaux. Nous ne citons que pour mémoire une expédition dirigée par la Hollande, en 1869, contre les naturels de la côte de Guinée, et qui se termina par le triomphe des Hollandais. Quant à la question du Luxem-

bourg, où la Hollande ne joua qu'un rôle secondaire et effacé, elle sera traitée ailleurs. V. LUXEMBOURG.

Nous terminerons ce rapide abrégé historique par le tableau chronologique des comtes, des grands pensionnaires et des rois qui ont administré la Hollande.

COMTÉ DE HOLLANDE.

Dynastie d'Alsace.

Thierry Ier	863
Thierry II	903
Thierry III	947
Arnoul	988
Thierry IV	993
Thierry V	1039
Florent Ier	1049
Gertrude de Saxe	1062
Geoffroy le Bossu	1070
Thierry VI	1075
Florent II	1092
Thierry VII	1123
Florent III	1163
Thierry VIII	1190
Ada	1203
Guillaume Ier	1204
Florent IV	1223
Guillaume II	1235
Florent V	1255
Jean Ier	1296

Dynastie de Hainaut.

Jean II	1299
Guillaume III	1304
Guillaume IV	1337

Dynastie de Bavière.

Marguerite et Louis de Bavière, empereur	1345
Guillaume V	1351
Albert	1358
Guillaume VI	1404
Jacqueline	1417

Dynastie de Bourgogne.

Philippe le Bon	1436
Charles le Téméraire	1467
Marie	1477

Dynastie d'Autriche.

Philippe II, le Beau	1482
Charles-Quint	1506
Philippe III (Philippe II d'Espagne)	1556

Stathoudérat.

Guillaume Ier d'Orange	1559
Maurice	1584
Henri-Frédéric	1625
Guillaume II	1647

République.

Jean de Witt, grand pensionnaire	1650

Stathoudérat.

Guillaume III	1672

République.

Heinsius (Antoine), grand pensionnaire	1702-1720

Stathoudérat.

Guillaume IV	1747
Guillaume V	1751

République batave (1795-1806).

Schimmelpenninck, grand pensionnaire	1805-1806

Royaume de Hollande.

Louis Bonaparte	1806-1810
Réunion à la France, de 1810 à	1814
Guillaume Ier	1814
Guillaume II	1840
Guillaume III	1849

— Bibliogr. Consulter sur la Hollande : Kerroux, *Abrégé de l'histoire de la Hollande et des Provinces-Unies* (Leyde, 1776 et 1778, 2 vol. in-4o); Pilati, *Lettres sur la Hollande* (1790, 2 vol. in-12); Anne Radcliffe, *Voyage fait en Hollande* (1794, 2 vol. in-8o); J. de Parival, les *Délices des Pays-Bas* (1786, 5 vol. in-12); Beijer, *Gedenkboek van Neerlands Watersnood* [*Mémorial des désastres causés par les eaux dans la Néerlande*] (2 vol in-8o); S. Kok, *Vaderlansch woordenboek* [*Dictionnaire historique et topographique des provinces néerlandaises*] (Amsterdam, 1785-1800, 38 vol. in-8o); Paquet, *Voyage historique et pittoresque fait dans les ci-devant Pays-Bas* (Paris, 1813, 2 vol. in-8o); De Cloet, *Voyage pittoresque dans le royaume des Pays-Bas* (Bruxelles, 1821-1825; suite, 1829-1830); Marmier, *Lettres sur la Hollande* (Paris, 1841, in-12); Gauthier Stirum, *Voyage pittoresque dans la Frise*, (Auxonne, 1844, 1 vol. in-12); Van Hasselt, *Belgique et Hollande* [dans l'*Univers pittoresque*] (Paris, 1844, in-8o); Edm. Texier, *Voyage pittoresque en Hollande et en Belgique* (Paris, in-8o); Witkamp, *Manuel de géographie du royaume néerlandais, du duché du Luxembourg et des possessions néerlandaises hors de l'Europe* (1859, in-8o); Lothrop-Motley, *Histoire de la fondation de la République des Provinces-Unies*, traduction nouvelle, précédée d'une introduction, par M. Guizot (Paris, 1859-1860, 4 vol. in-8o); Alph. Esquiros, la *Néerlande et la vie néerlandaise* (Paris, 1859, 2 vol. gr. in-8o); Maxime Ducamp, *En Hollande, Lettres à un ami*, suivies des catalogues des musées de Rotterdam, La Haye et Amsterdam (Paris, 1859, in-18); le docteur Staring, *De bodem van Nederland* [les *Terrains des Pays-Bas*] (1860, 2 vol. in-8o); Kugler, *Handbook of painting* [*German, Flemish and Dutch Schools*], enlarged and for the most part rewritten by Dr Waagen (Londres, 1860, 2 vol. in-8o); W. Burger, *Musées de la Hollande* (Paris, 1858-1860, 2 vol. in-18); *Annuaire d'économie politique et de statistique sur le royaume néerlandais et sur ses possessions des Indes* (1859-1860-1861, 3 vol. in-8o).

— *Langue.* La langue hollandaise, dérivée du saxon, est aussi connue sous le nom de *nederduitsch* ou néerlandais, qui sert à désigner le rameau des langues teutoniques auquel appartient également le flamand. Le hollandais et le flamand sont les deux principaux dialectes néerlandais. L'un et l'autre ont pris un tel développement, qu'ils sont arrivés, chacun de son côté, à avoir une littérature propre qui les a élevés au rang des langues cultivées. Dans ses radicaux et sa physionomie générale, le hollandais offre une grande analogie avec le flamand. M. l'abbé de Haerne a très-bien fait ressortir la similitude de ces deux langues, dans son rapport à la Chambre des représentants belges sur la convention conclue, le 30 août 1858, entre la Belgique et les Pays-Bas, pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres scientifiques et littéraires de ces deux royaumes. « Le *nederduitsch*, a dit l'honorable rapporteur, ou le bas allemand, qui ne diffère d'une nation à l'autre que par quelques légères modifications orthographiques et par certaines tournures de phrase, est reconnu par le traité comme étant une seule et même langue sous deux dénominations différentes, langue qui est également comprise dans le nord de l'Allemagne. » Quelques années auparavant, le souvenir de cette commune origine s'était réveillé aussi parmi les amis des lettres néerlandaises. Le 16 septembre 1850, ils se réunirent en congrès dans les murs d'Amsterdam. La capitale des Pays-Bas fit les honneurs de cette fête littéraire, où se rendirent les Flamands de la France, de la Belgique et de l'Allemagne, tous parlant la même langue.

Les différences que l'on signale entre le hollandais et le flamand se montrent d'abord dans la prononciation, chacune de ces langues ayant des traits qui lui sont propres. Ainsi le flamand, plus riche en syllabes palatales et nasales, l'est moins en gutturales que le hollandais. Il arrive fréquemment aussi que des mots ayant la même prononciation dans les deux langues s'écrivent différemment. Par exemple, la voyelle *â*, longue, est rendue en hollandais par *aa* et en flamand par *ae*. Il y a encore d'autres différences entre ces deux langues, sous le rapport des flexions grammaticales, de la déclinaison de l'article et des pronoms, de la terminaison des adjectifs pris substantivement, et de certaines parties de la conjugaison, notamment l'impératif.

Le hollandais est parlé en différentes variétés, dont les principales sont celles de Gueldre, de Groningue, de Zélande et du pays de Kampen. Ce n'est que vers la fin du XVIe siècle que l'idiome vulgaire de la province de Hollande, poli et perfectionné, devint la langue hollandaise proprement dite, que parlent toutes les personnes instruites des sept provinces du nord, et qui pénètre peu à peu dans les provinces du sud, depuis qu'elle est devenue la langue du gouvernement et des affaires. Le hollandais, mélangé de mots étrangers, est aussi parlé ou du moins compris dans l'Afrique, l'Océanie et l'Amérique néerlandaises, ainsi que dans plusieurs endroits de l'Inde, de l'île de Ceylan, de la presqu'île de Malacca et de l'extrémité de l'Afrique australe. Aux Etats-Unis, quelques milliers d'agriculteurs de la Nouvelle-York, de la Pensylvanie et de la Nouvelle-Jersey, d'origine hollandaise, conservent encore leur langue, tandis que leurs compatriotes qui habitent les villes l'ont depuis longtemps oubliée.

Consultez, pour l'étude du hollandais, les *Grammaires hollandaises* de Ph. Lagrue (Amsterdam, 1785, in-8o, ou 1806, in-12); de R. van der Pyl (Dordrecht, 1820, in-8o, 3e édit.); de G.-J. Meyer (Bruxelles, 1826, in-12, 4e édit.), et les *Dictionnaires français-hollandais et hollandais-français* de P. Marin (Amsterdam, 1793, 2 vol. in-4o); de Bomhoff (Zutphen, 1835, 2 vol. in-8o); de Dekker (Bruxelles, 1841, 2 vol. in-12), et de Van Moock (Gouda, 1857, 2 vol. in-8o). On trouvera encore des renseignements intéressants dans les ouvrages suivants : Olinger, *Racines de la langue hollandaise*, accompagnées d'une *Grammaire simplifiée* (Bruxelles, 1818, in-12); Van Jaarsveldk, *Rapports du hollandais avec l'allemand* (Amsterdam, 1838); F. Otto, *Essai théorique et pratique sur la langue et la littérature hollandaises*, en allemand (Erlangen, 1839, 2 vol. in-8o).

— *Littérature.* La littérature hollandaise ne date que du XVIe siècle; cependant on doit noter quelques chroniques du XIIIe et du XIVe siècle, qui sont les premiers monuments de la langue; citons celles de Nicolas Kolyn et de Melis Stoke. Quelques trouvères, analogues aux minnesingers allemands, fleurirent aussi à la même époque; on leur dut des poëmes originaux, comme *Charles et Elegast*, les *Enfants de Limbourg*, etc., et particulièrement des traductions en dialecte néerlandais des grands romans en vers du cycle de Charlemagne : *Flore et Blancheflor*, *Renaud de Montauban*, etc.

Le XVIe siècle fut pour la Hollande, comme pour le reste de l'Europe, une époque de Renaissance. Quelques-uns de ses littérateurs ou savants acquirent même une renommée universelle; mais il est juste de dire qu'ils se servirent de préférence de la langue latine; il suffit de citer les noms d'Erasme, de Daniel Heinsius et de Grotius. Ces deux derniers excellaient également dans l'idiome national et ont laissé des poésies estimées. Le grand mouvement politique qui parvint à soustraire les Provinces-Unies à l'odieux joug des Espagnols eut aussi son retentissement dans les lettres, et à la tête de la littérature, en prose comme en poésie, se place un des chefs mêmes de la révolution, Marnix de Sainte-Aldégonde (1538-1598). Il est l'auteur de chants populaires et de pamphlets virulents qui gagnèrent bien des cœurs à la cause de la liberté; sa satire en prose intitulée *Bijeakorf* est restée un des monuments de la langue. A peu près à la même époque, les poëtes lyriques L. Spiegel (1549-1612) et Rœmer Wischer (1547-1625), le chansonnier L. Reaal (1583-1637), le fabuliste et conteur Cats (1577-1660) portaient au plus haut point de perfection l'idiome néerlandais. Ce qui distingue particulièrement ces poésies, c'est l'inspiration toujours simple et touchante; le spectacle des beautés de la nature, l'amour de la patrie et de la liberté, les joies de la famille, le bonheur du foyer domestique, telles sont les sources ordinaires de ces chants, empreints pour la plupart de grâce et de bonhomie. Au-dessus de tous leurs contemporains s'élèvent, au XVIIe siècle, P. Corn. Hooft et Joost van der Vondel. Tous les deux sont à la fois prosateurs et poëtes et excellent à peu près dans tous les genres; mais Hooft est surtout historien et Vondel surtout dramaturge. On doit au premier (1581-1647) une *Histoire de Henri IV*, une *Histoire de la maison de Médicis*, l'*Histoire de la Belgique* (1654), son chef-d'œuvre, et quelques tragédies imitées des Grecs; le second (1587-1679) fit jouer, avec un succès immense, des drames bibliques : *Lucifer*, *Jephté*, et des drames historiques : *Gysbrecht van Amstel*, les *Frères*, qui sont l'honneur de la scène *hollandaise*. Il eut des rivaux souvent heureux dans Jan Vos, dans Antonides Oudaan (1662), André Pels, Cath. Lescaille et Huijdecoper, dont les compositions dramatiques remplissent la fin du XVIIe siècle. Au nombre des historiens qui illustrèrent cette période, nous placerons : Ger. Brandt, auteur d'une *Vie de l'amiral Ruyter* et d'une *Histoire* estimée *de la Réformation*; P. Valkenier, auteur d'un *Tableau de l'Europe*; J. Lecler (*Histoire des Provinces-Unies*, en *hollandais* et en français), et Ger. van Loon (*Alonde historie van Holland*). Just van Effen fonda les premiers journaux hebdomadaires de la Hollande, le *Spectator* et le *Misanthrope* (1684-1735). La poésie eut ses représentants les plus renommés dans Heymann Du Claërt (1636-1684), Gisbert Japix (1603-1666), Anslo, dont l'œuvre la plus remarquable est un poëme sur la *Peste de Naples* (1622-1669); Jean Six, poëte lyrique (1610-1700), J.-B. Wellekens et G. Wollenhove, auteurs d'élégies, d'idylles et de cantiques sacrés (1658-1708). Un poëte burlesque, Van Fockenbroch (1695), est presque l'égal de notre Scarron, et un paysan, Corn. Poot (1689-1733), a publié des chansons rustiques pleines d'une séve originale, dont on chercherait en vain chez nous les modèles.

Le XVIIIe siècle est marqué surtout par l'imitation française. Feitama (1694-1758) traduit le *Télémaque* et la *Henriade*; W. van Haren (1710-1758) s'essaye dans l'épopée, ainsi que son frère, Onno Zwier, et une femme, Wilh. de Merken (1722-1789), tente d'importer dans la littérature de son pays les beautés des poëtes et des dramaturges anglais. Ses drames, *David*, *Germanicus* et *Marie de Bourgogne*, décèlent un talent original en même temps qu'une étude approfondie de Shakspeare. Les divers genres de poésie, odes, idylles, élégies, chansons, fables, sont cultivés par Jac. Bellamy, Feith, Niewland, Van Alphen, Eliza Bekker.

L'écrivain le plus remarquable du commencement du XIXe siècle fut Bilderdjick (1756-1831); il brilla dans tous les genres, poésie lyrique, drame, épopée, et dans ce dernier genre laissa trois vastes compositions : *Ziekten der Geleerden*, *Ondergang* et le *Hollands verlossing*. Il fut le fondateur de toute une école de poëtes lyriques, parmi lesquels figurèrent avec honneur J. Hincker, H. Spandaw, Corn. Loot et surtout H. Tollens, le plus populaire de tous; son chef-d'œuvre est un poëme sur l'*Hivernement de la Nouvelle-Zemble*. Des poëtes plus rapprochés de nous, Isaak de Costa, Van der Hoop, Ter Haar, Bogaerts, ont montré ou montrent encore que la séve lyrique n'est pas tarie. Parmi les travaux les plus remarquables des historiens, nous citerons l'*Histoire des Pays-Bas* et l'*Histoire de la maison d'Orange*, par Bilderdjick, et la *Romeinsche Geschichte* de Mart. Stuart (1826). Au théâtre, nous ne voyons guère, à côté de Bilderdjick, que R. Feith, l'auteur de *Thirza*, de *Jane Gray* et d'*Inès de Castro*. Dans le roman se sont distingués Eliza Bekker et son amie Ag. Deken, Maria Port, A. Loosjes et Lennep.

— *Les théâtres en Hollande.* Le théâtre n'a dans les Pays-Bas qu'une importance très-secondaire. Les œuvres originales sont rares, et les établissements dramatiques vivent à peu près exclusivement sur le répertoire lyrique allemand et sur des traductions ou imitations des comédies et vaudevilles français. Amsterdam possède quatre théâtres, dont un seul est véritablement important. C'est le *Stads-Schouwburg* (théâtre de la ville), dit Grand-Théâtre, qui est situé sur le *Leidsche Plein*, et dans lequel on joue exclusivement l'opéra allemand et le ballet. La salle du Grand-Théâtre est très-belle, très-vaste, d'un aspect grandiose, et peut contenir 1,800 spectateurs. Les trois autres sont des établissements tout à fait secondaires; ce sont : le *Salon des Variétés*, situé dans le *Nes*, où l'on ne représente guère que des vaudevilles en langue allemande; en revanche, on y fume et on y boit; un deuxième *Salon des Variétés*, situé sur l'Amstelstraat, dont le répertoire consiste en vaudevilles, farces et bouffonneries hollandaises; c'est également un café; et le *Grand-Théâtre des Variétés*, situé, comme le précédent, sur l'Amstelstraat; les pièces, à celui-ci, sont jouées tantôt en allemand, tantôt en hollandais, et l'entrée (en consommation) est un peu plus élevée. Ces divers théâtres ne sont guère fréquentés que par la petite bourgeoisie, les artisans et les matelots; leurs représentations commencent généralement à huit heures du soir, et ils ferment pendant l'été. Amsterdam possède, en outre, deux établissements musicaux : la salle Frascati et l'Odéon, où l'on donne des concerts et des bals masqués.

La Haye, quoique peuplée de près de 200,000 habitants, ne compte qu'un seul théâtre, où l'on joue l'opéra et l'opéra-comique francais; une troupe française alterne d'ordinaire avec une compagnie d'opéra italien. C'est un théâtre subventionné. Rotterdam possède le théâtre le plus important de toute la Hollande, en ce sens qu'on y représente de loin en loin une œuvre vraiment nouvelle, produit de l'art national. On y joue d'ordinaire les chefs-d'œuvre de la scène lyrique allemande, et un certain nombre de traductions allemandes d'opéras français. Ce théâtre est vaste, bien aménagé, et fréquenté par la meilleure société de la ville; les chanteurs y sont souvent remarquables, et l'orchestre en est excellent.

Les villes de second ordre, Leyde, Utrecht, Harlem, Arnheim, Groningue, Delft, etc., possèdent aussi chacune un petit théâtre.

— *Beaux-arts en Hollande.* I. PEINTURE. C'est à Harlem que l'on rencontre les premiers peintres hollandais dont l'histoire fasse mention. Carel van Mander, dans son *Livre des peintres*, publié en 1604, cite comme un artiste éminent Albert van Ouwater, qui florissait dans cette ville pendant la seconde moitié du XVe siècle; il signale, parmi ses ouvrages, un tableau d'autel exécuté pour la cathédrale de Harlem, et représentant des pèlerins se rendant à Saint-Pierre de Rome. Ce tableau, paraît-il, était particulièrement remarquable par l'exacte perspective du paysage. L'habileté de Van Ouwater dans ce dernier genre est encore confirmée par le témoignage de l'*Anonimo* de Morelli, suivant lequel plusieurs paysages de ce peintre se voyaient dans le palais du cardinal Grimani, au XVIe siècle. Le docteur Waagen pense qu'il faut considérer Van Ouwater comme ayant fondé à Harlem une école hollandaise originale. Il ne s'est conservé malheureusement aucune œuvre authentique de cet artiste; mais on peut juger de son style d'après deux volets d'un triptyque, exécutés par son élève Gérard de Saint-Jean pour un couvent de Harlem, et placés aujourd'hui dans la galerie impériale de Vienne : les figures, d'un type très-réaliste, ont des formes anguleuses et des carnations brunâtres peu agréables; mais les moindres accessoires sont traités avec un fini merveilleux, et le paysage, très-important relativement aux personnages, est composé avec le plus grand soin. Gérard de Saint-Jean mourut à vingt-huit ans. Un autre artiste de Harlem, Thierry Bouts ou Stuerbout, dont la biographie est encore pleine d'obscurité, malgré les récents et savants travaux de MM. Wauters et Pinchart, se signala parmi les meilleurs disciples de la grande école des Van Eyck; il alla s'établir à Louvain, où il fut nommé « portraiteur » de la cité, en 1641, et où il exécuta de nombreuses peintures, dont plusieurs se sont conservées jusqu'à nous. Elles se distinguent surtout par la profondeur, la finesse et l'éclat des paysages. Ce fut encore un habile paysagiste que Jean Mostaert, né à Harlem en 1474 et mort en 1555 ou 1556; cet artiste, au dire de Van Mander, se signala aussi comme peintre de portraits.

A Leyde naquit, en 1468, Cornelis Engelbrechtsen, dessinateur un peu sec et coloriste un peu cru, dont le principal mérite fut d'avoir formé Luc Jacobz, plus connu sous le nom de Lucas de Leyde (1494-1533). Celui-ci fut un des maîtres les plus éminents de son époque, l'Albert Dürer de la Hollande : il reste peu de peintures de sa main, mais les gravures sur cuivre et les gravures sur bois qui ont été exécutées d'après ses dessins suffiraient pour justifier sa réputation. Il excelle surtout dans la représentation des scènes de la vie ordinaire : il s'y montre observateur déli-

cat de la nature, plein de finesse, de vérité et de verve comique.

Ainsi, dès l'origine, les tendances particulières de l'école hollandaise se manifestèrent nettement : le *paysage* et le *genre*, les deux branches de l'art où elle s'est illustrée, furent tout d'abord cultivés avec succès, le premier à Harlem, le second à Leyde. L'influence du style italien arrêta pendant quelque temps l'essor du génie national néerlandais. Jean Schoreel (1495-1582) passe pour avoir introduit le premier ce style en Hollande. Au retour d'un pèlerinage en terre sainte, il s'arrêta à Rome au moment où son compatriote Adrien VI fut élevé sur le siége pontifical, en 1521. Il peignit son portrait et fut nommé conservateur des objets d'art du Vatican. Après le règne très-court de ce pape, il retourna à Utrecht, où il exécuta, entre autres ouvrages, une *Vierge avec l'Enfant*, que l'on conserve à l'hôtel de ville, et qui décèle un savant imitateur de Raphaël. Son élève, Martin van Veen (1498-1575), appelé Heemskerk, du nom de sa ville natale, exagéra la manière italienne qu'il étudia à Rome même. Des tableaux de lui se voient dans les hôtels de ville de Delft et de Harlem. Antonis Moor (1518-1588), autre élève de Schoreel, fut un habile portraitiste; il travailla pour Charles-Quint, pour la reine Marie et pour le duc d'Albe. Henri Goltzius (1558-1617) est moins connu par ses tableaux, qui sont rares, que par ses nombreuses gravures, dans lesquelles il imita avec succès Lucas de Leyde, Albert Dürer et Michel-Ange. Otto Vænius, né à Leyde en 1558, mort à Bruxelles en 1629, étudia à Rome, sous la direction de Federigo Zucchero, et eut l'honneur d'être l'un des maîtres de Rubens. Cornelis de Harlem (1562-1628) ne visita point l'Italie, mais, bien qu'il fût resté fidèle, à certains égards, à la tradition réaliste de la primitive école hollandaise, il subit l'influence italienne. Abraham Bloemaert, de Gorcum (1564-1667), n'est pas exempt du maniérisme ultramontain; ses derniers ouvrages se ressentent toutefois des progrès que Rubens fit faire à la peinture, dans les Pays-Bas, au commencement du XVII^e siècle. Pierre Lastmann, né en 1562, visita Rome en 1604, et y subit l'influence d'Adam Elzheimer; à son retour, il acquit une grande influence et eut l'insigne honneur d'être le maître de Rembrandt. A la vérité, jamais élève ne se montra aussi rebelle à l'enseignement classique.

Avant la brillante période qui s'ouvre avec le grand nom de Rembrandt, tandis que Lastmann et bien d'autres allaient encore étudier l'art en Italie, il s'était déjà formé en Hollande un art indigène, par la vertu de la révolution qui avait donné au pays la liberté. Parmi les maîtres de cette époque de transition, il faut citer : Mierevelt, de Delft (1567-1651), qui fut un excellent portraitiste et qui eut pour élèves Pierre Mierevelt, son fils, et Paul Moreelse; Jean van Ravenstein (1575-après 1655), qui fit aussi de fort beaux portraits, ceux, entre autres, de bourgmestres et d'échevins, d'officiers et de soldats des gardes civiques, réunis dans de vastes tableaux que l'on conserve à l'hôtel de ville de La Haye; Adrien van der Venne, de Delft (1589-1622), qui exécuta de nombreuses compositions allégoriques, dont les figures sont d'un fini scrupuleux, d'un coloris chaud et transparent; Daniel Mytens, de La Haye, et Janson van Ceulen, né à Amsterdam en 1590, qui peignirent tous deux des portraits à la cour de Charles I^er d'Angleterre; Henri-Cornelis Vroom, né à Harlem en 1566, qui se signala un des premiers dans la peinture de marine; Esaïas van de Velde (1597-1648), qui représenta des effets d'hiver, des incendies et des combats de cavalerie, et commença à illustrer un nom porté depuis par des artistes du plus grand talent; Gérard Honthorst (1592-1666) qui, bien qu'élève d'Abr. Bloemaert et ayant étudié en Italie, demeura fidèle au sentiment réaliste particulier aux peintres néerlandais, et se rendit célèbre par son habileté à rendre les effets de la lumière artificielle; Frans Hals, né à Malines en 1584, portraitiste expressif, fier et énergique, coloriste profond et vigoureux, qui peut être revendiqué par l'école hollandaise, car il vint de bonne heure s'établir à Harlem, où il exécuta des œuvres considérables, où il forma plusieurs élèves et où il mourut en 1666; Van Goyen (1596-1666), qui fut le précurseur de Ruisdael dans la peinture de paysage; Davidsz de Heem et Jean-Davidsz de Heem, son fils (1600-1674), qui se distinguèrent dans la peinture de fleurs et de fruits.

Arrivons enfin à Rembrandt (1608-1669), le plus grand artiste de l'école hollandaise, le peintre le plus original, le plus hardi et à coup sûr l'un des génies les plus extraordinaires qui se soient révélés dans les arts du dessin. W. Bürger (T. Thoré), le critique de notre temps qui a le mieux étudié l'œuvre de ce maître éminent, a fait remarquer combien Rembrandt sut se soustraire à l'influence de Rubens, dont la renommée était si grande lorsqu'il n'était lui-même qu'un inconnu : « Il n'y a pas dans toutes les écoles, dit cet écrivain, deux peintres qui diffèrent plus l'un de l'autre que Rembrandt et Rubens; ce sont précisément les contraires : l'un est un peintre concentré, l'autre est un peintre étalé; l'un cherche la simplicité caractéristique, l'autre une somptuosité ambitieuse; l'un ménage ses effets, l'autre les prodigue aux quatre coins de ses toiles; l'un est tout en dedans, l'autre tout en dehors; l'un est mystérieux, profond, insaisissable, et vous fait replier sur vous-même : toute peinture de Rembrandt, même connue d'avance par des descriptions ou des estampes, cause toujours, quand on la voit pour la première fois, une indéfinissable surprise; ce n'est jamais ce à quoi on s'attendait, on ne sait que dire, on se tait, on réfléchit; l'autre est expansif, entraînant, irrésistible, et vous fait épanouir : toute peinture de Rubens communique la joie, la santé, une exubérance extérieure de la vie. Devant Rembrandt on se recueille; devant Rubens on s'exalte. Grands magiciens tous deux, mais par des procédés absolument inverses. » Un autre maître de la critique, Gustave Planche, après avoir reconnu que Rembrandt a négligé volontairement dans ses œuvres la vérité historique et locale et dédaigné la noblesse du style, qui tient au choix de la forme, fait ressortir en ces termes les qualités merveilleuses de cet artiste de génie : « Si Rembrandt n'est pas un peintre savant dans le sens historique du mot, c'est à coup sûr un peintre philosophe; s'il ignore ou s'il n'exprime pas le côté local et passager de la vie humaine, il connaît à fond, il exprime admirablement le côté intime, le côté éternel de son art, je veux dire la passion. En demeurant Hollandais dans l'acception la plus étroite du mot, il a trouvé moyen d'être éternellement vrai. C'est l'homme qu'il interroge, c'est l'homme qu'il veut exprimer, c'est l'homme qu'il émeut et qu'il attendrit, qu'il exalte ou qu'il plonge dans la rêverie, qu'il emporte d'un vol puissant dans les régions les plus hautes de la fantaisie, ou qu'il étreint d'une douleur poignante. Quel plus beau, quel plus glorieux triomphe l'art peut-il se proposer? Ce peintre, que le vulgaire s'est habitué à regarder comme un génie capricieux, amoureux de l'ébauche, inhabile à rendre la pensée d'une façon complète, est un des philosophes les plus profonds qui aient jamais manié le pinceau. Pour ceux qui savent lire dans ses œuvres, il est certain qu'il n'a rien ébauché, qu'il a dit tout ce qu'il voulait dire, et que sa conception n'est jamais demeurée au-dessous du sujet. » C'est par le caractère profondément humain de ses œuvres, par le sentiment admirable qu'il a de la réalité passionnée et vivante que Rembrandt occupe dans l'histoire de l'art une place éminente. Il dota la Hollande d'un art national, original, qui répondit admirablement aux besoins et aux aspirations de son époque. « Le pays, dit M. Vitet, n'était plus catholique et s'était fait républicain; de là pour la peinture tout un monde nouveau. Sans le catholicisme, plus de tableaux d'église, plus de saints, plus de madones; avec la république, plus de cour, plus de palais princiers, plus de lambris assez vastes pour recevoir de grands tableaux. A défaut de sujets sacrés, les peintres pouvaient-ils s'emparer des fictions de la Fable, des caprices de l'allégorie? L'austérité protestante s'en accommodait encore moins. Sur quoi donc leurs pinceaux allaient-ils s'exercer? Ni religion ni poésie : un culte sans images, un peuple sans imagination, et tout cela sous un ciel sombre et brumeux, sans transparence ni couleur. Assurément la Providence avait un parti bien pris de faire fleurir la peinture en Hollande, puisque de tant d'obstacles, accumulés comme à plaisir, nous allons voir sortir tant d'effets nouveaux, de beautés inconnues. »

C'est dans la représentation des scènes de la vie intime et familière, dans la peinture des mœurs, des types et des caractères des diverses classes de la société que les différents maîtres hollandais du XVII^e siècle ont déployé leur talent et sont demeurés des modèles de fine observation, de sincérité et de verve. On retrouve le même amour de la réalité, le même *naturalisme*, et aussi les mêmes qualités d'exécution, la puissance du coloris, la magie de la lumière et du clair-obscur, dans les rares compositions historiques, dans les portraits, les paysages et les natures mortes où cette école excella.

Les élèves et les imitateurs de Rembrandt sont nombreux. Au premier rang il faut citer : Gerbrandt van den Eeckhout (1621-1674), qui hérita du talent de compositeur du maître et se rapproche parfois de lui par la chaleur et la clarté du coloris; Govaert Flinck (1615-1660), qui se distingua surtout comme portraitiste; Ferdinand Bol (1609-1681), qui peignit aussi de superbes portraits, mais fut moins heureux dans ses compositions historiques; Nicolas Maas (1632-1693), Van der Meer de Delft, Pieter de Hooch, Samuel van Hoogstraeten et Gérard Dov (1613-1680), qui ont exécuté de merveilleux petits tableaux de genre; Jean Victor et Salomon Koninck, également habiles dans la peinture de portraits et dans les compositions bibliques. L'influence de Rembrandt se fait encore sentir dans les œuvres du paysagiste Philippe Koninck, de Juriaen Ovens, Sandvoort, Aart de Gelder, Pierre de Grebber, Pierre Verelst, Drost, Léonard Bramer, Jean Lievens, etc.

Deux contemporains de Rembrandt conservent une physionomie originale à côté de ce génie dominateur. Encore l'un d'eux, Théodore Keyser, offrit-il quelque analogie avec le maître dans son admirable tableau de l'*Assemblée des bourgmestres*, du musée de La Haye. L'autre, Barthélemy van der Helst (1613-1670), rappelle davantage Frans Hals par la vivacité d'expression, la clarté de coloris, la largeur et la justesse de touche de ses splendides portraits.

Gérard Dov, que nous avons cité parmi les élèves de Rembrandt, joignit aux mérites d'un clair-obscur plein de délicatesse et de profondeur une étonnante justesse de coup d'œil et une précision de facture sans exemple : il eut beaucoup d'imitateurs, qui rivalisèrent de patience et d'adresse pour arriver à la perfection du rendu, mais qui, par cela même, perdirent toute spontanéité et s'arrêtèrent pour la plupart à la surface des objets. Le plus habile parmi ces petits peintres fut Frans van Mieris (1635-1681), dont le fils, Willem van Mieris, poussa le fini jusqu'à la maigreur et à la sécheresse. Pierre van Slingelandt (1640-1691), Godefried Schalcken (1643-1706), Van Staveren, Van Tol, Eglon van der Neer, Ary de Voys, Jean Verkolie, appartiennent à cette école précieuse qui devait aboutir au plus minutieux, au plus coquet, au plus raffiné, et, il faut bien le dire, au plus froid de tous les peintres, au fameux chevalier Adrien van der Werff (1659-1722), dont les peintures-porcelaines, longtemps vendues au poids de l'or, ont enfin perdu cette vogue imméritée.

Bien qu'ils aient exécuté leurs œuvres dans de très-petites dimensions, et qu'ils aient accordé une grande importance au fini des détails, Gérard Terburg (1608-1681) et Gabriel Metsu (1615-après 1667) sont bien supérieurs aux miniaturistes que nous venons de citer; ils représentèrent le plus souvent des intérieurs mondains et firent preuve de beaucoup d'élégance et de distinction dans la manière de comprendre et de traiter ces sujets. Leur meilleur disciple fut Gaspard Netscher (1639-1684).

Trois autres artistes du plus rare mérite, Jean Steen (1626-1679), Adrien Brouwer (1608-1640) et Adrien van Ostade (1610-1685), traduisirent avec vérité, avec verve, avec chaleur, les mœurs populaires, les scènes de taverne, les fêtes et danses villageoises, les intérieurs de tabagie; à l'exemple de Téniers, ils peignirent ces pauvres gens, ces paysans, ces « magots, » qui offusquèrent si fort la majesté gourmée du roi-soleil. Ils eurent beaucoup d'imitateurs : Isaac van Ostade, frère d'Adrien; Cornelis Dusart, Cornelis Bega, André Both, Hendrik Sorgh, Renier Brakenburgh, Cornelis Saftleven, Egbert Heemskerk, Thomas Wyck, Molenaer, etc. Pieter van Laer (1613-1675), plus connu sous le nom de Bamboche, qu'il reçut en Italie, peignit aussi avec succès des scènes de la vie rustique, des *bambochades*. Philippe Wouwerman (1620-1668) prit le Bamboche pour modèle et ne tarda pas à le surpasser : ses petits tableaux, peints avec infiniment d'esprit et de délicatesse de touche, sont justement estimés; ils représentent d'ordinaire des *Chasses* et des *Combats de cavalerie*. Pieter Wouwerman, D. Stoop, C. Verbeck, H. Verschuring, J. van Huchtenburgh (1646-1733) peignirent aussi avec talent des scènes militaires.

La peinture de paysage fut portée à la perfection par les Hollandais du XVII^e siècle. Jean Wynants peignit avec une exquise finesse de détails les sites sablonneux entrecoupés d'arbres et de cours d'eau; Jacob Ruisdael traduisit avec une incomparable poésie les intérieurs de forêts, les ciels chargés de nuages, les cascades écumantes, les vastes plaines moirées de lumière et d'ombre; Hobbema représenta, avec une extrême puissance de coloris, les villages entourés d'arbres, les moulins, les pièces d'eau, les champs de blé, les verdures printanières et les jeux du soleil. Au-dessous de ces trois grands maîtres se placent une foule de paysagistes habiles : Salomon Ruisdael, Conrad Dekker, Rontbouts, Verboom, Jan van Kessel, Allart Everdingen, Aart van der Neer, le peintre des effets de nuit, Jean van der Hagen, Jean Hackaert, Herman Saftleven, J. Griffier, P. Molyn, Ant. Waterloo, etc.

Les divers peintres que nous venons de nommer peignirent, d'après nature, les sites des Pays-Bas. D'autres paysagistes hollandais de la même époque allèrent s'inspirer en Italie et y subirent plus ou moins l'influence du Poussin et de Claude. Tels furent Jean Both, W. de Heusch, Herman van Swanewelt, Jean Asselyn, Pynacker, Moucheron, B. Breenberg, Polydore Glauber, A. Meyering, Lingelbach, qui plaça dans ses *Vues d'Italie* des scènes spirituellement composées; Nicolas Berghem enfin (1624-1683), dont les compositions pittoresques et poétiques jouissent d'une grande célébrité.

Berghem se montra surtout habile en peignant les troupeaux, qu'il a introduits dans la plupart de ses tableaux. Albert Cuyp (1606-1672) et Adrien van de Velde (1639-1672), maîtres non moins réputés, se sont plu aussi à placer des animaux dans leurs compositions; le premier fut avant tout un admirable coloriste, l'égal de Rembrandt dans l'art de distribuer la lumière et les ombres; le second traita avec une merveilleuse délicatesse les petites figures dont il animait ses ouvrages.

Paul Potter (1625-1654) est sans contredit le roi de la peinture d'animaux. Il les a représentés tantôt de petites proportions, tantôt, mais plus rarement, de grandeur naturelle. Indépendamment de la vérité extraordinaire avec laquelle il a su rendre ses modèles, il se distingue par la fermeté de l'exécution et la puissance de l'effet. Il eut pour imitateurs R. Camphuysen et Albert Klomp, et exerça une grande influence sur Karel Du Jardin, artiste charmant, dont les paysages, éclairés par une vive et fraîche lumière, sont peuplés d'animaux et de figures spirituellement traités.

Abraham Hondius (1638-1695) représenta des *Chasses* et des *Combats d'animaux;* Jean Weenix (1644-1709) excella dans la peinture du gibier mort; Evert van Aelst et Willem van Aelst peignirent aussi avec succès des oiseaux morts et des engins de chasse; Melchior Hondecoeter (1636-1695) n'eut pas de rival dans la peinture des oiseaux vivants; Jacob Gillig et van Beyeren peignirent des poissons; Heda, Mathias Withoos et ses fils peignirent des papillons; Otto Marcellis ou Marseus et Nicolas Vrooman peignirent des serpents; W. Kalf, C. Pierson peignirent des natures mortes; Jean Davidz de Heem, Cornelis de Heem, Maria van Oosterwyck, Abraham Mignon peignirent des fruits et des fleurs; Emmanuel Murand, Jean van der Heyden (1637-1712), Gerit Berckheyden, Job Berckheyden et Jac. van der Ulft peignirent des vues d'édifices; Pieter Saenredam, D. van Deelen, E. de Witte, H. van der Vliet peignirent des intérieurs d'église. Dans chacun de ces genres secondaires, l'art hollandais atteignit à la perfection.

Les peintres de marine méritent une mention spéciale. « Les vues de l'Océan, dit M. Du Pays, les plages battues par les flots ou sur lesquelles ils s'étalent et viennent doucement mourir, les tempêtes, les batailles navales, tout ce qui forme la vie changeante et animée de la mer devait avoir un attrait singulier pour les Hollandais, habitués à une lutte incessante avec cet élément terrible. » Plusieurs des artistes déjà nommés, Ruisdael et Albert Cuyp, entre autres, se sont exercés accidentellement à la peinture de marine; mais ce genre a été cultivé d'une manière spéciale et illustré par un certain nombre de maîtres habiles. Simon de Vlieger, qui florissait de 1635 à 1650, est un des premiers qui s'y soient adonnés avec un véritable succès; mais il fut bien surpassé par son élève, Willem van de Velde le jeune (1633-1707), dont les œuvres, merveilleuses de transparence, de finesse et d'harmonie, sont à la fois très-vraies et très-poétiques. Bien qu'inférieur à Van de Velde, Ludolf Backhuyzen (1631-1709) jouit d'une grande réputation : il a surtout réussi à peindre les tempêtes. Après ces deux maîtres, nous citerons : Remy Nooms, dit Zeeman, Jean Dubbels, Abraham Storck, Jean van Cappelle, Verschuur, Rietschoof, etc.

Plusieurs des peintres que nous avons cités poursuivirent leur carrière jusque vers les premières années du XVIII^e siècle; mais ce siècle fut bientôt marqué par une rapide décadence de l'art. « Alors, dit M. Charles Blanc, parurent de faux peintres d'histoire, des allégories empruntées, une froide mythologie toute surprise d'être ainsi dépaysée. Alors se forma, sous l'influence de Gérard de Lairesse (venu de Liége, sa patrie, à Amsterdam, où il mourut en 1711), une secte qui, voulant ennoblir la peinture, la sophistiqua par une fade résurrection de la fable antique... Au lieu des mâles figures de ses amiraux et de ses échevins, la Hollande eut à contempler les images insipides de la *Vigilance* et de la *Paix*. Ce fut le signe de la décadence. » Adrien van der Werff, ami de Lairesse, et son frère, Pieter van der Werff, et ses élèves, Henri van Limborch et J.-P. van Schlichten, contribuèrent à mettre à la mode le genre froid et artificiel des allégories et des mythologiades. Nicolas Verkolie (1673-1746) et Philippe Van Dyck (1680-1752), dit « le petit Van Dyck, » imitèrent Van der Werff et l'égalèrent presque en mignardise et en fadeur. Dans la peinture de genre, Willem van Mieris et son fils, Frans Mieris le jeune, Constantin Netscher, A. van Boonen, Louis de Mony, A. de Pape, C. Troost et Karel van Moor, continuèrent, en l'amaigrissant encore, la manière précieuse et léchée des petits-maîtres de la période précédente. Seule, la peinture de fruits et de fleurs conserva un vif éclat avec Rachel Ruysch (1664-1750), Jean van Huysum (1682-1749), C. Roepel, les Van der Myn, qui exercèrent leur art à Londres, les Spaendonck, qui travaillèrent à Paris, Jean van Os (1744-1808), etc.

La grande école hollandaise meurt avec le XVIII^e siècle. Au commencement de ce siècle-ci, l'influence de David s'étend jusque dans les Pays-Bas et y fait éclore la peinture académique, dont les deux cousins Jean-Adam et Cornelis Kruseman, Ezéchiel Davidson et Jean-Guillaume Pieneman sont les principaux représentants. Parmi les autres peintres hollandais du XIX^e siècle qui ont traité des sujets historiques ou religieux, nous citerons : C. Portman, Simon Opzoomer, Moritz Calisch, Josef Israels, A. Taurel, Ch. Rochussen, J.-G. Schwartze, P. van Schendel, H. Hollander, Alma-Tadema. Ce dernier, sous la direction du peintre belge Henry Leys, s'est montré habile à *restituer* les costumes, l'ameublement, les types mêmes des civilisations disparues, notamment de l'époque égyptienne et de l'époque franque; ses tableaux ont été très-remarqués aux Salons parisiens, et lui ont valu une médaille à l'Exposition universelle de 1867. A cette même Exposition, on a également remarqué les tableaux de genre de M. J. Israels, ar-

tiste possédant un sentiment très-naïf et une exécution large et fière, et ceux de M. Bisschop, coloriste vigoureux, qui s'est formé à Paris sous la direction de MM. Comte et Gleyre.

MM. Israels et Bisschop peignent dans un sentiment original et bien moderne; il en est de même de quelques jeunes peintres contemporains, tels que MM. H. Burgers, Jacques Maris, etc. Mais, en général, les artistes des Pays-Bas s'inspirent des œuvres des anciens maîtres hollandais et se bornent à les pasticher; ce n'est guère que depuis une vingtaine d'années que cette école tend à se transformer, à se *moderniser* sous l'influence des écoles de Paris, d'Anvers, de Dusseldorf.

Outre les artistes que nous venons de citer, les peintres hollandais qui se sont le plus distingués au XIXe siècle sont : dans le genre, Hubert van Hove, L.-J. Hansen, P.-C. Wonder, W.-H. Schmidt, A. Meulemans, Michel Versteeg, J.-C. Janson, W. Verschuur, G.-G. Haanen, J.-J. van der Maaten, T. Scheltema, J.-B. Scheffer, A. Lamme, J. Stroebel, P. van Schendel, fameux par ses effets de lumière artificielle; P. Kiers, H. Ten Kate, S.-L. Verveer, J. Rosierse, P. van Elven, M. Calisch, J.-C. Mertz, David Bles, H. van Trigt, A.-H. Bakkendorf; dans la peinture de paysage, Kluyver, Koekkoek, J. van de Sande Bakhuizen, J. van Ravensway, J.-H. Verheyen, A. Schelfhout, W.-J. Nuyen, Verschuur, J.-H.-L. de Haas, L. Hanedoes, C. Lieste, E. Nyhoff, W. Roeloffs, Bilders, J.-G. Vogel, P.-L. Dubourcq; dans la peinture de marine, J.-C. Schotel, L. Mayer, Koekkoek, Waldorp, M. Schouman, W. Gruyter; dans la peinture d'animaux, P.-G. van Os, J. Dasweldt, Martinus Kuytenbrouwer, L. de Haas, L. Moritz, Kobell, P. Stortenbeker, Ch. Bombled, Mlle Knip; dans la peinture de fleurs et de nature morte, A. Bloemers, Mlles E. Roder, Alida Stolk, A. Haanen, G. van de Sande Bakhuizen; dans les vues architecturales, G. Karssen, J. Bosboom, J. Weissenbruch, C. Springer, etc.

N'oublions pas enfin que l'illustre Ary Scheffer est né à Dordrecht; mais il appartient à l'école française par ses travaux.

— II. SCULPTURE. La Hollande n'a pas produit un ensemble de sculpteurs formant école; la plupart des artistes statuaires qui ont travaillé dans ce pays — même ceux de notre temps — sont venus des contrées voisines, principalement de Malines, d'Anvers et des autres villes flamandes. Au reste, la sculpture, art essentiellement décoratif et fastueux, devait avoir peu de charme pour un peuple ayant des mœurs austères, ayant joui longtemps d'institutions républicaines et pratiquant avec ferveur une religion ennemie des images. Les morceaux de sculpture les plus remarquables que l'on rencontre en Hollande sont les mausolées qui ornent les églises. Un des plus anciens et des plus importants de ce genre est le tombeau du comte Engelbert de Nassau, général de l'empereur Maximilien, mort en 1504 : la statue du comte et celle de sa femme, Marie de Bade, toutes deux en albâtre italien, sont couchées, les mains jointes. Quatre figures agenouillées portent sur leurs épaules une dalle chargée du casque et de l'armure d'Engelbert; elles représentent, dit-on, Jules César, Régulus, Annibal et Philippe de Macédoine, grands hommes que l'artiste, par une insigne flatterie, a abaissés au rôle de cariatides. On a voulu attribuer cette ridicule conception à Michel-Ange; mais l'exécution, bien que n'étant pas sans mérite, suffirait pour montrer que le grand maître n'est pour rien dans cette œuvre. Le tombeau en marbre noir et blanc de Guillaume le Taciturne, que H. de Keyser et A. Quellyn ont exécuté pour l'Eglise-Neuve à Delft, en 1621, n'est pas d'un goût bien pur; il est, d'ailleurs, richement orné de figures allégoriques. Parmi les autres tombeaux remarquables sculptés au XVIIe siècle, nous citerons celui du baron Wassenaar, exécuté par Egger, en 1667, pour la Grande-Eglise de La Haye; celui de l'amiral Ruyter, sculpté par Rombout Verhulst, de Malines, artiste de talent; ceux des amiraux C. de Witt, Cortenaer et Van Braken, dans la Grande-Eglise de Rotterdam. M. Rombout Verhulst est aussi l'auteur de la fontaine en marbre blanc du marché au poisson, à Leyde. Un autre sculpteur flamand, J.-B. Xavery, né à Anvers en 1697, mort à La Haye en 1742, a exécuté les charmantes figures de marbre blanc qui décorent les orgues de la Grande-Eglise de Harlem. En 1649, Vinkenbrink sculpta le chaire en bois d'acajou de l'Eglise-Neuve d'Amsterdam, décorée de bas-reliefs, de pampres et de feuillages d'un travail exquis.

Plusieurs statues monumentales en bronze, érigées récemment, ont été modelées par M. L. Royer, de Malines : telles sont celles de Rembrandt, à Amsterdam; de Laurent Coster, à Harlem, et de Guillaume le Taciturne, à La Haye. La statue équestre de ce dernier prince, qui a été érigée en 1845 devant le palais royal de La Haye, est l'œuvre de M. de Nieuwerkerke, notre ex-surintendant des beaux-arts, dont le nom est tout hollandais. M. Lacomblé, de Bruxelles, a sculpté en 1860 la figure de la *Poésie* qui décore le tombeau du poëte national hollandais Henri Tollens, dans le cimetière de Ryswyck. La statue en marbre de Tollens, érigée en 1860, dans le Parc, à Dordrecht, est l'œuvre de M. J. Strackee, le meilleur sculpteur hollandais contemporain. M. Ferdinand Leenhoff, dont les ouvrages ont été remarqués aux dernières expositions de Paris, MM. J. Verdonck, T.-C. Simon, J.-A. van der Ven et J.-L. van den Burg méritent aussi d'être cités.

— III. GRAVURE. La Hollande, qui passe pour avoir devancé les autres pays dans l'art de l'impression typographique, eut, au XVe siècle, d'habiles graveurs sur bois. La gravure au burin y fut pratiquée aussi de bonne heure : on pense que le Maître à la Navette, qui florissait vers 1475, et l'artiste appelé le Maître de 1480, étaient natifs des Pays-Bas. Walther von Assen, qui travaillait à Amsterdam au commencement du XVIe siècle, est l'auteur de nombreuses gravures sur bois.

Lucas de Leyde fut l'Albert Dürer de la Hollande; il exécuta, à l'eau-forte et sur bois, un grand nombre de pièces représentant des sujets religieux et des scènes de genre. « S'il dessinait moins bien qu'Albert, dit Basan, il savait mettre plus d'harmonie dans ses ouvrages; d'ailleurs, les têtes de ses figures, qu'il variait à son gré, sont pleines d'expression, et ses estampes se distinguent par un extrême fini. » Alaert Claas, que quelques biographes croient avoir été le condisciple de Lucas chez Engelbrechten, grava au burin divers sujets de sa composition et reproduisit aussi des estampes d'Albert Dürer, de Beham et de Lucas lui-même. Martin van Heemskerk, qui, après avoir travaillé successivement sous la direction de Lucas de Leyde et sous celle de Jean Schoreel, alla étudier en Italie, a exécuté à l'eau-forte une trentaine de pièces; mais le plus grand nombre de ses dessins ont été gravés par le célèbre graveur flamand Philippe Galle, qui vint s'établir à Harlem, par Dirk Cornhaert ou Cuerenhert, d'Amsterdam (1522-1590), et par d'autres artistes contemporains. Des recueils ou suites d'estampes et des ouvrages enrichis de gravures ont été publiés au XVIe siècle par plusieurs éditeurs hollandais, notamment par Assuérus van Londerseel et Cornelis Danckerts, d'Amsterdam, et par Hans Liefrinck, de Leyde, qui tous trois d'ailleurs ont signé plusieurs des pièces qu'ils ont publiées. Crispin de Passe le Vieux, élève de Cornhaert, fut un des graveurs les plus féconds du XVIe siècle; on a de lui des sujets religieux, des scènes mythologiques, de nombreux portraits et des illustrations de livres. Il eut pour élèves et pour continuateurs ses trois fils, Crispin le Jeune, Simon et Wilhelm, et ses filles Magdalena et Barbara; Simon et Wilhelm ont longtemps travaillé en Angleterre. Cornelis Cort (1536-1578) est regardé comme un des meilleurs graveurs au burin que la Hollande ait produits; il étudia d'abord sous la direction de Jérôme Cock, d'Anvers, et alla ensuite se fixer en Italie, où il acquit une grande réputation en reproduisant les chefs-d'œuvre de Raphaël, du Titien, du Baroche, de Michel-Ange, d'Andrea del Sarto, des Zuccaro, de Girolamo Mutiano, etc. Il travailla aussi d'après les maîtres flamands italianisés de l'époque, comme firent les Wierix qui, bien qu'originaires d'Amsterdam, sont généralement regardés comme appartenant à l'école flamande. A ce groupe d'artistes pseudo-italiens se rattachent encore les graveurs Hendrick Goltzius (1558-1617), élève de Cornhaert; Jacob Matham et ses fils, Dirk et Adrien; Abraham Bloemaert (1569-1647) et ses fils Dirk, Cornelis et Adrien; Nicolas Clock, élève de Frans Floris; Herman et Jean Muller, d'Amsterdam; P. Lastman, le maître de Rembrandt; Hendrick Hondius le Vieux (1573-1610), élève de J. Wierix; Hendrick Hondius le Jeune, qui a gravé avec talent beaucoup de portraits et de paysages; Simon Frisius, élève de Hondius le Vieux, et Jean Saenredam, élève de Goltzius. Plusieurs des artistes que nous venons de nommer travaillèrent à l'étranger. Quelques-uns, comme Pieter Soutman et Egbert van Panderen, s'associèrent au brillant groupe que Rubens dirigeait à Anvers. Wilhelm Hondius reproduisit divers portraits de Van Dyck. En revanche, W.-J. Delff exécuta un grand nombre de portraits d'après Mierevelt, Moreelse, Adr. van der Venne, Ravenstein et autres peintres hollandais.

Le XVIIe siècle fut pour la gravure, comme pour la peinture, en Hollande, l'époque la plus brillante. Rembrandt ne se rendit pas moins célèbre par ses eaux-fortes que par ses tableaux. « Il a rendu les effets de clair-obscur, dit Waagen, comme aucun maître ne l'a fait avant lui ni après lui. Quand on considère les difficultés pratiques de ce genre de production, et les effets magnifiques qu'il a obtenus à l'aide de la simple opposition du blanc et du noir, on doit admettre que, dans la gravure, plus encore que dans la peinture, il occupe une place tout à fait à part. Son génie de compositeur n'éclate nulle part avec plus de puissance que dans quelques-unes de ses planches, telles que l'*Annonciation aux bergers*, la *Résurrection de Lazare*, le *Christ guérissant les malades*. » L'influence du maître se fait sentir dans les eaux-fortes de Jean Lievens, son ami, de Ferdinand Bol et G. van den Eeckhout, ses élèves, de J. van Vliet, H. Hershop, Salomon Koninck, P. Verbeeck, R Roghman, Jacques de Bray, ses contemporains et ses imitateurs.

L'exemple donné par Rembrandt fut suivi par la plupart des grands peintres hollandais du XVIIe siècle; ils ont exécuté des eaux-fortes qui sont aujourd'hui très-recherchées.

Dans le paysage, nous nommerons Ruisdael, Van Goyen, Jean Hackaert, Van Everdingen, R. Zeeman, Lingelbach, Nic. Moyaert, Pieter Molyn le Vieux; G. Nyts et H. Naiwincx, imitateurs de Ruisdael; Anna de Koker, qui s'est inspirée d'Hobbema; Ant. Waterloo, Herman Swanewelt, Van Nikele, C. Mattrie, Jan Both, Polydore Glauber, A. van der Cabel, W. de Heusch; J.-G. van Bronckorst, qui a travaillé principalement d'après Poelenburg; Isaac Moucheron, B. Breenberg; J. van Aken et Almeloveen qui ont gravé surtout d'après Saftleven; G. Hoet (d'après Fr. Milet), Albert Meyeringh, etc. Dans la gravure d'animaux, Paul Potter, et Marc de Bye, qui a beaucoup travaillé d'après lui; Albert Cuyp, Abraham Hondius, Berghem et son élève, Jean van der Meer le Jeune, Karel du Jardin, Adrien van de Velde, P. van Laar, Jean Le Ducq, J. van der Does et Philippe Wouwerman, qui n'a gravé qu'un seul morceau, un *Cheval sellé* au milieu d'un paysage, de l'effet le plus piquant. Dans les scènes militaires et historiques, Jean van Huchtenburg, Dirk Maas, J. Martss le jeune, L. van der Koogen, W. van Lande, Romeyn de Hooghe, Gérard de Lairesse. Dans la marine, B. Peeters, L. Backhuizen. Dans les sujets de genre, Adrien van Ostade et Adr. Brouwer, dont les eaux-fortes valent les peintures pour la finesse, la chaleur et la verve de l'exécution; Molenaer, P. Nolpe, J. van den Nypoort, Nic.-W. van Haeften, A. van der Does, Cornelis Bega, André Both; J. Suyderhoef, maître habile qui a gravé à l'eau-forte et au burin des scènes de mœurs d'après Adrien van Ostade, et aussi des portraits d'après Frans Hals et Van Dyck, des sujets historiques d'après Terburg et Théod. de Keyser, des sujets bibliques et mythologiques d'après Rubens. Parmi les autres graveurs de la même époque qui ont le mieux réussi à allier le travail de la pointe à celui du burin, il faut citer Cornelis Wisscher, élève de Soutman, « le plus parfait modèle, suivant Basan, qu'un jeune graveur puisse se proposer pour se perfectionner dans son art. » Il a reproduit, avec un égal succès, des œuvres d'Ostade, du Bassan, du Bamboche, du Guide, de Rubens, du Parmesan. Ses frères, Jean et Nicolas Wisscher, ont été aussi des graveurs de talent.

Au XVIIe siècle appartiennent encore Abraham Blootelingh, Fr. van Hove, A. Hertocks, Alb. Haelwegh, J. Brouwer, Michel Mouzin, Corn. Koning, Jean de Bischop, J. Barra, Jean Lutma, Jacob Gole, J. Munnichuizen, qui ont gravé spécialement des portraits; R. Blockhuizen, qui a gravé des vues de ville; Théodore van Kessel, qui a travaillé d'après Rubens, le Titien, le Bassan, le Giorgione, Paul Véronèse, etc.

Au XVIIIe siècle, l'art de la gravure suit la décadence de la peinture. C. Exshaw, L.-B. Coclers, Maria-L. Coclers, le célèbre amateur Ploos van Amstel et quelques autres s'inspirent encore de Rembrandt, d'Ostade et des autres maîtres de la période précédente. Mais Frans van Mieris le Jeune, Wilhem van Mieris, Jean et Nicolas Verkolje, Karel de Moor, le père et le fils, sont aussi léchés, aussi précieux et aussi fades dans leurs gravures que dans leurs tableaux. Les autres graveurs les plus connus de cette période sont Michel Burghers, Jacob Houbraken, Al. van Haecken, John Faber le Vieux et John Faber le Jeune, qui ont gravé de nombreux portraits; Gérard van Nymegen, L.-F. Du Bourg, L. Overbeek, Hercule Zeghers, Dirk Langendyck, F.-A. Milatz, H. Kobell, P.-G. van Os, qui ont gravé à l'eau-forte des paysages, des marines ou des animaux; Jan et Caspar van Luycken, qui ont exécuté de nombreuses planches pour des livres; Paul van Liender, qui a gravé cent planches, d'après J. de Beyer, pour les *Antiquités et vues du pays de Clèves* (1792); Simon Fokke, qui a gravé des vues de Hollande d'après J. de Beyer et Avercamp, des paysages d'après Jos. Vernet, des portraits et des sujets historiques; Quirin Fonbonne, qui a travaillé à Paris; Jacob Folkema, qui a exécuté diverses planches pour le grand recueil de la *Galerie de Dresde*, pour les *Œuvres de Ruysch*, pour la *Bible* de Royaumont, etc.; Corn. van Noorde, Matt. Pool, Jac. Baptist, P. Schenck, Fr. Poost, Sluyter, J. Cootwyck, etc.

Vers le commencement du XIXe siècle, Jan Kobell, C. Bisschop et Ant. Oberman ont gravé à l'eau-forte des animaux et des paysages; C. Forssel a reproduit en 15 planches, publiées à Paris en 1817, le *Couronnement de la Vierge*, de Fra Angelico; J.-A. Langendyck a gravé des sujets historiques, notamment la bataille de *Waterloo*. Plus récemment, MM. André Taurel, W. Steelinck, Dirck Sluyter, J.-P. de Lange, W.-F. Welmeyer se sont signalés comme graveurs de portraits. M. Couwenberg a gravé, entre autres pièces, *Mignon et son père*, d'Ary Scheffer, en collaboration avec notre compatriote M. François. M. J. de Mare a reproduit avec un véritable talent des œuvres de Jean Steen, de Terburg, de G. Dov, etc. M. J. W. Kaiser, enfin, semble avoir retrouvé quelque chose de la science des anciens maîtres dans ses belles reproductions du *Banquet de la garde civique*, de Van der Helst, de la *Ronde de nuit*, de Rembrandt, et de l'*Isaïe*, de Raphaël.

— IV. ARCHITECTURE. La véritable architecture hollandaise est comme celle du castor : elle s'élève au-dessus de l'eau et contre l'eau. Cette architecture, sans caractère artistique proprement dit, mérite cependant une page particulière dans l'histoire de l'art de bâtir : elle a fait appel à toutes les ressources de la science, elle a coûté des sommes énormes, elle a un développement considérable et un aspect formidable. Cette architecture est celle des digues, des chaussées, au moyen desquelles les Hollandais ont cherché à se protéger contre les envahissements de la mer et contre les inondations des fleuves. Les digues de mer sont assises sur des fondations profondes. Celle du Helder, qui a près de 8 kilomètres de longueur, s'élève à 40 pieds au-dessus du niveau de la mer et descend à 200 pieds de profondeur dans les vagues sous un angle de 40 degrés; elle est construite tout entière avec des blocs de granit tirés de la Norvége, et de calcaire provenant de la Belgique. Elle est éperonnée de distance en distance par d'autres digues ou batardeaux, formés de poutres et de fascines, recouverts de pierres et qui s'avancent de près de 200 mètres dans la mer. Cette magnifique jetée, a dit avec raison M. Marmier, est certainement l'une des œuvres les plus colossales, les plus admirables du génie moderne. Les digues de West-Kappel, dans l'île zélandaise de Walcheren, se distinguent aussi par leurs proportions gigantesques. La Frise se défend contre la mer par un triple rang de pilotis qui entourent les côtes. « Chacun de ces pieux enfoncés en terre, dit M. Esquiros, revient à sept florins. Ces ouvrages de bois sont, en outre, soutenus par des quartiers de roche, d'énormes morceaux de granit, de basalte, de trachyte qui ont été apportés de la Norvége et de l'Allemagne. Quand on songe que cette formidable défense s'étend sur un rayon de 22 lieues, et qu'elle brise l'effort de l'Océan, appuyé tout entier au flanc de la province, on se demande quelles richesses il a fallu trouver dans le sol pour se défendre contre un pareil ennemi. Autrefois, la mer était à Leeuwarden, la capitale actuelle de la Frise. Les magnifiques campagnes qui entourent la ville sont des terrains gagnés sur les vagues. » Après la mer, les rivières sont aussi pour la Hollande un danger contre lequel elle a dû se prémunir en élevant des digues le long de leurs bords. Les digues de Katwyck, élevées au commencement de ce siècle par l'ingénieur Conrad, de Delft, ont eu pour but de protéger le canal par lequel le Rhin se décharge dans la mer; elles sont assises sur des pilotis enfouis dans le sable et solidement revêtus de maçonnerie en pierre de Tournay. Le dessèchement des polders nécessite aussi la construction de digues plus ou moins considérables; la plus vaste est celle qui entoure l'ancienne mer de Harlem, desséchée il y a quelques années.

Les constructions monumentales, les édifices luxueux sont très-rares en Hollande. Les outrages du temps et des révolutions n'ont laissé subsister aucun des vieux manoirs du moyen âge. Le Valkenhof, palais que Charlemagne fit construire sur une hauteur voisine de Nimègue, fut démoli en partie, puis rebâti à diverses époques; la ruine en a été consommée par les Français en 1794; il reste encore quelques vestiges de l'église et d'un baptistère rond qui paraît être d'une construction très-ancienne. Les châteaux historiques de Brederode et de Tilingen ne sont plus aussi que des ruines. A Bréda s'élèvent le *Vieux Château*, construit en 1350 par le comte Henri de Nassau, et le *Nouveau Château*, achevé en 1696 par le stathouder Guillaume III. A Leyde, le *Burg*, vieille résidence féodale, est assis sur une haute colline et entouré de murs épais qui ont été récemment restaurés. Les palais modernes et les demeures de l'aristocratie hollandaise n'ont rien de somptueux. L'uniformité extérieure des habitations semble être ici un témoignage de l'égalité et de la modestie des mœurs bourgeoises. Le Palais Royal de La Haye, construit par le stathouder Guillaume III et agrandi, au commencement de ce siècle, par le roi Guillaume Ier, a une façade peinte de couleur blanche; l'aspect n'a rien de monumental. Le Nouveau Palais, construit en style gothique par le roi Guillaume II, mort en 1849, est un chef-d'œuvre de mauvais goût. La Maison du Bois, que la veuve du stathouder Frédéric-Henri fit construire en 1647, et qui est aujourd'hui la résidence particulière de la reine de Hollande, n'a de remarquable que sa décoration intérieure, due à Jordaens, à Van Thulden, à P. de Grebber et autres artistes en renom du XVIIe siècle.

Les hôtels de ville de la Hollande, bien qu'ils soient loin d'avoir l'importance et la beauté de ceux de la Flandre, méritent cependant quelque attention. Celui d'Amsterdam (aujourd'hui le Palais Royal) a été construit de 1648 à 1655, sur les dessins de Jacob van Campen, habile architecte, né près de Harlem et mort en 1657. Cet édifice, bâti sur 13,659 pilotis joints ensemble, coûta, dit-on, 30 millions de florins; il se distingue par la grandeur de sa masse, la régularité de son plan, l'élégance et le bon goût de ses dispositions. Van Campen passe pour avoir donné aussi les dessins de l'hôtel de ville de Bois-le-Duc. L'hôtel de ville de Bréda est en style gothique. Celui de Leyde, construit à la fin du XVe siècle, agrandi et presque renouvelé en 1597 et 1604, a un

aspect assez pittoresque; mais sa façade, hérissée de pyramidions, couverte de balustres déformés et de lourdes statues, et surmontée d'un clocher à plusieurs étages en retraite les uns sur les autres, ne soutient pas un examen détaillé. L'hôtel de ville de Rotterdam a un portique assez somptueux; mais les détails de sculpture sont d'une exécution déplorable. Celui de Delft, qui date de 1618, est surchargé aussi d'ornements de mauvais goût. Celui de Middelbourg, bâti, en 1648, par Charles le Téméraire, est décoré des statues des comtes et comtesses de Flandre.

Les édifices religieux de la Hollande, dépouillés de presque tous leurs ornements par les iconoclastes du XVIe siècle, présentent un contraste frappant avec les églises de la Belgique, si richement décorées. Le culte réformé, qui est dominant, n'admet point d'ailleurs ce luxe d'ornementation. Les temples n'offrent en général que des murs nus et blanchis. Ils ont perdu aussi les noms de saints sous lesquels on les désignait avant la Réforme; on ne les distingue aujourd'hui que par quelque désignation banale : la *Grande-Eglise* (Groote-Kerk), la *Vieille-Eglise* (Oude-Kerk), l'*Eglise-Neuve* (Nieuwe-Kerk), etc. Les églises les plus remarquables sont celles des provinces du sud. L'église de Saint-Servan, à Maestricht, est une des plus anciennes de la Hollande; les nefs, dont les piliers, primitivement carrés, sont réunis par des arcs plein cintre, datent de la fin du Xe siècle ou du commencement du XIe; des changements et des adjonctions considérables ont été faits à cet édifice au XIIe siècle, époque à laquelle fut construite une autre église de Maestricht, celle de Notre-Dame. La cathédrale d'Utrecht, détruite en partie par une tempête en 1674, et dont il ne reste plus que le transsept et le chœur, est le plus beau reste de l'architecture gothique que possède la Hollande; elle date du XIIIe siècle. La tour, qui en est séparée depuis 1674, a été construite de 1321 à 1382; elle a trois étages en retraite les uns sur les autres et éclairés par d'énormes fenêtres ogivales; sa hauteur est de 121 mètres. L'église Saint-Etienne, de Nimègue, édifice gothique du XIIIe siècle, a sa nef principale voûtée à plein cintre. De la même période datent la Grande-Eglise de Dordrecht, dont la tour carrée est construite en brique; l'Eglise du Monastère (Munsterkerk) de Ruremonde, un des plus beaux types du style romano-byzantin qu'il y ait sur les bords du Rhin; la cathédrale de Bois-le-Duc, une des plus belles et des plus vastes églises ogivales de la Hollande; l'église de Hoogland (terminée en 1315) et l'église Saint-Pierre (à cinq nefs) de Leyde; l'église des Réformés, à Bréda, dont la tour octogone gothique a 94 mètres de haut; la Grande-Eglise de Gouda, autrefois dédiée à saint Jean; l'église de Saint-Lievin, à Deventer, bâtie en style ogival sur une crypte romane; l'église de Sainte-Walburge, à Zutphen, bel édifice du commencement du XIIe siècle, dont le clocher a été reconstruit en 1600, etc.

Du XIVe au XVe siècle, ont été bâties : l'Eglise du Cloître (Kloosterkerk) et la Grande-Eglise de La Haye; l'Eglise-Neuve d'Amsterdam, un des plus beaux édifices de la Hollande; la Grande-Eglise de Rotterdam (1472); la Grande-Eglise d'Arnheim (1452), dont le clocher a 94 mètres de haut; la Grande-Eglise de Harlem, construite en 1472 par le comte Albert, et dont la tour, haute de 70 mètres, a été bâtie en 1516; la Grande-Eglise de Groningue, jadis dédiée à saint Martin, etc. Le XVIe siècle vit détruire plus d'édifices qu'il n'en vit construire; quelques-uns des édifices incendiés durant les guerres de religion furent restaurés pendant la seconde moitié de ce siècle. Au XVIIe et au XVIIIe siècle appartiennent : la tour de la Grande-Eglise de Groningue; l'Eglise de l'Ouest (Westerkerk) et l'Eglise du Sud, d'Amsterdam; l'église catholique de Saint-François, à Rotterdam, bâtie sur le plan de la chapelle du palais de Versailles; l'Eglise-Neuve (1649) et l'église des Remonstrants (1631), à La Haye, etc.

Le XIXe siècle a vu construire : l'église Saint-Augustin et le palais des Arts, à Utrecht; l'église Saint-Dominique, à Rotterdam; l'église de la Mare, à Leyde; l'église de Moïse et Aaron, à Amsterdam, et, dans cette dernière ville encore, la Bourse (1845) et la gare du chemin de fer, constructions d'un goût déplorable, où le style classique gréco-latin a été employé sans souci des circonstances climatériques.

HOLLANDÉ, ÉE (o-lan-dé; *h* asp.) part. passé du v. Hollander. Se dit des plumes à écrire passées dans la cendre chaude ou la lessive : *Plumes mal* HOLLANDÉES.

— *Batiste hollandée*, Batiste très-unie et très-serrée, qui est ainsi appelée parce qu'elle présente une certaine ressemblance avec la toile de Hollande.

HOLLANDER v. a. ou tr. (o-lan-dé — rad. *Hollande*). Techn. Passer les plumes d'oie à écrire dans la cendre chaude ou dans une lessive, pour les dépouiller d'une pellicule grasse qui empêcherait l'encre de couler, opération ainsi dite parce que les Hollandais, qui l'avaient imaginée, en gardèrent longtemps le secret.

HOLLANDERSKI (Léon), écrivain polonais, né à Visiiten, sur la frontière de la Lithuanie, en 1808. Après avoir fait de fortes études à Kœnigsberg, il retourna dans sa ville natale, où il fut nommé, en 1833, traducteur juré près les tribunaux, avec le titre de conseiller particulier de jurisprudence. Dans le département d'Augustow, où il était né, il n'existait à cette époque ni imprimerie ni librairie. M. Hollanderski y établit, en 1835, une imprimerie, une lithographie, trois librairies, qui prospérèrent rapidement. Mais ses opinions libérales, ses relations avec des sociétés patriotiques le mirent bientôt en suspicion aux yeux de la police russe. Décrété d'arrestation par suite d'une dénonciation, il dut chercher son salut dans la fuite, vit ses biens confisqués et se rendit à Paris (1843). Là, sur la recommandation d'Arago, il obtint un emploi dans une administration de chemin de fer et, depuis lors, il a employé tous ses loisirs à composer des ouvrages qui l'ont fait avantageusement connaître comme philosophe, comme moraliste, comme historien et comme lexicographe. Bien qu'il appartienne à la religion juive, il est antitalmudiste et antimessianiste, ce qui lui a attiré les colères des juifs orthodoxes. M. Hollanderski a publié ses ouvrages et de nombreux articles de journaux soit sous son nom, soit sous les pseudonymes de **Hollande, Holcnder, Hollenders, Léon H.-I.** Ses œuvres principales sont : *Céline, la nièce de l'abbé*, roman (1832); *Histoire des Juifs en Pologne* (1846, in-8°), ouvrage remarquable; *Trilogie philosophique et populaire* (1 vol. in-8°); *Moschek, mœurs polonaises*, roman (1 vol. in-12); *Dix-huit siècles de préjugés chrétiens* (1 vol. in-8°); *Dictionnaire universel français-hébreu* (2 vol. in-8°); l'*Exemple*, revue de morale (1 vol. in-8°); *Israël et sa vocation*, étude importante, publiée dans les *Archives israélites* (1863-1864). Parmi ses œuvres en vers, nous mentionnerons : *Méditations d'un proscrit polonais*; l'*Amour et l'hymen*; la *Liberté des francs-maçons*; *Lamentations des Juifs polonais sous Nicolas Ier*, etc. Enfin, on lui doit quelques traductions d'ouvrages, entre autres : *Délices royales* ou le *Jeu d'échecs* (1 vol. in-18), trad. de l'hébreu; *Mémoires de Kilinski* (1 vol.); *Talmud Bera'hoth*, 3e partie (Paris, 1871), traduit du chaldéen, etc.

HOLLANDILLE s. f. (o-lan-di-lle; *ll* mll. — rad. *Hollande*). Comm. Toile de Silésie, façon de Hollande.

HOLLANS s. m. (o-lanss; *h* asp. — rad. *Hollande*). Comm. Batiste de Flandre.

HOLLAR (Wenzel ou Wenceslas), célèbre graveur, né à Prague en 1607, mort à Londres en 1677. Pris d'une véritable passion pour les arts, il quitta sa ville natale en 1627, et se rendit d'abord à Francfort-sur-le Mein, où il se perfectionna dans la gravure à l'eau-forte. Hollar, dont la famille avait été ruinée par la guerre de Trente ans, mena pendant longtemps une vie misérable et errante; enfin il eut le bonheur de rencontrer à Cologne le comte Arundel, qui le prit sous sa protection, le conduisit à Vienne, puis en Angleterre, et le recommanda vivement au roi Charles Ier. Mais bientôt la guerre civile ayant éclaté, Hollar fut arrêté avec d'autres partisans de la cour royaliste, parvint à s'échapper et se réfugia à Anvers, où il retrouva son ancien protecteur, le comte d'Arundel. A la mort de ce dernier (1646), Hollar tomba dans la plus grande détresse, et, pour gagner sa vie, fut obligé de travailler pour les libraires et les marchands d'estampes, qui profitèrent de sa triste situation. Au rétablissement de Charles II, Hollar retourna en Angleterre, où la fortune ne devait pas lui être plus propice. Les libraires et les marchands d'estampes exploitèrent sa misère. Pierre Strutt, entre autres, qui faisait à Londres un grand commerce d'estampes, lui donna la somme modique de 30 schellings (37 fr. 50 c.) pour le dessin et la gravure de la vue de Greenwich en deux grandes planches. Après sa mort, ses ouvrages furent recherchés avec empressement. L'œuvre de Hollar, qui se compose de 2,400 pièces, renferme plusieurs pièces de premier ordre et marque une époque importante dans l'histoire de la gravure. Nous citerons parmi ses meilleures œuvres : le portrait du *Duc de Norfolk*, celui de la *Comtesse d'Arundel*, celui de *Thomas Miles*, une suite de trente planches sur cuivre représentant la *Danse des morts*, d'après Holbein, et deux recueils : *Ornatus muliebris anglicanus* (1640), avec 26 planches; *Theatrum mulierum* (1643), avec 48 planches, contenant des costumes féminins des divers peuples de l'Europe.

HOLLARD (Henri), médecin suisse, né à Lausanne en 1801. Il alla terminer ses études médicales à Paris, où il passa son doctorat en 1824, fit ensuite des cours publics et collabora à divers journaux scientifiques. En 1842, le docteur Hollard fut nommé professeur d'histoire naturelle et d'anatomie comparée à Lausanne, qu'il quitta pour aller enseigner les mêmes sciences à Neufchâtel. Par la suite, il retourna à Paris, devint suppléant de Blainville à la Faculté des sciences et obtint, en 1854, la chaire d'histoire naturelle à la Faculté de Poitiers. En 1865, M. Hollard a fait à Paris des conférences sur l'origine de notre espèce et s'est efforcé de mettre sur cette question la science d'accord avec la Bible. Ses principaux ouvrages sont : *Manuel d'anatomie générale* (1827); *Précis d'anatomie comparée* (1835, in-8°); *Nouveaux éléments de zoologie* (1839, in-8°); *Leçons sur la philosophie de la nature* (1842); *Etude de la nature* (1843, 4 vol. in-12); *Cours d'histoire naturelle* (1844), avec planches; *De l'homme et des races humaines* (1853), où il émet des idées très-orthodoxes au point de vue religieux, mais d'une médiocre valeur au point de vue scientifique.

HOLLES (DENZIL, lord), homme d'Etat anglais, né à Haughton (Nottingham) en 1597, mort en 1680. Il fut lié avec Charles Ier, alors qu'il n'était que prince royal, mais il le combattit lorsqu'il fut sur le trône, se mit à la tête du parti presbytérien dans le Long Parlement et fit partie des commissions chargées de traiter avec le roi à Oxford (1644). Dans l'île de Wight (1648), il ne put faire prévaloir parmi les indépendants victorieux les idées de modération, et se réfugia en Bretagne, d'où il ne revint qu'après la mort de Cromwell. Désigné par la Chambre des communes pour aller annoncer à Charles II, à La Haye, qu'il était rappelé au trône, il fit plus tard une vive opposition aux velléités despotiques de ce prince. Lord Holles, envoyé auprès de Louis XIV pour conclure une alliance contre la Hollande (1663), fut un des négociateurs de la paix de Bréda (1667). On a de lui des *Mémoires* (1699, in-4°) impartiaux, que M. Guizot a donnés dans sa collection sur la Révolution d'Angleterre. Il a laissé aussi des lettres et des discours.

HOLLI s. m. (ol-li; — mot mexic.). Liqueur qu'on obtient par des incisions faites à la tige du chilli ou *holquahuylt*, arbre du Mexique : *Le* HOLLI *est employé dans la composition du chocolat des Indiens.* (V. de Bomare.)

HOLLIE s. f. (ol-li). Bot. Syn. de DICNÉMON, genre de cryptogames.

HOLLIS (Thomas), célèbre républicain anglais, né à Londres en 1720, mort en 1774. Il appartenait à une riche famille de dissidents, et consacra toute sa fortune au triomphe de la liberté civile et religieuse. Il a publié la *Vie de Milton* par Toland et les ouvrages de *Sidney*, dans le but de raviver le souvenir de la République, et il réunit la collection la plus complète des médailles de ses fondateurs. Les *Mémoires de Hollis* ont paru à Londres (1780, 2 vol. in-4°).

HOLLOWAY, amiral anglais, né à Wells (Somersetshire) en 1742, mort dans la même ville en 1826. Il entra à dix-huit ans dans la marine, fit, de 1778 à 1782, les campagnes d'Amérique, se distingua aux combats de Rhode-Island, de Newport, de Sainte-Lucie (1778), de la Martinique, passa comme capitaine de vaisseau sous les ordres de l'amiral Hotham, lorsque la guerre éclata entre l'Angleterre et la République française, et assista aux combats qui eurent lieu en 1795 devant Savone et près des îles d'Hyères. Deux ans plus tard, Holloway contribua à comprimer l'insurrection des marins anglais dans les ports de la Manche. Contre-amiral peu de temps après, vice-amiral en 1804, il reçut, en 1807, le commandement de Terre-Neuve et fut nommé, en 1809, amiral dans l'escadre bleue.

HOLLOWAY (Thomas), graveur anglais, né à Londres en 1748, mort en 1827. Il montra fort jeune beaucoup de goût pour le dessin, entra comme apprenti chez un graveur de sceaux, apprit la gravure sur acier, puis suivit les leçons de l'Académie des beaux-arts et s'attacha à dessiner et à modeler d'après l'antique. Lorsqu'il eut acquis une sérieuse instruction artistique, il s'adonna à la gravure sur cuivre, commença à se faire connaître par des illustrations pour les recueils périodiques et se mit tout à fait en évidence en exécutant, d'une façon très-remarquable et avec une grande correction de dessin, sept cents planches pour la traduction anglaise de la *Physiognomonie* de Lavater. Vers la même époque, il fit quelques portraits soit à l'huile, soit au crayon, et illustra avec bonheur des publications remarquables de Boydell, de Macklin et de Bowyer, ainsi que de belles éditions de classiques anglais. Mais ce qui mit le comble à sa réputation, ce furent ses belles gravures d'après les cartons de Raphaël de Hampton-Court, travail immense qui lui valut le titre de graveur du roi et qui n'était pas terminé lorsqu'il mourut.

HOLM (Théodore), naturaliste danois, V. HOLMSKJOLD.

HOLMAN (Joseph-George), acteur et auteur dramatique anglais, né près d'Oxford en 1764, mort à Long-Island en 1817. Quelques temps après avoir quitté le collége d'Oxford, où ses parents l'avaient mis pour étudier la théologie, il se fit acteur, débuta en 1784, à Covent-Garden, dans le rôle de Roméo, joua sur ce théâtre pendant trois ans sans parvenir à être classé au premier rang, donna ensuite des représentations en Irlande et en Ecosse, revint à Londres, retourna à Dublin, où il devint copropriétaire du théâtre de cette ville, puis passa aux Etats-Unis, où il obtint de brillants succès et amassa beaucoup d'argent. Holman eut alors l'idée de monter un théâtre à Charlestown, mais il éprouva de durs mécomptes et l'insalubrité du climat le força à quitter cette ville. Il mourut en se rendant à New-York. C'était un homme d'esprit. Il avait composé plusieurs pièces de théâtre écrites avec verve, savoir : trois opéras-comiques : *Dehors et chez soi* (1796); *Quelle brioche !* (1800); la *Gazette extraordinaire* (1814); un drame, les *Chevaliers de la croix rouge* (1799), et deux comédies : l'*Amant de la dot* (1799), et l'*Amour qui donne l'alarme* (1804).

HOLMAN (Jacques), voyageur anglais surnommé le **Voyageur aveugle**, né en 1787, mort en 1857. Il était lieutenant de vaisseau lorsque, à vingt-cinq ans, il perdit complétement la vue. A la longue, il finit par s'habituer à son infirmité, et, de 1819 à 1821, il parcourut la plus grande partie de l'Europe centrale et méridionale. En 1822, il se remit en route, se dirigeant vers le Nord, visita Saint-Pétersbourg, Moscou, Novogorod, et parvint jusqu'à Irkoutsk, capitale de la Sibérie orientale. Il se proposait de s'aventurer dans la Mongolie et dans la Chine, lorsque, sur un ordre de l'empereur Alexandre, il dut revenir sur ses pas.

Ce n'étaient là que les préludes d'une grande excursion autour du monde, qu'Holman mit environ cinq années à accomplir. Il visita successivement les îles de Madère et de Ténériffe, la côte occidentale de l'Afrique, le Brésil, le Cap de Bonne-Espérance, Madagascar, l'Indoustan, l'Australie, etc. En 1843, il parcourut la Dalmatie, le Montenegro, la Bosnie et la Servie et se rendit par la Moldavie dans la Transylvanie.

Holman publia des relations de la plupart de ses voyages; elles obtinrent, lors de leur publication, un grand succès, dû surtout à ce fait que ces voyages avaient été accomplis par un homme entièrement privé de la vue; mais, par cela même, on ne peut accorder qu'une faible confiance aux renseignements qu'elles renferment. En voici les titres : *Récit d'un voyage entrepris pendant les années* 1819, 1820, 1821, *à travers la France, l'Italie, la Savoie, la Suisse, l'Allemagne des bords du Rhin, la Hollande, etc.* (1822, in-8°); *Voyages à travers la Russie, la Sibérie, la Pologne, l'Autriche, etc., pendant les années* 1822, 1823 *et* 1824, *etc.* (1825, 2 vol. in-8°); *Voyage autour du monde, comprenant des voyages en Afrique, en Asie, en Australie, en Amérique, etc., de* 1827 *à* 1832 (1834, 4 vol. in-8°).

HOLMBERG (Axel-Emmanuel), archéologue et littérateur suédois, né en 1817, mort en 1861. Tout en remplissant de modestes fonctions ecclésiastiques, il s'adonna avec passion à des travaux littéraires, à des recherches archéologiques, et publia plusieurs ouvrages fort estimés, qui lui valurent d'être admis dans les principales sociétés savantes de son pays. Outre un grand nombre de mémoires, de notes, de rapports, nous citerons de lui : *Histoire de la province de Bohus*; les *Gravures des rochers de la Scandinavie*, curieux et intéressant ouvrage; les *Habitants du Nord pendant l'époque païenne*, livre aussi remarquable par la profondeur de l'érudition que par l'élégance du style.

HOLMBOE (Bernt-Michael), mathématicien norvégien, né à Vang dans le Christians-Amt en 1795, mort à Christiania en 1850. Il professa les mathématiques à l'université de Christiania (1834), à la haute École militaire, et devint membre de l'Académie des sciences de Stockholm. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Tables de la déclinaison du soleil* (Christiania, 1819-1831); *Traité de mathématiques* (1825-1827, 2 vol. in-8°); *Stéréométrie* (1833); *Trigonométrie plane et sphérique* (1834); *Traité de hautes mathématiques* (1849, in-4°).

HOLMBOE (Christophe-André), orientaliste norvégien, né à Vang en 1796. Il fit ses études à Christiania, prit le grade de licencié en théologie, puis apprit les langues sémitiques dans cette ville et à Paris, où il suivit les leçons de S. de Sacy et de Caussin de Perceval. De retour en Norvége (1822), il a été successivement nommé recteur, puis professeur de langues orientales, directeur du cabinet de numismatique, recteur de l'université et président de l'Académie des sciences de Norvége. M. Holmboe fait en outre partie d'un grand nombre de sociétés savantes étrangères. Il a été membre de plusieurs commissions royales chargées de préparer des lois et des règlements pour l'instruction publique, et a contribué à ce titre à plusieurs réformes utiles.

Les travaux de ce savant orientaliste sont considérables et embrassent des sujets variés; il s'est occupé particulièrement d'études bibliques, d'archéologie, de numismatique et de philologie comparée sur le sanscrit, le norvégien, le celtique et les langues de l'Afrique méridionale.

Ses études bibliques se composent de la *Géographie biblique* (Christiania, 1828, in-8°), grand travail dont il a aussi publié un abrégé (1838-1847), et des *Visions d'Ezéchiel*, de *l'Astrolabe des Chaldéens* (1866, in-4°). M. Holmboe a depuis été chargé de revoir la traduction danoise de l'Ancien Testament et d'en préparer une traduction norvégienne.

Dans ses nombreuses recherches archéologiques, M. Holmboe a fait des découvertes très-curieuses au point de vue de la religion, de la mythologie et des usages funéraires. La plupart de ses travaux archéologiques ont paru dans le journal de la Société des sciences de Christiania, sauf le grand ouvrage intitulé : *Traces du bouddhisme en Norvége avant l'introduction du christianisme* (Paris, 1857-1870, in-8°). Ses autres travaux écrits en norvégien ont pour objet : les *Instruments des dieux*,

Du tonnerre du Nord et de l'Inde; Krodno, idole saxonne; Des amulettes en métal et en pierre, Des monuments païens en forme de croix, Des anneaux à serment, Des sacrifices de chevaux, Des tertres sépulcraux, Des sépultures sur les rocs dans le Nord, De la sépulture des grands hommes dans la Scandinavie païenne et chez les bouddhistes de l'Asie centrale, la *Sépulture de Thorolf Bogifot*, etc. En numismatique, M. Holmboe a publié : *Descriptio ornamentorum aureorum et nummorum in diœcesi Norvegiæ* (1834-1835); *De prisca re monetaria Norvegiæ* (1841); le *Monnayage ancien de la Norvége jusqu'à la fin du* XIVe *siècle* (1846), et *Revue des monnaies et moyens d'échange en Norvége au moyen âge* (1865, in-fol.). Il a de plus fourni au *Journal des sciences* de Christiania diverses études sur l'origine du système pondéral en Scandinavie, *Ortug ou Tola*, poids scandinave et indien, etc.

Ses travaux philologiques sont : le *Sanscrit et l'ancien norvégien* (1846); le *Verbe dans l'ancien norvégien* (1848); *Recueil des principaux mots de l'ancienne langue norvégienne, comparée avec le sanscrit et d'autres langues de la même famille* (Vienne, 1852), où l'on trouve l'étymologie de la plupart des mots scandinaves; *Grammaire de la langue zoulou* (1850, in-8o); le *Norvégien et le celtique* (1854, in-4o).

M. Holmboe a publié enfin les *Annales de l'université et des écoles de Norvége* (1834-1840, 3 vol. in-8o), et donné des traductions, en allemand, du *Catéchisme turc* (1829), et de *Calila et Dimna*, fables de Bidpai (1823). Il est aussi l'auteur d'un grand nombre de dissertations, écrites en français, en allemand, en anglais et en norvégien, et insérées dans les recueils savants des principales nations de l'Europe.

HOLMES (Oliver-Wendell), médecin et poëte américain, né à Cambridge (Massachusets) en 1809. Il abandonna l'étude des lois pour la médecine, se rendit en Europe, en 1833, et passa trois années dans les hôpitaux de Paris, s'acquittant avec ardeur des devoirs de sa nouvelle profession. En 1836, il retourna en Amérique, fut nommé, la même année, professeur d'anatomie et de physiologie au collége de Dartmouth, et occupa par la suite la chaire d'anatomie de l'université d'Harvard. Le docteur Holmes a publié des ouvrages considérables sur la médecine, et des poésies auxquelles il doit sa réputation. Beaucoup de ces poésies, remarquables par la verve et le bon sens, sont extrêmement populaires de l'autre côté de l'Atlantique, où elles ont trouvé autant d'admirateurs que de lecteurs. La première édition de ses *Œuvres poétiques* a paru à Boston en 1836.

HOLMÉSITE s. f. (ol-mé-zi-te; *h* asp. — du nom du naturaliste danois *Holm* ou *Holmskjold*). Minér. Substance d'un brun rougeâtre foncé, à éclat demi-métallique et à texture feuilletée, qui a été trouvée aux environs de Warwick, dans l'Etat de New-York, et qu'on rapporte généralement à la clintonite. ‖ On l'appelle aussi HOLMITE.

HOLMESTRAND, ville de Norvége, dans l'*amt* ou préfecture de Jarlsberg, à 59 kilom. S.-O. de Christiania, sur le golfe de ce nom; 1,600 hab. Petit port de commerce; exportation de bois et de peaux de phoque, vieux cordages, os, etc.

HOLMIA, nom latinisé de STOCKHOLM.

HOLMOS s. m. (ol-moss — mot gr. qui signif. *mortier*). Techn. Instrument qui sert à piler et à réduire en poudre un grand nombre de substances.

HOLMSKIOLDIE s. f. (olm-ski-ol-dî; *h* asp. — de *Holmskiold*, n. pr.) Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des labiées, tribu des stachydées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

HOLMSKJOLD (Théodore HOLM, anobli sous le nom DE), médecin et naturaliste danois, né à Nyborg en 1732, mort en 1793. Il devint professeur de médecine et d'histoire naturelle à l'académie de Soroe, secrétaire du cabinet de la reine douairière (1772), fut anobli en 1781. On a de lui un traité *Sur l'anagallis et son usage dans le traitement de l'hydrophobie* (Copenhague, 1761), et un sur les champignons du Danemark, *Beata ruris otia fungis danicis impensa* (Copenhague, 1790-1799, 2 vol. in-fol.), en danois et en latin, avec 75 planches. C'est un excellent et remarquable ouvrage.

HOLMSLAND, petite île du Danemark, sur la côte occidentale du Jutland, dans le fjord (golfe) et la préfecture de Ringkiœbing; 2,000 hab. Elle est très-fertile, et forme la principale station de pêche sur cette côte du Jutland; elle est réunie par un pont de bois à la terre ferme, tout près de la ville de Ringkiœbing.

HOLMSTROEM (Israël), poëte suédois, né à Stockholm, mort en Lithuanie en 1708. Il fut secrétaire et conseiller de guerre de Charles XII, qu'il accompagna en Pologne et qu'il amusait par ses saillies. Holmstroem a laissé des pièces de vers, pour la plupart pleines d'esprit et de grâce, et qui eurent beaucoup de succès. On a de lui notamment des discours en vers : sur la *Reine Ulrique Eléonore* (Stockholm, 1683, in-fol.); sur la *Mort de Charles IX* (1697); sur le *Couronnement de Charles XII* (1697). On cite, parmi ses poésies détachées, l'épitaphe de Pompée, chien favori de Charles XII.

HOLOBOLUS (Manuel), prélat et philologue byzantin, qui vivait au XIIIe siècle. Attaché fort jeune à Jean Lascaris, il manifesta son indignation lorsque Michel Paléologue fit crever les yeux à ce prince, fut enfermé pour ce fait dans un monastère, après avoir eu le nez et les lèvres coupés, et devint par la suite grand protosyncelle et rhéteur ou lecteur des saintes Ecritures à Sainte-Sophie. L'opposition qu'il fit à la réunion des Eglises grecque et latine, réunion proposée par Michel Paléologue, lui valut d'être relégué dans un monastère de Nicée, et par la suite d'être promené la corde au cou dans les rues de Constantinople. On a de lui des vers sur Michel Paléologue, qu'on trouve cités dans le glossaire de Du Cange au mot *rhéteur*, et des *Scolies* sur l'autel de Dosiades, publiées par Walckenaer dans le douzième chapitre de sa *Diatribe*.

HOLOBRANCHE adj. (o-lo-bran-che — du préf. *holo*, et de *branchies*). Ichthyol. Qui a des branchies complètes.

— s. m. pl. Ordre de poissons osseux, ayant des branchies pourvues d'un opercule et d'une membrane branchiostége.

HOLOCARPE adj. (o-lo-kar-pe — du préf. *holo*, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Dont les fruits restent entiers, ne s'ouvrent pas.

— s. f. pl. Subdivision de la classe des mousses, dans laquelle on comprend celles dont l'urne ne se fend point.

HOLOCARPHE s. f. (o-lo-kar-fe — du préf. *holo*, et du gr. *karphos*, paille). Bot. Syn. d'HÉMIZONIE.

HOLOCAUSTE s. m. (o-lo-ko-ste — du gr. *holokaustos*, mot qui signifie proprement brûlé tout entier; de *holos*, entier, et *kaustos*, brûlé). Hist. relig. Sacrifice, où la victime était entièrement consumée par le feu; s'est dit particulièrement chez les Juifs : *L'autel des* HOLOCAUSTES. ‖ Victime ainsi sacrifiée : *Amener l'*HOLOCAUSTE *devant l'autel.*

— Par ext. Sacrifice, immolation : *Dieu s'est offert en* HOLOCAUSTE *pour l'homme.* (De La Roière.)

— Fig. Offrande entière et généreuse, abandon absolu : *Offrir à Dieu son cœur en* HOLOCAUSTE. *Quiconque fait la volonté d'autrui, par un renoncement sincère à la sienne, fait une excellente oraison et un sacrifice d'*HOLOCAUSTE *qui monte en odeur de suavité jusqu'au trône de Dieu.* (Boss.)

— **Encycl** Relig. L'*holocauste*, ou sacrifice par le feu, se distingue des autres sacrifices, dans lesquels les chairs des victimes immolées étaient en partie distribuées aux assistants et en partie réservées pour les prêtres. On se rend parfaitement compte, quand on connaît les religions de l'antiquité, des avantages du sacrifice, du profit que les prêtres en retiraient; on s'explique moins la nécessité de l'*holocauste*, où tout était consumé, sans profit pour personne. Sans doute, les prêtres, en instituant l'*holocauste*, ont voulu imprimer une plus grande terreur dans l'esprit des croyants, marquer l'absolue souveraineté du dieu sur tous les êtres vivants. Dans ce genre de sacrifice, l'immolation est, en effet, complète; la divinité seule peut y trouver son compte, si toutefois on admet que l'odeur des chairs brûlées lui soit agréable. Notons encore que, dans les religions tout à fait primitives, les dieux étaient réputés se nourrir de chair, comme les hommes, et qu'on était ainsi conduit tout naturellement à leur faire de ces sortes d'offrandes.

Les Assyriens offraient des *holocaustes* à leurs divinités, mais ils croyaient que le dieu se nourrissait de ces viandes. Il n'en était pas de même chez les Hébreux; cette erreur est condamnée dans les livres saints : Isaïe répète plusieurs fois que « le Seigneur ne fait attention qu'à la pureté des sentiments. » Pourtant nous lisons dans la *Genèse* que « Dieu reçut comme une bonne odeur l'*holocauste* que Noé lui offrit après le déluge. » Comment concilier ces paroles avec les paroles d'Isaïe? C'est que, primitivement, le culte des Hébreux était extérieur et grossier; peu à peu, grâce aux progrès des idées religieuses et morales, il s'épura. Lorsque Noé offrit un *holocauste* au Seigneur, il était persuadé que la fumée des chairs brûlées était agréable à Dieu; plus tard, lorsque Isaïe, sans condamner l'*holocauste*, pour ne pas rompre brusquement avec la tradition, déclare que les seuls sentiments du cœur sont agréables à Dieu, c'est un progrès : l'*holocauste* n'est plus qu'un symbole; par lui-même, il n'a plus rien d'efficace. Lorsque Jérémie fait entendre au peuple d'Israël que Dieu est dégoûté de ses sacrifices et de son encens, il veut dire que le culte extérieur seul ne saurait suffire; plus tard encore, lorsque la loi nouvelle supprime tout sacrifice et tout *holocauste* pour leur substituer le culte intérieur, le dernier progrès est accompli.

HOLOCENTRE s. m. (o-lo-san-tre — du préf. *holo*, et du gr. *kentron*, épine). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des percoïdes.

— **Encycl.** Les *holocentres* sont des poissons de forme ovale, un peu comprimée; ils ont deux dorsales; leur corps est entièrement couvert de grandes écailles brillantes et dentelées en scie; le sous-orbitaire, toutes les pièces operculaires et les os de l'épaule sont également dentelés; la bouche est munie de dents en velours. Ils doivent leur nom au grand nombre d'épines que présentent les os operculaires; le préopercule a aussi, à son angle, une forte épine dirigée en arrière. Sous certains rapports, ce genre se rapproche assez des serrans. Ses diverses espèces se ressemblent beaucoup entre elles. « L'éclat de la couleur des *holocentres*, dit Valenciennes, en fait des poissons de la plus grande beauté. Des nuances rouges purpurines ou roses, relevées par le brillant de l'or ou de l'argent poli, sont les teintes générales de ces espèces, répandues dans les mers équatoriales; aussi les noms vulgaires des *holocentres* rappellent leurs couleurs principales. Aux Antilles, les Français les appellent *cardinaux*, les Anglais l'*homme rouge;* d'après Catesby, on les nommerait aussi *écureuils*. » Leur chair est de qualité assez variable, mais, en général, assez bonne à manger. Grasse chez quelques espèces, elle est sèche dans d'autres. On la mange dans l'Amérique centrale, aux Antilles et dans l'Inde.

HOLOÈDRE s. m. (o-lo-è-dre — du préf. *holo*, et du gr. *edra*, face). Minér. Cristal qui a toutes ses faces.

HOLOÉDRIE s. f. (o-lo-é-drî — rad. *holoèdre*). Minér. Caractère d'un cristal holoédrique.

— **Encycl.** L'*holoédrie* est un genre particulier de symétrie, que l'on observe sur le plus grand nombre des cristaux. Ce genre de symétrie est caractérisé par l'identité physique de la totalité des parties géométriquement égales. Le mot *holoédrie* est employé par opposition à *hémiédrie* et à *tétartoédrie*, expressions qui désignent des genres de symétrie différents, dans lesquels l'identité physique des parties géométriquement égales n'existe que pour la moitié ou le quart de ces parties.

Les substances dont les cristaux affectent des formes holoédriques sont donc celles dans lesquelles la symétrie réelle de la molécule s'accorde entièrement avec celle de la forme géométrique. Dès lors, d'après la « loi de symétrie » d'Haüy, interprétée dans le sens qu'a indiqué M. Delafosse (v. HÉMIÉDRIE), chaque modification faite à une quelconque des parties d'un semblable cristal se répétera sur toutes les autres géométriquement identiques, et le maximum des faces nouvelles possible se trouvera ainsi atteint. Par contre, les formes holoédriques nouvelles qui prendront naissance posséderont aussi le plus grand nombre de faces possible. En résumé, l'*holoédrie* constitue le genre de symétrie le plus régulier de tous.

HOLOÉDRIQUE adj. (o-lo-é-dri-ke — rad. *holoédrie*). Minér. Se dit des cristaux qui ont les caractères de l'holoédrie.

HOLOGASTRE adj. (o-lo-ga-stre — du préf. *holo*, et du gr. *gastêr*, ventre). Zool. Qui a l'abdomen entier, non étranglé.

HOLOGONIDIE s. f. (o-lo-go-ni-dî — du préf. *holo*, et de *gonidie*). Bot. Corps reproducteur d'un lichen, lorsqu'il va se développer.

HOLOGRAPHE, HOLOGRAPHIE, HOLOGRAPHIER. V. OLOGRAPHE, OLOGRAPHIE, OLOGRAPHIER, qui sont plus usités.

HOLOGYMNOSE s. m. (o-lo-ji-mno-ze — du préf. *holo*, et du gr. *gumnos*, nu). Ichthyol. Genre de poissons thoraciques, à écailles nulles ou presque nulles, comprenant une seule espèce, qui habite les mers du Sud.

HOLOLACHNE s. m. (o-lo-la-kne — du préf. *holo*, et du gr. *lachnê*, duvet). Bot. Genre de sous-arbrisseaux de la famille des réaumuriacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Asie centrale.

HOLOLEPTE s. f. (o-lo-lè-pte — du préf. *holo*, et du gr. *leptos*, mince). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la tribu des histéroïdes, comprenant une quinzaine d'espèces, dont trois habitent l'Europe.

HOLOLEPTITE adj. (o-lo-lè-pti-te — rad. *hololepte*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre hololepte.

— s. m. pl. Division de la tribu des histéroïdes, ayant pour type le genre hololepte.

HOLOLISSE s. m. (o-lo-li-se — du préf. *holo*, et du gr. *lissos*, lisse). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des troncatipennes, dont l'espèce type vit au Brésil.

HOLOMÈTRE s. m. (o-lo-mè-tre — du préf. *holo*, et du gr. *metron*, mesure). Astron. Instrument de mathématiques, qui sert à prendre la hauteur angulaire d'un point au-dessus de l'horizon.

HOLOMÉTRIQUE adj. (o-lo-mé-tri-ke — rad. *holomètre*). Astron. Qui a rapport à l'holomètre ou à son emploi : *Opérations* HOLOMÉTRIQUES.

HOLOMITRION s. m. (o-lo-mi-tri-on — du préf. *holo*, et du gr. *mitrion*, coiffe). Bot. Genre de mousses qui habite l'Australie.

HOLONERVEUX, EUSE adj. (o-lo-nèr-veu, eu-ze — du préf. *holo*, et de *nerveux*). Bot. Se dit des feuilles qui ont une nervure médiane, d'où partent des nervures latérales très-nombreuses.

HOLONERVIÉ, ÉE adj. (o-lo-nèr-vi-é — du préf. *holo*, et de *nerf*). Bot. Se dit des feuilles qui ont des nervures longitudinales très-rapprochées.

HOLONYQUE s. m. (o-lo-ni-ke — du préf. *holo*, et du gr. *onux*, ongle). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant deux espèces qui vivent à Madagascar.

HOLOPARAMÈCE s. m. (o-lo-pa-ra-mè-se — du préf. *holo*, et du gr. *paramêkês*, oblong). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, comprenant trois espèces, qui habitent l'Europe.

HOLOPE s. m. (o-lo-pe — du préf. *holo*, et du gr. *pous*, pied). Echin. Genre d'échinodermes, du groupe des crinoïdes.

HOLOPÉTALAIRE adj. (o-lo-pé-ta-lè-re — du préf. *holo*, et de *pétale*). Bot. Se dit des fleurs dont toutes les parties se sont transformées en pétales : *Fleur* HOLOPÉTALAIRE.

— s. m. Syn. de MONSONIE, genre de géraniacées.

HOLOPHANÈRE adj. (o-lo-fa-nè-re — du préf. *holo*, et du gr. *phaneros*, manifeste). Entom. Se dit des métamorphoses des insectes, quand elles sont complètes.

HOLOPHERNE, général de Nabuchodonosor Ier. Il envahit la Palestine (689 av. J.-C.), à la tête d'une armée considérable, soumit toutes les villes sur son passage, et vint mettre le siége devant Béthulie. La ville était réduite aux dernières extrémités, quand une jeune veuve, nommée Judith, s'introduisit dans le camp des Assyriens, charma Holopherne par son esprit et sa beauté, et le tua au sortir d'un festin, pendant qu'il était appesanti par les vapeurs du vin. V. JUDITH.

Le nom du célèbre général de Nabuchodonosor se retrouve dans les auteurs grecs qui ont écrit sur la Cappadoce et sur l'Assyrie (Appien, *Syr.*, 47; Diodore de Sicile, *Exc.*, II, 588). Il est quelquefois écrit *Oropherne* (Polybe, XXXIII, 12). Comme *Datapherne, Phratapherne, Artapherne, Tisapherne, Intapherne* et les mots de la même famille, Holopherne dérive probablement d'un radical persan. Grotius et d'autres auteurs ont cependant tenté de l'expliquer à l'aide de radicaux sémitiques; les uns lui font signifier le *gouverneur sublime*, et les autres *celui qui attache le serpent;* la différence radicale de ces deux versions doit faire douter également de la justesse de l'une et de l'autre.

HOLOPHIRA, épouse du sultan Orkhan, appelée par les Turcs *Nilufer* (fleur de lotus). Elle vivait au commencement du XIVe siècle, et était fille du gouverneur grec de Biledjik, en Natolie, qui, jaloux de la puissance d'Othman, sultan des Turcs, résolut de le faire périr dans un guet-apens, en l'invitant aux noces de sa fille Holophira avec un jeune Grec. Averti à temps de ce complot, Othman feignit de tomber dans le piége. Il accepta l'invitation, mais demanda au gouverneur de Biledjik de recevoir dans son château ses trésors et ses femmes, dans la crainte d'une invasion pendant son absence. Sa proposition ayant été acceptée avec empressement, Othman se rendit à Biledjik avec des chariots chargés d'armes et portant des soldats déguisés en femmes. A un signal donné, les soldats jetèrent leurs voiles, saisirent leurs armes, mirent le feu au château et fondirent sur les conjurés. Le gouverneur et la plupart de ses convives furent mis à mort. Quant à Holophira, comme elle était d'une grande beauté, Othman la donna pour épouse à son fils Orkhan (vers 1299), qui la rendit mère d'Amurat Ier.

HOLOPHRASTIQUE adj. (o-lo-fra-sti-ke — du préf. *holo*, et du gr. *phrazô*, je parle). Linguist. Se dit des langues agglutinantes qui expriment un grand nombre d'idées avec un petit nombre de mots, et qui ont, par conséquent, fréquemment recours à la périphrase. ‖ On dit aussi INCORPORESCENT et POLYSYNTHÉTIQUE.

— **Encycl.** Un des trois groupes de la classe des langues agglutinantes, ainsi nommées de ce qu'elles combinent une série de mots primitifs sans les fondre en un tout véritablement organique, c'est celui des idiomes dits *incorporants* par M. Schleicher, *holophrastiques* par M. F. Lieber, et *polysynthétiques* par M. Duponceau et les philologues américains.

Ces diverses dénominations ont été données aux idiomes américains, parce qu'ils expriment le plus grand nombre d'idées par le plus petit nombre de mots. Cela se fait principalement de deux manières : 1o par la jonction de syllabes significatives et même de sens simples extraits de différents mots, formant des locutions composées, qui éveillent à la fois, dans l'esprit de l'auditeur, toutes les idées que les différents mots dont les syllabes sont empruntées expriment séparément; 2o par la combinaison, fondée sur des principes d'analogie, de différentes parties du discours, étonnées, pour ainsi dire, de se trouver ensemble, et qui sont jointes au verbe, de manière que, par ses formes et ses inflexions variées, non-seulement l'idée de l'action principale et de ses accessoires les plus ordinaires, tels que la personne, le nombre, le temps, etc., mais le plus grand nombre possible des idées morales et physiques peuvent s'y associer, tandis qu'elles ne peuvent se rendre dans d'autres langues que par des

locutions distinctes et séparées. Tel est, suivant M. Duponceau, le caractère général des langues américaines, qu'il nomme *syntactiques* ou *polysynthétiques*. Ce système paraît exister dans toutes les langues connues des indigènes du nouveau monde, depuis le Groenland jusqu'au cap Horn. Toutes ces langues sont riches, abondantes, expressives; l'ordre, la méthode et l'analogie y dominent essentiellement. Sans l'ordre et la méthode, des formes de langage aussi complexes ne pourraient pas exister, et la confusion qui s'ensuivrait les rendrait incapables d'exprimer même les idées les plus simples.

Cependant il y a des différences dans les formes grammaticales; mais elles sont d'un ordre secondaire. La formation des mots varie selon la nature des éléments dont ces langues sont composées. Telle langue a un grand nombre de particules significatives qu'elle peut réunir facilement; telle autre a des particules serviles dont l'usage est soumis à des règles; telle autre, enfin, prend des syllabes où elle les trouve lorsqu'il s'agit de former de nouveaux mots. Il y a une différence sensible, quant à la formation des mots, entre les langues des peuples chasseurs, pêcheurs ou nomades, et celles des Indiens sédentaires qui sont arrivés à un certain degré de civilisation. Ces dernières ont en général plus de méthode, les éléments en sont plus simples et employés avec plus d'art; elles ont un aspect moins rude et moins sauvage. Pour faire sentir cette différence, voici quelques exemples tirés des langues du Groenland, du Mexique et du Chili. On y verra le même système polysynthétique, varié seulement par l'emploi d'éléments divers.

— I. LANGUE DU GROENLAND. *Aulisariartorasuarpok*, il s'est hâté d'aller pêcher. Ce mot est composé des suivants : *aulisarpok*, il pêche (on a retranché la syllabe *pok*, qui désigne la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif, ou plutôt on l'a transportée à la fin du mot composé); *peartorpok*, il est après faire quelque chose (on a encore retranché *pok*, et au lieu de *peartor*, on a mis *airtor*); *pinnesuarpok*, il se hâte (on a changé *pinnesuar* en *asuar*, et on a terminé le mot par la syllabe *pok* retranchée des deux premiers).

— II. LANGUE DU MEXIQUE. Voici, tiré du langage vulgaire, un exemple d'une racine passant dans la composition de toute une série de mots dans lesquels se retrouve une idée commune. Le mot *tlaxcalli* (signifiant pain ou plutôt une espèce de crêpe dite par les Espagnols *tortillo* et qui tient lieu de pain), réuni au mot *chihua*, faire, forme le mot *tlaxcalchihua*, faire des *tortillos; tlaxcalchiuani* désigne l'individu qui les fait; *tlaxcalchiualoni*, l'instrument qui sert à les faire, et *tlaxcalchihuacan*, le lieu où elles se font.

— III. LANGUE DU CHILI. *Iduanclolavin*, je ne désire pas manger avec lui. Ce mot est ainsi composé : *I* pour *in*, manger; *n*, signe de la première personne du singulier du présent de l'indicatif, rejeté à la fin du mot; le reste est formé de mots significatifs insérés en entier : *duan*, désirer; *clo*, avec; *la*, non; *vi*, lui; *n*, forme verbale transposée de la première syllabe, ce qui veut dire, littéralement : *manger désirer avec non lui moi*.

Il découle naturellement de ce système que les langues américaines doivent abonder en une espèce de verbes que l'on peut nommer circonstanciels, parce qu'ils joignent à l'action une foule de circonstances accessoires.

Prenons pour exemple en chilien le verbe *elun*, donner, et nous trouverons : *eluelen*, être dans l'action de donner, être donnant; *eluguen*, donner plus, davantage; *eludumaen*, désirer donner; *eluycumen*, venir donnant; *elullem*, donner réellement, de bonne foi; *elumen*, aller pour donner, aller donner; *eluyaun*, aller donnant; *elumon*, avoir occasion de donner; *elupan*, venir pour donner, venir donner; *elupen*, douter si l'on donnera; *elupran*, donner sans raison, sans sujet; *elupun*, passer en donnant; *elurquen*, paraître donner; *eluremum*, donner sans qu'on s'y attende; *elulun*, venir pour donner; *eluvalen*, pouvoir donner, avoir le moyen de donner; *elumepran*, aller pour donner en vain, etc.

Parmi les langues de l'ancien monde, on rattache au système des langues *holophrastiques* ou polysynthétiques le basque et le géorgien; mais il est certain que ces derniers idiomes, bien que leur structure présente des formes analogues à celle des idiomes américains, sont composés d'éléments qui les rendent étrangers à ces idiomes.

HOLOPHRON s. m. (o-lo-fron — du préf. *holo*, et du gr. *ophrus*, sourcil). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, tribu des omaliniens, comprenant une dizaine d'espèces, presque toutes européennes.

HOLOPHRYE s. f. (o-lo-frî — du préf. *holo*, et du gr. *ophrus*, sourcil). Infus. Genre d'infusoires polygastriques, de la famille des paraméciens, comprenant trois espèces, qui vivent dans les eaux stagnantes : *Les* HOLOPHRYES *sont des animaux à corps cilié partout.* (E. Desmarest.)

HOLOPHYLLE s. m. (o-lo-fi-le — du préf. *holo*, et du gr. *phullon*, feuille). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

HOLOPODE s. m. (o-lo-po-de — du préf. *holo*, et du gr. *pous, podos*, pied). Ornith. Syn. de PHALAROPE.

HOLOPTILE s. m. (o-lo-pti-le — du préf. *holo*, et du gr. *ptilon*, duvet). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des réduviens, dont l'espèce type vit au Cap de Bonne-Espérance.

HOLOPTYCHIDE adj. (o-lo-pti-ki-de — de *holoptychius*, et du gr. *eidos*, aspect). Ichthyol. Qui ressemble à un holoptychius.

— s. m. pl. Famille de poissons fossiles, qui a pour type le genre holoptychius.

HOLOPTYCHIUS s. m. (o-lo-pti-ki-uss — du préf. *holo*, et du gr. *ptuchios*, plié). Ichthyol. Genre de poissons fossiles, type de la famille des holoptychides.

HOLOREGMIE s. f. (o-lo-rè-gmî — du préf. *holo*, et du gr. *rêgma*, crevasse). Bot. Syn. de CRANIOLAIRE.

HOLOSTEMME s. m. (o-lo-stè-me — du préf. *holo*, et du gr. *stemma*, couronne). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des asclépiadées, tribu des cynanchées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

HOLOSTÉON s. m. (o-lo-sté-on — gr. *holosteon;* de *holos*, tout entier; *osteon*, os). Bot. Genre de plantes, de la famille des caryophyllées, tribu des alsinées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions tempérées de l'Europe et de l'Asie. ‖ On dit aussi HOLOSTÉE et HOLOSTE.

HOLOSTIGMA s. m. (o-lo-sti-gma — du préf. *holo*, et du gr. *stigma*, stigmate). Bot. Syn. de SPHÉROSTIGMA.

HOLOSTOME s. m. (o-lo-sto-me — du préf. *holo*, et du gr. *stoma*, bouche). Helminth. Genre de vers trématodes.

HOLOSTYLE s. m. (o-lo-sti-le — du préf. *holo*, et du gr. *stulos*, colonne, style). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des haméliées, qui habite la Nouvelle-Calédonie.

HOLOTHRIX s. m. (o-lo-trikss — du préf. *holo*, et du gr. *thrix*, poil). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des ophrydées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

HOLOTHURIDE adj. (o-lo-tu-ri-de — rad. *holothurie*). Zool. Qui ressemble à une holothurie. ‖ On dit aussi HOLOTHURIN, INE, et HOLOTHURIDÉ, OU HOLOTHURIÉ, OU HOLOTHURINÉ, ÉE.

— s. m. pl. Classe d'animaux radiaires, qui a pour type le genre holothurie.

— **Encycl.** Les *holothurides* sont des échinodermes à corps plus ou moins allongé, mou et flexible, pourvu de suçoirs très-extensibles et complétement rétractiles; la bouche est située au fond d'une sorte d'entonnoir soutenu par un petit cercle de fibres calcaires, et entouré d'un autre cercle d'appendices ramifiés; l'anus s'ouvre au dehors par un grand orifice terminal. Cet ordre comprend les genres fistulaire, synapte, psole, cuviérie, holothurie, mullérie, stichope, liosome, dactylose, molpodie, etc. Ces espèces vivent exclusivement dans les eaux marines, et on en trouve un certain nombre dans les mers d'Europe.

HOLOTHURIE s. f. (o-lo-tu-rî — du préf. *holo*, et du gr. *thurion*, petite porte). Echin. Genre d'échinodermes, type de l'ordre des holothurides : *L'*HOLOTHURIE *trépang est l'objet d'un immense commerce dans toutes les îles indiennes.* (Lesson.) *Les gens du peuple recherchent les* HOLOTHURIES *pour les manger.* (P. Gervais.)

— **Encycl.** Les *holothuries* ont été remarquées de très-bonne heure; comme on les trouve en abondance sur les bords de la mer après les tempêtes, les auteurs anciens les ont appelées *purgamenta maris*. La forme phalloïde d'un grand nombre d'espèces leur a valu aussi, de la part du vulgaire et même des savants, diverses dénominations d'une naïve impudicité. Mais c'est à une époque assez rapprochée de nous que l'on a commencé à étudier sérieusement leur organisation. Tiedemann et Blainville, entre autres, ont fait à ce sujet des observations suivies, dont ce dernier auteur a donné un résumé que nous reproduisons textuellement :

« L'enveloppe de l'*holothurie* est formée par une peau épaisse, très-contractile, et dans laquelle on trouve un derme celluleux fort épais, en dehors duquel est le réseau muqueux coloré, avec son épiderme fort sensible, et en dessous la couche musculeuse, qui, dans l'espèce que j'ai disséquée, forme cinq doubles bandes étendues d'une extrémité à l'autre. C'est dans les intervalles qui séparent ces bandes que se voient les tentacules ou cirrhes rétractiles à l'intérieur, et pouvant agir à la manière des ventouses, en s'appliquant sur les corps; ils forment aussi cinq doubles bandes dans toute la longueur de l'animal. Dans d'autres espèces, ils se rassemblent dans des lieux particuliers et alors ne donnent plus à l'animal de forme radiaire.

» A l'extrémité antérieure et ordinairement terminale du corps, se trouve une sorte d'entonnoir dans le fond duquel est la bouche; celle-ci est bordée à l'extérieur par un cercle de tentacules ramifiés et se dichotomisant d'une manière variable; ils étaient au nombre de dix dans l'espèce que j'ai disséquée. Ils sont formés par le redoublement de la peau, qui, après avoir tapissé le fond de l'entonnoir et s'être amincie, forme le pédicule de chacun. Dans ce pédicule, qui est creux, est un vaisseau à parois fort minces. Ces tentacules se divisent ensuite d'une manière irrégulière. La bouche proprement dite, placée au fond de l'entonnoir, qui est bordé par les tentacules, est ronde.

» Le canal intestinal qui en naît est fort long et d'un diamètre égal; il fait un assez grand nombre de replis qui sont attachés aux parois de la cavité par une sorte de mésentère ou de membrane hyaline fort mince, qui se termine vers la moitié du corps. L'estomac forme un renflement assez peu considérable; il se termine en arrière et dans la ligne médiane par un orifice arrondi, qui s'ouvre dans une sorte de cloaque : c'est une vessie ovale, dont les parois sont épaisses, musculaires, contractiles, et qui est fortement attachée à la partie postérieure du corps. Dans ce cloaque se termine également ce que l'on regarde comme l'appareil de la respiration; il est formé par une sorte d'arbre creux, extrêmement ramifié, dont les rameaux se réunissent successivement en branches et en tronc, en allant d'avant en arrière, celui-ci s'ouvrant dans le cloaque. »

Ajoutons, d'après M. P. Gervais, que le canal intestinal atteint jusqu'à dix fois la longueur du corps, que ses membranes, très-délicates, sont souvent vomies par l'animal lorsque celui-ci est tourmenté. En ouvrant le corps, on reconnaît le plus souvent qu'il est en partie rempli d'une eau dans laquelle flottent les viscères. Le cloaque absorbe également une grande quantité de ce liquide, que l'animal expulse parfois en forme de jet. Quelquefois l'intestin est déchiré par des parasites sans que l'*holothurie* paraisse en souffrir; on a vu également de petits crustacés s'introduire dans le cloaque de ces échinodermes et vivre dans les tubes aquifères, que l'on regarde comme des branchies. Un fait plus curieux encore, c'est la présence, dans leur intérieur, de petits poissons du genre fiérasfer. « Ce poisson, très-allongé, disent Quoy et Gaymard, ne saurait, par sa grosseur, loger dans l'estomac. Comme de sa nature il n'y voit que fort peu et fuit la lumière, lorsqu'il donne au milieu des tentacules épanouis de ces grandes *holothuries*, il s'introduit par la bouche, rompt l'œsophage et demeure entre les viscères et l'enveloppe extérieure, probablement au milieu de l'eau qui a dû s'introduire avec lui et que les spiracules y apportent. » Rien n'indique que la présence de ces poissons fasse souffrir les *holothuries*.

Les *holothuries* ont une circulation assez compliquée. Les organes de la génération sont placés près de la bouche; on s'accorde à reconnaître que ces animaux ont les deux sexes. Le système nerveux n'a pas été bien constaté.

Les espèces assez nombreuses de ce genre sont répandues dans toutes les mers; mais elles sont plus nombreuses et acquièrent une taille plus considérable dans celles des pays chauds; il en est qui atteignent 1 pied de longueur. Elles vivent sur les rochers ou sur le sable du rivage, où elles rampent à l'aide de leurs cirrhes ou suçoirs. Elles se nourrissent d'animalcules, et, pour les avaler, elles portent successivement à leur bouche chacun de leurs appendices, et le retirent pour le remplacer par un autre, également chargé d'animalcules. On a aussi remarqué qu'elles avalent fréquemment une grande quantité de sable, sans doute pour se procurer les particules nutritives, animales ou végétales, qui s'y trouvent mêlées. On les pêche facilement à la basse mer; les vagues, surtout après les tourmentes, en rejettent souvent un grand nombre sur la côte, où elles périssent, faute de pouvoir regagner leur élément.

Bien que leur substance soit assez coriace, les *holothuries* sont recherchées comme aliment dans certains pays, et, grâce à leur abondance, fournissent parfois une ressource aux classes pauvres; on en mange beaucoup sur les côtes de Naples, mais nulle part autant que dans l'océan Indien et les mers de la Chine. Voici ce que dit Lesson à ce sujet : « Célèbre depuis longtemps dans le commerce de l'Inde, sous le nom de *trépang*, que lui ont consacré les Malais, ou de *priape marin*, que lui donnent les Européens, cette *holothurie* est l'objet d'un immense commerce dans toutes les îles indiennes de la Malaisie avec la Chine, le Cambodge et la Cochinchine. Des milliers de jonques malaises sont armées chaque année pour la pêche de ce zoophyte, et des navires anglais ou américains se livrent à la vente de cette denrée, généralement estimée chez tous les peuples polygames, qui lui accordent les propriétés aphrodisiaques les plus énergiques et les plus efficaces. Souvent nous avons mangé de ce zoophyte, préparé de plusieurs manières, et toujours nous ne lui avons trouvé aucun goût particulier, masqué qu'il était, il est vrai, par l'énorme dose d'épices et d'aromates dont est surchargée la cuisine de ces peuples. Les trépangs ou les *suala* des habitants de Sumatra se vendent 45 dollars le pesoul, et forment une des branches les plus considérables du commerce de cabotage entre Bornéo, Sumatra, les Moluques, la Malaisie et la Chine. »

Cette pêche, qui rapporte d'assez grands bénéfices aux souverains de ces contrées, exige beaucoup d'adresse et de patience. Elle se fait en avril et mai. Les Malais qui s'y livrent se tiennent penchés sur l'avant de leur petit bateau; ils ont plusieurs bambous pouvant s'adapter à la suite les uns des autres, et dont le dernier est muni d'un crochet acéré; comme ils ont la vue très-exercée à cela, ils découvrent, souvent à plus de 30 mètres de profondeur, les *holothuries* fixées aux coraux ou aux rochers. Alors le pêcheur lance son harpon, et rarement il manque son coup. Mais quelquefois ces zoophytes se retirent loin des côtes, ou bien la mer ne reste pas assez longtemps calme pour que la pêche soit productive. On assure que les Malais se rendaient autrefois, pour ces pêches, jusque sur les côtes de l'Australie, avant que les Européens y eussent abordé.

Pour conserver les *holothuries*, il suffit de les vider, de les plonger pendant quelques minutes dans l'eau bouillante, puis de les faire sécher au soleil. Les naturels des îles de l'Australie mangent l'*holothurie eaouari*, sans lui faire subir aucune préparation. V. de Bomare parle encore d'une espèce d'*holothurie* qu'on ne peut toucher sans ressentir une inflammation qui va jusqu'à donner la fièvre, si l'on n'applique promptement de l'ail pilé sur la partie enflammée; les Indiens en font macérer dans leurs liqueurs qu'ils veulent rendre plus piquantes; mais il en résulte souvent des accidents passagers.

HOLOTHYRE s. m. (o-lo-ti-re — du préf. *holo*, et du gr. *thureos*, bouclier). Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des acarides, comprenant une seule espèce, qui vit à l'île de France.

HOLOTOME s. f. (o-lo-to-me — du préf. *holo*, et du gr. *tomê*, section). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des saniculées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Australie.

HOLOTONIQUE adj. (o-lo-to-ni-ke — du préf. *holo*, et du gr. *teinô*, je tends). Pathol. Se dit d'un tétanos qui attaque toutes les parties du corps : *Tétanos* HOLOTONIQUE.

HOLOTRICHIE s. f. (o-lo-tri-kî — du préf. *holo*, et du gr. *thrix*, *trichos*, poil). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, formé aux dépens des hannetons. ‖ Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des réduviens, dont l'espèce type habite l'île de Corfou.

HOLOTROPIS s. m. (o-lo-tro-piss — du préf. *holo*, et du gr. *tropis*, carène). Erpét. Genre de reptiles, formé aux dépens des stellions.

HOLOTROQUE s. m. (o-lo-tro-ke — du préf. *holo*, et du gr. *trochos*, roue). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, tribu des oxytélydes, comprenant trois espèces qui habitent les îles de Madagascar et de Porto-Rico.

HOLOWACKI (Jacques-Jaroslaw), littérateur polonais, né à Zloczewo (Galicie) vers 1820. Il parcourut la Gallicie orientale et les montagnes de la Hongrie, dans le but de recueillir les chants et les légendes populaires des habitants de l'ancienne Russie Rouge, et il fut nommé, en 1848, professeur de langue russienne (qu'il ne faut pas confondre avec la langue russe) à l'université de Lemberg. On a de lui : *Proverbes et énigmes de la Galicie* (1841); *Voyages dans la Galicie* (1841); *De la situation nationale et historique de la Russie galicienne et hongroise* (1841-1843), etc.

HOLOWINSKI (Ignace), prélat et écrivain polonais, né en 1807, mort en 1855. Ordonné prêtre en 1831, il visita la terre sainte (1839) et devint successivement recteur de l'Académie catholique de Saint-Pétersbourg (1842), évêque de Karysten (1848) et archevêque de Mohylew. Ce prélat a écrit, sous le pseudonyme de **Zegota Kastrowiec**, des ouvrages estimés et qui ont eu beaucoup de succès. Nous citerons particulièrement : le *Portefeuille de ma mère* (Vilna, 1842); le *Pèlerinage en terre sainte* (1842-1843, 4 vol.); les *Ecrits de Zegota Kastrowiec* (2 vol.), recueil dont la première partie contient les poésies de Holowinski et la deuxième son ouvrage intitulé : *Des rapports de la philosophie avec la religion et la civilisation* (Vilna, 1845); les *Légendes du peuple lithuanien*, en vers (1843). On lui doit encore : l'*Enfant Jésus* (1846); des *Sermons du dimanche, de fêtes et de circonstances* (1856); des *Allocutions*, des *Hymnes religieux* (Cracovie, 1857), etc. Enfin, sous le pseudonyme de **Kefalinski**, il a traduit en polonais les œuvres de Shakspeare.

HOLQUAHUYLT s. m. (ol-koua-uilt; *h* asp. — mot mexicain). Bot. Arbre résineux peu connu, qui croît au Mexique. V. HOLLI.

HOLST (Frédéric), médecin et publiciste norvégien, né à Holmestrand en 1791. Il est devenu professeur de pharmacologie, de toxicologie et de police médicale à l'université de Christiania, où il a passé son doctorat en 1817, a été reçu membre de l'Académie des sciences de Stockholm en 1835 et fait

partie de l'Académie de médecine de Paris, en qualité de correspondant étranger. Le docteur Holst s'est beaucoup occupé du système pénitentiaire et a contribué à la réforme des prisons en Norvége. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Morbus quem* pradesyge *vocant* (Christiania, 1817); *Considérations sur les nouvelles prisons anglaises* (1823, in-8°); *Notice sur l'hôpital national de Christiania jusqu'en* 1826 (1827); *Sur le traitement des maladies dans les établissements pénitentiaires en Norvége* (1841, in-8°). On lui doit, en outre, de nombreux mémoires insérés dans divers recueils scientifiques, notamment dans les *Actes* du congrès des naturalistes scandinaves.

HOLST (Hans-Peter), poëte et littérateur danois, né à Copenhague en 1811. Il a été nommé, en 1836, professeur de langue danoise et de logique à l'Académie des cadets de terre à Copenhague, et a fait, aux frais du gouvernement, de 1840 à 1842, un voyage en Allemagne, en France et en Italie. M. Holst a publié des écrits de genres divers, qui se font remarquer par l'élégance du style et par la pureté du goût. Nous citerons de lui : *Romances nationales* (1832); *Poésies* (1833); *Nouvelles* (1834); *Poëme à la mémoire de Frédéric VI* (1839); *Farvel* (*Adieu*), poëme qui a été traduit dans les principales langues de l'Europe; *Souvenirs de voyage*, en vers et en prose (1842); *Gioacchino* (1844), drame qui contient de belles scènes, mais dont l'action est languissante; *Albert Thorwaldsen*, discours en vers (1850); *Poésies* (1850), second recueil; *Adam Œhlenschlæger*, poëme (1850); le *Petit trompette* (1851), recueil de chants patriotiques; *Esquisses et nouvelles siciliennes* (1853); *Éros* (1857), recueil de poésies lyriques. M. Holst a donné, en outre, des traductions de poëmes, de pièces de théâtre et de romans français et allemands, un recueil de *Nouvelles romances*, par plusieurs auteurs, dont il fait partie, et publié le *Livre des lectures danoises* (Copenhague, 1837-1839) et *Etrennes des poëtes danois* (1834-1838, 4 vol.), livres élémentaires qui ont eu beaucoup de succès.

HOLSTEBROE, ville du Danemark, dans le Jutland, *amt* ou préfecture et à 30 kilom. N.-E. de Ringkiœbing, sur les deux rives du fleuve du même nom; 1,800 hab. Un pont de bois réunit les deux parties de la ville. Commerce assez actif et agriculture florissante. Parmi les édifices publics, on remarque : l'église, bâtie en forme de croix; l'hôtel municipal et la nouvelle maison d'école. Holstebroe, mentionnée dans l'histoire du Danemark dès l'an 1285, reçut des priviléges de Christian III, en 1552. Au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle, elle fut ravagée jusqu'à six fois par l'incendie. Le fleuve de Holstebroe, qui traverse la ville, est un des plus grands cours d'eau du Jutland; il coule sur une longueur de 11 milles.

HOLSTEIN (DUCHÉ DE), ancien Etat de la Confédération germanique, dans l'Allemagne du Nord, formant, depuis 1866, avec le Slesvig, une des trois nouvelles provinces du royaume de Prusse. Le Holstein a pour bornes : au N. le Slesvig, dont le séparent l'Eider et le canal de Slesvig-Holstein, et la Baltique; à l'E., la Baltique, le territoire de la ville de Lubeck et le duché de Lauenbourg; au S.-O., le territoire de la ville de Hambourg et la province prussienne de Hanovre, et à l'O. la mer du Nord. Superficie, 872,950 hectares; pop., 568,899 hab. Capitale, Glückstadt. Villes principales : Altona, Kiel, Rendsbourg, Itzhoe. Les habitants du Holstein n'appartiennent pas à la race germanique pure, car ils sont croisés à l'O., dans les Dithmarses, avec la race frisonne, et à l'E., dans la Wagrie, avec les éléments slaves. Leur langue n'est pas l'allemand, quoiqu'ils le comprennent presque tous; c'est un composé de différents dialectes, dans lesquels domine le slave. On divise le Holstein en *Marschland* (pays des Marches), et *Gestland* (pays des Landes). La dénomination de Marschland s'applique à une vaste étendue de territoire, au sol d'alluvion qui se prolonge depuis Hambourg jusqu'au Slesvig, le long de la frontière occidentale, et que des digues protégent contre les irruptions de la mer du Nord et de l'Elbe. On donne le nom de Gestland à la partie élevée du pays qui forme une plaine onduleuse, interrompue par de petites collines. Le sol est très-fertile dans les Marches. Les principaux cours d'eau qui arrosent le Holstein sont : l'Eider, l'Elbe, l'Alster, la Braine, la Stœr, qui se jettent dans l'Elbe, et la Trave qui a son embouchure dans la Baltique. On y trouve aussi plusieurs lacs, dont les plus remarquables sont ceux de Plœn, de Salent, d'Eutin et de Westen. Les côtes de la mer du Nord n'offrent aucun bon port, mais celles de la Baltique sont découpées par plusieurs baies et golfes dont les plus importants sont ceux de Kiel, de Neustadt et de Travemande, qui présentent d'excellents ports. Le canal dit de Slesvig-Holstein joint l'Eider à la Baltique. Quant au climat, il est froid, humide et orageux.

Le Holstein est un pays agricole où l'élève des bestiaux joue un rôle important. Outre les diverses céréales, on y cultive avec succès le colza, le lin, les pommes de terre et les raves. Dans les Marches, la fertilité est extraordinaire. C'est de là que sortent les meilleurs bestiaux, et ces chevaux vigoureux dont la renommée est européenne. L'industrie du Holstein est très-florissante, et son commerce très-actif. En 1855, le chiffre de ses importations s'élevait à 15,163,397 rixdales (environ 42,500,000 fr.); celui de ses exportations à 14,388,604 rixdales (environ 40,200,000 fr.). Hambourg profite de son commerce avec l'étranger dans la proportion de 54 pour 100. Le canal de l'Eider et le chemin de fer d'Altona à Kiel, avec ses embranchements, sont d'une importance considérable pour le transport de ses denrées.

Sous le rapport administratif, le Holstein est divisé en villes et en districts. Les villes sont administrées par une municipalité composée d'un bourgmestre et de conseillers; Altona est placée, en outre, sous l'autorité suprême d'un président supérieur (*over præsident*). Les districts sont administrés par des *amtmœud* ou préfets, et forment seize *amt* ou préfectures. Certains domaines ecclésiastiques ou seigneuriaux, principautés, comtés, fidéicommis, etc., relèvent d'autorités particulières. Sous le rapport judiciaire, le duché dépend de la cour d'appel suprême siégeant à Kiel, et des dicastéries siégeant à Glückstadt. Enfin, sous le rapport religieux, le pays se divise en douze pastorats, administrés par un surintendant général qui porte le titre d'évêque et réside à Altona. L'université du Holstein est à Kiel. Cette organisation, que le Holstein devait au gouvernement danois, a été maintenue jusqu'aujourd'hui; mais tout porte à croire que, l'annexion du duché à la Prusse étant consommée, elle ne tardera pas à être modifiée dans le sens des institutions de la nouvelle métropole.

Le Holstein était primitivement habité par des Allemands de la race saxonne. Charlemagne soumit les districts du Holstein situés en deçà de l'Eider. Dans un traité conclu en 811 avec le roi de Danemark, il fut stipulé que cette rivière formerait les limites entre ce royaume et l'empire. Le pays était alors divisé en quatre parties : le Holstein proprement dit, le Stormarn, la Wagrie et la Ditmarse ou Ditmarschen. Après la mort de Charlemagne, le Holstein forma d'abord une dépendance de la Saxe. Plus tard, Henri V l'érigea en comté en faveur de Lothaire de Supplinbourg. Adolphe II, deuxième comte de Holstein, fut dépouillé de son héritage par Albert l'Ours, margrave de Brandebourg; mais il parvint à le recouvrer avec l'aide de Henri le Superbe, duc de Saxe.

Adolphe III fut dépouillé des trois comtés, en 1201, par le roi de Danemark, Waldemar le Victorieux, qui les réunit à ses Etats et en obtint l'investiture impériale en 1214. Adolphe IV rentra dans leur possession en 1225; mais, ce prince ayant abdiqué en 1239, le Holstein fut partagé entre ses deux fils, Jean I^er^ et Gérard I^er^. Le premier fonda la branche de Kiel, qui s'éteignit avec Adolphe V le Poméranien (1263-1308), et avec Jean II le Borgne (1263-1308). Gérard I^er^, de son côté, fonda la branche d'Itschœ (1239-1290), qui, avec ses trois fils, se partagea en trois nouvelles branches, celle de Plœn ou de Wagrie, celle de Rendsbourg, et celle de Pinneberg. Cette dernière branche, possédant déjà les domaines patrimoniaux de Schauenbourg, en Westphalie, ne reçut qu'une petite partie du Holstein méridional. Le reste du comté fut partagé entre les deux autres branches, et quand, en 1390, s'éteignit la branche de Plœn, il fit retour à celle de Rendsbourg. Les comtes de Holstein, s'étant alliés avec les ducs de Slesvig de la maison d'Abel, ces irréconciliables ennemis du Danemark, prirent une part active à leur hostilité et agirent en véritables maîtres vis-à-vis de ce royaume, tant sous le règne du faible Christophe II que sous celui de ses successeurs immédiats. Cependant, par suite des circonstances, la sage Marguerite, cette reine qu'on a surnommée la Sémiramis du Nord, fut obligée d'investir le comte de Holstein Gérard IV, à titre de fief, du duché de Slesvig (1386). En vain, dans la guerre commencée vers les derniers temps de son règne, afin de ramener ce duché à son ancienne union avec le Danemark, guerre continuée pendant presque tout le règne d'Eric de Poméranie, le Danemark déploya-t-il, à défaut d'habileté, l'énergie la plus résolue, le but ne put être atteint, et le traité de 1435 ne fit que confirmer le comte Adolphe VIII dans ses possessions. On suppose qu'à cette même époque l'état de vassalité du Holstein vis-à-vis de la Saxe fut aboli. Après la mort d'Adolphe, en 1460, le Holstein fut uni au Danemark, sous le neveu de ce prince, le roi Christian I^er^, de la maison d'Oldenbourg. Mais les sacrifices qu'exigea cette acquisition précaire furent loin d'être compensés par ses avantages; car elle eut pour effet de joindre en un seul Etat compacte le Slesvig, ce pays essentiellement danois, et l'ennemi séculaire du Danemark. Les suites de cet arrangement malheureux se sont fait sentir depuis, à travers toute l'histoire du Danemark, et ont fini par provoquer ces événements si désastreux pour cette puissance, dont nous avons été témoins de nos jours.

Le système de partage ne prévalut pas moins sous la dynastie d'Oldenbourg que sous les règnes précédents; de plus, il s'étendit au Slesvig. Christian I^er^, après avoir, du consentement de l'empereur Frédéric III, érigé le comté de Holstein en duché (1477), conquit le Dithmarse et l'incorpora en 1559. Christian I^er^ étant mort en 1481, ses successeurs, le roi Jean et le duc Frédéric, se partagèrent les deux duchés; le premier prit la partie dite de Stegeberg, le second, la partie dite de Gottorp. Aboli en 1523, à l'avénement de Frédéric au trône de Danemark, ce partage se renouvela en 1544, sous Christian III; ce prince y introduisit même une complication, car il fit des duchés trois parts au lieu de deux. Ainsi, tout en gardant pour lui Sœnderborg, il donna Haderslev à Jean, son frère puîné, et Gottorp à Adolphe, son frère cadet. Jean mourut sans postérité, mais Adolphe fonda une maison puissante; en sorte que, pendant une longue période de 229 ans, le Holstein et le Slesvig (celui-ci seulement jusqu'en 1713) demeurèrent partagés entre les rois de Danemark et les ducs de Holstein-Gottorp. Christian IV, comprenant tout ce que ce système de partage avait de funeste, prit des mesures pour les prévenir désormais. En 1773, le Holstein tout entier était déjà sous le sceptre danois. Lors de la dissolution de l'empire d'Allemagne, en 1806, le lien de vassalité qui existait entre cet empire et le Holstein fut brisé, et le duché fut incorporé à l'Etat danois. Le traité de Vienne confirma cet état de choses. En outre, lors de la constitution de la Confédération germanique, le roi de Danemark fut invité à en faire partie, en qualité de duc de Holstein et de Lauenbourg. Les deux duchés y occupèrent la dixième place; leur contingent fédéral était de 600 hommes.

En signant le treizième article du traité de Vienne, Frédéric VI s'était engagé à introduire dans le Holstein les états provinciaux. Les membres de l'ordre équestre slesvig-holsteinois crurent trouver dans cette circonstance une occasion favorable pour renouveler l'union des deux duchés; car, de même qu'au moyen âge, leur prétention était de dominer, non-seulement dans le Holstein, mais encore dans le Slesvig. Frédéric VI repoussa énergiquement cette prétention, en tant qu'elle impliquait l'établissement d'une constitution commune pour les deux duchés, mais il assura en même temps à l'ordre équestre qu'aucune atteinte ne serait portée à ses droits et priviléges particuliers. L'ordre équestre s'obstina, et son obstination fut cause que le duché de Holstein demeura plusieurs années sans constitution. Enfin, la révolution de Juillet ayant éclaté, le roi profita du mouvement qu'elle excitait dans les esprits pour octroyer à toutes les parties de son royaume une constitution provinciale distincte. Bien que Frédéric VI eût positivement déclaré que les intérêts d'Etat entre le Holstein et le Slesvig n'avaient rien de commun, il établit néanmoins une organisation administrative et judiciaire qui les rapprochait fatalement l'un de l'autre : ainsi, la régence slesvig-holsteinoise de Gottorp, la cour suprême d'appel slesvig-holsteinoise et lauenbourgeoise de Kiel, la chancellerie slesvig-holsteinoise de Copenhague. En outre, les deux duchés avaient un gouverneur et un commandant militaire communs, et, à ces deux postes élevés, Christian VIII n'avait pas hésité à nommer son beau-frère, le prince Frédéric d'Augustenbourg. De telles mesures devaient tendre évidemment à nourrir et à exalter les idées du slesvig-holsteinisme. Aussi éclatèrent-elles, en 1848, par une insurrection qui ne céda qu'après une lutte sanglante de trois ans. Frédéric VII, qui eut le bonheur de la terminer, songea tout d'abord à mettre fin à ce système anomal, qui avait été appliqué aux deux duchés, ainsi qu'à faire cesser les nombreux malentendus provoqués par les actes de ses prédécesseurs. Le 11 juin 1854, il édicta une constitution particulière pour le duché de Holstein; et, l'année suivante, il régla la participation de ce duché à la constitution commune à toutes les affaires de la monarchie, constitution qui consacrait l'intégrité et l'unité de l'Etat (*Heelstat*). Cette dernière constitution devint auprès de la diète de Francfort l'objet d'observations, de récriminations qui bientôt dégénérèrent en un véritable conflit diplomatique. Frédéric VII céda et releva provisoirement le Holstein de la situation qu'il lui avait créée vis-à-vis de la monarchie. Les choses en étaient là, quant à ce duché, lorsque, après la mort de Frédéric VII, et à propos de la nouvelle constitution octroyée au Slesvig, le 18 novembre 1863, la Prusse et l'Autriche, se substituant à la Confédération germanique, envahirent brutalement les deux duchés, et, en dépit de tous les droits et de tous les traités, les arrachèrent au Danemark, pour en faire aussitôt entre elles l'objet d'un débat sanglant, jusqu'à ce qu'enfin la victoire de Sadowa les eut livrés à la Prusse (1866). Depuis cette époque, le Holstein fait partie de la Confédération de l'Allemagne du Nord.

HOLSTEIN (Jean-Louis DE), comte DE LETHRABOURG, homme d'Etat danois, né à Lübtz (Mecklembourg) en 1694, mort en 1763. Il compléta ses études par des voyages en France, en Angleterre, en Allemagne, et, de retour dans son pays, il devint successivement grand chambellan de Christian VI (1724), grand bailli de Seeland (1730), président de la chancellerie ou premier ministre (1735), reçut le titre de comte en 1750, et jouit à la fois de la confiance des souverains sous lesquels il servit et de l'estime de la nation. Louis de Holstein possédait une instruction très-variée. Il ne cessa de se montrer le protecteur éclairé des savants et de l'instruction publique; il fut l'un des fondateurs de la Société royale des sciences de Copenhague, dont il devint le premier président (1742); enfin il fonda des écoles de missionnaires destinés à propager le christianisme dans le Groenland et la Laponie. Il a laissé en manuscrit des *Mémoires* écrits en français sur la vie de son père et sur la sienne, ainsi qu'une traduction de Tacite.

HOLSTEIN (Frédéric-Adolphe, comte DE), économiste danois, né en 1784, mort en 1836. Il appartenait à une branche collatérale de la famille du précédent. Il s'attacha à tout ce qui pouvait contribuer au progrès de l'agriculture et de l'industrie en Danemark, fonda, en 1810, la première caisse d'épargne qui ait été établie dans ce pays, et siégea comme député aux états provinciaux qui se réunirent en 1835. On lui doit : *Considérations sur la position actuelle de l'habitant de la campagne et principalement du propriétaire* (Copenhague, 1834, in-8°); *Documents pour l'histoire du Danemark en* 1828 (1829, in-8°); *Sur les états provinciaux consultatifs en Danemark, leur essence et leur importance* (1831).

HOLSTEINOIS, OISE s. et adj. (ol-stè-noi, oi-ze; *h* asp.). Géogr. Habitant du Holstein, qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* HOLSTEINOIS. *La population* HOLSTEINOISE.

HOLSTENIUS (Luc HOLSTE, plus connu sous le nom latinisé de), célèbre humaniste et antiquaire allemand, né à Hambourg en 1596, mort à Rome en 1661. Il se rendit à Leyde dans l'intention d'étudier la médecine; mais il y renonça bientôt pour s'adonner tout entier aux littératures anciennes, sous la direction d'érudits comme Voss, Heinsius et Meursius. De retour dans sa ville natale, après un voyage en Italie, il se vit refuser le poste de sous-directeur du gymnase, et quitta alors pour toujours l'Allemagne. S'étant rendu en Angleterre (1622), il visita Londres et Oxford, passa, en 1624, à Paris, où il embrassa le catholicisme, et se lia avec le légat du pape, le cardinal François Barberini, qu'il accompagna à Rome en qualité de secrétaire et de bibliothécaire. Dès lors son avenir était fait. Il fut comblé de canonicats. En 1629, il reçut la mission de porter au nonce Santa-Croce, à Varsovie, le chapeau de cardinal, et il n'est point douteux qu'il ne l'eût obtenu lui-même sans la mort d'Innocent X. Il s'employa activement à convertir divers hauts personnages, entre autres le landgrave de Hesse-Darmstadt et le comte de Rantzow. Toutefois, il s'opposa aux excès de zèle de la congrégation de l'Index, qui condamnait trop systématiquement les ouvrages d'auteurs protestants. A sa mort, il légua sa précieuse bibliothèque aux augustins, et partagea ses manuscrits entre le pape, la reine Christine et la ville de Hambourg. Holstenius avait des connaissances fort étendues en littérature ancienne, et possédait à fond les antiquités ecclésiastiques et profanes. Critique plein de sagacité, il savait, en outre, exposer avec goût et netteté les résultats de ses recherches. Par malheur, il embrassait trop de choses à la fois, et passait d'un sujet à l'autre sans but précis. Néanmoins, son nom est cité sans cesse, car il a laissé une multitude de petits ouvrages, et surtout d'innombrables annotations soit sur les auteurs classiques, soit sur les écrivains et érudits qui avaient étudié l'antiquité avant lui. Il faut citer surtout son édition de Porphyre : *Porphyrii liber de vita Pythagoræ, de antro nympharum, etc.* (Rome, 1630, in-8°), texte grec avec traduction latine, notes, et une dissertation sur la vie et les œuvres de Porphyre, que Ruhnken déclare un modèle de biographie savante; les *Sentences morales des philosophes Démophile, Démocrate et Secundus* (Rome, 1638, in-8°); *Notæ in Sallustium philosophum de diis et mundo* (1638); *Observationes ad Apollonii Rhodii Argonautica* (Leyde, 1641); *De venatione* d'Arrien (Paris, 1644); les *Règles de l'ordre de Saint-Benoît*, en latin (Rome, 1661). On a publié après sa mort : *Annotationes in geographiam sacram Caroli a sancto Paulo, Italiam antiquam Cluverii et thesaurum geographicum Ortelii* (Rome, 1666, in-8°); *Notæ et castigationes in Stephani Byzantini Ethnica* (Leyde, 1684), etc. Ses lettres, qui sont fort intéressantes, ont été publiées par M. Boissonade sous le titre de *Epistolæ ad diversos* (Paris, 1817, in-8°).

HOLSTON, rivière des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Tennessee. Elle descend des monts Alleghany, coule du N.-E. au S.-O., et se jette dans le Tennessee après un cours de 360 kilom. Malgré la rapidité de ses eaux, le Holston est navigable depuis son embouchure jusqu'à Knoxville.

HOLT (sir John), jurisconsulte et magistrat anglais, né à Thames, comté d'Oxford, en 1642, mort en 1710. Après une jeunesse des plus dissipées, il suivit la carrière du barreau (1663), devint alors aussi studieux qu'il avait été ami des plaisirs, fut employé dans des affaires de la plus haute importance à partir de 1676, devint membre de la convention réunie après la révolution de 1688, et fut nommé bientôt après, par Guillaume III, grand juge (lord *chief-justice*) du banc du roi, et membre du conseil privé. En 1700, Holt refusa de devenir chancelier du royaume pour conserver les fonctions qu'il remplissait dans la magistrature. Ce magistrat a été longtemps

regardé en Angleterre comme le type du juge intègre, éclairé, n'asservissant jamais ses jugements aux passions politiques, et donnant constamment des preuves de sa haute indépendance. « A une intégrité exempte de toute souillure, à une fière indépendance, il joignait la combinaison rare d'un profond savoir en jurisprudence avec un bon sens exquis, a dit de lui lord Campbell ; il avait le génie de la magistrature, comme Milton avait celui de la poésie. » On a de lui : *A Report of divers cases in pleas of the crown, adjuged and determined in the reign of the late King Charles the Second* (1708, in-fol.).

HOLT (Francis-Ludlow), jurisconsulte anglais, mort à Kensington en 1844. Il suivit avec beaucoup de succès la carrière du barreau, et fut, de 1826 jusqu'à l'époque de sa mort, vice-chancelier du Lancashire. Pendant quelques années, il dirigea le *Messager de la semaine*, composa quelques pièces de théâtre, notamment une comédie intitulée le *Pays où nous vivons* (1806), et publia des ouvrages de droit, dont les principaux sont : *Loi sur la diffamation* (1812, in-8°); *Système de la législation maritime de la Grande-Bretagne* (1820, 2 vol. in-8°); *De la loi sur la banqueroute* (1827).

HOLTEI (Charles DE), poëte allemand, né à Breslau (Prusse) en 1797. Après avoir fait, comme volontaire, la campagne de 1815, et suivi les cours de l'université de sa ville natale, il se fit acteur, d'abord à Breslau (1819), puis à Dresde, épousa à cette époque la célèbre actrice Louise Rogée, et devint alors auteur dramatique. S'étant ensuite rendu à Berlin, où sa femme obtint un engagement au théâtre de la Cour, il donna à cette scène deux vaudevilles : les *Viennois à Berlin*, et les *Berlinois à Vienne*, qui obtinrent beaucoup de succès. Depuis lors, il écrivit un assez grand nombre de pièces, notamment le *Vieux général*, le *Pauvre Pierre*, *Léonore*, *Gloire et pauvreté*, *Shakspeare dans son pays natal*, la *Tragédie à Berlin*, le *Buisson de l'aigle*, etc.; composa des poésies, et fit, à Berlin, des cours publics sur la tragédie et la comédie classiques. Devenu veuf, Holtei épousa une autre actrice, se décida alors à remonter sur la scène (1833), entreprit une excursion artistique, et joua un grand nombre de petites pièces de sa composition. De 1837 à 1839, il dirigea le théâtre de Riga, perdit sa seconde femme dans cette ville, et vécut ensuite tantôt à Grätz, tantôt dans différentes villes de l'Allemagne, faisant des lectures publiques qui attiraient de nombreux auditeurs. Dans les ouvrages intitulés *Lettres de et sur Grafenort* (Altona, 1841); *Quarante ans* (Berlin, 1843-1850, 8 vol.), et *Encore une année en Silésie* (Berlin, 1864, 2 vol.), il a donné d'intéressants détails sur le théâtre allemand et sur son existence si agitée. On a encore de lui : *Poésies* (1826) ; un second recueil de *Poésies* (Berlin, 1844) ; *Poésies de la Silésie* (1830), dans le patois du pays; *Chansons allemandes* (1834) ; des tableaux poétiques sous ce titre : les *Voix de la forêt* (Breslau, 1848), et des romans remarquables par leur vraisemblance et le naturel du style. Nous citerons, comme ayant obtenu le plus de succès : les *Vagabonds* (1852, 4 vol.) ; *Chrétien Lamfell* (1852, 5 vol.) ; un *Tailleur* (1862, 3e édit.) ; *Noblesse oblige* (1862, 3 vol.) ; les *Mangeurs d'âne* (1862, 3 vol., 3e édit.), et le *Dernier comédien* (1862, 3 vol.). Holtei a introduit sur la scène allemande le vaudeville avec sa gaieté toute française, et a composé un grand nombre de romances, dont beaucoup sont devenues populaires.

HOLTEN, ville de Hollande, province d'Over-Yssel, arrond. et à 17 kilom. E. de Deventer; 3,000 hab. Pâturages, élève de bestiaux.

HOLTROP (Johannes-Willem), érudit hollandais, né en 1807, mort le 13 février 1870. Il devint directeur de la bibliothèque royale de La Haye et acquit la réputation d'un des écrivains les plus instruits des Provinces-Unies. On lui doit d'excellents travaux, dont les plus remarquables sont un savant catalogue des éditions du XVe siècle de la bibliothèque de La Haye, et surtout sa belle description des *Manuscrits typographiques des Pays-Bas*, livre qui contient les documents les plus précieux, et dont les innombrables *fac-simile* sont incomparables, au point de vue de l'exactitude et de la perfection de l'exécution. Holtrop était un homme d'une réelle érudition et d'une sagacité profonde.

HOLTWA, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Pultawa, district et à 35 kilom. N.-E. de Krementschoug, sur le Pset; 10,000 hab.

HOLTZENDORFF (François D'), jurisconsulte allemand, né à Vietmannsdorf en 1829. Après s'être fait recevoir avocat en 1852, il pratiqua pendant quatre ans, puis devint agrégé (1857) et professeur extraordinaire à l'université de Berlin (1861). Son enseignement embrasse à la fois le droit pénal, le droit politique et le droit populaire. Holtzendorff s'est principalement occupé de la réforme du système pénal et des prisons, et il a fait, pour cet objet, plusieurs voyages à l'étranger. Parmi ses nombreux ouvrages, il faut citer : *Situation du droit français, particulièrement les résultats de l'administration de la justice criminelle en France et la colonie pénitentiaire de Cayenne* (Leipzig, 1859); la *Déportation comme moyen pénal dans l'antiquité et à l'époque moderme* (Leipzig, 1859); le *Système pénitentiaire en Irlande* (Leipzig, 1859) ; la *Possibilité d'abréger les peines portées contre la liberté* (Leipzig, 1859). Dans ce dernier ouvrage, Holtzendorff a fait faire un grand pas à la question de la réforme pénitentiaire, et ses idées ont trouvé des partisans et des défenseurs, non-seulement en Allemagne, mais encore dans tout le reste de l'Europe. On lui doit encore : la *Réforme de la représentation politique en Allemagne* (Berlin, 1865); la *Transformation de la représentation politique, en partant du point de départ d'une justice criminelle indépendante* (Berlin, 1865); *Recherches sur les principes et les effets de l'exécution pénale irlandaise* (Berlin, 1865). Dans ses trois brochures : *Loi ou maxime d'administration* (Berlin, 1861), la *Communauté de la maison sévère* (*rauhe Haus*), ou *Un ordre protestant au service du gouvernement* (Berlin, 1861 ; 4e édition la même année), et l'*Ordre des frères de la maison sévère et son action dans les établissements pénitentiaires* (Berlin, 1862), il a attaqué avec violence le système administratif introduit dans les prisons de la Prusse sous la direction de Wichern, et provoqué la résolution de la chambre (2 octobre 1862), par laquelle cette assemblée engageait le roi de Prusse à ne pas renouveler, à son expiration, le traité qui mettait les prisons de la Prusse sous l'administration de cette communauté. Depuis 1861, Holtzendorff édite le *Journal universel de droit pénal allemand.* Enfin, c'est à lui que revient en grande partie l'honneur de la fondation de la diète des juristes allemands (1860).

HOLTZMANN (Adolphe), philologue allemand, né à Carlsruhe en 1810, mort en 1870. Il étudia la théologie et la philologie, puis se rendit à Paris, où il suivit les cours de sanscrit de Burnouf. Nommé, en 1837, précepteur des jeunes princes de Bade, il fut appelé, en 1852, à occuper une chaire de langue et de littérature allemande à l'université de Heidelberg. Parmi ses travaux de pure érudition, on lui doit diverses éditions, notamment celle de l'antique traduction franconienne du *De nativitate* d'Isidore (Carlsruhe, 1836) ; des études, telles que : *De l'adoucissement de la voyelle* (Carlsruhe, 1843); *De l'origine grecque du zodiaque indien* (Carlsruhe, 1844) ; *Des rapports de la glose de Malberg avec le texte de la loi salique* (Carlsruhe, 1852); *Recherches sur le poëme des Niebelungen* (Stuttgard, 1854) ; *Celtes et Germains* (Stuttgard, 1855). Comme fruit de ses études sur les langues de l'Orient, il a publié : *Mythes indiens* (Carlsruhe, 1845-1847, 3 vol.), recueil de traductions de passages du *Ramayana* et du *Mahabharata ; Etudes pour servir à l'explication des inscriptions cunéiformes persanes* (Carlsruhe, 1845). M. Holtzmann a, en outre, fourni un grand nombre de dissertations sur les mêmes matières aux *Annuaires* de Heidelberg et au *Journal de la société orientale allemande*. En mourant, il a laissé une *Grammaire de l'allemand ancien*, dont la première partie était en cours de publication.

HOLTZMANN (Guillaume), érudit allemand du XVIe siècle. V. XYLANDER.

HOLURE s. m. (o-lu-re — du préf. *hol.*, et du gr. *oura*, queue). Arachn. Genre peu connu d'arachnides, de l'ordre des acariens.

HOLWELL (John-Zephaniah), administrateur et écrivain anglais, né à Dublin en 1711, mort dans le comté de Middlesex en 1778. Il était fils d'un commerçant, qui l'envoya dans les Pays-Bas pour apprendre le hollandais et le français, puis le plaça comme élève chez un chirurgien de Londres. En 1732, Holwell se rendit au Bengale, servit comme chirurgien dans un régiment, apprit l'indoustani et les divers idiomes en usage dans les Indes, devint ensuite médecin et chirurgien principal à Calcutta, puis membre du conseil du Williamfort en 1756. Cette même année, le nabab du Bengale étant venu attaquer Calcutta, et le gouverneur ayant abandonné la ville, Holwell fut investi du commandement, fit une défense énergique, mais se vit contraint de capituler. Le nabab n'eut garde de respecter les termes de la capitulation. Holwell et 146 Anglais furent jetés dans un horrible souterrain, où 123 de ces malheureux trouvèrent la mort. Rendu à la liberté, Holwell retourna en Angleterre pour y rétablir sa santé délabrée. En 1759, il fut appelé à remplacer lord Clive comme gouverneur du Bengale ; mais, dès l'année suivante, on lui envoya un successeur. Il se démit alors de tous ses emplois dans les Indes et alla passer le reste de ses jours en Angleterre. Holwell est le premier Européen qui ait étudié les antiquités indiennes. Son ignorance du sanscrit lui a fait commettre de nombreuses erreurs, mais il n'en a pas moins le mérite d'avoir frayé la route à des études plus profondes. Il a publié : *Relation des souffrances endurées par les Anglais emprisonnés dans le Trou-Noir de Calcutta* (Londres, 1757) ; *Traités sur l'Inde* (1763, in-8°); *Evénements historiques intéressants, relatifs au Bengale et à l'Indoustan, suivis de la mythologie des Gentous et d'une dissertation sur la métempsycose* (1764-1771, 3 vol. in-8°), ouvrage dont les deux premiers volumes ont été traduits en français (1768), et qui contient l'histoire de l'Inde depuis Aureng-Zeyb, avec une exposition de la mythologie de ce pays, particulièrement des *shâstras* des Gentous, regardés par Holwell comme le plus ancien code religieux qui existe; *Détails sur la manière d'inoculer la petite vérole dans l'Indoustan* (1767, in-8°) ; *Nouveaux essais sur la manière de prévenir les crimes* (1786) ; *Dissertations sur l'origine, la nature et les occupations des êtres intelligents, sur la divine Providence, la religion et le culte* (Londres, 1788, in-8°), livre bizarre, dans lequel il admet que les hommes sont des anges tombés, condamnés à souffrir dans des corps mortels, et où il penche pour la doctrine de la métempsycose.

HOLY-HEAD (*Promontoire sacré*), ville maritime d'Angleterre, dans le pays de Galles, comté d'Anglesey, sur la côte O. de la petite île de même nom, unie par un pont à celle d'Anglesey, à 37 kilom. N.-E. de Caernarvon; 6,190 hab. Port de commerce; service de paquebots pour Dublin ; bassins de construction pour la marine royale.

On prétend que cette ville doit son nom à un monastère fondé par saint Gybi, au VIe siècle. Ce n'était autrefois qu'un village de pêcheurs; elle doit son rapide développement au chemin de fer, à ses paquebots, qui la relient à plusieurs autres villes et aux importants travaux dont son port a été l'objet. Elle est située dans une péninsule qui devient une île à la marée haute. « Sur le détroit peu profond et sablonneux qui sépare cette île de celle d'Anglesey, a été construite, dit M. Esquiros, une vaste digue, longue de 1,389 mètres et d'une hauteur moyenne de 5 à 6 mètres, avec un pont vers le centre, et au-dessous duquel la marée se précipite avec une violence et une rapidité surprenantes. L'église est dédiée à saint Gybi. Sur le porche figure une image grossière du patron. Le cimetière est entouré d'un mur de 2 mètres d'épaisseur et de construction romaine. »

Le petit port, qui peut abriter 150 navires, se trouve embrassé entre deux môles, dont le plus étendu mesure 1,080 mètres de longueur. Le grand port peut recevoir 400 vaisseaux à voiles. Le principal brise-lames a plus de 1;600 mètres de longueur. « Le promontoire Head, qui a donné son nom à la ville, est, ajoute M. Esquiros, un immense rocher bordé de sombres précipices, dans lequel la mer a creusé des cavernes, et où d'innombrables oiseaux de mer viennent chercher un asile. A l'O. d'Holy-Head-Hill, s'élèvent deux rochers, appelés l'un le *North-Stack*, et l'autre le *South-Stack*, tous deux minés par la mer et couronnés par une nuée de courlis, de mouettes, de pingouins, de cormorans et de hérons. Dans le North-Stack s'ouvre une caverne de 25 mètres de profondeur. Le South-Stack porte un phare, dont la lumière est produite par 21 lampes.... A l'extrémité du môle est un autre phare, qui présente à la mer une lumière blanche. Toute cette côte est extrêmement intéressante à visiter. Si l'on se dirige vers le N., on passe devant le phare de Skerries, érigé au milieu de l'Océan, sur un roc nu et sauvage. On rencontre plus loin, dans la baie de Cemmaes, trois autres rochers appelés *Mouse-Rocks*, et contre lesquels le bateau à vapeur *Olinda* fit naufrage en 1854. » ‖ La petite île d'Holy-Head, située dans le canal de Saint-George, sur la côte occidentale d'Anglesey, dont elle est séparée par un canal étroit que franchit un beau pont, mesure 5 kilom. de l'E. à l'O., et 2,500 mètres du N. au S. La plupart de ses habitants, concentrés dans la ville qui porte le même nom, se livrent à la navigation ou à la construction des navires.

HOLY-ISLAND, île d'Angleterre, dans la mer du Nord, près de la côte du comté de Northumberland, séparée du continent par un étroit canal, à 16 kilom. S.-E. de Berwick. Superficie, 1,341 hectares; 900 hab., pêcheurs ou marins. Ruines d'un couvent de bénédictins.

HOLYOAKE (John), sectaire antireligieux anglais, né dans le premier quart de ce siècle. Il a fondé, vers 1850, une revue intitulée le *Raisonneur*, dans laquelle il s'est attaché à démontrer que Dieu et son système, l'origine et la fin de l'homme sont pour nous des problèmes impénétrables ; que s'acharner à en chercher la solution, c'est se perdre dans le vide ; que toutes les religions qui affirment comme des vérités divines certains dogmes appartenant au pur domaine de l'imagination sont fausses, et qu'en conséquence l'homme doit s'attacher à chercher ses propres lois dans la conscience, à vivre dans le *siècle* et le mieux possible. De là le nom de *sécularisme*, donné à cette secte positiviste. Pour propager ses idées, M. Holyoake a publié divers écrits et a eu des controverses publiques avec des ministres protestants à Londres (1852), à Glasgow (1854), etc. En même temps, il s'est formé un certain nombre de sociétés qui ont propagé les idées de Holyoake dans des conférences et des cours publics.

HOLYWELL, ville d'Angleterre, comté et à 22 kilom. E. de Flint, près de l'embouchure de la Dee ; 11,000 hab. Nombreuses manufactures de papier, tabac, coton; filatures hydrauliques ; martinets, fonderies, tréfileries. Aux environs, houillères et mines de plomb importantes. Holywell, peu considérable jusqu'au commencement de ce siècle, est devenue, grâce à son commerce et à son industrie, une des plus importantes villes du comté. L'église, érigée en 1769, renferme des colonnes appartenant à un édifice plus ancien et les caveaux de famille de la noblesse du pays. La situation particulière de cette église empêche que le son des cloches n'arrive jusqu'aux principales rues de la ville. En conséquence, un homme parcourt Holywell avec une cloche suspendue à ses épaules par une lanière, pour annoncer l'heure des services religieux. La ville doit son nom à une fontaine qui a longtemps été regardée comme miraculeuse. Voici ce que rapporte la légende : « Au VIIe siècle, Winefred, jeune femme noble, était recherchée par le prince Caradoc. Elle prit un jour la fuite pour lui échapper ; il la poursuivit et lui coupa la tête, qui roula au bas de la colline, vers l'église. A l'endroit où s'arrêta cette tête l'eau jaillit, et elle n'a point cessé de couler depuis cette époque. Saint Bruno ramassa la tête et la rapprocha du corps, auquel elle se réunit aussitôt. Winefred, ressuscitée, aurait survécu quinze années, et, ayant pris le voile à Gwytherin, serait morte abbesse de ce monastère. »

La source est visitée par un grand nombre de pèlerins. Ses eaux, dans notre siècle incrédule, n'opèrent plus de miracles, mais elles rendent de grands services à l'industrie, car elles font tourner les roues de plusieurs établissements importants.

HOLYWOOD (Jean DE), moine et mathématicien anglais. V. JEAN DE HOLYWOOD.

HOLZAPPEL, bourg de Prusse, province de Hesse, cercle et à 30 kilom. N. de Wiesbaden, à 7 kilom. E. de Nassau, non loin de la Lahn ; 997 hab. Riches mines de cuivre, d'argent et de plomb, exploitées depuis 1853 par une compagnie française. Elles occupent 700 ouvriers et rapportent 50,000 florins (107,500 fr.) par an.

HOLZBAUER (Ignace), compositeur allemand, né à Vienne en 1711, mort en 1783. Son père, qui le destinait au barreau, l'empêcha longtemps de suivre sa vocation artistique, et ce fut en secret qu'il apprit à jouer de divers instruments et à connaître le contre-point. Néanmoins, à la suite d'un voyage en Italie, il put se livrer entièrement à ses goûts et devint maître de chapelle chez le comte Rottal, en Moravie. Là, il rencontra une jeune fille douée d'une belle voix, l'épousa et la conduisit, en 1745, à Vienne, où elle fut engagée comme première cantatrice au théâtre de la Cour, pendant qu'il devenait directeur de la musique au même théâtre. En 1750, Holzbauer se rendit à Stuttgard, où il devint maître de chapelle de la cour et écrivit, en 1753, un opéra pastoral si remarquable que l'électeur palatin confia au compositeur la direction de la chapelle de Manheim. Après diverses excursions en Italie, Holzbauer se fixa à Manheim, et, à l'âge de soixante-cinq ans, écrivit son opéra de *Gunther de Schwarzbourg*, dont le succès fut prodigieux. Son dernier ouvrage est une messe sur un texte allemand.

Cet artiste ne fut point une de ces éminentes personnalités qui impriment leur marque souveraine sur toute une époque ; mais ses ouvrages sont dignes d'estime et figurent honorablement parmi les bonnes compositions contemporaines. Mozart écrivait sur lui les lignes suivantes en 1777 : « Aujourd'hui, j'ai entendu une messe de Holzbauer qui, bien qu'elle date de vingt-six ans, est très-bonne. Holzbauer écrit bien, il a un bon style, fait bien accorder la partie vocale avec l'instrumentale et compose de fort belles fugues. » On cite de ce compositeur deux oratorios, vingt-six messes, des motets avec orchestre, douze opéras, cent quatre-vingt-seize symphonies pour orchestre, dix-huit quatuors et treize concertos.

HOLZHAUSER (Barthélemy), visionnaire, fondateur de la congrégation des barthélemytes, né à Langnau, près d'Augsbourg, en 1613, mort à Bingen en 1658. Fils d'un cordonnier, il renonça à la profession de son père, vécut d'abord de mendicité, fut placé par charité dans un établissement d'instruction publique à Neubourg, étudia la philosophie chez les jésuites d'Ingolstadt, et fut ordonné prêtre en 1639. Curé à Tittmoningen, il y fonda une maison religieuse où il introduisit la vie communautaire des premiers chrétiens. Les *constitutions* de cet ordre parurent à Cologne en 1662, et furent confirmées en 1680 par la cour de Rome. On a encore de cet ecclésiastique, qui prétendait au don de prophétie, quelques écrits pleins de rêves mystiques, de prédictions et de prétendues visions.

HOLZMINDEN, ville du duché de Brunswick, sur la rive droite du Weser, à 95 kilom. S.-O. de Brunswick ; 5,000 hab. Gymnase renommé, école d'architecture. Nombreuses manufactures prospères ; moulins pour la taille des pierres ; fabrication d'ouvrages en fer et en acier, etc. Entrepôt du commerce du fer et des toiles dans le duché. ‖ Le cercle de Holzminden a 565 kilom. carrés de superficie, et une population de 41,903 hab. Il renferme les quatre bailliages d'Holzminden, de Stadtoldendorf, d'Escherhausen et d'Ottenstein.

HOM s. m. (omm; *h* asp.). Bot. Plante qui passait pour sacrée chez les Persans, et qu'on croit être le psoralier à feuilles de coudrier.

— **Encycl.** Bot. On a désigné sous ce nom une plante à fleurs bleues, qui figurait dans les rites religieux de l'ancienne Perse, et dont l'usage s'est conservé jusqu'à nos jours chez les Parsis. Le néophyte qui demandait à être initié aux mystères sacrés devait porter ses rameaux fleuris dans les cérémonies. Comme elle était rare dans l'Inde, les Parsis de ce pays la remplaçaient par une imitation artificielle. Hérodote l'appelle *triphyllon*. Les divers auteurs ont cru reconnaître dans cette plante un tamarix, un mélilot, un psoralier. Il est probable qu'elle appartenait à ce dernier genre, et que c'est le psoralier à feuilles de coudrier.

HOM interj. (omm; *h* asp.). Exprime le doute, la défiance, le mécontentement :

Hom! le pauvre homme! il me fait grand'pitié.
VOLTAIRE.

Elle employait l'art des subtiles trames,
De ces filets où l'amour prend les âmes.
Hom! la coquette...
VOLTAIRE.

‖ Marque aussi la contradiction : *J'espère que vous serez content?* — HOM! *vous n'êtes pas difficile.*

HOM ou **HEOMO**, ized ou génie de la religion de Zoroastre, à la fois dieu et législateur humain. « Hom, dit le *Zend-Avesta*, préside à l'arbre de vie, à l'arbre qui porte son nom, et il donne l'immortalité. Hom habite sur l'Albordj. Hom est saint; il a un œil d'or et la vue perçante; il est le roi des astres. Son palais a cent colonnes; il est situé dans le palais de la Victoire. Hom bénit les troupeaux; il dispense les eaux, la pluie; il distribue l'éclat, la lumière, les beaux jours. » Ce dieu, qui a donné à la terre la loi vivante, le Zend, se plaît à instruire ceux qui font le bien et se rend au milieu des personnes pieuses qui se réunissent en un lieu. Les Parsis l'identifient à l'arbre Hom, l'arbre de vie.

HOMAÏ (Djeherazad ou Tcherehazad), surnommée **Schemiran**, reine de Perse de 388 ou 386 à 356 av. J.-C. Elle était fille d'Artaxerxès Longue-Main (Ardeschir-Bahman), qui l'épousa et mourut la laissant enceinte. Pour régner à la place de son jeune fils, Homaï le fit exposer sur l'Euphrate, gagna l'affection de ses sujets par la sagesse de son gouvernement, prit Balkh pour capitale et fit construire le palais de Hézar-Zitoun (Mille-Colonnes) à Istakhar, et celui de Tchéhel-Minar (Quarante-Colonnes). Pendant ce temps, son fils, recueilli par un paysan, avait grandi, s'était fait soldat et était arrivé par son courage au grade de général. Homaï consentit alors à le reconnaître et abdiqua en faveur de ce prince, qui prit le nom de Darab Ier.

HOMAÏDAH, chérif de la Mecque. V. HOMÉIDHAH.

HOMALE s. f. (o-ma-le — du gr. *homalos*, plan, uni). Entom. Syn. de TALLOPHILE.

HOMALINÉ, ÉE adj. (o-ma-li-né — rad. *homalion*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre homalion.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre homalion : *Les* HOMALINÉES *sont dispersées en assez petit nombre sur diverses parties du globe.* (P. Duchartre.)

— **Encycl.** La famille des *homalinées* renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles alternes, simples, entières ou dentées, souvent munies de stipules caduques. Les fleurs sont régulières, hermaphrodites, disposées en grappes ou en panicules. Elles présentent un calice à cinq ou quinze sépales réunis à la base en un tube turbiné ou campanulé, libre ou adhérent ; une corolle formée de pétales en nombre égal à celui des sépales et alternant avec ceux-ci; des étamines nombreuses, formant deux verticilles et paraissant groupées par trois ou six devant chacun des pétales; un ovaire libre et plus souvent adhérent, à une seule loge multiovulée, à sommet conique et surmonté de deux à cinq styles, libres ou soudés à la base, et terminés chacun par un stigmate en tête. Le fruit est une baie, plus souvent une capsule uniloculaire, s'ouvrant au sommet en plusieurs valves, et renfermant une ou plusieurs graines, à embryon entouré d'un albumen charnu. Cette famille, dont la place n'est pas encore bien fixée, mais qui paraît avoir des affinités avec les passiflorées, renferme les genres *homalion*, *blackwellie*, *anétie*, *trimérie*, *myrianthée*, *nise*, *astéropée*, etc. Les *homalinées* se rencontrent en petit nombre dans les régions les plus chaudes des deux hémisphères; les racines de quelques espèces sont employées en médecine.

HOMALION s. m. (o-ma-li-on — du gr. *homalos*, plan). Bot. Genre d'arbustes, type de la famille des homalinées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

HOMALIRHINE s. m. (o-ma-li-ri-ne — du gr. *homalos*, aplati; *rhin*, nez). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sténélytres, dont l'espèce type habite la Colombie. ‖ Syn. d'HOMALONOTE, genre d'insectes, voisin des charançons.

HOMALOBE s. m. (o-ma-lo-be — du gr. *homalos*, plat; *lobos*, gousse). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique boréale.

HOMALOCARPE s. m. (o-ma-lo-kar-pe — du gr. *homalos*, aplati; *karpos*, fruit). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des mulinées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Chili.

HOMALOCENCHRE s. m. (o-ma-lo-san-kre — du gr. *homalos*, aplati; *kegchros*, graine). Bot. Syn. de LÉERSIE, genre de graminées.

HOMALOCÈRE s. m. (o-ma-lo-sè-re — du gr. *homalos*, uni; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant deux espèces qui vivent au Brésil.

HOMALODÈRE s. m. (o-ma-lo-dè-re — du gr. *homalos*, aplati; *derê*, cou). Entom. Syn. de NOSODERME.

HOMALOGRAPHIQUE adj. (o-ma-lo-gra-fi-ke — du gr. *homalos*, uni; *graphô*, je trace). Géogr. Se dit d'une projection de la sphère, dans laquelle les parallèles sont rectilignes et les méridiens elliptiques : *Projection* HOMALOGRAPHIQUE. *Le canevas* HOMALOGRAPHIQUE, *pour la construction des cartes, a été imaginé par M. Babinet.*

HOMALOMORPHE s. f. (o-ma-lo-mor-fe — du gr. *homalos*, aplati; *morphê*, forme). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des scaritides, dont l'espèce type habite la Guyane.

HOMALONÈME s. m. (o-ma-lo-nè-me — du gr. *homalos*, aplati; *nêma*, fil.) Bot. Genre de plantes, de la famille des aroïdées, tribu des anoporées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Inde.

HOMALONOTE s. m. (o-ma-lo-no-te — du gr. *homalos*, plan; *nôtos*, dos). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant une douzaine d'espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

— Crust. Genre de crustacés, de l'ordre des trilobites, assez voisin des calymènes, et dont l'espèce type se trouve, à l'état fossile, dans les terrains siluriens de l'Angleterre.

HOMALOPE s. m. (o-ma-lo-pe — du gr. *homalos*, aplati; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des chrysomèles, formé aux dépens des cryptocéphales et dont l'espèce type vit sur le chêne, dans l'Europe centrale.

HOMALOPSIDE adj. (o-ma-lo-psi-de — rad. *homalopsis*). Erpét. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'homalopsis.

— s. m. pl. Groupe de reptiles ophidiens, ayant pour type le genre homalopsis.

— **Encycl.** Les *homalopsides* se distinguent des couleuvres proprement dites par leur museau aplati, mousse et tronqué en avant; des yeux petits et à fleur de tête; un corps trapu, épais; une queue courte et grêle; des plaques sous-maxillaires, généralement petites et écailleuses. Leurs habitudes sont peu connues; on pense toutefois que ces ophidiens sont terrestres comme les couleuvres, dont ils ont le système dentaire, le mode de parturition et l'aspect général. L'espèce la plus remarquable est l'*homalopside angulaire*, qui est vert grisâtre en dessus et blanchâtre en dessous; ce reptile se trouve dans l'Amérique du Nord.

HOMALOPSIS s. m. (o-ma-lo-psiss; — du gr. *homalos*, plat; *opsis*, face). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des couleuvres.

HOMALOPTÈRE adj. (o-ma-lo-ptè-re — du gr. *homalos*, plat; *pteron*, aile). Entom. Qui a les ailes plates.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambyx, dont l'espèce type vit au Brésil.

— s. m. pl. Ordre d'insectes, formé aux dépens de celui des diptères, et correspondant à la famille des pupipares. V. ce mot.

HOMALORHINE s. m. (o-ma-lo-ri-ne — du gr. *homalos*, aplati; *rhin*, nez). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite les environs du Caucase.

HOMALOSOME s. m. (o-ma-lo-so-me — du gr. *homalos*, aplati; *soma*, corps). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des couleuvres : *On cesse de trouver chez les* HOMALOSOMES *des vestiges de pieds.* (T. Clavé.)

— **Encycl.** Les *homalosomes* ont un corps cylindrique, d'une grosseur uniforme, se continuant insensiblement, soit avec la tête, soit avec la queue, qui est courte, mousse et obtuse à son extrémité. Par leur forme extérieure, ces reptiles semblent former le passage des anguis aux serpents proprement dits; la structure interne bien étudiée vient confirmer cette prévision. On voit, en effet, disparaître de plus en plus, dans ce groupe, les traces de paupières, d'oreilles et de pieds antérieurs ou postérieurs; la mâchoire inférieure n'est pas articulée aussi solidement que chez les anguis; les écailles du ventre s'élargissent en lamelles, et celles de la région sous-caudale se rapprochent, par leur configuration, du type des couleuvres. C'est à ce groupe qu'appartient l'espèce connue sous le nom vulgaire de *ruban;* ce serpent, qui n'atteint pas 1 mètre de longueur et ne dépasse guère la grosseur du petit doigt, est d'un beau rouge de corail, marqué de taches noires annulaires et transversales; il est, dit-on, vivipare. Cet ophidien habite l'Amérique du Sud et se nourrit d'autres reptiles. L'*homalosome brillant* est d'un vert violacé, irisé et à reflets cuivrés; il est un peu moins long et plus gros que le précédent. On le trouve à Java; il est tout à fait inoffensif.

HOMALOTE s. f. (o-ma-lo-te — du gr. *homalotês*, surface plane). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, tribu des aléocharides, comprenant environ cent quarante espèces, dont une centaine se trouvent en Europe, et quarante en Amérique.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Californie.

HOMALURE s. f. (o-ma-lu-re — du gr. *homalos*, aplati; *oura*, queue). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la tribu des mouches, dont l'espèce type habite l'Europe centrale.

HOMAM s. m. (o-mamm; *h* asp.). Sacrifice que font journellement les brahmes de l'Inde.

HOMANN (Jean-Baptiste), graveur de cartes et géographe allemand, né à Kamlach (Souabe) en 1663, mort en 1724. Il se rendit à Nuremberg, s'y convertit au protestantisme, devint notaire en 1687, et consacra tous ses instants de loisir à apprendre la gravure sur cuivre et l'art de dresser des cartes géographiques. Les succès qu'il obtint le décidèrent à fonder, en 1702, une maison pour le commerce des cartes. Il grava environ deux cents cartes et confectionna des globes portatifs, des sphères armillaires, en un mot, tout ce qui tenait à la géographie. L'Académie de Berlin l'admit au nombre de ses membres en 1715. Nous citerons de lui : *Atlas du monde entier*, en cent vingt-six cartes (Nuremberg, 1716), et *Atlas methodicus* (Nuremberg, 1719, in-fol.), avec dix-huit cartes et une introduction. — Son fils, Jean-Christophe HOMANN, né en 1703, mort en 1730, devint médecin à Nuremberg, prit la direction de la maison de son père et choisit pour associé son ami, le géographe Franz.

HOMARD s. m. (o-mar; *h* asp. — du germanique : scandinave *homarr*, *humar*, *humri;* allemand *hummer*, qui est probablement le même que le kymrique *ceimwch*, homard, et se rattache comme lui à la racine sanscrite *kmar*, être courbe, d'où aussi probablement le kymrique *camu*, courber). Crust. Genre de décapodes macroures, de la famille des astaciens, formé aux dépens des écrevisses, et comprenant plusieurs espèces, répandues dans presque toutes les mers.

— *Etre rouge comme un homard*, Etre excessivement rouge, parce que le homard est, en effet, d'un beau rouge, mais seulement lorsqu'il est cuit.

— **Encycl.** Crust. Le genre *homard*, voisin de celui des écrevisses, avec lequel on le confondait jadis, se distingue par les caractères suivants : carapace unie, terminée en avant par un rostre tridenté de chaque côté, avec une double dent à la base supérieure; pinces très-grosses et inégales, l'une ovale, avec des dents fortes et mousses, l'autre, plus petite, allongée, avec de petites dents nombreuses; les segments de l'abdomen à bords obtus; les branchies au nombre de plus de vingt de chaque côté et ressemblant à autant de bras; les yeux globuleux; le corps allongé et un peu déjeté en dehors. Sa couleur est brun verdâtre, avec les filets des antennes rougeâtres.

Pour le vulgaire, le *homard* se distingue surtout de l'écrevisse par deux points principaux. Il est d'une taille beaucoup plus grande, puisqu'il n'est pas rare d'en pêcher dont le corps entier mesure jusqu'à 0m,50 de longueur. Il habite la mer, tandis que l'écrevisse est exclusivement fluviatile. Ce crustacé se trouve abondamment sur les côtes de l'Océan, de la Manche et de la Méditerranée. Il se tient dans les endroits rocheux, à une profondeur assez peu considérable. Vers le milieu de l'été, les *homards* s'approchent des rivages pour faire la ponte.

On a découvert plusieurs espèces fossiles appartenant au genre *homard*. M. Robineau-Desvoidy en a trouvé seize dans le terrain néocomien de Saint-Sauveur-en-Puisaye, dans le département de l'Yonne. Parmi les espèces vivantes, la plus connue est le *homard ordinaire* qui, malgré son abondance relative sur nos marchés, est encore un mets de luxe. Dans ces dernières années, un simple pêcheur, Larnasseur de Concarneau, a fait au sujet de ce crustacé des tentatives de culture qui ont déjà trouvé des imitateurs. Le *homard* croît très-vite; il pond de vingt à vingt-cinq mille œufs. C'est un excellent manger, surtout à l'époque de la ponte; mais sa chair est de lourde digestion en été. On le prend à la main à marée basse, sur les écueils et les brisants où il se réfugie. Sa nourriture consiste en débris de toutes sortes, en poissons morts. Il attaque aussi quelquefois les espèces vivantes que la mer, en se retirant, abandonne dans les trous où il fait sa retraite.

D'autres espèces de *homards* se trouvent dans les mers de l'Amérique et du sud de l'Afrique. Pour plus amples détails sur la vie et les mœurs de ces crustacés, nous renvoyons à l'article ÉCREVISSE.

— Art culin. Le *homard* constitue un mets recherché et fin, quoique de difficile digestion; il occasionne quelquefois de vives coliques. Voici comment on fait cuire le *homard*. On le fait d'abord bouillir une demi-heure environ dans un court-bouillon d'eau, avec un assaisonnement d'oignons, de carottes en tranches, de laurier, d'ail, de persil, de poivre, de sel et d'un peu de vinaigre. Avant de le jeter dans ce bouillon, on a eu soin de lui reployer la queue contre le corps et de l'y attacher. Lorsqu'il est refroidi dans le liquide même où on l'a fait cuire, on l'égoutte et on le frotte d'un peu de beurre ou d'huile, pour donner du vernis à la couleur rouge qu'il a acquise en cuisant. Pour le servir à table, on le fend longitudinalement en deux parties égales, on lui casse les pattes, on place le tout sur une serviette avec les grosses pattes autour.

La sauce qui accompagne ce crustacé n'est autre chose qu'une *rémolade* dans laquelle on a broyé la partie jaune et les œufs du *homard* en y ajoutant deux jaunes d'œufs durs.

— *Salade de homard.* La salade se compose ordinairement de morceaux découpés qu'on entremêle de laitues, d'œufs durs par tranches, de câpres, d'olives, de tranches de cornichons, de filets d'anchois, enfin de tout ce qui peut entrer dans une salade; on arrange le tout avec art, et on assaisonne sur la table. Le *homard* et la salade de *homard* peuvent être considérés comme entrée.

HOMARDIEN, IENNE adj. (o-mar-diain, iè-ne — rad. *homard*). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre homard.

— s. m. pl. Tribu de crustacés décapodes macroures, qui correspond en partie à la famille des astaciens.

HOMARUS s. m. (o-ma-russ). Crust. Nom scientifique du genre homard.

HOMBAC s. m. (on-bak; *h* asp.). Bot. Genre de plantes, de la famille des câpriers.

HOMBERG, ville de Prusse, prov. de Hesse, à 35 kilom. S. de Cassel, sur l'Efze, affluent du Weser; 4,000 hab. Fabrication très-importante de chaussures, draps, toiles. Dans les environs, exploitation de houille. C'était autrefois une place forte, prise et ruinée plusieurs fois pendant la guerre de Trente ans. ‖ Petite ville de la Hesse-Darmstadt, à 24 kilom. S.-E. de Marbourg, sur l'Ohm; 2,000 hab. Fabrication de lainages, tanneries.

HOMBERG (Guillaume), célèbre chimiste hollandais, né à Batavia (île de Java) en 1652, mort à Paris en 1715. Son père, officier au service de la Compagnie hollandaise des Indes, lui fit faire ses études à Amsterdam, puis à Magdebourg, où il fut reçu avocat (1674); mais Homberg quitta bientôt le barreau pour s'adonner avec passion à l'étude des sciences physiques sous la direction d'Otto de Guericke. Ses parents ayant voulu le marier et lui faire reprendre sa profession d'avocat, Homberg rompit avec sa famille, partit pour l'Italie, dont il visita les principales villes en se livrant à l'étude et se lia avec les savants les plus remarquables, Boyle, Cœlio, Graaf. Après s'être fait recevoir docteur en médecine à l'université de Wittemberg, il explora les musées de l'Allemagne, de la Hongrie, de la Bohême, de la Suède, s'attachant à connaître les singularités d'histoire naturelle, les industries et les arts des peuples qu'il visitait. A la suite d'un court séjour en Hollande, Homberg se rendit à Paris, à l'appel de Colbert (1682). Après la mort de cet homme d'Etat, il alla exercer la médecine à Rome; mais, en 1691, il revint à Paris sur la demande de Bignon, qui le fit nommer membre de l'Académie des sciences et le chargea de diriger le laboratoire de cette société. En 1702, le duc d'Orléans le prit pour professeur de chimie. Un événement malheureux vint momentanément troubler son existence si paisible. Le dauphin et son fils moururent subitement, victimes d'un empoisonnement, au dire de la tradition historique. On accusa naturellement le neveu de Louis XIV, le futur régent, d'avoir commis ce crime pour préparer son avénement au trône, et Homberg, en sa qualité de chimiste, fut compris dans l'accusation; mais tous ces soupçons d'une révoltante injustice s'apaisèrent rapidement. Ce savant fut emporté par une dyssenterie. Il avait épousé, en 1708, la fille du médecin Dodart, femme très-instruite, qui se fit son préparateur de chimie. Le travail capital de Homberg est celui qu'il entreprit sur le phosphore. Par de nombreuses expériences, il établit l'identité de diverses variétés de phosphore trouvées par Brandt, Balduin, etc., et formula la préparation de cette substance. On lui doit aussi de curieuses observations sur les phénomènes de cristallisation connus sous le nom de

végétations métalliques, sur l'augmentation de volume de l'eau par la congélation, sur l'évaporation de l'eau dans le vide, sur la fusibilité et la volatilité des métaux, etc. Par ses expériences remarquables sur la saturation des acides par les alcalis, et sur la neutralité des sels, il a posé les premières bases de la grande loi des proportions multiples, que, plus tard, Dalton, Wenzel et Richter devaient établir définitivement. Il a également étudié les huiles essentielles des végétaux et a indiqué des moyens de perfectionner les procédés d'extraction suivis par les distillateurs et les pharmaciens. Enfin, il a donné son nom à l'acide borique, désigné encore aujourd'hui en pharmacie sous le nom de *sel sédatif de Homberg*. Cet éminent chimiste n'a pas composé d'ouvrages; mais le nombre de mémoires qu'il a laissés est si considérable, qu'il nous est impossible d'en donner ici la nomenclature complète. Nous ne citerons que les principaux. Il y a d'abord ceux qui relatent les travaux que nous venons de citer, puis : *Expériences sur la germination des plantes* (1693); *Observations sur des étincelles de lumière et la couleur qu'on leur voit dans le vuide* (1694); *Observations sur la diverse pesanteur du même air, selon la variété des degrés de chaleur* (1696); *Observations sur les insectes appelés demoiselles* (1696); *Essais sur les injections anatomiques* (1696); *Essais de chimie* (1702); *Suite aux essais de chimie* (1706); *Observations sur un battement de veines semblable au battement des artères* (1704); *Mémoire touchant les végétations artificielles* (1709); *Observations sur l'acide qui se trouve dans le sang et dans les autres parties des animaux* (1710); *Observations diverses sur la sublimation du mercure, sur la séparation de l'or et de l'argent, sur les matières qui traversent les métaux sans les fondre* (1713), etc.

HOMBOURG (LANDGRAVIAT DE HESSE-). V. HESSE.

HOMBOURG, ville de la Bavière rhénane, cercle et à 75 kilom. O. de Spire, sur le Klein-Erbach; 3,600 hab. Belle église moderne. Autrefois place forte défendue par un château, qui fut rasé en 1714.

HOMBOURG-L'ÉVÊQUE, bourg et commune de France (Moselle), canton de Saint-Avold, arrond. et à 30 kilom. de Sarreguemines, sur la Rosselle et le chemin de fer de Metz à Sarrebruck; pop. aggl., 1,170 hab. — pop. tot., 2,127 hab. Forges. Ce bourg, bâti sur le flanc d'une montagne qui domine une contrée pittoresque, se divise en deux parties : Hombourg-le-Haut et Hombourg-le-Bas. C'est à Hombourg-le-Bas que se trouvent les forges et les usines. Hombourg-le-Haut est dominé par les ruines d'une ancienne forteresse.

HOMBOURG-ÈS-MONTS, ville de Prusse, province de Hesse, cercle et à 16 kilom. N. de Francfort-sur-le-Mein, au pied du Taunus; 8,000 hab., dont l'industrie et le commerce sont consacrés aux étrangers attirés par les séductions du jeu. Cette ville, naguère capitale du microscopique landgraviat de Hesse-Hombourg, n'était, avant 1834, qu'un chétif village composé d'une seule rue, que bordaient des maisons de modeste apparence et que terminait au N. une construction assez informe, pompeusement appelée château du Landgrave. Depuis, tout a changé d'aspect dans ce petit pays. Un génie puissant (celui du jeu sans doute) a fait sortir de terre en quelques années une ville modèle. Rien de ce qui caractérise les apparences d'une civilisation complète et raffinée ne manque à Hombourg : églises pour les principaux cultes, écoles, hospice, hôpital, institutions de bienfaisance et mont-de-piété, caisse d'épargne, banque et banquiers, théâtre, télégraphe, voitures de places, hôtels, journaux, etc. Toutefois, lorsqu'on examine de près toute cette splendeur, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'elle est plus factice que réelle, et qu'il suffirait d'un simple accident pour qu'elle s'écroulât tout à coup.

En effet, l'unique pivot sur lequel roule la prospérité de Hombourg, c'est l'établissement des jeux. Les eaux ne sont là que comme prétexte. Malgré leur vertu soi-disant souveraine, malgré les recommandations des médecins qui les patronnent, elles n'offriraient à elles seules qu'un attrait médiocre. On y verrait bien quelques Allemands hypocondres ou obèses, quelques Anglais mélancoliques; mais ce serait tout. Pour que Hombourg se maintienne dans sa position florissante, il lui faut autre chose : il lui faut cette foule de riches étrangers qui chaque année par dix, quinze, vingt mille et plus viennent encombrer ses maisons et ses hôtels. Or, sans l'établissement des jeux, une telle affluence n'existerait certainement pas. Cet établissement, du reste, ne néglige rien pour la solliciter. Son *kursaal* ou *casino* est un palais gigantesque où sont réunis tous les agréments de la vie. On y trouve, il est vrai, un clinquant excessif, un ensemble d'ornementation d'un goût douteux; mais, telle est, paraît-il, l'architecture obligée des villes d'eaux. Parmi les enchantements du kursaal, il faut citer, avant tout, le théâtre, qui rivalise de luxe et de confort avec les plus belles salles de l'Europe. On y entretient une troupe française pendant la saison d'hiver, une troupe italienne pendant la saison d'été; et l'on y joue le drame, la comédie, l'opéra et le ballet. Les artistes les plus célèbres y sont engagés à grands frais. Puis, la salle de concert, aux colonnes de marbre et d'or; les salons de jeu et de conversation; le cabinet de lecture; une salle à manger où danserait celle de l'hôtel du Louvre; un café dans le style pompéien; un parc immense, un jardin d'hiver, deux vastes galeries pour la promenade, abritées ou chauffées suivant la saison.

Et quel mouvement au dedans et au dehors de ce prestigieux édifice! Concerts, bals, mascarades, illuminations, feux d'artifice, chasses en plaine et au bois, tir, excursions charmantes, etc. Or tout cela, sauf les fantaisies exclusivement personnelles, est organisé, dirigé, payé par l'établissement des jeux.

Cet établissement occupe, seulement pour les affaires de la banque, environ 80 employés : directeur, inspecteurs, chefs de partie, croupiers, etc. On compte, en outre, plus de 400 individus qui y sont attachés à divers titres et en reçoivent des appointements ou des gages. Trois salons du kursaal sont affectés aux jeux, c'est-à-dire au *trente-et-quarante* et à la *roulette*. Chacun de ces jeux tient deux tables. Tous les jours, avant l'ouverture du jeu, qui dure, sans interruption, de 11 heures du matin à 11 heures du soir, la banque fait sa mise, qui est de 60,000 florins, pour chaque table de roulette, et de 300,000 florins pour chaque table de trente-et-quarante, soit, en tout, 720,000 florins. Si, dans le courant de la journée, quelque joueur heureux fait sauter la banque, la mise, après une heure ou deux d'interruption, est intégralement renouvelée et le jeu recommence. Ce capital énorme, exposé quotidiennement par la banque de Hombourg, explique la préférence que lui donnent les gros joueurs sur Bade et Wiesbaden, par exemple, où la mise est beaucoup moindre. Hombourg est la ville du jeu par excellence.

Lors de la cession de Hesse-Hombourg à la Prusse, on s'est demandé si, conformément à la législation en vigueur dans ses Etats, le roi Guillaume ne fermerait point le fastueux kursaal de la ville annexée; et, à cette occasion, on a soulevé de nouveau, avec une certaine vivacité, la question si controversée des jeux publics. Quant à Hombourg, supprimer sa banque des jeux serait évidemment, comme nous l'avons dit plus haut, prononcer sa déchéance et sa ruine. Mais, qu'importe à la grandeur de la Prusse le sort de cette infime principauté? Heureusement pour Hombourg qu'une raison plus puissante milite en faveur de sa banque. Cette raison, c'est le contrat que les fondateurs de la banque ont passé avec le landgrave Philippe, contrat sanctionné par ses successeurs, y compris le duc de Hesse-Darmstadt (v. HESSE-HOMBOURG) qui, en cédant la principauté au roi de Prusse dans les mêmes conditions qu'il l'avait reçue, a mis par conséquent à la charge de ce prince toutes les obligations qui lui incombaient. Si donc la Prusse, tout en se maintenant dans la légalité vis-à-vis de la banque de Hombourg, voulait la supprimer, elle ne le pourrait qu'en procédant par voie d'expropriation, c'est-à-dire en remboursant, d'après les règles fixées pour leur amortissement, les actions qui constituent son capital. Or, ces actions sont aujourd'hui au nombre de 38,000, au cours de 250 florins chacune. Ce serait donc une somme de 9,500,000 florins, soit environ 20 millions de francs, qui devraient sortir, à cet effet, du trésor de Berlin. On ne suppose pas que le gouvernement du roi Guillaume se décide à un pareil sacrifice. Il est vrai que, dans l'histoire des dernières annexions prussiennes, les traités ont souvent pesé bien légèrement dans la balance politique; mais le mauvais vouloir à l'égard des traités n'entraîne pas fatalement le mépris des contrats : « On respecte un moulin, on vole une province. »

Le kursaal de Hombourg, le plus beau sans contredit de toute l'Allemagne, a été construit, en 1841, par MM. Blanc frères, fermiers des eaux. Ce magnifique édifice, séparé de la rue principale de la ville par un square orné d'orangers et de fleurs, a 70 mètres de façade et 30 mètres de profondeur. Les deux ailes sont séparées par une grande salle de bal placée au centre. « Le vestibule, dit M. Ad. Joanne, supporte, sur une voûte plate, un magnifique salon, admirablement décoré, nommé le Salon des princes. La grande salle de bal a 30 mètres de longeur sur 15 de largeur. A chaque extrémité règne un double rang de colonnes d'un aspect imposant. La loge des princes, ornée de riches tentures, communique avec le salon du même nom, auquel on arrive par un bel escalier. Cette salle peut contenir près de 1,000 personnes. Sur la façade, tournée du côté du jardin anglais, nommé Jardin du kursaal, s'étend une large terrasse pavée en asphalte, communiquant avec la salle de bal et les ailes. Près du kursaal s'élève l'établissement des bains qui contient 24 chambres de bain, avec bains de vapeur, douches et bains de pluie. »

Les eaux, froides, chlorurées sodiques, ferrugineuses, gazeuses, émergent par quatre sources : *Elisabeth* ou *Kurbrunnen*, source d'Elisabeth ou de la cure; *Kaiserbrunnen* ou *Sprudel*, source de l'Empereur ou source jaillissante; *Stahlbrunnen* ou *Neuquelle*, source ferrugineuse ou source nouvelle; *Ludwigsbrunnen* ou *Sauerquelle*, source de Louis ou source acidule. Température : Neuquelle, 10°; Ludwigs et Kaiserbrunnen, 11°; Elisabethbrunnen, 10°,5.

Les eaux de Hombourg s'emploient en boisson, en bains et en douches d'eau et de vapeur. « Parmi les sources, dit M. le docteur Le Pileur, les unes agissent surtout comme chlorurées (Elisabethbrunnen); la Stahlquelle, source ferrugineuse, a les propriétés spécifiques indiquées par ce nom; elle contient cependant moins de fer que la source Elisabeth, mais ce principe s'y trouve associé à moins de chlorure sodique. Prises à petite dose, ces eaux déterminent la constipation; à dose plus forte, elles sont laxatives, mais toniques en même temps, et le malade, ici comme à presque toutes les stations d'eaux purgatives de l'Allemagne, sent ses forces augmenter, et non décroître, malgré l'effet laxatif de l'eau. Ces effets varient encore suivant la constitution plus ou moins sèche et bilieuse ou molle et lymphatique des malades, de sorte que, de deux personnes suivant le même traitement, l'une prend de l'embonpoint tandis que l'autre maigrit. En bains, ces eaux, surtout quand on y ajoute des eaux mères, agissent fortement sur la peau et déterminent une poussée qui peut se borner à des démangeaisons, mais qui se présente fréquemment, quand l'effet des eaux n'est pas surveillé, sous forme papuleuse, herpétique ou furonculeuse. »

L'eau de Hombourg se transporte. Les environs de l'établissement des bains offrent de gracieuses promenades.

Le château du Landgrave n'a aucune valeur architecturale. Dans le mur, au-dessus de la porte, se voit la statue équestre du landgrave Frédéric II. Ce qu'il y a de plus curieux à l'intérieur, ce sont des anciennes armures et des antiquités romaines.

Hombourg faisait partie du landgraviat de Hesse-Darmstadt. Lors de la mort de Georges, landgrave de Hesse-Darmstadt et fondateur de cette branche de la maison de Hesse, en 1596, elle fut donnée en apanage à son troisième fils, Frédéric Ier, dont la descendance s'est perpétuée jusqu'à nous. Le fils aîné de Frédéric Ier, Guillaume-Christophe, mourut sans postérité; son second fils, Georges-Christian, ne laissa pas non plus d'enfants; Frédéric II, son troisième fils, landgrave de Hesse-Hombourg, qui servit dans l'armée du roi de Suède, et eut une jambe emportée au siége de Copenhague, fut fait gouverneur de Poméranie par l'électeur de Brandebourg, et mourut en 1708. Il eut pour successeur, dans le landgraviat de Hesse-Hombourg, son fils aîné, Frédéric-Jacques, mort en 1746, sans postérité mâle, laissant le landgraviat à son neveu, Frédéric-Charles-Louis-Guillaume, qui mourut dès 1751. Frédéric-Louis, fils du précédent, à qui il succéda étant encore mineur, se vit dépouillé de son landgraviat en 1806, fut réintégré par acte du congrès de Vienne en 1815, et devint membre souverain de la Confédération germanique en 1817. Frédéric-Louis mourut en 1820, laissant cinq fils, qui gouvernèrent successivement le pays, dont le second, Louis-Frédéric-Guillaume, général au service de la Prusse, puis gouverneur de la forteresse de Luxembourg, avait été grièvement blessé à la bataille de Leipzig, et dont le cinquième a été général au service de l'Autriche. Depuis 1866, le landgraviat de Hesse-Hombourg est incorporé au royaume de Prusse.

HOMBRE s. m. (om-bre — mot espagn. qui signifie *homme*). Jeu de cartes d'origine espagnole : *Le détenteur de l'argent est, dans le commerce, comme celui qui, au jeu d'*HOMBRE, *tient les atouts.* (Proudh.) ‖ Nom du joueur qui mène la partie et contre lequel les autres joueurs sont associés : *C'est vous qui êtes l'*HOMBRE. ‖ *Jeu d'hombre*, Jeu qui ne contient que quarante cartes, comme celui dont on se sert pour jouer à l'hombre : *Le* JEU D'HOMBRE *n'est autre chose qu'un jeu complet dont on a ôté les huit, les neuf et les dix.*

— **Encycl. Jeux.** L'*hombre* se joue généralement à trois personnes. On y emploie un jeu entier dont on a ôté les dix, les neuf et les huit, ce qui réduit le nombre des cartes à quarante. La valeur des cartes entre elles varie suivant les couleurs. En pique et en trèfle, elles se classent comme il suit : roi, dame, valet, sept, six, cinq, quatre, trois et deux; les deux as de ces couleurs sont toujours *triomphes*. En cœur ou en carreau, les cartes se classent ainsi : roi, dame, valet, as, deux, trois, quatre, cinq, six et sept. L'as de pique se nomme *spadille;* l'as de trèfle, *baste;* les as de cœur et de carreau, *pontes;* enfin, le deux de pique et le deux de trèfle, le sept de cœur et le sept de carreau sont appelés *manilles*. Spadille est la première triomphe, celle qui l'emporte sur toutes les cartes. Manille est la seconde, baste la troisième. Ces trois cartes s'appellent *matadors*. Toutefois, quoiqu'il n'y ait réellement que ces trois matadors, on donne encore ce nom aux cartes qui les suivent immédiatement. Ainsi, quand un joueur a en couleur noire, avec les trois matadors, le roi, la dame, le valet, etc., ces dernières cartes s'appellent également matadors, et il est dû, pour chacune d'elles, le même payement que pour les matadors proprement dits.

Les joueurs, ayant pris un égal nombre de fiches et de jetons, mettent chacun trois jetons sur le tapis, pour former la poule. Ils tirent ensuite à qui aura la donne, et celui qui l'obtient distribue à chacun et à lui-même neuf cartes, trois par trois. Il n'y a point de retourne. La parole appartient alors au premier en cartes, qui doit dire s'il *passe* ou s'il *joue*. S'il passe, et que les deux autres joueurs en fassent autant, chacun remet deux jetons à la poule, et l'on procède à une nouvelle distribution. S'il joue, les deux autres joueurs peuvent s'y opposer en le renviant. Il y a deux manières de renvier. On renvie celui qui joue simplement, en déclarant qu'on *joue sans prendre*, et l'on renvie celui qui joue sans prendre, en déclarant que l'on entreprend la *vole*. Le joueur qui annonce d'abord qu'il jouera simplement, s'il est arrêté par un renvi sans prendre, a le droit de recouvrer sa première position en renviant lui-même sans prendre, et, s'il le fait, il a toujours la préférence.

Quand personne ne juge à propos de renvier, celui qui a déclaré jouer simplement prend le nom d'*hombre*, c'est-à-dire d'homme par excellence, parce que c'est lui qui doit lutter contre les deux autres, et il devient l'entrepreneur du jeu. Alors, il désigne la couleur qui lui convient pour être la triomphe ou l'atout. En même temps, il écarte de son jeu autant de cartes que bon lui semble, et il les remplace par d'autres, qu'il tire du talon, de manière qu'il en ait toujours neuf. Les autres joueurs en font autant après lui, pourvu toutefois que les cartes restant au talon puissent suffire aux écarts. Si, tout le monde ayant écarté, il reste encore des cartes au talon, le dernier en carte peut les regarder, mais alors il est obligé de les montrer aux autres.

Les jeux étant formés, le premier à jouer jette la carte dont il lui convient de se défaire. Les autres joueurs doivent fournir de la couleur demandée, sous peine de *faire la bête*, c'est-à-dire de payer une amende; mais ils ne sont pas tenus de forcer. De plus, s'ils n'ont pas de cette couleur, ils ne sont pas obligés de couper, bien qu'ils possèdent de l'atout, et peuvent lâcher une carte quelconque. Quand on joue atout, celui qui n'a qu'un ou plusieurs des trois premiers matadors, ou premières triomphes, n'est point tenu de jouer aussi atout. Cependant, si le premier à jouer jette atout de spadille, et qu'un des joueurs suivants n'ait pour atout qu'un matador inférieur, comme manille, baste, le roi, etc., il est forcé de jouer ce matador. De même, si l'on a fait atout de manille, celui qui a baste est obligé de le jouer. Mais, si le premier à jouer ayant fait atout avec une autre triomphe qu'un matador, le second joueur jette spadille sur cette triomphe, le troisième joueur n'est pas tenu de jouer l'unique matador inférieur dont il est possesseur; il a le droit de jeter la première carte venue. Dans tous les cas, celui qui fait la levée joue ensuite le premier pour la levée suivante. Le gain de la poule dépend du nombre des levées. Pour la gagner, l'*hombre* doit faire cinq levées. Il peut encore la gagner avec quatre levées, mais il faut alors qu'aucun de ses adversaires n'en ait fait autant. Les deux joueurs associés, ayant intérêt à faire perdre l'*hombre*, cherchent à obtenir ce résultat en demandant *gano*. Demander gano, c'est inviter son partenaire à renoncer à la levée, c'est-à-dire à laisser passer la carte que l'on a jouée, et celui-ci doit accepter, à moins que son jeu ne s'y oppose. Si, par exemple, le premier jette la dame de carreau et demande gano, le second, s'il a en main le roi de carreau et le quatre de la même couleur, joue cette dernière carte; mais, s'il a le roi seul, il est forcé de le jouer, sous peine de faire la bête. Quand un des associés frappe sur la table en jouant sa carte, c'est un signal qu'il donne à l'autre joueur de couper avec une forte triomphe, pour contraindre l'*hombre* à en mettre une plus forte encore.

Quand l'*hombre* gagne, non-seulement il retire la poule et les bêtes qui ont été faites, mais il reçoit, en outre, de chaque joueur trois jetons de consolation, plus un jeton pour chacun des matadors qu'il possède, qu'ils soient principaux ou secondaires.

Les mêmes règles s'appliquent au jeu sans prendre ou jeu sans écart, avec cette différence qu'alors l'*hombre* reçoit de chaque joueur, s'il gagne, quatre jetons, au lieu d'un; s'il perd, il doit, outre la bête, quatre jetons à chaque joueur.

La *vole* s'entreprend, soit en renviant celui qui a joué sans prendre, soit quand les cinq premières levées ont été faites. Dans les deux cas, les deux adversaires de l'*hombre* ont le droit de se communiquer leur jeu et de concerter leurs coups. Si l'*hombre* réussit à faire la vole, il reçoit, outre la poule, les matadors et la consolation, deux fiches de chaque adversaire, et prend toutes les bêtes, même celles qui étaient réservées pour le coup suivant. S'il n'y a pas d'autres bêtes que celles du coup, il a droit, en sus des autres payements, à une somme égale à celle qui est sur le jeu. Quand il manque la vole qu'il a entreprise, il donne deux fiches à chaque joueur, et ceux-ci se partagent la poule et les bêtes; puis, il fait une bête égale à la somme des bêtes et de la poule qu'il aurait prises s'il eût gagné. En retour, s'il a fait cinq levées, tout en ne faisant pas la vole, il est payé pour le jeu sans prendre, ainsi que pour les matadors, s'il les possède.

Le jeu de l'*hombre* admet encore un grand nombre de combinaisons ou de hasards que

l'on appelle, d'une manière générale, des *pretintailles*. Les plus usités de ces hasards sont les suivants :

1o *Le bon air*, réunion du jeu sans prendre avec quatre matadors ;

2o *Le charivari*, réunion des quatre dames ;

3o *La discorde*, réunion des quatre rois ;

4o *Le fanatique*, réunion des quatre valets ;

5o *La chicorée.* Ce hasard a lieu quand l'*hombre* joue avec trois ou quatre faux matadors, ou matadors secondaires ;

6o *La guinguette.* Ce hasard se présente quand l'*hombre* joue sans avoir aucun as noir ;

7o *Le mirliro*, les deux as noirs sans matadors, ou l'as de trèfle accompagné des deux as rouges ;

8o *La partie carrée*, réunion de trois rois et d'une dame ;

9o *Les yeux de ma grand'mère*, les deux as rouges ;

10o *Le parfait contentement.* Ce hasard consiste à jouer sans prendre avec cinq matadors ;

11o *La triomphante.* Ce hasard a lieu quand, en commençant, l'*hombre* joue atout de spadille.

Quand l'*hombre* a l'un des neuf premiers hasards, il reçoit une fiche de chaque joueur s'il gagne, et il la leur donne s'il perd. Le dixième est un jeu sûr, qui fait toujours gagner, et se paye également un jeton. Le onzième vaut à l'*hombre* une fiche de chacun, s'il gagne simplement, et le double, s'il fait la vole. S'il vient à perdre, il ne doit qu'une fiche à chaque adversaire.

HOMBRES-FIRMAS (Louis-Augustin, baron D'), naturaliste et agronome français, né à Alais (Gard) en 1785, mort dans cette ville en 1857. Il a été, pendant de longues années, membre du conseil d'arrondissement et maire d'Alais, a fait des voyages scientifiques en Bavière, en Suisse, en Belgique, en Hollande, en Italie, en Angleterre, et il est devenu, en 1836, membre correspondant de l'Académie des sciences. On a de lui un certain nombre de mémoires sur des matières d'agronomie, d'histoire naturelle, de physique, de météorologie qui, pour la plupart, ont été réunis et publiés sous le titre de : *Recueil de mémoires et d'observations de physique, de météorologie, d'agriculture et d'histoire naturelle* (Nîmes, 1839-1847, 6 vol. in-8o). — Son fils, Charles D'HOMBRES-FIRMAS, s'est également occupé de sciences et d'agronomie, et a publié diverses notices dans l'*Annuaire météorologique*, les *Mémoires de l'Académie du Gard*, etc.

HOME (David), théologien et controversiste écossais, qui vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. Il était issu d'une famille puissante d'Ecosse. On ignore la date de son arrivée en France ; en 1623, il avait quitté l'église de Gergeau, dont il était pasteur depuis 1618, pour celle de Chilleurs. Le roi de la Grande-Bretagne, Jacques Ier, l'avait chargé de travailler à la réunion de toutes les sectes protestantes sous une même confession de foi Son titre d'étranger lui fit interdire les fonctions pastorales en France en 1634. Home se distingua principalement par des écrits dirigés contre les jésuites. On a de lui : *De unione insulæ britannicæ tractatus* (Londres, 1605, in-4o) ; *Lusus poetici* (Londres, 1605, in-4o) ; le *Contre-assassin* ou *Response à l'apologie des jésuites* (s. l., 1612, in-8o), dédié au roi d'Angleterre ; *Lettres et traictez chrestiens pleins d'instructions et consolations morales et sainctes* (Berg., 1613) ; *Illustrissimi principis Henrici justa* (Londres, 1613, in-4o) ; l'*Assassinat du roy* ou *Maximes du Vieil de la Montagne vaticane et de ses assassins, pratiquées en la personne de deffunct Henry le Grand* (s. l., 1614, in-8o ; 1615, in-8o ; nouv. édit. augm., 1617, in-8o) ; *Regi suo Scotiæ gratulatio* (Edimb., 1617, in-8o) ; *Apologia basilica seu Machiavelli ingenium examinatum in libro quem Princeps inscripsit* (Paris, 1626, in-4o) ; *Poemata* (Paris, 1639, in-4o). On lui attribue aussi *General history of Scotland* (Edimb., 1617, in-fol.).

HOME (Henri), lord KAMES, jurisconsulte et philosophe écossais, né à Kames (Berwickshire) en 1676, mort à Edimbourg en 1782. Il commença, en 1724, à exercer la profession d'avocat à Edimbourg, puis devint juge de la cour de session (1752), et enfin, en 1763, lord du Justicier, suprême tribunal d'Ecosse. Pendant ses loisirs, Home s'occupa beaucoup d'agronomie et surtout de philosophie. Ami de Clarke, de Reid, de David Hume, il prit une part active au mouvement philosophique de son temps. C'était un homme instruit, d'un caractère élevé et indépendant, et plusieurs de ses ouvrages ont eu du succès. Il avait reçu le titre de lord Kames en 1752. Le premier ouvrage qu'il écrivit sur la philosophie a pour titre : *Essais sur les principes de la morale et de la religion naturelle* (Edimbourg, 1751, in-8o). Dans ce traité, il considère, avec Hutcheson, le sens moral comme une faculté de l'âme, et il admet que les lois qui président à la conduite de l'homme, ayant leur fondement dans l'être humain, sont aussi immuables que les lois physiques. C'était nier le libre arbitre et admettre la doctrine de la fatalité. Cet ouvrage, ayant été attaqué assez vivement, Home y apporta quelques changements dans une seconde édition. Son second écrit philosophique, les *Eléments de critique* (1762, 3 vol. in-8o), est supérieur au premier, bien qu'on y trouve des idées erronées. L'auteur s'attache à étudier les fondements sur lesquels reposent nos jugements en matière de goût. Il se préoccupe surtout d'introduire la psychologie dans l'analyse des œuvres d'imagination et d'observer à ce point de vue les sentiments qu'elles excitent dans l'âme. Mais là aussi se fait sentir l'influence de ses doctrines morales dont l'empirisme est la base. Il ne distingue pas le beau de l'utile. Une maison mal construite doit être réputée belle à son avis, du moment qu'elle est commode à habiter. Pour lui, le sentiment du sublime est l'émotion produite en nous à l'aspect de quelque chose de grand que l'esprit ne parvient à saisir que par un certain effort. Ainsi le sublime ne diffère pas du difficile à concevoir. En matière d'art dramatique, il attaque, comme a fait depuis en France l'école romantique, la règle des trois unités. L'unité d'action lui paraît devoir suffire dans une bonne pièce de théâtre. Outre les ouvrages dont nous venons de parler, on doit à Home : *Décisions remarquables de la cour des sessions* (1728, in-fol.) ; *Essais sur divers sujets de jurisprudence* (1732, in-8o) ; *Essais sur divers sujets concernant les antiquités britanniques* (1747, in-8o) ; la *Loi parlementaire d'Ecosse abrégée* (1757) ; *Traité de droit historique* (1759, in-8o) ; les *Principes de l'équité* (1760, in-fol.) ; *Introduction à l'art de penser* (1761) ; *Esquisses sur l'histoire de l'homme* (1773, 2 vol. in-4o) ; le *Gentilhomme fermier* (1777, in-8o) ; *Quelques idées sur l'éducation* (1781, in-4o), etc.

HOME ou **HUME** (John), auteur dramatique écossais, né dans le comté de Roxburgh en 1724, mort en 1808. Il prit part à la guerre contre les jacobites en 1745, fut fait prisonnier à Falkirk, fut rendu à la liberté après la bataille de Culloden, puis entra dans les ordres et devint ministre d'une paroisse d'Ecosse. Une tragédie, intitulée *Douglas*, et représentée à Edimbourg en 1756, souleva contre lui l'animadversion de ses confrères. Home abandonna alors ses fonctions ecclésiastiques, se rendit à Londres et y fit représenter plusieurs pièces de théâtre qui n'eurent pas le succès de la première : *Agis* (1758) ; le *Siége d'Aquilée* (1760) ; la *Fatale découverte* (1769) ; *Alonzo* (1773) ; *Alfred* (1778). De retour en Ecosse, il y vécut d'une pension que lui avait faite lord Bute, et, malgré la médiocrité de sa fortune, il aida maintes fois de sa bourse le mérite littéraire. C'est ainsi qu'il donna de l'argent à Macpherson pour qu'il pût recueillir dans les montagnes d'Ecosse les poésies gaéliques, dont il donna la traduction sous le titre de *Poëmes d'Ossian*. Outre les pièces précitées, on a de Home : *Histoire de la rébellion qui a eu lieu en Ecosse en* 1755-1756 (in-8o).

HOME (sir Everard), chirurgien anglais, né à Greenlaw-Castle, comté de Berwick, en Ecosse, en 1756, mort à Chelsea en 1832. Il était beau-frère du célèbre John Hunter, dont il devint le collaborateur, se fixa à Londres, où il acquit une grande réputation, et fut successivement nommé chirurgien de l'hôpital de Chelsea, professeur d'anatomie et de chirurgie au Collége royal, et membre de la Société royale de Londres. En 1813, il reçut le titre de baronnet. Outre un grand nombre de mémoires, on a de lui : *Dissertation sur les propriétés du pus* (Londres, 1788, in-4o) ; *Observations pratiques sur le traitement du rétrécissement de l'urètre et de l'œsophage* (Londres, 1795-1803, 3 vol. in-8o) ; *Observations pratiques sur le traitement des ulcères aux jambes* (1797, in-8o) ; *Leçons d'anatomie comparée* (1814, 2 vol. in-4o), etc.

HOMÉANTHE s. m. (o-mé-an-te — du gr. *homoios*, semblable ; *anthos*, fleur). Bot. Syn. de PÉRÉZIE.

HOMÉIDHAH ou **HOMAÏDAH**, chérif de La Mecque, mort en 1319 de notre ère. Il appartenait à la dynastie des Catadides et était fils du chérif Abou-Nami. Après la mort de son père (1302), il s'entendit avec son frère aîné, Roméitsah, pour s'emparer du pouvoir à l'exclusion de ses autres frères, puis les deux princes se déclarèrent indépendants du sultan d'Egypte, furent emmenés prisonniers au Caire, parvinrent à s'échapper (1304), renversèrent leur frère Abou'l-Gheits, qui avait été investi du chérifat, et se disputèrent ensuite le pouvoir, dont Homéidhah resta seul maître vers 1308. Ce prince eut ensuite à lutter successivement contre ses trois frères Abou'l-Gheits, Roméitsah et Othéifah, appuyés par des armées égyptiennes, reprit et abandonna à plusieurs reprises La Mecque, implora les secours d'Oldjaitou, kan de Perse (1316), et était sur le point de se rendre aux Egyptiens lorsqu'il périt assassiné.

HOMEL (Isaac), pasteur protestant français, né à Valence en 1612, condamné au supplice de la roue et exécuté à Tournon en 1684. Il fut nommé pasteur de l'Eglise de Soyons, en Vivarais, en 1644. Le synode national de Loudun le nomma membre de la commission chargée de reviser les nouvelles éditions de la Bible, des psaumes, de la liturgie et du catéchisme. En 1673, il présida le synode du Vivarais tenu à Vals, et qui fut marqué par un incident imprévu. Six prêtres catholiques, venus de la part de l'Evêque de Viviers, défièrent les protestants « de montrer par la pure parole de Dieu aucune croyance de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, capable d'exclure du salut. » Homel fut choisi pour soutenir la cause des réformés. Sur ces entrefaites, les Eglises protestantes étaient frappées par des édits multipliés. Homel convoqua les pasteurs du Vivarais à une réunion générale ; mais la réunion ne put avoir lieu. Obligé de fuir, Homel partit pour les Cévennes et fut arrêté près d'Aubenas, d'où il fut transféré à Tournon, condamné au supplice de la roue et exécuté.

HOMÉLIE s. f. (o-mé-lî — du grec *homilia*, conversation, venu de *homilos*, foule, rassemblement, qui vient de *homos*, ensemble, et *eilein*, presser, faire entrer, d'où aussi *eilê*, *ilê*, foule, multitude). Discours fait pour expliquer au peuple les matières de la religion, et particulièrement l'Evangile : *Les* HOMÉLIES *de saint Jean Chrysostome.* ‖ Instruction familière, plus connue sous le nom de PRÔNE ; sermon en général : *Une récente* HOMÉLIE *de Lacordaire a paru exhaler contre la bourgeoisie des paroles imprudentes.* (Ste-Beuve.)

— Par dénigr. Livre, discours d'une morale affectée et ennuyeuse : *Il m'a fallu subir les* HOMÉLIES *de mon oncle.*

— Liturg. Nom donné à de certaines leçons du bréviaire, extraites des homélies des Pères, et qui se disent au troisième nocturne des matines.

— **Encycl.** Dans les premiers siècles de l'Eglise, les orateurs sacrés ne devaient pas chercher à faire des phrases pompeuses ou brillantes, mais à instruire d'une façon familière et sur le ton de la conversation. Ce but ressort de la signification du mot grec *homilia*, tiré du verbe *homileô*, s'entretenir, converser. Telle fut aussi primitivement la signification du mot *sermon*, traduction du latin *sermo ;* mais le sermon est devenu un discours où se déploie plus d'apparat et de rhétorique. C'est le *prône* qui est, de nos jours, l'équivalent de l'*homélie*, instruction simple et affectueuse comme celle d'un père à ses enfants. Il ne faut pas croire, cependant, que l'*homélie* fût dépourvue d'élévation et de grandeur. On peut voir à quel degré d'éloquence elle montait quelquefois, dans celle que prononça saint Jean Chrysostome pour revendiquer, en faveur des églises, le droit d'asile, que venait de restreindre une loi en 398. Il avait sauvé contre la fureur populaire, en lui donnant asile, le premier ministre Eutrope, tombé en disgrâce. Le tableau pathétique qu'il traça du changement subit auquel avait été exposée une si haute fortune attira la pitié publique sur celui qu'on avait voulu mettre à mort. Dans ce passage et dans les interpellations qu'il adressa à Eutrope lui-même, il s'éleva jusqu'au sublime. Le souffle de la poésie anime l'*homélie* que saint Grégoire de Nazianze, quittant l'Eglise de Constantinople pour la retraite, adressa au clergé et au peuple assemblés à Sainte-Sophie. « Adieu, chœur des Nazaréens, harmonie des psaumes, veilles pieuses, sainteté des vierges, modestie des femmes, assemblée des orphelins et des veuves, regards des pauvres tournés vers Dieu et vers moi ; adieu, maisons hospitalières, amies du Christ et secourables à mon infirmité. Adieu, vous qui aimiez mes discours, foule empressée, où je voyais briller les poinçons furtifs qui gravaient mes paroles... Adieu, ô rois de la terre, palais des rois, serviteurs et courtisans des rois... Adieu, Orient et Occident, pour lesquels j'ai combattu, et par qui je suis accablé. J'en atteste celui qui pourra vous pacifier, si quelques autres évêques savent imiter ma retraite, mais je m'écrierai partout : adieu, anges gardiens de cette église, qui protégiez ma présence et qui protégerez mon exil ; et toi, Trinité sainte, ma pensée et ma gloire ! puissent-ils te conserver, et puisse-tu les sauver, sauver mon peuple ! et que j'apprenne chaque jour qu'il s'est élevé en sagesse et en vertu ! »

Plusieurs autres Pères de l'Eglise grecque, entre autres saint Basile, se sont distingués dans l'*homélie*. Dans l'Eglise latine, où ce genre de discours est désigné sous le titre d'*enarratio*, c'est saint Augustin qui s'y est montré le plus remarquable.

— **Allus. litt. Homélies de l'archevêque de Grenade (LES).** V. ARCHEVÊQUE DE GRENADE.

Homélies de saint Jean Chrysostome. Elles traitent de la nature incompréhensible de Dieu (contre les anoméens, qui soutenaient que les hommes connaissent Dieu aussi parfaitement qu'il se connaît lui-même), de la pénitence, de la nativité et du baptême de Jésus-Christ, etc., etc. C'est par ces sermons qu'il a mérité le surnom de *Chrysostome* ou *Bouche d'or*. « Le style de saint Jean Chrysostome, dit Fénelon, est diffus, mais il ne cherche point de faux ornements ; tout tend à la persuasion ; il place chaque chose avec dessein ; il connaît bien l'Ecriture sainte et les mœurs des hommes ; il entre dans le cœur, il rend les choses sensibles, il a des pensées hautes et solides, et il n'est pas sans mouvements ; dans son tout, on peut dire que c'est un grand orateur. » Un écrivain protestant, Blair, a dit, de son côté : « Saint Chrysostome tient incontestablement le premier rang parmi les Pères de l'Eglise dont s'honore la Grèce. Il écrit avec pureté ; son style est noble, figuré, abondant, facile, et surtout pathétique ; mais il porte en même temps l'empreinte de ce caractère attribué à l'éloquence asiatique, c'est-à-dire qu'il est quelquefois trop diffus, trop redondant, trop pompeux et même enflé. Néanmoins, ceux qui veulent se former à l'éloquence de la chaire pourront le lire avec fruit, parce qu'il est moins chargé de faux ornements que ceux des Pères de l'Eglise qui ont écrit en latin. » Dans le *Traité des études*, Rollin a analysé longuement plusieurs *homélies* de saint Jean Chrysostome.

Entre autres éditions des œuvres de ce Père, on cite celle des bénédictins (Paris, 1718, 13 vol. in-fol.) et celle du chevalier Saville (Eton, 1612, 9 vol. in-fol.). L'abbé Auger a traduit les *Homélies* (Paris, 1785, 4 vol. in-8o).

Homélies, un des ouvrages attribués à saint Clément de Rome. V. CLÉMENTINES.

HOMEM DE MAGALHAES (Sébastien-François DE MENDO TRIGOSO), savant écrivain portugais, né à Lisbonne en 1773, mort dans cette même ville en 1821. Il reçut une solide et brillante éducation ; prit, en 1792, le grade de docteur à l'université de Coïmbre ; fut nommé, en 1798, commandant supérieur des milices de Torres-Vedras, et appelé, en 1818, à occuper le poste de secrétaire de l'Académie des sciences de Lisbonne, dont il était membre depuis plusieurs années. On a de lui : *Essai sur les découvertes et le commerce des Portugais dans les contrées septentrionales de l'Amérique* (1813) ; *Mémoire sur la vie et les voyages de Martin de Bohême*, célèbre cosmographe (1813) ; des dissertations sur des matières d'histoire naturelle, de chimie, etc., des éloges d'académiciens, la traduction en vers blancs de l'*Hippolyte* de Sénèque (1813) ; enfin il entreprit la rédaction des *Mémoires pour l'histoire des nations d'outre-mer* et la *Collection des voyages des Portugais dans les différents pays soumis à leur puissance.* Cette précieuse collection a été publiée en 1812.

HOMÉO préf. V. par HOMŒO les mots qui commencent ainsi.

HOMER, bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, à 225 kilom. O. d'Albany ; 3,000 hab. Imprimerie ; industrie agricole ; commerce de bois et de céréales.

HOMÈRE, le plus illustre de tous les poëtes (IXe siècle av. J.-C.). Homère n'est pas seulement le père de la poésie grecque, c'est le père de la poésie. Du fond des âges où il rayonne, rien n'a encore pu altérer sa gloire ; les civilisations qui se sont succédé se sont transmis ses chants de l'une à l'autre, et toutes y ont puisé comme à la plus large source qui soit jamais sortie du génie humain. Le temps, loin d'obscurcir ses harmonieuses créations, leur a donné plus de prix encore, et l'obscurité même qui entoure la vie d'Homère, les doutes que les érudits ont fait planer sur son existence, les légendes à l'aide desquelles on a essayé de reconstituer ses longs voyages, ses travaux, ses malheurs, loin de l'amoindrir, lui ont donné cette physionomie à la fois incertaine et auguste qui convient à l'aïeul de la poésie.

Racontons donc, sinon la vie, du moins la légende d'Homère. Deux compilations anonymes, attribuées, l'une à Hérodote, l'autre à Plutarque, mais que l'on a reconnues tout à fait étrangères à ces deux écrivains, offrent le recueil de toutes les traditions antiques sur le chantre de l'*Iliade*. C'est un tissu de fictions imaginées après coup, mêlées de contes absurdes et de fables extravagantes ; mais elles ont du moins le mérite de nous transmettre ce que savaient, ou plutôt ce que croyaient savoir sur Homère ses propres descendants. Jusqu'à quel point faut-il s'y fier, même en dégageant les récits du merveilleux qui les enveloppe, c'est ce qu'il est impossible de décider avec certitude. La version commune, celle qui est émanée du faux Hérodote, est celle-ci : Homère est né à Smyrne (la chronique des marbres de Paros indique l'an 900 av. notre ère, comme l'époque où il florissait) ; sa mère Crithéis, originaire de Cyme, avait fui sa ville natale après avoir été séduite par un inconnu ; les douleurs de l'enfantement la surprirent sur les bords du Mélès, comme elle se rendait à une fête, d'où le nom de *Mélésigène* qu'elle donna à son fils. Recueilli avec sa mère, et élevé par un pauvre maître d'école nommé Phémius, le futur chantre d'Achille succéda à son père adoptif dans la pratique de son enseignement. Un patron de navire, nommé Mentès, lui persuada de le suivre dans ses voyages, afin de s'instruire des mœurs des différents peuples. Homère, qui méditait déjà l'*Iliade*, saisit cette occasion de visiter les pays qu'il aurait à décrire. Il navigua ainsi pendant un espace de temps inconnu. Voyageur, trafiquant, matelot, rapsode, tour à tour ou tout à la fois, il visita l'Egypte, l'Espagne, l'Italie, les rivages de l'Adriatique, ceux du Péloponèse, les îles, les écueils, les continents, s'asseyant au foyer de tous les peuples, prenant leçon de tous les sages et recueillant les légendes, les souvenirs, les histoires, les descriptions, les symboles, les mythes dont il devait enrichir la trame de ses poëmes. Une maladie des yeux l'arrêta dans l'île d'Ithaque. Mentès le confia aux soins de l'un de ses amis nommé Mentor, qu'Homère reconnaissant immortalisa dans ses vers en le faisant l'oracle de toute sagesse. Il recueillit à Ithaque les traditions d'Ulysse, qui lui servirent à la composition de l'*Odyssée*, voyagea encore pendant plusieurs années, et finit par être complétement frappé de cécité, d'où lui vient son nom d'*Ho-*

mère, qui signifie *aveugle* dans le dialecte de Cyme. De retour à Smyrne, il rouvrit son école, mais ne recueillit que l'indifférence, et fut bientôt contraint de chanter en mendiant, à la manière des rapsodes, errant de ville en ville et récitant des fragments de ses poëmes, en échange du pain et de l'hospitalité. A Néotichos, un corroyeur l'abrita quelque temps à son foyer, et l'on montrait encore, du temps du narrateur, la place où il s'asseyait pour réciter ses vers. Ses auditeurs, émerveillés, lui conseillèrent de demander au sénat de Cyme, la patrie de sa mère, une hospitalité digne de son génie; il formula sa demande et récita des fragments de l'*Iliade;* mais un marchand, avec son gros rire, prédit à ses concitoyens que, s'ils le recevaient chez eux, ils allaient bientôt voir accourir tous les chanteurs errants de l'Ionie, et l'aveugle s'éloigna, en maudissant cette patrie ingrate et en demandant aux dieux que jamais Cyme n'enfantât un poëte. Il reprit sa vie errante et misérable; il s'embarqua de nouveau, visita la colonie des Phocéens, berceau de Marseille, et la tradition veut que ce soit là qu'il ait mis la dernière main à l'*Iliade*. A son retour, n'ayant pas de quoi payer son passage sur le navire, reçu d'abord par pitié par les matelots, qui écoutaient ses chants, il fut abandonné par eux sur la plage de l'île de Chio, où d'énormes molosses vinrent aboyer après ses haillons. C'est l'immortel épisode traduit en si beaux vers par André Chénier dans son poëme de l'*Aveugle.* Homère, bientôt connu de l'île entière, put ouvrir dans la ville une école semblable à celle qu'il avait tenue à Cyme dans des jours moins sombres. La faveur populaire lui donna les premiers rayons de la gloire. Désormais fixé dans cette île hospitalière, il s'y maria et eut deux filles, dont les enfants perpétuèrent sa postérité. C'est là que, au milieu de l'aisance et du bonheur domestique, Homère acheva l'*Odyssée*, fruit de ses longs voyages et de ses laborieuses recherches. Dans ce poëme, il a immortalisé tous ses bienfaiteurs, Phémius, son père adoptif, Mentès le pilote, Tychius, le tanneur de Néotichos, à qui il fait faire le bouclier d'Ajax. Le bon Eumée, gardien des troupeaux, est un souvenir à l'adresse des bergers qui l'abritèrent souvent dans leurs pauvres cabanes, et peut-être, sous les traits de Pénélope, a-t-il voulu peindre la chaste fille de Chio dont il avait fait sa compagne. « Le bruit de sa renommée se répandit tard, mais immense, avec ses vers, d'île en île, de port en port, dans l'Ionie et dans toute la Grèce. Chaque navire, en partant de Chio, emportait un lambeau de ses poëmes dans la mémoire des matelots et des guerriers. Chaque voile, en abordant l'île dont il avait fait son séjour, lui amenait des admirateurs et des disciples. Il vieillissait dans la gloire plus que dans les années. Historien de la Grèce autant que son poëte, chaque ville, chaque colonie, chaque famille du continent ou des îles le suppliait de donner la mémoire à son nom, à ses exploits ou à ses fables. Il était, comme Minos, juge des vivants et des morts; il tenait les clefs de l'avenir, grand prêtre de la postérité, cette divinité qui passionne tous les grands cœurs. Jamais la poésie sur la terre n'exerça une telle souveraineté avant les prophètes. Le génie s'était fait plus que roi, il s'était fait dieu, le dieu de l'immortalité humaine. » (Lamartine).

Le vieil aveugle quitta cependant encore son foyer; il voulut visiter une dernière fois, avant de mourir, toute la Grèce, et recueillir sur son passage un peu de cette gloire qui lui avait coûté si cher. Son bonheur était de se faire décrire les sites, les paysages, l'aspect des villes, et de les comparer aux images, toujours vivantes, qu'il en avait gardées dans sa mémoire et qu'il a transportées si fidèlement dans ses vers. Il visita ainsi Samos, où les principaux citoyens lui offrirent un festin magnifique. C'est la dernière ville où le suive la tradition. Comme il naviguait dans le golfe d'Athènes, se sentant défaillir, il demanda qu'on le descendît sur le rivage d'une petite île que les matelots avaient en vue, l'île d'Ios. On l'assit au soleil, suivant son désir, et là, il expira doucement, au milieu des bergers et des pêcheurs.

Telle est la légende d'Homère. La critique, très-peu satisfaite des traditions sur lesquelles on a fait reposer toutes ces aventures, a voulu les contrôler et les a presque toutes mises à néant. Il est certain que les Grecs ont modifié, tout à fait en leur faveur, les traditions qui leur parvinrent sur le grand poëte, et, pour voiler leur aveuglement et leur ingratitude, ils ont inventé cette seconde partie de la vie du rapsode, pendant laquelle il trouve à Chio le repos, la félicité domestique, et recueille à ses derniers moments un peu de gloire dans les villes de la Grèce. On croira plus aisément qu'il mourut pauvre, méconnu et dédaigné; c'est presque toujours le sort du génie.

Parmi les poëmes attribués à Homère, les plus célèbres et les plus beaux comme œuvre de poésie, en même temps que les plus précieux comme monuments historiques, sont l'*Iliade*, récit épique de la colère d'Achille et des principales circonstances du siége de Troie, et l'*Odyssée*, sorte de roman ou de chronique en vers, qui retrace les aventures d'Ulysse après le siége de Troie.

On sait à quelles discussions a donné lieu, chez les modernes, le problème de l'authenticité de ces admirables productions du génie grec. Dans l'antiquité même, du moins dans la basse antiquité, quelques critiques ont paru douter de cette authenticité. Mais il était réservé à l'érudition moderne d'émettre, sur cette question difficile, des théories dont le scepticisme a soulevé la plus longue et la plus ardente polémique qui ait jamais agité la république des lettres. Vers la fin du XVII^e siècle, Hédelin d'Aubignac, dans ses *Conjectures académiques*, Perrault, dans son fameux *Parallèle des anciens et des modernes*, émirent des doutes qui furent repoussés avec beaucoup de colère et de dédain par Boileau, peu compétent peut-être pour juger une telle question. Au commencement du XVIII^e siècle, un philosophe italien, l'illustre Vico, obscur alors, éleva à la hauteur d'une théorie les aperçus précédemment exprimés, aperçus qu'il ne connaissait vraisemblablement pas. Il considéra Homère comme un mythe, comme la personnification du peuple grec, l'*Iliade* et l'*Odyssée* comme des chants nationaux composés successivement, pendant la poétique barbarie de l'âge héroïque, et par plusieurs générations de rapsodes. Homère n'aurait jamais existé; il ne serait que le type idéal de ces chantres nomades qui parcouraient la Grèce en déclamant les exploits de héros peut-être fictifs, ou du moins embellis par les légendes. Ces rapsodies ou ces chants détachés, analogues aux *romances* espagnoles, toutes relatives aux exploits du Cid, quoique distinctes et séparées, etc. (v. VICO), n'auraient été réunies que plus tard, sous les Pisistratides, etc.

L'Allemagne érudite ne pouvait manquer d'entrer dans ce mouvement. Le premier et le plus célèbre des savants de cette nation qui demandèrent à la science philologique et à l'histoire la solution de ce problème, Wolf, reprit l'analyse critique de ses prédécesseurs avec une profondeur de savoir et une vigueur d'argumentation qui donnèrent à ce débat déjà ancien un retentissement immense. Ses recherches le conduisirent à reproduire l'opinion assez répandue chez les anciens, oubliée ou négligée par les modernes, que les poëmes homériques n'avaient pas été primitivement écrits, et que l'écriture était inconnue des Grecs à l'époque probable de leur composition, c'est-à-dire dans le X^e siècle avant notre ère. Ce fait, appuyé sur une série de preuves assez plausibles, devint le point de départ de sa critique et de son argumentation. La difficulté de retenir par la mémoire et la tradition orale des poëmes aussi étendus lui paraît déjà une preuve très-forte contre l'unité de leur composition. De plus, les disparates, les divergences, les contradictions qu'il croit remarquer entre les deux poëmes, et même entre les différentes parties de chacun d'eux, le manque d'unité de composition, qui le frappe surtout dans l'*Iliade*, les changements, les corrections, les arrangements dont ils avaient été l'objet depuis les rapsodes jusqu'aux *diaskévastes* et aux *diorthuntes* (arrangeurs et correcteurs), depuis Pisistrate jusqu'aux grands critiques alexandrins, sont pour lui autant d'indices qui, joints à ceux qu'avaient signalés ses prédécesseurs et à une multitude d'autres qu'il met lui-même en lumière, établissent que ces poésies nationales, roulant toutes sur le même fonds de traditions, ont été composées successivement et à diverses époques pendant l'âge héroïque de la Grèce, qu'ils formaient autant de morceaux distincts, et qu'ils ont été dans la suite laborieusement compilés, réunis, coordonnés, épurés et corrigés pendant les siècles littéraires. Homère disparaissait également comme individualité dans cette conceptiou aventureuse et originale et n'était plus, comme Orphée, qu'un mythe insaisissable. (V. WOLF.) Une multitude d'autres théories, analogues ou mixtes, surgirent à la suite de celle du critique allemand. D'un autre côté, ceux qui regardaient comme un sacrilége toute atteinte portée aux traditions de l'antiquité provoquèrent une réaction qui n'a point fait oublier cependant les puissantes objections des sceptiques. La querelle dure encore et ne sera probablement jamais terminée. Quoi qu'il en soit, la beauté sublime des poëmes homériques n'a subi aucune atteinte : l'*Iliade* reste toujours, malgré les altérations et les interpolations qu'elle a subies, le modèle de l'épopée, la source de toute poésie épique; l'*Odyssée* demeure le plus beau des poëmes familiers et des chroniques légendaires, l'inimitable modèle du roman en vers. Le premier poëme est d'une grandeur, d'une élévation et d'un souffle tels que tous les poëtes s'en sont inspirés; le second est surtout charmant, curieusement pittoresque, et, quoique d'une époque postérieure peut-être, encore empreint de la saveur exquise des poésies de l'âge primitif. Tous deux sont toute la poésie et toute l'histoire d'une période dont tous les monuments ont disparu. Ils ont fait évanouir dans leur rayonnement les poëmes antérieurs et postérieurs, ces légendes rimées relatives à l'expédition des Argonautes, à la guerre de Thèbes, aux traditions mythiques de la Grèce, et qui formaient ce qu'on a nommé le *cycle épique*. (V. CYCLES.) Les trente-trois hymnes ou fragments épiques qui portent le nom d'Homère ne lui appartiennent pas, suivant l'opinion généralement admise; quelques-uns cependant paraissent fort anciens, et on les attribue à des rapsodes inconnus de l'école homérique. La *Batrachomyomachie*, ou *Combat des rats et des grenouilles*, la plus ancienne des parodies de la poésie épique, attribuée aussi à Homère, paraît être de Pigrès d'Halicarnasse.

La première édition des œuvres d'Homère est celle de Démétrius Chalcondyle (Florence, 1488). Depuis, une infinité d'éditions, plus ou moins correctes, furent publiées dans la plupart des villes de l'Europe. Parmi les plus récentes, on cite celle de Wolf (Leipzig, 1804-1806), admirable restauration de la recension d'Aristarque, où le texte grec est purifié des altérations successives qu'il avait subies. On cite encore celle de Bothe (Leipzig, 1832-1835), avec un bon commentaire, un choix judicieux de scolies grecques, et un résumé des travaux des commentateurs. Une des meilleures traductions françaises est celle de Dugas-Montbel (1815-1818), revisée par M. A.-Firmin Didot (Paris, 1828-1834). La dernière, faite dans un esprit nouveau, et comme calquée sur le texte grec, est celle de M. Leconte de l'Isle (Lemaire, 1868-1870, 2 vol. in-8°).

Nous citerons encore la traduction latine, très-fidèle, imprimée en regard du texte dans la *Bibliothèque grecque-latine*, de A.-Firmin Didot (1837, in-8°); ce travail a été fait principalement à l'aide d'une excellente traduction latine du XVI^e siècle.

Consultez sur Homère : *Vitæ Homeri sex* (Brunswick, 1845), éditées par Westerman; Schlegel, *De geographia homerica* (Hanovre, 1787, in-8°); Wolf, *Prolegomena ad Homerum* (Halle, 1794, in-8°); Cless, *Quæstiones in Homerum et Hesiodum, etc.* (Tubingue, 1814, in-4°); Creuzer, *Briefe über Homer und Hesiod* (Heidelberg, 1817, in-8°); Franceson, *Essai sur la question si Homère a connu l'usage de l'écriture, etc.* (Berlin, 1818, in-12); Düntzer, *De Pisistratea Iliadis et Odysseæ editione*, 1837); Havet, *De Homericorum poematum origine et unitate* (Paris, 1843, in-8°).

— Iconogr. Au musée des Studj, à Naples, est une statue de marbre, qui a été découverte à Herculanum, et qui passe pour être le portrait d'Homère, portrait sinon authentique, du moins tel que l'avait conçu l'art antique. Le père de la poésie est représenté debout, vêtu d'une tunique à manches courtes et d'un ample manteau, qui couvre l'épaule et le bras gauches, et revient par le côté droit devant le corps. Il tient à la main un bâton de voyage; son attitude est bien celle d'un aveugle en marche. Près de lui, sur la plinthe, sont déposés des papyrus. Cette statue, un peu plus grande que nature, est d'une belle exécution, surtout dans le nu. Elle a été gravée plusieurs fois, notamment par Jan Bischop, par Giuseppe Gregori, et dans le *Musée de sculpture*, de Clarac. Au musée du Vatican est un hermès antique d'*Homère :* le caractère du visage a bien la gravité poétique de la statue de Naples; la cécité est rendue par la dépression de la pupille. Le Louvre possède un hermès semblable, ayant le front ceint d'une bandelette. Trois autres bustes d'*Homère* se voient au musée du Capitole.

Les artistes modernes ont souvent représenté Homère. Sa statue sculptée en marbre par Roland, et qui a été exposée au Salon de 1812, appartient au Louvre : le divin rapsode est représenté chantant ses poëmes en s'accompagnant sur sa lyre; à ses pieds sont des couronnes que lui ont values ses chants; près de lui est son bâton de voyage. D'autres statues d'Homère ont été exécutées par MM. Th. Coinchon (bronze, Salon de 1857), Victor Evrard (statuette de bronze, Salon de 1857), L.-A. Eudes (plâtre, Salon de 1861), Hyacinthe Chevalier (plâtre, Salon de 1863).

Un peintre de l'école du Caravage, Nicolas Renier, de Maubeuge, a représenté Homère aveugle, chantant ses vers en s'accompagnant sur un violon. Cette figure, d'une couleur vigoureuse, faisait partie de l'ancienne galerie Giustiniani. Le même sujet a été traité par Honoré Fragonard, dans un dessin qui appartient au musée de Besançon, et où l'on voit, près du poëte, un jeune homme qui recueille ses vers. Robert Blyth a gravé, d'après J. Mortimer, en 1781, *Homère chantant l'Iliade devant les Grecs*, sujet qu'ont également représenté Fr. Bouchet (musée d'Angers), M.-J. Blondel (tableau exposé au Salon de 1812 et gravé par Dien), et l'Allemand Carstens. L'œuvre de ce dernier est un simple dessin ou carton remarquable par l'élégance des attitudes, la noblesse des types et l'effet de l'ordonnance; ce morceau serait irréprochable, a dit un critique, si notre imagination ne cherchait en vain l'élévation saisissante qu'elle se plaît à attribuer au visage du divin Mélésigène. Un peintre français, de l'école académique, P.-N. Bergeret, a exécuté deux paysages historiques représentant, l'un *Homère récitant ses poésies*, l'autre *Homère mourant de misère sur un grand chemin*. Le baron Gérard a peint *Homère dans l'île de Chio*, abandonné sur le rivage par les pêcheurs qui l'avaient conduit dans leur barque, et rencontrant une jeune fille qui lui offre d'être son guide. Ce contraste de la vieillesse et de l'adolescence a été exprimé avec talent par l'artiste, qui l'avait déjà rendu d'une façon très-touchante dans son tableau de *Bélisaire*. Gérard s'est écarté ici de la légende d'après laquelle Homère, errant dans l'île de Chio, fut recueilli par le berger Glaucus, et arraché aux chiens qui allaient le dévorer. Elève de David, Granger s'est conformé à ce récit dans un tableau qui a été exposé au Salon de 1819, et qui appartient au musée de Dijon.

Il faut mentionner à part les peintures qu'Ingres et Delacroix ont consacrées à Homère. Nous avons décrit dans un article spécial : l'*Apothéose d'Homère*, œuvre capitale d'Ingres; ajoutons ici qu'un dessin exécuté par ce maître, vers les derniers temps de sa vie, et dans lequel la composition de son tableau a été complétée et singulièrement agrandie, vaut beaucoup mieux que le tableau lui-même; c'est un morceau vraiment digne d'admiration. On sait que l'*Apothéose d'Homère* avait été peinte par Ingres pour décorer le plafond de l'une des salles du Louvre. C'est au palais du Luxembourg, dans la bibliothèque, que Delacroix a peint, pour la décoration de la coupole, Homère recevant dans l'Elysée Dante, qui lui est amené par Virgile : autour du sublime aveugle se pressent Horace, le satirique, Ovide, l'auteur des *Tristes*, Lucain tenant au poing le clairon de la *Pharsale*; leurs yeux s'ouvrent pleins d'une sereine et bienveillante curiosité sur leur jeune frère qui, vivant, est descendu dans les limbes, d'où, par la faveur des dieux, il ressortira vivant. Ailleurs, sur une voussure de la croisée de la même salle, Delacroix a représenté *Alexandre le Grand faisant enfermer dans une cassette d'or les œuvres d'Homère.*

Au Salon de 1870 a paru un tableau remarquable de M. Alfred de Curzon, la *Naissance d'Homère.*

Homère, d'après les monuments antiques (*Homer nach antiken Gezeichnet*), par Tischbein et Schorn (Gœttingue et Stuttgard, grand in-fol.). Vers le milieu du dernier siècle, le comte de Caylus avait conçu l'idée d'un ouvrage dans lequel il proposait à l'étude des artistes une suite de tableaux tirés de l'*Iliade* et de l'*Odyssée.* L'idée produite par l'antiquaire français, qui n'y avait donné aucune suite, ne tarda pas à être réalisée de la seule manière qu'elle eût dû être conçue, c'est-à-dire en recherchant, parmi les monuments de l'art antique, ceux qui semblent avoir été produits sous l'influence directe des poésies d'Homère et en expliquant et complétant les uns par les autres ces types divers d'imitation, puisés à une source commune. Telle fut l'idée qui présida à la collection des monuments homériques, dont le titre est indiqué plus haut. Cette collection, dessinée par le célèbre Tischbein et commentée par le savant Heyne, fut presque le dernier fruit des travaux de ces deux hommes également recommandables par des services divers rendus à la science de l'antiquité figurée. Six livraisons parurent de 1800 à 1802 et furent presque immédiatement suivies d'une traduction française par Ch. Villers. A cette époque, la publication fut suspendue, sans doute à cause de la mort de Tischbein et de Heyne. Plusieurs années après, Cotta, le célèbre libraire de Stuttgard, voulut achever cette grande publication. Tout ce qu'il fut possible de recueillir de planches gravées d'après les dessins de Tischbein, ainsi que des dessins originaux de cet artiste, fut confié, pour être publié sur le plan et pour ainsi dire dans l'esprit de Heyne, au docteur Schorn, digne à tous égards d'un pareil héritage, et qui trouva d'ailleurs un utile et puissant auxiliaire dans le professeur Creuzer. Trois nouvelles livraisons parurent donc successivement de 1820 à 1823; mais cette belle et précieuse collection fut encore une fois interrompue, et les trois dernières livraisons manquent. La valeur et le mérite de la partie qui a paru ont fait regretter cette malheureuse interruption. Les neuf livraisons qui ont été publiées sont, en effet, très-remarquables, et par les monuments qu'elles renferment, et par la manière dont sont interprétés ces monuments.

Homère, poëme en quatre chants, par F. Ponsard (1853, in-18). L'auteur, dans son admiration pour le vieil aède grec, n'a composé ce petit poëme que pour y intercaler la traduction en vers d'un des plus gracieux épisodes de l'*Odyssée*, l'épisode de Nausicaa. Son but était surtout de montrer que la poésie contemporaine pouvait se retremper aux sources de l'antiquité grecque, et il pensait que le contraste de la simplicité d'Homère avec la recherche des diverses écoles contemporaines, romantiques et fantaisistes, présenterait quelque intérêt. La critique, en général, tout en louant ses intentions, a jugé qu'il avait manqué son but et trouvé qu'en imitant Homère il avait trop souvent confondu la simplicité avec le prosaïsme. Son vers nu et sans couleur rend, en effet, bien imparfaitement la richesse et la variété inépuisable du vieux poëte. Voici le cadre qu'il a choisi :

Homère, aveugle, jeté par les matelots sur les bords de Cumes, menacé par des chiens,

Entouré d'aboiments et ne respirant pas,
Dans le cercle hurlant attendait le trépas.

Il est sauvé par un forgeron, Tychius, qui lui ouvre sa demeure, lui offre un lit et

Arrange autour de lui son manteau de rechange.

Tychius n'est pas riche :

L'airain est d'un tel prix à Cume,
Qu'il a peu de profit à le mettre à l'enclume.

Homère ne veut pas être à charge à son hôte ; aussi, le lendemain, il va sur la place publique raconter ses malheurs et ses voyages :

J'ai vu les Lestrygons, mangeurs de chair humaine,
Et cette île où Circé, la fille du Soleil,
Change l'homme en pourceau sous son bâton vermeil.

Dans son tour du monde, il a mangé son patrimoine ; il demande aux habitants de Cumes de lui accorder

. . . . La somme
Qui suffit chaque année à l'entretien d'un homme.

Et, pour montrer qu'il n'est pas indigne de cette faveur, il récite le plus beau fragment d'un de ses poëmes, l'épisode de Nausicaa. Ici s'intercale la traduction, beaucoup trop pâle, de ce fragment. A la suite de ce récit, l'assemblée est sur le point d'accueillir la demande de l'aveugle ; mais un riche marchand opère un revirement dans l'opinion de ses compatriotes, et Homère s'éloigne en maudissant Cumes et ses habitants inhospitaliers.

La grâce d'Homère, ses images fraîches et brillantes s'éteignent dans le langage froid et décoloré de Ponsard ; cette tentative n'en était pas moins sérieuse et digne d'un meilleur accueil que celui qu'elle a reçu de la critique. Hippolyte Rigault et Gustave Planche se sont surtout montrés hostiles au poëte, non sans quelque injustice.

Homère (L'APOTHÉOSE D'), poëme épique allemand, en hexamètres, par Léopold Schefer (1858). Sous ce titre, l'auteur n'a point imité les épopées héroïques. Son but a été de tracer, sous la forme épique, l'histoire complète du poëte, de l'homme dans sa plénitude d'intelligence, couronné de toutes les facultés et de toutes les gloires poétiques. Les dieux de l'Olympe y sont traités avec une ironie pleine de finesse. Malgré la manière humoristique du poëte, son œuvre n'est point une parodie à la manière de l'*Enéide* de Scarron ou de la *Pucelle* de Voltaire. C'est une satire spirituelle et fine de la mythologie païenne et de la vie humaine en général, exposée dans un style riche d'images, comme lorsqu'il parle des « flammes d'émeraude des peupliers, » de « l'insecte qui s'illumine à lui-même la nuit des herbes. » Ce poëme est, en somme, une des plus gracieuses productions de la littérature moderne allemande.

Homère (APOTHÉOSE D'), plafond du Louvre, par Ingres. V. APOTHÉOSE.

HOMÈRE, grammairien et poëte grec, né à Byzance. Il vivait au IIIe siècle avant notre ère, du temps de Ptolémée Philadelphe. Il fut un des sept poëtes qui formèrent la pléiade tragique d'Alexandrie, et on éleva une statue en son honneur dans le gymnase de Zeuxippe, à Byzance. Il composa un assez grand nombre de pièces, dont il ne nous reste rien. — Un autre grammairien grec du même nom, HOMÈRE, surnommé *Sellius*, composa un traité *Sur les masques comiques*, des *Sommaires* des comédies de Ménandre et diverses poésies.

HOMÉRIDE s. m. (o-mé-ri-de). Hist. Membre d'une école de rapsodes qui se forma d'abord dans l'Ionie et qui se répandit ensuite dans toute la Grèce. ‖ Nom donné aux poëtes grecs qui imitèrent Homère. ‖ Comédien qui, sur le théâtre et dans les festins, récitait des passages d'Homère.

— **Encycl.** Hist. litt. L'école des *homérides* florissait à Chio ; ils se disaient les descendants d'Homère. C'était une des raisons qu'on invoquait pour attribuer à l'île de Chio l'honneur d'avoir donné naissance à Homère. Simonide appelle Homère l'homme de Chio. Rien n'empêche de supposer que, si Homère n'était pas né à Chio, il y a passé une partie de sa vie, qu'il est devenu citoyen de cette petite île, et que, quelle que fût sa vraie patrie, il a pu prendre ou se laisser donner le nom d'homme de Chio. Cela suffit aussi pour expliquer l'existence à Chio de la grande école des *homérides* et la croyance, bien ou mal fondée, que ces rapsodes étaient descendants d'Homère.

Le profit qu'ils retiraient de la récitation des vers d'Homère paraît avoir été assez considérable. Comme la copie des poëmes homériques, faite, dit-on, par Lycurgue, ou n'était pas complète, ou ne fut jamais bien connue dans la Grèce continentale, ce ne fut qu'au temps de Solon et de Pisistrate qu'il fut permis au vulgaire de lire dans leur entier l'*Iliade* et *l'Odyssée*.

Les *homérides* se maintinrent, avec une obstination jalouse, en possession de ce fonds inépuisable, et n'en livrèrent que des fragments à la curiosité enthousiaste et à la mémoire des auditeurs ; ils s'assuraient ainsi un long privilége et un bénéfice indéfini. Solon, qui avait aperçu entre ces chants dispersés des concordances faciles à rétablir, prescrivit à ceux des *homérides* qui figuraient à la fête des grandes Panathénées de suivre, dans la récitation des poésies d'Homère, un ordre déterminé, et qu'il croyait conforme à la pensée de l'auteur. Pisistrate et son fils Hipparque allèrent plus loin. Avec l'aide de plusieurs poëtes et grammairiens, ils entreprirent de restituer dans son intégrité le texte de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. Pour accomplir leur tâche, ils eurent aussi recours aux *homérides* et leur enjoignirent de fournir à l'œuvre commune les fragments que chacun d'eux possédait dans la mémoire ou par écrit. Ces derniers perdirent ainsi le privilége qui était resté jusqu'alors en leur possession.

On attribue généralement aux *homérides* les hymnes que nous avons sous le nom d'Homère, et qui ne sont, en général, que des préludes, ayant servi d'introduction aux chants épiques récités par les rapsodes. Quelques-uns, toutefois, sont des œuvres considérables, égales en longueur à des rapsodies entières, et constituant de petites épopées mythologiques. Les auteurs de ces derniers poëmes ne sont donc pas des rapsodes sans valeur littéraire, mais de véritables poëtes. Tel est l'*Hymne à Apollon Délien*, que l'on attribue à Cinéthus de Chio, le plus célèbre des *homérides* dont le nom nous ait été transmis. Tels sont encore les hymnes *à Apollon Pythien, à Mercure, à Vénus, à Cérès, à Bacchus*. On trouve de nombreuses indications sur les *homérides* et leurs œuvres dans le livre allemand de Welcher, intitulé : le *Cycle épique* ou les *Poëtes homériques* (Bonn, 1835, in-8o). On peut consulter aussi avec fruit l'*Histoire de la littérature grecque* de Schœll et celle d'Alexis Pierron.

Les acteurs appelés aussi *homérides* paraissent avoir dû leur origine, en Grèce, à Démétrius de Phalère, et furent introduits à Rome vers le même temps que la civilisation grecque. Ils paraissaient, soit sur les théâtres, soit dans les festins ; leur rôle consistait à représenter des épisodes empruntés aux poëmes d'Homère, en mêlant à ce spectacle la récitation des vers du poëte.

HOMÉRIQUE adj. (o-mé-ri-ke). Qui vient d'Homère, qui appartient à Homère : *Les dieux* HOMÉRIQUES *oublient souvent la race mortelle pour ne s'occuper que d'eux-mêmes.* (B. Const.) *Les poëmes* HOMÉRIQUES *présentent, simultanément employés, des idiotismes que l'on donne pour de l'éolien, du dorien, de l'attique.* (Renan.) ‖ Qui ressemble à la poésie, au style, à la manière d'Homère : *De même qu'Homère a été appelé le poëte par excellence, l'expression de beautés* HOMÉRIQUES, *passée en proverbe, est devenue, chez tous les peuples lettrés, le nom par excellence du grand et du beau poétique.* (A. Duvivier.) ‖ Qui est partisan d'Homère, en parlant des personnes.

— Fam. Se dit de quelque chose d'héroïque : *Aventure* HOMÉRIQUE.

— *Rire homérique*, Rire bruyant et inextinguible, comme celui qu'Homère attribue aux dieux, à la fin de son premier chant de l'*Iliade*.

— Philos. *Philosophie homérique*, Système de certains philosophes anciens, qui voyaient dans les poésies d'Homère les principes d'une haute philosophie.

— Magie. *Sorts homériques*, Espèce de divination, qui se pratiquait en ouvrant les œuvres d'Homère au hasard et en prenant le premier vers comme un oracle.

HOMÉRISTE s. m. (ho-mé-ri-ste). Syn. d'HOMÉRIDE.

HOMÉRITE s. m. (o-mé-ri-te). Hist. Nom donné par les Grecs modernes aux Himyarites : *Le code des lois* HOMÉRITES *ou abyssiniennes est en grec.* (Renan.)

Homerocentra (L'), poëme composé au ve siècle de l'ère chrétienne, à l'aide de centons tirés d'Homère, et relatant la vie de Jésus-Christ, en deux mille trois cent quarante-trois hexamètres. Cet ouvrage de marqueterie a pour auteur une femme, Athénaïs, fille du sophiste Léontius, qui, choisie pour épouse par Théodose le Jeune, se fit baptiser sous le nom d'Ælia Eudoxia, et qui mourut en 460. V. CENTON.

Alde l'Ancien publia le texte grec de l'*Homerocentra*, avec une version latine, dans le premier volume de sa collection des *Poëmes chrétiens*. Il a été reproduit dans l'*Homère* d'Amsterdam (1648, in-8o). On le trouve aussi dans la *Bibliothèque des Pères*.

HOMESTEAD s. m. (o-mstèd ; *h* asp. — mot angl. formé de *home*, maison, et *stead*, situation). Jurispr. *Acte de homestead*, Loi américaine qui alloue à un individu, pour un prix déterminé, une étendue de terre de 160 acres (64 hectares, 7472), à condition qu'il la cultivera durant cinq années.

HOMICIDE adj. (o-mi-si-de — lat. *homicida* ; de *homo*, homme, et *cædere*, tuer). Qui tue, qui a tué un homme : *Le tigre déchire sa proie et dort ; l'homme devient* HOMICIDE *et veille.* (Chateaub.) ‖ Dont on se sert pour tuer un homme :

J'ai senti tout à coup un *homicide* acier
Que le traître en mon sein a plongé tout entier.
RACINE.

A qui destinez-vous l'appareil *homicide*
De tant d'armes et de soldats ?
J.-B. ROUSSEAU.

— Substantiv. Personne qui a tué quelqu'un : *Au moyen âge, le juge prévaricateur substituait à l'*HOMICIDE *riche un prisonnier innocent.* (Chateaub.) *Caïn fut le premier propriétaire et le premier* HOMICIDE. (Proudh.)

Pleure, Jérusalem, pleure, cité perfide,
Des prophètes divins malheureuse *homicide*.
RACINE.

— s. m. Meurtre d'un homme : *Chez les Germains, on expiait l'*HOMICIDE *en donnant une certaine quantité de bétail.* (Montesq.)

... Périsse à jamais l'affreuse politique
Qui prétend sur les cœurs un pouvoir despotique,
Qui veut, le fer en main, convertir les mortels,
Qui du sang hérétique arrose les autels,
Et, suivant un faux zèle ou l'intérêt pour guides,
Ne sert un Dieu de paix que par des *homicides* !
VOLTAIRE.

— Jurispr. Action de tuer un être humain, dans des circonstances qui ne la rendent ni légale ni légitime, et qui n'a pas le caractère d'un pur accident. ‖ *Homicide par imprudence*, Cas où la mort d'un ou de plusieurs hommes a eu pour cause la maladresse, l'imprudence, la négligence, l'inattention, l'inobservation des règlements.

— **Syn. Homicide, assassin, escarpe, meurtrier.** V. ASSASSIN.

— **Encycl.** L'*homicide* puni par la loi porte, suivant les circonstances, des noms consacrés par l'usage et admis dans le langage juridique. L'*homicide* volontaire simple est qualifié de *meurtre* (C. pén., art. 295) ; le meurtre commis avec préméditation et guet-apens est qualifié d'*assassinat* ; le meurtre des père ou mère légitimes, naturels ou adoptifs, est appelé *parricide* ; celui d'un enfant nouveau-né, *infanticide*. L'attentat à la vie d'une personne par l'effet de substances toxiques est qualifié d'*empoisonnement* (art. 296, 299, 300 et 301). V. MEURTRE, ASSASSINAT, etc.

La prévision de la loi s'est étendue aux faits involontaires qui entraînent la mort des hommes par suite d'imprudence, de négligence, d'inobservation des règlements. La vie humaine doit être défendue même contre des faits où la volonté n'a point de part, mais qu'on eût pu éviter par un peu plus d'attention et de soin.

Il peut paraître contraire à l'équité de punir l'*homicide* involontaire ; et cependant est-il exempt de toute faute celui qui, ayant en main la vie de ses semblables ou exerçant un métier dangereux pour les autres, ou pouvant s'abstenir d'actes défendus par les règlements dans un but de protection, néglige toute précaution, viole les règlements, emploie des instruments dont il ne connaît pas le maniement ? Evidemment, la loi a été sage en frappant d'une peine l'auteur de faits qui révèlent toujours bien peu de respect pour la vie humaine. De nos jours surtout, où le génie de l'homme met en œuvre des forces incalculables dont la direction est confiée quelquefois à un seul individu, on conçoit qu'il faut à ce dernier d'autant plus de prudence et d'attention qu'une négligence, qu'une bravade, qu'un oubli ont des conséquences désastreuses, et la loi apparaît avec toute sa raison d'être. Le mécanicien d'un train de chemin de fer qui force la vitesse réglementaire, l'aiguilleur qui n'est pas à son poste, le capitaine de steamer qui veut lutter avec un concurrent ne sont plus de simples imprudents, ils s'exposent à être des *meurtriers*, car ils savent que la vie de centaines de personnes dépend d'eux.

L'article 319 du code pénal punit d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 50 fr. à 600 fr. l'*homicide* commis involontairement, ou dont on a été involontairement la cause, lorsqu'il a été commis par maladresse, imprudence, négligence, inattention ou inobservation des règlements. Les articles 1382 et suivants du code civil permettent, dans ces divers cas, aux familles lésées de réclamer des dommages-intérêts proportionnés au préjudice qu'elles ont souffert. Les compagnies de chemin de fer ont été, à l'occasion de terribles accidents, souvent condamnées à servir des pensions viagères ou à payer des indemnités considérables.

Les préventions d'*homicide* volontaire, soit par ordonnance du juge d'instruction, soit par suite de questions posées subsidiairement au jury devant les assises, se transforment fréquemment en simples délits d'*homicide* par imprudence. Il est d'ailleurs de jurisprudence que l'individu acquitté d'une accusation de meurtre, assassinat, empoisonnement ou infanticide, peut être pour les mêmes faits, qualifiés d'*homicide* par imprudence, traduit devant les tribunaux correctionnels. Là ne s'applique pas la maxime *Non bis in idem*. En effet, l'élément principal de l'accusation était la volonté criminelle présumée ; l'acquittement fait disparaître cet élément, mais n'indique pas que l'accusé ne soit pas l'auteur au moins involontaire des faits qui lui étaient imputés. Il n'y a donc pas, légalement parlant, contradiction entre les deux poursuites.

D'autre part, les cours d'assises sont autorisées, en cas d'acquittement, à statuer sur les dommages-intérêts : elles peuvent donc, s'il y avait accusation d'*homicide* volontaire, considérer qu'en fait il y a eu *homicide* par imprudence et condamner l'accusé acquitté à des dommages-intérêts. Il va sans dire que les cours ne doivent pas paraître, en usant de cette faculté, vouloir faire échec au verdict souverain du jury : prononcer une condamnation pécuniaire après un acquittement peut être quelquefois une mesure indiquée nettement par les circonstances de la cause, lorsque la discussion et les débats n'ont porté que sur l'intention qui a présidé à l'accomplissement des faits incriminés, ces faits eux-mêmes restant matériellement indiscutables ; mais si les débats ont porté sur la matérialité des faits, sur leur réalité, l'acquittement, quoique non motivé, ne permet pas aux magistrats d'en méconnaître la signification et leur fait un devoir de s'y conformer en repoussant la demande de la partie civile. Il nous semble qu'il eût été possible d'éviter ces conflits en permettant aux présidents de cours d'assises de poser au jury une question relative aux dommages-intérêts : « Y a-t-il lieu d'accorder des dommages-intérêts ? » La cour, liée par la réponse des jurés, n'aurait plus, en cas de réponse affirmative, qu'à fixer le chiffre de l'indemnité. Voir au surplus ASSISES (cour d').

— *Homicide légal.* L'*homicide*, cette grave infraction aux lois naturelles, peut cependant trouver, non-seulement son excuse, mais un caractère légal, dans des circonstances que le législateur a pris soin d'indiquer. Il peut enfin devenir un devoir.

Il faut la réunion de deux conditions essentielles pour que l'*homicide* soit légal : 1o qu'il soit ordonné par la loi ; 2o qu'il soit commis par l'autorité que la loi a investie de cette mission redoutable, et dans les formes indiquées par la loi.

L'exécution d'un arrêt prononçant la peine de mort constitue un *homicide* légal. Il en est de même du meurtre ou des meurtres commis dans un combat, ainsi que du meurtre commis sur des insurgés, alors que l'autorité avait ordonné de réprimer violemment les agressions. Dans les trois hypothèses qui viennent d'être posées, l'*homicide* est tellement légal, que son exécution est protégée très-énergiquement par la loi elle-même. En effet, le citoyen qui voudra arracher le condamné à mort des mains de l'exécuteur, ou, par un moyen quelconque, avec ou sans violence, voudra s'opposer à l'exécution de l'arrêt, se rendra coupable d'une grave infraction, que le législateur a prévue et punit avec rigueur ; des peines semblables ou plus graves atteignent quiconque entraverait les opérations d'une armée en campagne ou la répression d'une émeute. Mais l'exécuteur des hautes œuvres ne pourra frapper le condamné que lorsque l'arrêt sera devenu exécutoire, c'est-à-dire lorsque les délais de pourvoi en cassation et de recours en grâce auront été épuisés, ou lorsque ces deux recours auront été rejetés, et enfin quand l'ordre d'exécution lui aura été remis, signé du procureur général du ressort. L'omission d'une seule de ces formalités enlèverait à l'*homicide* son caractère d'exécution légale ; ce ne serait plus qu'un meurtre dont la responsabilité retomberait tout entière sur l'agent. Un individu qui se serait substitué à l'exécuteur se rendrait coupable de meurtre avec préméditation, bien que l'exécution fût en elle-même légale. Le fonctionnaire ou l'agent qui, en face d'un rassemblement, même armé, ne ferait pas les sommations exigées par la loi, et n'aurait pas ainsi tenté la répression pacifique, encourrait une grave pénalité. Il faut comprendre, en effet, que la vie des citoyens ne peut être absolument abandonnée au zèle trop actif ou à la brutalité d'un agent. Il faudra donc qu'il soit justifié et du grave danger que courait l'autorité, et de l'accomplissement des formalités préliminaires, en un mot de la nécessité réelle d'une répression par la force. Ces derniers mots font présumer que le cas peut se présenter où, comptant sur l'impunité, un agent aurait abusé de la force dont il dispose. Le fait s'est présenté, il peut se renouveler ; il importe de ne laisser aucune ambiguïté à ce sujet. Un simple agent, comme un sergent de ville, aurait-il le droit, en cas de rébellion, d'ordonner ou de commettre lui-même un *homicide* ? Non certainement. Il faut que l'agent soit un dépositaire, non pas seulement de la *force*, mais aussi de l'*autorité* publique. Et si, ses jours étant menacés, il frappait, il tuait pour sauver sa vie, il ne commettrait plus un *homicide* légal, mais un *homicide* légitime, ce qui est bien différent. Ce n'est, en effet, que pour la défense de la loi, des principes de la constitution que l'*homicide* devient légal. Dans tout autre cas, appliqué à la défense personnelle ou à la défense d'autrui, il perd cette qualité.

— *Homicide légitime.* Il y a, entre l'*homicide* légal et l'*homicide* légitime, cette différence essentielle, que le premier est ordonné par la loi, que le second est seulement justifié et admis par elle ; en un mot, que celui-ci n'est qu'un droit, tandis que l'autre est un devoir. Il faut donc avant tout poser nettement les conditions dont la réunion est nécessaire pour légitimer un acte aussi attentatoire aux principes du droit. Ces conditions sont au nombre de trois. Il faut : 1o que la personne physique soit attaquée ; 2o que la défense soit nécessaire ; 3o enfin, que l'agression soit injuste. Nous allons reprendre une à une ces trois propositions, et expliquer brièvement ce que le législateur a voulu ordonner, et ce que les auteurs et la jurisprudence ont définitivement consacré.

1o *Il faut que la vie ou l'intégrité de la personne physique soit attaquée.* Nous employons cette expression « personne physique, » pour répondre tout d'abord à certaines questions que la jurisprudence et la doctrine avaient soulevées. On prétendait qu'une agression ayant pour but la destruction ou le vol des biens pouvait donner lieu à l'*homicide* légitime. Le droit romain affirmait ce principe que le droit du moyen âge ne repoussait pas

entièrement. Pufendorf lui-même hésitait, bien que son respect pour la vie humaine fît pencher son opinion en faveur de l'idée contraire. Muyart de Vouglans s'élève avec vigueur contre cette énormité. «.... Il n'y a, dit-il, aucune proportion entre les biens et la vie de celui que l'on tuerait pour les conserver. » Faisons remarquer que Pufendorf et Muyart de Vouglans soutenaient ainsi une théorie repoussée par tous les jurisconsultes de leur temps. Les efforts du criminaliste français ne restèrent pas stériles, et la Révolution accueillit et adopta ce principe désormais acquis à notre droit, que l'agression contre les biens ne peut jamais légitimer l'*homicide*.

Une autre question se présente : peut-on attribuer à l'insulte grave, à un soufflet par exemple, l'importance d'une attaque assez violente, assez criminelle pour permettre de tuer l'agresseur? Le sentiment général s'est prononcé nettement contre cette opinion. Il est parfaitement admis qu'un soufflet intéressant l'honneur, la considération de la victime, constitue une injure dont les tribunaux offrent la réparation. Bien que la jurisprudence, sous l'influence de M. Dupin, condamne le duel, les susceptibilités honorables trouvent encore dans une lutte loyale un moyen d'effacer l'injure, parfois de la punir. Mais le meurtre serait-il en proportion avec l'attaque? Et pour répondre tout de suite à cette objection que les gens de cœur sont plus sensibles à ce qui blesse leur honneur qu'à ce qui mettrait leur vie en danger, disons que la discussion ne peut s'établir sur ce point. La loi est formelle. Elle exige qu'il y ait danger pour la personne, et l'opinion considérable de MM. Chauveau et Faustin Hélie, s'appuyant d'arrêts en cassation, confirme ce que nous venons d'affirmer.

Pourtant une question s'élève qui semble faire fléchir ce principe. En cas de viol ou de tentative de viol, l'*homicide*, seule ressource de la victime, est-il légitime? Oui, répondrons-nous avec quelques criminalistes. Mais il faut comprendre que, dans ce cas, il y a non-seulement atteinte à l'honneur, mais aussi atteinte à l'intégrité physique, à la vie même de la personne. Les conséquences de l'attentat sont *médicalement* incalculables; on peut présumer les plus douloureuses et les plus terribles suites, et le législateur a voulu armer la victime d'un droit absolu. C'est par suite du même raisonnement que la loi n'a pas accordé le même droit à la victime d'un simple outrage à la pudeur. Il n'y a pas, en effet, violence physique. On est forcé de reconnaître que ce crime est, au point de vue moral, aussi grave que le viol; mais les conséquences qui légitiment l'*homicide* contre l'auteur d'un attentat ne se retrouvent pas en cas de simple outrage.

Pour compléter ce que nous avons dit sur la première condition, nous devons ajouter que l'*homicide* doit avoir eu lieu pour la défense de la personne physique de la victime ou d'autrui.

2º *Il faut que la défense soit nécessaire*. Ce qui revient à dire : Il faut que la vie se trouve en danger au moment du meurtre. Plusieurs questions ont surgi autour de ce principe. Nous en dirons quelques mots. On n'était pas parfaitement d'accord sur le droit qu'une agression à main armée ou non donnait à la victime de cette agression. Suivant certains auteurs, le droit était absolu et embrassait toutes les péripéties de l'attaque, de la lutte qui avait suivi, de la poursuite qui en avait été la conséquence. Le droit moderne n'a pas admis cette exagération d'une faculté par elle-même déjà exorbitante. Un individu m'attaque et cherche à me frapper, dans des conditions qui ne me permettent pas de douter que ses intentions ne soient meurtrières. Son agression le met hors la loi, et j'agis dans la plénitude de mon droit en le frappant et prévenant ainsi son dessein. Ici, pas de doute. Mais, au lieu de le frapper, je l'ai désarmé. Voyant alors son dessein avorté, mon agresseur s'enfuit. Dès ce moment je n'ai plus aucun droit sur sa vie. Je peux le poursuivre, l'arrêter, le livrer à la justice, mais je ne dois plus le tuer; et à moins que, par un retour offensif, il ne mette de nouveau ma vie en danger, le droit que ce danger seul peut créer en ma faveur n'existe plus. C'est ainsi que décident plusieurs arrêts de la cour de cassation; c'est ce que professait aussi Pufendorf; c'est enfin ce que déclarait la loi romaine. Et l'on peut donner une formule plus nette encore, en disant que la loi permet de *repousser*, non de *punir* l'agression. La punition appartient à la justice, non à la victime, et le droit que le législateur lui concède de sauver sa vie en tuant son adversaire se justifie par l'impossibilité que la société éprouverait à défendre utilement, au moment précis, chacun de ses membres. L'imminence du péril est donc une condition essentielle de l'*homicide* légitime. Et ceci est tellement vrai que des menaces de mort ne suffisent pas à légitimer le meurtre commis sur l'auteur de ces menaces. En effet, où est l'imminence du péril? Ce n'est plus un pistolet dirigé sur ma poitrine, un poignard levé sur moi. Je peux me mettre à l'abri de l'exécution de cette menace. Et puis, chez les natures irritables, la menace peut être proférée sans qu'il y ait à en craindre la réalisation. Et pour une parole de colère, j'aurais le droit de prévenir par un meurtre un danger imaginaire! La loi ne l'a pas voulu. Donc le danger doit être imminent. Il doit être actuel aussi. Attaqué la veille, je rencontre le lendemain mon agresseur, je n'ai pas le droit de le tuer. Ce ne serait plus *repousser* l'attaque, ce serait la *punir;* et nous avons vu que la loi se réserve le droit de punir. Il faut enfin que la défense soit proportionnée à l'attaque, ce qui revient à dire qu'une attaque sans danger pour la vie peut être repoussée par la force, mais sans mettre en jeu la vie de l'agresseur.

Une dernière question nous reste à examiner, qui a longtemps divisé les jurisconsultes. Certains écrivains, parmi lesquels nous citerons Pufendorf, soutenaient qu'il y avait obligation de fuir, quand la fuite était possible, et que l'attaqué qui s'exposait volontairement au danger perdait, par son imprudence, le bénéfice de son état de légitime défense. Hâtons-nous de dire que les criminalistes modernes repoussent énergiquement, pour la plupart, cette opinion. Où donc, en effet, trouver une loi qui, abolissant ma volonté, ma liberté, me fasse l'esclave obéissant de mon agresseur? Quoi! devant une attaque odieuse, il me sera ordonné de fuir, et si je cherche à me défendre, ma défense cesse d'être légitime! Singulier principe, qui protége l'agression et lui donne ce privilége de s'imposer à moi et de ne pouvoir être contrariée par moi! Et, au surplus, ma fuite me mettra-t-elle à l'abri d'agressions nouvelles? Ou bien devrai-je fuir éternellement devant un ennemi dont ma retraite aura doublé l'audace? La fuite n'est un devoir que si l'agresseur est un furieux, un fou, un homme en état d'ivresse. L'irresponsabilité de l'agent, l'inconscience de ses actes font à la victime un devoir de se soustraire à des attaques quasi involontaires. Terminons l'examen de cette seconde condition par l'exposé d'une règle importante : c'est qu'il faut que l'*homicide* ait été commis avec bonne foi, c'est-à-dire que l'auteur se soit sincèrement cru en danger. Nous n'avons pas besoin de dire que, dans ces matières délicates, l'appréciation des circonstances, telles que l'isolement, l'âge, la force physique, le sexe de la victime, la nature de l'agression, les relations antérieures des deux parties, tout ce qui peut modifier la nature des faits a une importance considérable.

3º *Il faut que l'agression soit injuste*. Cette troisième condition, aussi essentielle que les deux précédentes, soulève une des plus graves questions du droit public moderne, une question qui intéresse vivement et directement la liberté individuelle. Disons d'abord que l'agression est injuste toutes les fois qu'elle n'est pas commandée par la loi, et revêtue des formalités légales. Un braconnier, un contrebandier, un fraudeur n'est nullement en droit de tirer sur un douanier ou un gendarme qui veut s'emparer de lui à main armée. Dans une sédition, un citoyen ne peut tuer un agent de l'autorité qui mettrait en danger la vie d'un séditieux. Dans tous ces cas, l'agression est juste, la résistance devient un délit, la défense n'est pas légitime. L'*homicide* ne pourrait donc bénéficier de l'exception créée par la loi. Il est important de remarquer que, dans l'hypothèse d'une attaque injuste, on ne se préoccupe pas de savoir si l'agresseur était ou non de bonne foi, s'il croyait ou non agir en vertu de son droit. Son agression était injuste; cela seul suffit pour constituer l'attaqué en état de défense légitime; mais il faut, bien entendu, que l'*homicide* ait été de bonne foi, c'est-à-dire qu'il ait cru repousser une agression injuste. Ceci nous amène à examiner la question que nous avons annoncée plus haut. L'arrestation, surtout quand elle s'accompagne de violence, en cas de résistance par exemple, constitue, au premier chef, une agression. Si cette arrestation émane d'un juge compétent et est entourée de toutes les formalités nécessaires, c'est une agression juste; mais que décider, dans le cas suivant : des agents, croyant à l'existence d'un délit, arrêtent un individu. Dans la lutte, les agents reçoivent des coups. L'auteur, conduit devant un tribunal, est déclaré innocent du délit qu'on lui imputait; l'arrestation, c'est-à-dire l'agression, était donc injuste; la défense était donc légitime; l'auteur des coups a donc agi dans le plein exercice de son droit, et si, pour appuyer sa résistance, il a frappé, il a blessé ses agresseurs, la loi le renvoie indemne. Et l'on ne peut nous objecter la bonne foi des agents; on ne peut nous dire : Mais les agents, *croyant* à l'existence du délit, agissaient dans l'exercice de leurs fonctions; ils avaient droit à la protection de la justice, et le préjudice qu'ils ont souffert doit être réparé par l'auteur. N'avons-nous pas vu plus haut que la bonne foi de l'agresseur ne diminue en rien le droit de légitime défense? Et s'il en est ainsi, en cas d'*homicide*, comment pourrait-il en être autrement en cas de blessures ou même de simples coups?

Une dernière question. Paul insulte Pierre. Sur-le-champ, sous l'influence de la colère, Pierre attaque Paul, et met sa vie en danger. Paul, pour se défendre, pour repousser un péril imminent, tue Pierre. Sera-t-il considéré comme en état de légitime défense? Oui, suivant la loi moderne. En effet, l'insulte soufferte par Pierre ne lui donnait pas le droit de tuer Paul. Son attaque était donc injuste. De là pour Paul le droit de repousser par la violence le péril qui le menace. Même solution en cas d'adultère. Surpris par le mari, le complice, pour sauver sa vie menacée, tue l'époux. Il a été jugé que l'agression du mari était injuste, parce que la loi ne l'*autorise* pas à tuer l'amant de sa femme. Elle *excuse* un meurtre qui s'explique par l'indignation et la colère qu'il ressent de l'outrage, elle modère la peine, elle abaisse la criminalité, d'un crime elle fait un délit, mais enfin elle ne légitime pas le meurtre de l'amant. L'attaque du mari est donc injuste, et l'exception de légitime défense est acquise au complice de l'adultère.

HOMILÉTIQUE s. f. (o-mi-lé-ti-ke — du gr. *homileô*, je converse). Eloquence de la chaire : *L'*HOMILÉTIQUE *doit enseigner au prédicateur chrétien à exercer par la parole une telle action sur l'âme de ses auditeurs, qu'ils s'unissent avec lui dans une véritable édification*. (Schott.)

— **Encycl.** L'ouvrage de saint Augustin, *De doctrina christiana*, est, en quelque sorte, le premier traité d'*homilétique* chrétienne. L'*Ecclésiaste* d'Erasme (Bâle, 1535) est un des principaux monuments en cette matière; le *De formandis concionibus sacris*, d'Hypérius (Marbourg, 1553), est encore estimé des théologiens. L'*Eloquence de la chaire*, du cardinal Maury, n'est pas, à proprement parler, un traité didactique : on y trouve des modèles, des analyses de sermons, mais peu de règles et de théories sur l'*homilétique*. Schmidt, Ammon, Schott, Hüffel, en Allemagne, ont aussi composé des traités d'*homilétique* fort importants. Hugues Blair, en Angleterre, a écrit sur la matière, sans se servir du terme consacré. Parmi les modèles d'éloquence sacrée que la plupart des écrivains didactiques se plaisent à recommander à l'admiration des futurs orateurs, il faut citer les discours d'Origène, de saint Jean Chrysostome, de saint Grégoire le Grand, de saint Augustin, de saint Bernard, etc. Nous n'avons pas d'homélies de Tertullien, de Clément d'Alexandrie et d'autres grands docteurs de l'Eglise, parce que, dès les premiers siècles de l'Eglise, les évêques seuls avaient le droit de prêcher. Saint Jean Chrysostome fut le premier prêtre qui obtint le droit de faire des homélies. Origène et saint Augustin prêchaient aussi avant d'être évêques, grâce à un privilége tout particulier; on avait fait une exception pour eux, à cause de leur talent oratoire tout à fait exceptionnel.

HOMILIAIRE s. m. (o-mi-li-è-re — rad. *homélie*). Liturg. Recueil d'homélies.

HOMILIASTE s. m. (o-mi-li-a-ste — rad. *homélie*). Philol. Auteur d'homélies; prédicateur.

HOMILIUS (Godefroy-Auguste), organiste et compositeur allemand, né à Rosenthal (Saxe) en 1714, mort en 1785. Il fut organiste à Dresde (1742), puis chanteur et directeur de la musique à l'école de la Croix dans la même ville (1755). Homilius possédait une profonde connaissance de l'harmonie, et son jeu était facile et élégant. Il écrivit un grand nombre de morceaux de musique d'église, dont quelques-uns seulement furent publiés, notamment : *Cantate pour la Passion* (1775); *Cantate pour Noël* (1777); *Six airs allemands pour piano-forté* (1786), et quelques motets insérés dans les *Motets* de Hiller.

HOMINICOLE s. (o-mi-ni-ko-le — du lat. *homo, hominis*, homme; *colo*, j'honore). Hist. relig. Nom que les apollinaristes donnaient aux adorateurs du Christ.

HOMINIDE adj. (o-mi-ni-de — du lat. *homo, hominis*, homme; *eidos*, aspect). Mamm. Qui ressemble à l'homme.

— s. m. pl. Famille des mammifères primates, ayant le genre homme pour type.

HOMIOSE s. f. (o-mi-o-ze — du gr. *homoios*, semblable). Physiol. Coction du suc nourricier, qui en prépare l'assimilation.

HOMMAGE s. m. (o-ma-je — du bas lat. *hominaticum*, que l'on trouve dans un texte de 1038; de *homo*, homme, parce que celui qui faisait *hommage* devenait l'homme de son seigneur). Jurispr. féod. Devoir que le vassal était tenu de rendre au seigneur dont son fief relevait : *Il fut reçu à rendre la foi et l'*HOMMAGE. (Acad.)

> De l'*hommage* envers vous lui-même il se relève,
> Et sa foi qu'il renie, il la rompt par le glaive.
>
> C. DELAVIGNE.

‖ Promesse d'accomplir fidèlement ce devoir. ‖ *Hommage de fief* ou *hommage plein*, Celui qui n'entraînait pas un serment de fidélité. ‖ *Hommage lige*, Celui qui obligeait le vassal à défendre son seigneur envers et contre tous. ‖ *Hommage simple* ou *ordinaire*, Celui qui emportait l'obligation d'assister aux plaids du seigneur, de rester soumis à sa juridiction et de servir en armes sous ses ordres pendant quarante jours, à partir de la semonce.

— Par ext. Marque de vénération, de profond ou de tendre respect; civilités respectueuses : *C'est aux vrais fidèles à opposer leurs* HOMMAGES *publics aux irrévérences et aux profanations des impies*. (Mass.)

> L'objet qui dans la tombe emporta notre *hommage*
> Reste encor près de nous et vit dans son image.
>
> LEMIERRE.

> ... L'estime et l'amour, libres de leurs suffrages,
> A la seule vertu présentent des *hommages*.
>
> DU RESNEL.
>
> [*hommage*
>
> Chanter, c'est prier Dieu; peindre, c'est rendre
> A celui qui forma l'homme à sa propre image.
>
> BRIZEUX.

— Témoignage rendu hautement; confirmation ou approbation implicite : *Rendre* HOMMAGE *à la vérité. L'hypocrisie est, du moins, un* HOMMAGE *que le vice rend à la vertu, en s'honorant même de ses apparences*. (Mass.) *La jalousie est un* HOMMAGE *maladroit que l'infériorité rend au mérite*. (Lamotte.)

— Don, offrande respectueuse : *Il m'a fait* HOMMAGE *de son livre. L'adoration est l'acte d'*HOMMAGE *que l'homme fait de lui-même à son créateur*. (L'abbé Bautain.)

— **Syn. Hommages, respects.** Les *hommages* sont plus dépendants des circonstances extérieures ou du but particulier qu'on se propose; ce sont des marques de respect qui souvent supposent une estime réelle, mais qui pourtant peuvent n'être inspirées que par le désir de plaire ou de se rendre favorable la personne qui en est l'objet. Les *respects* sont plus spontanés; ils sont, en quelque sorte, imposés par l'admiration, par la reconnaissance d'un mérite qui éclate aux yeux. Un vassal rendait à son seigneur des *hommages* forcés; on rend des *hommages* à la femme qu'on veut séduire. Les cœurs les plus corrompus rendent intérieurement des *respects* à la vertu.

— **Encycl.** Dr. féod. Lorsque la féodalité cessa d'exister comme puissance politique, et qu'au roi seul appartint le droit de faire la guerre, la prestation de l'*hommage* par le vassal au suzerain dont il tenait une terre en fief n'eut plus évidemment qu'un caractère honorifique. Cette obligation du vasselage n'en fut pas moins maintenue dans l'universalité des coutumes rédigées au XVIe et jusqu'au XVIIe siècle. Le port de la foi ou *hommage*, dans cette période de déclin du droit féodal, cessa, à la vérité, de comporter l'obligation du service des armes, mais il se conserva et retint une certaine importance en tant que reconnaissance solennelle de la tenure des fiefs. (Pothier, *Traité des fiefs*, t. XI des *Œuvres*, p. 9 et suiv.)

La foi et *hommage* étaient exigibles à chaque mutation de la propriété du fief servant, et, par conséquent, de la personne du vassal, ainsi qu'à chaque mutation du suzerain. Sur les formes de l'*hommage*, qui n'était plus guère de leur temps qu'un symbole à peu près vide de sens et de portée, Dumoulin et Pothier entrent dans de très-minutieux détails, où nous n'aurons garde de les suivre, et que nous résumerons en quelques lignes.

Le nouveau vassal devait faire le port de la foi en personne; il n'était pas reçu que ce devoir féodal pût être rendu par procureur. Ceci s'expliquait pour le temps où la prestation de la foi était un contrat et un serment de fidélité personnelle; on ne prête pas serment par mandataire. La même règle se maintint dans le dernier état du droit coutumier, quoique n'ayant plus alors sérieusement aucune raison d'être. Au contraire, le seigneur suzerain pouvait recevoir par procureur, et par l'intermédiaire d'un préposé quelconque, l'*hommage* de ses vassaux. Il n'aurait pu, cependant, préposer à cette réception ce que l'on appelait des *personnes civiles;* Dumoulin le décide ainsi, pour le cas où le seigneur du fief dominant se serait passé l'impertinente fantaisie de faire recevoir l'*hommage* du vassal par un de ses laquais. Il y aurait eu là une véritable insulte faite au feudataire et l'équivalent d'un refus de la foi portée. Le vassal pouvait faire constater ce refus par un acte de notaire, et comme il n'avait pas tenu à lui que la prestation eût été régulièrement accomplie, il était censé y avoir satisfait et se trouvait dûment investi du domaine utile du fief.

L'*hommage* était porté par le nouveau tenancier du fief servant au manoir, chef-lieu du fief dominant. Quant à la forme, on avait conservé dans son intégrité le cérémonial suranné du moyen âge : le vassal faisait la prestation de la foi nu-tête, sans épée et sans éperons. Dans la coutume de Paris, il devait de plus mettre un genou en terre. Ce qu'il y avait de substantiel dans l'acte d'*hommage*, c'était la désignation du fief servant et la déclaration du titre auquel il était tenu. La prestation de foi purement honorifique de l'*hommage* devait être accompagnée de l'acquittement des droits utiles dus au seigneur suzerain et particulièrement des droits pécuniaires auxquels donnait ouverture la mutation qui venait de s'opérer dans la propriété du fief au profit du nouveau tenancier.

Ce nouveau tenancier avait, pour se libérer de la prestation de la foi, un délai de quarante jours si le fief lui était obtenu par succession ou toute autre mutation par décès. En cas de mutation entre vifs, le nouveau vassal n'avait que le délai moral qui lui était strictement nécessaire pour se transporter au manoir, chef-lieu du fief dominant. Le refus ou le simple retard dans la prestation pouvait entraîner des conséquences graves, et il existait encore, dans le dernier état du droit coutumier, une sanction singulièrement énergique pour assurer, sur ce point, l'exécution des obligations du vasselage. Passé le délai, vulgairement appelé *souffrance*, que la coutume accordait au nouveau vassal

pour porter l'*hommage*, le seigneur dominant pouvait l'y contraindre par la saisie féodale du fief. La saisie féodale ne dépouillait pas, il est vrai, irrévocablement le tenancier retardataire, mais elle attribuait au suzerain saisissant la possession du fief servant, et lui en faisait acquérir les fruits et produits utiles de toute nature, jusqu'à ce que le feudataire eût satisfait à ses devoirs de vasselage par le port régulier de la foi. La rigueur de cette mainmise, qui s'est perpétuée jusqu'en 1789, était, certes, peu en rapport avec l'importance si amoindrie de l'*hommage* féodal. La question d'argent, chez les seigneurs, fut plus tenace que la question d'honneur.

HOMMAIRE DE HELL (Ignace-Xavier MORAND), géologue et voyageur français, né à Altkirch (Haut-Rhin) en 1812, mort à Ispahan le 29 août 1848. Elève de l'école des mines de Saint-Etienne, il concourut au projet du chemin de fer de Lyon à la Méditerranée. En 1835, il partit pour l'Orient, explora la Crimée et la Nouvelle-Russie au point de vue géologique, et remplit diverses missions scientifiques pour le compte du gouvernement russe, qui lui doit la découverte des mines de fer des bords du Dniéper. Après son retour en France (1842), il fit paraître les *Steppes de la mer Caspienne, le Caucase, la Crimée et la Russie méridionale* (1844-1847, 3 vol. in-8°), le meilleur livre qui existe sur ces contrées, et dont une grande partie est due à la plume de sa femme, compagne de toutes ses fatigues. Chargé par le gouvernement français en 1846, d'explorer la Turquie et la Perse, il succomba avant d'avoir pu achever ce dernier voyage, dont la relation a été publiée en 1854 (4 vol. in-8°, et atlas), par J. Laurens, un de ses compagnons.

HOMMAIRE DE HELL (Jeanne HÉRIOT, dame), femme auteur française, épouse du précédent, née vers 1815. Elle partit avec son mari pour l'Orient en 1835, l'accompagna dans son exploration scientifique au Caucase et dans la Russie méridionale et écrivit les deux premiers volumes de l'ouvrage intitulé : les *Steppes de la mer Caspienne, le Caucase, la Crimée et la Russie méridionale*. Ces volumes, consacrés à la description des lieux et des usages des peuples, sont plus pittoresques que scientifiques. On lui doit, en outre : *Rêveries d'un voyageur* (1845), recueil de poésies; *Voyage dans les steppes de la mer Caspienne et dans la Russie méridionale* (1860), et elle a pris part à la rédaction du *Voyage en Turquie et en Perse* (1854-1860) et de l'*Annuaire des voyages*.

HOMMASSE adj. (o-ma-se — rad. *homme*). Par dénigr. Se dit d'une femme dont les traits, le son de voix, la taille, les manières tiennent plus de l'homme que de la femme :

Ciel! que je hais ces créatures fières,
Soldats en jupe, *hommasses* chevalières.
VOLTAIRE.

HOMME s. m. (o-me — V. l'étym. à la partie encycl.) Animal doué de raison, qui appartient à la classe des mammifères, mais qui se distingue de tous les autres animaux par l'excellence de son organisation intellectuelle : *De tous les animaux qui respirent ou qui rampent sur la terre, le plus faible et le plus misérable, c'est l'*HOMME. (Homère.) *L'*HOMME *est une âme qui se sert d'un corps.* (Proclus.) *Il appartient à l'*HOMME *d'être faible, et à Dieu d'être indulgent.* (Fén.) *L'*HOMME *est un automate intelligent.* (Spinosa.) *L'*HOMME *est un animal qui fait des outils.* (Franklin.) *L'*HOMME *naît sans dents, sans cheveux et sans illusions, et il meurt de même, sans cheveux, sans dents et sans illusions.* (Alex. Dumas.) *L'*HOMME *est une volonté éclairée par une intelligence et sollicitée par des passions.* (J. Simon.)

L'*homme* de la nature est le chef et le roi.
BOILEAU.

L'*homme* est, je vous l'avoue, un méchant animal.
MOLIÈRE.

Borné dans sa nature, infini dans ses vœux,
L'*homme* est un dieu tombé qui se souvient des [cieux.
LAMARTINE.

— Individu appartenant au genre humain : *Si l'on vous dit qu'une montagne a changé de place, croyez-le si vous voulez; si l'on vous apprend qu'un* HOMME *a changé de caractère, n'en croyez pas un mot.* (Prov. arabe.) *Il est plus aisé de connaître l'*HOMME *en général que de connaître un* HOMME *en particulier.* (La Rochef.) *Les* HOMMES *sont sots et méchants; mais, tels qu'ils sont, j'ai à vivre avec eux, et je me le suis dit de bonne heure.* (Fonten.)

Un *homme*, quelque titre enfin dont on le nomme,
Ne peut, sans son aveu, disposer d'un autre *homme*.
ANCELOT.

— Personne humaine douée des qualités qui honorent et distinguent sa nature; personne humaine digne du nom d'homme : *Réside où tu veux, et acquiers de la science et des vertus; elles te tiendront lieu d'ancêtres. Certes, l'*HOMME *est celui qui dit : « Voilà ce que je suis; » l'*HOMME *n'est pas celui qui dit : « Mon père a été ceci ou cela. »* (Maxime arabe.) *Faites des* HOMMES *et tout ira bien.* (Michelet.) *En toutes choses, dans les instincts rudes et dans les instincts mâles, les Germains se montraient des* HOMMES. (H. Taine.) *Les* HOMMES *manquent dans le prolétariat aussi bien que dans la démocratie.* (Proudh.)

Les républicains sont des *hommes*,
Les esclaves sont des enfants.
M.-J. CHÉNIER.

— Personne humaine ou ensemble des personnes humaines du sexe masculin : *Un* HOMME *et une femme. L'*HOMME *et la femme. On doit inculquer à chaque moment dans la tête d'une jeune fille qu'elle est destinée à faire le bonheur d'un* HOMME. (Mme Bernier.)

. . . Dieu veut qu'on reste ici-bas,
La femme guidant l'*homme* et l'*homme* aidant la [femme
Pour les douleurs et les combats.
V. HUGO.

— Individu mâle qui est parvenu à l'âge adulte : *Quand cet enfant sera* HOMME. *Une troupe d'*HOMMES *et d'enfants.*

— S'emploie souvent avec un adjectif dont le sens peut être variable selon qu'il est placé avant ou après le nom. Nous donnons, par ordre alphabétique de l'adjectif, celles de ces locutions qui demandent une explication.

— *Brave homme*, Honnête homme, homme bon, franc, obligeant :

On offense un *brave homme*, alors que l'on l'abuse.
MOLIÈRE.

‖ *Mon brave homme*, Expression familière dont on se sert avec un inférieur. ‖ *Homme brave*, Homme doué de bravoure.

— *Bon homme*, Homme simple et franc, plein de droiture et de candeur : *La première qualité dans la société est d'être un* BON HOMME. (Acad.) ‖ *Bonhomme*. (V. ce mot à son ordre alphabétique.) ‖ *Homme bon*, Homme doux et obligeant.

— *Fameux homme*, Homme très-remarquable en son genre : *J'oubliais de vous dire que le défunt était un* FAMEUX HOMME *pour composer des chansons.* (Damas-Hinard.) ‖ *Homme fameux*, Homme illustre, célèbre : *Erostrate est un* HOMME FAMEUX, *mais on ne peut dire qu'il ait été un fameux homme.*

— *Galant homme*, Homme d'honneur sur la parole de qui l'on peut compter : *Victor-Emmanuel a reçu de son peuple le titre de roi* GALANT HOMME. (Aug. Humbert.) ‖ *Homme galant*, Homme empressé auprès des femmes.

— *Grand homme*, Homme qui a jeté un grand éclat par ses qualités éminentes ou par d'éclatantes actions : *Le* GRAND HOMME *perd à être vu de près; on se fait toujours de lui une idée que la réalité dément.* (Alex. Dumas fils.) ‖ *Homme grand*, Homme de grande taille : *Charlemagne était un de ces très-rares grands hommes qui sont aussi des* HOMMES GRANDS. (V. Hugo.)

— *Honnête homme*, Homme probe, de principes, de mœurs sévères : *Plus on est* HONNÊTE HOMME, *moins on soupçonne les autres de ne l'être pas.* (Cicéron.)

L'argent en *honnête homme* érige un scélérat,
BOILEAU.

On peut être *honnête homme* et faire mal des vers.
PIRON.

‖ *Homme honnête*, Homme poli, qui connaît et remplit les devoirs sociaux : *L'*HOMME *le plus* HONNÊTE *de la cour n'est pas le plus honnête homme du monde.* (D'Alemb.) *Etre un* HOMME HONNÊTE *ne suffit pas, il faut encore être honnête homme.* (Ch. Nod.)

— *Jeune homme*, Adolescent, homme entre l'âge de puberté et l'âge mûr :

Un *jeune homme*, toujours bouillant dans ses capri- [ces,
Est prompt à recevoir l'impression des vices.
BOILEAU.

‖ *Homme jeune*, Homme fait, qui n'est pas ou ne paraît pas avancé en âge.

— *Pauvre homme*, Homme à plaindre, digne de pitié : *Tâchez de faire quelque chose pour le* PAUVRE HOMME.

. . . . . Tartufe! il se porte à merveille,
Gros et gras, le teint frais et la bouche vermeille.
— Le *pauvre homme!* . . . .
MOLIÈRE.

‖ Homme qui n'est bon à rien, ou qui n'est nullement estimable : *C'est un* PAUVRE HOMME, *allez.* ‖ *Homme pauvre*, Homme misérable, sans fortune.

— *Homme public*, Homme qui s'occupe des affaires publiques : *L'*HOMME PUBLIC *n'est point vertueux, s'il n'a que les vertus de l'homme privé.* (Mass.)

— *L'homme de*, Le représentant, le commis, le délégué, le protégé de : *Il est* L'HOMME DU *ministre, il peut obtenir tout ce qu'il veut. L'avocat plaidant n'est pas* L'HOMME DU *premier venu toujours, mais presque toujours.* (Cormen.) ‖ L'homme dévoué aux intérêts, au service de : *Dieu n'a fait un homme roi que pour être* L'HOMME DES *peuples.* (Fén.) ‖ L'homme qui convient à, qui est fait pour, désiré, attendu, annoncé, désigné par : *Voici* MON HOMME. *Vous n'êtes pas* SON HOMME. *Il y a dans l'homme deux hommes :* L'HOMME DE *son siècle,* L'HOMME DE *tous les siècles.* (Chateaub.) ‖ Homme en état de lutter contre : *Il a trouvé* SON HOMME. *Parbleu! chevalier, te voilà mal ajusté, tu as trouvé* TON HOMME. (Mol.) ‖ Homme soumis aux ordres de, commandé par : *Le capitaine rassembla* SES HOMMES. *Vous me ferez porter ce paquet par un de* VOS HOMMES. ‖ Homme dont il s'agit, dont on parle :

Voici *notre homme*; ah! comme il est bâti!
MOLIÈRE.

C'est *mon homme*, ou plutôt c'est celui de ma femme.
MOLIÈRE.

— *Mon homme, notre homme*, Mon mari, dans le langage des femmes de la campagne : *J'irai avec* MON HOMME *souper chez vous.* (Acad.)

— S'emploie avec différents compléments, donnant lieu à de nombreuses locutions qui réclament une explication.

— *Homme d'affaires*, Homme chargé d'administrer les affaires de quelqu'un : *Entendez-vous avec mon* HOMME D'AFFAIRES. ‖ Agent d'affaires : *J'ai confié le soin de mon procès à un* HOMME D'AFFAIRES *intelligent.* (Acad.)

— *Homme d'argent, de finance*, Banquier, agioteur, homme qui trafique sur le numéraire ou les valeurs commerciales. ‖ Personne intéressée, qui ne pense guère qu'à amasser de l'argent : *L'*HOMME D'ARGENT *est rarement un homme de cœur.*

— *Homme d'armes*, Cavalier qui était armé de toutes pièces.

— *Homme de bien*, Homme vertueux, qui pratique le bien : *Le magistrat qui n'est pas un héros n'est pas même un* HOMME DE BIEN. (D'Aguess.)

— *Homme de couleur*, Mulâtre, homme provenant du mélange de la race blanche et de la race noire.

— *Homme de cour*, Celui qui fréquente la cour, qui fait partie de la cour du souverain : *Un* HOMME DE COUR *ressemble à certaine colonne de marbre : il est dur, poli et bigarré comme elle.* (Christine de Suède.)

— *Homme de Dieu*, Homme fort dévot, saint homme.

— *Homme d'Eglise*, Prêtre, membre du clergé :

Je sais bien qu'un *homme d'Eglise*,
Qu'on redoutait fort en ce lieu,
Vient de rendre son âme à Dieu;
Mais je ne sais si Dieu l'a prise.
DE CAILLY.

— *Homme d'épée*, Officier, homme qui suit la carrière des armes :

Entre l'*homme d'épée* et l'homme de science,
Les femmes au premier inclineront toujours.
LA FONTAINE.

— *Homme d'esprit*, Homme d'une intelligence vive, qui comprend aisément et s'exprime avec délicatesse : *L'*HOMME D'ESPRIT *est porté à la critique, parce qu'il voit plus de choses qu'un autre et les sent mieux.* (Montesq.) *Personne ne se croit propre comme un sot à duper un* HOMME D'ESPRIT. (Vauven.)

— *Homme d'Etat*, Personnage politique; homme habile dans la direction des affaires publiques : *Ce n'est point une pénétration supérieure qui fait les* HOMMES D'ÉTAT, *c'est leur caractère.* (Volt.) *Je pense que, dans une société bien constituée, l'*HOMME D'ÉTAT *n'a besoin que de probité et de bon sens.* (La Fayette.)

— *Homme de guerre*, Général, chef d'armée; soldat en général : *Un illustre* HOMME DE GUERRE.

— *Homme de lettres*, Ecrivain, auteur, littérateur : *La critique afflige plus les* HOMMES DE LETTRES *qu'elle ne peut leur nuire.* (Villem.)

— *Homme de loi*, Homme instruit dans la jurisprudence, qui s'occupe de l'étude ou de l'application des lois : *Une mauvaise affaire rapporte plus à un* HOMME DE LOI *qu'une bonne cause.* (Mérimée.)

— *Homme de mer*, Marin ou homme au courant de la science navale : *D'Estrées s'étudiait autant qu'il pouvait à faire croire qu'il était très-habile* HOMME DE MER. (E. Sue.)

— *Homme du monde*, Homme qui vit dans le grand monde, qui en connaît les usages et en a les manières : *Un* HOMME DU MONDE *est celui qui a beaucoup d'esprit inutile.* (Vauven.)

— *Homme de paille*, Homme de néant, de nulle considération. ‖ Prête-nom, homme mis en avant pour prendre la responsabilité extérieure dont un autre ne veut ou ne peut se charger : *Faire pousser une adjudication par un* HOMME DE PAILLE. *Comment justifier cette institution du gérant* HOMME DE PAILLE, *espèce de champion qui faisait métier de son corps et allait en prison pour de l'argent quand le journal était condamné?* (L. Combes.)

— *Homme de peine*, Manouvrier, homme qui fait des travaux manuels n'exigeant proprement aucun apprentissage.

— *Homme de pied*, Fantassin : *Dix mille* HOMMES DE PIED *et quinze cents cavaliers.*

— *Homme de qualité*, Noble de naissance.

— *Homme de rien*, Homme sans naissance, sans fortune, sans influence. ‖ Homme vil, méprisable : *Il m'a traité comme un* HOMME DE RIEN.

Si vous lisez dans l'épitaphe
De Fabrice qu'il fut toujours homme de bien,
C'est une faute d'orthographe :
Passant, lisez *homme de rien*.
LE BRUN.

— *Homme de robe*, Magistrat ou docteur : *Chez nous, le soldat est brave, et l'*HOMME DE ROBE *est savant; chez les Romains, l'*HOMME DE ROBE *était brave, et le soldat était savant.* (La Bruy.)

— *Homme à*, Homme capable de, habile ou propre à : *Il est* HOMME À *tout entreprendre. Il n'est pas* HOMME À *souffrir une insulte.* ‖ Qu'il faut, qu'il convient de : *C'est un* HOMME À *ménager*.

— *Ce n'est pas un homme*, C'est un homme faible, sans énergie : *Si tu fais cela,* TU N'ES PAS UN HOMME.

— Prov. *L'homme propose et Dieu dispose*, Souvent nos entreprises tournent d'une manière opposée à nos vues, à nos espérances. ‖ *Tant vaut l'homme, tant vaut la terre*, Les terres rapportent en proportion de la capacité de celui qui les fait valoir.

— Ecrit. sainte. *Les enfants des hommes.* Ceux qui vivent dans le monde, dans l'iniquité; les hommes en général : *O* ENFANTS DES HOMMES, *jusqu'à quand aimerez-vous vos inquiétudes et vos chaînes?* (Mass.)

— Ascét. *Nouvel homme* ou *Homme nouveau*, Chrétien régénéré par la grâce. ‖ *Homme-Dieu*, Nom donné à Jésus : *Appliquer aux pécheurs les mérites de l'*HOMME-DIEU. ‖ *Dépouiller le vieil homme, se dépouiller du vieil homme*, Se défaire des inclinations mauvaises propres à l'humanité.

— Hist. *Homme du roi*, Celui qui avait quelque commission du roi pour remplir une fonction soit au dedans, soit au dehors du royaume : *Il était l'*HOMME DU ROI *aux états de Languedoc.* (Acad.) ‖ *Homme de foi*, Vassal qui devait foi et hommage à son seigneur. ‖ *Homme de pléjure*, Vassal qui servait de caution ou gage pleige pour son seigneur. ‖ *Homme de poursuite*, Serf attaché à la glèbe, que le seigneur pouvait poursuivre et réclamer en tout lieu.

— Jurispr. *Devant Dieu et devant les hommes*, Formule de serment par laquelle le chef du jury commence la lecture du verdict qu'il va rendre.

— Jeux. *Homme d'Auvergne*, Sorte de jeu de cartes, qui est surtout en usage en Auvergne.

— Min. *Vieil homme*, Nom donné par les mineurs allemands aux pierres provenant d'une ancienne exploitation.

— Manége. *Homme de bois*, Appareil qu'on fixe sur la selle des jeunes chevaux non dressés, pour les habituer à porter un cavalier.

— Mamm. *Homme des bois* ou *Homme sauvage*, Nom vulgaire de l'orang-outang. ‖ *Homme marin*, Nom vulgaire des dugongs et des lamantins.

— Adjectiv. Qui a des qualités viriles ou humaines : *Il n'y a que le roi de Prusse que je mets de niveau avec vous, parce que c'est de tous les rois le moins roi et le plus* HOMME. (Volt.)

— **Encycl.** Linguist. Le mot *homme* vient du latin *homo*, probablement de la même racine qui nous a donné *humus*, sol, et *humilis*, humble. Comparez le grec *chamai*, le zend *zem*, le lithuanien *zem*, et *zmenes*, les hommes, exactement le latin *homines*. Le latin *homo* signifierait donc proprement celui qui a été formé du limon de la terre ou le terrestre. Bopp indique une autre étymologie, le sanscrit *bhuman*, créature, de la grande racine *bhu*, être. Une autre antique appellation de l'*homme* était le sanscrit *marta*, le grec *brotos*, le latin *mortalis*, dérivé secondaire, et *maritus*. *Marta*, de la racine *mor*, mourir, signifie celui qui meurt; et c'est un fait curieux à relever qu'alors que tout dans la nature changeait sans cesse, se flétrissait et mourait, ce nom de mortel ait été choisi comme appellation distinctive de l'*homme*. Il y a un troisième nom qui désigne l'*homme* en l'appelant le penseur, et c'était le principal nom de l'*homme* chez les anciens Aryas. *Mâ* en sanscrit signifie mesurer; de là on a tiré la racine dérivée *man*, penser, laquelle à son tour a donné le substantif sanscrit *manu*, l'*homme* par excellence, et aussi le nom du premier *homme* chez les Aryas. (V. MANOU.) *Manu*, le penseur, s'entendait plus spécialement de l'*homme* de race aryenne, tandis que le reste des humains, tenus pour inférieurs, étaient appelés simplement les *anavas*, les vivants, à en juger par l'emploi de ce mot dans les Védas. Dans le sanscrit moderne, nous rencontrons d'autres dérivés, tels que *mânava*, *mânusha*, *manuthya*, qui ont tous la même signification. Ce nom se retrouve sûrement dans le gothique *man*, *manna*, commun à tous les dialectes germaniques, et dont l'anglo-saxon *mennisc*, ancien allemand *mennisco*, allemand moderne *mensch*, sont des formes dérivées. Le *manou* traditionnel se reconnaît aussi dans le *mannus* de Tacite. Pictet ramène également à ce groupe le kymrique *mynw*, personne, individu, ainsi que le *menw* des traditions bardiques.

— Hist. nat. I. DÉFINITION DE L'HOMME. SA PLACE DANS LA SÉRIE DES ÊTRES. Linné, le premier, osa prêter l'appui de son autorité respectable à une opinion qui régnait dans l'esprit de tous les naturalistes de son temps, mais qu'aucun d'eux n'avait encore formulée; il plaça l'*homme* dans la série naturelle des êtres, en tête du règne animal. Notre génération semble devoir être mûre pour accepter franchement cette classification, et pourtant l'assentiment est loin encore d'être unanime; on se souvient de l'orage qui, dernièrement, s'éleva au sein d'un de nos plus grands corps de l'Etat, lorsqu'un naturaliste y fut dénoncé pour avoir osé, dans un dictionnaire d'histoire naturelle, définir l'*homme* : un bimane de l'ordre des primates et de la classe des mammifères. Quant à nous, qui nous plaçons sur le terrain de l'histoire naturelle, nous n'avons pas à transiger avec la vérité scientifique. Que les attributs moraux de sa nature propre fassent de l'*homme* un être à part, que, par la conscience de sa supériorité, il se place de lui-

même à la tête de la création comme un chef ou comme un maître, nous n'y faisons aucune objection ; mais l'*homme* ne réussit pas pour cela à rompre les liens par lesquels il se rattache au reste des créatures, et, roi de la création, il n'est pour nous que le premier des animaux.

Les caractères par lesquels l'*homme* se distingue des animaux qui se rapprochent le plus de lui par leur organisation sont de deux ordres : les uns sont des caractères d'ordre zoologique, les autres des caractères psychiques ou moraux. Le type humain est trop universellement connu pour qu'il soit utile d'en retracer les traits ; l'énoncé des caractères, à proprement parler différentiels, suffit à le distinguer de ses plus proches voisins, les anthropomorphes. C'est à l'énumération de ces seuls caractères que nous consacrons les lignes qui suivent.

— *Caractères zoologiques.* L'homme est un animal vertébré, mammifère et bipède, d'une taille qui varie de 1m,60 à 1m,82 en moyenne, avec quelques écarts exceptionnels. Sa peau est à duvet ou à poils rares, de couleur variable ; sa tête est relativement petite, et le rapport de capacité du crâne à la face est plus grand que chez tous les autres animaux. Le nez est saillant au-dessus et au-devant de la bouche, le menton est distinct, l'oreille nue, fine, bordée, lobulée ; les cheveux sont abondants ; la mâchoire est parabolique et garnie de dents rapprochées sans lacune. De ces dispositions il résulte, chez l'*homme*, un angle facial plus ouvert, un angle sphénoïdal plus aigu.

L'*homme* a deux pieds et deux mains ; les doigts sont onguiculés et les pouces opposables dans les mains. La jambe est droite sur le pied, la hanche saillante et le fémur recourbé à angle droit au niveau de son col.

L'*homme* est d'abord embryon, puis fœtus ; il naît neuf mois après sa conception, commence vers l'âge de cinq à dix mois le travail de la première dentition (vingt dents), renouvelle ces premières dents vers sept ans, et en acquiert trente-deux dont les dernières apparaissent vers l'âge de vingt-cinq ans ; il croît le quart de sa vie, prolonge celle-ci assez souvent jusqu'à soixante-dix ans, exceptionnellement jusqu'à cent ans, très-rarement au delà.

Aristote, dans l'antiquité, et, parmi les modernes, MM. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, Müller, de Quatrefages, Flourens et bien d'autres, ont affirmé l'existence d'un règne humain, ne comprenant d'ailleurs qu'un seul genre, le genre *homme.* Les caractères de ce groupe sont renfermés très-clairement dans cette définition empruntée à Isidore Geoffroy Saint-Hilaire : « La plante, dit ce naturaliste, vit ; l'animal vit et sent ; l'*homme* seul vit, sent et pense. »

M. de Quatrefages, qui soutient avec une certaine habileté la thèse du règne humain, et qui veut assurer à l'*homme* le bénéfice de cette place exceptionnelle, convient parfaitement qu'il ne faut chercher les caractères de supériorité de l'espèce humaine, ni dans les formes anatomiques, ni dans le mode d'accomplissement des fonctions vitales ; ni dans la station verticale, qui n'est pas absolument exclusive à l'*homme ;* ni dans son intelligence, puisque la plupart des animaux en possèdent une ; ni dans la faculté de parler, puisque les mammifères et les oiseaux correspondent entre eux à l'aide d'un langage expressif, quoique incomplet ; ni même dans l'existence de facultés affectives, dont quelques animaux font encore preuve... Les caractères de supériorité, dit M. de Quatrefages, résident uniquement dans la présence de deux facultés spéciales à l'*homme* : la moralité et la religiosité. Nous croyons que des facultés de ce genre ne peuvent point être les caractéristiques d'un règne. Dans l'*homme*, nous trouvons les mêmes éléments organiques que dans tout le règne animal : ce sont les mêmes tissus appelés à donner naissance à des organes comparables, affectés eux-mêmes à des fonctions analogues. Quel motif y aurait-il donc de faire sortir l'*homme* du règne animal ? Serait-ce le fait d'une supériorité organique ? Mais le règne animal n'est pas au-dessus du végétal par une supériorité d'organisation ; ces deux règnes se touchent, non pas par leurs extrémités opposées, mais par leurs extrémités semblables, par leurs degrés inférieurs. A partir de ce point commun où se confondent le végétal le plus imparfait et l'animal le plus rudimentaire, les organisations se développent en divergeant, obéissant à des lois essentiellement différentes. Mais l'*homme* n'est pas dans ces conditions. Il représente, par rapport au singe, un degré d'organisation supérieur ; il est conformé sur un plan analogue, pour ne pas dire absolument semblable ; il diffère du dernier des animaux bien moins qu'un arbre, par exemple, ne diffère d'un chien.

— *Ordre, classe, famille.* Linné plaçait l'*homme* parmi les primates, à côté des singes, des lémuriens, des chauves-souris et même des paresseux. Cuvier admettait une division dans l'ordre des primates, et faisait de l'*homme* le représentant d'un groupe, classe ou famille des bimanes. Le caractère invoqué par Cuvier, pour justifier la création de ce groupe, était la comparaison du pied de l'*homme* et de celui du singe ; il rangeait celui-ci parmi les quadrumanes.

Entre le pied de l'*homme* et la main du membre inférieur du singe, il n'y a pas de différences de structure radicales ; les mêmes muscles entrent dans la composition de ces deux organes, et, chez les enfants, on observe bien visiblement la mobilité des gros orteils. Si l'habitude de porter des chaussures ne nous condamnait pas à faire de nos pieds un usage très-restreint, il n'y a pas de doute que le pouce du pied ne restât opposable aux autres doigts ; l'exemple de plusieurs individus nés sans bras et devenus fort adroits de leurs pieds est, à cet égard, un argument sans réplique. On a souvent cité le peintre Ducornet, né sans bras, et auteur de plusieurs bons tableaux.

A côté de cela, nous retrouvons une sorte de main dans certains marsupiaux, tandis que les singes du genre *cebus*, privés de mains, restaient, pour Cuvier, dans le groupe des bimanes. La main perd ainsi singulièrement de sa valeur taxonomique, et il nous paraît plus conforme aux principes de la classification zoologique d'admettre que l'*homme* appartient au groupe naturel des singes, et au sous-ordre des pithéciens, ou singes anthropomorphes. Telle est du moins la manière de voir d'un grand nombre de naturalistes qui, d'ailleurs, n'entendent établir que des rapports de conformation organique, sans rien préjuger sur le rang que doit occuper l'*homme* dans la série des êtres, si l'on a égard aux caractères d'ordre psychique. V. ANTHROPOMORPHE.

— *Genre, espèce.* Linné était peu généreux à l'égard de notre espèce. Il plaçait l'*homme* à côté du chimpanzé et des singes anthropomorphes alors connus. Pour lui, le genre *homme* comprenait à la fois : l'*homme* lui-même, *homo sapiens ;* le chimpanzé, *homo troglodytes ;* l'orang, *homo satyrus*, et le gibbon, *homo lar*. Ces rapprochements sont injustes, et les espèces de Linné sont des genres bien accusés ; mais la question, loin d'être vidée, se représente sous une forme plus discutable encore, car il reste à déterminer si l'*homme* forme un genre divisible en plusieurs espèces, ou une seule espèce dans un genre unique lui-même. Ainsi posé, le problème a reçu des solutions fort différentes, et excité entre les naturalistes et entre les philosophes des controverses violentes et souvent passionnées, qui ne sont pas encore près de s'éteindre. Quoi qu'il en soit au point de vue zoologique, et abstraction faite des attributs d'ordre psychique, l'*homme* peut se définir : *un animal vertébré, mammifère, de l'ordre des primates, de la famille du singe, de genre et d'espèce homme.* C'est tout ce que la zoologie peut nous enseigner, et c'est la conclusion inévitable des considérations qui précèdent.

— II. ORIGINE DE L'HOMME. Toutes les grandes questions anthropologiques dont le monde savant est aujourd'hui saisi gravitent autour d'un problème unique : déterminer l'origine du groupe humain. Trois solutions principales ont été proposées. La première, dont nous ne parlons que pour être complet, ferait de l'*homme* un être de hasard, engendré fortuitement par la nature. Celle que nous plaçons la seconde, en raison de son ancienneté, nous représente l'*homme* comme une manifestation spéciale de la puissance créatrice, ayant, à un moment donné, créé l'espèce humaine distincte de toute autre. La troisième, non moins hypothétique d'ailleurs, nous montre l'humanité comme un produit de l'évolution continue et indéfiniment perfectible des êtres, comme le résultat ultime des transformations multiples de l'animalité. Ces trois hypothèses se présentent avec une série d'arguments que nous allons sommairement faire connaître.

— 1º *Origine de l'homme par génération spontanée.* Cette supposition étrange, dont on pourrait trouver les traces dans la plus haute antiquité, a été scientifiquement soutenue par Oken en 1819. Suivant ce naturaliste, tout être vivant vient de la mer, vaste réceptacle, utérus immense de la nature. Le fœtus humain y prit naissance, enveloppé dans un amnios en forme de sac sans ouverture ; il y vécut par imbibition, à la façon des infusoires, absorbant les éléments nutritifs du liquide suffisamment albumineux au sein duquel il était plongé ; sa gestation, plus longue, s'y prolongea jusque vers la fin de la deuxième année, et il sortit enfin de la poche qui le contenait, pourvu des organes qui lui permettaient d'emprunter sa nourriture aux milieux ambiants. Nous jugeons inutile de nous arrêter plus longtemps sur cette hypothèse.

— 2º *Hypothèse de la création distincte d'un ou plusieurs couples primitifs.* A cette hypothèse se rattachent les partisans de la fixité immuable des espèces ; elle se présente, en effet, comme une inévitable conséquence de l'invariabilité absolue des formes organiques. Dans la théorie à laquelle nous faisons allusion, chaque espèce réclame une création distincte ; elle représente, en quelque sorte, une catégorie spéciale de la pensée créatrice, se multipliant par voie de génération indéfinie et sans altération de la forme créée immuable dans son éternité relative. Il est évident que cette doctrine reste exposée à toutes les critiques qu'on peut opposer aux partisans de la fixité de l'espèce. (V. ESPÈCE.) Elle a toutefois, pour elle, l'assentiment tacite de tous les peuples disciplinés sous le joug des religions révélées ; elle a l'autorité des livres saints ; enfin, elle semble seule consacrer la supériorité de l'espèce humaine, conséquence importante qui lui assure un appui considérable.

Doit-on admettre qu'il y ait eu, originairement, un ou plusieurs couples humains ? Généralement parlant, les partisans de la création distincte s'accommodent mieux de l'hypothèse qui fait descendre l'*homme* d'un seul couple. Cette opinion était celle de Buffon ; Flourens, en France, et surtout M. de Quatrefages, lui donnèrent une sanction scientifique très-sérieuse. Pour ces naturalistes, l'espèce humaine est exclusive de toutes les autres ; l'*homme* n'a nulle espèce consanguine ; son espèce est une par toute la terre, et les races ne sont que les variétés de l'espèce, dérivées d'un type primitif immuable. « L'*homme*, dit Buffon, blanc en Europe, noir en Afrique, rouge en Amérique, n'est que le même *homme* teint de la couleur du climat. »

Les individus composant la grande famille humaine, disent d'autres naturalistes, partisans, comme Buffon, du monogénisme, se ressemblent autant entre eux, et souvent plus, que deux animaux appartenant à une même espèce bien reconnue, que deux chiens, par exemple. C'est ainsi que les différences qui séparent le blanc du nègre le plus dégénéré ne semblent pas plus considérables que celles qui séparent un carlin d'un dogue ou un poney d'un gros cheval limousin. Les mêmes naturalistes font observer qu'il n'existe aucune infériorité absolue entre les représentants des races les plus éloignées les unes des autres, et que les individus appartenant aux races inférieures possèdent, à l'état virtuel, les mêmes aptitudes intellectuelles, que l'éducation peut, d'ailleurs, développer chez eux au même degré que chez le blanc.

Cette doctrine a pour elle encore, en apparence du moins, l'autorité des livres saints, et l'opinion universellement adoptée depuis dix-huit siècles dans le monde chrétien. Disons même qu'une raison d'humanité plaide en faveur de l'unité de l'espèce humaine, et que la croyance à cette unité est presque seule capable de s'opposer à l'injuste asservissement des races inférieures ; disons que l'instinct de sociabilité qui a poussé les uns vers les autres les *hommes* de races éloignées les a également portés à s'unir, à se croiser de mille manières, tandis que les animaux d'espèces différentes ne se recherchent jamais que quand ils sont placés hors de l'état de nature ; disons que les renseignements historiques que nous possédons nous permettent de croire à de vastes émigrations ayant originairement disséminé les premiers *hommes* autour d'un berceau primitif ; opposons enfin aux polygénistes un dernier argument : c'est qu'en se reportant à l'hypothèse de plusieurs espèces primitives il est si difficile d'en déterminer seulement le nombre, que les partisans de cette doctrine en ont admis tantôt trois, tantôt cinq, tantôt quinze, vingt, et quelques-uns plus de trente.

Nous verrons, dans un moment, en quels termes les polygénistes répondent à ces arguments.

Maintenant, d'autres questions se présentent : le couple étant supposé unique, quel était ce premier couple ? à quelle variété, à quelle race convient-il de le rapporter ? quels furent son premier habitat, sa condition première ? à quelle date convient-il de fixer cette première apparition de l'homme sur la terre ? enfin, par quelles voies et par quels moyens l'*homme* parvint-il à disséminer sa descendance sur la surface entière du globe ? De ces questions nous ne traiterons ici que celles qui regardent directement le naturaliste.

L'histoire ne nous fournit que des renseignements bien insuffisants sur la nature du premier couple humain ; la Bible le fait rouge, les livres sacrés des Indiens le font brun, et ceux des Chinois le disent jaune. Pour le naturaliste qui se rattache à la doctrine de la perfectibilité indéfinie des êtres, et pour les philosophes qui ont adopté cette doctrine, le premier couple devait être quelque obscur représentant des races inférieures, un noir hideux. Tant que cette assertion n'est pas justifiée par l'observation, elle demeure sans valeur. Il ne faut pas admettre théoriquement, sans preuves à l'appui, que la perfectibilité indéfinie soit une conséquence inévitable de notre organisation ; les faits trop récents de dégénérescence, très-rigoureusement observés d'ailleurs, viendraient bientôt démentir cette manière de voir.

Les anthropologistes n'ont pas beaucoup plus avancé la question que les philosophes. M. de Quatrefages, s'appuyant sur l'apparition isolée de certains caractères identiques chez presque toutes les races actuellement existantes, pense que cette observation conduit à présumer que le type original de notre espèce a dû être un *homme* prognathe, à peau jaune et aux cheveux roux.

Les quelques débris humains des races primitives, retrouvés à l'état fossile dans les couches quaternaires, étaient seuls capables de fournir à la question quelques éléments de certitude ; malheureusement, ces débris sont encore trop rares et trop contestés. En observant la structure des crânes d'Engis et du Neanderthal, MM. Huxley, S.-J. Lubbock, C. Vogt, Schaaffhausen, et tous les naturalistes à qui il a été donné d'étudier ces restes humains, ont, d'une manière presque unanime, conclu que l'*homme* le plus ancien, dont les débris aient été retrouvés, était un être hideux, prognathe et dolichocéphale, portant autour des orbites un bourrelet saillant rappelant celui des singes, ayant les sinus frontaux très-développés, et tenant le milieu entre l'Esquimau et l'Australien. M. Lartet, d'autre part, affirme que, par sa capacité crânienne, le premier homme s'éloignait beaucoup du singe. Toutes ces observations sont peu concluantes ; les restes humains fossiles sont trop peu nombreux. D'ailleurs, l'*homme* des cavernes de France et de Belgique est-il l'*homme* primitif ? Nous l'ignorons, et nous l'ignorerons peut-être toujours.

Nous venons d'exposer l'hypothèse du monogénisme ; parlons maintenant du polygénisme, c'est-à-dire du système qui admet la création directe de plusieurs couples en des temps et des lieux différents.

Nous devons commencer par dire que l'autorité des livres saints est invoquée à tort par les monogénistes ; les polygénistes n'ont pas manqué de trouver dans les Ecritures des textes tout aussi concluants en leur faveur.

Quoi qu'il en soit, il est certain que, partout où l'*homme* a pénétré, il a trouvé d'autres habitants, essentiellement différents des races européennes et ayant perdu tout souvenir de ce berceau primitif qui avait dû les voir naître. Ne serait-il pas plus logique, en présence de ces faits, de songer à une création multiple ? Pour les autres animaux, le fait est avéré et admis par l'universalité des naturalistes. Tous admettent la multiplicité des centres de création. Quand on découvrit la Nouvelle-Hollande, et qu'on put étudier sa faune singulière, le doute ne fut plus permis à cet égard. Ce vaste continent, en effet, recélait comme une création nouvelle ; tous les animaux qu'on y découvrait étaient, en quelque sorte, marqués d'un sceau particulier, doués d'attributs spéciaux, qui caractérisaient la localité qui leur servait d'habitat, à l'exclusion de toute autre. Les mêmes observations s'appliquent encore à tout le continent américain, qui contenait à la fois une race d'*hommes* de type spécial, des espèces de singes, des espèces de carnassiers essentiellement différentes de toutes celles de l'ancien continent. En même temps, des animaux, aujourd'hui parfaitement acclimatés sur ce sol nouveau, comme le cheval, y faisaient complétement défaut. Agassiz, Desmoulins, Morton et d'autres naturalistes se sont crus autorisés à faire l'application de ces faits à l'*homme*, et ont imaginé qu'il y avait eu pour lui, comme pour d'autres espèces, plusieurs centres d'apparition.

Il est impossible de nier que les races humaines présentent de très-grandes différences, et tout semble annoncer que ces différences sont aussi anciennes que l'*homme* lui-même. Si l'on jette un coup d'œil sur les crânes d'Engis et de Neanderthal (seuls vestiges que nous possédions des races les plus anciennes), n'est-on pas amené à conclure que l'*homme* des cavernes d'Europe, intermédiaire entre l'Esquimau et l'Australien, dolichocéphale et prognathe, ne saurait descendre des races asiatiques, toutes brachycéphales ? Insistons maintenant sur le caractère de fixité. Aussi loin qu'on puisse remonter dans l'histoire par l'inspection des monuments les plus anciens, de ceux des Egyptiens par exemple, ne voyons-nous pas les types actuels reproduits sur ces monuments avec tous les caractères qui leur appartiennent aujourd'hui ? Et dans la succession des migrations nombreuses de ces races anciennes, ne voyons-nous pas se conserver presque inaltérables les caractères qui les distinguaient primitivement, même après une dissémination très-complète, ainsi qu'il arrive pour le juif, qui conserve le type de sa race dans les contrées les plus éloignées ?

En vain les monogénistes s'évertuent à établir que les races subissent, par la transplantation, des modifications suffisamment sensibles pour expliquer leurs transformations antérieures ; il n'y a pas d'exemples, dans une occupation de plusieurs siècles, qu'un blanc établi en Afrique ait tourné au nègre, ou qu'un nègre ait accusé le type blanc. Selon Baudin, aucune race ne s'acclimate en dehors de ses limites géographiques, à moins de se mélanger à la race autochthone. En dehors de cette voie, la mortalité l'emporte sur la somme des naissances, et la population décroît si elle ne s'entretient par les émigrations de la mère patrie. Invoquera-t-on les modifications qu'ont subies les Européens sur le continent américain comme preuve d'un acheminement à une transformation plus complète ? M. de Quatrefages semble indiquer que l'Anglo-Saxon établi aux Etats-Unis tourne au Huron et se transforme peu à peu en Peau Rouge ; C. Vogt fait observer que les modifications qu'a subies l'Anglo-Saxon yankee sont beaucoup trop légères pour infirmer le principe de la fixité de la race anglo-saxonne ; au reste, l'Allemand se modifie encore moins, ajoute ce naturaliste, ce qui conduirait à conclure que l'Anglo-Saxon ne serait pas lui-même de race pure. D'ailleurs, quels motifs y a-t-il de conclure qu'une modification donnée s'étant accomplie en un temps donné, cette modification deviendrait double pour un temps double, triple pour un temps triple, etc. ? Rien dans les faits ne justifie cette manière de voir. Lorsqu'une race est transplantée, il ne peut arriver que deux

choses : ou la destruction des individus amène la disparition des émigrants, ou l'adaptation au nouvel habitat s'établit bien avant qu'il ait pu se former une race nouvelle à type accusé.

La fixité des races primordiales s'établit encore par la permanence de certains caractères, par exemple, par la permanence de l'infériorité intellectuelle de la race nègre. En vain affirmera-t-on que le nègre possède, à l'état virtuel, des aptitudes qu'une éducation semblable à celle du blanc développerait dans la même mesure ; les faits n'ont pas justifié cette assertion, et le nègre d'Amérique, le nègre au Mexique même, où il ne vivait pas dans l'état d'esclavage, n'a pas sensiblement manifesté des aptitudes intellectuelles bien prononcées.

L'argument fondamental de la doctrine monogéniste reste encore entier, il est vrai : la fécondité illimitée de toutes les races entre elles semble prouver la communauté d'origine. Cependant nous ne voulons pas préjuger une question aujourd'hui si discutée, et nous ne craignons pas de conclure qu'elle est insuffisamment éclairée par l'expérimentation. Il appartiendra, sans doute, aux générations futures de la résoudre ; nous ne pouvons que la présenter et la livrer à la libre discussion.

— 3° *Hypothèse de l'origine simienne.* Lorsque cette hypothèse se traduit audacieusement par une affirmation brutale, on comprend sans peine que l'orgueil humain s'en révolte ; la démonstration d'une telle origine frapperait au cœur la vieille orthodoxie chrétienne, elle détruirait le fondement primitif du dogme révélé à nos pères. Nous ne pouvons pas nous illusionner sur ces conséquences essentielles de l'hypothèse dont il s'agit ; mais, quelque réserve que nous devions apporter dans une matière aussi délicate, il nous est impossible de passer sous silence une doctrine qui se produit scientifiquement, et qui peut se juger scientifiquement. Des *hommes* considérables l'ont soutenue et discutée ; des arguments d'une certaine valeur ont été apportés, et la grande bataille qui se livre sur ce terrain est au moins digne d'appeler l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux hardiesses de la science et à l'émancipation de l'esprit humain.

L'opinion qui donne le singe pour ancêtre à l'*homme* n'est pas nouvelle ; on en trouve les traces dans les auteurs les plus anciens. Au siècle dernier, Du Maillet, consul de France en Egypte, écrivain plus enclin aux affirmations audacieuses qu'aux recherches scientifiques, affirmait que tous les animaux avaient été primitivement poissons, et faisait descendre l'*homme* d'un poisson tout comme les autres animaux. Du Maillet ne réussit qu'à s'attirer les sarcasmes de Voltaire. Un peu plus tard, Schelver d'Osnabruck, né en 1778, et professant à Halle, à Iéna et à Heidelberg, montra quels rapports rapprochent le singe de l'*homme* ; mais, loin de conclure que le singe fût un ancêtre de l'*homme*, il représenta, au contraire, le singe comme un *homme* dégénéré. Il professait que l'origine commune de ces deux êtres nous était inconnue, et que peut-être les parties inexplorées de l'Afrique centrale recélaient les descendants de la race primitive intermédiaire entre le singe et l'*homme*. L'hypothèse de l'origine simienne se pose de nos jours plus correctement. Suivant les défenseurs de cette doctrine, nous dérivons directement du singe, dont nous ne sommes, en quelque sorte, qu'un descendant perfectionné. Trois ordres d'arguments sont invoqués à l'appui de cette doctrine : 1° les ressemblances évidentes par lesquelles l'*homme* se rapproche du singe ; 2° la possibilité des transformations d'une espèce animale en une espèce voisine ; 3° l'existence de formes intermédiaires existant entre le singe et l'*homme* et établissant d'une manière plus évidente encore le lien de parenté qui unit notre espèce aux espèces animales.

Nous avons déjà fait remarquer qu'il est impossible de nier, au point de vue zoologique, les rapprochements nombreux qui unissent le singe anthropomorphe à l'*homme* des races inférieures : identité presque complète de formes extérieures, identité absolue des dispositions des organes de la nutrition, identité de la forme et de la structure du cerveau, etc., etc. Où seraient donc les caractères distinctifs d'une certaine valeur ? On les a bien souvent énumérés, et il serait inutile de les rappeler ici ; mais aucun d'eux n'est de nature à établir une ligne de démarcation aussi fondamentalement tranchée que le veulent les antagonistes de la similitude. Mais c'est à un autre point de vue que ceux-ci se placent : ce sont les caractères d'ordre psychique qu'ils invoquent. Sur ce terrain nouveau, la supériorité de l'*homme*, disons mieux, la dissimilitude est accusée d'une manière bien plus sensible. Quand on promène un orgueilleux regard sur les œuvres de notre civilisation, quand on considère les monuments impérissables de notre industrie, de nos arts, de notre littérature, quand on parcourt d'un œil satisfait les pages de notre histoire illustrée par tant de héros, de philosophes et de moralistes, il n'en faut pas tant pour creuser un abîme infranchissable entre l'*homme* et l'animal. C'est à ces caractères d'ordre psychique qu'on fait une inévitable allusion chaque fois qu'on veut établir les dissemblances qui séparent l'*homme* du singe : la moralité, la religiosité (nous nous servons des termes acceptés par les naturalistes de l'école française), la faculté de concevoir les abstractions, l'aptitude à la culture des sciences, des lettres et des arts, la sociabilité, etc., sont les attributs essentiels de l'humanité, et il n'y a aucune apparence que jamais famille de singe arrive à jouir de la plus minime de ces facultés. Ceci est un fait que nous ne pouvons nier ; nous nous contenterons seulement de faire remarquer que l'on a généralement trop de tendance à comparer au singe l'*homme* industrieux et civilisé des races supérieures ; mais lorsqu'on met à côté du singe un des représentants arriérés de nos races inférieures, quand on compare l'intelligence de certains animaux, et du singe particulièrement, à celle de ces êtres dégradés qui portent le nom d'Australiens, de Boschimans, etc. ; lorsqu'on veut bien se souvenir qu'en fin de compte l'*homme* civilisé n'est pas un produit de la nature, mais un produit de l'éducation acquise par cinq cents siècles peut-être d'expérience : lorsqu'enfin on veut comparer l'existence actuelle du singe avec celle de nos premiers pères, telle qu'elle nous est révélée par les traces qu'ils ont laissées de leur passage sur la terre, alors, disons-nous, les différences profondes s'effacent et les similitudes apparaissent plus saillantes et plus réelles.

En restant dans les termes où nous venons de poser l'hypothèse de l'origine simienne, nous ne sommes guère plus avancés ; car, quelle que soit la source des ressemblances et celle des différences entre l'*homme* et le singe, il resterait toujours à expliquer comment la distance qui sépare l'un de l'autre, si petite qu'on veuille la supposer, a pu être comblée. Ici se présente la célèbre doctrine de la variabilité des espèces, si remarquablement présentée de nos jours par le naturaliste anglais Darwin. Nous n'entreprendrons pas d'exposer cette doctrine, qui a été l'objet de plusieurs articles spéciaux (V. ESPÈCE et DARWINISME) ; nous nous contenterons de faire remarquer qu'elle contient la solution du problème que nous poursuivons ; que, seule, elle est de nature à expliquer les relations qui existent entre tous les êtres naturels, l'évolution ascensionnelle qu'ils accomplissent sur la voie d'une perfectibilité progressive, et la place qu'occupe l'*homme*, au point le plus élevé de l'échelle des êtres. On voit alors, d'un coup d'œil, se dérouler l'ensemble majestueux des créations antérieures. La puissance organisatrice a d'avance tout disposé pour l'accomplissement de cette œuvre immense, et la vie s'enchaîne à la vie par une suite non interrompue d'êtres de formes et d'aptitudes différentes, mais qu'un lien commun rattache à la forme primitive. Dans cette hypothèse, l'origine de la vie sur la terre se résume dans la cellule primordiale, être inférieur, dont une légère modification va faire un infusoire pour le règne animal, un protococcus pour le règne végétal. Puis l'être primitif se développe et se féconde ; il subit l'influence des milieux ; il lutte pour se maintenir, et (résultat inévitable de cette lutte) il se transforme ou disparaît de la surface du globe. Et les êtres vont ainsi pendant des milliers de siècles, se multipliant dans la forme qu'ils reçoivent, luttant pour la maintenir au milieu des changements incessants de la planète, disparaissant ou se transformant pour s'adapter à des milieux nouveaux.

S'il existait un être qui pût être considéré comme représentant une forme intermédiaire entre l'*homme* et le singe ; si, à plus forte raison, on pouvait découvrir une série plus ou moins considérable de ces êtres, on ne peut se dissimuler que leur existence serait un argument d'une immense valeur dans la question qui nous occupe. C'est donc sur ce point qu'il importe d'appeler l'attention. L'antiquité avait préjugé la question ; sur la foi de Strabon, et, plus tard, sur les récits du voyageur Marco-Polo, on admit l'existence d'une foule de monstres à figures d'animaux. Parmi ceux-ci se trouvaient des formes incohérentes qui pouvaient prendre place entre l'homme et le singe. Linné semblait admettre leur existence, et mentionna, dans son *Systema naturæ*, un *homo troglodytes*, un *pygmæus*, un *lucifer* et un satyre, espèce d'*homme* à queue, qui réalisait mieux encore le type intermédiaire. Ces êtres n'ont pourtant jamais existé, du moins à l'état de peuplades ; des monstruosités accidentelles ont pu reproduire des types analogues, mais ils n'ont apparu que d'une manière exceptionnelle, et rien ne justifierait leur installation dans la série normale des êtres. C'est encore au rang des mystifications qu'il faut placer la prétendue existence des niam-niams ou *hommes* à queue, qu'on a placés dans les parages de la côte d'Aden, et qui, en réalité, n'ont existé que dans l'imagination des voyageurs crédules. V. NIAM-NIAMS.

Meckel, Serres et Geoffroy Saint-Hilaire ont amené la question sur un autre terrain, plus scientifique d'ailleurs. Suivant ces naturalistes, l'*homme* parcourt, pendant la période embryonnaire de sa vie, une série de transformations qui reproduisent dans une succession constante toutes les formes de la série animale, depuis le plus obscur infusoire jusqu'à la forme humaine qu'il revêt au moment de son complet développement. Ainsi l'*homme* serait tour à tour, dans le sein de sa mère, helminthe, zoophyte, mollusque, poisson, reptile, oiseau, et ne prendrait qu'au dernier moment la forme mammifère. Il y a au moins quelque exagération dans cette manière de voir. L'*homme*, à aucune époque de son existence, n'a été zoophyte, poisson, reptile, etc. ; mais il est une autre manière de poser la question. Si, par accident, l'*homme* naît avant son complet développement, quelle forme revêt-il ? Ici les faits ont répondu. Qu'est-ce que l'idiot microcéphale ? Il est impossible d'assimiler cet être aux monstres chez lesquels apparaissent des soudures anomales, des altérations de formes de diverses parties, etc. L'idiot microcéphale est un être de forme humaine, chez lequel toutes les fonctions s'accomplissent normalement comme chez l'*homme ;* il ne diffère de ce dernier que par un seul point : l'arrêt de développement a porté sur la boîte crânienne, et il en est résulté une altération fonctionnelle de l'organe fondamental. Quel est actuellement le type du microcéphale ? Carlè Vogt, qui a porté son attention sur ce point, le représente comme accusant le type simien de la manière la plus manifeste : mêmes allures, même physionomie, même prognathisme bestial, même intelligence bornée, compliquée de mutisme et d'absence de toute idée humaine. En un mot, pour Carl Vogt et les naturalistes de son école, le microcéphale réalise le type intermédiaire entre l'*homme* et le singe.

On a cru encore apercevoir une forme intermédiaire dans les Aztèques. Il ne peut être question, en ce cas, que de ces quelques individus promenés en Europe comme des curiosités, et qui reçurent très-improprement la dénomination sous laquelle on les désignait ; ils n'ont aucune parenté avec la grande famille Nahuati ou Aztèque, qui avait établi sa domination dans le Mexique et fondé ce mémorable empire qui prit fin lors de la conquête de Fernand Cortez. Les Aztèques amenés en Europe n'étaient vraisemblablement que de petits monstres, n'ayant jamais constitué une peuplade ; il n'y a donc pas lieu de s'arrêter plus longtemps sur cet objet.

La question des formes intermédiaires avait peut-être quelque chose à attendre de la découverte récente du gorille. Ce grand singe d'Afrique, d'après Gratiolet comme d'après les naturalistes qui ont étudié son organisation, est certainement un type élevé de la race à laquelle il appartient ; le développement de son thorax, la forme de son pied, la démarche qui lui est propre, tout semble répondre à l'idée d'une forme de transition.

Le découverte des êtres fossiles pouvait éclairer la question d'un jour nouveau. Ainsi, lorsque le naturaliste, jetant un regard sur la série animale, y constatait d'importantes lacunes, il faisait appel à la paléontologie et y découvrait les formes de transition qui devaient rattacher ensemble les types éloignés. Les découvertes se multipliaient, et (chose merveilleuse) ces êtres nouveaux que la science exhumait péniblement des profondeurs de la terre venaient s'adapter à nos séries zoologiques et y former comme des séries intermédiaires entre les espèces actuellement existantes. On pourrait en citer de nombreux exemples ; le monde végétal lui-même s'est enrichi de ces découvertes. D'après Agassiz (et les exemples qu'il fournit justifient sa manière de voir), les êtres fossiles appartenant aux créations antérieures sont reliés à la faune actuelle d'une manière bien plus directe encore : ils sont les formes embryonnaires de nos animaux actuellement existants. Ainsi, dans la série des êtres, il n'y a, pour ainsi dire, qu'une forme primordiale ; celle-ci passe par une suite de transformations qui ne sont que l'expression des formes transitoires ou embryonnaires d'un type plus élevé ; tout être est relié à une série d'êtres qui l'ont précédé, et qui ne sont, par rapport à lui, que des êtres moins avancés dans leur développement, ou, mieux encore, frappés d'un arrêt de développement.

Aux quelques faits que nous venons d'exposer se borne, en fin de compte, l'argumentation des partisans de l'origine simienne ; non-seulement nous devons avouer qu'ils ne suffisent pas à autoriser actuellement une conclusion, mais encore nous devons dire qu'à l'encontre des faits mêmes qu'ils invoquent d'importantes objections se sont produites. Il est essentiel de noter la principale : si l'*homme* descend du singe, a-t-on dit, il est d'inévitable conséquence que l'on admette la descendance d'un seul couple ; et comment expliquer alors que les partisans avancés du polygénisme le plus audacieux soient précisément les mêmes *hommes* qui se rattachent à l'hypothèse de l'origine simienne ? Carl Vogt, un des plus ardents défenseurs de cette doctrine, loin de se laisser effrayer par l'objection, y voit une occasion de développer ses conceptions relatives à l'origine de l'*homme*. Suivant ce naturaliste, l'hypothèse simienne n'est pas en contradiction avec la doctrine polygéniste : seulement on doit noter que nous ne descendons pas d'un seul singe, mais de trois singes. Selon Vogt, trois grands singes anthropomorphes ont donné naissance à trois grandes races humaines : ce sont l'orang, le chimpanzé et le gorille. L'orang est l'ancêtre d'une race brachycéphale, aux bras longs, au poil brun rougeâtre (négritos) ; le chimpanzé est l'ancêtre d'une race dolichocéphale, dont la couleur est noire, les os plus faibles et la mâchoire moins massive (nègre) ; enfin, le gorille est l'ancêtre d'une race plus élevée, qui se distingue par la capacité de la cage thoracique, et qui fut peut-être représentée par l'*homme* des cavernes, contemporain du mastodonte. Ces inductions, purement hypothétiques, doivent être soumises à un examen sérieux, que les découvertes géologiques permettront un jour de faire avec fruit ; mais, d'ici là, tout jugement serait prématuré et toute conclusion attaquable.

— III. HOMME PRIMITIF, CONDITION PREMIÈRE DE L'HUMANITÉ. L'*homme* des temps antéhistoriques est encore aujourd'hui bien peu connu. Ses ossements ont été retrouvés sur plusieurs points du continent européen, et ils seront sans doute retrouvés en beaucoup d'autres régions, au fur et à mesure que les recherches se multiplieront ; mais d'obscurs débris sont les seuls monuments historiques qu'il nous ait laissés. Quelques fragments d'os, des instruments grossiers, des essais informes de sculpture, des cendres, des fragments de poterie, voilà tout ce que l'*homme* primitif nous a légué, voilà tout ce qui nous reste comme témoignage de son existence, voilà les seuls éléments à l'aide desquels nous puissions essayer de reconstituer son histoire.

Par les débris de son industrie primitive, nous pouvons former des conjectures assez vraisemblables sur le premier habitant des Gaules et des contrées situées au nord de la Gaule ; c'est par milliers que l'on compte aujourd'hui les fragments de pierre et de silex travaillés par l'*homme* primitif dans cette contrée, avec l'intention évidente de s'en faire des armes. Ce sont d'abord des haches de pierre, grossièrement façonnées, bien rarement percées d'un trou pour recevoir le manche ; car, le plus souvent, elles s'emmanchaient dans le trou même du bois. Ces haches servaient évidemment à l'*homme* d'armes de guerre, car, dans un ancien tombeau trouvé en Danemark, on vit un squelette d'*homme* ayant eu l'épaule fracassée par une de ces haches, qui était demeurée fixée dans l'os. Malheureusement, ce squelette précieux tomba en poussière quand on voulut le relever. Outre les haches, faites d'un silex plus ou moins dur, les collections de l'industrie primitive contiennent un nombre considérable d'instruments divers : marteaux, pierres de fronde, pierres arrondies et perforées, racloires, couteaux de silex, têtes de lance, pointes de flèche, harpons. Les pierres arrondies servaient, les unes à tenir sous l'eau les filets servant à la pêche, les autres de marteaux ; d'autres se lançaient comme des balles ; enfin d'autres servaient peut-être à échauffer l'eau dans des vases de bois. Les racloires servaient sans doute à préparer les peaux ; les têtes de lance, les pointes de dague et de flèche étaient faites avec une rare perfection. Quelques-unes de ces dernières portent des crans dans lesquels on engageait le lien qui les retenait au bois ; d'autres sont perforées pour recevoir la tige, sans doute barbelée ; d'autres enfin sont à trois pointes comme les fers de flèche les plus modernes, et très-délicatement aiguisées. On est étonné de la perfection de ce travail, quand on songe à la grossièreté des moyens d'exécution ; on douterait même de la possibilité d'exécuter un pareil travail si l'on n'avait vu les Esquimaux et d'autres peuples sauvages tailler la pierre de cette manière par percussion et même par pression, à l'aide d'un simple morceau de bois.

A côté des instruments de pierre, on a retrouvé encore quelques fragments d'os travaillés, des cornes de cerf, des bois de renne façonnés en poinçons ou en aiguilles. Quelques-uns de ces instruments ont pu, dit-on, servir de moules à faire le filet ; mais l'art de tisser était certainement fort peu avancé, car on n'a pu retrouver que quelques tissus très-grossiers de fibres de chanvre et de paille, appartenant à cette époque primitive. L'art plastique a laissé quelques traces : on a trouvé dans les cavernes de France quelques tentatives de sculpture, et, ce qui établit d'une manière bien évidente la contemporanéité de l'*homme* et des mammifères disparus de l'époque quaternaire, c'est que quelques-unes de ces sculptures représentent très-manifestement des animaux aujourd'hui bannis des régions tempérées, ou même détruits ; nous citerons le mammouth, dont on a cru retrouver la représentation dans une sculpture sur os, et le renne, très-distinctement représenté sur un manche en bois de renne de l'époque des cavernes.

Au reste, la période primitive des cavernes a dû avoir une très-longue durée, à en juger par l'épaisseur des couches dans le sein desquelles on trouve les vestiges de la primitive industrie, et on a dû reconnaître la nécessité de la diviser au moins en deux périodes, suivant la perfection avec laquelle la pierre était travaillée. La première époque est dite *de la pierre brute* ou *palæolithique*, caractérisée par le travail grossier des instruments de silex, l'absence de tout autre vestige d'une industrie avancée ; la seconde est dite *de la pierre polie* ou *néolithique*. C'est à cette dernière qu'appartiennent vraisemblablement les instruments de pierre les plus parfaits, les instruments d'os, peut-être quelques *tumuli* ou sépultures de terre, et quelques fragments d'une poterie grossière, façonnée avec les doigts et cuite au soleil. Les

hommes de l'âge de pierre n'avaient d'autres habitations que les cavernes, c'est-à-dire des anfractuosités creusées dans les rochers et à peine façonnées. Tout ce qu'on a pu découvrir de plus parfait dans ce genre d'habitations est une caverne à plusieurs étages, avec des ouvertures représentant des portes et des fenêtres. Dans ces habitations, on a trouvé quelques traces de feu, des cendres, des os de mammifères divers fendus pour en extraire la moelle; les débris immondes de cette cuisine primitive jonchaient le sol des habitations comme on le voit encore dans les huttes des Esquimaux; dès que l'*homme* avait quitté sa tanière, les hyènes venaient dévorer les restes de ses repas.

Dans la fin de l'âge de pierre, l'*homme* eut peut-être une habitation moins sauvage; beaucoup de tumuli, dans le nord de l'Europe, paraissent avoir servi de demeures à nos ancêtres. C'étaient des huttes creusées sous terre, et recouvertes d'une butte comme on voit encore les habitations souterraines des Lapons et des Esquimaux; en d'autres parties de la Gaule, il y eut de véritables villages de huttes, défendues par un amas de pierres formant comme un rempart protecteur. Quelle était, dans ces habitations primitives, l'existence de cet *homme* de l'âge de pierre? la plus sauvage et la plus misérable qu'on puisse imaginer. Retiré dans sa tanière ou dans sa caverne pendant la nuit; le jour, occupé à poursuivre les animaux sauvages qu'il convoitait pour sa nourriture, réussissant quelquefois à les tuer à coups de pierres ou de bâton, à coups de hache ou de massue, vêtu dans les grands froids de leurs dépouilles à peine préparées, souvent nu malgré une température très-inférieure à celle qui règne aujourd'hui, n'ayant aucune agriculture, point d'animaux domestiques, sinon le chien qui lui servait à la fois de compagnon et de nourriture, toujours en guerre avec ses voisins, vivant dans une méfiance perpétuelle, obligé de se défendre sans cesse contre les animaux sauvages et contre ses semblables, ayant à peine le loisir de faire un peu de feu pendant les froids les plus rigoureux, à l'aide des procédés les plus primitifs, tel vivait ce misérable sauvage, notre ancêtre, tels vivent encore dans les régions éloignées les plus infimes représentants des races inférieures.

Cependant il faut croire que l'état de sauvagerie dans lequel vivait notre ancêtre put, avec le temps, se modifier, et qu'un commencement de civilisation pénétra enfin dans cette société sauvage. Y fut-elle apportée par la conquête, ou fut-elle le résultat du développement progressif de la race autochthone? Sur ce point les avis sont fort partagés. Ce qui est positif, c'est qu'à un certain moment le métal se substitue à la pierre pour la fabrication des armes et des instruments du travail. Mais ce n'est pas encore le fer; ce métal, toujours à l'état de minerai, était d'une préparation trop difficile pour l'*homme* primitif. On ne connut d'abord que le cuivre et l'étain, métaux plus faciles à travailler et à fondre, qu'on unit facilement pour en former l'alliage appelé bronze. Encore qu'il soit impossible de savoir si le bronze fut apporté par les négociants phéniciens, ou exploité par les habitants mêmes du continent européen, on sait, par l'exploration des gisements, qu'il y eut une époque où le fer n'était pas encore connu, et où le bronze était d'un usage commun : c'est ce que les archéologues ont appelé l'*âge de bronze*. Lors de la découverte de l'Amérique, les peuples qui habitaient ce vaste continent en étaient encore à l'âge de bronze, et beaucoup de peuplades demi-sauvages en sont restées, jusqu'aujourd'hui, à cette industrie primitive. Chez les Américains, il y avait même eu un *âge de cuivre*, pendant lequel on ne savait pas allier l'étain au cuivre pour en faire le bronze; mais en Europe il paraît avéré que le bronze succéda directement à la pierre. Sans doute, la valeur de ce métal était de beaucoup supérieure à celle de la pierre, et les gisements de cette époque contiennent encore un grand nombre d'outils et d'armes de silex; les riches seuls pouvaient sans doute posséder les armes de métal.

L'époque de bronze est nécessairement plus riche que l'époque de pierre; il nous reste de plus importants et de plus nombreux vestiges de l'industrie de cet âge. Ce sont des haches, des moules de terre pour les fondre, des têtes de flèche et des pointes de lance, des couteaux, des rasoirs, des épées, des dagues, des harpons, des ornements de toute espèce, colliers, bracelets, plaques, etc., etc. Dans tous ces instruments la perfection du travail est portée à un point de beaucoup supérieur à celui auquel il était resté dans l'âge de pierre.

Les *hommes* de l'âge de bronze étaient déjà en possession d'une industrie qui faisait honneur à leur intelligence et à leur goût artistique; mais on ignore s'ils ont eu une écriture et possédé un alphabet. Leurs monuments sont caractérisés par la grandeur et l'énormité du travail; ils ne travaillaient pas la pierre, mais employaient de grands blocs de pierres brutes qu'ils soulevaient et disposaient symétriquement en cercles, en lignes, en allées couvertes, etc.

Les menhirs, les dolmens de l'Armorique, les pierres levées de Carnac et d'autres lieux, les monuments mégalithiques de Stonehenge et d'Abury, dans la Grande-Bretagne; les *tumuli*, si nombreux dans le Danemark, la Belgique, la Grande Bretagne et les îles de la Scandinavie; les cercles de pierre, le fort de Staigues dans le Kerry, sont les principales constructions de cette époque, et les spécimens de l'art celtique dans la période de bronze.

Les tombeaux de l'âge de bronze sont des éminences de terre, de capacité variable, creusées très-souvent d'une sorte de salle funéraire qui contient les cadavres; mais les *tumuli* sont loin de caractériser l'âge de bronze, car il paraît certain que ce genre de sépulture était adopté pendant les derniers temps de la période de pierre et qu'il se continua pendant l'âge de fer qui succéda à l'âge de bronze. On pense même qu'à certains caractères il est possible de reconnaître l'époque relative du tumulus, et sir John Lubbock les formule ainsi : « A l'époque de pierre appartiennent les *tumuli* à salles entourées de grandes pierres dressées; les cadavres y sont ensevelis dans la position assise, les genoux réunis sous le menton; ils y sont entourés d'objets de silex. Pendant l'âge de bronze, les *tumuli* sont entièrement composés de terre et de petites pierres; les cendres des cadavres y sont déposées dans des urnes funéraires en poterie grossière, et on trouve près de ces sépultures des instruments d'or et de bronze, des modèles réduits d'armes, des vêtements, et des vases qui pouvaient contenir des aliments ou des bijoux ayant servi au défunt. Enfin, l'âge de fer se caractérise par la position étendue du cadavre et la présence d'instruments de fer. Ce qui est certain, c'est que ces distinctions sont souvent très-difficiles à faire, et que les règles que nous venons d'énoncer ont souffert un grand nombre d'exceptions; la coutume d'enterrer les morts dans de vieux *tumuli*, coutume qui s'est propagée jusqu'au temps de Charlemagne, a jeté une grande confusion dans les données archéologiques de l'époque qui nous occupe. »

Des poteries ou des fragments de poteries se retrouvent fréquemment dans les tombeaux de l'âge de bronze; ces poteries sont faites d'une argile grossière, mêlée de cailloux et de graviers de silex; elles sont faites à la main, le plus ordinairement séchées au soleil, et leur ornementation, des plus simples, se borne à des impressions en creux de lignes et de points. Ces ornements sont produits par impression dans l'argile molle, soit à l'aide de l'ongle, soit à l'aide d'un poinçon; on n'y trouve jamais de lignes courbes ni de représentations d'objets naturels.

Les habitations des hommes de l'âge de bronze ont beaucoup varié. Dans la Scandinavie, la Grande-Bretagne et la partie septentrionale des Gaules, il n'y avait probablement pas de différence entre l'habitation durant la vie et le tombeau après la mort. Les *ganggraben* et les excavations tumulaires connues sous le nom de *maisons des Pictes* étaient probablement des habitations creusées sous terre et recouvertes d'un tertre, comme sont encore les habitations des Lapons, des Esquimaux, etc.; après leur mort, on y laissait les défunts en compagnie des objets qui leur avaient servi, et on murait la porte d'une pierre ou d'un amas de terre. Dans d'autres parties de la Gaule, en Irlande, et surtout en Suisse, les habitations avaient un caractère bien plus extraordinaire; elles sont connues sous le nom de *crannoges*, en Irlande, et de *pfalbauten* en Suisse, ou d'habitations lacustres. Sur de grands terre-pleins reposant sur pilotis et formant des chaussées très-étendues et entourées d'eau, on construisait des habitations en forme de huttes, comme furent plus tard les habitations gauloises décrites et figurées par les Romains. Ces huttes, par leur réunion, formaient d'immenses villages extrêmement peuplés, où l'*homme* était à l'abri des animaux carnassiers et se livrait à la pêche, à la fabrication des filets, et au tissage d'étoffes de laine grossières.

L'existence de l'homme, à cette époque, n'était pas exempte de privations, car s'il se nourrissait de la viande délicate du bœuf, du cerf, du porc, du chevreuil, de l'élan, du castor, on voit qu'il était souvent obligé (faute de mieux sans doute) de dévorer la chair du renard, de l'ours et du chien. Cependant il possédait quelques animaux domestiques en petit nombre, pratiquait la culture des fruits et des céréales, fabriquait une sorte de pain sans levain et savait faire des provisions d'hiver en fruits et poissons séchés.

Ici se termine l'histoire de l'*homme* primitif. A une époque déjà bien éloignée de nous et fort antérieure même à l'occupation romaine, les Celtes furent en possession d'une industrie avancée, et il leur fut donné de prendre rang parmi les populations qui ont une histoire.

—IV. Antiquité de l'homme. Le problème de l'antiquité de notre race sur la terre a été posé bien souvent et à des époques bien différentes; il fallait arriver à notre temps pour en entrevoir seulement la solution. Manéthon, chargé par Ptolémée Philadelphe de lui présenter l'histoire de l'Egypte, fait remonter l'antiquité de la nationalité égyptienne à 35,000 ans avant ce Ptolémée, qui régnait l'an 200 avant Jésus-Christ. Diodore de Sicile recueille des renseignements analogues, et établit une série de quatre cent soixante-dix rois égyptiens dans une période de 33,000 ans. L'historien chaldéen Bérose donne 430,000 ans d'existence aux dynasties chaldéennes, et compte 35,000 ans du déluge seulement à Sémiramis. D'autres chronologies se sont établies postérieurement sur des données différentes; l'interprétation des textes saints a fait adopter dans nos ouvrages classiques une chronologie qui restreint singulièrement l'antiquité de la race humaine, puisqu'elle fixe à l'an 3,308 avant Jésus-Christ la date du déluge, et à l'an 4,004 ou 3993 l'époque de l'apparition du premier *homme*.

Mais des difficultés d'un autre ordre surgissent. L'archéologie historique a pu déterminer avec précision la date à peu près certaine de beaucoup d'anciens monuments égyptiens et assyriens, et les conclusions inévitables auxquelles est amené l'historien consciencieux sont que la race humaine est plus ancienne que ne veut en convenir la chronologie classique.

Le docteur Bunsen, auteur de la *Genèse de la terre et de l'homme*, dit avec beaucoup de sens « qu'une des grandes difficultés que nous avons à surmonter quand nous essayons de regarder, comme on le fait ordinairement, toute la race humaine comme descendant d'un seul couple..., c'est le fait que les monuments égyptiens, qui datent presque tous du XIIIe, du XIVe et du XVe siècle avant notre ère, représentent des individus de nations nombreuses, Africains, Asiatiques, Européens, différant autant par les caractères physiques qu'un nombre semblable d'individus de nations diverses à notre époque, si on les groupait ensemble. Nous y retrouvons, par exemple, de vrais nègres de la Nigritie, représentés avec une fidélité de couleur et de traits qu'un habile artiste moderne pourrait à peine surpasser. Il est probable que quiconque s'est occupé de l'anatomie ou de la physiologie ne voudra pas croire que de telles diversités aient pu se produire entre cette époque reculée et le déluge de Noé. » Mais cette argumentation, quelle qu'en soit la valeur, n'atteint qu'un côté de la question; les partisans de la pluralité originaire des espèces humaines échappent en effet à ces conséquences.

La question peut encore être envisagée à un autre point de vue. « Ce ne sont pas seulement les archéologues, pendant ces derniers temps, dit l'auteur de l'*Homme avant l'histoire*, qui ont regardé comme insurmontables les difficultés que présente la chronologie de l'archevêque Usher; historiens, philologues et physiologues, tous ont admis que la courte période attribuée à la présence de la race humaine sur la terre peut à peine se concilier avec l'histoire de quelques nations orientales; que cette période ne permet ni le développement des divers langages, ni l'épanouissement des nombreuses particularités physiques qui distinguent les différentes races d'hommes. »

La question est donc insoluble sur le terrain de l'histoire, et l'archéologie monumentale ne nous guide pas mieux. Elle établit, il est vrai, et fixe avec quelque précision la date de la construction des grands monuments de l'antiquité; mais elle ne nous dit rien, elle ne peut rien nous dire sur cette longue suite de siècles qu'a traversés l'humanité dans son laborieux enfantement. Combien a-t-il fallu d'années ajoutées aux années pour que l'*homme*, primitivement sauvage, réduit à sa seule force musculaire, suffisant à peine à se procurer une nourriture grossière conquise au prix de mille travaux, pût arriver à se former une langue, une science, une industrie compliquée? Avant seulement qu'il ait pu tailler la pierre et le bois, avant qu'il ait songé à éterniser sa reconnaissance pour les dieux qu'il adorait, avant qu'il ait eu la notion même d'un culte et la croyance à la durée de sa race, combien de siècles a-t-il dû traverser au sein de l'ignorance, de la misère et de la barbarie?

Est-il possible de remonter assez haut dans l'histoire des temps pour fixer approximativement la date de l'apparition première de l'*homme?* Ce problème, absolument insoluble pour nos pères, n'est pas aujourd'hui éloigné d'une solution acceptable. Mais il ne faut plus compter sur la tradition, sur l'étude des monuments représentant un art avancé, sur les supputations historiques et les documents apocryphes des auteurs anciens; il faut se baser sur les documents fournis par la science géologique; il faut lire l'histoire impartiale écrite dans les entrailles mêmes de la terre. Etant donnée la profondeur à laquelle on a trouvé des débris de l'industrie humaine ou des ossements humains, on en déduirait l'époque à laquelle remontent ces débris, si l'on connaissait la loi qui préside à la surélévation progressive des terrains. On voit tout de suite à quelles chances d'erreur sont soumis ces calculs; il est trop évident que l'accumulation des sédiments est extrêmement variable en différents points du globe, et qu'alors même qu'on est en possession de quelques points de repère qui permettent de connaître quelle a été, en un temps donné, la surélévation du terrain, il resterait à prouver que les conditions dans lesquelles se sont déposés les sédiments n'ont jamais varié depuis un laps de temps extrêmement considérable. Ces réserves faites, nous pouvons donner une idée des calculs basés sur les découvertes géologiques et des conséquences qu'on a voulu en tirer.

M. Horner, en Egypte, sous les auspices de la Société royale de Londres et du gouvernement égyptien, entreprit de calculer l'ancienneté de l'*homme* sur la terre d'Egypte. Adoptant comme point de repère la date avouée de la construction de l'obélisque d'Héliopolis, 2300 avant J.-C., on en déduit que, dans un espace de 4,150 ans, il s'est déposé au pied de l'obélisque, qu'on peut mettre à nu, 11 pieds anglais de sédiments, soit 3,18 pouces par siècle. D'autre part, les mêmes calculs appliqués à propos du grand colosse de Rhamsès II, à Memphis, donnent 3 1/2 pouces par siècle. Les conséquences se déduiront avec facilité : si la surélévation du sol égyptien par les dépôts limoneux du Nil a suivi une marche constante, si les débris de l'industrie humaine ont été trouvés à des profondeurs de 39 pieds, il en faut conclure que ces débris avaient environ 30,000 ans d'existence.

Le torrent de la Tinière a graduellement élevé sur le sol un cône de graviers et d'alluvions, à l'endroit où il se jette dans le lac de Genève, auprès de Villeneuve. Le passage d'un chemin de fer ayant sectionné ce cône sur une longueur de 1,000 pieds et sur une profondeur de 32 pieds, et ayant mis à nu la structure très-régulière des couches disposées horizontalement, il y avait là les éléments d'un calcul qu'entreprit M. Morlot. Chaque couche révélait une industrie différente : à la partie supérieure, des débris de l'art romain; plus bas, les poteries grossières et les instruments de bronze; enfin, plus bas encore, d'autres poteries plus grossières et des débris humains d'une race brachycéphale semblable à la race mongole, et qui vivait en cet endroit vers la fin de l'âge de pierre. En prenant pour point de repère la date connue de l'occupation romaine, qui correspond à la tranche inférieure de la couche supérieure, on calcule pour le cône entier d'alluvion une période de 10,000 ans, et 47 à 70 siècles pour la durée seule de l'âge de pierre.

Troyon a fait porter ses calculs sur les constructions lacustres d'Yverdon; il arrive au chiffre moins élevé de 3,300 ans; mais ses calculs, d'ailleurs contestés par Jayet, ne déterminent que l'époque d'existence de l'*homme* contemporain de l'âge de bronze.

En creusant le sol pour la fondation de l'usine à gaz de la Nouvelle-Orléans, on mit un jour à nu des ossements d'*hommes* de l'ancienne race américaine, reposant à une profondeur considérable sous une couche de tourbes et de cyprès enfouis, d'une épaisseur telle que, d'après les calculs de M. Bennet-Dowler, il n'a pas fallu moins de 158,400 ans pour que les alluvions du Mississipi pussent la former. Ce même calcul donne au moins 57,000 ans aux crânes américains les plus récents.

Nous pourrions multiplier ces exemples et reproduire les calculs des savants anglais sur les couches fossilifères de la Grande-Bretagne. Ils ne nous mèneraient pas à des conclusions plus rigoureuses. Tous ces calculs, d'ailleurs, ne s'appliquent pas à l'*homme* primitif, mais, le plus ordinairement, à des *hommes* pourvus d'une industrie plus avancée, très-postérieurs à ceux qui fournirent le crâne d'Engis et celui du Neanderthal. Tout ce qu'il est permis de conclure, c'est que l'*homme* est d'une antiquité devant laquelle pâlissent les plus audacieuses chronologies; c'est qu'il existait au déclin de la période glaciaire, en compagnie des grands mammifères de la formation quaternaire.

— Philos. et Physiol. La vie humaine se divise généralement en quatre périodes, savoir : l'enfance, l'adolescence, l'âge mûr et la vieillesse. On pourrait les réduire à deux, qui représenteraient les phases d'accroissement et de dépérissement communes à tous les êtres organiques.

A l'article ENFANT, nous avons décrit les premières modifications que subit l'être humain à sa naissance. La première impression qu'il reçoit est une sensation de douleur, triste présage des misères qui l'accueilleront dans sa courte existence. D'après Buffon, ce ne serait qu'une sensation corporelle, semblable à celle qui fait pousser des cris à tous les animaux nouveau-nés, et ce n'est qu'après quarante jours que le rire et les larmes, produits de sensations intérieures, commenceraient à révéler la présence d'une âme dans cette frêle enveloppe de chair. Des organes de l'enfant, le premier qui s'exerce, ce sont les yeux. Il commence à discerner les objets, mais sans avoir encore l'idée de l'espace et des distances. L'action de la lumière sur la rétine de l'enfant est intense et produit une émotion agréable; elle provoque son premier sourire. Heureuse la mère qui, en accomplissant elle-même l'un des principaux devoirs de la maternité, en reçoit la première récompense! L'ouïe reste plus longtemps confuse. Ce n'est qu'après six mois et plus que l'enfant paraît distinguer les sons qui frappent son oreille. Le goût et l'odorat sont peu éveillés. Le toucher est obtus.

La nature, cette bonne mère que nous vantent tant les poëtes, vend ses bienfaits plus qu'elle ne les donne. Les premières armes dont l'enfant va être pourvu lui coûteront bien des cris : à de rares exceptions près, la dentition est douloureuse. Les premières dents, dites œillères ou canines, apparaissent du hui-

tième au dixième mois. Le germe de chaque dent, contenu dans un alvéole, s'allonge et perce la gencive au prix d'un effort dont les effets peuvent être funestes. Les incisives, qui n'apparaissent qu'après l'allaitement, rencontrent moins d'obstacles. Plus tard, c'est-à-dire vers la septième ou la huitième année, toutes ces dents tombent et sont remplacées par des dents analogues, plus larges et mieux enracinées. Les dernières dents, surnommées dents de sagesse, suivent ordinairement l'époque de la puberté.

Du dixième au quinzième mois, l'enfant commence à bégayer, en prononçant d'abord les voyelles et les consonnes labiales qui exigent le moins d'efforts. Ici se présente l'exercice des premières facultés de l'*homme*, qu'on pourrait nommer les facultés imitatives ; on sait que l'enfant élevé par un sourd-muet n'émettrait que des sons inarticulés. Mais ce n'est que vers l'âge de trois ans que l'enfant commence à prononcer distinctement des mots, des phrases entières, et à y attacher un sens déterminé. Une autre faculté s'est éveillée en lui, faculté dangereuse, si elle n'est pas dirigée par la raison. Nous voulons parler de la volonté. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce précieux attribut, qui, exercé de bonne heure et sagement dirigé en vue de la destinée de l'*homme*, peut acquérir une énergie extraordinaire. Pour le moment, bornons-nous à signaler l'erreur des théoriciens de la nature, qui, s'autorisant des sophismes de J.-J. Rousseau, prétendent que l'enfant en bas âge doit être laissé à ses premières inspirations et à la pente de ses premiers désirs, sous le prétexte spécieux que les instincts naturels sont le meilleur guide qu'on puisse lui donner. Tout est faux dans ce système. Les goûts de l'enfant sont généralement dépravés. Il mordillera le fruit âpre et nuisible à sa santé de préférence au fruit doux, qui serait pour lui une alimentation plus saine ; et la sollicitude de dame Nature ne va pas jusqu'à l'avertir du poison perfidement caché sous les apparences les plus séduisantes, car elle n'en avertit pas l'*homme* lui-même. En second lieu, l'enfant est naturellement et parfaitement égoïste. Il rapporte tout à lui, et, dans son entourage, il ne voit que des serviteurs trop heureux de se dévouer à ses caprices. Ecartons résolûment les sensibleries de l'école sentimentale. Dès que l'enfant commence à manifester les premiers signes de sa volonté, l'éducation doit s'en emparer pour lui indiquer sa voie. Ce n'est nullement s'écarter de la nature, dont les lois sont multiples et ne se révèlent pas toutes en même temps.

Pendant toute la période qui suit le premier âge jusqu'à l'adolescence et même au delà, l'enfant ne travaille que pour lui-même. Il s'assimile par l'alimentation, physique et morale, tous les éléments qu'il trouve à sa portée. Sa part de vitalité, prise sur le grand dépôt de la vitalité générale, s'accroît de jour en jour. C'est en quelque sorte un petit monde indépendant qui s'introduit de force à travers les autres, aux dépens de tout ce qui l'entoure. Qu'on ne lui reproche pas cet égoïsme. Au-dessus de ses devoirs envers ses parents, ses maîtres et ses camarades, il existe pour lui un devoir capital, c'est de se développer et d'augmenter en lui le précieux dépôt de vie dont il devra faire un jour un usage utile. La nourriture et les leçons qu'il reçoit sont autant d'obligations qu'il contracte à longue échéance. Pour le moment, il a droit à tout et il ne doit rien. Tout au contraire, c'est à la société, et à la famille plus particulièrement, qu'incombe le devoir d'amender et de perfectionner cet être chétif, destiné à devenir à son tour un instrument du progrès social.

L'époque de la puberté est pour l'être humain une phase très-importante. C'est pour ainsi dire une seconde naissance, tant la transformation est complète. Cette époque est variable. Des climats septentrionaux aux régions tropicales, il y a une différence de sept à huit ans. Les variations dépendent, en outre, de la complexion des races, du tempérament des individus, du genre de nourriture, des excitations morales et de l'éducation. Dans nos pays tempérés, la puberté normale se manifeste ordinairement vers l'âge de seize ans pour les garçons et de quatorze ans pour les filles. Dans la nécessité d'embrasser jusqu'aux cas exceptionnels, la législation suppose la puberté un peu plus précoce ; mais elle admet uniformément pour les garçons un retard de deux années. Pour une force vitale plus énergique, la nature semble exiger une plus longue phase de développement.

Nous n'avons pas à décrire ici les effets qui accompagnent, chez l'adolescent, cette rapide transition. De la veille au lendemain, on ne le reconnaît plus, et il ne se reconnaît plus lui-même. Au physique comme au moral, c'est un être nouveau. Souvent l'adolescent grandit tout à coup de plusieurs décimètres. Les muscles s'accusent, la poitrine s'élargit, la respiration devient plus profonde et la circulation du sang plus rapide, les bras et les jambes s'allongent, les organes spéciaux se développent, la voix passe au grave et descend d'une octave ; tous les sens, enfin, acquièrent subitement un surcroît d'activité et d'impressionnabilité qui semble métamorphoser les objets extérieurs et doubler la puissance vitale. En même temps, les facultés intellectuelles, jusqu'alors engourdies, s'éveillent comme d'un long sommeil. Des perceptions plus nettes impriment au cerveau une secousse plus forte, y gravent des images plus vives, suggèrent des idées plus nombreuses. Tel adolescent, qui, hier encore, ne s'adonnait qu'avec nonchalance à des études élémentaires, saisit aujourd'hui, comme par une illumination subite, les rapports les plus compliqués : d'où l'on conclut avec raison qu'il ne faut jamais juger de la portée d'une intelligence avant l'époque de la puberté. Tout ce travail intérieur et extérieur ne s'accomplit pas au physique sans réagir sur le moral et le bouleverser complétement. L'adolescent éprouve une agitation inconnue mêlée d'une sorte d'effroi et d'anxiété. Il délaisse ses jeux ordinaires, devient plus retenu, plus réservé, rêveur, presque sombre, et, n'osant interroger autrui sur les causes de cet état nouveau, il recherche la solitude comme pour s'interroger lui-même. Mais bientôt il apprend à se connaître, et il est tout fier de sentir enfin qu'il n'est plus un enfant, qu'il est devenu un *homme*.

Dans nos climats tempérés, la taille de l'*homme* fait varie depuis 16 décimètres jusqu'à 2 mètres. Au-dessus comme au-dessous de cette mesure, on ne trouve que de rares exceptions. Quelques races chétives dans les régions septentrionales, le Groenlandais, le Lapon, l'Esquimau et certaines tribus errantes de la Russie orientale, sont d'une taille notablement inférieure, tandis qu'au contraire on rencontre vers le cap Horn des populations clair-semées qui dépassent la moyenne ordinaire. Toutefois, on peut aujourd'hui traiter de fables les relations des anciens voyageurs qui nous parlent d'*hommes* de $2^m,50$.

Si maintenant l'on recherche quelles sont dans les diverses parties du corps de l'*homme* les dimensions propres à constituer l'idéal de la beauté, voici, sauf quelques détails, les règles admises par la plupart des artistes. La taille entière étant divisée en trente parties égales, on en compte une depuis le sommet de la tête jusqu'à la naissance des cheveux, une seconde du sommet du front à la racine du nez. Le nez, à lui seul, compte pour une troisième partie, et la quatrième, qui complète la face, descend jusqu'au-dessous du menton, de telle sorte que la tête entière représente quatre parties, soit quatre trentièmes de la hauteur totale. Du menton aux fossettes de la clavicule, on compte deux trentièmes, puis de là jusqu'à la bifurcation du tronc, neuf parties également partagées de trois en trois entre les mamelles, la partie du ventre supérieure au nombril et le bas-ventre. A la bifurcation finit la première moitié de la structure humaine. De la seconde moitié, les cuisses prennent les deux cinquièmes, soit six parties sur trente, et les neuf autres parties, enfin, se mesurent depuis le dessus du genou jusqu'à la plante des pieds.

De tous les organes que possède l'*homme*, il n'en est pas un seul qui ne lui soit commun avec d'autres animaux. Les différences, néanmoins, sont assez caractérisées pour que toute confusion soit impossible. La supériorité de l'*homme* éclate surtout dans la capacité crânienne et dans le volume du cerveau. Le crâne humain le plus volumineux, mesuré par Morton, contenait 114 pouces cubes (1,867 centimètres cubes), et l'on n'a pas trouvé de crâne d'adulte qui mesurât moins de 62 pouces cubes (1,015 centimètres cubes), tandis que le plus vaste crâne de gorille qui ait été mesuré n'avait pas plus de 32 pouces et demi, bien que le poids de l'animal entier fût presque le double de celui d'un Boschiman ou d'une femme ordinaire. Quant au cerveau, on n'en a pas trouvé qui pesât moins de 960 à 990 grammes (31 ou 32 onces), tandis que le cerveau du gorille le plus lourd ne dépasse pas 620 grammes. C'est cette supériorité de dimensions et de poids dans l'organe de la pensée qui, sans parler de la structure et des circonvolutions, fait en grande partie la supériorité de l'*homme* sur les animaux. Nous verrons tout à l'heure que la contexture des membres y est aussi pour quelque chose; mais ce qui frappe le plus dans l'*homme*, c'est cette face auguste, cette physionomie si expressive, où se peignent tous les mouvements de l'âme avec autant de précision que de force et de vivacité. Les deux sexes se sont pour ainsi dire partagé la prééminence des qualités de l'espece. A l'un la force et la majesté du commandement, à l'autre la souplesse et la grâce, les traits délicats, les membres sveltes, les formes arrondies, les courbes harmonieuses, la beauté enfin, qui est aussi une royauté, et d'un empire d'autant plus sûr qu'on s'y soumet volontairement.

Et cependant, considérés isolément, les organes de l'*homme* sont moins parfaits que ceux d'un grand nombre d'animaux : l'*homme* n'a ni l'œil de l'aigle, ni le flair du chien, ni l'ouïe d'un grand nombre d'animaux sauvages ; mais de combien l'ensemble n'est-il pas supérieur ! Nous en ferons ressortir quelques traits dans cette courte description.

Si l'œil n'est pas en lui-même l'organe de l'intelligence, il en est tout au moins l'agent le plus actif. Pour caractériser l'*homme* éminent, on lui attribue le coup d'œil du génie.

Les yeux de l'*homme* ne sont pas placés de chaque côté de la tête, comme ceux d'un grand nombre de quadrupèdes. Ils ne sont pas retenus par le muscle qui, chez ceux-ci, les force à s'incliner vers la terre. Leur projection se dirige en avant, et leur mobilité leur permet d'embrasser à la fois un espace immense. La vue de l'*homme*, aidée de ce double appareil, dont une partie semble faite pour contrôler l'autre, est claire, nette, sans trouble, et lui donne une perception vraie des objets extérieurs. A un autre point de vue, l'œil de l'*homme* n'est pas moins admirable ; il traduit sa pensée et lui donne le mouvement et la vie ; il exprime les passions les plus vives comme les émotions les plus douces. C'est dans les yeux qu'il faut interroger l'*homme*. Les plus exercés ne se prêtent pas facilement à confirmer les témoignages du mensonge. Qui ne sait enfin combien de fois le regard calme et ferme de la victime innocente a déconcerté les juges et les bourreaux !

Les couleurs de l'œil sont l'orangé, le jaune, le vert, le bleu et le gris. Les yeux que l'on appelle noirs ne sont qu'un mélange d'orangé et de brun bien fondus. S'ils paraissent noirs, c'est uniquement par contraste avec le blanc de la cornée. Ce sont les plus expressifs ; mais il y a dans cette expression même un peu de dureté. Moins éclatant, l'œil bleu est doué d'une sensibilité exquise. Les Grecs, qui se connaissaient en beauté, donnaient la préférence à la couleur qui semble empruntée à l'azur des cieux. Vénus avait les yeux bleus.

Après l'œil, la bouche. Le sourire est frère du regard. Les poëtes seuls peuvent réussir à peindre le charme répandu sur une bouche vermeille, qui ne s'entr'ouvre que pour laisser éclater la blancheur de l'émail des dents. De là s'échappent, avec les intonations les plus variées, les commandements impérieux, les doux épanchements et les communications à nuances infinies qui relient entre eux les *hommes*. Que le langage articulé soit ou ne soit pas le propre de l'*homme*, Cuvier avait raison d'y voir sa grande caractéristique.

La structure de la main humaine n'est pas moins remarquable ; elle est constituée par un poignet solide suivi d'une large paume, composée de tendons, de chairs et de peau qui relient quatre os, lesquels se divisent en quatre extrémités articulées par phalanges longues et flexibles, les doigts ; chaque doigt porte sur la face dorsale de la dernière subdivision un ongle large et aplati. Le plus long écartement entre deux doigts quelconques est un peu moindre que la moitié de la longueur de la main ; du côté externe de la base de la paume se détache, plus volumineux, mais plus court que les autres, un cinquième doigt qui ne s'étend guère au delà du milieu de la première articulation du doigt voisin ; de plus, il se distingue par sa grande mobilité, qui lui permet un écartement considérable presque à angle droit avec la masse des autres. Ce précieux instrument que l'*homme* possède seul, privilége inappréciable, c'est le pouce (*pollex*). En conséquence de ses proportions et de sa mobilité, il est ce qu'on appelle *opposable ;* en d'autres termes, son extrémité peut, avec la plus grande facilité, être mise en contact avec les extrémités de tous les doigts, propriété qui nous permet de saisir, de retenir les objets, de manier des instruments et de réaliser toutes nos conceptions. De l'*homme* retranchez le pouce, vous aurez enlevé une moitié de sa force et rendu l'autre inutile.

Les bras de l'*homme*, attachés à de larges omoplates et maintenus par de fortes clavicules, sont de puissants leviers du second ordre, qui lui permettent de soulever des fardeaux et de remplir mille autres fonctions dont aucun animal ne pourrait s'acquitter. Dans un autre ordre d'idées, ils servent à la mimique et expriment aussi les sensations de l'âme. Le geste fait partie intégrante de l'art oratoire et de la déclamation. Il exprime le commandement, la supplication, la crainte et le désespoir. Il embrasse les objets désirés et repousse avec horreur les objets répulsifs. L'*homme* enfin ne sait pas encore tout l'usage qu'il peut faire de ses bras. Que disons-nous ! Le plus souvent, il agit comme s'il n'en avait qu'un seul, par suite d'une mauvaise habitude trop générale, qui fait que de deux bras on n'en exerce qu'un. Aussi dit-on, au figuré, d'un puissant auxiliaire : c'est mon bras droit.

Tel est, au physique, l'être chétif en apparence, mais puissant en réalité, qui, de par son propre droit et sa propre force, s'est établi le roi de la nature, après l'avoir domptée et subjuguée. Ce qui le distingue le mieux peut-être de tous les autres animaux, c'est, outre qu'il peut les dompter tous par des armes que seul il sait fabriquer, qu'il est éminemment et indéfiniment perfectible. Que sera l'*homme* dans cinquante ou soixante siècles ? C'est le secret du temps. Les évolutions de la nature sont lentes. Les transformations que l'*homme* opère sur lui-même par son action propre ne le sont pas moins. Nous ne le connaissons que d'hier, pour ainsi dire. Que sont cinq ou six mille ans, auprès des millions de siècles qui ont dû assister au travail d'élaboration de notre planète ? Or, à juger de l'avenir par les progrès accomplis dans une si courte période, qui donc serait assez audacieux pour dire à l'*homme :* Tu n'iras pas plus loin ?

— Mécan. Le travail journalier d'un *homme* varie suivant la manière dont on l'emploie ; il dépend de l'effort qu'il développe, de la vitesse des mouvements qu'il exécute et de la durée de sa tâche. Nommons v la vitesse que l'*homme* peut prendre quand il n'exerce aucun effort, V la vitesse avec laquelle il travaille, p l'effort qu'il peut exercer quand il ne prend aucune vitesse, P l'effort qu'il exerce en travaillant ; on suppose qu'on a toujours la relation

$$P = p\left(1 - \frac{V}{v}\right)^2, \text{ d'où } PV = p\left(1 - \frac{V}{v}\right)^2 V.$$

La valeur maximum de PV répondrait alors aux valeurs

$$V = \frac{1}{3}\,v, \qquad P = \frac{4}{9}\,p,$$

et serait égale à $\frac{4}{27}pv$.

De tous les agents mécaniques que nous pouvons employer pour produire un travail continu, l'*homme* est celui qui, à poids égal, donne jusquici le plus grand effet. Ce travail augmente considérablement avec la quantité et la qualité des aliments solides et liquides dont l'homme moteur se nourrit ; il diminue, au contraire, en même temps que la température du milieu augmente.

Sous une charge de 150 à 200 kilogr., un *homme* ordinaire pourrait à peine se mouvoir ; à la plus grande vitesse qu'il puisse prendre, $7^m,70$, d'après M. Bouvard, il ne peut exercer aucun effort. Coulomb estime qu'un *homme* éprouve la même fatigue à s'élever sans charge à $0^m,135$ qu'à parcourir, sans charge et horizontalement, une distance seize à dix-sept fois aussi grande, soit $2^m,275$. Il résulte d'autres observations que l'*homme*, dont le poids moyen, en France, est de 65 kilogr., peut s'élever, dans une journée de marche, à 4,320 mètres de hauteur ou parcourir horizontalement 54,000 mètres.

La vitesse d'un *homme* qui se promène en plaine, sans charge, est de $1^m,30$ à $1^m,60$. Le soldat de l'Empire portait habituellement : son habillement, y compris la capote, $7^k,13$; le fusil, la baïonnette et les bretelles, $4^k,814$; plus, la giberne garnie, $1^k,233$; plus, le sac garni, $5^k,503$; total, $18^k,680$; souvent, en outre, deux paquets de cartouches dans le sac, $1^k,323$; plus, du pain pour quatre jours et de la viande pour deux jours, $4^k,169$. La giberne garnie pèse quelquefois $2^k,556$, et le grenadier portait, en outre, deux épaulettes, un sabre, un baudrier, pesant ensemble $1^k,706$. En troupe, il parcourait :

Au pas ordinaire, 50 mètres par minute, soit $0^m,8$ de vitesse ;

Au pas accéléré, 66 mètres par minute, soit $1^m,10$ de vitesse ;

Au pas de course, 130 mètres par minute, soit $2^m,10$ de vitesse.

La longueur du pas ordinaire et du pas accéléré est sensiblement la même et égale à $0^m,66$.

Sur un sol assez inégal et argileux, un *homme* peut, à l'aide d'un traîneau chargé de 90 kilogr., transporter vingt-quatre fois ce poids, dans sa journée, à 290 mètres, et ramener le traîneau vide, ce qui donne, pour l'effet utile journalier de ce mode de transport, 626,400 kilogrammètres.

Avec des chariots bien construits et roulant sur des plateaux de bois dont la pente est de $0^m,03$ à $0^m,04$, un *homme* peut pousser, en descendant, 400 à 500 kilogr. de minerai et remonter le chariot vide. On peut admettre que, sur une voie de fer, formée simplement de bandes clouées sur deux lignes de solives en chêne reposant sur des traverses, on obtient d'un rouleur un effet utile journalier de 5,705,700 kilogrammètres.

L'effort exercé par un *homme* sur la barre d'un cabestan est moyennement de 12 kilogr. et peut être porté à 20 kilogr. pendant un temps assez long ; la vitesse qu'il prend, si le rayon n'a pas moins de $2^m,25$ à $2^m,50$, est d'environ $0^m,90$.

Suivant Perronet, un seul *homme* tire à la bricole, sur un canal, un bateau chargé de 50,000 kilogr. et lui fait parcourir, en dix jours, 110,000 mètres. L'effet utile journalier serait ainsi de 550,000,000 kilogrammètres.

D'après M. Gosselin, le poids moyen d'un fléau est de 1 kilogr. ; le batteur élève le fléau, à chaque coup, à $2^m,50$ environ, et il lui imprime, en outre, de haut en bas, une vitesse qui peut être regardée comme due à la même hauteur, en sorte que le travail, par coup, est égal à 5 kilogrammètres, le nombre de coups est de 40 par minute, la durée du travail est de 10 heures, y compris le temps consacré à étendre les gerbes et à les retenir. Les cultivateurs admettent qu'un batteur, dont le fléau marche à 40 coups par minute, bat 33 gerbes dans sa journée de 10 heures.

D'après Coulomb, un travailleur à la bêche fait, pour l'enfoncer de $0^m,25$, un effort moyen de 15 kilogr., et répète le même travail 14,316 fois par journée ; en outre, il élève autant de fois 6 kilogr. de terre, plus $1^k,7$, poids de la bêche, à $0^m,40$, d'où l'on a :

Travail dépensé pour enfoncer la bêche. .	53,600
Travail pour retourner la terre.	43,000
Travail total.	96,600 kilogrammètres.

D'après Daniel Bernouilli, un *homme* qui rame développe en 8 heures un travail de 275,000 kilogrammètres.

— Jeux. *L'homme d'Auvergne*. Les joueurs peuvent être de deux à six. On emploie un jeu de piquet, en conservant aux cartes leur valeur habituelle ; mais si les joueurs ne sont

que deux ou trois, on ôte les quatre sept. La *donne se tire au sort, et celui qui l'obtient* distribue à chacun cinq cartes, par deux et trois, et en prend lui-même autant, puis il en tourne une, qui indique la couleur de l'atout ou de la triomphe ; alors chacun examine son jeu. Chaque joueur est libre de s'y tenir ou de passer, comme au content, à la bête, etc. Si tout le monde passe, on peut *se réjouir*, c'est-à-dire supprimer la retourne, et retourner, à la place, la carte qui vient immédiatement après, et qui se nomme la *curieuse*. On peut répéter la même opération une autre fois, si cette nouvelle retourne ne satisfait encore personne. Les cartes se jouent comme à l'ordinaire, mais la renonce est interdite, sous peine d'exclusion de la partie. En général, une partie se compose de sept tours ou jeux, et l'on met un nouvel enjeu à chaque tour. Pour gagner un jeu, il faut faire trois levées; on peut le gagner aussi avec deux levées seulement, mais il faut alors qu'elles soient les premières et qu'aucun autre joueur n'en possède autant. On marque les jeux à mesure qu'on les gagne ; à la fin du septième, on compte les marques, et celui qui en a le plus lève tous les enjeux. Il est à remarquer que celui qui amène le roi d'atout, en faisant la retourne ou en allant à la curieuse, gagne une marque. Il en est de même de celui qui a ce roi en main. Dans les deux cas, il prend aussi une marque pour chacun des autres rois qu'il peut avoir. *Celui qui fait jouer* et perd le tour est démarqué d'une de ses marques au profit du gagnant. Si, après s'être réjoui, un joueur vient à perdre, en jouant, le roi de la triomphe précédente, celui qui emporte ce roi dans la levée gagne une marque sur ce joueur, et on agit de même pour les autres rois.

— **Allus. litt. L'homme s'agite, Dieu le mène,** Pensée de Fénelon. V. AGITER.

— **Le style est de l'homme même,** Allusion à une phrase célèbre de Buffon. V. STYLE.

— **Le masque tombe, l'homme reste, Et le héros s'évanouit,** Vers de J.-B. Rousseau. V. MASQUE.

Hommes illustres de la ville de Rome, abrégé historique, plus connu sous le titre latin, *De viris illustribus urbis Romæ*, et compilé au IVe siècle de notre ère. C'est l'œuvre du grammairien Aurelius Victor. Le *De viris*, dont l'étude est devenue classique, est un recueil biographique fait avec soin ; il contient dix-huit chapitres et va, chronologiquement, de Romulus à Cléopâtre. Les courtes notices dont il est formé, les sources excellentes auxquelles a puisé son auteur, sa latinité correcte et facile font de ce livre un bon guide pour les commençants. Il en a été fait d'innombrables éditions classiques.

Hommes illustres de Castille, en espagnol *Claros varones de Castilla*, ouvrage historique de Hernando del Pulgar (XVe siècle). La première édition est de 1500 (Séville, in-4o). L'auteur, trouvant que les histoires générales ne racontent pas avec autant d'étendue qu'elles le devraient les faits remarquables et les exploits particuliers de quelques hommes illustres, prit exemple sur Perez de Gusman, l'auteur des *Filiations et portraits*, plus encore sur les anciens, et composa des esquisses biographiques sur les principaux personnages de son siècle. Il commença par Enrique IV, et se renferma plus particulièrement dans les limites du règne de ce monarque. Les plus importantes biographies sont celles du comte de Haro, de Rodrigo Manrique et du marquis de Santillane.

Cet ouvrage est très-recommandable. Le style en est vif, concis et spirituel; d'ordinaire l'auteur peint d'un trait, et avec assez de bonheur. Ses portraits sont tracés avec fermeté, sans trop de flatterie ; ils peuvent être consultés avec fruit pour l'étude du temps où l'auteur a vécu. Son livre n'a jamais été traduit en français.

Hommes illustres (ÉLOGES DES), par Paul Jove (Venise, 1551, in-fol.). Ce recueil de biographies est écrit en latin. En général, elles sont trop abrégées; elles ne sont exemptes ni de passion, ni de prévention, surtout quand il est question des savants et des écrivains. A vrai dire, l'auteur a fait plutôt la satire que l'éloge de ses héros. Malgré les faux jugements et les inexactitudes qu'on y peut reprendre, cette collection d'esquisses historiques est le meilleur ouvrage de Paul Jove, ou, pour mieux dire, le plus utile. Toutefois, il est douteux que l'auteur se soit montré plus véridique dans ces *Eloges* que dans l'*Histoire de son époque;* toutes ses œuvres sont pleines de mensonges dictés par la cupidité. En cela, Paul Jove imite l'Arétin, et loin de s'en cacher il s'en vante. Henri Estienne pense que ses appréciations sur les hommes célèbres témoignent d'une observation médiocre et trahissent une fréquente ignorance. Son style a trouvé des censeurs et des apologistes. Alciat le préfère à celui de Tacite; au jugement de Lipse, il est grave, soutenu et approprié aux sujets historiques; Brantôme déclare qu'il raconte gentiment; Scaliger n'y voit qu'affectation et excès, et R. Desmarets y relève les fautes les plus grossières contre la langue.

Hommes illustres et des grands capitaines français (VIES DES), par Brantôme (vers 1590). La première édition est de 1666. Ces *Vies* sont divisées en trois livres et précédées, dans les éditions, de celles des *capitaines étrangers.* Elles finissent par la biographie de Charles IX. Le fond et la forme sont les mêmes que dans tous les ouvrages de Brantôme : c'est toujours la même causerie à bâtons rompus, écrite d'un style original, qu'il applique à tous les sujets, aux capitaines comme aux dames galantes, aux assauts comme aux intrigues, entremêlant ses souvenirs personnels à ses lectures et à ce qu'il a entendu raconter. L'art du narrateur nous transporte de plain-pied dans ce XVIe siècle, qu'il nous aurait encore mieux dépeint s'il avait eu plus de critique. Toujours bon courtisan, il traite tous les rois de France de héros, ne fait aucune différence entre Louis XI et Louis XII, prodigue à don Carlos les mêmes éloges qu'au vénérable Montmorency ; il a de bonnes paroles pour le baron des Adrets, d'exécrable mémoire, et tout autant pour Montluc, qui pendait ses prisonniers lorsqu'il ne savait qu'en faire. Cependant certains de ses portraits sont finement touchés et, sans leur attribuer une bien grande valeur historique, ils peuvent du moins plaire comme des œuvres d'art. Tout est curieux à lire dans cet ouvrage, mais surtout ce qui se rapporte aux mœurs. Les meilleures éditions sont celles de Monmerqué (1822) et de Max Buchon (*Panthéon littéraire*, 2 vol. in-8o).

Homme (L'), *de René Descartes, avec les remarques de Louis de Laforge et un traité de la formation du fœtus par le même Descartes* (Paris, 1664, 1 vol. in-4o). C'est la première édition française. Deux ans auparavant, on en avait publié une traduction latine intitulée : *Renatus Descartes de homine, figuris et latinitate donatus a Florentio Schuyl* (Lugduni Batavorum,1662, in-4o). Cet ouvrage est une suite du traité de la lumière, et dans l'original, que possédait Clerselier (éditeur de Descartes), il a pour titre : ch. XVIII. Descartes établit d'abord de quoi se compose l'homme qu'il veut décrire : « Ces hommes seront composés comme nous, d'une âme et d'un corps, et il faut que je vous décrive premièrement le corps à part, puis après l'âme aussi à part, et enfin que je vous montre comment ces deux natures doivent être jointes et unies pour composer des hommes qui nous ressemblent. Je suppose que le corps n'est autre chose qu'une statue ou machine de terre (c'est ici que Condillac a puisé l'idée de l'homme-statue), que Dieu forme tout exprès pour la rendre la plus semblable à nous qu'il est possible, en sorte que non-seulement au dehors il lui donne la couleur et la figure de tous nos membres, mais aussi qu'il met au dedans toutes les pièces qui sont requises pour *faire* qu'elle *marche*, qu'elle *mange*, qu'elle respire et enfin qu'elle imite toutes celles de nos fonctions qui peuvent être imaginées procéder de la matière et ne dépendre que de la disposition des organes. »

Cela posé, Descartes rend compte de la digestion, de la formation et de la circulation du sang d'une manière tout à fait mécanique. Cette préoccupation constante de Descartes à rendre compte de tout au moyen des forces physiques de la nature lui était amèrement reprochée par Pascal, qui l'accuse de chasser Dieu de la nature le plus qu'il peut. Il n'y a, suivant Pascal, que le mouvement initial que Descartes n'ait pu réussir à faire produire aux éléments. Le rôle de Dieu se borne à donner une chiquenaude à la machine du monde, afin qu'elle marche.

« Pour ce qui est, dit Descartes, des parties du sang qui pénètrent jusqu'au cerveau, elles n'y servent pas seulement à nourrir et à entretenir sa substance, mais principalement aussi à y entretenir un certain vent très-subtil, ou plutôt une flamme très-vive et très-pure, qu'on nomme les *esprits animaux*. Or, à mesure que ces esprits entrent ainsi dans les concavités du cerveau, ils passent de là dans les pores de sa substance, et de ces pores dans les nerfs, où, selon qu'ils entrent, ou seulement qu'ils tendent à entrer plus ou moins dans les uns que dans les autres, ils ont la force de changer la figure des muscles en qui les nerfs sont insérés et par ce moyen de faire mouvoir tous les membres. »

Pour Descartes comme pour l'école phrénologique moderne, il existe dans le cerveau un lieu particulier affecté à chacune de nos facultés mentales. Il distingue le lieu de l'imagination, le lieu du sens commun, celui de la mémoire, et il ajoute : « Je désire que vous considériez que ces fonctions suivent toutes naturellement en cette machine (la machine humaine) de la seule disposition de ses organes, ne plus ne moins que font les mouvements d'une autre horloge, ou automate, de celle de ses contre-poids et de ses roues; en sorte qu'il ne faut point à leur occasion concevoir en elle aucune autre âme végétative ou sensitive, ni aucun autre principe de mouvement et de vie que son sang et ses esprits agités par la chaleur du feu qui brûle continuellement dans son cœur, et qui n'est point d'autre nature que tous les feux qui sont dans les corps inanimés. »

Il n'est pas étonnant que de telles doctrines aient scandalisé les spiritualistes de l'école théologique, qui y trouvaient trop de ressemblance avec celles des matérialistes, quoique Descartes ne fût pas matérialiste au fond, comme cela résulte de ses autres ouvrages.

Homme (DISCOURS SUR L'), sortes d'épîtres philosophiques, en vers, par Voltaire (1734-1737). Ces discours, dans le genre de l'*Essai sur l'homme* de Pope, sont une des meilleures productions de Voltaire ; ils sont aussi bien écrits que bien pensés ; ils respirent d'un bout à l'autre le plus pur amour de l'humanité, et l'on y trouve un calme de raison qui n'est pas habituel à l'auteur. Ces discours sont au nombre de sept. Le premier traite de l'égalité des conditions; le poëte nous dit :

C'est du même limon que tous ont pris naissance;
Dans la même faiblesse ils traînent leur enfance;
Et le riche et le pauvre, et le faible et le fort
Vont tous également des douleurs à la mort.

Puis il oppose aux jouissances trompeuses et si chèrement achetées des puissants de la terre les joies réelles et faciles du rustre qui travaille : il nous montre le riche et puissant Crésus, d'abord envié par le pauvre Irus qui mendie à la porte de son palais, puis enviant à son tour la misère d'Irus, quand il se voit lui-même conduit en esclavage.

Le second discours roule sur la liberté morale. Le but du troisième discours est de prouver que le plus grand obstacle au bonheur est l'*envie*.

Le quatrième rappelle la philosophie d'Horace, *car il prêche que, pour être heureux*, il faut être modéré en tout, aussi bien dans l'étude et l'ambition que dans les plaisirs. Le cinquième, sur la nature du plaisir, conclut que le plaisir vient de Dieu. Intitulé *De la nature de l'homme*, le sixième discours vient prouver que le bonheur parfait ne peut être le partage de l'homme en ce monde et que l'homme n'a point à se plaindre de son état.

Le septième et dernier discours, *Sur la vraie vertu*, prouve qu'elle consiste à faire du bien à ses semblables et non dans de vaines pratiques de mortification.

Les *Discours sur l'homme* sont un des plus beaux monuments de la poésie française; s'ils n'offrent point un plan régulier comme les *Epîtres* de Pope, ils ont l'avantage de renfermer une philosophie plus vraie, plus douce, plus pratique.

Homme (ESSAI SUR L'), poëme anglais d'Alexandre Pope (1733). Cet ouvrage, considéré de l'aveu de tous les critiques comme le chef-d'œuvre de la poésie philosophique, se compose d'une série d'épîtres, fruit de l'entretien de l'auteur avec Bolinbrogke. « Je ne crois pas, dit M. Taine, qu'il y ait au monde une prose versifiée égale à la sienne; celle de Boileau n'en approche pas. » L'*Essai sur l'homme* est l'exposé du système de Pangloss; Pope y montre que Dieu a fait tout pour le mieux; que l'homme est borné et ne doit pas juger Dieu ; que nos passions et nos imperfections servent au bien général et aux desseins de la Providence ; que le bonheur est dans la vertu et dans la soumission aux volontés divines. On reconnaît là l'optimisme, emprunté, comme le déisme de Rousseau, à la *Théodicée* de Leibnitz, mais tempéré et arrangé à l'usage des honnêtes gens. Trois ou quatre systèmes, déformés et amoindris, se trouvent amalgamés dans cette œuvre. Pope se vante « de les avoir tempérés » l'un par l'autre, et d'avoir « navigué entre les extrêmes. » La vérité est que Pope n'a point entendu ces systèmes et qu'il mêle à chaque vers des idées disparates. Il y a tel passage où, pour obtenir un effet de style, il devient panthéiste. Mais si les idées sont médiocres, l'art de s'exprimer est véritablement merveilleux. « J'ai employé les vers, dit-il, plutôt que la prose, parce que je trouvais que je pouvais exprimer les idées plus brièvement en vers qu'en prose.» En effet, dans cette admirable versification, tous les mots portent ; il faut lire chaque page lentement ; chaque épithète est un résumé ; on n'a jamais écrit d'un style plus serré, et, d'autre part, on n'a jamais plus habilement travaillé à faire entrer les formules philosophiques dans le courant de la conversation mondaine. Le caractère élevé du sujet, le tour des pensées, l'application heureuse et neuve de la poésie à la métaphysique donnent à cet ouvrage une grande valeur. « C'est, dit Voltaire, le plus beau poëme didactique, le plus utile, le plus sublime qu'on ait jamais fait dans aucune langue. » La Harpe abonde dans le sens de Voltaire. Fontanes, qui a traduit l'*Essai sur l'homme*, dit de son côté : « C'est dans ce poëme que Pope a su réunir des qualités qui souvent se repoussent, la rapidité des mouvements poétiques à la marche exacte du raisonnement, et l'éclat du style à la simplicité de ces grandes vues, saisies par un esprit vaste qui sait tout généraliser. » Taine est beaucoup moins élogieux. « Le lecteur n'est guère ému, dit-il ; il pense involontairement ici au livre de Pascal, et mesure l'étonnante différence qu'il y a entre un versificateur et un homme. Bon résumé, bon morceau, bien travaillé, bien écrit, voilà ce qu'on dit, et rien de plus; évidemment la beauté des vers venait de la difficulté vaincue, des sons choisis, des rhythmes symétriques; c'était tout, et ce n'était guère. Un grand écrivain est un homme qui, ayant des passions, sait le dictionnaire et la grammaire ; celui-ci sait à fond le dictionnaire et la grammaire, mais s'en tient là. Vous direz que ce mérite est mince, et que je ne donne pas envie de lire les vers de Pope. Cela est vrai, du moins je ne conseille pas d'en lire beaucoup... Avouons franchement qu'en somme ce grand poëte, la gloire de son siècle, est ennuyeux pour le nôtre... Aujourd'hui nous demandons des idées neuves et des sentiments nus; nous ne nous soucions plus du vêtement, *nous voulons* la *chose*; exordes, transitions, curiosités de style, élégances d'expression, toute la garde-robe littéraire s'en va à la *friperie*; *nous n'en* gardons que l'indispensable; ce n'est pas de l'ornement que nous nous inquiétons, c'est de la vérité. »

Homme de lettres (L'), discours philosophique en vers, de Chamfort (1766). L'auteur présenta ce poëme au concours de poésie de l'Académie française, qui décerna le prix à l'épître de La Harpe intitulée le *Poëte*. Le discours de Chamfort, moins achevé, d'une exécution moins travaillée, était plus passionné, plus éloquent. Après avoir montré sous une face misérable la vie des hommes qui suivent la carrière littéraire, il fait voir quelles ressources inconnues du vulgaire ils ont pour se suffire à eux-mêmes dans la recherche du bonheur; il exalte le charme qu'ils éprouvent dans la création des œuvres qu'enfante leur imagination ou leur génie. De toute la pièce ressort cette conclusion si vraie, que l'homme de lettres trouve dans son âme le bonheur le plus réel, les plus douces jouissances.

Homme (DE L'), **de ses facultés intellectuelles et de son éducation,** par Helvétius. Cet ouvrage, publié après la mort de l'auteur (1771), forme les tomes III, IV et une partie du tome V de ses œuvres (Londres, 1781, 5 vol. in-8o). Ce n'est à beaucoup d'égards qu'un commentaire du livre de l'*Esprit* (voir ce mot). Suivant Helvétius, l'esprit, la vertu et le génie sont l'œuvre de l'éducation. « Je me propose de prouver, dit-il, ce qui n'est peut-être qu'avancé dans le livre de l'*Esprit*. Si je démontrais que l'homme n'est proprement que le produit de son éducation, j'aurais sans doute révélé une grande vérité aux nations. Elles sauraient qu'elles ont entre leurs mains l'instrument de leur grandeur et de leur félicité, et que, pour être heureuses et puissantes, il ne s'agit que de perfectionner la science de l'éducation. » Il est constant que l'éducation est un des ressorts de la nature humaine, qu'elle a une influence considérable sur l'esprit, sur les mœurs, sur l'état social, sur tout l'homme, en un mot. Pourtant l'homme n'est pas uniquement le fruit de *son éducation individuelle. Il y a chez lui le* tempérament, ce qu'on appelle la race, le climat. Tout cela pourrait être considéré comme *résultant d'une éducation héréditaire* qui a créé notre organisme tel que nous le possédons. L'éducation actuelle a le don de diriger notre activité dans un sens déterminé, mais elle n'influe que d'une façon partielle sur l'organisme, qui se transforme lentement et n'est point à la discrétion d'un philosophe, ni d'un système. Ainsi, même en se plaçant au point de vue de l'auteur, qui rejette absolument toute idée d'une âme immatérielle et douée de facultés plus ou moins parfaites, on reconnaît que son système est incomplet et que l'éducation seule ne suffit pas pour rendre compte de toutes les différences qui existent entre les hommes, soit au point de vue des mœurs, soit à celui de l'intelligence. Il est probable, du reste, qu'Helvétius n'aurait nullement repoussé cette idée que l'éducation peut avoir une influence héréditaire, qu'il y a une éducation des peuples comme une éducation des individus, si cette idée s'était présentée à son esprit.

La publication de ce livre fit beaucoup moins de bruit que celle du livre de l'*Esprit*. L'auteur était mort, et ses idées n'avaient plus au même degré l'attrait de la nouveauté et de la hardiesse.

Homme (DE L'), ou **Des principes de l'influence de l'âme sur le corps,** par Marat (Amsterdam, 1775, 3 vol. in-12). « Quand on a lu, dit Voltaire, cette longue déclamation en trois volumes, qui nous annonce la connaissance parfaite de l'homme, on est fâché de ne trouver que ce qui a été répété depuis trois mille ans en tant de langues différentes. Il eût été plus sensé de s'en tenir à la description de l'homme, qu'on voit dans le second et le troisième tome de l'*Histoire naturelle* (de Buffon). C'est là qu'en effet on apprend à le connaître; c'est là qu'on apprend à vivre et à mourir; tout y est exposé avec vérité et avec sagesse, depuis la naissance jusqu'à la mort... Après s'être remercié de nous avoir découvert les principes cachés de cette influence prodigieuse de l'âme sur le corps et du corps sur l'âme, l'auteur assure qu'elle a été jusqu'à lui un secret impénétrable. Cette péroraison est suivie enfin d'une invocation; c'est une marche contraire à celle de tous les ouvrages de génie, et surtout à celle des romans, soit en vers, soit en prose. Il invoque l'auteur de la *Nouvelle Héloïse* et d'*Emile*. Prête-moi ta plume, dit-il, pour célébrer toutes ces merveilles; prête-moi ce talent enchanteur de montrer la nature dans toute sa beauté, *prête-moi ces accents sublimes* avec lesquels tu as enseigné à tous les princes qu'ils doivent épouser la fille du bourreau si elle leur convient; que tout brave gentilhomme doit commencer par être garçon menuisier, et que l'honneur, joint à la prudence, est d'assassiner son ennemi, au lieu de se battre avec lui comme un sot. Il est plaisant qu'un médecin cite deux romans, l'un nommé

Héloïse et l'autre *Emile*, au lieu de citer Boerhaave et Hippocrate. »

On peut consulter le livre de M. P. Lacroix: *Marat philosophe.*

Homme des champs (L'), ou les **Géorgiques françaises**, poëme de Delille, en quatre chants (1800). Ce poëme est fondé sur un contraste continuel entre les mœurs de la ville et celles de la campagne. Saint-Lambert s'était déjà rapproché de cette idée dans son poëme des *Saisons;* mais il est loin de lui avoir donné autant de développements que Delille. Dans le premier chant, le poëte essaye de peindre un véritable philosophe, sachant multiplier ses plaisirs, au milieu des champs, en multipliant ses sensations par la variété des scènes rustiques. L'exemple de la bienfaisance lui est donné par la nature même, qui n'est à ses yeux qu'un échange éternel de secours et de bienfaits. Il s'associe à ce concert sublime, appelle à l'appui de ses utiles projets les autorités du hameau qu'il habite, et, par ce concours de soins et de bienveillance, assure le bonheur de l'enfance et de la vieillesse. Le second chant peint les plaisirs du cultivateur et décrit ses travaux; il l'arrache à l'ornière de la routine pour lui apprendre à triompher de tous les obstacles, à perfectionner et les productions et les races indigènes, ainsi qu'à naturaliser les étrangères, à créer ou améliorer les terrains, à fertiliser par des arrosements les lieux les plus arides, à creuser des canaux, à dévider la soie ou à dompter les métaux; en un mot, le poëte nous montre l'agriculture tantôt comme une déesse qui sème des bienfaits, tantôt comme une fée qui prodigue des enchantements. Le troisième chant est consacré à l'observateur qui s'attache à l'étude des merveilles de la nature dont il est entouré, et se crée un cabinet d'histoire naturelle qu'il enrichit de productions variées, nées sur son propre sol. Enfin, le quatrième apprend au poëte des champs à célébrer, en vers dignes de la nature, ses phénomènes et ses richesses. En enseignant l'art de peindre les beautés champêtres, Delille en a rendu lui-même les traits les plus majestueux et les plus saisissants.

L'*Homme des champs* souleva de vives critiques lors de son apparition. La vérité est qu'en voulant éviter la trivialité l'auteur a rencontré la sécheresse. Ses peintures sont jolies, mais mesquines et froides; ses villageois ne sont que d'aimables citadins; ses cultivateurs, savants, délicats, raisonneurs, physiciens et même métaphysiciens, ressemblent beaucoup aux bergers de Fontenelle; mais on ne peut s'empêcher de louer l'art avec lequel il sait toujours faire ressortir le trait principal de son tableau, et plusieurs morceaux sont des chefs-d'œuvre dans leur genre, tels que le *Tableau de la chasse du cerf*, et ce portrait si comique du magister de village.

L'*Homme des champs* a été traduit en vers latins par Dubois (Paris, 1808, 1 vol. in-18), avec texte en regard.

Homme sans nom (L'), par Ballanche (Paris et Genève, 1830, 3e édition; t. Ier des œuvres de l'auteur). L'*Homme sans nom* est l'histoire d'un régicide qui a voté la mort de Louis XVI. Le livre ressemble aux pamphlets de M. Th. Muret, écrits en 1849 et 1850, sous l'inspiration du comité de la rue de Poitiers, et à l'usage exclusif des campagnes. Chaque phrase sue la mauvaise foi et cette naïveté un peu niaise qu'on emploie sciemment pour se mettre au niveau d'un auditoire peu éclairé, bien que Ballanche n'adresse point ce livre à des lecteurs spéciaux.

La fable du livre est des plus simples : l'auteur voyageait en Italie; un accident de voiture lui donne une demi-journée de loisir, et il en profite pour s'enfoncer dans les montagnes. A quelque distance, une cahute isolée est entr'ouverte; un enfant passe; Ballanche lui demande qui reste là; c'est le régicide, dit l'enfant. Au même instant, le régicide sort de la cabane : il avait l'*air fatal*. Le voyageur l'interroge et il se trouble : « Ses mains, qu'il se mit à considérer avec horreur, semblaient vouloir écarter un être surnaturel et menaçant, ou une ombre accusatrice. Puis il se remit un peu; son visage ne présenta plus que l'aspect d'un calme presque stupide. Son regard, qui tout à l'heure implorait si bien la compassion, était devenu terne, sinistre, d'une sombre indifférence. Cette apathie terrible, cette funeste résignation pénétraient mon âme de je ne sais quelle épouvante, et me glaçaient le cœur. »

Le régicide mène le voyageur dans sa cabane et lui raconte son histoire. Au temps de la Convention, il était représentant du peuple, et, malgré sa douceur habituelle, il a dû hurler avec les loups. Le jour du jugement de Louis XVI, il était monté à la tribune pour absoudre le roi martyr, qui était bien le prince le plus loyal, le meilleur et le plus saint que Dieu eût encore fait. Sans savoir au juste comment la chose se fit, il vota la mort. « Celui dont un sort cruel appela le nom immédiatement avant le mien prononça d'une voix assurée l'arrêt de mort. Des murmures d'une exécrable approbation l'accompagnèrent lorsqu'il descendit de la tribune; des murmures de menace me suivirent lorsque je me présentai pour y monter. J'y arrivai en frémissant. Je sentis, comme mille poignards à la fois, tous les yeux qui furent spontanément fixés sur les miens : cette multitude de regards inquiets et inexorables ainsi concentrés exercèrent aussitôt sur mon âme une puissance surnaturelle de trouble et de fascination que je ne puis expliquer. »

En voilà assez. Nous n'avons rien à dire du style de Ballanche, qui est le même que dans ses autres écrits. Quant à ses idées, il a voulu nous faire croire que la mort de Louis XVI avait été votée par des hommes inconscients, et il est arrivé seulement à nous prouver qu'il n'avait pas pris la peine de relire, avant d'écrire son livre, les solennelles et terribles séances de la Convention, des 15 et 16 janvier.

Homme (ESSAI SUR L'), ou **Accord de la philosophie et de la religion**, par Ed. Alletz (Paris, 1835, 2 vol. in-8o). Concilier la philosophie et la religion! L'auteur eût peut-être tenté plus volontiers de renverser la philosophie pour établir la religion, comme le prouve le passage suivant, qui donnera une idée suffisante de son style et de ses opinions :

« Lorsque le nom de la philosophie retentit à nos oreilles, dit-il, nous sommes en droit de nous alarmer. Elle marche accompagnée de souvenirs sinistres. Une foule d'idées lamentables se réveillent et nous la représentent comme cette machine funeste qui portait dans ses flancs la ruine de Troie, et qu'on disait consacrée à la sagesse. La philosophie! A ce nom prononcé, le XVIIIe siècle nous apparaît tout entier; c'est une parole prononcée au milieu des ruines pour évoquer les esprits rebelles. Nous voyons s'avancer tous ces hommes qui ont soumis la France entière à la tyrannie des paradoxes impies, ces sophistes plus orgueilleux que pervers qui, s'érigeant en précepteurs du genre humain, eussent volontiers instruit les rois à les combler d'honneurs et de richesses; ces contradicteurs d'eux-mêmes qui se déclaraient les apôtres du néant pour obtenir l'immortalité, qui faisaient de leurs attaques contre Dieu un moyen d'illustration personnelle, et qui eussent consenti, dans l'intérêt de leur orgueil, à la destruction de l'univers, s'il n'eût pas fallu que le monde existât pour les admirer. »

Enfin il a tenté de concilier, ne pouvant faire mieux. Dans ce but, il fait deux volumes de philosophie orthodoxe, et termine en prouvant la nécessité d'une rédemption. Sa conclusion finale est que le catholicisme est la plus *philosophique* des sectes chrétiennes.

Homme (L'), **essai zoologique sur le genre humain**, par Bory de Saint-Vincent (Paris, 1836, 2 vol. in-18; 2e édition, 1827, 2 vol. in-16). L'auteur, contrairement à l'opinion de Cuvier, auquel cependant il dédiait son livre, admettait quinze espèces différentes dans l'espèce homme, et soutenait que la Genèse n'a donné l'histoire que d'une seule de ces espèces. La question de l'unité de l'espèce est surtout une question de mots, et, si l'on écarte l'hypothèse de la création, si l'on ajoute que toutes les *espèces* ou *variétés* du genre homme se reproduisent ensemble, on sera bien près de s'entendre sur ce sujet. Du reste, si le savant naturaliste n'a pas complétement résolu toute la question de l'homme, il a du moins bien indiqué le vrai mode de solution, en déclarant que les recherches statistiques et philologiques auxquelles il a pu se livrer sont appelées à apporter un grand secours à l'histoire naturelle. Son grand défaut est d'admettre des données purement légendaires, et de bâtir là-dessus des systèmes scientifiques. Nous l'avons déjà vu admettre, en l'expliquant, la création mosaïque; il admet également les quatre âges mythologiques d'or, d'argent, d'airain et de fer, en donnant seulement à ce dernier la préférence sur les trois autres. On sait où un pareil système a conduit les philosophes qui ont admis les faits miraculeux et ont essayé d'en donner des explications naturelles.

Homme (ÉTUDE DE L'), par M. de Latena (1854, in-8o). Cet ouvrage est un des meilleurs livres de philosophie morale qu'ait produits la littérature française contemporaine. Ce n'est point à proprement dire un traité, c'est une suite d'observations et de sentences qui se suivent dans un enchaînement logique. Observateur attentif du monde et de la société, M. de Latena s'attache à donner le résultat de ses observations sous une forme pratique et familière. L'auteur a pour l'humanité cette indulgence qui est peut-être le dernier mot de la morale humaine. Sa philosophie a une grâce particulière : elle est affirmative sans être pédante et abstraite; elle ne déclame jamais. « En recueillant ses remarques sur le cœur, sur les femmes et sur les sujets qui touchent aux passions, dit Sainte-Beuve, il s'est surtout inquiété d'être dans le vrai et de ne point dépasser dans son expression la mesure de ses propres jugements... Lorsqu'il en est particulièrement aux qualités et aux passions sociales, M. de Latena a de bonnes analyses et des définitions judicieuses. Sur les diverses impressions et les divers états de l'âme, tranquillité, calme, quiétude, etc.; sur les qualités qu'on est porté à confondre, bonté, bienveillance, générosité, indulgence, etc.; sur les formes en usage dans la bonne compagnie, civilité, urbanité, politesse, etc., il a des descriptions encore plus que des définitions, et qui donnent à l'esprit une idée exacte, qui lui apprennent à distinguer des expressions presque synonymes. »

Malgré le grand fonds d'indulgence et de sympathie générale qui est un des traits caractéristiques de son livre, M. de Latena ne se paye pas d'illusions. Il sait fort bien dévoiler l'amour-propre derrière les apparences trompeuses où il se réfugie, et découvrir tous les sentiments équivoques qui embarrassent notre conscience. Comme La Rochefoucauld trouvait dans l'amour-propre l'unique mobile de toutes nos actions, les plus sublimes comme les plus basses, M. de Latena voit bien à quel point nos meilleurs sentiments sont mêlés de petites pensées mesquines, et combien notre faiblesse naturelle se fait jour, même dans notre grandeur. « Tout dans la vie, dit-il, est un jeu de hasard, tout, excepté la vertu. Elle procure seule un bénéfice certain. Je le crois, et cependant, en publiant ce livre avec un vif désir de faire quelque bien, je songe aussi à l'approbation des hommes. C'est contre elle que je joue mon repos. » Auprès de réflexions empreintes de tristesse et d'une mélancolie résignée, on rencontre, dans l'*Etude de l'homme*, beaucoup de passages piquants et qui témoignent de la plus fine observation. En résumé, cet ouvrage est l'œuvre d'un galant homme et d'un homme de bien. On n'y trouve ni une grande originalité, ni des observations bien neuves et bien profondes; mais il laisse une salutaire impression morale, et se lit avec intérêt.

Homme et la Révolution (L'), *huit études dédiées à Proudhon*, par J.-A. Langlois, ancien rédacteur du *Peuple* (Paris, 1867). Ces huit études ont pour titres : la *Certitude*, le *Droit*, la *Justice*, l'*Egalité*, le *Travailleur*, la *Femme*, la *Mutualité*, l'*Egal-échange*. M. Langlois y donne aux doctrines de Proudhon des développements qui sont d'un penseur original et qui témoignent de vastes connaissances. Nous y signalerons d'une manière spéciale la théorie des forces collectives, par laquelle il croit pouvoir passer du sujet à l'objet, de la conscience à la certitude objective, problème insoluble, dit-il, dans l'hypothèse de la simplicité de l'âme; — la distinction dans l'homme de la conscience première et de la conscience seconde ou conscience de la conscience, d'où naît la faculté du langage, de l'égoïsme et de l'amour-propre ou égoïsme spirituel, d'où naît la dignité, le sentiment des devoirs envers soi-même, et par suite le sentiment de la chute morale et du repentir; — la démonstration de l'unité, sinon physiologique, au moins intellectuelle et morale du genre humain, d'où naît, pour les races humaines, aujourd'hui inégales, la possibilité de s'élever, avec le temps, à l'équivalence industrielle; — la théorie de l'origine et du développement des religions, qui ont toutes pour point de départ le fétichisme ou pénatisme, et dont la sphère s'étend à mesure que s'étend le lien social.

Hommes et dieux, *études d'histoire et de littérature*, par Paul de Saint-Victor (Paris, 1867, in-8o). Ce livre est un recueil de morceaux écrits à différentes dates et publiés pour la plupart dans la *Presse*. « Sans lien entre eux, dit l'auteur, ils n'ont d'autre analogie que celle de reproduire des scènes et des figures du passé. » Dans cette galerie de tableaux et de portraits, on voit figurer successivement la Vénus de Milo, Diane, la pâle sœur de Phœbus, Cérès et Proserpine, Hélène, dont l'enlèvement amena la ruine de Troie, Méléagre et les poëtes de l'anthologie, Néron, le ténor couronné, le monstre dilettante, Marc-Aurèle, l'empereur philosophe, Attila, le Fléau de Dieu, Charles XII, Louis XI, le renard mangeur de loups, César Borgia, les Comédies de la Mort, les Bohémiens, la cour d'Espagne sous Charles II, don Quichotte, Agrippa d'Aubigné, Boccace, Manon Lescaut, Mlle Aïssé, etc. Deux de ces morceaux surtout sont fort remarquables. Les pages que M. Paul de Saint-Victor a consacrées à Marc-Aurèle sont peut-être les plus belles de son livre. « Rien de plus sobre, de plus pur, de plus haut que le style de ces appréciations historiques et morales, » dit Théophile Gautier. L'étude sur la cour d'Espagne, la plus longue du livre, est d'un effet saisissant et magistral. « Tous ces morceaux, si divers par le sujet, dit M. Challemel-Lacour, sont reliés par un même sentiment de la forme plastique, qu'on retrouve au plus haut degré jusque dans le style de l'auteur et qui domine tous ses jugements. » La faculté maîtresse de M. de Saint-Victor, comme dirait Taine, c'est la passion de la forme. C'est en tout et avant tout un styliste. Il n'écrit pas ses phrases, il les sculpte; au lieu d'une plume, il se sert d'un pinceau chargé de couleurs attrayantes. « Son style, d'une perfection soutenue, dit Théophile Gautier, d'une unité de trame sans égale, d'un éclat qui fait tout pâlir, ne laisse à désirer que quelques négligences. Il ne s'endort jamais. Tout se tient, tout s'enchaîne; les métaphores se suivent et se déduisent, les phrases sont étincelantes, coupées à angles vifs, jetant des bluettes de toutes couleurs, mais dans cette scintillation claire, pure et indestructible comme le diamant; la pensée y luit comme sous une goutte de lumière. » Ce qui manque, à notre avis, à ces études de M. de Saint-Victor, c'est la flamme intérieure, c'est le mouvement et l'intensité de vie. On y voit trop l'artiste et pas assez l'homme.

Homme dans la nature (DE LA PLACE DE L'), par Th. H. Huxley, traduit par le docteur E. Dally (Paris, 1868). Le but principal que s'est proposé M. Huxley est de rechercher quels sont, au point de vue anatomique, les rapports précis de l'homme avec les animaux qui l'approchent de plus près : les singes anthropomorphes. La conclusion des naturalistes classiques, admise jusqu'à ce jour, est que les hommes forment un ordre du groupe des primates; les singes un autre ordre, celui des quadrumanes. La conclusion de M. Huxley est que le singe et l'homme appartiennent au même ordre. La principale démonstration anatomique de M. Huxley a trait aux prétendues *mains de derrière* des singes. L'extrémité inférieure ou postérieure des singes se termine par un véritable pied, et non par une main; le pied et la main de l'homme offrent entre eux des caractères différentiels qui se retrouvent, exactement les mêmes, chez les singes; en sorte que le terme de *quadrumanes*, adopté depuis Cuvier, consacre une erreur, et que la distinction des deux ordres de primates est, sous ce rapport, effacée. Quant au cerveau, la conclusion est la même. On avait dit que le lobe postérieur, la corne postérieure et le petit hippocampe étaient des particularités anatomiques propres à l'homme. M. Huxley prouve que ce sont précisément les caractères de structure cérébrale les mieux marqués comme étant communs à l'homme et aux singes. « Les différences anatomiques entre l'homme et les singes anthropomorphes, conclut le savant naturaliste anglais, nous autorisent certainement à le considérer comme formant une famille distincte; mais comme il diffère moins de ces singes qu'eux-mêmes ne diffèrent d'autres familles du même ordre, il n'y a aucune raison pour le placer dans un ordre distinct. Ainsi se trouve justifiée la sagace perspicacité du grand législateur de la zoologie méthodique, Linné, et un siècle de recherches anatomiques nous ramène à sa conclusion : que l'homme est un membre du même ordre que les singes et les lémuriens, auquel la dénomination linnéenne de *primates* doit être conservée. Cet ordre peut maintenant se diviser en sept familles d'une valeur systématique à peu près égale : 1o les anthropiniens (hommes); 2o les catarrhiniens (singes de l'ancien monde); 3o les platyrrhiniens (tous les singes du nouveau monde, excepté les marmousets); 4o les arctopithèques (marmousets); 5o les lémuriens; 6o les chéiromyens; 7o les galéopithéciens (lémuriens volants). Aucun ordre de mammifères ne se présente peut-être avec une série aussi extraordinaire de gradations que le fait celui-ci, qui nous conduit insensiblement du sommet de la création animale à des êtres qui ne sont séparés, comme on le voit, que par un échelon du plus inférieur, du plus petit et du moins intelligent des mammifères à placenta. Il semble que la nature elle-même ait prévu l'orgueil de l'homme, et, avec une cruauté toute romaine, ait voulu que son intelligence, au sein même de ses triomphes, fît sortir les esclaves de la foule pour rappeler au vainqueur qu'il n'est que poussière. »

La conclusion anatomique de M. Huxley conduit à l'hypothèse de l'origine de l'homme par voie de transformation simienne. Cette hypothèse, selon notre auteur, rentre dans la grande théorie du transformisme, dont elle est une application logiquement irréprochable. Elle sera justifiée si le transformisme peut être établi. « L'homme n'étant séparé des animaux par aucune différence anatomique plus importante que celles qui les séparent les uns des autres, il semble que, si l'on peut découvrir un procédé quelconque, causatif de modifications organiques, par lequel se seraient produits les genres et les familles des animaux ordinaires, ce procédé pourrait amplement rendre compte de l'origine de l'homme. En d'autres termes, si l'on pouvait établir que les marmousets, par exemple, se sont formés et élevés, par des modifications graduelles, des platyrrhiniens, ou que marmousets et platyrrhiniens sont des rameaux modifiés d'une même souche primitive, on ne trouverait aucune raison solide pour mettre en doute que l'homme peut avoir pris origine, en vertu de modifications graduelles, d'un singe anthropomorphe..... C'est pourquoi la question des relations des hommes avec les animaux se fond d'elle-même, quant à présent, dans le problème plus large de la possibilité ou de l'impossibilité des vues de M. Darwin. » Examinant la théorie darwinienne, M. Huxley n'hésite pas à déclarer que, « si elle n'est pas exactement vraie, elle s'approche de la vérité pour le moins autant que l'hypothèse de Copernic, par exemple, par rapport à la véritable doctrine des mouvements célestes. » Il reconnaît toutefois que, si elle explique suffisamment la diversification des formes anatomiques, il manque un anneau dans l'enchaînement des preuves qu'elle invoque : il faudrait qu'elle nous montrât des races différentes sorties d'une commune origine par voie de sélection, et réalisant les caractères des espèces naturelles, c'est-à-dire stériles entre elles comme ces espèces.

M. Dally a fait précéder l'ouvrage de M. Huxley d'une curieuse introduction. Au lieu d'écarter, à l'exemple de l'école positiviste, le problème des origines comme insoluble, il pose bravement ce problème, qu'il faut, dit-il, résoudre sous peine de « renoncer

à toute part importante dans la direction mentale de l'humanité. » Quelle solution lui donne-t-il? Il n'en admet pas d'autre que l'éternité du monde, l'éternité de la vie et la série sans commencement des métamorphoses. « Pour ce qui est de l'origine des choses, nous croyons qu'il faut désormais affirmer qu'il n'en est pas de concevable, c'est-à-dire qu'il n'en est point... L'impossibilité de concevoir un commencement aux choses, jointe à la certitude de l'apparition non simultanée, mais successive, des êtres vivants, oblige l'esprit à admettre que cette succession a pour condition nécessaire la conversion permanente des forces qu'ils personnifient... Il n'y a pas de place entre ces deux termes : ou admettre une création de toutes pièces *ex nihilo*, ou reconnaître que la substance a toujours été, ou tout au moins (ce qui revient au même pour nous) que nous ne pouvons concevoir son commencement... Tout a toujours été en puissance. Une transformation continue suppose qu'en réalité aucun moment de la durée n'a marqué une forme complétement nouvelle; l'une n'avait pas cessé d'être quand l'autre commençait, en sorte que, dans cet incessant mouvement vers un devenir inconnu, il est impossible de tracer une limite qui ne soit de pure convention. » Le transformisme, selon M. Dally, se rattache à cette solution *nécessaire* du problème des origines.

Homme et des sociétés (ORIGINE DE L'), par Mme Clémence Royer (1869, 1 vol. in-8°). C'est un traité sur la formation des sociétés, dans lequel l'auteur adopte les doctrines transformistes introduites dans la science par Darwin. Dans ce livre, Mme Royer a exposé d'une façon vive, animée, intéressante, des systèmes sur lesquels la science est loin d'avoir encore dit son dernier mot, et elle y fait preuve d'un très-remarquable savoir, qui n'exclut ni l'imagination, ni la hardiesse des vues. Dans l'*Origine de l'homme*, Mme Royer a poussé jusqu'à ses dernières conséquences les théories du célèbre naturaliste anglais.

Hommes illustres (VIES DES), par Plutarque. V. VIES PARALLÈLES.

Hommes illustres (ÉLOGES DES), par Claude Perrault. V. ELOGES DES HOMMES ILLUSTRES.

Homme du Midi et l'homme du Nord (L'), par Ch. Victor de Bonstetten (Genève, 1824). V. BONSTETTEN.

Homme (ÉTUDES SUR L'), par Ch. Victor de Bonstetten. V. BONSTETTEN.

Homme aux quarante écus (L'), conte de Voltaire (1767). Si l'on veut connaître Voltaire tout entier, il est inutile de voir jouer son théâtre, il n'est pas nécessaire de parcourir sa correspondance ni son *Dictionnaire philosophique*, il faut se garder de jeter les yeux sur ses œuvres historiques; mais il est indispensable et il suffit de lire deux ou trois de ses contes, notamment l'*Homme aux quarante écus*. Voltaire est avant tout un homme qui a vu et senti les vices énormes de son temps, et qui, au lieu de s'amuser à les attaquer en forme dans de gros livres très-savants, mais peu lisibles, les a flagellés dans de petits contes bien amusants, que tout le monde a voulu lire, et où tout le monde a puisé l'esprit de Voltaire, c'est-à-dire la haine et le mépris de tous les abus. L'*Homme aux quarante écus* a gagné plus d'amis à la vérité et au progrès qu'il n'y a de lettres dans tous les livres philosophiques publiés au XVIIIe siècle.

L'homme aux quarante écus aime à s'instruire; c'est un fervent apôtre de la raison, souvent même un hérétique en matière religieuse et politique. Cela se comprend : possesseur d'une terre qui produit par an quarante écus, il n'en touche que vingt, et cela parce que *la puissance législative et exécutive est née, de droit divin, copropriétaire de sa terre*. Il fait la rencontre d'un riche marchand qui jouit de 400,000 écus de rente et ne donne pas un denier à l'Etat. Pourquoi, en effet, après avoir établi l'impôt unique sur les denrées, sources de ses richesses, viendrait-on encore demander de l'argent au marchand? N'est-il pas évident que ce serait un double emploi? L'argument est fort; l'homme aux quarante écus ne trouve rien à répliquer, bien qu'il ne soit pas entièrement convaincu. Ne sachant que dire, il va consulter un géomètre philosophe, qui daigne quelquefois causer avec lui dans sa chaumière. Nous ne relaterons point leur entretien, qui roule entièrement sur la fortune moyenne en France, sur le commerce extérieur et principalement sur l'impôt unique. En sortant de chez le géomètre, l'homme aux quarante écus passe devant une superbe maison, propriété des carmes déchaussés. Pressé par la faim, il sonne; un carme vient lui ouvrir : « Que voulez-vous, mon fils? — Du pain, mon révérend père; les nouveaux édits m'ont tout ôté. — Mon fils, nous demandons nous-mêmes l'aumône, mais nous ne la faisons pas. — Quoi! votre saint institut vous ordonne de n'avoir pas de bas et vous avez une maison de prince, et vous me refusez à manger! — Mon fils, il est vrai que nous sommes sans souliers et sans bas; c'est une dépense de moins; mais nous n'avons pas plus froid aux pieds qu'aux mains, et, si notre saint institut nous ordonnait d'aller cul nu, nous n'aurions pas froid au derrière. A l'égard de notre belle maison, nous l'avons aisément bâtie, parce que nous avons 100,000 livres de rentes. — Ah! ah! vous me laissez mourir de faim et vous avez 100,000 livres de rente! Vous en rendez donc 50,000 au nouveau gouvernement? — Dieu nous préserve de payer une obole! Les aumônes qu'on nous a données venant des fruits de la terre, ayant déjà payé le tribut, elles ne doivent pas payer deux fois. » Cela dit, le carme ferme la porte au nez du questionneur, que ces arguments laissent encore incertain. Les événements devraient le convertir : on le jette en prison pour n'avoir pas payé ses 20 écus. Mais, loin de goûter cette dernière démonstration, il se propose de se venger en devenant de plus en plus raisonneur, et Dieu sait s'il trouvera matière à critiquer! Le gouvernement, le clergé, les lois, la politique, la religion, la médecine, la physique, la métaphysique, l'astronomie, tout y passe; il ne respecte rien, pas même François Ier, pas même l'archevêque de Mayence, deux illustres victimes de cette cruelle maladie qui fut, dit-on, un fruit amer de la découverte de Christophe Colomb. Il confond dans une haine rageuse l'impôt unique, les moines et le mal napolitain.

Mais à tout il faut une fin, et la rage surtout ne saurait durer sans danger pour la santé. L'heure de la conversion est proche. L'homme aux quarante écus se marie; il devient père; il hérite de deux cousins, victimes de la maladie qu'il déteste, et recueille en outre la succession d'un parent très-éloigné, sous-fermier des hôpitaux de l'armée, qui s'était engraissé en mettant les soldats blessés à la diète. L'homme aux quarante écus est fortement touché de ces arguments en action; il a cependant la générosité de donner aux pauvres de son canton une partie des dépouilles du richard, après quoi il se met à satisfaire sa passion d'avoir une bibliothèque. « Il se propose de ne jamais gouverner l'Etat et de ne jamais écrire aucune brochure contre les pièces nouvelles. On l'appelle M. André; il a fait bâtir une maison; il a mis son fils au collége et se propose de donner sa fille en mariage à un conseiller à la cour des aides, pourvu que ce magistrat ne soit pas affligé de la maladie que son ami le chirurgien veut extirper de l'Europe chrétienne. » Enfin, il donne à souper, et l'auteur avoue que le banquet de Platon ne lui aurait pas fait plus de plaisir que celui de M. et de Mme André.

Cette conclusion résume admirablement tout le mérite du conte, qui est une œuvre d'amère raillerie et d'indignation contenue.

Homme sensible (L'), par Henri Mackenzie (1771). Dans ce roman, comme dans les autres œuvres du même genre sorties de sa plume, l'écrivain anglais s'est attaché à exciter l'intérêt du lecteur en se montrant à la fois pathétique et moral. Harley, c'est le nom du héros de ce récit, a reçu de la nature un cœur affectueux, rempli des sentiments les plus nobles et les plus délicats, toujours prêt à défendre l'opprimé, une âme dont l'excessive délicatesse est l'unique et noble défaut. Harley devient amoureux, et cette passion qu'il renferme en lui-même use le reste de ses forces. N'en trouvant plus pour supporter l'excès de son bonheur quand il apprend que son amour est partagé, il expire, et sa mort, admirablement racontée par M. Mackenzie, est déchirante. L'*Homme sensible* n'est point une histoire, mais une série d'incidents qui se succèdent, et sont tous rendus intéressants par les sentiments qu'ils excitent dans Harley, dont le caractère est supérieurement tracé. Quoique dupé et escroqué à Londres, le héros ne cesse pas d'être à nos yeux un homme de sens et d'esprit. Sa conduite énergique avec un impertinent voyageur qu'il rencontre en diligence, son mouvement d'indignation en écoutant l'histoire d'Edouard, sont des détails amenés avec art, pour montrer au lecteur que la douceur et l'affabilité de son caractère ne tiennent point à la faiblesse, et que, dans l'occasion, il sait se conduire en homme de cœur. Ce roman, qui a obtenu un très-grand succès en Angleterre, a été traduit en français par Saint-Ange (1775) et par Bounet (1825).

Homme du monde (L'), par Mackenzie (1773). L'auteur a voulu représenter dans ce roman un homme qui, oubliant tout sens moral, s'abandonne à ses vices, tombe dans la dégradation et la misère et rend malheureux tout ce qui l'entoure. Bien que cette œuvre ait eu du succès, elle est inférieure à l'*Homme sensible*, du même auteur. Par la nature de son talent, Mackenzie était beaucoup plus apte à peindre la vertu que les excès d'une dépravation systématique. L'histoire des victimes sacrifiées par les artifices et les crimes de Sindall, et particulièrement celle des Annesley, est parfaitement tracée. Peut-être l'auteur n'a-t-il rien écrit de mieux que la scène entre le frère et la sœur près de l'étang. Quant au style, il a toute l'harmonie de la prose d'Addison, et la vigueur n'y exclut ni la clarté ni la simplicité. L'*Homme du monde* a été traduit par Saint-Ange en 1775 et par F. Bonnet en 1825.

Homme aux trois culottes (L') ou la **République, l'Empire et la Restauration**, roman par Paul de Kock (Paris, 1841). Ce roman repose tout entier sur trois culottes, léguées par un comédien à son neveu, dont elles font la fortune. L'idée est grotesque, mais vraie. La culotte rouge, accompagnée d'une coiffure à la Brutus, d'un vêtement négligé, d'un air terrible, c'est la Révolution, et le héros, affublé de cette première partie de son héritage, se fait aisément passer, dans une petite ville de province, pour un représentant chargé d'une mission patriotique. C'est à qui viendra fraterniser avec l'austère républicain; avec sa culotte rouge pour talisman, notre héros se fait une position, trouve autorité, crédit, et parvient à sauver une jeune fille noble qu'il aimait. Lorsque l'Empire succéda à la République, la culotte de drap bleu et l'habit moitié militaire, moitié bourgeois, remplacent fort à propos la culotte rouge. Le neveu trouve encore son salut dans les sages dispositions de son oncle prévoyant, et reconnaît que, sur la grande scène du monde, les ingénieux changements de costume ne sont pas moins utiles que dans les coulisses du théâtre. Cependant il voit ses plus chères illusions déçues lorsque, croyant avoir acquis quelques droits sur la main de celle qui lui doit la vie, il ose réclamer cette juste récompense et ne reçoit qu'un dédaigneux refus. Mais il n'en bénit pas moins son précieux héritage, car c'est encore à ces chères culottes qu'il doit les moyens de faire élever une petite fille dont les parents, emportés par la tourmente révolutionnaire, lui ont confié l'avenir.

Enfin, la culotte de satin blanc lui sert de passe-port, sous la Restauration, pour pénétrer jusque dans les somptueux salons du noble faubourg Saint-Germain. Il retrouve encore l'ingrate qui lui a refusé sa main, et qui, maintenant, consentirait volontiers à la lui accorder; mais la protégée de notre héros est devenue grande, et c'est une rivale redoutable qui l'emporte aisément sur les souvenirs à demi effacés d'une ancienne passion. Telle est la donnée de l'*Homme aux trois culottes*, donnée pleine d'originalité et que l'auteur a traitée avec son esprit habituel, sa verve et son inaltérable gaieté, quelquefois un peu triviale.

Homme sérieux (UN), roman par Charles de Bernard (Paris, 1843). M. Chevassu, l'homme sérieux, est un bourgeois enrichi, très-fier de sa roture, très-orgueilleux et qui hait profondément la noblesse. Pénétré de son importance, il se croit appelé à gouverner le monde, rêve les honneurs politiques, et fait tout juste assez d'opposition au gouvernement pour se faire nommer député. Pour préparer sa candidature, Chevassu quitte un beau jour sa province et s'en vient à Paris, emmenant avec lui sa fille Henriette, qu'il se propose de marier avec un certain Dornier. Ce dernier est un journaliste tricéphale, légitimiste à Toulouse, ministériel à Orléans, républicain à Strasbourg, un écrivain mercenaire et sans conscience, qui s'est mis à sa solde, et qui parvient à lui persuader que, dans l'intérêt même de sa candidature, il doit fonder un journal. L'*Homme sérieux*, se rendant aux excellentes raisons de son conseiller, lui donne cinquante mille francs et lui en fait donner autant par sa sœur, la marquise de Pontailly, un bas-bleu, toujours prête à soutenir les entreprises littéraires. Préoccupé de ses destinées politiques, plongé jusqu'au cou dans les choses graves, M. Chevassu néglige complétement sa famille. Il ne s'aperçoit pas que son fils Prosper étudie le droit autour des billards et à la Chaumière; que sa fille déteste Dornier et lui préfère de beaucoup le comte de Moréal, à qui, par haine de la noblesse, il a, peu de temps avant, refusé la main d'Henriette. Mais une ligue s'organise. Le comte de Moréal, appuyé par le marquis de Pontailly, oncle d'Henriette, s'adjoint Prosper, dont il paye les dettes, et forme le projet de dessiller les yeux de M. Chevassu. En effet, grâce à quelques stratagèmes, les intrigues de Dornier sont déjouées, et le misérable s'enfuit alors avec les cent mille francs destinés au journal. Quant à Chevassu, il s'avoue trompé et consent à ce que Henriette devienne comtesse, mais à la condition que son mari promette de devenir sérieux. Ce roman est un des meilleurs qu'ait écrits Charles de Bernard. C'est un récit fort amusant, rempli de gracieux détails et écrit dans un style facile, élégant, quelquefois badin et ironique, toujours correct et châtié.

Homme de neige (L'), roman, par G. Sand (1859, in-18), un des meilleurs de l'auteur pour l'enchaînement des aventures et l'art pittoresque des descriptions. L'intrigue est compliquée et mystérieuse. Le personnage qui donne son nom au livre est une sorte d'épouvantail pour les paysans suédois, au milieu desquels G. Sand a placé son action. C'est un certain baron Olaüs de Waldemora, que sa taille haute et formidable, sa froide figure d'une pâleur livide, ses yeux ternes et vitreux ont fait surnommer l'homme de neige. Il avait un frère, le comte Adelstan de Waldemora, qui a été assassiné par des mineurs étrangers, et dont le fils a disparu. Le baron est entré en possession des immenses domaines de son frère, et il est devenu le fléau de ses vassaux et la terreur de ses voisins. Or, voici que pendant les fêtes de Noël le baron fait venir de la ville voisine dans son château du Stalborg, pour le divertissement de ses nobles hôtes, l'impresario d'une troupe de marionnettes, Christian. Dire ce qui va s'accumuler d'incidents, se mouvoir de ressorts, se nouer d'intrigues autour du bel et aventureux impresario, n'est pas chose facile. Toutes les têtes s'affolent de lui, principalement celle d'une jeune fille, Marguerite Elvéda, destinée malgré elle à l'affreux baron Olaüs. Christian est partout, sous toutes les formes; au salon, bel inconnu, c'est le roi du bal; dans un coupe-gorge, son bras inattendu détourne le poignard; à la chasse à l'ours, il est au poste le plus dangereux et porte les plus glorieux coups. Sous son masque de saltimbanque, il joue le rôle de la Providence; il prévient le crime ou le punit; sa personne est entourée de mystères, sa mémoire est pleine d'étranges souvenirs qui lui font retrouver, dans les glaces de Stalborg, une nature et des lieux qui ne lui sont pas inconnus. C'est qu'en effet là fut son berceau; le comédien Christian Waldo n'est autre que l'enfant du malheureux comte Adelstan de Waldemora; il a été sauvé par des mains dévouées et confié en Italie à une honnête famille. Tout concourt à rendre son rang à l'héritier légitime; les faits cachés se découvrent, les mystères s'éclaircissent. Il a cependant bien des épreuves encore à traverser avant de rentrer dans son héritage. Il échappe à son persécuteur en menant la vie de chasseur ou celle d'ouvrier mineur. Enfin, il peut reprendre son nom et sa fortune, et épouser la belle Marguerite, qu'il a sauvée des bras de l'homme de neige.

Homme à l'oreille cassée (L'), roman, par Edmond About (Paris, 1862). La donnée de ce livre amusant et ingénieux est empruntée à la *Conversation avec une momie*, d'Edgard Poë; c'est l'hypothèse d'un homme qui serait mort depuis longues années et qui ressusciterait au milieu d'une époque dont les mœurs, les usages, les goûts, les aspirations, tout, jusqu'au langage, serait pour lui devenu étrange et inexplicable. Léon Renault, en voyageant à travers la Prusse, a rencontré chez un marchand de curiosités la momie fort bien conservée d'un colonel français, à moitié mort jadis de congélation et dont le corps avait été abandonné au célèbre professeur Meiser, pour qu'il tentât sur lui une expérience, à savoir : s'il était possible de dessécher et de faire revivre ensuite certains êtres assez élevés dans la série animale, en leur rendant la quantité d'eau soustraite à leur organisme. L'opération faite, Meiser meurt, et ce n'est qu'au bout de 47 ans que Léon Renault achète par hasard cette momie. Grâce à d'habiles manipulations, les organes reprennent leur volume normal, les fonctions renaissent, la vie reprend son cours, et il se trouve que le colonel Pougas, qui avait vingt-trois ans à l'époque de sa mort, n'est encore en réalité qu'un charmant jeune homme de vingt-trois ans, tandis qu'il a un fils à cheveux blancs et déjà grand-père. Mais ce n'est là que la moindre des anomalies résultant d'une pareille résurrection, et on s'imagine aisément tous les quiproquos, tous les ébahissements, tous les anachronismes, tous les discours surannés auxquels se livre le malheureux colonel. Ce survivant de la grande armée ne peut croire ni aux télégraphes ni aux chemins de fer; les bateaux à vapeur, les rues en macadam, les crinolines, le gaz, que sont toutes ces inventions auprès des victoires que remportait le *grand homme?* Qu'est-ce enfin qu'une France qui ne songe plus à devenir la maîtresse du monde? Peu s'en faut que le colonel Pougas ne regrette son état de momie. Nous n'avons pas voulu rendre compte du livre, mais seulement en indiquer l'idée, et surtout constater qu'elle manque d'originalité.

Homme qui rit (L'), roman, par Victor Hugo (1869, 4 vol. in-8°). Création puissante, mais malheureusement aussi, par endroits, pleine de ténèbres. Cette œuvre du maître, datée encore de l'exil, a soulevé beaucoup de clameurs, et son succès n'a pas répondu à l'attente générale. La donnée et les développements, beaucoup moins accessibles que ceux des *Misérables*, ont cependant fourni au maître des scènes d'un pathétique émouvant ou d'un intérêt grandiose; mais cette œuvre, où l'étrange et l'horrible se mêlent à la grâce dans des proportions singulières, a surpris et quelque peu stupéfié les amis mêmes de Victor Hugo.

Une antithèse assez puérile et que Victor Hugo nous a déjà présentée bien des fois, la beauté morale dans la difformité physique, et toutes les laideurs de l'âme dans un corps d'une beauté parfaite, fait le fond de l'*Homme qui rit*. Le saltimbanque Gwinplaine opposé à la duchesse Josiane, tel est le thème dont les variations se développent en quatre volumes; mais par quelle succession de tableaux imprévus, terribles ou suaves, ce fécond génie, toujours aussi vigoureux et aussi jeune, a su en dissimuler la faiblesse!

La scène s'ouvre en Angleterre, sur le bord de l'Océan, par le tableau ambulant du philosophe Ursus, qui voyage dans sa demeure roulante, un mauvais chariot de bateleur, en compagnie de son seul ami, un loup, qui s'appelle Homo. Ursus est un misanthrope dont le cœur est excellent et Homo la meilleure pâte de loup qu'on puisse voir. Longue dissertation sur la sauvagerie, d'ailleurs tout apparente, de l'homme, et sur la bonhomie du

loup, sur leurs caractères et leurs humeurs réciproques. Une nuit de neige, leur repos est troublé; on frappe à la porte de la cahute, et Ursus recueille un pauvre enfant de dix ans, horriblement contrefait et mutilé, qui porte dans ses bras une petite fille endormie. L'être difforme rit toujours; Ursus, impatienté, lui ordonne de cesser sa grimace; mais c'est la figure naturelle du pauvre enfant. Les *comprachicos* (voleurs d'enfants) qui « démarquent les gens comme on démarque son mouchoir, » lui ont imprimé pour toujours sur la face ce masque au rire grotesque, en lui fendant la bouche jusqu'aux oreilles, puis l'ont jeté à terre en regagnant les côtes d'Espagne. Le récit de l'enfant, sa course à travers la nuit et la neige, sa rencontre d'un pendu, puis d'une femme morte sur le sein de laquelle il a recueilli la petite fille, sont peut-être les pages les plus saisissantes que Hugo ait jamais écrites. Ursus regarde la petite fille: elle est aveugle! Le garçon s'appelait Gwymplaine; Ursus baptise la petite, Déa. Tel est le prologue.

L'œuvre débute par le portrait de lord Clancharlie, pair d'Angleterre, républicain au fond du cœur, exilé à Genève sous Charles II et traité de vieux fou par ses collègues ralliés aux Stuarts. Victor Hugo a peint de main de maître ce portrait politique, et les vingt pages qu'il lui consacre, pleines d'une amertume ironique, traduisent ses propres inspirations de patriote et d'exilé. A la mort du vieux gentilhomme, le roi a fait passer son héritage et ses titres à une de ses créatures, lord David Dirry-Moir, bâtard du lord, et l'a fiancé à la duchesse Josiane, une de ses bâtardes à lui. Puis l'auteur franchit d'un bond une période de vingt-quatre ans et nous met en présence de ses quatre principaux personnages, qui ont grandi et sont prêts à entrer en lutte. Gwymplaine et Déa s'adorent chastement dans la cahute roulante, sous les yeux d'Ursus et d'Homo; la difformité de Gwymplaine n'est rien en effet pour l'aveugle, et l'affreux bateleur, dont le masque, toujours le même, excite un rire irrésistible, ne laisse transparaître à celle qu'il aime que les qualités ineffables d'un cœur affectueux et dévoué. Quant à la beauté de Déa, c'est quelque chose d'idéal, et, après ses types gracieux d'Esméralda, de Cosette et de Deruchette, le maître a su trouver sur sa palette des nuances plus exquises encore. Gwymplaine n'a qu'une frayeur, c'est que Déa recouvre la vue. L'autre couple, celui de lord David et de la duchesse Josiane, est non moins finement étudié; le lord n'est qu'un parfait gentleman, mais Josiane, admirablement belle, comme Déa, est un impossible mélange de chasteté physique et d'aspirations à la débauche. « Elle vit, dit l'auteur, dans on ne sait quelle attente d'un idéal lascif et suprême. » C'est une Messaline vierge, une bacchante immaculée. La peinture de ces personnages et de leur position respective remplit tout le second volume, qui ne mentionne d'autre événement que l'arrivée à Londres des saltimbanques. En revanche, il est plein de digressions sur l'histoire et les mœurs de l'aristocratie anglaise, digressions d'une érudition étonnante et parfois si touffue qu'on se prend à douter de la réalité des recherches. Quelques hors-d'œuvre, comme une scène de boxe, esquissée d'un ton vigoureux, font une saillie heureuse au milieu de ces steppes dans lesquels on se croyait à jamais perdu. A Londres, Gwymplaine est le roi des bateleurs, grâce à son rire monstrueux; il est dans l'âge où les passions parlent, et il commence à se sentir ému en présence de Déa; « la colonne vertébrale a ses rêveries, » dit l'auteur. Un soir, la duchesse Josiane vient assister à une représentation, et quelques jours après Gwymplaine reçoit ce billet : « Tu es horrible et je suis belle; tu es histrion et je suis duchesse; je suis la première et tu es le dernier. Je veux de toi. Je t'aime. Viens. » Gwymplaine dédaigne cette déclaration cynique; mais ses triomphes suscitent des haines. Ursus a des démêlés avec la police, à cause d'Homo; un loup en Angleterre, c'est un délit! Un policeman vient brutalement arrêter Gwymplaine : nul doute qu'on ne veuille lui faire un mauvais parti. Le pauvre diable est conduit, tout ahuri, devant un homme à moitié mort dans une affreuse torture, et qui murmure en le voyant : « C'est lui! » Se croyant accusé d'un crime, le baladin se récrie : « Cet homme se trompe, je suis l'homme qui rit, je suis un saltimbanque! » Le shérif lui répond : « Vous êtes lord Germain Clancharlie, baron de Clancharlie, pair d'Angleterre. » Qui a mis la justice sur la trace de ce mystère? Le hasard et un certain Barkilphedro, un drôle sinistre dans le portrait duquel Victor Hugo a pu être neuf et profond, après les portraits de Basile et de Tartufe. Barkilphedro est un protégé de Josiane, mais il la hait, précisément parce qu'elle lui a fait du bien, et il a pour emploi à la cour d'être « décacheteur des bouteilles de l'Océan. » Les *comprachicos*, avant d'abandonner Gwymplaine, ont lancé à la mer une bouteille qui est apportée à Barkilphedro. Les parchemins qu'elle contient révèlent la filiation de l'enfant qu'ils ont mutilé; c'est le fils légitime du lord; il lui a été volé sur l'ordre même du roi, qui voulait punir un républicain dans son fils et substituer à l'héritier légitime un bâtard favori. Le « décacheteur des bouteilles de l'Océan » a tout révélé pour jouer un bon tour à Josiane, et un *comprachico*, saisi fort à propos, a confirmé la véracité de la chose. Ursus, qui guette aux abords de la prison, voit sortir un cadavre sur une civière, et il est persuadé que l'on a « justicié » son pauvre ami; il essaye en vain de cacher sa douleur à Déa, qui est sur le point d'expirer en soupçonnant la fatale nouvelle, et il se décide à quitter l'Angleterre; il s'embarque avec Déa.

Cependant Gwymplaine, sorti de prison, réintégré dans ses titres et dans le palais des Clancharlie, songe à retrouver ses anciens compagnons. Il s'égare dans les corridors, entre dans une salle de bains et se trouve en présence de Josiane, étendue toute nue sur un sofa. La duchesse, qui voit toujours en lui le baladin, le force à s'asseoir près d'elle, le couvre de baisers, lui murmure une déclaration fiévreuse et haletante, qui est un cynique chef-d'œuvre, et veut se livrer à lui. Un timbre résonne et une lettre de la reine Anne lui apprend que Gwymplaine est désormais son fiancé, car elle doit épouser, quel qu'il soit, l'héritier des Clancharlie. A peine a-t-elle lu, que se tournant vers Gwymplaine : « Sortez, lui dit-elle; puisque vous êtes mon mari, sortez; je vous hais. » Gwymplaine est à peine revenu de sa surprise, lorsqu'on vient le chercher pour l'installer à la Chambre des lords. Là, le bouffon se transforme; il donne une issue à tous les généreux sentiments qu'il couvait dans sa haute intelligence, alors qu'il était pauvre et méprisé; il se fera l'avocat des malheureux, il se sent appelé à un grand rôle, et dans une mâle harangue, il soufflette tous les heureux et tous les puissants qui l'écoutent avec stupeur. Mais bientôt un rire inextinguible lui répond; son frère, le bâtard David, le provoque; il s'échappe, courant à la recherche d'Ursus et de Déa, qu'il trouve enfin, grâce à Homo; mais Déa est à l'agonie et elle expire dans ses bras. Ce qu'il y a de douleur vraiment poignante, de puissance et de simplicité dans ce tableau navrant est impossible à dire. Déa morte, « Gwymplaine se dressa, sombre comme la nuit, et se mit à marcher dans la direction du bord, sur le pont du navire, comme si une vision l'attirait. Il allait droit devant lui; il semblait voir quelque chose. Il avançait en murmurant : Sois tranquille, je te suis; je distingue très-bien le signe que tu me fais. J'arrive, Déa, me voilà. Et il continuait de marcher. Il n'y avait pas de parapet. Le vide était devant lui. Il y mit le pied. Il tomba. Ce fut une disparition calme et sombre. » Tout était fini; il ne restait plus qu'Ursus, qui sanglotait et Homo qui hurlait en regardant la mer.

Tel est ce grand drame. Toutes les qualités et tous les défauts du maître s'y épanouissent, poussés, pour ainsi dire, au paroxysme. Personnages, faits, caractères, tout est grossi et devient énorme; après avoir esquissé à grands traits des silhouettes pleines de vie, le peintre retouche ses portraits pendant de longues heures et les fait étudier comme à la loupe : d'hommes qu'ils étaient, ils deviennent des monstres. Mais rien n'égale, dans toute son œuvre pourtant si vibrante, la grâce passionnée des amours de Gwymplaine et de Déa, l'étrangeté du personnage de Josiane, la vigueur et le coloris du portrait de Barkilphedro. Heureux si, pour donner plus de relief à ses teintes les plus suaves, il n'avait pas jugé à propos de les placer sur un fond d'une obscurité souvent impénétrable.

Homme d'affaires (UN), roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PARISIENNE.

Homme de province à Paris (UN GRAND), roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE.

Homme caché et la femme voilée (L'), comédie en trois actes et en vers, de Calderon (1636). Dans cette pièce se montre, sous le jour le plus éclatant, le talent éminent de l'auteur pour diriger l'intrigue d'une façon toujours nouvelle, pour maintenir constamment l'intérêt en éveil et pour prendre les devants sur le spectateur, de telle sorte que la sagacité la plus agile peut à peine le suivre. Comme dans presque toutes les comédies espagnoles, si pittoresquement appelées de *cape et d'épée*, il s'agit d'un gentilhomme qui, surpris dans une entrevue galante, a tué en duel le frère de celle qu'il aimait. Il est réduit à se cacher dans la maison même de sa maîtresse, et cette situation donne lieu à l'intrigue la plus habile et la plus compliquée. L'imbroglio se termine de la façon la plus heureuse. *El escondido y la tapada* fait partie du premier volume du *Théâtre* de Calderon, publié par Rivadeneyra (Madrid, 1848-1850, 4 vol. in-4o), et n'a jamais été traduit en français.

Homme franc (L') ou **l'Honnête homme**, comédie de Wycherley; représentée à Londres en 1677. Manly est un brave marin, qui a fait couler bas son vaisseau plutôt que de se rendre aux Français. C'est un homme honnête, mais grossier, jurant sans cesse, et malmenant surtout un jeune volontaire, à figure efféminée, qui veut le suivre à terre après avoir partagé ses dangers. Comme il est doué d'une très-médiocre perspicacité, Manly n'a eu garde de deviner que le volontaire est une charmante femme, Fidelia, éprise, on ne sait trop pourquoi, d'un pareil rustre. Avant son départ, le marin avait confié sa fortune à sa maîtresse, nommée Olivia. Pendant son absence, celle-ci a épousé un coquin de son espèce, Varnilh, le seul homme dans lequel Manly eût mis toute sa confiance, et l'honnête couple s'est entendu pour dépouiller le trop confiant capitaine. A peine débarqué, Manly court chez Olivia, qui le reçoit assez mal et lui avoue son mariage. Manly est atterré; cependant il ne renonce pas pour cela à sa maîtresse. Il apprend que Fidelia, sous son costume masculin, a plu à cette créature, qui a invité le jeune volontaire à un rendez-vous nocturne. Au lieu de se détacher de son infidèle, Manly force Fidelia à lui donner la clef du jardin dont il s'est tant de fois servi, et va remplacer au rendez-vous la jeune fille, pour laquelle, du reste, cette position commence à devenir scabreuse. Manly, au lieu de foudroyer Olivia, ne se fait point reconnaître et profite en affamé des faveurs dont Fidelia n'eût trop su que faire. Ce n'est pas, à coup sûr, faire preuve d'une grande délicatesse. Enfin, à un second rendez-vous, dans lequel Olivia, de plus en plus amoureuse du jeune volontaire, veut fuir avec lui en emportant la cassette de Manly, ce dernier se fait reconnaître, reprend son bien, chasse Olivia, découvre l'identité de Fidelia et l'épouse. Cette pièce, qui obtint, lors de son apparition, un immense succès, est restée fort longtemps au répertoire. Chose à peine croyable, non-seulement les Anglais ont comparé l'*Homme franc* de Wycherley au *Misanthrope* de Molière, mais encore ils n'ont point hésité à lui attribuer une supériorité marquée. Il est inutile de réfuter une opinion si peu soutenable. Wycherley a peint avec verve les mœurs dissolues de son temps, mais n'a point atteint la haute comédie. « Il croyait, dit Taine, avoir tracé le portrait d'un franc honnête homme, et s'applaudissait d'avoir donné un bon exemple au public; il n'avait donné que le modèle d'une brute déclarée et énergique. »

Homme à bonnes fortunes (L'), comédie en cinq actes et en prose, de Baron; représentée sur le théâtre de la Comédie-Française, le 30 janvier 1686. Un séducteur émérite, Moncade, se fait aimer d'une jeune veuve nommée Lucinde, lui promet de l'épouser, s'installe chez elle, et capte, par une semblable promesse, les bonnes grâces de trois amies de la jeune femme, Léonore, Araminthe et Cidalise, qui le comblent de présents. Mais Eraste, le frère de Léonore, vivement épris de Lucinde, découvre les menées du séducteur et ne tarde pas à dessiller les yeux de celle qu'il aime et de ses trois amies. Pour confondre Moncade, il l'appelle à un rendez-vous amoureux, où il doit se rendre les yeux bandés; croyant avoir affaire à une certaine Julie, Moncade accepte, et se trouve, sans s'en douter, en présence de Lucinde, de Léonore, d'Araminthe et de Cidalise, qu'il ne peut voir. Interrogé sur la nature de ses liaisons avec les quatre amies, le séducteur déclare n'en aimer aucune et les traite de la façon la plus cavalière. Aussitôt les jeunes femmes lui enlèvent son bandeau et l'abandonnent, après avoir joui de sa confusion. Complétement guérie de son amour, Lucinde consent alors à épouser Eraste.

« Cette comédie est amusante et spirituelle, dit M. Hippolyte Lucas; non pas que l'esprit y soit en relief, mais il est mêlé dans la contexture de la pièce avec assez de bonheur. » Elle renferme des scènes piquantes et véritablement comiques, notamment celle des deux jeunes femmes qui reconnaissent chacune, dans la toilette de l'autre, des bijoux envoyés à leur volage amant. L'*Homme à bonnes fortunes* est resté plus de cent cinquante ans au répertoire.

Homme singulier (L'), comédie en cinq actes et en vers, de Destouches, représentée à la Comédie-Française le 29 octobre 1764. Le comte de Sanspair cherche à se singulariser en tout : il porte des modes antiques, appelle son valet *monsieur* et le force à se couvrir devant lui. Epris en secret d'une jeune comtesse dont le caractère a beaucoup de ressemblance avec le sien, il hésite longtemps à lui déclarer son amour; mais enfin, le masque *mal plâtré* du misanthrope tombe, l'homme reprend ses droits, et le comte épouse la comtesse. Cette pièce ne fut représentée que dix ans après la mort de Destouches; elle fut jouée six fois sans beaucoup de succès. Le public, tout en restant froid à l'égard de cette parodie du *Misanthrope*, applaudit avec transport les vers suivants :

Tout homme que le sort fit naître d'un haut rang
Doit se dire en secret : « Je suis d'un noble sang,
Un autre est d'un sang vil; » à ce que j'imagine,
Nous remontons pourtant à la même origine.

Homme personnel (L'), comédie en cinq actes et en vers, de Barthe; représentée aux Français le 21 février 1778. « Le *moi* est haïssable, » a dit Pascal; Barthe a voulu le démontrer. Soligni, le héros de sa pièce, est

... Un de ces gens ou de marbre ou d'acier,
Qui d'eux-mêmes sans cesse et partout idolâtres,
De leur *moi* tyrannique amants opiniâtres,
S'honorent d'un regard et d'un culte assidu,
Qui bornent l'univers à leur individu,
Appellent la bonté ridicule ou faiblesse, [maîtresse.
Qui n'aiment rien, mais rien, pas même leur

Il veut épouser une veuve, Mme de Melfon, espérant que son oncle Gercourt lui donnera toute sa fortune, tandis que sa sœur entrera au couvent. Mais son oncle s'avise de vouloir partager également son bien entre Soligni et sa sœur Julie, et il exige, de plus, que l'homme personnel lui succède sur son siége de magistrat; quant à Julie, elle épousera Limeuil, un jeune officier qu'elle aime ·

Une charge! une femme! et l'hymen de Julie!
C'est acheter son bien, ce n'est pas hériter!

pense notre égoïste; et vite il persuade à Limeuil, ne sachant pas qu'il est le futur époux de sa sœur, d'acheter la charge de son oncle. Pour la jolie veuve, il la cède à son ami Saint-Géran, qui, justement, se trouve en être secrètement amoureux. Toutes ses menées égoïstes sont si habilement combinées, qu'il a l'air, en se servant des autres, de les servir gratuitement. Mais le vice ne peut pas toujours afficher les dehors de la vertu; tôt ou tard il se trahit. Au dénoûment, par un singulier concours de circonstances, tout se découvre : Gercourt, furieux, déshérite Soligni en faveur de Julie, qui épouse Limeuil, tandis que Mme de Melfon récompense l'amour timide et dévoué de Saint-Géran.

Cette pièce est morale, assez bien écrite, et l'intrigue, intéressante, n'est pas mal conduite; on y trouve des mots comiques et quelques scènes heureuses; mais elle a un défaut capital. L'auteur, au lieu de nous présenter un égoïste trouvant son châtiment dans son égoïsme seul, le double d'un menteur et d'un méchant, ce qui change le caractère de la leçon morale qu'on peut tirer de la pièce.

Homme blasé (L'), comédie-vaudeville en deux actes, de Duvert et Lauzanne (théâtre du Vaudeville, 18 novembre 1843). « Pierre-Ponce Nantouillet, dit Th. Gautier, à qui nous empruntons l'analyse de cette pièce, a 150,000 livres de rente, qu'il dépense consciencieusement; aussi est-il complétement blasé. Que faire? à quoi employer ces vingt-quatre interminables heures dont se compose la journée? « Mes 150,000 livres de rente » pour une sensation! s'écrie Nantouillet. — » Mariez-vous, lui disent ses amis; vous en » éprouverez une que vous ne connaissez pas » encore, celle d'être... — Oh! quelle idée! » répond Nantouillet; mais je n'ai personne » en vue. Bah! tant mieux, j'épouserai la pre- » mière femme que je rencontrerai. » La première qu'il rencontre est une demoiselle des Canaries, une modiste, sa voisine; elle vient faire une quête pour les personnes grêlées. Nantouillet lui offre son cœur et sa fortune. La jeune fille se hâte d'accepter le tout; mais voici qu'un rival se présente; c'est un ancien maître serrurier retombé à l'état de simple compagnon par suite de ses folles dépenses pour cette même demoiselle des Canaries, qu'il accuse Nantouillet d'avoir détournée du *chantier de la sagesse;* car, venu chez l'homme blasé pour poser un balcon à une fenêtre qui donne sur la rivière, il y a rencontré l'ancienne idole de son cœur. La colère du Vulcain s'allume à cette vue, et il provoque Nantouillet à un de ces duels où ne sont employées que les armes fournies par la nature, c'est-à-dire à un combat de savate. « Une émotion! » dit Nantouillet; si je pouvais attraper un » coup de poing! » Après des coups portés et reçus, les deux champions se prennent à bras le corps et finissent, en se poussant, par tomber de la fenêtre, où le balcon n'est pas encore posé, au beau milieu de la rivière. « Tant mieux! ça les séparera peut-être, » dit l'impassible Mlle des Canaries. Ils se séparent en effet, après avoir bu quelques bouillons, et regagnent la rive, chacun pensant avoir noyé son rival, et fort inquiet sur les suites de cette algarade. Nantouillet va cacher sa frayeur et ses remords dans une ferme où il a une filleule des plus gentilles. Persuadé qu'on va le poursuivre à cause de la mort du serrurier, il se cache sous les habits d'un berger; il mange du pain bis et de la soupe aux choux, arrosée de piquette, lui, le Sardanapale, le blasé. Effet du contraste : Nantouillet ne se sent pas trop malheureux dans sa nouvelle condition; il digère mieux, il dort paisiblement; les remords le tourmentent bien un peu, mais il se distrait de ces pensées funèbres en regardant les beaux yeux de sa filleule Louise. Un homme qui a 150,000 livres de rente ne disparaît pas sans qu'on voie aussitôt se présenter une foule d'héritiers. Ceux-ci accourent donc à la ferme, accompagnés d'un juge de paix, et s'expriment sur le compte de Nantouillet de la façon la plus irrévérencieuse; l'homme blasé les entend et profite d'un moment où il est seul pour ajouter au testament un codicille par lequel il institue Louise son unique héritière. Grande surprise des héritiers, qui se mettent à courtiser la petite paysanne, devenue tout à coup un excellent parti. Nantouillet, indigné, se montre. Le juge de paix l'arrête comme assassin du serrurier, et le met dans une chambre qu'il fait garder par des sentinelles. Un souterrain est le seul moyen de fuite laissé à Nantouillet. Il s'y engage. Mais, grand Dieu! quels sont ces gémissements? Nantouillet, qui ne se plaint plus de manquer d'émotions, a vu dans la cave l'ombre de sa victime, et bientôt il ressort avec des *cheveux blancs!* Tout s'explique : le serrurier, croyant aussi avoir un meurtre sur la conscience, est venu chercher un refuge dans la ferme, où il a des amis, et il s'est rencontré dans le souterrain avec son adversaire. Au dénoûment, Nantouillet, guéri de son spleen, épouse Louise. Il y a plus d'originalité dans ce sujet qu'on n'en trouve dans *certaines* comédies prétentieuses. L'esprit et la gaieté des situa-

tions et du dialogue valurent à l'ouvrage un très-brillant succès.

Homme de bien (UN), comédie en trois actes et en vers, de M. Emile Augier, représentée à la Comédie-Française le 18 novembre 1845. Cette pièce, nous l'avons dit ailleurs, ne réussit pas et ne devait pas réussir, à cause du sujet, qui conviendrait mieux au roman qu'au théâtre. La donnée, d'ailleurs, est loin d'être originale : l'homme de bien de M. Augier n'est qu'un tartufe raffiné. Il a cependant un côté qui le distingue : Féline ne trompe pas seulement ses victimes, il se trompe lui-même, il ruse avec sa propre conscience. Il travaille à faire déshériter une orpheline; mais, c'est qu'il est marié, et qu'il a des enfants... en expectative. Il ne lui est pas permis de voler le bien de sa famille future, pour obéir à un instinct exagéré de générosité. Donc, il travaille à rendre Juliette odieuse à son oncle, en la poussant indirectement à l'inconduite, tout en prêchant constamment une morale des plus sévères. Octave, poussé hypocritement par le tartufe à la séduction, se pique d'honneur et parvient, en effet, à séduire... la femme de Féline. C'est bien fait; mais, ce qui l'est moins, c'est que Féline triomphe, c'est que tout le monde le déclare et qu'il se déclare lui-même, de bonne foi, être homme de bien. Nous n'avons pas de superstition classique, mais nous avouons que le principe qui exige la moralité du dénoûment ne nous paraît pas dépourvu de raison.

Homme du jour (L'), ou les **Dehors trompeurs**, comédie de Louis de Boissy (1740). V. DEHORS.

Homme de douleur (L'), titre de plusieurs estampes d'Albert Dürer. Les iconographes emploient fréquemment ce titre d'*Homme de douleur*, au lieu de celui d'*Ecce Homo* ou de celui de *Pietà*, pour désigner, soit le Christ couronné d'épines, garrotté et exposé à la risée des soldats, soit le Christ détaché de la croix, mais portant encore les marques de la Passion. Il existe quatre gravures d'Albert Dürer représentant l'*Homme de douleur :* l'une fait partie de la *Passion*, en seize pièces, et porte la date de 1509; la seconde, connue des amateurs sous le titre de : l'*Homme de douleur aux bras étendus*, a été copiée plusieurs fois, notamment par un des Wiericx; la troisième, connue sous le nom de l'*Homme de douleur aux mains liées*, a été exécutée à l'eau-forte sur une planche de fer; les épreuves en sont très-rares; la quatrième, enfin, appelée l'*Homme de douleur assis*, a été exécutée sur une planche d'étain et est datée de 1515.

Ces quatre estampes atteignent des prix élevés dans les ventes publiques.

Divers artistes de l'école allemande du XVIe siècle ont gravé des compositions analogues; il nous suffira de citer trois estampes différentes de L. Krug, une gravure sur cuivre de Hans Baldung Grün, une pièce de N. Hopfer, datée de 1523, et une de J. Ladenspelder datée de 1540. Parmi les graveurs des autres pays qui ont traité le même sujet, nous mentionnerons : Luca Bertelli (d'après le Titien), Schelte a Bolswert (d'après A. Diepenbeek), J. Boulanger (d'après Andrea Solarco), Boyer d'Aguilles (d'après le Guide), J. Maennl (d'après le Titien). Une fresque de Giovanni Santi, qui décore l'église des Dominicains, à Cagli, représente l'*Homme de douleur* debout dans son tombeau, ayant à sa gauche saint Jérôme et à sa droite saint Bonaventure.

HOMME (L'), village et comm. de France (Sarthe), cant. de la Chartre, arrond. et à 24 kilom. de Saint-Calais, entre la Veuve et le Loir; 1,013 hab. Dolmen composé d'une pierre d'environ 4 mètres de longueur sur 3 mètres de largeur et 1m,50 d'épaisseur, posée horizontalement sur d'autres pierres dressées verticalement et s'élevant à 1 mètre au-dessus du sol.

HOMME AU MASQUE DE FER (L'), nom sous lequel on désigne un personnage mystérieux du temps de Louis XIV. V. MASQUE DE FER (l'homme au).

HOMME DE RIEN, pseudonyme sous lequel M. de Loménie a publié ses *Biographies des contemporains illustres.*

HOMMEAU s. m. (o-mô — dimin. du mot *homme*). Fam. Petit homme :

Messire Bon eût voulu que le zèle
De son valet n'eût été jusque-là;
Mais le voyant si sage et si fidèle,
Le bon *hommeau* des coups se consola.
LA FONTAINE.

HOMMÉE s. f. (o-mé — rad. *homme*). Agric. Etendue de terrain qu'un homme peut travailler en un jour.

— Arboric. Variété de pomme.

HOMMEL (Charles-Ferdinand), jurisconsulte allemand, né à Leipzig en 1722, mort en 1781. Reçu docteur à Leipzig en 1744, il professa, à partir de 1750, le droit à l'université de cette ville. Par son enseignement et par ses travaux, Hommel mérite d'être placé au premier rang parmi les jurisconsultes modernes. Il a introduit dans la pratique du droit allemand une foule de réformes, qui subsistent encore aujourd'hui pour la plupart, et dont plusieurs ouvrirent la voie aux travaux des jurisconsultes de notre époque. Ses écrits les plus remarquables sont les suivanis : *Oblectamenta juris feudalis* (1755); *Accidents et événements* (1760); *Oratio de jure arlequinizante* (1761); *Jurisprudentia numismatibus illustrata* (1765); *Sur les récompenses et les peines d'après les lois turques* (1772); le *Flavius allemand* (1780, 2 vol.); *Rhapsodia quæstionum in foro quotidie obvenientium* (1783-1787, 7 vol., 4e édit.); *Des délits et des peines*, traduit de Beccaria (1788, 2 vol.), etc. Rœssig publia après sa mort ses *Opuscula juris universi* (1785).

HOMO, HOMŒ ou **HOMŒO**, préfixe qui signifie semblable, et qui vient du grec *homos*, *omoios*, semblable. *Homos* est allié à *hama*, ensemble, et appartient, comme ce dernier, à la même famille que le sanscrit *saman*, *samâ*, *samayâ*, ensemble, *samas*, égal, zend *hama*, le même, le pareil. On peut comparer aussi : le latin *simia*, singe; *similis*, semblable; *simul*, ensemble; *simulare*, feindre; l'ancien haut allemand *sama*, de même; le gothique *samana*, ancien haut allemand *saman*, *zisamane*, allemand *zusammen*, ensemble; le gothique *samath*, ancien haut allemand *samet*, allemand *samm*, en même temps, et l'ancien slave *samu*, lui-même.

HOMOBRANCHE adj. (o-mo-bran-che — du préf. *homo*, et du gr. *bragchia*, branchies). Crust. Dont les branchies se ressemblent.

— s. m. pl. Ordre de la classe des crustacés.

HOMOCARPE adj. (o-mo-kar-pe — du préf. *homo*, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Se dit de la calathide des synanthérées, quand tous les ovaires se ressemblent.

HOMOCENTRE s. m. (o-mo-san-tre — du préf. *homo*, et de *center*). Géom. Centre commun de plusieurs cercles.

HOMOCENTRIQUE adj. (o-mo-san-tri-ke — rad. *homocentre*). Géom. Se dit des cercles qui ont leur centre commun. ‖ On dit plus ordinairement CONCENTRIQUE.

HOMOCENTRIQUEMENT adv. (o-mo-san-tri-ke-man — rad. *homocentrique*). Par rapport au même centre, autour d'un centre commun : *Se mouvoir* HOMOCENTRIQUEMENT.

HOMOCHÈLE adj. (o-mo-kè-le — du préf. *homo*, et du gr. *chêlê*, pince). Crust. Qui a les pinces semblables.

— s. m. pl. Groupe de crustacés décapodes brachyures, correspondant d'une part aux catométopes, de l'autre aux cancériens et aux cryptopodiens.

HOMOCHROME adj. (o-mo-krô-me — du préf. *homo*, et du gr. *chroma*, couleur). Se dit des capitules des corymbifères, quand les fleurs du disque et celles de la circonférence sont de même couleur.

— s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

HOMOCRICIEN, IENNE adj. (o-mo-kri-siain, iè-ne — du préf. *homo*, et du gr. *krikos*, anneau). Annél. Qui a tous les articles ou anneaux semblables entre eux.

— s. m. pl. Ordre d'annélides, comprenant ceux qui ont tous les anneaux semblables entre eux : *Les* HOMOCRICIENS *sont des chétopodes à corps assez allongé.* (E. Desmarest.)

HOMOCUMINATE s. m. (o-mo-ku-mi-na-te). Chim. Sel produit par la combinaison de l'huile homocuminique avec une base.

— **Encycl.** V. HOMOCUMINIQUE.

HOMOCUMINIQUE adj. (o-mo-ku-mi-ni-ke — du préf. *homo*, et de *cuminique*). Chim. Se dit d'un acide homologue de l'acide cuminique.

— **Encycl.** L'acide *homocuminique* a pour formule $C^{11}H^{14}O^2$. Il dérive d'un hydrocarbure fondamental $C^{10}H^{14}$, par fixation de CO^2, et, comme on connaît un hydrocarbure de ce nom, le cymène, on aurait pu le nommer acide cyminique en adoptant la nomenclature généralement adoptée dans la série aromatique. Dans cette série, en effet, l'acide qui dérive de la benzine, par addition de CO^2, se nomme *acide benzoïque;* celui qui dérive de la même manière du toluène, acide toluique, etc. Toutefois, on sait qu'à chaque terme de la série aromatique, il y a plusieurs isomères possibles. Or, l'acide qui nous occupe appartient, non à la série des acides benzoïque, toluique, xylilique, cuminique, mais à la série isomérique dont font partie les acides α-toluique et α-xylilique. Son vrai nom devrait donc être α-cyminique et non *homocuminique*. Il n'est pas, en effet, l'homologue supérieur de l'acide cuminique, lequel serait l'acide cyminique, mais un isomère de cet acide. Toutefois, ces réserves faites, nous adoptons le nom que M. Rossi a cru devoir donner à ce corps.

— I. PRÉPARATION. On prépare l'éther cumino-chlorhydrique ou chlorure de cumyle $C^{10}H^{13}.Cl$ en faisant passer un courant d'acide chlorhydrique sec à travers l'alcool cuminique $C^{10}H^{14}O$, et l'on chauffe pendant vingt-quatre heures cet éther à 100° dans des tubes fermés avec une solution alcoolique de cyanure de potassium. On ouvre ensuite les tubes, on filtre la solution, on la distille au bain-marie, pour en retirer la plus grande partie de l'alcool, on agite le résidu avec de l'eau et de l'éther. La couche éthérée qui surnage renferme le cyanure de cumyle, qui reste sous la forme d'une huile brune par l'évaporation de l'éther. Cette huile, soumise à une ébullition prolongée avec une solution alcoolique de potasse, dégage de l'ammoniaque et donne l'homocuminate de potasse :

$$\underset{\text{Cyanure de cumyle.}}{C^{10}H^{13}.CAz} + \underset{\text{Potasse.}}{KHO} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O}$$
$$= \underset{\text{Homocuminate potassique.}}{C^{10}H^{13}.CO^2K} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{AzH^3}$$

Quand il ne se dégage plus d'ammoniaque, on retire l'alcool par la dissolution, on ajoute de l'eau au résidu, on le filtre si besoin est et on le précipite par l'acide chlorhydrique. L'acide *homocuminique* se sépare sous la forme de flocons blancs. On agite avec de l'éther qui dissout les flocons, on décante la couche éthérée qui surnage et on l'abandonne à l'évaporation spontanée. L'acide *homocuminique* impur reste comme résidu. Pour le purifier, on le fait cristalliser à plusieurs reprises dans l'eau bouillante.

— II. PROPRIÉTÉS. L'acide *homocuminique* cristallise en petites aiguilles de sa solution aqueuse. Il fond à 52° en une huile qui se prend en masse cristalline par le refroidissement. Il distille sans se décomposer. Il se dissout facilement dans l'alcool et l'éther, assez facilement dans l'eau bouillante, très-peu dans l'eau froide. Sa solution aqueuse rougit le tournesol et décompose les carbonates.

— III. HOMOCUMINATES. Le sel de potasse est soluble dans l'eau et l'alcool, incristallisable et déliquescent. Les autres sels sont, pour la plupart, des précipités que l'on prépare par voie de double décomposition. M. Rossi a préparé les homocuminates de baryum, de plomb et de cuivre.

— IV. CONSTITUTION DE L'ACIDE HOMOCUMINIQUE. On sait que le cymène $C^{10}H^{14}$ est de la méthyl-propyl-benzine $C^6H^4\left\{\begin{matrix}C^3H^7\\CH^3\end{matrix}\right.$ et que l'alcool cuminique, dérivé de cet hydrocarbure, répond à la formule $C^6H^4\left\{\begin{matrix}C^3H^7\\CH^2OH\end{matrix}\right.$. L'éther cumochlorhydrique, dérivant de l'alcool cuminique par la substitution de CAz à OH, a pour formule $C^6H^4\left\{\begin{matrix}C^3H^7\\CH^2CAz\end{matrix}\right.$. Enfin, l'acide *homocuminique* dérive du cyanure de cumyle par la substitution de O^2H à Az. La formule est donc $C^6H^4\left\{\begin{matrix}C^3H^7\\C^2H^2O^2H\end{matrix}\right.$. C'est de l'acide propyl-α-toluique, c'est-à-dire de l'acide α-toluique dont un atome d'hydrogène est remplacé par du propyle. L'acide α-toluique est, en effet, $C^6H^5.C^2H^2O^2H$.

HOMOCYRTE s. m. (o-mo-sir-te — du préf. *homo*, et du gr. *kurtos*, voûté). Entom. Syn. de CYPHONOTE.

HOMODACTYLE s. m. (o-mo-da-kti-le — du préf. *homo*, et du gr. *daktulos*, doigt). Erpét. Genre de reptiles ophidosauriens.

HOMODERME adj. (o-mo-dèr-me — du préf. *homo*, et du gr. *derma*, peau). Erpét. Qui a la peau semblable partout.

— s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, comprenant ceux dont la peau est dépourvue d'écailles ou couverte d'écailles pareilles, tels que les cécilies, les amphisbènes, les acrochordes, etc.

HOMODROME s. m. (o-mo-dro-me — du préf. *homo*, et du gr. *dromos*, course.) Mécan. Levier dans lequel la résistance et la puissance sont du même côté par rapport au point d'appui.

— Adjectiv. : *Levier* HOMODROME.

HOMŒ ou **HOMŒO**, préfixe. V. HOMO.

HOMŒOCÈRE s. m. (o-mé-o-sè-re — du préf. *homœo*, et du gr. *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes hémiptères, dont les deux espèces vivent, l'une à Java, l'autre au Cap de Bonne-Espérance.

HOMŒOMÉRIE s. f. (o-mé-o-mé-rî — du préf. *homœo*, et du gr. *meros*, partie). Philosophie, gr. Homogénéité des éléments, selon Anaxagore; parties similaires dont le concours, suivant ce philosophe, a formé le monde, en vertu de la loi d'attraction : *Anaxagore, l'auteur des* HOMŒOMÉRIES, *soutenait que les corps étaient composés de parties similaires, savoir : les os, d'os extrêmement petits; les chairs, de chairs extrêmement petites*, etc. (Volt.)

— **Encycl.** Philos. Le mot *homœoméries*, qui signifie proprement *parties semblables*, est souvent employé dans l'histoire de la philosophie grecque pour désigner un des principes de l'école ionienne. C'est Anaxagore qui passe pour avoir fondé le système des *homœoméries*, déjà élaboré par ses prédécesseurs sous d'autres noms. Ce système a, du reste, le caractère de tous les systèmes mixtes, formés dans un âge de transition; il est intermédiaire entre la théorie d'Anaximandre et des autres Ioniens dynamistes et mécanistes, et la grande théorie de Démocrite, celle des atomes. Par là même, il se présente dans un demi-jour assez vague, surtout à la grande distance où nous sommes et avec le peu de documents précis que nous possédons sur les opinions d'Anaxagore. Voici pourtant ce que nous en savons d'une façon positive.

Anaxagore considère comme élément en soi tout ce qui paraît, tout *phénomène*. Or, la masse des éléments ne peut ni augmenter ni diminuer. Les corps se composent tous de parties élémentaires qui sont semblables ou *synonymes*. Anaxagore les nomme *choses* ou *semences*. « Toutes les choses, dit-il, étaient ensemble, infinies en nombre et en petitesse. Aucune de leurs qualités n'était donc apparente. Tout était dans tout, tout a été extrait de tout. Aussi tout participe de tout en partie. » Ces parties élémentaires synonymes sont ce qu'on a nommé *homœoméries;* elles étaient actives, tandis que les atomes sont passifs. C'est en se groupant de diverses façons qu'elles avaient donné naissance aux différents corps.

Leibnitz, dans sa *Monadologie*, a repris, dans une certaine mesure, l'idée des *homœoméries*, qu'il ne faudrait pas confondre avec les atomes d'Epicure, ni avec la matière brute de Descartes. Des parties actives, infiniment petites, identiques, telles sont les monades de Leibnitz et les *homœoméries* d'Anaxagore; mais ces *homœoméries*, espèces de particules flottantes dans l'infini, comme Anaxagore nous les représente, n'ont pas pu s'organiser toutes seules. C'est pourquoi Anaxagore fut conduit à la doctrine qui a fait sa plus grande célébrité, l'existence du *Nous*, c'est-à-dire de l'*esprit* organisateur, ordonnateur de la matière, qui règle les combinaisons très-complexes et très-variées des *homœoméries*. C'est pour avoir admis cette idée lumineuse qu'Anaxagore parut, au milieu des philosophes ioniens, dit Aristote, comme un homme de bon sens au milieu d'une foule d'insensés.

HOMŒOMÉROLOGIE s. f. (o-mé-o-mé-ro-lo-gî — du préf. *homœo*, et du gr. *meros*, partie; *logos*, discours). Anat. Partie de l'anatomie qui traite des systèmes organiques.

— **Encycl.** Un système organique est l'assemblage des parties formées par le même tissu; ainsi l'ensemble des parties similaires formées de tissu osseux constitue le système osseux, l'ensemble de celles formées par le tissu nerveux constitue le système nerveux. L'*homœomérologie* est le chapitre qui forme la transition de l'anatomie générale à l'anatomie descriptive. Elle a été fondée par le génie de Bichat. Son *Traité des membranes* et son *Anatomie générale* renferment la description méthodique des différents systèmes de l'organisme. Ducrotay de Blainville a depuis contribué beaucoup aux progrès de l'*homœomérologie.* Comme les généralités de cette dernière se confondent avec celles de l'histologie, nous n'y insisterons pas davantage ici. L'histoire de chaque système sera faite en détail en son lieu.

HOMŒOMORPHE adj. (o-mé-o-mor-fe — du préf. *homœo*, et du gr. *morphê*, forme). Pathol. Se dit des produits morbides constitués par des éléments semblables à ceux qu'on trouve dans les parties saines : *Tissus, humeurs* HOMŒOMORPHES.

— Minér. Syn. de PLÉSIOMORPHE.

HOMŒOMORPHISME s. m. (o-mé-o-mor-fi-sme — rad. *homœomorphe*). Pathol. Caractère des produits morbides homœomorphes.

— Minér. Syn. de PLÉSIOMORPHISME.

HOMŒOPATHE s. m. (o-mé-o-pa-te — du préf. *homœo*, et du gr. *pathos*, affection). Méd. Partisan du système de l'homœopathie : *Avec les* HOMŒOPATHES *tout médicament se dose par millionièmes.* (L. Reybaud.)

— Adjectiv. : *Médecin* HOMŒOPATHE.

HOMŒOPATHIE s. f. (o-mé-o-pa-tî — rad. *homœopathe*). Méd. Système qui consiste à combattre les maladies par des médicaments propres à produire des symptômes analogues à ceux de ces maladies elles-mêmes, et administrés par doses infinitésimales. *L'*HOMŒOPATHIE *est une plaisanterie fondée sur une hypothèse.* (E. About.)

— **Encycl.** Le nom d'*homœopathie* fut donné par Samuel Hahnemann à une méthode de traitement des maladies fondée sur un rapport de similitude entre les symptômes de la maladie et les phénomènes développés par l'action des remèdes sur un organisme sain.

Il désignait en même temps par l'appellation générique d'*allopathie* toutes les autres médications qui, ne prenant pas pour base la méthode d'observation, procédaient de théories plus ou moins ingénieuses sur la nature présumée de la maladie ou sur les propriétés hypothétiques des remèdes.

D'une logique irrésistible dans son examen critique des doctrines médicales, faisant appel à l'esprit d'examen et fondant sa réforme sur l'expérimentation, Hahnemann vit cependant ses premiers travaux accueillis par des oppositions violentes et passionnées; aujourd'hui même, après soixante ans de luttes et d'épreuves, ses disciples ressentent encore les effets d'un parti pris de dénigrement systématique, dont on cherche la cause avec une douloureuse surprise. Peut-être le malentendu tient-il, en grande partie, à ces dénominations tirées du grec qui, plus encore que les innovations thérapeutiques, partagèrent le monde médical en deux camps, creusant entre eux un profond abîme qui ne se comblera que bien lentement.

Hahnemann, comme tous les médecins éclairés, était arrivé, après une pratique médicale de seize années (1779 à 1795), au doute philosophique. Seulement, au lieu de conclure à la négation de la médecine, cet esprit consciencieux et fécond s'élança résolûment à la recherche des véritables lois de la thé-

rapeutique. Il pensa qu'il serait peut-être conduit à découvrir ces lois « en observant la manière dont les médicaments agissent sur le corps de l'homme lorsqu'il se trouve dans l'assiette tranquille de la santé. Les changements qu'ils déterminent alors n'ont pas lieu en vain et doivent certainement signifier quelque chose; car, sans cela, pourquoi s'opéreraient-ils? Peut-être est-ce là le seul langage dans lequel ils puissent exprimer à l'observateur le but de leur existence. » (*Lettre sur l'urgence d'une réforme en médecine*).

Partant de cette pensée si simple et si neuve, qui devait le conduire à la découverte de la loi des semblables, Hahnemann ne tarda pas à commencer la série des études expérimentales qui embrassent vingt-six années de son existence (1796-1823). Il traduisait la *Matière médicale* de Cullen, lorsque, frappé des hypothèses singulières et contradictoires par lesquelles on tentait d'expliquer l'action du quinquina, il résolut d'en vérifier sur lui-même les propriétés. Après avoir pris pendant plusieurs jours de fortes doses de ce remède, il eut tous les symptômes d'une fièvre intermittente, semblable à celle que le quinquina guérit.

Cette constatation, contrôlée par des expériences répétées, soit sur lui-même, soit sur des amis dévoués, conduisit Hahnemann à penser que, si le quinquina guérit certaines fièvres à type intermittent, c'est parce qu'il peut développer dans un organisme sain une fièvre semblable à celle de la maladie naturelle. Dès lors, il entrevit le but suprême de toute sa vie : la découverte de la loi qui régit les rapports des médicaments et de la maladie. Interrogés d'après la méthode qu'il a inaugurée à propos du quinquina, les médicaments expérimentés donnent tous la même réponse : ils produisent régulièrement sur l'organisme sain des phénomènes artificiels semblables à ceux de la maladie naturelle qu'ils ont puissance de guérir.

La loi des semblables était découverte; il restait à en faire l'application clinique. Ce fut à Georgenthal, duché d'Anhalt, dans un hospice d'aliénés, qu'il appliqua l'*homœopathie* pour la première fois et qu'il obtint ses premiers succès par la cure éclatante d'une maladie mentale réputée incurable.

En 1805, il consigna ses premières découvertes dans ses *Fragments sur les propriétés positives des médicaments*. En 1810, son *Organon de la médecine rationnelle*, édité à Dresde, fit connaître sa méthode et révéla le meilleur mode de dosage des médicaments pour obtenir la guérison. Enfin, de 1811 à 1821, il publiait sa *Matière médicale pure*, monument incomparable d'observations et de recherches que complètent, quelques années après (1828), sa *Doctrine et traitement des maladies chroniques*.

On voit, en étudiant le développement de la pensée dans ces divers livres, combien Hahnemann a procédé avec ordre et méthode, et comment, à chaque médicament, on trouve irrésistible la démonstration de la loi des semblables : l'arsenic et le quinquina, qui sont fébrigènes, sont fébrifuges; le café cause et guérit l'insomnie; le tabac donne et dissipe le vertige; le calomel, l'ipéca, produisent et suppriment la dyssenterie; l'arsenic est le principal remède du choléra, et l'empoisonnement par l'arsenic offre tous les symptômes du choléra; le cuivre provoque des crampes et les calme; la belladone suscite une éruption scarlatiniforme et préserve de la scarlatine; l'inoculation du *cow-pox*, qui produit la vaccine, et le vaccin qui la reproduit préservent de la variole.

Tel est le fait immense proclamé par Hahnemann, que l'expérience vérifie depuis soixante-dix ans dans les deux mondes, que la tradition elle-même confirme, qu'a consacré le témoignage de milliers d'expérimentateurs et de médecins.

De l'ensemble de ces recherches et de ces travaux se déduisent les propositions suivantes, qui, par leur ensemble, constituent la réforme thérapeutique due au génie de Hahnemann.

1° Toute substance qui n'est pas alimentaire a le pouvoir de développer dans un organisme sain une série de phénomènes, toujours les mêmes, apparaissant dans un ordre constant, variant toutefois d'intensité, suivant les doses, et présentant l'image d'une maladie naturelle.

Ces modifications fonctionnelles, provoquées par l'action des médicaments, en représentent les propriétés positives. L'expérimentateur peut les produire en administrant la substance au sujet qui se prête à l'étude; ou bien il peut les observer, se développant à la suite d'un empoisonnement soit accidentel, soit prémédité.

Ces phénomènes, pouvant être reproduits identiquement, sont donc bien l'expression des propriétés positives des médicaments. La méthode d'expérimentation sur l'homme sain, pour constituer la matière médicale, est bien tout entière due à Hahnemann, quoiqu'elle ait été entrevue par Haller et tentée partiellement par Störck; mais l'un et l'autre n'ont pas su féconder l'aperçu de quelques faits, ni s'élever à la conception d'une loi générale qui, formulée par leur laborieux et sagace héritier, s'impose aujourd'hui, même aux plus acharnés détracteurs de l'*homœopathie*.

2° Si l'ensemble des phénomènes provoqués par l'action d'un remède offre le tableau d'une maladie naturelle, le rapport entre le médicament et la maladie ne peut être qu'un rapport de similitude.

En effet, chaque médicament a une affinité élective pour un ou plusieurs organes, et il impressionne ces organes topiquement, de manière à les provoquer à des actes toujours les mêmes. Il est donc certain que, lorsque, pour traiter une maladie naturelle, on administrera un médicament capable de provoquer des symptômes semblables à ceux de la maladie observée, il agira directement sur l'organe malade pour lequel la matière médicale nous révèle son affinité spéciale.

Telle est l'explication de la loi thérapeutique enseignée par Hahnemann sous cette formule célèbre : *Similia similibus curantur.*

3° Si la maladie est combattue par une substance possédant la propriété d'impressionner semblablement l'organe malade, la conséquence forcée de cette méthode de traitement est l'obligation de réduire le plus possible la quantité de matière médicamenteuse. C'est encore par l'observation que Hahnemann a été conduit à cette échelle d'atténuations ou de dilutions qui a tant prêté aux banales plaisanteries. Cependant cette découverte est au moins aussi admirable que celle de la loi de similitude, puisqu'elle permet de guérir les maladies sans ajouter artificiellement aux souffrances des malades.

Le résultat des divisions méthodiques pratiquées par Hahnemann est non-seulement de diminuer la quantité de la matière médicamenteuse, mais encore et surtout de développer dans la substance des propriétés plus subtiles et quelquefois toutes différentes de celles du corps brut d'où elle est tirée. Cette proposition ne trouvera pas de contradicteurs chez les médecins de bonne foi, qui savent combien les actions de certains remèdes diffèrent suivant leur dose, notamment l'émétique, le calomel et les eaux minérales.

Tels sont les points fondamentaux de la réforme thérapeutique de Hahnemann. En proscrivant les procédés autoritaires et violents de l'allopathie, en démontrant le danger des évacuations sanguines, des vomitifs et des purgatifs, Hahnemann a rendu le plus signalé service aux malades et même aux médecins aveuglément acharnés contre lui. Par la force de ses démonstrations, il a tué la polypharmacie et l'inintelligente complication des formules où une infinité de substances confondues se neutralisaient l'une par l'autre.

Une société de médecins non homœopathes s'est formée à Paris pour étudier, par la méthode expérimentale, les propriétés positives des médicaments, et nous voyons, depuis le grand réformateur, l'histoire des médicaments être, dans tous les livres classiques, précédée de leurs effets sur l'homme sain. Seulement, ces pathogénésies par imitation sont, le plus souvent, des copies plus ou moins déguisées des expérimentations de Hahnemann. A l'hôpital de la Charité, un éminent professeur, M. G. Sée, enseigne la matière médicale au point de vue de la *sphère d'activité élective* des médicaments et des poisons. Enfin, même sur le terrain si controversé des doses infinitésimales, ne voyons-nous pas les granules contenant un milligramme d'alcaloïde essayer de se substituer, entre les mains de ceux qu'on pourrait appeler des homœopathes honteux, aux globules hahnemanniens auxquels on persiste néanmoins à prodiguer tous les sarcasmes?

Une doctrine qui produit de semblables effets chez ses adversaires déclarés nous paraît avoir une virtualité bien singulière, et mérite au moins qu'on s'arrête à un sérieux examen de ses principes et de ses applications. Nous allons donc exposer les objections qui lui ont été faites et combattre les arguments qui lui ont été opposés.

On a dit que l'*homœopathie* était la négation de la médecine; que Hahnemann, en rompant avec la tradition, en faisant découler sa méthode thérapeutique de certaines doctrines empruntées à un vitalisme exagéré, en faisant pivoter sa méthode sur une hypothèse, le dynamisme vital et médicamenteux, est en contradiction formelle avec sa prétention de ne relever que de la méthode d'observation.

Cette première objection porte évidemment à faux. Quelle que soit la valeur de ses conceptions physiologiques ou pathologiques, quelque radicales que soient les critiques qu'il a faites des théories anciennes, sa réforme de la thérapeutique et de la matière médicale est-elle en rien diminuée? Peut-on prétendre que la loi de similitude est faussée, parce que son inventeur a pu émettre des opinions erronées en nosologie ou en physiologie générale? Passons donc à un autre argument, mais non sans avoir, au préalable, fait remarquer que ceux-là mêmes qui ont le plus combattu la doctrine des maladies chroniques et contesté la valeur étiologique de la *psore* acceptent et proclament la causalité de l'*herpétisme*. En vérité, pour des gens sérieux, cette logomachie est-elle de bon aloi?

Le médecin, en définitive, de quelque épithète qu'on l'affuble, ne peut se passer de trois ordres de connaissances : la physiologie, qui lui révèle les lois de la vie dans l'état de santé; la pathologie qui lui permet de distinguer les états morbides, et la thérapeutique, par laquelle il possède les moyens de substituer à l'état de maladie l'équilibre de la santé.

Par la physiologie et la pathologie, et jusqu'à un certain point par la thérapeutique, Hahnemann se rattache à la tradition médicale, puisqu'il recherche curieusement les faits de guérisons remarquables obtenues avant lui en vertu de la loi des semblables; mais si ses hypothèses physiologiques sont contestables, nous revendiquons énergiquement sa doctrine générale des maladies.

Pour Hahnemann, toute maladie se développe en vertu de prédispositions définies, et par conséquent, sauf pour les lésions matérielles de coups et de blessures, ne saurait sans danger être considérée comme locale, ni être traitée par des moyens locaux. D'accord en cela avec l'expérience populaire, Hahnemann fait ressortir logiquement le danger du traitement local des maladies de la peau ou des affections syphilitiques. Il affirme, en outre, que, même dans les maladies aiguës où aucune cause miasmatique n'intervient, il est utile de combattre dès le début l'état morbide.

Un autre précepte fécond de Hahnemann, c'est l'individualisation morbide. Il recommande de ne pas traiter une maladie d'après son nom, mais d'après l'ensemble de ses symptômes, l'âge, le sexe et la constitution du sujet. Est-ce à dire, comme on le lui a reproché, qu'il repousse la pathologie et qu'il nie la fixité des espèces morbides? Nullement. Mais il est certain que, frappé des abus de la généralisation qui faisait appliquer à toute une classe de maladies à désinence en *ite* la banale pratique des émissions sanguines, Hahnemann a reconstitué avec une heureuse insistance et une irrésistible logique la vraie méthode de traitement. Sur dix phthisiques par exemple, le seul symptôme « expectoration » offre des variations considérables : les crachats peuvent être sanguinolents, muqueux, rares, abondants, blancs, gris ou noirs, inodores ou fétides, nummulaires ou visqueux et s'étirant en longs fils; ils peuvent être rendus le jour ou la nuit, ou le matin exclusivement. On voit quelle variété d'indications ressort de ces différences; à plus forte raison, lorsque le médecin considère l'ensemble des symptômes, qui seul peut justifier le choix consciencieux du médicament approprié.

Le réformateur était trop savant et trop versé dans les connaissances préalables qui constituent le vrai médecin, pour avoir répudié aucun des éléments indispensables du diagnostic, dont il semble faire si bon marché. Nous répétons donc avec lui : Oui, ce qu'il est indispensable de connaître d'une maladie, c'est l'ensemble des symptômes par lesquels elle se révèle, sans lesquels elle n'existerait pas. Mais il est une branche non moins indispensable des connaissances médicales, la séméiotique. Par elle, la symptomatologie est complétée et interprétée. Une observation, même superficielle, peut bien reconnaître les manifestations morbides; seule, la critique des signes peut apprendre, au médecin digne de ce nom, la valeur relative et l'interprétation convenable de ces phénomènes.

Ainsi, le vomissement est un symptôme. La séméiotique nous permet de discerner s'il provient de l'estomac ou de la lésion d'organes plus ou moins éloignés. Ce symptôme peut procéder, en effet, de l'engouement ou de l'étranglement d'une hernie, d'une insolation, d'une méningite à son début, de tubercules développés le long des sinus cérébraux, d'un choc sur la tête, de la présence d'ascarides dans l'intestin, d'une hépatite, de la coqueluche ou d'une simple répugnance.

Suivant ces diverses interprétations d'un seul et même symptôme, le traitement change, et c'est ainsi encore que se trouve justifiée la sagesse du précepte de Hahnemann, qui recommande le choix du remède homœopathique, non d'après un phénomène isolé, mais par la considération raisonnée de l'ensemble des symptômes.

Il n'est pas moins indispensable pour le médecin de connaître parfaitement la pathologie spéciale de chaque maladie, car il lui faut discerner s'il a à combattre un simple catarrhe ou une pneumonie, une indigestion ou une hernie étranglée, une angine pultacée ou un croup. Il nous semble superflu d'insister davantage sur la nécessité d'une instruction complète pour tout médecin, quelle que soit la méthode thérapeutique à laquelle sa conscience le porte à se rattacher.

Passons donc à la critique qui a été faite de la réforme thérapeutique et de la posologie de Hahnemann.

1° Bien que sa méthode expérimentale pour connaître les propriétés positives des médicaments soit, comme nous l'avons dit, généralement acceptée par les médecins de toutes les écoles, on s'est efforcé de jeter du discrédit sur les belles pathogénésies de Hahnemann. On a relevé des notations minutieuses ou excentriques, dans lesquelles on s'est efforcé de montrer un jeu de l'imagination au lieu d'y voir le consciencieux travail d'un observateur qui ne se reconnaît pas le droit d'omettre ou de négliger un seul des phénomènes manifestés sous ses yeux.

Les auteurs de ces critiques ont altéré le sens des observations de la *Matière médicale* par des interpolations, des suppressions et des rapprochements qui n'existent pas dans le texte. C'est ce qui a été fait, notamment, par les adversaires de l'*homœopathie*, lors de la discussion au Sénat de la pétition des ouvriers de Paris, réclamant en 1865 la création de services homœopathiques au sein des hôpitaux.

Or, pour étudier la matière médicale, Hahnemann donnait à un sujet qui se prêtait à cette expérience, mais sans lui en révéler le nom, une substance dont il continuait l'usage en en variant les doses, jusqu'à ce qu'elle eût produit des effets appréciables. Il tenait alors compte des symptômes produits, pendant tout le temps qu'ils se manifestaient, en ayant grand soin d'éliminer les phénomènes dus à des causes étrangères. « Lorsqu'il survenait, dans le cours de l'expérience, une circonstance extraordinaire susceptible de la modifier, d'une manière qui *ne fût même que vraisemblable*, par exemple, une peur, un chagrin, une crainte, une forte lésion extérieure, un écart quelconque de régime ou tout autre grand et important événement; dès lors, on cessait de noter les symptômes dans cette expérience. *Tout était anéanti, afin que rien d'impur ne pût se glisser dans l'observation.* » (Hahnemann, *Matière médicale*, préface, p. 4.)

Il est vrai de dire que les pathogénésies de Hahnemann prêtent à la critique pour plusieurs raisons. L'ordre anatomique qu'il a suivi, parce qu'il était en honneur de son temps, a le grave inconvénient de donner des énumérations de phénomènes, sans tenir compte de leur succession, ni de leur existence chez des sujets d'âge et de sexe différents. De plus, il expose à des notations de phénomènes contradictoires : l'insommie et la somnolence, l'anorexie et la boulimie.

Or, il suffit, pour justifier ces singularités, de rappeler qu'il est une loi admise par les médecins de tous les temps et de toutes les écoles : c'est la loi des effets alternants. L'opium, après avoir assoupi, engendre une insommie opiniâtre; le café, qui tient éveillé, produit le sommeil; les purgatifs salins sont suivis d'une constipation très-rebelle. Il n'est donc pas étonnant qu'en ne tenant pas compte de la succession des phénomènes, ils se présentent contradictoires sous la rubrique des appareils où ils se manifestent. « Tout médicament produit des effets qui apparaissent les uns plus tôt, les autres plus tard. Ces deux séries de phénomènes sont, en tous points, opposées et dissemblables On peut même dire qu'elles sont diamétralement différentes. J'appelle les uns primitifs ou de premier ordre, et les autres secondaires ou de second ordre. » (Hahnemann, *Effets positifs des médicaments*, préface, p. 2.)

2° La posologie *homœopathique* est encore la pierre d'achoppement des détracteurs de la réforme. On affirme que les médicaments réduits à des doses infinitésimales deviennent complétement nuls, et ne contiennent absolument rien. Cette prétention, venant de savants habitués à professer que la matière est indéfiniment divisible, aurait de quoi nous surprendre, si elle ne se compliquait de mauvaise foi. Non-seulement la divisibilité à l'infini de la matière est une conception idéale de la science, mais elle peut se démontrer directement jusqu'à un degré capable de confondre l'imagination la plus hardie. Là où les moyens ordinaires avaient été impuissants, l'analyse spectrale est venue en aide, et a permis de constater le chlorure de lithium en nature jusqu'à la 5e dilution, le lithium jusqu'à la 6e, le chlorure de sodium jusqu'à la 7e et à la 8e. Or, le chlorure de sodium contient 1/3 de sodium et 2/3 de chlore; on voit donc quelle infiniment petite quantité de l'alcali a été révélée par l'apparition de la raie sodique au spectroscope. Etait-il sage de la nier en tant que matière, avant qu'un procédé nouveau permît de la constater directement, et peut-on affirmer que d'autres moyens d'analyse ne réussiront pas à pousser plus loin et jusqu'à la 30e dilution les démonstrations que réclament les sceptiques et les détracteurs?

Mais ce moyen n'est pas à inventer; il existe, il est à notre disposition. L'organisme est plus sensible à l'action des infiniment petits, que ne le sont les plus délicats appareils de la science humaine. Les virus vaccinal, rabique et syphilitique contaminent toute l'économie à des doses dont la petitesse effraye l'imagination. Les expériences de M. le docteur (non homœopathe) Davaine, sur les effets toxiques du sang putréfié, tendent à prouver que cet agent, inoculé à la dose de *un dix-trillionième de goutte*, peut encore donner la mort à un lapin. Cependant, pour ne pas sortir du cercle des dilutions homœopathiques, nous savons que M. le professeur Imbert Gourbeyre, instituant des expériences publiques sur les élèves de son cours, a obtenu des éruptions caractéristiques avec la 13e dilution de l'arsenic.

3° Poussés dans leurs derniers retranchements, nos adversaires disent qu'en admettant que les doses infinitésimales contiennent réellement des substances médicamenteuses, elles y sont en trop petite quantité pour produire un effet quelconque, et qu'en réalité nous ne faisons, en les prescrivant, que de l'expectation. A cela nous pourrions répondre avec Boerhaave : « Les substances médicamenteuses peuvent être divisées en des fractions si petites, que l'imagination de l'homme a de la peine à les suivre, et pourtant l'observation a constaté que ces fractions n'en retiennent pas moins la force médicamenteuse. » Ou avec Hufeland : « Se lais-

ser prévenir contre un médicament par l'extrême petitesse de la dose, ce serait oublier qu'il est ici question d'un effet dynamique, c'est-à-dire d'un effet sur le vivant, et qu'on ne peut apprécier par le poids. Quel est celui qui a pu déterminer pondérativement la quantité d'un virus nécessaire pour produire un effet quelconque? Etendre une substance, est-ce donc constamment l'affaiblir? et le liquide qui l'étend ne peut-il pas devenir un véhicule, qui développe en elle une propriété nouvelle, un nouveau mode d'action, plus subtil que celui qu'elle possédait auparavant? » Mais nous ne consentons pas à nous abriter derrière ces témoignages, quelque imposants qu'ils soient, de l'efficacité des petites doses. Nous affirmons que, tous les jours, l'expérimentation physiologique et l'observation clinique nous démontrent d'une manière positive l'efficacité des doses infinitésimales.

Ceux de nos adversaires qui attribuent à l'expectation nos succès cliniques, au lieu de vérifier par l'observation directe la valeur de nos doses, ont trouvé plus commode de faire de l'expectation pure. Ils croyaient démontrer ainsi que, les maladies guérissant toutes seules, il était facile d'obtenir des succès avec des globules inertes ou de la mie de pain. Cette expérimentation coupable a été faite sur une large échelle dans plusieurs hôpitaux d'Allemagne, et elle a coûté la vie à plusieurs centaines de victimes.

En effet, après un premier succès relatif, dû à une série de cas bénins, ils sont arrivés à une mortalité s'élevant pour la pneumonie jusqu'à 31 pour 100, et dans le service de J.-P. Tessier, à l'hôpital Sainte-Marguerite, la méthode homœopathique appliquée à la pneumonie n'a donné qu'une mortalité de 8 pour 100, résultat confirmé par une statistique officielle.

On a prétendu que l'*homœopathie* avait été expérimentée dans les hôpitaux et que son impuissance y avait été constatée. Pendant vingt ans, le docteur Gastier a fait le service de l'hôpital de Thoissey, et, malgré les attaques de ses adversaires, il a été maintenu à la tête de cette clinique homœopathique, par des administrateurs édifiés sur l'efficacité de son traitement et les bienfaits de sa méthode. A Paris, le docteur Tessier, à l'hôpital Sainte-Marguerite, a appliqué la médication homœopathique pendant trois ans, de 1849 à 1851. Dans une salle de 100 lits, il a traité pendant cette période 4,663 malades, et n'en a perdu que 8,55 pour 100. Pendant les mêmes années, une salle de 99 lits, traités allopathiquement par MM. les docteurs Valleix et Marotte, a reçu 3,724 malades, sur lesquels la mortalité s'est élevée à 11,3 pour 100. Donc, dans le service homœopathique la mortalité a été moindre d'un quart environ. De plus, la moyenne de la durée des traitements homœopathiques a été singulièrement moindre, puisque la salle du docteur Tessier a reçu en trois ans près de 1,000 malades de plus que la salle allopathique. Enfin, le traitement homœopathique procure aussi en frais de médicaments une économie considérable.

Une autre statistique due à M. le docteur Liagre, de Roubaix, a une très-grande et décisive valeur : elle comprend sept années de traitement allopathique, de 1856 à 1862, et donne une mortalité moyenne de 19,26 pour 100. Le même médecin, ayant, avec l'autorisation des administrateurs, appliqué, en 1863 et 1864, la méthode homœopathique, n'eut plus qu'une mortalité moyenne de 13,31 pour 100.

Après ces résultats officiellement constatés par les registres des établissements hospitaliers, est-il nécessaire de rappeler les expériences dérisoires du docteur Andral à la Pitié, qui prétendait essayer l'*homœopathie* sans l'avoir étudiée, sans avoir pu lire les ouvrages fondamentaux de Hahnemann, non encore traduits en français? Peut-on rappeler, sans rire, le simulacre d'expériences sur huit incurables confiés à MM. Curie et Léon Simon, dans le service de M. Bally, à l'Hôtel-Dieu, qui a le soin de perdre le registre constatant le résultat des épreuves. Enfin, est-il possible de prendre au sérieux les prétendus essais des docteurs Gueyrard à Lyon, Marchant, à Bordeaux, et Chargé, à Marseille, tous les trois victimes des piéges tendus à leur zèle?

Nous serions tentés de laisser en repos la mémoire de Trousseau, qui, malgré ses emprunts à l'*homœopathie*, dissimulés sous une dénomination de fantaisie (méthode substitutive), a cependant prêté à la doctrine de Hahnemann plus d'un appui involontaire. Dans son *Traité de thérapeutique*, Trousseau avait écrit : « La doctrine homœopathique a créé une matière médicale pure, d'où sont sorties toutes sortes de notions très-précieuses sur les propriétés spéciales des médicaments, et sur une foule de particularités de leur action que nous ignorons trop en France. Cette ignorance fait que nous ne connaissons des agents thérapeutiques que leurs propriétés générales les plus grossières, et qu'en présence de nuances si variées d'indications, nous manquons trop souvent de modificateurs appropriés à ces nuances. » Dans son introduction, il a fait cet important aveu : « La critique vulgaire des esprits forts, de faciles lieux communs sur les doses infinitésimales, eussent été peu dignes du ton général de cette introduction. » Comment donc a-t-il pu rejeter l'*homœopathie*, parce qu'il n'en avait constaté aucun résultat satisfaisant, dans des cas où la maladie devait se guérir par les seuls efforts de la nature, ou bien était au-dessus de toute ressource? Comment surtout cherche-t-il à expliquer quelques guérisons incontestables, par le degré d'exquise sensibilité du sujet malade, en face d'une certaine mise en scène? Il affecte ainsi d'ignorer que, toutes les fois qu'un client nouveau vient à nous, la confiance qu'il nous témoigne a pour point de départ une guérison de maladie réputée incurable, et il oublie que les enfants que nous avons arrachés à la mort n'ont ni nerfs ni préventions en notre faveur.

Ce parti pris d'aveuglement sur nos guérisons obtenues dans la clientèle civile trouve une sorte d'excuse dans la difficulté de contrôler nos observations chez les particuliers. Mais si la réforme homœopathique n'est qu'une illusion, pourquoi nous ferme-t-on systématiquement le service des hôpitaux? L'épreuve clinique serait cependant décisive, et il serait plus conforme aux intérêts de l'humanité de nous convaincre publiquement de supercherie ou d'erreur, que d'élever contre nos revendications, contre celles des ouvriers de Paris, une infranchissable barrière.

4° La négation de l'efficacité des doses infinitésimales a conduit à une autre accusation; on a dit : les médecins homœopathes font de l'allopathie dans les cas graves.

L'accusation serait fondée si le médecin homœopathe faisait de l'allopathie en combattant, par exemple, une fièvre pernicieuse avec des doses massives de sulfate de quinine. Mais il est certain que nulle règle ne limite à une certaine dilution le libre choix du médecin. Il ne relève que de sa conscience dans les motifs qui lui font parcourir toute l'échelle posologique, depuis les teintures et les médicaments en nature jusqu'aux dilutions les plus élevées, pourvu que ce soit d'après la loi de similitude. Ainsi, en Angleterre et en Amérique, nos confrères ont habituellement recours aux teintures mères, aux triturations et aux basses dilutions; et ils réussissent, l'expérience leur ayant démontré que ces préparations conviennent à leurs clients et au climat sous lequel ils exercent. En France, nous guérissons mieux avec des dilutions plus ou moins élevées, et l'expérience nous a appris que les premières dilutions sont indiquées dans les maladies aiguës, et que les hautes dilutions sont préférables dans les maladies chroniques.

Un médecin non suspect de partialité pour notre doctrine, le docteur Burgrave, professeur à l'université de Gand, a écrit : « Dans la pratique de la thérapeutique actuelle, on admet des *maxima* et des *minima;* mais qui nous dit qu'un *minimum* pour un malade ne sera pas un *maximum* pour un autre, et même davantage? Remède et poison sont synonymes en grec. » On ne saurait mieux justifier toute notre argumentation sur la variété des doses, et nous allons montrer que le reproche d'empirisme n'est pas mieux fondé.

Lorsque le médecin se trouve sur des points encore inexplorés de la matière médicale, en employant un remède recommandé par la tradition ou sanctionné par de nombreuses guérisons, il reste fidèle au principe de similitude; car, jusqu'à vérification du contraire, il est autorisé à admettre que le médicament curatif est capable de produire une maladie artificielle semblable à celle qu'il guérit. C'est en vertu de cette induction légitime que nous prescrivons les eaux minérales, et que les médecins américains ont préconisé, en attendant leur expérimentation méthodique, une série de remèdes connus traditionnellement des Indiens, et que la notoriété publique avait signalés à leur attention.

Nous sommes donc autorisé à tirer de ce débat ces conclusions : que les objections contre l'*homœopathie* sont sans fondement sérieux; que les faits invoqués contre elle sont controuvés ou dénaturés; que l'expérience lui est favorable; que la raison n'y est pas contraire; que la science de bonne foi y incline; qu'il n'y a ni justice ni profit à repousser sans examen les preuves que nous donnons de sa base scientifique, et que nous offrons de faire de son efficacité clinique.

En effet, l'*homœopathie* a donné des règles sûres, une méthode scientifique et morale à l'expérimentation, puisqu'elle ne se fait que sur l'homme sain et de son plein consentement; elle a donné à la thérapeutique de la précision, des connaissances plus étendues; elle a détrôné les fortes doses, les formules compliquées, rendu la médecine sans danger, plus facile, plus agréable; elle a véritablement créé la médecine des enfants.

L'*homœopathie* n'est donc pas morte, ainsi qu'affectent de le dire nos adversaires, dont l'acharnement est, au contraire, en raison directe de nos succès. Elle est en voie de progrès, et, par la puissance de son exemple et de ses démonstrations, elle transforme journellement la pratique même de ses détracteurs.

Le nombre des médecins qui ont adopté ses principes va croissant continuellement, surtout dans les pays de liberté. Ils sont plus de quatre mille dans les Etats-Unis d'Amérique. Ils y possèdent des hôpitaux, des facultés conférant le grade de docteur, et on les voit progressivement appelés par les administrateurs à remplacer dans les services hospitaliers leurs confrères allopathes, dont la pratique est moins heureuse ou les services moins appréciés.

L'Angleterre et l'Allemagne comptent un millier de médecins homœopathes et plus de vingt hôpitaux spéciaux. A Londres, les actionnaires d'une compagnie d'assurances (*General provident assurance Company*) ont arrêté à l'unanimité d'ouvrir, avec une prime inférieure, une section pour les personnes qui se font traiter homœopathiquement. Le budget de l'hôpital homœopathique de Londres, soutenu par des souscriptions particulières, atteignait, en 1865, plus de 60,000 fr. Il y a été soigné, en 1864, quatre cent quatre-vingt-deux malades, dont vingt cas de maladies chirurgicales.

Mille médecins environ sont répandus dans les autres pays de l'Europe. La France en compte quatre cent cinquante, et il vient de se fonder à Paris, par les soins et les capitaux des partisans de la doctrine, deux petits hôpitaux de démonstration, où nos détracteurs pourront, si nous sommes aussi vicieux qu'ils l'affirment, nous surprendre en flagrant délit de supercherie et d'imposture.

A Lyon, un magnifique hôpital homœopathique, dont l'emplacement n'a pas coûté moins de 300,000 fr., est en construction par la libéralité des adeptes de la méthode de Hahnemann.

Donc, le jour est proche où justice sera rendue; vienne la liberté d'enseignement réclamée de toutes parts, et la nouvelle génération médicale, avide de notions expérimentales et d'enseignement positif, viendra nous demander les ressources que la médecine officielle est impuissante à lui fournir.

Alors, on n'usera plus de ces dénominations de guerre d'allopathes et d'homœopathes. Il n'y aura plus que des médecins, au grand triomphe du persécuté de Meissen, mais surtout au grand profit de l'humanité.

L'article qu'on vient de lire a pour auteur M. le docteur L. Turrel, de Toulon, à qui nous en laissons toute la responsabilité. Nous ne prétendons nullement nous faire juges du différend toujours pendant entre les homœopathes et les allopathes; c'est à nos lecteurs d'apprécier, à leur convenance, les raisons développées, avec une conviction évidente, par un partisan zélé de l'*homœopathie*, à qui nous avons cru devoir laisser toute liberté d'exposer ses idées et de manifester ses espérances, parce que le *Grand Dictionnaire* veut, avant tout, que les questions scientifiques ne soient jugées qu'en pleine lumière et de la manière la plus impartiale.

HOMŒOPATHIQUE adj. (o-mé-o-pa-ti-ke — rad. *homœopathie*). Méd. Qui a rapport à l'homœopathie : *Médecine* HOMŒOPATHIQUE. *Remèdes* HOMŒOPATHIQUES. *Pharmacie* HOMŒOPATHIQUE.

HOMŒOPATHIQUEMENT adv. (o-mé-o-pa-ti-ke-man — rad. *homœopathique*). Méd. D'après l'homœopathie; par les remèdes homœopathiques : *Se faire traiter* HOMŒOPATHIQUEMENT.

HOMŒOPLASIE s. f. (o-mé-o-pla-zî — du préf. *homœo*, et du gr. *plassô*, je forme). Méd. Génération de tissus morbides, analogues ou identiques à ceux qui se forment dans l'état normal.

HOMŒOPLASTIQUE adj. (o-mé-o-pla-sti-ke — rad. *homœoplastie*). Méd. Qui a rapport à l'homœoplasie : *Tissus* HOMŒOPLASTIQUES.

HOMŒOPTOTE s. m. (o-mé-o-pto-te — du préf. *homœo*, et du gr. *ptôtos*, qui tombe). Rhétor. Emploi de mots qui se correspondent par le temps, le cas, la désinence.

— **Encycl.** L'*homœoptote*, qui ressemble si singulièrement à la rime des modernes, n'était pas absolument proscrit par les meilleurs auteurs latins. On en trouve cependant peu d'exemples. En voici un tiré de Virgile :

Dixit Damœtas; invidit stultus Amyntas.

Il est beaucoup moins rare dans le pentamètre :

Aut canem siculæ classica bella fugæ.
PROPERCE.
Pumex et canas tondeat ante comas.
TIBULLE.
Et relevant multo pectora sicca mero.
OVIDE.

L'*homœoptote* est même de règle dans ce que l'on appelle le pentamètre léonin; mais c'est un rhythme de la décadence. Nombre de poëmes du moyen âge et, entre autres, les aphorismes de l'école de Salerne sont écrits dans ce mètre bizarre et recherché. L'hexamètre et le pentamètre riment chacun à la césure, par *homœoptote :*

Pone gulæ metas, ut sit tibi longior ætas.
Camphora per nares castrat odore mares.
Si vox est rauca, bibe vinum quod bibit ancha.
Ut sis nocte levis, sit tibi cœna brevis.

Horace se le permettait fréquemment dans le vers asclépiade :

O et præsidium et dulce decus meum....
... Metaque fervidis
Evitata rotis, palmaque nobilis....

Dans la versification française, qui possède la rime, l'*homœoptote* est de trop; aussi le considère-t-on généralement comme une négligence. On en citerait néanmoins un bon nombre dans les meilleurs auteurs :

Aux Saumaises fu*turs* préparer des tor*tures*.
BOILEAU.
J'y suis encor mal*gré* tes infidé*lités*.
RACINE.

Les romantiques, plus sévères, ont absolument proscrit cettte consonnance défectueuse; on en trouverait à peine quelques rares exemples dans V. Hugo, Gautier, Banville, Leconte de l'Isle. Baudelaire s'en est permis quelques-uns, non par négligence, mais pour un effet harmonique voulu :

Je les planterai tous dans ton cœur pante*lant*,
Dans ton cœur sanglo*tant*, dans ton cœur ruisse*lant*...
Les monstres fourmil*lants*, hurlants, grimpants, ram-[*pants*.

On considère encore comme un *homœoptote* l'assonance de la rime d'un vers avec l'hémistiche de celui qui le suit ou le précède. C'est une négligence, mais elle est commune chez tous les poëtes :

Ney, que suivait naguère une armée, à pré*sent*
S'évadait, dispu*tant* sa montre à trois Cosaques...
V. HUGO.

Ou encore la rime défectueuse des deux hémistiches ensemble :

Cet empire o*dieux*, déshonoré cent fois
Par la haine des *dieux* et le crime des rois.
RACINE.
Je n'ai jamais ai*mé*, pour ma part, ces bégueules
Qui ne sauraient al*ler* au Prado toutes seules.
A. DE MUSSET.

En prose, l'*homœoptote* n'est guère employé que dans les dictons populaires : jeux de *mains*, jeux de vi*lains*; trop gratter *cuit*, trop parler *nuit*. Cela remplace la rime. Ou bien encore dans les boniments que débitent les charlatans et les bateleurs. Ces assonances constituent des facilités mnémoniques. Nous en trouvons un curieux exemple dans une recette assez pantagruélique d'un trouvère : « Prenez-moi un estront de vieille ânesse et un estront de *chat* et une crotte de *rat*. Une feuille de plan*tain* et un estront de pu*tain*... Si me prenez un poi de cellande du diaton et pa*nèle* et man*vièle*, et co*mal* et tor*mal*...; un poi de sain de mar*mote* et de l'estront de la li*notte*, et de l'estront à la crotteuse de Li*gny*, ne le mettez en ou*bli*, etc. » (Rutebœuf.) On en trouvera encore un grand nombre dans Rabelais, qui avait un goût particulier pour les assonances. V. Hugo s'est amusé quelquefois à en faire de très-rapides dans ses romans.

HOMŒOSAURE s. m. (o-mé-o-sô-re — du préf. *homœo*, et du gr. *sauros*, lézard). Erpét. Genre de sauriens fossiles, qui ressemblent à nos lézards, et dont on trouve deux espèces dans les schistes de Solenhofen.

HOMŒOSE s. f. (o-mé-o-ze — du gr. *homoios*, semblable). Rhétor. Comparaison; figure par laquelle on assimile un objet à un autre; parabole.

— Physiol. Coction et assimilation du suc nourricier.

HOMŒOTÉLEUTE s. f. (o-mé-o-té-leu-te — du préf. *homœo*, et du gr. *teleutê*, fin). Rhétor. Figure qui consiste à accumuler les mots qui ont des terminaisons semblables. En voici un exemple souvent cité : *Quel courage d'homme eut le premier qui engloutit dans son estomac des membres qui, dans le moment d'auparavant*, BÊLAIENT, MUGISSAIENT, MARCHAIENT et VOYAIENT! (J.-J. Rouss.) ‖ On dit aussi HOMŒOTÉLEUTON.

HOMŒOTÈRE adj. (o-mé-o-tè-re — du gr. *homoioteros*, très-semblable). Géogr. Se dit de la projection de Ptolémée : *Projection* HOMŒOTÈRE.

HOMŒOTOMIE s. f. (o-mé-o-to-mî — du préf. *homœo*, et du gr. *tomê*, section). Chir. Scarification du palais et des amygdales.

HOMŒOTOMIQUE adj. (o-mé-o-to-mi-ke — rad. *homœotomie*). Chir. Qui a rapport à l'homœotomie.

HOMOFOCAL, ALE adj. (o-mo-fo-kal, a-le — du préf. *homo*, et de *focal*). Qui a le même foyer : *Lentilles* HOMOFOCALES.

HOMOGALACTE s. m. (o-mo-ga-la-kte — du préf. *homo*, et du gr. *gala*, *galaktos*, lait). Antiq. gr. Se disait des membres de la même famille dans les tribus athéniennes.

HOMOGAME adj. (o-mo-ga-me — du préf. *homo*, et du gr. *gamos*, mariage). Bot. Se dit des capitules des composées, quand toutes les fleurs présentent le même état sexuel, c'est-à-dire quand elles sont toutes hermaphrodites, ou toutes mâles, ou toutes femelles.

HOMOGAMIE s. f. (o-mo-ga-mî — rad. *homogame*). Bot. Etat des fleurs à capitules homogames.

HOMOGÈNE adj. (o-mo-jè-ne — du préf. *homo*, et du gr. *genos*, race). Qui est de même nature; qui est formé d'éléments de même nature : *Substance* HOMOGÈNE. *Un Etat aussi* HOMOGÈNE, *aussi bien fondu que la France, ne pouvait admettre le système fédéral.* (Thiers.)

— Mathém. *Quantités homogènes*, Quantités dont les exposants additionnés donnent la même somme, et aussi quantités de même nature. ‖ *Expression homogène*, Expression dans laquelle les termes ou groupes de termes liés entre eux par les signes + ou — sont tous du même degré ou de même dimension par rapport à certaines lettres. ‖ *Equations homogènes*, Equations où les variables et leurs différentielles sont au même degré dans tous les termes.

— s. m. pl. Infus. Ordre de la classe des infusoires, comprenant ceux dont le corps est sans viscères.

— **Encycl.** Algèbre. Une expression algébrique est dite *homogène*, par rapport à certaines lettres, lorsque les termes ou groupes de termes liés entre eux par les signes + et — y sont tous du même degré ou de la même dimension par rapport à ces lettres. Cette ancienne définition n'étant pas assez nette, on y a substitué avec raison la suivante : une expression est *homogène* par rapport à des lettres désignées, $a, b, c, \ldots$, lorsqu'elle est telle que si l'on multiplie respectivement ces lettres par une arbitraire k, l'expression elle-même se trouve multipliée par une puissance k^m de k; l'exposant m, qui peut être positif ou négatif, entier, fractionnaire ou incommensurable, est le degré de l'expression considérée par rapport aux lettres désignées.

— *Fonctions homogènes.* Lorsqu'on étudie une fonction de plusieurs variables, on n'en considère habituellement le degré que par rapport à ces variables, et la fonction est dite *homogène* lorsqu'elle remplit la condition d'homogénéité par rapport aux variables qu'elle contient.

Les fonctions *homogènes* jouissent d'une propriété remarquable, qu'on utilise dans un assez grand nombre de recherches et qui constitue ce qu'on appelle le *théorème des fonctions homogènes.*

Ce théoreme consiste en ce que si, dans la différentielle totale d'une fonction *homogène*,

$$F(x, y, z, \ldots),$$

différentielle qui est

$$\frac{dF}{dx}dx + \frac{dF}{dy}dy + \frac{dF}{dz}dz + \ldots,$$

on remplace respectivement les différentielles $dx, dy, dz, \ldots$, par les variables correspondantes, l'expression

$$x\frac{dF}{dx} + y\frac{dF}{dy} + z\frac{dF}{dz} + \ldots,$$

qu'on obtient ainsi, est le produit de la fonction F multipliée par son degré m.

Pour le démontrer; il suffit de dériver par rapport à k les deux membres de l'identité

$$F(kx, ky, kz, \ldots) = k^m F(x, y, z, \ldots);$$

il en résulte

$$xF'_x(kx, \ldots) + yF'_y(kx, \ldots) + \ldots = mk^{m-1}F(x, y, z, \ldots).$$

En faisant $k = 1$ dans cette nouvelle identité, on trouve

$$x\frac{dF}{dx} + y\frac{dF}{dy} + \ldots = mF(x, y, \ldots).$$

— *Equations homogènes.* Une équation *homogène* $F(x,y) = 0$ représente un faisceau de droites partant de l'origine des coordonnées, parce qu'elle ne détermine que le rapport de y à x.

De même une équation *homogène* à trois variables $F(x,y,z) = 0$ représente une surface conique ayant son sommet à l'origine.

— *Equation différentielle homogène.* On désigne sous ce nom une équation

$$f(x,y)dx + f_1(x,y)dy = 0,$$

dans laquelle f et f_1 sont des fonctions *homogènes* et de même degré m de x et de y.

La séparation des variables s'y fait en prenant pour inconnue le rapport

$$u = \frac{y}{x};$$

l'équation $y = ux$ donne en effet

$$dy = udx + xdu,$$

et la substitution des valeurs de y et de dy fait prendre à l'équation proposée la forme

$$x^m f(1,u)dx + x^m f_1(1,u)[udx + xdu] = 0,$$

ou

$$[f(1,u) + uf_1(1,u)]dx + xf_1(1,u)du = 0,$$

ou encore

$$\frac{dx}{x} = \frac{-f_1(1,u)}{f(1,u) + uf_1(1,u)}du;$$

l'intégration est ainsi ramenée à une simple quadrature.

HOMOGÉNÉITÉ s. f. (o-mo-jé-né-i-té — rad. *homogène*). Caractère de ce qui est homogène : *On peut, sans craindre aucune erreur, admettre l'*HOMOGÉNÉITÉ *des éléments de la matière, pourvu que l'on entende par masses égales les masses qui, animées de vitesses égales et directement contraires, se font équilibre.* (Laplace.) *Il n'y a pas de gouvernement sans* HOMOGÉNÉITÉ *de plan, de volonté et d'action.* (Cormen.)

— Algèbre. *Loi d'homogénéité*, Loi d'après laquelle toute équation traduisant une relation entre grandeurs concrètes doit avoir ses deux membres séparément homogènes et de même degré, par rapport à chaque espèce de grandeur, si du moins toutes les unités sont restées arbitraires.

— **Encycl.** Algèbre. *Loi d'homogénéité.* Voici la démonstration qu'on donne habituellement de cette loi : Les mesures des grandeurs d'espèces différentes qui peuvent entrer dans une même équation dépendant des unités auxquelles ces grandeurs peuvent être rapportées, et ces unités ayant été laissées arbitraires, l'équation doit présenter dans sa forme un caractère tel que toutes les grandeurs d'une même espèce puissent y varier proportionnellement, sans que les deux membres cessent d'être égaux.

Cette condition exige que tous les termes de l'équation soient de même dimension par rapport à chaque espèce de grandeur.

On pourrait reprocher à cette démonstration de supposer à peu près l'équivalent de ce qu'on voulait établir; car une partie de la question est précisément d'éclaircir ce point important de la variabilité arbitraire des unités.

Viète, qui le premier a formulé la loi qui nous occupe, en donnait une démonstration plus satisfaisante.

Au moment où l'on note l'équation, la loi du phénomène dont il s'agit, où l'on traduit mot à mot les conditions de l'énoncé, tous les termes que l'on écrit sont nécessairement de la première dimension, c'est-à-dire que les signes + et — ne relient entre elles que des grandeurs exprimées par des quatrièmes, des moyennes proportionnelles, etc. ; en comptant donc pour une seule lettre chaque radical, qui portera d'ailleurs sur autant de grandeurs de même espèce qu'il y aura d'unités dans son indice, on trouvera toujours dans chaque terme une lettre de plus au numérateur qu'au dénominateur. Au reste, tous les termes de l'équation devant être de même nature, pour qu'elle ait un sens, tous les multiplicandes seront de même espèce. Enfin, comme deux grandeurs n'ont de rapport qu'autant qu'elles sont de même espèce, on trouvera toujours autant d'antécédents de chaque genre au numérateur que de conséquents semblables au dénominateur.

L'équation dans cet état sera homogène.

Si, ensuite, comme le faisait Viète, on élève le degré commun de tous les termes, en appliquant à chacun d'eux l'un des conséquents, ou plusieurs successivement, au risque d'atteindre aux *sursolides* en géométrie, et à des conceptions encore plus idéales en mécanique par exemple, ou si, comme les modernes, on a modifié l'équation primitive du phénomène en en multipliant ou divisant tous les termes dans les rapports de quelques données à leurs unités, comme on n'écrit jamais ces unités, on aura augmenté ou diminué chaque fois d'une unité le nombre des grandeurs de même espèce qui se trouvaient dans les numérateurs ou les dénominateurs. Tous les termes seront, par conséquent, restés toujours de même dimension, et l'équation elle-même sera restée homogène.

Il en serait de même si l'on avait élevé les deux membres de l'équation à une même puissance, ou qu'on en eût extrait des racines de même indice.

Si on avait eu à multiplier ou à diviser membre à membre des équations séparément homogènes, elles eussent fourni de même des équations homogènes.

Enfin, quant aux combinaisons par addition et soustraction d'équations différentes, comme elles ne peuvent jamais avoir pour objet, en analyse, qu'une élimination qui ne saurait réussir qu'autant que les équations ajoutées ou retranchées contiendraient un même terme, il en résulte que ces équations, étant déjà séparément homogènes et contenant un même terme, seront de même degré et donneront, par conséquent, en se combinant, des équations toujours homogènes.

Telle était à peu près l'argumentation de Viète. Mais on n'aurait qu'une idée très-imparfaite de la loi d'*homogénéité* si on ne la rattachait à des considérations d'un ordre plus élevé.

Le fait général, évident, qui doit servir de base à l'établissement de la loi d'*homogénéité*, ne consiste vraiment pas en ce que l'unité ou les unités supposées sont toujours arbitraires, ce qui constitue le point de départ le plus généralement adopté, ni en ce que l'équation, au moment où on la pose, est nécessairement linéaire, mais en ce que tout phénomène quelconque qui vient de se développer pourrait être reproduit similairement en plus petit ou en plus grand, sans qu'aucune différence essentielle en résultât. La loi d'*homogénéité* est l'expression de la loi de similitude.

Quand on a pu obtenir les lois d'un phénomène sans faire aucune hypothèse sur la grandeur des données, les équations auxquelles on est parvenu conviennent à toute une série de phénomènes analogues, et notamment à tous ceux qui, sans sortir des conditions qu'on a supposées, se développeraient similairement. Ces équations doivent donc permettre une variation similaire quelconque des causes et des effets entre lesquels elles établissent des relations. C'est dans cette condition que la loi d'*homogénéité* prend son origine.

Par exemple, toute propriété générale d'une figure géométrique définie convient évidemment à toutes les figures semblables; or, la similitude en géométrie exige l'égalité des angles et la proportionnalité des distances; toute équation qui traduira une propriété générale d'une figure quelconque devra donc être telle que les longueurs qu'elle contiendra puissent y varier proportionnellement, les angles restant constants, sans qu'elle cesse d'être satisfaite.

Cette manière de concevoir la loi d'*homogénéité* aura l'avantage, non-seulement d'en présenter la vraie cause, pour les équations notées au moyen des signes des fonctions simples des trois premiers couples, mais encore de laisser entrevoir au moins que les fonctions transcendantes doivent être assujetties à une loi encore inconnue, qui dériverait du même principe, la possibilité de changer similairement un phénomène quelconque sans en altérer les lois.

Si toutes les grandeurs qui entrent dans une même équation sont de même espèce et doivent varier proportionnellement, pour que le phénomène reste semblable à lui-même, comme la même équation devra traduire également les lois de tous les phénomènes semblables à celui qu'on a supposé, il faudra qu'en multipliant dans un même rapport toutes les grandeurs qui y entrent, cette équation reste satisfaite, et, pour cela, il faudra que chaque terme y contienne en numérateur le même excédant de lettres par rapport au dénominateur. L'équation devra donc être homogène.

Si les grandeurs considérées étaient d'espèces différentes et pouvaient varier proportionnellement dans chaque genre et indépendamment, sans que le phénomène cessât de rester semblable à lui-même, il faudrait que tous les termes de chacune des équations de ce phénomène fussent de la même dimension par rapport à chaque espèce de grandeur.

Il en est ainsi, par exemple, dans toute question de mécanique : la similitude se conserve lorsque, les trajectoires des différentes molécules considérées restant les mêmes, elles sont parcourues avec des vitesses plus grandes ou plus petites, mais assujetties à la loi de proportionnalité.

Cela suppose que les forces varient dans un rapport carré, et les durées des transports, ou les intervalles de temps correspondants aux passages d'une même molécule par les mêmes points, dans le rapport inverse simple.

Par conséquent, toute équation d'un phénomène dynamique doit être telle que si les forces y sont multipliées dans un rapport carré, et les temps dans le rapport inverse simple, elle puisse rester satisfaite sans qu'aucune dimension du système mis en mouvement ni aucun paramètre d'aucune trajectoire doive changer.

Si, dans cette équation, certaines constantes désignaient des vitesses initiales, ces vitesses devraient être multipliées dans le même rapport que les autres, c'est-à-dire dans un rapport égal à la racine carrée de celui des forces, ou dans le rapport inverse des temps.

Par exemple, la durée d'une oscillation complète du pendule simple est

$$t = \pi\sqrt{\frac{l}{g}}\left[1 + \frac{1}{8}\frac{h}{l} + \frac{3^2}{4^4}\frac{4^2}{l^2} + \ldots\right],$$

h représentant la différence de niveau entre le point d'où l'on a abandonné le mobile à lui-même et le point le plus bas du cercle, l le rayon de ce cercle; si, h et l restant fixes, g, l'intensité de la force, variait dans un rapport carré, le temps t d'une oscillation varierait dans le rapport simple inverse.

La similitude se conserve encore lorsque les trajectoires restent les mêmes et sont parcourues dans les mêmes temps par des systèmes matériellement semblables. Cela arrive lorsque les forces varient toutes en même temps que toutes les masses dans un même rapport. Par conséquent, toute équation d'un phénomène dynamique doit être telle que, les éléments géométriques du système en mouvement et les paramètres des trajectoires restant les mêmes, ainsi que les durées des temps des évolutions, les forces et les masses puissent y varier proportionnellement.

La similitude se conserve encore lorsque les trajectoires variant similairement en même temps que les éléments géométriques du système mû, les trajectoires sont parcourues avec les mêmes vitesses aux points homologues, de manière que les intervalles des passages des mêmes molécules aux points homologues varient proportionnellement aux éléments géométriques. Cela exige que les forces varient en raison inverse des paramètres des trajectoires, les densités d'ailleurs variant en raison inverse des cubes des mêmes paramètres, afin que les masses ne changent pas.

Si certaines constantes désignaient des vitesses initiales, il ne faudrait pas les modifier, puisque les vitesses variables devraient partout rester les mêmes aux points correspondants des trajectoires semblables.

Il en résulte que toute équation d'un phénomène dynamique doit être telle que, les masses ne variant pas, elle reste satisfaite si les temps et les éléments géométriques varient dans un même rapport, et les forces dans le rapport inverse.

C'est ce qu'on vérifie sur la formule

$$t = \pi\sqrt{\frac{l}{g}}\left[1 + \frac{1}{8}\frac{h}{l} + \ldots\right]$$

citée plus haut; si h et l varient dans le même rapport, c'est-à-dire si l'on place semblablement deux points matériels de même masse sur deux circonférences verticales, et que la pesanteur rapportée à l'unité de masse, g, ou la force accélératrice, varie de l'un à l'autre en raison inverse de celle suivant laquelle varie le rayon de la circonférence, les temps d'une oscillation seront comme ces rayons.

Enfin, la similitude se conserverait encore si, les trajectoires variant similairement en même temps que les éléments géométriques du système mû, ces trajectoires étaient parcourues avec de nouvelles vitesses aux points homologues, plus grandes ou plus petites, mais ayant un rapport fixe avec les anciennes, de manière que les intervalles des passages des mêmes molécules aux points homologues variassent en raison directe des éléments géométriques et en raison inverse des vitesses. Pour qu'il en fût ainsi, il faudrait que les forces variassent en raison directe des éléments géométriques et en raison inverse des carrés des temps.

Il résulte de là que toute équation d'un phénomène dynamique doit être telle qu'elle reste satisfaite, lorsqu'on y change les éléments linéaires dans un même rapport, les intervalles des temps dans un autre rapport indépendant du premier, et les forces dans un rapport composé de celui des éléments géométriques et de l'inverse du carré de celui des temps.

Si dans cette équation certaines constantes désignaient des vitesses initiales, il faudrait les multiplier dans le même rapport que les autres, c'est-à-dire en raison composée de celle des éléments géométriques et de l'inverse de celle des temps.

Voici un cas particulier remarquable de la loi qui vient d'être énoncée : si des systèmes géométriquement semblables et de mêmes masses sous les volumes homologues décrivent des trajectoires semblables, et que les forces qui les meuvent varient de l'un à l'autre en raison inverse des carrés des éléments géométriques, les intervalles des temps des passages des mêmes molécules aux points homologues seront comme les cubes des éléments géométriques homologues.

La formule

$$t = \pi\sqrt{\frac{l}{g}}\left[1 + \frac{1}{8}\frac{h}{l} + \ldots\right]$$

permet de vérifier ces prévisions : si, deux mobiles étant placés en deux points semblablement placés sur deux cercles verticaux, la pesanteur variait de l'un à l'autre en raison inverse du carré de celle des rayons, les carrés des temps d'une oscillation seraient comme les cubes des rayons.

C'est l'analogue de la troisième loi de Képler : les carrés des temps des révolutions des planètes sont comme les cubes des grands axes de leurs orbites.

Cette loi de Képler n'est, comme on sait, qu'approximative; mais aussi les systèmes formés par le soleil et les diverses planètes prises séparément ne sont-ils pas semblables, les planètes n'ayant pas toutes même masse, et les vitesses aux périhélies, qu'on pourrait considérer comme les vitesses initiales, n'ayant pas d'ailleurs les valeurs qu'elles devraient avoir dans l'hypothèse de la similitude.

Dans tous les exemples que nous avons pris jusqu'ici, la similitude se traduisait par la proportionnalité des éléments homologues; il n'en est pas toujours ainsi : pour les grandeurs angulaires, elle exige l'égalité; pour les températures, l'équidifférence; pour d'autres genres de grandeurs, elle pourrait se traduire par d'autres relations analytiques.

Si la forme d'un système de corps, enveloppe comprise, reste la même, les dimensions seules changeant de manière que la similitude géométrique se conserve, et qu'en même temps les températures des points homologues et des sources de chaleur augmentent d'une même quantité, on admet généralement que la transmission de la chaleur se fera ensuite similairement.

Les lois de cette transmission devront donc être exprimées par des équations telles, que les distances puissent y varier proportionnellement dans un rapport quelconque et les températures y augmenter toutes d'une même quantité arbitraire, sans qu'elles cessent d'être satisfaites.

La loi d'*homogénéité* qui convient aux équations thermologiques exclut naturellement les températures des fonctions simples des trois premiers couples et de leurs composées. Une équation notée au moyen des signes de ces fonctions ne pourrait évidemment pas satisfaire à cette loi.

C'est par la même raison que, dans une relation entre grandeurs linéaires et angulaires, les grandeurs linéaires sont placées sous les signes des fonctions des trois premiers couples et les grandeurs angulaires sous ceux des fonctions du quatrième.

HOMOGÉNIE s. f. (o-mo-jé-nî — rad. *homogène*). Physiol. Mode de génération d'un être qui est produit par un ou deux êtres de même espèce que lui.

HOMOGRAMME adj. m. (o-mo-gra-me — du préf. *homo*, et du gr. *gramma*, lettre). Antiq. gr. Se disait de deux athlètes qui, en tirant au sort, avaient pris la même lettre dans l'urne, et devaient dès lors lutter l'un contre l'autre.

— Substantiv. : *Combattre contre son* HOMOGRAMME.

HOMOGRAPHE adj. (o-mo-gra-fe — du préf. *homo*, et du gr. *graphô*, j'écris). Gramm. Se dit des mots qui s'écrivent de la même manière, sans avoir ni le même sens ni la même origine. Tels sont les mots *aimant* s. et *aimant* part. prés.; *pêcher* v. et *pêcher* s.; *résident* v. et *résident* s., etc.

— Substantiv. : *Un* HOMOGRAPHE.

HOMOGRAPHIE s. f. (o-mo-gra-fî — du préf. *homo*, et du gr. *graphô*, je trace). Géom. Dépendance particulière de deux figures.

— **Encycl.** Deux figures sont liées l'une à l'autre par la loi générale d'*homographie* lorsque le mode de transformation qui sert à passer de l'une à l'autre est tel, que si trois points de l'une sont en ligne droite, les points correspondants de l'autre le sont aussi, et réciproquement. Tous les modes de transformation qui satisfont à cette condition sont des modes de transformation homographiques. Cette condition en comporte évidemment un grand nombre d'autres, toutes caractéristiques, et qui font de l'*homographie* une loi de dépendance en définitive assez restreinte pour pouvoir donner lieu à une théorie spéciale. Ainsi deux figures homographiques seront nécessairement telles qu'à toute droite et à tout plan de l'une correspondront une droite et un plan dans l'autre; qu'à une section plane dans l'une des figures correspondra une section plane dans l'autre; que les courbes ou les surfaces qui se correspondront dans les deux figures seront de mêmes degrés respectivement, car elles seront coupées dans les mêmes nombres de points par les droites qui se correspondront; que les cordes, les tangentes, les plants tangents dans l'une des figures seront représentés dans l'autre par des cordes, des tangentes et des plans tangents, etc.

Cela posé, on peut se demander quelle sera la formule analytique de la transformation la plus générale satisfaisant à la condition caractéristique qui définit l'*homographie*. Soient x, y, z les coordonnées d'un point quelconque de la première figure, et x', y' z', les coordonnées du point correspondant de la seconde; on voit d'abord que, si l'on établit entre ces coordonnées des relations telles que

$$x = \frac{M}{R}, \quad y = \frac{N}{R}, \quad z = \frac{P}{R}$$

où M, N, P et R désignent quatre fonctions linéaires de x', y', z', les équations de deux surfaces que se correspondront dans les deux figures seront de même degré, de sorte que les plans de la première correspondront à des plans dans la seconde, et par suite les droites, dans la première, correspondront à des droites dans la seconde.

Mais il est aisé de voir, de plus, que les formules précédentes sont bien les plus générales qui puissent traduire une transformation homographique; car il pourrait bien arriver accidentellement qu'une surface donnée se transformât en une autre de même degré par des formules ne rentrant pas dans le type précédent, mais il est évident que cela n'arriverait que pour quelques surfaces. Il suffit, au reste, de considérer ce que deviendrait l'équation d'un plan quelconque pour toute transformation ne rentrant pas dans le type indiqué, pour s'assurer que ce type est bien le plus général qui puisse se rapporter à une transformation homographique.

Cela posé, on remarquera d'abord que chacune des fonctions linéaires M, N, P, R contenant quatre coefficients, mais l'un des seize pouvant être pris à volonté, la transformation homographique la plus générale dépend en définitive du choix de quinze constantes. On peut juger par là de la variété des transformations renfermées dans le genre caractérisé par l'*homographie*. Ainsi la transformation similaire avec déplacement du centre de similitude et rotation du système autour d'un axe quelconque, transformation qui rentre dans le genre homographique, ne dépendrait que de sept constantes arbitraires, et ne constituerait, par conséquent, qu'un cas très-particulier de transformation homographique.

On peut énoncer d'une autre manière ce qui vient d'être dit : Pour définir complétement une transformation homographique, on peut choisir à volonté cinq points de la première figure et se donner à volonté les cinq points correspondants de la seconde. Ce sera, en effet, se donner quinze arbitraires d'où résulteront les valeurs des quinze coefficients entrant dans les quatre fonctions M, N, P, R.

Mais si, au lieu de chercher à obtenir les formules de la transformation définie par le choix des cinq couples de points se correspondant, on veut obtenir un moyen de construire un sixième point de la seconde figure correspondant à un sixième point choisi à volonté dans la première, on le pourrait aisément à l'aide de l'un des principes suivants, qui se déduisent de la loi générale d'*homographie :* Dans deux figures homographiques, le rapport des distances d'un plan quelconque de la première à deux points fixes de cette figure est, au rapport des distances du plan homologue, dans la seconde figure, aux deux points fixes qui correspondent à ceux de la première figure, dans une raison donnée; dans deux figures homographiques, le rapport des distances d'un point quelconque de la première à deux plans fixes appartenant à cette première figure est, au rapport des distances du point homologue, dans la seconde figure, aux deux plans fixes qui correspondent aux deux premiers, dans une raison constante.

Soient a, b, c, d, e, les cinq points choisis dans la première figure, et a', b', c', d', e', les cinq points correspondants de la seconde; puis soit m le sixième point donné de la première figure, et m' son correspondant inconnu dans la seconde : si l'on mène, par exemple, le plan mab, auquel devra correspondre le plan $m'a'b'$, ce plan mab coupera cd, par exemple, en un point α, dont on pourra déterminer par l'une des règles précédentes le correspondant α' dans l'autre figure et le plan $a'b'\alpha'$ devra contenir le point m', que l'on achèvera de déterminer en construisant de même les plans correspondant à mac et mbc, par exemple.

La théorie de l'*homographie* a été constituée par M. Chasles, en vue de généraliser les belles recherches de M. Poncelet sur l'homologie, qui en est un cas particulier.

HOMOGRAPHIQUE adj. (o-mo-gra-fi-ke — rad. *homographie*). Géom. Se dit de deux figures qui se déduisent l'une de l'autre suivant une loi telle, que à chaque point de l'une corresponde un point de l'autre, et que, si trois points de l'une sont en ligne droite, les trois points correspondants de l'autre soient également en ligne droite.

HOMO HOMINI LUPUS (*L'homme est un loup pour l'homme*), Pensée de Plaute, dont la justesse n'est que trop évidente. On cite souvent ce mot du comique latin :

« Si nous considérons le monde, nous y voyons tout en guerre : les espèces se dévorent, les éléments luttent ensemble; la société humaine est à bien des égards une lutte continuelle et une guerre. Combien de philosophes ont trouvé que le plus cruel ennemi de l'homme était l'homme : *Homo homini lupus!* »

PIERRE LEROUX.

« Socrate et Jésus vous conseillent de vous traiter en frères; tandis que Hobbes prétend que vous êtes naturellement loups les uns pour les autres : *Homo homini lupus.* »

PIERRE LEROUX.

HOMOÏ ou **HOMOÏO**. V. par HOMŒ et HOMŒO les mots qui commencent ainsi.

HOMOÏDE adj. (o-mo-i-de — du préf. *homo*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Se dit des parties qui ont la même forme que leur enveloppe.

— Zool. *Métis homoïde*, Métis provenant de deux individus de la même espèce.

HOMOLACTIQUE adj. (o-mo-la-kti-ke — du préf. *homo*, et de *lactique*). Chim. Se dit d'un acide extrait des eaux qui ont servi à la préparation du fulminate de mercure.

— **Encycl.** L'acide *homolactique* $C^4H^3O^5HO$ présente la même composition chimique que l'acide glycolique. C'est un liquide incolore, inodore, dont la densité est 1,197, et qui se dissout très-bien dans l'eau, l'alcool et l'éther. Il peut servir de dissolvant au fer et au zinc, et il se décompose quand on le soumet à une température de 200°. On le trouve dans les eaux qui ont servi à la préparation du fulminate de mercure. Pour l'en retirer, on sature ces eaux mères par du carbonate de chaux; il se forme un homolactate de chaux, qui reste dans la cornue quand on distille la liqueur. Pour débarrasser cet homolactate des autres composés auxquels il se trouve mélangé, on laisse le liquide au repos, et on reprend par l'eau bouillante et par une dissolution d'acide oxalique le dépôt qui s'est formé au fond du vase. On filtre alors, on décolore, puis on neutralise par la chaux et on évapore. L'homolactate de chaux ne tarde pas à se déposer; on le décompose par l'acide oxalique, et il reste l'acide *homolactique*.

HOMOLE s. f. (o-mo-le — du gr. *homolos*, aplati). Crust. Genre de crustacés décapodes anomoures, type de la tribu des homoliens, et comprenant deux espèces qui vivent dans la Méditerranée.

— **Encycl.** Les *homoles* sont des crustacés dont le test est presque cubique, émoussé et comme tronqué obliquement, de chaque côté, vers la partie antérieure, qui est très-épineuse; les pattes longues, celles de la dernière paire relevées et terminées par un crochet simple; les yeux portés sur des pédicules longs, rapprochés à la base; la queue ovale, recourbée et terminée en pointe. On connaît trois ou quatre espèces d'*homoles*; les deux seules qui soient bien déterminées habitent la Méditerranée. Leurs mœurs sont encore peu connues. On sait que ces crustacés habitent les plus grandes profondeurs rocailleuses et ne s'approchent jamais de la côte; leurs habitudes doivent être actives et diligentes; bien que leurs pattes postérieures soient conformées à peu près comme celles des dromies, il n'est pas probable qu'ils partagent l'indolence et la paresse de ces derniers. Les pieds dorsaux, terminés en crochets, doivent, d'après P. Roux, servir aux *homoles* à se cramponner dans les anfractuosités et les fissures des rochers, où ces crustacés font leur résidence ordinaire. L'*homole de Cuvier* a sa carapace inégale et chargée de tubercules coniques ou épineux; sa couleur est d'un léger incarnat, qui devient rougeâtre sur les pattes. Elle habite les vastes et profondes vallées sous-marines, où règne une température uniforme d'environ 10°. « Jamais, dit H. Lucas, l'*homole* ne s'approche de la côte, et si, forcée d'obéir aux vœux de la nature, la femelle abandonne un instant, pour venir pondre, les immenses profondeurs de la Méditerranée, ce n'est jamais qu'à l'époque des plus fortes chaleurs et sur des bancs de rochers plongés, à de grandes distances du rivage, à plus de 100 mètres sous l'eau, qu'elle se permet de déposer des œufs qui sont d'un jaune pâle : on la prend alors au palangre. » D'après Risso, la contenance de ces crustacés a quelque chose de menaçant; ils se relèvent sur leurs longues pattes, marchent précipitamment, et ne cessent de remuer vivement diverses parties de leur corps, notamment leurs pinces, dont ils font battre les doigts. On les pêche quelquefois dans les parages de Toulon, sur un banc sous-marin, à 12 lieues de la côte. Ils meurent peu de temps après leur sortie de la mer. L'*homole barbue* habite les mêmes localités. Son derme est presque membraneux, un peu mou et garni, çà et là, de petites épines. La femelle pond, en juin et juillet, des œufs d'un rouge laque. On la pêche alors sur de petits espaces graveleux où les individus se réunissent, en leur jetant des filets serrés, pendant que la mer est calme. La chair de ces crustacés est bonne à manger, mais ne joue qu'un rôle fort restreint dans l'alimentation.

HOMOLÉPIDOTE s. m. (o-mo-lé-pi-do-te — du préf. *homo*, et du gr. *lepidotos*, écailleux). Erpét. Groupe de reptiles sauriens, formé aux dépens des geckos.

HOMOLIEN, IENNE adj. (o-mo-liain, iè-ne — rad. *homole*). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre homole. ‖ On dit aussi HOMOLITE.

— s. m. pl. Tribu de crustacés décapodes anomoures, comprenant les genres homole, lithode et lomie.

HOMOLOGABLE adj. (o-mo-lo-ga-ble — rad. *homologuer*). Qui peut être homologué : *Acte* HOMOLOGABLE.

HOMOLOGATIF, IVE adj. (o-mo-lo-ga-tif, i-ve — rad. *homologuer*). Jurispr. Qui produit une homologation, qui homologue : *Arrêt* HOMOLOGATIF.

HOMOLOGATION s. f. (o-mo-lo-ga-si-on — rad. *homologuer*). Jurispr. Action d'homologuer : *Jugement d'*HOMOLOGATION.

— **Encycl.** Dans un but de protection ou de bonne administration, la loi a voulu qu'un certain nombre d'actes concernant des mineurs, des femmes mariées, des faillites, des communes et des établissements publics ne pussent être exécutés qu'après examen et *homologation*, les uns, des tribunaux civils, les autres, des tribunaux de commerce, d'autres enfin, des autorités administratives.

Les liquidations et partages dans lesquels des mineurs et des interdits se trouvent intéressés, les avis de parents et délibérations de conseils de famille concernant des mineurs ou des interdits et autorisant des aliénations d'immeubles ou des transactions, les actes de notoriété dressés pour suppléer aux actes de naissance en vue d'un mariage, doivent être soumis à l'*homologation* des tribunaux civils (code civ., art. 72, 458, 467, 511, 819). Pour l'obtenir, il faut qu'une expédition de l'acte à homologuer soit remise au président, avec une requête, qui sont l'une et l'autre communiquées au ministère public, et la décision est rendue, suivant les cas, à l'audience ou en chambre du conseil, sur le rapport d'un juge et les conclusions du procureur de la République. En matière de faillite, les transactions concernant les immeubles du failli doivent aussi, dans la même forme, être soumises à l'*homologation* des tribunaux civils

Les tribunaux de commerce sont chargés d'examiner les concordats et les transactions mobilières relatives aux faillites; ces actes sont soumis à l'*homologation* des magistrats consulaires par les syndics, et la décision est rendue sur le rapport d'un juge.

En matière administrative, il n'y a pas de formalités prescrites par la loi : il suffit que l'acte à homologuer soit adressé à l'autorité chargée de l'examiner, et de l'approuver, s'il y a lieu. Lorsqu'un décret n'est pas nécessaire, c'est aux ministres ou aux préfets, chacun dans sa sphère, que doivent être soumis les actes à homologuer. M. Block, dans son *Dictionnaire de l'administration* (p. 942), cite deux exemples d'*homologation* administrative exigée par la loi : l'un relatif aux transactions consenties par les conseils municipaux qui devaient être soumises au chef de l'Etat, si elles portaient un intérêt supérieur à 3,000 fr., et qui, depuis 1852, ne sont plus soumises qu'à l'*homologation* des préfets (décret du 25 mars 1852, tableau A); l'autre, concernant les tarifs des chemins de fer qui, dans un intérêt public, ne peuvent être mis en vigueur sans l'*homologation* du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

HOMOLOGIE s. f. (o-mo-lo-jî — rad. *homologue*). Chim. Propriété des corps homologues.

— Anat. Rapport des organes de même nom et de mêmes fonctions, bien que différents de forme, dans les diverses espèces.

— Rhétor. Concession.

— Géom. Caractère des figures homologiques.

— **Encycl.** Géom. M. Poncelet a nommé homologiques deux figures telles que les points correspondants de l'une et de l'autre soient deux à deux sur des droites concourant en un point unique, et que les droites joignant deux points de l'une et les deux points correspondants de l'autre aillent se croiser sur une droite unique, si les figures sont planes, ou sur un plan, si les figures sont quelconques; les points qui se correspondent deux à deux sont dits homologues. Le point unique vers lequel convergent les droites qui joignent deux points homologues quelconques de d'une et l'autre figure est le centre d'*homologie* des deux figures, et la droite ou le plan aux différents points desquels vont converger les droites homologues prennent les noms d'axe ou de plan d'*homologie*.

L'heureuse pensée d'étudier les relations mutuelles de deux figures homologiques paraît avoir été suggérée à M. Poncelet par les propriétés élémentaires du système de deux cercles, relativement à leurs centres de similitude et à leurs cordes communes. Quel que soit celui des deux centres de similitude de deux cercles que l'on considère, si l'on prend un point quelconque sur l'une des deux circonférences et qu'on le joigne au centre de similitude choisi, la droite ainsi menée coupera l'autre circonférence en deux points, dont l'un sera l'homologue direct du point choisi sur la première circonférence, et dont l'autre pourra en être appelé l'homologue inverse; or, si l'on joint deux points quelconques de l'une des circonférences et leurs homologues directs sur l'autre, les droites ainsi menées, qui seront dites homologues directes, seront parallèles; elles iront se couper sur la droite rejetée à l'infini, que l'on peut imaginer passant par les points imaginaires conjugués communs aux deux circonférences à l'infini; si, au contraire, on joint deux points quelconques de l'une des circonférences et leurs homologues inverses sur l'autre, les deux droites ainsi menées, qui seront homologues inverses, iront se couper sur l'axe radical des deux cercles, c'est-à-dire sur la corde commune à ces deux cercles, située à une distance finie. Le rapprochement établi par cette remarque entre les points homologues directs, tels qu'on les considère dans la théorie élémentaire de la similitude, et les points homologues inverses, justifie d'abord la conception de la notion de similitude inverse, par rapport au système de deux cercles, et conduit ensuite naturellement à la notion plus générale des figures homologiques de nature quelconque.

D'ailleurs, deux coniques quelconques tracées sur un même plan peuvent toujours être considérées comme les perspectives de deux circonférences tracées dans un autre plan et vues d'un même point; dans ce mode de projection, les centres de similitude des deux circonférences se transforment dans les points de concours des tangentes communes aux deux coniques, et les cordes communes aux deux circonférences en des cordes communes aux deux coniques; mais un grand nombre de propriétés, nommées pour cela *projectives*, devaient se conserver en passant de la figure formée par les deux circonférences à sa perspective formée des deux coniques; on pouvait donc prévoir que le système de deux coniques quelconques tracées dans un même plan jouirait d'un grand nombre de propriétés curieuses, par rapport aux points de concours de leurs tangentes communes et à leurs cordes communes. Ce seraient ces vues générales préliminaires qui auraient amené M. Poncelet à fonder la théorie nouvelle des figures homologiques.

Pour pouvoir en apprécier tout d'abord d'une manière générale l'importance et l'étendue, nous essayerons de nous rendre compte de la nature de la transformation analytique qui permettrait de passer d'une courbe algébrique à l'une de celles qui lui seront homologiques.

Soient $f(x,y)=0$ une courbe donnée, $[x_0,y_0]$ un point fixe de cette courbe, $[x'_0,y'_0]$ son homologue, α et β les coordonnées du centre d'*homologie*, enfin $mx + ny + p = 0$ l'équation de l'axe d'*homologie*. Si x' et y' désignent les coordonnées du point de la courbe dérivée qui correspond au point quelconque $[x,y]$ de la courbe primitive, d'une part, les deux points homologues $[x,y]$, $[x',y']$ devant être en ligne droite avec le centre d'*homologie*, on devra avoir

$$(1) \qquad \frac{x-\alpha}{x'-\alpha} = \frac{y-\beta}{y'-\beta};$$

de l'autre, les droites menées entre les points $[x,y]$, $[x_0,y_0]$ et $[x',y']$, $[x'_0,y'_0]$ devant aller concourir sur la droite

$$mx + ny + p = 0,$$

l'équation $mX + nY + p = 0$ devra être une conséquence des deux équations

$$\frac{X-x_0}{x-x_0} = \frac{Y-y_0}{y-y_0}$$

et

$$\frac{X-x_0}{x'-x_0} = \frac{Y-y'_0}{y'-y_0},$$

c'est-à-dire qu'elle devra pouvoir s'identifier avec

$$\frac{X-x_0}{x-x_0} - \frac{Y-y_0}{y-y_0} + \lambda\left[\frac{X-x'_0}{x'-x'_0} - \frac{Y-y'_0}{y'-y'_0}\right].$$

On devra donc avoir

$$(2) \quad \frac{m}{\frac{1}{x-x_0}+\frac{\lambda}{x'-x'_0}} = \frac{-n}{\frac{1}{y-y_0}+\frac{\lambda}{y'-y'_0}}$$

$$= \frac{p}{\frac{-x_0}{x-x_0}+\frac{y_0}{y-y_0}+\lambda\left(\frac{-x'_0}{x'-x'_0}+\frac{y'_0}{y'-y'_0}\right)}.$$

L'équation de la courbe transformée s'obtiendra en éliminant x,y et λ entre l'équation de la courbe primitive $f(x,y) = 0$, l'équation (1) et les deux équations (2).

Pour faire cette élimination, on pourrait égaler à une nouvelle indéterminée $\frac{1}{\mu}$ chacun des rapports qui entrent dans l'équation (2) ; on aurait ainsi

$$\frac{x-\alpha}{x'-\alpha} = \frac{y-\beta}{y'-\beta},$$

$$\frac{1}{x-x_0} + \frac{\lambda}{x'-x'_0} = \mu m,$$

$$\frac{1}{y-y_0} + \frac{\lambda}{y'-y'_0} = -\mu n,$$

$$\frac{-x_0}{x-x_0} + \frac{y_0}{y-y_0} + \lambda\left(\frac{-x'_0}{x'-x'_0} + \frac{y'_0}{y'-y'_0}\right) = \mu p;$$

mais il vaudra mieux, pour simplifier, supposer qu'on ait pris la droite donnée pour axe des y ; n et p seront alors nuls; la troisième équation, qui seule contiendra μ, pourra être supprimée, et il restera seulement

$$\frac{x-\alpha}{x'-\alpha} = \frac{y-\beta}{y'-\beta}$$

$$\frac{1}{y-y_0} + \frac{\lambda}{y'-y'_0} = 0;$$

et

$$\frac{-x_0}{x-x_0} + \frac{y_0}{y-y_0} + \lambda\left(\frac{-x'_0}{x'-x'_0} + \frac{y'_0}{y'-y'_0}\right) = 0;$$

en éliminant λ entre ces deux dernières, il viendra

$$\frac{-x_0}{x-x_0} + \frac{y_0}{y-y_0} - \frac{y'-y'_0}{y-y_0}\left(\frac{-x'_0}{x'-x'_0} + \frac{y'_0}{y'-y'_0}\right) = 0;$$

ou plus simplement

$$-x_0\,(y-y_0) + \left[y_0 - y'_0 + x'_0\,\frac{y'-y'_0}{x'-x'_0}\right](x-x_0) = 0,$$

ou encore

$$-x_0\,(x'-x'_0)\,(y-y_0) + [(y_0-y'_0)\,(x'-x'_0) + x'_0(y'-y'_0)]\,(x-x_0) = 0,$$

équation qu'il faudra joindre à

$$\frac{x-\alpha}{x'-\alpha} = \frac{y-\beta}{y'-\beta},$$

c'est-à-dire

$$(x-\alpha)\,(y'-\beta) - (y-\beta)\,(x'-\alpha) = 0,$$

ou

$$(x-x_0)\,(y'-\beta) - (y-y_0)\,(x'-\alpha), = (\alpha-x_0)\,(y'-\beta) - (\beta-y_0)\,(x'-\alpha).$$

Il est visible maintenant qu'on trouvera pour x et y des valeurs en x' et y' de la forme

$$x = \frac{rx'+sy'+t}{ux'+vy'+w} \quad \text{et} \quad y = \frac{r_1x'+s_1y'+t_1}{ux'+vy'+w};$$

par conséquent, la courbe proposée et la courbe transformée seront toujours de même degré.

On démontrerait absolument de la même manière que deux surfaces homologiques l'une de l'autre sont pareillement de même degré.

Nous avons, pour simplifier les calculs, supposé qu'on ait pris pour axe des y l'axe d'*homologie ;* mais il est évident que si les axes étaient imposés d'avance, les formules de transformation n'en resteraient pas moins de la forme de celles que nous avons trouvées, puisqu'elles se déduiraient de celles-ci en remplaçant séparément x et y, x' et y' par d'autres formules linéaires, les unes en x, y, et les autres en x', y', x, y, désignant généralement les coordonnées d'un point rapporté aux axes imposés.

Remarquons, au reste, que des neuf coefficients $r, s, t, r_1, s_1, t_1, u, v, w$ qui entreraient dans les formules les plus générales du genre de celles auxquelles nous venons de parvenir, il y en aurait huit seulement d'arbitraires, pusqu'on pourrait toujours supposer égal à 1 l'un des trois coefficients u, v, w ; d'un autre côté, la transformation par *homologie* dépend de six indéterminées seulement, qui sont les coordonnées α et β du centre d'*homologie*, les deux constantes qui déterminent la position de l'axe d'*homologie*, enfin les coordonnées du point $[x'_0, y'_0]$; car, dès que ce point est choisi, le point $[x_0, y_0]$, qui appartient à la courbe donnée, est déterminé. Par conséquent, la transformation par *homologie* n'est pas la plus générale de celles qui se feraient par l'usage de formules telles que

$$x = \frac{rx'+sy'+t}{ux'+vy'+w} \quad y = \frac{r_1x'+s_1y'+t_1}{ux'+vy'+w}.$$

On voit bien, par ce qui précède, comment on construirait par points la courbe homologique d'une courbe donnée, dès qu'on aurait les données suffisantes pour le faire, c'est-à-dire le centre et l'axe d'*homologie*, ainsi qu'un point de la courbe cherchée et son correspondant sur la courbe donnée ; on voit aussi comment on trouverait l'équation de la courbe dérivée. Mais il reste un point à éclaircir, pour rendre complétement nette la notion des courbes homologiques. Il est indispensable de faire voir que, si la seconde courbe étant construite, au moyen des données primitives, on venait, sans changer ni le centre ni l'axe d'*homologie*, à prendre sur cette seconde courbe un point quelconque, pour le substituer au premier point donné de cette courbe, en substituant bien entendu en même temps au premier point de la première courbe l'homologue du point pris arbitrairement sur la seconde, et que l'on recommençât, soit les constructions, soit les calculs, on retomberait toujours sur la même courbe dérivée.

Cela revient évidemment à démontrer que si l'on a construit deux points de la seconde courbe, correspondants à deux points quelconques de la première, au moyen des deux points donnés sur l'une et l'autre, les deux droites qui joindront entre eux les deux points construits de la seconde courbe, d'une part, et leurs hommologues sur la première, de l'autre, iront bien se couper sur l'axe d'*homologie.*

Ainsi soient O le centre d'*homologie*, XX l'axe d'*homologie*, A′ le point de la seconde courbe, choisi à volonté, A son homologue sur la première courbe, B,C deux points de la première courbe, et B′,C′ leurs homologues sur la seconde, il s'agit de faire voir que BC et B′C′ iront converger sur XX.

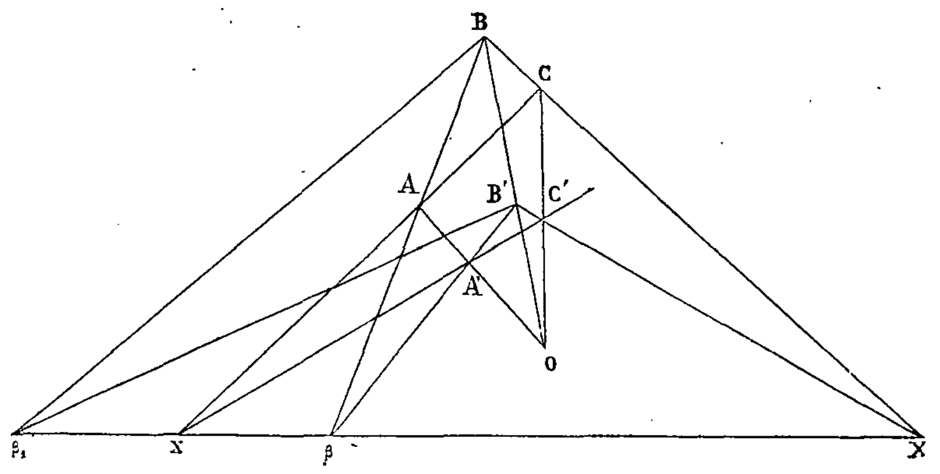

Or, si, la figure une fois construite, on la met en perspective sur un plan quelconque, de telle sorte que la droite XX devienne X_1X_1 et que le point O se projette en O_1, les projections de B′ et C′ se construiront dans le plan de projection au moyen de X_1X_1,O_1 et des projections de A,A′,B et C par les mêmes règles qui avaient servi à trouver B′ et C′ au moyen de XX,O,A,A′,B et C. Et si les droites BC,B′C′ ne concouraient pas sur XX, leurs perspectives ne concourraient pas sur X_1X_1 et réciproquement. Or, il est facile de trouver un mode de projection dans lequel les projections de BC et B′C′ concourent sur la même droite que les projections de AB et A′B′, d'une part, AC et A′C′, de l'autre. En effet, que l'on fasse une projection dans laquelle la droite XX s'en aille à l'infini, les projections des triangles ABC,A′B′C′ seront deux triangles semblables et semblablement placés par rapport à la projection de O, BC et B′C′ seront donc parallèles, c'est-à-dire iront se couper sur la droite des concours des projections de AB et A′B′, d'une part, AC et A′C′, de l'autre, ces projections étant devenues elles-mêmes deux à deux parallèles. Les deux figures élémentaires, et par suite les deux courbes, seront alors semblables et semblablement placées. Tous les points des deux courbes, dans la nouvelle figure, jouissant identiquement des mêmes propriétés, il fallait bien qu'ils pussent s'échanger dans l'ancienne.

Cela posé, nous indiquerons d'abord brièvement les relations les plus générales de deux courbes homologiques.

On a vu déjà comment le centre O et l'axe XX d'*homologie* étant donnés, ainsi qu'un point A′ de la seconde courbe, correspondant à un point A de la première, on peut construire cette seconde courbe par points avec la règle seulement : pour avoir le point B′ correspondant au point B, on mène BA, qu'on prolonge jusqu'à sa rencontre β avec XX, on joint βA′, et OB, le point de rencontre de ces deux droites, est B′. Si l'on veut avoir la tangente en B′ à la courbe dérivée, on n'aura qu'à mener la tangente en B à la courbe donnée et à joindre son pied β_1 sur XX avec B′, car les deux tangentes en B et B′ étant deux lignes homologues doivent concourir en un point de l'axe. Si l'on veut obtenir les points d'intersection de la courbe dérivée avec une droite donnée, on construira l'homologue de cette droite, laquelle coupera la courbe donnée en certains points, les rayons menés de ces points au centre couperont la droite donnée aux points cherchés, etc.

Mais il est surtout important de remarquer : 1° que les tangentes menées du centre à l'une des courbes seront aussi tangentes à l'autre ; cette remarque fournira, en effet, un moyen simple de construire le centre d'*homologie* d'un système de deux courbes homologiques données sur un même plan ; 2° que l'axe d'*homologie* sera toujours une corde commune réelle ou idéale des deux courbes homologiques ; ce qui permettra le plus souvent de construire cet axe.

Remarquons, enfin, qu'on pourra choisir d'une infinité de manières les éléments propres à définir la courbe dérivée au moyen de celle qui sera donnée : au lieu du groupe de données que nous avons supposées jusqu'ici, on pourra, par exemple, se donner à volonté deux points de la seconde courbe comme devant être homologues de deux points donnés de la première, ce qui permettra déjà de construire le centre, et un point de l'axe, puis un troisième point de la seconde courbe, d'où l'on déduira son homologue dans la première, et, par suite, un autre point de l'axe ; on pourra aussi se donner deux droites homologues de deux autres, ce qui permettra de construire l'axe, et une droite passant par le centre, puis deux points homologues, ce qui donnera une autre droite passant aussi par le centre, etc.

Ces principes généraux étant établis, nous allons examiner les plus intéressantes des questions spéciales qui se rapportent au système de deux coniques considérées comme homologiques. Deux coniques tracées à volonté dans un même plan seront toujours homologiques, puisqu'elles pourront être considérées comme les perspectives de deux circonférences de cercles tracées dans un autre plan ; elles auront pour centres d'*homologie* les points de concours de leurs tangentes communes, et pour axes d'*homologie* leurs cordes communes effectives ou idéales, mais réelles. Ces cordes communes sont au nombre de deux seulement dans le cas général, et par conséquent les centres d'*homologie* correspondants seront aussi au nombre de deux.

La question générale qui va nous occuper sera de déterminer la conique homologique d'une conique donnée, au moyen de conditions suffisantes pour la construire. Cette question peut se résoudre linéairement dans les cas suivants : 1° on se donne le centre et l'axe d'*homologie* avec un point ou une tangente de la conique cherchée ; 2° on se donne le centre d'*homologie* ou l'axe d'*homologie* avec trois points, ou trois tangentes, ou deux points et une tangente, ou deux tangentes et un point de la conique cherchée ; 3° on se donne ou les deux centres d'*homologie* ou les deux axes d'*homologie* avec un point ou une tangente de la conique cherchée.

Nous allons examiner quelques-uns des cas particuliers de ce problème général, dans le but seulement, bien entendu, d'indiquer la méthode.

— *Premier cas.* Connaissant le centre et l'axe d'*homologie* et un point de la conique non décrite, construire cette conique. Si l'on joint le centre au point donné, cette droite ira couper la conique donnée en deux points qui pouront être aussi bien l'un que l'autre considérés comme les homologues du point donné : en prenant successivement l'un et l'autre, et effectuant simplement les constructions indiquées plus haut dans les explications générales relatives à la définition de l'*homologie*, on obtiendra sans difficulté les deux coniques répondant à la question.

— *Deuxième cas.* On donne le centre et l'axe d'*homologie* avec une tangente à la courbe non décrite. Si l'on prolonge la tangente donnée jusqu'à sa rencontre avec l'axe d'*homologie*, et que par son pied sur cet axe on mène les deux tangentes à la courbe donnée, l'une ou l'autre pourra être considérée comme l'homologue de la tangente donnée. En faisant choix de l'une et joignant au centre le point où elle touche la courbe donnée, ce rayon coupera la tangente donnée au point de contact de cette tangente avec la courbe cherchée. On sera donc ramené au cas précédent. Le problème comportera encore deux solutions.

— *Troisième cas.* On donne le centre d'*homologie* et trois points de la courbe non décrite. En joignant les trois points donnés au centre et prolongeant chaque rayon jusqu'à ses deux rencontres avec la courbe donnée, on aura six points déterminant huit triangles qui pourront être considérés comme les homologues du triangle donné. On aura huit axes d'*homologie*, mais qui seront conjugués deux à deux par rapport au centre d'*homologie* donné ; on ne trouvera donc que quatre coniques distinctes répondant à la question.

— *Quatrième cas.* Connaissant le centre d'*homologie* et trois tangentes de la conique non décrite, construire cette conique. Les sommets du triangle formé par les tangentes données auront pour homologues des points situés sur les rayons correspondants. La question sera donc ramenée à circonscrire à la conique donnée un triangle dont les trois sommets soient sur trois droites données, problème qu'on sait résoudre.

— *Cinquième cas.* On se donne le centre d'*homologie* avec deux points et une tangente de la courbe non décrite. En joignant au centre les deux points donnés et prolongeant ces droites jusqu'à la conique donnée, on aura les homologues des points donnés. La droite qui les joindra sera l'homologue de celle qui passe par les deux points donnés, et le point de rencontre de ces deux droites sera un point de l'axe d'*homologie.* D'un autre côté, en prolongeant jusqu'à leur rencontre la tangente donnée et la droite qui joint les points donnés, projetant le point de rencontre sur la corde homologue de la corde donnée, menant par le point obtenu une tangente à la conique donnée, et prolongeant les deux tangentes homologues jusqu'à leur intersection, on aura un second point de l'axe d'*homologie*, etc.

La même théorie fournit encore très-simplement les moyens de construire, à l'aide d'autres données suffisantes, la conique ayant avec une conique donnée en un point donné un contact du premier, du second ou du troisième ordre. Par exemple, si l'on veut construire la conique ayant avec une conique donnée quatre points confondus en un seul donné, ce point donné sera le centre d'*homologie*, puisque ce sera le point de rencontre de deux tangentes communes. D'un autre côté, la tangente en ce même point sera l'axe d'*homologie*, puisque ce sera une sécante commune aux deux coniques. On construira donc très-aisément la conique cherchée en s'en donnant un point à volonté.

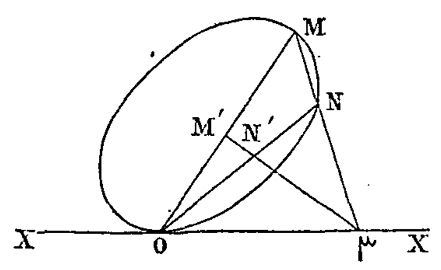

Fig. 2.

Soient O le point donné sur la conique donnée, XX la tangente en ce point, et M′ un point donné de la conique cherchée : l'homologue de M′ sera en M ; si on mène la corde quelconque MNμ, on aura l'homologue N′ de N par l'intersection de Mμ avec ON.

Mais la théorie de l'*homologie* offre surtout de précieux avantages dans toutes les circonstances où il s'agit de construire une conique au moyen de certaines données. Il suffit pour cela de tracer sur le plan de cette conique un cercle qui lui soit homologique par rapport à un axe et à un centre que l'on puisse déterminer. Supposons, par exemple, qu'on donne cinq points d'une conique A,B, C,D,E, en faisant passer une circonférence de cercle par les trois points A,B,C, on pourra considérer le point A comme le centre d'*homologie*, puisque ce sera le point de concours de deux rayons menés par des points homologues. Pour avoir l'axe d'*homologie* correspondant, comme il devra passer par B ou par C, par B par exemple, il suffira de joindre le point B au point de rencontre de DE et de son homologue D′E′, dont on obtiendra les points D′ et E′ par les intersections de AD et AE avec le cercle.

M. Poncelet a étendu aux surfaces, principalement du second ordre, les théories précédentes.

M. Chasles a repris cette théorie de l'*homologie* dans le mémoire qu'il a publié à la suite de son *Aperçu historique.* Il a fait voir que « dans deux figures homologiques, le rapport des distances de deux points homologues au centre d'*homologie* est au rapport des distances de ces deux points au plan d'*homologie* dans une raison constante. » C'est une traduction analytique de la définition géométrique de deux figures homologiques. Il a déduit de cette nouvelle manière de considérer l'*homologie* un grand nombre de théorèmes généraux, parmi lesquels nous citerons les suivants :

Si l'on a deux surfaces géométriques homologues et que, par une droite prise arbitrairement dans un plan fixe, on mène les plans tangents à la première surface, puis qu'on fasse le rapport des distances de chaque point de contact au centre d'*homologie* et au point fixe, et qu'on divise ce rapport par celui des distances du point homologue dans la seconde surface au même point et à un plan mené arbitrairement dans l'espace, la somme de tous les quotients ainsi formés sera constante.

Quand deux surfaces géométriques sont homologiques, si par une droite, prise dans un plan fixe, on mène les plans tangents à la première ; qu'on fasse le rapport des distances de chaque point de contact au centre d'*homologie* et au plan fixe, puis le quotient de ce rapport, divisé par la distance du point homologue dans la seconde surface, au centre d'*homologie*, la somme de tous ces quotients sera constante, quelle que soit, dans le plan fixe, la droite par laquelle on a mené les plans tangents.

Quand deux surfaces géométriques sont homologiques, si l'on mène à la première tous les plans tangents parallèles à un même plan quelconque, la somme des distances des points de contact au centre d'*homologie*, divisées respectivement par les distances des points homologues de la seconde surface au même centre d'*homologie*, sera constante, quel que soit le plan auquel les plans tangents seront parallèles.

HOMOLOGIQUE adj. (o-mo-lo-ji-ke — rad. *homologie*). Anat. Qui a rapport à l'homologie. ‖ *Anatomie homologique*, Se dit quelquefois pour Anatomie comparée.

HOMOLOGIQUEMENT adv. (o-mo lo-ji-ke-man — rad. *homologique*). Anat. D'une manière homologique : *Organes* HOMOLOGIQUEMENT *identiques*.

HOMOLOGUE adj. (o-mo-lo-ghe — du préf. *homo*, et du gr. *logos*, discours). Géom. Se dit des éléments qui se correspondent dans les figures semblables : *Côtés, angles* HOMOLOGUES.

— Chim. *Corps homologues*, Substances organiques qui remplissent les mêmes fonctions et suivent les mêmes lois de métamorphose.

— Anat. *Parties homologues*, Parties identiques de nom et de fonctions, dans des espèces différentes. ‖ *Tissus homologues*, Tissus morbides analogues à ceux qui existent dans les mêmes organes à l'état normal.

— Mus. *Sons homologues*, Ceux qui ont entre eux les mêmes rapports d'intervalles.

— **Encycl.** Mus. On appelle sons *homologues* ceux qui, comme les notes qui composent les deux demi-tons de notre gamme, *mi-fa* et *si-ut*, ont entre eux les mêmes rapports, « et pourraient être, comme le dit d'Ortigue, dans la solmisation des tétracordes et des hexacordes, solfiés les uns pour les autres. » Le premier tétracorde des Grecs, celui des graves, *si, ut, ré, mi*, et leur second tétracorde, dit des moyennes, *mi, fa, sol, la*, étaient *homologues*, parce que les sons s'y trouvaient dans les mêmes rapports; aussi étaient-ils tous deux prononcés par les syllabes *thé, tha, thê, thô*. Les hexacordes du moyen âge étaient composés également de sons *homologues*; et ils étaient tous prononcés par les syllabes *ut, ré, mi, fa, sol, la*.

— Chim. V. SÉRIES ORGANIQUES.

HOMOLOGUÉ, ÉE (o-mo-lo-ghé) part. passé du v. Homologuer : *Acte* HOMOLOGUÉ.

HOMOLOGUER v. a. ou tr. (o-mo-lo-ghé — rad. *homologue*). Jurispr. Donner à un acte fait par des particuliers la force et la valeur d'un acte fait en justice : *Les chambres ne devraient intervenir que pour* HOMOLOGUER *les décisions prises par les communes*. (Proudh.)

HOMOMORPHE adj. (o-mo-mor-fe — du préf. *homo*, et du gr. *morphê*, forme). Hist. nat. Qui a la même forme.

HOMOMYE s. f. (o-mo-mî — du préf. *homo*, et de *mye*, genre de mollusques). Moll. Genre d'acéphales, à coquilles bivalves, comprenant quelques espèces fossiles, qui se distinguent des pholadomyes par l'absence de côtes longitudinales.

HOMONCULE s. m. (o-mon-ku-le — lat. *homunculus*, dimin. de *homo*, homme). Fam. Petit homme.

— Mamm. Nom que l'on donne quelquefois au singe pithèque.

HOMONÉE s. f. (o-mo-né — du gr. *homonoia*, conformité). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambyx, comprenant sept espèces, qui habitent les îles Philippines.

— Bot. Genre d'arbustes, rapporté avec doute à la famille des euphorbiacées, et comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Cochinchine.

HOMONIA s. f. (o-mo-ni-a). Bot. Genre de plantes, de la famille des papavéracées.

HOMONOME adj. (o-mo-no-me — du préf. *homo*, et du gr. *nomos*, loi). Minér. Se dit des cristaux dans lesquels les décroissements naissent tous sur les angles ou sur les bords.

HOMONOTE s. m. (o-mo-no-te — du préf. *homo*, et du gr. *nôtos*, dos). Erpét. Groupe de reptiles sauriens, formé aux dépens des geckos.

HOMONYME adj. (o-mo-ni-me — du préf. *homo*, et du gr. *onuma*, nom). Gramm. Se dit des choses qui ont un même nom, quoiqu'elles soient de nature différente; et plus ordinairement, des mots composés des mêmes sons qui expriment des choses différentes : Mule, *animal, et* mule, *chaussure*, chêne *et* chaîne, sain *et* sein, *sont des mots, des termes* HOMONYMES. (Acad.)

— Littér. *Rime homonyme*, Rime des mots homonymes entre eux, admise à condition que ces mots aient une signification très-différente. En voici des exemples :

Prends-moi le bon parti, laisse là tous tes *livres* ;
Cent francs, au denier cinq, combien font-ils ? —
[Vingt *livres*.

BOILEAU.

Il parle comme un livre, et raisonne si *bien*,
Que j'ai honte d'avoir amassé tant de *bien*.

DESTOUCHES.

... Du riche Yémen les errantes *tribus*,
A ses pieds, tous les ans, déposent leurs *tributs*.

BAOUR-LORMIAN.

— s. m. Gramm. Mot homonyme d'un autre, qui s'écrit ou se prononce comme un autre sans avoir le même sens : *Dictionnaire des* HOMONYMES. *Sans nos innombrables* HOMONYMES, *le marquis de Bièvre n'eût jamais eu le triste talent de dire tant de sottises*. (Boissonade.)

— Personne qui a le même nom propre qu'une autre : *Ce n'est pas lui, mais un de ses* HOMONYMES.

— **Encycl.** On admet deux espèces d'*homonymes*, les *homonymes univoques*, c'est-à-dire qui ne présentent aucune différence, soit pour la prononciation, soit pour l'orthographe, tels que *son*, partie la plus grossière de la farine ; *son*, bruit ; *son*, adjectif possessif. On les appelle aussi *homonymes aurioculaires*, c'est-à-dire *homonymes* pour l'oreille et pour l'œil.

Pour que deux mots de cette nature soient considérés comme *homonymes*, il est indispensable qu'ils aient diverses significations bien distinctes. En effet, on ne doit pas considérer comme *homonymes* un mot désignant un objet dans le sens propre, et un autre dans le sens figuré. Ainsi, à ce point de vue, le mot *voix*, qui au propre exprime le son sortant de la bouche, n'est pas l'*homonyme* de *voix*, exprimant un sentiment intérieur, une sorte d'inspiration, comme quand on dit la *voix de la conscience*, ou *voix* exprimant un suffrage, un avis, comme quand on dit qu'il *vaut mieux peser les voix que de les compter*. Il est aisé de voir que ces divers sens figurés se rattachent au sens propre du mot *voix*.

Les *homonymes* sont une source d'équivoques ; ce sont donc des défauts dans une langue, car n'avoir pour présenter l'idée d'un objet qu'un mot qui présente également l'idée d'un ou de plusieurs objets différents, c'est un inconvénient à peu près égal à celui de n'avoir point de mot pour cette idée, puisqu'il est égal de ne rien dire, ou de dire des choses qui produisent des erreurs, ou laissent en proie à des doutes pires que l'erreur.

« L'usage des *homonymes*, dit Beauzée, exige que, dans la suite d'un raisonnement, on attache constamment au même mot le même sens qu'on lui a d'abord supposé, parce qu'à coup sûr, ce qui convient à l'un ne convient pas à l'autre, par la raison même de leur différence, et que, dans l'une des deux acceptions, on avancerait une proposition fausse, qui deviendrait peut-être la source d'une infinité d'erreurs. »

Les *homonymes équivoques* sont des mots n'ayant entre eux que des différences très-légères, soit dans l'orthographe, soit dans la prononciation, soit dans l'une et l'autre, bien que les significations soient tout à fait différentes.

On les subdivise en *homonymes auriculaires* et *homonymes oculaires*.

Les *homonymes auriculaires*, ou *homonymes* pour l'oreille, ont une prononciation semblable, mais une orthographe différente, comme *chêne*, arbre, *chaine*, lien ; *saint, sain, sin, sein, ceint et cinq*.

Les *homonymes oculaires*, ou *homonymes* pour l'œil, se ressemblent pour l'orthographe, mais diffèrent pour la prononciation, comme dans *nous portions* et les *portions*.

« L'usage des *homonymes* de la seconde espèce (ou *homonymes* équivoques), dit Beauzée, exige de l'exactitude dans la prononciation et dans l'orthographe, afin qu'on ne présente pas, par maladresse, un sens louche ou même ridicule, en faisant entendre ou voir un mot pour un autre qui en approche. »

De son côté, Demandre recommande, « quand on lit, de faire sentir en quelque sorte le sens dans lequel l'*homonyme* est employé, et cela par le ton, et plus encore par une prononciation bien exacte et bien précise. »

Le français est une des langues qui renferment le plus d'*homonymes*, ce qui prête singulièrement aux calembours, aux jeux de mots, aux rébus, et autres amusements futiles. D'ailleurs, il n'est peut-être pas de langue qui n'en offre un plus ou moins grand nombre. Le mot latin *populus*, par exemple, signifie *peuple* et *peuplier*. En Anglais, les mots *write, rite, right* et *wright*, sont également *homonymes*.

Les *homonymes* étant la source de très-grandes difficultés pour l'orthographe des langues, et surtout de la langue française, on a composé des dictionnaires spéciaux, renfermant tous les mots de cette espèce. Quelques-uns d'entre eux ne contiennent que ces mots avec une définition succincte; d'autres présentent des exercices propres à graver ces mots dans l'intelligence des élèves; les uns sont en prose, les autres en vers. En voici quelques exemples : *Les poules* COUVENT *dans le* COUVENT. *Nous* PORTIONS *les* PORTIONS. *L'odeur du* THYM, *que je* TINS *quand on mit ma glace au* TAIN, *fit pâlir mon* TEINT. *Tu es un misérable*, M'ENTENDS-TU ? *Ton cousin m'a tendu des piéges* ; M'EN TENDS-TU ?

Cinq cordeliers, à l'œil vif, au corps *sain*,
Ceints du cordon d'un *saint* que l'on révère,
Gaîment marchaient, et portaient dans leur *sein*,
Quelques agnus et le *seing* du *saint*-père.

Amande est un fruit doux qui vient de l'amandier;
Amende qu'on impose est fort dure à payer.

Des exercices semblables peuvent être faits dans toutes les langues. Qu'on en juge par les jeux de mots latins suivants : *Eo eo* (j'y vais). *Ave, ave, aves esse aves?* (Je vous salue, grand-père, désirez-vous manger des oiseaux ?)

Le distique sur le danger des courtisanes prouve que les poëtes latins connaissaient ce jeu de mots :

Quid *facies, facies Veneris* cum *veneris* ante ?
Ne *sedeas, sed eas* ne *pereas per eas*.

L'homonymie est la source la plus féconde de l'équivoque ; nous allons citer quelques exemples des quiproquos auxquels elle peut donner lieu.

∴

Une dame, dont la géographie n'était pas la *principale étude*, se *faisait lire Bajazet*. Dans le moment où le lecteur dit : La *scène* est à Constantinople, « Ah ! ah ! fit-elle, je ne croyais pas que la *Seine* allât jusque-là. »

∴

Une dame, dans un dîner, refusait de manger des *pois* ; et, comme on la sollicitait vivement, elle dit : « Je vous prie de m'en » dispenser ; car, n'en mangerais-je qu'un, » cela me ferait un *pois* sur l'estomac (*un* » *poids*). »

∴

Un important, étant arrivé fort tard à un dîner où il était attendu, dit pour s'excuser : « J'ai été obligé d'aller chez le garde des *sceaux*. — Et le garde des *sots* vous a sans doute gardé longtemps ? »

∴

On parlait d'un journaliste agressif, de plus de tempérament que de littérature, et pourtant fort prétentieux et vain de sa personne. « — Ce qu'il a de particulièrement agaçant, ce sont ses prétentions *au style*, à la grammaire — Vous voulez dire *hostiles* à la grammaire. »

∴

En 1793, un membre du comité révolutionnaire monte à la tribune pour faire part à ses collègues et à l'auditoire d'un fâcheux revers que venait d'éprouver une division de l'armée française. « L'ennemi, s'écrie-t-il, a pénétré dans le camp français ; il a tout renversé devant lui, et après avoir pillé de tous *côtés, il a violé jusqu'à la tente* du général. — Que diable aussi, répliqua un des assistants, pourquoi mène-t-on les vieilles femmes à l'armée ? »

∴

Le directeur d'un théâtre refuse une pièce où l'auteur commençait ainsi la première scène : *La reine entre avec dédain; le prince* la suit avec *dépit*. — « Monsieur, dit le directeur, il y a trop de bêtes là-dedans ; je ne puis jouer une pièce où il me faudrait *des daims* et *des pies*. »

∴

M. Casimir Bonjour, candidat à l'Académie, se présente un jour pour faire sa visite chez un des quarante. Une femme de chambre vient lui ouvrir la porte. Votre nom, *monsieur ?* dit-elle. Le candidat répond avec son plus gracieux sourire : *Bonjour*. Flattée de cette politesse, la jeune fille répond : *Bonjour*, monsieur ; voulez-vous me dire votre nom ? — Je vous dis, Bonjour. — Et moi aussi, bonjour, *monsieur*, qui faut-il que j'annonce ? — Eh ! *Bonjour ;* c'est mon nom. La camériste comprit alors qu'au lieu de dire : *Bonjour, monsieur*, il fallait dire : *Monsieur Bonjour*.

HOMONYMIE s. f. (o-mo-ni-mî — rad. *homonyme*). Gramm. Caractère des mots homonymes : *L'*HOMONYMIE *est un inconvénient beaucoup plus fréquent dans les langues modernes que dans les langues anciennes*.

— Jeu de mots fondé sur la similitude ou la ressemblance des sons, comme *Un bon appartement chaud*, et *Un Bonaparte manchot*. ‖ On dit plus ordinairement CALEMBOUR.

— **Encycl.** V. CALEMBOUR.

HOMONYX s. m. (o-mo-niks — du préf. *homo*, et du gr. *onux*, ongle). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type vit au détroit de Magellan.

HOMOPATORIES s. f. pl. (o-mo-pa-to-rî — du préf. *homo*, et du gr. *patêr*, père). Antiq. gr. Assemblée des pères de famille à Athènes, qui se tenait pour l'admission des jeunes gens dans les curies.

HOMOPE s. m. (o-mo-pe — du préf. *homo*, et du gr. *pous*, pied). Erpét. Groupe de reptiles chéloniens, formé aux dépens des tortues.

HOMOPÉTALE adj. (o-mo-pé-ta-le — du préf. *homo*, et de *pétale*). Bot. Se dit des fleurs dont les pétales se ressemblent tous.

HOMOPHAGE adj. (o-mo-fa-je — du gr. *ômos*, cru ; *phagô*, je mange). Qui se nourrit de viande crue.

— Substantiv. Personne qui se nourrit de viande crue : *Un* HOMOPHAGE.

— **Encycl.** V. OMOPHAGE.

HOMOPHONE adj. (o-mo-fo-ne — du préf. *homo*, et du gr. *phônê*, voix, son). Gramm. Qui a le même son ou la même articulation : *Mots, syllabes* HOMOPHONES.

— Philol. *Hiéroglyphe homophone*, Celui qui représente le son ou l'articulation qui commence le mot par lequel l'objet figuré est dénommé.

HOMOPHONIE s. f. (o-mo-fo-nî — gr. *homophônia ;* de *homos*, semblable, et *phônê*, voix). Antiq. gr. Sorte de symphonie grecque, qui se chantait ou que l'on exécutait à l'unisson, par opposition à ce qu'on appelait *antiphonie*, symphonie que les voix ou les instruments exécutaient en se répondant à l'octave, et dont l'effet est reproduit par la musique moderne dans les symphonies appelées concertantes.

HOMOPHYLLE adj. (o-mo-fi-le — du préf. *homo*, et du gr. *phullon*, feuille). Bot. Se dit d'une plante dont les feuilles ou les folioles sont toutes semblables.

HOMOPNEUSIS s. m. (o-mo-pneu-siss — du préf. *homo*, et du gr. *pneusis*, respiration). Zooph. Division du genre actinie.

HOMOPODE adj. (o-mo-po-de — du préf. *homo*, et du gr. *pous, podos*, pied). Erpét. Qui a le même nombre de doigts aux pattes de devant et à celles de derrière.

— s. m. Genre de reptiles chéloniens.

HOMOPTÈRE adj. (o-mo-ptè-re — du préf. *homo*, et du gr. *pteron*, aile). Entom. Qui a les ailes semblables entre elles.

— s. m. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, tribu des paussides, dont l'espèce type vit au *Brésil*.

— s. m. pl. Grande division des insectes hémiptères, comprenant ceux qui ont les ailes postérieures semblables aux antérieures.

HOMOPTILURE s. f. (o-mo-pti-lu-re — du préf. *homo*, et du gr. *ptilon*, duvet, *oura*, queue). Ornith. Syn. de XYLOCATE, genre d'oiseaux, de la famille des scolopacidées, formé aux dépens des bécassines.

HOMORANTHE s. m. (o-mo-ran-te — du gr. *homoros*, contigu ; *anthos*, fleur). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des myrtacées.

HOMORGANIQUE adj. (o-mor-ga-ni-ke — du préf. *homo*, et de *organique*). Gramm. Se *dit des lettres dans la* prononciation desquelles le même organe domine, comme *b, v* et *p, d* et *t*, etc. ‖ *Consonnes homorganiques*, Consonnes qui jouent le même rôle dans des mots formés du même radical, dans les langues de même souche.

HOMOSPHÉROÉDRIQUE adj. (o-mo-sfé-ro-é-dri-ke — du préf. *homo*, et du gr. *sphaira*, sphère ; *edra*, base). Minér. Se dit du système de cristallisation dans leqnel le cristal offre toutes les faces que détermine l'ensemble de trois axes inégaux entre eux.

HOMO SUM, ET HUMANI NIHIL A ME ALIENUM PUTO (*Je suis homme, et rien de ce qui touche un homme ne m'est étranger*), Vers de Térence (l'*Homme qui se punit lui-même*, acte I, sc. I). La page suivante de P. Leroux est comme l'historique de ce beau vers : « Il faut descendre jusque vers le temps où parut Jésus pour trouver chez les anciens quelques accents d'humanité analogues à son Evangile. Hormis un vers de Térence, quelques mots de Cicéron, quelques phrases de Sénèque, l'antiquité tout entière n'a rien d'où l'on puisse conclure, je ne dis pas la solidarité réciproque du genre humain et l'unité de l'espèce humaine, mais la fraternité des hommes, dans l'acception la plus vulgaire. La première fois que le sentiment de l'humanité collective s'exprima à Rome, ce fut un affranchi, un enfant de Carthage, enlevé à sa famille et nourri par les Romains comme esclave, qui le formula, et cette formule était si nouvelle qu'elle frappa d'étonnement tout le monde. « La première fois, dit saint Augustin, qu'on » entendit prononcer à Rome ce beau vers » de Térence :

Homo sum, et humani nihil a me alienum puto,

» il s'éleva dans l'amphithéâtre un applau» dissement universel ; il ne se trouva pas un » seul homme, dans une assemblée si nom» breuse, composée de Romains et des envoyés » de toutes les nations déja soumises ou alliées » à leur empire, qui ne parût sensible à ce cri » de la nature. » Ce cri était nouveau, en effet, et il est remarquable, je le répète, que ce soit un affranchi qui ait fait entendre aux Romains ce cri précurseur de l'Evangile. »

Les écrivains citent fréquemment cette belle pensée du poëte latin :

« *Homo sum, et humani nihil a me alienum puto :* cette belle maxime a été comme un éclair précurseur du christianisme ; car les anciens n'avaient jamais prononcé de parole aussi large et qui s'appliquât comme celle-là à l'humanité entière. »

BAUTAIN.

« L'idée de l'unité morale du genre humain, conçue par les philosophes grecs, avait passé chez les écrivains et les jurisconsultes latins, leurs disciples. Sénèque, Lucain, Pline, avaient célébré cette idée inaugurée par l'axiome fameux de Térence : *Homo sum, nihil humani a me alienum puto*. Les jurisconsultes l'appliquaient. »

HENRI MARTIN.

« La conscience antique frémit le jour où un acteur récita sur la scène romaine ces simples mots : *Homo sum, humani nihil a me*

alienum puto. Il est temps, il est juste que les nations disent de même : « Je suis peuple, » rien de ce qui arrive aux autres peuples ne » m'est étranger. »

A. ESQUIROS.

« C'est au genre humain qu'il eût fallu faire attention dans l'histoire ; c'est là que chaque écrivain eût dû dire : *Homo sum;* mais la plupart des historiens ont décrit des batailles. »

VOLTAIRE.

HOMOTARTRIQUE adj. (o-mo-tar-tri-ke — du préf. *homo* et de *tartrique*). Chim. Se dit des acides homologues de l'acide tartrique.

— **Encycl.** Nous comprenons sous cette dénomination générale plusieurs homologues de l'acide tartrique, qui ont été obtenus par MM. Kékulé, Schmitt, Perkin et Duppa, H. Gall et J. Gay-Lussac. Comme il est impossible de séparer ces acides des homologues de l'acide malique, qui ont été préparés par les mêmes méthodes, nous traiterons également ici des acides homomaliques.

Jusqu'à présent, les homologues de l'acide tartrique et de l'acide malique n'ont point été rencontrés dans les végétaux ; et, à l'exception d'un homologue inférieur de l'acide malique, l'acide tartronique, tous les homologues supérieurs des acides tartrique et malique ont été produits synthétiquement par une méthode identique à celle qui a permis à M. Kékulé d'une part, à MM. Perkin et Duppa d'autre part, de faire la synthèse des acides tartrique et malique eux-mêmes.

On sait que l'acide succinique (homologue de l'acide oxalique) $C^4H^6O^4$ fournit, lorsqu'on le chauffe en tubes clos avec du brome, deux dérivés bromés : l'acide monobromosuccinique $C^4H^5BrO^4$, et l'acide dibromosuccinique $C^4H^4Br^2O^4$. On sait également que les deux acides bromés, chauffés avec de l'oxyde d'argent et de l'eau, échangent leur brome contre de l'oxhydryle OH, et fournissent : le premier, l'acide malique $C^4H^5(OH)O^4 = C^4H^6O^5$, et le second l'acide tartrique

$$C^4H^4(OH)^2O^4 = C^4H^6O^6.$$

On sait enfin que les acides monobromosuccinique et dibromosuccinique ont été préparés, non seulement par l'action du brome sur l'acide succinique, mais encore par la combinaison directe de l'acide bromhydrique ou du brome avec l'acide maléique ou fumarique.

$C^4H^4O^4$	+	HBr	=	$C^4H^5BrO^4$
Acide maléique ou fumarique.		Acide bromhydrique.		Acide monobromo-succinique.
$C^4H^4O^4$	+	Br^2	=	$C^4H^4Br^2O^4$
Acide maléiqne ou fumarique.		Brome.		Acide bibromo-succinique.

La marche était toute tracée pour obtenir les homologues des acides tartrique et malique. Il s'agissait de faire agir l'oxyde d'argent humide ou la potasse sur les dérivés monobromés ou bibromés des homologues de l'acide succinique. Quant à ces derniers, on les obtiendrait sans doute en traitant les homologues de l'acide succinique par le brome, ou les homologues de l'acide maléique par le brome ou par l'acide bromhydrique. Par ces méthodes on a préparé l'acide adipomalique ou maladipique $C^6H^{10}O^5$, l'acide pyrotartrotartrique $C^5H^8O^6$, l'acide adipotartrique ou tartradipique $C^6H^{10}O^6$, et l'acide subérotartrique $C^8H^{14}O^6$. Il resterait à compléter encore cette série par la découverte des acides pimélotartrique et sébacotartrique d'une part, et des acides pyrotartromalique, pimélomalique, subéromalique et sébacomalique d'autre part. Nous étudierons d'abord les acides de la série pyrotartrique, puis ceux de la série adipique, et ainsi de suite, en plaçant dans un même groupe les acides *homotartriques* et homomaliques qui contiennent le même nombre d'atomes de carbone.

— *Acides de la série pyrotartrique.* On connaît l'acide pyrotartrotartrique $C^5H^8O^6$, que M. Kékulé a obtenu en traitant par l'oxyde d'argent et l'eau bouillante l'acide bibromopyrotartrique. Encore cet acide n'a-t-il pas été étudié. Pour obtenir l'acide bibromopyrotartrique qui sert à préparer ce corps, M. Kékulé mélange 200 grammes d'acide itaconique $C^5H^6O^4$ (homologue de l'acide maléique), 200 grammes de brome et 200 à 250 grammes d'eau. Le brome et l'acide itaconique se combinent avec un dégagement de chaleur suffisant pour porter la masse à 60 ou 70 degrés, et, par le refroidissement, il se dépose des croûtes cristallines d'acide bibromopyrotartrique. On obtient une nouvelle quantité de ce corps en évaporant les eaux mères qui surnagent les cristaux. On connaît en outre les acides itamalique, citramalique et misamalique, que nous avons décrits.

— ACIDES DE LA SÉRIE ADIPIQUE. On connaît l'acide adipomalique $C^6H^{10}O^5$, et l'acide adipotartrique $C^6H^{10}O^6$. Tous deux ont été préparés par MM. Henri Gall et J. Gay-Lussac.

— *Acide adipotartrique ou tartradipique* $C^6H^{10}O^6$. Il s'agit d'abord, pour obtenir cet acide, de préparer l'acide bibromadipique. C'est en partant de l'acide adipique lui-même que MM. H. Gall et J. Gay-Lussac ont réalisé la synthèse de ce composé bromé. A cet effet on chauffe, dans des tubes scellés à la lampe, une molécule d'acide adipique et quatre atomes de brome, à la température de 170°, température nécessaire pour déterminer la réaction ; la décoloration s'effectue très-rapidement. La grande quantité des gaz brusquement formés détermine souvent la rupture des tubes ; aussi est-il important de ne pas employer une trop grande quantité de substance à la fois, et de ne pas dépasser 170°, sans quoi la masse se carboniserait. Lorsque l'opération est bien conduite, on obtient, en brisant la pointe des tubes, un dégagement abondant d'acide bromhydrique, tandis qu'il reste à l'intérieur une masse jaunâtre, pulvérulente, d'une odeur camphrée. Cette substance constitue l'acide bibromadipique ; elle contient 53 pour 100 de brome : la théorie en exigerait 52,63 pour 100. L'acide bibromadipique $C^6H^8Br^2O^4$ est fort peu stable : il se dissout facilement dans l'eau, mais en s'y décomposant ; après deux cristallisations, le produit ne contient plus que 9,3 pour 100 de brome ; chauffé pendant quelques heures, avec de l'eau, à la température de 150°, ce dérivé bromé donne un liquide qui fournit, par l'évaporation, des cristaux incolores, tout à fait exempts de brome. Ces cristaux constituent l'acide adipotartrique ou tartradipique $C^6H^{10}O^6$. Ici l'action de la potasse ou de l'oxyde d'argent est donc inutile : l'eau suffit. L'acide adipotartrique, préparé comme nous venons de le dire, possède une saveur qui rappelle celle des acides des fruits ; il est assez soluble dans l'alcool et dans l'éther ; l'eau bouillante le dissout beaucoup plus facilement que l'eau froide ; par le refroidissement de ses solutions aqueuses, saturées à chaud, il se dépose toujours en cristaux très-réguliers ; ces cristaux ont la forme de lames maclées suivant leur épaisseur et dérivant du système clinorhombique.

L'acide adipomalique est sans action sur la lumière polarisée, propriété qu'il partage, comme M. Pasteur l'a montré, avec l'acide tartrique préparé artificiellement au moyen de l'acide succinique. Sa dissolution versée dans la potasse détermine, par l'agitation, un précipité cristallin analogue à la crème de tartre. Combiné à l'ammoniaque, il fournit des sels qui cristallisent avec la plus grande facilité.

— *Acide adipomalique* ou *maladipique* $C^6H^{10}O^5$. Pour obtenir l'acide adipomalique il faut partir, non plus de l'acide adipique bibromé, mais de l'acide adipique monobromé. Pour obtenir ce dernier, on chauffe à 160°, dans des tubes scellés à la lampe, une molécule d'acide adipique et deux atomes de brome. La réaction est assez vive pour que l'on soit obligé, comme dans le cas précédent, d'opérer sur de petites quantités de matière ; après décoloration, on brise la pointe effilée des tubes, pour donner passage au gaz bromhydrique, et l'on peut retirer le produit de la réaction.

L'acide monobromadipique est un corps solide, d'un brun assez foncé, d'une odeur camphrée. Il se dissout facilement dans l'éther et contient 33,9 pour 100 de brome au lieu de 35,5 qu'exige le calcul pour la formule $C^6H^9BrO^4$. L'eau le décompose au moins en partie. Pour le transformer en acide adipomalique, il est cependant préférable de recourir à l'action des alcalis ; la potasse le convertit en effet très-facilement en maladipate et en bromure de potassium. En traitant le mélange d'abord par l'acide chlorhydrique, puis par l'alcool, on obtient, par l'évaporation de ce dernier liquide, un résidu acide jaune pâle au sein duquel il se manifeste, avec le temps, une cristallisation confuse. La dissolution aqueuse de ce corps détermine, dans l'acétate de plomb, un précipité blanc, qui entre en fusion quand on chauffe la liqueur. Par le refroidissement, cette masse fondue se solidifie et se présente alors sous la forme d'un corps brunâtre, assez dur, d'un aspect nacré. Cette substance se dissout en petite proportion dans une solution chaude d'acétate de plomb qui, en se refroidissant, l'abandonne sous la forme d'écailles nacrées presque blanches ; sa formule est

$$C^6H^8Pb''O^5.5H^2O.$$

Il renferme, en effet, 51,40 de plomb, tandis que cette formule en exigerait 51,48 ; ce composé est donc simplement le maladipate neutre de plomb.

Les paillettes de maladipate de plomb, desséchées à l'étuve à une douce chaleur, perdent deux molécules d'eau, prennent une couleur un peu plus foncée, et laissent un résidu qui répond à la formule

$$C^6H^8Pb''O^5.3H^2O.$$

Il renferme, en effet, 16,43 pour 100 de carbone, 3,65 pour 100 d'hydrogène, et 49,30 de plomb, alors que la théorie conduit à 17,06 pour 100 de carbone, 3,30 pour 100 d'hydrogène, et 49,28 pour 100 de plomb.

Le maladipate de plomb pur décomposé par l'hydrogène sulfuré donne une solution qui fournit, lorsqu'on l'évapore, une substance visqueuse tout à fait semblable à l'acide primitif, dont elle se distingue seulement par un degré de pureté plus considérable. Cette substance se combine à l'ammoniaque en donnant un sel qui cristallise difficilement, et à la potasse en donnant un sel incristallisable.

— ACIDES DE LA SÉRIE SUBÉRIQUE. Les dérivés bromés de l'acide subérique se préparent comme ceux de l'acide adipique en chauffant à 160° des mélanges en proportion convenable d'acide et de brome. On obtient l'acide subérique monobromé $C^8H^{13}BrO^4$, et l'acide bibromé $C^8H^{12}Br^2O^4$. Ces composés sont plus stables que les dérivés correspondants de l'acide adipique. L'eau ne suffit pas à les décomposer, et l'on doit, pour en remplacer le brome par l'oxhydryle, les traiter par la potasse caustique. Il se forme ainsi du bromure potassique, et, suivant qu'on a opéré sur l'acide monobromé ou bibromé, du subéromalate ou du subérotartrate de potassium. On décompose le produit par l'acide chlorhydrique, on évapore à siccité, et l'on extrait l'acide organique du résidu au moyen de l'alcool, comme dans le cas de l'acide adipomalique. Ces acides ne cristallisent pas ; desséchés dans le vide sur l'acide sulfurique, ils donnent des chiffres concordants avec les formules $C^8H^{14}O^5$ de l'acide subéromalique, et $C^8H^{14}O^6$ de l'acide subérotartrique. Le premier renferme, en effet, 50,7 pour 100 de carbone 7,5 pour 100 d'hydrogène, au lieu de 50,5 de carbone et 7,3 d'hydrogène qu'exige le calcul ; et le second contient 47,0 de carbone et 7,4 d'hydrogène, alors que le calcul exigerait 46,6 de carbone et 6,8 d'hydrogène. Les analyses sont donc aussi bonnes que possible.

Les acides subéromalique et subérotartrique se combinent facilement aux bases, mais fournissent des sels qui cristallisent ordinairement assez mal.

Il résulte de ce qui précède que l'on peut ranger à côté des acides tartrique et malique les composés que nous venons de décrire, comme on y rangeait déjà l'acide tartronique, l'acide citromalique, mésomalique et itamalique, et l'acide innomé de Kékulé, que l'on désigne aujourd'hui sous le nom d'acide pyrotartrique, et l'on peut prévoir qu'un ou plusieurs acides isomères de cette série doivent correspondre à chaque terme de la série oxalique. On peut donc écrire les trois séries suivantes :

Acide oxalique $C^2H^2O^4$;
— malonique $C^3H^4O^4$;
— succinique $C^4H^6O^5$;
— pyrotartrique $C^5H^8O^4$;
— adipique $C^6H^{10}O^4$;
— pimélique $C^7H^{12}O^4$..., etc.

Acide oxalomalique $C^2H^2O^5$; Inconnu.
— malomalonique $C^3H^4O^5$; Tartronique.
— succinomalique $C^4H^5O^5$; Malique.
— malopyrotartrique $C^5H^8O^5$; Trois acides connus.
— maladipique $C^6H^{10}O^5$;
— pimétomalique $C^7H^{12}O^5$. Inconnu.

Acide oxalotartrique $C^2H^2O^6$; Inconnu.
— malotartrique $C^3H^4O^6$; Inconnu.
— succinotartrique $C^4H^6O^6$; Tartrique.
— pyrotartrotartrique $C^5H^8O^6$; Connu.
— tartradipique $C^6H^{10}O^6$; Connu.
— tartropimélique $C^7H^{12}O^6$. Inconnu.

On voit que tous les acides sont loin d'être connus, mais il est permis d'espérer qu'il sera possible d'obtenir les termes qui manquent. Faisons seulement deux exceptions : les acides de la série malique renferment trois oxhydryles OH, et ceux de la série tartrique en renferment quatre ; il est clair que l'acide oxalique $C^2H^2O^4$, qui ne renferme que deux hydrogènes déjà à l'état d'oxhydryle, ne contient plus, dans son radical, d'hydrogène remplaçable par OH, et ne peut fournir par conséquent ni l'acide oxalomalique, ni l'acide oxalotartrique. Ces deux acides n'existent pas, et ne peuvent donner lieu qu'à des jeux de formules. Quant à l'acide malonique

$$C^3H^4O^4 = \begin{array}{l} CO.OH \\ CH^2 \\ CO.OH \end{array}$$

il renferme dans le radical, en dehors de ses oxhydryles, deux atomes d'hydrogène qui sont susceptibles d'être remplacés par de l'oxhydryle. On conçoit donc l'existence d'un acide malonotartrique

$$C^3H^4O^6 = \begin{array}{l} CO.OH \\ C(OH)^2 \\ CO.OH \end{array}$$

et d'un acide malonomalique

$$C^3H^4O^5 = \begin{array}{l} CO.OH \\ C\begin{smallmatrix} H \\ OH \end{smallmatrix} \\ CO.OH \end{array}$$

En fait, l'acide malonomalique existe : c'est l'acide tartronique. Quant à l'acide malonotartrique, il est probable qu'on pourra l'obtenir si l'on parvient à préparer soit l'acide malonique bibromé, soit l'acide tartronique monobromé.

HOMOTÈLE s. m. (o-mo-tèle — du préf. *homo*, et du gr. *telos*, tribut). Antiq. gr. Etranger résidant à Athènes, et payant le même tribut que les citoyens.

HOMOTHALAME adj. (o-mo-ta-lame — du préf. *homo*, et du gr. *thalamos*, lit). Bot. Se dit des lichens qui ont les conceptacles de même couleur et de même nature que le thalle.

— s. m. pl. Groupe de lichens, comprenant les genres qui présentent le caractère indiqué ci-dessus.

HOMOTHE s. m. (o-mo-te — du gr. *homothen*, de près). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, dont l'espèce type habite la Nouvelle-Galles du Sud.

HOMOTHERMAL, ALE adj. (o-mo-tèr-mal, a-le — du préf. *homo*, et de *thermal*). Physiq. Qui a la même température. ‖ *Couche homothermale*, Couche d'eau qui, dans la mer, conserve constamment la même température.

HOMOTHÉTIE s. f. (o-mo-té-tî — du préf. *homo*, et du gr. *tithêmi*, je place). Géom. Relation existant entre deux séries de points telles, que les points de chacun des deux systèmes sont deux à deux en ligne droite, avec un centre commun, et sont séparés de ce centre par des distances dont le rapport reste constant.

— **Encycl.** Deux systèmes de points sont dits homothétiques par rapport à un centre O lorsque les points de l'un et l'autre système sont deux à deux en ligne droite avec le centre, et en sont séparés par des distances dont le rapport reste constant.

Ainsi A, B, C,..., étant les points du premier système et A′, B′, C′,..., ceux du second, l'*homothétie* des deux systèmes exige que les droites AA′, BB′, CC′,..., concourent toutes en un même point O, et que les rapports $\frac{OA}{OA'}, \frac{OB}{OB'}, \frac{OC}{OC'}$, etc., soient tous égaux entre eux.

L'*homothétie* est directe lorsque les points homologues A et A′, B et B′, etc., sont situés d'un même côté du centre ; elle est inverse dans le cas contraire.

Les points situés sur une même droite partant du centre, dans deux systèmes homothétiques, sont homologues ; les droites qui joignent des points homologues, dans l'un et l'autre système, sont aussi homologues, etc.

Le rapport constant des distances au centre de deux points homologues quelconques des deux systèmes est le rapport de similitude.

Deux figures semblables peuvent être placées dans la position d'*homothétie*.

Les droites homologues de deux figures homothétiques sont évidemment parallèles et dans le rapport de similitude ; les plans homologues sont parallèles ; les angles plans ou dièdres homologues sont égaux.

Les tangentes à des courbes homothétiques aux points homologues sont parallèles ; les asymptotes de ces courbes sont parallèles ; les rayons de courbure aux points homologues sont dans le rapport de similitude, etc.

Les aires des surfaces homologues, dans deux figures homothétiques, sont dans un rapport égal au carré du rapport de similitude ; les volumes homologues ont pour rapport le cube du rapport de similitude.

*Deux systèmes homothétiques à un troisième sont homothétiques entre eux, et les trois centres d'*homothétie *sont en ligne droite.* En effet, A, B, C,... A′, B′, C′,... A″, B″, C″,... désignant des points homologues dans les trois systèmes, le point de concours des droites AA′, BB′ détermine le centre de similitude O des deux premiers systèmes, et celui de AA″ et BB″ le centre de similitude du premier et du troisième système ; or, la droite A′A″, située

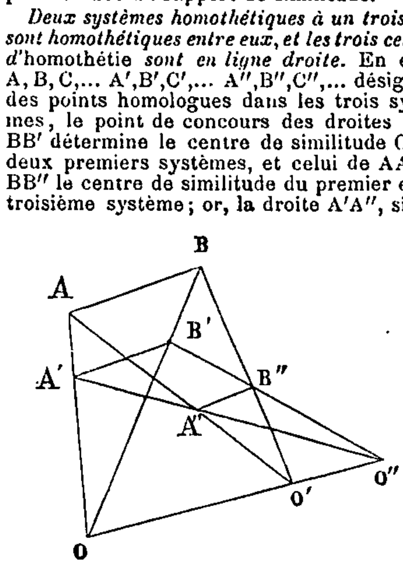

Fig. 1.

dans le plan OAO′, va couper OO′ en un point O″, déterminé par la condition

$$O''O' \times OA' \times AA'' = O''O \times A'A \times A''O'$$

ou

$$\frac{O''O'}{O''O} = \frac{A'A \times A''O'}{AA'' \times A'O}.$$

De même la droite B′B″, située dans le plan OBO′, va couper OO′ en un point O″, satisfaisant à la condition

$$\frac{O''_1O'}{O''_1O} = \frac{B'B \times B''O'}{BB'' \times B'O}.$$

En raison donc de la proportionnalité des li-

gnes A'A, BB', A'O, B'O, d'une part, A''O', B''O', AA'', BB'', de l'autre,

$$\frac{O''O'}{O''O} = \frac{O''_1O'}{O''_1O};$$

par conséquent, les points O''_1 et O'' coïncident.

Lorsque deux figures à centre sont directement homothétiques, elles le sont aussi inversement, et réciproquement. En effet, soient C et C' les centres des deux figures, qui en sont naturellement des points homologues, et A, A' un couple d'autres points homologues quelconques : les droites CA, C'A', étant homologues, seront parallèles; les droites CC' et AA' iront donc concourir en un point O, qui sera un centre d'*homothétie* directe, si CA et C'A' ont la même direction; mais si l'on suppose $C'A'_1 = C'A'$, le point A'_1 appartiendra aussi à la seconde figure, et la droite AA'_1 coupera CC' en un nouveau point O', qui sera un centre d'*homothétie* inverse des deux figures proposées.

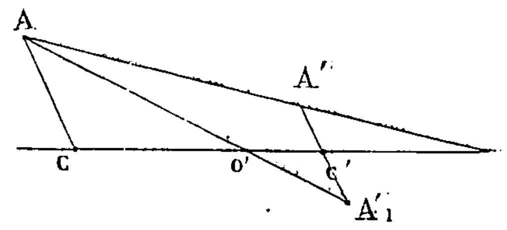

Fig. 2.

Deux courbes planes, homothétiques par rapport à l'origine des coordonnées, ont leurs coordonnées proportionnelles aux points homologues; elles sont donc représentées par des équations telles que

$$f(x, y) \pm 0 \quad \text{et} \quad f(kx, ky) = 0,$$

k étant le rapport de similitude.

Deux courbes semblables pouvant être placées homothétiquement par rapport à un point quelconque du plan de l'une d'elles, supposé fixe, il est facile d'obtenir l'équation générale des courbes semblables à une courbe

$$f(x, y) = 0,$$

rapportées au même système d'axes qu'elle.

Soient a et b les coordonnées du point du plan, situé, par rapport à la courbe cherchée, comme l'origine l'est par rapport à la courbe donnée; α l'angle avec l'axe des x de la droite homologue de cet axe par rapport à la seconde courbe, enfin k le rapport de similitude de la seconde courbe à la première.

On obtiendra évidemment l'équation de la seconde courbe, rapportée aux mêmes axes que la première, en faisant successivement subir à l'équation de cette première courbe les trois transformations suivantes :

1° Augmenter ses coordonnées dans le rapport de k à 1, ce qui la rendra égale ou superposable à la seconde courbe. Cette transformation changera son équation en

$$f\left(\frac{x}{k}, \frac{y}{k}\right) = 0.$$

2° Faire tourner les axes autour de l'origine d'un angle $(-\alpha)$, pour placer la première courbe, par rapport aux axes, comme la seconde doit l'être. Cette transformation se fera en remplaçant, dans l'équation précédente, x et y par

$$x = \frac{x \sin(\theta + \alpha) + y \sin \alpha}{\sin \theta}$$

et

$$y = \frac{-x \sin \alpha + y \sin(\theta - \alpha)}{\sin \theta},$$

ce qui lui fera prendre la forme

$$f\left[\frac{x \sin(\theta + \alpha) + y \sin \alpha}{k \sin \theta}, \frac{-x \sin \alpha + y \sin(\theta - \alpha)}{k \sin \theta}\right] = 0.$$

3° Enfin reculer l'origine au point $x = -a$, $y = -b$, ce qui se fera en remplaçant, dans l'équation précédente, x et y par

$$x = x - a, \quad y = y - b.$$

Pour que deux courbes du second degré soient semblables et que leurs lignes homologues aient la même direction, il faut que les coefficients des termes du second degré, dans leurs équations, soient proportionnels. La condition est la même pour deux surfaces du second ordre.

HOMOTHÉTIQUE adj. (o-mo-té-ti-ke — rad. *homothétie*). Géom. Se dit des points qui offrent le caractère de l'homothétie.

HOMOTIME adj. (o-mo-ti-me — rad. *homotimie*). Antiq. gr. Qui possède l'homotimie : *Magistrats homotimes.* ‖ Se dit, chez les historiens grecs, des principaux officiers du roi de Perse.

HOMOTIMIE s. f. (o-mo-ti-mî — du préf. *homo*, et du gr. *timê*, honneur). Antiq. gr. Egalité d'honneurs, de priviléges entre citoyens ou magistrats.

HOMOTONE adj. (o-mo-to-ne — du préf. *homo*, et du gr. *tonos*, ton). Pathol. Il se dit d'une fièvre dont les accès ont le même degré d'intensité : *Fièvre* HOMOTONE.

HOMOTROPE adj. (o-mo-tro-pe — du préf. *homo*, et du gr. *trepô*, je tourne). Bot. Se dit de l'embryon qui, sans être droit, a la même direction que la graine.

HOMOTYPE adj. (o-mo-ti-pe — du préf. *homo*, et de *type*). Anat. Se dit des organes qui, dans le même individu, sont les analogues d'autres organes, comme les doigts des pieds par rapport à ceux de la main, le genou par rapport au coude, etc.

— s. m. Organe homotype : *Les* HOMOTYPES *des membres supérieurs dans les membres inférieurs.*

HOMOTYPIE s. f. (o-mo-ti-pî — rad. *homotype*). Anat. Caractère des organes homotypes; analogie de certains organes chez le même individu : *L'*HOMOTYPIE *du pied et de la main est évidente.*

HOMOTYPIQUE adj. (o-mo-ti-pi-ke — rad. *homotypie*). Anat. Qui a rapport à l'homotypie : *Conformation* HOMOTYPIQUE.

HOMOTYPIQUEMENT adv. (o-mo-ti-pi-ke-man — rad. *homotypique*). Anat. Par homotypie : *Organes* HOMOTYPIQUEMENT *semblables.*

HOMPESCH (Ferdinand, baron DE), dernier grand maître de l'ordre de Malte et le premier Allemand qui ait rempli cette dignité, né à Dusseldorf en 1744, mort à Montpellier en 1803. A l'âge de douze ans, il fut envoyé à Malte, où il devint page du grand maître Rohan, parvint à la dignité de grand-croix, représenta, pendant vingt-cinq ans, la cour de Vienne auprès de ce grand maître et lui succéda en 1797. Le 10 juin 1798, Bonaparte, se rendant en Egypte, arriva devant Malte. Le grand maître refusa de le laisser entrer dans la ville, dont il fit fermer les portes, et déclara qu'il résisterait à toute attaque; mais les Français s'étant emparés du fort La Valette, le 12, dès le lendemain, le commandeur Bosredon signa la capitulation de la ville. Hompesch se montra de la plus obséquieuse platitude envers le vainqueur, reçut, comme dédommagement de la perte de Malte, cent mille écus, avec la promesse d'une pension, et fut conduit à Trieste. Là, il protesta contre les événements accomplis, puis se démit de sa dignité en faveur de Paul Ier, empereur de Russie, moyennant une riche dotation annuelle. Privé de cette dotation à la mort de Paul, et pressé par le besoin, il se rendit en France, réclama du gouvernement une pension qu'il avait refusée au moment de sa protestation, et obtint de Bonaparte un secours de 15,000 francs. — Son neveu, Jean-Guillaume DE HOMPESCH, né en 1761, mort en 1809, fut ministre des finances en Bavière, et rendit de grands services à sa patrie pendant la critique période de 1806.

HOMS, ville de Syrie. V. HEMS.

HOMUNCULE ou **HOMONCULE** s. m. (o-mon-ku-le — lat. *homunculus*, dimin. de *homo*, homme). Petit homme.

— Démonol. Petit être sans corps, sans pesanteur, sans sexe : *C'est de l'air seul, dit Paracelse, que les* HOMUNCULES *reçoivent la vie, le corps, la chair; aussi l'air est inné, incorporé en eux. Ils sont enfants de la nature. Lorsqu'ils sont parvenus à leur virilité, ils engendrent les mandragores.*

HON interj. (on; *h* asp.). Exprime l'indignation, la menace :

Hon! chienne! — Qu'avez-vous? — Moi? rien; c'est [que je tousse.
MOLIÈRE.

HO-NAN, une des provinces intérieures de la Chine, entre celles de Pé-Tché-li et de Chan-Si au N., Chensi à l'O., Houpé au S., Ngan-Hoéi et Kiang-Sou à l'E. On évalue sa superficie à 169,270 kilom. carrés, et sa population à 13,000,000 d'habitants. Chef-lieu Khaï-foung. Les sites pittoresques de cette province et la variété de ses productions lui ont fait donner, par les Chinois, le nom de jardin de l'Empire. A l'E. s'étendent de belles plaines ondulées, parfaitement cultivées et très-fertiles. A l'O. des chaînes de collines, aux aspects pittoresques, traversent d'autres plaines très-fertiles aussi, et arrosées par de nombreux cours d'eau, parmi lesquels on remarque le majestueux fleuve Hoang-Ho. Enfin, à l'O. et au N., se dressent de hautes montagnes, les unes nues, les autres boisées, appartenant à la chaîne centrale de la Chine. Le Hoang-Ho est sujet à des débordements désastreux. Pour les prévenir, on a élevé sur les deux rives de ce grand fleuve des digues immenses et creusé une multitude de petits canaux diminuant le volume de ses eaux et fertilisant les campagnes à plusieurs lieues à la ronde. La province de Ho-Nan renferme un certain nombre de lacs, mais aucun n'est d'une étendue considérable. Il faut distinguer cependant le Scha-Kin, près de Koueï-té-fou, dont les rives sont couvertes de nombreuses fabriques où l'on prépare les étoffes de soie. La présence sur ses bords d'établissements de ce genre s'explique par la propriété que possèdent ses eaux de donner à la soie un éclat inimitable. Les principales productions de la province de Ho-Nan sont : la soie, les pierres précieuses, les plantes médicinales, le fer, l'étain, le coton, la porcelaine, le papier, le thé, l'indigo, le tabac, etc. La fabrication des étoffes de soie est l'industrie la plus considérable du pays. Le commerce extérieur n'est pas en rapport avec l'importance des productions de la contrée. Administrativement, la province est divisée en neuf départements ou *fou*.

HONARURA, ville de l'Océanie. V. HONOLULU.

HONBERG (Wernher, comte DE HOMBURG ou), homme de guerre et poëte allemand, mort vers 1321. Il se conduisit d'une façon brillante au siége de Brescia, et fut nommé capitaine général de la ligue lombarde. En quelques semaines il réduisit presque toute la Lombardie, battit les Crémonais près d'Asti, prit d'assaut Soncino et Camizana, brûla Lozzo, etc.; mais des dissentiments survenus entre lui et le gouverneur de Milan arrêtèrent le cours de ses succès, et il reprit furieux le chemin de ses foyers. Le comte de Honberg assista ensuite à la bataille de Morgarten (1315), se prononça l'année suivante contre Louis de Bavière, fut fait prisonnier à la bataille d'Esslingen, alla faire le siége de Gênes en 1320, ne put s'emparer de cette ville et mourut quelque temps après. Wernher de Honberg composa des pièces de vers aux strophes harmonieusement rhythmées. On a de lui sept chansons, qui se trouvent dans le manuscrit Manesse, et qui sont de mélancoliques adieux adressés par Wernher à sa belle en partant pour ses expéditions lointaines.

HONCHETS s. m. pl. (on-chè; *h* asp.). Syn. de JONCHETS.

HONDA, ville de l'Amérique du Sud, dans la Nouvelle-Grenade, département de Cundinamarca, à 100 kilom. N.-O. de Santa-Fe-de-Bogota, au confluent du Magdalena et du Quali, qu'on passe chacun sur un pont; 4,500 hab. Collége, hôpital, couvents. Autrefois très-commerçante, cette ville, quoique peu étendue, est régulière et bien bâtie; aux environs se trouvent les mines d'or de Mariquita.

HONDA (baie de), petit golfe de l'Amérique du Sud, sur les côtes de la république de Venezuela, formé par la mer des Antilles, dans la province de Caracas, par 12° 20' de lat. N., et 73° 26' de long. O. Cette baie, sûre, large et commode, offre un bon ancrage. Pêcheries de perles sur les côtes.

HONDALA s. m. (on-da-la; *h* asp.). Bot. Nom indigène d'une bryone de Ceylan.

HONDBESSEN s. m. (on-dbè-sènn). Bot. Syn. de PÉDÉRIE OU PÆDÉRIE.

HONDEKOETER (Melchior), peintre hollandais, né à Utrecht en 1636, mort en 1695. Il reçut d'abord des leçons de son père, puis de Weenix, paysagiste distingué, et s'attacha à peindre des animaux, particulièrement les oiseaux, ce qu'il fit avec un rare talent. Ayant épousé une femme aux passions effrénées, Hondekoeter, qui s'était adonné jusque-là à une piété mystique, se plongea dans la débauche la plus crapuleuse et mourut des suites de ses excès. Cet artiste avait fait une étude toute particulière des mœurs des oiseaux, qu'il a rendus avec une grande vérité. Ses tableaux sont d'une touche large, ferme, harmonieuse, et d'un bon coloris. Le plus grand nombre se trouvent dans son pays. Nous citerons, parmi ses meilleures toiles : *Combat entre un coq et un poulet d'Inde*, l'*Entrée des animaux dans l'arche*, le *Concert discordant*, *Deux perdrix mortes*, au Louvre; des *Oiseaux de basse-cour*, à Vienne; un *Combat de coqs*, des *Oiseaux de rivière*, à Rotterdam.

HONDO, rivière du Mexique. V. RIO-GRANDE.

HONDSCHOOTE, ville de France (Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. de Dunkerque, à 80 kilom. de Lille, sur un embranchement du canal de Bergues à Furnes; pop. aggl., 2,017 hab. — pop. tot., 3,725 hab. Filature de lin, moulins à farine et à huile, tanneries, blanchisseries. Le nom de Hondschoote figure pour la première fois dans les chroniques du Xe siècle. Dans le cours du XIIIe siècle, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, accorda au seigneur de Hondschoote le privilége de haute, moyenne et basse justice. Vers 1540, la ville, qui avait acquis une importance considérable, réclama et obtint d'Isabelle-Claire, infante d'Espagne, une coutume ou charte personnelle. Cette charte fut modifiée, vers 1586, par Philippe II, et, peu de temps après, l'administration judiciaire d'Hondschoote fut confiée à la châtellenie de Bergues. Hondschoote eut beaucoup à souffrir des longues guerres anglaises qui désolèrent le territoire. Lors de l'expulsion des Anglais retranchés dans les Flandres, la ville fut presque entièrement détruite par l'incendie. Elle se releva cependant de ce désastre; mais, en 1558, une colonne française, détachée de l'armée qui poursuivait alors le siége de Dunkerque, pénétra dans la ville à l'improviste et la livra au pillage. Deux nouveaux incendies, et enfin la peste, comme dernier fléau, portèrent à Hondschoote un coup dont elle ne se releva plus. Sa population s'élevait, au XVIe siècle, à 22,000 hab. Nous avons vu plus haut à quel chiffre elle est descendue aujourd'hui. En 1749, le dernier seigneur d'Hondschoote, héritier de la maison de Hornes, vendit ses droits à un écuyer de la cour de Louis XV, qui les conserva jusqu'à la Révolution. C'est à cette époque que se rapporte le principal souvenir militaire d'Hondschoote. Le 8 septembre 1793, le général républicain Houchard défit complétement, sous les murs de cette ville, l'armée anglaise, forte de 18,000 hommes.

Le seul monument remarquable de Hondschoote est l'église paroissiale, que surmonte une belle flèche, et à l'intérieur de laquelle se voient un tableau de 1673, représentant le *Martyre de saint Sébastien*, un buffet d'orgues sculpté, une jolie chaire et des stalles finement ouvragées.

Hondschoote (BATAILLE DE) **et siége de Dunkerque.** Dans les premiers jours de septembre 1793, le prince de Saxe-Cobourg tenait en son pouvoir les places de Condé, Valenciennes, le Cateau-Cambrésis, sur notre frontière du nord, et déjà il avait adressé une sommation à Cambrai; notre armée était démoralisée par cette campagne où elle avait été battue à Aix-la-Chapelle et à Nerwinde, revers qui, sans parler des places que nous venons de nommer, nous avaient fait perdre la Flandre hollandaise, la Belgique, et les camps de Famars et de César; de plus, le vainqueur de Jemmapes était passé à l'ennemi. On pouvait craindre que les alliés n'éprouvassent la tentation de marcher sur Paris; mais ce n'était pas là le plan des Anglais, qui convoitaient Dunkerque, et qui en exigèrent le siége en vertu des conventions faites à Anvers. Ces exigences d'un intérêt particulier firent, dès lors, cesser le concert entre les Autrichiens et les Anglais, arrêtèrent leurs progrès vers l'intérieur et décidèrent du sort de la campagne. Tandis que le prince de Saxe-Cobourg bloquait Le Quesnoy, le duc d'York, chargé des attaques sur la droite, marchait à la tête de ses Anglais, des Hanovriens, des Hessois, et venait s'établir devant Dunkerque, entre la Langmoor et la mer, après avoir passé par Orchies, Menin, Dixmude et Furnes. C'était là une grave faute militaire, car l'ennemi se trouvait engagé sur tous les points où la défense était le mieux organisée et les moyens d'attaque le plus considérables. Le général Houchard, commandant en chef de l'armée française, réunissait à la hâte dans le camp de Gavrelle toutes les forces dont il pouvait disposer, afin de voler au secours de Dunkerque; en même temps, Carnot faisait retirer un renfort de troupes réunies dans la Moselle, pour l'envoyer en Flandre. Le duc d'York avait 33,000 hommes devant Dunkerque, dont 21,000 Anglais et Hanovriens, et 12,000 Autrichiens, occupant tout le terrain entre les canaux de Bergues et de Dunkerque à Furnes; son corps principal était aux dunes entre le canal de Furnes et la mer; sa position, du côté du sud, était couverte par les marais de la Grande-Moër, qui ne laissent entre Furnes et Dunkerque qu'une étroite langue de terre servant de communication : c'est là que s'était établi le duc d'York. Le maréchal de Freytag, commandant un corps d'observation de 16,000 hommes, était à Ost-Capelle, en avant des marais de Dunkerque, de manière à pouvoir couper les secours qui viendraient de l'intérieur de la France, mais trop loin de Furnes pour être en mesure de secourir efficacement le corps de siége. D'un autre côté, le prince d'Orange, à la tête de 15,000 Hollandais, était posté à Menin, à trois journées du corps de Freytag, distance qui annihilait pour ainsi dire les forces qu'il avait à sa disposition. Le reste des coalisés, s'élevant à environ 100,000 hommes, était dispersé autour du Quesnoy et jusqu'à la Moselle. C'était donc une masse de plus de 160,000 hommes, à laquelle Houchard pouvait à peine opposer 60,000 combattants; mais un général habile et hardi, qui eût marché rapidement avec ces 60,000 hommes entre les Hollandais et Freytag, pour se porter à Furnes sur les derrières du duc d'York, eût anéanti successivement les trois corps d'armée. Malheureusement, Houchard n'était pas Bonaparte.

Cependant Dunkerque se défendait vaillamment; le général Souham, héroïquement secondé par le jeune Hoche, avait déjà repoussé plusieurs attaques, attendant chaque jour qu'une armée française vînt le délivrer. Heureusement que les travaux du siége ne marchaient que lentement et péniblement, car il était extrêmement difficile d'ouvrir la tranchée dans un terrain sablonneux où l'on trouvait l'eau en creusant seulement à trois pieds. Une flottille française, embossée le long du rivage, couvrait de projectiles les assiégeants resserrés sur leur étroite langue de terre, et les troublait sans cesse dans leurs travaux. Dans de telles circonstances, c'était le cas pour Houchard de se hâter et de tenter un coup décisif. Après une démonstration sur Menin, qui n'amena qu'un combat sanglant et inutile, il marcha de front sur Freytag, tandis que le général Hédouville s'avançait sur Rousbrugghe pour inquiéter la retraite du maréchal sur Furnes. Le centre de

Freytag, abordé résolûment par nos troupes, se replia de poste en poste jusqu'à ce qu'il eût mis le cours de l'Yser entre lui et nous, laissant ses ailes gravement compromises en avant. Le général Collaud repoussa successivement l'ennemi du bois de Saint-Six, de Proven et de Rousbrugghe; en même temps le général Jourdan chassait l'ennemi des positions d'Herzeele et de Houtkercke; mais il en fut repoussé à son tour; toutefois, appuyé bientôt par Houchard en personne, il repassa l'Yser et assaillit les Autrichiens dans Bambèke et Custrade, qu'il emporta après une lutte sanglante, ce qui força l'ennemi à rétrograder sur toute sa ligne, laissant la division Walmoden isolée sur sa droite, tandis que le général Hédouville menaçait sa retraite vers Rousbrugghe. Pour rallier à lui la division Walmoden, menacée d'être coupée, Freytag se reporte en avant et arrive à Rexpœde au moment où les Français y entraient. Il était huit heures du soir, mais le combat n'en fut pas moins opiniâtre et sanglant; Freytag et le prince Adolphe d'Angleterre, blessés l'un et l'autre, furent faits prisonniers. Toutefois, Houchard, craignant les résultats d'une attaque de nuit, sortit de Rexpœde, n'y laissant que trois bataillons commandés par Jourdan, et se retira sur Bambèke. Bientôt arriva Walmoden avec sa division compromise; décidé à se faire jour à tout prix, il attaqua résolûment le village de Rexpœde au milieu de la nuit, et franchit le passage après avoir délivré le maréchal de Freytag. L'ennemi se dirigea alors en masse sur Hondschoote, village situé contre la Grande-Moër, sur la route de Furnes, et qui était un des points par lesquels il fallait passer pour se retirer sur cette ville. Houchard ayant méconnu l'avantage de se porter directement sur Furnes, entre le corps de siége et le corps d'observation, il ne lui restait plus qu'un parti à prendre, c'était de continuer à pousser de front le corps de Freytag et de se ruer sur Hondschoote. On se battait depuis deux jours, et les troupes manquaient de subsistances; le général français leur laissa du moins, pour se reposer, la journée du lendemain (7 septembre), qu'il consacra à étudier les positions de l'ennemi, défendues par une très-forte artillerie. Il résolut de tenter une attaque décisive le jour suivant; attaque que, du reste, il ne pouvait différer, car les représentants du peuple présents à son armée et ses propres généraux ne cessaient de l'exciter.

Dès le matin du 8 septembre (1793), l'action s'engagea par un feu d'artillerie et de mousqueterie, soutenu de part et d'autre avec une égale opiniâtreté; l'armée française s'était déployée sur toute la ligne pour attaquer de front. La droite, sous les ordres d'Hédouville, occupait l'espace qui s'étend entre Killem et Béveren; la gauche s'avançait entre Killem et le canal de Furnes, tandis que le centre, commandé par Jourdan, marchait directement de Killem sur Hondschoote. Ce fut le général Vandamme qui, à la tête de quelques troupes d'infanterie légère, aborda sur ce dernier point les postes avancés de l'ennemi. Hondschoote présente une plaine unie, sans aucun mouvement de terrain qui favorise les manœuvres. C'était la valeur seule qui devait décider de la victoire, dans ce pays coupé de haies et de canaux, où tous les obstacles semblent protéger celui qui se défend. Les plus grandes forces furent dirigées, de part et d'autre, sur le centre, et ce ne fut qu'après plusieurs attaques successives que les Français réussirent à se rendre maîtres des positions de l'ennemi. Pendant que nos soldats triomphaient au centre, les retranchements étaient emportés à la droite, et l'ennemi, forcé à la retraite, se retirait précipitamment sur Furnes par les routes de Houthem et de Hoghestade.

La garnison de Dunkerque avait contribué vaillamment à notre victoire par des sorties répétées que dirigeait Hoche; le jeune et intrépide général ne réussit point à entamer les lignes des Anglais; mais le duc d'York, constamment menacé, ne put envoyer aucun secours au maréchal Freytag; il se hâta même, au premier bruit de l'attaque de Hondschoote, de rallier à lui toutes ses troupes; mais l'occupation de ce poste par l'armée française n'en rendait pas moins insoutenable la position des Anglais, débordés à leur gauche par nos troupes, qui étaient plus rapprochées qu'eux de Furnes. L'occupation de cette ville par les Français pouvait les enfermer complétement et ne leur laisser d'autre issue que les Fourches Caudines. Le lendemain de la bataille (9 septembre), ils tinrent un conseil de guerre où, en présence des dangers imminents qui les menaçaient, tous les généraux anglais opinèrent pour la levée du siége. En conséquence, le duc d'York se retira immédiatement sur Furnes, où il se rencontra avec Freytag, qui venait d'y arriver. Les Anglais opérèrent leur retraite avec une telle précipitation, qu'ils abandonnèrent toute leur artillerie, leurs bagages et leurs munitions. La garnison de Dunkerque, sortant le 9 au matin, ne trouva plus d'ennemis, et emmena dans la ville 52 pièces de gros calibre, que les Anglais avaient dû laisser dans leur camp.

La journée de Hondschoote ne fut pas seulement le salut de Dunkerque; elle sauvait encore la République de l'humiliation de voir les Anglais reprendre pied sur le sol de la France; elle leur faisait essuyer un échec cruel qui trompait le plus cher de leurs vœux. Enfin, en rompant la longue chaîne de nos revers au nord, cette victoire changeait entièrement la face des affaires, décidait du sort de la campagne, et inaugurait les succès glorieux qui signalèrent le cours de l'année suivante.

HONDT ou **HONT**, nom du bras occidental de l'Escaut, affluent de la mer du Nord, entre les îles de Kadsand et de Walcheren.

HONDT ou **HONDIUS** (Josse), graveur flamand, né au bourg de Wackène en 1546, mort en 1611. Il montra des dispositions tellement précoces pour les arts du dessin que, sans avoir pris de leçons, il se mit, à huit ans, à graver et à peindre sur cuivre et sur ivoire de petits sujets de son invention. Il étudia ensuite sous la direction d'un peintre, fit de très-grands progrès, apprit en même temps les mathématiques et la cosmographie, se retira en Angleterre lorsque les Flandres entrèrent en lutte avec les Espagnols, s'occupa à Londres de construire des instruments de mathématiques, de fondre des caractères d'imprimerie, puis alla se fixer à Amsterdam, où il s'adonna à la gravure des cartes géographiques. Ses estampes sont signées H. I. Nous citerons de lui : *Orbis terrarum descriptio geographica* (1597); les cartes du *Voyage à la Guyane* de W. Raleigh (Nuremberg, 1599); des *Voyages autour du monde* de Drake et Cavendish; des éditions du *Traité des globes et de leur usage*, de Pontanus, de l'*Atlas* de Gérard Mercator, dont il a donné un abrégé sous le titre d'*Atlas minor*, etc.

HONDT ou **HONDIUS** (Henri), dit **le Vieux**, graveur flamand, fils du précédent, né à Gand en 1573, mort à La Haye en 1610. Il reçut des leçons de son père et de Jean Wierix, dont il adopta la manière, grava également des cartes géographiques, exécuta un assez grand nombre d'estampes, le *Jugement de Salomon* et la *Femme surprise en adultère*, d'après Karl van Mander; les *Récréations flamandes*, d'après Breughel; les *Neuf Muses*, d'après Th. Zucchero, etc., et donna une suite de 144 portraits, parmi lesquels on distingue ceux de Mélanchthon, de Wiclef, de Calvin, de Savonarole, d'Holbein, de Corneille Cort, etc. Ses œuvres sont signées d'un *h* minuscule appuyé sur un K majuscule.

HONDT ou **HONDIUS** (Henri), dit **le Jeune**, graveur et écrivain flamand, frère du précédent, né à Londres vers 1580, mort à Amsterdam en 1650. Il est le graveur le plus remarquable de sa famille. Il termina, après la mort de son père, dont il était l'élève, les cartes que celui-ci avait laissées inachevées, retourna en Hollande en 1620, et grava, d'un burin ferme et facile, un grand nombre de tableaux d'histoire, de paysages, de portraits, soit de sa composition, soit d'après les meilleurs maîtres flamands. Parmi ses gravures, dont les fonds et les paysages surtout sont supérieurement traités et qui sont le plus souvent signées d'un H majuscule traversé par un I, nous citerons : les *Quatre saisons*, d'après Brill; *Paysans et paysannes avinés*, d'après Breughel; *Jésus-Christ et les disciples d'Emmaüs*, *Saint Paul jeté par la tempête sur l'île de Malte*, d'après Gilles Mostaert; *Saint Jean-Baptiste prêchant dans le désert*; le *Jeune Tobie*, d'après Gilles de Saen; les *Musiciens grotesques*, composition originale; les portraits de *Francis Drake*, de *Guillaume prince d'Orange*; de *Ferdinand Ier, empereur d'Allemagne*; d'*Elisabeth*, reine d'Angleterre, etc. Henri de Hondt, en outre, a publié les ouvrages suivants : *Præstantissimorum aliquot theologorum protestantium effigies æri incisæ* (La Haye, 1602, in-fol.); *Theatrum honoris in quo pictorum Belgiæ insigniorum imagines* (Amsterdam, 1618, in-fol.); l'*Institution de la perspective*, traduit en français (La Haye, 1625).

HONDT ou **HONDIUS** (Guillaume), graveur flamand, fils du précédent, né à La Haye en 1601, mort à Dantzig à une époque inconnue. Sous la direction de son père, il devint un artiste de goût et de talent, se fixa à Dantzig et s'attacha particulièrement à graver le portrait. Ses principales estampes, signées d'un G entrelacé dans le premier jambage d'un H, sont les portraits du prince *Maurice d'Autriche*, de *Ladislas, roi de Pologne*, de *Jean-Casimir, roi de Pologne*, et de *Charles, prince de Pologne*, d'après G. Schulze; de la reine de Pologne, *Louise-Marie de Gonzague*, d'après Egmont; son portrait d'après Van Dyck, etc.

HONDT ou **HONDIUS** (Abraham), peintre et graveur flamand, parent des précédents, né à Rotterdam en 1638, mort à Londres en 1691. Il mena une vie de désordre et de libertinage, quitta la Flandre pour aller habiter l'Angleterre, où ses œuvres furent extrêmement recherchées, mais où, grâce à ses débauches, il mourut dans la misère. Ses tableaux, de genres très-variés, sont pour la plupart remarquables et attestent une entente supérieure de la composition, une grande correction de dessin, une touche facile et hardie. On a de lui des paysages, des chasses, l'*Incendie de Troie*; *Prométhée déchiré par un vautour*; l'*Entrée des animaux dans l'arche*, qui se trouve à Anvers; le *Marché aux chiens à Amsterdam*, où il a représenté, avec une grande vérité, environ trente espèces de chiens différents, etc. Enfin, on a de lui une série de *Chasses* gravées à l'eau-forte.

HONDURAS (RÉPUBLIQUE DE). Etat de l'Amérique centrale, comprenant le territoire autrefois occupé par la province du même nom, lors de la domination espagnole. Cet Etat est borné au N. et à l'E. par la baie de Honduras et la mer Caraïbe, au S. par le Nicaragua, à l'O. et au S.-O. par le Guatemala et la république de San-Salvador.

On évalue sa superficie à 115,000 kilom. carrés, et sa population à 358,000 hab. Le ch.-l. de la république de Honduras est Comayagua. Au N. et à l'E., cet Etat est limité par une côte qui commence à Truxillo et se termine au cap des Mosquitos. Cette partie de territoire avait été enlevée à la république de Honduras par les Mosquitos, et ne lui a été rendue que dans ces derniers temps, à la suite d'une convention signée à Londres. Le Rio-Wanks et le Rio-Negro forment la frontière au S., où l'étendue des côtes n'est que de 40 kilom.

— *Aspect général. Hydrographie.* Le pays est traversé par la Cordillère des Andes, qui sépare l'Amérique centrale en deux contrées bien distinctes, et projette dans diverses directions de nombreuses chaînes de collines. De ces hauteurs descendent deux cours d'eau importants, le Rio-Humaya, affluent de l'Atlantique, et le Rio-Goascoran, qui se jette dans l'océan Pacifique. Ces deux cours d'eau arrosent deux larges vallées situées à la suite l'une de l'autre. Grâce à cette heureuse disposition topographique, on va ouvrir une belle route qui établira une communication facile entre le Pacifique et l'Atlantique. Le Honduras est d'ailleurs traversé par un grand nombre de cours d'eau, dont les principaux sont : le Chamelicon, l'Ulua, qui arrose le pays dans sa plus grande longueur, et que des travaux de peu d'importance transformeraient en une voie de communication très-utile; l'Aguan, dont les bords, d'une fertilité prodigieuse, recèlent des richesses minérales exceptionnelles; le Wanks, qui s'appelle aussi Segovia, et qui sépare le Honduras du Nicaragua, mais dont le cours capricieux et le lit hérissé de récifs rendent la navigation très-dangereuse; le Patuca, qui reçoit divers affluents, entre autres le Guayape et le Guallambre, dont les sables charrient de l'or en abondance; le Choluteca, le plus important des cours d'eau que le Honduras envoie au Pacifique. De tous les lacs du Honduras, le plus considérable est celui de Yojoa, qui a environ 20 kilom. de long sur 10 kilom. de large. La baie de Fonseca, le point le plus favorisé de tout l'océan Pacifique, s'enfonce de 75 kilom. au moins dans l'intérieur des terres. Son entrée est, de chaque côté, dominée par un volcan. Cette baie offre d'excellents ports et des mouillages sûrs; les rades y sont profondes et peuvent recevoir les plus gros navires. Un des grands avantages de la baie de Fonseca, c'est que l'on trouve sur ses bords tous les matériaux nécessaires à la construction et au radoubage des vaisseaux. Les principaux ports du Honduras sont Truxillo, Omoa et Puerto-Caballos, sur l'océan Atlantique.

— *Constitution du sol. Climat.* Le sol est volcanique sur la côte; plus au N., il est formé de vastes rocs de grès. On y trouve mêlés quelques lits de calcaire bleu, des veines de quartz et de diorite, qui offrent de précieux filons d'or et d'argent. Presque toutes les rivières roulent en grande quantité des paillettes d'or dans leurs sables. On rencontre aussi de vastes lits de grès stratifiés, formant plusieurs terrasses montagneuses. Le sol est presque partout d'une grande fertilité. Quant au climat, il est chaud sur les côtes, tempéré à mesure qu'on avance dans les terres, à cause du voisinage des montagnes, et froid sur les hauteurs. Diverses causes, notamment l'abus des boissons froides, engendrent des fièvres pernicieuses sur les côtes.

— *Produits du sol.* Le Honduras est très-riche en productions végétales. Le sol est en partie couvert de magnifiques forêts d'acajou et d'autres arbres précieux. Par la culture, il produit en abondance le café, le cacao, le coton, le riz, l'indigo, le maïs et le tabac. Les montagnes sont couvertes d'immenses forêts de pins. Sur leurs versants croissent les céréales, les patates, la vigne et tous les arbres à fruit du centre et du nord de l'Europe. L'acajou et le bois de rose sont l'objet d'un grand commerce. L'acajou, ce *roi des forêts*, comme l'appellent les indigènes, atteint de gigantesques proportions. Son diamètre est souvent de 2 mètres, et, pour traîner ces énormes troncs de la forêt à la rivière, il faut employer des attelages de huit à neuf paires de bœufs. De là, on les conduit par flottaison à l'endroit voulu. Ce sont les bûcherons eux-mêmes qui, se transformant en mariniers, mènent leurs bois à destination. Outre l'acajou et le bois de rose, le Honduras fournit le bois de fer et des essences précieuses dont les habitants soupçonnent à peine l'utilité. Le ricin, l'arbre à gomme, ceux qui fournissent le caoutchouc et divers baumes employés en médecine, tels que le copahu, par exemple, croissent en abondance dans cet Etat. Le cèdre et divers palmiers sont aussi très-répandus. Le cacao joue un grand rôle dans l'alimentation des habitants. La salsepareille pousse avec une merveilleuse abondance; la vanille ne le cède à celle d'aucun pays. Mais le manque d'organisation et de bras est cause que tous ces produits ne sont l'objet que d'une exploitation très-restreinte. La canne à sucre et le blé sont à peine suffisants pour les besoins du pays. Le tabac du département de Gracias est expédié à Cuba, où il est vendu comme tabac de la Havane.

— *Minéralogie.* Les mines sont très-nombreuses dans le Honduras. Elles furent jadis, sous la domination espagnole, l'objet d'une active et fiévreuse exploitation. Elles sont aujourd'hui en grande partie abandonnées; quelques-unes seulement sont encore exploitées d'une façon tout à fait élémentaire. Les mines d'argent sont les plus nombreuses; elles se rencontrent surtout dans les départements de Teguigalpa et de Gracias. L'argent est mêlé au minerai brut dans la proportion variable de 2 à 45 pour 100. Il existe des mines d'or, mais deux seulement sont exploitées, l'une dans le département de Gracias, l'autre dans celui de Teguigalpa. Certaines rivières fournissent aussi de l'or en quantité considérable; ce sont celles de Guyapa, d'Ornoa, de Chamelicon. Des mines de fer, de cuivre et de houille, aujourd'hui presque inexploitées, augmenteront nécessairement de valeur, et même dans une proportion énorme, lorsque des voies de communication rendront les transports faciles et que l'exploitation se fera par les procédés perfectionnés de l'industrie moderne.

— *Zoologie.* Les animaux domestiques s'acclimatent facilement dans le Honduras. Le cheval y vit à l'état sauvage; on s'en empare, quand on en a besoin, au moyen d'un lasso. Le bœuf atteint des proportions extraordinaires. La vache donne peu de lait, mais il est d'excellente qualité. On élève également le porc et le mouton. Il y a des cerfs en grand nombre dans les forêts. On y trouve aussi des singes, des ours, des jaguars, des tigres noirs, qui sont d'une force prodigieuse et étranglent facilement les plus gros bœufs, des tapirs, des couguars, etc. Mille variétés d'oiseaux aux éclatants plumages peuplent les bois : ce sont des perroquets de toute espèce et de toute couleur, des queues-jaunes, etc. Le gibier d'eau foisonne : pélicans, canards, bécasses, hérons, ibis, cigognes, etc. Dans l'intérieur du pays, on chasse la perdrix, la caille et le ramier. La tortue de terre atteint quelquefois la longueur de 25 centimètres; on la mange, mais c'est un mets peu délicat. Toutes les rivières sont poissonneuses. Ce n'est que sur les côtes que l'on rencontre des reptiles dangereux, le boa, le corral, le tamangas, dont la blessure est mortelle.

— *Population.* L'élément indien domine au Honduras, comme dans toutes les autres parties de l'Amérique centrale. Les blancs forment la partie intelligente et active de la population. Ce sont eux, presque exclusivement, qui s'occupent d'industrie et de commerce; ils ont également la direction des affaires publiques. Le paysan est frugal, laborieux, très-sociable, passionné pour la musique et pour la danse. Aussi, le soir, quand les travaux sont finis, les familles s'assemblent-elles devant la hutte pour danser en chantant. L'Indien vit en bons rapports avec le blanc. Sur la côte de l'Atlantique habite la tribu des Caraïbes : ce sont des indigènes des îles Sous le Vent, qui ont naguère été déportés par les Anglais dans les îles de la baie de Honduras, et qui, plus tard, sont venus s'établir sur le continent. Ils sont fidèles, probes, courageux au travail, endurcis au climat, et, par cela même, ils sont destinés à rendre de grands services au pays.

— *Divisions administratives.* Le Honduras est divisé en sept départements, qui sont ceux de Comayagua, dont le chef-lieu est en même temps la capitale de l'Etat, de Teguigalpa, de Choluteca, de Santa-Barbara, de Gracias, d'Yoro et d'Olancho. Le département le plus peuplé est celui de Teguigalpa qui, pour une superficie de 1,800 kilom. carrés seulement, compte 60,000 hab., soit 34 environ par kilomètre carré. Le département le moins peuplé est celui d'Yoro; il a 20,000 kilomètres carrés de superficie et 20,000 hab. seulement, c'est-à-dire un habitant par kilomètre carré. Ce qui fait la richesse du premier et y attire la population, ce sont les mines qu'il renferme, et parmi lesquelles il faut citer les mines d'or et d'argent de Yuscaran, de Saint-Antoine, de Sainte-Lucie. La ville de Teguigalpa est la plus grande de l'Etat.

C'est dans le département de Gracias que se trouve la *Grotte du Sang*. De sa voûte dégoutte un liquide qui a l'aspect du sang. Les eaux, qui s'écoulent dans une rivière voisine, se distinguent des eaux de celle-ci par leur couleur rouge. On voit même les oiseaux de proie voler sans cesse autour de la grotte et se désaltérer dans ses eaux, dont l'odeur et le goût rappellent l'odeur et le goût du sang. Ce phénomène n'a pas jusqu'à présent été expliqué d'une manière satisfaisante.

— *Gouvernement.* Le Honduras s'est constitué en république en 1848. Le pouvoir exécutif est exercé par un président élu pour quatre ans, et non rééligible pendant les huit années qui suivent l'expiration de ses pouvoirs. Il est nommé par le suffrage universel et à la majorité absolue. Il choisit ses ministres. Le président actuel est le général José-Marie Medina, qui, établi provisoirement en 1863, élu en février 1864, a été, par une dou-

ble violation de la constitution, maintenu au pouvoir jusqu'en 1874, en vertu d'une décision du congrès (13 août 1869). Quelques jours après, il a cru pouvoir, pour des raisons de santé, confier la présidence intérimaire à don Francisco Cruz. Le pouvoir législatif est exercé par deux Chambres. Le pouvoir judiciaire est complétement séparé du pouvoir administratif.

La religion catholique est la religion de l'Etat; le siége de l'évêché, longtemps vacant, a un titulaire depuis 1861. Les écoles ne sont ni suffisamment bien organisées, ni très-fréquentées. Il n'y a dans tout l'Etat que quatre cents écoles, qui comptent dix mille écoliers tout au plus, chiffre bien minime eu égard à la population.

— *Commerce et industrie.* Nous ne pouvons donner le relevé exact du mouvement commercial du Honduras. Voici pourtant des renseignements récents.

L'exportation des produits du pays, qui n'atteignait en 1850 qu'une somme annuelle de 4,023,000 francs environ, s'est élevée en 1865 à 6,075,000 francs, qui se répartissent ainsi :

Métaux non monnayés. . .	2,160,000 fr.
Acajou et autres bois. . . .	1,080,000
Bétail	675,000
Tabac, peaux, salsepareille.	2,160,000
Total.	6,075,000 fr.

Le chiffre des importations étrangères s'est élevé, dans la même période, à 5 millions et demi environ. Les revenus annuels de l'Etat sont évalués à environ 1,350,000 francs seulement. Il ne faut pas s'étonner du peu d'importance du commerce actuel : il suffit de considérer, d'une part, les secousses et les agitations qu'ont produites les dernières révolutions et, d'autre part, l'état d'enfance et d'abaissement où la jalousie de la domination espagnole avait réduit l'Amérique centrale. Un exemple entre mille. Au commencement du XVIII^e siècle, on avait planté dans le Honduras des vignes qui prospéraient au delà de toute espérance. Ce fait éveilla la susceptibilité du gouvernement espagnol. Craignant que la colonie ne fît concurrence à la mère patrie, il ordonna que toutes les vignes seraient arrachées, et défense fut faite aux habitants d'en planter de nouvelles.

— *Histoire.* L'Angleterre fut une des premières puissances européennes à comprendre le merveilleux parti qu'on pouvait tirer de ces belles contrées, et elle rêva d'en déposséder l'Espagne, ou, tout au moins, de la forcer à partager. Dès 1786, elle obtenait le droit de couper du bois d'acajou et de campêche dans les environs de Balize, à l'embouchure du fleuve de ce nom, sur la côte N. du golfe de Honduras. Elle y fonda une colonie qui acquit rapidement une importance extraordinaire. L'importation s'éleva chaque année à plus de 422,000 liv. st., et le chiffre des exportations à 494,700 liv. st., non compris l'or et l'argent. Cela ne suffit pas au gouvernement britannique, et, dès 1838, il s'emparait des îles de la Baie, malgré les réclamations de l'Etat de Honduras. L'Angleterre n'avait aucun souci au sujet de ses conquêtes, quand la nouvelle d'une immense concession de terrain, faite, en 1850, à des Américains par la Nouvelle-Grenade, pour la construction d'un chemin de fer entre les deux océans, la tira de sa quiétude. Le gouvernement britannique crut voir dans ce fait une revanche prise contre lui, et il se hâta de chercher un moyen de transaction. Son but était de ne laisser à aucun prix les Américains s'emparer du monopole d'une voie de communication entre les deux hémisphères. Le 5 juillet 1850, les Etats-Unis et le gouvernement britannique signèrent un traité par lequel les deux parties s'interdisaient, d'une façon absolue, de coloniser, de fortifier, de protéger un point quelconque de l'Amérique centrale. Les Etats-Unis exécutèrent le traité, et prétendirent qu'une exécution loyale et complète de la part de l'Angleterre exigeait qu'elle abandonnât la colonie de Balize. L'Angleterre résista, invoqua le principe de non-rétroactivité, et échangea avec les Etats-Unis plusieurs notes diplomatiques. Les choses en étaient là, quand le surintendant de Balize lança une proclamation par laquelle il annonçait que sa souveraine avait daigné constituer en colonie anglaise le groupe des îles de la Baie. C'était violer ouvertement la foi jurée. Les Etats-Unis s'émurent à bon droit, et leur ministre à Londres reçut ordre d'agir auprès du gouvernement anglais. Nouvel et inutile échange de notes; et la guerre parut devenir imminente. Ce fut alors que le Honduras intervint, et accrédita auprès du cabinet de Saint-James son ministre à Paris, qui fut chargé de négocier avec l'Angleterre un traité d'amitié et de vider le conflit relatif aux îles de la Baie. L'affaire fut négociée avec succès, et, le 27 août 1856, le ministre de Honduras signait à Londres un traité et une convention qui mettaient fin aux prétentions réciproques élevées au sujet des îles. Il était reconnu que les îles de la Baie relevaient directement de l'Etat de Honduras; seulement, pour ménager l'amour-propre britannique, il était convenu que les îles se gouverneraient elles-mêmes, en dehors de toute influence, et qu'un chemin de fer serait établi entre les deux océans, de Puerto-Caballas à la baie de Fonseca, par une compagnie anglo-franco-américaine. Les études du chemin de fer projeté furent commencées peu de temps après. Une compagnie se forma dans ces derniers temps pour la construction de ce chemin de fer, sous le patronage des gouvernements français et britannique; la grande voie projetée est aujourd'hui en pleine voie d'exécution. Un traité, passé entre le Honduras, la France, l'Angleterre et les Etats-Unis, garantit la complète neutralité de cette voie de communication de premier ordre.

Une insurrection eut lieu dans le département d'Olancho en 1868; les insurgés parvinrent à s'emparer de la ville de Juticalpa, mais en furent presque aussitôt délogés par les troupes du gouverneur.

Le gouvernement du Honduras s'occupe actuellement, avec une grande activité, d'attirer des émigrants dans le pays, et fait faire des offres très-séduisantes dans tous les pays d'Europe. On a provoqué, dans le même but, le transport en grand des noirs et des coolies chinois. Mais des concessions de terre aux étrangers, faites par la colonie indépendante de Balize, ont été révoquées par le gouvernement central de Honduras, ce qui a chassé de cette partie du pays un grand nombre de colons américains qui étaient venus la féconder.

HONDURAS (golfe de), dénomination par laquelle on désigne la partie de la mer des Antilles comprise entre la presqu'île d'Yucatan et la colonie anglaise de Balize à l'O., l'Etat de Honduras au S., et la république de Guatemala à l'O.; l'île de Cuba circonscrit au N. ce vaste golfe, qui mesure 352 kilom. dans sa plus grande largeur. Il est parsemé de bancs de sable et de récifs, bouleversé par des courants violents sous le vent du nord, ce qui en rend la navigation dangereuse. Le Rio-Grande, la Motagua et l'Ulua sont les principaux cours d'eau qui débouchent dans le golfe de Honduras. Ce golfe communique au N., par le canal d'Yucatan, avec le golfe du Mexique, et au S.-E. avec la mer des Caraïbes.

HONE (William), pamphlétaire anglais, né à Barth en 1779, mort à Tottenham en 1842. Il abandonna l'étude des lois pour fonder une librairie à Londres et se livrer à diverses spéculations industrielles qui le ruinèrent complétement. Pour vivre avec sa nombreuse famille, Hone chercha des ressources dans les lettres. Il collabora d'abord au *Critical Review*, au *British lady's Magazine*, etc., fonda, en 1816, le *Reformist's Register*, et sortit tout à coup de l'obscurité, en 1817, par la publication d'un pamphlet libéral, la *Maison politique construite par Jacques*, avec de piquants dessins de Georges Cruickshank. Cet écrit, dont le succès fut immense, fut suivi de plusieurs publications satiriques et burlesques, que le public accueillit avec une grande faveur. Un de ses pamphlets contre le gouvernement, dans lequel il parodiait le *Livre des prières*, le fit traduire devant les tribunaux. Cette cause excita vivement la curiosité et l'intérêt du public. Hone se défendit lui-même avec talent, fut acquitté par le jury, et, pour le dédommager des désagréments qu'il venait d'endurer, on ouvrit en sa faveur une souscription dont le produit eût pu mettre le pamphlétaire à l'abri du besoin, s'il n'avait pas eu la malencontreuse idée de recommencer ses opérations commerciales. Ruiné de nouveau, Hone dut passer trois ans à la prison pour dettes. Lorsqu'il en fut sorti, il se fit prédicateur d'une chapelle de dissidents, continua à publier des articles dans les revues et passa les dernières années de sa vie dans la situation la plus précaire. Nous citerons parmi ses écrits : *Description des anciens mystères* (1823); *Sport et distractions des Anglais* (1838), et le *Livre de tous les jours*, revue hebdomadaire instructive et intéressante, qu'il commença à publier en 1826.

HONÉIN ou **HONAIN BEN-ISHAK ALARABI** (Abou-Zéid), médecin et écrivain arabe, né à Hirah, dans la Mésopotamie, vers 809 de notre ère, mort en 873. Il quitta son pays natal pour parcourir l'empire grec, y recueillit un grand nombre de manuscrits, puis alla se fixer à Bagdad, où il gagna la faveur du calife Motewekkel, qui le prit pour médecin. Honéin, qui appartenait à la secte des nestoriens, ayant été anathématisé par le patriarche Sergius, pour s'être prononcé contre le culte des images, en éprouva, dit-on, un tel chagrin, qu'il mit fin à sa vie en s'empoisonnant. On lui doit des traités sur la médecine, l'agriculture, la physique, l'histoire, la philologie, le premier dictionnaire syriaque-arabe qui ait été composé, et des traductions en arabe et en syriaque des ouvrages de Platon, d'Hippocrate, de Galien, d'Euclide, etc.

HONERT ou **HONAERT** (Roch VAN DEN), diplomate et littérateur hollandais, né à Dordrecht vers 1572, mort en 1638. Il fut investi de hautes fonctions administratives et diplomatiques, publia la relation d'une de ses ambassades dans le Nord (Utrecht, 1632, in-4°), et cultiva avec succès la poésie latine. On a de lui, en latin, deux tragédies : *Thamar* (Leyde, 1611), et *Moïse brisant les tables de la loi* (1611).

HONEST ou **HONESTE** (saint), disciple de saint Saturnin, évêque de Toulouse, né à Nîmes, mort en Espagne en 260. Il fut converti au christianisme par saint Saturnin, qui l'ordonna prêtre et le chargea d'aller prêcher l'Evangile dans la Navarre et dans la Biscaye. On célèbre sa fête le 6 février.

HONFLEUR, en latin *Honflorium*, ville de France (Calvados), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. N. de Pont-l'Evêque, sur la rive gauche de la Seine, à son embouchure, en face du Havre; pop. aggl., 9,278 hab.; pop. tot., 9,946 hab. Tribunal de commerce; collége communal, école d'hydrographie; entrepôt et bureau de douanes; chambre de commerce; consulats étrangers. Fondé vers 1066, Honfleur n'acquit un peu d'importance qu'à la fin du XII^e siècle. Philippe-Auguste s'en empara en 1204. La ville, dont le commerce n'avait cessé de se développer, et qui était alors une place forte, joua un rôle important dans les guerres anglaises; prise et reprise, elle fut tour à tour pillée par les troupes régulières et par les compagnies franches. Après trente et un ans d'occupation anglaise, Honfleur rentra, en 1444, sous l'autorité du roi de France.

En 1562, les calvinistes s'emparèrent de la ville de Honfleur, après un siége en règle soutenu par les habitants du faubourg Saint-Léonard. Les guerres de la Ligue et trois incendies ruinèrent en grande partie Honfleur. Cependant, après la paix de Vervins signée en 1598, ses marins allèrent fonder Québec et créer des comptoirs à Java, à Sumatra et à Achem. Ce fut la dernière ville de Normandie qui se soumit à Henri IV.

Honfleur est aujourd'hui desservie par un chemin de fer qui s'embranche à Pont-l'Evêque sur celui de Trouville. Vue de la Seine ou des hauteurs boisées qui l'entourent, la ville offre un aspect riant et pittoresque; mais l'intérieur ne réalise pas les séduisantes promesses de l'extérieur, car les rues y sont étroites, montantes, tortueuses, et, en général, d'une propreté douteuse. Le port, pour l'amélioration duquel un crédit de 715,000 fr. fut ouvert en 1860, se compose de trois bassins à flot, accessibles, lors des hautes marées, aux navires tirant 6 mètres. Les travaux y ont été poursuivis avec activité, grâce à un nouveau crédit accordé en 1864. Le mouvement commercial du port de Honfleur, qui s'est considérablement développé depuis le traité de commerce et l'ouverture du chemin de fer, a atteint, en 1864, le chiffre de 300,000 tonneaux, et les recettes de la douane se sont élevées à environ 1,800,000 fr. Les importations et les exportations consistent principalement en bois de toutes sortes, houilles, pierres à bâtir, cidre, graines, sucre raffiné, sel, graines oléagineuses, métaux, marbres, etc. Les chantiers de construction fournissent la plus grande partie des navires de long cours de 400 à 1,200 tonneaux de jaugeage qu'arme le Havre. Honfleur possède, en outre, une importante scierie mécanique, une immense raffinerie de sucre, des fabriques de biscuit pour la marine, des corderies, des brasseries, des tanneries et des fonderies de cuivre. Des bateaux à vapeur font, à chaque marée, des services réguliers entre Honfleur, Trouville et le Havre.

La principale curiosité de Honfleur est l'église Sainte-Catherine, bâtie en bois, dans le style flamboyant, et séparée de sa tour par une rue marchande. Elle se compose de deux nefs parallèles voûtées en berceau. L'une de ces nefs paraît remonter au XV^e siècle; l'autre est moins ancienne. Au-dessus du sanctuaire s'élève une tourelle carrée, terminée en dôme et surmontée d'une lanterne à jour. On remarque, à l'intérieur, plusieurs vieilles statues, une série de panneaux du XVI^e siècle garnissant la tribune de l'orgue, un retable du règne de Louis XIV, et un tableau de Jordaens : *Jésus au jardin des Oliviers.* L'église Saint-Léonard offre un beau portail du XVI^e siècle. Nous signalerons, en outre : quelques maisons du moyen âge; les restes d'une porte et d'un château fort; l'hôtel de ville; le cours d'Orléans, qui forme une jolie promenade, et l'avenue de Caen, plantée d'arbres séculaires et longue de 3 kilomètres.

Sur le penchant de la côte de Grâce, au milieu de vieux ormes qui ombragent une magnifique pelouse, s'élève la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, bâtie vers 1600, et qui est le but de nombreux pèlerinages. Du sommet du plateau de Grâce on aperçoit la mer, la rade et la ville du Havre, les coteaux d'Ingouville et de Graville, la Seine, Harfleur, la pointe de la Roque, Quillebœuf, etc.

Honfleur est la patrie du navigateur Binot-Paulmier, des amiraux Doublet, Boitard et Hamelin.

Honfleur (VUE DES ENVIRONS DE), tableau de Paul Huet, Salon de 1834. L'artiste nous conduit sur le rivage et nous montre la mer se déroulant au loin sous un ciel sombre. Ce tableau, d'un sentiment très-poétique, d'une couleur puissante, fut peint pour le duc d'Orléans : il peut être cité comme un des meilleurs ouvrages de l'auteur. « C'est une composition d'un style très-arrêté, très-pur, très-clair et très-harmonieux, a dit G. Planche. La poésie s'y marie à la réalité, l'une et l'autre se soutiennent mutuellement. Les rochers et les terrains à gauche sont d'un relief admirable. La grève, qu'on aperçoit sous les flots amincis, est d'une couleur heureusement saisie. Le ciel est noir et chargé sans être lourd. Ici ce n'est pas seulement de la bonne peinture, c'est un excellent tableau. »

Une *Vue prise aux environs de Honfleur* a été exposée par M. J. Achard au Salon de 1870. Van der Burch a peint la *Vue du port et de la jetée de Honfleur* (Salon de 1833); M. J. Hintz, une *Vue prise à Honfleur* (Salon de 1849); M. Ch. Morin, le *Port de Honfleur* (Salon de 1853); M. Jongkind, l'*Entrée du port de Honfleur*, qu'il a reproduite à l'eau-forte.

HONG-KONG, île de l'Asie anglaise, dans la baie de Canton, par 22° 16′ de latit. N. et 112° 30′ de long. E.; 120,000 hab., chinois, français, anglais et espagnols. Siége du gouvernement anglais en Chine, station de la flotte anglaise. Cette île a été cédée à l'Angleterre par le traité de Nan-King, et depuis elle a complétement changé d'aspect. On y a établi un arsenal, des magasins pour les approvisionnements, des chantiers et des ateliers pour les réparations des navires de la station navale de la mer de Chine. Des bateaux à vapeur la mettent en communication fréquente et régulière avec Canton, Macao, Shang-Haï, E'-Mouï, Manille, Singapour, Bombay et Calcutta. « Hong-Kong, dit M. N. Rondot, joue un rôle secondaire dans le commerce de la Chine. Toutes les grandes maisons anglaises y ont leur siége principal et y centralisent leurs opérations et leurs comptes; mais les marchandises européennes vont directement au lieu où elles doivent être échangées : à Shang-haï, ou à Canton, ou à E'-Mouï, de même que les thés et les soies ne viennent jamais à Hong-Kong. Le commerce de l'opium, le mouvement auquel donnent lieu la consommation d'une grande ville et les approvisionnements d'une escadre, d'une tête de ligne de bateaux à vapeur et d'un grand nombre de navires marchands, ont ouvert un assez vaste champ aux commerçants de Hong-Kong. De plus, les entreprises d'émigration y ont acquis assez d'importance, et il y a eu telle année où plus de 30,000 Chinois se sont embarqués pour l'Australie, la Californie, le Pérou ou les Antilles. » Hong-Kong est aujourd'hui une des colonies les plus commerçantes des Indes. *Victoria*, la capitale, compte actuellement plus de 70,000 hab. Rien n'a été épargné par les Anglais pour en faire une cité florissante.

La surface de l'île est montagneuse, mais ses côtes offrent de bonnes rades. Les Anglais s'y établirent à la suite de la conclusion du traité de 1853. Quelques années après, forcés d'évacuer Macao, ils choisirent Hong-Kong pour le point de réunion de leurs forces actives. C'est également de là qu'ils dirigeaient leurs expéditions contre Canton et l'E. de la Chine.

Les Chinois de Hong-Kong paraissent assez sympathiques aux Occidentaux, dont ils imitent déjà les usages et la vie ordinaire. Ils parlent ou entendent généralement l'anglais, le français et l'espagnol. Sur une montagne à l'aspect pittoresque et verdoyant s'élève la tour Victoria, peinte en blanc et placée comme une vigie sur la côte orientale où se trouve aussi le fort qui cache ses nombreuses batteries. Hong-Kong n'est pas seulement une île avec une ville importante, c'est surtout un entrepôt central du commerce; c'est en quelque sorte le boulevard de tous les intérêts européens. La position de Hong-Kong est, à tous égards, des plus favorables. Elle est à l'abri de tout coup de main ou de surprise de la part des Chinois, qui ne désespèrent pas cependant d'en expulser les étrangers.

En face de la ville s'étend la presqu'île escarpée et montagneuse de *Kau-Loung*, mot qui signifie les neuf dragons, et que les Anglais ont changé en celui de *Cowloon*. Elle a été cédée à la Grande-Bretagne par le traité de janvier 1861. Sa superficie est de 11 kilom. carrés; elle forme une dépendance de Hong-Kong. On doit y élever plusieurs édifices publics, tels que hôpitaux pour les matelots et les soldats, arsenal, etc.

HONGRE adj. (on-gre; *h* asp. — ancienne forme du mot *hongrois*). Le sens qu'a pris ce mot vient de ce que l'usage de châtrer les chevaux pour les rendre plus doux a été importé de la Hongrie, ou au moins des contrées voisines du bas Danube, car les Allemands disent *wallach*, valaque, pour *hongre*). Châtré, en parlant d'un animal, et particulièrement d'un cheval : *Un cheval* HONGRE *n'a plus la puissance d'engendrer, mais il peut encore s'accoupler, et l'on en a vu des exemples* (Buff.) *Les chameaux de travail sont ordinairement* HONGRES. (Buff.)

— s. m. Cheval châtré : *Un* HONGRE. *Un attelage de* HONGRES.

— **Encycl.** V. CASTRATION.

HONGRÉ, ÉE (on-gré; *h* asp.) part. passé du v. Hongrer : *Des chevaux* HONGRÉS.

HONGRER v. a. ou tr. (on-gré; *h* asp. — rad. *hongre*). Châtrer, principalement en parlant d'un cheval : *En Perse, en Arabie, on n'est pas dans l'usage de* HONGRER *les chevaux.* (Buff.)

HONGREUR s. m. (hon-greur; *h* asp. — rad. *hongrer*). Celui qui hongre les chevaux.

HONGRIE (ROYAUME DE), en latin *Hungaria*, en allemand *Ungarn* et en hongrois *Madgyar-Orszag*, le plus vaste des Etats héréditaires de la monarchie autrichienne. Il comprenait autrefois, non-seulement la Hongrie proprement dite, qui fait le sujet de cet article, mais encore la Croatie et l'Esclavonie, la Dalmatie, la Transylvanie, les Frontières mi-

litaires et quelques autres districts; mais tous ces pays ayant été séparés depuis 1849, la Hongrie n'embrassa plus que la contrée située entre 44° 45′ et 49° 37′ de lat. N., et entre 13° 42′ et 22° 43′ de long. E. Depuis que l'autonomie du royaume a été de nouveau reconnue, la Transylvanie lui a été réunie, et il s'est formé une sorte d'union fédérale entre la Croatie et la Hongrie proprement dite. Celle-ci est bornée au N. par les monts Karpathes, qui la séparent de la Gallicie; à l'E. par la Transylvanie et la Bukowine; au S. par le Danube et la Drave, qui la séparent des Confins militaires et de la Croatie-Esclavonie; à l'O. par la Styrie, l'archiduché d'Autriche et la Moravie. Sa superficie est évaluée à 21,379,000 hectares, et sa population à 15,115,000 hab., Madgyares, Slaves, Allemands, Valaques, Grecs, Juifs, etc. L'élément madgyar forme un tiers de la population totale.

— *Aspect général, montagnes et plaines, hydrographie.* La Hongrie, pays complétement méditerranéen, est entourée de montagnes au N., à l'E. et à l'O., et forme en grande partie le bassin du Danube. Elle est sillonnée par les Karpathes, qui commencent à Theben, sur le Danube, décrivent un arc immense et pénètrent dans la Transylvanie, d'où elles envoient plusieurs ramifications dans les contrées situées à l'E. de la Theiss. Des prolongements des Alpes Noriques et Carniques forment à l'O. de la Hongrie une contrée onduleuse, qui s'étend jusqu'au Danube, par les monts Leitha et Vertes. Les plaines de la Hongrie sont les plus vastes de toute la monarchie autrichienne. On remarque surtout la Petite Plaine ou plaine de la haute Hongrie, et la Grande Plaine ou plaine de la basse Hongrie. La Petite Plaine s'étend sur les deux rives du Danube, entre Presbourg et Comorn. Sa surface est évaluée à 14,000 kilom. carrés. Des montagnes l'entourent de tous côtés. Sa prodigieuse fertilité lui a fait donner le nom de *Jardin d'or de la Hongrie*. Ce ne sont partout que champs admirablement cultivés, jardins, bois, vergers et vignobles. La Grande Plaine s'étend à l'E., entre le Danube et la Theiss. Elle paraît, comme la précédente, avoir été le bassin d'un lac, dans les premiers âges du monde. Son aspect est bien différent de la Petite Plaine. « De vastes marécages couverts d'aunes et de roseaux, des tourbières au milieu desquelles circule lentement le Danube, aux îles innombrables, et serpente la Theiss; entre les deux rivières, sur le plateau de Telecska, comme aussi à l'orient de la Theiss, la lande de Debreczin; des plaines de sable à perte de vue, coupées çà et là de petites collines sablonneuses; des landes immenses, dépourvues d'eau, d'arbres et d'ombrage, interrompues par des pâturages où paissent en toute liberté de nombreux troupeaux, ou par des champs d'une fertilité admirable, qui, sans engrais, récompensent les soins des laboureurs; de distance en distance, quelque ferme isolée ou quelque bâtiment rural, de rares villages, mais très-grands et très-peuplés, tel est, dit un géographe, le tableau que présente cette contrée, que l'on pourrait comparer au steppe asiatique ou à la savane américaine. »

On compte en Hongrie plus de 600 cours d'eau; les plus importants sont · le Danube, la Theiss, la Drave, la Raab, la Leihta, le Sarviz, la March, le Vaag, la Neitra, la Zstitva, la Gran, l'Eipel, la Zagyva, le Sajo, le Hernad, le Bodrog, le Viso, l'Isa, le Szamos, le Kraszna, le Borettyo, le Koros, le Maros, la Temes, la Bega, la Nera, le Tserna, le Poprad, le Dunajec, etc. Ces deux derniers seuls se jettent dans la Vistule, les autres sont des affluents du Danube. Les lacs Balaton et Neusiedel ne le cèdent en étendue à aucun des plus grands lacs de l'Europe. Les monts Karpathes renferment aussi plusieurs petits lacs qu'on appelle *meeraugen*. Les rives du Neusiedel, du Danube, de la Theiss, de la Krassna et du Sarviz sont bordées de vastes et nombreux marais, dont quelques-uns ont été desséchés totalement ou en partie dans ces dernières années. Les plus vastes de ces marais sont ceux de Hansag et d'Ecsed. Ce dernier a 29 kilom. de longueur sur 7 à 10 de largeur. On tire annuellement environ 10,000 quintaux de natron des lacs situés dans la lande de Debreczin. La Hongrie ne possède pas de canal navigable, mais on y remarque un grand nombre de sources minérales, dont quelques-unes sont très-fréquentées; les plus en renom sont celles d'Ofen, de Tœplitz, de Haio, de Posteny, de Bosing, d'Almas, de Szerencs, de Vichaya, de Parad, de Schmecks, de Mohr, de Tatzmannsdorf, de Suligu, de Bartfeld, de Lucska, d'Ungarisch-Ischl, etc.

— *Climat, productions agricoles.* Le climat de la Hongrie est généralement tempéré. De hautes montagnes la mettent à l'abri des vents du nord, mais elle est exposée aux vents du sud, qu'accompagnent de fréquents orages. Le climat est généralement sain, bien que les fièvres intermittentes sévissent assez souvent dans les districts marécageux. Le sol produit tout ce qui est nécessaire aux besoins de la vie. Le froment, l'orge, le seigle, le maïs, l'avoine, le millet, les pommes de terre, les choux, les betteraves, etc. donnent lieu à un important commerce d'exportation. Les châtaigniers et les pruniers abondent à l'ouest et au midi; il n'est pas rare d'en trouver des forêts entières. Le fruit des pruniers sert à fabriquer différentes espèces de liqueurs spiritueuses. On remarque aussi en Hongrie de nombreuses plantations de noyers; on trouve même des figuiers, des amandiers et jusqu'à des mûriers dans les parties méridionales. Des essais de plantation de thé, faits en 1853, ont donné d'excellents résultats. Le lin, le chanvre, le pastel, la gaude, la garance, le colza, la navette et d'autres plantes oléagineuses, le cumin, le fenouil, le sénevé, l'anis, le poivre rouge de Turquie, la réglisse et même la rhubarbe sont cultivés sur une vaste échelle. Les forêts qui couvrent les montagnes fournissent, non-seulement du bois en quantité considérable, mais encore des glands pour les bestiaux, des noix de galle, de l'écorce, de la résine, de la potasse, etc. Le bois, abondant sur les montagnes ou dans leur voisinage, fait absolument défaut dans les plaines, où les roseaux, les joncs, la paille et la bouse séchée servent de combustible. La culture de la vigne a une importance capitale, qui nous engage à lui consacrer un paragraphe spécial.

L'éducation des bestiaux est pour la Hongrie une source inépuisable de richesse. Ses chevaux sont renommés à bon droit. Ils sont petits, mais pleins de feu et infatigables. Outre les grands haras militaires de Babolna et de Mezohegyes, la Hongrie possède un grand nombre de haras particuliers. Les pâturages des bords de la Theiss nourrissent une excellente race de bêtes à cornes. Les troupeaux de moutons et de chèvres sont très-nombreux; on élève beaucoup de volaille, surtout des oies, et l'éducation des abeilles donne d'excellents résultats. Parmi les animaux sauvages, nous signalerons : le loup, le renard, le lynx, l'ours, le chamois, la loutre, etc. Les contrées marécageuses sont peuplées d'oiseaux, et les cours d'eau sont habités par de nombreuses espèces de poissons.

— *Viticulture.* La Hongrie est un des pays de l'Europe les mieux disposés pour la culture de la vigne; le sol y est généralement léger, le climat chaud l'été et tempéré dans les autres saisons. Aussi cette culture est très-ancienne dans le pays. Plusieurs écrivains affirment que l'empereur Probus fut le premier qui fit planter la vigne dans ces contrées; on va même jusqu'à dire qu'il avait lui-même apporté un plant de la Grèce et qu'il le fit mettre en sa présence dans la terre. Qu'il nous soit permis de rejeter cette histoire invraisemblable. Bien des siècles avant Probus, la vigne devait être connue en Hongrie. Les peuples de l'Europe centrale, en relations journalières avec les Macédoniens et, par conséquent, avec la civilisation grecque, cultivaient, peut-être sans art, un plant national, que l'on pourrait supposer être le *furmint*, cépage qui produit partout le meilleur vin et qui s'accommode le mieux du climat. Il est vrai cependant que l'agriculture fit d'immenses progrès pendant la domination romaine, et l'on peut dire que les procédés de vinification en vigueur aujourd'hui ne sont que des imitations de ceux de cette époque. Les vins produits par cette contrée étaient alors exportés en Italie, en Grèce, à Constantinople, où on les préférait souvent à ceux de la Grèce et même de l'Asie; mais au VIIIe siècle les vins hongrois se dirigeaient presque totalement vers le Nord, en Pologne, en Danemark, en Russie et même en Suède. Aujourd'hui encore, la plus grande partie des vins hongrois est expédiée en Gallicie et en Russie. L'arrivée des Turcs amena la destruction d'une foule de vignobles célèbres, qui n'ont jamais pu reconquérir leur ancienne réputation. Ainsi les vins rouges du duché de Sirmie, qui passaient pour les meilleurs de tout le pays, ont perdu toute réputation; mais des réputations nouvelles se sont fondées. La Hongrie possède actuellement environ 600,000 *jochs* de vignobles; la Croatie et l'Esclavonie en ont 60,000; les Confins militaires 50,000, qui produisent annuellement 27 millions d'*eimers*, mesure de Vienne, de vins dont on exporte chaque année pour environ 4 millions de francs. Voici les noms des principaux vignobles hongrois : Agria, Bude, Bukowetz, Giorok, Glodova, Mencz, Mosyvina, Mustœd, Paulis, Presbourg, Saint-Georges, Schiraker, Tœplitz, Tokaï, Vinitza, Weisskirchen, Wersitz.

— *Productions minérales.* La Hongrie est une des contrées de l'Europe les plus favorisées sous le rapport des richesses minérales. Elle possède des mines d'argent, de mercure, de cuivre, de plomb, de zinc, d'étain, de soufre, de manganèse, etc. On trouve également en Hongrie une grande variété de pierres précieuses, notamment de superbes opales, des jaspes, des calcédoines d'une grande beauté, des grenats, des hyacinthes, des améthystes, des agates, des cornalines, des hyalites, etc. On tire aussi de la Hongrie du quartz et du sable quartzeux, de la pierre cornée, des marbres de toutes couleurs, du gneiss, du porphyre, du basalte, du grès, de la pierre à chaux, de la craie, de l'ardoise, de la terre à potier, de la terre à foulon et de la terre à porcelaine. En 1860, il a été extrait de la Hongrie environ 1,237,562 quintaux de sel gemme. On en tire aussi une grande quantité de sel de soude. La Hongrie possède des mines de houille très-importantes, mais elles sont à peine exploitées.

— *Industrie et commerce.* L'industrie a une certaine importance en Hongrie, moins grande toutefois que celle d'agriculture. L'industrie se borne presque partout à la fabrication des objets les plus nécessaires à la vie. « Le paysan hongrois est lui-même, dit un écrivain, son architecte, son charpentier, son charron; sa femme tisse la toile et le drap, prépare le savon, la chandelle, et prend soin du ménage. Parmi les ouvriers se distinguent les bottiers, les rubaniers, les fourreurs, les ceinturonniers, les corroyeurs; ceux qui travaillent le bois, la paille, le jonc sont nombreux. La Société des bateaux à vapeur du Danube a son principal chantier à Alt-Ofen; mais on construit aussi des navires à Szegedin et dans d'autres endroits. Les fabriques de toile prospèrent surtout dans le Zips, quoique l'on file et que l'on tisse le lin dans plusieurs comitats du Nord; les environs d'Eperiés livrent au commerce des toiles imprimées; une foule de tisserands répandus partout confectionnent de grossières étoffes de laine; quelques grandes manufactures produisent des draps fins. On fabrique en quantité de gros tapis, des couvertures, des manteaux, des dentelles de fil grossières, des cordes, des cribles, etc. Depuis quelques années, les savonneries ont fait des progrès. La fabrication du cordouan, du maroquin et du cuir de Russie est très-importante, et les tourneurs en corne sont nombreux. Plus de soixante-dix papeteries fonctionnent, surtout dans le nord de la Hongrie, où les métaux sont mis en œuvre dans un grand nombre de forges, d'aciéries, de fonderies, de fabriques de fer-blanc, de fil de fer, d'armes, etc., etc. Les établissements les plus considérables de ce genre sont les laminoirs de Pesth, les fonderies d'Ofen et de Derno; mais c'est de Dios Gyor, dans le comitat de Borsod, qu'on tire le meilleur acier. La chaudronnerie et l'orfévrerie occupent aussi un grand nombre de bras. Une cinquantaine de verreries produisent du verre, mais de médiocre qualité. On trouve aussi en Hongrie quelques raffineries de sucre, et le nombre de fabriques de sucre de betterave s'y accroît chaque année. La fabrication du tabac, autrefois abandonnée à l'industrie privée, est aujourd'hui devenue un monopole du gouvernement. » Les principaux articles d'importation sont : le cacao, le café, les épiceries, les fruits du sud, les fruits confits, les peaux, les pelleteries, les graisses, l'arak et le rhum, les vins, les cotons et les fils de coton, les cotonnades, les lainages, la poterie, les machines, etc. Le commerce d'exportation a surtout pour objet : les fruits confits, le seigle, les haricots, l'avoine, le riz, les graines oléagineuses, les peaux, les pelleteries, les plumes, le miel, la cire, les graisses, le vin, les plantes tinctoriales, les noix de galle, la potasse, l'alun, les laines, les effets d'habillement, le papier, les ouvrages de bois, les verreries, les chiffons, etc. La création récente des chemins de fer hongrois a déjà donné un essor considérable au commerce. L'achèvement prochain du réseau sera d'une importance capitale pour les intérêts commerciaux et industriels de ce pays.

— *Organisation; divisions administratives; culte; instruction publique.* Depuis 1526, la couronne de Hongrie est héréditaire dans la maison d'Autriche. Avant 1850, une assemblée d'Etats ou diète se réunissait tous les trois ans à Bude ou à Presbourg. Elle avait en main le pouvoir législatif et le droit de voter l'impôt. Cette diète se divisait en deux chambres : la chambre haute, composée des magnats, des archevêques et des évêques, des princes, comtes et barons et des gouverneurs des comitats; la chambre basse, formée des prélats, des abbés, des députés des comitats, de ceux des chapitres et de ceux des villes royales libres. L'empereur d'Autriche suspendit en 1850 ce gouvernement constitutionnel, mais il a été restitué à la Hongrie en 1860. Avant 1848, la Hongrie se divisait en Hongrie proprement dite et pays indépendants (Croatie et Slavonie). La Hongrie propre était divisée en basse Hongrie, comprenant les cercles en deçà et au delà du Danube, et en haute Hongrie, comprenant les cercles en deçà et au delà de la Theiss, divisés en quarante-six comitats. En 1849, les pays indépendants qui formèrent une province particulière furent séparés de la Hongrie, d'où l'on détacha aussi quatre comitats, pour constituer la woïvodie serbe et le banat de Temeswar. Ces territoires furent restitués à la Hongrie en 1860, et le royaume forma les cinquante-quatre divisions suivantes, réparties entre les quatre anciens cercles :

CERCLES.	COMITATS.	ANCIENNES DIVISIONS DE 1850 A 1860.
Cercle en deçà du Danube.	Wiesselburg.	Territoire administratif d'Œdenburg.
	Œdenburg.	
	Eisenburg.	
	Szalad.	
	Somogy.	
	Baranya.	
	Tolna.	
	Weszprim.	
	Raab.	
	Sthuhlweissenburg.	——— de Pesth.
	Komorn.	——— de Presbourg.
Cercle au delà du Danube.	Presbourg.	——— de Presbourg.
	Neutra.	
	Trentsin.	
	Arva.	
	Liptau.	
	Sohl.	
	Thurocz.	
	Bars.	
	Honth.	
	Néograd.	
	Gran.	——— de Pesth.
	Pesth.	
	District de Petite Cumanie.	
	Batsch.	Province de Woïwodie et Banat.
Cercle en deçà de la Theiss.	Zips.	Territoire administratif de Kaschau.
	Gœmœr.	
	Sarosch.	
	Zemplin.	
	Unghvar.	
	Abaujvar.	
	Torna.	
	Beregh.	
	Borschod.	——— de Pesth.
	Hevès et Szolnok extérieur.	
	District de Zazygie.	
	District de Grande Cumanie.	
Cercle au delà de la Theiss.	Marmaros.	Territoire administratif de Grosswardein.
	Ugotsch.	
	Szabolez.	
	Szathmar.	
	Bihar.	
	Bekes.	
	Csanad.	
	Arad.	
	Csongrad.	——— de Pesth.
	Crassova.	Province de Woïwodie et Banat.
	Temeswar.	
	Torontal.	
	Zarand.	Transylvanie (pays des Hongrois).
	Krasna.	
	Szolnok-Moyen.	
	District de Kœvar.	

La religion catholique est la religion de l'Etat et celle de la majorité des Hongrois. Les grecs unis ont pour chefs les évêques d'Unghvar et de Grosswardein, suffragants de l'archevêque de Gran, et les grecs schismatiques reconnaissent le patriarche de Carlowitz. Les luthériens sont assez nombreux dans le nord, les calvinistes au centre. On trouve aussi en Hongrie des sociniens, des anabaptistes, des juifs karaïtes et rabbinistes. Sous le rapport de la culture intellectuelle, la Hongrie est fort au-dessous des autres Etats de l'empire d'Autriche. Le nombre des écoles élémentaires ne s'élève qu'à 7,479, fréquentées par 61 enfants sur 100. Cinq écoles normales sont établies à Pesth, Szegedin, Miskolcz, Neuhæusel et Grosskanizsa. La Hongrie est mieux pourvue d'écoles supérieures; elle a : une université, une école de chirurgie, une école supérieure d'arts et métiers, ainsi qu'une école vétérinaire à Pesth; trois écoles de droit à Pesth, Kaschau,

Grosswardein; une école des mines et une école forestière à Schemnitz; 48 gymnases catholiques et 39 protestants; deux écoles d'arts et métiers à Pesth, une à Ofen, une à Presbourg; des instituts pour les aveugles dans ces deux dernières villes; plusieurs sociétés savantes, plusieurs bibliothèques et collections scientifiques.

— *Histoire.* La Pannonie septentrionale, la Dacie orientale et la partie S.-E. de la Germanie occupaient, sous l'empire romain, l'emplacement actuel de la Hongrie. Les habitants de ces contrées opposèrent une héroïque résistance aux invasions des armées romaines; mais, épuisés par de longues luttes et écrasés par le nombre, ils durent se soumettre aux généraux d'Auguste. Alléchés par la fertilité du sol de ce pays, les Goths s'y établirent en 275; les Vandales, de 357 à 407; les Huns, de 407 à 453; les Gépides, vers l'an 500; les Lombards, en 567, et les Avares en 568. Ces derniers furent vaincus en 799 par Charlemagne, qui incorpora leur territoire à son empire. Tous ces peuples asiatiques se succédèrent les uns aux autres sur le sol hongrois, le dernier arrivant prenant la place de celui qui l'y avait précédé. Vers l'an 894, les Madgyars, appelés Uhri, Ugri, Ungri ou Wengri (d'où le nom de *Hungria*, Hongrie), conduits par leur chef Almus (*Almos*) et son fils Arpad, vinrent s'y établir à leur tour, et, dès l'an 900, toute la contrée leur était soumise. Almus et Arpad distribuèrent le pays conquis entre les chefs des différentes tribus, et Arpad prit le titre de duc de Hongrie. Sous ce prince et ses premiers successeurs, les Hongrois envahirent l'Autriche, la Bavière et s'avancèrent jusqu'aux lagunes de Venise. Arpad, repoussé par les Vénitiens et les Bavarois, ramena ses troupes en Hongrie, s'occupa de les discipliner et divisa ses Etats en comtés. Sous le règne de son fils Soltan, les Madgyars recommencèrent leurs incursions en Allemagne; mais, après des succès signalés, ils furent complétement défaits, en 934, près de Mersebourg, par Henri l'Oiseleur, et par Othon I^er^ le Grand, à Augsbourg, en 955. Vers 972, Geysa, duc de Hongrie, embrassa le christianisme, que son fils Etienne propagea avec ardeur dans tous ses Etats. Pour le récompenser de son zèle, le pape Sylvestre II lui conféra le titre de roi apostolique, et lui fit don d'une couronne devenue célèbre dans l'histoire de la Hongrie. Etienne, qui commença réellement la dynastie des Arpad, divisa son royaume en comitats, publia un code de lois, soumit la Transylvanie et la Bulgarie et dompta les Slaves. Pierre Dandolo de Venise, parent de Gisèle, épouse d'Etienne, monta, grâce aux intrigues de cette princesse, sur le trône de Hongrie en 1039; mais bientôt la noblesse, que l'humeur altière de ce prince avait mécontentée, choisit Aba pour antiroi. Henri III, empereur d'Allemagne, replaça, les armes à la main, Pierre sur le trône de Hongrie; mais ce tyran fut une seconde fois chassé du pays, et la couronne fut placée, en 1047, sur la tête d'un prince du sang royal, qui prit le nom d'André I^er^. La race d'André se perpétua jusqu'en 1301, époque de la mort d'André III. L'extinction de la maison d'Arpad amena des troubles; Wenceslas, fils du roi de Bohême, et Othon, fils de Henri, duc de Bavière, furent élus rois par leurs factions. Le pape Boniface VIII appuya les prétentions de Charles-Robert d'Anjou, petit-fils de Marie, sœur de Ladislas IV, avant-dernier roi de la dynastie d'Arpad. Charles-Robert finit par l'emporter et fut couronné en 1310. Il eut pour successeur son fils, Louis I^er^, dit le Grand, qui devint roi de Pologne en 1370. Celui-ci ne laissa que deux filles, dont l'une, Hedwige, porta la Pologne aux Jagellons, et la seconde, Marie, la Hongrie à la maison de Luxembourg. Sigismond, empereur d'Allemagne, l'époux de Marie, eut à vaincre la compétition de Charles II de Naples. Ce Sigismond, empereur, et roi de Hongrie depuis 1386, mourut en 1437, laissant une fille, Elisabeth de Hongrie, mariée à Albert d'Autriche, empereur sous le nom d'Albert II, auquel elle porta la couronne de Hongrie. Albert mourut en 1439, ne laissant pas d'enfants, et Ladislas III de Pologne s'empara du gouvernement de la Hongrie. Mais Elisabeth, veuve d'Albert, ayant mis au monde un fils posthume, une partie de la Hongrie le reconnut pour roi, sous le nom de Ladislas V. Ladislas III de Pologne fut tué, en 1444, près de Varna, dans un combat contre les Turcs; toute la Hongrie reconnut alors Ladislas V, qui gouverna sous la tutelle de Jean Hunyade. Ladislas V étant mort en 1458, sans postérité, les Hongrois élurent Mathias Corvin, fils de Hunyade. Mathias Corvin mourut sans enfants, en 1490; sa veuve, Béatrix, fille de Ferdinand, roi de Sicile, fit élire à sa place Ladislas II, roi de Bohême, fils de Casimir, roi de Pologne, et l'épousa ensuite; mais Ladislas ne tarda pas à la répudier, pour épouser Anne, fille de Gaston de Caudale, de la maison de Foix. De cette dernière union sont sortis Louis II, qui succéda, en 1516, à son père comme roi de Hongrie, et qui périt à la bataille de Mohacz, en 1526; et Anne de Hongrie, mariée à l'archiduc d'Autriche, Ferdinand, depuis empereur d'Allemagne sous le nom de Ferdinand I^er^. Celui-ci eut à lutter contre Jean Zapolsky et contre les Turcs, qui s'étaient emparés d'une grande partie de la Hongrie.

La couronne de Hongrie fut déclarée héréditaire dans la maison d'Autriche en 1687. En vertu du traité de Carlovitz (1699), la Porte rendit à l'Autriche la Transylvanie et la partie de la Hongrie qu'elle occupait, à l'exception du district de Temeswar. Par la pragmatique sanction de 1713, Charles VI (Charles II comme roi de Hongrie) assura la couronne de Hongrie même aux femmes de la maison de Habsbourg; il améliora en même temps les diverses branches du gouvernement de ce pays, établit une armée permanente pour la Hongrie et ordonna la levée d'une contribution de guerre pour son entretien. Le district de Temeswar fut rendu à la Hongrie en 1718, et les limites du royaume, du côté de la Turquie, furent fixées, en 1739, par le traité de Belgrade. Sous le règne de l'impératrice Marie-Thérèse, la Hongrie obtint d'importantes et utiles réformes. La loi qui rendait obligatoire pour tous l'enseignement de la langue allemande excita un soulèvement général en Hongrie sous Joseph II. Léopold II, pour réconcilier complétement la Hongrie avec l'Autriche, abolit en partie les innovations de Joseph II; mais il refusa obstinément de prêter le serment du sacre. La nationalité hongroise prit un puissant essor sous le règne de François I^er^, qui succéda à Léopold II en 1792. Mais le gouvernement de l'empereur François, méconnaissant l'état véritable du pays, chercha à y faire triompher l'absolutisme, et l'opposition politique et nationale gagna chaque jour du terrain. « Cette opposition, dit un historien, trouva à la diète de 1830 l'occasion d'essayer ses forces dans les questions importantes du recrutement, de l'emploi d'officiers indigènes et de l'usage de la langue madgyare, et elle le fit avec un succès évident. Peu de temps après la clôture de la diète, le pays fut horriblement ravagé par le choléra. Le peuple, dans son ignorance superstitieuse, se persuada que les fontaines avaient été empoisonnées, et se livra, surtout dans le nord, aux plus déplorables excès. En 1835, Ferdinand IV fit régler les rapports des seigneurs avec les paysans; l'exemption absolue d'impôts dont jouissait la noblesse fut limitée, et ces réformes ne contribuèrent pas peu aux progrès de l'esprit public. Dès lors, les vieux moyens du système de Metternich ne pouvaient qu'attiser le feu au lieu de l'éteindre. On essaya de restreindre les libertés de la tribune dans des limites plus étroites, en intentant des procès aux plus grands orateurs de l'opposition, Wesselenyi, Kossuth, Deak, etc.; mais le résultat fut diamétralement opposé à celui qu'on attendait. L'élément madgyar de la population, actif et bien organisé, se montra partout opposé aux tendances du gouvernement, et les intrigues auxquelles le pouvoir eut recours pour exclure de la diète les individus qui lui déplaisaient échouèrent complétement. Cette lutte incessante entre le gouvernement et la représentation du pays durait toujours, lorsque éclata la révolution de 1848, bientôt suivie d'un mouvement insurrectionnel en Hongrie. Une députation chargée de faire connaître les vœux du peuple arriva à Vienne au moment où le système de Metternich s'écroulait de toutes parts. L'opposition libérale obtint promptement satisfaction. Un de ses chefs, le comte Louis Batthyanyi, fut chargé de composer un ministère particulier pour la Hongrie, dans lequel entrèrent Kossuth, Deak et Messaros. Dès lors, les liens qui unissaient la Hongrie à l'Autriche furent tellement relâchés, qu'il ne resta qu'une union personnelle avec la famille impériale. Mais les Madgyars avaient de tout temps trop peu respecté les nationalités et s'étaient montrés trop intolérants envers les autres races juxtaposées à la leur, pour que celles-ci ne cherchassent pas l'occasion de se venger. Les Allemands de la Transylvanie, entre autres, portaient impatiemment le joug; les Serbes et les Croates, de leur côté, désiraient une réorganisation nationale. Dès le mois de mars, ces derniers prirent des mesures importantes. Ils choisirent pour ban Jellachich, et adressèrent au gouvernement une série de demandes, qui, basées sur le principe de l'indépendance nationale, étaient directement contraires, dans leurs tendances, au but que poursuivaient les Madgyars. Tandis que la diète de Pesth cherchait autant que possible à séparer la Hongrie du reste de la monarchie autrichienne, on s'efforçait à Agram d'arriver à une séparation complète d'avec la Hongrie. » La guerre, à la suite de toutes ces divisions, éclata d'abord entre les Hongrois d'un côté, les Serbes et les Croates de l'autre, puis entre la Hongrie et l'Autriche, à l'avénement de François-Joseph (décembre 1848). Pendant trois ans, la Hongrie soutint héroïquement les efforts de l'Autriche, et, après avoir remporté d'éclatantes victoires, ne céda que devant les forces écrasantes de l'Autriche et de la Russie alliées. Après les désastres de Solférino et de Sadowa, François-Joseph donna enfin satisfaction aux sentiments d'indépendance qui ont toujours animé la Hongrie. A la suite d'un mouvement révolutionnaire, l'empereur d'Autriche rétablit l'ancienne diète hongroise et la division par comitats (1861). Mais, effrayé bientôt par les tendances séparatistes de la diète, il se décida à la dissoudre en 1861. Depuis cette époque, les rapports entre l'Autriche et la Hongrie demeurèrent extrêmement tendus. Enfin, en 1867, l'Autriche a abandonné la prétention d'appeler les députés hongrois au Reichsrath de Vienne. Le 17 février de la même année, on nomma un ministère hongrois responsable devant la diète de Hongrie. Enfin, la restauration des comitats, la sanction, avec quelques changements, des lois édictées par la diète de 1848 et le couronnement de François-Joseph à Bude (8 juin 1867), comme roi de Hongrie, parurent avoir établi une entente définitive entre l'Autriche et la Hongrie. Mais il subsiste dans le pays un élément puissant de haine implacable contre l'Autriche, dont Kossuth, le grand agitateur, est le principal représentant, et qui ne cesse de pousser à une séparation complète. Malheureusement, cet esprit de division, parfaitement justifié par le patriotisme ardent de Kossuth et de ses amis, profite en réalité à la politique prussienne. Aussi, les feuilles officieuses de Berlin n'ont cessé de favoriser les tendances séparatistes de la gauche et elles s'efforcent même de rendre suspect M. Deak et le cabinet de Pesth, c'est-à-dire les nationaux modérés. C'est dans ces dispositions que se firent les élections de 1869, qui donnèrent lieu à de regrettables désordres. Ces élections furent moins mauvaises pour le gouvernement central que celui-ci ne l'avait craint; les deakistes (partisans de la constitution de 1867) y conservèrent une majorité considérable, tout en perdant du terrain. Cette session de 1869 demeura à peu près stérile, à cause de l'extrême division des races et des partis, dont les uns désirent le maintien de l'union, d'autres l'autonomie complète, d'autres l'annexion à l'empire russe, d'autres enfin la fusion avec l'Etat roumain. Il est à prévoir que la Hongrie finira par se séparer de la monarchie austro-hongroise, à laquelle elle crée déjà de terribles embarras. Un courant singulier semble porter le gouvernement vers les Etats héréditaires de Hongrie, et le parlement se tient cette année (1872) dans la capitale de la Hongrie. Est-ce déjà un mouvement allemand qui refoule la maison impériale d'Autriche vers ses provinces orientales? Nul ne le sait. Et quand ce mouvement, à peine indiqué aujourd'hui, se sera accompli, le magnifique et malheureux pays de Hongrie trouvera-t-il enfin l'union dont l'a privé jusqu'ici la diversité des éléments dont se compose sa population? Nous devons l'espérer, mais il serait téméraire de l'affirmer.

Voici le tableau des souverains qui ont gouverné la Hongrie :

Arpad.	890
Soltan.	907
Toxus.	958
Geysa.	972
Etienne I^er^ le Saint.	1000
Pierre l'Allemand.	1038
Aba.	1041
Pierre, rétabli.	1044
André I^er^.	1047
Bèla I^er^.	1061
Salomon.	1064
Geysa II.	1074
Ladislas I^er^.	1077
Coloman.	1095
Etienne II.	1114
Bèla II l'aveugle.	1131
Geysa III.	1141
Etienne III.	1161
Ladislas II et Etienne IV.	1162
Bèla III.	1173
Emeric.	1196
Ladislas II l'Enfant.	1204
André II.	1205
Bèla IV.	1235
Etienne IV.	1270
Ladislas III.	1272
André III.	1290
Wenceslas de Bohême.	1301
Othon de Bavière.	1305
Maison d'Anjou.	
Charles-Robert.	1308
Louis I^er^ le Grand.	1342
Marie.	1382
Charles de Naples.	1385
Maison de Luxembourg.	
Sigismond.	1386
Maison de Habsbourg-Autriche.	
Albert d'Autriche.	1437
Elisabeth.	1439
Maison des Jagellons.	
Ladislas IV, roi de Pologne.	1410
Maison d'Autriche.	
Ladislas V.	1445
Maison d'Hunyade.	
Mathias Corvin.	1458
Maison des Jagellons de Bohême.	
Ladislas VI.	1490
Louis II.	1516
Maison d'Autriche.	
Ferdinand I^er^.	1525

V. la suite des empereurs d'Allemagne ou d'Autriche.

—*Langue.* L'idiome madgyar, qui appartient à la famille finnoise de la grande race tartare, n'a pu se conserver entièrement intact de tout mot étranger (slave, allemand, roumain); mais on a eu tort d'exagérer outre mesure les proportions de ce mélange. L'idiome madgyar a beaucoup moins de mots empruntés à d'autres langues que l'anglais, le turc osmanli, etc.

Selon le savant Csaplovicz, il faut distinguer dans la langue hongroise quatre dialectes principaux, qui, d'ailleurs, diffèrent très-peu les uns des autres. Ces dialectes sont : le paloczen, parlé par les Hongrois qui habitent les environs du mont Matra, dans les comtés d'Hevesch, de Neograd et de Houth; le dialecte des Madgyars d'au delà du Danube; celui des Madgyars de la Theiss, et celui des Szeklers. Il paraît que ce dernier dialecte est le moins poli.

Les Madgyars prétendent que leur idiome est une langue vierge, et tout aussi bien sans mère que sans fille. Ce qui est parfaitement exact, c'est que le madgyar contient des mots qui ne se retrouvent dans aucune langue connue, et que, parmi ces mots, se trouvent ceux qui se rapportent aux idées les plus communes, aux premiers besoins.

Papai cite, à la louange de sa langue nationale, la simplicité de ses mots primitifs, dont le plus grand nombre consistent en une seule syllabe. Cette langue présente un autre caractère non moins remarquable, c'est la richesse de ses onomatopées. Nous citerons comme exemples : *morog*, grognement; *ordit*, rugissement; *kukorit*, chant du coq; *beumbeul*, mugissement du taureau; *mekeg*, bêlement de la chèvre; *ugerit*, hennir; *dorog*, tonner; *forr*, bouillir; *cseng*, sonner; *peng*, résonner. On a fait des rapprochements entre cette langue et le lapon, le péruvien, l'ostiaque, le vogoule, le tchérémisse, le scandinave. Beaucoup de mots hongrois trouvent des analogues en sanscrit, en persan, en hébreu, dans les langues tartares, et surtout dans le turc. Parmi les mots communs au hongrois et au turc, on cite le mot *vezer*, chef, tout à fait analogue à la dénomination de *vizir*. D'un autre côté, beaucoup de radicaux communs se retrouvent en grec, en latin, en slave, en allemand et en hongrois. Les mots empruntés à l'allemand et au latin sont presque tous relatifs aux notions scientifiques et aux idées morales.

Nous allons maintenant essayer de faire, d'après Schleicher et Kellgren, un tableau abrégé de la grammaire madgyare.

Le système phonétique du madgyar se compose des éléments suivants :

VOYELLES. 1° *Brèves : a* (semblable à la lettre *a* des Allemands autrichiens); puis, *o*, *u* (comme *ou* en français); *i*, *e* (à peu près comme *ä* en allemand ou comme *ai* en français); puis, *ö* et *ü* (en français *eu* et *u*). 2° *Longues :* Toutes portent l'accent, *á*, *ó*, *ú*; *é* se rapproche de *i*; puis, *ő* et *ű*.

CONSONNES : *k*, *g*, *h*; *ty*, *gy* (prononcez *ti* et *di*, sans appuyer sur *i*); *j*, *ny* (*gn* mouillé); *cs* ou *ts* (prononcez *tch* ou *tsch*); *ds*, ou *d's*, ou *dzs* (prononcez comme l'italien *gi* ou le français *dj*); *s* (prononcez *sch*); *zs* (comme le *j* français dans le mot *jour*); *cz* (prononcez *ts*); *dz* (comme *dz* en slave); *t*, *d*, *sz* (*s* aigu); *z* (comme en français); *m*, *l*, *ly* (comme dans le mot français *famille*); *r*. Le madgyar dispose d'une prosodie entièrement indépendante de l'accent, ce qui était un signe caractéristique pour le grec et le latin de l'antiquité; le madgyar est, par conséquent, parmi toutes les langues vivantes, la seule qui soit réellement propre à reproduire la versification métrique des anciens. La prosodie et le rhythme y sont tels, qu'on a pu y introduire avec succès tous les mètres des Grecs et des Romains.

Une syllabe, en madgyar comme en finnois, en turc, en mongol, ne peut jamais commencer par deux consonnes, et les mots étrangers adoptés par le madgyar sont généralement changés dans ce sens : *Férencz* est le prénom allemand *Franz*, en français *François; sinòr* est le mot allemand *schnur*, corde, ficelle, etc. Les Madgyars disent cependant *grof*, du mot allemand *graf*, comte; *Svékus*, Suédois; *Spanyol*, Espagnol.

A l'égard des terminaisons phonétiques, la langue madgyare est beaucoup plus riche que sa sœur, la langue finlandaise; les mots peuvent se terminer par n'importe quelle consonne, même par celles qui sont combinées avec les aspirées palatales : *nagy*, grand; *hely*, endroit; *leany*, jeune fille; mais dans des mots monosyllabes on supprime un *v* final appartenant au radical, après *é*, *a*, *o*, *ö*, *ü*, *ö'*, *ü'*, et ce *v* reparaît devant les suffixes. Ainsi *lé* à côté de *lév*, suc, et *bö* à côté de *böv*, riche. Une voyelle brève devient longue dans ce cas; le *a* bref devient, non *á*, mais *ó* : *ló* pour *lov*, cheval; *tö* pour *töv*, tronc; *fü* pour *füv*, foin; *hó* pour *hav*, neige; *tó* pour *tav*, étang. Le radical ne change jamais.

Le madgyar se sert du pronom démonstratif *az* pour exprimer l'article défini, tandis que l'article indéfini s'exprime par le nombre *egy*. *Az* et *egy* servent pour les substantifs masculins et féminins, qui, du reste, n'ont pas de différences phonétiques dans les idiomes tatares.

La déclinaison se fait à l'aide de nombreuses postpositions. Le madgyar et toutes les autres langues tatares n'ont qu'une seule déclinaison pour tous leurs substantifs. Ainsi *á hal*, le poisson; *á kal-nak*, au poisson; *á hal-at*, le poisson (accusatif); *á hal-ban*, dans le poisson (sans mouvement); *á hal-ba*, dans le poisson (mouvement du dehors au dedans); *á hal-bol*, du poisson (mouvement du dedans au dehors); *á hal-on*, sur, près du poisson; *a hal-ra*, sur le poisson (mouvement); *á hal-rol*,

du poisson (mouvement); *á hal-hoz*, loin, vers le poisson; *á hal-ert*, pour le poisson, à cause du poisson; *á hal-val*, avec le poisson; *á hal-kep*, comme un poisson, etc.

Le signe du pluriel des substantifs est *k*, avec une voyelle intermédiaire. Ainsi, *halak* est le pluriel de *hal*, poisson; son accusatif, *hala kat; halak nak* celui de *hal-nak*, aux poissons.

L'adjectif, placé devant son substantif, n'a pas de particules de déclinaisons : *a nagy* (grand), *varos-ok-nak*, aux grandes cités; il en est de même dans le mantchou, dans le turc, dans le mongol. Dans d'autres occasions, l'adjectif prend ces particules. La gradation du positif au comparatif s'opère à l'aide de la terminaison *bb*, *abb*, *ebb*. Au superlatif, on prépose *leg :* bon, *jo;* meilleur, *jobb;* le meilleur, *leg-jobb*.

Les pronoms ont des formations plus compliquées. Leurs radicaux sont identiques dans toutes les langues tatares, et ressemblent fort aux pronoms indo-germaniques.

Ainsi, les formes fondamentales des pronoms personnels et nominatifs sont : *Première personne : en*, je; quand il devient pronom suffixe, il prend la forme *-m* (mon), avec ou sans voyelle intermédiaire. *Deuxième personne : te*, tu; pluriel, *ti*. La forme suffixe *-d*, avec ou sans voyelle intermédiaire, c'est ce *t* radouci; au pluriel, encore ce *t* combiné avec le signe du pluriel *k*, à l'aide d'une voyelle intermédiaire, *-tok*, *-tek*, *-tök*. *Troisième personne : ö*, il; au pluriel *ök*, comme le pluriel des substantifs, avec les suffixes *a*, *e*, *é*, et avec un *j* devant cette voyelle : *-ja*, *-je*. Quelquefois, il ne reste que *i* (son). Au pluriel, on ajoute *k;* ainsi : *-o-k*, *-jo-k*, *-je-k*, *-ö-k*, *-jö-k*.

Voici la déclinaison des pronoms personnels, qui se fait par leur combinaison avec les signes de cas *-nak*, *-nek*, *-t*, et quelques autres postpositions.

PREMIÈRE PERSONNE.

Nominatif : *en*, je.
Datif : *nek-em*, à moi.
Accusatif : *en-g-em-et*, ou, sans le signe de l'accusatif, *en-g-em*. Cet *em*, comme on le voit par sa comparaison avec *tegedet*, est ici le pronom complet de la première personne; *g* est probablement la postposition abrégée *ig*, vers, jusque; *-em* est un suffixe; *-et* n'est que le signe caractéristique de l'accusatif. Ainsi donc, l'accusatif se trouve désigné deux fois : par *-g -(ig)* et par *et;* on peut, en effet, omettre le *et* et dire *en-g-em*.

Pluriel. Nominatif : *mi*, nous; *mi-k* avec un double signe de pluriel; *mi-nk* est une forme secondaire inorganique avec un suffixe.
Datif : *nek-unk* ou *mi-nek-unk*.
Accusatif : *mi-nk-et*, c'est-à-dire le nominatif *mi* avec le signe de l'accusatif.

DEUXIÈME PERSONNE.

Nominatif : *te*, tu.
Datif ; *nek-ed* ou *te-nek-ed*.
Accusatif : *te-g-ed* ou *te-g-ed-et*.
Pluriel. Nominatif : *t-i* ou *ti-k*.
Datif : *nek-tek*. Ce *-tek* est le suffixe de la deuxième personne au pluriel. On dit aussi *ti-nek-tek* avec redoublement du pronom.
Accusatif : *ti-tek-et*, comme *mi-nk-et*, c'est-à-dire le pronom *ti* avec le suffixe inorganique *-tek* et le signe de l'accusatif *-et*.

TROISIÈME PERSONNE.

Nominatif : *ö*.
Datif : *nek-i*, *nek* avec le suffixe de la troisième personne *-i* (comme *nek-em*, *nek-ed*), *ö-nek-i*.
Accusatif : *ö-t*, avec le signe de l'accusatif réitéré *ö-t-et*.
Pluriel. Nominatif : *ö-k*.
Datif : *nek-i-k*, c'est le datif singulier avec *-k; ö-nek-i-k*, avec réitération du pronom.
Accusatif : *ö-k-et*.

Les autres pronoms : *ki*, *melly*, lequel; *az*, celui-là; *ez*, celui-ci, se déclinent comme les substantifs.

Voici maintenant les formations des suffixes; nous prenons pour exemple *kép*, image.

SINGULIER.

Kép-em, mon image.
Kép-ed, ton image.
Kép-e, son image.
Kép-unk, notre image.
Kép-etek, votre image.
Kép-ek, leur image.

PLURIEL.

Kép-ei-m, mes images.
Kép-ei-d, tes images.
Kép-ei, ses images.
Kép-ei-nk, nos images.
Kép-ei-tek, vos images.
Kép-ei-k, leurs images.

Le pronom suffixe de la troisième personne joue un rôle particulier; nous en dirons ici quelques mots.

Ce suffixe est employé pour exprimer par un détour le génitif; mais cela n'a lieu que quand le génitif annonce une possession, par exemple : la maison du voisin, *á' szomszednak á' haza* ou *á' szomszed á' haza*, littéralement la maison *au* voisin; la ville de Pesth, *Pest varosa*, littéralement à Pesth sa ville.

Dans sa forme *-é*, on attache ce pronom suffixe au mot qui désigne le possesseur, et on obtient par là un mot suffixe qui exprime encore le nominatif de l'objet possédé : *á' Janos-é*, littéralement *à Jean sa chose*, c'est-à-dire la propriété de Jean ou ce que Jean possède.

Ajoutons ici le reste des formes qui naissent du pronom affixe de la troisième personne. En madgyar, il y a deux séries de terminaisons personnelles pour les verbes transitifs : l'une, forme déterminée, est employée quand l'objet de l'action ayant l'article défini, ou étant déterminé par des suffixes, se trouve apposé au verbe, ou lorsque le verbe se rapporte à un objet déjà connu; l'autre, la forme indéterminée, est d'usage quand on ne pense guère à l'objet de l'action, ou qu'il n'a pas l'article défini. Ainsi, *ír*, il écrit; *ir-já*, il l'écrit; *lá tom az erdöt*, je vois la forêt; *lá tok erdöt*, je vois une forêt.

Cette forme double a, pour la première fois, été expliquée par Schleicher. Suivant le grand philologue, les formes déterminées contiennent virtuellement le sens de l'accusatif du pronom de la troisième personne (*le*, *la*); elles le contiennent aussi phonétiquement, et se distinguent des formes déterminées, surtout parce qu'elles ont le suffixe de la troisième personne intercalé devant la terminaison personnelle.

Et d'abord, le suffixe de la troisième personne est *ja*, *a*, *je*, *e* ou *é*. Ce suffixe devient aussi *i*, par exemple *nek-i*, à lui, à elle.

Abordons maintenant la conjugaison du temps présent :

FORME INDÉTERMINÉE.

Ir-ok, j'écris.
Ir-sz, tu écris.
Ir, il écrit.
Ir-unk, nous écrivons.
Ir-tok, vous écrivez.
Ir-nuk, ils écrivent.

FORME DÉTERMINÉE.

Ir-om, je l'écris.
Ir-od, tu l'écris.
Ir-ja, il l'écrit.
Ir-juk, nous l'écrivons.
Ir-jatok, vous l'écrivez.
Ir-jak, ils l'écrivent.

Les formes les plus marquantes sont ici la deuxième du pluriel indéterminé *i'rtok; -tok* est le suffixe de la deuxième personne du pluriel, et *irtok* signifie littéralement *votre écrire*. La deuxième personne du pluriel déterminé est *ir-ja-tok;* le *ja* est le suffixe de la troisième, ici avec un *a* long, puisque les voyelles brèves devant des suffixes se changent en voyelles longues; littéralement, *votre l'écrire*.

La deuxième personne du singulier, dans la forme indéterminée, n'a pas de voyelle intermédiaire; le *t* y est radouci en *sz*.

Dans l'indéfini, le suffixe *a* (*e*) ne peut se manifester, parce que le caractère de ce temps est une voyelle intermédiaire *a*, *e*, qui doit être prolongée devant chaque suffixe, ceux-ci étant regardés, dans la conjugaison, comme des terminaisons personnelles; le suffixe de la troisième se confond avec cette voyelle longue. Mais dans la troisième du singulier se manifeste aussi l'augmentation de voyelle produite par ce suffixe : indéterminé, *i'r-a*, il écrivait, et déterminé, *ir-a'*, il l'écrivait.

Le parfait, avec son signe *t*, est comme le présent : indéterminé, troisième personne, *i'r-t*, il a écrit, et *i'r-t-a*, il l'a écrit; deuxième personne du pluriel indéterminé, *ir-t-atok* (*a* est la voyelle intermédiaire ordinaire), déterminé, *i'r-t-a-tok*; ici il y a un *a* long, parce qu'il n'est pas voyelle intermédiaire, et qu'il doit, par conséquent, être prolongé d'après la règle devant le suffixe. La troisième du pluriel indéterminé est *i'r-t-a-k*, pluriel régulier de *ir-t;* la forme déterminée est *ir-t-a-k*, de *ir-t-a*.

Le subjonctif du présent (l'impératif avec le signe caractéristique *-j-*) s'explique aussi par ce qui précède; la deuxième personne du singulier est très-clairement formée : indéterminée, c'est *i'r-j;* déterminée, c'est *i'r-j-a-d*, contractée en *i'rd*. La deuxième du pluriel indéterminée est *ir-j-a-tok*; déterminée, *i'r-j-a-tok*.

Le madgyar a cela de caractéristique, qu'il signale une chose par des suffixes, et la nomme encore par une apposition. Rien de plus ordinaire, en madgyar, que des phrases telles que *i'r-ja a levelet*, il l'écrit la lettre, ou *az ember a szem-e*, à l'homme l'œil sien, c'est-à-dire l'œil de l'homme. Cette méthode, que Schleicher propose de désigner sous la dénomination de *méthode réitérative*, existe surtout dans les idiomes incorporants des Américains indigènes.

Le temps présent n'a pas de signe spécial; l'indéfini ne se distingue que par la modification des terminaisons personnelles, par le prolongement de la voyelle intermédiaire. Les autres temps et modes disposent, dans toutes ces langues, d'expressions phonétiques déterminées, qui s'attachent au radical; le passé défini *-t*, *-ott*, *-ett;* le subjonctif et l'impératif *-j*, qui s'assimile aux consonnes sibilantes qui précèdent, et forme *ts* avec *t*, tandis que les assimilations en madgyar sont généralement rares : *nez-j-em* se contracte en *nez-zem*, etc. Quelquefois, on y fait concourir des verbes auxiliaires.

Les voix du verbe madgyar se dessinent comme celles du verbe turc : *tat*, *tet; od*, *öd* donnent les passifs; *at*, *et*, les causatifs; *hat*, *het* désignent un verbe potentiel; *dos*, *dös*, le verbe fréquentatif, etc, etc. Par exemple : il écrit, *i'r;* il fait écrire, *irat;* je peux l'écrire, *ir hat-o-m*, etc., etc.

Comme l'italien, le latin et autres langues, le hongrois n'a besoin de joindre les pronoms personnels aux verbes que lorsqu'il veut donner plus d'expression au discours. Le verbe substantif *van* se sous-entend le plus souvent. Le verbe *avoir*, exprimant la possession, y est rendu par le verbe *être* ayant pour sujet le nom de l'objet possédé. C'est ainsi que « j'ai un livre » se tourne par « un livre est à moi, » *van nekem kony vem*. Dans le langage plus primitif des Madgyars des campagnes, la forme du futur ne diffère pas de celle du présent, et le sens seul ou quelque particule accessoire fait distinguer le temps.

Nous allons maintenant donner quelques exemples de la manière dont se forment, en hongrois, les dérivés et les mots composés. De tout nom à forme objective ou accusative on fait un adjectif en changeant *t* en *s*. De *haz*, maison, à l'accusatif *hazat*, on fait l'adjectif *hazas*, signifiant *qui a une maison*, c'est-à-dire *marié*. De cet adjectif on fait l'adverbe *hazason*, en homme marié, et le verbe *hozasodni*, se marier.

Les noms abstraits se terminent en *sag* ou *seg*. De *lat*, il voit, après avoir fait *lâtni*, voir, *lâtas*, la vue, *lâtô*, le voyant ou le prophète, *lâthatô*, visible, *lâta tlan*, qui n'a pas été vu, *latata tlan*, invisible, on forme *lathatosag*, visibilité, *lathatat lansag*, invisibilité.

Le français doit au hongrois les mots *heiduque*, *traban*, *hussard*, *shako*, *colback*, *dolman*, *soutache*.

Consultez sur la langue hongroise : Molnar, *Grammatica hungarica* (Hanovre, 1610, in-8°); Komârome, *Grammaire hongroise* (Utrecht, 1655); Pereszlenyi, *Grammatica linguæ hungaricæ* (Tyrnau, 1682, in-8°); J. Thomas, *Grammaire française et hongroise* (Edimbourg, 1763, in-8°); Gyarwathi, *Grammaire critique de la langue hongroise* (Klausenburg, 1694, 2 vol. in-8°); Nicolas Revai, *Grammatica hungarica* (Hanovre, 1610, in-8°); Tœpler, *Grammaire théorique et pratique de la langue hongroise*, en allemand (Pesth, 1842); J. Julien, *Nouvelle grammaire hongroise* (Lemberg, 1843, in-8°); Molnar, *Dictionarium latino-hungaricum* (Nuremberg, 1606, in-8°); Pariz-Papai, *Dictionarium latino-hungaricum* (Leutschau, 1708); Michel Kis et Ignace Paradis, *Nouveau dictionnaire de poche français-hongrois et hongrois-français* (Pesth, 1844, in-12); Virag, *Madgyar prosodia* (Bude, 1820, in-8°); Ortelli, *Harmonia linguarum, speciatim hungaricæ linguæ lexicon critico-etymologicum* (Presbourg, 1833, in-8°); Beregzaszi, *Sur les ressemblances de la langue hongroise avec les langues orientales*, en allemand (Leipzig, 1796); F Thomas, *Conjecturæ de origine prima sede et lingua Hungarorum* (Bude, 1806, 3 vol.); Peringer, *Sur la langue madgyare*, en allemand (Vienne, 1833, in-8°); Horvat, *Sur les dialectes de la Hongrie* (1821); Fogarasi, *Métaphysique de langue hongroise*, en allemand (Pesth, 1834); Benkovich, *Sur l'origine des Hongrois et de leur langue* (Presbourg, 1836).

— *Littérature*. La littérature *hongroise* est peu connue; quoique fort ancienne et offrant de l'intérêt, elle n'a pris son développement véritable qu'au XIXe siècle; de sorte que bien peu de critiques étrangers ont été à même de l'étudier. Sans cesse contrariée, en tant que littérature nationale, par la plus odieuse des politiques, la politique d'absorption, celle qui essaye d'anéantir les nationalités, elle a été étouffée tantôt au profit du latin, tantôt au profit de l'allemand. De loin en loin, à travers les siècles, depuis le XIe, où la langue était déjà formée et parfaite, elle tenta de se faire une issue, quand le joug du despotisme pesait lourdement sur le pays; mais sans cesse il lui fallut retomber sous les entraves. Au XVIIIe siècle, le premier journal publié en Hongrie (1721) était encore rédigé en latin! A cette époque, la plupart des gentilshommes, et même des bourgeois, peu soucieux d'apprendre une langue morte, et n'ayant à leur disposition que très-peu de livres de la langue parlée, négligeaient d'apprendre à lire ou désapprenaient même ce qu'ils savaient.

Les efforts constants de ce peuple pour conserver sa langue à travers tant de vicissitudes, et ceux d'esprits éminents pour doter leur pays d'une littérature nationale sont dignes d'intérêt. On a conservé des fragments de chroniques et des chants populaires, en langue madgyare, antérieurs aux XIe et XIIe siècles, qui montrent déjà une certaine culture intellectuelle; elle ne demandait qu'à se développer; mais Etienne Ier, en voulant hâter la civilisation (997-1038), prescrivit l'emploi du latin dans les actes publics, et, secondé en cela par l'avide clergé romain, persécuta comme païens tous ceux qui écrivaient dans l'idiome national. Ce fut donc en latin que furent écrites la plupart des chroniques du XIe au XIIe siècle, et nous devons citer celles de Simon von Kesa, de Calanus, de Th. Spalatensis, de Rogerius, de Jean de Kikellö, de Laurent de Monacis, de Bonfidius, de Galeotus, de Tubero, de Verantius, de Ratkaï, de Sambucus, d'Ivantzi, etc.; ces documents précieux de l'histoire du pays ont été cités par des écrivains postérieurs; bien peu des originaux ont été édités, et les manuscrits sont encore enfouis dans les archives des châteaux et des couvents, si toutefois ils n'ont pas disparu dans les commotions civiles. La science était, dès le moyen âge, en grand honneur en Hongrie; l'Université de Paris était à peine fondée, au XIIe siècle, que des nobles hongrois vinrent s'y faire inscrire comme écoliers, et, vers 1230, une université fut fondée à Vessprim, puis richement dotée en 1287 par Ladislas IV, sous le nom de *Studium generale*. Une autre université fondée à Ofen par Sigismond (1388) et l'*Académie istropolitaine*, créée par Mathias Corvin à Presbourg, encouragèrent les fortes études. Malheureusement, c'était le latin que ces établissements faisaient prévaloir, et une foule d'écrivains distingués, dans toutes les branches du savoir, s'illustrèrent dans cette langue; en philosophie et en mathématiques : Daria, Peurbach, Boscowitch, Segner, Hell, Rosgongi; en médecine et dans les sciences naturelles : Clusius, Moller, Jessenius, Raïger, Born, Edwig; dans la poésie et l'éloquence : Janus Pannonius, Vitez, Zalkàn, Franç. Hunyade, Dobner, Pallya, Somsich, Desœfti, etc. Dédaigné comme un patois indigne de l'homme éclairé, parlé seulement dans les campagnes et par la petite bourgeoisie des villes, proscrit des tribunaux et, à plus forte raison, de la chaire, l'idiome *hongrois* gardait pourtant toute sa sève. Il eut un moment d'efflorescence sous les princes de la maison d'Anjou, qui en firent la langue de la cour (1307-1382); ils firent traduire la Bible en langue vulgaire, et les réformateurs du XVIe siècle furent en cela leurs continuateurs. L'un des érudits cités plus haut, Janus Pannonius, composa même une grammaire *hongroise*, qui s'est perdue. En vain les Habsbourg s'efforcèrent-ils de faire prédominer l'allemand, et, à défaut, le latin; le mouvement religieux, qui s'appuyait surtout sur le peuple, fut plus fort. Des chants patriotiques, des livres de controverse, des traductions, montrèrent quelle était la ténacité de la langue *hongroise*, dont la richesse et la flexibilité s'accrurent pendant toute cette période. Du XVIe siècle à la fin du XVIIe, de nombreux monuments de la langue furent édifiés : les chroniques de Székély, de Temesvari, de Zrinyi, de Bartha, de Lisznyaï; les recueils de chants populaires de Tinodi (1540), de Tsanadi, de Valkaï, de Szérényi, de Szegédi, de Fazékas, de Balassa, de Illosvaï, de Veres, de Engedi, etc. (1572-1580); les odes guerrières ou mythologiques de Rémaï, de Balassa, de Benitzki. La poésie épique fut même cultivée avec succès par le comte Niklas Zrinyi (1652), par Ladislas Lissthy, Christ. Paskœ, Etienne Konaiy et surtout Etienne Gyœngyœsi, l'un des plus illustres poëtes *hongrois* (1664-1734). Jean Apatzaï rédigea, en 1653, une encyclopédie en langue *hongroise;* le code de Verbœczy, rédigé en latin, fut traduit en madgyar, et un grand nombre de grammaires et de dictionnaires vinrent aider aux progrès de la langue.

Toute cette sève fut étouffée au XVIIIe siècle par le despotisme autrichien; l'idiome national fut de nouveau proscrit, sinon comme païen, du moins comme instrument de révolte, et la langue latine, de nouveau déclarée seule langue officielle, eut un regain inespéré. Non-seulement le journal, fondé au commencement du siècle, s'imprimait en latin, mais même les almanachs d'adresses durent emprunter cet idiome savant, mais quelque peu suranné. Alors fleurirent Kazy, Mathias et Ch. Bel, Pribetzki, Desericius, Battjaï, Timon, Kœllar, Tureszy, Schier, Cornides, Cetto, qui, dans divers genres, mais surtout dans l'histoire, la philosophie et l'éloquence, rivalisèrent d'élégance romaine avec Tite-Live, Cicéron et Sénèque. Quelques poëtes populaires, Franç. Faludi, A. Batzaï, Ad. Teteski, le baron Daniel, Paul Anyos, osèrent pourtant protester, par la composition de quelques livres ou recueils de vers *hongrois*. L'excès de la violence et de la contrainte sous Joseph II amena enfin l'émancipation de la littérature allemande; en imposant, comme langue officielle, la langue allemande, comme en brisant la constitution du pays, l'imbécile monarque alla précisément contre son but et provoqua l'opposition la plus violente. Le premier journal imprimé en *hongrois* parut en 1781; il fut fondé par Mathias Rath. Dès cette époque, les débats dans la diète et aux assemblées eurent lieu en langue *hongroise*, et, à partir de 1820, l'idiome national fut le seul employé dans les actes publics. Des journaux, des revues, des théâtres se fondèrent, et des premières années du XIXe siècle à l'époque actuelle il n'est presque pas de genre que les poëtes et les écrivains *hongrois* n'aient abordé avec bonheur.

Le genre par excellence de cette littérature, c'est la chanson populaire et patriotique. Parmi ceux qui s'y sont distingués brillent les noms de J. Rajinis, Gabriel Dayla, Kasinczy, Virag, Jean Kis, André Horvath, J. Aranyi, Al. Vachot, Bajza, et surtout ceux de Czuzcor, de Vœrœsmarty et de Petœfi. Celui-ci, dans ses *Chansons madgyarės*, a élevé un monument lyrique d'une haute valeur littéraire; nous en avons rendu compte. André Horvath a écrit un poëme épique estimé, *Arpad* (Pesth, 1830, in-8°). Au théâtre, se distingua surtout Kisfaludy. Pendant que Kossuth transformait le journal politique et en faisait un levier d'action, Etienne et Michel Horvath, Szalay, Jasvay renouvelaient également par de sérieux travaux la science historique, et Josika, Cœtrœs, Ke-

meny, Nagy, Pallfy, imitant les uns Walter Scott, les autres les romanciers anglais ou français, produisirent dans ces genres divers des œuvres d'une certaine originalité. Au théâtre, Cœtrœs, Oberniyk, Gal, Czako, Lad. Teleki, Szigligeti essayèrent de naturaliser sur la scène hongroise les heureuses audaces de l'école romantique. La crise de 1848 emporta bon nombre de ces vaillants combattants : Petœfi et Vasvary périrent; Czuzcor, Sarozy, Vœrœsmarty furent jetés en prison; Vachot et Bajza devinrent fous; Josika, Horvath, Teleky et bien d'autres allèrent en exil. C'est qu'en effet tous ces écrivains étaient doublés d'ardents patriotes.

Parmi les dernières productions de cette littérature trop dédaignée, nous citerons : le *Recueil des chants populaires hongrois*, publié par Matray; les *Chants de Paloes*, de Szelesky; *Paul Kinizzy*, épopée populaire, par Tôk; les *Œuvres poétiques* de Bajza, et celles de Mor. Jokay; l'*Histoire de la Hongrie*, par Szalay; le *Siècle des Hunyade*, par Teleki; l'*Orateur et l'homme d'Etat hongrois*, par Esengery, continué par Szalay; *Esquisses de la vie du peuple en Hongrie*, par le baron Prœnay; le *Voyage aux Indes*, du comte Andrassy. F. Toldy a entrepris en 1850 une immense publication, la *Bibliothèque nationale*, qui doit offrir l'impression ou la réimpression des principales œuvres hongroises, et qui ne comprendra pas moins de cent volumes in-4°. Une vingtaine de volumes ont déjà paru.

Consultez : Wallaski, *Conspectus reipublicæ litterariæ in Ungaria* (Presbourg, 1785, in-8°); John Bowring, *Aperçu de la langue et de la littérature hongroises*, en anglais (Londres, 1830, in-8°); Stettner et Schedel, *Manuel de la poésie hongroise*, en allemand (Vienne, 1836, in-8°); F. Toldy, *Histoire de la littérature hongroise*, en hongrois (Pesth, 1853, 3 vol. in-8°); Ch.-L. Chassin, *Alexandre Petœfi* (1860, in-18), et *Ladislas Teleki* (1861, in-18).

HONGROIERIE s. f. (on-groi-rî; *h* asp. — rad. *hongroyer*). Industrie du hongroyeur. ‖ Atelier de hongroyeur.

HONGROIS, OISE s. et adj. (on-groi, oi-ze; *h* asp.). Géogr. Habitant de la Hongrie; qui concerne la Hongrie ou ses habitants : *Les* HONGROIS. *La diète* HONGROISE.

— s. m. Linguist. Langue parlée par les habitants de la Hongrie.

— s. f. Sorte de danse originaire de Hongrie.

— **Encycl.** *Langue hongroise.* V. HONGRIE.

HONGROIS (LITTORAL), ancien district de l'empire d'Autriche, compris dans les limites primitives de la Hongrie, entre l'Illyrie au N. et au N.-O., l'Adriatique au S.-O. et la Croatie militaire au S.-E. et à l'E. Le chef-lieu de ce district était Fiume. Il forme actuellement le comitat de Croatie-Esclavonie.

HONGROIS (PAYS DES), ancien pays de l'empire d'Autriche, entre la Hongrie au N. et à l'O., la Valachie au S., et le pays des Saxons à l'E. Le chef-lieu était Klausenburg; le pays était divisé en onze comitats et deux districts. Aujourd'hui, il forme les trois cercles de Clausenbourg, Carlobourg et Broos.

HONGROYAGE s. m. (on-groi-ia-je; *h* asp. — rad. *hongroyer*). Techn. Préparation des cuirs à la façon de ceux de Hongrie.

— **Encycl.** V. CORROYAGE.

HONGROYÉ, ÉE (on-groi-ié; *h* asp.) part. passé du v. Hongroyer). Façonné à la manière des cuirs de Hongrie : *Cuirs* HONGROYÉS.

HONGROYER v. a. ou tr. (on-groi-ié — du nom de pays *Hongrie; h* asp.). Techn. Préparer à la façon des cuirs dits de Hongrie : HONGROYER *des cuirs.*

HONGROYEUR s. m. (on-groi-ieur; *h* asp. — rad. *hongroyer*). Techn. Ouvrier qui façonne le cuir dit de Hongrie.

HONGUETTE s. f. (on-ghè-te; *h* asp.) Ciseau de forme carrée, terminé en pointe, dont se servent les sculpteurs.

HONHALLY, ville de l'Indoustan, à 92 kilom. N.-N.-O. de Seringapatam, dans l'Etat de Maïssour, dont les Anglais occupent les places fortes et perçoivent la moitié des revenus, en laissant l'autre moitié à un rajah dont l'autorité est plus apparente que réelle.

HONIGBERGER (Martin), médecin et voyageur allemand, né à Cronstadt (Transylvanie) en 1795. Lorsqu'il eut achevé ses études médicales, il se rendit en Egypte, où il fut attaché à la pharmacie de Mohammed-Ali. Il voyagea ensuite en Syrie, passa dans l'Inde, habita Lahore, devint médecin du maharadjah Rendjit-Singh, qui en même temps le nomma directeur d'une fabrique de poudre, et revint en Europe en 1832. En 1837 et en 1838, il exerça à Constantinople la médecine homœopathique, puis retourna à Lahore, qu'il habita jusqu'à l'annexion du Pendjab aux possessions de l'Angleterre (1849). Après avoir passé quelques années en Europe, le Dr Honigberger est retourné dans l'Inde et s'est fixé dans le Cachemire. On lui doit : *Relation d'un voyage de Dereh Ghazikhan à Caboul* en 1832, inséré dans le tome III du *Journal de la Société asiatique du Bengale; Fruits de l'Orient ou aventures de voyage suivies d'expériences médicales et d'un dictionnaire des termes médicaux en turc, en arabe, en persan*, etc. (Vienne, 1851, in-8°). Jacquin a donné, sous le titre de *Sertum Cabulicum* (Vienne 1832), la description des plantes recueillies par Honigberger dans le Caboul.

HONIGER, HŒNIGER et HONINGER (Nicolas), littérateur allemand, né à Kœnigshofen (Franconie), mort vers 1598. Il consacra sa vie à la culture des lettres, et ses utiles travaux lui acquirent une juste célébrité parmi les savants et les érudits de son temps. Fries, dans son abrégé de la *Bibliothèque* de Gesner, cite avec éloge plusieurs traductions faites avec soin par Honiger. C'est à lui qu'on doit aussi une édition fort estimée du *Dictionnaire grec* de Budé (Bâle, 1585, in-fol.). Honiger s'était attaché à corriger les fautes nombreuses qui déparaient ce dictionnaire et il y avait fait des additions importantes. Nous citerons encore de lui : *Histoire de la Porte ottomane* (Bâle, 1573); *Propugnaculum castitatis ac pudicitiæ, fortitudinis constantiæque tam virginum quam uxorum* (Bâle, 1554, in-8°), ouvrage recherché des curieux; la *Description de la cour du Grand Turc et de l'empire ottoman*, traduit de Geuffroi (Bâle, 1577); l'*Examen du concile de Trente*, traduit de Gentillet (1587, in-4°); *Nouvelle histoire détaillée du nouveau monde et du royaume indien, traitant des Espagnols et d'autres peuples*, d'après les *Res Brasilianorum* de J. Benzoni (Bâle, 1799).

HONIMAO, île de l'Océanie, dans la Malaisie néerlandaise, au S. de Céram, au N.-E. d'Amboine, par 3° 30′ de latit. S. et 126° 42′ de longit. E; 17 kilom. de longueur sur 9 de largeur. Récolte de riz et de girofle.

HONINGTON, village d'Angleterre, comté de Suffolk, district de Blackbourn, sur le Waveney. C'est la patrie du poëte anglais Bloomfield.

HONITON, ville d'Angleterre, comté de Devon, à 35 kilom. N.-E. d'Exeter, sur l'Otter, dans une vallée très-fertile et bordée de collines agréablement groupées; 4,538 hab. Fabriques de serges, dentelles, chaussures et faïence. Belle église qui renferme plusieurs monuments anciens assez curieux, entre autres la tombe en marbre noir de Thomas Marwood, qui exerça la médecine pendant soixante-quinze ans et mourut à l'âge de cent cinq ans.

HONKÉNÉJA s. m. (on-ké-né-ja — de *Honkenej*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des caryophyllées, tribu des alsinées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au bord de la mer, dans toutes les régions tempérées de l'hémisphère boréal.

HONKÉNYE s. f. (on-ké-nî — de *Honkenej*, n. pr.). Bot. Syn. de CLAPPERTONIE.

HONLEY, petite ville d'Angleterre, comté d'York, paroisse d'Almondbury, à 5 kilom. S.-S.-O. d'Huddersfield, sur la Colne; 5,469 hab. Grand commerce de laine.

HONNÊTE adj. (o-nê-te — lat. *honestus*, même sens). Vertueux, qui se conduit d'après les règles de la probité : HONNÊTE *homme.* HONNÊTE *femme. Ame* HONNÊTE. *Cœur* HONNÊTE. *Femme* HONNÊTE. *Croyez tout le monde* HONNÊTE, *et vivez avec tous comme avec des fripons.* (Le cardinal Mazarin.) *L'*HONNÊTE *homme joue son rôle le mieux qu'il peut, sans songer à la galerie.* (Chamfort.) *Toute* HONNÊTE *femme n'engendre que de son époux et pour son époux.* (Le P. Ventura.)

Pour paraître *honnête* homme, en un mot, il faut [l'être.
BOILEAU.

Le bruit est pour le fat, la plainte est pour le sot;
L'*honnête* homme trompé s'éloigne et ne dit mot.
LANOUE.

‖ Qui est conforme aux règles de la probité : *Il n'y a de bon que ce qui est* HONNÊTE. (Zénon.)

— Par ext. Bienséant, convenable; qui se fait ou se dit à propos; qui est dans une juste mesure : HONNÊTE *réponse. Don, présent* HONNÊTE. *Une récompense* HONNÊTE. *Une* HONNÊTE *aisance. Un discours d'une longueur* HONNÊTE. *Un don* HONNÊTE *à faire est toujours* HONNÊTE *à recevoir.* (J.-J. Rouss.)

Il n'est pas bien *honnête*, et pour beaucoup de causes,
Qu'une femme étudie et sache tant de choses.
MOLIÈRE.

Le régal fut fort *honnête*;
Rien ne manquait au festin.
LA FONTAINE.

— Civil, poli, décent; en ce sens, il se met généralement après le substantif : *On ne s'imagine Platon et Aristote qu'avec de grandes robes de pédants; c'étaient des gens* HONNÊTES *et, comme les autres, riant avec leurs amis.* (Pasc.) *C'est pour ne pas exclure les vices qu'on les revêt d'un nom* HONNÊTE. (Mass.)

— s. m. Ce qui est honnête, conforme aux règles de la probité : *La vraie gloire a pour objet l'utile, l'*HONNÊTE *et le juste.* (Marmontel.) *Le bon et l'*HONNÊTE *ne dépendent point des jugements des hommes, mais de la nature des choses.* (J.-J. Rouss.)

— **Syn. Honnête, affable, civil, courtois, gracieux, poli.** V. AFFABLE.

Honnête femme (L'), roman de M. Louis Veuillot (1844, 2 vol. in-8°). L'intention de l'auteur est bonne sans doute, c'est-à-dire orthodoxe, puisqu'il démontre, à l'aide de scènes et de tableaux fort décolletés, qu'il n'y a d'enseignement honnête que celui qu'on reçoit sur les genoux de l'Eglise, et que l'honnêteté du monde, c'est-à-dire de la société laïque, n'est que pure grimace. A preuve, l'*Honnête femme*, dont voici l'histoire :

Pauvre, coquette et fière, après avoir joué au naturel la *Fille* trop difficile de La Fontaine, elle épouse Cléanthe, bonhomme un peu bête, mais avec un fond de bon sens. Au bout de six mois, le mari est moralement supprimé. Avant de se marier, Lucile avait autorisé bon nombre de prétendants à faire le siége de sa vertu, entre autres M. de Valère, un charmant jeune homme, mais dépourvu de fortune et qui, de désespoir, était parti pour Paris. Il est revenu à Chignac (?), non pas pour donner un nouvel assaut au cœur de l'inflexible Lucile, mais pour se faire nommer député. Lucile jette les yeux sur lui, se décide à en faire son amant, et essaye de tous les procédés honnêtes pour le séduire. A bout de moyens contre cette âme soutenue par la grâce de Dieu, elle va bonnement attendre M. de Valère au coin d'un bois, pour détrousser sa vertu. Valère se défend avec une constance digne de Joseph, bien que son élection dépende de ce démon femelle. Mais le bonhomme Cléanthe, encore convaincu cependant de l'innocence de sa femme, s'est caché, la cravache à la main, derrière une charmille. Il aperçoit son *honnête* épouse au moment où elle provoque M. de Valère avec un langage, des yeux, un geste..., que M. Veuillot seul peut se permettre de décrire. On devine le reste. Le lendemain, M. de Valère manque son élection et subit un charivari. Dégoûté de la vie politique, il se retire à Rome, se fait prêtre, donne tout son bien à une congrégation religieuse. Quant à Cléanthe, il reste galant homme, continue de vivre au mieux avec sa femme, qui garde la réputation de la plus *honnête femme* de l'endroit. Seulement, le public s'aperçoit avec étonnement qu'elle jaunit tous les jours.

Tel est le livre de M. Veuillot. Qu'a-t-il voulu en l'écrivant? Ne pouvant supposer qu'il ait tenté d'allécher les lecteurs dévots par des peintures qu'ils font profession de ne pas aimer, il faut croire qu'il a employé un procédé de moralisation renouvelé des Spartiates : offrir le spectacle du vice, pour en détourner les spectateurs.

Honnête (L') criminel ou **l'Amour filial**, drame en cinq actes et en vers, de Fénouillot de Falbaire, représenté à Paris, sur le théâtre de la Nation (Théâtre-Français), le 4 janvier 1790.

Ce drame était imprimé, on le jouait sur les théâtres de la province depuis longtemps, lorsqu'il fut représenté à Paris. La censure avait jusque-là refusé de le laisser paraître sur les scènes parisiennes à cause du sujet. L'*Honnête criminel* est l'histoire déguisée de ce protestant de Nîmes, nommé Jean Fabre, qui faisait partie avec son père d'une assemblée religieuse, découverte par un détachement de soldats du roi en 1756. Il avait pu échapper à ceux qui le poursuivaient; mais son vieux père ayant été pris, il obtint de se constituer prisonnier à sa place; envoyé aux galères, il y resta jusqu'à ce que le duc de Choiseul, informé de l'honorable cause qui l'avait conduit à la flétrissure et à l'esclavage, brisât ses fers par un brevet de congé. Fabre revint dans sa famille; il eut le bonheur de retrouver encore son vieux père, et épousa une parente qu'il aimait, dont il était aimé, mais qui cependant allait devenir la femme d'un autre. Son rival se retira et devint son protecteur. En 1768, on obtint à Jean Fabre un brevet de grâce et de réhabilitation. Fénouillot de Falbaire, lorsqu'il composa son drame, ne connaissait l'*honnête criminel* et son aventure que par un passage de la *Poétique française* de Marmontel. L'intérêt du sujet est bien réel, puisque l'insuffisance de l'exécution n'a pu l'effacer entièrement. Il était d'autant plus grand en 1790, cet intérêt, qu'alors la douloureuse histoire de Calas, de cette immortelle victime du fanatisme, revenait sans cesse sur le théâtre révolutionnaire ainsi que dans les livres.

HONNÊTEMENT adv. (o-nê-te-man — rad. *honnête*). D'une manière honnête, conforme aux règles de la probité : *Se conduire* HONNÊTEMENT.

— D'une manière convenable, polie : *Saluer* HONNÊTEMENT. *Il s'est trouvé des hommes qui refusaient plus* HONNÊTEMENT *que d'autres ne savaient donner.* (La Bruy.)

— Suffisamment, passablement, pas mal : *Les voilà* HONNÊTEMENT *repus. N'êtes-vous pas gras à lard et* HONNÊTEMENT *heureux?* (Volt.)

HONNÊTETÉ s. f. (o-nê-te-té — rad. *honnête*). Qualité de ce qui est honnête, conforme à l'honneur, à la probité, à la vertu; caractère honorable, probe, vertueux : *Je connais l'*HONNÊTETÉ *de vos sentiments. L'*HONNÊTETÉ *d'une femme n'est pas dans les grimaces; il sied mal de vouloir être plus sage que celles qui sont sages.* (Mol.) *Quand un homme de bien parvient aux grands emplois, c'est malgré son* HONNÊTETÉ. (E. Alletz.)

— Bienséance, politesse, savoir-vivre : *L'*HONNÊTETÉ *des manières sans l'*HONNÊTETÉ *des mœurs n'est qu'une honnête, mais perfide hypocrisie.* (Mme de Puizieux.) ‖ Acte de politesse : *Etre comblé d'*HONNÊTETÉS. *Si je savais quelqu'un qui me voulût du mal, j'irais tout à l'heure lui faire tant d'*HONNÊTETÉS, *tant d'amitiés, qu'il deviendrait mon ami en dépit de lui.* (L'abbé de Choisy.)

— **Syn. Honnêteté, honneur, intégrité, probité, vertu.** L'*honnêteté* et l'*honneur* présentent la conduite comme digne d'être honorée, estimée ou même admirée; mais l'*honnêteté* se rapporte plus spécialement aux sentiments moraux dont l'âme est remplie, et l'*honneur*, plus ambitieux, s'applique plutôt aux actes et à l'effet qu'ils produiront sur l'opinion du monde. L'*intégrité* est une honnêteté intacte, que rien n'a ternie jusqu'à ce jour et qui paraît capable de résister à toutes les tentatives de corruption. La *probité* est le respect de la propriété d'autrui, c'est une qualité presque inactive qui fait qu'on s'abstient avec soin de tout ce qui pourrait ressembler au vol, à l'injustice. Enfin, *vertu* a plus d'extension que tous les autres mots; l'homme vertueux est bon sous tous les rapports, c'est l'homme du devoir et du sacrifice; il y a dans la *vertu* une idée de force capable de vaincre les passions et l'entraînement du mauvais exemple; développer la vertu dans l'âme des citoyens serait le chef-d'œuvre de la législation, de la politique et de la philosophie, mais les théologiens prétendent que la religion en a toujours eu et en conservera toujours le monopole.

— **Honnêteté, affabilité, civilité, politesse.** V. AFFABILITÉ.

— **Encycl.** L'*honnêteté* est la pratique de l'honnête. L'honnête est ce qu'il convient de faire dans chaque circonstance de la vie; il se distingue ainsi de l'agréable et de l'utile : l'agréable est ce qui flatte la sensibilité, ce qui est pour nous une cause de plaisir; l'utile est ce qui est conforme à nos intérêts. L'honnête est donc d'une nature plus élevée. L'honnête suppose dans l'homme le libre arbitre. Il n'y aurait pas de mérite si l'on ne triomphait au profit de l'honnête de son plaisir et de son intérêt. Ce mérite est d'ailleurs tout entier dans l'intention. Il exclut l'idée de récompense. « L'honnête, dit Cicéron, reste digne d'éloge, quand il ne rapporterait ni utilité, ni récompense, ni profit. » L'utile et l'agréable n'ont rien d'absolu : ils résultent d'une convenance d'occasion entre la nature de certaines choses et notre disposition particulière. L'honnête, qui regarde l'ordre absolu, est absolu comme l'ordre lui-même et indépendant des circonstances. Comme prescription absolue, il n'est qu'une forme du devoir. Pourtant, entre l'honnête et le devoir proprement dit, il y a la différence du droit naturel au droit positif. L'honnête représente le droit naturel, et le devoir représente le droit positif. En ce sens, l'honnête commence là où le devoir finit. Le droit punit une infraction au devoir et ne punit point une infraction à l'honnête, qui n'a d'ordinaire pour sanction que le mépris d'autrui.

La question la plus importante que l'on puisse poser relativement à l'*honnêteté* est celle du rapport qu'elle a avec l'utilité. Cicéron en a fait le sujet de son *Traité des devoirs*, et il la résout, avec Socrate et Platon, en montrant que l'antagonisme de l'honnête et de l'utile n'est qu'apparent, que l'honnête est toujours utile. Cette thèse est la vraie.

En morale, on divise l'*honnêteté* en quatre vertus : la prudence ou la sagesse, la justice, la force et la tempérance. La sagesse ou la prudence est l'honnête considéré au point de vue intellectuel; la justice, l'honnête envisagé au point de vue social; la force et la tempérance considèrent l'honnête dans ses rapports avec la morale individuelle. Le caractère est, en pratique, le résultat de la vertu qu'on appelle la force. La modération dans le plaisir est le cachet de la tempérance.

— **Allus. litt. Le latin dans les mots brave l'honnêteté**, Vers de Boileau. V. LATIN.

HONNEUR s. m. (o-neur — lat. *honor*, même sens). Gloire, estime, considération qu'on accorde à la vertu, au courage, aux talents : *Acquérir de l'*HONNEUR. *L'*HONNEUR *qui se vend, si peu qu'on en donne, est toujours payé plus cher qu'il ne vaut.* (Duclos.)

Grâce à la politique, à sa fausse grandeur,
La gloire des héros n'est pas toujours l'*honneur*.
DE BELLOY.

Croyez-vous qu'un chrétien, un comte, un gentil- [homme,
Soit moins décapité, répondez, monseigneur,
Quand, au lieu de la tête, il lui manque l'*honneur?*
V. HUGO.

‖ Considération que l'usage ou les préjugés attachent à certaines professions, à certains actes, bons, indifférents ou mauvais : *Il y a l'*HONNEUR *militaire, l'*HONNEUR *des corps, l'*HONNEUR *des joueurs, etc., et tous ces* HONNEURS *sont peu d'accord avec la vertu.* (Lévis.)

— Sentiment de la dignité personnelle et désir de l'estime d'autrui, qui nous portent aux actions nobles et loyales : *L'*HONNEUR *ressemble à l'œil, qui ne saurait souffrir la moindre impureté sans s'altérer.* (Boss.) *Gardez-vous de confondre le nom sacré de l'*HONNEUR *avec ce préjugé féroce qui met toutes les vertus à la pointe d'une épée, et n'est propre qu'à faire de braves scélérats.* (J.-J. Rouss.) *L'*HONNEUR *est la superstition de la vertu ou ce n'est rien.* (J. de Maistre.) *Dans une lutte désespérée, la voix de l'*HONNEUR *qui conseille*

de résister le plus longtemps possible est toujours bonne à écouter. (Thiers.)

L'amour n'est qu'un plaisir ; l'*honneur* est un devoir.
CORNEILLE.

On ne raisonne pas sur l'*honneur*, on le sent.
MÉRY.

L'*honneur*, estropié, languissant et perclus,
N'est qu'une vieille idole en qui l'on ne croit plus.
RÉGNIER.

L'*honneur* est comme une île escarpée et sans bords,
On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors.
BOILEAU.

‖ Pudicité, chasteté des femmes : *L'*HONNEUR *d'une femme pudique est sous la protection des gens de bien.* (J.-J. Rouss.)

— Action, démonstration extérieure par laquelle on fait connaître la vénération, le respect, l'estime qu'on a pour la dignité ou pour le mérite de quelqu'un ou de quelque chose ; s'emploie souvent au pluriel : *Refusez les* HONNEURS *du génie à celui qui abuse de ses dons.* (De Maistre.)

L'*honneur* qu'on doit à Dieu n'admet point de partage.
L. RACINE.

‖ Privilége honorable, faveur spéciale et glorieuse : *Tout prince qui aspire au despotisme aspire à l'*HONNEUR *de mourir d'ennui.* (J.-J. Rouss.)

Je laisse aux plus hardis l'*honneur* de la carrière.
BOILEAU.

Ces despotes altiers, partageant l'univers,
Se disputent l'*honneur* de nous donner des fers.
VOLTAIRE.

‖ Distinction, fonction honorable ; s'emploie surtout au pluriel : *Les terres peuvent se transmettre par héritage, mais les* HONNEURS *n'appartiennent qu'au mérite.* (Charlemagne.) *N'accordez jamais les* HONNEURS *à ceux qui n'ont pas d'*HONNEUR. (La Baumelle.)

N'allons point aux *honneurs* par de honteuses brigues.
BOILEAU.

Souvent avec prudence, un outrage enduré
Aux *honneurs* les plus grands a servi de degré.
RACINE.

— Ornement, parure ; gloire qui rejaillit d'une personne ou d'un objet sur un autre : *La rose est l'*HONNEUR *des jardins. Etre l'*HONNEUR *de son siècle, de son pays, de sa famille.*

Va, tu seras un jour l'*honneur* de ta famille !
RACINE.

— *En l'honneur de*, Pour honorer la mémoire de : *Parmi les Espagnols qui allèrent à la conquête des Indes, il y en eut qui firent vœu de massacrer douze Indiens par jour* EN L'HONNEUR DES *douze apôtres.* (Raynal.) *Les Romains d'autrefois faisaient une fête en l'*HONNEUR DES *sept collines.* (Mme de Staël.) ‖ *En l'honneur de quel saint?* A quel propos? EN L'HONNEUR DE QUEL SAINT *vous voit-on aujourd'hui?* ‖ *En tout bien, et en tout honneur*, ou *En tout bien, tout honneur*, A bonne intention, sans aucune pensée mauvaise : *Je ne prétends à vous qu'*EN TOUT BIEN ET EN TOUT HONNEUR. (Mol.)

— *Pour l'honneur de, à l'honneur de*, Pour épargner la réputation de : POUR VOTRE HONNEUR, *ne vous vantez pas de ce trait.* POUR L'HONNEUR DE *vos amis, ne leur donnez pas ce titre.*

— *Honneur à*, Exclamation usitée pour louer la conduite de quelqu'un : HONNEUR À *qui se sacrifie pour la patrie !* (Ch. Nod.)

Honneur au rejeton qui deviendra la tige !
V. HUGO.

Amour à la plus belle,
Honneur au plus vaillant !
DE LABORDE.

— *Votre honneur*, Titre donné, en Angleterre, à certaines personnes de qualité :

Qu'en son appartement *Votre Honneur* se transporte.
V. HUGO.

‖ *Sauf votre honneur*, Formule de civilité dont on se sert pour adoucir un démenti ou toute déclaration qui pourrait blesser la personne à qui l'on s'adresse : SAUF VOTRE HONNEUR, *je crois que vous êtes dans l'erreur.*

— *Faux honneur*, Honneur que l'on attache à des choses qui ne sont pas honorables :

Fausse gloire, fausse grandeur
Payent partout le *faux honneur*.
PANARD.

— *Honneurs funèbres, honneurs de la sépulture, honneurs suprêmes*, Derniers honneurs, honneurs qu'on rend aux morts, cérémonies des funérailles : *Les* HONNEURS FUNÈBRES *sont rendus avant tout à la vanité des vivants.*

— *Honneurs de la guerre*, Condition d'une capitulation, qui règle que la garnison quittera la place avec armes et bagages, ou, selon l'usage ancien, sortira par la brèche, enseignes déployées, mèche allumée, balle en bouche. ‖ Fam. Avantage obtenu dans une position discutée ou difficile : *L'affaire était épineuse, mais vous en êtes sorti avec les* HONNEURS DE LA GUERRE.

— *D'honneur*, Qui a de l'honneur, qui pense et agit honorablement : *Toute* PERSONNE D'HONNEUR *choisit plutôt de perdre son* HONNEUR *que de perdre sa conscience.* (Montaigne.)

— *Sur l'honneur, sur mon honneur, d'honneur, foi d'homme d'honneur*, Sorte de serment par lequel on prend son honneur à témoin de la vérité de ce qu'on va dire :

D'*honneur*, l'indépendance est un état charmant.
DORAT.

‖ *D'honneur* s'emploie aussi comme complément d'un grand nombre de substantifs, dont quelques-uns sont énumérés dans l'exemple suivant : *Un mot dont on a étrangement abusé, est celui d'honneur ; nous avons des croix* D'HONNEUR, *des champs* D'HONNEUR, *des dames* D'HONNEUR, *des gardes* D'HONNEUR, *des lits* D'HONNEUR, *des places* D'HONNEUR, *des dettes* D'HONNEUR, *des parties* D'HONNEUR, *des points* D'HONNEUR, *des hommes* D'HONNEUR, *des paroles* D'HONNEUR. ‖ *Parole d'honneur*, Promesse faite, assurance donnée sur l'honneur : *Le serment est une* PAROLE D'HONNEUR *dont on prend Dieu pour témoin et pour garant.* (A. Karr.) ‖ *Parole d'honneur, ma parole d'honneur*, Se dit, dans la conversation, pour affirmer fortement :

Ne dites pas toujours : *Ma parole d'honneur ;*
Qu'il soit moins dans la bouche et plus au fond du [cœur.
C. D'HARLEVILLE.

‖ *Sabre d'honneur, épée d'honneur, arme d'honneur*, Sabre, épée, arme que l'on offre à un militaire, en souvenir de sa bravoure : *Le premier consul fit décider que, pour toute action d'éclat, il serait décerné un* FUSIL D'HONNEUR *aux fantassins, un* MOUSQUETON D'HONNEUR *aux cavaliers, enfin des* SABRES *d'*HONNEUR *aux officiers de tous les grades.* (Thiers.) ‖ *Garde d'honneur*, Troupe dont on fait accompagner de hauts personnages auxquels on veut rendre les honneurs militaires. ‖ *Champ d'honneur*, Champ de bataille : *Tomber au* CHAMP D'HONNEUR.

Son grand cœur s'applaudit d'avoir au *champ*
Trouvé des ennemis dignes de sa valeur. [*d'honneur*
VOLTAIRE.

‖ *Le chemin de l'honneur*, Moyen que l'on emploie, voie que l'on suit pour acquérir de l'honneur :

Qu'est devenu Renaud? Quel charme suborneur
Lui ferma si longtemps le *chemin de l'honneur ?*
BAOUR-LORMIAN.

‖ *Point d'honneur*, Ce à quoi l'on s'attache, regardant comme honteux d'en dévier, de céder sur ce point : *Se faire un* POINT D'HONNEUR *d'arriver le premier, de vider sa bouteille.*

Nargue de la folie
De tous ces gens de cœur
Qui de jouer leur vie
Se font un *point d'honneur!*
PLANARD.

‖ *Affaire d'honneur*, Débat, démêlé, querelle où les parties avaient leur honneur compromis ; se dit particulièrement d'un duel. ‖ *Dette d'honneur*, Dette qu'on ne pourrait ne pas acquitter sans se déshonorer, et particulièrement dette contractée au jeu. ‖ *Prix d'honneur*, Nom donné, dans les concours classiques de l'Université, au premier prix de mathématiques, au premier prix de dissertation française dans la classe de philosophie, et au premier prix de discours latin dans la classe de rhétorique. ‖ *Filles, demoiselles d'honneur*, Jeunes personnes qui accompagnent une mariée. ‖ *Garçons d'honneur*, Jeunes gens qui, dans une noce, représentent le marié, et font les honneurs aux invités.

— *Etre en honneur*, Etre honoré, estimé, apprécié : *La beauté n'*A ÉTÉ *nulle part plus* EN HONNEUR *qu'en Grèce.* (E. Texier.)

— *Faire honneur à*, Honorer ; se dit souvent par politesse : FAITES-MOI L'HONNEUR *de partager mon déjeuner. Je vous attends ce soir à dîner. — Vous* ME FAITES *trop d'*HONNEUR. *Qui vient me voir* ME FAIT HONNEUR, *qui ne vient pas me fait plaisir.* (J. Janin.) *Un bon religieux, persuadé que les souffrances sont des faveurs du ciel, dit un jour à Scarron : « Je me réjouis avec vous, monsieur, de ce que le bon Dieu vous visite plus souvent qu'un autre. — Eh ! mon père, répondit Scarron, le bon Dieu* ME FAIT *trop d'*HONNEUR. » ‖ Recommander, faire valoir, mettre en estime ; donner une idée honorable de : FAIRE HONNEUR À *son siècle*, À *son pays*, À *son nom. Cet ouvrage* LUI FAIT HONNEUR. *Celui qui sollicite un juge ne* LUI FAIT *pas* HONNEUR. (La Bruy.)

. . . . On en voit en prison,
Qui, nés riches, *feraient honneur à* leur maison.
PONSARD.

‖ Donner une idée avantageuse de : *Cet enfant est plus gras qu'il n'en a l'air ; sa figure ne* LUI FAIT *pas* HONNEUR. ‖ User pleinement de ; profiter à : *Vous ne* FAITES *pas grand* HONNEUR À *notre dîner. Ce qu'il mange* LUI FAIT HONNEUR ; *il est gras à lard.*

— *Faire honneur à ses affaires, à ses engagements, à sa parole*, Les remplir fidèlement.

— *Faire honneur à une lettre de change, à un billet, à sa signature*, Payer exactement à échéance une lettre de change, un billet.

— *Faire honneur à quelqu'un d'une chose*, La lui attribuer : *Ils* FONT HONNEUR *au hasard de la magnificence des cieux.* (Mass.)

— *Se faire honneur de quelque chose, s'en donner l'honneur*, S'en attribuer le mérite :

N'ai-je pas bien servi dans cette occasion?
Dit l'âne en *se donnant* tout l'*honneur* de la chose.
— Oui, reprit le lion, c'est bravement crié.
LA FONTAINE.

‖ S'en tenir honoré, en tirer vanité : SE FAIRE HONNEUR DES *succès d'un ami. Le monde lui-même, qui semble* SE FAIRE HONNEUR DU *vice, lui attache pourtant une espèce de flétrissure et d'opprobre.* (Mass.)

— *Faire les honneurs de*, Présider à, accueillir les invités de, introduire avec politesse dans : FAIRE LES HONNEURS DE *sa table, de sa maison.* FAIRE LES HONNEURS D'*un bal.*

S'il est un rôle noble et bien digne d'envie,
Un agréable emploi dans le cours de la vie,
C'est celui d'un mortel qui *fait* en sa maison
Les honneurs de la table en digne amphitryon.
BERCHOUX.

— *Mettre son honneur à*, Faire consister l'honneur dans, chercher l'estime par : JE METTRAI MON HONNEUR À *laisser, au bout de quatre ans, à mon successeur le pouvoir affermi, la liberté intacte, un progrès réel accompli.* (L.-N. Bonap.)

— *Tenir à honneur*, Estimer comme très-honorable : *La liberté de la presse doit* TENIR À *grand* HONNEUR *d'avoir pour patron l'auteur du* Paradis perdu. (Chateaub.)

— *Piquer quelqu'un d'honneur*, Lui persuader qu'il y va de son honneur de faire ou de ne pas faire quelque chose : *Il vaut mieux* PIQUER *un enfant* D'HONNEUR *que lui faire craindre un châtiment.* ‖ *Se piquer d'honneur*, S'attacher avec une certaine résolution à la réussite de quelque chose qu'on entreprend.

— Prov. *A tout seigneur, tout honneur*, Il faut rendre honneur à chacun suivant son rang, sa qualité : *Le premier président de Harlay, passant sur le Pont-Neuf, y rencontra la Fillon, célèbre entremetteuse. Il la salua d'un air honnête et de connaissance. Quelqu'un, qui accompagnait ce magistrat, lui en témoigna sa surprise : « Elle est ici sur ses terres, » dit le président ; or* À TOUT SEIGNEUR, TOUT HONNEUR. ‖ *Les honneurs changent les mœurs*, On devient orgueilleux et dur dans les hautes positions :

Tienne qui voudra pour sentence
Que *les honneurs changent les mœurs :*
Je crois plutôt que les honneurs
Mettent les mœurs en évidence.
PONS DE VERDUN.

— Hist. Nom donné aux principaux insignes, tels que : sceptre, couronne, main de justice, etc., qui servent dans les grandes cérémonies où figure le souverain. ‖ Offrande qui était portée à la cérémonie du sacre par quatre seigneurs, et qui consistait en un vase de vermeil contenant du vin, un pain d'argent, un pain d'or et treize pièces d'or dans une bourse. ‖ Seigneurs qui portaient les honneurs. ‖ *Honneurs de ville*, Charges et fonctions que les bourgeois briguaient pour parvenir à l'échevinage. ‖ *Enfants d'honneur*, Jeunes gens de qualité, qui, pendant l'enfance d'un prince, étaient admis dans sa familiarité et étaient nourris auprès de lui. ‖ *Chevalier d'honneur, dame d'honneur, fille, demoiselle d'honneur*, Titres de certaines personnes de qualité qui remplissent diverses fonctions auprès d'une reine, d'une princesse. ‖ *Chevalier d'honneur*, Titre donné autrefois aux conseillers d'épée qui avaient séance et voix délibérative dans les cours souveraines. ‖ *Conseillers d'honneur*, Conseillers qui avaient séance et voix délibérative dans certaines compagnies, quoiqu'ils n'eussent point de charge : *La plupart des gouverneurs, beaucoup d'évêques étaient* CONSEILLERS D'HONNEUR *dans les siéges des lieux de leur résidence.* (Acad.) ‖ *Légion d'honneur*, Ordre de chevalerie institué en France par Napoléon Ier : *Chevalier, officier de la* LÉGION D'HONNEUR. ‖ *Croix d'honneur*, Croix de la Légion d'honneur :

La *croix d'honneur* brille à sa boutonnière.
BÉRANGER.

— Blas. *Point d'honneur*, Partie de l'écu située entre le chef et la fasce. ‖ *Quartier d'honneur*, Premier quartier du chef.

— Archit. *Cour d'honneur*, Principale cour d'un château ou d'un palais.

— Jeux de cartes. Nom sous lequel on désigne, à certains jeux de cartes, les cartes supérieures d'atout : *Les* HONNEURS *sont l'as, le roi, la dame et le valet. Avoir un* HONNEUR, *deux* HONNEURS. *On marque tant de points pour les* HONNEURS. *A l'impériale, le sept d'atout est aussi un* HONNEUR, *et il en est de même du dix, quand on joue à trois.* ‖ *Payer l'honneur*, Au boston, Donner deux fiches à celui qui a boston. ‖ *Partie d'honneur*, Troisième partie que l'on joue, lorsque chacun des deux joueurs en a gagné une. ‖ *Ne jouer que l'honneur, que pour l'honneur*, Jouer sans intéresser le jeu.

— Mar. *Ranger à l'honneur*, Passer très-près d'un objet quelconque sans le toucher : RANGER À L'HONNEUR *un banc de sable, un écueil, un navire.* ‖ *Faire honneur à*, Ne pas en approcher de trop près : FAIRE HONNEUR À *un rocher*, À *une jetée.*

— **Syn. Honneur, gloire.** V. GLOIRE.

— **Honneur, honnêteté, intégrité**, etc. V. HONNÊTETÉ.

— **Honneur, chasteté, continence**, etc. V. CHASTETÉ.

— **Encycl.** Mœurs et cout. L'*honneur*, ce sentiment délicat dont on a fait une religion, est tout moderne, malgré son nom ancien. Les Romains, auxquels nous avons emprunté le mot, ne connaissaient aucunement la chose, du moins comme nous nous la figurons. L'homme honorable, chez eux, était celui qui avait exercé les charges publiques ; l'*honneur* d'une famille consistait moins dans la vertu de chacun de ses membres que dans les hautes fonctions qu'ils avaient exercées.

L'*honneur* moderne est d'origine féodale ; il fut l'âme de toutes les institutions chevaleresques et leur survécut. Le définir est néanmoins assez difficile ; car il a consisté en tant de choses, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours ; il a souffert, à une époque, tant de dérogations regardées, à une autre époque, comme déshonorantes, qu'en en faisant l'histoire on croirait difficilement avoir affaire au même sentiment intime, l'estime de soi. Ainsi, par exemple, considère-t-on maintenant comme un homme d'*honneur* l'homme qui triche ostensiblement au jeu, ou le gandin qui se fait entretenir par une femme? Eh bien, au XVIe siècle, Jarnac ne se gênait pas de dire tout haut qu'il couchait avec sa belle-mère, pour se faire défrayer de ses dépenses ; et quant à la tricherie au jeu, les *Mémoires* de Grammont, de Dangeau et tous les documents concernant la cour de Louis XIV et de Louis XV nous édifient suffisamment là-dessus. On eût bien fait rire et Jarnac et Grammont en leur disant qu'ils n'étaient pas des hommes d'*honneur ;* ils étaient l'un et l'autre de parfaits gentilhommes selon les lois de l'*honneur* à leur époque.

Nous sommes devenus plus difficiles ; cela tient à ce que l'*honneur* s'est démocratisé, et, par cela même, moralisé. Jusqu'à la Révolution de 1789, l'*honneur* avait été, comme bien d'autres choses, le privilége de l'aristocratie. En dehors de la noblesse, point d'hommes d'*honneur.* La probité du marchand ou du bourgeois, l'intégrité du juge n'étaient rien du tout à côté de cet *honneur* patrimonial dont les anciennes familles prétendaient avoir conservé seules la tradition. Il faut cependant convenir que cette prétention, absurde de nos jours, n'était pas, à l'origine, dénuée de tout fondement, puisque c'est par l'aristocratie féodale que ce sentiment nouveau, inconnu à l'antiquité, se fit jour et devint un des plus puissants mobiles des actions humaines. En imposant, sous peine de déchéance, des devoirs plus élevés que le devoir strict, en exaltant certains penchants naturels, la courtoisie, la bravoure, l'amour des femmes, la persévérance ; en en flétrissant d'autres, que ni la loi ni la morale ne peuvent atteindre, l'avarice, la lâcheté, la violation d'une promesse, la chevalerie créa véritablement le code de l'*honneur*, un code inconnu des Grecs et des Romains, et qui, même parmi les nations modernes, n'eut toute sa vigueur qu'en France et en Espagne. Les Anglais et les Allemands n'en acceptèrent ni toutes les délicatesses ni toutes les classifications, imaginées par une sorte de casuistique minutieuse. Jamais en Angleterre ni en Allemagne le *point d'honneur*, par exemple, n'a été aussi raffiné que chez nous et en Espagne. Des Français seuls pouvaient dire l'héroïque, mais absurde : *Tirez les premiers, messieurs les Anglais*, qui fut le dernier mot de la chevalerie.

Après avoir inventé et propagé dans son sein cette vertu particulière de l'*honneur*, qui, par endroits, avait bien des lacunes, et, par d'autres, touchait au ridicule, la noblesse aurait bien voulu la garder pour elle seule. « Mais heureusement, dit M. E. Montégut, il n'y a pas que le mal qui soit contagieux ; le bien est contagieux aussi et a la puissance de se propager, absolument comme s'il était un vice ou une maladie. Le bien moral se rit des castes et des divisions arbitraires établies parmi les hommes ; il arriva donc que, dans les pays où la chevalerie féodale régna, la vertu de l'*honneur* s'étendit à la longue sur toute la population, et descendit des classes gouvernantes aux classes gouvernées. L'*honneur* ne resta pas l'apanage exclusif de la noblesse, il devint une vertu d'un usage commun à toutes les classes. L'*honneur*, ce fut la grande vertu de nos pères, leur principal mobile d'action, le ressort généreux de toute leur conduite et presque toute leur morale. L'ancien Français, à quelque ordre qu'il appartînt, faisait tout, non par devoir, ou par vertu, ou par crainte de la loi, mais par *honneur*. Ce que l'*honneur* permettait, il le faisait, la morale l'eût-elle défendu d'ailleurs ; ce que l'*honneur* défendait, il s'en abstenait, la morale l'eût-elle permis. L'*honneur*, comme une religion, se développait dans chaque individu conformément à son origine, à ses mœurs ou à son caractère, et prenait des formes particulières avec chaque classe. La bourgeoisie eut son *honneur*, qui n'était pas tout à fait celui de la noblesse ; les classes populaires eurent le leur, qui n'était pas tout à fait celui de la bourgeoisie. Mais toutes ces formes de l'*honneur* reposent sur des principes communs, qui n'en font qu'une seule et même vertu, en ce sens, que les hommes de toutes les classes se comprennent aussitôt que ce mot d'*honneur* est échangé entre elles.

Au fond, l'*honneur* n'est que l'estime de soi, corroborée de l'estime des autres. Toute action qui grandit l'homme dans sa propre estime et dans celle de ses égaux est conforme à l'*honneur ;* toute action qui le rabaisse est un cas de déchéance. Cette échelle est éminemment variable, puisqu'elle dépend des mœurs ; de là, ces anomalies qui font qu'un cas est déshonorant dans un siècle ou dans un pays, et qu'il ne l'est pas à une autre époque ou sous un autre climat. De là encore, suivant le caractère des peuples ou des individus, ou même suivant la mode du jour, une susceptibilité plus ou moins grande dans le

soin que l'on met à préserver son *honneur* ou à se venger de ce que l'on considère comme y portant atteinte. Ces particularités ne peuvent faire que l'*honneur* ne soit une seule et même chose, au fond de toutes les consciences.

— **Allus. hist. Tout est perdu, fors l'honneur**, Mot attribué à François Ier, qui ne lui a pas donné cette énergique concision ; il n'en a fourni que la substance.

« Ce fut du camp impérial, près de Pavie, dit M. Henri Martin, que François Ier écrivit à sa mère une lettre devenue célèbre, grâce à la tradition qui l'a fort altérée en lui donnant la forme d'un laconisme sublime : « *Madame, tout est perdu, fors l'honneur!* » Voici le texte véritable, que de récentes recherches ont fait découvrir : « Madame, pour vous » faire savoir comment se porte le reste de » mon infortune, *de toutes choses ne m'est de-* » *meuré que l'honneur et la vie, qui est sauve.* » Et pour ce que, en votre adversité, cette nou- » velle vous fera un peu de reconfort, j'ai prié » qu'on me laissât vous écrire cette lettre, ce » que l'on m'a aisément accordé; vous sup- » pliant ne vouloir prendre l'extrémité de » vous-même, en usant de votre accoutumée » prudence; car j'ai l'espérance à la fin que » Dieu ne m'abandonnera point, vous recom- » mandant mes petits-enfants et les miens, et » vous suppliant faire donner le passage à ce » porteur pour aller et retourner en Espagne, » car il va devers l'empereur pour savoir » comme il voudra que je sois traité. »

Ainsi, il demeure avéré que la lettre de François Ier a été jetée dans le creuset, où elle a subi l'épreuve de la condensation. Dix lignes assez vulgaires ont été réduites à cinq mots, qui ont passé et qui resteront proverbe.

Dans une circonstance également douloureuse, Napoléon a fait allusion au mot de François Ier.

Trois jours après la bataille de Waterloo, il rentrait à l'Elysée. En mettant le pied sur les marches du palais, le premier personnage qu'il rencontra fut M. de Caulaincourt, dont il prit et serra fortement la main. Drouot descendant de voiture après lui, et ne pouvant s'empêcher de dire à l'une des personnes présentes que tout était perdu : « *Excepté l'honneur!* » reprit vivement Napoléon. C'était la seule parole qu'il eût prononcée depuis Laon.

Mais jamais le mot du vaincu de Pavie n'a été plus noblement rappelé que dans l'admirable lettre que le maréchal Moncey écrivit à Louis XVIII pour lui annoncer qu'il refusait de présider le conseil de guerre qui devait juger le maréchal Ney. Cette lettre se terminait ainsi :

« Excusez, sire, la franchise d'un vieux » soldat qui, toujours éloigné des intrigues, » n'a jamais connu que son métier et la pa- » trie. Il a cru que la même voix qui a blâmé » les guerres d'Espagne et de Russie pourrait » aussi parler le langage de la vérité au meil- » leur des rois. Je ne me dissimule pas qu'au- » près de tout autre monarque ma démarche » serait dangereuse, et qu'elle peut m'attirer » la haine des courtisans; mais si, en descen- » dant dans la tombe, je peux m'écrier, avec » un de vos illustres aïeux : *Tout est perdu,* » *hormis l'honneur!* alors je mourrai content. »

Donnons maintenant quelques autres exemples :

« Ainsi, cette milice orgueilleuse (la chevalerie), qui avait prétendu s'attribuer le monopole des armes, qui avait fait de la guerre sa seule occupation, est reconnue impropre à la guerre dès que luit pour l'art militaire l'aube de la Renaissance. La milice féodale a été jugée et condamnée à Crécy; l'honneur du moins lui reste. Mais après Crécy va venir Poitiers, et elle ne pourra même plus dire : *Tout est perdu, fors l'honneur!* »

HENRI MARTIN.

« Déplorables misères de la condition conjugale! Après cent défaites, un amant n'est pas détruit et peut encore espérer la victoire; au moindre revers, un mari succombe pour ne jamais se relever; le premier combat perdu devient pour lui une bataille plus désastreuse que celle de Pavie, où du moins *l'honneur du vaincu resta sauf.* »

CHARLES DE BERNARD.

« Tu l'as dit : la partie est depuis longtemps engagée entre Marguerite et moi. Elle est arrivée ici en invincible pour nous enlever notre prisonnier à la pointe de ses charmes. Quel triomphe, si, sans rien accorder, j'obtenais..... et si, laissant à Madrid sa fierté et son frere captif, elle repartait sans pouvoir dire comme lui : *Tout est perdu, fors.....* Voyons, est-ce que ta haine castillane ne sourit pas à ce plan? Nous avons triomphé du frère, triomphons de la sœur. »

EUGÈNE SCRIBE.

— **Allus. littér. L'honneur est comme une île escarpée et sans bords**, Vers de la Xe satire de Boileau, *Sur la femme* :

Et ne présume pas que Vénus, ou Satan,
Souffre qu'elle en demeure aux termes du roman;
Dans le crime il suffit qu'une fois on débute;
Une chute toujours attire une autre chute.
L'honneur est comme une île escarpée et sans bords :
On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors.

Voici une application très-plaisante de ces deux derniers vers :

De même que pour mettre une armée en déroute,
Il ne faut qu'un poltron qui lui montre la route;
De même, dans ma bourse, il ne faut qu'un écu
Qui tourne les talons, et le reste est perdu.
Tout ce que je possède a quelque ressemblance
Aux moutons de Panurge : au premier qui com- [mence,
Voilà Panurge à sec et son troupeau tondu.
Hélas! le premier pas se fait sans qu'on y pense.
Ma poche est comme une île escarpée et sans bords,
On n'y saurait rentrer quand on en est dehors.

A. DE MUSSET.

— **...Je n'ai mérité Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité**, Vers de Racine. V. MÉRITER.

— **Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé**, Allusion à un vers de Corneille, dans *Cinna*. V. RESTE.

— **....Vous leur fîtes, seigneur, En les croquant, beaucoup d'honneur**, Allusion à un passage de la fable des *Animaux malades de la peste*. V. ANIMAL.

Honneurs et les mœurs (LES), ou le **Même homme**, comédie en deux actes et en prose, de Mme Ancelot, représentée sur le théâtre du Gymnase, le 7 mai 1840. Le héros de cette pièce est doué de toutes les vertus, tant qu'il reste dans l'obscurité; mais, avec la fortune, sa tête s'exalte, et il sacrifie même l'amour à la soif des grandeurs. Au dénoûment cependant, Georges parvient à triompher de son orgueil. Il défend un de ses amis, hostile au pouvoir, et se croit disgracié. Il n'en est rien; il est nommé ambassadeur de France en Russie; mais, s'apercevant alors qu'il a fait le malheur de tous ceux qui l'ont aimé, il sent naître en lui le remords, renonce au poste qu'on vient de lui donner et sacrifie, en expiation de sa conduite, tous ses rêves d'ambition. Dans cette pièce, Mme Ancelot a mis en relief les qualités sérieuses de son talent, qui n'était léger qu'à la surface.

Honneur et l'argent (L'), comédie de Ponsard, en cinq actes et en vers, représentée à l'Odéon le 11 mars 1853. Cette pièce, reçue à correction au Théâtre-Français, c'est-à-dire poliment refusée, fut portée par l'auteur à l'Odéon, où elle fut accueillie avec empressement, et où elle obtint un tel succès qu'elle ouvrit à son auteur les portes de l'Académie. L'*Honneur et l'argent* est une étude de mœurs et de caractères. En un temps où la soif de la richesse, où la fièvre de la spéculation s'étaient emparées de presque toutes les classes de la société, et où les idées d'honneur et de devoir semblaient passées au rang de vieilles superstitions, Ponsard composa sa comédie pour donner une leçon de haute moralité, et écrivit sur ceux qui préfèrent l'argent à l'honneur, les dignités et les richesses mal acquises à une humble pauvreté, une satire spirituelle et parfois éloquente. Voici en quelques mots l'analyse de la pièce : Georges est riche et heureux, partant plein de confiance et d'illusion; il voit tout en beau, d'autant mieux qu'il n'a d'yeux que pour Laure, la charmante fille d'un négociant millionnaire, M. Mercier. Mais la fortune ne tarde pas à lui tourner le dos. Le père de Georges meurt avec 600,000 francs de dettes, et son fils se hâte d'assembler les créanciers pour les désintéresser tous intégralement, au moyen de sa fortune personnelle, qu'il tient du chef de sa mère. D'un jour à l'autre, Georges est donc ruiné de fond en comble, et alors commencent pour lui tous les désenchantements, tous les déboires, toutes les angoisses de la misère. Il est repoussé par le père de Laure, qui marie sa fille à un homme d'affaires; il se voit abandonné de tous. Une seule personne s'intéresse encore à lui : c'est un ami des premiers jours, Rodolphe, qui le soutient, le console, et l'empêche de se livrer au désespoir. Mais voilà que la fortune revient au jeune homme.

Le voilà riche encor, moins qu'autrefois, mais mieux,
Car il l'est par lui-même et non par ses aïeux.

Georges se venge noblement de M. Mercier en lui demandant la main de sa seconde fille, Lucile, qui ne demande pas mieux, et tout finit à la satisfaction générale. M. Ponsard a mis à pleines mains dans cette pièce des vérités incontestables, des sentiments vrais et touchants, des idées morales, d'excellents vers, et beaucoup d'honnêteté; son style est élégant et correct. Mais on y trouve trop d'amplification, de rhétorique et de préceptes d'une banalité triviale. Il n'a point fait une grande comédie dans le sens que l'entendait Molière. L'auteur arrive sur les confins du grand art sans y pénétrer. Il a tracé du personnage de M. Mercier une plaisante esquisse, dont il eût pu faire, avec quelques coups de pinceau de plus, un vrai type de la famille de Chrysale. Le parterre rit volontiers lorsque le vieux négociant se désole d'avoir si mal choisi son gendre :

L'hypocrite qu'il est nous a tous attrapés;
Il possédait si bien la langue des affaires,
Etait si positif, riait tant des chimères,
Traitait la poésie avec tant de mépris
Que j'ai cru qu'il serait le meilleur des maris.

La plus aimable figure de cette pièce est sans contredit Lucile. Rien de plus séduisant que cette jeune fille, type de franchise ingénue, de dévouement et de courage.

Honneurs rendus à Raphaël, tableau de Bergeret. V. RAPHAËL.

Honneurs funèbres rendus au Titien, tableau d'Alexandre Hesse. V. TITIEN.

HONNI, IE (o-ni, i; *h* asp.) part. passé du v. Honnir. Méprisé, livré à la honte : *Souvent la vertu est* HONNIE *par le vice.* (Ch. Nod.) *Dans Molière, la vertu est toujours* HONNIE *et rossée.* (T. Gaut.)

— *Honni soit qui mal y pense*, Devise de l'ordre de la Jarretière en Angleterre.

HONNIR v. a. ou tr. (o-nir; *h* asp. — du germanique : ancien haut allem. *honjan*, tourner en dérision, bafouer, honnir, *hônida*, opprobre, ignominie, honte; ancien allem. *hoenen*; gothique *hanajan*; ancien saxon, *hônda*, opprobre, outrage, ignominie; allem. moderne *höhnen*, bafouer, persifler, *hohn*, dérision, raillerie insultante, mépris, dédain; hollandais *honnen*, *hohn*, toutes formes probablement dérivées de l'ancien haut allem. *hôhôn*, *huôhôn*, moquer, railler, tourner en dérision, insulter, peut-être une onomatopée du cri caractéristique que l'on pousse généralement quand on veut bafouer quelqu'un). Jeter le blâme, déverser la honte sur : *Ce qui fait admirer l'homme fait* HONNIR *la femme.* (Th. Gaut.)

— **Syn. Honnir, bafouer, conspuer**, etc. V. BAFOUER.

HONOLULU, HONARURA et **HONOROUROU**, ville de l'Océanie, capitale des îles Hawaï, près d'une baie de son nom, dans l'île d'Oahu, par 21° 18' de lat. N., et 160° 15' de long. O.; 10,000 hab. Résidence du roi. Honolulu doit toute son importance à son port, qui est tout à la fois un port d'entrée pour les bâtiments de toute nature, et un port de ravitaillement et de réparations pour les bâtiments marchands. Avant la fin du siècle dernier, ce port n'avait aucune importance. « Aujourd'hui, dit M. Anatole Châtelain, c'est un bassin étendu et profond dans un banc de corail. La profondeur de l'eau varie entre 4 et 6 brasses 1/2. Le fond est excellent, surtout dans la partie nord. Les bâtiments à l'ancre dans le port y sont en parfaite sécurité pendant toutes les saisons. La sécurité n'existe pas de même, il est vrai, pour les bâtiments à l'ancre dans le port extérieur; l'entrée est étroite, mais l'accès est si facile à haute marée pour les bâtiments qui ne tirent pas plus de 5 mètres d'eau, qu'il n'est pas nécessaire d'indiquer la route. Le mouillage est marqué par une bouée flottante par 12 brasses. Ces deux grands ports pourraient recevoir une flotte marchande considérable. Cinq grands quais permettent à des bâtiments de 1,500 tonneaux d'y prendre chargement et d'y décharger. » Quant à la ville, elle renferme un grand nombre de maisons de commerce. C'est, de toutes les villes de l'archipel, celle où la civilisation européenne a fait le plus de progrès. On y publie, depuis 1838, le journal l'*Observateur hawaïen*.

Honolulu n'est capitale que depuis le commencement de ce siècle. Elle doit cet honneur à Kamehameha III, qui conquit successivement toutes les îles de l'archipel, les arracha à la barbarie, et fit d'Honolulu la capitale de l'archipel. La plupart des grandes puissances européennes entretiennent des agents consulaires à Honolulu.

HONORABILITÉ s. f. (o-no-ra-bi-li-té — rad. *honorable*). Qualité d'une personne honorable : *L'oisiveté est une des causes destructrices de l'*HONORABILITÉ *des femmes.* (Mme Romieu.) *Le devoir du père de famille est d'établir ses enfants dans l'*HONORABILITÉ *et la justice.* (Proudh.) ‖ Etat de fortune qui permet d'occuper un rang distingué : *En France, l'*HONORABILITÉ *consiste, chez beaucoup de gens, à avoir un salon splendide, quitte à coucher dans un galetas.* (E. Texier.)

HONORABLE adj. (o-no-ra-ble — lat. *honorabilis*; de *honorare*, honorer). Qui fait honorer, qui attire de l'honneur et du respect; qui mérite d'être honoré : *La condition des comédiens était infâme chez les Romains et* HONORABLE *chez les Grecs.* (La Bruy.) *La vérité qui blâme est plus* HONORABLE *que la vérité qui loue.* (J.-J. Rouss.)

— Convenable, suffisant, honnête : *Fortune* HONORABLE. *L'indissolubilité du mariage assure à la femme une position* HONORABLE *pour toute sa vie.* (Le P. Ventura.)

— Qualification de politesse que les membres d'une assemblée se donnent l'un à l'autre : *Mon* HONORABLE *collègue. L'*HONORABLE *préopinant.*

— *Amende honorable*, Sorte de peine infamante autrefois usitée, et qui consistait à reconnaître publiquement son crime et à en demander pardon : *Il fit* AMENDE HONORABLE, *nu, en chemise, la torche au poing et la corde au cou.* (Acad.) *Autrefois le blasphémateur était condamné à faire* AMENDE HONORABLE *au pied de l'autel.* (Lamenn.)

— Antiq. rom. Se disait, sous l'empire, de ceux qui avaient occupé de hautes magistratures.

— Blas. *Pièces honorables de l'écu*, Pièces principales, qui occupent une partie considérable du champ.

— s. m. Membre de la Chambre des communes d'Angleterre, ou de la Chambre des députés de France; en ce dernier sens, le mot est presque toujours employé en plaisantant.

HONORABLEMENT adv. (o-no-ra-ble-man — rad. *honorable*). D'une manière honorable, qui fait honneur : *Se conduire* HONORABLEMENT. *Le libéral use de ses biens et sait les employer* HONORABLEMENT, *selon que la droite raison l'ordonne.* (Boss.) ‖ En termes louangeurs : *Parler* HONORABLEMENT *de quelqu'un.*

— D'une manière décente, convenable, qui ne sent pas la gêne ou la misère : *Les ouvriers ne veulent que vivre de leur travail* HONORABLEMENT. (Dupin.)

HONORAIRE adj. (o-no-rè-re — rad. *honneur*). Se dit des personnes qui, sans remplir certains emplois, certaines charges, en ont le titre et les prérogatives honorifiques : *Maître des requêtes* HONORAIRE. *Conseiller* HONORAIRE. *Chanoine* HONORAIRE.

— Fam. Qui n'est une chose que de nom :

.... Et toi, Crispin, travailles-tu toujours?
— Non, je suis comme toi un fripon honoraire.

LE SAGE.

— s. m. pl. Nom que l'on donne, pour éviter le mot *salaire*, aux rétributions des personnes exerçant des professions dites libérales : *Les* HONORAIRES *d'un médecin, d'un avocat, d'un curé. Quand il s'agit d'*HONORAIRES *entre un malade et son médecin, c'est pour l'un et pour l'autre une question de pudeur.* (Reveillé-Parise.)

— **Syn. Honoraires, appointements, émoluments, gages, salaire, traitement.**

— **Encycl.** Il y a entre les *honoraires* et le salaire autre chose qu'une distinction purement nominale et d'opinion. La différence est réelle, très-saillante et très-accentuée à plus d'un point de vue. Le salaire est le prix, généralement débattu et réglé d'avance, d'un louage d'ouvrage ou de service; c'est, en un mot, le loyer d'un travail quelconque. Les *honoraires* sont la rémunération spontanément offerte pour des services qui, le plus ordinairement, échappent à toute appréciation pécuniaire. Le droit romain avait franchement accusé ce caractère propre des *honoraires*. Les *honoraires* sont généralement la rémunération d'un travail intellectuel. Ainsi, le professeur, le médecin, l'avocat ne reçoivent d'ordres de personne, n'acceptent de dépendance et de situation subalterne d'aucune sorte; ils relèvent uniquement de leur conscience, de leur conviction scientifique et de leur conviction morale. C'est à la rémunération des services de cette nature qu'appartient proprement la qualification d'*honoraires*. Remarquons que les *honoraires* répugnent par leur nature à toute taxation légale. S'il s'élève un débat sur le chiffre, il y aura bien lieu, sans doute, de recourir aux tribunaux qui régleront le différend, mais il n'en demeure pas moins vrai qu'il n'existe et ne peut exister, en pareille matière, aucun tarif fixant *à priori* la rétribution du service rendu. Aussi, les émoluments des avoués et des huissiers, pour les actes de leur ministère, n'ont-ils jamais été considérés comme des *honoraires*, par la raison qu'ils sont invariablement réglés par les tarifs annexés au code de procédure. La loi accorde une action en justice à l'avocat pour la réclamation de ses *honoraires*; il en était déjà ainsi au XVIe siècle, et l'ordonnance d'octobre 1525 contenait une disposition expresse à cet égard. Mais la tradition disciplinaire du barreau ne veut rien devoir qu'à la gratitude et à la spontanéité du client, et elle a toujours proscrit le recours aux tribunaux pour fait d'*honoraires*. La peine de la radiation du tableau est appliquée par le conseil de l'ordre à tout membre du barreau qui actionne un client en justice pour ses *honoraires*.

Les *honoraires* du médecin ne sont non plus sujets à aucune taxation légale. Il en détermine lui-même la quotité, eu égard à l'importance des soins donnés et aux facultés du malade, sauf toujours l'arbitrage du juge en cas de contestation. Cette entière liberté et cette absence de toute réglementation légale du taux des *honoraires* ne concerne, toutefois, que la rétribution des soins librement donnés par le médecin à ses clients. Il en est différemment si le médecin agit en exécution des ordres ou par commission de justice; les expertises médico-légales auxquelles les tribunaux lui donnent mission de procéder sont soumises à un tarif réglé, et réglé avec une singulière parcimonie par un décret de 1811. Voici quelques chiffres : au médecin commis par la justice criminelle, le décret alloue, pour chaque visite, pour la rédaction du rapport et le premier pansement, s'il y a lieu, à Paris, 6 francs; dans les villes de 40,000 habitants et au-dessus, 4 francs; dans

les autres localités, la rétribution descend au taux presque dérisoire de 3 francs. Pour une autopsie cadavérique, il est alloué, à Paris, 9 francs; 7 francs dans les villes de 40,000 habitants; partout ailleurs 5 francs. L'action des médecins pour leurs *honoraires* se prescrit par un an, aux termes de l'article 2272 du code civil. D'ailleurs, les médecins ne sont pas dans l'usage de délivrer des reçus de leurs *honoraires*, et il serait contraire aux convenances de leur en demander.

HONORARIAT s. m. (o-no-ra-ri-a — rad. *honoraire*). Dignité honoraire : *Briguer l'*HONORARIAT.

— **Encycl.** Législ. Sous l'ancienne monarchie, l'*honorariat*, dans la magistrature et dans l'armée, constituait en faveur des titulaires de véritables priviléges, que la Révolution de 1789 a fait disparaître. Après vingt ans de service, le magistrat qui se retirait conservait son rang et le droit d'entrée et de voix délibérative dans son ancienne compagnie. Le roi se réservait le droit d'accorder de son chef ces prérogatives aux magistrats qu'il jugeait à propos de récompenser ainsi, au moment de leur retraite. Ces magistrats honoraires continuaient à jouir de l'exemption de beaucoup de charges et d'impôts : il y avait donc pour l'Etat un intérêt puissant à ne pas multiplier outre mesure le nombre de ces privilégiés.

La Révolution de 1789 fit disparaître l'*honorariat* avec les anciennes juridictions; mais lorsque l'administration de la justice put être reconstituée, il se trouva dans les cours et les tribunaux un certain nombre de magistrats que leurs connaissances spéciales y avaient fait admettre, et qui, pour la plupart, anciens magistrats ou praticiens, dès avant 1789, étaient déjà, au commencement du XIXe siècle, des vieillards peu capables de longs services. Un décret du 2 octobre 1807 disposa que ceux de ces magistrats que la cécité, la surdité ou autres infirmités mettraient hors d'état d'exercer leurs fonctions seraient admis à prendre leur retraite et conserveraient leur titre, leur rang et leurs prérogatives honorifiques, sans exercer de fonctions, en continuant à être portés sur le tableau et invités aux cérémonies publiques. C'est ainsi que l'*honorariat* a été rétabli, mais d'abord seulement pour les magistrats infirmes. Le décret du 6 juillet 1810, reprenant en partie les traditions du parlement, organisa la magistrature sur le pied où elle est encore aujourd'hui, à peu de chose près, et donna au gouvernement le droit de conférer le titre d'honoraire aux présidents et conseillers des cours qui se retireraient après trente ans de service; l'article 77 édicte que ces magistrats continueront à jouir des honneurs et priviléges attachés à leur état et pourront assister, avec voix délibérative, aux assemblées des chambres et aux audiences solennelles. Quoique le décret de 1810 ne parle que des magistrats de cours, il est entré dans la pratique d'accorder le titre d'honoraire aux présidents et juges de première instance. D'ailleurs, malgré les termes du décret de 1810, la collation de l'*honorariat* ne donne, en réalité, aux magistrats qui en sont investis, que le droit de porter un titre et d'être invités aux cérémonies publiques, où ils prennent place avec leur ancienne compagnie. Il n'y a pas d'exemple que des conseillers ou présidents honoraires aient été convoqués, en exécution de ce décret, pour des audiences solennelles, autres que des réceptions de magistrats ou des séances de rentrée.

Parmi les officiers ministériels, les notaires sont les seuls qui aient droit à solliciter l'*honorariat*. Sous l'ancienne monarchie, les notaires démissionnaires ont de tout temps conservé des priviléges. Un édit du mois d'août 1673 donne au roi seul le pouvoir de conférer aux notaires le titre d'honoraire. Il résulte de divers documents que les notaires honoraires conservaient leur entrée aux assemblées générales, avec voix délibérative.

Les lois des 29 septembre 1791, 25 ventôse an XI et 2 nivôse an XII ne parlèrent pas de l'*honorariat*. Mais les notaires ont d'eux-mêmes repris les anciennes traditions, et, jusqu'en 1843, le gouvernement a, d'abord tacitement, puis formellement (décision ministérielle du 18 février 1830) reconnu, par tolérance, aux compagnies de notaires, le droit de conférer à leurs membres démissionnaires le titre d'honoraires, qui, généralement, n'était accordé qu'après un long exercice, vingt ans au moins. L'ordonnance du 4 janvier 1843 (art. 29 et 30) enleva cette prérogative aux notaires et disposa que le chef de l'Etat pourrait seul, sur la proposition de la Chambre et le rapport du ministre de la justice, conférer le titre de notaire honoraire aux notaires qui auraient exercé pendant vingt années consécutives; ce titre permet à ceux qui en sont investis d'assister aux assemblées générales, mais seulement avec voix consultative.

— *Administration*. Les préfets, sous-préfets et secrétaires généraux de préfecture peuvent obtenir, lorsqu'ils sont placés hors des cadres d'activité ou admis à la retraite, le titre d'honoraire (décret du 28 février 1863). Cette distinction donne aux préfets, sous-préfets et secrétaires généraux honoraires le droit d'assister aux cérémonies publiques, avec le costume de leur ancienne fonction, sans écharpe. Les préfets honoraires ont rang avant le conseil de préfecture; les autres prennent rang avec les membres de ce corps. Le décret de 1863 n'impose à la collation de l'*honorariat* aucune condition de durée de service.

Après la chute du premier Empire, le gouvernement des Bourbons accorda à beaucoup d'officiers, à qui l'état des finances ne permettait pas de donner des grades effectifs, des grades purement honorifiques; il y eut surtout beaucoup de colonels et de généraux honoraires. Cette disposition fut maintenue par l'ordonnance de 1818 (2 août). Les grades honoraires furent définitivement prohibés par la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée : il n'y a plus que des grades effectifs.

HONORAT (île **SAINT-**), l'une des îles de Lérins, dans la Méditerranée, sur la côte de Provence, dans le voisinage d'Antibes. Elle a environ 3 kilom. de circonférence. Une ligne d'écueils, portant le nom de Frères ou de Maines, la protége au sud contre les vagues de la haute mer; à l'est, se dressent quelques îlots, dont le plus considérable est connu sous le nom de Saint-Ferréol. Cette île s'appelait *Lerina* ou *Planaria*, lorsque saint Honorat vint s'y établir en 410 et y fonder un monastère longtemps célèbre par la science et la sainteté de ses moines. Jusqu'au XIe siècle, l'île Saint-Honorat fut souvent ravagée par les pirates sarrasins, qui y égorgèrent 500 religieux en 725. En 1088, pour prévenir ces attaques, on y éleva une haute tour de défense, ce qui n'empêcha pas les pirates de renverser le monastère en 1107. « En 1400, dit M. Adolphe Joanne, des corsaires génois s'emparèrent du château et du monastère et s'y maintinrent pendant près d'une année. En 1524, la flotte espagnole s'empara de l'île et saccagea le couvent. François Ier, prisonnier de Charles-Quint, y passa la nuit du 21 au 22 juin 1525. Enfin, l'île Saint-Honorat fut encore prise par André Doria en 1526, par les Espagnols en 1535 et par les Autrichiens en 1746. Le pèlerinage de Lérins fut longtemps célèbre dans toute la Provence. Les biens du monastère étaient considérables. Il n'y restait plus que quatre moines lorsque l'abbaye fut sécularisée en 1788. » En 1791, Mlle Sainval, de la Comédie-Française, fit l'acquisition de l'île Saint-Honorat et y fixa sa résidence. L'île a été achetée, en 1858, par l'évêque de Fréjus, qui y a installé une colonie de frères agriculteurs de l'ordre de Saint-François. Une ferme remplace aujourd'hui l'ancien monastère.

L'ancienne église Saint-Honorat, restaurée en 1863, conserve quelques parties du VIIe siècle, mais elle a été reconstruite presque en entier au XIe siècle. Un bas-relief, placé au-dessus de la porte et représentant *Jésus-Christ et les apôtres*, paraît remonter aux premiers siècles du christianisme. A côté de l'église s'élève le cloître, aux voûtes cintrées et aux lourds piliers. Le château, qui est le monument le plus considérable et le plus pittoresque de l'île, fut commencé en 1073. « Ce n'est, à proprement parler, dit M. Mérimée, qu'un donjon de forme irrégulière, couronné de mâchicoulis et entouré, du côté de la terre, d'une muraille percée de meurtrières qui dominent un chemin de ronde. Partout, une multitude d'escaliers dérobés, de corridors qui se croisent d'une manière bizarre, de souterrains communiquant aux étages supérieurs donnent l'idée des châteaux d'Anne Radcliffe ou d'un édifice que l'on aurait élevé exprès pour jouer à cache-cache. »

Sept chapelles s'élevaient autrefois le long du rivage. La chapelle de la Sainte-Trinité, assez bien conservée, semble, à cause de la bizarrerie de sa construction, antérieure à l'occupation romaine. La chapelle Saint-Sauveur, bâtie au N.-O. de l'île, est un petit monument de forme octogonale, que surmonte un dôme peu élevé. M. Mérimée pense que cet édifice est contemporain de la première abbaye. Les ruines de Saint-Honorat ont été classées parmi les monuments historiques.

L'île Saint-Honorat, jadis renommée pour la beauté de ses ombrages, a été transformée en partie en champs de céréales et en jardins potagers.

HONORAT (saint), archevêque d'Arles, né dans la Gaule Belgique, mort en 429. Il descendait d'une famille consulaire païenne et était beau-frère de saint Loup, qui, par la suite, devint évêque de Troyes. S'étant converti au christianisme avec son frère aîné Venantius, ils vendirent leurs biens et parcoururent l'Achaïe, en compagnie d'un personnage appelé Caprasius. Pendant le cours de ce voyage, Venantius mourut. Honorat et son compagnon reprirent alors la route des Gaules, s'arrêtèrent à l'île sauvage de Lérins, près des côtes de Provence, et y fondèrent un monastère, qui devait acquérir une grande célébrité. Honorat en était le directeur depuis environ seize ans lorsqu'il fut nommé, en 426, archevêque d'Arles. Il ne reste rien des écrits de ce saint, que l'Eglise honore le 16 janvier.

HONORAT (saint), évêque de Marseille, né vers 425, mort après 492. Il fut disciple de saint Hilaire d'Arles et parvint à l'épiscopat en 475. Il se signala par son éloquence et par son savoir, composa des homélies et écrivit une *Vie de saint Hilaire*.

HONORAT ou **HONNORAT** (S.-J.), philologue français, né à Digne vers 1795. Reçu docteur en médecine en 1817, il s'est fixé dans sa ville natale, où il a fait de longues recherches sur la langue d'oc. On lui doit un *Dictionnaire provençal-français* (1846-1847, 3 vol. in-4o), qui contient plus de 90,000 mots de différents dialectes, leur définition, leur étymologie, leurs synonymies, leurs équivalents en langues modernes, les origines des principales coutumes et institutions, une grammaire, plusieurs traités et une table bibliographique des ouvrages provençaux imprimés depuis le XVIe siècle. M. Honorat a publié, en outre, un *Vocabulaire français-provençal* (Digne, 1849, in-4o).

HONORATUS ANTONINUS, évêque de Constantia, en Afrique, qui vivait dans la première moitié du Ve siècle. Lorsque Genséric fit persécuter les catholiques, Honoratus adressa à un certain Honorius, banni pour sa religion, une belle et touchante lettre, insérée, sous le titre de *Epistola ad labores pro Christo ferendos exhortatoria*, dans plusieurs recueils, entre autres dans la *Magna bibliotheca Patrum*.

HONORÉ, ÉE (o-no-ré) part. passé du v. Honorer. A qui l'on rend honneur, qui est respecté, estimé : *Homme* HONORÉ. *Famille* HONORÉE. *Vertu* HONORÉE. *Le vice* HONORÉ *en est plus hideux. Il ne suffit pas à une femme mariée d'être honnête, il faut encore qu'elle soit* HONORÉE. (J.-J. Rouss.) *Les condamnations ne déshonorent que dans les pays où les juges sont* HONORÉS. (E. About.)

Plus d'un sot en crédit, plus d'un fat *honoré*
Au mérite modeste est souvent préféré.

VIENNET.

— Comm. et pratiq. Titre que se donnent des personnes d'une même profession : *Mon cher et* HONORÉ *collègue*. ‖ Se dit d'une lettre dont on accuse réception : *Par votre* HONORÉE *de tel jour*.

— s. m. Ornith. Nom vulgaire des hérons, dans la Guyane française. V. ONORÉ.

HONORÉ (saint), évêque d'Amiens, qui vivait au VIIe siècle. Il est le patron des boulangers et sa fête se célèbre le 16 mai.

HONORÉ D'AUTUN, en latin **Honorius**, écrivain ecclésiastique, né en France, mort après 1130. Quoiqu'il occupe un rang honorable parmi les écrivains du XIIe siècle, on n'a aucun renseignement sur sa vie. On sait seulement qu'il enseignait la théologie et la métaphysique à Autun, avec le titre de *scolastique*. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages, entre autres : *Elucidarium*, traité sommaire de théologie attribué tour à tour à saint Anselme, à saint Augustin, à Abailard, etc., et qui a été publié à Paris en 1560; *De Apostolico et Augusto*, où il se montre fougueux partisan de l'autocratie pontificale; *De libero arbitrio*, traité inséré, avec plusieurs autres du même auteur, dans les *Anecdota* de B. Pez; *De luminaribus Ecclesiæ*, sorte de compilation bibliographique, publiée à Bâle en 1544; *Imago mundi de dispositione orbis*, abrégé de cosmographie, inséré dans la *Bibliothèque des Pères; Gemma animæ*, somme liturgique publiée dans la *Bibliothèque des Pères*, et plusieurs fois séparément; *Speculum Ecclesiæ*, recueil de sermons (Cologne, 1540), etc.

HONORÉ Ier, prince de Monaco, mort en 1581. Il succéda, tout jeune encore, en 1525, à son père Lucien, assassiné par B. Doria, servit durant les guerres faites par Charles-Quint, qui l'avait pris sous sa protection, et se signala particulièrement par sa valeur à la prise du fort de la Goulette, à celle de Tunis (1535) et à la bataille de Lépante. Il eut pour successeur son fils Charles II. — HONORÉ II, prince de Monaco, petit-fils du précédent, né en 1599, mort en 1662. Il succéda, à l'âge de cinq ans (1604), à son père Hercule. Pendant sa minorité, son oncle et son tuteur, Frédéric Lando, gouverna en son nom et fit venir à Monaco une garnison d'impériaux. Lorsqu'il eut atteint sa majorité, Honoré II suivit une politique toute contraire. Il conclut à Péronne (1641) un traité avec Louis XIII, qui, non-seulement lui accorda sa protection, mais encore lui donna, avec le titre de pair de France, le duché de Valentinois, la baronnie de Buis, la seigneurie de Calvinet et le comté de Cardaler. L'année suivante, Honoré contraignit les Espagnols à quitter Monaco. Il fut le constant allié de la France. — HONORÉ III (Camille-Léonor), prince de Monaco, né en 1720, mort en 1780. Il était fils de la princesse Louise-Hippolyte, à qui il succéda en 1731, combattit sous le drapeau de la France à Rocoux (1746), où il fut grièvement blessé, à Lawfeld (1747), où il eut un cheval tué sous lui, épousa la nièce d'un doge de Gênes, Marie-Catherine de Brignole (1757), et signa en 1760, avec Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne, un traité pour terminer une contestation territoriale pendante depuis plusieurs siècles. — HONORÉ IV (Charles-Maurice-Anne), prince de Monaco, né en 1758, mort en 1819. Il régna paisiblement jusqu'en 1793, époque où la principauté de Monaco fut réunie à la France. — HONORÉ V (Gabriel), prince de Monaco, né en 1778, mort en 1841. Il reçut de Louis XVIII le titre de pair de France, devint prince de Monaco en 1815, et est surtout connu par une monnaie de billon de 0 fr. 05 et de 0 fr. 10, qu'il fit frapper, et dont la circulation fut interdite en France sous le règne de Louis-Philippe. On lui doit un ouvrage intitulé le *Paupérisme en France et les moyens d'y remédier* (Paris, 1839).

HONORÉ (Charles-Honoré REMY, dit), acteur et auteur dramatique français, né à Paris en 1793, mort en 1858. Il a rempli l'emploi des comiques dans les troupes de province et sur quelques théâtres de Paris, et est auteur d'un assez grand nombre de vaudevilles qui ont dû leur succès à leur gaieté de bon aloi. Nous citerons, parmi les productions de cet acteur-auteur, dont la verve a alimenté exclusivement les scènes de genre. les *Fantômes* (1817); la *Dame noire* (1825); *Bonnardin dans la lune* (1830); la *Sonnette et le paravent* (1837); l'*Assassin par humanité* (1842); *Une mauvaise nuit* (1849); l'*Ile des Bêtises* (1850); *Une femme qui s'ennuie* (1854); les *Domestiques de Paris* (1855); *Masque et visage* (1856); les *Petits péchés de la grand' maman* (1857).

HONORÉ (Maurice-Oscar), publiciste et romancier français, né en 1822. Attaché par tradition de famille aux idées légitimistes, il a successivement collaboré, depuis 1849, à l'*Opinion publique*, à l'*Ordre* de Dijon, à l'*Assemblée nationale*. Il a publié, en outre, des romans, dont quelques-uns ont paru en feuilleton dans l'*Union* et dans la *Patrie*. Nous citerons de lui : *Mémoires d'un ouvrier* (1850); *Histoire de la vie privée d'autrefois* (1853); les *Deux transfuges*, *Perrine* (1856); *Germain Landay* (1856); les *Deux pères* (1857); le *Château de La Pigneraie* (1857); la *Comédie du malheur* (1857); *Scènes de la vie réelle* (1857); le *Cœur des bêtes* (1863), etc.

Honoré (RUE **Saint-**). Cette rue, une des plus anciennes de Paris, qu'elle traverse dans une assez grande partie de sa longueur, mérite, par les nombreux souvenirs qui s'y rattachent ou se groupent autour d'elle, une mention spéciale. La rue Saint-Honoré fut la première grande voie établie lorsque les Parisiens, se hasardant hors de l'île de la Cité, se décidèrent à bâtir sur la rive droite. Estienne Boileau nous apprend que les drapiers, les fourreurs, les brodeurs, etc., quittant la Cité trop étroite, vinrent échelonner leurs boutiques dans ce quartier nouveau alors : d'où les noms de rue de la Draperie, de rue des Fourreurs, etc., toutes rues voisines de la grande artère Saint-Honoré, qui en peu de temps acquit une importance commerciale considérable. Sous Philippe-Auguste, de 1190 à 1211, la rue Saint-Honoré s'arrêtait à la porte Saint-Honoré, située à peu près sur l'emplacement de l'Oratoire actuel; toute cette portion de la rue, depuis la rue Tirechappe, portait le nom de Chasteau-Festu. Elle alla toujours s'étendant, s'allongeant comme un fleuve qui grossit. De la rue de la Lingerie à celle de la Tonnellerie, elle porta, jusqu'au XVIIe siècle, le nom de rue de la Chaussetterie; de la rue de l'Arbre-Sec, où se trouvait de temps immémorial une potence, à celle du Rempart, elle fut appelée, au XIIIe et au XIVe siècle, rue de la Croix-du-Trahoir; enfin, de la rue du Rempart jusqu'à la rue Royale actuelle, elle était désignée, vers 1407, sous le nom de rue Neuve-Saint-Louis. En 1450, elle prit le nom de rue de la Chaussée-Saint-Honoré, et enfin, quelque temps après, celui de rue Saint-Honoré. Premier grand centre du commerce parisien, la rue Saint-Honoré fut, dans la nuit du 24 août 1572, le principal théâtre de la Saint-Barthélemy. C'était non loin de l'Oratoire actuel que s'élevait la fameuse auberge de la Belle-Etoile, tenue par le fanatique La Hurière, catholique féroce qui se distingua cette nuit-là. A la place de l'hôtel Coligny, qui était tout proche, se trouve aujourd'hui un café, dont l'enseigne porte le nom du célèbre amiral. Sous Louis XIII, le carrefour de l'Arbre-Sec vit un nouveau drame : le vieux baron de Luz y fut assassiné par le chevalier de Guise. Citons encore, parmi les souvenirs de la rue Saint-Honoré, les hôtels de Rambouillet et de Mercœur, sur les ruines desquels ne tarda pas à s'élever le Palais-Royal (alors palais Cardinal), l'église Saint-Honoré, fondée en 1204 et démolie en 1792, l'hôtel d'Aligre, etc. Depuis le commencement du siècle, la rue Saint-Honoré a singulièrement changé d'aspect; bon nombre de rues aboutissantes ont disparu, par suite du percement de nouvelles artères. Après avoir donné en passant un souvenir à l'hôtel des Messageries, jadis si animé, maintenant silencieux, nous citerons, parmi les monuments que contient cette rue, la fontaine de l'Arbre-Sec, l'Oratoire, le Palais-Royal, l'église Saint-Roch, dont les marches rappellent la sanglante journée (18 vendémiaire an IV-10 octobre 1795) qui suivit l'adoption de la constitution de l'an III; l'Assomption. Nous avons passé, sans y jeter un regard, devant le café de la Régence, le rendez-vous historique des joueurs d'échecs; c'est que le café actuel n'est pas l'ancien café illustré par Philidore et le *Neveu de Rameau*, mais bien une construction toute récente. La rue du Faubourg-Saint-Honoré, qui est le prolongement de la rue Saint-Honoré, s'étend jusqu'aux Ternes. On y trouve, entre autres monuments, le palais de l'Elysée, l'ancien hôtel Beauvau, aujourd'hui le ministère de l'intérieur, et un grand nombre d'hôtels, notamment l'ambassade d'Angleterre, l'hôtel Castellane, etc.

HONORÉ-LES-BAINS (SAINT-), bourg et

comm. de France (Nièvre), cant. de Moulins-Engilbert, arrond. et à 26 kilom. S.-O. de Château-Chinon, au pied du versant méridional des montagnes du Morvan; 1,332 hab. Fabrique de poterie.

Ce bourg, situé dans une position pittoresque, au centre des belles montagnes du Morvan, remonte à une haute antiquité; car, d'après certains écrivains, il existait avant la conquête romaine, sous le nom d'*Arbandata*. Il fut détruit et rebâti par les Romains, qui lui donnèrent le nom d'*Aquæ Nisinei*, et en firent le point de départ de deux grandes voies, dont l'une se dirigeait vers Autun et l'autre vers Nevers. Ils y établirent, en outre, de magnifiques thermes en marbre, que visitèrent les empereurs Probus et Constantin. La ville romaine, détruite par les barbares, demeura longtemps ensevelie sous ses ruines. « En 1820, dit M. Adolphe Joanne, le marquis d'Espeuilles, neveu de Chateaubriand, découvrit, à 5 mètres de profondeur, une immense étuve de marbre entourée de stalles, une quantité considérable de tuiles à rebords, des statuettes, des médailles, etc. En 1853, on trouva encore plus de 600 médailles des empereurs, au fond de l'un des puits creusés par les Romains pour recevoir les eaux thermales. » Les débris des thermes de Saint-Honoré ont été classés parmi les monuments historiques.

Saint-Honoré possède un établissement thermal. L'eau, sulfurée alcaline, émerge par cinq sources : source des Romains, source de la Marquise, source de l'Acacia, source de la Crevasse, source de la Grotte. La température de ces diverses sources varie de 26° à 30°; elles débitent, en vingt-quatre heures, 8,553 hectolitres d'eau, qu'on emploie en boisson, en bains, en douches et inhalation; elle excite le système nerveux et la circulation, et s'administre avec succès dans les affections pulmonaires à leur première ou à leur deuxième période, dans les scrofules, les catarrhes, etc.

La Vieille montagne, qui domine le bourg au S., porte les ruines, soit d'une forteresse romaine, soit, selon d'autres, d'un château fort du moyen âge.

HONORÉ DE SAINTE-MARIE (le P. Blaise VAUXELLE), théologien français, né à Limoges en 1651, mort à Lille en 1729. Il entra dans l'ordre des carmes déchausses, à Toulouse, et occupa dans cet ordre plusieurs emplois importants. On distingue particulièrement, parmi ses écrits : *Traité des indulgences et du jubilé* (1701); *Réflexions sur les règles et sur l'usage de la critique touchant l'histoire de l'Eglise, les ouvrages des Pères, les actes des martyrs, etc.* (1712-1720, 3 vol. in-8°), ouvrage plein de recherches et d'observations savantes, mais manquant de la critique dont l'auteur donne les règles; *Dissertation historique et critique sur la chevalerie ancienne et moderne* (Paris, 1718); *Observations sur l'*Histoire ecclésiastique *de Fleury* (1726-1729), etc. Le P. Honoré de Sainte-Marie prit une part très-vive aux querelles contre les jansénistes et sur la bulle *Unigenitus*.

HONORER v. a. ou tr. (o-no-ré — lat. *honorare;* de *honor*, honneur). Rendre honneur et respect à : *Partout on* HONORE *l'habit et non l'homme.* (Chateaub.) *On ne saurait trop* HONORER *le travail.* (E. de Gir.) ‖ Faire un honneur à; montrer qu'on a une idée avantageuse de : *Vous m'*HONOREZ *infiniment en me comptant au nombre de vos amis. Vous l'*HONOREZ *trop en parlant de lui sérieusement.*

— Faire honneur à, contribuer, servir à la gloire de : *Une belle mort* HONORE *toute la vie.* (Prov. ital.)

— *Honorer quelqu'un de*, Lui accorder l'honneur, lui faire la faveur de : HONOREZ-*moi* D'*un mot de réponse. Je sais que vous l'*HONOREZ DE *votre amitié.*

— Comm. Accepter et payer avant la remise des fonds : *S'il vous revient un de mes billets impayés, je vous prie de l'*HONORER.

S'honorer v. pr. Acquérir de l'honneur, faire une chose honorable : *Avouer une faute, ce n'est pas là se diffamer, c'est* S'HONORER, *au contraire, et réparer sa réputation blessée.* (Boss.)

— *S'honorer de*, Etre, se tenir honoré de, tirer vanité de : *A quel titre une femme oserait-elle dédaigner pour époux celui qu'elle* S'HONORE D'*avoir pour ami?* (J.-J. Rouss.)

> Hélas! qu'est devenu ce temps, cet heureux temps
> Où les rois *s'honoraient du* nom de fainéants?
> BOILEAU.

— **Syn. Honorer, adorer, révérer.** V. ADORER.

HONORIA (Justa Grata), princesse romaine, né à Ravenne en 417, morte après 453, à une date inconnue. Elle était fille de l'empereur Constance III et de Placidie, et, par conséquent, sœur de Valentinien III. Honoria perdit son père à trois ans. Sa mère, beaucoup plus occupée des affaires publiques que des soins de sa famille, n'exerça qu'une médiocre surveillance sur son éducation. A une grande beauté, la jeune princesse joignait des passions ardentes. Elle avait seize ans lorsqu'elle s'éprit d'un fonctionnaire subalterne du palais impérial, nommé Eugène, et bientôt il lui devint impossible de dissimuler son inconduite (434). Placidie, profondément irritée contre sa fille, l'envoya à Constantinople, où elle vécut pendant quatorze ans sous la surveillance sévère des sœurs de l'empereur Théodose. A la mort de ce dernier, Marcien lui rendit la liberté et l'envoya à Rome, où régnait alors son frère Valentinien III. A cette époque, Attila commençait à épouvanter le monde par ses incursions dévastatrices. Devenue ambitieuse, Honoria résolut de renverser son frère et de s'emparer du trône d'Occident. Dans ce but, elle n'hésita point à s'adresser à Attila lui-même, et lui envoya secrètement par un eunuque son anneau, en l'invitant à réclamer sa main et à demander pour sa dot la moitié de l'empire d'Occident. Le Fléau de Dieu s'empressa d'accepter cette offre, et envoya à Valentinien des ambassadeurs pour exiger à la fois sa fiancée et sa dot. Malgré sa faiblesse, l'empereur répondit par un refus, et, pendant qu'Attila ravageait la Gaule, Honoria était jetée dans un couvent où elle termina obscurément sa vie.

HONORIE ou **HONORIADE**, ancienne province de l'empire d'Orient, dans le diocèse de Pont, formée de la Bythinie orientale et de la Paphlagonie occidentale. Ch.-l., Claudiopolis.

HONORIFIQUE adj. (o-no-ri-fi-ke — lat. *honorificus;* de *honor*, honneur, et *facere*, faire). Qui procure des honneurs, des respects; qui est pour l'honneur, destiné à faire honneur : *Titre* HONORIFIQUE. *Distinctions* HONORIFIQUES. *Charge purement* HONORIFIQUE.

— Féod. Se dit des droits qui appartenaient aux seigneurs et aux patrons dans les églises.

HONORINE-DES-PERTES (SAINT-), village et comm. de France (Calvados), cant. de Trévières, arrond. et à 12 kilom. de Bayeux; 497 hab. Eglise du XIIIe siècle. Dans les environs du village, sur le bord de la mer, près de la fontaine Saint-Siméon, jaillit une fontaine incrustante, qui passe pour miraculeuse, et à laquelle se rendent de nombreux pèlerins.

Honorine, roman, par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE.

HONORIUS s. m. (o-no-ri-us). Bot. Syn. de MYOGALE.

HONORIUS (Flavius Augustus), empereur d'Occident, deuxième fils de Théodose, né à Constantinople en 384, mort à Ravenne en 423. Consul et césar à l'âge de deux ans, auguste à neuf, empereur à onze, il eut en partage l'Italie, les Gaules, l'Espagne, la Bretagne (Angleterre), l'Afrique et une partie de l'Illyrie, pendant que son frère Arcadius héritait de l'empire d'Orient. Pendant sa minorité, l'exercice du pouvoir appartint à l'énergique Stilicon, qui combattit victorieusement Alaric et ses Wisigoths à Polentia (403) et les Goths de Radagaise à Fésules (405). Mais le reste de l'empire était en proie à d'horribles dévastations : les Alains, les Suèves, les Vandales, les Allemands et les Bourguignons débordaient sur la Gaule; les usurpateurs Marc, Gratien et Constantin prenaient successivement la pourpre dans la Grande-Bretagne et s'emparaient d'une partie de la Gaule. Au lieu de faire face à tant de périls, le lâche empereur, enfermé dans Ravenne, sacrifiait stupidement à des favoris de cour l'homme qui avait sauvé deux fois l'Italie et qui était comme le bouclier de l'empire. En 408, Stilicon, accusé de songer à la pourpre pour son fils, fut égorgé avec sa famille par ordre de l'empereur. Dès lors, l'empire romain n'eut plus un seul chef à opposer aux barbares, qui s'établirent en vainqueurs dans toutes les provinces, pendant que d'obscurs compétiteurs se disputaient les lambeaux de la pourpre romaine, et que le Goth Alaric venait saccager Rome (410) et donner le titre d'empereur à sa créature Attale. Au milieu de ces déchirements, l'inepte fils de Théodose achevait obscurément sa carrière dans sa retraite de Ravenne, jouet des événements et des hommes, sauvegardé peut-être, au milieu de la ruine de l'empire, par sa faiblesse et sa lâcheté.

HONORIUS Ier, pape de 626 à 638, né à Capoue. Il était fils du consul Petronius. C'était un homme d'un esprit conciliant et doux, qui avait le goût de la magnificence, et qui fit construire ou réparer un grand nombre d'édifices religieux. A cette époque, Sergius, patriarche de Constantinople, dans l'espoir de ramener les eutychiens à l'Eglise, se fit le propagateur du monothélisme, doctrine qui admettait en Jésus deux natures, mais déclarait que ces deux natures n'ont qu'une seule volonté. L'empereur Héraclius adopta cette hérésie, et Sergius écrivit au pape pour lui recommander ses idées théologiques. Honorius, occupé alors de convertir l'Angleterre idolâtre, et convaincu, au fond, qu'il était parfaitement puéril de jeter le trouble dans la chrétienté au sujet de cette bizarre question : Jésus a-t-il une volonté unique ou double? adopta les vues conciliatrices de Sergius et lui écrivit dans ce sens. Honorius fut anathématisé quarante-trois ans après sa mort, dans le concile de Constantinople, comme fauteur du monothélisme, et, durant plusieurs siècles, les papes ne montaient sur le trône qu'après avoir prononcé un anathème, dans lequel se trouvait compris le nom d'Honorius, et qui était conçu en ces termes : *Auctores vero novi hæretici dogmatis, Sergium, Pyrrhum... una cum Honorio, qui pravis eorum assertionibus fomentum impendit... simili etiam nos condemnatione percellimus anathemis.* Cette condamnation d'un pape comme hérétique est un des arguments qu'ont mis en avant, lors du concile de 1869-1870, les adversaires catholiques de l'infaillibilité papale, notamment l'évêque de Sura et le P. Gratry. « La condamnation d'Honorius, a dit ce dernier, est et sera l'éternel obstacle à la doctrine de l'infaillibilité. » On a de ce pontife quelques lettres, qui ont été publiées dans la collection de Labbe et dans divers recueils.

HONORIUS II, antipape. Il vivait au XIe siècle, et s'appelait Pierre Cadalous. Il était évêque de Parme lorsqu'il fut élu pape, en 1061, par la faction impériale, sous le nom d'Honorius II, en même temps qu'Alexandre II était nommé par la faction contraire. Le concile de Mantoue le déposa l'année suivante et il mourut peu de temps après.

HONORIUS II (Lambert DE FAGNAN), pape de 1124 à 1130, né dans le comté de Bologne. D'abord évêque d'Ostie, il fut tumultuairement proclamé pape par la faction des Frangipani, pendant le couronnement de Célestin, qui se démit volontairement pour éviter la guerre civile. Honorius fit régulariser son élection quand il fut bien affermi sur le trône. Ce pape fit une guerre malheureuse à Roger, comte de Sicile, qu'il voulait contraindre à lui demander l'investiture, envoya en Poméranie saint Othon, évêque de Bamberg, pour y prêcher la foi, et prit part à une querelle qui s'était élevée entre le roi de France, Louis VI, et l'évêque de Paris. Le pontife déclara d'abord abusive l'excommunication que le prélat avait lancée sur son souverain; mais, à l'instigation de saint Bernard, qui lui écrivit à ce sujet plusieurs lettres, il finit par prendre le parti de l'évêque contre le roi. La collection des *Conciles* de Labbe contient onze lettres d'Honorius II.

HONORIUS III (Cencio SAVELLI), pape de 1216 à 1227. Il était né à Rome. Son pontificat ne fut, en quelque sorte, que la continuation de celui d'Innocent III. Il prononça la déposition de Jean sans Terre à propos d'une querelle de juridiction, puis lui pardonna après sa soumission, mais ne put empêcher les barons anglais de le renverser. Préoccupé des préparatifs de la deuxième croisade, il se laissa jouer par Frédéric de Sicile (v. FRÉDÉRIC II) et le couronna empereur d'Allemagne, après en avoir obtenu la promesse, toujours éludée, qu'il partirait pour la terre sainte. Il arma le roi de France, Louis VII, contre les malheureux albigeois, confirma l'ordre des dominicains et défendit à l'Université de Paris d'enseigner le droit civil. Continuateur de la politique de son prédécesseur, il n'eut cependant point son autorité et ne soutint ses prétentions à la suprématie ni avec la même capacité, ni avec la même énergie. Grégoire IX lui succéda. La plupart des lettres d'Honorius III ont été réunies par Ciron, sous le titre de *Quinta compilatio decretalium* (1645, in-fol.). On a publié, sous le nom de ce pape, une compilation médiocre, écrite en latin, et plusieurs fois réimprimée sous le titre de *Grimoire d'Honorius*.

HONORIUS IV (Jacques SAVELLI), pape de 1285 à 1287, Romain de naissance. Il soutint en Sicile le parti français contre les Aragonais, mais ne put faire rendre la liberté à Charles II, prisonnier de Pierre d'Aragon. Il obtint du moins dans cette île une constitution très-favorable au clergé et songea trop à l'élévation de sa famille. Il reste de lui une lettre et quelques fragments peu intéressants, insérés dans les *Annales* de Wadding.

HONORIUS JULIUS, géographe latin, qui vivait à une époque incertaine. Il est l'auteur d'un petit traité de géographie publié, d'après un manuscrit incomplet, sous le titre de *Excerpta quæ ad cosmographiam pertinent* (Leyde, 1685).

HONORIUS D'AUTUN, écrivain ecclésiastique. V. HONORÉ D'AUTUN.

HONOROUROU, ville de l'Océanie. V. HONOLULU.

HONTAN (baron de LA), voyageur et écrivain français. V. LA HONTAN.

HONTE s. f. (on-te; *h* asp. — Caseneuve proposait pour ce mot une étymologie qui a, au moins, le mérite de l'originalité : « Anciennement, dit-il, quand on voulait faire souffrir une *honte* et une ignominie extraordinaire à un gentilhomme convaincu de sédition, de volerie et d'incendie, avant que de le faire mourir, on lui faisait porter sur les épaules un chien à travers champs, jusqu'aux limites du prochain territoire. Otho Frisingensis parle de Herman, comte palatin, qui, avec deux autres comtes ses complices, fut condamné à souffrir une pareille ignominie. Gunterus, après avoir parlé de cette coutume, raconte aussi en vers la *honte* et l'ignominie que l'on fit souffrir à ce comte palatin et à ses complices, en leur faisant porter un chien sur les épaules. Suger, abbé de Saint-Denis, en la vie du roi Louis le Gros, raconte que ce prince fit pendre avec un chien Bertholde, prévôt de l'église de Bruges, qui avait fait assassiner Charles, comte de Flandres..... Puis donc que, dans ces exemples, nous voyons que les chiens servaient anciennement à faire souffrir aux personnes de condition une *honte* et une ignominie insupportable, il y a beaucoup d'assurance que de là s'est formé le mot de *honte*, d'autant qu'en allemand *hund*, en flamand *hundt*, et en ancien tiois *hunt* signifiait un chien. » Mais ce n'est là, sans doute, qu'un rapport tout à fait fortuit, et, comme le dit avec raison Ménage, cette étymologie de Caseneuve paraît plus curieuse que véritable. L'étymologie du mot *honte* reste ignorée). Confusion, trouble, sentiment pénible excité dans l'âme par l'idée de quelque déshonneur qu'on a reçu, de quelque manquement que l'on a commis : *Avoir* HONTE *de sa conduite. Il n'y a d'asile sûr que celui où l'on peut échapper à la* HONTE *et au repentir.* (J.-J. Rouss.) ‖ Timidité, embarras que l'on éprouve devant certaines personnes, par le respect qu'elles inspirent : *La* HONTE *est nuisible à tout homme qui est dans le besoin.* (Homère.) ‖ Pudeur, modestie, réserve : *Il y a une sorte de* HONTE *d'être heureux, à la vue de certaines misères.* (La Bruy.) *La pudeur est une sorte de* HONTE *honnête et de timidité.* (Boissonade.)

— Déshonneur, opprobre, ignominie; humiliation : *Reprochez-lui la* HONTE *de sa conduite. Il n'y a de* HONTE *qu'à n'en point avoir.* (Pasc.) *On peut vaincre avec* HONTE, *on peut être vaincu avec gloire.* (B.-Const.)

> Une âme généreuse et que la vertu guide
> Fuit la *honte* des noms d'ingrat et de perfide.
> CORNEILLE.

— Elliptiq. *Honte!* Faisons honte : HONTE *à ceux qui aimeraient mieux voir leur patrie morcelée sous le joug de l'étranger, que libre du leur.* (Boiste.)

> *Honte* à qui peut chanter pendant que Rome brûle!
> LAMARTINE.

— *A la honte de*, Ce qui fait honte à; pour faire honte à : *J'avoue* A MA HONTE *que je me suis laissé prendre.*

> De ses derniers soupirs je me rendis maîtresse :
> Mes soins, en apparence, épargnant ses douleurs,
> De son fils, en mourant, lui cachèrent les pleurs.
> Il mourut : mille bruits en courent *à ma honte*.
> RACINE.

— *Fausse honte*, *mauvaise honte*, Honte mal entendue, qui pousse à rougir de ce qui n'est pas véritablement honteux : *Rougir de la misère, c'est la plus* FAUSSE *de toutes les* HONTES.

— *Perdre, mettre bas la honte, toute honte; avoir toute honte bue*, Etre sans pudeur, être insensible au déshonneur : *Lorsque ceux qui commandent ont* PERDU LA HONTE, *ceux qui obéissent perdent le respect.* (De Retz.) *Quand on* A PERDU TOUTE HONTE, *on n'est plus qu'un homme à noyer.* (Leynadier.)

— *Faire honte à*, Causer de la honte à, être un sujet de honte pour : *Votre conduite* VOUS FAIT HONTE. *Cet enfant* FAIT HONTE À *ses parents.* ‖ Chercher à humilier par des reproches, à faire rougir : FAIRE HONTE À *quelqu'un de sa paresse.* ‖ Poétiq. Effacer, surpasser :

> La blancheur de ses bras *faisait honte à* l'albâtre.
> LA FONTAINE.

— Loc. prov. *Revenir, s'en retourner avec sa courte honte*, Revenir, s'en retourner après avoir essuyé un affront, un refus, un échec.

— **Syn. Honte, déshonneur, ignominie,** etc. V. DÉSHONNEUR.

— **Honte, pudeur.** Il existe d'abord une différence essentielle entre ces deux mots, c'est que *honte* est le seul qui puisse se rapporter à la conduite passée et se trouver ainsi associé à l'idée du remords. Ils ne sont réellement synonymes que lorsqu'ils expriment le sentiment qu'on éprouve à la pensée d'une action mauvaise non encore réalisée. Dans ce cas, la *honte* est la crainte de n'être plus honoré par les autres, de perdre l'estime publique, tandis que la *pudeur* est la crainte de perdre sa propre estime, de se dégrader à ses propres yeux. De plus, ce sont surtout les actions contraires à la loyauté qu'on aurait *honte* de commettre, et la *pudeur* repousse celles qui sont contraires à la pureté, à la modestie.

— **Honte, confusion.** V. CONFUSION.

— **Allus littér. Honte bue (avoir toute),** Locution aussi singulière qu'énergique, dont l'historique est intéressant. On la rencontre pour la première fois dans un trouvère du XIIIe siècle, Hugues de Méry, auteur du *Tornoiement de l'Antechrist*, et entourée de circonstances bien significatives. Ce n'est pas un vers écrit au courant de la plume, c'est toute une allégorie, une description très-colorée, où les convives de Lucifer sont représentés *buvant de la honte*, afin de donner plus de relief à l'idée et à l'expression, sans doute neuves à cette époque.

Tous les suppôts de Satan (allusion aux hérétiques albigeois que l'on combattait si cruellement) sont réunis dans un banquet. On leur sert des mets bizarres : c'est d'abord une entrée de gras usuriers, qui ont bien deux doigts de lard sur les côtes; puis des champions vaincus, sauce à l'ail; des assassins au sang; des hérétiques à la broche; des langues d'avocat frites dans la malice; de vieilles courtisanes (le mot du texte est plus énergique) sont servies en guise de fromage, « encore en sens-je puer l'air, » dit le poëte; les moines et toute la gent cléricale ne sont pas plus ménagés :

> Bediaus brûlés, bien cuits en paste,
> Papelars à l'ypocrisie;

Noirs moines à la tenoisie,
Vieilles prestresses au civé,
Noirs nonnains au cretonné,
Sodomistes bien cuits en *honte*....

Voià déjà la *honte* qui paraît; mais Hugues de Méry veut renchérir sur cette idée. Après que les convives ont mangé un dessert composé de gingembres confits au soufre, de dragées de tous les vices, le palais embrasé par des condiments si violents, ils crient : « A boire, à boire! » Et alors on leur sert de la *honte* à pleins brocs. « On apporta une friture merveilleuse de péchés contre nature. Il fallut abreuver ces entremets d'une tonne de *honte*, car ceux qui mangèrent de cette friture en seraient crevés, s'ils n'*eussent toute honte bue.* »

. . . Un entremes i ot
D'une merveilleuse friture
Des péchés fais contre nature.
. . . .
D'une tonne de *honte* plaine
Convient l'entremes abeuvrer,
Car ceus en convenist crever
Qui orent la friture êüe,
S'ils n'éüssent honte bêüe.

L'auteur insiste sur cette fiction de la *honte bue*. Un peu plus loin il dit : « Le vin aux noces de Cana fut prodigué en moindre abondance. Ils avaient de la *honte* à discrétion. Outrage, qui faisait l'office du boutillier, la leur servait par setiers et par muids; il la livrait à la grande mesure, ou plutôt sans mesure. »

Sans escrit, sans taille et sans compte;
Oncques mais chez roi ne chez comte,
N'ot tant de *honte* despendue!

« Je n'en bus point, continue le poëte, je n'en bus point, car l'entremets ne vint pas jusqu'à moi; et quand il y serait venu, je n'y aurais pas touché... »

Car ce n'est pas mets à pauvre homme.

Voilà, selon Génin, l'origine curieuse et la date de cette expression *avoir toute honte bue.* « Au moins, ajoute-t-il, je n'en connais pas d'exemple plus ancien. » Cette métaphore est donc une idée poétique de Hugues de Méry; elle pénétra profondément dans le goût de la nation, puisque, après six cents ans, la trace en subsiste encore aussi vigoureuse que le premier jour. Il est à remarquer que l'on dit encore, comme le poëte, *avoir sa honte bue*, et non pas *avoir bu sa honte*.

Nous retrouvons cette locution passée en proverbe au XVe siècle et accolée à un autre adage : *Il a toute honte bue, il a passé par devant l'huis du pâtissier*. On n'en a conservé que la première partie : *il a toute honte bue*, c'est-à-dire il se moque du qu'en dira-t-on, il n'a *honte* de rien, et l'on a négligé la seconde : *il a passé par devant l'huis du pâtissier.* Cette espèce de proverbe est venu d'une coutume aussi obscène que singulière. Au XVe et au XVIe siècle, certains pâtissiers mettaient en vente et étalaient effrontément aux vitrines de leurs boutiques des gâteaux, des croquets ayant la forme des parties génitales de l'homme ou de la femme, les débauchés n'avaient pas *honte* de s'arrêter devant ces boutiques et d'acheter ces indécentes pâtisseries, pour les manger en buvant avec les filles publiques du voisinage.

On peut trouver un précédent a cette mode impudique, dans l'usage, fréquent chez les Romains, des priapes à boire. Quelques-uns de ces singuliers ustensiles se trouvent au Musée secret de Naples; l'un d'eux, en terre cuite, faisait partie du mobilier d'un temple; on y faisait boire les femmes stériles, désireuses d'acquérir la fécondité. Au temps de la plus grande corruption romaine, on s'en servait communément, hommes et femmes, dans les repas :

Vitreo bibit ille priapo.
(Juv., sat. II, v. 95).

Un scoliaste ajoute : *Lascivi ex pene seu priapo bibebant;* et un autre témoigne d'une impudeur semblable chez les femmes : *Non secus ac impudica et efferata libidine mulier, quæ ex pene e vitro facto bibit.* »

Nous avons dit que l'expression proverbiale était restée ; en voici deux exemples :

En l'an trentisme de mon eage
Que *toutes mes hontes j'eu beues*
Ne du tout fol, ne du tout sage,
Nonobstant maintes peines eues...
F. VILLON (*Grand Testament*, 1461).

« Voyez ce Mirabeau cadet, pour prouver que la *honte* ne fait pas maigrir; en est-il moins gras et moins beau pour être honni? Après qu'il *a bu toute honte*, il va dîner chez le restaurateur, où je l'observe. D'abord il fait venir sa bouteille de vin de Bordeaux, ensuite une autre bouteille de je ne sais quel vin de *créole* à 12 livres. Il met ainsi les 18 livres de la séance du matin en bouteille,

Et le drôle a lapé le tout en un moment. »
CAMILLE DESMOULINS.

— **Le crime fait la honte et non pas l'échafaud,** Vers de Th. Corneille. V. ÉCHAFAUD.

HONTER (Jean), érudit allemand, né à Cronstadt (Transylvanie) en 1498, mort en 1549. Après avoir professé l'éloquence et la grammaire à Cracovie, il revint dans sa patrie et s'attacha à propager les doctrines de la Réformation. Dans ce but, Honter établit, en 1533, une imprimerie, où il édita les œuvres de Luther. Il fonda, en outre, dans la même ville, un collége et une bibliothèque publique. Nous citerons de lui : *Rudimentorum cosmographiæ libri duo, quorum prior astronomiæ, posterior geographiæ principia brevissima complectitur* (Cracovie, 1530); *De grammatica libri duo ex optimis auctoribus collecti* (Cracovie, 1532), etc.

HONTEUSEMENT adv. (on-teu-ze-man; *h* asp. — rad. *honteux*). Avec honte, d'une manière honteuse : *Celui qui rougit de faire ce qu'a fait son père n'a pas un trop bon cœur; il en portera la peine tôt ou tard, et il sera bientôt forcé de rougir* HONTEUSEMENT *de lui-même.* (De Jussieu.)

HONTEUX, EUSE adj. (on-teu, eu-ze; *h* asp. — rad. *honte*). Qui éprouve de la honte, de la confusion : *Il n'y a guère de gens qui ne soient* HONTEUX *de s'être aimés quand ils ne s'aiment plus.* (La Rochef.) ‖ Timide, qui n'ose parler ou se montrer : *Un enfant tout* HONTEUX. *L'envie est une passion timide et* HONTEUSE *que l'on n'ose jamais avouer* (La Rochef.) *Si quelqu'un devait être* HONTEUX *de son état, serait-ce le pauvre qui le souffre, ou le grand qui en abuse?* (Mass.)

— Qui cause, qui est propre à causer de la honte, du déshonneur, de la confusion : *Il est plus* HONTEUX *de se défier de ses amis que d'en être trompé.* (La Rochef.) *Le suicide est une mort furtive et* HONTEUSE : *c'est un vol fait au genre humain.* (J.-J. Rouss.)

Toute excuse est *honteuse* aux esprits généreux.
CORNEILLE.

— *Pauvre honteux*, Pauvre qui n'ose faire connaître ses besoins et recourir à la charité.

— Fam. *Morceau honteux*, Morceau qui reste le dernier sur le plat.

— Anat Qui concerne les organes de la génération : *Le nerf* HONTEUX. *Les artères* HONTEUSES

— *Parties honteuses*, Parties sexuelles.

— Méd. *Mal honteux, maladie honteuse*, Mal vénérien.

— Substantiv. Personne honteuse, timide :

Qui n'ose aura toujours un sort triste et piteux
Et la gloire et l'amour se moquent des *honteux*.
FRÉVILLE.

— **Encycl.** Anat. *Nerf honteux interne.* Ce nerf naît du plexus sacré, au voisinage de son sommet; il passe, comme l'artère *honteuse* interne qu'il accompagne, derrière l'épine sciatique; puis il rentre dans le bassin par la petite échancrure et s'applique à la face interne de la tubérosité de l'ischion, sur laquelle il est maintenu par une lame fibreuse. Au niveau de la face interne de l'ischion, le nerf *honteux* interne se divise en deux branches : une inférieure pour le périnée, une supérieure pour la verge chez l'homme et le clitoris chez la femme. La branche inférieure, appelée aussi *périnéale*, descend en arrière du muscle transverse du périnée, et se réfléchit ensuite au-dessous de ce muscle, pour se porter en avant. Elle donne, dans son trajet, quelques filets nerveux au sphincter externe de l'anus et à la peau de l'angle qui sépare la cuisse du périnée; puis elle se divise en rameau superficiel ou cutané, et en rameau profond ou musculaire. Le rameau cutané se place entre l'aponévrose et le tissu cellulaire sous-cutané, accompagne l'artère périnéale superficielle et se ramifie dans la peau du périnée, des bourses et de la face inférieure de la verge. Le rameau musculaire perfore le muscle transverse d'arrière en avant, parcourt ensuite le triangle ischio-bulbaire, et se termine dans le tissu spongieux et la muqueuse du bulbe, après avoir fourni des rameaux aux trois muscles superficiels de la région périnéale antérieure, bulbo-caverneuse, ischio-caverneuse et transverse. La branche supérieure, appelée aussi nerf *dorsal de la verge*, monte le long des branches ascendante de l'ischion et descendante du pubis, traverse le ligament suspenseur de la verge, et se place dans le sillon que présentent les corps caverneux à leur face supérieure. Cette branche donne, dans son trajet, des rameaux collatéraux, qui se portent en dehors et contournent la verge, pour se terminer dans la peau de cet organe, dans la portion spongieuse de l'urètre et dans le prépuce. Elle donne aussi des rameaux terminaux à la muqueuse du gland. Chez la femme, la branche périnéale se termine à la grande lèvre, tandis que la branche supérieure, ou clitoridienne, se termine dans le clitoris.

— *Artères honteuses.* Ces artères sont au nombre de trois : 1° l'artère *honteuse* externe supérieure; 2° l'artère *honteuse* externe inférieure; 3° l'artère *honteuse* interne.

1° L'artère *honteuse* externe supérieure naît de l'artère fémorale, dans le triangle de Scarpa. Elle est située dans le tissu cellulaire sous-cutané. Elle se porte en dedans et donne un rameau à la peau du scrotum et de la verge chez l'homme, de la grande lèvre chez la femme.

2° L'artère *honteuse* externe inférieure, venue quelquefois de la fémorale profonde et située sous l'aponévrose, présente la même direction et la même division que la précédente; elle passe dans la concavité de l'anse que décrit la veine saphène interne, au moment où elle se jette dans la veine fémorale; elle s'anastomose, ainsi que la précédente, avec les autres artères du cordon spermatique et du scrotum.

3° L'artère *honteuse* interne, qui est une des branches de l'artère iliaque interne, sort du bassin par l'échancrure sciatique, avec le nerf *honteux* interne; elle contourne la face postérieure de l'épine sciatique, et rentre dans le bassin par la petite échancrure sciatique. Elle s'applique ensuite à la face interne de l'ischion, dont elle s'écarte fort rarement, et sur laquelle elle est fixée par une lame fibreuse; puis elle se porte vers la symphyse pubienne en côtoyant les branches ascendante de l'ischion et descendante du pubis. Arrivée à la symphyse, elle se bifurque en deux branches terminales, qui sont l'artère dorsale de la verge et l'artère caverneuse. L'artère *honteuse* interne présente dans son parcours les rapports suivants : à son origine, elle croise dans le bassin la face antérieure du muscle pyramidal; plus loin, elle recouvre l'épine sciatique et elle est recouverte par le grand fessier; dans le bassin, elle est fixée sur l'ischion et sur le muscle obturateur interne, par une aponévrose. Le long de la branche ascendante de l'ischion, elle est contenue entre les deux feuillets du ligament de Carcassonne. Dans son trajet, elle fournit les artères hémorroïdales inférieures, les périnéales superficielle et profonde, et se termine par les deux artères dorsale de la verge et caverneuse, nommées plus haut.

HONTH ou **NAGY-HONTH** (c'est-à-dire *Grand Honth*), comitat de Hongrie, dans l'ancien cercle en deçà du Danube, entre les comitats de Sohl au N., de Bars à l'O., de Gran au S., et de Neograd à l'E. Superficie, 2,484 kilom. carrés; 112,494 hab. Slavons en majorité, le reste Hongrois. Chef-lieu, *Ipoly-Sagh.* C'est une contrée montagneuse. Le blé, les légumes, le chanvre, le lin, le tabac, le maïs viennent bien dans les vallées; quant aux montagnes, elles sont généralement couvertes de bois, et recèlent de l'or, de l'argent, du cuivre, du fer, de l'arsenic, etc. L'éducation du bétail, l'exploitation des mines et l'agriculture sont également florissantes. L'industrie du comitat n'embrasse guère que la fabrication de la poterie et de divers objets en bois et en fer.

HONTH (KIS-), c'est-à-dire *Petit Honth*, ancien comitat de Hongrie, compris aujourd'hui dans celui de Gömör.

HONTHEIM (Jean-Nicolas DE), connu sous le pseudonyme de **Justinus Febronius**, historien et publiciste allemand, né à Trèves en 1701, mort en 1790. Il fut professeur de droit civil dans sa ville natale, conseiller et suffragant du prince-évêque de Trèves et évêque *in partibus* de Myriophite (1748). On a de lui, en latin, plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *Histoire de Trèves* (1750-1757, 5 vol. in-fol.); *De l'état de l'Eglise et du légitime pouvoir du pontife romain, livre dont le but est de réunir dans la religion chrétienne les sectes dissidentes* (Bouillon, 1763, in-4°). Dans ce dernier ouvrage, l'auteur attaque le pouvoir temporel des papes; il s'élève contre les prétentions du saint-siége à s'immiscer dans le gouvernemont ecclésiastique des divers Etats; il voit, dans ces abus, les causes des dissidences qui déchirent le christianisme, et propose, pour y mettre fin, de limiter les papes à leur pouvoir spirituel. Il y eut grand bruit autour de ce livre. On le traduisit en plusieurs langues, notamment en français (Wurtzbourg, 1766, 2 vol. in-12). Les réformes demandées par Hontheim furent mises en pratique par plusieurs princes; mais lui-même, tourmenté par les ultramontains, dut se rétracter, pour désarmer ses persécuteurs (1778).

HOO (Thomas), capitaine et diplomate anglais, mort en 1456. Henri VI, roi d'Angleterre, s'intitulant en même temps roi de France, le nomma chancelier de France en 1435, lui accorda une pension de 40 livres sterling, le titre de baron de Hoo et de Hasting et lui accorda l'ordre de la Jarretière. Hoo ravagea le pays de Caux avec les troupes anglaises placées sous ses ordres (1436), devint, en 1442, capitaine de Mantes, commanda sous le duc d'York, en qualité de lieutenant général, fut un des ambassadeurs envoyés auprès du roi de France, à Vendôme et à Tours (1443), pour y conclure une trêve, remplit diverses autres missions diplomatiques et négocia, en 1449, la reddition de Rouen, lorsque Charles VII recouvra la Normandie.

HOOD (lord Samuel), amiral anglais, né à Butleigh (Somersétshire) en 1735, mort en 1816. Il devint amiral en 1780, subit plusieurs échecs pendant la campagne d'Amérique, mais obtint d'éclatants succès, en 1782, devant les Saintes, où il perça la ligne française et fit prisonnier le comte de Grasse (12 avril). Créé baron de Catherington (1783), élu à la Chambre des lords (1784), nommé lord-commissaire de l'Amirauté, et mis à la tête, en 1793, d'une flotte nombreuse, il s'empara de Toulon le 28 août, et ne quitta ce port qu'à la suite d'un siége mémorable, et après avoir livré aux flammes nos vaisseaux et nos établissements maritimes (19 décembre). Grâce à la complicité de Paoli, il conquit la Corse, fit le blocus du port de Gênes, mais échoua devant l'île d'Elbe. Rentré en Angleterre en 1796, il reçut, avec le titre de vicomte et le grade d'amiral du pavillon rouge, le gouvernement de l'hôpital de Greenwich.

HOOD (Alexandre), vicomte BRIDPORT, marin anglais, frère puîné du précédent, mort en 1814. Il entra de bonne heure dans la marine, se signala en une foule de circonstances, fut créé contre-amiral en 1780, commandant en second de la flotte mise sous les ordres de Howe. Il eut une part importante à la grande victoire remportée près d'Ouessant (1794) et prit trois vaisseaux, l'année suivante, dans un engagement avec la flotte française, près de Lorient. Hood succéda, en 1796, à lord Howe, dans le commandement de la flotte du Canal, qu'il conserva jusqu'en 1800. Il fut, plus tard, créé successivement pair d'Irlande et d'Angleterre, avec le titre de baron, puis de vicomte Bridport, titre qui s'éteignit avec lui.

HOOD (sir Samuel), marin anglais, cousin des deux précédents, mort en 1814. Il assista à la bataille navale où son cousin fit prisonnier le comte de Grasse (12 avril 1782), se distingua dans l'expédition contre la Corse, puis à la bataille du Nil, et, nommé en 1803 commandant de l'île Leeward, il s'empara de Tabago et des établissements hollandais de la Guyane. Il perdit un bras en 1806 devant Rochefort, dans un combat où il prit trois frégates françaises, et, l'année suivante, fit partie de l'expédition contre Copenhague. Peu après, Hood fut nommé vice-amiral et commandant en chef des forces navales de l'Inde.

HOOD (Thomas), poëte humoristique anglais, né à Londres en 1799, mort en 1845. Il apprit la gravure, ce qui lui permit plus tard d'illustrer ses œuvres. Forcé par sa santé de renoncer à l'état de graveur, Hood alla à Dundee, en Ecosse, où il publia quelques articles dans un journal de la localité. De retour à Londres, en 1821, il devint sous-éditeur du *London Magazine*. Sa carrière littéraire date véritablement de cette époque. Il se lia bientôt étroitement avec Charles Lamb et avec J.-H. Reynolds, dont il épousa la sœur, Jane, et composa avec ce dernier son premier volume : *Odes et adresses au grand peuple.* Après son mariage (1824), il publia successivement ses *Contes nationaux*, sa *Défense des féeries d'été* et *Fantaisies et singularités.* Il dirigea, en 1829, un recueil intitulé la *Pierre précieuse* (*gem*), dans lequel il publia le beau poëme intitulé *Eugène Aram.* Ce fut en 1830 qu'il commença, à Winchmore, son *Annuaire comique*, si longtemps populaire, et qui a été réimprimé en 1838, sous le titre de *Trésor de Thomas Hood.* Englobe dans la faillite d'un éditeur, en 1834, il partit pour l'Allemagne, dans l'espoir d'y rétablir ses affaires, fit naufrage dans la traversée et tomba malade en arrivant à Coblentz (1835). Depuis ce jour, sa santé ne se remit jamais entièrement. Après avoir habité l'Allemagne et Ostende, où il publia l'ouvrage intitulé *Sur le Rhin*, il retourna en Angleterre (1840) toujours malade, mais conservant néanmoins dans sa mauvaise fortune son joyeux esprit et sa bonne humeur. A peine arrivé, il reconnut avec stupeur que son éditeur, profitant de son absence, l'avait trompé dans le compte des sommes qui devaient lui revenir, et le malheureux Hood, pour se faire payer, dut avoir recours à un procès. A la même époque, Colburn l'attacha à la rédaction du *New Monthly Magazine*, dont il devint l'éditeur en 1841. Ce fut là qu'il publia son beau poëme, *Miss Kilmansegg*, et de nombreux articles qu'il réunissait en volume à la fin de l'année, sous les titres d'*Annuaires comiques* ou de *Bizarreries* (*Whimsicalities*). Devenu un des collaborateurs du journal comique le *Punch*, il y donna notamment sa *Chanson de la chemise*, œuvre dans laquelle il montra qu'il savait être aussi grand poëte élégiaque que spirituel humoriste. Ayant quitté le *Magazine* de Colburn en 1842, il fonda le *Hood's Magazine*, qui eut du succès et le mit, au point de vue pécuniaire, dans une meilleure situation. Mais la santé du poëte était ruinée à tout jamais, et bien que les productions émanées de sa plume à cette époque soient comptées au nombre de ses meilleures, elles étaient dictées d'une voix éteinte, entre une hémorragie et un accès de délire. En 1844, sir Robert Peel accorda à sa femme une pension annuelle de 100 livres sterling. Rassuré dès lors sur le sort de sa famille, Hood vit arriver sa fin sans angoisse et expira quelques mois après. Hood est un des écrivains humoristiques les plus éminents de l'Angleterre. « Ses ouvrages, dit un de ses biographes, ont presque tous un cachet original et supérieur. Deux traits saillants le distinguent : l'humeur enjouée et comique, le sérieux et le pathétique. Il semblerait que l'un dût exclure l'autre; mais cette humeur enjouée n'avait point sa source dans la vivacité d'esprit; elle venait plutôt de l'observation et de pensées profondes. Les sujets qui lui convenaient le mieux et vers lesquels il penchait étaient de couleur sérieuse et sombre. Un autre trait remarquable, c'est que, dans ses esquisses comiques et satiriques, domine un esprit de bienveillance, de bonté et de générosité. On y sent que ce n'est pas pour humilier ou faire rire qu'il retrace les faiblesses, les ridicules, les défauts et les bizarreries de l'humanité, mais pour la corriger et la porter au bien. » Une édition com-

plète des *Œuvres* de Thomas Hood (Londres, 1864, 7 vol.) a été publiée par son fils, Thomas HOOD, qui s'est aussi fait connaître, comme écrivain humoristique, par plusieurs publications, entre autres par celle qui est intitulée *Lardons et crampes* (1861).

HOOD (Robin). V. ROBIN HOOD.

HOOFT (Pierre-Corneille), historien et poëte hollandais, né à Amsterdam en 1581, mort en 1647. Au retour d'un voyage en Italie, il devint, en 1609, bourgmestre de Minden, fonctions qu'il conserva jusqu'à sa mort. Historien de mérite, il fut, en outre, un poëte distingué, et il est regardé comme un des créateurs de la poésie érotique et de la tragédie en Hollande. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire du roi Henri IV* (Amsterdam, 1626-1652); *Histoire de la maison de Médicis* (Amsterdam, 1649); *Histoire des Pays-Bas* (1652-1654, 2 vol.), livre très-estimé; *Poésies* (1656). Ses lettres, qui sont très-remarquables, ont été publiées en 1738.

HOOGE (Pieter DE), peintre hollandais, né à La Haye en 1643, mort dans la même ville en 1717. Elève de Berghem, il passa la première moitié de sa carrière à imiter ce maître célèbre, puis Mieris et Metzu. S'étant enfin décidé à marcher sans lisières, il exécuta un certain nombre d'excellents petits tableaux, dans lesquels il affirme sa personnalité. Parmi les meilleurs, nous citerons : le *Corps de garde*, qu'on voit au Louvre; le *Souper*, du musée de La Haye, et l'*Intérieur*, de la galerie d'Amsterdam. Une véritable science de l'arrangement, beaucoup de goût dans les accessoires, une couleur harmonieuse et fine, enfin une grande largeur d'exécution, telles sont les qualités qui distinguent les œuvres de cet artiste.

HOOGE (Romeyn DE), graveur hollandais, né à La Haye vers 1650, mort dans la même ville en 1720. Appelé à Paris par Van der Meulen, son protecteur, il y compléta ses études et y exécuta ses principaux ouvrages. Hooge reçut des lettres de noblesse du roi de Pologne en 1675, et fut nommé, par Guillaume III d'Angleterre, commissaire inspecteur des mines et douanes du comté de Lingen. Cet artiste avait beaucoup d'imagination, de fougue et d'originalité; mais son dessin manque de correction. On cite, parmi ses meilleures gravures : *Entrée de Louis XIV à Dunkerque en* 1646, d'après Van der Meulen; *Charles II, roi d'Espagne, descendant de son carrosse pour rendre hommage au saint sacrement;* le *Massacre des deux frères de Witt;* les *Excès et les cruautés commises par les Français en Hollande, durant la campagne de* 1672, série de gravures où l'on remarque, à un degré supérieur, les meilleures qualités du maître, la *Foire d'Arnheim;* la *Synagogue des juifs portugais à Amsterdam*, étude sérieuse d'une exécution excellente; les *Illustrations* du Nouveau Testament de Basnage, et quelques autres travaux du même genre : les *Contes de La Fontaine*, le *Décaméron* de Boccace, les *Cent nouvelles nouvelles*, etc.

HOOGERS (Gosvin), publiciste et poëte hollandais, né en 1636, mort en 1676. Il parcourut une partie de l'Europe, se lia, pendant son séjour à Caen, avec Bochart et Huet, et, de retour dans sa patrie, fut nommé professeur de droit, d'éloquence et d'histoire à Deventer, où il succéda à Grœvius (1661). Par la suite, Hoogers perdit sa chaire; mais ses concitoyens, dont il avait gagné l'estime, le nommèrent leur bourgmestre. On a de lui des discours sur la tyrannie de César, sur la nécessité de garder la liberté, contre le système politique de l'Angleterre. Ces discours et des poésies latines de lui ont été réunis et publiés sous le titre de *Poemata juvenilia* (Amsterdam, 1682).

HOOGEVEEN, ville du royaume de Hollande, province de Drenthe, arrond. et à 17 kilom. N.-E. de Meppel; 4,500 hab. Fabriques de calicots, distilleries, élève de bestiaux; tourbières.

HOOGEVEN (Henri), philologue hollandais, né à Leyde en 1712, mort en 1791. Son père, bien que très-pauvre, lui fit donner une excellente éducation littéraire. A vingt ans, Hoogeven devint corecteur du gymnase de Gorinchem, puis fut successivement chargé de diriger les colléges de Woerden, de Culenbourg (1738), de Bréda (1745), de Dordrecht (1761) et enfin de Delft (1764). Il s'attacha constamment à améliorer l'instruction secondaire, et composa des ouvrages qui lui donnèrent la réputation d'un grammairien consommé. Ils ont pour titre : *Fr. Vigerii de præcipuis Græcæ dictionis idiotismis libellus, perpetuis animadversionibus illustratus* (Leyde, 1743); *Doctrina particularum linguæ græcæ* (Delft, 1769, 2 vol. in-4°), livre chargé de détails et d'exemples. Schutz en a donné un bon abrégé (Dessau, 1782).

HOOGHVORST (Emmanuel VANDERLINDEN, baron D'), général belge, né à Bruxelles en 1781, mort en 1866. Il est surtout connu par la part active qu'il prit à la révolution de septembre 1830, qui sépara la Belgique de la Hollande. Il était à cette époque membre des états provinciaux du Brabant méridional. Dès les premiers jours de la révolution, il fut nommé commandant en chef de la garde nationale de la capitale, et eut bientôt occasion de faire preuve de son dévouement aux intérêts de la Belgique. L'histoire a consigné dans ses annales un fait glorieux pour lui. Le 20 septembre, lorsque la commission de sûreté établie à Bruxelles se fut dispersée, laissant l'hôtel de ville à la disposition de qui voudrait le prendre, le commandant de la garde nationale, resté presque seul, n'abandonna pas l'autorité qui lui avait été confiée, et sut ranimer de nouveau la confiance du peuple, en convoquant la garde nationale pour une revue. Devenu peu après membre du gouvernement provisoire, il donna, dans cette position critique, de nouvelles preuves de son patriotisme, et fut ensuite nommé inspecteur général de toutes les gardes nationales de la Belgique. Lorsqu'il fut question d'élire l'assemblée constituante, les électeurs de Bruxelles voulurent réserver un siége dans cette assemblée au général d'Hooghvorst, en qualité de député extraordinaire; mais il ne voulut pas accepter ce mandat et s'occupa uniquement des travaux auxquels l'appelaient les fonctions qui lui avaient été confiées. Le congrès national, voulant toutefois lui donner, au nom de la patrie, un témoignage éclatant de la reconnaissance universelle, le proclama, dans sa séance du 31 décembre 1830, général en chef à vie de toutes les gardes nationales de la Belgique. Cette flatteuse distinction fut confirmée par l'article 97 du décret sur l'organisation des gardes nationales, et renouvelée par l'article 104 de la loi de 1848. Les obsèques du baron d'Hooghvorst eurent lieu à Bruxelles avec l'appareil le plus imposant, et toute la population bruxelloise l'accompagna à sa dernière demeure.

HOOGLÈDE, bourg de Belgique, province de la Flandre occidentale, arrond. et à 22 kilom. N.-E. d'Ypres; 4,392 hab. Distilleries, brasseries, bonneterie. Victoire des généraux Pichegru et Macdonald sur les Autrichiens, commandés par Clairfayt, le 10 et le 13 juin 1794.

HOOGLY, nom d'un fleuve et d'une ville de l'Indoustan anglais. V. HOUGLY.

HOOGSTRAATEN (Jacques VAN), controversiste et dominicain hollandais, né à Hoogstraaten, près de Bréda, mort à Cologne en 1527. Il devint docteur et professeur en théologie, prieur des dominicains de Cologne, et se fit connaître par la passion et la fougue avec lesquelles il attaqua la Réforme et les réformateurs. On a de lui de nombreux écrits de controverse, depuis longtemps oubliés, et parmi lesquels nous citerons : *Defensorium fratrum mendicantium contra curatos* (Cologne, 1507, in-4°); *Epitome de fide et operibus adversus chimæricam illam atque monstrousam Martini Lutheri libertatem falso ab eo christianam appellatam* (Cologne, 1525, in-4°).

HOOGSTRAATEN (Dirck), peintre belge, né à Anvers en 1596, mort à Dort en 1640. Il fut quelque temps apprenti chez un orfévre, joignit à l'étude du dessin celle de la gravure, s'occupa ensuite de la dorure sur argent et finit par apprendre la peinture. Ses tableaux sont rares et estimés. Outre la franchise de la couleur, on y admire la correction du dessin et un sentiment profond de la nature. Un *Ecce homo*, gravé par lui dans sa jeunesse, est très-recherché.

HOOGSTRAATEN (Samuel VAN), peintre et littérateur hollandais, fils du précédent, né à Dordrecht en 1627, mort dans la même ville en 1678. En sortant de l'atelier de son père, il entra dans celui de Rembrandt, sous la direction duquel il fit de rapides progrès et apprit à peindre avec un égal talent les genres les plus divers. Il se rendit à Vienne, où l'empereur Ferdinand chercha, mais vainement, à le fixer, puis visita l'Italie, étudia à Rome les chefs-d'œuvre des maîtres, passa quelque temps en Angleterre, y vendit ses tableaux à un très-haut prix, revint en Hollande et finit par s'établir dans sa ville natale, où il ouvrit un atelier que fréquentèrent de nombreux élèves. On a de lui un grand nombre de tableaux d'histoire, de portraits fort ressemblants, de paysages, des natures mortes, des animaux, des fleurs, etc. « Hoogstraaten peignait bien dans chaque genre, dit Houbraken; il ordonnait avec jugement; son dessin était assez correct et d'une grande fraîcheur; il tomba cependant dans un défaut qu'il condamnait dans ses leçons et dans ses écrits; c'est celui de peindre crûment, et ses couleurs vives sentaient trop la palette. » Outre ses tableaux, répandus dans les grandes galeries de l'Europe, on a de cet artiste, qui était un esprit très-distingué et très-lettré : des pièces de vers, une *Relation* de son voyage en Italie; le *Monde éclairé et le monde aveugle* et un *Traité sur la peinture*, qui est estimé. — Son frère, Jean HOOGSTRAATEN, s'adonna également à la peinture, devint membre de l'Académie des beaux-arts de Dordrecht (1649), et mourut à Vienne fort jeune encore.

HOOGSTRAATEN (David VAN), philologue hollandais, né à Rotterdam en 1658, mort à Amsterdam en 1724. Il était neveu du peintre Samuel, et était depuis quelque temps médecin à Dordrecht, lorsque, poussé par son goût pour les lettres, il accepta une place de professeur à l'école latine d'Amsterdam, dont il devint bientôt après corecteur. Une surdité complète dont il fut atteint le contraignit à résigner ces fonctions en 1722. On a de lui : *Dictionnaire hollandais-latin* (Amsterdam, 1684, in-4°); *Poematum libri XI* (Rotterdam, 1710); de bonnes éditions de *Térence*, de *Phèdre*, de *Cornélius Népos*, etc. Il fut le principal entrepreneur du *Grand dictionnaire historique universel* qui a paru à Amsterdam (1723-1733, 2 vol. in-fol.). La mort l'empêcha d'y contribuer au delà de la seconde lettre de l'alphabet.

HOOGSTRÆTEN, ville de Belgique, province d'Anvers, arrond. et à 17 kilom. N.-E. de Turnhout, sur la March; 2,000 hab. Collége archiépiscopal; dépôt de mendicité. Briqueterie, poterie; fabrication de gros draps et lainages.

HOOGVLIET (Arnold), poëte hollandais, né à Vlaardingen, près de Rotterdam, en 1687, mort en 1763. Il reçut une instruction des plus élémentaires; mais, vers l'âge de vingt ans, il en combla les lacunes en apprenant les langues classiques. Comme il était sans fortune, il demanda et obtint un emploi au mont-de-piété de Dordrecht, et retourna par la suite dans sa ville natale, où il devint caissier. Tout en remplissant ces fonctions, Hoogvliet cultivait les lettres avec passion. Il commença à se faire connaître en publiant une traduction en vers des *Fastes* d'Ovide (1719, in-4°), qui fut très-goûtée. Mais ce qui mit le comble à sa réputation, ce fut un poëme en douze chants : *Abraham le patriarche* (1727, in-4°), placé par les Hollandais au premier rang de leurs œuvres épiques. Cet ouvrage se recommande par la beauté de la versification et du style, par la richesse des descriptions et des images. Hoogvliet a publié, en outre, les fragments d'un poëme intitulé la *Messiade*, qui ont paru sous le titre de *Choix de mélanges évangéliques*, dans le premier volume de ses *Poésies mêlées* (1737, 2 vol. in-4°), et un poëme : *Zydebalen*, qui présente la description pittoresque d'une maison de campagne située près d'Utrecht.

HOOK (Théodore-Edouard), littérateur et journaliste anglais, né à Londres en 1788, mort en 1841. Son père, compositeur de mérite, le retira dès l'âge de quatorze ans du collége, où il avait montré les facultés les plus brillantes, et l'associa à ses travaux, en le chargeant de composer les paroles des chansons qu'il mettait lui-même en musique. A la suite d'un court séjour à Oxford, où il étudia le droit, il revint à Londres, débuta avec succès au théâtre, en 1805, par un opéra-comique, le *Retour du soldat*, dont son père avait écrit la musique, puis fit représenter plusieurs autres pièces qui commencèrent à le faire connaître. Doué d'un remarquable talent d'improvisateur, tout à la fois habile musicien et brillant causeur, Théodore Hoog se vit bientôt extrêmement recherché, non-seulement par les comédiens au milieu desquels il vivait, mais encore par l'aristocratie. Le prince régent voulut le voir, et il éprouva un tel plaisir en l'entendant improviser et causer que, en 1812, il lui fit donner la place de receveur général et de trésorier de l'île Maurice, aux appointements de près de 50,000 francs. Arrivé dans l'île, Hook y mena l'existence la plus heureuse et la plus brillante jusqu'en 1818. A cette époque, un employé ayant soustrait des caisses de la recette une somme considérable, on saisit tout ce que possédait Hook, déclaré débiteur solidaire, et on l'envoya en Angleterre. En attendant que son affaire fût jugée, Hook demanda des ressources à sa plume. Sur les entrefaites, Walter Scott le recommanda à un membre du Parlement, qui voulait fonder un journal tory, et peu après Hook publiait le *John Bull*, dont le succès fut prodigieux, tant son rédacteur en chef y déploya de verve humoristique et d'esprit mordant. Pendant ce temps, la commission de l'*Audit Board* examinait les comptes de l'île Maurice, et, en 1823, l'ancien receveur général était déclaré débiteur envers l'Etat de 12,000 livres sterling. Comme il était dans l'impossibilité de les payer, il fut enfermé dans une maison d'arrêt pour dettes. Ce fut alors (1824) qu'il publia la première série de ses *Paroles et actions* (*Sayings and soings*), dont le succès fut immense. Rendu à la liberté en 1828, il publia un grand nombre de romans remarquables, devint en 1826 l'éditeur du *New Monthly Magazine* et mena une vie fastueuse et follement dissipée. A sa mort, l'Etat, qui était toujours son créancier, saisit tout ce qu'il possédait, de sorte qu'il laissa dans la misère sa femme et ses cinq enfants. Hook avait infiniment d'esprit et de verve, une grande perspicacité satirique, une connaissance approfondie des mœurs de son temps. « Humoriste à la façon de Smollett et de Foote, dit Chanut, il les dépassa par le coloris magique de la phrase. » Il s'attacha dans ses romans à peindre avec une grande exactitude les mœurs du grand monde et de la bourgeoisie, ce qu'il fit avec autant d'originalité que de bonheur. Malheureusement, il travaillait trop vite, ne s'attachait pas assez à combiner ses plans, et se laissait souvent aller à des négligences de style. Parmi ses pièces de théâtre, spirituellement écrites, mais où l'on trouve des exagérations d'un goût suspect, nous citerons : *Prenne qui pourra*, la *Fille invisible*, *Teleki*, la *Folle musique*, l'*Enquête du jury*, la *Forteresse*. Ses principaux romans sont : *Musgrave* (1808), qu'il publia sous un pseudonyme, et qu'il réédita sous le titre de *Merton; Maxwell* (1830); la *Fille du ministre* (1833); *Amour et Orgueil* (1833); *Jack Brag* (1837); *Naissances, morts et mariages* (1839); les *Préceptes et la pratique* (1840); les *Pères et les fils* (1840); *Gilbert Gurney*, sorte d'autobiographie en 6 vol.; *Peregrine Bunee*, qui parut après sa mort. Citons encore de lui : les *Réminiscences de Michael Kelly;* la *Vie de sir David Baird* (1832); une deuxième et une troisième série de ses *Paroles et actions* (1825-1828); des chansons, des phamphets satiriques et facétieux, etc. Ses *Œuvres* et sa vie ont été publiées à Londres par Barham, en 1848.

HOOK (Walter-Farquhar), théologien anglais, né en 1798. Il remplit diverses fonctions ecclésiastiques, devint professeur au collége de Birmingham (1827), et se signala surtout par ses efforts pour répandre l'instruction dans les classes pauvres, et pour faire construire de nouveaux temples. En récompense de ses services, il a été nommé chanoine de Lincoln, chapelain ordinaire de la reine et doyen de Chichester (1859). On a de lui différents ouvrages, parmi lesquels nous citerons comme les plus importants : *Biographie ecclésiastique, contenant les vies des anciens Pères de l'Église et des théologiens modernes* (Londres, 1845-1852, 8 vol. in-12); *Dictionnaire de l'Eglise* (1864, 9e édit.); *Sur les moyens de rendre plus efficace l'éducation du peuple* (1851, 10e édit.); les *Trois réformations* (1853); *Discours sur les controverses du moment; Vies des archevêques de Cantorbéry* (1861 et années suivantes, tomes I à IV); divers recueils de sermons, etc.

HOOK (Jacques Clarke), peintre anglais, né en 1820. Elève de l'Académie de Londres, il y obtint en 1846 la grande médaille d'or. Un grand nombre de ses tableaux retracent des épisodes tirés de l'histoire d'Italie, de Venise en particulier; les plus remarquables en ce genre sont les suivants : *Pamphile racontant son histoire* (1844); *Othon IV de Florence et la servante Gauldrade* (1848); *Bianco Capello* (1849); *Venise comme on la rêve* (1850); *Délivrance des fiancées de Venise* (1851); *Retour de Torelle* (1852). Dans toutes ces toiles se fait sentir l'influence de l'admiration de l'auteur pour sir Charles Eastlake; mais cette influence est moins apparente dans les autres œuvres de l'auteur, qui traitent des sujets empruntés à Shakspeare ou à l'histoire universelle; tels sont, entre autres : le *Premier soupçon d'Othello* (1849); la *Défaite de Shylock* (1851); le *Chevalier Bayard blessé à Brescia* (1849), l'un de ses meilleurs ouvrages, qui le fit élire, l'année suivante, associé de l'Académie royale de Londres, dont il est devenu membre en 1860. La *Reconnaissance de la mère de Moïse en voyant son fils sauvé* (1855) est une œuvre des plus remarquables, dans laquelle Hook a rendu avec bonheur le caractère tout oriental de cette scène émouvante. Vers la même époque, le talent de Hook entra dans une nouvelle phase. Séduit par le paysage et par les scènes populaires de la vie anglaise, il s'appliqua à les reproduire dans des toiles de petites dimensions, qui obtinrent beaucoup de succès. Depuis cette époque, il n'a presque rien produit en dehors de ce nouveau genre, dans lequel il a exécuté, entre autres, les toiles suivantes : le *Matin du marché;* le *Garçon du berger* (1855); les *Epines dans la route;* un *Nuage qui passe;* le *Bonsoir du pêcheur* (1856); *Du fond de la mer, Pêcheurs;* les *Gamins de la mer*, qui ont figuré à l'Exposition universelle de 1867.

HOOKE (Robert), mathématicien, astronome et mécanicien anglais, né à Freshwater, dans l'île de Wight, en 1635, mort en 1703. Fils d'un pauvre ministre et resté orphelin de bonne heure, maladif, contrefait, il passa dans l'indigence les premières années de sa jeunesse, entra dans un collége d'Oxford comme écolier servant, et acquit dans cette humble position une instruction plus étendue peut-être que profonde. A une grande variété de connaissances, il joignait une activité prodigieuse qui le porta successivement aux postes de professeur de géométrie et de mécanique à Londres et de secrétaire de la Société royale, dont il paraît avoir été le membre le plus affairé et l'interrupteur ordinaire. Il intervient dans toutes les discussions, pour proposer des idées nouvelles ou des expériences à faire, idées ou expériences qu'il oublie bien vite, et ne permet pas que d'autres savants aient rien fait sans lui. Il dispute à Huyghens l'invention de l'horloge à pendule et du ressort spirale; à Newton, la loi de la gravitation universelle; Auzout, dans une lettre au président de la Société royale, datée de Paris le 28 décembre 1666, annonce l'invention « d'une méthode supérieure à tout ce qu'on avait imaginé jusqu'alors pour mesurer les diamètres des planètes, et la parallaxe de la lune au moyen de son diamètre; » mais il y a longtemps que Hooke est en possession d'un micromètre donnant une plus grande approximation encore; il est vrai que, six mois après, on n'a pas encore obtenu de lui la description de ce micromètre. Picard étant allé ensuite plus loin qu'Auzout, et ayant trouvé le moyen d'évaluer une distance à l'approximation de la 24,000e partie d'un pied, il ne coûte rien à Hooke d'annoncer qu'il divise le pied en 50,000 parties égales; il promet de fournir des montres marchant quatorze mois et de mesurer un degré du méridien *dans le parc de Saint-James*, etc.

Malgré ses travers d'esprit, Hooke se rendit cependant utile aux sciences; on lui doit l'invention de l'échappement à ancre, celle

de l'octant, un nouveau système de signaux, quelques perfectionnements apportés à la construction des lunettes, un instrument *universel*, mais peu pratique, pour décrire toutes sortes de cadrans; une lampe où l'huile se maintenait à une hauteur fixe, un barométrographe, etc. Ce fut d'après ses plans que Londres fut rebâtie après le grand incendie. On a de lui : *Méthode pour mesurer la terre* (1665); *Micrographie* ou *Description physiologique des plus petits corps* (1667); *Traité des hélioscopes* (1676); *Lectiones callerianæ* (1679); *Expériences et observations philosophiques* (1726).

HOOKE (Nathaniel), historien anglais, né à Dublin vers 1690, mort en 1764. Il reçut une forte somme pour rédiger les *Mémoires* de la duchesse de Marlborough, qui parurent en 1742 (in-8°), mais se brouilla avec elle pour avoir voulu la convertir au catholicisme. On a de lui : une *Histoire romaine*, avec des *Réflexions critiques* (1733-1771, 4 vol. in-4°), traduite en français par son fils, et écrite à un point de vue libéral. Elle valut à Hooke de vifs démêlés avec Middleton et Chapman; *Observations sur quatre pièces relatives au Sénat romain* (1758, in-8°), et des traductions d'ouvrages français.

HOOKE (Luce-Joseph), théologien, fils du précédent, né à Dublin en 1716, mort à Saint-Cloud en 1796. Il fit ses études à Paris, entra dans les ordres, reçut le titre de docteur en Sorbonne, et fut nommé professeur de théologie en 1750. Ayant, l'année suivante, approuvé sans la lire la thèse hétérodoxe de l'abbé de Prades, il se hâta de demander la condamnation de cette thèse, mais n'en fut pas moins destitué par le cardinal de Tencin. En 1762, un arrêt du parlement lui rendit sa chaire; mais l'archevêque de Paris défendit aux étudiants en théologie de suivre ses cours, de sorte qu'il dut renoncer à l'enseignement. Quelque temps après, Hooke fut nommé conservateur de la bibliothèque Mazarine, place dans laquelle il eut pour successeur l'abbé Leblond en 1791. On a de lui : *Religionis naturalis revelatæ et catholicæ principia* (Paris, 1754, 2 vol. in-8°); *Principes sur la nature et l'essence du pouvoir de l'Eglise* (Paris, 1791). Il a traduit : *Discours et réflexions critiques sur l'histoire et le gouvernement de l'ancienne Rome* (Paris, 1770-1784, 4 vol. in-12), de son père, et édité les *Mémoires du maréchal de Berwick* (Paris, 1778, 2 vol.).

HOOKER (Richard), théologien anglais, né à Heavitree, près d'Exeter, en 1554, mort en 1600. Il fut successivement professeur d'hébreu à Oxford en 1579, pasteur à Drayton-Beauchamp, maître du collége du Temple, à Londres (1585), pasteur de Boscomb (Wiltshire), enfin, en 1595, recteur de Bishopsbourne (comté de Kent), où il finit sa carrière. On lui doit un ouvrage important, la *Politique ecclésiastique*, divisé en huit parties, dont les cinq premières furent publiées de 1594 à 1597, et dont les autres parurent après la mort de l'auteur. On a aussi de Hooker des traités religieux et des sermons. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées en 1662 (in-fol.) et plusieurs fois rééditées depuis.

HOOKER (Thomas), théologien américain, né à Marfield en Angleterre, en 1586, mort à Hartford (Connecticut) en 1647. Il fit ses études à Cambridge et se fit remarquer comme prédicateur. Mis en interdit, par l'évêque Laud, pour avoir attaqué les priviléges de l'Eglise établie, il passa en Hollande et de là en Amérique (1633), où il fonda une ville nommée Hartford, dont il resta le pasteur jusqu'à sa mort. Il a laissé des *Sermons* très-estimés, le *Guide des saints* (1545) et d'autres écrits de peu de valeur.

HOOKER (sir William-Jackson), célèbre botaniste anglais, né à Norwich en 1785, mort en 1865. Il abandonna le commerce pour s'adonner à l'étude des sciences naturelles, explora l'Islande et publia, en 1809, la relation de son voyage, ouvrage qui commença à le faire connaître. En 1815, il épousa la fille du botaniste Turner et devint à la même époque professeur de botanique à Glascow, où son enseignement eut un grand succès, et où il contribua à la formation d'un jardin de botanique. En 1840, ce savant prit la direction du jardin royal de Kew, qui devint par ses soins un des plus beaux de l'Angleterre. Hooker fut nommé baronnet en 1856. Il était membre de la Société royale et vice-président de la Société Linnéenne. Ce savant a fait faire des progrès marqués à l'étude de la botanique. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Voyage en Islande* (1809); *Monographie des jungermanniées anglaises* (1812-1816); *Muscologia britannica*, description des mousses de la Grande-Bretagne, faite en collaboration avec le docteur Taylor (1818-1833, 2e édit.); *Musci exotici* (1818); *Flora scotica* (1821); *Exotic flora* (1823-1827); *Flora borealis americana* (1833-1840); *Flore anglaise* (1830-1842); *Icones plantarum*, ou *Figures accompagnées d'une description succincte et de remarques sur des plantes rares ou nouvelles, choisies dans les herbiers de l'auteur* (1837); *Species filicum* (1846-1853); *Une centaine d'orchidées* (1846); les *Jardins de Kew*, ou *Guide populaire au Jardin royal de botanique de Kew* (1847); *Sur la Victoria regina* (1851), etc. Vers 1816, Hooker entreprit la continuation de la *Flore de Londres*, par Curtis, à laquelle il ajouta un grand nombre de plantes nouvelles. Il a publié aussi plusieurs recueils spéciaux relatifs à la botanique : le *Botanical Magazine*, le *Botanical Miscellany*, le *Journal of botany*, et collaboré activement aux *Annales and Magazine of natural history*.

HOOKER (Joseph-Dalton), botaniste anglais, fils du précédent, né à Glascow en 1816. Lorsqu'il eut pris le diplôme de docteur en médecine, il se fit attacher comme chirurgien et naturaliste à l'expédition envoyée au pôle antarctique sous les ordres de Ross (1839), étudia pendant quatre ans la flore de cette région et publia le résultat de ses intéressantes études dans la *Flora antarctica* (1845-1848, 2 vol.). En 1848, l'intrépide savant alla explorer l'Inde et les monts Himalaya, pénétra dans le Thibet, découvrit un grand nombre de plantes nouvelles et revint en Angleterre en 1852, après avoir couru de grands dangers. Le docteur Hooker a été nommé successivement attaché au Muséum de géologie économique, membre de la Société royale et de la Société Linnéenne, aide de son père au Jardin botanique de Kew (1855), et enfin directeur de cet établissement après la mort de son père (1865). Outre des *Mémoires*, on doit à ce remarquable savant : les *Rhododendrons de l'Himalaya* (Londres, 1849-1851); *Flora Novæ Zelandiæ* (1852); *Journal de l'Himalaya* (1852, 2 vol.); *Flora Tasmanica* (1855, in-4°); *Illustration des plantes de l'Himalaya* (1855, in-fol.), atlas de plantes. On lui doit, en outre, le premier volume d'un grand ouvrage intitulé *Flora indica*, qu'il ne put continuer, faute de ressources, et divers travaux insérés dans des recueils savants.

HOOKER (Joseph), général américain, né à Hadley (Massachusetts) en 1817. Il sortit, en 1837, de l'Ecole militaire de Westpoint, avec le grade de sous-lieutenant d'artillerie, et se conduisit brillamment pendant la campagne du Mexique, où il conquit, par des traits de bravoure à Monterey (1846), à Puente-National et à Chapullepec (1847), les grades de capitaine, de major et de lieutenant-colonel. Ayant abandonné le service en 1853, il alla s'occuper d'une exploitation agricole en Californie, puis fut chargé de tracer une route de l'Orégon à cet Etat. Lorsque la guerre civile éclata aux Etats-Unis, Hooker s'empressa d'aller offrir ses services au président Lincoln et fut nommé général de brigade. Placé sous les ordres de Mac-Clellan (1861), il se signala par son intrépidité à Williamsbourg, à la bataille dite des Sept-Jours, fut promu major général, le 5 mai 1862, décida la victoire à la bataille d'Antietam, où il commandait l'aile droite, mais y fut blessé assez grièvement. Lorsqu'il fut guéri, Hooker prit le commandement du 3e corps sous les ordres supérieurs de Burnside, et ne put empêcher, malgré sa brillante valeur, la défaite de Frederiksburg. Nommé commandant en chef de l'armée du Potomac à la place de Burnside (26 janvier 1863), il commença la campagne de Virginie, qui se termina, le 3 mai suivant, par son entière défaite à Chancellorsville. Hooker, qui n'était pas habitué à avoir sous ses ordres de grandes masses de troupes, repassa le Rappahanock et se contenta dès lors d'observer l'ennemi. Ce dernier, sous les ordres de Lee, pénétra, vers la fin de juin, par la vallée du Shenandoah, dans le Maryland et la Pensylvanie; Hooker le suivit à marches forcées et se préparait à lui livrer bataille, lorsque, le 28 juin 1863, il dut céder le commandement au général Meade. A la fin de 1863, Hooker fut envoyé, avec le 11e et le 12e corps, à Chattanooga, où il eut la plus grande part aux victoires de Thomas et de Shermann. En 1864, il devint gouverneur militaire de l'Ohio, et, après la paix, il reçut un commandement supérieur à New-York. Malgré les échecs qu'il avait éprouvés, comme commandant en chef, le général Hooker n'a pas cessé de jouir d'une grande popularité auprès des soldats, que séduisaient sa froide intrépidité, son énergie et son humeur belliqueuse. Aussi était-il généralement désigné par eux sous le surnom de **Joé Fighting Hooker** (Joseph Hooker le Batailleur).

HOOKÉRIE s. f. (ou-ké-ri — de *Hooker*, bot. angl.). Bot. Syn de BRODIÉE et de TAYLORIE.

HOOKIE s. f. (ou-kî — de *Hook*, sav. angl.). Bot. Syn. de RHAPONTHIE.

HOOLE (John), poëte dramatique anglais, né à Londres en 1727, mort en 1803. En 1744, il devint employé de la compagnie des Indes et obtint, par la suite, de cette compagnie, une place d'auditeur, qu'il conserva jusqu'en 1783, époque où il prit sa retraite. Hoole avait joint à l'étude du grec et du latin celle du français et de l'italien, et employait tous ses loisirs à l'étude des lettres. Poëte correct et élégant, mais de peu d'imagination, il s'est fait surtout connaître par ses traductions en vers de la *Jérusalem délivrée*, du Tasse (1763, 2 vol. in-8°); du *Roland furieux*, de l'Arioste (1773-1783, 5 vol. in-8°), et de dix-huit pièces du théâtre de Métastase (1800, 3 vol. in-8°). On lui doit, en outre, trois tragédies, dont les deux premières eurent quelque succès : *Cyrus* (1768), *Timanthe* (1770), *Cléonice, princesse de Babylone* (1775), une édition de l'*Essai critique* de John Scott (1785), etc.

HOOPER, ou **HOUPER**, ou **HOPER** (Jean), prélat anglais, né dans le comté de Somerset en 1495, brûlé vif en 1555. Etant à Oxford quand les idées nouvelles commençaient à se répandre, il les adopta et en devint un des plus ardents propagateurs. Pour ce fait, il se vit obligé de quitter l'Angleterre, se rendit à Zurich, retourna dans sa patrie à l'avénement d'Edouard VI, et obtint, à Londres, un immense succès comme prédicateur. Nommé évêque de Glocester en 1550, il se refusa à revêtir des habits sacerdotaux, fut même emprisonné pour ce fait et n'accepta à la fin qu'avec la plus vive répugnance. Sa position lui permit de répandre le protestantisme, mais aussi le désigna aux persécutions des réactions politiques. Au commencement du règne de Marie Tudor, il fut en effet arrêté, refusa d'abjurer sa foi et subit le supplice du feu avec l'héroïsme des martyrs. On a de lui quelques écrits de controverse et de théologie : *Déclaration sur le Christ* (1547, in-8°); *De l'incarnation du Christ* (1549, in-8°), etc.

HOOPER (George), théologien anglais, né à Grimley, comté de Worcester, en 1640, mort à Barkley, comté de Somerset, en 1727. Il fit ses études à Oxford et fut successivement chapelain de Morley, chapelain de l'évêque de Winchester, du roi Guillaume et de la reine Marie, évêque de Saint-Asaph, et enfin évêque de Bath et de Wells. Ses principaux ouvrages sont : *Discussion franche et méthodique sur la première et principale controverse entre l'Eglise d'Angleterre et l'Eglise de Rome, concernant le guide infaillible* (1687); *Discours concernant le carême* (1694); *Calcul sur la crédibilité du témoignage humain* (1699); *De Valentinianorum hæresi conjecturæ, quibus illius origo ex ægiptiaca theologia deducitur* (1712); *Recherches sur l'état des anciennes mesures, l'attique, la romaine et spécialement l'hébraïque, etc.*, (1721). Les *Œuvres complètes* d'Hooper ont été publiées à Oxford (1757, in-fol.)

HOORN, ville de Hollande. V. HORN.

HOORN VAN VLOOSWYCK (Pierre-Nicolas, baron DE), antiquaire allemand, né à Amsterdam en 1742. Sa grande fortune lui permit de se livrer entièrement à son goût pour les arts. Il se rendit en Italie, entra en relation, soit à Rome, soit à Florence, avec les hommes les plus distingués, Mengs, Pickler, le cardinal Albani, le grand-duc Léopold. Il s'était fait une précieuse collection de pierres gravées, que son valet de chambre lui vola en 1789; mais il parvint à racheter deux cents des pierres qui lui avaient été dérobées, puis se fixa à Paris où il fit de nouvelles collections d'objets d'art. Le catalogue des curiosités réunies par cet infatigable collectionneur a été dressé par Lebrun et Dubois.

HOORNE (Jean DE), anatomiste hollandais, né à Amsterdam en 1621, mort à Leyde en 1670. Il quitta l'étude de la médecine pour se rendre en Italie et suivre, au service de la république de Venise, la carrière des armes; mais il ne tarda pas à renoncer à ce nouveau genre de vie et à reprendre ses études médicales en Italie, en Suisse et en France. Lorsqu'il eut passé son doctorat à Bâle, il retourna en Hollande et enseigna successivement l'anatomie et la chirurgie à Amsterdam et à Leyde. Hoorne fit faire quelques progrès à l'anatomie, dont il contribua à répandre le goût dans son pays, s'arrogea plusieurs découvertes qui appartenaient à d'autres et jouit de son temps d'une très-grande réputation, due moins, dit Jourdan, à son mérite réel qu'à son adresse et à son savoir-faire. On lui doit un assez grand nombre d'écrits, qui ont été réunis et publiés sous le titre de *Opuscula anatomico-chirurgica* (Leipzig, 1707, in-8°), et parmi lesquels nous citerons : *Microcosmus, seu brevis manuductio ad historiam corporis humani* (Leyde, 1660), traduit en français (Genève, 1675), manuel qui fut très-estimé de son temps.

HOP interj. (hopp; *h* asp. — de l'ancien verbe *hoper*, que l'on trouve dans les vieux auteurs avec le sens de sauter, bondir. *Hoper* dérive du germanique : anglo-saxon *hoppan*, sauter, bondir; ancien haut allemand *huphjan;* suédois *hoppa;* anglais *to hop;* allemand *hüpfen;* hollandais *huppelen*, sautiller, peut-être de la racine sanscrite *kap*, aller, frémir, sauter, d'où aussi le nom du cheval). Sorte de cri servant à stimuler ou à faire sauter les chevaux : *Le grand avantage du cirque Olympique est que le dialogue y est composé de deux monosyllabes : du* HOP! *de Mlle Lucie et du* la! *d'Auriol.* (Th. Gaut.)

HOPAMÉ, nom de la divinité suprême qu'adorent les habitants du Thibet.

HOPE (Jean), comte HOPETOUN et baron NIDRY, général anglais, né à Hopetoun-House (Linlithgow) en 1766, mort en 1823. Il entra comme cornette dans l'armée anglaise; se signala dans les Antilles, en 1795 et 1796, par son courage, par son habileté stratégique, et devint rapidement adjudant général. De retour en Angleterre, il fut élu membre de la Chambre des communes, puis fit partie de l'expédition de Hollande (1799), fut grièvement blessé au Helder, devint adjudant général du duc d'York, prit part ensuite à la conquête de l'Egypte sur les Français, reçut une blessure à la bataille d'Alexandrie, et fut chargé des négociations relatives à l'évacuation de l'Egypte. En récompense de ses services, le gouvernement le nomma major général (1802) et gouverneur de Portsmouth. Hope servit ensuite sucessivement dans l'expédition de Walcheren et dans la guerre de la péninsule. Lorsque Moore eut été tué à la Corogne, Hope, alors lieutenant général, prit le commandement de l'armée anglaise (1809), montra dans la situation la plus critique autant de sang-froid que d'énergie et parvint à effectuer l'embarquement de l'armée britannique, serrée de près par nos troupes victorieuses. De retour en Angleterre, il reçut le commandement en chef de l'armée d'Irlande. Nommé, en 1813, commandant en second de l'armée anglaise en Espagne sous les ordres de Wellington, il prit une part brillante à la bataille de Nivelle (1811), bloqua Bayonne, fut fait prisonnier par les assiégés commandés par le brave général Thouvenot (14 avril 1814), recouvra bientôt après la liberté et revint en Angleterre, où il reçut un siége à la Chambre des lords, avec le titre de baron Nidry.

HOPE (Thomas), archéologue anglais, né à Londres en 1774, mort en 1831. Dès sa jeunesse, il parcourut, dans un but artistique, une partie de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, et dessina pendant ses voyages un grand nombre de monuments d'architecture et de sculpture. De retour en Angleterre, il fit exécuter d'après ses plans, dans sa maison de Londres, des embellissements artistiques qui excitèrent au plus haut point l'admiration des connaisseurs. Hope contribua à mettre à la mode le goût de l'antiquité. C'était un bon observateur et un agréable écrivain. On lui doit plusieurs ouvrages illustrés qui eurent beaucoup de succès, notamment le *Mobilier de la maison* (1805, in-fol. avec planches); les *Costumes des anciens* (1809, 2 vol.); *Dessins de costumes modernes* (1812). Il se fit ensuite connaître, comme romancier, par une charmante étude intitulée : *Anastase* ou les *Mémoires d'un Grec moderne* (1819, 3 vol.), que Defauconpret a traduit en français (1820). Après sa mort, on a publié encore un écrit de lui intitulé : *Sur l'origine et les fins de l'homme* (Londres, 1831), qui, à côté d'idées baroques et paradoxales, renferme des passages pleins d'éloquence et de profondeur, et un *Essai historique sur l'architecture* (1835), traduit en français par Baron (Paris, 1839, 2 vol. in-8°). Libéral en politique, Hope professait le scepticisme en philosophie.

HOPE (Alexandre-James BERESFORD), archéologue anglais, fils du précédent, né en 1820, membre du Parlement depuis 1841. Il échoua en 1852 et 1849; mais, en 1865, il a de nouveau fait partie de la Chambre. Comme son père, il s'est livré à de profondes études d'archéologie, d'archéologie religieuse principalement, et s'est occupé avec ardeur de la restauration des anciens monuments. On a de lui : *Essais* (Londres, 1844), et les *Cathédrales anglaises au* XIXe *siècle* (Londres, 1861). Hope est le principal propriétaire du recueil hebdomadaire, *Saturday Review* (la *Revue du samedi*), dans lequel, à l'époque de la guerre des Etats-Unis, il a défendu, avec une ardeur passionnée, la cause des Etats esclavagistes.

HOPE (sir James-Archibald), général anglais, né vers 1785, et de la même famille que le général Jean Hope, comte Hopetoun. Il entra au service en 1800, prit part à l'expédition de Hanovre (1805), aux siéges de Copenhague et de Flessingue, à la guerre d'Espagne (1810) et se conduisit surtout d'une façon brillante aux batailles de Vittoria, d'Orthez et de Toulouse. Depuis lors, il a été successivement promu colonel en 1848, lieutenant général en 1851 et général en 1859.

HOPE (sir James), marin anglais, né à Edimbourg en 1808. Il entra fort jeune dans la marine et reçut à trente ans le grade de capitaine. Lorsqu'en 1845, la France, l'Angleterre et le Brésil envoyèrent des forces navales à la Plata, dans le but ostensible d'assurer l'indépendance de l'Uruguay, menacée par le dictateur Rosas, mais dans le but réel d'assurer la libre navigation du Parana, Hope fit partie de cette expédition comme commandant du navire à vapeur *Firebrand*, montra une rare intrépidité au combat de l'Obligado, où il alla lui-même, sous le feu des batteries de l'ennemi, couper les chaînes de l'estacade qui barrait le cours du Parana, et fut chargé, au mois de juillet 1846, de porter à Rosas des propositions de paix, que le dictateur repoussa. Quelques années après son retour en Angleterre, M. Hope devint contre-amiral du pavillon blanc. En 1860, il reçut le commandement des forces navales anglaises dans les mers de l'Inde et de la Chine, se montra à la hauteur de ses difficiles fonctions, prit part à l'expédition anglo-française dans le Peï-ho, et, après la conclusion de la paix, combattit, de concert avec l'amiral Protet, l'insurrection des Taë-pings, qu'il vainquit en 1862 à Kao-Kiao, à Siao-Tan, à Wougkadza. Ce brave amiral est depuis 1861 grand officier de la Légion d'honneur.

HOPE (Alexandre), littérateur français, né vers 1810. Fils d'un banquier hollandais, il s'est fixé à Paris, où il a consacré ses loisirs à la culture des lettres. On a de lui une soixantaine d'ouvrages, tant en vers qu'en prose, qui se composent pour la plupart de pièces de théâtre non jouées, et qui ont paru, de 1836 à 1839, sous les initiales A. H. Le seul ouvrage que M. Hope ait signé est un

poëme épique en douze chants, intitulé la *Franciade* (1838, in-4°).

HOPE GRANT (sir James), général anglais. V. GRANT.

HOPÉE s. f. (o-pé). Bot. V. HOPPÉE.

HOPÉITE s. f. (o-pé-i-te — du nom d'un savant anglais, le docteur *Hope*). Minér. Substance blanche et transparente, qui ressemble au silicate de zinc, et se trouve, avec la smithsonite, dans la mine de la Vieille-Montagne, en Belgique. C'est un minéral dont la nature n'est pas encore connue d'une manière exacte. On sait seulement qu'il cristallise en un prisme droit d'environ 120 degrés, et qu'il renferme de l'eau, de l'oxyde de zinc, un peu d'oxyde de cadmium et un acide minéral que l'on suppose être de l'acide phosphorique.

HOPFER (Daniel ou David), graveur allemand qui vivait à Nuremberg au XVIe siècle. Il s'occupa de quelques procédés nouveaux, et ce fut le premier graveur qui essaya d'employer l'eau-forte pour imiter le lavis à l'encre de Chine. Hopfer était dans toute la force de son talent entre 1527 et 1550. Ses deux frères, Jérôme et Lambert, s'adonnèrent à la gravure, mais ils lui sont de beaucoup inférieurs. L'œuvre de Daniel Hopfer et de ses frères a été publié presque en totalité sous le titre de : *Opera Hopferiana*, par un marchand d'estampes nommé David Funck, qui vivait à Nuremberg au XVIIe siècle. Il contient environ deux cents planches. La plupart sont des copies faites d'après des estampes d'Albert Dürer et de quelques autres maîtres connus; mais Daniel Hopfer a gravé aussi, d'après ses propres compositions, des planches d'ornement, genre dans lequel il excellait. Le goût de son dessin est essentiellement gothique, et, quoique ses sujets soient, en général, bien composés, les parties nues de ses figures sont presque toujours fort incorrectes.

HÔPITAL s. m. (ô-pi-tal — du lat. *hospes*, hôte). Maison de charité établie pour recevoir et traiter gratuitement les malades indigents : *C'est dans les* HÔPITAUX *que se rassemblent toutes les infirmités et tous les accidents de la vie humaine.* (Fléch.) *Comme l'astronome, le médecin a ses observatoires : ce sont les* HÔPITAUX. (Pariset.)

Les Mondors parvenus vivent dans l'abondance;
Les pauvres oubliés meurent à l'*hôpital*.
VIENNET.

Hélas! dans ce siècle fatal,
On trouve encor la concurrence
A la porte de l'*hôpital*.
C. DELAVIGNE.

‖ Se dit aussi pour Hospice, maison de refuge : HÔPITAL *des orphelins.* HÔPITAL *des fous.*

— Fig. Asile : *Ma maison est l'*HÔPITAL *des partis vaincus.* (Mme de Staël.)

— Prov. : *L'hôpital n'est pas pour les chiens*, Il n'y a aucune honte à aller à l'hôpital : *Que deviendriez-vous si vous tombiez malade? — Si je tombais malade!* L'HÔPITAL N'EST PAS POUR LES CHIENS.

— Pathol. *Pourriture d'hôpital*, Gangrène particulière aux hôpitaux. ‖ *Fièvre d'hôpital*, Typhus.

— Mar. Infirmerie d'un vaisseau. ‖ *Vaisseau-hôpital*, Dans les flottes et les escadres, Vaisseau disposé pour recevoir les malades.

— Econ. rur. Cornet de papier dans lequel on place les vers à soie trop faibles pour monter dans les bruyères.

— **Encycl.** Dans la langue administrative, l'*hôpital* diffère essentiellement de l'hospice, qui est un asile de vieillards, d'infirmes incurables, d'orphelins, d'enfants trouvés ou abandonnés; mais comme, dans le langage ordinaire, la dénomination d'*hôpital* s'applique à ces divers établissements, nous réunirons dans un même article les faits qui se rattachent à l'histoire et à l'organisation des maisons hospitalières, quelle qu'ait été leur destination.

Il n'existait pas, chez les anciens, d'établissements semblables à nos *hôpitaux* ou à nos hospices modernes. La constitution de la famille, l'esclavage et surtout les lois de l'hospitalité, en un mot, les usages et les mœurs des peuples de l'antiquité étaient autant de raisons qui excluaient l'idée des maisons hospitalières, telles qu'elles sont constituées de nos jours. L'hospitalité était exercée, pour ainsi dire, en tout lieu et en tout temps; le patronat assurait aux hommes libres tombés dans la pauvreté l'assistance et les secours des riches dont ils étaient les clients; les esclaves, compris dans l'agglomération particulière que formait chaque famille groupée et resserrée autour du foyer domestique, étaient soignés, en cas de maladie ou de blessures, dans les *valetudinaria* (infirmeries) établis dans toutes les maisons de quelque importance. Il existait seulement, dans quelques villes anciennes, des salles publiques où les étrangers étaient nourris et logés, et où le peuple s'abritait pendant l'hiver.

Dans les premiers siècles du christianisme, la pratique de la charité privée suffisait à tous les besoins des infirmes et des indigents; mais cette charité fraternelle ne survécut pas à l'organisation démocratique des premiers temps, et de bonne heure il fallut songer à suppleer à l'insuffisance de la charité privée, d'autant plus que des besoins nouveaux se produisaient par la révolution opérée dans les mœurs. C'est alors que quelques personnes charitables conçurent l'idée de créer des asiles publics pour leurs frères malheureux.

On croit que les premiers établissements hospitaliers furent fondés vers la fin du IVe siècle. Destinés d'abord à offrir un refuge aux étrangers, aux voyageurs, ils portaient le nom de *xenodochia* et ne recevaient qu'incidemment des malades et des infirmes. C'est une transformation de l'hospitalité antique qui, devenue ainsi impersonnelle, ne devait pas tarder à disparaître tout à fait dans le monde chrétien.

La tradition attribue à Fabiola, noble dame romaine, la fondation du premier *hôpital* de malades ou *nosocomium*. A son exemple, d'autres matrones se dévouèrent au service des pauvres et des infirmes, et, s'étant établies en Palestine, sous la direction de saint Jérôme, ouvrirent leurs maisons aux malades et aux infirmes, qui, d'après le témoignage du fondateur, demeuraient auparavant étendus sur les places publiques, exposés à toutes les intempéries des saisons. L'empereur Constantin, saint Basile, saint Jean Chrysostome encouragèrent la création des *hôpitaux* et donnèrent à ces établissements leurs premiers règlements. Les *hôpitaux* de Byzance furent de bonne heure cités comme des modèles. L'empereur Julien lui-même, ce philanthrope antichrétien, s'occupa d'établir dans son empire des asiles publics pour les pauvres et les malades et écrivait, en conséquence, à Arsace, pontife de Galatie : *Frequentia xenodochia per singulares civitates constitue, et humanitate nostra peregrini fruantur.*

Bientôt, le christianisme se répandant de plus en plus, les évêques furent, par les canons des conciles, spécialement chargés du soin des pauvres de leurs diocèses; ils recueillaient les malades et les infirmes, et de nombreux *hôpitaux*, dirigés par des prêtres et alimentés par les aumônes des fidèles, s'élevèrent autour des cathédrales. Les abbés suivirent l'exemple des évêques; dans les monastères et dans les abbayes se trouvait un lieu destiné à l'exercice de l'hospitalité. Les aumônes ne suffisant pas à l'entretien des *hôpitaux*, dont l'entretien des moines détournait d'ailleurs une large part, le concile d'Orléans (506) statua qu'une partie des revenus et des rentes appartenant au clergé et aux ordres monastiques serait attribuée aux établissements de charité, et que les fonds nécessaires à la subsistance des indigents, au soulagement des malades et à l'entretien des infirmes seraient fournis, autant que possible, par les évêques. Certains conciles assignèrent aux *hôpitaux* un quart du revenu des églises. D'après quelques ordonnances, les deux tiers des revenus des églises les plus riches doivent appartenir aux pauvres. Mais ce règlement ne fut jamais complétement appliqué.

En même temps, de pieux laïques établissaient un nombre considérable d'*hôpitaux;* mais il était plus facile de les fonder que de les entretenir, et il nous reste des preuves nombreuses de l'insuffisance des ressources de la plupart de ces pieux établissements.

En France, le premier *hôpital* dont la fondation soit signalée par l'histoire est celui de Lyon; il fut fondé, en 542, par Childebert, premier fils de Clovis, et par sa femme, la reine Ultrogothe. Cet *hôpital*, reconstruit plusieurs fois et considérablement agrandi, porte aujourd'hui le nom d'Hôtel-Dieu de Lyon. Bientôt après furent ouverts les *hôpitaux* de Reims et d'Autun. Pendant les siècles suivants, les maisons hospitalières se multiplièrent dans toute la chrétienté. Au VIIIe siècle, Rome possédait cinq *hôpitaux*, et on en comptait un grand nombre dans d'autres villes d'Italie.

Les Arabes musulmans établis en Espagne, suivant l'exemple des chrétiens, avaient fondé à Cordoue un magnifique *hôpital*, où les malades affluaient de tous les points de la péninsule et où se formaient des médecins qui ont fait faire des progrès immenses à l'art de guérir.

Vers le commencement du IXe siècle, sous le règne de Louis le Débonnaire, on constate pour la première fois, à Paris, l'existence de l'*hôpital Saint-Christophe*, devenu l'*Hôtel-Dieu*.

Au XIe et au XIIe siècle, l'invasion de deux maladies jusqu'alors inconnues, la lèpre, que les croisés rapportèrent du Levant, et le feu Saint-Antoine ou mal des Ardents, vint nécessiter la création de nouveaux établissements charitables, sous le nom de léproseries et de maladreries. D'après un écrivain contemporain, plus de 19,000 de ces asiles s'élevèrent dans les pays chrétiens; on en comptait 2,000 en France, sous le règne de Louis VII.

Enfin, à partir du IXe siècle se fondèrent les ordres religieux hospitaliers, qui se vouaient au soin des pèlerins (voyageurs) ou au service des malades et des infirmes. La création de ces ordres imprima une forte impulsion à l'établissement des maisons de charité, qu'enrichissaient à l'envi les princes et les particuliers. La noblesse et la bourgeoisie récemment émancipées et formée en communes semblaient rivaliser d'ardeur charitable.

La plupart des *hôpitaux* fondés du XIIe au XVIe siècle avaient leur destination spéciale; les uns s'ouvraient exclusivement aux gens d'un corps de métier ou d'une confrérie; d'autres ne recevaient que des hommes, ou des filles, ou des veuves; d'autres encore étaient destinés aux voyageurs, aux pèlerins, etc. Presque tous ces établissements étaient dirigés par le clergé et desservis par les différents ordres religieux hospitaliers; les voyageurs y trouvaient le vivre ou le couvert, ou l'un et l'autre, pour un temps déterminé par les règlements. Tels étaient, à Paris, les *hôpitaux* Sainte-Catherine, Saint-Jacques-aux-Pèlerins, Saint-Gervais, Saint-Julien-des-Ménétriers, etc. Quant au service médical, il était encore extrêmement négligé; les fondateurs, se préoccupant avant tout d'assurer aux malheureux et aux pèlerins la nourriture et le logement, n'avaient jusque-là songé que rarement aux malades. Du reste, il ne faut pas oublier que l'art médical, très-avancé chez les Arabes dès le VIIIe et le IXe siècle, resta à l'état d'enfance, dans l'Europe chrétienne, pendant presque toute la durée du moyen âge.

A mesure que les *hôpitaux* s'enrichissaient des largesses des souverains et des particuliers, les abus s'y multipliaient. Les fonds affectés à l'exercice de la charité étaient généralement détournés de leur destination par l'avidité des prêtres et des moines. Les maisons hospitalières se convertissaient en bénéfices entre les mains des ecclésiastiques chargés de les diriger. L'inconduite des religieux et des religieuses, leurs querelles et leurs discussions appelèrent souvent l'intervention de l'autorité supérieure. Dès le XIIIe siècle, le concile d'Arles s'élève contre les administrateurs infidèles, qui détournent les biens dont la gestion leur a été confiée. Au siècle suivant, la Constitution clémentine, rendue par le pape Clément V, a pour but de remédier à ces abus et d'en prévenir le retour. Vains efforts : de nouvelles causes de désordre surviennent; plusieurs des ordres voués à l'hospitalité se transforment en ordres militaires, et le service des pauvres devient pour eux un accessoire insignifiant, un prétexte à de scandaleux bénéfices. Les templiers, les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, de Saint-Lazare, etc., ne s'enrichirent pas autrement. De plus, les revenus des léproseries et des maladreries, établissements fermés pour la plupart depuis la disparition de la lèpre, passaient à l'état de véritables prébendes pour leurs administrateurs; les dons et les aumônes des fidèles ne servaient plus qu'à accroître les richesses des dépositaires infidèles du bien des pauvres.

L'autorité laïque s'émut d'un ordre de choses aussi déplorable et aussi scandaleux. A partir de la fin du XVe siècle, les édits succèdent aux édits pour la réforme des *hôpitaux*. On demande des comptes aux administrateurs; l'observance régulière est rétablie parmi les ordres hospitaliers; la gestion des biens des maisons de charité est ôtée à l'autorité ecclésiastique et placée sous la surveillance des administrations municipales et des parlements. En résumé, pendant plus d'un siècle, les actes royaux ne cessent de poursuivre les abus et d'en prescrire la réforme, malgré la résistance désespérée du clergé. On peut citer notamment les édits de 1543, de 1545, de 1546, de 1553, de 1561; la célèbre ordonnance de Moulins, de 1566, et, enfin, l'ordonnance de mai 1579, où se trouve un article très-significatif, étendant à tous les *hôpitaux* une disposition déjà adoptée, depuis 1505, pour l'Hôtel-Dieu de Paris : « Et ne pourront désormais estre establis commissaires au régime et gouvernement des fruicts et revenus desdictes maladreries et *hospitaux* aultres gens que simples bourgeois, marchands ou laboureurs et non personnes ecclésiastiques, gentils-hommes, archers, officiers publics, leurs serviteurs ou personnes par eux interposées. » Cet acte de haute suspicion contre le clergé et les nobles est-il assez significatif? Au reste, les mesures de précaution contre l'avidité des administrateurs ecclésiastiques n'étaient pas chose nouvelle, car le pieux Louis VIII, faisant don à l'Hôtel-Dieu de Paris d'une rente considérable sur le trésor royal, en réservait l'administration à deux bourgeois parisiens, à l'exclusion formelle de tout personnage ecclésiastique.

La révolution religieuse qui s'accomplit au XVIe siècle apporta de nouveaux changements à la constitution des maisons hospitalières dans les pays où elle fut adoptée; tous ceux de ces établissements qui étaient gouvernés ou dirigés par le clergé furent sécularisés, sans perdre leur destination charitable.

Les efforts du pouvoir civil ne furent pas infructueux : la nouvelle réglementation imposée aux *hôpitaux* diminua dans une mesure considérable les abus qui existaient dans la gestion de ces établissements, et mit fin presque partout aux malversations qui épuisaient le patrimoine des pauvres. A la même époque s'élèvent un grand nombre de nouveaux *hôpitaux* desservis par l'ordre des frères de Saint-Jean-de-Dieu, le plus célèbre et le plus étendu de tous les ordres hospitaliers.

Cependant une véritable plaie envahissait la société et menaçait de rendre inutiles et impuissants tous les efforts de la charité : la mendicité était devenue, pour ainsi dire, une industrie organisée, ayant ses corporations et ses priviléges. L'énorme affluence des indigents que l'espoir de meilleure aventure poussait vers Paris créait un danger sérieux pour l'ordre public. Déjà, depuis le roi Jean II, des mesures énergiques, quelquefois même barbares et inhumaines, avaient été prises contre le développement inquiétant de la mendicité et du vagabondage. François Ier avait créé des ateliers où les mendiants étaient astreints à un travail forcé; on avait appliqué inutilement à la répression des mendiants valides une série graduée de châtiments. Dans les premières années du règne de Louis XIII, pendant la régence de Marie de Médicis, Paris renfermait plus de 30,000 mendiants. Pour conjurer les effets désastreux d'une pareille agglomération de gens sans aveu, on résolut de former des établissements où seraient enfermés tous les mendiants.

Cette première tentative, faite en 1612, ne réussit qu'imparfaitement. Des lettres patentes d'avril 1656 créèrent l'*Hôpital général*, où tous les mendiants qui infestaient Paris durent être enfermés et dont nous parlerons ci-après d'une manière toute spéciale.

A la même époque, sous l'influence de saint Vincent de Paul, se développent et s'étendent les *hôpitaux* destinés aux enfants trouvés ou abandonnés, et l'on voit se former de tous côtés de nombreuses congrégations hospitalières de femmes, parmi lesquelles l'ordre des sœurs de la Charité.

Cependant, malgré tous les changements apportés à l'administration et à l'organisation des maisons de charité, et bien que l'édit de 1693, complété par les règlements de 1698, eût prescrit une nouvelle et grande réformation des *hôpitaux* de France, jusqu'à la fin du règne de Louis XV, on s'était plus occupé de fonder, de bâtir et de doter les établissements charitables que d'améliorer et de perfectionner leur régime intérieur. Un mouvement irrésistible de progrès se produisit dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Les sciences médicales, les sciences économiques et statistiques s'unirent dans cette œuvre immense d'amélioration sociale. On détermina avec exactitude les chiffres de la mortalité, les dépenses nécessitées par le traitement et l'entretien des malades et des indigents dans les principaux *hôpitaux* de l'Europe; on se préoccupa de trouver les meilleures conditions de salubrité pour la construction et la disposition des établissements charitables ouverts aux malades et aux blessés. Ces études approfondies se traduisirent, en France et à l'étranger, par la création d'*hôpitaux* et d'hospices construits sur des plans nouveaux, où l'air et l'espace étaient largement dispensés aux malades; un nombre considérable d'établissements anciens furent reconstruits ou restaurés d'après les nouveaux principes de l'architecture hospitalière. L'incendie qui, en 1773, détruisit la plus grande partie de l'Hôtel-Dieu de Paris vint donner à ces études un nouvel aliment et une nouvelle impulsion. On voulut profiter de cette circonstance pour entreprendre d'utiles réformes; des commissions furent instituées dans ce but; de nombreux projets furent conçus, de nombreux écrits publiés; Louis XVI chargea l'Académie des sciences d'examiner les plans et les projets de reconstruction et d'organisation. Turgot et Necker s'occupèrent aussi de cette importante question. L'exécution de quelques-uns des nouveaux plans, essayés d'abord dans les *hôpitaux* de Paris, rencontra, en ce qui concerne les réformes intérieures, une vive résistance de la part des congrégations religieuses hospitalières, qui se considéraient toujours comme seules et légitimes propriétaires des *hôpitaux* qu'elles desservaient, n'admettant pas, par exemple, que le soin de régler l'alimentation de chaque malade pût appartenir aux médecins. Cette opposition donna lieu à des débats qui furent portés devant le parlement de Paris, et qui n'avaient pas encore reçu de solution définitive quand éclata la Révolution.

Un des premiers effets du mouvement révolutionnaire fut de tourner les préoccupations de la société vers les moyens d'améliorer le sort des classes souffrantes. Les cahiers de l'Assemblée nationale (V. CAHIERS DE 1789) contiennent le vœu, émis par un grand nombre de citoyens, de changements radicaux dans l'administration des *hôpitaux* et dans la gestion de leurs biens. A cette époque, les revenus des *hôpitaux* de Paris se montaient à près de 12 millions de livres; mais une pareille opulence ne profitait guère aux pauvres et aux malades.

Le décret-loi du 22 décembre 1789 chargea les administrations départementales, sous l'autorité du roi, de l'inspection et de l'amélioration du régime des *hôpitaux*, hôtels-Dieu, établissements et ateliers de charité, prisons, maisons d'arrêt et de correction. En même temps s'organisait dans l'Assemblée le comité pour l'extinction de la mendicité, et le système général des établissements hospitaliers devenait l'objet des délibérations les plus solennelles et les plus approfondies. Le comité se livra à une enquête minutieuse et savante, entreprit une statistique générale et comparée de ces établissements et proposa diverses mesures législatives propres à les réglementer d'une manière uniforme et durable. Malheureusement, les études alors trop incomplètes sur les questions d'assistance publique ne permettaient pas de prendre une détermination définitive. Après diverses oscillations, transférant l'administration des *hôpitaux* des départements aux communes, des communes au pouvoir central, l'existence elle-même de ces établissements fut menacée; ils furent cependant maintenus, mais l'Etat se décida à les absorber complétement. La constitution de l'an II proclamait que l'entretien des pau-

vres est une dette publique, et déclarait que la nation s'engageait à les nourrir avec les fonds du trésor public; s'appuyant sur ces principes, la Convention déclara que les propriétés immobilières des *hôpitaux* devenaient inutiles et devaient rentrer dans le domaine de l'Etat; en conséquence, la loi du 23 messidor an II assimila ces propriétés aux biens nationaux et les soumit à l'aliénation.

Bientôt les résultats désastreux qu'entraînait l'exécution de la loi de messidor et plus encore les craintes qu'elle faisait naître pour l'avenir décidèrent le gouvernement à suspendre la vente des biens hospitaliers et, peu de temps après, à réintégrer ces établissements dans la propriété, dans l'administration et dans la jouissance de leur fortune, sous la direction des municipalités et la surveillance de l'administration départementale. Ils durent, en outre, être indemnisés des pertes que le commencement d'exécution donné à la loi du 23 messidor leur avait occasionnées. Malgré l'adoption de ces mesures réparatrices, les *hôpitaux* ne sortirent que difficilement de la position précaire qui leur avait été faite.

Sous le gouvernement consulaire, leur situation ne fut guère améliorée, et le rétablissement des congrégations hospitalières de femmes, supprimées par la loi du 18 août 1792, n'était guère propre à ramener l'ordre dans l'administration de ces établissements. Un décret du 8 février 1809 soumit la fondation des nouveaux établissements à l'autorisation préalable du gouvernement.

Dans l'état actuel de la législation française, les *hôpitaux* et hospices sont régis par l'ordonnance du 31 octobre 1821, modifiée par le décret du 23 mars 1852 et par diverses autres dispositions législatives. Les *hôpitaux* et hospices sont des établissements publics communaux, ayant le pouvoir d'accomplir, par l'intermédiaire de leurs agents légaux, et avec l'approbation de l'autorité supérieure, tous les actes de la vie administrative.

Leur administration se compose, dans chaque ville, d'une commission composée de cinq membres, nommés par les préfets; d'un receveur, chargé de recouvrer tous les revenus et de payer toutes les dépenses, et d'un économe auquel appartiennent la gestion, l'emmagasinage et la distribution des denrées et autres objets de consommation. Un secrétaire est attaché aux travaux de la commission administrative; il tient le registre des délibérations, prépare la correspondance et garde les archives. Le service de santé est remis à des médecins, à des chirurgiens et à des pharmaciens nommés par les préfets. Le service intérieur peut être confié à des sœurs hospitalières faisant partie des congrégations autorisées par le gouvernement, et auxquelles sont laissés, sous l'approbation et la surveillance de la commission administrative, le choix et la direction des infirmiers et servants. Enfin, des aumôniers et chapelains, nommés par l'évêque diocésain, sur la présentation de la commission administrative, sont chargés du culte et du service divin.

De pareilles dispositions, appliquées d'une façon uniforme à tous les établissements hospitaliers de France, sont une des créations les plus bizarres de cette administration française qui en compte de si plaisantes. Tel *hôpital*, qui reçoit vingt ou trente malades par an, compte dans son administration : un curé, deux religieuses, trois servants, un médecin, un pharmacien, un secrétaire, sans compter la commission de cinq membres. De plus, les clergés régulier et séculier, chassés par la porte, sont si bien rentrés par les fenêtres, que les dépenses de la chapelle figurent au premier rang dans le budget des hôpitaux, et que la vie y est presque toujours intolérable aux malades trop peu croyants ou trop peu souples pour accepter avec l'empressement voulu les consolations de la religion. Quand donc comprendrons-nous, en France, que la liberté est le dernier mot de l'ordre, et que l'administration des intérêts ne saurait être mieux placée qu'entre les mains des intéressés? Puisqu'il est enfin reconnu que les *hôpitaux* sont des établissements communaux, que ne laisse-t-on aux communes seules le soin de les fonder et de les régir?

Les services hospitaliers de la ville de Paris, bien que soumis aux mêmes règles générales que les autres *hôpitaux* communaux, ont une organisation administrative toute spéciale. En 1789, deux administrations principales s'en partageaient la direction : le bureau de l'Hôtel-Dieu et le bureau de l'*Hôpital* général. En dehors de ces deux grandes administrations, il existait un nombre assez considérable d'*hôpitaux*, d'hospices et d'autres institutions de charité, dirigés par des administrations particulières, obéissant à des règlements spéciaux et, pour la plupart, appartenant à des corporations ou à des congrégations religieuses. A la tête des administrations de l'Hôtel-Dieu et de l'*Hôpital* général étaient placés, depuis le règne de Louis XIV, l'archevêque de Paris, les premiers présidents et les procureurs généraux des cours souveraines, le prévôt des marchands et le lieutenant général de police. Les autres membres des deux bureaux étaient choisis dans les rangs élevés de la bourgeoisie.

L'arrêté consulaire du 27 nivôse an IX confia l'administration des *hôpitaux* de Paris à un conseil général, composé de quinze membres nommés par le chef du gouvernement; l'expédition des affaires était remise à une commission administrative de cinq membres nommés par le ministre de l'intérieur, sur la présentation du conseil général: La loi du 10 janvier 1849 plaça l'administration de l'assistance publique sous l'autorité du préfet de la Seine et du ministre de l'intérieur; elle est confiée à un directeur responsable, nommé par le ministre de l'intérieur, sous la surveillance d'un conseil composé de vingt membres nommés par le chef de l'Etat.

L'administration générale de l'assistance publique à Paris étend son action sur quinze *hôpitaux* et onze hospices. La plupart de ces établissements ont été installés dans d'anciennes maisons conventuelles appropriées à l'usage des malades; quelques-uns seulement ont été construits en vue de leur destination spéciale.

Les quinze *hôpitaux* sont : l'Hôtel-Dieu, la Charité, l'*hôpital* Saint-Louis, la Pitié, les *hôpitaux* Necker, Cochin, Beaujon, Saint-Antoine, des Enfants-Malades, Sainte-Eugénie, la Maison d'accouchement, la Clinique, les *hôpitaux* du Midi et de Lourcine, et enfin l'*hôpital* de La Riboisière. Citons encore, bien que cette maison ne puisse, à raison de son caractère propre, être rangée dans la catégorie des *hôpitaux* ordinaires, la Maison municipale de santé, où les malades qui, sans être riches, peuvent cependant se faire soigner à leurs frais, se procurent, à des prix modérés, une chambre ou une place dans un dortoir de quelques lits.

Pour être admis dans un des *hôpitaux*, les malades se présentent à un bureau central, où ils sont examinés par des médecins et des chirurgiens, qui les dirigent sur les établissements où ils peuvent être reçus et traités utilement. Les admissions d'urgence ont lieu directement dans les *hôpitaux*, sur l'avis des médecins ou des chirurgiens qui y sont attachés, et, en leur absence, sur l'avis de leurs internes. Chaque malade est couché dans un lit entouré de rideaux blancs, près duquel se trouve une table de nuit supportant les vases et les ustensiles dont le malade peut avoir besoin. Ses habits sont placés dans un vestiaire, pour lui être rendus à sa sortie, et il reçoit le costume de l'*hôpital*, consistant en vêtements amples et chauds. Les médicaments sont préparés, pour tous les *hôpitaux*, dans une pharmacie centrale; le pain, la viande, le vin sont fournis par des établissements spéciaux, dépendant de l'administration. Un agent est chargé des achats de légumes, de fruits, de poisson, de volaille, de gibier, etc.

Les malades reçoivent, suivant les prescriptions des médecins ou des chirurgiens, une, deux, trois ou quatre portions d'aliments.

Immédiatement après les *hôpitaux* de la capitale, nous devons citer les *hôpitaux* de la ville de Lyon, qui ne le cèdent en rien aux premiers par leurs dispositions sagement entendues et leur excellente installation. Nous signalerons surtout : l'Hôtel-Dieu, fondé en 542 et rebâti au XVIII[e] siècle par l'architecte Soufflot; l'hospice de l'Antiquaille et l'hospice de la Charité, fondé en 1583.

Indiquons encore, parmi les *hôpitaux* et hospices civils établis en France : l'Hôtel-Dieu de Caen, les Hôtels-Dieu d'Angers et de Chartres, l'*hôpital* de Tonnerre, l'Hôtel-Dieu de Beaune, remarquables spécimens de l'architecture hospitalière au moyen âge. Signalons aussi les *hôpitaux* de Nantes, de Rouen, de Lille, de Foix, de Metz, de Strasbourg, de Marseille, d'Auxerre, de Bordeaux, etc.; enfin, dans presque toutes les villes et dans un grand nombre de bourgs de France se trouvent des *hôpitaux* et des hospices pour les malades indigents et les vieillards.

Parmi les *hôpitaux* étrangers, on remarque : en Angleterre, les établissements hospitaliers de la ville de Londres, et, notamment, les *hôpitaux* Saint-Barthélemy, Saint-Thomas, de Westminster, de Guy, de Saint-George, l'*hôpital* de Londres, etc.; en Suisse, les *hôpitaux* cantonaux de Zurich et de Genève; en Hollande, l'*hôpital* de Rotterdam; en Belgique, l'*hôpital* Saint-Jean, à Bruxelles; en Prusse, l'*hôpital* royal de la Charité, l'*hôpital* de Béthanie et la nouvelle maison juive de santé, à Berlin; en Autriche, l'*hôpital* de Wieden et le Grand *Hôpital*, à Vienne; dans le reste de l'Allemagne, les *hôpitaux* de Munich, l'*hôpital* du Saint-Esprit, à Francfort, les *hôpitaux* de Hambourg et de Brême; en Russie, les *hôpitaux* de Saint-Pétersbourg, parmi lesquels celui de Sainte-Marie, et les *hôpitaux* de Moscou; en Italie, l'*hôpital* Saint-Louis-de-Gonzague, à Turin, le grand *hôpital* de Milan, les *hôpitaux* de San-Bonifacio et de Santa-Maria-Nuova, à Florence; l'*hôpital* civil de Venise, l'*hôpital* du Saint-Esprit, à Rome; les *hôpitaux* de Saint-Janvier et de Santa-Maria-del-Popolo, à Naples; en Espagne, l'*hôpital* de la Princesse et l'*hôpital* général, à Madrid; enfin, en Amérique, l'*hôpital* de New-York, l'*hôpital* de Saint-Louis et celui de Philadelphie.

— *Hôpital général.* C'était une institution fondée par Louis XIV, pour réprimer la mendicité. Quelques années après la création du grand bureau des pauvres, on construisit, pour enfermer un certain nombre de mendiants, l'*hôpital* des Petites-Maisons (1564). Par un mandement du 27 août 1612, le roi ouvrit d'autres asiles où les mendiants devaient être enfermés et nourris. La reine régente, Marie de Médicis, avait fait choix de quelques maisons propres à l'exécution de ce dessein, et donné les fonds nécessaires pour les aménager et les meubler. Louis XIII chargea les premiers magistrats du parlement de Paris, des autres cours souveraines, du Châtelet, et le prévôt des marchands, de veiller à l'exécution de sa volonté; il signa de sa main les articles du règlement des maisons destinées à renfermer les pauvres; voici les principales dispositions de ce règlement : « Ne seront enfermés dans les *hôpitaux* à ce destinés, que les mendiants qui justifieront être natifs de la ville, prévôté et vicomté de Paris, ou qui paraîtraient s'y être fixés, sans espoir de retour en d'autres lieux; tous les autres seront tenus pour forains et châtiés exemplairement, s'ils sont trouvés mendiant dans la ville et les faubourgs, après le temps qui leur sera accordé pour se retirer. Les *hôpitaux* seront au nombre de trois; dans l'un seront les hommes valides; dans l'autre, les femmes, filles et enfants mâles au-dessous de huit ans; dans le troisième, les hommes et femmes incurables et incapables de se livrer à aucun travail. L'administration et le gouvernement de ces trois *hôpitaux* seront confiés à un nombre suffisant de bons et notables bourgeois, choisis pour cet objet, qui seront chargés du soin des bâtiments, des vivres, des vêtements et des mœurs des pauvres enfermés, et qui prêteront serment au parlement; la recette et le maniement des deniers sera confié à un receveur spécial. Seront lesdits pauvres enfermés nourris le plus austèrement que faire se pourra, pour ne les entretenir en leur oisiveté... Les hommes seront employés et travailleront à moudre du bled aux moulins à bras qui seront dressés dans les hôpitaux, brasser de la bière, scier des ais, battre du ciment et autres ouvrages pénibles. Les femmes, filles et petits enfants au-dessous de huit ans travailleront à filer, faire bas d'estame, boutons et autres ouvrages *dont n'y a métier juré.* » Les pauvres enfermés sont tenus de se lever, depuis le 1[er] octobre jusqu'au 1[er] mars, à 6 heures du matin, et depuis le 1[er] mars jusqu'au 1[er] octobre, à 5 heures du matin; ils travailleront jusqu'à 7 heures du soir, à moins que les gouverneurs n'en ordonnent autrement. Les hommes, femmes et enfants livreront, chaque jour, la tâche qui leur sera fixée, sous peine d'être châtiés à la discrétion des maîtres et gouverneurs. Des surveillants responsables des actions des autres étaient pris parmi ces pauvres. Telle fut la première organisation de ces maisons. Sauf l'épouvantable rigueur de la discipline et la contrainte au travail, ces nouveaux établissements n'étaient guère autre chose que ce qu'on a établi depuis sous le nom de dépôts de mendicité. Le régime des bagnes est beaucoup moins dur.

La gravité des événements politiques détourna bientôt l'attention du roi et de la régente; l'exécution du règlement royal se borna à l'entretien, dans la maison désignée sous le nom de Notre-Dame-de-Pitié, d'un certain nombre d'enfants de l'un et de l'autre sexe, de femmes vieilles et infirmes, et de filles repenties. Quelques mois plus tard, la maison, dite de Scipion (du nom du financier Scipion Sardini), fut acquise pour loger les pauvres vieillards infirmes, et la Savonnerie, près de Chaillot, reçut, en 1615, de jeunes garçons qu'on employa aux travaux de la tapisserie royale.

Les accroissements continuels de la capitale et les troubles qui survinrent sous la minorité de Louis XIV augmentèrent tellement le nombre des mendiants, qu'en 1640 il montait à 40,000. L'audace de ces vagabonds inspirant de grandes inquiétudes, le premier président du parlement de Paris, Pomponne de Bellièvre, reprit les projets conçus précédemment. Le cardinal Mazarin accueillit favorablement ce projet. En 1653, il fit affecter à cet usage les bâtiments du petit Arsenal, dit autrement la Salpêtrière, et, le 27 avril 1656, il fit signer au jeune Louis XIV un édit relatif à l'*hôpital* général. Par cet édit, les maisons de la grande et de la petite Pitié, de Scipion, de la Savonnerie et de Bicêtre étaient placées sous une même administration. En même temps, des lettres patentes faisaient don à la nouvelle institution de la maison de la Salpêtrière, de l'*hôpital* Saint-Jacques-aux-Pèlerins, de l'hôtel de Bourgogne, etc.

L'édit de 1656 s'appliquait aux mendiants invalides comme aux mendiants valides; les invalides devaient travailler selon la mesure de leurs forces. Cinquante-deux ouvriers désignés par leurs corporations dirigeaient les ateliers établis dans les maisons de l'*hôpital* général et y enseignaient leur état. Les directeurs avaient droit de justice et de police pour châtier tous les individus enfermés dans l'*hôpital* général. Les punitions étaient : le poteau, le carcan, la prison et les basses-fosses. Les prêtres missionnaires de Saint-Lazare étaient chargés de l'instruction spirituelle des mendiants, sous l'autorité et la juridiction de l'archevêque de Paris.

Le 7 mai 1657, l'*hôpital* général fut ouvert et 5,000 mendiants y furent enfermés. Mais l'exécution de l'édit souffrit des difficultés inattendues. « Encore qu'on se plaigne publiquement de la mendicité que renouvelle dans Paris le débordement des pauvres qui accourent de toutes parts, disait un arrêt du parlement en date du 16 janvier 1653, la populace ne laisse pas de les tirer journellement de la main des archers, de telle sorte qu'il y a eu des archers tués et plusieurs blessés. » A la populace se joignaient des laquais, des bourgeois, des artisans, des soldats, et surtout des soldats aux gardes, qui non-seulement empêchaient les archers de l'*hôpital* général de se livrer à la recherche et à la capture des mendiants, mais qui, excités par des filles de mauvaise vie sorties de l'*hôpital*, volaient et pillaient dans les environs de la Salpêtrière et de Bicêtre, et des autres maisons dépendant de l'*hôpital* général. Une déclaration du roi, du 9 juin 1664, prononça la peine de mort contre les individus qui se rendraient coupables d'attentat à la personne et à la propriété des directeurs et des préposés de l'*hôpital* général, ou des personnes étrangères que leur charité portait à visiter les pauvres dans les maisons dépendant de cette institution. La même peine était encourue pour le seul fait d'entraver les archers dans l'exercice de leurs fonctions; elle était portée aussi contre les soldats qui fréquenteraient les environs de Bicêtre, de la Salpêtrière, ou des autres dépendances de l'*hôpital*. L'ordonnance du 3 octobre 1670 dispose que les mendiants vicieux ou fieffés devront être placés en une maison séparée, pour y être employés, sous bonne garde, à un travail continuel, afin de les empêcher de troubler la discipline et l'économie de l'*hôpital*. Telle fut l'origine des maisons de force, construites dans les établissements de l'*hôpital* général.

Le nombre des pauvres de l'*hôpital* général, qui, en 1657, était de 5,000, était monté à 10,000 en 1662, année de terrible famine. L'*hôpital* général étant à bout de crédit, ses administrateurs n'hésitèrent pas à engager leur fortune privée, pour faire face aux charges toujours croissantes que leur apportait l'affluence des pauvres. Un arrêt du parlement, du 29 juin 1662, avait obligé l'*hôpital* général de Paris à recueillir les indigents de la campagne « jusqu'à ce que la moisson fût ouverte, parce qu'autrement ils seroient en péril de mourir de faim. » Faute de place, les directeurs furent obligés de loger ces malheureux sous des tentes, dans les cours. Par ce surcroît de dépenses, l'*hôpital* général vit s'épuiser rapidement ses dernières ressources. Ce fut alors qu'à la demande des directeurs Louis XIV ordonna d'établir dans chaque ville et gros bourg du royaume un *hôpital* pour les pauvres, malades, invalides et orphelins, « afin que chacun nourrisse ses pauvres malades. » Cet édit, daté de juin 1662, fut exécuté dans un grand nombre de villes, et l'émigration des mendiants de province sur la capitale fut ainsi momentanément arrêtée. Un règlement du 20 avril 1684, étendant la destination de l'*hôpital* général, érigea Bicêtre et la Salpêtrière en maisons de correction pour les enfants de famille des deux sexes. Le bureau de l'*hôpital* général ordonnait l'arrestation des enfants paresseux, indociles ou débauchés, à la requête des pères et mères, tuteurs ou curateurs, ou des plus proches parents, et même, en cas de mort des parents, sur la dénonciation des curés des paroisses. Depuis longtemps déjà, les femmes d'une débauche publique et scandaleuse étaient enfermées à la Salpêtrière, où elles étaient soumises à un régime des plus rigoureux. Créé dans un but soi-disant hospitalier, l'*hôpital* général prenait de plus en plus le caractère pénitencier; déjà le règlement du 23 mars 1680, afin d'ajouter « à la punition des gueux vagabonds que l'oisiveté plongeait dans un nombre infini de dérèglements, » avait ordonné aux directeurs de l'*hôpital* général de les enfermer, soit à temps, soit pour la vie, dans une prison spéciale; là il ne leur était donné que la nourriture strictement nécessaire à leur existence, et ils étaient employés aux plus rudes travaux que leur force pût supporter. Il ne semble pas que cette épouvantable rigueur ait eu aucun résultat, car d'année en année paraissent de nouveaux édits redoublant de sévérité contre les mendiants. Au commencement du XVIII[e] siècle, on imagina d'envoyer les mendiants valides ou invalides aux colonies, afin d'en débarrasser le territoire du royaume et de soulager les *hôpitaux* généraux écrasés sous leurs charges. Une déclaration du 8 janvier 1719 dispose que, dans les cas prescrits par les déclarations contre ceux qui ne gardent pas leur ban, contre les vagabonds et gens sans aveu, les hommes seront transportés dans les colonies pour y servir comme engagés et travailler à la culture des terres ou autres ouvrages, et les femmes seront enfermées à l'*hôpital* général, pendant un temps laissé à l'arbitrage des juges. Les individus condamnés à être envoyés aux colonies devaient être enfermés immédiatement dans l'*hôpital* général de la ville de Paris, pour y être nourris et gardés jusqu'à ce qu'ils fussent conduits dans les ports pour y être embarqués. Cette législation ne resta pas longtemps en vigueur; les archers de l'*hôpital* général, abusant indignement de leur mandat, arrêtaient en pleine rue des individus qui n'étaient ni vagabonds ni mendiants, et qui, appelant les passants à leur secours, soulevaient de véritables séditions. L'indignation générale força le gouvernement à rapporter, en 1722, la déclaration de 1719, d'autant plus que les

colonies elles-mêmes réclamaient énergiquement contre l'exportation des malfaiteurs.

Une instruction concernant les mendiants, en date de 1720, nous apprend qu'à cette époque les *hôpitaux* généraux, non-seulement servent de prison aux mendiants valides arrêtés en contravention, mais reçoivent aussi les mendiants valides qui s'y présentent de leur plein gré et qui consentent à aliéner leur liberté pour toute leur vie. Ils sont tenus, dans ce cas, de contracter un engagement régulier. Les administrateurs doivent nourrir et habiller les mendiants engagés, qui, de leur côté, sont obligés d'exécuter dans l'intérieur de l'*hôpital* les travaux qui leur sont assignés.

Afin de connaître plus facilement les mendiants récidivistes, il fut établi à l'*hôpital* général de Paris un bureau de correspondance avec tous les *hôpitaux;* chaque mendiant y avait son dossier.

L'édit de fondation de l'*hôpital* général ordonnait à l'Hôtel-Dieu de Paris de recevoir les malades qui lui seraient envoyés par les directeurs de la nouvelle institution; cette disposition ne souleva aucune difficulté, tant que l'*hôpital* général conserva exclusivement sa destination hospitalière; mais quand des maisons de force furent construites à Bicêtre et à la Salpêtrière, et qu'on envoya à l'Hôtel-Dieu les hôtes dangereux de ces quartiers de répression, les administrateurs de cet établissement se plaignirent de la responsabilité qu'on leur imposait et des dangers que la présence des malades de force créait aux autres hôtes de l'Hôtel-Dieu. En 1754, les malades de force, réunis au nombre de 900, dans les salles de l'Hôtel-Dieu, se mutinèrent cinq fois dans l'espace de deux mois; le 7 juin de la même année, ils formèrent le projet de mettre le feu à la maison, afin de profiter du désordre pour s'échapper; ils tuèrent et blessèrent à coups de couteau plusieurs malades et préposés de l'Hôtel-Dieu. Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu résolurent de ne plus recevoir de malades de force, et leur décision fut approuvée par un arrêt du parlement, en date du 28 août 1767.

Lorsque la Révolution éclata, les administrateurs de l'*hôpital* général adressèrent leur démission au directoire du département. L'*hôpital* général cessa d'exister. Les établissements formant cette institution passèrent sous l'administration de la commission hospitalière du département de la Seine.

Au début de son existence, l'*hôpital* général tirait une grande partie de ses ressources des libéralités du roi et des ministres, et des quêtes faites à la cour et dans les maisons royales par les dames les plus qualifiées; plus tard, les bases de sa fortune devinrent plus solides. Sans parler des priviléges et des exemptions de péages et d'impôts qui lui étaient accordés, nous citerons parmi les sources du revenu de l'*hôpital* général: le tiers de toutes les confiscations adjugées au roi, même celles dont il a fait don, pourvu qu'elles ne soient pas enregistrées; les amendes dans la ville, faubourgs et prévôté de Paris, pourvu qu'elles n'aient pas une autre destination; divers droits d'entrée sur les vins; 5 sous sur chaque minot de sel vendu dans les greniers de la généralité de Paris; le quart des amendes des eaux et forêts; un droit de un 1/6 par augmentation sur les sommes perçues pour les entrées aux spectacles; un droit de 5 sous par chaque cent de foin entrant à Paris; un droit de 3 sous par jour sur chaque carrosse de louage; le vingtième par augmentation de tous les droits anciens et nouveaux qui se levaient tant dans l'intérieur de la ville et dans les faubourgs de Paris qu'aux entrées et sur les ports, quais, halles, places, foires et marchés. La régie et la perception de tous ces droits étaient faites sous l'inspection et la direction des administrateurs de l'*hôpital* général. En 1777, l'*hôpital* général fut autorisé à tenir, sous le nom de *mont-de-piété*, une administration de prêt sur gages, à l'instar de celles qui existaient déjà dans plusieurs villes de l'Europe.

Le nom d'*hôpitaux* généraux est encore donné aujourd'hui à un certain nombre d'*hôpitaux* ou d'hospices où tous les services sont généralement réunis et qui sont soumis à la réglementation commune des établissements hospitaliers.

— *Hôpitaux militaires.* A Rome, dans les premiers temps de la république, on distribuait les soldats blessés entre les patriciens et les sénateurs, qui les faisaient soigner chez eux à leurs frais. Au temps d'Adrien seulement, on voit apparaître dans les camps romains une sorte d'*hôpital* nommé *valetudinarium*, dont Hyginus Grammaticus, dans son *Essai sur la castramétation*, décrit la position. Aurélien, dans des règlements relatifs à la discipline de l'armée, ordonne que les soldats soient soignés gratuitement par les médecins, et qu'ils se conduisent paisiblement dans leur hospice.

On sait combien l'art de guérir fut en honneur auprès des Arabes conquérants de l'Asie, de l'Afrique et de l'Espagne; cependant rien ne nous indique que leurs armées fussent accompagnées de médecins; nous sommes dans la même incertitude à l'égard des armées de Charlemagne. L'abbé Suger donne sur le sort des blessés militaires pendant le XII^{e} siècle des détails qui font frémir; les personnages un peu marquants étaient emportés dans des litières; les autres blessés, abandonnés sur le champ de bataille, devenaient d'ordinaire la proie des loups. Toutefois, le même historien raconte que, quand les Allemands menacèrent la France d'une grande invasion, en 1124, il fut décidé qu'en cas de bataille on formerait sur les derrières de l'armée, avec des charrettes chargées de vin et d'eau, et rangées en cercle, une espèce de forteresse où se retireraient les hommes blessés et à bout de forces. Pendant toute la durée du moyen âge, et même dans les premiers temps de la formation des armées permanentes, il n'exista pas de service de santé militaire régulièrement organisé.

Sully songea, le premier, à mettre fin à un état de choses qui outrageait l'humanité, et pouvait, d'ailleurs, diminuer l'ardeur du soldat. Lors du siége d'Amiens en 1597, il organisa les premiers *hôpitaux* militaires réguliers, composés d'ambulances qui suivaient les troupes et d'établissements fixes sur lesquels on dirigeait les malades et les blessés qui avaient reçu les premiers soins dans les ambulances. Cette tentative d'organisation fut abandonnée dans les premières années du règne de Louis XIII, et l'incurie devint telle à cet égard qu'il fallut renouveler jusqu'à trois fois l'armée qui assiégeait La Rochelle. Richelieu reprit l'œuvre de Sully; il établit des *hôpitaux* militaires temporaires à proximité de toutes les armées.

L'édit du 17 janvier 1708 constate d'une manière définitive l'existence d'*hôpitaux* militaires et pose les bases de la création du corps des officiers de santé.

L'ordonnance du 1er janvier 1780, qui organisait à nouveau les *hôpitaux* militaires, fut suivie de la promulgation du code des *hôpitaux* militaires, et établit un conseil d'administration de ces *hôpitaux*. Pour faire face aux besoins du recrutement du corps de santé militaire, il est établi dans tous les *hôpitaux* militaires et de charité, aux frais de l'Etat, un médecin, un chirurgien-major et un apothicaire surnuméraires, qui sont appelés aux places vacantes dès qu'ils sont reconnus capables de les remplir. Il est défendu d'introduire aucun remède nouveau, interne ou externe, dans les *hôpitaux*, sans que le ministre de la guerre en ait fait examiner la nature et les propriétés par le conseil d'administration. Les commandants de place devront désigner chaque jour deux officiers de la garnison pour visiter les *hôpitaux* aux heures des distributions.

Le code de 1780 réglemente avec beaucoup de sollicitude les formalités d'admission et de sortie des militaires blessés ou malades; il prononce des peines disciplinaires contre les soldats atteints jusqu'à trois fois de maladies vénériennes; enfin il entre dans tous les détails du service.

Le point capital de la législation de 1788, c'est la substitution des *hôpitaux* régimentaires, desservis par les officiers de santé des corps, aux *hôpitaux* militaires et de charité créés successivement depuis deux siècles. Huit des anciens *hôpitaux* seulement étaient conservés, avec la dénomination d'*hôpitaux* auxiliaires; quatre de ces *hôpitaux* étaient constitués en établissements d'instruction pour les élèves.

Les grandes guerres de la Révolution surprirent l'armée française en pleine désorganisation. En ce qui concerne le service de santé, les *hôpitaux* militaires étaient détruits pour la plupart; leur personnel avait été licencié, tandis que les *hôpitaux* régimentaires n'avaient pu encore être établis complétement. En présence de la coalition européenne, surgirent des besoins pressants, immenses, en dehors de toute prévision. Le dévouement et l'abnégation du corps de santé furent à la hauteur des circonstances; de tous côtés accoururent médecins, chirurgiens, pharmaciens, renonçant aux profits de la clientèle civile pour prendre part aux glorieux efforts de la résistance nationale, et le service médical des quatorze armées de la République fut assuré.

Pour obvier à l'insuffisance des *hôpitaux* militaires, il fut ordonné que, dans les communes où ne se trouvent pas de tels établissements, les militaires seraient reçus dans les hospices civils, aux conditions réglées entre les administrateurs de ces maisons de charité et le département de la guerre.

La période qui s'écoula de l'an IV à 1814 fut pour le corps de santé militaire une époque critique. Sans cesse désorganisé par des réglementations qui se contredisaient les unes les autres, le corps de santé ne survécut que grâce à l'énergie et au dévouement de ses membres. Dans les *hôpitaux*, les officiers de santé étaient soumis sans appel aux ordres du commissariat; il leur était interdit de s'immiscer dans les détails du service administratif, même en ce qui pouvait exercer une influence manifeste sur le rétablissement des malades. Dans les armées, les médecins en chef, mis à la disposition des ordonnateurs, n'eurent plus, réglementairement, de rapports avec les généraux commandants; il ne leur fut plus permis d'intervenir, même dans le choix de l'emplacement des *hôpitaux*. Le conseil de santé fut remplacé par une inspection de santé sans autorité et sans attributions nettement définies; enfin, en tout et partout, pleins pouvoirs sur le service de santé furent donnés au commissariat, même dans les branches de ce service où les officiers d'administration étaient le plus incompétents. Quant aux *hôpitaux* d'instruction, supprimés comme écoles par arrêté du 9 frimaire an XII, ils ne furent rétablis qu'à la paix, et le recrutement du corps de santé militaire fut livré au hasard.

La première Restauration, afin de rendre aux indigents les places des hospices civils qui leur étaient enlevées, par suite de l'affluence des militaires, rouvrit les *hôpitaux* militaires supprimés et en établit de nouveaux dans les villes de garnison et dans les places frontières où ils étaient nécessaires. En même temps, les *hôpitaux* militaires du Val-de-Grâce, à Paris, ceux de Lille, de Metz et de Strasbourg furent érigés en *hôpitaux* d'instruction.

Le gouvernement de Juillet et la République de 1848 ne touchèrent presque pas au régime des *hôpitaux* militaires.

Aujourd'hui, l'organisation du service de santé dans l'armée est réglée par le décret du 23 mars 1852, dont voici les principales dispositions relatives aux *hôpitaux :*

Tout officier de santé employé dans un établissement hospitalier qui croit avoir à se plaindre d'un abus d'autorité de la part de ses chefs adresse directement sa plainte au sous-intendant militaire, et subsidiairement à l'intendant de la division ou du corps d'armée. Il s'adresse directement à ce dernier en cas de recours contre le sous-intendant; enfin, si l'abus d'autorité vient de l'intendant militaire, l'officier de santé a le droit de recourir, en dernier ressort, au général commandant la division ou le corps d'armée.

Les médecins employés dans un même corps de troupes ou dans un même *hôpital* sont soumis au principe de la subordination des grades, en ce qui concerne l'art de guérir et l'exécution du service. A grade égal, l'ancienneté décide. Il en est de même pour les pharmaciens.

Les médecins civils employés accidentellement dans les *hôpitaux* militaires ou les ambulances sont requis par les intendants militaires, sur la proposition du sous-intendant constatant l'insuffisance numérique des médecins appartenant au cadre normal; leur aptitude est préalablement constatée par le médecin militaire, chef du service médical dans l'*hôpital* du lieu.

Les médecins-majors de 1re et de 2^{e} classe sont employés comme médecins traitants dans les établissements hospitaliers, et comme chefs du service de santé dans les corps de troupes. Les médecins aides-majors de 1re et de 2^{e} classe sont employés, soit dans les *hôpitaux*, soit dans les corps de troupes, suivant un roulement régulier.

Les limites étroites du cadre dans lequel nous sommes forcés de nous renfermer ne nous permettent pas d'entrer dans le détail de l'organisation matérielle des *hôpitaux* militaires; nous nous contenterons de donner, à cet égard, quelques renseignements généraux. Les établissements du service des *hôpitaux* militaires sont: les *hôpitaux* permanents, formés dans l'intérieur de la France pour être maintenus en temps de paix comme en temps de guerre; les *hôpitaux* temporaires, établissements formés extraordinairement en cas de guerre, de rassemblement de troupes, ou pour toute autre cause passagère; les dépôts de convalescents, créés extraordinairement en temps de guerre pour recevoir les malades qui, à la sortie de l'*hôpital*, ne sont pas en état de rejoindre immédiatement leurs corps; enfin, les magasins de mobiliers et de médicaments. Les *hôpitaux* temporaires affectés à un seul genre de maladie ou de traitement prennent la dénomination d'*hôpitaux* spéciaux; on appelle *hôpitaux* d'instruction ceux dans lesquels il est ouvert des cours pour l'enseignement des différentes branches de l'art de guérir. Les établissements pour le service des *hôpitaux* sont formés et supprimés en vertu des ordres du ministre de la guerre; toutefois, les intendants des divisions militaires sont autorisés à prescrire, dans les cas d'urgence, la formation ou la suppression des *hôpitaux* temporaires, après s'être concertés avec les généraux commandant les divisions, et à charge d'en rendre compte immédiatement au ministre.

Les salles et les différents services généraux sont desservis par des soldats accomplissant leur temps de service militaire, ou ayant contracté un rengagement, auxquels on donne le nom d'infirmiers; les infirmiers militaires sont casernés; ils forment un corps à part, placé sous les ordres immédiats des officiers comptables chargés, sous l'autorité de l'intendance, de l'administration, de la gestion et de l'exécution des services des *hôpitaux*, tant à l'intérieur qu'aux armées. Des aumôniers sont attachés aux *hôpitaux* militaires.

La plus grande partie des *hôpitaux* militaires sont régis par des économies; quelques-uns, cependant, sont en entreprise. Dans les *hôpitaux* militaires régis par économie, les fournitures de denrées et d'objets de consommation ont lieu généralement par adjudications publiques. Les menues dépenses sont acquittées par les soins des officiers d'administration comptables, au moyen d'avances qui leur sont faites à cet effet. Les dépenses importantes et celles qui résultent de marchés donnent lieu à des mandats délivrés directement par les fonctionnaires de l'intendance militaire aux divers fournisseurs des établissements hospitaliers.

En ce qui concerne les *hôpitaux* maritimes, les frais de traitement des militaires malades qui y sont admis sont remboursés au ministère de la marine, au prix de 3 fr. 60 par journée d'officier, et de 2 fr. 25 par journée de soldat. Le département de la guerre est, de son côté, remboursé aux mêmes prix du montant des journées de marins admis dans les *hôpitaux* militaires.

— Bibliogr. A consulter : *Forme du gouvernement économique du grand Hostel-Dieu, de Notre-Dame de Pitié et du pont du Rhosne, de la ville de Lyon* (Lyon, 1635); *Estat au vrai du bien et revenu de l'Hostel-Dieu de Paris et de sa dépense journalière, et encore des hospitaux Saint-Louis et Saint-Marcel* (Paris, 1651, in-fol.); *Edict du roy portant establissement de l'hospital général pour le renfermement des pauvres mendiants de la ville et faubourgs de Paris* (Paris, 1666, in-4°); *Histoire de l'establissement de l'hospital général avec les actes et pièces justificatives* (Paris, 1676, in-4°); *Recueil des édicts et déclarations concernant les hôpitaux et maladreries de France* (Paris, 1675, in-fol.); *Mémoire sur la meilleure manière de construire un hôpital de malades* (Paris, 1774, in-4°); Aikin, *Observations sur les hôpitaux, relatives à leur construction, aux vices de l'air d'hôpital, aux moyens d'y remédier*, etc., traduit de l'anglais par Verlac (Paris, 1777, in-8°); Maret, *Mémoire sur la construction d'un hôpital, dans lequel on détermine quel est le meilleur moyen à employer pour entretenir dans les infirmeries un air pur et salubre* (Dijon, 1782); Récalde, *Abrégé historique des hôpitaux, contenant leur origine, les différentes espèces d'hôpitaux, d'hospitaliers et d'hospitalières, etc.* (Paris, 1784, in-12); Daignau, *Ordre du service des hôpitaux militaires*, ou *Détail des précautions, etc.* (Paris, 1785, in-8°); *Rapport des commissaires chargés par l'Académie royale des sciences de l'examen du projet d'un nouvel Hôtel-Dieu* (Paris, 1786, in-4°); Leroy, *Précis d'un ouvrage sur les hôpitaux, dans lequel on expose les principes résultant des observations de physique et de médecine qu'on doit avoir en vue dans la construction de ces édifices*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences* (1787); Dulaurens, *Essai sur les établissements nécessaires et les moins dispendieux pour rendre le service des malades dans les hôpitaux vraiment utile à l'humanité* (Paris, 1787, in-8°); Ténon, *Mémoire sur les hôpitaux de Paris* (Paris, 1788, in-4°); Iberti, *Observations générales sur les hôpitaux, suivies d'un projet d'hôpital* (Londres, 1788, in-8°); Chirol, *Idées neuves sur la construction des hôpitaux* (Paris, 1788, in-4°); Tellez-Dacosta, *Plan général d'hospices royaux ayant pour objet de former, à Paris, des établissements pour* 6,000 *pauvres* (Paris, 1789, in-4°); Cabanis, *Observations sur les hôpitaux* (Paris, 1790, in-8°); Coste, *Du service des hôpitaux militaires rappelé aux vrais principes* (Paris, 1790, in-8°); *Instruction sur les moyens d'entretenir la salubrité et de purifier l'air des salles dans les hôpitaux militaires de la République* (Paris, an IV, in-8°); Loqueay, *Essai sur l'établissement des hôpitaux dans les grandes villes* (Paris, 1797, in-8°); Desmonceaux, *Plan économique et général des administrations civiles des hôpitaux français* (Paris, 1802, in-8°); *Arrêtés et instructions concernant les bureaux de l'administration des hospices* (Paris, 1802, in-8°); Valentin, *Notice sur les établissements de charité et de bienfaisance, et sur l'hospitalité dans les Etats-Unis d'Amérique* (Marseille, 1816, in-8°, 2^{e} édit.); Courtin, *Recueil général des lois, règlements, décisions et circulaires sur le service des hôpitaux militaires* (Paris, 1809, in-4°); Duchanoy, *Projet d'une nouvelle organisation des hôpitaux, hospices et secours à domicile de Paris, avec le plan d'un hôpital à construire* (Paris, 1810, in-4°); Murat, *Des causes et de l'origine de l'établissement des hôpitaux civils et militaires* (Montpellier, 1813, in-8°); Pastoret, *Rapport sur l'état des hôpitaux, des hospices et des secours à domicile, depuis* 1801 *jusqu'à* 1814 (Paris, 1816, in-4°); *Code administratif des hôpitaux civils, hospices et secours à domicile de la ville de Paris* (Paris, 1824-1825, 3 vol. in-4°); *Règlement sur le service de santé des hôpitaux et hospices civils de Paris, approuvé* (Paris, 1839, in-8°); Watteville, *Code de l'administration des établissements de bienfaisance* (Paris, 1839, in-8°); du même, *Législation charitable* (Paris, 1843, in-8°); du même, *Rapport au ministre de l'intérieur sur l'administration des hôpitaux et des hospices* (Paris, 1851, in-4°); Gama, *Esquisse historique du service de santé militaire, en général, et du service chirurgical depuis l'établissement des hôpitaux militaires en France* (Paris, 1841, in-8°); Lamotte, *Instruction sur les meilleures dispositions hygiéniques à adopter dans l'établissement des hôpitaux et hospices* (Bordeaux, 1843, in-8°); Roubaud, *Des hôpitaux au point de vue de leur origine, de leur utilité, des conditions qu'ils doivent présenter, et de leur organisation* (Paris, 1853, in-12); Traunberger, *Guide des administrateurs et agents des hôpitaux et hospices* (Paris, 1855, in-8°); Roberton, *On the defects with reference to the plan of construction and ventilation of most our hospitals for the reception* (Londres, 1856); Esse, *Die Krankenhauser, ihre Einrichtung und Verwaltung* (Berlin, 1857, in-8°); *Etude sur la meilleure manière d'organi-*

ser un hôpital de malades (Bruxelles, 1863, in-8°); Blondel et Ser, *Rapport sur les hôpitaux civils de Londres au point de vue de la comparaison* (Paris, 1863, in-4°); Gachet, *l'Hôpital et la famille dans les villes secondaires* (Paris, 1865, in-8°); L. Lefort, *Des maternités, études sur les maternités et les institutions charitables d'accouchement à domicile dans les principaux Etats d'Europe* (1866, in-4°).

Hôpital des fous d'amour (L') [*La casa de los locos de amor*], ouvrage humoristique du grand moraliste espagnol Quevedo (XVIIe siècle). Il a placé cette fantaisie, étincelante d'esprit et de verve, sous l'invocation du vers de Virgile :

Ah! Corydon, Corydon! quæ te dementia cepit?

L'hôpital, en lui-même, est une maison fort vaste, très-ornée, etc., mais ce n'est pas aux descriptions que s'amuse notre auteur; il parcourt en songe les différents quartiers où sont enfermés les malades et c'est là que s'éveille sa verve railleuse, sans pitié. Il rencontre les femmes d'abord. Les femmes sont enfermées dans l'endroit le plus solide du logis, comme furieuses. L'inspection qu'il fait de leurs actions est curieuse : l'une pleure de jalousie en voyant une célibataire ; l'autre aime un galant sans oser le lui dire; celle-ci écrit une lettre avec mille rébus et ses lignes semblent des sillons tracés de travers; une autre demande un morceau de musique à son amant; une jeune fille dit à un jeune homme qu'elle lui appartient, mais qu'il n'en demande pas davantage et surtout qu'il n'aille pas en aimer une autre ; il dit oui et elle le croit. D'autres veulent se marier pour aimer quelqu'un, d'autres aiment des hommes déjà mariés : celles-là on les met à part comme incurables. Le portrait de l'amoureuse vulgaire, de la fille, est peint de main de maître et ne se trouve pas dans toutes les éditions. Quevedo la représente fardée de la suie des marmites, les cheveux mal peignés, chaussée finement pourtant, les yeux hardis, la bouche railleuse. Des jeunes femmes, il passe aux veuves, puis aux vieilles filles, toutes plus jaunes les unes que les autres; elles ont toutes de petits chiens qu'elles habillent de grelots, d'oreillettes, de fanfreluches; elles passent le temps à consulter les sorciers, les tireuses de cartes, les nécromanciens. Puis, voici le quartier des religieuses, des nonnettes; on parle nuit et jour dans ce petit coin, on barbouille, on bavarde, on se signe, et les petits billets doux vont leur train, malgré les besicles de la tourière. Toutes ces peintures sont vives et gaies.

Du quartier des femmes, il passe à celui des hommes. Là, le satirique devient plus amer. Il semble qu'il peint, non des hommes, mais des singes. Voici le défilé des galants: combien y en a-t-il qui n'ont pas de chemise? combien sont à cheval, à parader, sans un maravedis pour leur repas? Quevedo a-t-il entrepris de bafouer l'amour? on le croirait. Celui-ci aime par genre, pour aimer; cet autre sort la nuit en quête d'aventures. Un Narcisse, amoureux de lui-même, voit passer la mule d'un docteur; l'animal secoue les oreilles : « Voyez, dit-il, comme cette bête est heureuse de me voir! » Ce ne sont partout que sombreros rabattus, manteaux couleur de muraille, capes retroussées, épées en main. Mais c'est surtout la conversation entre les hommes veufs qui fait dresser les cheveux. Quevedo n'a écrit nulle part une page plus amère. Qu'est-ce que les femmes lui avaient donc fait? Il raille tout: le musicien que l'amour inspire, le poëte qui fait à sa belle des vers mélancoliques, le galant qui rôde la nuit sous les fenêtres. Nul ne trouve grâce. Le musicien n'est qu'un racleur de guitare, le poëte un imbécile, et le galant un propre à rien. Le pauvre poëte commence ainsi sa pièce :

Ainsi pleurait tristement assis.....

et Quevedo, d'un ton rude :

Poëte impertinent,
Quel homme connais-tu qui pleure allégrement?

Mais, au fond, que pense-t-il de l'amour? Quevedo s'en tire par une raillerie. « Si vous n'aimez pas les femmes, dit-il, on vous tient pour un nigaud; aimez-les, vous êtes un débauché; abandonnez-les, vous êtes un lâche, restez avec elles, vous êtes perdu. Servez-en une, elle vous négligera; estimez-la, elle vous haïra; fréquentez-les, vous vous déshonorez; ne les fréquentez pas, vous n'êtes plus un homme. » Et il laisse son lecteur sur cette belle conclusion. Ce curieux opuscule, imprimé pour la première fois vers 1635, n'a jamais été traduit en français.

HÔPITAL ou **HOSPITAL** (L'), nom de plusieurs personnages qui se sont distingués dans la magistrature, les sciences et les armes. V. L'HÔPITAL.

HOPKINS (Charles), poëte anglais, né à Exeter en 1664, mort en 1699. Il était fils d'un prédicateur distingué, qui devint évêque de Londonderry en 1681. Hopkins combattit, dans les rangs des troupes royales, les Irlandais insurgés contre Guillaume III (1688), puis retourna en Angleterre, se fit connaître par des œuvres poétiques, écrites dans un style harmonieux et pur, devint l'ami de Dryden, du comte de Dorset et autres beaux esprits et s'adonna à des excès de table et de galanterie qui abrégèrent ses jours. On a de lui : *Poésies épistolaires et traductions* (1694); des tragédies, *Pyrrhus, roi d'Epire* (1695); *Boadicée, reine d'Angleterre* (1697); l'*Amitié épurée ou la femme soldat* (1699), et diverses autres compositions: l'*Histoire de l'amour*, suite de fables tirées des métamorphoses d'Ovide (1695); l'*Art d'aimer*, etc. — Son frère, John HOPKINS, né en 1675 et mort également fort jeune, s'adonna aussi à la poésie et s'attacha particulièrement à chanter l'amour. Nous citerons de lui : les *Triomphes de la paix*, poëme pindarique (1698); la *Victoire de la mort* ou la *Chute de la beauté*, vision pindarique (1698), *Amasia* ou les *Travaux des Muses* (1700, 3 vol.), recueil de poëmes.

HOPKINS (Mark), littérateur américain, né à Stockbridge (Massachusets) en 1802. Après avoir passé son doctorat en médecine (1828), il se tourna vers l'enseignement des lettres. Il a successivement professé la rhétorique et la philosophie morale au collége William, dont il est président depuis 1836. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les plus estimés sont : *Lectures faites à Lowell sur la démonstration du christianisme* (in-12); *Mélanges, essais et discours* (1847, in-12).

HOPKINSON (François), magistrat et écrivain américain, né dans la Pensylvanie en 1738, mort en 1791. Il fut juge de l'amirauté dans son Etat natal, puis juge d'une des cours de justice des États-Unis. Chaud partisan de l'indépendance de son pays, Hopkinson a publié des pamphlets pleins de verve et d'esprit mordant, pour accélérer l'affranchissement des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, notamment : *Jolie histoire* (1775) et *Bataille des ancêtres*. Ses *Œuvres mêlées*, comprenant ses essais poétiques et politiques, ont été publiées après sa mort (1798, 3 vol. in-8°).

HOPKIRKIE s. f. (o-pkir-kî; *h* asp. — de *Hopkirk*, sav. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Mexique.

HOPLIAIRES s. m. pl. (o-pli-è-re). Entom. Syn. d'HOPLITES.

HOPLIDÈRE s. m. (o-pli-dè-re — du gr. *hoplon*, arme; *derê*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des prioniens, dont l'espèce type vit à Madagascar.

HOPLIE s. f. (o-plî — du gr. *hoplon*, arme). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées.

— **Encycl.** Les *hoplies*, réunies autrefois aux hannetons, sont de fort jolis insectes, bien reconnaissables aux écailles métalliques dont leur corps est couvert. Elles habitent surtout les pays chauds; quelques-unes se trouvent dans le midi de la France, et l'*hoplie* farineuse se rencontre même quelquefois aux environs de Paris. Cette espèce est d'une belle couleur bleu d'azur à reflets violacés, qui contraste agréablement avec la teinte verte des plantes sur lesquelles elle vit; les buissons, qu'elle fréquente au bord des ruisseaux, paraissent quelquefois chargés de pierreries. D'autres espèces, du midi de la France, se font remarquer par leurs écailles à reflets roses, jaunâtres ou vert doré.

HOPLIONOTE s. f. (o-pli-o-no-te — du gr. *hoplon*, arme; *nôtos*, dos). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des cassidaires, dont l'espèce type habite Java.

HOPLISTE s. m. (o-pli-ste — du gr. *hoplistês*, armé). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des notocanthes, tribu des stratyomides, formé aux dépens des sargues, et comprenant deux espèces, qui habitent le Brésil.

HOPLISTOMÈRE s. f. (o-pli-sto-mè-re — du gr. *hoplistês*, armé; *meros*, cuisse). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la tribu des asiliques, formé aux dépens des laphries, pour les espèces à cuisses armées d'épines, et dont l'espèce type habite la Guinée et le Sénégal.

HOPLITE ou **OPLITE** s. m. (o-pli-te — gr. *hoplitês*; de *hoplon*, arme, proprement attirail, appareil complet). Antiq. Fantassin de l'armée grecque pesamment armé. ‖ Membre d'une tribu de l'Attique.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont les espèces principales vivent au Brésil. ‖ Syn. de HALIPLE, autre genre d'insectes. ‖ s. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, ayant pour type le genre hoplie.

— s. f. Minér. Pierre couverte d'une couche métallique luisante comme une armure polie.

HOPLITODROME s. m. (o-pli-to-dro-me — du gr. *hoplitês*, armé; *dromos*, course). Antiq. gr. Coureur armé, dans les jeux Olympiques.

HOPLITODROMIE s. f. (o-pli-to-dro-mî — rad. *hoplitodrome*). Antiq. gr. Courses d'hommes armés.

HOPLOCÉPHALE s. m. (o-plo-sé-fa-le — du gr. *hoplon*, arme; *kephalê*, tête). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des vipères.

HOPLOCÈRE s. m. (o-plo-sè-re — du gr. *hoplon*, arme; *keras*, corne). Erpét. Groupe de reptiles, formé aux dépens des stellions.

HOPLODACTYLE s. m. (o-plo-da-kti-le — du gr. *hoplon*, arme; *daktulos*, doigt). Erpét. Groupe de reptiles sauriens, formé aux dépens des geckos.

HOPLOMACHIE s. f. (o-plo-ma-chî — du gr. *hoplon*, arme; *machê*, combat). Antiq. rom. Combat de gladiateurs armés de toutes pièces.

HOPLOMAQUE s. m. (o-plo-ma-ke — rad. *hoplomachie*). Antiq. rom. Gladiateur qui combattait armé de toutes pièces. ‖ On dit aussi HOPLOMACHISTE.

HOPLOPAROQUE s. m. (o-plo-pa-ro-ke — du gr. *hoplon*, arme; *parochos*, qui porte). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type vit au Cap de Bonne-Espérance.

HOPLOPE s. m. (o-plo-pe — du gr. *hoplon*, arme; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type vit aux environs de Tunis.

HOPLOPHORE s. m. (o-plo-fo-re — du gr. *hoplon*, arme; *phoros*, qui porte). Mamm. Genre d'édentés fossiles, trouvé au Brésil.

— s. f. Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des fourmilions, comprenant deux espèces, qui vivent au Brésil.

HOPLOPHYLLE s. m. (o-plo-fi-le — du gr. *hoplon*, arme; *phullon*, feuille). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des vernoniées, dont l'espèce type croît au Cap de Bonne-Espérance.

HOPLOPTÈRE s. m. (o-plo-ptè-re — du gr. *hoplon*, arme; *pteron*, aile). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des pluviers.

HOPLOSCÈLE s. m. (o-plos-sè-le — du gr. *hoplon*, arme; *skelos*, jambe). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant deux espèces, qui vivent au Cap de Bonne-Espérance. ‖ Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des prioniens, dont l'espèce type vit au Sénégal.

HOPLOSTOME s. m. (o-plo-sto-me — du gr. *hoplon*, arme; *stoma*, bouche). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, formé aux dépens des cétoines, et dont l'espèce type vit au Sénégal.

HOPLOTHÈQUE s. f. (o-plo-tè-ke — du gr. *hoplon*, arme; *thêkê*, étui). Bot. Syn. de FRŒLICHIE.

HOPLURE s. m. (o-plu-re — du gr. *hoplon*, arme; *oura*, queue). Erpét. Genre de reptiles, formé aux dépens des stellions.

HOPO s. m. (o-po; *h* asp.). Fosse dans laquelle les naturels de l'Afrique méridionale prennent les gros quadrupèdes.

— **Encycl.** Le *hopo* est un piége usité particulièrement dans les régions méridionales de l'Afrique. Ces régions abondent en quadrupèdes de toutes sortes : buffles, girafes, zèbres, gnous, rhinocéros, antilopes, etc. A l'aide du *hopo*, les Bakouains, une tribu de l'Afrique australe, tuaient par semaine jusqu'à soixante-dix têtes de gros gibier, à l'époque où vivait chez eux le docteur Livingstone. Ce piége consiste en deux haies, se rapprochant l'une de l'autre comme pour former un V; très-épaisses et très-hautes au sommet de l'angle qu'elles produisent, au lieu de se rejoindre complétement, elles se prolongent en droite ligne, de manière à former une allée d'environ 50 pas de longueur, aboutissant à une fosse qui peut avoir 3 ou 4 mètres carrés et de 2 mètres à 2m,50 de profondeur. « Des troncs d'arbres sont placés en travers sur les bords de cette fosse, principalement sur le côté par où les animaux doivent arriver, et sur celui qui est en face et par où ils cherchent à s'échapper. Ces arbres forment au-dessus de la fosse un rebord avancé, qui rend la fuite presque impossible, et le tout est soigneusement recouvert de joncs qui dissimulent le piége, et qui le font ressembler à un trébuchet posé dans l'herbe. Comme les deux haies ont souvent 1,600 mètres de longueur, et que la base du triangle qu'elles décrivent est à peu près de la même dimension, une tribu qui forme autour du *hopo* un cercle de 4 ou 6 kilomètres de circonférence, se resserrant peu à peu, est certaine d'englober une grande quantité du gibier. Les chasseurs dirigent par leurs cris les animaux qu'ils entourent, et les font arriver au sommet du *hopo*; des hommes cachés en cet endroit jettent leurs javelines au milieu de cette troupe effrayée, qui, se précipitant par la seule ouverture qu'elle rencontre, s'engage dans l'étroite allée aboutissant à la fosse; les animaux y tombent l'un après l'autre, jusqu'à ce que le piége soit rempli d'une masse vivante qui permet aux derniers de s'enfuir en passant sur le corps des victimes. C'est un spectacle effrayant; les chasseurs, enivrés par la poursuite et ne se possédant plus, frappent ces animaux avec une joie délirante, tandis que les pauvres créatures, entraînées au fond de l'abîme par le poids des morts et des mourants, soulèvent de temps à autre cette masse de cadavres, en se débattant au milieu de leur agonie contre le fardeau qui les étouffe. »

HOPORINE s. f. (o-po-ri-ne — du gr. *hoporinos*, d'automne). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des xanthies, et dont l'espèce type habite l'Europe centrale.

HOPPE (Clara CRELINGER, dame), actrice allemande. V. CRELINGER.

HOPPÉE s. f. (o-pé; *h* asp. — de *Hoppe*, natural. autrich.). Bot. Syn. de CANSCORE, de LIGULAIRE et de SYMPLOCOS.

HOPPER (Marc), jurisconsulte suisse, né à Bâle, mort de la peste en 1565. Il professa successivement, à partir de 1544, la logique, la physique, les institutes de Justinien à l'université de sa ville natale. On lui doit des éditions soignées d'*Apulée* (1560-1604, 3 vol. in-8°), de *Lucien* (1563, 4 vol. in-8°), des opuscules d'*Æneas Sylvius* (Bâle, 1551, in-fol.) et un *Dictionnaire grec et latin* (Bâle, 1563, in-fol.).

HOPPERS (Joachim), en latin **Hopperus**, jurisconsulte et homme d'Etat hollandais, né à Sneeck (Frise) en 1523, mort à Madrid en 1576. Lorsqu'il eut fait ses études à Louvain, à Paris et à Orléans, il obtint une chaire de droit dans la première de ces villes, prit le grade de docteur en 1553, devint, l'année suivante, membre du grand conseil de Malines, fut chargé de fonder une université à Douai, puis se rendit à Madrid, à l'appel de Philippe II (1566), qui le nomma membre de son conseil privé et chancelier pour les affaires des Pays-Bas. Hoppers montra beaucoup de modération, une grande tolérance en matière religieuse; il applaudit au remplacement du sanguinaire duc d'Albe par Louis de Requesens, et se montra dévoué à son pays; mais il eut le tort grave de s'attacher à Philippe II au moment où les Pays-Bas inauguraient l'ère de leur affranchissement. On a de lui un certain nombre d'ouvrages parmi lesquels nous citerons : *De juris arte* (Louvain, 1553, in-fol.); *Isagoge in veram jurisprudentiam* (Cologne, 1580, in-8°); *Ferdinandus, sive de institutione principis* (Anvers, 1790, in-fol.); *Seduardus, sive de vera jurisprudentia* (Anvers, 1590, in-fol.); *Recueil et mémorial des troubles des Pays-Bas*, écrit en français et publié dans les *Analecta belgica* (La Haye, 1743, in-4°), et de nombreuses lettres, dont deux cent vingt ont été publiées dans le recueil intitulé : *Joachimi Hopperi Epistolæ* (Louvain, 1765).

HOPPIUS (Samuel), historien polonais des premières années du XVIIIe siècle. Il était originaire de Dantzig, et fut d'abord directeur du gymnase de cette ville, dont il devint plus tard bourgmestre. Le plus important de ses ouvrages a pour titre : *De scriptoribus historiæ polonicæ schediasma litterarum* (Dantzig, 1707, in-4°; 1711, in-fol., 2e édit.).

HOPPNER (Jean), peintre anglais, né à Londres en 1759, mort en 1810. Il fit ses études à l'Académie royale de Londres, et, avant d'avoir atteint sa trentième année, il avait, grâce à la protection du prince de Galles, exécuté plus de portraits de membres de la famille royale et de la noblesse que des peintres renommés n'en ont peint dans tout le cours de leur existence. Il eut bientôt distancé dans la faveur du public Opie et Owen, et, pendant dix-huit ans, il n'eut pas d'autre rival que Lawrence, qui était protégé par le roi. Parmi ses œuvres les plus remarquables, on cite son propre portrait et celui de l'amiral Nelson. Un an avant sa mort, il était devenu membre de l'Académie royale.

HOPPNER (Henri-Parkins), navigateur anglais, né en 1795, mort en 1833. Il entra dans la marine royale en 1808, devint lieutenant de vaisseau, se rendit en 1816 en Chine avec lord Amherst, envoyé dans le Céleste Empire en qualité de ministre plénipotentiaire, et prit alors le goût des explorations scientifiques. Il accompagna, en 1818, comme lieutenant de l'*Alexandre*, le capitaine Parry dans les mers polaires, se rendit l'année suivante dans les mêmes régions sur le *Griper* et dépassa le 110° de longitude ouest, et fit de nouveaux voyages au pôle Nord, sur l'*Hécla*, en 1821, et sur la *Furie*, en 1824. Dans cette dernière expédition dirigée par Ross, Hoppner se vit contraint d'abandonner la *Furie* dans les glaces et endura les plus cruelles souffrances. De retour en Angleterre, il fut promu capitaine, mais, à partir de ce moment, sa vie ne fut qu'une longue agonie.

HOQUE s. f. (o-ke; *h* asp.). Anc. art milit. Petite casaque qu'on portait par-dessus l'armure.

HOQUET s. m. (o-kè; *h* asp. — du suffixe *et*, et d'un radical onomatopique qui se trouve dans différentes langues, particulièrement dans les idiomes germaniques : hollandais *hik*, hoquet, *hikken*, avoir le hoquet; danois *hikken*, *hikke*, suédois *hikka*, anglais *hiccough*, scandinave *hixta*, ancien allemand *hixen*. Comparez le sanscrit *hikk*, avoir le hoquet, soupirer). Physiol. Contraction subite et spasmodique du diaphragme, accompagnée d'un bruit particulier produit par le passage rapide de l'air à travers les lèvres de la glotte : *Avoir le* HOQUET. *Une vive émotion peut guérir subitement le* HOQUET. *Le* HOQUET *est un signe très-fâcheux vers la fin des maladies.* (Chomel.)

— Théâtre. Habitude de quelques actrices du mélodrame, qui consiste à respirer bruyamment à la fin de chaque phrase, avec un sou-

bresaut d'estomac et une sorte de râle dans la gorge : *Rien n'est plus répugnant à voir que le* HOQUET; *quelquefois c'est une infirmité naturelle, témoin celui qu'avait Mlle Duchesnois et qu'à force de talent elle faisait accepter.*

— Mus. Sorte de chant saccadé qui était autrefois en usage.

— **Encycl.** Physiol. « Le *hoquet*, dit Béclard, consiste en une inspiration brusque. Le diaphragme, en se contractant, s'abaisse rapidement; l'air se précipite alors dans la poitrine et fait entrer en vibration les lèvres de la glotte. La vibration des lèvres de la glotte est la cause déterminante du bruit particulier auquel on reconnaît de loin le *hoquet*. Il est probable que, dans ce moment, la contraction des muscles dilatateurs de la glotte ne se trouve plus harmonisée avec l'action inspiratrice du diaphragme convulsivement ou anormalement contracté. Les cordes vocales relâchées, cédant sous la pression de l'air qui se précipite dans la poitrine, résonnent tout en diminuant l'ouverture par laquelle pénètre l'air, et rendent ainsi l'inspiration à la fois bruyante et anxieuse. Le *hoquet* se montre, la plupart du temps, chez les individus nerveux et chez les enfants dont l'estomac est rempli outre mesure. » Le *hoquet* est, en général, une affection très-légère, qui se dissipe en quelques instants. Cependant, on l'observe parfois comme symptôme d'une maladie plus ou moins grave. Ainsi, il se montre dans certaines affections de l'encéphale, dans la péritonite, l'entérite, la dyssenterie grave, les étranglements intestinaux, etc. Dans ces cas, il est de très-mauvais augure. Les causes du *hoquet* sont souvent inconnues; cependant, on le rencontre ordinairement chez les sujets d'un tempérament nerveux et chez les femmes hystériques. Une vive émotion suffit quelquefois pour y donner lieu. Comme beaucoup de névroses, il se développe quelquefois par irritation. La plupart du temps, le *hoquet* disparaît tout seul; mais il peut se prolonger des mois et des années entières. Il s'accompagne alors d'une anxiété plus ou moins grande; augmente après le repas, et surtout à la suite des émotions violentes. Lorsqu'il se prolonge longtemps, il peut amener un dépérissement marqué et produire une profonde tristesse. Le pronostic n'est jamais grave, parce que cette affection ne compromet jamais la vie par elle-même; mais elle devient parfois une véritable souffrance morale, en ce qu'elle se montre sous l'influence de la plus légère émotion, et qu'elle peut ainsi forcer d'interrompre les relations sociales.

— *Traitement*. Une émotion vive, la contention d'esprit, l'ingestion d'une boisson fortement acide ou glacée, l'action de boire lentement, de rester quelques secondes sans respirer, un éternuement, etc., l'arrêtent quelquefois tout court. Mais quand il résiste et qu'il passe à l'état chronique, il faut employer les bains, la limonade sulfurique, l'éther, les opiacés, puis les vomitifs à titre d'agents perturbateurs, les révulsifs sur l'épigastre, depuis le sinapisme jusqu'au cautère actuel. (Grisolle.) Dans un cas où le *hoquet* avait résisté à tous les moyens, le docteur Marage le fit disparaître rapidement par l'emploi du chloroforme, administré de la manière suivante :

Huile d'amandes douces....	60 gr.
Sirop diacode.........	30
Sirop de menthe poivrée...	12
Chloroforme..........	2

à prendre une cuillerée à café toutes les heures. Duchenne (de Boulogne) a employé avec succès les courants électriques; il a triomphé d'un cas très-rebelle en galvanisant le nerf phrénique.

M. Léon Boyer, dans un article du *Courrier médical*, a indiqué un moyen très-simple de guérir le *hoquet* continu. « Ce moyen, tout à fait mécanique, dit-il, consiste dans la compression sur l'épigastre à l'aide d'une grosse pelote de linge et d'un bandage de corps fortement serré. A l'instant même, tous les accidents cessent, le calme renaît, et le malade est guéri, à condition cependant qu'il ne quittera pas de quelque temps son bandage, car s'il vient à s'en débarrasser trop tôt, le *hoquet* est sujet à reparaître. Ce n'est qu'au bout de vingt-quatre heures, ordinairement, qu'on peut l'enlever sans crainte. Ce traitement si simple est en même temps si rationnel, que l'on est tout étonné qu'il n'ait pas été trouvé plus tôt. Il est pourtant plus ancien qu'on ne le croit. Ce n'est ni le médecin qui le communiqua à M. Rostan, ni sa femme, qui l'ont trouvé les premiers. Longtemps avant eux, Bordeu l'avait employé avec un succès complet. Voici ce qu'il en dit : « Traitant autrefois, avec un autre médecin, une personne atteinte de *hoquet*, nous mîmes inutilement en usage tous les moyens que l'expérience, la raison et les livres purent nous fournir; ce ne fut qu'en serrant très-fortement les hypocondres, l'épigastre et le dos du malade avec une serviette que nous le guérîmes sur-le-champ. »

— Art vétér. Le *hoquet*, chez les animaux comme chez l'homme, paraît être, d'après les physiologistes, déterminé par une contraction brusque, courte, saccadée du diaphragme, produisant une secousse de la poitrine, accompagnée d'un bruit rauque et court, dû à l'introduction rapide de l'air dans les voies respiratoires et à un resserrement subit de la glotte. Krimer prétend qu'on peut produire le *hoquet*, chez les animaux, en irritant et comprimant le cardia. Le *hoquet* est fort rare chez les animaux. Delafond l'a constaté trois fois chez les jeunes chiens. M. Leblanc en a rapporté un exemple remarquable chez le cheval. Le *hoquet* survient quelquefois chez le chien qui a pris son repas d'une manière précipitée. On n'a pas encore constaté l'existence du *hoquet* dans l'état de maladie des animaux.

— Mus. L'emploi de cette singulière espèce de chant saccadé remonte très-loin, et on assure qu'il s'est prolongé au moins jusque vers le milieu du XVe siècle. En effet, on en rencontre un exemple dans la vingt et unième mesure de l'*Amen* de Guillaume de Machault, bien que tous les théoriciens, depuis Francon et Pseudo-Beda, aient omis de le signaler. Au reste, cet ornement de mauvais goût est du nombre de ceux contre l'usage desquels les canons de l'Eglise se sont élevés le plus souvent et avec le plus d'énergie.

Suivant Francon, le déchant simple ou déchant tronqué n'est autre que le *hoquet*. On distinguait entre eux le déchant simple et le déchant lié, *copulatus*. « Le *hoquet*, dit ce savant théoricien, c'est le chant brisé et proféré brusquement sans l'aide des sons unis. Il faut savoir que ce *hoquet* ou brisement peut s'effectuer d'autant de manières qu'il convient de partager une longue en une brève ou en une semi-brève. La longue peut se diviser d'un grand nombre de manières, d'abord en longue et brève, puis en brève et longue; c'est ce qui produit le brisement ou *hoquet*, ce qui est la même chose, en ce que, dans un cas, on omet la brève, et dans l'autre, on omet la longue. » Francon parle aussi d'autres brisements (*truncationibus*) du même genre, lesquels se faisaient par trois brèves ou deux brèves, ou même par plusieurs semi-brèves, au moyen de pauses intercalées, « de telle sorte que, lorsque l'un fait une pause, l'autre n'en fait point, et réciproquement, d'où résultent les *hoquets* vulgaires. »

Un autre théoricien, moderne celui-ci, Kieservetter, définit le *hoquet* de la même façon que Francon. Le savant M. de Coussemaker est plus explicite encore, et s'exprime ainsi dans son excellente *Histoire de l'harmonie au moyen âge :* « Le *hoquet* (*hochetus*) était un déchant dans lequel les notes d'une ou de plusieurs parties étaient entrecoupées ou interrompues par des silences. Cela s'appelait aussi *déchant tronqué*. Cette interruption pouvait avoir lieu d'autant de manières que la longue pouvait se diviser en brèves et en semi-brèves. Lorsque la longue parfaite se divisait en une longue imparfaite et une brève, le *hoquet* se faisait ainsi : la brève se taisait dans une partie et la longue dans l'autre. Lorsque la longue se divisait en trois brèves ou en plusieurs semi-brèves, le *hoquet* se faisait ainsi : pendant qu'une voix chantait une partie, l'autre se taisait et réciproquement. La brève se divisait en trois semi-brèves ou en deux. Alors le *hoquet* se faisait ainsi : lorsqu'une voix se reposait pendant la durée d'une semi-brève, l'autre chantait et réciproquement. Le *hoquet* se faisait sur un chant composé d'avance, soit en langue vulgaire, soit en latin. En définitive, le *hoquet* n'était autre chose que l'interposition de silences dans les diverses parties du déchant; mais ce qui avait été admis d'abord, soit pour donner du repos à la voix dans certaines pièces de longue haleine, soit pour introduire une nouvelle variété dans les compositions harmoniques, devint bientôt l'objet d'abus excessifs contre lesquels s'élevèrent des maîtres célèbres et l'autorité ecclésiastique. »

Nous avons vu que néanmoins le *hoquet*, qui prit naissance presque à l'origine du déchant lui-même, persista et vécut jusqu'au milieu du XVe siècle.

HOQUETON s. m. (o-ke-ton; *h* asp. — Certains étymologistes tirent ce mot de l'ancien français *houque*, sorte de cape, que l'on pourrait rattacher à un radical qui se trouve aussi dans le sanscrit *çuka*, vêtement, bordure d'étoffe, turban. Selon M. Littré, cette dérivation est mise à néant par les formes romanes : provençal *alcoto*, espagnol *alcoton*, et par l'ancien français *auqueton*, que l'on trouve souvent dans les vieux auteurs. Ces formes, selon lui, conduiraient à l'arabe : article *al*, le, et *coton*. Il remarque, en confirmation, que, dans plusieurs passages, *auqueton* a le sens d'étoffe, non de casaque). Anc. art milit. Longue veste à manches, formée de deux grosses toiles ouatées et piquées, que les gens de pied portaient pendant le moyen âge, et dont l'usage avait été, dit-on, emprunté aux Orientaux, à l'époque des croisades. ‖ Nom donné, dans la suite, à la casaque des archers et à celle de plusieurs autres corps de troupes, de quelque manière qu'elle fût faite, et aux archers eux-mêmes : *Les* HOQUETONS *du grand prévôt, du chancelier*. ‖ *Hoquetons du roi* ou *gardes de la prévôté*, Compagnie de la maison militaire du roi qui, au deux derniers siècles, était chargée de la police dans les lieux où se trouvait la cour.

— Par ext. Casaque de paysan :

Il s'habille en berger, endosse un *hoqueton*,
Fait sa houlette d'un bâton.

LA FONTAINE.

HOQUETTE s. f. (o-kè-te; *h* asp.). Techn. Ciseau du sculpteur.

HOR s. m. (or; *h* asp.) Métrol. Monnaie de compte du royaume de Perse, valant 5 francs de notre monnaie, et un dixième du toman.

HOR, montagne de l'Arabie Pétrée, entre le bras oriental de la mer Rouge et la mer Morte, au S. de la Palestine et à 10 kilom. S.-O. de Petra. C'est le lieu de la 34e station des Israélites dans le désert. Une tradition ininterrompue, d'accord avec la Bible, a signalé de toute antiquité le mont Hor comme le lieu où fut enseveli Aaron, le frère de Moïse; les Arabes le nomment *Djebel-Nébi-Haroun* (montagne du prophète Aaron). Le lieu n'est pas moins sacré aujourd'hui pour les musulmans qu'il le fut pour les anciens Hébreux, et, après eux, pour les premiers chrétiens.

Les pentes de la montagne présentent un grand nombre de terrasses, qui ont dû porter autrefois des jardins; ses flancs rouges sont, en certains endroits, profondément ravinés par les pluies. Le sanctuaire qui en occupe le sommet n'a de remarquable que les souvenirs qui s'y rattachent et les impressions que ces souvenirs éveillent. Le bâtiment qui abrite le cénotaphe est de construction certainement musulmane; mais on peut encore vérifier que les matériaux appartiennent, au moins en partie, à une époque antérieure. On y remarque aussi de vastes souterrains soutenus par des constructions voûtées. La vue que l'on embrasse du haut du mont Hor est d'une étendue et d'une magnificence incomparables : au N., la mer Morte; au S., la mer Rouge, et, au couchant, le désert sans bornes.

HORACES (LES TROIS), personnages peut-être mythiques d'une ancienne tradition romaine. Sous le règne de Tullus Hostilius (VIIe siècle av. notre ère), Albe la Longue et Rome se disputaient la prééminence sur la confédération latine. Fatigués d'une guerre sans résultat décisif, les deux peuples confièrent chacun à trois champions le soin de décider la victoire. Trois frères, les Horaces, combattirent pour les Romains, et les trois Curiaces pour les Albains. Au premier choc, deux Romains tombent morts, et les trois Albains sont blessés. Le dernier Horace, ne pouvant combattre ses trois ennemis à la fois, feint de prendre la fuite, puis se retourne, attaque et tue successivement les Curiaces, qui l'avaient poursuivi d'un pas inégal, suivant la gravité de leurs blessures. Le vainqueur en rentrant dans Rome, chargé des armes de ses ennemis, rencontre sa sœur Camille, qui, au lieu de partager l'allégresse universelle, pleurait l'un des Curiaces, son fiancé, et accablait son frère de reproches. Irrité, celui-ci tue sa sœur dans un accès de farouche patriotisme. Condamné par les duumvirs, il en appelle au peuple, qui le renvoie absous; mais comme expiation, son père le fit passer la tête voilée sous une sorte de joug qu'on nomma le *poteau de la sœur*. Quelques critiques ont nié la réalité historique de cette tradition. Corneille y a puisé le sujet d'une de ses belles tragédies, et David a peint le *Serment des Horaces*. En littérature, on fait de fréquentes allusions au combat des Horaces et des Curiaces, et surtout à la fuite simulée du vainqueur :

« Comme deux hommes sont plus forts qu'un, cent mille hommes doivent avoir plus de force que cinquante mille. Mais les lois générales de l'univers se combinent de mille manières, et se laissent vaincre jusqu'à un point qu'on ne peut assigner. Trois hommes sont plus forts qu'un seul, certainement; la proposition générale est incontestable; mais un homme habile peut profiter de certaines circonstances, et *un seul Horace tuera trois Curiaces.* »

JOSEPH DE MAISTRE.

« Le renard, poursuivi par le milan, avait fui pour que l'oiseau s'attachât à lui, et épuisât ses forces contre le bouclier rembourré de sa croupe. Aussitôt que l'oiseau fatigué eut renoncé à combattre et se fut perché sur le dossier d'une chaise, dans la pose insolente du triomphateur insoucieux, la bête rusée avait tourné la tête, jugé la position et calculé la distance; puis, s'élançant d'un bond terrible, elle avait saisi le milan endormi, et l'avait percé d'outre en outre d'un coup de dent unique. C'était une feinte renouvelée du fameux *combat des Horaces et des Curiaces.* »

TOUSSENEL.

« Une quadruple alliance, n'eût-elle eu d'effet que par un manifeste, aurait suscité des alliés nouveaux à la cause générale, et une seule démarche hardie, en temps opportun, eût été décisive. La politique contraire a laissé briser une à une les armes dont rien n'aurait pu rompre le faisceau. On dirait que les peuples libéraux, par la faute ou la trahison de leurs chefs, ont pris à tâche d'imiter les *Curiaces*, et de tendre, l'un après l'autre, la gorge à un ennemi plus fort que chacun d'eux et plus faible qu'eux tous. »

CAUCHOIS-LEMAIRE.

« Retenus, dans ce temps-là, par une sublime prudence, dont l'avenir goûtera les fruits, ces généreux amants de nos institutions, que nous avons retrouvés depuis si ardemment zélés pour les intérêts du peuple, s'exerçaient de loin à combattre le despotisme. Ils fuyaient devant lui, à l'exemple de l'*aîné des Horaces*, pour profiter de sa fatigue, et se préparaient en silence aux triomphes de la tribune affranchie. Que Dieu les y maintienne! »

CHARLES NODIER.

Horace, tragédie en trois actes, en vers, de Lope de Vega. C'est avec intention que nous plaçons ici la pièce du grand poëte espagnol, pour la rapprocher de celle de Corneille, puisqu'elle traite le même sujet, sous un titre différent, *El hermano honrado* (le Frère glorieux). Les Espagnols pensent qu'elle a dû donner à Corneille l'idée de son admirable tragédie, et M. Damas-Hinard partage cette opinion; suivant eux, si Corneille n'en a pas parlé dans sa préface, comme il l'a fait loyalement pour le *Cid*, pour le *Menteur*, pour la *Suite du Menteur*, tirée de Lope (*Amar sin saber a quien*), pour *D. Sanche d'Aragon*, c'est que, n'ayant pris que l'idée et pas une seule scène, pas un seul vers caractéristique, son emprunt se réduisait à trop peu de chose. Corneille, qui connaissait si bien le théâtre espagnol, a pu ne pas ignorer la pièce de Lope de Vega, mais il a compris l'action tout autrement, et le poëte espagnol n'a pu lui être d'aucun secours. Autant notre grand tragique s'est appliqué à circonscrire tout l'intérêt dans un cadre inflexible, le combat des trois Horaces, en tirant de son génie les suspensions, les péripéties qui soutiennent le drame tout d'une haleine jusqu'au dénoûment, autant la verve de Lope s'est égarée, suivant sa coutume, dans les accessoires de l'action. Moins rigide, affranchie des règles sévères des unités, elle va d'Albe à Rome, des champs à la ville, du palais du roi au sénat, avec une désinvolture sans égale; le fameux combat ne sert que de dénoûment, et il n'en est question qu'au troisième acte. On voit par là combien ces deux compositions s'éloignent l'une de l'autre. Ce sujet a été traité si magistralement par Corneille que Lope de Vega paraît faible; mais si l'on parvenait à écarter le souvenir de ce rude concurrent, on remarquerait dans l'œuvre espagnole des beautés de premier ordre. Les incursions pillardes des Romains sur les terres d'Albe, les violences qui donnent lieu à la guerre sont fort bien dépeintes; on assiste à un enlèvement de bestiaux commis par les Horaces contre les Curiaces, leurs voisins; une femme d'Albe est aussi enlevée, comme une Sabine. Les Curiaces montent à cheval, prennent leurs lances pour faire une razzia chez leurs ennemis; mais les frères sont absents, et ils ne rencontrent que la sœur, la Camille d'*Horace*, Julia dans Lope, et, venus avec l'insulte à la bouche, ils se retirent, vaincus par sa beauté. C'est là le commencement de l'amour de l'aîné des Curiaces pour la sœur de ses ennemis mortels. Car, dans les pièces de Lope, on assiste toujours à l'origine des choses. Une différence profonde encore avec Corneille, c'est qu'Horace n'est pas amoureux de Sabine, la sœur des Curiaces, mais d'une Romaine, ce qui crée une action parallèle à la principale, ce que Corneille a su éviter, en donnant encore plus de force à son drame. Le caractère d'Horace est, du reste, fort beau dans le drame espagnol; il est envoyé comme ambassadeur au sénat d'Albe : hautain, présomptueux, il a la menace à la bouche jusqu'au milieu des ennemis. On ne lui offre pas de siége; il déplie son manteau et s'assied, avant de remplir son message, ne voulant pas, dit-il, parler debout ni être assis sur la terre d'Albe. C'est plus espagnol que romain. Curiace rend à Rome l'ambassade avec la même tournure chevaleresque, mais les scènes d'amour entre le héros d'Albe et la sœur des Horaces sont pleines de tendresse et de passion. On assiste aussi à l'élection de Tullus Hostilius, à des scènes de nuit où, pendant les réjouissances à l'occasion de cette élection, les femmes courent masquées par les rues. Tout ceci montre combien la comédie de Lope est romantique, en la comparant à celle de Corneille. Une citation, dans une situation commune aux deux poëtes, fera comprendre les dissemblances profondes de leur génie. Dans Corneille, quand le combat des trois a été résolu et qu'Horace en avertit Camille, il reste grand et humain, il lui demande de lui pardonner, s'il tue Curiace, de recevoir dignement son époux, si lui, Horace, est tué :

Armez-vous de constance et montrez-vous ma sœur,
Et si par mon trépas il retourne vainqueur,
Ne le recevez point en meurtrier d'un frère...

Dans Lope, Horace rentre, porteur de la fatale nouvelle :

HORACE. Qu'on mette mon couvert!

JULIA. Eh bien! mon frère?

HORACE. Notre hôte Curiace est-il ici?

JULIA. Quel souci te ronge?

HORACE. C'est que Curiace est presque mon parent; mon père, aujourd'hui même, m'a prévenu de votre union, et le voilà devenu mon ennemi. (*A la suivante.*) Prends mon manteau et mon épée.

JULIA. Parle plus clairement.

HORACE. La paix est faite.

JULIA. Loué soit le dieu Mars! De quelle manière?

HORACE. Trois champions romains et trois pour Albe combattront seuls.

JULIA. Il ne manquerait plus qu'une chose, que ce fussent mes trois frères contre mon époux et ses frères.

HORACE. En doutes-tu? Albe a choisi les Curiaces et Rome les Horaces. (*Julia tombe évanouie.*)

HORACE. (*A la suivante.*) Soutiens-la dans tes bras. Allons, reviens à toi, Julia, l'âme va te sortir par la bouche; tu t'évanouis, folle! Baste! j'ai faim. Je ne sais si c'est de besoin ou de rage, et si c'est pour le bien ou pour le mal. Elle soupire. (*A la suivante.*) Dis-lui de se taire; je ne veux pas l'entendre nommer son époux pendant que je vais me mettre à manger!

Dans Corneille, Horace, c'est la grandeur d'âme; dans Lope, c'est l'insensibilité féroce. Nulle trace, du reste, dans le poëte espagnol, des magnifiques imprécations de Camille; seulement, après le meurtre, un plaidoyer fort beau du vieil Horace devant le peuple, pour soustraire son fils à la mort, a pu donner à Corneille l'idée de sa dernière scène. En résumé, notre grand tragique n'a pu prendre à Lope de Vega, si toutefois il a connu sa pièce, que l'idée de traiter tout différemment le même sujet, et, comme invention, il ne lui doit absolument rien.

M. Damas-Hinard avait autrefois promis de traduire en français la pièce du grand dramaturge espagnol, pour faciliter la comparaison. Il n'a pas mis à exécution cette promesse. Le *Frère glorieux* de Lope est resté inconnu des critiques qui se sont occupés de Corneille.

Horace, tragédie de Corneille, en cinq actes et en vers, représentée en 1639. Le sujet de cette pièce est le combat si connu des *Horaces* et des *Curiaces*, dramatique épisode de l'antique vertu romaine, s'élevant par l'amour de la patrie au-dessus des plus tendres affections de la famille. C'est une des plus belles pages de l'histoire de Tite-Live. Aux détails que nous donne l'historien latin sur les rapports qui unissaient les deux familles, Corneille a ajouté le lien qui unit à *Horace* (personnification collective des trois frères du même nom) la sœur des Curiaces, Sabine, et par là, mettant de pair, en quelque sorte, par l'héroïsme égal de leurs défenseurs, les deux cités rivales, il n'en donne que plus d'intérêt à la lutte qui va décider de leur sort. En un mot, la passion du patriotisme dominant, non sans lutte, mais toujours sans faiblesse, tous les autres sentiments, excepté celui de l'amour dans une femme, et faisant presque pardonner, à force de légitime exaltation, le meurtre d'une sœur, tel est le sujet éminemment tragique que le génie de Corneille a tiré du récit de Tite-Live; c'est peut-être ce qu'il a écrit de plus sublime. La scène antique et la scène moderne n'offrent rien de comparable à l'art avec lequel le poëte a su opposer au fanatisme patriotique d'*Horace* le caractère plus naturel et plus humain de *Curiace*, qui, tout en acceptant la loi du devoir, ne peut s'empêcher d'en déplorer la rigueur. Horace ne voit, dans le choix qu'on a fait de lui, pour la défense de Rome, que la victoire ou la mort. Tout autre sacrifice lui paraît l'effet d'une valeur commune :

Le sort, qui de l'honneur nous ouvre la barrière,
Offre à notre constance une illustre matière;
Et, comme il voit en nous des âmes peu communes,
Hors de l'ordre commun il nous fait des fortunes.

. . . .

Mourir pour la patrie est un si digne sort,
Qu'on briguerait en foule une si belle mort;
Mais vouloir au public immoler ce qu'on aime,
S'attacher au combat contre un autre soi-même,
Attaquer un parti qui prend pour défenseur
Le frère d'une femme et l'amant d'une sœur,
Et, rompant tous ces nœuds, s'armer pour la patrie
Contre un sang qu'on voudrait racheter de sa vie,
Une telle vertu n'appartenait qu'à nous :
L'éclat de son grand nom lui fait peu de jaloux;
Et peu d'hommes au cœur l'ont assez imprimée
Pour oser aspirer à tant de renommée.

Curiace, loin d'embrasser son devoir d'un zèle si enthousiaste, déplore la nécessité de le remplir. Il jette, dit-il, un œil d'envie sur ceux que la guerre a déjà fait périr; il ne reculera pas, mais il s'émeut d'un devoir trop cruel :

Et si Rome demande une vertu plus haute,
Je rends grâces aux dieux de n'être pas Romain,
Pour conserver encor quelque chose d'humain.

Horace lui réplique vivement :

Si vous n'êtes Romain, soyez digne de l'être.

Corneille poursuit jusqu'au bout cette dramatique antithèse, et, loin de s'affaiblir ou de s'épuiser, grandit en éloquence avec la situation. Le combat fatal a lieu, et une femme qui l'a vu de loin s'empresse de venir annoncer au père des Horaces que de ses trois fils deux sont morts, et que le troisième a pris la fuite. Le noble vieillard s'abandonne à toute sa douleur, non de la mort de ses deux fils, mais de la fuite du troisième. Camille, leur sœur, s'écrie en pleurant :

O mes frères!

Mais le vieil Horace interrompt :

Tout beau! ne les pleurez pas tous :
Deux jouissent d'un sort dont leur père est jaloux.
Que des plus nobles fleurs leur tombe soit couverte!
La gloire de leur mort m'a payé de leur perte....
Pleurez l'autre, pleurez l'irréparable affront
Que sa fuite honteuse imprime à notre front;
Pleurez le déshonneur de toute notre race,
Et l'opprobre éternel qu'il laisse au nom d'Horace.

JULIE.

Que vouliez-vous qu'il fît contre trois?

LE VIEIL HORACE.

Qu'il mourût....

Ce mot inspiré, ce mot d'un vrai Romain, n'a pas besoin de commentaire. Mais le récit du combat était incomplet. Bientôt on apprend qu'Horace n'a paru fuir que pour séparer ses adversaires, et qu'il les a ensuite immolés l'un après l'autre. Albe est vaincue et Camille a perdu son amant. La nature reprend ici ses droits dans une femme. A la vue de son frère couvert de la dépouille sanglante de celui qu'elle aimait, Camille ne peut retenir ses larmes et s'exhale en imprécations contre le vainqueur et contre Rome. Le jeune Horace, indigné de la douleur de sa sœur, comme d'un reproche fait à son patriotisme, la perce de son épée; mais le poëte, en adoptant le dénoûment fourni par l'histoire, a su presque justifier la fureur de l'action par la fureur du défi. *Rome*, s'écrie Camille :

Rome, l'unique objet de mon ressentiment,
Rome, à qui vient ton bras d'immoler mon amant,
Rome, qui t'a vu naître et que mon cœur abhorre,
Rome enfin que je hais parce qu'elle t'honore!
Puissent tous ses voisins ensemble conjurés
Saper ses fondements encor mal assurés,
Et si ce n'est assez de toute l'Italie,
Que l'Orient contre elle à l'Occident s'allie!
Que cent peuples unis des bouts de l'univers
Passent pour la détruire et les monts et les mers!
Qu'elle-même sur soi renverse ses murailles,
Et de ses propres mains déchire ses entrailles!
Que le courroux du ciel, allumé par mes vœux,
Fasse pleuvoir sur elle un déluge de feux!
Puissé-je de mes yeux y voir tomber la foudre!
Voir ses maisons en cendre et tes lauriers en poudre!
Voir le dernier Romain à son dernier soupir,
Moi seule en être cause et mourir de plaisir!

Les magistrats traduisent le meurtrier devant un tribunal. Valère accuse Horace en présence du roi Tullus, et le guerrier se défend à peine : il est prêt à mourir; mais le vieil Horace, qui vient de perdre ses deux fils et sa fille, se présente et plaide avec une éloquence toute pathétique la cause de son fils :

Romains, souffrirez-vous qu'on vous immole un [homme
Sans qui Rome aujourd'hui cesserait d'être Rome,
Et qu'un Romain s'efforce à tacher le renom
D'un guerrier à qui tous doivent un si beau nom?
Dis, Valère, dis-nous, si tu veux qu'il périsse,
Où tu penses choisir un lieu pour son supplice.
Sera-ce entre ces murs que mille et mille voix
Font résonner encor du bruit de ses exploits?
Sera-ce hors des murs, au milieu de ces places
Qu'on voit fumer encor du sang des Curiaces,
Entre leurs trois tombeaux, et dans ce champ d'hon- [neur
Témoin de sa vaillance et de notre bonheur?

Tullus ne peut sacrifier le guerrier qui vient de le faire deux fois roi, et lui pardonne en disant :

Ta vertu met ta gloire au-dessus de ton crime!

« Tous les critiques, et Voltaire à leur tête, dit Geoffroy (*Cours de littérature dramatique*), se sont récriés contre l'irrégularité de cette pièce.... Corneille a été pour lui-même le juge le plus sévère; il condamne, avec la candeur d'un grand homme, le meurtre de Camille, le double péril d'Horace, les plaidoyers du cinquième acte; il regarde même Sabine comme inutile; et Voltaire, qui n'est pas un critique fort tendre, ose être à cet égard moins rigoureux que Corneille. »

La vérité est que l'intérêt se trouve divisé en apparence, parce qu'il y a deux pièces : la première, qui tient trois actes, la lutte de Rome et d'Albe et la victoire d'Horace; la seconde, qui remplit les deux derniers actes et qui a pour sujet le meurtre de Camille et le procès d'Horace. Deux actions dans une pièce, c'était un crime de lèse-tragédie; mais que de beautés pour racheter une faute qui pour nous n'en est pas une! « *Horace*, dit La Harpe, est de tous les ouvrages de Corneille celui où il a dû le plus à son seul génie. Ni les anciens ni les modernes ne lui ont rien fourni; tout est de sa création. Les trois premiers actes pris séparément sont peut-être ce qu'il a fait de plus sublime, et en même temps c'est là qu'il a mis le plus d'art.... C'est ce rôle étonnant et original du vieil Horace, c'est le beau contraste de ceux d'Horace le fils et de Curiace qui produisent tout l'effet des trois premiers actes; ce sont ces belles créations du génie de Corneille qui couvrent de leur éclat les défauts mêlés à tant de beautés, et qui conserveront toujours cette pièce à la scène, moins comme une belle tragédie que comme un ouvrage qui, dans plusieurs parties, fait honneur à l'esprit humain, en montrant jusqu'où il peut s'élever sans aucun modèle et par l'élan de sa propre force. »

P. Arétin a traité ce même sujet dans une tragédie en 5 actes, *Orazia*, la plus sérieuse des pièces de son théâtre. Quelques scènes sont traitées avec une grande vigueur, et l'on trouve, avec quelque surprise, dans un écrivain si corrompu et si futile d'ordinaire, une étude faite à la manière de Shakspeare. Tite-Live, dont il ne s'écarte pas, est dramatisé par lui à peu près à la façon du grand poëte anglais. Cette tragédie fut composée en 1556; il est fort douteux que P. Corneille l'ait connue.

Horaces (LES), tragédie lyrique en trois actes, mêlée d'intermèdes, musique de Salieri, représentée pour la première fois à Vienne en 1786. Cet opéra, traduit par Guillard, fut représenté à l'Académie royale de musique le 7 décembre 1786. L'œuvre de Corneille adaptée à la scène lyrique n'eut que peu de succès. La musique de l'auteur des *Danaïdes* et de *Tarare* fut cependant goûtée des amateurs.

Horaces (LES), opéra en trois actes, paroles de Guillard, musique de Porta, représenté à l'Opéra le 10 octobre 1800. C'est le même poëme que celui du précédent opéra, à l'exception de quelques scènes qui furent changées.

Horaces (LE SERMENT DES), tableau de David, au Musée du Louvre. Cette toile a été peinte à Rome, dans un voyage que David entreprit en 1784. On assure que ce fut Louis XVI qui lui commanda ce tableau tout républicain. « Quelle dut être la stupeur universelle, dit M. Ch. Blanc, lorsqu'on vit un peintre, en même temps qu'il évoquait un des plus généreux enseignements de l'antique histoire, restituer le costume, les mœurs, l'architecture des temps héroïques, trouver un fond si simple, un si noble élan dans le mouvement des guerriers qu'anime le génie de Rome, et d'aussi belles lignes dans leurs fiers visages! Ne semble-t-il pas que des mignardises de Dorat l'on passe tout à coup à la cadence majestueuse de Corneille? » Selon M. Louis Viardot (*Musées de France*), l'apparition du *Serment des Horaces* causa tant de surprise, à Paris comme à Rome, et fit une sensation si profonde, même dans le monde futile des salons, que l'on peut faire dater de cette époque la première mode des formes romaines dans les habits, les tentures et les meubles. Ce tableau a été payé 6,000 francs, prix ordinaire des toiles commandées aux académiciens. Exécuté dans l'espace de onze mois, il parut au Salon de 1785. Il a été gravé par Morel et par Landon. Le *Combat des Horaces et des Curiaces* a été représenté dans une spirituelle estampe par Abraham Bosse. Un tableau sur le même sujet, peint par J.-B. Le Barbier, a été gravé par Avril l'aîné en 1787 et par François Janinet.

HORACE (Quintus Horatius FLACCUS, universellement connu sous le nom d'), célèbre poëte latin, né à Venouse, en Apulie, l'an 65 av. J.-C. (8 décembre 689 de Rome), mort en décembre 746 (an 8 av. J.-C.). Son père, affranchi ou fils d'affranchi, était greffier aux ventes publiques, et avait acquis une modeste fortune. Il possédait, sur le cours de l'Aufidus (l'Ofanto moderne), un petit domaine où s'écoula l'enfance d'Horace; dès que celui-ci fut en âge d'apprendre, il le conduisit à Rome, afin qu'il y reçût l'instruction la plus complète. Le poëte s'en souvint plus tard et consacra pieusement, dans une de ses satires, le souvenir de ce que son père avait fait pour lui : « Si, après tout, dit-il, ma nature est droite et déparée seulement par un petit nombre de défauts, qui sont comme quelques taches de rousseur sur un beau visage; si nul ne peut me reprocher justement d'être envieux, avare ou débauché; si mes mœurs et ma probité, car il faut bien que je fasse mon éloge, m'ont rendu cher à mes amis, je le dois à mon père. Bien qu'il vécût pauvrement, d'un petit domaine peu fertile, il ne voulut point m'envoyer à l'école de Flavius où les nobles bambins, issus de nobles centurions, s'en allaient, l'ardoise et la bourse de jetons suspendues au côté gauche, apprendre à calculer l'intérêt de l'argent pour l'époque des ides; il osa conduire son fils droit à Rome pour y apprendre ce que le sénateur et le chevalier font enseigner à leurs enfants. A voir mes habits et mes esclaves, qui me suivaient à travers la foule, on eût pu croire que je jouissais d'un revenu considérable. Mon père lui-même, gardien à l'œil sévère, me suivait chez tous mes maîtres. Que vous dirai-je enfin? Mon innocence, cette fleur de la vertu, fut préservée non-seulement de toute action honteuse, mais de tout soupçon. Il ne craignit pas de s'attirer des reproches, si je ne devais être un jour qu'un modeste huissier ou qu'un pauvre collecteur de taxes, comme il l'avait été, et moi-même je n'aurais pas songé à m'en plaindre. Mais maintenant je dois le remercier de ce qu'il a fait, et, tant que j'aurai ma raison, je me réjouirai d'avoir eu un pareil père. Je ne m'excuserai pas comme tant de gens qui répètent que ce n'est pas leur faute s'ils n'ont pas de nobles aïeux. Non, car si la nature, après une certaine période d'années, permettait à l'homme de remonter le temps et de choisir ses parents selon son orgueil, content des miens, je n'irais pas en chercher de plus relevés au milieu des faisceaux et des chaises curules. » Voilà d'honnêtes sentiments.

A dix-huit ans, après avoir reçu les premiers éléments des lettres, Horace alla étudier la philosophie en Grèce. A Athènes, il rencontra Brutus, l'austère républicain, qui venait d'assassiner César; Brutus devint son condisciple à l'école de l'académicien Cratippe, puis son ami. Horace, lui aussi, était républicain, ou croyait l'être; il se laissa convaincre par Brutus, qui, après avoir semblé s'absorber dans les études littéraires, était retourné à ses grands projets politiques. Dans l'armée toute patricienne que Brutus réunit autour de lui, Horace eut de prime saut le grade de tribun militaire et commanda une légion, malgré sa jeunesse et sa condition demi-servile. C'est une dérogation si étrange aux mœurs romaines qu'il nous faut son témoignage précis (*Satira* VI, *lib. I*) pour y croire. Mais le métier de soldat n'était pas son affaire, et, à Philippes, il jeta bravement son bouclier pour fuir plus vite; du moins aurait-il bien fait de ne pas mettre la chose en vers :

Tecum Philippos et celerem fugam
Sensi, relicta non bene parmula.

Il revint à Rome, « honteux et sans ailes, » dit-il; son père était mort et son patrimoine avait été confisqué, comme celui de Virgile, au profit des vétérans d'Octave. Pendant quelque temps, il exerça les précaires fonctions de scribe, dans les bureaux d'un questeur. Un peu plus tard, il rencontra Virgile, déjà connu de Mécène, qui le prit en affection et voulut le présenter au prince. A cette heure, celui qui avait tué la république et inondé Rome de sang s'efforçait de faire oublier son usurpation par la clémence et la libéralité; des jeux amusaient la plèbe romaine, et la ville de bois devenait une ville de marbre. Auguste encourageait le commerce, l'industrie, les arts; il voulait aussi que son règne fût illustré par l'éclat des lettres, et il eut l'heureuse chance de trouver tout aussitôt, parmi les satisfaits, deux grands poëtes prêts à chanter sa gloire : Horace et Virgile. Horace est celui des deux qui se fit le plus prier.

« C'est un honneur pour lui, a dit M. H. Rigault, de ne s'être fait le poëte d'Auguste que lorsque les Romains se firent véritablement ses sujets. Les dernières traces de la guerre civile et de la tyrannie étaient effacées; Horace put devenir l'ami de l'empereur sans trahir ses propres souvenirs, et, s'il est vrai qu'il choisit Pollion en même temps que Mécène pour le présenter au prince, le patronage d'un homme éminent, qui ne voulut être d'aucun parti et gardait son indépendance inflexible entre la république éteinte et l'empire naissant, fut pour Horace la plus délicate et la plus fière profession de foi. » Son *Ode à la fortune*, écrite à cette époque, fut le premier gage de son ralliement à l'empire; elle date de l'année même où le sénat décerna le titre d'Auguste à Octave. Il n'eût tenu qu'à lui d'occuper quelque haute fonction; mais il refusa même la place, qui lui était offerte, de secrétaire d'Auguste. Suétone nous a conservé le fragment suivant d'une lettre d'Auguste à Mécène : « Autrefois, je suffisais à ma correspondance avec mes amis; maintenant je suis accablé d'affaires et malade; amenez-moi donc notre Horace, afin qu'il puisse m'aider. » Horace préféra rester avec Mécène, et le goût des lettres, auxquelles il pouvait bien mieux se livrer dans une situation moins en évidence, fut sans doute pour beaucoup dans sa résolution. Il soutint, du reste, bien plus efficacement la politique du maître en vivant dans cette demi-indépendance, en chantant l'épicuréisme, l'oubli des choses passées, les belles esclaves et les coupes couronnées de roses. Les vieux républicains portaient encore leurs regards en arrière et songeaient au retour des libertés perdues; lui, il songeait seulement au retour du printemps :

Solvitur acris hiems, grata vice veris et Favoni.

Après la bataille d'Actium, un cri de soulagement s'échappe de sa poitrine oppressée : « Nous pouvons boire maintenant, boire et danser à notre aise, » dit-il;

Nunc est bibendum, nunc pede libero
Pulsanda tellus!

et il feint de croire que Cléopâtre menaçait la liberté de Rome! Cette reine *féroce* est vaincue; on peut tirer du cellier les vieilles amphores. Toute sa morale est dans cette doctrine : jouis de l'heure présente. « Ce que sera demain, que t'importe de le savoir? Le jour que le sort te donne, jouis-en comme d'un gain. Aujourd'hui jeune et beau, ne méprise ni les danses ni les douces amours! »

La politique d'Auguste étant l'apaisement des passions, il était impossible de mettre au service de cette politique une langue plus riche, une imagination plus souple et plus enjouée. Mais il n'y a pas que cela dans Horace. « Ce poëte, dit très-bien La Harpe, a l'enthousiasme et l'élévation de Pindare, comme la grâce d'Anacréon, et il ajoute encore à tous les deux. Il n'est pas moins riche que le poëte thébain en figures et en images, mais ses écarts sont moins brusques, sa diction a plus de nuances et plus de douceur. Pindare, qui chante toujours les mêmes sujets, n'a qu'un ton toujours le même; Horace les a tous, tous lui semblent naturels. Qu'il prenne sa lyre; que, saisi de l'esprit poétique, il soit transporté dans le conseil des dieux ou sur les ruines de Troie, sur la cime des Alpes ou près de Glycère, sa voix se monte toujours au sujet qui l'inspire. Il est majestueux dans l'Olympe et charmant près d'une maîtresse. Il ne lui en coûte pas plus pour peindre avec des traits sublimes l'âme de Caton et de Régulus, que pour peindre

avec des traits enchanteurs les coquetteries de Pyrrha. Si l'on fait attention à la sagesse de ses idées, à la précision de son style, à l'harmonie de ses vers, à la variété de ses sujets; si l'on se souvient que cet homme a fait des satires pleines de finesse, de raison et de gaieté; des épîtres qui contiennent les meilleures leçons de la société civile, en vers qui se gravent d'eux-mêmes dans la mémoire; un *Art poétique* qui est le code éternel du bon goût, on conviendra qu'Horace est un des meilleurs esprits que la nature ait pris plaisir à former. »

Horace jouit en paix de l'aisance dorée — le mot est de lui — qu'il devait aux libéralités de Mécène et d'Auguste. Vers l'année 718, au retour d'un voyage qu'il fit avec Mécène à Brindes, le favori d'Auguste lui donna une ferme dans la Sabine, petit domaine que les archéologues ont cru retrouver près de Vicovaro, l'antique Varia chantée par Horace. C'est là qu'il invitait ses amis à venir boire son petit vin dans de petites coupes :

Vile potabis modicis Sabinum
Cantharis.....

Il possédait, en outre, à Tibur (Tivoli) une villa dont il se plut à vanter les frais ombrages et les délicieuses cascatelles. A cette époque, Horace avait déjà publié quelques-unes de ses *Odes*, les dix *Satires* du premier livre et le *Voyage à Brindes*. Le second livre des *Satires* dut suivre de près. Arrivé à sa maturité, le poëte publia, de trente-six à quarante-quatre ans (725-733), trois livres d'*Odes*, le seul monument lyrique de la littérature romaine, compositions tantôt du plus haut style, tantôt simples et gracieuses, auxquelles on a inutilement cherché à donner des dates précises. Quelques-unes seulement portent leur date dans le fait même qu'elles célèbrent. Les *Epîtres* furent le fruit d'une maturité plus avancée encore, ainsi que l'*Art poétique* et le quatrième livre des *Odes*, écrit à la même époque, sur la demande expresse d'Auguste, qui se plaignait qu'Horace eût abandonné la poésie lyrique. Horace mourut en décembre 746, la même année que Mécène; Auguste, qu'il institua son héritier, lui fit élever un tombeau près de celui de son ami.

Le poëte, nous dit Suétone, était petit et replet, *brevis atque obesus*. Auguste, dans une de ses lettres, plaisante sur cette petite taille et sur cette obésité : « Vous paraissez craindre, lui écrit-il, que vos livres soient plus grands que vous; mais si la taille vous manque, vous ne manquez pas de rotondité. Tâchez donc, si vos volumes ne sont pas plus hauts qu'un setier (*sextariolum*), qu'ils aient du moins l'honnête ampleur de votre ventre. » La bonne chère provoqua chez lui diverses infirmités, dont il se plaint çà et là dans ses vers, et surtout une maladie des yeux sur laquelle il revient continuellement. On possède quelques médaillons, d'une exécution primitive et barbare, dans lesquels les érudits ont cru retrouver le profil d'Horace. Ses œuvres nous permettent d'apprécier avec beaucoup plus de justesse l'homme intérieur, le philosophe aimable, l'épicurien et le courtisan.

Un certain art, dû sans doute au poëte lui-même, a présidé à la distribution des *Odes* et en fait très-bien ressortir la variété des sujets et des rhythmes. Presque tous les mètres des poëtes grecs, principalement ceux d'Alcée et de Sapho, ont été introduits par lui dans la poésie latine; Catulle n'en avait pris que deux ou trois et s'y était tenu. Horace n'imite pas que cette forme extérieure; il emprunte souvent les idées et la marche de l'ode, au point qu'il est facile de reconnaître l'esprit grec dans certaines de ses pièces, et de reconstruire, en idée, l'original qui nous manque. Tels sont, par exemple, la *Prédiction de Nérée* et le *Donec gratus eram tibi*, qui sont de petits tableaux grecs, simples et gracieux. Quant aux imitations de détail, qui les comptera? Elles sont sans nombre, mais Horace n'en est pas moins original et fécond; à côté d'une belle chose qui n'est pas de lui, il en prodigue de plus belles encore, qui sont bien de lui seul. C'est l'art où excelle Virgile; et si Virgile est, à tout prendre, un grand poëte, Horace n'est pas un moindre artiste. Mais il n'y a pas lieu seulement de plaider l'originalité d'Horace dans ses imitations, il faut encore la reconnaître et la saluer dans une foule d'odes entières, dans les plus belles, dans celles où il s'élève le plus et se rapproche de Pindare. Ce sont ses odes purement romaines. Quand il célèbre les grandes choses de son siècle, la nature même du sujet le condamne, en quelque sorte, à être original, et il l'est alors avec un rare bonheur. Non-seulement Horace avait entre les mains un admirable instrument, mais l'heure était favorable; les révolutions, les guerres civiles, les grandes catastrophes, à condition qu'elles aient un lendemain plus calme, conviennent à la poésie lyrique, parce qu'elles produisent les sentiments profonds, les émotions violentes, les grands vices et quelquefois les grandes vertus. « Les siècles troublés, remarque spirituellement H. Rigault, produisent les odes héroïques d'Horace, les *Méditations*, les *Feuilles d'automne;* les siècles paisibles, l'*Ode sur la prise de Namur.* » Disons toutefois, avec Villemain, que Horace s'est le plus souvent amusé à ciseler, en grand artiste, des lieux communs; que ses odes mythologiques, flatteuses, galantes, philosophiques ou même littéraires, comme sa fameuse ode sur Pindare, ont plus d'éclat et d'art que de réel enthousiasme; il lui manque l'amour des grandes choses : il ne croit ni à la patrie ni à la liberté.

On connaît plus à fond l'homme, on entre plus familièrement dans sa vie en lisant les *Satires* et les *Epitres*. Les unes et les autres sont de petits tableaux de mœurs où la société romaine est légèrement et spirituellement esquissée. Ce qu'on y trouve d'admirable surtout, c'est le talent narratif du poëte; ses récits ont un charme que nos meilleurs conteurs, La Fontaine lui-même, n'ont pas dépassé. Témoin la fable du *Rat de ville et du rat des champs*, où notre grand fabuliste, en voulant lutter avec lui, a eu le dessous. Il y a moins d'enjouement dans les *Epîtres* que dans les *Satires;* le poëte, déjà vieux, descend le penchant de la colline; il écrit entre deux accès de tristesse ou de maladie, mais il n'en rencontre pas moins sous sa plume sa grâce, son élégance et sa finesse ordinaires. Enfin, sous le titre d'*Epître aux Pisons*, il compose ce traité familier qui a mérité d'être appelé l'*Art poétique*, et qui est resté le code littéraire des gens de goût.

Exegi monumentum ære perennius,

s'écrie le poëte dans une de ses odes. La postérité a ratifié ce chant triomphal. « Horace eut d'abord pour admirateurs, dit H. Rigault, un petit nombre d'amis, Mécène, Virgile, Varius, Tibulle, Pollion; l'élite de chaque siècle s'est ajoutée successivement à ces premiers fidèles, et, depuis dix-huit cents ans, il reçoit l'hommage des esprits délicats du monde entier. »

Les éditions et les traductions d'Horace, dans toutes les langues, sont très-nombreuses. Nous citerons seulement les éditions renommées : 1473, in-4°, regardée comme édition princeps, quoiqu'elle ait été précédée de deux autres sans lieu ni date; Naples, 1474, in-4°; Milan, 1482, in-fol.; les éditions d'Alde (Venise, 1501, in-8°, et 1509); celle de Paul Manuce (Venise, 1566, in-4°), très-recherchée des bibliophiles; celles d'Henri Estienne (1597, in-8°); d'Elzevier (Amsterdam, 1676, petit in-12); l'édition *ad usum Delphini*, réimprimée souvent (1694-1822); celle de Bentley (Amsterdam, 1713, 2 vol. in-4°), estimée à cause de son commentaire; enfin, parmi les dernières, celles de Pierre Didot (1799, grand in-fol. avec vignettes); de Lemaire (1829, 3 vol. in-8°); d'Orelli (Zurich, 1837, 2 vol. in-8°): le commentaire et les notes sont regardés comme le travail critique et philosophique le plus complet qui ait été fait sur Horace; de F. Didot (1855, in-18). On trouvera les meilleures traductions aux analyses bibliographiques de chacune des œuvres d'Horace : ODES, EPÎTRES, SATIRES, ART POÉTIQUE.

Horace (HISTOIRE DE LA VIE ET DES POÉSIES D'), par le baron Walckenäer. Cet ouvrage a paru en 1840 (2 vol. in-8°). C'est un travail des plus consciencieux, accompli avec bonheur, et qui nous fait connaître Horace, autant par ses actions que par ses écrits. Il est divisé en seize livres, terminé par des tables analytiques chronologiques. Walckenäer a fait un livre où l'intérêt du récit le dispute au charme de l'érudition. Nul, avant lui, n'avait dépeint aussi complétement la personnalité d'Horace, ni répandu autour de ce nom autant de souvenirs historiques, géographiques même. Tout ce qui touche de près ou de loin au poëte occupe son biographe, et le lecteur lettré est ravi de voir traiter l'histoire d'un roi de la pensée comme cela a lieu ordinairement pour les chefs d'empire, pour les hommes politiques. Walckenäer a puisé à toutes les sources authentiques, et l'on peut dire qu'il n'a écrit aucune phrase sans preuve et sans une irréfragable autorité.

Horace et Lydie, comédie en un acte, en vers, par Francis Ponsard, représentée sur le Théâtre-Français, le 24 juin 1850. L'auteur a puisé le sujet de cette pièce dans une ode dialoguée d'Horace, le *Donec gratus eram tibi*, chant de réconciliation très-habilement conduit. Pendant la première scène, Lydie s'entretient avec Béroé, sa suivante, de l'infidélité de son amant, et compte les minutes qui la séparent de l'heure du rendez-vous. Elle s'attendrit et s'afflige en songeant à l'empressement de son amant dans les premiers mois de leur mutuelle affection, à l'indifférence qu'il témoigne aujourd'hui. On voit l'âme de Lydie traverser en quelques minutes toutes les phases de l'orgueil blessé, du dépit, et se résoudre enfin à la vengeance. Puisqu'Horace a oublié l'heure du rendez-vous, elle ne l'attendra pas longtemps. Elle se vengera de l'infidèle en prenant un nouvel amant. Calaïs l'aime et la supplie de l'aimer; elle se rendra aux vœux de Calaïs.... Mais Horace arrive; et toute la colère de Lydie tombe devant lui. Horace rassure sa jalouse maîtresse en lui disant tout le mal possible de Chloé qu'elle considère, non sans raison, comme sa rivale; Lydie s'aperçoit bientôt de la supercherie d'Horace, car elle trouve sur ses tablettes une ode adressée à Chloé et qui se termine par ce vers :

C'est Chloé que j'adore.

« Eh bien! donc, répond Lydie, qu'on aille me chercher Calaïs; ce n'est plus Horace, c'est Calaïs que j'aime. » Alors commence la mise en scène du *Donec gratus eram tibi*, qui se termine par cette traduction véritablement empreinte de grâce antique :

HORACE.

Tant que tu m'as aimé, que nul autre plus digne
N'entourait de ses bras ton col blanc comme un cygne,
J'ai vécu plus heureux que Xerxès le grand roi.

LYDIE.

Tant que tu n'as aimé personne plus que moi,
Quand Chloé n'était pas préférée à Lydie,
J'ai vécu plus illustre et plus fière qu'Ilie.

HORACE.

J'appartiens maintenant à la blonde Chloé,
Qui plaît par sa voix douce et son luth enjoué.
Je suis prêt à mourir pour prolonger sa vie.

LYDIE.

Calaïs maintenant tient mon âme asservie,
Nous brûlons tous les deux de mutuels amours,
Et je mourrais deux fois pour prolonger ses jours.

HORACE.

Mais quoi! Si j'ai regret de ma première chaîne?
Si Vénus de retour sous son joug me ramène?
Si je refuse à l'autre, et te rends mon amour?

LYDIE.

Encor que Calaïs soit beau comme le jour,
Et toi plus inconstant que la feuille inconstante,
Avec toi je vivrais et je mourrais contente.

Comme on le voit, la pièce de Ponsard n'est nullement une comédie. C'est une bluette versifiée avec une élégance un peu lourde. Le rôle de Lydie était rempli par Rachel qui, pour parler en style classique, avait consenti à quitter le costume de Melpomène pour chausser le brodequin de Thalie. Son succès a été complet, et l'actrice ne contribua pas peu, sans doute, à faire applaudir le poëte.

HORAIRE adj. (o-rè-re — du lat. *hora*, heure). Qui a rapport aux heures.

— Astronom. *Cercles horaires*, Grands cercles de la sphère céleste, passant par les pôles, et marquant les heures du temps vrai. ‖ *Angle horaire d'un astre*, Angle formé au pôle par le méridien de l'observateur et le cercle horaire de cet astre. ‖ *Plans horaires*, Plans des cercles horaires. ‖ *Parallaxe horaire*, Celle que l'on observe au moyen du changement qu'elle cause dans l'ascension droite d'une planète, et qu'on appelle aussi PARALLAXE D'ASCENSION DROITE.

— Gnomon. *Lignes horaires*, Lignes marquant la position de l'ombre du style d'heure en heure.

— **Encycl.** Astron. *Angle horaire*. Soient α l'angle *horaire* d'un astre A, P le pôle céleste, PEH le méridien de l'observateur, PAM le cercle *horaire;* l'angle *horaire* a pour mesure l'arc de l'équateur compris entre le méridien PEH et le cercle *horaire* PAM. Lorsqu'on connaît l'heure vraie, l'angle *horaire* du soleil s'en déduit en comptant 15° pour chaque heure. Réciproquement, l'angle *horaire* converti en temps, à raison d'une heure pour 15°, donne l'heure vraie à l'instant de l'observation. Le calcul de l'angle *horaire* d'un astre et surtout du soleil, d'après l'observation de la hauteur de l'astre au-dessus de l'horizon, est un des problèmes les plus utiles de l'astronomie. Soient : Z le zénith, THO l'horizon, l la distance EZ de l'équateur EQ au zénith ou la latitude, h la hauteur vraie AT de l'astre, d la distance polaire PA; le triangle ZAP donne

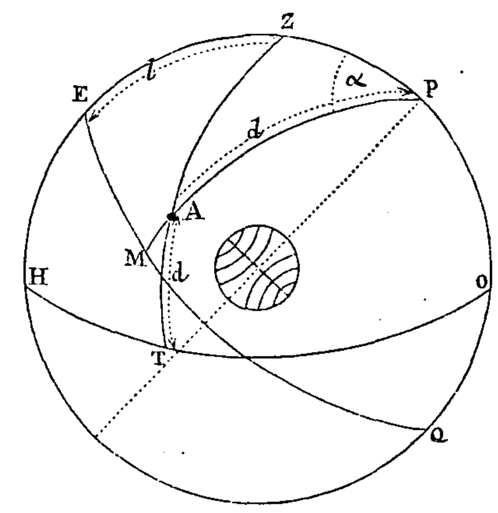

$$\cos \alpha = \frac{\sin h - \sin l \cos d}{\sin d \cos l}$$

ou

$$\sin \frac{1}{2}\alpha = \sqrt{\frac{\cos \frac{1}{2}(d+h+l) \sin \frac{1}{2}(d+l-h)}{\sin d \cos l.}}$$

Lorsque cette dernière formule aura donné l'angle *horaire* α de l'astre observé, on en conclura facilement l'heure vraie dans l'instant de l'observation; en effet, si c'est le soleil qu'on a observé, on réduira en temps l'angle *horaire* trouvé; si c'est une étoile, on aura l'heure vraie de l'observation : 1° en retranchant de l'ascension droite de l'étoile celle du soleil, 2° en ajoutant à cette différence ou en retranchant l'angle *horaire* de l'astre, suivant que ce dernier aura été observé après ou avant son passage au méridien.

HORAN s. m. (o-ran; *h* asp.). Bot. Syn. de LAGUNCULAIRE.

HORANYI (François-Joseph-Alexis), historien hongrois, né à Ofen en 1736, mort à Pesth en 1809. Il entra dans l'ordre des piaristes, voyagea pour s'instruire en Italie, en Angleterre, en Hollande, s'attacha à l'étude de l'histoire et composa des ouvrages dont les plus remarquables sont : *Memoria Hungarorum et provincialium scriptis editis notorum* (Vienne, 1775-1777, 3 vol. in-8°); *Nova memoria Hungarorum et provincialium* (Pesth, 1792, in-8°), supplément à l'ouvrage précédent; *Scriptores piarum scholarum liberaliumque artium magistri* (Bude, 1808, 2 vol. in-8°), etc.

HORAPOLLON ou **HORUS APOLLO**, auteur ou traducteur présumé d'un petit traité grec, intitulé *Hieroglyphca*, le seul monument ancien qui nous soit parvenu sur l'interprétation des hiéroglyphes. Suivant les conjectures, ce curieux ouvrage aurait été traduit de l'égyptien par le grammairien grec Horapollon, qui enseigna à Alexandrie, puis à Constantinople, sous l'empereur Théodose. Champollion en tira quelques indications pour l'explication des hiéroglyphes, et surtout des bas-reliefs symboliques nommés *anaglyphes*. Ce traité a donné lieu à de nombreuses controverses entre les savants. Il en existe plusieurs éditions. La première a été donnée par Alde, dans sa *Collection des fabulistes grecs* (Venise, 1505, in-fol.); la meilleure est celle de Conrad Leemans (Leyde, 1835, in-8°). Les *Hiéroglyphiques* ont été traduites en latin, en allemand, en italien et en français. La traduction française de Requier a paru à Paris (1779, in-12).

HORATIA (famille), maison patricienne de Rome républicaine. Cette famille, immortalisée par l'histoire, et encore plus par le mâle génie de Corneille, donna un consul à la république, l'année même de l'expulsion des rois. Ce consul et ses descendants portaient le nom de **Pulvillus**, mot qui désigne un de ces lits qu'on dressait en l'honneur des dieux. De cette famille étaient ce P. Horatius Cocles (le borgne), qui seul défendit le pont du Tibre, et ces trois frères qui vainquirent les trois Curiaces. Au IVe siècle de Rome, cette famille disparaît. Ce qui prouve cependant qu'elle continua d'exister, c'est que le père du célèbre poëte Horace ne peut avoir reçu son nom que d'un membre de cette maison, en vertu de la coutume qui voulait que les affranchis prissent le nom de leurs maîtres.

HORATIEN, IENNE adj. (o-ra-siain, iè-ne). Littér. Qui appartient à Horace, qui convient à Horace, qui est dans sa manière : *Style* HORATIEN. *Philosophie* HORATIENNE.

HORATIUS COCLES, héros romain, qui aurait défendu seul le pont Sublicius contre Porsenna, et donné le temps de le rompre derrière lui. Il se jeta ensuite dans le Tibre et regagna la rive opposée à la nage, sans abandonner ses armes (507 av. J.-C.). Son surnom de Coclès, qui signifie borgne, lui fut donné parce qu'il avait perdu un œil dans le combat.

Horatius Cocles, opéra en un acte, en vers, paroles de A.-V. Arnaud, musique de Méhul, représenté à l'Opéra le 18 février 1794. Ce n'était pas assez d'un héros romain pour les exigences d'un public républicain, il lui en fallait deux : on adjoignit donc à Horatius Cocles *Mutius Scævola*, au risque de diviser l'intérêt. C'est une œuvre de circonstance, que la musique sévère de Méhul n'a pu faire survivre au temps qui l'avait inspirée.

HORATOME s. f. (o-ra-to-me — du gr. *horaô*, je vois; *tomê*, section). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, dont l'espèce type vit au Cap de Bonne-Espérance.

HORB, ville du Wurtemberg, cercle de la forêt Noire, à 35 kilom. S.-O. de Reutlingen, sur la rive gauche du Necker, et dans une contrée boisée, entrecoupée de belles prairies; 2,775 hab. Fabrication d'étoffes de laine et de coton; eaux minérales; éducation de bestiaux.

HORB (Jean-Henri), pasteur et théologien, né à Colmar en 1645, mort dans le Holstein en 1695. Après avoir visité pour s'instruire les principales universités de l'Allemagne et Paris, il fut nommé pasteur de l'église protestante de Bischweiler (1671), puis de l'église Saint-Nicolas à Hambourg. S'étant énergiquement prononcé contre le genre de prédication alors en usage, prédication dogmatique hérissée de subtilités pédantesques, il se vit accusé d'hérésie et fut en butte à toutes sortes de persécutions, même dans le Holstein, où il était réfugié. Ses principaux ouvrages sont : *Disputatio theologica de hæresi in genere* (1667, in-4°) ; *Disputatio de oraculis sibyllinis* (Leipzig, 1669, in-4°) ; *Historia Origeniana* (Francfort, 1670, in-4°) ; *Historia manichæorum* (Francfort, 1670, in-4°) ; *Historia hæreseos unitariorum* (Francfort, 1670, in-4°) ; *Apologia* (1693, in-4°), etc.

HORBOURG, village et commune de France (Haut-Rhin), canton d'Andolsheim, arrond. et à 3 kilom. N.-E. de Colmar, sur la rive gauche de l'Ill ; 1,294 hab. Ce village est bâti sur l'emplacement de l'ancienne et importante cité romaine d'Argentonaria. C'est près de là que les Lentiens, peuple d'origine allemande, ayant passé le Rhin, sous la conduite de leur roi Priarus, pour envahir les Gaules, furent défaits, en 378, par l'empereur Gratien. En creusant un canal dans l'emplacement où fut livrée cette bataille, on trouva, en 1772, des médailles frappées pour perpétuer le souvenir de cette victoire. Des fouilles faites en 1780 amenèrent la découverte de restes de murailles antiques et d'un autel d'Apollon.

HORCAJO-DE-SANTIAGO, bourg d'Espagne, prov. de Tolède, à 48 kilom. S.-O. d'Ocana ; 2,050 hab. Tisseranderie, corderie.

HORCAJO-DE-LAS-TORRES, bourg d'Espagne, prov. de Tolède, juridiction et à 38 kilom. N.-O. d'Ocana, sur le flanc d'une petite colline, au point de rencontre de deux vallées ; 2,150 hab. L'église paroissiale est surmontée d'une tour élancée. Les environs du bourg sont pittoresques.

HORDAL (Jean), jurisconsulte lorrain, né en 1552, mort en 1618. Il fut professeur de droit à l'université de Pont-à-Mousson et conseiller du duc de Lorraine. Hordal descendait d'un des frères de Jeanne Darc. Il composa, sur la célèbre héroïne, un ouvrage intitulé : *Heroïnæ nobilissimæ Jeannæ Darc Lotharingæ, vulgo Aurelianensis puellæ, historia* (Pont-à-Mousson, 1612, in-4°). Ce livre se compose d'extraits d'un grand nombre d'auteurs, d'historiens, de poëtes, etc., qui ont célébré les vertus de la Pucelle.

HORDE s. f. (or-de ; *h* asp. — du mongol *ordoû*, camp et cour du roi). Nom donné originairement aux tribus errantes de la Tartarie et appliqué plus tard à toute peuplade nomade, vivant en société, mais sans avoir d'établissement fixe : *Une* HORDE *errante vit des fruits que la terre produit naturellement, du poisson qu'elle pêche, des bêtes qu'elle tue à la chasse.* (Condill.) *Les* HORDES *d'Alaric franchirent le Danube en 376, pour renverser l'empire grec civilisé.* (Chateaub.)

— Par ext. Troupe d'hommes indisciplinés : HORDE *de brigands. A la bourgeoisie atterrée on disait que des* HORDES *de malfaiteurs portaient partout l'incendie et le pillage.* (D. Stern.)

HORDÉACÉ, ÉE adj. (or-dé-a-sé — lat. *hordeaceus ;* de *hordeum*, orge, qui répond au sanscrit *hardya*, neutre *hardyam*, aimé, désiré, agréable. Ce nom laudatif de l'orge n'a rien qui doive étonner, l'importance de cette céréale comme aliment et comme offrande sacrée lui ayant fait donner des noms de cette espèce, tels qu'en sanscrit *divya*, le grain divin, et *dhânaraga*, le roi des céréales, en grec *kri*, *krithê*, proprement richesse, bonheur, *kostê*, proprement excellent). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'orge. ‖ Quelques-uns disent HORDÉINÉ.

— s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, ayant pour type le genre orge.

HORDÉATION s. f. (or-dé-a-si-on — du lat. *hordeum*, orge). Art vétér. Fourbure attribuée à l'alimentation trop exclusivement composée de grains d'orge.

HORDÉIFORME adj. (or-dé-i-for-me — du lat *hordeum*, orge, et de *forme*). Bot. Qui ressemble à l'orge : *Semence* HORDÉIFORME.

— Anat. *Ganglions hordéiformes*, Ganglions que forme le nerf intercostal entre chaque vertèbre.

HORDÉINE s. f. (or-dé-i-ne — du lat. *hordeum*, orge). Chim. Substance pulvérulente, plus pesante que l'eau, jaunâtre, inodore, insipide, un peu rude au toucher, que Proust a extraite de la farine d'orge, et qui n'est que du son très-divisé.

HORDÉOLE s. m. (or-dé-o-le — du lat. *hordeum*, orge). Chir. Apostume du bord des paupières, vulgairement appelé ORGELET.

HORDEUM s. m. (or-dé-omm — mot lat. V. l'étym. du mot HORDÉACÉ). Bot. Nom scientifique du genre orge.

HORDT (comte DE), général et écrivain suédois, né vers le commencement du XVIIIe siècle, mort à Berlin en 1785. Il embrassa la carrière des armes, joua un rôle des plus actifs à l'époque de la révolution de 1756, qui restreignit considérablement l'autorité royale sous Adolphe-Frédéric, se vit contraint de quitter la Suède pour échapper à la peine capitale qu'il avait encourue, comme membre d'une conjuration formée contre le gouvernement sénatorial, et se rendit alors en Prusse. Frédéric le Grand l'accueillit favorablement, et lui donna un commandement dans ses armées. Hordt se conduisit avec distinction pendant la guerre de Sept ans, et fut chargé ensuite d'accompagner le prince Henri de Prusse dans ses voyages en Russie. On a de lui les *Mémoires d'un gentilhomme suédois* (Berlin, 1788, in-8°). Borelli en a donné une traduction française, sous le titre de *Mémoires du comte de Hordt* (1788, 2 vol. in-8°).

HOREAU (Hector), architecte français, né à Versailles en 1801, mort à Paris en 1872. Elève de Nepveu et de l'Ecole des beaux-arts (1819-1822), il fit, pour compléter ses études, un voyage en Orient vers 1839, et explora particulièrement l'Egypte et la Nubie. En 1842, Horeau devint membre de la Société asiatique, dont il fut pendant quelque temps secrétaire. Doué d'une vive imagination, travailleur infatigable, Horeau avait commencé, depuis dix ans, à faire les plans de constructions gigantesques, appropriées aux besoins du temps. Tout le monde a admiré ses projets ; mais, par une fatalité persistante, tout ce qu'il a rêvé a été exécuté par d'autres, et il n'a jamais pu récolter le fruit de ses travaux. Dès 1845, il avait exposé un projet de halles centrales, construites en fer, avec de vastes sous-sols. En 1849, il envoya au Salon des dessins représentant le même sujet exécuté sur une vaste échelle. Ce projet reçut l'approbation générale ; mais, peu après, ce fut M. Baltard qu'on chargea de construire les Halles centrales, et, après de malheureux tâtonnements, cet architecte éleva le gigantesque monument qu'on admire aujourd'hui, d'après les idées et les plans, modifiés il est vrai, de Horeau. Lorsque, en 1850, le gouvernement anglais ouvrit un concours pour la construction d'un palais destiné à l'Exposition universelle, Horeau envoya un projet qui fut reçu le premier, à l'unanimité, et obtint la première médaille d'honneur ; mais un mois après, sir Joseph Paxton, qui adopta en partie son plan, était appelé à construire le Cristal-Palace. En 1856, il quitta son atelier de la rue Poissonnière, où il avait échafaudé tant de projets grandioses, et partit pour l'Angleterre. Lors de l'inauguration du canal du Suez (1869), le vice-roi l'invita à assister à la cérémonie, et lui demanda des plans pour la ville du Caire. Horeau se mit aussitôt à l'œuvre et présenta ses projets : c'était tout un poëme, une féerie ; mais, pour les mettre à exécution, on s'aperçut qu'il fallait raser la ville, et que tout l'or du monde ne suffirait pas à la reconstruction. Au début de la guerre de 1870, Horeau revint à Paris. Il ouvrit la *Tribune des progressistes* au Grand-Hôtel, et s'occupa de la direction des ballons. Pendant la Commune, il fut appelé aux inoffensives fonctions de « chef de l'édilité hygiénique, » et il n'en fallut pas davantage pour le faire arrêter après l'entrée des troupes de l'Assemblée à Paris. Conduit à Versailles au commencement de juin 1871, il fut relâché au bout de quelques jours, grâce aux réclamations de ses amis. Horeau était un artiste d'un très-grand talent, et même, aux yeux de beaucoup, c'était un artiste de génie, le Victor Hugo de l'architecture. D'une extrême bonté, Horeau s'était fait la providence de ses amis malheureux, et il avait pour habitude de tout donner aux autres et de n'avoir jamais rien qui lui appartînt en propre. On a de lui : *Nouveau système d'égouts pour Paris* (1833) ; *Projet de salles d'exposition pour les produits de l'industrie*, avec l'arrangement et l'embellissement des Champs-Elysées (1837) ; *Esquisse de projet pour la Bibliothèque royale et les Halles ; Projets de places publiques ;* le *Panorama d'Egypte et de Nubie* (1841, in-fol., 97 planches), magnifique ouvrage ; *Prisons départementales*, projets insérés dans l'ouvrage de MM. Blouet et Harou Romain (1842) ; *Projet d'Opéra* (1844) ; *Mémoires et projets* (1846) ; des *Notes* sur les Halles centrales, etc.

HOREB, célèbre montagne de l'Asie, dans la presqu'île qui forme la partie méridionale de l'Arabie Pétrée, au N.-O. du mont Sinaï, appelé par les Arabes *Djebel-Mouça* (montagne de Moïse). Le mont Horeb (en arabe *Djebel-Safsâfeh*), d'une altitude de 2,600 mètres, s'élève sur une base de granit et de porphyre ; sur le penchant N.-O., on voit la chapelle de *Saint-Jean-Baptiste*, près de laquelle on remarque une citerne et quelques ermitages abandonnés ; puis, un peu plus haut, le long d'un sentier raboteux, un bassin circulaire et une chapelle dédiée à la *Vierge de la ceinture*, et que le pic du Safsâfeh domine de 200 mètres. Au pied de la montagne se trouve le monastère de Saint-Sauveur, bâti par Justinien, où résident un évêque grec et des religieux qui suivent la règle de saint Benoît. C'est là, selon la Bible, que Moïse vit Dieu dans un buisson ardent, et qu'il fit jaillir l'eau d'un rocher. Elie se réfugia au mont Horeb, pour éviter les persécutions de Jézabel.

— **Allus. hist. Le rocher d'Horeb.** Les Hébreux, dit la Bible, ne trouvant point d'eau à Raphidim, où ils étaient campés, murmurèrent contre Moïse. Celui-ci les mena vers le rocher d'Horeb, et prenant en main la verge sacrée, qui avait déjà opéré tant de prodiges en Egypte, il en frappa le rocher, d'où jaillit au même instant une source abondante.

Les allusions au rocher d'Horeb sont fréquentes, principalement en poésie. En voici quelques exemples :

« Voilà de quels dédains leurs âmes satisfaites
Accueilleraient, ami, Dieu même et ses prophètes !
. . . .
Mais qu'importe : accomplis ta mission sacrée.
Chante, juge, bénis ; ta bouche est inspirée !
Le Seigneur en passant t'a touché de sa main,
Et, pareil au *rocher qu'avait frappé Moïse*,
Pour la foule au désert assise,
La poésie en flots s'échappe de ton sein. »

V. HUGO (à Lamartine).

« Ah ! frappe-toi le cœur, c'est là qu'est le génie ;
C'est là qu'est la pitié, la souffrance et l'amour ;
C'est là qu'est le *rocher du désert* de la vie,
D'où les flots d'harmonie,
Quand *Moïse* viendra, jailliront quelque jour. »

A. DE MUSSET.

« La douleur est ainsi pour tous : elle resserre notre cœur et le fait silencieux. La joie, au contraire, y ravive la source des tendres épanchements, que la douleur y tarit ; c'est la baguette du prophète frappant le *rocher d'Horeb.* »

JULES SANDEAU.

« M. Wolff, le travailleur austère et impassible dans son cabinet, devenait, à table, un charmant convive, et, au salon, un brillant causeur. Il avait surtout ce mérite si rare, de faire jaillir l'esprit ou les connaissances de ses interlocuteurs, comme la *verge de Moïse* tirant l'eau du rocher, comme la chaîne électrique produit au loin l'étincelle. »

J.-T. DE SAINT-GERMAIN.

« Ce tonneau ne renferme que de la mau-» vaise bière de Louvain toute gâtée, me » dit l'aubergiste qui me suivait. — Ah ! c'est » de la mauvaise bière ? dis-je ; eh bien, je » vais vous en débarrasser. » Je tire mon épée, j'en frappe le tonneau, et, voyez le prodige, il en sort du vin. — Il est certain, dit Hector, que la *baguette de Moïse* n'eût pas mieux fait. »

AMÉDÉE ACHARD.

HOREBOUT (Guérard), peintre flamand, né à Gand, mort en Angleterre. Il vivait au XVe siècle, et acquit une grande réputation dans son pays par ses tableaux, dont quelques-uns se trouvent dans sa ville natale, où il peignit notamment, pour l'église de Saint-Jean, une *Flagellation du Christ* et une *Descente de croix*. Le bruit de sa renommée étant venu en Angleterre, Henri VIII l'appela à sa cour et le nomma son premier peintre. Horebout passa le reste de sa vie dans cette contrée, et acquit une grande fortune avec le produit de la vente de ses œuvres.

HOREI ou **HOREY**, le mauvais esprit, le diable, chez les nègres de la côte occidentale d'Afrique. Il dévore avec une avidité insatiable tous les aliments qu'on lui présente, et, si la provision qu'on lui sert ne lui suffit pas, il enlève quelque jeune homme, et il garde sa proie dans son ventre jusqu'à ce qu'il ait reçu plus de nourriture. Les nègres prétendent en outre que, après sa délivrance, la victime demeure muette autant de temps qu'elle en a passé dans le ventre du malin esprit.

HORGAGENTA, rivière d'Espagne, prov. de Cadix. Elle naît sur le versant oriental de la Sierra Ubrique, coule au S., baigne Montera, Jimena, et se jette, après un cours de 72 kilom., dans le Guadiaro, un peu au-dessus de l'embouchure de cette dernière rivière dans l'Océan.

HORGEN, ville de Suisse, cant. et à 13 kilom. S. de Zurich, sur la rive occidentale du lac de Zurich ; 4,850 hab. Industrie agricole ; tissage de soies ; commerce de transit. Cette ville fut brûlée par les confédérés, dans la guerre civile de 1443, et pillée dans la guerre de religion de 1531. On y remarque une belle église et une belle maison des pauvres. Aux environs, exploitation des houillères de Kapfnach, où l'on trouve beaucoup d'ossements fossiles des plus rares et des mieux conservés. Non loin de la ville sont les bains minéraux de Bocken.

HORIALE adj. (o-ri-a-le — rad. *horie*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre horie.

— s. f. pl. Tribu d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des trachélides, comprenant les genres horie et cissite.

— **Encycl.** Les *horiales* sont caractérisées par une tête triangulaire ou en cœur, séparée du corselet par un étranglement brusque ; les antennes d'égale grosseur, filiformes, assez courtes ; les mâchoires dépourvues de dents cornées ; les élytres minces et flexibles, et surtout par les crochets des tarses, qui sont dentelés et accompagnés chacun d'un appendice en forme de soie ; ce dernier caractère les distingue des vésicants ou cantharidies. Cette tribu ne comprend que les genres horie et cissite, dont toutes les espèces habitent les régions équatoriales. Leurs mœurs sont peu connues. On a cru que certaines espèces creusaient des trous profonds dans les bois des charpentes, pour y déposer leurs œufs. Mais on s'accorde aujourd'hui à reconnaître que ces trous sont pratiqués par des hyménoptères du genre xylocope ; les larves des *horiales* ne feraient ainsi que vivre aux dépens de ces derniers, et rendraient aussi quelques services.

HORIDICTIQUE adj. (o-ri-di-kti-ke — du gr. *hôra*, heure ; *deiktikos*, qui montre). Astron. Se dit d'un quart de cercle sur lequel sont tracées les lignes horaires.

HORIE s. f. (o-rî — lat. *horia*, barque). Mar. Petite barque dont les pêcheurs font usage sur les côtes.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des trachélides, type de la tribu des horiales, comprenant quatre espèces.

— **Encycl.** Entom. Les *hories* sont des insectes de taille moyenne ou assez grande, qui habitent les régions les plus chaudes des deux continents. Leurs larves vivent en parasites dans les nids de certains hyménoptères. L'espèce la plus connue est l'*horie* maculée, qui vit à la Guyane. La femelle pond un œuf dans le nid du xylocope taret ; il en sort une larve qui se nourrit de la pâtée préparée pour celle de l'hyménoptère, et réduit celle-ci à mourir de faim ; souvent même, elle la dévore aussi. Restée seule en possession du nid, la larve de l'*horie* y subit toutes ses métamorphoses, de sorte que, peu de temps après, on voit sortir de ce nid un coléoptère au lieu d'un hyménoptère.

HORION s. m. (o-ri-on ; *h.* asp. — L'origine de ce mot est inconnue. Ménage l'expliquait par *oreillon*. Autrefois *horion* signifiait casque, et il se peut que cette valeur ancienne ait déterminé l'acception de coup sur la tête. Chevallet range le mot dans la famille de *heurter*, ce qui est, dit Scheler, singulièrement *heurter* contre tous les principes de transformation). Rude coup, déchargé sur la tête ou sur les épaules : *Recevoir, donner des* HORIONS.

— Pathol. Nom d'une maladie appelée aussi TAC.

HORION-HOZEMONT, bourg et commune de Belgique, prov. et à 11 kilom. S.-O. de Liége ; 2,200 hab. Exploitation de calcaire et de grès à paver ; fours à chaux, brasseries.

HORISTIQUE adj. (o-ri-sti-ke — gr. *horistikos*, qui définit ; de *horizô*, je borne). Gramm. Se dit d'une grammaire qui définit les espèces de mots.

HORITZ, ville des Etats autrichiens, (Bohême), cercle et à 6 kilom. S.-E. de Gitschim, à 3 kilom. N. de Sadowa ; 3,400 hab.

HORIZON s. m. (o-ri-zon — du gr. *horizôn*, proprement qui borne, de *horizein*, borner, définir, de *horos*, *houria*, limite, *houros*, fossé, sillon). Ligne où se termine notre vue, et où l'on dirait que le ciel et la terre se touchent : *Heureux celui qui ne connaît rien au delà de son* HORIZON, *et pour qui le village voisin même est une terre étrangère !* (B. de St-P.). ‖ Partie du ciel, qui est voisine de cette ligne : *Lorsque le soleil est près de se lever, l'*HORIZON *se colore de mille nuances.* (Lamenn.)

— Fig. Perspective, étendue d'une action, d'une activité quelconque : *Nous nous acharnons les uns contre les autres pour un éclair de réputation qui, hors de notre petit* HORIZON, *ne frappe personne.* (Volt.) L'HORIZON *de l'esprit de parti manque toujours d'étendue.* (B. Const.) *On ne peut pas, quelque supériorité d'esprit que l'on ait, dépasser l'*HORIZON *de son siècle.* (Aug. Thierry.) ‖ Apparence, perspective de l'avenir : L'HORIZON *politique s'est rembruni. Il y a des points noirs à l'*HORIZON.

— Astron. *Horizon rationnel*, ou *géocentrique*, ou *mathématique*, ou *astronomique*, Plan perpendiculaire à la verticale du lieu, et qui, passant par le centre de la terre, la divise, ainsi que le ciel, en deux hémisphères. ‖ *Horizon réel*, Plan perpendiculaire à la verticale du lieu et tangent à la surface de la terre. ‖ *Horizon sensible*, ou *apparent*, ou *visible*, Ligne circulaire qui forme la limite commune du ciel et de la terre, et qui est déterminée par les rayons visuels tangents à cette dernière, en la supposant exactement sphérique. ‖ *Horizon artificiel*, Glace qui donne l'image réfléchie d'un astre, et qui sert à observer sa hauteur ; cuve à mercure ou à huile servant au même usage.

— Mar. *Horizon fin*, Ciel sans nuages. ‖ *Horizon gros*, Ciel nuageux.

— B.-arts. Ligne horizontale, parallèle à la ligne de terre, et contenant le point de vue : *Un Horizon trop haut détruit la perspective ; un* HORIZON *trop bas entasse la composition.*

— Géol. *Horizon géologique*, Formation bien caractérisée, qui peut servir de point de départ pour étudier toutes les autres : *Les* HORIZONS GÉOLOGIQUES *les plus remarquables par la netteté et la généralité de leurs caractères sont les terrains que l'on a appelés*

terrain houiller et terrain crétacé. (A. Burat.)

— **Allus. litt. Croire tout découvert est une erreur profonde; C'est prendre l'horizon pour les bornes du monde,** Allusion à deux vers de Lemierre. V. DÉCOUVRIR.

— **Encycl.** La distance entre l'*horizon* astronomique et l'*horizon* réel étant égale à un rayon terrestre, on la considère comme nulle dans les observations astronomiques relatives aux étoiles, et comme peu appréciable par rapport aux planètes. On entend par dépression de l'*horizon* l'angle formé par une ligne horizontale et le rayon visuel dirigé vers le contour apparent du globe dans le même plan vertical.

— *Horizon artificiel.* Cet instrument se compose essentiellement d'une surface polie et horizontale, dans laquelle l'observateur, convenablement placé, aperçoit l'image de l'astre dont la hauteur doit être prise d'après les lois de la réflexion. La distance angulaire de l'astre à son image, réfléchie par un miroir horizontal, est le double de sa hauteur; il suffit donc de mesurer cette distance avec un sextant et d'en prendre la moitié, pour obtenir la hauteur au-dessus de l'*horizon*. Il y a deux espèces d'*horizons* artificiels : l'*horizon* à glace et l'*horizon* à liquide. L'*horizon* à glace consiste en un miroir maintenu dans une monture de cuivre, supportée par trois vis calantes. Il est peu usité aujourd'hui. La difficulté de maintenir convenablement la glace dans sa monture, les dilatations inégales des différentes parties, lorsque l'instrument est soumis aux rayons du soleil; la difficulté extrême de rendre la surface du miroir parfaitement horizontale, et enfin l'obligation de vérifier à tout instant si l'instrument n'a pas éprouvé un dérangement, telles sont les raisons qui font négliger de plus en plus ce genre d'instrument. Quant à l'*horizon* à liquide, il se compose d'une petite auge ou plateau en bois ou en fer, de forme rectangulaire, dans laquelle on verse un liquide dont la surface, parfaitement plane et horizontale, remplit toutes les conditions d'exactitude. Afin d'empêcher le vent de rider ou d'agiter la surface du liquide, on recouvre l'appareil d'un toit, dont les faces sont formées par deux lames transparentes en verre ou en talc. L'une de ces faces est traversée par le rayon lumineux incident venant de l'astre, et l'autre face laisse passer le rayon réfléchi dirigé vers l'œil de l'observateur. Les deux faces sont réunies par une charnière, formant le faîte du toit, de sorte qu'on peut leur donner l'inclinaison que l'on juge convenable. L'angle des faces du toit doit être égal, approximativement, au double de la hauteur de l'astre au-dessus de l'*horizon*, afin que les rayons lumineux traversent normalement les feuilles de verre ou de talc, et par conséquent ne soient point réfractés. Les liquides employés presque exclusivement comme *horizons* artificiels sont l'huile et le mercure. L'huile est assez rarement employée, sans doute à cause des soins de propreté qu'elle exige. Cependant elle fournit un très-bon *horizon* pour les hauteurs du soleil, et sa surface présente l'avantage très-important de ne pas être facilement impressionnée par l'agitation de l'air ou par le tremblement des corps voisins, et de reprendre presque immédiatement son immobilité après avoir été agitée. Le mercure est le liquide généralement employé. Il fournit une surface très-réfléchissante. En outre, il offre l'avantage de rester fluide par les froids les plus rigoureux, tandis que l'huile d'olive se fige et ne peut servir dès que la température descend au-dessous de 10°. Mais, d'un autre côté, le mercure présente le grave inconvénient d'être mobile au plus haut degré; le moindre mouvement l'agite de manière à rendre les observations impossibles. Pour observer une hauteur à l'*horizon* artificiel, on se place à 1 ou 2 mètres de l'*horizon*, de manière à voir distinctement l'image de l'astre au milieu de la surface réfléchissante. On met en place, devant les miroirs du sextant, les verres colorés convenables, ou, simplement, on met une bonnette sur l'oculaire de la lunette astronomique, que l'on visse dans son anneau après l'avoir mise au point. Ces dispositions étant prises, on vise directement à l'image réfléchie du soleil; puis, en faisant mouvoir l'alidade, on amène, dans la partie étamée du petit miroir, l'image réfléchie par le grand miroir. Le contact des bords s'obtient, comme dans l'observation des hauteurs ordinaires, à l'aide de la vis de rappel, en faisant osciller lentement le sextant, afin de faire décrire à l'une des images un arc tangent à l'autre image. Il importe, dans cette opération, de distinguer si la hauteur observée à l'*horizon* artificiel est celle du bord supérieur ou du bord inférieur. Or, lorsqu'on prendra le contact des bords voisins des deux images, l'arc lu sur le limbe sera le double de la hauteur du bord inférieur, et, lorsqu'on prendra la hauteur des bords éloignés, on obtiendra le double de la hauteur du bord supérieur. Cet effet vient de ce que le bord inférieur du soleil, étant le plus rapproché de l'*horizon* terrestre, a pour image, dans l'*horizon* artificiel, le bord supérieur; il en est inversement pour le bord supérieur. Voici maintenant comment on prend le *top* pour obtenir l'heure du compteur à une demi-seconde près. Lorsqu'on observe des hauteurs avec l'instrument, le mouvement ascensionnel ou descendant de l'astre, par rapport à l'*horizon* de la mer, se trouve doublé, puisque, dans ce cas, on rapporte le soleil vrai à son image, dont le mouvement est inverse. Ainsi, en observant dans les circonstances favorables, c'est-à-dire au moment où le mouvement en hauteur de l'astre est le plus rapide, il est facile de prendre les contacts à la seconde près, et possible même de les obtenir à la demi-seconde près. L'observateur obtiendra le contact à la demi-seconde près, en suivant avec attention la personne qui compte au chronomètre. A l'instant où cette personne dira un certain chiffre de secondes, l'observateur verra les bords des deux images mordus, et à la seconde suivante les bords se seront séparés. Aussitôt il dira : *Top!* et prendra, pour nombre de secondes de l'heure du compteur, le chiffre qui aura précédé le top, en lui ajoutant une demi-seconde.

HORIZONTAL, ALE adj. (o-ri-zon-tal, a-le — rad. *horizon*). Parallèle à l'horizon, perpendiculaire à la verticale du lieu : *Ligne* HORIZONTALE. *Plan* HORIZONTAL.

— Par ext. Perpendiculaire à une ligne, à une direction, à un axe qui représente conventionnellement la verticale : *L'écriture de la plupart des peuples est* HORIZONTALE, *c'est-à-dire tracée dans le sens de la largeur. Toutes les pièces des montres actuelles sont* HORIZONTALES, *c'est-à-dire parallèles au cadran. Les sections* HORIZONTALES *d'un cône droit à base circulaire sont des cercles.*

— B.-arts. *Plan horizontal*, Plan parallèle au côté inférieur du tableau, et perpendiculaire au plan même du tableau : *Tous les plans* HORIZONTAUX *passent par le point de vue.* ‖ *Ligne horizontale*, Ligne droite, formant l'intersection du plan du tableau et d'un plan horizontal.

— Astron. *Diamètre horizontal*, Diamètre apparent d'un astre perpendiculaire au rayon mené de l'œil de l'observateur au centre de l'astre. ‖ *Parallaxe horizontale*, Parallaxe dans laquelle le rayon terrestre considéré est le demi-diamètre horizontal de la terre par rapport à l'astre observé. ‖ *Réfraction horizontale*, Réfraction des rayons lumineux qui a lieu pour les astres situés à l'horizon.

— Mar. *Tir horizontal*, Tir effectué au moment où la ligne de tir est horizontale.

— Géol. *Stratifications horizontales*, Celles des massifs dont les couches ont généralement peu d'inclinaison.

HORIZONTALEMENT adv. (o-ri-zon-ta-le-man — rad. *horizontal*). Parallèlement à l'horizon, dans une position horizontale : *Etre couché* HORIZONTALEMENT. *Les couches qui composent le Ventoux se déposèrent d'abord* HORIZONTALEMENT *au fond d'une mer géologique.* (Martins.)

— **Antonyme.** Verticalement.

HORIZONTALITÉ s. f. (o-ri-zon-ta-li-té — rad. *horizontal*). Caractère, état de ce qui est horizontal : *L'*HORIZONTALITÉ *d'un plan.*

HORIZONTÉ, ÉE adj. (o-ri-zon-té — rad. *horizon*). Blas. Se dit du soleil et de la lune, quand ils sont placés à l'un des angles de l'écu.

HORJAH (Niklas ou Nicolas URSZ, surnommé), aventurier transylvanien, né à Nagy-Aranyos vers 1740, mort en 1785. Sous le règne de l'empereur Joseph II, il forma le hardi projet de se faire proclamer roi des Valaques, et, aidé d'un de ses amis nommé Kloska, travailla en secret, dans ce but, les Transylvains impatientés du joug qui pesait sur eux. Ayant obtenu de l'empereur le droit de tenir un marché pour le petit village de Brad (1784), il persuada au peuple que le décret accordant le droit de marché lui donnait plein pouvoir pour faire mettre à mort, à un jour déterminé, tous les nobles du pays. La conspiration fut découverte et ordre fut donné d'en arrêter l'auteur. A cette nouvelle, les conjurés se hâtèrent de mettre leur projet à exécution. En quelques jours, plusieurs milliers de prêtres et de nobles perdirent la vie au milieu des plus horribles souffrances, et un grand nombre de châteaux furent détruits, avant que l'autorité militaire pût intervenir efficacement. Horjah prit le titre de roi de Dacie et, avec l'aide de ses partisans, fit, pendant le dernier mois de l'année 1784, la résistance la plus acharnée aux troupes envoyées contre lui. Après de longs efforts, on parvint enfin à s'emparer de lui, et, le 22 mars 1785, il fut exécuté avec Kloska.

HORKÉLIE s. f. (or-ké-li — de *Horkel*, n. pr.). Bot. Genre de plantes vivaces, de la famille des rosacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Californie.

HORLEMAN ou **HARLEMAN** (Charles, baron), architecte et écrivain suédois, né à Stockholm en 1700, mort en 1753. Son père, intendant du jardin du roi, l'envoya compléter ses études artistiques en France, en Hollande et en Italie. De retour dans sa ville natale, après un voyage qui avait duré six ans (1721-1727), Horleman fut nommé surintendant des bâtiments du roi (1728). A ce titre, il acheva le palais royal, fit construire l'observatoire de Stockholm, la cathédrale de Colmar, et donna le plan d'un assez grand nombre d'édifices publics, plus remarquables par l'élégance que par la grandeur imposante des masses, et où l'artiste a constamment adopté le style italien. Il devint membre de l'Académie des sciences, de celle des beaux-arts, et fit partie de la diète, où ses connaissances en économie rurale et politique lui permirent de jouer un certain rôle. En 1749, il parcourut, aux frais de l'Etat, l'intérieur du royaume, dont il examina le sol, les ruines, les rivières, etc., et publia à son retour : *Journal d'un voyage dans différentes contrées du royaume* (Stockholm, 1749, in-8°), où l'on trouve d'intéressantes observations. On lui doit en outre : *Lettre au comte Piper sur des voyages en Suède* (Stockholm, 1751); *Discours du baron Horleman sur ses voyages à l'étranger* (1746), etc.

HORLOGE s. f. (or-lo-je — lat. *horologium*; du gr. *hôra*, heure; *legô*, je dis). Machine qui sert à marquer et à sonner les heures; se dit particulièrement des grandes machines qui sonnent et marquent l'heure pour le public : *L'*HORLOGE *de la ville. L'*HORLOGE *d'une église, d'un palais, d'un collége. Le présent que le calife Aaroun-al-Raschid fit à Charlemagne d'une* HORLOGE *sonnante fut regardé comme une merveille.* (Volt.) *L'*HORLOGE *à poids a mis sept cents ans à se changer en montre portative.* (Ed. About.)

Le disque de l'*horloge* est le champ du combat
Où la mort de sa faux par millions nous abat.
TH. GAUTIER.

— Par ext. Ce qui rend sensible le cours du temps ou en règle la distribution : *Les étoiles sont l'*HORLOGE *des bergers. Le besoin des peuples est l'*HORLOGE *des souverains* (Clément XIV.) *En temps de révolution, toutes les* HORLOGES *sont trompeuses; tout ce qui paraît lointain est proche.* (E. de Gir.)

— *Horloge à équation*, Celle qui marque à la fois le temps vrai et le temps moyen.

— Pop. *Heure d'horloge*, Heure entière, considérée comme un temps très-long : *Il y a des hommes qui peuvent parler trois* HEURES D'HORLOGE *sans s'arrêter.* (P.-L. Courier.)

— *Etre réglé comme une horloge*, Etre extrêmement régulier dans ses habitudes.

— *Jeu de l'horloge*, Jeu de cartes, de hasard, qui se joue entre un banquier et des pontes en nombre indéterminé.

— Astron. Nom d'une constellation méridionale.

— Mar. Sablier usité pour marquer les demi-heures à bord. ‖ Intervalle de temps d'une demi-heure, entre chaque sonnerie de la cloche du bord : *Ils sont allés courir à l'est pendant cinq* HORLOGES. (De Seuil.) ‖ *Horloge marine*, Chronomètre.

— Entom. *Horloge de la mort*, Nom vulgaire d'une espèce de vrillette qui ronge le bois, en faisant entendre un bruit comparable au tic-tac d'une montre.

— Bot. *Horloge de flore*, Table donnant les noms d'une suite de fleurs qui s'ouvrent les unes après les autres dans la journée.

— Ornith. *Horloge ornithologique*, Table donnant les noms d'une série d'oiseaux qui chantent les uns après les autres dans la journée.

— **Encycl.** Hist. La théorie et la construction des *horloges* seront traitées ailleurs (v. HORLOGERIE); mais nous devons mentionner ici et y décrire au besoin un certain nombre d'*horloges* qui ont acquis une importance historique, soit pour leur originalité, soit pour la complication et l'ingéniosité de leur mécanisme, soit même par leur seule antiquité. A ce dernier point de vue, nous citerons d'abord l'*horloge* (clepsydre) envoyée à Charlemagne par le calife Haroun-al-Raschid. Ducange, dans son *Glossaire*, nous apprend qu'elle était en airain, et qu'elle marquait le temps par le moyen de cavaliers qui ouvraient et fermaient un nombre de portes égal aux heures, qu'ils sonnaient en faisant tomber des balles sur un timbre d'or. On comprend ce qu'une telle merveille dut exciter d'admiration à une époque où les arts, et surtout ceux de la mécanique, étaient encore plongés dans les ténèbres de la barbarie.

Mais déjà, au VIe siècle, c'est-à-dire plus de deux cents ans auparavant, Choricius de Gaza avait décrit une *horloge* singulière qui formait la plus étonnante curiosité de sa ville natale. Dans cette *horloge*, des aigles d'airain étaient placés sur une même ligne, en nombre égal à celui des heures; chacun d'eux portait dans ses serres une couronne, prêt à la déposer sur la tête d'Hercule. Le soleil donnait le signal : revêtu des insignes royaux, et portant dans la main gauche le globe céleste, il étendait la main droite vers les portes, quand le moment était venu, et aussitôt Hercule paraissait pour recevoir la récompense d'un de ses douze travaux, répondant par son ordre à l'une des heures de la journée.

Puisque nous en sommes aux Orientaux, n'oublions pas la Mendzânah, une des trois merveilles du Méchouar, résidence des anciens rois de Tlemcen. Les historiens arabes rapportent que cette *horloge* était ornée de figures d'argent d'un travail aussi ingénieux que solide. Au-dessus de la caisse s'élevait un buisson sur lequel se trouvait perché un oiseau avec ses deux petits sous les ailes. Un serpent, sortant de son repaire, situé au pied du buisson, grimpait vers les deux petits, qu'il voulait surprendre. La partie supérieure comprenait autant de portes que l'on comptait d'heures dans la nuit. A chaque heure, une de ces portes s'agitait en faisant entendre une sorte de frémissement sonore. Aux deux coins antérieurs de la caisse s'ouvrait également une porte, mais plus large et plus élevée que les autres. Toutes ces portes étaient dominées par le globe de la lune, tournant dans un grand cercle, et reproduisant dans son mouvement la marche que ce satellite suit dans la sphère céleste. Au moment où chaque heure allait commencer, on entendait frémir la porte qui la représentait; puis, deux aigles s'élançaient par les deux grandes portes et venaient s'abattre dans un bassin de cuivre, où ils laissaient tomber un poids de même métal qu'ils tenaient dans le bec. Ce poids entrait par un trou pratiqué dans le bassin, et pénétrait ainsi jusque dans l'intérieur de l'*horloge*. Alors le serpent, qui était arrivé au haut du buisson, poussait un sifflement et mordait l'un des petits oiseaux que son père cherchait en vain à défendre par ses cris. Puis la porte qui marquait l'heure présente s'ouvrait toute seule, et l'on voyait paraître une jeune esclave d'une grande beauté. De la main droite, elle présentait un cahier ouvert, où le nom de l'heure se lisait dans une petite pièce écrite en vers; elle tenait sa main gauche placée sur sa bouche, comme pour saluer le souverain, et le reconnaître par ce geste en qualité de calife. Les vers indiquant les heures de la nuit, et tracés sur le cahier que l'esclave tenait ouvert dans sa main, contenaient un éloge du roi.

Mais c'est surtout en Occident que se sont multipliées les merveilles de l'art mécanique appliqué à l'horlogerie. Dès le XIVe siècle, on admirait à Lunden, en Suède, une *horloge* si artistement combinée que, lorsqu'elle sonnait les heures, deux cavaliers se rencontraient et se donnaient autant de coups qu'il y avait d'heures à sonner; puis une porte s'ouvrait, et dans le fond paraissait un théâtre où la vierge Marie, assise sur un trône et tenant l'enfant Jésus entre ses bras, recevait la visite des mages, suivis d'une troupe de cavaliers; les rois se prosternaient et offraient leurs présents; deux trompettes sonnaient pendant la cérémonie; puis ce spectacle finissait brusquement pour recommencer à l'heure suivante.

Nous ne saurions parler des *horloges* célèbres sans rappeler le fameux Jacquemart de Dijon. L'origine de ce curieux spécimen de l'art chez nos ancêtres est enveloppée d'une grande obscurité; on sait néanmoins qu'il appartenait primitivement à la ville de Courtrai, à laquelle Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, l'enleva, pour punir les habitants d'avoir refusé de rendre à Charles VI les éperons dorés des chevaliers français tués en 1312. Le Jacquemart consiste en deux hommes en fer placés au sommet du clocher, et qui frappent les heures sur la cloche avec un marteau.

Une *horloge* bien plus fameuse est l'*horloge* astronomique de la cathédrale de Strasbourg. Elle a été construite pour remplacer une *horloge* astronomique, qui passait, au XIVe siècle, pour la troisième des sept merveilles de l'Allemagne. Depuis longtemps déjà l'ancien mécanisme était détraqué. L'*horloge* actuelle se trouve à l'intérieur de l'église, dans l'aile méridionale. Elle comprend le comput ecclésiastique, un calendrier perpétuel avec les fêtes mobiles, un planétaire d'après le système de Copernic, présentant les révolutions moyennes tropiques de chacune des planètes visibles à l'œil nu, les phases de la lune, les éclipses de soleil et de lune, le temps apparent et le temps sidéral, une sphère céleste marquant la précession des équinoxes, les équations solaires et lunaires pour la réduction des mouvements moyens du soleil et de la lune en temps et lieux vrais, etc. Les heures, leurs subdivisions, les jours de la semaine avec les signes des planètes qui y correspondent sont marqués à l'extérieur et à l'intérieur; de plus, un cadran intérieur, n'ayant pas moins de 9 mètres de circonférence, donne le quantième, la lettre dominicale, le saint ou les saints du jour, etc. Deux génies ailés sont assis aux deux côtés du petit cadran; à chaque quart d'heure, celui de droite frappe sur un timbre un coup qui est à l'instant répété, s'il y a lieu, au-dessus de chaque cadran, par un automate représentant l'un des quatre âges de la vie. L'Enfance donne le premier quart, l'Adolescence le second, la Virilité le troisième, la Vieillesse le quatrième. La Mort, que l'on voit sur un piédestal, à côté de la Vieillesse, qui se dispose à sonner le dernier quart, est chargée de frapper les heures; et, chaque fois, le second des petits génies ailés dont nous avons déjà parlé retourne un sablier qui s'écoule en une heure. A midi, à la sonnerie des heures succède une procession des douze apôtres, qui, s'inclinant d'une manière particulière à chacun d'eux, viennent saluer le Christ, lequel, placé sur un piédestal, étend sur eux ses mains comme pour les bénir. En même temps, le coq, perché sur la tour que l'on voit à gauche, agite ses ailes, et fait entendre trois fois son chant de victoire. Des chars portant des figurines sortent alternativement d'un groupe de nuages placé au-dessus du cadran des heures, et indiquent les jours de la semaine, qui sont représentés par des divinités païennes.

Cette magnifique *horloge* a été restaurée, ou plutôt refaite en entier de 1838 à 1842, par un habile artiste strasbourgeois, nommé Schwilgué. Quant à l'ancienne, elle remontait à l'an 1352.

L'*horloge* actuelle de la tour du Palais de justice, à Paris, est assurément très-remarquable; mais elle n'a pu faire oublier celle qu'elle a remplacée. Celle-ci, la première *horloge* publique de Paris, remontait au roi Charles V. Ce roi fit venir d'Allemagne un célèbre horloger nommé Henri de Vic, le logea dans la tour même du palais où il devait construire l'*horloge*, et lui accorda six sous parisis par jour pour ses honoraires, pendant tout le temps qu'il serait occupé à exécuter son ouvrage. Henri de Vic travailla huit ans entiers. L'*horloge* de Henri de Vic, assez imparfaite, fut réparée, modifiée, augmentée et refaite dans des conditions meilleures un grand nombre de fois. Les plus importantes restaurations furent faites sous Charles IX et Henri III. Charles IX fit entourer le cadran de belles peintures à fresque. Germain Pilon l'orna de deux figures allégoriques représentant la Force et la Justice. Il y ajouta plus tard de nouvelles figures. Louis XIV fit de nouveau restaurer le cadran. De nos jours enfin, le mécanisme, les sculptures et les peintures ont été complétement restaurés ou remplacés.

L'*horloge* de Jean d'Iéna est une très-ancienne et très-curieuse *horloge*, que l'on voit sur l'une des tours de l'hôtel de ville d'Iéna. On ignore la date de sa construction. Au-dessus d'un cadran de cette *horloge* est une tête coulée en bronze, d'une extrême laideur, et dont la bouche, chaque fois que l'heure sonne, s'ouvre comme pour avaler une pomme d'or attachée au bout d'une baguette, que la figure d'un vieux pèlerin lui présente, et qu'elle retire à l'instant même où la pomme semble sur le point d'être avalée; en sorte que le pauvre *Hans de Jena*, comme on appelle cette figure grotesque, est condamné depuis des siècles au supplice de Tantale. A gauche de cette tête est un ange chantant (ce sont les armes de la ville d'Iéna); il tient un livre de plain-chant, et lève les yeux au ciel toutes les fois que l'heure sonne.

Du temps de Louis XIV, Versailles possédait une *horloge* qui était à la fois une merveille de mécanisme et un chef-d'œuvre de plate adulation. Des coqs chantaient en battant des ailes, des Amours sonnaient les heures en frappant sur des boucliers portés par des guerriers, et enfin le roi-soleil apparaissait à cheval, et la Victoire descendait du ciel pour le couronner.

On a pensé, de nos jours, que les *horloges* étaient faites surtout pour marquer l'heure, et au lieu de s'amuser à multiplier tous ces joujoux, propres seulement à amuser des enfants et à troubler le mécanisme, on s'est attaché à perfectionner la forme, le fini du travail, et l'on a pu atteindre ainsi une perfection que nos ancêtres n'avaient pas même rêvée.

— Bot. On a remarqué depuis longtemps que certaines fleurs s'épanouissent à certaines heures qui restent à peu près constamment les mêmes pour chaque journée. De là les noms scientifiques ou vulgaires de *mesembryanthemum* (fleur de midi ou du milieu du jour), *dame-d'onze-heures*, *belle-de-jour*, *belle-de-nuit*, *galant-de-nuit*, *solène nocturne* ou *noctiflore*, etc. Linné a fait à ce sujet de nombreuses observations, et le tableau des heures des floraisons des plantes a reçu de lui le nom poétique et pittoresque d'*horloge de Flore*. Nous citerons ici les exemples les plus remarquables. Mais il convient de faire observer que les faits suivants sont essentiellement variables suivant les latitudes, la température, l'état atmosphérique, les variétés, les individus même du sujet observé. Nous donnons, par conséquent, le tableau qui suit avec toutes sortes de réserves, et plutôt comme une curiosité que comme une suite d'observations réellement scientifiques

LEVERS DES FLEURS.

Matin.

1 h. Laiteron de Laponie.
2 h. Salsifis jaune.
3 h. Grande picridie, salsifis des prés, cestreau ou galant-de-jour, liseron tricolore ou belle-de-jour.
4 h. Liseron des haies, liondent tubéreux, cupidone bleue, chicorée sauvage.
5 h. Crépide des toits, laiteron commun, pavot à tige nue, hémérocalle fauve.
6 h. Scorsonère, pissenlit, picridie de Tanger, crépide des Alpes, lampsane du Levant, prenanthe pourpre.
7 h. Nénufar, crépide rouge, épervière piloselle, épervière des murailles, urosperme de Dalechamp, laiteron des champs, souci des jardins, nymphéa, laitue cultivée, phalangère rameuse.
8 h. Mouron des champs, épervière auricule, œillet prolifère, souci pluvial.
9 h. Souci des champs, épervière chondrille, othonne à feuilles de giroflée.
10 h. Ficoïde napolitaine, sabline rouge.
11 h. Ornithogale ombellée, ficoïde à fleurs vertes.
12 h. Ficoïde glaciale.

Soir.

3 h. Barkhansie pissenlit.
4 h. Alysse alyssoïde, belle-de-nuit dichotome.
5 h. Belle-de-nuit du Pérou, belle-de-nuit du Mexique.
6 h. Géranium triste, géranium à feuilles de carotte.
7 h. Hémérocalle safranée, nyctérion des Canaries.
8 h. Ficoïde nocturne.
9 h. Nyctanthe du Malabar.
10 h. Liseron à fleur pourpre.
11 h. Silène noctiflore.
12 h. Cierge à grandes fleurs.

COUCHERS DES FLEURS.

Matin.

8 h. Pissenlit.
9 h. Salsifis des prés.
10 h. Chicorée commune, crépide des toits, picridie Tingitane, laiteron des champs, laitue cultivée.
11 h. Laiteron potager, crépide des Alpes.
12 h. Laiteron de Laponie, souci des champs.

Soir.

1 h. Rhagadiole comestible, crépide rouge.
2 h. Ficoïde barbue, épervière des murs, épervière auriculée.
3 h. Léontodon bulbeux, épervière piloselle, léontodon à hampe, souci des pluies, anthéric rameux, ficoïde à feuilles en forme de langue, souci des champs, ficoïde glaciale.
4 h. Hypochéride maculée, alysse utriculée.
5 h. Epervière en ombelles, nénufar blanc.
7 h. Pavot à tige nue.
8 h. Hémérocalle fauve.
12 h. Cierge à grandes fleurs.

Les phénomènes atmosphériques paraissent avoir une influence très-marquée sur les fleurs de certains végétaux. Si le temps est couvert, les heures de la floraison en sont dérangées. La lumière plus ou moins vive du soleil paraît être, en effet, une des causes qui agissent de la manière la plus puissante sur l'épanouissement des fleurs; son absence détermine chez elles une sorte de sommeil. Bory-Saint-Vincent a fait épanouir celles de certaines espèces à l'aide d'une lumière artificielle. Le même auteur a remarqué, en voyageant sous les tropiques, la régularité que mettent les nombreuses espèces du beau genre *sida* à s'épanouir à des heures fixes, de l'aurore au crépuscule.

— Jeux. On emploie au jeu de l'*horloge* un jeu de cartes entier. Après que chaque ponte a mis sur le tapis la somme qu'il veut risquer, le banquier prend les cartes et en retourne treize l'une après l'autre, en disant une, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, valet, dame et roi. Si, en faisant cette opération, il retourne la carte qu'il désigne, si, par exemple, il jette l'as au moment où il dit un, le valet au moment où il dit valet, etc., il gagne l'argent de tous les joueurs. Si, au contraire, aucune des treize cartes ne correspond à celle qu'il désigne, il perd une somme égale à la mise de chaque ponte. Dans tous les cas, une fois que les gagnants ont reçu ce qui leur est dû, on passe à un nouveau coup, et l'on continue de la même manière autant qu'on le juge à propos.

HORLOGER s. m. (or-lo-jé — rad. *horloge*). Celui qui fait, répare ou vend des horloges, des pendules, des montres : *Une boutique d'*HORLOGER. *Porter sa montre à l'*HORLOGER.

— **Encycl.** Comme les autres corps de métiers, les *horlogers* formèrent sous l'ancien régime une corporation, à laquelle Louis XI donna ses premiers statuts en 1483. Ces statuts furent successivement confirmés par François I[er], Henri II, Charles IX, Henri IV et Louis XIV. Jusqu'au règne de ce dernier, les *horlogers* furent subordonnés aux orfèvres. En vertu d'un arrêt du conseil (8 mai 1643), ils furent affranchis de cette subordination; mais ils durent graver leur nom sur les boîtes des montres qu'il vendaient. Dans cette corporation, qui avait pour patron saint Eloi, l'apprentissage était de huit ans, le brevet coûtait 54 livres et la maîtrise 900.

HORLOGÈRE s. f. (or-lo-jè-re — rad. *horloge*). Femme d'un horloger. ‖ Femme qui exerce la profession d'horloger.

HORLOGERIE s. f. (or-lo-je-rî — rad. *horloge*). Art de faire ou de réparer les horloges, les pendules, les montres; commerce de ces objets. ‖ Ouvrages d'horlogerie : HORLOGERIE *soignée. L'*HORLOGERIE *de Genève est en grande réputation.*

— **Encycl. Mécan.** Dans l'antiquité et même dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, on mesurait le temps au moyen, soit de cadrans solaires, soit de clepsydres ou horloges d'eau. L'emploi d'un poids pour faire tourner les aiguilles d'un cadran à l'aide de roues dentées est une idée fort ancienne, puisque Aristote l'a émise; mais comment arriver à ralentir et à régulariser le mouvement? Que de siècles il a fallu pour résoudre ce difficile problème! La première horloge mécanique est attribuée à Gerbert (depuis Sylvestre II), qui vivait à la fin du x[e] siècle; mais on n'a aucune notion sur l'organe régulateur de cette machine, construite, dit-on, à Magdebourg, et qui passa pour une merveille. Il faut encore franchir plusieurs siècles pour arriver à des renseignements certains. Julien Leroy a donné la description de l'horloge du Palais de justice de Paris, construite vers 1370 par Henri de Vic, appelé d'Allemagne par Charles V. « Le moteur, dit-il, est un poids attaché à une corde roulée sur un cylindre. Si le poids descend, le cylindre tourne, le mouvement de rotation se transmet par engrenage à une dernière roue verticale en forme de couronne, portant des dents dont la face antérieure est perpendiculaire au plan de la roue, en un mot, semblable à ce que l'on appelle une roue de rencontre. C'est sur cette roue qu'agit un organe spécial destiné à produire la suspension du travail moteur, de telle sorte qu'au lieu d'être consommé dans un instant, il suffise pendant une longue période de temps à entretenir le mouvement de l'appareil. Cet obstacle se compose d'une tige armée de deux palettes placées à angle droit l'une sur l'autre.

Quand une palette est repoussée, l'autre s'engage pour être repoussée à son tour, en arrêtant ainsi à chaque instant le mouvement de la roue, et, avec lui, le déroulement du poids moteur. L'axe vertical des palettes porte à sa partie inférieure une barre appelée *foliot*, chargée de poids, dont l'inertie forme une résistance qui s'oppose au mouvement de la roue en raison de la grandeur de ces poids, et de leur éloignement de l'axe. » Ce foliot fut plus tard remplacé par une sorte de volant circulaire, qui prit le nom de balancier, et que l'on suspendait comme le foliot, par une double corde dont la torsion facilitait l'alternance du mouvement des palettes. Les chocs successifs produits dans cet échappement, rendus plus sensibles par la fabrication imparfaite des rouages et les grandes résistances intérieures, ne permettaient pas d'obtenir un grand degré de précision. Néanmoins l'horloge à poids ne reçut pas de changement notable avant le commencement du XVI[e] siècle. C'est alors que fut introduit un élément nouveau, le pendule, dont Galilée avait étudié et découvert les principales propriétés.

Galilée et quelques astronomes après lui employèrent le pendule seul pour mesurer le temps, procédé qui ne saurait convenir aux usages ordinaires de la vie. L'idée dut leur venir d'essayer des compteurs mécaniques pour enregistrer le nombre d'oscillations. Il résulte même des mémoires et des lettres de Galilée, publiés en 1818 par Venturi, qu'un certain Dominique Balcetri aurait travaillé à une horloge à pendule, sous les ordres de Galilée et de son fils. Quoi qu'il en soit, ce système fut généralement appliqué après que Huyghens, en 1673, eut publié son admirable traité *De horologio oscillatorio.*

Mais, depuis, l'art de l'horloger a réalisé d'immenses progrès. A ces grossières machines, qui avaient souvent de la valeur comme œuvres d'art, mais qui, comme mécanisme, étaient à peine comparables à nos tournebroches les moins soignés, ont succédé des appareils de précision, où la certitude de la marche le dispute à sa prodigieuse exactitude. L'application de procédés mécaniques à la fabrication des pièces d'*horlogerie* a eu la principale part dans ces améliorations.

Dans tout appareil destiné à produire le mouvement parfaitement régulier d'aiguilles indicatrices pendant un long intervalle de temps, on distingue trois parties principales : 1° le moteur destiné à approvisionner tout l'appareil de force motrice; 2° un régulateur destiné à rendre le mouvement uniforme; 3° enfin un organe intermédiaire destiné à produire l'action réciproque du régulateur et du moteur. Cet organe intermédiaire prend le nom d'échappement. Son rôle est double et consiste, d'une part à arrêter à intervalles égaux marqués par le régulateur le mouvement produit par le moteur, de façon à empêcher le travail accumulé par ce dernier de se consommer en peu de temps, et, d'autre part, il doit donner à chacun de ces intervalles égaux une impulsion nouvelle au régulateur, qui, sans cela, s'arrêterait bientôt.

Si l'on considère d'abord les régulateurs, on voit qu'ils sont de deux sortes : le pendule et le balancier à ressort spiral. L'emploi de l'un et de l'autre est dû au célèbre Huyghens.

Le pendule s'applique aux horloges proprement dites et aux pendules d'appartemement, c'est-à-dire aux appareils qui peuvent rester immobiles dans une position déterminée, qui permette le jeu libre du pendule. Le balancier à ressort spiral s'applique aux montres, aux chronomètres, aux pendules de voyage, etc. Dans le pendule, la pièce la plus délicate est celle qui sert à le suspendre. Aussi, depuis l'époque où Huyghens appliqua le pendule aux horloges, le mode de suspension a-t-il été un sujet d'études constant. Les suspensions à couteau et à ressort ont été le résultat de ces études. La dernière surtout est recommandable, parce que la flexion du ressort contribue efficacement à l'isochronisme, tant parce qu'elle raccourcit la tige lorsque l'amplitude augmente, que parce que la résistance même du ressort s'oppose à de trop grandes oscillations.

Un autre point, sur lequel se sont portées les recherches des inventeurs, consiste dans les procédés de compensation des effets produits sur la tige du pendule par les variations de température. Les pendules compensateurs les plus usités sont basés soit sur l'inégale dilatation des différents métaux dont on compose la tige, soit sur la grande dilatation du mercure dont on compose la masse pesante oscillante.

Quant au balancier à resssort spiral, que l'on emploie dans les montres, il se compose de deux pièces : le spiral et le balancier. Le premier est un ressort d'acier tourné en spirale, d'une élasticité parfaite. L'extrémité extérieure est fixe, l'autre est accrochée à un arbre tournant, puis le ressort est bandé. Le ressort se détend, dépasse sa position d'équilibre, revient, etc. Pour enlever à ces oscillations leur trop grande rapidité et leur caractère désordonné, on centre sur l'axe un balancier, sorte de petit volant dont la masse principale, disposée à la circonférence, tient au centre par trois ou quatre bras.

Dans les horloges, le moteur est un poids attaché à une chaîne ou corde qui produit le mouvement en se déroulant de dessus un tambour. La corde qui supporte le poids moteur est enroulée par le remontage de l'horloge autour d'un cylindre. Ce poids agissant toujours tangentiellement au cylindre, par suite étant toujours situé à une même distance de l'axe, produit un effort constant. C'est là une des causes de la régularité du mouvement de ce genre d'appareils. C'est ce qui fait, par exemple, que des horloges en bois, mal construites, ont souvent une marche supérieure à celle des montres dues à des artistes d'un grand mérite, qui ne peuvent avoir ce genre de moteur. Si, d'après la position de l'horloge, le poids moteur P peut descendre d'une hauteur H, PH est le travail moteur disponible, et $\frac{H}{2\pi r}$ est le nombre de tours que fera le cylindre qui a pour rayon r, sans que l'horloge ait besoin d'être remontée.

Sur le cylindre qui porte le poids est ajustée la première roue dentée qui met en mouvement les rouages de l'horloge. Le calcul de la transmission indiquera la vitesse de descente du poids, et, par suite, le temps qui pourra s'écouler entre deux remontages, de même que les résistances intérieures de l'horloge, très-variables d'ailleurs, et dues surtout aux imperfections de la construction, indiqueront le poids convenable dans chaque cas. Dans les horloges de clocher, le poids varie de 50 à 200 kilogrammes, et descend d'environ 1 mètre en vingt-quatre heures. Dans les horloges astronomiques, le poids est de 3 à 4 kilogrammes, corde comprise, avec une chute de 1[m],50. Lorsque la chute disponible est petite, on adapte souvent le poids à une poulie mobile dont la gorge repose sur une corde s'enroulant sur le cylindre et attachée par une de ses extrémités à un point fixe. On ne doit jamais moufler à plus de deux brins, à cause des résistances qui résultent de la roideur de la corde.

Il convient de tenir compte du poids de la corde, qui vient s'ajouter au poids moteur, au fur et à mesure du déroulement, surtout lorsqu'on fait parcourir au poids moteur une grande longueur. Une même disposition remédie à cet inconvénient et à celui de l'arrêt de la machine au moment du remontage.

Soit R la première roue dentée du rouage, calée sur l'arbre C. En D est un autre cylindre portant une roue à rochet R′, avec un taquet t poussé par un ressort r (fig. ci-contre).

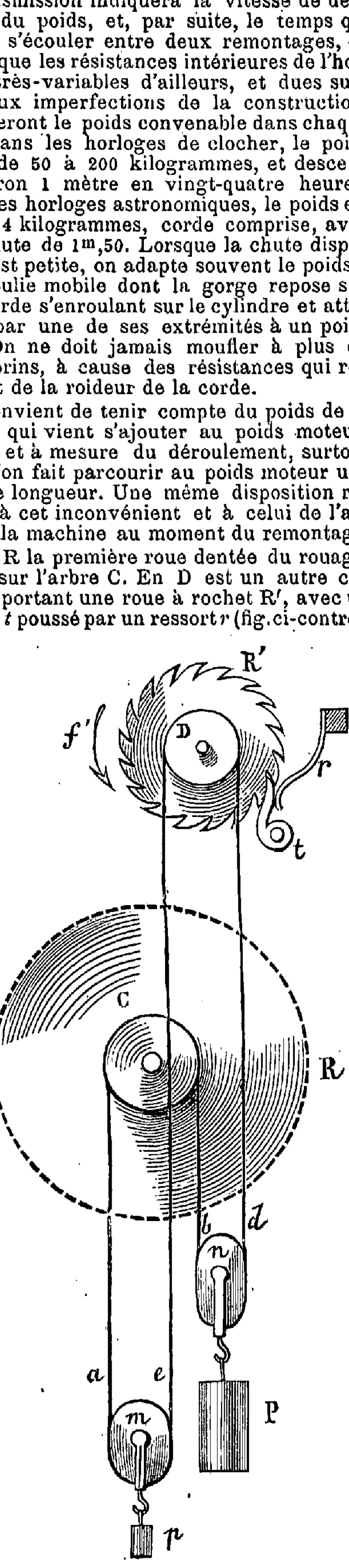

Une corde sans fin $aCbdDe$, fait plusieurs tours sur chaque cylindre, de façon à les entraîner dans ses mouvements, puis porte en m et en n deux poulies auxquelles sont attachés deux poids P et p. P est le poids moteur; p sert seulement à tendre les brins de la corde; il est donc très-minime. Le poids P, en tombant, fait tourner la roue R dans le sens f. Lorsqu'il est au bas de sa course, on le remonte en tournant R′ dans le sens f', et, tout

en remontant, le poids P ne cesse d'agir sur la corde pour faire tourner la roue R dans le sens *f*. De plus, par cette disposition, les variations de force motrice par le changement de longueur de la corde sont évitées et la force motrice, $2P - 2p$, reste constante. En effet, les poids P et *p* se meuvent à l'inverse l'un de l'autre; l'un s'élève quand l'autre s'abaisse, et de quantités égales, puisqu'ils sont supportés par la même corde.

Dans les pendules d'appartement, les montres, les chronomètres, etc., la force motrice est produite par un ressort enroulé, formé d'une lame d'acier longue et mince convenablement trempée. L'extrémité extérieure de ce ressort est reliée à un point fixe, et l'autre est attachée à un axe susceptible de tourner sur lui-même. Lorsque ce taxe tournera de façon à enrouler le ressort autour de lui, ce dernier se tendra fortement, et si alors on abandonne le système à lui-même, le ressort imprimera un mouvement de rotation au point auquel est attachée son extrémité extérieure, et, par suite, au cylindre nommé barillet, dans lequel il est enfermé et dont fait partie ce point d'attache. Il faut évidemment qu'un rochet adapté à l'axe l'empêche de tourner dans le sens opposé à celui de l'enroulement des spires, de sorte que le ressort ne puisse se dérouler par le centre après l'opération du remontage.

L'échappement a pour objet, comme il a été dit, d'arrêter à intervalles égaux le mouvement donné par le moteur. En même temps, il donne au régulateur une impulsion nouvelle, qui lui permet de prolonger son mouvement tant que la force motrice agit. Les échappements sont très-multiples de forme et de construction. La construction de l'échappement constitue le problème le plus délicat et le plus difficile de l'*horlogerie*.

L'échappement parfait, capable d'agir sans choc et sans frottement, est le *desideratum* introuvable de l'*horlogerie*. En effet, tout ce qu'il était possible d'imaginer dans cette voie a été tenté, et les systèmes adoptés paraissent se rapprocher beaucoup des limites de la perfection qu'il est possible d'obtenir. V. ÉCHAPPEMENT.

Le rouage se compose d'une succession d'engrenages combinés de façon que l'un fasse marcher l'aiguille des heures, un autre celle des minutes, un troisième celle des secondes, etc. Les engrenages d'*horlogerie* présentent une particularité : c'est que ce sont toujours les roues qui conduisent les pignons, et toujours dans le sens de la marche des aiguilles. Il est avantageux de donner peu d'étendue au contact en avant de la ligne des centres, en donnant aux pignons un nombre d'ailes suffisant; mais, d'un autre côté, c'est en donnant aux pignons un petit nombre de dents, relativement à celui des roues, que l'on est parvenu à diminuer le nombre de celles-ci. Il faut atteindre une limite convenable, sans accepter, comme dans les anciennes constructions, des nombres d'ailes de pignons trop petits pour que la conduite puisse être régulière. Les pignons de six et même cinq ailes employés autrefois sont, à juste titre, repoussés aujourd'hui, et l'on n'admet pas, pour les constructions soignées, des pignons ayant moins de dix à douze ailes.

Les pendules d'appartement, ainsi que les grosses horloges destinées à montrer l'heure à l'extérieur, doivent, en outre, sonner les heures. Les systèmes dits *sonneries* sont naturellement en rapport avec les rouages des heures, qui agissent sur eux à l'instant voulu, bien que leur mouvement propre résulte d'un moteur spécial. Il faut noter que l'adjonction de ce nouvel engin ne peut qu'apporter une perturbation dans la marche régulière de l'appareil; aussi n'adjoint-on jamais de sonneries aux appareils de précision, et ne les emploie-t-on que dans l'*horlogerie* pour l'usage civil, où l'exactitude absolue n'importe pas autant que la satisfaction de diverses convenances.

Le principe fondamental dans la construction d'une pièce d'*horlogerie*, quelle qu'elle soit, est que l'on doit éviter les chocs. Le nombre des dents, leur tracé, l'emploi des ressorts, tout doit concourir à ce but. Tout choc, par sa répétition, altère les surfaces entre lesquelles il se produit, et, par suite, change les conditions de la marche de l'appareil.

Quant aux frottements, la condition essentielle d'une bonne marche n'est pas leur diminution, mais seulement leur constance; aussi, dans certains cas, importe-t-il de les augmenter, bien loin de les réduire, quand, par ce moyen, on peut les rendre invariables. Le travail des frottements des dents des roues est d'autant moindre et plus régulier, que le nombre des dents est plus grand. L'emploi des pivots est le grand moyen qu'emploie l'*horlogerie* légère pour diminuer les frottements. Enfin, l'interposition de l'huile fournit le moyen le plus efficace pour diminuer et régulariser les frottements. L'introduction de l'huile entre les surfaces en contact substitue au frottement de glissement un roulement sur les petites sphères du liquide, d'une parfaite régularité. Malheureusement, l'huile se modifie à l'air. Il se produit une oxydation qui rend l'huile collante, et tend à gêner les mouvements. La meilleure huile paraît être l'huile d'olive extraite de fruits sains et bien mûrs.

— *Horloges électriques.* Aussitôt que l'on eut trouvé le moyen de transmettre, à distance et d'une manière régulière, des mouvements à une aiguille au moyen de l'électricité, on pensa à transporter à distance les indications d'une horloge; les mécanismes qui remplissent ce but furent nommés *horloges* électriques.

L'horloge qui marque l'heure par les procédés ordinaires, et qui la transmet par l'électricité aux appareils mesureurs plus ou moins éloignés, se nomme *horloge type*. Le mouvement peut être donné à l'horloge électrique de plusieurs façons différentes. La plus simple consiste dans un cadran derrière lequel est une minuterie mue directement par l'électricité. Un électro-aimant fait mouvoir un levier qui porte un cliquet, lequel agit à chaque mouvement du levier sur une roue à rochet qu'il fait avancer chaque fois d'une dent. Il dépend alors de la marche de l'horloge type que cette dent représente une seconde ou une minute. Ce système est très-simple, mécaniquement parlant; mais il nécessite le développement d'une force assez considérable pour pousser la roue à rochet, et demande, par conséquent, un courant assez énergique, ce qui fait qu'il ne peut être appliqué que pour de petites distances, à moins d'employer un relais et une pile locale, ce qui complique l'appareil. Il vaut mieux alors que l'appareil électrique se compose d'une véritable horloge complète, sauf le pendule et l'échappement. Ce dernier est remplacé par un électro-aimant muni de deux petites palettes d'acier qui agissent sur la roue d'échappement. Ici, il n'y a aucun effort à développer; l'électro-aimant n'a à vaincre d'autre résistance que celle qui peut résulter du frottement des dents de la roue d'échappement sur les palettes de l'électro-aimant.

Les horloges types peuvent faire passer le courant au moyen de dispositions diverses. Par exemple, on pourra, sur l'un des axes, placer une roue dont la jante soit formée de segments alternés de bois et de métal. Un ressort frottera sur cette jante, et le courant sera ainsi alternativement interrompu et rétabli. On peut aussi faire frotter sur un arc en bois et en métal, une lame flexible de ressort conduite directement par le pendule. Mais ces systèmes ont un inconvénient : le métal s'use et forme une traînée de particules métalliques à la surface du levier, qui devient ainsi conducteur. De plus, le frottement crée une résistance qui peut influer sur la régularité de la marche de l'horloge type. Il est plus simple d'opérer la communication au moyen d'une lame de ressort contre laquelle vient frapper le pendule à la fin de chaque oscillation. Il n'en résulte que des irrégularités peu sensibles, et ce procédé convient fort bien aux usages civils. Mais, pour les horloges astronomiques, on doit faire usage d'une roue à rochet, dont le nombre de dents corresponde au nombre de mouvements que l'on veut communiquer à l'horloge électrique dans un temps donné. Sur cette roue repose un ressort très-flexible et très-léger. Lorsque la dent va échapper au ressort, l'extrémité est soulevée et une pointe de platine se détache d'un petit plan métallique bien poli, sur lequel elle retombe aussitôt que la dent a passé, l'extrémité descendant alors au fond de la dent suivante. On peut rendre aussi rapide qu'on le désire les mouvements ainsi communiqués. Or, cette rapidité est une qualité du mécanisme, parce que dans le cas où, par accident, un des contacts vient à manquer, l'erreur commise se mesure par une fraction de temps d'autant plus petite que les contacts sont plus fréquents.

Malgré la perfection de ce procédé de transmission, les horloges électriques ne sont pas applicables pour de grandes distances. Les lignes de 3 kilomètres sont déjà influencées par les orages, et s'il importe peu qu'une dépêche éprouve, par suite des influences atmosphériques, un retard de 5 ou 10 minutes, il n'en est pas de même d'une horloge, qui ne saurait fonctionner convenablement ni offrir aucune garantie, si elle est exposée à marquer midi 10 minutes à midi.

Donc, l'application des horloges électriques ne peut être faite que dans des limites restreintes, par exemple, pour une grande administration, pour toute une gare de chemin de fer, etc. On peut aussi les établir dans une ville, à la condition de placer les conducteurs sous terre.

Nous allons donner, pour terminer cet article, un tableau chronologique des différents perfectionnements que l'*horlogerie* a subis depuis l'invention du pendule et du ressort spiral.

NATURE DU PERFECTIONNEMENT	INVENTEURS	DATES
Application du pendule aux horloges.	Galilée, Huyghens.	
Ressort spiral.	Huyghens	1675
Compensation du pendule par le mercure.	Graham.	
Compensation du pendule par l'emploi des grilles.	Harrison	
Echappement à roue de rencontre.	Henri de Vic.	1370
Echappement à ancre	Clément (Londres).	1700
Echappement à ressort.	Graham.	
Echappement à cylindre.	Graham.	
Echappement libre	Arnold, Earnshaw, Pierre Leroy	
Théorie des engrenages	Lahire, Camus.	
Dentures hélicoïdes.	Hoocke, White.	1821
Suspension à ressort.	L. Bréguet, Leroy (Paris), Clément (Londres)	1835
Echappement à force constante.	Bréguet.	1795
Montres à cylindre	Lépine-Bréguet	
Montres à répétition.	Barlowe et Square.	1676
Chronomètres pour la navigation.	Harrison, Mudge, Arnold, Pierre Leroy, Berthoud, Bréguet.	
Pendules sympathiques.	Bréguet.	1793
Emploi de l'électricité pour mettre à l'heure. . .	Bréguet.	1857

— Commerce. Les produits de l'*horlogerie* constituent une des branches les plus importantes du commerce et comprennent trois catégories de mécanismes, dont l'importance est précisément l'inverse de la dimension des pièces : les horloges, les pendules et les montres. Les horloges sont particulièrement fabriquées à Paris, à Strasbourg, à Beauvais et à Morez (Jura). Les fabricants d'horloges accomplissent toutes les opérations successives de cette fabrication et livrent les mécanismes tout montés, contrairement à ce qui se fait pour les deux autres branches de l'*horlogerie*. Une horloge toute montée a une valeur qui varie, selon les dimensions et selon le fini du travail, entre 350 fr. et 2,000 fr. pour les travaux courants. Il va sans dire que l'on fabrique, sur commande, des horloges d'un prix beaucoup plus élevé.

Dans les pendules, il faut soigneusement distinguer la boîte, ou plutôt le meuble, et le mouvement, qui n'a, le plus souvent, qu'une importance secondaire. Le meuble de la pendule, souvent extrêmement riche, et qui est en bronze, en cuivre, en marbre, en bois de prix, etc., etc., fondu, ciselé, sculpté, incrusté, émaillé, etc., etc., se fabrique un peu partout; mais Paris a la principale part, surtout dans la fabrication des pendules en bronze d'art. Quant aux mouvements de pendule, ils se fabriquent surtout à Beaucourt (Haut-Rhin), dans les ateliers de la famille Japy; à Saint-Nicolas-d'Aliermont, près de Dieppe; à Montbéliard, dans le Doubs, et à Morez, dans le Jura. La fabrication de la forêt Noire a une importance spéciale, non point pour le fini du mécanisme, mais pour le nombre et le bon marché des produits. Si l'on considère, en effet, que les mouvements Japy coûtent de 30 à 40 francs, il y a lieu d'être surpris de voir des coucous tout montés se vendre à 3 fr. 50. Le centre de la fabrication de la forêt Noire est au village de Villingen; mais les nombreuses cabanes dispersées dans les environs sont presque autant d'ateliers comptant pour ouvriers tous les membres de la famille. La fabrication annuelle du pays est évaluée à 200,000 horloges, représentant une valeur de plus de 1 million de francs, pas beaucoup moins que ne produit la pendulerie pour la France entière. On fabrique exceptionnellement des mécanismes compliqués et d'une grande valeur vénale.

La fabrication des montres, invention du XV^e siècle, est devenue de nos jours la partie la plus importante de l'*horlogerie*. L'industrie parisienne, très-florissante sous ce rapport au XVIII^e siècle, est aujourd'hui complètement délaissée. La fabrique de Besançon conserve une véritable importance. Celle de Lyon a disparu ou à peu près. L'annexion de la Savoie a donné à la France les ateliers de Faucigny, les plus capables de faire concurrence à la Suisse. L'école d'*horlogerie*, fondée à Cluses en 1858, y rend les plus grands services, et a peuplé d'excellents ouvriers Faucigny et les localités environnantes, Salanches, Magland, Châtillon, etc., si bien que le produit de l'*horlogerie* savoisienne est monté au chiffre annuel de 2 millions. Néanmoins, c'est la Suisse qui conserve le premier rang. La France consomme une moitié et l'Angleterre un quart de la production de Genève, qui est la plus importante pour l'élégance, le fini et la précision. Après Genève on cite, en première ligne, les fabriques de la vallée de Joux, dans le canton de Vaud. Mais la fabrication principale, au point de vue de la quantité des produits, a lieu dans le canton de Neuchâtel. L'industrie neuchâteloise date du milieu du siècle dernier. La division du travail entre les divers ouvriers y est poussée très-loin. Non-seulement la boîte, le cadran, les aiguilles sont fabriqués par des ouvriers spéciaux, mais encore ce procédé est appliqué dans la construction du mécanisme ou du mouvement; les uns travaillent à l'ébauche, les autres au finissage, à l'échappement, au réglage. Des hommes très-distingués, Berthoud, Bréguet, Japy se formèrent dans le pays et donnèrent une grande impulsion à l'industrie horlogère, qui comprit bientôt, outre la fabrication des montres, celle des pendules et des outils d'*horlogerie*.

Le développement de l'industrie a rapidement influé sur celui de la population. Au Locle, à la Chaux-de-Fonds, dans les vallons de la Brévine, des Ponts, de la Seigne, les habitations se sont multipliées, et les deux premières de ces localités sont déjà des centres importants. Mais il n'existe guère de grands ateliers; la plupart des ouvriers travaillent en famille à la fabrication de pièces spéciales.

HORMAYR (Joseph, baron DE), historien et diplomate tyrolien, né à Insprück en 1781, mort en 1848. Il fut d'abord directeur des archives secrètes au ministère des affaires étrangères d'Autriche (1802). Chargé, en 1809, de se rendre dans le Tyrol pour y préparer le soulèvement du pays, il joua un rôle important dans l'insurrection, sous les ordres de Hofer, devint historiographe de la cour de Vienne en 1815, puis archiviste du royaume de Bavière. On a de lui, sur l'histoire de sa patrie, des ouvrages remarquables par l'érudition, mais pleins de partialité en faveur de la maison d'Autriche. Nous citerons les suivants : *Matériaux diplomatiques pour servir à l'histoire du Tyrol dans le moyen âge* (1802-1803, 1 vol. in-8°); *Histoire du comté de Tyrol* (1806-1808); *Plutarque autrichien* (1807-1820, 20 vol.); *Recueil annuel pour l'histoire de la patrie* (1811-1848, 27 vol.); *Histoire d'André Hofer* (1817, in-8°); *Scènes des guerres de délivrance* (1842-1844, 3 vol.); l'*Armée de l'Autriche intérieure dans la guerre de* 1809 (Leipzig, 1848).

HORMÉE s. f. (or-mé). Hist. Faction qui existait à Bordeaux pendant la minorité de Louis XV.

HORMÉISTE s. m. (or-mé-i-ste — rad. *hormée*). Hist. Membre de la faction appelée hormée.

HORMIE s. m. (or-mî — du gr. *hormia*, fil). Entom. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, de la famille des ichneumons, comprenant trois espèces, dont le type habite l'ouest de l'Europe.

HORMIN s. m. (or-main — du gr. *hormaô*, j'excite). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des monardées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Europe centrale. ‖ Section du genre sauge, aussi de la famille des labiées. On écrit aussi ORMIN.

— **Encycl.** L'*hormin* des Pyrénées est une belle plante vivace, à feuilles ovales, crénelées, presque toutes radicales, à grandes fleurs d'un violet bleuâtre, groupées en épis lâches terminaux. Elle croît sur les montagnes du midi de l'Europe, et on la cultive quelquefois dans nos jardins, comme plante d'ornement. La graine est enveloppée d'une substance mucilagineuse qui a la propriété de nettoyer le globe de l'œil et d'en enlever tous les corps étrangers; on lui a même attribué la propriété d'éclaircir la vue; aussi lui a-t-on quelquefois donné le nom d'*oculus Christi* (œil du Christ). On appelle aussi *hormin* ou *ormin* une espèce de sauge, fort vantée par les auteurs anciens comme ayant les mêmes propriétés.

HORMIS prép. (or-mi; *h* asp. — Cette préposition est formée de *hors* et de *mis*, participe passé du verbe *mettre*. Chevallet fait observer qu'au XIII^e siècle on écrivait encore *hors mis* en deux mots, et que le participe s'accordait alors avec le mot auquel il se rapportait. Il remarque, en outre, que l'on se servait, dans le même sens, de *fors mis* ou *fors-mis* et au féminin *fors mise*). Excepté, hors : *On peut tout acquérir dans la solitude*, HORMIS *du caractère.* (H. Beyle.)

Rien chez l'homme ne dure, *hormis* l'inquiétude,
Le désir éternel de l'idéal caché.

LAPRADE.

HORMISCION s. m. (or-mis-si-on — dimin. du gr. *hormiskos*, collier). Bot. Syn. de TORULE, genre de champignons.

HORMISDAS, pape de 514 à 523, né à Frosinone, dans la campagne de Rome. Il lutta contre l'empereur grec Anastase pour l'extinction de l'hérésie d'Eutychès, et parvint à faire cesser le schisme qui séparait les deux Eglises depuis la condamnation de l'eutychéen Acace, patriarche de Constantinople. Hormisdas s'occupa aussi activement de l'organisation des Eglises de l'Occident et propagea dans le clergé l'étude de la psalmodie. Il a laissé environ quatre-vingts lettres, qui ont été insérées dans le recueil des *Conciles* de Labbe.

HORMISDAS I^er, roi de Perse, de la dynastie des Sassanides, mort en 272. Il succéda à son père, Schabour ou Sapor I^er, en 271. Du vivant de son père, il avait été gouverneur du Khorassan. On raconte qu'ayant appris qu'on l'avait accusé d'aspirer au trône, il se fit couper la main et l'envoya à son père, afin de lui donner la preuve de son innocence, un prince persan mutilé ne pouvant arriver à l'empire. Quoi qu'il en soit, il devint roi de Perse. Pendant son règne, dont la durée fut si courte, Hormisdas fonda la

ville de Ram-Hormuz et permit à Manès de prêcher ses doctrines dans ses Etats.

HORMISDAS II, surnommé **Koubida**, roi de Perse, de la dynastie des Sassanides, mort en 311. Il succéda en 303 à son père Marsès, *fonda la ville de Vehesch-Hormouz et fit* construire un grand nombre d'édifices. Son fils posthume Schabour ou Sapor II lui succéda. Son fils aîné Hormisdas, exclu du trône pour avoir mécontenté les grands, se rendit en Arménie, puis à Constantinople et accompagna l'empereur Julien dans son expédition contre les Perses.

HORMISDAS III, roi sassanide de Perse. Il succéda, en 457, à son père Yezdedjerd II, au détriment de son frère aîné Firouz, qui reçut en apanage le Sedjestan. Firouz, indigné d'être évincé de ses droits, se rendit auprès des Huns, à qui il promit une partie du Khorassan, s'ils l'aidaient à conquérir le trône de Perse, revint dans ce pays avec une armée et détrôna Hormisdas, qui tomba *entre ses mains (460) et fut, croit-on, mis à* mort.

HORMISDAS IV, roi sassanide de Perse, de 579 à 590. Il succéda à son père, Chosroès Ier, *dit le Grand, sous qui l'empire de Perse était* arrivé à son plus haut degré de splendeur. Elevé par le sage et habile ministre Bouzourdj-Mihir, qui avait fait de la Perse le pays le mieux administré de l'Asie, doué d'un brillant courage, dont il avait donné la preuve dans la dernière guerre soutenue par son père contre les Turcs, Hormisdas semblait devoir être le digne successeur de Chosroès lorsqu'il parvint au trône; mais son orgueil, ses instincts de cruauté effacèrent bientôt *toutes les qualités qu'il y avait en lui, et,* dès que Bouzourdj-Mihir fut mort, il se livra sans entraves à *ses mauvais* penchants. Au *moment* où la mort était venue frapper Chosroès, ce prince venait d'entamer des négociations avec l'empereur d'Orient, pour mettre fin à une guerre qui durait depuis huit ans. Hormisdas rejeta les propositions de paix faites par l'empereur Tibère et les hostilités recommencèrent. Les généraux de Tibère, Maurice et Narsès, envahirent alors la Médie, la ravagèrent et battirent les Perses à Callinicus, dans la plaine de Constantine (580). *Plus tard, les Perses éprouvèrent* de nouvelles défaites à Solacon, en Mésopotamie (586), et à Martyropolis (588). *En même* temps, les invasions de peuplades du Caucase et de la Tartarie venaient ajouter aux malheurs de la Perse, et Hormisdas s'aliénait de plus en plus l'affection de ses sujets par sa conduite tyrannique. Craignant constamment d'être détrôné, il fit périr environ treize mille individus qu'il jugea suspects, et parmi lesquels se trouvait un grand nombre de personnages de distinction. Un outrage qu'il fit au célèbre Behram Tchoubin, gouverneur de *l'Arménie et le meilleur de ses généraux*, précipita sa chute. Jaloux de la gloire de ce général, dont il redoutait la popularité, il lui envoya les insignes du déshonneur, des chaînes et un fuseau. A cet envoi, Behram répondit en faisant insurger son armée et, de tous côtés, les Persans se révoltèrent. Hormisdas, détrôné, chargé de fers, eut les yeux crevés. Son fils aîné Chosroès, proclamé roi, lui rendit la liberté; mais Behram prit alors de nouveau les armes, battit Chosroès à *Neharwan et força ce prince à aller implorer la* protection de l'empereur Maurice. Pendant *ce temps, Hormisdas était mis à mort par ses* propres frères, dix-huit mois après avoir été privé de la vue, en 591.

HORMOS s. m. (or-moss — mot gr. qui signifie proprement *collier*). Antiq. gr. Danse dans laquelle les Lacédémoniens imitaient le mouvement des astres, en tournant en rond d'orient en occident. ‖ On dit aussi HORMUS.

HORMOTROPHE s. m. *(or-mo-tro-fe —* du gr. *hormos*, port; *trophé*, nourriture). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type vit à Saint-Domingue.

HORN (cap), cap à l'extrémité S. de l'Amérique méridionale, au S. de la Terre-de-Feu, par 55° 58′ 40″ de lat. S., et 69° 36′ 24″ de long. O. Le cap Horn fut d'abord regardé comme un promontoire de la Terre-de-Feu; mais, en 1624, l'amiral hollandais L'Hermite reconnut que ce cap formait le sommet d'un groupe d'îles auxquelles on donna le nom d'*îles Hermite*. Bien que le cap Horn n'ait pas plus de 580 mètres de hauteur, il attire *les regards de très-loin, parce qu'il s'élève* verticalement sur l'eau. On désigne sous le nom d'*archipel de Magellan* le groupe d'îles qui entoure la Terre-de-Feu, et dont le cap Horn fait partie. Ce cap est un énorme rocher noir et stérile, dépourvu de toute végétation. « Quand Magellan, dit Théogène Page, eut bien mûri son projet de mettre en communication les deux océans qui baignent les côtes de l'Amérique, il descendit vers le sud, en côtoyant les plages encore inexplorées de la *partie* méridionale du nouveau monde. Arrivé au delà du 50e degré de latitude, il vit *s'ouvrir devant lui les terres* de la Patagonie; il parcourut un long et tortueux détroit, semé d'îlots et de récifs, accidenté de mille promontoires, souvent balayé par des coups de vent et agité par les courants que les marées de deux grandes mers y apportent. C'est un passage dangereux, et pourtant, pendant près d'un siècle, il servit de grande route au commerce de la mer du Sud *et aux pirates de toutes les nations que l'or* du Pérou appelait aux trousses des Espagnols; car on croyait que les âpres rochers de la Terre-de-Feu, couverts de neige et parfois vomissant des flammes et de la fumée, n'étaient que le prolongement jusqu'au pôle de la chaîne des Andes patagoniennes, qu'un tremblement de terre avait seulement brisées au détroit de Magellan. Dès 1578, à ce qu'on croit, le cap Horn avait été aperçu par l'Anglais Francis Drake; on prétend même que l'amiral espagnol Gasroia *Jofre de Loaysa* l'avait découvert en 1515. Mais voici qu'en *1616 le Hollandais Jacob Lemaire, en* s'aventurant plus près du pôle, s'aperçut que ce prétendu continent n'était qu'une grande île, ou plutôt un archipel, qu'il contourna en passant par le détroit qui porte aujourd'hui son nom. Il se trouva au milieu d'une mer ouverte, s'unissant à l'O. avec la mer Pacifique, à l'E. avec l'océan Atlantique, et borné au S. par les ténèbres et les glaces du pôle; et, dans cette mer que nul navire n'avait encore sillonnée, au sein de cette atmosphère brumeuse que nul Européen avant lui n'avait respirée, un ressouvenir de la patrie vint le *frapper. Un sombre promontoire s'élevait* à l'extrémité de la terre, par 56° de latitude, comme pour marquer la borne du monde, escarpé et aigu, tel que le produit d'un volcan. On lui donna le nom de la ville de Horn ou de Hoorn, où Schouten, son second, avait reçu le jour. Ainsi fut tracée une seconde route autour du globe.

Parmi les navigateurs qui voulurent suivre la route tracée par Lemaire, plusieurs essuyèrent de violentes tempêtes, et de nombreux *naufrages rendirent le cap Horn* tristement célèbre. Aujourd'hui, grâce aux progrès de *l'art, qui ont écarté en grande partie* les périls de la navigation, le passage du cap Horn est moins redouté des marins; mais il inspire cependant des craintes, même aux plus intrépides. « C'est que nulle part ailleurs le ciel n'apparaît plus menaçant, le climat plus rigoureux, les vents plus changeants et plus irrités, la mer plus hérissée de vagues. Soit que, porté par le vent et la marée, on traverse le détroit de Lemaire, ou que l'on contourne la terre des Etats, il est facile de *venir reconnaître le cap Horn*, qui s'élève du sein des eaux comme une pyramide aiguë *et irrégulière; mais là le ciel change soudain* d'aspect; d'épais nuages éclipsent le soleil; on ressent toutes les atteintes des régions hyperborées, et le vent, qui souffle presque toujours de l'ouest, semble s'obstiner à défendre les approches de la grande mer du Sud. » Le marin le plus habile et le plus hardi fait de vains efforts pour lutter contre la brise, si elle est violente et contraire. Il a beau déployer toutes les ressources de sa science pour cheminer à travers l'orage, il *n'est pas plus avancé le soir que le matin*, car il a été ramené à son point de départ par les rapides courants de *l'océan Pacifique*. Les semaines et les mois se passent ainsi en fatigues stériles. Pendant ces luttes longues et désespérées, la maladie décime l'équipage; le vent emporte les voiles et brise les vergues, et la carène elle-même subit mille avaries. A la rafale succède un calme plat, et le navire, battu comme un rocher par d'énormes vagues, ne peut fuir devant la mer, qui le ballotte et menace sa mâture. La route par le détroit de Magellan fut longtemps préférée *au passage du cap Horn*. Ce passage présente sans doute quelques dangers, mais il faut convenir que les récits des *navigateurs* les ont singulièrement exagérés. Aujourd'hui, la plupart des navires ont abandonné le détroit de Magellan pour le passage du cap Horn; cependant, pour éviter les courants de la côte, ils descendent très-bas dans le sud, quelquefois jusqu'au 60e degré de latitude, où la mer charrie bien des glaçons, mais où elle ne cache point d'écueils.

HORN ou **HOORN**, ville de Hollande, prov. de Hollande septentrionale, ch.-l. de l'arrond. de ce nom, à 32 kilom. N.-E. d'Amsterdam, avec un port de commerce au fond d'une baie du Zuyderzée; 10,000 hab. Fabrication de lainages, draps, tapis; exportation considérable de beurre, fromages, bétail et poissons.

La ville de Horn tire son nom de la forme recourbée de son port. Une digue solide la protége contre la fureur de la mer. Elle a beaucoup perdu, depuis quelques années, de son importance commerciale. Cette ville a vu naître le navigateur Wouter-Corneliszoon Schouten, qui, le premier, en 1616, doubla la pointe la plus méridionale de l'Amérique, à laquelle il donna le nom du lieu de sa naissance, et l'appela cap Horn. Dans l'hôtel de ville, gracieux édifice du XVIIe siècle, on conserve l'épée de l'amiral espagnol de Bossu, prise par les Hollandais après un sanglant engagement.

HORN, bourg d'Allemagne, dans la principauté de Lippe-Detmold, à 9 kilom. S.-E. de Detmold; 1,671 hab. Fabrication de toiles et de lainages.

HORN (îles de), nom de deux petites îles de la *Polynésie ou Océanie orientale*, par 15° 6′ de lat. S., et 179° 10′ de long. E., à l'O. de l'archipel de Hamoa, dont elles sont trop éloignées pour être considérées comme dépendance géographique de ce groupe. Ce sont sans doute les *îles de la Consolation*, vues par Maurelle en 1781. Elles sont bien *peuplées et soumises à un chef puissant.*

Horn, chanson de geste du XIIIe siècle. Les aventures du héros de ce poëme *ont été* souvent célébrées dans les lais et sagas de l'Angleterre et de la Bretagne *française*, et *on* chante encore aujourd'hui en Écosse une très-ancienne ballade, dont on trouve la traduction dans le tome XXII de l'*Histoire littéraire de la France*. Voici en quelques mots le sujet de cette chanson de geste. Un jeune seigneur, Childe Horn, aime Rimel, fille du roi, et s'en fait aimer. Expulsé de la cour pour ce motif, Horn, avant de partir, a une entrevue avec la jeune princesse, qui lui remet un anneau d'or, orné de diamants. « Lorsque ces diamants deviendront pâles, lui dit-elle, vous saurez que je ne vous appartiendrai plus. » *Sept ans et un jour* se sont écoulés. En regardant son anneau, le jeune homme voit que les diamants sont devenus pâles. Aussitôt il regagne le pays où se trouve celle qu'il aime, et pénètre, déguisé en mendiant, dans la salle du festin, où l'on célébrait les noces de Rimel avec un roi. A sa vue, Rimel n'hésite point à abandonner son royal époux pour fuir avec Horn, et bientôt celui-ci, par sa vaillance, lui conquiert un trône. Francisque Michel a réuni dans un volume, intitulé *Horn et Rimenhild* (Paris, 1845), les poëmes anglais, écossais et français, *composés sur les deux amants, du* XIIIe au XVIe siècle. Un nommé Thomas, Anglais d'origine, a écrit sur ce sujet, en français, une chanson de geste qui n'a pas moins de 5,250 vers. Il n'a fait que gâter le sujet en le surchargeant de toutes sortes de circonstances inutiles et de détails parasites; cependant on trouve çà et là quelques morceaux narratifs assez remarquables.

HORN (Clas-Christersson), amiral suédois, né vers 1520, mort en 1558. Il servit successivement dans l'administration, dans l'armée, dans la marine, et fut un des plus habiles conseillers d'Eric XIV. Horn battit à plusieurs reprises les Russes et les Danois et acquit la réputation d'un excellent marin. En 1564, année où il fut nommé amiral, il vainquit les Danois au nord du Sund de Kalmar, *obtint* sur eux cinq avantages marqués, l'année suivante, et remporta, *en 1566, une éclatante* victoire navale près de l'île Œland.

HORN *(Gustave-Carlsson, comte* DE*), général* suédois, petit cousin du précédent, né *en Upland en 1592, mort à Skara en 1657.* Il fit la guerre en Hollande, sous Guillaume d'Orange, et se distingua dans la guerre de Trente ans, sous Gustave-Adolphe, qui le nommait son bras droit. A la bataille de Leipzig (1631), il commandait l'aile gauche de l'armée et se couvrit de gloire, s'empara ensuite de Coblentz, de Bade, de l'Alsace et de la Souabe, fut fait prisonnier à Nordlingen (1634) et demeura sept ans captif. En 1644, il enleva aux Danois plusieurs places de la Scanie. Il *fut nommé, en 1652, grand* maréchal et ministre de la guerre.

HORN (Arvid-Bernard, comte DE), homme d'Etat suédois, de la même famille que le précédent, né à Wusrentaka (Finlande) en 1664, mort en 1742. Il fut d'abord officier et ambassadeur, *devint premier ministre à la mort de* Charles XII, fit donner la couronne à la sœur de ce prince (1710), gouverna sous son nom, se mit à la tête de la révolution en 1719, eut une part importante à l'élection de Frédéric de Hesse-Cassel, mais fut renversé, en 1738, par le parti des *chapeaux*, ennemi de la Russie et de l'Angleterre. C'était un homme d'une grande capacité, jointe à une ambition plus grande encore.

HORN (Frédéric, comte DE), général suédois, de la famille des précédents, né à Husby en 1725, mort en 1796. Il prit du service dans l'armée française, acquit le grade de colonel dans la guerre d'Allemagne de 1749, se distingua particulièrement à la bataille d'Hastenbeck (1757), et, rentré dans sa patrie, prit une part active au coup d'Etat de 1772, par lequel Gustave III se saisit du *pouvoir absolu. Gustave lui ayant enlevé* le commandement de la garde royale, le dévouement *du comte de Horn pour ce prince* se changea en une haine profonde.

HORN (Frédéric comte DE), homme politique et poëte suédois, fils du précédent, *né en 1763, mort à Copenhague en 1823*. Il passa plusieurs années en France, devint, à son retour en Suède, le favori de Gustave III; mais, irrité par la disgrâce de son père, il prit part au complot qui amena l'assassinat de ce prince dans un bal masqué en 1792. Condamné à la peine capitale et à la confiscation de ses biens, Horn obtint du duc de Sudermanie que la peine fût commuée en un bannissement perpétuel. Il se retira alors à Copenhague et se fit naturaliser Danois en 1813. C'était un esprit cultivé, aimant les lettres, la poésie et les arts. On lui doit des *Poésies légères* (Copenhague, 1816).

HORN, HORNES ou **HOORN** (Philippe II DE MONTMORENCY-NIVELLE, comte DE), général hollandais, né en 1522, décapité en 1568. Il était fils de Joseph de Montmorency-Nivelle et d'Anne d'Egmont, et beau-fils du comte de Horn, *dont son frère Floris et lui héritèrent*, à la condition de prendre son nom. Devenu par cet héritage un des plus riches seigneurs des Pays-Bas, il fut ensuite comblé d'honneurs et de dignités, et devint successivement grand veneur et chevalier de la Toison d'or, chef du conseil d'Etat des Pays-Bas, chambellan et capitaine de la garde flamande du roi d'Espagne, amiral des Flandres et gouverneur de la Gueldre et de Zutphen. Il se distingua par les plus brillants exploits à la bataille de Saint-Quentin (1557) et contribua puissamment à la victoire de Gravelines (1558). Uni par les liens du sang au célèbre comte d'Egmont, dont il partageait les convictions politiques, il eut une part importante à la chute du cardinal Granvelle (1559), qu'il haïssait profondément depuis son séjour en Espagne. Après l'insuccès de la mission d'Egmont auprès de Philippe II (1565), qui ne voulut accorder aucun adoucissement aux rigueurs exercées contre les protestants, il fit cause commune avec les mécontents et fut sur le point de renvoyer au roi les insignes de la Toison d'or. De même qu'Egmont, cependant, il se sépara du parti extrême qui avait à sa tête le prince d'Orange, et s'efforça en vain d'amener un accommodement. A l'approche du duc d'Albe, son parent et lui *ne cherchèrent pas à fuir, malgré* tous les conseils qui lui furent donnés à ce sujet. Le duc d'Albe les fit arrêter ensemble en septembre 1567, puis juger, condamner et décapiter. Horn avait vainement fait valoir qu'en sa qualité de chevalier de la Toison d'or, il ne devait être jugé que par le chapitre de cet ordre. — Son frère, Floris, comte DE HORN, fut emprisonné en 1570 à Simancas et décapité ou empoisonné dans sa prison. En lui s'éteignirent la famille des Montmorency-Nivelle, et l'antique race des comtes de Horn, que son frère et lui avaient *continuée par adoption.*

HORN (Georges), en latin **Hornius**, historien et géographe allemand, né à Greussen, dans le haut Palatinat, en 1620, mort à Leyde en 1670. Il voyagea en Hollande et en Angleterre, où il embrassa le presbytérianisme, puis professa l'histoire et la géographie, d'abord à Harderwick, ensuite à Leyde. Horn *était très-instruit et savait exposer les* choses avec autant de concision que de netteté. Il eut des controverses fort vives avec Isaac Voss au sujet de la naissance du monde. Vers la fin de sa vie, un grave dérangement se produisit dans ses facultés mentales, dérangement produit, dit-on, par le chagrin d'avoir été dupe d'un alchimiste qui lui avait escroqué 5,000 florins. Il est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Rerum britannicarum libri VII* (Leyde, 1648, in-8°); *De originibus Americanis* (La Haye, 1652, in-12), traité dans lequel il prétend *que l'Amérique a été successivement* peuplée par les Phéniciens, les Cantabres, les Chinois, etc.; *Historiæ philosophicæ libri VII* (Leyde, 1655, in-4°); *Historia ecclesiastica et politica*, depuis la création (Leyde, 1665), trad. en français (Rotterdam, 1699-1700, 2 vol.); *Arca Noæ, sive historia imperiorum et regnorum* (Rotterdam, 1666), précis d'histoire universelle; *Orbis politicus imperiorum, regnorum, principatuum, etc.* (Rotterdam, 1668), suite de l'*Arca Noæ; Arca Mosis, sive historia mundi* (Rotterdam, 1668), livre ingénieux, mais paradoxal, etc.

HORN (Antoine-Joseph, comte DE), assassin, né en Belgique en 1698, fils de Philippe-Emmanuel, prince de Horn. Sa mère était une princesse de Ligne. Il servit quelque temps dans l'armée autrichienne, mais se fit chasser à cause de sa mauvaise conduite. Venu à Paris en 1720, *au moment de la fièvre* d'agiotage produite par le système de Law, il se livra à des débauches effrénées, puis attira dans un cabaret un des agioteurs du marché des effets publics de la rue Quincampoix et l'assassina à coups de poignard pour lui enlever ses valeurs. Il fut rompu vif en place de Grève avec un de ses complices, Laurent de Mille, le 26 mars 1720. On assure que le régent avait refusé d'étouffer l'affaire, malgré les sollicitations des plus grandes familles, auxquelles le comte de Horn était allié.

HORN (Henri-Guillaume DE), général prussien, né à Warmbrunn (Silésie) en 1762, mort à Munster en 1828. Il embrassa fort jeune la carrière des armes, se distingua lors de l'occupation de la Pologne, devint capitaine d'état-major en 1794, après la bataille de Ruvka, défendit vaillamment le fort de Ragelsberg, près de Dantzig en 1806, et reçut alors le grade de *major. Horn fit ensuite la campagne* de Russie, fut nommé colonel et membre de la Légion d'honneur après le combat d'Eckau, puis il prit part aux campagnes de 1813, 1814 et 1815 contre la France, se distingua successivement aux batailles de Lutzen, de la Katzbach, de Laon, de Paris. Général-major en 1813, il devint en 1817 lieutenant général et commanda, après la mort du général Thielmann, le 7e corps d'armée (1820).

HORN (François-Christophe), littérateur et critique allemand, né à Brunswick en 1781, mort à Berlin en 1837. Il étudia aux universités d'Iéna et de Leipzig le droit, la philosophie, l'histoire, l'esthétique, puis obtint en 1803 une chaire à un collége de Berlin, qu'il quitta deux ans plus tard en même temps que Michaels, pour *devenir professeur au lycée* de Brême. Sa santé délicate l'ayant contraint *de renoncer à l'enseignement* (1809), *Horn* alla se fixer à Berlin, où il a composé les ou-

vrages qui ont fait sa réputation. Pendant quelque temps, il fit au théâtre de Berlin un cours d'art dramatique et de déclamation et exposa, pendant plusieurs hivers, devant des réunions composées d'hommes et de femmes du monde, l'histoire de l'art et de la littérature. Horn était un homme de beaucoup d'esprit et d'imagination. Il s'est montré à la fois romancier émouvant et original, historien plein de vigueur, poëte agréable et élégant, critique perspicace et fin. Bien qu'il écrivît avec une étonnante rapidité, son style est classique, noble, sans emphase, mélodieux sans affectation. Nous citerons de lui, parmi ses romans : *Guiscard le poëte* (1801); les *Poëtes* (1801, 3 vol.) ; *Octave de Burgos* (1805); *Combat et victoire* (1811) ; *Amour et mariage* (1811); des *Nouvelles* (1819-1820). Parmi ses autres écrits, nous mentionnerons : la *Vie et la science, l'art et la religion* (1805); *Etudes historiques et critiques sur la littérature allemande depuis* 1790 *jusqu'à* 1818 (Berlin, 1819); *Recueil de poésies* (1820) ; *Histoire critique de la poésie et de l'éloquence des Allemands depuis Luther jusqu'à nos jours* (Berlin, 1822-1829, 4 vol.); les *Œuvres dramatiques de Shakspeare* (Leipzig, 1823-1831, 5 vol.), recueil critique très-estimé qui coûta à Horn vingt années de recherches; *Psyché* (Leipzig, 1841, 3 vol.), choix d'œuvres posthumes.

HORN (Charles-Edouard), artiste lyrique et compositeur anglais, né à Londres en 1786, et fils de l'organiste Charles-Frédéric Horn, né en 1762, mort en 1830. Formé par son père, il débuta à l'Opéra anglais, puis, abandonnant bientôt la scène, il composa un premier opéra qui fut mal accueilli, ne se découragea pas et le fit suivre d'un second, intitulé la *Ruche d'abeilles*, qui obtint un grand succès. En 1814, il revint de nouveau affronter comme chanteur les hasards de la scène, aborda les rôles de ténor et se fit applaudir plusieurs années de suite dans diverses créations originales et dans les pièces du répertoire courant. On a de lui un grand nombre d'opéras presque tous composés pour le théâtre anglais, d'après la méthode italienne. Ecrits avec une grande facilité, ils n'ont obtenu qu'une vogue passagère. Ils sont oubliés ou à peu près aujourd'hui. Ceux dont le succès a été le plus grand sont : les *Chasseurs Persans*, la *Fiancée enchantée*, la *Passion bourgeoise*, le *Lion du nord*, *Riche et pauvre*, la *Statue*, *Dircé*, *Charles le Téméraire*, *Annette*, le *Pont du Diable*, les *Elections*, la *Cabane du bûcheron*, le *Sorcier*, *Lalla Rookh*, représenté à Dublin, etc. On a aussi de ce compositeur des *Chansons* et un recueil de mélodies (Londres, 1813, in-fol.).

HORN (Henri-Maurice), poëte allemand, né à Chemnitz en 1814. Il s'est fait connaître par la publication de divers ouvrages édités à Leipzig : le *Pèlerinage de la rose* (1853 , 2e édit.) ; le *Lis du lac* (1853); *Magdala* (1855); la *Grand'mère villageoise* (1856); *Christophe Colomb* (1856), etc.

HORN (Uffo-Daniel), littérateur allemand, né à Trautenau (Bohême) en 1817. Il collabora à plusieurs feuilles libérales de Vienne, et s'attira avec la censure des démêlés qui l'obligèrent à quitter la capitale de l'Autriche. Après avoir visité la Suisse, l'Italie, la France, la Belgique et l'Allemagne du Nord, il revint en 1843 dans sa ville natale, où il prit une part active aux affaires politiques. Il devint l'un des membres les plus dévoués de la Société nationale tchèque. Ce fut en s'inspirant des opinions de cette association qu'il écrivit sa tragédie le *Roi Ottocar* (Prague, 1850, 3e édit.), qui fut représentée avec beaucoup de succès sur le théâtre de Prague. Lors des événements de 1848, il joua à Prague un rôle important parmi les Allemands dits *libéraux*, et, en 1850, s'engagea, comme simple soldat dans l'armée du Slesvig-Holstein. Il assista à toute la campagne, qu'il a racontée sous ce titre : *D'Idstedt jusqu'à la fin* (Hambourg, 1851). Depuis cette époque, il partage son temps entre les voyages et les travaux littéraires. On a encore de lui des *Poésies* (Leipzig, 1847), et des nouvelles écrites sur un ton populaire, et dont les plus remarquables sont : les *Villages de la Bohême* (Leipzig, 1847; 2 vol.), et *Depuis trois siècles* (Leipzig, 1851).

HORN (Ignace EINHORN, dit), économiste et journaliste français, d'origine hongroise, né à Vag-Ujhely, comitat de Neutra, en 1825. S'étant rendu à Pesth pour y compléter son instruction, il collabora à divers journaux allemands et hongrois, prit une part active à l'insurrection de 1849, et dut fuir la Hongrie après la défaite du parti national. M. Horn alla se réfugier alors à Leipzig, où il collabora à une revue hebdomadaire, *der Genzboten*, à l'ouvrage encyclopédique *Die Gegenwart*, et au *Conversation-Lexicon*. Le premier volume de l'*Histoire de Kossuth*, qu'il publia en 1851, valut à son éditeur une condamnation à deux ans de prison, et pour n'être pas livré à l'Autriche, M. Horn gagna Bruxelles, cet asile ordinaire des libres penseurs proscrits (1852). Ce fut alors qu'il commença à s'adonner d'une façon toute particulière à l'étude de l'économie politique. En 1855, il vint se fixer à Paris. Ecrivant avec facilité plusieurs langues, notamment le français, il fut admis, sur la présentation de M. Michel Chevalier, à la rédaction des *Débats*, où il traita des questions financières et économiques, puis il collabora successivement à la *Presse*, où il a publié de nombreux articles sur la politique étrangère, à la *Revue Contemporaine*, au *Courrier du Dimanche*, au *Journal des Economistes*, à l'*Annuaire encyclopédique*, à l'*Avenir National*, au *Dictionnaire du commerce et de la navigation*, etc., et il fit paraître plusieurs ouvrages estimés. En 1866, son mémoire *Sur la vie et les travaux de Boisguillebert* lui valut un prix de l'Académie des sciences morales, et, cette même année, il se fit naturaliser Français. Après la promulgation de la loi sur le droit de réunion en 1868, M. Horn fut un des organisateurs les plus actifs des réunions publiques, y prit maintes fois la parole, et y traita particulièrement des questions relatives au travail et au salaire des femmes. Lors des élections générales de 1869, M. Horn posa un instant, mais sans chance de succès, sa candidature au Corps législatif dans une des circonscriptions de Paris. Il est membre de la Société de statistisque de France, des sociétés d'économie politique de Paris et de Londres. Nous citerons de cet écrivain de talent : la *Hongrie et la crise européenne* (1860); la *Hongrie devant l'Autriche* (1860); *Liberté et nationalité* (1860) ; la *Crise cotonnière et les textiles indigènes* (1863, in-8o); *Des progrès économiques en Egypte* (1864) ; la *Liberté des banques* (1866); l'*Economie politique avant les physiocrates* (1867) ; le *Bilan des finances de l'empire* (1868), etc. De 1859 a 1861, il a publié l'*Annuaire international du crédit public*.

HORNACHOIS, en latin *Furnacis*, bourg d'Espagne, prov. et à 96 kilom. S.-E. de Badajoz, près de la rive droite du Matachel; 2,830 hab. Fabriques de couvertures de laine, savon, faïence, verrerie; aux environs, sources ferrugineuses. Hornachois, appelé autrefois *Hornos*, avait le rang de ville du temps des Maures, dont la retraite lui fit perdre son opulence.

HORNBLENDE s. f. (ornn-blain-de — de l'allem. *horn*, corne; *blenden*, briller). Minér. Substance du groupe des amphiboles, qui a été ainsi appelée parce qu'elle a l'aspect de la corne lustrée, ou bien parce qu'elle ressemble à la fois à la corne et à la blende : HORNBLENDE *commune*. HORNBLENDE *basaltique*. HORNBLENDE *métalloïde*. ‖ *Hornblende du Labrador*, Nom donné par quelques auteurs à la paulite ou hypersthène, à cause de sa ressemblance extérieure avec le minéral précédent, et parce qu'on l'a d'abord trouvée sur la côte du Labrador, dans l'Amérique du Nord.

— **Encycl.** La *hornblende* est une espèce d'amphibole à base de chaux, de magnésie et de fer, dans laquelle l'alumine intervient dans une proportion qui varie entre 4 et 16 pour 100, et où la quantité de l'oxyde ferreux peut s'élever jusqu'à 30 pour 100. Souvent ce dernier est à l'état d'oxyde ferrique. Ce minéral est opaque, et sa couleur est le vert foncé, le brun noirâtre ou le noir parfait. Sa densité varie de 3 à 3,4; sa dureté est de 5,5. La *hornblende* se présente en masses lamellaires ou en prismes à six faces ordinairement courts et complets, quelquefois aussi en aiguilles ou en grains. Elle fond facilement en émail noir, et se laisse difficilement attaquer par les acides.

On connaît plusieurs variétés de *hornblende*. La plus importante est la *hornblende commune* ou *hornblende* proprement dite, l'amphibole noire de Haüy. Ce minéral, qui est le plus souvent d'un noir de corbeau, quelquefois d'un vert très-foncé, plus rarement d'un brun profond, se rencontre dans les rochers volcaniques, principalement au Vésuve, à l'Etna, à l'île de Ténériffe, dans la Prusse rhénane, en Bohême, dans l'Auvergne et le Velay, etc. Seulement, dans les roches anciennes, elle se présente sous forme lamellaire, aciculaire ou globulaire; tandis que, dans les roches modernes, elle est presque toujours en cristaux isolés : c'est la *hornblende* dans ce dernier état que plusieurs minéralogistes désignent sous le nom de *hornblende basaltique* ou de *basaltine*.

Une autre variété est la *hornblende métalloïde*, que sa couleur noir bronzé a fait prendre, pendant longtemps, pour de l'hypersthène. Elle constitue comme une sorte d'enduit ou d'écorce autour des masses de diallage des environs de Bormio, dans la Valteline.

On rapporte aussi à la *hornblende* une amphibole d'un vert brunâtre, qu'on trouve en Carinthie, circonstance qui lui a valu le nom de *carinthine*.

Enfin, pendant que plusieurs minéralogistes regardent comme une espèce particulière une substance tantôt noire, tantôt d'un vert bleuâtre, qu'on rencontre près de Pargas, en Finlande, et qu'ils appellent *pargasite*, les autres n'y voient qu'une *hornblende*, ou du moins qu'un minéral formant le passage de cette dernière à l'actinote.

HORNBURG, ville de Prusse, prov. de Saxe, régence et à 65 kilom. S.-O. de Magdebourg, sur l'Ilse ; 2,775 hab.

HORNCASTLE, le *Castra Hibernia* des Romains, ville d'Angleterre, comté et à 28 kilom. E. de Lincoln, sur la Bane; 24,846 hab. Tanneries. Cette petite ville, bâtie sur les bords de la rivière Bane, est célèbre par sa grande foire aux chevaux. Elle est arrosée par de petits courants d'eau pure, percée de rues élégantes et passe pour une des villes les plus saines de l'Angleterre.

HORNE (D.-R. DE), médecin français, né vers 1740, mort vers la fin du XVIIIe siècle. Il devint successivement premier médecin de l'hôpital militaire de Metz, médecin en chef des hôpitaux militaires, médecin ordinaire de la comtesse d'Artois, et médecin consultant du duc d'Orléans. Nous citerons de lui : *Examen des principales méthodes d'administrer le mercure dans les maladies vénériennes* (Paris, 1769, in-8o), ouvrage qui a été traduit en plusieurs langues; *Observations faites par ordre du gouvernement sur les principales méthodes d'administrer le mercure* (Paris, 1779, 2 vol. in-8o) ; *Mémoires sur quelques objets qui intéressent plus particulièrement la salubrité de la ville de Paris* (Paris, 1788).

HORNE (Thomas HARTWELL), écrivain et théologien anglais, né vers 1780. Il s'adonna de bonne heure à l'étude des lettres et de la théologie, et remplit, entre autres fonctions ecclésiastiques, celles de prébendaire à la cathédrale de Saint-Paul, à Londres (1831), et de recteur des deux paroisses de cette ville (1833.) Horne a publié, entre autres ouvrages : *Essai sur la nécessité et sur la vérité de la révélation chrétienne* (1800) ; *Compendium des lois de l'Amirauté et règlements de la cour de l'Amirauté sur les navires de guerre* (1801); *Essai sur la célébration du dimanche dans les écoles* (1807) ; *Memento illustré des événements fameux*, en collaboration avec le docteur Gillies et le professeur Shakspeare; puis *Introduction à l'étude de la bibliographie* (1814); *Histoire de l'empire de Mahomet* (1816) ; *Introduction à l'étude critique des saintes Ecritures* (1818), ouvrage qui a établi sa réputation de théologien et qui a eu de nombreuses éditions; *Manuel de bibliographie biblique; Introduction à l'étude de la Bible*, etc. On lui doit encore de nombreux articles insérés dans l'*Encyclopédie métropolitaine* et dans des recueils périodiques.

HORNE (Richard-Henri), littérateur anglais, né vers 1807. Après avoir fait quelque temps partie, en qualité de midshipman, de la marine du Mexique en guerre avec l'Espagne (1826), il retourna en Angleterre, publia des ouvrages en vers et en prose, et collabora de la façon la plus active à divers journaux, notamment à l'*Eglise d'Angleterre*, à la *New Quarterly Review*, aux *Household words*, au *Monthly repository*, dont il a été pendant quelque temps l'éditeur. En 1852, M. Horne partit pour l'Australie, afin de se livrer à l'exploitation des mines d'or ; mais ses espérances de fortune furent de courte durée, et il dut, pour vivre, accepter un emploi dans la police à cheval. Depuis lors, il a été nommé vérificateur des monnaies. Parmi les ouvrages de M. Horne, nous citerons un volume de *Ballades*, des poëmes intitulés : la *Mort de Marlowe* (1832) ; *Cosme de Médicis;* le *Stratagème de la mort ; Grégoire VII; Orion*, etc., pleins de mouvement et de verve; un drame fantastique, intitulé *Judas Iscariote ; Des hommes de lettres et du public;* le *Nouvel esprit du siècle*, étude sur le progrès, etc.

HORNEMAN (Jens-Wilken), botaniste danois, né à Marstal (île d'Æroe) en 1770, mort en 1841. De retour de voyages en Allemagne, en France et en Angleterre, il devint lecteur au jardin botanique de Copenhague (1801), professeur de botanique (1808), et secrétaire de la Société d'économie rurale. Horneman fit, aux frais de l'Etat, différentes excursions en Danemark et en Norvége, pour continuer la *Flora danica*. Outre de nombreux mémoires, insérés dans divers recueils, on lui doit des ouvrages, dont les principaux sont : *Essai de botanique économique pour le Danemark* (Copenhague, 1796, in-8o) ; *Flora danica* (t. VIII-XIII, 1806-1840, in-fol.); *De indole plantarum guineensium* (1819); *Nomenclatura Floræ danicæ emendata* (1827), etc. — Son fils, Claus-Jacob-Emile HORNEMAN, né à Copenhague en 1810, exerce la médecine dans cette ville. Il a publié un *Manuel de stéthoscopie* (1842) et un *Rapport sur l'activité de la commission de salubrité* (1852, in-8o).

HORNEMANN (Frédéric-Conrad), voyageur allemand, né à Hildesheim en 1772, mort à Nyffé, sur le Niger, vers 1800. En 1798, Hornemann, qui était un homme fort instruit et d'un mérite distingué, proposa à la Société africaine de Londres d'aller faire un voyage de découverte dans l'intérieur de l'Afrique. Son offre ayant été acceptée, il se rendit au Caire, se joignit, en septembre 1798, à une caravane qui allait de cette ville dans le Fezzan, atteignit, au mois de novembre, Mourzouk, gagna ensuite Tripoli, puis il retourna dans la capitale du Fezzan pour continuer son voyage dans l'intérieur. Il quitta, en effet, Mourzouk peu de temps après, le 20 janvier 1800; mais, depuis lors, on ne reçut de lui aucune nouvelle. Quelques années plus tard, un autre voyageur apprit qu'il était mort à Nyffé, sur le Niger. Le journal de voyage de Hornemann que l'on avait reçu à Londres successivement, par fractions, jusqu'à la date du 20 janvier 1800, a été publié en allemand et en anglais, en 1802. Griffet de La Baume l'a traduit en français sous le titre de : *Voyage dans l'Afrique septentrionale depuis le Caire jusqu'à Mourzouk* (1803, 2 vol. in-8o avec 2 cartes).

HORNEMANNIE s. f. (or-ne-ma-nî; *h* asp. — de *Horneman*, bot. danois). Bot. Syn. de MAZUS, de THIBAUDIE et de VANDELLIE, genres de plantes.

HORNER (Francis), homme politique anglais, né à Edimbourg en 1778, mort à Pise en 1817. Il exerça avec beaucoup de distinction la profession d'avocat dans sa ville natale, fut un des fondateurs de la fameuse *Revue d'Edimbourg* (1802), et alla se fixer, l'année suivante, à Londres. Là Horner, qui était un des amis de lord Brougham, entra en relation avec les hommes les plus distingués du parti whig, fut nommé membre du Parlement en 1806, refusa, en 1812, une place de secrétaire de la trésorerie dans le ministère Grenville, devint, à partir de 1813, un des chefs de l'opposition libérale, parla en faveur de l'Irlande et alla mourir en Italie d'une phthisie pulmonaire. On voit à Westminster une statue de Horner par Chantrey. Il reste de cet homme politique des discours et de nombreux articles insérés dans la *Revue d'Edimbourg*.

HORNER (Léonard), géologue anglais, né à Edimbourg vers 1785, mort en 1858. Il s'adonna surtout à l'étude des sciences naturelles, s'occupa en même temps de rechercher les moyens de vulgariser l'instruction et prit une part active à la formation de l'université de Londres (1827), dont il devint conservateur (*warden*). Nommé en 1833 inspecteur des établissements industriels, il s'appliqua à améliorer l'état physique et moral des ouvriers et surtout des enfants employés dans les fabriques. Outre des mémoires sur la géologie, insérés dans le *Recueil de la Société géologique de Londres*, dont il était président, on a de lui un traité *Sur l'emploi des enfants dans les fabriques et dans les autres ateliers* (1840).

HORNÈRE s. f. (or-nè-re; *h* asp. — de *Horner*, sav. angl.). Zooph. Genre de polypiers pierreux, du groupe des millépores, comprenant plusieurs espèces vivantes ou fossiles.

— Bot. Syn de MUCUNA.

HORNES, comté des Pays-Bas, séparé aujourd'hui entre le Limbourg belge et le Limbourg hollandais, de Maaseyk à Ruremonde. Il avait ses comtes particuliers indépendants dès le Xe ou le commencement du XIe siècle. On les suppose issus des premiers ducs de Lothier et Brabant. Ils battaient monnaie, et quelques-unes de leurs pièces circulaient encore dans le pays de Liége au XVIIe siècle. Au XIIe siècle, le comté de Hornes devint vassal des ducs de Brabant, et ne porta plus que le titre de seigneurie. La filiation de ses seigneurs a été établie depuis Guillaume, qui vivait sous le règne de l'empereur Henri V. Jacques de Hornes, grand veneur héréditaire de Brabant, fut créé comte par l'empereur Frédéric III (1450), et, depuis lors, ses descendants ont porté ce titre. La ligne directe des comtes de Hornes s'éteignit en 1570; une branche collatérale, détachée du tronc au XIVe siècle, et dont l'auteur est Thierry de Hornes, fils cadet de Guillaume VI, s'est éteinte vers la fin du XVIIIe siècle.

HORNE-TOOKE (John), grammairien et publiciste anglais, né à Westminster en 1836, mort en 1812. Il était fils d'un riche marchand de volaille, qui lui fit faire ses études à l'université de Cambridge. Entré dans les ordres pour plaire à ses parents, il négligea son état pour se lancer dans les luttes politiques, devint le plus énergique auxiliaire de l'agitateur Wilkes, abandonna celui-ci dès qu'il crut apercevoir dans sa conduite un but personnel, et, attaqué comme un transfuge dans les *Lettres de Junius*, il répondit avec énergie. Lors de la guerre d'Amérique, Horne-Tooke ouvrit une souscription en faveur des veuves et des orphelins des insurgés morts en combattant. Il subit pour ce fait une amende de 200 livres sterling et onze mois de prison. Défenseur ardent de la réforme électorale, membre de toutes les sociétés d'opposition, il fut compromis, en 1794, dans l'affaire du club constitutionnel. Plusieurs fois, depuis 1790, il s'était présenté aux électeurs; les whigs ne réussirent à faire passer sa candidature qu'en 1801, dans le bourg-pourri de Old-Sarum. On a de lui, outre quelques pamphlets politiques, un livre très-curieux sur les particules anglaises, composé pendant sa captivité, et publié en 1786, sous le titre de : *Diversions of Purley* (in-8o).

HORNINGSHOLM, château de Suède, au S.-O. de Stockholm, dans l'île de Mörkhö. Ce château appartint d'abord aux Stures, puis à Bauer; depuis 1746 il est la propriété des comtes Bonde. Les Russes le brûlèrent en 1719.

HORNISGRINDE (la), pic de la forêt Noire, près de Bade; c'est la plus haute sommité de ce massif de montagnes, car elle a 1,166 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le sommet de la montagne est couronné par une tour carrée, du pied de laquelle on découvre un admirable panorama sur Achern, la plaine du Rhin, les Vosges et la forêt Noire au S.; au N. le regard plane sur une mer de forêts onduleuses.

HORNIUS, historien et géographe allemand. V. HORN.

HORNMANGAN s. m. (ornn man-gan — de l'allem. *horn*, corne; *mangan*, manganèse). Minér. Substance qu'on trouve à Kapnik, en

Transylvanie, et à Elbingerode, dans le Harz, et qui n'est autre chose qu'un mélange mécanique de quartz et de rhodonite.

HORNOY, bourg de France (Somme), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. S.-O. d'Amiens; pop. aggl., 962 hab. — pop. tot., 1,020 hab. Beau château.

HORNPIPE s. m. (ornn-pi-pe; *h* asp. — mot angl. qui signif. *cornemuse;* de *horn*, corne, et de *pipe*, pipeau). Chorégr. Danse anglaise, que l'on exécute au son de la cornemuse. ‖ Air de cornemuse, sur lequel on règle les pas de cette danse.

HORNSBY (Thomas), astronome anglais, né en 1734, mort en 1810. Il a été successivement nommé professeur d'astronomie à l'université d'Oxford, membre de la Société royale de Londres et conservateur de la bibliothèque Radcliffe. Il acquit beaucoup de réputation par ses savantes leçons sur la philosophie naturelle et expérimentale. C'est à ce savant qu'on doit l'achèvement du bel observatoire d'Oxford, dont la partie supérieure est une imitation de la Tour des quatre vents à Athènes.

HORNSCHUCHIE s. f. (ornss-chu-chî; *h* asp. — de *Hornschuch*, sav. allem.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des ébénacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Brésil. ‖ Syn. de CRATOXYLON, autre genre de plantes.

HORNSEA, ville d'Angleterre, station de bains très-fréquentée, sur la mer du Nord. Près de Hornsea, Jacques II fit naufrage sur la côte, en 1682; il fut sauvé, ainsi que le duc de Marlborough qui l'accompagnait. A l'O. de la ville se trouve un lac appelé *Hornsea Mere.*

HORNSEY, ville d'Angleterre, comté de Middlesex, à 8 kilom. N. de Londres; 11,082 hab. Nombreuses villas des riches habitants de Londres. Les environs ont été pendant longtemps le théâtre des exploits de Turpin et d'autres brigands célèbres.

HORNSTEDTIE s. f. (orn-ste-dtî — de *Hornstedt*, sav. allem.). Bot. Syn. d'AMOME, genre type de la famille des amomées.

HORNSTEIN s. m. (ornn-stain — mot allem. qui signif. *pierre de corne;* de *horn*, corne, et *stein*, pierre). Minér. Nom donné à deux roches dont l'aspect présente une certaine ressemblance avec celui de la corne. ‖ *Hornstein infusible*, Silex corné, qui résiste à l'action du feu. ‖ *Hornstein fusible*, Pétrosilex ou orthose compacte, qui fond avec plus ou moins de facilité.

HORNU, bourg et commune de Belgique, prov. du Hainaut, arrond. et à 10 kilom. O. de Mons; 5,000 hab. Riches houillères; construction de machines; corderies, brasseries, fonderie de cuivre, savonnerie; élève de chevaux.

HORODETZ (canal de), canal de la Russie d'Europe, gouvernement de Grodno, appelé autrefois *canal de Brzesc* ou *de la République.* Il fut creusé aux frais de l'Etat, vers la fin du XVIIIe siècle, et réunit la rivière Pina à la rivière Mouchawietz, reliant ainsi le Dniéper à la Vistule. Divers embranchements se rendaient à ce canal; mais, de toutes ces voies navigables, il ne reste plus aujourd'hui que la partie qui joint l'étang de Ruda au lac Tur, appelée *canal Batowy*, et le canal de Kobryn à Pinsk, appelé *canal de la Pina.*

HORODICTIQUE adj. (o-ro-di-kti-ke — du lat. *hora*, heure; *dictare*, dicter). Physiq. Qui sert à trouver l'heure : *Instruments* HORODICTIQUES. ‖ *Quart de cercle horodictique*, Quart de cercle sur lequel sont tracées des lignes horaires.

HOROGRAPHIE s. f. (o-ro-gra-fî — rad. *horographe*). Art de faire des cadrans; gnomonique.

HOROGRAPHIQUE adj. (o-ro-gra-fi-ke — rad. *horographie*). Qui a rapport à l'horographie : *Procédés* HOROGRAPHIQUES.

HOROLOGE s. m. (o-ro-lo-je — gr. *horologion;* de *hôra*, heure, et de *logos*, discours). Liturg. Livre d'office des Grecs, contenant les prières de chaque jour. ‖ On dit aussi HOROLOGION.

HOROMÉTRIE s. f. (o-ro-mé-trî — rad. *horomètre*). Art de mesurer le temps.

HOROMÉTRIQUE adj. (o-ro-mé-tri-ke — rad. *horomètre*). Qui a rapport à l'horométrie; qui sert à la mesure du temps : *Science* HOROMÉTRIQUE. *Instruments* HOROMÉTRIQUES.

HOROPTÈRE s. m. (o-ro-ptè-re — du gr. *horos*, borne; *optêr*, qui voit). Optiq. Ligne droite parallèle à la ligne qui joint les centres des yeux, et passant par le point où coïncident les axes optiques. ‖ *Plan de l'horoptère*, Plan perpendiculaire à l'axe optique et passant par l'horoptère.

HOROSCOPE s. m. (o-ro-sko-pe — lat. *horoscopium*, mot qui représente lui-même un type grec, *hôroskopeion*, de *hôra*, heure, et de *skopeô*, par inversion pour *spokeô*, de la racine sanscrite *spac*, voir, regarder, latin *specto*). Astrol. Observation de l'état des astres au moment de la naissance de quelqu'un, par laquelle les astrologues prétendaient connaître à l'avance tout ce qui doit lui arriver dans le cours de la vie : HOROSCOPE *favorable.* HOROSCOPE *contraire.* ‖ Tableau synoptique de l'observation des astres, en vue des prédictions de l'avenir; prédiction formulée à l'aide de ce tableau : *Tirer, faire l'*HOROSCOPE *de quelqu'un. Dresser l'*HOROSCOPE *de quelqu'un. Faiseur d'*HOROSCOPE.

> Charlatans, faiseurs d'*horoscope*,
> Quittez les cours des princes de l'Europe.
>
> LA FONTAINE.

‖ Point de l'écliptique qui se trouve à l'horizon au moment de la naissance d'un enfant : *La superstition, qui persuade que les événements sont liés aux phénomènes célestes et ramenés périodiquement avec eux, fit croire que le plan de l'écliptique qui se lève lors de la naissance d'un enfant devait présager sa destinée future; cette erreur rendit célèbre ce point, qu'on nomma* HOROSCOPE. (Francœur.)

— Par ext. Prédiction que l'on fait par conjecture : *L'*HOROSCOPE *de ce libertin n'est pas difficile à tirer; on peut prédire qu'il finira ses jours à l'hôpital.* (Acad.)

— **Encycl.** V. ASTROLOGIE JUDICIAIRE.

HOROSCOPIE s. f. (o-ro-sko-pî — rad. *horoscope*). Art de prédire l'avenir au moyen de l'horoscope : *Les diseurs de bonne aventure confondent en une seule science la chiromancie, la cartomancie et l'*HOROSCOPIE. (Balz.)

HOROSCOPIQUE adj. (o-ro-sko-pi-ke — rad. *horoscopie*). Astrol. Qui a rapport à l'horoscope : *Calcul* HOROSCOPIQUE.

HOROSZKIEWICZ (Julien), écrivain polonais contemporain. Il a publié, à Lemberg, plusieurs ouvrages, qui ont eu un succès populaire, notamment : *Leçons de civilité pour les enfants* (Lemberg, 1849); la *Série des rois polonais* (1850); *Distractions des jours de fête pour le peuple* (1851); *Description de l'ancienne Pologne* (1852); le *Monde décrit dans un style populaire* (1853), etc. — Sa femme, Valentine HOROSZKIEWICZOWA, a fondé, en 1844, à Varsovie, l'*Aurore*, journal pour les dames, et a écrit un grand nombre de pièces de vers qui ont paru dans différents journaux et recueils littéraires de Lemberg, tels que l'*Etoile du matin*, les *Nouvelles*, la *Guirlande*, la *Clochette*, etc.

HOROTROPE s. m. (o-ro-tro-pe — du gr. *horos*, limite; *trepô*, je tourne). Physiq. Cercle passant par les deux yeux et par le point sur lequel la vision se fixe.

HORPS (LE), bourg de France (Mayenne), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. N.-E. de Mayenne, près de la Mayenne; pop. aggl., 241 hab. — pop. tot., 1,634 hab. Nombreux moulins à farine; fabrique de fil de chanvre et de lin.

HORREA ou **AD HORREA**, ancienne ville de la Gaule, dans la Narbonnaise IIe, au N.-E. de *Forum Julii.* C'est aujourd'hui CANNES.

HORREA CŒLIA, ville de l'Afrique ancienne, dans l'Afrique propre, au N. d'Adramète, sur les rives de la Méditerranée. Le village d'Erklia s'élève aujourd'hui sur son emplacement.

HORREA MARGI, ancienne ville de Mœsie, dans la Dardanie, au N.-O. de Naissus. C'est aujourd'hui le village turc de *Morava-Hissar.*

HORREBOV ou **HORREBŒ** (Pierre), astronome danois, né à Lœkstœr (Jutland) en 1679, mort en 1764. Il suivit les leçons d'Olof Rœmer et fut, pendant près de quarante ans, professeur d'astronomie à Copenhague. Il écrivit d'abord des éléments de géométrie et d'algèbre et s'appliqua ensuite exclusivement à l'astronomie, à laquelle, du reste, il ne fit faire aucun progrès. Il était grand admirateur des tourbillons de Descartes, qu'il chercha à défendre contre Newton; sa tendance à se laisser dominer par des idées préconçues l'entraîna dans des erreurs grossières. Ses principaux ouvrages sont : *Determinatio apparentis diametri solaris* (1717); *Clavis astronomiæ* (1725); *Copernicus triumphans* (1727); *Atrium astronomiæ* (1732); *Basis astronomiæ* (1734-1835); *Elementa philosophiæ naturalis* (1748). Les divers écrits qu'il publia de 1725 à 1739 ont été réunis sous le titre de : *Opera mathematico-physica* (1840-1841, 3 vol. in-4°). Herrebov eut vingt enfants, dont trois se sont particulièrement distingués.

HORREBOV (Nicolas), magistrat et voyageur danois, fils du précédent, né à Copenhague en 1712, mort en 1760. Il étudia la jurisprudence, et remplit les fonctions d'assesseur de la cour de justice, puis celles d'assesseur de la cour suprême (1744-1747). En 1750, Horrebov reçut du gouvernement la mission de se rendre en Islande pour constater l'état politique et social de l'île, et pour y faire en même temps des observations physiques et astronomiques. Son principal ouvrage, intitulé : *Renseignements authentiques sur l'Islande* (Copenhague, 1752), a été traduit en français sous le titre de *Nouvelle description historique, civile et politique de l'Islande* (Paris, 1764, 2 vol. in-12). Dans ce livre, Horrebov a constaté que cette île est située quatre degrés plus à l'est qu'on ne le croyait, et il en donne une description scrupuleusement exacte; mais son style est lâche, diffus et plein de plaisanteries déplacées.

HORREBOV (Christian), astronome danois, frère du précédent, né à Copenhague en 1718, mort en 1776. D'abord professeur de mathématiques à l'université de sa ville natale, il remplaça son père comme professeur d'astronomie, en 1753, et reçut le titre de conseiller d'Etat en 1769. Il a laissé un assez grand nombre d'écrits, dont les principaux sont : *Repetita parallaxeos orbis annui demonstratio* (Copenhague, 1744-1746); *De æquatione generali sectionum conicarum* (Copenhague, 1748); *De excentricitate solis vel terræ* (Copenhague, 1749-1750); *Elementa astronomiæ sphericæ* (1762, in-8°), etc.

HORREBOV (Pierre), astronome danois, frère des précédents, né en 1728, mort en 1812. Il obtint, en 1763, une chaire de mathématiques et de philosophie, devint membre de la Société des sciences de Norvége, et fit un voyage dans le Nordland pour y observer le passage de Vénus sur le disque du soleil. Ses principaux écrits sont : *De ortu et progressu geometriæ* (1759); *Tractatus meteorologicus* (1780, in-4°); *De transitu Veneris per discum solis* (1761).

HORRÉENS, ancien peuple de la Palestine, à l'E. du Jourdain. Il fut vaincu par Josué.

HORRÉMITE s. m. (or-ré-mi-te). Hist. relig. Membre d'une secte musulmane, fondée, l'an 837 de J.-C., par Babek, surnommé *Horremi.*

HORRER (Marie-Joseph D'), diplomate français, né à Strasbourg en 1775, mort en 1849. Il appartenait à une ancienne famille de l'Alsace et suivit ses parents dans l'émigration, fit, pendant quelque temps, partie de l'armée de Condé, puis passa au service de la Russie, et devint colonel d'état-major. Lors du retour des Bourbons, en 1815, d'Horrer revint en France, fut nommé interprète à l'ambassade de France, à Saint-Pétersbourg, puis secrétaire d'ambassade en Suisse, rendit, dans ce poste, d'importants services, et devint, en 1828, consul général des provinces moldo-valaques, pour observer la marche et les progrès des armées russes. Après la révolution de Juillet, d'Horrer fut réputé démissionnaire par refus de serment, et vécut depuis lors dans la retraite. Il fut emporté par une attaque de choléra. On a de lui une traduction de la *Messiade* de Klopstock, une *Histoire de la persécution du catholicisme en Russie* (1842, in-8°), et des articles de journaux et de revues.

HORRESCO REFERENS (*Je frémis en le racontant*), Exclamation douloureuse d'Enée au moment où, dans son récit des malheurs de Troie, il arrive à la mort de Laocoon, étouffé avec ses fils par deux serpents. (Virgile, *Enéide*, liv. II, v. 204.) Ces deux mots font un bel effet : ce qu'on raconte avec effroi produit plus sûrement l'effroi.

Quand Cléry, valet de chambre du roi Louis XVI, rédigea le journal de la captivité de son maître à la tour du Temple, il prit ces mots pour épigraphe.

Dans l'usage, ces mots, comme beaucoup d'autres empruntés à la muse antique, ne s'emploient guère que sur le ton de la plaisanterie :

« Je renonce pour le travail à toutes ces déceptions passagères qu'on appelle des voluptés. Je lirai, s'il le faut, les dix volumes de Jacobus Cujatius, dans l'édition d'Annibal Fabroti; je les lirai, *horresco referens*, avant de m'occuper d'une femme, et j'en prends à témoin l'ombre de Justinien. »

CH. NODIER.

« Des cris de joie retentissent dans le camp des ultramontains; un auxiliaire inattendu leur arrive, et, — *horresco referens*, — c'est le *Journal des Débats.* L'attaque vient de M. Renan, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; il insulte Béranger, qu'il traite d'impie, de philistin. »

É. DE LA BÉDOLLIÈRE.

HORREUR s. f. (or-reur — du lat. *horror*, de *horrere*, avoir en horreur; proprement, se hérisser, causatif du radical sanscrit *harsh*, hérisser, avoir les cheveux hérissés; d'où *harsha*, *harshana*, joie, plaisir vif. Comparez l'irlandais *gairsen*, frisson de crainte, horreur, exactement le sanscrit *harshana*; l'ancien allemand *gruisôn*, avoir en horreur; l'anglo-saxon *grislic*, hérissé, etc. Le latin *horreo, horresco* s'applique généralement à la terreur, mais parfois aussi à l'étonnement et à l'admiration. Le sanscrit *harsh* s'emploie tout particulièrement quand il est question du transport causé par une belle poésie; et quand le barde épique entonne ses chants, les auditeurs charmés l'écoutent *harsitas*, c'est-à-dire les cheveux hérissés d'admiration. De là l'épithète de *lômaharshana*, littéralement l'horripilateur, donnée à l'un des rapsodes qui figurent dans le *Mahâbhârata.* Cela rappelle tout à fait le « frisson mêlé de crainte, » dont parle Platon, comme d'un effet produit par la vue du beau). Sorte d'effroi causé par un spectacle affreux ou extrêmement saisissant; sentiment d'extrême répulsion : *Frémir d'*HORREUR. *Etre saisi d'*HORREUR. *Pâlir d'*HORREUR. *Cri d'*HORREUR. *Les cœurs faux sont en* HORREUR. (Voltaire.) *Le vrai misanthrope est un monstre; s'il pouvait exister, il ferait* HORREUR. (J.-J. Rouss.)

— Ce qui donne le frisson, ce qui inspire une sorte d'effroi ou d'admiration mêlée de crainte : *L'*HORREUR *d'un cachot. L'*HORREUR *des ténèbres. L'*HORREUR *de la solitude. L'*HORREUR *des combats. Les sublimes* HORREURS *de la tempête.*

> Dans cette nuit d'*horreur* où le monde est plongé,
> Apportons, s'il se peut, une faible lumière.
>
> VOLTAIRE.

‖ Affreuse cruauté; action atroce; spectacle qui fait frissonner : HORREUR *d'un supplice.* HORREUR *des tourments. Les* HORREURS *du trépas. Commettre des* HORREURS. *Je connais l'*HORREUR *de ma situation.*

> Lorsque de tant d'*horreurs* le trépas nous délivre,
> Est-ce un si grand malheur que de cesser de vivre?
>
> RACINE.

‖ Parole atroce ou horriblement outrageante : *Vomir des* HORREURS, *mille* HORREURS *contre quelqu'un.*

— Fam. Chose très-répréhensible, fait odieux : *Oublier ses amis? quelle* HORREUR!

> Un jour, une glace fidèle
> Lui montre ses traits allongés :
> Ah! quelle *horreur!* s'écria-t-elle,
> Comme les miroirs sont changés!
>
> FR. DE NEUFCHATEAU.

‖ Personne repoussante par sa laideur ou par ses vices : *Quelle* HORREUR *de femme! Eh bien, monsieur, vous vouliez prêter à cette vieille* HORREUR *les deux cent mille francs de mon hôtel?* (Balz.)

— **Allus. litt. On dit, et sans horreur je ne puis le redire...,** Vers de Racine dans *Iphigénie* (acte IV, scène VI). Achille, instruit par Clytemnestre qu'Agamemnon va immoler sa fille, que le héros aime et qu'il se croit sur le point d'épouser, se présente à Agamemnon et provoque des éclaircissements :

> Un bruit assez étrange est venu jusqu'à moi,
> Seigneur; je l'ai jugé trop peu digne de foi :
> *On dit, et sans horreur je ne puis le redire,*
> Qu'aujourd'hui, par votre ordre, Iphigénie expire;
> Que vous-même, étouffant tout sentiment humain,
> Vous l'allez à Calchas livrer de votre main.

Dans l'application, ce vers s'emploie, et toujours sur le ton de la plaisanterie, pour annoncer une circonstance, un événement qui blesse ou renverse les idées reçues :

« Une incroyable nouvelle se répand :

On dit, et sans horreur je ne puis le redire,

qu'à la page 120 du troisième volume des *Misérables*, M. Victor Hugo a écrit en toutes lettres un mot qui..., un mot que..., un mot dont..., enfin le mot historique de Cambronne. »

ALBÉRIC SECOND.

HORRIBLE adj. (or-ri-ble — lat. *horribilis;* de *horrere*, avoir horreur). Qui fait horreur : *Laideur* HORRIBLE. *Objet* HORRIBLE. HORRIBLE *cruauté.* HORRIBLE *méchanceté. Mort* HORRIBLE. *La superstition et le despotisme sont, immédiatement après la peste, les plus* HORRIBLES *fléaux du genre humain.* (Volt.) *Il est cruel de se battre contre ses concitoyens, mais il est bien plus* HORRIBLE *encore d'être opprimé par eux.* (Mme de Staël.)

> Même aux yeux de l'injuste, un injuste est *horrible.*
>
> BOILEAU.

> Plus on est élevé, plus la mort est terrible,
> Et du trône au cercueil le passage est *horrible.*
>
> THOMAS.

— Excessif en mal : *Un bruit* HORRIBLE. *Louis XVIII, lorsqu'il était contrarié, entrait dans d'*HORRIBLES *colères.* (Chateaub.)

— Fam. Très-mauvais : *Chemins* HORRIBLES. *Temps* HORRIBLE. *Une* HORRIBLE *boisson.*

— s. m. Ce qui est horrible : *L'*HORRIBLE *n'est pas poétique.* (Michelet.)

— **Syn. Horrible, affreux, difforme, hideux, laid.** V. AFFREUX.

HORRIBLEMENT adv. (or-ri-ble-man — rad. *horrible*). D'une manière horrible : HORRIBLEMENT *défiguré.* HORRIBLEMENT *laid*

— Excessivement, extrêmement : *S'ennuyer* HORRIBLEMENT. *Etre* HORRIBLEMENT *fatigué L'impiété et le dévergondage de la femme sont* HORRIBLEMENT *contagieux pour le mal.* (Le P Ventura.)

HORRIPILANT, ANTE adj. (or-ri-pi-lan, ante — rad. *horripiler*). Fam. Qui cause, qui est propre à causer le frisson : *Spectacle* HORRIPILANT. *Aventure* HORRIPILANTE.

HORRIPILATION s. f. (or-ri-pi-la-si-on — rad. *horripiler*). Frisson causé par un sentiment d'effroi · *La* Clytemnestre *d'Eschyle donne, d'un bout à l'autre, une* HORRIPILATION *sauvage, le frissonnement du parricide.* (Michelet.)

— Pathol. Frissonnement général, accompagné d'une contraction spasmodique des téguments et de la saillie des bulbes pileux, connue sous les noms vulgaires de *chair de poule* et de *chair d'oie.*

— **Encycl.** Ce phénomène, qui est caractérisé par une sensation de froid à l'épiderme, une contraction particulière de la peau et le redressement des poils ou des cheveux, est d'ordinaire causé par l'action d'un froid plus ou moins intense, comme au sortir du bain lorsque la mince couche de liquide restée sur le corps produit en s'évaporant une réfrigération rapide à la surface de la peau. Une impression vive, un mouvement de frayeur surtout peut encore y donner lieu; de là cette locution : « Les cheveux m'en ont dressé sur la tête! » L'*horripilation* est aussi appelée *chair de poule.*

Pour comprendre comment se produit cette

élévation des bulbes des poils, qui constitue l'*horripilation*, il faut savoir que la peau est formée de plusieurs couches; en allant du centre à la périphérie, on trouve le derme ou chorion, des papilles, puis le corps muqueux, qui n'est que la partie la plus profonde de l'épiderme, des vaisseaux lymphatiques et du pigment situé entre le derme et l'épiderme, des glandes, qui sont : les follicules sébacés, les follicules pileux et les poils, et enfin l'appareil sudoripare. Eh bien, aux follicules pileux sont d'abord annexées les glandes sébacées, puis de petits faisceaux musculaires lisses qui ont reçu le nom de muscles de l'*horripilation;* ces faisceaux naissent de la partie superficielle du derme et se dirigent obliquement dans le même sens que l'inclinaison du poil, contournent les glandes sébacées annexées aux follicules et vont s'insérer sur le follicule à peu près au tiers inférieur. On comprend alors que ces muscles, sous l'influence d'une sensation de froid, d'un sentiment de frayeur, etc., recevant une excitation de la part des nombreux filets nerveux qui se rendent à la peau, puissent se contracter et redresser ainsi les poils en comprimant les glandes sébacées. L'*horripilation* se manifeste fréquemment chez les personnes douées d'une grande sensibilité, par des causes très-diverses : la vue d'un objet qui frappe vivement leur imagination, un souvenir pénible ou agréable, l'audition d'un morceau de musique et particulièrement de certains accords, suffisent pour produire chez elles cette sensation indéfinissable de froid qui commence dans la région dorsale, gagne rapidement la racine des cheveux et s'étend en rayonnant aux autres parties du corps. L'*horripilation* n'est qu'un phénomène passager. Lorsqu'elle est le prélude d'une maladie grave, elle est bientôt remplacée par des symptômes plus sérieux; lorsqu'elle est produite par le froid ou par une cause morale, elle disparaît rapidement sans laisser de traces. Au début des fièvres inflammatoires, l'*horripilation* est fréquente; elle est alors accompagnée d'un tremblement involontaire et prend le nom de frisson.

HORRIPILÉ, ÉE (or-ri-pi-lé) part. passé du v. Horripiler. Qui éprouve le frisson : *En ces occasions, on voit presque toujours les gens de la majorité, pris à l'improviste, tout* HORRIPILÉS, *se serrer les uns contre les autres.* (Cormen.)

HORRIPILER v. a. ou tr. (or-ri-pi-lé — du lat. *horrere*, se hérisser; *pilus*, poil). Donner le frisson à : *C'était une situation à* HORRIPILER *des statues de bronze.*

S'horripiler v. pr. Etre pris du frisson : S'HORRIPILER *pour un rien.*

HORROCKS ou **HORROX** (Jérémie), astronome anglais, né à Toxteth, près de Liverpool, vers 1619, mort en 1641. Une touchante amitié le liait à Crabtee, qui ne lui survécut que peu de jours. Ses œuvres, publiées par Wallis en 1673, ne contiennent que les papiers trouvés chez lui à sa mort et la correspondance des deux amis. Un opuscule, *Venus in sole visa*, qu'il avait fait imprimer en 1629, n'avait pu être retrouvé. Hévélius le réimprima à la suite de son *Mercure vu sur le soleil.* Les vues développées dans les lettres d'Horrocks promettaient un grand astronome à la science. Il n'eut malheureusement pas le temps de remplir ces promesses. Son observation du passage de Vénus sur le soleil est remarquable. A défaut du micromètre, qui n'était pas encore inventé, il trace sur un carton un cercle d'un demi-pied environ de diamètre, que l'image du soleil, dans la chambre obscure, doit recouvrir exactement. Le diamètre de ce cercle est divisé en 120 parties représentant chacune 15 secondes angulaires. Vénus passant sur le disque du soleil devait former tache sur l'image, et la grandeur de cette tache ferait connaître le diamètre apparent de la planète. Il trouva le rapport des deux diamètres représenté par celui de 30′ à 1′ 12″. Comme il supposait au soleil un diamètre de 31′ 30″, un calcul simple lui donnait, pour le diamètre de Vénus, 1′ 20″, valeur sensiblement trop grande. Le principal mérite d'Horroks est d'avoir su, le premier en Angleterre, apprécier pleinement Képler et de l'avoir fait connaître. Outre son travail, *Venus in sole visa*, on a de lui quelques écrits, publiés sous le titre de *Jerem. Horroccii astronomia Kepleriana defensa et promota, etc.* (Londres, 1672, in-4°).

HORRNES, bourg et commune de Belgique, province du Hainaut, arrond. et à 22 kilom. N. de Mons, sur la Senne; 2,190 hab. Extraction de calcaire bleu pour construction; fours à chaux; élève de bestiaux et de chevaux.

HORRY, nom d'un district des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de la Caroline du Sud, près de la frontière de la Caroline du Nord et sur les bords de l'Atlantique. Superficie, 2,500 kilom. carrés; 7,900 hab. C'est un pays peu fertile, sablonneux, marécageux et couvert en partie de sapins et de bruyères.

HORS prép. (or; *h* asp. — autre forme du mot FORS). A l'extérieur de : *Loger* HORS *barrière. Saint-Paul* HORS *les murs. Il y avait* HORS *la porte de la cour une terrasse.* (J.-J. Rouss.) ‖ Cet emploi du mot est aujourd'hui extrêmement restreint.

— Excepté : *On peut résister à tout*, HORS *à la bienveillance.* (J.-J. Rouss.)

Tous les genres sont bons, *hors* le genre ennuyeux.
VOLTAIRE.

Le ciel pardonne tout, *hors* l'inhumanité.
M.-J. CHÉNIER.

— *Hors ligne*, Dans une condition tout à fait exceptionnelle, tout à fait supérieure : *Un talent* HORS LIGNE. *Un candidat* HORS LIGNE. *C'était une idée fort répandue dans l'antiquité que l'homme* HORS LIGNE *ne peut être né des relations ordinaires des deux sexes.* (Renan.)

— Loc. prépos. *Hors de*, Dans la partie extérieure à : HORS DE *la ville*, DU *royaume*, DE *la maison. Diner* HORS DE *chez soi. Se trouver* HORS DE *son rang*, HORS DE *l'alignement. L'anabas, un poisson de l'Inde, peut rester plusieurs jours* HORS DE *l'eau.* (J. Massé.) ‖ A l'écart de l'influence, de l'action, de l'état de : *Etre* HORS DE *danger. Se mettre* HORS D'*haleine. Rester* HORS D'*atteinte. Cela est* HORS DE *doute. La vraie gloire ne se trouve point* HORS DE *l'humanité.* (Fén.) *Le cœur n'est jamais le cœur que quand il se donne, parce que ses jouissances sont* HORS DE *lui.* (Montesq.)

— *Hors de soi*, Dans un état de violente colère :

Je ne saurais parler, tant je suis *hors de moi.*
BOURSAULT.

‖ Dans une sorte d'extase qui fait qu'on s'oublie soi-même : *La puissance d'aimer peut nous transporter à tel point* HORS DE NOUS *que nos douleurs mêmes ne nous soient plus rien.* (Mme Guizot.)

. . . . . Mon cœur, *hors de lui-même*,
S'oublie, et se souvient seulement qu'il vous aime.
RACINE.

— *Etre hors d'affaire*, Etre sorti d'embarras et de danger : *Le malade n'*EST *pas encore* HORS D'AFFAIRE.

— *Etre hors de combat*, N'être plus en état de combattre.

— *Etre hors de service*, N'être plus en état de servir : *Cet habit* EST HORS DE SERVICE.

— *Mettre quelqu'un hors la loi*, Le soustraire à la protection des lois, et se déclarer prêt à l'envoyer au supplice sans jugement, dès que son identité sera reconnue : *Un gouvernement qui* MET HORS LA LOI *est un gouvernement tyrannique.* (Acad.)

— *Hors d'œuvre*, En saillie, hors de l'alignement du corps de bâtiment principal : *Cabinet* HORS D'ŒUVRE. ‖ De l'angle extérieur d'un mur à celui de l'autre mur : *Bâtiment qui a dix mètres* HORS D'ŒUVRE. ‖ Se dit d'un diamant ou d'une autre pierre non encore montée ou qui se trouve hors de sa monture. ‖ Qui ne fait point partie du sujet, et pourrait en être détaché sans inconvénient : *Description* HORS D'ŒUVRE. *Groupe et figures placés* HORS D'ŒUVRE *dans un tableau.* ‖ Substantiv. V. HORS-D'ŒUVRE à son ordre alphabétique.

— Ellipt. *Hors d'ici, hors de là*, Sortez d'ici, de là.

— Jurispr. *Mettre hors de cour* ou *de cause*, Renvoyer comme ne devant pas figurer dans une cause.

— Manég. *Hors d'école*, Exercé depuis peu de temps dans un manége : *Un cheval* HORS D'ÉCOLE. ‖ *Hors la main*, Qui n'obéit point à la bride : *Cheval* HORS LA MAIN.

— Gramm. Suivi de la préposition *de* et d'un substantif ou d'un pronom, *hors* exprime une idée d'exclusion, de situation en dehors : *Cela est* HORS DE *sa sphère. Les objets qui sont* HORS DE *nous.* Mais *hors de* devant un infinitif n'a plus d'autre signification que celle de *hors* seul devant un substantif; il est synonyme de *hormis, excepté :* HORS DE *le battre, il ne pourrait le traiter plus mal.* (Acad.)

HORS-D'ŒUVRE s. m. Morceau qui n'est pas partie essentielle du tout, qui est accessoire ou superflu, et que l'on pourrait retrancher sans nuire à l'ensemble : *Ce pavillon, cette tour est un* HORS-D'ŒUVRE. *Cet épisode est un* HORS-D'ŒUVRE. *Tout ce rôle est un* HORS-D'ŒUVRE.

— Art culin. Petit plat qu'on sert avec le potage : *Les radis, les figues, le beurre, les anchois se servent en* HORS-D'ŒUVRE. (Acad.)

HORSA, prince saxon. V. HENGIST.

HORSBURGH (Jacques), hydrographe anglais, né à Elin (comté de Fife), en Ecosse, en 1762, mort en 1836. Il s'embarqua comme mousse à seize ans et devint premier officier marinier d'un bâtiment qui se perdit, en 1785, sur l'île de Diego-Garcia, dans la mer des Indes. Frappé de la défectuosité des cartes qui étaient la cause de ce sinistre, Horsburgh ne cessa, à partir de ce moment, de faire des observations nautiques pendant ses voyages dans la mer de l'Inde, en Chine, à la Nouvelle-Guinée, compléta ses propres observations par la lecture des voyages et des ouvrages d'astronomie et se mit à dessiner des cartes. Quelques-unes de ces cartes, représentant la côte ouest des Philippines, le détroit de Macassar, etc., parvinrent à Dalrymple, hydrographe de la Compagnie des Indes. Ce savant s'empressa de demander à la compagnie une subvention qui permît à Horsburgh d'acheter des instruments et d'étendre la sphère de ses travaux. Il se livra, en effet, à des observations météorologiques sur les modifications que l'atmosphère éprouve deux fois par jour dans les régions tropicales, entre le 26e degré de lat. N. et le 26e degré de lat. S., et exposa les causes et les effets des oscillations du baromètre. De retour à Londres, Horsburgh fut nommé membre de la Société royale (1806) et appelé, en 1807, à succéder, comme hydrographe de la Compagnie des Indes, à Dalrymple qui venait de mourir. Les excès de travail auxquels il se livra pour remplir dignement cette place abrégèrent ses jours. On lui doit d'excellentes cartes, des écrits très-estimés, dont l'un surtout : *Directions for sailing to and from the East Indies, China, etc.*, est un guide précieux pour les mers de l'Inde. Il a eu de nombreuses éditions, dont la première date de 1809, et il a été plusieurs fois traduit en français, notamment par M. Darondeau, sous le titre d'*Instructions nautiques sur la mer de Chine* (Paris, 1851 et 1853, in-4°). Parmi ses autres écrits nous citerons : *Registre météorologique destiné à indiquer les tempêtes en mer* (Londres, 1816); *Remarques sur plusieurs bancs de glace qui ont été rencontrés dans l'hémisphère austral*, insérées dans les *Transactions philosophiques* de 1830; *Apologie de l'Eglise nationale* (Londres, 1835, in-8°), ouvrage dans lequel il se montre partisan zélé de l'Eglise anglicane.

HORSENS, ville de Danemark, dans le Jutland, *amt* ou préfecture d'Aarhuus, au fond de la baie de son nom; 10,000 hab. Fonderies de fer et autres métaux, distilleries, brasseries, raffineries de sucre; manufacture de tabac, parfumerie, savonnerie, chantiers de constructions navales; port de commerce; exportation de grains. Horsens est une des plus belles villes du Danemark. Ses rues sont larges et bordées de jolis édifices modernes. On y compte trois églises; la plus curieuse faisait jadis partie d'un célèbre monastère de franciscains; elle renferme un grand nombre de sépultures monumentales, parmi lesquelles on distingue surtout celles des princes et princesses russes qui, à la fin du siècle dernier, résidaient à Horsens. A 2 kilomètres de la ville se trouve la prison, dont les bâtiments, pouvant recevoir près de cinq cents condamnés, offrent un aspect imposant. Horsens a aussi une caisse d'épargne et une banque d'escompte et de prêt. La fondation de cette ville remonte au XIe siècle. En 1285, elle fut pillée et incendiée par le pirate norvégien Alf Erlingsen. Au moyen âge, elle renfermait quatre monastères; plus tard, deux châteaux, Bygholm et Sjernholm, y furent construits par les rois de Danemark; enfin un palais qui, après avoir été habité par quatre princesses de la famille impériale de Russie, servit de résidence pendant plusieurs années à la mère du feu roi Frédéric VII, la princesse Charlotte-Frédérique de Mecklembourg. La baie de Horsens s'avance du Cattégat, sur une profondeur de deux milles, entre deux rivages des plus pittoresques et d'une végétation luxuriante; elle forme un port d'hiver de première classe.

HORSE-POX s. m. (orss-pokss — de l'angl. *horse*, cheval; *pox*, vérole). Art vétér. Affection pustuleuse du cheval, analogue au cowpox de la vache.

— **Encycl.** V. EAUX AUX JAMBES.

HORSEY (Jérôme), diplomate anglais de la seconde moitié du XVIe siècle. Il fut chargé de missions en Russie en 1584 et en 1590. On a de lui : *Couronnement solennel et magnifique de Fédor Ivanovich*, inséré dans *Purchas Pilgrimage; Traité de la Russie et des régions septentrionales* (même recueil); *Discours sur la seconde et la troisième mission de J. Horsey auprès de l'empereur de Russie*, resté inédit.

HORSFIELD (Thomas), graveur et naturaliste anglais contemporain. Il explora Java de 1802 à 1819, et revint en Angleterre avec une riche collection de plantes et d'animaux. Dès son retour, il s'occupa de publier la description des animaux, en particulier des mammifères et des oiseaux qu'il avait rapportés et dont il avait pu observer les mœurs avec soin. Il chargea en même temps M. Robert Brown, du *British Museum*, de publier la description de son herbier. Ces deux ouvrages parurent sous les titres suivants : *Recherches zoologiques à Java et dans les îles voisines* (1821-1824, in-4°, avec planches coloriées), et *Plantæ javanicæ rariores descriptæ iconibusque illustratæ quas in insula Java, annis* 1802 *et* 1817, *legit et investigavit Th. Horsfield, etc.* (1825, in-4°). M. Horsfield est encore, malgré son grand âge, conservateur des collections d'histoire naturelle de la Compagnie des Indes orientales à Londres; membre de la Société royale de Londres depuis 1828, il est, en outre, l'un des vice-présidents de la Société Linnéenne. Outre les ouvrages précités, on lui doit un *Catalogue des lépidoptères qui se trouvent au musée de la Compagnie des Indes orientales* (1828), *Catalogue des oiseaux* du même musée (1852), ainsi qu'un grand nombre de *Mémoires* traitant des sujets de zoologie.

HORSHAM, ville d'Angleterre, comté de Sussex, à 30 kilom. N.-O. de Brighton, sur l'Adur; 6,747 hab. Commerce actif. On y voit une belle et vieille église, qui contient plusieurs monuments anciens très-curieux, parmi lesquels deux, sans inscription, qui passent pour couvrir les restes de lord Broose et de lord Hoo, ancêtres du duc de Norfolk. Bel hôtel de ville.

HORSLEY (Samuel), prélat anglais, né en 1733, mort en 1806. Il fut successivement évêque de Saint-David, de Rochester, de Saint-Asaph (1790-1802). C'était un homme d'un grand savoir et qui portait une ardeur extrême dans les controverses. Il défendit le christianisme contre Priestley, et, secrétaire de la Société royale (1773), il quitta cette compagnie après de vifs démêlés avec Banks, son président. Outre son *Hosea translated from the hebrew, with notes explanatory and critical* (1801, in-4°), réimprimé, en 1844, sous le titre de *Biblical criticism*, on a de lui : *Apollonii Pergæi inclinationum libri duo* (Oxford, 1770); *Remarques sur l'*Histoire des conceptions du christianisme *du docteur Priestley* (1783), où il défendait le spiritualisme; *Traités de controverse* (1793, 1 vol. in-8°); *Propriétés des langues grecque et latine* (1796, in-8°); *Euclidis elementorum libri priores XII, ex Commandini et Gregorii versionibus latinis* (Oxford, 1802, in-8°); *Euclidis datorum liber* (Oxford, 1803); *Sermons* (1810, 1812, 3 vol. in-8°); *Traités de controverse avec Priestley* (1802, in-8°).

HORSLEY (John-Calcott), peintre anglais, né à Brompton en 1817. Elève de l'Académie royale, il débuta, dès 1835, dans la carrière artistique, par un tableau, le *Payement des loyers à Haddon-Hale au* XVIe *siècle*, qui attira l'attention de Wilkie. Cette toile fut suivie d'un grand nombre de tableaux de genre : les *Musiciens rivaux*, les *Joueurs d'échecs, On attend la réponse*, le *Coq du Village* (1839), l'*Enfance et la Vieillesse* (1840), la *Sortie du bal* (1841), la *Tombe d'un père*, le *Colporteur*, etc., aussi remarquables par le mérite de l'exécution que par l'esprit et l'habileté de la composition. En 1842, le gouvernement ayant ouvert un concours pour la décoration intérieure du nouveau Parlement, M. Horsley délaissa le genre pour la grande peinture et fut chargé d'exécuter deux fresques. Son carton de concours, qui obtint le second prix, représentait la *Prédication de saint Augustin* (1843); quant au sujet des deux fresques, c'étaient d'abord la *Prière et la Paix*, puis *Satan conseillant le péché à Eve.* M. Horsley exécuta ensuite : la *Religion* (1845); le *Couronnement de Henri V* (1847), qui lui valut un prix, et d'autres grandes toiles. Revenant alors aux tableaux de chevalet, il a successivement exposé l'*Hospitalité* (1850); le *Madrigal* (1852); *Henri, prince de Galles, Jane Grey et Roger Asham*, la *Réunion musicale*, une *Scène de don Quichotte*, le *Fidèle ami*, l'*Allegro et le Penseroso*, qui ont paru à l'Exposition universelle de 1855, à Paris; le portrait de l'ingénieur *Brunel* (1857); la *Nouvelle robe* (1867), etc. Depuis 1864, Horsley est membre de l'Académie royale.

HORST, ville de Hollande, province de Limbourg, arrond. et à 23 kilom. N. de Ruremonde; 4,300 hab. Tisseranderie, fabrication de draps et de lainages; brasseries, distilleries.

HORST (Grégoire), en latin **Hortius**, médecin allemand, né à Torgau en 1578, mort à Ulm en 1636. Il passa son doctorat à Bâle en 1606, devint premier médecin du landgrave de Hesse, puis se fixa à Ulm, et acquit une telle réputation par sa pratique et par ses écrits qu'il reçut le surnom de l'**Esculape de l'Allemagne.** Horst a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, qui ont été réunis et publiés à Nuremberg (1660, 3 vol. in-fol.). Nous nous bornerons à citer : *De morbis eorumque causis* (Giessen, 1612); *De tuenda sanitate studiosorum et litteratorum* (Giessen, 1615); *Observationum medicarum singularium libri IV* (Ulm, 1645); *Institutionum physicarum libri duo* (Nuremberg, 1637, in-4°).

HORST (Jean-Daniel), médecin allemand, fils du précédent, né à Giessen en 1620, mort à Francfort-sur-le-Mein en 1685. Il professa successivement l'art médical à Marbourg, à Giessen et devint médecin du landgrave de Hesse-Darmstadt. Ses principaux ouvrages sont : *Positionum anatomicarum decades decem* (Marbourg, 1638, in-4°); *Pharmacopæa galeno-chymica catholica* (Francfort, 1651); *Physica hippocratea* (Francfort, 1682).

HORTA ou **HORTANUM**, ville de l'Italie ancienne, dans le pays des Sabins, au confluent du Tibre et du Nar. C'est aujourd'hui ORTE.

HORTA, ville de l'archipel des Açores, ch.-l. de l'île Fayal et du département des Açores méridionales, au fond d'une vaste baie sur la côte N.-E., où de grands navires trouvent un bon mouillage; 10,000 hab. Exportation de vin blanc, oranges et céréales.

HORTA, déesse étrusque qui poussait les jeunes gens à la vertu. Elle avait à Rome un temple qui ne se fermait jamais. Par la suite, elle fut identifiée avec Hersilie.

HORTELOUP (Benjamin-Jean-Fulgence), médecin français, né à Dieppe en 1801. Reçu docteur en 1828, il devint, au concours, médecin des hôpitaux en 1831. Bien qu'occupé par une nombreuse clientèle, il a su néanmoins lui dérober le temps nécessaire pour publier quelques excellents mémoires dont voici les titres : *Du croup chez les adultes; Dissertation sur la non-régénération des nerfs de la vie animale* (1835); *Note sur la vaccine développée chez les personnes inoculées.*

HORTEMELS (Frédéric), graveur, né à Paris en 1687, mort dans la même ville en 1750. Il s'est fait un nom dans son temps par des

gravures, dont les plus remarquables sont : le *Mariage de sainte Catherine*, d'après le Giorgione ; *Jésus et la Samaritaine*, d'après Garofalo ; l'*Adoration des Mages*, d'après Véronèse ; *Jésus portant sa croix*, d'après Giorgione ; la *Mort d'Abel*, d'après Andrea Sacchi, etc. Il dessinait avec assez de correction ; ses planches sont d'un ton gris, d'un modelé rond et mou, qui manque de précision, et les chairs de ses personnages sont trop lourdement pointées de noir. Sa meilleure gravure est le portrait de *Philippe d'Orléans*, d'après Santerre. En général, ses planches les plus estimées ont été terminées par sa fille.

HORTEMELS (Marie-Madeleine), femme graveur, fille du précédent, née à Paris vers 1715, morte dans la même ville en 1777. Elève de son père, elle ne tarda pas à le surpasser par la science du dessin et par la simplicité de l'exécution, et fut une des artistes les plus distinguées de son temps. Après avoir longtemps travaillé avec son père, dont elle a terminé les meilleures planches, elle devint la femme de Nicolas Cochin, graveur distingué, qu'elle aida dans ses travaux, puis elle exécuta seule des planches remarquables par la fermeté et la hardiesse du burin et qui sont aujourd'hui très-recherchées. L'œuvre de Marie Hortemels est considérable. Ses meilleures œuvres sont : *Pénélope au milieu de ses femmes*, *Mercure annonçant la Paix aux Muses*, fresque du salon de la Reine, à Versailles ; *Aspasie au milieu des philosophes grecs*, d'après Michel Corneille. Son *Triomphe de Flore*, d'après Poussin, était un travail difficile, dont elle s'est tirée avec un rare bonheur. Signalons encore quelques reproductions intelligentes, fines, distinguées, d'après les dessins originaux de Cochin, son mari, et les belles gravures d'après Rigaud, qui représentent le *Portrait du cardinal de Rohan-Soubise, évêque de Strasbourg*, et celui de *Henri de Thiard de Birty, évêque de Meaux*.

HORTEN, ville de Norvége, préfecture de Jarlsberg, à 58 kilom. S.-O. de Christiania, avec un port militaire sur la côte occidentale du golfe de Christiania ; 5,000 hab. Commerce à peu près nul, mais environs fertiles et bien cultivés. Le port, formé par une langue de terre avancée et par plusieurs îles, a été choisi, depuis 1818, pour servir de station à la flotte militaire norvégienne, ainsi qu'aux grands établissements maritimes qui s'y rattachent. Des travaux considérables y ont été entrepris pour en assurer la sécurité et la commodité. On y trouve de vastes chantiers, des docks, des magasins, des entrepôts, une usine pour la fabrication des machines à vapeur, une école technologique, etc. Bien que Horten soit difficile à fortifier, on y a élevé néanmoins, du côté de la mer, des forts et des tours, d'après le système Montalembert, soit sur la terre ferme, soit sur l'île de Vealœs. Cet ensemble de fortifications porte le nom de *Carl-Johans Wœrn* (rempart de Charles-Jean).

HORTENSE (la reine), reine de Hollande. V. BEAUHARNAIS (Hortense).

HORTENSIA s. m. (or-tan-si-a — de *Hortense*, nom de femme). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des saxifragées, réuni par quelques auteurs au genre hydrangée : *Pendant l'hiver, l'*HORTENSIA *demande peu d'arrosements*. (Bosc.) *Rien de plus agréable que les grandes ombelles roses de l'*HORTENSIA. (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** L'*hortensia* est un charmant arbrisseau, à grandes feuilles opposées, et à fleurs roses groupées en larges corymbes terminaux. Originaire de la Chine et du Japon, il est fort recherché dans ces pays comme plante d'ornement, et fréquemment représenté sur les tapisseries et les vases. Il fut introduit en Europe vers la fin du siècle dernier, et s'est abondamment répandu en France, où il peut passer l'hiver en pleine terre, pourvu qu'on ait la précaution de couvrir le pied avec des feuilles pendant les grands froids. Il a produit plusieurs variétés estimées, et on voit souvent ses fleurs revêtir une teinte bleue très-agréable, sans qu'on ait encore donné une explication satisfaisante de ce phénomène.

HORTENSIA (famille), maison patricienne de l'ancienne Rome. Elle a fourni peu de dignitaires à la république. On trouve, en 467, un dictateur, Q. Hortensius ; mais le plus connu parmi les membres de cette famille est Q. Hortensius, de la branche d'*Ortalus* ou *Hortulus* (petit jardin), qui fut consul en 685, et le plus grand orateur de Rome avant Cicéron.

HORTENSIUS (Quintus), dictateur romain. Il vivait au IIIe siècle avant notre ère, et fut élu dictateur vers 286, pour mettre un terme aux troubles qui agitaient Rome après que le peuple, accablé de dettes, se fût retiré sur le mont Janicule. Hortensius prit diverses mesures propres à calmer les esprits irrités, et remit notamment en vigueur, sous le nom de loi *Hortensia*, la loi *Publilia*, en vertu de laquelle les décisions du peuple devenaient obligatoires pour tous les citoyens. Ce fut la victoire définitive de la démocratie romaine.

HORTENSIUS (Lucius), préteur romain en 171 avant J.-C. Lors de la guerre contre Persée, dernier roi de Macédoine, il succéda à Lucretius comme commandant de la flotte, se signala par toutes sortes de déprédations, mit au pillage la ville d'Abdère, dont il traita les principaux habitants avec la dernière rigueur, et agit de la même façon envers les Chalcidiens. Sa conduite devint l'objet d'un blâme de la part du sénat ; mais néanmoins il ne fut ni rappelé ni puni.

HORTENSIUS (Quintus), célèbre orateur romain, rival de Cicéron, né en l'an 114 av. J.-C., mort l'an 50. Il débuta avec éclat à l'âge de dix-neuf ans, servit, sans s'illustrer, dans la guerre des Marses, puis dans la guerre Sociale, reparut au barreau sous la dictature de Sylla, et se consacra surtout à la défense des membres du parti aristocratique accusés de brigue, de concussion et de péculat. Sa réputation grandit d'autant plus facilement que le sénat, remis en possession du pouvoir judiciaire par Sylla, ne manquait jamais d'acquitter ses clients. Aussi la première partie de sa carrière oratoire fut-elle une suite de triomphes. Ce fut lui que Verrès choisit pour le défendre contre son terrible accusateur. Dans une lutte préparatoire à ce grand procès, Cicéron, pour détourner Cecilius de plaider contre Hortensius, a écrit une page qui nous donne une idée des moyens et du talent de ce célèbre orateur. « Quoi, dit-il à Cecilius, ne songez-vous pas à qui vous avez affaire ? A l'homme du monde le plus disert, le mieux pourvu de toutes les ressources de l'éloquence, avec lequel il vous faudra tantôt suivre un raisonnement, tantôt combattre et lutter sous toutes les formes. Moi, je loue ses talents sans les craindre, et, malgré toute l'estime que j'en fais, ils peuvent bien me charmer, mais non me réduire. Jamais il ne me surprendra par son adresse ; jamais il ne me donnera le change par ses artifices ; jamais il ne réussira à m'ébranler et à me désarmer par toute la force de son génie. Je connais tous ses plans d'attaque, toutes ses pratiques, toutes ses ruses oratoires... Mais vous, Cecilius, comme il vous tourmentera, comme il vous jouera de mille façons ! Il me semble déjà le voir. Combien de fois vous dira-t-il : « Choisissez, Cecilius ; voulez-vous » que telle chose soit ou ne soit pas, que tel » fait soit vrai ou faux ? Dites ce qu'il vous » plaira : vous aurez parlé contre vous- » même. » Bons dieux ! comme vous suerez, comme vous perdrez la tête, comme vous serez ébloui dans la simplicité de votre âme ! Et quand il se mettra à dépecer votre accusation, à compter sur ses doigts les différentes parties de la cause, à couper court sur tel point, à éclaircir celui-ci, à trancher celui-là, je ne doute pas qu'alors vous ne commenciez à craindre d'avoir mis l'innocence en péril. Et s'il en vient à plaindre l'accusé, à exciter la compassion, à rejeter l'odieux sur l'accusateur, à faire valoir l'étroite union que les lois ont établie entre le préteur et le questeur, les maximes des ancêtres, la religion du sort, pourrez-vous soutenir l'indignation qui naîtra contre vous d'un pareil sujet ? Prenez donc garde, pensez-y plus d'une fois ; car j'ai lieu de craindre que non-seulement il ne vous écrase de ses paroles, mais que d'un simple geste, d'un seul mouvement, il ne vous aveugle l'esprit et ne vous fasse perdre de vue vos plans et vos idées. » Cecilius se désista ; mais Verrès ayant fui dès l'audition des témoins, Hortensius, comme Cicéron, fut réduit à publier simplement les *Verrines* qu'il n'avait pu prononcer. Elles ne nous sont point parvenues. Hortensius était à cette époque consul désigné ; il entra en charge l'année suivante (69). A partir de l'année 68, son rôle politique fut une opposition constante à Cicéron. Tandis que celui-ci, pour arriver au consulat, se rapprochait à la fois de la démocratie et des ambitieux, César, Pompée, Crassus, Hortensius se rattachait avec plus d'énergie à l'aristocratie et au sénat. Il prit la parole contre la loi *Gabinia*, contre la loi *Manilia*, qui accordaient à Pompée les pouvoirs les plus larges, et au service desquelles Cicéron avait mis toute son éloquence. La conspiration de Catilina réunit bientôt les deux adversaires. Cicéron, épouvanté, se rangea du parti des optimistes et inclina visiblement vers le sénat. Quand il fut exilé, Hortensius le défendit, demanda son rappel, accusa énergiquement Clodius, toutes choses qui étaient d'un rival généreux, quoi qu'en ait pensé Cicéron, un peu étonné de ce dévouement inattendu. Leur amitié s'établit alors solidement. Ils plaidèrent ensemble, comme aux jours de leur jeunesse, pour le vieux Rabirius. Sans doute ils eurent plus d'une fois l'occasion d'agiter entre eux les grandes questions oratoires ou philosophiques, et nous savons que Cicéron avait composé, sous le titre d'*Hortensius*, un dialogue sur l'importance de la philosophie. Les dernières années de l'orateur aristocratique comptèrent peu de succès éclatants. Il déclinait à la fois en autorité et en talent. Il avait introduit à Rome un genre particulier d'éloquence, désigné sous le nom d'éloquence asiatique, et que distinguait un style emphatique et fleuri ; la décadence de son talent et de sa renommée fut d'autant plus sensible, que le goût s'épurait chaque jour, sous l'influence d'œuvres oratoires où respiraient le goût attique et le souffle cicéronien. Comme rien ne nous est parvenu de ses harangues, nous ne pouvons les juger que d'après Cicéron et Quintilien, qui les condamnent comme trop abondantes et trop ornées.

Sur la fin de sa vie, Hortensius ne fut plus qu'un épicurien délicat. Il possédait à Rome, sur le mont Palatin, une somptueuse maison, qui devint plus tard le palais d'Auguste. Il avait en Italie plusieurs villas, dont le luxe et la splendeur étaient passés en proverbe. Sans doute il les avait ornées de quelques-unes de ces riches dépouilles de la Sicile, qui, de la demeure de Verrès, avaient passé dans la sienne. Il avait la passion des arbres rares et il élevait à grands frais de beaux poissons dans ses viviers. Il épousa la femme de Caton, dans des circonstances singulières que Plutarque nous a racontées. Il avait demandé d'abord à Caton, son ami intime, la main de sa fille Porcia, déjà mariée. Le mari ne songeant pas à se séparer de sa femme, Hortensius lui suggéra de la répudier provisoirement ; il l'eût épousée provisoirement aussi, et, quelques mois après, un troisième mariage l'aurait rendue à son mari. Cette combinaison ne séduisit pas le mari de Porcia ; Caton alors céda sa propre femme à Hortensius et la reprit à la mort de celui-ci. Hortensius eut un fils peu digne de lui et qui ne se signala que par des folies. Mais le grand orateur parut revivre dans sa fille, Hortensia. Les triumvirs Antoine, Octave, Lépide avaient frappé les dames romaines d'une énorme contribution. Personne n'osait les défendre contre cette injustice. Hortensia prit en main la cause des matrones ; elle plaida pour son sexe au Forum, parla aux triumvirs avec une grande hardiesse et obtint que la loi fût retirée. « On lit encore ce discours, dit galamment le grave Quintilien, et on ne le lit pas seulement par honneur pour le sexe. »

HORTENSIUS (Quintus Hortalus), général romain, fils du précédent, mort en 42 avant J.-C. Sa jeunesse fut des plus désordonnées, et son père le priva d'une partie de son héritage. Lorsque la guerre civile éclata, Hortensius se rendit auprès de César, qui le chargea d'occuper Arminium, lui donna le commandement d'une flotte dans l'Adriatique, et lui confia en 44 le gouvernement de la Macédoine. Après la mort du dictateur, Hortensius fut mis par Antoine sur la liste des proscrits ; il s'en vengea en faisant mettre à mort Caïus Antonius, tomba entre les mains d'Antoine à la bataille de Philippes et fut mis à mort.

HORTENSIUS (Lambert), savant philologue hollandais, né à Montfort en 1501, mort vers 1575. On a peu de détails sur sa vie ; on ignore même son véritable nom, *Hortensius* étant un surnom qui lui fut donné parce qu'il était fils d'un jardinier. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il était préfet du collége de Naarden, lorsque cette ville tomba aux mains des Espagnols, en 1572. Il a laissé : *Secessionum civilium libri VII* (Bâle, 1546, in-fol.) ; *De tumultibus anabaptistarum* (Bâle, 1548, in-4o) ; *De bello Germanico* (Bâle, 1560, in-4o) ; *Enarrationes in Virgilii Æneida* (Bâle, 1557, in-fol.) ; *Explicationes in Lucani Pharsaliam* (Bâle, 1578, in-fol.).

HORTICOLE adj. (or-ti-ko-le — du lat. *hortus*, jardin ; *colere*, cultiver). Qui se rapporte à la culture des jardins : *Science* HORTICOLE. *Méthode* HORTICOLE.

HORTICULTEUR s. m. (or-ti-ku-lteur — du lat. *hortus*, jardin ; *cultor*, celui qui cultive). Hortic. Celui qui cultive les jardins : *Il convient de louer, d'encourager ces* HORTICULTEURS *industrieux*. (T. de Berneaud.)

HORTICULTURE s. f. (or-ti-kul-tu-re — du lat. *hortus*, jardin, et de *culture*. Le latin *hortus* répond exactement au grec *chortos*, cour, enclos, de même que *cohors*, enceinte, cour, par contraction *chors*, *cors*, thème *corti*, d'où le bas latin *curtis*, qui est devenu le français *cour*, l'irlandais *cuirt*, le kymrique *cwrt*, l'anglais *court*, etc. Le jardin est ainsi désigné comme un lieu enclos). Art de cultiver les jardins : *L'*HORTICULTURE *est le travail de la terre à la naissance de la famille*. (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** Le mot *horticulture* est d'invention assez moderne ; mais l'art lui-même de l'horticulteur est très-ancien, et il a dû certainement précéder l'agriculture. En effet, l'homme a sans doute commencé par cultiver les végétaux utiles autour de sa demeure et dans un espace restreint, avant de les répandre dans les champs. L'*horticulture* a suivi de près la naissance et l'organisation de la famille ; puis, à mesure que la civilisation a progressé, elle a dû multiplier ses produits, perfectionner ses procédés, satisfaire aux exigences du luxe, joindre en un mot l'agréable à l'utile. Introduite dans les villes, elle en a rendu le séjour moins monotone, en rappelant à ceux que leurs devoirs y retiennent les jouissances de la campagne. Homère cite les jardins plantés par Alcinoüs et Laerte, qui voulurent rassembler autour de leurs demeures, sur un coin de terre sans cesse travaillé, tout ce qui devait charmer les yeux et satisfaire le goût. Les Celtes et les Gaulois connaissaient les pratiques horticoles, qui se perfectionnèrent sous la domination romaine. Après les invasions des barbares, l'*horticulture* se réfugia dans les cloîtres, où elle fit quelques progrès, surtout du IXe au XIVe siècle. On peut en avoir une idée en lisant le poëme latin de Walafried Strabo, écrit vers la première de ces époques. A la Renaissance, Belon, de retour de ses voyages, propagea le goût de la culture des plantes exotiques, et, joignant l'exemple au précepte, il créa au Mans un jardin devenu célèbre. Du Bellay, à Paris, Lécluse, à Arras, marchèrent sur ses traces ; ce dernier surtout introduisit un grand nombre de végétaux inconnus jusqu'alors, nombre qui fut encore augmenté par Barrelier, Plumier, Lobel et Tournefort. Malesherbes imprima à l'*horticulture* une vigoureuse impulsion. Il cultiva beaucoup d'arbres exotiques. Lemonnier également. Les frères Duhamel propagèrent dans leurs domaines les végétaux dont l'amiral de La Galissonnière avait fait recueillir les graines dans l'Amérique du Nord. Vers le même temps avaient lieu aussi les tentatives de Varennes de Fenille, Rast de Maupas, Juge de Saint-Martin, Dumont de Courset et des frères Thouin.

Vers le commencement de ce siècle, après les secousses de la Révolution, l'*horticulture* prit un nouvel essor. Le riche établissement de la Malmaison introduisait à grands frais de nouvelles richesses. Depuis, de grands établissements horticoles ont été fondés ; des sociétés d'*horticulture* se sont créées dans nos diverses provinces ; l'art des jardins a eu sa place dans l'enseignement public, et de nombreux ouvrages ont contribué à l'instruction des amateurs, tandis que les voyageurs et les semeurs enrichissaient nos cultures d'espèces et de variétés nouvelles.

L'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie ne sont pas, tant s'en faut, restées en arrière. « Cependant, nulle part l'*horticulture* n'est plus florissante, plus usuelle que dans la Belgique ; la ville de Gand en est surtout la vraie capitale ; là, en effet, tout le monde est horticulteur ou par goût ou par profession ; c'est à Gand qu'est née, en 1809, l'heureuse idée de ces expositions publiques qui se font chaque année, et qui, partout où elles ont été adoptées, sont si fécondes en résultats. Les horticulteurs belges excellent dans la pratique ; ils aiment l'ordre et la propreté ; tout ce qui peut vicier l'atmosphère ou blesser la vue est scrupuleusement enlevé ; on ne se lasse point d'essuyer les vitraux, de brosser les murs, de faire une chasse continuelle aux insectes destructeurs et aux plantes parasites ; à l'air de santé, de fraîcheur qu'offrent les plantes, on voit que partout règne une direction exercée, intelligente, que les employés sont convenablement salariés et que chacun fait son devoir plus encore par plaisir que par une servile habitude. Nul doute que l'on n'y sacrifie parfois au luxe, au désir de s'élever au-dessus de son voisin ; mais l'utile n'est jamais négligé. C'est donc en Belgique que nos amateurs doivent se rendre pour y recueillir les meilleures méthodes et les traditions les plus saines. » Ces éloges, que M. T. de Berneaud donnait, il y a quarante ans, à l'*horticulture* belge, sont de plus en plus mérités, et ce petit État continue à occuper le premier rang.

Il ne faudrait pas toutefois être injuste envers notre pays ; la France n'aurait rien à envier aux autres Etats, si les progrès de l'*horticulture* y étaient partout aussi marqués qu'à Paris. La capitale possède des établissements de premier ordre dans tous les genres. Le plus ancien est le Muséum d'histoire naturelle, plus connu sous le nom populaire de Jardin des plantes, et qui, devenu aujourd'hui insuffisant, a toujours néanmoins rendu à l'*horticulture* des services qu'on ne saurait méconnaître. Bien des espèces nouvelles sont sorties de ses serres et de ses carrés, pour se répandre dans la France entière et même dans nos colonies et à l'étranger. Un jardin botanique plus modeste est annexé à l'Ecole supérieure de pharmacie. Le Jardin d'acclimatation du bois de Boulogne, bien que consacré surtout aux animaux, s'occupe aussi de l'introduction et de la propagation des espèces végétales d'utilité ou d'agrément. Le jardin fleuriste de la ville, situé à la Muette, est une véritable manufacture, où l'on élève des milliers de plantes rares destinées à orner, soit en tout temps, soit pendant la belle saison seulement, nos squares et nos jardins publics. Les bois de Boulogne et de Vincennes, les Champs-Elysées, le parc Monceaux, les jardins des Tuileries et du Luxembourg ont été plus ou moins transformés ; les parcs des Buttes-Chaumont, de Montsouris et bien d'autres, répandus dans les divers quartiers, contribuent ou contribueront à embellir et à assainir la capitale.

Paris ne possède pas d'enseignement horticole régulièrement organisé ; toutefois, les moyens d'instruction n'y manquent pas. Le Jardin des plantes a un cours de culture et de naturalisation. La ville a fondé aussi un cours théorique et pratique d'arboriculture au parc de Saint-Mandé ; cette branche importante de l'*horticulture* est encore enseignée par plusieurs professeurs libres. Il faut joindre à cela les sociétés horticoles, les publications consacrées aux jardins et surtout les expositions publiques, qui ont lieu au moins une fois tous les ans, et dont plusieurs ont été fort remarquables. La province se pique aussi d'émulation ; elle possède d'ailleurs des établissements hors ligne, parmi lesquels nous citerons surtout les pépinières d'Angers.

On divise ordinairement l'*horticulture* en trois branches principales : 1o la *culture maraîchère*, plus spécialement nommée *jardinage*, et qui s'adonne exclusivement à la production des légumes ; 2o la *culture fruitière*, appelée aussi *arboriculture*, et dont le nom fait suffisamment connaître l'objet ; 3o la *culture d'agrément* ou *floriculture*, qui s'oc-

cupe de la multiplication des fleurs et des végétaux d'ornement. A ces grandes divisions il convient de joindre les cultures forcées ou de primeurs, l'art du pépiniériste, celui du jardinier paysagiste, etc.

Pour compléter ce résumé succinct, nous renverrons aux différents mots cités dans le cours de cet article, et aussi au mot JARDIN.

HORTIE s. f. (or-tî — du lat. *hortus*, jardin). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des diosmées, tribu des pilocarpées, dont l'espèce type croît au Brésil.

HORTILLON s. m. (or-ti-llon; *ll* mll. — du lat. *hortus*, jardin). Celui qui cultive un hortillonnage : *L'état d'*HORTILLON *est héréditaire, et l'on voit des fils d'*HORTILLONS, *après avoir fait leur temps de service, venir reprendre la profession de leurs parents. Avant la révolution de* 1789, *les* HORTILLONS *étaient organisés en confrérie, placée sous la protection de Notre-Dame de Bon-Secours.*

HORTILLONNAGE s. m. (or-ti-llo-na-je; *ll* mll. — du lat. *hortus*, jardin). Nom donné, dans l'ancienne province de Picardie, à des marais entrecoupés de petits canaux, que l'on exploite pour la culture des légumes et des fruits; mode de culture pratiqué dans ces marais : *Affermer un* HORTILLONNAGE. *Le terrain des* HORTILLONNAGES *est formé de tourbe. Souvent, quand le bail est fini, le propriétaire fait tourber son* HORTILLONNAGE.

— **Encycl.** Dans les environs d'Amiens, il existe un vaste espace formé par les bras de la Somme, et qui est mis depuis longtemps en culture maraîchère. Les chemins de communication sont ici remplacés par des canaux, et les ouvriers, ainsi que les produits, sont transportés dans des barques. Le sol est tourbeux et imprégné d'une humidité permanente; grâce à d'abondantes fumures, on y obtient des produits considérables, surtout en gros légumes herbacés. Ce sol a été, du reste, en quelque sorte créé par l'homme; il occupe l'emplacement d'anciens marais; des coupures savamment distribuées, la terre rejetée sur les parties émergées, ont permis de mettre en valeur ces terrains infertiles.

HORTILLONNEUR s. m. (or-ti-llo-neur; *ll* mll. — rad. *hortillon*). Hortic. Celui qui cultive un hortillonnage; hortillon.

HORTOLUS s. m. (or-to-luss). Moll. Genre fossile, de la famille des nautilides, ayant une coquille à spire régulière et à tours disjoints, comme les nautilocéras, redressée en crosse comme celle des lituites, et dont les espèces connues appartiennent au terrain silurien : *L'*HORTOLUS *américain caractérise le terrain silurien inférieur des Etats-Unis.*

HORTULAIN ou **ORTHOLAIN**, célèbre alchimiste qui vivait au XIVe siècle. Il est souvent désigné sous le nom de **le Jardinier**, qui n'est autre que la traduction du mot latin *Hortulanus*. En dehors de ses recherches sur l'art de transformer les métaux en or, Hortulain s'est adonné à des travaux chimiques. En 1358, il publia un livre intitulé : *Practica vera alchimica per magistrum Hortulanum, Parisiis probata et experta sub anno Dom.* MCCCLVIII, dans lequel il indique très-nettement la préparation de l'eau-forte (acide nitrique), de l'eau régale, l'opération de la distillation du vin et de l'alcool absolu. Malheureusement, à côté de ces observations d'une précision scientifique, se trouvent des théories imaginaires. Sous l'influence toute-puissante des doctrines alchimiques, Hortulain cherche la préparation du *grand élixir*, qui doit changer les métaux en or, et donne une série de recettes absurdes pour le produire. La *Practica chimica* d'Hortulain a été insérée dans le *Theatrum chymicum*. Parmi ses autres œuvres, citons son *Commentaire sur la Table d'émeraude*, ouvrage qui a joui d'une grande renommée chez les alchimistes.

HORTULAIRE s. m. (or-tu-lè-re — du lat. *hortus*, jardin). Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes, qui se réunissaient secrètement dans des enclos privés.

HORTULAN s. m. (or-tu-lan — du lat. *hortulanus*, jardinier). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des tangaras. ‖ Ancien nom du bruant ortolan.

HORUS, divinité égyptienne. V. AROÉRIS.

HORVATH (Michel), historien et homme politique hongrois, né à Szentes en 1809. Après avoir fait de très-fortes études, il remplit diverses fonctions pastorales, puis se rendit à Vienne (1841) et y donna des leçons particulières. Nommé, en 1844, professeur de langue et de littérature hongroise, au collége de Marie-Thérèse, il devint trois ans après aumônier d'un corps de troupes, et fut appelé, en 1848, au siége épiscopal de Csanad, en Hongrie. Lorsque, en 1849, l'insurrection de la Hongrie contre l'Autriche éclata, l'évêque de Csanad se signala parmi les plus chauds partisans de l'indépendance de sa patrie, fut nommé ministre de l'instruction publique et des cultes, introduisit des réformes libérales et dut s'exiler lorsque l'intervention de la Russie et la trahison de Gœrgei firent retomber la Hongrie sous le joug de l'Autriche. Horvath se rendit à Paris, puis s'établit à Zurich et fut condamné par contumace à la peine de mort. A la suite de la guerre entre l'Autriche et la Prusse, en 1866, le gouvernement autrichien dut entrer, vis-à-vis de la Hongrie, dans une voie libérale, et Horvath put alors rentrer dans son pays. La popularité dont il n'avait cessé de jouir lui valut d'être nommé peu après ministre de la justice, et il fut élu, à l'unanimité, député au parlement hongrois en 1869. On lui doit des ouvrages très-estimés, dont les principaux sont : *Histoire du commerce et de l'industrie en Hongrie pendant les trois derniers siècles* (Ossen, 1840); *Histoire de la Hongrie* (1842-1846, 4 vol.); *Monumenta Hungariæ historica* (Pesth, 1857 et ann. suiv., 4 vol.); une autre *Histoire de Hongrie* (Pesth, 1859-1863, 6 vol.); *Vingt-cinq ans de l'histoire de Hongrie* (Genève, 1863, 2 vol.); *Histoire de la guerre de l'indépendance hongroise en 1848 et 1849* (Genève, 1865, 3 vol.).

HORWITZ (Sabbatai-Scheftel), savant juif allemand, qui vivait au commencement du XVIe siècle. Il devint le chef de la synagogue de Prague. On lui doit plusieurs ouvrages hébreux, dont les principaux sont : *Chephah Tal* (*Abondance de rosée*), écrit sur la Cabale (Hanau, 1612, in-fol.); *Nichemath Ch'abbtaï Halevi* (*Souffle* ou *Essence des sabbats de Lévi*), traité sur l'âme (1616, in-4o). — Abraham HORWITZ, rabbin, fils du précédent, né à Prague dans la première moitié du XVIe siècle, a composé, entre autres ouvrages : *Hemek Bracah* (*Vallée de bénédiction*), remarques sur les bénédictions (Cracovie, 1579); *Brith Abraham* (*Alliance d'Abraham*), traité sur la pénitence (Cracovie, 1602); *Jesch Nokhalin* (ce sont ceux qui se confient à l'Eternel), instruction morale (Prague, 1615). — Le fils du précédent, Isaïe HORWITZ, né à Prague vers 1550, mort à Tibériade en 1629, fut rabbin successivement à Francfort, à Posen, à Cracovie, à Prague, puis se rendit en Palestine (1622), habita quelque temps Jérusalem et se fixa à Tibériade, où il termina ses jours. Isaïe est le membre le plus célèbre de sa famille. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages très-estimés, parmi lesquels nous citerons : *Schné Loukhoth habbrith* (les *Deux tables de l'alliance*), traité sur la religion, la morale, les cérémonies judaïques, qui jouit d'une grande réputation (Amsterdam, 1649, in-fol.); *Schahar Haschamajim* (*Porte des cieux*), commentaire cabalistique sur les psaumes et les prières (Amsterdam, 1717). — Son fils, Sabbataï-Scheftel HORWITZ, mort à Vienne en 16?3, fut rabbin à Francfort, à Posen et à Vienne. Ses principaux ouvrages sont : *Sepher vavei hahamoudim* (*Livre des clous des colonnes*), traité de morale ascétique (Amsterdam, 1649, in-fol.); *Tsavahah* (*Testament*), instruction morale à ses enfants (Amsterdam, 1717, in-4o). — Son neveu, Isaïe HORWITZ, mort en Pologne en 1695, a laissé des commentaires juridiques sur des passages du Talmud : *Beth halevi* (Venise, 1663, in-4o).

HORY-TABOR, ville de l'empire d'Autriche, en Bohême. V. TABOR.

HORZOWITZ, ville de l'empire d'Autriche, en Bohême, cercle et à 12 kilom. O. de Prague; 2,265 hab. Belles bergeries; fromages renommés. Dans les environs, riches mines de houille, mines de cinabre.

HOSACK (David), médecin américain, né à New-York en 1769, mort dans la même ville en 1835. Lorsqu'il eut pris le grade de docteur à Philadelphie, il alla compléter ses études à Edimbourg et à Londres. De retour en Amérique, Hosack s'établit dans sa ville natale, devint professeur de botanique et de matière médicale au collége de la Colombie, et présida la Société historique de New-York de 1820 à 1828. On a de lui : *Medical essays* (1824-1830, 3 vol.); *System of practical nosology* (1819); *The Practice of physic* (1838), ouvrage posthume.

HOSACKIE s. f. (o-za-kî — de *Hosack*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique boréale.

HOSANNA s. m. (o-zann-na — terme syriaque fait de l'impératif du verbe hébreu *hoschia*, il a sauvé, et de *na*, particule déprécative. Ainsi *hosanna* signifie : sauvez, je vous prie. On l'explique aussi par *sauvez maintenant*. Ce mot est pris du psaume CXVII, où on lit : *Anna Jehovah hoschia nâ*, c'est-à-dire : Ah! Seigneur, sauvez, je vous prie). Liturg. Prière que les Israélites récitent le quatrième jour de la fête des Tabernacles. ‖ Hymne qui se chante le jour des Rameaux, et qui commence par le mot *hosanna : Chanter l'*HOSANNA.

— Par ext. Chant de triomphe, glorification : *Il ne manque à l'amour que la durée, pour être à la fois l'Eden avant la chute et l'*HOSANNA *sans fin.* (Chateaub.)

> Chaque heure a son tribut, son encens, son hom[mage,
> Qu'elle apporte en mourant aux pieds de Jéhovah;
> Ce n'est qu'un même sens dans un divin langage;
> Le matin et le soir lui disent : *Hosanna!*
>
> LAMARTINE.

HOSEMANN (Théodore), peintre et dessinateur allemand, né à Brandebourg en 1807. Il étudia la lithographie à l'Académie de Dusseldorf, le dessin et la peinture sous la direction de Cornélius et de Schadow, illustra avec talent plusieurs ouvrages de Winckelmann, à l'usage des enfants, et devint professeur de dessin à Berlin. Professeur, dessinateur et peintre, il déploya une activité incroyable, et bientôt ses aquarelles, ainsi que ses petits tableaux à l'huile, conquirent les suffrages de tous les amateurs de peinture. Dans ses toiles, ce sont surtout les scènes et les côtés comiques de la vie du peuple qu'il s'est attaché à reproduire. Quant aux ouvrages qu'il a ornés de ses dessins, il serait trop long de les énumérer ici; nous mentionnerons seulement, outre les publications de Winckelmann, les *Œuvres* d'Hoffmann, les *Fanfarons* de Zachariæ, le *Baron de Munchhausen*, les *Œuvres* de Jérémie Gotthelf, la traduction allemande des *Mystères de Paris*, etc. Depuis quelques années, il ne s'occupe plus que de peinture. En 1857, il est devenu professeur à l'Académie des beaux-arts de Berlin, qui, trois années plus tard, l'a admis au nombre de ses membres.

HOSIDIUS (Cneius Geta), général romain, qui vivait au Ier siècle de notre ère. Devenu propréteur de Numidie en 42 de notre ère, il eut à combattre un chef maure nommé Sabalus, qu'il poursuivit dans le désert et qu'il contraignit à se rendre. De l'Afrique, Hosidius passa dans la Bretagne, comme lieutenant de A. Plautius, et il se signala par une grande victoire qui lui fit obtenir les ornements du triomphe. Il devint en 49 consul suppléant.

HOSIDIUS GETA, poëte latin du IIe siècle de notre ère. V. GETA HOSIDIUS.

HOSIE s. f. (o-zî). Zooph. Genre d'échinodermes, formé aux dépens des astéries.

HOSIUS ou **OSIUS**, écrivain ecclésiastique espagnol, né en 257, mort en 357. Il occupa pendant soixante ans le siége épiscopal de Cordoue, eut à souffrir pendant la persécution de Dioclétien, gagna la confiance de Constantin, qui le chargea, en 324, d'apaiser la querelle qui s'était élevée entre Arius et l'évêque Alexandre, prit ensuite une part importante au concile de Nicée, dont, au dire de Tallemont, il rédigea le symbole ou profession de foi, et présida le concile de Sardique (347). Sous Constance, Hosius refusa de prendre part à la condamnation d'Athanase. Après plusieurs appels de l'empereur, l'évêque de Cordoue, presque centenaire et affaibli par son grand âge, consentit à se rendre à Milan et à communier avec deux prélats ariens. Il mourut peu après.

HOSIUS (Stanislas), prélat polonais, né à Cracovie en 1509, mort en 1579. Il était de basse extraction, mais, par ses talents, il s'éleva aux plus hautes dignités ecclésiastiques. Après avoir complété ses études en Italie, il retourna en Pologne et devint successivement chanoine de la cathédrale de Cracovie, secrétaire du roi de Pologne Sigismond Ier, évêque de Culm, enfin, en 1551, évêque de Warmie. Hosius se signala par la rigueur fanatique avec laquelle il poursuivit les protestants. Il lut au synode de Piotrkowo sa *Confessio catholicæ fidei christianæ*, qui a été traduite dans toutes les langues. Quelque temps après, le pape l'appela à Rome et l'envoya vers l'empereur Ferdinand Ier. S'étant rendu au concile de Trente, il s'y signala par son érudition et par son éloquence, et reçut, en 1561, le chapeau de cardinal. Il poursuivit les réformés avec une nouvelle ardeur et fonda en 1564, à Baunsber, le premier collége de jésuites qui ait existé en Pologne. Il était en mission à Rome lorsqu'il mourut. Ses *Opera omnia* ont été publiés après sa mort (Cologne, 1584, 2 vol.).

HOSLUNDIE s. f. (o-sleun-dî — de *Hoslund*, sav. allem.). Bot. Genre d'arbrisseaux, rapporté avec doute à la famille des labiées, et comprenant plusieurs espèces, qui habitent la Guinée et la Sénégambie.

HOSMER (William-H.-C.), poëte américain, né à Avon, Etat de New-York, en 1814. Tout en étudiant le droit, il cultiva la poésie et fit paraître, en 1844, un poëme indien en sept chants, *Yonnondio*, dont il puisa le sujet dans les légendes des Indiens Senecas. Depuis lors, il a publié, sous le titre d'*Œuvres poétiques* (New-York, 1854, 2 vol.), des poésies consistant en poëmes lyriques, ballades, chansons, etc., et dans lesquelles on trouve de la verve et de la vigueur.

HOSMER (Henriette), femme sculpteur américaine, née à Watertown (Massachusetts) en 1831. Elle alla, en 1852, compléter ses études artistiques à Rome, et, de retour aux Etats-Unis, elle révéla son remarquable talent en exécutant des statues dont le succès a été très-grand. Nous citerons notamment : *Puck* (1856), pour la bibliothèque publique de Saint-Louis; l'*Esprit follet*, œuvre pleine de grâce; *Zénobie enchaînée*, statue colossale; *Thomas H. Benton* (1868); *Faune dormant*, qui a figuré à l'Exposition universelle de Paris en 1867.

HOSNY s. m. (o-sni). Ichthyol. Espèce de spare.

HOSPES HOSTIS (*Tout étranger est un ennemi*), Maxime politique qui n'est autre chose que l'exagération d'un patriotisme exclusif.

« La vertu, chez William Pitt, n'est pas plus la vertu philosophique d'Epictète ou d'Aristide que la vertu chrétienne. C'est la vertu des conquérants romains, le dévouement à la patrie, la grandeur de la patrie poursuivie par tous les moyens, sans réserve des droits de l'étranger ni des droits de l'humanité : *Hospes hostis!* »

HENRI MARTIN.

HOSPICE s. m. (o-spi-se — lat. *hospitium*; de *hospes*, hôte). Maison religieuse établie pour donner l'hospitalité aux pèlerins et aux voyageurs : HOSPICE *du mont Saint-Bernard.*

— Maison de charité destinée à recevoir des pauvres, des orphelins et d'autres personnes que leur âge ou leurs infirmités mettent hors d'état de gagner leur vie : HOSPICES *civils.* HOSPICE *de la vieillesse.* HOSPICE *des incurables.* HOSPICE *des Enfants-Trouvés.* HOSPICE *des aliénés.* ‖ S'emploie quelquefois abusivement pour HÔPITAL : *Un tiers de la population de Paris meurt à l'*HOSPICE. (Toussenel.)

— **Encycl.** V. HÔPITAL.

HOSPINIEN (Rodolphe), théologien protestant suisse, né à Altdorf en 1547, mort à Zurich en 1626. Il fit ses études à Marbourg et à Heidelberg. Revenu dans sa patrie, il occupa divers emplois ecclésiastiques et s'acquit une grande réputation d'érudit. On dit que, sur la fin de sa vie, il perdit entièrement la raison. « Personne, dit Dupin, n'a mieux que lui démêlé ni détaillé l'histoire des différends qui ont existé entre les sectes séparées de l'Eglise romaine. » Ses principaux ouvrages sont : *De templis, hoc est de origine, progressu, usu et abusu templorum* (Zurich, 1587, in-fol.); *De monachis, hoc est de origine, progressu, cerimoniis et ritibus festorum dierum christianorum liber unus, etc.* (Zurich, 1593, in-fol.); *De festis Judæorum et ethnicorum, etc.* (Zurich, 1592, in-fol.); *Historia sacramantaria, hoc est libri quinque de Cœnæ dominicæ prima institutione ejusque vero usu et abusu in primitiva Ecclesia* (Zurich, 1598, in-fol.); *De origine et progressu controversiæ sacramentariæ de Cœna Domini inter lutheranos, ubiquistas et orthodoxos, quos zuringlianos seu calvinistas vocant* (Zurich, 1602, in-fol.); *Historia jesuitica; De origine, regulis, constitutionibus, privilegiis, incrementis, progressu et propagatione ordinis jesuitarum* (Zurich, 1586, in-4o). Les *Œuvres complètes* d'Hospinien ont été publiées à Genève (1669-1681, 7 vol. in-fol.).

HOSPITAL, village d'Irlande, comté et à 26 kilom. S.-E. de Limerick; 1,900 hab. Ce village doit son nom et son origine à une commanderie de chevaliers hospitaliers établis en ce lieu sous le règne du roi Jean. Sir W. Brown y bâtit un magnifique château sur l'emplacement de l'ancien hôpital.

HOSPITAL (L'), nom de plusieurs personnages distingués dans la magistrature et les sciences. V. L'HOSPITAL.

HOSPITALIER, IÈRE adj. (o-spi-ta-lié, iè-re — lat. *hospitalis*; de *hospes*, hôte). Qui aime à exercer l'hospitalité : *Homme* HOSPITALIER. *Peuple* HOSPITALIER. *Le Français est naturellement bon, ouvert,* HOSPITALIER, *bienfaisant.* (J.-J. Rouss.)

— Où l'on reçoit l'hospitalité; où l'on trouve un refuge : *Demeure* HOSPITALIÈRE. *Asile* HOSPITALIER.

> Agréables banquets, tables *hospitalières*,
> Charmants amphitryons, aimables douairières,
> Vous avez disparu!...
>
> COLNET.

— Hist. relig. Se dit de certains ordres établis originairement pour recevoir les pèlerins et les voyageurs : *Religieux* HOSPITALIERS. ‖ Se dit de certains ordres institués pour donner des soins aux malades dans les hôpitaux : *Religieuses* HOSPITALIÈRES.

— Méd. *Hygiène hospitalière*, Partie de l'hygiène qui concerne l'aménagement et le service des hospices et hôpitaux.

— s. m. Hist. relig. Membre de divers ordres institués originairement pour donner asile aux pèlerins et aux voyageurs : HOSPITALIERS *du Saint-Esprit.* ‖ *Grand Hospitalier*, Dignitaire de l'ordre de Malte, qui avait la juridiction du grand hôpital de Malte. Depuis 1646, cette dignité appartenait au pilier ou chef de la langue de France.

— Fr.-maçonn. Dignitaire ou officier d'une loge, chargé d'administrer la caisse destinée aux œuvres de bienfaisance et d'aller visiter les frères malades.

— s. f. Religieuses hospitalières : *Les* HOSPITALIÈRES *de Saint-Joseph.*

— **Encycl.** L'histoire des ordres religieux qualifiés d'*hospitaliers* offre un champ assez étendu d'études intéressantes. Nous ferons remarquer avant tout que l'exercice de l'hospitalité n'était pas exclusif aux ordres dits particulièrement *hospitaliers*; il constituait une des principales obligations de tous les ordres religieux, quels qu'ils fussent; et ceux qui, par la suite, ne se firent pas scrupule de le négliger et de l'abandonner totalement faillirent à l'une des conditions essentielles de leur institution.

Le plus souvent, l'origine des ordres *hospitaliers* se rattache à quelque besoin pressant et imprévu, à quelque fléau destructeur, que les ressources ordinaires n'auraient pu efficacement combattre : tels sont le feu Saint-Antoine, le mal des Ardents, la peste noire, etc.

Les ordres *hospitaliers* d'hommes peuvent se classer en deux grandes catégories : 1o ceux qui se consacraient exclusivement à l'hospitalité; 2o les ordres tout à la fois *hospitaliers*

et militaires. Au reste, plusieurs ordres, *hospitaliers* lors de leur fondation, cessèrent de l'être par la suite, par exemple les chanoines réguliers de Saint-Antoine de Viennois et ceux du Saint-Esprit, deux instituts supprimés en France depuis plus d'un siècle. De même les religieux *hospitaliers* de Saint-Jean de Jérusalem devinrent plus tard les chevaliers de Malte. D'un autre côté, quelques-uns des ordres *hospitaliers* et militaires, corrompus par l'excès de leurs richesses et de leur ambition, par leur soif insatiable de domination, ne tardèrent pas à se détourner de leur voie primitive et ne conservèrent que de nom le caractère religieux, qui ne faisait que rendre leur dépravation plus scandaleuse.

C'est surtout aux époques antérieures aux croisades, puis vers le déclin du moyen âge, que prirent naissance les ordres spécialement *hospitaliers*. Gérants fidèles des biens des pauvres pendant un grand nombre d'années, ils s'abandonnèrent enfin à de tels désordres que, vers le milieu du XVIe siècle, il fallut les supprimer ou du moins les réformer presque tous.

Nous nous bornerons ici à donner l'énumération des ordres *hospitaliers*, en renvoyant aux articles spéciaux que nous consacrons aux plus célèbres, et en nous contentant de quelques indications sommaires pour dispenser de rechercher les autres.

— **Chevaliers de l'ordre de Constantin.** Cet ordre, appelé aussi ordre *doré*, ordre *angélique*, ordre de *Saint-Georges*, paraît avoir été institué vers la fin du XIIe siècle par l'empereur Isaac-Ange Comnène, qui lui donna le nom de Constantin en l'honneur du célèbre protecteur du christianisme, dont la famille Comnène prétendait descendre. Les chevaliers, qui devaient fournir leurs preuves de noblesse, prêtaient serment de défendre les veuves et les orphelins, d'exercer la charité, d'observer l'humilité, la chasteté, etc. Cet ordre jouissait encore d'une grande considération au XVIIe siècle.

— **Chanoines et chevaliers du Saint-Sépulcre.** V. SAINT-SÉPULCRE.

— **Hospitaliers de Notre-Dame de la Scala,** ordre fondé au IXe siècle, à Sienne, par un pieux personnage dont l'histoire n'a pas conservé le nom. On y admettait des hommes et même des femmes qui se consacraient au service des malades dans les hôpitaux, à la réception des pèlerins, etc. Cet ordre s'éteignit vers le milieu du XVIIe siècle.

— **Hospitaliers du Mont-Saint-Bernard.** V. BERNARD.

— **Hospitaliers de Notre-Dame du Mont Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem.** V. CARMEL et LAZARE DE JÉRUSALEM.

— **Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes, de Malte.** V. JÉRUSALEM, RHODES et MALTE.

— **Hospitaliers de Saint-Antoine de Viennois,** ordre fondé en 1093, par un gentilhomme du Dauphiné, nommé Gaston, pour le soulagement de la maladie connue sous le nom de *feu sacré* ou *feu Saint-Antoine.* L'ordre devint des plus florissants ; mais avec les richesses s'introduisirent les abus, et, en 1768, l'archevêque Loménie de Brienne leur fit défense de recevoir des novices. Pour échapper à une ruine totale, les Antonins s'unirent à l'ordre de Malte en 1775.

— **Hospitaliers du Saint-Esprit.** Cet ordre paraît avoir été fondé par Guy de Montpellier, qui bâtit dans cette ville, vers la fin du XIIe siècle, un hôpital destiné aux malades et aux orphelins abandonnés. L'ordre, qui prit une extension considérable, cessa d'exister en France en 1789 ; mais il ne fut supprimé en Italie qu'en 1847.

— **Chanoines hospitaliers de Saint-Jean-Baptiste de Coventry,** ordre institué au XIIe siècle par le prieur de la cathédrale de Coventry, pour desservir l'hôpital de cette ville.

— **Chevaliers de la milice du Temple** ou **Templiers.** V. TEMPLIERS.

— **Chevaliers de l'ordre Teutonique.** V. TEUTONIQUE.

— **Hospitaliers Pontifes** ou **Frères Pontifes.** V. FRÈRES.

— **Chevaliers hospitaliers de l'ordre de Saint-Cosme,** ordre fondé à Jérusalem pour desservir l'hôpital de Saint-Cosme et de Saint-Damien, consacré aux pauvres, aux infirmes et aux captifs arrachés aux fers des infidèles.

— **Ordre des pauvres catholiques,** fondé en 1160 par un riche marchand de Lyon nommé Valdo. Ces religieux, appelés aussi *léonistes*, *isabates* et *vandois*, soignaient les pauvres, les malades, les enfants abandonnés, les femmes en couches. Ils s'unirent dans la suite aux Ermites de Saint-Augustin.

— **Chevaliers de Sainte-Catherine du Sinaï,** ordre institué pour la défense des pèlerins qui visitaient le tombeau de la sainte sur la montagne du Sinaï.

— **Hospitaliers Croisiers** ou **Porte-Croix,** ordre fondé en Allemagne au XIIIe siècle, et qui prit une extension considérable dans divers pays de l'Europe, où ils desservaient les hôpitaux.

— **Hospitaliers de la Charité de Notre-Dame,** institués au XIIIe siècle dans le diocèse de Châlons, par Gui, seigneur de Joinville. Ces religieux desservaient plusieurs hôpitaux, et s'attirèrent d'abord par leur dévouement la considération générale. Mais ils tombèrent ensuite dans les plus honteux déréglements, et l'ordre s'éteignit en 1631, après plusieurs tentatives inutiles de réforme.

— **Hospitaliers de Burgos,** institués en 1212 par Alphonse VIII, roi de Castille, pour recevoir les pèlerins qui se rendaient à Saint-Jacques et à Notre-Dame de Guadalupe. En 1474, ils quittèrent l'habit de Cîteaux pour revêtir celui des chevaliers de Calatrava.

— **Hospitaliers de l'ordre de Saint-Augustin.** Cet ordre, qui admettait aussi des femmes, se consacrait surtout au service des pauvres et des malades à l'Hôtel-Dieu de Paris.

— **Hospitaliers charpentiers de Saint-Jacques du Haut-Pas,** ordre originaire d'Italie et qui se rattachait à celui des Frères Pontifes. V. JACQUES DU HAUT-PAS (Hôpital Saint-).

— **Religieux cellites,** institués au commencement du XIVe siècle et relevant de la règle de saint Augustin. Ils soignaient les malades, les pestiférés, et enterraient les morts. Leur ordre comprenait deux provinces, celles d'Allemagne et de Brabant. Les religieux cellites existent encore aujourd'hui en Belgique, où ils s'emploient surtout à soigner les malades à domicile.

— **Jéronimites** ou **Ermites de Saint-Jérôme,** établis en Italie vers la fin du XIVe siècle pour le service des malades.

— **Ordre militaire et hospitalier de Sainte-Brigitte,** fondé en 1366. Ses statuts avaient beaucoup de rapports avec ceux des chevaliers de Malte.

— **Hospitaliers de Saint-Jean de Dieu,** institués en Espagne par le saint de ce nom, au commencement du XVIe siècle. V. JEAN DE DIEU.

— **Jésuates de Saint-Jérôme,** ordre fondé à Sienne par Jean Colombin, vers le milieu du XVIe siècle. Ces religieux s'occupaient surtout de préparer des médicaments qu'ils distribuaient gratuitement aux pauvres. Ils furent supprimés en 1668.

— **Frères infirmiers Minimes** ou **Obrégons,** consacrés surtout à soigner les malades. Ils furent institués en 1567, en Espagne, par François Obrégon.

— **Ordre de Saint-Maurice et de Saint-Lazare,** fondé en 1434 par Amédée VIII, duc de Savoie. V. MAURICE.

— **Clercs réguliers, ministres des infirmes,** institués à Rome, en 1584, par Camille de Lelli, pour soigner les malades dans les hôpitaux et à domicile. Cet ordre passa d'Italie en Espagne.

— **Chanoines réguliers de Saint-Jean l'Évangéliste,** ordre fondé en Portugal par un médecin nommé Jean Vicenze, et chargé de fournir aux malades les secours matériels et spirituels.

— **Ordre de la Charité de Saint-Hippolyte,** établi au Mexique, où il desservait la plupart des hôpitaux.

— **Hospitaliers bethléémites.** V. ce dernier mot.

— **Congrégation de Saint-Joseph,** établie vers 1620 par Paul Motta, gentilhomme milanais, et composée de prêtres séculiers qui devaient visiter les hôpitaux et s'employer à diverses autres œuvres de charité.

En terminant cet article, donnons une mention aux *hospitaliers* de la terre sainte, dont les couvents sont ouverts aux voyageurs, quelle que soit leur nation. La plupart de ces religieux sont Espagnols ou Italiens; leur hospitalité est d'autant plus précieuse que la Syrie manque complétemement d'auberges et que le voyageur ne saurait où trouver un asile, si les maisons des *hospitaliers* faisaient défaut.

Passons maintenant aux *hospitalières*, aux ordres de femmes.

Les ordres *hospitaliers* de femmes, supprimés par le décret du 18 août 1792, ont été rétablis par un décret du 18 février 1809, et ils sont aujourd'hui plus nombreux, plus florissants qu'ils ne l'ont jamais été. Leur établissement est soumis à l'autorisation préalable du gouvernement. Nous allons donner ici la liste des plus importants de ces ordres :

— **Religieuses hospitalières de l'ordre de Saint-Augustin** ou **Augustines.** V. ce dernier mot.

— **Hospitalières de Saint-Jean de Jérusalem.** Cet ordre existait déjà à Jérusalem avant la prise de cette ville par les croisés en 1099 ; les religieuses desservaient un hôpital réservé aux femmes qui entreprenaient le pèlerinage de la terre sainte. Elles étaient soumises au grand maître des *hospitaliers* de Saint-Jean. Du XIIIe au XVIe siècle, l'ordre fonda plusieurs établissements en France, en Espagne, en Portugal, en Italie et en Angleterre ; l'hôpital qu'il voulut établir à Toulouse, sous le règne de Louis XIII, resta à l'état de projet devant la résistance du conseil de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

— **Hospitalières** dites *données*. C'est le nom sous lequel on désignait des femmes charitables qui, sans prononcer aucun vœu, se donnaient corps et biens aux établissements qu'elles habitaient. On les appelait aussi *Sœurs vendues*, avec la même signification, ou *Sœurs grises*, de la couleur de leur vêtement.

— **Sœurs grises du tiers ordre de Saint-François,** appelées aussi dans quelques localités sœurs de la *Celle*, sœurs de la *Faille*. Instituées au XIIIe siècle, elles ne tardèrent pas à se répandre en France, en Allemagne et en Flandre, où elles se consacraient au service des hôpitaux et des malades à domicile. Placées d'abord sous la dépendance du provincial des Frères Mineurs ou de Saint-François, elles furent rattachées plus tard à l'ordre des Récollets.

— **Filles hospitalières de Sainte-Marthe.** Ces *hospitalières*, instituées en 1443, tirent leur origine des béguines de Malines ; elles ne font que des vœux simples, qui s'appliquent seulement au temps consacré par elles au service des pauvres, et rentrent dans le monde quand elles le veulent. Ces religieuses desservent aujourd'hui encore plusieurs hôpitaux de Paris.

— **Hospitalières de la Charité de Notre-Dame,** instituées en 1624 par la sœur Françoise de la Croix. Elles fondèrent à Paris deux hôpitaux, l'un dans la rue des Tournelles, l'autre au faubourg Saint-Antoine. Ce dernier est devenu la prison de la Roquette. Ces religieuses créèrent de même des établissements dans un grand nombre de villes de France.

— **Filles hospitalières de Saint Joseph de Bordeaux,** institut fondé, vers 1630, par Marie Delpech de L'Estang, pour prendre soin des jeunes orphelins, et érigé en congrégation par le cardinal de Sourdis, sous le nom de *Société des Sœurs de Saint-Joseph pour le gouvernement des orphelins.* Cette société a donné naissance à plusieurs branches, dont les principales sont : les filles de Saint-Joseph, dites de la Providence, chez lesquelles se retira la marquise de Montespan, les sœurs de Saint-Joseph de la Flèche et les sœurs de Saint-Joseph du Puy-en-Velay.

— **Filles de Saint-Vincent de Paul.** V. pour cet ordre célèbre VINCENT DE PAUL (Filles de SAINT-).

— **Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve,** ordre fondé, vers 1639, par Ange Le Proust, prieur du couvent de Lamballe, et placé sous le patronage de saint Thomas de Villeneuve, archevêque de Valence, célèbre par sa charité. Ces religieuses, qui suivent la règle de saint Augustin, virent leur ordre prospérer rapidement. Pendant la Révolution, elles continuèrent leurs services dans les hôpitaux *à titre individuel.* Ces sœurs soignent les malades dans les établissements de charité et tiennent des pensionnats. Elles desservent, à Paris, l'hôpital des Enfants.

— **Hospitalières de la Miséricorde de Jésus,** ordre fondé à Gentilly, en 1648, par les soins de Claude Sonnius, libraire et quartenier de Paris, pour y soigner les enfants de ce bourg et des villages voisins. En 1655, ces religieuses fondèrent dans la rue Mouffetard un hôpital pour les femmes et filles malades, et, en 1704, un autre établissement à Saint-Mandé.

Nous ne pousserons pas plus loin ce recensement des congrégations de religieuses *hospitalières;* disons seulement que le nombre de celles qui ont été autorisées depuis 1809 s'élève aujourd'hui à environ cent vingt.

Citons, en terminant, l'institution des Petites sœurs des pauvres, qui a eu les commencements les plus humbles, et qui, fondée, il y a quelques années, pour l'entretien de vieillards sans ressources, a pris un immense développement.

HOSPITALIÈREMENT adv. (o-spi-ta-liè-reman — rad. *hospitalier*). Avec hospitalité : *Recevoir* HOSPITALIÈREMENT *des voyageurs.*

HOSPITALITÉ s. f. (o-spi-ta-li-té. — V. l'étym. à la partie encycl.). Réception et logement gratuits des étrangers, des passants : *Exercer, donner l'*HOSPITALITÉ. *Recevoir l'*HOSPITALITÉ. *Les lois de l'*HOSPITALITÉ. *L'*HOSPITALITÉ *était fort en usage chez les anciens Germains, et elle est sacrée chez les musulmans.* (Acad.)

— Action de recevoir quelqu'un chez soi, à quelque titre que ce soit : *J'ai remarqué qu'il n'y a que l'Europe seule où l'on vende l'*HOSPITALITÉ. (J.-J. Rousseau.)

— **Encycl.** Linguist. Ce mot vient du latin *hospes*, *hospitis*, l'hôte qui reçoit et l'hôte reçu, contracté du sanscrit *ghôshapati*, qui est lui-même composé de *ghôsha*, pâtre et station de pâtre, et de *pati*, maître. De tout temps et en tout pays, les peuples pasteurs se sont distingués par les vertus hospitalières, et cela s'explique par la nature des intérêts et par le mode de vivre. Plus ou moins isolé du reste du monde, surtout aux époques primitives, le pasteur, entouré de sa famille, voyait arriver avec joie un hôte connu, et avec une curiosité bienveillante l'étranger qui se présentait en demandant un asile. Les voyages étaient alors longs et difficiles ; l'hôte arrivait fatigué et affamé, et le premier devoir consistait à le restaurer par la nourriture et le repos, après quoi seulement on l'interrogeait sur son origine, ses intentions, ses aventures, etc. Ce sont là des traits que l'on retrouve chez tous les anciens peuples, dans la Bible comme dans les épopées de l'Inde et de la Grèce. On conçoit bien que le *ghôshapati*, le maître de la station pastorale ou le berger en chef, ait été considéré comme l'hôte qui reçoit, et qu'il soit devenu dans ce sens-là l'*hospes* du latin ; mais comment son nom a-t-il pu passer à l'hôte qui est reçu? Cela peut s'expliquer par l'antique usage d'offrir à l'arrivant tout ce que l'on possédait, de lui dire de se regarder comme le maître, et d'en exercer les prérogatives. Et ce serait ainsi que le titre du chef recevant aurait passé à celui qu'il voulait accueillir avec honneur.

— Mœurs. Dans l'antiquité la plus reculée, un sentiment instinctif d'humanité faisait regarder l'étranger en voyage comme un être sacré ; tous les chefs de famille s'empressaient de l'accueillir sous leur toit, et, dès qu'il y était entré, il devenait, pour ainsi dire, membre de la famille ; tout le monde s'empressait à le servir ; on se faisait un point d'honneur de satisfaire à tous ses besoins, de veiller à sa sûreté si sa vie courait quelques dangers, si, par exemple, il était poursuivi par des ennemis puissants. Les héros d'Homère connurent et pratiquèrent l'*hospitalité*. Chez les Hébreux, elle fut dès les premiers temps en grand honneur, et plusieurs des récits les plus intéressants de la Bible ont pour objet des voyageurs et l'empressement avec lequel ils sont reçus par les patriarches. Chez les Germains et chez la plupart des nations que les Romains appelaient « barbares, » l'*hospitalité* n'était pas seulement dans les mœurs, elle était dans les lois. On lit dans la loi des Bourguignons : « Si quelqu'un a refusé le couvert ou le foyer à un voyageur, qu'il soit frappé d'une amende de trois sous. » La loi des Wisigoths permettait au voyageur d'allumer du feu, de faire paître son cheval et de couper des branches. Les *Capitulaires* de Charlemagne font aussi une loi de l'*hospitalité :* « Il nous paraît convenable, dit Charlemagne, dans un capitulaire de 789, que les étrangers et les pauvres trouvent dans les divers lieux des asiles où régulièrement on leur donne l'*hospitalité*. En effet, le Seigneur dira au grand jour de la rémunération générale : « J'étais étranger et » vous m'avez accueilli. » Dans un autre capitulaire rendu en 802, Charlemagne ordonna à tous ses sujets riches ou pauvres d'accorder au voyageur au moins le couvert, le feu et l'eau. Il exhortait en même temps à lui donner tout ce qui lui serait nécessaire, ajoutant que Dieu récompenserait ceux qui pratiqueraient l'*hospitalité*. L'*hospitalité* était aussi prescrite par les règles monastiques. Il y avait ordinairement près des couvents une maison des hôtes, où le voyageur et le pauvre trouvaient l'*hospitalité*. Le château refusait rarement d'accueillir l'hôte qui demandait un asile. Des traditions qui n'ont pas toujours eu un caractère bien authentique célèbrent l'*hospitalité* féodale. Elles représentent le chevalier errant accueilli avec empressement, charmant les veillées du récit de ses prouesses, et le troubadour nomade payant l'*hospitalité* par ses chants de guerre et d'amour. Sainte-Palaye rapporte qu'il était d'usage autrefois de mettre en haut des maisons un heaume ou casque, pour inviter les gentilshommes et les nobles dames qui passaient à demander l'*hospitalité*. Il existait encore des traces de cette coutume au XVIIIe siècle. « Je me souviens, dit Sainte-Palaye, d'avoir vu, sur des toits de maisons, des heaumes de terre ou de fer-blanc, qui étaient des restes des heaumes placés autrefois au haut des maisons pour inviter les passants à entrer. »

C'est surtout en Orient que l'*hospitalité* est pratiquée de la façon la plus large. Elle a donné lieu à beaucoup de légendes, parmi lesquelles nous choisirons la suivante, qui a une saveur particulière dans la cruauté même, tout à fait selon les idées locales, qui en fait le fond. L'ange Gabriel descend sur la terre pour éprouver la vertu de deux frères, dont l'un est un anachorète et l'autre un brigand. Le solitaire accueille fort mal l'envoyé ; il n'a rien à lui offrir, tout au plus un coin pour s'étendre sur sa natte de jonc. L'ange va frapper à la porte du brigand, et, comme il ne trouve que la femme, refuse d'entrer dans la tente. Mécontentement du brigand lorsqu'il rentre au logis ; il s'emporte contre sa femme, enlève sa tente, la porte vers le voyageur, la lui dresse sur la tête et dit : « Tiens, puisque tu n'as pas voulu te reposer de bon gré dans mon habitation, t'y voilà maintenant par force. » On apporte à souper ; le voyageur refuse tout ce qu'on lui offre et déclare qu'ayant fait un vœu il ne peut accepter qu'un plat composé de sept cœurs. Le brigand n'avait que cinq chèvres pour toute fortune, il les tue : voilà cinq cœurs. Comment se procurer les deux autres? Il cherche, il fouille partout ; ses regards tombent sur ses deux petits enfants qui se roulent à terre en riant comme on rit à leur âge. Lui, il ne pense qu'à l'*hospitalité* et à l'invité de Dieu. Le malheureux tue ses enfants, leur enlève le cœur, fait cuire alors les sept cœurs et les sert en disant : « Monseigneur, voici les sept cœurs que vous avez demandés. — As-tu des enfants? demande l'étranger. — J'en ai deux. — Eh bien ! je ne mangerai pas avant qu'ils soient ici. — Cela ne se peut pas, monseigneur, ils sont très-jeunes et très-mal habillés. — Comment se nomment-ils? — Ils se

nomment Aali et Abd-el-kader. » Puis il s'enfuit pour cacher ses larmes. L'ange Gabriel appela trois fois par leur nom les petits enfants morts. Dieu leur rendit la vie. Quand le père rentra, un instant après, dans la tente, il les vit éveillés et joyeux autour de la table ; mais le voyageur avait disparu. Où était-il allé ? Il était allé trouver Dieu pour lui raconter l'histoire des deux frères, dont l'un, l'adorant depuis quarante ans, avait brusquement refusé l'*hospitalité* à un étranger, et l'autre, quoique brigand, avait tué ses enfants pour le nourrir. « Retourne auprès de celui qui m'adore depuis quarante ans, et fais-lui savoir que, m'adorât-il encore cent autres années, cela ne lui servirait de rien dans ce monde ni dans l'autre. Puis, va trouver le brigand qui s'est si bien conduit, dis-lui que je lui pardonne tous ses crimes, qu'il entrera dans mon paradis et que je le tiens pour un saint de septième classe. L'invité de Dieu, c'est Dieu. »

Les peuples nomades ont presque tous ces vertus hospitalières. Chez les habitants de l'Afrique australe, toujours en guerre les uns contre les autres, on trouve la késendi, cérémonie en usage parmi les habitants des diverses tribus qui vivent le long du Zambèse. Cette cérémonie établit entre les deux parties qui y participent une amitié inviolable, et à laquelle tout autre sentiment doit céder. Elle n'est pas sans offrir une grande analogie avec cette *hospitalité* qui joue un si grand rôle chez les héros d'Homère. Elle contribue à adoucir les mœurs de ces peuplades sanguinaires, et à faciliter les relations des tribus entre elles. « Sambanza, dit le docteur Livingstone, pour cimenter nos rapports affectueux, procède le lendemain à la késendi, formalité qui s'accomplit de la manière suivante : deux personnes réunissent leurs mains, de légères incisions sont faites sur les mains croisées des deux parties, au creux de l'estomac, sur la joue droite et sur le front de chacune d'elles. L'opérateur recueille, au moyen d'un brin d'herbe, une petite quantité du sang qui s'échappe de ces incisions et mêle celui de chacun des opérés à de la bière contenue dans des pots différents : l'un boit le sang de l'autre, et ils sont unis désormais d'une amitié que l'on suppose inaltérable. Pendant cette libation, quelques-uns des assistants frappent le sol avec des gourdins et ratifient, par certaines phrases consacrées, le traité qui se conclut devant eux ; puis, les gens qui composent la suite des deux amis finissent par boire la bière qui reste dans les pots. Les deux héros de la késendi, considérés à l'avenir comme parents, sont obligés de s'avertir réciproquement du danger qui les menace. La cérémonie se termine par l'échange entre les deux nouveaux parents de ce qu'ils ont de plus précieux. » Ce n'est pas seulement dans l'Afrique australe que subsistent de semblables coutumes ; Chateaubriand en a trouvé d'identiques chez les Indiens du nord de l'Amérique, et il les a mentionnées *dans son roman des Natchez.*

Dans nos mœurs actuelles, chez les nations les plus avancées, l'*hospitalité* a complètement changé de caractère. On ne voyage guère que lorsqu'on a une bourse bien garnie, et alors on est sûr de trouver dans toutes les villes, souvent même dans les plus petits villages, des auberges où, moyennant finance, on se procure tout ce qu'un voyageur fatigué *peut désirer pour se remettre de ses fatigues*. Que dis-je ! un voyageur n'éprouve plus de fatigue, lorsque sa richesse lui permet de choisir les premières places dans les chemins de fer. Il part le matin, il arrive le soir ou le lendemain au plus tard ; la faim et la soif sont les seuls besoins qu'il puisse éprouver pendant la route, mais il trouve, à des distances assez rapprochées, des buffets richement approvisionnés, et, lorsqu'il est arrivé, *des hôtels bien tenus où il se fait* servir des repas somptueux et où il trouve une chambre à coucher aussi confortable qu'il peut le désirer. C'est encore de l'*hospitalité*, si l'on veut ; mais cette *hospitalité* n'est plus une vertu, c'est un commerce. Le seul cas où l'*hospitalité* puisse encore s'exercer comme vertu, c'est peut-être au milieu des carnages produits par la guerre, lorsque de pauvres blessés viennent demander un asile, pour ne pas tomber entre les mains de l'ennemi.

Le mot *hôte* désignait, au moyen âge, une catégorie de personnes qui, en général, jouissaient d'un tènement assez restreint : une cabane, une cour et un jardin. Leur état se rapprochait assez de celui des vavasseurs ; cependant il faut prendre garde de les confondre avec eux, puisque certaines chartes les opposaient aux hommes libres. Ce qui les en distinguait surtout, c'était l'étendue restreinte de leurs tènements. Ajoutons qu'ils avaient à remplir des devoirs tout particuliers ; les uns pêchaient pour leurs maîtres, d'autres, qui habitaient les villes, avaient la charge d'héberger des barons, des dignitaires ecclésiastiques ; ils servaient aussi de correspondants ou de commissionnaires. On trouve parfois des hôtes qui étaient de riches bourgeois ; ainsi, les rôles de l'échiquier de Normandie citent un certain Guérin de Glapion, au Mans, hôte qui, en 1202, avait été imposé à trente livres d'Angers pour la taille. On en doit conclure que, si les hôtes ont pu être opposés aux hommes libres dans certains cas, leur qualification n'entraîne pas précisément l'idée de servitude. A partir du XIII^e siècle, les mentions d'hôtes deviennent plus rares. En résumé, on peut considérer les hôtes, au moyen âge, comme appartenant en général à la classe des paysans et différant peu des paysans proprement dits, et des bordiers, placés à un degré plus bas.

HOSPODAR s. m. (o-spo-dar — mot slave qui signifie prince). Ancien titre des souverains de la Moldavie et de la Valachie.

— Titre donné par les Slaves à l'empereur de Russie.

— **Encycl.** Le titre d'*hospodar* ne paraît guère remonter au delà du XVI^e siècle, époque à laquelle la Valachie fut soumise au joug turc sous Mahomet II. Les formalités de l'investiture des *hospodars*, leur système d'administration furent, jusqu'au traité de Paris (1856), empreints du caractère ottoman. Leur nomination avait lieu à Constantinople, avec les cérémonies usitées pour celle des vizirs ou des pachas ; le muzzur-aga plaçait sur leur tête le koukka (aigrette), signe distinctif du commandement, et le grand-vizir les revêtait de la pelisse d'honneur. Précédés d'une musique militaire et de l'étendard à trois queues, ils étaient présentés au sultan dans une audience publique. Du sérail, ils se rendaient en pompe à l'église grecque, où le patriarche procédait à leur inauguration avec toutes les cérémonies usitées anciennement pour le sacre des empereurs d'Orient. Accompagnés d'une escorte de dignitaires turcs, chargés de les installer dans leurs principautés, ils faisaient leur entrée solennelle dans leur capitale avec toute la pompe des sultans, au milieu des boyards et du haut clergé. Leur conseil portait le nom de *divan*.

Depuis le traité de Paris, qui a reconnu l'indépendance et proclamé l'union de la Moldo-Valachie, tout en reconnaissant le droit de suzeraineté nominale du sultan, le régime féodal des *hospodars* a fait place à un gouvernement constitutionnel. Le prince est élu par l'Assemblée nationale, mais il doit être agréé par les grandes puissances et reconnu par le sultan, qui lui confère l'investiture avec le cérémonial obligatoire.

HOSPODARAT s. m. (o-spo-do-ra — rad. *hospodar*). Charge, dignité d'hospodar.

HOSPODARYCZET, roi des dieux domestiques, dans la mythologie slave. Ces dieux sont au nombre de quatre : Ipaboh, que l'on représente ordinairement avec des cornes, protége les troupeaux et les pâturages ; Krode empêche les maladies ; Obranitel, vénéré spécialement chez les Tchèques, veille sur les hommes endormis ; Stetick, espèce de génie microscopique, habite l'âtre de la cheminée. Hospodariczet, leur maître à tous, est le dieu que les Slaves invoquent pour obtenir la paix et le bonheur du foyer domestique.

HOSSCHIUS (Sidronius), nom latinisé de Sidron HOSSCH, poëte latin moderne, né à Merckhem, près de Dremunde (Flandre) en 1596, mort à Tongres en 1653. Il garda des troupeaux pendant son enfance, entra ensuite chez les jésuites, fit des progrès rapides et devint professeur d'humanités, puis directeur des novices. Des élégies qu'il publia, en 1635, eurent un grand succès et lui valurent la bienveillance de l'archiduc Léopold-Guillaume, gouverneur des Pays-Bas, qui le nomma successivement précepteur de ses pages et de ses enfants. Hosschius quitta au bout de deux ans ces fonctions et se retira dans la maison des jésuites de Tongres. Les poésies latines de ce jésuite ont joui longtemps d'une grande réputation. Elles sont purement et élégamment versifiées, mais on ne saurait les considérer autrement que comme des amplifications. Elles ont paru sous le titre de : *Elegiarum libri VI de cursu vitæ humanæ, de Christo patiente, de lacrymis S. Petri, deque aliis argumentis* (Anvers, 1656, in-12). Lancelot Deslandes a traduit en vers français les *Elégies sur la Passion de Jésus-Christ* (Paris, 1723, 2 vol. in-12).

HOSSEIN, également appelé **HUSSEIN** et **HOÇEIN**, troisième imam des Schiites, né en 625 de notre ère, tué en 680. Second fils d'Ali et de Fatimeh, fille de Mahomet, il succéda, jeune encore, à son frère l'imam Hassan ou Hussun, empoisonné par une affidée du roi de Syrie, Ayzid (669). Hossein, comme fils d'Ali, posa ses prétentions au califat, se vit, néanmoins, forcé de reconnaître Moawiah ; mais, après la mort de ce dernier (679), il refusa d'admettre l'autorité de Yézid. Les habitants de Koufa lui ayant proposé de quitter La Mecque, de se rendre au milieu d'eux et de le proclamer calife, Hossein accepta et partit pour cette ville. Pendant la route, il se vit abandonné d'une partie de son escorte, et 4,000 hommes, sous les ordres d'Amrou-Ibn-Sad, un des lieutenants d'Yézid, lui coupèrent la retraite. Vainement il essaya d'échapper. Il fut tué, avec les 72 musulmans qui l'accompagnaient, à Kerbelah (Irak), et inhumé à Mesched. Les Schiites considèrent Hossein comme un martyr. Ils célèbrent en son honneur, le 10 octobre, une fête commémorative, et son tombeau est devenu, pour eux, un lieu de pèlerinage.

HOSSEIN ou **HOÇEIN-BEN-ALI** (Mewlana-Kemal-Ed-Din), surnommé **Al Waitz** (le *Prédicateur*), **Al Kaschefi** (le *Commentateur*), célèbre écrivain persan, né à Beihac, mort en 1504 de notre ère. Il acquit une grande réputation d'éloquence et de savoir, passa la plus grande partie de sa vie à Hérat (Khorassan), où il gagna la faveur du vizir Ali-Schir, et composa des ouvrages qui le placent au rang des écrivains les plus élégants et les plus purs qu'ait produits la Perse. Ses principaux ouvrages sont : les *Perles de l'exégèse*, commentaire du Coran ; *Akhlac i Mohsini* (Mœurs du bienfaisant), traité de morale, qui fait de Hossein le Montaigne et le La Bruyère des Persans, et qui a été plusieurs fois partiellement édité, notamment dans les *Persian selections* de Lumsden (Calcutta, 1811) ; *Raudhet as Schoada* (Jardin des martyrs), ouvrage sur Mahomet et sa famille ; *Anwar i Sohaili* (les *Lumières de Canop*), nouvelle rédaction persane du livre célèbre de *Calilah et Dimnah* (Hertford, 1805).

HOSSEIN-BEN-MANSOUR (Abou'l-Moghit), également appelé **HOUÇAIN** et surnommé **Al-Helladj** (le *Cardeur de coton*), docteur et martyr musulman de la secte des sofis, né dans le Fars, ou, selon d'autres, dans le Khorassan, mort à Bagdad en 922. Il s'instruisit à l'école des sofis les plus célèbres, visita l'Irak, la Mecque, le Khorassan, l'Indoustan, une partie de la Chine, puis se rendit à Bagdad, où il acquit une telle réputation, qu'il passa dans l'imagination populaire pour avoir le don de prophétie et le pouvoir de faire des *miracles. Hossein professa le panthéisme*, qu'il formulait ainsi : Je suis Dieu et tout est Dieu. « Tantôt, dit Beauvais, il pratiquait scrupuleusement les préceptes de l'islamisme, tantôt il enseignait que les bonnes œuvres sont plus méritoires que les exercices de dévotion. Au reste, ses mœurs étaient irréprochables et il vivait avec la plus grande simplicité. » Ayant prétendu, dans un de ses ouvrages, qu'il était *possible de se dispenser du pèlerinage de La* Mecque, et d'en acquérir le mérite, à la condition de pratiquer les cérémonies dans sa maison et de se livrer à des actes de charité, il n'en fallut pas d'avantage pour ameuter contre lui les docteurs orthodoxes. Accusé d'hérésie par les imams de Bagdad, il fut condamné à mort et mis à la torture. On lui coupa les membres, on brûla son cadavre et ses cendres furent jetées dans le Tigre.

HOSSEIN ou **HOÇEIN-BEN-MASOUD-AL-FERA-AL-BAGHEWI** (Mohyi-As-Sonnet-Abou-Mohammed), jurisconsulte arabe, né dans le Khorassan, mort en 1116 ou 1122 de notre ère. Il appartenait à la secte de Schafei et composa plusieurs ouvrages, dont le plus remarquable, intitulé : *Messabih-As-Sonnet* (lumières de la Sunna), est un abrégé de plusieurs recueils de traditions relatives à Mahomet. Ce travail, plusieurs fois commenté, a été refondu par Wali-Ed-Din-Abou-Abdallah, sous le titre de : *Mischkat-Al-Messabih*, et ce nouveau travail a été publié en arabe, avec une explication, à Calcutta, vers 1854.

HOSSEIN, **HOÇEIN** ou **HOUCEIN-MIRZA-BAÏKARA** (Abou'l-Ghazi-Bahadour-Khan), sultan de Khorassan, né à Hérat en 1438 de notre ère, mort en 1506. Il descendait de Tamerlan, se signala, dès son extrême jeunesse, par son courage et par son habileté dans tous les exercices militaires, épousa une fille du prince de Merw-Schahdjihan, qu'il essaya *de détrôner, s'enfuit dans le désert* après sa tentative avortée, et parvint bientôt après à s'emparer d'Asterabad, des provinces de Mazandéran et de Djard-Jân (1458). L'année suivante, Hossein fit la guerre au sultan Abou-Saïd, fut contraint de chercher un refuge au Khazim, reprit peu après l'offensive, assiégea Hérat sans succès et fut une seconde fois contraint de s'enfuir devant son ennemi. Après la mort d'Abou-Saïd, Hossein reprit les *armes. Il remporta la victoire de Derbend*-Schakhan (1469), s'empara d'Hérat, puis de tout le Khorassan ; mais, presque aussitôt, un compétiteur, Mirza-Yadighiar-Mohammed, lui disputait le trône, et pendant que ce dernier entrait à Hérat (1470), Hossein, abandonné par ses troupes, se rendait à la hâte auprès des Turcs Erlauts de Meimenah, pour leur demander des secours. Etant parvenu à réunir une troupe d'élite, il fondit à l'improviste sur Hérat, s'empara de Mirza-Yadighiar, qu'il mit à mort (1470), et reconquit toutes ses anciennes possessions. Toutefois, Hossein eut encore à lutter contre des fils d'Abou-Saïd, qui lui disputèrent le pouvoir, contre son propre fils Hossein-Badi, qui se révolta dans son gouvernement de Balkh, et contre le khan des Ouzbeks, peu de temps avant sa mort. Ce prince, qui fut un des descendants de Tamerlan les plus puissants, embellit la capitale de superbes édifices, et fit de sa cour la cour la plus brillante et la plus polie qu'il y eût à cette époque. Il répandit l'instruction, s'entoura des savants les plus distingués et cultiva lui-même les lettres. Outre des vers écrits en turc, on a de lui un ouvrage, intitulé : *Medjalis-Al-Oschak* (assemblée des amants), lequel contient des notices sur soixante-quinze personnages célèbres.

HOSSEIN, **HOÇEIN** ou **HOUCEIN-BADI-EZ-ZEMAN**, sultan du Khorassan, fils aîné du précédent, mort à Constantinople en 1520. Du vivant de son père, il s'était révolté contre lui (1496), et était resté maître du gouvernement de Balkh. Après la mort d'Hossein-Mirza, il lui succéda conjointement avec son frère Motzaffer (1506), montra une complète incapacité, fut vaincu par Schéibani, khan des Ouzbeks (1507), et prit la fuite pendant que son frère perdait la vie. Hossein essaya par la suite, mais inutilement, de recouvrer le Khorassan, tomba, en 1514, entre les mains du sultan Sélim I^{er}, et passa les dernières années de sa vie à Constantinople. — Un de ses fils, MOHAMMED-ZEMAN-MIRZA, passa dans l'Indoustan, fut successivement gouverneur du Behar, roi du Goudjerate, gouverneur de Djouanpour, et mourut dans une bataille en 1539.

HOSSEIN-PACHA, dernier dey d'Alger. V. HUSSEIN-PACHA.

HOST (Nicolas-Thomas), botaniste autrichien, né en 1763, mort en 1834. Il devint premier médecin de l'empereur, et fut pendant environ quarante ans directeur du jardin de Schœnbrunn. Ses principaux ouvrages sont : *Icones et descriptio graminum Austriacorum* (4 vol. in-fol.) ; *Flora Austriaca* (1827, 2 vol. in-8°).

HOSTALRICH, petite ville forte d'Espagne, prov. et à 50 kil. S.-O. de Girone, près de la Tordera ; 1,700 hab. Fabrique de bouchons ; commerce de bois de construction. Cette place de garnison, située vers l'ancienne route de Barcelone en France, a perdu de son importance depuis qu'on a ouvert une nouvelle route sur le bord de la mer. Dans la guerre de 1809, elle fut attaquée et prise par les Français ; l'année suivante, le général O'Donnel fut battu par les troupes de Napoléon I^{er} aux environs de cette ville.

HOSTE s. f. (os-te — de *Host*, sav. allem.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des verbénacées, tribu des lantanées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Amérique tropicale. On dit aussi HOSTANE. ‖ Syn. de FUNKIE et de MYRSINE, autres genres de *plantes*.

HOSTE (le P. Paul), mathématicien et jésuite français, né à Pont-de-Veyle (Bresse) en 1652, mort à Toulon en 1700. Il enseigna les mathématiques dans plusieurs colléges de son ordre, s'adonna particulièrement à l'étude de cette science, en ce qui concerne ses applications à la navigation, fut longtemps attaché comme chapelain aux maréchaux d'Estrées et de Tourville, qu'il accompagna dans leurs expéditions, et devint enfin professeur au séminaire de Toulon. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Traité des évolutions navales* (1691, in-fol.) ; *Recueil des traités de mathématiques qui peuvent être nécessaires à un gentilhomme pour servir par mer ou par terre* (Paris, 1692, 3 vol. in-12) ; l'*Art des armées navales* (Lyon, 1697, in-fol.) ; *Théorie de la construction des vaisseaux* (Lyon, 1697, in-fol.).

HOSTE (William), marin anglais, né en 1780, mort en 1828. Il entra fort jeune dans la marine, et, par un heureux hasard, il fit ses premières campagnes sous Nelson qui, frappé de sa vive intelligence et de son courage, le prit en amitié. Il se distingua particulièrement à l'attaque des îles Canaries, à la bataille navale de Saint-Vincent (1797), reçut en 1809 le commandement de l'*Amphion*, fit alors preuve d'une activité dévorante et sut mériter le surnom de **Nelson le Jeune**, par la façon brillante dont il se conduisit devant Naples (1809), devant Lissa (1811), contre une escadre française de beaucoup supérieure en nombre, le long des côtes de l'Istrie et de la Dalmatie, à la prise de Fiume (1813), lors de la réduction de Cattaro, de l'occupation de Praga (1814), etc. En récompense de ses services, il reçut le titre de baronnet et fut nommé au commandement du yacht royal le *Royal George* (1815) ; mais, à partir de ce moment, sa mauvaise santé le força à vivre dans la retraite. — Son frère, Thomas-Edouard HOSTE, né en 1794, mort en 1834, entra à treize ans dans la marine, se distingua devant Naples et à la bataille de Lissa (1811), fut promu lieutenant, puis commandant (1825), et fut emporté par une mort prématurée.

HOSTÉE s. f. (o-sté — de *Host*, sav. allem.). Bot. Syn. de MATÉLÉE.

HOSTEIN (Edouard-Jean-Marie), peintre français, né à Pléhèdes (Côtes-du-Nord) en 1812. D'abord simple lithographe, il exécuta sur la pierre des dessins d'après nature, des paysages et des marines. Vers 1830, M. Hostein se rendit à Paris, y étudia la peinture, à laquelle il finit par s'adonner presque entièrement, puis visita successivement les bords du Rhin (1834), la Suisse (1837) et l'Italie. C'est un artiste d'un mérite sérieux, qui observe bien la nature et l'interprète avec goût. Nous citerons parmi ses tableaux : la *Vallée de l'Ile-Adam*, *Barques de pêcheurs à Granville* (1835) ; le *Cours de la Meuse*, l'*Abbaye de Val-Dieu* (1837), qui lui valurent une seconde médaille ; les *Sapins de la forêt Noire*, la *Forêt de Saverne*, le *Lac Nemi*, la *Chaumière de la Touque* (1841), tableaux qui lui firent décerner une médaille de 1re classe. Depuis lors, il a exposé des tableaux où l'on trouve un talent en progrès, toujours à la recherche du mieux. Mentionnons : la *Forêt de Compiègne*, la *Vallée de la Saône*, la *Vallée de Pierrefonds*, le *Camp de Saint-Maur*, des *Vues de la Seine*, *Jeunes filles se baignant dans un ruisseau*. En 1855, il exposa les *Rives de la Seine et ses endiguements*, un de ses meilleurs tableaux ; puis le *Bois de pins*, la *Rade de Toulon* (1857) ; *Vue générale de Versailles prise du bois de Satory*, *Pâturage en Vendée* (1859), etc. On lui doit, en outre, quelques *Portraits* au pastel et de nombreuses lithographies illustrant divers ouvrages.

entre autres les *Voyages dans l'ancienne France.*

HOSTEIN (Jules-Jean-Baptiste-Hippolyte), littérateur et auteur dramatique, né à Paris en 1814. Après avoir étudié la médecine, il débuta, comme littérateur, par des ouvrages pour la plupart destinés aux enfants, et écrivit en collaboration divers ouvrages dramatiques. Vers cette époque, M. Hostein devint secrétaire de la direction du Théâtre-Français, puis il fut successivement directeur de la scène à la Renaissance, à l'Ambigu, directeur du Théâtre-Historique, dont il acheta le privilége à Alex. Dumas (1847), et directeur de la Gaîté (1849), qui, grâce à lui, parvint alors à un haut degré de prospérité. Décoré de la Légion d'honneur en 1854, il fonda, l'année suivante, avec M. Dennery, l'établissement de bains de Cabourg-Dives. En 1858, M. Hostein abandonna la direction de la Gaîté pour prendre celle du théâtre du Cirque, qu'on venait de construire en face du Théâtre-Lyrique, et qui, à partir de 1862, prit le nom de Théâtre du Châtelet. Là, il fit jouer des drames, surtout des féeries, dont l'une, *Cendrillon*, n'eut pas moins de quatre cents représentations; mais, malgré toute son habileté administrative, écrasé par les frais énormes que nécessitait cette entreprise, à laquelle il avait joint la direction du théâtre du Prince-Impérial, M. Hostein se vit contraint de faire faillite (13 octobre 1869). Cette même année, à l'occasion de l'inauguration du canal de Suez, il passa en Egypte et fut nommé à la fois directeur du théâtre du Caire et secrétaire général du surintendant de ce pays. Peu de temps après, M. Hostein revint en France, où il entra, comme feuilletoniste dramatique, au *Constitutionnel*. Ses principaux ouvrages sont : *Tableau synoptique des nerfs encéphaliques*, d'après le cours du docteur Halma-Grand (1834, une planche); les *Contes bleus de ma nourrice; Bonjour et bonsoir;* les *Enfants d'aujourd'hui; Caractères et portraits de la jeunesse;* les *Amis de l'enfance;* le *Château de la Mailleraye*, récits d'une mère à ses enfants; le *Petit François;* les *Enfants industrieux*, ouvrages destinés à l'enfance et à la jeunesse; *Versailles anecdotique* (1837, in-18); *Cours de botanique à l'usage des dames* (1839); *De Paris à Orléans* (1843); *Réforme théâtrale*, suivie de l'*Esquisse d'un projet de loi sur les théâtres* (1848); la *Liberté des théâtres* (1867), etc.

Comme auteur dramatique, on lui doit : l'*Hôtellerie de Lisbonne*, drame-vaudeville, avec Emile Taigny (1836); le *Serrurier d'Offenbach*, drame en cinq actes, avec Jouhaud (1839); l'*Allumeur*, drame en quatre actes, avec Antony Béraud (1839); le *Miracle des roses*, drame en seize tableaux, avec le même (1844); les *Trois loges*, vaudeville en trois actes, avec Clairville (1845); la *Pluie et le beau temps*, vaudeville en un acte, avec Dennery (1844), ouvrage fort agréable; *François les bas bleus*, drame en cinq actes (Ambigu, 1854); l'*Ouvrière de Londres*, drame en cinq actes, tiré du roman de miss Braddon, intitulé les *Réprouvés* (Ambigu, 1864); *Trois hommes forts*, drame en cinq actes (Châtelet, 1865), etc. M. Hostein possède le tempérament d'un dramaturge. Il sait trouver un sujet, en tirer des situations émouvantes; son style est correct et parfois plein de chaleur.

HOSTIE s. f. (o-stî — du lat. *hostia*, victime, dont le radical est probablement le même que celui de *hostire*, frapper, et *hostis*, ennemi. V. HOSTILE). Antiq. Victime, animal immolé en sacrifice : *Cet usage abominable de sacrifier des* HOSTIES *vivantes, si universel parmi tous les peuples connus de l'Europe et de l'Asie, remonte à une haute antiquité.* (Virey.)

— Liturg. Pain destiné au sacrifice de la messe : *Le pain à chanter est proprement le pain sans levain dont sont faites les* HOSTIES. (Boissonade.) ‖ Le même pain consacré et changé au corps de Jésus : *L'élévation de la sainte* HOSTIE. *Recevoir la sainte* HOSTIE. *Profaner des* HOSTIES. ‖ Victor Hugo a, par comparaison, donné ce nom à la pleine lune :

La lune à l'horizon montait, *hostie* énorme;
Tout avait le frisson, le pin, le cèdre et l'orme,
Le loup, et l'aigle, et l'alcyon;
Lui montrant l'astre d'or sur la terre obscurcie,
Il lui dit : Courbe-toi; Dieu lui-même officie,
Et voici l'élévation!

V. HUGO.

— **Encycl.** *Hostie* est un des noms de la victime dans l'antiquité; la coutume, chez les Romains, d'offrir des sacrifices sanglants fit que l'on nomma *hostie*, *ab hostibus cædendis*, l'animal sacrifié avant, pour obtenir la victoire, et victime, *a victis hostibus*, l'animal sacrifié après la victoire. L'*hostia*, les *hostiæ*, étaient généralement prises dans le petit bétail, moutons, brebis, agneaux, et les *victimæ* étaient des bœufs, des taureaux, des génisses; les deux termes, cependant, finirent par se confondre, sauf que celui de victime ne put jamais s'appliquer qu'aux animaux, tandis que celui d'*hostie* s'appliquait à la fois aux animaux et aux offrandes. On appelait *hostiæ piaculares* les sacrifices faits aux dieux pour se les rendre favorables.

Le christianisme a trouvé l'idée du sacrifice dans les cultes au milieu desquels il est né. Avec cette grande faculté d'assimilation qui a si puissamment contribué à son succès, il a considéré le drame du Golgotha comme un sacrifice sanglant qui a aboli tous les autres; Jésus-Christ est devenu la plus pure *hostie*, après laquelle nulle autre ne doit plus être immolée. Cependant, afin de conserver le sacrifice dans le culte, la messe a été instituée, afin qu'on y célébrât un sacrifice non sanglant, dans l'Eucharistie.

L'*hostie*, c'est donc le corps et le sang de Jésus-Christ, renfermés, sous les apparences du pain et du vin, dans l'Eucharistie. Mais on appelle aussi *hostie* le pain destiné à être consacré.

Mille fables ridicules ont été racontées, surtout au moyen âge, sur l'*hostie* consacrée. Ainsi, des théologiens racontent sérieusement qu'un juif donna quelque argent à une malheureuse femme, à la condition que celle-ci irait communier et rapporterait de l'église l'*hostie* de la cène. Elle fit ce que lui demandait le juif. A peine celui-ci fut-il en possession de l'*hostie*, qu'il la lacéra de coups de canif. L'*hostie* répandit alors une grande quantité de sang. Le juif voulut la jeter au feu, l'*hostie* voltigea au-dessus de la flamme, etc. Le pire fut que le pauvre juif fut pris et brûlé à la grande joie du clergé.

Le concile de Trente (session XIII, ch. V) a ordonné que l'*hostie* fût honorée, comme Dieu lui-même, du culte de latrie.

HOSTIE s. f. (o-stî — de *Host*, sav. allem.). Bot. Syn. de BARKHAUSIE.

HOSTILE adj. (o-sti-le — lat. *hostilis;* de *hostis*, ennemi, étranger. D'après Corssen, *hostis* signifie proprement ennemi et, par suite, étranger. Ce savant rattache ce mot à *hostia*, victime, et *hostire*, frapper, faisant venir tous les trois directement du sanscrit *has*, *ghas*, dévorer, manger, blesser, frapper. *Hostia* serait la frappée et *hostis* le frappant. D'autres étymologistes pensent que *hostis* a signifié d'abord un étranger, et ils comparent le gothique *gasts*, hôte et étranger, anglo-saxon et ancien allemand *gast*, allemand *gast*, anglais *guest;* l'ancien slave et russe *gosti*, polonais *gose*, illyrien *goost*, bohémien *host*, etc. Bopp et Miklosich pensent également à la racine sanscrite *ghas*, manger, parce qu'on offre des aliments à l'hôte, et cela serait très-plausible, si l'on pouvait concilier le sens très-différent de *hostis* dans son rapport évident avec *hostia* et *hostire*. Une conjecture ingénieuse, proposée par Kuhn, et se rapprochant beaucoup de celle de Corssen, lève cette difficulté. En sanscrit, l'hôte reçu est appelé *gôghna*, littéralement celui qui tue le bœuf ou la vache, ou, d'après Panini, celui pour qui on tue le bœuf, ce qui répond à la locution biblique : *Tuer le veau gras.* Kuhn rappelle que, dans l'*Iliade*, le roi de Lycie fait tuer neuf bœufs pour fêter, pendant neuf jours, l'arrivée de Bellérophon, et que le verbe *hiereuein* est employé dans l'*Odyssée* pour exprimer l'acte de tuer un animal en l'honneur de l'hôte. Il conjecture, d'après cela, que le grec *xenos*, *xeinos*, hôte, se liait étymologiquement à *kleino*, je tue, et signifiait, comme *goghna*, le tueur. Si maintenant l'on considère que, d'après Festus, *hostire*, dénominatif de *hostis*, signifiait frapper, et que *hostia* désignait la victime, on est conduit à une racine *hos* ou *gos*, *gas* en slave et en gothique, et *has* ou *ghas* en sanscrit, avec le sens de frapper, tuer, à laquelle Kuhn rattache également le sanscrit *hasta*, la main qui frappe, et le latin *hasta*, la lance qui tue). Qui est propre à un ennemi; qui annonce, qui caractérise un ennemi : *Action, entreprise* HOSTILE. *Vues, projets* HOSTILES. *La France est sous la domination d'une idée* HOSTILE *au trône.* (Chateaub.) *La religion est* HOSTILE *à la science et au progrès.* (Proudh.)

HOSTILEMENT adv. (o-sti-le-man — rad. *hostile*). En ennemi : *Agir* HOSTILEMENT *à l'égard de quelqu'un. Entrer* HOSTILEMENT *sur un territoire étranger.*

HOSTILIEN (Caius-Valens-Hostilianus-Messius Quintus), empereur romain, mort en 252 de notre ère. Il était fils de l'empereur Dèce, à qui il succéda, conjointement avec Caïus-Vibius-Trebonianus Gallus. Le pouvoir resta concentré entre les mains de ce dernier, et Hostilien mourut de la peste au bout d'un règne de quelques mois.

HOSTILINA, déesse romaine, qui présidait à la croissance complète des épis, et qu'on invoquait pour obtenir une abondante moisson.

HOSTILITÉ s. f. (o-sti-li-té — lat. *hostilitas;* de *hostis*, ennemi). Acte d'ennemi, acte de guerre : *Commencer, ouvrir les* HOSTILITÉS. *Suspendre, reprendre les* HOSTILITÉS. *Les* HOSTILITÉS, *de nos jours, ne ressemblent pas à celles des temps anciens.* (Raynal.)

— Disposition hostile; haine, lutte : *Les gens de même profession sont en* HOSTILITÉ *perpétuelle. Il n'y a rien de plus visible, pendant tout le* XVIIIe *siècle, que l'*HOSTILITÉ *des bourgeois des villes contre les paysans de leur banlieue.* (De Tocqueville.) *Entre un Français et une Française, l'amour n'est qu'une* HOSTILITÉ *déguisée.* (Mme de Gir.) *En amour, il n'y a pas d'amis : partout où il y a une jolie femme, l'*HOSTILITÉ *est ouverte.* (V. Hugo.)

HOSTILIUM s. m. (o-sti-li-omm — du lat. *hostilis*, qui a rapport à l'ennemi). Hist. Prestation en temps de guerre, en usage dans les premiers temps de la monarchie franque.

— **Encycl.** Les actes de l'époque carlovingienne appellent *hostilium* la prestation de guerre qui consistait ordinairement en bœufs et chariots. « Les hommes de l'abbaye de Prum, dit M. Guérard, étaient obligés de fournir *in hostilium* des chariots et des bœufs, qui pouvaient être rachetés pour une somme d'argent, de même que la plupart des autres redevances. Les vassaux de cette abbaye, soumis à cette prestation, payaient chacun depuis un cinquième ou même un dixième de bœuf jusqu'à quatre bœufs et un char. Un bœuf se rachetait tantôt pour quatre deniers et tantôt pour deux deniers et demi. Les chariots destinés à l'armée avaient probablement quatre roues. Ils étaient conduits au rendez-vous général des troupes, et les officiers des domaines du roi avaient ordre de mettre à part ceux qui lui étaient dus par ses propres tenanciers. Ils servaient au transport des armes, des munitions et des provisions de guerre, et l'on y plaçait, pour les garder, des tireurs habiles. Dans sa lettre à l'abbé Fulrad, Charlemagne, en lui mandant de se rendre à l'assemblée générale de Stassfurt à la tête de ses hommes, avec les armes, les munitions et les provisions de guerre nécessaires, lui ordonne de garnir ses chariots d'outils de divers genres, savoir : de cognées, de doloires, tarières, haches, houes, pelles de fer, etc. « Que nos chariots qui vont à la » guerre, dit le même prince dans le capitu- » laire *De villis*, soient des basternes de bonne » condition; qu'ils soient bien couverts et gar- » nis de cuirs tellement cousus, que, s'il est » besoin de passer des rivières, ils puissent » les traverser avec les provisions qu'ils con- » tiennent sans que l'eau pénètre dans l'inté- » rieur, et que rien de ce qui nous appartient » ne soit détérioré. Nous voulons aussi qu'on » mette dans chaque chariot, pour notre pro- » vision, douze muids de farine, et dans ceux » où l'on conduit le vin, douze muids de notre » mesure. De plus, qu'il y ait dans tous un » écu et une lance, un carquois et un arc. » Les chevaux remplacèrent successivement les bœufs dans les prestations de guerre. En retour des concessions faites par Louis le Débonnaire à l'église de Brioude, elle devait lui donner tous les ans un cheval avec un écu et une lance. L'abbé de Vareilles était soumis à la même prestation envers l'archevêque de Sens.

HOSTILIUS, poëte latin qui vivait à une époque incertaine. Il ne nous est connu que par un passage de Tertullien : « Quand vous voyez jouer les pièces bouffonnes des Lentulus et des Hostilius, dites-moi si ce sont vos farceurs ou vos dieux qui excitent les risées que vous faites. » Il ne reste rien des mimes composés par Hostilius. — Un autre poëte latin du même nom, sur lequel on est aussi mal renseigné que sur le précédent, avait composé des annales dont Priscien a cité un vers.

HOSTILIUS MANCINUS, consul romain. V. MANCINUS (Hostilius).

HOSTILIUS TULLUS, roi de Rome. V. TULLUS HOSTILIUS.

HOSTIUS, poëte latin du IIe siècle av. J.-C. Il composa, sous le titre de *Bellum historicum*, un poëme en vers hexamètres, dont le sujet est la guerre d'Illyrie en 178. Tout ce qui reste de ce poëme, à la versification pleine de rudesse, consiste en six vers qui nous ont été transmis par Macrobe, Servius et Festus.

HOSTRUP (Christophe), auteur comique danois, né en 1819. Il étudiait la théologie lorsqu'il composa une comédie intitulée les *Voisines*, qui fut d'abord jouée par des étudiants, puis représentée sur le théâtre de Copenhague. Le succès éclatant qu'obtint cette pièce décida Hostrup à abandonner la théologie pour le théâtre. A partir de ce moment (1846) jusqu'en 1854, il fit un grand nombre de comédies, de vaudevilles, d'opéras, etc., parmi lesquels nous citerons : les *Voisins de face; Incidents d'un voyage à pied; Intrigues;* le *Moineau;* l'*Orage;* le *Maître et le disciple*, etc. En 1854, M. Hostrup a renoncé au théâtre pour revenir à la théologie, et est devenu pasteur à Silkeborg, dans le Jutland. Outre ses pièces de théâtre, qui ont été réunies sous le titre d'*Œuvres poétiques* (Copenhague, 1852, 4 vol. in-8o), on a de lui : *Chants pour les étudiants*, recueil de vers publié sous le pseudonyme de **Jens Christrup**.

HOSTUNUM, ancien nom de la ville d'OSTUNI.

HÔTE, HÔTESSE s. (ô-te, è-se. — Les uns dérivent ce mot directement de *hospes*, et les autres de *hostis*, à la fois hôte et ennemi). Personne qui reçoit, nourrit, loge quelqu'un gratuitement, lui donne l'hospitalité : *Manso, marquis de Villa, eut le double honneur d'être l'ami du Tasse et l'*HÔTE *de Milton.* (Chateaub.)

. . . On trouve parfois des *hôtes* généreux,
Et l'espoir d'un bon vin soutient le malheureux.

PONSARD.

‖ Celui que l'on héberge, qui reçoit l'hospitalité : *L'*HÔTE, *en Orient, a beaucoup d'autorité; il est supérieur au maître de la maison, qui a en lui la plus grande confiance.* (Renan.)

— Personne qui loge et donne à manger pour de l'argent : *Du moment que mon* HÔTE *s'aperçut que je n'avais plus d'argent, il me battit froid, me fit une querelle d'Allemand, et me pria un beau matin de sortir de sa maison.* (Le Sage.) ‖ Personne qui loge dans un hôtel, une auberge : *Cet aubergiste traite bien ses* HÔTES.

— Fig. Ce qui réside, se trouve habituellement en quelqu'un ou en quelque chose : *Les vices en nous sont des* HÔTES *qui deviennent les maîtres du logis avec les années.* (Ste-Beuve.)

Crois-tu donc que l'on peut commander à son cœur?
On aime malgré soi, car l'amour est un *hôte*
Qui vient à son caprice et toujours en vainqueur.

E. AUGIER.

— Poétiq. Homme ou animal qui vit habituellement en un certain lieu : *Un* HÔTE *des bois, des forêts. Un* HÔTE *des airs.* ‖ Se dit aussi familièrement : *Les rats sont des* HÔTES *incommodes.*

— *Table d'hôte*, Table servie à heure fixe, et où l'on va manger à un prix réglé : *Vivre, manger à* TABLE D'HÔTE. *Tenir* TABLE D'HÔTE.

— *Compter sans son hôte*, Ne pas tenir compte, dans ses prévisions, d'une personne ou d'une chose qui peut les empêcher de se réaliser : *Je comptais qu'il ne nous étourdirait plus de pareils discours; je* COMPTAIS SANS MON HÔTE. (Le Sage.)

— Prov. *Qui compte sans son hôte compte deux fois*, On se trompe ordinairement quand on ne tient pas compte, dans ses prévisions, de ce qui peut les empêcher de se réaliser.

— Antiq. Personne qui avait reçu ou donné l'hospitalité, et qui devenait, par ce seul fait, comme un allié inviolable de la personne qui l'avait hébergée ou qu'elle avait elle-même hébergée : *Un suppliant et un* HÔTE *doivent être regardés comme un frère par tout homme sensé.* (Homère.)

— Féod. Sujet d'un seigneur féodal, dont la condition se rapprochait de celle des serfs.

— Pêche. Propriétaire d'un bateau pêcheur. ‖ On dit aussi BOURGEOIS.

HOTÉIA s. m. (o-té-ia — de *Hotéi*, bot. japonais). Bot. Genre de plantes, de la famille des saxifragées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Japon et dans l'Amérique boréale.

— **Encycl.** Les *hotéia* sont des plantes vivaces, à feuilles alternes, découpées, dépourvues de stipules, et à fleurs disposées en panicules terminales. Ces végétaux croissent au Japon et dans le nord de l'Amérique. L'*hotéia* du Japon est une plante touffue, couverte de poils épars, scarieux et roussâtres; ses feuilles sont alternes, trois fois pennatiséquées, à folioles dentées, d'un beau vert brillant en dessus; les tiges se terminent par des panicules de fleurs blanches, petites, mais très-élégantes. Cette plante est fréquemment cultivée dans nos jardins; elle aime surtout une exposition fraîche et ombragée, et la terre de bruyère. Elle convient pour border les massifs et orner les rocailles. On peut aussi la tenir en pots, pour décorer les jardinières de salon, car elle se conserve très-bien dans les appartements; elle peut se forcer très-facilement, de manière à commencer à fleurir dès le mois de mars.

HÔTEL s. m. (ô-tel — rad. *hôte*). Maison de ville vaste et somptueuse : *Acheter, vendre, louer un* HÔTEL. ‖ Edifice occupé par certaines administrations : HÔTEL *du ministère des finances.* HÔTEL *des monnaies.* HÔTEL *des Invalides. L'*HÔTEL *de l'ambassade d'Espagne.*

— Grande maison dans laquelle on loue des appartements meublés : *Tenir un* HÔTEL. *Loger à l'*HÔTEL. *Descendre à l'*HÔTEL *de l'Europe, des Ambassadeurs, des Quatre-Nations.*

— *Maître d'hôtel*, Officier qui prend soin de tout ce qui regarde la table d'un prince, d'un grand seigneur ou d'un riche particulier, et qui sert ou fait servir une table : *Premier* MAÎTRE D'HÔTEL *du roi.* MAÎTRE D'HÔTEL *ordinaire du roi.* MAÎTRE D'HÔTEL *de quartier.* ‖ *Maître, maîtresse d'hôtel*, Personne qui tient des appartements meublés.

— *Hôtel de ville*, Edifice où siége l'autorité municipale d'une commune.

— Hist. Nom donné anciennement à la résidence du roi. ‖ *Prévôté de l'hôtel*, Juridiction qui s'étendait sur tous les officiers de la maison du roi. ‖ *Grand prévôt de l'hôtel*, Celui qui jugeait toutes les causes civiles et criminelles des officiers de la maison du roi. ‖ *Requêtes de l'hôtel*, Autre juridiction relative à la maison du roi.

— Pratiq. Demeure d'un conseiller ou d'un officier de justice.

— **Syn. Hôtel, château, palais.** V. CHÂTEAU.

— **Encycl.** Le mot *hôtel* désignait primitivement toute espèce de logis, sans considération de grandeur ni de richesse. Vers le XVIe siècle, l'usage s'établit de consacrer exclusivement ce terme à la désignation des demeures vastes ou somptueuses, logis des princes, des grands seigneurs ou des financiers opulents. Cependant on dit encore un *hôtel*, un *hôtel* garni, pour désigner une maison meublée où l'on loge et l'on héberge les voyageurs ou les étrangers, pour de l'argent. Peut-être cela vient-il de ce que les auberges, les *hôtels* sont, en général, des maisons plus grandes que les autres; peut-être aussi l'idée de collectivité qui s'attache à ces sortes d'établissements, idée qui a quelque affinité avec celle de richesse, a-t-elle influé sur l'esprit du public, souverain maître et souvent maître un peu capricieux en fait de langage.

Il nous a paru intéressant de tracer avec

brièveté l'histoire des *hôtels*, des grandes demeures privées, dans les progrès successifs de leur construction et surtout de leur aménagement.

Il reste bien peu des grandes habitations particulières construites dans les villes au moyen âge; mais les châteaux, qui sont restés debout en plus grand nombre dans les campagnes, peuvent donner une idée assez rapprochée de ce que devaient être les *hôtels* au moyen âge, d'autant qu'à la ville comme à la campagne les seigneurs et les riches bourgeois sentaient le besoin d'entourer leur demeure de créneaux, de mâchicoulis, enfin de toutes les défenses usitées dans ces temps-là; quant au style et aux formes décoratives, les églises gothiques nous renseignent suffisamment; on peut se figurer en toute sûreté la décoration des *hôtels* sur le modèle de celle des églises. A la fin du XVe siècle et au début du XVIe, « en traversant le midi de la France et de l'Italie, dit M. de Laborde, nos princes et leurs armées, composées de toute la noblesse des cours, virent les monuments de l'antiquité, et tous les yeux furent frappés de la sobriété des ornements, de la régularité et de l'équilibre des dispositions générales. » On s'éprit de la manière antique, qui redevenait du nouveau, et l'on commença par construire des habitations particulières d'après les principes de l'art ancien. Ainsi, au lieu que l'architecture gothique s'était appliquée d'abord aux églises, d'où elle s'était étendue aux maisons particulières, l'architecture de la Renaissance s'empara d'abord de celles-ci, pour gagner ensuite les églises. « C'était une révolution dans l'art, mais non dans les habitudes; que la salle fût éclairée par des ogives ou par des fenêtres carrées, qu'elle fût couverte par une voûte à nervures, par un plafond uni ou à poutres saillantes, elle n'en était ni moins vaste ni moins froide; elle n'en devenait ni plus intime ni plus commodément habitable. » Les portes étaient trop étroites, ainsi que les escaliers, où l'on voyait à peine clair; en revanche, quand on était arrivé en haut, ce n'étaient que vastes antichambres, immenses appartements fort peu meublés et qui paraissaient ne pas l'être du tout. Mais laissons la parole à M. de Laborde; il va nous tracer un tableau des mœurs du temps, aussi pittoresque qu'exact. « Après la grande porte d'entrée, encore formidable entre ses tourelles, on arrivait par une voûte sombre à une porte basse qui donnait entrée sur l'escalier. De chaque côté, des éteignoirs pour les flambeaux des escortes (en ce temps-là les rues n'étaient pas éclairées), des montoirs pour hucher sur leurs selles hautes les cavaliers lourdement armés ou trop amplement costumés. On montait aux appartements par des marches roides et étroites, enroulées autour d'un pivot, et qui auraient eu besoin de plus de jour que n'en laissaient pénétrer d'étroites lucarnes. Au premier, cet escalier en limaçon s'ouvrait sur un corridor ou une vaste antichambre ouverte à tous les vents comme à tous les venants, vaste carrefour qui tenait de la halle et de la rue, car on y commettait les mêmes infractions aux habitudes de la propreté et aux règles de la bienséance. » Après cette première antichambre, on trouvait une seconde antichambre aussi vaste, aussi dénudée que la première. Là se tenaient les clients, les parasites de la maison, gens de tout ordre et de tous métiers, qui faisaient à peu près l'office de valets volontaires. Dans cette troupe, il y avait parfois des poëtes, des rimailleurs, des auteurs de toute espèce; parfois aussi, et même plus souvent, des voleurs, des bandits que le seigneur du lieu protégeait contre les recherches de la maréchaussée. Les plaintes des juges contre cet abus ne permettent pas de douter qu'il ne fût très-répandu parmi les grands seigneurs. M. d'Angoulême, dit Tallemant, ne payait pas ses gens, mais il leur disait : « Quatre rues aboutissent à l'hôtel d'Angoulême. Vous êtes en beau lieu, profitez-en, » c'est-à-dire, détroussez les passants.

Après la seconde antichambre, s'ouvraient plusieurs salons, une ou deux grandes galeries destinées aux grandes réceptions, le tout en enfilade. L'ameublement de ces pièces avait un caractère de luxe et de richesse, mais sans goût, et surtout sans commodité. Les murs étaient fort bien garnis par des cuirs richement estampés, par des tapisseries d'une grande valeur, par des broderies sculptées d'un aspect sévère; mais il y avait à peine de quoi s'asseoir. Quelques chaises ou des bancs, des consoles, un lustre en verroterie, quelque petit miroir de Venise, c'était tout ce qu'on apercevait çà et là sur la vaste surface des planchers et des murs, en fait de meubles meublants. Le soir, quelques chandelles qu'on y allumait n'éclairaient que d'une manière très-imparfaite, et les énormes bûches brûlant dans l'immense cheminée ne parvenaient pas à chasser le froid et l'humidité. Aussi n'habitait-on pas réellement ces salons d'apparat. Les maîtres du lieu se tenaient toujours dans une pièce plus petite et un peu moins incommode, qu'on trouvait enfin au bout de ces appartements; c'était la chambre à coucher. Là ils recevaient leurs amis tous les jours, hors les jours de grand gala. Dans cette chambre encore trop grande, et insuffisamment chauffée par une petite cheminée appelée chauffe-doux, on avait ménagé comme une seconde chambre, dans laquelle on se confinait le plus possible. Cet espace, délimité par un balustre, était occupé au centre par un lit monumental de 6 à 12 pieds en carré, monté sur une estrade; de chaque côté un couloir : c'étaient les ruelles, nom célèbre et qui rappelle les souvenirs les plus mêlés. C'est donc dans ces ruelles que les amis et même les connaissances étaient reçus et longuement entretenus par la maîtresse du logis, couchée ou assise en grand costume sur son lit. Les personnes qui égalaient par le rang la maîtresse du logis avaient le droit de s'asseoir sur son lit, même quand elles étaient du sexe masculin, en sorte qu'on vit, jusque vers le milieu du règne de Louis XIV, des hommes en visite assis sur le lit où la maîtresse de maison était allongée, soit seule, soit en compagnie d'autres dames.

Pour pénétrer jusqu'aux maîtres de la maison, les visiteurs étaient souvent obligés de passer dans des chambres où couchaient les suivantes et les filles d'honneur, comme le prouve cette anecdote tirée des *Ménagiana* (t. V, p. 171) : « M. de Fiesque, en entrant un matin chez Mme de L., vit en passant dans une chambre deux de ses filles d'honneur qui étaient encore dans le lit : « Hé bien, mesdemoiselles, leur dit-il, vous voilà couchées ensemble, en attendant mieux. » Le mot est leste; mais combien d'autres seigneurs de l'époque ne se fussent pas contentés d'une parole! Quand la maîtresse du logis avait besoin d'un de ses domestiques, elle était obligée de l'appeler, et souvent à très-haute voix, car le son se perdait dans ces immenses appartements; si elle avait de la société, elle priait quelque cavalier de lui rendre ce bon office; la civilité puérile et honnête du temps recommande à cet égard, au cavalier faisant cette fonction, de ne pas trop crier, mais d'aller plutôt à la recherche du domestique demandé. Cette solitude dans laquelle se trouvait la maîtresse de la maison, ses domestiques étant éloignés, et sans qu'elle eût le moyen de les appeler, car l'usage des sonnettes était inconnu, offrait quelquefois des inconvénients graves, à une époque où les hommes se permettaient aisément les violences les plus extrêmes. On pourrait citer nombre de viols commis par des cavaliers du meilleur monde sur des dames ainsi abandonnées dans leurs chambres, et dont les cris ne furent entendus que trop tard.

Il est inutile de dire que tous ces inconvénients ont disparu dans les *hôtels* modernes. Il n'est personne qui n'ait vu quelque confortable demeure, digne du nom d'*hôtel* par son étendue et par son apparence extérieure. Le caractère général de ces habitations, comparées à celles des temps antérieurs, consiste incontestablement dans une distribution habile et bien entendue des appartements, dans un aménagement propre à garantir du froid comme du chaud, dans un ameublement offrant toutes les commodités possibles. On sent que l'habitant de ces riches demeures se propose, avant tout, d'avoir chez lui ses aises pour lui-même et pour ceux qu'il reçoit.

— *Hôtel des haricots*, nom sous lequel était vulgairement désignée la maison d'arrêt destinée aux gardes nationaux condamnés à la prison pour contravention à la discipline. Ce nom bizarre vient de ce que cette prison fut d'abord établie sur l'emplacement de l'ancien collége Montaigu, où les écoliers étaient nourris principalement, et souvent d'une manière exclusive, de haricots.

> Dans les festins où l'abondance
> Prodigue les mets délicats,
> On n'a jamais vanté, je pense,
> La frugalité des repas.
> A l'usage ici je déroge,
> Bien assuré, bien convaincu,
> Qu'on peut citer avec éloge
> Les haricots de Montaigu.

Le collége des haricots, transformé en prison militaire et en prison de la garde nationale pendant la Révolution, fut bientôt baptisé *Prison des haricots*. Ce nom fut ensuite remplacé par celui de *Hôtel des haricots*, lorsque la maison d'arrêt de la garde nationale eut été transférée rue des Fossés-Saint-Bernard, à l'ancien hôtel Bazancourt. L'hôtel de Bazancourt disparut au mois d'octobre 1837, et le terrain qu'il occupait fut donné à l'Entrepôt général des liquides. Une sorte de grange s'élevant entre deux murs et située rue de la Gare, no 92, derrière le Jardin des plantes, entre la Seine et le chemin de fer d'Orléans, se trouva à son tour promue au grade respectable d'*Hôtel des haricots*, un si beau nom ne pouvant se perdre comme cela tout d'un coup; mais l'agrandissement de la gare d'Orléans ayant, en 1864, nécessité la démolition de ce dernier édifice, une maison d'habitation de la rue Boulainvilliers, no 3, dans le XVIe arrondissement, fut appelée à recueillir sa succession; le 6 octobre 1865, elle fut mise à la disposition du commandant supérieur de la garde nationale. C'en était fait de l'antique réputation de l'*Hôtel des haricots*, réputation européenne, s'il vous plaît, et que n'ont pas peu contribué à entretenir les histoires de toutes sortes que l'on a imprimées sur son compte; réunies, elles composent aujourd'hui une véritable légende, que les curieux de l'avenir ne manqueront pas de ressusciter quelque jour.

Mais nous pardonnera-t-on de n'avoir donné qu'une seule origine à cette appellation : *Hôtel des haricots?* Comme en fait d'étymologie les opinions sont libres, disons bien vite que le lecteur a le choix entre celle qui précède et la suivante. D'après un auteur grave, un certain Darricaud, colonel de la garde nationale sous le premier empire, vieille culotte de peau inflexible sur la discipline, aurait fait parmi les soldats citoyens insoumis de si nombreuses victimes, que ses subordonnés se seraient vengés de lui en baptisant la bibliothèque en pierre de taille où il collectionnait les récalcitrants du nom même de ce *dur à cuire* : de l'*Hôtel Darricaud* à l'*Hôtel des haricots* il n'y a que l'épaisseur d'une syllabe, et voilà comme *se non è vero, è bene trovato*.

Quoi qu'il en soit, le régime de cette prison pour rire fut en peu de temps celui d'une petite abbaye de Thélème. Un des habitués de l'endroit en a peint les mœurs de la manière suivante : « L'hôtel de Bazancourt ne présente rien, dans sa configuration extérieure ou intérieure, qui ait vraiment droit à une mention. Une seule particularité me frappa dans la visite que je fus admis à faire des cellules : c'est l'innombrable variété d'inscriptions, tant en prose qu'en vers, qui revêtent les murs et font de cette prison, dirait un poëte, un gigantesque album de pierre. Du reste, les arts se sont également donné rendez-vous à l'hôtel Bazancourt; j'y ai vu plus d'un dessin au crayon que Susse ou Giroux payeraient avec de l'or, et nul doute que Troupenas ou Bernard Latte n'éditassent très-volontiers deux ou trois charmantes mélodies au-dessous desquelles j'ai lu des noms justement populaires. La politique n'a pas manqué d'y laisser des traces de son passage : ce ne sont partout que symboles républicains et anathèmes à l'ordre de choses. Il va sans dire que la garde nationale y est principalement l'objet de ressentiments hostiles, et que la caricature s'est donné beau jeu à son endroit... On servait le déjeuner des prisonniers; je m'attendais à la maigre pitance qui leur est allouée administrativement (5 sous par jour). Quel fut mon étonnement, lorsque, introduit dans une vaste pièce qui sert au repas pris en commun, je fus cordialement invité à m'asseoir à une table copieusement servie, où mes compagnons de captivité me donnèrent l'exemple du plus indomptable appétit et de la plus expansive gaieté. Après déjeuner, les uns allèrent faire une sieste jusqu'à l'heure du second repas; j'en vis d'autres s'enfermer dans leurs cellules avec une provision de journaux et de romans; la majorité improvisa une bouillotte dont le produit devait faire les frais du dîner. Commensal à titre gratuit du déjeuner, j'étais engagé d'honneur à jouer; je jouai donc et perdis une somme assez ronde, nouvelle occasion de donner l'institution à tous les diables. Le dîner fut étincelant de pointes, de lazzis et de calembours. Seul, je pus à peine me dérider; je pensais à ma femme, à ma bourse vide, aux échéances de la fin du mois, au passé, au présent, à l'avenir. A neuf heures, le projet d'une seconde bouillotte pour le déjeuner fut délibéré et emporté à l'unanimité, une voix exceptée, la mienne. La partie du matin ayant été onéreuse pour quelques partenaires qui tremblaient d'avoir à rendre des comptes à leur ménagère, et la majorité des joueurs, par un heureux hasard, se composant de marchands de comestibles, il fut convenu que les perdants solderaient en nature, qui par un jambon, qui par un gigot de mouton, qui par du sucre et du café, qui par du pain et de la brioche; ces conditions arrêtées, on fit un jeu d'enfer. J'avais réussi à me récuser, sous le prétexte d'une indisposition; je pus donc gagner ma cellule où, après une courte inspection des lieux, je me décidai à me glisser dans les draps glacés de ma pistole. Hélas! je n'avais point aperçu une assez large brèche à l'un des carreaux de ma fenêtre... je ne pus fermer l'œil de la nuit. »

Alexandre Dumas, Eugène Sue, Balzac ont attaché à l'*Hôtel des haricots* de cette époque les souvenirs de festins mirobolants. Une captivité de soixante-douze heures coûta net 575 francs à l'auteur de la *Comédie humaine*, qui avait invité Jules Sandeau, Gustave Planche, Alph. Karr à venir partager ses repas délicats fournis par Véfour et par Chevet. La légende rapporte qu'Eugène Sue se faisait servir des dîners somptueux qui lui étaient apportés dans sa vaisselle d'argent par trois de ses domestiques, en livrée et en gants blancs. Il avait fait venir jusqu'à des flambeaux d'argent. On voit par là que Pélisson et Latude, dans leurs cachots, étaient plus à plaindre que les victimes du conseil de discipline dans le For-l'Evêque des bizets récalcitrants. Mais le règlement vint couper court à ces repas en commun qui dégénéraient en ripailles, et dans la maison d'arrêt de la rue de la Gare chacun dut manger isolément. Il n'était même plus permis de faire un tour de promenade pour faciliter la digestion. C'était seulement au milieu du jour que s'ouvraient les portes des cellules, et que les détenus pouvaient communiquer entre eux, réunis, suivant la saison, dans le préau ou dans une salle du rez-de-chaussée. A dix heures, extinction des feux. Une cantine, tenue par le gardien, fournissait, au même prix que dans un bon restaurant du boulevard, une alimentation tolérable et moins flatueuse que le traditionnel légume.

Rue de la Gare, comme à l'hôtel de Bazancourt, les murailles n'avaient pas tardé à devenir un curieux musée que les artistes et les hommes de lettres s'étaient plu à enrichir; mais sur les cinquante-sept cellules de l'*Hôtel des haricots*, trois seulement, portant les nos 7, 8 et 14, étaient dignes d'attention; on les appelait : *Cellules des artistes*. Un volume intitulé l'*Hôtel des haricots*, publié en 1864 par M. de Lassalle, a reproduit les curiosités principales de ces trois cellules. On y retrouve des dessins et des croquis de Dévéria, Decamps, E. Ciceri, Célestin Nanteuil, Théophile Gautier, Français, Traviès, Bertall, Aimé Millet, Yvon; des vers d'Alfred de Musset, Frédéric Bérat, Charles Monselet, Jules Claretie, Alfred Deberle, F. Desnoyers, Th. de Banville; une chanson de Grassot; des maximes et des pensées qui ne sont ni de La Rochefoucauld ni de Pascal, mais qui n'en sont pas moins profondes, exemple : « Les tambours sont des mouchards! » Les tambours, d'ailleurs, sont l'objet des imprécations les plus corsées. On connaît les strophes humoristiques que Musset a inscrites dans la cellule no 14, et qui commencent ainsi :

> On dit : triste comme la porte
> D'une prison;
> Et je crois, le diable m'emporte,
> Qu'on a raison.

Sur les murs de la même cellule, Frédéric Bérat avait noté la chanson dont voici un couplet :

> Dès le matin, chacun, à pleine voix,
> Entonne ici gaîment sa mélodie.
> Jusqu'au gardien qui m'enferme parfois
> En fredonnant l'air de *Ma Normandie*.
> Sous les verroux, le chant des mariniers
> M'arrive des bords de la Seine,
> Avec les parfums printaniers,
> Que le soir, de sa douce haleine,
> La brise apporte aux prisonniers.

Somme toute, les murs de l'*Hôtel des haricots* étaient de véritables pages d'album où poëtes et artistes, gardes nationaux généralement peu zélés, avaient exhalé leur belle humeur de mille façons imprévues. A l'heure où nous écrivons, cette prison, moins illustre qu'illustrée, n'est plus qu'un souvenir; mais des mains prévoyantes ont enlevé pierre à pierre les murs des cellules 7, 8 et 14, qui doivent être conservées au musée que la ville de Paris a institué à l'hôtel Carnavalet.

— *Hôtel de ville*. Sous l'ancienne monarchie, on désignait le lieu où se réunissent les magistrats municipaux pour s'occuper des affaires administratives d'une cité, tantôt sous le nom d'*hôtel de ville*, tantôt sous ceux de *maison de ville*, de *maison de la commune*, d'*hôtel commun*. Pendant la Révolution, on l'appela simplement la *commune*. Depuis lors, on nomme en général *maison commune* l'édifice municipal d'une petite localité, et *hôtel de ville* celui d'une cité importante; enfin, dans le langage ordinaire, le mot tout récent de *mairie* est souvent usité dans l'un et l'autre cas. Chez les Romains, les édifices appelés capitole, prétoire, et plus exactement encore ceux que Vitruve désigne sous le nom de *civilis concilii basilica curia*, servaient à peu près au même usage que les *hôtels de ville* ou maisons de ville au moyen âge et dans l'époque actuelle. En Angleterre, le siége de la municipalité se nomme salle de la ville, *townhall*, et en Allemagne, maison du conseil, *rathhaus*.

Les premiers édifices de ce genre qu'on ait construits dans notre pays remontent au XIe siècle, époque où commença, dans quelques provinces, l'affranchissement des communes. Lorsqu'une cité obtenait la concession d'une charte de commune, elle élevait une maison municipale surmontée d'un beffroi; ce beffroi était le symbole de l'indépendance, à tel point que le *droit de beffroi*, consigné dans les chartes, était synonyme de droit de commune, et que, chaque fois qu'une commune était abolie, l'autorité royale faisait démolir le beffroi et la maison. Quand la ville était menacée, il suffisait de mettre le beffroi en branle, pour qu'on vît aussitôt les habitants prendre les armes et se réunir pour la défense commune. En général, les *hôtels* de ville se composaient autrefois d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, ordinairement surmonté d'une tour. Quelquefois, surtout avant le XVe siècle, les beffrois étaient indépendants du corps de bâtiment. Le rez-de-chaussée servait de halle et de bourse aux marchands; à l'étage supérieur, se trouvaient la salle du conseil et les salles où l'on célébrait les fêtes publiques. Le plus ancien *hôtel* de ville qui existe en France est celui de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne); il a été construit vers le milieu du XIIe siècle. C'est de la fin du XVe et du commencement du XVIe siècle que datent les *hôtels* de ville d'Orléans, de Saumur, de Luxeuil, de Beaugency, de Saint-Quentin, et celui de Compiègne, le plus remarquable de tous. En général, jusqu'au XVe siècle, les maisons municipales en France ne différaient guère des maisons de particuliers. Ainsi, en 1357, l'*hôtel* de ville de Paris était « un petit logis qui consistait en deux pignons, dit Sauval, et qui tenait à plusieurs maisons bourgeoises. » Parmi les *hôtels* de ville les plus remarquables de notre pays, outre ceux que nous avons déjà cités, nous mentionnerons ceux d'Arras, de Douai, de Béthune, de Noyon, de Dreux, de Valenciennes, de Toulouse, de Bordeaux, d'Aix, de Lyon et de Paris.

Les *hôtels* de ville les plus remarquables au point de vue architectural sont ceux des Pays-Bas et du nord de la France. Dans ces

contrées où la vie municipale prit de bonne heure un large et puissant essor, les communes donnèrent aux édifices où se préparaient et s'accomplissaient les actes de leur existence politique un caractère digne de leur destination. Les *hôtels* de ville de la Belgique et de la Hollande sont de superbes palais que domine le *beffroi*, où se tenait le guetteur chargé de veiller, nuit et jour, à la sûreté de ses concitoyens. Parmi les plus beaux, nous citerons ceux de Bruxelles, d'Oudenarde, de Gand, d'Anvers, d'Ypres, de Louvain, de Liége, de Bruges, de Maëstricht, d'Aix-la-Chapelle, de Cologne, de Francfort-sur-le-Mein, d'Amsterdam, etc. Nous nous bornons dans cet article à une énumération sommaire, car nous parlons de ces divers monuments dans les articles consacrés aux villes où ils se trouvent.

— Econ. dom. *Maître d'hôtel.* Le *maître d'hôtel* est préposé à tout ce qui regarde la table d'un grand seigneur ou d'un riche particulier; c'est lui qui fait servir à table. Dans les maisons souveraines. il y en a ordinairement plusieurs, placés sous la direction d'un supérieur qui prend le titre de premier *maître d'hôtel.*

La profession de *maître d'hôtel* exige la réunion d'un grand nombre de qualités et de connaissances. Il doit être aussi assez expert dans l'art culinaire pour inspirer le respect au chef cuisinier, qui est sous ses ordres et qui le hait toujours cordialement. Pourvoyeur éclairé, le *maître d'hôtel* doit être fin connaisseur des viandes, gibiers, légumes, etc.; il en fait lui-même l'achat tous les jours, et ne doit fournir à son ennemi le cuisinier que des denrées sans reproche. C'est lui qui gouverne la partie financière de la cuisine, établit les comptes, proportionne la dépense aux fonds qui lui sont alloués.

« Quoiqu'un *maître d'hôtel*, dit Grimod de la Reynière, soit le premier serviteur d'une maison, et le chef de tous les autres, il doit savoir au besoin les remplacer tous, et surtout ne point en rougir. Nous avons vu des *maîtres d'hôtel* de première classe ne point hésiter de donner au besoin une assiette au dernier des convives; et un tel empressement, une telle abnégation de toute fierté, loin de les ravaler, les élevaient aux yeux de tout le monde. »

L'antagonisme traditionnel du *maître d'hôtel* et du cuisinier n'a jamais été tracé plus spirituellement que dans cette naïve boutade du fameux Carême : « Rien n'est plus pénible pour un bon cuisinier que de se voir sous la dominatiou d'un *maître d'hôtel.* Les *maîtres d'hôtel* sont généralement orgueilleux, sans talent; ils prétendent que l'honneur d'un grand dîner leur appartient personnellement. Pourquoi cette vaine prétention? Les travaux du cuisinier ne peuvent être mis en parallèle avec les occupations de ces *maîtres d'hôtel.* Le premier passe des jours et des nuits dans le feu, il est sans cesse en butte à mille contrariétés que son travail fait naître à chaque instant. Le *maître d'hôtel*, au contraire, après avoir fait son marché, passe du salon à la salle à manger, où il fait placer son couvert par les valets de pied ou couvreurs de table; ensuite il va dans son appartement; là, assis mollement sur un vieux fauteuil doré, il attend complaisamment l'heure du dîner, et, descendant à la cuisine, les mains derrière le dos et l'épée au côté, regarde, observe, et fait souvent la mine; car ces messieurs ne sont pas très-parleurs. Lorsque à table tout le monde lui sourit, lui fait compliment, le brave homme prend cela pour lui seul; il ne dira jamais au cuisinier . « Nous avons un « bon dîner! Les maîtres sont très-gais et « mangent beaucoup. » Si, vers la fin du dîner, notre monsieur fait une gaucherie, alors il tourmente tout le monde, ou bien il garde un silence affecté, vous regarde en sournois, et sa mine renfrognée exprime très-bien tout ce qui se passe au fond de son âme mercenaire; enfin, c'est le tyran des domestiques. »

Le nom de *maître d'hôtel* ne désigne pas toujours un majordome; ceux qu'on désignait autrefois sous le nom d'hôteliers, expression qui fut longtemps la seule en usage, ont pris la dénomination un peu plus relevée, selon eux, de *maître d'hôtel.* On ne place plus le mot d'hôtelier dans un récit à moins qu'il ne date d'un demi-siècle, ou qu'il ne s'agisse de quelque obscure petite ville de province.

L'hôtelier logeait et hébergeait les voyageurs; le *maître d'hôtel*, à Paris surtout, se contente de les loger, depuis que les restaurants ont fait aux tables d'hôte une trop rude concurrence. En province, surtout dans les petites villes, le *maître d'hôtel* loge et héberge.

Un bon *maître d'hôtel* doit faire lui-même toutes les emplettes de bouche destinées à sa table; rien ne lui doit coûter pour arriver à satisfaire les voyageurs. Il surveille le chef, dresse lui-même le menu de chaque repas, ordonne la distribution du couvert, fait asseoir chaque convive, comme il ferait pour des invités, surveille le service, écoute les plaintes de ses hôtes, gourmande les garçons, car les filles ne se trouvent plus que dans les auberges, fait droit aux réclamations, et, le quart d'heure de Rabelais arrivé, présente une note consciencieuse.

Tel devrait être, et tel est en effet peut-être quelque part le *maître d'hôtel* parfait; mais les doléances des voyageurs montrent que l'antique hôtelier n'a pas si complétement fait peau neuve, et que, sous un nom ou sous un autre, le principal emploi du *maître d'hôtel* est de tondre les gens le plus près possible.

— **Hôtel de Bourgogne.** V. BOURGOGNE (hôtel de).

— **Hôtel des monnaies.** V. MONNAIE.

— **Hôtel des ventes.** V. VENTES (hôtel des).

HÔTEL-DIEU s. m. Nom donné à l'hôpital principal de plusieurs villes : *Tous les* HÔTELS-DIEU *de France. L'*HÔTEL-DIEU *de Paris, de Lyon. La bohême, c'est le stage de la vie artistique, de l'*HÔTEL-DIEU *et de la Morgue.* (H. Mürger.)

— **Encycl.** L'article que nous avons donné au mot *hôpital* nous dispense de nous arrêter aux *hôtels-Dieu.* Les maisons hospitalières pour les malades furent, en effet, primitivement appelées *hôtels-Dieu, maisons-Dieu, maisons de Dieu* (*domus Dei*), à cause de l'hospitalité qu'on y donnait au nom de Dieu. Cette dénomination, usitée dès le XII^e siècle, a été consacrée à divers hôpitaux anciens, comme les *hôtels-Dieu* de Paris, de Lyon, etc., etc. Nous parlerons de ces établissements aux noms des villes auxquels ils appartiennent.

HÔTELIER, ÈRE (ô-te-lié, iè-re — rad. *hôtel*). Celui, celle qui tient une hôtellerie : *Régler son compte avec l'*HÔTELIER.

— Hist. relig. Dans quelques abbayes, Religieux qui est chargé de recevoir et de nourrir les hôtes, les étrangers.

HÔTELLERIE s. f. (ô-tè-le-rî — rad. *hôtel*). Maison où les voyageurs sont logés et nourris moyennant une rétribution : *En général, les monastères étaient des* HÔTELLERIES *où les étrangers trouvaient en passant le vivre et le couvert.* (Chateaub.)

— Partie d'une abbaye destinée à recevoir les étrangers.

— **Syn. Hôtellerie, auberge, cabaret,** etc. V. AUBERGE.

— **Encycl.** L'*hôtellerie* est une institution corrélative du voyage; l'un ne se développe pas sans l'autre. Chez les peuples primitifs, on voyage peu, et l'hospitalité, dont les anciens faisaient, non pas seulement une vertu, mais un devoir, a tenu lieu pendant longtemps de l'*hôtellerie.* Cependant le caravansérail, tel qu'il existe encore en Orient, c'est-à-dire une sorte de hangar ouvert à tous les vents, encombré de débris et d'immondices, où s'abritent d'un côté les chevaux sur de la litière pourrie, et de l'autre les hommes, entre quatre murs délabrés, sur un parquet de planches mal jointes; cette *hôtellerie* primitive remonte très-haut dans la civilisation orientale. C'est une *hôtellerie* de ce genre que la petite bourgade de Bethléem offrit à Joseph et à Marie; les cellules étant pleines de monde, ils durent se réfugier sous le hangar destiné aux bêtes de somme. On ne trouvait et on ne trouve encore rien de mieux sur les routes fréquentées par les caravanes; les voies romaines elles-mêmes, ces grandes artères qui sillonnaient l'Europe et une partie de l'Asie, n'ont offert pendant longtemps que ces sortes d'abris. Dans les villes, il y avait, pour le voyageur inconnu, pour celui qui ne pouvait être l'hôte de personne, des asiles un peu moins sordides; mais il faut bien le dire, c'étaient des lieux de prostitution. Rahab, chez qui logent les espions de Josué, est une courtisane; de même c'est chez une courtisane que loge Samson, lorsqu'il arrive à Gaza. Afin d'éviter l'un et l'autre de ces repaires, les citoyens aisés des villes, les commerçants exposés à voyager contractaient entre eux, d'un pays à l'autre, des associations qui avaient pour but l'hospitalité.

Notons encore que, dans le monde antique, les temples donnaient une coûteuse, mais large hospitalité. Dans tous, il y avait un local spécial destiné aux étrangers et aux voyageurs; cette coutume existait surtout dans les lieux de pèlerinage, où l'on avait ménagé des sortes d'hospices pour donner asile aux dévots étrangers. Lucien dit que les adorateurs de la déesse syrienne étaient tous logés aux frais du temple : le clergé faisait d'assez beaux bénéfices avec les dons et les offrandes apportées par les pieux pèlerins, pour leur fournir au moins un endroit où reposer leur tête. Cet usage se retrouve dans tous les lieux de pèlerinage, à quelque culte qu'ils appartiennent. A Rome, saint Philippe de Néri avait fait construire un hospice destiné spécialement aux pèlerins; l'an 1600, à l'époque du jubilé, cet hospice logea, en trois jours, 445,000 hommes et 25,000 femmes, et cette foule n'était rien en comparaison de ce qu'elle avait été quelques siècles auparavant.

L'*hôtellerie*, telle à peu près que nous la comprenons, n'existe dans le monde romain qu'à partir des premiers césars. Ils établirent dans tout l'empire des postes, à l'instar de celles qu'ils avaient vues chez les Perses, et ces relais devinrent de véritables *hôtelleries*, où les voyageurs pouvaient trouver des chevaux frais, un asile pour se reposer et des vivres. Mais ce n'était pas à tout le monde que cette faveur s'accordait; ces asiles, appelés *mansions*, étaient essentiellement privilégiés; il fallait une lettre de l'empereur, appelée *diploma tractatorium*, pour avoir le droit d'y chercher abri et nourriture. Cette permission était surtout réservée aux fonctionnaires, aux amis de l'empereur ou de ses favoris. On ne voulait pas que tout le monde pût s'approcher de cet endroit où les césars faisaient halte dans leurs voyages; c'est dans une de ces mansions que Titus fut empoisonné par son frère Domitien. Ceux qui n'étaient pas assez bien en cour pour jouir de ce privilége devaient se contenter des auberges semées tout le long des grandes voies romaines, qui prenaient le nom de *diversorium* ou de *stabularium*, selon qu'on pouvait y loger à pied ou à cheval. Horace nous a dit, dans son *Voyage à Brindes*, quel degré de confortable on trouvait dans ces sortes d'établissements, et ce qu'il fallait penser de la moralité du propriétaire, qu'il appelle *perfidus caupo.* Tout le monde se souvient de son aventure dans l'*hôtellerie* de Bénévent, où la servante, qui lui avait promis de venir lui tenir compagnie pendant la nuit, lui fit faux bond pour aller en retrouver un autre. La réputation des femmes qui résidaient dans les hôtels, soit comme hôtelières, soit comme servantes, était si bien établie, que la loi défendait de les poursuivre pour cause d'adultère.

A Rome, la plupart des *hôtelleries* étaient d'immondes repaires, ramassis de gens de toute sorte, pêle-mêle de voleurs ou de débauchés hébergés par un fripon, et sur lesquels les yeux de l'édile et du préteur étaient toujours ouverts. Chaque soir, un licteur de ces derniers magistrats faisait la visite des hôtels, afin de savoir quels étrangers s'y trouvaient et de les inscrire sur un registre. Cette mesure de police n'est donc nullement moderne; on la retrouve non-seulement à Rome, mais dans le Paris du moyen âge, et jusque dans les Etats du Grand Khan, à Catai, comme le raconte Marco Polo. Ces *hôtelleries* de la grande cité s'appelaient *meritorium* et *diverticulum*; c'est à les parcourir la nuit et à y faire du bruit que Néron s'amusait en compagnie de ses familiers. Assez souvent la police était mise en défaut. Ainsi l'on raconte le fait suivant : Une *hôtellerie* était attenante à un établissement destiné à moudre de la farine pour la nourriture des troupes; or, voici de quelle façon l'entrepreneur se procurait les malheureux destinés à tourner la meule. Ceux qui venaient loger dans l'*hôtellerie*, ou les passants attirés par une des filles de la maison, tombaient tout d'un coup au fond d'une cave, et leur vie se consumait tout entière dans ce rude travail, car jamais ils ne revenaient au jour. Un soldat pris au piége, s'étant évadé, révéla ces faits monstrueux. D'ailleurs, ce n'est pas seulement à Rome que les *hôtelleries* étaient les asiles du vice, le repaire de tous les crimes, c'était partout où s'étendait la domination romaine, comme le prouve la légende de sainte Affre. Affre était hôtelière dans la ville d'Augsbourg et tenait une maison de prostitution en même temps qu'une auberge; des prêtres chrétiens étant venus loger chez elle, sans savoir dans quelle sentine ils tombaient, elle se laissa convertir, et fut ensuite martyrisée.

Les invasions des barbares amenèrent la destruction des *hôtelleries* créées à grands frais le long des voies romaines, et que les mœurs hospitalières des Germains semblaient devoir rendre inutiles; mais elles ne tardèrent pas à se rétablir, sous l'empire de la nécessité. Le moyen âge fut une époque où les voyages individuels étaient beaucoup plus nombreux qu'on ne se le figure. A côté des couvents et des hospices, fondés pour les pèlerins, et dont le grand et le petit Saint-Bernard, d'une origine si ancienne, nous donnent une idée complète, il se trouvait sur les routes bon nombre d'*hôtelleries*, mais elles n'avaient pas une meilleure réputation que celles de l'antiquité. Les drames de Hroswita, la *Légende de l'enfant prodigue*, le lai de *Courtois d'Arras* et le fabliau de *Gautier d'Aupair* nous les représentent comme de vrais lieux de prostitution, où le moindre risque qu'on pouvait courir était d'y laisser sa bourse et ses nippes et d'en sortir battu, sinon content; parfois on n'en sortait pas du tout, et le fait était si fréquent qu'il intervint une ordonnance qui défendait aux hôteliers de s'approprier les effets des voyageurs morts dans leur hôtel. Les *hôtelleries* étaient ordinairement situées à l'entrée ou à la porte des villes; l'hôtelier ou un de ses valets, assis sur la porte, invitait les passants à entrer, criant tout haut le prix du vin; souvent le tarif était affiché sur le mur; ainsi l'on voyait écrit : *Dînée du voyageur à pied*, 6 *sols; couchée du voyageur à pied*, 8 *sols.* C'étaient là les petites *hôtelleries.* Les grandes, celles où l'on pouvait descendre avec son équipage et son train, portaient : *Dînée du voyageur à cheval*, 12 *sols; couchée du voyageur à cheval*, 20 *sols*, ce qui était assez cher pour le temps. Une ordonnance avait forcé les hôteliers à afficher leur prix pour empêcher leurs vols et leur rapacité; mais ils trouvaient toujours moyen de s'en tirer à leur avantage, et ils étaient les dignes successeurs du *perfidus caupo* d'Horace. Aussi un passant, voyant un jour une croix située entre deux *hôtelleries*, s'écria : « Voyez le bon Dieu entre deux larrons! » Moins bien surveillées que celles des Romains, elles devinrent le refuge habituel de la nombreuse population errante de cette époque, soldats, aventuriers, pèlerins, filles de joie, malfaiteurs, marchands. Elles servaient comme d'embuscades à tout un ramassis de gens sans aveu qui attendaient les voyageurs riches au passage pour les enivrer, les voler au jeu. Aussi dans la plupart de ces établissements faisait-on bonne chère. Les enseignes les plus ordinaires étaient le nom d'un saint, saint Julien surtout qu'on rencontrait à chaque pas, ou bien les armoiries d'une ville, d'une seigneurie, d'une baronnie. De là la fréquence de ces mots : l'*Ecu de France*, l'*Ecu d'Angleterre.* Ce qui contribuait encore à multiplier ces sortes d'enseignes, c'est que les nobles et les princes qui s'étaient trouvés bien traités dans une *hôtellerie* donnaient à l'hôte la permission de suspendre leurs armes au-dessus de la porte. Montaigne raconte qu'il en usa ainsi pour son hôtesse de Plombières, dont il n'avait eu qu'à se louer. Cependant, le nombre des voyageurs devenant de plus en plus considérable, les relations commerciales s'accroissant chaque jour, les *hôtelleries* furent obligées de se mettre en rapport avec le public qui les encombrait chaque jour. Sans atteindre à la perfection, elles se modifièrent sensiblement.

Erasme nous a laissé, dans une de ses lettres, de jolis tableaux, très-animés, des *hôtelleries* de son temps en France et en Allemagne. Celles de ce dernier pays, qui maintenant sont pourtant renommées, n'ont pas trouvé grâce devant le caustique écrivain; la mauvaise mine des hôtes, qui ont l'air de se soucier fort peu de vous recevoir, la lenteur méthodique du service, le sans-gêne des convives, l'odeur du tabac, le pêle-mêle un peu trop patriarcal où vivent maîtres et valets, lui ont inspiré une de ses meilleures peintures; mais on peut croire qu'il était ce jour-là de mauvaise humeur et qu'il a exagéré le trait.

Sterne, Locke, Arthur Young, le savant Mabillon et presque tous les écrivains qui ont plus ou moins voyagé nous ont transmis, soit dans leurs lettres, soit dans leurs livres, des détails piquants et souvent très-minutieux sur les *hôtelleries* de leur temps, à travers toute l'Europe. C'est La Fontaine qui raconte le trait le plus plaisant, dans son voyage en Limousin. « Comme Saint-Lié n'est qu'un bourg, et que les *hôtelleries* y sont mal meublées, notre comtesse n'étant pas contente de sa chambre, M. de Châteauneuf voulant toujours que votre oncle fût mieux logé, nous pensâmes tomber dans le différend de Potrot et de la dame de Nouaillé. Les gens de Potrot et de la dame de Nouaillé ayant mis, pendant la foire de Niort, les hardes de leur maître et de leur maîtresse en même *hôtellerie* et sur même lit, cela fit contestation. Potrot dit : « Je coucherai dans ce lit-là. — Je « ne dis pas que vous n'y coucherez pas, ré« pondit la dame de Nouaillé, mais j'y cou« cherai aussi. » Par point d'honneur, et pour ne point céder, ils y couchèrent tous deux. »

Tout le monde sait combien sont misérables les auberges d'Espagne; on ne trouve le long des routes, et bien éloignées les unes des autres, que de misérables *ventas* ou *posadas*, où l'hôte vous offre tout au plus un mauvais lit, que l'on partage avec de la vermine, et une moitié de son pain, si toutefois il en a pour lui et sa famille, chose assez rare. Th. Gauthier raconte plaisamment que, rencontrant, après une journée de marche au soleil, un de ces sordides refuges, comme il avait grand'faim, son premier mot fut de dire à l'hôte : « Je voudrais bien prendre quelque chose. — Prenez une chaise, » lui répondit l'Espagnol. C'était tout ce qu'il pouvait offrir.

L'Italie, malgré le grand nombre de voyageurs qui la parcourent, n'a d'*hôtelleries* un peu convenables que dans les grandes villes. Quant à celles qui bordent les routes, elles sont surtout célèbres dans les fastes du brigandage, et aujourd'hui encore le voyageur qui va de Florence à Rome par les Apennins ne saurait circuler en toute confiance.

Si nous poussons l'excursion jusqu'au Japon et en Chine, nous retombons, en ce qui regarde les *hôtelleries*, dans les conditions de la vie primitive, immuable dans tout l'Orient. Les *hôtelleries* sont si rares sur les routes qu'on est obligé de s'abriter dans les corps de garde; au Japon on se loge dans les maisons à thé, qui sont à la fois *hôtelleries*, cabarets, restaurants, et qui, sous le rapport de la moralité, n'ont pas une réputation beaucoup meilleure que les *hôtelleries* de l'antiquité. D'ailleurs, dans presque tout l'Orient, la seule *hôtellerie* c'est le khan, que nous appelons caravansérail.

Dans la plus grande partie de l'Europe, en France, en Angleterre, en Allemagne, l'*hôtellerie* n'existe pour ainsi dire plus; elle a été remplacée, dans les capitales, par des hôtels, dont quelques-uns sont magnifiques et offrent, pour un prix élevé, toutes les ressources et tous les raffinements du luxe; les villes de province ont également des hôtels très-confortables. Quant à l'ancienne *hôtellerie*, à peine aperçoit-on encore dans les faubourgs son enseigne traditionnelle : « Ici on loge à pied et à cheval. » Les chemins de fer ont tué la plupart de celles qui subsistaient encore il y a un quart de siècle dans tous les villages.

HOTHAM (Henri), amiral anglais, né en 1776, mort à Malte en 1833. Il fut successivement capitaine de frégate, colonel de marine (1813) et contre-amiral (1814). Ce fut lui qui bloquant les côtes occidentales de la France

en 1825, reçut à son bord, sur le *Bellérophon*, Napoléon Ier venant demander l'hospitalité à l'Angleterre. Trois ans plus tard, Hotham devint commissaire de l'amirauté et fut, en 1831, promu vice-amiral.

HOTHAM (Beaumont, baron), général anglais, parent du précédent, né à Lullington-Castle en 1794. Il prit part à la guerre d'Espagne de 1812 à 1814, reçut une blessure à Salamanque et se battit à Waterloo en 1815. En 1820, il fut élu à la Chambre des communes, où il n'a cessé de siéger depuis lors dans les rangs du parti conservateur. En 1851, il a été nommé major général et, en 1858, lieutenant général. — Son cousin, sir Charles HOTHAM, né en 1806, mort en 1856, servit avec distinction dans la marine.

HOTHBY (Jean), musicographe anglais. Il vivait dans la seconde moitié du XIVe siècle, se fit carme et passa la plus grande partie de sa vie en Italie. On connaît de lui trois traités de musique : *Proportiones musicæ*, que la Bibliothèque nationale possède en manuscrit; *De proportionibus et canto figurato, de contrapuncto, de monocordo*, en manuscrit à la bibliothèque de Bologne; et la *Caliopia legale*, précieux document sur la situation de l'art musical au XIVe siècle, que M. de Coussemaker a publié, avec la traduction française en regard, dans son *Histoire de l'harmonie au moyen âge*.

HOTHO (Henri-Gustave), historien et critique allemand, né à Berlin en 1802. Il étudia dans sa ville natale la jurisprudence et la philosophie; mais à la suite d'un long voyage qu'il fit à Paris, à Londres et dans les Pays-Bas, il s'occupa, d'une façon toute particulière, d'esthétique et d'histoire de l'art. Après avoir passé son doctorat à Berlin (1826), il s'y fit recevoir agrégé l'année suivante, et devint successivement professeur d'histoire universelle de la littérature à l'école militaire (1828), professeur ordinaire à l'université (1829) et directeur adjoint de la galerie de tableaux du Musée royal (1830). Depuis 1859 il est directeur de la collection de gravures du même établissement. Les cours qu'il a faits à l'université, où il occupe toujours sa chaire, ont eu pour objet, surtout depuis la mort de Hegel, l'esthétique et l'histoire de la peinture moderne; il en a fait également sur Lessing, Tieck, Gœthe, Schiller, Schelling et Solger. On a de lui plusieurs ouvrages d'esthétique qui témoignent d'un remarquable esprit philosophique et d'une profonde connaissance de la matière; l'auteur s'y est en outre attaché à montrer les étroits rapports qui rattachent l'histoire de l'art au développement politique, social et religieux de chaque peuple et de chaque époque. Nous citerons les suivants : *Etudes préparatoires sur la vie et sur l'art* (1835); *Histoire de la peinture allemande et hollandaise* (1840-1848, tomes I et II); l'*Ecole de peinture d'Hubert van Eyck et ses prédécesseurs et contemporains allemands* (1855-1858, 2 vol.); les *Chefs-d'œuvre de la peinture, depuis la fin du* IIIe *siècle jusqu'au commencement du* XVIIIe, *reproduits par la photographie et la photolithographie* (1865 et années suivantes). Hotho a de plus collaboré au *Morgenblatt* (*Feuille du matin*) et aux *Annuaires de critique scientifique;* enfin il a remanié et étudié les *Leçons d'esthétique d'Hegel* (1835-1838, 3 vol.) et fourni le texte aux *Albums d'Eyck* (1861) et de *Durer* (1863).

HOTINE s. m. (o-ti-ne). Entom. Syn. de PYROPS.

HOTLI s. m. (o-tli). Ornith. Espèce de faucon du Mexique.

HOTMAN (François), célèbre jurisconsulte, né à Paris en 1524, mort à Bâle en 1589. Destiné à succéder à son père dans ses emplois de conseiller au parlement et de maître des eaux et forêts, Hotman alla étudier le droit à Orléans, puis revint à Paris et, dès 1546, y professa le droit romain. Ayant embrassé la Réforme, il se rendit à Lyon (1547), alla professer ensuite l'histoire et les belles lettres à Lausanne, passa, en 1555, à Strasbourg, où il enseigna le droit et reçut des lettres de bourgeoisie, et accompagna en 1556, au synode de Francfort, Calvin, avec qui il était intimement lié. Telle était dès cette époque sa réputation de savoir, que la reine Elisabeth lui fit les offres les plus brillantes pour l'attirer à Oxford. Hotman refusa, ne voulant pas quitter le continent, où il s'occupait activement de propager la Réforme. Après avoir été un des principaux instigateurs de la conspiration d'Amboise (1560), il fut envoyé en mission auprès de l'électeur palatin, qui le nomma son conseiller, passa ensuite auprès du roi Antoine de Navarre, devint maître des requêtes de son conseil, et fut chargé par ce prince d'aller demander en Allemagne des secours pour les huguenots. Pendant un voyage qu'il fit à la cour, à la suite de Condé (1563), Hotman entra en relation avec l'évêque Montluc, qui le nomma professeur de droit à Valence. Lorsqu'il eut relevé de sa décadence l'université de cette ville, Hotman alla remplacer Cujas dans sa chaire de Bourges (1567), qu'il dut quitter à la suite d'une émeute populaire. S'étant rendu à Paris, il fut nommé historiographe du roi. Mais après la rupture de la paix de Longjumeau il se retira à Sancerre, retourna à Bourges en 1570, s'enfuit à Genève en 1572, y professa le droit romain (1573), alla habiter Bâle en 1579, reçut en 1580 de Henri IV, roi de Navarre, le titre de conseiller d'État, retourna en 1584 à Genève, où il fit partie du collége des jurisconsultes et s'adonna à la recherche de la pierre philosophale; enfin il se rendit une dernière fois à Bâle, où il mourut. Hotman avait passé dans un état voisin de la misère la plus grande partie de son existence si tourmentée. Il fut un des hommes les plus instruits et les plus éminents de son époque, et il joignait à un remarquable sens critique un esprit indépendant et d'une véritable originalité. Il eut l'idée de proposer un nouveau système de législation pratique, appropriée aux mœurs et aux besoins de son temps, et de fondre les coutumes de France dans un code unique. Ses ouvrages, qui jouirent au XVIe siècle d'une immense réputation, sont extrêmement nombreux; nous nous bornerons à en indiquer les principaux : *De statu primitivæ Ecclesiæ ejusque sacerdotiis* (1553); *Epitre envoyée au tigre de la France* (in-8o), violent pamphlet contre le cardinal de Lorraine; *Jurisconsultus* (1559); *Partitiones juris civilis elementariæ* (1560); l'*Antitribonien* (1567), où il attaque l'enseignement des écoles, lance les plus virulentes épigrammes contre les anciens docteurs en crédit, et propose la réforme de la législation civile de la France; *Quæstionum illustrium liber* (Genève, 1573); *Franco-Gallia seu tractatus isagogicus de regimine regum Galliæ* (Genève, 1573), ouvrage très-remarquable, traduit en français par Goulart sous le titre de *Gaule franque*. Dans ce livre, dit Sayous, « à la différence des hommes du XVIIIe siècle, qui opposaient au royal arbitre et à la tradition les droits naturels de l'homme, il ne vit que la question de droit public, et chercha dans la tradition même les garanties du peuple contre les excès de la royauté. » Mais il fut le jouet d'une grande illusion quand il conclut de ses recherches que le droit public en France était fondé sur une royauté consentie du peuple et surveillée par une assemblée nationale. « Quelque éloigné que soit de la vérité historique le système du jurisconsulte protestant, dit Aug. Thierry, on doit lui reconnaître le mérite de n'avoir point eu de modèle, et d'avoir été construit tout entier sur des textes originaux, sans le secours d'aucun ouvrage de seconde main... Il traite quelquefois avec un bon sens remarquable les points secondaires qu'il touche en passant. Par exemple, il soutient, contre le préjugé universel de son temps, que la loi salique n'a rien statué sur la succession royale, et ne renferme que des dispositions relatives au droit privé. » Dans ce livre, Hotman affirme de la façon la plus nette ses sentiments républicains. D'après lui, il y a des révolutions justes et nécessaires; et le peuple a, dans certains cas, le droit et le pouvoir de se révolter contre l'autorité des rois. Citons encore de lui : *Institutiones dialecticæ* (1573); *Antiquitatum romanarum libri* V (1584), ouvrage très-estimé; *De jure successionis in regno Galliæ* (1588, in-8o) et *Consolatio e litteris sacris* (Lugd., 1593), ouvrage posthume. D'après M. Sayous, Hotman serait l'auteur du curieux pamphlet politique intitulé *Réveille-matin des Français et de leurs voisins, composé par Eusèbe cosmopolite* (1574, in-8o).

HOTMAN (Antoine), jurisconsulte français, frère du précédent, né vers 1525, mort en 1596. Il fut aussi ardent ligueur que son frère était zélé calviniste. Il exerça d'abord la profession d'avocat au barreau de Paris, devint sous la Ligue avocat général au parlement (1591), se prononça en faveur de la loi salique (1593), lors de l'arrêt qui détruisit les espérances de l'Espagne, fit par la suite sa soumission à Henri IV et reprit alors sa profession d'avocat. On a de lui quelques ouvrages et quelques opuscules, parmi lesquels nous nous bornerons à citer : *Traité de la dissolution du mariage pour cause d'impuissance et de froideur de l'homme et de la femme* (Paris, 1581, in-8o), dans lequel il s'élève avec beaucoup de force et avec une grande liberté de langage contre l'usage du congrès et des enquêtes ordonnées en pareil cas par les tribunaux; *Des droits de l'oncle contre le neveu en faveur du cardinal de Bourbon* (1585, in-8o); *Traité de la loi salique* (Paris, 1593, in-4o); *Traités des droits et libertés de l'Eglise gallicane* (Paris, 1639).

HOTMAN (Jean), diplomate et écrivain français, fils de François Hotman, né à Lausanne en 1552, mort en 1636. Il devint, en 1585, maître des requêtes du roi de Navarre, qui le chargea de diverses missions auprès des princes protestants d'Allemagne. Hotman tenta, lors de l'abjuration de Henri IV, une fusion impossible entre les protestants et les catholiques. Quelles que fussent toutefois ses idées de conciliation, il n'abjura pas les doctrines de la Réforme, et n'en remplit pas moins diverses missions sous Louis XIII. On lui doit plusieurs écrits parmi lesquels nous citerons : *Antichopinus imo potius epistola congratulatoria magni Nicodemi Turlupini ad magnum Renatum Chopinum de Chopinis* (Anvers, 1592, in-8o), critique en style burlesque d'un discours prononcé par Chopin pour justifier la conduite du pape à l'égard de Henri IV; *Traité des devoirs de l'ambassadeur* (Paris, 1602, in-8o), et divers écrits insérés dans les *Opuscules français des Hotman* (Paris, 1616, in-8o).

HOTOUAS ou **ATOUAS**, les dieux, les génies, les esprits, en un mot les êtres supérieurs à l'homme dans la mythologie de diverses peuplades de l'Océanie, notamment des insulaires de la Nouvelle-Zélande, des îles Tonga, des Marquises. D'après eux, leurs chefs deviennent Hotouas après leur mort, et parfois même de leur vivant. Les Hotouas peuvent se métamorphoser et souvent ils se transforment en lézards. Ils manifestent leur présence par un sifflement sourd. Les *Hotouas-pou* sont des esprits de ténèbres, chargés de tourmenter les hommes.

HOTTE s. f. (o-te; *h* asp. — Du germanique : ancien allemand *hotte*, corbeille, panier; dérive de *hoten*, garder, conserver, mettre en réserve; ancien haut allemand *huatan, hudan, hoodan*, garder, conserver; allemand, *hüten*. En Suisse, on dit *hutte* pour désigner une *hotte*. Il est probable que le radical est celui auquel se rattache également le sanscrit *kuta, kuti*, maison; *kôta, kûtira, kutima*, hutte; *kutaru*, tente; *kutala, kutanka*, toit, irlandais *cotta*, erse *cot*, hutte, kymrique *cwt, cut;* ancien allemand *hutta*, allemand moderne *hütte*, d'où notre *hutte*, anglo-saxon *cota*, scandinave *cot;* ancien slave *kotitsi*, petite maison, polonais *kotora*, tente. Pictet rattache toutes ces formes à une racine sanscrite *kut*, courber, être courbe, d'où *kuti*, courbure, *kutita, kutila*, courbe, etc., probablement de la forme ronde de la hutte et du toit; de cette racine, on a pu venir soit directement au sens de corbeille, panier, soit au sens de garder, conserver, à cause de la forme du *panier* qui *garde* et *conserve*). Espèce de panier, ordinairement en osier, qu'on porte sur le dos au moyen de bretelles, pour transporter divers objets : *Une* HOTTE *de chiffonnier, de jardinier, de blanchisseuse*.

— Chasse. *Porter la hotte*, Se dit du lièvre quand il est malmené, parce qu'il a le dos plus rond qu'à l'ordinaire et comme voûté, en sorte qu'il semble plier sous le poids d'un fardeau.

— Constr. Cuvette qui reçoit les eaux ménagères et les égouts des toits. ‖ Pente intérieure d'une cheminée de cuisine, en forme de hotte renversée. ‖ Partie évasée qui termine inférieurement une cheminée de forge ou de fourneau. ‖ *Fausse hotte*, Hotte sans issue construite au-dessus d'un manteau de cheminée.

— Technol. Louchet d'un instrument à draguer. ‖ Dossier de siége cintré sur le plan, et incliné ou évasé sur la hauteur.

— Agric. Petit tombereau dont on se sert en Normandie pour transporter le fumier.

— **Encycl.** La *hotte* est un instrument de transport qui varie beaucoup dans sa forme et dans sa construction, suivant les contrées où il est en usage et aussi selon les besoins qu'il est destiné à satisfaire. En général, la partie qui correspond au dos est plate et plus élevée que le côté correspondant. Celui-ci peut affecter toutes les formes. L'ensemble représente une espèce de panier dont le diamètre va en diminuant depuis l'orifice jusqu'à la base. La *hotte* en osier, munie de bretelles et d'une corde fixée à sa partie supérieure pour maintenir la charge, est employée avec avantage pour les transports solides qui doivent être faits à dos d'homme.

La *hotte* pleine est propre au transport des terres, des terreaux, des gravois, des légumes, du raisin dans le temps des vendanges, etc.; elle est surtout utile dans les lieux où les brouettes ne peuvent pas aller, comme pour remonter de la terre du bas d'une vigne à son sommet. La *hotte* à claire-voie est bonne pour transporter les fumiers, les feuilles, les litières et autres matières volumineuses et légères. La *hotte* est fort en usage à Paris et dans les environs, ainsi qu'en Bourgogne, en Champagne et en Lorraine. Elle est un instrument très-utile, on pourrait même dire nécessaire, pour le transport des petits fardeaux. Dans les contrées montagneuses, elle est indispensable pour le transport des engrais et des denrées. On a calculé qu'un homme chargé d'une *hotte* peut en une heure, à l'aide d'une échelle ou d'un escalier, faire vingt-sept voyages à une hauteur moyenne de 3 mètres. Le volume élevé en 10 heures peut être de 8mc,10. Chaque voyage s'effectue en 22′ 12″, pendant lesquelles l'homme portant de la terre produit un travail d'environ 108 kilogrammes, soit 1,080 kilogrammètres par jour. La vitesse par seconde étant 0m,0022, et la charge 36 kilogrammes, le travail par seconde est de 0km,0792.

Pour les liquides, on fait des *hottes* avec des douves cerclées. Le mode d'attache diffère peu du précédent.

La *hotte* pour les liquides est aujourd'hui assez rarement employée. On ne la trouve guère en usage que chez les vignerons. Dans le nord-est et l'est de la France elle prend le nom de tendelin et a longtemps servi d'unité de mesure pour les vins. Sa contenance était de 44 litres. L'hectolitre ne l'a pas encore entièrement détrônée, du moins dans les campagnes, où l'on compte encore par charges.

C'est encore une espèce de *hotte* que le crochet dont se servent les commissionnaires pour transporter leurs fardeaux. La balle où les colporteurs serrent leurs marchandises n'est à vrai dire aussi qu'une *hotte* perfectionnée.

HOTTÉE s. f. (o-té; *h* asp. — rad. *hotte*). Pleine hotte : HOTTÉE *de terre, de pain, de fruits, de vin.*

HOTTELETTE s. f. (o-te-lè-te; *h* asp. — rad. *hotte*). Petite hotte

HOTTENTOT, OTE adj. (o-tan-to, o-te; *h* asp.). Géogr. Qui a rapport aux Hottentots ou à leur pays : *Sauvages* HOTTENTOTS. *Mœurs* HOTTENTOTES.

— *Vénus hottentote*, Nom que l'on donne, à Paris, à un type de femme hottentote conservé au Muséum du Jardin des plantes.

— s. m. Langue des Hottentots.

— Ornith. Nom vulgaire d'un oiseau du genre turnix.

— Entom. Nom vulgaire du scarabée à large cou.

HOTTENTOTIE ou **PAYS DES HOTTENTOTS**, vaste contrée de l'Afrique méridionale, entre la colonie du Cap au S., la Cafrerie à l'E., la Cimbébasie au N. et l'Atlantique à l'O., par 23o-32o de lat. S., et 13o-25o de long. E. Elle mesure environ 1,100 kilom. du N. au S. et autant de l'E. à l'O.

— *Constitution physique*. La Hottentotie est couverte au N. par les montagnes Magaaga, au S. par les monts Parée et Toru, au S.-O. par les montagnes de Cuivre et les monts Hivei près de la Cafrerie. De vastes plaines sablonneuses occupent presque tout le centre du pays qui, du reste, est très-peu connu. Le cours d'eau le plus important de la Hottentotie est le fleuve Orange ou Gariep, qui court de l'E. à l'O., prend différents noms et reçoit, entre autres affluents, la rivière Noire et le fleuve des Poissons. La température est d'une remarquable douceur et favorise singulièrement la végétation dans les parties arrosées. La Hottentotie renferme de vastes forêts, où l'on trouve des lions, des éléphants, des rhinocéros, des chacals, des girafes, des antilopes, des hippopotames et une grande quantité d'autruches et de pélicans. La partie nord recèle de riches mines de cuivre et de fer.

— *Ethnographie*. Les habitants de cette contrée, que les Européens nomment Hottentots, et qui s'appellent eux-mêmes *Qouaqoua* ou *Anaqoua*, sont d'une couleur jaune brun; ils ont la tête petite, le front triangulaire, les pommettes proéminentes, les yeux bridés, le nez épaté, les lèvres épaisses, les dents très-blanches, les extrémités petites, les cheveux noirs et laineux, la taille généralement droite et bien proportionnée. Les femmes se distinguent par un prodigieux développement des fesses et un appendice membraneux qui couvre le haut de leurs membres inférieurs, et que les voyageurs ont décrit sous le nom de *tablier des Hottentotes*. En résumé, cette race paraît être la plus disgraciée de toutes celles qui peuplent l'Afrique. Les Hottentots manquent d'intelligence et d'activité. Ils vivent divisés en plusieurs tribus et sont gouvernés par des chefs qui exercent une grande autorité. Ils pratiquent plusieurs religions, mais ils sont généralement idolâtres. Les Hollandais ont prêché les premiers le christianisme à ces peuples sauvages et ont fondé des établissements qu'ils ont fini par abandonner. Ils ont construit plusieurs villages importants et la ville de Grigua, la plus considérable de toute cette région. Mais les Hottentots préfèrent vivre au milieu de leurs troupeaux. Ils se couvrent de peaux de mouton et sont armés d'une massue, d'un arc pour lancer des flèches empoisonnées, d'une sagaie et d'un bouclier. Le vêtement se réduit, pour les deux sexes, en un très-petit tablier de cuir et un manteau de peau de mouton ou de veau. On y ajoute, comme ornement, des ronds de cuir, des anneaux de laiton, des verroteries, etc. Les Hottentots s'enduisent la peau de graisse, d'ocre et de terre noire, ce qui achève de les rendre hideux et dégoûtants. Ils ne pratiquent pas la polygamie comme les autres peuples voisins; ils ont horreur de l'adultère et de l'inceste. Le mariage des Hottentots est fort bizarre. Les époux se présentent devant un jongleur ou devant un magicien quelconque, qui les fait mettre à genoux et les asperge de son urine. Toute veuve qui veut se remarier est obligée de se faire couper une phalange. Les Hottentots ne vivent guère que de laitage et habitent des huttes de branchages de cinq à six mètres de long, soutenues par des pieux, recouvertes de nattes et de peaux de mouton, et disposées en villages, qu'ils appellent *kraals*. Leur commerce ne consiste guère que dans l'échange de leurs peaux de mouton, leurs plumes d'autruche et leurs peaux de léopard contre du tabac et de l'eau-de-vie que leur fournissent les colons du Cap. Des explorations récentes ont jeté quelque jour sur ces peuplades ignorées.

Les Hottentots ont occupé autrefois un territoire beaucoup plus étendu que celui dans lequel ils sont confinés aujourd'hui, et dont nous avons donné les limites. Refoulés d'un côté par les Européens du Cap, de l'autre par les Cafres, ils se sont quelque peu mêlés aux peuplades voisines, et c'est, pense-t-on, de ce mélange de races que sont sortis les Bosjesmans (hommes des buissons), qui se distinguent aujourd'hui des Hottentots proprement dits. Ceux-ci, du reste, se divisaient autrefois en un grand nombre de tribus, aujourd'hui disparues. La fameuse Vénus hottentote, qui attire tant de curieux au Mu-

séum de Paris, appartenait à la race principale, celle des Saabs.

L'histoire des Hottentots est à peu près complétement ignorée. Quelques caractères physiques, notamment l'obliquité des yeux, ont engagé quelques ethnologues à attribuer aux Hottentots une origine mongole; mais leur parenté avec les Chinois est loin d'être établie d'une manière définitive.

L'abjection morale des Hottentots ne le cède guère à leur laideur physique; mais l'état d'abrutissement dans lequel ils vivent paraît devoir être attribué à l'oppression qu'ils ont soufferte, plutôt qu'à leur mauvaise nature. Les Hottentots sont plus apathiques que vicieux, et les Européens ne sont nullement autorisés à leur reprocher les habitudes vicieuses qu'ils leur ont données.

— Linguist. La famille des langues hottentotes, d'après quelques philologues, entre autres M. de Charencey, offrirait quelques affinités non-seulement avec différents dialectes de l'Afrique, mais même avec l'ancien égyptien. Toutefois, quelques ressemblances légères ne doivent pas faire conclure à une identité absolue, et jusqu'à présent on préfère généralement faire des langues hottentotes un groupe complétement à part. La prononciation des langues hottentotes renferme un nombre très-considérable de sons gutturaux et aspirés. Le docteur Lichtenstein ajoute que les sons voyelles qui se rencontrent le plus fréquemment sont : *oou*, *aau*, *oo*, *uu*, etc. La syllabe *ing*, prononcée d'une manière très-cadencée, termine souvent les phrases. Une des particularités les plus curieuses des langues hottentotes, c'est l'existence de ce son, qui n'est autre chose qu'un claquement de la langue contre le palais, et que les linguistes ont désigné par l'onomatopée pittoresque de *klik*. Ce claquement est susceptible d'une foule de nuances, de toute une gamme de prononciations différentes et peut se faire entendre simultanément avec les consonnes *k*, *g*, *ch*. M. de Charencey partage ces *kliks* en *kliks* palatal, cérébral, dental et latéral. Thunberg dit que, lorsqu'une demi-douzaine de Hottentots parlent ensemble, on croirait entendre caqueter des oies. On a cru remarquer que plusieurs mots homophones changeaient de signification suivant le ton dans lequel ils étaient prononcés, ce qui est un procédé caractéristique des idiomes monosyllabiques. Les lettres fortes et les lettres douces *b* et *p* et même *b* et *d*, *d* et *g*, *t* et *s*, semblent permuter sans difficulté; *e* est la voyelle que l'on rencontre le plus rarement. Les sons *l*, *f*, *v* font défaut. Les substantifs sont entièrement invariables au point de vue des nombres et des cas; *b* et quelquefois *m* sont la marque caractéristique du masculin, et *s* la marque caractéristique du féminin (*t'gubb*, bélier, *t'guhs*, brebis). Il existe une série importante de racines primitives, généralement monosyllabiques. D'après M. de Charencey, les substantifs dérivent tous d'une partie quelconque du discours (adjectif, verbe, préposition même, etc.). Ne possédant pas d'article défini, les langues hottentotes y suppléent par l'adjonction finale de certaines lettres caractéristiques; ainsi, *'kob*, homme, *'kos*, la femme, *'koïi*, la créature humaine en général (*homo*); *"koi*, os, *"kois*, un os, *"kob*, pipe en os. Les mots composés ne sont pas rares; par exemple, *a"ô*, se noyer (mot à mot, boire et mourir); *"nu-'nam*, obéir (littéralement, entendre et ami). Les cas sont remplacés par des particules ou indiqués simplement par la position respective des mots. Les diminutifs se forment en ajoutant *ro* ou *da*. Les pronoms personnels affectent différentes formes suivant les dialectes, et remplacent les pronoms possessifs et relatifs en s'accolant au substantif sous forme de suffixes. Les adjectifs ne sont pas entièrement distincts des verbes attributifs; ainsi, *le grand bœuf* pourra parfaitement équivaloir à *le bœuf est grand*. Les degrés de conjugaison s'expriment à l'aide de différentes particules. D'après Adelung et Balbi, les verbes sont entièrement invariables, et il n'existe pas, à proprement parler, de comparaison. Le verbe substantif fait également défaut. Suivant M. de Charencey, le verbe, qui consiste ordinairement dans le radical pur et simple, possède trois temps : le présent, l'imparfait, caractérisé par l'interjection *go*, voilà, et le futur, qui a pour marque spéciale la particule *ne*. M. de Charencey croit également avoir découvert quelques traces rudimentaires de modes. Le participe se termine en *'a*. *He* transforme en verbe passif un verbe actif. Comme dans les langues agglutinantes, on agglomère souvent dans un seul mot le sujet, le verbe, le complément direct et le complément indirect; ainsi : *titagenimabizi* (je vous le donnerai). Il existe en hottentot un nombre considérable de particules qui s'intercalent presque arbitrairement entre les mots et jettent souvent dans la phrase une obscurité très-grande, sans y jouer un rôle important. Ce sont ces particules que quelques philologues veulent regarder comme des procédés flexionnels servant à former les conjugaisons, les déclinaisons, etc. Les prépositions sont généralement remplacées par des postpositions. Les conjonctions se placent, dans certains cas, soit à la fin, soit au commencement de la proposition qu'elles régissent. Les adverbes sont le plus souvent caractérisés par la terminaison *se*. La négation la plus ordinairement employée est *tama*. Les interjections sont nombreuses et elles jouent souvent dans la phrase un rôle grammatical fort actif.

Les dialectes les plus importants sont le *nama* ou le *namaaqua*, auquel s'appliquent plus spécialement les observations faites ci-dessus, le *corana* et le *saab*. Ce dernier s'écarte particulièrement des deux autres, dit le docteur Lichtenstein, par un *klik* plus énergique et plus fréquent, par des sons nasaux plus accentués et par une cadence monotone, consistant en une élévation de la voix sur la syllabe terminant la phrase, qui dure quelquefois jusqu'à six secondes. Le *corana* a beaucoup plus d'affinités avec le *namaaqua* qu'avec le *saab*, qu'il est presque impossible à un Hottentot ordinaire de comprendre.

HOTTENTOTISME s. m. (o-tan-to-ti-sme; *h* asp. — rad. *Hottentot*). Linguist. Prononciation vicieuse, semblable à celle des Hottentots, et consistant dans des articulations confuses qui ressemblent à celle du T.

HOTTER v. a. ou tr. (o-té; *h* asp. — rad. *hotte*). Agric. Transporter avec une hotte : HOTTER *la vendange*.

HOTTEREAU s. m. (o-te-ro; *h* asp. — rad. *hotte*). Hotte grossière. ‖ On dit aussi HOTTERET.

HOTTEUR, EUSE s. (o-teur, eu-ze; *h* asp. — rad. *hotte*). Celui, celle qui se sert de la hotte : HOTTEUR *des vendanges*. HOTTEUR *de la halle*.

HOTTIER s. m. (o-tié; *h* asp. — rad. *hotte*). Techn. Ouvrier qui se sert d'une hotte pour transporter des fardeaux.

HOTTINGER (Jean-Henri), théologien protestant et orientaliste suisse, né à Zurich en 1620, mort en 1667. D'abord secrétaire de Golius, sous la direction duquel il compléta ses études hébraïques, il professa ensuite l'histoire ecclésiastique et les langues orientales à Zurich (1643), puis à Heidelberg, où il passa trois ans. Hottinger allait prendre possession d'une chaire à Leyde lorsqu'il se noya en traversant la Limath. Ce savant a composé des ouvrages estimés et il a fait faire un grand pas aux études orientales, soit en fondant une imprimerie arabe à Heidelberg, soit en publiant divers extraits d'ouvrages syriaques et arabes. Nous citerons de lui : *Thesaurus philologicus, seu clavis scripturæ* (Zurich, 1649, in-8°); *Historia orientalis ex variis orientalium monumentis collecta* (Zurich, 1651, in-4°), plusieurs fois réimprimé; *Historiæ ecclesiasticæ Novi Testamenti Enneas* (Zurich, 1651-1667, 9 vol. in-8°). Cette histoire va du commencement de l'ère chrétienne au XVIe siècle; mais elle manque de méthode, comme la plupart des ouvrages d'Hottinger; *Grammaticæ chaldæo-syriacæ libri duo* (Zurich, 1652); *Promptuarium, sive bibliotheca orientalis exhibens catalogum sive centurias aliquot tam auctorum quam librorum hebraicorum, syriacorum, arabicorum, ægyptiacorum* (Heidelberg, 1658, in-4°); *Etymologicum orientale, sive lexicon harmonicum heptaglotton* (Francfort, 1661, in-4°); *Compendium theologiæ christianæ ecclesiarum orientalium* (1662, in-8°), etc. — Son fils, Jean-Jacques HOTTINGER, né à Zurich en 1652, mort en 1735, professa la théologie dans sa ville natale. Parmi ses ouvrages, nous citerons son *Histoire ecclésiastique de la Suisse* (1708-1729, 4 vol. in-4°).

HOTTINGER (Jean-Jacques), philologue, critique et théologien allemand, de la famille des précédents, né à Zurich en 1750, mort en 1810. Il s'adonna avec distinction à l'enseignement dans sa ville natale, et fut un des collaborateurs les plus actifs de Wieland dans la rédaction du *Musée attique* (1805-1809). On a de lui, entre autres écrits : *Essai d'une comparaison des poëtes allemands avec les Grecs et les Romains* (1789, in-8°); *Opuscula philologica, critica atque hermeneutica*, 1817, in-8°).

HOTTINGER (Jean-Jacques), historien suisse, neveu du précédent, né à Zurich en 1783, mort en 1859. Professeur à l'école des filles, puis à l'école des arts et métiers de sa ville natale, il composa, outre un grand nombre d'ouvrages pédagogiques, quelques œuvres purement littéraires, et entreprit de continuer l'histoire de la Suisse de Jean de Muller, qui fut publiée sous le titre d'*Histoire de la séparation de l'Eglise suisse* (Zurich, 1825-1827, 2 vol.). Nommé successivement conseiller de l'instruction publique, membre du grand conseil et conseiller du gouvernement, il déploya la plus grande activité pour l'organisation de l'enseignement, et devint, en 1844, professeur d'histoire à l'université. Parmi les remarquables et savants ouvrages d'Hottinger, nous citerons : *Zwingle et son époque* (Zurich, 1841); *Leçons sur l'histoire de la décadence de la Confédération et des treize cantons* (1844); *Hans Conrad Escher von der Linth* (1852). Il publia, en outre, avec Escher, *Archives pour l'histoire et la géographie de la Suisse* (Zurich, 1827-1829, 3 vol.); avec Wackernagel et Gerlach, le *Musée suisse pour les sciences historiques* (1837-1839, 3 vol.).

HOTTONIE s. f. (o-to-nî — de *Hotton*, bot. holland.) Bot. Genre de plantes, de la famille des primulacées, type de la tribu des hottoniées, comprenant plusieurs espèces, qui vivent dans les eaux douces de l'Europe et de l'Amérique du Nord : *L'*HOTTONIE *des marais est une plante commune dans les lieux aquatiques*. (Lëmaire.)

— **Encycl.** Les *hottonies* sont des plantes aquatiques, dont une espèce est assez répandue en Europe. L'*hottonie* des marais a des tiges droites, fistuleuses, portant des feuilles grandes, nombreuses, finement découpées et entièrement submergées; ces tiges se terminent par des fleurs blanches ou légèrement pourprées, formant, par leur réunion, un thyrse élégant. Cette plante s'avance assez loin dans le Nord, et fleurit en mai et juin. On ne lui connaît d'autres usages que d'orner les pièces d'eau dans les jardins paysagers. Elle porte, suivant les localités, les noms vulgaires de *plumeau*, *plume d'eau*, *millefeuille aquatique*, etc.

HOTTONIÉ, ÉE adj. (o-to-ni-é — rad. *hottonie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hottonie.

— s. f. pl. Tribu de la famille des primulacées, ayant pour type le genre hottonie.

HOTU s. m. (o-tu). Ichthyol. Nom vulgaire du chondrostome nase, dans le nord de la France.

HOT-WINDS s. m. pl. (o-touind; *h* asp. — mot angl. formé de *hot*, chaud, et *winds*, vents). Nom donné à la saison chaude, par les Anglais de l'Inde.

HOTZE (David VON), général autrichien, né à Richtenswgl en 1740, mort à Zurich en 1799. Il prit du service en Wurtemberg, puis en Russie (1771), se signala contre les Turcs, reçut le grade d'adjudant-major (1773), puis entra dans l'armée autrichienne avec le grade de colonel. Il reçut bientôt après le commandement de Jassy, puis fut chargé d'instruire dans l'art de la guerre l'archiduc François, qui, devenu empereur, le nomma général-major et lui conféra des lettres de noblesse. En 1793, lors de la guerre entre la France et l'Autriche, Hotze reçut un commandement et fut élevé au grade de feld-maréchal lieutenant. En 1799, il occupa les Grisons, fut chargé de s'opposer à la marche de Masséna, et remporta quelques avantages partiels. Il trouva la mort lors de la bataille qui eut lieu devant Zurich le 26 septembre 1799, et dans laquelle Masséna battit complétement les Austro-Russes.

HOTZENPLOTZ, ville des Etats autrichiens, gouvernement de Silésie et Moravie, sur la frontière de la Silésie prussienne, cercle et à 38 kilom. N.-O. de Troppau; 2,500 hab.

HOU interj. (ou; *h* asp.). Cri dont on se sert pour faire peur, pour faire honte, pour railler : HOU! HOU! *voici le loup*. HOU! HOU! *le vilain!*

> Je te ferai partout *hou*, *hou*,
> Je te ferai devenir fou.
>
> SCARRON.

— Manége. Mot dont on se sert quelquefois pour arrêter le cheval sans tirer la bride.

HOUACHE s. f. (ou-a-che; *h* asp.). Mar. Trace qu'un vaisseau laisse derrière lui sur la mer. ‖ On dit aussi HOUAICHE. ‖ Petit morceau d'étamine que l'on passe dans les trous de la ligne de loch. ‖ *Tirer en houache*, Remorquer. ‖ *Traîner en houache un pavillon ennemi*, Le porter pendant à l'arrière.

HOUAGE s. m. (ou-a-je — rade *houe*). Agric. Syn. de BINAGE.

— Techn. Action de houer les draps.

— Min. Dimensions du terrain occupé par les veines de charbon de terre, en superficie et en profondeur.

HOUAKAKA s. m. (ou-a-ka-ka). Poudre avec laquelle, au siècle dernier, on parfumait le café.

— **Encycl.** La poudre de *houakaka* était employée, au siècle dernier, pour communiquer au café un goût de vanille. Elle nous arrivait des Indes occidentales par la voie de Cadix et ne se composait, sans doute, d'autre chose que du macis et de la fleur de vanille porphyrisés avec du sucre. On en faisait fondre une pincée dans chaque tasse de café. Déjà fort chère avant la Révolution, la poudre de *houakaka* devint introuvable pendant nos guerres. Grimod de La Reynière en possédait un petit flacon qui, au bout de vingt-cinq ans, n'avait rien perdu de son parfum ni de ses vertus : « Non-seulement, dit-il, il serait impossible de s'en procurer par la voie du commerce, mais le peu qu'on en pourrait trouver dans quelques boutiques ou chez quelques amateurs serait d'un prix extravagant. »

HOUANG-FOU, port de Chine. V. WHAMPOA.

HOUARD (David), économiste français, né à Dieppe en 1725, mort à Abbeville en 1802. D'abord avocat au parlement de Normandie, il se rendit, en 1786, à Paris, où il fut nommé censeur et membre de l'Académie des inscriptions. Pendant la Révolution, Houard retourna dans sa ville natale et y remplit des fonctions administratives. C'était un lettré et un savant jurisconsulte. Outre des poésies fugitives, on lui doit plusieurs ouvrages, dont les plus importants sont : *Traité sur les coutumes publiées en Angleterre depuis le* XIe *jusqu'au* XIIe *siècle* (Londres et Paris, 1776-1781, 4 vol. in-4°); *Dictionnaire analytique, historique, étymologique, critique et interprétatif de la coutume de Normandie* (Rouen, 1780-1782, 4 vol. in-4°).

HOUARI s. m. (ou-a-ri; *h* asp.). Mar. Petit bâtiment en usage dans les mers du Nord. ‖ En Angleterre, embarcation très-petite. ‖ *Voile en houari*, Voile triangulaire, dont la vergue élève la ralingue de chute au-dessus du mât.

— **Encycl.** Le *houari* anglais est un bateau dont on se sert pour transporter des voyageurs d'un point à un autre d'une côte, et, par extension, il sert à la pêche et au cabotage. Le *houari* grée ordinairement deux mâts, portant chacun une voile triangulaire, où la partie inférieure de l'avant est garnie de cercles en bois ou bagues, qui enveloppent le mât; la partie supérieure est enverguée sur une petite vergue accolée au mât et qui s'élève dans la même direction que lui. Le *houari* a un foc à chaque mât, et souvent un tapecul. On dit des *voiles en houari*, gréées en *houari*, en parlant de voiles triangulaires dont la ralingue de chute (sur l'arrière d'un mât) est élevée par sa vergue au-dessus du mât.

HOUAT, en latin *Siata*, île française de l'océan Atlantique (Morbihan), à 2 kilom. N.-E. de Belle-Isle, dépendance du canton du Palais. Elle est fortifiée et renferme 209 hab. Les Anglais s'en emparèrent en 1695, 1746 et 1795.

HOUATTE s. f. (oua-te — rad. *ouate*). Bot. Nom vulgaire de l'asclépiade de Cornuti ou herbe à la ouate. V. ASCLÉPIADE.

HOUBAL ou **HOBAL**, une des nombreuses divinités adorées par les Arabes avant l'arrivée de Mahomet. S'il faut en croire les anciennes légendes sémitiques, ce serait Amrou-ben-Louhaig qui aurait transporté de Belka à La Mecque la statue de Houbal, qui était l'objet de la plus grande vénération de la part des populations païennes de l'Arabie, pendant la période d'ignorance (*Djahilié*). La statue fut placée dans la Caaba, ou, suivant d'autres, à la porte de ce temple célèbre. Elle était en pierre et représentait un vieillard, armé d'une flèche non empennée, qui représentait les décrets aveugles de la fatalité. Plusieurs commentateurs pensent que cette statue doit être la même que celle qu'on appelait statue d'Abraham, et qui fut brisée avec les autres idoles, lors de la prise de La Mecque par le Prophète. On raconte que, lors du transport de la statue, on lui cassa la main droite par accident, et que les koréischites la remplacèrent par une main d'or. L'image de Houbal était la plus grande des idoles qui peuplaient la Caaba.

HOUBARA s. m. (ou-ba-ra; *h* asp.). Ornith. Genre d'oiseaux échassiers, formé aux dépens des outardes.

— **Encycl.** Le *houbara* est connu aussi sous les noms de lohong, outarde huppée, rhaad, etc. Il est à peu près de la taille de la canepétière. Son plumage est jaunâtre, finement rayé et tacheté de brun en dessus, blanchâtre en dessous; une espèce de mantelet, formé de plumes longues, effilées, blanchâtres et striées de noir, orne les parties latérales du cou: le front et les côtés de la tête sont d'un cendré roussâtre ponctué de brun; l'occiput, les joues et le menton, blanchâtres, rayés de brun. La femelle diffère du mâle par son plumage roussâtre, varié de zigzags blancs et bruns en dessus, par son abdomen grisâtre et surtout par l'absence de mantelet.

Le *houbara* habite l'Arabie et le nord de l'Afrique; il apparaît quelquefois en Europe, notamment en Turquie, plus rarement en Espagne; on l'a vu même en Suisse et en Silésie. Il fréquente surtout les plaines incultes et le voisinage des déserts, soit qu'il y trouve une nourriture plus convenable, soit que son naturel sauvage l'éloigne des lieux habités. Les *houbaras* vont ordinairement seuls ou deux à deux; jamais on ne les voit en troupes. Ils se nourrissent d'insectes, de graines, etc. La femelle pond deux, trois ou quatre œufs, de couleur olive tachetée de brun, et de la grosseur des œufs de la cane.

Le vol du *houbara* est pesant, mais rapide; il ne s'élève pas très-haut; ses yeux sont très-subtils, et rarement il se laisse approcher par le chasseur. On assure que, lorsqu'il est en colère, les plumes de son cou se relèvent. Les Arabes le chassent avec le faucon; mais celui-ci ne peut se rendre maître de sa proie que lorsqu'il la surprend à terre. « Cette chasse est curieuse, dit Desfontaines, et j'ai pris plaisir à voir toutes les ruses que le *houbara* emploie pour échapper au faucon lorsqu'il en est poursuivi; il court rapidement, revient tout à coup sur ses pas, s'enfonce dans les broussailles, en sort, y rentre plusieurs fois de suite, et lorsqu'il se voit sur le point d'être saisi par l'oiseau de proie, il se renverse sur le dos et le frappe fortement avec les pieds. » La chair du *houbara* est très-bonne à manger; l'estomac et la vésicule du fiel passent pour guérir les maladies des yeux.

HOUBIGANT (Charles-François), célèbre hébraïsant et commentateur biblique, né à Paris en 1686, mort en 1783. Il était oratorien, avait professé les belles-lettres dans plusieurs colléges de son ordre, et était devenu professeur du collége de Vendôme, lorsqu'il fut appelé, en 1722, à Paris, pour y faire les conférences publiques de Saint-Magloire. L'excès du travail lui ayant occasionné une surdité complète, il s'astreignit à une vie

solitaire dont il combla les vides par l'étude de l'hébreu et des livres saints. C'était un homme très-instruit et d'une grande bienveillance. Il aimait à composer et à imprimer lui-même ses propres ouvrages, et il avait établi dans ce but une petite imprimerie, dans une maison de campagne qu'il possédait près d'Avilly. Dans ce village, il avait fondé une école de filles à laquelle il légua une rente de 175 livres. Une chute qu'il fit vers la fin de sa vie amena la perte de ses facultés intellectuelles. On a de lui : *Racines de la langue hébraïque* (en vers), à l'imitation des racines grecques de Port-Royal (1732) ; il démontre, dans la préface, l'inutilité et les inconvénients des points-voyelles; *Prolegomena in Scripturam sacram* (1746), où il établit que de nombreuses fautes se sont glissées dans le texte sacré; *Biblia sacra, cum notis criticis, etc.* (1753, 4 vol. in-fol.), en hébreu et en latin, publiée aux frais de la congrégation de l'Oratoire; des traductions, divers opuscules, etc.

HOUBLON s. m. (ou-blon — du bas lat. *humulus*, même sens). Bot. Genre de plantes, de la famille des cannabinées, comprenant une seule espèce, qui croît en Europe : *Le principal usage des cônes du* HOUBLON *est relatif à la fabrication de la bière.* (P. Duchartre.) *Les tiges du* HOUBLON *donnent une filasse aussi bonne que celle de l'ortie.* (V. de Bomare.)

> Le *houblon*, froid rival de l'arbuste bachique,
> Entretient des cafés le babil politique.
>
> DELILLE.

‖ *Houblon de montagne*, Nom vulgaire de l'ornithogale des Pyrénées.

— **Encycl.** La plante connue vulgairement sous le nom de *houblon* forme un genre particulier de la famille des urticées, que les botanistes ont caractérisé de la manière suivante : fleurs dioïques ; les mâles en nombreuses grappes axillaires, munies d'un périanthe à cinq divisions concaves et de cinq étamines à filets courts, qui portent des anthères oblongues; les fleurs femelles placées à l'extrémité de pédicelles axillaires, consistant en cônes écailleux formés par une bractée membraneuse, ovale, roulée à la base, renfermant un ovaire surmonté de deux styles à stigmates simples. La graine est ovoïde. Les tiges sont simples, volubiles, anguleuses, dures; elles s'élèvent à une très-grande hauteur.

Le *houblon* est une plante qui croît spontanément sur la lisière des bois et dans les haies en Angleterre, en Hollande, en Belgique, dans le nord de la France et dans plusieurs parties de l'Allemagne. Il est abondant aussi dans les Etats du nord de l'Union américaine et au Canada. Mais si on laissait exclusivement à la nature le soin de nous fournir cette plante, nos besoins seraient loin d'être satisfaits. Aussi le *houblon* est-il devenu, dans les pays nommés ci-dessus, l'objet d'une culture suivie et laborieuse.

Les cultivateurs de *houblon* en distinguent quatre espèces : le *houblon sauvage*, le *houblon rouge*, le *houblon blanc et long* et le *houblon blanc et court*. La seconde de ces qualités est médiocrement estimée ; mais elle a l'avantage de s'accommoder aisément d'une terre médiocre; la troisième et la quatrième sont meilleures, mais moins robustes. On appelle *houblon* vierge celui qui est planté en automne et qui donne une récolte dès la première année. Quant aux variétés commerciales de *houblon*, elles s'établissent et se désignent d'après les pays de provenance, qui varient tous sous le rapport de la nature du terrain, du climat, de la récolte, etc. C'est ainsi que l'on distingue le *houblon* d'Allemagne, qui est le plus renommé ; celui d'Alsace, le plus estimé de nos *houblons* indigènes; ceux d'Angleterre, de Belgique, de Hollande et des autres pays où la culture de cette plante se fait sur une grande échelle.

La culture du *houblon* est très-ancienne. Il en est question dans diverses chartes accordées à des abbayes du temps des Carlovingiens. Jean sans Peur décerna aux plus habiles créateurs de houblonnières, dans les Flandres, des médailles d'or à l'effigie même de la plante. Olivier de Serres parle du *houblon* comme servant à la fabrication de la bière et cultivé pour cet usage avec beaucoup de soin *ès pays où telle artificielle boisson est en usage au défaut de la vigne*. Depuis deux siècles, la plupart des gouvernements européens se sont préoccupés de la culture de cette plante. De nos jours, les Anglais et les Belges ont créé des houblonnières modèles, pour l'enseignement gratuit de tout ce qui se rapporte à leur entretien. L'Angleterre ne cultive pas en *houblon* moins de 24,000 hectares. L'Allemagne, où l'usage de la bière a sans doute pris naissance, n'est pas au-dessous de l'Angleterre pour la quantité du *houblon* récolté, et elle lui est bien supérieure pour la qualité. La Bavière et la Bohême récoltent des *houblons* qui n'ont peut-être de rivaux que dans notre Alsace. En France, le *houblon* n'est cultivé en grand que dans les départements du nord et de l'est.

L'Angleterre se place au premier rang sous le rapport de la production du *houblon*. Elle en produit près de 250,000 quintaux métriques par an. Aussi elle en exporte des quantités considérables. La seconde place appartient à la Bohême, qui produit 70,000 quintaux métriques ; la troisième à la Bavière, qui en fournit 60,000 ; la quatrième à la Belgique, qui en récolte 50,000. La France ne vient qu'après. Il est vrai que cinq seulement de nos départements cultivent le *houblon*.

Rambervillers, dans les Vosges, revendique l'honneur d'avoir introduit le *houblon* en Lorraine, avant même qu'il fût cultivé en Alsace. Cette prétention est fondée; car cette culture était établie sur son territoire avant 1789. Aujourd'hui, elle est répandue dans une foule de localités de la Meurthe, des Vosges et de la Moselle; néanmoins, le *houblon* de Rambervillers occupe encore le premier rang. C'est seulement à partir de 1805 que le *houblon* a commencé à se propager en Alsace. Il y fut introduit, à cette époque, par un brasseur d'origine badoise, nommé Dérendinger, dont les descendants comptent encore parmi les plus habiles planteurs de Haguenau. Le Bas-Rhin est la vraie patrie du *houblon* dans le nord-est de la France. Les houblonnières établies dans les environs de Haguenau occupent à elles seules plus de 200 hectares. Oberhoffen, Schweighausen, Kurtzhausen, Neuwiller donnent des produits qui rivalisent avec ceux de Bohême et sont bien supérieurs à ceux de la Lorraine et de la Belgique. De la Lorraine et de l'Alsace, la culture du *houblon* a gagné la Bourgogne, le Pas-de-Calais, la Seine-Inférieure, le Maine-et-Loire. Malgré les grands développements de cette culture, la production est encore inférieure à la consommation, et nous tirons annuellement près de 1 million de kilogrammes de cônes de *houblon* soit de l'Allemagne, soit de la Belgique. Boisson énergique et rafraîchissante, la bière pénètre maintenant partout, même au milieu des contrées vinicoles; on en fabrique partout, du nord au midi de la France. On pourrait donc doubler la production du *houblon* dans notre pays sans qu'elle cessât d'être rémunératrice. Il nous paraît donc indispensable d'entrer dans quelques détails sur le mode de végétation du *houblon*, sur les sols et les façons qui lui conviennent, ainsi que sur les ennemis qu'il a à craindre.

Cette plante est vivace; ses racines, à la fois traçantes et pivotantes, sont très-persistantes. Ses feuilles opposées, rugueuses en dessus, palmées et dentées en scie, comme celles de la vigne, partent de nœuds espacés de $0^m,30$ à $0^m,50$. Les inférieures, très-grandes, ont d'ordinaire cinq divisions; les supérieures, plus petites, sont pour la plupart à trois divisions seulement ou même absolument cordiformes. Les tiges sont annnuelles, très-volubiles et toutes couvertes de petits crochets. Les fleurs mâles, petites, blanchâtres, dépourvues de corolles et munies d'un calice à cinq divisions, forment des grappes peu apparentes. Les fleurs femelles, réunies sous forme d'écailles autour d'un axe commun, forment un cône de la grosseur du bout du doigt. La graine, placée à la base de chaque écaille, de couleur brune, de la grosseur d'un grain de mil, mûrit à la fin de l'été. Les cônes ont alors de $0^m,03$ à $0^m,04$ de long; ils sont jaunâtres ou légèrement teintés de violet. Chacune de leurs écailles est couverte d'une poussière résineuse, jaune et très-aromatique, qui a reçu le nom de *lupuline*. C'est à cette substance que le *houblon* doit la plus grande partie de sa valeur. Elle contient 50 pour 100 d'une résine très-odorante, 10 d'un principe amer, 2 d'une huile volatile, de la gomme, de l'acide malique, de l'acétate, du sulfate et du chlorure d'ammoniaque. Les pieds non fécondés produisent de la lupuline aussi bien que ceux qui ont été fécondés; néanmoins, il est admis que la fécondation a une action favorable sur le produit; en conséquence, on a l'habitude de mettre des pieds mâles dans la proportion de 1 sur 100 pieds femelles.

On a dit que le *houblon* est la vigne des pays froids. Il ne faut pas entendre par là un climat rigoureux. Au contraire, dans les pays où le *houblon* réussit le mieux, par exemple, en Bohême ou en Angleterre, le climat est plutôt doux et humide que froid. Dans les pays exposés à une sécheresse persistante, on place les houblonnières dans le voisinage des cours d'eau. Ce qu'il faut au *houblon*, c'est une fraîcheur sans excès d'humidité, du soleil sans sécheresse pour faire mûrir ses cônes et pour donner à la lupuline tout son parfum. On évitera donc de le planter à l'exposition du nord, dans les localités exposées aux brouillards, aux exhalaisons des marais, à la poussière des grandes routes, aux ouragans et aux sécheresses, dans les lieux ombragés ou trop encaissés.

Le *houblon* demande une terre plutôt légère que forte, mais toujours profonde. Le sable noir ou gris, mêlé d'argile, riche en humus, reposant sur un fond tourbeux, est excellent pour cette culture. Dans la tourbe pure, le rendement est considérable, sans exiger beaucoup d'engrais; mais les produits sont de qualité médiocre. Dans les sables, le *houblon* a beaucoup d'arome, mais résiste mal à la sécheresse. Enfin, dans les terres fortes, on n'a que des produits de qualité très-inférieure, bien que, sous le rapport de la quantité, la récolte ne laisse rien à désirer. Or, on ne doit pas l'oublier, dans la culture du *houblon*, la qualité est tout ou presque tout. Sans elle, la plus belle végétation est sans aucune valeur réelle. Quand à la bonne qualité du sol se joignent d'autres avantages résultant de la disposition des lieux, tout est pour le mieux. Par exemple, s'il se trouve dans le voisinage, à la hauteur voulue, un cours d'eau ou une source, c'est une circonstance favorable qu'il importe de ne pas négliger. On aura soin alors de disposer le terrain en pente régulière, afin de pouvoir, à l'aide de rigoles, faire couler l'eau dans chaque allée de la houblonnière pendant les temps secs. Les pieds dans l'eau, la tête dans le feu, telle est la double condition du succès. Le vent cause souvent de grands ravages. Tout ce qui pourra atténuer sa violence sans intercepter l'air et la lumière devra donc être accepté comme auxiliaire. Lorsqu'on peut planter les houblonnières sur des collines exposées au midi et sillonnées de sources, on possède une exposition aussi favorable qu'il soit possible d'imaginer. Après avoir fait choix d'un terrain convenable et d'une bonne exposition, on peut commencer les cultures préparatoires. La première, la plus indispensable, est un défoncement de $0^m,70$ à $0^m,90$ de profondeur. Ce défoncement est obligatoire par suite de la disposition particulière des racines, qui, étant à la fois traçantes et pivotantes, ont besoin de beaucoup d'espace, tant en largeur qu'en profondeur. On fera ensuite une guerre à mort aux herbes parasites; on donnera des amendements, s'il y a lieu; enfin, on fera en sorte qu'au moment de la plantation on ait une terre profondément ameublie, bien nettoyée et pourvue de tous les éléments nécessaires pour un établissement durable. Il faut du fumier, et beaucoup; il le faut, en outre, bien décomposé. Le fumier de ferme, mélange de tous les détritus de l'écurie, de l'étable et des bergeries, convient parfaitement au *houblon*. Les engrais industriels sont aussi très-utiles, surtout lorsqu'on les mélange soit avec du fumier de ferme, soit avec des composts. Une fois la place prête, on s'occupera, si on ne l'a fait déjà, du choix d'une variété. Les variétés de *houblon* cultivé sont assez nombreuses. On les divise généralement en deux catégories, les précoces et les tardives. Ces dernières sont les plus répandues; cependant on conseille d'associer, sans les confondre, les unes et les autres, afin que la récolte soit moins pressée. Les meilleures variétés, celles qui sont le plus estimées dans le commerce, portent des cônes moyens ou petits, mais fermes au toucher, très-odorants, de couleur plutôt foncée que blanchâtre. La plantation se fait dans le mois de mars ou même plus tôt, quand l'état de la température le permet. On a dû creuser préalablement des trous présentant $0^m,30$ à $0^m,40$ de développement dans tous les sens. Ces trous, disposés en quinconce ou à angle droit, sont éloignés l'un de l'autre de $1^m,60$ à 2 mètres. On les remplit à demi de fumier, puis de terreau ou de bonne terre végétale, de manière à former un petit mamelon qui sera réduit ultérieurement par l'effet du tassement. L'espacement doit naturellement varier avec une foule de conditions particulières qu'il n'est pas possible de désigner d'avance. Les chiffres que nous avons donnés plus haut indiquent les limites extrêmes qu'il ne faut presque jamais dépasser. Plus serrés, les pieds de *houblon* produisent beaucoup moins et sont plus exposés à certaines maladies. Un espacement convenable diminue les frais de main-d'œuvre, en permettant d'employer pour les façons des instruments aratoires traînés par des animaux. On se sert, pour la plantation, de pousses ou boutures retranchées des pieds anciens pendant l'opération de la taille. On les place deux à deux dans chaque trou, afin d'en assurer la reprise. Elles mesurent avec leurs racines de $0^m,20$ à $0^m,25$ de long. Le *houblon* planté au printemps ne commence à produire que la seconde année. On fait, dans quelques endroits, des plantations d'automne, sur lesquelles on peut récolter un petit nombre de cônes vers la fin de l'été suivant.

Parmi les travaux d'entretien, le premier est la taille. Cette opération n'a pas seulement pour effet d'augmenter la fécondité de la plante; elle donne encore à la lupuline une finesse d'arome qu'elle ne possède point à l'état sauvage. Les auteurs ne s'accordent pas sur l'époque la plus favorable pour pratiquer la taille; les cultivateurs, eux, l'entendent parfaitement; ils l'avancent ou la reculent suivant les sols, les climats, les saisons, et ils ont raison. Pour l'exécuter, on commence par déchausser les souches, puis on coupe à $0^m,007$ environ la partie qui a fourni des tiges l'année précédente, ainsi que toutes les racines traçantes; on laisse subsister seulement la racine pivotante munie de quelques yeux. Il ne reste plus ensuite qu'à recouvrir de nouveau la souche. Quand la végétation a repris son activité et que les nouveaux rameaux ont atteint de $0^m,30$ à $0^m,35$, on supprime tous les brins faibles ou mal venus, et on ne réserve que quatre des plus beaux, dont deux de réserve et deux seulement en activité de service.

La tige flexible du *houblon* a besoin d'un appui pour se tenir élevée en l'air. Pour lui donner cet appui, deux procédés sont en présence. Dans le premier, qui est le plus convenable, on emploie des perches de pin, de sapin ou de châtaignier, que l'on a préalablement débarrassées de leur écorce. Ces perches ont différentes longueurs, suivant la hauteur des tiges qu'elles sont destinées à soutenir. En Alsace et aux environs de Rambervillers, la perche à *houblon* est haute de 10 à 12 mètres ; en Lorraine, où l'on plante plus dru, elle est beaucoup plus petite. Généralement, on déplante ces perches à la fin de chaque saison, en ayant soin de conserver intacts les trous dans lesquels elles se posent, afin d'abréger le travail de la replantation au printemps suivant. Dernièrement, M. Munich, de Malzéville, a recommandé un mode d'échalassement fixe. Dans ce système, on trempe le pied des perches dans du goudron, et elles durent de cinq à huit ans, tout en restant hiver et été dans le sol. Pour récolter, un homme monte sur une échelle à large base; arrivé au sommet, il étend le bras muni d'un bâton portant à son extrémité une serpe. Il coupe le sarment et fait glisser le *houblon* jusqu'au pied de la perche. Par ce moyen, un seul homme fournit de la besogne à quarante cueilleuses. Voilà qui est bien, mais on pourrait faire mieux. On pourrait enduire de goudron de houille, que l'on trouve à bas prix dans le commerce, non-seulement le pied, mais encore toute la perche. Il y a aussi le procédé Boucherie, aujourd'hui tombé dans le domaine public, au moyen duquel on pourrait donner aux perches et échalas une durée presque illimitée, en les empreignant de sulfate de cuivre ou de quelque autre liquide analogue. L'emploi des perches pour le *houblon* constitue une dépense assez onéreuse pour qu'on s'applique à la diminuer par tous les moyens que la science fournit. On a même cherché à les supprimer entièrement au moyen de fils de fer tendus horizontalement, comme pour la vigne. Cette méthode remonte à Mathieu de Dombasle, qui a mis tous ses soins à la propager. Il faut croire que tout le monde n'a pas été du même avis que le célèbre agriculteur de Roville, car on la trouve rarement employée de nos jours. Les autres soins d'entretien consistent dans des ratissages, des sarclages et des arrosements en temps de sécheresse. Il faut qu'une houblonnière soit tenue constamment dans un grand état de propreté; il est essentiel surtout d'y empêcher la croissance des plantes parasites. Le temps de la récolte varie suivant les circonstances. On reconnaît que les cônes sont mûrs et qu'il est temps, par conséquent, de procéder à la cueillette, à des signes qui changent avec les variétés cultivées. Tantôt ce sont les extrémités des cônes qui brunissent; tantôt ces cônes prennent dans toute leur étendue une teinte jaune plus ou moins prononcée. Dans la plupart des cas, on reconnaît que la maturité est arrivée lorsque les cônes, encore fermes et denses, sont devenus visqueux par l'exsudation d'une huile volatile.

Il faut apporter une grande attention à la récolte des fruits. Ceux-ci doivent être débarrassés des feuilles, menues branches et autres matières étrangères qui pourraient en diminuer la valeur.

Quand on a cueilli une certaine quantité de *houblon*, il faut l'empêcher de se tasser dans les paniers. On le fait sécher immédiatement soit à l'étuve, soit en l'étendant en couches minces sur le plancher bien propre d'un grenier aéré. Cette dessiccation doit être arrêtée à un certain moment. Le *houblon* trop sec perd de son arome et de sa couleur; celui qui ne l'est pas assez tend à se moisir. On reconnaît que le *houblon* a été desséché à point aux caractères suivants : 1° la queue qui supporte le cône est dure et cassante; 2° les feuilles intérieures sont peu flexibles, se détachent aisément et se brisent entre les doigts en dégageant une odeur aromatique. Quand le *houblon* est sec, on le transporte dans des magasins construits exprès. Là, on le met en tas sur des planches qui garnissent le sol et les murailles; il y reprend un peu d'humidité et, par suite, une souplesse qui lui permet de supporter l'emballage sans se briser. Cette dernière opération est d'ailleurs très-importante et, selon qu'elle est bien ou mal faite, exerce une influence décisive sur la qualité du *houblon*. Le *houblon* emballé d'une manière convenable conserve toute sa valeur pendant plusieurs années, tandis que, mis simplement dans des sacs et légèrement foulé, il perd promptement une partie de son huile essentielle et éprouve alors au contact de l'air humide une altération plus ou moins rapide. Les cultivateurs flamands ont coutume de conserver le *houblon* dans des chambres obscures, boisées partout, où ils l'entassent fortement. C'est là que les brasseurs viennent en prendre des échantillons; puis ils font enlever leur lot, qu'ils foulent dans des sacs en le tassant aussi fortement que possible. Malgré cette précaution, le *houblon* perd toujours une partie de ses principes volatils. En un an, deux ans, etc., le *houblon* en sacs perd la moitié, les deux tiers, les trois quarts, enfin la totalité de sa valeur, tandis qu'aggloméré en masses dures et compactes, comme les Anglais le préparent dès longtemps et comme on le prépare aussi en France, en Allemagne depuis quelques années, il conserve son arome et ses qualités. Le procédé d'emballage qui donne ces résultats est connu sous le nom de *procédé anglais*, et voici en quoi il consiste : le *houblon*, recueilli et séché avec les précautions convenables, est mis dans de grands sacs de toile, où on le foule le plus possible et qu'on soumet ensuite à l'action graduée d'une forte presse ou même d'une presse hydraulique. Le *houblon*, au fur et à mesure qu'il est comprimé, diminue de volume, et le sac devenu relativement trop grand, forme des plis nombreux. Pour empêcher que le *houblon* ne se gonfle de nouveau, on défait les plis, on tend l'enveloppe et on la ferme à sa partie supérieure avec une couture solide; puis on

rabat sur le corps du sac l'excédant de la toile; on fait à la jonction une deuxième couture très-serrée, et le sac ainsi fermé solidement ne peut plus se prêter au gonflement du *houblon*. En attendant que les sacs fermés soient expédiés ou livrés à la consommation, il faut les garder dans un lieu sec et frais. Le *houblon* aggloméré en pains de la manière que nous venons de dire pèse 300 kilogrammes le mètre cube. Pour l'essayer, on frotte les cônes dans l'intérieur de la main; l'odeur plus ou moins aromatique, plus ou moins forte qui s'en dégage permet aux personnes exercées d'apprécier la qualité du *houblon*. Cette odeur varie du reste beaucoup.

Le *houblon* est sujet à plusieurs maladies. Le *miellat* est une sorte de vernis sucré qui arrête la végétation et attire, en outre, des légions de pucerons et de fourmis. Le *chancre* attaque les racines. Le *blanc* ou *meunier* est une sorte de poussière farineuse, qui, par les temps secs, couvre toutes les parties du végétal. D'un autre côté, divers insectes s'attaquent à cette précieuse plante. La *puce de terre* perfore ses feuilles, dont elle dévore le parenchyme. Le *ver blanc* ou larve du hanneton et surtout l'*hépiale* vivent aux dépens des racines. Contre ces ennemis, on n'a pas encore trouvé de remède dont l'efficacité ait été constatée.

Outre son emploi dans la fabrication de la bière, le *houblon* sert encore à d'autres usages. Quelques personnes mangent les jeunes pousses de cette plante accommodées de la même manière que les asperges. En Suède et en Lithuanie, on retire des tiges du *houblon* une matière fibreuse analogue à celle du chanvre et dont on fait des cordes et des toiles grossières. On extrait les fibres du *houblon* soit par le rouissage dans l'eau stagnante, dans l'eau de mer ou dans celle des rivières, soit en faisant macérer les tiges dans une lessive de cendres, en les faisant sécher, puis en les faisant passer entre deux cylindres de bois cannelés. On a recommandé l'emploi des cônes de *houblon* pour préserver le blé des dégâts produits par les insectes. On a également proposé, dans ces derniers temps, d'utiliser les feuilles sèches du *houblon* pour la nourriture du bétail en les mélangeant avec d'autres fourrages. Le bétail les mange sans répugnance, pourvu qu'elles ne soient pas trop desséchées, et s'en trouve fort bien. C'est là un point qui n'est pas à négliger; on sait combien les houblonnières donnent de déceptions. Si l'on pouvait en utiliser les feuilles comme fourrage, ce serait une chance de plus pour cette culture, qui prend chaque jour une nouvelle extension.

— En thérapeutique, le *houblon* est surtout conseillé dans les maladies cutanées chroniques et dans les scrofules. Il jouit de propriétés dépuratives évidentes; mais il faut le donner à des doses beaucoup plus élevées qu'on ne l'emploie ordinairement. Les doses doivent être de 8, 15, 30 grammes pour un litre d'eau bouillante. L'extrait se donne également à doses fort élevées (4 et 8 grammes) par jour. On l'a encore conseillé dans les affections chroniques du foie; mais son efficacité est au moins fort contestable. Il jouit, en outre, des propriétés stomachiques des amers. Les cônes du *houblon* servent aussi à faire des oreillers pour les personnes affligées d'insomnie.

HOUBLONNÉ, ÉE (ou-blo-né; *h* asp.) part. passé du v. Houblonner. Qui contient du houblon : *Boisson* HOUBLONNÉE.

HOUBLONNER v. a. ou tr. (ou-blo-né; *h* asp. — rad. *houblon*). Mettre du houblon dans : HOUBLONNER *la bière*.

HOUBLONNIER s. m. (ou-blo-nié; *h* asp. — rad. *houblon*). Agric. Celui qui cultive le houblon : *Un* HOUBLONNIER *de la Meurthe a imaginé de substituer le fil de fer aux perches*. (T. de Berneaud.).

HOUBLONNIÈRE s. f. (ou-blo-niè-re; *h* asp. — rad. *houblon*). Agric. Terre où l'on cultive du houblon : *Une* HOUBLONNIÈRE *doit être d'abord préparée avec soin par un labour profond*. (P. Duchartre.) *Il est nécessaire de visiter tous les huit jours les* HOUBLONNIÈRES. (Bosc.) *Une* HOUBLONNIÈRE *composée de pieds robustes donne fruit dès la première année*. (T. de Berneaud.)

HOUBLY, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Bombay, dans l'ancienne province de Bedjapour, à 16 kilom. S.-E. de Darouar. Place forte, manufacturière et commerçante. Sa nombreuse population fabrique des étoffes de coton, de soie, des draps communs. Commerce important avec Goa, Surate et Seringapatam. Plusieurs mosquées en ruine et nombreux tombeaux musulmans dans ses environs.

HOUBRAKEN (Arnold), peintre et littérateur hollandais, né à Dort en 1660, mort à Amsterdam en 1719. Il reçut une brillante instruction, et, tout en étudiant la peinture sous la direction de Drillenbourg, de Hoogstrœten, etc., il cultiva la poésie et les lettres. Après avoir habité Dort et Amsterdam, il visita l'Angleterre, puis se fixa à Amsterdernière ville, où il a exécuté ses principaux dam. C'était, en somme, un artiste médiocre, sans originalité, et dont le coloris outré fatigue l'œil. Nous nous bornerons à citer de lui : la *Continence de Scipion*, *Oreste et Pylade*, à La Haye; le *Sacrifice d'Iphigénie*, au musée du Louvre. Houbraken serait depuis longtemps complétement oublié, s'il n'avait composé des poésies fort estimées de son temps, et surtout s'il n'avait écrit la *Vie des peintres hollandais*. Bien que cet ouvrage manque de méthode et fourmille de dates inexactes, il est très-estimé. On y trouve des appréciations critiques pleines de sagacité et de profondeur, et il contient l'ensemble des meilleurs documents qui existent sur l'histoire de l'art en Hollande.

HOUBRAKEN (Jacques), graveur hollandais, fils du précédent, né à Amsterdam en 1685, mort vers 1746. Son père lui apprit le dessin. Il a gravé au burin les portraits de la *Vie des peintres hollandais*, ceux de la collection des hommes illustres de la Grande-Bretagne, publiée par Knapton, et de nombreux morceaux du même genre. Outre six cents portraits, exécutés d'un burin hardi et facile, on a de lui le *Sacrifice de Manoach*, d'après Rembrandt.

HOUÇAIN BEN-MANSOUR (Aboul-Maghit), docteur et martyr musulman de la secte des sofis. V. HOSSEIN.

HOUCEIN, nom de deux sultans du Khorassan. V. HOSSEIN.

HOUCEIN, schah de Perse. V. HUSSEIN.

HOUCHARD (Jean-Nicolas), général en chef des armées républicaines, né à Forbach (Moselle) en 1740, décapité le 17 novembre 1793. Il entra jeune au service, fit la guerre de Sept ans, reçut, en Corse, une profonde blessure à la joue, dont il conserva la cicatrice toute sa vie, obtint le grade de lieutenant-colonel de dragons avant 1789, servit sous Custine en 1792-1793, et devint successivement général de division et général en chef de l'armée de la Moselle. Chargé de débloquer Mayence, il ne put secourir la garnison, qui dut capituler. Il fut investi ensuite du commandement de l'armée du Nord, battit l'armée des alliés à Hondschoote, reprit Furnes et Menin, et obligea ainsi les Anglais à lever le siége de Dunkerque. Il lui eût été facile de couper la retraite aux assiégeants et de les prendre jusqu'au dernier. Traduit au tribunal révolutionnaire pour avoir enfreint, dans cette circonstance, les ordres du comité de Salut public, on lui reprocha encore d'avoir entraîné, par sa lenteur, la chute de Mayence, double grief dont il lui était difficile de se justifier. Les juges se prononcèrent unanimement pour la peine capitale. Il tenta de se suicider, et fut conduit le lendemain à l'échafaud. Son fils, officier au 15e régiment de chasseurs, a publié à Strasbourg, en 1809 : *Notice historique et justificative sur la vie militaire du général Houchard* (in-8°).

HOUCHENG ou **HUSCHENK**, petit-fils de Caïumarath, le premier homme, dans la religion des Perses, et fils de Siamek. Il fut le chef de la dynastie des Pischdadiens, apprit à fouiller les mines, à extraire des métaux, à creuser des canaux, en un mot enseigna les principales opérations de l'agriculture et de l'industrie, répandit la civilisation, fut l'auteur des lois les plus anciennes et les plus sages de l'Orient, et reçut le surnom de **Pischdad** (juste, législateur), qu'il transmit à ses successeurs. Houcheng fit de grandes conquêtes; il eut pour ennemis les géants et les devs, dut à maintes reprises les combattre, monté sur un cheval à douze pieds, et périt écrasé par un rocher dans les montagnes de Damavend. Ce fut lui, toujours d'après les traditions, qui composa le célèbre code connu sous le nom de *Testament d'Houcheng*, et qui fonda les villes de Suze, de Babylone et d'Ispahan.

HOUDAIN, bourg de France (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. S.-O. de Béthune; pop. aggl., 1,001 hab. — pop. tot., 1,048 hab. Houille; sucrerie. L'église est bâtie, d'après une tradition, sur l'emplacement d'un temple de Diane. Un cordon de têtes bizarrement sculptées court autour de la nef. Au-dessus de l'entrée principale se voit un bas-relief représentant la *Résurrection*. La chapelle de la Vierge est décorée de peintures.

HOUDAN, ville de France (Seine-et-Oise), ch.-l. de canton, arrond. et à 26 kilom. S.-O. de Mantes; traversée par l'ancienne route de Paris à Brest, et desservie aujourd'hui par la ligne de fer de Paris à Granville; au confluent de deux petites rivières, la Vesgre et l'Opton; pop. aggl., 1,954 hab. — pop. tot., 2,051 hab. Tanneries, fabriques de bas de laine, chapelleries, moulins à farine. Commerce de volailles, veaux, bestiaux, chevaux, blé, laine. Houdan passe pour une ville d'origine celtique; les antiquités qui y ont été découvertes à plusieurs reprises prouvent au moins qu'elle existait déjà à l'époque gallo-romaine. Les fortifications et les portes de la ville ont été détruites, mais le vieux donjon, bâti par Amaury III, seigneur de Montfort et comte d'Evreux, en 1105, domine encore la ville de sa masse imposante. L'église, monument historique, est un bel édifice gothique malheureusement inachevé. On remarque à l'intérieur : les sculptures des chapiteaux de la nef, les stalles du chœur, des autels sculptés et des débris de vitraux. Signalons aussi une belle maison en bois, dont la façade est ornée de têtes d'hommes et d'animaux, de fleurs et de branches de palmier. Le vieux donjon des seigneurs de Montfort est un reste précieux de l'architecture féodale; c'est un lourd monument, flanqué de quatre tourelles et bâti en meulière et en grès. L'intérieur se compose d'un rez-de-chaussée et de deux étages auxquels on accède par deux escaliers en pierre.

L'industrie la plus renommée du pays est celle de la volaille; les poules de Houdan sont presque aussi recherchées que les chapons du Mans et les poulardes de Bresse. Il est vendu chaque année environ pour 2 millions de francs de volailles grasses sur le marché de Houdan.

HOUDAN-DESLANDES (François-Sylvain-Denis), littérateur français, né à Vernou, près de Tours, en 1754, mort en 1807. Capitaine au moment de la Révolution, il quitta bientôt le service, se retira près de Chinon et vécut dans la retraite. On a de lui : *Histoire du siége de Gibraltar* (Lyon, 1783, in-8°), auquel il avait assisté en 1782, et la *Nature sauvage et pittoresque* (Paris, 1808, in-8°), où l'on trouve, à côté d'incorrections et de fautes de goût, certaines beautés poétiques.

HOUDANCOURT (LAMOTHE-), maréchal de France. V. LAMOTHE-HOUDANCOURT.

HOUDAR DE LA MOTTE (Antoine), littérateur français. V. LA MOTTE-HOUDAR.

HOUDENG-AIMERIES, bourg et commune de Belgique, prov. du Hainaut, arrond. et à 13 kilom. O. de Mons; 3,700 hab. Importante exploitation de houille, occupant un millier d'ouvriers; fonderies avec ateliers de construction; platinerie.

HOUDENG-GOEGNIES, bourg et commune de Belgique, province de Hainaut, arrond. et à 15 kilom. O. de Mons; 2,600 hab. Houillères, chaudronnerie en fer et en cuivre; fonderie de fer et de cuivre pour machines à vapeur; brasseries.

HOUDETOT (Elisabeth-Françoise-Sophie DE LA LIVE DE BELLEGARDE, comtesse D'), femme célèbre par l'attachement que Jean-Jacques Rousseau eut pour elle, née à Paris en 1730, morte en 1813. Fille d'un fermier général et belle-sœur de Mme d'Epinay, elle épousa à dix-huit ans le comte d'Houdetot, capitaine de gendarmerie, puis lieutenant général, homme fantasque, grand joueur et grand buveur, bretteur acharné, dont le caractère était peu fait pour inspirer de l'attachement à une jeune personne douce, aimante, distinguée par les qualités du cœur et de l'esprit, comme l'était Mlle Sophie de La Live. Cinq ans après son mariage, elle se lia avec Saint-Lambert, et contracta avec lui, en dehors du lien conjugal, une sorte d'union que la fidélité réciproque des deux amants fit remarquer; peu s'en faut que la société beaucoup trop facile du XVIIIe siècle n'ait vu dans cette fidélité quelque chose d'héroïque. Mme d'Houdetot quitta son mari et le domaine de Sanois, où ils demeuraient ensemble, pour se retirer au château d'Eau-Bonne, près d'Andilly, où Saint-Lambert passait d'ordinaire la belle saison. Jean-Jacques la vit à l'Ermitage, chez Mme d'Epinay, et en devint éperdument amoureux. La vive peinture qu'il a faite de cet épisode de sa vie dans le IXe livre des *Confessions*, en divulguant un secret renfermé jusque-là dans un petit cercle d'amis, a rendu Mme d'Houdetot à jamais célèbre; nous en détacherons les traits les plus saillants.

Jean-Jacques avait connu Mlle de La Live avant son mariage, et déjà l'avait trouvée charmante. Plusieurs fois il la revit depuis, à la Chevrette, chez Mme d'Epinay, et même elle lui rendit plusieurs fois visite à l'Ermitage. Il connaissait parfaitement sa liaison avec Saint-Lambert, et voici ce qu'il en a dit : « S'il faut pardonner quelque chose aux mœurs du siècle, c'est sans doute un attachement que sa durée épure, que ses effets honorent, et qui ne s'est cimenté que par une estime réciproque. » Pour un homme habitué à vivre beaucoup moins de la vie réelle que de celle de ses conceptions idéales, le voisinage de cette femme aimable, spirituelle, était un événement considérable. En 1757, comme le plan et les développements de la *Nouvelle Héloïse* germaient dans sa tête, éprouvant le besoin de rattacher sa fiction à quelque belle figure de femme, c'est Mme d'Houdetot qu'il choisit, et bientôt il en vint à se persuader qu'elle était Julie elle-même. « Elle vint; je la vis; j'étais ivre d'amour sans objet; cette ivresse fascina mes yeux, cet objet se fixa sur elle; je vis ma Julie en Mme d'Houdetot, et bientôt je ne vis plus que Mme d'Houdetot, mais revêtue de toutes les perfections dont je venais d'orner l'idole de mon cœur. Pour m'achever, elle me parla de Saint-Lambert en amante passionnée. Force contagieuse de l'amour! En l'écoutant, en me sentant auprès d'elle, j'étais saisi d'un frémissement délicieux que je n'avais éprouvé jamais auprès de personne. Elle parlait, et je me sentais ému; je croyais ne faire que m'intéresser à ses sentiments, quand j'en prenais de semblables; j'avalais à longs traits la coupe empoisonnée, dont je ne sentais encore que la douceur. Enfin, sans que je m'en aperçusse et sans qu'elle s'en aperçût, elle m'inspira pour elle-même tout ce qu'elle exprimait pour son amant. Hélas! ce fut bien tard, ce fut bien cruellement brûler, d'une passion non moins vive que malheureuse, pour une femme dont le cœur était plein d'un autre amour! »

Un autre passage des *Confessions*, le célèbre épisode du bosquet, nous montre Jean-Jacques aux genoux de son idole, et la tendre amie de Saint-Lambert bien près d'être parjure. « Au fond du jardin (à Eau-Bonne) était, dit-il, un assez grand taillis, par où nous fûmes chercher un joli bosquet, orné d'une cascade dont je lui avais donné l'idée, et qu'elle avait fait exécuter. Souvenir immortel d'innocence et de jouissance! Ce fut dans ce bosquet que, assis avec elle, sur un banc de gazon, sous un acacia tout chargé de fleurs, je trouvai, pour rendre les mouvements de mon cœur, un langage vraiment digne d'eux. Ce fut la première et l'unique fois de ma vie; mais je fus sublime, si l'on peut nommer ainsi tout ce que l'amour le plus tendre et le plus ardent peut porter d'aimable et de séduisant dans un cœur d'homme. Que d'enivrantes larmes je versai sur ses genoux! que je lui en fis verser malgré elle! Enfin, dans un transport involontaire, elle s'écria : « Non, » jamais homme ne fut si aimable, et jamais » amant n'aima comme vous! Mais votre ami » Saint-Lambert nous écoute, et mon cœur ne » saurait aimer deux fois. » Je me tus en soupirant; je l'embrassai... Quel embrassement! Mais ce fut tout. Il y avait six mois qu'elle vivait seule, c'est-à-dire loin de son amant et de son mari; il y en avait trois que je la voyais presque tous les jours, et toujours l'amour en tiers entre elle et moi. Nous avions soupé tête-à-tête, nous étions seuls dans un bosquet au clair de la lune, et après deux heures de l'entretien le plus vif et le plus tendre, elle sortit au milieu de la nuit de ce bosquet et des bras de son ami, aussi intacte, aussi pure de corps et de cœur qu'elle y était entrée. Lecteur, pesez toutes ces circonstances; je n'ajouterai rien de plus. »

Suivant Mme d'Houdetot, qui en a fait elle-même la confidence à Népomucène Lemercier, les choses ne se sont point tout à fait passées comme cela. Enflammée par les déclarations de Jean-Jacques, elle ne songeait guère à Saint-Lambert, et allait probablement traiter ce dernier comme un simple mari, lorsque les jurons d'un charretier embourbé au-dessous de la terrasse où se passait la scène rompirent le charme et la firent éclater de rire. Quoi qu'il en soit, l'occasion ne devait plus se présenter, et les pages suivantes des *Confessions* ne sont plus qu'un monument de délire érotique, poussé jusqu'au cynisme. Le récit des visites que le solitaire allait faire à Eau-Bonne est caractéristique : « Il y avait loin de l'Ermitage à Eau-Bonne; je passais par les coteaux d'Andilly, qui sont charmants. Je rêvais en marchant à celle que j'allais voir, à l'accueil caressant qu'elle me ferait, au baiser qui m'attendait à mon arrivée. Ce seul baiser, ce baiser funeste, avant même de le recevoir, m'embrasait le sang à tel point, que ma tête se troublait; un éblouissement m'aveuglait, mes genoux tremblants ne pouvaient me soutenir; j'étais forcé de m'arrêter, de m'asseoir; toute ma machine était dans un désordre inconcevable : j'étais prêt à m'évanouir. Instruit du danger, je tâchais, en partant, de me distraire et de penser à autre chose. Je n'avais pas fait vingt pas que les mêmes souvenirs et tous les accidents qui en étaient la suite revenaient m'assaillir, sans qu'il me fût possible de m'en délivrer; et de quelque façon que je m'y sois pu prendre, je ne crois pas qu'il me soit jamais arrivé de faire seul ce trajet impunément. J'arrivais à Eau-Bonne faible, épuisé, rendu, me soutenant à peine. A l'instant que je la voyais, tout était réparé; je ne sentais plus auprès d'elle que l'importunité d'une vigueur inépuisable et toujours inutile..... Cet état, et surtout sa durée, pendant trois mois d'irritation continuelle et de privation, me jeta dans un épuisement dont je n'ai pu me tirer de plusieurs années, et finit par me donner une descente que j'emporterai ou qui m'emportera au tombeau.... »

Celle qui inspirait cette vive passion n'était pourtant point jolie. D'après le portrait qu'en a fait Rousseau, « son visage était marqué de la petite vérole; son teint manquait de finesse; elle avait la vue basse et les yeux un peu ronds : mais elle avait l'air jeune avec tout cela; et sa physionomie, à la fois vive et douce, était caressante; elle avait une forêt de grands cheveux noirs, naturellement bouclés, qui lui tombaient au jarret; sa taille était mignonne, et elle mettait dans tous ses mouvements de la gaucherie et de la grâce tout à la fois. » Suivant une personne qui a beaucoup vécu dans l'intimité de Mme d'Houdetot, Mme Allard (*Souvenirs pour faire suite aux* Mémoires *de Mme d'Epinay*), ce portrait est encore trop flatté. « Elle avait non-seulement la vue basse et les yeux ronds, dit Mme Allard, mais elle était excessivement louche;... son front était très-bas, son nez gros; la petite vérole avait laissé une teinte jaune dans tous ses creux, et les pores étaient marqués de brun. Cela donnait un air sale à son teint. » Ce qui faisait son grand charme, c'était la douceur de son caractère et l'enjouement de son esprit aimable. Elle poussait la franchise jusqu'aux dernières limites, et rendait ainsi ses relations tout à fait sûres, ce dont ses contemporains l'ont beaucoup louée. Elle déguisait bien peu ses pensées intimes, comme on le voit dans ce billet de sa belle-sœur, Mme d'Epinay : « Que c'est une jolie âme naïve, souple et honnête! *Elle est ivre de joie du départ de son mari*. Elle est si intéressante, que tout le monde en est heureux

pour elle. Elle était folle comme un jeune chien. »

Quant au mari, c'était un fort galant homme qui, voyant le ménage de Saint-Lambert et de sa femme, disait en soupirant : « Comme nous aurions pu être heureux ! » De son côté, il aima pendant quarante-cinq ans une femme qu'il avait connue avant son mariage, et ne cessa pas d'être aux petits soins pour sa femme légitime. En 1793, au plus fort de la tourmente, il courait tout Paris afin de lui trouver de la poudre pour ses cheveux, qu'elle avait magnifiques encore, à soixante-cinq ans. Elle survécut trente-six ans à Rousseau, près de vingt ans à son mari et dix ans seulement à Saint-Lambert, qui, dans ses dernières années, tomba en enfance, et fut soigné par elle avec dévouement.

HOUDETOT (César-Ange, comte D'), général français, fils de la précédente, né en 1750. Il prit part à la guerre de l'Inde en 1778, devint gouverneur de l'île de France et dé la Martinique pendant la Révolution, fit partie de l'expédition de Saint-Domingue en 1802, et mourut lieutenant général vers le commencement de la Restauration. Il avait épousé en premières noces Mlle Perrinet de Fognes, qui mourut fort jeune d'une maladie de poitrine; on cite d'elle un mot charmant. Quelques jours avant sa mort, quelqu'un lui demanda : « A quoi rêvez-vous donc ? — Je me regrette, » répondit-elle. On a de cette jeune femme quelques *Poésies*, qui ont été publiées en 1782.

HOUDETOT (Frédéric-Christophe, comte D'), administrateur et homme politique, fils du précédent, né à Paris en 1778, mort en 1859. Il fut élevé à Paris auprès de sa grand' mère, dans un centre mondain et charmant, au milieu d'hommes d'esprit et de gens de lettres. A vingt ans, la conscription fit de lui un canonnier; mais il servit peu de temps. En 1806, il entra comme auditeur au conseil d'Etat, et, peu après, il fut envoyé en Prusse pour y prendre la direction de l'administration des contributions indirectes. De retour en France, il devint successivement sous-préfet à Château-Salins (1807), préfet du Gard et préfet de Bruxelles (1813), jusqu'au moment où cette ville fut évacuée par le général Maison. Pendant la première Restauration et les Cent-Jours, il vécut dans la retraite. En 1816, il fut nommé préfet du Calvados; mais son esprit de modération, qui le faisait résister à la réaction aveugle et violente des ultra-royalistes, ne lui permit pas de conserver longtemps ce poste. En 1819, il fut appelé à la Chambre des pairs, où il siégea jusqu'en 1848. L'année suivante, les électeurs du Calvados l'envoyèrent siéger à l'Assemblée législative, où il vota avec la majorité, et, après le coup d'Etat du 2 décembre, il fut nommé dans ce même département, avec l'appui de l'administration, membre du Corps législatif. Le comte d'Houdetot cultivait avec un certain succès la peinture, qu'il avait apprise sous Regnault et Louis David, et était depuis 1841 membre libre de l'Académie des beaux-arts.

HOUDETOT (Charles-Ile-de-France, comte D'), général français, frère du précédent, né à l'île de France en 1786, mort en 1866. Il entra en 1801 dans la marine, et, après avoir assisté aux batailles navales du cap Finistère (1805) et de Trafalgar, où il reçut une grave blessure, il passa dans l'armée de terre avec le grade de lieutenant (1809). Il fit ensuite les campagnes de Wagram, de Russie (1812), devint aide de camp du prince d'Eckmühl, obtint le grade de chef d'escadron à la suite d'une action d'éclat, concourut à la défense de Hambourg (1813), et se retira avec l'armée derrière la Loire en 1815. Mis pendant quelque temps en non-activité, il fut ensuite placé dans le corps d'état-major, fit en 1823 la campagne d'Espagne, devint lieutenant-colonel, et fut choisi en 1826 pour aide de camp par le duc d'Orléans. Après la révolution de 1830, qui mit ce prince sur le trône, d'Houdetot fut successivement nommé colonel (1830), maréchal de camp (1836), lieutenant général (1842). Il fit plusieurs campagnes en Afrique et organisa les chasseurs à pied, qui prirent le nom de chasseurs d'Orléans. Les nombreuses et importantes améliorations qu'il introduisit dans l'organisation de ce corps, au point de vue de l'habillement, de l'armement et des manœuvres, furent plus tard adoptées dans toute l'infanterie. De 1837 à 1848, il siégea à la Chambre comme député de l'arrondissement de Bayeux. A la révolution de Février, il fut mis à la retraite.

HOUDETOT (César-François-Adolphe, vicomte D'), administrateur et écrivain français, frère des deux précédents, né en 1799, mort en 1869. Après avoir suivi la carrière militaire de 1815 à 1830, il entra dans l'administration des finances, et devint receveur particulier au Havre. C'est lui qui prit, en 1848, toutes les mesures nécessaires pour l'embarquement de Louis-Philippe et de l'ex-reine. On lui doit plusieurs ouvrages agréablement écrits : *Types militaires français* (1844); le *Chasseur rustique* (1847); le *Tir au pistolet* (1849, in-8°); *Honfleur et le Havre* ou *Huit jours d'une royale infortune* (1850), récit du départ de Louis-Philippe; *Chasses exceptionnelles* (1849, in-8°); *Dix épines pour une fleur* (1853, in-18); la *Petite vénerie* ou la *Chasse au chien courant* (1855). D'Houdetot a inventé un canon, non pour détruire les hommes, mais pour les sauver de la mort : c'est le *canon porte-amarre d'Houdetot*, devenu d'un usage habituel sur les côtes, pour envoyer aux navires en détresse des amarres qui les mettent en commuuication avec la terre.

HOUDON (Jean-Antoine), statuaire français, né à Versailles en 1740, mort à Paris en 1828. Il eut pour maîtres Stoldtz et Pigalle, ce dernier à l'Ecole des beaux-arts, où il obtint à dix-neuf ans le premier prix de Rome. Il exécuta à Rome une *Statue colossale de saint Bruno*, qui est encore sous le portique de Sainte-Marie-des-Anges, et qui est un morceau fort remarquable. Après six années de séjour en Italie, Houdon revint en France, précédé déjà d'une certaine renommée; il l'accrut en exposant, au Salon de 1771, un *Morphée*, qui le fit entrer à l'Académie. Une *Vestale*, une *Minerve* et un *Ecorché* resté célèbre le placèrent au premier rang. Ce dernier morceau fit une sensation profonde, et les réductions qui en furent faites immédiatement rendirent populaire le nom de l'artiste. Peu de temps après l'apparition de cette œuvre éminente, Houdon fut choisi pour sculpter le buste de Washington, et fut emmené par Franklin à Philadelphie, pour en faire le modèle. Ce marbre se trouve dans la salle des séances de l'Etat de Virginie. Le succès de cet ouvrage n'eut d'égal que celui qui accueillit bientôt après les bustes de Catherine II, de Diderot, du prince Galitzin, de Turgot, de Glück, de Molière, de J.-J. Rousseau, de Sophie Arnould, la statue de Tourville. Le *Voltaire assis*, placé maintenant sous le péristyle du Théâtre-Français, la *Diane nue*, la *Frileuse*, et, dans un autre genre, la *Grive suspendue par une patte*, véritable petit chef-d'œuvre, portèrent sa gloire à l'apogée. Toutes les illustrations de l'Europe voulurent poser devant lui, et, à la série des bustes énumérés plus haut, il nous faut ajouter les suivants, qu'il exécuta à mesure qu'il avançait dans sa carrière : Buffon, d'Alembert, Franklin, La Fayette, Louis XVI, le *comte de Provence*, le *prince de Prusse*, Mirabeau, Bouillé, Lenoir, Gerbier, Sacchini, etc. Ces deux séries de bustes sont la partie la plus considérable de l'œuvre de Houdon. Il s'est montré là ce qu'il est également dans l'*Ecorché*, observateur profond et *analyste, habile à comprendre et à exprimer* les moindres nuances de la physionomie, mais excellant plutôt à rendre l'aspect extérieur que le caractère intime des personnages. « On ne dira pas que Houdon, dit M. Quatremère de Quincy, ait porté, dans l'art du portrait, ce profond caractère de simplicité, qui, sous le ciseau des *anciens*, et *par la seule vertu* d'un petit nombre de traits énergiquement écrits, nous révèle la constitution à la fois physique et morale des personnages, leur humeur, leurs affections, leur âme tout entière. *Houdon suivait l'autre route. C'est par le* nombre et la finesse des détails, qu'il imprimait à ses portraits une vive ressemblance. Il lui arriva même quelquefois d'outrer les procédés de cette méthode, comme on le vit dans le portrait de Glück, dont les effets d'une maladie très-connue avaient singulièrement couturé le visage. Le sculpteur prit à tâche de reproduire fidèlement ces petits accidents de l'épiderme. Permis de douter, ce nous semble, que le scrupule de l'imitation, même en admettant le système du détail, doive arriver jusqu'à ce point. Nonobstant cela, le plus grand nombre de ses portraits lui conquit à bon droit des suffrages durables, autant par une rare fidélité de ressemblance, que par une exécution pleine de grâce et de facilité. »

La Révolution ne fut pas favorable à Houdon; il fut tenu à l'écart, probablement à cause de ses relations antérieures avec les princes, et le silence se fit autour de son nom. Sous le Consulat, il fit un buste de Cicéron pour le palais du Sénat. Membre de l'Institut depuis 1788, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur en 1800. Houdon est un maître éminent; les grands statuaires de l'époque contemporaine, Rude, Pradier, David d'Angers ne l'ont dépassé qu'en reculant, à force de génie, les bornes de l'art, et en donnant au marbre une intensité de vie et de passion inconnue avant eux. Le *Voltaire assis* peut être regardé comme le dernier effort de l'école classique en sculpture.

HOUDRY (Vincent), jésuite et écrivain français, né à Tours en 1631, mort à Paris en 1729. Il s'adonna successivement à l'enseignement et à la prédication, et composa quelques ouvrages écrits dans un style lâche et diffus. Nous citerons de lui : *Sermons sur tous les objets de la morale chrétienne* (Paris, 1696 et suiv., 20 vol. in-12); *Traité de la manière d'imiter les bons prédicateurs* (Paris, 1702); *Bibliothèque des prédicateurs* (Paris, 1712 et suiv., in-4°), compilation puisée dans les sermonnaires anciens et modernes. On lui doit quelques poésies latines, entre autres un poëme sur l'imprimerie.

HOUE s. f. (oû; *h* asp. — du germanique : ancien haut allemand *howa*, *hauwa*, *hauua*, houe, hoyau; de *houwan*, *hauwan*, couper, fendre, entr'ouvrir, et, avec le préfixe *ga*, *gahouwan*, *gahauwan*, entr'ouvrir la terre avec un instrument de labourage, fouir, houer; allemand moderne *haue*, houe, *hauen*, couper, fendre. L'ancien haut allemand *houwan*, fendre, est probablement le même que le grec *skaptô*, je creuse, je fouis, dont le *s* initial disparaît dans *hopetos*, fossé, et *kêpos*, jardin. C'est aussi l'ancien slave *kopati*, russe *kopati*, *kopnuti*, polonais *kopac*, creuser, fouir, bêcher, en lithuanien *kapoti* et *skapoti*, tailler, hacher, d'où dérivent également, comme noms de la bêche, le russe *kopanitsa*, l'illyrien *kopacja*, le bohémien *kopac*, etc., et, comme noms du hoyau ou sarcloir, le lithuanien *kapone* et *kapokas*. Cette racine se retrouve encore dans le persan *kaftan*, *kafidan*, creuser, fendre, d'où *kâf*, *kaft*, *kuft*, fissure, etc. Le persan nous offre aussi *kâwidan*, creuser, labourer à la charrue, *kâw*, *kâwish*, labour, *kawâk*, cavité, formes alliées, mais non identiques à *kaftan* et *kafidan*. On sait que le *h* germanique est précisément l'équivalent du *k* sanscrit, persan, lithuanien et slave). Agric. Outil manœuvré à main ou tiré par un cheval, qui sert à labourer le sol ou à biner les cultures, et qui consiste en une pièce de fer assemblée à angle aigu sur un manche : *Il y a des* HOUES *dont la forme est propre aux terrains en pente.* (Bosc.) *On enterre la semence tantôt à la charrue, tantôt à la* HOUE. (Raspail.)

— Techn. Instrument en usage pour arroser le mortier. ‖ Fer courbe ou droit, employé par le faïencier pour remuer la couverte dans les baquets.

— **Encycl.** Agric. La *houe* consiste essentiellement en une lame de fer, de forme et de courbure variables, suivant les conditions locales dans lesquelles elle doit fonctionner et les usages auxquels on la destine. L'extrémité libre est terminée en tranchant, en pointe ou en fourche; l'autre, qui est ordinairement plus large, porte une douille qui sert à l'adapter à un manche de bois, formant avec le fer un angle aigu, et dont la longueur varie également On choisit d'ordinaire, pour fabriquer ce manche, l'érable, le frêne ou le pommier sauvage. Les diverses espèces de *houes* employées dans la culture sont très-nombreuses, mais elles peuvent se réduire à cinq types principaux, qui sont les *houes* carrée, ronde, triangulaire, fourchue, et la *houe* trident. La *houe* carrée sert pour les labours superficiels des champs, des jardins et des vignes; elle est employée dans la plus grande partie du territoire français; aux Antilles, elle remplace la charrue et la bêche pour les grandes cultures. La *houe* ronde est employée surtout aux semis des grains farineux et à la plantation ainsi qu'au buttage des plantes sarclées, telles que les pommes de terre, les artichauts, etc. La *houe* ordinaire porte, dans le centre, le nom de *marré;* c'est la plus puissante, parce qu'elle attaque la terre à une certaine profondeur. La *houe* triangulaire est usitée dans les terrains graveleux et pierreux, et la *houe* fourchue dans ceux qui renferment beaucoup de pierres et de racines traçantes. Pour extirper ces dernières, notamment le chiendent, on se sert aussi de la *houe* trident. Pour cela, on enfonce l'outil jusqu'à une certaine profondeur dans le sol déjà labouré à la charrue ou à la bêche, et on tire à soi les racines, qu'on rassemble en tas pour les brûler. Sur les terrains en pente, où la *houe* à long manche ne pourrait fonctionner, on se sert de la *houe* triangulaire à main, sorte de crochet en fer, que l'ouvrier peut manier aisément. Les jardiniers se servent, pour les fleurs, d'une petite *houe* appelée binette. La *houe* américaine est la plus commode et en même temps la plus expéditive pour exécuter les petits labours et les binages d'été. La *houe* anglaise, qui sert également tant au binage des céréales semées en ligne qu'à l'espacement régulier des turneps et aux premières façons à donner aux récoltes sarclées en général, est d'une légèreté qui lui permet d'être maniée par des femmes et par des enfants.

Le labour à la *houe* diffère à peine du bêchage, comme résultat, mais on opère différemment. Au lieu d'aller en arrière, comme avec la bêche, l'ouvrier commence par ouvrir une tranchée parallèle à la pente du terrain; puis, tourné vers la partie à labourer, il enfonce l'outil, tire à lui la terre dans la tranchée, et va continuellement en avant, en marchant sur la surface qu'il vient de labourer. Ce travail est loin d'être aussi parfait que celui de la bêche ou de la fourche; la terre, en effet, n'est que déplacée et non retournée; d'ailleurs on opère lentement, et, par conséquent, le prix de revient est très-élevé. Aussi ce mode de labour est-il rarement employé en grande culture. Toutefois, il devient utile et même indispensable dans certains cas, par exemple, lorsque le terrain est graveleux ou en pente trop forte pour qu'on puisse employer la charrue, ou bien encore quand il est trop caillouteux ou qu'il présente beaucoup de racines d'arbre, comme dans les défrichements de forêts, et qu'on veut effectuer un défoncement. Dans la culture forestière, on emploie quelquefois la *houe-râteau* et la *houe-plantoir;* ces instruments, comme l'indique leur nom, consistent en un manche qui porte d'un côté une *houe* ordinaire, de l'autre un râteau ou un plantoir.

Dans la grande culture, on se sert, pour les binages, d'une sorte de charrue à plusieurs socs, appelée *houe* à cheval.

La *houe* à cheval est assez improprement nommée, car le caractère principal des *houes* est d'ouvrir la terre en frappant, tandis que celle-ci l'entame à la manière de la charrue. Il existe plusieurs espèces de *houes* à cheval; toutes se composent essentiellement d'un pied d'extirpation fixe, placé sur l'age, et de deux ou de quatre couteaux, disposés horizontalement, et dont on peut faire varier l'espacement à volonté, pour l'adapter à la largeur des lignes. Sa *houe* de Dombasle est la plus usitée en France. Les couteaux, au nombre de quatre, sont fixés sur des ailettes en bois, qui jouent sur l'age au moyen de fortes charnières, et que l'on arrête à la largeur convenable, à l'aide de deux plaques de fer qui se croisent sur l'age, dans une coulisse où elles sont comprimées par une vis de pression. Une semelle est adaptée à la machine; elle augmente un peu le tirage, mais elle rend plus grandes la tenue en terre de l'instrument et la régularité de sa marche quant à la profondeur. Les *houes* anglaises, en fer forgé, se ressemblent beaucoup quant aux parties actives, qui ont les plus grands rapports avec celles de la *houe* de Dombasle. Nous devons avouer que les Anglais, chez qui la petite culture est peu connue, ont fait usage de cet instrument longtemps avant nous. Parmi les *houes* les plus remarquables, nous citerons celle de Garret, qui a figuré l'Exposition de Paris, en 1855, et à laquelle M. Victor Borie a consacré une description que nous lui empruntons : « La *houe* de Garret est portée par deux roues qui peuvent s'écarter plus ou moins, selon la largeur des surfaces que l'on veut sarcler. Une des roues peut aussi s'abaisser de quelques centimètres, dans le cas où l'on voudrait faire passer l'autre dans un sillon assez profond. Les lames sont des coutres tranchants, pliés à angle droit, et formant en même temps coutre et soc. Les tiges qui supportent ces lames sont fixées dans des leviers garnis de contre-poids, afin d'appuyer sur le sol les lames tranchantes ou d'augmenter leur entrure. Cet ingénieux mécanisme constitue un des plus grands mérites de cet instrument. On peut placer les tiges à tel écartement qu'on veut, afin de régler l'instrument à la largeur voulue pour les diverses natures de récolte. Les lames sont disposées dos à dos, de façon à laisser un passage aux rangées de plantes que l'on veut sarcler.

« L'ensemble des leviers peut devenir résistant ou mobile, au moyen de deux petits mancherons attachés à un arc terminé par un pignon qui fait dévier à droite ou à gauche toutes les rangées de tiges, afin de suivre exactement les intervalles laissés entre chaque ligne de plantes. Un bras de levier, placé à gauche de la *houe*, fait mouvoir un axe élevé, placé entre les deux roues; sur cet axe sont montées deux poulies, dans lesquelles sont passées les chaînes qui soulèvent ou abaissent toute la partie postérieure du système.

« Si le cheval s'emporte et perd la piste, si le conducteur s'aperçoit qu'une mauvaise direction va compromettre la récolte qu'il est occupé à sarcler, il appuie rapidement sa main gauche sur le levier, il relève aussitôt les lames et la *houe* marche à vide; un système d'encliquetage retient le levier dans la position qu'on lui a donnée, de sorte qu'il peut servir à redresser les couteaux lorsqu'on conduit la *houe* aux champs. »

Ce système de *houe* est très-répandu en Angleterre pour le sarclage des céréales, des pois, des fèves et des pommes de terre. Le cheval est conduit par un enfant; l'ouvrier qui dirige l'entrure des coutres doit connaître *parfaitement son métier*, parce que *l'opération* est des plus délicates et que la moindre fausse manœuvre peut détruire, en un instant, plusieurs rangées de plantes.

On sarcle avec la *houe* Garret de 4 à 5 hectares en un jour; elle coûte de 400 à 600 fr.

En Norvége, on se sert d'une sorte de herse que l'on adapte à une *houe*, moyen peu praticable chez nous.

Les Ecossais se sont fait une excellente *houe* à cheval, très-énergique surtout, en modifiant tout simplement le buttoir ordinaire. Ils enlèvent les deux versoirs de cet instrument, et les remplacent par des couteaux montés sur des ailettes, comme le sont ceux de la *houe* de Dombasle. Ils obtiennent ainsi ce qu'ils appellent un *scuffler* ou *scuffling plough*, instrument d'une conduite facile et d'une marche régulière.

On ameublit le sol entre les rangées de plantes à l'aide d'un autre instrument appelé *grubber*, scarificateur très-solide, agissant sur une petite largeur.

La *houe* de Smith consiste en un avant-train à brancard, auquel est accroché, à l'aide de deux tringles mobiles, un bâti en fonte, armé de couteaux dont la disposition générale est celle des pieds de *houe* à cheval ordinaire; les couteaux prennent des rangées plus ou moins larges, à volonté. Cette machine offre l'avantage de ne coûter que de 125 à 200 fr., suivant ses dimensions; mais elle est inférieure à la *houe* de Garret, en ce que les pieds, solidaires les uns des autres, puisqu'ils sont fixés à demeure sur les barres transversales du bâti, ne se prêtent pas aux ondulations du sol et ne fonctionnent pas dans les billons.

Parmi les meilleures *houes* à cheval, MM. Girardin et du Breuil recommandent celle de MM. Dargent et Baudouin, usitée dans la Seine-Inférieure, et qu'ils décrivent comme il suit : « Cet instrument se compose d'une sorte de châssis horizontal, formé de deux pièces latérales, plus du prolongement poste-

rieur de l'age. Cette dernière pièce porte en avant du corps une sorte de pied en fer, terminé par une petite lame en fer de lance. Les deux pièces latérales supportent aussi en arrière deux pieds semblables. Ces trois pieds sont disposés de telle sorte qu'ils forment un triangle. Deux lames sont aussi fixées à la partie postérieure des pièces latérales. Elles peuvent s'élever ou s'abaisser au moyen d'une vis de pression. Ces deux lames permettent de remuer la terre jusqu'auprès des lignes de plantes, sans les endommager, lorsque celles-ci sont cultivées, comme cela a lieu quelquefois, sur un petit ados. Afin que les trois pieds de la *houe* et les deux lames postérieures puissent toujours occuper tout l'espace réservé entre chaque ligne des plantes, on peut éloigner ou rapprocher les deux pièces latérales, en les faisant glisser sur la traverse au moyen de la vis d'appel. La partie antérieure de la *houe* est terminée par un age, qui s'appuie en avant sur une roue qu'on peut élever ou abaisser à l'aide de la vis de pression. Cette roue mobile permet ainsi de faire varier le degré d'entrure des pieds et des lames de la *houe.* Cet instrument est, en outre, pourvu, à la partie postérieure, de deux manches qui servent à le conduire. » Cette *houe*, à laquelle on n'attelle qu'un cheval, fait un travail efficace, prompt et économique, pourvu qu'on s'en serve en temps opportun, c'est-à-dire au moment où le sol n'est pas trop sec et où les plantes nuisibles n'ont pas encore atteint un grand développement; sinon les pieds de la *houe* ne feront qu'effleurer la terre, ou leur marche sera embarrassée par les herbes, et le travail sera très-imparfait.

On peut aussi rapporter aux *houes* à cheval l'instrument appelé *houe-buttoir*, et qui se compose, comme son nom l'indique, de la réunion de la *houe* et du buttoir. La *houe-buttoir* a l'avantage de faire en une fois deux opérations qui, exécutées isolément, eussent demandé deux fois plus de temps; de plus, elle peut tenir lieu à volonté des deux instruments qu'elle réunit, car on peut faire fonctionner séparément les deux parties dont elle se compose, en supprimant les pieds du buttoir ou de la *houe.*

HOUÉ, ÉE (oué; *h* asp.) part. passé du v. Houer. Labouré avec la houe : *Terre* HOUÉE.

HOUEILLÈS, bourg de France (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 29 kilom. N.-O. de Nérac; pop. aggl., 245 hab. — pop. tot., 1,109 hab. Église du XII^e siècle.

HOUÉKOUB, dieu malfaisant qui, d'après les Araucaniens, créa les insectes nuisibles aux campagnes.

HOUEL (Nicolas), apothicaire, né à Paris en 1520, mort en 1584. Patronné par Henri III, la reine et plusieurs grands personnages, il fonda, en 1578, au faubourg Saint-Marceau, un établissement auquel on donna le nom de Maison de la charité chrétienne, et qui comprenait un jardin de plantes médicinales, une pharmacie, une école pour les jeunes orphelins et un hôpital pour les voyageurs indigents. Les orphelins étaient instruits dans la pratique médicale et employés à soigner les malades pauvres. Après la mort de ce philanthrope, son établissement fut affecté aux soldats vieux ou blessés. Il devint ainsi le premier hôtel des invalides, comme il avait été la première école de pharmacie. On doit à Houel le premier enseignement régulier de la pharmacie dans notre pays et la fondation de l'ancienne Maison des apothicaires, qui est devenue, en 1800, l'Ecole de pharmacie de Paris. Il a composé : *Traité de la peste* (1573); *Traité de la thériaque et du mithridate* (1573); *Avertissement et déclaration de l'institution de la Charité chrétienne* (1580); *Histoire de la royne Arthémise*, roman allégorique; *Histoire des François*, etc.

HOUEL (Jean-Pierre-Louis-Laurent), peintre et graveur français, né à Rouen en 1735, mort à Paris en 1813. S'étant rendu à Paris, il y étudia la peinture sous la direction de Casanova, la gravure sous celle de Lebas, et obtint du roi une pension qui lui permit d'aller perfectionner son talent en Italie. Là, il peignit un grand nombre de gouaches et se lia avec le célèbre amateur d'Azincourt. De retour à Paris, il vendit avantageusement ses tableaux, puis retourna, en 1776, en Italie, visita la Sicile, l'île de Malte, dessina les monuments et les vues les plus célèbres. Il revint enfin à Paris et se servit des matériaux amassés pour composer le texte et exécuter les gravures de son *Voyage pittoresque des îles de la Sicile, de Malte et de Lipari* (Paris, 1782-1787, 4 vol. in-fol., avec 264 pl. grav.). L'impératrice Catherine II lui acheta les dessins de ce remarquable ouvrage. Houel devint graveur et membre agrégé de l'Académie de peinture. Parmi les tableaux de cet artiste, nous citerons : *Vue de la côte de Sainte-Catherine, prise du Pré-aux-Loups ; Vue de l'entrée et de l'intérieur d'une cave taillée dans le roc, servant d'entrepôt de sel à Dieppedalle, près de Rouen; Vue d'un lieu connu près de Duclair, vulgairement appelé la chaire de Gargantua; Vue de la Porte-Cauchoise en dedans de la ville, avant sa démolition.* Enfin on lui doit : *Histoire des éléphants de la Ménagerie nationale, etc.* (Paris, 1798, in-8°, fig.); *Histoire naturelle des deux éléphants mâle et femelle du Muséum de Paris, etc.* (1798, in-4°, fig.).

HOUEL (Charles-Juste), jurisconsulte français, de la famille du précédent, né à Rouen en 1787, mort à Paris en 1853. Avocat dès 1809, il devint bibliothécaire et bâtonnier de son ordre et fut nommé président du tribunal civil de Louviers, en 1830. On lui doit, entre autres écrits : *Discours sur la condition de la république des lettres en général et des sociétés savantes en particulier, sous divers gouvernements* (Rouen, 1822, in-8°); *Code de la chasse, etc.* (Rouen, 1823, in-32); *Recherches sur la date de la naissance de Pierre Corneille* (Rouen, 1828, in-8°); *Annales des Cauchois depuis les temps celtiques jusqu'en* 1830 (Paris, 1847, 3 vol. in-8°).

HOUEL (Ephrem-Gabriel), administrateur et écrivain français, né vers 1815, mort en 1863. Il entra dans l'administration des haras et parvint au grade d'inspecteur. On lui doit sur l'art hippique plusieurs ouvrages estimés : *Des différentes espèces de chevaux en France* (Avranches, 1841, in-8°); *Traité complet de l'élève du cheval en Bretagne* (Avranches et Paris, 1842, in-8°); *Traité des courses au trot* (1843); *Histoire du cheval chez tous les peuples de la terre, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (1848-1852, 2 vol. in-8°); *Cours de science hippique* (1858, in-8°).

HOUËL (Charles), chirurgien français, né en 1818. Après de brillantes études à la Faculté de médecine de Paris, il fut reçu docteur en 1848, devint, cette même année, conservateur du musée Dupuytren, et, quelque temps après, agrégé de la Faculté de médecine, puis membre des sociétés de chirurgie, d'anatomie et de biologie. A maintes reprises, il a suppléé M. Nélaton à l'hôpital des Cliniques. On lui doit : *Manuel d'anatomie pathologique et appliquée* (1850); le cinquième volume du *Traité d'anatomie pathologique* de Cruveilhier; des travaux *Sur les kystes hydatiques du poumon*, *Sur l'étranglement interne*, *Sur les névromes*, qui ont été couronnés par l'Académie de médecine, etc. Enfin on lui doit un *Catalogue* du musée Dupuytren, contenant actuellement près de 5,000 pièces.

HOUER v. a. ou tr. (ou-é; *h* asp. — rad. *houe*). Agric. Labourer avec la houe : HOUER *une terre, un jardin.*

— Techn. Lâcher un drap à l'eau, et l'en retirer plusieurs fois à petits plis.

HOUERGELMER, fontaine située au milieu du Nifflheim, l'enfer scandinave. Elle provient de la corne du daim Eskthirnir et elle est la source immense d'où coulent tous les fleuves. C'est dans ses profondeurs qu'habite le grand serpent Nidhogg.

HOUETTE s. f. (ou-è-te — dimin. de *houe*). Agric. Petite houe.

— Bot. Syn. de HOUATTE.

HOUFRACHMODAD, oiseau sacré, gardien du monde dans la religion de Zoroastre. C'est lui qui veille à ce que les devs ou génies malfaisants n'exercent pas dans le monde une trop grande influence, et qui est chargé de les combattre.

HOUGAERDEN, petite ville de Belgique, province de Brabant, arrond. et à 17 kilom. S.-E. de Louvain, près de Tirlemont, sur la grande Gette; 2,300 hab. Brasseries et distilleries renommées.

HOUGARDE s. f. (ou-gar-de; *h* asp. — du village de *Hougaerden*, en Belgique, d'où on la tire). Comm. Bière blanche très-douce.

HOUGHTON, ville d'Angleterre, comté de Lancastre, à 9 kilom. S.-E. de Manchester; 3,000 hab. Exploitation de houille.

HOUGHTON (le major), voyageur anglais, né vers 1750, mort à Yarba, dans l'intérieur de l'Afrique, vers 1793. Il était sous-gouverneur de Gorée lorsqu'il résolut d'aller explorer le cours du Niger. Houghton partit du Sénégal le 16 août 1790, et traversa successivement la Sénégambie, le Woulli, le Bondou, le Kosson, le Kaarta, et arriva à Jarra ou Yarba où, selon les uns, il mourut de la dyssenterie, où, selon d'autres, il fut massacré par des indigènes. Les lettres écrites par Houghton au commencement de cette expédition ont été recueillies et publiées dans un ouvrage intitulé : *Voyage de découverte dans l'intérieur de l'Afrique par le major Houghton et Mungo-Park*, traduit en français (Paris, an VI, 1 vol. in-8°).

HOUGHTON-LE-SPRING, ville d'Angleterre, comté et à 14 kilom. N.-E. de Durham; 3,400 hab. L'église, qui offre des traces du style anglais primitif, contient le monument de Bernard Gilpin, l'apôtre du Nord, et, pendant quelques années, recteur de Houghton.

HOUGLY ou **HOOGLY**, fleuve de l'Indoustan anglais, formé par la réunion du Cossimbazar et du Djellinghi, bras occidentaux du Gange, passe à Hougly, Chandernagor, Calcutta et Sérampour et se jette dans le golfe du Bengale après un cours de 200 kilom. Il est sacré aux yeux des Indous, bien que ses eaux soient infestées de crocodiles et de requins. Le Hougly est navigable sur une longueur de 100 kilom.; mais l'entrée en est obstruée par des bancs de sable. La marée remonte ce fleuve avec une rapidité telle, que les navires, s'ils ne gagnaient le large en toute hâte, courraient le risque d'être brisés par les courants.

HOUGLY, ville de l'Indoustan anglais, présidence et à 36 kilom. N.-O. de Calcutta, sur le fleuve qui porte le même nom, ch.-l. de district. Le commerce d'Hougly était autrefois très-actif. Le transfert, en 1765, de la perception des droits de port à Calcutta a commencé sa décadence. La ville, pittoresquement située sur une haute colline, offre une belle église chrétienne et de nombreux temples indous. Elle fut fondée par les Portugais en 1538 sous le nom de Golin. Plus tard, on l'appela Bouchy-Bender. Les Anglais la soumirent en 1757. ‖ Le district d'Hougly a 5,876 kilom. carr. et 1,240,000 hab. Le sol est généralement fertile. Il est arrosé par plusieurs bras du Gange et par la rivière de son nom. Sur la côte, exploitation de sel. Navigation intérieure très-active.

HOUGRE s. m. (ou-gre; *h* asp.). Mar. Syn. de HOURQUE.

HOUGUE (LA). V. HOGUE (la).

HOUGUETTE s. f. (ou-ghè-te; *h* asp.). Techn. Nom d'un outil de marbrier, qui est une pointe méplate et acérée, servant à fouiller le marbre.

HOUHOU s. f. (ou-ou; *h* asp. — Selon Scheler, du germanique : ancien allemand *huo*, hibou; allemand moderne *uhu*, onomatopée du cri du chat-huant, qui a donné les noms du hibou dans plusieurs autres langues, comme le pali *uhumkara*, l'oiseau qui fait *uhu*, le persan *hûhû*, *cughu*, le kymrique *hwan*, *hwèn*. Comparez *hwa*, crier, huer, l'italien *gufo*, le finlandais *huhka*, le turc *eügu*. Comparez aussi le sanscrit *gluhâ*, hibou, indoustani *ghughuâ*, de la racine imitative *ghu*, crier). Vieille femme décrépite et grondeuse : *Elles sont plus noires que des taupes, plus laides que des guenons, plus sottes que des* HOUHOUS. (Le Sage.)

Vieille *houhou*, vieille haha.

SCARRON.

‖ Mot vieilli.

— s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de coucou, qui habite l'Egypte.

— **Encycl.** Ornith. Le *houhou* est une espèce de coucou, dont le plumage est d'un roux verdâtre à reflets métalliques en dessus, et d'un blanc sale en dessous; les plumes de la tête et du cou sont épaisses et rudes; celles du ventre et du croupion sont douces et effilées. Cet oiseau habite l'Egypte. Le mâle et la femelle vont toujours de compagnie; ils ne se perchent que sur les buissons, à portée de quelque eau courante; leur nourriture consiste principalement en sauterelles. Cet oiseau fait entendre les deux syllabes *hou*, *hou*, qu'il répète plusieurs fois de suite sur un ton grave; de là le nom que lui ont donné les Arabes.

HOUILLAGE s. m. (ou-lla-je; *h* asp.; *ll* mll. — rad. *houille*). Techn. Action de la houille sur le fer.

HOUILLE s. f. (ou-lle; *h* asp.; *ll* mll. — du bas lat. *hullæ*, que l'on trouve dans des textes de la fin du XIII^e siècle, et dont l'origine est inconnue, bien que quelques-uns le comparent au gothique *haurja*, charbon, s'appuyant sur ce fait que le bas latin *hullæ* se trouve dans des textes du pays de Liége, et doit, par conséquent, provenir du germanique). Espèce de charbon fossile, vulgairement appelé *charbon de terre* : HOUILLE *grasse.* HOUILLE *sèche.* HOUILLE *à longue flamme.* *L'Angleterre produit deux fois autant de* HOUILLE *que le reste du monde.* (H. Taine.) *Les machines ne mangent pas de pain, mais elles mangent de la* HOUILLE. (A. Karr.)

Je sais comment la *houille* en or se convertit,
Et que plus d'un filon à la Bourse aboutit.

PONSARD.

— **Encycl.** Minér. et Chim. industrielle. La *houille* fait mouvoir nos grandes usines; elle est la vie des chemins de fer; elle sert de plus en plus au chauffage domestique, à mesure que les forêts s'épuisent; elle s'emploie déjà depuis longtemps pour l'éclairage au gaz; la voilà qui paraît dans nos salons sous forme de bougies diaphanes en paraffine, et nous lui devons depuis quelques années une gamme complète de couleurs étincelantes. Où s'arrêteront ses services? On l'ignore; mais on doit reconnaître dès à présent qu'elle est le premier des minéraux : l'or est décidément détrôné; s'il restait encore des alchimistes obstinés, la pierre philosophale devrait être pour eux la production de cette noire substance, que l'on épuise, hélas! et qu'on ne saura peut-être pas remplacer. On nous permettra donc de traiter avec un certain développement un sujet si intéressant.

La *houille*, vulgairement appelée *charbon de terre*, est une roche d'un noir plus ou moins foncé et plus ou moins luisant, qui brûle avec flamme et fumée, en exhalant une odeur bitumineuse et quelquefois sulfureuse; sa structure est souvent lamelleuse; elle est fragile et peu dure; sa poussière est noire. Les *houilles* sont très-peu hygrométriques; elles donnent à la distillation du gaz combustible, de l'eau souvent ammoniacale, des huiles bitumineuses et un charbon dur et brillant, d'un gris d'acier, appelé *coke.*

Les végétaux fossiles que l'on rencontre dans les grès et dans les argiles du terrain houiller ont conduit les géologues à regarder la *houille* comme le produit de la décomposition de végétaux accumulés. Dans la seconde époque de la vie du globe, les mers étaient peu profondes, et la terre était couverte d'une multitude de lacs et de dépressions marécageuses, où croissaient et s'accumulaient des végétaux d'une longueur prodigieuse. La chaleur centrale étant encore très-sensible à toutes les latitudes, le changement des saisons n'avait en quelque sorte aucune influence sur la végétation, et il pouvait se produire de toutes parts des amas considérables de plantes, qui, se tassant par leur propre poids et par celui de matières étrangères, et s'altérant de plus en plus sous la double action de l'air et de l'humidité, ont fourni à la longue, suivant le temps et les conditions, l'anthracite ou la *houille.* Quand on examine les *houilles*, on reconnaît que certaines variétés produisent beaucoup plus de cendres que ne pouvaient en contenir les végétaux dont elles ont été formées; ces variétés sont composées de lames très-minces superposées, constituées les unes par un charbon très-pur, et les autres par un charbon mélangé de 20 à 25 pour 100 de matières terreuses; ces *houilles* se sont formées d'alternances de parties pures résultant de la décomposition des végétaux et de parties envahies par des eaux plus ou moins chargées d'argile.

Les forêts étaient autrefois si abondantes, et l'industrie consommait relativement si peu de combustible, qu'il n'est pas étonnant que les Grecs et les Romains aient à peine usé de ce qu'ils appelaient, les uns et les autres, *charbon fossile.* Ces peuples ne paraissent pas avoir établi de distinction essentielle entre les divers détritus ligneux que leur fournissait la terre. Leurs écrits portent à croire qu'ils ne se sont servi que des lignites, appelés maintenant *fausse houille*, dans lesquels on reconnaît encore les fibres ou les couches du bois; ou des tourbes, qui sont d'une formation bien plus récente, puisqu'elles se trouvent dans les dépôts d'alluvion, tandis que les lignites appartiennent principalement aux terrains tertiaires ou aux étages supérieurs des terrains secondaires. Au reste, il n'y a pas longtemps encore que l'on n'était pas complétement fixé sur le mode de production des combustibles minéraux. Orfila n'écrivait-il pas, dans ses *Eléments de chimie* : « On ignore quelle est l'origine de la *houille ;* plusieurs naturalistes pensent qu'elle provient de la décomposition des corps organisés enfouis dans le sein de la terre ? » Le fait n'est plus contesté aujourd'hui.

Il convient de remarquer que, en général, dans les dépôts carboniques, la proportion de carbone augmente avec la profondeur des gisements, tandis que celle de l'oxygène diminue. Ainsi, les lignites ne renferment guère que 70 à 71 pour 100 de carbone, tandis qu'ils contiennent jusqu'à 19 d'oxygène.

La quantité de coke que laisse une *houille* varie avec la température. Cependant la différence n'est pas énorme. Les *houilles* les plus médiocres produisent au moins 45 pour 100 de coke; la majeure partie en donne 60 pour 100, et quelques-unes, qui se rapprochent des anthracites, en fournissent 85 pour 100. Les matières volatiles sont des mélanges, en proportions très-variables, d'hydrogène carboné, de gaz oléfiant, d'hydrogène pur, d'oxyde de carbone, d'acide carbonique, d'azote, de vapeur huileuse, d'hydrogène sulfuré et d'un peu d'ammoniaque. La proportion de ces diverses substances dépend de la nature de la *houille* et des degrés de chaleur auxquels on la soumet; elle n'est pas non plus la même aux différents moments de l'opération. La *houille* distillée en grand dans les usines à gaz d'éclairage fournit moyennement 300 litres de gaz par kilogramme; pour certaines *houilles*, ce chiffre s'élève à 400 litres.

On range ordinairement les *houilles* en cinq classes :

1° les *houilles* grasses maréchales, les plus convenables pour la forge; elles sont d'un beau noir et d'un aspect gras bien caractéristique. Au feu, elles éprouvent une espèce de fusion pâteuse, qui leur permet de résister au vent; elles forment sur le fer une espèce de voûte solide, qui y concentre la chaleur. Elles produisent une chaleur extrême, et leur agglutination intercepte le passage de l'air; il en résulte que l'entretien du feu exige beaucoup de soins de la part du chauffeur.

2° les *houilles* grasses et dures, qui sont moins fusibles au feu que les précédentes, et dont on fait grand usage pour la fabrication du coke et la fusion des minerais de fer; elles donnent un coke peu boursouflé et d'une forte cohésion.

3° les *houilles* grasses à longue flamme, qui sont encore moins collantes que les précédentes, et qui conviennent parfaitement pour la fabrication du gaz d'éclairage; le coke qu'elles produisent est boursouflé et ne convient pas aux applications métallurgiques; elles sont recherchées pour le chauffage des fourneaux à réverbère.

4° les *houilles* sèches à longue flamme, dont le coke n'est ni boursouflé ni consistant; on les emploie sur les grilles; leur flamme est longue, mais de courte durée; elles produisent une chaleur moins intense que les précédentes.

5° les *houilles* sèches à courte flamme, qui produisent un coke pulvérulent, brûlant difficilement; on ne les emploie guère qu'à la cuisson des briques et de la chaux, ainsi qu'à la dessiccation du malt, dans les brasseries, et pour le chauffage des appartements.

Les *houilles* grasses sont légères, assez friables et très-combustibles, tandis que les *houilles* sèches et maigres sont lourdes et dures; elles laissent plus de résidu que les

premières; elles sont ordinairement accompagnées de pyrite ou de sulfure de fer, nuisible pour le traitement du minerai de fer et pour le travail de la forge.

La densité moyenne de la *houille* est de 1,329; le poids du mètre cube varie entre 1,170 et 1,460 kilogrammes. On estime l'hectolitre comble à 100 kilogrammes et l'hectolitre ras à 85 kilogrammes. La puissance calorifique des *houilles* est évaluée par le docteur Ure à 5,000 calories, et celle des *houilles* ordinaires à 4,166. La *houille* de moyenne qualité vaporise 5 fois son poids d'eau, 7 et 8 fois ce poids si elle est aussi bonne que celle de Newcastle. Des expériences faites à Paris avec diverses espèces de *houille* sur de l'eau déjà échauffée à 100° ont donné de 8 kilogr. et demi à 10 kilogr. et demi de vapeur pour 1 kilogr. de combustible. Cependant, d'après M. Fyfe, il est rare, en Angleterre, que, dans les meilleurs fourneaux de machines à vapeur, on obtienne en pratique plus de 6 kilogr. d'eau réduite en vapeur par kilogramme de *houille;* ce dernier chiffre est celui que l'on admet généralement dans le calcul de la dépense de combustible par force de cheval et par heure, et ceci pour tenir compte du charbon qui échappe à la combustion en tombant de la grille, du rayonnement perdu du foyer, du refroidissement des différentes parties du fourneau, et de la chaleur que la fumée emporte dans la cheminée.

Dans les essais des *houilles*, le docteur Ure recommande le procédé suivant : mélanger un poids connu de la *houille* à essayer avec un poids convenable de carbonate de potasse, de nitre et de sel commun, faire rougir le tout dans un creuset de platine. On obtient pour résidu une masse blanchâtre, contenant tout le sulfure converti en sulfate de potasse, que l'on dose, ce qui permet d'en conclure la quantité de soufre contenue dans l'échantillon. Le même expérimentateur affirme que toute *houille* qui laisse de 15 à 16 pour 100 de cendres ferrugineuses renferme du soufre.

Il n'y a guère qu'une dizaine d'années que l'on s'occupe sérieusement de l'épuration de la *houille*. M. Bérard, ingénieur civil, a le plus contribué à la solution pratique de cette importante question; nous lui empruntons les considérations suivantes, qui font bien ressortir l'utilité et les avantages que l'on peut retirer d'une bonne épuration. « Les qualités physiques et chimiques de la *houille* sont extrêmement variables d'une contrée à l'autre. Chaque bassin houiller a un caractère général distinctif, qui lui est propre, et cependant on trouve encore, dans les diverses exploitations d'un même bassin, des variations essentielles dont on a à tenir compte. La même couche se modifie parfois dans sa composition et sa manière d'être, et il arrive qu'une exploitation fournit à de courts intervalles des produits variables. Il serait impossible de suivre dans leurs détails toutes ces modifications ou transformations. Nous tracerons rapidement les traits généraux distinctifs. Nous devons distinguer dans la *houille* ses caractères physiques, constituant le mode d'agrégation moléculaire d'où naît la dureté ou la friabilité; sa composition chimique, eu égard aux substances combustibles; enfin sa manière d'être, considérée dans un ordre d'idées que nous pouvons appeler minéralogique, exprimant le simple mélange de la *houille* avec des substances étrangères, telles que les schistes houillers, le sulfure de fer, le fer carbonaté lithoïde, les sulfates et carbonates de chaux, etc., etc., substances qui peuvent se détacher naturellement de la *houille*, par le brisement ou la simple division en petits fragments. Ainsi, en Angleterre, les charbons du bassin de Newcastle sont généralement durs, riches en hydrogène et en goudron, contenant peu de cendre normale, 1 et demi à 2 pour 100; les matières mélangées sont : le sulfure de fer, en assez forte proportion, disséminé dans des plans de fissures en petites paillettes, ou strié dans des rognons de charbon; mais on trouve également, dans les plans de fissures, une grande quantité de petites lamelles de carbonate de chaux, qui, au contact du sulfure de fer, se transforment en sulfate de chaux, et se détachent facilement de la surface du charbon au moindre choc. Il résulte de ces caractères que le menu charbon doit renfermer beaucoup de corps étrangers. La poussière, en effet, passée à une grille de 0m,008 à 0m,010, contient 15 à 18 pour 100 de corps étrangers.

» Les charbons du Wigan (bassin de Liverpool) sont généralement plus riches encore en gaz que les précédents, mais un peu moins durs. Ils renferment une proportion moindre de sulfure de fer, de sulfate et de carbonate de chaux, et plus forte de schiste houiller. Ces charbons, dont la poussière est impure à un degré inférieur à celle de Newcastle, ne sont pas tout à fait aussi faciles à traiter que les précédents.

» La *houille* grasse du pays de Galles est encore sensiblement plus tendre que celle du Wigan; elle peut être rangée dans la catégorie des charbons mi-durs, mais moyennement riche en gaz et très-convenable à la carbonisation. Le charbon de ces contrées renferme bien moins de sulfure de fer que celui du Wigan; on ne rencontre que des quantités inappréciables de sulfate et de carbonate de chaux; aussi convient-il éminemment aux usages métallurgiques; mais son épuration est plus difficile.

» Dans le nord de l'Angleterre, on ne livre à l'appareil que le charbon préalablement criblé au sortir de la mine. Dans le pays de Galles, le charbon, étant plus friable, ne subit pas les mêmes manipulations, et on livre des fragments plus gros, qu'il est utile de broyer pour la fabrication du coke.

» En France, les charbons qui se rapprochent le plus de ceux du nord de la Grande-Bretagne, par leur dureté et certains caractères minéralogiques, sont ceux du bassin du Centre (Commentry) et de l'Aveyron; mais ils s'en éloignent par la teneur en cendre normale, qui est ici sensiblement plus forte (3 à 6 pour 100). En outre, les charbons du Centre contiennent une variété de schiste argileux, qui se délaye à l'eau et reste en suspension. On conçoit que, pour de tels charbons, le courant d'eau devienne une nécessité pour laver les surfaces. Le dépôt des poussières est peu abondant, très-impur et impropre à toute espèce d'usage, lorsque le travail est bien fait. Dans l'Aveyron, le fait de l'existence des schistes argileux ne s'offre pas; mais le sulfure de fer est en abondance.

» Les charbons du bassin de la Loire, qui ont toujours joui, et à juste titre, d'une réputation de supériorité sur tous les charbons du continent, forment, en quelque sorte, le terme opposé de ceux de Newcastle. Les *houilles* grasses surtout sont très-friables et peu chargées de sulfure de fer; quelques-unes renferment une assez forte proportion de schiste; mais ce qui est généralement désigné sous cette dénomination doit être divisé en trois espèces distinctes. 1° schiste houiller proprement dit, presque toujours dur; 2° minerai de fer (carbonaté lithoïde et oolithique), très-dur; 3° et un mélange intime de schiste et de charbon, connu dans le pays sous le nom de *cru*, beaucoup plus dur que le charbon, et donnant à l'incinération 25 à 30 pour 100 de cendre. Toutes ces substances mélangées au charbon étant beaucoup plus dures que lui, celui-ci, par sa plus grande friabilité, se réduit le premier en poussière dans les diverses manipulations; de là vient que la partie fine est la plus pure du mélange.

» La présence du cru dans certains charbons du bassin de Saint-Etienne augmente considérablement la difficulté du travail; c'est principalement dans quelques couches du système supérieur de Bérard et du système moyen de Méons qu'on rencontre cette substance, dont la densité, étant intermédiaire entre celle du schiste houiller et du charbon, devient un grand embarras; il faut la faire passer au schiste ou au charbon : dans le premier cas, le déchet peut devenir énorme; dans le second, l'épuration est imparfaite.

» Dans le bassin du Gard, les charbons de la Grand'Combe sont moyennement durs ou presque durs au sortir de la mine; mais bientôt ils s'altèrent à l'air et fournissent une assez grande proportion de menu. Les charbons de Portes sont à peu près dans le même cas, quoique préférables. Ceux de Bességes sont plus purs, mais un peu plus friables. Les charbons du bassin de Saône-et-Loire (Blanzy) sont assez généralement durs, et moins chargés de sulfure de fer que ceux de Commentry. Au Creuzot, la friabilité augmente et la proportion de gaz diminue. Dans le bassin du Nord, les charbons à coke sont ordinairement mi-tendres; mais comme les schistes sont très-friables, la poussière est plus impure que les numéros supérieurs. Quelques fosses renferment une assez forte proportion de sulfure de fer disséminé dans la masse et difficile à extraire. En Belgique, dans le bassin de Mons, les charbons gras sont d'une extrême friabilité, et il importe ici, au plus haut degré, de recueillir la poussière; mais il faut le faire dans certaines conditions spéciales. Le schiste est aussi très-friable, quoique à un moindre degré que le charbon; il en résulte que la poussière serait un peu plus pure que les numéros supérieurs, s'il ne s'y trouvait pas mélangée une substance noire pulvérulente, assez analogue au fusain, contenant 8 à 10 pour 100 de cendre; cette matière surnage; de là vient la nécessité, pour l'éliminer, d'avoir un faible courant d'entraînement, et d'opérer par décantation en même temps que par submersion complète. Les charbons à coke du bassin de Charleroi sont moins friables que les précédents, renferment moins de fusain, mais un peu plus de sulfure de fer, quoique en petite quantité. Les charbons gras du bassin de Liége sont encore un peu moins friables; on pourrait presque les ranger dans la catégorie des charbons mi-tendres; il n'y a presque plus de fusain, mais la proportion de sulfure augmente encore. En Prusse, dans le bassin de la Ruhr, les charbons sont d'une remarquable régularité de gisement et de composition, mi-tendres, schisteux et moyennement sulfureux. Le schiste est assez friable, en sorte qu'il n'y a pas une différence bien sensible de teneur entre la poussière et les fragments supérieurs. Dans le bassin de Saarbruck, les charbons sont durs, très-schisteux et sulfureux; quelques variétés, riches en gaz et pauvres en goudron, ont une teneur en cendre normale élevée. Ils sont d'un traitement facile. »

M. Bérard range en quatre catégories principales les charbons, et indique quatre modes d'épuration.

1° *Charbons friables à poussière pure.* Ils doivent être traités par submersion complète, sans courant d'eau d'entraînement ou avec un très-faible courant.

2° *Charbons friables à poussière impure.* Ce cas est rare. Il faut envoyer aux bassins une petite proportion de poussière, et opérer par immersion et par décantation à la surface, avec faible courant.

3° *Charbons durs à poussière pure.* C'est le cas le plus facile. On peut travailler par entraînement ou par immersion sans entraînement, à volonté, mais préférablement par ce dernier système.

4° *Charbons durs à poussière impure.* Le système par entraînement est toujours préférable, surtout si le charbon est argileux. Il vaut mieux envoyer aux bassins 1 ou 2 pour 100 d'un bas produit impropre à toute espèce d'usage que de le conserver dans le charbon.

On peut voir, par ce qui précède, combien est importante et compliquée la question de l'épuration de la *houille*, quels soins il faut apporter dans le choix des moyens à employer, suivant la nature des charbons, pour arriver à de bons résultats, sans perte en charbon et dans des conditions convenablement économiques.

Depuis bien des années, on moule la *houille* menue pour en faire des briquettes connues sous le nom d'agglomérés ou péras artificiels, qui sont destinés tout spécialement au chauffage des grands foyers industriels, des générateurs à vapeur; ils conviennent surtout pour les bateaux, où ils font gagner 0,2 d'espace dans les soutes; de plus, ils se transportent aisément, sans déchet sensible, et se conservent plusieurs années sans altération. En Angleterre, où ce genre de combustible, désigné sous le nom de *patent-fuel*, est fort employé, on a adopté divers procédés mécaniques de fabrication et différentes combinaisons de mélanges; tantôt on s'est servi du brai complétement durci, réduit en poudre, et mélangé avec le charbon menu dans la proportion de 1 à 4; tantôt on y a ajouté un peu de sel marin ou d'alun, pour diminuer la quantité de fumée produite par la combustion; quelques inventeurs ont proposé d'employer l'asphalte et autres matières bitumineuses, l'argile, la gutta-percha, une solution de silice dans la soude, etc., comme matières agglomérantes. Les uns soumettent le mélange à la chaleur correspondant au rouge sombre; les autres le chauffent à la vapeur à basse ou à haute pression; enfin quelques-uns se contentent de le soumettre à une énorme pression. Les machines proposées pour opérer cette fabrication sont d'une variété très-grande; nous nous contenterons de décrire le système général employé aujourd'hui pour obtenir les briquettes.

Dans la fabrication actuelle, on commence par laver la *houille* menue dans une caisse à double fond, percée de trous; on la retire pour la mettre en tas et la laisser égoutter; ensuite, on la concasse en grains plus petits et à peu près uniformes, en la faisant passer entre deux cylindres cannelés. La *houille* étant ainsi préparée, on la dessèche à 200° dans les fours, et on l'imprègne à chaud de 7 à 8 pour 100 de brai (goudron de *houille* concentré), que l'on rend liquide en l'échauffant et que l'on fait arriver dans le four. Le mélange ayant eu lieu, on retire la matière, que l'on place dans des moules en fonte à angles arrondis, de 0m,32 de longueur, 0m,16 de largeur et 0m,16 de profondeur, où on la comprime sous une pression de 20,000 kilogrammes. Les péras prennent ainsi une grande dureté, qui s'accroît encore par le refroidissement, au point de devenir plus grande que celle des péras naturels.

Quand la *houille* est grasse, pour l'agglomérer, il suffit de remplir des moules en fonte formés de manière qu'ils ne laissent échapper que les gaz, et de soumettre ces moules à l'action d'un four chauffé à 500°, pendant un temps qui peut varier d'une demi-heure à trois heures.

— Géol. I. NATURE ET DISTRIBUTION DES TERRAINS HOUILLERS. Le terrain houiller forme, à la partie supérieure des terrains primaires, des bassins généralement peu étendus, composés d'alternances multipliées de schistes bitumineux, de grès, d'argiles schisteuses et de couches de charbon de terre. Les argiles et les grès mêmes renferment de nombreuses empreintes de végétaux. On y reconnaît des fougères arborescentes, des lycopodes, des cycadées, des équisétacées, des conifères; on y trouve encore, mais rarement, des coquilles, des poissons, des polypiers. A la base de ce terrain est le calcaire carbonifère, qui manque généralement dans les formations houillères de la France. Ce calcaire, souvent coloré en gris ou en noir par des matières charbonneuses, est rempli de fossiles très-curieux et très-reconnaissables, appartenant principalement aux polypiers et aux coquilles. Il fournit diverses qualités de pierres, et, entre autres, le marbre appelé *petit granit*, dont la pâte noirâtre est parsemée de petites taches blanches, qui sont des crinoïdes. Le calcaire carbonifère est aussi appelé anthracifère, parce qu'il contient souvent des rognons d'anthracite. Les houillères renferment un minerai que l'on exploite avec avantage, en Angleterre surtout; nous voulons parler du fer carbonaté houiller, connu aussi sous le nom de fer lithoïde. Ce minerai se présente sous la forme de rognons très-pesants, à texture compacte, terreuse ou schisteuse, et mêlés en partie de matière argileuse. La quantité de charbon qu'il contient favorise sa réduction en fer ou en fonte. Les schistes bitumineux qui recouvrent ordinairement les bancs de *houille* abondent en poissons fossiles. On en extrait une huile que l'on emploie pour l'éclairage.

Les bassins houillers appartiennent, avons-nous dit, à l'étage supérieur des terrains de transition. Il faut toutefois reconnaître qu'on peut les rencontrer à tous les étages de ces terrains et qu'on peut ne les rencontrer à aucun. Ils sont disséminés dans certains endroits, presque continus dans d'autres. Ils ont souvent une forme oblongue, qui paraît retracer la configuration des nappes aqueuses au sein desquelles se sont développées ces masses prodigieuses de végétaux dont ils sont le produit. Ils s'offrent ordinairement en couches placées les unes au-dessus des autres et séparées par des dépôts arénacés charbonneux et des matières schisteuses. On a compté dans certaines contrées jusqu'à soixante couches ainsi superposées. Ces couches n'ont guère, en général, plus de 5 à 6 mètres d'épaisseur; mais elles sont quelquefois accumulées en monceaux considérables, qui conservent à peine des traces de stratification. Les soulèvements et les diverses révolutions du globe ont contrarié les dépôts de charbon minéral à un tel point que les uns sont au-dessous du niveau de la mer, tandis que d'autres, comme dans les Alpes, sont à 2,000 et même à 2,500 mètres au-dessus de ce niveau. Les mêmes causes leur ont fait perdre en grande partie leur horizontalité primitive, les ont contournés, fendus, disloqués, de manière à occasionner des failles fréquentes, à porter à des niveaux différents les fragments d'une même couche.

De tous les pays de l'Europe, c'est la Grande-Bretagne qui fournit la plus grande quantité de charbon de terre. Le bassin houiller le plus riche et le plus étendu est celui de Newcastle; il a une surface de 130 kilom. carrés. La Prusse et la Belgique occupent le second rang sous ce rapport. Les principales mines de la première sont situées dans les provinces rhénanes; les plus importantes de la seconde sont celles que l'on exploite dans les deux provinces de Liége et de Hainaut. La France ne produit guère que les trois quarts du combustible houiller qu'elle consomme. L'Autriche en produit encore bien moins que la France; les mines des autres contrées de l'Europe sont presque insignifiantes. L'Amérique septentrionale, notamment aux Etats-Unis, possède de riches bassins. En général, les gisements sont d'autant plus rares et plus pauvres qu'on descend davantage vers le sud.

— *France.* La répartition des bassins houillers sur la surface de la France est liée à la configuration des cinq groupes de montagnes anciennes, qui constituent le plateau granitique du Limousin et de l'Auvergne, le sol ondulé de la Bretagne, celui des Ardennes, le noyau de la chaîne des Vosges, celui des montagnes des Maures sur le littoral du département du Var et certaines parties des Pyrénées. La plupart des gisements houillers se trouvent renfermés dans une espèce de triangle irrégulier, dont la base ferait face à l'E. et s'étendrait d'Alais à Autun, et dont le sommet serait situé au point de jonction des départements du Lot, du Cantal et de la Corrèze. Les gisements qui avoisinent la base sont considérables et sont placés près de canaux, de fleuves ou de rivières navigables qui permettent l'exportation des produits; l'exploitation de la plupart des autres se borne et se bornera toujours à la consommation locale, qui pourra augmenter par la construction d'usines dans leur proximité. Sans les mines de Valenciennes, le nord de la France serait entièrement privé de *houille*. Ce gisement important offre de grandes ressources; car, sur 36,000 fabriques et usines existant sur notre sol, 3,000 sont établies à proximité de cette ville. Nous allons donner ici la description des principaux bassins houillers.

Le bassin de la Loire est certainement le plus important par son étendue, sa position et l'excellence de son charbon. Il s'étend du N.-E. au S.-O., sur une longueur de 46,250 mètres, a une surface totale de 27,355 hectares et renferme 56 mines concédées. Deux chemins de fer ont été ouverts pour exporter ses produits : l'un met Saint-Etienne en communication directe avec la Loire; l'autre réunit Saint-Etienne à Lyon. Ce bassin donne à lui seul plus du tiers de la production totale. Il est entouré de gneiss, sauf à l'O. et au N.-O., où il repose immédiatement sur le granit. Le terrain houiller de la Loire est partagé en deux parties par la ligne de séparation des eaux de la Loire et du Rhône, et constitue deux bassins, celui de Saint-Etienne et celui de Rive-de-Gier; l'espace qui les sépare, formé de grès grossier, a subi un relèvement considérable et est complétement privé de *houille*. La vaste concession de Saint-Chamond forme la liaison entre les deux bassins. Les couches de *houille*, au nombre de treize, forment deux systèmes différents par la disposition et la puissance des roches stériles : le premier est exploité dans les mines du Treuil, de Bérard, de Côte-Thiolieré et du Quartier-Gaillard; le second, dans celles de Villards, du Cros, du Chizel. Les roches qui constituent le sol houiller sont les mêmes sur

toute l'étendue du bassin de la Loire. Ce sont des poudingues formés de gros fragments de schiste micacé et talqueux et de granit gris à feldspath blanc; des poudingues formés de fragments moins gros, liés par la pâte du grès houiller; des grès à gros grains, avec fragments roulés; des grès à grains de grosseur uniforme, mélangés de paillettes de mica et fortement agrégés; des grès à grains moins gros et déposés en couches minces; des grès micacés à grain très-fin et à feuillets très-minces; du schiste argileux micacé; du schiste d'un tissu plus serré où l'on voit encore le mica; enfin du schiste d'un tissu très-serré. Les grès forment la masse du terrain houiller et alternent avec les couches de *houille*. Les couches de *houille* ont des puissances qui varient de $0^m,48$ jusqu'à 5 mètres, avec des renflements qui, sur certains points, donnent une épaisseur de 16 à 20 mètres, tandis que sur d'autres la *houille* disparaît. La partie la mieux connue du bassin de la Loire est le territoire de la commune d'Entre-Furens, comprenant les concessions du Treuil, de la Roche, de Bérard, de Méons et de Terre-Noire. L'inclinaison des couches y est, en général, faible et très-variée, ainsi que la direction. Les couches ne dépassent guère 25 degrés d'inclinaison et 15 degrés de plongement. L'épaisseur totale de ce dépôt houiller doit être au moins de 750 mètres. Dans le bassin de Saint-Etienne, la formation *houillère* est coupée en différents sens par des vallons plus ou moins profonds, qui mettent à nu les affleurements. Les traces des couches sur des plans horizontaux sont généralement parallèles à ces lignes. Ces couches sont au nombre de quinze environ; neuf sont exploitées dans les concessions du Treuil et de la Roche. La principale est celle qu'on appelle Grande-Masse; elle a $3^m,20$ à $3^m,50$ de puissance et donne un charbon de bonne qualité, assez dur et spécialement employé au chauffage; son toit est un schiste argileux, noirâtre et charbonneux, contenant des empreintes végétales. En dessus est une masse de grès à grains fins et serrés, puis une couche de schiste charbonneux avec empreintes de fougères; ensuite une couche de *houille* de $1^m,40$ de puissance, et un schiste charbonneux de 8 mètres. Au-dessous de la Grande-Masse, on trouve une série de couches séparées par des bancs alternatifs de grès ou de schistes. Dans la concession de Méons, les couches inférieures à la grande sont réduites à de simples filets de charbon, et la masse de grès, qui, au Treuil, est placée entre la quatrième et la cinquième, est devenue plus puissante. On a reconnu encore le même système dans les parties des concessions de Terre-Noire et de Montieux, qui touchent la concession de Bérard. La partie située à l'O. de Saint-Etienne nous offre le même retour de couches; dans la concession de Roche-la-Molière, on connaît dix couches qui se montrent toutes au jour; la plus élevée semble correspondre à la troisième du Treuil. Dans la mine de Firminy, on a exploité une couche très-puissante de 10 mètres, que l'on présume être la troisième du Treuil, à laquelle se seraient réunies la deuxième et peut-être même la quatrième.

Pour terminer l'esquisse rapide du bassin de Saint-Etienne, nous donnerons la liste des couches reconnues aux puits de Mont-Salson, en commençant par la partie supérieure : 1° Grès de diverses natures, formant la colline du Mont-Salson et constituant des couches nombreuses d'épaisseurs variables, traversées par l'un des puits sur une profondeur de 120 mètres; 2° 20 mètres de schistes tendres renfermant des rognons de minerai de fer; 3° 30 mètres de grès à grains fins, alternant avec du schiste en couches peu régulières et contenant des rognons ferrugineux; 4° grès peu dur avec des troncs d'arbres pétrifiés; 5° schiste noir charbonneux; 6° petite couche de *houille* de qualité inférieure, représentant la première du Treuil; 7° seconde couche, séparée de l'autre par une masse de schiste très-ébouleux; 8° troisième couche ou grande masse, précédée par un banc de schiste noir charbonneux, présentant une allure très-variable. Viennent ensuite des schistes formant le mur de la grande masse et des grès durs à gros grains; 9° quatrième couche de *houille* de $1^m,50$ à 2 mètres; schiste noir charbonneux de 6 mètres et grès de 8 mètres d'épaisseur; 10° cinquième couche de *houille* de $1^m,20$ à $1^m,50$, coupée par des failles d'une petite hauteur; schistes, grès et schistes, formant ensemble 12 mètres; 11° sixième couche de $1^m,50$, divisée en trois bancs par deux lits de schistes; schiste ébouleux chargé d'empreintes, de 6 mètres d'épaisseur; 12° septième couche de 1 mètre à $1^m,50$ avec un toit très-ébouleux, grès schisteux de 12 à 15 mètres, schistes durs avec fougères de même épaisseur; 13° huitième couche de 1 mètre à $1^m,50$, regardée comme inexploitable à cause de la mauvaise qualité de son charbon; grès et schistes de 25 à 30 mètres; 14° neuvième couche, inexploitable, de $0^m,50$ à $0^m,60$; grès et schistes de 10 mètres; 15° dixième couche de $1^m,50$; schistes, grès et schistes de 40 mètres; 16° onzième couche de 1 mètre, inexploitable; schiste noir de 20 mètres; grès dur de 25 mètres; 17° douzième couche de $2^m,50$ à 3 mètres, divisée en deux par un banc de schistes de $0^m,20$ à $0^m,40$; schiste ébouleux de 6 mètres, assises de grès et de schistes d'une épaisseur très-variable; schistes moyennement durs de 8 mètres; 18° treizième couche de 10 à 12 mètres. Nous citerons dans le même bassin les mines de fer en couches du Cros et du Treuil.

Le bassin de Rive-de-Gier est resserré entre deux chaînes de montagnes anciennes; les couches de terrain houiller, pliées par le soulèvement de ces chaînes, sont disposées parallèlement à leur direction et semblent avoir été moulées en berceau renversé, sur l'ancien sol, où elles ont donné naissance à une nouvelle vallée encaissée dans la vallée primitive. Les couches sont plus régulières que dans le bassin de Saint-Etienne et beaucoup moins nombreuses; on en connaît huit, dont quatre seulement sont exploitées : la Grande-Masse, de 3 à 4 mètres de puissance; les deux bâtardes, de $1^m,50$ à 2 mètres chacune, et la Mine bourrue, de $1^m,25$. La régularité des couches est souvent interrompue par des étranglements, par des failles ou crains, dont l'approche est annoncée par le peu d'ordre dans la stratification du terrain; la plus importante est celle qu'on appelle grand crain de Mouillon, qui court parallèlement au Gier, en produisant un rejet de $1^m,20$.

Les charbons du bassin de la Loire sont, en général, de bonne qualité et donnent des *houilles* maréchales, des *houilles* dures à la forge et des *houilles* à longue flamme.

Nous citerons, sans nous y arrêter, les petits bassins houillers de Ternay et de Communay, sur la rive gauche du Rhône; de Sainte-Foy-l'Argentière, dans la petite vallée de la Brévenne; de l'Arbresle, un peu à l'O. de la rivière de ce nom; de Sainte-Paule, au N. et à une petite distance d'Yoingt; enfin, de l'Ardèche, près de Prades.

Le terrain houiller d'Alais, au pied des Cévennes, s'étend du N. ou S. sur une longueur de 32,000 mètres environ, depuis les Vans jusqu'à Alais. Une chaîne de schiste micacé le divise en quatre bassins : celui de Saint-Ambroix, au N., et celui d'Alais, au S. Ce terrain est analogue à celui de Saint-Etienne. La partie du bassin d'Alais contiguë à la ville renferme dix-huit à vingt couches, coupées par deux failles, dont l'une occasionne un rejet de 20 mètres, mais rarement sujettes aux rétrécissements ou aux renflements. Seulement, près de Saint-Jean-du-Pin, il s'élève un pic d'une roche porphyroïde, et les couches redressées en ce point, sous un angle de 80 degrés, ne contiennent que des rognons de *houille* anthraciteuse de qualité inférieure. Le bassin d'Alais présente trois subdivisions principales · les mines de Rochebelle, celles de Cendras et le territoire houiller de Portes, comprenant les mines de Trescot, de la Grand'Combe, de Champdauson, de Palmesalade et de Portes. A Rochebelle, on connaît trois couches. Le toit et le mur ont une structure schisteuse, et les excavations exigent de puissants moyens de soutènement. La couche numéro 2 est coupée par une faille de l'E. à l'O., contre laquelle vient buter la couche numéro 3, et qui donne beaucoup d'eau dans la saison des pluies. Dans les mines de Cendras, on a reconnu quatre couches. Leur puissance respective est de 1 mètre, $1^m,70$, 2 mètres et $2^m,50$. Le grand axe du bassin des Portes, dirigé à peu près du N.-O. au S.-E., constitue une ligne de faîtes, qui sépare les affluents du Gardon de ceux de la Cèze; un contre-fort s'en détache vers l'E., suivant la direction du petit axe, et sépare les eaux du Luech de celles d'Auzonnet. De là, trois bassins : les mines de Champdauson, comprenant six couches, dont une seule a été exploitée; celles de Trescot, dont deux exploitées, l'une de $1^m,50$, l'autre de 4 mètres; les mines de la Grand'Combe, quinze couches. Les couches de la Grand'Combe et du Trescot sont très-régulières, avec un toit et un mur parfaitement solides.

Dans le bassin de Saint-Ambroix sont les exploitations du Martinet, de Trelys et de Bességes, dont la dernière, la plus importante, a fait reconnaître douze couches de *houille*, qui plongent d'environ 30 à 35 degrés vers le S.-E. Les terrains houillers de Bességes et de Portes sont des lambeaux d'un même dépôt, séparés par le promontoire de Rouvergue. Les couches des environs de Bességes se redressent en s'écartant des terrains anciens, puis disparaissent. Mentionnons dans le voisinage les bassins des Vans et du Vigan; le terrain houiller des montagnes littorales du département du Var; le bassin de Roujan, dans l'Hérault; celui de Saint-Gervais, pres de Lodève, comprenant les mines du Bousquet-d'Orb, de Boussagne, du Devois-de-Graissessac, de Saint-Gervais.

Les terrains houillers des pentes des Pyrénées comprennent les bassins de Ségure et de Durban. Le bassin houiller de Carmeaux, à 12 kilom. N. d'Alby, présente deux étages assez distincts : l'étage inférieur est composé d'une assise de grès de 70 à 80 mètres, et le second étage constitue une alternance de grès schisteux, de schiste argileux et de *houille*, dont l'épaisseur est d'environ 200 mètres, avec des couches peu accidentées et relevées sur les bords. Le bassin de Rodez comprend les mines de Bertholène, qui présentent trois couches dont les puissances sont 1 mètre, $3^m,20$ et $0^m,40$, et dont les charbons sont, en général, de qualité inférieure.

Le bassin de Decazeville est situé à l'extrémité N. du département de l'Aveyron et s'appuie de tous côtés sur les roches anciennes, recouvertes à Montbazon et près de Marcillac par du calcaire jurassique. Ce terrain est fort accidenté et forme un grand nombre de monticules; les couches présentent des contournements brusques et nombreux, et sont traversées par des failles multiples dont la direction est à peu près du nord au sud. La roche dominante est le grès à grains fins. On trouve dans presque toutes les exploitations de Decazeville un système de trois veines assez régulières, excepté la veine supérieure, dite Grande-Veine, dont la puissance oscille entre 10 et 30 mètres; les deux autres ont 7 mètres et 3 mètres, et sont séparées entre elles par des lits de schistes. Les principales concessions exploitées dans ce bassin sont : les mines de la Grange, où la Grande-Veine présente un pli en forme de selle avec glissement, de sorte que les deux parties intérieures de la couche se touchent sur une certaine largeur; les mines du Bourrou et de Paleyret, qui ont rencontré des couches se rapportant toutes, à l'exception d'une seule, à des plis de la Grande-Veine de la Grange. La couche supérieure du bassin de Decazeville fournit de la *houille* comparable à celles de Saint-Etienne et de Newcastle.

Le terrain houiller de l'Aveyron contient une grande quantité de minerais de fer en rognons et en couches, placés au-dessus du charbon et exploités spécialement à la Machine et à Tramont. De plus, il est souvent appuyé sur des porphyres de deux espèces différentes, les uns rouges, feldspathiques, les autres verts ou noirs, contenant des cristaux d'albite. Ces porphyres sont quelquefois intercalés entre les couches, sur une certaine longueur, comme à la Grange, et paraissent associés à la serpentine qui forme des masses puissantes dans cette partie de la France. Il est probable que l'époque de production de ces roches est comprise entre la formation du grès houiller et le dépôt de la partie inférieure du calcaire du Jura.

Notons le terrain houiller des environs de Brive, qui forme probablement, sous le grès bigarré, un grand fond de bateau, dont les terrains d'Alassac, de Vignols, de Lanteuil, d'une part, et celui de Cublac, de l'autre, sont les parties élevées; les terrains houillers de Lardin, continuation de celui de Cublac; d'Argental et de la vallée du Cher, entre Saint-Amand et Montluçon, près de Meaulne. Tous les terrains houillers dont nous venons de parler sont en concession avec les montagnes anciennes du centre de la France. Viennent ensuite les bassins placés sur la surface des montagnes du centre, suivant une ligne droite orientée parallèlement au système de soulèvement du Rhin. Ils ont tous des caractères communs : mêmes roches, même charbon sec et anthraciteux, avec une assez forte proportion de cendres; couches en général très-tourmentées. Tous sont situés au pied de monticules de granit, qui forment, par leur ensemble, une petite chaîne orientée du N.-E. au S.-O. Les principaux sont ceux de Lempret (Cantal), de la haute Dordogne, de Saint-Eloy (Puy-de-Dôme), de la Queune, dans l'Allier; de Decize, avec des affleurements que l'on voit sur les territoires de la Machine, de Thianges, de Beaumont et d'Aulézy. Ces terrains renferment sept couches différentes, comprenant une épaisseur totale de $12^m,30$ de charbon.

Nous arrivons ensuite aux bassins distribués irrégulièrement sur le plateau central de la France, parmi lesquels nous citerons le bassin de Commentry. C'est le plus important de tous par la richesse de ses gîtes et par sa proximité du canal du Berry; il comprend les trois concessions de Commentry, Bézenet et Doyet, et se compose de quatre bassins distincts, Commentry, Doyet, la Barre et l'Aumance. Le terrain houiller y repose sur du granit rose à grains fins, dont il est séparé par une faible assise de gneiss; les couches inclinées vers le sud montrent que le soulèvement de granit a relevé le bassin, en le faisant tourner sur un de ses bords comme autour d'une charnière. Viennent ensuite les terrains houillers de Bourganeuf, d'Ahun, de Lapleau, de Langeac, de Brossac; dans ce dernier, les couches suivent toutes les inflexions des roches de gneiss, sur lesquelles elles s'appuyent; la direction générale est N.-S.; les *houilles* sont légères, friables et médiocrement grasses; les bassins houillers de Bert et de Mont-Combroux, renfermant les deux concessions du même nom, de la Chapelle-sous-Dun et le bassin houiller de Saône-et-Loire. Celui-ci forme une bande allongée du N.-E. au S.-O., qui longe le canal du Centre sur une longueur de 30 kilom., et renferme treize concessions, parmi lesquelles celles du Creuzot, de Montchanin, de Blanzy. Les différentes exploitations, toutes ouvertes sur des affleurements, sont placées sur la circonférence extérieure du bassin. Les couches exploitées dans la plupart des mines sont au nombre de trois et peuvent être considérées comme formant une seule assise de charbon, divisée par des bancs d'argile et de grès que l'on nomme *barres*. La grande couche exploitée dans les mines de Blanzy est traversée par des failles nombreuses; dans la mine de Montceau, on en voit six successives. Dans la concession du Creuzot, le terrain houiller plonge vers le sud, et la couche de *houille* a une puissance moyenne de 10 à 12 mètres; elle s'étrangle quelquefois jusqu'à se réduire à 2 mètres; d'autres fois, elle atteint 15 et 20 mètres. Son inclinaison moyenne est de $0^m,70$; mais elle est horizontale dans certains cas et verticale dans d'autres. La concession contient 62 kilom. carrés de surface.

Le terrain houiller d'Autun renferme les concessions d'Epinac, de Chamboy, du Grand-Moloy et de Pauvrey. Le dépôt fondamental est composé de grès houiller, passant souvent au poudingue, et d'argile schisteuse; il contient plusieurs couches de *houille*, et présente, dans sa partie supérieure, un développement considérable de schistes bitumineux d'une nature particulière.

Nous arrivons aux dépôts houillers répandus dans les Vosges, parmi lesquels nous citerons les bassins de Ronchamp et de Champagney. Le terrain houiller de Ronchamp présente deux couches de *houille*, séparées par des couches alternatives d'argile schisteuse et de grès, et éloignées au plus de 15 mètres. La couche inférieure est la moins épaisse et la plus sujette à s'amincir subitement; son charbon est de médiocre qualité, tandis que la couche supérieure, presque épuisée, en a fourni d'excellent. Ce gîte présente plusieurs accidents qui en interrompent la continuité, et dans leur voisinage la *houille* se transforme souvent en grès houiller de couleur noirâtre, très-bitumineux et chargé d'une forte proportion de fer spathique.

L'ouest de la France est très-peu riche en *houilles;* un seul gîte, celui de la Vendée, occupe une surface considérable et paraît recéler des couches assez puissantes; entre Coutances et Bayeux, nous citerons la mine du Plessis, inexploitée aujourd'hui, et le terrain houiller de Littry.

Il nous reste à parler des bassins houillers du nord de la France. Dans cette partie, les couches, bien qu'à peu près identiques par leur nature avec celles des bassins du Centre et du Midi, offrent cependant dans leur forme et leur allure certains caractères distinctifs; le plus saillant est le grand nombre et la faible épaisseur des couches, qui varie de $0^m,35$ à $0^m,75$; ces couches ont une allure régulière; elles sont homogènes et nettement séparées du schiste; leur qualité ne varie pas dans la même couche, mais la *houille* devient de plus en plus sèche à mesure qu'on descend plus bas. La compagnie d'Anzin exploite près de Valenciennes onze couches de $0^m,30$ à 1 mètre, et en a reconnu plus de quarante inexploitées. Les couches exploitées se prolongent du côté de l'ouest, vers la concession d'Aniche. Les charbons d'Anzin sont demi-gras, peu sableux, denses et homogènes; ils tiennent longtemps au feu; ce sont les meilleurs de tout le bassin.

Nous terminerons cette nomenclature en citant les mines de Lens, de l'Escarpelle, près de Douai, de la compagnie de Béthune, de Carvin, de Marles, d'Hénin-Liétard, etc.

Les *houilles* de ces différentes localités se rapprochent beaucoup de celles d'Anzin et de la Belgique.

En résumé, les houillères françaises fournissent une quantité annuelle de *houille* évaluée à 100 millions de quintaux métriques, d'une valeur approximative de 113 millions.

— *Grande-Bretagne*. Le bassin de Newcastle occupe une surface de 130 kilom. carrés. On estime que sa longueur est de 87 kilom. et sa plus grande largeur de 25. Sa production est double de celle de la France entière. Le personnel du bassin comprend environ 40,000 ouvriers. Après le bassin de Newcastle, nous signalerons ceux de Cumberland (9,281,934 quint. métr.), d'Yorkshire (92,257,837 quint. métr.), de Derbyshire et de Nottinghamshire (33,448,655 quint. mét.), de Warwickshire (3,402,428 quint. métriq.), de Leicestershire (6,423,763 quint. métriq.), de Staffordshire et Worcestershire (74,198,311 quint. métriq.), de Lancashire (90,900,675 quint. métriq.), de Cheshire (7,661,322 quint. métriq.), de Shropshire (7,638,704 quint. métriq.), de Glocestershire, Somersetshire et Devonshire (15,539,445 quint. métriq.), de Galles du Nord (10,628,777 quint métriq.), de Galles du Sud (90,586,839 quint. métriq.), d'Ecosse (76,173,750 quint. métriq.) et d'Irlande (1,387,733 quint. métriq.). L'extraction des combustibles minéraux de la Grande-Bretagne occupe aujourd'hui environ 230,000 ouvriers.

Les bassins houillers de la Grande-Bretagne sont d'une abondance exceptionnelle, comme le prouvent les chiffres que nous venons de citer. Ces bassins trouvent un puissant élément de prospérité dans leur situation sur de grandes voies de communication qui donnent à leurs produits de faciles débouchés.

— *Belgique*. Toute proportion gardée, ce petit Etat est de tous ceux de l'Europe celui où l'on extrait la plus grande quantité de combustible minéral. L'industrie houillère y occupe environ 73,000 ouvriers; elle a imprimé un essor puissant à d'autres industries, notamment à celle du fer. La zone du terrain carbonifère s'étend de l'E. à l'O., sur une longueur de 120 kilom. et une largeur de 12 kilom. La surface connue de ce vaste bassin est de 2,500 kilom. carrés. « Le système houiller de la Belgique, dit M. Tarlier, forme une série de bassins plus ou moins développés, qui s'étendent des environs de Valenciennes jusqu'à ceux d'Aix-la-Chapelle; ils sont recouverts par du terrain crétacé vers leurs extrémités, surtout vers l'extrémité

occidentale. On y distingue trois bassins principaux : le bassin de Mons, qui est le plus riche et le plus étendu, quoiqu'il n'apparaisse au jour que sur quelques points, au N. et au S. de la Haine; le bassin de Charleroi, qui se montre sans interruption sur les deux rives de la Sambre, depuis Fontaine-l'Evêque jusqu'à Namur; le bassin de Liége, qui est surtout développé au N. de la Vesdre. » Dans les environs de Liége, on compte jusqu'à 85 couches de combustible; on en compte 116 à Mons. L'épaisseur des couches est variable; il en est qui ont plus de 2 mètres. La largeur des dépôts houillers varie de 8 à 12 kilom.

— *Prusse.* Les principaux bassins houillers allemands se trouvent dans le royaume de Prusse. On rencontre d'abord dans les provinces rhénanes les bassins de Rolduc, d'Eschweiler et de la Ruhr, qui paraissent appartenir au bassin belge. L'extraction, dans les deux premiers bassins, est peu importante; mais le troisième donne annuellement 40,000,000 de quintaux métriques. La production annuelle du bassin d'Eschweiler paraît être de 7,000,000 de quintaux métriques. Le bassin de Sarrebruck, situé sur la rive gauche du Rhin, est un des plus riches de l'Allemagne. La moitié du combustible minéral qui en est extrait est exportée en France. Le bassin de la Sarre s'étend sur la Bavière rhénane, la principauté d'Oldenbourg et le landgraviat de Hesse. Le bassin de Tarnowitz, en Silésie, produit annuellement 22,000,000 de quintaux métriques de *houille;* celui de Waldenburg, 8,500,000 quintaux métriques.

— *Autriche.* La Bohême renferme plusieurs bassins houillers, dont les plus importants se trouvent dans les cercles de Pilsen et de Lakonitz, au N.-E. de Budweis, et entre Nachod et Schatzler. A l'O. de Brunn, en Moravie, sont les bassins de Rossetz et d'Oslawau. A l'E. de Troppau, dans la Silésie, se trouve le bassin de la vallée de l'Oder.

— *Saxe.* C'est surtout aux environs de la ville de Zwickau que l'industrie houillère a pris une remarquable extension. Un autre centre important de production de combustibles minéraux se trouve à peu de distance de Dresde. On rencontre aussi de la *houille* dans les cercles de Leipzig et de Bautzen.

— *Etats-Unis.* Cette vaste république est très-riche en combustibles minéraux, mais il est impossible d'évaluer l'étendue de ses bassins houillers. Nous empruntons tous les renseignements suivants à un excellent travail de M. Bigelow. Le terrain houiller des Alleghany, couvrant de larges surfaces de la Pensylvanie, de l'Ohio, de la Virginie, du Kentucky, du Tennessee et de l'Alabama, est estimé à 155,280 kilom. carrés. Un autre vaste terrain houiller occupe la plus grande partie de l'Illinois et de l'Indiana; un troisième comprend le Missouri presque tout entier, et un quatrième presque tout le Michigan. Mais l'étendue des douze Etats houillers à l'E. du Mississipi ne peut être comparée aux immenses gîtes de l'O. du fleuve, où il existe de la *houille* dans le Dahcota, le Kansas, le Nebraska, le Colorado, l'Utah, le Nevada, la Californie, l'Orégon et le Washington. L'exploitation des mines sur une grande échelle n'a guère lieu que dans quelques Etats, notamment dans ceux de Rhode-Island, de Pensylvanie, de Maryland, de Virginie, de Géorgie, d'Alabama, de Tennessee, de Kentucky, de l'Ohio, d'Indiana, de l'Illinois, du Missouri, et le territoire de Washington.

L'Océanie n'est pas dépourvue de terrains houillers. On exploite des gisements de charbon de terre aux îles Philippines, aux îles Moluques, dans la Nouvelle-Calédonie, dans l'Australie, la Terre de Van-Diémen, etc.

— II. EXPLOITATION. L'exploitation d'une couche de *houille*, dont la position est définie par les sondages, ne peut pas se faire sans l'exécution de certains travaux préparatoires, qui permettent de découper le gîte en massifs, pour diviser le travail. Ces travaux préliminaires consistent en puits verticaux ou inclinés, en galeries d'allongement, qui suivent la direction du gîte, et en galeries de traverse, perpendiculaires à la même direction. De cette façon, on prépare dans la masse les voies d'aérage, d'abatage, de roulage et d'assèchement. Bien que l'on puisse quelquefois commencer l'exploitation à ciel ouvert, il arrive toujours un moment où ces sortes de travaux doivent être abandonnés à cause de la difficulté de maintenir les parois de trop grandes excavations, d'y épuiser les eaux et d'en extraire économiquement les produits. Les prescriptions essentielles qui doivent, lorsqu'il s'agit de l'extraction de la *houille*, présider à l'exécution des méthodes d'exploitation sont les suivantes :

1° La nécessité d'ouvrir de grands travaux à très-grande section, afin d'obtenir la *houille* en gros fragments et de faire le moins possible de menu, dont la valeur est toujours inférieure.

2° L'obligation de n'entretenir que le moins possible d'anciens travaux, parce que la *houille* qui s'y trouve réservée en piliers se détériore, par suite de la pression et du contact de l'air. D'ailleurs, les vieux travaux présentent des occasions nombreuses d'accidents, à cause de l'accumulation des eaux et des gaz délétères, dont on a constamment à craindre l'explosion.

3° La prévision du manque fréquent de remblais provenant de l'intérieur, la valeur actuellement élevée de la *houille*, qui prescrit une exploitation aussi complète que possible. Tout cela nécessite des méthodes d'entaillage larges et rapides, un enlèvement complet de la *houille*, et des chantiers d'abatage indépendants les uns des autres, afin que les accidents ne puissent atteindre d'un même coup toute la population souterraine.

La puissance des couches est l'élément principal de la diversité des méthodes, et leur inclinaison vient en seconde ligne. On classera dès lors les méthodes de la manière suivante :

1° COUCHES DE HOUILLE AU-DESSOUS DE 3 MÈTRES DE PUISSANCE :

Inclinaison supérieure à 35°.

Méthode par gradins renversés.
Méthode par dépilages.

Inclinaison inférieure à 35°.

Méthode par gradins couchés.
Méthode par grandes tailles.
Méthode par grands massifs.
Méthode par petits massifs.

2° COUCHES D'UNE PUISSANCE SUPÉRIEURE A 3 MÈTRES :

Méthode par dépilages sans remblais.
Méthode par dépilages avec remblais.

Le cas des couches peu puissantes et fortement inclinées se présente souvent dans les terrains houillers du nord de la France et de la Belgique. La méthode par gradins droits ne peut y être appliquée, parce que les ouvriers, placés sur la *houille* même pour le travail et les transports, la détérioreraient d'une manière notable, et parce que le triage intérieur des déblais deviendrait presque impossible. Cet inconvénient disparaît si l'on emploie la méthode des gradins renversés. Les gradins surplombent alors sur la tête de l'ouvrier, qui travaille en s'élevant sur les déblais ou sur un plancher volant. On donne aux gradins jusqu'à 10 et 14 mètres de front; cette dimension facilite l'abatage en grands morceaux; on est pourtant obligé de la réduire, pour exploiter les *houilles* qui laissent dégager une grande quantité de grisou, parce que la circulation de l'air sur un front découpé en gradins est d'autant plus facile que ceux-ci sont plus petits. On isole chaque massif entre deux galeries horizontales, distantes de 30 à 50 mètres; la galerie inférieure se nomme voie de roulage, la galerie supérieure est la voie d'aérage. Les puits d'extraction doivent être foncés jusqu'à la galerie de roulage, dans laquelle on réunit tout le produit de l'exploitation. On a soin de pratiquer sur le sol de cette dernière un défoncement ou rebanchage d'environ 1 mètre de profondeur, qui est immédiatement remblayé, de manière à recevoir des rails et la voie. Ces deux voies, que l'on nomme des galeries d'allongement, sont reliées au puits par des traverses. Lorsqu'un massif est ainsi isolé, on découpe les gradins, de façon à donner au profil de la taille la forme qu'il doit conserver en avançant. Ce profil a l'avantage de rompre la ligne d'affaiblissement du sol, de façon à rendre le soutènement plus facile; en même temps, il isole les chantiers. La taille est partagée en sections égales de 3 ou 4 mètres de front, dont chacune est confiée à un ouvrier; elles sont calculées de façon que, dans son poste de travail, il puisse avancer d'environ 1 mètre.

Le travail de la taille se compose de deux actions distinctes : le havage et l'abatage. *Haver*, c'est creuser des entailles parallèles à la stratification, qui permettent d'abattre la *houille* par grandes masses, en faisant le moins possible de menu. En général, les mêmes ouvriers havent, abattent et boisent. On leur adjoint, pour accélérer le travail, les bouteurs et les serveurs, qui déblayent le charbon abattu et amènent les bois qui doivent servir à empêcher l'affaissement de la partie supérieure de la couche. On distingue encore les remblayeurs et les reculeurs, qui font tout le travail en arrière, c'est-à-dire construisent les murs en pierre sèche et entassent les remblais, en ménageant des galeries ou des conduits de charbon, qui doivent être pratiqués d'après le tracé d'exploitation. Enfin, pour compléter la taille, il faut nécessairement avancer les voies de fond et d'aérage, et entretenir, par conséquent, à chacune de ces galeries, des coupeurs de mur ou bosseyeurs, qui font les voies, les boisent, et construisent les murs latéraux avec les plus plus grosses pierres que fournit l'atelier.

L'exploitation, une fois organisée, peut être poursuivie en direction, tant qu'un accident de la couche ne vient pas l'arrêter, jusqu'à une distance de 500, 700 et 1,000 mètres.

Ce que l'on doit principalement chercher à obtenir, c'est un soutènement complet du terrain, avec les remblais que fournissent les tailles et les galeries. Ces remblais, souvent surabondants dans les petites couches, sont souvent insuffisants dans celles qui dépassent $1^m,20$ d'épaisseur. Il devient alors difficile de se procurer les remblais nécessaires au soutènement, et l'on a dû chercher pour ce cas une méthode qui n'exige pas un remblayage complet. La méthode dite par *dépilage* satisfait à cette exigence, et s'applique aux couches de $1^m,20$ à 3 mètres, inclinées de 75 à 45 degrés. Elle a été employée à Blanzy de la manière suivante : le champ d'exploitation a d'abord été divisé en huit étages, par des galeries d'allongement A, B, C, D, E, F, G, communiquant au même puits P par des galeries de traverse; les masses, ainsi séparées en étages horizontaux, ont ensuite été coupées en prismes d'environ 40 mètres de longueur, au moyen de galeries montant, suivant l'inclinaison de la couche, entre le toit et le mur, et réunissant entre elles les galeries d'allongement. On a ainsi divisé le gisement en prismes de 40 mètres de longueur sur 20 mètres d'inclinaison, de A en B. Concevons que la couche ait été exploitée de A en B, et que l'on veuille enlever le massif B C.

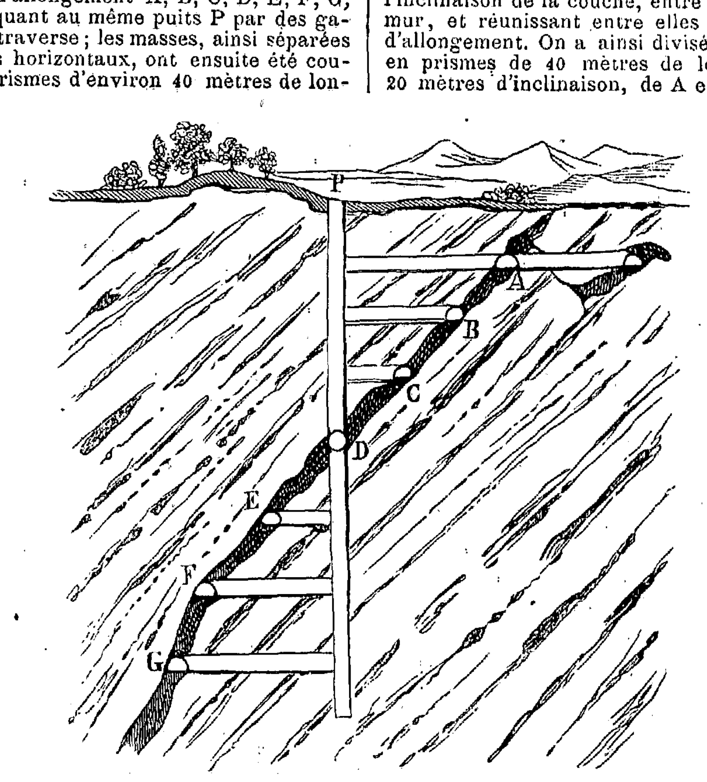

Fig. 1.

On commence par construire un montage juste au milieu de ce massif, de façon à le couper en deux; ce montage est fermé en B par un mur, pour soutenir les déblais qui proviennent de l'exploitation de la partie A B. On divise ensuite chaque moitié du pilier par trois petites galeries d'allongement, de manière à la partager en quatre sections prismatiques; on attaque alors successivement ces sections isolées à partir du haut, en les débitant en rectangles d'environ 4 mètres sur 2, qu'on écoule par la petite galerie d'allongement immédiatement inférieure. On procède ainsi jusqu'à la galerie C; les déblais descendent à mesure, en suivant l'inclinaison de la couche; on enlève de même l'autre moitié du massif B C. Quand tout est terminé, les remblais viennent remplir la galerie C. On les empêche d'envahir les montages inférieurs au moyen de barrages, et on attaque de même le massif CD, et ainsi de suite. C'est le procédé suivi lorsque le toit est ébouleux. La division de l'abatage permet de n'avoir à supporter à la fois qu'une petite surface du toit; on retire les bois à mesure que les remblais descendent, et le toit s'affaisse peu à peu derrière ceux-ci. Lorsque le toit est plus solide, on exploite en dépilages par des tailles ayant de 5 à 6 mètres de front; comme précédemment, on retire les bois à mesure de l'avancement du travail. Cette méthode permet d'obtenir la *houille* en plus gros blocs. Par ces deux procédés, on peut exploiter les couches très-complétement, en employant fort peu de bois et sans beaucoup de remblais; mais ils ne peuvent s'employer dans les couches dites *en plature*, dont l'inclinaison est inférieure à 35 degrés. L'inclinaison est alors trop faible pour que les charbons descendent d'eux-mêmes de la taille vers la galerie du fond. La méthode généralement employée dans ce cas est celle des *gradins couchés*, poursuivis suivant la direction de la couche.

Cette méthode, dite des gradins couchés, ne diffère de celle des gradins renversés que par la disposition qui résulte de la faible inclinaison du gîte. Les gradins se trouvent couchés suivant le plan de la masse minérale, et les ouvriers, au lieu de s'élever sur les remblais ou sur des planchers volants, marchent sur le mur du gîte. Ce procédé s'emploie dans les couches minces du Nord, mais il ne convient pas à des couches de plus de $1^m,50$, à moins qu'elles ne fournissent par le triage une très-forte proportion de déblais. Dans les couches ordinaires, qui ont 1 mètre au plus, on fait le havage au mur, puis on entaille le toit pour y chasser des coins, de manière à faire tomber toute l'épaisseur de la couche. Ce mode d'abatage fournit généralement les remblais nécessaires, mais on l'emploie même dans le cas contraire. On soutient alors le toit par une grande quantité de bois que l'on enlève presque en totalité, quand ils se trouvent à une certaine distance des tailles, de manière à laisser le toit briser les bois qui restent et s'affaisser sur le mur. Dans une exploitation par gradins couchés, après avoir atteint par les puits d'extraction et d'aérage une couche de *houille*, on pousse de chaque côté des galeries d'allongement; puis, laissant un certain massif de charbon intact autour des puits, afin de ne pas en altérer la solidité, on ouvre des deux côtés des ateliers d'abatage, qui s'éloignent de plus en plus des puits. Pour faciliter les transports et économiser les remblais, on ménage, vis-à-vis des gradins, des galeries de roulage qui suivent tantôt la direction de la couche, tantôt des lignes intermédiaires entre la direction et l'inclinaison. Le travail est divisé en deux parties distinctes : 1° le havage et le remblayage, qui s'exécutent dans le poste de nuit; 2° l'abatage, qui se fait dans le poste de jour.

Les méthodes que l'on vient de décrire s'appliquent toutes à des couches minces et dans lesquelles les galeries d'allongement et de traverse, pour avoir la hauteur voulue, doivent entamer le toit ou le mur, et quelquefois l'un et l'autre. La méthode par grandes tailles ne s'applique que lorsque la couche est assez épaisse pour que la galerie se pratique sans attaquer le toit ni le mur. Cela exige une puissance de $1^m,50$ au minimum. La couche est divisée en grands massifs, au moyen de galeries rectangulaires; les ouvriers attaquent ces masses de front, sur une seule ligne, et sur toute la hauteur de la couche; ils sont protégés par plusieurs lignes de bois que l'on retire peu à peu, à mesure que l'on entasse derrière les déblais. Les galeries d'aérage et de roulage ont été ouvertes sur une largeur de 4 à 5 mètres, et on les garantit des deux côtés par des murs épais en déblais, de sorte que, si ces derniers manquent pour soutenir suffisamment le toit, les galeries sont du moins préservées de l'écrasement. La dimension des couches dépend du nombre d'ouvriers : on leur donne jusqu'à 150 mètres de front. Toutes les fois que cette dimension dépasse 50 mètres, il faut ménager entre les déblais plusieurs galeries secondaires, pour porter les produits de l'abatage jusqu'à la galerie de roulage. L'essentiel, lorsqu'on opère l'abatage sur une échelle aussi vaste, est d'entretenir toujours un violent courant d'air sur le front de taille, afin de ne pas y laisser accumuler les gaz délétères. C'est par cette méthode que l'on exploite, à Sarrebruck, des couches de $1^m,60$ à 2 mètres; la dimension du front de tailles est de 45 mètres.

Dans la méthode d'exploitation par grands massifs, on fait aboutir à la galerie de roulage des tailles dont la dimension peut atteindre 8 à 12 mètres, si le toit est suffisamment solide. Ces tailles, poussées simultanément, sont indépendantes les unes des autres et isolées de la voie de roulage par un mur solide de déblais, de façon à former autant d'ateliers séparés entre eux par des massifs de *houille*, qui auront de 4 à 8 mètres. Dans chacun de ces tracés, on opère comme pour la méthode des grandes tailles, en entassant derrière soi les déblais, au milieu desquels on réserve trois galeries : deux latérales, pour l'aérage, et une au milieu de la taille, pour le roulage. Lorsqu'on est arrivé à une distance suffisante des puits, on enlève les piliers, en reculant sur la galerie de roulage; on soutient le toit au moyen de bois que l'on retire au fur et à mesure; le toit s'affaisse ainsi progressivement derrière les travailleurs. Lorsqu'on aurait à craindre un écrasement trop brusque du toit, on n'enlève pas complétement les massifs intermédiaires, et on les recoupe seulement de façon à laisser le toit reposer sur des piliers carrés, que l'on abandonne dans la mine. Cette méthode est avantageuse dans les mines où il y a beaucoup de grisou, parce qu'elle permet d'isoler complétement les ateliers, dans le cas d'incendie; elle est généralement employée à Liége. Comme le déblai manque, on remblaye avec des menus bien tassés entre des murs de déblais. Il est essentiel alors de prendre des précautions sérieuses contre l'inflammation spontanée de ces menus; à cet effet, on

les isole du contact de l'air par des murs enduits d'argile.

Nous arrivons à l'exploitation par petits massifs. En principe, cette méthode est la même que la précédente, si ce n'est que les massifs, au lieu d'avoir toute la longueur du champ d'exploitation, sont coupés sous forme de prismes de 20 à 25 mètres de longueur sur 10 de largeur. Cependant, si le toit est peu solide, on fait des massifs beaucoup plus petits, qu'on abandonne dans la mine. Ce procédé ne peut s'employer que pour l'extraction d'un charbon de peu de valeur, car on abandonne ainsi dans la mine le tiers environ de la matière exploitée.

La méthode présente deux périodes bien distinctes : le traçage des tailles, qui ont de 4 à 6 mètres de largeur, et le dépilage. Les tailles doivent être faites avec le plus grand soin et consolidées comme de véritables galeries, pour donner une retraite assurée lorsque, arrivés à l'extrémité de l'exploitation, les ouvriers procèdent au dépilage. On fait généralement un havage au milieu de la hauteur, puis on détache le bloc latéralement, et on le fait tomber en enfonçant des coins dans le toit. Dans le cas exceptionnel où le charbon est dur et ne dégage pas de grisou, on peut employer la poudre; mais son usage doit être banni en principe dans l'exploitation des mines de *houille*.

On a avantage à laisser les piliers assez forts pour qu'ils puissent soutenir le toit sans grand effort; sinon, ils subissent un écrasement partiel, et l'on n'obtient plus que des menus au dépilage. Ce dernier s'opère comme dans la méthode précédente, en partant des limites du champ d'exploitation et reculant progressivement et régulièrement vers les galeries d'origine, tandis que le toit s'affaisse peu à peu derrière les mineurs. Si la mine est sujette au grisou, on devra diviser l'espace embrassé par le champ d'exploitation en compartiments plus ou moins restreints et bien isolés les uns des autres.

Comme nous l'avons dit déjà, les couches puissantes peuvent s'extraire sans remblayer ou en remblayant. On procède, pour les couches ayant 3 à 5 mètres de puissance, comme dans la méthode par massifs, avec dépilage successif. Seulement, lorsque les traçages sont terminés et qu'il s'agit d'enlever les piliers, on opère le dépilage sur une hauteur de $1^{m},05$ à 3 mètres environ, en laissant au toit une épaisseur d'environ 1 à 2 mètres de charbon, que l'on soutient avec des bois. Cette méthode est employée dans les mines de Blanzy sur une couche de 10 à 12 mètres d'épaisseur totale, coupée par deux nappes de schiste, distantes entre elles de $1^{m},50$, et laissant au-dessus $4^{m},50$, et au-dessous, contre le mur, 6 mètres de *houille*. On commence par attaquer la fraction de couche supérieure. Quand on a déjà attaqué un pilier, on enlève la partie adhérente au toit, nommée *couronnement*, en pratiquant un havage et en ayant soin de se tenir toujours à 4 mètres en avant de l'attaque du pilier. On fait tomber ce couronnement après avoir enlevé les bois. Le toit est solide et se tient environ trois ou quatre jours encore après l'abatage du couronnement. On protége les mineurs par des lignes de bois, et on laisse l'écrasement se produire, en battant en retraite devant lui. Les accidents sont rares si les ouvriers sont prudents, parce que les écrasements ne se produisent presque jamais sans avoir averti par des bruits particuliers que produisent les terrains en se fissurant à l'avance. Lorsque le pilier est en bois, on ferme l'entrée des galeries de traverse par de bons murs, afin que les éboulements qui vont se propager lorsqu'on enlèvera le second pilier ne les envahissent pas. On garnit tous ces murs d'argile, afin d'empêcher la propagation du feu qui peut se déclarer dans les menus que l'on abandonne. La portion inférieure, qui a 6 mètres, est exploitée de même, après avoir laissé écouler un espace de deux ans pour le tassement des déblais sur le toit de cette couche. La constitution du toit peut modifier les détails de la méthode. C'est ainsi qu'à Sarrebruck et à Rive-de-Gier, où le toit est moins dur, mais beaucoup plus tenace et élastique, on fait affaisser le terrain sans secousse, sur des meules de remblais compressible, de telle sorte que le couronnement se trouve emprisonné, serré, entre le toit et un mur factice, et peut être alors exploité par les méthodes appliquées aux couches peu puissantes.

Dans certaines couches, on a conduit l'exploitation par tailles croisées de 6 à 7 mètres de hauteur, pratiquées au moyen d'un abatage étagé en trois gradins droits. On sait déjà combien les gradins droits sont désavantageux pour l'exploitation de la *houille*, et de plus ce procédé rend le dépilage impossible.

L'exploitation d'une couche puissante, lorsqu'on laisse affaisser le toit comme il vient d'être indiqué, détermine nécessairement des crevasses et des affaissements à la surface du sol, et ces affaissements rendent quelquefois l'exploitation onéreuse, à cause des indemnités qui en sont la conséquence. Il est, en outre, des qualités de *houille* facilement inflammables, qui ne se prêtent pas à une méthode dans laquelle l'inflammation spontanée a trop de chance de se produire. Il faut alors avoir recours forcément au remblayage, c'est-à-dire remplacer la *houille* enlevée par une masse équivalente de terre ou matériaux quelconques, empruntés, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur dans des chambres d'éboulement.

Lorsque la couche est peu inclinée, le procédé est simple : il consiste à exploiter par couches minces, par les méthodes connues, en partant du toit. Chaque tranche enlevée parallèlement au toit est remplacée par des remblais autant que possible compressibles et argileux, qui, après un repos plus ou moins long, forment un toit factice pour l'exploitation d'une couche inférieure. On procède ainsi par tranches successives, jusqu'à ce qu'on ait atteint le mur.

Mais si la couche puissante est en même temps très-inclinée, le problème se complique. Les détails de la méthode diffèrent alors suivant que la *houille* exploitée a plus ou moins de consistance. Soit, par exemple, une couche résistante de grande épaisseur et inclinée de 35° à 45°, telle qu'on en exploite à Blanzy. On commence par creuser un puits P, assez distant de la couche, puis on trace des galeries de traverse, telles que MA, NB, etc., qui découpent des tranches horizontales de 10 à 15 mètres de hauteur, suivant la consistance de la couche. On se propose alors d'exploiter le prisme, dont la base est ABCD, sur toute la hauteur AB. On le divise par tranches perpendiculaires ayant l'épaisseur égale à la largeur d'une galerie de traverse BD, allant du toit au mur. En C est une galerie d'allongement qui suit le mur, tandis qu'une autre, en B, suit le toit. On commence l'exploitation en D, et on trace un montage de D en C; puis on exploite par grandes tranches parallèles à la stratification. Sur la fi-

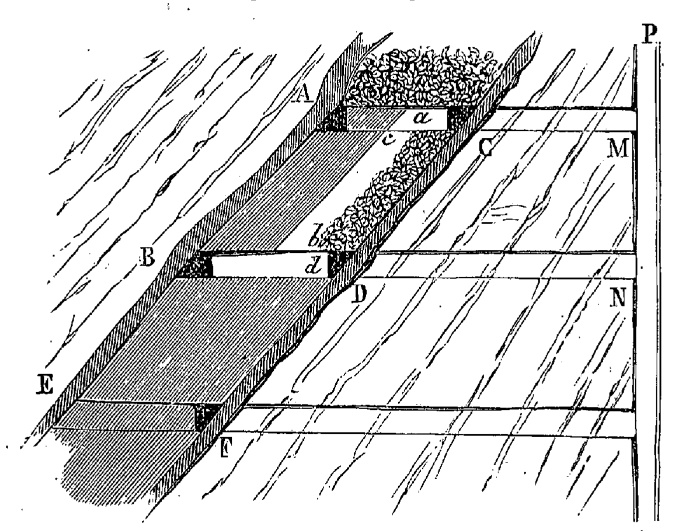

Fig. 2.

gure 2 ci-contre, on suppose que l'on a déjà avancé l'exploitation dans le sens de la couche, de sorte que le prisme ABCD, sur lequel on travaille, est au premier plan, tandis que les galeries AM, BN, etc., qui servent au roulage, sont loin derrière. Lorsqu'on a mis en train ce coupage par tranches, on laisse glisser les déblais, et on les entasse sur le mur en *ab*; les ouvriers se soutiennent dessus pour attaquer le front de taille *cd*. On roule par la galerie B, solidement boisée, et la galerie primitive BN. De cette façon, quand, dans le prisme ABCD, on a enlevé une tranche verticale de l'épaisseur voulue, elle est remplacée par des remblais. On attaque ensuite une tranche contiguë de même épaisseur, et on exploite de proche en proche le prisme ABCD, dans la direction de la couche et jusqu'aux limites du champ d'exploitation. On laisse alors le tout en repos jusqu'à ce que les remblais aient acquis assez de consistance par le tassement pour permettre d'exploiter un prisme inférieur, tel que BDEF.

Cette méthode ne peut plus convenir lorsque l'on a affaire à des couches de peu de consistance et fissurées, soit naturellement, soit accidentellement, comme cela se rencontre au Creusot, pour une couche de 10 à 20 mètres d'épaisseur, inclinée de 60 à 75 degrés, quelquefois même verticale ou renversée. Ayant tracé le puits P (fig. 3), on divise la couche en étages, par des traverses AB, CD, etc., tous les 50 mètres, et on trace en B′, à environ 20 mètres du toit, une galerie qui le suit parallèlement, en observant toutes les sinuosités de la couche. Puis, de cette galerie B′, on recoupe chaque massif de 50 mètres par une série de traverses, telles que MB, laissant entre elles des piliers de 2 mètres; on remplit ensuite ces tailles de remblai et on enlève les piliers, qu'on remplace de même par du remblai, de sorte que toute une tranche horizontale de 2 mètres de ce massif de 50 mètres est alors remplacée par du remblai. On fait le roulage par une galerie d'allongement B, pratiquée au mur. La couche de remblai se comprime peu à peu et se réduit de 2 mètres à $1^{m},20$; alors la traverse est convertie en une rampe qui monte sur ces remblais en M′B′. On trace de nouvelles traverses M′B″, pour enlever la

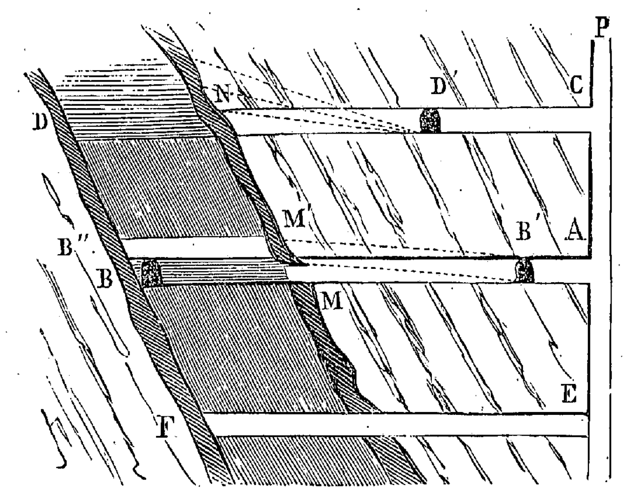

Fig. 3.

tranche horizontale M′B″, comme on a enlevé MB, et ainsi de suite jusqu'au moment où les traverses converties en rampes présentent une pente trop rapide. Alors on descend d'un étage en E, pour exploiter de même le prisme EFBM. Ces étages ne peuvent pas dépasser 6 mètres de hauteur. Si le feu se déclare dans un des massifs de 50 mètres, on construit deux barrages solides, garnis d'argile aux deux extrémités, pour préserver la galérie d'allongement B et le reste des travaux. D'ailleurs, en ayant soin de commencer les opérations par la partie supérieure, on évite le bris du charbon par son affaissement progressif sur les remblais comprimés, et on écarte ainsi le danger des feux, qui ne se déclarent guère que dans les charbons très-fissurés. Des puits spéciaux, distincts des puits d'extraction, servent à amener les remblais de l'extérieur.

Il suit clairement de l'examen comparatif de toutes les méthodes exposées, qu'une puissance totale étant donnée dans un bassin, la distribution de cette masse en plusieurs couches ayant seulement quelques mètres d'épaisseur sera bien préférable et plus avantageuse que son accumulation en une seule couche d'une très-forte épaisseur. On voit de plus que la *houille* est, sans contredit, parmi les minerais utiles, celui dont l'exploitation présente les plus grandes difficultés. En effet, quoique sa valeur soit peu considérable sur le carreau des mines, elle est pourtant assez importante pour qu'il soit nécessaire d'en abandonner le moins possible, attendu que la *houille* laissée dans les vieux travaux est perdue à jamais. De plus, elle engendre, par sa décomposition, des gaz délétères, et peut s'enflammer spontanément. Les autres dangers auxquels sont sujettes ces exploitations sont les inondations et les explosions du grisou.

Le feu se met souvent dans les travaux des houillères, soit spontanément, soit par suite des explosions, ou simplement par la négligence des ouvriers à éteindre les petits foyers qu'ils peuvent avoir accidentellement l'occasion d'entretenir pour leurs besoins ou pour divers motifs.

Les progrès d'un incendie souterrain sont fort lents, mais il est très-difficile d'en combattre les effets avec succès. Il s'avance incessamment, s'étend de plus en plus, chasse les ouvriers, heureux encore s'ils peuvent, prévenus à temps, échapper à de cruelles brûlures ou au danger non moins grand de l'asphyxie ou des explosions. On tâche d'abord de restreindre l'incendie dans des portions qu'on isole aussi bien que possible du reste de la mine; mais l'extraction, dans les environs de foyers aussi circonscrits, est encore pénible et dangereuse.

On a plusieurs exemples de couches en combustion depuis un laps de temps assez long. La couche dite *Grande-Masse de Falizolle* est, en Belgique, depuis 1822, la proie d'un incendie. La combustion se manifeste à l'extérieur par des efflorescences de soufre et le dégagement de vapeurs sulfureuses; on aperçoit d'ailleurs les matières embrasées par les soupiraux naturels que forment les crevasses du terrain. L'origine de ce feu doit, paraît-il, être attribuée aux querelles qui, avant la concession, résultaient de l'exploitation de la couche par tous les habitants de Falizolle : lorsqu'ils se rencontraient dans les galeries, ils se battaient ou cherchaient à s'expulser par divers moyens, dont l'un consistait à produire des odeurs fétides en projetant de vieux cuirs sur des brasiers ardents. C'est ainsi qu'un beau jour le feu prit à toute la couche et expulsa amis et ennemis. C'est en vain, depuis lors, que l'on a combattu cet incendie; le feu a persévéré, en s'éloignant de plus en plus du point de départ.

Plusieurs couches puissantes du centre et du midi de la France, telles que celle de la Ricamarie, près de Saint-Etienne, celles de Decazeville, de La Taupe et du Creusot, sont en combustion depuis nombre d'années. Il a été impossible d'y porter remède, par suite de la mauvaise direction donnée aux travaux dans lesquels l'incendie s'est déclaré. Leur position spéciale ne permet pas d'ailleurs de les inonder.

En Silésie, les embrasements spontanés sont très-fréquents. Les mineurs ont acquis une grande habileté pour les éteindre à leur naissance; mais autrefois il n'en était pas ainsi, et plusieurs couches de cette localité sont actuellement en pleine combustion depuis un temps immémorial.

Les anciens incendies ne sont pas moins nombreux en Angleterre et en Ecosse, où on leur donne le nom de *breeding-fire*. Certains embrasements de la couche principale du Staffordshire durent depuis fort longtemps. Ils se manifestent à la surface du sol par une lueur blanchâtre. Les grès se vitrifient; les bancs d'argile plastique se transforment en une matière analogue à la porcelaine la plus dure, et l'argile ferrugineuse en colonnes basaltiques d'environ $0^{m},03$ de diamètre; elle devient si dure et si compacte, qu'on l'emploie à charger les routes.

Aux environs de Dudley, on voyait autrefois un jardin d'une assez grande étendue, où la neige se fondait dès qu'elle avait touché terre; les produits du sol y étaient fort précoces.

L'embrasement de l'une des couches de la mine de Kilkerran (Ayrshire) est fort ancien, car la colline qui recèle l'incendie est désignée sous le nom de *Burning-Hill* (Colline brûlante) dans des cartes qui remontent au commencement du siècle dernier. La chaleur intérieure fait fondre la neige et verdir l'herbe pendant l'hiver. On établit sur cet emplacement des cultures exotiques qui prospérèrent jusqu'au moment où, le foyer souterrain s'étant déplacé, le jardin revint dans les conditions ordinaires.

Les moyens d'éteindre les incendies qui sévissent dans les mines de *houille* ne sont pas nombreux. Le plus simple consiste à circonscrire le foyer dans une partie des travaux, au moyen de digues solides et parfaitement imperméables. Au besoin, on s'arrangera pour que celles-ci soient léchées à l'extérieur par un courant d'air, de façon à en rafraîchir les parois et à entraîner les exhalaisons délétères provenant du foyer de l'incendie. Quand l'incendie a lieu dans une mine sujette au grisou, on ne peut pas user de ce moyen, et il faut, si l'on veut étouffer l'incendie, boucher hermétiquement les puits et tous les orifices communiquant avec l'extérieur. On établit dans les puits, le plus bas possible, un plancher sur lequel on tasse de la terre glaise. C'est ainsi que fut éteint l'embrasement des bois de revêtement du puits d'extraction de la mine du Bois-d'Avroy (Liége), et, plus récemment (1850), l'incendie des travaux du Roton, près de Charleroi. On peut augmenter l'efficacité de ce procédé en noyant tous les travaux d'acide carbonique préalablement à la fermeture. On produit cet acide avec des foyers allumés à l'orifice des puits, et on le chasse dans la mine avec les ventilateurs. Une belle application de ce procédé fut faite, en 1844, pour éteindre un feu qui se déclara dans les travaux du puits n° 2 de l'Agrappe, à Frameries (couchant de Mons); il servit aussi, en 1849, à éteindre le feu dans une des mines d'Astley (Ecosse).

Enfin, lorsque toutes les tentatives pour

éteindre le feu ou pour lui faire sa part ont échoué, on doit se décider à submerger la mine, soit, s'il est possible, avec les eaux mêmes de la mine, soit en faisant arriver des eaux de l'extérieur. C'est ainsi que les eaux de la rivière Douglas furent introduites dans la mine de Patricroft, près de Bolton, et celles de la Sambre dans la mine du Boubier, près de Charleroi (1851).

Lorsqu'on juge les roches suffisamment refroidies, on procède à l'épuisement des eaux. Après la mine à sec, on prend aussitôt des mesures pour éviter le renouvellement de l'incendie, et l'on pratique à travers l'espace précédemment occupé par le feu de larges galeries, dans lesquelles on lance un courant d'air fort et actif.

HOUILLEAU interj. (ou-llo; *h* asp.; *ll* mll.). Véner. Cri des chasseurs pour faire boire les chiens. ‖ On dit aussi HOUL'EAU.

HOUILLER, ÈRE adj. (ou-llé, è-re; *h* asp.; *ll* mll. — rad. *houille*). Géol. Qui renferme des couches de houille : *Terrain* HOUILLER. *Les gîtes* HOUILLERS *de la Belgique sont les plus admirables de tout le continent.* (Mich. Chev.) *A mesure que vous avancez dans le pays* HOUILLER, *l'air s'obscurcit de fumée; les cheminées, hautes comme des obélisques, s'entassent par centaines et couvrent la plaine à perte de vue.* (H. Taine.) ‖ *Période houillère*, Période pendant laquelle s'est produite la formation de la houille : *A la période dévonienne succède, dans l'histoire de notre globe, la* PÉRIODE HOUILLÈRE. (L. Figuier.)

— **Encycl.** *Terrain houiller.* V. HOUILLE.

HOUILLÈRE s. f. (ou-llè-re; *h* asp.; *ll* mll.). Mine de houille : *Les* HOUILLÈRES *de la Belgique.*

— **Encycl.** V. HOUILLE.

HOUILLES, village et commune de France (Seine-et-Oise), cant. d'Argenteuil, arrond. et à 20 kilom. N.-E. de Versailles; 1,433 hab. Récolte et commerce de vins blancs et de légumes potagers; carrières de pierres. Le village de Houilles est fort ancien. Il fut saccagé par les Normands en 846; en 1598, les huguenots s'en emparèrent, bien qu'il fût entouré d'épaisses murailles.

HOUILLEUR s. m. (ou-lleur; *h* asp.; *ll* mll. — rad. *houille*). Ouvrier qui travaille dans les mines de houille.

HOUILLEUX, EUSE adj. (ou-lleu, eu-ze; *h* asp.; *ll* mll. — rad. *houille*). Géol. Qui contient de la houille : *Roche* HOUILLEUSE.

HOUILLITE s. f. (ou-lli-te; *h* asp.; *ll* mll. — rad. *houille*). Minér. Nom donné par Daubenton à l'anthracite, parce que, dans le principe, on regardait cette substance comme une *houille* de mauvaise qualité, comme un charbon fossile imparfait ou incombustible.

HOUILLON s. m. (ou-llon; *h* asp.; *ll* mll.). Marchand de gibier qui ne spécule que sur les bêtes de rebut : *Au rôti, vous avez maudit votre bonne fortune et donné au diable tous les paysans des environs de Paris, bien innocents de la chose, car votre lièvre venait de la Vallée, et vous aviez été tout simplement la dupe de la blouse bleue d'un* HOUILLON. (De Chavannes.)

HOUKA ou **HOUKAH** s. m. (ou-ka; *h* asp.). Sorte de pipe dont se servent les Indous, et qui est analogue au narghiléh des Turcs.

— **Encycl.** Le *houka* se compose d'une énorme cloche de métal incrusté, ou plus souvent de cristal, à moitié remplie d'eau; à cette cloche s'adaptent très-exactement deux tuyaux : l'un droit, qui supporte un récipient en argent; l'autre, flexible, qui traîne jusqu'à la chaise du fumeur, le long d'un petit tapis très-étroit, sur l'extrémité arrondie duquel repose la cloche. Le tuyau flexible est formé d'une longue spirale de fil de fer dans une écorce de bouleau recouverte de soie ou d'étoffe précieuse; il est terminé par un bec d'or ou d'argent richement ciselé. Le tout forme un appareil fort élégant, et le glouglou que produit l'air en passant au travers de l'eau est assez agréable à entendre. Avant de fumer le *houka*, on verse toujours un peu d'eau de rose dans le tuyau. Le *godauk*, espèce de pâte sèche que l'on fume, se compose de feuilles de roses, de sucre candi, d'opium et de pommes sauvages desséchées; il y entre peu ou point de tabac. Cette composition ne brûlerait pas seule; on est obligé d'en entretenir la combustion au moyen de plusieurs boules composées de poussière de charbon et de farine de riz qui brûlent d'elles-mêmes avec ardeur quand on les a une fois allumées, et dont on couvre la surface du godauk. Si le *chillum* (charge du *houka*) est bien préparé, il exhale un parfum aromatique qui serait peut-être trop fort en Europe, dans nos appartements fermés; mais dans les vastes salons de l'Inde, sous la ventilation du *punka*, les sens en sont délicieusement affectés. C'est la seule manière de fumer qui soit permise à table. Non-seulement elle est reçue, mais il n'est pas extraordinaire de voir une dame accepter le bec du tuyau de son voisin pour en aspirer quelques bouffées. Les femmes indigènes, depuis la princesse jusqu'à l'esclave, passent leur vie à fumer, avec les seules interruptions du sommeil, de la toilette, de la prière et des repas. L'habitude du *houka* devient toujours une passion; c'est un besoin sans cesse renaissant, qu'il faut satisfaire au réveil, après déjeuner, après le repas du jour, après celui du soir.

Le *houka* que nous avons décrit, assez compliqué et embarrassant, sert surtout à la maison; mais il y en a un autre plus économique et plus portatif : il se compose d'une noix de coco percée de deux trous qui reçoivent des tubes en bambou. La simplicité de ce *houka* le rend plus commode, en même temps qu'il est beaucoup moins coûteux; aussi est-il fumé généralement par les coolies et les domestiques.

HOUKABADAR s. m. (ou-ka-ba-dar; *h* asp.). Domestique indou chargé de garder, de soigner et de bourrer le houka, c'est-à-dire la pipe de son maître.

— **Encycl.** Ce domestique a pour unique fonction de tenir toujours l'indispensable appareil à portée du *saheb* ou maître. Quand on va dîner en ville, l'usage est de se faire suivre de son houka et de son *houkabadar*. Dès que le repas est terminé, les *houkabadars* de tous les convives arrivent dans la salle, et chacun d'eux déploie derrière son maître le petit tapis sur lequel il pose religieusement le houka tout bourré et tout allumé, et il en présente le tube à son maître. Puis il se tient à distance respectueuse, attendant le moment où, le chillum étant épuisé, le tuyau du houka s'échappe de la main du fumeur. Le *houkabadar* s'en saisit aussitôt et enlève l'appareil à pas de chat, tandis que son maître reste plongé pour une heure ou deux dans le plus doux sommeil.

HOU-KOUANG, nom d'une ancienne province centrale de la Chine; elle forme actuellement les deux provinces de Hou-nan et de Hou-pé.

HOULAGOU, premier roi mongol de Perse, né en 1217 de notre ère, mort en 1265. Il était fils de Toulouï et petit-fils du célèbre Gengis-Khan. Lorque son frère Mangou devint grand kan des Mongols (1251), Houlagou reçut en partage le gouvernement de toute la partie de l'Asie située à l'occident du Djyhoun jusqu'aux frontières de l'Egypte. A la tête d'une nombreuse armée, il partit en 1253 de Mongolie dans le but de conquérir la Perse, demanda des contingents aux principaux princes de l'Asie, qui s'empressèrent de répondre à son appel et de venir lui faire cortége, envahit le pays des Ismaéliens ou Assassins, dont le cheik, Rokn-ed-din, avait refusé de se rendre auprès de lui, fit massacrer la population ismaélienne, démolit plus de cent châteaux forts et envoya Rokn-ed-din prisonnier à son frère Mangou (1256). Poursuivant alors sa route, il quitta Meimoun-Diz et se rendit à Tauriz, dont il fit sa capitale, et qui prit alors le nom de *Houlavou Takhd* (trône d'Houlagou). Peu de temps après, il partait de cette ville, où il avait réuni toutes ses forces, pour s'emparer de la Perse et renverser le calife Motassem, qui régnait alors à Bagdad. Vainement Motassem, prince bon, mais incapable, offrit au Mongol de lui payer un tribut; Houlagou refusa, vint mettre le siége devant Bagdad, qui, au bout de quinze jours, se rendit (10 février 1258), la livra au pillage et fit faire un horrible massacre des habitants, à l'exception des chrétiens, qui furent épargnés, grâce à l'intervention de la principale femme du vainqueur, Dokouz-Khatoun. Quant au calife et à ses deux fils, ils furent pris et mis à mort au bout de quelques jours. Forcé, par la décomposition des cadavres qui infectaient l'air, de quitter Badgad, Houlagou retourna dans l'Aderbaïdjan, puis soumit plusieurs villes de la Mésopotamie, se rendit maître d'Alep (1260), où il fit 100,000 prisonniers, qu'il vendit comme esclaves; de Hamat et de Damas, dont le souverain, Nassir-Salah-ed-din, prit la fuite, et chargea ses généraux de soumettre complétement la Syrie, pendant qu'il allait en Mongolie briguer le titre de Grand Kan devenu vacant par suite de la mort de Mangou. Ayant appris l'élection de son second frère, Coubilaï, il s'arrêta en chemin et retourna à Tauriz, sa capitale. Sur les entrefaites, le sultan d'Egypte Cottauz s'avança en Syrie avec 12,000 hommes, attaqua le général d'Houlagou, Kitouboca, le défit complétement et le tua à la bataille d'Aïn-Djalouth, près de Damas. « Quand Houlagou, dit M. Saint-Martin, apprit la destruction de ses troupes, il fut transporté d'une telle fureur, qu'il fit massacrer tous les princes de la famille de Saladin qui étaient à sa cour, et il jura que bientôt il se mettrait lui-même à la tête d'une nouvelle armée pour anéantir l'empire et le nom des musulmans. » Mais il se vit contraint d'ajourner ces menaces pour soutenir une guerre contre son cousin Bercaï, kan des Mongols du Kaptchak, qui avait embrassé l'islamisme et s'était allié avec le sultan d'Egypte. Bercaï envahit le Schirwan (1262), comme faisant partie de l'héritage paternel, rencontra l'armée envoyée contre lui par Houlagou près de Schamakhy et la tailla en pièces. Houlagou se vengea de cette défaite en faisant mettre à mort les sujets de Bercaï qui se trouvaient en Perse, et en remportant sur lui une grande victoire sur les bords du Terek. Lorsqu'il mourut, Houlagou étendait son pouvoir sur les vastes contrées situées entre le Caucase, l'Oxus, l'Euphrate, le golfe d'Oman et l'Indus. Ce prince, qui fit massacrer plus d'un million d'hommes, avait le goût des constructions et jusqu'à un certain point celui des lettres. C'est par ses ordres que furent élevés le palais d'Alatag, l'observatoire de Meragha, le temple de Khoï. Bien qu'il fût idolâtre, il n'en accorda pas moins de grandes immunités aux chrétiens, à la religion desquels appartenait sa femme Dokouz-Khatoun. Deux de ses quatorze fils, Abaka et Takoudar-Ahmed, régnèrent après lui.

HOULAN s. m. (ou-lan; *h* asp.). V. UHLAN.

HOULE s. f. (ou-le; *h* asp. — L'origine de ce mot n'est pas certaine. Scheler le fait venir du celtique : kymrique *hoeval*, mouvement de l'eau, armoricain *houl*, vague; mais on le rapporte plus généralement au germanique : ancien haut allemand *hôli*, creux, cavité, trou; gothique *hul*, anglo-saxon *hool*, scandinave *holur*, allemand *höhle*, hollandais *hol*, danois *huul*, *huulsee*, mer houleuse, de *huul*, creux, et *see*, mer. Cette dénomination proviendrait de l'espèce de sillon qui se forme entre les ondulations de la mer. Dans l'ancien français, on disait aussi *houle* dans le sens de maison de prostitution, lieu de débauche. De *houle*, dit Chevallet, on fit *houlier*, *holier*, débauché, libertin, paillard, homme qui fréquente les lieux de débauche; *houlerie*, *holerie*, libertinage, débauche, vie dissolue. *Houle*, maison de prostitution, provenait d'un primitif germanique signifiant antre, caverne, et qui est précisément le même que celui qu'on a indiqué plus haut pour le mot *houle* du français moderne, dont le sens est cependant bien éloigné; ancien haut allemand *hola*, caverne, antre; *holi*, cavité, trou, creux, etc.). Mar. Mouvement d'ondulation des eaux de la mer après une tempête : *Un beau spectacle, c'est de voir, en Hollande, la* HOULE *du nord clapoter au niveau du sol, blafarde et méchante.* (H. Taine.)

HOULE s. f. (ou-le — lat. *olla*, même sens). Econ. domest. Espèce de marmite dans laquelle on fait chauffer des liquides : HOULE *de cuivre*. HOULE *de fer*.

HOULE (LA), petit port de France, sur la rade de Cancale.

HOUL'EAU interj. (ou-lo; *h* asp.). Véner. V. HOUILLEAU.

HOULETTE s. f. (ou-lè-te; *h* asp. — L'origine de ce mot est controversée. Grandgagnage le rattache au verbe wallon *holer*, se remuer, s'agiter. Scheler, qui d'abord y avait vu un diminutif de houe, revient au latin *agolum*, interprété par Festus comme houlette de pasteur, de *agere*, conduire, mener, pousser, qui se rattache à la racine sanscrite *ag*, restée vivante avec la même signification dans la plupart des langues indo-européennes. *Houlette* représenterait donc un type *agoletta*, d'où *aolette*, *aoulette*, *oulette*, *houlette*; le *h* aspiré pourrait alors être envisagé comme un effet d'une assimilation à *houe*). Bâton de berger, armé à son extrémité d'une plaque de fer, qui sert à lancer des mottes de terre aux animaux qui s'écartent, pour les ramener :

Il s'habille en berger, endosse un hoqueton,
Fait sa *houlette* d'un bâton.
LA FONTAINE.

Les dieux ont quelquefois aimé nos pâturages,
Et leurs divines mains, aux rivages des eaux,
Ont porté la *houlette* et conduit nos troupeaux.
SEGRAIS.

— Poétiq. Crosse, bâton pastoral d'un évêque : *Le vicaire du Christ porte la* HOULETTE, *non le glaive.* (Proudh.)

— Techn. Pelle de fer, dont font usage les fondeurs de monnaies, pour porter la cuiller pleine de métal fondu. ‖ Outil de fer employé par le chandelier pour hacher le suif. ‖ Cuiller de glacier servant à préparer les sorbets et les glaces.

— Hortic. et Bot. Instrument de fer, dont on se sert pour lever des plantes en mottes, et pour quelques autres usages.

— Moll. Genre d'acéphales à coquille bivalve : *Il semblerait que la* HOULETTE *jouirait de la propriété de se creuser une loge dans la pierre.* (Deshayes.) *La* HOULETTE *est commune dans la mer Rouge.* (P. Gervais.)

— **Encycl.** Hortic. et Bot. La *houlette* est un petit instrument dont la forme est assez variable, et que les botanistes et les horticulteurs emploient fréquemment. La *houlette* des jardiniers consiste en une lame de fer arrondie à son extrémité antérieure, légèrement creusée en gouttière dans sa longueur, et fixée vers le haut à un manche ordinairement très-court; elle sert à labourer la surface du sol renfermé dans les caisses contenant des végétaux exotiques, et à enlever les jeunes plantes en motte pour les emporter ou les mettre en place en pleine terre. La *houlette* en forme de truelle a un manche court et distant du fer d'environ un décimètre; elle sert à remplir les caisses de moyenne grandeur de terre préparée, dans les rencaissages d'arbrisseaux exotiques. La *houlette* à oignons ressemble beaucoup à la précédente; on l'emploie pour enlever les oignons de fleurs, les marcottes enracinées et les jeunes plantes mal venantes dont on veut tirer parti. La *houlette* des botanistes a un fer triangulaire et un manche long d'un mètre en moyenne; on s'en sert pour enlever, avec leurs racines, les plantes qu'on veut mettre tout entières dans son herbier. Enfin, la *houlette* à doubles branches ressemble à une paire de ciseaux terminée par deux lames concaves, dont la réunion forme une sorte de vase qui sert à enlever les plantes en motte.

— Moll. Les *houlettes* sont des mollusques à coquille inéquivalve, auriculée, bâillante par la valve inférieure, qui est échancrée, à crochets écartés, et à charnière dépourvue de dents. L'unique espèce connue habite la mer Rouge et l'océan Indien. On la trouve à une certaine profondeur sous les eaux, dans les massifs de polypiers, auxquels l'animal se fixe par son byssus. On a pensé aussi qu'elle avait la propriété de se creuser une loge dans la pierre, comme les autres mollusques perforants. Elle ne forme qu'une petite saillie hors des masses pierreuses. L'animal, connu depuis peu de temps, est orné des couleurs les plus variées.

HOULEUX, EUSE adj. (ou-leu, eu-ze; *h* asp. — rad. *houle*). Mar. Agité par la houle : *Mer* HOULEUSE.

HOULEVICHE s. f. (ou-le-vi-che; *h* asp.). Pêch. Filet dont on se sert pour prendre les gros poissons.

HOULGATE, station de bains de mer des côtes de la Manche (Calvados), cant. de Dozulé, arrond. et à 27 kilom. de Pont-l'Evêque, à 20 kilom. de Caen. Houlgate n'existait pas il y a douze ans. En 1859, M. Vergniolle fit construire, sur les ruines de quelques cabanes de pêcheurs, un hôtel monumental et une jolie habitation personnelle. De nombreux chalets et plusieurs maisons de style très-fantaisiste sont sortis de terre en un clin d'œil, et une petite ville s'est formée comme par enchantement. Aujourd'hui, pendant la belle saison, la plage d'Houlgate, qui du reste est admirable, est une des plus animées des côtes normandes. A un kilomètre de distance se trouve une autre station de bains, celle de Beuzeval, où une sorte de maison hospitalière, connue sous le nom de Maison évangélique, parce qu'elle a été élevée par des protestants, offre à des prix d'une excessive modicité un logement simple, mais suffisant. La plage est charmante.

« La plupart des baigneurs de Beuzeval se connaissent, dit le docteur Le Roy. La vie s'y passe presque en commun, mais plus à l'écart, et peut-être à l'exclusion de toute personne n'appartenant pas à la même congrégation. A cela la colonie de Beuzeval devra de conserver toujours un cachet de simplicité et de vie tranquille. »

HOULI s. m. (ou-li; *h* asp.). Sorte de carnaval indou. ‖ On dit aussi HOLI.

— **Encycl.** Le *houli* se célèbre au mois de mars dans tout l'Indoustan, de l'Himalaya au cap Comorin. Dans cette occasion, on se verse des jarres d'eau fraîche sur les vêtements, que l'on barbouille ensuite de rouge, ainsi que la figure. Les gens riches donnent le soir des fêtes où paraissent des danseuses, des chanteurs et des musiciens, et qui dégénèrent presque toujours en véritables saturnales. Les distinctions de rang sont effacées, les plaisanteries les plus grossières sont échangées. La nuit, toutes les maisons, les tentes, les boutiques, les écuries sont couvertes de lampions. On se fait aussi, à l'occasion du *houli*, des cadeaux qui consistent généralement en pâtisseries, en sucreries offertes par les subordonnés, qui reçoivent en retour, de leurs maîtres, de l'argent, des vêtements ou des châles.

Les diverses cérémonies du *houli* varient peu d'une extrémité de l'Indoustan à l'autre. Dans l'Himalaya, il se célèbre avec un déploiement de mascarades tout à fait pittoresque; on voit tous les habitants se promener dans le bazar, les vêtements saupoudrés de couleurs violettes. Quelques-uns sont déguisés en bayadères, d'autres en fakirs ornés de longues barbes blanches. Tous ces masques chantent en chœur, avec accompagnement d'une musique criarde. Mais c'est à Bénarès, la Jérusalem de la religion brahmanique, que la fête prend le caractère le plus religieux, et atteint en même temps à la plus grande somme de folie carnavalesque.

HOULIÈRES (Mme DES), femme poëte française. V. DESHOULIÈRES.

HOULLÉTIE s. f. (oul-lé-sî; *h* asp. — de *Houllet*, hortic. fr.). Bot. Genre de plantes épiphytes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, dont l'espèce type croît au Brésil.

HOULLIER (Jacques), en latin **Hollierus**, médecin français, né à Etampes en 1504, mort en 1562. Il passa son doctorat à Paris, se fixa dans cette ville et fut doyen de la Faculté en 1546 et 1547. En peu de temps, il acquit la réputation d'un des meilleurs praticiens de Paris. « Houllier savait tirer parti de tout, dit Eloy; et comme il était persuadé que la joie est le meilleur de tous les remèdes, celui qui fait l'effet le plus prompt et le plus assuré, il ne travaillait pas seulement à guérir le corps par les médicaments, mais il cherchait encore à divertir l'esprit par sa conversation enjouée et ses discours agréables. » Il s'efforça de secouer le joug des subtilités théoriques, d'écarter les recherches inutiles sur les causes prochaines des maladies, pour embrasser franchement la doctrine d'Hippocrate abandonnée alors pour celle de Galien et des Arabes. Ce fut lui qui introduisit la méthode, encore en usage aujourd'hui, pour l'application du séton. Houllier est l'auteur de plusieurs ouvrages qui ne furent publiés qu'après sa mort. Nous

citerons de lui : *Magni Hippocratis coaca præsagia* (Lyon, 1576, in-fol.), édition d'Hippocrate accompagnée d'excellentes remarques ; *In aphorismos Hippocratis commentarii septem* (Paris, 1759, in-8°), commentaire fort estimé. Ses autres écrits ont été réunis et publiés sous le titre d'*Opera practica* (Paris, 1612).

HOULME (LE), bourg et comm. de France (Seine-Inférieure), cant. de Maromme, arrond. et à 11 kilom. N.-O. de Rouen, sur la rivière de Clères et Cailly ; 1,707 hab. Filature et tissage du coton. Fabrique de rouenneries, impression sur tissus, filature et tissage de calicots.

HOULQUE s. f. (oul-ke ; *h* asp. — du lat. *holkus*, orge sauvage, du gr. *holkos*, qui tient à *helkô*, je tire, pour *felkô*, avec le digamma, de la racine sanscrite *vork*, prendre, tirer à soi, ancien slave *olieshci*, traîner, lithuanien *wilkti*, tirer, traîner, etc.). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des avénées, comprenant une dizaine d'espèces : *La* HOULQUE *laineuse croît dans les prés.* (V. de Bomare.) *Toutes les volailles recherchent les graines des* HOULQUES (Bosc.) ‖ On l'appelle aussi HOUQUE.

— **Encycl.** Les *houlques* sont d'assez belles plantes, de moyenne ou de petite taille, dont les fleurs sont groupées en panicules terminales très-élégantes. Plusieurs d'entre elles sont abondamment répandues en Europe, et cultivées quelquefois comme plantes fourragères. La *houlque* molle a de 0m,35 à 0m,65 de hauteur ; elle est vivace ; ses tiges fermes portent des feuilles velues, et se terminent par des fleurs en panicules d'un blanc grisâtre, à glumes aiguës, presque glabres, à arêtes longuement saillantes. Elle croît dans les prés secs et les bois de presque toute l'Europe. Les bestiaux la recherchent avidement ; il y aurait avantage pour les cultivateurs à la multiplier.

La *houlque* laineuse est aussi vivace ; ses tiges ne dépassent guère 0m,65 de hauteur ; ses feuilles sont molles, très-velues et blanchâtres ; ses panicules florales blanches, teintées de violet. Elle croît dans les lieux sablonneux et arides de toute l'Europe, et fleurit dès le commencement du printemps. C'est une des graminées les plus hâtives. Elle réussit dans les landes les plus stériles, pourvu qu'elles aient un peu de fond et d'humidité. On pourrait la faucher deux fois par an. Les bestiaux, et surtout les moutons, en sont fort avides. Ce serait une des plantes les plus avantageuses à cultiver en prairie artificielle, si sa nature et son mode de végétation lui permettaient de s'y prêter. « En effet, dit M. Bosc, il suffit de l'avoir observée dans un sol qui lui est propre pour juger que ses pieds, qui forment de gros trochées, veulent être isolés. C'est pour n'avoir pas fait cette remarque, que quelques cultivateurs, qui l'ont semée sur parole, en ont été pour leurs frais. La manière de tirer de cette plante tout le parti possible, c'est d'en cultiver quelques touffes dans un lieu défendu contre les bestiaux, pour en récolter la graine et la semer très-clair, à la fin de l'automne, sur un simple binage ou ratissage, dans les parties des pâturages qui sont le plus dégarnies d'herbe. La précocité de sa pousse fournira aux moutons une nourriture abondante. On peut aussi s'en servir utilement pour remplir les places vides des sainfoins et des luzernes qui commencent à se détériorer. Cette plante ne subsiste pas plus de trois ou quatre ans dans la même place, parce qu'elle épuise le terrain plus que la plupart des graminées. »

La *houlque* odorante est une plante à tiges grêles, à feuilles longues et étroites, à panicules luisantes, d'un jaunâtre mêlé de brun ou de violet. Elle croît dans le Nord et sur les montagnes du centre de l'Europe ; on la recherche pour sa bonne odeur ; les habitants des campagnes en font de petits paquets, qu'ils viennent vendre dans les villes. Elle donne une odeur agréable au foin, et le fait ainsi plus vivement rechercher par les bestiaux.

HOUMAIOUN (Nesir-Eddin-Mohammed), second empereur de la dynastie mongole dans l'Indoustan, né en 1508 à Caboul, mort en 1556. Il prit part, auprès de son père Baber, à l'invasion de l'Indoustan (1525), commanda l'aile droite de l'armée à la bataille de Panipat, où les Afghans furent taillés en pièces, et après avoir défait une nouvelle armée afghane il rejoignit l'armée de son père assez tôt pour assister à la bataille de Biarad, près d'Agra, livrée aux princes indous. En 1530, Houmaioun succéda à son père, dont il n'avait ni la décision ni l'énergie ; aussi les princes indigènes de l'Indoustan refusèrent-ils bientôt de reconnaître sa suzeraineté. Au début, cependant, Houmaioun fut assez heureux pour les ramener sous sa dépendance, en battant Bahadus, souverain de Guzerate, et les princes indous du Bengale. Mais sur les entrefaites Schir-Khan, gouverneur afghan du Béhar, se révolta contre lui et le vainquit complétement sur les bords du Gange (1540). Contraint de se réfugier à Lahore, il eut bientôt à combattre ses frères Kamrân et Hindal, erra longtemps dans les environs de l'Indus et finit par se réfugier auprès du roi de Perse, Thamasp Mirza, qui lui fournit des troupes pour reconquérir son royaume. En 1545, il rentra à Caboul, mais n'en eut pas moins à lutter encore pendant plusieurs années avec Kamrân, qui, malgré ses nombreuses défaites et l'indulgence inépuisable de son frère, ne cessa de se révolter contre lui que lorsqu'il eut été condamné à perdre la vue.

En 1554, Houmaioun marcha contre Sekunder, empereur afghan de Delhi, et, après l'avoir battu sur les bords de la Suttledj et à Sirkind (28 juin 1855), redevint maître de la portion de l'Indoustan jadis conquise par son père. Il mourut, l'année suivante, des suites d'une chute, et eut pour successeur son fils Akhbar. Houmaioun avait un esprit de justice et des sentiments d'humanité rares en Orient. A maintes reprises, il pardonna à ses frères révoltés et ne consentit qu'avec peine au châtiment de Kamrân. Il s'était adonné à l'étude de l'astronomie et de la géographie, et non-seulement il écrivit des dissertations sur la nature des éléments, mais encore il possédait des globes terrestres et célestes construits pour son usage et d'après ses indications. Il composa aussi plusieurs poëmes qui ne nous sont pas parvenus. On trouve d'intéressants détails sur la vie de ce prince dans les *Mémoires particuliers de l'empereur mongol Houmaioun*, ouvrage écrit en persan par Djouher, son confident intime, et traduit en anglais par le major Stewart (Londres, 1832).

HOUMAYOUN s. m. (ou-ma-iounn ; *h* asp.). Mot employé par les Turcs et les Persans, et qui signifie impérial. ‖ On dit aussi HUMAYOUN.

— **Encycl.** *houmayoun* dérive du persan *houma*, nom d'un oiseau quasi fabuleux qui participe à la fois du phénix et de l'aigle, et qui est surnommé par les Persans *bad khour* (qui se nourrit de l'air). D'après les légendes orientales, le houma ne se nourrit pas à la façon des autres oiseaux, et mange seulement les os qu'il rencontre. Il ne faut cependant pas, dit d'Herbelot, confondre cet oiseau avec celui que les Persans appellent *ustukhan-khour*, mangeur d'os, car celui-ci est l'*ossifraga* des Latins, que nous appelons l'orfraie, qui déterre les corps et mange leurs os dans les cimetières, ce qui lui a fait donner aussi le nom d'*avis bustuaria* par les Latins.

Primitivement, l'adjectif *houmayoun* signifiait fortuné, de bon augure, et s'appliquait spécialement à l'ombre projetée par les ailes du *houma*, qui est plutôt le symbole de la protection que de la domination (on sait que, par une autre métaphore, les Orientaux musulmans considèrent le *sultan* comme l'ombre de Dieu sur la terre), tandis que, chez nous, l'aigle est l'emblème de la conquête et de la victoire. Cette épithète de *houmayoun* revient souvent dans le style emphatique des pièces officielles émanant de l'administration turque : *nameï houmayoun*, lettre impériale ; *khatti* (ou simplement *hatti*) *houmayoun* ou *chérif*, rescrit impérial et autographe de la main du sultan ; *ahdnameï houmayoun*, diplôme impérial portant serment ; c'est ainsi qu'on appelle les capitulations ou traités de paix et de commerce entre la Porte et les puissances européennes, etc.

HOUMIRI s. m. (ou-mi-ri ; *h* asp.). Bot. Syn. de HUMIRIE.

HOU-NAN, province du centre de la Chine, entre celles de Hou-pé au N., de Ssu-tchouan et de Kouéï-tchéou à l'O., de Kouang-si et de Kouang-toung au S., de Keang-si à l'E. ; 276,000 kilom. carr., et 18,000,000 d'hab. Ch.-l. Tchang-cha-fou ; villes principales : Pao-khing, Yo-tchéou, Young-tchéou. Cette province est traversée de l'O. à l'E. par la chaîne centrale de la Chine, appelée *Nan-ling ;* cette chaîne et les nombreuses ramifications qu'elle envoie au N. et au S. sont couvertes en partie de forêts de cèdres, de bambous, d'arbres à laque et à vernis. Elle est arrosée par le Yang-tsen-kiang et par ses affluents le Yuan-kang et le Heng-kiang. Le lac Thouing-ting baigne sa partie N.-E. Le sol est extrêmement fertile, surtout là où il peut être arrosé, et produit des céréales en abondance ; ou y récolte aussi beaucoup de riz, des oranges, des citrons, du thé, du coton, etc. Elève considérable de bestiaux et d'abeilles ; pêche et chasse abondante. Mines d'or, argent, cinabre, étain, cuivre, plomb, mercure, cristal de roche, talc, etc. Fabrication d'étoffes de coton, papier, articles en fer, en acier. Grande exportation de riz et autres grains. Le Hou-nan est divisé en 9 départements et renferme 7 villes de première classe et 51 de deuxième. Dans les montagnes qui couvrent une partie de cette province, plusieurs tribus des indomptables Miao-tze ont pu conserver leur indépendance, quoique nominalement rangées au nombre des sujets du Céleste Empire.

HOUNAU (Henri-Michel), médecin français, né à Pau (Basses-Pyrénées) en 1784, mort en 1868. Il entra comme chirurgien dans l'armée en 1806, fut envoyé en Espagne, où il devint rapidement chirurgien principal, et, après la chute de l'Empire, il retourna pratiquer son art à Pau, où il est devenu directeur d'une école départementale d'accouchement. Outre de nombreux *Mémoires*, insérés dans les *Annales des Sociétés savantes du Midi*, on a de lui un ouvrage très-estimé sur les *Maladies chroniques*. — Un de ses fils s'est fait connaître dans les lettres sous le pseudonyme de Georges BELL.

HOUNG-WOU, fondateur de la 21e dynastie chinoise. V. TAÏ-TSOU.

HOUNSFIELD, bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, à 240 kilom. N.-O. d'Albany, sur le lac Ontario ; 4,700 hab. Commerce actif de bois, de céréales et de pelleteries.

HOUNSLOW, bourg d'Angleterre, comté de Middlesex, à 17 kilom. O. de Londres ; 2,500 hab. Casernes de cavalerie ; poudreries.

HOUP interj. (oupp ; *h* asp.). Sert à appeler quelqu'un, à exciter un cheval, à imprimer un mouvement uniforme à des ouvriers qui soulèvent un même fardeau : HOUP ! HOUP ! HOUP *là*.

HOU-PÉ, province du centre de la Chine, entre celles de Ho-nan au N., de Chen-si et de Ssu-tchouan à l'O., de Hou-nan au S., de Kiang-si au S.-E. et de Ngan-hoéi à l'E. 276,402 kilom. carrés ; 27,370,000 hab. Ch-l. Ou-tchang ; villes principales, Hang-yang, Hoang-tchéou-fou, Siang-yang, An-lou. La partie septentrionale de cette province est accidentée par quelques ramifications des monts Pé-ling ; mais on y trouve de grandes et fertiles plaines, surtout entre le Yan-tse-kiang et le Han-kiang, les deux principaux cours d'eau de cette vaste région. Le sol, très-fertile, produit des céréales, du riz en abondance, du thé, du coton et des fruits. Les forêts abondent en bambous, arbres à vernis, plantes médicinales, etc. Elève de bestiaux et d'abeilles ; pêche et chasse abondantes. Les principales productions minérales sont le fer, l'étain, le mercure, le cristal de roche, le talc, etc. L'industrie a surtout pour objet la fabrication de toiles de coton, du papier de bambou, d'articles de fer et d'acier. Commerce considérable de graines et de céréales. La province de Hou-pé, qui, avec celle de Hou-nan, formait autrefois la grande province de Hou-kouang, est divisée en 9 départements et renferme 8 villes de première classe et 53 villes de seconde classe.

HOUPÉE s. f. (ou-pé ; *h* asp.). Mar. Ecume légère qui jaillit des vagues. ‖ *Prendre la houpée*, Saisir le moment où la vague est haute, afin d'approcher plus près d'un vaisseau ou de descendre dans une embarcation.

HOUPER v. a. ou tr. (ou-pé ; *h* asp. — rad. *houp*). Chasse. Appeler son compagnon en criant houp.

HOUPEROU s. m. (ou-pe-rou ; *h* asp.). Ichthyol. Grand poisson des mers d'Amérique, qu'on dit très-dangereux pour l'homme, et qui est probablement une espèce de squale.

HOUPETTE s. f. (ou-pè-te ; *h* asp.). Ornith. V. HOUPPETTE.

HOUPPE s. f. (ou-pe ; *h* asp. — même dérivation que pour le mot HUPPE). Assemblage de filaments formant un bouquet, une touffe, un flocon. HOUPPES *de chevaux de carrosse. La lance des Arabes est décorée de* HOUPPES *flottantes.* (Lamart.)

— Blas. Touffe placée aux extrémités du cordon de soie en treillis qui sert de timbre à l'écusson des grands dignitaires de l'Eglise.

— Fr. maçonn. Cordon entrelacé, terminé par deux houppes, qui figure, comme symbole d'union, parmi les attributs maçonniques.

— Eaux et for. Cime d'un arbre.

— Techn. Toison lavée et préparée pour être filée. ‖ Bout de fil d'or, d'argent ou de ruban effilé, qui déborde le fer de l'aiguillette. ‖ Instrument en forme de houppe, au moyen duquel on poudre les cheveux et les perruques.

— Physiq. *Houppes d'Haidinger*, Faisceaux lumineux très-divergents, observés dans la lumière polarisée.

— Anat. Nom de l'un des muscles du menton. ‖ *Houppes nerveuses*, Petits mamelons nerveux, qui sont épars dans le tissu de la peau, et qui sont le siége des sensations.

— Hist. nat. Petite touffe de poils, qui se trouve sur les diverses parties d'un animal ou d'un végétal.

— Ornith. Flocon de plumes que certains oiseaux portent sur la tête.

— **Encycl.** Physiq. *Houppes d'Haidinger.* M. Haidinger, s'étant avisé de recevoir dans l'œil un faisceau de lumière polarisée qui avait traversé un prisme de Nicol, aperçut, disposées en croix, quatre *houppes*, dont deux jaunes et deux violettes, et toutes très diffuses à leurs extrémités. Les deux houppes jaunes sont toujours dirigées dans le plan de polarisation. Les deux houppes violettes, qui leur sont perpendiculaires, sont beaucoup plus vagues et moins distinctes.

La lumière atmosphérique étant souvent polarisée, le phénomène des *houppes* peut être fréquemment reconnu, sans le secours d'aucun instrument, par des yeux exercés.

Pour expliquer ce phénomène, Silbermann supposait que la cornée et le cristallin de l'œil sont biréfringents. Alors les parties antérieures du cristallin et la cornée joueraient le rôle d'une lame mince de cristal, et les parties postérieures feraient l'office de polariscope. A l'appui de cette théorie, Silbermann cite des expériences de Brewster, qui a obtenu des *houppes* colorées au moyen du cristallin de divers animaux placé entre un polarisateur et un polariscope.

M. Jamin attribue aussi à l'œil la faculté de produire des *houppes ;* mais il en donne une explication différente de celle que nous venons d'indiquer. Si l'on fait tourner une pile de glace (ou *polariscope de réfraction*) autour d'un rayon polarisé oblique, on trouve que l'intensité du rayon émergent augmente à mesure que le plan d'incidence sur la pile se rapproche de la perpendiculaire au plan de polarisation. Si l'on ferme une pile avec des lentilles superposées, et que l'on conçoive une infinité de plans passant par l'axe commun de ces lentilles, un faisceau polarisé présentera, dans chacun de ces plans, une intensité dépendant de l'angle qu'il fait avec le plan de polarisation. Il y aura donc un maximum et un minimum d'éclat : le premier, perpendiculaire au plan de polarisation, se manifestera sous la forme de deux *houppes* opposées, épanouies, brillantes ; le second, parallèle à ce plan, formera les deux *houppes* sombres. Cela posé, conclut M. Jamin, l'œil est composé de milieux superposés ayant la forme de lentilles : la cornée, l'humeur aqueuse et les couches du cristallin. Lors donc qu'il reçoit de la lumière polarisée, il doit produire par lui-même des *houppes* qui se peignent sur la rétine. (V. *Comptes rendus de l'Acad. des sc.*, t. XXVI.)

HOUPPÉ, ÉE (ou-pé) part. passé du v. Houpper. Mis en houppes : *Laine* HOUPPÉE.

— Garni de houppes ou d'une houppe : *Ceinture* HOUPPÉE.

HOUPPELANDE s. f. (ou-pe-lan-de — de *Upland*, province suédoise, ou même de l'ital. *pelando*, sorte de manteau). Vêtement large, à manches, sans taille, qui se place par-dessus l'habit : *Une* HOUPPELANDE *de gros drap.* ‖ Espèce de manteau de femme, à queue traînante et à grand collet.

— **Encycl.** La *houppelande* était primitivement une espèce de cape ou manteau de berger dont s'enveloppaient les paysans. Les personnes d'une classe plus élevée en firent un manteau de luxe. Olivier de Clisson, dans un codicille de son testament, lègue à Bertrand de Dinant, fils de Charles de Dinant, seigneur de Châteaubriant, une *houppelande* rouge fourrée de martre (*unam suam houppelandam rubeam, martris foderatam*). La *houppelande* était fendue et boutonnée sur les côtés. Dans un mémoire de la chambre des comptes de Paris, de l'année 1304, cité par D. Carpentier, dans son *Supplément au Glossaire* de Du Cange, on trouve la description suivante de ce vêtement : « *Houppelandes* de drap, de laine et de soie, les unes longues, les autres à mi-jambe, les autres au-dessus du genou, et les autres courtes. » On appelait encore *houppelande* un manteau de femme à queue traînante, garni de fourrures et de broderies. Enfin on nommait *houppelandes* des écus d'or sur lesquels était représentée une *houppelande*

HOUPPER v. a. ou tr. (ou-pé ; *h* asp. — rad. *houppe*). Techn. Mettre en houppes : HOUPPER *de la soie.* ‖ *Houpper la laine*, La peigner.

HOUPPETTE s. f. (ou-pè-te ; *h* asp. — dimin. de *houppe*). Petite houppe.

— Ornith. Oiseau du genre tangara, qui habite la Guyane.

HOUPPIER s. m. (ou-pié ; *h* asp. — rad. *houppe*). Celui qui vend, prépare ou emploie les houppes.

— Sylvic. Arbre forestier, qu'on a ébranché de manière à ne lui laisser que la houppe. ‖ Faîte d'un arbre : *Les jeunes sapins croissent tant qu'ils ne sont point parvenus à la hauteur où commence le* HOUPPIER *des anciens arbres.* (Dralet.) ‖ Maladie qui attaque la cime des arbres.

HOUPPIFÈRE s. m. (ou-pi-fè-re ; *h* asp. — de *houppe*, et du lat. *fero*, je porte). Ornith. Genre d'oiseaux gallinacés, appelé aussi EUPLOCOME : *Les mœurs des* HOUPPIFÈRES *sont à peu près inconnues.* (Z. Gerbe). *Le* HOUPPIFÈRE *ignicolore habite les îles de la Sonde.* (V. Meunier.)

HOUQUE s. f. (ou-ke ; *h* asp.). Bot. Syn. de HOULQUE : *Il faut se méfier de la* HOUQUE *odorante.* (T. de Berneaud.) ‖ Quelques auteurs emploient ce mot au masculin : *On ferait d'excellentes prairies du* HOUQUE *laineux.* (Dict. d'hist. nat.)

HOUR s. m. (our ; *h* asp.). Techn. Sorte de hangar où l'on fait certains ouvrages en bois : HOUR *de sabotier.*

HOURA s. m. (ou-ra ; *h* asp.). V. HOURRA.

— Art. milit. Crevasse qui se trouve dans l'intérieur d'un fourneau de mine.

HOURAILLEMENT s. m. (ou-ra-lle-man ; *ll* mll. — rad. *hourailler*). Vén. Grande chasse en battue, qui consiste à pousser devant soi tout le gibier d'une forêt pour l'entasser dans une enceinte fermée par des toiles : *Faire un* HOURAILLEMENT.

HOURAILLER v. n. ou intr. (ou-ra-llé ; *ll* mll. — rad. *houret*). Chass. Chasser avec des hourets.

HOURAILLERIE s. f. (ou-ra-lle-ri ; *h* asp. — rad. *houret*). Chasse faite avec des hourets ou mauvais chiens.

HOURAILLIS s. m. (ou-ra-lli ; *h* asp. — rad. *houret*). Chass. Meute de mauvais chiens de chasse.

HOURCASTREMÉ (Pierre), littérateur français, né à Navarreins (Béarn) en 1742, mort

vers 1815. D'abord commis chez un marchand, il se mit à composer des vers et apprit seul la musique et le dessin, puis vint à Paris pour y étudier le droit. De retour dans sa ville natale, il exerça la profession d'avocat (1759) ; mais, au bout de quelques années, il reprit la route de Paris, envoya, en 1770, des vers à Voltaire, et publia en 1773, sous le titre de *Poésies et œuvres mêlées* (2 vol. in-12), des productions fort médiocres et dans lesquelles se trouvent de nombreuses fautes contre les règles élémentaires de la versification. En 1775, il adressa au directeur de l'Opéra un drame lyrique, *Marius et Ariste*, qu'on lui renvoya pour y joindre un divertissement, et qu'il remit en portefeuille. Vers 1784, Hourcastremé alla se fixer à Graville, se mit à étudier la philosophie et les mathématiques, et s'attacha particulièrement à chercher la solution de problèmes tels que la quadrature du cercle, la duplication du cube, la trisection de l'angle. Lorsque éclata la Révolution, il retourna à Paris, où il entra en relation avec Bailly, Mirabeau, et se mit à la recherche des moyens de régénérer la France. On le vit alors présenter à l'Assemblée divers projets, un, entre autres, de réorganisation judiciaire. En 1796, il devint un des rédacteurs du *Courrier lyrique*, des *Etrennes de Mnémosyne*, publia quelques nouveaux ouvrages, et mourut complétement oublié. Outre les écrits précités, nous mentionnerons de cet écrivain, qui ne manquait pas d'une certaine originalité d'esprit : *Catéchisme du chrétien par le seul raisonnement* (Toulouse, 1789); *Aventures de messire Anselme, chevalier des lois* (Paris, 1790, 2 vol. in-12), roman qu'il regardait « comme son premier titre à l'estime de la postérité; » *Essai sur la faculté de penser et de réfléchir* (Paris, 1805) ; *Essais d'un apprenti philosophe sur quelques problèmes de physique, d'astronomie, de géométrie, de métaphysique et de morale* (Paris, 1805, in-8°); *Solution du problème de la trisection géométrique de l'angle* (Rouen, 1812).

HOURCE s. f. (our-se; *h.* asp.) Mar. Manœuvre courante, servant de bras à la vergue d'artimon.

HOURD s. m. (our; *h* asp. — de l'allem. *hord*, claie). Echafaud dressé autour de la carrière où se donnaient les tournois.

— Fortif. Ouvrage de charpente, que l'on établissait en porte-à-faux, au sommet des tours et des courtines, pour la défense des places et des châteaux.

— **Encycl.** Fortif. Les constructions connues sous le nom de *hourds* se composaient de poutres horizontales traversant la muraille, que l'on assujettissait comme des corbeaux ou des consoles en bois; sur leurs surfaces supérieures on établissait un plancher dans lequel on ménageait des ouvertures de distance en distance. A l'extrémité des poutres saillantes on élevait un mur en madriers retenus par une ossature parfaitement triangulée, et sur cette fermeture en planche, que l'on perçait de trous rectangulaires à différentes hauteurs, on posait une couverture en ardoise ou en tuile. Cette espèce de galerie extérieure était destinée à renfermer des défenseurs, et était desservie par les créneaux qui surmontaient les tours. Les trous inférieurs ménagés dans le plancher permettaient de jeter les projectiles sur ceux qui s'approchaient du pied de la fortification, et protégeaient ainsi cette partie; les vides réservés dans l'enveloppe en madriers livraient passage aux flèches et aux projectiles que l'on lançait contre l'ennemi, et permettaient de l'atteindre sous des angles plus ou moins ouverts avec l'horizon. Ces sortes d'ouvrages n'étaient pas généralement posés à demeure; on ne les établissait qu'en temps de guerre; à cet effet, lors de la construction des tours, on réservait les trous dans lesquels les poutres des consoles devaient entrer. Lorsque l'on avait à craindre l'envoi de projectiles incendiaires, on recouvrait les *hourds* avec des peaux fraîches, de grosses étoffes de laine, du fumier ou du gazon. Quelquefois les *hourds* étaient à demeure; on les hourdait alors en maçonnerie comme des pans de bois ou on les couvrait d'ardoises. Au château de Laval, il existe encore une tour du XII^e siècle qui a conservé un hourdage supérieur dont la construction, d'après M. Viollet-le-Duc, paraît remonter au XIII^e siècle. A partir de cette époque, on simplifia le système de construction des *hourds* : on se contenta de former l'ossature résistante du plancher d'une seule poutre, à laquelle on donna de fortes dimensions, environ 30 centimètres de côté et seulement $1^m,95$ de saillie sur le nu du mur; on inclina vers le sol la paroi extérieure, et on forma plusieurs étages de défenses. Pour parer aux dangers d'incendie que présentaient ces *hourds* saillants posés sur des solives en porte-à-faux, et contre lesquels les assaillants lançaient une quantité de barillets de feu grégeois, de dards garnis d'étoupe, de résine ou de bitume enflammé, on fit reposer le pied de ces constructions sur des consoles en pierre. Les *hourds* du donjon de Coucy, dont les pieds sont à 40 mètres au-dessus de la contrescarpe du fossé, sont établis dans ces conditions. Ces constructions, qui prirent une grande importance pour la défense des places pendant la période du XI^e au XIV^e siècle, furent complétement abandonnées en France vers le commencement de cette dernière époque, pour être remplacées par les mâchicoulis avec mur de garde en pierre. Cependant, en Suisse et en Allemagne on employa encore les *hourds* pendant les XIV^e, XV^e et XVI^e siècles; ce ne sont plus les défenses combinées avec les crénelages, ce sont des galeries en bois établies sur le sommet des murs. A Constance, en Suisse, on voit encore un certain nombre de tours garnies de *hourds* qui datent du XV^e siècle. Lorsque les armes à feu parurent et furent employées dans les siéges, on remplaça les planches de la paroi verticale par un hourdis en maçonnerie, et les *hourds* couronnèrent les parapets des courtines par-dessus la grosse artillerie, comme cela se voit encore aujourd'hui à Nuremberg, sur les remparts élevés, au XVI^e siècle, par Albert Dürer.

On donnait aussi le nom de *hourd* à des échafauds décorés d'étoffes riches, d'écussons, de peintures, de tapisseries, etc., que l'on dressait à l'occasion de certaines cérémonies, soit dans des salles, soit sur des places, pour recevoir les personnages de distinction. Ces constructions, qui ressemblaient beaucoup aux amphithéâtres que nous dressons de nos jours à l'occasion des fêtes, étaient établies en gradins et quelquefois divisées en loges séparées par des cloisons drapées.

HOURDAGE s. m. (our-da-je; *h* asp. — rad. *hourder*). Maçonnage grossier en moellons ou plâtras. ‖ Première couche de gros plâtre appliquée sur un lattis, pour former l'aire d'un plancher ou une paroi en cloison.

— **Encycl.** La marche suivie dans l'exécution des maçonneries hourdées en mortier ou en plâtre varie avec la nature de ces deux matériaux. Lorsque l'on emploie le premier, après avoir nettoyé et mouillé l'endroit où le moellon doit être posé, et arrosé celui-ci s'il est trop sec, afin de faciliter l'adhérence du mortier à la pierre, on étend une couche de mortier de $0^m,02$ à $0^m,03$ d'épaisseur sur l'assise, le long du parement du mur, et on y pose le moellon en le tassant avec une hachette, et en l'amenant dans le plan des lignes ou cordeaux donnant la direction du mur. Le moellon ainsi posé, on garnit de mortier son joint montant libre, et on le pousse avec la hachette contre le moellon voisin, jusqu'à ce que l'épaisseur du mortier n'excède pas $0^m,02$. Quand les moellons des parements sont posés, on procède au blocage; pour cela on étend un lit de mortier entre les queues des moellons des parements, et on y pose à bain les pierres de blocage, en les entremêlant bien les unes avec les autres, de manière à obtenir une liaison complète.

L'exécution des maçonneries de moellons hourdées en plâtre ne diffère pas de la précédente, sous le rapport de la disposition des matériaux; mais la prise rapide du plâtre oblige d'apporter quelques modifications dans la manière d'opérer. On commence par préparer les moellons qui doivent former une certaine étendue du parement de l'assise, en les mettant provisoirement en place à sec; on les enlève ensuite, en les laissant dans l'ordre de leur emploi, afin de ne pas avoir à les choisir et de pouvoir les poser avant la prise du plâtre dans l'auge. On étale alors sur le tas avec la truelle une quantité de plâtre suffisante pour poser, seulement deux ou trois moellons; quand ceux-ci sont en place, on en scelle deux ou trois autres, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'on ait employé tout le plâtre contenu dans l'auge. Pour faire le blocage ou garnissage, on étale un lit de plâtre entre les moellons des parements, et dessus on pose les moellons, en laissant entre eux des joints d'une largeur suffisante pour qu'on puisse les remplir de plâtre. Le *hourdage* en ciment s'exécute de la même façon que les précédents, en tenant compte, toutefois, du prompt durcissement de cette matière dans l'eau ou à l'air, de sa grande adhérence aux matériaux de construction et de son degré d'imperméabilité.

Pour les *hourdis* des pans de bois, cloisons, etc., on emploie, en général, le plâtre le plus gros, connu sous le nom de mouchettes, en le mêlant avec du plâtre ordinaire et en gâchant aussi serré que possible. Pour les pans de bois, après avoir latté sur les deux faces, on place à sec, dans le vide, des plâtras, des éclats de briques ou de moellons tendres, et on remplit tous les vides entre ces matériaux avec le plâtre, en dressant grossièrement la surface à la main, de manière à affleurer le lattis. Pour les *hourdis en renformis* pour niches, avant-corps, bandes de trémies, etc., on pose à bain de plâtre tous les plâtras et garnis. Dans les cloisons légères, le *hourdis* se fait plein en plâtre; quelquefois on y mêle de la musique, c'est-à-dire de la terre ou de la poussière d'immondices passée au panier. Pour hourder en plâtras et plâtre 1 mètre carré de pan de bois de $0^m,18$ d'épaisseur, il faut : $0^{mc},08$ de plâtras blancs et $0^{mc},02$ de plâtre en poudre pour les sceller; la main-d'œuvre d'un maçon avec son garçon est de $0^h,8$. Pour le *hourdis* de 1 mètre carré de cloison légère de $0^m,08$ à $0^m,11$ d'épaisseur, il faut $0^{mc},04$ de plâtre en poudre, et une main-d'œuvre de $0^h,5$.

HOURDÉ, ÉE (our-dé) part. passé du v. Hourder. Maçonné grossièrement : *Cloison* HOURDÉE.

HOURDER v. a. ou tr. (our-dé; *h* asp. — Du germanique gothique *haards*, porte, ancien haut allemand *hurt*, claie, scandinave *hurd*, anglo-saxon *hyrdd*, *hyrdel*, ancien allemand *hürde*, *horde*, allemand *hürde*, anglais *hurdle*, qui appartient, suivant Grimm et Pictet, à un verbe gothique perdu *hairdan*, affermir. Comparez *hardus*, dur, ferme, fort, et le sanscrit védique *cardha*, force, d'une racine *cardh*, appuyer, soutenir. Le germanique a fourni l'ancien français *hourd*, *hourt*, *hourdeis*, *hourdel*, claie, retranchement fait avec des claies que l'on garnissait de terre par derrière, barricade, construction de charpente propre à servir d'échafaud, de théâtre). Construire en hourdage : HOURDER *une cloison, un plancher*.

HOURDI s. m. (our-di; *h* asp.). Mar. Lisse ou barre de l'arcasse, dernière pièce de bois qui, placée à l'arrière, sert à affermir la poupe.

HOURDIS s. m. (our-di; *h* asp.). Syn. de HOURDAGE.

HOURDOUAR, ville de l'Indoustan. V. HERDOUAR.

HOURE s. f. (ou-re; *h* asp.). Techn. Echafaud d'ardoisier.

HOURELLE (Pierre-François), médecin français, né à Reims en 1758, mort dans la même ville en 1832, d'une attaque de choléra. On a de lui : *Dissertation sur l'empyème et les différentes espèces d'épanchements qui peuvent se faire dans la capacité de l'estomac* (Strasbourg, 1808, in-4°); *Remarques topographiques, médicales et politiques sur la ville de Reims* (Reims, 1810, in-4°).

HOURET s. m. (ou-rè; *h* asp. — Diez compare l'anglo-saxon *horadr*, maigre; mais c'est là un rapprochement fort douteux). Chasse. Mauvais chien courant :

Dieu préserve en chassant toute sage personne
D'un porteur de huchet qui mal à propos sonne,
De ces gens qui, suivis de dix *hourets* galeux,
Disent : « Ma meute, » et font les chasseurs merveil-[leux.
MOLIÈRE.

HOURI s. m. (ou-ri; *h* asp.). Mar. Nom qu'on donne, dans les ports normands, à une espèce de chasse-marée qui fait la pêche dans la Manche, et qui pousse un petit bout-dehors en avant, sur lequel il amure sa misaine : *Les plus grands* HOURIS *gréent un hunier volant au-dessus de la grande voile; tous sont pontés.*

HOURI s. f. (ou-ri; *h* asp. — de l'arabe *hour elain*, vierge aux yeux dont le blanc et le noir sont très marqués. De là vient le persan *houry*, qui nous a donné directement le français *houri*). Nom donné à des femmes dont Mahomet a peuplé son paradis; femme d'une extrême beauté :

J'aime, après les combats, qu'une voix enjouée
Rie, et, des cris de guerre encore tout enrouée,
Chante les *houris* et l'amour.
V. HUGO.

HOURITE s. m. (ou-ri-te; *h* asp.). Ichthyol. Poisson des côtes de Madagascar, assez semblable à l'éperlan, et dont la chair est très-estimée.

HOUROUSS, île de l'océan Pacifique, dans le groupe des Kouriles méridionales ou japonaises, entre 44°27' et 45°40' de latitude N. Son sol est élevé et montagneux; un volcan toujours actif se trouve dans sa partie septentrionale. Le climat est froid, et de fréquents brouillards enveloppent cette île et les autres Kouriles. Les courants qui la séparent des autres îles sont excessivement forts, et, soit à cause des brisants, soit à cause des rochers qui tombent à pic dans la mer, elle n'est que difficilement abordable. Sa flore est peu connue; les principaux animaux qui s'y trouvent sont des castors, des renards, des phoques, des lions et des veaux marins. Les habitants, en petit nombre, vivent surtout de la pêche et de la chair du mauridor, espèce de pigeon. Le principal établissement sur cette île est Ourbitch, sur la côte N.-O., forteresse et fort, non loin d'un volcan en ignition.

HOURQUE s. f. (our-ke; *h* asp.). Mar. Grand bâtiment de transport, qui n'est plus en usage que dans les mers du nord, et qui a deux mâts à pible, l'un au centre, l'autre à l'arrière, son grand mât gréant une grande voile et un hunier, celui de l'arrière une voile carrée au-dessus d'une petite brigantine. ‖ En général, Navire mal construit et marchant mal.

HOURRA s. m. (ou-ra; *h* asp. — de l'angl. *horrah*, *hurraw*, que quelques étymologistes font venir du slave *hu-raj*, au paradis, d'après l'idée que tout homme qui meurt en combattant vaillamment va en paradis; mais Chevallet le rapporte avec plus de raison, selon nous, au radical germanique qui apparaît déjà dans *haro* et *héraut*, savoir : l'ancien haut allemand *haran*, crier, *hrofan*, *hrofjan*, même sens, gothique *hropjan*, etc., probablement de la racine sanscrite *kal*, *kar*, crier, faire entendre un bruit quelconque). Cri des Cosaques marchant à l'ennemi. ‖ Cri des marins anglais en l'honneur de leurs chefs ou d'un grand personnage qui visite un navire : *L'amiral, en montant sur son bord, fut salué par un* HOURRA *universel.* (Acad.)

— Par ext. Acclamations :

Hourra pour l'Angleterre et ses falaises blanches
Hourra pour la Bretagne aux côtes de granit!
LAMARTINE.

— Mar. Cri que poussent les marins pour agir ensemble.

HOURRE s. f. (ou-re; *h* asp.). Agric. Espèce de pioche dont on se sert pour la culture de la vigne.

HOURS s. m. pl. (our; *h* asp.). Techn. Chevalets qui soutiennent l'arbre sur lequel travaillent les scieurs de long.

HOURVARI s. m. (our-va-ri; *h* asp. — corrupt. de *wourwayri*). Mar. Nom que l'on donne, dans les Antilles, à un coup de vent violent, accompagné de tonnerre et de pluie, et soufflant successivement de tous les points de l'horizon.

— Chass. Ruse qu'emploie le gibier, lorsque, ayant pris de l'avance, il s'en retourne précisément par le même chemin en doublant ses voies, et qu'il se jette sur le côté afin de laisser passer les chiens : *Le cerf, le lièvre et le chevreuil font souvent des* HOURVARIS. ‖ Cri que l'on pousse, notes que sonnent les trompes pour avertir les chiens que l'animal poursuivi a fait un hourvari, que les voies sont doublées, et qu'ils doivent les rechercher sur les derrières : *Pour réparer une erreur de change, il est à propos d'arrêter les chiens et de sonner un* HOURVARI. (E. Chapus.)

— Fam. Grand bruit, grand tumulte :

S'il vous trouvait ensemble, ô ciel, quel *hourvari!*
CORNEILLE.

HOUSARD s. m. (ou-zar; *h* asp. Syn. de HUSSARD.

HOUSCHE s. f. (ou-che; *h* asp.). Terrain situé derrière la maison d'un paysan, et dans lequel il cultive les plantes qui lui sont le plus nécessaires.

HOUSEAU s. m. (ou-zo; *h* asp.). Comm. Espèce d'épingle jaune.

HOUSEAUX s. m. pl. (ou-zô; *h* asp. — dimin. de l'ancien français *hose*, botte; du germanique : ancien haut allemand *hosa*, sorte de chausse profonde, espèce de botte, anglo-saxon *hosa*, scandinave *hussor*, allemand moderne *hose*, probablement le même que le sanscrit *kôçi*, *kôshi*, soulier, sandale; persan *kawsh*, arménien *goshig*, *kashger*, *kosh*, soulier-botte; ossète *kochugi*, soulier d'écorce. Le sanscrit *kôçi* désigne proprement, comme *nôça*, une gaîne, une enveloppe, un fourreau, de la racine *kuc*, envelopper, entourer. L'ancien haut allemand *hosa* a fourni directement l'ancien français *hose*, *hoese*, *heuse*, d'où le diminutif *housiau*, *houseau*, toutes formes que l'on trouve souvent dans les vieux auteurs). Ancienne chaussure de jambes, dont on se servait contre la pluie et la crotte.

— Fam. *Laisser ses houseaux quelque part*, y mourir :

Mais le pauvret, ce coup, *y laissa ses houseaux.*
LA FONTAINE.

— **Encycl.** Les *houseaux*, sorte de fortes guêtres ou espèce de bottes en cuir, étaient encore en usage au dernier siècle dans l'arme des dragons. Ces *houseaux*, fabriqués en peau de veau forte, étaient cirés, et garnis d'une bande de cuir de chaque côté, l'une servant à attacher les passants, et l'autre dans laquelle on pratiquait les boutonnières. Les genouillères, dont les formes variaient beaucoup, servaient à garantir les genoux du cavalier dans l'escadron.

Les officiers de cavalerie se servent encore de *houseaux*, qu'ils remplacent par les bottes dites bottes molles, certainement plus élégantes, lorsque le colonel du régiment veut bien tolérer cette coquetterie dans les manœuvres.

HOUSE-BREAKER s. m. (aouss-bré-keur — mot anglais formé de *house*, maison, et *breaker*, celui qui fracture). Nom donné en Angleterre aux voleurs avec effraction.

— **Encycl.** Les *house-breakers* anglais forment, comme les *pick-pockets*, une association dont les membres sont gens bien vêtus et jouent le rôle d'hommes comme il faut. La voiture dont ils se servent pour leurs expéditions contient ordinairement une boîte d'instruments à effraction, dont la collection se monte à soixante ou soixante-dix pièces, et coûte jusqu'à 150 livres sterling (environ 3,750 francs). On les appelle aussi *burglars;* ce sont ceux qui principalement travaillent la nuit. Les pillards de magasins sont aussi plus spécialement désignés sous le nom de *ship-robbers*, et les coureurs d'hôtels sous celui de *hotel-jilters*. Ces filous divers sont pour les pick-pockets des adhérents utiles, ainsi que les *sacacks* ou *rampeurs*, qui se répandent dans la ville de Londres pour découvrir les endroits faciles à attaquer, les boutiques surtout. Rien n'égale l'habileté de ces dangereux voleurs qui, pour certains cas, s'associent par petites bandes, et connaissent parfaitement les *bons endroits*, c'est-à-dire ceux où il y a toujours quelque chose à prendre et qui semblent les convier. V. PICK-POCKETS.

HOUSÉE s. f. (ou-zé; *h* asp. — de l'allem. *hosen*, haut-de-chausse). Blas. Meuble représentant une botte ou une bottine.

HOUSPILLÉ, ÉE (ou-spi-llé; *ll* mll.) part.

passé du v. Houspiller. Maltraité, tourmenté : *Un malheur continuel pique et offense ; on hait d'être* HOUSPILLÉ *par la fortune.* (Mme de Sév.)

HOUSPILLER v. a. ou tr. (ou-spi-llé ; *h* asp. ; *ll* mll. — Diez tire ce mot de l'anglo-saxon *hyspan*, injurieux, et Chevallet de l'anglo-saxon *utspillen*, maltraiter, de *ut*, *ute*, hors, et *spillen*, *spillon*, gâter, détruire, ancien haut allemand *huz* et *spillan*. Scheler croit que *gouspiller* est la forme primitive, du latin *cupiscula*, pointe, aiguillon, de sorte que *gouspiller*, *houspiller* serait tout simplement aiguillonner. Mais M. Littré croit arriver à quelque chose de plus plausible en faisant remarquer que la forme ancienne est *houssepigner*, que l'on trouve dans les vieux auteurs bien avant *houspiller* ; il croit qu'il faut y voir le mot *housse*, *houce* composé avec *pigner* ou *piller*, et le tout signifierait *peigner* ou *piller la housse*, saisir la *housse*, le vêtement de dessus, et figurément battre, tourmenter, secouer : c'est ainsi qu'on dit populairement tomber sur le casaquin de quelqu'un). Tirailler, maltraiter, tourmenter : *Ils se mirent à me* HOUSPILLER *et à me souffleter, de manière qu'un soufflet n'attendait pas l'autre.* (Lesage.)

Se houspiller v. pr. Se maltraiter l'un l'autre : *La vie est courte : il vaut mieux boire ensemble que de* SE HOUSPILLER. (Volt.)

HOUSPILLEUR s. m. (ou-spi-lleur ; *h* asp. ; *ll* mll. — rad. *houspiller*). Celui qui houspille, qui aime à houspiller.

HOUSPILLON s. m. (ou-spi-llon ; *h* asp. ; *ll* mll. — rad. *houspiller*). Demi-verre d'eau que doit boire par pénitence celui qui a commis une faute dans certains jeux de société.

HOUSSA, contrée de l'Afrique centrale. V. HAOUSSA.

HOUSSAGE s. m. (ou-sa-je ; *h* asp. — rad. *housser*). Action de housser.

— Techn. Fermeture d'un moulin à vent au moyen de bardeaux.

— Comm. *Salpêtre de houssage*, Salpêtre de l'Inde, recueilli en brossant légèrement les pierres sur lesquelles il se forme.

HOUSSAY (frère Jean DU), ermite du Mont-Valérien, près de Paris, né à Chaillot en 1539, mort au Mont-Valérien en 1609. Il appartenait à une communauté de religieux qui s'étaient réunis au Mont-Valérien, et qui faisaient vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Jean du Houssay se signala entre les frères ermites par l'austérité de sa vie. Pendant quarante ans, il ne vécut que de racines, de pain grossier, ne but que de l'eau, et ne mangeait qu'une fois par jour, après le coucher du soleil. Il reçut dans sa retraite la visite de Henri III, de Henri IV, de la reine Marie de Médicis, etc. On voit un portrait de Jean du Houssay dans la *Règle et constitution des frères hermites du Mont-Valérien, près Paris* (Paris, 1776, in-12).

HOUSSAYE (LA), village et commune de France (Seine-et-Marne), canton de Rozoy, arrond. et à 21 kilom. de Coulommiers ; 690 hab. Eglise du XIIIe et du XIVe siècle. Le château, flanqué de pavillons et de tourelles, est très-ancien ; il a appartenu aux familles de Montmorency, de Morteaux, de Coëtlogon, et a été habité par le maréchal Augereau, duc de Castiglione.

HOUSSAYE (Arsène HOUSSET, dit), littérateur français, né à Bruyères, près de Laon, le 28 mars 1815. Sa famille était ancienne dans le pays et y jouissait d'une notoriété honnêtement acquise. Ses grands-pères maternel et paternel furent successivement maires de Bruyères, l'un sous Louis XVI, l'autre sous la République. A seize ans, le jeune Arsène s'engagea et fit la campagne d'Anvers (1831) ; de retour au village, on l'employa successivement à la charrue et au moulin, sans qu'il y prît goût. Il faisait de mauvais vers, à la fois prosaïques et prétentieux, dénotant surtout une absence complète de culture littéraire ; il a plus tard raconté qu'il n'avait jamais rien pu ni voulu apprendre, et ses premiers essais démontrent la véracité de cette assertion. Une voix intérieure lui criait pourtant de quitter la famille et d'aller à Paris tenter la fortune ; il s'échappa, muni d'un peu d'argent, et faillit d'abord se laisser prendre le cœur par l'ingénue d'une troupe de baladins, dont il fit la rencontre sur la route. Le *queue-rouge* et le *père noble* réussirent du moins à alléger sa bourse et ne le laissèrent partir qu'à moitié plumé. A Paris, où il arriva en plein choléra, il ne se créa quelques ressources qu'en composant d'horribles romances sentimentales pour les chanteurs ambulants, mais il eut la bonne chance de se lier, dans les galeries du Louvre, avec Théophile Gautier, qui lui fit connaître Gérard de Nerval et Ourliac. Il alla habiter en commun avec tout un clan tapageur de poëtes, de bohêmes et d'artistes, cette grande maison de la rue du Doyenné (disparue pour faire place au nouveau Louvre) que les récits de Gautier et de Gérard ont rendue célèbre, et dont Célestin Nanteuil, Camille Rogier, Marilhat s'étaient amusés à peindre à fresque les boiseries. Tous ceux qui vivaient dans cette poétique bohême se firent un nom dans les lettres et dans les arts ; à leur fréquentation Arsène Houssaye gagna quelque talent, et d'excellentes relations dont il sut user ; l'histoire de ses succès montre assez comment un talent de peu de valeur devient fructueux, grâce au savoir-faire. Il était doué, du reste, d'une fécondité qui pourrait passer pour surprenante si le nombre des pages, abstraction faite de leur qualité, comptait pour quelque chose. La liste de ses œuvres de jeunesse est déjà fort longue : les *Aventures galantes de Margot*, fade pastorale publiée sous le pseudonyme de Henri Mousse, ainsi que le *De Profundis* (Laon, 1833) ; la *Couronne de bluets ; Une pécheresse*, roman réimprimé depuis sous le titre de *Ciel et terre, histoire panthéiste ;* le *Serpent sous l'herbe*, nouvelle, les *Revenants* (1839) ; les *Onze maîtresses délaissées* (1840, 2 vol. in-8°) ; *Mlle de Vandeuil*, *Mlle de Kérouart*, *Milla*, *Marie* (1842-1843, 4 vol. in-8°) ; la *Vertu de Rosine* (1844) ; *Romans, contes et voyages* (1846) ; les *Trois sœurs* (1847, 2 vol. in-8°). Toutes ces œuvres furent assez bien accueillies dans les recueils littéraires où elles parurent, mais, réimprimées en volumes, elles firent boire d'affreux bouillons aux éditeurs, entre autres à Desessart. L'auteur s'était avisé d'un coin inexploré dans le grand domaine romantique, la pastorale, et il avait essayé de renouveler à sa façon Berquin et Léonard. Mais, au rebours des maîtres du mouvement, qui avaient substitué de réelles beautés aux beautés de convention tombées en désuétude, Arsène Houssaye s'ingénia à rendre ce genre encore plus faux et plus conventionnel que ses devanciers. Les plus faibles de ces productions sont les recueils de vers, les *Sentiers perdus* (1841), *Poésie dans les bois* (1845), pour qui l'auteur a manifesté une grande tendresse en les faisant réimprimer sous le titre de *Poésies complètes* (1851), et dont le genre faux, maniéré, ressort désagréablement au milieu des œuvres originales et sincères de ses amis. Son nom fit néanmoins un peu de bruit. Janin se fit présenter l'auteur d'*Une pécheresse*, et, comme la marquise de La Caste, la fille de Bosio, se trouvait là : « Voici, madame, un jeune homme, lui dit le critique, qui sait faire de délicieuses p....., et qui pourtant ne vous a point prise pour modèle, » épigramme qui valut, dit-on, à J. Janin un beau soufflet. Ses essais dans la critique d'art, *Revue du Salon de* 1844, furent assez heureux, et d'assez bonnes études sur les personnages de la Régence, *Galerie de portraits du* XVIIIe *siècle* (1844, 2 vol. in-18), le classèrent parmi les fantaisistes les plus accrédités. Nous disons fantaisiste, et rien de plus ; car ce qu'il appelle, dans son style prétentieux, « cueillir les pâles violettes du souvenir dans les champs oubliés de l'histoire » ne saurait jamais passer pour un travail d'historien. Arsène Houssaye en est resté toute sa vie aux bergers enrubannés de Florian et aux meunières d'opéra-comique, souvenirs idéalisés du moulin paternel. Son *Histoire de la peinture flamande et hollandaise* (1846, in-fol., 100 planches gravées) souleva les plus irritants débats ; il resta prouvé que l'auteur en avait emprunté les parties les plus sérieuses à un livre peu lu, mais fort savant, de M. Alfred Michiels, dont il s'était borné à déguiser le travail, à sa manière, sous la poudre et les nœuds roses. Les souscriptions auxquelles il avait eu l'art d'amener le ministère firent le succès de l'œuvre et la fortune de l'auteur, qui, cette année, reçut, en récompense de tous les rubans de son style, celui de chevalier de la Légion d'honneur. A cette époque, il épousa une charmante femme, la fille de Mme Edmée Brucy, une élève de Prudhon. Lehmann, Vidal, Clesinger, Jouffroy ont peint ou sculpté son image. Elle avait une beauté qui rappelait de loin les types du Corrége. Elle mourut à l'âge de vingt-huit ans.

Le journal l'*Artiste*, qu'Arsène Houssaye acheta, en 1843, à son fondateur, Achille Ricourt, et qu'il lança dans une voie nouvelle, fut pour sa réputation un excellent porte-voix ; les écrivains intelligents qu'il groupa autour de lui, Gérard de Nerval, Gautier, Mürger, Champfleury, Monselet, P. Mantz, Esquiros, dépensèrent tant de verve que quelque chose en rejaillit sur le directeur. Aussi celui-ci se trouva-t-il, en 1849, tout désigné au gouvernement de la République pour les hautes fonctions d'administrateur de la Comédie-Française. Rachel le soutint de toutes ses forces contre l'hostilité des autres sociétaires dont, à force de patience, Arsène Houssaye parvint à regagner le bon vouloir. Son administration ne fut pas mauvaise ; l'art dramatique lui doit des reprises fructueuses de quelques œuvres de V. Hugo, que l'on tenait obstinément éloignées de la scène sous l'administration précédente, et l'avénement de noms nouveaux restés chers au public lettré : Ponsard, E. Augier, Sandeau, Mme de Girardin, Léon Gozlan. Nous avons passé sous silence une tentative faite par lui, en 1848, dans le domaine politique ; il avait coiffé le bonnet phrygien et s'était présenté à la députation, dans son département ; les électeurs le renvoyèrent à ses moutons. Au coup d'Etat de 1851, le fougueux démocrate vira de bord et composa la fameuse cantate : l'*Empire c'est la paix!* qui fut chantée, à grand orchestre, au Théâtre-Français. Sa gérance de sept années (1849-1856) fut assez fructueuse pour qu'il en retirât des bénéfices considérables ; quelques opérations de Bourse bien menées arrondirent rapidement son pécule, qu'il augmenta encore en faisant, dans le quartier Beaujon, d'habiles spéculations sur des terrains, achetés alors à bon compte, et dont la valeur décupla en quelques années. Voilà comment, toujours aidé par le bonheur en affaires, l'auteur de fades pastorales et de poésies illisibles a pu se faire bâtir un hôtel princier et donner des fêtes splendides au « tout Paris » du second Empire.

La fortune, bien loin de tarir sa veine, en augmenta la fécondité ; il publia successivement : *Philosophes et comédiennes* (1850) ; la *Pantoufle de Cendrillon*, le *Voyage à ma fenêtre* (1851) ; les *Filles d'Eve ;* les *Femmes sous la Régence et sous la Terreur* (1852) ; le *Repentir de Marion* (1854) ; le *Violon de Franjolé* (1856) ; *Mlle Mariani* (1859) ; *La Vallière et la Montespan* (1860), études pseudo-historiques dans lesquelles la fantaisie a la plus large part, ainsi que dans les études suivantes sur l'art et la littérature : *Histoire du quarante et unième fauteuil de l'Académie française* (1855, in-8°) ; le *Roi Voltaire* (1858) ; *Histoire de l'art français* (1860). La spécialité d'Arsène Houssaye s'est surtout révélée dans des pastels de femmes plus ou moins réussis et dont il a fait plusieurs séries de trois ou quatre volumes : *Mlle Cléopâtre* (1864, in-18) ; *Blanche et Marguerite* (1864, in-18) ; le *Repentir de Marion* (1864, in-18) ; le *Roman de la duchesse* (1865, in-18) ; *Notre-Dame de Thermidor* (1865, in-8°) ; *Nos grandes dames* (1868, 4 vol. in-8°) ; les *Parisiennes* (4 vol. in-8°, 1869-1870). On peut rattacher à ce genre d'ouvrages : les *Femmes comme elles sont* (1861, in-8°) ; les *Femmes du temps passé* (1862, gr. in-8°) ; *Jean-Jacques Rousseau et Mme de Warens* (1863, in-18). Tout cela, d'assez mince valeur au point de vue des recherches ou de l'observation, est écrit d'un style papillotant, que l'auteur a quelque peu amélioré dans ces dernières années, sans s'élever beaucoup au-dessus du simple bavardage. En dehors de ces livres, déjà si nombreux, Arsène Houssaye a disséminé des quantités d'articles dans l'*Artiste*, la *Revue de Paris*, la *Revue des Deux-Mondes*, dans la *Presse*, dont il fut copropriétaire (en 1861), et où il fit, sous le titre d'*Histoire en pantoufles*, une série de feuilletons signés P. de L'Estoile. Il a pris souvent les pseudonymes de G. de Montbeyraux, de Henri Mousse, de lord Pilgrim, de comte d'Or, de René de La Ferté, de Pierre Dax, etc. Le second Empire fit de lui un inspecteur général des musées de province, sinécure créée pour lui en 1857, et lui donna la rosette d'officier. Tout le personnel taré de la presse et de l'administration bonapartiste figurait à ses brillantes soirées de l'hôtel Beaujon.

Son fils, Henri HOUSSAYE, né à Paris le 24 février 1848, s'est fait tout jeune quelque notoriété dans les lettres ; une *Histoire d'Apelle*, publiée sous son nom en 1867 (1 vol. in-8°), l'auteur ayant par conséquent dix-neuf ans, fit un peu de bruit ; on y trouva trop d'érudition et trop de maturité d'esprit pour que le jeune homme n'eût pas eu un bon collaborateur. Depuis, M. Henri Houssaye a écrit dans l'*Artiste*, la *Presse*, la *Revue du* XIXe *siècle*, la *Revue française*.

HOUSSAYE (Amelot DE LA), publiciste français. V. AMELOT.

HOUSSE s. f. (ou-se ; *h* asp. — du bas lat. *hulcia*, *hulcium*, qui se rattache au germanique : ancien haut allemand *hulst*, fourreau, couverture ; ancien allemand *hulse* ; allemand moderne *hülse*, enveloppe de certains fruits et de certains grains, dérivé, selon Chevallet, de *hüllen*, envelopper, couvrir, voiler, sans doute le même que le radical sanscrit *kûl*, couvrir, l'*h* germanique remplaçant régulièrement le *k* sanscrit). Pièce d'étoffe attachée à la selle d'un cheval, et qui couvre la croupe : HOUSSE *de drap*, *de velours*. HOUSSE *brodée d'or et d'argent*. ‖ Couverture du siége du cocher : HOUSSE *en broderie*. HOUSSE *à frange*. HOUSSE *à écusson*.

— Econ. domest. Couverture d'étoffe légère servant à couvrir des meubles : HOUSSE *de lit*, *de fauteuil*, *de canapé*.

— Techn. Nom donné par les mégissiers aux peaux de mouton en laine, parce qu'elles servent à faire des housses. ‖ On dit aussi HOUSSÉE. ‖ Ebauche de pièce de poterie. ‖ *Moulage à la housse*, Procédé de moulage de poteries.

— **Encycl.** Le moulage à la *housse* consiste à faire d'abord sur le tour une *housse* ou ébauche de la pièce à fabriquer, puis à placer cette *housse* dans un moule de plâtre creux, contre les parois duquel on l'applique avec une éponge, afin de lui en faire prendre extérieurement la forme. Ce procédé convient particulièrement pour les pâtes délicates, mais il ne peut s'appliquer qu'à certaines classes de formes. « Il faut, dit Brongniart, que la pièce qu'on veut mouler à la *housse* soit évasée, et qu'elle le soit assez pour permettre l'introduction de la main ou des doigts de l'ouvrier, ou au moins celle d'un bâton muni d'un tampon d'éponge. Il faut qu'elle soit unie. Elle ne peut porter aucune moulure, astragale ou autre saillie, parce que la pression qu'on peut lui faire éprouver ne serait pas assez forte pour faire pénétrer la pâte de ces saillies dans les cavités qu'on aurait laissées dans le moule, ou bien, si l'on pouvait y arriver, cet excès de pression dans ces points contribuerait à la déformation des pièces. »

HOUSSÉ, ÉE (ou-sé) part. passé du v. Housser. Nettoyé avec un houssoir : *Meuble* HOUSSÉ.

— Blas. Se dit d'un cheval qui a sa housse.

HOUSSÉE s. f. (ou-sé ; *h* asp. — rad. *housse*). Techn. Nom donné par les mégissiers aux peaux de mouton en laine, parce que les selliers et les bourreliers s'en servent pour faire des housses, ainsi que des chabraques et des garnitures diverses.

HOUSSEIN, nom de plusieurs princes et écrivains orientaux. V. HOSSEIN et HUSSEIN.

HOUSSER v. a. ou tr. (ou-sé ; *h* asp. — rad. *housse*). Nettoyer avec un houssoir : HOUSSER *une tapisserie, des meubles.*

HOUSSET s. m. (ou-sè ; *h* asp.). Techn. Serrure de coffre. V. HOUSSETTE.

— Comm. Soie de Perse.

— Bot. Nom vulgaire du FRAGON.

HOUSSETTE s. f. (ou-sè-te ; *h* asp. — rad. *houseaux*). Blas. Meuble de l'écu, représentant une espèce de bottine en usage autrefois parmi les militaires : *Heustey, en Normandie : d'argent, à une* HOUSSETTE *de sable, éperonnée d'or et posée en pal.*

— Techn. Serrure de coffre, qui se ferme quand on laisse retomber le couvercle. ‖ On dit aussi HOUSSET.

HOUSSIÈRE s. f. (ou-siè-re ; *h* asp. — rad. *houx*). Sylvic. Partie d'une forêt qui renferme beaucoup de houx et de broussailles.

HOUSSILLES s. f. pl. (ou-si-lle ; *h* asp. ; *ll* mll. — rad. *houseaux*). Blas. Meuble de l'écu représentant des brodequins ou bas-de-chausses.

HOUSSINE s. f. (ou-si-ne ; *h* asp. — rad. *houx*). Baguette flexible de houx ou d'autre bois : *Secouer un tapis avec des* HOUSSINES.

HOUSSOIR s. m. (ou-soir ; *h* asp. — rad. *housser*). Balai de houx, de branchage, et souvent de plumes, de crin ou d'autres filaments : *Il avait une épaisse chevelure noire, semblable aux crins d'un* HOUSSOIR. (Balz.)

— Bot. *Houssoir de plumes*, Espèce de pissenlit.

HOUSSON s. m. (ou-son ; *h* asp. — dimin. de *houx*). Bot. Nom vulgaire du fragon.

HOUSSURE s. f. (ou-su-re ; *h* asp. — rad *housse*). Ensemble des harnais d'un cheval : *Riches* HOUSSURES.

HOUSTON, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans le Texas, sur le Buffalo, à peu de distance de la baie de Galveston ; 5,000 hab. Elle a été fondée en 1837, et fut pendant quelque temps la capitale provisoire de l'Etat du Texas. Le port de Houston est l'entrepôt des productions agricoles de la contrée environnante. Aux environs de la ville s'étendent de belles plaines couvertes de gras pâturages, où l'on élève une grande quantité de bestiaux.

HOUSTON ou **HOUSTOUN** (William), naturaliste anglais, né vers 1695, mort en 1733. Après avoir fait, comme chirurgien de marine, un voyage en Amérique, il alla terminer ses études de médecine à Leyde, où il suivit les leçons de Boerhaave (1728-1729). A cette époque, il fit avec Van Swieten une série d'expériences anatomiques sur les conditions de la transpiration chez les animaux, etc., et fut nommé membre de la Société royale de Londres en 1729. Peu de temps après, Houston repartit pour l'Amérique, recueillit des plantes inconnues en Europe, et fut emporté par le climat délétère des côtes du Mexique. Gronovius a donné, en l'honneur du jeune naturaliste, le nom de *Houstonia* à un genre exotique de la famille des rubiacées. On a de lui : *Reliquiæ Houstonianæ, seu plantarum in America meridionali collectarum icones* (Londres, 1781, in-4°), avec 25 planches, ouvrage qui contient les descriptions de quinze genres et de onze espèces de plantes originaires du Venezuela.

HOUSTON (Samuel), général et homme politique américain, né à Rockbridge-Cor (Virginie) en 1793, mort en 1863. Sa mère, devenue veuve, alla habiter sur les bords du Tennessee. Là, il reçut une instruction des plus élémentaires, fut quelque temps commis chez un marchand, puis s'enfuit dans les forêts et passa plusieurs années chez les Indiens Cherokees, au milieu desquels il acquit la vigueur, l'adresse et les goûts qui ont fait l'originalité de son caractère. A l'âge de dix-huit ans, Houston abandonna la vie sauvage pour ouvrir une école mixte dans le Tennessee ; mais ces occupations calmes et sédentaires ne pouvaient convenir longtemps à son esprit aventureux. Lorsque éclata la guerre contre les Anglais, le jeune instituteur s'enrôla dans l'armée du général Jackson, se signala par son intrépidité au combat de Horse-Shoe, où il reçut une blessure grave, parvint au grade de lieutenant, et fut chargé par Jackson d'aller conclure un traité avec les Indiens. Quand la guerre fut terminée, Houston dut abandonner le métier des armes. Il se tourna alors vers la jurisprudence, qu'il étudia à Nashville, exerça dans cette ville avec un certain éclat la profession d'avocat, devint, en 1821, général-major de la milice du Tennessee, et fut élu, deux ans plus tard, représentant près du congrès de cet État, dont il devint gouverneur en 1827. En 1829, Houston, poussé par son caractère aventu-

reux, retourna chez les Indiens Cherokees. Témoin des fraudes, des exactions de tout genre dont ils étaient victimes de la part des agents du gouvernement américain, il résolut d'y mettre un terme, se rendit à Washington, y demanda vainement justice, se vit attaqué par tous ceux qui avaient intérêt à ce que la lumière ne pût être faite, et, las de lutter, il retourna près de ses amis les Indiens. Sur ces entrefaites, le Texas se souleva contre Santa-Anna, dictateur du Mexique (1833). Houston s'empressa de se rendre dans ce pays, fut nommé membre d'une convention réunie pour élaborer une constitution nouvelle, et lorsque cette constitution eut été repoussée par Santa-Anna, lorsque les Texiens eurent décidé d'en appeler aux armes, Houston remplaça, comme général en chef, Austin, le fondateur de la colonie. Après divers combats partiels, le général de l'indépendance rencontra Santa-Anna à San-Jacintho, remporta sur lui une victoire complète et le fit prisonnier (1836). En récompense de ce service signalé, les habitants du Texas élurent Houston président de leur petite république et le réélurent en 1841. Le général fit tous ses efforts pour amener l'incorporation du Texas aux Etats-Unis, ce qui eut lieu en 1844. Il devint alors sénateur du congrès américain. Depuis cette époque, notamment en 1852 et en 1860, Houston s'est porté, mais sans succès, candidat à la présidence des Etats-Unis. Bien qu'appartenant au parti démocratique, il se prononça énergiquement, en 1861, contre la scission entre les Etats du Nord et ceux du Sud, contre une guerre fratricide, dont il pressentait tous les maux. « Samuel Houston, dit M. Vapereau, était regardé comme une des individualités les plus originales que présente son pays. Par l'alliance des qualités que donnent et la vie primitive et l'éducation, il était auprès des masses et des classes élevées le représentant le plus complet, et, pour ainsi dire, le type du caractère américain. »

HOUSTONIE s. f. (ou-sto-nî; *h* asp. — de *Houston*, bot. angl.). Bot. Syn. de BOUVARDIE, genre de plantes, de la famille des rubiacées. ‖ On dit aussi HOUSTONE.

HOUT, dieu égyptien. V. RA.

HOUTARDE s. f. (ou-tar-de). Ornith. V. OUTARDE.

HOU-TCHÉOU, ville de la Chine, chef-lieu du département de son nom, dans la province de Tché-Kiang, au bord d'un petit lac qui lui a donné son nom. Fabriques de belles étoffes de soies. C'est une des villes les plus importantes de l'empire.

HOUTEVILLE ou **HOUTTEVILLE** (Alexandre-Claude-François), écrivain français, membre de l'Académie, né à Paris en 1688, mort dans la même ville en 1742. Il entra dans la congrégation de l'Oratoire, puis devint secrétaire du cardinal Dubois et publia, en 1722, un ouvrage intitulé la *Vérité de la religion chrétienne prouvée par les faits* (Paris, in-4°). Bien que ce traité, écrit dans un style peu en harmonie avec la gravité du sujet, lui eût attiré de nombreuses et vives critiques, il n'en fut pas moins élu membre de l'Académie française en 1723. Cette même année, il devint abbé de Saint-Vincent-du-Bourg. Houteville, outre l'ouvrage précité, qui a été augmenté et modifié par lui dans une édition donnée à Paris en 1740 (3 vol. in-4°), a publié un *Essai historique sur la Providence* (1728); l'*Eloge historique de Bossuet*, l'*Eloge du maréchal de Villars*, quelques dissertations, etc. Houteville avait été nommé, quelques mois avant sa mort, secrétaire perpétuel de l'Académie.

HOUTIE s. f. (ou-tî; *h* asp.). Mamm. Syn. de CAPROMYS.

HOUTING s. m. (ou-tingh; *h* asp. — mot holland.). Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de corégone qui vit dans la mer du Nord, et qui remonte le Rhin et la Meuse, à l'époque du frai : *On prend quelquefois le* HOUTING *près de Strasbourg*. (E. Blanchard.)

HOUTMANN (Corneille), navigateur hollandais, né à Alkmar vers 1560, mort dans le royaume d'Achem vers 1605. Il fut le fondateur du premier comptoir hollandais aux Indes orientales. Jusqu'alors les Portugais et les Espagnols avaient eu le monopole du commerce avec les Indes, et, suivant la tradition des puissances maritimes, dérobaient avec un soin jaloux tout ce qui concernait leurs relations avec les pays transatlantiques. Houtmann se rendit à Lisbonne dans l'intention de pénétrer ce secret, recueillit quelques renseignements, mais éveilla par ses recherches les soupçons des autorités et se fit jeter en prison et condamner à une amende énorme. Les négociants d'Amsterdam payèrent sa rançon, puis jetèrent les bases de la compagnie des Indes et le mirent à la tête d'une flotte d'exploration. En 1595, il aborda à Java, s'arrêta à Sumatra dans une seconde expédition, fut fait prisonnier par le roi d'Achem, et probablement mis à mort, à l'instigation des Portugais. Le mauvais succès de ces expéditions ne découragea cependant pas les Hollandais; désormais, la voie des Indes leur était ouverte, et ils ne l'abandonnèrent plus. La *Relation* du premier voyage d'Houtmann a été publiée en hollandais, à Amsterdam, en 1598, en français et en latin quelques années plus tard, et insérée dans l'*Histoire du commencement et des progrès de la Compagnie des Indes*, etc. (Amsterdam, 1646).

HOUTMANN (Frédéric), navigateur hollandais, frère du précédent, né vers 1570, mort vers 1613. Il suivit son frère dans son second voyage aux Indes (1598-1600), tomba entre les mains du roi d'Achem, parvint à s'enfuir de la citadelle de Pédir, et fut nommé gouverneur d'Amboine en 1619. Houtmann prit une grande part à la conquête, puis à la pacification des îles Moluques. On a de lui : une *Description d'Amboine;* un *Dictionnaire des langues malaise et malgache* (Amsterdam, 1603, in-4°), et quelques observations astronomiques.

HOUTOU s. m. (ou-tou; *h* asp. — onomatop. du cri de l'oiseau). Ornith. Nom vulgaire d'un oiseau de l'Amérique centrale appelé aussi MOMOT : *Le momot ou* HOUTOU *se fait remarquer parmi les plus beaux oiseaux de la Guyane*. (V. de Bomare.)

HOUTTÉA s. m. (ou-té-a; *h* asp. — de *Van Houtte*, hortic. belge). Bot. Genre de plantes, de la famille des gesnériacées, tribu des gesnériées.

HOUTTEVILLE (Alexandre-Claude-François), écrivain français. V. HOUTEVILLE.

HOUTTUYNIE s. f. (ou-tui-nî; *h* asp. — de *Houttuyn*, bot. holland.). Bot. Genre de plantes, de la famille des saururées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Asie tropicale et au Japon. ‖ Syn. de MONTBRÉTIE, autre genre de plantes.

HOUVARI s. m. (ou-va-ri; *h* asp.). V. HOURVARI.

HOUVET s. m. (ou-vè; *h* asp.). Crust. Nom vulgaire du crabe pagure, sur les côtes de la Manche.

HOUWALD (Christophe-Ernest, baron DE), poëte allemand, né en 1778 à Straupitz (Lusace inférieure), mort en 1845. Il remplit diverses fonctions administratives dans son pays. De bonne heure, il publia des poésies dans différents journaux ou recueils, sous les pseudonymes d'**Ernest** et de **Waluldo** (anagramme de son nom). A dater de 1815, Houwald se consacra tout entier à la poésie, et on lui doit : *Accords romantiques* (1817, 2 vol.); le *Livre des enfants bien élevés* (1819-1824, 3 vol.), puis des pièces de théâtre qui fondèrent sa réputation : la *Ville libre*, le *Retour au pays*, le *Portrait* (1821); le *Phare* (1822); *Malédiction et bénédiction* (1822); le *Prince et les bourgeois* (1823); les *Ennemis* (1825); les *Brigands* (1830); enfin, des *Mélanges* (1825, 2 vol.) et les *Tableaux pour la jeunesse* (1829-1832, 3 vol.).

HOUX s. m. (ou; *h* asp. — du germanique : ancien haut allemand *hùliz*, allemand moderne *hülse*, anglais *holly*). Bot. Genre d'arbrisseaux, type de la famille des ilicinées, comprenant environ cinquante espèces : *Le* HOUX *est fréquemment cultivé dans les jardins paysagers.* (P. Duchartre.) *Le bois du* HOUX *peut servir dans les ouvrages de charpenterie.* (V. de Bomare.) *C'est avec la seconde écorce du* HOUX *qu'on fabrique la glu.* (Bosc.) ‖ *Houx fragon* ou *frelon*, *Petit houx*, Nom vulgaire du FRAGON.

— Blas. Meuble de l'écu, représentant l'arbuste du même nom, et qui se reconnaît à ses feuilles hérissées de pointes : *Du Houx, en Bretagne : d'argent, à six feuilles de* HOUX *de sinople, posées trois, deux et une.*

— **Encycl.** Bot. Le genre *houx* présente les caractères suivants : fleurs hermaphrodites, rarement polygames; calice urcéolé, petit, tétralobé, rarement à cinq ou six dents, persistant; corolle polypétale, à quatre, rarement six pétales, libres et distincts, ou gamopétale, par l'intermédiaire des filaments des étamines, qui sont alternes aux pétales et en nombre égal; ovaire sessile à quatre loges monospermes. L'ovule est anatrope, suspendu au haut de leur angle interne. Rarement les loges sont dispermes. Quatre stigmates sessiles distincts ou soudés entre eux. Le fruit est un drupe à quatre noyaux. L'embryon des graines est très-petit, à radicule supère, logé au sommet d'un albumen charnu. Le genre *houx* se compose de petits arbres ou d'arbrisseaux qui croissent naturellement dans l'Amérique septentrionale et tropicale, dans les parties chaudes de l'Asie et aux îles Canaries; une seule espèce (le *houx* commun) croît en Europe. Ces végétaux sont toujours verts; leurs feuilles sont alternes, coriaces, souvent épineuses. On en connaît environ cinquante espèces, parmi lesquelles nous citerons :

1° Le *houx* commun (*ilex aquifolium*), grand arbrisseau qui, quelquefois, devient arbre. Ses fleurs sont petites, presque en ombelles blanches, portées sur des pédoncules axillaires, courts, multiflores; son fruit est rouge. On connaît des variétés nombreuses du *houx* commun, variétés qui résident presque toutes dans les modifications subies par les feuilles, et dont la plus remarquable est le *houx* hérisson. Le *houx* est cultivé dans les jardins paysagers, où il produit un bel effet par son feuillage persistant. On en fait aussi des haies vives, impénétrables, de longue durée. Le bois du *houx* est blanc, dur, plus dense que l'eau, susceptible d'un beau poli, très-bon pour la charpente. Il remplace l'ébène, car il supporte bien la couleur noire. Avec son liber, on obtient une glu très-bonne pour la chasse aux oiseaux. En thérapeutique, les feuilles de *houx* sont toniques, amères. Elles ont été vantées dans les bronchites, les affections articulaires, les fièvres intermittentes; les baies comme purgatives, les racines comme émollientes. A l'époque des guerres de l'Empire, lors du blocus continental, on proposa de substituer ses graines au café.

2° Le *houx maté* (*ilex paraguayensis*, Lamb.; *ilex mate*, A. Saint-Hilaire), *herbe* ou *thé du Paraguay, des jésuites, de saint Barthélemy, arvore do mate* ou *da Congonha*, que les Espagnols et les habitants de l'Amérique centrale ont rendu célèbre par son emploi en infusion théiforme et à titre de boisson stimulante. Ses feuilles ont une odeur assez prononcée, une saveur légèrement astringente, moins agréable que le thé. Dans le commerce, elles sont toujours brisées et presque pulvérisées, afin d'en déguiser la nature et d'en masquer l'origine. Avant A. Saint-Hilaire, on avait cru ce produit fourni par le *psoralea glandulosa*. On sait que, pour reconnaître et se procurer le maté, d'une si haute importance pour eux, les chefs de la république de Buenos-Ayres avaient envoyé, en 1823, Bonpland dans le Paraguay; on sait aussi quel fut le résultat de ce voyage et la longue captivité qu'eut à supporter le célèbre botaniste, victime de la tyrannie jalouse du docteur Francia. On falsifie souvent le maté avec deux espèces voisines et les feuilles de la cassine gongulca, de la même famille, qui jouissent de propriétés semblables. Le *luxemburgia* sert aussi à cette falsification.

3° Le *houx apalachine* (*ilex vomitoria*, *thé des Apalaches, apalachine*), qui croît spontanément dans les parties maritimes de la Caroline et de la Floride. Il doit son nom spécifique latin aux propriétés vomitives de ses feuilles et de ses fruits. Les Indiens en font un grand usage dans le traitement des calculs et la goutte. Ils ont surtout recours à l'apalachine quand ils vont combattre, parce que cette plante produit, dit-on, sur eux un effet excitant, analogue à celui des liqueurs alcooliques.

— *Houx frelon* ou *petit houx*, *fragon piquant*, *ruscus aculeatus,* sous-arbuste d'Europe, muni de phyllodes, et dont la racine, amère, tonique et diurétique, est une des cinq racines apéritives. Le fragon appartient à la famille des asparaginées.

— Thérap. Les feuilles de *houx*, conseillées vaguement comme sudorifiques et comme antiarthritiques, sans doute à cause de leur amertume, n'ont acquis que vers la fin du siècle dernier une certaine importance thérapeutique. Durande, Rousseau et Saint-Amand, de Meaux, ont déclaré, d'après des faits recueillis, qu'en donnant, avant l'accès des fièvres intermittentes, 4 grammes de feuilles de *houx* desséchées et pulvérisées, on supprimait plus sûrement les fièvres intermittentes qu'avec le quinquina. En 1830, Chomel voulut savoir lui-même à quoi s'en tenir sur les vertus fébrifuges du *houx*, et il choisit comme sujets d'expérience vingt-deux malades atteints de fièvre intermittente. Avant de donner la poudre de feuilles de *houx*, il voulut voir quelle serait l'influence de la simple expectation chez ces vingt-deux fébricitants. Dix-neuf guérirent spontanément, à l'aide d'un régime émollient ou légèrement antiphlogistique. Les trois autres avaient, l'un une fièvre quarte, deux une fièvre quotidienne. Le *houx* leur fut inutilement administré à la dose de 30 grammes et même de 90 grammes; ils guérirent au contraire fort aisément avec la quinine. Si donc, imitant tous les expérimentateurs, Chomel eût donné d'emblée la poudre de *houx* à ses vingt-deux malades, on aurait pu conclure à dix-neuf succès, quand tout l'honneur revenait à la nature. Quoi qu'il en soit, quelques autres médecins ont voulu conserver au *houx* la réputation usurpée que Durande et Rousseau lui avaient acquise; mais, jusqu'au jour où, procédant avec la prudence de Chomel, ils auront obtenu des résultats heureux de l'emploi du *houx* dans le traitement des fièvres intermittentes, nous regarderons, avec Trousseau, Bouchut et Gubler, ce médicament comme une des nombreuses inutilités de la matière médicale.

HOUZARD s. m. (ou-zar; *h* asp.). Ancienne orthographe de HUSSARD.

Houzard de Berchiny (LE), opéra-comique en deux actes, paroles de Rosier, musique de A. Adam, représenté à l'Opéra-Comique le 17 octobre 1855. Le maréchal des logis Gédéon s'intéresse aux amours de Martin et de Rosette, les dote et les marie. Il se procure l'argent au moyen d'un escamotage de signature, par suite duquel un vieux fermier avare et une vieille fermière sont enrôlés dans le régiment, l'un comme houzard, l'autre comme vivandière. Ces paysans crédules ont hâte de payer leur libération. Le morceau le plus saillant de la partition est le duo de Martin et de Rosette. Le type de Gédéon a été bien rendu par le musicien.

HOUZÉ interj. (ou-zé; *h* asp.). Exclamation que l'on répète trois fois en signe d'applaudissement, à la suite d'une batterie maçonnique.

HOUZÉ (Florentin), peintre belge, né à Tournai en 1812. Elève de H. Hennequin, peintre français qui s'était établi à Liége, il s'est adonné au genre historique et religieux, et a exposé, entre autres tableaux : les *Derniers moments de lord Percy* (1842); l'*Entrée au couvent* (1846); *Saint Charles Borromée administrant les pestiférés; Saint Vincent de Paul secourant des inondés;* un *Crucifiement; Saint Augustin mourant guérissant un malade* (1855).

HOUZURE s. f. (ou-zu-re; *h* asp.). Véner. Espèce de croûte laissée par le sanglier sur les branches contre lesquelles il se frotte, et par le moyen de laquelle on connaît la hauteur de l'animal.

HOVA s. m. (o-va; *h* asp.). Linguist. Idiome malgache, parlé par les Hovas.

HOVAS, nom d'une tribu guerrière madécasse, qui a soumis à sa domination l'île de Madagascar. Les Hovas appartiennent à la race des Malais, ainsi que le prouvent irréfragablement, non-seulement les recherches craniologiques qui ont eu lieu récemment en Angleterre à ce sujet, mais encore les rapports étroits de parenté que présentent leur langue et leur conformation physique avec celles des naturels de la Malaisie. Leurs traits sont en effet identiques à ceux de ces derniers; comme eux, ils ont la chevelure noire et lisse et le teint cuivré. Leur taille est, en général, un peu au-dessus de la moyenne de celle des Européens. Les Hovas ont dû être les premiers habitants indigènes de l'île; mais ils furent refoulés, il y a plusieurs siècles, par les races nègres, dans la province d'Ankowa, plateau élevé, situé à peu près au centre de l'île, où ils se fixèrent principalement dans le district d'Imerna ou Emerina, qui est encore aujourd'hui le plus peuplé et forme comme le noyau de leur royaume. Leurs vainqueurs les traitèrent comme une race dégradée; tout ce qu'ils touchaient était déclaré impur; on brûlait la hutte dans laquelle un Hova avait dormi, etc. Cette longue oppression les rendit sombres, défiants et rusés, et lorsque, à la fin du dernier siècle, Adrianamponine se mit à leur tête, il les trouva prêts à secouer le joug. Une nombreuse armée, avide de vengeance et de domination, se réunit, et, après des guerres longues et sanglantes, les esclaves devinrent les maîtres. Pour l'histoire plus détaillée de cette lutte, nous renvoyons le lecteur à l'article MADAGASCAR.

Depuis plus de trente ans, les Hovas sont en possession de la plus grande partie de l'île; ils ont en outre, depuis cette époque, soumis les îles voisines et asservi les tribus nègres, dont les plus importantes sont les Sakalaves, dans le sud de l'île, les Batsimkaras au centre et les Antankaras au nord. Ils leur rendent amplement les persécutions qu'ils ont jadis éprouvées de leur part; la plus petite désobéissance commise par un nègre est punie avec une sévérité extrême; le nègre doit toujours s'attendre à être pillé, à être privé de tout ce qu'il possède par le Hova.

Les voyageurs qui ont visité Madagascar nous représentent les Hovas comme faux, orgueilleux et poltrons; mais ils reconnaissent en même temps qu'ils sont adroits et intelligents, et qu'en diplomatie et en cautèle politique ils pourraient souvent en remontrer aux Européens. Ils sont, dès l'enfance, habitués à traiter les affaires publiques, et leur organisation politique rappelle réellement, sous plusieurs rapports, celle de la république romaine. C'est une pure oligarchie; aucune résolution n'est prise, rien n'est entrepris sans de nombreux *kabars*, ou débats publics.

Les modes et les usages européens se répandent chaque jour de plus en plus chez les Hovas. Les voyageurs français, entre autres Vinson, auteur d'un *Voyage à Madagascar* (Paris, 1866), qui est le meilleur ouvrage que nous ayons aujourd'hui sur cette île, retracent, sous les couleurs les plus piquantes, le contraste étrange que forment la barbarie native, qui domine encore partout dans les mœurs et dans les usages, et l'affectation que mettent les indigènes à imiter, à singer plutôt les Européens, dans leur costume surtout. L'habit noir, les gants blancs et les souliers vernis produisent un effet des plus bizarres, à côté des habitudes tout africaines de la société madécasse.

HOVEDEN (Roger DE), historien anglais, né dans le comté d'York. Il vivait au commencement du XIII^e siècle. Henri II le choisit pour chapelain et le chargea de plusieurs fonctions diplomatiques importantes. On a de lui des annales, *Annales rerum anglicarum*, qui s'étendent de 731 à 1202 et qui font suite à l'histoire de Bède le Vénérable. Elles ont été publiées dans les *Rerum anglicarum scriptores* (Londres, 1596).

HOVEDSMAND s. m. (o-vèd-smand; *h* asp.). Pêche. Chef d'équipage suédois.

—**Encycl.** Un équipage de pêche, en Suède, se compose ordinairement de 5 hommes commandés par le *hovedsmand*. Le choix de celui-ci, qui se fait à l'élection, dépend surtout de l'habileté, de l'énergie et du sang-froid, et ordinairement, après cinquante ans, on est exclu de ce poste, qui demande une grande vigueur et une grande énergie. Quoique ces fonctions ne soient pas rétribuées, elles communiquent à celui qui les exerce une autorité réelle parmi les pêcheurs, dont il est le délégué auprès des autorités à terre. Dès qu'un pêcheur a été élu aux fonctions d'*hovedsmand*, sa tenue et son langage de-

viennent toujours plus convenables, et il sait se mettre à la hauteur de cette dignité.

HOVÉE s. f. (o-vé ; *h* asp. — de *Hove*, bot. polonais). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Australie.

HOVEL ou **HOVELKE**, astronome allemand. V. HEVELIUS.

HOVEN (VESQUE DE PUTTLINGEN, plus connu sous le pseudonyme de Jean), compositeur allemand, né à Upolé (Pologne) en 1803. Tout en recevant des leçons de musique de Moscheles, de Cimara et de Sechter, il étudia le droit, devint docteur, puis fut nommé conseiller ordinaire à la chancellerie de Vienne et remplit diverses missions à l'étranger. Ce fut pendant ses loisirs que M. Vesque de Puttlingen s'adonna à la composition musicale sous le pseudonyme de Hoven. Outre ses *lieders* (le *Retour*, 85 poëmes de Henri Heine), qui ont rendu son nom si populaire en Allemagne, ce compositeur a fait représenter cinq grands opéras : *Turandot* (1839), d'après le drame de Schiller; *Jeanne d'Arc* (1841); l'*Enchantement de l'amour* (1846); *Catherine de Heilbronn* et le *Château de Thaya* (1847). On cite encore de lui une messe solennelle exécutée à la chapelle impériale de Vienne, et des chœurs pour quatre voix d'homme.

HOVÉNIE s. f. (o-vé-nî ; *h* asp. — de *Hoven*, n. pr.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des rhamnées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Asie orientale.

— Comm. Parfum que les Japonais préparent avec la hovénie. ‖ Parfum que l'on prépare en Europe, mais qui n'a rien de commun avec le parfum japonais.

— **Encycl.** Comm. Ce n'est pas pour servir d'aliment que les Japonais récoltent la *hovénie;* ils aiment mieux en composer un parfum très-estimé par eux, mais peu estimable, dit-on, pour l'odorat des Européens. Ce nom cependant se trouve sur l'étiquette des produits de nos parfumeurs; mais l'étiquette est menteuse, et la plante japonaise n'entre pour rien dans le liquide vendu sous son nom. Pour preuve, voici, d'après M. Piesse, de quoi se compose l'extrait de *hovénie :*

Esprit-de-vin rectifié	1lit,13
Eau de roses.	0lit,28
Essence de citron.	0gr,14
Essence de roses.	1gr,77
Essence de girofle.	0gr,88
Essence de Néroli.	10 gouttes.

Faites dissoudre d'abord les essences dans l'esprit, ajoutez l'eau de roses et filtrez. Si le mélange ne devient pas clair en passant à travers le papier brouillard, un peu de carbonate de magnésie ajouté avant de filtrer l'éclaircira. La *hovénie* est vulgairement connue sous le nom de *siku*.

HOVERLANT DE BEAUWELACRE (Adrien-Alexandre-Marie), écrivain belge, né à Tournay en 1758, mort dans la même ville en 1840. Il exerçait la profession d'avocat lorsqu'il fut nommé député aux états généraux (1790), où il vota avec les patriotes. Il fut ensuite juge à Tournay (1795), membre du conseil des Cinq-Cents, et reprit, à l'expiration de son mandat, sa place au barreau de sa ville natale. Hoverlant a publié plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Exposition succinte des constitutions de la province de Tournay* (Tournay, 1814); *Mémoire sur l'état de la servitude au royaume des Pays-Bas* (Courtray, 1819, 2 vol. in-8o); *Essai chronologique pour servir à l'histoire de Tournay*, recueil de documents de peu d'intérêt.

HOWARD, bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, à 16 kilom. O. de Bath; 4,000 hab. ‖ Autre bourg des Etats-Unis, dans l'Etat de l'Ohio; 2,000 hab.

HOWARD, ancienne et noble famille d'Angleterre, qui s'allia, au XIVe siècle, à la famille des Norfolk, issue des Plantagenets. A partir de 1483, le chef de cette maison posséda le titre héréditaire de comte maréchal. Il prenait rang immédiatement après les princes du sang en qualité de premier duc, de premier marquis, de premier comte, de premier baron du royaume. Cette famille se divise en plusieurs branches, dont la branche aînée est celle de Norfolk. Aux mots ARUNDEL, CARLISLE, NORFOLK, NORTHAMPHTON, STAFFORD, SURREY, le lecteur trouvera des articles biographiques sur les principaux membres de cette importante maison, à laquelle appartiennent quelques-uns des personnages suivants.

HOWARD (Catherine), reine d'Angleterre, la cinquième femme de Henri VIII, née en 1522, morte sur l'échafaud le 12 février 1541. Elle était fille d'Edmond Howard et nièce du fameux duc de Norfolk, fervent papiste, adversaire de Thomas Cromwell, qui, par prosélytisme, aida sa nièce à gravir les marches du trône. Orpheline tout enfant, Catherine fut confiée à sa grand'mère, la duchesse de Norfolk, qui ne s'occupa en aucune façon de son éducation intellectuelle et morale. « Son caractère avait un tour unique de nonchalance et de pétulance, dit Dargaud. Elle semblait endormie et elle éclatait soudain de coquetterie et de résolution. Aimable, gaie, entreprenante, elle avait parfois des langueurs redoutables. Elle était un composé de pavots et de salpêtre, dont les infiltrations se succédaient en elle pour assoupir ou pour illuminer ses heures. Elle avait un instinct de débauche, un esprit frivole, lorsqu'il n'était pas diabolique, un tempérament d'imagination autant que de sens et de volupté. Elle était partout un souffle de vie. Elle électrisait les promenades, la table, la musique, les danses, les comédies, jusqu'à l'étiquette. Elle était héroïque aux rendez-vous de galanterie. Elle avait alors une bravoure de champ clos. Elle était folle de son âme et de son corps... Elle n'était pas d'une beauté fière comme Catherine d'Aragon, ni d'une beauté naïve comme Anne de Clèves; mais d'une beauté mobile, insidieuse, impudente. Son front est aristocratique, son nez à la Roxelane est étourdi. Son teint s'allume à la fièvre du plaisir, ses yeux couleur des lacs lancent des flammes humides. Ses cheveux d'un blond roux étincellent. Sa bouche est amoureuse et diplomatique : elle brûle et elle trompe. Elle jure et elle se parjure. Elle promet et elle ment. Elle se moque d'un tyran trop mûr et elle sourit aux pages, aux lords, aux artistes, les instruments de son caprice insatiable, les jouets de ses rapides désirs. »

Catherine avait eu plusieurs intrigues amoureuses, lorsque son oncle Norfolk la conduisit à un banquet donné par l'évêque Gardiner, son ami, à Henri VIII. Ce fut alors que le roi vit pour la première fois la séduisante jeune fille et conçut pour elle la plus violente passion (juin 1540). En ce moment, Henri VIII venait d'épouser sa quatrième femme, Anne de Clèves. Aussitôt il réunit une commission d'évêques et de docteurs qui, sur sa demande, déclarèrent nulle son union avec Anne (9 juillet 1540), et, dès le 8 août de la même année, il fit monter Catherine Howard sur le trône d'Angleterre. Pendant quinze mois, la jeune reine tint complétement subjugué, par son irrésistible charme, le morose et sanguinaire tyran, qui, dès cette époque, était lourd, obèse et rongé d'ulcères. A l'instigation de son oncle, elle poussa le roi, alors chef de l'Eglise anglicane, à se rapprocher des catholiques, et, par là, se rendit odieuse au parti de la Réforme. Catherine faisait avec Henri VIII un voyage à York, lorsque un nommé Lassels, ancien serviteur de la duchesse de Norfolk, alla trouver Cranmer, archevêque de Cantorbéry, très-attaché à la Réforme, et lui déclara, sous la foi du serment, que, dès l'âge de quinze ans, Catherine avait eu plusieurs amants, entre autres son cousin Culpepper, avec qui elle avait dû se marier; Mannoc, un musicien, et Deheram, un page. Après de longues hésitations, Cranmer reproduisit dans une lettre cette dénonciation et la remit au roi.

« Le roi, raconte M. Dargaud, fit voler le cachet, lut, pâlit, hésita quelques secondes et ordonna l'enquête. Il ne s'emporta pas contre le primat, qu'il respectait et qui avait fait son devoir. Il lui dit seulement qu'il méprisait la calomnie et que, s'il ouvrait une procédure, c'était afin de connaître tous les calomniateurs de sa chère Catherine et de les exterminer. Deheram, Mannoc, Culpepper furent aussitôt saisis et conduits à la Tour. Deheram se confessa coupable. Mannoc dévoila plus d'horreurs que le primat n'en soupçonnait. Culpepper se réfugia dans le silence. Le roi, foudroyé sous l'évidence, cria, pleura et sanglota. Il souffrit plus encore dans son amour-propre que dans son amour. Il relégua la reine à Sion-House, une ancienne abbaye que Henri avait donnée et reprise à l'évêque de Londres. La prisonnière nia tout d'abord; mais il fut prouvé qu'elle s'était livrée, comme fille et comme reine, à plusieurs. Elle avait gagné trois de ses femmes, et lady Rochefort, pendant que le roi était à Lincoln, avait introduit dans la chambre de la reine, à onze heures du soir, le brillant Culpepper, et il ne s'était retiré qu'après quatre heures du matin. Catherine lui avait fait présent, cette nuit-là, d'un bonnet de velours brodé de sa main. »

A quelques jours de là, Deheram et Mannoc étaient pendus, et Culpepper décapité. La douairière de Norfolk, qui avait si mal gardé sa petite-fille, la comtesse de Bridgewater, la cousine de cette dernière, lord William Howard et sa femme furent jetés dans les cachots et leurs biens confisqués. Enfin, lady Rochefort paya de sa tête sa coupable complaisance. Quant à Catherine Howard, arrêtée par le duc de Suffolk et conduite à la Tour le 10 février 1542, elle était condamnée le lendemain, par simple arrêt du Parlement, sans qu'il lui fût permis d'avoir un défenseur, et le 12, accompagnée de Longland, évêque de Lincoln, elle montait sans faiblir sur l'échafaud, après avoir confessé ses erreurs de jeunesse, mais solennellement affirmé qu'elle n'avait point trahi Henri VIII. Le même bill, en vertu duquel on dressa l'échafaud de Catherine Howard, édicta la peine de mort contre toute femme qui, n'étant pas vierge au moment où il serait question de la marier au roi, ne dévoilerait pas sa honte; contre toute personne qui, connaissant le fait, ne l'aurait pas dénoncé; contre toute reine enfin ou femme de prince qui se rendrait coupable du crime d'adultère.

Howard (CATHERINE), drame d'Alexandre Dumas. V. CATHERINE HOWARD.

HOWARD (Charles), lord EFFINGHAM, comte de NOTTINGHAM, grand amiral d'Angleterre, né en 1536, mort en 1624. Il était petit-fils de Thomas, second duc de Norfolk. Il se rendit, en 1560, en France pour y complimenter, au nom de la reine Elisabeth, Charles IX sur son avénement, combattit cette même année, comme général de cavalerie, l'insurrection fomentée par le comte de Northumberland, puis devint lord chambellan (1573) et grand amiral (1585). Lorsque Philippe II envoya, en 1588, l'*invincible armada* envahir l'Angleterre, ce fut à Charles Howard que la reine Elisabeth donna le commandement des forces navales chargées de combattre le flotte espagnole. Avec l'aide de Drake, d'Hawkins, de Frobisher, il poursuivit l'invincible armada dispersée dans la Manche et brûla ou prit de nombreux vaisseaux. En 1596, lord Howard conduisit une flotte nombreuse sur les côtes d'Espagne, s'empara de Cadix, dont il fit raser les fortifications, et, de retour en Angleterre, il reçut le titre de comte de Nottingham. Des démêlés qu'il eut avec le comte d'Essex le décidèrent à quitter la cour, où il revint après la disgrâce du favori (1602). Bien qu'il eût été un des juges de Marie Stuart, Jacques Ier, à son avénement, lui laissa ses charges et le nomma son ambassadeur en Espagne (1605). En 1816, il se démit de ses fonctions de grand amiral en faveur du comte de Buckingham, et vécut depuis lors dans la retraite.

HOWARD (sir Robert), poëte et historien anglais, né en 1626, mort en 1698. Membre de la convention de 1688, il se montra favorable à la révolution qui donna le trône à Guillaume d'Orange. Il fut ami et collaborateur du grand Dryden. Outre des traductions partielles de Virgile et de Stace, il a composé une *Histoire des règnes d'Edouard II et de Richard II* (1690, in-8o); une *Histoire de la religion* (1694); des comédies intitulées : *Blind lady* (1660, in-8o); *Surprisal* (1665); *Committee* (1665); des tragédies : *Virgin Vestal* (1665); *Indian Queen* (1665), etc.

HOWARD (Charles), comte de CARLISLE, diplomate anglais, né en 1629, mort en 1686 Il prit une part active à la restauration de Charles II, qui le nomma son ambassadeur en Russie (1663), dans le but de faire rendre aux négociants anglais dans ce pays les priviléges qui leur avaient été accordés en 1515 et ôtés en 1648, lors de la mort de Charles Ier. Arrivé à Moscou en 1664, il y reçut, de la part du czar, l'accueil le plus brillant, mais n'obtint qu'un refus relativement à l'objet de sa mission, se rendit alors auprès des cours de Suède et de Danemark, et revint en Angleterre après avoir visité une partie de l'Allemagne et de la France. Quelque temps après, il devint gouverneur de la Jamaïque. Son secrétaire, Guy Miége, a écrit sous ses yeux un intéressant récit de son voyage diplomatique, sous le titre de *Relation des trois ambassades de Ch. Howard en Moscovie, en Suède et en Danemark* (Londres, 1669). Cet ouvrage a été refait en français par Miége, sous le titre de *Relation de trois ambassades du comte de Carlisle* (1670).

HOWARD (John), célèbre philanthrope anglais, né à Hackney en 1726, mort à Cherson (Crimée) en 1770. Fils d'un tapissier, qui lui laissa une belle fortune, Howard en fit le plus noble usage. En se rendant à Lisbonne pour constater les effets de l'épouvantable tremblement de terre qui venait de ravager cette ville, il fut pris par un bâtiment français. Le douloureux spectacle qu'il eut sous les yeux pendant une captivité de quelques mois lui inspira la pensée généreuse de consacrer le reste de ses jours à l'amélioration du sort des prisonniers. Nommé, à son retour, shérif du comté de Bedford, il fit une étude attentive des maisons de détention du pays, parcourut toute la Grande-Bretagne dans le même but, et obtint, pour ses premiers travaux, des encouragements de la Chambre des communes. Il visita ensuite les prisons et les lazarets de l'Allemagne, de l'Espagne, de la France, de la Turquie, de l'empire russe, et il était en Crimée lorsqu'il succomba à une fièvre pernicieuse, contractée en visitant un malade. Ses compatriotes lui ont élevé une statue; Delille lui a consacré de beaux vers dans son poëme de la *Pitié*. Les travaux de Howard ont contribué à l'adoucissement du régime pénitentiaire dans toute l'Europe. Voici ses principaux écrits : *Etat des prisons en Angleterre* (1777-1784), trad. par Mlle Kéralio (1788, 2 vol. in-8o); *Histoire des principaux lazarets de l'Europe* (1789), trad. par Bertin (1801, in-8o).

HOWARD (Henri), peintre anglais, né à Bath en 1779, mort dans la même ville en 1847. Elève de Reinagle, il obtint, en 1790, la médaille d'or de l'Académie de peinture, ce qui lui permit d'aller compléter ses études en Italie aux frais du gouvernement. De retour dans son pays, il exécuta un nombre considérable de tableaux d'histoire, qui eurent une vogue aussi grande que peu justifiée, et devint membre (1808), puis secrétaire (1811) de l'Académie de peinture de Londres. Ses œuvres sont classiquement froides et sans originalité. Nous nous bornerons à citer de lui : la *Mort de Caïn*, la *Naissance de Vénus* (1829), une de ses meilleures toiles, *Puck et Ariel*, *Enée et Anchise*, *Hylas et les Naïades*, *Borée et Orythie*, *Eole et les Zéphyrs*, etc. Cet artiste eut l'étrange idée de représenter dans un de ses tableaux, en 1796, les *Planètes tirant leur lumière du soleil.*

HOWARD (Edouard), officier de marine anglais, mort en 1841. Il a publié, outre une *Biographie* de l'amiral sir Sidney Smith (Londres, 1839, 2 vol.), trois romans : *Rattlin le preneur de ris*, le *Vieux commodore* et *Frété pour l'étranger*, que l'on met au rang des meilleures imitations du capitaine Marryat. Peu de temps après la mort de l'auteur, il en parut un quatrième, *Sir Henry Morgan le boucanier*, qui, sous tous les rapports, est inférieur aux précédents.

HOWARD (Luke), météorologiste anglais, né à Londres en 1772, mort en 1864. Tout en se livrant au commerce de la droguerie, il s'occupa d'observations sur la météorologie. Outre des mémoires publiés dans l'*Athenæum*, le *Journal philosophique*, les *Annales de philosophie*, on lui doit : *Essai sur les modifications des nuages;* le *Climat de Londres* (1818-1820, 2 vol.), ouvrage que Gœthe contribua beaucoup à répandre en Allemagne; et *Sept leçons sur la météorologie* (Londres, 1837).

HOWARD (Françoise), comtesse de SOMERSET. V. SOMERSET.

HOWARD DE WALDEN (Charles-Auguste-Ellis, baron), diplomate et pair d'Angleterre, né à Londres en 1799, mort en 1868. Il appartenait à la famille des ducs de Norfolk. En 1822, il abandonna la carrière des armes pour la diplomatie, devint, en 1824, sous-secrétaire au ministère des affaires étrangères sous Canning, puis fut successivement ministre plénipotentiaire à Stockholm (1832), à Lisbonne (1838) et à Bruxelles (1848). Lord Howard se montra constamment attaché au parti libéral.

HOWARDIE s. f. (o-ouar-dî — de *Howard*, bot. angl.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des rubiacées, dont l'espèce type habite le Vénézuéla.

HOWDEN, ville d'Angleterre, comté d'York (East-Riding), à 75 kilom. S.-E. d'York, près de l'Ouse, où elle a un petit port; 4,500 hab. Importante foire aux chevaux. Son origine est très-ancienne. L'église est un des plus beaux édifices religieux du royaume. Restes du palais des évêques de Durham.

HOWDEN (John-Hobart CARADOC, baron), diplomate et pair d'Angleterre, né à Dublin en 1799. Il prit du service en 1815, devint aide de camp de Wellington, reçut une blessure à Navarin (1827), puis fut nommé commissaire anglais au siége d'Anvers (1832) et près de l'armée constitutionnelle d'Espagne (1834). En 1847, le gouvernement l'envoya comme ministre plénipotentiaire à Rio-Janeiro, avec mission de terminer les difficultés qu'avait soulevées la question argentine, et c'est à ce titre qu'il signa avec Rosas, en dehors du concours de la France, le traité du 24 novembre 1849. Rappelé en Europe l'année suivante, le baron Howden fut envoyé, en qualité d'ambassadeur, à Madrid, où il resta jusqu'en 1858. En 1854, il avait été promu major général; il reçut le grade de lieutenant général en 1860, et il a pris sa retraite en 1861. Il a constamment défendu les idées libérales.

HOWE, nom de deux caps de l'Australie : 1o sur la côte S., dans la terre de Nuyts, à l'O. de la rivière des Français, par 31o 30′ de lat. S. et 115o 20′ de long. E.; 2o à la pointe S.-E. de la Nouvelle-Galles du Sud, au N.-E. du détroit de Bass, par 37o 34′ de lat. S. et 147o 36′ de long. E.

HOWE, petite île déserte de l'Océanie, dans la Polynésie, par 31o 46′ de lat. S. et 156o 27′ de long. O. à l'E. de l'Australie. Elle a 110 kilom. de long sur 10 kilom. de large. Découverte par Wallis en 1767.

HOWE (John), théologien anglais, non-conformiste, né à Longborough (comté de Leicester) en 1630, mort à Londres en 1705. Ministre à Great-Torrington vers 1652, il devint ensuite chapelain de Cromwell, retourna dans sa première paroisse lors de la Restauration, puis alla, en 1675, diriger à Londres une congrégation. En 1685, la persécution le força à se rendre à Utrecht; mais après la déclaration de Jacques II en faveur de la liberté de conscience, il revint dans sa patrie (1687). Ses principaux ouvrages sont : *Tableau du bonheur du juste* (1673, in-8o); *Traité sur le ravissement en Dieu* (1674, in-8o); le *Temple vivant* (1674, in-8o); *Recherche pacifique et modeste touchant la possibilité d'une trinité dans la divinité* (Londres, 1694); *Sermons.* Les *Œuvres complètes* de Howe ont été publiées en 1724, in-fol., et plusieurs fois réimprimées.

HOWE (Jean), homme politique anglais, né dans le comté de Nottingham vers 1660, mort en 1721. Il se montra partisan déclaré de la révolution qui plaça Guillaume III sur le trône en 1689, devint membre du parlement, chambellan de la reine Marie, puis se jeta dans l'opposition et devint l'ennemi le plus actif des étrangers qui vinrent, à la suite du nouveau roi, s'établir en Angleterre. Lors de la discussion relative au traité de partage conclu entre Guillaume III et Louis XIV, Howe l'attaqua avec une telle vivacité que le roi déclara qu'il regrettait d'être forcé par l'inégalité des rangs de ne pouvoir lui demander raison par les armes. Toutefois, après l'avénement de la reine Anne, il fut nommé

membre du conseil privé, payeur général des gardes et garnisons, poste qu'il occupa jusqu'en 1814, et contribua puissamment à rendre la prospérité à la compagnie des Indes orientales. On a de lui quelques *Poésies* et un *Panégyrique du roi Guillaume.*

HOWE (Richard SCROPE, comte), amiral anglais, né à Londres en 1722, mort en 1799. Il fit la campagne des Antilles contre les Français, de 1743 à 1745, prit part aux ravages de nos côtes en 1757, servit comme contre-amiral dans la guerre d'Amérique, détruisit la ville du Massachusetts (1776), ravitailla Gibraltar en 1782, devint lord de l'amirauté l'année suivante, et reçut, en 1794, le commandement de la flotte destinée à agir contre nos côtes de l'Ouest. C'est alors qu'il gagna la fameuse bataille où périt si héroïquement le vaisseau le *Vengeur*, 1er juin. Ses compatriotes lui firent présent d'une épée d'or, et il fut comblé d'honneurs par le gouvernement. Il succomba à un accès de goutte. Peu de mois auparavant, il était parvenu à apaiser la redoutable révolte des équipages de Portsmouth et de Plymouth.

HOWE (William), général en chef anglais, frère du précédent, né en 1725, mort en 1814. Il s'est acquis une grande réputation d'habileté dans la guerre d'Amérique; d'abord major général sous les ordres de Gage, il succéda à celui-ci dans le commandement de l'armée anglaise (1775), battit les insurgés à Long-Island (27 août 1776), fit éprouver plusieurs échecs à Washington, qui redoutait de se mesurer avec lui dans des affaires générales, s'empara de son camp le 1er octobre, le défit sur la Brandywine le 11 septembre 1777, et le contraignit à évacuer Philadelphie; mais bientôt, harcelé par son adversaire, il perdit du terrain à son tour. Remplacé par Clinton, son lieutenant, il rentra en Angleterre et vécut dès lors dans la retraite.

HOWE (Elias), mécanicien américain, né à Spencer (Massachusetts) en 1819, mort à Cambridge-Port en 1867. Son père, qui était meunier et fermier, ne put l'envoyer à d'autre école que celle du village. Howe était occupé, comme simple ouvrier, dans une fabrique de Boston, lorsqu'il eut, en 1839, l'idée de la machine à coudre; mais il ne put, faute de fonds, la mettre à exécution. Ce ne fut qu'en 1844 qu'il obtint d'un ami les fonds nécessaires pour réaliser son projet. Le premier essai de la machine à coudre eut lieu à Boston en 1845, et son succès fut rapide. Howe prit un brevet d'invention, se mit activement en mesure de l'exploiter, passa en Angleterre, où il resta deux ans, puis revint dans son pays, où les tentatives de contrefaçon dont sa machine fut l'objet le lancèrent dans une série de procès; il finit par sortir triomphant de la lutte; ses droits furent définitivement constatés en 1854, et alors la richesse et les honneurs lui vinrent à flots. En 1862, il fonda, presque avec ses seules ressources, une fabrique qui ne produisait pas moins de 100 machines par jour, envoyées pour la plupart en Europe. La machine à coudre de Howe lui valut des médailles d'honneur aux expositions universelles de 1862 et de 1867, ainsi que la croix de la Légion d'honneur.

HOWEL, surnommé **Dda** (le *Bon*), brenn ou chef des pays des Kymris, mort en 948 de notre ère. Ce chef, qui étendait son pouvoir sur les trois principales régions du pays de Galles, Powis, Gwynned et Dehembarth, acquit une grande influence par son habileté et par sa sagesse. Il est l'auteur d'une série de lois qui furent adoptées par l'assemblée du pays et approuvées par le pape Anastase (913). « Ces lois, dit M. Levot, apportèrent de grands adoucissements à la législation antérieure. Entre autres améliorations, on y remarque la substitution de la preuve testimoniale et de l'affirmation sans serment aux épreuves et aux combats judiciaires; elles devancèrent ainsi de plus de trois siècles l'abolition, par saint Louis, du duel judiciaire dans ses domaines. » Owen, dans trois ouvrages, M. A. de La Borderie, dans une *Notice historique sur les lois d'Howel*, Mme A. du Châtellier, dans sa dissertation des *Lois d'Howel-Dda*, ont donné une idée aussi complète que possible de ce monument législatif, qui jette une vive lumière sur l'état de la société kymrique au xe siècle.

HOWELL (James), historien anglais, né à Brecknock (comté de Caermarthen) en 1594, mort en 1666. Au sortir de l'université, il dut, faute de fortune, entrer comme employé dans une manufacture de verre, et, bientôt après, il visita, comme commis voyageur, la Hollande, la France, l'Espagne et l'Italie. De retour en Angleterre, après avoir appris les langues de ces différents pays, il fut quelque temps précepteur d'un jeune gentilhomme, puis devint successivement secrétaire de lord Scrope (1626), secrétaire de Leicester, ambassadeur en Danemark (1632), clerc du conseil (1640). Arrêté en 1643, il resta en prison jusqu'à la mort de Charles Ier, composa, à cette époque, la plupart de ses écrits, et, pour se mettre bien avec Cromwell, il lui adressa un discours flatteur. Lors du rétablissement des Stuarts, Howell n'en fut pas moins nommé historiographe royal d'Angleterre. C'était un homme spirituel, enjoué, ayant la passion des jeux de mots, qu'il ne craignait pas de mettre à profusion dans ses ouvrages. Nous citerons de lui : *Instructions pour voyager à l'étranger* (Londres, 1640), traduit en français (Paris, 1648-1652, in-4o); *Epistolæ Howelianæ, lettres familières, domestiques et étrangères* (1645-1647), où l'on trouve des faits piquants et instructifs; *Précis de toutes les batailles entre l'Angleterre et l'Ecosse* (1648); *Lexicon tetraglotton* (Londres, 1660, in-fol.); *Grammaire française et dialogue contenant tous les gallicismes* (Londres, 1673, in-fol.), etc.

HOWICK (lord), comte GREY, homme d'Etat anglais. V. GREY.

HOWITT (William et Marie), écrivains anglais, le mari et la femme, l'un né à Heanor (Derby) en 1795, l'autre à Utoxeter (Stafford) en 1804. Ils ont tellement associé leurs travaux littéraires, qu'il est difficile de séparer leurs biographies sans faire double emploi. William fut élevé à l'école publique de la Société des Amis d'Ackworth, dans le Yorkshire. A vingt-huit ans, il épousa une jeune quakeresse, Marie Botham, et, dès lors, leurs œuvres comme leurs noms furent indissolublement unis. Le premier ouvrage né de cette conjugale collaboration fut le *Ménestrel de la forêt* (1823), que la critique et le public accueillirent avec une égale faveur. Peu de temps après, ils entreprirent un voyage à pied en Ecosse, collaborèrent, à leur retour, à plusieurs recueils poétiques, et, en 1827, publièrent un second poëme, la *Désolation d'Eyam*. Pendant qu'il habitait Nottingham, William Howitt publia le *Livre des saisons* (1831), *Pantika* ou *Traditions des anciens temps*, et une *Histoire populaire des intrigues des prêtres* (1833). C'est aussi durant cette résidence à Nottingham que Marie Howitt publia son œuvre poétique la plus importante, les *Sept tentations* (1830), et qu'elle commença pour ses propres enfants ses séries d'ouvrages pour la jeunesse, qui ont établi sa réputation en Angleterre et en Amérique. En 1837, Howitt alla demeurer au charmant village d'Esher (Surrey). Son ouvrage sur les prêtres, œuvre courageuse s'il en fut, véritable décharge de canons à la Paixhans contre les superstitions anciennes et modernes, produisit une grande sensation et eut une vogue énorme. Encouragés par ce succès, William et Marie Howitt se mirent à composer des ouvrages bientôt populaires : la *Colonisation et le christianisme* (1838); la *Vie rurale en Angleterre* (1837); les *Visites aux villes remarquables, anciens palais et champs de bataille* (1840, 2 vol.); *Jack du Moulin*, roman enfantin, et le *Livre des jeunes Anglais*. Vers la même époque, Marie Howitt publia deux poëmes pour les enfants : *Oiseaux et fleurs* et *Hymnes du foyer*. Après une résidence de trois ans à Esher, la petite famille alla s'établir, en 1839, en Allemagne, pour compléter l'éducation des enfants. Là, les deux époux, travaillant toujours ensemble, acquirent une connaissance approfondie, non-seulement de la langue allemande, mais encore du danois et du suédois. Durant son séjour à Heidelberg, Howitt traduisit, du manuscrit original d'un étudiant, un ouvrage intitulé : la *Vie de l'étudiant en Allemagne* (1841). Il publia aussi des ouvrages originaux sur la vie et les mœurs de l'Allemagne, intitulés : la *Vie rurale et la vie privée en Allemagne* (1842) et *Expériences en Allemagne* (1844). Pendant ce temps, Marie Howitt entreprenait et achevait la traduction des œuvres de la fameuse Frederica Bremer, qu'elle rendit célèbre en Angleterre. En 1842, lors du retour d'Howitt dans son pays, il alla demeurer à Clapton, près de Londres, où il composa son remarquable ouvrage : l'*Aristocratie d'Angleterre* (1846, in-8o), énergique manifeste de réforme qui eut beaucoup de retentissement. Pendant ce temps, Marie Howitt composait des ballades et se livrait à la traduction d'ouvrages d'éducation. Cette même année 1846, Howitt, jugeant le moment opportun, fonda un journal de littérature, d'art et d'économie sociale, le *Journal du peuple*, qui, à la suite de discussions avec ses associés, prit le nom de *Journal d'Howitt*. Le titre seul était changé; il y eut procès, et, après des pertes assez sérieuses, Howitt fut obligé de renoncer à la publication de cette feuille. Dans les années suivantes, les deux époux publièrent encore plusieurs ouvrages : le *Manoir et le hameau* (1847); *Mistress Dorrington* (1851); les *Tribulations d'un garçon tailleur* (1851); l'*Annuaire anglais; l'Héritier de West-Weyland; Gabriel et Marie;* la traduction des *Aventures de Pierre Schlémil*, par Chamisso; le *Manuel de campagne* (1851), et, enfin, l'*Histoire de la littérature du nord de l'Europe* (1852), comprenant l'examen des œuvres écrites dans les langues anglaise, suédoise, danoise, norvégienne et islandaise, depuis les temps les plus reculés. Cette même année, 1852, eut lieu la découverte des placers de l'Australie; Howitt s'embarqua avec ses deux fils pour cette lointaine contrée, non pour recueillir quelques parcelles d'or, mais pour étudier d'après nature les ressources de la colonie et le caractère des colons. De retour en Angleterre au bout de deux ans, il publia : *Terre, travail et or*, ou *Deux années à Victoria* (1855, 2 vol.); le *Livre des enfants en Australie*, et *Tallangetta*, description de la vie coloniale, ouvrages qui offrent un tableau aussi intéressant qu'exact de la colonie australienne. En 1856, Howitt est venu habiter Highgate, près de Londres, et y a commencé une *Histoire populaire illustrée d'Angleterre*, terminée en cinq volumes. En 1860, il a fait paraître l'*Homme du peuple*, roman de mœurs qui peint l'Angleterre d'il y a quarante ans. De son côté, Marie Howitt, toujours active, a publié : *Ma propre histoire; Wood Leighton; Nos cousins de l'Ohio; Cadran d'amour;* un livre d'enfants, *Lilliesled; Trésor d'histoire pour la jeunesse; Contes pour le peuple;* les *Voisins;* le *Foyer domestique; Mœurs de la Dalécarlie;* les *Foyers du nouveau monde* (1853); *Hertha* (1856); la *Côte de Caergwyn* (1864, 3 vol.), etc. — Une de leurs filles, miss Anne-Mary HOWITT, a étudié la peinture à Munich, et a publié un ouvrage intitulé : l'*Etudiant de l'art à Munich* (Londres, 1853, 2 vol.), dans lequel elle fait un tableau intéressant de la vie artistique allemande.

HOWITZ (François-Gotthard), médecin danois, né à Copenhague en 1789, mort en 1826. Lorsqu'il eut passé son doctorat (1815), il voyagea en Allemagne, en France, en Italie, en Angleterre, revint dans sa ville natale en 1818, et devint, l'année suivante, professeur de pharmacologie à l'université. Nous citerons de lui : *Sur la démence et l'imputabilité* (Copenhague, 1824, in-8o); le *Déterminisme*, ou *Hume contre Kant* (Copenhague, 1824, in-8o), où il combat le système de Kant; *Mon dernier mot sur le déterminisme* (Copenhague, 1825); *Pharmacopæa* (1828), etc.

HOWMAN (Jean), prêtre catholique anglais, également connu sous le nom de **Jean de Feckenham**, né à Feckenham (comté de Worcester) vers 1516, mort en 1585. Il devint successivement chapelain de l'évêque de Worcester et de l'évêque de Londres, opposés l'un et l'autre à la Réforme, fut emprisonné à la Tour, en 1549, pour l'ardeur avec laquelle il défendit le catholicisme, et recouvra la liberté après l'avénement de la reine Marie, qui le chargea d'assister Jane Grey à ses derniers moments et de la convertir. Quelque temps après, Howman reçut le titre d'abbé de Westminster, qui lui donnait un siége à la Chambre des lords. Il employa son crédit auprès de la reine à sauver quelques-unes des victimes de son fanatisme et de sa cruauté, à combattre les mesures sanguinaires prises par elle contre les protestants. Aussi Elisabeth, en montant sur le trône, offrit-elle à Howman le siége archiépiscopal de Cantorbéry, mais à la condition de se faire protestant. Howman refusa, continua à combattre les idées réformistes, fut, à plusieurs reprises, emprisonné, et mourut au château de Wisbeach, où on l'avait enfermé. On a de lui : des *Sermons; Conférence avec Jane Grey* (Londres, 1554, in-8o); quelques ouvrages de controverse, etc.

HOWTH ou **HOATH**, ville d'Irlande, comté et à 14 kilom. N.-E. de Dublin, sur une petite presqu'île au N. de la baie de Dublin; 2,000 hab. C'était autrefois un simple village de pêcheurs; mais, depuis quelques années, il s'y est établi des bains de mer qui ont doublé son importance. Howth doit aussi beaucoup à son port, consistant en deux quais qui s'avancent à une grande distance dans la mer. Sur le rivage se voient les ruines d'une abbaye, entourées d'un épais mur crénelé, et contenant la tombe d'un chevalier et de sa dame. Le château de lord Howth renferme le portrait de Swift, peint par Beridon. Dans les environs se trouvent un *cromlech*, qui a beaucoup exercé la sagacité des antiquaires, et le phare célèbre de *Baily of Howth*, construit en 1814.

HOWYN DE TRANCHÈRE (Jules), homme politique français, né à Bordeaux en 1816. Tout en dirigeant la culture de ses propriétés, il publia, dans divers journaux bordelais, des articles sur les questions économiques, fut élu dans la Gironde, en 1848, membre de l'Assemblée constituante, et réélu, l'année suivante, à la Législative. Dans ces deux assemblées, il vota avec la droite, prononça des discours sur des questions agricoles, et combattit, avec une partie de la majorité, la politique de l'Elysée. M. Howyn de Tranchère fut un des représentants qui protestèrent, à la mairie du Xe arrondissement, contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Après une courte détention, il retourna à Bordeaux, où, depuis lors, il est rentré complétement dans la vie privée.

HOXTER, ville de Prusse. V. HŒXTER.

HOY, île d'Ecosse, avec un village du même nom, dans l'archipel des Orcades, à 4 kilom. S. de l'île Pomona, et à 7 kilom. O. de Ranaldsey; 600 hab. Elève de moutons.

HOYA s. m. (o-ia — de *Hoy*, horticulteur anglais). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des asclépiadées, tribu des pergulariées, dont l'espèce type habite l'Asie et l'Australie tropicales. ‖ On dit aussi HOYÉE.

— **Encycl.** Les *hoyas* sont des arbrisseaux volubiles ou grimpants, à feuilles très-épaisses et coriaces; les fleurs, groupées en ombelles axillaires, ont une corolle très-épaisse, comme vernissée, rotacée, à cinq lobes étalés; une couronne staminale à cinq lobes charnus, anguleux, étalés. Ces végétaux sont tous épiphytes; ils croissent dans les bois, sur le tronc des vieux arbres, et se font remarquer tant par leur beau feuillage que par leur superbe floraison. Plusieurs sont cultivés dans nos serres chaudes ou tempérées. La fleur de l'*hoya bella* a été comparée à une améthyste taillée en étoile, enchâssée dans un chaton radié d'argent mat.

HOYA, ville de Prusse, prov. et à 62 kilom. N.-O. de Hanovre, sur le Weser; 2,015 hab. Commerce de toiles, entrepôt de fer. Cette petite ville était autrefois le lieu de réunion des états provinciaux de la principauté de Hoya-et-Diepholz. ‖ Le comté de Hoya, autrefois division administrative du ci-devant royaume de Hanovre, a une superficie de 2,931 kilom. carrés, avec une population de 120,000 hab.

HOYAU s. m. (oi-io — dimin. de *houe*). Agric. Espèce de houe, à lame aplatie en biseau et à manche recourbé : *On se sert du* HOYAU *pour le défonçage des terrains.* (Dutour.)

— **Encycl.** Le *hoyau*, souvent confondu avec la pioche, est, comme son nom l'indique, une sorte de petite houe, dont la lame est aplatie en biseau et le manche recourbé en dessus, ce qui facilite le travail de l'ouvrier. C'est surtout un instrument de grande culture; on l'emploie, dans le nord de la France, pour défoncer les terrains qui ne sont ni trop compactes ni trop pierreux. Il est peu usité dans le jardinage; là, on s'en sert seulement pour tracer les rayons ou pour faire de petits labours en lignes. Sa forme varie suivant les localités; quelquefois, sa lame est évidée au milieu et forme une sorte de fourche, qui sert, dans ce cas, à enlever de grosses mottes de terre, que l'on brise ensuite avec la tête de l'outil, arrondie ou aplatie en forme de marteau. Au reste, le *hoyau* est peu répandu, et même inconnu dans certains pays, où on le remplace avantageusement par d'autres engins.

HOYÉ, ÉE adj. (oi-ié; *h* asp.). Pêche. Se dit du poisson fatigué dans le filet ou attaqué par d'autres poissons.

HOYER (Anna OWEN, femme), illuminée allemande, née à Coldenbüttel (Slesvig) en 1584, morte en 1656. Devenue veuve d'Herman Hoyer, gouverneur de la province d'Eiderstadt (1622), elle se retira dans une de ses terres, où, pour se distraire, elle cultiva la poésie et les lettres. Pendant une maladie, elle fit venir auprès d'elle un alchimiste, nommé Tetingius, aux rêveries duquel elle ne tarda pas à s'associer, et qu'elle installa dans sa maison. Peu après, elle se déclara en faveur des anabaptistes, s'adonna au prosélytisme, finit par se croire inspirée, fit des prédictions et dissipa sa fortune. Contrainte de quitter son pays, elle se retira en Suède, où la reine Christine lui fit don d'une petite propriété. C'est là qu'elle passa le reste de ses jours, vivant dans l'isolement, ne mangeant que du poisson pourri, et entretenant beaucoup de chiens pour donner de la pâture aux puces. On a d'elle des *Cantiques spirituels* et des *Poésies sacrées*, remplis d'attaques contre les luthériens (Amsterdam, 1650, in-12).

HOYER (Jean-Godefroi DE), écrivain militaire allemand, né à Dresde en 1767, mort à Halle en 1848. Il prit successivement du service en Saxe, en Russie, en Prusse, et écrivit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Histoire pragmatique des troupes saxonnes* (Leipzig, 1791); *Manuel de la science du pontonnier* (Leipzig, 1795); *Histoire de l'art de la guerre* (Gœttingue, 1797-1800, 2 vol.); *Dictionnaire universel de l'artillerie* (Tubingue, 1804-1831, 3 vol.); *Dictionnaire universel de l'art des fortifications* (Berlin, 1815, 3 vol.); *Traité élémentaire des sciences militaires* (Berlin, 1827, 2 vol.); *Système des fusées de guerre d'après Congrève et autres* (Leipzig, 1827); *Liste des ouvrages sur les sciences et l'histoire militaires* (1831-1840), etc.

HOYER (Henri-Frédéric DE), médecin polonais, né en 1824 à Inowroclaw. Il se fit recevoir docteur à Berlin en 1857, et, après avoir été adjoint à l'institut physiologique de Breslau, il devint, en 1859, professeur de physiologie à l'Académie de médecine et de chirurgie de Varsovie. On a de lui une *Histologie du corps humain* (Varsovie, 1862), et de nombreux articles insérés dans les *Archives de physiologie* de Muller, dans les *Archives d'anatomie et de physiologie* de Reichert, et dans l'*Encyclopédie universelle polonaise* (Varsovie, 1860 et ann. suiv., 28 vol. in-4o).

HOYERSWERDA, ville de Prusse, prov. de Silésie, à 126 kilom. N.-O. de Liegnitz, ch.-l. de cercle, sur une île formée par le Schwarz-Elster; 2,500 hab. Fabrication de draps et de bas, rubans de fil, cordonnerie. Bureau principal de douane.

HOYM, ville d'Allemagne, dans le duché d'Anhalt-Bernbourg, ch.-l. du bailliage de son nom, sur la Selke; 2,500 hab. Culture de lin et grand commerce de fil. Ancien château, résidence des ducs d'Anhalt-Bernbourg-Schaumbourg.

HOZIER (Etienne D'), poëte et chroniqueur français, né à Salon (Provence) en 1547, mort à Aix en 1611. Il fut nommé, en 1580, capitaine de sa ville natale, se rendit à plusieurs reprises à la cour et accompagna en Toscane la princesse Christine de Lorraine, qui allait épouser le grand-duc Ferdinand de Médicis (1589). D'Hozier avait inventorié les archives et les titres qui se trouvaient à l'hôtel de ville de Salon. Il composa des pièces de vers en français et en provençal, et un *Epitome des événements du monde dès sa création*, ouvrage dont se servit C. Nostradamus pour son *Histoire de Provence*.

HOZIER (Pierre D'), seigneur de La Garde, célèbre généalogiste, fils du précédent, né à Marseille en 1592, mort à Paris en 1660. Entré comme chevau-léger dans la compagnie du maréchal de Créqui, il fit, à sa demande, des recherches pour dresser l'arbre généalogique de cette maison illustre. Le succès qu'il obtint le décida à faire le même travail pour les autres familles nobles, et il acquit dans la science du blason et de la généalogie une habileté prodigieuse, servie par une mémoire qui lui permettait de citer sur-le-champ les dates, les contrats, les alliances, les noms, les surnoms et les armes de chaque famille. D'Ablancourt disait de lui qu'il semblait avoir assisté à tous les mariages et à tous les baptêmes de l'univers. Louis XIII et Louis XIV le comblèrent de plus de distinctions qu'on n'en avait jamais accordé à de véritables grands hommes. Il fut successivement nommé juge d'armes de France (1641), maître d'hôtel de Louis XIV (1642), conseiller d'Etat (1654), et fut gratifié d'une pension. Il aida Renaudot à fonder la *Gazette de France* (1631). Ses principaux ouvrages sont : *Recueil armorial, contenant, par ordre alphabétique, les armes et blasons des anciennes maisons de Bretagne* (Paris, 1638, in-fol.); les *Noms, surnoms, qualités, armes et blasons de tous les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit* (Paris, 1643, in-fol.); *Généalogie des principales familles de France* (150 vol. en manuscrit, à la Bibliothèque nationale), etc.

HOZIER (Charles-René D'), généalogiste français, fils du précédent, né à Paris en 1640, mort dans la même ville en 1732. Il fut juge d'armes, garde de l'armorial général de France, et composa, par ordre de Louis XIV, plusieurs ouvrages estimés. Nous citerons de lui : *Remarques sur l'histoire de Charles IX* de Varillas (Paris, 1686, 2 vol. in-4°); *Recherches sur la noblesse de Champagne* (Châlons, 1673, 2 vol. in-fol.); *Recherches des armoiries de Bourgogne*, en manuscrit. etc.

HOZIER (Louis-Pierre D'), généalogiste français, neveu du précédent, né à Paris en 1685, mort en 1767. Il remplaça son oncle dans la charge de juge d'armes, fut nommé conseiller d'État et devint doyen de l'ordre de Saint-Michel. Pierre d'Hozier composa avec son fils, Antoine-Marie, l'*Armorial général de la France*, ou *Registre de la noblesse de France* (Paris, 1736-1768, 10 vol. in-fol.), et publia, en outre : *Lettre en forme de défi littéraire signifié au corps entier de la littérature* (1756).

HOZIER DE SÉRIGNY (Antoine-Marie D'), généalogiste français, fils du précédent, né à Paris en 1721, mort vers 1810. Il succéda à son père dans la charge de juge d'armes, qu'il conserva jusqu'à l'époque de la Révolution. Il travailla à la composition de l'*Armorial général de France*, écrivit une *Histoire généalogique de la maison de Chastelard* (Paris, 1756, in-fol.), et composa, en 1776, un *Mémoire sur la maison de Saint-Rémy de Valois*, que la comtesse de Lamotte fit imprimer à la suite de son mémoire, lors du fameux procès au sujet du collier, en 1785.

HOZIER (Ambroise-Louis-Marie D'), généalogiste français, neveu du précédent, né en 1764, mort en 1830. Lorsque éclata la Révolution, il se retira à Chartres, fut emprisonné pendant la Terreur, recouvra sa liberté après la chute de Robespierre, fut impliqué, en 1803, dans l'affaire de Cadoudal et de Pichegru et envoyé en exil. Lors du retour des Bourbons, en 1814, d'Hozier revint en France et reçut la charge de vérificateur des armoiries de France près du conseil du sceau des titres. On a de lui : l'*Indicateur nobiliaire* (Paris, 1818), resté inachevé, et le 11e vol. de l'*Armorial général d'Hozier* (Paris, 1847-1848, in-8°), avec portraits et armes.

HOZIER (Abraham-Charles-Auguste D'), officier français, frère du précédent, né à Paris en 1775, mort à Versailles en 1846. Il entra dans l'ordre de Malte, fut page de Louis XVI, auprès de qui il resta jusqu'au 10 août 1792, subit un assez long emprisonnement pendant la Terreur, puis se joignit aux insurgés de la Vendée et devint colonel d'état-major. Après la pacification de 1800, il se mêla à toutes les menées royalistes, entretint des intelligences avec Cadoudal, parvint à échapper aux effets d'un mandat d'arrêt et à dérouter la police, en se mettant à la tête d'un manége et d'un établissement de voitures publiques. En 1802, il se rendit en Angleterre pour y concerter un plan d'enlèvement du premier consul, revint à Paris pour en préparer l'exécution, amena Georges Cadoudal dans cette ville et servit d'intermédiaire entre lui et divers conjurés. Arrêté bientôt après avec Georges, Moreau, Pichegru, etc., il fut condamné à mort (1804); mais Bonaparte commua sa peine en une détention perpétuelle. Au retour de Louis XVIII en 1814, il sortit du château d'If et reçut, avec le grade de colonel de cavalerie, le titre d'écuyer cavalcadour du comte d'Artois.

HOZ-MOTA (Juan DE LA), poëte dramatique espagnol du XVIIe siècle, né à Madrid. On ne connaît exactement ni l'année de sa naissance ni celle de sa mort En 1653, Philippe IV le fit chevalier de Santiago; il fut ensuite procureur de la cour, puis de la chambre des comptes et enfin du conseil des finances. Il n'est généralement connu que par son excellente comédie de *El Castigo de la miseria*. Cependant il a composé, entre autres pièces : *El Abraham castellano y blason de los Guzmanes* et *El Labrador Juan Perez, primer asistente de Sevilla*.

HRABANUS MAGNENTIUS. V. RABAN MAUR.

HRADÇA (Ambroise), célèbre théologien hussite, mort en 1439. Le zèle qu'il mit à propager les doctrines de Jean Hus l'ayant fait chasser de Kœnigsgrætz, où il était curé, il se rendit à Prague, où il acquit une grande influence, contribua au soulèvement populaire de 1419, réunit, en 1420, un grand nombre de hussites sur une montagne des environs de Trzebechowice, à laquelle il donna le nom de mont Oreb, et fonda une secte particulière, celle des orébites. Hradça fut l'ami dévoué de Jean Ziska, un des héros de la secte. En 1433, il fit partie des théologiens hussites qui eurent, à Prague, une entrevue avec les délégués du comité de Bâle. D'après ses conseils, la ville de Kœnigsgrætz n'ayant pas voulu reconnaître pour roi Sigismond, ce prince vint en faire le siége, et Hradça, ayant essayé de s'enfuir, tomba du haut d'un mur et se cassa un bras et une jambe. Il fut fait prisonnier, mais on croit qu'il recouvra sa liberté peu de temps avant sa mort.

HRADEK, bourg des Etats autrichiens (Hongrie), comitat de Liptau, sur la Waag, dans la partie supérieure de la vallée formée par cette rivière; 500 hab. Usines de fer appartenant au domaine de la couronne.

HRADISCH, ville des Etats autrichiens (Moravie), sur une île formée par la March, à 65 kilom. S.-E. d'Olmutz; 2,000 hab. Récolte et commerce de vins estimés.

HRADISTIE, ville d'Autriche. V. TABOR.

HRADSCHIN, quartier de la ville de Prague.

HRAFNKEL, surnommé **Freysgode** (prêtre de Frey), un des colonisateurs de l'Islande, né en Norvége. Il vivait au Xe siècle de notre ère, se rendit avec son père Halfred en Islande, y éleva un temple au dieu Frey et s'occupa du défrichement de la vallée d'Adelsbol, dans la partie orientale de l'île. Ayant tué un de ses bergers, il fut violemment chassé du lieu qu'il avait livré à la culture, alla coloniser une autre partie de l'île, puis rentra en possession de la vallée d'Adelsbol. Il existe une *saga* qui contient l'histoire d'Hrafnkel, et qui offre un grand intérêt au point de vue des mœurs et des institutions en Islande au Xe siècle. Cette saga a été publiée sous le titre de *Hrafnkel Freysgodes Saga* (Copenhague, 1848, in-8°).

HRANICE, nom morave de la ville autrichienne de WEISSKIRCH.

HRAUN s. m. (rôn). Géol. Nom que l'on donne en Islande à une grande traînée de lave.

HREBENKA (Grégoire), historien oukrainien, qui vivait dans la première moitié du XVIIIe siècle. Pierre II le nomma, en 1729, colonel des Cosaques d'Hadziacz. C'était un homme instruit, qui composa une *Chronique* intéressante et pleine de renseignements précieux sur les Cosaques et les peuples slaves. Cet ouvrage a été publié à Kiew en 1854.

HRECZYNA (Grégoire), mathématicien polonais, né dans la Volhynie en 1796, mort en 1840. Il professa successivement les mathématiques à Krzemieniec (1817), à Kiew (1834) et à Charkow (1839). On a de lui : *Eléments de géométrie descriptive* (Vilna, 1817); *Eléments d'algèbre* (Krzemieniec, 1830); *De l'action des tubes capillaires* (Kiew, 1836); *Manuel de mécanique analytique*, etc.

HRESVELGUR, géant scandinave qui, sous la forme d'un aigle, est perché au bord du ciel, et, par le mouvement de ses ailes, produit le vent.

HRONITZ, bourg des Etats autrichiens (Hongrie), comitat de Sohl, sur la Grau, à 28 kilom. N.-E. de Nev-Sohl; 2,000 hab. Grandes et belles usines royales, où l'on traite le fer et le cuivre des mines des environs.

HROTSWITA, religieuse saxonne du Xe siècle, du couvent de Gandersheim, dont les productions poétiques écrites en latin, légendes en vers, panégyriques historiques et comédies, sont extrêmement précieuses pour l'étude de l'art poétique et dramatique au moyen âge. Sa vie est obscure, son nom même est douteux; car probablement il ne faut voir dans celui de Hrotswita qu'un nom de religion ou un surnom. Quelle en est la signification? La religieuse elle-même le traduit en latin *Clamor validus*, et dit être la voix éclatante de Gandersheim; les bollandistes le font dériver de mots saxons voulant dire blanc et rouge (*rubro alboque cognomine*); Gottsched proposait de le traduire par Rose-Blanche. Peu importe. Quelques biographes, la confondant avec une Hrotswita qui la précéda de quelques années à Gandersheim, ont cru qu'elle avait été abbesse de ce monastère; elle n'y fut que simple religieuse, ou peut-être chanoinesse. A l'aide de déductions ingénieuses et de supputations de dates, M. Charles Magnin, qui a savamment traduit le théâtre de Hrotswita, place la naissance de cette célèbre religieuse vers 930 ou 935, et sa mort vers l'an 1001. Ces dates, rapprochées de quelques mots échappés à Hrotswita elle-même, paraissent en effet probables. Au caractère seul de ses écrits, à quelques pages empreintes de passion et marquant une certaine connaissance du monde (le drame de *Callimaque*), on peut conjecturer qu'elle passa ses premières années de jeunesse en dehors de la vie monastique; mais ce n'est qu'une hypothèse, car son éducation soignée, l'étude qu'elle fit des poëtes latins, de Virgile et de Térence, feraient plutôt présumer qu'elle y entra jeune, puisqu'à cette époque les monastères étaient le seul point de refuge des lettres.

C'est un manuscrit de la fin du Xe siècle, découvert par l'érudit Celtes au XVIe, et maintenant recueilli à la Bibliothèque royale de Munich, qui a conservé tout ce que l'on possède des œuvres de Hrotswita. Celtes les fit imprimer en 1501 (Nuremberg, petit in-f°). Ces œuvres se composent de huit poëmes, inspirés par la lecture des légendes des saints, de six comédies et d'une grande composition historique, en vers également, dont on ne possède sans doute qu'une partie, car elle est intitulée *Panégyrique des Othons*, et se termine à la mort d'Othon Ier. Toutes ces œuvres sont écrites en latin, la seule langue littéraire du Xe siècle, et il n'en est pas une qui ne soit digne d'attention. Les plus remarquables des poëmes sont celui de la *Passion de saint Gandolphe* (bollandistes, mai, t. II), histoire d'adultère que Hrotswita a traitée assez gaiement. La pieuse légende raconte que l'épouse adultère, ayant appris qu'il s'opérait des miracles sur le tombeau de son époux, martyrisé par elle, répondit qu'elle s'en souciait assez peu. On ne peut rapporter cela qu'en latin : *Non secus ut ventris crepitum miracula existimavit.* Le châtiment de ce blasphème ne se fit pas attendre : *In pœnam perfidiæ venter illi quoad viveret perpetuo crepabat.* C'est le sujet du poëme de la bonne religieuse : singulier sujet! Le *Martyre de saint Pélage*, légende qu'elle tenait d'un voyageur espagnol, est écrit sur un ton plus grave; les bollandistes ont réimprimé ce poëme (4 février), comme un monument hagiographique. La *Conversion de Théophile, vidame de Cilicie*, légende fantastique dont s'est inspiré Rutebeuf pour son *Miracle de Théophile*, et la *Passion de sainte Agnès*, méritent aussi d'être citées. Ce dernier ouvrage roule sur un sujet assez scabreux; mais cette plume, toujours chaste, n'a même pas besoin d'excuse dans la piété naïve qui l'inspire.

La seconde partie, le *Théâtre de Hrotswita*, est plus curieuse encore que les poëmes Dans cette nuit intense qui semble couvrir le monde, du VIe au XIIe siècle, on est surpris de trouver, dans cette humble religieuse saxonne, comme un reflet de Sophocle et de Térence. Ces drames et ces comédies, au nombre de six, sont incohérents, d'une donnée souvent impossible, mais n'en constituent pas moins, pour l'époque, un remarquable effort dramatique. Ces essais, si l'on s'en rapporte à la recherche de certains effets de scène qui n'auraient point eu d'attrait à la seule lecture, ont dû être joués au couvent, pour l'édification des religieuses. Un lien commun, une pensée générale, semble réunir ces pièces diverses; elles ont pour but d'exalter la chasteté. Hrotswita apprend, d'ailleurs, elle-même, dans une préface, que telle a été son intention. Ces comédies sont : 1° *Gallicanus*, pièce en deux parties, dont M. Villemain a traduit une des plus belles scènes dans son *Tableau de la littérature au moyen âge*. « C'est une pièce libre, dit-il, écrite dans une prose assez correcte et où il y a un sentiment vrai de l'histoire. » 2° *Dulcitius* qui, à en juger par certains incidents, est plutôt une comédie qu'un drame; la bonne religieuse semble même avoir deviné tout le parti scénique à tirer de la farce; ainsi, dans une scène plaisante, un amoureux, croyant embrasser des servantes, couvre de baisers des chaudrons, des marmites et se barbouille de suie tout le visage. 3° *Callimaque*, un drame à élans passionnés, où l'amour joue le plus grand rôle et que, pour la hardiesse des situations, M. Charles Magnin n'a pas craint de comparer à *Roméo et Juliette*. 4° *Abraham*, drame tiré d'une légende pieuse, dans lequel, d'un sujet assez scabreux, — un oncle, vieux cénobite, qui, déguisé en cavalier, va retirer sa nièce d'un lieu suspect, — la religieuse Hrotswita a su tirer des scènes édifiantes. 5° *Paphnuce et Thaïs*, composition qui roule sur un sujet presque identique. 6° Enfin, *Sapience* ou *Foi, Espérance et Charité*, qui se rapproche beaucoup, par la personnification d'êtres abstraits en acteurs véritables, des *autos* espagnols postérieurs de trois ou quatre siècles.

La troisième partie des œuvres de Hrotswita se compose du *Panégyrique des Othons*, chronique en vers, sorte de Mémoires de la famille ducale de Saxe, et d'un poëme sur la *Construction et les commencements du monastère de Gandersheim*, qui est une page précieuse de l'histoire monastique du moyen âge. Pertz l'a recueilli dans ses *Monumenta Germaniæ* (t. VI). « Tels sont, dit M. Magnin, les écrits moins connus que vantés de cette femme extraordinaire. Ils sont de ceux qui honorent le plus son sexe et qui, malgré les défauts inhérents à l'époque où elle a vécu, relèvent le mieux le Xe siècle de l'accusation de barbarie qu'on lui a trop légèrement prodiguée. » M. Ch. Magnin a édité le *Théâtre de Hrotswita*, avec le texte latin et la traduction en regard (Paris, 1845, in-8°). C'est une œuvre d'un grand mérite et que précède une remarquable introduction.

HRUGNER, géant de la mythologie scandinave. Les dieux l'invitèrent un jour à un banquet dans le Walhalla. Pendant le repas, il se prit de querelle avec Thor. Un combat s'ensuivit; Hrugner s'arma de pierres et de rochers, Thor saisit son tonnerre et son marteau. Le dieu lança son *miöllner* (marteau) vers le géant, qui, en même temps, souleva sa massue en pierre. Les deux armes s'entre-choquèrent dans l'air. La massue fut brisée en deux morceaux : l'un tomba sur la terre et toutes les meules et pierres à aiguiser qu'on trouve viennent de là; l'autre toucha le front de Thor avec tant de violence, qu'il tomba à la renverse. Le miöllner, par contre, écrasa la tête du géant, qui, en tombant, vint à étouffer Thor. Les ases accoururent pour soulever cette masse, mais ils n'y parvinrent pas; et ce ne fut que grâce aux efforts réitérés de Magne, le fils de Thor et de la géante Jarnasaxa, qu'on réussit à délivrer le dieu. Le chant *Ægisdreka*, dans l'*Edda*, nous raconte tout au long cette mémorable lutte.

HRYMER, géant scandinave qui dirige en habile pilote le vaisseau *Nagelfar*, quand arrive le crépuscule des dieux. Ce vaisseau, formé uniquement avec les ongles des trépassés, est monté par tous les enfants de Muspelheim, les ennemis mortels des ases.

HUA (Eustache-Antoine), magistrat français, né à Mantes en 1759, mort en 1836. Avocat au parlement de Paris, lorsqu'éclata la Révolution, il fut bientôt après élu juge au tribunal de Mantes, puis nommé par ses concitoyens membre de l'Assemblée législative. Il y siégea parmi les modérés, y prit plusieurs fois la parole, défendit Narbonne et Duport du Tertre, et dut, après l'expiration de son mandat, chercher un asile dans une retraite profonde, pour ne pas être poursuivi. Sous le Directoire, Hua fut pendant quelque temps administrateur de la conservation générale des hypothèques, devint sous l'Empire membre du conseil général de son département, procureur impérial près le tribunal de Mantes, fonctions qu'il garda peu de temps, et fut appelé, en 1815, sur la recommandation du procureur général Bellart, au poste d'avocat général près la cour royale de Paris. A ce titre, il prit plusieurs fois la parole dans des procès politiques, conclut constamment pour les peines les plus sévères, fut nommé avocat général à la cour de cassation en 1818, inspecteur général des écoles de droit en 1819 et conseiller à la cour de cassation en 1823. Outre de nombreux articles insérés dans le *Nouveau répertoire de législation*, on a de lui un *Projet de réformation de la législation hypothécaire* (Paris, 1812).

HUACA s. m. (u-a-ka; *h* asp. — mot indigène). Archéol. Sorte de tumulus que l'on rencontre assez fréquemment dans le Pérou et la Bolivie.

— **Encycl.** Les *huacas* consistent en de petites pyramides tronquées, construites en pierre ou en terre, renfermant une chambre carrée, où l'on dispose en cercle les cadavres accroupis et enveloppés de nattes. On plaçait auprès de ces momies les instruments qui avaient été à l'usage des défunts pendant le cours de leur existence : des poteries variées, des étoffes, des objets en métaux précieux, des poupées habillées, etc.

HUAGE s. m. (u-a-je; *h* asp. — rad. *huer*). Véner. Cris poussés pour forcer le gibier.

— Féod. Obligation de certains vassaux d'accompagner leur seigneur à la chasse des bêtes fauves pour huer le gibier.

HUAHEINE, île de l'Océanie, dans la Polynésie, archipel de Tahiti, au N.-O. de l'île de Tahiti. Découverte en 1769 par le capitaine Cook, elle a environ 40 kilom. de tour; elle est bordée au S. et à l'O. par des bancs de corail; la mer y forme des baies nombreuses, dont quelques-unes présentent de bons ports. Huaheine est couverte de montagnes volcaniques et la végétation y est puissante et variée. Elle produit surtout en abondance des cocotiers et des arbres à pain. Les indigènes obéissent à des chefs dépendant de Tahiti. Ils parlent la même langue que les Tahitiens et sont, grâce au zèle des missionnaires anglicans, assez avancés dans la civilisation.

HUAÏNA-CAPAC, surnommé le **Grand** ou le **Conquérant**, nom d'un Inca de Cuzco qui vivait au XVe siècle. Il fit la conquête du royaume de Quito en 1475, y épousa la fille du dernier scyri et fixa sa résidence à Quito. Il mourut en 1525; il avait deux fils, Huascar et Atahualpa, à qui il laissa ses deux royaumes de Quito et de Cuzco, mais qui se disputèrent sa succession, dont Atahualpa resta seul possesseur jusqu'à l'arrivée de Pizarre; ce dernier le fit périr en 1535.

HUALCOPO-DUCHICELA, souverain ou scyri de Quito, dans l'Amérique du Sud, mort vers 1463. Il succéda en 1430 à son frère Gualléa, qui venait d'être déposé, et se signala par l'érection de grands monuments. Prince essentiellement pacifique, il manquait des talents guerriers nécessaires pour repousser l'agression de Topa Yunpangui, inca du Pérou, qui entreprit de s'emparer de son

royaume, se retira dans Hilibamba, capitale du Puruhna, qui lui offrait une position inexpugnable, fut courageusement défendu par son frère Epiclachima, puis par son neveu Calicuchima, n'en perdit pas moins la plus grande partie de ses possessions et mourut de chagrin.

HUALLAGA, un des plus grands cours d'eau du Pérou, qui prend sa source dans les Andes, au nord du lac Chinchaycoche, département de Junin, passe près de Huanuco, où il prend et conserve pendant une partie de son cours le nom de cette ville; à son entrée dans les plaines de Maynas il porte le nom de Huallaga, coule au N., entre dans le territoire de la république de l'Equateur, où il déverse ses eaux dans le Tunguragua, bras de l'Amazone, après un cours de 800 kilom.

HUAMANGA ou **GUAMANGA**, ville du Pérou, dans le département d'Ayacucho, ch.l. de la province de son nom, sur la petite rivière d'Huamanga, à 336 kilom. S.-E. de Lima; 25,000 hab. C'est une des plus belles villes du Pérou et de l'Amérique ci-devant espagnole; elle possède une université, un évêché, de nombreuses fabriques, parmi lesquelles se distinguent celles d'ouvrages en or et en argent; commerce actif et important.

HUAN s. m. (u-an; *h* asp. — rad. *huer*). Ornith. Nom vulgaire du milan royal.

HUANACA s. m. (oua-na-ka — mot espagnol). Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères, tribu des mulinées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Mexique et dans l'Amérique du Sud.

HUANACO s. m. (oua-na-ko; *h* asp. — mot espagn.). Mamm. Nom du lama à l'état sauvage. V. GUANACO et LAMA. On dit aussi HUANACUS, en latin scientifique.

HUANCABELICA ou **GUANCABELICA**, ville du Pérou, département d'Ayacucho, à 264 kilom. S.-E. de Lima, dans une vallée très-élevée des Andes; 12,000 hab. Riches mines de mercure. Cette ville, fondée en 1572 par le vice-roi Francisco de Toledo, est bien bâtie et possède de beaux édifices. Elle est le chef-lieu d'une province du département d'Ayacucho, province qui porte le nom de cette ville et qui renferme une population de 70,000 hab.

HUANOQUINE ou **HUANOKINE** s. f. (u-a-no-ki-ne; *h* asp.). Chim. Alcaloïde identique ou isomère avec la cinchonine qu'Erdmann a retirée d'une espèce de quinquina.

HUANUCO ou **GUANUCO**, ville du Pérou, département de Junin, à 70 kilom. N. de Tarma, 250 kilom. N.-E. de Lima, sur les rives du Huallaga ou Huanuco; 9,000 hab. Collége; commerce considérable en quinquina, poix, sucre, café, miel. Ses environs sont renommés pour leur grande fertilité. Cette ville, jadis grande et bien peuplée, est aujourd'hui déchue. On y voit les ruines d'un palais des Incas et d'un temple du soleil. Huanuco est le chef-lieu d'une province de son nom, qui mesure 90 kilom. sur 65 et renferme 18,000 habitants.

HUARAS, ville du Pérou, département, et à 100 kilom. N.-O. de Junin, 310 kilom. N.-O. de Lima, sur la rive droite du Rio-Santo; 5,000 hab. Collége, hospice; célèbre source minérale très-fréquentée.

HUARD ou **HUART** s. m. (u-ar; *h* asp. — rad. *huer*). Ornith. Nom vulgaire d'un oiseau de proie qui habite le nord de l'Asie et de l'Amérique, et qui paraît être le balbuzard. ‖ Nom vulgaire du grand plongeon des mers du Nord.

— **Encycl.** Le *huard* est un oiseau de proie du genre aigle, qui vit au Kamtschatka et dans l'Amérique du Nord. Il rôde le long des étangs, des fleuves et des bords de la mer, et se nourrit de poissons. Il niche sur la terre entre les roseaux; la femelle pond quatre œufs blancs, un peu moins gros que ceux d'une poule ordinaire. Les naturels des pays qu'habite cet oiseau prétendent prédire les changements de temps en observant son vol et son cri. Le *huard* paraît être une espèce voisine, ou même une simple variété du balbuzard; son nom est onomatopique, et lui vient des deux syllabes *u-ar*, qu'il prononce très-distinctement.

HUART (Louis), littérateur et journaliste français, né à Trèves en 1813, mort à Paris en 1865. Il débuta par des feuilletons et un volume ayant pour titre *Quand on a vingt ans, histoire de la rue Saint-Jacques* (1834, in-8°). En 1835, il entra au *Charivari*, dont il a été plus tard le rédacteur en chef directeur. Sa réputation est due principalement à ce journal, dans lequel il n'a pas cessé pendant près de vingt-cinq ans de donner chaque jour un ou deux articles ayant trait à l'actualité politique ou aux choses de littérature et de théâtre. Ce fut lui qui eut le premier l'idée de ces petites *Physiologies* qui obtinrent tant de vogue, et qu'on a si souvent imitées. Il écrivit lui-même celles du *Tailleur*, du *Médecin*, du *Garde national*, de l'*Etudiant*, du *Flâneur*, de la *Grisette*, du *Comédien* (1841-1842, in-32). En même temps, il fournissait le texte de diverses publications comiques illustrées, telles que : les *Cent et un Robert Macaire* (avec Maurice Alhoy), dessins de L. Daumier, sur les idées et légendes de Philipon (1839, 2 vol. in-4°); le *Muséum parisien, histoire philosophique pittoresque, etc.* (1840, gr. in-8°), avec dessins de Grandville, Daumier, Gavarni, etc.; le *Comic almanach*, *Keepsake comique pour* 1843; le *Musée pour rire*, avec Philipon et Maurice Alhoy, dessins de Gavarni, Granville et Daumier (3 vol.). Citons encore *Paris au bal*, dessins de Cham (1845, petit in-8°). Louis Huart a écrit, en collaboration avec Charles Philipon, la *Parodie du Juif errant*, complainte constitutionnelle en dix parties (1844-1845, in-12), et, avec MM. Taxile Delord et Clément Caraguel, *Messieurs les Cosaques* (1854, 2 vol. in-18, illustrés). Il a rédigé en partie l'*Almanach comique* et l'*Almanach pour rire*, publiés chaque année, depuis 1840, et a collaboré aux *Etrangers à Paris*, au *Cabinet de lecture*, à l'*Artiste*, au *Journal amusant*, etc. Dans un genre plus sérieux on a de lui la série de notices biographiques sur les célébrités contemporaines qu'il a donnée à la *Galerie de la presse, de la littérature et des beaux-arts* (1839-1841, 3 vol. in-4°). En 1855, Huart avait acheté la direction du petit théâtre des Folies-Nouvelles, pour laquelle il s'était successivement associé Altaroche et Duponchel, et qu'il céda, en 1859, à Mlle Déjazet. Atteint par la petite vérole, il fut enlevé en quatre jours à ses amis qui aimaient en lui un honnête homme, modeste et serviable. Une extrême bienveillance, qui contrastait singulièrement avec la froideur de sa physionomie, formait le fond de son caractère. C'est lui qui le premier mit la plume à la main de l'endiablé Henri Rochefort, et ce dernier a lui-même écrit que peut-être sans l'accueil plein de bonté de Louis Huart il serait resté employé à 1,200 francs dans quelque administration publique. — Un fils de Louis Huart, M. Adrien HUART, a débuté sous les yeux de son père au *Charivari*, dont il est resté un des rédacteurs habituels.

HUARTE NAVARRO (Jean), médecin et philosophe espagnol, né à Saint-Jean-Pied-de-Port (Navarre) vers 1530, mort vers 1600. Tout ce qu'on sait de la vie de ce penseur, c'est qu'il se fit recevoir docteur, parcourut l'Espagne et exerça la médecine. On ne connaît de lui qu'un seul ouvrage, mais cet ouvrage suffit pour lui assurer une réputation durable. Voici le titre de ce livre, traduit en français : *Examen des esprits propres aux sciences, où l'on voit la différence d'aptitudes qui existe entre les hommes, et le genre d'instruction qui convient à chacun* (Pampelune, 1578, in-8°). C'est, mot par mot, la question posée par Gall au commencement de ce siècle, et il y a beaucoup de rapports entre la manière de raisonner du phrénologiste français et celle du philosophe espagnol. Huarte analyse nos facultés intellectuelles avec autant de succès que pouvait le permettre l'état de la physiologie à son époque. Il a de bons aperçus sur l'éducation; mais il pousse sa théorie jusqu'à prétendre que l'on peut procréer à volonté des enfants de l'un ou de l'autre sexe, et de tel ou tel génie. L'*Examen* a été réimprimé fort souvent, et traduit dans presques toutes les langues de l'Europe, notamment en français par Chappuys (1580), par Vion-Dalibray, etc.

HUASCAR (Inti Cusi Huallpa), inca du Pérou, mort en 1532. Il succéda en 1525 à son père Huayna-Capac, alla habiter le palais des Incas à Cusco, pendant que son frère Atahualpa, qui avait reçu en partage le royaume des Scyris, s'établissait à Quito. Pendant quatre ans, les deux frères vécurent en bonne intelligence; mais, en 1529, la guerre éclata entre eux au sujet de la possession d'une province. D'abord vaincu et fait prisonnier, Atahualpa parvint à s'échapper, leva une nouvelle armée (1530) et, avec l'aide du général Ruminâhui, il reprit possession de la province de Cânar. Huascar, prince d'un esprit médiocre et de peu d'énergie, qui jusqu'alors s'était laissé conduire par sa mère Rava-Œllo, fut profondément irrité de voir les succès de son frère. Il refusa d'accepter les arrangements que lui offrait celui-ci, voulut continuer la guerre, tomba entre les mains d'Atahualpa, qui l'enferma dans une forteresse de la province de Xauxa, continua à refuser tout arrangement dans l'espoir qu'il allait être délivré par ses partisans, et mourut au bout de neuf mois de captivité, vraisemblablement de mort violente. Quant à Atahualpa, il fut proclamé empereur du Pérou à Caxamarca.

HUASCO, ville de l'Amérique du Sud, dans le Chili, province et à 160 kilom N. de Coquimbo, sur la rive droite d'une petite rivière du même nom, à peu de distance de l'Océan, où elle a un vaste port; 3,000 hab. C'était autrefois une ville importante, aujourd'hui déchue; aux environs, riches mines d'argent.

HUASTÈQUE s. (u-a-stè-ke). Géog. Habitant du canton d'Huazteca, au Mexique.

— s. m. Langue parlée par les Huastèques.

— Adj. Qui a rapport à l'Huaztéca ou à ses habitants : *Ce n'est qu'entre l'idiome* HUASTÈQUE *et celui du Yucatan qu'on découvre quelques liaisons.* (M. Br.)

— **Encycl.** Linguist. L'idiome *huastèque* est classé dans la famille mexicaine (Amérique du Nord), quoique ses racines paraissent le rattacher plutôt aux langues du Yucatan qu'à celles du Mexique proprement dit. Il diffère essentiellement du nahuatl, tant par le vocabulaire que par la grammaire. On a cru y découvrir quelques étymologies finnoises et ostiaques. La déclinaison se distingue par la propriété de pouvoir former des substantifs diminutifs à l'aide de la terminaison *il*. Par exemple *paylom*, père, *mim*, mère; *paylomil*, petit père, *mimil*, petite mère. Le pluriel y est formé dans les noms, tantôt en les faisant précéder du mot *cham*, beaucoup, tantôt à l'aide de la terminaison *chic*. Le *huastèque* manque du verbe substantif *être*, mais il a pour les autres verbes deux conjugaisons distinguées l'une de l'autre par le prétérit. Il a en outre, comme le mexicain, des formes de verbe particulières pour marquer le compulsif, le causatif, le fréquentatif, etc., ainsi que divers affixes pronominaux.

HUAU s. m. (u-ô; *h* asp. — rad. *huer*). Chasse. Chacune des ailes d'une buse ou d'un milan, qu'on attache, avec des grelots, au bout d'une baguette, pour que ces oiseaux servent d'épouvantail.

HUAYNA-CAPAC, surnommé le **Conquérant**, inca ou empereur du Pérou, mort en 1525. Il était le fils aîné de Topa-Inca, qui avant de mourir désigna pour lui succéder un autre de ses fils, Capac-Guari; mais lorsqu'il fut mort, Mama-Œllo, mère d'Huayna-Capac, réclama les droits de son jeune fils, accusa Mama-Chiqui-Œllo, mère de Capac-Guari, d'avoir empoisonné Topa-Inca, et fit proclamer empereur Huayna-Capac. Un de ses oncles, Apoc-Gralpaya, fut chargé de gouverner au nom de l'empereur enfant; mais ayant aspiré à s'emparer du trône, il paya de sa vie sa tentative. Huayna-Capac avait seize ans lorsqu'il commença à gouverner par lui-même. « Empereur et pontife à la fois, dit M. F. Denis, il était par son intelligence et par son courage l'homme le plus éminent des vastes Etats qu'il gouvernait. Son règne est l'époque la plus brillante de l'histoire du Pérou. Après avoir détrôné en 1487 le dernier scyri du royaume de Quito, il se prit tout aussitôt à couvrir l'empire d'édifices utiles qui malheureusement n'ont pu résister aux efforts destructeurs des conquérants espagnols. Il ouvrit des routes gigantesques et donna aux arts une impulsion dont plusieurs siècles n'ont pu effacer les vestiges. Le propre frère de l'inca, Sinchi-Ruca, se présente ici comme l'ordonnateur de ces constructions architectoniques qui frappèrent les étrangers d'étonnement lors de la conquête de Cusco. » Pendant son long règne, il étendit considérablement son empire par ses conquêtes, eut à soutenir de longues guerres contre les Caranguis et leurs alliés, répandit dans les régions sauvages du Sud la civilisation, les lois, la langue péruviennes, et marqua son passage dans les pays conquis par des constructions civiles et militaires, par des routes, des caravansérails, des forteresses. Ce prince si remarquable s'occupa tellement de la prospérité de ses peuples que, d'après Velasco, on ne rencontra jamais sous son règne un pauvre ou un mendiant. Il s'attacha à abaisser le pouvoir de la classe aristocratique et à relever la classe populaire. Vers la fin de sa vie, Huayna-Capac apprit que deux vaisseaux venaient d'arriver à Atacamès, et que ces vaisseaux portaient des hommes d'une autre race, des Européens. A cette nouvelle, il tomba dans une profonde mélancolie et mourut peu après. Il avait partagé ses Etats entre ses deux fils, Huascar-Inca, et Atahualpa, qu'il avait eus de la belle Vayara. « Ses funérailles, dit M. F. Denis, furent célébrées avec une solennité qui laisse bien loin d'elle tout ce qu'on nous raconte des pompes du même genre. Plus de mille victimes s'immolèrent volontairement pour aller servir, dans le monde mystérieux dont leur parlaient les Cusipatas, le souverain magnanime que deux empires pleuraient également. »

HUBAIN s. m. (u-bin — du nom de *saint Hubert*). Nom donné autrefois à une classe de mendiants qui montraient un certificat attestant que, mordus par un chien enragé, ils s'étaient adressés à saint Hubert, qui les avait guéris.

HUBBARD (Arthur), avocat et publiciste français, né en 1827. Il étudia le droit et se fit inscrire comme avocat au barreau de Paris. Lors du procès relatif au complot de l'Opéra-Comique, en 1853, Hubbard, qui, dès cette époque, était un ardent républicain, fut nommé d'office défenseur de Commès et mis lui-même sur la sellette, avec une âpreté venimeuse, par le président Zangiacomi. Quelques jours après, il était arrêté et emprisonné à Mazas, comme faisant partie d'une société secrète, et condamné, le 22 mars 1854, malgré une éloquente plaidoirie de Berryer, à trois ans de prison et 500 francs d'amende comme chef de société secrète; à six mois de prison et à 10,000 francs d'amende comme détenteur d'une presse clandestine, et à cinq ans d'interdiction des droits civiques. Après l'amnistie de 1859, M. Hubbard put reprendre l'exercice de sa profession d'avocat. En 1868, il devint un des collaborateurs du *Réveil* de Delescluze, où il fit preuve d'un talent très-fin, très-distingué, d'un esprit vigoureux et mordant, et ne perdit aucune occasion pour combattre cet odieux régime de l'Empire, dont il avait été une des victimes. Nommé, le 4 déc. 1870, membre de la commission provisoire chargée de remplacer le conseil d'Etat, il a cessé d'en faire partie après sa réorganisation en juillet 1872. On lui doit, entre autres écrits : *Liberté, égalité, fraternité*, ou *Essai de politique légale*, suivi des *Lettres d'un inculpé* (1870), livre aussi remarquable par la science du jurisconsulte que par la verve sarcastique du pamphlétaire, et une brochure intitulée *Patrie* (1872).

HUBBARD (Nicolas-Gustave), économiste français, frère du précédent, né à Fourqueux (Seine-et-Oise) en 1828. Lors de la création de l'Ecole d'administration par Carnot, en 1848, il fut admis au nombre des élèves. Cette école ayant été dissoute peu après, M. Hubbard fit son droit, puis s'attacha d'une façon toute particulière à l'étude de l'économie politique. Il a collaboré à la *Presse*, au *Journal des Economistes*, au journal l'*Industrie*, est devenu secrétaire du Comité pour la propagation des sociétés de prévoyance (1851), membre de la Société d'économie politique, et a pris part, en 1855, aux travaux du Congrès de statistique. Outre de nombreux articles, il a publié : *Défense de l'Ecole d'administration* (1849); *De l'organisation des sociétés de prévoyance et de secours mutuels, etc.* (1852), qui lui fit décerner, par l'Académie des sciences morales, la médaille d'or du prix de statistique; *Saint-Simon, sa vie et ses travaux* (1857); les *Lettres, les arts et les sciences en Espagne* (1871, in-8°), etc.

HUBBLE-HUBBLE s. m. (eu-ble-eu-ble; *hh* asp.— onomat.). Nom donné par les Anglais de l'Inde à la pipe indigène, qui est semblable au narghilé des Turcs.

HUBE s. m. (u-be; *h* asp.). Métrol. Syn. de HUFE.

HUBE (Jean-Michel), savant polonais, né à Thorn en 1737, mort près de Varsovie en 1807. Il fut successivement secrétaire du sénat de la ville de Thorn, secrétaire de la cour du roi Poniatowski, professeur de sciences physiques et mathématiques, puis directeur de l'Ecole militaire de Varsovie, poste qu'il occupa depuis 1782 jusqu'au partage de la Pologne. Hube est l'auteur de plusieurs ouvrages estimés, écrits en latin et en allemand, et dont les principaux sont : *De figura telluris* (1761); *De telluris forma* (1786); *Réflexions sur l'architecture* (1765); l'*Agriculteur*, ou *Développement des principes généraux de l'agriculture* (Varsovie, 1779-1782, 2 vol.); *Traité des sciences physiques* (Leipzig, 1793), ouvrage très-estimé, qu'on a comparé aux *Lettres à une princesse allemande* d'Euler.

HUBE (Romuald), jurisconsulte polonais, parent du précédent, né à Varsovie en 1803. Successivement professeur d'histoire générale du droit (1825) et professeur de droit canonique et criminel (1829) dans sa ville natale, il devint, en 1830, procureur près des tribunaux criminels des districts de Varsovie et de Kalisch. Hube gagna la confiance du du gouvernement russe par ses opinions anti-révolutionnaires, fut appelé à Saint-Pétersbourg en qualité de membre de la commission législative du royaume de Pologne, prit une part active à la rédaction d'un nouveau code pénal et d'un code de procédure criminelle pour son pays, et fut, en récompense de ses services, nommé membre de la chancellerie russe, puis conseiller d'Etat (1843). A ce titre, M. Hube a travaillé constamment, depuis lors, à la création des lois qui ont été promulguées dans l'empire russe. Pendant longtemps il a fait des cours sur l'ancien droit polonais à l'université de Saint-Pétersbourg, et il a accompagné, en 1846, le comte Bludow, envoyé à Rome pour y conclure un concordat avec le pape. En 1850, Hube a été nommé secrétaire de l'empire. Outre de nombreux articles publiés dans la *Thémis polonaise*, on a de lui : *Doctrina de furtis ex jure romano historice et dogmatice explicata* (1829); *Principes du droit pénal* (1830), etc.

HUBE (Joseph), jurisconsulte et théologien polonais, frère du précédent, né à Varsovie en 1804. Il exerça quelque temps la profession d'avocat à Varsovie, puis il alla se perfectionner dans la science juridique à Berlin et à Paris. De retour à Varsovie (1828), il fut nommé suppléant du procureur général du royaume, et obtint, en 1830, la chaire d'histoire du droit. Forcé par les événements politiques de quitter la Pologne, il se retira en Italie, entra dans les ordres, et fut reçu, en 1840, à Rome, docteur en théologie. On a de lui : *Exposé historique des droits d'hérédité chez les Slaves* (Varsovie, 1832), traduit en allemand par Zupanski (Posen, 1836); la *Doctrine du très-saint sacrement* (Posen, 1855); *De l'humilité, instruction pour tous* (Posen, 1861). Il a, en outre, fourni à la *Thémis polonaise* un grand nombre d'études juridiques.

HUBEL (Charles-Luc), peintre polonais, né à Szwajnicy (Silésie) en 1722, mort en 1793. Pour remplir un vœu, il entra dans l'ordre des piaristes, mais n'en continua pas moins à exercer la pratique de son art. Parmi ses toiles, qui appartiennent, en majeure partie, au genre religieux, on remarque surtout la *Révélation de saint Jean* et l'*Ange tenant un encensoir*, qui se trouvent dans l'église de Lubieszou. On lui doit un grand nombre de retables d'autel, des paysages et des portraits, qui attestent une rare originalité, un style puissant et naturel et un vrai talent de coloriste.

HUBER (Ulric), jurisconsulte et publiciste, né à Dorckum (Frise) en 1636, mort en 1694. Il appartenait à une famille originaire de Zu

rich. Il se fit recevoir, à vingt et un ans, docteur en droit à Heidelberg, puis alla occuper une chaire d'éloquence à Francker, succéda, en 1665, à Wissembach comme professeur de droit public, et devint, en 1679, membre du tribunal suprême à Leuwarden. Huber eut d'assez vives discussions avec Perizonius, Duker et des théologiens de Leuwarden, contre lesquels il soutint que les élèves en théologie doivent apprendre à danser pour acquérir, dans leur tenue et dans leurs gestes, une aisance qui les distingue du vulgaire. Ce jurisconsulte a publié plusieurs ouvrages de droit et de controverse fort estimés de son temps, mais depuis longtemps tombés dans l'oubli. Nous citerons, parmi les plus remarquables : *De jure civitatis* (Francker, 1672, in-4o), plusieurs fois réédité, traité dans lequel J.-J. Rousseau a beaucoup puisé pour son *Contrat social; Positiones juris contractæ secundum Institutiones et Pandectas* (Francker, 1682), où Huber expose, pour l'enseignement du droit, une nouvelle méthode, qui fut bientôt adoptée en Allemagne; *Jurisprudence ancienne et moderne de la Frise* (Francker, 1684); *Positiones juridico-theologicæ* (Francker, 1683, in-4o); *Dissertationes juridico-theologicæ VII* (Francker, 1688); *Institutiones historiæ civilis* (Francker, 1692); *Economia romana sive censura censuræ juris Justiniani* (Francker, 1700), etc. On lui doit aussi de nombreuses dissertations, dont un certain nombre ont paru dans les *Opera minora Huberi* (Utrecht, 1746, 2 vol. in-4o). — Son fils, Zacharie HUBER, professeur de droit à Francker, puis conseiller de la cour souveraine de Frise (1716), mort en 1732, a publié, entre autres ouvrages. *Dissertationes juridicæ et philologicæ* (Francker, 1703), qui attestent une connaissance approfondie du droit romain.

HUBER (Jean-Rodolphe), peintre suisse, né à Bâle en 1668, mort en 1748. Elève de Manne-Wetich, peintre sur verre, de C. Mayer et de Joseph Werner, il devint en peu de temps un dessinateur habile, partit à dix-neuf ans pour l'Italie, séjourna à Mantoue, à Venise, à Rome, étudiant et copiant les chefs-d'œuvre des maîtres, passa de là en France, puis revint se fixer dans sa ville natale (1693), où, l'année, suivante, il fut élu membre du grand conseil. Ses tableaux d'histoire, et surtout ses portraits, lui acquirent une prompte réputation. En 1696, le prince Louis de Stuttgard l'appela auprès de lui, le nomma son premier peintre, lui donna la surintendance de ses bâtiments et le combla de marques d'estime. Lors du congrès de Bade, il s'y rendit, et exécuta les portraits des plénipotentiaires nommés pour la conclusion de la paix. Grâce à ses travaux et à son extrême fécondité, Huber ramassa une belle fortune, dont il employa une grande partie à acheter des tableaux, des objets d'art et de curiosité. Il a laissé environ trois mille portraits et de nombreux tableaux d'histoire, au brillant coloris, qui lui a valu le surnom de **Tintoret de l'Helvétie**, au dessin correct, à la touche légère et facile. On a aussi de lui quelques beaux dessins.

HUBER (Marie), philosophe et théologienne protestante, née à Genève en 1694, morte à Lyon en 1753. Jeune encore, et entraînée par son amour pour l'étude, elle dit adieu au monde et se retira chez une de ses parentes, donnant une partie de son temps à la pratique des bonnes œuvres, et l'autre, la plus grande, à la lecture de la Bible. On prétend que ce fut sa seule lecture ; mais cela paraît peu vraisemblable, car elle composa des livres où les questions théologiques les plus ardues sont résolûment abordées, et où, suivant Tabaraud, on découvre, à travers le désordre apparent des idées, un système lié dans toutes ses parties et une dialectique très-subtile. « Si ses ouvrages, disent MM. Haag, malgré le profond respect qu'elle y témoigne à chaque page pour les livres saints, et malgré la pureté, l'austérité même de la morale qu'elle y inculque, sont presque tombés dans l'oubli, il faut l'attribuer moins aux défauts du style, qui est un peu froid, qu'aux doctrines qu'elle y professe et qui sont celles du déisme. » A l'époque où ils parurent, ils jouirent d'une vogue extraordinaire. En voici la liste : le *Monde fou préféré au monde sage* (Amsterdam, 1731 et 1733, in-12; nouv. édit. augm., 1744, 2 vol. in-12); le *Système des anciens et des modernes, concilié par l'exposition des sentiments différents de quelques théologiens sur l'état des âmes séparées des corps* (Londres, 1731, in-12; Amsterdam, 1733 et 1739, in-12; Londres, 1757, id-12). Marie Huber s'élève, dans cet ouvrage, contre le dogme de l'éternité des peines, contraire, suivant elle, à la bonté de Dieu. Catholiques et protestants firent chorus contre cette opinion. Elle répondit par les *Lettres sur la religion essentielle à l'homme, distinguée de ce qui n'est que l'accessoire* (Amsterdam, 1738 et 1739, in-12; Berlin, 1754, in-12; Londres, 1756, in-8o); *Réduction du Spectateur anglais à ce qu'il renferme de meilleur, de plus utile et de plus agréable* (Amsterdam, 1753, 6 part. in-12). Senebien attribue encore à Marie Huber l'*Histoire d'Abassay* (1753, in-8o).

HUBER (Jean-Jacques), botaniste et anatomiste suisse, né à Bâle en 1707, mort à Cassel en 1778. Reçu docteur en 1733, il parcourut les montagnes de la Suisse et du Valais pour en étudier les plantes, fit part de ses observations et de ses découvertes à Haller, qui s'en servit pour sa *Flore de l'Helvétie*, puis il professa successivement la médecine à Gœttingue (1736), l'anatomie et la chirurgie à Cassel (1740). On a de lui un assez grand nombre de dissertations pleines d'observations et de descriptions excellentes. Nous nous bornerons à citer : *Commentatio de medulla spinali* (Gœttingue, 1741); *Observationes ac cogitationes nonnullæ de monstris* (Cassel, 1748); *Satura medica* (1750); *Observationes aliquot anatomicæ* (Cassel, 1760); *De erroribus aliquot rei medicinæ popularibus* (Cassel, 1767).

HUBER (Jean), peintre suisse, né à Genève en 1722, mort en 1790. Il se fit d'abord connaître par son adresse à composer des silhouettes découpées avec des ciseaux, apprit la peinture sans maître et composa des tableaux de genre assez estimés, entre autres plusieurs scènes de la vie domestique de Voltaire, qui furent achetés par Catherine II. Un de ces tableaux, qui donne une idée de la tournure d'esprit d'Huber, représente Voltaire sortant du lit, passant ses culottes et présentant son derrière à d'Alembert, qui le baise, et à Fréron, qui le fesse. Cette toile fut soustraite par un graveur, qui, après l'avoir reproduite par le burin, la rendit publique. Après la découverte de Montgolfier, Huber s'occupa avec passion de l'étude comparée des aérostats et du vol des oiseaux. Il a laissé sur ce dernier sujet les deux écrits suivants: *Note sur la manière de diriger les ballons, fondée sur le vol des oiseaux de proie*, dans le *Mercure de France* du 13 décembre 1783; *Observations sur le vol des oiseaux de proie* (1784, in-4o, avec 7 planches).

HUBER (François), naturaliste suisse, fils du précédent, né à Genève en 1750, mort en 1830. Il s'est occupé toute sa vie de recherches sur les abeilles, et a rendu, sous ce rapport, de véritables services à la science. Devenu aveugle, il se fit aider par sa femme, Aimée Lullin, et par Burnens, son domestique, homme intelligent. Ses ingénieuses découvertes ont paru sous ce titre : *Nouvelles observations sur les abeilles* (1792, 2 vol. in-8o; 2e édit., 1796). Il eut part aux travaux de Sénebier sur la germination, et publia : *Mémoire sur l'influence de l'air et des diverses substances gazeuses dans la germination des plantes* (1801, in-8o). — Son fils, Pierre HUBER, né à Genève en 1777, mort à Yverdun en 1840, s'adonna également à l'étude de l'histoire naturelle, et publia plusieurs *Mémoires* intéressants, qui, dit M. Gautier, « portent l'empreinte de l'esprit ingénieux d'observation, de la sagacité, de l'amour de la nature et de la vérité qui le caractérisaient. » Nous citerons entre autres : *Mémoire sur les bourdons velus*, publié dans les *Transactions* de la Société Linnéenne (1801); *Mémoire sur les relations des pucerons avec les fourmis et les galles-insectes*, dans la *Bibliothèque britannique* (1805); *Notice sur une migration de papillons*, dans les *Mémoires* de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève; enfin un ouvrage très-estimé : *Recherches sur les fourmis indigènes* (Genève, 1810, in-8o).

HUBER (Michel), fécond traducteur et écrivain sur les arts, né à Frontenhausen (Bavière) en 1727, mort en 1804. Il vint fort jeune en France, fut nommé, en 1767, professeur de langue française à l'université de Leipzig, et contribua, par de bonnes traductions, à répandre dans notre pays le goût de la littérature allemande. Au nombre des auteurs qu'il a traduits, il faut citer Gessner, Klopstock, Wieland, Lessing, Kleist, Campe, l'*Histoire de l'art*, par Winckelmann. On a encore de lui : *Notice générale des graveurs, divisés par nations, et des peintres, rangés par écoles, précédée de l'histoire de la peinture et de la gravure* (Leipzig, 1787, in-8o); nouvelle édition, donnée par Bost, sous le titre de *Manuel des curieux* (Zurich, 1797-1808, gr. in-8o), ouvrage estimé.

HUBER (Louis-Ferdinand), littérateur allemand, fils du précédent, né à Paris en 1764, mort en 1804. Après avoir travaillé quelque temps à Dresde dans le bureau du ministre de Stutterheim, il devint, en 1787, secrétaire de la légation saxonne à Mayence. En 1793, Huber prit avec lui la famille de son ami Jean-Georges Forster, dont il épousa la veuve l'année suivante, et se consacra désormais tout entier à la littérature. Il devint, en 1798, directeur de la *Gazette universelle* de Leipzig, et, en 1804, conseiller supérieur de l'instruction publique dans la nouvelle province bavaroise de la Souabe; mais une mort prématurée l'enleva peu de mois après. Ses œuvres consistent, en majeure partie, en traductions et en critiques artistiques. Il traduisit en allemand un grand nombre de pièces françaises, telles que : la *Guerre ouverte* (Manheim, 1788); la *Vieillesse de Figaro* (Leipzig, 1785); les *Aventures d'une nuit* (Manheim, 1789), etc., qui se trouvent réunies dans son *Théâtre moderne français* (Leipzig, 1795-1797, 3 vol.). On lui doit, en outre, des *Récits* (Brunswick, 1800-1802), les *Préliminaires de paix* (Berlin, 1773-1796, 10 vol.). Ses critiques d'art ont été réunies dans ses *Œuvres mêlées* (Berlin, 1793, 2 vol.). Enfin, après sa mort, sa veuve publia ses *Œuvres complètes depuis 1802* (Tubingue, 1806-1819, 6 vol.).

HUBER (Thérèse HEYNE, dame), femme de lettres allemande, epouse du précédent, née à Gœttingue en 1764, morte en 1829. A dix-neuf ans, elle épousa Georges Forster, qui, avant sa mort, chargea son ami Huber de veiller sur elle. Devenue la femme de ce dernier en 1794, elle s'adonna à la littérature et écrivit, sous le titre de *Divorce nécessaire*, une suite au roman de Louvet. Après la mort d'Huber (1804), elle continua à s'occuper de travaux littéraires, se rendit, en 1814, à Stuttgard, où elle prit, en 1819, la direction du *Morgenblatt*, puis, en 1824, à Augsbourg, où elle demeura jusqu'à sa mort. Elle avait publié peu avant la *Correspondance* de son mari, avec des mémoires sur sa vie (Leipzig, 1828-1829, 2 vol.). Quant à ses propres œuvres, elles ont été réunies et publiées par son fils sous le titre de *Nouvelles et récits* (Leipzig, 1830-1833, 6 vol.).

HUBER (Victor-Aimé), littérateur et publiciste allemand, fils de Louis-Ferdinand Huber, né à Stuttgard en 1800, mort en 1869. Il étudia la médecine, se rendit à Paris en 1821, puis visita successivement l'Espagne, le Portugal, l'Ecosse et l'Angleterre. Pendant ces voyages, il prit le goût des belles-lettres. De retour en Allemagne (1823), il renonça à la pratique de la médecine, devint un des rédacteurs de la *Gazette d'Augsbourg*, puis fut successivement professeur à l'école de commerce et au lycée de Brême (1829), professeur d'histoire littéraire et d'histoire moderne à l'université de Rostock (1833), professeur de langues et de littérature orientales à Marbourg (1836), qu'il quitta en 1843 pour aller s'établir au même titre à Berlin (1843). Depuis 1850, M. Huber a abandonné l'enseignement et s'est retiré à Wernigerode, dans le Harz. Comme littérateur, M. Huber est un des écrivains allemands les plus profondément versés dans la connaissance des littératures espagnole, anglaise et romane. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Esquisses espagnoles* (Gœttingue, 1828-1835, 4 parties), travail fort remarquable et très-estimé; *Histoire du Cid* (Brême, 1829); *Poésie néo-romane en France* (Leipzig, 1833); les *Universités anglaises* (Cassel, 1839-1840, 2 vol.); la *Chronique du Cid* (Marbourg, 1844); les *Esquisses irlandaises* (Berlin, 1850). Comme publiciste, M. Huber s'est montré fortement attaché aux idées conservatrices, a rédigé pour les défendre, de 1845 à 1848, une feuille périodique intitulée *Janus*, a publié dans le même but de nombreuses brochures, s'est montré, en 1848 et 1849, un adversaire acharné de la révolution et des idées socialistes, qu'il a combattues principalement dans la *Gazette de la Croix*, organe du parti féodal en Prusse, dans le *Nouveau journal* prussien, et a écrit, en outre, un assez grand nombre de petits traités sur les questions qui intéressent les classes populaires, sur les questions politiques et sociales, etc. Nous citerons de lui : le *Parti conservateur* (Halle, 1841); l'*Opposition* (Halle, 1842); *Suum cuique* (Berlin, 1850); *Rupture de la révolution et de la noblesse* (Berlin, 1852); *Lettres d'un voyageur en Belgique, en France et en Angleterre* (Hambourg, 1855, 2 vol.); la *Puissance de l'ancien royaume de Prusse et le parti conservateur* (Brême, 1862).

HUBER (Louis, dit **Aloysius**), célèbre conspirateur, né à Vasselonne (Bas-Rhin) en 1815, mort à Autun en 1865. Il était ouvrier tanneur et se jeta, dès sa première jeunesse, dans le mouvement révolutionnaire. En 1832, il entra dans la Société des Droits de l'homme, combattit et fut blessé dans l'insurrection républicaine d'avril 1834, devint un des membres les plus actifs de la Société des familles et fut impliqué dans l'affaire dite *Complot de Neuilly* (juin 1835). Condamné à six années d'emprisonnement, il fut mis en liberté lors de l'amnistie de 1837 et contribua à l'organisation d'une autre société secrète, les Saisons. Traqué par la police, il se réfugia en Angleterre. Là, il entra dans un nouveau complot, dont faisaient partie Mlle Grouvelle et un nommé Steuble. Il s'agissait d'un projet de machine infernale et d'un attentat contre la vie de Louis-Philippe. Dans un voyage en France, Huber perdit, sur le quai de Boulogne, son portefeuille, qui contenait le plan de la machine et les preuves du complot. Arrêté et traduit avec ses complices devant la cour d'assises, il fut condamné à la déportation (1838).

A cette époque déjà, il était soupçonné par quelques hommes de son parti. L'histoire du portefeuille perdu paraissait surtout fort suspecte. Cependant les longues souffrances du prisonnier plaidaient en sa faveur, et lorsque la révolution de Février l'eut délivré, il fut accueilli par le plus grand nombre comme un héros et un martyr. On lui offrit, dit-on, plusieurs places, qu'il refusa. Il se borna au rôle d'agitateur de club. Sa haute taille, sa voix tonnante, son éloquence abrupte, sa longue barbe, sa physionomie souffrante et ascétique, son espèce de mysticisme révolutionnaire, les souvenirs de sa cruelle captivité lui donnèrent une grande action dans les sociétés populaires, mais sans détruire les préventions défavorables de quelques hommes fort estimés du parti républicain. Membre du comité de la nouvelle Société des Droits de l'homme, président du Club des clubs, Huber fut porté comme candidat à la Constituante par le département de Loir-et-Cher, mais ne fut point nommé; à Paris il avait eu environ 50,000 voix. Un jour ou deux avant la manifestation du 15 mai, il fut nommé gouverneur du château du Raincy, à titre de récompense nationale; mais il n'est pas bien prouvé qu'il ait accepté, ni même que cette nomination lui ait été notifiée. Ce fut lui qui fut un des principaux organisateurs de la déplorable journée du 15 mai, dont le résultat fut si favorable à la réaction. On sait qu'à la suite de l'envahissement de l'Assemblée, après plusieurs heures de désordre et de confusion, Huber, sous l'empire d'une hallucination ou dans des vues qu'on ne connaît pas, monta à la tribune et, d'une voix retentissante, prononça, *au nom du peuple*, la dissolution de l'Assemblée, comme s'il promulguait un plébiscite. Nul ne l'avait chargé d'une semblable mission, il est à peine nécessaire de le rappeler. Mais quand cette parole eut été proférée, le tumulte redoubla, le président et la plupart des représentants quittèrent leurs siéges; les plus exaltés des envahisseurs commencèrent à dresser des listes pour la composition d'un gouvernement provisoire. On rapporte qu'à ce moment un orateur populaire, nommé plus tard représentant, l'officier de marine de Flotte, s'approcha de Huber et lui dit : « Tu es un homme de cœur, et cependant tu viens de perdre ton pays ! » Il venait au moins de compromettre la République et d'engager le parti populaire dans la plus funeste des aventures, en donnant à la réaction l'occasion de se débarrasser d'un seul coup de filet des chefs de la démocratie.

On sait comment finit cette échauffourée : par l'arrestation de Barbès, de Raspail, de Blanqui, etc. Huber fut également arrêté, conduit à la mairie du IVe arrondissement, mais remis en liberté par le maire, M. Lemor, auquel il fut amené par quelques gardes nationaux qui ne savaient même pas son nom. Il se cacha quelques jours et parvint à gagner Londres. La haute cour de Bourges le condamna par contumace à la déportation. Dans le procès, un incident extrêmement grave se produisit. Un des accusés, Raspail, définit amèrement le 15 mai « un vaste coup de filet jeté dans le bourbier de l'Hôtel de ville, pour prendre certains hommes dont la droiture et la probité étaient aussi à craindre que leur dévouement à la République. » Et il accusa positivement Huber d'avoir été l'instrument de cette intrigue. On connaissait de longue date Raspail comme soupçonneux à l'excès; mais ce qui donna beaucoup de poids à son accusation, ce fut la déposition d'un témoin, M. Monnier, ami de Caussidière, nommé par celui-ci secrétaire général de la préfecture de police, et qui communiqua la copie d'un dossier existant dans les archives de la préfecture. Ce dossier se composait de lettres et d'un rapport de Huber adressé au préfet Delessert, et dans lequel il rappelait qu'il ne s'était engagé dans l'affaire Steuble et Grouvelle que pour la faire avorter et sauver la vie au roi; qu'il avait annoncé son arrivée à Boulogne par une lettre au préfet, et que, étonné de n'être point arrêté, il avait alors perdu volontairement son portefeuille, etc. Il terminait en manifestant l'espoir que le roi n'oublierait pas ses services.

Cette déclaration d'un homme honorable et tout à fait désintéressé dans l'affaire produisit une sensation profonde. On se demandait cependant quel intérêt aurait eu Huber à jouer ce rôle ignoble, puisqu'il n'en était pas moins resté en prison jusqu'en février. Mais ceux qui le soupçonnaient depuis longtemps faisaient remarquer qu'il n'était pas le seul instrument de cette espèce qu'on eût abandonné après l'avoir exploité; que d'ailleurs la vanité bien connue du personnage, sa manie de jouer un rôle, de poser en chef de parti et en martyr pouvaient expliquer bien des choses qui semblaient contradictoires. Quoi qu'il en soit, abattu par ce terrible coup, suspecté par tout son parti, Huber prit une résolution vraiment généreuse : il quitta Londres et vint se constituer prisonnier. Il comparut devant la haute cour de Versailles, rassemblée pour juger les accusés du 13 juin (octobre 1849), demanda vainement la comparution de Blanqui et de Raspail, et défendit son honneur avec énergie et non sans dignité. Cité de nouveau, M. Monnier confirma sa première déposition, avec tristesse, sans passion, mais de la manière la plus affirmative et la plus catégorique. Pour la cour, cet incident était étranger à la cause; M. Baroche demanda néanmoins communication du dossier original au préfet de police, qui naturellement répondit par une fin de non-recevoir. Huber fut condamné à la déportation pour sa participation au 15 mai. Cela ne résolvait nullement le problème de son passé, et il resta sous le coup des soupçons du plus grand nombre. Il faut ajouter que sa conduite ultérieure ne rendit que trop probables les accusations dont il était l'objet. Emprisonné à Doulens, puis à Belle-Isle-en-Mer, il demanda sa grâce au chef de l'Etat presque aussitôt après le coup d'Etat. Il fit cet acte de faiblesse avec l'emphase orgueilleuse qu'il eût mise à une action d'éclat, trouvant encore le moyen d'exalter sa personnalité tout en se ravalant, parlant de ses longues souffrances, de son dévouement méconnu, de sa vie sacrifiée à son parti, et finalement donnant à sa soumission le caractère d'un nouvel hommage au principe de la souveraineté du peuple, pour lequel il avait toujours combattu, et qui venait de se prononcer en faveur du vainqueur du 2 décembre. Le gouvernement ne pouvait rien souhaiter de mieux pour le

déshonneur du parti démocratique. Il fit mettre Huber en liberté et inséra sa lettre au *Moniteur*. A peine libre, l'homme du 15 mai sollicita une place de la générosité de celui qui venait d'écraser et de proscrire les républicains. Nous avons eu sous les yeux une supplique adressée par lui au comte de..... (probablement M. de Persigny), le 29 février 1852, et dans laquelle il expose sa détresse et demande un emploi. Cette pièce a passé dans une vente publique d'autographes à Paris. Le transfuge eut mieux qu'une place. Protégé par M. de Persigny, et jouant quelque rôle secret, il mena dès lors une vie élégante et oisive, entretenant son luxe de fraîche date à des sources inconnues, fonds secrets, concessions de canaux, bénéfices dans les chemins de fer, on ne sait trop au juste. Eclairés enfin, ses derniers amis avaient fait le vide autour de lui. Pendant un voyage, il mourut presque subitement, surpris à Autun par la rupture d'un anévrisme.

Huber avait publié quelques brochures : *Nuits de veille d'un prisonnier d'Etat*; l'*Esclavage du riche*, et *Quelques paroles d'un proscrit*.

HUBÉRIE s. f. (u-bé-rî — de *Huber*, natur. suisse). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des mélastomacées, tribu des lavoisiérées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Brésil.

HUBERT s. m. (u-ber). Entom. Nom vulgaire de l'attelabe de la vigne.

HUBERT (SAINT-), ville de Belgique, prov. de Luxembourg, à 30 kilom. N. de Neufchâteau, chef-lieu d'arrond. et de canton, dans la forêt des Ardennes; 2,000 hab. Tanneries, tuileries, fabrique de colle. Cette ville possédait autrefois une célèbre abbaye de bénédictins fondée en 698, et où l'on conservait le corps de saint Hubert.

HUBERT (saint), l'apôtre des Ardennes, mort à Tervueren (Brabant) le 20 mars 727. Il succéda, comme évêque de Maëstricht, à saint Lambert, en 667 selon les uns, en 709 selon d'autres, et convertit au catholicisme un grand nombre de païens dans les Ardennes, ce qui lui valut le nom d'apôtre de ce pays. Son corps, d'abord déposé dans l'église Saint-Pierre, à Liége, fut transporté en 817 à l'abbaye d'Andain, dans les Ardennes. La ville de Liége regarde saint Hubert comme son fondateur.

Disons maintenant quelques mots de l'origine du culte professé pour saint Hubert par les chasseurs. Il remonte très-haut dans notre histoire; la translation des restes du Nemrod chrétien dans la forêt des Ardennes, par les moines d'Andain, sous le règne de Louis le Débonnaire (817), paraît avoir donné naissance à un pèlerinage auquel ce roi avait encouragé lui-même par son exemple. Toutefois, ce ne fut pas de prime abord que saint Hubert s'imposa à la vénération des chasseurs; saint Martin et saint Germain lui disputèrent longtemps cet honneur. Ce ne fut qu'au Xe siècle qu'il reçut à lui seul les invocations de la gent si éminemment gasconne qui immole chaque année, s'il faut l'en croire, plus de lièvres et de perdrix qu'il n'en est venu au monde depuis la création. Comme la translation des restes du saint eut lieu le 3 novembre, ce fut ce jour-là que les chasseurs adoptèrent pour célébrer sa fête. Bientôt ce fut une coutume généralement suivie dans les Ardennes de lui consacrer les prémices de toutes les chasses et de lui offrir la dixième partie du gibier tué, offrande assurément très-agréable au saint, mais bien plus encore aux moines qui desservaient ses autels.

« Autrefois, dans la campagne, dit Leverrier de La Conterie, à la chapelle du vieux manoir ou au fin fond des forêts, sur l'autel en ruine élevé par la piété d'un pèlerin ou d'un chasseur en péril à saint Hubert ou à Notre-Dame des bois, un clerc, lisant un missel enfumé, dépêchait la messe du bienheureux patron; autour se pressaient les veneurs, debout et découverts, la trompe au col, le couteau de chasse à la ceinture; les valets de limier tenant les limiers à la botte; les piqueurs contenant, sous le fouet, la docile impatience des chiens couplés; plus loin, les chevaux attachés frappant la terre en frémissant, et complétant le tableau, que couvrait de son ombre religieuse la grande voûte de la futaie. A la consécration, les trompes faisaient entendre la *Saint-Hubert*. A ce bruit tant aimé, les chevaux hennissaient, les chiens se récriaient, et cet éclat allait troubler la tranquille solitude de la forêt. Cependant le clerc bénissait le pain des veneurs, qui devait, pendant l'année, préserver les chiens de la rage. Puis, quand la dernière prière s'envolait des lèvres, les veneurs étaient en selle, car la brisée était bonne et le succès certain pour les pieux disciples du grand saint Hubert. La forêt s'animait alors d'une vie nouvelle aux cris des veneurs et des chiens, l'animal bondissait de la reposée, et la chasse partait entraînante, acharnée. Oh! c'était une belle chasse que la chasse de la Saint-Hubert! Puis le soir, à l'entour du foyer, on disait les merveilleuses histoires de chasse, les naïves légendes; on se transmettait les traditions, les enseignements du noble art de la vénerie; on lisait les grands maîtres, le chevaleresque Phœbus, le bon du Fouilloux, curieux et naïf témoin des mœurs de son temps. Oh! c'était une belle fête, que la fête de saint Hubert, telle que la célébraient nos pères! »

Le jour de la Saint-Hubert, il était d'usage, dans la vénerie royale, de décorer d'une rosette rouge le plus vieux piqueur, le plus vieux cheval et le plus vieux chien de l'équipage.

Aujourd'hui encore, certains veneurs, fidèles à la tradition, commencent la journée par l'audition d'une messe. Laissons, du reste, pour cette fête, la parole à notre contemporain B.-H. Révoil, dont le nom fait autorité. « Je conduirai maintenant, dit-il, mes lecteurs au château d'un chasseur émérite, qui fête la Saint-Hubert en offrant à ses amis le plaisir d'une battue. De nombreuses lettres d'invitation ont, depuis huit jours, convoqué les amis du châtelain, et ceux-ci, arrivés la veille du jour à férier, ont envahi toutes les chambres du manoir. A cinq heures du matin, le sommeil de ses amis est gaiement troublé par la *Saint-Hubert*, sonnée à pleine trompe par deux piqueurs mandés exprès de Paris, lorsque les gardes ne savent point sonner eux-mêmes. Les chasseurs se lèvent en pleines ténèbres et descendent dans la salle à manger, où les attend la traditionnelle soupe à l'oignon. On boit une rasade de vin blanc, et puis chacun, amazones, gardes et valets, tenant les chiens du châtelain en laisse, se rendent à l'église, où le prêtre dit une messe matinale, à la lueur des torches, tenues par les domestiques de la maison. La cérémonie terminée, les trompes sonnent, le prêtre s'avance sous les marches de l'autel, et il donne la bénédiction à tous ceux qui sont présents, bipèdes et quadrupèdes. Le plus jeune des chasseurs a fait la quête, en recevant son offrande dans le pavillon d'une tompe, et rapporté le contenu à M. le curé..., pour ses pauvres. Et maintenant en chasse! Les coups de feu ne tardent pas à retentir, et le gibier s'amoncelle dans les fourgons et les carniers. Lorsque midi est venu, on se réunit à déjeuner chez le garde, et l'on porte un toast au patron des chasseurs. Et puis la chasse recommence. La battue est quelquefois remplacée, pour certains veneurs émérites, par une chasse à courre, terminée par un hallali. La nuit est venue; on regagne le château, où le maître coq a fait des prodiges et sert aux convives de son maître un repas homérique, composé des mets les plus exquis et arrosé de vins généreux. Au dessert, de joyeuses chansons égayent l'auditoire, et sous l'influence du champagne, chacun trouve un mot assez amusant pour exciter les rires :

> Les fleurs, les flambeaux,
> Les vins des caveaux,
> Couvrent la nappe blanche;
> Et d'une voix franche,
> Chacun au dessert,
> Célèbre saint Hubert.
>
> O saint Hubert!
> Le front découvert,
> Nous chanterons ta gloire;
> Nous allons boire,
> Et porter ta santé
> A la postérité.

La fête se termine par la fanfare de Saint-Hubert. » (*La Chasse illustrée.*)

Hubert (ORDRE DE Saint-). Le patron des chasseurs a donné son nom à deux ordres de chevalerie, fondés l'un et l'autre au XVe siècle, en Lorraine et en Bavière.

1° *Ordre de Saint-Hubert de Lorraine et de Barrois*. Cet ordre fut institué, en 1416, par quelques seigneurs des duchés de Bar et de Lorraine, dans le but de mettre fin aux guerres qui agitaient les deux pays. Cette association porta aussi le nom d'ordre de la Fidélité. Pour y être admis, il fallait faire preuve de noblesse. L'ordre se composait d'un grand maître, de six grands-croix, de trente commandeurs et d'un nombre illimité de chevaliers. La décoration consistait en une croix à quatre branches, émaillée de blanc et bordée d'or, suspendue à la boutonnière au moyen d'un ruban vert ayant deux raies rouges de chaque côté. L'ordre de Saint-Hubert a été aboli par une ordonnance de Louis XVIII en date du 16 avril 1824.

2° *Ordre de Saint-Hubert de Bavière*; fondé en 1444 par Gérard V, duc de Juliers et de Berg, en mémoire d'une victoire qu'il avait remportée, le jour de la Saint-Hubert, sur Arnold d'Egmont, duc de Gueldres. Cet ordre s'appela aussi dans l'origine *Ordre du cor*, parce que les chevaliers portaient pour insigne un collier d'or formé de petits cors de chasse. Pour être admis parmi les chevaliers, le seul grade qui existe, il faut avoir été décoré, depuis six ans au moins, de l'ordre de la Couronne de Bavière. La croix est d'or, à quatre branches et huit rayons émaillés de blanc et terminés par des boules d'or; elle est surmontée d'une couronne royale et suspendue à un large ruban rouge ponceau, avec bordure étroite de couleur verte. Le collier de l'ordre se compose de quarante-deux chaînons, dont la moitié représente la conversion de Saint-Hubert; les autres sont alternativement rouges et verts. Le roi est grand maître de l'ordre, et le chapitre se compose de douze membres, qui se réunissent le 12 octobre de chaque année.

HUBERT (Etienne), médecin et orientaliste français, né à Orléans vers 1568, mort dans la même ville en 1614. Il étudia la médecine, l'hébreu, l'arabe, à Paris; fit un voyage en Afrique, devint professeur d'arabe au Collége royal et premier médecin de Henri IV. Chargé de se rendre dans le Maroc pour y délivrer les captifs français et y faire un traité, il réussit pleinement dans sa mission et rapporta avec lui plusieurs livres arabes curieux. En 1600, Hubert retourna dans sa ville natale, où il pratiqua la médecine jusqu'à sa mort.

HUBERT (Nicolas), sculpteur français, né à Orléans, mort dans la même ville en 1670. Il passa sa vie dans sa ville natale, et y acquit beaucoup de réputation, grâce surtout à son étonnante fécondité. Il manquait d'originalité. Orléans possédait au siècle dernier un nombre considérable d'œuvres de cet artiste, parmi lesquelles on citait particulièrement : les *Douze Apôtres*, chez les Visitandines; *Saint Bruno*, chez les Chartreux; *Saint François de Paule*, chez les Minimes, etc.

HUBERT (André), comédien français, né en 1638, mort à Paris en 1700. Il ne reçut qu'une instruction tout élémentaire. Molière se donna la peine de le former lui-même, en fit un excellent acteur, et lui confia plusieurs rôles dans ses pièces. Après la mort de Molière, Hubert passa dans la troupe de la rue Guénégaud, fut conservé à la réunion de 1680, et prit sa retraite en 1685. Il excellait dans les rôles de médecin, de marquis, et surtout dans ceux de femme, tels que Mme Jourdain, du *Bourgeois Gentilhomme*; la *Comtesse d'Escarbagnas*; Bélise, des *Femmes savantes*; Mme Pernelle de *Tartufe*.

HUBERT (Jean-Baptiste), directeur des constructions navales, né à Chauny (Aisne) en 1781, mort à Rochefort en 1845. Fils d'un pauvre éclusier, il fut d'abord apprenti chez un horloger, puis entra à l'Ecole centrale de Soissons et y fit de tels progrès qu'il fut admis, à seize ans et demi, à l'Ecole polytechnique. En 1799, Hubert fut attaché, comme ingénieur constructeur maritime, au port de Rochefort, où il demeura cinquante-quatre ans. Il imagina quantité de machines propres à perfectionner et à simplifier le travail des ouvriers, notamment : une machine à tourner les vis de pointage des caronades; celle à mortaiser les caisses de poulies; celle à encastrer les dés de réas de poulie; une machine à tourner les gournables coniques; le crible de projection, pour obtenir l'égale tension des fils de caret dans les torons; enfin la machine à filer le fil de caret, qu'Hubert appelait sa fileuse sur place. Hubert a fait particulièrement ressortir les avantages de l'emploi de la vapeur dans les constructions navales, et c'est à lui qu'on doit les premières améliorations apportées aux bâtiments à vapeur construits depuis le *Sphinx* (1830). On lui doit divers rapports et une *Table de proportion des câbles en fer et des ustensiles pour servir à leur installation et à leur manœuvre* (Paris, 1825, in-4°, avec planches).

HUBERT-DELISLE (Louis-Henri), administrateur et homme politique français, né à la Réunion en 1810. Il quitta jeune encore son île natale, alla habiter le département de la Gironde, devint maire de Saint-André-de-Cubzac et se fit connaître comme un partisan déclaré du libre échange. Après la révolution de février 1848, les électeurs de la Gironde l'envoyèrent siéger à la Constituante; ils le réélurent à la Législative. Dans ces deux Assemblées, il vota avec la droite, appuya la politique tortueuse de l'Elysée, notamment en ce qui concerne l'expédition de Rome, se rangea du côté de Louis-Napoléon, lorsque, en 1851, une partie de la majorité lui devint hostile et donna une complète adhésion au criminel coup d'Etat du 2 décembre. Quelque temps après, M. Hubert-Delisle fut nommé gouverneur de l'île de la Réunion. De retour en France, il fut créé sénateur (1857). Il défendit, en mai 1868, le projet de loi sur la presse, et prit part, en 1869, à la discussion de la loi relative aux droits de succession. La révolution du 4 septembre 1870 a fait rentrer M. Hubert-Delisle dans la vie privée.

HUBERT DE L'ESPINE, voyageur français, né à Avignon au XVIe siècle. Il se rendit à Gênes en 1542, s'embarqua pour l'île de Candie, fut pris par les Turcs, conduit à Alexandrie et vendu à un marchand de Tartarie, qui le revendit à un des officiers du Grand Kan. Au bout de neuf ans de captivité, son maître lui donna un sauf-conduit pour visiter l'Orient, à la condition qu'il reviendrait lui rendre compte de ce qu'il aurait vu. Hubert parcourut l'Arménie, la Perse, une partie de l'Inde et de l'Asie centrale. A son retour, son maître étant mort, il revint en France par la vallée de l'Euphrate, la Palestine et Venise. Il a publié la relation de son voyage sous le titre de : *Description des admirables et merveilleuses régions loingtaines et estranges nations payennes de Tartarie et de la principaulté de leur souverain seigneur, avec le voyage et pérégrination de la fontaine de vie* (Paris, 1558, in-12); les noms des villes et des contrées y sont tellement défigurés qu'il n'est pas possible de les reconnaître. Le tout pourrait bien n'être qu'une fiction.

HUBERT VALLEROUX (E.), médecin, né à Paris vers 1812. Reçu docteur en 1838, il s'est spécialement attaché depuis lors à l'étude des maladies de l'oreille. On lui doit : *Mémoire sur le catarrhe de l'oreille moyenne* (1843); *Essai théorique et pratique sur les maladies de l'oreille* (1846); *Des sourds-muets, introduction à l'étude médicale et philosophique de la surdi-mutité* (1853); *De l'enseignement, ce qu'il a été, ce qu'il est, ce qu'il devrait être* (1859); l'*Armée suisse et la réorganisation de la nôtre* (1871). — Son fils, Paul HUBERT-VALLEROUX, né vers 1844, a fait ses études de droit et a obtenu le diplôme de docteur en 1869. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé : des *Associations ouvrières* (1869, in-8°).

HUBERTIN DE CASAL ou **UBERTIN DE CASALI**, religieux italien. V. CASALI.

HUBERTSBOURG, village du royaume de Saxe, à 40 kilom. E. de Leipzig, sur la route de cette ville à Dresde. On y voit un ancien château aujourd'hui transformé en maison de détention; c'est dans ce château que fut signé, le 15 février 1763, le traité qui mit fin à la guerre de Sept ans.

Hubertsbourg (PAIX DE), nom sous lequel on désigne ordinairement le traité célèbre qui mit fin à la guerre de Sept ans, une des plus acharnées, des plus sanglantes dont les annales de l'histoire offrent l'exemple. Toute l'Europe s'était armée pour cette dispute qui n'intéressait en fin de compte que la Prusse et l'Autriche, et un seul homme, Frédéric le Grand, avait tenu tête à cette coalition formidable, et l'avait lassée, autant par son invincible énergie au milieu des revers que par ses victoires. Toutefois, l'Angleterre avait su mettre à profit l'inepte conduite du gouvernement de Louis XV dans ces circonstances, et s'était appropriée nos plus belles colonies. Quand elle fut gorgée de butin, elle voulut bien consentir à la paix, qui fut signée d'abord à Paris, entre la France, l'Espagne, le Portugal et l'Angleterre, paix honteuse pour le gouvernement français, résultat déplorable, mais fatal, d'une série de fautes sans exemple. L'Autriche resta donc seule en face de la Prusse, car la Russie et la Suède s'étaient également retirées du champ de bataille. Mais les Autrichiens n'avaient pu venir à bout de Frédéric lorsque toute l'Europe combattait pour eux; pouvaient-ils espérer de l'accabler, isolés et privés de tout secours? Le roi de Prusse, cependant, éprouvait plus que personne le besoin impérieux de mettre un terme à cette effroyable lutte; mais, trop grand pour s'abaisser devant l'orgueil impérial, il attendit. Il fallut bien enfin que la fierté de Marie-Thérèse s'humiliât devant l'inflexible nécessité. Elle fit donc les premières avances par l'entremise de la Saxe, et, comme les deux parties désiraient avec une égale ardeur la fin de ces longues hostilités, quelques semaines suffirent pour conduire à terme cette importante négociation. Lorsque les principes qui devaient lui servir de base furent arrêtés, on décida la réunion d'une conférence à Hubertsbourg, château de l'électeur de Saxe, situé sur la route de Leipzig à Dresde. Les plénipotentiaires furent : le conseiller de cour de Collenbach pour l'Autriche, le baron de Hertzberg pour la Prusse et le baron de Fritsch pour la Saxe. Les conférences, commencées le 31 décembre 1762, durèrent jusqu'au 15 du mois de février suivant, jour de la signature du traité. Voici quelles en furent les clauses principales :

Marie-Thérèse renonçait, pour elle et pour ses héritiers et successeurs, à toutes les prétentions qu'elle pourrait avoir contre les Etats et possessions du roi de Prusse; elle n'exigeait aucune indemnité pour les pertes et dommages qui lui avaient été causés pendant la guerre; la même stipulation avait lieu en sa faveur.

Elle garantissait au roi de Prusse la libre et entière possession de la Silésie, et s'engageait à lui faire restituer la ville et le comté de Glatz, ainsi que les forteresses de Wesel et de Gueldre.

Les traités de Breslau et de Berlin (1742), et le traité de Dresde (1745) étaient confirmés et renouvelés en tant qu'il n'y était pas dérogé par le présent traité.

La religion catholique était maintenue en Silésie, sauf les droits du souverain et la liberté de la religion protestante.

L'impératrice-reine et le roi de Prusse se garantissaient mutuellement l'intégrité de leurs Etats.

Ce traité contenait, en outre, deux articles secrets. Par le premier, le roi de Prusse s'engageait à donner sa voix à l'archiduc Joseph à la future élection d'un roi des Romains. Le second article concernait la succession des Etats de Modène au profit d'un des archiducs, moyennant son mariage avec une petite-fille du duc régnant.

Quant au traité particulier qui fut conclu dans la même circonstance entre Frédéric et l'électeur de Saxe, allié constant de l'Autriche, il ne présente qu'un intérêt secondaire.

Au reste, de part et d'autre, pas une frontière ne fut déplacée, pas un village ne changea de maître. Après sept années de carnage, les choses furent remises en Allemagne sur le pied où elles étaient avant la guerre, sans qu'aucune puissance, à l'exception de la Grande-Bretagne en Amérique, étendît les limites de sa domination. Quant à l'Autriche, elle dut renoncer définitivement à l'espoir de reconquérir la Silésie. Et cepen-

dant, pour la réalisation de cet espoir chimérique, plus d'un million d'hommes avait péri.

Tel fut le résultat de cette fameuse guerre de Sept ans, qui porta et maintint la Prusse au rang des grandes puissances européennes; elle entoura Frédéric d'un impérissable prestige. Si l'on compare la situation géographique de ses Etats, ouverts de tous côtés, leur stérilité, la modicité de ses revenus, le petit nombre de ses sujets, avec les formidables ressources de ses ennemis, on demeure saisi d'étonnement à l'aspect de ce prodigieux génie; on voit tout ce que peut un homme dans les destinées d'un empire!

HUBIN (Jean-Hubert), littérateur belge, né à Huy en 1764, mort à Bruxelles en 1833. Il remplit les fonctions d'agent général et de conseiller de l'ordre de Malte dans les Pays-Bas. Il publia, entre autres ouvrages, des nouvelles et des romans : *Lucile et Victor* (Bruxelles, 1792); *Eléonore et Montval* (1798); *Euménie* (Bruxelles, 1800); une comédie, l'*Amante romanesque* (sans date); *Poésies diverses* (Bruxelles, 1812).

HUBLOT s. m. (u-blo; *h* asp.). Mar. Petite ouverture carrée, percée dans la muraille d'un vaisseau, afin de donner du jour et de l'air à l'entre-pont. ‖ On dit aussi HULOT.

HUBNER (Jean), géographe et généalogiste allemand, né à Wittau en 1668, mort en 1731. Il fut successivement recteur du collége de Mersbourg (1694) et du Johanneum de Hambourg (1711). Hubner a puissamment contribué aux progrès de la géographie, et a donné l'idée d'enluminer les cartes. Ses principaux ouvrages sont : *Questions de géographie ancienne et moderne* (1693), livre classique qui eut de nombreuses éditions; *Tableaux généalogiques* (1708 - 1733, 4 vol.); *Questions généalogiques* (1719-1737, 4 vol.); *Géographie universelle* (1730, 3 vol.), etc. — Son fils, Jean HUBNER, mort à Hambourg en 1753, fut avocat dans cette ville, continua quelques-uns des ouvrages de son père, notamment le *Museum geographicum* (Hambourg, 1746), et fit paraître des ouvrages de sa composition, entre autres : *Bibliotheca genealogica* Hambourg, 1729); *Géographie universelle* (Hambourg, 1730, 3 vol.), plusieurs fois rééditée.

HUBNER (Martin), publiciste danois, né dans le Hanovre en 1723, mort en 1795. D'abord précepteur du comte de Holstein, puis professeur à l'université de Copenhague (1751), il voyagea en France, en Angleterre, en Hollande, et devint successivement professeur de droit (1759), conseiller de justice (1762), conseiller d'Etat (1770), conseiller de conférence (1774). Hubner fut membre de la Société des sciences de Norvége, vice-président de la Société danoise d'économie politique, membre correspondant de l'Académie des inscriptions de Paris et de la Société royale de Londres. Outre des discours, on a de lui : le *Politique danois* ou l'*Ambition des Anglais démasquée par leurs pirateries* (1756), réédité en 1805, sous le titre de l'*Esprit du gouvernement anglais et son système politique; Essai sur l'histoire du droit naturel* (Londres, 1757, 2 vol. in-8°), excellente introduction à un grand ouvrage sur le *Système du droit de la nature et des gens* qu'Hubner avait le projet d'écrire; *De la saisie des bâtiments neutres* (La Haye, 1759, in-12), etc.

HUBNER (Rodolphe-Jules-Benno), peintre allemand, né à Œls en 1806. Il commença, en 1821, ses études artistiques à Berlin, sous la direction de Guillaume Schadow, et débuta par un tableau représentant *Ruth et Booz*, que la critique accueillit favorablement. Ayant suivi son maître à Dusseldorf en 1826, il y peignit avec talent le *Pêcheur*, d'après la ballade de Gœthe, et *Roland délivrant la princesse Isabelle dans la caverne des voleurs*. Hubner partit ensuite pour l'Italie, où il exécuta, en 1833, son *Départ de Noémi*. Son talent prit un essor encore plus vigoureux dans les deux œuvres suivantes : *Samson renversant les colonnes du temple* et le *Christ et les évangélistes* (1835), retable d'autel pour l'église de Meseritz. Parmi les autres compositions de cet artiste éminent, nous citerons : *Job et ses amis*; les *Amants du Cantique des cantiques*; l'*Age d'or*; le *Christ à la colonne*; les *Enfants dormant dans la forêt sous la protection de leur ange gardien*; la *Félicité et le Sommeil*, toile fort remarquable; l'*Empereur Frédéric III*; un *Christ se tenant sur des nuages*; une *Résurrection*; l'*Age d'or*, belle toile qui obtint, en 1851, la grande médaille, à l'Exposition de Bruxelles; *Charles-Quint à Saint-Just; Frédéric le Grand à Sans-Souci*; la *Dispute de Luther et d'Eck* (1866), tableau que l'artiste regarde comme son chef-d'œuvre, et qui a figuré à l'Exposition universelle de 1867, avec *Madeleine auprès du corps de Jésus-Christ*, et *Jésus âgé de douze ans au temple*. M. Hubner a, en outre, fourni les cartons des vitraux de l'église des Dominicains à Cracovie, de la crypte de la cathédrale de Glascow et de la nouvelle église d'Oschatz. On lui doit aussi de remarquables dessins, entre autres, une *Germania*, dont la gravure s'est vendue au profit des Slesvig-Holsteinois. Il a publié un *Catalogue de la galerie royale de tableaux de Dresde* (Dresde, 1856; 2e édit., 1866), et un *Manuel des tableaux de la galerie de Dresde* (Dresde, 1857-1859). Depuis 1850, M. Hubner habite Dresde, où il est devenu, en 1841, professeur à l'Académie.

HÜBNER (Joseph-Alexandre, baron DE), diplomate autrichien, né à Vienne en 1811. Au retour d'un voyage en Italie, il entra, en 1833, à la chancellerie impériale, fut chargé en 1835 d'une mission à Paris, et, deux ans plus tard, suivit dans cette ville M. d'Appony, accrédité en qualité d'ambassadeur. Rappelé par M. de Metternich en 1838, il fut choisi en 1841 comme secrétaire de M. Marthal, ministre plénipotentiaire chargé de renouer les relations diplomatiques avec le Portugal, où doña Maria venait de s'asseoir sur le trône. En 1844, il devint consul général d'Autriche à Leipzig et chargé d'affaires près des cours d'Anhalt et d'autres petits princes de l'Allemagne. L'insurrection de Cracovie et la prise de cette ville par les troupes autrichiennes l'obligèrent à se rendre à Paris (1846); mais il revint bientôt reprendre son poste à Leipzig. En 1848, il se trouvait à Milan occupé d'affaires privées, lorsque la révolution de Février éclata. Le baron de Hübner fut alors chargé de la correspondance diplomatique du vice-roi de Lombardie avec les princes des Etats limitrophes. Il fut même fait prisonnier, mais bientôt relâché en vertu d'un échange. Envoyé de nouveau à Paris avec une mission extraordinaire en 1849, il devint, cette même année, chargé d'affaires auprès du président de la République, reçut le titre de conseiller privé (1853), et, en 1856, figura comme ministre plénipotentiaire au congrès de Paris, où il signa le traité du 30 mars. En 1857, le gouvernement autrichien éleva M. Hübner, en récompense de ses services, au rang d'ambassadeur, et, peu de temps après, il l'envoya à Naples, pour inviter, à ce que l'on suppose, le roi des Deux-Siciles à faire quelques concessions à la France et à l'Angleterre, qui avaient rappelé de Naples leurs représentants. Lors de la guerre d'Italie, en 1859, il partit de France, où il a été depuis remplacé par le prince de Metternich, se rendit à Vienne, d'où il passa à Naples avec une mission extraordinaire, et remplit ensuite, pendant quelques mois, les fonctions d'ambassadeur d'Autriche à Rome. Nommé ministre de la police en août 1859, il ne conserva ce poste que pendant deux mois, et donna sa démission, par suite du désaccord qui existait entre ses vues et celles du ministre Goluchowski, partisan d'une politique intérieure libérale. Il vécut dans la retraite tant que le ministre Schmerling-Rechberg resta aux affaires. A la fin de septembre 1865, il fut appelé à remplacer le vicomte de Bach comme ambassadeur auprès de la cour de Rome, et ce fut à ce titre qu'il négocia l'abolition du concordat autrichien en 1867.

HUBNER (Charles), peintre allemand, né à Kœnigsberg (Prusse) en 1814. Fils d'un pauvre ouvrier maçon, il montra dès son enfance une vocation décidée pour les beaux-arts, prit des leçons de J. Wolf, puis d'Auguste Hagen, et put bientôt pourvoir à son entretien en peignant des portraits, En 1837, il alla compléter son éducation artistique à l'Académie rhénane, et, vers 1841, il ouvrit un atelier. C'est en 1845 qu'il posa les fondements de sa réputation par son tableau le *Tisserand silésien*, suivi de plusieurs autres tableaux remarquables : le *Droit de chasse* (1846); l'*Emigrant* (1847); l'*Abandonnée*; la *Saisie* (1847), etc. En 1854, il envoya à l'Exposition de Bruxelles un grand tableau, le *Sauvetage au milieu de l'incendie*, qui a été souvent reproduit par la gravure, et qui lui valut la décoration de Léopold. Depuis cette époque, il est devenu très-populaire, en Amérique surtout, où vont aujourd'hui presque toutes ses toiles. En 1864, il a été nommé professeur de l'Académie rhénane. Astiste fécond et laborieux, Hubner possède un remarquable talent de composition, une grande vigueur de coloris et une science profonde des effets de lumière.

HUBNER (Frédéric-Othon), économiste allemand, né à Leipzig en 1818. Il obtint un emploi dans le Lloyd autrichien, s'adonna avec ardeur à l'étude des questions économiques, et se fit connaître comme un chaud partisan de la liberté. Lorsque le mouvement révolutionnaire de 1848 éclata, M. Hubner, alors agent général du Lloyd, devint membre de la commission, dite des Cinquante, qui se réunit à Francfort-sur-le-Mein, fut à deux reprises nommé membre du parlement de Francfort, où il ne voulut point siéger, et rédigea le *Journal universel autrichien* à Vienne, jusqu'à ce que cette ville, en ce moment au pouvoir de la révolution, eut été prise par Windischgrætz (octobre 1848). Proscrit par la réaction, M. Hubner dut quitter l'Autriche. On a de lui : *Dictionnaire du commerce* (Leipzig, 1845, 2 vol. in-8°); les *Banques* (1846); la *Situation financière de l'Autriche et ses ressources* (Vienne, 1849); l'*Impôt sur le revenu* (Vienne, 1849); l'*Union douanière et l'industrie du Zollverein ainsi que celle de l'Autriche* (Vienne, 1850); les *Erreurs des protectionnistes* (Leipzig, 1851, in-8°); *Tableau statistique universel* (Leipzig, 1851), trad. en français (1854), etc.

HUBSCH (Henri), architecte allemand, né à Weinheim en 1795, mort en 1863. Après avoir étudié la philosophie, il se consacra à l'étude de l'architecture à l'école de Carlsruhe, puis exécuta un voyage en Italie, en Grèce et en Turquie. Il revint en 1820 en Allemagne subir l'examen d'architecte, et repartit bientôt pour l'Italie. De retour à Carlsruhe, il fut nommé architecte de cette capitale (1827), professeur à l'institut polytechnique, conseiller et conseiller supérieur d'architecture, directeur en 1842, et plus tard directeur en chef d'architecture. Hubsch adopta un nouveau genre d'architecture dans lequel domine le plein ceintre, et qui, par son cachet moderne, forme un contraste frappant avec les systèmes classiques en usage jusqu'alors. Parmi les monuments qui ont été exécutés d'après les plans de Hubsch, nous citerons : à Carlsruhe, l'hôtel du ministère des finances, l'Ecole polytechnique, le Musée des beaux-arts, le théâtre de la Cour, etc.; à Baden-Baden, le Marché-Neuf et le théâtre; à Manheim, la Douane et le Port-Franc; puis une foule d'églises catholiques et évangéliques dans diverses villes d'Allemagne. Les deux derniers grands travaux qu'il dirigea furent la restauration de la façade principale de la cathédrale de Spire et l'église paroissiale de Ludwigshafen. Parmi les ouvrages qu'il a publiés sur son art, nous mentionnerons en première ligne : *Dans quel style devons-nous construire?* (Carlsruhe, 1828), et l'*Architecture dans ses rapports avec la peinture et la sculpture de notre époque* (Stuttgard et Tubingue, 1847), où il a exposé son système. On a encore de lui : *Œuvres d'architecture* (Carlsruhe, 1838, et années suiv.; suite, 1852), et les *Anciennes églises chrétiennes d'après les monuments et les anciennes descriptions* (Carlsruhe, 1859-1862), ouvrage qui renferme des documents précieux pour l'histoire générale de l'agriculture.

HUBY (le P. Vincent), jésuite et théologien français, né à Hennebon en 1608, mort en 1693. Il s'adonna à l'enseignement et passa les trente dernières années de sa vie dans la direction des retraites. Il répandit l'adoration du saint sacrement et du sacré-cœur de Jésus, établit un grand nombre de congrégations en l'honneur de Marie, avec un signe de ralliement consistant en une croix blanche sur la manche, distribua des médailles, des images, des chapelets, des petits livres, etc. Ses écrits ont été réunis sous le titre d'*Œuvres spirituelles* (Paris, 1755).

HUC (Evariste-Régis), missionnaire français, né à Toulouse en 1813, mort à Paris en 1860. Il entra dans la congrégation des lazaristes, reçut l'ordre de la prêtrise en 1839, et partit pour la Chine afin de s'y livrer à l'œuvre des missions. Au bout de cinq ans de séjour dans ce pays, le P. Huc partit pour le Thibet. Il était de retour à Macao en 1846. Il passa encore plusieurs années en Chine, puis reprit la route de la France, en traversant l'Inde, l'Egypte, la Palestine. Outre des *Lettres* et des *Mémoires*, insérés dans les *Annales de la propagation de la foi*, on a de lui : *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie, le Thibet et la Chine pendant les années* 1844, 1845 *et* 1846 (Paris, 1850, 2 vol. in-8°, avec une carte), ouvrage d'un grand intérêt; l'*Empire chinois, faisant suite à l'ouvrage intitulé : Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie et le Thibet* (Paris, 1854, 2 vol. in-8°), ouvrage couronné par l'Académie française en 1855; le *Christianisme en Chine, en Tartarie et au Thibet* (Paris, 1857, 3 vol. in-8°).

HUCARÉ s. m. (u-ka-ré). Comm. Espèce de gomme qui découle d'une plante d'Amérique.

HUCBALDE ou **HUGBALDE**, musicien français et moine de l'abbaye de Saint-Amand (diocèse de Tournay), né, suivant toute probabilité, vers 840, mort en 932. Il entra au monastère de Saint-Amand, où il étudia la musique, ouvrit ensuite une école de chant à Nevers, puis alla compléter ses études artistiques à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, sous la direction de Heiric, retourna ensuite à l'abbaye de Saint-Amand, où il reprit, en 872, la direction de l'école de chant. En 883, Hucbalde alla donner des leçons à l'abbaye de Saint-Bertin. Il se rendit en 893 à Reims pour y régenter l'école de chant, et retourna définitivement à Saint-Amand en 900. Les principaux ouvrages de Hucbalde sont : *Musica enchiriadis*, qui traite des neumes, des antiennes et répons. Le *Musica enchiriadis* contient un traité complet des éléments de l'art musical d'après les principes des Grecs, et les règles d'une notation particulière qui nous donne la clef de certains signes de l'ancienne notation saxonne. On attribue encore à Hucbalde un écrit intitulé : *Commemoratio brevis de tonis et psalmis modulandis*, curiosité musicale fort importante en ce qu'elle donne des intonations de psaumes différentes de la tradition des anciennes églises d'Italie. Les traités de musique de Hucbalde ont été publiés dans le *Recueil des écrivains ecclésiastiques* de Gerbert, abbé de Saint-Blaise. On a de lui, en outre, des vies de plusieurs saints personnages, une épître en vers latins, adressée à Charles le Chauve, un poëme en l'honneur de ce prince, *De laude calvorum* (Bâle, 1516, in-4°), dont tous les mots commencent par un C; des lettres, etc.

HUCH s. m. (uch). Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de saumon qui habite les eaux douces de l'Allemagne méridionale. ‖ On dit aussi HEUCH.

— **Encycl.** Le *huch* est presque aussi grand que le saumon ordinaire. Ses flancs présentent de petites taches noires en forme de croissant, semées sur un fond argenté. C'est le poisson favori des Autrichiens et des Bavarois; aussi atteint-il un prix assez élevé. Au printemps, il remonte l'Inn, le Lisaas, le Lech, la Wartha et autres rivières pour frayer. On fait en ce moment des essais pour l'acclimater en France. Les résultats déjà obtenus donnent l'espérance de réussir. Toutefois, il faut attendre pour se prononcer que des essais en grand aient été opérés dans nos cours d'eau.

HUCHE s. f. (u-che; *h* asp. — du bas latin *hutica*, que Chevallet rapporte au germanique : anglo-saxon *hvaecca*, coffre, huche, armoire, anglais *hurch*, mots qui, suivant lui, tiennent à l'ancien allemand *hute*, endroit où l'on garde des provisions, de *huotjan*, *hoodan*, garder, conserver, allemand *hüten*. Chevallet fait observer avec raison que *huche* ne signifie plus aujourd'hui qu'une sorte de coffre qui sert à pétrir le pain et à le renfermer, mais se prenait autrefois pour plusieurs espèces de coffres : armoire, garde-manger, caisse dans laquelle on mettait des effets, des bijoux, de l'argent). Grand coffre de bois servant à pétrir le pain ou à le serrer : HUCHE *au pain. Chez les paysans, la* HUCHE *est toujours ouverte, et les enfants non plus que les hommes ne savent ce que c'est qu'indigestion.* (J.-J. Rouss.) ‖ Coffre où les gens de la campagne serrent le pain et les restes de leurs repas.

— Techn. Coffre où tombe la farine d'un moulin. ‖ Grand vase dans lequel on nettoie le minerai.

— Mar. Vaisseau dont la poupe est fort élevée.

— Pêche. Caisse percée de trous, dans laquelle on garde le poisson.

HUCHÉ, ÉE (u-ché) part. passé du v. Hucher. Véner. Appelé à haute voix : *Chasseur* HUCHÉ.

— S'emploie pour juché : *J'étais, il n'y a qu'un moment, fort et assuré sur mes pieds : je ne suis, à présent, pas plus ferme qu'une poule* HUCHÉE *sur les siens.* (Piron.) ‖ Ce sens abusif explique les acceptions qui vont suivre.

— Mar. Qui a la poupe fort haute : *Vaisseau* HUCHÉ.

— Manége. Se dit d'un cheval qui porte le boulet en avant et se soutient sur la pince du pied : *Cheval* HUCHÉ.

HUCH-EON, ville de Chine, province de Kouang-Toung, sur la côte N. de l'île de Haïnan, à 8 kilom. de Kioung-Tchéou. La population est évaluée à 200,000 hab. Ville bien bâtie, entourée de murailles; rues larges pavées de dalles; bibliothèque considérable, Académie chinoise célèbre; bains publics, beaux magasins bien approvisionnés.

HUCHER v. a. ou tr. (u-ché; *h* asp. — du bas lat. *huccus*, *uccus*, que Diez fait provenir du lat. *huc*, ici; de sorte que *hucher* signifierait appeler, faire venir ici. Le bas lat. *huccus*, cri d'appel, donne grand crédit à cette étymologie, selon M. Littré). Véner. Appeler à haute voix ou en sifflant.

HUCHERIE s. f. (u-che-rî; *h* asp. — rad. *huche*). Techn. Art de faire des huches, des coffres.

HUCHET s. m. (u-chè; *h* asp. — rad. *hucher*). Cornet au moyen duquel on s'appelle ou on s'avertit de loin.

— Véner. Cornet dont on se servait autrefois pour chasser le lièvre :

Dieu préserve, en passant, toute sage personne
D'un porteur de *huchet* qui mal à propos sonne!
MOLIÈRE.

HUCHO s. m. (u-cho). Ichthyol. Espèce de saumon.

HUCHTENBURGH ou **HUGTENBURCH** (Jean VAN), peintre et graveur hollandais, né à Harlem en 1646, mort à Amsterdam en 1733. Elève de Jean Wyck, il quitta l'atelier de cet artiste pour aller à Rome, où il exécuta quelques tableaux de batailles dans le genre de Wouwerman, puis se rendit à Paris, et entra dans l'atelier de Van der Meulen. De retour en Hollande (1670), il devint le peintre officiel des batailles d'Eugène de Savoie. Le succès de ces derniers travaux fut grand. Après avoir séjourné quelque temps à la cour de l'électeur palatin, il habita La Haye, et enfin Amsterdam, où il mourut riche et comblé d'honneurs. Ses tableaux, très-nombreux et très-recherchés, ont été en grande partie popularisés par des gravures et par de belles eaux-fortes qu'il exécutait lui-même. La Haye, Amsterdam, Vienne, Berlin, Rome, Florence possèdent des toiles de lui. Un *Choc de cavalerie* et la *Vue d'une ville de guerre avec les apprêts d'un siége*, qu'on voit au Louvre, donnent de son talent une idée très-complète. Plus fougueux que Wouwerman, et connaissant le cheval aussi bien que lui, il a de plus une couleur chatoyante et variée, d'un charme très-réel. Il compose ses tableaux de telle sorte, que l'œil suit aisément la division des groupes, les développements de l'idée principale. Ses types de soldats sont énergiques et hardis, et il orne ses fonds de vraies paysages, pleins de détails charmants.

HUCKESWAGEN, ville de Prusse, prov. du Rhin, régence et à 39 kilom. S.-E. de Dusseldorf, sur la rive gauche de la Wupper; 4,000 hab. Fabrication de siamoises, de nankin, de toiles de coton, de mouchoirs, de bas, de futaines, de piqués, etc.

HUCQUELIERS, bourg de France (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. N.-E. de Montreuil sur-Mer; pop. aggl., 691 hab. — pop. tot., 708 hab. Brasseries; commerce de chevaux.

HUDDART (Joseph), géographe anglais, né à Allenby, duché de Cumberland, en 1741, mort en 1816. Il se fit pêcheur, puis commanda un petit brick avec lequel il transporta des cargaisons de poissons. Dans ses moments de loisir, il apprit les mathématiques, l'astronomie, le dessin, et il devint un bon géographe. De 1768 à 1773, il sonda les ports et les baies du canal de Saint-George, dont il dressa une carte très-estimée. En 1774, il se rendit aux Indes, releva la côte occidentale de Sumatra, entra au service de la Compagnie des Indes comme capitaine (1778), leva pendant ses nombreux voyages le plan des côtes de la péninsule depuis Bombay jusqu'à Coringo, et fut nommé, en 1788, un des directeurs de la Compagnie. Toujours infatigable, Huddart dressa ensuite la carte des îles occidentales de l'Ecosse, puis s'attacha à perfectionner la fabrication des câbles et des cordages, et établit dans ce but une corderie. Ses cartes nautiques sont fort estimées.

HUDDE (Jean), seigneur de WAWEREN, mathématicien hollandais, né à Amsterdam en 1633, mort dans la même ville en 1704. Il s'adonna particulièrement à l'étude du droit et des mathématiques, voyagea en France, et fut successivement échevin, trésorier et bourgmestre de sa ville natale. Ce fut lui qui fut chargé, en 1672, de diriger les inondations projetées en Hollande pour empêcher l'armée française de s'avancer. Jean Hudde donna le premier, en 1659, dans le *Commentaire* de Schooten sur la géométrie de Descartes, une méthode pour réduire les équations qui ont des raisons égales. On lit dans Montucla : « M. Hudde s'adonna particulièrement à l'analyse des équations, et il fit sur ce sujet quantité de remarques utiles. Il se proposait de donner un ouvrage où il eût traité cette matière à fond et avec étendue; mais ses occupations ne le lui permettant plus, il s'est contenté de laisser voir le jour à deux fragments que Schooten publia en 1659 sous le titre de *J. Hudenii, de reductione æquationum et de maximis et minimis epistolæ duæ*. Le premier de ces écrits nous offre diverses règles utiles pour discerner si une équation, soit littérale, soit numérique, est réductible ou non, si elle est le produit de deux autres de degrés inférieurs, et pour trouver, dans ce dernier cas, les facteurs. Nous n'avons qu'une bien faible partie des inventions analytiques de M. Hudde. M Leibnitz, qui, passant par Amsterdam, le visita et conversa avec lui, nous assure (*Commercium epistolicum de analysi promota*) que ses papiers renfermaient quantité de choses excellentes. Nous lisons encore dans une lettre de M. Leibnitz que M. Hudde était en possession de ce beau problème de géométrie, savoir : de faire passer une courbe par tant de points qu'on voudra; sur quoi M. Hudde lui avait dit, apparemment en badinant, qu'il pourrait déterminer l'équation d'une courbe qui représenterait les traits du visage d'une personne connue. M. Leibnitz désirait fort que ses manuscrits tombassent entre les mains de personnes intelligentes et zélées pour le bien des sciences, qui fissent part au public de quelques-uns des morceaux intéressants qu'ils contenaient; mais ses souhaits n'ont pas été exaucés, et l'on n'a rien vu de tous ces précieux écrits. »

HUDDERSFIELD, ville d'Angleterre, comté et à 54 kilom. S.-O. d'York (West-Riding), sur la rive gauche de la Colne, et sur un canal qui réunit la ville à Ashton; 35,000 hab. Cette ville possède d'importantes fabriques de serges, de lainages et de draps larges et étroits; elle passe pour un des principaux entrepôts des draps et lainages d'Angleterre. Parmi les édifices publics, on remarque principalement une belle et ancienne église, plusieurs conventicules et la halle aux draps. La paroisse d'Huddersfield, qui comprend les villages d'Almondbury, Kirkburton, Kirkheaton, Morfield, etc., s'étend dans une longue vallée jusqu'au bourg de Marsden, remarquable par ses manufactures de laine, ses filatures de soie et ses fabriques de machines à vapeur. Dans le voisinage d'Huddersfield se trouvent les bains de Longwood-Spa.

HUDEKIN, esprit follet qui, d'après les traditions du moyen âge, habitait dans le diocèse de Hildesheim, en Saxe. Il se montrait souvent sous la forme d'un paysan, donnait des conseils, rendait des services et parlait quelquefois sans qu'on pût le voir. Sa demeure de prédilection était la cuisine de l'évêque de Hildesheim, où il se plaisait à aider cuisiniers et les marmitons. Ayant été injurié un jour par un garçon de cuisine et n'ayant point obtenu satisfaction, il étouffa son ennemi, le coupa en morceaux et lui fit subir diverses préparations culinaires. A partir de ce moment, il se montra très-hostile aux cuisiniers, et l'évêque de Hildesheim dut recourir à toutes sortes d'exorcismes pour le chasser de son diocèse.

Hudibras, poëme satirique de Butler, publié en 1663. « Le sujet de *Hudibras*, dit Voltaire, est la guerre civile de la secte des puritains tournée en ridicule; c'est *Don Quichotte*, c'est notre satire *Ménippée* fondus ensemble. C'est, de tous les livres que j'ai jamais lus, celui où j'ai trouvé le plus d'esprit; mais c'est aussi le plus intraduisible, parce que tout y fait allusion à des aventures particulières. »

Hudibras est un magistrat presbytérien, qui voyage à la recherche des abus, se croyant la vocation de les réparer, accompagné de son greffier, Ralphe, espèce de Sancho fanatique, entêté, bavard et imbécile, qui contredit sans cesse les plans réformateurs de son maître. Le poëme se compose de trois parties, comprenant trois chants chacune, et de deux épîtres d'amour; le tout offre un ensemble de onze mille vers. Rien n'est amusant comme les observations de ce Ralphe, qui trouve toujours moyen de contredire le juge en étant de son avis. Du reste, il est clair que Butler a beaucoup chargé ses tableaux, comme Cervantes et comme Molière.

Il n'est pas toujours facile de saisir le plan général du poëme, et beaucoup des allusions de l'auteur sont aujourd'hui, à plus de deux cents ans de distance, de véritables énigmes. De plus, si Butler est fécond en traits spirituels, en fines observations de mœurs et même en comparaisons poétiques qui illuminent de vives couleurs le ton burlesque de la composition, on trouve souvent l'occasion de lui reprocher la grossièreté des plaisanteries et l'invraisemblance des situations. Malgré ces défauts, l'ouvrage n'en reste pas moins un des plus curieux de la littérature anglaise; l'auteur y déploie partout une verve comique inépuisable, la plus rare facilité de versification, et il n'est pas une profession qui échappe à ses traits mordants.

Un poëme si original, et si fortement empreint de l'esprit anglais, qu'il n'y a guère que des Anglais qui puissent l'admirer sans réserve, a été très-diversement apprécié en France. Sicard est peut-être le critique qui l'a traité le plus favorablement. « L'intérêt des allusions qui faisaient le piquant de *Hudibras* n'est plus, dit-il, assez senti pour compenser le défaut d'invention et de mouvement; mais il se soutient par une prodigieuse verve de gaieté, d'esprit, et de ce que les Anglais appellent *humour*, par une vérité d'observation qui le rend bien supérieur à Scarron, auquel on l'a comparé. Scarron n'est jamais plaisant que par les formes; le poëte anglais l'est par le fond des choses et par l'observation des caractères. »

Dans ses savantes études sur la littérature anglaise, M. Hippolyte Lucas professe moins d'admiration pour le rival anglais de Cervantes. « Hudibras, dit-il, promet de se donner le fouet, mais il trouve toutes sortes de raisons pour manquer à sa parole. Il veut se faire remplacer par son écuyer; celui-ci se refuse à la substitution. Hudibras interroge son devin, avec lequel il se bat, puis se brouille avec son écuyer, qui apprend à la veuve la déloyauté du chevalier. A bout d'expédients, Hudibras veut faire un procès à la dame, et va consulter un avocat; enfin il écrit à cette Dulcinée une tendre et subtile missive, et obtient d'elle une réponse non moins subtile. Telle est, en somme, l'intrigue de ce poëme si vanté; intrigue que Scarron eût lui-même dédaignée, et qui, si elle n'était pas relevée par beaucoup d'esprit et par une grande facilité de style, n'aurait certainement pas vécu. Le poëme de Butler est rimé, très-aisément rimé; mais la rime est insuffisante où la raison n'est pas. Le *Paradis perdu*, quoiqu'il ne soit pas rimé, sera l'éternel honneur de l'Angleterre et la lecture du monde entier, tandis que le poëme de Butler n'amusera qu'un petit nombre de cerveaux. Butler, en prenant le parti d'une cause licencieuse, a composé un ouvrage sans imagination et sans dignité; Charles II et ses courtisans lui firent bon accueil, et ce fut là même sa seule récompense. »

Dans son *Histoire de la littérature anglaise*, M. Taine a jugé *Hudibras* encore plus sévèrement. Voltaire a traduit le début du premier chant, bien supérieur aux suivants. Le fragment que nous en avons cité à notre article BURLESQUE suffira pour donner au lecteur une idée des procédés littéraires de Butler.

HUDIKSVAL, ville de Suède, sur le golfe de Botnie, dans le gouvernement et à 137 kilom. N. de Gèfle; 2,600 hab. Commerce de gros et de détail, pêche du *strœmming* (petit hareng); brasserie et scierie à vapeur, chantier maritime; banque de crédit, caisse d'épargne, fabrique de tabac, forges et usines. Dévastée complétement par les Russes en 1721.

HUDSON, ville des Etats-Unis, Etat de New-York, à 50 kilom. S. d'Albany, avec un beau port sur la rive gauche du fleuve de son nom; 7,200 hab. Les plus gros bâtiments peuvent remonter le fleuve jusqu'au port d'Hudson; aussi cette ville fait-elle un commerce actif. Chaque année, plusieurs bâtiments y sont armés pour la pêche de la baleine. Cette ville, toute moderne, est régulièrement bâtie, sur une éminence dominant le fleuve, et terminée par un promontoire où l'on a établi de belles promenades. Les quais sont bordés de vastes magasins. Le principal centre des affaires est Warren-street, qui a plus d'un mille de longueur et se termine par un beau square. Nous signalerons à Hudson : le palais de justice, élégant édifice en marbre et pierre de taille, et un beau bâtiment servant d'asile aux aliénés. Hudson possède plus de 70 établissements industriels.

HUDSON ou **NORTH-RIVER**, fleuve des Etats-Unis. Il descend des montagnes qui s'élèvent à l'O. du lac Champlain, traverse les Etats de New-York et de New-Jersey, arrose Glensfall, Troy, Albany, Hudson, Newburg, et se jette dans la baie de New-York après un cours de 450 kilom. Ce fleuve est navigable pour les bateaux à vapeur jusqu'à Troy (243 kilom.), et pour les gros vaisseaux jusqu'à Hudson (185 kilom.). New-York lui doit en grande partie sa prospérité, et il forme une des principales voies de communication entre les vastes contrées de l'O. et les côtes de l'océan Atlantique. Il est relié aux grands lacs par le canal d'Erié, par le chemin de fer central de New-York, et par celui qui va de cette ville au lac Erié; au lac Champlain et au Canada par un lac et un chemin de fer; à la Delaware et à la région houillère de la Pensylvanie, par le canal de Delaware et l'Hudson. La valeur totale des importations annuelles qui ont lieu par l'Hudson est d'environ 500 millions de francs, et celle des exportations de l'intérieur d'environ 375 millions de francs. C'est sur les eaux de l'Hudson que Robert Fulton fit, en 1807, le premier essai de navigation à vapeur qui ait été couronné de succès. L'Hudson reçoit peu de tributaires; les seuls importants sont le Mohawk et le Walkill. Les bords de l'Hudson sont d'une beauté et d'une magnificence proverbiales : sur plusieurs points ils offrent des paysages grandioses.

HUDSON (baie ou mer d'), vaste mer intérieure, située au N.-E. de l'Amérique du Nord, entre 51° 15' et 70° de lat. N., et 78° et 98° de long. O. Elle est bornée par les Pays des baies d'Hudson et de Baffin, et par la mer Polaire, auxquels elle est reliée par le canal de Fox. Elle communique avec l'océan Atlantique par les détroits d'Hudson, de Frobisher et de Cumberland. Sa plus grande longueur est d'environ 1,800 kilom., sa plus grande largeur de 1,100 kilom. Le sud de la baie d'Hudson porte le nom de *Baie de Saint-James;* impraticable pendant la plus grande partie de l'année, à cause des glaces, elle est en outre remplie de bancs de sable, de récifs et de petites îles qui en rétrécissent singulièrement la zone navigable.

HUDSON (TERRITOIRE DE LA BAIE D'), dénomination donnée aux vastes contrées de l'Amérique du Nord qui environnent la baie d'Hudson, et que bornent à l'O. les montagnes Rocheuses, au N. la mer Glaciale, à l'E. l'océan Atlantique, au S. le Canada et les Etats-Unis. On comprend sous la dénomination commune de *Pays de la baie d'Hudson* les vastes régions de l'Amérique du Nord qui environnent la baie d'Hudson, et que bornent, à l'O. les montagnes Rocheuses, au N. la mer Glaciale, à l'E. l'océan Atlantique, au S. le Canada et les Etats-Unis. Ces régions sont situées entre 40° et 71° de lat. N., et entre 37° et 120° de long. O. Leur partie orientale est formée par la presqu'île de Labrador, leur partie occidentale par la Nouvelle-Galles. En général, le sol y est plat et coupé par un grand nombre de fleuves, dont les principaux sont l'Athapescov, le Mackensie, le Churchill, le Saskatchevan, etc. L'hiver y sévit d'octobre en mai, avec une rigueur souvent égale à celle qu'il déploie dans les régions polaires. Les pays de la baie d'Hudson ne produisent guère que du bois et des animaux à fourrures; cependant, en plusieurs endroits, la terre s'y couvre d'un gazon épais qui suffit à nourrir d'importants troupeaux de buffles et d'autre bétail. Les fleuves fournissent du poisson; on y trouve aussi des loutres et des castors; sur les côtes, on pêche le phoque. La population se compose d'Esquimaux, qui mènent le même genre de vie que les Groenlandais, de plusieurs petites tribus d'Indiens, vivant de chasse et de pêche, et de quelques milliers d'Européens, plus ou moins attachés au service de la *Compagnie anglaise de la baie d'Hudson*.

Cette compagnie remonte à 1670. Elle fut fondée par le prince Rupert et quelques autres riches capitalistes, et reçut du roi d'Angleterre, non-seulement le droit exclusif de commerce dans les pays de la baie d'Hudson, mais encore la propriété perpétuelle de tout ce vaste territoire. Aussitôt après sa fondation, la compagnie éleva quelques forts isolés sur les bords de la baie, et ouvrit un commerce des plus avantageux avec les indigènes. Ce commerce, poursuivi sans trouble durant de longues années, eut à subir une redoutable concurrence, en 1766, de la part des marchands de fourrures canadiens. Ceux-ci formèrent de leur côté une compagnie qui prit le nom de *Compagnie du Nord-Ouest*, et dont l'activité dépassa bientôt celle de sa devancière, amollie déjà par la sécurité que lui inspirait son monopole. Elle entreprit des expéditions aventureuses; Alexandre Mackensie, un de ses membres les plus célèbres, découvrit le fleuve auquel on a donné son nom; sa domination s'étendit des îles du Canada aux montagnes Rocheuses, et elle couvrit de forts les bords septentrionaux des fleuves de la Colombie. Enfin, à force d'avancer vers le nord, elle atteignit le territoire de la Compagnie de la baie d'Hudson. Alors, une lutte ardente éclata entre les deux exploitations rivales, lutte qui dura pendant cinq ans, au milieu d'horreurs qui rappellent les violences les plus sauvages du moyen âge.

Cette lutte entre les deux compagnies devint funeste aux indigènes. Chacune chercha à les attirer, et favorisa, dans ce but, leur passion pour l'eau-de-vie. Bientôt les Peaux-Rouges n'offrirent plus que le hideux spectacle d'une population dégradée physiquement et moralement. D'un autre côté, les deux compagnies elles-mêmes souffrirent cruellement de leur rivalité acharnée; leurs dépenses s'en accrurent, tandis que leurs bénéfices diminuèrent. La Compagnie de la baie d'Hudson, qui, jusque-là, avait servi à ses actionnaires un dividende de 25 à 30 pour 100, fut hors d'état, de 1803 à 1814, de leur donner un seul schelling. Cette situation les ramena peu à peu l'une et l'autre à de meilleurs sentiments; elles finirent, en 1821, par se fusionner. C'est par là qu'elles auraient dû commencer. Le Parlement attribua à cette compagnie nouvelle le droit de commerce exclusif dans tous les pays qui s'étendent depuis le Labrador jusqu'à l'océan Pacifique, et depuis le fleuve Rouge jusqu'à la mer Glaciale. Les effets de cette fusion ne se firent point attendre. Au bout de quelques années, la nouvelle compagnie put payer à ses actionnaires un dividende semestriel de 5 pour 100, et, depuis, elle n'est jamais descendue au-dessous de ce chiffre.

D'après les comptes rendus récemment publiés, la Compagnie unie de la baie d'Hudson et du Nord-Ouest comprend 239 actionnaires, avec un capital de 400,000 livres sterling (10,000,000 de francs); un gouverneur général, un sous-gouverneur et un comité de sept membres forment la direction, dont le siége est à Londres, et sont élus par ceux des membres qui possèdent pour 900 livres (22,500 fr.) d'actions. Les membres de la direction doivent en posséder au moins le double. Les bénéfices annuels se divisent en 100 parts, dont 60 sont dévolues aux actionnaires, et 40 aux agents de la compagnie. Ces agents sont au nombre de 53, savoir : 25 chefs de factorerie (*chiefs-factors*), et 28 chefs de commerce (*chiefs-traders*); les 40 parts qui leur sont réservées se divisent de nouveau en 85 parts, sur lesquelles chaque chef de factorerie en prend deux, et chaque chef de commerce, une; les 7 parts restantes servent aux pensions. Les chefs de factorerie ont la haute surveillance des forts ou stations principales; les chefs de commerce traitent les affaires avec les Indiens. Ils ont sous leurs ordres de nombreux auxiliaires qui reçoivent de 20 à 100 livres (de 500 à 2,500 fr.) d'appointements fixes; et, comme les chefs de factorerie et de commerce sont choisis parmi ces derniers, de même que le gouverneur général est choisi parmi les chefs de factorerie et de commerce, tous les employés de la compagnie ont un intérêt puissant à déployer leur zèle et à prouver leur capacité.

Près de chaque station principale est un tribunal, composé de quatre chefs de factorerie qui ont pouvoir de juger et de suspendre les auxiliaires rebelles aux lois et règlements de la compagnie.

Chaque année, il peut être accordé à trois chefs de factorerie et à deux chefs de commerce un an de congé. Tout employé qui demeure trois années consécutives au service de la compagnie a le droit d'exiger, lorsqu'il prend sa retraite, l'intégralité de ses appointements pour la première année, et la moitié pour les quatre années suivantes; s'il y est demeuré cinq ans, il jouit de cette même moitié pendant six ans. En cas de mort dans l'intervalle, ses droits sont réversibles sur sa famille.

Dans les derniers temps, la compagnie possédait 136 forts ou stations de commerce, lesquels n'étaient autre chose que des magasins et des huttes solides, en état de résister à une attaque des Indiens. Ces forts ou stations de commerce se trouvent toujours sur les bords d'un fleuve ou d'un lac, cette situation étant plus favorable soit aux transports, soit à la pêche.

Régulièrement, la compagnie entretient 1,200 voyageurs, ainsi qu'un grand nombre de bateliers indigènes, qui sont payés à chaque voyage. Il ne faut pas oublier, toutefois, que la population indienne tout entière, dont le chiffre s'élève de 140,000 à 160,000 âmes, et qui s'adonne à la chasse des bêtes à fourrures peut être considérée comme étant au service de la compagnie.

L'influence de la compagnie sur ces tribus sauvages est on ne peut plus salutaire. Les Indiens sont de véritables enfants, et elle les traite comme tels, c'est-à-dire avec bonté et en même temps avec fermeté : l'eau-de-vie leur est interdite, tandis que rien n'est négligé pour les gagner à la civilisation. On y arrive surtout en leur témoignant une grande confiance, en tenant fidèlement la parole qu'on leur a donnée et en les secourant dans leurs misères. Cette conduite morale, jointe à l'admiration que leur inspirent les connaissances et les talents des Européens, impose aux Indiens, et explique comment une poignée d'hommes blancs disséminés sur un immense territoire, entouré de hordes barbares, peut commander en toute sécurité à une population au moins cent fois plus considérable

Par suite de leurs rapports avec les blancs, les Indiens ont contracté une foule de besoins qui leur étaient inconnus, ce qui les met de plus en plus dans leur dépendance. Les Indiens du Nord ne sont plus ce peuple libre d'autrefois, qui, sans le secours de personne,

savait se fabriquer les armes et les outils qui lui étaient nécessaires. S'il n'a point de fusil ou de ligne, de fer, de drap, de tapis de laine, etc., il se trouve dans le plus grand embarras; et la tribu que la compagnie cesserait de soutenir ne tarderait pas à dépérir fatalement.

Les fourrures forment le principal et presque l'unique article de commerce de la compagnie. Celles qui ont été rassemblées durant l'année dans les diverses stations sont transportées, pendant la courte saison d'été, aux factoreries d'York et de Moose, sur la baie d'Hudson, à Montréal et à Vancouver, sur l'Orégon; puis, de là, à Londres, ordinairement sur les propres bâtiments de la compagnie.

Le transport des stations les plus éloignées aux stations centrales dure souvent plusieurs années; car le voyage se fait lentement, et, dès que commencent les longs hivers, tout mouvement est suspendu. Les objets manufacturés, envoyés d'Europe, mettent encore plus longtemps pour parvenir aux stations de la compagnie, à cause des courants qu'il faut remonter, et il n'est pas rare qu'on y attende cinq ou six ans le payement des marchandises expédiées. De là le prix énorme auquel sont côtées les denrées européennes, une fois arrivées à destination. Ainsi, par exemple, une chaîne de fer payée à Londres à peine 7 schellings, suffira, à l'embouchure du fleuve de Mackensie, pour acheter un renard gris d'une valeur de 20 à 30 livres sterling.

L'importation de la compagnie, en Angleterre, s'élève annuellement à un chiffre de 150,000 à 200,000 livres sterling (de 3,750,000 à 5,000,000 fr.). Elle entretient, en outre, des relations suivies avec la compagnie de fourrures russo-américaine, et fait un commerce direct avec la Chine. Mais son marché principal est Londres, où chaque année les produits se vendent à l'enchère. Voici, d'après les catalogues officiels, quelques chiffres propres à donner une idée de l'importance de ces ventes, dans le seul intervalle de deux mois : 5,780 loutres, 4,580 martres du Canada, 900 renards gris, 18,000 renards rouges et blancs, 2,566 ours noirs, 536 ours bruns, verts et blancs, 80,100 lynx, 9,800 loups, 680 gloutons, 121,000 martres, 24,000 visons, 21,347 castors, 18,553 castors-rats, 1,551 cygnes, 632 chats sauvages, 2,884 chevrotins.

Bien que les affaires de la compagnie soient florissantes, diverses causes, cependant, semblent menacer sa prospérité. Déjà, par exemple, l'emploi de la soie, dans la fabrication des chapeaux, exerce une influence funeste sur le débit des peaux de castors. De plus, dans le voisinage même des domaines de la compagnie, une colonie a surgi, formée de créoles issus de femmes indiennes et de voyageurs en retraite qui, au lieu de pensions, ont eu des concessions territoriales. Cette colonie, qui s'est rapidement développée, fait aujourd'hui pour son compte un commerce actif en fourrures, notamment avec les Etats-Uuis, et porte ainsi un préjudice considérable à la compagnie. Or, comme elle opère sur son propre terrain, et que son existence est consacrée légalement, elle est à l'abri de toute atteinte. Parfois même elle pousse la hardiesse jusqu'à empiéter sur les priviléges de la compagnie, sans que les agents de celle-ci puissent la réprimer. En Angleterre, également, la compagnie a de nombreux et puissants adversaires; on lui reproche la stérilité des vastes territoires qu'elle possède, territoires auxquels, paraît-il, une culture bien entendue donnerait une fertilité merveilleuse. Aussi est-il à croire que, lorsque le terme de ses priviléges sera expiré, sa constitution subira des modifications profondes. On ne pourra, il est vrai, la dépouiller de ses propriétés, car elle les tient de la loi; mais elle sera forcée, pour éviter la ruine, de renoncer au commerce exclusif des fourrures et de chercher une compensation dans d'autres industries.

HUDSON (détroit d'), bras de mer de l'Amérique du Nord, par 61° et 63° de latit. N., et 68° et 80° de longit. O., entre la côte N. du Labrador et l'île de Hall; il joint la mer d'Hudson au canal de Davis, à la mer Polaire arctique et à l'océan Atlantique, avec lequel il offre la seule communication praticable pendant les quatre mois d'été. Ce détroit, d'une longueur de 400 kilom. environ, est parsemé de nombreuses îles, dont les plus considérables sont celles de Bulton et de la Résolution à son entrée S.-E., de Long-Green, d'Apatok, dans la baie du Sud, de Carles et de Salisbury à l'O.

HUDSON-ET-DELAWARE, canal des Etats-Unis de l'Amérique, dans l'Etat de New-York. Il joint l'Hudson au Delaware en passant par Kingston et Mombacus. Sa longueur totale est de 175 kilom., et son point culminant a une élévation de 186 mètres.

HUDSON (Henri), navigateur anglais, né vers le milieu du XVIe siècle, mort en 1611. C'était un marin habile et courageux, à qui l'on attribue les premières observations faites en Angleterre sur l'inclinaison de l'aiguille magnétique. Les négociants de Londres, ayant résolu de faire chercher un passage pour aller directement en Amérique par le pôle Nord, choisirent Hudson pour cette expédition hardie. Le 1er mai 1607, il s'embarqua sur un petit bâtiment ayant pour tout équipage dix hommes et un mousse, atteignit le Spitzberg, mais se vit arrêté par les glaces et revint le 15 septembre en Angleterre. L'année suivante, il fit dans la même direction un second voyage, fut arrêté par les glaces entre le Spitzberg et la Nouvelle-Zemble, essaya sans succès de pénétrer dans le détroit de Waigatz, et regagna la Grande-Bretagne le 26 août. En 1609, Hudson ayant repris la mer doubla le cap Nord, puis revint à Terre-Neuve, et, côtoyant l'Amérique du Nord, il découvrit le fleuve, le détroit et la baie qui portent son nom. A la suite de cette découverte, qui le rendit tout à coup célèbre, Hudson fit, en 1610, un nouveau voyage d'exploration, reconnut le détroit et la baie d'Hudson, le cap Wolstenholn, le cap Digges, se vit enveloppé par les glaces et dut hiverner à la baie de Saint-Michel, qu'il venait de découvrir. Quelque temps après, les vivres ayant manqué, une partie de son équipage s'insurgea, mit Hudson dans un canot avec son fils et quelques matelots et le lança au milieu des glaces (1611). Depuis lors, on n'entendit plus parler de ce hardi navigateur. On trouve, dans le quatrième volume du recueil de Purchas, le récit détaillé des voyages d'Hudson.

HUDSON (Jean), philologue anglais, né à Widehope (Cumberland) en 1662, mort à Oxford en 1719. Lorsqu'il eut pris le grade de docteur en théologie, il se fit recevoir membre du collége de l'université à Oxford, puis devint conservateur de la bibliothèque Bodléienne (1701) et principal du collége de Sainte-Marie (1712). On a de ce savant philologue : *Introductio ad chronographiam, sive Ars chronologica in epitomen redacta* (Oxford, 1691, in-8°); *Geographiæ veteris scriptores Græci minores, græce et latine, cum dissertationibus et annotationibus* (Oxford, 1698, 1703, 1712, 3 vol. in-8°), recueil des petits géographes grecs, le plus complet jusqu'à l'édition donnée par C. Muller; des éditions de *Velleius Paterculus* (Oxford, 1693), de *Thucydide* (1696), de *Denys d'Halicarnasse* (1704, 2 vol. in-fol.), de *Longin* (1710), d'*Esope* (1718), de *Flavius Josèphe* (1720), etc.

HUDSON (William), naturaliste anglais, né dans le Westmoreland vers 1730, mort en 1793. Il exerça la profession de pharmacien, professa longtemps la botanique au jardin des apothicaires, à Chelsea, entra en relations avec Haller, Linné, etc., et acquit la réputation d'un des plus habiles botanistes de son temps. On doit à Hudson, qui était membre de la Société royale de Londres, *Flora anglica* (Londres, 1762, in-8°), ouvrage dans lequel il a décrit les plantes d'après le système de Linné, qu'il contribua beaucoup à faire prévaloir en Angleterre.

HUDSON (Henri-Norman), littérateur américain, né à Cornwall (Etat de Vermont) en 1814. Il commença par être ouvrier carrossier, puis, poussé par son goût pour les lettres, il suivit les cours du collége de Middleburg (1835-1840) et se mit à faire des leçons publiques sur Shakspeare dans les principales villes des Etats-Unis. En 1849, Hudson devint ministre d'une secte congrégationaliste. On a de lui un grand nombre d'articles publiés dans la *Democratic Review*, la *Church Review*, l'*American Whig Review*, le *Churchman* de New-York, et une édition complète des *Œuvres de Shakspeare* (Boston, 1850-1855, 11 vol.).

HUDSON JEFFERY, nain célèbre. V. JEFFERY.

HUDSON LOWE, officier anglais, gardien de Napoléon Ier à Sainte-Hélène. V. LOWE.

HUDSONIE s. f. (u-dso-nî — de la baie d'*Hudson*). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des cistinées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique boréale.

HUE interj. (û; *h* asp. — Selon Pictet, ce mot, ainsi que *huhau*, se rapporterait au principal groupe des noms de la gauche dans les langues indo-européennes. En tête de ce groupe est le sanscrit *savya*, gauche, puis secondairement, contraire, inverse, rétrograde. Il n'y a, pour cette explication, qu'une seule difficulté, c'est que le sens attribué à *hue* n'y est nullement conforme. En effet, *hue* signifie à droite, et *dia* à gauche. Mais Pictet affirme d'ailleurs que, dans une partie au moins de la Suisse française, les charretiers disent *hue* pour à gauche, et *dia* pour à droite, et il croit fermement qu'ils ont raison contre l'Académie et les voituriers français). Mot dont les voituriers se servent quand ils veulent faire avancer leurs chevaux, et pour les faire tourner à droite.

— Loc. prov. *L'un tire à hue et l'autre à dia*, L'un va à droite, l'autre va à gauche; l'un parle ou agit dans un sens, l'autre dans le sens opposé.

HUE (François), huissier de Louis XVI, premier valet de chambre du Dauphin, puis de Louis XVIII, né à Fontainebleau en 1757, mort en 1819. Il acquit la charge d'huissier de la chambre du roi en 1787, fut attaché, en 1791, à la personne du Dauphin, montra un grand dévouement à Louis XVI dans les journées du 20 juin et du 10 août 1792, obtint de continuer son service auprès de la famille royale à la tour du Temple; mais, arrêté au commencement de septembre, il ne recouvra la liberté qu'à la suite du 9 thermidor. Lors de l'échange de la duchesse d'Angoulême, il l'accompagna à Vienne, remplit diverses missions secrètes pour Louis XVIII pendant l'émigration, et devint son premier valet de chambre et le trésorier général de son domaine en 1814. On a de lui : *Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI* (Londres, 1806, in-8°), réimprimé plusieurs fois sous la Restauration. — Son fils, André-Marie, baron HUE, né en 1786, mort en 1854, le suivit à l'étranger, prit du service en Angleterre et revint en France avec les Bourbons en 1814. Nommé alors brigadier dans les mousquetaires, il fut ensuite aide de camp du duc de Feltre et succéda, en 1819, à son père comme premier valet de chambre du roi, charge qu'il remplit jusqu'à la révolution de 1830.

HUE DE CALIGNY, nom de plusieurs ingénieurs militaires français. V. CALIGNY.

HUE DE LA FERTÉ, trouvère français qui vivait au XIIIe siècle. On ne sait rien de sa vie; mais il nous reste de lui trois sirventes, dans lesquels il attaque avec une grande vigueur la reine Blanche, mère de saint Louis, le clergé et le comte Thibaut de Champagne. Ces pièces, qui ont été publiées dans le *Romancero français* de M. Paulin Pâris (1833) et dans le *Recueil de chants historiques* de M. Leroux de Lincy, sont fort remarquables par l'énergie des idées, la netteté du style et la régularité de la versification.

HUÉ, ÉE (u-é) part. passé du v. Huer. Poursuivi de huées : *Loup* HUÉ.

— Accueilli par des cris improbateurs : *Auteur* HUÉ. *Pièce* HUÉE. *Je viens de débuter à Madrid où j'ai été* HUÉ *et sifflé comme tous les diables.* (Le Sage.)

HUÉ ou **HUÉ-FOU**, ville capitale de la Cochinchine et de tout l'empire d'Annam, dans une île formée par un fleuve qui porte aussi le nom de Hué, à peu de distance de la mer de Chine, par 16° 23′ de latit. N., et 105° 2′ de longit. E.; 100,000 hab. environ. Industrie et commerce florissants; arsenaux, fonderie de canons, chantiers de construction. Depuis que cette ville est devenue une résidence impériale, elle a acquis une grande importance; c'est aujourd'hui une des plus formidables places de guerre de l'Asie. Le fossé qui l'entoure a 12 kilom. de circuit et 33 mètres de largeur. Ses remparts, garnis, dit-on, de 1,200 canons, ont 20 mètres de hauteur. La citadelle, qui renferme le palais de l'empereur, est carrée et flanquée de douze bastions. Tous ces travaux ont été dirigés par des ingénieurs français; lorsque Crawford les visita, en 1822, on y travaillait encore. Cette ville est aussi la station ordinaire d'une partie de la flotte, et tous les ans on construit sur ses chantiers un grand nombre de vaisseaux, les uns d'après le modèle européen, les autres d'après un modèle mi-partie européen, mi-partie asiatique.

HUÉ-AN ou **FAÏ-FO**, ville de la Cochinchine, à 66 kilom. S.-E. de Hué, sur le Turon, près de son embouchure dans la baie de Turon; 15,000 hab. Importante exportation de cannelle très-estimée.

HUÉE s. f. (u-é; *h* asp. — rad. *huer*). Action de huer, cris improbateurs que l'on fait entendre contre quelqu'un ou quelque chose : *Accueillir quelqu'un par une longue* HUÉE. *Faire de grandes* HUÉES *à quelqu'un. Poursuivre quelqu'un avec des* HUÉES. *Pousser des* HUÉES.

Et Socrate autrefois, dans un chœur de nuées,
D'un vil amas de peuple attira les *huées*.

BOILEAU.

— Chasse. Bruit que l'on fait dans une battue, soit pour faire lever le loup, soit pour le pousser vers le chasseur. ‖ Cris que l'on fait entendre pour indiquer que le sanglier est pris.

HUEHUETOCA, village du Mexique, à 40 kilom. N. de Mexico, dans la partie supérieure du bassin du Rio de Tula. Ce village donne son nom au canal qui sert d'écoulement à la rivière de Guantitlan et empêche les débordements des lacs qui avoisinent la capitale du Mexique; c'est un des plus gigantesques ouvrages hydrauliques élevés par les hommes.

HUÉL (Joseph-Nicolas), curé de Rouceux, en Lorraine, né à Mattaincourt en 1690, mort à Rouceux en 1769. A l'exemple de l'abbé de Saint-Pierre, avec qui il était lié, il se fit connaître en proposant divers projets qui avaient pour objet l'utilité publique. C'est ainsi qu'il provoqua des décrets ordonnant que les grandes routes de la Lorraine et du Barrois fussent plantées de noyers, de châtaigniers, etc. (1741), présenta au conseil du roi Stanislas le projet d'un canal reliant la Méditerranée à la mer du Nord, fit prendre dans un synode des mesures pour empêcher les inhumations précipitées, et demanda, dans un ouvrage anonyme, intitulé : *Essai sur les moyens de rendre les religieuses utiles et de nous exempter des dots qu'elles exigent* (1750), qu'on rebâtît sur un plan plus modeste les couvents de religieuses, qu'on répartît celles-ci, au nombre de 30,000, dans 2,500 maisons, qu'elles fussent chargées de l'éducation publique et qu'enfin une administration centrale fût chargée de régir économiquement les ressources provenant des anciens couvents. Outre cet ouvrage, qui fut supprimé par un arrêt de la cour souveraine de Nancy, on a de l'abbé Huel un *Essai philosophique sur la crainte de la mort.*

Huelgas del Rey (COUVENT DE LAS), près de Burgos. V. BURGOS.

HUELGOAT, bourg de France (Finistère), ch.-l. de cant., arrond. et à 40 kilom. N.-E. de Châteaulin, près d'un étang de 40 hectares; pop. aggl., 763 hab. — pop. tot., 1,277 hab. A l'extrémité du bourg, sur un tertre ombragé de chênes séculaires, s'élève la chapelle de Notre-Dame-des-Cieux, qui date du XVIe siècle et renferme un curieux retable figurant des *Scènes de la vie de la Vierge.* Près de l'étang, « on voit, dit la *Bretagne contemporaine*, une magnifique pierre branlante posée en équilibre sur le sommet d'une autre pierre adhérente au sol. Cette pierre a une longueur d'environ 7 mètres sur une largeur de 5m,33 et une épaisseur de 4m,33. Son poids est évalué à plus de 100,000 kilogrammes, et cependant un seul homme lui imprime, sans beaucoup d'efforts, des oscillations sensibles. » Un canal de 2 kilom. de longueur porte les eaux de l'étang aux machines des mines de plomb argentifère dont le filon a été reconnu sur une longueur de 1,500 mètres. L'exploitation de cette mine a été suspendue en 1866. Dans les environs du bourg, au-dessous d'une cascade coulant sur des blocs de granit roulés et entassés les uns sur les autres, s'élève la chapelle Saint-Herbot, surmontée d'une haute tour carrée que termine une balustrade flamboyante. Les parois du porche sont garnies des statues des douze apôtres, de figurines et de gracieux rinceaux. On remarque à l'intérieur un jubé en bois, merveille d'élégance et de bon goût, travaillé dans le style de la Renaissance, et le tombeau de saint Herbot, consistant en un sarcophage de granit sur lequel est couchée la statue du saint. Le pardon de Saint-Herbot dure trois jours. Comme ce saint est le patron des bêtes à cornes, on couvre son autel d'une innombrable quantité de queues de vache et de bœuf. Les trois jours que dure le pardon, tous les bœufs de la Cornouaille se reposent. Le crin offert à saint Herbot est vendu au profit de l'église, et le produit de cette vente s'élève annuellement à 1,500 ou 1,800 francs. Sur le penchant d'une des collines qui dominent Saint-Herbot se voit un dolmen en schiste noir appelé dans le pays le tombeau de *Guéorel*, géant d'une taille et d'une force extraordinaires, auquel la légende attribue les exploits les plus merveilleux.

HUELMA, l'*Acatucci* des Romains, ville d'Espagne, prov. et à 35 kilom. S.-E. de Jaen; 3,500 hab. Chef-lieu de juridiction civile. Fabrication de vitriol, savons, cordages.

HUELVA (PROVINCE D'), division administrative de l'Espagne, bornée au N. par l'Estramadure, au S. par la Méditerranée, à l'E. par les provinces de Cadix et de Séville. La Guadiana la sépare du Portugal. Chef-lieu, Huelva; population, 176,626 hab. C'est une des provinces les moins importantes de l'Espagne. Sept autres provinces seulement lui sont inférieures sous le rapport de la population. Sa superficie est de 11,160 kilom. carrés. « Les deux tiers environ de son étendue vers le N., dit M. Germond de Lavigne, sont occupés par l'extrémité occidentale de la chaîne de la sierra Morena, dont les dernières ramifications prennent les différents noms de sierra de Aroche, sierra de Aracena et de Andevalo, selon les localités qui s'y trouvent. L'autre tiers, ou la partie méridionale, est composé de terrains d'alluvion coupés par de nombreuses collines. Les deux ramifications d'Aroche et d'Aracena sont assez fertiles; les eaux y abondent, le sol porte des châtaigniers, des chênes-verts, des liéges, des noyers, des cerisiers et d'autres arbres à fruit. La sierra d'Andevalo est desséchée et stérile; il n'y croît que des pins et des chênes. On y trouve cependant des pâturages de quelque étendue. Le gland est l'objet d'un commerce considérable, et l'élevage des porcs constitue une branche importante de la richesse du pays. La plus haute des montagnes de la province est le San-Cristobal, situé auprès des mines du rio Tinto, et dont la base a 5 kilom. de tour; viennent ensuite le mont d'Andevalo, la Peña de Guzman et la montagne de Tarsis. C'est au pied de cette montagne, dans ses environs et parmi les contre-forts de la sierra d'Andevalo, que se trouve cette abondance de mines, riches surtout en pyrites de cuivre, dont l'exploitation, activement conduite sur plusieurs points, doit faire la fortune de ce pays et en transformer l'aspect. On trouve dans les sierras d'Aracena et d'Aroche des carrières de marbre. La plaine offre de belles terres en bon rapport, plantées d'oliviers, de vignes, de figuiers et surtout d'orangers dont les fruits sont très-estimés. » Le rio Tinto et l'Odiel sont les deux cours d'eau les plus considérables de la province d'Huelva. Sur les rives du rio Tinto (il tire son nom de la teinte rouge que lui donne, au début de son cours, le sol qu'il traverse) se trouve un immense gisement de pyrite de fer, contenant 3 pour 100 de cuivre, et d'où l'on tire année moyenne 230,000 kilogrammes de cuivre fin, utilisé en grande partie dans la fonderie de Séville. Le gisement de Tarsis est aussi très-remarquable; le principal filon mesure près de 2,000 mètres d'étendue presque à fleur du sol, sur une largeur moyenne de 80 mètres et une profondeur qui n'est pas encore connue. Le minerai contient environ 50 pour 100 de soufre, qui est utilisé comme combustible pour la calci-

nation. L'eau qui coule dans l'intérieur de la mine du rio Tinto renferme une grande proportion de sulfate de fer, de cuivre, d'alumine, de magnésie, de l'acide sulfurique à l'état libre et de l'acide arsénieux. Employée en boisson, c'est un poison violent; mais, utilisée pour des bains locaux, pure ou mêlée d'eau, elle a des propriétés curatives qu'on dit étonnantes. Elle est surtout renommée pour la guérison des plaies invétérées, des ulcères et de certaines maladies de la peau. L'eau de la *Fuente Tintilla*, qui jaillit dans l'arrondissement de Valverde et est assez abondante pour faire tourner un moulin, est acidule, ferrugineuse et cuivrée comme celle du rio Tinto. Les chemins de la province d'Huelva sont aussi rares et aussi mal entretenus que possible. Les seules voies de communication un peu praticables sont la route de Séville à Huelva et celle de Huelva à Badajoz par la sierra Morena.

La branche la plus importante de l'industrie de la province est la construction des navires. Quant au commerce, il est à peu près nul.

« Nous ne saurions rien dire de l'instruction publique, dit M. Germond de Lavigne; pas d'écoles supérieures et seulement 102 écoles élémentaires, qui reçoivent en tout 4,000 à 5,000 élèves. Néanmoins, au point de vue des mœurs, la province de Huelva est loin d'occuper un degré aussi inférieur dans l'échelle de la civilisation espagnole. Sur les 49 provinces de l'Espagne, elle se trouve la vingt-sixième dans l'ordre de la criminalité, la vingt-huitième quant aux faits d'homicide. Ses habitants ont l'esprit prompt, le caractère ardent, les passions violentes. L'usage des liqueurs spiritueuses, la contrebande, le port habituel d'armes sont les causes déterminantes de ce résultat. Braves gens, du reste, laborieux, intelligents et économes. Le type andalou est moins marqué chez eux que chez leurs voisins. Leur costume, celui des hommes surtout, se distingue par certaines formes et quelques broderies de style arabe qui ne manquent pas d'originalité. »

HUELVA, ancienne *Onuba*, ville d'Espagne, dans l'Andalousie, capitale de la province de son nom, à 94 kilom. O. de Séville, sur l'océan Atlantique, à l'embouchure de l'Odiel et du Tinto; 9,800 hab. Douane, tribunal de 1re instance, résidence du commandant général de la province. Construction de barques; fabriques de cordages et de filets; pêche très-active. « Le commerce maritime de la ville, dit M. Germond de Lavigne, compte à la matricule plus de 600 navires de 40 à 200 tonneaux, qui font le cabotage et le transport du minerai. Quelques-uns vont jusqu'à la côte d'Afrique, d'autres jusqu'en Angleterre et en Amérique. Il tiendrait une flotte immense dans cette magnifique rivière, si bien abritée par les dunes qui la limitent, si bien préservée contre les gros temps par la passe qui la ferme, et si facile à défendre en temps de guerre. Entre les mains d'une puissance maritime, Huelva serait un des ports les plus considérables des côtes de l'Océan. » Huelva est une ville généralement mal bâtie. Les seuls édifices publics dignes d'attirer l'attention sont : l'église de la Conception (XVIe siècle), qui possède des peintures et des sculptures remarquables; l'église San-Pedro, ancienne mosquée arabe, qui conserve quelques vestiges de son architecture primitive; la maison de ville et le *palacio del Duque*, ancienne demeure des marquis de Villafranca. La plus belle promenade de la ville est la place de la Constitution; c'est un rectangle planté d'arbres.

HUELVA (Alonzo-Sanchez), navigateur espagnol, né dans la seconde moitié du XVe siècle. Il était originaire de la ville de Huelva, en Andalousie. D'après une tradition dont la fausseté a été démontrée, il aurait été poussé par des tempêtes sur les côtes de l'Amérique méridionale, avant que Colomb eût découvert le nouveau monde, aurait touché, à son retour, à l'île de Madère, et ce serait d'après les renseignements donnés par les marins de Huelva que l'illustre navigateur génois aurait conçu l'idée de son voyage de découverte.

HUEMATZIN, savant mexicain qui vivait à Tezcuco au VIIe siècle. Il passe pour l'auteur du *Teoamaxtli* ou *Teomaxtli* (le *Livre divin*), sorte d'encyclopédie contenant le récit des migrations des Aztèques depuis leur départ de l'Asie jusqu'à leur arrivée dans l'Anahuac. Cet ouvrage, qui eût jeté sans doute une vive lumière sur les origines de ce peuple, fut du nombre des écrits livrés au feu par l'évêque de Mexico, Zumarraga.

HUÉNIE s. f. (u-é-nî). Crust. Genre de décapodes brachyures, tribu des maïens, comprenant deux espèces : *L'*HUÉNIE *héraldique habite les mers du Japon.* (H. Lucas.)

HUÈQUE s. m. (uè-ke; *h* asp. — altér. de *huanaco*, nom péruvien du lama sauvage). Mamm. Syn. de GUANACO : *La couleur des* HUÈQUES *varie presque sur chaque individu.* (Dict. d'hist. nat.)

HUER v. a ou tr. (u-é; *h* asp. — peut-être du kymrique *hwa*, crier, appeler. Mais c'est plutôt une onomatopée formée de l'exclamation *hu*. C'est l'opinion de Diez. Du reste, le kymrique est également une onomatopée. Cette onomatopée se retrouve dans un grand nombre de langues; ainsi l'on trouve dans le sanscrit la racine imitative *ghu*, crier, produire un bruit quelconque). Improuver par des cris : HUER *un auteur, une pièce.*

— Chasse. Poursuivre de huées : HUER *le loup.*

— Pêche. *Huer le poisson*, L'effrayer en faisant de grands cris, pour le faire tomber dans les filets.

— v. n. ou intr. Crier comme le hibou.

HUERCAL-OBERA, ville d'Espagne, prov. et à 42 kilom. N. d'Almeria, ch.-l. de juridiction civile, dans une charmante vallée, près de l'Almanzor; 6,973 hab. Fabrication de tissus de laine, savons, eaux-de-vie, salpêtre; commerce de grains, huile, safran et bétail. Cette ville fut très-importante sous la domination des Maures. De 1810 à 1811, elle fut le théâtre de plusieurs combats entre les Français et les Espagnols, et fut plusieurs fois saccagée et incendiée.

HUERNE DE LA MOTHE (Fr.-Charles), jurisconsulte et littérateur français. Il vivait au XVIIIe siècle. Avocat au parlement de Paris, il fut rayé du tableau de l'ordre pour un écrit intitulé : *Libertés de la France contre le pouvoir arbitraire de l'excommunication* (Amsterdam [Paris], 1761, in-12), qui fut brûlé par ordre du parlement. Ses autres ouvrages sont : *Essais de jurisprudence sur toutes sortes de sujets* (Paris, 1758, 5 vol. in-12); l'*Esprit ou les principes du droit canonique* (Paris, 1760, 3 vol. in-12); *Apologie du théâtre* (1762, in-12); *Lettres et mémoires de Mlle de G. (de Gondreville) et du comte de S.-Fl**** (Paris, 1762); l'*Enfantement de Jupiter* ou la *Fille sans mère* (Londres, 1763).

HUERNE DE POMMEUSE (L.-F.), économiste et homme politique français, né à Paris en 1765, mort en 1840. Député de Seine-et-Marne, sous la Restauration, il prit plusieurs fois la parole sur des matières de finance et d'économie politique. On a de lui : *Des canaux navigables considérés d'une manière générale* (1822, in-4o); *Des colonies agricoles et de leurs avantages pour assurer des secours à l'honnête indigence, extirper la mendicité, etc.* (Paris, 1832, in-8o); *Recherches sur un moyen spécial de crédit public pour terminer promptement les canaux entrepris par l'Etat* (Paris, 1832); *Questions et réponses sur les moyens d'établir en France des colonies agricoles de divers genres* (Paris, 1838).

HUÉRON s. m. (u-é-ron; *h* asp.). Ornith. Nom vulgaire de la huppe.

HUERTA-DE-VAL-DE-CARABANOS, bourg d'Espagne, prov. et à 48 kilom. S.-E. de Madrid, 27 kilom. E. de Tolède; 2,125 hab. Exploitation de salpêtre.

HUERTA (Vincent-Garcia DE LA), poëte espagnol. V. LA HUERTA.

HUERTA (Gaspard DE LA), peintre espagnol. V. LA HUERTA.

HUERTÉE s. f. (uèr-té; *h* asp. — de *Huerta*, nom espagn.). Bot. Genre d'arbres, rapporté avec doute à la famille des térébinthacées, et dont l'espèce type croît au Pérou.

HUESCA (PROVINCE D'), division du royaume d'Espagne, comprise entre 41o 15′ et 42o 55′ de latit. N., 7o 49′ et 9o 20′ de long. E. Bornée au N. par les Pyrénées, qui la séparent de la France; à l'E. par la province de Lerida; au S. par la province de Saragosse; au N. par la même province et celle de Pampelune; 190,000 hab. Ville principale, Huesca. La province de Huesca, l'une des moins étendues de l'Espagne, est généralement montagneuse, couverte qu'elle est par la chaîne principale et les ramifications des Pyrénées d'une part, et de l'autre par la sierra Guada, et les montagnes de Séville, de Naval et de Grado. Il en résulte un climat très-variable suivant les expositions, et une grande abondance de cours d'eau, dont la Cinca est le principal. Il en est de même de la culture, qui, presque nulle dans le nord, est fort productive dans le midi. Les mines, peu exploitées, pourraient fournir en abondance du fer et du cuivre. L'absence de voies de communication rend le commerce presque nul. On exporte cependant des eaux-de-vie, des lainages, des tissus de lin, des papiers, des bois de construction, etc.

HUESCA, ancienne *Osca*, ville d'Espagne (Aragon), capitale de la province de son nom, à 64 kilom. N.-E. de Saragosse; 10,000 hab. Evêché. Fabriques de draps communs, tanneries, tuileries, briqueteries, poteries; commerce de céréales; foires importantes. Cette ville, située au milieu d'une vaste et belle plaine que l'on nomme la *Haya* (bois de hêtres) de Huesca, se développe en amphithéâtre sur les pentes d'une éminence d'environ 60 kilom. d'élévation. « Vieille cité romaine, portant sur ses monnaies l'exergue : *Urbs victrix Osca*, elle fut, dit M. Germond de Lavigne, pendant un temps, le siége du pouvoir des rois arabes, et plus tard la capitale des rois d'Aragon. Elle n'a rien perdu du caractère de cette époque; le temps y a sans doute effacé bien des souvenirs; mais aucun monument moderne n'est venu prendre la place de ses vieux monuments, ni en détruire le curieux aspect. La plus ancienne partie de la ville occupe le sommet de la colline; elle était entourée de murs flanqués de 99 tours, dont quelques-uns seulement ont survécu. La ville moyen âge s'est groupée autour de l'antique noyau; les portes ont à peu près disparu; les murs se sont découronnés, et une enceinte bâtie partie en pierre, partie en terre, enveloppe cet ensemble homogène. Les rues sont étroites, tortueuses, inégales, mais toutes pavées et proprement tenues. La principale de ces rues et la plus régulière porte, comme celle de Saragosse, le nom de *Coso.* » L'édifice le plus remarquable de Huesca est la cathédrale, édifice du XIe siècle, dont la belle façade gothique s'élève dans la partie la plus haute de la ville, sur une vaste place de forme triangulaire. Le portail offre sept arcs en ogive, ornés d'une multitude de statuettes et de sept statues colossales représentant des apôtres et des martyrs. Ce portail est couronné par un fronton triangulaire, au milieu duquel s'épanouit une superbe rosace à jour. A l'intérieur, l'église a la forme d'une croix. Elle comprend trois nefs coupées par un transsept. Les nefs latérales sont basses, étroites et sombres, mais la nef centrale se fait remarquer par son élégance et sa grande élévation. Le maître-autel, qui occupe le sommet de la croix, est une œuvre vraiment merveilleuse et fait le plus grand honneur à Damian Florent, qui l'a exécuté. Il est tout en albâtre et représente la *Passion du Christ*. L'exécution des figures a demandé treize années de la vie du célèbre artiste (1520-1533). « C'est, dit un écrivain, l'un des monuments qui donnent le plus de gloire et le plus d'éclat aux arts espagnols. » Les archives de la cathédrale sont très-riches en documents anciens.

L'université de Huesca, dont on attribue la première fondation à Sertorius, a été installée dans l'ancien palais des rois d'Aragon. Ce palais n'a aucun mérite architectural; mais il renferme une salle basse voûtée à laquelle s'attachent de sanglants souvenirs, et que l'on nomme la *Campana del rey monje* (la Cloche du roi moine). Voici d'où lui vient ce nom bizarre.

Don Ramire II s'était retiré dans un couvent, bien que sa naissance l'appelât au trône. Il finit par céder aux sollicitations de ses sujets et dépouilla enfin la robe de moine pour le manteau royal. Las des insolences de l'orgueilleuse aristocratie d'Aragon, il résolut d'y mettre fin, et, avant de prendre un parti, alla demander conseil à l'abbé de son ancien monastère. Ce bon moine lui fit la même réponse que Tarquin l'Ancien avait faite à son fils. Il le conduisit dans son jardin et se mit à abattre avec sa canne les fleurs qui s'élevaient au-dessus des autres. De retour dans son palais, le roi Ramire se mit en mesure de suivre les conseils du vénérable abbé. Il convoqua ses magnats sous prétexte de les consulter sur la fonte d'une cloche qui devait s'entendre de tout l'Aragon. Les grands du royaume s'empressèrent de se rendre à son appel. Introduits isolément dans le palais, ils furent impitoyablement mis à mort pendant qu'ils traversaient cette salle basse. Le confesseur et le bourreau les attendaient sous cette sombre voûte. Quinze têtes tombèrent ainsi successivement, et le bourreau les plaçait en rond sur le sol. Quand vint Ordaz, le seizième et le plus insolent des seigneurs aragonais, le bourreau lui montra la clef de voûte en lui disant que sa tête, suspendue à cette clef, servirait de battant à la cloche.

Aux environs de Huesca se voit l'ermitage de *San Miguel de Foces*, où l'on trouve encore d'anciens tombeaux et des peintures de l'école byzantine.

Occupée par les Maures, Huesca fut reconquise par Pedro Ier d'Aragon, qui y fixa sa cour.

HUESCAR, ville d'Espagne, province et à 130 kilom. N.-E. de Grenade, sur la rive droite du Bravata; 7,000 hab. Fabrication de toiles, de draps et de lainages. Aux environs, ruines de *Huescar-la-Viéja*, dont la fondation est attriquée aux Carthaginois.

HUET s. m. (u-è; *h* asp. — rad. *huer*). Ornith. Nom vulgaire de la hulotte.

HUET (Etienne), jurisconsulte français, mort vers 1628. Il fut avocat, lieutenant particulier et conseiller du roi à La Rochelle. On lui doit le premier *Commentaire* qui ait paru sur la *Coutume de La Rochelle et du pays d'Aunis* (La Rochelle, 1688, in-4o).

HUET (Pierre-Daniel), érudit célèbre, évêque d'Avranches, né à Caen en 1630, mort à Paris en 1721. A l'âge de vingt ans, il avait déjà pris rang parmi les savants les plus distingués de l'époque. En 1652, il fit un voyage en Suède, à la cour de Christine, se lia avec tous les érudits et tous les littérateurs de l'Europe, prit parti pour l'antiquité dans la fameuse querelle des anciens et des modernes, fonda, en 1662, l'Académie des sciences de Caen, devint, en 1670, sous-précepteur du Dauphin, fils de Louis XIV, entra, en 1674, à l'Académie française, et se fit ordonner prêtre deux ans plus tard. Jusque-là, il avait été tout à la fois homme de science et bel esprit mondain, mêlant, par un accord singulier, mais assez commun à cette époque, les études les plus arides : philologie, mathématiques, astronomie, anatomie, etc., aux passe-temps les plus frivoles; hôte assidu de l'hôtel de Rambouillet, admirateur et courtisan de *Julie* et de Madeleine de Scudéry, composant des vers grecs ou latins, des dissertations théologiques ou philosophiques, des madrigaux et des romans dans le jargon en vogue, des morceaux d'histoire et d'archéologie, etc. Son existence fut dès lors plus grave et plus conforme à sa nouvelle profession. En 1678, il reçut du roi l'abbaye d'Aunay, et fut nommé évêque d'Avranches en 1692; mais ses goûts de penseur et d'érudit s'accordaient mal avec des fonctions actives. Il passait dans sa bibliothèque le temps qu'il aurait dû consacrer à l'administration de son diocèse. Ses visiteurs s'en plaignaient. On leur disait toujours que monseigneur était invisible, qu'il étudiait. « Eh pourquoi donc le roi ne nous envoie-t-il pas un évêque qui ait fait toutes ses études, » répondit un jour l'un d'entre eux. Huet se démit de son évêché en 1699, reçut par compensation l'abbaye de Fontenay, mais finit par y renoncer, lassé des innombrables procès qu'il avait à soutenir. Une chose caractéristique, c'est qu'il plaida à propos de ses trois bénéfices, situés tous en terre normande. Lui-même nous apprend dans sa correspondance qu'il apportait une âpreté toute nationale à ces débats judiciaires. Il vint finir ses jours dans la maison professe des jésuites, à Paris.

Huet connaissait presque toutes les sciences humaines; depuis l'enfance jusqu'à son extrême vieillesse, il n'avait cessé d'étudier, et il dut à sa prodigieuse mémoire de conserver tout ce qu'il avait appris; s'il ne fut pas créateur dans le sens rigoureux du mot, il fut du moins l'un des érudits les plus étonnants qu'on puisse citer dans l'histoire des lettres. Il fut aussi un littérateur fécond et remarquable à plus d'un titre; ce fut lui qui exécuta les belles éditions des classiques *ad usum Delphini*.

Les idées philosophiques de Huet sont contenues dans quatre ouvrages qui sont, par ordre de publication : *Demonstratio evangelica* [*Démonstration évangélique*] (Paris, 1679, in-fol); *Censura philosophiæ cartesianæ* [*Censure de la philosophie cartésienne*] (Paris, 1689, in-12); *Quæstiones Alnetanæ de concordia rationis et fidei* [*Questions d'Aulnaye sur l'accord de la foi et de la raison*] (Caen, 1690, in-4o); *Traité de la faiblesse de l'esprit humain*, publié en 1722 par l'abbé d'Olivet, avec l'éloge historique de Huet (Paris, in-12). Les deux ouvrages suivants : *Nouveaux mémoires pour servir à l'histoire du cartésianisme* (Paris, 1692, 1 vol. in-12) et *Dissertations sur diverses matières de religion et de philosophie* (Paris, 1712, in-12), ne renferment rien que l'auteur n'eût exprimé, d'une manière ou d'une autre, dans les ouvrages précédents. Le fond de la doctrine de l'évêque d'Avranches est la négation, au profit de la foi religieuse, de la certitude rationnelle, sous quelque mode qu'on l'envisage. Les autres ouvrages de Huet sont : *De l'interprétation des auteurs* (en latin), en deux livres (Paris, 1661, in-4o). Dans la première partie, l'auteur traite de la meilleure manière de traduire, et, dans la seconde, des traducteurs célèbres; *Commentaires d'Origène sur l'Ecriture sainte* [grec-latin] (Rouen, 1668, 2 vol. in-fol.). Ce n'est qu'une édition retouchée des *Commentaires* d'Origène; *Lettre sur l'origine des romans* (1670), à la tête du roman intitulé : *Zaïde*, par Mme de La Fayette. Il en parut en 1714 une huitième édition avec une nouvelle *Lettre* de Huet sur l'auteur de l'*Astrée*. La première édition à part est de 1678, chez Cramoisy (1 vol. in-12), avec le titre : *Lettre de M. Huet à M. de Segrais sur l'origine des romans; De la situation du paradis terrestre* [en français] (Paris, 1691, 1 vol. in-12; puis en latin, Amsterdam, 1698-1701, in-8o). Le paradis terrestre est placé par l'auteur sur le bord du fleuve formé par la réunion du Tigre et de l'Euphrate (fleuve des Arabes, Kat-el-Arab). L'édition de 1698 est enrichie d'une *Dissertation sur la navigation de Salomon; Nouveaux mémoires pour servir à l'histoire du cartésianisme* (Paris, 1692, in-16, br.); *Statuts synodaux pour le diocèse d'Avranches* (Caen, 1693, 1 vol. in-8o); *Huetii Carmina*, poésies grecques et latines fort estimées pour leur élégance et la correction du style (Utrecht, 1700, 1 vol. in-12); *Histoire du commerce et de la navigation des anciens*, anonyme (1716-1727, 1 vol. in-12), une des plus faibles productions de Huet; *P.-D. Huetii Commentarius de rebus ad eum pertinentibus*, sorte de mémoires autobiographiques où l'auteur s'explique sur une foule de particularités de sa vie et sur les critiques dirigées contre ses opinions philologiques et philosophiques; *Histoire des origines de la ville de Caen;* la deuxième édition, qui est la plus estimée, parut en 1706, à Rouen (1 vol. in-8o); *Diane de Castro* ou le *Faux Incas*, anonyme (Paris, 1728, 1 vol. in-12). C'est un essai de roman écrit à l'âge de vingt-cinq ans; *Dissertations sur diverses matières de religion et de philosophie*, contenues en plusieurs lettres (La Haye, 1714, 2 vol. in-12), publiées par Tilladet; *Opuscules sur la langue française*, recueillis par l'abbé d'Olivet; *Lettres inédites de Huet* (*Journal des savants*, 1797, p. 343); *Discours de réception à l'Académie française* (Paris, 1674, in-4o); *Huetiana* (Paris, 1722, 1 vol. in-12), recueil d'anecdotes, quelques-unes apocryphes.

HUET (Gédéon), ministre protestant français, né en 1650, mort à La Haye en 1718. Pasteur à Blet, en Bourbonnais, en 1685, il quitta la France aux approches de la révocation de l'édit de Nantes, et, après un court séjour en Suisse, il exerça son ministère dans le Palatinat, puis en Hollande. Le fait le plus sail-

lant de sa vie fut sa dispute avec Jurieu, contre lequel il soutint avec beaucoup de talent la cause de la tolérance chrétienne. Nous citerons de lui : *Lettre écrite de Suisse en Hollande pour répondre à la seconde partie de l'ouvrage du prétendu nouveau converti, touchant les réflexions qu'il a faites sur ce qu'il appelle les guerres civiles des protestants et la présente invasion de l'Angleterre* (Dordrecht, 1690, in-12); *Apologie pour les vrais tolérants* (1690, in-12); *Apologie pour l'apologiste des tolérants* (1690, in-12), etc. — Son fils, Théodore HUET, mort en 1733, exerça le ministère évangélique à La Haye et à Amsterdam, et il a laissé plusieurs recueils de *Sermons*. — Le fils de ce dernier, Daniel HUET, né en 1724, mort en 1795, suivit la même carrière et publia, outre des *Sermons*, des *Réflexions sur la Nouvelle apologie de Socrate*, par Eberhard (1774).

HUET (Jean-Baptiste), peintre, né à Paris en 1745, mort dans la même ville en 1811. Elève de Dagommer, de Boucher et de Leprince, il s'adonna au paysage, surtout à la peinture d'animaux, dans laquelle il excella, et débuta à vingt-quatre ans par un excellent tableau, une *Famille d'oies attaquée par les chiens*, qui lui valut d'être nommé cette même année membre de l'Académie de peinture (1759). Une seule fois, Huet voulut s'aventurer dans la grande peinture. Il peignit, dans des proportions gigantesques, *Hercule chez Omphale;* mais l'accueil que le public fit à l'artiste fourvoyé fut tel qu'il revint aussitôt à ses animaux. Parmi ses œuvres, extrêmement remarquables, nous citerons : la *Fidélité déchirant le bandeau de l'Amour* (1773); le *Marché*, le *Repos*, la *Solitude*, le *Retour du marché* (1775); *Fermière donnant à manger à ses poulets* (1777), toile excellente; deux *Marchés d'animaux* (1787); un *Lion et sa femelle allaitant ses petits* (1802), le dernier tableau qu'il ait exposé. La plupart des œuvres de Huet ont été reproduites par le graveur Demarteau et par Huet lui-même, à qui l'on doit de charmantes eaux-fortes. Cet artiste a laissé, en outre, des dessins, des aquarelles et des gouaches du plus grand mérite.

HUET (François), philosophe et publiciste français, né en 1815, mort le 1er juillet 1869. Après de solides études couronnées par de brillants succès au grand concours de 1830, Huet eut le courage de combattre, dans sa thèse de docteur ès lettres, la philosophie universitaire, représentée alors dans tout son éclat par Cousin et Jouffroy. Amené bientôt aux idées religieuses par le savant et original Bordas-Demoulin, il se préoccupa pendant plusieurs années des moyens de concilier une libre philosophie avec un catholicisme libéral. Dans des articles et des écrits de circonstance, il se prononça vivement contre le pouvoir temporel, contre l'infaillibilité du pape, contre l'ultramontanisme, le jésuitisme et la mariolâtrie. Il osait dire que ces différentes tendances abolissent l'intelligence et la liberté, et ne peuvent régner que par l'abrutissement et la servitude. Partisan éclairé, mais ardent, de la démocratie républicaine, Huet ne voulait accepter la religion catholique qu'à la condition qu'elle se pénétrât de l'esprit de liberté et se ralliât franchement aux principes de 1789. C'est en Belgique que Fr. Huet vit le catholicisme à l'œuvre sous le régime de la liberté. Il fut pendant vingt ans professeur de philosophie à l'université de Gand, où son enseignement hardiment libéral lui fit de nombreux disciples, dont la plupart furent dans la suite ses amis; c'est lui qui a formé en Belgique toute une génération d'hommes politiques, de magistrats, de professeurs distingués. En 1851, à l'époque de la réaction cléricale en France et en Belgique, Huet fut chassé de sa chaire et vint se fixer à Paris. C'est là qu'il publia ses principaux ouvrages. Pendant les huit années que vécut encore son maître Bordas, Huet ne le quitta pas, ne cessa pas un instant de l'entourer de ce dévouement et de ces soins dont le malheureux grand homme avait besoin. Ils firent ensemble leurs *Essais de réforme catholique* (1856). Huet avait déjà collaboré plus ou moins directement à d'autres écrits de Bordas, à ses *Pouvoirs constitutifs de l'Eglise*, à ses *Mélanges philosophiques et religieux*, à divers articles dans le *Dictionnaire de la conversation*. Il publia seul un ouvrage d'une très-grande valeur, comme thèse originale semée d'aperçus fins et profonds sur l'histoire religieuse : le *Règne social du christianisme* (1853). Après la mort de son maître (1859), il publia deux volumes d'*Œuvres posthumes de Bordas-Demoulin* (1861), avec une notice sur sa vie et une appréciation enthousiaste de son œuvre métaphysique et religieuse. Un peu après, Huet commença à voir sa foi en une transformation libérale du catholicisme très-ébranlée par les événements. La proclamation du dogme de l'Immaculée conception, l'Encyclique et le *Syllabus* de 1864 lui firent perdre bien des illusions. Il restait encore néanmoins très-croyant et très-catholique, mais il penchait un peu plus du côté de la libre philosophie. Son livre intitulé la *Science de l'Esprit* (1864), est une excellente et méthodique exposition d'un spiritualisme encore tout voisin de celui de Bordas et beaucoup plus vigoureux et plus cartésien que celui de l'Université à la même époque. Les années qui suivirent furent celles de la crise décisive : Huet, qui était un des hommes les plus laborieux et les plus érudits de la philosophie contemporaine, se remit, comme il le disait lui-même, à faire toutes ses études. Il se préoccupa plus que par le passé des sciences physiques et naturelles. Peu à peu ses études approfondies le détachèrent presque également et de l'orthodoxie catholique et de l'orthodoxie spiritualiste. Trop sincère pour laisser un seul instant sa parole dépasser sa pensée actuelle, il avoua tout haut cette évolution continue par laquelle il se sentait entraîner bien plus rapidement qu'il ne l'eût pu prévoir autrefois. C'est un homme nouveau qui se révèle au public, en 1867, dans sa *Révolution religieuse du* XIXe *siècle*. Là, plus d'hésitation, plus de position mixte; le catholique libéral est devenu rationaliste, libre penseur; il ne parle plus de Jésus que comme d'un simple homme, et du christianisme sous toutes ses formes que comme d'une institution historique. Sans condamner, sans exclure la religion du monde moderne, il ne l'y veut plus voir que sous une forme toute nouvelle, entièrement dégagée de toute entrave, de tout dogme, de tout mystère et de tout surnaturel. Après s'être rallié au *catholicisme libéral*, Huet ne fit que traverser le *christianisme libéral*, et vit bien qu'il fallait aller au delà. Tout en continuant à reconnaître en Jésus le Messie moderne, c'est-à-dire « l'initiateur mystique de la démocratie, » le grand « révolutionnaire social, » Huet chercha pour la société moderne une formule plus neuve et plus large. En 1866, il écrivait un *Rapport sur la situation morale actuelle*, qui a été tiré à un très-petit nombre d'exemplaires, et qui n'était destiné qu'à une propagande ultérieure. Il s'agissait d'organiser, de concert avec M. Carle, fondateur de l'*Alliance religieuse universelle*, avec MM. Destremx, Guéroult, Renouvier, Vacherot, Despois, Leroy et autres, une *Alliance universelle religieuse et philosophique* ou *Société du progrès moral et social*, qui jouerait le rôle d'Église moderne, purement rationnelle et pratique, divisée en trois sections : section philosophique, chargée d'élaborer et de populariser une sorte de synthèse des sciences modernes; section religieuse, chargée de l'enseignement moral des familles et de la substitution d'une vie spirituelle affranchie à la piété étroite et servile des cultes positifs; section d'éducation, chargée de fonder des établissements d'instruction et d'éducation à tous les degrés, pour faire concurrence à ceux où règne l'esprit catholique et réactionnaire. Huet se serait probablement consacré avec son ardeur accoutumée à l'exécution de ces grands projets, sans un événement imprévu qui lui fit quitter Paris. Il avait été chargé par le prince de Serbie, Michel Obrenovitch, de l'éducation de son jeune neveu Milano. Il s'y consacrait avec un zèle tout paternel, quand le prince Michel fut assassiné et Milano appelé au trône. Huet fit à l'enfant, et surtout au peuple serbe, un grand sacrifice; il alla terminer à Belgrade l'éducation du prince, dont il voulait, disait-il, « faire un honnête homme et un bon prince constitutionnel. » Il était revenu à Paris pour achever et pour publier l'ouvrage dont nous avons déjà parlé et qui avait pour titre la *Révolution philosophique au* XIXe *siècle*, quand la mort l'enleva à l'âge de cinquante-quatre ans. Peu d'hommes de notre temps ont inspiré et mérité d'aussi nombreuses et d'aussi profondes sympathies. Modeste et recueilli, il employait toute son activité aux travaux les plus désintéressés; il avait organisé et mené à bien, à Paris, une association ouvrière, une société coopérative de maçons, plusieurs sociétés d'enseignement et de bienfaisance; des comités de secours pour les Polonais, etc. Aux ouvrages que nous avons cités, il faut ajouter une monographie de philosophie scolastique : *Recherches sur la vie et les ouvrages de Henri de Gand* (1838).

HUET (Paul), peintre, né à Paris le 3 octobre 1804, mort dans la même ville le 9 janvier 1869. Elève de Paul Guérin, de Gros et de l'Ecole des beaux-arts, dont il suivit les cours de 1820 à 1824, il devint un très-habile dessinateur et se consacra exclusivement au paysage. Paul Huet visita l'Italie en 1839 et en 1844, parcourut à diverses reprises les régions les plus pittoresques de la France, et s'attacha surtout à l'étude de la nature. Ce remarquable artiste fut le précurseur de l'école romantique en France. « Paul Huet, dit M. Chesneau, à en juger par ses œuvres capitales, s'est préoccupé surtout de l'expression poétique dans le paysage. Il l'a rendue par le mouvement. Doué d'un sens pittoresque très-large, il a su généraliser l'accident, faire un type de ce qui n'est souvent que l'exception.... Le procédé plastique de Huet est en parfait équilibre avec son procédé intérieur, qui consiste à poursuivre dans le paysage l'impression poétique et pathétique. Le premier, il a compris et exprimé les tumultueuses émotions de la nature, complice des émotions de l'homme, et a révélé cette complicité à chacun de nous par les moyens de l'art. Il est important de rappeler aux générations plus jeunes, qui pourraient l'avoir oubliée, cette initiative si glorieuse pour celui qui eut l'inspiration de la concevoir et l'audace de poursuivre. » Ce sentiment poétique qu'il possédait à un si haut degré ne lui fit point oublier la réalité vivante des choses. « Ce qui domine tout, ce qu'il faut remarquer dans un tel poëte, dit Michelet, c'est l'étonnante vérité, sa sincérité courageuse à accuser la vérité locale, même quand elle étonne. M. Burty l'a dit dans sa belle notice : « Il a été plus réel que les réalistes. Cela le met à part de la grande armée romantique qui veut les effets forts ou éclatants quand même. Chez lui, nulle enflure, nulle emphase. » — « Paul Huet, a dit Théophile Gautier, représente dans le paysage le rôle romantique, et il a eu son influence au temps de la grande révolution pittoresque de 1830. Sa manière de concevoir le paysage est très-poétique et se rapproche un peu des décorations d'opéra par la largeur des masses, la profondeur de la perspective et la magie de la lumière. Il excelle à rendre les intérieurs de forêt..., à faire lever ou coucher le soleil derrière des brumes tour à tour argentées et incandescentes; ses ciels sont toujours éventés de brises, ses feuillages pénétrés de fraîcheur, ses lointains baignés d'atmosphère... Nul n'a saisi comme lui la physionomie générale d'un site, et n'en a fait ressortir avec autant d'intelligence l'expression heureuse ou mélancolique. »

Travailleur infatigable, Huet a énormément produit, depuis son début au Salon de 1827 avec une *Vue de La Fère*, jusqu'à sa mort. Avec un égal talent il employait pour ses paysages la peinture à l'huile, l'aquarelle, le fusain, le crayon lithographique et l'eau-forte. Il obtint une deuxième médaille au Salon de 1833, deux premières aux expositions de 1848 et de 1855, et reçut la croix de la Légion d'honneur en 1841. Parmi ses œuvres les plus remarquables, nous citerons : un *Orage à la fin du jour;* l'*Intérieur d'un parc* (1831); l'*Entrée de la forêt de Compiègne;* la *Maison du garde* (1833); les *Vues d'Eu et de Honfleur* (1834); un *Fourré* (1835), qu'on voit au musée du Luxembourg; un *Soir d'automne* (1836); le *Coup de Vent* (1838); le *Château d'Arques* (1838), au musée d'Orléans; *Torrent d'Etolie* (1841); le *Château d'Avignon* (1843); le *Val d'Enfer;* la *Mare aux canards* (1848); le *Col de Tende* (1849); le *Parc réservé de Saint-Cloud;* les *Enfants dans le bois;* les *Rives enchantées* (1850); le *Calme du bois* (1852), délicieux paysage; les *Brisants de Granville* (1853); les *Marais de Picardie;* l'*Inondation de Saint-Cloud* (1855), son chef-d'œuvre; le *Gué et la chaumière; Entre pluie et soleil;* les *Herbages* (1859); *Soleil couchant aux environs de Trouville; Grande marée d'équinoxe aux environs de Honfleur* (1861), deux toiles du plus grand mérite; la *Falaise de Houlgatt;* le *Bas-Meudon* (1863); un *Torrent dans les Alpes* (1864); *Route d'Uriage* (1864); *Gave du bord;* le *Bois de La Haye* (1865), superbe effet de soleil couchant; *Fontainebleau;* les *Ruines du château de Pierrefonds* (1868); *Pêcheurs tirant une seine sur la rive de Houlgatt* (1869), etc. Citons encore de cet artiste : la *Vue de Rouen*, qu'il exécuta, en 1839, pour le Diorama Montesquieu; puis, parmi ses belles aquarelles : le *Clocher d'Harfleur*, les *Braconniers*, les *Bords de la Seine;* les *Eaux de Royat*, un chef-d'œuvre, etc.

HUET DE COETLISAN (J.-B.-Cl. REGNAULT), statisticien et publiciste français, né à Nantes en 1769, mort en 1823. Il fut d'abord avocat, se fit remarquer, dans sa ville natale, par son exaltation patriotique dès le commencement de la Révolution, refusa, sous le Directoire, le portefeuille de la justice, devint, en 1809, sous-préfet à Bazos, puis chef de la division de la police au ministère de l'intérieur, fut arrêté comme bonapartiste en 1816, rédigea ensuite la partie politique du *Journal du Commerce*, et subit une condamnation pour la vigueur de ses articles contre le cabinet Villèle (1822). On a de lui : *Statistique du département de la Loire-Inférieure* (1802, in-8°), livre très-remarquable qui a servi de modèle aux autres travaux du même genre; *De l'organisation de la puissance civile dans l'intérêt monarchique* (1820; in-8°).

HUET DE FROBERVILLE (Claude-Jean-Baptiste), homme politique et littérateur français, né à Romorantin (Loir-et-Cher) en 1752, mort à Orléans en 1838. Il se fit connaître dans les commencements de la Révolution par quelques écrits sur les affaires publiques, devint, en 1791, député du Loiret à l'Assemblée législative, et s'y rangea dans le parti constitutionnel. A l'expiration de son mandat, il retourna dans l'Orléanais, et vécut, à partir de ce moment, à l'écart de la politique active. Huet de Froberville prit part à la fondation de l'Académie d'Orléans, dont il fut le secrétaire perpétuel. Nous citerons, parmi ses écrits : *Essai sur la topographie d'Olivet* (1784); *Recherches sur l'origine de la gabelle en France* (1788); *Vues générales sur l'état de l'agriculture dans la Sologne, sur les moyens de l'améliorer* (1788, in-8°); *Réflexions d'un citoyen sur les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, et sur l'appel au peuple* (1789); *Catéchisme des trois ordres pour les assemblées d'élection* (1789), etc.

HUET DE FROBERVILLE (Barthélemy), historien français, frère du précédent, né à Romorantin (Loir-et-Cher) en 1761, mort en 1835. Il passa, en 1778, avec le grade d'officier, à l'île de France, quitta cette colonie, en 1781, pour commander un détachement embarqué sur l'escadre du bailli de Suffren, qui allait faire une expédition dans l'Inde, se signala au combat de Goudeloux, resta deux ans à Pondichéry, puis revint à l'île de France, où il se fixa. Pendant la Révolution, Huet, qui avait abandonné le service, remplit plusieurs fonctions, notamment celles de procureur général syndic. Il se voua complétement ensuite aux études historiques et littéraires, et prit une part active à la rédaction de *Journal des îles de France et Bourbon*. Ses principaux ouvrages sont : *Grand dictionnaire malgache* (2 vol. in-fol.); *Traduction des saintes Ecritures en malgache* (2 vol. in-fol.); *Collection des voyages de Mayeur, interprète de Beniowsky à Madagascar* (10 vol. in-fol.); *Histoire de Ratsimilaho, roi de Foulepointe* (in-fol.); *Sydner* ou les *Dangers de l'imagination*, roman; la *Culpaïde*, poëme burlesque, etc.

HUETE, autrefois *Julia*, ville d'Espagne, prov. et à 48 kilom. N.-O. de Cuença, sur la petite rivière du même nom; 3,000 hab. Tisseranderie, corderies, chapeaux, safran, cire et chanvre.

HUETTE s. f. (u-è-te; *h* asp. — rad. *huer*). Ornith. Nom vulgaire de la hulotte, donné aussi quelquefois au petit-duc.

HUETTE (Louis), opticien français, né à Rennes en 1756, mort à Nantes en 1805. Il quitta, à l'âge de quinze ans, son père, tourneur en bois, parcourut la Hollande, la Prusse, la Pologne, la Russie, l'Italie, la Grèce, la Turquie, l'Egypte, l'Arabie, la Syrie, revint en France vers l'âge de trente ans, se perfectionna à Paris, puis à Londres dans l'art de l'opticien, et se fixa à Rennes en 1793. Huette a enrichi l'optique de plusieurs inventions ou procédés utiles. Il a appliqué les lentilles achromatiques au microscope (1794), exécuté un nouvel horizon artificiel, renfermant son niveau à bulle d'air et propre à donner la ligne horizontale en tous sens, fabriqué des verres plans à faces parallèles d'une précision irréprochable (1802), et présenté à l'institut de la Loire-Inférieure, en 1804, un objectif achromatique de $0^m,56$ de diamètre sur $0^m,70$ de foyer, construit avec du flint-glass français, dont l'emploi affranchissait la France du tribut qu'elle avait jusque-là payé à l'Angleterre pour ce produit. Huette a été un des fondateurs de l'institut départemental de la Loire-Inférieure (1798). On a de lui quelques mémoires et divers autres écrits qui n'ont pas été publiés.

HUEZ (Claude), magistrat français, né à Troyes en 1724, tué dans la même ville en 1789. Successivement conseiller au bailliage de Troyes, assesseur civil, lieutenant criminel, maire de cette ville (1787), membre de l'assemblée provinciale de Châlons, il était, lorsque commença la Révolution, président du bailliage et de la chambre de police. Pendant un voyage qu'il fit à Paris, il écrivit aux échevins de Troyes pour leur signaler les intrigues des ennemis de la Révolution qui cherchaient à exciter des troubles dans le but d'indisposer l'opinion contre le nouveau régime. Ses lettres furent interceptées par ceux-là mêmes dont il révélait les menées et qui jurèrent sa perte. De retour à Troyes, Huez se vit dénoncé comme un accapareur, comme un ennemi de la liberté; on alla même jusqu'à l'accuser d'avoir fait empoisonner des farines, qu'on avait fait venir sur la demande des boulangers de Troyes. La populace, excitée, et toujours prompte à s'alarmer sur la question des subsistances, se porta à l'hôtel de ville, s'empara de Huez, lui mit une corde au cou, le traîna dans les rues et le mit à mort après avoir exercé sur lui d'horribles mutilations.

HUFELAND (Théophile), jurisconsulte allemand, né à Dantzig en 1760, mort à Halle en 1817. Il professa successivement le droit naturel et positif, l'histoire du droit à Iéna (1788), à Wurtzbourg (1803), à Landshut et à Halle (1816). Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Du principe du droit naturel* (Leipzig, 1785); *De quelques droits des princes protestants* (Iéna, 1788); *Traité du droit naturel* (Iéna, 1790); *Introduction à la science du droit privé allemand* (Iéna, 1796); *Eléments de la science et de la méthodologie de la jurisprudence* (Iéna, 1797); *Institution du droit positif entier* (Iéna, 1798); *De l'esprit particulier du droit romain en général* (Giessen 1815-1817, 2 vol.). Hufeland commença avec Ersch la publication de l'*Encyclopédie universelle*, et fut remplacé par Gruber.

HUFELAND (Christophe-Guillaume), célèbre médecin allemand, né à Langensalze (Thuringe) en 1762, mort en 1836. Reçu docteur en 1783, il alla exercer son art à Weimar, fut ensuite professeur à Iéna (1793), puis se rendit à Berlin, où il devint directeur de l'hôpital de la Charité, professeur de pathologie à l'université de cette ville, médecin particulier du roi de Prusse, et membre de l'Académie des sciences. Ses travaux, surtout ceux qui concernent l'hygiène, lui ont acquis une juste réputation. Il s'est attaché à simplifier l'art de guérir, et à répandre, dans l'exposition de ses idées, l'intérêt que donnent une vaste érudition, les charmes du style et d'une douce philosophie. Hufeland est le fondateur du *Journal de médecine pratique*, recueil important, qui paraît encore aujourd'hui. On a de lui, entre autres ouvrages : *Traité de la maladie scrofuleuse* (1785), traduit en français par Bousquet (1821); *De l'incertitude dans l'apparence de la mort et du seul moyen de se convaincre de sa réalité* (1791); *Dissertations populaires sur la santé*

(1794); *Idées sur la pathogénie* (1795, in-8°); *Macrobiotique* ou l'*Art de prolonger la vie humaine* (1796), livre plein de recherches curieuses sur la longévité, traduit dans toutes les langues de l'Europe, et plusieurs fois en français, en 1824 par Jourdan (1 vol. in-8°); *Avis aux mères sur l'éducation physique des enfants du premier âge* (1799, in-8°), souvent réimprimé, et traduit en français; le *Sommeil et les chambres à coucher* (1803, in-8°); *De la peste causée par la guerre dans les temps anciens et modernes* (1814, in-8°); *Enchiridion medicum* (1839), souvent réimprimé; *Opuscules de médecine* (1822-1834, 5 vol. in-8°).

HUFELANDIE s. f. (u-fe-lan-dî; *h* asp. — de *Hufeland*, sav. allem.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des laurinées, tribu des perséées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent aux Antilles.

HUG (Jean-Léonard), théologien catholique allemand, né à Constance en 1765, mort à Fribourg en 1846. Il voyagea en Allemagne, en France, en Italie, et fut nommé professeur de théologie à Fribourg. Ses principaux ouvrages sont : l'*Invention de l'écriture en caractères, son état et son usage dans l'antiquité* (Ulm, 1801); *Introduction aux écrits du Nouveau Testament* (Stuttgard, 1808, 2 vol.), son ouvrage le plus remarquable; *Recherches sur le mythe des principaux peuples de l'antiquité* (Fribourg, 1812); *Critique de la Vie de Jésus de D.-F. Strauss* (Fribourg, 1840-1844, 2 vol.).

HUGBALDE, moine et musicographe. V. HUCBALDE.

HUGEL (Ernest-Eugène, baron DE), général allemand, né à Ludwigsbourg (Wurtemberg) en 1774, mort en 1849. Il fit les campagnes de 1792 à 1800, servit, à partir de 1806, dans le corps d'armée wurtembergeois placé sous les ordres supérieurs de Napoléon, et se distingua à Smolensk en 1812. Le Wurtemberg s'étant rangé du côté des alliés en 1815, Hugel fut attaché à l'état-major de Wellington, assista à la bataille de Waterloo, et représenta le roi de Wurtemberg dans les négociations de paix qui eurent lieu à Paris. De retour dans son pays, il fut nommé lieutenant général (1816), ministre de la guerre (1817-1820), membre de la chambre des pairs (1820), reprit le portefeuille de la guerre en 1829, et fut mis à la retraite en 1842. — Son fils, Charles-Eugène, baron DE HUGEL, né en 1805, mort à Stuttgard en 1870, occupa, de 1828 à 1864, des fonctions importantes dans la diplomatie. Secrétaire d'ambassade à Paris jusqu'en 1834, envoyé plénipotentiaire en Grande-Bretagne de 1841 à 1848, puis à Berlin (1850), et à Vienne, il devint enfin, en 1855, ministre des affaires étrangères de Wurtemberg.

HUGEL (Charles-Alexandre-Anselme, baron DE), voyageur et naturaliste allemand, né à Ratisbonne en 1796. Il commença par étudier le droit, puis il prit du service dans l'armée autrichienne, fit, en qualité de capitaine, la campagne de France avec les alliés (1814), reçut, cette même année, une mission pour les États scandinaves, revint en France en 1815, et devint commandant de place à Arles et à Tarascon. En 1821, Hugel prit part à l'expédition de Naples, où il resta, comme attaché d'ambassade, jusqu'en 1824. A cette époque, il quitta le service pour se livrer entièrement à son goût pour les sciences naturelles. Après avoir fait un voyage scientifique en Angleterre et en France (1830), Hugel s'embarqua à Toulon (1831), visita la Grèce, la Crète, l'Egypte, la Syrie, la Palestine, traversa l'isthme de Suez, gagna les Indes, passa cinq mois à Ceylan, explora ensuite l'archipel Indien (1833), l'Australie, la Nouvelle-Zélande, et retourna, par Macao et Canton, à Calcutta. De là, franchissant les monts Himalaya, Hugel atteignit Cachemire, le Thibet, puis visita Attock, Lahore, Delhi, Bombay, séjourna au Cap de Bonne-Espérance, à Sainte-Hélène, et débarqua en Europe après un voyage qui avait duré six ans. Il se rendit à Vienne, y vendit ses riches collections ethnographiques, numismatiques et d'histoire naturelle, qui ont été déposées dans la bibliothèque impériale de cette ville, et alla, quelque temps après, habiter Portsmouth. De 1850 à 1859, Hugel a été ministre plénipotentiaire de l'Autriche auprès du grand-duc de Toscane. Depuis l'expulsion de ce prince, il est allé se fixer à Vienne. Le baron de Hugel est membre de l'Académie des sciences de Vienne et président de la Société des horticulteurs autrichiens. On lui doit : *Archives de botanique de la Société d'horticulture de l'empire d'Autriche* (Vienne, 1837); *Cachemire et l'empire des Sikhs* (Stuttgard, 1840-1842, 4 vol.); le *Bassin de Caboul* (Vienne, 1851-1852, 2 vol.); une esquisse de ses explorations, dans les *Comptes rendus* officiels de l'assemblée des naturalistes allemands (Prague, 1838; Grätz, 1843). Avec les matériaux scientifiques qu'il a rapportés d'Asie, M. Endlicher a rédigé : *Enumeratio plantarum quas in Novæ Hollandiæ ora austro-occidentali de Hugel collegit* (Vienne, 1837); et M. Heckel : *Description des poissons de Cachemire* (Vienne, 1838).

HUGÉLIE s. f. (u-jé-li — de *Hugel*, sav. allem.). Bot. Syn. de DIDISQUE.

HUGFORD ou **HUGFORT** (Ignace), peintre italien, né à Florence en 1703, mort en 1778. Il était fils d'un Anglais. Il cultiva avec un certain succès la peinture, et exécuta des tableaux, pour la plupart de petite dimension, dont les plus estimés se trouvent à la galerie de Florence. Le seul de ses tableaux de grande dimension qui jouisse d'une réputation méritée est l'*Archange Raphaël et le jeune Tobie rendant la vue à son père*, qui se trouve dans l'église Sainte-Félicité. Hugford était un connaisseur de premier ordre en peinture, et il reconnaissait, au premier coup d'œil, les œuvres des peintres célèbres. Il avait réuni une intéressante collection de tableaux à la détrempe du XIIe, du XIIIe, du XIVe et du XVe siècle. — Son frère, Henri HUGFORD, moine de Vallombreuse, né en 1695, mort en 1771, fut également un amateur d'art très-distingué. Il fit faire de grands progrès à la préparation de la *scagliola* (sélénite employée avec des pâtes de couleur) et excella dans l'art de peindre sur cette matière.

HUGHES (John), poëte anglais, né à Marlborough (Wiltshire) en 1677, mort en 1720. Il cultiva le dessin, la musique, la poésie, et acquit dans ces divers arts un talent agréable, mais dépourvu de force et d'originalité. Il entra en relation avec Congrève, Addison, Pope, etc., gagna la faveur du chancelier Cowper, fut nommé, en 1717, secrétaire des commissaires de paix, et mourut le jour même où fut jouée sa meilleure pièce de théâtre, le *Siége de Damas*. On a de lui quelques œuvres dramatiques, des poëmes, des poésies qui ont été réunis et publiés en 1735 (2 vol. in-12) sous le titre de *Poëmes sur différents sujets*. Il a laissé, en outre, des traductions de quelques ouvrages français et des articles insérés dans le *Spectator*, le *Guardian*, etc. — Son frère, Jabez HUGHES, né en 1685, mort en 1731, a traduit l'*Enlèvement de Proserpine*, de Claudien (1714); les *Vies des Césars*, de Suétone (1717); les *Nouvelles*, de Cervantes (1729), et a laissé des *Mélanges* en vers et en prose (1737).

HUGHES (John), prélat américain, né en Irlande en 1798, mort en 1863. A l'âge de dix-huit ans, il se rendit en Amérique, fut ordonné prêtre en 1825, et obtint une cure à Philadelphie. En 1838, il devint évêque de New-York, et son siége fut élevé au rang d'archevêché en 1850. Il a laissé un assez grand nombre de discours et de conférences. Nous citerons de lui : *Deux lectures sur les causes morales qui ont produit les mauvais esprits du temps* et *Débats devant le conseil communal de New-York sur une pétition catholique relative aux fonds affectés aux écoles communales*.

HUGHES (Thomas), littérateur anglais, né dans le Berkshire en 1823. Reçu avocat en 1848, il consacra ses loisirs à des travaux littéraires, collabora à des *magazines* et à des revues, et commença à se faire connaître par la spirituelle préface qu'il écrivit pour l'édition anglaise des *Biglow Papers* de l'Américain Lowell. En 1865, il a été élu membre du Parlement par les électeurs du bourg de Lambeth, et est allé siéger à la Chambre dans les rangs des libéraux. Ses principaux ouvrages sont : les *Jours d'école de Tom Brown* (Londres, 1856, 3 vol.), piquant tableau de la vie scolaire en Angleterre; le *Nettoyage du cheval blanc* (1858), récit d'un voyage en Grande-Bretagne; *Tom Jones à Oxford* (1861, 3 vol.), sorte d'autobiographie faisant suite aux *Jours d'école*, etc.

HUGHUÉE s. f. (u-ghé; *h* asp. — de *Hugh*, natur. angl.). Zooph. Genre d'acalèphes fixes, de la famille des actinies : *Les* HUGHUÉES *ne sont encore que très-imparfaitement connues.* (E. Desmarest.)

HUGI (François-Joseph), naturaliste suisse, né à Grenchen, canton de Soleure, en 1796, mort en 1855. Il voyagea successivement, dans un but scientifique, dans l'Allemagne méridionale, en Hongrie, dans le Jura, dans les Alpes, dans l'Afrique méridionale, la Sicile, l'Italie, etc., professa la physique (1833), puis l'histoire naturelle (1835-1837) à Soleure, et fonda dans cette ville un musée d'histoire naturelle et un jardin botanique. Hugi s'est surtout fait connaître à l'Europe savante par sa théorie sur les glaciers, qu'il a développée dans les deux ouvrages suivants : *Sur la nature des glaciers* (Stuttgard, 1842), et les *Glaciers et les blocs erratiques* (Soleure, 1843). Les résultats de ses observations sur la lumière et sur les mouvements de la mer sont consignés dans son *Esquisse d'une vue générale de la nature*, dont le premier volume fut d'abord publié sous ce titre : la *Terre considérée comme un corps organique* (Soleure, 1841). On a encore de lui des *Voyages d'un naturaliste dans les Alpes* (Soleure, 1830), et de nombreux mémoires dans le recueil de la Société des naturalistes suisses.

HUGIN, un des corbeaux qui, dans la mythologie scandinave, s'est assis sur l'épaule d'Odin, et que ce dieu envoie dans le monde pour avoir des nouvelles.

HUGO ou **HUGON** (Hermann), érudit et jésuite belge, né à Bruxelles en 1588, mort de la peste à Rhinberg en 1629. Il était aumônier d'Ambroise Spinola, qu'il accompagna dans toutes ses guerres. On a de lui quelques ouvrages intéressants et recherchés des curieux, parmi lesquels nous citerons les suivants : *De prima scribendi origine et universæ rei litterariæ antiquitate* (Anvers, 1617, in-8°), traduit en français sous le titre de : *Dissertation historique sur l'invention des lettres et des caractères d'écriture, et sur les instruments dont les anciens se sont servis pour écrire* (Paris, 1774); *Pia desideria emblematis, elegiis et affectibus SS. Patrum illustrata* (Anvers, 1624), recueil de paraphrases en vers élégiaques qui a été traduit en français sous le titre de l'*Ame amante de son Dieu* (Cologne, 1717); *Obsidio Bredana armis Philippi IV, auspiciis Isabellæ præfecta* (Anvers, 1626, in-fol.), traduit en français par Philippe Chifflet sous le titre de : le *Siége de la ville de Bréda, conquise par les armes du roi Philippe IV, par la valeur du marquis Ambr. Spinola* (Anvers, 1631, in-fol.), ouvrage curieux et qui peut être fructueusement consulté; *De militia equestri antiqua et nova* (1628, in-fol.), avec des vignettes de Callot, etc.

HUGO (Charles-Louis), historien français, né à Saint-Mihiel (Lorraine) en 1667, mort en 1739. Il entra dans l'ordre des prémontrés, se fit recevoir docteur en théologie, se livra pendant quelque temps à l'enseignement, puis devint coadjuteur de l'abbé d'Etival, à qui il succéda en 1722. Il enrichit la bibliothèque de son monastère, où il établit une imprimerie, et s'attacha à y faire fleurir les études savantes. A la suite d'un assez long démêlé avec l'évêque de Toul, le pape Benoît XIII se prononça en sa faveur et lui donna le titre d'évêque de Ptolémaïs. On a de Hugo un assez grand nombre d'ouvrages, dont les plus importants sont : *Critique de l'histoire des chanoines* ou *Apologie des chanoines propriétaires depuis les premiers siècles de l'Eglise jusqu'au* XIIe (Luxembourg, 1700, in-8°); *Traité historique et critique sur l'origine de la maison de Lorraine* (Berlin, 1711, in-8°), écrit qui fut condamné par le parlement de Paris; *Histoire de la maison de Sales* (1716, in-fol.); *Sacræ antiquitatis monumenta historica, dogmatica, diplomatica* (1725-1731, 2 vol. in-fol.); *Sacri et canonici ordinis Præmonstratensis annales* (Nancy, 1734-1736), etc. Il a laissé en manuscrit une *Histoire de Lorraine*, qui s'étend jusqu'à 1718.

HUGO (Gustave), célèbre jurisconsulte allemand, né à Lörrach (Bade) en 1764, mort à Gœttingue en 1844. Il étudia le droit et la philosophie, puisa dans les ouvrages de Leibnitz et de Pütter cette savante méthode qu'il devait apporter plus tard dans son enseignement, et, sous l'influence des théories de ces philosophes, il conçut l'idée d'une régénération complète de l'enseignement du droit. Après avoir recherché avec soin et étudié tous les documents historiques et législatifs relatifs au droit romain, il débuta, en 1788, par la publication d'un ouvrage tout à fait inconnu, et qui fit grand bruit, les *Fragments d'Ulpien*, et, cette même année, il fut nommé professeur à l'université de Gœttingue. Faisant, pour la première fois, intervenir la philosophie et la psychologie dans l'étude du droit, il étudia d'abord les personnes, leur état, leurs relations de famille ou de cité, puis les biens, leur nature, leur caractère, les différentes manières dont ils s'acquièrent ou s'aliènent, enfin les actions, c'est-à-dire les moyens donnés à chacun d'établir ou de défendre les droits que la loi lui reconnaît. Cette division si simple, si logique, appartient à Hugo; et nos législateurs ont rendu hommage à cet éminent esprit en adoptant une division analogue pour notre code civil. La philosophie avait donné ce premier plan. L'histoire devait le compléter. Après une étude minutieuse de tous les documents que les historiens nous ont transmis sur les mœurs, les coutumes, l'histoire politique et sociale de Rome, Hugo divisa la législation romaine en trois grandes époques qui correspondent aux trois phrases principales de l'existence de ce grand peuple. La première comprend le droit romain jusqu'à la loi des Douze Tables; la seconde embrasse, sous le titre de *Droit prétorien*, la période républicaine, la période de développement territorial, d'agrandissement, de progrès; la troisième commence aux empereurs. Cette nouvelle méthode d'enseignement rencontra une vive opposition en Allemagne, mais elle trouva peu de contradicteurs en France. Absorbé dans ses travaux, Hugo se tint toute sa vie écarté des honneurs, des dignités qui lui étaient offerts. Il avait été précepteur de Léopold-Frédéric-François, prince héréditaire de Dessau, avant d'occuper une chaire à l'université de Gœttingue, où il publia ses ouvrages et termina sa vie. On doit à cet éminent jurisconsulte : *Histoire du droit romain* (Gœttingue, 1790; 10e édit., Berlin, 1826, 2 vol. in-8°); *Manuel de l'histoire du droit romain depuis Justinien* (Berlin, 1812, 1818, in-8°); *Fragmentum veteris jurisconsulti* (*Dosithei magistri*) *de juris speciebus et de manumissionibus*, grec-latin. (Gœttingue, 1824, in-8°); *Julii Pauli sententiarum receptarum ad filium, libri V* (Berlin, 1795, in-8°); *Essai d'une chrestomathie des principaux passages du droit romain* (Berlin, 1802, in-8°); *Cours de droit civil* ou *Eléments de l'histoire du droit romain jusqu'à Justinien* (Berlin, 7 vol. in-8°). Cet ouvrage se subdivise ainsi : *Encyclopédie de la science du droit* (1824, 7e édit., in-8°); *Droit naturel* (1819, 4e édit., in-8°); *Histoire du droit jusqu'à Justinien* (1826, 10e édit., in-8°); *Droit romain actuel* (1826, 7e édit., in-8°); *Choix de textes* (1820, 3e édit., in-8°); *Histoire littéraire* (1818, 2e édit., in-8°); *Introduction à l'étude du Digeste* (1829, in-8°); enfin, on lui doit : *Magasin pour le droit civil* (Berlin, 1812, 1830, 6 vol. in-8°), ouvrage dans lequel Hugo a soutenu pendant dix-huit ans les théories et la méthode qui ont fait sa réputation.

HUGO (Joseph-Léopold-Sigisbert, comte), général, écrivain militaire, né à Nancy en 1774, mort à Paris en 1828. Il s'engagea à quatorze ans, était officier en 1790, fit avec honneur les campagnes de la Révolution, se distingua particulièrement au combat de Villiers contre les Vendéens et à la bataille de Caldiero (1805). Hugo servit ensuite à Naples sous Joseph Bonaparte, détruisit la bande du fameux Fra Diavolo, devint maréchal du palais, fut promu général à trente-quatre ans, accompagna Joseph en Espagne (1809), eut le commandement de plusieurs provinces, puis de la place de Madrid, battit l'Empecinado, en trente-deux rencontres, et, rentré en France, en 1813, fut chargé par Napoléon de la défense de Thionville. En 1814, il ne rendit cette place que lorsqu'il en eût reçu l'ordre de Louis XVIII, et empêcha l'ennemi de la démanteler après le désastre de Waterloo. Mis en non-activité par la deuxième Restauration, il vécut depuis dans la retraite, à Blois, occupé de la publication de ses souvenirs et de ses vues sur l'art militaire. « Le caractère du général Hugo, dit la *Biographie des contemporains*, était un heureux mélange de franchise, de candeur et de bienveillance. Il était homme d'esprit, et sa conversation, pleine de souvenirs intéressants, était aussi instructive qu'elle était agréable. » On a de lui : *Coup d'œil militaire sur la manière d'escorter, d'attaquer et de défendre les convois* (Paris, 1796); *Mémoire sur les moyens de suppléer à la traite des nègres par des individus libres* (Blois, 1818); *Journal historique du blocus de Thionville en* 1814, *et de Thionville, Sierck et Rodemack en* 1815, *etc., rédigé sur des rapports et mémoires communiqués, par A.-A. M***, ancien officier d'état-major au gouvernement de Madrid* (Blois, 1819); *Mémoires du général Hugo* (Paris, 1825, 2 vol. in-8°), ouvrage écrit avec clarté et méthode, dit Michaud, et qui contient des détails utiles pour l'histoire des guerres de la Vendée, de Naples et surtout d'Espagne; l'*Aventure tyrolienne*, roman publié sous le nom de Sigisbert (Paris, 1826, 3 vol. in-12). Il travailla longtemps à un grand ouvrage sur la défense des places fortes, dont il n'a paru que le prospectus (1827). Il fut le père d'Abel, d'Eugène et de l'illustre Victor Hugo.

HUGO (Abel), littérateur français, fils du précédent et frère de Victor Hugo, né en 1798, mort en 1855. Il suivit son père en Espagne, devint officier dans l'armée du roi Joseph, et se consacra à la culture des lettres sous la Restauration. Théâtre, histoire contemporaine, littérature espagnole, littérature orientale, il a abordé bien des genres, mais n'a excellé dans aucun. Ses ouvrages les plus connus sont les suivants : *Traité du mélodrame*, par A.-A.-A. (Paris, 1817); l'*Heure de la mort* (1819); *Pierre et Thomas Corneille*, à-propos en un acte (1823); *Histoire de la campagne d'Espagne en* 1823 (1824, 2 vol. in-8°); les *Tombeaux de Saint-Denis* (1824); *Histoire de l'empereur Napoléon* (1833); *France pittoresque* (1833, 3 vol. in-4°); *France militaire* (1834, 5 vol. in-4°); *France historique et monumentale* (1836-1843, 5 vol. in-4°); le *Conteur, recueil de contes de tous les temps et de tous les pays* (1833), etc. Il a collaboré au *Conservateur littéraire* et aux *Annales de la littérature*.

HUGO (Eugène), poëte français, frère du précédent, né vers 1801, mort à Charenton en 1837. Doué d'une imagination vive, exaltée même, il s'adonna avec enthousiasme à la poésie, remporta notamment un prix à l'Académie des jeux floraux, pour une *Ode sur la mort du duc d'Enghien*, fonda, avec Victor Hugo, le *Conservateur littéraire*, dans lequel il publia de remarquables articles de critique, tomba dans un profond chagrin, par suite d'une passion malheureuse, et perdit la raison. Le docteur Esquirol tenta vainement de le guérir. On dut le transporter à la maison de Charenton, où il mourut peu après. Parmi les morceaux qui restent de lui, nous en citerons deux qui ont paru dans le *Conservateur littéraire* : le *Duel au précipice*, légende dramatique, et une notice sur André Chénier, laquelle a été reproduite en tête de ses œuvres en prose.

HUGO (Victor-Marie), le plus illustre des poëtes contemporains, né à Besançon le 26 février 1802. Fils du général, alors capitaine, Sigisbert Hugo, créé, plus tard, comte par Napoléon, et de la fille d'un armateur de Nantes, Sophie Trébuchet, il suivit, tout enfant, son père de garnison en garnison et l'accompagna, notamment, en Espagne et en Italie où l'appelèrent des commandements importants. Dans le cours de ses ouvrages, et comme en passant, Victor Hugo a souvent parlé de l'antiquité de sa race; ainsi, dans les *Misérables* (chap. v), il parle d'un Hugo, évêque de Ptolémaïs, qu'il déclare être son arrière-grand-oncle, etc., à propos de la ferme de Hougoumont, voisine du champ de bataille de Waterloo; il note que Hougoumont est, en latin, *Hugo mons*, le mont Hugo,

dans une intention qu'il est aisé de deviner. Il paraît certain, toutefois, que son grand-père paternel, maître menuisier à Nancy, et son père lui-même, engagé volontaire dans les armées de la République, n'avaient point de prétention à la noblesse.

Ce qui est plus connu de ceux à qui ses œuvres sont familières, c'est le soin qu'il a pris de buriner en vers les moindres incidents de sa naissance, sa faiblesse chétive au moment où il vint au jour, et les soins affectueux de sa mère, dont il a toujours parlé avec la vénération la plus profonde. Dans la célèbre pièce de poésie qui ouvre le recueil des *Feuilles d'automne*, il explique ses doubles aspirations royalistes et impériales en ce qu'il est né d'un père soldat et d'une mère vendéenne; il n'est pas inutile de s'en souvenir pour comprendre ses premières compositions lyriques. Les impressions de son enfance expliquent également la maturité précoce de son esprit. Ses premières années s'écoulèrent dans les marches forcées du régiment de son père, de Besançon à Marseille, à Bastia, à Porto-Ferrajo. En 1807, pendant que le capitaine Hugo allait guerroyer en Italie contre les bandes du fameux Fra Diavolo et gagner l'épaulette de colonel, son fils fut amené pour la première fois à Paris et il apprit à lire chez un vieux magister de la rue du Mont-Blanc. Un rapide voyage à travers les Apennins, Rome et Naples, se place à cette époque; puis Mme Hugo revint à Paris, avec ses trois enfants, — Victor était le second, — se fixer au faubourg Saint-Jacques, dans cette vieille maison de l'impasse des Feuillantines que le poëte a si souvent chantée :

> Le jardin était grand, profond, mystérieux,
> Fermé par de hauts murs aux regards curieux,
> Semé de fleurs s'ouvrant ainsi que des paupières,
> Et d'insectes vermeils qui couraient sur les pierres,
> Plein de bourdonnements et de confuses voix ;
> Au milieu, presque un champ, dans le fond, presque un bois.

C'est ce jardin qu'Olympio, plus tard, vint revoir, dans sa tristesse, et qu'il gronde, en si beaux vers, de se prêter à d'autres jeux, d'abriter d'autres amours. Aux Feuillantines vint se réfugier un proscrit, le général Lahorie, compromis dans la conspiration de Moreau, et qui, depuis 1804, errait de retraite en retraite, sans cesse traqué par la police de Bonaparte. De 1809 à 1811, il vécut là, caché à tous les yeux, et il fut le premier précepteur du poëte, à qui il faisait lire Polybe dans une traduction française, et qu'il initiait au rude latin de Tacite. Un vieux prêtre, M. de La Rivière, ami de Mme Hugo, complétait cette instruction toute militaire, quoique lettrée, car Lahorie était une intelligence d'élite. Le général fut trahi, arraché de sa retraite par une odieuse machination dont Victor Hugo a promis autrefois de flétrir les auteurs, rappelons-le lui en passant; il ne sortit de son cachot que pour être fusillé avec Malet. L'année même où se dénouait, devant le hideux mur de Grenelle, ce drame sanglant, le jeune Hugo partit pour l'Espagne avec sa mère. Son père, général depuis 1809, était nommé majordome du palais du roi Joseph et gouverneur de trois provinces. Le voyage, à travers les guérillas et les villages abandonnés, ne fut pas sans péril; la famille s'installa à Madrid, au palais Macerano, et les enfants furent internés dans le collége des Nobles, cloître sinistre où les jeunes Espagnols s'essayaient à coups de couteau contre les nouveaux venus, fils de leurs vainqueurs. Le jeune Hugo visita une partie de l'Espagne, Ségovie, Burgos, et, si rapides que fussent ces visions des contrées méridionales, elles laissèrent en lui leur empreinte ineffaçable; la vivacité des impressions d'enfance sur une nature aussi généreusement douée explique ce mirage oriental et mauresque reflété avec tant de puissance dans les premières œuvres du poëte, la tournure castillane de ses drames, la sonorité de son style puisé dans le *Romancero* beaucoup plus qu'aux sources classiques.

En 1812, l'horizon politique s'obscurcit en Espagne et Mme Hugo ramena son fils aux Feuillantines. La fécondité précoce du jeune poëte se fit remarquer sur les bancs mêmes d'une petite école, la pension Cordier, où il fut placé; de treize à dix-sept ans, il écrivit la matière de plusieurs volumes, sur le moule usé alors en vogue : épîtres, satires, odes, idylles, contes, madrigaux, charades; une tragédie d'*Irtamène*, dont on trouve quelques fragments dans le recueil intitulé : *Littérature et philosophie mêlées*, un drame d'*Inès de Castro*. En 1817, il envoya à l'Académie une épître, les *Avantages de l'étude*, qui fut jugée digne du prix, mais que l'on ne couronna pas, parce que l'on crut à une mystification; l'auteur y disait son âge :

> Moi qui, toujours fuyant les cités et les cours,
> De trois lustres à peine ai vu finir le cours,

et la pièce parut de beaucoup au-dessus des moyens d'un poëte de quinze ans. Victor Hugo échappa vite, heureusement, à ces banalités qui ne faisaient guère présager le puissant novateur de 1830. Aussi peut-on juger de l'effroi de ses anciens patrons académiques, lorsque apparurent ses œuvres véritables : « Quel dommage ! il se perd, disait avec componction François de Neufchâteau; il promettait tant! jamais il n'a si bien fait qu'au début. » L'ode de la *Statue de Henri IV*, celle des *Jeunes filles de Verdun*, *Louis XVII*; *Moïse sur le Nil*, qui obtint une médaille aux jeux Floraux, enfin toutes les *Odes et ballades*, qui parurent par fragments de 1818 à 1822, ont encore cette forme pure, qui séduisait tant les classiques, tout en montrant une séve lyrique que n'avaient jamais laissé couler ni les Rousseau ni les Lebrun-Pindare; elles marquent parfaitement la transition entre les premiers barbouillages du versificateur inexpérimenté et les audaces postérieures du grand poëte. Du jour où ces odes parurent, Victor Hugo, baptisé « l'enfant sublime » par Chateaubriand, fut célèbre dans les cercles royalistes. C'est la *Muse française*, organe poétique du parti, qui inséra les premières, et il fit paraître dans le *Conservateur littéraire*, revue fondée par ses frères et par lui, des essais de critique, dont quelques-uns sur Walter Scott, Byron et Moore sont déjà écrits de cette prose nerveuse que l'auteur sut si bien manier plus tard; il faut surtout remarquer un article sur les *Méditations* de Lamartine, alors inconnu, et où le débutant devina toute une nouvelle source de poésie.

Le général Hugo destinait son fils au métier des armes et le faisait préparer à l'Ecole polytechnique; Victor Hugo avait montré, paraît-il, de rares aptitudes aux sciences mathématiques, mais sa voie littéraire était déjà trop bien tracée pour qu'on lui fît obstacle. Ses ressources pécuniaires se trouvaient seulement fort modiques, sa famille ayant été ruinée par la chute de l'Empire; sa mère, qu'il idolâtrait, mourut. Il dut vivre fort modestement pendant la première année de son émancipation, et il est possible qu'il ait personnifié dans le Marius des *Misérables*, vivant de pain sec, d'eau claire et d'amour, sa propre existence pendant une courte période. Les libéralités de Louis XVIII le tirèrent de cette situation précaire; il reçut, sans la demander, une pension de 1,500 francs que le roi doubla dès qu'il sut que le poëte n'attendait qu'un peu d'aisance pour se marier avec une amie d'enfance, qui est devenue la compagne de toute sa vie, Mlle Adèle Fouché. Il paraît même qu'il dut cette pension moins à son talent qu'à une circonstance singulière. Après la conspiration de Saumur (1821), Victor Hugo offrit un asile à l'un des contumaces, condamné à mort, Delon. Sa lettre fut décachetée par la police et remise à son adresse, afin que le proscrit tombât dans le piége; mais il avait quitté la France; alors on dénonça Victor Hugo à Louis XVIII, qui répondit : « Je connais ce jeune homme, il se conduit en ceci avec honneur; je lui donne la prochaine pension vacante. » Tant de générosité chez ce monarque a lieu de nous surprendre, mais le fait paraît exact. Hugo reçut le brevet, et n'apprit que longtemps après les motifs véritables de la faveur royale, car il aurait fallu avouer la lettre décachetée.

Le premier volume des *Odes* fut publié en juin 1822 (Renduel, in-8°); il fut suivi de *Han d'Islande* (1823, in-8°), farouche roman où sourit avec une grâce exquise, dans les intervalles des descriptions horribles, une idylle amoureuse, inspirée au poëte par sa propre situation; du second volume des *Odes* (février 1824, in-8°); de *Bug-Jargal* (1826); du troisième volume des *Odes*, suivies de *Ballades* (1826), et de *Cromwell* (décembre 1827). C'est dans la préface de ce long drame injouable que Victor Hugo développa la poétique de la nouvelle école et se posa en réformateur; ce fut la déclaration de guerre des romantiques aux classiques. Les *Orientales*, dont il s'inspira, non à Constantinople, comme on pourrait le croire, mais dans un petit jardin de Vanves où il allait voir se coucher le soleil, tradition qu'Alfred de Musset a consignée dans ces vers de *Mardoche* :

> . . . Précisément à l'heure
> Où (quand par le brouillard la chatte rôde et pleure)
> Monsieur Hugo va voir mourir Phœbus le blond!

les *Orientales*, si magnifiquement empreintes de la nostalgie des pays aimés du soleil et des préoccupations politiques du moment, relatives à la libération de la Grèce, marquèrent pour le poëte ce que l'on peut appeler sa seconde manière lyrique. Ce qui la distingue de celle des *Odes*, c'est un plus grand éclat donné au style, toujours aussi pur, mais plus coloré. Ce recueil est une suite de visions étincelantes où tout paraît si bien donné au culte du mot, de la forme et de l'image, que les lecteurs superficiels et les critiques à système ont nié qu'il renfermât des idées. Le poëte y exalte à chaque vers ce qu'il y a de plus généreux au fond du cœur de l'homme, l'amour de la patrie et de l'indépendance, en même temps que le peintre retrace, avec une splendeur inconnue avant lui, les plus magnifiques spectacles de la nature. N'est-ce pas là le but suprême de la poésie? Mais ses larges coups d'aile faisaient planer l'auteur bien au-dessus des sentiers battus, et il montait si haut que ses amis eux-mêmes avaient peine à le suivre.

C'est sur la scène que Victor Hugo résolut de livrer la bataille décisive. *Cromwell*, qui ne pouvait être représenté, n'avait fait que poser théoriquement les bases de l'art nouveau. *Amy Robsart*, qui n'eut qu'une seule représentation à l'Odéon, fut sifflé d'une façon virulente. Hugo avait écrit ce drame, tiré du roman de *Kenilworth*, en collaboration avec M. Ancelot, fait qui aujourd'hui nous paraît bien étrange. Le lendemain de la chute, il réclama hautement sa part de paternité; mais la pièce ne fut jamais imprimée. Fidèle à sa théorie qui veut que l'écrivain corrige une œuvre mal venue par une autre meilleure, il écrivit *Marion Delorme* (1829); la censure interdit les représentations. Infatigable à la lutte et trouvant au contraire dans les obstacles l'excitant qui double les forces, en quelques semaines il composa *Hernani*, réussit à faire jouer ce drame (Théâtre-Français, 25 février 1830), et la lutte fut engagée à fond. La première représentation fut une victoire, dont nous avons rapporté le bulletin. (V. HERNANI.) Dès lors, V. Hugo devint un de ces écrivains dont chaque nouvelle œuvre fait sensation; il n'y eut plus pour lui de public indifférent, il n'eut que de bruyants disciples ou des détracteurs acharnés. Chacun de ses livres, chacun de ses drames fut un champ de bataille, et il faut lui rendre cette justice qu'il marcha toujours droit devant lui, avec une volonté que rien ne put plier, ne voulant rien retrancher de ses défauts les plus violents et par cela même ne perdant rien des exquises qualités qui l'ont fait le premier poëte du siècle et qu'un peu de condescendance à la critique risquait de lui faire perdre. Après *Hernani*, l'apparition de *Notre-Dame de Paris* (1831, 3 vol. in 8°), admirable résurrection du moyen âge, où du moins l'alliage du beau et de l'horrible est masqué avec plus d'art que dans *Han d'Islande* et *Bug-Jargal*; la représentation de *Marion Delorme* (Porte-Saint-Martin, 1830); la publication du recueil lyrique des *Feuilles d'automne* (1831, in-8°), furent autant de coups frappés avec une hardiesse inouïe et propres à réveiller le public le plus indolent. Victor Hugo avait hâte de marquer son rang à la tête de tous les écrivains de son temps et dans tous les genres, roman, drame, ode, poésie familière; de là cette activité fiévreuse qui semble à distance quelque peu désordonnée, maintenant que le maître, n'élevât-il la voix que tous les dix ans, rencontrerait toujours le même auditoire attentif. Mais alors c'était une lutte quotidienne, une mêlée où il fallait frapper le plus fort et le plus souvent possible. Quand on jette un regard en arrière sur toutes les inepties que la critique lui opposa, de 1828 à 1840, sur les diatribes sans nom que signaient, non-seulement un Ch. Maurice, mais Armand Carrel, Jules Janin, sur les épigrammes dont le criblait le camp adverse, et qu'on songe à tout le venin que Dufaï et Gustave Planche distillèrent contre lui dans de lourds et pédants articles, on se rend compte de la ténacité du maître et de la violence des disciples. Armand Carrel disait de l'intrigue d'*Hernani* : « Voilà l'honneur castillan! Nous ne pouvons pas nier que dans une autre planète que la nôtre, dans Saturne ou dans Jupiter, l'honneur ne fasse faire de telles choses; mais sur notre globe, il nous semble que rien de semblable ne peut se voir. Tout au plus l'admettrions-nous des plus insensés habitants de Bedlam et de Charenton. » Charles Maurice, ce maître en chantage, se croyait un bien plus grand écrivain que Victor Hugo et trouvait dans *Hernani* et *Marion Delorme* « un horrible choix des mœurs, le dénigrement des caractères les plus inviolables et un intolérable système de style destructif de toute poésie. » Faites des odes! ajoutait-il judicieusement. L'admiration de la postérité a bien vengé le poëte; mais, dès la première heure, le groupe dévoué des écrivains et des amis qui se ralliaient autour de son nom et lui formaient, dans ses appartements de la place Royale, une sorte de cour, baptisée du nom un peu mystique de cénacle, devança l'avenir et le soutint avec vaillance dans cette ardente croisade. On les appelait les barbares! « Nous acceptons la comparaison, dit M. P. de Saint-Victor. Là où passait Attila, l'herbe ne germait plus; là où Victor Hugo, Lamartine, Sainte-Beuve, Théophile Gautier, George Sand, Alfred de Musset ont passé, ne repousseront plus les tristes chardons et les fleurettes artificielles des pseudo-classiques. La littérature pourra s'égarer encore dans des voies scabreuses : elle aura du moins quitté sans retour la Béotie stérile où si longtemps elle a végété. »

A *Marion Delorme* succédèrent : le *Roi s'amuse*, de tumultueuse mémoire (Théâtre-Français, 22 novembre 1832); ce drame, qui n'eut qu'une représentation et que la censure interdit le lendemain, est celui où Victor Hugo a déployé le plus d'étincelante fantaisie à côté des imaginations les plus monstrueuses; *Lucrèce Borgia* et *Marie Tudor* (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 1838); *Angelo* (Théâtre-Français, 1835); les *Chants du Crépuscule* (1835, in-8°); les *Voix intérieures* (1837, in-8°); *Ruy-Blas* (Porte-Saint-Martin, 1838); les *Rayons et les Ombres* (1840, in-8°); *Lettres sur le Rhin* (1842, 3 vol. in-8°), pittoresque voyage qui servit comme d'introduction au drame des *Burgraves* (1843). Les beautés épiques de ce drame ne désarmèrent pas les critiques, fort heureux d'opposer alors Ponsard et sa *Lucrèce* au vaillant champion de 1830, et le maître ne fit plus rien pour la scène. Chacun de ces titres, gravés dans la mémoire de tous, éveille les plus puissants souvenirs; ce sont les jalons de toute une période de la littérature française. Et quelle infinie variété de tons et d'inspirations! Dans ses recueils poétiques, il a presque abandonné le ton solennel de l'ode pour chanter sur un rhythme plus doux le bonheur du foyer, les enfants, les riants paysages, les rêves philosophiques ou politiques de son imagination ardente. Dans ses drames, il heurte avec violence les plus formidables antithèses, le bouffon de cour au monarque, le laquais à la reine; il fait se débattre en l'âme humaine les sentiments les plus opposés, ceux de la prostituée et ceux de la mère; il remue puissamment toutes les fibres par la passion et la terreur. En ajoutant à ces œuvres : le *Dernier jour d'un condamné* (1829), effrayante analyse psychologique des idées et des sensations d'un condamné à mort, premier plaidoyer de l'auteur contre la peine capitale; un second plaidoyer aussi émouvant, quoique plus simple, *Claude Gueux* (1834); une *Étude sur Mirabeau* (1834), morceau oratoire d'un grand caractère, on aura une idée de l'activité prodigieuse de cet esprit auquel rien de ce qui touche à l'homme, religion, politique, problèmes sociaux, questions d'art et d'esthétique, n'est resté étranger ou indifférent.

Ces œuvres, d'un aspect multiple, dans lesquelles s'incarne non-seulement la pensée d'un homme, mais celle de toute une génération, marquent comme une première période de la vie littéraire de Victor Hugo. Elles reçurent leur consécration publique dans l'élection de Victor Hugo à l'Académie (3 juin 1841), où il obtint le fauteuil de Népomucène Lemercier; l'année précédente, il avait échoué contre M. Flourens. En possession d'une gloire immense, maître souverain d'une littérature et d'une langue qu'il avait renouvelées par un travail incessant et une volonté indomptable, pouvant même imposer, comme une loi, ses fantaisies et ses caprices les plus discutables, tout autre, à sa place, n'eût fait que déchoir. Victor Hugo grandit encore, dans sa période de pleine maturité. Mais, avant de parler des œuvres rayonnantes qui ont marqué la seconde partie de sa carrière, et qui datent de son exil sous le second Empire, il nous faut parler brièvement de l'homme politique.

A vrai dire, la politique ne lui avait jamais été étrangère. Royaliste, il avait énergiquement combattu pour son parti en composant ses odes, dont le retentissement valait bien celui d'un article de journal ou d'un discours à la Chambre; il avait chanté le retour des Bourbons, les héros de la Vendée, les victimes de la République. Devenu libéral, sous Charles X et sous Louis-Philippe, il collabora à la légende napoléonienne, ce qui était alors une forme du libéralisme, et exalta la fibre patriotique dans l'*Ode à la colonne* et dans *Napoléon II*. Ce n'était pas assez : à toutes ses gloires, il rêva d'ajouter celle de la tribune, où ses deux émules, Chateaubriand et Lamartine, avaient fait entendre leur voix puissante. Louis-Philippe le créa pair de France (1845). Victor Hugo prononça, entre autres, à la Chambre haute, une éloquente plaidoirie en faveur de l'abrogation des lois d'exil; il demandait le rappel des Bonaparte. C'était la suite de ses odes napoléoniennes. Survint la révolution de Février. Mal dégagé encore de son passé royaliste, le poëte fut porté sur la liste du parti réactionnaire, celle de l'*Union électorale*, et obtint 86,965 voix. Son nom était le septième de la liste, entre Pierre Leroux et Louis-Napoléon; étrange rapprochement! V. Hugo siégea dans les rangs de la majorité jusqu'aux approches de l'élection présidentielle, mais il s'en sépara souvent pour voter avec le parti démocratique. Son attitude à la Constituante fut pleine d'incohérence. Ainsi, avec la gauche, il réclama l'abolition de la peine de mort, repoussa la demande en autorisation de poursuites contre Louis Blanc et Ledru-Rollin, refusa de déclarer que le général Cavaignac avait bien mérité de la patrie, et rejeta l'ensemble de la Constitution; il se réunit à la droite pour tout le reste, et par conséquent vota l'abolition des ateliers nationaux, repoussa le droit au travail, l'impôt foncier, l'impôt progressif, l'abolition du remplacement militaire, l'amendement Grévy, qui eût décidé de l'avenir de la République, en écartant le plébiscite populaire si cher aux Bonaparte, etc. Le journal l'*Evénement*, fondé par lui un mois après l'insurrection de juin (1er août 1848), et auquel collaborèrent ses deux fils Charles et François, P. Meurice, Vacquerie, Th. Gautier et A. Vitu lui-même, refléta cette politique changeante et posa la candidature de V. Hugo à la présidence. Ce journal disait qu'il fallait nommer un poëte, parce que le poëte referait le monde à l'image de Dieu; qu'au-dessus de tous les hommes et de toutes les sociétés il y avait le poëte, celui qui prédit, *vates*, « à la fois bras et tête, cœur et pensée, glaive et flambeau, doux et fort, doux parce qu'il est fort, fort parce qu'il est doux, conquérant et législateur, roi et prophète, lyre et épée, apôtre et messie, etc. » Cette politique inspirée trouva peu d'écho : Victor Hugo eut quelques milliers de voix.

Son attitude à la Législative fut plus décidée : il devint le chef et l'orateur de la gauche démocratique et sociale. La question de l'assistance publique lui offrit l'occasion de donner un premier gage aux socialistes; il en donna un second au congrès de la paix (août 1849), et combattit, avec toute la gauche, l'intervention française à Rome. Les

questions de l'enseignement, de la réforme électorale, du cautionnement et du timbre l'amenèrent bien des fois à la tribune. et ses discours véhéments, d'une éloquence âpre et hautaine, déchaînèrent presque tous, comme autrefois ses drames, les plus tumultueux orages. Pendant trois années entières, il eut avec ses anciens collègues de la pairie et de la droite, principalement avec le comte de Montalembert, une série de duels oratoires, qui ne prit fin qu'au coup d'Etat de décembre 1851. Sa conversion, non-seulement au socialisme, mais à la forme républicaine, était de trop fraîche date pour ne pas amener de vives récriminations. On lui répondait, ce qui n'était pas répondre, en citant des strophes de ses odes royalistes et napoléoniennes; on le renvoyait au Pinde et au Parnasse, avec l'aménité propre aux discussions parlementaires. Il n'en trouva pas moins d'éloquents accents pour demander l'abrogation de la loi sur la déportation, en invoquant des principes de justice et de générosité auxquels, du moins, il est resté fidèle toute sa vie. Quand il s'agit de combattre la réélection de Louis Bonaparte, il occupa la tribune, pendant plusieurs séances, avec un éclat qu'il n'avait pas encore atteint et qu'il n'a point dépassé. Il faut relire, dans le *Moniteur*, ces réquisitoires passionnés contre le retour aux idées monarchiques, et surtout contre l'astuce de l'évadé de Ham, rêvant dans l'ombre la restauration de sa dynastie. En face de celui qui, le lendemain, allait le proscrire, Victor Hugo ne craignit pas de le cribler de sarcasmes et de l'appeler déjà Napoléon le Petit et Augustule. Ces terribles séances de novembre 1851, pendant l'une desquelles il faillit s'évanouir à la tribune, après avoir parlé cinq heures contre le rétablissement de l'Empire, qu'il prévoyait, doivent lui être comptées comme une des plus belles campagnes de sa vie.

Lorsque sonna l'heure du coup d'Etat, le nom de Victor Hugo fut placé en tête des listes de proscription. Il fit partie de la fraction de l'Assemble qui, repoussée du Palais-Bourbon, prit séance à la mairie du X[e] arrondissement, puis du comité de résistance qui essaya de s'organiser et placarda sur les murs de Paris la déchéance du prince, traître à son serment. Il fallut fuir. Victor Hugo gagna la Belgique, puis Jersey, d'où il signa une protestation contre les actes du 2 décembre et un appel aux armes; il protesta de même contre le plébiscite du 20 décembre, en proclama d'avance la nullité, en phrases brèves et incisives, qui clouaient au pilori de l'histoire Bonaparte et ses complices. Le vote populaire mis dans l'urne sous le coup de la terreur des proscriptions, des déportations et des fusillades, lui enleva tout espoir. Sa famille l'avait alors rejoint à Jersey. Dans la préface de son étude sur Shakspeare, il se dépeint avec un de ses fils, François-Victor, promenant des regards mornes sur la maison où s'ouvrait pour eux l'ère de l'exil. « Que penses-tu de cet exil? lui demande son fils. — Qu'il sera long, répond le poëte. — Que comptes-tu faire? — Je regarderai l'Océan. — Et moi je traduirai Shakspeare, » dit François-Victor Hugo. Le fils a tenu sa parole; le père, heureusement, n'a pas tenu la sienne, il ne s'est pas borné à regarder l'Océan, car il a daté de l'exil, de Bruxelles, de Jersey et de Guernesey ses œuvres les plus merveilleuses. Il semble que sa pensée ait grandi au sortir des tempêtes de la politique et en face des tempêtes de l'Océan. Un étrange sentiment de grandiose et d'infini, que nul poëte avant lui n'avait su rendre, un souffle d'une puissance inouïe circule dans toutes ses œuvres de cette seconde époque.

Les deux premières, *Napoléon le Petit* (Bruxelles, 1852) et les *Châtiments* (Bruxelles, 1853), sont des inspirations de colère et de haine, haine et colère également patriotiques. *Napoléon le Petit* est le premier récit qu'on ait eu, en dehors de ceux des écrivains de police, des sinistres journées de décembre; c'est l'acte d'accusation, écrit en pages flamboyantes, des auteurs de l'attentat. Sorti d'une telle main, c'est plus qu'un pamphlet, c'est presque un livre d'histoire. Les *Châtiments* sont un chef-d'œuvre; sept mille vers jetés tout d'une venue, prenant tous les tons, tantôt épiques, grandioses, lyriques, tantôt grimaçants comme les charges de Callot, marquèrent d'un fer rouge les acteurs de la farce tragique, les grands rôles comme les comparses. Jamais l'alliance du terrible et du grotesque, méthode chère à Victor Hugo, n'atteignit, en parlant seulement au point de vue de l'art, un tel degré de puissance. Là du moins cette alliance était légitime, car rien de plus grotesque que ces avaleurs de sabres et ces Robert-Macaire aux bottes éculées, s'installant comme chez eux dans l'histoire de France. Les Morny, les Vaillant, les Saint-Arnaud, les Troplong garderont à jamais cette flétrissure du poëte. Le chant épique sur la retraite de Russie, sur Waterloo, sur Sainte-Hélène, terminé par la mascarade du second Empire, où défile, en costumes d'écuyer du cirque, tout le personnel de la troupe impériale; le récit du coup d'Etat, qui ouvre le volume, l'orgie des troupes, la revue lugubre des morts au cimetière; des pièces d'une poésie profonde, comme la mort de l'enfant tué dans son berceau et les plaintes de l'Océan, qui se croit complice du crime, parce qu'il transporte les pontons remplis de déportés; les coups de fouet distribués, dans des odes sanglantes, aux Dupin et aux Veuillot, suffiraient à l'éternelle renommée d'un poëte. *Facit indignatio versum*, dit Juvénal; jamais ce mot ne pourrait être mieux appliqué qu'aux *Châtiments*.

A ces inspirations violentes succédèrent des œuvres plus calmes : les *Contemplations*, publiées en 1856 (2 vol. in-8°), ne reflétaient pas la pensée actuelle du poëte; la plupart des pièces qui forment ce recueil sont antérieures à 1843; celles qu'il écrivit cette année-là, après la mort tragique de sa fille Léopoldine Hugo, et qu'il a réunies sous ce titre : *Pauca meæ*, sont des sanglots navrants. Les longues digressions philosophiques, les rêves panthéistes qui remplissent les deux volumes auraient pu faire croire à un affaiblissement du poëte; il n'en était rien; en 1859, il se relève, plus puissant que jamais, avec la *Légende des siècles*, suite d'épopées et de fantaisies merveilleuses, qui resteront comme le monument le plus achevé de son âge mûr. Le magicien reparut avec les ressources inépuisables de son imagination et de son style, pour promener le lecteur à travers vingt siècles de civilisation détruite, lui montrer un Kanut, un Caïn plus effrayants que ceux de la Bible ou des légendes scandinaves, l'introduire dans les palais de Ninive et des despotes orientaux, le faire assister aux rapines du moyen âge, aux meurtres, aux trahisons des guerres civiles, aux prouesses des chevaliers errants, à la dispersion de l'*Armada*, à tous les émouvants spectacles de l'histoire idéalisée. Quoique plus sereine que les *Châtiments*, cette œuvre est un plaidoyer tout aussi fort en faveur de la liberté, un réquisitoire aussi énergique contre les tyrans : le Mal, qui montre sa hideuse figure à travers toutes les splendeurs de ces poëmes, c'est toujours le prince, le roi, l'empereur.

Depuis *Notre-Dame de Paris*, le maître n'avait pas écrit un seul roman; il combla cette lacune par les *Misérables* (1862, 6 vol. in-8°), dont l'apparition, au milieu des œuvres fades de l'époque, fut un événement; le géant revenait faire sa partie avec les pygmées. Nous analyserons en son lieu ce dramatique tableau des inégalités sociales, où Victor Hugo, dans des digressions qui, pour un autre, seraient des livres, a écrit d'une façon magistrale, tantôt de larges pages d'histoire, tantôt de curieuses pages d'érudition et d'archéologie, enchâssées dans l'une des fictions les plus émouvantes qu'il ait conçues. Si le livre a moins d'unité que *Notre-Dame*, si la forme en est moins châtiée, il ouvre des horizons infiniment plus vastes et agite de plus sérieux problèmes. Les *Travailleurs de la mer* (1866, 3 vol. in-8°), idylle intéressante, où resplendit une des plus suaves figures de femme, furent loin d'obtenir un succès égal. Enfin l'*Homme qui rit*, création bizarre et gigantesque, où il est arrivé aux plus grands effets de terreur et de sublime, de grâce et d'horreur, montrèrent à ses contemporains, quelque peu surpris, la vitalité prodigieuse d'un esprit qui ne se lassait pas de créer, et qui se renouvelait sans cesse. Dans l'intervalle de ces deux derniers romans, il avait publié les *Chansons des rues et des bois*, recueil de courtes pièces de vers, toutes d'un même rhythme, sortes de caprices légèrement esquissés, d'une originalité fine et souriante, faisant un contraste profond avec les sévères pensées, les inspirations vigoureuses, altières des autres recueils. Enfin, en se proposant seulement d'écrire un avant-propos pour la belle traduction de Shakspeare achevée par son fils, M. Francois-Victor Hugo, entraîné par l'abondance des pensées que suscitait chez lui ce grand nom, il écrivit tout un livre, *William Shakspeare* (1864, in-8°), dans lequel l'étude sur le poëte anglais lui-même disparaît au milieu de dissertations remarquables sur tous les génies littéraires du monde entier.

C'est ici le lieu de porter un jugement d'ensemble sur l'œuvre littéraire de Victor Hugo, et sur la nature de ses facultés créatrices. Parmi les critiques, E. Montégut est certainement un de ceux qui ont le mieux analysé chez lui ce sentiment du grandiose et du colossal qui domine dans toutes ses créations. « L'œil de Victor Hugo, dit E. Montégut, semble posséder des priviléges fort singuliers; il possède une faculté de grossissement extraordinaire, comme s'il avait besoin d'exagérer les objets pour les mieux voir. Nous nous expliquons parfaitement la prédilection de Victor Hugo pour l'immense; il n'y a pas d'inconvénient à exagérer de quelques toises la hauteur des pyramides ou la profondeur d'un précipice, mais il y a inconvénient à exagérer la grosseur d'un ciron ou d'une fourmi. Le monde microscopique, la réalité humble et modeste, les paysages modérés ne sont point faits pour Victor Hugo. En revanche, comme il est maître de tout ce qui est colossal, accablant! Les spectacles effrayants et sublimes sont ceux que son imagination préfère : la guerre, l'orage, la mort, les civilisations primitives, avec leurs babels et leurs orgies retentissantes, la nature primitive, avec ses monstres et ses fougères hautes comme des forêts. Comme il sait imiter les plaintes de l'Océan sous la tempête qui le tourmente! Comme il sait faire luire à nos yeux l'incendie des villes et faire entendre à nos oreilles le fracas des mêlées sanglantes, et le piétinement des chevaux de guerre! Donnez-lui à peindre une ruine féodale, et il vous en fera sentir toute l'horreur imposante; un palais de Babylone, et il vous écrasera sous ses splendeurs massives. Il connaît les secrets des sphinx et des idoles monstrueuses, les paysages des déserts brûlants de l'Afrique, et l'horreur des campagnes hyperboréennes. Voilà les tableaux qui lui plaisent, le domaine dont il est roi souverain, et qu'il n'a pas à craindre de se voir disputer. Ailleurs il a des rivaux; ici, dans cette région où le fantastique se mêle au surhumain, il n'a pas d'égal. » Le même critique a tout aussi finement analysé le procédé de style, toujours le même, sous l'infinie variété des formes, à l'aide duquel le poëte épique ou lyrique, le romancier, l'orateur a donné à sa pensée ce relief et cette couleur qui n'appartiennent qu'à lui. « Chez M. Hugo, les pensées prennent la forme d'images et restent obscures et vagues, tant qu'elles n'ont pas pris cette forme. Or, chacun a pu remarquer que, contrairement aux idées, les images ne s'engendrent pas les unes les autres; elles se succèdent, et se succèdent dans un ordre fantastique, capricieux, illogique. Une image surgit du point obscur sur lequel le poëte a fixé son regard, et se dresse rayonnante; puis une seconde apparaît, qui n'a qu'un rapport lointain avec la première; puis une troisième, qui cette fois n'a aucun rapport avec les deux autres. Cependant, ces trois images si différentes sont toutes trois nées également de la même pensée, ou, pour nous exprimer plus brutalement, de la même obsession cérébrale. Comment s'y prendre pour rapprocher les espaces qui les séparent? M. Hugo fait appel à la volonté; avec une résolution énergique, qui quelquefois se change en entêtement, il les tourmente, il les torture, il les lie entre elles avec des câbles, des chaînes de fer qui, dans le langage du métier, s'appellent chevilles et parenthèses. De là ces efforts pénibles, ces pensées qui se roidissent et se cabrent, ces métaphores violentes et inattendues, qui ne sont là que pour combler un vide et permettre à l'auteur d'atteindre l'image lointaine. Tous ces moyens artificiels sont dus aux efforts d'une des volontés les plus indomptables qui se soient jamais rencontrées dans le monde poétique. »

D'abord installé à Jersey, puis invité à sortir de l'île pour avoir protesté contre l'expulsion des trois autres proscrits, Victor Hugo se réfugia à Guernesey, et le nom de sa maison, Hauteville-House, d'où il a daté la plus grande partie de ses dernières œuvres, est devenu familier à tout ami des lettres. Dans la solitude et l'éloignement, assez souvent livré, comme saint Jean à Pathmos, à ses rêves apocalyptiques, il vit sa renommée grandir et emprunter comme un nouveau rayonnement au malheur et à la proscription qui le frappaient. En même temps que son génie prenait quelque chose de plus solennel et de plus auguste, sa gloire recevait, lui vivant, cette consécration suprême qui ne luit d'ordinaire que pour les morts. L'Europe entière le reconnaissait comme un de ces génies universels dont il avait, dans son *William Shakspeare*, groupé tous les noms, en oubliant le sien, tout naturellement, mais en le faisant entrevoir. Le gonfalonier de Florence lui faisait remettre la médaille jubilaire de Dante; le ministre du roi de Portugal lui notifiait officiellement, comme à une puissance, l'abolition de la peine de mort; il était l'invité et le plus souvent le président d'honneur des congrès, des banquets maçonniques tenus à l'étranger; il prononça des discours dans ces diverses réunions démocratiques, notamment à Genève et à Lausanne.

En quittant la France, Victor Hugo avait dit : « Quand le droit rentrera en France, je rentrerai. » Il avait renouvelé son serment dans ces vers célèbres :

S'il n'en reste que mille, eh bien! j'en suis, quand [même.
S'il n'en reste que cent, je brave encor Sylla;
S'il n'en reste que dix, je serai le dixième,
Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là!

Il repoussa donc toutes les amnisties proclamées par le second Empire et resta ferme dans l'exil. Lors du plébiscite de mai 1870, il écrivit contre cette suprême manœuvre bonapartiste une protestation dont le titre n'avait que trois lettres et était en même temps un vote : *Non*. Ses conclusions étaient si violentes, que l'auteur fut déféré, par défaut, à la 6[e] chambre de la police correctionnelle. La chute de l'Empire brisa enfin cet exil de vingt années; quelques jours après la révolution du 4 septembre, Victor Hugo revoyait enfin Paris et était accueilli, dès son arrivée à la gare, par d'enthousiastes acclamations. Paris allait être assiégé; il adressa aux Allemands une proclamation, comme en 1863 il en avait adressé une aux armées russes pour les détourner d'égorger la Pologne; il parlait de l'alliance universelle et de la fraternité des peuples, dans les mêmes termes qu'aux congrès de la paix; mais comptait-il lui-même sur le succès d'une pareille tentative? Le 10 octobre, il se prononça contre les élections municipales, inopportunes suivant lui en ce moment, et, le 31 octobre, il désavoua l'abus qui avait été fait de son nom par le gouvernement insurrectionnel installé pendant quelques heures à l'Hôtel de ville. Victor Hugo figurait en effet sur la liste des membres du comité de salut public. Il repoussa de même la candidature qui lui fut offerte aux élections municipales dans le XV[e] arrondissement. Durant tout le siége, il se maintint strictement dans les devoirs communs à tous les citoyens, sans vouloir exercer de fonction ni de commandement; seulement, il consacra à faire fondre des canons, à doter des ambulances, les sommes assez considérables que produisirent une nouvelle édition des *Châtiments* tirée à cent mille exemplaires et la récitation, sur presque toutes les scènes de Paris, des principales pièces de ce recueil. Au scrutin du 8 février 1871, il fut envoyé par le département de la Seine, le second sur la liste des représentants, avec 214,169 suffrages, à l'Assemblée chargée de régler les conditions de la paix. Dès les premières séances, il se sépara violemment de la majorité de la Chambre, avec une partie de la gauche radicale, en repoussant les préliminaires du traité. Sa voix se fit encore entendre pour demander la permanence, à l'Assemblée nationale, des députés de l'Alsace et de la Lorraine, et pour réclamer le transfert de l'Assemblée à Paris. Le 8 mars, interrompu au milieu d'un de ses discours par un tumulte indescriptible, alors qu'il plaidait la cause de Garibaldi, il donna sa démission. Victor Hugo n'avait pas que des adversaires politiques à la Chambre, il avait aussi des adversaires classiques; un député royaliste, M. de Lorgeril, orateur excentrique, l'interrompit un beau jour pour lui dire qu'il ne parlait pas français. Au moment où éclatait à Paris l'insurrection communaliste, Victor Hugo perdait subitement à Bordeaux un de ses fils, Charles, rédacteur du *Rappel*, dont il ramena le corps à Paris, dans la matinée même du 18 mars. Il quitta Paris le 21 mars, pour aller régler à Bruxelles les droits de succession de ses petits-fils, et, de Bruxelles, protesta contre quelques décrets de la Commune, le décret concernant les otages et celui qui ordonnait le renversement de la colonne Vendôme, en mettant sur le même rang « la Commune qui renversait la colonne, et Versailles qui bombardait l'Arc de Triomphe. » Ce fut le sujet d'une de ses pièces de vers insérées dans le *Rappel*.

Dans une lettre, écrite de Bruxelles et publiée le 26 mai, Victor Hugo offrait asile chez lui aux partisans de la Commune, que la Belgique menaçait de traiter comme des malfaiteurs et, comme tels, tombant sous le coup de l'extradition. Une manifestation hostile faite sous les fenêtres de Victor Hugo, dans la nuit du 27 mai, décida le poëte à quitter Bruxelles, où un décret d'expulsion fut porté contre lui par la Chambre, quelques jours après. Victor Hugo revint en France, après un court séjour à Londres. Des élections complémentaires eurent lieu à Paris au mois de juillet suivant; il obtint 57,000 voix, quoiqu'il eût décliné la candidature qui lui était offerte. En janvier 1872, il accepta d'être porté, par le parti radical, contre le candidat modéré M. Vautrain, et, déclinant le mandat impératif, auquel on voulait l'astreindre, accepta le mandat contractuel. Il échoua néanmoins, n'ayant obtenu que 95,000 voix contre 122,395 données à son concurrent.

Deux recueils, l'un de morceaux de prose, *Actes et paroles* (1872, in-8°), et l'autre de pièces de vers, l'*Année terrible* (1872, in-8°), contiennent toute la vie publique et intellectuelle de Victor Hugo pendant ces deux dernières années. On trouvera dans les *Actes et paroles* les proclamations, les harangues, les discours, les lettres émanés de l'illustre proscrit depuis sa rentrée en France, et, dans l'*Année terrible*, les pensées intimes que lui ont suggérées au jour le jour les péripéties du siége et les douleurs de son patriotisme, navré de l'invasion et des déchirements de la patrie. Ce recueil, trop vanté peut-être au point de vue de la forme littéraire, par un critique anglais qui lui-même est poëte, Swinburne, contient quelques bons morceaux, marqués de la griffe du maître, mais reste inférieur à la *Légende des siècles* et aux *Châtiments*.

La reprise de ses drames, longtemps proscrits sous le second Empire, commencée avec éclat par *Hernani* (Théâtre-Français, 1867), continuée par *Ruy-Blas* (Odéon, février 1872), a été pour le poëte l'occasion de triomphes moins contestés. Cette expérience, que ses détracteurs le défiaient de tenter, en lui prédisant une chute inévitable, a démontré au contraire la vitalité de ces œuvres, qui ont renouvelé notre théâtre et que notre génération a pu applaudir, aussi jeunes et aussi vivantes qu'à leur première apparition sur la scène.

Cette carrière si remplie, que couronneront sans doute encore bien des œuvres vigoureuses et qu'obscurcissent à peine quelques taches passagères, est faite pour provoquer une juste admiration. Comme écrivain et comme poëte, Victor Hugo a déterminé en France la rénovation la plus complète et la plus éclatante dont il soit fait mention dans l'histoire des lettres; il a changé la face de l'art, détruit à jamais la poésie de convention; il a redonné du nerf à la langue dégénérée, en la retrempant aux sources vives du XV[e] et du XVI[e] siècle, avec une science de linguiste consommé unie à l'audace d'un novateur; il a ramené le culte des choses de l'esprit, culte bien négligé alors que les écrivains ne vivaient que de plagiats et de pâles contrefa-

çons des vieux chefs-d'œuvre, et il a si bien communiqué à ses contemporains sa foi et son ardeur que ses doctrines furent une sorte de religion. C'est de lui que procèdent, de près ou de loin, tous ceux qui chez nous se sont fait un nom dans les lettres depuis 1830, même ceux qui l'ont renié pour maître. Certes, c'est là un des plus beaux rôles qu'une intelligence humaine ait jamais joués. Comme homme politique, son rôle a moins d'unité; Victor Hugo a flotté au gré des événements et des circonstances. La foi de ses dernières années l'a rattaché invinciblement au parti radical et lui a suscité de violents adversaires; mais même dans ce que ceux-ci considèrent comme ses plus grands écarts, c'est-à-dire dans ses prédications socialistes et dans ses sympathies pour la Commune de 1871, il est juste de voir tout au plus l'exagération des sentiments généreux dont il a toujours été l'apôtre.

Hugo (Victor) raconté par un témoin de sa vie (1863, 2 vol. in-8°). Le témoin qui a voulu initier le public à la vie intime du célèbre poëte, c'est Mme Victor Hugo elle-même, morte à Bruxelles en 1868. Cet ouvrage est un simple récit, une biographie écrite d'un style simple, naturel, clair, sans prétention. Son historiographe prend le poëte au berceau et nous le fait suivre pas à pas dans la vie, à travers toutes les joies, tous les chagrins et tous les deuils domestiques, toutes les luttes, toutes les contrariétés, tous les déboires et aussi tous les succès littéraires, jusqu'à son élection à l'Académie en 1841.

La partie la plus neuve et la plus intéressante de ce livre, au point de vue de l'histoire des lettres, c'est celle qui raconte l'existence littéraire du poëte et retrace minutieusement les diverses circonstances de temps, de lieux, de personnes, de dispositions morales auxquelles se rattachent les différentes productions de l'écrivain, et souvent même l'idée de ces productions. Ainsi, d'après le récit de Mme Hugo, c'est au pied de l'échafaud de Louvel, l'assassin du duc de Berry, que l'écrivain conçut, en 1820, l'idée du *Dernier jour d'un condamné. Hernani* naquit du dépit qu'inspira à l'orateur le *veto* opposé par Charles X à la représentation de *Marion Delorme*, à cause du rôle de Louis XIII. On ne lit pas non plus sans un vif intérêt les pages dans lesquelles l'auteur rappelle les mille tracasseries, les déboires, les cabales, les impertinences même auxquels Victor Hugo fut en butte, non-seulement lors de ses débuts littéraires, mais encore lorsqu'il produisit d'incontestables chefs-d'œuvre.

On ne s'appelle pas Victor Hugo sans s'être trouvé en rapports, soit amicaux, soit hostiles, avec les principales sommités littéraires et artistiques de son temps. Dans le cours du récit, nous rencontrons quelques-unes de ces figures, chacune avec son caractère particulier. Chateaubriand, Lamartine, Béranger, Lamennais, Sainte-Beuve, Gustave Planche et la bonne face épanouie d'Alexandre Dumas défilent tour à tour sous les yeux du lecteur. Leurs portraits à la plume sont un des charmes de ce livre simple et vrai, dont la publication a été interrompue par la mort de Mme Hugo. Le reproche le plus sérieux qu'on puisse adresser à l'auteur de ce livre, c'est d'avoir trop complaisamment imprimé les vers d'enfance de Victor Hugo, dont la gloire n'avait rien à gagner à cette exhibition.

HUGO (Charles-Victor), littérateur et publiciste, fils aîné du précédent, né à Paris en 1826, mort à Bordeaux, au mois de mars 1871. Il fit de brillantes études au lycée Charlemagne, et obtint des succès au concours général. En 1848, Lamartine l'attacha au ministère des affaires étrangères et le prit comme secrétaire. Quelque temps après, Victor Hugo ayant fondé, avec Meurice et Vacquerie, le journal l'*Evénement*, le jeune Charles en devint un des plus actifs collaborateurs, et attira particulièrement sur lui l'attention publique par un article sur la peine de mort qui le fit condamner à deux mois de prison. Dans ce procès, il eut pour défenseur son père, qui prononça un plaidoyer resté célèbre. A cette époque, en même temps que Charles Hugo, les autres rédacteurs de l'*Evénement*, Paul Meurice, Auguste Vacquerie et François-Victor Hugo, étaient emprisonnés. C'est à ces prisonniers que Victor Hugo adressa une pièce de vers, insérée dans les *Châtiments* :

Mes fils, soyez contents ; l'honneur est où vous êtes.
. . . .
Ils vous ont condamnés ; que l'avenir les juge!
Toi, pour avoir crié : « La France est le refuge
Des vaincus, des proscrits! » Je t'approuve, mon [fils.
Toi, pour avoir, devant la hache qui s'obstine,
Insulté la guillotine,
Et vengé le crucifix!

Après le coup d'Etat de 1851, Charles Hugo voulut partager l'exil de son père. Il quitta la France, habita tantôt Jersey, tantôt la Belgique, et s'occupa à la fois de travaux littéraires et de photographie. En 1869, il fut, avec Paul Meurice et Vacquerie, un des fondateurs du *Rappel*, où il fit à l'Empire une guerre sans relâche, et dont il était encore un des plus actifs collaborateurs lorsqu'il mourut subitement à Bordeaux d'une congestion cérébrale. Son corps, transporté à Paris, fut conduit au Père-Lachaise le jour même de la révolution du 18 mars. Charles Hugo était un écrivain de talent. Il avait une imagination ardente et vive. Dans ses écrits littéraires, son style est souvent maniéré et précieux. Comme journaliste, il avait de la verve et du trait. On lui doit un certain nombre d'ouvrages : le *Cochon de saint Antoine* (1857); la *Bohême dorée* (1859); la *Chaise de paille* (1859); une *Famille tragique* (1860); une comédie en un acte : *Je vous aime* (1861). Lorsque Victor Hugo publia les *Misérables*, M. Charles Hugo tira de ce roman un drame qui fut représenté à Bruxelles, mais qui n'obtint que très-peu de succès.

HUGO (François-Victor), littérateur, frère du précédent, né à Paris en 1828. Comme son frère Charles, il fit avec succès ses études au lycée Charlemagne, collabora, de 1848 jusqu'au coup d'Etat, au journal l'*Evénement*, où il traita principalement les questions relatives à la politique étrangère, et fut condamné, en 1851, à la prison pour délit de presse.

M. François Hugo quitta la France, avec son père, après le 2 décembre 1851. Il employa ses années d'exil à étudier à fond la littérature anglaise et fut, en 1869, un des rédacteurs fondateurs du journal le *Rappel*, où ses articles lui valurent, à la fin de l'Empire, plusieurs condamnations. Plus froid, mais plus instruit que ne l'était son frère, il écrit d'un style plus ferme et plus châtié. Comme journaliste, il aime, à propos des événements contemporains, à chercher des leçons dans le passé et à s'appuyer sur l'histoire, surtout sur celle de la Révolution française. On lui doit : l'*Ile de Jersey, ses monuments, son histoire* ou la *Normandie inconnue* (1857, in-8°); les *Sonnets de Shakspeare*, traduits pour la première fois, avec une *introduction* (1857, in-18), et aussi la traduction des *Œuvres complètes* de Shakspeare (1860-64, 13 vol. in-8°), avec des études sur les œuvres et un classement nouveau. Dans cette traduction, d'une remarquable fidélité, et dans les études qui l'accompagnent, M. François Hugo a fait preuve d'un esprit critique plein de pénétration, et d'une connaissance approfondie de l'histoire et de la littérature anglaises du temps d'Elisabeth.

HUGOLÂTRE s. m. (u-go-lâ-tre — de *Hugo*, et de *latrie*). Partisan outré des opinions littéraires de Victor Hugo; admirateur outré de cet écrivain.

— Adjectiv. : *M. Carré fut jadis un romantique à tous crins,* HUGOLÂTRE *et racinophobe.* (Th. Gaut.)

HUGON s. m. (u-gon; *h* asp. — du germanique : ancien haut allemand *hugu*, *hugi*, intelligence, anglo-saxon *hyge*, scandinave *hugr*, gothique *hugs*, d'où *hugjan*, penser, *and-hugjan*, révéler, *af-hugjan*, aveugler, tromper, *ga-hugs*, pensée. Pictet soupçonne une affinité entre ces formes et les noms germaniques de l'œil : gothique *aúgô*, anglo-saxon *eage*, scandinave et ancien allemand *auga*, etc. Le nom propre *Hugon*, de *hugu*, intelligence, signifiait proprement *homme d'esprit*, *homme intelligent*). Superst. Sorte de fantôme qui, au dire des habitants de Tours, parcourait, pendant la nuit, la campagne et les remparts, maltraitant tous ceux qu'il rencontrait. ‖ On l'appelait souvent le *roi Hugon* ou le *roi Huguet*.

HUGON (Herman), érudit et jésuite belge. V. Hugo.

HUGONET ou **HUGON** (Guillaume), chancelier du duché de Bourgogne, exécuté à Gand en 1477. Il prit une part des plus actives aux affaires de son temps, accompagna à Trèves Charles le Téméraire, qui eut dans cette ville une entrevue solennelle avec l'empereur Frédéric, et contribua puissamment à amener la paix entre le duc de Bourgogne et Louis XI (1474). Ayant livré au roi de France le connétable de Saint-Pol, réfugié dans les Pays-Bas, Hugonet excita contre lui la haine du fils du proscrit (1476), qui saisit la première occasion de se venger. Ce fut, en effet, le comte de Saint-Pol qui excita contre Hugonet le peuple de Gand, lorsqu'on apprit que le chancelier avait consenti à remettre l'Artois entre les mains de Louis XI, à la condition que ce monarque donnerait des secours à Marie de Bourgogne contre les Gantois. Après la bataille de Nancy, Hugonet tomba entre les mains de ces derniers, et fut mis à mort malgré tous les efforts faits par la princesse Marie pour le sauver.

HUGONIACÉ, ÉE adj. (u-go-ni-a-sé; *h* asp. — rad. *hugonie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre hugonie.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, composée du seul genre hugonie : *Les* HUGONIACÉES *sont des arbrisseaux de l'Inde.* (C. d'Orbigny.)

— **Encycl.** Les *hugoniacées* sont des arbrisseaux à feuilles alternes, presque opposées au voisinage des fleurs, ovales, entières ou un peu dentées, coriaces, lisses en dessus, tomenteuses en dessous, à stipules caduques. Les fleurs, solitaires à l'aisselle des feuilles, ont un calice à cinq sépales persistants; une corolle à cinq pétales oblongs; dix étamines hypogynes, à anthères introrses; un ovaire arrondi, à cinq loges, surmonté de cinq styles filiformes distincts. Le fruit est une baie charnue, divisée en cinq coques à une ou deux loges, renfermant chacune une ou deux graines. Cette famille ne comprend que le genre hugonie, qui a l'Inde pour patrie.

HUGONIE s. f. (u-go-nî; *h* asp. — de *Hugon*, méd. allem.). Bot. Genre d'arbrisseaux, type de la famille des hugoniacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Inde.

— **Encycl.** Les *hugonies* sont des arbrisseaux à feuilles alternes, à rameaux souvent munis de deux vrilles ligneuses, recourbées en forme de corne; les fleurs simulent, par leur réunion, des corymbes axillaires ou terminaux; le fruit est charnu et renferme un noyau strié. Ces arbrisseaux croissent dans l'Inde; leur racine et leur écorce ont une odeur qui rappelle celle de la violette ou de l'iris de Florence; elles sont réputées, dans la médecine du pays, diurétiques et sudorifiques. On les emploie beaucoup contre la morsure des serpents, les poisons, contre les fièvres intermittentes et d'autres maladies. Elles sont inusitées en Europe.

HUGOU DE BASSVILLE, littérateur et diplomate français. V. Bassville.

HUGUENIN (Sulpice), révolutionnaire français, né en Lorraine vers 1750, mort vers 1803. Il avait été successivement avocat à Nancy, cavalier dans un régiment de carabiniers et commis de l'octroi de Paris, lorsque éclata la Révolution. Huguenin devint rapidement alors un des chefs des mouvements populaires du faubourg Saint-Antoine. Il prit part à la prise de la Bastille (14 juillet 1789), envahit, à la tête d'une bande, l'Assemblée législative, puis les Tuileries (20 juin 1792), s'empara, la veille du 10 août, de l'Hôtel de ville, d'où il chassa la municipalité, et se fit nommer président de la Commune. Il signa, le 30 août, des ordres qui remplirent de détenus les prisons de Paris, et donna le signal des massacres de septembre. Chargé ensuite de missions à Lyon, en Savoie, en Belgique, il se livra à des rapines et à des concussions de tout genre, fit, si l'on en croit Prudhomme, dont le témoignage est au reste fort suspect, amener à sa maison de Paris douze chariots chargés d'objets précieux pris en Belgique, se vit accusé de déprédations devant le conseil de la Commune, et parvint à se soustraire à une condamnation. Depuis lors, il vécut dans la plus profonde obscurité.

HUGUENIN (Jean-Pierre-Victor), statuaire français, né à Dôle en 1801, mort à Paris en 1860. Il étudia sous Ramey, puis à l'Ecole des beaux-arts (1825-1829). Au Salon de 1835, il envoya un *Hyacinthe mourant* qui lui valut une médaille, puis il exécuta un assez grand nombre de statues, notamment : *Odette de Champdivers*, *Charles VI*, la *Chute d'Eloa*, *Hébé*, *Scène du massacre des Innocents*, *Baigneuse*, *Psyché évanouie*, *Mater Dolorosa*, *Valentine de Milan* (1846), qu'on voit au jardin du Luxembourg, etc.; enfin des bustes, entre autres ceux du *Marquis de Fontanes*, de *Mlle de Fitz-James*, du *Baron Renaud*. Huguenin était un artiste laborieux, un praticien habile; mais il manquait d'originalité, et aucune de ses œuvres n'a eu un succès complet.

HUGUENINE s. f. (u-ghe-ni-ne; *h* asp. — de *Huguenin*, bot. savoisien.). Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères, formé aux dépens des sisymbres, et dont l'espèce type croît sur les pelouses des Alpes.

HUGUENOT, OTE s. (u-ghe-no, o-te; *h* asp. — V. l'étym. à la partie encycl.). Nom injurieux donné aux calvinistes par les catholiques de France : *On mande de tous côtés que ce grand armement du prince d'Orange tombe enfin sur la France, où les* HUGUENOTS *remuent de toutes parts.* (Boss.)

— Fam. Catholique peu fervent, qui ne se conforme pas aux prescriptions de sa religion : *Vous manquez la messe,* HUGUENOTE!

— s. f. Métrol. Monnaie de peu de valeur, qui remontait à Hugues Capet.

— Econ. domest. Petit fourneau de terre ou de fer, sur lequel on place une marmite. ‖ Vaisseau de terre sans pieds, pouvant se placer sur un fourneau.

— Art. culin. *Œufs à la huguenote*, Œufs cuits dans du jus de mouton, manière de les accommoder que les catholiques ne pouvaient se permettre aux jours maigres, et qui ne convenait qu'aux huguenots.

— Adj. Qui a rapport aux huguenots : *Parti* HUGUENOT. *Faction* HUGUENOTE. *Quand le fiel* HUGUENOT *s'épanche sur un catholique, ce n'est pas pour quelques gorgées.* (L. Veuillot.)

— **Encycl.** *Huguenot*, que l'on trouve aussi écrit *huguenaud* et *aignot* dans les documents du temps, est un terme de mépris sous lequel les catholiques français du XVIe siècle désignaient les protestants et plus particulièrement les calvinistes, et dont ceux-ci se parèrent ensuite, comme il arriva pour les *gueux* des Pays-Bas et pour les *sans-culottes* de notre histoire révolutionnaire.

Les auteurs sont restés longtemps indécis sur l'origine aussi bien que sur la signification du mot *huguenot;* « chacun en a devisé à son appétit, » dit Pasquier, qui, lui-même, n'a pas trouvé l'étymologie véritable; et ce qu'il y a de remarquable, c'est que les contemporains eux-mêmes en ont été réduits à émettre une curieuse série de conjectures, que nous allons dérouler, et parmi lesquelles il y en a de véritablement folles. Cependant Tavannes et Jean Diodati avaient donné l'étymologie vraie, celle qui fait dériver *huguenot* du mot allemand *eidgenossen* (liés par serment, confédérés); mais leur opinion avait été rejetée. Nous allons passer en revue toutes les conjectures que M. Rabutaux a très-bien résumées dans un excellent article de l'*Encyclopédie moderne*.

« Il est peu de mots, dit-il, sur l'origine desquels on ait plus disputé et l'on se soit moins accordé. Il forme certainement un des chapitres les plus curieux de la philologie pendant les deux derniers siècles, et il donna lieu aux conjectures les plus extravagantes. Loin de moi la pensée de médire de la science étymologique; mais il n'en coûte rien, même à ceux qui, comme moi, l'estiment le plus, d'avouer qu'à son début elle s'est bien souvent fourvoyée. » Héraud et le maréchal de Montluc ne font pas difficulté de confesser leur ignorance. Ceux-là sont les sages, il convient de les mettre hors de cause. Pasquier, moins prudent, consacre tout un chapitre à l'exposition des opinions émises de son temps sur ce sujet. Son témoignage n'a de poids qu'en ce qu'il affirme avoir entendu cette appellation « dans la bouche de quelques siens amis tourangeaux, » huit ou neuf ans avant l'affaire d'Amboise. Le mot daterait donc, suivant lui, de 1551 ou 1552; mais les auteurs sont unanimes à dire qu'il n'était employé jusqu'alors qu'en Touraine et que ce ne fut qu'après 1562 qu'il se répandit dans le reste de la France.

Selon Duverdier, il vient du nom de Jean Hus, le célèbre novateur qui fut brûlé par les Pères du concile de Constance, « comme qui diroit les guenons de Hus. » Jean de La Haga le dérive du nom d'un certain Hugues, sacramentaire du temps de Charles VI. D'autres y voient une allusion à la conduite que suivaient les réformés, fidèles à la fortune des descendants de *Hugues* Capet et ennemis des Guises, rivaux de la maison de France. Coquille émet cet avis, et Le Duchat paraît l'adopter en faisant observer que *huguenot* est usité comme diminutif de *Hugues*. Valois affirme que les mots *Hugues* et *Hue* sont synonymes et qu'après avoir été longtemps employés comme noms d'hommes ils sont devenus aussi depuis, comme *Gille*, des termes de mépris, et qu'ils furent appliqués, avec cette intention, aux réformés, comme qui dirait des *huets* ou des *huguets*. Castelnau, avec plus d'érudition que de sens commun, va chercher une maille ou petite monnaie du temps de Hugues Capet, nommée *huguenot*, pour en faire la marraine des calvinistes. Les femmes des environs d'Amboise, très-versées, comme chacun sait, dans la numismatique, voyant fuir les conjurés poursuivis, s'écriaient que c'étaient de pauvres gens qui ne valaient pas des *huguenots*. La ville de Tours ayant été l'une des premières en France où le mot *huguenot* fut en usage, on le rattacha à un certain roi *Hugon*, revenant sous forme de lutin ou loup-garou, qui passait pour rôder dans les rues pendant la nuit, soit qu'à cause de leurs assemblées de nuit on considérât les réformés comme les disciples du roi Hugon, soit parce que ces assemblées avaient lieu dans une tour de la ville qui avait pris du célèbre farfadet le nom de Hugon. Cette opinion est celle de Théodore de Bèze, de d'Aubigné, de de Thou, de Pasquier, du P. Daniel et de la plupart des anciens historiens, comme La Popelinière, Davila et Strada. Voici ce que dit à ce sujet Th. de Bèze, dans son *Histoire ecclésiastique* (1580) :

« Or, pour ce qu'il a esté fait mention de ce mot de *huguenot*, donné à ceux de la religion réformée durant l'entreprise d'Amboise, et qui leur est demeuré depuis, j'en dirai un mot en passant, pour mettre hors de doute ceux qui en cherchent la cause assez à l'égarée. La superstition de nos devanciers jusques à vingt et trente ans en çà estoit telle que, presque par toutes les bonnes villes du royaume, ils avoient l'opinion que certains esprits faisoient leur purgatoire en ce monde après leur mort, qu'ils alloient de nuict par la ville battans et outrageans beaucoup de personnes, les trouvans par les rues. Mais la lumière de l'Evangile les a fait esvanouir, et nous a appris que c'estoient coureurs de pavés et ruffiens. A Paris, ils avoient le moine bourru, à Orléans le mulet Odet, à Blois le lougarou, à Tours le roy *Huguet*, et ainsi des autres villes. Or, est-il ainsi que ceux qu'on appeloit luthériens estoient, en ce temps-là, regardés de jour si près qu'il leur falloit nécessairement attendre la nuict pour s'assembler, pour prier Dieu, prescher et communiquer aux saincts sacrements : tellement qu'encore qu'ils ne fissent peur ni tort à personne, n'est-ce que les prestres par dérision les firent succéder à ces esprits qui rôdoient la nuict. De cela advint, ce nom estant tout commun en la bouche du menu peuple, d'appeler ceux de la religion *huguenots* au pays de Touraine, et premièrement à Tours que ceux de la religion s'assemblans de nuict furent surnommés *huguenots* comme s'ils eussent esté la troupe de leur roy *Huguet :* et pour ce que la première descouverte de l'entreprise d'Amboise se fit à Tours, qui en baillèrent avertissement sous ce nom de *huguenots*, ce sobriquet leur en est demeuré. »

Les historiens qui ont fait dériver *huguenots* de Hugues Capet sont moins nombreux. C'est cependant l'opinion qu'a adoptée Elie Benoît dans son *Histoire de l'édit de Nantes*. Fetizon, pasteur réfugié à La Haye, donne, dans son *Apologie des réformés* (1683), les raisons de cette hypothèse : « Le titre de *huguenots* est

un titre glorieux, dit-il, puisqu'il montre que ceux à qui on le donnoit estoient les fidèles partisans des descendans de Hugues Capet. C'est ce que déclare l'historien flamand Hareus. Laval met entre les diverses origines de ce mot le nom de Hugues, qui ne peut être que celui de Hugues Capet. Mais les réformés contemporains disent nettement, dans leurs remonstrances, que les Guises les appeloient *huguenots*, en dérision de ce qu'ils soutenoient les descendants de Hugues Capet. Ainsi, quand Mézeray aurait de bonnes preuves, comme il dit, que ce mot vient du terme suisse qui signifie *associé*, il y a apparence que ce furent les Guises qui changèrent ce terme suisse, pour en faire dans leur sens un terme d'insulte. »

Mais ce n'est pas tout encore; il en est qui le dérivent tout simplement de l'interprétation : *hue guenaux!* que l'on adressait, disent-ils, aux protestants : *guenaux*, dans la langue du XVIe siècle, est synonyme de lépreux, de mendiants couverts d'ulcères. L'opinion de Caseneuve est beaucoup plus savante, mais n'est pas plus heureuse. Il voit dans le mot *huguenot* une transformation du verbe flamand *heghenen*, ou, selon la prononciation flamande, *huguenen*, qui signifie *purifier*, et il rattache assez ingénieusement cette étymologie au nom de *puritains* et à la secte des *cathares*, *katharos*, pur. Tavannes cite des philologues qui expliquaient *huguenots* par *ut nos*, sans prendre la peine de nous dire les excellentes raisons qu'ils pouvaient invoquer en faveur de cette savante opinion. Des Accords, pour éclairer le débat, nous raconte une petite anecdote : « Après la découverte de la conspiration d'Amboise, un jeune gentilhomme allemand, pris parmi les conjurés, est amené au cardinal de Lorraine. Celui-ci l'interroge : « Huc nos, *serenissime princeps, advenimus*, » lui répond le pauvre prisonnier en commençant sa harangue, et « voilà la vraie cause du mot, dit prudemment Des Accords, s'il n'y en a d'autre meilleure. » Pasquier appelle cette étymologie une chose ridicule, et il a raison. En voici une autre qui ne l'est pas moins; c'est celle qui tire le mot « *a* gnosticis *hereticis qui luminibus exstinctis sacra faciebant*.» C'est encore Des Accords qui la rapporte; il a la main malheureuse. Mais voici le triomphe de la science étymologique. Le monde savant doit cette explication à Guill. Robert, qui prétendait l'avoir puisée dans un livre de luthérien. C'est un trait de mœurs en même temps qu'une découverte philologique. Calvin, fils du diable et diable lui-même, avait eu pendant longtemps des relations plus ou moins légitimes avec un démon femelle nommé *Nox*. Or, ce sectaire, dans certains moments, avait coutume de s'écrier *Huc Nox!* L'incube, qui ne savait pas le latin, prit ces mots pour un nom propre et le donna au fruit de ce mystérieux commerce; ce mariage de Calvin et des ténèbres, d'où s'engendre la nuit, n'est évidemment qu'une allégorie.

Il est temps d'en venir à la véritable étymologie. Ce qui n'est pas flatteur pour les étymologistes d'autrefois, c'est qu'elle avait été depuis bien longtemps proposée sans mettre fin à la querelle. Jean Diodati, Tavannes, le P. Maimbourg, H. Sponde, etc., donnent tous pour origine du mot *huguenot* le mot allemand *eidgenossen*. Le Père Maimbourg, préoccupé par le sens que ce mot reçut chez nous, l'interprète inexactement, et le traduit par *alliés en la foi*. Jean Diodati, Mézerai et Henri de Sponde l'interprètent avec plus de raison dans le sens d'alliés, ligués ou *fœderati*, et Tavannes, dépassant le but, le considère comme une allusion à l'état démocratique que les premiers ministres voulaient introduire en France et comme un mot de passe et une désignation secrète dont ils se servaient entre eux. *Huguenot* vient donc de *eidgenossen*, lié par serment, de *eid*, serment, *genoss*, associé. Ce mot, d'origine germanique, devint, en France, *huguenot*, et « les courtisans, se cuidant inocquer, » dit Pasquier, l'appliquèrent aux sectateurs de Calvin.

Ce qui donne du poids à cette étymologie, c'est qu'elle est confirmée par bon nombre de témoignages contemporains, de documents où l'on trouve le mot *huguenot* écrit *eidgnot* et *aignot*. Ainsi, dans la *Response des triumvirs à la Déclaration faite à Orléans le* 8 *avril* 1562, *par M. le prince de Condé, etc.*, on lit les passages suivants : « Le roi de Navarre se laissoit-il circonvenir par les paroles, comme les *aignos* s'efforcent le prince de Condé?... La conjuration faite dernièrement à Orléans, baptisée *association* en françois, et en genevois *aignossen*, a trop découvert le fait... »

Cette étymologie est aujourd'hui admise par tous les historiens, Michelet, Mignet, Henri Martin, etc.; elle a été très-savamment appuyée par M. Ampère dans son *Histoire de la formation de la langue française*.

Cependant Th. de Bèze, d'Aubigné, de Thou, se sont-ils complétement trompés en rapportant l'étymologie du mot *huguenot* au roi Hugon de la légende tourangelle, et d'autres en la rapportant à Hugues Capet? Non, probablement. L'appellation *eidgenossen*, *eignots*, qui est la vraie, était trop savante pour être admise si rapidement par le peuple, si elle n'avait pas été un peu aidée par quelque légende populaire. Aussi nous rallions-nous à l'opinion de M. Henri Martin : « On nomma *eignots*, dit-il, les réformés genevois lorsqu'ils se furent alliés à une partie des Suisses allemands pour s'affranchir du duc de Savoie. Ce nom passa en France, mais assez obscurément, jusqu'à ce que le peuple de Tours en eût fait la fortune par une circonstance assez singulière. Les Tourangeaux entendirent parler des *eignots*, sans savoir le sens de ce mot étranger; ils en firent des *huguenots* et prétendirent que c'étaient les gens du roi Hugon, parce qu'ils rôdaient dans l'ombre comme lui et tenaient leur sabbat la nuit. Les catholiques firent de ce nom une injure; les protestants s'en firent un titre de gloire et voulurent que *huguenot* signifiât défenseur de la race de Hugues Capet contre les Lorrains. »

Du mot *huguenot*, on en a tiré d'autres qu'il nous suffira de rappeler ici : on appelait *huguenote* un vase garni d'un couvercle, dans lequel, dit-on, on portait leur modeste repas aux calvinistes éloignés de la maison pour assister à leurs assemblées. On nommait encore ainsi une jatte d'étain, désignée à Metz par une allusion analogue sous le nom de *prêcheresse*, et enfin, selon l'Académie, un petit fourneau avec sa marmite. Voilà des enfants certainement indignes de leur père...

Huguenots (LES), opéra en cinq actes, paroles de Scribe et Émile Deschamps, musique de Giacomo Meyerbeer, représenté pour la première fois à l'Académie royale de musique le 29 février 1836. Ce chef-d'œuvre a sa place marquée dans l'histoire de l'art musical au XIXe siècle, à côté de *Guillaume Tell*, de la *Juive* et de la *Muette;* mais il ne saurait leur être comparé. Conçu dans le courant d'idées du romantisme, il n'a survécu à cette école artistique et littéraire que parce qu'il en a exprimé les beaux caractères. Meyerbeer a su donner aux épisodes descriptifs un cachet historique toujours intéressant et élevé; mais il a animé d'un souffle de vie et de passion ces tableaux multipliés à profusion dans le poëme. Il y a même une gradation, un *crescendo* habilement calculé et dont le mérite incombe au seul musicien; car l'interprétation se développe, sous ce rapport, dans des proportions bien plus vastes que le thème. Les habitudes galantes de la cour des Valois sont exprimées tour à tour avec *brio* et folie dans l'introduction : *Bonheur de la table;* avec une grâce étudiée dans la romance accompagnée sur la viole d'amour : *Plus blanche que la blanche hermine*. L'entrée de Marcel, le choral de Luther et la chanson huguenote sont un intermède qui indique l'ordre d'idées dans lequel le drame va se dérouler. Les accents sont ici plutôt durs que mâles, et font contraste avec ceux des jeunes seigneurs. Tout ce qui suit forme un tableau correspondant au premier; c'est la contre-partie féminine de la scène d'orgie et de plaisir; mais nous sommes au *pays de Tendre*. La morbidesse et la voluptueuse langueur y règnent. C'est la cavatine du page due à la collaboration de M. Emile Deschamps : *Nobles seigneurs, salut!* qui sert de transition; puis vient le grand air : *O beau pays de la Touraine*, suivi du chœur délicieux des baigneuses, de la scène du bandeau et du duo : *Beauté divine, enchanteresse*. C'est ensuite que commence l'œuvre dramatique proprement dite. Elle s'ouvre en mettant en présence les étudiants huguenots et les catholiques. Ici, la partialité et l'esprit général de l'opéra se dissimulent mal; car autant le *rataplan* a une allure franche et sympathique, autant les litanies sont pleurardes et languissantes. La ronde des bohémiennes, si originale, et le chant du couvre-feu nous préparent bien à des scènes étranges et lugubres. La passion de l'amour éclate pour la première fois dans le magnifique duo entre Marcel et Valentine : *Dans la nuit où seul je veille*. Le septuor du duel accuse avec plus de force le fanatisme des deux partis que toutes les escarmouches précédentes. Enfin l'action arrive à son paroxysme dans la scène de la conjuration et de la bénédiction des poignards, écrite aussi par M. Emile Deschamps. Les masses chorales et instrumentales se réunissent pour produire un des plus beaux effets qui existent au théâtre. Les entraînements de l'amour, les résistances de l'honneur ne le cèdent pas en puissance d'expression dans l'immortel duo du quatrième acte, dû à l'inspiration poétique du même auteur : *Où je vais?... secourir mes frères; Tu l'as dit, oui tu m'aimes*. Enfin la catastrophe est consommée à la fin du grand trio : *Savez-vous qu'en joignant vos mains dans les ténèbres?* On voit par quelle suite savante et habilement ménagée Meyerbeer est arrivé à produire des effets puissants et irrésistibles. Mlle Falcon, Nourrit, Duprez et Levasseur ont été de dignes interprètes de cette œuvre admirable.

HUGUES (saint), archevêque de Rouen, petit-fils de Pépin d'Héristal, né dans le courant du VIIe siècle, mort à Jumiéges le 9 avril 730. Son père, Drogon, avait été fait duc de Champagne. Hugues profita du pouvoir et des richesses de sa famille pour doter magnifiquement les abbayes de Fontenelle et de Jumiéges. Fait archevêque de Rouen (722), il administra concurremment les diocèses de Paris et de Bayeux, et se distingua par ses bonnes œuvres. Il fut canonisé. L'Eglise l'honore le 8 avril. Les actes de saint Hugues de Rouen sont pleins de fables ridicules.

HUGUES (saint), abbé de Cluny, né à Semur, dans le Brionnais, en 1024, mort à Cluny en 1109. Il fut élu abbé en 1049, donna un grand accroissement à son monastère, imposa aux moines de son ordre une sévère discipline et fit fleurir parmi eux les lettres et les sciences. Le pape saint Léon, qui l'avait en haute estime, le chargea d'une mission difficile en Hongrie. A partir de ce moment, il se vit consulté sur les questions les plus graves agitées en France et à Rome; il fut, à plusieurs reprises, légat apostolique. Lors de la querelle qui eut lieu entre Grégoire VII et l'empereur, Hugues, dont la prudence était extrême, refusa de se prononcer, et se contenta de jouer entre eux le rôle de médiateur. On a de lui des *Lettres* et des *Règlements*, insérés dans la *Bibliotheca Cluniacensis*. L'Eglise l'honore le 29 avril.

HUGUES (saint), évêque de Grenoble, né à Châteauneuf-sur-Lers, près de Valence, en 1053, mort en 1132. Il fut d'abord pourvu d'un canonicat à l'église de Valence, seconda Grégoire VII dans sa lutte contre les prélats simoniaques de France, fut élu au siége de Grenoble dans le concile d'Avignon, et consacré par le pontife en personne (1080). Deux ans plus tard, fatigué du poids de l'épiscopat, il se retira au monastère de la Chaise-Dieu; mais il fut rappelé sur son siége par ordre de Grégoire, établit saint Bruno et ses compagnons dans les solitudes où s'éleva plus tard la Grande-Chartreuse, assista à plusieurs conciles, et fut canonisé deux ans après sa mort, surtout en mémoire de son zèle pour la cause ultramontaine. On le regarde comme l'auteur du célèbre *Cartulaire de l'Eglise de Grenoble*, dont quelques extraits ont été publiés dans les *Mémoires pour servir à l'histoire du Dauphiné*, par Allard. Il est honoré le 1er avril.

HUGUES, roi d'Italie, né en Provence vers la fin du IXe siècle, mort en 947. Il était fils de Thibault, comte d'Arles. Les intrigues d'Hermengarde, sa sœur utérine, devenue marquise d'Ivrée, le firent proclamer roi d'Italie par les barons assemblés. Il passa aussitôt en Italie, battit à Novare son compétiteur, Rodolphe II, et inaugura dès lors un règne odieux, où la perfidie le dispute à la cruauté et à la débauche. Il épousa publiquement la courtisane Marozia, fit crever les yeux à son propre frère, Lambert, qu'il soupçonnait de conspiration, et finit par ameuter contre lui la population. Chassé de Rome par son beau-frère, Albéric, il essaya d'y rentrer après avoir battu Arnold, duc de Bavière, fit un traité avec lui et lui donna sa fille en mariage. Bientôt après, il entra en guerre avec son autre beau-frère, Bérenger, se vit enfin abandonné de tous les siens, et fut contraint d'accepter les conditions de Bérenger, qui s'empara de l'autorité effective, en laissant à Hugues le titre de roi. Lassé bientôt de cette tutelle humiliante, il abandonna l'Italie et vint mourir en Provence. Hugues n'a pas laissé un souvenir bien estimable; mais, en ce temps d'intrigues et de troubles, on ne peut lui contester d'avoir tenté, habilement et énergiquement, par des moyens où la morale, il est vrai, peut trouver à redire, d'établir un gouvernement stable.

HUGUES LE BLANC ou **LE GRAND**, comte de Paris et duc de France, fils du roi Robert, né vers la fin du IXe siècle, mort en 956. Son surnom de **Grand** lui venait de ses immenses domaines; il était le plus puissant des barons de tout le pays compris entre la Seine et la Loire. Après la mort de son père, tué à la bataille de Soissons (923), il vainquit Charles le Simple, mais dédaigna le titre de roi et le laissa prendre à son beau-frère, Raoul de Bourgogne. Au milieu de l'agonie des carlovingiens, il paraît n'avoir eu d'autre préoccupation que d'étendre ses domaines et de préparer la grandeur de sa famille, qui exerçait déjà l'autorité royale, bien qu'elle hésitât encore à monter sur le trône. Outre ses possessions laïques, il était titulaire des abbayes de Saint-Denis, de Saint-Germain des Prés et de Saint-Martin de Tours. Cet abbé féodal ne fut occupé, pendant toute sa vie, que de guerres, d'intrigues et de trahisons; il soutint tour à tour, et au gré de ses intérêts, Charles et Raoul; favorisa l'élévation de Louis d'Outre-Mer; s'allia ensuite contre lui au duc de Normandie, et, plus tard, à Othon, roi de Germanie, le fit prisonnier, et se fit céder Laon, la capitale des derniers carlovingiens. Toutefois, il lui rendit ses possessions, et se reconnut de nouveau son vassal par le traité de 950. Après la mort de Louis, il laissa couronner son fils Lothaire, âgé de treize ans, dédaignant pour la troisième fois de s'emparer de la couronne; mais il se fit donner l'investiture du duché d'Aquitaine par le prince enfant. Il mourut peu après, laissant son duché de France à l'aîné de ses fils, qui devait consommer la ruine de la race abâtardie de Charlemagne.

HUGUES CAPET, roi de France, fondateur de la dynastie des capétiens, fils aîné du précédent, né vers 946, mort en 996. Son surnom de **Capet** ou **Chapet** lui venait de la grosseur de sa tête ou d'une coiffure, d'une chape qu'il portait habituellement (sans doute comme abbé laïque de plusieurs monastères), ou bien encore, suivant une conjecture de M. Henri Martin, de son caractère opiniâtre (de *caput*, tête; son nom signifierait alors *Hugues l'entêté*). Il n'avait que dix ans lorsque, à la mort de son père, il hérita du duché de France et du comté de Paris, sous la tutelle de sa mère. Sa minorité fut une sorte de trêve à la longue lutte de sa famille et de son parti contre les derniers carlovingiens. Le roi Lothaire était également mineur, et il semble qu'à cette époque le puissant roi de Germanie, Othon, oncle du duc de France et du roi, ait exercé une grande influence sur les affaires intérieures. M. Augustin Thierry, ainsi que la plupart des historiens modernes, en mettant en lumière le caractère tout germanique des carlovingiens, représente les capétiens comme les chefs du parti national. A l'avénement d'Othon II, poussé peut-être par Hugues Capet, Lothaire fit acte d'indépendance, tenta de reculer jusqu'au Rhin la frontière de son royaume, et vint séjourner en vainqueur dans le palais d'Aix-la-Chapelle. Mais cette velléité ne servit qu'à amener en France une armée de 60,000 Allemands, qui vinrent camper sur les hauteurs de Montmartre. Le roi franc se lia de nouveau avec la puissance germanique par un traité qui mécontenta les grands et fortifia le parti de son adversaire. Aucune révolte, cependant, n'eut lieu jusqu'à la fin de son règne. Mais l'autorité de Hugues, qu'on appelait le *grand duc*, croissait de plus en plus à côté de l'affaissement de la vieille dynastie. « Lothaire n'est roi que de nom, écrivait Gerbert; Hugues l'est en fait et en œuvres. » On a peu de détails sur cette partie obscure de nos annales. Une chronique découverte récemment, celle de Richer, jette cependant quelque lumière sur l'importante révolution qui donna définitivement la couronne à la troisième race. Après la mort de Louis (987), qui n'avait survécu qu'un an à son père Lothaire, l'assemblée des barons, réunie à Senlis, écartant les prétentions de Charles, duc de Lorraine et frère de l'avant-dernier roi, éleva à la dignité royale le puissant duc de France, qui fut sacré à Noyon le 1er juillet suivant. Ainsi fut irrévocablement consommée la déchéance de la dynastie carlovingienne. « L'avénement de la troisième race, dit M. Augustin Thierry, est, dans notre histoire nationale, d'une bien autre importance que celui de la seconde; c'est, à proprement parler, la fin du règne des Francs et la substitution d'une royauté nationale au gouvernement fondé par la conquête. » Au reste, ce changement de dynastie fut à peine remarqué des seigneurs indépendants des provinces au delà de la Loire. Au moment où la féodalité se constituait et s'enracinait dans le sol, la royauté n'avait pas une grande importance. Toutefois, elle reprit une nouvelle vie avec les Capets, puissants seigneurs eux-mêmes et capables de lutter contre les grands vassaux, tandis que les derniers carlovingiens étaient souvent dominés par les moindres barons. Charles de Lorraine fit valoir ses prétentions par les armes et s'empara de Laon (988). Trahi par l'un des siens, il fut livré à Hugues Capet, qui l'envoya mourir dans la prison d'Orléans. Ses fils, les derniers de la race de Charlemagne, se réfugièrent en Allemagne, où leur postérité s'éteignit obscurément dans le XIIIe siècle. A dater du règne de Hugues Capet, l'hérédité de la couronne s'établit d'une manière plus régulière et plus indépendante des grands. Ce prince fit couronner son fils de son vivant, usage qui fut, en général, suivi par ses successeurs. Autant que le peu de monuments qui nous restent permet de l'apprécier, ce fondateur de dynastie dut son élévation à la force des choses bien plutôt qu'à ses qualités personnelles, et il n'eut rien qui rappelât le caractère de ses grands aïeux, Robert le Fort et Eudes. Mais il eut pour lui l'Eglise et la féodalité, deux puissances qu'il favorisa peut-être trop exclusivement.

HUGUES Ier, duc de Bourgogne, né vers 1040, mort en 1093. Il succéda, en 1075, à son grand-père, Robert Ier, parvint, avec l'aide de son beau-père Guillaume, comte de Nevers, à chasser de Bourgogne ses deux oncles, qui lui disputaient la souveraineté, et gouverna ses Etats avec modération et sagesse. Le chagrin que lui fit éprouver la perte de sa femme, Sibylle, fut tel, qu'il abdiqua en faveur de son frère, Eudes, et se retira à l'abbaye de Cluny, où il embrassa la vie monastique.

HUGUES II, dit **Borel** ou **le Pacifique**, duc de Bourgogne, mort en 1142. Il était neveu du précédent. Lorsque son père, Eudes, se rendit à la croisade, en 1097, il administra le duché pendant son absence, et lui succéda en 1103. Ce prince gagna l'affection des grands et du peuple, et garantit, pendant quarante ans, ses Etats des malheurs de la guerre. Il avait accompagné, en 1109, Louis le Gros dans son expédition contre les Normands.

HUGUES III, duc de Bourgogne, né vers 1150, mort en 1193. Il était fils d'Eudes II, à qui il succéda, sous la tutelle de sa mère, Marie de Champagne, en 1162. En 1171, Hugues se rendit en Palestine, fonda, à son retour, la Sainte-Chapelle de Dijon, pour remplir un vœu qu'il avait fait dans un moment d'extrême péril, eut à combattre plusieurs de ses vassaux, entre autres le comte de Nevers (1174) et le sire de Vergy (1185), qui appela à son secours Philippe-Auguste; concéda le droit de commune aux Dijonnais (1187), et répudia, en 1188, Alix de Lorraine pour épouser Béatrix de Viennois. En 1190, il accompagna Philippe-Auguste à la croisade, assista à la prise d'Acre, prit le commandement des troupes françaises et bourguignonnes, après

le départ du roi de France, combattit à Ascalon, puis marcha sur Tyr, où il mourut peu après.

HUGUES IV, duc de Bourgogne, né en 1212, mort en 1272. Il succéda à son père, Eudes III, sous la tutelle de sa mère, Alix de Vergy. Il agrandit ses Etats des comtés de Châlons, d'Auxonne, etc., suivit saint Louis à la croisade (1248), fut fait prisonnier à la bataille de la Massoure, recouvra la liberté en même temps que saint Louis, et fut fait roi de Thessalonique par Beaudoin, empereur de Constantinople (1265). Il eut dix enfants de ses deux femmes, Yolande de Dreux et Béatrice de Champagne.

HUGUES V, duc de Bourgogne, mort en 1315. Il succéda, en 1305, à son père, Robert II. Ce prince, doux, pacifique et bienfaisant, gouverna ses Etats avec sagesse, fit des règlements sur les monnaies et confirma les priviléges accordés à la ville de Dijon. Il était sur le point d'épouser Jeanne de France, fille de Philippe V, lorsqu'il mourut.

HUGUES LE GRAND, comte de Vermandois, troisième fils du roi de France Henri Ier, né en 1057, mort à Tarse (Cilicie) en 1102. Son surnom de **Grand**, très-fréquent dans la famille capétienne, n'implique nullement de grandes qualités ni de grandes actions chez celui qui le portait. Hugues fit partie de la première croisade (1096), fut fait prisonnier par ordre de l'empereur Alexis, délivré par Godefroy de Bouillon, et assista à la bataille de Dorylée et aux siéges de Nicée et d'Antioche. Chargé d'une mission à Constantinople, il s'enfuit en Europe, et, pour se laver de l'accusation de lâcheté, revint en Palestine, fut blessé près de Nicée, et alla mourir à Tarse des suites de sa blessure. Il fut la tige de la seconde maison de Vermandois.

HUGUES, comte de Champagne, né dans la seconde moitié du XIe siècle, mort dans la première moitié du XIIe. Il prit part à l'expédition dirigée par l'empereur Henri IV contre les Flamands (1102), se rendit en Palestine en 1113, 1121 et 1125, se fit recevoir au nombre des chevaliers du Temple et se signala par un grand nombre de fondations pieuses. Il ne voulut pas reconnaître le fils, Eudes, qu'il avait eu d'Elisabeth de Bourgogne. Il mourut en terre sainte, après avoir légué ses Etats à son neveu Thibault. Quelques historiens assurent qu'il les lui avait vendus.

HUGUES (Guillaume D'), prélat français, né à Pujols (Languedoc), mort à Embrun en 1646. Il était supérieur général de l'ordre des cordeliers, lorsque Henri IV le chargea de diverses missions diplomatiques en Italie, en Angleterre et en Allemagne. Ce fut lui qui accompagna en Espagne Elisabeth de France, devenue femme de Philippe IV, et qui négocia en Angleterre le mariage d'Henriette-Marie avec le prince de Galles. Ce fut également lui qui sacra archevêque d'Aix un frère de Richelieu (1626). Il était, depuis 1612, archevêque d'Embrun, dont il embellit la cathédrale et le palais épiscopal.

HUGUES (Victor), célèbre administrateur français, né à Marseille vers 1770, mort en 1826. Il partit, jeune encore, pour Saint-Domingue. Il y dirigeait la manutention militaire, au moment où éclata la Révolution française. Obligé de fuir, en 1793, par suite du triomphe du parti réactionnaire, il vint se fixer à Brest, et fut choisi pour accusateur public du tribunal révolutionnaire de cette ville. La Convention le choisit, avec Lebas, pour commissaire aux îles du Vent. Ils trouvèrent, en arrivant, toutes nos possessions des Antilles livrées aux Anglais par les planteurs. Victor Hugues débarqua à la Basse-Terre avec 800 hommes, battit le général Graham, l'obligea à capituler, et, par un prodige d'énergie, chassa successivement l'ennemi de la Guadeloupe, de Sainte-Lucie, de Saint-Martin, de Saint-Eustache, des Saintes, de la Désirade et de Marie-Galante. On put lui reprocher quelques excès de pouvoir, mais il avait sauvé les colonies, et le Directoire le nomma gouverneur de la Guyane (1799). Il remplit ce poste jusqu'en 1808, époque où l'arrivée inopinée d'une armée anglo-portugaise l'obligea à capituler. Traduit, à son retour en France, devant un conseil de guerre, il fut absous à l'unanimité. Il retourna alors à Cayenne; mais, devenu aveugle en 1822, il revint en France, et vécut depuis dans le département de la Gironde.

HUGUES D'AMIENS, archevêque de Rouen, né vers la fin du XIe siècle, mort en 1164. Il appartenait à la famille de Boves, qui se disait alliée à celle des comtes d'Amiens. Il entra de bonne heure au monastère de Cluny. Nommé, en 1113, prieur de Saint-Martial de Limoges, et successivement prieur de Saint-Pancrace de Leuves, et abbé de Reading (Angleterre), il fut élevé à l'archevêché de Rouen en 1130. Il garda cette dignité pendant trente-quatre ans. C'était un homme politique sans cesse mêlé aux querelles qui divisaient dès lors l'Eglise et l'Etat. L'autorité de son nom, jointe à son mérite personnel, lui avait acquis une influence considérable, et aux conciles de Reims, de Pise et de Paris, auxquels il assista, son opinion entraînait d'ordinaire celle de l'assemblée.

On possède de lui : sept livres de *Dialogues sur le souverain bien*, insérés dans les *Anecdota* de dom Martène; trois livres sur l'*Eglise et ses ministres*, où il traite de liturgie et d'administration; trois livres *A la louange de la mémoire;* une *Explication du symbole des apôtres et de l'oraison dominicale;* un traité de l'*Œuvre des six jours;* une *Vie de saint Adjuteur;* des *Lettres* à Louis le Jeune et à l'abbé Suger. Hugues d'Amiens n'affiche pas d'opinions personnelles; il se contente d'exposer les idées reçues et de grouper les autorités sur lesquelles elles s'appuient. Il n'a donc qu'un intérêt historique. Il est utile à consulter pour connaître les opinions du temps en ce qui concerne la religion et la manière dont se gouvernait le monde féodal.

HUGUES DE BRETEUIL, évêque de Langres, mort en 1051. Fils d'un comte de Breteuil, il parvint au siége épiscopal de Langres en 1031; mais, loin de donner l'exemple des vertus, il commit une telle quantité de crimes, d'adultères, etc., qu'il fut cité à comparaître devant le concile de Reims, pour rendre raison de sa conduite. Sentant qu'il lui serait impossible de se justifier, Hugues s'enfuit, fut excommunié, se rendit alors nu-pieds à Rome, et se jeta aux genoux du pape, qui lui donna l'absolution de ses crimes. Il mourut en revenant en France. On a de lui une *Lettre* sur les erreurs de Bérenger, qui a été publiée avec les œuvres de Lanfranc.

HUGUES DE CASTRO-NOVO, théologien anglais qui vivait au commencement du XIVe siècle. Il appartenait à l'ordre des frères mineurs. On a de lui, en manuscrit, un commentaire sur les *Sentences* de Pierre Lombard, un long ouvrage intitulé *De laudibus Mariæ*, un traité *De finali judicio*, et on lui attribue un traité *De victoria Christi contra Antechristum*, imprimé en 1471. Hugues partageait, en philosophie, les idées de Duns Scot.

HUGUES DE CHAMPFLEURI, prélat français, mort à Paris en 1175. Il était chancelier de France depuis 1151, lorsqu'il fut nommé évêque de Soissons (1159). Il n'en continua pas moins à remplir ses fonctions politiques jusqu'en 1171, époque où il tomba en disgrâce et se retira à l'abbaye de Saint-Victor, à Paris. On a de Hugues de Champfleuri un grand nombre de lettres intéressantes qui ont été publiées dans la collection de dom Bouquet.

HUGUES ÉTHÉRIEN, théologien italien, né en Toscane. Il vivait au XIIe siècle, du temps du pape Alexandre III. Pendant un voyage qu'il fit à Constantinople, il se concilia l'estime et la faveur de l'empereur Manuel Comnène. On a de lui : *De hæresibus quas Græci in Latinos devolvunt* ou *De immortali Deo libri III*, traité inséré dans la *Bibliothèque des Pères*, et un opuscule sur l'*Etat de l'âme séparée du corps*, publié dans le même recueil.

HUGUES DE FLAVIGNY, moine bénédictin de l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun, puis abbé de Flavigny, né en 1065, mort après 1115. Il était, par sa mère, parent de l'empereur Othon III. Sa vie fut fort agitée. Chassé de l'abbaye de Saint-Vanne, de Verdun, avec tous les autres moines, par l'évêque de cette ville, il parcourut avec Jarenton, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, l'Angleterre et la Normandie. Il fut élu, en 1097, abbé de Flavigny, près d'Autun, eut, deux ans après, une violente querelle avec l'évêque de cette ville, Norgaud, qui le suspendit de ses fonctions. Il fit prononcer, en 1100, par le concile de Valence, une sentence sévère contre ce prélat, mais ne put, néanmoins, se faire réintégrer dans son abbaye de Flavigny. En 1111, Hugues se fit introniser abbé de Saint-Vanne, par un évêque rebelle au saint-siége, et finit par être frappé des censures ecclésiastiques. On a de lui une *Chronique* précieuse pour l'histoire du moyen âge. Elle a été publiée pour la première fois par le P. Labbe, dans la *Bibliotheca manuscriptorum nova* (t. Ier).

HUGUES DE FOSSE, également désigné sous les noms d'**Hugues Farsit**, d'**Hugues de Cambrai**, premier abbé de Prémontré, né à Fosse, près de Namur, mort en 1161. Il quitta Burchard, évêque de Cambrai, dont il était chapelain, pour s'attacher à saint Norbert, lorsque ce pieux personnage vint prêcher à Valenciennes, et s'associer à ses travaux apostoliques. Hugues fut un des premiers membres de l'ordre de Prémontré, à la tête duquel il remplaça Norbert, nommé, en 1228, archevêque de Magdebourg. Sous son administration, qui dura trente-quatre ans, son institut prit un accroissement considérable. Il a été béatifié en 1660. On a de lui : une *Vie de saint Norbert*, insérée dans le recueil des Bollandistes; *Premières constitutions de l'ordre de Prémontré*; le *Livre des cérémonies de l'ordre*, etc.

HUGUES FOUCAUT, moine et historien, mort en 1197. Il habita longtemps la Sicile, puis se rendit en France, où il devint abbé de Saint-Denis. On a de lui une chronique importante, intitulée *De tyrannide Siculorum*, qui a été plusieurs fois publiée, notamment dans la collection des *Historiens d'Italie* de Muratori.

HUGUES DE FOUILLOI, moine et écrivain ecclésiastique français, né à Fouilloi, près de Corbie (Picardie), mort après 1173. Il embrassa la vie monastique sous la règle de saint Augustin, au prieuré de Saint-Laurent d'Heilly, dont il fut prieur de 1153 à 1174. Hugues est l'auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages médiocres, qu'on a attribués pour la plupart à Hugues de Saint-Victor. Nous citerons notamment les suivants : *De claustro animæ libri IV; De medicina animæ; De avibus; De nuptiis libri duo*, qui ont été insérés dans les œuvres de Hugues de Saint-Victor; *De pastoribus et ovibus*, traité inédit; *De rota prælationis et de rota simulationis*, etc.

HUGUES DE MONCEAUX, abbé de Saint-Germain des Prés, mort en 1182. D'abord moine de Vézelay, puis de Saint-Germain des Prés, il devint abbé de ce dernier monastère en 1162, fit consacrer, l'année suivante, son église abbatiale par le pape Alexandre III, protesta dans un écrit contre l'évêque de Paris, Maurice, qui avait voulu assister à cette cérémonie en vertu d'un droit qu'il prétendait avoir, et obtint gain de cause au concile de Tours. Cet abbé jouit d'un grand crédit à Rome et à la cour de France, et assista au concile de Latran en 1179. On a de lui deux lettres, et la relation de sa querelle avec l'évêque de Paris, relation qui a été publiée par les auteurs de la *Gallia christiana*.

HUGUES DE MONTIER-EN-DER, peintre et sculpteur, né, croit-on, dans les environs de Brienne, vers 960. Il entra fort jeune chez les bénédictins de Montier-en-Der (Champagne), où il s'adonna à l'étude des procédés de la peinture et de la sculpture. Ennuyé de la vie du cloître, il s'enfuit de son monastère, et se servit de ses talents artistiques pour vivre. L'évêque de Châlons-sur-Marne, Giboin, le chargea notamment de décorer de peintures l'intérieur de sa cathédrale. Vers l'an 1000, après avoir exécuté surtout des fresques, Hugues retourna dans son couvent.

HUGUES DE NONANT, évêque de Coventry, né à Nonant (Normandie), mort en 1198. Archidiacre de Lisieux vers 1173, il devint, vers 1185, évêque de Coventry, fut nommé légat du pape en Angleterre, fit disgracier, en 1191, l'évêque d'Ely, chargé, avec l'évêque de Durham, d'administrer l'Angleterre pendant l'absence de Richard Cœur de Lion, et acquit une grande influence sur la direction des affaires. Mais, ayant eu l'imprudence de s'attaquer aux moines, qu'il voulait remplacer par des chanoines réguliers, il vit se former contre lui une ligue formidable, fut expulsé de son siége (1194), et dut, pour y remonter, payer au Trésor une somme de 5,000 marcs d'or. On a de lui un récit de la disgrâce de l'évêque d'Ely, violent pamphlet que Roger de Hoveden a publié dans les *Scriptores rerum anglicarum*.

HUGUES DES PAYENS ou **DE PAINS**, un des fondateurs de l'ordre du Temple, né vers 1070, mort en 1136. Il appartenait à la famille des comtes de Champagne. Il se trouvait en Palestine lorsque, de concert avec huit gentilshommes français, il résolut d'établir un ordre religieux ayant pour objet de défendre la terre sainte, de pourvoir à la sûreté des chemins et de protéger les pèlerins contre les attaques des brigands. Les membres de cet institut firent vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, et furent installés par Beaudoin, roi de Jérusalem, dans une maison située près du Temple, ce qui leur fit donner le nom de *Frères de la milice du Temple*, de *Chevaliers du Temple*, de *Templiers*. Hugues des Payens, dans un voyage en Europe, fit approuver son ordre au concile de Troyes (1128), y reçut une règle, et, après avoir parcouru la France, l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie, en faisant un grand nombre de prosélytes, il retourna en terre sainte, où il organisa l'ordre du Temple, dont il fut le premier grand maître, et qui prit sous sa direction un développement considérable.

HUGUES DE POITIERS, moine de l'abbaye de Vézelay, mort après 1161. Il est l'auteur d'une *Histoire* intéressante de ce monastère, laquelle a été publiée dans le *Spicilegium* de Luc d'Acheri.

HUGUES DE ROMANS, archevêque de Lyon, légat du saint-siége au XIe siècle, né probablement à Romans (Dauphiné), mort en 1106. Hugues, qui n'était encore que camérier de Lyon, se mit en route pour faire un pèlerinage à Rome; en passant à Die, il assista à une assemblée du clergé qui délibérait sur le choix d'un évêque, et il fut élu, bien qu'il ne fût pas même prêtre (1073). Le pape l'ordonna et le sacra l'année suivante, puis l'envoya comme légat en France et en Bourgogne. En 1082, il fut transféré sur le siége archiépiscopal de Lyon; mais Hugues n'aspirait à rien moins qu'à la tiare pontificale. Quand Didier, abbé du Mont-Cassin (Victor III), fut élu successeur de Grégoire VII, il ne put dissimuler son dépit, et ayant attiré quelques prélats dans son parti, il refusa de reconnaître la validité de l'élection et s'opposa de toutes ses forces à l'intronisation du nouveau pape, qui se vit obligé de l'excommunier, lui et ses adhérents (1087). Urbain II l'ayant relevé de son interdiction, Hugues reprit l'administration de son diocèse, et reconquit aussitôt sa grande place dans l'Eglise. « On l'appelait avec emphase, dit M. B. Hauréau, **Primat des Gaules**, le représentant de l'organe du saint-siége dans l'Eglise de France; on le vénérait, on le craignait comme un véritable pape. Il préside, en 1094, le concile d'Autun, qui confirme toutes les sentences déjà publiées contre l'empereur, l'antipape Guibert et Philippe, roi de France; la même année, il préside encore dans la même ville et à Brives, à Dol, à Saumur, d'autres assemblées d'évêques. Il est partout, et partout il se signale par la même ferveur pour les intérêts de l'Eglise romaine. Pierre le Vénérable, qui ne passe pas pour un des hommes les plus crédules de son temps, raconte même, dans son enthousiasme pour le formidable légat, que, lorsqu'il traverse les villes émues, sa voix seule y opère des miracles. Au concile de Clermont, en 1095, il fit renouveler par Urbain II le décret apostolique qui soumettait toutes les métropoles des Gaules à la primatie de l'Eglise de Lyon. » A l'avénement de Pascal II (1099), Hugues éprouva un nouveau sujet de mortification, car ce pontife ne choisit que des Italiens pour ses légats. Destitué des fonctions qu'il remplissait depuis vingt-cinq ans, Hugues partit en pèlerinage pour la terre sainte (1101). Son voyage dura deux ans et guérit à jamais son ambition. Hugues se consacra dès lors tout entier à l'administration de son diocèse. Il mourut à Suze (Piémont), en se rendant au concile indiqué à Guastalla. Il reste de lui un assez grand nombre de lettres, qui ne sont probablement qu'une partie de celles qu'il eut occasion d'écrire pendant la longue durée de ses fonctions de légat. Elles sont éparses dans divers recueils, notamment dans les *Miscellanea* de Baluze (t. V et VI) et les collections des conciles.

HUGUES DE SAINT-CHEF, cardinal et écrivain ecclésiastique, né dans le bourg de Saint-Chef (Isère), vers la fin du XIIe siècle, mort à Orvieto en 1263. En 1225, il entra dans l'ordre de Saint-Dominique. En 1227, il était élu provincial de France; en 1230, prieur de la maison de la rue Saint-Jacques, à Paris, et, en 1236, provincial pour la seconde fois. Vers la même époque, il administra l'ordre entier en qualité de vicaire général. Enfin, le pape Innocent IV le créa cardinal en 1244. Il fut chargé de censurer deux ouvrages fameux, qui occasionnaient de grands troubles, l'*Evangile éternel*, de Jean de Parme, et les *Périls des derniers temps*, de Guillaume de Saint-Amour. Il a beaucoup écrit sur l'Ecriture sainte, dont il commença par reviser le texte, corrompu par les copistes. On lui doit des commentaires estimés sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, publiés à Bâle (1498), et plusieurs fois réédités depuis; des *Sermons* (Zwoll, 1479, in-fol.); une dissertation sur les cérémonies de la messe, intitulée *Speculum Ecclesiæ* ou *Tractatus super missam*, souvent publiée; mais le travail qui a le plus contribué à sa réputation est une *Concordance de la Bible*, genre de travail dont il a été l'inventeur, et pour l'exécution duquel il employa, dit-on, le concours d'environ cinq cents religieux de son ordre.

HUGUES DE SAINTE-MARIE ou **DE FLEURY**, moine de Fleury ou de Saint-Benoît-sur-Loire, mort vers 1130. On a de ce religieux, qui se rendit célèbre par son savoir : *Chronicon Floriacense* ou *Historia ecclesiastica*, ouvrage imprimé à Munster (1638), comprenant une histoire universelle qui s'étend d'Abraham à Charles le Chauve, et qui a pour principal objet de montrer la conduite de Dieu à l'égard des hommes dans les différents âges du monde; *De potestate regali et de sacerdotali dignitate*, traité publié par Baluze dans ses *Miscellanea*, et qui a pour but de poser les limites de la puissance royale et de la dignité sacerdotale, en exposant leurs droits respectifs. « C'est, dit M. Hauréau, une apologie fort vive de la puissance royale. Les rois, suivant l'auteur, ont été établis par Dieu, et c'est outrager Dieu lui-même que d'élever sa voix contre leur toute-puissance. S'il est permis quelquefois de leur résister, c'est quand ils commandent une chose contraire à la foi. Mais il ne faut pas que le prétexte de la foi menacée serve à colorer des défections, des révoltes inspirées par cet esprit d'insubordination dont l'histoire offre tant d'exemples. Au nombre des devoirs du clergé, il place le respect de la puissance royale, et il s'élève contre le zèle indiscret des évêques, qui, pour accroître leur propre autorité, prétendent dégager les peuples des liens qui les asservissent à leurs chefs temporels. » Citons encore de cet écrivain une *Vie de saint Sacerdos*, évêque de Limoges, publiée par les Bollandistes, et le récit des miracles de saint Benoît, dont quelques extraits seulement ont été publiés. Le style de cet écrivain est clair et concis.

HUGUES DE SAINT-VICTOR, en latin **Hugo a Sancto Victore**, moine et philosophe ascétique, né en Lorraine, à ce que l'on croit, vers l'an 1097, mort à Paris le 3 février 1140. Il était d'une condition obscure, et fut élevé en Saxe, chez les chanoines du monastère de Hamersleben. Plus tard, il devint moine dans un couvent de Saint-Victor, à Marseille, d'où il vint se fixer à Paris (1118), dans la maison du même ordre. Sa vie se passa dans l'ombre; il n'occupa d'autre rang, parmi les siens, que celui de professeur de théologie, de 1133 à 1140, c'est-à-dire pendant sept ans. Il mourut d'épuisement, paraît-il, à la suite de trop longues austérités.

Il possédait ce genre de savoir discret et profond qui n'attire point, au premier abord, les regards, mais qui, une fois revélé, s'impose et dure. De plus, il était modeste. Partisan d'Abailard, il sut professer les mêmes

opinions sans s'exposer aux mêmes périls. Dans son *Traité des mystères*, il enseigne la doctrine d'Abailard sur la Trinité. Il est convaincu de la prééminence de l'entendement sur l'autorité. Quant à la foi, elle n'est pas, suivant lui, le privilége du catholicisme de son temps : elle a toujours existé; il n'y a que ses formes qui se modifient. Il n'est pas éloigné de croire que l'idée de Dieu nous vient de l'étude attentive de la nature humaine. L'homme, d'après lui, a été fait à l'image de Dieu, et c'est par ses attributs qu'il est permis d'avoir une idée des attributs divins. Du reste, il conçoit Dieu d'après les principes de l'école d'Alexandrie. Il estime que l'idée adéquate de l'Etre suprême est au-dessus de notre compréhension. Notre entendement n'en aperçoit que quelques angles, qui percent au sein de l'infini. Sa psychologie, comme on le suppose bien, n'est pas celle d'aujourd'hui; il n'a pas examiné les facultés humaines en elles-mêmes, mais dans les travaux antérieurs et surtout dans les livres d'Aristote. L'âme, d'après Hugues de Saint-Victor, est un être spirituel, placé entre le corps et Dieu, de manière pourtant à loger Dieu en elle-même, tandis que l'univers matériel est au dehors. Avant sa chute, l'âme voyait par un œil triple, en d'autres termes, avait trois facultés : elle voyait par l'œil de la chair, par l'œil de l'entendement et par l'œil de la contemplation. Le péché originel éteignit la faculté de l'extase, affaiblit celle de l'entendement et ne laissa ouvert que l'œil de la chair. L'immortalité de l'âme n'est plus en nous qu'un pressentiment, ce qui est avouer qu'il n'y a pas de preuves à invoquer pour l'établir. L'auteur ne distingue pas formellement l'âme du corps. Cependant il montre assez que l'âme et les organes sont placés à deux pôles opposés, et il analyse les liens qui les attachent ensemble. Pour lui, âme et esprit sont des mots synonymes, avec cette différence, toutefois, que, lorsqu'il emploie le mot âme, il entend simplement ce qui fait vivre le corps, l'*anime*, et que, lorsqu'il emploie le mot esprit, il n'en considère que le côté rationnel et extatique.

Hugues a une idée remarquable à propos de l'union du corps et de l'âme, qui a été depuis l'origine de tant de systèmes excentriques : le *medium* entre le corps et l'âme, *le point où les deux substances se trouvent en contact, c'est l'imagination*. En somme, le moine de Saint-Victor voit, depuis la matière inerte jusqu'à Dieu, une échelle immense sur laquelle, à chaque échelon, on rencontre quelque chose de plus spirituel à mesure qu'on monte.

Une des parties les plus intéressantes de la métaphysique compliquée du moine est ce que, de nos jours, on a appelé la phrénologie. Hugues de Saint-Victor partage le cerveau en trois chambres. Dans la première loge la sensibilité; elle est située à la partie antérieure du cerveau correspondant au front; il place l'origine de tous nos mouvements dans la chambre correspondant à l'occiput; l'activité intelligente est dans la chambre du milieu.

La simplicité du style et la candeur de l'écrivain donnent aux œuvres d'Hugues de Saint-Victor un attrait particulier. Sa foi dans la raison et dans l'Eglise a un caractère doux, éloigné de la violence propre aux convictions ardentes.

On a de lui : des *Commentaires sur l'Ecriture sainte*, qui prouvent qu'il savait l'hébreu; une *Somme de sentences*, qui forme un cours de théologie; *Traité des sacrements*, où il se prononce contre l'indissolubilité du mariage; *Explication du Décalogue*, en quatre chapitres, dont le dernier a quelquefois été attribué à saint Augustin; *Explication de la règle de saint Augustin; De l'institution des novices; Louange de la charité; De sapientia Christi et de sapientia in Christo; Traité de la manière d'étudier*. On a publié six éditions des œuvres complètes d'Hugues de Saint-Victor; la meilleure est celle de Venise (1588). Don Martène a publié dans ses *Anecdota* un ouvrage inconnu de l'auteur, ayant pour titre : *De modo dicendi et meditandi*. On conservait encore dernièrement, en Angleterre, dans la bibliothèque de Lichtfield, une *Chronique* allant jusqu'à 1128, et qu'on attribuait à Hugues de Saint-Victor.

HUGUET s. m. (u-ghè). V. HUGON.

HUGUET (Marc-Antoine), conventionnel, évêque constitutionnel de la Creuse, né à Moissac en 1757, fusillé le 6 octobre 1796 (15 vendémiaire an V). Il était curé en Auvergne lorsqu'il fut élu, en 1791, évêque de la Creuse. Député à la Législative, puis à la Convention, il siégea à la Montagne et vota la mort du roi sans appel ni sursis, lutta énergiquement contre la réaction thermidorienne, et, lors de l'envahissement de l'Assemblée, le 12 germinal an III (1er avril 1795), appuya les réclamations du peuple touchant la mise en liberté des patriotes et l'application de la constitution de 1793. Le soir même, après que l'émeute eut été dispersée, il fut décrété d'arrestation avec Duhem, Foussedoire et Amar, et emprisonné au château de Ham. On sait que c'était alors l'odieuse tactique des thermidoriens de saisir tous les prétextes pour frapper et proscrire les débris de la Montagne. Mis en liberté en vertu de l'amnistie de l'an IV, Huguet prit part, peu de temps après, à la tentative révolutionnaire du camp de Grenelle, qui suivit la conspiration de Babeuf. Arrêté avec un certain nombre de ses amis, il fut livré à une commission militaire et condamné à mort.

HUGUET (François), comédien français. V. ARMAND.

HUGUETAN (Jean-Antoine), libraire français, né en 1647, mort vers 1750. Après la révocation de l'édit de Nantes, il quitta Lyon et alla établir une librairie en Hollande. Sa maison prit rapidement une extension considérable, et, grâce à ses opérations de banque, Huguetan acquit une fortune immense. Le gouvernement de Louis XIV résolut de le dépouiller du fruit de ses heureuses spéculations. Dans ce but, on l'appela en France sous le prétexte de lui rendre les biens qu'on lui avait confisqués comme protestant. A peine arrivé, Ponchartrain le força à signer des lettres de change pour plusieurs millions, et ce fut à grand'peine qu'il parvint à fuir, à gagner la Hollande, à empêcher ses correspondants de payer les traites qu'il avait souscrites. Par la suite, Huguetan alla se fixer en Danemark, où il fonda une compagnie de commerce, des manufactures de laine et de soie, une maison de banque, vécut de la façon la plus magnifique et reçut du roi Frédéric IV le titre de comte de Guldensteen. — Son frère, Jean HUGUETAN, avocat, a composé un *Voyage d'Italie curieux et nouveau* (Lyon, 1681, in-12).

HUGUIER (Pierre-Charles), chirurgien français, né à Sézanne (Marne) en 1804. Il fit ses études médicales à Paris, fut nommé interne des hôpitaux en 1828, aide d'anatomie en 1830, prosecteur en 1833, docteur en 1834 et agrégé de la Faculté en 1835. Depuis lors, le docteur Huguier a été successivement médecin du bureau central, chirurgien de Lourcine, puis de Beaujon, professeur d'anatomie à l'Ecole des beaux-arts (1863). Il est, depuis 1848, membre de l'Académie de médecine. Nous citerons de lui : les *Diverses méthodes de traitement contre les varices* (1835); le *Diagnostic différentiel des maladies du coude* (1842); *Mémoire sur la maladie syphilitique des femmes enceintes et des enfants nouveau-nés* (1840); *Mémoire sur les maladies de la glande vulvo-vaginale* (1846); les *Luxations du pied* (1848); *Rapport et considérations sur la désarticulation ou l'ablation complète du maxillaire inférieur* (1857, in-8°); *Mémoire sur les allongements hypertrophiques du col de l'utérus* (1860, in-4°); *De l'hystérométrie* (1865, in-8°).

HUHAU interj. (u-ô). Syn. de HUE.

HUHU s. m. (u-u; *h* asp. — onomatop.). Ornith. Nom vulgaire de la hulotte.

HUHULE s. f. (u-u-le; *h* asp. — du lat. *ululo*, je hurle). Ornith. Espèce de chouette qui habite la Guyane.

HUI s. m. (ui). Mar. Pièce de bois que l'on place à la voile de quelques petits bâtiments pour la tenir étendue.

HUI, ville de Belgique. V. HUY.

HUICI (Jose-Maria), littérateur espagnol, né à Utiel (province de Cuença) vers 1815. Il était encore tout enfant lorsque son père fut fusillé sous ses yeux, en 1823, par les insurgés. Après avoir servi plusieurs années dans les gardes du corps, il a occupé successivement divers emplois administratifs. Huici a beaucoup écrit pour le théâtre, auquel il a donné entre autres pièces : *Don Pedro le Cruel; Doña Brianda de Luna; Don Juan de Lanuza; Doña Maria Calderon; Mathilde; Une faute;* la *Vengeance d'un noble cœur;* les *Amis intimes;* les *Gardes du cardinal;* le *Plus grand malheur*, etc. Il a en outre écrit des pièces de vers et des fables.

HUILAGE s. m. (ui-la-je — rad. *huiler*). Action d'huiler; résultat de cette action : *L'*HUILAGE *des machines en adoucit les frottements.*

— Techn. Immersion du coton dans un mélange d'huile d'olive et d'eau alcaline. ‖ Trempe des limes dans un bain d'huile. ‖ Opération qu'on fait subir aux toiles destinées à être teintes en rouge turc, et qui consiste à exposer, avant et après la teinture, à l'air, et surtout au soleil, pour obtenir l'oxydation du corps gras et celle de la matière huileuse.

HUILE s. f. (ui-le — lat. *oleum*, mot qui appartient évidemment à la même famille que *oliva*, olive. Il faut certainement rattacher au même groupe de mots : le grec *elaion*, huile, *elaia*, olivier; le gothique *aleo*, ancien haut allemand *olei;* le lithuanien *alejus* et le bohémien *olej*, même sens. C'est probablement dans le sanscrit *li*, liquéfier, rendre liquide, qu'il faut chercher la racine commune de ces divers termes). Liqueur onctueuse, qu'on tire de certaines graines ou de la graisse de certains animaux : HUILE *d'olive, d'œillette, de navette.* HUILE *d'amandes douces.* HUILE *de poisson. Haricots à l'*HUILE. *Tache d'*HUILE. *Eclairage à l'*HUILE.

Enfin de nos lutteurs l'essaim est assemblé;
Sur leurs corps demi-nus des flots d'*huile* ont coulé.
DELILLE.

— Composition que l'on obtient en faisant macérer diverses substances dans l'huile, afin de l'employer ensuite, soit comme médicament, soit comme parfum : HUILE *d'absinthe.* HUILE *de camomille.* HUILE *de castor.* HUILE *de scorpion.* HUILE *de fleurs d'oranger,* HUILE *rosat* ou *de roses de Provins.* HUILE *de marjolaine.*

— *Huile échaudée*, Huile que l'on tire, au moyen de l'eau bouillante, des tonneaux dont est déjà sortie l'huile vierge.

— *Huiles grasses, douces* ou *fixes*, Huiles qui s'extrayent par la compression exercée à froid, quand elles doivent servir d'aliments ou de médicaments, et à chaud, quand elles sont employées à l'éclairage : *Les* HUILES FIXES *et les graisses, en se décomposant, fournissent les acides gras.* (J. Pillon.)

— *Huile grasse* ou *siccative*, Huile de lin, que l'on prépare avec de la litharge, de la céruse calcinée, de la terre d'ombre également calcinée et du talc, substances qui lui donnent la propriété de sécher très-promptement.

— *Huile de pétrole*, Huile que l'on tire de certaines sources ou de certains puits.

— *Huile vierge*, Première huile qui sort du pressoir, sans l'emploi de l'eau chaude.

— *Huile de vin.* V. ÉTHÉRINE.

— *Huiles volatiles, huiles essentielles* ou *essences*, Huiles extraites de diverses parties des végétaux, et beaucoup plus volatiles que les huiles fixes : HUILE ESSENTIELLE *de lavande, de roses, de citron. C'est aux* HUILES ESSENTIELLES *que les plantes doivent leur odeur.* (Acad.) *Les* HUILES ESSENTIELLES *sont bien plus inflammables que les* HUILES *grasses.* (Acad.)

— Loc. fam. *Huile de cotret*, Coups de bâton : *Frotter quelqu'un d'*HUILE DE COTRET. ‖ *Jeter de l'huile dans le feu* ou *sur le feu*, Exciter une passion déjà très-violente; envenimer des esprits déjà aigris. ‖ *Sentir l'huile*, Se dit d'un ouvrage produit laborieusement, et dans lequel on sent les traces du travail : *Il y a des roideurs, des passages qui* SENTENT L'HUILE *dans le beau livre de La Bruyère.* (Ste-Beuve.) ‖ *Il n'y a plus d'huile dans la lampe*, Cette personne se meurt d'épuisement. ‖ *C'est une tache d'huile*, C'est une flétrissure qui ne peut s'effacer, se réparer.

— Chim. Nom donné à presque tous les liquides insolubles dans l'eau et susceptibles de former sur le papier une tache soit persistante, soit passagère.

— Liturg. *Huile sainte, Saintes huiles*, Huile consacrée, destinée à certaines cérémonies, à l'administration de certains sacrements :

Je suis roi; l'*huile sainte* a coulé sur mon front.
C. DELAVIGNE.

— Peint. *Peinture à l'huile*, Celle où l'on emploie les couleurs délayées avec de l'huile : *Les anciens ne connaissaient pas la* PEINTURE A L'HUILE, *ils peignaient à fresque, en détrempe, à l'encaustique.* (Th. Gaut.)

— Art culin. *Huile sautée*, Ragoût provençal préparé avec de l'huile très-chaude.

— Techn. *Donner l'huile aux peaux*, Les imbiber d'huile pour qu'elles aient la souplesse convenable : *Suivant la nature et la destination des peaux, on leur* DONNE *une* HUILE, *deux* HUILES, *trois* HUILES, *etc., c'est-à-dire qu'on les imprègne d'huile une fois, deux fois, trois fois.* (Maigne.) ‖ *Noyer les peaux d'huile*, Mettre trop d'huile sur les peaux, ce qui en altère la qualité.

— **Encycl.** On divise les *huiles* en deux classes : les *huiles* essentielles, que nous avons étudiées au mot ESSENCE, et les *huiles* fixes ou grasses, qui feront l'objet de cet article.

Tous les corps de cette classe ont de grandes ressemblances entre eux, au point de vue de la composition. La plupart sont formés par des mélanges de glycérides et se résolvent par la saponification en glycérine et en acides gras, dont les plus constants sont l'acide palmitique et l'acide stéarique. On y admettait aussi l'acide margarique; mais M. Heine a démontré que ce que l'on avait désigné particulièrement sous ce nom était un mélange d'acide palmitique et d'acide stéarique. L'acide oléique est encore un produit de la saponification des *huiles*, mais un produit moins constant que les précédents; en effet, on trouve dans les *huiles* différentes plusieurs acides liquides différents; ainsi, tandis que l'*huile* d'olive renferme de l'acide oléique, l'*huile* de lin renferme de l'acide linoléique, etc.

Les *huiles* grasses se ressemblent aussi par leurs caractères physiques. Ce sont des corps non volatils, qui se décomposent lorsqu'on cherche à les distiller, ce qui les distingue nettement des *huiles* volatiles, avec lesquelles elles sont d'ailleurs ordinairement miscibles. Les *huiles* grasses ou fixes peuvent être divisées en deux classes : les *huiles* siccatives et les *huiles* non siccatives. Les premières s'épaississent en un vernis jaunâtre et transparent lorsqu'elles sont exposées à l'air et lorsqu'elles sont étendues sur une large surface. Cette propriété les rend propres à la fabrication des vernis et des couleurs dites à l'*huile*. A cette subdivision appartiennent : l'*huile* de lin, l'*huile* de noix, l'*huile* de chanvre et l'*huile* de pavot. On n'a pas la certitude que l'acide linoléique, fourni par ces diverses espèces d'*huiles*, soit identiquement le même; mais, jusqu'à ce jour, on n'a observé aucune différence, et, s'il en existe, elles sont certainement très-légères.

Les *huiles* non siccatives s'altèrent peu à peu lorsqu'on les expose à l'air; elles ne s'épaississent pas, mais elles rancissent, c'est-à-dire qu'elles acquièrent une saveur âcre désagréable; elles perdent leur couleur, deviennent peut-être un peu moins fluides et acquièrent la propriété de rougir le tournesol. Cette altération, qui ne se produit jamais avec les glycérides purs, comme la palmitine, la stéarine et l'oléine, ni avec les mélanges de glycérides purs, est due à la présence de matières étrangères, et particulièrement à des débris du tissu cellulaire de la plante ou de l'animal d'où l'*huile* a été extraite. Ces substances agissent à la manière des ferments; elles déposent de petites quantités de matière grasse, en mettant en liberté les acides palmitique, oléique et stéarique. En même temps, il se forme des acides valérianique, caproïque, butyrique, qui donnent à l'*huile* rance son odeur et sa saveur particulières, et qui, probablement, résultent d'une oxydation due à l'air atmosphérique. Lorsqu'on épuise les *huiles* rances par l'eau bouillante, et qu'on les lave à froid avec une solution alcaline faible, on peut les débarrasser de ces divers produits de décomposition et les ramener à leur premier état.

D'après Cloez, les *huiles* siccatives, exposées à l'air pendant dix-huit mois, augmentent de poids dans la proportion de 7 à 8 pour 100; les *huiles* non siccatives, qui s'épaississent au contact de l'air, gagnent dans le même laps de temps de 3 à 5 pour 100. Celles des *huiles* non siccatives qui s'épaississent un peu plus, comme les *huiles* de rave, de croton et de moutarde, gagnent de 5 à 7 pour 100.

Les *huiles* de poisson ne sont pas siccatives. On les extrait de certains poissons et de certains cétacés. Elles ont ordinairement une odeur rance fort désagréable. Exposées au froid, elles laissent déposer, pour la plupart, des graisses solides, formées de stéarine et de cétine. L'oléine et les autres graisses analogues demeurent à l'état liquide. L'*huile* de cachalot donne à la saponification de l'acide physétoléique et de l'éthol ou alcool cétylique. Les plus importantes *huiles* de cette classe sont : l'*huile* de cachalot, que l'on trouve, en même temps que le sperma céti, dans de grands sinus frontaux du cachalot; l'*huile* de baleine, que l'on retire du tissu adipeux de plusieurs espèces de baleines; l'*huile* de phoque ou de veau marin; l'*huile* de requin; l'*huile* de sardine; l'*huile* de marsouin; l'*huile* de dauphin; l'*huile* de foie de morue, provenant du foie de plusieurs espèces du genre gade; l'*huile* de foie de raie, que l'on retire du foie de la raie bouclée et de la raie batis; l'*huile* de barbotte, qui provient du foie de la lote.

Le résidu qu'on obtient, lorsqu'on distille des fourmis avec de l'eau, donne à la presse une *huile* grasse jaune ou brun rougeâtre, qui flotte à la surface de l'eau, et qui prend l'état solide sous l'influence d'un froid modéré.

Les jaunes d'œufs durcis et chauffés modérément fournissent, lorsqu'on les presse ou lorsqu'on les épuise par de l'éther, deux *huiles* grasses de constitution différente. L'*huile* obtenue par pression est visqueuse, neutre, presque dénuée de saveur et d'une couleur rougeâtre. Ordinairement, elle laisse déposer une graisse solide, et elle se solidifie en masse entre 4° et 6°. Elle acquiert alors une consistance granuleuse, et, égouttée sur des filtres, elle laisse un corps gras solide fusible à 56°. L'*huile* débarrassée de cette substance solide est plus épaisse que l'*huile* de lin, et se concrète à 0°. Elle renferme $\frac{1}{300}$ de cholestérine, ainsi que quelques acides volatils. L'*huile* extraite au moyen de l'éther a une couleur d'un jaune pur, une saveur âcre et une odeur désagréable; elle absorbe l'oxygène et renferme, outre l'*huile* proprement dite, une substance visqueuse, analogue ou identique à la lécithine; cette substance peut être séparée par filtration et expression. L'*huile* ainsi purifiée ressemble à celle que l'on obtient directement au moyen de la presse. Elle se prend à — 6° en une masse granulaire, et renferme de la cholestérine. L'une et l'autre variété d'*huile* d'œufs, exposées au froid, abandonnent un dépôt solide de palmitine, de stéarine, de cholestérine et de matières colorantes. Elles sont exemptes de soufre et de phosphore, et diffèrent des autres *huiles* seulement par le fait qu'elles renferment de la cholestérine et une matière colorante.

L'*huile* presque incolore que l'on obtient en pressant le lard de porc est employée pour graisser le bois. Sa densité est 0,915. 100 parties d'alcool bouillant en dissolvent 123 parties. D'après Braconnot, le lard donne 0,62 de son poids de cette *huile*.

Les pieds des bœufs, débarrassés du sabot et des poils, donnent, par l'ébullition avec l'eau, une substance qui laisse déposer, au bout d'un certain temps, un corps solide, en laissant une *huile* qui ne se solidifie pas à 0°, et qui ne rancit pas. Cette *huile* est employée à plusieurs usages, particulièrement à *huiler* les grandes horloges. Dans les laboratoires, on s'en sert ordinairement pour faire des bains d'*huile*, à défaut de la paraffine.

On obtient aussi de l'*huile* en épuisant des vers à soie avec de l'alcool, et en lavant à l'eau chaude l'extrait alcoolique. Cette *huile* est d'un vert brunâtre; elle est plus légère que l'eau; elle est neutre, reste liquide à 0°, se

dissout facilement dans l'alcool froid et dans l'éther. La potasse la saponifie promptement, l'oxyde de plomb plus difficilement. Les produits de cette saponification sont l'acide stéarique et un acide liquide qui est probablement de l'acide oléique.

On a récemment proposé d'extraire du hanneton une *huile* de table, qui, dit-on, serait déjà employée en Suisse. On ne donne pas les procédés employés pour l'extraction ; c'est probablement l'action de la presse. Il paraît qu'à l'Exposition universelle il y avait une lampe qui brûlait avec de l'*huile* de hanneton, et qui donnait une lumière très-pure. Il est possible, en effet, que l'*huile* de hanneton puisse un jour devenir commerciale, comme produit à brûler, et qu'elle nous permette ainsi de tirer parti de ces animaux, aujourd'hui exclusivement nuisibles au point de vue de l'agriculture; mais nous doutons qu'on arrive jamais à faire de cette *huile* une *huile* de table. Nos préjugés culinaires sont si enracinés, qu'il a été difficile de faire accepter l'hippophagie; à plus forte raison serait-il difficile de faire accepter l'*huile* de hanneton.

La différence de prix des diverses *huiles* donne lieu à une multitude de mélanges et de sophistications. Ainsi l'*huile* d'olive, qui est la meilleure *huile* de table, est souvent mélangée avec des *huiles* inférieures, telles que celles de pavot (œillette) ou de sésame. L'*huile* d'olive destinée aux usages industriels est falsifiée avec de l'*huile* de colza. Cette dernière est quelquefois mélangée avec de l'*huile* d'œillette, avec de l'*huile* de lin ou avec de l'*huile* de poisson. Jusqu'à présent, il n'existe aucun moyen satisfaisant pour découvrir ces falsifications. Lefèvre a eu l'idée de chercher à connaître la nature des *huiles* grasses d'après leur densité, et il a construit, dans ce but, un aréomètre spécial, auquel il a donné le nom d'oléomètre. Cet instrument est formé d'une grande boule cylindrique, surmontée d'un long tube. Sur ce tube sont inscrites les densités, depuis 0,8 jusqu'à 0,94, pour la température de 15°. Chaque densité correspond à une *huile* commerciale supposée pure : 0,917 à l'*huile* d'olive, 0,925 à l'*huile* d'œillette, 0,939 à l'*huile* de lin, etc. On peut aussi employer un alcoomètre centésimal au lieu de l'oléomètre. Ajoutons toutefois que les différences de densité entre les diverses *huiles* sont loin de suffire pour que le chimiste puisse rechercher celles-ci avec certitude dans les mélanges. D'un côté, en effet, il n'est pas prouvé que les *huiles* pures aient une densité constante, et, d'un autre côté, on conçoit que des mélanges très-divers puissent avoir la même densité. Aussi Goblez limite-t-il l'emploi de l'aréomètre à la recherche de l'*huile* d'œillette dans les *huiles* d'olive et d'amandes douces. Il se sert d'un instrument (éléomètre) dont la boule est très-grande et la tige très-étroite. A la température de 12°, 5, cet instrument marque 0° dans l'*huile* d'œillette, qui est la plus dense des trois, et 50° dans l'*huile* d'olive, qui est la plus légère; l'espace entre 0° et 50° est divisé en 50 parties égales.

M. Pontet, de Marseille, a proposé de mettre à profit, pour l'analyse des *huiles*, la différence de propriétés qui existe entre l'oléine des *huiles* non siccatives et l'oléine des *huiles* siccatives (linoléine). Tandis que l'acide azoteux transforme le premier de ces glycérides en un isomère solide, l'élaïdine, le même acide est absolument sans action sur la linoléine, qui conserve l'état liquide. M. Pontet dissout du mercure à froid dans l'acide azotique; les vapeurs nitreuses qui proviennent de la dissolution du métal restent dissoutes, et l'on a ainsi une liqueur renfermant de l'acide azoteux en dissolution. On mêle l'*huile* avec moitié de son poids de cette liqueur. Si c'est de l'*huile* d'olive pure, son oléine se transforme intégralement en élaïdine, et, au bout d'une heure ou deux, l'*huile* se trouve entièrement transformée en une masse solide; si, au contraire, l'*huile* essayée renferme de l'*huile* d'œillette ou une autre *huile* siccative quelconque, la solidification est retardée, et le retard apporté est plus ou moins proportionnel à la proportion d'*huile* siccative que renferme le mélange. Au lieu de se servir de la solution mercurielle pour faire ces essais, il vaut mieux employer de l'acide azotique monohydraté chargé de vapeurs nitreuses. On agite deux ou trois centimètres cubes de cet acide avec l'*huile* à essayer, et d'un autre côté on agite avec le même volume d'acide une quantité exactement égale d'*huile* d'olive pure. On abandonne les deux mélanges dans une cave ou dans une chambre dont la température n'excède pas 10°, et l'on observe avec soin le moment où l'*huile* devient assez épaisse pour qu'on puisse retourner le vase sans qu'elle s'écoule. Si le spécimen examiné est pur, il doit se solidifier en même temps que l'échantillon qui sert de terme de comparaison; mais il suffit qu'il renferme un centième de son poids d'*huile* d'œillette pour que la solidification soit retardée de 40 minutes. Le retard est beaucoup plus considérable encore si la proportion d'*huile* d'œillette dépasse 1 pour 100.

Maumené a proposé de se fonder, dans l'analyse des *huiles*, sur les quantités de chaleur qui se dégagent lorsqu'on les mélange avec de l'acide sulfurique. L'*huile* d'œillette et les *huiles* siccatives en général prennent, dans ces conditions, une température beaucoup plus élevée que l'*huile* d'olive pure. Le mélange de l'*huile* d'œillette avec de l'acide sulfurique jouit aussi de la propriété de donner lieu à un dégagement de gaz sulfureux. D'après Heydenreich et Penot, un bon moyen pour distinguer les *huiles* consisterait à examiner les colorations qu'elles prennent sous l'influence de l'acide sulfurique concentré. Lorsqu'on ajoute une goutte de cet acide à 8 ou 10 gouttes d'*huile*, placées sur un verre de montre mis lui-même sur un morceau de papier blanc, les colorations suivantes se manifestent immédiatement : l'*huile* d'olive produit une teinte jaune foncé, qui, petit à petit, passe au vert; l'*huile* de césame donne un rouge vif; l'*huile* de colza, une auréole bleu verdâtre ; l'*huile* d'œillette, un jaune pâle, avec un aspect gris foncé; l'*huile* de chènevis produit une teinte d'un vert émeraude parfaitement distinct; l'*huile* de lin enfin prend une coloration rouge brun, qui passe ensuite au brun noir. Les couleurs et autres réactions que l'on observe en soumettant les *huiles* à l'action des différents acides et des alcalis ont été étudiées par le professeur Colvert. Par l'action de la soude caustique de 1,340 de densité, l'*huile* d'olive prend une couleur jaune clair; le gallipoli également; l'*huile* de noix des Indes blanchit et devient épaisse; l'*huile* de navette prend une teinte jaune blanchâtre foncé; il en est de même de l'*huile* d'œillette, de l'*huile* de noix de France et de l'*huile* de sésame; l'*huile* de ricin devient blanche; l'*huile* de chènevis s'épaissit et jaunit; l'*huile* de lin jaunit et reste fluide; l'*huile* de lard prend une coloration rose foncé; l'*huile* de pied de bœuf, une coloration blanc jaunâtre; l'*huile* de cachalot, une coloration rouge foncé; l'*huile* de baleine et l'*huile* de foie de morue, une couleur également rouge foncé.

Traitées par l'acide sulfurique de 1,475 de densité, les *huiles* d'olive, de gallipoli, de noix des Indes, de navette, de pavot, de sésame et de lin prennent une teinte verte; l'*huile* de chènevis, une teinte verte plus foncée; celle de noix, une teinte brunâtre; celle de lard, une teinte blanche accentuée; celle de pieds de bœuf, une teinte jaune; celles de cachalot et de baleine, une teinte rouge clair; celle de foie de morue, une teinte pourpre.

L'acide sulfurique de 1,530 de densité donne une teinte blanc foncé avec les *huiles* de noix des Indes, d'œillette, de ricin et de lard; une teinte blanc verdâtre avec l'*huile* d'olive; grise avec l'*huile* de gallipoli; rose avec l'*huile* de navette; grise avec l'*huile* de noix de France; verdâtre et blanc foncé à la fois avec l'*huile* de sésame; vert intense avec l'*huile* de chènevis; vert foncé avec l'*huile* de lin; brune avec l'*huile* de pieds de bœuf; rouge avec les *huiles* de baleine ou de cachalot; pourpre avec l'*huile* de foie de morue.

L'acide sulfurique de 1,635 de densité donne une coloration brun tendre avec les *huiles* de noix des Indes et de lard; brun décidé avec les *huiles* de gallipoli, de navette, d'œillette, de noix de France, de sésame, de ricin et de pieds de bœuf; vert léger avec l'*huile* d'olive; vert intense avec l'*huile* de chènevis; vert avec l'*huile* de lin; brun intense avec l'*huile* de cachalot, de baleine et de foie de morue.

L'acide azotique de 1,180 de densité donne une teinte verdâtre avec les *huiles* d'olive, de gallipoli, de noix des Indes, de navette et d'œillette; une teinte jaune avec les *huiles* de noix de France et de lin; une teinte jaune éclatant avec l'*huile* de pieds de bœuf; une teinte jaune légère avec l'*huile* de cachalot; une teinte rose avec les *huiles* de baleine et de foie de morue; une teinte jaune orangé avec l'*huile* de sésame, et une teinte vert foncé avec l'*huile* de chènevis.

L'acide azotique de 1,220 de densité colore en verdâtre les *huiles* d'olive, de gallipoli, de noix des Indes et de navette; en verdâtre tirant sur le brun foncé, l'*huile* de chènevis; en jaune rouge, l'*huile* d'œillette; en jaune brillant, l'*huile* de pieds de bœuf et l'*huile* de cachalot; en rouge, les *huiles* de noix de France, de sésame et de ricin; en rouge brillant, les *huiles* de baleine et de foie de morue.

L'acide azotique de 1,33 de densité donne, avec l'*huile* d'olive, une coloration verdâtre, et le mélange se transforme en une masse blanche, fluide, lorsqu'on y ajoute de la soude en solution aqueuse à 1,340 de densité; avec l'*huile* de gallipoli, on obtient une teinte verdâtre, et la masse devient fibreuse par l'addition de la soude; une semblable réaction se produit avec les *huiles* de navette et de noix des Indes. On obtient une teinte rouge avec l'*huile* d'œillette; le mélange se transforme en une masse fluide d'un jaune brillant, sous l'influence de la soude à 1,340 de densité. L'*huile* de noix de France prend une teinte rouge foncé, et se transforme ensuite en une masse fibreuse rouge, par l'addition de la soude. Avec l'*huile* de sésame, l'acide produit aussi une coloration rouge, mais l'addition de la soude produit une masse fluide rouge et une liqueur aqueuse brune, qui va au fond du vase. L'*huile* de ricin se transforme en une masse fibreuse, sous l'action combinée de la soude et de l'acide. L'*huile* de chènevis prend une teinte d'un brun verdâtre foncé. L'addition de la soude la transforme en une masse fibreuse d'un brun brillant. L'*huile* de lin devient verte, puis brune, sous l'influence de l'acide; l'addition de la soude la transforme en une masse jaune fluide. L'*huile* de lard prend, par l'acide seul, une couleur d'un jaune très-léger, et reste fluide lorsqu'on ajoute la solution de soude au mélange. L'*huile* de pieds de bœuf devient d'un brun éclatant sous l'influence de l'acide seul, et se prend en une masse fibreuse, sous l'influence de la liqueur alcaline. L'*huile* de cachalot se colore en rouge par l'acide, et reste fluide sous l'influence de la soude; il en est de même des *huiles* de baleine et de foie de morue.

L'acide phosphorique sirupeux colore en vert tendre les *huiles* d'olive, de gallipoli, de noix des Indes, de navette et de pavot; en vert, l'*huile* de chènevis; en vert jaunâtre, tirant sur le brun, les *huiles* de lin, de lard et de pieds de bœuf; en rouge foncé, les *huiles* de cachalot, de baleine et de foie de morue.

Un mélange d'acide azotique et d'acide sulfurique donne une coloration jaune orangé tirant sur le brun foncé avec l'*huile* d'olive; jaune tendre avec l'*huile* d'œillette; brune avec l'*huile* de lard; brun foncé avec les *huiles* de noix de France et de pieds de bœuf; rouge brunâtre avec l'*huile* de ricin; bleu orangé foncé, tirant sur le brun, avec l'*huile* de noix des Indes; verte, passant au rouge intense, avec l'*huile* de sésame; verte, passant au noir, avec les *huiles* de chènevis et de lin; brun foncé, avec les *huiles* de cachalot, de baleine et de foie de morue.

L'eau régale ne colore pas les *huiles* d'olive, de gallipoli, de noix des Indes, de navette et d'œillette; lorsqu'on ajoute de la solution sodique au mélange, la première de ces *huiles* forme une masse fluide, la seconde une masse fibreuse d'un blanc jaunâtre, la troisième une masse fibreuse blanche, la quatrième une masse fibreuse d'un blanc jaunâtre, et la cinquième une masse fluide colorée en rose intense. L'eau régale colore en jaune les *huiles* de noix de France, de sésame et de foie de morue. Avec la première de ces *huiles*, le mélange se transforme par la liqueur sodique en une masse fibreuse orangée; avec la seconde il se forme une masse orangée fluide et un liquide aqueux qui surnage; avec la troisième, l'addition de la soude transforme l'*huile* en une masse jaune orangé fluide. L'eau régale donne une coloration d'un jaune léger avec les *huiles* de pieds de bœuf, de cachalot et de baleine; la première se convertit ensuite par la soude en une masse fibreuse d'un jaune brunâtre; il en est de même de la seconde et de la troisième. L'*huile* de lin se colore d'abord en jaune verdâtre sous l'influence de l'eau régale, et prend ensuite la forme d'une masse orangée fluide par l'addition de la soude. L'*huile* de chènevis prend, par l'eau régale, une teinte verte, et se transforme en une masse fibreuse d'un brun clair par l'addition de la soude. Enfin, l'*huile* de lard ne se colore pas sous l'action de l'eau régale, et prend, par l'addition de la soude, la consistance d'une masse fluide et une couleur rose.

Il suffit, cependant, de jeter un coup d'œil sur l'ensemble de ces réactions pour se convaincre que l'analyse des *huiles* ne peut conduire, si ce n'est dans certains cas spéciaux, à aucun résultat satisfaisant. Il faudrait entreprendre sur les *huiles* un travail d'ensemble : on les saponifierait, on transformerait leurs acides en sels plombiques, puis on épuiserait les sels par l'éther, afin d'en retirer l'oléate; on décomposerait ensuite soit l'oléate, soit les autres sels, par l'acide chlorhydrique; enfin on examinerait si, parmi les acides provenant de la partie insoluble dans l'éther, il y a des acides solubles dans l'eau et des acides volatils insolubles (caproïque, caprylique, etc.). D'après la nature de l'acide oléique, d'après la présence ou l'absence d'acides solubles dans l'eau, ou insolubles et volatils, on diviserait les *huiles* en une série de classes, et alors le problème se trouverait restreint, et il deviendrait possible, par les réactions que nous avons exposées, de déterminer exactement la nature des *huiles* constituant un mélange donné.

— *Huiles minérales*. Ce nom est donné à divers hydrocarbures liquides pouvant servir à l'éclairage, tels que l'*huile* de schiste, le naphte et le pétrole. V. ces mots.

— Techn. Il est peu de substances dont l'usage soit plus universel que celui des *huiles*, peu de matières qui donnent lieu à un plus grand mouvement commercial. Nous allons donc étudier, avec les développements convenables, chacune des principales *huiles* employées dans les arts et dans l'industrie.

L'*huile* de lin s'extrait des graines du lin cultivé. Pour la rendre plus siccative, on la fait bouillir avec du bioxyde de manganèse ou avec de la litharge. Cette opération, qui lui a fait donner le nom d'*huile cuite*, se fait de la manière suivante : on renferme dans un sac de toile 6,30 de litharge et 3,15 de couperose, que l'on suspend au milieu d'une chaudière contenant 102,50 d'*huile* de lin crue; puis on fait bouillir pendant environ 5 heures, sur un feu doux et égal, pour que l'*huile* ne noircisse pas; on laisse reposer jusqu'à complet refroidissement, on décante et l'on conserve le résultat à l'abri de la poussière. L'*huile* ainsi cuite est très-propre à la fabrication des vernis gras et des couleurs à l'*huile*; on peut, avec des proportions convenables de litharge, lui donner en quelque sorte la consistance et l'élasticité du caoutchouc. Dans ce dernier cas, on s'en sert pour fabriquer plusieurs appareils ou instruments de chirurgie, pour préparer des toiles cirées, des taffetas gommés, etc., et pour rendre certaines étoffes imperméables. Si, après avoir chauffé et enflammé l'*huile* de lin de manière à lui donner une épaisseur suffisante, on la broie avec du noir de fumée, on obtient de l'encre d'imprimerie ou de l'encre lithographique, suivant le degré de consistance acquis par le liquide. Pour préparer l'encre des imprimeurs, on fait bouillir l'*huile* dans un pot de terre, puis on l'enflamme pendant une demi-heure; on la fait bouillir de nouveau quelque temps après l'avoir éteinte; on triture ensuite 6 parties de ce résidu avec 1 partie de noir de fumée.

L'*huile* de lin donne avec la soude un savon mou et jaune.

L'*huile* de chènevis fraîche est verdâtre; mais elle ne tarde pas à jaunir au contact de l'air. Cette *huile*, qui ne se fige qu'à — 15°, a une odeur désagréable et une saveur très-fade. On l'emploie pour l'éclairage, pour les peintures et pour faire des savons mous.

L'*huile* de noix est extraite de la noix commune, qui en fournit jusqu'à 50 pour 100 de son poids. Elle est inodore, verdâtre et a une saveur particulière assez agréable. Sa densité est 0,928. Cette *huile*, qui se concrète à 27°,5 au-dessous de 0, est plus siccative que l'*huile* de lin. On s'en sert dans la peinture, dans l'éclairage et comme aliment; on l'a pendant longtemps préconisée comme anthelminthique.

L'*huile* de soleil est jaune, d'une saveur fade, d'une odeur agréable. Sa densité est 0,926. On l'extrait des graines de l'hélianthe annuel, appelé vulgairement soleil. La graine donne environ 15 pour 100 d'*huile*, que l'on emploie comme aliment et pour l'éclairage.

L'*huile* d'œillette ou l'*huile* blanche, moins visqueuse que beaucoup d'autres, est d'un blanc jaunâtre, presque inodore, d'une légère saveur d'amande; elle est liquide jusqu'à — 18°; sa densité est 0,924. Traitée par la litharge, elle devient plus siccative et peut être employée pour délayer les couleurs et les appliquer sur la toile. Elle est employée pour l'éclairage et comme aliment, soit seule, soit mélangée avec de l'*huile* d'olive. On l'extrait d'une espèce de pavot que l'on cultive sous le nom d'œillette ou de pavot à opium.

L'*huile* de ricin est jaune verdâtre, transparente, même quand elle est desséchée au contact de l'air; sa saveur est fade et devient âcre par le rancissement; sa densité est 0,969; elle se congèle à — 18°; elle n'a pas d'odeur sensible, et elle se distingue par une grande solubilité dans l'alcool et l'éther. Elle fournit, par la distillation, divers produits volatils, parmi lesquels il faut remarquer les acides ricinique, élaïodique et œnanthylique. On l'emploie comme anthelminthique et comme purgatif. Pour la préparer, on délaye des graines de ricin, dépouillées de leur épiderme, dans un quart de leur poids d'alcool; on presse le tout dans des coutils, et l'on distille jusqu'à ce qu'on ait fait partir la moitié de l'alcool. Ensuite on lave le résidu à plusieurs eaux, on sépare l'*huile* lorsqu'elle est arrivée à la surface, et enfin l'on filtre dans une étuve chauffée à 30°. On fabrique encore cette *huile* en exprimant simplement les graines sans ajouter d'alcool, ou bien en les faisant bouillir dans l'eau.

L'*huile* d'olive a une couleur peu prononcée quand elle est fine; mais elle est plus ou moins jaune, ou jaune verdâtre, quand elle n'est que de deuxième ou de troisième qualité. L'*huile* de première qualité ou *huile* vierge est celle que l'on obtient en pressant l'olive à froid. L'*huile* commune provient des olives qui ont fourni la précédente, et que l'on a soumises à l'action de l'eau bouillante. La troisième qualité, désignée sous le nom d'*huile* fermentée, se fabrique en abandonnant à la fermentation des olives entières, ou des résidus de pulpes déjà soumises à l'action de la presse. L'*huile* d'olive a une odeur et une saveur agréables; sa densité est 0,919 d'après MM. Frémy et Pelouze; elle se congèle à une température un peu supérieure à zéro.

L'*huile* d'olive est employée comme aliment, dans la fabrication du savon, et pour l'entretien des machines délicates et compliquées. Les pharmaciens la font entrer dans la composition d'un grand nombre de préparations, telles que l'onguent populéum, l'onguent de la mère, les cérats de Saturne, de Galien, de diapalme, etc. On l'emploie encore pour l'éclairage, la fabrication des toiles peintes et dans beaucoup d'autres branches de l'industrie. Mais elle a son principal emploi comme aliment.

L'*huile* de colza est jaune, assez visqueuse, peu soluble dans l'alcool froid, et douée d'une odeur analogue à celle des plantes de la famille des crucifères, à laquelle appartient l'espèce de chou qui fournit cette *huile*, et dont les graines en rendent jusqu'à 40 pour 100. La densité de cette *huile*, qui se concrète à — 6°, est 0,913. On l'emploie principalement pour l'éclairage et la préparation des savons verts. On l'obtient en broyant les semences et en les soumettant à l'action de la presse, après les avoir chauffées avec un peu d'eau. On épure avec de l'acide sulfurique étendu du double de son volume d'eau, et on ex-

trait l'*huile* pure, qui se rassemble à la surface.

L'*huile* de Ben est employée dans la parfumerie; on l'extrait des noix du *moringa oleifera.* Les horlogers se servent de l'oléine, qui se porte naturellement à sa surface, pour adoucir les frottements des pièces.

L'*huile* de navette se concrète à quelques degrés au-dessous de zéro; elle est jaunâtre et d'une odeur *sui generis.* A 15°, sa densité est de 0,912. On l'obtient au moyen des graines du navet et de la rave. Les semences du navet donnent en *huile* au moins un tiers de leur poids; celles de la rave sont moins riches. Cette *huile* sert principalement pour l'éclairage et pour la fabrication de certains savons; on l'emploie encore pour la préparation des cuirs et le foulage des laines.

L'*huile* de moutarde s'extrait de la moutarde blanche et de la moutarde ordinaire. Ses propriétés se rapprochent beaucoup de celles des *huiles* de navette et de colza.

L'*huile* de faîne est alimentaire et bonne pour l'éclairage; elle ressemble assez à l'*huile* d'olive; on la tire des graines du hêtre de nos forêts.

L'*huile* d'amandes douces est liquide, d'un blanc verdâtre, inodore; sa saveur, assez agréable, rappelle celle des amandes; elle rancit à l'air avec beaucoup de rapidité. Cette *huile*, que l'on emploie dans la pharmacie et la parfumerie, entre dans la composition de quelques potions et émulsions recommandées pour les inflammations de poitrine, de bas-ventre, etc. Sa densité est 0,918 à 15°, et sa fluidité cesse à — 25°. On l'extrait des fruits de l'amandier commun; les amandes, que l'on frotte d'abord les unes contre les autres pour nettoyer leur surface, sont pilées ensuite de manière à les réduire en une espèce de pâte facile à presser; cette dernière opération se fait dans des sacs de coutil, à la température de 15° à 18°; la clarification a lieu par le repos ou par filtration.

L'*huile* qu'on extrait de la noisette, qui en contient environ les trois cinquièmes de son poids, sert pour la parfumerie et certaines préparations pharmaceutiques.

L'*huile* de palme a la consistance du beurre; elle est jaune, mais elle blanchit en vieillissant; sa saveur est douce et son odeur agréable. Elle entre en fusion à 29°. On l'extrait des fruits d'un palmier très-commun au Sénégal et dans la Guinée. Cette *huile* se décolore complétement lorsqu'on l'expose pendant une journée à l'action de l'air et de la vapeur d'eau à 100°. Si alors on la soumet à une pression suffisante, on obtient une *huile* liquide, en même temps qu'une matière solide, avec laquelle on fabrique directement des bougies. Ce corps solide est presque entièrement formé d'une substance neutre, la palmitine, que les alcalis hydratés transforment en acide palmétique et en glycérine. La consommation de l'*huile* de palme pour la fabrication des savons et de la bougie devient de plus en plus considérable. Elle est en usage comme assaisonnement culinaire dans la Sénégambie et dans la Gambie. C'est même un mets délicat et recherché.

L'*huile* ou beurre de coco est blanche ou d'un blanc jaunâtre; elle rancit facilement, et son odeur, d'abord peu prononcée, devient désagréable. Elle se liquéfie vers 18° à 20°. On l'extrait des noix du cocotier.

L'*huile* ou beurre de cacao est tirée des graines du cacao; elle est d'une couleur blanc jaunâtre et d'une saveur douce et agréable. Elle fond à 50° environ. Elle forme le principal ingrédient du chocolat. On en fait des bols, des suppositoires, des pommades, des potions adoucissantes, etc., etc. Pour la préparer, on sépare les écorces et les germes du cacao, on les pétrit, et on les met dans l'eau bouillante; le beurre fond et vient à la surface. Pour le recueillir, on le laisse se concréter, puis on le coule dans des moules.

L'*huile* ou beurre de muscade a la consistance du suif; son odeur est fort agréable; sa couleur est jaune rougeâtre. On l'obtient par l'expression des noix du muscadier.

L'*huile* de laurier provient des baies fraîches du laurier; elle est verdâtre, d'une consistance butyreuse et d'une odeur désagréable. On l'emploie en médecine.

Pour terminer cette rapide nomenclature, nous réunissons dans le tableau suivant les rendements en poids d'*huile*, produits par 100 kilogrammes de graines :

	kilog.
Amande amère	28 à 46
Amande douce	40 à 54
Arachide	43
Cameline	28
Chènevis	14 à 25
Citronnier	25
Chou	30 à 39
Chou-navet et navet de Suède	33,5
Colza	36 à 40
Courge	25
Cresson alénois	56 à 58
Euphorbe épurge	30
Faîne	15 à 17
Gaude	29 à 36
Graines d'épices	24
Julienne	18
Lin	11 à 22
Marrons d'Inde	8 à 12
Moutarde blanche	36 à 38
Moutarde sauvage	30
Moutarde noire	15
Navette	30 à 36
Noisette	60
Noix	40 à 70
Œillette ou pavot	56 à 63
Onoporde acanthe	25
Pepins de raisin	14 à 22
Pomme épineuse	15
Prunier domestique	33,3
Radis oléifère	50
Ricin commun	62
Sésame jugeoline	50
Soleil	15
Tilleul d'Europe	48

Bien que l'extraction des *huiles* végétales se fasse généralement par expression, les méthodes sont assez variées. Suivant M. Bock, voici comment procèdent les Kabyles pour extraire l'*huile* des olives : « Ils creusent dans la terre, à proximité d'une source, des trous sphériques, qu'ils tapissent de terre glaise. Ils y jettent les olives, de manière à remplir ces trous, qui ont environ 1 mètre de profondeur sur 0m,80 de diamètre; après avoir laissé fermenter les olives pendant cinq à six jours, ils les font retirer par les femmes, qui, armées de battès, les macèrent, sans toutefois entamer les noyaux. Quand la chair est ramollie, les olives sont de nouveau mises dans les trous, où la fabrication s'achève par le piétinement, qui fait détacher une couche d'*huile* plus ou moins épaisse. L'eau de la source est alors introduite dans les trous; elle fait surnager l'*huile*, et celle-ci est recueillie dans des peaux de bouc. Il va sans dire qu'une pareille méthode ne peut que donner une petite quantité d'*huile* détestable. En France, les olives sont réduites en pâte au moyen d'un moulin composé d'une seule meule verticale; cette pâte est ensuite placée dans des *cabas* ou *scourtins* de sparterie, qu'on porte sous un pressoir; l'*huile* ainsi exprimée porte le nom d'*huile* vierge; elle est très-recherchée pour la préparation des aliments. Les tourteaux ou grignons sont ensuite arrosés d'eau bouillante, et la pression recommence. Les tourteaux qui sortent de la deuxième pression contiennent encore une forte proportion d'*huile;* on les traite dans des ateliers spéciaux nommés recenses, où l'on sépare les noyaux; on recueille les pellicules, on chauffe et on presse ensuite. Cette dernière *huile* n'est pas mangeable. L'*huile* de première pression est, en général, déposée dans de grandes jarres de grès, qu'on entretient à 15° au moins, pour faciliter le dépôt des matières étrangères. Celle de seconde pression est placée dans de grandes citernes en maçonnerie nommées piles. Quand la clarification est complète, on transvase la partie claire, et le dépôt de crasse est soumis à un dernier travail, qui fournit une *huile* de basse qualité.

L'extraction des *huiles* des graines oléagineuses se pratique sur une grande échelle dans le département du Nord; elle comprend les opérations suivantes : nettoyage de la graine, écrasage et froissage, chauffage à feu nu ou à la vapeur, première pression, second écrasage, nouveau chauffage, seconde pression. Ces diverses opérations sont faites dans les tordoirs, moulins à *huile* ou huileries. Aux environs de Lille, des moulins à vent mettent en mouvement des pilons de bocard et des presses à coins. Dans les grandes exploitations, on emploie, pour concasser les graines, une machine composée de deux cylindres creux marchant en sens inverse, avec une vitesse égale; l'un des cylindres reçoit le mouvement du moteur et le transmet à l'autre au moyen d'un engrenage; une trémie en bois alimente uniformément les cylindres. La graine étant concassée, on la porte au moulin à meules verticales. L'arbre porte un ramasseur et deux racloires, destinées à ramener sous la meule le grain qui s'en écarte. Les deux meules tournent sur une meule dormante fixée sur un massif de maçonnerie et percée à son centre d'un trou qui laisse passer la pièce portant la crapaudine de l'arbre. On obtient des résultats différents si la matière pâteuse a été préalablement chauffée dans des appareils nommés chauffoirs; cela se conçoit facilement, car les *huiles* se trouvent alors mélangées soit avec de l'albumine, soit avec de la légumine, qui, en s'écoulant à froid, donnent un liquide visqueux, difficile à épurer.

Quel que soit le procédé employé pour l'extraction des *huiles*, elles sont toujours souillées d'impuretés. L'épuration des *huiles* consiste à les battre avec deux ou trois centièmes d'acide sulfurique à 66°; quelquefois ou chauffe vers 70°; l'opération alors se conduit mieux.

— Pharm. *Huiles médicinales.* On fait un fréquent usage de médicaments externes constitués par de l'*huile* plus ou moins chargée des principes médicamenteux d'une ou de plusieurs substances végétales ou animales. Dans ces médicaments, l'action du corps gras s'ajoute à celle de la matière dissoute. Cette forme pharmaceutique ne peut évidemment être donnée qu'aux substances solubles dans les corps gras; celles auxquelles on la donne le plus souvent sont les résines, les matières grasses, les *huiles* essentielles, quelques alcaloïdes et quelques matières colorantes.

L'*huile* employée généralement comme véhicule des *huiles* médicinales est l'*huile* d'olive pure. Le mode de préparation varie avec la nature des drogues à dissoudre; on opère par simple solution, par macération, ou par coction. On prépare par simple solution les *huiles* qui ont pour base une matière entièrement soluble dans l'*huile*, telles que le camphre et le phosphore. On fait usage de la macération pour les substances douées d'une odeur fraîche et fugace, que la moindre élévation de température dissiperait rapidement. On plonge ces substances dans l'*huile*, et on les y laisse séjourner un certain temps; parfois on active la solution en plaçant le tout au soleil.

La digestion est une méthode plus usitée que la précédente. Elle s'applique spécialement aux substances sèches, dont elle termine au besoin la dessiccation. On concasse les plantes, on les plonge dans l'*huile*, et on maintient le tout à une douce chaleur pendant quelques heures, en agitant fréquemment. On laisse ensuite refroidir le tout, on passe et on exprime le résidu. C'est ainsi que l'on prépare une foule d'*huiles* de plantes aromatiques.

La coction s'applique exclusivement aux plantes narcotiques, dont les principes actifs ne sont pas volatilisés par la chaleur. On pile les plantes fraîches et on les fait bouillir dans l'*huile* jusqu'à consomption de l'humidité, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'elles soient devenues sèches et fragiles; ce point atteint, on laisse digérer quelque temps sur un feu doux.

Quant aux usages des *huiles* médicinales, il est clair qu'ils sont très-divers, puisque les principes dont ces *huiles* sont chargées sont eux-mêmes fort variés.

— *Huile de foie de morue et de foie de raie.* Cette *huile*, dont la fabrication perfectionnée fait aujourd'hui l'objet d'un commerce spécial, n'a été longtemps employée que dans l'industrie da la chamoiserie et de la corroierie. Depuis quelques années, son emploi tend à devenir général en médecine, pour le traitement des affections goutteuses et rhumatismales, pour celui des scrofules, et principalement pour combattre le rachitisme. On croit aussi que ces *huiles*, employées principalement en friction sur la peau, agissent efficacement contre la phthisie laryngée. Elles contiennent, d'après le savant *Traité de chimie technique* de M. Barruel, de l'oléine, de la margarine, une petite quantité d'acide butyrique et d'acide acétique libres, une matière brune nommée *gaduine*, les principes de la bile, quelques sels, tels que chlorure, bromure et iodure de potassium. Le docteur Jongh fixe la quantité d'iode contenue à 3 ou 4 millièmes. MM. Girardin et Preisser ont retiré 0gr,15 d'iodure de potassium d'un litre d'*huile* de foie de morue, et 0gr,18 d'un litre d'*huile* de foie de raie. La première est jaune ou brune; son odeur, quel que soit le soin que l'on apporte à la fabrication, est putride, sa saveur repoussante et désagréable; sa densité varie de 0,923 à 0,929 à la température de 17°,5; la seconde a la densité de l'*huile* de baleine (0,927 à + 20°); toutes deux sont plus ou moins transparentes, suivant la fabrication. Lorsqu'on chauffe l'*huile* de foie de morue avec de l'acide sulfurique concentré, elle répand une odeur d'essence de rue, et, si l'on distille avec de l'eau, on obtient une *huile* jaunâtre qui a la même odeur et qui bout à 300°.

L'*huile* de foie de morue et celle de foie de raie destinées à la thérapeutique se fabriquent à la vapeur. Les foies, préalablement lavés et séchés, subissent un examen minutieux, qui a pour objet d'en faire disparaître la dernière parcelle de bile. On empile ensuite ces foies dans des pots de fer-blanc, que l'on place dans des pots de dimensions plus grandes. Dans l'intervalle qui reste entre les récipients, on fait circuler de la vapeur d'eau qui opère la liquéfaction. Quelquefois l'eau chaude elle-même remplace la vapeur; quelquefois aussi on laisse pénétrer la vapeur directement dans les pots où les foies sont renfermés. A mesure que se produit la dissolution, on enlève l'*huile* à l'aide de larges cuillers, et, quand elle est refroidie, on filtre une fois ou deux avant de mettre en baril. Les parties qui ne se liquéfient pas immédiatement et les résidus du filtrage sont conservés dans des pots où ils cuisent jusqu'à ce qu'ils aient acquis une couleur brun foncé ou olivâtre. L'*huile* brune qu'on extrait de cette manière est employée par les corroyeurs. Il n'est pas jusqu'au résidu qu'elle dépose qui ne trouve son emploi dans l'industrie : il constitue un engrais des plus estimés.

La Norvége est aujourd'hui un des centres principaux de cette importante fabrication, qui se fait dans ces contrées par des procédés d'une simplicité extrême. Les pêcheurs norvégiens placent les foies dans des barils ou bacs et les laissent se liquéfier naturellement. Ils se bornent à recueillir avec soin, d'instant en instant, l'*huile* qui s'échappe des récipients, dont les fonds sont criblés de petites ouvertures. Les premières *huiles* obtenues à l'aide de ce procédé sont les plus claires. Leur couleur est celle de la paille. C'est à cette qualité d'*huile* claire et de première venue qu'on applique ordinairement la dénomination d'*huile* blanche supérieure. La seconde récolte donne l'*huile* blanche ordinaire, d'une couleur de vin de Madère, et la troisième l'*huile* brune claire.

Les *huiles* de foie de morue médicinales liquéfiées à la vapeur s'expédient en général dans des barils en fer-blanc, quelquefois dans des barils de chêne ou de sapin, faute de mieux. Ce dernier bois ajoute malheureusement au goût déjà repoussant de l'*huile* de foie de morue une saveur résineuse souvent insupportable.

— *Huile de Dippel.* C'est, la plus importante des *huiles* empyreumatiques. On l'obtient par la dissolution sèche de la corne de cerf. On rejette l'eau de corne de cerf, qui distille d'abord. A la fin de l'opération, on trouve, sublimé dans l'allonge, du carbonate d'ammonium imprégné d'*huile* empyreumatique; c'est le sel volatil de corne de cerf. Dans le récipient, on trouve deux liquides : l'un, inférieur, est une dissolution aqueuse de tous les produits de la distillation, et qui est connu sous le nom d'esprit volatil de corne de cerf. On sépare ce dernier produit du liquide aqueux, en versant sur un filtre mouillé le produit total de la distillation. Quand l'esprit volatil s'est écoulé, on perce le filtre pour recueillir l'*huile.* On la rectifie ensuite par plusieurs distillations sur de la brique pilée, jusqu'à ce que le liquide soit incolore. L'*huile* animale de Dippel doit se conserver dans des flacons bien bouchés, à l'abri de la lumière; elle brunit avec le temps. Reichenbach a trouvé qu'elle était formée d'une grande quantité d'eupione (carbure acétylénique), paraffine, naphtaline, etc., de sels ammoniacaux, sulfhydrate, carbonate, cyanhydrate, succinate, etc. Anderson a découvert dans l'*huile* animale de Dippel une série de bases (azotures, amines primaires, isomériques avec l'aniline ou phénylamine, la toluidine, la xylidine, etc.). Ce sont les alcaloïdes *suivants :*

Pyridine	$C^{5}HAz$.
Picoline	$C^{6}H^{7}Az$.
Lutidine	$C^{7}H^{9}Az$.
Collidine	$C^{8}H^{11}Az$.
Pavroline	$C^{9}H^{13}Az$.

Elle renferme, en outre : des amines primaires et secondaires; des radicaux, tels que batyle, méthyle, éthyle, etc. Aujourd'hui, on fait à peine usage de l'*huile* animale de Dippel. Ce n'est pas qu'elle manque d'activité; mais les cas où elle peut être utilisée sont mal déterminés. On l'a recommandée contre l'épilepsie, la danse de Saint-Guy, l'hystérie, le ténia, les maladies de la peau.

— Allus. hist. **Harangues de Démosthène qui sentent l'huile.** On sait avec quelle ardeur infatigable le grand orateur se préparait aux luttes de la tribune, et quelles difficultés physiques il eut à vaincre avant d'oser aborder les redoutables épreuves de l'agora. Il ne cessait de déclamer, de méditer, d'écrire, et les envieux, qui prétendaient voir dans ce travail opiniâtre l'absence ou la médiocrité du talent, accusaient ses harangues de *sentir l'huile;* mais il répondait avec raison à ses ennemis que sa lampe et la leur n'éclairaient pas les mêmes travaux.

Sentir l'huile est une expression qui a passé en proverbe pour désigner un travail où l'on remarque plus d'efforts que de talent.

Rabelais n'a pas laissé échapper cette locution expressive :

« Aussi est-ce la juste heure d'escripre ces haultes matières et sciences profondes. Comme bien faire sçavoit Homère, quoiqu'un malotru ait dict que ses carmes (vers, poésies) sentoient plus le vin que l'huile. Aultant en dict un tirelupin de mes livres; mais bren pour lui. L'odeur du vin, ô combien plus est friand, riant, priant, plus celeste et délicieux que l'huile! Et prendrai aultant à gloire qu'on die de moi que plus en vin aie despendu qu'en huile, que fit Démosthène, quand de lui on disoit que plus en huile qu'en vin despendoit. »

RABELAIS.

« Le style de Boileau, surtout dans l'*Art poétique*, m'a toujours paru manquer des qualités que j'admire le plus chez les écrivains et les poëtes du XVIIe siècle; et, au premier rang, je place le naturel. Son vers est pénible, il *sent* le travail, l'effort, l'*huile.* »

ARMAND DE PONTMARTIN.

« Le travail pourtant, cette lenteur de l'*huile*, se trahit souvent dans les œuvres de Chénier. Il faisait difficilement les bons vers. On lui vit recommencer jusqu'à neuf fois la première page de l'*Epître à Voltaire.* »

CHARLES LABITTE.

« Au milieu de la décadence de la Grèce, Athènes, qui, dans les jours de sa puissance, avait honoré la philosophie et les lettres, leur dut, à son tour, de conserver plus longtemps quelques restes de son ancienne splendeur. On n'y balançait plus, à la tribune, les destins de la Grèce et de l'Asie; mais c'est dans ses écoles que les Romains apprirent à connaître les secrets de l'éloquence; et c'est au pied de la *lampe de Démosthène* que se forma le premier de leurs orateurs. »

CONDORCET.

HUILÉ, ÉE (ui-lé) part. passé du v. Huiler. Frotté ou imprégné d'huile : *Serrure* HUILÉE. *Papier* HUILÉ. *La plupart des scarabées ont leurs ailes revêtues d'étuis polis, et souvent*

HUILÉS, *afin que l'humidité ne les gâte pas.* (B. de St-P.)

HUILER v. a. ou tr. (ui-lé — rad. *huile*). Frotter, oindre, imprégner d'huile : HUILER *une serrure.* HUILER *du papier.* HUILER *une machine.*

— v. n. ou intr. Hortic. Paraître imbibé d'huile, par l'effet d'une maladie particulière : *Plante qui* HUILE.

HUILERIE s. f. (ui-le-rî — rad. *huile*). Techn. Fabrique d'huile : HUILERIE *d'olive, de graines.* ‖ Magasin à huile.

HUILEUX, EUSE adj. (ui-leu, eu-ze — rad. *huile*). Qui est de la nature de l'huile, qui contient de l'huile : *Substance* HUILEUSE. *Baume* HUILEUX. ‖ Oint d'huile : *Papier* HUILEUX. *Avoir les mains* HUILEUSES. ‖ Qui paraît imbibé ou frotté d'huile : *Cheveux gras et* HUILEUX. *Teint* HUILEUX. *Peau* HUILEUSE.

— Art culin. *Sauce huileuse*, Sauce mal liée, devenue grasse sur le feu.

HUILIER s. m. (ui-lié — rad. *huile*). Ustensile contenant les burettes à l'huile et au vinaigre, que l'on sert sur la table pour assaisonner les mets : HUILIER *d'argent, d'ébène, de cristal, de porcelaine.*

— Fabricant d'huile : *Un des* HUILIERS *les plus riches de tout le Midi.*

HUILIÈRE s. f. (ui-liè-re — rad. *huile*) Mar. Vase où l'on conserve l'huile des lampes, sur les navires.

HUILLARD-BRÉHOLLES (Jean-Louis-Alphonse), historien français, né à Paris en 1817, mort en 1871. Il s'adonna d'abord à l'enseignement, professa l'histoire au lycée Charlemagne, de 1838 à 1842, et devint, en 1839, membre de la commission des monuments historiques. Depuis lors, M. Huillard-Bréholles a publié : *Histoire résumée des temps anciens* (Paris, 1840, 2 vol. in-8°), avec M. Ruelle; *Grande chronique de Matthieu Pâris*, traduite en français (1840-1841); *Histoire générale du moyen âge* (Paris, 1842-1843, 2 vol. in-8°); *Recherches sur les monuments et l'histoire des Normands et de la fondation de la maison de Souabe dans l'Italie méridionale* (1844, in-fol.), ouvrage publié aux frais du duc de Luynes; *Historia diplomatica Frederici Secundi, sive constitutiones, privilegia, etc., quæ supersunt.*

HUILLICHE s. m. (ui-li-che; *h* asp.). Linguist. Idiome chilien. V. CHILI.

HUILURE s. f. (ui-lu-re — rad. *huile*). Agric. Maladie des poiriers.

HUIR v. n. ou intr. (u-ir; *h* asp.). Fauconn. Crier, en parlant du milan.

HUIS s. m. (ui — lat. *ostium*, même sens). Porte : *Ouvrir, clore l'*HUIS.

> On frappe à l'*huis;* le logis aux verrous
> Était fermé. . . . .
>
> LA FONTAINE.

‖ Vieux mot, qu'on peut employer encore dans le style marotique.

— Procéd. *A huis clos*, A portes fermées et sans que le public soit admis : *Audience* À HUIS CLOS. *Juger* À HUIS CLOS. ‖ S'emploie souvent dans le langage ordinaire, pour signifier En petit comité, en secret, dans le particulier : *Les religions sacerdotales se modifient* À HUIS CLOS, *dans les ténèbres.* (B. Constant.)

> Rien n'est plus dangereux, dans les petits complots,
> Que ces femmes de bien qui le sont *à huis clos.*
>
> BOURSAULT.

‖ s. m. Jugement d'une affaire hors de la présence du public : *Demander, obtenir le* HUIS CLOS. On remarquera que dans cet emploi du mot le *h* est aspiré.

— **Encycl.** Procéd. *Huis clos.* La loi veut que toutes les audiences soient tenues publiquement. C'est ainsi que l'article 81 de la constitution des 4-10 novembre 1848 porte : « Les débats sont publics, à moins que la publicité ne soit dangereuse pour l'ordre ou pour les mœurs, et, dans ce cas, le tribunal le déclare par un jugement. »

Le mot *huis clos* fait connaître indirectement le caractère de publicité exigé par la loi. Les moyens de publicité employés par la presse ne constituent point ce caractère; il faut que le prétoire soit ouvert, qu'il soit accessible au public, et que les débats comme le jugement aient lieu à haute voix.

Cette publicité est, en effet, la meilleure sauvegarde des intérêts des justiciables, et cette règle doit, en principe, être observée, à peine de nullité. A raison des questions qui y sont débattues, les audiences sont presque toujours publiques en matière civile, et ce n'est guère que pour les procès criminels ou correctionnels, dans lesquels se trouvent certains faits dont l'audition pourrait être dangereuse pour les mœurs, que le *huis clos* est ordonné. Mais le jugement doit, dans tous les cas, être prononcé en présence du public et de l'accusé.

Le *huis clos* ne peut porter que sur les débats, et jamais sur le jugement. « Si, dit Dalloz, dans certaines accusations, par exemple de viol, d'adultère, d'attentat aux mœurs, de corruption de mineurs, les débats et les dépositions doivent être de telle nature que le public ne puisse y assister sans danger et sans scandale, il n'en est pas de même du jugement, qui peut toujours être rédigé en termes décents et convenables. »

Les débats commencent à la lecture de l'acte d'accusation, et ils sont terminés après la déposition des témoins, des dires respectifs de la partie civile et du défenseur de l'accusé, après les plaidoiries et répliques tant du ministère public que du conseil de l'accusé. Ces actes d'instruction une fois achevés, le président doit déclarer que les débats sont terminés (art. 335, C. instr. crim.). Ainsi, le résumé du président, qui succède aux débats, n'en fait point partie, et il doit être fait publiquement, à peine de nullité.

« En ce qui concerne les arrêts de cours d'assises, il a été jugé également : que lorsque, dans le procès-verbal des débats, il n'est pas fait mention expresse des formes substantielles, elles sont présumées de droit avoir été omises; que, par exemple, le procès-verbal d'une cour d'assises doit, à peine de nullité, mentionner que les débats ont été publics; qu'est nul un arrêt de cour d'assises, si le procès-verbal ni aucune autre pièce n'établissent que les débats ont eu lieu publiquement; que le *huis clos*, en matière criminelle, étant restreint par la loi aux débats seulement, il s'ensuit que, si un incident s'élève, l'arrêt qui y statue doit, à peine de nullité, être rendu publiquement, ce qui doit être constaté par le procès-verbal des débats, en mentionnant que les portes ont été ouvertes pour la prononciation de cet arrêt; que, dans une affaire dont les débats ont eu lieu à *huis clos*, il y a nullité si le procès-verbal ne mentionne pas que la publicité de l'audience a été rétablie après la clôture des débats, c'est-à-dire avant le résumé du président; qu'il ne suffirait pas qu'il fût dit que la publicité a été rétablie au moment où le président a demandé aux jurés rentrés en séance quel était le résultat de leur délibération. » (Dalloz, *Répertoire de législation.*)

La mesure du *huis clos* est entièrement abandonnée au pouvoir discrétionnaire des cours et des tribunaux, qui peuvent l'ordonner pour tous les débats ou pour une partie seulement. Ils peuvent donc l'ordonner avant ou après la lecture de l'acte d'accusation, ou seulement pour la déposition de certains témoins. Des lois particulières régissent le *huis clos* dans les colonies françaises.

HUIS (L'), bourg de France. V. LHUIS.

HUISMES, bourg et commune de France (Indre-et-Loire), cant., arrond. et à 8 kilom. N. de Chinon, sur la rive gauche de la Loire; 1,688 hab. Récolte et commerce de pruneaux dits de Tours. Eglise de la fin du XII^e siècle. Ruines du château de Bonaventure, où Charles VII rendit plusieurs ordonnances; c'était un simple pavillon, que ce roi fit bâtir pour Agnès Sorel.

HUISNE, rivière de France. Elle prend sa source dans le département de l'Orne, arrond. de Mortagne, entre dans le département d'Eure-et-Loir, rentre dans le département de l'Orne, pénètre dans le département de la Sarthe, et se jette, près du Mans, dans la Sarthe, après un cours de 132 kilom. L'Huisne baigne Mauves, Nogent-le-Rotrou, le Theil, La Ferté-Bernard et Connerré. Ses principaux affluents sont : la Corbionne, le Rum, l'Erre, la Même, la Due, la Narais et le Coëslon.

HUISSEAU-EN-BEAUCE, village et commune de France (Loir-et-Cher), canton de Saint-Amand, arrond. et à 10 kilom. de Vendôme; 480 hab. Château du Plessis-Saint-Amand (XVI^e siècle), entouré de frais jardins et précédé de belles avenues.

HUISSIER s. m. (ui-sié — rad. *huis*). Officier dont la principale fonction est d'ouvrir et de fermer la porte du cabinet, de la chambre d'un souverain ou d'un prince : HUISSIER *du cabinet.* HUISSIER *de la chambre.* HUISSIER *de l'antichambre.* HUISSIER *de salle.* ‖ Domestique qui se tient dans l'antichambre d'un ministre ou d'un autre haut fonctionnaire, pour introduire les personnes qui demandent à lui parler : *Se faire annoncer par l'*HUISSIER. ‖ Homme préposé au service de certains corps, de certaines assemblées : HUISSIER *du Corps législatif, de l'Institut.*

— Officier dont la principale fonction est de signifier les actes de justice, de mettre les jugements à exécution, de faire la police des audiences : HUISSIER *de la cour des comptes, de la cour de cassation, de la cour d'appel, du tribunal de* 1^re *instance, de la justice de paix. Acte signifié par* HUISSIER, *par ministère d'*HUISSIER. *Le travail éloigne les* HUISSIERS. (L. Chapelle.)

— *Huissier à la baguette noire, à la verge noire*, Premier huissier de la chambre du roi d'Angleterre.

— *Huissiers de la chaîne*, Huissiers qui suivaient le conseil pour exécuter ses arrêts, et qui portaient, pour marque distinctive de leurs fonctions, une chaîne d'or au cou, avec une médaille frappée à l'effigie du roi.

— *Huissier des monnaies*, Officier qui était chargé de l'exécution des jugements rendus par la cour des monnaies.

— *Huissier priseur*, Ancien nom des commissaires-priseurs.

— *Huissier à verge*, Sergent royal reçu au Châtelet :

> Je m'appelle Loyal, natif de Normandie,
> Et suis *huissier à verge* en dépit de l'envie.
>
> MOLIÈRE.

— *Huissier visiteur*, Petit officier des juridictions maritimes, qui était établi pour la visite des vaisseaux marchands.

— Mar. Ancien bâtiment de charge, qui avait une porte au-dessus de la ligne de flottaison, pour faire entrer les chevaux.

— **Encycl.** Au début de la monarchie, on ne trouve aucun emploi répondant à celui d'*huissier* près les tribunaux. La procédure rudimentaire qui existait alors changea avec l'établissement du régime féodal. Des bedeaux et sergents furent alors employés à assigner aux plaideurs le jour de l'audience. Saint Louis s'occupa de régulariser la situation de ces agents et voulut qu'ils fussent nommés aux assises mêmes. Le véritable organisateur de la corporation des *huissiers*, c'est Philippe le Bel, qui, par deux ordonnances, l'une du mois de novembre 1302, l'autre du 13 juin 1309, institua, sous le nom de sergents, les *huissiers* au Châtelet de Paris. Ces fonctionnaires, constamment armés, étaient au nombre de cent cinquante, dont soixante à cheval et quatre-vingt-dix à pied et placés sous la dépendance du prévôt du Châtelet, sans l'avis duquel ils ne pouvaient exécuter aucun arrêt, saisie ou emprisonnement. Chacun devait accourir quand ils criaient : A la justice du roi. Ils *sergentaient* jusqu'à concurrence de 100 livres, et leurs honoraires étaient de 2 deniers pour une semonce donnée dans l'enceinte de la ville, et de 2 deniers pour une semonce donnée dans la banlieue. Tout acte de procédure fait par un sergent à cheval coûtait 3 sols tournois. Il ne pouvait avoir lieu qu'en dehors de la ville et de sa banlieue, réservées aux sergents à pied, qu'on appelait *sergents à verge.* L'une et l'autre de ces catégories de fonctionnaires comprenait des clercs, c'est-à-dire des hommes tonsurés et dépendant de l'Eglise. Pour mettre un terme à de nombreux abus qui s'étaient produits, Charles le Bel limita le nombre des sergents, alors considérablement accru, interdit cette fonction aux clercs et ordonna que la police des audiences fût faite par deux sergents placés à l'*huis* (porte) du tribunal (1327). Telle fut l'origine des *huissiers* audienciers et du nom même d'*huissiers*, que prirent plus tard tous les sergents. Malgré l'ordonnance de Charles le Bel, les abus continuèrent, et le nombre des sergents, qui augmentait sans cesse, tant dans la province qu'à Paris, donna lieu à de vives réclamations.

Quand la vente des offices devint un moyen de remplir les caisses du trésor, la royauté ne se fit pas faute d'user de ce monopole. Henri II établit un audiencier à chaque siége présidial; Henri III en établit dans toute juridiction dépendant du domaine royal, même dans les châtellenies, vigueries, prévôtés, etc. En 1691, on créa un premier audiencier dans chaque juridiction royale.

La façon de procéder des sergents et *huissiers* varia suivant les temps et suivant les juridictions. Sous le régime féodal, on assignait verbalement, en présence de témoins qui se nommaient recors. Cette habitude dura longtemps, et les états de Tours demandèrent d'une façon spéciale que les sergents fussent tenus de savoir lire et écrire. On exigea donc des actes écrits. Nul ne put procéder à l'exécution d'un jugement sans avoir à la main sa baguette et sur l'épaule un écusson fleurdelisé de la grandeur d'un teston. Les témoins durent assister aux saisies, et le sergent ne put enlever les meubles qu'après avoir dressé un inventaire dont le double restait aux mains du saisi.

L'étendue du ressort dans lequel pouvaient instrumenter les sergents *huissiers* fut souvent l'objet de vifs débats. Dès l'origine, on fut contraint de les maintenir dans les dépendances des prévôtés et châtellenies, et de les empêcher de s'étendre dans tout le bailliage. Au commencement du siècle dernier, les *huissiers* à pied et à cheval du Châtelet ayant été réunis en une seule corporation, on les autorisa, comme les notaires de Paris, à instrumenter dans toute la France. Une dernière et remarquable modification de la procédure est celle par laquelle Louis XIV obligea à une élection de domicile dans les villes « ceux qui demeuraient ès châteaux et maisons fortes. » Plus d'un *huissier*, en effet, avait trouvé la mort en assignant, dans son château même, un baron qui se croyait indépendant. Les dangers courus par les *huissiers* trouvaient quelque compensation dans les prérogatives attachées à leur corporation. Nous avons dit plus haut que Charles le Bel ordonna de placer des sergents « à l'huis du parc où on plaide. » C'est ainsi que commença la fonction d'*huissier* au parlement, et que fut créé le titre d'*huissier* qui, avec le temps, remplaça celui de bedeau et de sergent. Les *huissiers* étaient les portiers spéciaux du parlement de Paris, et le premier *huissier*, aux termes d'un édit de 1549, avait la garde de la porte de la salle Saint-Louis, qu'il n'ouvrait que le samedi, pour la plaidoirie tenue à la Tournelle. Le premier *huissier* faisait partie des notables. Il portait le mortier de drap d'or à bande d'hermine bordée de perles; il montait dans le carrosse du premier président; enfin, la verge d'or à la main, il précédait immédiatement le roi, les jours de lit de justice.

Les juridictions exceptionnelles d'autrefois amenèrent la création de corporations spéciales de sergents ou d'*huissiers*. Nous citerons, entre autres, les sergents de la marchandise ou du *parlouer aux bourgeois* de Paris, qui avaient pour mission de vérifier et d'étalonner les mesures employées par les marchands, ainsi que de présider à la vente des vins; les *huissiers* du grand conseil, chargés de signifier les arrêts des conseillers du roi, et investis, par un édit de 1547, de tous les priviléges auxquels avaient droit les commensaux et domestiques du roi; les sergents royaux d'armes, chargés de signifier tous les actes relatifs aux lois sur le duel, et qui pouvaient, en outre, faire tous les actes du ressort des *huissiers* ordinaires. En 1556, paraissent les *huissiers* priseurs et vendeurs de meubles, plusieurs fois supprimés, plusieurs fois rétablis. Le droit de prisée fut, peu de temps avant la Révolution, enlevé aux *huissiers*, qui perdirent aussi le droit d'exécuter la contrainte par corps. Le 29 septembre 1791, l'Assemblée constituante supprima tous les offices, moyennant indemnité. Les *huissiers*, reconnus indispensables, subsistèrent, néanmoins, comme les notaires, en attendant une réorganisation. Le 27 ventôse an VIII, une loi institua des *huissiers* près la cour de cassation, et, le 14 décembre 1813, un décret régla l'organisation et le service des *huissiers* près les cours d'appel et les divers tribunaux. Aujourd'hui, les *huissiers* ne forment plus que deux classes : celle des *huissiers* près la cour de cassation, celle des *huissiers* près les autres tribunaux. Ces derniers résident au chef-lieu d'arrondissement, au chef-lieu de canton, ou même dans une commune rurale. Ils ont tous le même caractère et les mêmes attributions et le droit d'exploiter concurremment dans l'étendue du ressort du tribunal civil de leur arrondissement. Les fonctions de l'*huissier* consistent à faire toutes citations, notifications, significations pour l'instruction des procès, ainsi que tous actes et exploits pour l'exécution des ordonnances de justice, jugements et arrêts; enfin, à faire les prisées et ventes publiques de meubles dans les lieux où il n'existe pas de commissaire-priseur. L'*huissier* est nommé par le chef du pouvoir exécutif, sur la proposition des procureurs et des présidents de cours ou tribunaux et sur la présentation de l'*huissier* qui lui cède sa charge, ou de ses héritiers. Il doit être âgé de vingt-cinq ans accomplis, avoir satisfait aux lois de la conscription militaire, avoir travaillé pendant deux ans au moins dans l'étude d'un notaire, d'un avoué ou d'un *huissier* ou, pendant trois ans, au greffe d'une cour d'appel ou d'un tribunal civil. Il doit, en outre, avoir justifié d'un certificat de capacité et de moralité délivré par la chambre. Ses fonctions sont incompatibles avec toute autre fonction publique salariée et avec la profession d'avocat. Il ne peut, sous peine de nullité, instrumenter pour ses parents ou alliés. Chaque année, les cours ou tribunaux choisissent parmi les *huissiers* ceux qu'ils chargent du service intérieur de l'audience, pour y maintenir l'ordre, appeler les causes et exécuter les ordres du président. Ces *huissiers*, appelés audienciers, peuvent seuls faire les significations d'avoué à avoué et le service personnel aux enquêtes, interrogatoires et autres commissions. Enfin les *huissiers* élisent entre eux, par chaque arrondissement, les membres d'une chambre de discipline, qui surveille la conduite de chacun, apaise les différends, taxe les actes, applique les peines disciplinaires. Les *huissiers*, comme les autres officiers ministériels, jouissent, pour la cession de leur charge, des bénéfices de la vénalité, grâce à la loi du 28 avril 1816.

— *Huissiers des monnaies.* Au temps où les généraux des monnaies n'étaient qu'au nombre de trois, ils n'avaient avec eux d'autres officiers que leur greffier, appelé alors clerc des monnaies, et l'*huissier* de leur chambre, appelé aussi tabletier, varlet et *huissier* de la chambre des monnaies. Cet *huissier* fut encore appelé portier de la Monnaie de Paris, parce que les généraux maîtres tenaient quelquefois leurs séances dans l'hôtel de la Vieille-Monnaie, où ils exerçaient la justice dans le bureau qu'ils y avaient établi. Depuis cette époque, le premier *huissier* de la cour des Monnaies a toujours eu son logement à côté de la grande porte de la Monnaie de Paris, dont la garde lui fut confiée.

Les premières provisions de l'office de premier *huissier* sont du 30 août 1552. Quelques-unes de ces provisions ont donné à cet officier le titre de buvetier de la cour; mais ce titre ne lui fut pas maintenu longtemps.

Un édit du mois de juin 1635 porte création de douze offices d'*huissiers* héréditaires, pour le service de la cour des Monnaies; ce nombre fut augmenté depuis; il était de dix-huit lors de la suppression de la cour des Monnaies en 1791.

HUIT adj. num. (uitt; *h* asp. — lat. *octo*, grec *oktô*, gothique *ahtau*, allemand *acht*, persan *hescht*, sanscrit *ashtau*, pour *ashtâu*, qui est la forme du duel). Sept plus un : HUIT *hommes.* HUIT *jours. A la prise d'Oran, il y eut, du côté des Maures, quatre mille morts et* HUIT *mille prisonniers.* (Fléch.) *La pie pond sept ou* HUIT *œufs à chaque couvée.* (Buff.)

— Huitième : *Page* HUIT. *Article* HUIT. *Henri* HUIT. *Grégoire* HUIT. *Le nombre* HUIT. *Le numéro* HUIT. ‖ S'emploie de même dans les adjectifs de nombre ordinaux composés, lorsque huit est un facteur d'un autre nombre : HUIT-*centième.* HUIT-*cent-millième.*

— *En huit*, Dans huit jours, ou plus exactement A pareil jour, la semaine suivante : *D'aujourd'hui* EN HUIT. *De lundi* EN HUIT.

— s. m. Nombre de sept unités plus une :

HUIT *et* HUIT *font seize.* HUIT *multiplié par six égale quarante*-HUIT.

— Huitième jour : *Le* HUIT *du mois, de la lune. Le* HUIT *janvier* ou *de janvier.*

— Chiffre qui représente huit unités : HUIT *bien fait, mal fait. Nombre écrit par trois* HUIT.

— Jeux. Carte sur laquelle sont marqués huit points : HUIT *de trèfle, de pique, de cœur, de carreau. Brelan de* HUIT. *Avoir trois* HUIT *dans la main.*

— Techn. Compas d'épaisseur en forme de 8, à l'usage des horlogers et des tourneurs.

— Anat. *Huit du cou-de-pied,* Nom vulgaire de l'étrier.

— Chir. *Huit de chiffre,* Bandage ayant la forme du chiffre huit (8).

— Ornith. Nom vulgaire du pinson.

HUITAIN s. m. (ui-tain; *h* asp. — rad. *huit*). Littér. Pièce de poésie de huit vers. ‖ Chaque division composée de huit vers, dans une pièce de poésie partagée en couplets, strophes ou stances.

HUITAINE s. f. (ui-tè-ne; *h* asp. — rad. *huit*). Série de huit jours; huit jours environ : *Une* HUITAINE *de jours. Passer une* HUITAINE *chez quelqu'un. Payer dans la* HUITAINE.

— Argent produit par le travail d'une semaine : *Ma* HUITAINE *est de soixante francs. Ouvrier qui n'a pas reçu sa* HUITAINE.

— Pratiq. *A huitaine, à la huitaine, dans huitaine,* Dans une huitaine, à pareil jour : *Remettre à* HUITAINE. *Assigner à la* HUITAINE.

Un aigle, sur un champ prétendant droit d'aubaine,
Ne fait pas appeler un aigle *à la huitaine.*
BOILEAU.

HUITANTE adj. numér. (ui-tan-te; *h* asp. — rad. *huit*). Huit fois dix : HUITANTE *hommes. Femme âgée de* HUITANTE *années.* ‖ Mot vieilli, qui avait remplacé *octante,* et qui a cédé la place au mot barbare *quatre-vingts.* On a ainsi maladroitement introduit dans notre numération décimale une unité vigésimale.

HUITELÉE s. f. (ui-te-lé — rad. *huit*). Agric. Ancienne mesure agraire.

HUIT-EN-HUIT s. m. (ui-tan-uitt; *h* asp.). Techn. Nom donné, par les dessinateurs sur tissus, au papier de mise en carte dont chacun des grands carreaux a la base et la hauteur divisées en huit parties égales, ce qui produit soixante-quatre petits carrés : *Le* HUIT-EN-HUIT *et le dix-en-dix sont des papiers réguliers, dont on fait l'application aux étoffes de même nature.* (Falcot.)

— Adjectiv. : *Papier* HUIT-EN-HUIT.

— Rem. Il existe aussi des papiers appelés *huit-en-sept, huit-en-neuf, huit-en-dix, huit-en-onze, huit-en-douze,* etc. Dans tous, le nombre *huit* désigne invariablement les divisions de la base, et les nombres *sept, neuf, dix,* etc., s'appliquent à celles de la hauteur. Toutefois, il arrive souvent que, pour faciliter son travail, le dessinateur prend ces papiers dans un sens opposé au sens normal, c'est-à-dire en faisant la base de la hauteur, et réciproquement; dans ce cas, les papiers changent de nom et deviennent du *sept-en-huit,* du *neuf-en-huit,* etc.

HUITIÈME adj. (ui-tiè-me; *h* asp. — rad. *huit*). Dont le rang est marqué par le nombre huit : HUITIÈME *siècle.* HUITIÈME *place.* HUITIÈME *partie. Louis,* HUITIÈME *du nom. Chaque pays a sa* HUITIÈME *merveille, ce qui fait au moins trente* HUITIÈMES *merveilles du monde.* (Th. Gaut.)

— Dr. canon. *Huitième denier,* Droit payé tous les trente ans par les engagistes des biens aliénés par les ecclésiastiques, afin de les confirmer dans leur jouissance, ou de permettre aux bénéficiers d'y rentrer.

— s. m. Partie d'un tout supposé divisé en huit parties égales : *Avoir droit à un* HUITIÈME, *aux trois* HUITIÈMES *d'une succession. Le fisc doit prendre son* HUITIÈME *là où ce* HUITIÈME *existe.* (Proudh.)

— Féod. *Droit de huitième,* Droit consistant dans la huitième partie du prix des vins, cidres et autres boissons vendues en détail.

— s. f. Enseignem. Classe élémentaire de nos colléges, qui est la huitième à partir de la rhétorique : *Faire sa* HUITIÈME. ‖ Lieu où s'assemblent les élèves de cette classe : *La* HUITIÈME *est trop petite pour les élèves qu'elle doit contenir.*

— Jeux. Réunion dans la même main des huit cartes de la même couleur, que l'on appelle aussi dix-huitième, à cause du nombre de points qu'elle donne : HUITIÈME *en cœur. J'ai la* HUITIÈME *en pique. Les* HUITIÈMES *sont d'usage au piquet, à la brisque et à plusieurs autres jeux de combinaison.*

— **Encycl.** Enseignem. On donne, dans l'Université, le nom de *huitième* à la classe que suivent, pendant leur première année d'études, les élèves de la division élémentaire. Les exercices y sont : la lecture, l'écriture, la récitation française, l'orthographe, l'explication précise du sens de chaque mot, de chaque phrase, de chaque alinéa. Les élèves étudient l'histoire sainte et les éléments de la géographie générale, les quatre règles de l'arithmétique et les premières notions de la grammaire latine; ils commencent à s'exercer, par le thème et la version, à l'explication des auteurs latins.

HUITIÈMEMENT adv. (ui-tiè-me-man; *h* asp. — rad. *huit*). En huitième lieu : *Premièrement, deuxièmement, troisièmement,...* HUITIÈMEMENT.

HUIT-PIEDS s. m. Mus. Orgue dont les tuyaux les plus grands ont 8 pieds, c'est-à-dire $2^{m},66$.

HUÎTRE s. f. (ui-tre. — V. l'étym. à la partie encycl.). Moll. Genre d'acéphales à coquille bivalve, comprenant de nombreuses espèces vivantes ou fossiles : *Les* HUÎTRES *sont malades et maigres après avoir frayé.* (V. de Bomare.) *L'*HUÎTRE *est le meilleur des testacés.* (Belon.) *Les* HUÎTRES *deviennent assez souvent la proie d'un grand nombre d'ennemis.* (F. Foy.) *L'*HUÎTRE *met trois ans à prendre son accroissement.* (Proudh.)

Un jour, deux pèlerins sur le sable rencontrent
Une *huître* que le flot venait d'y apporter.
LA FONTAINE.

‖ *Huître épineuse,* Nom vulgaire des spondyles. ‖ *Huître feuilletée,* Nom vulgaire des cames. ‖ *Huître perlière,* Espèce d'avicule qui produit les perles. ‖ *Huître à l'écaille,* Ancien nom de l'huître comestible.

— **Fam.** Personne sotte, stupide : *C'est une* HUÎTRE. *On disait de quatre personnes admises dans la familiarité de Buffon, que c'étaient quatre* HUÎTRES *attachées à un rocher.* (Chamfort.) *Une Laïs de nos jours étalait un superbe collier de perles, présent d'un de ses adorateurs. « Que d'*HUÎTRES *il a fallu pour fournir un pareil collier! remarqua quelqu'un. — Oh! répondit en souriant la pécheresse, il n'en a fallu qu'une. »*

— **Encycl.** Linguist. Bien qu'aucun des noms sanscrits de l'*huître* n'offre de rapports avec ceux de l'Occident, l'accord des langues européennes entre elles ne saurait faire doute sur l'existence d'un ancien nom aryen. Cet accord résulte de l'énumération suivante : grec *ostreon, ostreion,* latin *ostrea,* anglo-saxon *ostra,* scandinave *ôstra,* allemand *auster,* anglais *oyster,* irlandais *oisridh, oisire, uisire, eisir,* erse *eisir,* kymrique *oestren,* cornique *estren,* armoricain *eistren, histr, histren,* russe *ustersu, ustritsa,* polonais *ostrzyga,* bohémien *austrye,* etc. Comme l'*huître* se trouve en abondance dans toutes les mers, il est impossible d'expliquer cet accord par une transmission du grec et du latin, et d'autant moins que les *huîtres* ne sauraient se transporter au loin. Les Celtes britanniques, les Anglo-Saxons et les Scandinaves, pas plus que les Slaves de la Baltique, n'auront attendu un nom classique pour désigner un mollusque dont ils faisaient un constant usage. Il faut donc bien admettre une origine aryenne commune, et l'arménien *osdri, huître,* est peut-être un reste oriental de ce nom. M. Pictet n'ose en dire autant du persan *istiridiya,* turc *istridia,* géorgien *stridia,* qui rappellent trop le grec moderne *ostridi, stridi,* et qui en sont provenus, sans doute par l'intermédiaire des marins grecs pêcheurs d'*huîtres* sur les côtes de l'Asie Mineure, de la mer Noire et de l'Hellespont. Quoi qu'il en soit, le sens primitif du nom européen est obscur, comme il arrive souvent lorsque le corrélatif sanscrit manque. Sa racine est sans doute la même que celle du grec *osteon,* en composition *osto,* os, noyau, et de *ostrakon,* coquille, terre cuite. Nous sommes donc renvoyés au sanscrit *asthi, asthika,* en composition *astha,* os, noyau de fruit, qui se retrouve également dans le persan *âstah,* kourde *astii,* ossète *asteg,* latin *os, ossis,* albanais *ashti,* etc. La racine ne peut être que *as,* qui signifie en sanscrit jeter, lancer, et l'os ou le noyau paraît ainsi avoir été ce que l'on rejette comme inutile à l'alimentation. Ce ne peut toutefois avoir été là le sens du nom de l'*huître,* dont le thème est différent et se lierait plutôt au sanscrit *astra,* arme de jet, de la même racine. Cela ne semble pas fournir une meilleure explication; mais *astra* a fort bien pu signifier aussi la pierre qu'on lance, comme *açan, açani, açman,* pierre, trait, foudre, que le *Dictionnaire de Pétersbourg* rapporte à la racine de mouvement *aç.* Comparez le sanscrit *ashthi, asthi,* noyau, et *asthila,* même sens, et, de plus, pierre, caillou. Dès lors, le grec *ostreon* et le latin *ostrea* s'expliqueraient très-bien par *semblable à la pierre,* à cause de la dureté de l'écaille, et nous avons ici l'analogie de l'illyrien *kameniza,* qui signifie à la fois *huître* et petite pierre. Si l'on pouvait conclure quelque chose de ce fait isolé, on serait tenté de croire que ce nom de l'*huître,* commun à tous les peuples européens, mais étranger aux Aryas orientaux, a pris naissance à l'époque où la race aryenne commençait à se diviser en deux branches, par suite de son extension graduelle vers la mer Caspienne, dont les riverains apprirent seulement alors à connaître et à utiliser ce mollusque. Telle est du moins l'opinion du savant auteur des *Origines indo-européennes.*

— Hist. nat. Linné avait confondu, sous le nom d'*ostrea,* un grand nombre de genres qu'il a fallu ensuite isoler. Ses successeurs paraissent être tombés dans l'excès contraire, en décomposant le genre *ostrea* en un grand nombre de genres distincts, dont deux au moins forment un groupe trop naturel pour qu'il convienne de les séparer. Rejetant du genre *huître* les plicatules, les avicules, les marteaux, les limes, les podopsides et les méléagrines, que Linné y avait englobés, nous y retiendrons, par contre, les gryphées et les exogyres, que quelques naturalistes en avaient détachés.

Ainsi limité, le genre qui nous occupe comprend des mollusques bivalves, à valves inégales, de forme irrégulière, qui se fixent aux corps sous-marins. Les valves, unies par une charnière, sont liées par un fort ligament élastique, dont la fonction unique est d'écarter les valves, qu'un muscle particulier ramène ensuite au contact. L'irrégularité de la coquille est un signe caractéristique constant, mais très-variable dans ses degrés. Certaines espèces se rapprochent beaucoup des genres voisins à coquilles régulières, par les cannelures très-prononcées que présentent les deux valves. Cependant, l'irrégularité de la coquille est toujours suffisante pour faire distinguer à première vue ce genre de ceux que Linné avait confondus avec lui. Les caractères anatomiques aideront encore à établir cette distinction.

La coquille de l'*huître* est d'une structure foliacée, et c'est là un des caractères essentiels de ce mollusque; car il le distingue immédiatement des céphalopodes, dont le test est cloisonné. L'anatomie de l'*huître* est plus intéressante que ne le soupçonne le vulgaire, qui ne voit, dans la chair de ces animaux, qu'une masse à la fois homogène et indistincte.

Lorsqu'on ouvre une *huître,* on trouve d'abord un manteau divisé en deux lobes qui tapissent les valves, et qui sont ciliés sur leurs bords; ensuite quatre feuillets membraneux, traversés de stries, qui sont autant de tuyaux capillaires ouverts à leur extrémité postérieure. Ces feuillets sont de véritables branchies, qui s'étendent inégalement sur le devant du corps. La bouche est formée par une ouverture assez grande, bordée de quatre lèvres assez semblables aux ouïes, mais 6 à 8 fois plus courtes. Derrière les branchies, on trouve une grosse partie charnue, blanchâtre et cylindrique, qui tourne sur un muscle abducteur central, et qui renferme l'estomac et les intestins. Cette partie est semblable au pied des autres testacés; mais elle n'est pas susceptible de dilatation ni de contraction. Enfin, sur le dos du muscle, on voit encore le canal des intestins. L'anatomie de l'*huître* a été faite anciennement, mais d'une manière incomplète, par Lister. Depuis peu, Poli l'a refaite complétement dans son ouvrage sur les testacés des mers des Deux-Siciles.

Les recherches des anciens et des modernes sur la génération des *huîtres* n'avaient rien appris de positif sur ce point; aujourd'hui, on a parfaitement distingué un ovaire placé à la partie antérieure et supérieure. Cet organe, presque invisible en hiver, prend au printemps un développement très-considérable, et contient de 50,000 à 60,000 œufs, qui renferment déjà des coquilles toutes formées au moment de la ponte. Les jeunes mollusques s'attachent bientôt aux rochers, aux pierres et aux autres corps solides dispersés dans la mer.

Les *huîtres* ont un grand nombre d'ennemis. On rapporte que les crabes, pour les manger avec sécurité, ont l'instinct de jeter une petite pierre entre leurs valves, lorsqu'elles sont entr'ouvertes, pour les empêcher de se refermer; mais ce fait paraît plus que douteux. Parmi les ennemis de l'*huître,* il en est plusieurs qui s'introduisent furtivement et se laissent enfermer dans la cavité des valves; d'autres les percent lentement et tous finissent par tuer l'animal pour vivre à ses dépens. Dicquemare a observé que l'*huître,* pour se défendre des premiers, avait la faculté de lancer très-fortement l'eau qu'elle tient en réserve dans son corps, et on sait depuis longtemps qu'elle peut retarder ou empêcher l'action des seconds, en augmentant à volonté l'épaisseur de sa coquille à l'endroit attaqué. Toutes les *huîtres* proprement dites s'attachent aux rochers, aux racines des arbres ou les unes aux autres, de manière à ne pouvoir plus, sans un effort étranger, changer de place dans tout le cours de leur vie. Les circonstances locales déterminent seules le mode de leur position. Au Sénégal, dans l'Inde et dans l'Amérique méridionale, aux embouchures des rivières, c'est principalement aux racines des arbres et surtout des mangliers qu'elles s'attachent; dans les lieux où il y a des rochers, elles s'y fixent de préférence, et lorsqu'il n'y a ni arbres ni rochers, elles s'attachent les unes sur les autres, et forment des bancs qui s'épaississent journellement et qui ont quelquefois plusieurs lieues de longueur, avec une largeur variable, mais souvent très-considérable.

On rencontre des *huîtres* dans presque toutes les mers; mais les bancs les plus célèbres sont ceux de la côte occidentale de la France, et en particulier ceux du rocher de Cancale, près de Saint-Malo; de la baie d'Arcachon (banc de La Hillon), dont les *huîtres,* singulièrement conformées, sont appelées *gravettes,* à cause des sillons qu'elles laissent dans le sable; de Marennes; de l'île de Chauzet, près de Granville, en Normandie; de la baie de la Forêt, en Bretagne; de la baie de la Trinité, près de Lorient; de Touras, près de Rochefort; de Dunkerque, etc. La Hollande possède de vastes bancs de ces mollusques dans le Zuyderzée, à Texel, Zirickzée, Wadden, Dollack, Vieringen, Launerzee, etc. La Belgique a les bancs de Nieuwport, et, à Ostende, des établissements d'élevage, mais seulement pour les *huîtres* anglaises. Les plus petites, qui se trouvent sur la côte du sud et du sud-ouest, sont introduites dans le commerce sous le nom de *natives.* En Angleterre, les *huîtres* les plus estimées sont les *emsworth-natives* de l'île d'Hayling, dans la baie de Portsmouth, que l'on trouve déjà mentionnées dans l'antique et célèbre *Doomsday-book.* Viennent ensuite, par ordre de mérite, celles de Milton, dans le comté de Kent, celles de Langston-Harbour, celles de Newtown, dans l'île de Wight, les *huîtres* vertes de Falmouth et les *huîtres* rocheuses de Harwich; celles des côtes du Hampshire, du pays de Galles, des comtés d'Essex et de Cornouailles, de la baie de Caernarvon, etc. On vante aussi celles que l'on obtient par l'élevage artificiel à Colchester, à Langston, à Chichester, à Faversham, à Whitstable, à Rochester, à Burnham, etc. L'Ecosse et l'Irlande possèdent également un grand nombre de bancs, et cette dernière contrée regarde ses *carlingfords* comme les meilleures *huîtres* qu'il y ait au monde. Les îles de Jersey et de Guernesey en produisent aussi beaucoup. Enfin il existe, au milieu du canal de la Manche, de riches bancs, qui sont placés hors de toute juridiction, mais qui, d'après une convention conclue entre l'Angleterre et la France, sont exploités en commun par les pêcheurs des deux contrées. Les *huîtres* les plus estimées dans le nord de l'Allemagne sont celles du Holstein et du Slesvig, notamment celles de la côte occidentale, près de Husum, des îles de Sylt et de Fœhr. Il se trouve aussi, près de certaines îles de la mer du Nord, telles que Norderney, Nauwerk, Wangeroge, des bancs, fréquentés surtout par les bateaux pêcheurs hollandais, qui, chaque année, y apportent des *huîtres* recueillies sur le Doggerbank, et qu'ils viennent y repêcher l'année suivante. Les eaux tranquilles du Lijmfjord, le Cattégat et les environs de Skagen abondent aussi en *huîtres;* celles de Skagen sont les plus grandes que l'on connaisse en Europe; mais elles ont une saveur peu délicate, de même que celles d'Heligoland, de la Suède et de la Norvége. Les côtes de l'Espagne et du Portugal sont aussi abondamment peuplées en beaucoup d'endroits; on connaît les *huîtres* basques, celles d'Almada, à l'embouchure du Tajo, et celles des Baléares, d'Iviça en particulier. L'Italie possède, dès la plus haute antiquité, des bancs d'*huîtres* renommés, tels que ceux du golfe de Naples, de la baie de Cumes, du lac Fusaro, etc. Citons encore, dans l'Adriatique, les *huîtres* de la baie de Muggia, en face de Duino, qui sont aussi rares que recherchées, et chères par conséquent; les *huîtres* vertes de Murano, celles des baies de Sistiana, de Capo-d'Istria, de Porto-Caleri, de Valle-Segrada et de Bajona; celles de Carin, près de Novigradi (district de Zara), les plus grandes et les plus délicates de toutes, etc. Les mers qui baignent la Grèce et la Turquie, le Bosphore principalement, renferment aussi de nombreux bancs d'*huîtres;* mais on n'en trouve pas dans la mer Noire, à cause sans doute de la petite quantité de sel que renferment ses eaux. En Asie, ce sont surtout les côtes des Indes orientales et de la Chine qui fournissent ces mollusques en abondance. En Afrique, on en trouve dans le Sénégal, dans la Gambie, dans la baie de Mossel (colonie du Cap); mais elles sont d'une qualité inférieure à celles d'Europe. Elles abondent aussi dans les mers de la Polynésie. Mais nulle part elles ne se rencontrent en aussi grand nombre que dans les eaux de l'Amérique, qui, par l'immense développement de ses côtes, semble être plus qu'aucune autre partie du monde appropriée à la production et à la multiplication de ces mollusques.

En résumé, la multiplication des *huîtres* est si prodigieuse que, sans une pêche continuelle, elles finiraient, dans certaines mers, par créer des écueils, modifier les courants, obstruer les passes, et paralyser, en un mot, la navigation.

Les espèces d'*huîtres* fossiles sont plus nombreuses encore que les espèces vivantes; mais l'apparition de ce mollusque ne remonte pas aux anciennes époques géologiques. Les *huîtres* fossiles qui ont été signalées dans le terrain permien de Russie laissent des doutes, et l'opinion de Pictet est que ce pourraient bien être des valves de térébratules. On en signale quelques-unes dans l'époque triasique, par exemple l'*ostrea difformis,* l'*ostrea multicostata,* qui se trouvent dans le Muschelkalk, en Allemagne. Quelques espèces ont également été fournies par les dépôts salifères de San-Cassian; on y rencontre l'*ostrea venusta,* la *gryphée arcta* et la *gryphée avicularis.* Dans le lias, on en connaît jusqu'à présent une douzaine d'espèces. Deux sont particulièrement caractérisées comme appartenant au genre des gryphées : la gryphée *arcuata,* qui se trouve fréquemment dans le lias inférieur, en France, en Allemagne, en Angleterre, etc., et la gryphée *cymbium,* aussi répandue que la précédente, mais appartenant surtout au lias moyen. D'autres espèces, dans le lias, sont lisses et appartiennent aux véritables *huîtres.* Très-peu sont plissées. Nous ne croyons pas devoir pousser plus loin la nomenclature des espèces trouvées dans les divers terrains étudiés par les géologues.

— Hist. Les mollusques ont été l'un des premiers aliments de l'homme. Les plus anciens naturalistes ont cherché à établir que ces habitants de la mer formaient, avec les fruits

de la terre, sa nourriture primitive. Bien avant Darwin et Vogel, ils se sont basés sur cette analogie que le singe sait se nourrir de la chair des *huîtres* qu'il ramasse sur la plage de la mer; mais il est une preuve bien plus convaincante, infaillible même, que les *huîtres* furent, à une époque dont on ne peut plus aujourd'hui calculer l'éloignement, un des principaux éléments de la nourriture de l'homme; cette preuve, on la trouve dans ces ces restes fossiles que la science a reconnus remonter à la période antérieure à celle des constructions lacustres. Déjà, à cette époque, les hommes savaient réduire en domesticité différents animaux; ils faisaient paître leurs troupeaux sur le bord de la mer, et vivaient des produits de ces troupeaux, ainsi que d'*huîtres*, de moules, etc., dont les coquilles forment avec des os, des cornes, des outils en pierre et des ustensiles de toutes sortes, ces amas de débris, que l'on rencontre surtout dans la Scandinavie, et qui nous indiquent les places où ont vécu et où sont morts les premiers ancêtres de l'humanité. Chez les anciens Hébreux, les *huîtres* étaient un mets impur; car la loi ne reconnaissait comme purs que ceux des animaux de la mer qui avaient à la fois des nageoires et des écailles. Les Grecs, au contraire, en faisaient une grande consommation; on connaît leur ostracisme, sentence de bannissement rendue contre un citoyen à la suite d'un vote public, où les suffrages étaient inscrits sur des coquilles d'*huîtres*. Chez les gastronomes romains, les *huîtres* furent de bonne heure en haute estime. Le proconsul Sergius Orata fut le premier qui, du temps de l'orateur Crassus, un peu avant la guerre contre les Marses, essaya d'engraisser des *huîtres* dans des étangs établis à cet effet sur la côte de Baies. Cette innovation fut pour lui une grande source de revenus. C'étaient les *huîtres* du lac Lucrin qui avaient le plus de réputation à cette époque; plus tard, on préféra tirer de Brindes et de Tarente celles que l'on destinait à être engraissées. Le lac de Fusaro, l'Achéron des anciens, qui sert encore de nos jours à cet usage, y était déjà employé par les anciens Romains. Horace parle des *huîtres* en deux endroits de ses *Satires*; mais il donne la préférence à celles de la baie de Cumes (l. II, sat. IV):

Ostrea *Circeiis*, *Miseno oriuntur echini*,
Pectinibus patulis jactat se molle Tarentum.

Pline, qui place au premier rang les *huîtres* de Cyzique, essaya lui-même d'en engraisser dans le lac Lucrin, et Licinius Murena fit de même, non-seulement pour les *huîtres*, mais encore pour des poissons de mer, ainsi que le rapportent Columelle et Varron. Apicius, ce grand appréciateur des joies de la table, connaissait un procédé pour conserver longtemps les *huîtres* dans leur fraîcheur primitive, puisque, pendant la guerre des Parthes, il en envoya de Rome à Trajan, alors en Perse, et qu'elles parvinrent à leur destination aussi fraîches que si elles venaient d'être tirées du sein de la mer. Quand on pense aux difficultés des moyens de communication et de transport à cette époque, on est forcé de reconnaître que le procédé d'Apicius est aujourd'hui perdu. Sous l'empire, la vogue s'attacha aux *huîtres* de la Grande-Bretagne et de la Gaule. Ausone a célébré celles de la côte sud-ouest de notre pays, que l'on regarde encore comme les meilleures de toutes.

Plus tard, Petrus Gellius, en parlant des habitants du Bosphore, raconte qu'ils savaient semer des *huîtres* comme on sème des céréales, fait qui a été regardé comme une fable, jusqu'au jour où l'on a appris de nouveau à recueillir de jeunes *huîtres* pour en former des bancs.

— Art culin. et écon. domest. Les Romains mangeaient-ils les *huîtres* crues, sans préparation, ou bien avaient-ils recours à quelque assaisonnement? C'est ce que l'on ne sait pas au juste. Quelques spécialistes prétendent cependant que ce n'est qu'à l'époque moderne qu'on a pris l'habitude de les manger crues et vivantes, avec adjonction de jus de citron et d'épices, et en les arrosant de vin blanc. Les *huîtres* ont des propriétés nutritives qui ne peuvent être contestées. Elles renferment de l'albumine, de la graisse, des filaments musculaires, de la matière gélatineuse, de la créatine. Les expériences de Payen ont démontré que seize douzaines de ces mollusques renferment 312 grammes de protéine, quantité suffisante pour la nourriture quotidienne d'un homme adulte.

Quand l'*huître* crève, ses muscles rétractiles ne perdent pas toujours leur vigueur; souvent, au contraire, ils se contractent davantage, et les coquilles, loin de s'ouvrir, restent plus fermées que jamais; en sorte que aucun signe extérieur ne trahit la décomposition qui s'opère à l'intérieur. Celle-ci arrive très-rapidement. Il peut se former alors de l'hydrogène phosphoré, de l'ammoniaque et de l'hydrogène sulfuré, et les *huîtres*, en ce cas, seraient nuisibles à la santé, si l'on se décidait à en manger malgré leur apparence et leur odeur répugnantes. C'est là sans doute ce qui a donné naissance au préjugé, encore très-répandu, que l'*huître* est un aliment très-indigeste. Dans les contrées où l'usage des *huîtres* est depuis longtemps répandu, on les regarde comme une nourriture très-salutaire pour les convalescents et les personnes affaiblies; on va même parfois jusqu'à en faire de véritables remèdes. Boerhaave prétend les avoir employées avec succès contre la phthisie; Baster affirme « qu'elles nourrissent admirablement, qu'elles assurent le repos, et que l'on dort très-bien après avoir mangé des *huîtres*. » Si les personnes qui ont l'estomac faible et surchargé de mucosités mangent à jeun, une heure avant leur déjeuner, de huit à douze *huîtres*, avec une rôtie de pain, elles éprouvent un état de bien-être qui les étonne. Ce qui prouve d'ailleurs que les *huîtres* sont d'une digestion facile, ce sont les quantités fabuleuses que des gourmets émérites ont pu en absorber. Brillat-Savarin dit avoir connu plusieurs bons vivants qui s'administraient, comme avant-garde de leur dîner, une grosse ou douze douzaines d'*huîtres*. Mais on cite à ce sujet de bien autres exploits. Le maréchal Junot, par exemple, avait l'habitude de consommer, chaque matin, trois cents *huîtres* avant son déjeuner, et cela tant que la saison durait. L'empereur romain Vitellius allait jusqu'à douze cents! Il est donc bien prouvé que lorsqu'on reproche à l'*huître* d'être difficile à digérer, on se rend coupable d'une indigne calomnie.

Les *huîtres*, nous l'avons dit, se mangent le plus communément crues et vivantes, mais encore faut-il savoir les manger. On ouvre les coquilles avec un couteau d'une forme spéciale et dont le maniement réclame une certaine pratique; c'est l'affaire de l'écaillère. On sépare ensuite, d'un trait, l'animal de sa coquille inférieure, et on l'avale avec ou sans assaisonnement. Le meilleur de tous est, du reste, l'eau qu'elle contient. Sur le continent, on évite avec soin de renverser cette eau, et on l'absorbe en même temps que le corps du mollusque; en Angleterre, on la transvase et on y ajoute soit du jus de citron, soit du gros poivre. En Bretagne, on mange les *huîtres* avec une sauce faite de vinaigre blanc, de poivre et d'ail pilé. Mais les véritables amateurs voient dans tous ces assaisonnements autant d'hérésies. Ce qu'ils admettent, par exemple, c'est l'addition d'une boisson généreuse. On choisit presque universellement, pour boire avec les *huîtres*, le vin blanc de Chablis, qui, par sa finesse, son corps et son parfum, s'associe parfaitement au goût de la *truffe de la mer*. Mais on boit aussi du champagne, du bourgogne, du bordeaux, des vins du Rhin et de la Moselle, le marsala de Sicile, le marzamino, le vino nero et le refosco de la mer Adriatique, le santorin de Grèce, qui tous passent pour faire un excellent cortége au savoureux mollusque. Le vin n'est d'ailleurs pas nécessaire pour en faciliter la digestion; la bière le remplace sans désavantage, dans l'opinion du moins des Anglais et des Américains, qui prétendent qu'il n'y a jamais eu d'union plus rationnelle que celle de l'*huître* et du porter. Depuis le marché aux Poissons de Billingsgate, à Londres, et les mille *oyster-shops* de l'immense cité, jusqu'aux recoins les plus éloignés des Etats-Unis, c'est la boisson favorite des amateurs d'*huîtres*. Cependant elle est très-souvent remplacée par le *half and half* (moitié et moitié), mélange à parties égales de porter et d'ale. La bière de Bavière, dit-on, n'est pas mauvaise non plus avec les *huîtres*. Le Hollandais les accompagne plus volontiers d'un verre de genièvre; l'Irlandais préfère le whisky; l'Ecossais boit de l'usquebaugh. En somme, l'*huître* est encore, sous ce rapport, la créature la plus accommodante du monde.

Mais l'*huître* ne se mange pas seulement vivante; l'art culinaire s'en est depuis longtemps emparé et lui a fait subir une foule de métamorphoses. C'est ainsi qu'on a la soupe aux *huîtres*, la choucroute aux *huîtres*, le pâté d'*huîtres*, la sauce aux *huîtres*, les *huîtres* rôties, et autres plats dont les recettes sont presque toutes empruntées à la cuisine anglaise, et surtout à la cuisine américaine, car la consommation des *huîtres* est si répandue aux Etats-Unis, qu'il n'est guère de famille un peu aisée dans les villes du littoral qui n'en ait un plat à chaque repas. La soupe aux *huîtres* est une des préparations que les Américains affectionnent le plus, et il leur est assez habituel, pendant la saison d'hiver, d'aller en manger dans les *oyster-houses* en sortant du théâtre. Elle est tellement populaire, qu'elle s'est introduite jusque dans les grands bals, où elle apparaît inévitablement vers le matin, pour réparer les forces des danseurs. L'*huître* américaine, soumise à la cuisson, est véritablement supérieure à la nôtre, et c'est un des mets que les médecins du pays ordonnent de préférence aux convalescents.

Les écailles d'*huître* sont utilisées dans certaines industries, qui ne laissent pas d'être assez importantes. On les utilise dans l'agriculture pour amender les terres où la substance calcaire n'existe pas en quantité suffisante; on s'en sert pour macadamiser les routes, et faire dans les jardins d'agrément des allées qui acquièrent, par l'emploi de cette substance, une blancheur éclatante; enfin, en les brûlant, on obtient une chaux excellente.

— Pêche. La pêche des *huîtres* s'exécute au moyen de la drague, espèce de boîte en fer très-pesante, ou plutôt sorte de houe, que l'on charge au besoin de pierres, pour qu'elle morde plus profondément. A l'aide d'un ou de plusieurs bateaux et de cordes qui la manœuvrent, on traîne la drague sur le fond, qu'elle entame et laboure par un de ses côtés, arrachant tout ce qui lui fait obstacle, et versant sa récolte dans une poche en filet ou en cuir disposée *ad hoc*. Lorsque le filet est plein, on remonte la drague à bord du bateau qui la traîne, on fait le triage, et l'on rejette à la mer toutes les *huîtres* dont la taille est inférieure à une certaine dimension déterminée par les règlements sur la pêche. Les barques que l'on emploie à la pêche des *huîtres* sont ordinairement d'un faible tonnage; leur manœuvre exige trois ou quatre bras. Dans la Méditerranée, on se sert de gabarres jaugeant de 3 à 4 tonneaux, et de *batelli* de 2 à 3 tonneaux seulement. Ce sont des bateaux sans pont, ayant de un à trois mâts. Pour le transport, on se sert de *toppi* à un seul mât ou de bateaux à rames appelés *tratti*. Il est rare que la pêche des *huîtres* soit une industrie isolée; elle se confond ordinairement avec la pêche des poissons de mer, et se fait en même temps que cette dernière. Seuls, les Etats-Unis font exception sous ce rapport.

Il y a quelques années, un banc d'*huîtres*, placé sur la côte d'Irlande, occupait environ 2,000 pêcheurs; mais on l'a exploité avec une telle avidité, que son produit, qui, vers 1860, s'élevait en moyenne à 1,000 livres sterling (25,000 fr.) par semaine, n'atteint plus aujourd'hui que 300 livres (7,500 fr.) pour toute l'année. Le grand banc d'*huîtres*, long de plus de 20 kilom., situé dans la partie la plus étroite du canal de la Manche, est complétement épuisé depuis plusieurs années, et toute reproduction y est devenue impossible. Il en est de même des bancs jadis si renommés de New-Haven, dont les *huîtres* passaient pour les plus délicates que l'on connût. Ils ne produisent plus rien aujourd'hui, à cause de l'exploitation abusive qu'on en a faite. Ce ne sont pas, du reste, les seuls gisements d'*huîtres* jadis renommés pour leur fécondité, qui soient maintenant anéantis. Ce qui leur cause le plus grand dommage, c'est la pêche pendant le temps du frai. Pendant les mois sans R, c'est-à-dire en été, on voit arriver des *huîtres* sur les marchés de Paris, de Londres et de Hambourg, et on les mange malgré leur mauvaise réputation, s'inquiétant peu de détruire ainsi des quantités énormes de frai. Il y a cependant des lois qui fixent un laps de temps pendant lequel la pêche est interdite; mais, pour que ces lois eussent quelque effet, il faudrait qu'une sévère police des marchés vînt à leur aide. La convention franco-anglaise pour la protection de la pêche des *huîtres* interdit cette pêche de mai à juillet inclusivement; mais cette interdiction devrait s'étendre jusqu'en août.

La législation appliquée à la pêche des *huîtres* varie suivant les pays, et souvent même suivant les localités. Nous nous bornerons à indiquer celle qui concerne notre pays. Chez nous, cette pêche est libre du 1er septembre au 30 avril, sur les bancs hors baie ou situés à trois milles des côtes, avec tous bateaux pontés ou non pontés, sans tonnage déterminé; toutefois, dans la partie de mer qui a fait l'objet de la convention du 2 août 1839, les pêcheurs se conforment au règlement international rendu en exécution de ladite convention. Les préfets maritimes fixent, par des arrêtés, les époques d'ouverture et de clôture de la pêche des *huîtres* sur les bancs dans l'intérieur des baies et sur ceux qui sont situés à moins de trois milles de la côte. Ils désignent les huîtrières qui seront mises en exploitation. La pêche des *huîtres* est interdite avant le lever et après le coucher du soleil. La pêche à pied des *huîtres* n'est autorisée que pendant la période où elle est permise en bateau. Elle est interdite sur les bancs accessibles à basse mer, qui sont fermés à l'exploitation. Il est permis de disposer des *huîtres* n'ayant pas les dimensions réglementaires pour les élever dans les parcs. Il est également permis de déposer dans les parcs les *huîtres* de provenance étrangère.

— Ostréiculture. « Sous le nom générique de *parcs*, dit M. F. Fraiche dans son *Guide pratique de l'ostréiculteur*, on désigne des réservoirs pleins d'eau de mer, que des écluses et des vannes mettent à chaque marée et à volonté en communication avec l'Océan, et où l'on dépose les *huîtres*, après chaque pêche, pour les y conserver et les recueillir ensuite à proportion des besoins du commerce. Dans cette eau stagnante, chargée de principes organiques, à l'abri de toute agitation, les *huîtres* grandissent et grossissent rapidement; elles s'engraissent et perdent la saveur amère et la consistance un peu coriace de l'*huître* naturelle. » C'est surtout en France que l'élevage à l'aide des parcs produit les plus remarquables résultats. « Il forme, dit encore M. Fraiche, pour les riverains de l'Océan, entre le havre de Brouage et l'embouchure de la Seudre, une industrie spéciale qui fait la principale richesse du territoire de Marennes. Là, dans des viviers ou parcs, auxquels dans le pays on donne le nom de *claires*, et qui diffèrent des parcs ordinaires en ce qu'ils ne boivent, c'est-à-dire ne reçoivent les eaux de la mer qu'aux grandes marées des syzygies, aux nouvelles et pleines lunes, tandis que les parcs boivent à chaque marée, là, dis-je, les éleveurs d'*huîtres*, connus sous le nom d'*amareilleurs*, élèvent des *huîtres* provenant, soit de leurs pêches personnelles sur les bancs de la contrée, soit de pêches faites sur les côtes de la Bretagne, de la Normandie ou de la Vendée, et produisent les *huîtres* si recherchées dans le midi et le centre de la France sous le nom d'*huîtres vertes*. Dans les claires de Marennes, les *huîtres*, qui sortent blanches ou du moins peu colorées du fond de l'Océan, acquièrent une couleur vert foncé, qui domine surtout dans les lames branchiales que le manteau renferme, et cette coloration, estampille de la véritable *huître* de Marennes, fait préférer le produit des claires aux *huîtres* de toute autre provenance. Cette coloration a été attribuée, soit à certaines algues marines qui se multiplient dans les claires de Marennes, soit à la présence d'un animalcule (*vibrio ostrearius*), soit à une maladie de l'*huître*, une sorte d'ictère ou affection du foie; mais il paraît démontré aujourd'hui que cette coloration provient uniquement de la nature du sol qui forme le fond des claires, et que tout parc dont le sol aurait pour base une argile riche en composés ferrugineux donnera aux *huîtres* qu'on y parquera cette coloration si recherchée, qui, du reste, n'aura plus d'importance le jour où l'*huître* blanche, élevée dans un parc avec les mêmes soins, présentera les mêmes qualités. » Citons encore, dans notre pays, les parcs des embouchures de la Somme, de la Seine, de la Rance (Cancale), de la Loire, de la Charente, de la Gironde; puis, en Belgique et en Allemagne, ceux de l'Yssel, du Weser, de l'Elbe, etc. D'autres lieux tout à fait appropriés à l'établissement des parcs sont les baies protégées soit par des digues, soit par la forme de leurs côtes, et où croissent des plantes sous-marines, telles que les baies d'Ostende, d'Husum, etc., ou enfin les réservoirs formés soit naturellement, soit artificiellement, et abondants en principes organiques, comme le lac de Fusaro, les lagunes de Venise, les *paludi* et les *barènes* de l'Istrie. On place les *huîtres* dans tous ces réservoirs, pour les en retirer au bout d'un temps qui varie d'une année à deux. On marque les endroits où on les a remisées, ceux surtout où les jeunes doivent faire un plus long séjour que les autres, et l'on n'a presque plus aucun travail à faire jusqu'au moment où on les pêche de nouveau. A Marennes, on parque en général des *huîtres* âgées de un à deux ans, qui sont disposées dans les claires avec une telle régularité, que la superficie de 1 hectare en contient plus de 15,000. Chaque année, on y parque ou on y engraisse plus de 60 millions d'*huîtres*, d'une valeur totale d'environ 4 millions de francs. Les parcs d'Ostende consistent en bassins maçonnés, qui peuvent être mis complètement à sec au moyen d'écluses. On les nettoie toutes les vingt-quatre heures, et ils sont tenus dans un état de propreté admirable. Ces parcs sont au nombre de sept et produisent annuellement 15 millions d'*huîtres*, exclusivement destinées à l'exportation, qui a lieu à partir du mois de septembre jusqu'au printemps. En France, l'Etat est propriétaire de toutes les côtes maritimes, qui représentent une superficie de plus de 200,000 hectares, et il ne veut pas s'en dessaisir dans l'intérêt de sa marine. Aussi, pour l'établissement de parcs et de claires, est-il nécessaire d'obtenir de l'administration de la marine une concession, qui ne s'accorde qu'aux marins et qui est révocable au bout d'un certain temps. Il résulte de là que les claires ne sont pas toujours dans les mains de ceux qui pourraient en tirer le plus de profit, et ce n'est que bien rarement que des personnes étrangères à la marine peuvent se livrer à cette fructueuse industrie. D'ailleurs, le fait seul de s'occuper de la pêche en mer entraîne de droit l'immatriculation sur les registres de l'inscription maritime. Cet état de choses, si contraire à l'équité, ne semble pas fait pour encourager le développement de la culture des *huîtres*. C'est cependant en France que cette industrie est dans l'état le plus florissant, parce que, le plus souvent, les concessionnaires privilégiés cèdent sous main leurs concessions à d'autres moins favorisés sous ce rapport, qui les font exploiter par des pêcheurs immatriculés. Le produit net des parcs est très-considérable, et peut s'élever jusqu'à 1,500 fr. par hectare. Mais les consommateurs sont loin de trouver leur intérêt à tous ces tripotages, et le prix des huîtres augmente tous les jours.

Il ne faut pas confondre le parcage et l'engraissement des *huîtres* avec leur élevage artificiel, qui est devenu aujourd'hui la branche la plus importante de l'ostréiculture. Il s'agit, pour l'éleveur, en protégeant les jeunes *huîtres* détachées des coquilles de leurs mères contre les nombreux dangers qui les menacent en pleine mer, et, en assurant ainsi leur existence, d'amener un accroissement du produit que donne leur pêche. Ce n'est que depuis quelques années que l'élevage artificiel des *huîtres* est devenu une véritable industrie, et une industrie qui, en peu de temps, a donné des résultats presque merveilleux. Elle était pourtant connue des anciens, et, chez les Romains, le lac Fusaro en était le centre principal. Ce petit lac salé, situé à quelque distance de Naples et communiquant avec la mer par un canal souterrain, a une circonférence de 7 kilom. environ, et sa profondeur varie de 1 à 2 mètres. Il a dû se former à la suite d'une des grandes éruptions du Vésuve, car son sol est de composition volcanique et est recouvert d'une boue noirâtre, semblable à de la lave liquéfiée.

C'est dans cette boue que les pêcheurs ont construit çà et là, avec des pierres brutes entassées, des espèces de rochers artificiels, assez élevés pour être à l'abri des dépôts de vase ou de limon. Sur ces rochers, ils ont déposé des *huîtres* prises à la mer, dans le golfe de Tarente, opérant ainsi un ensemencement artificiel. Chaque rocher est environné d'une ceinture de pieux fichés dans le fond du bassin, et dépassant le niveau des eaux, de manière à être aisément retrouvés et retirés. Souvent les pieux sont unis l'un à l'autre par une corde, à laquelle est suspendu un fagot de menu bois, qui plonge dans l'eau à peu de distance du fond. Au milieu du lac, sur des îlots artificiels, sont construites deux huttes pour les gardiens, qui ont à surveiller l'élevage des *huîtres*. Le lac est souvent nettoyé; on classe les sujets recueillis d'après leur grosseur, et on les porte aux places qui leur sont destinées. Les *huîtres* propres à la consommation sont mises à part, entassées dans des paniers et expédiées à Naples. Le produit du lac s'élève annuellement à 32,000 fr.

Ayant eu connaissance de ces résultats, M. Coste, notre célèbre pisciculteur, conçut l'idée d'introduire en France l'élevage artificiel des *huîtres*, et de doter ainsi son pays d'une nouvelle source de richesse nationale. En dépit des obstacles qu'il rencontra, il sut obtenir l'assentiment du gouvernement français, alla, en 1855, étudier les procédés des pêcheurs du lac Fusaro, et, à son retour, adressa au gouvernement un rapport à la suite duquel on résolut de faire un premier essai. Comme cet essai a décidé de l'avenir de l'ostréiculture, nous croyons nécessaire d'entrer dans quelques détails à ce sujet, et nous ne pouvons mieux faire que de reproduire le récit donné par M. Fraiche, dans son excellent *Guide pratique de l'ostréiculture*, qui nous a déjà fourni de précieux renseignements. « La rade de Saint-Brieuc, dit-il, fut choisie pour cette première expérience, et, dans l'espace de deux mois, mars et avril 1858, eut lieu l'ensemencement général de la baie, à l'aide d'*huîtres* prises à la mer, à Cancale et à Tréguier. Deux avisos de l'Etat, l'*Ariel* et l'*Antilope*, furent employés aux manœuvres de cet ensemencement, et répandirent le coquillage sur dix bancs longitudinaux, répartis dans divers endroits du golfe, puis soigneusement balisés pour qu'ils pussent être aisément reconnus, explorés et surveillés. Les fonds furent pavés d'écailles d'*huîtres*, de valves de cardiums et d'autres coquillages, dans le but d'offrir au naissain des supports et des abris; puis des fascines de branchages de 2 à 3 mètres de longueur, maintenues par des lests en pierre à peu de distance des fonds, complétèrent un appareil suffisant pour retenir et fixer toute la progéniture à venir. Six mois après, déjà l'expérience promettait un plein succès; des écailles et des fascines retirées des fonds ensemencés se présentèrent littéralement couvertes de jeunes *huîtres*, en si grande abondance, que jamais Cancale et Granville, au plus beau temps de leur prospérité, n'avaient vu un spectacle pareil. Un seul fait suffira pour donner un aperçu de l'immense richesse créée ainsi en quelques mois : sur une seule fascine, on a compté jusqu'à 20,000 *huîtres*. Or, l'*huître* se vendant sur place 20 fr. le mille, c'est une somme de 400 fr. que cette seule fascine promettait pour l'avenir.

» L'expérience était décisive; il ne restait plus qu'à en propager les enseignements, et à lui susciter des imitateurs, non-seulement sur les autres points des autres côtes de l'Océan, mais aussi sur le littoral de la Manche et de la Méditerranée. C'était une belle et immense tâche, à laquelle M. Coste n'a point failli. Son initiative eut bientôt de nombreux imitateurs. Dans la baie d'Arcachon, des possesseurs de claires et de parcs surent les transformer en bassins de multiplication, en véritables ruches d'où des milliers d'*huîtres* sortirent tous les ans, assurant pour l'avenir à cette côte, alors presque aride, un revenu certain de 12 à 15 millions. »

Nous ne devons pas oublier, cependant, que le savant avait été devancé dans son œuvre par un simple maçon de l'île de Ré, qui, dès 1854, avait fait avec succès les premiers essais de l'élevage artificiel des *huîtres*. Mais, cédons encore ici la parole à M. Fraiche : « L'insulaire Hyacinthe Bœuf, de Rivedoux, entreprit le premier, sur 1,800 mètres de terrain émergent, concédé par l'Etat, la multiplication et la culture des *huîtres*. Bœuf était maçon; il commença par enclore sa propriété d'un mur de pierre ou *banche*, puis il couvrit le sol de paille et de fascines, pour consolider la vase et recevoir les *huîtres*, qu'il se proposait d'aller chercher en Bretagne; car la côte de l'île en était absolument dépourvue. Aussi, quel ne fut pas son étonnement quand il vit les pierres de son mur se couvrir spontanément de naissain arrivant du large, probablement des parcs de la côte de Nieulle, et de compter près de 2,000 jeunes *huîtres* par mètre carré de surface. Défaisant alors pierre à pierre sa clôture, déposant les *huîtres* sur le fond du parc et favorisant leur développement par quelques soins intelligents, il eut l'honneur de créer dans l'île l'industrie qui devait y amener la richesse et le travail. Son exemple fut bientôt suivi; de nombreux parcs se créèrent, et déjà, en 1860, on vendait pour 3,150 fr. d'*huîtres*, et, en 1863, pour 53,000 fr., sans compter les milliers d'*huîtres* déposées dans les claires de perfectionnement, et dont la valeur ne saurait s'estimer au-dessous de 30,000 fr. » Toutefois, c'est aux efforts et à la volonté persistante de M. Coste que la nouvelle industrie doit d'avoir acquis en peu d'années l'importance qu'elle a aujourd'hui.

Comme nous l'avons dit, la culture artificielle a pour but de protéger le frai déjà développé ou naissain contre les dangers et les accidents de la mer, afin que, sur des millions d'embryons qu'une seule *huître* produit, il n'y en ait plus, comme autrefois, que quelques-uns seulement qui échappent à la destruction et arrivent à leur entier développement. La première condition nécessaire pour atteindre ce but était d'avoir des bassins d'eau de mer plus profonds que les parcs ordinaires. Où ils n'existaient pas naturellement, on les a établis, souvent à grands frais, au moyen de digues munies d'écluses, dans les endroits voisins de la mer les plus appropriés à ce but. Les meilleurs fonds sont ceux qui ont un sol de fin sable calcaire, formé de débris auxquels les mollusques puissent se fixer. Dans les places où manquent ces éléments indispensables, on les remplace par des appareils disposés de façon que les jeunes *huîtres* errantes dans la mer puissent s'y fixer facilement en grand nombre, et y être ensuite retenues, et qu'enfin on puisse les tirer facilement de l'eau et les transporter sur les fonds à ensemencer. Ces appareils collecteurs sont de différents genres; nous allons décrire, encore d'après M. Fraiche, quelques-uns des plus usités.

« Le plus simple consiste en fagots ou fascines de menus branchages de châtaignier, de chêne, d'orme, de sarments de vignes, de tous les bois, en un mot, qui ne contiennent aucun principe toxique ou aromatique, qui puisse, en se dissolvant dans l'eau de mer, nuire au frai ou empêcher son adhérence. Longues de $1^m,50$ à 2 mètres, ces fascines sont liées par le milieu au moyen d'un fil de fer galvanisé et goudronné, et munies d'une pierre destinée à les lester et à les maintenir, à l'aide d'un autre fil de fer, à $0^m,20$ ou $0^m,30$ au-dessus du fond. Trois semaines avant l'époque des pontes, elles sont descendues sur le banc d'*huîtres* dont on veut recueillir la semence. Chacune de ces fascines se couvre si abondamment de jeunes *huîtres*, qu'elle en renferme plusieurs milliers. » Elles doivent rester six mois en place avant d'être transportées ailleurs. Le grand inconvénient de ce collecteur, c'est qu'il ne peut servir qu'une fois. Il est avantageusement remplacé par un autre, qui n'a pas le même inconvénient, et qui, bien que plus compliqué, est facile à construire, à placer et à manœuvrer, car une seule personne peut y suffire; c'est le *plancher collecteur*. « Il consiste en plusieurs rangs de doubles pieux, accouplés deux à deux, séparés par un intervalle de $0^m,12$ à $0^m,15$, plantés à force dans le sol sur toute la superficie du gisement, de telle sorte que chaque couple est distant du précédent et du suivant d'environ 2 mètres, et occupe un des angles d'un carré, leur ensemble divisant en un vaste damier la surface à recouvrir. Chaque couple de pieux est percé de part en part de deux trous, le premier à $0^m,50$ et le second à $0^m,75$ ou $0^m,80$ du fond. Des clavettes en bois ou en fer passent par ces trous, faisant ainsi de chaque couple une sorte de chevalet à deux échelons. Enfin les rangées des pieux laissent entre elles, au besoin, un passage libre pour les manœuvres d'exploitation. Sur la clavette inférieure, d'un couple à l'autre, on place des traverses d'une seule pièce, assez résistantes; leur ensemble constitue une série de cadres carrés, contigus, sur lesquels on établit un plancher, au moyen de planches brutes posées à plat, portant par leurs extrémités sur les traverses inférieures et maintenues en place par des traverses supérieures pareilles, retenues par la deuxième clavette de chaque couple de pieux, et, au besoin, par des tasseaux ou coins. A l'aide de cet ensemble de traverses et de clavettes, rien n'est plus aisé que de monter rapidement et de démonter le plancher, soit pour retourner les planches qui le forment, soit pour les transporter ailleurs. Afin que le naissain puisse se fixer plus facilement à l'appareil collecteur, on emploie les planches brutes, on y soulève des copeaux à l'aide d'un ciseau ou d'une gouge, on y fixe, au moyen d'une couche de goudron, des valves de bucardes, d'*huîtres*, de moules, et on garnit la face inférieure des planches de fagots analogues aux fascines, mais moins grands.

Lorsqu'on n'a pas à sa portée un gisement naturel, sur lequel on puisse recueillir la semence, on a recours au rucher collecteur. C'est une caisse rectangulaire de 2 mètres de longueur sur 1 mètre de largeur, et dépourvue de fond. Elle est formée de planches placées à une distance de $0^m,02$ à $0^m,03$ l'une de l'autre, ou percées de trous pour que l'eau puisse sans peine circuler et se renouveler à l'intérieur, qui est lui-même divisé en compartiments superposés par des châssis mobiles. Ces châssis sont des cadres en bois de $0^m,04$ d'épaisseur, dont le vide central est garni d'une toile métallique, d'un filet de corde ou d'un treillage en laiton. On place le rucher dans un endroit de la mer où l'eau est calme, sur un fond rocheux et propre; on dispose les *huîtres* mères, au nombre de soixante environ, sur le sol circonscrit par la caisse, puis sur les châssis, recouverts préalablement d'une couche de coquilles. « Le frai des *huîtres* se trouve emprisonné dans le châssis et ses compartiments; il y reste donc et se dépose un peu partout, mais de préférence sur les coquilles de toute sorte dont les châssis sont garnis, et là il opère son développement à l'abri de tout danger. » Au bout de cinq ou six mois, les jeunes *huîtres* ont un taille suffisante pour qu'on puisse les déplacer sans inconvénient. On démonte alors l'appareil pièce à pièce, et on recueille les *huîtres* avec la plus grande facilité.

Un autre genre de collecteurs qui tend à se substituer aux appareils en bois, a été inauguré en 1865 dans les parcs modèles établis à Arcachon par le gouvernement français; nous voulons parler du *toit* collecteur. On construit sur le fond même où gisent les *huîtres* dont on veut recueillir le frai des lignes de piquets enfoncés dans le sol, qu'ils dépassent de $0^m,15$ à $0^m,20$. Sur ces piquets, on cloue des lattes ou traverses, et sur les chevalets formés par leur ensemble, on range des tuiles à plat, côte à côte, la concavité en dessous. On les charge çà et là de pierres assez lourdes pour que les mouvements des flots ne puissent les déplacer ou les soulever. On peut adopter d'autres arrangements pour les tuiles, les disposer par deux rangs superposés et croisés, formant un collecteur double, les engager en file oblique entre des chevalets construits pour cet usage, de manière qu'elles fassent avec le sol un angle de 25° à 30°, etc. Grâce aux nombreux perfectionnements qui ont été apportés à l'emploi des tuiles comme appareils collecteurs, notamment par le docteur Kœmmerer, savant ostréiculteur de l'île de Ré, elles sont devenues d'un usage presque général aujourd'hui, et dominent dans les nouveaux parcs que l'on établit chaque jour.

— Commerce. Des chiffres empruntés à la statistique montreront mieux que ne pourraient le faire de longs raisonnements l'importance qu'a le commerce des *huîtres*, celle surtout qu'a prise l'industrie de l'élevage artificiel de ces mollusques. De toutes les villes du monde, c'est encore Paris qui en fait la consommation la plus considérable. En 1853, la valeur de cette consommation était de 1,641,359 fr.; en 1859, elle s'élevait à 2 millions 186,000 fr. Le nombre des *huîtres* qui se consomment chaque année à Paris atteint actuellement, d'après Clavé, 75 millions, et, d'après Lobb, 132 millions. A Calais, il y a, pendant la saison, cinq bateaux huîtriers occupés à la pêche, et ils recueillent, en moyenne, de 560,000 à 620,000 *huîtres*, qui se vendent d'ordinaire de 35 à 40 fr. le grand mille (1,240), mais qui, dans certaines années, valent de 50 à 60 fr. On compte à l'île de Ré près de deux mille ouvriers occupés par l'industrie huîtrière. Il y existe environ 3,000 parcs et claires séparés, qui, en 1863, trois ans à peine après l'inauguration de l'élevage méthodique des *huîtres*, en ont produit 30 millions, d'une valeur totale de 800,000 fr. Un relevé statistique emprunté au docteur Kœmmerer mettra encore plus en lumière la valeur de cette branche d'industrie. L'île de Ré comptait, en 1865, 2,421 parcs de production, 839 claires pour l'engraissage; les premiers renfermaient 74,242,038 *huîtres*, et les secondes 1,026,282; le revenu des parcs était évalué à 1,086,230 fr., et celui des claires, à 40,015 fr.; les parcs avaient une superficie de 140 hectares, et les claires, 6 hectares; enfin, la culture des *huîtres* occupait 1,700 personnes, dont 100 pêcheurs et marins, propriétaires de concessions, 1,450 ostréiculteurs et 150 ouvriers ou manœuvres de tout genre. Les claires de Marennes produisent annuellement 50 millions d'*huîtres*, valant de 1 fr. 50 à 6 fr. le cent; en les évaluant au prix habituel de 4 à 5 fr., elles représenteraient une valeur de 2 millions au moins.

En Angleterre, il arrive chaque année sur le marché aux poissons de Londres environ 500 millions d'*huîtres*. Il s'en consomme, suivant certaines statistiques, dans la ville même, 130,000 boisseaux, de 30 litres chacun. D'après une autre statistique, la vente dans les rues de Londres serait de 124 millions d'*huîtres*, ayant coûté, de première main, 150,000 livres sterling (3,750,000 fr.); mais il y a là évidemment une erreur de calcul, car aujourd'hui l'*huître*, vendue au détail, coûte 2 pence (20 centimes) la pièce. En 1840, on pouvait, à Billingsgate, le marché aux poissons le plus important de Londres, acheter, à l'arrivée des bateaux, pour 6 pence (60 centimes), un panier d'*huîtres*, et, après les avoir fait ouvrir moyennant une faible rétribution par une des femmes qui se trouvaient là dans ce but, on faisait, en y ajoutant une pinte de porter, un repas très-substantiel, à très-bon marché. Comme la consommation des *huîtres* prend en Angleterre un accroissement de plus en plus rapide, il s'y est formé partout des sociétés et des compagnies par actions, disposant de capitaux considérables, pour l'élevage artificiel des *huîtres*. Les plus importantes de ces sociétés sont : la *South of England oyster company*, la *South end company*, la *Herne-Bay company* et l'*Irish oyster company*. Les îles Jersey produisent annuellement 78,000 hectolitres d'*huîtres*.

La Suède et la Norvége, où l'on se contente de pêcher les *huîtres* sans les élever artificiellement, en exportent cependant chaque année 8,000 hectolitres environ. Dans les États du Zollverein, il en a été importé, de 1836 à 1861, 143,190 quintaux, d'une valeur de 2,863,800 thalers (10,309,700 fr. environ). Il en a été ensuite réexporté sur cette quantité 4,418 quintaux, valant 88,360 thalers (318,096 fr.).

Mais c'est surtout dans l'Amérique du Nord que les *huîtres* donnent lieu à un immense trafic. D'après le rapport de M. de Broca, capitaine du port du Havre, qui, en 1862, avait été envoyé par le gouvernement français aux Etats-Unis pour y étudier de près cette question, les centres principaux du commerce des *huîtres* sont Richmond, où il s'en vend annuellement 1,050,000 boisseaux; Baltimore, 3,500,000; Philadelphie, 2,500,000; New-York, 6,950,000; Fairhaven, 2,000,000; Boston et Providence, 4,000,000, ce qui donne un total de 20 millions de boisseaux. Comme l'on compte, en moyenne, 200 *huîtres* par boisseau, on arrive, pour la consommation totale, au chiffre incroyable de 4 milliards de ces mollusques. Pour New-York seul, la consommation quotidienne est de 19,000 boisseaux ou 3,800,000 *huîtres*. La vente en gros, dans cette ville, a lieu en deux endroits : à Catharine-Market, sur l'East-River, et à Foot-of-Spring-street, sur l'Hudson; chaque jour, à la première de ces stations, abordent onze *oyster-boats* (bateaux d'*huîtres*), et vingt-deux à la seconde. La vente en détail se fait à Fulton-Market et à Washington-Market. C'est Fairhaven (ou Newhaven, dans le Connecticut) qui est le centre de la culture artificielle des *huîtres*. De mars à juin, 1,500 pêcheurs y sont occupés à ensemencer les parcs, où l'on ne place pas moins de 250,000 boisseaux d'*huîtres* mères. C'est là aussi que se fait le plus en grand le commerce de la viande d'*huîtres*, c'est-à-dire des *huîtres* extraites de leur coquille. La seule maison Levi Rove, qui a des succursales à Boston, Detroit et Cleveland, y envoie chaque année 150,000 gallons, équipe vingt bâtiments particuliers pour la pêche des *huîtres*, et emploie de soixante-quinze à cent femmes à les ouvrir et à les mettre en boîtes. Outre cette maison, il y en a encore à Fairhaven trente autres, qui s'occupent du commerce en grand des *huîtres*. A Baltimore, ce commerce a, depuis un quart de siècle, pris un développement considérable. C'est, du reste, cette ville qui approvisionne les Etats-Unis de l'Ouest. Du milieu de septembre au milieu de mai, elle expédie, chaque année, 800,000 boisseaux d'*huîtres* fraîches à Cincinnati, à Chicago et autres villes de cette région; et, dans le même intervalle, elle en consomme elle-même 150,000 boisseaux. De plus, elle en envoie, sous forme de conserves, 200,000 boisseaux en Californie, 150,000 à Saint-Louis, 310,000 à diverses autres villes, 50,000 aux ports de la côte orientale, ce qui fait un total de 1,660,000 boisseaux d'*huîtres*. La ville occupe 500 bateaux pêcheurs et 3,000 employés uniquement adonnés au commerce des *huîtres*. Les capitaux engagés dans cette industrie s'élèvent à 2 millions de dollars (10,600,000 fr.) et la valeur des marchandises à 3 millions (15,900,000 fr.). Les marchands d'*huîtres* de Baltimore sont, en général, fort riches; beaucoup sont millionnaires, entre autres le célèbre Malby, qui, véritable *self made man* (homme fait par lui-même), est parvenu, en partant du commerce de détail, à une fortune presque royale.

— **Allus. litt. Huître (L') et les Plaideurs,** Fable de La Fontaine, dans laquelle deux voyageurs se disputent pour la possession d'une huître qu'ils ont trouvée en même temps :

Perrin Dandin arrive : ils le prennent pour juge.
Perrin, fort gravement, ouvre l'huître, et la gruge,
Nos deux messieurs le regardant.
Ce repas fait, il dit d'un ton de président :
Tenez, la cour vous donne à chacun une écaille
Sans dépens; et qu'en paix chacun chez soi s'en aille.

Dans l'application, on compare souvent à Perrin Dandin la justice, et, en général, quiconque abuse de sa position pour profiter d'un conflit :

« M. Louis Blanc exalte les idées de Morelli et de Mably, qui voulaient que les charges fussent en proportion des forces, et les fruits en proportion des besoins, c'est-à-dire qui détruisaient la propriété et remettaient au gouvernement le rôle de distributeur des richesses sociales, sans indiquer comment on aurait la garantie que cette distribution serait équitable, et que le gouvernement ne jouerait pas le rôle du *juge* dans la fable de l'*Huître et les plaideurs*. »

A. Nettement.

« Sans la propriété, ajoute Say, un laboureur se battrait avec un autre pour cultiver un champ qui n'aurait pas de propriétaire, et le champ demeurerait en friche.....

» Ainsi, le rôle du propriétaire consiste à mettre les laboureurs d'accord en les dépouillant tous... O science merveilleuse des économistes! Le propriétaire, selon eux, est comme *Perrin Dandin*, *qui*, *appelé par deux voyageurs en dispute pour une huître*, *l'ouvre*, *la gruge et leur dit :*

« *La cour vous donne à tous deux une écaille.*

« Est-il possible de dire plus de mal de la propriété? »

PROUDHON.

HUIT-RESSORTS s. m. Voiture suspendue sur huit ressorts : *On trouve parfois chez ces pauvres employés plus d'éducation et de meilleures manières que chez bien des gens qui regardent la grammaire et le sens moral du haut de leurs* HUIT-RESSORTS. (X. Aubryet.)

HUÎTRIER, IÈRE adj. (uî-tri-é, i-è-re — rad. *huître*). Qui a rapport aux huîtres : *Industrie* HUÎTRIÈRE. *Ce n'est qu'à force de soins qu'on parvient à modérer le déclin de la production* HUÎTRIÈRE. (L. Figuier.)

— s. m. Ornith. Genre d'oiseaux échassiers : *Le mode de nidification des* HUÎTRIERS *n'annonce pas chez ces oiseaux une grande industrie.* (Z. Gerbe.) *L'*HUÎTRIER *se tient sur les falaises, les galets et les récifs.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Ce groupe d'échassiers, dont les zoologistes modernes ont formé une famille sous le nom d'*hématopodinés*, ne renferme qu'un seul genre, caractérisé par un bec droit, assez long, aussi haut que large à la base, étroit et comprimé ou arrondi dans tout le reste de son étendue, jusqu'à la pointe qui se termine en forme de coin; par des ailes allongées, atteignant presque l'extrémité de la queue; par des tarses réticulés, dénudés seulement au-dessus de l'articulation; par des doigts forts, épais, bordés de callosités; par une membrane qui unit le doigt externe au doigt médian; enfin, par l'absence complète de pouce. Ce genre se compose d'une douzaine d'espèces répandues sur tout le globe, et dont une seule, l'*huîtrier-pie*, se rencontre en Europe. Les *huîtriers* vivent sur les rivages solitaires, sur les plages désertes, au milieu des rochers battus par les vagues. Ils se nourrissent de vers marins, d'huîtres, de patelles et autres coquillages, qu'ils ramassent sur les sables des bords de la mer. Ils ne s'éloignent guère des bancs, des récifs découverts à basse mer; ils suivent les mouvements du flux et du reflux. L'espèce européenne, l'*huîtrier-pie*, ou plus vulgairement la *pie de mer*, est ainsi nommée sans doute, non-seulement à cause de son plumage noir et blanc, mais encore à cause de son cri aigre et court, qu'elle fait entendre presque continuellement, soit au repos, soit en volant. Cet oiseau a le bec rouge, long, comprimé, terminé en forme de coin, assez fort pour briser les coquilles et ouvrir les huîtres. Sans cet instrument admirable, l'oiseau ne pourrait que difficilement se procurer sa subsistance. Il est curieux d'examiner de quelle manière ingénieuse il sait l'employer. Une huître, ou autre bivalve, rejetée sur le rivage s'offre-t-elle à sa vue, il épie le moment où elle viendra à s'entrouvrir; il pique aussitôt la pointe aplatie de son bec dans la fissure; puis, pour arriver à la séparation des deux valves, il enlève le coquillage à son bec, et, à coups redoublés, sur une pierre ou sur le rocher, il le fait retomber, comme un bûcheron sa bûche piquée à sa hache, jusqu'à ce que, brisant la charnière de son enveloppe, il ait mis à nu le mollusque, dont il s'empare aussitôt. L'*huîtrier* a au-dessous de l'œil une petite tache blanche; la tête, le cou, les épaules, les pennes des ailes et une partie de celles de la queue d'un noir pur. Tout le reste du plumage est blanc. La femelle ne se distingue du mâle que par la teinte un peu moins foncée de la couleur noire. Cet oiseau nage bien. Sa chair est noire, dure, et a un goût de marée qui plaît à quelques personnes, mais qui répugne au plus grand nombre. Celle des jeunes est meilleure, sans être très-estimée. Aussi l'*huîtrier* est-il peu recherché des chasseurs, qui l'évitent même autant qu'ils peuvent; car, toujours vigilant, il ne tarde pas à les apercevoir, et alors il redouble ses cris, ce qui est un signal d'alarme pour les autres oiseaux d'eau. On ne peut guère, du reste, le chasser qu'au fusil, et encore faut-il le guetter en se tenant à l'affût dans les rochers. L'*huîtrier* fait quelquefois du tort aux pêcheurs. On dit que, lors du reflux, avant que ceux-ci soient parvenus à leurs filets, il se jette sur les poissons plats qui y sont retenus et leur ouvre le ventre pour en retirer les coquillages dont il est si friand. Baillon dit avoir nourri un *huîtrier* pendant plus de deux mois. Il demeurait dans le jardin, vivant de vers de terre, comme le courlis. Il ne dédaignait, du reste, ni la chair crue ni le pain. Il buvait indifféremment de l'eau douce ou de l'eau de mer, sans témoigner plus de goût pour l'une que pour l'autre; cependant, à l'état sauvage, ces oiseaux ne fréquentent point les marais ni l'embouchure des rivières; ils restent constamment dans le voisinage et sur les eaux de la mer; mais c'est peut-être, dit Buffon, parce qu'ils ne trouveraient pas dans les eaux douces une nourriture aussi analogue à leur appétit que celle qu'ils se procurent dans les eaux salées. Effectivement, on voit souvent, et notamment au jardin du Muséum, à Paris, diverses espèces d'oiseaux exclusivement maritimes, telles que les goëlands, par exemple, vivre fort bien et longtemps sans eau de mer. L'*huîtrier* est commun en Angleterre et dans les îles du Danemark; on le trouve aussi dans l'Amérique septentrionale et dans la Nouvelle-Hollande. Il est rare sur nos côtes; on ne le voit guère qu'en Saintonge et en Picardie. Il niche même quelquefois dans cette dernière province, où il arrive en troupes considérables, par les vents d'est et de nord-ouest; mais, le plus souvent, il ne fait que se reposer quelque temps sur le rivage, en attendant qu'un vent favorable lui permette de regagner son séjour habituel. La femelle ne fait aucune espèce de nid; elle se contente de déposer ses œufs sur le sable, hors de l'atteinte des eaux, particulièrement sur le haut des dunes et dans les endroits parsemés de débris de coquillages. Les œufs, au nombre de quatre ou cinq, ne sont couvés par la mère que pendant une partie de la journée et pendant la nuit. De neuf à dix heures du matin jusqu'à trois heures du soir, la chaleur solaire leur suffit, à moins qu'il ne survienne du mauvais temps. Les petits éclosent au bout d'environ trois semaines; ils sont couverts d'un duvet noirâtre et ne tardent pas à savoir marcher. Au moindre danger, ils s'enfuient avec rapidité et se cachent si bien, qu'on ne peut que difficilement les découvrir.

HUÎTRIÈRE s. f. (uî-tri-è-re — rad. *huîtrier*). Pêche. Banc d'huîtres : *Le* Moniteur *a publié un rapport sur les moyens de repeupler nos* HUÎTRIÈRES.

HUÎTRIFIER v. a. ou tr. (uî-tri-fi-é — de *huître*, et du lat. *facere*, faire). Pop. Abêtir, abrutir.

HUITZILIHUILT, deuxième roi des Mexicains, né vers 1384, mort en 1409. Il succéda, en 1389, à son père Acamapitzin, fondateur de la monarchie. Il épousa alors la fille de Tezozomoi, roi des Tépanèques, puis celle du prince de Quauhnahuac, agrandit son pouvoir par ces alliances, se montra habile et accrut ses possessions; il ranima dans ses Etats l'industrie et le commerce, encouragea la culture et la mise en œuvre du coton, creusa de nouveaux canaux. Après plusieurs guerres heureuses, il régnait tranquillement lorsque son beau-frère, Maxtlaton, prince de Coyoacan, qui avait vu de mauvais œil le mariage de sa sœur avec le prince de Mexico, et qui craignait que l'Etat de Tepaneca ne devînt l'apanage de son neveu Acolnahuacalt, fit assassiner ce jeune prince. Peu après, la guerre ayant éclaté entre les deux beaux-frères, Maxtlaton perdit la vie en combattant. Huitzilihuilt mourut au bout d'un règne de vingt ans, laissant un fils, le célèbre Montézuma I^er^, qui régna après ses deux oncles, Chimalpopoca et Itzcoatl.

HUITZILOPOCHTLI (en langue nahuatl, *Celui qui est sorti de la gauche, le Bâtard*), divinité mexicaine, mythe des Nahuas métis, personnification du dieu de la guerre. Sa mère, Cohuatlicue (jupon de serpent), étant occupée un jour à balayer un temple, vit tout à coup une pelote ornée de plumes qui volait en l'air. Elle la reçoit, la cache dans son sein et devient grosse. Ses frères, les Centzon-Vitznahua, veulent la tuer. Mais, des entrailles où il est retenu, Huitzilopochtli la rassure. Bientôt il naît tout armé, s'avance contre les Centzon-Vitznahua, les tue ou les disperse. C'est la lutte des métis contre les descendants légitimes des Nahuas, ou les Xibalbaïdes.

La statue ordinaire de ce dieu était de bois et d'une taille gigantesque; elle le représentait assis sur un siége peint en bleu, aux quatre angles duquel sortait un serpent monstrueux. Son front était peint de même en bleu, et la face était couverte d'un masque d'or, au-dessus duquel un second était attaché à la nuque. Sur sa tête, il portait un casque de la forme d'un bec d'oiseau, orné de plumes; au cou, un collier composé de dix cœurs humains en or; à la main droite, une sorte de sceptre torse bleu, et à la gauche, un bouclier orné de cinq bouquets de plumes, figurant une croix. De la partie supérieure du bouclier s'élevait une banderole en or, avec quatre flèches, que la légende mexicaine disait lui avoir été envoyées du ciel.

HULAN s. m. V. UHLAN.

HULIN ou **HULLIN** (Pierre-Augustin), général, comte de l'Empire, fils d'un marchand fripier, né à Paris en 1758, mort en 1841. Il était sergent aux gardes-françaises à l'époque de la Révolution. Il fit preuve d'un grand courage à la prise de la Bastille, entra un des premiers dans la forteresse, conduisit de Launay à l'Hôtel de ville, mais ne put le soustraire à la vengeance du peuple. Admis, comme la plupart des vainqueurs de la Bastille, dans la garde soldée de Paris, il y devint capitaine, fit toutes les campagnes d'Italie, acquit le grade d'adjudant général, prit part au coup d'Etat du 18 brumaire, concourut à l'héroïque défense de Gênes, sous Masséna (1802), reçut, en 1804, le grade de général de brigade et le commandement des grenadiers à pied de la garde consulaire, présida la commission militaire chargée du jugement du duc d'Enghien, combattit en Prusse en 1806, et fut nommé, l'année suivante, général de division. Il commandait la place de Paris lors de la tentative de Malet (1812). S'étant montré moins facile que les autres fonctionnaires déjà mis en arrestation, le hardi conspirateur lui fracassa la mâchoire d'un coup de pistolet tiré à bout portant. En 1814, Hulin conduisit Marie-Louise à Blois, fit sa soumission à Louis XVIII, reprit le commandement de la capitale au retour de Napoléon (1815), dut quitter la France en 1816, mais profita de l'ordonnance du 1^er^ décembre 1819, qui lui permettait d'y rentrer. Quelque temps après, il perdit la vue. En 1823, un incident faillit compromettre de nouveau sa sécurité. Savary venait de publier un écrit dans lequel, pour se disculper lui-même, il rejetait sur Talleyrand et sur la commission militaire de 1804 tout l'odieux de la catastrophe du duc d'Enghien. Hulin, se trouvant gravement accusé, réunit les membres survivants de cette commission, et un projet de réponse fut arrêté, d'où il résultait que le président, après la sentence, en avait référé au chef de l'Etat pour l'exécution, et que, sans attendre l'effet de ces démarches, Savary avait précipité la consommation du sacrifice. Ce mémoire fut rédigé par M. Dupin aîné, présent à la réunion, et parut sous ce titre : *Explications offertes aux hommes impartiaux par le comte Hulin, au sujet de la commission militaire instituée en l'an XII pour juger le duc d'Enghien* (1823, 15 pages in-8°). Quelques jours après, Savary recevait l'ordre de quitter Paris.

HULL ou **KINGSTON-UPON-HULL**, ville maritime d'Angleterre, comté et à 54 kilom. S.-E. d'York (East-Riding), à l'embouchure de l'Hull dans l'estuaire de l'Humber, qui forme en cet endroit un bras de la mer du Nord, large de près de 5 kilom.; 97,661 hab. Place forte. Ecole latine fondée en 1486; école de navigation; jardin botanique; institut de mécanique; bibliothèque. Fonderie de fer, raffineries de sucre, fabrique de savon, chantiers de construction, moulins à farine et à huile, préparation de produits chimiques. Hull est l'un des principaux ports de l'Angleterre. Le mouvement de la navigation est évalué à plus de 100,000 tonnes par an, et les droits de douane s'élèvent à près de 12 millions 500,000 fr. Hull fait un commerce très-étendu avec la Baltique, le midi de l'Europe, les Indes occidentales et l'Amérique. Placée à l'embouchure des rivières Humber, Hull, Ouse et Trent, entourée d'un réseau de chemins de fer, cette ville voit d'année en année s'accroître son importance. De Hull partent des bateaux à vapeur pour Dundee, Edimbourg, Gainsborough, Grimsby, Lynn, Newcastle, Yarmouth, York, Londres, etc.

La partie ancienne de la ville se compose de rues étroites, malpropres et irrégulières; on y remarque cependant la belle place du Marché, au centre de laquelle s'élève la statue équestre de Guillaume III, par Schermaker. Le quartier des docks offre de belles maisons et des rues bien percées. Les principales curiosités de Hull sont la citadelle et les docks. La citadelle, ancienne forteresse entourée d'un fossé, a soutenu deux siéges pendant les guerres civiles; elle contient aujourd'hui des casernes, des magasins militaires; ses vieux bâtiments dominent le cours de l'Humber. Le vieux dock, creusé en 1778, comprend 13 arpents de terrain et mesure 570 mètres sur 85 mètres. Les autres docks sont le *Humber junction dock*, le *Railway dock* et le *Victoria dock*, entourés de vastes magasins et de hangars en bois. Nous signalerons aussi : les *Public Rooms*, chambres publiques, construites en 1830; la grande église de la Trinité, construite en 1312; la maison de correction; l'établissement public des bains et des blanchisseries, érigé en 1850; l'hospice de la Trinité; l'école, fondée en 1369, pour le service des marchands; l'école de grammaire, instituée par l'évêque Alcock; Charter House, maison de refuge; l'hôpital, inauguré en 1728 et orné de bas-reliefs par Westmacott; le Mechanic's Institute, orné d'un tableau de Briggs, représentant les *Bretons instruits par les Romains;* la colonne Wilberforce, élevée le 1^er^ août 1834, pour célébrer l'émancipation des nègres; les jardins zoologiques, comprenant une belle ménagerie, une volière, des panoramas, des chambres obscures; une salle de musique; les jardins botaniques; le muséum de la Société littéraire et philosophique; le musée des marins, etc.

Cette ville a été fondée par Edouard I^er^, d'où lui vient la dénomination de *Kingston*, ville du roi. Elle soutint, en 1643, sous le commandement de Fairfax, un siége long et acharné contre les troupes royales. A la fin du règne de Jacques, la citadelle tomba aux mains de Guillaume d'Orange, que les habitants proclamèrent roi. L'anniversaire de cet événement est encore célébré à Hull.

HULL, petite rivière d'Angleterre, comté d'York. Elle prend sa source près de Great-Driffield, coule du N. au S. et se jette dans l'Humber, près de Hull, après un cours de 42 kilom.

HULL ou **HULLS** (Jonathan), mécanicien anglais qui vivait au XVIII^e^ siècle, et sur la vie duquel on ne possède aucun détail. D'après R. Stuart, il proposa le premier, en 1736, l'application des roues à aubes, qui, mues par la vapeur, servent à faire marcher les vaisseaux, à la place des voiles poussées par le vent, et, pour arriver à ce but, il convertit le mouvement rectiligne de va-et-vient de la tige du piston en un mouvement de rotation continue. C'est cette invention qui a rendu la machine à vapeur applicable, comme force motrice, à toute espèce de machine. Jonathan Hull a publié ses découvertes dans un ouvrage intitulé : *Description et figure d'une machine nouvellement inventée pour amener les navires et les vaisseaux dans les rades, les ports et les rivières ou pour les en faire sortir contre le vent et la marée* (Londres, 1737). Ajoutons qu'en 1695, c'est-à-dire quarante-deux ans auparavant, Papin avait proposé de faire marcher les navires à l'aide de la machine à vapeur, et présenté, en outre, un moyen pour transformer le mouvement rectiligne du piston en un mouvement de rotation continu.

HULLA s. m. (ul-la; *h* asp.). Comm. Etoffe de prix, de nature inconnue, dont on se servait, pendant le moyen âge, pour faire des vêtements de luxe ou de cérémonie, et que l'on tirait, soit de l'Orient, soit de l'Espagne musulmane.

HULLAH s. m. (ul-lâ; *h* asp.). Celui qui, en Turquie, devient pour un jour l'époux d'une femme répudiée, afin de permettre à son premier mari de la reprendre légalement : *L'histoire du* HULLAH, *qu'on appelle en Egypte* mouthilla, *et qui joue le rôle d'épouseur intermédiaire, se renouvelle quelquefois pour les gens riches seulement.* (Gér. de Nerval.)

HULLAH (John-Pike), musicien anglais, créateur d'une méthode de chant qui porte son nom, né à Londres en 1812. Il entra, en 1833, à l'Académie de musique, où il étudia le chant et prit des leçons du célèbre Crivelli. En 1835, il fit représenter avec succès, au théâtre Saint-James, un petit opéra, les *Coquettes de village*, dont le libretto était de Dickens, et qui contenait des mélodies très-originales. Deux autres opéras-comiques : le *Barbier de Bassora* (1837), et l'*Avant-poste* (1838), qu'il donna au théâtre de Covent-Garden, ayant échoué, M. Hullah renonça à écrire pour le théâtre. En 1841, M. Hullah ouvrit une école de chant pour les professeurs, où il adopta une nouvelle méthode, qui fut bientôt universellement acceptée en Angleterre. En 1844, M. Hullah fut nommé professeur de musique vocale au Collége royal de Londres, où il enseigne la musique religieuse aux étudiants en théologie. En 1858, il a succédé à Horsley comme organiste de Charter-House. Enfin, il a publié un ouvrage qui a obtenu un très-grand succès; c'est le résumé de ses excellentes conférences sur l'*Histoire de la musique moderne.*

HULLIN, général français. V. HULIN.

HULLIN DE BOISCHEVALLIER (Louis-Joseph), historien français, né en 1742, mort à Paris en 1823. Après avoir occupé divers emplois dans des administrations financières, il devint conseiller référendaire à la cour des comptes (1807). On lui doit : *Répertoire ou Almanach historique de la République française*, depuis l'ouverture de la première Assemblée des notables, le 22 février 1787, jusqu'au 1^er^ vendémiaire an V (1796) [Paris, 1797-1803, 5 parties in-12]; *Répertoire historique de l'Empire français* (Paris, 1807).

HULLS (Jonathan), mécanicien anglais. V. HULL.

HULME (Nathaniel), médecin anglais, né à Holme-Torp (Yorkshire) en 1732, mort à Londres en 1807. Il fut membre du Collége royal de médecine à Londres et de la Société des antiquaires. On a de lui des ouvrages estimés : *De la nature, des causes et du traitement du scorbut* (Londres, 1768); *Traité de la fièvre puerpérale* (1772); *Viâ tuta et jucunda calculum solvendi in vesica urinaria inherentem* (1777); *Sur les causes de l'endurcissement du tissu cellulaire auquel plusieurs enfants nouveau-nés sont sujets, et sur le traitement préservatif et curatif de cette maladie*, mémoire couronné par la Société de médecine de Paris et imprimé dans cette ville.

HULOT s. m. (u-lo; *h* asp. — du germanique : ancien haut allemand *holi*, creux, trou, caverne, anglo-saxon *hol*, gothique *hul*, scandinave *hola*, allemand moderne *höhle*, etc., probablement de la racine sanscrite *çal*, protéger, couvrir). Mar. Trou pratiqué dans une écoutille pour faire passer un câble quand l'écoutille est fermée.

— Ornith. Syn. de HULOTTE.

HULOT, mécanicien français, né vers 1715, mort à Paris en 1781. « Il porta, dit Teyssèdre, l'art du tourneur à son plus haut degré de perfection, comme on en peut juger par les nombreuses machines qu'il exécuta, telles que tours à guillocher, à portrait, etc. Il fournissait aux horlogers des plates-formes pour fendre leurs roues d'engrenage, et, pour donner à ces machines toute la précision possible, il avait construit en bronze un diviseur original de 2 mètres de diamètre. » Hulot était très-versé dans les mathématiques et dans la chimie pratique. On a de lui : l'*Art du tourneur mécanicien* (Paris, 1775, in-fol. avec 44 planches), faisant partie de la *Description des arts et métiers faite ou approuvée par messieurs de l'Académie royale des sciences.*

HULOT (Henri), jurisconsulte, né à Paris en 1732, mort en 1775. Il traduisit, le premier, en français, le *Digeste* et les *Pandectes de Justinien*, mais ne put faire imprimer son travail par suite de l'opposition de la Faculté de droit, qui, chose à peine croyable aujourd'hui, faisait de la législation romaine un arcane mystérieux interdit aux profanes. Ce n'est qu'en 1803, à Metz, que parut la traduction de Hulot sous le titre de : *Cinquante*

livres du Digeste ou des Pandectes de Justinien (Metz, 1803-1805, 7 vol. in-4° ou 35 vol. in-12).

HULOT (Etienne, baron), né à Mazerny (Ardennes) en 1774, mort en 1850. Volontaire en 1793, il fut promu sous-lieutenant à la bataille d'Alkirchen. Officier d'ordonnance de Soult, il fut fait prisonnier à Monte-Creto en arrachant des mains de l'ennemi ce dernier, qui venait d'être blessé. A la tête des tirailleurs du Pô, à Austerlitz, il fut lui-même grièvement blessé. Il eut la cuisse fracassée à Eylau. Colonel en Espagne et premier aide de camp de Soult, il devint général de brigade en 1812. En 1813, l'armée lui dut son salut à Interbock, puis à Hanau, où il sauva les bagages et l'artillerie en arrachant la victoire au prince de Wrède. Il se défendit à Ligny contre des forces quadruples, fut mis en non-activité au commencement de la seconde Restauration. Inspecteur d'infanterie en 1819, général de division en 1831, il commanda à Lyon et à Metz. Il présida, en 1840, à l'organisation des premiers tirailleurs de Vincennes.

HULOT (Jacques-Louis, baron), maréchal de camp d'artillerie, né à Charleville en 1773, mort en 1843. Il est connu particulièrement pour sa belle conduite dans les murs de Lille, assiégée en 1815; les habitants lui offrirent comme gage de leur reconnaissance une épée d'honneur qui lui fut remise par le duc de Berry. Le titre de baron lui a été accordé en 1817. — HULOT DE COLLART (Jean-Gaspard), colonel d'artillerie, frère puîné du précédent, né en 1780, mort en 1854. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1800, il fit toutes les campagnes de l'Empire et de la Restauration et s'y distingua par sa bravoure et ses talents. Il était directeur d'artillerie à la Martinique quand il quitta le service en 1831.

HULOTTE s. f. (u-lo-te; *h* asp. — V. HURLER). Ornith. Espèce de chouette, qui habite l'Europe : *La* HULOTTE *est la plus grande espèce de chouette.* (V. de Bomare).

— **Encycl.** Ce genre est caractérisé par un bec court, large à la base, presque entièrement caché dans les plumes frontales, incliné uniformément dans toute son étendue, crochu et aigu à la pointe; par des tarses robustes, mais courts, recouverts en entier de plumes; par des doigts, tantôt complétement emplumés, tantôt seulement à moitié, le reste étant recouvert d'écailles; par des ongles vigoureux, crochus et acérés; enfin, par une tête grosse, à disque facial large et arrondi. Le genre *hulotte* ne comprend que six espèces habitant les régions les plus froides du globe. Leurs mœurs sont peu connues. Une seule habite l'Europe, c'est la *hulotte* cendrée ou *hulotte* lapone, la plus grande de toutes les chouettes connues. Elle habite, dit-on, les climats les plus septentrionaux de l'Europe et de l'Amérique. On cite aussi la *hulotte* ou chouette nébuleuse, comme se rencontrant quelquefois dans le nord de l'Europe, mais on prétend généralement aujourd'hui qu'elle appartient exclusivement à l'Amérique septentrionale.

La *hulotte* ou chouette cendrée a la face large, toute couverte de longues plumes grises, rayées de brun, et encadrée d'un large cercle de plumes noirâtres. Le dessus du corps, les ailes et la queue sont d'un gris pur marqué de taches et de bandes en zigzag d'un brun terne. Les parties inférieures sont irrégulièrement marquées de mèches brunes sur un fond blanchâtre. Les cuisses, l'abdomen, les couvertures inférieures de la queue, les plumes des tarses et des doigts, sont rayés transversalement de zigzags blancs et bruns. Les pieds sont emplumés jusqu'aux ongles.

La *hulotte* ou chouette nébuleuse est d'un brun roussâtre en dessus, avec des raies blanchâtres et des taches de cette dernière couleur placées les unes à la suite des autres sur les côtés du manteau. La face est cendrée, avec des raies circulaires d'un brun plus ou moins foncé. Le devant du cou et la poitrine sont rayés transversalement de brun. L'abdomen, les flancs et les sous-caudales sont mouchetés longitudinalement de cette même couleur sur un fond blanc roussâtre. La femelle paraît être un peu plus forte que le mâle; elle se distingue, en outre, par des teintes plus tranchées.

Ce genre, suffisamment caractérisé, mais encore si peu connu, est de formation toute récente. Il ne renferme point la *hulotte* de nos chasseurs et de nos paysans, qui tire son nom de son cri : *hou, ou ou ou ou...* Ce cri, qui ressemble assez bien au hurlement du loup, est réellement effrayant dans le silence de la nuit. Cette *hulotte* n'est autre que le chat-huant, d'après les naturalistes contemporains, bien que Buffon et, avec lui, beaucoup d'auteurs en aient fait une espèce distincte. Pour nous, ce point ne nous semble pas encore bien éclairci. Degland cite à l'appui de son opinion ce fait que le professeur Schinz a pris les deux prétendues espèces dans le même nid. Mais on peut lui répondre que cela ne prouve pas grand'chose; divers oiseaux confient à d'autres le soin d'élever leurs petits, sans être pour cela de la même espèce. Il est certain, en outre, que le cri de la *hulotte* de Buffon diffère sensiblement de celui du chat-huant qui peut se traduire par : *hohô hohô hohô hohoho.* Ce cri est remarquablement faible et triste V. CHAT-HUANT.

HULSE s. f. (ul-se; *h* asp.). Métall. Grosse bague de fonte, dans laquelle est passée l'extrémité du manche d'un marteau à soulèvement ou à bascule. ‖ Syn. de HURASSE.

HÜLSSE (Jules-Ambroise), mathématicien allemand, né à Leipzig en 1812. Elève de l'Académie de Freiberg, il passa son doctorat en philosophie en 1834, devint ensuite professeur à l'école de commerce de Dresde, professeur et directeur de l'Ecole des arts et métiers de Chemnitz (1840), où il fit des cours sur l'économie agricole, et fut nommé, en 1850, directeur de l'Ecole polytechnique de Dresde, où il a enseigné depuis lors la technologie, la mécanique et l'économie politique. M. Hülsse a été envoyé par le gouvernement saxon, en 1844 et en 1845, aux Expositions industrielles de Paris et de Berlin, a siégé, en 1849 et 1850, dans l'assemblée des états saxons, a fait partie, en 1851, de la commission des douanes réunie à Londres, lors de l'Exposition universelle. En 1858, il est devenu président de la commission des forêts; en 1863, conseiller auprès du ministre de l'intérieur, et il a été, en 1861 et 1865, un des membres les plus actifs de la commission de la Confédération germanique pour l'introduction de l'unité des poids et mesures. Ses principaux ouvrages sont : *Encyclopédie universelle des machines* (Leipzig, 1839-1844, 2 vol.); *Recueil de tables mathématiques* (Leipzig, 1846); *Manuel de la fabrication du coton* (Stuttgard, 1863, 2e édit.); *Fabrication du fil de laine* (Stuttgard, 1861), etc. M. Hülsse rédige, depuis 1835, un journal périodique intitulé : *Feuille centrale polytechnique.* Citons encore de lui : l'*Ecole polytechnique de Dresde pendant les premiers vingt-cinq ans de son existence* (Dresde, 1853).

HULST, ville du royaume de Hollande, prov. de Zélande, arrond. et à 26 kilom. S.-E. de Goës, sur un bras de l'Escaut; 2,000 hab. Tanneries, raffinerie de sel. Cette petite ville, autrefois fortifiée, eut beaucoup à souffrir de la guerre à la fin du XVIe siècle. Patrie de Corneille Jansénius.

HULST (Félix-Alexandre VAN), jurisconsulte et écrivain belge, né à Fleurus (Hainaut) en 1799. Il a été pendant longtemps avocat près la cour supérieure de justice de Liége, a fait, de 1824 à 1830, une vive opposition au gouvernement hollandais et est devenu, en 1845, professeur de littérature française à l'université de Liége. M. Hulst est l'auteur de nombreux mémoires judiciaires; il a pris une part active à la rédaction de la *Revue belge*, a été un des fondateurs du *Mathieu Lænsberg*, feuille qui prit ensuite le nom de le *Politique*, et a fondé, en 1843, la *Revue de Liége.* On a de lui les ouvrages suivants : *Vie de quelques Belges : Philippe de Comines, Carlier, Fassin, Ransonet, Lambrechts, Jeordon, etc.* (Liége, 1841); *Mélanges, littérature, économie politique, instruction publique, etc.* (Liége, 1843, in-8°); *Hubert Goltzius, C. Plantin, Ab. Ortelius* (Liége, 1846); le *Rhin, de Cologne à Mayence* (1848, in-8°).

HULTERSTAD, bourg et paroisse de Suède, sur la côte S.-E. de l'île d'Œland, préfecture et à 27 kilom. S.-E. de Calmar; 1,200 hab. Ruines de l'ancien château fort de Triberg. Le 1er juillet 1676, devant Hulterstad, une grande bataille navale fut livrée entre la flotte suédoise et les flottes danoise et hollandaise, ces deux dernières commandées par l'amiral Tromp.

HULTHEM (Charles-Joseph-Emmanuel VAN), bibliophile belge, né à Gand en 1764, mort dans la même ville en 1832. Nommé membre de la *collace* ou conseil de ville de Gand, en 1789, il se prononça dans le sens de la Révolution, fut élu, en 1797, député de l'Escaut au conseil des Cinq-Cents, siégea au Tribunat de 1802 à 1807, devint ensuite recteur de l'Académie de Bruxelles, puis fut successivement, après la création du royaume des Pays-Bas, greffier de la seconde Chambre des états généraux, secrétaire perpétuel de l'Académie de Bruxelles et curateur des universités de Louvain et de Gand. Hulthem employa la plus grande partie de sa fortune à réunir une nombreuse et importante collection de livres rares et de manuscrits. Le catalogue de cette bibliothèque, achetée 279,400 francs par le gouvernement belge, a été rédigé par A. Voisin, bibliothécaire de Gand. Hulthem était très-érudit; il connaissait beaucoup de faits ignorés, de circonstances minutieuses, de singularités. Il avait une sorte d'aversion pour écrire; aussi n'a-t-il laissé aucun ouvrage de longue haleine. On n'a de lui que des articles insérés dans des journaux, quelques discours, notamment *Discours sur l'état ancien et moderne de l'agriculture et de la botanique dans les Pays-Bas* (1817) et environ 1,800 notes, écrites sur les feuilles de garde de ses livres, et qui attestent son érudition.

HULTHÉMIE s. f. (ul-té-mî — de *Van Hulthem*, sav. belge). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rosacées, tribu des rosées, formé aux dépens des rosiers, et comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Asie centrale.

HULTMAN (Charles-Gérard), administrateur néerlandais, né vers le milieu du XVIIIe siècle, mort dans la seconde moitié du XIXe siècle. Lorsque la révolution de 1787 éclata, dans les Provinces-Unies, Hultman, qui était substitut-greffier de la cour de justice à Arnheim, se prononça contre le stathouder, fut un des membres les plus actifs du parti patriote, perdit sa place lors du retour du prince d'Orange, ramené par les Prussiens, et la recouvra lorsque les armées de la République française eurent pénétré en Hollande. En 1803, il devint greffier au secrétariat général du Directoire de la République, fut nommé, après l'érection de la Hollande en royaume, directeur général des arts et sciences, préfet de La Haye, passa au même titre à Avignon, après la réunion de la Hollande à l'Empire, et prit possession, en 1813, de la préfecture des Bouches-de-l'Yssel. Lorsque le prince d'Orange eut reprit possession de la Hollande et proclamé l'oubli du passé, il appela Hultman à faire partie de son conseil d'Etat et le nomma gouverneur d'une province.

HULTSCHIN, ville de Prusse, prov. de Silésie, régence et à 83 kilom. S. d'Oppeln; 2,734 hab. Elle est ceinte de murailles et de fossés. Aux environs, mines de houilles.

HULULER v. n. ou intr. (u-lu-lé; *h* asp. — lat. *ululare*, hurler. V. HULOTTE). Crier à la manière des oiseaux de nuit : *Quand la lune laisse tomber sa lumière à travers ces colonnes, et que les hiboux* HULULENT *sur les corniches...* (Ch. Nod.)

HUM interj. (eumm; *h* asp.). Marque un pressentiment pénible, un soupçon, un doute, une crainte : HUM! *j'ai bien peur que non.*

Hum! je soupçonne ici quelque anguille sous roche.
FABRE D'EGLANTINE.

‖ Marque la réticence : HUM! *qui sait?* HUM! *si je voulais, je vous répondrais bien là-dessus.* (Mariv.)

HUMAIN, AINE adj. (u-main, è-ne — lat. *humanus;* de *homo*, homme). Qui appartient, qui a rapport à l'homme : *Genre* HUMAIN. *Espèce* HUMAINE. *Corps* HUMAIN. *Esprit* HUMAIN. *Entendement* HUMAIN. *Raison* HUMAINE. *Condition* HUMAINE. *Vie* HUMAINE. *Misères* HUMAINES. *Difformités* HUMAINES. *Faiblesse* HUMAINE. *Voix* HUMAINE. *Figure* HUMAINE. *Cœur* HUMAIN. *Forces* HUMAINES. *Secours* HUMAIN. *L'esprit* HUMAIN, *dans ses plus ardentes fantaisies, ne s'égare jamais sans raison.* (Aug. Thierry.) *La nature* HUMAINE *n'est qu'un tissu d'inconséquences, et je ne crois point du tout, mais du tout, à ceux qui prétendent s'être toujours trouvés d'accord avec le moi de la veille.* (G. Sand.) *Les grands hommes appartiennent à tous les pays; Shakspeare n'est pas plus Anglais que Molière n'est Français : ils sont* HUMAINS. (Th. Gaut.)

Je veux qu'on me distingue, et pour le trancher net,
L'ami du genre *humain* n'est pas du tout mon fait.
MOLIÈRE.

— Sensible à la pitié; doux et bienfaisant : *Homme* HUMAIN. *Prince* HUMAIN. *Cœur très-*HUMAIN. *Sentiments* HUMAINS. *On ne peut être juste si l'on n'est* HUMAIN. (Vauven.) *Le meilleur gouvernement est le plus juste, le plus* HUMAIN. (Latena.)

— Fam. *Femme humaine*, Femme beaucoup trop complaisante, trop facile à accorder ses faveurs :

Ces lieux si décriés, que ces *femmes humaines*
Tiennent pour soulager les amoureuses peines,
Ces temples de Vénus, où l'on voit si souvent
Le commissaire en robe, appuyé d'un sergent...
REGNARD.

— *Lettres humaines*, Belles-lettres, humanités : *Les* LETTRES HUMAINES *sont devenues très-inhumaines.* (Volt.)

— Théol. *Foi humaine*, Croyance que les fidèles donnent à certains faits décidés par l'Eglise, mais non fondés sur la révélation divine. ‖ *Actes humains*, Actions faites par l'homme avec connaissance et liberté.

— Mus. *Voix humaine*, Jeu de l'orgue imitant les voix d'hommes.

— s. m. Homme; s'emploie surtout au pluriel :

La faiblesse aux *humains* n'est que trop naturelle.
RACINE.

. . . . . Chez les *humains*, par un abus fatal,
Le bien le plus parfait est la source du mal.
VOLTAIRE.

Est-il juste, grand Dieu! qu'ici-bas d'un seul homme
Des millions d'*humains* soient les bêtes de somme!
Que tant d'êtres de chair soient des hochets sanglants!
A. BARBIER.

HUMAINEMENT adv. (u-mè-ne-man — rad. *humain*). En homme; au point de vue de l'homme, de l'humanité, des choses humaines : HUMAINEMENT *parlant. Je fais tout ce qui est* HUMAINEMENT *possible.*

— Avec bonté, avec humanité : *Recevoir, traiter quelqu'un* HUMAINEMENT.

HUMANISÉ, ÉE (u-ma-ni-sé) part. passé du v. Humaniser. Rendu plus humain : *Barbare* HUMANISÉ.

— Rendu plus traitable : *Femme* HUMANISÉE. *Vertu* HUMANISÉE.

HUMANISER v. a. ou tr. (u-ma-ni-sé — rad. *humain*). Rendre humain, plus humain : HUMANISER *un peuple.* HUMANISER *les mœurs.*

— Rendre plus traitable, apprivoiser : *Il se montre fort contraire à vos intérêts, mais on trouvera moyen de l'*HUMANISER. (Acad.) *Il ne pouvait vivre avec personne; la société et l'expérience l'ont* HUMANISÉ. (Acad.)

S'humaniser v. pr. Devenir plus humain, plus doux : *Des peuples qui commencent à* S'HUMANISER. ‖ Devenir plus traitable : *La vertu de cette femme* S'EST *quelque peu* HUMANISÉE.

Quand on a peur, tout orgueil *s'humanise.*
VOLTAIRE.

HUMANISME s. m. (u-ma-ni-sme — rad. *humain*). Philos. Culte, déification de l'humanité : *L'*HUMANISME *est une religion aussi détestable que tous les théismes d'antique origine.* (Proudh.)

HUMANISTE s. m. (u-ma-ni-ste — rad. *humain*). Partisan des langues anciennes; homme versé dans la connaissance de ces langues : *Un savant* HUMANISTE. *Il semble qu'en tout temps la médecine ait eu le privilége d'ameuter contre elle les* HUMANISTES *et une certaine classe d'esprits honnêtes.* (Renan.)

— Celui qui étudie les humanités dans un collége : *Exercices destinés aux* HUMANISTES.

— Philos. Partisan de l'humanisme.

— Adjectiv. Qui appartient aux humanistes ou aux humanités : *Doctrines* HUMANISTES. *Etudes* HUMANISTES.

— **Encycl.** On applique plus spécialement le nom d'*humaniste* aux philologues (latinistes, hellénistes et hébraïsants) de la période qui commence avec Pétrarque, finit avec Casaubon, et comprend le IXe, le XVe, le XVIe siècle, et les premières années du XVIIe. C'est la résurrection des lettres anciennes, comme la Renaissance est celle de l'art ancien.

Le moyen âge avait enseveli sous les décombres de l'empire romain toutes les conquêtes de la science et de la raison humaine. Il n'y avait pas de littérature nationale. Les lettrés, si lettrés il y avait, écrivaient en latin, et fort mauvais latin, en latin d'église, c'est tout dire.

Il ne fallut rien moins que l'influence d'un grand poëte, d'un grand génie, pour triompher du mépris où étaient tombées les lettres. Pétrarque (1303-1374) parut; il donna le premier l'idée de rechercher les manuscrits et les objets d'art; et dès lors, favorisées par les Médicis, les études antiques furent mises à la mode. Le pape Nicolas V fonda la Bibliothèque du Vatican; partout on copiait, avec une sorte de fureur, les manuscrits anciens. Deux événements considérables vinrent donner une impulsion nouvelle aux études classiques. L'imprimerie fut inventée et permit la reproduction rapide et la vulgarisation des chefs-d'œuvre de l'antiquité littéraire. La prise de Constantinople par les Turcs donna une nouvelle impulsion à ce mouvement, en tournant les esprits vers la littérature de la Grèce, alors complétement ignorée. Beaucoup de savants grecs vinrent chercher un refuge en Italie, et y apportèrent le goût de leur langue Bientôt Florence eut des professeurs de grec; Ficin y fonda une Académie platonicienne, et traduisit en latin les œuvres du divin philosophe. L'école de Florence, qui comptait parmi ses représentants les plus illustres Ange Politien et Victorius, avait une rivale à Rome, où florissaient Pomponius Lætus et Sabellicus.

Ce qui caractérise le mouvement *humaniste* en Italie, ce qui en fait le fond, l'essence, c'est l'aspiration vers ce qui est beau, noble et grand. Cette passion du beau se rencontre chez tous les Italiens du XVe siècle, papes, princes, bourgeois, savants, riches amateurs. En réalité, pour tous ces hommes, la vie réelle, ordinaire, banale, n'est digne d'aucun intérêt. Pour beaucoup d'Italiens de cette époque, l'antiquité est l'objet d'un véritable culte. Niccolo Nicoli, cet intrépide chercheur de manuscrits, ne voulait rien souffrir autour de lui qui pût troubler le pur sentiment de la beauté antique dont il était épris. Sa noble physionomie, sa grande barbe, son long vêtement lui donnaient quelque chose d'imposant. Sa maison, d'une propreté extrême, était remplie d'objets antiques. Il prenait ses repas à une table dont la nappe était d'une éblouissante blancheur, et ne se servait que de vases antiques et de coupes en cristal.

Pendant tout le XVe siècle, les *humanistes* occupent dans presque toutes les universités d'Italie, non-seulement les chaires de rhétorique, mais aussi celles de droit, de médecine, de mathématiques, de philosophie. Les villes les chargent de faire des cours de grec, de latin, etc., dont elles font les frais. Ils se livrent aussi à l'éducation privée, élèvent les enfants des princes, des nobles, des riches; plusieurs même donnent gratuitement l'instruction à de pauvres enfants, qu'ils logent chez eux. Tel fut, par exemple, Victorino de Petra, qui éleva d'abord des enfants de familles nobles, puis recueillit chez lui des enfants pauvres et bien doués, auxquels il donna à ses frais l'éducation. Dans cette société italienne, si éprise de la beauté et par conséquent du beau langage, les *humanistes* avaient une place toute naturelle : ils étaient les secrétaires, les orateurs nés des cités et des princes. Ils étaient chargés d'écrire les lettres que s'envoyaient les princes, les papes, les républiques, et de prononcer les discours d'apparat aux circonstances solennelles. Le beau style devint donc leur grande préoccupation, et les *humanistes* se mirent à étudier la rhétorique. Ils ne pouvaient négliger la poésie. Les poëtes *humanistes*, nouveaux poëtes latins, cultivèrent tous les genres : l'épopée, l'ode, l'élégie, la

poésie burlesque, didactique, etc. En résumé, ce fut toute une littérature nouvelle, la littérature *humaniste*. Le maître, le grand modèle des *humanistes*, c'est Cicéron : presque tous les *humanistes* sont cicéroniens. Quelques-uns semblent chercher à se tailler dans cette belle langue latine un vêtement à leur taille, en d'autres termes une langue qui leur appartienne ; citons Politiano et Paolo Giovio. Mais, non contents d'imiter en vers et en prose Virgile et Cicéron, les *humanistes* veulent encore parler la langue de leurs modèles, et s'appliquent à extraire des auteurs une sorte de manuel de la conversation latine. Enfin ils vont jusqu'à latiniser leur nom, ou à se donner des noms latins. Les noms grecs ou romains remplacent même les noms de saints donnés au baptême : les hommes s'appellent Achille ou Agamemnon, et les filles Minerve, Cassandre Lucrèce, etc.

Si les *humanistes*, en remettant en lumière les trésors de l'antiquité, ont rendu de grands services aux lettres et à la civilisation, sous d'autres rapports, leur œuvre fut vaine, car l'humanisme était atteint d'un vice radical. En réalité, ces hommes, épris de l'antiquité, ne lui demandaient que des jouissances de l'esprit, nobles jouissances sans doute, mais dangereuses lorsqu'on s'y adonne d'une manière exclusive, car alors elles énervent. Ne se préoccupant que de la beauté de l'expression, les *humanistes* n'étaient au fond que des rhétoriciens. La littérature qu'ils ont créée n'offre qu'un intérêt d'érudition. On ne se désintéresse pas impunément du vrai et du bon, et c'est parce que les *humanistes* sont tombés dans une sorte d'idolâtrie, qu'ils ont fini par devenir ridicules. Exclusivement occupés à admirer le passé, ils n'ont pas compris le progrès, et ont fini dans le juste oubli où l'humanité laisse tous ceux qui refusent de suivre sa marche en avant. Quand les découvertes de Galilée vinrent ébranler la physique d'Aristote, les *humanistes*, plus tenaces que les savants, continuèrent à reconnaître l'autorité de sa *Rhétorique*. Ce fut leur perte, et l'on put prédire dès lors que l'humanisme allait finir.

Toutefois, il laissa, comme dernière lueur de son passage, des Académies où se conservèrent bon nombre de ses défauts. Mais la langue nationale ne tarda pas à envahir ces sociétés fondées pour perpétuer le culte du latin. Dès lors, l'humanisme fut non-seulement mort, mais oublié. Telle est l'histoire des *humanistes* de l'Italie.

En Allemagne, les premiers *humanistes* furent des poëtes, et surtout des versificateurs latins, qui voyageaient dans les cours des princes. Vers la fin du XVe siècle, Rodolphe Agricola et Conrad Celtes furent les plus célèbres de ces professeurs ambulants. Un esprit tout nouveau soufflait alors sur l'Allemagne. L'homme qui, au XVe siècle, a exercé l'influence la plus salutaire, celui que l'on considère à juste titre comme le père de la science allemande, est Jean Reuchlin (1455-1522); il fut l'un des premiers à étudier le grec et le latin, et établit à Tubingue une école destinée à former des maîtres instruits.

Depuis longtemps, on avait essayé de décrier les études anciennes, sous prétexte d'impiété; une lutte sourde était engagée entre les *théologistes* et les *poétistes*, comme on nommait alors les *humanistes*.

La querelle s'envenima; les études grecques et hébraïques furent formellement condamnées par le clergé; mais les *humanistes*, loin de céder, se coalisèrent. Une correspondance active s'établit entre eux dans tous les pays de l'Europe; le latin devint la langue savante par excellence et c'est en latin que se faisait l'échange des idées. Les *humanistes* d'Erfurt, appuyés par Crotus et Ulrich de Hutten, choisirent pour chef le chanoine Mucien. Le peuple prit d'abord parti contre les orthodoxes; mais, confondant dans sa haine l'université tout entière, divisée alors en deux camps, il pilla dans une émeute la bibliothèque et tous les édifices qui appartenaient à cet établissement (1570).

La guerre s'engage avec fureur. Les *humanistes* publient leurs *Epitres d'hommes obscurs* (*Epistolæ obscurorum virorum*), où sont reproduits, dans un latin de cuisine, les arguments des scolastiques, des dominicains, des obscurantins. C'est une vive satire rédigée, sous l'inspiration de Mucien, par Eoban Hesse, Petrejus, et surtout par Hutten et Crotus. L'effet en fut foudroyant. Dès lors, il ne fut plus question des scolastiques. Le pape défendit de prolonger la discussion. Les dominicains furent condamnés aux frais du procès.

L'université d'Erfurt, reconstituée sur de nouvelles bases, atteignit alors le plus haut degré de splendeur. Les *humanistes* trouvèrent un nouveau chef dans Erasme, le savant le plus illustre du XVIe siècle.

Parmi les élèves d'Erfurt se trouvait Luther, un partisan de Reuchlin, un ami de Hutten et d'Eoban Hesse. Luther fit oublier les questions littéraires et tourna tous les esprits vers les querelles dogmatiques. Toutefois, il chercha et trouva un appui naturel dans les *humanistes* ses amis, adversaires des dominicains. La Réformation sortit donc de la renaissance des lettres, et, pendant quelque temps, elle parut favoriser les études classiques. Mélanchthon, Camerarius, Hœsdul, Jérôme Wolf soutinrent encore les lettres grecques; mais bientôt les protestants eux-mêmes se retournèrent contre elles. Déjà Luther avait montré ces tendances, et Erasme put dire avec quelque raison : « Partout où règne le luthéranisme, les lettres dépérissent. » Il y a, en effet, dans ces doctrines puritaines, quelque chose de profondément contraire au développement des arts; et c'est en partie à cause d'elles qu'à la fin du XVIe siècle l'humanisme était mort en Allemagne. Jean Sturm (1589) et Caselius (1613) sont ses derniers représentants.

En France, la renaissance littéraire a eu des destinées analogues. Ses débuts ne furent pas moins brillants qu'en Italie. A la fin du XIVe siècle, et pendant toute la durée du XVe, un élan magnifique se produisit dans notre pays. Budé (1467-1540) fut l'un des premiers hellénistes et antiquaires; c'est lui qui donna à François Ier l'idée de fonder le Collége de France, où les chaires les plus importantes furent, pendant quelque temps, confiées à des étrangers. Glareanus, ami d'Erasme, y passa quelques années. Dorat, Lambin, Pierre Pithou, le Père Petau, Peiresc ont jeté un éclat tout particulier sur la science française. Mais les noms qu'elle peut revendiquer avec le plus d'honneur sont ceux des deux Scaliger et de Casaubon. Le triomphe des catholiques les éloigna, il est vrai, et ils allèrent porter leur savoir en d'autres contrées, surtout en Angleterre et en Hollande; mais en France le goût des lettres se répandit plus promptement qu'ailleurs dans le public. Des imprimeurs savants contribuèrent pour une large part au mouvement; il suffit de citer les noms des Turnèbe, des Estienne et des Morel. A l'encontre de ce qui eut lieu dans les autres pays, ce furent les études naissantes qui suscitèrent des poëtes. Ronsard et Malherbe furent les premiers représentants d'une littérature nationale, qui atteignit bientôt une haute perfection, devint classique à son tour et fit oublier les anciens, ou du moins détourna d'eux l'attention du public. Sans doute, il resta des érudits comme Saumaise, Rigault et Valois; mais l'humanisme avait fait son temps. La précocité de la langue nationale a tué de bonne heure, chez nous, le culte des langues anciennes. Pour être juste plus que ne le sont les ennemis acharnés des langues anciennes, il faut reconnaître que les études *humanistes* ont puissamment contribué à donner au français la forme définitive qu'il a revêtue.

HUMANITAIRE adj. (u-ma-ni-tè-re — rad. *humain*). Qui intéresse l'humanité : *But* HUMANITAIRE. *Institutions* HUMANITAIRES. *Chaque siècle a sa marotte; le nôtre, qui ne plaisante pas, a la marotte* HUMANITAIRE. (Ste-Beuve.) ‖ Qui s'occupe des intérêts de l'humanité : *Philosophe* HUMANITAIRE.

HUMANITARISME s. m. (u-ma-ni-ta-ri-sme — rad. *humanitaire*). Système philosophique de ceux qui mettent avant toute chose l'intérêt de l'humanité : *L'*HUMANITARISME *n'est que le panthéisme nébuleux de Fichte*. (Le P. Ventura.)

HUMANITÉ s. f. (u-ma-ni-té — lat. *humanitas*, même sens). Nature humaine : *Jésus-Christ s'est revêtu de notre* HUMANITÉ; *il a pris notre* HUMANITÉ. (Acad.) *Un sage ayant recueilli, vêtu et nourri un pirate naufragé, on lui en fit reproche : « Ce n'est pas l'homme, dit-il, que je vois en lui, c'est l'*HUMANITÉ. » (Epictète.) *Il faut être sage dans les limites de l'*HUMANITÉ *et de la nature*. (V. Cousin.)

— Hommes en général, genre humain : *Les maux de l'*HUMANITÉ. *Un bienfaiteur de l'*HUMANITÉ. *Toute l'*HUMANITÉ *ne sera qu'une famille.* (Saint Jean.) *L'*HUMANITÉ *est un homme qui vit toujours et qui apprend sans cesse.* (Pasc.) *L'*HUMANITÉ *ne retourne jamais en arrière, l'*HUMANITÉ *ne recule jamais.* (V. Cousin.) *L'*HUMANITÉ, *dans son ensemble, représente un homme de moyenne capacité, égoïste, intéressé, assez souvent ingrat.* (Renan.)

— Compassion pour les malheurs d'autrui, sentiment de bienveillance pour les hommes : *Recevoir, traiter quelqu'un avec* HUMANITÉ, *sans* HUMANITÉ. *Il n'y a ni vertu, ni vrai courage, ni gloire solide sans* HUMANITÉ. (Fén.) *L'*HUMANITÉ *dans les actes, c'est la bienfaisance; dans les sentiments, c'est la bienveillance.* (V. Cousin.) *Le dernier sentiment auquel s'élève l'humanité, c'est l'*HUMANITÉ. (D. Stern.)

Nos ancêtres n'étaient ni savants ni subtils;
L'esprit borné, mais sain, peut-être ignoraient-ils
Le mot d'*humanité*, dont l'abus nous impose;
On se passait du terme, et l'on avait la chose.

— Pl. Partie de l'enseignement secondaire, qui comprend toutes les classes supérieures aux classes de grammaire, moins la philosophie : *Faire, achever ses* HUMANITÉS. *Enseigner les* HUMANITÉS. ‖ Etude des lettres en général : *Pour nommer et définir les études, qui sont le moyen le plus puissant, la forme la plus heureuse de la haute éducation intellectuelle de l'homme, on dit les* HUMANITÉS : *la langue humaine ne pouvait mieux dire.* (Dupanloup.) *Rome avait raison de donner le nom d'*HUMANITÉS *à l'étude.* (E. Pelletan.)

— **Syn. Humanité, bénignité, bienfaisance, bienveillance, bonté, débonnaireté.** V. BÉNIGNITÉ.

— **Encycl.** Philos. et biol. V. HOMME.

— Enseignem. Dans le langage universitaire, *faire ses humanités*, c'est entreprendre la série d'études qui va de la troisième à la rhétorique, et qui comprend la partie littéraire proprement dite de l'instruction classique; les classes de grammaire ayant eu pour but la connaissance grammaticale des langues française, latine et grecque, les *humanités* font pénétrer plus profondément l'élève dans la connaissance des littératures de ces langues.

On donnait, dès le moyen âge, à cette partie des études scolaires, le nom d'*humanités*, parce qu'elle était réputée donner à l'esprit son dernier degré de politesse : *humaniora studia, artes humanitatis;* l'antiquité était, en effet, non-seulement la plus grande, mais la seule source du beau pour nos pères. Cicéron déjà employait dans ce sens le mot *humanitas*. Maintenant encore, quoique le cercle de nos connaissances se soit considérablement élargi, c'est à cette source qu'il convient toujours de s'abreuver largement; les modèles de l'antiquité restent, en littérature comme en art, les plus approchants de la perfection; c'est d'eux qu'il faut s'inspirer, c'est avec eux qu'il faut vivre les premières années de la vie intellectuelle, afin que l'esprit garde la rectitude que le génie antique a imprimée sur tous les arts, et dont le génie moderne, plus tourmenté, tend à s'écarter chaque jour.

Les *humanités* ont eu, à partir du XVIIIe siècle, quelques détracteurs. On ne peut disconvenir que les études littéraires classiques, telles que les comprenaient les humanistes, n'étaient plus en complète harmonie avec l'esprit moderne; restreindre à la seule étude du grec et du latin l'homme destiné à vivre au milieu de l'immense courant des idées contemporaines, c'était un contre-sens évident. Mais les détracteurs des *humanités* ont eu le tort de vouloir supprimer entièrement les études latines et grecques. Le résultat d'un système d'éducation qui abolit trois mille ans de l'existence littéraire du monde, pour ne compter qu'avec la série des écrivains modernes, serait la négation de la littérature elle-même. Basedow et Campe, en Allemagne; chez nous, Arago, M. de Tracy, et plus récemment Edmond About, se sont faits cependant les champions de ce paradoxe; ils ont prétendu ramener l'éducation à être purement industrielle pour la grande majorité, littéraire seulement pour les professeurs et les gens de lettres. Cette grande question avait même été portée à la tribune française; les lettres et les sciences, personnifiées par Lamartine et Arago, s'étaient livrées à une joute qui avait tenu attentif tout le monde intelligent. Les lettres triomphèrent, et c'était justice. Il ne saurait être permis à un agronome de ne rien savoir, en dehors de ce qui touche à la culture des terres, ni à un général d'ignorer absolument tout ce qui n'est pas l'art stratégique et l'histoire des guerres. Les *humanités*, l'étude de la littérature des siècles passés, constitue la base même de toute culture intellectuelle sérieuse. L'Université, qui considère avec raison les *humanités* comme la partie la plus importante des études scolaires, a tenu bon contre les attaques et maintenu ses anciennes doctrines, tout en faisant une part nécessaire aux éléments nouveaux; les *humanités* sont toujours la base de l'éducation intellectuelle et morale, dans les établissements universitaires.

Humanité (LETTRES SUR LES PROGRÈS DE L'), par Herder (Riga, 1793-1797, in-8°). Ces *Lettres sur les progrès de l'humanité* forment suite aux *Idées sur la philosophie de l'histoire*. Après avoir parcouru à grands pas les temps et les lieux, Herder veut revoir d'une manière plus intime et plus familière certains objets. Dans la brillante galerie des héros de l'humanité qu'il nous présente, on voit passer tour à tour les grandes figures de Franklin, de Frédéric II, de Luther, du président de Thou, de Leibnitz, de Pétrarque, de Machiavel, de Grotius. Herder a adopté cette fois une forme simple, familière, sans prétention. Il va à l'aventure sans se préoccuper de l'ordre chronologique, il quitte Franklin pour Luther, Luther pour Frédéric le Grand. Il va, vient, s'égare, retrouve son chemin, si toutefois on peut dire qu'il en a un, et saisit n'importe quelle occasion pour nous dévoiler son âme, pour nous faire partager ses impressions les plus intimes. Il faut citer la cinquième lettre comme une des plus admirables. L'auteur est à Rome, enfermé dans les salles du Vatican, libre, sans témoin; d'abord il se livre à l'impression poétique des objets qui l'entourent; mais, peu à peu, de la contemplation vague de tous ces restes épars, il s'élève avec une admirable puissance à la pensée religieuse et sociale de l'antiquité. Il erre au milieu de ces marbres comme parmi des êtres animés, leur parle, les interroge, apprend d'où ils viennent et quelle pensée les a fait naître. La mythologie étant pour lui un symbole de l'humanité idéale, il part de quelque chose de supérieur à l'homme pour retrouver et expliquer l'homme.

Dans les *Lettres sur les progrès de l'humanité*, il peint plus d'une fois son ardent amour pour l'Allemagne. Une idée politique et patriotique présidait toujours aux travaux de Herder. Il rêvait, comme Hutten, une nation libre, grande, une et forte. Au milieu d'une société d'hommes nouveaux, incertains, hésitants, Herder encourage, anime les espérances. S'il eût vécu jusqu'à nous, il les eût vues en partie réalisées; mais nous devons croire qu'il eût rougi des moyens tantôt violents, tantôt hypocrites, presque toujours injustes, que les politiques de son pays ont employés pour atteindre ce résultat.

Humanité (IDÉES SUR LA PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE DE L'), par Herder. V. PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE.

Humanité (DE L'), *de son principe et de son avenir, où se trouve exposée la vraie définition de la religion et où l'on explique le sens, la suite et l'enchaînement du mosaïsme et du christianisme*, par Pierre Leroux (Paris, 1840, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage a pour épigraphe ces mots de saint Paul : « Quoique nous soyons plusieurs, nous ne sommes tous néanmoins qu'un seul corps,..... et nous sommes tous réciproquement membres les uns des autres. » Dans une dédicace à Béranger, l'auteur déclare qu'il croit en Dieu; mais, ailleurs, il dit expressément : « Dieu, c'est l'humanité. » Son système théologique est donc, si l'on peut s'exprimer ainsi, un panthéisme limité à l'homme. Quant à l'idée sociale du livre, Pierre Leroux, dans sa préface, rappelle la thèse soutenue par lui dans un livre antérieur intitulé : *Essai sur l'égalité*. Il y professait que l'homme, après avoir passé par les trois sortes d'inégalités suivantes : régime des castes de famille, régime des castes de patrie, régime des castes de propriété, arrivait enfin sur la terre promise, « au bord de l'égalité, » ce qui veut dire d'un vaste communisme. Il est bon d'ajouter tout de suite que le communisme de M. Pierre Leroux est un sentiment profond de l'affront qu'inflige à l'homme le culte exclusif du veau d'or. Pierre Leroux voudrait voir l'humanité affranchie des liens qui l'asservissent, et qui, sous prétexte de progrès, l'enfoncent de plus en plus dans la boue des intérêts matériels. Le dogme de l'égalité est une expression adoucie, qui signifie la suppression de la patrie et de la propriété. Sans émettre une opinion aussi catégorique, M. Pierre Leroux n'est pas loin d'y acquiescer. Il commence son livre par une longue introduction, dans laquelle il étudie le problème de l'*angoisse moderne*. Il a pu constater que ce concert de plaintes qui s'élève aujourd'hui du sein de l'humanité souffrante est aussi ancien que l'homme, et que tout être humain condamné à vivre s'est écrié avec Job : « Maudit soit le jour où je suis né, maudite la nuit où il a été dit : « Un homme a été conçu! » Pierre Leroux est frappé de cette unanimité à se plaindre de la vie. On se plaint en haut, on se plaint en bas. La science souffre, l'ignorance souffre; toutes les conditions entraînent avec elles un même contingent de douleur. « Le monde que nous habitons, dit-il, n'est formé que de ruines, et nous ne pouvons y faire un pas sans détruire. Que nous le prenions, ce monde, dans le temps ou dans l'espace, sous ces deux dimensions c'est un réseau de mal, de destruction et de carnage si bien tissé et si plein, que cela ressemble à un tableau de Salvator, où tout tue et est tué en même temps, où hommes, chevaux et jusqu'à un oiseau qui passe sur le champ de bataille, tout est frappé, tout meurt, sous un ciel pâle, dans un affreux ravin, tandis que le soleil s'éteint tristement à l'horizon. » De tout cela il conclut : 1° que le mal est nécessaire; 2° que le malheur absolu est aussi chimérique que le bonheur absolu; 3° que le système des compensations n'est nullement fondé. « Si, comme le dit ce système, s'écrie M. Pierre Leroux, la loi unique des créatures est le bonheur, et si le bonheur est toujours compensé, il n'y a pas de raison pour faire un effort quelconque en faveur du perfectionnement du monde. Autant vaut être fou que sage, méchant que bon. La civilisation n'a rien de supérieur à la barbarie. Jésus-Christ ou Voltaire est l'égal d'un sauvage de la Nouvelle-Hollande; et l'on arrive finalement à cette conclusion, que le plus heureux des êtres organisés est peut-être le plus simple, une huître ou un corail. »

L'auteur, on le voit, dénature comme à plaisir la notion de l'égalité, pour se donner le facile passe-temps d'en médire. On sait, du reste, que les saint-simoniens n'ont jamais compris l'égalité; c'est un vice d'origine.

Mais il est temps de dire en quoi l'auteur fait consister le bonheur, qu'il avait presque commencé par nier : « Nous gravitons vers Dieu, dit-il, attirés vers lui, qui est la souveraine beauté, par l'instinct de notre nature aimante et raisonnable. Mais, de même que les corps placés à la surface de la terre ne gravitent vers le soleil que tous ensemble et que l'attraction de la terre n'est, pour ainsi dire, que le centre de leur mutuelle attraction, de même nous gravitons spirituellement vers Dieu par l'intermédiaire de l'humanité. » Cette théorie du bonheur contient en germe tout l'ouvrage de Pierre Leroux. Dans le cours de son livre, l'auteur trouve l'occasion d'exposer et de défendre la doctrine de la métempsycose. Mais si les idées de l'auteur sont parfois bizarres ou surannées, il faut reconnaître aussi qu'il a défendu souvent avec vigueur des opinions parfaitement fondées, et qu'en tout cas il ne s'est jamais inspiré que de son ardent amour de l'humanité.

Humanité (L'HISTOIRE DE L'), série de compositions exécutées par Chenavard pour la décoration du Panthéon. Cet article a été traité à la biographie de Chenavard, et c'est par erreur qu'un renvoi y a été indiqué.

HUMANN (Jean-Georges), financier et homme d'Etat français, né à Strasbourg en 1780, mort en 1842. Il fit une fortune considérable dans le commerce, siégea à la Chambre des députés à partir de 1820, fut un des 221 signataires de l'adresse qui amena la révolution de juillet 1830, occupa le ministère des finances de 1832 à 1836, puis du 29 octobre 1840 jusqu'à sa mort. Sa maxime était : « Il faut faire rendre à l'impôt tout ce qu'il peut rendre. » Un recensement général qu'il ordonna dans ce but en 1841, et qui devait faire entrer dans la classe des contribuables un grand nombre de citoyens jusque-là exempts d'impôts, occasionna des troubles graves par la manière inquisitoriale dont la mesure était exécutée : partout on protestait ; il y eut à Clermont-Ferrand une lutte sanglante entre le peuple et les troupes. Il fallut suspendre ce recensement. L'amour-propre du ministre eut beaucoup à en souffrir, et l'on a attribué sa mort au chagrin qu'il ressentit de cet échec.

HUMANTIN s. m. (u-man-tain ; *h* asp. — du lat. *humus*, terre). Ichthyol. Genre de poissons chondroptérygiens, formé aux dépens des squales, et dont l'espèce type se trouve le long de nos côtes : *Le* HUMANTIN *vit dans la vase.* (V. de Bomare.)

HUMATE s. m. (u-ma-te — du lat. *humus*, terre). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide humique avec une base.

HUMAYOUN. V. HOUMAYOUN.

HUMBER, fleuve d'Angleterre, formé par la réunion de l'Ouse et du Trent, entre le comté d'York au N. et celui de Lincoln au S. Il coule d'abord à l'E. puis au S.-E., baigne Barton, Hull, Grimsby, se jette dans la mer du Nord, devant le cap Spurn-Head, après un cours de 71 kilom. Ce fleuve a 3 kilom. de largeur à son origine et 9 à son embouchure ; ses principaux affluents sont l'Hull à gauche, l'Ancholme et le Skiller à droite. Les canaux de Market-Wighton et d'Ancholme aboutissent à ce fleuve. Les ports principaux sur les bords de l'Humber sont : Hull, Goole et Great-Grimsby.

HUMBERT Ier, dauphin de Vienne, mort vers 1307. Il appartenait à l'ancienne et illustre famille de la Tour-du-Pin, hérita par mariage du Viennois et fut la souche de la troisième race des dauphins. Sous son règne, le roi de France commença à intervenir dans les affaires du Dauphiné. Un traité fut conclu en 1294 entre Humbert et Philippe le Bel, qui, en s'engageant à protéger son vassal contre les ducs de Savoie et de Bourgogne, prépara habilement la réunion de cette importante souveraineté à la couronne. Peu de temps avant sa mort, Humbert se retira dans un couvent.

HUMBERT II, dernier souverain du Dauphiné, né en 1313, mort à Clermont (Auvergne) en 1355. Il succéda en 1333 à Guigues VIII son frère, déploya une magnificence hors de proportion avec les revenus de son duché, se laissa en outre dépouiller par les seigneurs et par l'Eglise, et après avoir eu recours à mille ressources désespérées pour rétablir ses finances, taxes arbitraires, altération des monnaies, spoliation des juifs, vente de domaines, etc., il finit par faire un traité de cession de ses Etats à la couronne de France (23 avril 1343). Les bases de cette première convention portaient que, dans le cas où Humbert viendrait à mourir sans enfants, ses Etats appartiendraient à Philippe d'Orléans, deuxième fils de Philippe de Valois, ou, à son défaut, à l'un des fils du duc de Normandie ; le roi s'engageait à payer toutes les dettes du cessionnaire, à lui laisser la jouissance de ses Etats jusqu'à sa mort, à lui payer 120,000 florins d'or, une rente de 10,000 livres, etc., et à respecter à perpétuité les libertés et privilèges du Dauphiné. En 1346, Humbert acheva sa ruine en prenant part à une croisade contre les Turcs, et, par le traité définitif de 1349, abdiqua le pouvoir et céda le Dauphiné à Charles de Normandie, petit-fils du roi de France, qu'il investit solennellement par le sceptre, l'anneau, la bannière et l'épée. Le nouveau souverain et ses successeurs étaient tenus de porter le titre de *Dauphin de Viennois.* L'usage de disposer de cet apanage en faveur du fils aîné de France ne s'établit pas, comme on le voit, dès l'origine. Humbert prit l'habit de Saint-Dominique dans la même année, reçut les ordres sacrés, fut nommé par le pape patriarche d'Alexandrie, administrateur de l'archevêché de Reims, et mourut au moment où le roi allait l'investir de l'évêché de Paris. Le Dauphiné lui dut quelques institutions utiles, et notamment le *Conseil delphinal*, qui devint plus tard le parlement de Dauphiné, la réorganisation de l'université de Grenoble, etc.

HUMBERT, cardinal français, né en Bourgogne, mort vers 1063. Il était moine à l'abbaye de bénédictions de Moyen-le-Moutier, près de Toul, lorsque l'ancien évêque de cette ville, devenu pape sous le nom de Léon IX, le fit venir à Rome (1049) et le nomma archevêque de Sicile, puis cardinal-évêque de Blanche-Selve. C'était pour la première fois qu'un Français était revêtu de la pourpre Humbert jouit de la plus haute faveur auprès du pontife ; il fut son légat à Constantinople en 1053, puis il remplit les fonctions de bibliothécaire et de chancelier du saint-siége sous Victor II, Etienne III et Nicolas II. Il reste de lui divers ouvrages, dont les principaux sont un *Traité contre les simoniaques* et une *Relation de son voyage à Constantinople.* Ils ont été publiés, le premier dans les *Anecdota* de dom Martène ; le second dans les *Annales ecclesiastici* de Baronius.

HUMBERT, général de l'ordre des dominicains, né à Romans vers 1200, mort à Valence en 1277. Il entra en 1224 dans l'ordre des dominicains, se livra ensuite à l'enseignement de la théologie avec un grand succès et devint provincial de Toscane (1242), provincial de France (1244) et général de son ordre 1254. Il se démit de cette dignité au bout de neuf ans, et refusa le patriarcat de Jérusalem en 1264. Ses écrits ont moins pour objet d'orner ou même d'éclairer l'intelligence du lecteur que de régler la conduite de sa vie. Ses principaux ouvrages sont : *Expositio super regulam sancti Augustini*, manuel de morale ascétique, jadis fort estimé, qui a été publié dans le tome XXV de la *Bibliothèque des Pères ; Liber de instructione officialium ordinis Fratrum prædicatorum* (Lyon, 1515) ; *De eruditione prædicatorum*, écrit inséré dans la *Bibliothèque des Pères ; Liber de his quæ tractanda videbantur in concilio generali Lugduni celebrando*, dont quelques extraits se trouvent dans le *Thesaurus anecd.*, de dom Martène ; des *Lettres*, publiées pour la plupart dans l'*Année dominicaine* de Souèges, etc.

HUMBERT (Abraham DE), mathématicien allemand, né à Berlin en 1689, mort en 1761. Il appartenait à une famille protestante française qui était allée s'établir en Prusse lors de la révocation de l'édit de Nantes. Il prit successivement du service en Hollande, en Saxe, en Prusse (1719). Le talent dont il fit preuve en dirigeant les travaux de fortification de Stettin le fit nommer un des précepteurs des princes de Prusse. Humbert devint membre de l'Académie des sciences de Berlin en 1743. Parmi ses ouvrages, écrits pour la plupart en français, nous citerons : *Lettres d'un officier ingénieur sur quelques sujets de fortification et de géométrie pratique* (Berlin, 1734, in-4°) ; *Lettres politiques, historiques et galantes* (Amsterdam, 1741-1743, 2 vol.) ; *Traité des siéges* (Berlin, 1747) ; *Ouvrages divers sur les belles-lettres, l'architecture civile, militaire, la mécanique et la géométrie* (Berlin, 1747) ; l'*Art du génie pour l'instruction des gens de guerre* (Berlin, 1755).

HUMBERT (Jean-Robert-Marie), général de la République, né à Bouvroy (Lorraine) en 1755, mort à la Nouvelle-Orléans en 1823. Il partit comme volontaire en 1791, devint promptement général de brigade, servit dans la Vendée, où il fit Cormatin prisonnier, et fut mis, en 1798, à la tête des troupes de débarquement de l'expédition d'Irlande. Ayant abordé à Killola avec une poignée d'hommes, il obtint d'abord des succès sur les troupes britanniques ; mais, écrasé par le nombre, il tomba entre les mains de l'ennemi après une défense héroïque : seul et triste épisode d'une expédition qui eût pu avoir de grands résultats si la tempête ne l'eût contrariée. Rendu à sa patrie par suite d'un cartel d'échange, Humbert prit part à une autre expédition, celle de Saint-Domingue, en 1802, et, après la mort du général en chef Leclerc, il ramena sa veuve en France. Il tomba immédiatement en disgrâce, pour avoir plu à la belle Pauline Bonaparte, suivant les uns ; suivant les autres, à cause de ses opinions républicaines trop prononcées. Quoi qu'il en soit, il dut s'exiler en Amérique, où il aida les Mexicains à secouer le joug espagnol. Le général Humbert joignait à des talents militaires distingués et à une intrépidité à toute épreuve le physique le plus avantageux. Il passait pour un des plus beaux hommes de l'armée. C'est lui que Ponsard a mis en scène dans sa comédie intitulée le *Lion amoureux.*

HUMBERT (François), orthopédiste français, né à Châlons-sur-Marne en 1776, mort à Morley (Meuse) en 1850. Il se démit en 1800 de ses fonctions de chirurgien militaire et alla se fixer à Morley, où il fonda, vers 1820, un établissement orthopédique. Il s'est beaucoup occupé de la guérison des déviations de la taille et du rachitisme. Il est l'auteur d'une méthode pour le traitement de la luxation du fémur, d'un appareil à injections pour les vaisseaux lymphatiques, etc. Nous citerons parmi ses écrits : *De l'invention et de l'emploi de l'hybomètre* (1834) ; *De l'emploi des moyens mécaniques et gymnastiques dans le traitement des difformités du système osseux* (1835, 4 vol. in-8°, et 3 vol. de planches) ; *Essai et observations sur la manière de réduire les luxations spontanées de l'articulation iliofémorale* (1835), couronné par l'Académie de médecine.

HUMBERT (Jean), orientaliste suisse, né à Genève en 1792, mort en 1851. Il fut appelé en 1823 à occuper une chaire d'arabe à l'Académie de Genève et devint membre correspondant de l'Institut de France. Outre des articles insérés dans le *Journal de Genève*, dont il fut un des fondateurs, on lui doit : *Anthologie arabe* ou *Choix de poésies arabes inédites*, traduites en français avec le texte en regard (Paris, 1819, in-8°) ; *Coup d'œil sur les poëtes élégiaques français* (Paris, 1819) ; *Discours sur l'utilité de la langue arabe* (Genève, 1823) ; *Choix de poésies orientales en vers et en prose* (Paris, 1830) ; *Arabica chrestomathia facilior* (Genève, 1834) ; *Arabica analecta inedita* (Genève, 1838), etc.

HUMBERT (Gustave-Amédée), jurisconsulte et homme politique français, né à Metz en 1822. Il vint étudier le droit à Paris, où il se fit recevoir docteur, et obtint, au concours de doctorat, le premier prix, avec un mémoire intitulé : *Conséquences des condamnations pénales.* Après la révolution de 1848, M. Humbert fut nommé sous-préfet de Thionville. En 1851, il résigna ses fonctions, revint à Paris, y donna des répétitions de droit, devint au concours professeur agrégé en 1859, et, après avoir été attaché, à ce titre, aux facultés de Toulouse et de Grenoble, il obtint, en 1864, une chaire de droit romain à Toulouse. Lors des élections du 8 février 1871, les électeurs de la Haute-Garonne envoyèrent M. Humbert à l'Assemblée nationale, où il fait partie du groupe de la gauche républicaine, dont il a été vice-président. Il a publié : *Des conséquences des condamnations pénales relativement à la capacité des personnes* (1855, in-8°) ; a donné des études juridiques dans diverses revues et a obtenu, en 1857, un prix de l'Institut pour un remarquable mémoire *Sur les régimes nuptiaux.* M. Humbert est secrétaire perpétuel de l'Académie de législation de Toulouse. — Son frère aîné, Louis-Amédée HUMBERT, né en 1814, se montra de bonne heure fort attaché aux idées républicaines, et refusa de prêter serment à l'Empire en 1852. Nommé, le 8 février 1870, représentant à l'Assemblée nationale dans le département de la Moselle, il a déposé une proposition tendant au retour de l'Assemblée à Paris et il vote, comme son frère, avec les républicains modérés.

HUMBERT (Regnier-Charles-Emmanuel-Jean-Marie-Ferdinand-Eugène, prince), prince de Piémont, fils aîné du roi d'Italie Victor-Emmanuel, né à Turin le 14 mars 1844. En 1858, il commença à apprendre les sciences militaires. Nommé, vers la même époque, capitaine dans le 3e régiment d'infanterie de la brigade de Piémont, il fut successivement promu major en 1860, lieutenant-colonel en 1861, colonel en 1862, et général-major commandant de la seconde brigade de cavalerie, en 1862, à l'époque du mariage de sa sœur Maria-Pia avec le roi de Portugal Louis Ier. Lors de la guerre entre l'Italie et l'Autriche (1866), il prit une part brillante à la bataille de Custozza, et empêcha la défaite de l'armée italienne de se changer en déroute. Deux ans plus tard, le 22 avril 1868, il épousa, à Turin, sa cousine germaine, Marguerite de Savoie, fille du duc de Gênes, née le 20 novembre 1851. Quelque temps après l'annexion de Rome à l'Italie (20 septembre 1870), le prince Humbert fut envoyé dans cette ville par Victor-Emmanuel, comme commandant d'un corps d'armée, et pour y installer une sorte de cour provisoire, en attendant qu'il allât prendre lui-même possession de la nouvelle capitale de l'Italie. En 1871, il a fait un voyage en Espagne, où son frère Amédée venait de prendre la couronne, et, au mois de mai 1872, il s'est rendu à Berlin avec la princesse Marguerite. Pendant cette dernière visite, qui fut très-commentée dans le monde diplomatique, il devint le parrain d'une petite-fille de l'empereur Guillaume, et reçut le titre de colonel honoraire du 13e régiment de hussards prussiens. De son mariage avec la princesse Marguerite il a eu, à Naples, le 11 novembre 1869, un fils, nommé Victor-Emmanuel-Ferdinand, et qui a reçu en naissant le titre de prince de Naples.

HUMBERTIE s. f. (un-bèr-tî — de *Humbert*, sav. fr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des convolvulacées, dont l'espèce type croît à Madagascar.

HUMBLE adj. (un-ble — lat. *humilis*, qui semble provenir de *humus*, terre. V. HUMUS). Qui a, qui montre de l'humilité : *Soyez d'autant plus* HUMBLE *que vous êtes grand.* (Bible.) *Pour être* HUMBLE, *il suffit de ne pas s'accorder plus de mérite qu'on n'en possède.* (S. de Sacy.)

Heureux est le mari dont la femme, *humble* et sage,
Elève ses enfants et règle le ménage.
BOURSAULT.

‖ S'emploie souvent dans des formules de politesse : *Je suis très-*HUMBLE *suivante de M. le cardinal de Janson.* (Mme de Sév.)

— Qui marque du respect et de la déférence : HUMBLE *prière.* HUMBLE *aveu.* HUMBLE *requête.* HUMBLES *remontrances. La prière, dans ce qu'elle a de fondamental, n'est que l'*HUMBLE *désir d'une continuelle assistance.* (Ste-Beuve.)

Un auteur à genoux, dans une *humble* préface,
Au lecteur qu'il ennuie a beau demander grâce.
BOILEAU.

— Fig. Qui a peu d'élévation, peu d'apparence, peu d'éclat, peu d'importance : *L'*HUMBLE *violette.* HUMBLE *cabane.* HUMBLE *asile.* HUMBLE *retraite.* HUMBLE *condition. On peut embrasser l'état le plus* HUMBLE *sans en être avili.* (Cazotte.)

La sage ménagère à ses *humbles* foyers
Ranime en haletant la flamme qui sommeille.
DELILLE.

Ne souffre pas, Seigneur, que notre *humble* héritage
Passe de mains en mains, troqué contre un vil prix.
LAMARTINE.

Heureux qui, satisfait de son *humble* fortune,
Libre du joug superbe où je suis attaché,
Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont caché.
RACINE.

— s. m. Personne humble : *La douleur comble la distance entre le grand qui souffre et l'*HUMBLE *qui pleure avec lui.* (Latena.)

— Ichthyol. Syn. d'OMBRE, genre de poissons d'eau douce.

HUMBLEMENT adv. (un-ble-man — rad. *humble*). Avec humilité : *Se prosterner* HUMBLEMENT *devant Dieu. Recevoir* HUMBLEMENT *des réprimandes. A qui cherche* HUMBLEMENT *la vie, elle est partout.* (J. Janin.)

HUMBOLDT (Charles-Guillaume, baron DE), savant philologue et homme d'Etat prussien, né à Potsdam en 1767, mort en 1835. Il eut pour précepteur le célèbre Campe, termina ses études à l'université de Gœttingue, et sentit sa vocation littéraire se révéler sous l'inspiration du génie de Heine. Nourri des doctrines philosophiques du XVIIIe siècle, il accueillit les premiers éclairs de la Révolution française comme le signal de leur réalisation. Il vint à Paris au mois de juillet 1789 pour contempler de plus près ce grand spectacle ; il fit un second voyage en France, en 1797, mais, cette fois, dans un but purement littéraire. Il consacra dix-huit mois à recueillir des documents sur la linguistique et les arts dans les bibliothèques et les musées de la capitale, puis il parcourut l'Espagne et l'Italie. L'ambassade de Rome, qui lui fut confiée en 1802, lui permit de fouiller à loisir la riche bibliothèque du Vatican. Rappelé à Berlin en 1808, et mis à la tête de la section de l'instruction publique et des cultes, il réorganisa l'université, que les malheurs de la guerre avaient jetée dans un complet désarroi. Deux ans après, il se rendait à Vienne avec le titre de ministre plénipotentiaire ; nul n'était plus propre que lui à remplir ce poste délicat : représentant d'une cour que Napoléon, défiant à bon droit, tenait courbée sous sa main de fer, Guillaume de Humboldt, entouré d'une surveillance active, dissimulait les manœuvres du diplomate sous les études du savant, qui paraissaient l'absorber tout entier. Les événements de 1813 vinrent l'affranchir de cette réserve ; alors on le vit figurer au nombre des plus cruels ennemis de la France. Il représenta la Prusse dans toutes les conférences et dans les congrès, de la fin de 1813 à 1815, à Francfort, à Châtillon, à Paris et à Vienne, toujours renchérissant sur les propositions qui tendaient à nous humilier et à nous amoindrir. L'œuvre de la coalition terminée, il remplit les fonctions d'ambassadeur à Londres (1816), puis entra au ministère (1818). Là devaient commencer ses déceptions. Les institutions libérales promises à l'Allemagne pour prix de ses efforts contre le colosse qui l'opprimait, on les demandait en vain ; Humboldt y avait cru de bonne foi, et il se faisait, dans le cabinet, l'écho des protestations de tout un peuple. Le 31 décembre 1819, il en était exclu brutalement, et privé même de ses fonctions de conseiller d'Etat. Dès lors, quittant la scène politique, il s'adonna tout entier à ses travaux littéraires ou scientifiques, passant alternativement son temps au château de Tegel, ou à Berlin, pour prendre part aux travaux de l'Académie des sciences.

En 1792, Guillaume de Humboldt avait publié dans le *Berliner Monatschrift* son premier ouvrage ; c'était un mémoire intitulé : *Idées sur l'organisation de l'Etat, à propos de la nouvelle constitution française ;* puis, la même année, il composa un ouvrage plus étendu : *Idées sur un essai de déterminer les limites de l'action que doit exercer l'Etat*, qui fut publié après la mort de son auteur, par son frère, Alexandre de Humboldt. « L'âme de ce livre, si je puis ainsi parler, dit M. Saint-René-Taillandier, c'est un sentiment très-vif de la liberté individuelle. Le type de la société par excellence, aux yeux de l'éminent publiciste, ce serait un ordre de choses où il y aurait aussi peu d'entraves que possible au développement légitime de l'homme. » G. de Humboldt s'est beaucoup occupé de philologie et surtout de l'idiome hellénique ; il fit paraître, en 1816, une remarquable traduction de l'*Agamemnon* d'Eschyle, dans laquelle non-seulement le sens du texte était rendu, mais encore le mètre original était reproduit, grâce à l'admirable flexibilité de la langue allemande. En 1817, il fit paraître les *Corrections du Mithridate d'Adelung ;* dans cet ouvrage, l'auteur essaye de prouver que la langue basque a été apportée de l'Orient par les Ibériens, ou premiers habitants de l'Espagne. Bien que cette théorie ait été vivement combattue, l'habileté et la science avec lesquelles Humboldt soutint cette thèse ne peuvent être mises en doute. G. de Humboldt a aussi écrit un grand nombre de mémoires sur les langues asiatiques dans les *Transactions de l'Académie de Berlin* et le *Journal asiatique de la Société de Londres.* De la publication de ses idées sur les rapports des langues entre elles date, peut-on dire, l'ère de la philologie comparée. Son livre sur la langue kawi, dit un biographe, est la première pierre de l'immense monument qu'il voulait élever. Il avait l'ambition de suivre toute la série des langues qui se parlent dans l'Océanie et dans les mers du Sud, persuadé qu'il retrouverait ainsi les anneaux de la chaîne qui lie l'Amérique à l'Inde. Il suffit d'énoncer ce pro-

gramme pour faire comprendre quelle était déjà, entre les mains d'un pareil maître, la grandeur de la philologie comparée, et quels pas rapides cette science eût pu faire entre ses mains.

Outre ces ouvrages de G. de Humboldt, nous pouvons encore citer ses *Prolégomènes sur Homère*, qui firent grand bruit en Italie et en Allemagne, et ses *Essais esthétiques sur l'Hermann et Dorothée* de Gœthe, commentaire qui passe pour un des chefs-d'œuvre de la critique allemande ; enfin, les *Lettres à une dame*, ouvrage très-intéressant à étudier pour connaître le caractère de l'auteur, plein de sagesse et de bonté. La mort de sa femme, en 1830, affecta profondément Guillaume de Humboldt, qui mourut lui-même à l'âge de soixante-neuf ans, après avoir vu s'éteindre autour de lui presque tous ceux qu'il aimait, entre autres Gœthe et Schiller. Il s'éteignit dans les bras de son frère. Celui-ci, dans une lettre à Varnhagen de Ense, datée du 5 avril 1835, parle de la sérénité et de la sublime clarté d'intelligence du mourant; il mourut, laissant à la bibliothèque de Berlin ses livres et ses manuscrits. Ses œuvres complètes, éditées par son illustre frère, furent publiées en 7 volumes in-8°, de 1841 à 1851 ; elles contiennent, outre les ouvrages cités, un grand nombre de sonnets composés par Guillaume à différentes époques de sa vie, un poëme adressé à Alexandre de Humboldt, une traduction des *Odes* de Pindare. Sa correspondance avec Schiller avait été publiée par lui-même en 1830 ; un autre volume de sa correspondance fut publié par Haym en 1859. Ces lettres furent adressées par lui à un savant philologue et archéologue, le professeur Welcker de Bonn, qui, en 1806, lui avait été présenté à Rome par Zoega, l'antiquaire danois, et qui fut quelque temps le précepteur de ses enfants. Après la mort de Guillaume de Humboldt, à la première séance de l'Académie, M. Boeckh prononça l'éloge du défunt membre et promit d'écrire sa biographie. Ce soin a été rempli déjà par M. Saint-René Taillandier, Klencke, Schlesier, traduit en anglais par Juliette Bauer et par M. Robert Haym.

HUMBOLDT (Frédéric-Henri-Alexandre, baron DE), célèbre naturaliste et voyageur allemand, frère du précédent, né à Berlin le 14 septembre 1769, mort dans la même ville le 6 mai 1859. Il descendait d'une riche et noble famille de Poméranie. Il fut élevé au château de Tegel, près de Berlin, sous l'œil paternel, par M. Campe, auteur du *Robinson allemand*, et par Christian Kunth, savant distingué, qui fut depuis membre de l'Académie des sciences et conseiller d'Etat. Kunth était lié avec les hommes les plus éminents de Berlin par leur intelligence et leur savoir; et telles étaient les dispositions précoces de son élève que les amis du professeur s'empressaient à l'envi d'assister l'enfant dans ses études. Lorsque le jeune Humboldt eut atteint l'âge de quatorze ans, il alla, en compagnie de son frère Guillaume, compléter ses études à Berlin. De 1786 à 1788, il étudia à l'université de Francfort-sur-l'Oder, et, en 1788, il vint à Gœttingue étudier la philosophie, l'histoire et les sciences naturelles, sous les professeurs Heyne, Eichhorn et Blumenbach. Son premier ouvrage, écrit en 1789, est un essai sur la méthode employée par les Grecs pour tisser leurs étoffes; il ne fut point publié. A Gœttingue, Humboldt fit la connaissance de Georges Forster, gendre de Heyne, qui avait accompagné le capitaine Cook dans son second voyage autour du monde et qui inspira à son jeune ami le désir d'étudier les productions des tropiques. En 1790, il accompagna Forster et Genz dans un voyage à travers l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre, et sur les deux rives du Rhin. Le résultat de cette excursion fut un ouvrage intitulé : *Observations sur les basaltes du Rhin*, qui parut en 1790 à Berlin. A la fin de 1790, il alla étudier à Hambourg les langues vivantes à l'école de Busch et d'Ebeling. Mais l'année suivante, sa mère, voyant son goût pour les sciences, résolut de l'envoyer à l'académie des mines de Freiberg, pour étendre et perfectionner ses connaissances géologiques sous le professeur Werner, qui avait alors pour élèves le célèbre Léopold du Buch et Andrea del Rio. Humboldt, familiarisé par la nature de ses études avec la flore souterraine de Freiberg, ne tarda pas à publier, en 1793, son *Specimen floræ subterraneæ Fribergensis et aphorismi ex physiologia chimica plantarum*, ouvrage dans lequel il décrit les cryptogames et les plantes souterraines de ce district. Humboldt était assesseur du conseil des mines de Berlin, et directeur général des mines d'Anspach et de Bayreuth, et les devoirs de ces charges s'accordaient parfaitement avec son goût particulier pour les sciences naturelles. Tout en s'acquittant de la partie administrative de son emploi, il se livrait à de nombreuses recherches sur les mofettes et sur les lampes propres à ne pas causer d'explosion dans les mines. Enfin il faisait dans son esprit le plan des voyages qu'il avait dessein d'accomplir, et par de profondes études préparatoires se disposait à les entreprendre. C'est vers cette époque que le savant bolonais Galvani fondait une science nouvelle sur les mouvements convulsifs d'une grenouille touchée sur un nerf par la lame de son bistouri. Humboldt, à la nouvelle de ces expériences, se jeta dans ce nouveau domaine ouvert à la science, avec une impétuosité toute juvénile. Il se fit des blessures dans le dos, de manière à laisser le muscle à nu pour y appliquer un métal propre à exciter des contractions. Le résultat de ces recherches fut publié en 1796, et la traduction française de cet ouvrage, *Expériences sur l'irritation nerveuse et musculaire*, fut enrichie de notes de l'illustre Blumenbach. La mort de sa mère, arrivée le 20 novembre 1796, détermina Humboldt à entreprendre le voyage qu'il méditait depuis si longtemps. Dans ce but, il vendit ses propriétés en Prusse et fit un voyage préparatoire en Suisse et en Italie, pour examiner les régions montagneuses et volcaniques de ces intéressantes contrées. Bientôt, de retour à Berlin, il partit pour Paris afin d'y acheter les instruments nécessaires à l'exécution de ses plans, d'y étudier nos belles collections d'histoire naturelle et d'y nouer connaissance avec les illustres savants qui étaient alors la gloire de l'Académie et de l'Institut. Travaillant avec Gay-Lussac et Arago, il acquit dans le laboratoire du premier et à l'observatoire que dirigeait le second les connaissances pratiques qui lui manquaient. A la recommandation de ces deux savants, il obtint même du Directoire l'autorisation de se joindre à l'expédition du capitaine Baudin, qui devait faire un voyage de circumnavigation autour du globe. La guerre d'Allemagne et celle d'Italie enlevèrent au gouvernement français la possibilité de faire cette expédition, et Humboldt s'étant lié avec Bonpland, qui devait accompagner le capitaine Baudin en qualité de naturaliste, les deux savants convinrent de visiter le nord de l'Afrique et d'explorer la chaîne de l'Atlas. Arrivés à Marseille, les deux voyageurs attendirent pendant plus de deux mois le vaisseau qui devait leur faire traverser la Méditerranée. Lassés enfin, ils allaient partir pour Tunis lorsque la nouvelle de l'expédition d'Egypte les décida à aller passer l'hiver en Espagne avant d'aller en Egypte, comme ils en avaient l'intention. A leur arrivée à Madrid, les deux naturalistes furent reçus avec la plus grande distinction. Le roi d'Espagne leur donna la permission de voyager dans toutes les colonies espagnoles de l'Amérique et de visiter les îles Mariannes et les Philippines à leur retour. Ils acceptèrent cette offre et quittèrent Madrid en mai 1799. Le 5 juin, ils partirent de la Corogne sur le vaisseau le *Pizarre* et, après avoir visité le pic de Ténériffe, ils atteignirent le 16 juillet le port de Cumana, capitale de la Nouvelle-Andalousie. Ayant alors vérifié leurs instruments et terminé leurs autres préparatifs de voyage, Humboldt et Bonpland traversèrent la Nouvelle-Andalousie et la Guyane espagnole, déterminant la position géographique de leurs principales stations, étudiant l'histoire naturelle du pays, observant les phénomènes météorologiques, examinant les antiquités et notant les mœurs et les coutumes des habitants. Cette exploration de l'Amérique du Sud, qui ne dura pas moins de cinq années, peut être considérée comme sans analogue, si l'on a égard à l'importance des recherches scientifiques qui en furent l'objet et aux dangers de toute nature que coururent les deux voyageurs. Après avoir navigué pendant soixante-quinze jours dans un canot indien sur l'Orénoque, l'Apure, l'Atrabapo, le Rio-Negro et le Cassiquiari, ils furent arrêtés à Angostura, au mois de juin 1800. Ils firent là un séjour de deux mois, à cause du blocus anglais, et arrivèrent à la fin de l'année à la Havane, où ils restèrent environ deux mois et demi. Ils quittèrent l'île de Cuba au mois de mars 1801, dans l'intention de rejoindre l'expédition du capitaine Baudin aux îles Philippines. Mais ayant appris que ce projet était impraticable, ils se rendirent à Carthagène, remontèrent le fleuve des Amazones pendant cinquante-quatre jours, et, après avoir visité des régions fort curieuses, ils arrivèrent le 6 janvier 1802 à Quito, où ils restèrent cinq mois. Le 23 juin, accompagnés de Carlos Montufar, ils firent l'ascension du Chimborazo, élevé de 19,300 pieds anglais au-dessus du niveau de la mer, et le point des Andes le plus élevé qu'aucun voyageur eût encore atteint. Après avoir visité Lima, ils s'embarquèrent, vers la fin de décembre 1802, pour Guayaquil, descendirent à Acapulco, et, passant par Fasco et Cuernavaca, arrivèrent au mois d'avril à Mexico. Ils restèrent plus d'un an dans ce curieux pays, visitant les mines de Moran, la singulière chute de Regla, et, le 17 septembre 1803, montant au volcan de Jorullo, une des merveilles du nouveau monde. De Mexico, nos voyageurs vinrent à la Havane et de là aux Etats-Unis, où ils visitèrent Philadelphie et Washington. Riches de nombreuses et importantes collections, ils quittèrent l'Amérique, le 9 juillet 1804, et abordèrent au port de Bordeaux, le 3 août de la même année. Ils se rendirent ensuite à Paris pour y préparer la publication de leur voyage. Humboldt resta dans cette capitale jusqu'au mois de mars 1805, époque à laquelle il partit pour l'Italie, puis il alla à Berlin et revint à Paris en 1807. Il y demeura vingt ans, refusant les offres les plus magnifiques du gouvernement prussien. Durant le court séjour qu'il avait fait à Berlin, il s'était occupé à observer les solstices et les équinoxes, et à noter les variations de l'aiguille aimantée, chaque demi-heure, pendant plusieurs jours et plusieurs nuits. L'objet de ces observations était d'étudier ce qu'on appelle les *tempêtes magnétiques*, sujet étudié depuis avec un grand succès par Arago et le général Sabine. « Les résultats du voyage d'exploration de Humboldt et Bonpland ont été consignés, dit M. Ferdinand Hœfer, dans une œuvre monumentale, divisée en sept parties, dont chacune forme un ouvrage à part. La 1re partie a pour titre : *Voyages aux régions équinoxiales du nouveau continent* (Paris, 1809-1825, 3 vol. in-8°, édit. allemande; Stuttgard, 1825-1832, in-8°); c'est la relation historique proprement dite, avec un atlas géographique, géologique et physique. 2e partie : *Vue des Cordillères et monuments des peuples indigènes de l'Amérique* (Paris, in-18, gr. in-fol., avec 69 planches; 1816, 2 vol. in-8°, avec 19 planches). On y trouve figurés et décrits les principaux monuments de la civilisation primitive du nouveau monde, particulièrement du Mexique et du Pérou. 3e partie : *Recueil d'observations de zoologie et d'anatomie comparée* (Paris, 1805-1832, 2 vol.). 4e partie : *Essai politique sur le royaume de la Nouvelle-Espagne* (Paris, 1811, 2 vol. in-4°, avec atlas; le texte seul, 1811, 5 vol. in-8°). C'est, sous un titre modeste, un ouvrage qui contient des vues d'économie politique très-élevées; il embrasse à la fois les richesses minérales, l'agriculture, l'industrie, le commerce, les finances et la défense militaire de ces régions aujourd'hui si divisées. 5e partie : *Recueil d'observations astronomiques, d'opérations trigonométriques et de mesures barométriques*, revues et calculées par J. Oltmanns (Paris, 1808-1810, 2 vol. in-4°). Il comprend toutes les observations faites par l'auteur depuis le 12e degré de latitude australe jusqu'au 41e degré de lat. boréale, plus un tableau de plus de 700 positions géographiques, dont 235 ont été pour la première fois trouvées par lui. 6e partie : *Physique générale et géologie* (Paris, 1807). 7e partie : *Essai sur la géographie des plantes* (Paris, 1805, en allem.; Tubingue, 1807). A cette partie se rattache un herbier de plus de 5,000 espèces phanérogames, dont la moitié jusqu'alors inconnue des botanistes; il fut d'abord donné sous le titre de *Plantes équinoxiales recueillies au Mexique, dans l'île de Cuba* (Paris, 1809, 2 vol. gr. in-fol.), avec 144 planches, et dans la *Monographie des mélastomes et autres genres du même ordre* (Paris, 1809-1823, 2 vol. gr. in-fol.), avec 120 planches coloriées. Ces matériaux furent enfin mieux classés et décrits par S. Kunth dans le grand ouvrage intitulé : *Nova genera et species plantarum quas in peregrinatione ad plagam equinoctialem Orbis Novi collegerunt, descripserunt et adumbraverunt A. Bonpland et Alex. de Humboldt* (Paris, 1815-1825, 7 vol. in-fol.), avec 700 planches; puis dans *Mimeuses et autres plantes légumineuses du nouveau continent, etc.* (Paris, 1819-1824), 2 vol. gr. in-fol., avec planches coloriées; dans *Synopsis plantarum quas in itinere ad plagam æquin. Orbis Novi collegerunt H. et B.* (Strasb. et Paris, 1822-1826, 4 vol. in-fol.), et dans la *Révision des graminées*, précédée d'un travail sur cette famille par S. Kunth (Paris, 1829-1834, 2 vol. gr. in-fol.), avec 220 planches coloriées. A cette collection de magnifiques travaux se rattache enfin l'*Essai politique de l'île de Cuba* (Paris, 1826). » En 1818, lorsque les souverains alliés visitèrent l'Angleterre, Humboldt accompagna le roi de Prusse à Londres, et, au mois de novembre de la même année, ce prince lui accorda une pension de 12,000 dollars pour l'exécution d'un plan qu'avait conçu le voyageur, celui de visiter le Thibet et les monts Himalaya. Des difficultés politiques retardèrent l'accomplissement de ce plan. En 1822, Humboldt accompagna le roi de Prusse au congrès de Vérone, puis il fit, avec Gay-Lussac, un voyage scientifique en Italie, visitant successivement Venise, Rome et Naples. A son retour, il passa quelque temps en Angleterre, et, en 1823, il publia son *Essai géognostique sur le gisement des roches dans les deux hémisphères*. Se rendant enfin au désir de son souverain, Humboldt quitta Paris, en 1827, pour se rendre à Berlin, où il fut accueilli avec la plus grande faveur et nommé conseiller intime. Durant les hivers de 1827 et 1828, il fit, sur les phénomènes physiques de l'univers, plusieurs conférences qu'il a reproduites depuis dans son *Cosmos*. En 1828, il fut élu président du congrès des naturalistes et des philosophes allemands qui se tint à Berlin, le 18 septembre. Au printemps de 1829, Humboldt, qui entrait dans sa soixante-troisième année, fut invité par l'empereur de Russie à entreprendre, aux frais de sa cassette particulière, un voyage dans les provinces orientales de son empire et dans l'Asie centrale, ayant pour principal objet l'avancement de la science géologique et des recherches sur le magnétisme terrestre. Humboldt accepta cette offre et s'adjoignit le célèbre naturaliste Ehrenberg pour la zoologie et la botanique, et Gustave Rose pour la chimie et la minéralogie, se réservant à lui-même les observations astronomiques et magnétiques. Conduits par Menschenin, ingénieur russe, qui devait leur servir de guide et d'interprète, les voyageurs quittèrent Saint-Pétersbourg le 20 mai 1829, et, s'étant embarqués à Novogorod, sur le Volga, passèrent par Kazan, aux steppes Kirghises, visitèrent Bolgari, la capitale des Tartares, et gagnèrent la Perse par Catherinebourg, sur le flanc asiatique de la grande chaîne des monts Ourals. Avançant le long de la chaîne méridionale de ces monts, ils arrivèrent à Astrakan et à la mer Caspienne, et, retournant à travers le pays des Cosaques du Don, ils gagnèrent Moscou et atteignirent Saint-Pétersbourg, en novembre 1829, ayant accompli en six mois un voyage de 2,320 milles géographiques. Le résultat de cette grande expédition a été consigné dans deux ouvrages, l'un par Gustave Rose, l'autre par Humboldt. L'ouvrage de Rose, publié à Berlin, de 1837 à 1847, en deux volumes, est intitulé : *Minéralogie-Géognosie, voyage à travers l'Oural et l'Altaï jusqu'à la mer Caspienne;* celui de Humboldt, publié en trois volumes (Paris, 1843), est intitulé : *l'Asie centrale, recherches sur les chaînes de montagnes et la climatologie comparée.* Cet ouvrage, dédié à l'empereur de Russie, a eu pour principal résultat de faire établir des observatoires magnétiques et météorologiques de Saint-Pétersbourg à Pékin. Cet exemple fut imité par l'Angleterre pour l'hémisphère austral. De 1830 à 1848, Humboldt résida alternativement à Berlin et à Paris, et, bien que n'étant pas un homme politique, il fut plusieurs fois chargé par son gouvernement de missions importantes auprès du gouvernement français. Après la Révolution de 1830, il fut chargé par la Prusse de reconnaître le nouveau gouvernement de Louis-Philippe. En avril 1835, Humboldt eut la douleur de perdre son frère Guillaume, qui expira dans ses bras. En 1843 et 1844, âgé de soixante-quinze ans, il composa ce remarquable ouvrage (dédié au roi de Prusse), qu'il intitula *Cosmos*, essai d'une description physique du monde. Il fut publié en trois volumes, à Stuttgard et à Berlin, de 1847 à 1851. Cet ouvrage a été traduit en anglais, sous le patronage de l'auteur, par MM. Sabine et aussi par miss Otté. Il a été traduit en français, sous les auspices d'Arago, par MM. Faye et Goluski. Les services rendus par Humboldt à la science, et que les limites de notre cadre ne nous permettent pas de détailler, ont été récompensés par toutes les nations intelligentes du globe. Parmi les décorations qu'il reçut de différents souverains, celle de grand officier de la Légion d'honneur fut accueillie par lui avec la plus grande reconnaissance. En 1850, à la mort du savant Cavendish, il fut élu l'un des huit associés étrangers de l'Académie des sciences, et il était, en outre, membre honoraire ou correspondant de toutes les institutions scientifiques de l'ancien et du nouveau monde. En 1858, comme il mettait la dernière main à son *Cosmos*, Humboldt apprit la mort de son ami et compagnon de voyage, Aimé Bonpland, et bientôt après fut saisi de la maladie qui l'emporta lui-même, le 6 mai 1859, à Potsdam, où il habitait. Il avait environ quatre-vingt-dix ans. La perte d'un tel homme fut déplorée à l'égal d'un malheur public dans tous les rangs de la société de Berlin, et les plus grands honneurs furent rendus à sa dépouille mortelle. Le 1er mai, le cercueil qui la contenait fut publiquement exposé dans sa bibliothèque, entouré des instruments scientifiques qui avaient servi à ses immortels travaux. Son convoi fut suivi par 600 étudiants, ayant à leur tête leurs professeurs, par un orchestre jouant des marches funèbres et par huit ministres protestants. Ensuite venait sa famille, précédée par les chevaliers de l'ordre de l'Aigle noir, ayant à leur tête le feld-maréchal de Wrangel, le prince Radziwill et le comte Grœben; puis marchaient, à la suite les ministres, les généraux, les grands dignitaires de la cour et les membres des deux Chambres prussiennes; puis les professeurs de l'université, les membres de l'Académie royale et une députation des autorités civiles suivie d'un immense concours de population. Lorsque le funèbre cortége atteignit le portail de la cathédrale, il fut reçu par le prince Frédéric-Guillaume, par les princes de la famille royale et les princes étrangers qui se trouvaient alors à Berlin. Le même soir, le corps du savant fut inhumé dans la terre de Tegel, à côté de celui de son frère.

Le 14 septembre 1869, la plus grande partie de l'Allemagne célébrait l'anniversaire de la naissance d'Alexandre de Humboldt; mais c'est surtout à Berlin que cette solennité eut un éclat extraordinaire. Ce même anniversaire excita le plus vif enthousiasme dans les principales villes des Etats-Unis d'Amérique, où le nom de Humboldt est aussi populaire qu'en Allemagne.

HUMBOLDTIE s. f. (un-bol-sî — de *Humboldt*, sav. allem.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des césalpiniées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Asie tropicale. ‖ Syn. de STÉLIS et de VOYRA, genres de plantes.

HUMBOLDTILITE s. f. (un-bol-ti-li-te — du nom de *Humboldt*, sav. allem.). Minér. Substance demi-transparente, à cassure vitreuse, et d'une couleur jaune pâle, qu'on trouve à la Somma du Vésuve.

— **Encycl.** La *humboldtilite* se présente en cristaux ou en masses cristallines. Les cristaux appartiennent au système du prisme carré, et ont pour forme fondamentale un octaèdre à base carrée, dont les angles ont 134° 48′ aux arêtes culminantes, et 65° 30′ aux arêtes horizontales; ils se clivent parallèlement à leur base. Cette substance a une dureté de 5, et une pesanteur spécifique de 2,95. Au chalumeau, elle fond en un verre jaunâtre pâle. L'acide chlorhydrique la dissout en gelée. C'est un silicate d'alumine et

de chaux, composé, d'après Damour, de 40,6 de silice; 31,8 de chaux; 10,8 d'alumine; 5,7 de magnésie; 4,4 d'oxyde ferrique; 4,4 de soude, et 0,3 de potasse.

La *humboldtilite* est la même substance que Ramondini a désignée sous le nom de zurlite, et Brooke sous celui de somervillite. On rapporte aussi à la même espèce un minéral trouvé dans les roches basaltiques de Capo di Bove, près de Rome, et appelé, lors de sa découverte, mellilite, à cause de sa couleur, qui est d'un jaune de miel.

HUMBOLDTINE s. f. (un-bol-ti-ne — du nom de *Humboldt*, sav. allem.). Minér. Substance d'un jaune d'ocre ou d'un jaune de paille, qu'on trouve à Koloseruk, en Bohême, et à Gross-Almerode, dans la Hesse, où elle se présente en cristaux capillaires formant des espèces d'enduits ou de plaques dans des lignites. C'est un oxalate de fer, qu'on désigne le plus généralement sous le nom d'OXALITE.

HUMBOLDTITE s. f. (un-bol-ti-te — de *Humboldt*, sav. allem.). Minér. Nom donné par Lévy, en l'honneur d'Alexandre de Humboldt, à une variété de datolithe qui se trouve dans les Alpes du Tyrol, et qui ne diffère de la datolithe proprement dite que par une légère modification des angles des cristaux.

HUMBUG s. m. (ùn-bugh, mot anglais.). Jeu de cartes, qui est une simple variété du whist.

HUME (David), illustre philosophe et historien anglais, né à Edimbourg (Ecosse) en 1711, mort dans la même ville le 26 août 1776. Il était d'une vieille famille qui descendait des comtes de Home ou de Hume. Le père de David était mort jeune, et sa veuve, mère de trois enfants, se consacra tout entière à leur éducation. On comptait faire de David un avocat, mais il se sentait invinciblement attiré vers les lettres et la philosophie. Cependant, comme il fallait qu'il songeât à s'assurer des moyens d'existence, on lui persuada d'entrer dans le commerce. Il y consentit, et quitta l'Ecosse pour aller à Bristol, muni de quelques lettres de recommandation pour des négociants de cette ville. Peu de temps après, il vint en France. Il habita d'abord à Reims, puis à La Flèche, où il écrivit son *Traité de la nature humaine.* Ce livre parut à Londres en 1737. « Jamais début littéraire ne fut plus malheureux, dit Hume. L'ouvrage mourut en naissant, sans même obtenir l'honneur d'exciter un signe de mécontentement parmi les dévots. » Cet opuscule fut pourtant réfuté par Warburton, paraît-il; on le croit du moins, car l'article de la *Revue des ouvrages du monde savant* n'était pas signé. En 1742, Hume publia à Edimbourg la première partie de ses *Essais moraux, politiques et littéraires.* Cette nouvelle œuvre de Hume fit quelque bruit. Il avait condensé dans plusieurs petits traités de mince étendue une énorme quantité d'idées neuves ou présentées sous un jour nouveau. L'auteur y abordait, par plusieurs côtés intéressants, l'immense problème de la civilisation moderne. Ces premiers *Essais* furent l'origine du livre d'Adam Smith, intitulé *De la richesse des nations.* Un style clair, élégant et facile recommandait d'ailleurs Hume à l'attention des amis de la littérature. Ils lui valurent immédiatement d'être choisi par le marquis d'Annaldail (1745-1746) pour précepteur de ses enfants. Il devint bientôt secrétaire du général Saint-Clair. Hume était déjà alors parvenu à conquérir une notoriété qui était pour lui un commencement de fortune. Dès 1746, il put briguer une chaire de philosophie morale à l'université d'Edimbourg, pour laquelle on lui préféra le docteur Beattie. L'année suivante, le général Saint-Clair lui offrit de l'accompagner, en qualité d'aide de camp, dans une ambassade aux deux cours de Vienne et de Turin. Il accepta, et profita des loisirs que lui laissaient ses occupations pour refondre son premier ouvrage, et le publier de nouveau sous le titre d'*Essai philosophique sur l'entendement humain.* Il n'eut pas plus de succès que la première fois, ce qui n'empêcha pas l'auteur de mettre au jour, en 1751, une suite aux *Essais*, puis des *Recherches sur les principes de la morale.* Le public s'intéressa peu à ces diverses productions; la réputation de Hume devait venir d'ailleurs. Cependant, il ne se découragea point, et il continua, pendant plusieurs années encore, à produire des ouvrages de philosophie, dont plusieurs ne virent le jour qu'après sa mort : l'*Histoire naturelle de la religion;* des *Dialogues sur la religion;* un *Essai sur le suicide et sur l'immortalité de l'âme.* Il venait de publier sans succès ses *Recherches sur la théorie des sentiments moraux*, quand il fut nommé bibliothécaire de la corporation des avocats d'Edimbourg. Cet emploi rapportait peu, mais il était utile, en ce sens qu'il procurait à Hume l'usage habituel d'une grande bibliothèque. Il est probable qu'on doit à cette circonstance le monument connu sous le nom d'*Histoire d'Angleterre.* Le premier volume, relatif à l'histoire de la maison des Stuarts, fut publié en 1754, et le second en 1756. L'histoire de la maison de Tudor parut en 1759. Le reste de l'ouvrage ne vit le jour qu'en 1761. L'œuvre de Hume ne reçut d'abord pas un meilleur accueil que ses autres productions; il en parle lui-même d'une façon assez leste. « Je comptais beaucoup, dit-il, sur le succès de cette production. J'étais, je le savais, le premier historien de mon pays qui eût écrit sans rien sacrifier à l'ascendant du pouvoir dominant, à l'autorité présente, à l'intérêt du moment, aux préjugés populaires, et, comme ce sujet était à la portée de tous les esprits, je m'attendais à recueillir l'approbation de tous les lecteurs; mais combien je fus trompé dans mon attente! Des cris unanimes de reproche, de désapprobation et même de haine m'assaillirent de toutes parts; les Anglais, les Ecossais, les Irlandais, les whigs, les tories, les incrédules et les dévots, les partisans de l'Eglise établie et les dissidents, les patriotes et les gens de cour, tous s'unirent avec fureur contre l'homme qui avait osé s'attendrir en racontant les malheurs de Charles Ier et du comte de Strafford. Ce qui était plus humiliant, c'est qu'après que cette effervescence de l'animadversion générale fut apaisée le livre parut tomber dans l'oubli. M. Millar, mon libraire, m'apprit qu'il n'en avait pas vendu quarante-cinq exemplaires dans une année. Si j'en excepte le primat d'Angleterre, le docteur Kerring, le primat d'Irlande et le docteur Stones, qui m'écrivirent de ne point me décourager, je ne pouvais trouver dans les trois royaumes un seul homme un peu considéré par son rang et par sa réputation comme homme de lettres qui pût supporter la lecture de mon livre. » Le bruit fait autour de l'*Histoire d'Angleterre* ne fut pourtant pas inutile à la réputation et à la fortune de Hume. Le roi lui fit une pension considérable, et, en 1763, lord Hertford lui proposa de l'emmener en France comme secrétaire d'ambassade. La manière dont il fut accueilli à Paris démontre combien, à cette époque, il y était apprécié. « M. Hume doit aimer la France, dit Grimm; il y a reçu l'accueil le plus distingué et le plus flatteur. Paris et la cour se sont disputé l'honneur de se surpasser. Cependant M. Hume est bien aussi hardi dans ses écrits philosophiques qu'aucun philosophe de France. Ce qu'il y a encore de plaisant, c'est que toutes les jolies femmes se le sont arraché, et que le gros philosophe écossais se plaît dans leur société. C'est un excellent homme que David Hume : il est naturellement serein. Il entend finement; il dit quelquefois avec sel, quoiqu'il parle peu; mais il est lourd; il n'a ni chaleur, ni grâce, ni agrément dans l'esprit, ni rien qui soit propre à s'allier aux ramages de ces charmantes petites machines qu'on appelle jolies femmes. Oh! que nous sommes un drôle de peuple! » Hume retourna en Angleterre trois ans après, avec J.-J. Rousseau, dont il voulait faire son hôte et son ami. Il lui avait même fait obtenir une pension du roi d'Angleterre, pension que le citoyen de Genève refusa d'un air superbe. Lors de leur rupture, Hume publia, en guise de justification, une brochure intitulée : *Exposé succinct de la contestation qui s'est élevée entre M. Hume et M. Rousseau.* L'affaire eut du retentissement. Il n'était d'ailleurs pas fait pour s'entendre avec J.-J. Rousseau : leur genre d'humeur était trop différent.

Une lettre de Walpole, insérée dans les journaux du temps, et que Rousseau supposa être de Hume, attira à celui-ci la fameuse lettre datée de Wootton (10 juillet 1766). Hume y répondit en publiant la correspondance qu'il avait eue avec Rousseau, et le récit des bienfaits que ce dernier avait reçus de lui.

En 1767, Hume devint sous-secrétaire d'Etat; mais, en 1769, on lui permit de se retirer à Edimbourg, sa ville natale. Il y vécut six ans dans une paix profonde, exempt d'ambition et jouissant pleinement de la belle fortune que lui avaient value ses travaux historiques. On rapporte que, à cette époque, des libraires lui ayant fait des propositions avantageuses pour l'engager à reprendre la plume, il leur répondit avec insouciance : « Je suis trop vieux, trop gras, trop paresseux et trop riche. » En 1775, ayant été atteint d'une dyssenterie grave, il prévit et annonça sa fin prochaine. Avant de mourir, il avait écrit un précis de sa propre vie, dans lequel on lit : « J'étais d'un tempérament doux, qui se possédait facilement, ouvert, sociable, gai, capable d'attachement, mais peu susceptible de haine, et né avec beaucoup de modération dans toutes mes passions. Le désir de me distinguer dans la carrière des lettres, qui fut toujours ma passion dominante, ne m'a jamais aigri le caractère, quoique j'aie vu tant de fois mes espérances renversées. Ma société n'était désagréable ni à la jeunesse frivole, ni aux personnes studieuses et instruites; et, comme je trouvais un plaisir singulier à fréquenter les femmes modestes et vertueuses, j'eus toujours à me louer de leurs procédés envers moi. Plusieurs hommes éminents par leur sagesse ont eu, je le sais, des raisons de se plaindre de la calomnie; mais je ne fus pas même atteint par sa dent envenimée, et, quoique je me sois imprudemment exposé à la haine des factions civiles et religieuses, elles semblaient avoir perdu toute leur fureur à mon égard. Mes amis n'eurent jamais besoin de justifier un seul trait de mon caractère ni une seule circonstance de ma conduite. »

Comme écrivain, Hume est net, élégant, original; mais il est célèbre surtout comme philosophe. A ce dernier titre, la réputation de Hume a toujours été croissant. « Hume, dit Joseph de Maistre, était le plus dangereux et le plus coupable de ces écrivains funestes, celui qui a employé le plus de talent, avec le plus de sang-froid, pour faire le plus mal. » Le plus pompeux éloge ne vaudrait pas un pareil blâme, aux yeux des partisans de Hume. En Angleterre, l'école écossaise, par la passion qu'elle mit à disséquer Hume et à le réfuter, lui acquit bientôt une renommée que Kant a encore accrue en Allemagne. Le fond de sa doctrine est le scepticisme absolu. « La science, dit-il, ne mérite confiance qu'à deux conditions : il faut que tous les éléments qui la constituent portent le cachet de la nécessité et de l'universalité. Or, nos idées, étant l'effet d'impressions variables ou de pures habitudes, ne produisent rien de nécessaire, rien d'universel : il n'y a donc nulle véritable science. » Selon Hume, les idées n'ont qu'une source, l'expérience; mais elles sont de deux sortes : les impressions et les pensées. Toute pensée suppose une impression préalable, mais toute impression ne donne pas lieu à une pensée. La pensée n'est que l'habitude de renouveler et de combiner des impressions. Il n'y a donc que de l'observation sensible; la métaphysique et la psychologie doivent disparaître et rentrent dans la physiologie et dans la physique. Le *moi* est un *faisceau d'impressions*, et, comme l'a dit Aristote, il n'y a rien dans l'entendement qui n'ait auparavant passé par les sens. De sorte qu'il n'existe dans la nature que des faits matériels et des relations entre les faits. La connaissance des faits est l'objet des sciences naturelles, et celle des relations existant entre les faits est l'objet des sciences métaphysiques, parmi lesquelles Hume range les sciences exactes.

Sa théorie sur le principe de causalité dérive de ce point de vue général, qui tend à ne rien admettre qui ne soit matériel, contingent et transitoire. « La raison, dit-il, peut-elle rien affirmer sur la relation de causalité? Non, car elle ne peut sortir d'elle-même ni s'élever au-dessus d'une proposition identique. A l'égard de l'expérience, elle nous apprend, il est vrai, que tel fait est ordinairement accompagné de tel autre; mais elle ne nous autorise point à dire : tel fait est l'effet, le fruit de tel autre, et en résultera toujours. Nous nous sommes accoutumés à voir une chose succéder à une autre quant au temps, et nous nous imaginons que celle qui suit dépend de celle qui précède. Mais la sensation nous révèle seulement une simultanéité, une succession, une conjonction entre deux faits; elle n'atteste pas de connexion nécessaire. On objecte que la réflexion nous induit à croire que nous avons en nous une force par laquelle nous faisons obéir les organes du corps aux volontés de l'esprit; mais, comme nous ignorons par quels moyens l'esprit agit sur le corps, nous n'avons pas le droit de conclure que l'esprit est une force réelle. Réduits à l'expérience, nous ne pouvons savoir que ceci : il y a fréquemment coexistence ou suite entre des phénomènes. Inférer de là l'existence d'une loi nécessaire, d'un pouvoir et d'une force, d'une cause enfin, c'est mal raisonner, c'est trop présumer. L'idée d'une liaison de ce genre est le fruit de l'habitude. Rien ne justifie *a priori* l'idée de cause, et *a posteriori* elle n'est qu'une habitude.

En morale, Hume a émis des idées remarquables : « La morale, dit-il, n'est pas l'objet de l'entendement, mais du sentiment; le bien est senti comme le beau; le bien est le beau moral; il y a un sens, un instinct moral. »

Voici comment Hume a résumé et formulé son système : « La science et la vie sont diamétralement opposées l'une à l'autre. » En d'autres termes, le mouvement, qui constitue peut-être l'essence de l'être, s'oppose à ce qu'il existe quelque chose de nécessaire et d'immuable, et, comme disait Héraclite, cité par Aristote, les choses sont dans un écoulement perpétuel.

La meilleure édition des *Œuvres philosophiques* de Hume est celle d'Edimbourg (1826, trad. partiellement en français). Son *Histoire d'Angleterre* a été traduite par Campenon (Paris, 1819). On a encore du philosophe anglais des *Dialogues sur la religion naturelle,* ouvrage posthume; des *Mémoires*, et une *Correspondance*, publiée à Edimbourg en 1846.

HUME (sir Abraham), marin et ingénieur anglais, né vers 1748, mort en 1838. Il entra fort tard dans la marine, prit part à la plupart des guerres qui eurent lieu entre la France et l'Angleterre, sous la Révolution et l'Empire, puis obtint un emploi au port de Plymouth (1819). Il s'est fait connaître par la publication d'un traité sur le perfectionnement de l'architecture navale. La Société royale de Londres l'admit au nombre de ses membres.

HUME (James Deacon), économiste anglais, né à Newington (comté de Surrey) en 1774, mort en 1842. Il obtint, en 1790, un emploi dans l'administration des douanes, arriva rapidement à occuper un poste important, et se livra ensuite à des expériences sur l'agriculture en exploitant une grande ferme. En 1822, Hume vint se fixer à Londres, fut chargé bientôt après par le gouvernement de codifier l'innombrable quantité de statuts qui formaient alors la législation douanière, et fut nommé aide secrétaire au bureau de commerce, poste dont il se démit en 1840 pour prendre sa retraite. On a de lui des articles d'économie politique publiés dans le *British and foreign Review* et dans le *Morning Chronicle.* Une série de ces articles a été donnée à part sous le titre de *Lettres sur les lois des céréales et sur les droits des classes ouvrières* (Londres, 1834, in-8o).

HUME (Joseph), orateur anglais, chef du parti radical, né à Montrose en 1777, mort en 1855. Il partit pour l'Inde à l'âge de vingt ans, fit la campagne contre les Mahrattes en qualité de chirurgien militaire (1800), remplit les fonctions de payeur de l'armée, revint en Angleterre possesseur d'une belle fortune, et fut élu à la Chambre des communes en 1812. Très-versé dans les questions d'administration et de finance, doué d'une éloquence facile, sinon brillante, il se rendit redoutable au pouvoir. Economie stricte dans le budget des dépenses, suppression des droits sur le papier, sur l'imprimerie, sur la sortie des machines et des objets de consommation, abolition de la peine du fouet dans l'armée et de l'emprisonnement pour dettes, rappel des lois sur les coalitions ouvrières, réforme électorale, telles sont les principales mesures qu'il proposa dans le parlement, et qu'il soutint avec énergie dans les réunions publiques. Il prit aussi une part active à l'émancipation des catholiques, de concert avec O'Connell, le grand agitateur de l'Irlande. Joseph Hume est un des tribuns les plus énergiques et les plus constants qu'ait eus le peuple anglais. La réunion des discours qu'il a prononcés ne formerait pas moins de trente ou quarante volumes.

HUMÉ, ÉE (u-mé) part. passé du v. Humer. Avalé en retirant son haleine : *Bouillon* HUMÉ. *Œuf* HUMÉ. *Huitre* HUMÉE.

HUMÉA s. m. (u-mé-a — de lady *Hume*). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Australie. ‖ Syn. de BROWNKOWIE, autre genre de plantes.

— **Encycl.** L'*huméa élégant* est une plante bisannuelle, dont la tige, ordinairement rameuse, atteint la hauteur de 2 mètres et porte des feuilles alternes, embrassantes, auriculées, ovales lancéolées, aiguës, presque glabres. Les fleurs, purpurines, mais peu apparentes, sont accompagnées d'écailles purpurines ou couleur acajou, bordées de blanc; elles sont groupées en une immense panicule terminale, à rameaux très-nombreux et pendants. Cette plante est originaire de l'Australie et cultivée dans nos jardins. Toutes ses parties exhalent, surtout quand on les froisse, une odeur forte et résineuse, analogue à celle du cassis, et qui semble indiquer des propriétés assez énergiques; toutefois elle n'est guère connue que comme plante d'ornement. Son port est très-élégant; ses grandes panicules pyramidales sont d'un très-bel effet. Elle convient pour orner les lieux élevés, les rocailles, les pelouses ou le milieu des massifs.

HUMECTANT, ANTE adj. (u-mè-ktan, ante — rad. *humecter*). Méd. Qui est propre à donner plus de liquidité au sang.

— s. m. Médicament, aliment humectant.

HUMECTATION s. f. (u-mè-kta-si-on — rad. *humecter*). Action d'humecter.

— Méd. Action des médicaments humectants.

— Pharm. Manière de préparer un médicament en le faisant tremper dans l'eau.

HUMECTÉ, ÉE (u-mè-kté) part. passé du v. Humecter. Rendre humide : *La terre ainsi rafraîchie et* HUMECTÉE *donnait sans cesse de nouvelles fleurs.* (J.-J. Rouss.)

HUMECTER v. a. ou tr. (u-mè-kté — lat. *humectare*; de *humor*, humidité). Rendre humide, mouiller : *Des larmes* HUMECTAIENT *ses paupières.* (Acad.) *On a conseillé d'*HUMECTER *les grains, afin de hâter la germination.* (Math. de Dombasle.)

— Pop. *Humecter le lampas*, Boire :

. . . . . Ah! ah! sire Grégoire,
Vous avez soif; je sais qu'en vos repas
Vous *humectez* volontiers *le lampas.*

LA FONTAINE.

S'humecter v. pr. Etre humecté, devenir humide : *J'ai vu ses regards s'adoucir et ses yeux* S'HUMECTER. (J.-J. Rousseau.)

— Pop. *S'humecter le gosier*, Boire.

HUMER v. a ou tr. (u-mé; *h* asp.). Avaler en retirant son haleine : HUMER *un bouillon, un œuf, une tasse de café.*

— Absorber en respirant : HUMER *l'air frais. Les cétacés respirent comme nous, et sont obligés de venir* HUMER *l'air à la surface de l'eau.* (J. Macé.)

HUMÉRAL, ALE adj. (u-mé-ral — rad. *humérus*). Anat. Qui appartient à l'humérus : *Muscles* HUMÉRAUX. *Artères* HUMÉRALES.

— s. m. Muscle qui soulève le bras.

— **Encycl.** Anat. *Artère humérale.* Cette artère fait suite à l'artère axillaire; elle prend son nom seulement au bord inférieur du tendon du grand pectoral, et se termine au pli du coude, où elle se bifurque en radiale et cubitale. Elle est oblique de haut en bas et de dedans en dehors; son trajet est rectiligne. 1o Au bras, cette artère est en rapport : en arrière

avec le triceps et le brachial antérieur; en avant, avec le coraco-brachial et le bord interne du biceps (ce muscle est le satellite de l'artère *humérale;* chez les sujets amaigris, il se rétrécit, et peut ne plus recouvrir l'artère, qui affecte alors des rapports avec l'aponévrose brachiale); en dehors, et de haut en bas, avec le coraco-brachial, l'humérus, puis avec l'interstice celluleux qui sépare le biceps du brachial antérieur; en dedans, avec l'aponévrose et la peau. 2° Au pli du coude, elle est placée en dedans du tendon du biceps, sur le brachial antérieur, en arrière de la veine médiane basilique, dont la sépare l'expansion aponévrotique du biceps, et en dehors du nerf médian. L'artère est placée contre le tendon; un intervalle de 12 millimètres environ la sépare du nerf. Elle est accompagnée par deux veines *humérales*, l'une externe, l'autre interne. Le nerf médian l'accompagne aussi; le nerf est presque toujours placé devant l'artère; il est externe en haut, antérieur au milieu, interne en bas. Cette artère fournit des branches nombreuses, parmi lesquelles cinq ont reçu un nom : la collatérale interne, la collatérale externe, l'artère du brachial antérieur, l'artère du vaste interne et l'artère du biceps.

1° La collatérale interne naît de l'*humérale*, à quelques centimètres au-dessus de l'épitrochlée; elle se dirige vers le coude le long de la cloison intermusculaire interne, et se bifurque. L'une des branches se porte au-devant de l'épitrochlée, donne des rameaux aux muscles épitrochléens et aux parties voisines, puis s'anastomose avec la récurrente cubitale antérieure. L'autre branche se porte en arrière de l'épitrochlée, en suivant le trajet du nerf cubital; elle s'anastomose avec la récurrente cubitale postérieure.

2° La collatérale externe ou *humérale* profonde, née de l'*humérale* à sa partie supérieure, se porte immédiatement en bas et en dehors dans la gouttière de torsion située à la face postérieure de l'humérus; elle est accompagnée par le nerf radial; elle contourne l'humérus, donne des rameaux au triceps et se termine à la partie externe du coude, par une bifurcation analogue à celle de la collatérale interne, en s'anastomosant avec les récurrentes radiales. L'une des branches de bifurcation, profonde, accompagne le nerf radial entre le long supinateur et le brachial antérieur. Cette branche se termine dans les muscles de cette région en s'anastomosant avec les récurrentes radiales. L'autre branche, superficielle, descend le long de la cloison intermusculaire externe, passe en arrière de l'épicondyle et s'anastomose avec la récurrente radiale postérieure.

3° L'artère du vaste interne naît à différentes hauteurs, presque toujours au-dessous de l'*humérale* profonde. Elle est unique ou multiple et pénètre immédiatement dans l'épaisseur du muscle, en suivant le nerf cubital. Elle descend vers l'épitrochlée, en fournissant de nombreux rameaux au triceps; puis elle vient, entre l'épitrochlée et l'olécrane, s'anastomoser avec la récurrente cubitale postérieure.

4° L'artère du brachial antérieur, unique ou multiple aussi, a une origine variable; quelle que soit cette origine, elle se porte immédiatement dans l'épaisseur du muscle où elle se ramifie. Elle s'anastomose avec la collatérale interne.

On remarque aussi une branche assez volumineuse, l'artère du biceps. Elle est presque constante, et se porte au muscle de ce nom. Indépendamment de ces branches, l'artère *humérale* fournit un grand nombre de rameaux qui n'ont pas reçu de noms particuliers.

HUMÉRO. Préfixe, formé du latin *humerus*, épaule, et qui est employé dans certains adjectifs servant à désigner des muscles communs à l'humérus ou à l'épaule et à une autre partie du corps : HUMÉRO-*cubital.* HUMÉRO-*métacarpien.*

HUMÉRUS s. m. (u-mé-russ — lat. *humerus*, épaule, mot qui appartient à la même famille que le grec *hômos*, dont nous ignorons l'origine). Anat. Os du bras qui s'articule, à l'épaule, avec l'omoplate; au coude, avec le radius et le cubitus.

— Entom. Une des parties des pattes des insectes hexapodes.

— **Encycl.** Anat. L'*humérus* est un os allongé, pair, placé entre l'omoplate d'une part, le radius et le cubitus de l'autre. Il est proportionnellement moins développé chez les individus de la race caucasique que chez les nègres. On y distingue un corps et deux extrémités. Le corps de l'*humérus*, cylindroïde supérieurement, prismatique et triangulaire en bas, est tordu sur son axe. Sur la face interne, on voit en haut la coulisse bicépitale, dont le fond est occupé par le tendon du biceps, et dont les lèvres donnent attache, l'antérieure au muscle grand pectoral, et la postérieure au grand rond et au grand dorsal. Plus bas, on remarque encore une empreinte rugueuse, à laquelle se fixe le coracobrachial et le trou nourricier de l'os. La face externe offre l'empreinte rugueuse produite par l'insertion du muscle deltoïde; elle en occupe presque la partie moyenne. La face postérieure, lisse, arrondie, beaucoup plus large en bas qu'en haut, est recouverte par le muscle triceps.

L'extrémité supérieure de l'os présente trois tubérosités. L une, appelée tête de l'*humérus*, est un segment de sphéroïde et s'articule avec la cavité glénoïde du scapulum; les deux autres, nommées le grand et le petit trochanter, donnent attache aux muscles rotateurs du bras sur son axe, savoir : le sous-scapulaire, le sous-épineux, le sus-épineux et le petit rond.

L'extrémité inférieure de l'*humérus* est la plus volumineuse. Elle est aplatie d'avant en arrière.

L'*humérus*, spongieux à ses deux extrémités et compacte dans sa partie moyenne, présente un canal médullaire très-considérable.

— Chir. *Fractures de l'humérus.* L'*humérus* est un des os du squelette humain le plus souvent fracturés. La fracture a lieu tantôt sur le corps de l'os, tantôt à l'une ou à l'autre de ses deux extrémités. La fracture du corps a lieu presque toujours à la suite d'un coup ou d'une violence extérieure directe; cependant elle peut se produire par contre-coup dans une chute sur le poignet ou sur le coude; on a même observé des cas où la solution de continuité était due à l'action musculaire produite dans un effort du bras. Les symptômes de cette fracture sont très-faciles à saisir. Il y a ordinairement un déplacement, surtout quand la fracture est oblique et située à la partie supérieure de l'os. Si la fracture se produit dans les deux tiers inférieurs de l'*humérus*, *il n'y a pas de déplacement sensible*, du moins pendant la station verticale.

La fracture est toujours accompagnée d'une douleur fixe au point qui en est le siége; il y a, en outre, impossibilité des mouvements volontaires. La fracture du corps de l'*humérus* n'est pas grave quand elle n'est pas compliquée. Le traitement est des plus simples. On commence par appliquer un bandage roulé partant de la base des doigts jusqu'au coude, et on procède ensuite à la réduction de la fracture, en se faisant aider par trois personnes, qui saisissent l'épaule, le coude, la main et la bande roulée. Le deuxième des aides écarte le bras du corps et opère une traction; le chirurgien procède à la réduction, et continue ensuite l'application du bandage roulé jusqu'à la partie supérieure du bras; *puis on place au niveau de la fracture* trois compresses souples, mais épaisses, sur lesquelles on applique trois attelles. Le bandage roulé doit être médiocrement serré dès le début. Au bout de quelques jours, s'il ne s'est pas manifesté d'accidents, on peut l'enlever *et le remplacer par un appareil* fixe. Velpeau laisse le bandage roulé et le solidifie avec de la dextrine. Le bras doit être suspendu par une écharpe qui soutient le coude sans le relever. La fracture est ordinairement consolidée du quarantième au soixantième *jour.*

On divise les fractures de l'extrémité supérieure de l'*humérus* en fractures extra-capsulaires et intra-capsulaires, suivant que la solution de continuité a lieu en dehors ou au dedans de la capsule qui entoure l'articulation scapulo-humérale. Les fractures extra-capsulaires reconnaissent les mêmes causes que les précédentes. Elles offrent de nombreuses variétés, suivant la direction de la fracture, les déplacements des fragments, les complications; mais la plus fréquente est la fracture transversale, oblique de haut en bas, en dedans ou en dehors. Elle a lieu très-souvent sans déplacement. Ces fractures sont presque toujours accompagnées d'une forte contusion et quelquefois d'esquilles. Quand la fracture est simple, elle n'est pas très-grave. Les malades peuvent être guéris au bout de quarante jours. Le traitement consiste à faire la réduction, s'il existe un déplacement. L'extension et la contre-extension sont faites par deux aides; le chirurgien fait la coaptation. Le membre est ensuite suspendu par une écharpe et maintenu dans l'abduction par un coussin que l'on place convenablement entre le bras et le tronc.

Les fractures intra-capsulaires sont beau*coup plus rares, et peuvent intéresser, non*seulement la tête humérale, mais les tubérosités voisines. Ces fractures sont toujours produites par un choc direct ou par une chute sur le moignon de l'épaule. La plus commune de toutes, c'est la fracture par pénétration. L'extrémité supérieure du fragment inférieur pénètre le tissu réticulaire de la tête de l'os, et se laisse, d'autre part, pénétrer par celle-ci. Le fragment inférieur peut même continuer à s'enfoncer dans la tête humérale et la faire éclater en plusieurs fragments. Quelquefois la tête, après avoir été broyée, est rejetée en dehors, dans l'aisselle, à travers la capsule, ou se renverse de telle sorte que la surface de la fracture se porte tout à fait en dehors. Dans des cas plus singuliers encore, la tête humérale se retourne complétement, au point que la surface de la fracture regarde en haut, tandis que la surface articulaire appuie sur le bord supérieur du fragment inférieur. Ces sortes de fractures se consolident très-difficilement. Elles sont très-graves, et peuvent amener une violente inflammation, la suppuration articulaire, l'ankylose, et enfin la mort. Le traitement consiste à maintenir le membre dans l'immobilité par un appareil convenable.

Parmi les fractures de l'extrémité inférieure de l'*humérus*, on distingue les fractures extra-articulaires et les fractures intra-articulaires, et encore les fractures sus-condyliennes et les fractures condyliennes. Toutes ces fractures sont produites par une chute sur le coude ou par un choc. Elles se produisent le plus souvent chez les enfants. D'après Malgaigne, les fractures du condyle externe sont toujours à la fois intra et extra-capsulaires. Le pronostic de cette fracture n'est grave qu'autant que l'articulation est intéressée. Le traitement consiste à replacer autant que possible les fragments dans leur position normale et à les maintenir par des attelles coudées. Le bras doit être dans la demi-flexion, et, règle générale, on doit faire exécuter de bonne heure des mouvements au membre, pour prévenir l'ankylose et la rigidité articulaire.

— *Luxations de l'humérus.* L'*humérus* peut être luxé par son extrémité inférieure ou par son extrémité supérieure. Ce dernier cas est commun, et l'on peut dire, en général, que les luxations de la tête de l'*humérus* sont, à elles seules, plus nombreuses que toutes les autres ensemble. On en reconnaît un grand nombre de variétés. Mais, quelle que soit leur forme spéciale, elles sont toujours accompagnées de lésions plus ou moins graves des organes voisins. Ainsi, les tendons sont distendus ou déchirés, particulièrement celui de la longue portion du biceps; la tête de l'*humérus*, les apophyses acromion et coracoïde peuvent être fracturées en divers points; la capsule articulaire peut être largement déchirée du côté de la luxation; les muscles et le tissu cellulaire sont le siége d'une contusion plus ou moins grave, d'un épanchement sanguin ou de déchirures considérables; les vaisseaux et les nerfs sont comprimés; Nélaton a même observé la rupture de l'artère axillaire dans ses deux tuniques internes, et il en est résulté un anévrisme. Ces complications, quand elles existent, peuvent rendre le pronostic plus ou moins grave, selon l'étendue des lésions; mais, en général, la luxation de la tête humérale n'offre rien de dangereux lorsqu'elle est simple.

La réduction de ces luxations s'opère de plusieurs manières; mais, quelle que soit la méthode qu'on emploie, il faut toujours exercer l'extension dans la direction anomale du membre. La contre-extension doit prendre son point d'appui sur l'omoplate. Quelquefois on ne fait ni extension ni contre-extension, on réduit le déplacement en se servant de l'os luxé comme d'un levier. Alors le chirurgien place son genou dans le creux de l'aisselle pour le faire servir de point d'appui; il place sur le coude une main qui représente la puissance, et la résistance est la tête de l'*humérus*, qui remonte dans la cavité articulaire pendant que l'extrémité opposée de l'os est abaissée. Il est un autre procédé bien simple, décrit par Cooper, et désigné sous le nom de méthode du talon. « La meilleure manière, dit-il, consiste à faire coucher le malade dans la supination, sur une table ou sur un sofa, tout près du bord; le chirurgien, placé du côté de la luxation, applique autour du bras, immédiatement au-dessus du coude, une bande mouillée, sur laquelle il fixe un mouchoir; il écarte le coude du malade, place son talon dans l'aisselle de ce dernier, contre la tête de l'os luxé, et, se tenant à moitié assis à côté de lui, il exerce sur le bras, au moyen du mouchoir, une extension soutenue avec vigueur pendant trois à quatre minutes, au bout desquelles, dans les cas ordinaires, l'os rentre sans difficulté. L'avant-bras est fléchi à angle droit sur le bras. » Après la réduction, on place le bras en écharpe, avec un petit coussin sous l'aisselle et des compresses résolutives sur l'épaule.

Les luxations de l'*humérus* sont quelquefois congénitales; les anciens appelaient coudes de belette les personnes atteintes de cette infirmité, qui avaient un bras plus mince et plus court que l'autre.

Les lésions anatomiques consistent surtout dans l'atrophie plus ou moins considérable des parties constituantes de l'épaule et du bras. Ainsi, la clavicule, l'omoplate, l'*humérus* du côté lésé ont subi un arrêt notable de développement; la cavité glénoïde a disparu; la tête humérale est rugueuse, dépolie, atrophiée, dépourvue de cartilage; les muscles périarticulaires sont plus ou moins altérés dans leur texture; ils peuvent être décolorés, rougeâtres, grisâtres, blancs, jaunes et convertis en graisse, atrophiés, infiltrés de pus, ramollis, ou, au contraire, denses, fibreux, contractés; quelques-uns cependant conservent leur intégrité. Le bras est atrophié, tandis que l'avant-bras et la main conservent le plus souvent leur volume normal. Les malades meuvent difficilement le membre, qui est impropre, le plus souvent, à toute espèce de travail. Le traitement de cette affection varie selon les cas et l'époque à laquelle on l'applique. Gaillard, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Poitiers, a obtenu un cas de guérison par l'extension pratiquée plusieurs fois, à plusieurs jours d'intervalle, et pendant une durée de vingt-cinq à trente minutes.

HUMEUR s. f. (u-meur — lat. *humor*, mot que Curtius rattache au grec *hugros*, supposant un radical *ug*, que l'on trouve, en effet, dans le sanscrit *uk-sami*, arroser. Dans ce cas, *humor* serait pour *hug-mor;* mais il est bien plus vraisemblable que *humor* se rattache au même radical que le grec *chumos*, *chuma*, flux, liquide, suc en général, et que le sanscrit *hôuri*, eau, savoir la racine sanscrite *hu*, verser, répandre, en grec *chuô*, *cheuô*). Méd. Substance fluide, qui se trouve dans un corps organisé : *L'eau favorise la digestion et fournit un véhicule aux* HUMEURS. (L. Cruveilhier.)

L'air se fond en rosée, et, coulant sur la terre,
Porte de veine en veine une *humeur* salutaire.

CASTEL.

— Fig. Disposition habituelle ou accidentelle du tempérament ou de l'esprit, parce que les physiologistes ont fait dépendre le caractère de la nature des humeurs : HUMEUR *noire*, *atrabilaire*, *mélancolique.* HUMEUR *douce*, *égale*, *enjouée. Bonne* HUMEUR. *Belle* HUMEUR. *Mauvaise* HUMEUR. *Je ne suis pas en* HUMEUR *de rire. Le caprice de notre* HUMEUR *est encore plus bizarre que celui de la fortune.* (La Rochef.)

Le temps, qui change tout, change aussi nos *humeurs.*

BOILEAU.

Une *humeur* un peu bizarre
Sert de ragoût en amour.

Mme DE LA SABLIÈRE.

Quant à l'*humeur* contredisante,
Quiconque avec elle naîtra
Sans faute avec elle mourra.

LA FONTAINE.

‖ Irritation, disposition chagrine de l'esprit : *Avoir de l'*HUMEUR. *Donner de l'*HUMEUR. *Montrer de l'*HUMEUR. *Prendre de l'*HUMEUR. *On rit peu de la gaieté d'autrui quand on a de l'*HUMEUR *pour son compte.* (Beaumarchais.)

— Anat. *Humeur aqueuse*, Liquide de l'œil qui sépare la cornée du cristallin. ‖ *Humeur vitrée*, Substance claire et gélatineuse, placée entre le cristallin et le fond de l'œil.

— Physiol. Tempérament particulier, attribué à la prédominance de certaines humeurs : HUMEUR *bilieuse.* HUMEUR *flegmatique.* HUMEUR *sanguine.* HUMEUR *mélancolique.*

— Pathol. *Humeurs froides*, Nom vulgaire des écrouelles, parce qu'elles se forment sans inflammation.

— Techn. *Faire prendre humeur aux peaux*, *mettre les peaux en humeur*, Préparer les peaux en les humectant. ‖ *Peau à demi-humeur*, Peau légèrement humectée.

— **Encycl.** Méd. V. HYGROLOGIE.

HUMIDA s. f. (u-mi-da — du lat. *humida*, humide). Bot. Syn. de LYNGBYE, genre de cryptogames.

HUMIDE adj. (u-mi-de — lat. *humidus;* de *humor*, liquide). Chargé de liquide ou de vapeur : *Terre* HUMIDE. *Chambre* HUMIDE. *Linge* HUMIDE. *Yeux* HUMIDES *de larmes. Sol* HUMIDE *de sang. Température, temps* HUMIDE. *N'ayez jamais les pieds* HUMIDES. *Les maisons sans cave sont toujours* HUMIDES. (Maquel.)

— Chim. *Voie humide*, Réaction produite par la dissolution des corps sur lesquels on veut opérer.

HUMIDEMENT adv. (u-mi-de-man — rad. *humide*). Dans un lieu humide : *Etre logé* HUMIDEMENT.

HUMIDIÉ, ÉE (u-mi-di-é) part. passé du v. Humidier. Humecté : *Parchemin* HUMIDIÉ.

HUMIDIER v. a. ou tr. (u-mi-di-é — rad. *humide*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous humidiions, que vous humidiiez*). Techn. Humecter, en parlant des parchemins dont se servent les batteurs d'or. ‖ Humecter les peaux, chez les mégissiers.

HUMIDITÉ s. f. (u-mi-di-té — lat. *humiditas;* de *humidus*, humide). État de ce qui est humide : HUMIDITÉ *de la terre, de l'air, du temps.* HUMIDITÉ *d'un logement. L'*HUMIDITÉ *est la cause directe de la plupart de nos infirmités.* (Bonnin.) *L'eau, l'*HUMIDITÉ, *est une des conditions essentielles de toute fermentation putride.* (F. Pillon.)

HUMIÈRE (Mme Marie-Armande-Jeanne D'), femme de lettres et agronome distinguée. V. GACON-DUFOUR.

HUMIÈRES, ancienne famille de l'Artois, qui a pris son nom d'une terre qu'elle possédait dès le XIIe siècle. Trois frères, appartenant à cette famille, combattirent à la bataille d'Azincourt, et deux d'entre eux y furent tués. Les principaux membres de cette famille sont les suivants :

HUMIÈRES (Jean D'), général français, mort en 1550. Il fut successivement chambellan du roi (1517), gouverneur de Péronne, de Montdidier et de Roye (1519), ambassadeur en Angleterre (1527), un des gouverneurs du Dauphin (1535) et lieutenant général aux pays d'Italie (1537). Il pénétra en Piémont avec un corps de lansquenets, prit Albe, assista au siége de Perpignan en 1542, et devint par la suite gouverneur des enfants du Dauphin, qui monta sur le trône, en 1547, sous le nom de Henri II.

HUMIÈRES (Charles D'), marquis D'ANCRE, général français, mort en 1595. Il obtint pendant la Ligue le gouvernement de Compiègne, devint lieutenant général en Picardie, s'empressa de reconnaître Henri IV, après l'assassinat de Henri III, se rendit maître de Corbie, dont il fit passer l[illegible] garnison au fil de l'épée (1590), et fut tué [illegible] coup de mousquet à la prise de Har[illegible] un homme d'une grande bravoure [illegible] Henri IV faisait le plus grand cas.

HUMIÈRES (Louis DE CREVANT, duc D'), maréchal de France, mort à Versailles en 1694. Grâce à la protection de Louvois et surtout, dit-on, grâce à l'affection de Turenne pour sa femme, Louise de La Châtre, il eut un avancement rapide. Gouverneur de Compiègne en 1646, maréchal de camp en 1650, il prit part à la prise du Quesnoy (1654), de Landrecies, de Condé, etc., fut promu lieutenant général (1656), se signala à la prise de Dunkerque et contribua à la conquête de Bergues, de Dixmude, d'Oudenarde, d'Ypres, dont il devint gouverneur. En 1660, d'Humières fut nommé gouverneur général et sénéchal du Bourbonnais. Il fit ensuite la guerre de Flandre sous Turenne (1667), devint, l'année suivante, gouverneur général de cette province et reçut, grâce à sa femme, le bâton de maréchal de France (1668). Ayant refusé, en 1672, de faire la campagne de Hollande sous les ordres de Turenne, il fut exilé; mais il fit sa soumission en 1675, reçut alors un commandement, prit Condé (1676), contribua à la victoire de Cassel, s'empara de plusieurs villes, réduisit Oudenarde en cendres (1684) et fut nommé, en 1685, grand maître de l'artillerie. Mis à la tête d'une armée en Flandre, en 1689, d'Humières se fit battre par le prince de Waldeck et dut abandonner son commandement. Malgré cet échec, il continua à jouir de la plus grande faveur auprès de Lous XIV, qui érigea sa terre de Mouchy en duché-pairie. « C'était, dit Saint-Simon, un homme qui avait tous les talents de la cour et du grand monde et toutes les manières d'un fort grand seigneur; avec cela homme d'honneur, quoique fort liant avec les ministres et très-bon courtisan. Il était brave et se montra meilleur en second qu'en premier. »

HUMIFUSE adj. (u-mi-fu-ze — du lat. *humi*, à terre; *fusus*, répandu). Bot. Se dit des plantes dont les tiges sont couchées sur le sol, mais sans pousser de racines adventives, telles que l'herniaire, la renouée des oiseaux, etc. ‖ Syn. de TRAÎNANT, COUCHÉ, RAMPANT.

HUMILIANT, ANTE adj. (u-mi-li-an, an-te — rad. *humilier*). Qui est de nature à causer de la confusion, de l'humiliation : *Reproche* HUMILIANT. *Refus* HUMILIANT. *Punition* HUMILIANTE. *Aveu* HUMILIANT. *En approfondissant les hommes, on rencontre des vérités* HUMILIANTES, *mais incontestables.* (Vauven.)

HUMILIATION s. f. (u-mi-li-a-si-on — rad. *humilier*). Action d'humilier ou de s'humilier; état d'une personne humiliée : *Contribuer à l'*HUMILIATION *de quelqu'un. Tomber dans l'*HUMILIATION. *Un peuple ne veut rien devoir à ce qui fit longtemps son* HUMILIATION *et son malheur.* (Guizot.) ‖ Ce qui humilie, affront : *Recevoir, essuyer, éprouver une* HUMILIATION. *La seule manière de ne pas s'exposer à subir une* HUMILIATION, *c'est de la prévoir.* (A. d'Houdetot.)

HUMILIÉ, ÉE (u-mi-li-é) part. passé du v. Humilier. Qui a subi une humiliation : *La jalousie* HUMILIÉE *devient un défaut farouche, intraitable.* (C. Héry.)

J'aime à voir, je l'avoue, un fat *humilié*.
DESTOUCHES.

— Rendu humble, mortifié; qui s'humilie volontairement : *Cœur contrit et* HUMILIÉ. *Dieu semble avoir de la complaisance à voir les grands rois et les rois superbes* HUMILIÉS *devant lui.* (Boss.)

— s. m. Membre d'une secte religieuse du XIIIe siècle. ‖ Membre d'un ordre religieux fondé à une époque indéterminée.

— s. f. Religieuse d'une congrégation fondée à Milan au XIIe siècle.

HUMILIER v. a. ou tr. (u-mi-li-é — lat. *humiliare;* de *humilis*, humble. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous humiliions, que vous humiliiez*). Donner de la confusion à : *C'est un grand art que de faire le bien sans* HUMILIER *personne.* (B. de S.-P.) *On n'aime à posséder les choses que pour* HUMILIER *ceux qui ne les possèdent pas.* (A. Karr.) ‖ Rabaisser, rabattre : HUMILIER *l'orgueil, la fierté, l'audace de quelqu'un.*

Il n'est point de fierté que le sort n'*humilie*.
CRÉBILLON.

S'humilier v. pr. S'abaisser volontairement : *La modestie n'engage jamais à* S'HUMILIER *autant que la vanité.* (Lingrée.)

La force *s'humilie* aux pieds de la beauté.
A. BARBIER.

— **Syn. Humilier, abaisser, avilir, rabaisser, rabattre.** V. ABAISSER.

HUMILITÉ s. f. (u-mi-li-té — lat. *humilitas;* de *humilis*, humble). Vertu qui nous fait concevoir de bas sentiments de nous-mêmes : HUMILITÉ *chrétienne. L'orgueil n'est jamais mieux déguisé que lorsqu'il se cache sous la figure de l'*HUMILITÉ. (La Rochef.) *L'*HUMILITÉ *d'un auteur est toujours un piége pour le lecteur.* (Proudh.)

— **Encycl.** L'*humilité*, dont le christianisme a fait une vertu, n'est peut-être pas restée complétement inconnue aux anciennes civilisations. Le sentiment qui s'en rapproche le plus, dans les philosophes grecs et latins, est la modestie, que Platon, Epictète, Marc-Aurèle opposent à l'orgueil; mais *humilité* et modestie ne sont pas identiques. Les Latins appelaient humble tout ce qui, dans l'ordre physique, est petit, infime, et, dans l'ordre moral, ce qui est bas, abject, vil. Ceci posé, que des sectaires, comme les cyniques et les stoïciens, se soient fait gloire d'être humbles, il n'y a pas lieu de s'en étonner; c'était dans leur rôle d'opposition aux idées communes, et le christianisme fut, en cela, leur légitime héritier.

Le christianisme, né dans une étable, recrutant ses premiers adeptes parmi les pêcheurs, les mendiants, les esclaves, progressant ensuite au milieu de la lie de Rome et ne pouvant progresser que là, avait raison d'appeler et d'exalter les humbles; il fut la religion de l'*humilité* avant d'être celle de l'intolérance. Révolution sociale plus encore que religieuse, du moins dans ses premières années, s'il n'appelait pas à la révolte les pauvres, du moins se plaisait-il à leur promettre, comme aux ignorants, le royaume de Dieu, et à placer les haillons en face de la pourpre, au nom de l'égalité des hommes. L'humiliation du riche, du puissant, du superbe, comme dit l'Evangile, fut un des premiers articles de foi, la suprême espérance donnée en pâture aux croyants, et qui, ne pouvant se réaliser sur terre, devait du moins avoir son accomplissement au delà de l'existence actuelle, dans la vie future. L'Evangile et les hymnes primitives reflètent à chaque page cette espérance; il y est sans cesse question de Dieu, qui n'a de regards que pour l'*humilité* de ses serviteurs : *Respexit humilitatem ancillæ suæ;* qui chasse les puissants de leur trône et exalte les humbles : *Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles;* qui comble de biens ceux qui ont soif et réduit les riches à la misère : *Esurientes implevit bonis et divites dimisit inanes.* Reste à savoir si, dans cette espérance, qui fut la vie des premiers chrétiens, il n'entrait pas plus d'orgueil et d'envie que d'*humilité*.

En s'épurant, ce sentiment devint plus avouable. Si, partant de l'hypothèse de la création du monde par Dieu, l'homme, chétif et misérable, se place en regard de cette toute-puissante volonté créatrice, il ne peut concevoir pour sa faiblesse et son abaissement qu'un sentiment d'*humilité;* en dehors même de cette hypothèse, si l'homme considère l'ensemble de l'univers, son unité harmonique, ses forces, il se trouvera, en faisant un retour sur lui-même, bien petit et bien humble devant cet écrasant spectacle. Il pourra éprouver ce sentiment d'infériorité même vis-à-vis d'une œuvre humaine, d'une haute conception de l'art, de la littérature ou de la politique. Bien loin de diminuer l'homme, cette admiration pour ce qui dépasse sa mesure, cette juste appréciation de sa valeur propre ne peut que le grandir à ses propres yeux comme à ceux des autres. C'est de l'*humilité* bien placée; cela n'a rien de commun avec la crasse des frocs et la ceinture de corde à l'aide desquelles les moines essayent de nous faire croire à leur *humilité*. Comme la dévotion, l'*humilité* a ses tartufes.

HUMINE s. f. (u-mi-ne — rad. *humus*). Chim. Sel obtenu par l'action de l'acide sulfurique sur le sucre, et qui est susceptible de fournir de l'acide humique.

— **Encycl.** L'*humine* ($C^4H^{15}O^{15}$) et l'acide humique ($C^4H^{12}O^{12}$) sont deux substances noires qui résultent d'une décomposition du sucre bouilli en présence de l'acide sulfurique et au contact de l'air. Si, dans une cornue remplie d'une atmosphère d'acide carbonique ou d'hydrogène, on place 100 de sucre de canne pour 30 d'acide sulfurique additionné de 300 d'eau, et qu'on élève la température jusqu'à l'ébullition, il se forme un dépôt d'ulmine et d'acide ulmique ($C^{40}H^{16}O^{14}$). Mais si l'on fait l'expérience en présence de l'air ou dans un vase poreux, l'ulmine et l'acide ulmique subissent une autre transformation et se changent en *humine* et en acide humique. Le phénomène qui se produit dans ce cas est une véritable oxydation. Soumises plus longtemps à l'action de l'acide ou bouillies avec l'acide chlorhydrique concentré, ou bien encore avec une dissolution de potasse caustique, l'*humine* et l'acide humique se décomposent de nouveau et donnent naissance à un composé noir qui a pour formule ($C^{34}H^{13}O^9$), et, si l'on prolonge la durée de l'ébullition, à deux autres substances ($C^{34}H^{10}O^6$) et ($C^{34}H^7O^5$).

L'*humine*, l'acide humique et leurs dérivés ne présentent qu'un intérêt purement scientifique, au point de vue des transformations du sucre de canne en présence des acides.

HUMIQUE adj. (u-mi-ke — rad. *humus*). Chim. Qui a rapport à l'humus, à la terre végétale : *Quelques pierres météoriques contiennent un produit homogène, sans forme déterminée, ressemblant à la matière* HUMIQUE *de certains combustibles terreux.* (Chevreul.) ‖ Se dit d'un acide dont on a admis l'existence dans le terreau.

— **Encycl.** V. HUMINE.

HUMIRIACÉ, ÉE adj. (u-mi-ri-a-sé; *h* asp. — rad. *humirion*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre humirie.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre humirie.

— **Encycl.** La famille des *humiriacées* renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles alternes, simples, entières, coriaces. Les fleurs sont hermaphrodites et régulières; elles présentent un calice persistant, à cinq divisions égales; une corolle à cinq pétales, alternés avec les lobes du calice; des étamines hypogynes, en nombre double ou quadruple de celui des pétales, rangées en deux ou plusieurs séries, à filets alternativement longs et courts, soudés en tube à leur base; un ovaire libre, sessile, entouré à sa base par un disque charnu, divisé en quatre ou six loges, comprenant chacune un ou deux ovules, et surmonté d'un style simple terminé par un stigmate à cinq lobes. Le fruit est un drupe, dont le noyau est creusé de deux à cinq loges, renfermant chacune une graine à embryon cylindrique entouré d'un albumen charnu.

Cette famille, qui a des affinités avec les aurantiacées et les méliacées, comprend les genres houmiri ou humirion, hellérie et saccoglottis. Leurs diverses espèces habitent l'Amérique tropicale et ne s'éloignent pas beaucoup du littoral. Plusieurs d'entre elles produisent un suc gommo-résineux, plus ou moins analogue au baume du Pérou, et employé en médecine contre diverses affections, notamment contre les vers intestinaux.

HUMIRIE s. f. (u-mi-rî; *h* asp. — péruv. *umiri*, même sens). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, type de la famille des humiriacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale. ‖ On dit aussi HUMIRION s. m.

— **Encycl.** La *humirie baumier* est un grand arbre très-rameux, à feuilles alternes, ovales, aiguës, entières, à fleurs petites, en corymbes axillaires et terminaux. Elle croît dans les forêts de la Guyane. Son écorce est épaisse et rougeâtre, ce qui lui a fait donner par les créoles le nom de *bois rouge;* il en découle, par incision, un baume rouge, d'une odeur analogue à celle du styrax ou du baume du Pérou. En se desséchant, ce liquide se condense en une résine rougeâtre, transparente, et qui, lorsqu'on la brûle, exhale une odeur agréable. Les naturels et les créoles découpent l'écorce de la *humirie* en lanières, dont ils se servent en guise de flambeaux.

HUMITE s. f. (u-mi-te; *h* asp. — de *Hume*, nom d'homme). Minér. Nom donné par le minéralogiste de Bournon à la chondrodite du Vésuve, en l'honneur d'un des vice-présidents de la Société géologique de Londres.

HUMMEL (Jean-Népomucène), célèbre pianiste et compositeur allemand, né à Presbourg en 1778, mort à Weimar en 1837. Son père, maître de musique à l'Ecole militaire de Wartberg, lui fit, dès l'âge de quatorze ans, apprendre le violon. Ayant commencé peu après des études de chant et de piano, le jeune homme s'y adonna avec ardeur et fit subitement des progrès extraordinaires. Son père se rendit à Vienne, en 1785, pour y diriger l'orchestre d'un théâtre; Hummel l'accompagna dans cette ville et fut entendu de Mozart, qui, devinant sa riche organisation, consentit à lui donner des leçons. Sous un tel maître, l'enfant fit en deux ans des progrès tellement prodigieux, que son père résolut de profiter de son talent et le produisit dans des concerts en Allemagne, en Danemark, en Ecosse, en Angleterre, en Hollande. De retour à Vienne (1795), il se remit à l'étude et suivit les leçons d'harmonie d'Albrechtsberger et de Salieri, qui lui donna des conseils pour le chant et le style dramatique. Nommé en 1803 maître de chapelle du prince Esterhazy, il s'adonna à la composition d'opéras, de ballets, de morceaux de musique instrumentale, et accrut encore la grande réputation dont il jouissait dès cette époque. En 1811, il se rendit à Vienne, où il enseigna le piano, puis fut successivement maître de chapelle du roi de Wurtemberg (1816) et du grand-duc de Saxe-Weimar (1820). Depuis lors, il se fixa à Weimar, où il termina sa vie; mais, pendant les nombreux loisirs que lui laissaient ses fonctions, il fit des voyages artistiques en Russie, en Belgique, en Hollande, en France, en Angleterre, et se fit entendre, à deux reprises, à Paris et à Londres. Lorsqu'il apprit la fin prochaine de Beethoven, avec qui il était brouillé alors, il s'empressa de se rendre auprès du grand artiste afin de se réconcilier avec lui. Comme exécutant, Hummel fut le pianiste le plus correct et le plus gracieux de son temps. Il continua, en la perfectionnant, l'école de Mozart, et aucun artiste peut-être n'a rendu sur le piano une pensée musicale avec plus de grâce et de sentiment, de délicatesse et d'élégance. Il avait une étonnante facilité d'improvisation, à ce point qu'on pouvait croire qu'il jouait de mémoire plutôt qu'il n'improvisait. Chez lui, le virtuose a fait presque oublier le compositeur, et cependant ses œuvres révèlent un talent de premier ordre. Inférieur à Beethoven, au point de vue de l'inspiration, il en a la science et la noblesse. Son style est correct, élégant, plein d'inspirations mélodiques. Outre des opéras : le *Vincende d'amore* (opéra-bouffe, 2 actes); *Mathilde de Guise* (3 actes); *Maison à vendre* (1 acte); le *Retour de l'Empereur* (1 acte), on lui doit des ballets : *Hélène et Pâris; Sapho de Mitylène;* le *Tableau parlant;* l'*Anneau magique;* le *Combat magique;* la cantate de *Diane et Endymion;* cinq morceaux de musique d'église, notamment trois messes, et vingt et un morceaux de musique instrumentale, entre autres son magnifique *septuor* et la polonaise la *Bella capriciosa.* Enfin il a laissé une *Méthode complète, théorique et pratique, pour le piano,* ouvrage fort remarquable.

HUMOPIQUE adj. (u-mo-pi-ke). Chim. Se dit d'un acide extrait de la narcotine. ‖ On dit aussi HUMOPINIQUE.

— **Encycl.** L'acide *humopique* se produit, en même temps qu'il se dégage de l'ammoniaque, lorsqu'on chauffe de la narcotine à 220° environ. La formule probable est $C^{22}H^{20}O^7$. La formation peut être alors exprimée par l'équation :

$$\underset{\text{Narcotine.}}{C^{22}H^{23}AzO^7} = \underset{\text{Ac. humopique.}}{C^{22}H^{20}O^7} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{AzH^3}$$

Les expériences de MM. Foster et Mathiessen, qui ont établi la formule de la narcotine d'une manière définitive, donnent à la formule que nous proposons pour l'acide *humopique* un grand degré de probabilité.

Pour purifier l'acide *humopique*, on dissout dans la potasse le résidu de l'action de la chaleur sur la narcotine, on précipite la liqueur par l'acide chlorhydrique, on redissout le précipité par l'alcool et on précipite par l'eau la solution. C'est une substance amorphe, d'un brun foncé, insoluble dans l'eau et dans les acides étendus. L'alcool la dissout en prenant une teinte jaunâtre, et les alcalis en prenant une couleur d'un jaune franc. Cette dernière solution donne avec les sels de plomb et de baryum des précipités gélatineux bruns.

L'acide *humopique* ne présente pas les caractères d'une combinaison définie. Il est donc probable qu'il n'a pas été obtenu à l'état de pureté.

HUMORAL, ALE adj. (u-mo-ral, a-le — du lat. *humor*, humeur). Méd. Qui est produit par les humeurs : *Maladie* HUMORALE. *Fièvre* HUMORALE. *Vice* HUMORAL.

HUMORIQUE adj. (u-mo-ri-ke — du lat. *humor*, humeur). Méd. Se dit d'un son présentant de l'analogie avec celui que produit un liquide renfermé dans une cavité dont on percute les parois.

HUMORISME s. f. (u-mo-ri-sme — du lat. *humor*, humeur). Méd. Doctrine médicale de ceux qui accordent une prépondérance considérable aux humeurs dans l'accomplissement des phénomènes de l'économie.

— **Encycl.** Méd. Galien doit être considéré comme le fondateur de l'*humorisme*, quoiqu'il n'ait fait que condenser en systèmes les faits de doctrine épars chez tous ses devanciers, et même chez les philosophes, sur les quatre éléments et les quatre humeurs. Hippocrate admettait l'altération primitive et la coction des humeurs; Praxagoras avait imaginé dix humeurs morbifiques dans l'organisme; Dioclès, Hérophile avaient professé les mêmes principes; Athénée, fondateur du pneumatisme, avait, le premier, admis la putridité des fluides vivants; toutes ces données étaient vagues, disséminées, sans principes et sans lois; Galien les réunit, les augmenta des produits de ses théories imaginaires, pour en former une doctrine. Dans celle-ci, la surabondance ou l'altération des humeurs produit toutes les maladies. Ainsi, l'excès du sang détermine la pléthore; celui de la lymphe, l'anasarque, l'hydropisie; celui de la pituite, les affections phlegmasiques; celui de la bile, l'embarras saburral, gastrique, intestinal, les maladies bilieuses, etc. L'effervescence des humeurs occasionne l'inflammation, la fièvre; leur acrimonie, les éruptions, les dartres, la lèpre, etc.; leur putridité, les maladies pestilentielles, dysentériques, putrides, etc. Enfin, lorsque les alchimistes vinrent plus tard associer leurs folies à celles des humoristes, on ne vit plus, dans les fluides en mouvement au milieu de notre organisme, que des dégénérescences acides, alcalines, salines, etc., comme éléments de toutes les altérations morbifiques. L'*humorisme* retarda beaucoup les progrès de la pathologie; son empire fut très-étendu, son règne beaucoup trop long. Parmi ses partisans, on compte des praticiens du plus grand mérite, qui, sans admettre toutes les aberrations du système, ne parvinrent cependant pas à se dégager de ses principes fondamentaux. Nous trouvons au nombre des sectateurs de cette pernicieuse doctrine : Galien, Oribase, Aétius, Rhazès, Avicennes, Avenzoar, Averrhoès, Sanctorius, Sennert, Baillau, Sydenham, Rivière, Huxham, Gaubius, Vagel, Selle, Hildebrand, Stoll, Ch.-L. Hoffmann, etc. Les médecins qui combattirent l'*humorisme* avec le plus de résolution et de succès furent particulièrement : Alexandre de Tralles, J. Fernel, Brissot, Argentier, Joubert, qui, le premier, fit judicieusement observer que la putréfaction ne peut jamais se manifester dans une partie de l'organisme, tant qu'elle jouit de la vie; Gui Patin, Hoffmann, Bordeu, Cullen, Brown, Pinel, Broussais, etc.

HUMORISTE adj. (u-mo-ri-ste — du lat. *humor*, humeur). Méd. Qui est partisan de l'humorisme : *Médecin* HUMORISTE. ‖ Substantiv. : *Les* HUMORISTES.

— Littér. Qui met de l'humour dans les sujets qu'il traite : *Ecrivain* HUMORISTE. ‖ Substantiv. : *Un* HUMORISTE *anglais.* On dit aussi HUMOURISTE.

Humoristes anglais (LES), recueil de conférences littéraires, faites par le romancier anglais W.-M. Thackeray, à Londres, à Edimbourg et en Amérique (1852, in-8°). Thackeray a pris pour sujet les humoristes du XVIIIe siècle, les ancêtres d'un genre dans lequel lui-

même est passé maître. Critique généralement bienveillant, il s'est pourtant montré sévère, ce qui nous étonne beaucoup, vis-à-vis de certains noms. Ainsi, Swift, Congrève et Sterne sont traités par lui avec dédain, ce dernier même avec un certain mépris; en revanche, il n'a que des éloges enthousiastes pour Addison, Steele, Prior, Gay, Pope, Hogarth, Smollett, Fielding et Goldsmith. En lisant les noms que Thackeray rassemble dans cet ouvrage, on a peine à s'expliquer comment il a pu ranger sous une dénomination commune des écrivains qui diffèrent entre eux autant que Pope et Sterne. Dans ses prolégomènes, il essaye à la vérité de démontrer leur point de contact. « L'humoriste, dit-il, ne fait pas seulement ressortir le ridicule des choses, mais il fait en outre directement appel à la pitié, à la tendresse, au mépris de l'imposture, à notre compassion pour ceux qui souffrent, qui sont opprimés ou qui sont pauvres. L'humoriste est en quelque sorte un prédicateur laïque. » Si l'on s'en tenait à cette définition, il serait difficile de trouver un moraliste auquel elle ne pût s'appliquer, et, en tête des humoristes du XVIII[e] siècle, on pourrait hardiment placer Johnson, Horace Walpole et Cowper; car peu d'hommes ont étudié sous plus de faces la vie humaine, et leurs œuvres sont d'un bout à l'autre remplies de ce genre d'esprit auquel les Anglais ont donné le nom d'*humour*. Thackeray a su donner à ses études l'attrait de la nouveauté par l'excellent choix de ses matériaux, leur intelligente disposition et l'esprit qu'il a répandu dans ces portraits charmants, qui rappellent à plus d'un titre les chefs-d'œuvre de critique littéraire dus à la plume fine et savante de Sainte-Beuve.

HUMORISTIQUE adj. (u-mo-ri-sti-ke — du lat. *humor*, humeur). Qui tient de l'humour, qui appartient à l'humour : *Trait* HUMORISTIQUE. *Œuvre* HUMORISTIQUE. ‖ On dit aussi HUMOURISTIQUE.

HUMOUR s. m. (u-mour — mot angl. formé du lat. *humor*, humeur). Gaieté pleine d'accent et d'originalité : *L'*HUMOUR *profite de la vanité du lord, de l'imbécillité du juge, de la forfanterie du soldat, de la coquinerie de l'homme d'argent, de l'infatuation du gros commerçant.* (L. Ulbach.) *L'*HUMOUR *est le genre de talent qui peut amuser des hommes du Nord.* (H. Taine.)

— **Encycl.** L'*humour* est une tournure d'esprit très-originale et à peu près particulière aux Anglais; c'est cette qualité qui donne presque toute leur saveur à un grand nombre de leurs écrivains. La définir est chose difficile, car ce n'est, en somme, qu'une nuance de l'esprit, nuance souvent insaisissable. Quand nous aurons dit que l'*humour* est tantôt une gaieté sérieuse et flegmatique, tantôt une raillerie pleine d'amertume, mais cachée sous la forme du panégyrique, tantôt une mélancolie qui tourne au sourire ironique, aurons-nous bien défini ce charme qui s'attache à la lecture de Sterne, de Steele, de Macaulay, de Charles Lamb, de Butler et de Dickens? Pas le moins du monde, et il faudra encore les lire pour en avoir une idée. Quelquefois l'*humour* est dans une simple boutade. Ainsi, dans un de ses discours, Macaulay, parlant d'un adoucissement apporté à une loi reconnue mauvaise, disait que cela lui rappelait l'histoire d'un condamné à mort réclamant un parapluie, pour le trajet de la prison à l'échafaud, de peur de s'enrhumer. Voilà de l'*humour* d'un effet d'autant plus heureux, que la saillie détonne brusquement au milieu d'un groupe d'arguments sérieux. Le plus souvent, l'*humour* assaisonne des pages entières, écrites du même ton, avec la même finesse d'ironie et d'enjouement développée comme un thème de phrase en phrase. Sterne, Dickens et Thackeray sont les maîtres de ce genre. Le *Livre des Snobs*, de ce dernier, est une étourdissante fantaisie écrite d'un bout à l'autre dans cette nuance d'esprit indéfinissable : quatre cents pages d'ironie! Un auteur anglais était seul capable de ce tour de force.

L'*humour*, en tant que boutade, se trouve parfaitement, quoi qu'on en ait dit, chez bon nombre d'écrivains français, mais aucun ne s'en est fait un genre spécial. Ainsi ce trait de Destouches :

Ci-gît Jean Rosbif, écuyer,
Qui se pendit pour se désennuyer,

est tout à fait dans le goût anglais. Les poëtes et les romanciers contemporains en offrent des traces plus nombreuses que ceux des siècles précédents, et il faut sans doute en voir la cause dans l'étude plus attentive de la littérature anglaise. Sous l'Empire, forcé de déguiser sa pensée, Prévost-Paradol a écrit, tout à fait dans le genre humoristique, bien des pages de fine raillerie et de spirituelle critique. Le *Paris en Amérique* et le *Prince Caniche*, d'Edouard Laboulaye, peuvent encore nous donner une idée, quoique assez affaiblie, de ce genre particulier d'esprit et de raisonnement.

HUMOURISTE s. m. (u-mou-ri-ste — rad. *humour*). Ecrivain qui se fait remarquer par son humour : *Les* HUMOURISTES *de la littérature anglaise.*

HUMOURISTIQUE adj. (u-mou-ri-sti-ke — rad. *humour*). Où l'on remarque de l'humour : *Œuvre* HUMOURISTIQUE.

HUMPHREY (Laurent), controversiste et philologue anglais, né à Newport-Pagnell (comté de Buckingham) vers 1527, mort en 1589. Il était professeur de grec au collége de la Madeleine, à Oxford, et ministre de la religion réformée, lorsque les persécutions que fit subir aux protestants zélés la reine Marie le forcèrent à se réfugier en Hollande. De retour en Angleterre, après l'avénement d'Elisabeth, il professa la théologie à Oxford (1560), devint doyen de Glocester (1570), puis de Winchester (1580), et acquit la réputation d'un des plus savants docteurs non conformistes de l'Angleterre. Ses principaux ouvrages sont : *De religionis conservatione et reformatione deque primatu regum* (Bâle, 1559); *De ratione interpretandi auctores* (1559); *Optimates, sive de nobilitate ejusque antiqua origine, natura, officiis, disciplina* (1561); *Jesuitismi pars prima, sive praxis romanæ curiæ contra respublicas et principes* (Londres, 1582, in-8°); *Jesuitismi pars secunda* (Londres, 1584).

HUMPHREYS (David), poëte et diplomate américain, né dans le Connecticut en 1753, mort à New-Haven en 1818. Il servit dans l'armée de l'indépendance, fit partie, avec le grade de colonel, de l'état-major de Washington (1780), devint, cette même année, secrétaire de légation à Liverpool, et fut élu, en 1786, membre de la Législature du Connecticut. Humphreys occupa successivement ensuite le poste d'ambassadeur en Portugal (1792-1797) et celui d'ambassadeur en Espagne (1797-1802). De retour aux Etats-Unis, il s'occupa de l'importation des laines de mérinos, et fut nommé, en 1812, commandant de la milice de son Etat natal. On a de lui un assez grand nombre de pièces de vers, entre autres : *Ode à Mont-Vernon; Adresse aux armées des Etats-Unis; Sur le bonheur de l'Amérique;* la *Mort du général Washington*, etc. Ces poésies ont été publiées en 1 vol. en 1804.

HUMPHROY, aventurier normand, frère de Robert Guiscard. V. UNFROI.

HUMULINE s. f. (u-mu-li-ne — rad. *humulus*). Boisson hygiénique, composée d'eau, de houblon et de rhum.

HUMULUS s. m. (u-mu-luss — dimin. du lat. *humus*, terre). Bot. Nom scientifique du genre HOUBLON.

HUMUS s. m. (u-muss — mot lat. que quelques-uns assimilent au sanscrit *bhûmi*, terre, de la grande racine *bhû*, être, exister, produire. M. Curtius repousse ce rapprochement, s'appuyant sur ce que *u* est long dans le sanscrit *bhûmi* et bref dans le latin *humus*, et il préfère rattacher le mot latin au grec *chamai*, à terre, vocatif d'un substantif hors d'usage, qui, dans l'origine, aurait eu le sens de terre). Terre végétale, couche supérieure du sol, formée, en grande partie, par la décomposition des matières organiques et surtout végétales : *La couleur de l'*HUMUS *varie.* (V. de Bomare.) *Rarement l'*HUMUS *est pur.* (Bosc.)

— **Encycl.** Si on traite, par une dissolution de potasse ou de soude, du terreau, du bois pourri, de la terre arable, de la tourbe, des lignites, etc., la liqueur alcaline se colore fortement en brun. Quand on neutralise la solution alcaline par un acide, on obtient un dépôt de flocons bruns, souvent gélatineux. Récemment obtenus, ces flocons se dissolvent dans l'eau distillée; mais si on les dessèche préalablement, ils y restent insolubles. Abandonnées à l'air libre, les dissolutions aqueuses ou alcalines s'altèrent rapidement; elles absorbent l'oxygène de l'air et forment un dépôt noir insoluble. Quant à l'oxygène absorbé, il se combine avec une certaine quantité de carbone et forme de l'acide carbonique; dans le cas de la dissolution aqueuse, le gaz reste en dissolution; quand on opère sur une dissolution de potasse ou de soude, l'acide carbonique donne des carbonates alcalins correspondants. Ce fait présente une grande importance au point de vue du rôle que joue l'*humus* dans les terres arables; nous en dirons quelques mots.

Après que la terre a été épuisée par l'action des alcalis, si on l'abandonne à elle-même, au bout d'un certain temps elle aura régénéré une certaine quantité d'*humus*, que l'on pourra en extraire par les mêmes moyens. Que si, au contraire, on vient à calciner fortement la terre arable avant ou après l'action des alcalis, dès lors elle est devenue impropre à produire une nouvelle quantité d'*humus*. Cette calcination a détruit toutes les substances organiques qui se trouvaient dans la terre; il est donc évident que la portion enlevée par les alcalis provient de l'altération lente des détritus végétaux enfouis dans le sol. La matière qui communique de semblables propriétés à la terre est le terreau. En examinant les propriétés du précipité obtenu et traitant la solution alcaline par les acides, on reconnaît que ce précipité possède toutes les propriétés d'un acide assez faible.

Une question encore douteuse aujourd'hui est celle de savoir si cette matière est un produit de décomposition ou bien si elle existe toute formée dans les débris végétaux. Quelques faits tendraient à faire admettre la seconde opinion. Orfila, dans son *Traité de chimie*, dit : « L'acide ulmique existe dans le tronc des vieux arbres, dans la suie, dans le noir de fumée, dans la séve même. C'est lui qui forme la matière colorante du fil écru. On en fait même un engrais excellent. » (Orfila, *Chimie*, t. II). M. Mulder a fait une étude approfondie des principes de l'*humus;* nous trouverons les principaux documents relatifs à ce sujet dans son travail publié en 1844, dans le *Journal für praktische Chemie.*

Tous les principes aujourd'hui connus de la terre végétale (ulmine, acide ulmique, sacchulmine, etc.) seraient, d'après M. Mulder, des corps ne renfermant point d'azote et jouant le rôle d'acides. On peut les trouver, soit libres, soit en combinaison avec l'ammoniaque, la potasse ou d'autres bases. Dès le commencement de la putréfaction, le bois pourri contient de l'acide ulmique, de l'acide crénique et de l'acide apocrénique. L'acide crénique n'existe que dans les couches inférieures de la matière putrescible, là où l'air n'a point d'accès.

C'est ce même acide crénique, mélangé d'acide apocrénique, que l'on trouve souvent dans les fontaines ou dans les ruisseaux des forêts. Ils y sont alors combinés avec une certaine quantité d'oxyde de fer, et se présentent sous forme de houppes soyeuses et jaunâtres de crénate et d'apocrénate de fer. Leur présence est, d'ailleurs, toute naturelle dans ces eaux.

Il est probable, suivant M. Mulder, que l'acide humique et l'humine proviennent de la décomposition du ligneux; mais il faudrait alors admettre qu'il se forme tout d'abord de l'acide ulmique $C^{40}H^{14}O^{12}$, et que celui-ci, soumis à l'action oxydante de l'air, passerait à l'état d'acide ulmique $C^{40}H^{12}O^{12}$. L'acide ulmique perdrait alors 2 équivalents d'hydrogène :

$$C^{40}H^{14}O^{12} + O^2 = C^{40}H^{12}O^{12} + 2HO.$$

Acide ulmique. Acide humique. Eau.

L'acide géique serait à son tour dû à une action semblable de l'air sur l'acide humique. Mais, avant d'être admis, tous ces faits ont besoin d'une démonstration exacte et rigoureuse.

Une considération accessoire, et qui pourtant, au double point de vue théorique et pratique, a bien son importance, se présente alors. Si on abandonne à la combustion lente ou à la putréfaction des substances végétales indifférentes, telles que l'amidon, la cellulose, le sucre, la gomme, etc., ces substances se transforment en acides ulmique, humique, crénique, apocrénique, en mettant une certaine quantité d'hydrogène en liberté. Que devient alors cet hydrogène? Suivant M. Liebig, le phénomène de combustion serait complet, l'hydrogène dégagé s'unirait à l'oxygène de l'air pour former de l'eau. Quant au carbone des plantes, il donnerait de l'acide carbonique. M. Mulder donne une autre explication, qui ne semble pas offrir la même certitude. Suivant ce chimiste, l'hydrogène naissant se combinerait avec l'azote de l'air pour former de l'ammoniaque (AzH^3). Cette ammoniaque à son tour, par une action oxydante prolongée, se dédoublerait en acide nitrique et en eau. La formule suivante montre cette transformation :

$$AzH^3.HO + 8O = AzO^5.HO + 3HO.$$

Ammoniaque. Acide azotique.

Suivant M. Mulder, les acides du terreau auraient la même composition que les acides obtenus en traitant le sucre par l'acide sulfurique étendu; M. Malaguti a démontré le fait. Dans un mémoire inséré au *Journal de pharmacie* du mois de septembre 1835, M. Malaguti expose ses expériences. Il a pris une dissolution de sucre dans l'eau contenant 20 parties de sucre pour 30 parties d'eau. Il a fait bouillir cette dissolution avec 1 partie d'acide sulfurique. Après trois quarts d'heure d'ébullition environ, il se forme à la surface du liquide une sorte d'écume que l'on enlève : c'est de l'acide ulmique. Il continue à se former, et on écume le liquide au fur et à mesure de la production d'acide. Parmi les substances solubles dans les alcalis qui se forment en outre, il y a, selon M. Malaguti, de l'ulmine, de la sacchulmine, des acides humique, sacchulmique. « Elles représentent, tantôt de la glucose moins de l'eau; tantôt de la glucose moins de l'eau, plus de l'hydrogène. Avec ces substances brunes, il se forme aussi de l'acide formique ($C^2H^2O^4$). » (Malaguti.)

— *Rôle de l'humus dans la végétation.* Aujourd'hui il est généralement reconnu qu'une terre dépourvue d'*humus* est stérile. La terre arable, en effet, provient de la désagrégation des roches terrestres; leurs éléments constituants mélangés à une certaine quantité de terreau donnent le type de la terre arable. La substance hydrocarbonée, soluble dans les alcalis, se trouve à la portée des spongioles des racines; comme elle est soluble dans l'eau, elle peut être absorbée par ces spongioles et servir à la nutrition de la plante. Mais ce n'est là qu'un point accessoire dans l'action de l'*humus*. Le terreau contient une substance noire soluble dans l'eau et dans les alcalis; cette substance noire ne doit pas être confondue avec l'acide ulmique : c'est elle qui donne sa couleur à l'*humus*. Cette substance, placée dans le sol, s'échauffe rapidement; elle absorbe l'eau et s'approprie les éléments de l'air et ceux des engrais. De tout cela résultent des composés ammoniacaux facilement absorbables par les plantes; enfin, il se produit de l'acide carbonique qui se dissout dans l'eau. La présence de cet acide carbonique dans le sol est de la plus haute importance pour la végétation, car c'est lui qui favorise le premier développement des plantes, alors que, dépourvues de feuilles, elles ne pourraient puiser dans l'atmosphère la quantité d'acide carbonique, d'ailleurs si faible, qui y est contenue.

L'acide carbonique détermine encore la dissolution des phosphates insolubles; il convertit en bicarbonates solubles les carbonates insolubles de chaux, de magnésie, etc. C'est donc, en grande partie, grâce à cet acide carbonique que les plantes peuvent s'assimiler les éléments calcaires et magnésiens qui leur sont indispensables. De ces faits le rôle de l'extrait de terreau ressort bien évident; il sert d'intermédiaire entre les plantes et les substances insolubles dont elles ont besoin; par lui ses composés subissent de nouvelles transformations, et bientôt ils passent du monde inorganique dans le règne organique.

MM. Boussingault et Lévy se sont occupés de l'acide carbonique contenu dans les terres arables; ils l'ont dosé et ont tiré les conséquences pratiques de leurs recherches. Voici leurs conclusions :

1° L'air renfermé dans un hectare de terre arable de 35 centimètres d'épaisseur varie de 300 à 1,500 mètres cubes.

2° L'air renfermé dans un hectare de terre fumée depuis près d'un an contient autant d'acide carbonique qu'il s'en trouve dans 18,000 mètres cubes d'air atmosphérique.

3° Si la terre est récemment fumée, l'acide carbonique peut représenter celui qui est contenu dans 200,000 mètres cubes d'air normal.

4° Dans le *loam*, sous-sol de la forêt, il y a pour une couche de 35 centimètres d'épaisseur autant d'acide carbonique que dans 5,000 mètres cubes d'air atmosphérique.

D'après ce que nous venons de dire, on comprend qu'il peut être d'une certaine importance de doser la quantité d'*humus* contenue dans une terre arable. Longtemps on a dosé l'*humus* en calcinant un poids connu de terre végétale; la matière organique disparaissait, mais avec elle une certaine quantité d'eau cédée par l'argile. Les résultats obtenus par la pesée devaient donc être un peu trop forts. Aussi a-t-on aujourd'hui renoncé à ce mode primitif de dosage. Un procédé plus scientifique et plus exact est souvent mis en usage. Il consiste à doser la quantité d'azote contenue dans un certain poids de terre arable; on en conclut alors le poids d'*humus* contenu dans ce sol. C'est par ce procédé que l'on a déterminé la quantité d'*humus* contenue dans les terres de la vallée du Nil. On l'a évaluée à 6,9 pour 100 (Girardin et Du Breuil). D'après les mêmes auteurs, les terres de la vallée d'Auge contiendraient 2,5 pour 100 seulement d'*humus*, et celles de Clamart 0,5 pour 100.

HUNALD ou **HUNOLD**, duc d'Aquitaine, fils du duc Eudes, né vers 705, mort en 774. Il succéda à son père en 735, essaya de secouer le dur protectorat des Francs, et commença en 741 une lutte désespérée contre Pépin le Bref et Carloman, s'allia dans ce but avec le duc de Bavière, ne put empêcher ses ennemis de dévaster le Berry, mais franchit la Loire à son tour, incendia Chartres, fut trahi par son frère Hatton, qui gouvernait pour lui le Poitou, s'en vengea en lui faisant arracher les yeux, et se retira ensuite, pour faire pénitence, dans un couvent de l'île de Ré (745). Sans doute aussi cette abdication n'était qu'un expédient pour échapper au vainqueur et pour conserver le pouvoir à son fils Guaifer (ou Waifre), qui fut tué vingt-trois ans plus tard par les ordres de Pépin. Le vieil Hunald jeta alors son froc de moine et reparut en Aquitaine pour essayer de venger son fils et d'affranchir son pays (708). Il lutta d'abord avec avantage; mais, forcé de de se réfugier en Vasconie, il fut livré à Charlemagne, parvint à s'enfuir en Italie, se joignit à Didier, roi des Lombards, qui luttait lui-même contre le roi des Francs, et périt en défendant Pavie, enseveli sous l'écroulement d'une tour ou lapidé par les habitants, qui voulaient capituler (774).

HUNAULD (François-Joseph), anatomiste français, né à Châteaubriant (Bretagne) en 1701, mort à Paris en 1742. Lorsqu'il eut passé son doctorat à Reims, il se rendit à Paris, où il suivit les cours de Winslow et de Duverney, et entra, en 1724, à l'Académie des sciences en qualité de chimiste adjoint. L'année suivante, Hunauld accompagna le duc de Richelieu, dont il était médecin, dans son ambassade à Vienne, où il resta jusqu'en 1729. En 1730, il succéda à Duverney comme professeur d'anatomie au Jardin du roi, puis voyagea en Angleterre et en Hollande, devint membre de la Société royale de Londres, et entra en relations intimes avec Boerhaave. Hunauld s'est fait parmi les anatomistes, dit la *Biographie médicale*, « une réputation que le temps n'a pas tout à fait détruite, en la restreignant néanmoins beaucoup. L'ostéologie fut la partie à laquelle il s'appliqua de préférence, et, malgré les progrès qu'a faits la céphalogénie entre les mains des modernes, on citera toujours avec éloge ses recherches sur les os du crâne de l'homme. On lui doit aussi la description de quelques cas intéressants de monstruosité, entre autres celui d'un hydrocéphale, dont la surface du cerveau ne présentait aucune trace de circonvolution. »

Ses principaux ouvrages sont : le *Chirurgien médecin* ou *Lettres contre les chirurgiens qui exercent la médecine* (Paris, 1726) ; *Dissertation en forme de lettres, au sujet des ouvrages de l'auteur du livre sur les maladies des os* (Paris, 1726) ; *Nouveau traité de physique sur toute la nature* (Paris, 1742, 2 vol. in-12). On a de lui en outre des mémoires insérés dans le recueil de l'Académie des sciences et dans les *Philosophical Transactions*.

HUNCKLER (T.-F.-X.), écrivain ecclésiastique français, né en Alsace vers 1805. Il entra dans les ordres, se fit connaître par un assez grand nombre d'écrits, pour la plupart imités de l'allemand, et fut pourvu d'un canonicat à Strasbourg. Nous citerons parmi ses ouvrages : les *Principaux hérésiarques* (1832) ; *Loisirs d'un curé* (1833) ; *Vie des saints du diocèse de Paris* (1834, 2 vol. in-8°) ; le *Coin du feu* (1834, 3 vol.) ; *Recueil de contes moraux* ; la *Destruction de Jérusalem* (1836) ; *Une année à Paris* (1837) ; *Histoire des saints d'Alsace* (1838) ; *Abrégé de l'histoire d'Alsace* (1840) ; *Histoire de la religion des papes* (1844) ; *Pauline* (1852), etc.

HUNDEIKER (Jean-Pierre), pédagogue allemand, né à Grand-Laffert (principauté de Hildesheim) en 1751, mort en 1836. Fils d'un mercier, il dut suivre la profession de son père ; mais, comme il avait un ardent désir de s'instruire, il suppléa à ses études incomplètes par des lectures assidues, et fut amené à chercher les meilleurs procédés pour apprendre. Entré dans cette voie, Hundeiker songea à s'adonner à l'enseignement, imagina des méthodes pour donner rapidement aux enfants des notions de lecture et d'écriture, et, après la mort de son père, en 1775, il fonda dans son village natal une école de connaissances utiles pour les adultes. Les succès qu'il obtint le décidèrent à diriger, tout en continuant son petit commerce, l'école d'enfants que possédait le village. Il dut l'abandonner en 1788 pour se rendre en Hollande, où l'appelaient ses intérêts. A son retour, il reprit des élèves, dont le nombre s'accrut rapidement, et acquit la haute bienveillance du duc de Brunswick, qui alla le voir à Grand-Laffert en 1804 et lui offrit de l'établir dans le château de Vechelde. Hundeiker accepta avec empressement. « L'institution de Laffert, dit Parisot, prit alors le titre d'institution de Vechelde, sous lequel elle augmenta encore en renom et en prospérité. L'éducation, d'ailleurs, y fut développée sur une plus grande échelle ; les élèves y parcouraient tout le cercle des études préliminaires jusqu'à leur entrée à l'université, et des Hollandais, des Français, des Anglais et des Espagnols se mêlaient chez lui aux enfants de l'Allemagne. » Après 1813, le prince Frédéric-Guillaume de Brunswick dépouilla Hundeiker de la jouissance du château de Vechelde, et lui donna une médiocre indemnité sous forme de pension. Le vieil instituteur se retira alors près de Dresde, où il mourut. On lui doit divers ouvrages élémentaires, entre autres un *Abécédaire* et des *Chants pour l'enfance*.

HUNDESHAGEN (Jean-Chrétien), naturaliste allemand, né à Hanau (Hesse-Cassel) en 1783, mort à Giessen en 1834. Il fut appelé en 1821 à occuper une chaire d'économie forestière à Tubingue, et reçut, trois ans plus tard, la direction de l'école forestière de Giessen. Hundeshagen est l'auteur de plusieurs ouvrages estimés, dont les principaux sont : *Méthodologie et éléments de la science forestière* (Tubingue, 1819) ; *Encyclopédie des sciences forestières* (Tubingue, 1821, 2 vol.), plusieurs fois rééditée ; *Traité scientifique de l'économie forestière et rurale* (Tubingue, 1827-1840, 4 vol.) ; *Anatomie, chimie et physiologie des plantes* (Tubingue, 1829) ; *Documents pour servir à l'étude de la science forestière* (1824-1829, 2 vol.).

HUNDESHAGEN (Charles-Bernard), théologien allemand, fils du précédent, né à Friedewal, près d'Hersfeld, en 1810. D'abord professeur d'histoire ecclésiastique et d'exégèse à Berne (1834), il alla occuper, en 1847, une chaire à l'université d'Heidelberg, où il professe encore aujourd'hui. Ses principaux ouvrages sont : les *Conflits du zwinglianisme, du luthéranisme et du calvinisme dans l'église de Berne, de* 1532 *à* 1558 (Berne, 1842) ; le *Protestantisme allemand, son passé et les questions actuelles de son existence* (Francfort, 1846) ; les *Principes dogmatiques des églises évangéliques unies dans le grand-duché de Bade* (Francfort, 1815) ; le *Principe de la libre recherche des écrits, dans ses rapports avec les symboles et avec l'Eglise* (Darmstadt, 1852) ; *Sur la nature et le développement historique de l'idée humanitaire* (1852) ; *Documents pour l'histoire de la constitution de l'Eglise et pour la politique de l'Eglise, et en particulier celles du protestantisme* (Wiesbaden, 1864, t. Ier), etc.

HUNDSRUCK, contrée montagneuse et froide de la Bavière rhénane et de la province prussienne du Rhin ; elle s'étend entre le Rhin, la Moselle et la Nahe. Ce prolongement des Vosges forme un plateau qui présente une espèce de désert ; çà et là seulement on découvre des vallées ou des collines éloignées. La hauteur de ses sommets varie de 666 à 842 mètres. Sur les versants, près des rivières, on cultive du blé, de l'orge, de l'avoine, du chanvre et du lin. On y trouve quelques mines de fer et des carrières d'agate. Cette contrée, jadis comprise dans le palatinat du Rhin, les électorats de Mayence et de Cologne, et le duché de Clèves, fit partie, sous Napoléon Ier, des départements du Mont-Tonnerre, de Rhin-et-Moselle et de la Roer.

HUNDT-RADOWSKY (Hartwig HUNDT, dit), écrivain et pamphlétaire allemand, né dans le Mecklembourg-Schwerin en 1759, mort en 1835. Après avoir été pendant plusieurs années précepteur chez un gentilhomme polonais, nommé Radowsky, dont il ajouta le nom au sien, il fit ses études de droit, et fut avocat au tribunal aulique de Parchim de 1810 à 1813. Bientôt las de cette vie monotone, il se mit à mener une existence nomade, séjourna à Berlin, à Leipzig, à Altenbourg, à Strasbourg (1820), en Suisse, fut chassé d'Appenzell, et alla terminer ses jours misérablement à Burgdorf, dans le canton de Berne. Hundt avait beaucoup d'esprit et de savoir, « mais, dit Parisot, sa mordacité, son irrésistible penchant au paradoxe et à la satire lui firent partout trouver des ennemis. Ni les gouvernements, ni l'aristocratie de l'Allemagne ne pouvaient sympathiser avec ce champion des idées philosophiques ; sans cesse armé contre la noblesse, contre la censure, contre les méticuleuses précautions des souverains, perçant souvent de sa plume la cuirasse du général Dierick, son antagoniste, et corrodant de son encre les écussons de la vieille noblesse. » Nous citerons parmi ses ouvrages : les *Fleurs de la vie* (Berlin, 1807) ; *Couronne de fleurs* (Mersebourg, 1818, 2 vol.) ; *Petit coq d'Inde*, roman satirique et comique (Leipzig, 1819) ; le *Miroir des Juifs, tableau de honte et de mœurs des âges anciens et modernes* (Wurtzbourg, 1821) ; *Nouvelles badines* (Saint-Gall, 1821) ; *Un peu plus de d x mots en réponse au mot de M. le lieutenant général prussien de Dierick sur la noblesse de Prusse* (Mersebourg, 1818) ; le *Meurtre de Kotzebue* (Berlin, 1819) ; *De la conduite du conseiller Renther, de la censure, de la liberté de la presse, etc.* (Leipzig, 1819) ; *De la grande conspiration prussienne, de nos relations avec les conspirateurs, etc.* (1819) ; le *Miroir des chrétiens* ou *Considérations sur les révélations immédiates, sur la doctrine du Christ et sur le christianisme* (Stuttgard, 1830) ; le *Miroir de la Suisse* (Stuttgard, 1831) ; la *Pologne et sa révolution* (Kannstadt, 1831, 2 parties).

HUNE s. f. (u-ne ; *h* asp. — de l'island. *hune*, tête de mât). Mar. Plate-forme élevée, formant saillie autour d'un mât, et sur laquelle montent les matelots pour voir au loin. ‖ Grosse pièce de bois terminée par deux tourillons, à laquelle est suspendue la cloche de bord. ‖ *Mât de hune*, Chacun des mâts supérieurs qui portent la hune. ‖ *Chef de hune*, quartier-maître de manœuvre spécialement chargé de diriger les gabiers d'un même mât : *Au milieu de ces pronostics et de ces plaintes, le* CHEF DE HUNE *de misaine annon:a un bâtiment en vue.* (Defauconpret.)

— **Encycl.** La *hune* est une plate-forme à peu près rectangulaire, percée d'un trou carré nommé *trou de chat*. Elle est située à l'extrémité supérieure du bas mât, qui la traverse et la domine de quelques décimètres, et elle y est maintenue à l'aide de pièces de bois solidement chevillées. Le second mât, élevé au-dessus, s'appelle le mât de *hune* ; ses haubans trouvent un point d'appui et s'arc-boutent sur la *hune*, qui forme, avec ces haubans, une pyramide quadrangulaire dont elle est la base, et dont le mât de *hune* est l'axe.

Le mot *hune* nous vient des peuplades du Nord. La *hune* a remplacé l'espèce de cage, la *gabie* des anciens navires de la Méditerranée, servant de guérite, de vigie, de bastion au *gabier*, matelot qui y montait la garde. Cette substitution a été nécessitée, chez les peuples maritimes de l'Océan, par l'obligation dans laquelle on se trouvait de demander au vent une force plus grande pour des navires de haut bord, et partant d'imaginer un appareil nouveau, plus solide, pour appuyer les mâts supérieurs implantés sur les bas mâts.

Les *hunes* servent durant le combat. On les garnit de pierriers et d'espingoles ; les gabiers, armés de fusils, lancent sur l'ennemi une pluie de balles et de grenades. Ces feux plongeants sont surtout dangereux quand on combat de près, et lorsqu'on manœuvre pour arriver à l'abordage.

HUNE (André-Christophe-Albert), publiciste allemand, né à Gœttingue en 1777, mort en 1835. Il s'adonna à l'enseignement privé, fut chargé, de 1804 à 1814, de l'instruction des fils de Derenthal, premier maréchal de la cour, servit comme capitaine dans la landsturm en 1812, puis devint successivement gouverneur d'un des princes de la famille royale de Prusse (1814), secrétaire du général bavarois Lamotte, et conservateur de la bibliothèque de Hanovre. Outre de nombreux articles, insérés dans la *Gazette de littérature d'Iéna*, dans les *Annonces savantes de Gœttingue*, des *Biographies* publiées dans le *Nouveau nécrologue allemand*, des *Poésies*, etc., on a de lui : *Histoire d'Angleterre ; Petite histoire du Hanovre ; Esquisse historique et philosophique du commerce des esclaves nègres, etc., depuis son origine jusqu'en* 1820.

HUNEN-PAO s. m. (u-nain-pa-o ; *h* asp. — mot chinois). Mamm. Mammifère carnassier de la Chine, qui est probablement l'once.

HUNÉRIC, roi des Vandales d'Afrique, mort en 488. Il était fils de Genséric, auquel il succéda en 477. Il fit tuer son frère Théodoric, pour assurer le trône à ses propres enfants, persécuta cruellement les catholiques, et précipita par sa lâche incapacité la décadence de la monarchie vandale. Peu de règnes ont offert autant d'exemples de barbarie que celui de ce prince avide, lâche et cruel. Non-seulement il ordonna le supplice de tous ceux qui avaient montré quelque intérêt à son frère Théodoric, mais encore il fit égorger les anciens conseillers de son père, les serviteurs qu'il lui avait recommandés. Quant aux catholiques qui se trouvaient dans ses Etats, il leur faisait tantôt couper la langue, tantôt crever les yeux ou arracher la peau de la tête au moyen d'une espèce de tourniquet en bois ; et, s'ils survivaient à ces tortures, il les chassait de ses Etats en leur disant d'aller porter à Rome le spectacle de ses bienfaits. Sur la demande du pape Félix II, l'empereur Zénon envoya un ambassadeur en Afrique pour essayer de fléchir le cruel chef des Vandales ; mais celui-ci, pour montrer à quel point cette intervention serait inutile, ordonna qu'on bordât d'échafauds, de chevalets et de bourreaux les rues par où devait passer l'ambassadeur Vranius. Cette même année, Hunéric mourut rongé, dit-on, par les vers, et dans des douleurs si atroces qu'il se déchirait les membres avec les dents. Il avait épousé d'abord la fille de Théodemer, roi des Wisigoths, et, par la suite, Eudoxie, fille aînée de l'empereur Valentinien III.

HUNESTAD, paroisse de Suède, dans le gouvernement du Halland ; 800 hab. Outre un grand nombre d'antiquités, on y voit un tumulus gigantesque et d'une forme très-régulière appelé *Hunehœg* (tumulus de Hune), dans lequel, selon la tradition, le roi Hune a été inhumé. Ce tumulus était, il y a quelques années, entouré d'un bois touffu ; maintenant il dresse sa masse imposante au milieu de la plaine nue.

HUNFALVY (Paul), philologue hongrois, né à Nagy Szalok, sur la Zips, en 1810. Avocat en 1838, il devint professeur de droit au collége de Kœnsmark en 1842, et fut élu député à la diète hongroise en 1848. Après la trahison de Gœrgei (1849), Hunfalvy se fixa à Pesth, où il s'est adonné depuis lors à l'étude des langues, et il est devenu, en 1859, membre de l'Académie de cette ville. Hunfalvy est regardé comme le chef et le fondateur de la nouvelle école philologique hongroise. Outre de nombreux ouvrages destinés à faire connaître les langues ouralo-altaïques, il a publié : la *Philologie hongroise* (Pesth, 1856-1861, 6 vol.), revue philologique, continuée en 1862 sous le titre de *Communications philologiques ;* une grande *Chrestomathie finnoise* (Pesth, 1861 et suiv.), etc.

HUNFALVY (Jean), historien hongrois, frère du précédent, né à Gross-Schlagendorf (comitat de Zeps) en 1820. Il devint, en 1846, professeur de statistique et d'histoire au lycée de Kœsmark, et prit en 1848, en qualité de membre de la commission du comitat, la part la plus active aux débats politiques de l'époque. Il fut emprisonné après l'écrasement de la révolution hongroise, et on lui interdit, lorsqu'il recouvra la liberté, le droit de se livrer à l'enseignement ; ce fut seulement en 1866 qu'il put occuper une chaire d'histoire à Bude. L'année précédente, il avait été nommé membre de l'Académie de Pesth. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire universelle* (Pesth, 1850-1851, 3 vol.) ; la *Hongrie et la Transylvanie au point de vue de leur origine* (Darmstadt, 1856 et années suiv.) ; *Géographie physique du royaume de Hongrie* (1863-1866, 3 vol.).

HUNFELD, ville de Prusse, province de Hesse, à 11 kilom. N.-E. de Fulde, sur la rive gauche de l'Haune ; 2,200 hab. Fabrication et commerce important de toiles, tanneries.

HUNGERFORD, ville d'Angleterre, comté de Berks, à 38 kilom. O. de Reading, sur la rive droite du Kennet ; 2,830 hab. Commerce très-actif. Importantes brasseries. Dans l'hôtel de ville, on conserve la corne d'Hungerford, donnée à la ville, ainsi qu'une charte, par Jean de Gand.

HUNIAD, comitat de Hongrie. V. HUNYAD.

HUNIADE ou **HUNYADE** (Jean-Corvin), l'un des héros de la Hongrie, woïvode de Transylvanie, né vers 1400, mort en 1456. On croit qu'il naquit en Valachie, d'une famille qui descendait des Paléologues ; suivant d'autres, il serait fils naturel de l'empereur Sigismond. Mais tous les récits touchant son origine et ses premières années sont dénués de certitude historique. On ne commence à avoir sur lui des renseignements authentiques qu'à dater de 1439, à la mort de l'empereur Albert, époque où il contribua à faire appeler au trône de Hongrie Vladislas, roi de Pologne. L'année suivante, il contraignit à la retraite les Turcs qui assiégeaient Belgrade ; il les battit encore devant Hermanstadt et les refoula au delà du Danube, remporta sur eux les éclatantes victoires de Vasag (1442) et de Nissa (1443), franchit les Balkans, menaça Andrinople et imposa au fier Amurat la paix de Szegedin (1444). Après le désastre de Varna, où périt Vladislas (1444), il fut nommé régent de la Hongrie pendant la minorité de Ladislas et exerça l'autorité suprême jusqu'en 1453, combattant constamment les Turcs et partageant, avec le héros épirote Scanderbeg la gloire d'arrêter leur débordement sur l'Europe. Cette guerre sans trêve et sans merci, si glorieuse pour la Hongrie et son vaillant capitaine, compta aussi d'éclatantes défaites, comme cette bataille de Kossova (1448) qui dura trois jours et où périt la presque totalité de l'armée hongroise. Eloigné du pouvoir par l'influence croissante de son ennemi Ulric de Cilly, Huniade reparut sur la scène lorsque Mahomet II, maître de Constantinople, vint assiéger Belgrade à la tête de 150,000 Ottomans ; il enrôla à la hâte des bourgeois, des serfs et jusqu'à des moines, accourut au secours de la ville attaquée et obligea le sultan à en lever le siége (1456). Ce fut là son dernier exploit ; blessé mortellement pendant l'action, il succomba peu de jours après. L'un de ses fils, Mathias-Corvin, fut élu roi de Hongrie après la mort de Ladislas.

HUNIÂL s. m. (u-ni-âl ; *h* asp.). Ornith. Faisan de l'Himalaya. V. HANIÂL.

HUNIER s. m. (u-nié ; *h* asp. — rad. *hune*). Mar. Voile placée à un mât de hune : *Le* HUNIER *du grand mât.* ‖ *Huniers sur le ton*, Huniers hissés seulement à mi-mât, pour diminuer la surface offerte au vent.

— Pêche. Sorte de filet.

— **Encycl.** Mar. La vergue à laquelle on fixe le *hunier* est la vergue de hune, que l'on peut abaisser ou élever à volonté, au moyen de cordes, car elle tient au mât par un collier nommé *racage*. Le *hunier* est une voile de grande dimension ; aussi le vent, soufflant avec force sur la toile tendue, pourrait-il dépasser la puissance de résistance des cordes ou la limite de stabilité du navire. Pour éviter les dangers résultant de cette action du vent, on a partagé le *hunier* en bandes horizontales que l'on peut replier sur la vergue, ce qui permet ainsi de soustraire une partie plus ou moins grande de cette voile au souffle du vent. Le grand *hunier* est la voile du grand mât de hune ; le petit *hunier*, celle du petit mât de hune, et le perroquet de fougue, le *hunier* du mât de perroquet de fougue. Le mot *hunier* entre dans beaucoup d'expressions ou de phrases de la langue maritime, dont nous allons expliquer rapidement les principales. Le *hunier amené* est la voile qui n'est pas tendue sur ses ralingues, la vergue à laquelle cette voile appartient n'étant pas hissée. On dit *hunier à mi-mât* quand la vergue qui soutient la voile n'est hissée qu'à la moitié du mât. Le *hunier coiffé* reçoit le vent par-dessous ; le *hunier en ralingue* ne reçoit pas le vent. On appelle *hunier en bannière* celui dont les écoutes ne sont pas tendues. *Avoir les huniers dehors*, c'est les avoir au vent pour le recevoir, et *mettre le vent sur les huniers*, c'est disposer les voiles de telle sorte que le vent donne dessus sans les remplir. On *amène les huniers sur le ton* quand on les baisse jusqu'à la partie du mât nommée le *ton*, etc.

HUNIGARES ou **HOUNOGOURES**, ancien peuple de l'Europe septentrionale, dont il est parlé dans le VIe et le VIIe siècle ; il comprenait deux grandes tribus, l'une vers les lacs Onéga et Ladoga, l'autre entre le Dniéper et la Desna. On a pensé que ces tribus étaient de race finnoise ou hunnique et que les Hongrois tiraient d'elles leur origine.

HUNIMA, le dieu suprême chez les Cafres. C'est lui qui amène le froid et le chaud, déchaîne les vents et fait tomber la pluie. Comme il s'occupe médiocrement de l'intérêt des hommes en mettant en exercice les éléments, les Cafres ne croient pas devoir lui rendre de culte.

HUNINGUE, en allemand *Gross-Huningen*, ville de France (Haut-Rhin), ch.-l. de cant., arrond. et à 31 kil. de Mulhouse, sur le Rhin et sur le canal du Rhône au Rhin, à 3 kilom. de Bâle et à 62 kilom. de Colmar ; pop. aggl., 1,339 hab. — pop. tot., 1,844 hab. Cette petite ville est reliée, depuis 1843, à la rive droite du Rhin par un pont, construit en partie sur pilotis, en partie sur bateaux, avec pont volant. Huningue fut, dans l'origine, un simple village qui passa de la maison de Habsbourg à la noblesse de Bâle. Ruiné dans une guerre d'intérêt privé entre la maison d'Autriche et les Bâlois, il commençait non-seulement à se relever, mais même à prendre une certaine importance, lorsqu'en 1680, sur l'ordre de Louis XIV, Vauban en fit une des places fortes de l'Alsace destinées à protéger la frontière de ce côté. Les travaux furent poussés avec une telle activité, qu'ils étaient terminés au bout d'un an. Un pont fut alors jeté sur le Rhin, et les Français construisirent, jusque sur le territoire allemand, un fort dont les batteries pussent le couvrir. La démolition de ce fort et la destruction du pont furent stipulées dans le traité de Ryswick (1697). Louis XV fit rétablir le pont de Huningue en 1741. Détruit une seconde fois dix ans plus tard, ce pont fut relevé sous la République. Les travaux n'étaient pas encore complétement terminés, quand le général autrichien de Furstenberg parut en vue de Huningue (1797) et somma la garnison de se rendre. Nous dirons

dans l'article suivant comment le général Abbatucci répondit à cette sommation.

La seule curiosité de Huningue est le modeste monument que le général Moreau fit élever en l'honneur du vaillant Abbatucci. Ce monument, détruit en 1815, a été rétabli depuis. Quant aux fortifications de la ville, elles furent détruites en vertu d'un article des traités de 1815. On ne les a pas relevées.

Huningue (SIÉGES DE). Cette ville, aujourd'hui démantelée, a été, sous la République et le premier Empire, un des boulevards de l'est de la France. Les ennemis, nos *amis les ennemis*, s'en sont souvenus en 1815, lorsqu'ils ont exigé la démolition des fortifications de cette ville, que deux siéges héroïquement soutenus venaient d'immortaliser.

I. Lorsque Moreau, menacé d'être écrasé par des forces supérieures, dut opérer l'admirable retraite qui l'a peut-être plus illustré que la victoire de Hohenlinden, il confia, en rentrant en France, le soin de la défense d'Huningue au général Abbatucci, officier d'une intrépidité égale à ses talents militaires. La garnison se composait de trois demi-brigades seulement, mais ces troupes étaient parfaitement aguerries. Les fortifications d'Huningue consistaient en un simple ouvrage à cornes de peu d'étendue, placé dans une île du Rhin, qu'un petit canal séparait du territoire allemand. Le front de cet ouvrage était entièrement dominé par un plateau, d'où l'artillerie pouvait exécuter sur la place un feu plongeant destructeur. Sur le flanc, le Rhin formait rapidement un coude dont la convexité présentait aux assiégeants un emplacement des plus favorables pour détruire, au moyen du canon, le pont qui faisait communiquer la ville avec le fort. Le prince de Furstemberg, chargé du siége d'Huningue avec 13 bataillons et 10 escadrons, employa près d'un mois à se retrancher sur le plateau d'Haltingen, puis tira une excellente ligne de contrevallation de la Viessen à la route de Fribourg, l'arma de 12 batteries, et fit ensuite ouvrir plusieurs boyaux descendant de la crête de la colline dans la plaine. Quand les travaux du prince de Furstemberg furent terminés, il somma le général Abbatucci de se rendre. La réponse ne se fit pas attendre, après quoi toutes les batteries autrichiennes, soudainement démasquées, commencèrent à tonner contre le pont et les ouvrages. Le 24 novembre (1796), la canonnade fut si terrible, que l'on vit 14 bateaux submergés successivement, le pont se rompre, et ses débris flotter au loin sur le Rhin, sans qu'il fût possible de le rétablir sous le feu incessant des canons ennemis. Le 30, une épouvantable canonnade recommença, et le soir, à onze heures, 6,000 Autrichiens sortirent de leurs retranchements à la faveur d'une nuit obscure, se précipitèrent sur la lunette qui se trouvait sur le front de la tête de pont, l'assaillirent de tous côtés, arrachèrent les palissades, enfoncèrent les barrières et en escaladèrent les remparts. La mêlée fut sanglante, et l'on se battit longtemps corps à corps. Cependant, après des prodiges de valeur, les assiégés, écrasés par le nombre, durent chercher un abri dans l'intérieur de l'ouvrage à cornes, en abandonnant la lunette. Dès qu'ils furent rentrés, ils dirigèrent sur ce dernier point un feu terrible, qui couvrit les parapets de morts et de blessés autrichiens. Malgré le carnage des siens, l'ennemi s'obstine à se maintenir dans un ouvrage où il est décimé par les Français. Mais Abbatucci, qui sent le danger de laisser se fortifier si près de lui les troupes impériales, exécute une sortie désespérée à la tête de sa garnison, se précipite, semblable à un torrent de fer et de feu, sur les Autrichiens, les chasse de la lunette, et continue à les poursuivre en jonchant le sol de leurs cadavres. Malheureusement, tandis que le jeune et intrépide général électrisait ses soldats par son exemple, il fut frappé mortellement; ses soldats le rapportèrent expirant : ils avaient tué ou blessé plus de 1,800 Autrichiens. Ce fut le général Dufour qui prit le commandement d'Huningue; et, depuis ce jour, il n'y eut plus aucune action d'éclat, mais nos troupes n'en déployèrent pas moins de courage. Chaque nuit, des soldats intrépides traversaient le Rhin sur des bateaux, que foudroyait l'ennemi quand il les apercevait, pour aller porter des secours et des munitions à la petite garnison qui défendait la lunette. Chaque jour, avaient lieu des sorties où l'on détruisait les ouvrages des Autrichiens; on leur prit même des canons; mais cette vaillante résistance, dans une petite place dont les fortifications avaient été à peine relevées, ne pouvait se prolonger devant les forces écrasantes qui venaient de se joindre au prince de Furstemberg. L'archiduc Charles, après la reddition de Kehl, fit conduire devant Huningue des pièces de gros calibre qui devaient broyer la ville en quelques heures si les assiégés s'obstinaient à une défense désormais impossible. L'état-major français jugea de même la position, et, pour sauver les 3,000 hommes de la garnison et 32 pièces de canon, il proposa au général autrichien de lui remettre Huningue aux conditions qui avaient été acceptées pour Kehl; le prince y consentit, et les Français eurent la faculté d'enlever leur artillerie et leurs munitions, puis ils partirent de cette ville que venait d'illustrer leur longue défense, ne laissant aux Autrichiens, au lieu de fortifications, que des monceaux de terre labourés par les boulets. Le siége avait duré du 27 octobre 1796 au 5 février 1797.

II. Après être descendue jusqu'au dernier degré de la platitude et de l'avilissement, la Chambre des députés, en 1815, couronna sa carrière d'ignominie par l'ardeur furieuse qu'elle mit à accabler le vaincu de Waterloo, qui, en ce moment, il faut bien le reconnaître, représentait la France, tandis que ces vils courtisans ne représentaient que leurs petites passions froissées, leur vanité humiliée, leurs intérêts compromis et leurs appointements menacés s'ils ne rachetaient pas assez vite les Cent-Jours par leur précipitation scandaleuse à courir au-devant des Bourbons et des ennemis de la France. Il y a du moins une leçon à tirer de ce spectacle abject, c'est que les circonstances finissent toujours par amener une heure expiatoire où les plus implacables ennemis du despotisme sont ceux qui l'avaient le plus bassement adulé.

Eh bien, tandis que ces députés, tremblant de perdre le plus petit de leurs boutons dorés, donnaient ce triste exemple du degré de turpitude où peuvent descendre des âmes avilies et sans autre patriotisme que celui de leurs propriétés, c'était le peuple et l'armée qui sauvaient du moins la dignité nationale, le peuple par ses cris et son attitude, l'armée par la résistance qu'elle opposa aux ennemis, surtout dans les places fortes. C'est alors que la petite place de Huningue s'immortalisa de nouveau par ce second siége, qu'elle soutint contre les Autrichiens. Nous avons dit un siége; ce mot n'explique pas, ne caractérise pas la situation : ce fut une héroïque, une sublime bouffonnerie. Mais laissons parler les faits.

Le 25 juin, le général Barbanègre, commandant la place de Huningue, apprit la nouvelle de la bataille de Waterloo et la communiqua à sa brave garnison, qui se composait de *cent trente-cinq* hommes : 100 canonniers, 30 soldats de ligne et 5 gendarmes. Telles étaient les forces dont pouvait disposer Barbanègre, lorsque l'archiduc Jean vint l'assiéger avec 25,000 Autrichiens. Le 14 août, il ouvrit la tranchée, aussi sérieusement qu'il l'eût fait devant Lille ou Dantzig, et 28 batteries, comprenant 130 bouches à feu, commencèrent le bombardement. C'était à peu près un canon par soldat français. En quelques heures, Huningue ne fut plus qu'un monceau de décombres. Heureusement, Barbanègre avait fait blinder avec soin une caserne qui servait de refuge aux blessés, aux vieillards, aux enfants et aux femmes de la ville. De leur côté, les habitants déployèrent une grande intrépidité, travaillant nuit et jour aux réparations de la place ou s'employant à étouffer les incendies allumés par les bombes. On voyait les femmes et les enfants eux-mêmes, bravant courageusement la mort, porter de tous côtés des munitions sur les remparts.

Le 22, la redoute Custine, située à environ 300 mètres du corps de la place, sauta à la suite d'une explosion d'un dépôt de munitions. Elle était défendue par *trois* canonniers, qui se replièrent aussitôt avec les deux canons dont on l'avait armée. 400 à 500 Autrichiens s'y précipitent immédiatement; mais les 3 canonniers reviennent avec quelques camarades de renfort, et parviennent à chasser l'ennemi. Le bombardement continue alors avec une nouvelle fureur. Le 23, l'archiduc fit sommer la place; Barbanègre refusa de se rendre, mais offrit de reconnaître Louis XVIII et d'arborer le drapeau blanc; le bombardement continua. Ce ne fut pas le moins étrange épisode de ces guerres gigantesques que celui d'une poignée de soldats intrépides, commandés par un général sans peur, luttant 1 contre plus de 200. Le 26, un armistice fut conclu : il faut croire que les Autrichiens en avaient besoin aussi. Le général français en profita pour passer en revue sa *garnison*, qu'il n'avait pu réunir une seule fois depuis le commencement du siége, employée qu'elle était, jusqu'au dernier homme et sans relâche, au service des pièces : les deux tiers étaient tués ou hors de combat. Barbanègre comprit qu'il avait déjà dépassé les bornes du possible, et que s'obstiner davantage deviendrait une folie : il consentit à traiter, et il obtint une capitulation qui lui permettait de sortir de la place avec tous les honneurs de la guerre et la faculté d'aller rejoindre l'armée de la Loire. Le 27 août (1815), toute l'armée autrichienne se trouva rangée sur les glacis de la place pour assister au départ de Barbanègre et de sa troupe; on vit alors paraître les quelques soldats qui, depuis onze jours, tenaient tête à une armée entière. 2 tambours ouvraient la marche, puis venaient le peloton d'infanterie de ligne, Barbanègre et quelques officiers d'état-major, 2 pelotons de canonniers et les 5 gendarmes, en tout 50 hommes. L'archiduc Jean, qui assistait à ce singulier défilé, ne voyant plus sortir personne, demanda au général français où était sa garnison : « La voilà, pardieu! » répondit Barbanègre en montrant ses 50 braves. Alors un cri d'admiration s'éleva de tous les rangs ennemis; l'archiduc, en ennemi sensible et généreux, embrassa Barbanègre et le combla de marques d'estime. Ce fut la dernière satisfaction accordée à notre honneur militaire et à l'orgueil national. Pendant ce temps, les députés et les hauts fonctionnaires, avec l'infâme Fouché en tête, se hâtaient de faire disparaître tous les obstacles qui auraient pu barrer la route à ce *bon* M. Blücher.

HUNNEBERG, grande montagne de Suède, près et à 120 mètres au-dessus du lac Wenern. On trouve sur ses vastes cimes jusqu'à 23 lacs et quelques ruisseaux. On suppose qu'elle tire son nom des Huns, qui, ayant fait invasion en Scandinavie, furent battus par les paysans levés en masse, au pied de ces rochers, et chassés du pays. Dans cette bataille, les paysans étaient armés de massues, ce qui a fait appeler leur armée *klubbehæren* (l'armée des massues).

HUNNÉMANNIE s. f. (un-né-man-nî — de *Hunnemann*, sav. allemand). Bot. Genre de plantes, de la famille des papavéracées, type de la tribu des hunnémanniées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Mexique.

HUNNÉMANNIÉ, ÉE adj. (un-né-man-ni-é — de *hunnémannie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre hunnémannie.

— s. f. pl. Tribu de la famille des papavéracées, ayant pour type le genre hunnémannie.

HUNNIUS (Gilles), théologien protestant allemand, né à Winnenden (Wurtemberg) en 1550, mort en 1603. Il fut successivement professeur de théologie à Marbourg (1576), à Wittemberg (1592), premier prédicateur de la cour, membre du sénat ecclésiastique, et surintendant général des églises de Wittemberg (1595). C'était un homme d'une excessive intolérance. On a de Hunnius : *Calvinus judaïzans* (Wittemberg, 1593, in-8°), où il reproche à Calvin d'avoir mal interprété l'Écriture sainte; *Anti-Paræus; Anti-Gretserus* (Wittemberg, 1602); *Josephus;* deux comédies (Marbourg, 1584-1586). Ses œuvres latines ont été recueillies en cinq volumes in-fol. (Wittemberg, 1607-1609).

HUNS, en latin *Huni*, célèbre peuple asiatique, de race mongole, qui se trouvera mêlé à l'histoire de l'Occident, dans la seconde moitié du IVe siècle de l'ère chrétienne. Des ethnographes distingués croient que les Huns ne diffèrent point du peuple appelé par les Chinois *Hiong-Nou*. Les Hiong-Nou, sortis des pays situés au N. du grand désert de Kobi, envahirent la Mandchourie et la Chine, forcèrent la grande muraille, et occupèrent le pays de l'an 210 à 54 ans av. J.-C. Expulsés de l'Empire chinois vers cette dernière époque, ils errèrent pendant quelque temps dans les steppes du nord de l'Asie, mais bientôt ils abandonnèrent les déserts de la Tartarie et se divisèrent en deux corps, dont l'un, les *Ephtalites* ou Huns blancs, se fixa à l'E. de la mer Caspienne, sur les rives de l'Oxus, et l'autre, les *Huns Cidarites*, gagna l'Oural pour se répandre plus tard dans l'Occident. Ce n'est que l'an 376 après J.-C. que les Huns font leur première apparition dans l'histoire. On les voit, à cette époque, se réunir à ceux des Alains qu'ils avaient soumis, pour détruire le royaume d'Hermanric et attaquer les Wisigoths, qui furent contraints de franchir le Danube, et allèrent s'établir, avec la permission de l'empereur, sur les terres impériales. Les Huns, pendant quelques années, vécurent tranquilles sur les rives du Volga; mais cette tranquillité ne fut pas de longue durée. Leur soif de conquêtes, de combats et de butin les poussa, à la fin du IVe siècle, à recommencer leurs excursions dévastatrices. Les uns se répandirent, d'un côté, vers l'Asie, ravageant l'Arménie, la Cappadoce, et atteignirent Antioche, devant les murs de laquelle ils furent contraints de s'arrêter. Les autres, franchissant le Danube, portèrent le fer et la flamme dans la Mésie et la Thrace, marquant partout leur passage par des actes de la plus affreuse barbarie. Nous ne pouvons entrer ici dans des détails sur les nombreuses expéditions que ces barbares dirigèrent contre les peuples voisins; nous nous bornerons à dire que, soit comme ennemis, soit comme auxiliaires des empereurs qui achetaient leurs services, ils s'établirent le long du Danube, portant partout le ravage et la destruction. Enfin parut Attila (432), ce roi puissant et terrible, que le ciel, en sa fureur, semblait avoir suscité pour punir les crimes de la terre, et que, pour cette raison, on surnomma le *Fléau de Dieu*. Attila se rendit maître de toute la Scythie, d'une partie de la Germanie et de la Scandinavie. Les Marcomans, les Pannoniens, les Sarmates, les Gépides, les Lombards, les Ostrogoths durent reconnaître sa suprématie. « Attila, dit Chateaubriand, du fond de sa ville de bois, dans les herbages de la Pannonie, ne savait lequel de ses deux bras il devait étendre pour saisir l'empire d'Orient ou celui d'Occident, et s'il arracherait Rome ou Constantinople à la terre. »

Depuis leur entrée en Europe, la puissance des Huns allait toujours croissant, et ces hordes barbares, agglomérées en monarchie conquérante, marchaient de victoire en victoire. « Tous les nomades des steppes tartares et sarmates, toutes les tribus slaves, toutes les populations teutoniques, enfin le monde barbare presque entier, de la mer Caspienne et de la mer Noire jusqu'au Rhin et à l'Océan du nord, reconnaissait, dit M. Henri Martin, Attila pour seigneur, et s'ébranlait dans ses plus sombres profondeurs à l'appel de ce terrible roi des Huns, la barbarie incarnée. 500,000 ou 600,000 hommes de guerre se levaient au premier ordre d'Attila. L'empire barbare, une fois formé, déborda sur l'empire romain : Attila venait (444 à 447) d'envahir les États byzantins, et les cités, les forteresses, les bourgades, rasées au niveau du sol, avaient disparu sous ses pas, comme s'il eût été le génie de la destruction et de la mort; la Mésie, l'Illyrie, la Thrace, la Macédoine étaient changées en déserts; le faible Théodose II n'avait racheté Constantinople que par un tribut ignominieux, et par la cession d'une grande partie de l'Illyrie et de la Mésie. L'Occident était menacé à son tour, et Aétius, malgré ses vieilles relations avec les Huns, perdait l'espoir de conserver la paix. ...Une terreur universelle régnait en Gaule : les peuples épouvantés croyaient voir de funestes présages dans chaque phénomène qui apparaissait au ciel et sur la terre. L'effroi populaire n'avait pas ce caractère vague que peut produire l'attente d'un ennemi inconnu; on ne connaissait que trop ces Huns, qui passaient pour avoir été engendrés, dans les déserts de la Scythie, par des sorcières accouplées avec les esprits infernaux; on avait vu, en Gaule, à la suite d'Aétius lui-même, ces hideux cavaliers au crâne pointu, au teint livide, aux petits yeux enfoncés dans la tête, au nez écrasé, aux larges épaules, qui vivaient de viande crue et de lait aigre, et qui buvaient le sang de leurs chevaux quand les vivres leur manquaient. Tous les autres barbares pouvaient passer pour civilisés auprès d'eux, et ceux mêmes des Germains qui suivaient par force l'étendard du *roi des rois* avaient les Huns en horreur. » Aétius sut profiter habilement de cette horreur qu'inspirait le nom seul des Huns, mais ce ne fut pas sans difficulté qu'il parvint à coaliser les diverses populations de la Gaule contre cet ennemi commun. De tous les points de la Gaule, les masses de coalisés se dirigèrent vers le lieu du rendez-vous général, assigné par Aétius près de la Loire. Mais avant que l'armée des confédérés gallo-romains fût au complet, le *Fléau de Dieu* avait eu le temps de « désoler la Gaule par une grande tempête. » Les hordes barbares, entraînant avec elles cent peuples divers, notamment les Sarmates, les Ostrogoths, les Gépides, les Rugiens, les Thuringiens, les Burgondes d'outre-Rhin, les Francs, etc., traversèrent le Rhin, « après avoir transformé la forêt d'Hercynie en barques innombrables. » Le flot furieux des barbares, submergeant pour ainsi dire les provinces du nord, entassant ruines sur ruines, balayant jusqu'à la dernière pierre les villes et les villages, épargnant Troyes à la prière de saint Loup, et Paris grâce à sainte Geneviève, arrivèrent devant Orléans, dont ils commencèrent à battre les remparts à grands coups de béliers. Les habitants de cette ville se défendirent avec un héroïsme rare; mais les secours qu'ils attendaient n'arrivant pas, ils durent se remettre à la discrétion des vainqueurs, qui mirent tout à feu et à sang dans leur malheureuse cité. L'arrivée soudaine d'Aétius força les hordes barbares à évacuer la ville, et plusieurs milliers de Huns furent taillés en pièces ou jetés dans la Loire. Cette première défaite n'était que le prélude de celle qu'Attila devait essuyer quelques jours après dans les plaines de Châlons, et qui eut pour résultat immense de sauver la Gaule et l'Occident de la domination tartare. « Ce fut, dit Jornandès, une lutte horrible, immense, inouïe; l'antiquité ne raconte rien de semblable, et il s'y fit de tels exploits, que tout ce que l'œil humain avait jamais pu voir n'était rien auprès; on mourut des deux parts dans des massacres incalculables... Les vieillards racontent qu'un petit ruisseau, qui coulait à travers le champ de bataille, grossi, non par les pluies, mais par une liqueur inaccoutumée, fut changé en torrent, et roula des flots de sang. » Le roi des Huns reprit le chemin de la Germanie, avec les restes de ses hordes. Sa mort, arrivée en 455, entraîna la dissolution du grand empire barbare, dont tous les vassaux ressaisirent leur indépendance. « Avec Attila s'évanouit la terreur du nom des Huns. Ses funérailles sont la ruine de sa nation; elle a rempli sa mission sur la terre. L'immense empire qu'il a fondé se divise, se morcelle. » Il n'est plus question dans l'histoire de ce puissant empire, qui a été la terreur du monde entier. « Tous les auteurs, dit un historien, sont d'accord pour représenter les Huns comme fortement basanés, et d'une laideur repoussante. Leurs mœurs étaient celles des peuples nomades de la haute Asie; ils paraissent cependant avoir été les plus féroces de tous. Toujours errants dans les montagnes et les forêts, ils traînaient à leur suite leurs troupeaux et leurs familles dans des chariots attelés de bœufs, qui leur servaient en route d'habitations. Leurs vêtements, qu'ils laissaient pourrir sur eux, étaient en peaux d'animaux; ils portaient des braies ou espèces de pantalons en peau de chèvre, et une chaussure informe, qui ne leur permettait pas de marcher commodément; leur coiffure était une sorte de casque ou de bonnet recourbé. Ils ne voyageaient et ne combattaient qu'à cheval, se nourrissaient de racines crues et de viande mortifiée sous la selle de leurs chevaux. Leurs armes étaient des javelots armés d'un os pointu, un cimeterre et un filet dont ils se servaient pour embarrasser leurs ennemis. Ils combat-

taient presque toujours débandés et sans ordre, attaquant et fuyant tour à tour. La rapidité de leurs mouvements, les hurlements dont ils accompagnaient leurs charges, et leur figure horrible étaient leurs principaux éléments de victoire. Une lubricité éhontée, une cruauté et une avidité sans bornes les rendaient l'effroi des peuples contre lesquels ils dirigeaient leurs expéditions dévastatrices. »

HUNSE, rivière de Hollande. Elle prend sa source dans la province de Drenthe, sur la limite septentrionale de laquelle elle forme le lac de Zuidlaard, entre ensuite dans la province de Groningne, et se jette dans le golfe de Lauwetzee, formé par la mer du Nord. Cours de 90 kilom.

HUNT (Thomas), hébraïsant anglais, né en 1696, mort en 1774. Professeur d'arabe, puis d'hébreu à Oxford, il devint, en 1740, membre de la Société royale, et participa dans une large mesure à la publication de la Bible polyglotte de Londres. Nous citerons de lui : *De benedictione patriarchæ Jacobi* (Oxford, 1728, in-4°); *De antiquitate, elegantia et utilitate linguæ arabicæ* (1739, in-4°); *De usu dialectorum orientalium* (1748, in-4°); *Observations sur quelques passages du livre des Proverbes* (Oxford, in-4°), ouvrage posthume.

HUNT (Henri), célèbre agitateur anglais, né à Wittington (Wiltshire) en 1773, mort en 1835. Il était fils d'un fermier, qui le laissa, en mourant (1797), possesseur d'une belle fortune. Lorsque, en 1801, l'Angleterre fut menacée d'une invasion française, Hunt mit sa fortune à la disposition du gouvernement, dans le cas où cet événement se réaliserait, déclara qu'il était prêt à s'équiper avec trois de ses gens pour le service de la cavalerie, fut appelé à un des premiers grades dans la milice provinciale (*yeomanry*), commandée par lord Bruce, eut bientôt après des démêlés avec ce personnage, qu'il provoqua en duel, et, pour ce fait, fut condamné à 100 livres sterling d'amende et à six semaines d'emprisonnement. Ce fut en prison que Hunt se lia avec deux ardents radicaux, Waddington et le conseiller Clifford, privés de leur liberté pour avoir proclamé la nécessité de réformer la constitution anglaise. En sortant de prison, Hunt était complétement entré dans leurs vues et décidé à devenir l'apôtre, l'infatigable propagateur d'une réforme dont le but principal était de rendre les parlements annuels, d'en faire nommer les membres par le suffrage universel, d'obtenir la réduction de l'armée permanente, de la liste civile, la suppression des sinécures, etc. « Une voix éclatante, de la chaleur, la faculté de présenter ses idées sous des images et dans des termes appropriés aux habitudes et à la sensualité de la multitude, l'appelaient naturellement, dit la *Biographie des contemporains*, à se charger de cet emploi, qui lui valut bientôt la plus grande popularité. » Hunt fit une propagande active dans les classes populaires, et provoqua de nombreux meetings. Dans une de ces assemblées tumultueuses, tenue à Manchester en 1819, il y eut des troubles graves, à la suite desquels Hunt fut condamné à deux ans et demi de prison. Sa candidature à la Chambre des communes, posée sans succès depuis 1812, à chaque élection, réussit après la révolution de Juillet 1830, dont le contre-coup s'était fait ressentir en Anglterre; mais il ne siégea au Parlement que jusqu'à la fin de la session de 1831. On le vit ensuite dans les carrefours de Londres, monté sur un phaéton, vendant un cirage dont il se disait l'inventeur, et un *café radical*, fait avec des grains indigènes et dont l'usage devait affranchir les consommateurs des droits dont étaient frappés les cafés exotiques.

HUNT (James-Henri Leigh), célèbre poëte et critique anglais, né à Southgate (Middlesex) en 1784, mort en 1859. Son père, qui habitait Philadelphie au moment où éclata l'insurrection des colonies de l'Amérique du Nord contre la métropole, se prononça en faveur de l'Angleterre et se rendit alors dans ce pays. Elevé à Cambridge, le jeune Hunt composa, dès le collége, des pièces de vers, que son père publia sous le titre de *Juvenilia* (1801). Peu après, il travailla chez un avocat, fut ensuite commis au ministère de la guerre et employa ses loisirs à écrire, pour le journal hebdomadaire les *Nouvelles*, des articles de critique théâtrale dont le succès fut très-grand. En 1808, Hunt abandonna la carrière administrative pour fonder l'*Examiner*, journal indépendant et très-libéral, qui devint bientôt un des principaux organes du parti whig. Considéré par les tories comme un adversaire très-dangereux, il se vit en butte à plusieurs poursuites, fut acquitté deux fois, puis condamné, avec son frere John, pour une phrase regardée comme irrévérencieuse pour le prince de Galles, à deux ans de prison et à 12,500 fr. d'amende. Après l'expiration de sa peine, il continua à écrire dans son journal avec le même esprit d'indépendance. A cette époque, il était en relation avec la plupart des grands littérateurs du jour : l'auteur de *Childe Harold*, Hazlitt, Smith, Keats, Shelley, Coleridge, Lamb, etc. En 1821, le triomphe des tories mettant en péril la cause de la liberté, Hunt, sur l'invitation de Byron, céda la direction de l'*Examiner* pour fonder un organe réformiste : le *Libéral*. Mais le mauvais état de ses affaires, les tracasseries dont il fut l'objet de la part du gouvernement, le décidèrent à quitter l'Angleterre et à se rendre en Italie, où il passa quatre ans, étudiant le pays, les mœurs et la littérature.

A son retour en Angleterre, il résuma ses travaux dans des recueils périodiques, tels que le *Literary Examiner* (1817), le *Companion* (1828), le *Tatler* (1830-1832) et le *London Journal* (1834-1835), où il se fit enfin connaître comme un des écrivains les plus châtiés et l'un des critiques les plus autorisés de l'Angleterre. En 1847, lord John Russell lui fit accorder une pension de 5,000 fr., et il passa le reste de sa vie dans la retraite, toujours occupé de littérature.

Hunt fut un des écrivains les plus honorables et les plus honorés de la littérature anglaise contemporaine. Littérateur instruit, homme de goût, ses critiques impartiales sont empreintes de bienveillance plutôt que d'âcreté; on sent qu'il conseille au lieu de chercher à nuire, exemple que ses contemporains devraient bien suivre. Dickens a dit, en parlant du profond amour de l'humanité que reflètent ses œuvres : « C'est l'ami du genre humain ! » Ses principaux ouvrages sont : la *Fête des poëtes* (1814); la *Chute de la liberté* (1815); *Bacchus en Toscane*, traduction du poëme italien de Redi; *Héro et Léandre;* l'*Histoire de Rimini*, un des plus beaux récits poétiques de la langue anglaise depuis Dryden (1816); *Ultra crepidarius*, satire contre Gifford (1819); *Amyntas*, conte des forêts, imité du Tasse (1820); *Souvenirs de lord Byron* (1828); *Sir Ralph Esher*, autobiographie supposée d'un gentilhomme de la cour de Charles II (1832); le *Capitaine épée et le capitaine plume*, poëme (1839); la *Légende de Florence*, drame en cinq actes, joué avec succès sur le théâtre de Covent-Garden, et qui est, dit-on, la pièce préférée de la reine Victoria (1840); le *Palefroi*, poëme (1842); *Hommes, femmes et livres*, recueil de la plupart de ses articles de critique (1847); la *Ville* (1848); *Autobiographie* (1850); la *Religion du cœur* (1853); *Histoires en vers* (1855); la *Vieille cour*, *Causeries de table*, la *Feuillée*, choix de pièces originales et d'imitations; le *Voyant; Esprit et bon sens; Un livre pour un coin; Une coupe de miel du mont Hybla; Lectures pour les chemins de fer.*

HUNT (Thornton), publiciste anglais, fils du précédent, né en 1810. Il étudia d'abord la peinture, qu'il abandonna pour entrer dans le journalisme, commença par s'occuper de critique d'art, prit successivement part à la rédaction de plusieurs feuilles libérales et alla se fixer à Londres, en 1840. Depuis lors, il a fait paraître, sous le voile de l'anonyme, un grand nombre d'articles dans les principaux journaux de Londres et publié des brochures sur diverses questions d'économie politique. On a de lui, sous le titre : le *Frère de lait* (1845, 3 vol.), un roman historique qui retrace des événements dont l'Italie et Venise ont été le théâtre au XIVe siècle.

HUNT (William), peintre anglais, né à Londres en 1790, mort en 1864. Il devint un des membres les plus distingués de la Société des peintres aquarellistes. Ses tableaux, dans lesquels il s'est attaché à reproduire des sujets de genre, des intérieurs, des fleurs et des fruits, sont extrêmement remarquables par l'éclat et le charme du coloris. On cite parmi les toiles qui ont fondé la réputation de ce peintre : les *Vagabonds au logis;* le *Lourd sommeil;* l'*Ecole du dimanche des jeunes filles, Ce qu'il vous plaira;* le *Corridor jaune; Effet de loupe; Branches de lilas; Pêches et grappes; Fleurs sauvages;* le *Panier de prunes*, etc.

HUNT (Robert), physicien anglais, né à Devonport en 1807. Devenu secrétaire de la Société polytechnique de Cornouailles, il s'attacha à l'étude des gisements métallifères de ce pays, devint ensuite professeur à l'Ecole des mines, puis fut nommé, sur la recommandation de La Bèche, conservateur du musée géologique de Londres. On doit à ce savant d'intéressants travaux sur les rapports de la chaleur et de la lumière avec le règne végétal, sur l'action chimique exercée par les rayons solaires, sur la photographie, qu'il a enrichie de divers procédés, etc. M. Hunt s'est attaché à vulgariser la science dans des ouvrages estimés, dont les principaux sont : *Recherches sur la lumière* (Londres, 1844); la *Poésie de la science* (Londres, 1848); *Panthée* ou l'*Esprit de la nature* (1849); *Traité de physique élémentaire* (1850); *Manuel de photographie* (1854); *Essai sur la science* (1855); *Traité de mécanique*, etc. M. Hunt a publié, en outre, divers mémoires dans les *Transactions* de l'Association britannique, et fait sur les sciences de nombreuses lectures publiques.

HUNT (William-Holman), peintre anglais, un des chefs de l'école des préraphaélites, né à Londres en 1827. Elève de l'Académie de sa ville natale, il commença à attirer l'attention en exposant : le *Docteur Rochecliffe célébrant le service divin dans la campagne de Jocelin Joliffe, à Woodstock* (1847); la *Fuite de Madeleine et de Porphyre* (1848), tableau dont le sujet a été pris dans la *Sainte Agnès* du poëte Keats; *Rienzi jurant d'obtenir justice pour la mort de son jeune frère* (1849), tiré du *Rienzi* de Bulwer. A partir de 1850, M. Hunt changea complétement sa manière et devint, avec Millais, le fondateur de l'école des préraphaélites, dont le but est de reprendre les traditions de l'art avant la Renaissance, d'étudier la nature telle qu'elle est, et de s'attacher à rendre la réalité sous sa forme la plus naïve et la plus crue, avec l'exactitude la plus minutieuse, même dans ses détails les plus microscopiques. C'est à ce genre que se rattachent les tableaux suivants, qui ont fondé la réputation de l'artiste : *Une famille bretonne convertie cachant un apôtre chrétien* (1850); le *Pasteur mercenaire* (1852); *Valentin enlevant Sylvie à Protée; Claudio et Isabella; Nos plages anglaises*, études des plaines d'Hastings; la *Lumière du monde* et le *Réveil de la conscience*, peintures mystiques. M. Hunt envoya, en 1855, à l'Exposition universelle de Paris, trois tableaux : la *Lumière du monde*, les *Moutons égarés* et *Claudio et Isabella*, qui eurent un grand succès de curiosité, et qui frappèrent surtout le public par leur aspect étrange, par leur choquante originalité. On y trouve une extrême variété de mouvement, une grande puissance d'expression; mais la couleur est négligée et généralement l'expression manque de charme. Ce qui frappe surtout dans ces toiles, c'est le fini prodigieux du rendu, le soin qu'a mis l'artiste à exprimer le vrai dans ses détails les plus intimement étudiés. Il en résulte que les détails prennent cette importance exagérée que le microscope donne aux objets et qu'un brin d'herbe attire autant l'œil qu'un arbre. « Singulier phénomène ! dit Théophile Gautier. Il n'y a peut-être pas au Salon une toile déconcertant le regard autant que les *Moutons égarés* de Hunt; le tableau qui paraît le plus faux est précisément le plus vrai. » Depuis cette époque, M. Hunt a envoyé à l'Exposition universelle de 1867 un tableau exécuté dans le même style, et intitulé : *Après le coucher du soleil en Egypte.*

HUNTE, rivière de Prusse, province de Hanovre. Elle prend sa source près d'Osnabruck, passe à Diepholz, entre dans le grand-duché d'Oldenbourg, baigne Oldenbourg, forme le lac de Dummen et se jette dans le Weser, par la rive gauche, après un cours de 180 kilom.

HUNTEN (François), compositeur allemand, né à Coblentz en 1793. Il se rendit à Paris en 1819, où il fut admis au Conservatoire, et reçut les leçons de Pradher et de Reicha. M. Hunten s'adonna ensuite à l'enseignement du piano, et composa un nombre vraiment incroyable de fantaisies, d'airs variés et de bagatelles pour les débutants. On lui doit, en outre, des compositions d'un mérite plus sérieux, notamment un trio pour piano, violon et violoncelle; un duo pour piano et violon, etc. En 1835, M. Hunten a quitté Paris pour regagner Coblentz, qu'il habite encore en ce moment.

HUNTER s. m. (eunn-terr — mot angl. formé de *to hunt*, chasser). Cheval de chasse, ordinairement demi-sang, qui est parfaitement exercé à franchir les obstacles : *Les meilleurs* HUNTERS *viennent d'Irlande. Les* HUNTERS *sont d'excellents chevaux de steeple-chase.*

HUNTER (Robert), écrivain anglais, mort en 1734. Il fut successivement lieutenant gouverneur de la Virginie en 1708, gouverneur de New-York, où il conduisit deux mille colons du Palatinat en 1710, et enfin gouverneur de la Jamaïque en 1728. Hunter est auteur d'une *Lettre sur l'enthousiasme*, attribuée par erreur à Swift, puis au comte de Shaftesbury, et qui a été traduite en français par Samson (La Haye, 1709). On lui attribue un écrit bouffon intitulé *Audroboros.*

HUNTER (William), médecin anglais, né à Kilbridge (Ecosse) en 1718, mort à Londres en 1783. Destiné d'abord au ministère ecclésiastique, il passa cinq ans à l'université de Glascow et devint l'ami de Cullen, qui l'accueillit dans sa maison et lui donna pendant trois ans des leçons de médecine. Il étudia ensuite sous Monro à Edimbourg, et sous Douglas à Londres. En 1744, il succéda à Sharpe comme professeur d'anatomie d'une société de chirurgiens de marine, et devint en 1747 membre de la corporation des chirurgiens. Il fut ensuite nommé successivement aide-chirurgien à l'hôpital Saint-George, accoucheur à l'hôpital de la Maternité, médecin extraordinaire de la reine, et membre de la Société royale de Londres. Il a laissé, outre un grand nombre de *Mémoires* insérés dans les *Philosophical Transactions*, un ouvrage remarquable intitulé : *Anatomy of the human gravid uterus* (1775, in-fol., avec 34 planches représentant les objets de grandeur naturelle). Si William Hunter fut inférieur à son frère (v. l'article suivant) sous le rapport du génie, il n'eut pas la plupart des défauts de celui-ci. Excellent professeur, écrivain clair et élégant, il se fit une grande réputation comme médecin accoucheur, et l'obstétrique lui est aussi redevable que la chirurgie l'est à John. Les deux frères ont non-seulement perfectionné la pratique de leur art, mais encore ils l'ont mis sur la voie d'un progrès rapide, en appliquant les principes scientifiques de la physiologie à ce qui n'était en quelque sorte avant eux qu'un art mécanique.

HUNTER (John), célèbre chirurgien et anatomiste anglais, frère du précédent, né à Kilbridge, près de Glascow, en 1728, mort en 1794. Orphelin de bonne heure, il reçut une éducation très-négligée. D'abord apprenti chez un de ses beaux-frères, qui était tourneur à Glascow, il vint à Londres en 1748 offrir à son frère, déjà célèbre, ses services comme aide dans les salles de dissection, et se mit à étudier l'anatomie avec une telle ardeur que dès l'année suivante il fut en état de devenir l'élève de Cheselden à l'hôpital de Chelsea. Il passa ensuite à l'hôpital de Saint-Barthélemy (1751), puis à celui de Saint-George (1754). La même année, son frère le prit comme suppléant pour ses cours d'anatomie, et il enseigna ainsi jusqu'en 1759, où ses travaux continuels sur l'anatomie, l'anatomie comparée et la physiologie commencèrent à affecter sa santé assez sérieusement pour le forcer à changer de climat. Il demanda et obtint une commission de chirurgien de marine, assista, en cette qualité, au siége de Belle-Isle-en-Mer (1761), et, après avoir fait quelques autres campagnes, revint à Londres en 1763. Il commença alors à exercer la pratique de son art; mais, au début, la rudesse de ses manières et son manque d'éducation nuisirent beaucoup à son succès. Il s'en affecta peu, continua ses travaux et ses études, et, pour subvenir aux dépenses qu'elles nécessitaient, ouvrit des cours publics sur l'anatomie et la chirurgie. Chaque année ajoutait à sa réputation. Il fut nommé successivement membre de la Société royale de Londres (1767), chirurgien de l'hôpital Saint-Paul (1768) et chirurgien extraordinaire du roi (1778). Au nombre de ses élèves fut Jenner, l'inventeur de la vaccine, avec lequel il demeura jusqu'à la fin de sa vie dans la liaison la plus étroite.

Les travaux de Hunter sur les diverses branches de la biologie sont considérables. L'un des premiers, peut-être, il comprit toute l'importance de la méthode de comparaison en anatomie et en physiologie. « Il ne s'est pas tenu, dit M. Segond, comme Claude Perrault et Daubenton, à l'étude des vertébrés, et dans les 500 espèces environ qu'il a anatomisées on compte, d'après les manuscrits étudiés par Richard Owen, 42 mollusques et 60 espèces d'animaux articulés. Il n'a pas été, d'ailleurs, un simple collecteur de faits, et les nombreux essais de classification qu'il a voulu fonder sur le système nerveux, les organes génitaux, le cœur, le poumon, démontrent assez la tendance philosophique de ses recherches. »

John Hunter signala le premier ce fait, que chez les oiseaux l'air qui pénètre dans les poumons se répand non-seulement dans les cellules aériennes, mais encore jusque dans l'intérieur des os. Il constata que les animaux dits à sang froid ont une température propre, qui est généralement supérieure de quelques degrés à celle du milieu ambiant. Il donna la description anatomique de l'organe de l'ouïe chez les poissons, décrivit pour la première fois la terrible maladie connue sous le nom de phlébite, perfectionna la méthode instituée par Anel pour la cure des anévrismes, fit connaître en détail les organes électriques du gymnote, etc. Son *Histoire naturelle des dents* (1771) fait encore autorité aujourd'hui; son *Traité de la maladie vénérienne* (1786) est le meilleur que l'on ait publié jusqu'à notre siècle sur cette maladie; son *Traité du sang et de l'inflammation* (1794, 2 vol. in-8°) peut être considéré comme un des ouvrages qui ont créé la physiologie pathologique. John Hunter semble avoir pressenti la théorie actuelle des arrêts de développement, comme on peut le voir par la phrase suivante trouvée dans ses manuscrits par M. Richard Owen : « Si nous pouvions suivre les développements successifs des diverses parties de l'économie depuis leur première apparition jusqu'à leur entier achèvement chez les animaux les plus parfaits, nous pourrions probablement les comparer au mode d'organisation de quelques-uns des animaux imparfaits appartenant à chaque ordre de la création; en d'autres mots, si nous prenons une série d'animaux depuis le plus imparfait jusqu'au plus parfait, nous y trouverons probablement un animal imparfait correspondant à chaque période de développement du plus parfait. » Hunter dépensait pour ses expériences et ses collections tout l'argent qu'il gagnait dans sa pratique. Il laissa en mourant un musée qui lui avait, dit-on, coûté plus de 70,000 livres sterling (1,750,000 fr.), et qui ne fut acheté par l'Etat que 15,000 livres sterling (375,000 fr.). La description qu'Owen a donnée de ce musée, sous le titre de *Catalogus of Huntarian Museum*, suffit pour faire apprécier l'importance et l'étendue des travaux de ce célèbre anatomiste. Sa collection, lorsqu'il mourut, se composait de plus de 10,000 préparations pour servir à l'explication de l'anatomie de l'homme, de l'anatomie comparée, de la physiologie, de la pathologie et de l'histoire naturelle. Les *Œuvres complètes* de Hunter, précédées de sa vie par Chalmers, ont été traduites en français par Chassaignac et Richelot (Paris, 1843, 4 vol. in-8°).

HUNTER (Alexandre), médecin et agronome écossais, né à Edimbourg en 1733, mort à York en 1809. Il exerça la pratique de son art dans plusieurs villes, prit part à la fondation de l'hôpital des fous, à York, devint membres des Sociétés royales de Londres et d'Edimbourg, et concourut en 1770 à la création d'une Société agricole, dont il a publié les travaux, de 1803 à 1808, sous le titre d'*Essais*

géorgiques (6 vol. in-8°). Nous citerons de lui : *Observations sur la nature et le mode de traitement de la phthisie pulmonaire* (Londres, 1793, in-4°) ; *Essais sur des cas de démence; Nouvelle méthode pour faire venir du blé pendant une série d'années sur la même terre* (1796) ; *Exposé d'un plan pour établir une taxe égale et universelle* (1797).

HUNTER (William), médecin et orientaliste écossais, né à Montrose en 1752, mort en 1815. Reçu docteur en 1777, il fut d'abord chirurgien à bord d'un vaisseau, puis passa au service de la Compagnie des Indes (1781), se rendit au Bengale, fut envoyé à l'île de Java en qualité d'inspecteur général des hôpitaux, et devint professeur et examinateur du collége de Calcutta (1784-1794) et secrétaire de la Société asiatique (1794-1808). Il se disposait à retourner en Europe lorsque la mort vint le frapper. Hunter avait fait une étude approfondie des langues et de la littérature de l'Inde. Outre d'intéressants et savants mémoires sur la médecine, l'histoire naturelle, etc., insérés dans les *Asiatic Researches* et dans d'autres recueils périodiques, on a de lui des ouvrages estimés : *A concise account of the kingdom of Pegu* (Calcutta, 1784, in-8°), trad. en français par Langlès, sous le titre de *Description du Pégu et de l'île de Ceylan* (Paris, 1793, in-8°); *An essay on the diseases incident to Indian seamen, or Lascars, on long voyages* (Calcutta, 1804, in-fol.), traité sur une maladie qui frappe les Lascars et qui offre de grandes analogies avec le scorbut; *Mujmua-i shumsi, or A concise view of the Copernican system of astronomy by Maulawi abul Khuer* (Calcutta, 1807), et un excellent *Dictionnaire indoustani-anglais* (Calcutta, 1808, 2 vol. in-4°).

HUNTER (mistress Rachel), femme poëte et romancière anglaise, née à Londres en 1754, morte à Norwich en 1813. A une vive intelligence naturelle et à beaucoup d'esprit elle joignit une éducation très-soignée. Rachel épousa un riche négociant portugais, qui la laissa veuve après dix ans de mariage. De bonne heure adonnée à la littérature, lisant beaucoup les poëtes et les romanciers, elle ne se hasarda cependant à devenir auteur que vers 1795, à l'âge de quarante-six ans. Ses œuvres sont d'un style très-correct et très-pur; l'intrigue en est fort bien menée, la morale en est très-saine; mais elles manquent d'originalité.

Lady Hunter a beaucoup écrit. Voici les titres de ses principaux ouvrages: *Lætitia* ou le *Château sans spectres* (1801, 4 vol. in-12); *Histoire de la famille Grubthorpe* (1802, 3 vol.); *Lettres de mistress Palmerston à sa fille* (1803, 3 vol.); le *Legs inattendu* (1804, 2 vol. in-12); *Poésies* (1 vol. in-8°); les *Amusements des génies* (1805); *Lady Maclairn* ou la *Victime de la scélératesse* (1806, 4 vol. in-12); *Annales d'une famille* ou la *Sagesse mondaine* (1807, 3 vol. in-12); la *Maîtresse d'école* (1810, 2 vol.), etc., etc.

HUNTER (Joseph), historien anglais contemporain, né à Sheffield vers 1790. D'abord ministre presbytérien à Bath, il devint en 1833 sous-commissaire des archives publiques. Outre un grand nombre de chartes et de documents précieux, il a publié plusieurs œuvres originales : *Rapports de la ville de Bath avec la littérature et la science en Angleterre; Histoire du comté de Hallam; Glossaire du comté de Hallam; Bibliothèques des monastères anglais; Histoire et topographie du doyenné de Doncaster dans le Yorkshire méridional;* la *Vie, les études et les écrits de Shakspeare*, et différents autres ouvrages sur l'archéologie et l'histoire ecclésiastique.

HUNTER (Jean-Dunn), aventurier américain, né vers 1798, mort, croit-on, avant 1830. Il publia, sous le titre de : *Mœurs et coutumes de plusieurs tribus indiennes qui vivent à l'ouest du Mississipi, et détails sur le sol, le climat et les productions végétales, ainsi que sur la médecine des Indiens* (Philadelphie, 1823, in-8°), un ouvrage dans lequel il raconte que, enlevé fort jeune par des Indiens, il vécut au milieu d'eux jusqu'en 1817, et où il consigne les observations faites par lui pendant son long séjour parmi les sauvages. Cet ouvrage eut un brillant succès, qu'interrompit un incident imprévu : « Un Français établi à Philadelphie, dit Eyriès, M. P.-E. Duponceau, qui s'occupait depuis longtemps de recherches sur les idiomes des peuples aborigènes de l'Amérique du Nord, étant allé à New-York, y vit par hasard Hunter. Celui-ci vint ensuite à Philadelphie, où il eut plusieurs entretiens avec le philologue français. Il en résulta, pour ce dernier, la conviction que Hunter était un imposteur, ignorant les langues qu'il prétendait savoir; il le lui dit à lui-même et énonça son opinion dans un journal. » Hunter, voyant gronder l'orage, partit pour l'Angleterre, où il fut parfaitement accueilli et comblé de présents. De retour aux Etats-Unis, il vit reproduire contre lui les accusations formulées par Duponceau, se rendit au Mexique, passa de là au Texas, prit part à la guerre de l'indépendance, et, depuis lors, on n'a plus entendu parler de lui. « Le tableau de la vie errante des tribus de l'Amérique du Nord, dit Eyriès, prouve que Hunter avait vécu avec elles, mais pas aussi longtemps qu'il a voulu le faire croire, et l'on reconnaît beaucoup de traits empruntés à d'anciennes relations. Il suppose parfois aux Indiens des notions que ces peuples ne possèdent pas. »

HUNTER (Robert-Mercer-Taliaferro), homme politique américain, né en Virginie en 1809. Il commença par exercer la profession d'avocat, devint, en 1837, membre du Congrès, où il se prononça en faveur du libre échange, et fut nommé, en 1847, membre du sénat. Hunter ne tarda pas à se signaler en combattant toutes les mesures qui pouvaient atténuer l'odieuse institution de l'esclavage, vota la loi draconienne sur les esclaves fugitifs et s'opposa à l'abolition du trafic des noirs dans la Colombie. Devenu président du comité des finances (1850), il contribua activement à la nomination des présidents Pierce (1852) et Buchanan (1856), fut réélu au sénat en 1858, et continua à jouer un rôle important dans les affaires publiques. Lorsque la guerre civile éclata (1861), il se prononça en faveur des Etats du Sud, qui voulaient le maintien de l'esclavage, fut expulsé du congrès de Washington (1861), et reçut du président des confédérés, Jefferson Davis, le poste de secrétaire d'Etat. Peu après, il passa en Europe dans le but d'y chercher des appuis pour la cause du Sud, fut, à son retour, élu président du sénat confédéré siégeant à Richmond (1862), et remplit, l'année suivante, une mission diplomatique au Mexique. Après la défaite complète des sécessionnistes, M. Hunter rentra dans la vie privée.

HUNTER (David), général américain, né vers 1818. Lorsque, en 1861, la guerre civile éclata aux Etats-Unis, il s'empressa d'offrir ses services au président Lincoln, reçut le commandement de l'armée du Mississipi, prit, en mars 1862, la direction des opérations militaires dans les Carolines, la Géorgie, la Floride, s'empara du fort Pulaski et porta le premier coup à l'esclavage en affranchissant par décret les esclaves de la Floride, de la Géorgie et de la Caroline du Sud (9 mai 1862). Mais le président Lincoln, ayant trouvé ce décret prématuré, l'annula. Hunter, résolu à provoquer une rapide émancipation des esclaves, leva un régiment de nègres, disposés à combattre leurs anciens maîtres, et annonça au gouvernement de Washington qu'il aurait sous peu un corps de 50,000 hommes, composé d'anciens esclaves. Ces mesures hardies excitèrent naturellement un vif mécontentement chez les confédérés, qui protestèrent, et bientôt après, le 1er janvier 1863, le président Lincoln, trouvant qu'il était temps d'en finir avec l'odieuse institution qui déshonorait la grande république américaine, proclama libres les esclaves de tous les Etats révoltés. A partir de cette époque, le général Hunter n'a joué qu'un rôle effacé dans la terrible guerre qui devait finir par l'anéantissement de l'esclavage aux Etats-Unis.

HUNTÉRIE s. f. (eunn-té-ri; *h* asp. — de *Hunter*, sav. angl.) Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des apocynées, tribu des plumériées, dont l'espèce type croît au Bengale.

HUNTHERUS ou **HONTHERUS** (Jacques), écrivain suédois, né dans l'Uppland. Il vivait dans la première moitié du XVIIe siècle, voyagea en Hollande, en Angleterre, où il se fit, dit-on, catholique, en France (1623), où il entra en relation avec Grotius, puis devint secrétaire impérial à la diète de Ratisbonne. On a de lui, sous le titre de : *Epistolæ miscellaneæ, ornata sententiarum concinnitate vestitæ, etc.* (Vienne, 1631), des lettres pleines d'esprit et d'anecdotes piquantes adressées à plusieurs personnages illustres de France, de Suède et d'Allemagne.

HUNTINGDON, ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de même nom, à 91 kilom. N. de Londres, sur la rive gauche de l'Ouse; 6,254 hab. Brasseries, manufactures diverses; commerce important de laine, de blé, de houille et de bois. Une station romaine, la *Duropilons* d'Antonin, occupait autrefois l'emplacement de la ville actuelle ou celui du faubourg Godmanchester. En 917, on y bâtit un château dont il existe encore quelques vestiges. Mais la gloire de Huntingdon est d'avoir été le berceau d'Olivier Cromwell. Des quinze églises que la ville possédait avant la Réformation, il n'en reste plus que deux : celle de Sainte-Marie, qui contient les tombes des Sayers, et celle de Tous-les-Saints, où l'on visite avec intérêt les tombes des ancêtres de Cromwell. Huntingdon possède un hôtel de ville, des salles de réunion, une prison, un théâtre, un hippodrome, plusieurs établissements d'éducation. Une chaussée et des ponts la relient à Godmanchester, qui se trouve sur la rive opposée de l'Ouse. Aux environs se voit *Hinchinbrook House*, ancienne résidence d'Olivier Cromwell, oncle du Protecteur, habitée aujourd'hui par le comte de Sandwick. ‖ Le comté de Huntingdon, division administrative de l'Angleterre, est compris entre ceux de Northampton au N. et à l'O., de Bedford au S., et de Cambridge à l'E. C'est un des plus petits comtés de l'Angleterre; il a 1,000 kilom. carrés de superficie et une population de 64,297 hab. Ch.-l., Huntingdon; villes principales, Saint-Ives et Ramsey. Une plaine onduleuse et fertile couvre les parties méridionale et occidentale du comté. La partie N.-E. est couverte de marais et de lacs, que le drainage a transformés en prairies sur plusieurs points. L'Ouse, rivière navigable, traverse ce comté au S.-E., et le Nene forme sa limite au N.-O. Le *stilton*, fromage du comté de Huntingdon, est le plus fin des fromages d'Angleterre. Le territoire de ce comté était jadis occupé par les *Icènes*. ‖ On trouve dans les Etats-Unis d'Amérique plusieurs villes et bourgs qui portent le même nom : dans l'Etat de Pensylvanie, sur la Juniata, à 265 kilom. N.-O. de Philadelphie; 4,700 hab. Dans le Connecticut, sur la rive droite de l'Housatonick, à 61 kilom. S.-O. de Hartford; 3,000 hab. Dans l'Etat de New-York, sur le détroit de Long-Island; 3,600 hab., etc.

HUNTINGTON (Robert), orientaliste et théologien anglais, né à Deorhyst, comté de Glocester, en 1636, mort à Dublin en 1701. Nommé, en 1670, chapelain de la factorerie anglaise d'Alep, il recueillit beaucoup de matériaux importants pour ses études, revint en Angleterre en 1688 et devint successivement régent du collége de la Trinité à Dublin, recteur de Hallingburg (1692), enfin évêque de Raphoe (Irlande). On n'a d'Huntington qu'un mémoire inséré dans les *Transactions philosophiques*, sous ce titre : *Lettres de Dublin concernant les colonnes de porphyre en Egypte*. Sa réputation vient principalement des nombreux manuscrits coptes, syriaques, grecs et arabes qu'il rapporta de ses voyages, manuscrits qui donnèrent de précieux renseignements sur diverses sectes religieuses de l'Orient.

HUNTINGTON (Guillaume HUNT, connu sous le nom D'), fameux sectaire méthodiste anglais, né dans le comté de Kent en 1774, mort en 1813. Successivement garçon de ferme, laquais, jardinier, porteur de charbon, il avait mené une vie des plus misérables, lorsque, exalté par la lecture de la Bible, il crut avoir des visions, entra dans la secte des méthodistes et se livra à la prédication, d'abord à Thames-Ditton et dans les paroisses environnantes, puis à Londres. Ce fut là qu'il fonda la secte connue sous le nom de *huntingtonianisme*. Selon cette secte, les élus ou prédestinés ne peuvent pécher ou, plutôt ils pèchent impunément, attendu que leur salut est assuré de toute éternité dans la pensée de Dieu. Ses prédications éloquentes, les vives polémiques auxquelles il se livra augmentèrent bientôt sa réputation et le nombre de ses adhérents. Ces derniers élevèrent par souscription, à Londres, la chapelle de la Providence, dont ils firent don à Huntington. Ce sectaire trancha à plusieurs reprises du prophète, mais sans aucun succès. Bien qu'il usât fréquemment de charlatanisme, il n'en avait pas moins, paraît-il, une piété sincère et une confiance inébranlable dans la Providence. Il n'avait pas encore quarante ans lorsqu'il mourut. On a de lui des *Sermons* au style incorrect, mais pleins de verve et d'une étonnante fécondité de tours, des *Dissertations*, des *Traités de controverse*, des *Lettres* nombreuses et intéressantes, des *Poésies* médiocres. Ses *Œuvres* ont été recueillies en 20 vol. in-8°.

HUNTINGTON (Jedediah-William), poëte et romancier américain, né en 1814. Il se fit recevoir docteur en médecine, puis embrassa le ministère évangélique (1849), parcourut ensuite une partie de l'Europe, habita pendant plusieurs années l'Italie, et, de retour aux Etats-Unis, se convertit au catholicisme. Depuis lors, il a dirigé un *Magazine* à Baltimore et est devenu rédacteur en chef d'un journal politique et littéraire à Saint-Louis, dans le Missouri. Il s'est fait connaître par des *Poésies* (1847) et par des romans : *Alice* ou la *Nouvelle Una* (Londres, 1849); la *Forêt*, faisant suite au précédent; *Alban, histoire du nouveau monde* (2 vol. in-12), plusieurs fois réédité.

HUNTINGTON (Daniel), peintre américain, né à New-York en 1816. Après avoir suivi les leçons du professeur Morse, il s'est rendu en Europe, où il a visité successivement, pour se perfectionner dans son art, l'Angleterre, la France, l'Italie et la Suisse. Depuis lors, il s'est fixé à New-York, où il a exécuté un assez grand nombre de tableaux historiques. On cite, parmi les plus remarquables : le *Maître d'école; Jane Grey à la Tour de Londres; Henri VIII et Catherine Parr;* la *Foi et l'Espérance;* les *Saintes femmes au sépulcre;* l'*Arrêt de mort de Jane Grey;* l'*Evêque Ridley dénonçant la princesse Marie;* la *Cour républicaine de Washington*, qui a figuré à l'Exposition universelle de 1867.

HUNTLEY, bourg et prov. d'Ecosse, comté et à 56 kilom. N.-O. d'Aberdeen, sur la petite péninsule formée par le confluent du Deveron et de la Bogie; 3,000 hab. Fabrication active de toiles et de lainages; brasseries importantes; blanchisseries renommées. Ruines d'anciens châteaux.

HUNTLEY (marquis DE), célèbre famille écossaise. V. GORDON.

HUNTSVILLE, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat d'Alabama, à 270 kilom. N. de Cahawba, sur la ligne du chemin de fer de Winchester à Alabama; 15,000 hab. Important commerce de coton. Siége d'un des tribunaux d'arrondissement de la cour suprême des Etats-Unis.

HUNYAD (COMITAT DE), ancienne division administrative de l'empire d'Autriche, dans la Transylvanie, l'un des onze comitats des pays hongrois, entre ceux de Zarand et de Weissembourg inférieur au N. et au N.-E., la Valachie au S. et au S.-E., les comitats hongrois d'Arad et de Kassova à l'O. Superficie, 5,852 kilom. carrés; 147,000 hab. Ch.-l., Nagy-Enyed. Il forme actuellement la presque totalité du cercle de Broos.

HUNYADE (Jean), woïwode de Transylvanie. V. HUNIADE.

HUNYG, roi mexicain de Tecpan-Atitlan, mort en 1519, cinq ans avant l'arrivée des Espagnols. L'histoire du règne de ce prince a été écrite par son petit-fils Francisco-Ernandez Arana Xahila. « Cette chronique, continuée jusqu'en 1597, est, dit Ferdinand Denis, l'un des livres précieux dont l'étude répandra quelque lumière sur des annales qui assignent à la civilisation du nouveau monde la plus antique origine. »

HUON s. m. (u-on; *h* asp. — rad. *huer*). Ornith. Nom vulgaire du chat-huant.

Huon de Bordeaux, chanson de geste, publiée pour la première fois, d'après les manuscrits de Tours, de Paris et de Turin, par MM. F. Guessard et C. Grandmaison (Paris, 1860, 1 vol. in-12). On ne connaît ni l'auteur ni la date de ce poëme, un des meilleurs que nous ait laissés le moyen âge; mais on présume qu'il fut écrit vers l'an 1200, par un trouvère artésien, probablement natif de Saint-Omer. Son dialecte démontre qu'il est, en effet, Artésien, et on le suppose de Saint-Omer parce que le nom de cette ville revient sans cesse sous sa plume.

Voici, en quelques mots, le sommaire d'*Huon de Bordeaux*. Séguin, duc de Bordeaux, mort depuis quatre ans, a laissé deux fils, Huon et Gérard. Ils n'ont pas encore fait hommage de leur fief à Charlemagne. Amaury de la Tour-du-Rivier, un traître, convoite leur héritage et les dénonce comme rebelles au vieil empereur. Celui-ci les mande auprès de lui. Avant d'arriver à Paris, Huon et Gérard tombent dans une embuscade dressée par leur ennemi, qui a mis Charlot, fils de Charlemagne, dans le complot. Charlot blesse l'un des deux frères et Huon le tue. Amaury arrive à la cour avec le cadavre du mort. Colère de Charlemagne; il finit par pardonner; mais, comme pénitence, il impose à Huon une mission lointaine, qui est l'occasion d'aventures sans nombre. Heureusement, il est protégé par Obéron, nain et roi de féerie. Sur le point d'achever sa mission, Huon, trahi par son frère, retombe dans l'infortune; mais le nain Obéron le réconcilie avec Charlemagne, qui lui rend son duché de Bordeaux.

Huon de Bordeaux a eu l'honneur insigne de fournir des sujets à Shakspeare, à Wieland et à Weber, qui l'ont rendu immortel. M. Saint-Marc Girardin trouve Huon, dans sa légende, supérieur à l'œuvre de Wieland : « Soit, dit-il, qu'il s'agisse de peindre l'amour d'Huon et d'Esclarmonde, soit qu'il s'agisse de donner un caractère et un rôle aux êtres merveilleux, l'imagination naïve du vieux conteur l'emporte sur les grâces de Wieland. » *Huon de Bordeaux* a joui, au moyen âge et jusqu'à nos jours, d'une vogue extraordinaire. La version publiée par M. Guessard, qui semble la plus ancienne, est en vers de dix syllabes. Depuis cette rédaction primitive, *Huon de Bordeaux* fut remanié un grand nombre de fois en prose et en vers, et il en existe une multitude d'éditions.

HUON DE VILLENEUVE, trouvère du XIIIe siècle, auteur de romans en vers qui ont joui d'une grande célébrité. On ignore la date de sa naissance et de sa mort; on sait seulement, à quelques vers qui lui sont échappés comme par hasard, qu'il vivait sous Philippe-Auguste. C'est Fauchet qui, le premier, dans ses *Origines de la poésie française*, a découvert le nom de ce poëte, dont les œuvres, très-populaires pourtant, passaient avant lui pour anonymes. Huon de Villeneuve fut un des plus féconds romanciers du moyen âge; on lui doit cinq immenses compositions en vers sur ce que l'on appelle le cycle de Charlemagne. Ce sont : 1° *Regnaut de Montauban*, épopée chevaleresque où le grand empereur, résolu d'assiéger Montauban, déclare qu'il donnera la ville à qui voudra la prendre, et reçoit de ses barons, parlant par la voix de Doon de Nanteuil, un refus obstiné. Tout le monde remarquera la similitude de cet épisode avec le beau poëme d'*Aymerillot*, de la *Légende des siècles*. 2° Les *Quatre fils Aymon*, le plus populaire des romans de Huon de Villeneuve et peut-être de tous les romans chevaleresques; c'est une suite du *Regnaut de Montauban*. 3° *Maugis d'Aigremont*, suite des deux précédents. Maugis est le cousin des quatre fameux fils d'Aymon, et, comme eux, il guerroie à outrance contre l'empereur Charles. Aucune autre composition similaire ne fait mieux comprendre l'engouement que l'on avait alors pour Charlemagne et ses exploits fabuleux; il n'est pas un seul personnage, même secondaire, de ce roman qui n'ait à son tour été chanté et ne forme le sujet d'un poëme. 4° *Bues* ou *Beuves d'Aigremont*. Ce héros est le père de Maugis, et, comme dans les précédentes compositions, il s'agit toujours de guerres féodales entre Charlemagne et ses barons. 5° *Doolin de Mayence*, que le poëte dit avoir imité des *Chroniques de Saint-Denis* :

Les sages clercs adonc, par leur signifiance,
En firent les chroniques qui sont de grant vaillance
Et sont en l'abbaye de Saint-Denis en France;
Puis ont été extraites, par moult belle ordonnance
Du latin en romant, pour donner cognoissance

Des grands faits approuvés et parfaite créance,
Que tous bons à l'ouïr doivent avoir plaisance.

Tout le poëme est écrit, comme en témoigne ce commencement, par longues tirades monorimes; c'est le plus extravagant et le plus bouffon de tous; on y voit Jésus-Christ, les anges et les saints descendre du ciel à la rescousse des chevaliers.

On attribue encore à Huon de Villneuve, mais avec moins de fondement, le poëme intitulé *Cipéris de Vigneaux*, roman d'aventures, en vers, qui ne se rattache pas au cycle carlovingien.

Ses contemporains ont gardé sur ce poëte le plus grand silence, ce qui réduit sa biographie aux seuls titres de ses ouvrages. On ne trouve son nom cité nulle part; lui-même n'a parlé d'aucun de ses rivaux en poésie. Cependant ses poëmes durent avoir, de son vivant comme après sa mort, une grande notoriété, si l'on en juge par les nombreuses éditions qui en furent faites, dès que l'imprimerie fut découverte. Ses romans furent les premiers qui, selon la mode du XIVe siècle, furent *translatés de rime en prose*, et ils furent aussi des premiers livres imprimés en France.

HUOT s. m. (u-o; *h* asp.). Ornith. Syn. de HUETTE.

HUOT (Jean-Jacques-Nicolas), géographe et géologue, conservateur de la bibliothèque de Versailles, né à Paris en 1790, mort à Versailles en 1845. Il est principalement connu comme le collaborateur de Malte-Brun, dont il a refait en entier le *Précis de géographie*, pour le mettre au niveau des découvertes modernes. Nous citerons encore de lui : *Nouveau cours élémentaire de géologie* (1837-1838, 2 vol. in-8o), et atlas; *Nouveau manuel de minéralogie* (1841, 2 vol. in-18); la traduction de *Pomponius Mela*, dans la collection Nisard. Huot a travaillé au *Voyage dans la Russie méridionale et la Crimée*, exécuté sous la direction de A. Demidoff, en 1837; collaboré à *l'Encyclopédie moderne*, à *l'Encyclopédie des gens du monde*, à la *Revue encyclopédique*, au *Bulletin universel des sciences*, et inséré de nombreuses notes et observations dans les *Annales des sciences naturelles*, dans les *Mémoires de la Société Linnéenne de Normandie*, etc.

HUPFELD (Hermann), théologien et orientaliste allemand, né à Marbourg (Hesse électorale) en 1796, mort en 1866. Professeur de théologie et de langues orientales à l'université à partir de 1825, il fut appelé, en 1843, à succéder à G. Gesenius dans la chaire de théologie de l'université de Halle. Ses principaux ouvrages sont : *Exercitationes Æthiopicæ* (Leipzig, 1825); *De rei grammaticæ apud Judæos initiis antiquissimisque scriptoribus* (Halle, 1846); *De antiquioribus apud Judæos accentuum scriptoribus* (Halle, 1846-1847); *De vera festorum apud Hebræos ratione* (Halle, 1851-1852); les *Psaumes* (Gotha, 1855); les *Sources de la Genèse* (Berlin, 1853); les *Derniers livres des psaumes* (Gotha, 1855); la *Théologie théosophique et mythologique et l'explication de l'Écriture sainte de nos jours* (Berlin, 1861).

HUPPARD ou **HUPPART** s. m. (u-par; *h* asp. — rad. *huppe*). Ornith. Espèce d'aigle-autour, qui habite les déserts brûlants de l'Afrique.

HUPPAZOLI (François), un des plus rares phénomènes de longévité, né à Casal (Piémont) en 1587, mort en 1702 (cent quinze ans). Il voyagea en Grèce et dans les Échelles du Levant, acquit une belle fortune dans le commerce, et fut nommé consul de Venise à Smyrne à quatre-vingt-deux ans. La guerre interrompit ses fonctions; mais il put reprendre possession de son consulat à cent douze ans. Sa vie était extrêmement régulière; il se levait et se couchait en même temps que le soleil, partageait son temps entre le travail, la promenade et la société, ne buvait aucune liqueur, ne mangeait que du gibier ou des fruits. Marié cinq fois, il épousa sa dernière femme à quatre-vingt-dix-huit ans et en eut quatre enfants; il en avait déjà quarante-cinq. On prétend que, à l'âge de cent ans, ses cheveux, de blancs qu'ils étaient, devinrent noirs, ainsi que sa barbe et ses sourcils, et qu'à cent douze ans il lui perça deux grosses dents. Il a laissé, en manuscrit : *Journal des événements les plus importants de mon temps* (22 vol. in-fol.).

HUPPE s. f. (u-pe; *h* asp. — lat. *upupa*; gr. *epops*, même sens). Ornith. Genre de passereaux, caractérisé surtout par une double rangée de plumes au-dessus de la tête : *Prises au nid, les* HUPPES *sont susceptibles d'éducation.* (Z. Gerbe.) *La* HUPPE *arrive dans nos contrées au printemps.* (V. de Bomare.) *Les* HUPPES *sont remarquables par la vivacité et la disposition de leurs couleurs.* (V. Meunier.) ‖ Touffe de longues plumes, que certains oiseaux portent sur la tête : *Il y a des oiseaux dont la* HUPPE *est toujours fixe.* (V. de Bomare.) ‖ *Huppe noire*, Espèce de gros-bec, de l'Amérique du Sud.

— **Encycl.** Tous les auteurs, depuis Brisson jusqu'à M. de La Fresnaye, ont réuni les *huppes* avec les promérops et les épimaques, malgré les caractères distincts et presque opposés que ces divers genres présentent, tant dans leur conformation intérieure que dans leurs mœurs et leur genre de locomotion. M. de La Fresnaye est le premier qui ait constitué les *huppes* en une famille distincte. Depuis lors, cette division a été adoptée par tous les naturalistes comme étant la seule admissible. Les *huppes*, en effet, réunissent des habitudes tout à fait terrestres à des pieds de marcheurs, et diffèrent essentiellement des passereaux. Malgré les rapports de leur bec grêle et courbé avec celui des épimaques et des souï-mangas, elles ne peuvent être groupées avec ces méliphages; elles doivent constituer une famille à part, tout à fait distincte, par ses mœurs et la forme de ses pieds, de toutes les espèces de la même division. La famille des *huppes* ne comprend qu'un seul genre, qui, lui-même, ne renferme pas plus de trois espèces, dont une commune à l'Europe, à l'Asie et à l'Afrique orientale, et deux particulières à l'Afrique occidentale et méridionale. Ce genre est caractérisé par un bec plus long que la tête, entier, légèrement convexe en dessus et arqué, trigone à sa base, grêle dans le reste de son étendue, à mandibules mousses, la mandibule supérieure dépassant un peu l'inférieure à la pointe; par des narines basales en partie couvertes d'une petite membrane; par des ailes et une queue assez longues; par des tarses courts, scutellés; par le doigt externe soudé au médian jusqu'à la première articulation; enfin par des ongles assez longs, mais presque droits. Les *huppes*, que les naturalistes contemporains désignent dans leurs classifications sous les noms d'*upupés* ou *upupinés*, se nourrissent de toutes sortes d'insectes, mais surtout d'insectes terrestres, ce qui en fait des auxiliaires utiles à l'agriculture. Elles sont particulièrement friandes de scarabées, de fourmis, de vers, de demoiselles, d'abeilles sauvages, de chenilles; c'est là ce qui les attire dans les terrains humides, où leur bec, long et menu, peut facilement pénétrer. Aussi, en Egypte, les voit-on régler leur marche sur la retraite des eaux du Nil et s'avancer constamment à la suite de ce fleuve; car, à mesure qu'il rentre dans ses bords, il laisse successivement à découvert des plaines engraissées d'un limon que le soleil échauffe, et qui fourmille bientôt d'une quantité innombrable d'insectes. Par suite, la *huppe* joue un grand rôle dans les hiéroglyphes; sa présence était, en effet, pour les Egyptiens, l'indice de la retraite des eaux du Nil; elle les avertissait de se préparer aux semailles. De nos jours encore, les *huppes* sont religieusement respectées en Egypte; on y a sans doute conscience du rôle utile qu'elles jouent. Il serait heureux que nos agriculteurs eussent le bon esprit d'imiter cet exemple, ce qui est assez rare. La chair de ces oiseaux n'a rien, cependant, de bien engageant; elle a même un goût notablement désagréable; pour tout dire, en un mot, les chats n'en veulent pas. Moins délicats que ces animaux, les Italiens la tiennent en grande estime et la préfèrent à celle de la caille. D'après Montbeillard, en Egypte, les *huppes* se rassemblent par petites troupes, et, lorsque l'une d'elles est séparée des autres, elle rappelle ses compagnes par un cri fort aigu, à deux temps : *zi-zi*. Dans la plupart des autres pays, elles vont seules, ou, tout au plus, par paires. Quelquefois, au temps du passage, il s'en trouve un assez grand nombre dans le même canton; mais c'est une multitude d'individus isolés, sans aucun lien social, et, par conséquent, ne pouvant pas former une véritable troupe; aussi partent-elles les unes après les autres, lorsqu'elles sont chassées. Leurs habitudes, qui sont les mêmes chez tous les individus, les portent seules vers les mêmes climats et leur font suivre la même route. Ces oiseaux ont des mœurs fort remarquables et dignes d'être étudiées. Les femelles déposent le plus souvent leurs œufs dans des trous d'arbres ou de vieux murs, sans faire aucune espèce de nid. Tout au plus y apportent-elles quelques débris arrangés sans ordre et formant litière. On a dit et répété bien des fois que la *huppe* enduisait son nid des excréments les plus repoussants, afin d'éloigner par la mauvaise odeur les ennemis de sa couvée. Il serait, en effet, difficile d'imaginer rien de plus infect qu'un nid de *huppe;* mais l'intention de l'oiseau n'est pas assurément celle que l'on suppose. Cette malpropreté résulte nécessairement de la forme même du nid, qui est très-profond et sans autre issue que l'entrée qui est en haut, et aussi, probablement, du genre même de nourriture; car, il ne faut pas l'oublier, la *huppe*, se nourrissant exclusivement d'insectes, va nécessairement fouiller les excréments pour y chercher sa proie. Malgré cette habitude, qui a sans doute donné lieu au proverbe *sale comme une huppe*, cet oiseau est fort propre, et nul ne devinerait, en le voyant si pimpant et si lustré, dans quels cloaques immondes il cherche souvent sa vie. On a aussi prétendu que les *huppes* ne buvaient point. Montbeillard a découvert le contraire. Une *huppe*, qu'il avait apprivoisée, buvait très-bien, dit-il; elle plongeait son bec dans l'eau, mais sans le relever ensuite, comme font plusieurs oiseaux; on eût dit qu'elle avait la faculté de faire monter la boisson dans son gosier par aspiration, comme la plupart des animaux terrestres. Cette même *huppe*, qui avait été prise déjà adulte, témoignait à sa maîtresse un attachement très-remarquable et même exclusif. Elle ne paraissait contente que lorsqu'elle était seule avec elle. S'il survenait des étrangers, sa *huppe* se relevait par un effet de surprise ou d'inquiétude, et elle allait se réfugier sur le ciel d'un lit qui se trouvait dans la même chambre; quelquefois elle s'enhardissait jusqu'à descendre de son asile, mais c'était pour courir à sa maîtresse. Cet oiseau avait deux voix fort différentes : l'une plus douce, plus intérieure, qu'il adressait à la personne aimée; l'autre plus aigre, plus perçante, qui exprimait la colère ou l'effroi. En captivité, les *huppes* aiment beaucoup la viande crue, et refusent celle qui est cuite. Il est toutefois assez difficile de les élever, tant à cause de leur naturel farouche que par suite de la difficulté qu'on éprouve à leur donner la becquée. Voici ce que rapporte à ce sujet M. de Schauroth, dans le *Manuel de l'amateur des oiseaux de volière* : « Moyennant beaucoup de soins, je suis parvenu, dit-il, l'été dernier, à élever deux jeunes *huppes*, que j'avais tirées d'un nid placé au sommet d'un chêne. Ces petites bêtes me suivaient partout, et, dès qu'elles m'entendaient de loin, témoignaient leur joie par un gazouillement particulier, sautaient en l'air, ou, dès que je m'asseyais, grimpaient sur mes habits, surtout quand je me préparais à leur donner à manger; elles continuaient à monter jusqu'à ce qu'elles pussent se placer sur mes épaules ou sur ma tête, et s'appuyaient affectueusement sur moi; au reste, je n'avais qu'un mot à dire pour me débarrasser de leurs importunités. En général, elles observaient toujours mes yeux pour y découvrir quelle était mon humeur, sur laquelle la leur se dirigeait. Je les nourrissais comme les rossignols ou avec la pâtée universelle, à laquelle j'ajoutais de temps en temps quelques insectes; jamais elles ne touchaient aux vers de terre, mais elles étaient très-friandes de scarabées et de hannetons, qu'elles commençaient d'abord par tuer et froisser avec leur bec, jusqu'à ce qu'elles en eussent formé une sorte de bol oblong; alors, elles le jetaient en l'air, de manière à le saisir et l'avaler par la longueur; s'il tombait par la largeur, il fallait recommencer. Leur bain consistait à se rouler dans le sable. Je les portai un jour avec moi dans un pâturage voisin, pour les mettre à portée de prendre elles-mêmes les insectes, et j'eus par là occasion de connaître leur frayeur innée des oiseaux de proie et leur instinct dans ces circonstances. Sitôt qu'un corbeau ou même un pigeon passait à leur vue, en un clin d'œil elles étaient sur le ventre, avec leurs ailes allongées du côté de la tête, au point que les plus grandes pennes parvenaient à se toucher, et qu'elles étaient ainsi entourées comme d'une couronne formée par les plumes de la queue et des ailes; la tête, appuyée sur le dos, présentait le bec en haut; dans cette posture singulière, on les aurait prises pour un vieux chiffon. L'oiseau effrayant était-il disparu, elles sautaient aussitôt avec des cris joyeux. Un de leurs grands plaisirs était de se coucher et de s'étendre au soleil; elles exprimaient leur contentement en répétant d'une voix vacillante *vec, vec, vec*. Dans la colère, leurs tons étaient criards, et le mâle, reconnaissable par sa couleur rougeâtre, faisait retentir *houp, houp*. La femelle avait l'habitude de traîner son manger par la chambre; par ce moyen, elle le remplissait de petites plumes et d'autres brindilles, qui, insensiblement, formèrent dans son estomac une pelote indigeste, de la grosseur d'une noisette, dont elle mourut. Le mâle passa l'hiver; mais, ne quittant pas le fourneau échauffé, son bec se dessécha si fort, que les deux parties se contournèrent et restèrent éloignées de plus d'un pouce, ce qui le fit périr aussi misérablement. » Tous les upupés sont remarquables par une huppe très-prononcée, mais qui varie de disposition suivant les espèces. La disposition naturelle de cette touffe de plumes est d'être couchée en arrière, soit lorsque la *huppe* vole, soit lorsqu'elle prend sa nourriture, en un mot, lorsqu'elle est exempte d'agitation intérieure. Chez l'espèce européenne, la huppe se partage longitudinalement en deux touffes distinctes, lorsque l'oiseau les relève, tandis que chez l'une des deux espèces africaines, la *huppe* monolophe, il n'y a qu'une seule touffe, qui, lorsque l'oiseau l'étale, semble un éventail ouvert en travers de la tête. L'aigrette des *huppes* a cela de particulier qu'elle n'est pas composée, comme chez d'autres oiseaux, de plumes molles, remarquables seulement par leur plus grande longueur, mais bien de véritables pennes, dont les tuyaux percent la peau et sont implantés sur un muscle extenseur. Au point de vue anatomique, les *huppes* présentent une langue très-courte, presque perdue dans le gosier et formant une espèce de triangle équilatéral, dont les côtés n'ont pas trois lignes de longueur; un gésier musculeux, doublé d'une membrane sans adhérence, envoyant un prolongement en forme de douille dans le duodénum; en avant de la crête et la surmontant, une apophyse lamelleuse qui se confond avec la saillie triangulaire du bord antérieur du sternum. Toutes les espèces ont une vésicule de fiel et à peine quelques vestiges de cæcum. La *huppe* vulgaire habite les différentes parties de l'Europe. Elle y est plus commune dans le Midi que dans le Nord. Elle n'est guère que de passage dans le nord de la France. On la dit très-défiante et fort difficile à prendre avec des piéges. Il est bien moins difficile de la tuer à coups de fusil; car son vol, quoique sinueux et sautillant, est peu rapide. Elle part, comme le vanneau, en battant des ailes; à terre, elle va d'un mouvement uniforme, comme la poule. Le mâle de cette espèce a les plumes de la huppe rousses, avec une tache noire, et quelquefois une tache blanche à l'extrémité. Les joues, le cou et la poitrine sont d'un roux vineux; le haut du cou est d'un roux cendré, et le milieu du dos blanc roussâtre, avec quelques taches longitudinales brunes vers les flancs. Les ailes, noires, ont les couvertures rayées, bordées et terminées de blanc jaunâtre, les rémiges primaires rayées obliquement de blanc à leur partie inférieure, les autres barrées de cinq bandes transversales également blanches. La queue, noire, est traversée dans le milieu par une bande blanche. La longueur totale de cet oiseau est d'environ 0m,30. La femelle est aussi pourvue d'une huppe. Elle ne diffère guère du mâle que par les couleurs moins vives de son plumage. Au printemps, le mâle fait entendre un cri très-fort, qui peut se rendre par *bou-bou*, *houp-houp*. La *huppe* monolophe, qui habite les grandes forêts du pays des Cafres, a les mêmes habitudes et les mêmes mœurs que l'espèce précédente.

Huppe (LA), poëme latin attribué à Virgile. V. CIRIS.

HUPPÉ, ÉE adj. (u-pé; *h* asp. — rad. *huppe*). Qui porte une huppe : *Oiseau* HUPPÉ.

Un jeune coq des mieux *huppés*,
En rôdant par son voisinage,
D'une jeune poulette, aussi belle que sage,
Eut les yeux et le cœur également frappés.
BOURSAULT.

— Fam. Riche, de haut rang, parce qu'autrefois les personnes de distinction portaient des plumes à leur chapeau : *Ma foi, madame, sans vanité, on en peint tous les jours, et des plus* HUPPÉES, *qui ne me valent pas.* (Mariv.)

HUPPE-COL s. m. Ornith. Petit oiseau, du genre oiseau-mouche, qui habite la Guyane.

HUQUIER (Jacques-Gabriel), graveur français, né à Orléans en 1695, mort en Angleterre en 1772. Il fit le commerce d'estampes, à Paris, réunit une nombreuse collection de dessins et de gravures, qu'il laissait visiter par les artistes et les amateurs, acquit de profondes connaissances dans les arts et reproduisit à l'eau-forte des tableaux de Vatteau, de Boucher, etc. La publication d'une gravure satirique contre les jésuistes, qui lui fut attribuée, lui attira les rigueurs de la police et le força à chercher un refuge en Angleterre. — Son fils, Gabriel HUQUIER, mort également en Angleterre, s'adonna, non sans succès, à la gravure.

HURA s. m. (u-ra; *h* asp. — nom guyanais). Bot. Nom scientifique du genre sablier : *Le fruit du* HURA *est globuleux.* (V. de Bomare.)

HURAO, un des chefs indigènes des îles Mariannes, dans la Polynésie, mort en 1680. Il résolut de chasser les Espagnols qui avaient organisé des missions dans ces îles, fit appel à la caste des Chamorris ou nobles, réunit sous ses ordres 2,000 hommes, et appela les Mariannais à l'insurrection; mais les Espagnols parvinrent à étouffer la révolte et à rétablir la paix. Hurao, qui conserva son indépendance, fut tué dans une rixe par un soldat espagnol.

HURASSE s. f. (u-ra-se; *h* asp.). Techn. Bague à tourillons et en fonte dans laquelle est passée l'extrémité du manche d'un marteau à bascule ou à soulèvement, et qui renferme l'axe de rotation de ce marteau. On l'appelle aussi COGUE ou HULSE.

HURAULT (Philippe), comte de CHIVERNY, homme d'Etat et magistrat français. V. CHIVERNY.

HURBAN (Miloslaw-Joseph), littérateur slovaque, né vers 1810. Pasteur à Hlubok, sur la frontière de la Moravie, il s'est appliqué à créer une littérature provinciale slovaque. On a de lui : *Voyage d'un Slovaque chez ses frères Slaves de Moravie et de Bohême* (Pesth, 1841); les *Sviatopelk* ou *Chute de la domination morave* (1845); *Union des luthériens et des calvinistes en Hongrie* (1846), etc. Il rédigea, en outre, de 1842 à 1846, un journal, intitulé : *Nitra, présent pour les filles et les fils de la Slovaquie, de la Moravie, de la Bohême et de la Silésie.*

HURD (Richard), théologien anglais, né en 1720, mort en 1808. Après avoir achevé ses études à Cambridge, il fut ordonné prêtre, en 1744. Nommé recteur de Thurcaston, en 1757, prédicateur de Lincoln's-Inn, archidiacre de Glocester, évêque de Lichfield, précepteur du prince de Galles, il devint évêque de Worcester en 1781. On a de lui : un *Commentaire sur l'Art poétique* d'Horace (1749; 4e édition, 1765, 3 vol. in-8o); *Lettres sur la chevalerie et les romans* (1765); *Dialogues moraux et politiques; Remarques sur l'Essai sur l'histoire naturelle de la religion*, de David Hume (1757). On lui doit aussi une édition des *Œuvres de Warburton* (1788, 17 vol. in-4o); une édition des *Œuvres d'Addison*, qui parut après sa mort (1810, 6 vol. in-8o). Les *Œuvres complètes de Hurd* furent publiées en 1810 (8 vol. in-8o).

HURDEL s. m. (ur-dèl; *h* asp.). Echafaudage en bois qu'on adaptait aux anciens châteaux, et qu'on désignait aussi sous le nom de HOURD.

HURDWAR, ville de l'Indoustan anglais. V. HERDOUAR.

HURE s. f. (u-re; *h* asp.). Tête de certains animaux : HURE *de sanglier, de saumon, de brochet.*

— Techn. Brosse avec un manche, garnie de poils de tous côtés.

— Bot. *Hure de loup*, Nom vulgaire de la carotte sauvage.

HURE, bourg et comm. de France (Gironde), cant., arrond. et à 5 kilom. S.-E. de La Réole, au confluent du Lisos et de la Garonne; 738 hab. Exploitation de marne. Ce bourg est en partie construit avec et sur des ruines romaines. L'église, jadis fortifiée, le cimetière, les chemins adjacents et les maisons voisines reposent sur des mosaïques.

HUREAULITE s. f. (u-rô-li-te — du nom du village de *Hureaux*, près de Limoges). Minér. Substance d'un jaune rougeâtre, à cassure vitreuse, qu'on trouve en petits prismes rhomboïdaux ou en masses cristallines, dans les pegmatites des environs de Limoges, principalement dans celles des carrières de Hureaux. C'est un phosphate hydraté de protoxyde de manganèse et de protoxyde de fer, contenant, en moyenne, 38 d'acide phosphorique, 42 de protoxyde de manganèse, 8 de protoxyde de fer, et 12 d'eau.

HUREPOIX, ancien petit pays de France, entre la Brie, le Gâtinais, l'Orléanais et le Mantais; chef-lieu, Dourdan; villes principales, Montlhéry, Arpajon, Palaiseau, Corbeil et Chevreuse. Il est aujourd'hui compris dans le département de Seine-et-Oise.

HURET (Grégoire), graveur français, né à Lyon en 1610, mort à Paris en 1670. Ce maître, qui a fait grand bruit en son temps, est à peu près oublié maintenant, et c'est un tort, car il est un des bons graveurs de l'école française. Il se fit remarquer par la correction du burin, l'ampleur des effets, l'expression des figures et le jet hardi des draperies. Il a surtout gravé d'après les maîtres de l'école française, Ph. de Champaigne, Vouet, etc. D'après ses propres dessins, il a laissé, entre autres, une *Histoire de la Passion*, en 30 feuilles, où l'on trouve un goût véritable dans l'arrangement, une science réelle de la forme, et des draperies remarquablement traitées. Les premières éditions de ce recueil sont aussi rares que recherchées. Huret s'occupa également d'architecture et publia sur cette branche de l'art un traité, intitulé : *Règle précise pour décrire le profil élevé du fust des colonnes* (Paris, 1665), qui fut l'objet d'assez vives critiques de la part du *Journal des Savants.*

HURGUES (Philippe DE), chroniqueur français, qui vivait au commencement du XVII^e siècle et fut échevin de Tournai. On a de lui : *Mémoires d'eschevin de Tournay contenants les actes plus signalez des consaulx, des sentences et jugements plus notables de l'eschevinage de ladite ville*, publiés pour la première fois dans les *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai* (1855).

HURHAU interj. (ur-ô; *h* asp.). Syn. de HUHAU.

HURI s. m. (u-ri; *h* asp.). Moll. Nom donné quelquefois à la porcelaine tigrée.

HURIEL, bourg de France (Allier), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. N.-O. de Montluçon; pop. aggl., 959 hab. — pop. tot., 2,988 hab. Ce bourg était jadis ceint de murs et défendu par un château fort entouré de fossés pleins d'eau. Les ruines de ce château sont encore imposantes; elles consistent surtout en deux tours et un imposant donjon du XII^e siècle, à trois étages, soutenus par de gigantesques contre-forts de granit. Les seigneurs de Brosse avaient fondé à Huriel une collégiale où se trouvaient leurs tombeaux que la Révolution a détruits. Cette église, bien mutilée aujourd'hui, est néanmoins un précieux spécimen du style du XI^e siècle, et c'est avec raison qu'elle a été classée parmi les monuments historiques. Elle est surmontée d'une flèche octogonale et renferme un curieux bénitier roman. La grille du chœur, d'un travail très-grossier, paraît remonter à la construction de l'église.

HURIO s. m. (u-ri-o; *h* asp.). Ichthyol. Nom spécifique du grand esturgeon.

HURLANT, ANTE adj. (ur-lan, an-te; *h* asp. — rad. *hurler*). Qui hurle, qui pousse des hurlements : *Des loups, des chiens* HURLANTS.

Crains d'aborder la plaine où le sabbat s'assemble,
Où les démons *hurlants* viennent danser ensemble.
V. HUGO.

HURLEMENT s. m. (ur-le-man; *h* asp. — rad. *hurler*). Sorte de cri plaintif et prolongé particulier au loup, au chien et à quelques autres animaux : *Les chiens répondaient au loup par des* HURLEMENTS *affreux. On n'entend, dans ces affreuses solitudes, que les* HURLEMENTS *des ours qui cherchent une proie.* (Lacép.)

— Par anal. Cri douloureux et prolongé qui ressemble à un hurlement : *Pousser des* HURLEMENTS *de douleur, de rage, d'effroi.*

On entend des nochers les tristes *hurlements.*
DELILLE.

‖ Cri prolongé, quelle que soit sa nature : *Les conducteurs poussaient une espèce de* HURLEMENT *nasal pour encourager leurs bêtes.* (E. About.)

Allez donc de ce pas, par de saints *hurlements*,
Vous-mêmes appeler les chanoines dormants.
BOILEAU.

HURLER v. n. ou intr. (ur-lé; *h* asp. — lat. *ululare*, probablement le même que le grec *ololuzein*, crier, gémir, et le sanscrit *ululu*, *ululi*, hurlement, d'un radical *ul*, onomatopéique renforcé pour doubler l'onomatopée. C'est à ce radical que se rapporte aussi le sanscrit *uluka*, hibou, latin *ulula*, ancien allemand *ûlu*, vieux français *hulotte*). Faire entendre des hurlements, en parlant du loup, du chien et de quelques autres animaux : *Pourquoi un chien de basse-cour* HURLE-*t-il la nuit à la simple odeur d'un loup qui lui ressemble?* (B. de St.-P.)

— Par anal. Pousser des cris prolongés, comparables à des hurlements : HURLER *de rage, de douleur.*

— Par exagér. Parler ou chanter très-haut : *Ce n'est pas là chanter, c'est* HURLER. HURLER *n'ajoute rien à l'éloquence d'un orateur.*

— Fig. Se plaindre douloureusement :

Partout j'entends *hurler* la publique misère;
Ses pieds nus et sanglants stérilisent la terre.
A. BARBIER.

‖ Jurer à côté l'un de l'autre, former une disparate choquante : *Ces mots* HURLENT *de se trouver ensemble.* (Volt.) *Mon goût d'artiste me défend de faire* HURLER *les couleurs.* (Balz.)

— Loc. prov. *Hurler avec les loups*, s'accommoder aux manières violentes ou injustes des personnes avec qui l'on vit : *Les hommes faibles* HURLENT AVEC LES LOUPS, *braient avec les ânes, bêlent avec les moutons; car tous les partis ont leurs partisans.* (M^me Roland.) *Quand on ne sait pas* HURLER AVEC LES LOUPS, *il ne faut pas vivre avec eux.* (M^me de Staël.)

Tous ces Normands voulaient se divertir de nous;
On apprend à *hurler*, dit l'autre, *avec les loups.*
RACINE.

— v. a. ou tr. Dire, déclamer ou chanter avec de grands éclats de voix : HURLER *une romance. On a vu des gens se plaire à voir* HURLER *le drame par un mauvais acteur.* (A. Karr.)

Les prêtres de Pluton, de Cybèle et de Mars
Hurlent, en chants de mort, leurs funèbres cantiques.
LEGOUVÉ.

HURLEUR, EUSE adj. (ur-leur, eu-ze; *h* asp. — rad. *hurler*). Qui hurle, qui a l'habitude de hurler : *Un chien* HURLEUR

— *Derviche hurleur*, Derviche qui pousse des hurlements presque continuels, dans une intention religieuse : *Quand on a vu les derviches tourneurs de Péra, on doit une visite aux* DERVICHES HURLEURS *de Scutari.* (Th. Gaut.)

— Substantiv. Personne qui hurle, qui crie très-haut, qui parle ou qui chante avec de grands éclats de voix : *Des* HURLEURS *déguenillés crièrent à ses oreilles la condamnation à mort des quatre sergents de La Rochelle.* (T. Delord.)

— Animal qui a l'habitude de hurler : *On rencontre des* HURLEURS *dans presque toutes les bonnes races de chiens courants.* (Toussenel.)

— Mamm. Genre de singes ou quadrumanes, du groupe des sapajous, connu aussi sous les noms d'alouate et de stentor : *Tous les jours, matin et soir, les* HURLEURS *s'assemblent dans les bois.* (Margraaf.) *Les* HURLEURS *vivent en troupes et se tiennent sur les arbres les plus élevés.* (E. Desmarest.)

— **Encycl.** Mamm. Le corps de ces quadrumanes est élancé, leurs membres sont régulièrement développés, leurs mains ont cinq doigts, la tête est grande et le museau saillant; le poil est touffu et se prolonge sous forme de barbe au menton. La queue des *hurleurs* est très-longue et nue à son extrémité; les nerfs et les muscles de cette partie sont très-développés, et en font un organe de préhension. Le caractère le plus remarquable des singes *hurleurs* est le développement de leur larynx qui ressemble à un goître. Alexandre de Humboldt est le premier qui en ait fait l'anatomie et qui ait constaté que, chez les petites espèces de singes américains, dont la voix est sifflante comme celle de certains oiseaux, l'os hyoïde est mince et simple; tandis que chez les grandes espèces, celles surtout qui ont la voix d'un volume énorme, comme les stentors nommés aussi singes *hurleurs* ou alouates, le larynx offre une conformation très-compliquée; la langue repose sur un tambour osseux et le larynx supérieur a six poches, dont deux, en forme de nid de pigeon, ressemblent beaucoup au larynx inférieur des oiseaux. Lorsqu'on considère cet appareil osseux, l'on n'est plus étonné de la force et de l'étendue de la voix de ces animaux.

Les *hurleurs* habitent presque toutes les régions tropicales de l'Amérique du Sud. Ils se tiennent dans les forêts épaisses, peuplées de grands arbres et humides. Il faut toujours qu'il y ait de l'eau dans le voisinage de leur séjour; ils évitent complètement de rester dans les contrées arides. Le nombre des espèces indiquées par les auteurs est considérable; il s'élèverait à peu près à douze, si elles étaient toutes authentiques; mais on sait aujourd'hui que les *hurleurs* sont sujets à un grand nombre de variétés dépendant du sexe et de l'âge, et qu'en réalité ces douze espèces peuvent être réduites à trois ou quatre. Les deux espèces les plus connues sont le singe *hurleur* rouge ou alouate et le singe *hurleur* noir ou caraya. L'alouate mâle a un pelage rouge brillant, tirant au jaune sur le dos. Le pelage de la femelle est plus foncé, et souvent même noir brun; les petits ressemblent à leur mère. Le caraya mâle est tout noir, sauf les parties nues qui sont d'un rouge brun; les femelles et les petits sont de couleur un peu moins foncée, ordinairement jaune grisâtre. Le pelage des mâles est toujours plus long et plus touffu; leur barbe surtout est plus longue que celle des femelles. Ces deux espèces présentent de nombreuses variétés. Au point de vue de la taille, les alouates et les carayas se ressemblent assez. Les alouates ont $0^m,55$ de longueur de corps et $0^m,60$ de queue. Les carayas ont $0^m,53$. Le caraya n'est que le remplaçant de l'alouate dans les parties méridionales. Il habite le Paraguay et la partie méridionale du Brésil, tandis que l'alouate se trouve dans le voisinage de la Guyane. Ces singes vivent en troupes nombreuses et sont fort abondants dans certaines localités. Ils sont fort hargneux et moroses envers les autres membres de leur classe. Jamais on ne les voit jouer entre eux. Lorsqu'ils ne mangent pas, ils hurlent, ou bien restent immobiles et dorment. Pendant le jour, les singes *hurleurs* se tiennent de préférence sur les arbres les plus élevés de la forêt; lorsque la nuit se fait, ils se retirent dans le feuillage épais des arbres plus bas. Le *hurleur* n'a rien de vif dans ses allures; il grimpe avec lenteur, on dirait presque qu'il rampe. La queue est certainement l'organe le plus important des singes *hurleurs*. Outre sa fonction la plus habituelle, celle d'assurer la station en s'accrochant à quelque branche d'arbre, elle est employée par eux à des usages très-variés. Ainsi la queue est pour ces singes à la fois un organe de préhension et de progression. Leur cri, au dire des voyageurs, se fait entendre à plus d'une demi-lieue à la ronde, et a quelque chose de si effrayant, qu'on pourrait le prendre pour le bruit occasionné par l'écroulement des rochers. C'est surtout au lever et au coucher du soleil, ou à l'approche d'un orage, qu'ils font retentir l'air de leurs hurlements épouvantables, et il paraît qu'ils y ont quelquefois recours pour effrayer leurs ennemis. Un auteur estimé, Margraaff, qui a beaucoup étudié les animaux de l'Amérique, leur attribue des mœurs très-singulières; il assure qu'ils ont l'habitude de se placer en cercle autour de l'un deux, et d'écouter dans le plus grand silence, pendant qu'il leur débite avec une extrême volubilité une espèce de discours assourdissant, et qu'aussitôt que l'orateur s'arrête et fait signe de la main, tous ses auditeurs se mettent à crier ensemble jusqu'à ce que le premier, par un autre signe, réclame de nouveau le silence pour reprendre son discours. Dans les familles de *hurleurs*, les femelles sont toujours en plus grand nombre que les mâles. Elles ne font qu'un petit par portée et mettent bas en juillet et en juin. La chair des *hurleurs* est, dit-on, très-bonne, et les Indiens font une chasse réglée à cette sorte de singes dont ils emploient la peau pour recouvrir les chevaux et se faire des lits.

Hurleur (RUES DU GRAND ET DU PETIT). Ces rues de Paris portaient jadis le nom de *Heuleu* et *Huleu*, dont par altération on a fait *Hurleur*. D'après les uns, ces rues devaient leur désignation à un particulier, Hugues Loup, par corruption Heu-leu; d'après Adrien de Valois, comme ces rues étaient remplies de filles publiques, les habitants excitaient les enfants à se moquer de tout individu qui se trouvait avec elles, en disant : *Hue-le!* (crie après lui, fais-lui honte). La rue du Grand-Hurleur allait de la rue Saint-Martin à la rue Bourg-l'Abbé. Elle a été supprimée lors du percement du boulevard de Sébastopol. La rue du Petit-Hurleur, qui porta, de 1242 à 1540, le nom de rue *Palée* ou *Jean-Palée*, s'étendait de la rue du Bourg-l'Abbé à la rue Saint-Denis. Par suite de démolitions récentes, elle a été entamée, et va aujourd'hui de la rue Saint-Denis au boulevard Sébastopol.

HURLSTONE (Frédéric Yeates), peintre anglais, né à Londres en 1801. De 1821 à 1830, il envoya des tableaux et des portraits aux expositions de l'Académie de Londres, dont il avait été un des élèves, puis il devint un des fondateurs de la Société des artistes anglais, dont il a été par la suite élu président. Hurlstone a fait plusieurs voyages en Italie et en Espagne, où il a puisé le sujet de quelques-uns de ses tableaux. Il appartient à l'école de Reynolds. Sa manière est large et vigoureuse, son coloris plein de chaleur, et ses personnages ont beaucoup de naturel et de vérité. Nous citerons parmi ses œuvres : le *Jeune garçon*; le *Mendiant italien;* une *Beauté espagnole;* la *Jeune paysanne mauresque; Arthur et Constance*; les *Adieux de Boabdil à Grenade;* le *Jeu de la morra;* ces trois derniers tableaux, qui ont figuré à l'Exposition universelle de 1855, lui valurent alors une médaille de 3^e classe. Citons enfin : *Gulnare et le pacha* et *Jeune fille cosaque veillant sur Mazeppa*, envoyés à l'Exposition universelle de 1867.

HURLUBERLU s. m. (ur-lu-bèr-lu. — L'origine de ce mot est inconnue; c'est peut-être, dit M. Littré, un mot de fantaisie comme *tourlourou* pour petit soldat qui fait le beau). Fam. Personne étourdie, qui agit sans réflexion et d'une manière brusque : *On n'entend ici que des calembredaines; les acteurs se démènent comme des* HURLUBERLUS. (J. Rousseau.)

— Modes. Coiffure en usage au XVII^e siècle, et qui consistait en de petites boucles encadrant le front : *Les cheveux blonds et soyeux formaient autour de son front mille petites boucles gracieuses; cette coiffure, que M^me de Sévigné appelait* HURLUBERLU, *était alors fort à la mode à la cour.* (E. Berthet.)

— Adjectiv. Inconsidéré, étourdi : *Vous êtes bien* HURLUBERLU!

Vous ne connaissez, vous, qu'un gros amour cham- [pêtre,
Trop content quand il a les cinq sens pour appui,
Amour *hurluberlu*, qui va tout devant lui.
PIRON.

— **Encycl.** Modes. La coiffure à l'*hurluberlu* était en faveur en 1671. « Cheveux coupés sur la tête et frisés naturellement par cent papillotes, avec quoi la pauvre M^me de Nevers souffroit mort et passion toute la nuit, et avoit une tête de chou ronde, sans que rien n'accompagnât les côtés; voilà l'*hurluberlu* outré jusqu'à la folie. » (*Lettre de M^me de Sévigné à sa fille*, 18 mars 1671.) Quelques femmes poussent l'exagération si loin, qu'il y en a (*Lettre* du 1^er avril), qu'on voudrait souffleter. Mais le goût s'en mêle, on supprime les « cent petites boucles sur les oreilles, qui sont défrisées en un moment, qui siéent mal, et qui ne sont non plus à la mode que la coiffure de la reine Catherine de Médicis. » — « Je suis rendue, » écrit M^me de Sévigné, et elle conseille l'*hurluberlu* à sa fille : « Cette coiffure est faite justement pour votre visage; vous serez comme un ange, et cela est fait en un moment. Tout ce qui me fait de la peine, c'est que cette mode, qui laisse la tête découverte, me fait craindre pour les dents. » Et elle décrit cette coiffure par le menu (4 avril 1671). Ainsi c'est par M^me de Sévigné que nous connaissons l'*hurluberlu*, qui fit fureur en son temps, et qui a compté plusieurs variétés, parmi lesquelles nous citerons une de ces perruques en cadenettes qu'on appelait des *paresseuses*, et dont se paraient à leur petit lever les belles élégantes. L'*hurluberlu*, comme tout ce qui appartient à la toilette des femmes, passa vite de mode. L'édifice capillaire des beautés régnantes changeait de forme et de nom à tout propos, tantôt bas, tantôt élevé, tantôt fait de cheveux naturels, tantôt de perruques, mais toujours de couleur blonde, et même de couleur blonde un peu hasardée, car *blonde*, dans le dictionnaire de cour, était synonyme de belle; aussi M^me de Montespan se garda-t-elle d'être brune, et la comtesse de Châtillon, qui avait le malheur de l'être, cacha son péché originel sous la poudre ou les tresses postiches. Toutes les coiffures, qu'elles s'appelassent à l'*hurluberlu*, à la *Mongobert*, à la *paysanne*, étaient donc d'une même teinte uniforme, la teinte officielle.

HURMÜZ (Edouard), prélat et littérateur arménien, né à Constantinople en 1793. Lorsqu'il eut reçu la prêtrise chez les mékhitaristes de Venise, il alla se fixer à Rome, et fut nommé, en 1847, archevêque de Chiragh *in partibus*, avec charge de représenter auprès du saint-siége l'Eglise arménienne. Outre plusieurs ouvrages tels que : *Eléments de rhétorique* (Venise, 1839); *Eléments de l'art poétique*, suivis d'un *Traité sur la versification arménienne* (1839); les *Jardins* (1851, in-8^o), poëme en quatre chants; des *Eglogues*, etc., on a de lui un assez grand nombre de traductions, entre autres celles de l'*Histoire ancienne* de Rollin (Venise, 1825-1829, 6 vol.); de l'*Enéide* de Virgile, en vers (1845); du *Voyage du jeune Anacharsis*, de Barthélemy (1844-1847, 6 vol.); des *Aventures de Télémaque* (1849), etc.

HURN (Guillaume), théologien et poëte anglais, né à Hockham, comté de Norfolk, vers 1760, mort en 1829. Il abandonna la profession des armes pour suivre la carrière ecclésiastique, devint, en 1790, vicaire de Debenham, dans le comté de Suffolk, et renonça à ses fonctions, en 1822, pour fonder, en dehors de l'Eglise anglicane, une secte indépendante, dont les principes fondamentaux étaient une grande liberté dans l'interprétation de l'Ecriture et la négation de toute idée hiérarchique dans l'Eglise. On a de lui : la *Colline des bruyères* (Londres, 1777, in-4^o), poëme descriptif, facilement écrit; les *Bienfaits de la paix* (Londres, 1784); *Hymnes et cantiques spirituels* (Londres, 1824); des *Sermons*, etc.

HURON, ONNE adj. (u-ron, o-ne; *h* asp.). Géogr. Qui est des environs du lac Huron : *La nation* HURONNE.

— Substantiv. Homme ou femme sauvage qui habite les bords du lac Huron : *Les* HURONS. *Une* HURONNE.

— s. m. Linguist. Langue parlée par les Hurons.

— Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, voisin des perches, dont l'espèce type a été découverte dans le lac Huron.

— **Encycl.** Ethnogr. Les Hurons forment une peuplade de l'Amérique du Nord qui appartient à la fraction occidentale des Iro-

quois septentrionaux, et, comme ces derniers, à la grande famille des Algonquins-Lénapes. La contrée habitée par les Hurons s'étend entre 86° 10′ et 97° 15′ de long. O., et entre 43° 26′ et 46° de latit. N. Ses limites sont : le Mississipi à l'O., le territoire de la Grande-Bretagne et le lac Supérieur au N. et au N.-E., le lac Michigan à l'E., l'Etat de l'Illinois au S. Cette contrée, qu'habitaient autrefois diverses peuplades indiennes, a été achetée en grande partie par les Etats-Unis et dépend aujourd'hui du territoire de Michigan. C'est un plateau entrecoupé de savanes et de quelques montagnes peu élevées. Les nombreux cours d'eau qui l'arrosent y forment plusieurs grands lacs et une grande quantité de petits. Le sol est fertile et le climat tempéré.

Le véritable nom des habitants de cette contrée est *Wyandots*. *Hurons* est un sobriquet que leur donnèrent les Français. Ces derniers entretinrent de bonne heure des relations avec les Hurons. Jadis peuplade nombreuse et puissante, les Hurons furent chassés, en 1650, de leur district par les Iroquois, et ils allèrent se réfugier au N. du lac Erié, où ils menaient une vie errante. C'est là que les missionnaires français vinrent les trouver pour les convertir et les civiliser, et il faut leur rendre cette justice, que les lumières de l'Evangile et de la civilisation pénétrèrent plus facilement chez eux que chez les autres peuplades sauvages dont ils étaient entourés. On les voit de tout temps amis fidèles des Français dans toutes les guerres que ceux-ci eurent à soutenir en Amérique, soit contre les Anglais, soit contre les tribus sauvages. Les Hurons n'eurent jamais d'ennemis plus acharnés que les Iroquois. Dans une guerre entre ces derniers et les Algonquins, les Hurons prirent naturellement parti contre les Iroquois; mais ils furent vaincus, dispersés ou détruits en grande partie, et c'en fut fait de leur nationalité. Quelques-uns d'entre eux se réfugièrent dans le Canada, au milieu des Français. « *Les Hurons, dit un historien,* sont au nombre des plus civilisés parmi les Indiens demeurés indépendants. Ils habitent des maisons construites en charpente, pratiquent l'agriculture et l'élève du bétail, et font le commerce de grains. Il n'y a pas longtemps qu'environ un millier de Hurons vivaient mêlés avec leurs vainqueurs sur le territoire des Etats-Unis qui borde la baie de Sandusky et aux environs du Détroit; mais on les a récemment transplantés dans l'Ouest.» La nationalité des Hurons a disparu, il est vrai, mais il n'en est pas de même de leur nom, qui sert à désigner un grand lac, plusieurs fleuves de l'Amérique septentrionale, un comté de l'Etat d'Ohio, une ville de ce comté et un vaste territoire situé au nord de l'Etat de l'*Illinois*.

— Linguist. Parlé jadis par une nation nombreuse et puissante, celle des Wyandots ou Hurons, qui habitait à l'est du lac Huron, cet idiome est sur le point de s'éteindre. Il n'a pas les sons correspondants aux lettres *b*, *p*, *f*, *m*, *n*, *v*, *u*, *g* et *r* de l'alphabet français. Le *huron* est beaucoup moins doux que l'algonquin, à cause des aspirations et des sons gutturaux dont il est rempli. Mais, en revanche, il a plus de force, et, selon le P. Charlevoix, qui a jugé cet idiome d'après la connaissance qu'il en avait lui-même et d'après les renseignements qu'il avait recueillis auprès des missionnaires les plus compétents, il est remarquable, autant par la richesse des expressions et par la variété des tours, que par la propriété des termes et par sa grande régularité. Dans le *huron*, comme dans les autres idiomes américains les plus parfaits, tout se conjugue; un certain artifice y fait distinguer des verbes les noms, les pronoms, les adverbes, etc. Les verbes simples y ont une double conjugaison, l'une absolue, l'autre réciproque. Les verbes actifs se multiplient autant de fois qu'il y a de choses qui tombent sous leur action; ainsi le verbe qui signifie *manger*, varie autant de fois qu'il y a de choses comestibles. L'action s'exprime autrement à l'égard d'une chose animée et d'une chose inanimée : ainsi *voir un homme* et *voir une pierre* sont deux verbes distincts pour un Huron. Se servir d'une chose qui appartient à celui qui s'en sert ou à celui à qui on parle donnera lieu à deux verbes différents. D'après Gabriel Sagard, lord Monboddo, le général Parsons et d'autres, la langue des Hurons serait un des idiomes les plus imparfaits. Cette opinion est loin d'être partagée par M. Duponceau, qui a été en rapport avec MM. Isaac Walker et Robert Amstrong, interprètes de cette nation, et auxquels cette langue était familière depuis leur enfance. Le *huron* a paru doux et harmonieux à M. Duponceau. L'accent est généralement placé sur la dernière syllabe et quelquefois sur la pénultième. Il a les voyelles nasales du français; mais elles sont prononcées plus délicatement, à peu près comme le font les femmes créoles des Antilles. Les Hurons articulent, ou pour mieux dire ils battent les doubles consonnes comme les Italiens dans *quello*, *bello*, etc. Leur système de numération est décimal. On a publié deux petits dictionnaires de cette langue, une grammaire et un catéchisme.

Huron (LE), opéra-comique en deux actes de Grétry, paroles de Marmontel; représenté pour la première fois sur le Théâtre-Italien le 20 août 1768. C'est par le *Huron* que Grétry commença, en France, sa longue et brillante carrière. Le comte de Orsutz l'avait recommandé à Marmontel en lui disant : « C'est un jeune homme au désespoir, et sur le point de se noyer, si vous ne le sauvez; il ne demande qu'un joli opéra-comique pour faire fortune à Paris. Il vient d'Italie. Il a fait à Genève quelques essais. Il arrivait avec un opéra fait sur l'un de vos contes (les *Mariages samnites*); les directeurs de l'Opéra l'ont entendu, et ils l'ont refusé. Ce malheureux jeune homme est sans ressource; il m'a prié de le recommander à vous. » L'acteur Caillot aimait à raconter, dans les dernières années de sa vie, que ses camarades se montraient peu disposés à recevoir l'œuvre d'un jeune musicien inconnu, lorsqu'il se mit à chanter avec une vive expression :

> Dans quel canton
> Est l'Huronie?
> Est-ce en Turquie?
> En Arabie?
> Hé non! non, non!

Et l'effet que produisit cet air sur la troupe comique décida de la réception de l'ouvrage et du sort de Grétry. Le sujet du *Huron* est tiré de l'*Ingénu* de Voltaire. C'était, comme nous l'avons dit, le premier ouvrage que Grétry faisait entendre à Paris. Il raconte naïvement, dans ses *Essais*, les émotions de son début. L'acteur Caillot chanta le rôle de l'aimable Huron; Laruette, celui de Gilotin; Clairval, celui de l'officier français, et M^me Laruette, celui de M^lle de Saint-Yves. Citons avec les couplets : *Dans quel canton est l'Huronie*, le duo : *Ne vous rebutez pas*.

HURON (lac), grand lac de l'Amérique du Nord, entre le Canada au N. et les Etats-Unis au S. Situé à 20 mèt. au-dessous du lac Supérieur, élevé de 19 mèt. au-dessus du lac Erié, il communique avec l'un par la rivière Sainte-Marie, et avec l'autre par la rivière Saint-Clair. Le lac Huron mêle, en outre, ses eaux à celles du Michigan. La largeur entière du lac, y compris la baie de Géorgie, est de 206 kilom., sa longueur de 405 kilom., et sa superficie d'à peu près 54,180 kilom. carrés. Le chiffre moyen de sa profondeur est de 266 à 335 mèt. Les rivières qui se jettent dans le Huron sont en petit nombre et n'ont que peu d'importance commerciale. La saison de la navigation dure ordinairement depuis le mois d'avril jusqu'au mois de décembre. Le lac abonde en poisson dont il se fait un très-grand commerce. Au N du lac s'étend une contrée rocheuse et aride; ses côtes sont découpées à l'infini. Au-dessus de la surface de ses eaux s'élèvent de nombreuses îles dont les principales sont : l'île de Drummond, l'île de Saint-Joseph, le groupe de Manitou, les îles Saint-Martin, l'île des Bois-Blancs, etc. Parmi les enfoncements formés par les côtes, nous signalerons : la baie de Gratiat, les baies de Saginaw, de Sandy, de Thuram, la baie de Sainte-Madeleine ou lac des Iroquois. Il n'existe pas de ville considérable sur les bords du lac Huron. La navigation y présente quelques dangers, par suite des nombreuses îles ou îlots dont il est parsemé et des violentes tempêtes qui s'y élèvent soudain. Le lac a pris son nom d'un ancien peuple indigène, répandu jadis sur sa rive orientale.

HURON, rivière des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Michigan. Elle prend sa source dans le pays des Miamis, à 6 kilom. de la Grande-Rivière et se jette dans le lac Erié, après un cours de 150 kilom., en grande partie navigable.

HURONITE s. f. (u-ro-ni-te; *h* asp. — de *Huron*, nom d'un lac). Minér. Nom donné par Thomson à une substance jaune verdâtre, qui se trouve aux environs du lac Huron, en rognons disséminés dans des masses de hornblende, et que l'on regarde comme une variété de cordiérite aquifère.

HURRAH interj. (ou-ra; *h* asp. — orthogr. angl. du mot *hourra*). Cri enthousiaste d'approbation, très-usité chez le peuple anglais : *Crier* HURRAH.

— Substantiv. : *Pousser des* HURRAHS.

HURRAR, contrée de l'Afrique orientale, située entre le Shoa et le port de Berbera. Elle a pour capitale la ville du même nom, qui, s'il faut en croire les rapports des naturels, est si grande qu'il faut plus de deux heures pour en faire le tour en marchant d'un pas rapide. Elle est entourée d'un mur de pierre et de terre de 4 mètres de hauteur et de 1 mètre d'épaisseur, percé de cinq portes. Les maisons sont d'ordinaire construites en pierre et blanchies à la chaux, avec des toits plats; celles de l'émir et des principaux habitants ont deux étages; la ville renferme, dit-on, un grand nombre de mosquées et est abondamment fournie d'eau par les nombreuses sources qui se trouvent dans son voisinage.

Les habitants sont des mahométans austères. D'après d'Abbadie, une loi défend à aucun homme blanc de pénétrer dans la ville. L'agriculture forme l'occupation principale de la population; les environs de la ville sont parfaitement cultivés et produisent en abondance du café, du blé, de l'orge, des fruits et des légumes; on y trouve aussi le kâat, petite plante dont les feuilles ont, dit-on, des propriétés vénéneuses. Le café est l'article le plus important de l'exportation, et, tous les ans, on en envoie des quantités considérables sur le littoral, aux ports de Berbera et de Zeila, d'où il est ensuite transporté en Arabie. On rencontre encore parmi les habitants des tisserands, des forgerons, des bijoutiers et des armuriers, qui fabriquent des lames fort estimées dans cette partie de l'Afrique. Les caravanes ou *kafilas* arrivent en toute saison; les principales sont celles qui vont d'Hurrar à Berbera et à Zeila, que l'on peut regarder comme les ports d'Hurrar. La kafila du mois de mars est la plus considérable et compte d'ordinaire 2,000 chameaux. Elles exportent du café, des plumes d'autruche, de la gomme, de la myrrhe et du *wur*; cette dernière matière ressemble au safran et les Arabes s'en servent pour s'oindre et se rafraîchir le corps; on la mêle aussi avec de la farine et on en fait des gâteaux d'un goût fort agréable. Les kafilas emmènent aussi à Berbera des esclaves mâles et femelles, pour lesquels ils reçoivent de grosses étoffes bleues et blanches, des cotonnades, de la soie, du fil de coton rouge, des perles de verre, du zinc, du laiton, etc.

Le climat du Hurrar ressemble à celui de Shoa, mais n'est pas tout à fait aussi froid. La langue qu'on y parle a de l'affinité avec l'amharique; mais, dans l'écriture, on se sert des caractères arabes. Le souverain porte le titre d'émir, et le pouvoir est héréditaire dans sa famille. Il est souvent en guerre avec les tribus des Gallas.

HURRIAH s. m. (u-ri-a; *h* asp.). Erpét. Espèce de vipère. ‖ On dit aussi HURRIE s. f

HURRIX s. m. (u-riks; *h* asp.). Erpét. Genre de reptiles ophidiens.

HURTA s. m. (ur-ta; *h* asp.). Ichthyol. Espèce de dorade de la Méditerranée.

HURTADO (Antonio), auteur dramatique espagnol, né dans l'Estramadure vers 1820. Il a été successivement rédacteur de plusieurs journaux littéraires et politiques et est devenu gouverneur d'Albacète. On lui doit des pièces de théâtre qui ont eu du succès : l'*Anneau du roi*, drame; la *Vérité dans le miroir*, drame; l'*Arbre tordu*; *Entre deux eaux*; la *Comédie*, allégorie en un acte; les *Fanfarons du vice*, drame, etc. Il a aussi écrit plusieurs nouvelles, entre autres : *Choses du monde* et *Ce qui se voit et ce qui ne se voit pas*.

HURTADO DE MENDOZA (Diego), homme d'Etat, historien et poëte espagnol. V. MENDOZA.

HURTAGE s. m. (ur-ta-je; *h* asp.). Mar. Droit d'ancrage.

HURTAULT (Maximilien-Joseph), architecte français, né à Huningue (Haut-Rhin) en 1765, mort à Paris en 1824. Elève de Mique, il devint, sous le Directoire, architecte inspecteur des salles du conseil des Anciens et du conseil des Cinq-Cents, travailla, sous la direction de Percier et de Fontaine, à restaurer des parties des Tuileries et obtint, en 1797, le second grand prix d'architecture. A la suite d'un voyage en Italie, Hurtault fut chargé de construire un grand nombre d'habitations particulières, devint architecte de Fontainebleau, inspecteur général du conseil des bâtiments civils, professeur à l'Ecole des beaux-arts et membre de l'Institut (1819). Ses travaux les plus importants sont ceux qu'il exécuta à Fontainebleau, où il restaura la galerie de Diane et construisit la fontaine de Diane et le pavillon de l'Etang. C'était un architecte d'un grand mérite.

HURTAUT (Pierre-Thomas-Nicolas), éducateur et littérateur, né à Paris en 1719, mort dans la même ville en 1791. Il fut professeur à l'Ecole militaire, se voua ensuite à l'instruction privée et mourut le *doyen des maîtres de pension de l'Université*, comme il s'appelait lui-même. On a de lui : *Dictionnaire des mots homonymiques de la langue française* (1775, in-12); *Dictionnaire historique de la ville de Paris et de ses environs* (1779, 4 vol. in-8°); *Iconologie historique et généalogique des souverains de l'Europe* (1787, in-8°), etc. Il est aussi l'auteur de quelques écrits saugrenus, tels que : *Coup d'œil anglais sur les cérémonies du mariage* (Genève, 1750), satire piquante; l'*Art de péter, essai théorique, physique et méthodique* (Paris, 1751), en prose, mêlé de vers.

HURTEBILLÉ, ÉE (ur-te-bi-llé; *h* asp.; *ll* mll.) part. passé du v. Hurtebiller : *Brebis* HURTEBILLÉES.

HURTEBILLER v. n. ou tr. (ur-te-bi-llé; *h* asp.; *ll* mll.). Econ. rur. Accoupler avec un bélier, en parlant des brebis : HURTEBILLER *les brebis*.

HURTER (Emmanuel-Frédéric), historien et théologien allemand, né à Schaffhouse (Suisse) en 1787, mort à Grätz en 1865. Il fut nommé, en 1825, pasteur d'une paroisse de sa ville natale, se convertit au catholicisme à Rome en 1844, puis devint historiographe de l'empereur d'Autriche. On lui doit plusieurs ouvrages, notamment : *Histoire de Théodoric, roi des Ostrogoths, et de son règne* (1807); *Histoire du pape Innocent III et de ses contemporains* (1834-1842, 4 vol. in-8°), qui a été traduite en français; *Excursion à Vienne et à Presbourg* (1839); le *Prêtre Hurter de Schaffhouse* (1840); les *Ennemis du catholicisme* (1840); *Choses mémorables qui se sont passées dans les dix dernières années du XVIII^e siècle* (1840); les *Couvents d'Argovie* (1841); *Naissance et résurrection* (1845-1846), où il expose les motifs de son changement de religion; *Histoire de Ferdinand II et des princes de sa maison* (1850-1864, 11 vol. in-8°); *Philippe Lang, valet de chambre de Rodolphe II* (1851); *Rome* (1851); *Documents pour servir à l'histoire de Wallenstein* (Schaffhouse, 1855); les *Quatre dernières années de la vie de Wallenstein* (Vienne, 1862).

HURTREL D'ARBOVAL (Louis-Henri-Joseph), vétérinaire français, né à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais) en 1777, mort au même lieu en 1839. Elève de l'école d'Alfort, il exerça la profession de vétérinaire à Montreuil, eut, par suite de l'installation d'un camp à Boulogne, l'occasion d'examiner un grand nombre de cas de morve et de farcin, et put en constater la nature contagieuse. Une épizootie de typhus s'étant déclarée dans le Pas-de-Calais en 1814, Hurtrel fut nommé commissaire du gouvernement pour combattre ce fléau. Il fit prendre à cette occasion de sages mesures et publia des instructions qui furent répandues à profusion. « La profession de vétérinaire, dit Jourdan, se trouvait alors livrée tout entière à l'empirisme le plus grossier. Hurtrel sut la relever par le désintéressement que sa fortune indépendante lui permit d'y apporter et par l'heureuse application qu'il fit d'un art dont les principes étaient ignorés de la grande masse des hommes grossiers qui s'y adonnaient. Il a présenté, pour la première fois, la science vétérinaire dans son ensemble; il l'a réunie en corps de doctrine et a signalé partout à l'attention des observateurs les lacunes, les obscurités, les absurdités même que la routine a consacrées. » Nous citerons de lui : *Notice sur les maladies qui peuvent se développer parmi les bestiaux* (1819, in-8°); *Instruction sommaire sur l'épizootie contagieuse qui vient de se déclarer dans le Pas-de-Calais* (1827, in-8°); *Dictionnaire de médecine et de chirurgie vétérinaires* (Paris, 1826 et suiv., 4 vol. in-4°), avec atlas; *Traité de la clavelée, de la vaccination et clavélisation dans les bêtes à laine* (Paris, 1823, in-8°), ouvrage fort estimé.

HUS et non **HUSS** (Jean), ou **Jean de Husinecz**, ainsi nommé de la ville de Bohême où il naquit en 1373, brûlé vif en 1415, hérésiarque, le plus illustre des précurseurs du protestantisme. Né d'une famille obscure, il s'éleva par l'étude et par ses talents, entra dans les ordres vers 1400, et devint recteur de l'université de Prague et confesseur de la reine Sophie, femme de Wenceslas. Son éloquence, son enthousiasme religieux, l'austérité de ses mœurs, l'étendue de son savoir, l'éminence de ses fonctions lui donnaient une grande influence et une autorité qui balançait presque celle du puissant archevêque de Prague. Avant même de s'être rangé aux opinions de l'hérésiarque anglais Wiclef, il fulminait dans ses sermons contre les vices et l'avidité du clergé, le faste et la tyrannie des prélats, les scandales de la simonie et de la vente des indulgences, l'exploitation pécuniaire des faux miracles, etc., accusations qui n'étaient malheureusement que trop fondées et qui, pendant toute la durée du moyen âge, furent le thème des prédications d'illustres chrétiens et le point de départ des réformes tentées par les papes et les conciles. Bientôt cependant, les idées du docteur anglais s'emparèrent peu à peu de son intelligence et l'entraînèrent à des attaques manifestes contre les dogmes, tels qu'ils étaient enseignés par l'Eglise romaine. Puissamment soutenu par la cour et par le peuple, il résista à l'archevêque de Prague, refusa de se rendre en personne à Rome pour s'y justifier de sa conduite et de ses doctrines, et n'en protestait pas moins de la pureté de sa foi et de ses intentions, s'appuyant dans ses résistances sur une interprétation particulière de l'Ecriture et des Pères de l'Eglise. Il niait la nécessité de la confession auriculaire, attaquait comme une idolâtrie le culte des images, celui de la sainte Vierge et des saints, la croyance à l'infaillibilité du pape, n'acceptait que l'Ecriture comme règle certaine, soutenait qu'un pontife indigne cesse par cela même d'être le vicaire légitime de Jésus-Christ, et que les fidèles ne sont plus tenus de lui obéir, que, d'ailleurs, la nécessité d'un pape et d'un collége de cardinaux pour gouverner l'Eglise de Jésus-Christ n'est nullement établie et ne fut point reconnue dans les temps apostoliques; il déclarait les censures ecclésiastiques antichrétiennes, demandait la communion sous les deux espèces, etc. Il faut ajouter que, sans admettre la liberté de conscience telle que nous l'entendons aujourd'hui, il montre cependant pour la vie humaine un respect bien étranger à ces temps de violence et de fanatisme. « Il ne faut point punir de mort les hérétiques, » dit-il; belle et noble parole dans la bouche de celui qui sut si bien mourir pour ses convictions, mais que ses juges lui reprochèrent comme un blasphème et comme une impiété. Ses atteintes aux dogmes soulevèrent un orage peut-être moins terrible que celui occasionné par ses prétentions de ramener l'Eglise à la pauvreté des apôtres. Le haut clergé surtout éclata avec une violence inouïe. Jean Hus fut obligé de quitter pendant quelque temps la capitale de la Bohême pour éviter les troubles, mais n'en continua pas moins à écrire pour défendre sa doctrine et la propager. La plus grande par-

tie de la noblesse bohémienne et le peuple entier étaient avec lui. Dans son pays, il restait à jamais inattaquable : ni les censures, ni les excommunications, ni le pape, ni le roi, ni l'empereur ne pouvaient rien sur lui; l'enthousiasme public le sauvegardait; au besoin, chaque ville et chaque château eussent été pour lui comme autant de forteresses, et il eût eu un peuple pour armée. Un seigneur bohémien, Jean de Chlum, dit fièrement au concile de Constance, qui jugeait l'apôtre de la Réforme : « Moi seul, si chétif en comparaison des autres, je pourrais le défendre une année entière contre toutes les forces de ces deux rois (Wenceslas et Sigismond). » Le réduire au silence, il n'y fallait pas songer; l'énergie de ses convictions, l'ardeur de ses disciples, la force des choses le poussaient dans la lutte en quelque sorte malgré lui; et l'Eglise n'avait alors à lui opposer, parmi la pléiade brillante de ses docteurs, aucun adversaire d'un génie égal au sien ni d'un aussi grand caractère. Il devenait donc d'intérêt public pour le parti opposé de l'attirer hors de la Bohême, de l'amener à se remettre volontairement entre les mains de ses ennemis et à les reconnaître comme juges. L'empereur Sigismond, qui avait contribué à la convocation du concile de Constance, fit prier Jean Hus de s'y rendre (il y avait été cité) afin d'expliquer sa doctrine. Il lui accorda en même temps un sauf-conduit pour sa sûreté personnelle. Malgré les prières de ses amis, Jean Hus n'hésita pas; il se mit en route à travers l'Allemagne, accueilli triomphalement dans les cités, et arriva à Constance le 3 novembre 1414. Trois semaines après, il y fut arrêté et jeté en prison, au mépris de la parole et de la signature impériale et sur l'ordre des Pères du concile. Au reste, on sut apaiser la conscience troublée de Sigismond, en lui persuadant qu'il était dispensé de garder sa foi à un homme accusé d'hérésie. Une sorte d'instruction dont l'iniquité a été mise en lumière fut commencée contre l'illustre accusé, sans qu'il lui fût permis de paraître en audience publique. Bien plus, on lui refusa un défenseur, sous prétexte que le droit canon ne permettait à personne de prendre le parti d'un hérétique. Tous les efforts de ses ennemis tendirent à ce qu'il fût condamné sans être entendu; mais l'empereur, qui consentait cependant à ce qu'il fût sacrifié, exigea sa présence vers la fin de la procédure. Enchaîné nuit et jour depuis sept mois, dans la forteresse de Gotleben sur le Rhin, Hus parut devant le concile, malade, épuisé de corps, brisé, mais calme et indompté. On lui présenta un certain nombre de propositions extraites plus ou moins fidèlement de ses nombreux ouvrages, et dont on lui avait déjà demandé la rétractation dans sa prison; mais on redoutait tellement encore la puissance de sa parole, qu'on couvrit le plus souvent de clameurs les explications qu'il essayait de donner. Sommé de rétracter les erreurs contenues dans ces articles, dont plusieurs étaient interprétés avec une évidente mauvaise foi, il refusa courageusement, malgré la menace du supplice, et en appela à Dieu de l'injustice des hommes. Ses ouvrages furent condamnés aux flammes; lui-même fut déclaré hérétique, dégradé du sacerdoce et livré au bras séculier. C'était le désigner pour le bûcher. Quelques jours après (6 juillet 1415), il fut brûlé vif et ses cendres furent jetées dans le Rhin. Son supplice eut lieu avec un grand apparat. « Je prends Dieu à témoin, dit-il sur le bûcher, que je n'ai jamais ni enseigné ni écrit ce dont m'accusent de faux témoins; mes discours, mes livres, mes écrits, j'ai tout fait dans la seule pensée, dans le seul but d'arracher les âmes à la tyrannie du péché. C'est pourquoi je signerai aujourd'hui de mon sang avec joie cette vérité que j'ai enseignée, que j'ai écrite, que j'ai publiée, et qui est confirmée par la loi divine et par les saints Pères. » — « L'oie, disait-il en faisant allusion à son nom (*hus*, oie, en bohémien), est un oiseau modeste et qui ne vole pas très-haut... Il en naîtra d'autres qui s'élèveront à tire-d'aile au-dessus des piéges des ennemis. » N'était-ce pas, en quelque sorte, annoncer Luther? Mais nous ne garantissons pas la réalité de cette prédiction, qui pourrait bien n'avoir été inventée qu'après l'événement.

La mort de Jean Hus fit soulever la Bohême et suscita une des plus terribles guerres de religion qui aient jamais ensanglanté le monde. V. HUSSITES.

Les œuvres de Jean Hus, qui contiennent des traités dogmatiques, des ouvrages de controverse, des sermons, des lettres, ont été publiées à Strasbourg (1525) et à Nuremberg (1558). Ses *Lettres* ont été traduites en français par M. Em. de Bonnechose (Paris, 1846).

HUS, danseur français et compositeur de ballets, né en 1733, mort en 1805. Il suivit les leçons de Dupré, fut pendant quelques années attaché à l'Opéra, devint maître de ballets à la cour de Turin, puis à la Comédie-Italienne (1779-1780). Ceux de ses ouvrages qui obtinrent le plus de succès sont ses ballets intitulés les *Muses* et la *Mort d'Orphée* (1759).

HUS (Adélaïde-Louise-Pauline), comédienne française, sœur du précédent, née à Rennes en 1734, morte à Paris en 1805. Elle débuta à la Comédie-Française en 1751, et ne fut reçue qu'à son deuxième début en 1753. Extrêmement jolie, elle fut applaudie dans *Andromaque*, dans Chimène du *Cid*, dans Agnès de l'*Ecole des femmes*, et dans Agathe des *Folies amoureuses*, et devint sociétaire la même année. Parmi les rôles qu'elle créa, nous citerons : Julie, dans les *Mœurs du temps;* Clarisse, de l'*Anglais à Bordeaux;* Angélique, du *Négociant;* Amélie, dans le *Marchand de Smyrne;* Agathe, dans la *Partie de chasse de Henri IV*. Elle avait de bonne heure renoncé à l'emploi des princesses dans la tragédie, et s'était bornée à celui de jeune première dans la comédie. Riche des prodigalités de son amant, Bertin, trésorier des parties casuelles, dont elle eut un fils, elle s'amouracha, en 1765, d'un clerc de procureur, nommé Vellène, qu'elle fit débuter à la Comédie-Française. Il venait d'y être reçu sociétaire lorsqu'il mourut. Le désespoir de Mlle Hus fut tel qu'elle refusa longtemps de prendre aucune nourriture et qu'on craignit pour sa raison. Elle réforma dès lors ses mœurs, et se fit bientôt remarquer par sa bienfaisance. On la vit, dans un hiver rigoureux, distribuer aux pauvres jusqu'à six cents livres de pain par semaine. En 1775, elle épousa un certain Lelièvre, qui la rendit fort malheureuse; elle divorça en 1793, dès que la loi le lui permit. Elle avait pris sa retraite en 1780. Après avoir eu un mobilier qu'on évaluait à 600,000 fr., elle mourut dans un état voisin de la misère. — Sa mère, après avoir joué en province, avait débuté, en 1760, dans l'emploi des caractères et ne fut pas reçue. Elle est auteur d'une comédie intitulée : *Plutus rival de l'Amour*, jouée avec succès à la Comédie-Italienne en 1758.

HUS (Auguste), littérateur français, fils du danseur Hus, né à Turin en 1769, mort en 1829. D'abord danseur et professeur de danse, il remplaça son père à Turin en qualité de danseur de la cour, fut compromis en 1794 pour l'ardeur avec laquelle il parut embrasser les idées de la Révolution, et alla chercher un refuge à Paris, où il écrivit diverses brochures. Après la réunion du Piémont à la France, Hus devint sous-bibliothécaire à Turin, perdit quelque temps après cette place, retourna à Paris et obtint un emploi dans la police. L'enthousiasme qu'il avait manifesté pour la Révolution se transforma en enthousiasme pour l'Empire; mais, dès que Napoléon fut tombé, il célébra avec non moins de chaleur les Bourbons, acclama de nouveau l'empereur pendant les Cent-Jours et redevint le plat adulateur des Bourbons après le désastre de Waterloo. Hus a écrit un nombre considérable de brochures sur toute sorte de sujets. Nous nous bornerons à citer de lui : *De la liberté et de la répression de la presse* (1797); *Tablettes d'un voyageur au commencement du* XIX*e siècle* (1810); le *Werther des bords de la Doire* (1811); *De l'influence de l'abbé Delille sur la poésie française* (1813); *Pensées diverses sur les journalistes, les auteurs, acteurs ou actrices* (1813, in-8°); *De l'influence du règne de Louis XVIII sur le bonheur de la France et de l'Europe* (1815); *De la philosophie française* ou *Histoire d'une belle dame de la Chassée-d'Antin* (1815); *Pensées d'un royaliste constitutionnel* (1829), etc. — Eugène Hus, danseur, littérateur et probablement le frère du précédent, est l'auteur de quelques pièces : le *Gascon malgré lui*, opéra-bouffe (1805); l'*Ingénu* ou le *Sauvage du Canada*, pantomime (1805); *Ildumor et Zuméla*, mélodrame (1805); la *Fille mal gardée* (1812).

HUS-DESFORGES (Pierre-Louis), musicien et compositeur français, né à Toulon en 1778, mort à Pontlevoy en 1838. En 1792, il entra comme trompette dans l'armée, fit les campagnes de Vendée et d'Italie, eut le doigt majeur de la main droite emporté par un coup de feu et fut réformé. Il se rendit à Paris, y apprit la composition, se perfectionna sur le violoncelle, puis passa à Saint-Pétersbourg (1805), où pendant huit ans il dirigea la musique du Théâtre-Impérial. De retour en France, il devint successivement chef d'orchestre du Grand-Théâtre de Bordeaux, du Vaudeville, du Gymnase-Dramatique (1825-1829), du théâtre du Palais-Royal à Paris (1831-1832), et accepta enfin la place de directeur de l'enseignement musical à Pont-Levoy. Hus-Desforges se distinguait, comme violoncelliste, par le naturel et la vérité de son jeu, par la pureté des sons. Comme compositeur, il a laissé soixante et onze morceaux consistant en concertos, symphonies, quatuors, romances, sonates, une messe à grand orchestre, etc., où l'on trouve des mélodies gracieuses et variées. On lui doit une *Méthode de violoncelle*.

HUSABY, village et paroisse de Suède, dans le gouvernement de Skaraborg; 900 hab. C'était une résidence royale, à l'époque païenne; le roi Olof Skœtknoung y résidait souvent et y fut baptisé en 1008 avec toute sa cour, par saint Sigfrid d'Angleterre. Husaby doit être regardé, par conséquent, comme le berceau du christianisme en Suède. En 1020 ou 1055, on y fonda un monastère de bénédictins, qui jouit d'une grande célébrité pendant toute la période catholique.

HUSANGRE s. f. (u-zan-gre; *h* asp.). Bot. Genre de plantes, de la famille des mélastomées.

HUSCH, ville des Provinces-Unies moldo-valaques, dans la Moldavie, sur le Pruth, à 77 kilom. S.-E. d'Iassy; 2,700 hab. Evêché. Un traité entre Pierre le Grand et les Turcs y fut signé en 1711, par l'entremise de Catherine.

HUSCHKE (Emmanuel-Théophile), philologue allemand, né à Greussen, principauté de Schwartzbourg-Sondershausen, en 1761, mort en 1828. Il fut successivement professeur de langues anciennes à Leyde, de langue et de littérature grecques, puis d'éloquence et de belles-lettres à Rostock, et devint par la suite premier bibliothécaire de cette ville. Nous citerons de lui : *Dissertatio in qua Tibulli et Propertii quædam loca e Græcis fontibus derivantur* (Iéna, 1783); *Analecta critica in philosophiam græcam* (Iéna, 1800); *De progressu humanitatis studiorum in Germania* (Rostock, 1810); *Tibulli elegiæ cum animadversionibus* (Leipzig, 1819, 2 vol. in-8°), édition très-estimée; *Analecta litteraria* (Leipzig, 1826, in-8°), etc.

HUSCHKE (Georges-Philippe-Edouard), historien, théologien et jurisconsulte allemand, né à Munden en 1801. Il fut nommé en 1824 professeur de droit à Rostock, où il s'était fait recevoir docteur en 1820, puis il devint doyen au collége de Breslau et, en 1845, directeur du grand collége évangélique de cette ville. Il est, depuis 1852, docteur en théologie de la Faculté d'Erlangen. Nous citerons de lui : *De pignore nominis, ejus natura et affectu* (Gœttingue, 1821); *Etudes sur le droit romain* (Breslau, 1830); la *Constitution du roi Servius Tullius* (Heidelberg, 1838), ouvrage qui rectifie plusieurs erreurs de Niebuhr; *Ad legem XII tabularum de signo juncto commentatio* (Breslau, 1839); *Incerti auctoris magistratuum et sacerdotiorum populi romàni expositiones ineditæ cum commentario* (Breslau, 1839); *Sur le recensement opéré lors de la naissance de Jésus-Christ* (Breslau, 1840); *Sur le droit du* vexum *et sur l'ancien droit romain concernant les dettes* (Leipzig, 1846, et Berlin, 1847); *Sur le* census *et l'état des impôts dans les premiers temps de l'empire romain* (Berlin, 1847); *Documents pour servir à la critique de Gaïus* (Leipzig, 1855); les *Monuments des langues osques et sabelliques* (Elberfeld, 1856); les *Tables igouviques avec les petites inscriptions umbriques* (Leipzig, 1859); *Jurisprudentiæ antejustinianeæ quæ supersunt* (Leipzig, 1861). M. Huschke a également publié des travaux philologiques remarquables, entre autres, une édition du *Pro Tullio*, de Cicéron, et de nombreuses dissertations dans les *Analecta litteraria* de Leipzig. Comme théologien, on cite de lui des articles très-savants dans le journal de l'*Eglise évangélique*. Disciple d'Hugo et de M. de Savigny, « M. Huschke, dit M. Laboulaye, est un des érudits les plus ingénieux de notre temps, et un des hommes qui connaissent le mieux l'antiquité et la jurisprudence romaine. »

HUSKISSON (William), homme d'Etat anglais, né à Birch-Moreton (Worcester) en 1770, mort victime d'un accident sur le chemin de fer de Liverpool le 15 septembre 1830. Il fut amené à Paris à l'âge de douze ans, embrassa les principes de la Révolution française, se fit affilier au Club des patriotes de 1789, devint secrétaire de lord Gower, ambassadeur de la Grande-Bretagne, et le suivit à Londres après les événements du 10 août 1792. Sous-secrétaire d'Etat de la guerre en 1795, il quitta le cabinet avec Pitt en 1801, rentra au pouvoir avec ce ministre, comme secrétaire de la trésorerie, en sortit de nouveau à sa mort, fit encore partie de l'administration sous le duc de Portland (1807-1809), puis remplit successivement les fonctions de commissaire des forêts (1814), et de président du bureau du commerce (1823). De 1796 à sa mort, il siégea au Parlement. Huskisson appartenait à la fraction libérale des tories. Le commerce anglais lui doit l'initiative des mesures qui ont préparé la ruine du système prohibitif. De 1822 à 1825, il fit admettre les suivantes : le droit pour tous les navires des puissances amies d'amener des marchandises dans la Grande-Bretagne; l'abolition des droits de douanes différentiels; la réciprocité des droits de navigation, etc. Les colonies anglaises ne pouvaient trafiquer qu'avec la métropole : Huskisson obtint pour elles la liberté de se mettre directement en relation avec les colonies des autres puissances, réforme capitale qui a exercé la plus heureuse influence sur le développement du commerce dans le monde entier. Il reparut encore au ministère en 1827 et 1829, et y prit part à l'émancipation des catholiques. Ses principaux discours ont été publiés sous le titre de *Speeches* (Londres, 1831, 3 vol. in-8°).

HUSO s. m. (u-zo; *h* asp.). Ichthyol. Nom vulgaire du grand esturgeon.

— **Encycl.** Le *huso* ou *hausen*, appelé aussi grand esturgeon, diffère de l'esturgeon commun par sa taille plus grande, son museau plus allongé, ses barbillons plus courts, ses boucliers plus émoussés et sa peau plus lisse. Il atteint, d'après Artedi, jusqu'à 8 mètres de longueur, et arrive au poids de 12 quintaux; mais on a peine à croire, quoi qu'en disent quelques auteurs, que ce poids puisse aller jusqu'à 30 quintaux. Sa forme rappelle, en grand, celle du brochet. Il est le plus souvent d'un bleu presque noir sur le dos, et d'un jaune clair sous le ventre; le dos et les côtés sont hérissés de tubercules.

Le *huso* habite surtout la mer Noire et la mer Caspienne; il est plus rare dans l'Adriatique. On voit qu'il a une aire d'habitation moins étendue que celle de l'esturgeon commun; mais il y forme des troupes bien plus nombreuses, ce qui tient à la prodigieuse fécondité de la femelle, chez laquelle le poids des deux ovaires égale presque le tiers du poids total de l'animal. Comme les *husos* habitent des pays exposés, pendant l'hiver, à des froids rigoureux, ils cherchent à se soustraire à l'action des températures trop froides, en se renfermant plusieurs ensemble dans de grandes cavités du rivage; ils remontent même quelquefois dans les fleuves, notamment dans le Volga, le Danube et le Pô, bien que la saison de la ponte soit encore éloignée, et cela dans le but d'y trouver, sur les bords, des asiles plus commodes. La remonte a lieu ordinairement depuis l'automne jusqu'en janvier. Ces poissons nagent toujours par bandes nombreuses. Gesner dit qu'ils accourent au son des trompettes, ce qui donne aux pêcheurs la facilité de les envelopper dans leurs filets et de les amener à bord. Malgré sa taille et sa force, le *huso* est timide; on assure qu'il fuit devant de petits poissons. Cependant, il est très-avide d'aliments, surtout dans la saison chaude, et quand il jouit de toute son activité; son estomac est beaucoup moins musculeux que celui des autres esturgeons; mais il est d'un assez grand volume, et même chez des individus encore éloignés du dernier terme de leur accroissement, il peut, suivant Pallas, renfermer des animaux tout entiers. Il se nourrit surtout de poissons, notamment de saumons; mais il avale quelquefois de jeunes phoques et des canards, qu'il surprend à la surface de l'eau, les saisissant par les pattes avec sa gueule, et les entraînant au fond. S'il ne trouve pas à sa portée une nourriture convenable, il est obligé, pour remplir la vaste cavité de son estomac, d'y introduire les premiers objets venus, des joncs, des racines, ou des morceaux de bois qu'il rencontre flottant sur la surface de la mer ou des fleuves.

On pêche le *huso* de diverses manières, suivant les pays. Voici, d'après Pallas, comment se fait cette pêche sur les bords du Volga. Lorsque l'époque de la remonte est sur le point d'arriver, on établit, dans certains endroits du fleuve, une digue composée de pieux assez rapprochés pour ne laisser aucun intervalle par où le poisson puisse s'échapper. Cette digue forme, vers son milieu, un angle dont le sommet est opposé au courant; le poisson qui remonte le fleuve cherche une issue au travers de l'obstacle qui l'arrête et s'avance ainsi vers le sommet de l'angle. Là se trouve une ouverture qui donne entrée dans une sorte de chambre formée avec des filets vers la fin de l'hiver, et avec des claies d'osier durant l'été. « Au-dessus de l'ouverture, dit A. Guichenot, est une sorte d'échafaud sur lequel les pêcheurs s'établissent; le fond de la chambre est d'osier ou de filet, suivant les saisons, et peut être levé facilement à la hauteur de la surface de l'eau. Le *huso* s'engage dans la chambre par l'ouverture que lui offre la digue; mais, à peine y est-il entré, que les pêcheurs placés sur l'échafaud laissent tomber une porte qui lui interdit le retour vers la mer. On lève alors le fond mobile de la chambre, et l'on se saisit facilement du poisson. » Les pêcheurs rendent leur surveillance moins pénible par des moyens ingénieux. Dans le jour, les *husos* qui pénètrent dans la grande enceinte les avertissent de leur présence par le mouvement qu'ils ne peuvent éviter de communiquer à des cordes suspendues à de petits corps flottants. Dans la nuit, ils sont également forcés d'agiter d'autres cordes disposées dans la chambre, et de les tirer assez pour faire tomber derrière eux la porte dont nous venons de parler; ils sont ainsi emprisonnés par la chute de cette porte. Par surcroît de précaution, cette fermeture a été disposée de telle manière qu'en tombant elle imprime un mouvement à une corde qui correspond à une cloche, ce qui réveille et avertit le pêcheur resté en vigie sur l'échafaud.

Dans les environs d'Amsterdam, la pêche du *huso* se fait quelquefois avec une certaine solennité, au commencement de l'hiver. On réunit un grand nombre de pêcheurs, montés sur plusieurs embarcations; on s'approche de concert, et par des manœuvres bien ordonnées, des asiles dans lesquels les *husos* sont cachés; le moindre bruit est interdit, non-seulement aux pêcheurs, mais encore à tous ceux qui naviguent près de l'expédition. Dès qu'on est assez près, on pousse tout à coup de grands cris d'ensemble, qui, répercutés et grossis par les échos, troublent les *husos* dans leurs retraites. Ces poissons, effrayés, sortent précipitamment et se jettent dans les filets et les engins de diverse nature disposés pour les recevoir.

Le museau du *huso*, comme celui de plusieurs poissons du même ordre, est d'une extrême sensibilité; il en est de même du dessous du corps, qui n'est revêtu que d'une peau molle et ne présente pas de boucliers, comme la partie supérieure. Les pêcheurs du Danube en profitent pour prendre plus aisément cet esturgeon. En lui opposant des filets ou tout autre corps dont le contact l'impressionne douloureusement, ils le forcent, nous dit Marsigli, à s'élancer sur le rivage; quand il est étendu sur la grève, ils lui touchent vivement le ventre, ce qui le contraint à se

retourner, malgré son énorme masse, et à faciliter toutes les opérations nécessaires pour le saisir et l'attacher.

Le *huso*, quand il est de grande taille, possède dans sa queue une arme très-dangereuse; sa puissance musculaire est considérable, bien qu'inférieure à celle des squales; les vertèbres cartilagineuses qui composent son épine dorsale ne sont ni assez dures ni assez fortes pour s'opposer à la rapidité de ses mouvements; enfin les plaques dures et relevées qui revêtent l'extrémité postérieure du corps sont séparées entre elles de manière à ne pas diminuer la flexibilité et la mobilité de cette partie; par leur nature et leur forme, elles ajoutent, au contraire, à la violence des coups de queue que donne l'animal; aussi faut-il avoir la précaution de garrotter le *huso*, même quand il est hors de l'eau.

Les opinions varient sur la qualité de la chair du *huso;* pour les uns, elle est très-nourrissante, très-saine et agréable au goût; pour le plus grand nombre, elle est médiocre, douceâtre, gluante, supportable seulement quand elle est salée, et quelquefois même malsaine, partant peu recherchée. On la vend néanmoins sur les marchés, dans certains pays. Ces divergences tiennent sans doute à des circonstances diverses de saison et de localité. La graisse est employée par les habitants du midi de la Russie; elle est de très-bon goût quand elle est fraîche, et peut alors remplacer le beurre ou l'huile; elle se rapproche même davantage, par ses propriétés, de cette dernière substance. C'est surtout avec les œufs de cette espèce que l'on prépare le caviar, bien qu'on y emploie aussi ceux des autres esturgeons. La vésicule aérienne, qui est au-dessous de l'épine dorsale, sert à fabriquer la colle de poisson ou ichthyocolle. On découpe la peau des grands *husos*, de manière à pouvoir la substituer au cuir de plusieurs animaux, et celle des jeunes, bien séchée et débarrassée de toutes les matières qui pourraient en augmenter l'épaisseur et en diminuer la transparence, tient lieu de vitres dans une partie de la Russie et de la Tartarie. Tout est donc utile dans le *huso*, ce qui explique l'importance des pêches et du commerce dont ce poisson est l'objet.

HUSS (Magnus), médecin suédois, né vers 1802. Il vint compléter à Paris ses études médicales, passa, après son retour dans son pays, son doctorat en médecine et en philosophie, et fut nommé au bout de quelques années professeur de clinique, médecin en chef de l'hôpital des Séraphins à Stockholm et membre de l'Académie des sciences. Le docteur Huss est le premier qui ait établi une crèche dans cette ville, et il a propagé par son enseignement en Suède la pratique de l'auscultation. Indépendamment de memoires sur l'anatomie, la pathologie, la statistique médicale, il a publié : *Tableau statistique*, avec planches dessinées par E. Pettersson (1841); *Sur les maladies endémiques de Suède; Statistique et traitement du typhus et des fièvres typhoïdes* (Stockholm, 1855); *Sur l'alcoolisme chronique* (1852, 2 vol. in-8°), ouvrage capital du docteur Huss, lequel a été couronné par l'Académie des sciences de Paris.

HUSS (Jean), célèbre hérésiarque. V. HUS.

HUSSARD s. m. (u-sar; *h* asp. — du hongrois *huszar*, le vingtième; de *husz*, vingt, parce que, dans les guerres contre les Turcs, chaque village devait fournir, sur vingt hommes, un homme équipé). Art milit. Soldat d'un corps de cavalerie légère, dont l'uniforme fut primitivement emprunté à la cavalerie hongroise, et dont les armes sont : un sabre, une carabine, une paire de pistolets. ‖ On dit aussi HOUSARD et quelquefois HOUSSARD.

— Argot. *Hussards de la veuve*, Bourreau et valets du bourreau : *Les* HUSSARDS DE LA VEUVE *sont commandés*: (Balz.)

— Entom. *Hussard de Ceylan*, Nom vulgaire du prione buphthalme, gros insecte d'un noir brillant, que l'on trouve dans les Indes orientales.

— **Encycl.** Lors d'une invasion des Turcs en Hongrie, en 1458, le gouvernement de ce pays ordonna la levée d'un homme sur vingt (*husz*), pour former un corps de cavalerie légère. Ces cavaliers, appelés d'abord *huzards*, puis, en France, *housards* et *hussards*, montrèrent contre les Ottomans la plus rare intrépidité, et se signalèrent plus tard d'une façon toute particulière pendant la guerre de Trente ans. Sous Louis XIII, quelques compagnies de *hussards* hongrois vinrent servir, comme troupes auxiliaires, dans l'armée française (1637). Les services que rendirent les *hussards* hongrois en allant à la découverte, en inquiétant les derrières et les convois de l'ennemi, frappèrent tellement Louis XIV, qu'il ordonna, en 1691, d'en former plusieurs compagnies, et il en créa, l'année suivante, un régiment. Leur nombre s'accrut tellement, depuis lors, qu'il en existait six régiments en France lorsque éclata la Révolution. Les *hussards* de Berchini, de Lauzun, de Chamborant, etc., jouissaient dans l'armée d'une réputation de bravoure bien méritée. Ils combattaient sans ordre ni tactique, remplissant le rôle d'éclaireurs, enlevant les fourrageurs et harcelant sans cesse l'ennemi, qu'ils attaquaient à l'improviste en poussant des cris. Ils maniaient leurs chevaux avec une extrême habileté, et portaient des étriers très-courts, de façon à toucher de leurs éperons les flancs de leurs chevaux. A l'époque de la Révolution, on conserva les régiments de *hussards*, dont on accrut le nombre, mais ils se composèrent de nationaux. Au nombre de quatorze sous l'Empire, ils furent réduits à six sous la Restauration et portés à neuf en 1840. C'est ce chiffre qui a été conservé depuis lors. Les *hussards* forment encore aujourd'hui une partie importante de notre cavalerie légère. Leur costume, qui rappelle celui des *hussards* hongrois, est élégant et léger; il consiste en deux vestes, ornées de ganse et de tresse, l'une sans basques, appelée *dolman*, l'autre qui se jette sur l'épaule gauche quand il ne fait pas froid, qui a le collet et les parements garnis de fourrure, et qu'on nomme *pelisse*. Le pantalon, collant jusqu'en 1820, est, depuis cette époque, très-large et recouvre la botte. Jusque sous l'Empire, les *hussards* avaient conservé les nattes, les cadenettes et la queue. Depuis la Restauration, ils ont les cheveux coupés à la Titus. Leur coiffure consiste actuellement en un shako surmonté d'un plumet de crin noir. Des galons, figurant une espèce de trèfle appelé *nœud hongrois*, servent à distinguer les grades. Enfin, leurs armes se composent d'un sabre à lame un peu courbée, d'une carabine, d'une paire de pistolets, et d'une sorte de gibecière appelée *sabretache*. Leurs chevaux sont petits et agiles.

Hussard (LE), nouvelle de Pouchkine, traduite du russe par Prosper Mérimée. V. DAME DE PIQUE (la).

HUSSARDE s. f. (u-sar-de; *h* asp. — rad. *hussard*). Chorégr. Danse d'origine hongroise : *Danser la* HUSSARDE.

— *Crins coupés à la hussarde*, Crins de cheval coupés seulement depuis la tête jusque vers le milieu de l'encolure.

HUSSEIN-ABAD, autrefois *Mithridatium*, ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, pachalik de Siras, à 115 kilom. S.-O. d'Amasieh; 3,000 hab.

HUSSEIN ou **HOUCEIN**, schah de Perse, de la dynastie des Sofis, né vers 1675, mort en 1729. Il succéda à son père, Soliman, en 1694. C'était un prince faible et incapable. Il remplaça par des peines pécuniaires la peine de mort, fit des monuments religieux des asiles inviolables, même pour les meurtriers, confia les plus hautes charges de l'empire à des mollahs, et abandonna le soin du gouvernement à des eunuques, qui mécontentèrent les provinces par leurs exactions. Les Afghans-Afdhalis de Kandahar se déclarèrent indépendants et s'emparèrent de Hérat; les Ousbeki se rendirent maîtres du Khorassan; les Kourdes étendirent leurs incursions jusqu'auprès d'Ispahan; les Lesghis ravagèrent la Géorgie et le Schirwan; les îles du golfe Persique tombèrent au pouvoir de l'imam de Mascate. Les troupes du schah furent à peu près constamment battues chaque fois qu'elles tentèrent d'arrêter les incursions, de comprimer les révoltes. Un chef afghan, Mir-Mahmoud, s'étant avancé avec une armée, après avoir battu les Persans, jusqu'aux portes de la capitale, Hussein, au lieu de prendre des mesures énergiques, fit faire des processions et implora le secours du ciel. Pendant deux mois, Ispahan assiégé fut en proie aux horreurs de la famine. Hussein capitula alors, céda son trône à Mir-Mahmoud, fut relégué dans un petit palais (1722), et périt assassiné sept ans plus tard.

HUSSEIN-PACHA, général turc qui vivait au XVII[e] siècle. De simple berger, il devint un des hommes de guerre les plus distingués de l'empire, et acquit la plus haute faveur sous le sultan Amurat IV, qui ne prenait aucune résolution importante sans le consulter. C'était un homme aussi remarquable par son éloquence, par la vivacité de ses reparties, par sa tranquillité d'âme que par son courage et la prudence de ses conseils. Il était commandant de la Dalmatie ottomane, lorsque le grand vizir, Méhémet Kiouperli, le fit mettre à mort sans motif, vers 1650.

HUSSEIN-PACHA, surnommé **Koutchouck** (*le Petit*), célèbre homme d'Etat turc, né en Géorgie en 1759, mort en 1803. Il fut créé capitan-pacha par Sélim III (1789), organisa la marine et l'armée de terre sur un nouveau pied; mais il ne put néanmoins réprimer la révolte de Paswan-Oglou (1798). Il commandait la flotte turque en personne lors de l'évacuation de l'Egypte par les Français (1801), et se montra favorable au rétablissement des bons rapports avec notre pays, qu'il aimait. Il laissa en mourant la réputation d'un homme intègre, habile et éclairé.

HUSSEIN ou **HOSSEIN-PACHA**, dernier dey d'Alger, né à Smyrne en 1767, mort à Alexandrie en 1838. Il reçut une assez bonne éducation, vint dans la régence d'Alger comme commerçant, entra dans la milice, se fit remarquer du dey Ali, dont il devint ministre, et auquel il succéda le 1[er] mars 1818. Son administration fut modérée à l'intérieur. Il s'attacha à conserver de bons rapports avec les puissances maritimes en adoucissant le sort des chrétiens, et en réprimant les agressions des corsaires. Sa passion dominante était l'argent, et cette passion devait le perdre. Deux juifs algériens, nommés Bacri et Busnach, dont il se prétendait créancier, avaient fourni à la République française des grains pour une somme de 14 millions, dont il n'avaient pas été payés. Hussein, à son avénement, s'était empressé de réclamer cette somme, et, par une transaction du 28 octobre 1819, la dette avait été réduite de moitié. Le dey reçut 4 millions en 1820. A la requête d'autres créanciers des deux Israélites, le gouvernement français déposa le reste de la somme à la Caisse des dépôts et consignations. Il s'ensuivit un procès. L'affaire fut renvoyée devant la cour d'Aix, et traîna en longueur. Impatienté de ces délais, Hussein écrivit à Charles X une lettre impérieuse qui resta sans réponse. Sur ces entrefaites, notre consul, M. Deval, vint le complimenter, selon l'usage, la veille des fêtes du Baïram (27 avril 1827). Le dey lui demanda s'il lui apportait enfin une lettre du roi, et M. Deval ayant répondu négativement, il le frappa au visage avec son chasse-mouches, et se répandit en imprécations contre la France. De là le blocus, puis l'expédition d'Alger. Vaincu dans sa capitale, le 4 juillet 1830, il obtint d'emporter une somme de 10 millions, formant son trésor particulier. On trouva encore dans la Casbah près de 50 millions qu'il y avait amassés. Il partit, le 10, avec 110 personnes de sa suite, dont 55 femmes. Les habitants ne lui témoignèrent aucune sympathie. Ce qui parut l'affecter le plus, ce fut de quitter le port sans être salué une dernière fois par les batteries de la marine. Après avoir visité Naples, il séjourna pendant quelques années à Livourne, passa quelques jours à Paris, et alla se fixer à Alexandrie. Un fait peu connu, c'est que pendant son séjour à Livourne, en 1831, il entretint des intelligences avec les chefs arabes pour les exciter à chasser les Français, ainsi que l'établissent des lettres de lui, saisies plus tard, et dont l'auteur de cet article a vu les originaux.

HUSSINECZ, bourg des Etats autrichiens (Bohême), cercle de Prachin, à 36 kilom. S.-O. de Piseck, sur le Flanitzbach; 1,200 hab. Patrie de Jean Hus.

HUSSITE s. m. (u-si-te; *h* asp. — du nom de *Jean Hus*, le fondateur de la secte). Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne du commencement du XV[e] siècle, dont les doctrines étaient les mêmes que celles des vaudois.

— **Encycl.** Cette secte d'hérétiques, née en Bohême, au lendemain du supplice de Jean Hus, est surtout célèbre par la guerre d'extermination qu'elle livra au clergé, soutenu par les puissances temporelles, et dans laquelle elle finit par succomber. Les doctrines de ces sectaires ne furent qu'un prétexte à la guerre, dont leur haine contre la papauté et leur amour pour le martyr du concile de Constance furent la véritable cause; nous devons cependant les résumer. Voici le sommaire de la doctrine de Jean Hus, telle qu'on la trouve dans son *Traité de l'Eglise :* « L'Eglise se compose seulement de fidèles prédestinés au bonheur éternel, et qui ne peuvent pas plus cesser d'en être membres, que les réprouvés ne peuvent arriver à en faire partie. (Ce sera plus tard la doctrine de Calvin.) Le Christ est le seul chef de l'Eglise; on ne saurait prouver qu'elle ait besoin d'un chef visible ou que Notre-Seigneur en ait établi un. La papauté doit sa naissance uniquement à la faveur et à l'autorité impériales. La prétendue obéissance due à l'Eglise est une invention des prêtres contraire à l'Ecriture sainte. Aussi, quand un prêtre se sent irréprochable dans sa conscience, aucune intervention papale ne doit l'empêcher de prêcher, aucune excommunication l'effrayer; mais, en revanche, tout chef spirituel ou temporel qui se trouve en état de péché mortel est par le fait même dépouillé de son pouvoir et obligé de l'abdiquer. » Cette doctrine ressemblait beaucoup à celle de Wiclef, à qui Jean Hus et son ami Jérôme de Prague l'avaient empruntée.

A la nouvelle du supplice de Jean Hus, toute la Bohême se souleva contre l'Eglise romaine. On donna aux insurgés le nom de *hussites*, quoiqu'ils se partageassent en deux et même trois sectes différentes, unies seulement dans leur haine contre Rome. Il y eut les calixtins, les taborites et les picards. Les calixtins ne différaient des catholiques, qu'ils combattaient, que sur des points de discipline plutôt que de dogme. Ils demandaient que le commun des fidèles communiât sous les deux espèces, et que les prêtres prêchassent librement la parole de Dieu, c'est-à-dire fussent à peu près indépendants de l'autorité épiscopale et papale; enfin, que le clergé renonçât à la possession des biens temporels. Ils prirent leur nom du calice, qu'ils réclamaient pour le peuple. Les picards, très-peu nombreux, sont aussi fort mal connus; on prétend qu'ils étaient adamites, c'est-à-dire qu'ils prêchaient la nudité primitive et la promiscuité; mais ce n'est peut-être là qu'une de ces calomnies dont on a coutume de poursuivre ceux qui n'ont pas été les plus forts. Les taborites, ainsi nommés d'une montagne sur laquelle ils avaient bâti une forteresse inexpugnable, furent les plus hardis dans leurs agressions, comme les plus terribles et les plus vaillants dans la guerre.

Ils n'admettaient d'autre autorité que les livres saints, dans lesquels il appartenait à chacun de chercher les éléments de sa croyance et les principes de sa conduite; c'est ce que devaient proclamer plus tard les protestants. Suivant certaines traditions, nombre d'entre eux seraient allés bien au delà du protestantisme; et, se dégageant des préjugés ascétiques, ils auraient professé la légitimité des passions et des instincts naturels. Satan aurait été, à leurs yeux, le représentant de la chair et de la nature persécutées contre toute raison. De là ce salut au nom de Satan, dont ils auraient usé entre eux, comme d'un mot d'ordre, dans leur guerre pour la réhabilitation de la nature. Celui, disaient-ils en s'abordant, celui a qui on a fait tort te salue. Pour tout ce côté de l'histoire des taborites, qui est, il faut l'avouer, assez problématique, on peut consulter le roman de M[me] Sand, *Consuelo*. Mais hâtons-nous de rentrer dans l'histoire certaine. Elle témoigne que les conceptions politiques des taborites furent d'une hardiesse étrange, comme leur ferveur fut empreinte d'un caractère d'exaltation sauvage; leur grand capitaine Ziska sembla se croire un ange exterminateur envoyé de Dieu. Il disait sans cesse ces paroles de l'Ecriture : « C'est à présent le temps du zèle et de la fureur, » et il agissait en conséquence. « Ses soldats attendaient le règne du Christ et la république universelle directement gouvernée par Dieu, et cette république future leur apparaissait sous la forme de la communauté, de la terre toute à tous; le moyen âge tout entier était à leurs yeux une heure maudite dont ils voulaient effacer les derniers vestiges. Toutes les églises, tous les couvents, toutes les maisons de prêtres devaient disparaître de la surface de la terre; tous les travaux des Pères et des docteurs devaient être mis à néant; la Bible était le seul livre du chrétien; les sacrements, les symboles devaient être supprimés sous le règne du Christ. » (Henri Martin.) Certes, cet emportement forcené contre les institutions du passé avait bien son côté grand. Les taborites, d'ailleurs, montrèrent qu'ils savaient mettre l'énergie de leur conduite à la hauteur de leurs opinions. Toutes les forces de l'empire germanique, accrues des bandes de croisés que Rome lança contre les hérétiques, ne purent tenir contre leurs légions indisciplinées, mais remplies d'un enthousiasme furieux; ils détruisirent à plusieurs reprises des armées entières. Les Allemands disaient proverbialement que dans chaque Bohémien il y avait cent démons. L'orthodoxie ne savait plus à quel saint se vouer. Partout où les *hussites* victorieux se répandaient, églises, presbytères et monastères croulaient dans les flammes; les prêtres, les moines, les nonnes étaient exterminés, non sans subir parfois d'atroces supplices. On dit qu'en dix ans les *hussites* immolèrent quinze mille clercs à la mémoire de Jean Hus. Jean Ziska, qui, borgne d'abord, puis aveugle, les conduisit toujours de victoire en victoire, fut leur premier chef. Il détruisit pour son compte six cents églises ou couvents. Après cette œuvre faite, se sentant mourir, il ordonna, dit-on, à ses officiers, de faire faire un tambour de sa peau dès qu'il serait mort, afin de les conduire encore à la victoire et de les animer contre des ennemis qu'il exécrait. A Ziska succédèrent les deux Procope. Avec eux la lutte ne déchut pas de sa grandeur sauvage. L'Eglise romaine, désespérant de triompher par la force, essaya de séparer par la diplomatie ces sectes qui n'étaient que trop divisées entre elles. Ziska, entre deux campagnes contre les impériaux, avait écrasé les picards. L'Eglise s'adressa aux calixtins, moins farouches que les taborites. Les calixtins, épuisés par leurs victoires mêmes, prêtèrent l'oreille à ces propositions; ils envoyèrent des députés au concile de Bâle. Ces députés accédèrent à un traité assez équivoque qui leur garantissait provisoirement la communion sous les deux espèces. La promulgation de ce pacte fut le signal de la guerre civile; les taborites voulurent s'opposer par la force à son exécution. Ils furent vaincus dans deux batailles gigantesques où périrent les deux Procope (1434). Après quoi la Bohême rentra dans le sein de l'Eglise, et Sigismond, le roi légitime, remonta sur le trône, à certaines conditions qui furent mal remplies, comme les calixtins auraient dû s'y attendre. Aussi les troubles recommencèrent-ils, mais avec un caractère moins grandiose et des succès beaucoup moins décisifs. Un seigneur calixtin, Georges Podiebrad, punit la mauvaise foi de Sigismond dans son petit-fils, Ladislas II, qu'il renversa du trône, pour se mettre à sa place. Il fut renversé lui-même, quelques années après, par Mathias Corvin, aidé des partisans de l'Eglise romaine. Quelques restes des anciens *hussites* se sont prolongés jusqu'à nos jours. Les frères moraves, d'abord appelés frères bohêmes, en descendent directement; mais ils ont modifié notablement les doctrines primitives.

Hussites devant Naumbourg (LES), drame de Kotzebue. C'est là, sans contredit, la pièce la plus populaire de Kotzebue, et elle doit la réputation dont elle jouit et l'accueil qu'on lui a toujours fait en Allemagne à une situation de toute beauté qui occupe tout le second acte. Lorsque Procope, le successeur de Ziska, met le siége devant Naumbourg, les magistrats prennent la résolution d'envoyer tous les enfants de la ville au camp ennemi, pour demander la grâce des habitants. Ces

pauvres enfants doivent aller seuls implorer les fanatiques soldats qui n'épargnaient ni le sexe ni l'âge. Le bourgmestre offre le premier ses quatre fils, dont le plus âgé a douze ans. La mère demande qu'au moins il y en ait un qui reste auprès d'elle ; le père a l'air d'y consentir ; mais réduite à choisir celui qu'elle veut soustraire à la mort, la mère flotte incertaine et trouve toujours que celui que le père regretterait le moins à cause de ses défauts est le plus parfait et celui qu'elle aime le mieux. Elle est enfin obligée de convenir que le choix est impossible, et qu'il vaut mieux que tous partagent le même sort. Au second acte, on se trouve dans le camp des hussites. Les soldats, qui ont aperçu dans la plaine une foule d'enfants qui marchent en troupe, une branche de chêne à la main, ne peuvent concevoir ce que cela signifie. Ils prennent leurs lances, et se placent à l'entrée du camp, pour en défendre l'approche. Les enfants s'avancent sans crainte, et les Hussites reculent involontairement, irrités d'être attendris, et ne comprenant pas eux-mêmes ce qu'ils éprouvent. Procope sort de sa tente; il se fait amener le bourgmestre, qui avait suivi de loin les enfants, et lui ordonne de désigner ses fils. Le bourgmestre s'y refuse ; les soldats le saisissent ; mais au même instant, les quatre enfants sortent de la foule et se précipitent dans les bras de leur père. La pièce finit heureusement. Procope, attendri, fait grâce. Le troisième acte, qui est un hors-d'œuvre, se passe en fêtes et félicitations provoquées par la magnanimité du chef des hussites. Tout le mérite de la pièce est dans la situation émouvante du second acte ; encore Kotzebue n'est-il pas parvenu à peindre avec des couleurs frappantes ce terrible camp des hussites, dont Shakspeare, Schiller ou Gœthe auraient fait un tableau de maître.

HUSSITISME s. m. (u-si-ti-sme ; *h* asp. — rad. *hussite*). Hist. relig. Doctrine des hussites.

HUSSON (Pierre-Antoine), général français, né à Grenoble en 1769, mort à Paris en 1833. Simple soldat avant la Révolution, il fit toutes les campagnes de la République et de l'Empire, et se distingua à la défense de Dantzig, comme général de brigade. Il assista à la bataille de Waterloo, puis se soumit à Louis XVIII et obtint le grade de lieutenant général honoraire en 1826.

HUSSON (Henri-Marie), médecin français, né à Reims (Marne) en 1772. Elève du célèbre chirurgien Desault, il entra en 1792 comme sous-aide-major dans l'armée, devint aide-major l'année suivante, puis retourna en 1794 à Paris, pour y compléter ses études médicales, et passa son doctorat en 1799. Peu de temps après, Husson fut nommé sous-bibliothécaire de la Faculté de médecine, secrétaire du comité de vaccine, puis devint successivement médecin de l'Hôtel-Dieu (1806), du Lycée impérial (1809), et membre de l'Académie de médecine. Ce médecin a puissamment contribué à la propagation de la vaccine. Nous ignorons la date de sa mort. Parmi ses écrits, nous mentionnerons : *Essai sur une nouvelle doctrine des tempéraments* (1798) ; *Recherches historiques médicales sur la vaccine* (1801, in-8°) ; *Rapports sur la vaccine*, publiés chaque année par ordre du ministre de l'intérieur, de 1803 jusqu'en 1820 (Paris, 15 vol. in-8°), etc.

HUSSON (Eugène-Alexandre), général français, frère du précédent, né à Reims (Marne) en 1786, mort à Fontainebleau en 1868. Sous-lieutenant en 1804, il fit, de 1805 à 1808, les guerres d'Autriche, de Prusse, de Pologne, d'Espagne, fut fait prisonnier à Baylen en 1808 et conduit sur les pontons anglais, où, pendant six ans, il eut à subir une dure captivité. Rendu à la liberté en 1814, il fut blessé au combat des Quatre-Bras (1815), devint chef de bataillon en 1819 et quitta le service en 1822. Lors de la révolution de 1830, il prit une part active à la chute du gouvernement des Bourbons, et devint sous Louis-Philippe lieutenant-colonel (1831), colonel du 42e de ligne (qui fit, par sa résistance, échouer la tentative de Louis Bonaparte à Boulogne) [1838], maréchal de camp en 1845. Husson commandait la subdivision militaire de l'Aube lors de la révolution de 1848 : il fut mis à la retraite. Les électeurs de l'Aube l'envoyèrent à l'Assemblée législative ; il ne s'y signala guère que par ses virulentes sorties contre les Anglais, appuya la politique de l'Elysée et vota avec la majorité. Après le coup d'État criminel du 2 décembre, Husson devint membre du Sénat (1852) et fut promu deux ans plus tard grand officier de la Légion d'honneur. Anglophobe enragé, Husson se faisait remarquer au Sénat par ses boutades et par ses interruptions excentriques. Le parti du passé et de la routine avait en lui un partisan décidé, et c'est avec une brutale franchise qu'il exprimait son dédain pour les choses du progrès.

De 1819 à 1822, il a publié une série de petits *Manuels* d'instruction militaire à l'usage des sous-officiers et soldats ; en 1836, il fit un *Aide-mémoire de l'officier supérieur d'infanterie*. Enfin il a recueilli et annoté les *Maximes de guerre de Napoléon Ier* (1850).

HUSSON (Jean-Honoré-Aristide), sculpteur, né à Paris en 1803, mort en 1864. Il avait été graveur sur métaux et estampeur, lorsqu'il se tourna vers l'étude de la sculpture, prit des leçons de David d'Angers (1823), remporta le second prix de Rome en 1827, et en 1830 le premier prix pour une composition représentant *Thésée vainqueur du Minotaure*. Depuis 1832, M. Husson a exposé un assez grand nombre d'ouvrages, dont les plus remarquables sont : *Adam et Eve* (1832) ; *Dante et Virgile* (1836), bas-relief qui se trouve à Boulogne-sur-Mer ; l'*Ange gardien et le pécheur repentant* (1837), groupe qui lui valut une grande médaille d'or et fut acheté par l'Etat ; les statues de *Voltaire* et de *Bailly* (1838), à l'Hôtel de ville de Paris ; l'*Eté et l'Automne*, figures allégoriques pour l'une des fontaines de la place de la Concorde (1839) ; *Saint Bernard* (1840), pour l'église de la Madeleine ; *Saint Louis*, *Marguerite de Provence*, *Philippe le Hardi*, le *Maréchal Suchet*, pour le musée de Versailles ; *Du Guesclin*, *Sarrazin*, le *Général Desaix*, *Eustache Lesueur*, pour le Louvre ; *Deux anges en adoration*, figures en bois, pour l'église Saint-Vincent-de-Paul (1844) ; *Haydée* (1850), musée de Grenoble ; *Clovis*, pour l'église Sainte-Clotilde (1851) ; le physicien *Coulomb*, pour le Conservatoire des arts et métiers, etc. Citons encore de ce sculpteur estimable une *Victoire* pour les funérailles de Napoléon Ier ; enfin, les bustes de *Cassini*, de *Henri III*, de *Blanche de Castille*, de *Louis-Philippe*, de *Gouvion Saint-Cyr*, de *Boissy d'Anglas*, etc.

HUSSON (Jean-Christophe-Armand), administrateur français, membre de l'Institut, né à Claye (Seine-et-Marne) en 1809. D'abord surnuméraire dans l'administration des postes, il entra, en 1830, comme simple commis à la préfecture de la Seine. Grâce à ses connaissances sérieuses, à ses habitudes de travail incessant, M. Husson parvint, après avoir passé par tous les échelons de la hiérarchie, au grade de chef de division. Il fut, en cette qualité, chargé de l'organisation d'importants services municipaux, sur les diverses branches desquels il a rédigé des rapports étendus.

Le 1er janvier 1860, M. Husson fut nommé directeur de l'administration générale de l'assistance publique, à Paris, en remplacement de M. Davenne, admis à la retraite. Avec des ressources relativement disproportionnées, il sut mettre l'organisation des hôpitaux et des institutions de bienfaisance en état de faire face aux exigences qui ont été la suite de l'agrandissement et de la transformation de la capitale. Il créa un magasin central, qui achète et conserve dans ses vastes entrepôts tous les objets matériels dont les hospices et les hôpitaux peuvent avoir besoin, introduisit dans les hôpitaux un régime alimentaire plus réparateur que l'ancien, fonda une statistique médicale, accrut l'importance de l'enseignement médical dans les établissements dépendant de l'assistance publique, et introduisit de nombreuses améliorations dans ce service. En 1863, M. Husson fut nommé membre de l'Académie des sciences morales et politiques, et, cette même année, membre associé de l'Académie de médecine. Après la révolution du 4 septembre 1870, il se démit de ses fonctions de directeur de l'assistance publique et fut mis à la retraite le 27 du même mois. Le 10 juin 1871, M. Husson fut appelé au poste de secrétaire général de la préfecture de la Seine, et chargé particulièrement par M. Léon Say de la direction des finances. Depuis, il a été membre de la commission chargée de rétablir les actes de l'état civil parisien. M. Husson est, depuis 1867, commandeur de la Légion d'honneur. Outre des articles insérés dans le *Globe*, journal saint-simonien, dans le *Courrier français*, le *Constitutionnel*, le *Messager des chambres*, la *Revue encyclopédique*, le *Droit*, le *Magasin pittoresque*, etc., outre d'importants rapports sur les cimetières de Paris (1842), sur les marchés publics à l'étranger (1846), sur les pompes funèbres (1851), etc., on lui doit : *Géographie industrielle et commerciale de la France* (1838, in-8°) ; *Traité de la législation des travaux publics et de la voirie en France* (1841-1842, 2 vol. in-8°), plusieurs fois réédité ; les *Consommations de Paris* (1856, in-8°), ouvrage qui a obtenu en 1857 le prix Montyon de statistique, décerné par l'Académie des sciences ; *Etudes* sur les hôpitaux, considérés sous le rapport de leur construction, de la distribution de leurs bâtiments, de l'ameublement, de l'hygiène, du service et des salles de malades (1862, in-4°, avec figures dans le texte et planches) ; *Discours sur la mortalité des jeunes enfants* (1866), etc.

HUSTINGS s. m. pl. (eu-stingss ; *h* asp. — mot angl.). Assemblée libre d'électeurs, dans laquelle un candidat à la Chambre des communes vient haranguer le peuple et soutenir sa candidature : *Se présenter aux* HUSTINGS. ‖ Sorte de tribune sur laquelle montent les candidats pour prendre la parole.

— *Cour des hustings*, Ancien tribunal de la Cité de Londres, devant lequel se jugeaient en appel les questions décidées par le shérif, et qui connaissait en général de toutes les causes relatives aux intérêts civils des citoyens.

HUSUM, ville de Prusse, dans la nouvelle province du Slesvig, sur une baie de la mer du Nord, à 31 kilom. O. de Slesvig ; 5,000 hab. Port d'hiver de 5e classe ; belle église, école bourgeoise supérieure, bibliothèque. Commerce de farine, de pelleteries et d'os d'animaux ; foire aux bestiaux très-importante ; fabriques d'esprits, fonderies, mégisseries, brasseries, manufactures de tabac, de toiles, etc. La ville est administrée par des bourgmestres, quatre conseillers et un collége de représentants de la bourgeoisie, formé de huit membres. L'*amtman* ou préfet occupait, avec les principales autorités de son département, le vieux château qui servait jadis de résidence aux duchesses douairières de Slesvig.

HUTCHESON (Francis), philosophe anglais, fondateur de l'école écossaise, né en Irlande, mort en 1747. Ses dispositions naturelles avaient décidé son père, ministre dissident, à l'envoyer de bonne heure finir ses études à l'université de Glascow, après quoi il revint en Irlande, où on se proposait de le faire entrer dans l'Eglise. Mais il préféra ouvrir une école à Dublin. L'enseignement, paraît-il, ne l'absorbait pas tout entier, car il trouva le temps d'écrire et de publier, sous le voile de l'anonyme, des *Recherches sur les idées de beauté et de vertu* (Londres, 1725, in-8°), dont il fut fait une traduction française (Amsterdam, 1749, 2 vol. in-12) par Eidous. Ce livre fit immédiatement à l'auteur une grande réputation. Son *Essai sur les passions* (Londres, 1728, in-8°) acheva de le mettre en évidence. Il fut suivi de quelques opuscules publiés dans le recueil ayant pour titre : *Lettres d'Hibernicus*, après quoi Hutcheson ne publia plus rien de son vivant, parce qu'il était entièrement absorbé par ses travaux de professeur. En effet, dès 1729, il s'était chargé d'un cours de philosophie morale à l'université de Glascow, fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort. Le principal fondement de la renommée d'Hutcheson est son ouvrage intitulé : *Système de phylosophie morale* (Glascow, 1755, 2 vol. in-4°), publié par son fils. Il y a des époques diverses à considérer dans la vie philosophique d'Hutcheson. Au début, lors de ses *Recherches sur les idées du beau et du bien*, il ne songe point encore à faire de la psychologie un système méthodique ; il se contente d'indiquer, sous le nom de sens interne, la faculté qui discerne le beau, et celle qui discerne le bien sous celui de sens moral. Sur la question de l'origine des idées, qui préoccupait et divisait si fort les philosophes du XVIIIe siècle, Hutcheson partage entièrement l'opinion de Gassendi et de Locke, c'est-à-dire qu'il se déclare l'adversaire résolu des idées innées, et attribue toutes nos idées à la sensation et à la conscience.

La morale d'Hutcheson n'a non plus rien d'original, et on lui a fait beaucoup d'honneur de le considérer comme le fondateur d'une école qui a produit des philosophes d'une valeur bien autrement considérable que la sienne. Il emprunte à Richard Cumberland une idée dont il se propose de faire le fondement de son système : c'est que la bienveillance est le mobile de toutes nos actions. D'ailleurs, les préoccupations politiques de l'auteur se traduisent sans cesse. Il discute les droits des gouvernants, les formes du gouvernement. Il y a, d'après lui, deux catégories de gouvernements : les gouvernements mixtes et les gouvernements simples. Il établit que le meilleur est un mélange de ces deux formes, et il indique la formule du gouvernement dont on n'a trouvé le nom que plus tard, le gouvernement constitutionnel. En résumé, Hutcheson est un professeur éminent, qui disserte sur un programme tracé par d'autres. Il est spirituel, ingénieux, honnête, perspicace ; il joint à ces qualités déjà précieuses celle d'être un excellent écrivain, clair, méthodique et simple. Toutes ces qualités réunies expliquent sa grande réputation, sans la justifier entièrement.

Outre les ouvrages déjà cités, on a encore de cet auteur : *Abrégé de philosophie morale*, en latin (Glascow, 1742, in-12) ; *Coup d'œil sur la physique*, en latin (Glascow, 1742, in-8°) ; *Introduction à la philosophie morale* (Glascow, 1747, in-12).

HUTCHINIE s. f. (u-tchi-nî ; *h* asp. — de *Hutchin*, sav. angl.). Bot. Genre de plantes, de la famille des asclépiadées, tribu des pergulariées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Inde.

HUTCHINS (Thomas), géographe américain, né dans le New-Jersey vers 1730, mort en 1789. Il servit dans l'armée anglaise contre les Indiens de la Floride, puis se démit de son grade d'officier, fut arrêté à Londres en 1779, sous la prévention de correspondre avec Franklin, qui représentait en France les colonies anglo-américaines insurgées, retourna en Amérique lorsqu'il eut recouvré la liberté et fut nommé géographe général des Etats-Unis. On a de lui : *Esquisse historique de l'expédition de Bouquet contre les Indiens de l'Ohio* (1765) ; *Description topographique de la Virginie, de la Pensylvanie, du Maryland et de la Caroline*, avec des cartes (1778) ; *Description topographique et historique de la Louisiane, de la Floride occidentale et de Philadelphie* (1784).

HUTCHINSIE s. f. (u-tchain-sî — de miss *Hutchins*, bot. irlandaise). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, tribu des lépidinées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Europe. ‖ Syn. de POLYSIPHONIE, genre d'algues.

HUTCHINSON (Francis), écrivain anglais qui vivait à la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle. Il écrivit contre les livres de sorcellerie un ouvrage intitulé : *Essai historique sur le sortilége, avec des observations sur divers points propres à éclaircir divers passages de l'Ecriture sainte* (1718). Ce livre est dialogué entre quatre interlocuteurs : un ecclésiastique, un avocat, l'auteur et un membre du jury, car c'était au jury que ce genre d'affaires était donné à juger. Hutchinson conclut à l'absurdité et à l'extravagance de la sorcellerie. Son livre n'avait pas grande utilité, car la superstition à laquelle il s'attaquait était à peu près morte au temps de l'auteur.

HUTCHINSON (John), philosophe, théologien et savant anglais, né à Spennythorn, dans le comté d'York, en 1674, mort à Londres en 1737. Son père tenait un hôtel. Un gentilhomme, qui prenait sa pension chez lui, remarquant chez le jeune Hutchinson des dispositions particulières, consentit à lui donner des leçons. Plus tard, il fut recommandé au comte de Scarborough et au duc de Somerset ; le comte en fit son intendant. Ayant eu à voyager pour le compte de son maître, Hutchinson recueillit des observations qu'il a publiées sous le titre : *Observations faites par J. H., principalement en* 1706. L'ouvrage révélait chez le jeune écrivain des qualités qui le firent apprécier du duc de Somerset, grand écuyer du roi George Ier. Le duc lui confia immédiatement la charge de *riding purveyor* ou intendant de ses écuries, avec un traitement de 5,000 francs. Dans ses excursions dans le nord de la Grande-Bretagne et le pays de Galles, Hutchinson avait réuni une précieuse collection de fossiles, qui appartient aujourd'hui à l'université de Cambridge. Depuis, Hutchinson avait tourné sa curiosité vers un autre but : il essaya d'accorder les récits de Moïse avec les principes modernes des sciences naturelles. Ses *Principes de Moïse* parurent en 1724, et la singularité des doctrines de l'auteur attira aussitôt l'attention sur sa personne. La philosophie de Newton faisait alors autorité. Hutchinson attaquait courageusement la physique de l'illustre auteur du système de la gravitation universelle, peu conforme, selon lui, à celle de la Bible. Ce bruyant début n'aurait pourtant pas tiré le téméraire auteur de l'obscurité, si, dans la préface de la seconde partie de son ouvrage, il n'avait insinué que les trois personnes de la Trinité signifient les trois agents principaux de la nature : le feu, la lumière et l'esprit, qui seraient trois états différents d'une même substance. Ceci était bien plus audacieux encore que de s'attaquer à Newton. Les *Principes de Moïse* accusent chez Hutchinson beaucoup de talent et de savoir, mais plus encore de singularité. Pour lui, chaque racine hébraïque est une source à laquelle son imagination féconde puise des sens cachés. La forme des lettres elle-même représente une série d'objets matériels. A l'entendre, la Bible n'est qu'un vaste hiéroglyphe. Hutchinson est d'ailleurs d'une intolérance excessive. Il n'y avait pas jusqu'à son médecin qui n'eût à souffrir de son humeur. Quelque temps avant sa mort, le disciple d'Esculape conseillait une saignée et menaçait son malade, en plaisantant, de l'envoyer bientôt à Moïse. « Je crois bien, dit l'irascible docteur, que vous m'y enverriez en effet. » Et il prit un autre médecin qui ne l'empêcha pas d'aller à Moïse, s'il ne l'y envoya pas.

Les idées bizarres d'Hutchinson lui avaient acquis des partisans. Les principaux furent Bates, Jones et l'évêque Hornes, dont on ne se souvient plus, mais qui tinrent une place considérable dans la polémique religieuse au XVIIIe siècle. Il en résulta la secte des hutchinsoniens, qui était à peu près morte en 1793.

Si Hutchinson était un théologien risqué, il était du moins un mécanicien de talent. Une machine construite par lui en 1712 pour obtenir la longitude en mer eut l'approbation de Newton, et quelques inventions du même genre sont encore en usage en Angleterre. Les *Œuvres* d'Hutchinson ont été publiées à Londres en 1648 (12 vol. in-8°).

HUTCHINSON (Thomas), homme d'Etat anglo-américain, né à Boston en 1711, mort en 1780. Successivement marchand, jurisconsulte, agent de la ville de Boston à Londres (1738), il devint ensuite membre de la Chambre du Massachusetts, qu'il présida pendant trois ans, membre du conseil de la colonie (1749-1766), lieutenant gouverneur (1758) et grand juge (1760). Aux débuts de la lutte entre les colonies de l'Amérique du Nord et l'Angleterre, il appuya les prétentions de la métropole, se rendit odieux à la population et n'en fut pas moins nommé gouverneur du Massachusetts en 1770. Les colons, ayant appris qu'il avait demandé l'emploi de la force pour les comprimer, réclamèrent, mais en vain, sa destitution. Néanmoins, lors de l'arrivée du général Gage (1774), il jugea prudent de s'embarquer pour l'Angleterre, où il mourut dans l'obscurité. On lui doit : *Histoire de la colonie du Massachusetts* (1760-1767, 2 vol. in-8°) ; *Collection de documents originaux relatifs à l'histoire de la colonie du Massachusetts* (1769).

HUTCHINSON (John-Hely), jurisconsulte et homme d'Etat anglais, né à Dublin en 1715, mort en 1794. Il remplit les fonctions de premier avocat du roi, de secrétaire d'Etat, se fit donner plusieurs sinécures lucratives et

montra de remarquables talents administratifs. Son avidité était telle, que le ministre lord North disait en parlant de lui : « On donnerait à cet homme l'Angleterre et l'Irlande, qu'il demanderait encore l'île de Man pour s'en faire un jardin potager. »

HUTCHINSON (Richard-Hely), comte DE DONOUGHMORE, homme politique anglais, fils du précédent, né à Dublin en 1756, mort à Londres en 1825. Il se fit recevoir docteur à Dublin, devint, en 1779, représentant de Cork, et fut nommé, en 1781, directeur des douanes royales. Lorsque la guerre éclata entre l'Angleterre et la France (1794), il leva un régiment, dont son frère John-Hely prit le commandement, et contribua à comprimer une insurrection dans le comté de Cork. En 1800, Hutchinson reçut le titre de comte de Donoughmore et alla siéger dans le Parlement anglais, où il se prononça à plusieurs reprises en faveur de la liberté des catholiques d'Irlande et vota avec l'opposition sous les divers ministères qui eurent le pouvoir de 1807 à 1820. S'étant alors rapproché du gouvernement, il reçut, en 1821, un siége à la Chambre des lords.

HUTCHINSON (John-Hely), comte DE DONOUGHMORE, général anglais, frère du précédent, né en 1757, mort en 1832. Il entra au service en 1774, alla visiter Paris, où il se lia avec La Fayette, puis retourna en Irlande, où il venait d'être élu député dans le comté de Cork. Après avoir comprimé, à la tête d'un régiment levé par son frère, une révolte qui venait d'éclater, il fit, sous les ordres d'Abercrombie, la campagne de Flandre contre les Français, commanda en second, sous lord Cornwallis, à la bataille de Castlebar (1798), et à l'affaire de Couanghen, et prit une part brillante à l'expédition du Helder (1799). Peu après, il passait en Egypte, succédait à Abercrombie dans le commandement en chef de l'armée anglaise et obligeait nos troupes à se renfermer dans Alexandrie et à capituler (juillet 1801). Ce fait d'armes lui valut le titre de baron d'Alexandrie, le grade de lieutenant général et une pension de 2,000 livres sterling. En 1806, il remplit, mais avec peu de succès, diverses missions diplomatiques en Prusse et en Russie, et fut envoyé, en 1820, auprès de la reine Caroline pour la décider à renoncer à ses droits. A la mort de son frère, en 1825, il était devenu comte de Donoughmore. — Son neveu, John-Hely HUTCHINSON, troisième comte de Donoughmore, né à Wexford (Irlande) en 1787, mort en 1851, s'est fait connaître par la part qu'il prit, en 1816, à l'évasion du comte de La Valette, condamné à mort et enfermé à la Conciergerie. Il s'associa au général Robert Wilson et au jeune Bruce pour cette généreuse entreprise, tint La Valette caché chez lui après son évasion, l'aida à quitter Paris et à trouver un asile sûr, fut condamné à trois mois de prison pour sa noble action et retourna en Angleterre après l'expiration de sa peine.

HUTCHINSONIEN s. m. (u-tchain-so-niain — du nom de *Hutchinson*, le fondateur). Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Angleterre à la fin du XVIIe siècle : *Les* HUTCHINSONIENS *prenaient dans un sens figuré tous les textes de l'Ecriture.*

HUTH (Georges-Léonard), naturaliste et médecin allemand, né à Nuremberg en 1705, mort dans la même ville en 1761. Il étudia la philosophie et la médecine à Altdorf, à Strasbourg, à Paris, en Hollande, où il suivit les leçons de Boerhaave, puis se fixa à Nuremberg, où il devint membre du *Collegium physicum* (1733), médecin des maladies contagieuses (1752) et médecin de l'hôpital. L'Académie des curieux de la nature le reçut au nombre de ses membres sous le nom d'*Hygienus II*. Ses principaux ouvrages sont : *Passetemps agréable et utile, accompagné d'observations sur diverses espèces d'animaux aquatiques, de reptiles et d'oiseaux dessinés et gravés d'après nature* (Nuremberg, 1748-1752, 2 vol. in-fol.); *Collection de différents oiseaux exotiques et rares*, avec planches (Nuremberg, 1749, in-fol.); *Hortus nitidissimus* (Nuremberg, 1750), en collaboration avec Murr; *Piscium, serpentum, insectorum, aliorumque nonnullorum animalium necnon plantarum quarumdam imagines* (Nuremberg, 1750, in-fol.).

HUTIE s. f. (u-sî). Mamm. V. HOUTIE.

HUTIN adj. m. (u-tain). Tapageur, querelleur, emporté. ‖ Vieux mot resté comme surnom à Louis X, roi de France. On a dit aussi HUTINEUX.

HUTIN (Charles), peintre et sculpteur, né à Paris en 1715, mort à Dresde en 1776. Elève de F. Lemoine, il remporta, en 1736, le grand prix de peinture et se rendit à Rome, où, pendant dix ans, il s'adonna principalement à la sculpture, et reçut des leçons de Sloldz. Séduit par les offres brillantes du chargé d'affaires de Saxe, il alla se fixer à Dresde; Hutin devint alors membre de l'Académie des beaux-arts de cette ville (1847), exécuta une remarquable statue en marbre, *Caron*, puis revint vers la peinture et exécuta de bons tableaux de genre, notamment : la *Jeune fille tenant une lettre*, un petit chef-d'œuvre qu'on voit au musée de Dresde; la *Femme allumant le feu;* un *Homme conduisant du vin sur une charrette*, au musée de Madrid. On lui doit, en outre, quelques tableaux religieux, de beaucoup inférieurs à ses tableaux de genre, et d'excellentes eaux-fortes.

HUTIN (Philippe), médecin français, né à La Neuville (Meuse) en 1802. A la suite de brillantes études à l'Ecole de médecine de Paris, où il remporta plusieurs prix, il passa son doctorat (1830), et se fixa à Paris, où il fut, sous le règne de Louis-Philippe, médecin en chef de l'état-major général de la garde nationale. Outre des articles et des mémoires insérés dans la *Bibliothèque musicale*, on a de lui : *Manuel de physiologie* (1825, in-18); *Examen pratique des maladies de matrice* (1840, in-8o); *Guide des baigneurs aux eaux de Plombières* (1842, in-18); *Etude de la stérilité chez la femme* (1859, in-18); *Sur la criminalité et le régime des prisons; Recherches pour servir à l'histoire anatomique, physiologique et pathologique du canal digestif et de la moelle épinière.*

HUTIN (Jean-Félix-Mathurin), chirurgien militaire français, né au commencement du XIXe siècle. Elève de l'hôpital d'instruction de Metz (1825), il prit part, en qualité d'aide-major, aux campagnes de Grèce (1828), d'Alger (1830), fit celle de Constantine (1836) comme chirurgien en chef, puis est devenu successivement médecin en chef des Invalides (1845-1858), inspecteur du service de santé militaire et membre du conseil de santé des armées. On lui doit : *Fragments historiques et médicaux sur l'hôtel des Invalides* (1851, in-8o); *De l'extraction des corps dans les plaies par armes à feu* (1852, in-4o), travail couronné par l'Académie de médecine; *Statistique des hernies à l'hôtel des Invalides* (1853); *Recherches sur le tatouage* (1853, in-8o); *Anatomie pathologique des cicatrices* (1855), etc.

HUTLA s. m. (u-tla). Mamm. Nom vulgaire d'une petite espèce d'agouti.

HUTTANY, ville de l'Indoustan. V. HETTENY.

HUTTE s. f. (u-te; *h* asp. — du germanique : ancien haut allemand *hutta*, allemand *hütte*, danois *hytte*, probablement le même que l'irlandais *eota*, erse *cot*, hutte, kymrique *cwt*, *cut*, l'ancien slave *kotitsi*, petite cabane, polonais *kotora*, tente, et le sanscrit *kuta, kuti, kûli*, maison, *kôta, kuttiza, kuttima*, hutte, *kuttara*, tente, *kutala, kutanka*, toit, *kutumba*, famille, etc. D'autres comparent le gothique *hethjô*, chambre à coucher). Sorte de petite loge grossière, pouvant servir d'habitation au moins passagère : *Une* HUTTE *de paille. Une* HUTTE *de terre. Il n'y a point d'Indien si misérable qui, sous sa* HUTTE *d'écorce, n'entretienne une superbe idée de sa valeur individuelle.* (De Tocqueville.) *Les Groenlandais se construisent, en hiver, une* HUTTE *de glace et y résident paisiblement.* (X. Marmier.)

— Chasse. Logette mobile et portative, dans laquelle l'oiseleur se cache pour la pipée; logette de chasseur en général.

— **Syn. Hutte, baraque, bicoque, cabane, cahute**, etc. V. CABANE.

HUTTEAU (François-Louis), avocat et jurisconsulte français, né à Malesherbes (Beauce) en 1729, mort à Paris en 1807. Il se fit recevoir avocat en 1757, et acquit, en peu de temps, une place brillante au barreau de Paris. Lorsque Louis XV exila le parlement, il se retira dans sa ville natale, et ne voulut plaider que lorsque ce corps eut été réintégré dans ses fonctions. Membre de l'assemblée provinciale d'Orléans en 1786, Hutteau fut nommé, trois ans plus tard, à Paris, député aux états généraux, et se signala par son attachement à la monarchie, puis se retira à Malesherbes, où il vécut paisiblement. Hutteau avait beaucoup d'esprit et surtout de présence d'esprit. Plaidant un jour une question de prescription, il s'aperçut que les juges étaient tombés dans une douce somnolence. « Oui, messieurs, s'écria-t-il, en frappant sur la barre, oui, messieurs, *præscriptio currit inter dormientes.* » Réveillés en sursaut, les juges écoutèrent en riant la fin de sa plaidoirie. On a de lui une collection de *Mémoires judiciaires* (20 vol. in-4o), et une édition annotée des *Œuvres de Pothier* (1805-1810, 22 vol. in-8o).

HUTTEN (Ulric DE), poëte latin, théologien et homme politique allemand, un des promoteurs de la Réforme, né à Steckelberg (Franconie) le 20 avril 1488, mort dans l'île d'Ufenau, sur le lac de Zurich, le 29 août 1523. Il appartenait à une famille noble qui rêvait pour lui les dignités ecclésiastiques, et l'avait fait entrer, à l'âge de onze ans, dans l'abbaye de Fulda. Cinq ans plus tard, il s'en échappa, et alla, bravant la malédiction paternelle, étudier à Erfurt, d'où il fut chassé par la contagion, puis à Cologne, à Francfort-sur-l'Oder, à Wittembourg, en Italie même, commençant dès lors une vie d'aventures, mêlée de courses errantes, de guerre, de poésie, de luttes politiques et religieuses, et d'ardentes polémiques. A l'âge de vingt ans, après une terrible maladie, il se vit forcé de s'engager comme lansquenet, dans l'armée de Venise. Quand il revint enfin en Allemagne, Hutten, rendu plus grave par ses malheurs, sut gagner en peu de temps l'amitié des hommes les plus éclairés de son époque. C'est alors qu'il publia son *Ars versificatoria*, qui fut accueilli avec enthousiasme, mais ne le tira pas de la misère. Il repartit en 1512 pour Pavie, sur le désir de son père, pour étudier la jurisprudence; mais il jouait de malheur! Pavie fut assiégée et prise cette année même par les Suisses. Malade, dépouillé, maltraité, Hutten s'enfuit à grand'peine à Bologne, visita Rome et revint en Allemagne, en 1514, désespéré, rapportant, dit-on, une maladie trop commune dans les pays des plaisirs faciles. Bien que le fait n'eût rien d'improbable pour un étudiant, il nous a paru douteux. Nous avons cherché et nous croyons avoir trouvé l'origine de ce bruit malveillant; la voici : pendant le siége de Pavie, Hutten eut maille à partir avec des Français, qui l'assiégèrent dans la maison qu'il habitait. Dénué de tout moyen de défense, et croyant sa mort inévitable, il se composa, en vers latins, une épitaphe très-élégante, où on lit, entre autres, ces deux vers :

> *Hic jacet Huttenus.* Galli, *nil tale merenti,*
> *Insontem gladiis eripuere animam.*

Quelque dévot, lisant ces lignes, aura découvert que ces *Galli*, cause de la mort de Hutten, étaient une simple métaphore pour désigner

> Ce fruit cuisant de l'amoureux péché,

que les Italiens appellent si irrévérencieusement *morbus gallicus.*

Revenu en Allemagne, Hutten y publia une série d'opuscules politiques, qui montraient déjà sa principale préoccupation. « Partout, dans mes voyages, s'écriait-il, j'ai vu la vérité profanée, poursuivie et opprimée; cette parole d'or, au nom de laquelle l'amour personnifié dans un homme est mort pour le salut de l'humanité, a été partout fondue en un mensonge de fer, grâce aux artifices infernaux des princes et des évêques. Au nom de ces mensonges, je les ai vus gouverner et tyranniser le monde; la religion de l'amour a été profanée et sert d'instrument à l'égoïsme des scélérats et des imbéciles; l'image de l'homme, image divine, est partout humiliée, prostituée, et ma nation, jadis si grande, chantée par les Romains mêmes, et connue par ses hauts faits, est misérablement esclave, manquant du pain spirituel aussi bien que du pain matériel. » Un cruel événement, l'assassinat d'un de ses proches par un prince, le duc de Wurtemberg, avait encore envenimé la haine que les injustices sociales lui inspiraient. Jean de Hutten, cousin d'Ulric, était attaché à la cour du duc, qui essaya de séduire sa femme; n'y pouvant parvenir, il invita le mari à une partie de chasse, et, quand ils furent dans l'épaisseur du bois, il le perça de son épée. Ulric demanda justice de ce crime à l'empereur Maximilien, à qui il adressa cinq harangues, qui sont autant de chefs-d'œuvre d'éloquence pathétique, mais qui demeurèrent sans résultat. Il n'en fallait pas tant pour faire éclater la colère amassée dans cette âme généreuse par le spectacle de la corruption et des injustices humaines. Hutten et Luther, les deux grands démolisseurs, se mirent avec une ardeur irrésistible à leur œuvre de destruction et de rénovation; mais au lieu que Luther, confiné dans ses rancunes de cloître, ne voyait, ne poursuivait, ne désirait que la réformation du dogme et de la discipline ecclésiastique « par le Verbe, » Hutten, lui, élargissant le cadre de son action, s'attaquait avec passion à la tyrannie politique et aux abus sociaux.

Toutefois, la polémique ne modifia nullement ses goûts d'humaniste et ne suspendit pas même ses productions. Sa réputation était si grande à ce moment que l'empereur Maximilien voulut placer sur la tête du poëte une couronne de laurier tressée par la main de la fille de l'illustre Conrad Peutinger; mais, en même temps, Hutten méditait d'autres triomphes. Ses idées de rénovation universelle se manifestent, au milieu des sarcasmes amers et des colères fougueuses, dans ses sanglantes et immortelles satires : *Epistolæ obscurorum virorum*, spécialement dirigées contre le clergé et les moines, satires qui parurent sans nom d'auteur. Mais le retentissement obligea Hutten à se cacher en Italie; des épigrammes à l'adresse d'hommes puissants lui firent encore courir, à Bologne, de sérieux dangers; il dut quitter cette ville et se réfugier à Venise, d'où il ne tarda pas à revenir en Allemagne.

L'électeur Albrecht II, évêque de Mayence, prince plus généreux que dévot, et bien supérieur à toute passion religieuse, accueillit le jeune réformateur. A cette cour libérale et intelligente, Ulric trouva la sécurité et des amis d'élite : Albert Dürer, Grunewald, Erasme, Reuchlin, toute une pléiade d'humanistes, de savants et d'artistes. Livré dès lors tout entier à ses idées de régénération politique et sociale, Hutten se lia avec Franz de Sikingen, et inspira à ce puissant seigneur le projet d'établir l'unité de l'Allemagne sur les ruines de la féodalité princière et épiscopale. Vers 1519, il quitta la cour de Mayence, pour se rendre auprès de Sikingen, à Ebernbourg, afin de travailler à cette vaste entreprise. Une circonstance avait, du reste, hâté sa résolution. Ses pamphlets contre Rome, où il traitait tout simplement les successeurs de saint Pierre de tyrans, de voleurs et de brigands, avaient rendu difficile la situation de son protecteur. Lors de la fameuse diète de Worms, où Hutten avait accompagné Albrecht, il avait été question de la perception d'un impôt, appelé impôt turc, pour défendre la chrétienté contre les musulmans, et Hutten avait eu l'audace de publier un écrit où il était dit : « Les véritables Turcs sont en Italie; le sultan, c'est le pape, et son armée, c'est le clergé. » Le pape, à la suite de cette incartade, demanda à l'évêque de Mayence l'extradition de Hutten; celui-ci, pour éviter à son protecteur de cruels embarras, se décida à quitter volontairement la cour du généreux Albrecht.

Les biographes de Hutten nous le montrent, à ce moment, hésitant avant de pousser plus loin l'exécution de ses dangereux projets. Son père venait de mourir, lui laissant un héritage considérable; sa vieille mère le suppliait de rentrer au foyer domestique, lui montrant le calme de la vie de famille, le bonheur sans trouble ni amertume, en regard d'une vie de persécution et d'incessants combats. Ulric hésita, fut sur le point de se marier, puis, emporté tout à coup par sa nature audacieuse, il renonça à son héritage en faveur de sa mère, fit ses adieux à sa fiancée et partit pour Ebernbourg. *Alea jacta est!* c'est la devise qu'il adopta désormais, n'ignorant pas que la lutte à laquelle il se vouait en avait conduit bien d'autres au bûcher. Le plan de Hutten peut se résumer en quelques mots : unir la bourgeoisie, le peuple et la petite noblesse dans une action commune contre les princes et les évêques régnants.

On était alors en 1521. Hutten entra en relation avec Luther, dont les écrits lui semblaient inspirés des mêmes sentiments que les siens; il lui écrivit d'Ebernbourg une première lettre, avec cette épigraphe : *Réveille-toi, noble liberté!* Hutten et Sikingen, délaissés par l'empereur Charles-Quint, sur qui ils avaient cru pouvoir compter, résolurent de tenter seuls l'entreprise qu'ils avaient conçue. Luther lui-même avait désapprouvé formellement la révolution projetée. A la généreuse épître de Hutten, il répondit par des textes évangéliques, et sur un ton d'un jésuitisme achevé. Hutten rompit dès lors avec le moine défroqué, et lui adressa une dernière lettre, superbe de dédain et d'énergie. « Ecclésiastiques, s'écriait-il, incapables de porter l'épée, propagez le « verbe; » mais nous, gardiens de la liberté, chevaliers de l'Evangile, c'est l'épée à la main que nous tenterons la réforme du monde. »

Au printemps de 1522, les chevaliers de Kronberg, de Schlauenbourg, de Furstenberg, de Helmstædt, de Gemmingen, de Minzingen et beaucoup d'autres seigneurs, venus de la Franconie, de la Souabe et du Rhin, se rassemblèrent à Landau, et conclurent un pacte offensif et défensif pour six ans. Sikingen fut élu pour chef. En même temps Hutten, par ses pamphlets, essayait de soulever les villes libres, la bourgeoisie, la noblesse de second ordre, les paysans. La guerre éclata; Hutten fut envoyé en Suisse, pour y recruter des soldats. La mort de Franz de Sikingen porta un coup funeste à la coalition. Hutten, en apprenant cet événement, tomba à la renverse : « Avec Franz, s'écria-t-il, mon âme est morte, il ne me reste qu'à le suivre. » Œcolampade, pour le distraire de sa douleur, l'emmena à Bâle, où il comptait beaucoup d'amis; mais le clergé le fit expulser de cette ville. Pauvre et découragé, Hutten reprit l'existence vagabonde qu'il avait menée dans sa première jeunesse; il eût pu, cependant, reconquérir aisément une haute position, recommencer une brillante carrière. Il n'avait pas trente-cinq ans; des offres magnifiques lui étaient faites : François Ier lui avait proposé le titre de conseiller et une pension; mais Hutten avait vu ruiner sa seule ambition, la liberté de sa patrie; comme il l'avait dit, son âme était morte. Il retrouva pourtant encore un moment de verve; ce fut pour flétrir Erasme, le trop *prudent* Erasme, qui, à Zurich, avait refusé de recevoir son ami, et même l'avait dénoncé aux autorités de la ville. Grâce à Zwingle, Hutten trouva un asile à Pfarrdorf, dans l'île d'Ufenau. Ce fut là qu'il mourut, à l'âge de trente-cinq ans. Son dernier mot fut : « Malédiction aux traîtres! » — « C'est à douter de la Providence! s'écria Camerarius, l'ami de Mélanchthon, en apprenant cette mort. Hutten avec Sikingen auraient changé la face de l'Allemagne et peut-être celle de toute l'humanité! » Quel homme que celui qui a pu faire concevoir de pareilles espérances et inspirer de pareils regrets!

« Erasme, a dit Zimmermann, vécut grandement et fut honoré par les hommes de son époque; Luther, d'abord l'homme du peuple, puis l'homme des princes, est respecté parmi nous; mais Ulric de Hutten, qui seul fut plus grand que tous les réformateurs ensemble, Hutten a été méconnu des Allemands, et il est presque inconnu à l'étranger. Souvent il n'avait pas de quoi se couvrir, lui qui délaissa sa propre fortune pour se vouer à la régénération de son pays, et, maintenant qu'il est mort, sa tombe est encore veuve d'un monument digne de lui. »

Nous comprenons la haine implacable des catholiques contre Hutten, bien qu'un adversaire généreux comme lui soit préférable, selon nous, à un allié douteux comme le sceptique Erasme; nous nous expliquons même l'indifférence des peuples protestants, dont l'opinion jusqu'ici s'est confondue avec celle de leurs princes, ennemis naturels de l'indépendance; mais le jour de la justice est enfin venu, et la voix des prêtres et des princes ne peut plus couvrir celle de la vérité, qui proclame Hutten le plus grand, le plus vrai, le plus énergique restaurateur de la liberté moderne.

Niceron a donné la liste complète des ouvrages de Hutten; nous n'en indiquerons ici que les principaux : *Ars versificandi* (Wittemberg, 1511, in-4°); *Nemo, seu satyra de ineptis sæculi studiis et veræ eruditionis contemptu* (Augsbourg, sans date, in-4°); *Epistolæ obscurorum virorum* (1516, in-4°); *De guaiaci medicina et morbo gallico liber* (Mayence, 1519, in-4°); *Super interfectione propinqui sui Jo. Hutteni equitis deplorationes, in arce* (Steckelberg, 1519, in-4°); *Dialogi, Fortuna, Febris I, II, Trias romana seu Vadiscus et inspicientes* (Mayence, 1520, in-4°); *Dialogi Hutteni novi* (1521); les *Œuvres complètes* de Hutten ont été publiées par M. E. Münch (Berlin, 1821-1825, 5 vol. in-8°). On a publié aussi ses *Œuvres choisies* (1822-1824, 3 vol. in-8°).

HUTTEN (Philippe DE), aventurier allemand, mort en 1546. C'était un gentilhomme franconien, vraisemblablement parent du précédent. En 1531, il fit partie d'une expédition envoyée par Welser d'Augsbourg pour prendre possession du Venezuela, que Charles-Quint lui avait concédé. Arrivé dans ce pays, Hutten se mit, avec 130 hommes, à la recherche de l'Eldorado, erra pendant quatre ans d'un lieu à un autre, au milieu de souffrances et de périls de tout genre, et fut assassiné au moment où il retournait à Coro. On a de lui de très-curieux et intéressants mémoires, intitulés *Nouvelles de l'Inde*, et qui ont été publiés dans le *Magasin historique littéraire* de Mensel (Bayreuth, 1735).

HUTTENBERG, bourg des Etats autrichiens (Carinthie), à 36 kilom. N.-E. de Klagenfurth; 800 hab. Mines de fer les plus riches de la Carinthie. Hauts fourneaux et forges.

HUTTENHEIM, bourg et commune du Bas-Rhin, cant. de Benfeld, arrond. et à 15 kilom. de Schlestadt; 2,190 hab. Filature et tisage mécanique; 780 métiers à tisser. Belle église paroissiale; chapelle curieuse du XVIe siècle.

HUTTER (Elie), en latin **Hutterus**, philologue et théologien protestant allemand, né à Ulm vers 1554, mort à Nuremberg vers 1602. Il est auteur d'une *Bible* polyglotte, publiée d'abord en quatre langues : hébreu, grec, latin et allemand, puis augmentée des langues française, italienne et saxonne. Hutterus publia aussi, en l'année 1600, un *Nouveau Testament* en douze langues. Cette *Bible* est très-rare.

HUTTER (Léonard), en latin **Hutterus**, théologien protestant allemand, né à Ulm en 1562, mort en 1616. Il reçut sa première éducation de son père, qui était pasteur à Ulm. A trente ans, il fut nommé professeur de théologie à l'université de Wittemberg, où il ne cessa de déployer un zèle ardent, souvent amer, en faveur de l'orthodoxie luthérienne, et traita durement les calvinistes morts pour la défense de leurs opinions. Il les appelait « faux martyrs. » On a de lui de nombreux ouvrages, où son humeur bilieuse se donna carrière.

HUTTICH (Jean), en latin **Huttichius**, archéologue et numismate allemand, né à Mayence vers 1480, mort en 1544. Il alla se fixer à Strasbourg, où il obtint un canonicat, et s'occupa de l'étude des antiquités, particulièrement de celle des monuments romains. Il laissa en mourant une somme importante destinée à doter des filles pauvres qui n'épouseraient pas de soldats. Ses principaux ouvrages sont : *Collectanea antiquitatum in urbe atque agro Moguntino repertarum* (Mayence, 1520, in-fol.); *Vitæ imperatorum cum iconibus et numismatibus* (Strasbourg, 1525); *Collectio diversarum navigationum et itinerum* (Bâle, 1536, in-fol.).

HUTTIER s. m. (u-tié; *h* asp, — rad. *hutte*). Chasse. Oiseleur ou chasseur qui chasse à la hutte.

HUTTON (Guillaume), archéologue et littérateur anglais, né à Derby en 1723, mort en 1815. Fils d'un pauvre journalier, il fut successivement ouvrier dans un moulin à soie, puis dans une fabrique de bonneterie, devint ensuite relieur à Southwell, libraire à Birmingham, épousa à trente-deux ans la fille d'un riche fermier, étendit alors ses spéculations et acquit une grande fortune. Hutton put alors se livrer à son goût pour les lettres et l'étude de l'archéologie. Le succès qu'obtint son *Histoire de Birmingham* (1781) lui valut d'être nommé membre de la Société des antiquaires d'Edimbourg (1782). A l'âge de soixante-neuf ans, il abandonna le commerce et se retira dans une de ses propriétés, près de Birmingham. Parmi les ouvrages de Hutton nous citerons : *Voyage à Londres* (1784); *Histoire des tribunaux de canton* (1787); *Histoire de Blackpool dans le comté de Lancastre* (1788); *Histoire de Derby* (1790); les *Barbiers*, poëme (1793); *Remarques sur le nord du pays de Galles* (1800, in-8°); *Histoire de la muraille des Romains* (1801, in-8°); *Voyages à Scarborough* (1803); *Poëmes et contes* (1804). — Sa fille, Catherine HUTTON, née en 1756, morte en 1846, l'accompagna dans plusieurs de ses excursions en Angleterre, et écrivit quelques ouvrages, entre autres : l'*Avare marié* (1813, 3 vol.); le *Château d'Oakwood*; le *Montagnard gallois*, etc. Elle a publié la *Vie de William Hutton, et l'histoire de sa famille, écrite par lui-même* (Londres, 1816, in-8°), autobiographie intéressante.

HUTTON (James), savant chimiste et géologue anglais, né à Edimbourg en 1726, mort dans la même ville en 1797. Il fut pendant quelque temps clerc chez un homme de loi, puis étudia la médecine à Edimbourg, à Paris, à Leyde, où il passa son doctorat en 1749. De retour en Angleterre, il renonça à la pratique de son art pour s'occuper de chimie, science pour laquelle il avait toujours eu un goût prononcé, établit une fabrique de sel ammoniac, entra en relation avec l'agronome John Hall de Douglas, et, désireux d'apprendre la pratique de l'économie rurale, il alla habiter pendant quelque temps chez un fermier de Norfolk. A cette époque, il commença à s'adonner à l'étude de la minéralogie et de la géologie, fit dans ce but de nombreux voyages en Angleterre, en Ecosse, en Flandre, et finit par aller se fixer à Edimbourg, vers 1768, pour s'adonner entièrement à ses recherches scientifiques. James Hutton a découvert l'alcali minéral, et établi, en 1777, que le *coal* d'Ecosse est d'une nature toute différente de la houille ou *culm* d'Angleterre. Sa *Théorie de la terre*, qu'il publia en 1795 (2 vol. in-8°), lui assigne un rang distingué parmi les géologues du XVIIIe siècle. Il y combat le système neptunien, et attribue la formation des montagnes, l'éruption des volcans, à l'action du feu et à la compression des gaz dans l'intérieur de la terre. Rejetant l'hypothèse de la fluidité primitive du globe, il prétend que sa structure a toujours été la même, et que les révolutions qu'il a éprouvées n'ont jamais été que partielles. On a encore de Hutton : *Dissertations sur différents sujets de philosophie naturelle* (1792); *Recherches des principes de la connaissance et des progrès de la raison* (1794, 3 vol. in-4°), livre empreint du scepticisme idéaliste de Berkeley.

HUTTON (Charles), mathématicien, ancien secrétaire de la Société royale de Londres, né à Newcastle-sur-Tyne en 1737, mort en 1823. D'abord instituteur de village, il devint professeur à l'académie militaire de Woolwich dès 1773, et eut une grande part aux progrès de l'artillerie et de l'arme du génie en Angleterre. Nommé membre de la Société royale de Londres en 1776, il y remplit les fonctions de secrétaire de 1779 à 1783. En 1779, l'université d'Edimbourg lui conféra le titre honorifique de docteur en droit. Lorsqu'il se démit de sa chaire à l'académie de Woolwich (1807), il reçut du gouvernement une pension de 12,500 francs. On a de lui de nombreux et excellents ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Traité d'arithmétique et de tenue des livres* (1764), souvent réimprimé; *Traité de la construction des ponts* (1771); *Tables sur les produits et les pouvoirs des nombres* (1781); *Tables mathématiques* (1785); *Traité sur des sujets de mathématique et de physique* (1786); *Eléments des sections coniques* (1787, in-8°); *Dictionnaire de mathématiques et de philosophie naturelle* (1795-1796, 2 vol. in-4°); *Cours de mathématiques* (1798-1801, 3 vol.); *Abrégé des transactions philosophiques* (1804-1809, 18 vol. in-4°); *Traités sur les sujets les plus intéressants des mathématiques et de la philosophie naturelle* (1812, 3 vol.).

HUTWYL, ville de Suisse, cant. de Berne, à 39 kilom. N.-O. de Lucerne; 3,400 hab. réformés. Important marché de bestiaux; commerce de bois et céréales.

HUVÉ (Jean-Jacques-Marie), architecte français, né à Versailles en 1783, mort à Paris en 1852. Bien qu'il fût l'un des meilleurs élèves de Percier, il ne put obtenir le grand prix de Rome. En 1808, il fut nommé conducteur des travaux de l'église de la Madeleine, dont il devint inspecteur peu de temps après, et inspecteur en chef en 1818. Chargé, l'année suivante, de terminer le château de Saint-Ouen, il fit preuve d'un remarquable talent, et devint successivement architecte du château de Compiègne, de l'administration des postes (1827), de la Madeleine, qu'il termina, membre de l'Institut (1838), président de la Société des beaux-arts, de la Société centrale des architectes, etc. C'est d'après les plans de ce savant et consciencieux artiste que fut construit le théâtre de la place Ventadour.

HUVEAUNE, rivière de France. Elle descend du versant septentrional de la Sainte-Baume (Var), entre dans le département des Bouches-du-Rhône où elle coule entre des montagnes calcaires, arrose des plaines entrecoupées de profonds défilés, et se jette dans la Méditerranée dans la banlieue de Marseille, après un cours de 55 kilom. Parmi ses affluents nous signalerons : la Vède, le Merlançon, la Fauge et le Jarret. Une partie des eaux de l'Huveaune est utilisée pour entretenir les fontaines de Marseille.

HUXELLES (Nicolas DU BLÉ, marquis D'), maréchal de France. V. BLÉ.

HUXHAM (Jean), médecin anglais, né à Halberton (Devonshire) vers la fin du XVIIe siècle, mort en 1768. Reçu docteur en médecine à Leyde, où il suivit les leçons de Boerhaave, il alla s'établir à Plymouth, où il exerça pendant de longues années la médecine avec un grand succès. Huxham reconnut la nature inflammatoire des fièvres dans la plupart des cas, proposa pour le traitement de ces maladies l'usage du quinquina et du vin, décrivit une maladie assez peu connue, qui a reçu le nom de *fièvre lente nerveuse d'Huxham*. On lui doit une préparation connue sous le nom de *teinture de quinquina d'Huxham*. Ce savant praticien a publié plusieurs ouvrages réunis sous le titre de *Opera physico-medica* (Leipzig, 1764, 3 vol. in-8°), et dont les plus remarquables sont : *Observationes de aere et morbis epidemicis* (Londres, 1744-1752, 2 vol.); *Essai sur les fièvres et les maladies* (Londres, 1750), qui a été traduit en français.

HUXLEY (Thomas-Henri), physiologiste anglais, né à Ealing (Middlesex) en 1825. Après avoir étudié la médecine à l'hôpital de Londres, il fut nommé médecin auxiliaire du bâtiment de guerre le *Rattlemake*, sur lequel il prit part, de 1846 à 1850, à une expédition dans l'océan Pacifique et dans l'archipel Indien. Pendant ce voyage, il se livra à de profondes recherches sur le règne animal et le règne végétal de l'Océan, et, à son retour en Angleterre, il devint professeur d'histoire naturelle au collége royal des mines de Londres (1854). En 1865, il a été nommé professeur de physiologie et d'anatomie comparée à l'université de la même ville. Il a publié les résultats de son voyage dans l'ouvrage intitulé : *Histoire des hydrozoaires de l'Océan* (Londres, 1858), ainsi que dans plusieurs *Mémoires* insérés dans divers recueils scientifiques. Il a également fourni d'importants matériaux aux *Mémoires de l'arpentage géologique de la Grande-Bretagne*. En physiologie, il a adopté les théories de Charles Darwin, et a surtout attiré l'attention du monde savant par son ouvrage intitulé : la *Place de l'homme dans la nature*, dans lequel il a exposé ses théories sur l'origine du genre humain. Enfin il a publié, sous le titre de *Leçons de physiologie élémentaire* (Londres, 1866), le résumé des cours qu'il a faits à l'université de Londres.

HUY, ville de Belgique, ch.-l. d'arrond., prov. et à 30 kilom. S.-O. de Liége, sur la Meuse; 8,970 hab. Industrie active, tanneries, distilleries, usines à fer, papeteries, poudreries, etc. Commerce de blé; mines de fer et de houille aux environs. Cette ville est très-pittoresquement située dans un vallon, entre des hauteurs couvertes de vergers et de vignobles. Les chroniques du moyen âge et les auteurs contemporains qui les ont copiées font remonter l'origine de Huy jusqu'aux premiers siècles de l'ère chrétienne; bien que rien ne justifie ces prétentions, il est certain que l'existence de Huy, comme bourg ou village, date au moins du VIIe siècle. On a des monnaies de Charles le Simple frappées *in vico Hoio*. Au Xe siècle, c'était déjà une des localités les plus importantes de l'évêché de Liége. Avant sa réunion à la France, en 1795, on ne citait aucune ville en Belgique où, proportion gardée, il existât autant d'établissements religieux : on y comptait jusqu'à quatorze paroisses, une collégiale, deux abbayes et dix-sept couvents d'hommes et de femmes. Dans l'église des Croisiers on voyait le tombeau de Pierre l'Ermite, fondateur de ce monastère. Aujourd'hui, le nombre des paroisses est réduit à cinq. L'église Notre-Dame, paroisse principale, est un monument du style ogival de la plus grande beauté, au moins intérieurement. Le beau pont en pierre de taille sur lequel on passe la Meuse, et qui réunit les deux quartiers de la ville, se compose de sept arches à plein cintre. Ce pont fut construit en 1294, détruit en 1693 par les Français, et rebâti en 1714. Le château, bâti sur un rocher escarpé qui commande la ville et la Meuse, est d'une origine très-ancienne; il passait, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, pour une place forte de premier ordre. Détruit en grande partie par Henri II, roi de France, en 1552, il a été reconstruit sur un nouveau plan depuis 1815. On remarque encore à Huy l'hôtel de ville, la façade du palais de justice, et la jolie fontaine en bronze qui décore la grande place. Les environs de la ville sont très-agréables, surtout les rives du Hoyoux, bordées d'une suite non interrompue d'usines et d'autres établissements industriels sur une longueur de près de 8 kilomètres.

HUYDECOPER (Balthasar), poëte et philologue hollandais, né à Amsterdam en 1695, mort en 1778. Il fut échevin dans sa ville natale, puis devint bailli du Texel. Poëte médiocre, il était un philologue érudit et distingué; nous citerons de lui les tragédies intitulées : la *Constance triomphante* (1717); *Œdipe* (1720); *Arsace* (1722); *Achille* (1728); une bonne traduction en vers des *Satires*, des *Epîtres* et de l'*Art poétique* d'Horace (Amsterdam, 1787); des *Poésies mêlées* (Amsterdam, 1788). Ses autres ouvrages sont : *Essais philologiques et poétiques* ou *Observations libres sur la traduction hollandaise des Métamorphoses d'Ovide* (Amsterdam, 1730, in-4°); *Chronique rimée de Melis Stoke, avec des remarques historiques et philologiques* (Leyde, 1772, 3 vol. in-4°). Mentionnons enfin de lui : *Priviléges et franchises du Texel* (1745, in-4°), et des poésies latines insérées dans les *Deliciæ poeticæ* de Van Santen.

HUYGENS (Constantin), seigneur de Zuylichem, homme d'Etat et poëte hollandais, né à La Haye en 1596, mort en 1687. Il était fils de Christian Huygens, secrétaire des commandements de Guillaume le Taciturne. Constantin devint secrétaire et conseiller intime des stathouders Frédéric-Henri, Guillaume II et Guillaume III, fut chargé en 1661 de se rendre auprès de Louis XIV pour négocier la restitution de la ville d'Orange, et reprit possession de la principauté de ce nom, qui fut rendue à Guillaume III en 1665. Huygens entra en relation avec les savants les plus distingués de son temps. Il est l'auteur de poésies latines et hollandaises qui ont été trop vantées par les uns, trop dépréciées par les autres. « Il a souvent de la verve et de l'originalité, dit Marron; il pense et il fait penser; mais il manque aussi quelquefois d'harmonie, tourmente trop sa pensée et court après l'antithèse. » Ses poésies latines, réunies sous le titre de *Monumenta desultoria* (Leyde, 1644, in-8°), comprennent un livre de pièces diverses intitulé *Farrago*, un de *Juvenilia* et douze livres d'épigrammes; ses poésies hollandaises ont paru sous le titre de *Korenblœmen* (bluets) à Amsterdam (1772, 2 vol.), à Leyde (1824, 6 vol. in-8°). On y remarque surtout ses *Zedenprinten* (tableaux de mœurs), son *Hoofwijk*, gracieuse description de sa maison de campagne, etc.

HUYGHENS ou **HUIGENS** (Christian), physicien, géomètre et astronome hollandais, fils du précédent, né à La Haye le 14 avril 1629, mort en 1695. Il se fit remarquer dès l'âge de treize ans par Descartes, qui dit de lui dans une de ses lettres : « Il y a quelque temps que le professeur Schooten (sous lequel Huyghens étudiait à l'université de Bréda) m'envoya un écrit du second fils de M. de Zuylichem, touchant une invention de mathématiques qu'il avait cherchée, et, encore qu'il n'y eût pas trouvé tout à fait son compte, il s'y était pris de tel biais que cela m'assure qu'il deviendra excellent dans cette science. »

Huyghens débuta en 1651 par un traité sur la *Quadrature de l'hyperbole, de l'ellipse et du cercle*, dans lequel il fait, après Grégoire de Saint-Vincent, de nouveaux rapprochements entre les deux genres de coniques. En 1655, il découvrit le premier satellite de Saturne, à l'aide d'une lunette de dix pieds qu'il avait construite; il se réserva sa découverte par la publication d'une anagramme de la phrase suivante : *Saturno luna sua circumducitur diebus sexdecim, horis quatuor.*

Il composa en 1656, sous le titre *De ratiociniis in ludo aleæ*, le premier traité régulier que l'on ait sur les probabilités. Cet opuscule parut dans les *Exercitationes mathematicæ* de Schooten.

Il commença vers la même époque ses recherches mécaniques sur l'application du pendule aux horloges, comme régulateur. Sa *Description de l'horloge à pendule*, dédiée aux Etats de Hollande, est de 1657. On s'était, depuis Galilée, servi du pendule pour diviser le temps en parties égales, mais il fallait pour cela compter les oscillations une à une; Huyghens résolut entièrement le problème en appliquant le pendule aux horloges à roues et à poids, et trouvant le moyen de lui restituer, à chaque battement, sa force vive. Ce livre n'est qu'un traité de mécanique pratique; il fut bientôt suivi d'une *Brevis institutio de usu horologiorum ad inveniendas longitudines.*

Il publia en 1659 son système de Saturne, qui contient la première description exacte de l'anneau de cette planète. Il s'était servi pour ses observations d'une lunette de 24 pieds, grossissant cent fois. Il constata le premier que l'anneau entoure Saturne de toutes parts, détermina l'inclinaison de son plan sur celui de l'écliptique, expliqua les différentes phases qu'il nous présente et en assigna la période. Il est revenu plus tard sur cette étude dans différents mémoires.

Huyghens visita la France et l'Angleterre en 1660, et découvrit cette même année les lois du choc des corps élastiques. Il fut reçu membre de la Société royale de Londres en 1663. Colbert l'appela en France en 1665; il lui fit donner une pension et un logement à la Bibliothèque du roi. Huyghens fit alors partie de l'Académie des sciences. C'est pendant son séjour en France qu'il publia son principal ouvrage, l'*Horologium oscillatorium, sive de motu pendulorum ad horologia adaptato*, dédié à Louis XIV, à la date du 25 mars 1673. Un recueil intitulé *Machinæ quædam et varia circa mechanicam* est de la même époque. Huyghens y décrit son ressort à spirale pour remplacer le pendule dans les montres, un niveau à lunette, un nouveau baromètre, etc.

Il quitta la France en 1681, à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, tellement outré de cette odieuse mesure qu'il cessa toute relation avec ses anciens confrères, pour ne plus correspondre qu'avec la Société royale de Londres, à laquelle il fit plus tard présent de ses deux grandes lunettes. Il n'envoya pas même à Paris les *Mémoires* qu'il publia dans les *Transactions philosophiques*. Il donna en 1682 la description de son *Planétaire*, dans la construction duquel il s'était servi de la propriété fondamentale des fractions continues, qu'au reste il paraît avoir étudiées le premier, pour réduire à des nombres simples un rapport compliqué de vitesses à établir entre deux roues qui devaient se commander l'une l'autre.

Il publia encore en 1690 ses importants traités sur la lumière et la pesanteur. Son *Cosmotheoros*, ou *Spectateur du monde*, et sa *Dioptrique* ne parurent qu'après sa mort. Le *Cosmotheoros* dont Huyghens avait expressément recommandé la publication à son frère

n'est cependant qu'une rêverie sur les habitants de la lune et des différentes planètes. Il y rejette l'attraction réciproque de Newton comme une qualité occulte et préfère l'hypothèse des tourbillons de Descartes, commentée par lui. Mais, comme le fait observer si judicieusement Delambre, ses découvertes l'ont placé au premier rang parmi les astronomes et les géomètres. C'est par ce qu'il a trouvé et non par ce qui a pu échapper à son génie et à sa sagacité qu'il convient de le juger. La *Dioptrique* était restée incomplète. Huyghens y donne des procédés pour la détermination des coefficients de réfraction; il y traite de la construction des lunettes, de la manière d'observer les éclipses de soleil, etc. On a encore d'Huyghens différents opuscules sur l'art de tailler et de polir les verres, sur les théories des couronnes et des parhélies, sur une manière nouvelle de calculer le tempérament pour la transposition des morceaux de musique, etc.

Huyghens avait concouru pour le prix proposé par Pascal relativement à la cycloïde, et il avait résolu un grand nombre des questions proposées. Tout en poursuivant ses recherches mécaniques, physiques et astronomiques, il ne cessa pas de s'occuper de géométrie spéculative. Quoiqu'il possédât complétement la méthode de Descartes, il suivit cependant de préférence celle des anciens; aussi Newton, qui partageait son admiration pour l'antiquité, ne l'appelait-il que *Summus Hugenius;* « il le tenait pour l'écrivain le plus éloquent qu'il y eût parmi les mathématiciens modernes, et pour le plus excellent imitateur des Grecs. »

Voici un tableau des découvertes d'Huyghens en géométrie : il trouva la rectification de la cissoïde; il carra le paraboloïde de révolution, établit la théorie de la logarithmique et cuba les solides qu'elle engendre; il résolut le problème de la chaînette, imaginé par Galilée, et celui de la courbe aux approches égales, proposé en défi par Leibnitz aux disciples de Descartes, etc.

Nous avons nommé plus haut l'ouvrage capital d'Huyghens, l'*Horologium oscillatorium;* c'est le premier grand travail où la dynamique des systèmes prend un corps par l'introduction des deux principes de l'égalité entre l'action et la réaction et des forces vives. Jusqu'à Huyghens, les mobiles dont on avait étudié le mouvement avaient toujours été supposés sans dimensions, les forces qui les sollicitaient étant dirigées vers leurs centres de gravité. Le premier chapitre de ce mémorable ouvrage reproduit la description des horloges à pendule. Le second, *De descensu gravium*, a pour objet l'étude du mouvement d'un corps pesant assujetti à parcourir une courbe donnée. C'est dans cet endroit qu'Huyghens établit le tautochronisme du mouvement cycloïdal. Dans le troisième, *De evolutione et dimensione linearum curvarum*, est introduite pour la première fois la notion de la courbure des courbes, que Huyghens prolonge jusqu'à la constitution de la théorie des développées. Dans le quatrième chapitre, il déterminait le centre d'oscillation d'un pendule et par conséquent la longueur du pendule simple isochrone. Enfin le cinquième chapitre donnait la mesure de la force centrifuge dans le mouvement circulaire. On a souvent fait la remarque que les deux théories profondes de la courbure des courbes et de la force centrifuge devaient forcément susciter un Newton dans les successeurs immédiats d'Huyghens.

Le *Traité de la lumière* de ce grand homme, quoique longtemps oublié, est aussi d'un grand mérite, qu'à la vérité les disciples de Newton ne pouvaient pas apercevoir. C'est la première base solide de la théorie des ondes, qui a enfin triomphé dans ce siècle. Huyghens y donnait l'explication de la double réfraction dans le spath d'Islande. Il expliquait la réfraction ordinaire par des ondes sphériques et la double réfraction par des ondes ellipsoïdales. Les travaux de Malus et de Fresnel, en dernier lieu, ont rendu classique cette théorie.

Le *Discours sur la nature de la gravité*, quoiqu'on y retrouve les idées cartésiennes des tourbillons, offre des points intéressants. On avait déjà remarqué qu'à l'équateur le pendule battait plus lentement; Huyghens expliqua le fait par la force centrifuge qui naît du mouvement de la terre. Il calcula même que si ce mouvement était dix-sept fois plus rapide, la force centrifuge ferait équilibre à la pesanteur. Allant encore plus avant, il arriva à penser que la verticale n'est pas dirigée vers le centre de notre globe. « Je vais, dit-il, en donner une raison qui paraîtra paradoxale. La terre n'est pas sphérique, ses méridiens ont la figure d'une ellipse aplatie au pôle. La surface des mers forme une figure sphéroïdique. Il est à croire qu'elle a pris cette figure lorsque ses parties ont été réunies par la force de la gravité; car elle avait dès lors son mouvement circulaire en vingt-quatre heures. »

Quoique élevé dans les idées cartésiennes et un peu dominé par elles dans toutes ses visées cosmiques, Huyghens ne laissa pas de rendre pleine justice à Newton, dès qu'il put apprécier ses ouvrages. Mais il était alors trop avancé en âge et trop fatigué par le travail pour se retourner brusquement. « L'importance, dit Delambre, des concessions qu'il fait à Newton prouve que son âme était au-dessus des petitesses de la jalousie, et malgré les subtilités qu'il lui oppose, son commentaire sur une philosophie si nouvelle est un des hommages les plus glorieux qu'ait reçus le géomètre anglais. »

Nous n'avons encore considéré Huyghens que comme géomètre, mécanicien et astronome; il était aussi remarquable comme physicien : c'est à lui en effet qu'est due la découverte des lois du phénomène de la double réfraction. Ce titre de gloire de Huyghens s'était perdu parce que, ce grand homme ayant embrassé le parti de Descartes avec trop de chaleur et partagé quelques-unes de ses erreurs, ses contemporains ne prirent pas même connaissance de ses travaux sur l'optique, qu'ils crurent ne contenir que des applications de la doctrine des tourbillons. Les idées de Newton s'étaient imposées à tous les esprits avec une force qui ne permettait plus l'examen. C'est Wollaston qui restitua, en 1808, à Huyghens la belle découverte dont nous parlons, après l'avoir soumise à une vérification expérimentale rigoureuse. Malus, peu après, la consacra de nouveau en en refaisant la théorie dans le système de l'émission, auquel il resta toujours attaché. Le *Traité de la lumière* d'Huyghens est fondé sur la théorie des ondes, qu'il a créée sous la forme que lui a conservée Fresnel, et qu'il avait sans doute puisée dans l'observation des mouvements qui se manifestent à la surface de l'eau lorsqu'on la dérange de son équilibre. Huyghens y pose ce principe, qui est resté dans la science et qui porte son nom, que le mouvement vibratoire transmis de tous les points d'une onde, considérés comme centres d'ébranlements secondaires, ne se fait sentir qu'aux points de contact des ondes secondaires qui en naissent, avec leur enveloppe, qui n'est autre que la nouvelle position de l'onde primaire. Il considère en conséquence le rayon lumineux comme le lieu des points de contact avec l'onde primaire, dans toutes ses positions successives, de la série d'ondes secondaires excitées en tous ces points de contact, chacun d'eux déterminant le suivant. Les ondes lumineuses doivent être sphériques dans les milieux homogènes, ou planes si le centre du premier ébranlement est à l'infini. Il conclut de ces principes la loi de la réflexion, comme on le fait encore aujourd'hui. Pour rendre compte de la réfraction ordinaire, il établit ce théorème : quand des rayons incidents, parallèles entre eux, tombent sur une surface plane, si l'on conçoit un plan perpendiculaire à la direction des rayons parallèles, et que de chaque point de la surface dirimante, comme centre, on décrive une sphère d'un rayon en rapport convenable avec la distance de ce point au plan de l'onde incidente, toutes ces nouvelles sphères auront pour enveloppe la surface de l'onde réfractée, et les rayons réfractés lui seront normaux. C'est ce même théorème qui constitue encore aujourd'hui la théorie de la réfraction simple.

Enfin, pour rendre compte de la double réfraction, remarquée déjà dans le spath d'Islande par Erasme Bartholin, Huyghens observe que la résistance élastique du milieu ne doit pas être constante dans toutes les directions, puisque ce milieu n'est pas homogène; il en conclut d'abord que l'onde excitée par un même ébranlement ne sera plus sphérique, et qu'en conséquence le rayon lumineux ne sera plus normal à cette onde; d'un autre côté, la résistance doit être la même dans toutes les directions également inclinées sur l'axe optique du cristal, maximum ou minimum dans la direction de l'axe, minimum ou maximum dans une direction perpendiculaire; enfin, tout mouvement vibratoire peut se décomposer en trois : l'un parallèle à l'axe, les deux autres perpendiculaires à cet axe, et, si l'on suppose connues les résistances dans les deux sens principaux, on en pourra conclure la résistance dans un sens quelconque. Cette analyse aussi profonde qu'ingénieuse conduit Huyghens à ce beau théorème, que dans les cristaux à un axe, comme le spath d'Islande, l'onde correspondante au rayon réfracté extraordinairement a pour surface un ellipsoïde de révolution. La construction propre à fournir la direction du rayon réfracté résulte de ce théorème.

C'est encore à Huyghens qu'on doit l'observation des premiers phénomènes de polarisation. Il avait remarqué que le faisceau de lumière naturelle qui tombe sur le spath d'Islande se divise toujours en deux faisceaux exactement de même intensité, mais que la loi change si le faisceau incident a déjà traversé un premier cristal d'Islande. Dans le cas où les deux cristaux avaient leurs faces homologues parallèles, le rayon ordinaire n'éprouvait que la réfraction ordinaire, et le rayon extraordinaire restait extraordinaire; si ensuite on faisait faire au second cristal un quart de révolution autour de l'axe commun des deux faces d'incidence parallèles, le rayon ordinaire devenait extraordinaire et le rayon extraordinaire n'éprouvait plus que la réfraction ordinaire. Dans les positions intermédiaires du second cristal, les rayons ordinaire ou extraordinaire provenant du premier se partageaient en deux; mais les intensités des deux parties ne restaient pas égales, comme cela avait lieu lorsque la lumière incidente était naturelle. Ces belles expériences de Huyghens restèrent stériles et presque ignorées jusqu'au commencement de ce siècle. Les œuvres de cet illustre savant ont été réunies et publiées après sa mort par S'Gravesande, sous le titre de *Christiani Hugenii Zulchemii, dum viveret Zeleni toparchæ, Opera varia* (Leyde, 1724, 2 vol. in-4°). Cette édition a été complétée par divers écrits réunis sous le titre de *Opera reliqua* (Amsterdam, 1728, 2 vol. in-4°).

HUYOT (Jean-Nicolas), architecte, né à Paris en 1780, mort dans la même ville en 1840. Il se préparait à l'Ecole polytechnique lorsqu'il entra dans l'atelier de Louis David, où il étudia pendant plusieurs années, puis il reçut les leçons de l'architecte Peyre. Ayant obtenu en 1807 le grand prix d'architecture, il se rendit à Rome, passa six ans en Italie, revint à Paris en 1812, et partit en 1817 pour l'Orient, avec le comte de Forbin. Huyot visita successivement l'Asie Mineure, la Turquie, l'Egypte, la Grèce, retourna ensuite en Italie, et revint enfin à Paris, après avoir étudié et dessiné avec le plus grand soin tous les monuments remarquables qu'il avait trouvés sur sa route. Nommé peu après professeur à l'Ecole des beaux-arts, il devint en 1823 membre de l'Institut. Huyot fut chargé de l'achèvement de l'arc de triomphe de l'Etoile et, en 1836, de l'agrandissement du Palais de justice. Passionné pour l'antique et doué d'une vaste érudition, Huyot a puissamment contribué aux progrès de l'archéologie moderne. L'immense collection de dessins, de plans, d'études, qu'il a laissée et que possède la Bibliothèque nationale est une œuvre hors ligne.

HUYSMAN DE MALINES, peintre flamand, né à Anvers en 1648, mort à Malines en 1727. Elève de Gaspard de Witt et de Jacques van Artois, il se fit remarquer de très-bonne heure par des paysages excellents. Van der Meulen s'efforça de l'attirer à Paris; mais il refusa, ne voulant pas quitter Malines où il s'était fixé. Huysman était un paysagiste éminent, qui a jeté des groupes pittoresques au milieu des paysages les plus variés. Il excellait à représenter les montagnes, et, d'après Descamps, ses premiers plans ne peuvent se comparer pour le coloris qu'à ceux de Rembrandt. Parmi ses œuvres, qu'on trouve dans les principales galeries d'Europe, particulièrement à Malines, nous citerons : les *Disciples d'Emmaüs*, à la collégiale de Malines, et *Vue du mont Roussel*, au musée du Louvre.

HUYSSE, ville de Belgique, province de la Flandre orientale, arrond. et à 16 kilom. S.-O. de Gand; 4,480 hab. Teintureries; commerce de bétail. C'est une ville très-ancienne.

HUYSUM (Jean VAN), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1682, mort en 1749. Il était le fils et l'élève de Juste van Huysum, peintre de fleurs. C'est le plus grand peintre de fleurs et de fruits de l'école hollandaise. Il avait d'abord peint le paysage, et cette circonstance le mit en état de donner à ses sujets des fonds animés, tandis que les peintres de fleurs jetaient ordinairement leur composition sur un fond sombre. Nul n'a rendu avec une plus suave et plus délicate perfection le moelleux éclat des fleurs, le velouté et le glacé des fruits, la transparence nacrée des gouttes de rosée, et jusqu'au mouvement des insectes. « Jaloux de la conservation de ses tableaux, dit Landon, Van Huysum ne négligeait aucun moyen d'en assurer, par la préparation de ses couleurs, la transparence et la solidité, l'un des principaux mérites des peintures de ce genre. Mais il paraissait faire un mystère de ses procédés chimiques ou du moins de sa manière d'opérer. Personne ne pouvait entrer dans son atelier lorsqu'il travaillait. On dit qu'il ne voulut jamais avoir d'autre élève qu'une demoiselle Haverman, et que, les talents de cette jeune fille lui ayant donné de l'ombrage, il finit par la congédier. » Van Huysum vit ses tableaux recherchés par les princes et par les riches particuliers, qui les lui achetaient à un prix extrêmement élevé. Ses succès accrurent son orgueil sans calmer son humeur méfiante et jalouse. Vers la fin de sa vie, soit par suite de chagrins domestiques, soit parce qu'il se livrait à des excès de boisson, son esprit s'égara, et il tomba dans un état de décrépitude anticipée. Les tableaux de cet éminent artiste ont conservé un grand prix, et se trouvent dispersés, pour la plupart, dans les principaux musées de l'Europe. Le musée du Louvre possède de lui quatre paysages et six tableaux représentant des fleurs et des fruits.

HUZARD (Jean-Baptiste), célèbre vétérinaire, né à Paris en 1755, d'un maréchal ferrant, mort en 1838. Il entra à l'âge de treize ans à l'Ecole d'Alfort, où il suivit les leçons de Bourgelat, y devint répétiteur à seize ans, professeur à dix-huit, puis il exerça la profession de son père jusqu'en 1792. A cette époque, il fut chargé de choisir des chevaux de remonte pour l'armée. Peu après, il devint directeur adjoint, puis directeur de l'Ecole d'Alfort, inspecteur général des écoles vétérinaires, et il créa, par ses décisions lumineuses dans cette matière, toute une jurisprudence nouvelle. Huzard eut une grande part à l'introduction en France des mérinos d'Espagne, et à l'amélioration de la race chevaline. Ce savant était membre de l'Institut (1795), de l'Académie de médecine et d'un grand nombre d'autres sociétés savantes. Ce fut grâce à lui qu'on adopta l'enseignement de l'agriculture dans les écoles vétérinaires. Il avait formé la plus riche collection d'ouvrages sur l'art vétérinaire qui existât en Europe. Outre un grand nombre d'articles, insérés dans divers recueils et dictionnaires, on lui doit des ouvrages estimés, dont les principaux sont : *Instruction sur les moyens de s'assurer de l'existence de la morve et d'en prévenir les effets* (1785), plusieurs fois réédité; *Instructions sur les soins à donner aux chevaux pour les conserver en santé sur les routes et dans les camps* (1794), souvent réédité; *Essai sur les maladies qui affectent les vaches laitières des faubourgs et environs de Paris* (1794); *Instruction sur les maladies inflammatoires et épizootiques, et principalement sur celle qui affecte les bêtes à cornes des départements de l'Est* (1797); *Instruction sur l'amélioration des chevaux en France* (1802), dont il a été tiré un nombre considérable d'exemplaires; *Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques* (1812, 6 vol. in-8°), en collaboration avec Chabert et Flandrin, etc.

HUZARD (Jean-Baptiste), vétérinaire, fils du précédent, né à Paris en 1793. Elève de l'Ecole d'Alfort, il s'est fait connaître par de nombreux articles, insérés dans les *Annales de l'agriculture française*, et par divers écrits qui lui ont valu d'être nommé membre de l'Académie de médecine en 1841. M. Huzard est, en outre, membre de plusieurs sociétés savantes et du conseil de salubrité de la Seine. Nous citerons de lui : *Esquisse de la nosographie vétérinaire* (1818, in-8°); *De la garantie et des vices rédhibitoires dans le commerce des animaux domestiques* (1825); *Des haras domestiques en France* (1829); *Multiplication des sangsues* (1854, in-8°).

HUZURESH s. m. (u-zu-rèch; *h* asp.). Linguist. V. PEHLVI. On dit aussi HUZWARESH.

HUZZA interj. (u-za; *h* asp.). Cri de joie que poussent les marins et le peuple anglais : *Crier* HUZZA.

— Substantiv. : *Etre accueilli par des* HUZZAS. *On chantait, on poussait des* HUZZAS, *on tirait des arquebusades.* (Chateaub.) *La flotte fait le tour du bâtiment étranger, qui le salue d'un triple* HUZZA. (A. Jal.)

HVEN, île suédoise, dans le Sund, à 9 kilom. de la côte de Suède, à 24 kilom. N.-E de Copenhague. Elle a 8 kilom. de circuit. Cette île est célèbre par le château d'Uranienborg et l'observatoire de Stelleborg, bâtis en 1571, aux frais du roi de Danemark, par l'astronome Tycho-Brahé, et dévastés par les Russes en 1716. L'île de Hven tire son nom d'une femme appelée Hvenilla, qui y construisit la première maison. Si l'on en juge d'après les nombreux tumuli qui couvrent le sol, elle a dû être habitée dans l'antiquité. Elle a environ 11 kilom. de tour, et forme une paroisse nommée Saint-Ibb, avec environ 650 hab.

HVERGELMER (*la fontaine primordiale*- dans la mythologie scandinave). Elle est située dans Niflheim, le pays des nuages et des brouillards. Les racines du frêne Ygdrasil descendent jusque-là, et le serpent Nidhögr, qui se cache dans les profondeurs de la fontaine, ne cesse de ronger ces racines. Après le Ragnastokr ou crépuscule des dieux, Nastrand devient le séjour des méchants, et Hvergelmer est le point central de ce terrible pays. La fontaine existait déjà dans le Ginnungagap ou le Chaos, et les fleuves qui sortaient d'elle, en se gelant, avaient rempli l'abîme des abîmes de glace et de neige. On retrouve la même fontaine, source de toutes choses, dans les mythologies de l'Inde.

HVITFELD DE ODDERSBERG (Arrild ou Arvid), homme d'Etat et historien danois, né à Bergen (Norvége) en 1549, mort en 1609. Il compléta son instruction par des voyages, entra dans l'administration danoise, devint sénateur (1586), chancelier du royaume (1595), et fut chargé de missions diplomatiques en Angleterre, en Hollande et à Brême (1602). Son principal ouvrage est une *Chronique du royaume de Danemark* (Copenhague, 1595-1604, 10 vol. in-4°), qui s'arrête en 1559. Elle contient un grand nombre de documents authentiques, tirés des archives, et l'on y trouve les faits exposés avec clarté, dans un style assez pur. On reproche toutefois à Hvitfeld d'avoir commis, dans ce travail, un assez grand nombre d'erreurs, et d'avoir trop flatté la noblesse et le clergé. Hvitfeld a composé, en outre, une *Histoire de l'archevêque Jens-Grand* (1636), travaillé à la *Chronique de Frédéric II*, par Resen, traduit en danois le *Droit aulique norvégien* (Copenhague, 1594), etc.

HWIID (André-Christian), célèbre orientaliste danois, né à Copenhague en 1749, mort en 1788. Il reçut sa première instruction à l'école de Roeskilde, et étudia ensuite la théologie à l'université de sa ville natale. Grâce aux brillantes dispositions qu'il avait montrées dans le cours de ses études, il put voyager aux frais de l'Etat pour achever son instruction. Il visita l'Allemagne et l'Italie, étudiant avec ardeur les langues orientales, fit un séjour à Paris, et put visiter toutes les bibliothèques. A son retour en Danemark, il fut nommé professeur et aumônier du collége de la Régence, à Copenha-

gue. On a de lui : *Specimen ineditæ versionis arabico-samaritanæ Pentateuchi* (Rome, 1780, in-8°); *Libellus criticus de indole codicis manuscripti N. T. bibliothecæ Cæsareo-Vindobonensis* (Copenhague, 1785); *Extrait d'un voyage en Allemagne, en Italie, en France et en Hollande, de 1777 à 1780* (Copenhague, 1787), etc.

HYACINTHE s. f. (i-a-sain-te — du nom d'*Hyacinthe*, qui fut, d'après la mythologie grecque, changé par Apollon en cette fleur). Bot. Nom ancien de la jacinthe, qui est encore en usage dans la poésie, et que les poëtes font quelquefois du masculin, en souvenir de son étymologie : *Un bouquet d'*HYACINTHES.

L'iris, la violette et la sombre *hyacinthe*
De l'alcôve amoureuse ont tapissé l'enceinte.
DELILLE.

— Par ext. Couleur d'un bleu tirant sur le violet, qui est la couleur la plus ordinaire de la jacinthe :

Voici la robe d'or et la tunique sainte,
Les longs manteaux d'azur, de pourpre et d'*hyacinthe*.
Mme E. DE GIRARDIN.

‖ Adjectiv. Qui est de cette couleur : *Etoffe* HYACINTHE.

— Minér. Nom donné à plusieurs pierres précieuses : *Suspendu par des rubans d'*HYACINTHE *et des anneaux d'or ciselé, le rational étincelait sur sa poitrine.* (Gér. de Nerval.)

— **Encycl.** Minér. On nomme *hyacinthes* plusieurs sortes de pierres appartenant à différents groupes minéralogiques. Nous citerons, entre autres, une variété de zircon d'un rouge orangé brun, certaines variétés de grenat et de topaze, principalement les grenats essonites. L'*hyacinthe* orientale du commerce est une topaze; les *hyacinthes* miellées sont des quartz; l'*hyacinthe* de Compostelle est celle qu'on trouve en Espagne, dans les quartz prismés. Romé de L'Isle a nommé *hyacinthe* blanche cruciforme un silicate alumineux double hydraté, que Haüy nommait harmotome, et qui est remarquable en ce que la coupe de ses cristaux présente la figure d'une croix.

HYACINTHE, jeune Lacédémonien, fils d'Amyclas et de Diomède, selon Apollodore; de Piérus ou d'Œballus et de Clio, suivant Hygin. Le dieu Apollon conçut pour lui une amitié aussi vive que peu honnête, et cette liaison a semblé à quelques mythographes symboliser les mœurs impures de l'ancienne Grèce. Aimé également de Zéphire, qu'il ne paya point de retour, il périt victime de la jalousie de ce dernier. Un jour qu'il jouait au disque avec Apollon, Zéphire dirigea le palet du dieu contre la tempe de son ami et le tua. Suivant d'autres, et telle paraît être l'opinion d'Ovide, le dieu frappa lui-même Hyacinthe involontairement. Apollon, inconsolable de cette mort, essaya vainement de rappeler son ami à la vie; il le changea alors en la fleur qui porte son nom, mais qui ne semble pas être cependant notre hyacinthe actuelle.

Tandis qu'il parle encor, le sang qui rougit l'herbe
N'est déjà plus du sang, c'est une fleur superbe.
Son calice a du lis la forme et la beauté.
Mais l'hyacinthe est pourpre, et le lis argenté.
Apollon veut encor que le cri de sa plainte
Se lise en lettres d'or sur la fleur d'hyacinthe.
Trad. DESAINTANGE.

Les mythologues disent qu'Ajax fut également changé en hyacinthe, et qu'Apollon grava sur la feuille de l'hyacinthe les lettres *aï*, formant en grec les deux premières lettres de son nom, et qui semblent exprimer le son naturel de la douleur. Les anciens regardaient cette fleur comme l'emblème de la mort. Apollon mit, de plus, le corps d'Hyacinthe parmi les astres.

Les Lacédémoniens, et surtout ceux d'Amyclée, célébraient les fêtes d'Hyacinthe avec une grande solennité, chaque année, au printemps. Le premier et le troisième jour ne présentaient que l'image de la tristesse et du deuil; le second était un jour d'allégresse et de liberté : les esclaves mangeaient à la même table que leurs maîtres. Les cérémonies consistaient en des chœurs de jeunes garçons, qui, vêtus d'une simple tunique, jouaient de la lyre ou chantaient de vieux cantiques. D'autres éphèbes exécutaient des danses sur un mode national; d'autres formaient des cavalcades.

Hyacinthe, statue de marbre, par Callamard; musée du Louvre. Frappé à la tête par le disque qu'avait lancé Apollon, et que le jaloux Zéphire a détourné, le bel Hyacinthe va tomber et mourir. L'attitude de son corps est pleine d'abandon, et les formes en sont gracieuses et élégantes.

Cette statue, le meilleur ouvrage que nous ayons de Callamard, a été exposée au Salon de 1810. Un éminent critique, Emeric David, n'a pas craint de dire que c'était là un morceau digne d'être placé à côté des chefs-d'œuvre les plus estimés de notre école, et même à côté de l'antique.

Hyacinthe, statue de marbre, par François Bosio; au musée du Louvre. Le favori d'Apollon est représenté à demi couché, appuyé sur son palet, et semble regarder jouer en attendant son tour. C'est dans cette attitude que l'artiste a supposé qu'il fut blessé à mort.

Cette statue figurait autrefois au musée du Luxembourg.

Hyacinthe mourant, statue de bronze, par Etex. A l'exemple de Callamard, M. Etex a représenté le jeune ami d'Apollon sur le point d'expirer. Le corps s'affaisse avec un mouvemet d'une souplesse languissante bien rendu.

M. Etex avait exécuté le modèle de cette gracieuse statue pour le concours de Rome de 1829; il n'obtint que le 2e grand prix, bien que le public eût beaucoup admiré le sentiment poétique de son ouvrage. Il fut d'ailleurs chargé, par le comte Turpin de Crissé, amateur en renom de l'époque, de reproduire son modèle en marbre. Le bronze a paru à l'Exposition universelle de 1855.

Un autre artiste contemporain, M. Bonnassieux, a exposé au Salon de 1835 le modèle en plâtre d'un *Hyacinthe blessé*.

HYACINTHE (saint), né à Sasse (Silésie) en 1183, mort à Cracovie en 1257. Il prit à Rome l'habit de dominicain, puis revint dans son pays et se signala par ses talents et par ses vertus à l'attention de l'évêque de Cracovie, qui l'associa à l'administration de son diocèse. Bientôt après Hyacinthe résolut d'aller porter l'Evangile dans les contrées barbares du Nord. Il parcourut la Pologne, la Moravie, la Suède, le Danemark, la Moscovie, la GrandeT-artarie, opéra de nombreuses conversions, fonda des monastères dans les principales villes, reçut le nom de **l'Apôtre du Nord** et fut canonisé par Clément VII. L'Eglise l'honore le 16 août.

HYACINTHE (sainte), religieuse italienne, qui vivait au XVe siècle. Elle était fille de Mariscotti, comte de Vignanello, et d'Octavie Orsini. Elle embrassa la vie religieuse à Viterbe et fonda dans cette ville, sous le nom d'*Oblats de Marie*, deux associations ayant pour objet de placer les vieillards et les infirmes dans un hôpital spécial et de recueillir des aumônes pour les prisonniers et les pauvres honteux. Sa fête se célèbre le 30 janvier.

HYACINTHE (Louis-Hyacinthe DUFLOST, dit), acteur français, né à Amiens le 15 avril 1814. A sept ans, il faisait partie de la troupe de Comte, dont son père était le perruquier; à quinze ans, après une courte excursion dans le commerce de la musique, il entra aux Variétés dans l'humble emploi de choriste. Puis il s'engagea dans une troupe nomade, entra à l'Ambigu, passa au Vaudeville, revint aux Variétés. Ce fut à ce dernier théâtre qu'il fonda la réputation de son nez, aujourd'hui devenu proverbial, et dont l'aspect monumental ne fut peut-être pas tout à fait étranger à l'engagement qu'il put contracter au Palais-Royal. Il a débuté sur cette scène, qu'il n'a plus quittée, en mai 1847, dans le *Trottin de la modiste*. Depuis, il s'y est distingué dans une foule de créations : *Jocrisse maître et Jocrisse valet*, le *Démon familier*, les *Parades de nos pères*, le *Tigre du Bengale* (Cerfeuil), *Ah! quel plaisir d'être papa!* la *Peau de mon oncle*, les *Escargots sympathiques*, le *Sourd* ou l'*Auberge pleine*, les *Folies dramatiques*, *Quand on attend sa bourse*, l'*Esprit frappeur*, la *Pile de Volta*, *Otez votre fille, s'il vous plaît*, les *Binettes contemporaines*, *En avant les Chinois*, la *Sensitive*, *Monsieur boude*, les *Femmes sérieuses*, le *Réveillon*, etc. Ses principaux rôles aux Variétés avaient été celui de Gringalet dans les *Saltimbanques*, le séducteur des *Trois épiciers*, Faucheux du *Maître d'école*, Thibeaudeau de *Ma maîtresse et ma femme*. Hyacinthe est l'acteur des rôles excentriques; le talent vraiment cocasse et baroque qui le distingue trouve un puissant auxiliaire dans sa *physionomie*. Il n'a pas la finesse et le tact d'Arnal et de Vernet, mais il sait lancer le mot et garder son sérieux, un sérieux dont l'effet est irrésistiblement burlesque. Si on ne peut pas l'appeler un comédien de premier ordre, il est du moins un acteur très-drôle et très-amusant. Sa vue seule excite le rire. A la ville, c'est un bon bourgeois tout rond, qui s'est construit pignon sur rue à Montmartre. Il y vit modestement avec sa femme et ses enfants.

HYACINTHE (le Père), dont le nom de famille est **Charles Loyson**. V. LOYSON.

HYACINTHIDES, jeunes filles de l'Attique, qui, sur la foi d'un ancien oracle, furent immolées sur le tombeau du cyclope Géreste, pour détourner une calamité publique. Elles tirent leur nom soit de leur père, appelé Hyacinthus, d'Après Apollodore, soit du bourg d'Hyacinthos, où on les immola. Selon quelques auteurs, elles étaient filles d'Erechthée. On en compte tantôt quatre, tantôt cinq.

HYACINTHINE s. f. (i-a-sain-ti-ne — rad. *hyacinthe*). Minér. Nom donné par Lamétherie à l'idocrase, plus particulièrement à la variété rougeâtre, à cause de la ressemblance de sa couleur avec celle du zircon hyacinthe.

HYACOU s. m. (i-a-kou). Ornith. Un des noms vulgaires du marail.

HYADE s. f. (i-a-de. — V. HYADES). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, de la tribu des nymphalides, dont l'espèce type habite l'Inde.

— Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, tribu des maïens, formé aux dépens des crabes, et comprenant deux espèces qui vivent sur les côtes de France et d'Angleterre.

HYADES s. f. pl. — gr. *huades;* de *huein*, pleuvoir, parce que, quand cette constellation se levait avec le soleil, on croyait qu'elle annonçait la pluie). Astron. Réunion d'étoiles qui font partie de la constellation du Taureau : *Les sombres, les tristes, les pluvieuses* HYADES.

— **Encycl.** Astron. Les *Hyades* constituent un groupe de cinq étoiles, disposées en forme d'Y, ou plutôt de V oblique, dans la constellation du Taureau. La principale est *Aldébaran*, ou l'*œil du Taureau*, étoile de première grandeur, et d'une couleur un peu rougeâtre, à l'extrémité de la branche inférieure formée par la figure des *hyades*. Les anciens leur accordaient la faculté de faire pleuvoir :

. . . *Arcturum pluviasque Hyadas*,

a dit Virgile. V. l'article suivant.

HYADES, nymphes, filles d'Atlas et d'Ethra d'après Ovide, d'Erechthée, d'après Euripide, de Cadmus ou de l'Océan, selon d'autres. Les auteurs varient extrêmement sur leur nombre : on en cite tantôt trois, tantôt quatre, tantôt cinq, tantôt six ou sept, et on ne varie pas moins sur leurs noms. Hésiode, qui admet cinq Hyades, les nomme Coronis, Phæsylé, Cleia, Phæo, Eudore. D'après Ovide et Hygin, elles témoignèrent une telle douleur de la mort de leur frère Hyas, que les dieux les transportèrent au ciel; d'après d'autres écrivains, c'étaient des nymphes de Nysa et de Dodone, qui élevèrent Jupiter et Bacchus et furent changées en astres :

. . . Les Hyades pleurent leur frère
Qu'un monstre dévorant ravit à leur amour.
Le roi des cieux, touché de leur douleur amère,
En vain les transporta dans son brillant séjour.
DEMOUSTIER.

Ce fut Mercure qui confia Bacchus, aussitôt après sa naissance, aux soins des Hyades, en leur disant :

Elevez cet enfant à l'ombre du mystère.
Il était orphelin avant de voir le jour.
Que son enfance vous soit chère,
Et dans le sein de votre amour
Puisse-t-il oublier qu'il a perdu sa mère!
DEMOUSTIER (*Lettres à Emilie*).

HYAGNIS, Phrygien, père de Marsyas. Il était considéré comme le plus ancien joueur de flûte, comme l'inventeur de l'harmonie phrygienne et comme l'auteur de plusieurs hymnes en l'honneur de Cybèle.

HYA-HYA s. m. (i-a-i-a). Bot. Nom indigène du tabernémontana, arbre qui croît sur les bords du Démérari, dans la Guyane.

HYALE s. f. (i-a-le — du gr. *hualos*, cristal). Moll. Genre de mollusques ptéropodes, à coquille univalve et transparente, comprenant une vingtaine d'espèces, répandues dans presque toutes les mers : *On croit que les* HYALES *se nourrissent de petits crustacés.* (Desmarest.) *On trouve l'*HYALE *de Forskal dans la Méditerranée.* (P. Gervais.)

— Bot. Syn. de POLYCARPÉE.

— **Encycl.** Moll. Les *hyales* sont de jolis petits mollusques, dont le corps est muni de deux ailes ou nageoires plus ou moins développées et assez analogues au pied des gastéropodes. La coquille est d'une forme très-singulière : elle consiste en une sorte de fourreau très-mince, mais très-dur, corné, transparent, plus ou moins globuleux, mais muni d'appendices qui lui donnent une forme carrée. Les auteurs anciens l'ont comparée à une coquille bivalve dont les deux valves seraient continues ou soudées à l'endroit de la charnière; aussi ces mollusques avaient-ils été rangés d'abord dans le genre *anomie*. On en connaît aujourd'hui une vingtaine d'espèces, répandues dans toutes les mers, et surtout dans celles des pays chauds. Les *hyales* se trouvent rarement près du rivage, et seulement quand elles y sont poussées par les grands vents. Ce sont des mollusques essentiellement pélagiens, ou de haute mer. Elles sont surtout nocturnes, mais on les voit quelquefois aussi pendant le jour. Elles se nourrissent de petits crustacés et de jeunes atlantes. « Lorsqu'elles nagent, dit M. P. Gervais, elles se tiennent le ventre en l'air, se servent de leurs nageoires céphaliques comme d'ailerons, et avancent en frappant l'eau comme on voit les papillons battre l'air de leurs ailes; leurs mouvements sont très-prompts; mais, lorsqu'on les inquiète, elles replient leurs nageoires et disparaissent aussitôt au fond des eaux. Il n'est pas encore bien constaté qu'elles puissent se fixer aux corps au moyen de leurs nageoires. Ce sont des êtres inoffensifs, qui vivent ordinairement réunis en grand nombre et qui deviennent fréquemment la proie des animaux marins, qui les avalent par milliers. » On ne sait rien de positif sur le mode de propagation des *hyales*, si ce n'est qu'elles ont les deux sexes réunis sur le même individu; elles ne sont connues, du reste, que depuis le siècle dernier. Ce sont de charmantes coquilles, fort recherchées dans les collections. La plus commune est l'*hyale* cornée ou de Forskal, qui se trouve dans la Méditerranée.

HYALÉON s. m. (i-a-lé-on — du gr. *hualoeis*, vitreux). Méd. Humeur vitrée, gélatineuse, qui découle de l'œil ou de l'oreille.

HYALIDE s. f. (i-a-li-de — du gr. *hualoeis*, cristallin, vitreux). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des mutisiées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent la Patagonie. ‖ Syn. d'IXIA, genre d'iridées.

HYALIN, INE adj. (i-a-lain, i-ne — du grec *hualos*, verre, qui a été rattaché au sanscrit *sval*; mais cette racine ne se trouve dans Westergaard qu'avec la signification d'aller, et il vaut sans doute mieux rapporter *hualos* à la racine sanscrite *svar*, *sur*, briller, d'où aussi le sanscrit *svar*, ciel, lumière, substantif devenu indéclinable, *svaru*, lumière solaire, *surya*, védique *sûr*, *sûra*, soleil, le zend *hvare*, génitif *hûro*, soleil, persan *chur*, *hor*, ossète *chur*, même sens). Hist. nat. Qui ressemble à du verre, qui est transparent ou diaphane : *Quartz* HYALIN. *Monilie* HYALINE. *Glaïeul* HYALIN.

— s. f. Moll. Genre de mollusques gastéropodes, formé aux dépens des vitrines.

HYALIPENNE adj. (i-a-li-pè-ne — du gr. *hualos*, verre, et du lat. *penna*, aile). Entom. Qui a les ailes transparentes : *Echinomyie* HYALIPENNE *du Brésil.*

HYALISTINE s. f. (i-a-li-sti-ne — rad. *hyalin*). Minér. Quartz grenu, composé, en général, de quartz hyalin et de parcelles de mica. ‖ Syn. de QUARTZITE TALQUEUSE.

HYALITE s. f. (i-a-li-te — rad. *hyalin*). Minér. Variété de quartz résinite ou d'opale, qui se présente en petites perles vitreuses ou en concrétions mamelonnées, d'une parfaite limpidité, et qu'on trouve aux environs de Francfort-sur-le-Mein, ainsi que près de Schemnitz, en Hongrie, et dans les montagnes de l'ancienne Auvergne et du Velay. ‖ Adjectiv. : *Quartz* HYALITE. *Opale* HYALITE.

— Techn. Belle variété de verre noir, qu'on fabrique en Bohême, et qu'on emploie aux mêmes usages que la porcelaine : *Service d'*HYALITE *avec filets dorés.*

— Pathol. Inflammation de la membrane hyaloïde.

— **Encycl.** Pathol. L'*hyalite* doit nécessairement être confondue le plus souvent avec la choroïdite. Voici en effet les caractères que lui assignent quelques auteurs : opacité verdâtre du fond de l'œil; l'iris est immobile et paraît comme turgescent; sa couleur a changé; il y a gonflement sympathique des paupières, douleur tensive du globe oculaire, douleur s'irradiant dans les environs, photophobie, altération de la vue, etc. Aucun de ces caractères n'appartient en propre à l'*hyalite;* l'histoire de cette inflammation est donc à faire. Quant à son traitement, il consiste surtout dans l'emploi des antiphlogistiques.

HYALODE adj. (i-a-lo-de — du gr. *hualos*, verre). Qui ressemble à du verre.

— Pathol. *Urine hyalode*, Urine qui dépose beaucoup de flegme vitré, blanc et visqueux.

HYALOGRAPHE s. m. (i-a-lo-gra-fe — du gr. *hualos*, verre; *graphô*, j'écris). Instrument qui permet de dessiner mécaniquement la perspective.

HYALOGRAPHIE s. f. (i-a-lo-gra-fî — rad. *hyalographe*). Art de dessiner à l'aide de l'hyalographe.

— Art de graver sur verre.

HYALOÏDE adj. (i-a-lo-i-de — du gr. *hualos*, verre; *eidos*, aspect). Qui ressemble à du verre : *Substance* HYALOÏDE.

— Anat. *Humeur hyaloïde* ou *vitrée*, Humeur transparente de l'intérieur de l'œil. ‖ *Membrane hyaloïde*, Membrane qui renferme l'humeur hyaloïde.

— s. f. Membrane hyaloïde : *La capsule cristalline est beaucoup plus épaisse que la lame de l'*HYALOÏDE *qui l'enveloppe.* (Lecoq.)

— **Encycl.** Anat. *Humeur hyaloïde.* Cette humeur remplit les deux tiers postérieurs de l'œil. Sa densité est de 1,005. On l'appelle aussi humeur vitrée, et Blainville lui avait donné le nom de vitrine oculaire. Elle est demi-fluide et transparente comme le blanc d'œuf, et présente comme lui des stries sous le microscope. Inodore, légèrement salée, elle se coagule comme l'albumen. L'acétate de plomb la coagule surtout très-nettement et la durcit, de même que l'acide chromique et les chromates. Dans certaines circonstances pathologiques, l'humeur vitrée peut se fluidifier presque complétement et passer à un état comparable à celui de l'eau. C'est ce qu'on observe dans quelques cas de tumeurs qui partent de la choroïde ou de la rétine pour s'avancer au sein de l'humeur vitrée. On trouve alors dans le liquide des corpuscules flottants, composés de flocons de substances organiques coagulées, finement striées et grenues et pouvant englober des leucocytes. La vision est souvent troublée par l'ombre de ces corpuscules, qui se peint sur la rétine. Il existe, du reste, presque toujours, à l'état normal, des leucocytes creusés de vacuoles en suspension dans l'humeur vitrée. On les aperçoit plus particulièrement à la périphérie de la cavité, au voisinage de la membrane *hyaloïde*, qui sépare l'humeur vitrée de la rétine.

Il y a en outre en suspension dans l'humeur vitrée de petits corps que M. Robin considère comme des leucocytes disposés en cirres ou en chapelets, et qui déterminent l'aberration visuelle connue sous le nom de *mouches volantes*. L'ombre projetée sur la rétine par ces sortes de filaments occasionne une impression analogue à celle de taches dans le champ visuel. C'est surtout dans les observations microscopiques qu'on est gêné

par le va-et-vient de ces taches circulaires, mobiles dans le champ visuel. Voici, d'après Lothar-Meyer, la composition de l'humeur *hyaloïde :*

Eau	936,400
Chlorure de sodium	7,757
Chlorure de potassium	0,605
Sulfate de potasse	0,148
Phosphate de chaux	0,101
Phosphate de magnésie	0,032
Carbonate de chaux	0,133
Extractifs et urée	3,224
Substance filamenteuse	0,210
Albumine	0,360

La maladie connue sous le nom de *synchisis étincelant* est caractérisée par la présence d'un certain nombre de cristaux de cholestérine isolés ou réunis en amas dans l'humeur *hyaloïde.* Ils proviennent d'une cataracte du cristallin, laquelle a permis le passage de la cholestérine, un des principes constitutifs de ce cristallin. Comme toutes les humeurs semi-liquides qui renferment une substance organique coagulable, l'humeur vitrée peut, sous certaines influences, éprouver une sorte de coagulation et devenir finement striée, comme fibroïde. La même chose arrive pour le blanc d'œuf, le mucus nasal, etc. L'humeur vitrée peut être également troublée par des leucocytes et des globules rouges, dans certains cas de rétinite et de choroïdite. Les globules rouges se résorbent d'ailleurs assez vite. La substance azotée des globules se résorbe la première et il reste des grains d'hématosine qui ne disparaissent qu'ensuite. Sur les animaux morts, les globules restent intacts ou deviennent seulement un peu dentelés, tant que l'humeur *hyaloïde* n'entre pas en putréfaction. Sitôt que la putréfaction commence, ils se liquéfient et l'humeur devient rose. L'humeur vitrée est une humeur sécrétée récrémentitielle permanente.

— *Membrane hyaloïde.* Cette membrane très-mince, d'une transparence parfaite, sans apparence de structure, et ne présentant au microscope aucun élément anatomique, représente une cavité à peu près globuleuse, déprimée seulement à sa partie antérieure, et divisée intérieurement par un grand nombre d'expansions. Ces cloisons produisent, par leur entre-croisement, des cellules dont il est difficile de déterminer la grandeur et la forme, et qui communiquent toutes entre elles, de sorte qu'il suffit d'une incision légère faite à la membrane *hyaloïde* pour la vider de toute l'humeur vitrée qu'elle renferme. Au niveau des procès ciliaires, et vers le contour du cristallin, cette membrane se partage en deux lames, dont l'une passe devant, l'autre derrière la capsule cristalline, et de l'écartement desquelles résulte un espace ayant la forme d'un prisme circulaire à trois pans, que Petit a désigné sous le nom de *canal godronné*, à cause des bosselures inégales qu'on produit à la surface, quand on y pousse de l'air. La membrane *hyaloïde* reçoit des branches de l'artère centrale de la rétine; on peut donc conjecturer qu'elle est sujette, dans certains cas, à l'inflammation, et à toutes les suites que cet état maladif entraîne.

HYALOÏDIEN, IENNE adj. (i-a-lo-i-diain, iè-ne — rad. *hyaloïde*). Anat. Qui a rapport à l'hyaloïde. ‖ *Canal hyaloïdien*, Canal creusé dans le corps vitré.

HYALOÏDITE s. f. (i-a-lo-i-di-te — rad. *hyaloïde.*). Pathol. Inflammation de l'hyaloïde.

HYALOLÉPIS s. m. (i-a-lo-lé-piss — du gr. *hualos*, verre; *lepis*, écaille). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Australie.

HYALOMICTE s. f. (i-a-lo-mi-kte). Minér. Roche composée de quartz et de mica.

HYALOMYIE s. f. (i-a-lo-mi-i — du gr. *hualos*, cristal; *muia*, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la tribu des mouches, comprenant une douzaine d'espèces, presque toutes européennes.

HYALONÈME s. m. (i-a-lo-nè-me — du gr. *hualos*, verre; *nêma*, fil). Zooph. Genre de polypiers.

HYALOSIDÉRITE s. f. (i-a-lo-si-dé-ri-te — du gr. *hualos*, verre; *sideros*, fer). Minér. Substance d'un brun rougeâtre, à poussière brune, et d'un éclat vitreux passant à une sorte d'éclat métallique, qui a été découverte, par le docteur Walchner, au Kaiserstuhl, en Brisgau, où elle se présente en petits cristaux irisés à la surface et disséminés dans une roche basaltique amygdaloïde. C'est un péridot ferrique dans lequel on a trouvé 31,62 de silice, 32,40 de magnésie, 29,71 de protoxyde de fer, 2,79 de potasse, 2,31 d'alumine et 0,48 de protoxyde de manganèse.

HYALOSOME s. m. (i-a-lo-so-me — du gr. *hualos*, verre; *sôma*, corps). Zool. Qui a le corps transparent ou translucide.

HYALOSTEMME s. m. (i-a-lo-stè-me — du gr. *hualos*, cristal; *stemma*, couronne). Bot. Genre d'arbrisseaux, rapporté avec doute à la famille des anonacées, et comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

HYALOTÈRE s. m. (i-a-lo-tè-re — du gr. *hualos*, verre; *terein*, percer). Physiq. Instrument à l'aide duquel on perce une plaque de verre, en faisant passer à travers une étincelle électrique.

HYALOTHÈQUE s. f. (i-a-lo-tè-ke — du gr. *hualos*, verre; *thêkê*, étui). Infus. Genre d'infusoires, de la famille des bacillariés.

HYAMPOLIS, ville de la Grèce ancienne, dans la Phocide, sur un des contre-forts du Parnasse, au S.-E. d'Elatée. Xerxès brûla cette ville dans son expédition en Grèce; elle fut rétablie après le départ des dévastateurs et devint assez florissante. Elle est aujourd'hui totalement ruinée.

HYANCHE s. f. (i-an-che — du gr. *huagchia*, même sens). Pathol. Angine qui gêne simultanément la déglutition et la respiration.

HYANTES, peuple primitif de l'ancienne Grèce, dans la Béotie. Chassés de ce pays par Cadmus, les Hyantes se retirèrent en Phocide, où ils fondèrent la ville de *Hyampolis*, sur la chaîne du Parnasse. Les Muses étaient surnommées *Hyantides*, parce que l'Hélicon, leur séjour, était dans le pays des Hyantes.

HYAS s. m. (i-ass — nom mythol.). Ornith. Syn. de PLUVIAN.

— Erpét. Genre de batraciens, formé aux dépens des grenouilles.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des lampyrides ou vers luisants, comprenant trois espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

— Crust. V. HYADE.

HYAS, fils d'Atlas et de Pléione, frère des Hyades. Il fut tué à la chasse soit par un lion, soit par un sanglier, soit par un serpent.

HYBALE s. m. (i-ba-le — du gr. *hubos*, bossu). Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant deux espèces, qui habitent l'Italie et le nord de l'Afrique.

HYBANTHE s. m. (i-ban-te — du gr. *kubos*, bossu; *anthos*, fleur). Bot. Syn. d'IONIDIE ou IONIDION, genre de violariées.

HYBANTHÈRE s. f. (i-ban-tè-re — du gr. *hubos*, bossu, et de *anthère*). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des asclépiadées, tribu des cynanchées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'île Norfolk.

HYBAUCHÉNIE s. f. (i-bô-ké-nî — du gr. *hubos*, bossu; *auchên*, nuque). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite l'Australie.

HYBERNACLE s. m. (i-bèr-na-kle — lat. *hybernaculum;* de *hybernus*, d'hiver). Bot. Organes qui protègent les jeunes pousses contre le froid, tels que les écailles des bourgeons. ‖ On écrit mieux HIBERNACLE.

HYBL (Jean), littérateur tchèque, né à Tzebow (Bohême) en 1786, mort en 1834. Outre des traductions de près de trente ouvrages allemands sur la religion, la morale, la pédagogie, la technologie, etc., on a de lui les écrits originaux suivants : *Vie de Mahomet* (1804); *Description de petits animaux remarquables* (1811); *Histoire du théâtre tchèque* (1816); le *Nouveau messager de tolérance pour les évangéliques et les catholiques* (1817-1818); la *Malheureuse Sophie* (1819); *Histoire instructive et amusante sur les spectres* (1820); le *Chemin de la croix* (1828), etc. Il avait en outre fondé différents journaux, destinés surtout au peuple, tels que : les *Variétés* (1818, 1819 et 1822); *Hyllos* (1820-1821); *Jadis et aujourd'hui* (1829-1830), etc.

HYBLA, nom de trois anciennes villes de la Sicile : *Hybla major*, à l'E. de l'île, au N.-O. de Catane, aujourd'hui *Paterno; Hybla minor* ou *Heræa* au S. de Catane, aujourd'hui *Calatagirone; Hybla parva*, depuis *Megara*, sur la côte S.-E., au N. de Syracuse, et dont on voit les ruines sur les bords du Cantaro. Le miel de l'*Hybla minor* rivalisait avec celui de l'Hymette. Les coteaux qui l'environnent le long du petit fleuve *Alabus*, nom phénicien d'où paraît avoir été fait ce nom d'*Hybla*, sont couverts de fleurs, de plantes odoriférantes, de thym et de serpolet, d'où les abeilles tirent encore aujourd'hui le miel le plus exquis. La réputation des abeilles d'Hybla était telle chez les Latins, que Virgile, dans sa première églogue, fait qualifier par Mélibée les abeilles de Tytire d'*hybléennes*.

HYBLÉE s. f. (i-blé — de *Hybla*, nom mythol.). Entom. Syn. d'HERMINIE, genre d'insectes lépidoptères.

HYBLÉEN, ÉENNE adj. (i-blé-ain, é-è-ne). Qui est du mont Hybla : *Les contrées* HYBLÉENNES. *Les abeilles* HYBLÉENNES. *Le miel* HYBLÉEN.

— Substantiv. Habitant du mont Hybla : *Les* HYBLÉENS *étaient en grande réputation pour expliquer les songes.*

HYBOCLYPE s. m. (i-bo-kli-pe — du gr. *hubos*, bossu, et du lat. *clypeus*, bouclier). Echin. Genre formé aux dépens des oursins.

HYBOME s. m. (i-bo-me — du gr. *huboma*, bosse, courbure). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant une douzaine d'espèces, toutes américaines et d'assez grande taille, avec des élytres calleux.

HYBOMÈTRE s. m. (i-bo-mè-tre — du gr. *hubos*, courbé; *metron*, mesure). Méd. Instrument qui sert à mesurer l'effet de redressement produit par les appareils sur les difformités du rachis.

HYBOMÉTRER v. a. ou tr. (i-bo-mé-tré — rad. *hybomètre*). Méd. Mesurer avec l'hybomètre : HYBOMÉTRER *le rachis d'un bossu.*

HYBONOTE s. m. (i-bo-no-te — du gr. *hubos*, bossu; *notos*, dos). Entom. Syn. de TÉTRAPHYLLE et de XIPHYDRIE.

HYBOS s. m. (i-boss — du gr. *hubos*, bossu). Entom. Genre d'insectes diptères brachochères, de la famille des tanystomes, type de la tribu des hybotides, comprenant cinq ou six espèces, presque toutes d'Europe.

HYBOSE s. f. (i-bo-ze — du gr. *hubos*, bossu). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des cassidaires, comprenant une seule espèce, qui vit au Brésil.

HYBOSORE s. m. (i-bo-zo-re — du gr. *hubos*, bossu; *oros*, montagne). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant six espèces, dont une vit dans le midi de l'Europe, et les autres en Amérique.

HIBOTIDE adj. (i-bo-ti-de — de *hybos*, et du gr. *idea*, forme). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hybos.

— s. m. pl. Tribu d'insectes diptères brachocères, de la famille des tanystomes, comprenant les genres hybos, ocydromie, leptopèze et œdalée : *Les larves des* HYBOTIDES *n'ont pas encore été observées.* (Duponchel.)

HYBOUCOUHU s. m. (i-bou-kou-u). Bot. Fruit d'Amérique, peu connu.

— **Encycl.** On désigne sous ce nom un fruit d'Amérique qui a la forme et la grosseur d'une datte; il n'est pas bon à manger, mais on en extrait une huile fort estimée dans le pays, comme nervale, propre à fortifier les membres fatigués et à déterger les plaies et les ulcères. On l'emploie surtout pour une maladie cutanée provenant d'un grand nombre de petits vers qui se rassemblent sous la peau, forment des tumeurs cuisantes, grosses comme des fèves, et causent des accidents fâcheux. On conserve cette huile dans un vaisseau fait d'un fruit creusé, dont on a retiré la chair. On pense que c'est le fruit d'un carambolier.

HYBRÉAS, orateur grec, né à Mylasa, en Carie, qui vivait au Ier siècle avant notre ère. Il commença, pour gagner sa vie, à être voiturier, puis se rendit à Antioche, où il assista aux leçons du rhéteur Diotréphes. De retour à Mylasa, il obtint l'emploi d'inspecteur des marchés et acquit par sa grande éloquence une influence considérable sur ses concitoyens. Hybréas parvint, en 41, à faire exempter Mylasa de la double contribution exigée par Antoine, le triumvir romain, après la bataille de Philippes. « Si tu veux que nous payions deux tributs dans un an, lui dit-il, donne-nous deux étés et deux automnes dans la même année. » Ce fut également lui qui dirigea la défense de sa ville natale lorsque Habienus et Pacorus envahirent l'Asie Mineure avec les Parthes. Il dut bientôt après se réfugier à Rhodes et, pendant son absence, l'ennemi mit ses biens au pillage. Après le départ des Parthes, il revint à Mylasa. Il ne nous reste de ses ouvrages que quelques passages mentionnés par Sénèque.

HYBRIAS, poëte lyrique grec, né en Crète. Il vivait à une époque incertaine, mais antérieurement à l'ère chrétienne. Athénée nous a transmis de ce poëte une chanson ou scholie militaire que Brunck a insérée dans son *Anthologie grecque.*

HYBRIDATION s. f. (i-bri-da-si-on — rad. *hybrider*). Hist. nat. Fécondation croisée, c'est-à-dire entre deux espèces ou deux races différentes : *L'*HYBRIDATION *a lieu quelquefois dans la nature et sans le concours de l'homme.* (P. Duchartre.)

— **Encycl.** Il suffit d'avoir cultivé deux plantes de la même espèce pour savoir que, lorsque ces plantes sont cultivées côte à côte, elles perdent, après plusieurs générations, leurs types primitifs, pour n'en plus former qu'un seul qui réunira les qualités des deux plantes primitives. Ce fait n'avait jamais été expliqué jusqu'au siècle dernier, lorsque Bradley, en 1726, découvrit ou annonça la théorie de l'*hybridation*, fondée sur l'étude des auricules hybridées. En 1744, Linné, dans sa dissertation sur la pélorie, exprima la même opinion que l'auteur anglais, en s'appuyant sur l'exemple des tulipes flambées et sur celui du chou pommé blanc, dont la graine donne quelquefois des choux pommés rouges. A partir de 1761, Kœlreuter, continuant l'œuvre de ses prédécesseurs, fit connaître de fort belles observations sur les plantes hybrides. M. H. Lecoc a complété toutes ces données primitives.

Voici les conditions principales nécessaires à la réussite de l'*hybridation :*

1° Les plantes doivent présenter entre elles beaucoup d'affinité; plus celle-ci est grande, plus l'*hybridation* est facile; elle est très-difficile entre plantes appartenant à des genres différents de la même famille; impossible entre familles différentes.

2° Pour que le stigmate d'une espèce puisse être fécondé par le pollen d'une autre espèce, il faut qu'il n'ait pas déjà subi l'action fécondante de son propre pollen. En revanche, si la fécondation a eu lieu par l'espèce étrangère, l'action des étamines propres de la fleur n'est plus à craindre et l'*hybridation* est assurée.

3° La floraison des deux espèces doit être simultanée; mais on peut échapper à cette difficulté en retardant ou en hâtant la floraison de l'une des deux espèces, ou encore en conservant du pollen afin de le répandre sur le pistil de la plante la plus tardive.

L'*hybridation* naturelle, ayant à surmonter ces diverses difficultés et beaucoup d'autres, est assez rare; cependant, on en a remarqué des cas; elle est due, soit aux vents, soit aux insectes, qui transportent le pollen d'une fleur à l'autre.

C'est à l'*hybridation* artificielle que nos jardins doivent leurs plus brillants ornements et leurs produits comestibles les plus estimés. Les plantes hybrides tiennent à la fois, par leur organisation, de l'une et l'autre de celles qui leur ont donné naissance; souvent les plantes provenues de fécondation croisée sont plus fortes et plus robustes que celles qni leur ont donné naissance.

Empruntons à M. H. Lecoq quelques données précises sur la pratique de l'*hybridation* artificielle. « Le premier point à obtenir, dit-il, pour faire varier les plantes, est d'ébranler leur stabilité et de faire perdre à un végétal son habitude. Supposons un instant qu'une plante quelconque soit unique, on ne pourra pratiquer l'*hybridation.* Il faudra donc tâcher d'obtenir un changement dans cette plante, en semant les graines sous diverses conditions de climat, de température, de terrain, d'humidité, etc. Après plusieurs semis, il arrivera probablement que quelques individus auront varié plus ou moins, quelquefois très-légèrement. Pour peu qu'une mutation quelconque se soit opérée, il faudra recueillir la graine sur le pied qui présentera ce changement. La stabilité ou l'habitude étant un peu ébranlée, ces graines donneront, sans doute, des changements nouveaux. C'est encore sur ces plantes que les semences seront choisies, et ainsi de suite. Il est rare qu'après plusieurs générations on n'ait pas obtenu quelques modifications aux caractères naturels. Ils dépendent alors de phénomènes morphologiques, c'est-à-dire que ce sont des changements de forme naturels sans *hybridation.* Une fois parvenu à ce point, il faut croiser, hybrider les variétés nouvelles, et d'autres leur succéderont. N'est-ce pas l'histoire si moderne des dahlias, des rhododendrons, des azalées, des achimènes et d'une foule d'autres genres? »

Il est bien entendu que, si l'on a sous la main des variétés différentes, leur croisement donnera beaucoup plus vite ces changements morphologiques; et, quand une fois des races nouvelles auront apparu, il n'y a aucune raison pour qu'en suivant ces mêmes procédés on ne les multiplie pas indéfiniment.

Entrons dans quelques détails opératoires. La première condition à remplir est de bien choisir les sujets. Autant que possible, on prend les plus beaux dans chaque espèce. Ce point est très-important, car, si on le néglige, on perd son temps et sa peine. On aura donc soin, avant tout, de se procurer les variétés les plus nouvelles qui sont ou, du moins, passent pour être les plus parfaites. Les variétés fixées depuis longtemps sont moins propres que les nouvelles à former des hybrides bien tranchés, l'hérédité déjà acquise étant un obstacle à la dégénérescence des types primitifs. Après avoir choisi les sujets, il faut les préparer. Cette préparation a pour but de rendre les plantes plus vigoureuses, plus propres, par conséquent, à donner des fleurs bien saines et bien conformées. A cet effet, on supprime, autant que possible, toutes les fleurs de l'année précédente, afin que la floraison suivante se présente dans de bonnes conditions. L'année même de l'*hybridation*, on ne laissera subsister qu'un petit nombre de fleurs, deux ou trois bouquets sur chaque pied. Encore devra-t-on retrancher les moins beaux d'entre les boutons restants, de manière à n'en laisser s'épanouir que deux ou trois dans chaque groupe. Quand on opère sur des arbres, on se contente d'isoler un ou deux bouquets, soit en les enveloppant d'une gaze gommée, soit en les plaçant sous cloche. Lorsque l'application de ce dernier moyen est possible, c'est incontestablement le meilleur.

La fleur qui doit donner des graines hybrides doit ensuite être débarrassée de ses propres étamines afin que le pollen n'agisse pas sur le pistil. Cette sorte de castration exige une grande habileté de main. On se contente souvent d'isoler le pistil, soit au moyen d'un tube de verre, soit avec un cornet de papier ouvert des deux côtés. L'enlèvement des étamines n'est pas nécessaire lorsque le pollen, un peu filandreux ou glutineux, ne se met pas facilement en contact avec le stigmate : il suffit alors d'isoler ce dernier.

Lorsqu'il n'est pas possible de se procurer le pollen d'une plante au moment même où on en aurait besoin, on en conserve en recueillant les anthères quand elles vont s'ou-

vrir ; on les laisse quelque temps sécher à l'air libre et on les enferme ensuite entre deux verres de montre dont on soude les bords avec de la gomme. Pour opérer la fécondation, il suffit de prendre, avec un pinceau, une petite quantité de pollen et de toucher légèrement le stigmate. Quand les fleurs durent plusieurs jours, on renouvelle l'opération. Si le stigmate n'est point unique ou s'il est divisé en plusieurs lobes, le pinceau doit toucher chacune de ses parties ; autrement, les parties touchées seraient seules fertiles. Dès que le stigmate a été imprégné du pollen étranger, le propre pollen de la fleur elle-même n'a plus d'action sur lui.

HYBRIDE adj. (i-bri-de — lat. *hybrida* et *ibrida;* du gr. *hubris*, viol, outrage). Hist. nat. Qui provient de deux sujets appartenant à des espèces différentes : *Animal* HYBRIDE. *Plante* HYBRIDE. *Le mulet est stérile comme tous les animaux* HYBRIDES.

— Gramm. Se dit des mots dont les radicaux sont empruntés à des langues différentes.

— s. m. Animal ou plante provenant de deux sujets d'espèce différente : *Les* HYBRIDES *ne se reproduisent pas par les voies ordinaires de la génération.*

— **Encycl.** Hist. nat. V. HYBRIDITÉ.

— Gramm. Voici quelques exemples de mots *hybrides :*

Antinational (du grec *anti*, contre, et du latin *natio*), qui est opposé au caractère national, aux intérêts de la nation.

Antiscorbutique (du grec *anti*, et du terme moderne *scorbut*), qui est propre à combattre l'affection scorbutique.

Bigame (du latin *bis*, deux fois, et du grec *gamos*, mariage), qui est marié à deux personnes en même temps.

Binôme (du latin *bis*, et du grec *nomè*, part, division), quantité composée de deux parties ou de deux termes.

Bistourner (du latin *bis*, et du français *tourner*), tourner, tordre un objet dans un sens contraire au sens naturel.

Bureaucratie (du français *bureau*, et du grec *cratos*, pouvoir), autorité, pouvoir des bureaux.

Choléra-morbus (des mots grecs *cholê*, bile, et *rheô*, je coule, et du latin *morbus*, maladie).

Daguerréotype (du nom du peintre français Daguerre, et du grec *typos*, type, empreinte), procédé de Daguerre pour fixer les images de la chambre obscure par la seule influence de la lumière.

Jardinomanie (du français *jardin*, et du grec *mania*, folie, manie), passion de celui qui aime à cultiver les jardins.

Monocle (du grec *monos*, seul, et du latin *oculus*, œil), petite lunette, ou lorgnon, pour un seul œil.

Philogéniture (du grec *philos*, ami, et du latin *genitus*, engendré), amour qu'on porte à ses enfants.

Protonotaire (du grec *prôtos*, premier, et du latin *notarius*, notaire), premier notaire des empereurs romains.

Les philologues proscrivent, avec raison, les mots *hybrides ;* mais il en est quelques-uns tellement consacrés par l'usage, que l'on ne peut songer à les remplacer, comme *bigamie*, *antinational ;* il en est d'autres, au contraire, qu'il faut rejeter et proscrire absolument : ce sont tous ces termes *hybrides* dont les industriels modernes enrichissent leurs inventions, leurs poudres, leurs savons, leurs élixirs, et qui se prélassent dans les réclames ou sur les enseignes.

HYBRIDELLE s. f. (i-bri-dè-le — dimin. de *hybride*). Bot. Syn. de CHILIOPHYLLE.

HYBRIDER v. a. ou tr. (i-bri-dé — rad. *hybride*). Associer, en parlant de deux espèces différentes : *On a* HYBRIDÉ *l'aconit napel et la dauphinelle élevée, pour produire la dauphinelle ambiguë. On* HYBRIDE *l'âne et la cavale ou le cheval et l'ânesse, pour obtenir des mulets.*

HYBRIDITÉ s. f. (i-bri-di-té — rad. *hybride*). Hist. nat. Caractère d'un être organisé, animal ou plante, provenant de deux espèces différentes : *L'*HYBRIDITÉ *du mulet. L'*HYBRIDITÉ *des fleurs est le moyen général de la multiplication de leurs variétés.* ‖ On dit aussi HYBRIDISME, s. m.

— Gramm. Caractère d'un mot dont les radicaux sont empruntés à des langues différentes : *L'*HYBRIDITÉ *des mots scientifiques est une honte pour les savants.*

— **Encycl.** Les êtres hybrides sont intermédiaires entre les deux espèces de la fusion desquelles ils émanent. Nous n'envisagerons ici que le règne animal ; pour le règne végétal, voir le mot HYBRIDATION. L'*hybridité* animale peut être naturelle ou provoquée. La première est le croisement spontané des espèces libres ou sauvages ; la seconde est le croisement obtenu par la volonté de l'homme, et à la faveur de la domesticité ou de la captivité, entre des espèces qui, livrées à leur goût ou à leurs instincts naturels, refuseraient de s'accoupler. Les exemples d'*hybridité* naturelle chez les animaux qui vivent en liberté sont rares, mais chez les animaux domestiques ils sont plus fréquents. Buffon parle des amours d'un chien et d'une truie, d'un taureau et d'une jument. Réaumur a décrit, dans un style fort pittoresque, les amours bien plus étranges encore d'une poule et d'un lapin. Le même auteur a assisté plus d'une fois aux faits et gestes d'une cane, qui se prostituait avec tous les coqs de l'endroit. M. Fouquier a vu un chien de moyenne taille prendre pour maîtresse une oie de Guinée, à qui cette union n'avait pas l'air de déplaire. L'espèce humaine elle-même n'est pas à l'abri de ces accouplements monstrueux. Jupiter aimant Pasiphaé, sous la forme d'un taureau, n'est assurément qu'une fable, et l'épisode de la femme qui se prostitue à un âne, dans l'*Ane d'or*, qu'une fantaisie d'imagination dépravée ; mais les prescriptions du code juif relatives aux débauches des femmes avec les boucs, ou des hommes avec les chèvres, attestent la réalité de cette dépravation chez le peuple aimé de Dieu. De même encore les négresses du centre de l'Afrique ne repoussent pas absolument les privautés des grands singes, et ceux-ci, de leur côté, ont un goût très-prononcé pour la femme, noire ou blanche. Ces accouplements monstrueux restent stériles, et par conséquent ne donnent pas lieu à l'*hybridité*.

Pour que les espèces différentes puissent procréer en s'accouplant, il faut qu'elles soient homœogénésiques, c'est-à-dire assez rapprochées l'une de l'autre par les analogies de la génération. Alors, non-seulement il y a procréation d'hybrides, mais ces hybrides eux-mêmes peuvent, dans certains cas, être féconds. Ainsi le bouc et la brebis, le barbet et le lévrier, le lièvre et le lapin, produisent des métis féconds entre eux, et, à plus forte raison, féconds avec les animaux de race pure dont ils proviennent. Par contre, quoiqu'il paraisse y avoir tant de similitude entre le cheval et l'âne, le produit de l'ânesse avec le cheval (bardot) ou de l'âne avec la jument (mulet) est absolument stérile.

Depuis l'hybride le plus parfait, capable de se perpétuer, jusqu'à l'hybride le plus imparfait, absolument stérile, il y a de nombreuses nuances, qui forment autant de catégories distinctes.

Voici comment M. Broca classe les diverses catégories d'*hybridité* (*Journal de Brown-Séquard*, 1859) :

1° *Hybridité agénésique.* Métis de premier sang tout à fait inféconds, soit entre eux, soit avec les deux espèces mères, et ne pouvant produire par conséquent ni descendants directs ni métis de second sang.

2° *Hybridité dysgénésique.* Métis de premier sang presque entièremnnt stériles. *a.* Ils sont inféconds entre eux ; partant, point de descendants directs. *b.* Ils peuvent quelquefois, mais rarement et difficilement, se croiser avec l'une ou l'autre des espèces mères. Les métis de deuxième sang, issus de ce second croisement, sont inféconds.

3° *Hybridité paragénésique.* Métis de premier sang possédant une fécondité partielle. *a.* Ils sont peu ou point féconds entre eux, et lorsqu'ils produisent des descendants directs, ceux-ci n'ont qu'une fécondité décroissante, nécessairement épuisée au bout de quelques générations. *b.* Ils se croisent aisément avec l'une au moins des deux espèces mères. Les métis de deuxième sang, issus de ce deuxième croisement, sont féconds, eux et leurs descendants, soit entre eux, soit avec les métis de premier sang, soit avec l'espèce pure la plus voisine, soit avec les métis intermédiaires qui résultent de ces croisements divers.

4° *Hybridité eugénésique.* Métis de premier sang tout à fait féconds. *a.* Ils sont féconds entre eux, et leurs descendants directs le sont également. *b.* Ils se croisent aisément et distinctement avec les deux espèces mères ; les métis de second sang, à leur tour, sont indéfiniment féconds, eux et leurs descendants, soit entre eux, soit avec les métis de tout ordre qui résultent du mélange des deux espèces mères.

Nous allons faire connaître les principaux faits qui se rapportent à ces divers types d'*hybridité*.

M. Flourens, dans ses expériences sur le croisement des chiens et des chacals, a constaté que, jusqu'à la quatrième génération, on obtenait des métis hybrides offrant un type intermédiaire, moitié chien, moitié chacal, très-persistant ; il faisait croiser le métis avec un individu de race pure. Le loup et le chien braque donnent naissance à des métis qui restent féconds entre eux, sans s'atténuer aucunement dans le sens d'un retour à l'une des deux espèces productrices. L'expérience n'a été poussée que jusqu'à la quatrième génération, mais rien n'autorise à croire que la fécondité se fût arrêtée là. Chez les oiseaux, on rencontre de nombreux exemples d'*hybridité* eugénésique ou autre. Le moineau, le pinson, le serin, le tarin, le venturon, le chardonneret, la linotte, le verdier, le bouvreuil s'accouplent et se fécondent. Beaucoup de ces métis sont stériles, d'autres produisent avec les espèces mères, d'autres enfin produisent entre eux. « Non-seulement le canari, le venturon et le serin peuvent produire ensemble, dit Buffon, mais les petits qui en résultent, et qu'on met au rang des mulets stériles, sont des métis féconds dont les races se propagent. »

Les lièvres et les lapins, en s'accouplant, donnent lieu à des hybrides, parmi lesquels se trouve une race durable, qui ne retourne ni à l'une ni à l'autre des espèces productrices, et qui, féconde avec toutes deux, est féconde aussi par elle-même. Ce fait a été découvert, en 1856, par M. Roux, d'Angoulême.

Arrivons maintenant aux faits importants de l'*hybridité* dans les races humaines. Disons tout de suite qu'il n'y a pas dans l'espèce humaine d'exemple d'*hybridité* eugénésique, c'est-à-dire d'hybrides indéfiniment féconds et formant une race permanente, intermédiaire entre deux races déjà existantes. L'*hybridité* des blancs et des nègres est une *hybridité* paragénésique. Les récits de tous les voyageurs, les observations de tous les ethnologistes et les recherches de tous les érudits s'accordent à démontrer qu'il n'y a pas d'exemple de mulâtres ayant perpétué leur race.

« Les mulâtres de la Jamaïque, dit Long, sont en général bien proportionnés et les mulâtresses ont de beaux traits. Ils semblent tenir du blanc plus que du nègre. Quelques-uns se sont mariés avec des femmes de leur couleur, mais ces mariages ont été généralement stériles. Ils semblent, sous ce rapport, participer de la nature de certains mulets, et être moins capables de produire entre eux qu'avec les blancs ou les nègres. Quelques exemples ont pu se rencontrer peut-être, où le mariage de deux mulâtres a produit des enfants qui ont vécu jusqu'à l'âge adulte, mais je n'en ai jamais entendu parler. »

Ces conclusions sont directement opposées à la doctrine des monogénistes, c'est-à-dire à la doctrine de ceux qui font descendre tous les hommes d'une souche unique et prétendent qu'ils font tous partie de la même espèce. Il est impossible, en croisant des individus de races humaines différentes, d'obtenir des métis indéfiniment féconds. Quant aux métis féconds jusqu'à la troisième génération, qu'on a pu obtenir dans certaines circonstances, ils ne sont pas une preuve de l'identité des espèces productrices. Chez les animaux, le même phénomène peut être produit par l'accouplement de deux espèces manifestement distinctes.

HYBRIS s. m. (i-briss — du gr. *hubris*, métis). Ornith. Syn. d'EFFRAIE.

HYBRISON s. m. (i-bri-zon). Entom. Genre d'hyménoptères ichneumonides.

HYBRISTIQUES s. f. pl. (i-bri-sti-ke — du gr. *hubris*, viol, injure). Antiq. gr. Fêtes pendant lesquelles les femmes d'Argos s'habillaient en hommes, en mémoire d'une victoire remportée par elles sur les Lacédémoniens.

HYCATU, ville du Brésil, prov. de Maranhao, dont elle était autrefois le chef-lieu, au confluent du Mony et de l'Hyguara, à 45 kilom. S. de Nossa-Senhora-del-Rosario ; 4,000 hab. Plantations, filatures et commerce de coton.

HYCAYE s. f. (i-ka-ie). Comm. Gomme, appelée aussi GOMME HUCARÉ.

HYCCARA, ancienne ville de Sicile, patrie de la courtisane Laïs. Près de l'emplacement de cette antique cité, est la ville moderne de Mura-di-Carini.

HYCLÉE s. m. (i-klé). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des trachélides, tribu des cantharidies ou vésicants, formé aux dépens des mylabres, et comprenant une dizaine d'espèces, qui habitent les contrées chaudes de l'ancien continent.

HYCSOS. V. HYKSOS.

HYDANTOATE s. m. (i-dan-to-a-te). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydantoïque avec une base.

HYDANTOÏNE s. f. (i-dan-to-i-ne). Chim. Corps dérivé de l'acide urique, et qui se range dans le groupe parabanique. V. URIQUE.

— **Encycl.** L'*hydantoïne* a pour formule $C^3H^4Az^2O^2$. Elle appartient au groupe de l'acide parabanique et prend naissance par l'action des agents réducteurs, et particulièrement de l'acide iodhydrique sur l'allantoïne.

$$\underset{\text{Allantoïne.}}{C^4H^6Az^4O^3} + \underset{\text{Acide iodhydrique.}}{2HI} = \underset{\text{Urée.}}{CH^4Az^2O}$$

$$+ \underset{\text{Iode.}}{I^2} + \underset{\text{Hydantoïne.}}{C^3H^4Az^2O^2}.$$

L'*hydantoïne* se produit encore dans l'action de l'acide iodhydrique sur l'acide alloxanique ; mais, dans cette dernière réaction, il se forme en même temps de petites quantités d'acide allanturique.

$$\underset{\text{Acide alloxanique.}}{C^4H^4Az^2O^5} + \underset{\text{Acide iodhydrique.}}{2HI} = \underset{\text{Anhydride carbonique.}}{CO^2}$$

$$+ \underset{\text{Eau.}}{H^2O} + \underset{\text{Iode.}}{I^2} + \underset{\text{Hydantoïne.}}{C^3H^4Az^2O^2}$$

L'*hydantoïne* cristallise facilement. Ses cristaux sont incolores et facilement solubles dans l'eau. Leur saveur est légèrement sucrée et ils croquent un peu sous la dent. Par oxydation, l'*hydantoïne* se convertit en acide allanturique.

$$\underset{\text{Hydantoïne.}}{C^3H^4Az^2O^2} + \underset{\text{Oxygène.}}{O} = \underset{\text{Acide allanturique.}}{C^3H^4Az^2O^3}.$$

Les agents d'hydratation fixent de l'eau sur ce corps et le convertissent en un acide auquel Bæyer a donné le nom d'*acide hydantoïque*. V. HYDANTOÏQUE (acide).

HYDANTOÏQUE adj. (i-dan-to-i-ke). Chim. Se dit de deux acides différents, qui appartiennent l'un et l'autre à la série des dérivés de l'acide urique.

— **Encycl.** Schlieper a donné ce nom à un acide qui prend naissance lorsqu'on fait agir la potasse sur l'allantoïne, et auquel il a assigné la formule $C^4H^8Az^4O^4$. Pour le séparer de son sel alcalin, on sursature la liqueur par l'acide acétique, on la précipite par l'acétate de plomb, on décompose le précipité par un courant d'acide sulfhydrique, on filtre et l'on évapore. L'acide reste alors sous la forme d'une masse sirupeuse incristallisable, déliquescente et insoluble dans l'alcool. Il est probable qu'il renferme les éléments de l'allantoïne et d'une molécule d'eau

$$C^4H^6Az^4O^3 + H^2O = C^4H^8Az^4O^4.$$

C'est donc *acide allantoïque* qu'on devrait l'appeler.

Bæyer a donné plus justement le nom d'*acide hydantoïque* à un acide dont il n'a pas donné la description et qui résulte de l'addition des éléments de l'eau à l'hydantoïne. Sa formule doit être $C^3H^6Az^2O^3$.

$$\underset{\text{Hydantoïne.}}{C^3H^4Az^2O^2} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O} = \underset{\text{Acide hydantoïque de Bæyer.}}{C^3H^6Az^2O^3}.$$

HYDARTHROSE s. f. (i-dar-tro-ze — du gr. *hudôr*, eau ; *arthron*, articulation). Pathol. Hydropisie des articulations. ‖ On dit aussi HYDARTHRE et HYDARTHROSIE.

— **Encycl.** Pathol. L'*hydarthrose* reconnaît deux sortes de causes, les unes prédisposantes, les autres occasionnelles. Parmi les premières, on trouve les tempéraments scrofuleux et lymphatiques, les constitutions débilitées par une mauvaise alimentation et celles qui sont sous l'influence du vice rhumatismal. Les causes déterminantes sont les arthrites, les entorses, les luxations, les contusions, les plaies, l'action du froid, de l'humidité, la dégénérescence des éléments qui forment l'articulation ; on peut ajouter encore la suppression d'un exanthème, des menstrues, de la sueur. Bichat et Boyer prétendent que l'*hydarthrose* est produite par un défaut d'équilibre entre l'exhalation et l'absorption. L'articulation du genou est plus souvent que les autres affectée de cette maladie, parce qu'elle est le plus exposée à l'action des corps étrangers. Les articulations du pied, du poignet, du coude, de l'épaule, et même de la hanche, sont ensuite celles où a lieu ordinairement l'épanchement de sérosité.

— *Symptômes.* L'apparition de l'*hydarthrose* n'est jamais accompagnée d'accidents graves ; on observe seulement une légère douleur lorsque l'hydropisie se produit d'une manière rapide, parce que l'accumulation subite du liquide distend plus ou moins les ligaments articulaires. Une fois l'épanchement opéré, les mouvements sont gênés et parfois difficiles ; la tumeur, sans changement de couleur à la peau, est élastique, molle et fluctuante ; elle est peu ou point douloureuse, se déprime sous le doigt sans en conserver l'impression. Sa forme varie suivant l'articulation malade. Ainsi, au genou, on observe, pour ainsi dire, deux tumeurs, une en dedans, l'autre en dehors de la rotule, et, en soulevant ou comprimant celle-ci, on les déplace à volonté. Dans l'extension de la jambe, les deux tumeurs se fondent en une seule, sur laquelle la rotule se trouve comme à cheval. L'*hydarthrose* du genou acquiert quelquefois un volume très-considérable ; on l'a vue remonter jusqu'au milieu de la cuisse. Au coude, la tumeur est encore séparée en deux parties par la tubérosité olécranienne ; au pied, elle fait saillie surtout au devant des malléoles ; au poignet, elle est à peine perceptible sur les côtés ; elle se place de préférence en avant ou en arrière. L'*hydarthrose*, lorsqu'elle ne coïncide pas avec une arthrite intercurrente, se forme très-lentement et disparaît de même. La quantité de liquide varie selon les cas ; mais, en général, elle est peu considérable. La résorption de la sérosité est un des cas de terminaison les plus fréquents de l'*hydarthrose*. Les lésions observées dans les articulations qui ont été le siége d'une hydropisie sont d'ordinaire peu considérables. Elles consistent en une distension plus ou moins grande des ligaments et des tendons voisins, en une légère déviation des surfaces osseuses et un élargissement de la cavité articulaire. Blandin dit avoir trouvé la membrane synoviale rouge, injectée, les cartilages articulaires intacts, et la matière épanchée, en quantité variable, était jaunâtre, filante et chargée de flocons albumineux plus ou moins développés. L'injection vasculaire était prononcée, surtout au niveau des plis qu'on a appelés *franges synoviales*.

— *Traitement.* La première indication, dans le traitement de l'*hydarthrose*, consiste à immobiliser le membre en le plaçant dans une gouttière en carton ou en fer-blanc. Si pourtant l'affection était légère, le seul repos au lit serait suffisant. Les toniques, les résolutifs, les sudorifiques, les purgatifs, les bains, les douches, les vésicatoires, les cautères, les moxas sont autant de moyens propres à combattre l'hydropisie articulaire, surtout quand elle est récente ou traumatique ; mais on ne réussit pas toujours, et il faut alors recourir à d'autres tentatives. Le docteur Gimelle paraît avoir obtenu de grands succès par l'emploi du tartre stibié à haute dose, 0gr,10, 0gr,20, 0gr,30 et 0gr,40 par vingt-quatre heures ; il arrive même jusqu'à 0gr,80 et

continue le traitement pendant plus de dix-huit jours. Enfin le secours de la chirurgie est quelquefois indispensable; mais, avant d'en venir à une opération, Blandin recommande la compression longtemps soutenue; il prétend guérir ainsi presque toutes les *hydarthroses*. L'incision de la bourse synoviale et l'application du séton ont été souvent pratiquées; mais ces incisions sont toujours dangereuses, et par cela même peu pratiquées. Malgaigne a souvent opéré, sans le moindre danger, la ponction de la tumeur avec un trocart; mais le liquide ne tardait pas à se reproduire, et il était obligé de refaire ainsi la ponction plusieurs fois de suite. Cependant la cure radicale a presque toujours suivi ces opérations, parce qu'on prévenait les nouveaux épanchements par la compression méthodiquement exercée sur l'articulation. Enfin Velpeau conseille ici, comme dans l'hydrocèle, l'évacuation du liquide par une ponction, puis une injection avec 2 parties d'eau et 1 partie de teinture d'iode. Ce liquide doit séjourner une ou deux minutes dans l'articulation; on le laisse ensuite s'écouler de lui-même, sans crainte qu'il en reste dans la synoviale, où il peut être résorbé. Après cette opération, le malade doit garder un repos absolu, car il se manifeste toujours des accidents inflammatoires qui, sans cette précaution, pourraient devenir dangereux. Ainsi, l'articulation se gonfle, rougit, devient très-douloureuse; la fièvre s'allume avec tous les symptômes de l'arthrite aiguë. Les topiques émollients, les sangsues, les narcotiques deviennent alors nécessaires. Lorsque l'*hydarthrose* coïncide avec un tempérament scrofuleux ou lymphatique, il faut rétablir la constitution avant d'agir sur la maladie locale.

— Art vétér. Les tumeurs synoviales peuvent apparaître sur toutes les articulations : au-dessus du boulet, sur les côtés des tendons fléchisseurs des phalanges, elles portent le nom de *molettes;* au jarret, elles sont désignées sous le nom générique de *vessigons*. On donne encore le nom de *vessigons* à de petites tumeurs qui se développent quelquefois sur la face antérieure du genou, dans les gaînes des tendons extenseurs; et l'on appelle *ganglions* celles des gaînes tendineuses de la partie postérieure de cette même articulation; enfin l'*hydarthrose* de l'articulation fémoro-rotulienne est appelée *hydarthrose fémoro-rotulienne*.

Les efforts violents, brusques, que font les animaux dans les allures rapides, les glissades, les travaux excessifs, les violences extérieures, les contusions sont les causes des *hydarthroses*. « On ne se rend pas exactement compte, dit M. Gourdon, du mode d'action de ces causes dans la production des tumeurs synoviales. Celles-ci ne peuvent pas être la suite d'une inflammation, car l'inflammation par elle-même ne provoque pas de tumeur, et, d'un autre côté, l'*hydarthrose* se forme parfois immédiatement, sans symptômes précurseurs, après un seul effort où l'articulation a été violemment distendue, ou en quelques jours, par le seul fait d'un travail excessif. On doit donc admettre que ces tumeurs résultent simplement de la distension éprouvée par les membranes synoviales dans les grands mouvements des articulations. » Les articulations mal conformées sont disposées aux tumeurs synoviales. Ainsi, les chevaux long-jointés ou droits sur leurs boulets sont souvent affectés de molettes; le jarret trop droit ou trop coudé est souvent le siége de vessigons, et l'*hydarthrose* fémoro-rotulienne est due à la facilité des déplacements que la rotule tend à opérer du coté externe.

La formation des tumeurs synoviales est accompagnée de diverses altérations dans la structure des membranes synoviales. Ces dernières deviennent opaques, prennent une coloration jaune, rouge, noire, s'épaississent; de fausses membranes se développent à l'intérieur et finissent par se transformer en concrétions calcaires.

Les *hydarthroses* sont des affections extrêmement fréquentes, mais qui sont généralement sans véritable gravité. Elles acquièrent parfois un volume considérable sans faire boiter l'animal; à peine rendent-elles plus lourde l'action du membre. Lorsqu'elles sont anciennes, que leurs parois se sont ossifiées, elles rendent les articulations roides, et quelquefois même le membre immobile. Alors peut survenir l'ankylose. C'est parce que ces accidents sont possibles que, malgré l'innocuité apparente des tumeurs synoviales, il ne faut jamais les abandonner à elles-mêmes lorsqu'elles apparaissent. Du reste, ces tumeurs sont toujours graves en ce sens qu'elles indiquent l'usure de l'animal et une altération de l'articulation qui pourra amener les plus grands désordres dans la partie malade. Cette gravité est d'autant plus sérieuse que souvent la maladie continue de s'accroître, malgré tous les moyens qu'on lui oppose. Pour éviter toutes ces conséquences fâcheuses, il faut combattre le mal dès qu'il commence à apparaître, car c'est le seul moyen d'en obtenir la guérison.

Les moyens de traitement jusqu'à ce jour mis en usage contre les *hydarthroses* sont les topiques, le feu, la compression, l'ouverture de la tumeur et les injections irritantes. Quant à ces dernières, l'expérience a démontré qu'elles ne sont utiles que pour guérir les synoviales des gaînes tendineuses, où elles déterminent rarement des accidents sérieux, et qu'elles doivent être rejetées pour les véritables synoviales articulaires; car elles y déterminent une inflammation qui peut amener la suppuration et entraîner la perte du sujet à la suite d'une arthrite purulente mortelle.

HYDASPE, en latin *Hydaspus*, nom ancien d'un fleuve de l'Inde, appelé aujourd'hui *Djelem* ou *Chelum*. Il descendait des monts Imaüs et se jetait dans l'Hydraote. C'est sur les bords de ce fleuve qu'Alexandre vainquit Porus en 326 av. J.-C. Le conquérant s'embarqua sur ce fleuve pour descendre jusqu'à l'Indus et à la mer Erythrée.

Hydaspe (BATAILLE DE L'). Alexandre, après avoir dompté presque toute l'Asie, s'avança vers l'Inde, dont les différents princes s'empressèrent de se soumettre. Mais le plus brave et le plus puissant de tous, Porus, dont les Etats s'étendaient au delà de l'Hydaspe, refusa fièrement de payer le tribut exigé par Alexandre, et comme le conquérant lui faisait dire de venir le recevoir sur sa frontière : « J'irai, répondit froidement Porus, mais les armes à la main. » Alexandre s'avança vers l'Hydaspe, à l'autre bord duquel était campé Porus pour lui en disputer le passage. Le roi indien avait avec lui 30,000 hommes de pied, 6,000 à 7,000 chevaux, 300 chariots et 85 éléphants d'une grosseur prodigieuse. Lui-même, couvert d'armes d'or et d'argent, qui donnaient encore du relief à sa stature extraordinaire, était monté sur un éléphant qui surpassait tous les autres par sa taille et sa vigueur; enfin, il était doué d'un courage intrépide et d'autant d'habileté que le comportait le degré peu avancé de civilisation de ces peuples : le conquérant macédonien avait enfin trouvé un danger digne de son courage et de son génie, car il n'avait pas seulement à combattre un ennemi résolu, mais à traverser un fleuve extrêmement rapide, large de quatre stades (environ 800 mètres) et tellement profond, qu'il ressemblait à une mer et n'était guéable nulle part. Ses flots bruyants et écumeux, qui semblaient jaillir par endroits, montraient que le fleuve était rempli de rochers contre lesquels on pouvait se briser. Et ce qui paraissait plus terrible encore, c'était le rivage opposé, tout couvert d'hommes à l'aspect menaçant, de chevaux et d'éléphants. Ces animaux énormes étaient là, plantés comme des tours vivantes, et les Indiens les irritaient à dessein, afin que leurs cris effroyables portassent la terreur chez les ennemis. Mais rien ne pouvait étonner des courages à toute épreuve, qu'une suite non interrompue de prospérités avait remplis de confiance dans le génie de leur chef. Alexandre, cependant, était assez embarrassé; il ne pouvait songer à franchir le fleuve à force ouverte; il appela donc à son secours l'adresse et la ruse.

Assez loin du camp d'Alexandre, l'Hydaspe, se divisant en deux bras de largeur à peu près égale, formait une île couverte de bois, très-propre à déguiser et à favoriser le passage du fleuve. Alexandre, emmenant avec lui 6,000 hommes de pied éprouvés et 5,000 de ses meilleurs cavaliers, se rendit la nuit dans cette île; mais il laissa Cratère dans son camp avec la plus grande partie de son armée, lui ordonnant de faire grand bruit lorsqu'il en recevrait avis, afin d'occuper l'attention de Porus, et d'opérer lui-même le passage du fleuve lorsqu'il verrait le roi indien décampé avec ses éléphants. En même temps il fit prendre la robe royale à Attale, qui était de son âge et de sa taille, et lui commanda de se montrer souvent sur la rive pour faire croire à la présence d'Alexandre. Quand tout fut ainsi préparé, il passa dans l'île, et, profitant d'une nuit obscure et orageuse, il traversa le bras qui le séparait de l'autre rive, au risque d'être vingt fois englouti par les flots rapides de l'Hydaspe, qu'enflait encore la tempête. On prétend que ce fut dans cette circonstance qu'il s'écria : « O Athéniens! croiriez-vous que je pusse m'exposer à de tels dangers pour être loué de vous! » Les Macédoniens ne trouvèrent aucun ennemi à leur descente sur le rivage, parce que Porus, tout occupé de Cratère, croyait n'avoir à défendre le passage que contre lui. Toutefois, le roi indien ne tarda pas à apprendre ce qui venait de se passer, et il envoya contre Alexandre 120 chariots et 3,000 chevaux, sous la conduite de son fils; mais quelques instants suffirent aux Macédoniens pour mettre ce détachement en pièces. A cette nouvelle, Porus marcha à la rencontre d'Alexandre, qu'il attendit sur un terrain découvert, ferme et sablonneux, où ses chevaux et ses chariots pouvaient manœuvrer aisément, et rangea son armée en bataille. En première ligne, il plaça les éléphants, à cinquante pas de distance l'un de l'autre, pour servir de rempart à son infanterie, qu'il disposa derrière, et il mit sa cavalerie aux deux ailes, devant lesquelles se trouvaient les chariots, tout prêts à être lancés. Alexandre ne tarda pas à se montrer, et, après avoir laissé reposer son armée pendant quelque temps, il donna le signal de l'action. Il ne commit point la faute d'attaquer le front de Porus, où étaient rangés ses éléphants; comme sa cavalerie était supérieure en nombre à celle des ennemis, il en prit avec lui la meilleure partie et marcha contre l'aile gauche des Indiens, qu'il chargea de front et de flanc, tandis que Cœnus et Démétrius, faisant un détour, allaient l'aborder par derrière. Lorsque les capitaines qui commandaient la phalange virent l'action chaudement engagée, ils se préparèrent, suivant les ordres d'Alexandre, à attaquer le front des ennemis.

Cependant tout s'exécutait comme l'avait prévu Alexandre : l'aile gauche de Porus, chargée sur trois points à la fois, ne sut bientôt plus à quel ennemi faire face. Après avoir tourbillonné pendant quelque temps, elle se réfugia derrière les éléphants. Mais au même instant ces animaux furent assaillis par la phalange, dont les longues piques les criblèrent de blessures. Les éléphants, néanmoins, fondant sur les bataillons, pénétrèrent jusqu'aux plus épais, ce qui permit à la cavalerie indienne, rompue déjà une fois, de revenir à la charge; mais celle d'Alexandre, beaucoup plus nombreuse, l'enfonça de nouveau et la rejeta derrière les éléphants. Ceux-ci, percés de coups, et ayant la plupart perdu leurs conducteurs, commencèrent à s'agiter en désordre sur le champ de bataille; aveuglés par la douleur, ils ne distinguaient plus ni amis ni ennemis, s'emportaient de tous les côtés et renversaient tout ce qui s'opposait à leur course furieuse. Alexandre, voyant l'armée ennemie flottante, à moitié vaincue, ordonna à sa phalange de tenter un dernier effort et de tomber de tout son poids sur les Indiens pour achever de les écraser; lui-même, à la tête de sa cavalerie, avec Ephestion et Perdiccas, chargea impétueusement les ennemis. L'effet de ce dernier choc fut épouvantable; l'armée indienne en fut presque broyée, et ses débris se dispersèrent aussitôt de tous les côtés, afin de trouver leur salut dans la fuite. 20,000 Indiens, parmi lesquels les deux fils de Porus, et 3,000 chevaux étaient restés sur le champ de bataille; tous les chariots étaient brisés, tous les éléphants tués ou pris. Quant à Porus, il fuyait sur le sien, après avoir déployé la plus rare intrépidité dans le combat. Il fut bientôt atteint, et il se laissa persuader de venir trouver le vainqueur. Dès qu'Alexandre en fut averti, il s'avança avec quelques-uns de sa suite pour le recevoir, et, prenant le premier la parole, il lui demanda comment il voulait être traité : *En roi!* répondit fièrement Porus. Touché de cette grandeur d'âme, Alexandre lui rendit tous ses Etats, et y ajouta même d'autres provinces. Il n'eut pas, dans la suite, d'allié plus fidèle (327 av. J.-C.).

HYDASTYLE s. f. (i-da-sti-le — du gr. *hudor*, eau, et de *style*). Bot. Syn. de CIPURA.

HYDATIDE s. f. (i-da-ti-de — du gr. *hudatis*, vessie). Helminth. Ver intestinal, à corps vésiculeux et rempli d'un liquide aqueux : *J'ai observé dans le lard du dauphin une espèce d'*HYDATIDE. (Bosc.)

— s. f. pl. Groupe de vers intestinaux présentant le caractère indiqué ci-dessus.

— Méd. Tumeur vésiculaire ou enkystée, qui contient un liquide d'apparence aqueuse.

— Minér. Pierre précieuse de couleur d'eau, dont les anciens ont parlé, et qui est mal connue.

— **Encycl.** Pathol. On désigne sous le nom d'*hydatides* différentes sortes de vers vésiculaires qui se développent dans l'intérieur du corps de l'homme et des animaux. Le professeur Cruveilhier définit très-exactement les *hydatides* « des vésicules libres de toutes parts, vivant d'une vie propre, et ne demandant à l'animal qui les porte que le lieu, la chaleur et des produits exhalés qu'elles ont la faculté de s'assimiler. » C'est à tort qu'on a confondu pendant longtemps les *hydatides* avec certains kystes qui se développent autour des synoviales et des tendons.

Toutes les *hydatides* sont renfermées dans un kyste qui peut être séreux, cartilagineux ou osseux. Aussi le professeur Cruveilhier les décrit-il, dans son *Anatomie pathologique*, sous le nom de kystes hydatiques, et Dupuytren, dans ses *Leçons orales*, en parle sous le nom de tumeurs hydatiques. On a divisé les *hydatides* en plusieurs genres bien distincts, savoir : les acéphalocystes, les cysticerques, les polycéphales, les échinocoques. Les diverses espèces d'*hydatides* sont étudiées en leur lieu. V. ACÉPHALOCYSTE, CYSTICERQUE, POLYCÉPHALE, ÉCHINOCOQUE.

HYDATIDOCÈLE s. f. (i-da-ti-do-sè-le — de *hydatide*, et du gr. *kêlê*, tumeur). Pathol. Tumeur produite par les hydatides.

HYDATIFORME adj. (i-da-ti-for-me — du gr. *hudôr*, eau, et de *forme*). Qui a la forme d'une vessie d'eau.

HYDATIGÈRE s. f. (i-da-ti-jè-re — du gr. *hudatis*, vessie, et du lat. *gero*, je porte). Helminth. Syn. de CYSTICERQUE.

HYDATINE s. f. (i-da-ti-ne — du gr. *hudatis*, vessie). Moll. Genre de mollusques gastéropodes marins, formé aux dépens des bulles, et comprenant les espèces à coquille transparente.

HYDATIQUE s. m. (i-da-ti-ke — du gr. *hudatikos*, aquatique). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des hydrocanthares, tribu des dytiscides, comprenant plus de quarante espèces, dont dix habitent l'Europe. ‖ Syn. de PHYTOBIE, autre genre d'insectes.

— s. m. pl. Helminth. Groupe de vers intestinaux, à corps plus ou moins vésiculeux et rempli d'un liquide aqueux. Syn. d'HYDATIDES. ‖ On dit aussi HYDATINIENS.

HYDATIS s. m. (i-da-tiss — gr. *hudatis* même sens). Chir. Tumeur graisseuse, qui se développe sur la paupière supérieure.

HYDATISME s. m. (i-da-ti-sme — du gr. *hudôr*, eau). Pathol. Bruit causé par la fluctuation du liquide contenu dans un abcès ou dans une cavité quelconque.

HYDATODE s. m. (i-da-to-de — du gr. *hudôr*, eau). Méd. Humeur aqueuse de l'œil, qui se trouve entre la cornée et l'uvée. ‖ On dit aussi HYDATOÏDE.

HYDATOÏDE adj. (i-da-to-i-de — du gr. *hudôr*, eau; *eidos*, aspect). Anat. et méd. Qui a l'apparence de l'eau : *Humeur* HYDATOÏDE. *Urine* HYDATOÏDE.

— s. f. Anat. V. HYDATODE.

HYDATULE s. f. (i-da-tu-le — dimin. du gr. *hudatis*, vessie). Helminth. Syn. de CYSTICERQUE.

HYDE (Thomas), orientaliste anglais, né à Billingsley (comté d'York) en 1636, mort à Oxford en 1703. Il se livra à l'étude des langues orientales, se rendit, en 1652, à Londres, où il prit part à la publication de la Bible polyglotte, puis il devint professeur d'hébreu au collége de la reine, à Oxford (1658), conservateur adjoint de la bibliothèque Bodleyenne (1659), archidiacre de Glocester (1678); enfin, en 1691, il succéda à Edouard Pococke dans la chaire d'arabe. Pendant longtemps, il fut secrétaire-interprète pour les langues orientales. Hyde s'occupa particulièrement de la religion et de l'histoire des grands empires qui avaient autrefois occupé le centre de l'Asie.

Ses principaux ouvrages sont : *Quatuor Evangelia et Acta apostolorum lingua malaica caracteribus europæis* (Oxford, 1677, in-4°); *De mensuris et ponderibus antiquis* (Oxford, 1688, in-4°); *De ludis orientalibus libri II, quorum prior historiam Schahiludii continet, etc.* (Oxford, 1694, 2 vol. in-8°, avec figures); *Historia religionis veterum Persarum, necnon eorum magorum liber Sad-der, Zoroastris præcepta, seu religionis canones continens, etc.* (Oxford, 1700, in-4°, avec fig.); 2e édit., augmentée, sous ce titre : *Veterum Persarum, Parthorum et Medorum religionis historia* (Londres, 1760, in-4°, avec fig.), le plus important de ses ouvrages; *Oratio de linguæ arabicæ antiquitate, præstantia et utilitate* (1692); *Commercium epistolicum, etc.*

HYDE (Anne), duchesse d'York, née en 1637, morte en 1671. Elle était fille d'Edouard Hyde, comte de Clarendon, et chancelier sous Charles II. Dépourvue de beauté, mais extrêmement spirituelle, Anne inspira la plus vive affection au duc d'York (depuis Jacques II), qui l'épousa clandestinement, en 1660. Ayant voulu rendre son union publique, le duc d'York trouva la plus vive opposition dans la famille royale, et, pour perdre Anne dans son esprit, on eut recours à la calomnie et à toutes sortes de machinations; mais, celle-ci étant devenue mère, et ses accusateurs s'étant rétractés, le duc, après un refroidissement momentané, revint vers Anne avec un redoublement de tendresse, et, à partir de ce moment, la famille royale la reçut à la cour comme duchesse d'York. Elle eut de son mari huit enfants, dont deux filles seulement lui survécurent : Marie, princesse d'Orange, et Anne, princesse de Danemark, qui devaient, l'une et l'autre, monter sur le trône d'Angleterre. Peu de temps avant de mourir, Anne se convertit au catholicisme et fit adopter à son mari ses idées religieuses.

HYDE, comte de Clarendon. V. CLARENDON.

HYDE DE NEUVILLE (Jean-Guillaume, baron), homme politique français, ministre de la marine, né en 1776 à la Charité-sur-Loire (Nièvre), mort à Paris en 1857. Issu d'une famille d'origine anglaise, très-attachée à la royauté, il devint, après le 10 août 1792, un des agents les plus actifs des princes émigrés, subit une détention momentanée pendant la Terreur, s'affilia, en 1797, au club de la rue de Clichy et fit plusieurs voyages en Angleterre pour prendre le mot d'ordre des chefs de son parti. Dans une entrevue qu'il eut avec Bonaparte, devenu premier consul, il n'hésita point à lui proposer de rétablir la maison de Bourbon sur le trône. Impliqué, mais à tort, dans le complot de la machine infernale, il parvint à se soustraire aux recherches de la police et gagna les Etats-Unis en 1805. Là, il entra en relation avec le général Moreau, dont il publia l'*Eloge historique* (1814, in-8°), revint en France en apprenant la chute de Napoléon, et suivit Louis XVIII à Gand pendant les Cent-Jours. Nommé, en 1815, député de la Nièvre à la Chambre dite *introuvable*, il siégea parmi les plus fougueux royalistes, fut ensuite ministre de France aux Etats-Unis (1816), puis en Portugal, et, de retour à la Chambre en 1822, il reprit son rôle d'ardent royaliste, tout en faisant preuve, en maintes occasions, d'un certain libéralisme. Ayant reçu le portefeuille de la marine dans le cabinet Martignac (8 mars 1828), Hyde de Neuville améliora le système colonial de la France, poursuivit avec vigueur l'exécution des mesures adoptées contre la traite des noirs et prit une part active à l'émancipation de la Grèce; il

sortit du ministère à l'avénement du cabinet Polignac (le 8 août 1829). Après la Révolution de 1830, Hyde de Neuville défendit, presque seul, dans la Chambre, la cause désespérée du duc de Bordeaux, et fut un instant compris dans les poursuites dirigées contre Chateaubriand en 1832. A partir de cette époque, il vécut dans la retraite. On a de lui, outre ses discours, divers écrits de circonstance : *Réponse de J.-Guillaume Hyde de Neuville, habitant de Paris, à toutes les calomnies dirigées contre lui, à l'atroce et absurde accusation d'avoir pris part à l'attentat du 3 nivôse* (Paris, 1801); les *Amis de la liberté de la presse* (1827); *De la question portugaise* (1830); *Pétition aux Chambres pour demander l'abolition du serment politique* (1833); *Pétition aux Chambres en faveur des indigents de la classe agricole* (1845), etc.

HYDER-ALI, célèbre sultan de Mysore, également connu sous les noms de **Hider** ou **Haïder-Ali**, de **Hyder-Naïk**, de **Hyder-Ali-Khan Bahadour**, né à Dinavelli (Bengalore) en 1717, mort en 1782. D'origine arabe, il prétendait descendre de la tribu des Koraïchites, à laquelle appartenait Mahomet, et était fils de Feth-Mohammed, général du sultan de Mysore. Plein de courage et d'ambition, il se signala de bonne heure comme un des meilleurs officiers du radjah de Mysore, devint maître d'un assez vaste pays à la mort de son père, battit, en 1747, le radjah de Bengalore, dont il prit les Etats, combattit les Anglais de concert avec Dupleix (1754), battit à plusieurs reprises les Mahrattes et devint premier général du sultan de Mysore. Peu après, en 1759, Hyder-Ali renversa le premier ministre de ce prince et s'installa à sa place. Deux ans plus tard, il se fit proclamer régent (*daïva*), relégua le sultan dans son palais et s'empara complétement du pouvoir. Après avoir rétabli l'ordre dans les finances et fait discipliner et organiser son armée par des Français, il s'empara de plusieurs Etats voisins, se fit reconnaître roi de Canara, de Courga, prince de Bedmore, puis s'empara, avec l'aide des Français, des côtes du Malabar, de Calicut, des îles Maldives, et prit le titre ambitieux de roi des îles de la mer des Indes. Les Anglais, dont il était l'ennemi acharné, poussèrent les Mahrattes et le Nizam de Dekkan à l'attaquer. Hyder-Ali força ces derniers à faire la paix (1767), puis s'allia avec eux contre le nabab d'Arcot, que soutenaient les Anglais, donna dans cette guerre de grandes preuves d'habileté et poursuivit l'ennemi jusqu'à Madras, où il signa un traité de paix très-avantageux (1769). Sur ces entrefaites, les Mahrattes recommencèrent à envahir les Etats d'Hyder-Ali, qui, battu, se vit contraint de payer de grosses contributions de guerre et de sacrifier des portions de son territoire (1770); mais, par la suite (1778), il profita des dissensions des Mahrattes pour reprendre ce qu'il avait perdu. Vers la même époque, la guerre ayant éclaté de nouveau entre les Anglais et les Français, Hyder envahit le Carnatic, s'empara de Tchitor, d'Arcot, remporta une victoire à Coudjeveram (1780), fut battu par l'Anglais Coote à Cuddalore (1781) et mourut, peu après, d'un ulcère.

A une valeur indomptable, Hyder-Ali joignait les talents d'un habile politique. Il était juste, affable, éclairé, bien qu'il ne sût ni lire ni écrire, et doué d'une prodigieuse mémoire. Il encouragea l'agriculture et le commerce, ménagea la vie de ses sujets et de ses soldats, et ne cessa de témoigner aux Français une vive sympathie, aux Anglais une haine profonde. Il était parvenu à avoir un corps de 20,000 hommes, organisés à la prussienne et commandés par des officiers européens. « A l'époque de sa mort, Hyder possédait, dit Langlès, outre ses conquêtes dans le Carnatic, un territoire de 27,000 lieues carrées; ses revenus se montaient à deux krores de roupies ou environ 50 millions de francs, et, quoique son armée fût composée de plus de 150,000 hommes, ses trésors renfermaient plusieurs millions. » Son fils Tippoo-Saëb lui succéda.

HYDER-MIRZA-DOGHLAT, prince mongol et historien persan, né dans le Khorassan vers 1500 de notre ère, tué dans le Kaschmir en 1551. Il appartenait à la race de Gengis-Khan. Il fit, en 1533. une expédition dans le Kaschmir, dont il s'empara, mais qu'il ne put conserver, devint ensuite gouverneur de Lahore, puis s'attacha à la fortune de l'empereur Houmayoun. En 1541, à la tête de 4,000 hommes, il pénétra dans le Kaschmir, conquit le Thibet, et pendant dix ans gouverna ce pays comme lieutenant d'Houmayoun. Hyder-Mirza se fit remarquer par la sagesse de son administration. On lui doit, sous le titre de *Tarikh i Haïderi* ou *Tarikh i Raschidi*, une histoire très-estimée et très-intéressante des événements dont il fut témoin.

HYDERABAD, ville de l'Indoustan. V. HAIDERABAD.

HYDÈRE s. f. (i-dè-re — du gr. *huderos*, hydropisie). Entom. Syn. de POTAMOPHILE.

HYDÉRODE s. m. (i-dé-ro-de — du gr. *huderodês*, hydropique). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des hydrocanthares, tribu des dytiscides, dont l'espèce type habite l'Australie.

HYDÉROS s. m. (i-dé-ross — du gr. *huderos*, hydropisie). Pathol. Anasarque, hydropisie.

HYDNE s. m. (i-dne — du gr. *hudnon*, nom d'un champignon). Bot. Genre de champignons, comprenant plusieurs espèces alimentaires : *Les* HYDNES *sont quelquefois durs et coriaces.* (F. Foy.)

— **Encycl.** Les *hydnes* sont surtout caractérisés par leur chapeau, dont la face inférieure porte une membrane fructifère hérissée de pointes ou d'aiguillons plus ou moins longs, coniques ou comprimés, terminés par des capsules membraneuses et microscopiques qui renferment les spores. Quant à leur forme et à leur texture générales, elles sont très-variables. Le chapeau est parfois régulier, arrondi, évasé en forme d'entonnoir, supporté par un pédicule central ou latéral; d'autres fois il manque complétement, et alors le champignon adhère par toute sa surface au bois sur lequel il croît, et n'est plus qu'une couche mince recouverte par la membrane fructifère. Les pointes ou aiguillons sont tantôt cylindriques, allongés, mous, flexibles, et donnent à l'*hydne* l'aspect d'une sorte de barbe implantée sur le tronc des arbres; tantôt aigus, roides, rapprochés en brosse ou en houppe, ce qui a fait donner, dans ce cas, au champignon le nom vulgaire de *hérisson*. La texture, dure et coriace ou tendre et charnue, rappelle tantôt celle des polypores, tantôt celle des clavaires. Dans ce dernier cas, le champignon fournit un mets agréable; d'ailleurs, aucune des nombreuses espèces d'*hydne* n'est malfaisante ou vénéneuse. Leur goût, âpre et acerbe à l'état de crudité, devient assez agréable par la cuisson, mais la chair reste un peu coriace.

L'*hydne sinué*, vulgairement appelé *rignoche* ou *barbe de vache*, est un champignon jaunâtre, ferme et cassant, à chair blanche. Cette espèce, la plus commune du genre, croît à terre, dans les bois, en été et à l'automne. Elle a un arrière-goût poivré, un peu acerbe, qu'elle perd quand, après l'avoir fait blanchir, on la soumet à une cuisson longtemps prolongée. Elle est alors délicate et parfumée. Les gens de la campagne la mangent cuite sur le gril, avec du beurre frais, du sel, du poivre et des fines herbes.

L'*hydne hérisson*, plus connu sous le nom vulgaire de *houppe des arbres*, est dépourvu de chapeau; son pédicule, allongé, cylindrique, recourbé, quand il existe, se termine par une tête charnue, compacte, tendre, blanche d'abord, puis jaunâtre, pendante et terminée par des pointes nombreuses. C'est un des plus grands du genre; il croît dans les fentes des vieux chênes, et a la saveur du champignon de couche. On en fait une grande consommation dans les Vosges.

L'*hydne tête de Méduse* est d'abord blanc, ensuite gris. Son pédicule court, charnu, épais, se termine par un grand nombre de divisions simples, grêles et réunies en touffe, verticales d'abord, puis pendantes. Cette espèce croît à la fin de l'été, sur les bois morts. Elle a une odeur et une saveur fort agréables. Il ne faut pas la confondre avec l'*agaric tête de Méduse*.

HYDNOCARPE s. m. (i-dno-kar-pe — du gr. *hudnon*, tubercule; *karpos*, fruit). Bot. Genre d'arbres, rapporté avec doute à la famille des bixacées, et comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Asie tropicale.

HYDNOCÈRE s. f. (i-dno-cè-re — du gr. *hudnon*, tubercule; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des clérites, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique.

HYDNOPHORE s. m. (i-dno-fo-re — du gr. *hudnon*, tubercule; *phoros*, qui porte). Zooph. Genre de polypiers, réuni aujourd'hui aux monticulaires.

HYDNOPHYTE s. m. (i-dno-fi-te — du gr. *hudnon*, tubercule; *phuton*, plante). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des guettardées, comprenant plusieurs espèces qui croissent aux Moluques.

HYDNOPORE s. m. (i-dno-po-re — du gr. *hudnon*, tubercule; *poros*, pore). Zooph. Genre de polypiers myrioporiens.

HYDNORE s. f. (i-dno-re — du gr. *hudnon*, tubercule; *oraô*, je vois). Bot. Genre de plantes, de la famille des cytinées, comprenant plusieurs espèces, qui vivent en parasites sur les racines des euphorbes, au Cap de Bonne-Espérance.

HYDRA, autrefois *Hydrea*, île de la Grèce, dans l'Archipel, située par 37° 19′ 31″ de lat. N., et 21° 7′ 27″ de long. E., à 10 kilom. de la côte de l'Argolide, entre les golfes d'Egine et de Nauplie, et séparée du continent par le détroit d'Hermione. On évalue sa superficie à 15,280 hectares, et sa population à 30,000 hab. Ch.-l. Hydra. Cette île, qui n'était qu'un rocher stérile aux temps florissants de la Grèce ancienne, est devenue importante par sa marine et son commerce vers le XVIe siècle, et a joué un rôle considérable dans la révolution qui a soustrait la Grèce moderne au joug des Turcs.

Son aspect est aride et sauvage, mais son climat est délicieux. L'air, toujours pur, est rafraîchi en été par les brises de la mer. Il y a quelques jours de pluie en hiver, mais jamais de frimas.

Les premiers habitants d'Hydra furent des paysans qui vinrent y chercher un refuge contre la tyrannie des Turcs. D'abord misérables pêcheurs, ils n'eurent que de petites barques; puis corsaires et enfin marchands, ils construisirent de grands navires et étendirent leurs relations commerciales jusqu'en Angleterre et dans la Baltique. Bientôt Hydra devint célèbre dans toute la Méditerranée. L'Egypte lui fournissait le blé que son sol ne pouvait produire, et elle tirait du mont Parnasse ou de l'Olympie les bois nécessaires à la construction de ses vaisseaux. Lorsque, dans les conflits de la France et de la Turquie, les marchands de Marseille furent exclus des ports du Levant, les Hydriotes servirent de courtiers entre tous les ports de la Méditerranée et accumulèrent dans leurs mains d'immenses richesses. Lorsque éclata la guerre de l'insurrection de 1821, Hydra était la plus florissante des îles de l'Archipel; sa population s'élevait, dit-on, de 40,000 à 50,000 hab., et sa marine comptait 150 navires.

Hydra fut la première à donner le signal de l'insurrection; son sénat, composé des principaux négociants et armateurs de l'île, fit sa déclaration d'indépendance le 22 avril 1822, et nomma navarque de toutes ses forces maritimes Jakomakis Tombasis. Les dépenses des Hydriotes furent immenses et prouvent leur richesse en même temps que leur patriotisme. Les deux frères Condouriotis donnèrent à eux seuls 1,500,000 francs, d'autres familles contribuèrent pour 500,000 francs, 400,000 francs; Hydra fournit à la flotte grecque, outre Tombasis, Tzamados et Miaoulis, qui, avec l'Isariote Canaris, dit le *Guide en Orient*, « firent une heureuse diversion au succès d'Ibrahim en poussant leurs brûlots contre la flotte égyptienne dans la rade de Modon et jusque dans le port d'Alexandrie. Après l'intervention des flottes alliées et l'expédition française, Hydra se retira de la lutte, mais elle résista aux tendances russes de Capo d'Istria et brûla sa flotte plutôt que de la rendre à l'amiral russe (1831). Les intrépides Hydriotes, ruinés par la guerre de l'indépendance, n'ont pas reçu, sous le régime actuel, le dédommagement de leurs sacrifices. La population de l'île n'est plus que la moitié de ce qu'elle était, et sa prospérité commerciale a peu de chance de se rétablir. »

La capitale de l'île, Hydra, est un port fortifié, sur la côte septentrionale, séparé seulement d'Athènes par une traversée de 72 kilom.; 13,000 hab. Ch.-l. d'un diocèse, siége d'un métropolitain Ecole supérieure; école de commerce et de navigation. Fabriques de soieries rayées d'or et d'argent. Marine marchande très-considérable. Le port est un des meilleurs de la Grèce. Chantiers de construction de navires. La ville d'Hydra, bâtie en amphithéâtre sur les rochers, présente un aspect pittoresque et riant, avec ses blanches maisons qui étincellent au soleil. Ses rues sont propres, bien pavées, et ses quais, soigneusement entretenus, sont couverts de magasins et de boutiques. On y remarque d'élégantes églises, de beaux édifices publics consacrés au commerce; des maisons décorées avec luxe où l'on admire des galeries de marbre, des murs et des plafonds peints à fresque, de magnifiques salles dallées en marbre, des terrasses où les femmes se réunissent le soir, etc.

La ville d'Hydra, autrefois la reine des villes de l'Archipel, fut fondée en 1470 par les Albanais. Un tremblement de terre la détruisit en partie en 1837. Quoique déchue de son ancienne splendeur, c'est encore une des villes les plus curieuses et les plus commerçantes de la Grèce.

HYDRACÉTAMIDE s. f. (i-dra-sé-ta-mi-de — du gr. *hudôr*, eau, et de *acétamide*). Chim. Ammoniaque composée, qui présente, vis-à-vis de l'aldéhyde ordinaire, les mêmes rapports que l'hydrobenzamide vis-à-vis de l'aldéhyde benzoïque ou essence d'amandes amères. ‖ On l'appelle aussi TRIÉTHYLAMIDE-DIAMINE.

— **Encycl.** L'*hydracétamide* $Az^2(C^2H^4)^3$ est à l'aldéhyde acétique C^2H^4O ce que l'hydrobenzamide $Az^2(C^7H^6)^3$ est à l'essence d'amandes amères C^7H^6O. Elle dérive de deux molécules d'ammoniaque et de trois molécules d'aldéhyde par élimination de trois molécules d'eau, et elle représente une double molécule d'ammoniaque dont 6H sont remplacés par trois éthylidènes. C'est de la triéthylidènediamine. Pour préparer ce composé, M. Whiff, qui l'a découvert, abandonne pendant cinq à six mois un mélange d'aldéhyde et d'ammoniaque en excès. Il se produit une coloration orangée et il se développe une odeur de chlorure de cyanogène; on réduit au sixième par une distillation à 60-70°, et on laisse ensuite évaporer dans des vases plats à la température ordinaire. L'*hydracétamide* convenablement purifiée constitue une poudre amorphe, hygroscopique, d'un jaune gris, facilement soluble dans l'eau et l'alcool. Sa solution est très-amère. Cette poudre prend, lorsqu'on la chauffe, une odeur particulière rappelant les bases volatiles. La solution aqueuse, sans action sur le tournesol, verdit faiblement le papier de mauve; les sels sont anhydres, très-solubles dans l'eau et peu solubles dans l'alcool. Le sulfate a pour formule

$$C^6H^{12}Az^2SH^2O^4;$$

le chlorhydrate, $C^6H^{12}Az^2(HCl)^2$; le chloroplatinate, $(C^6H^{12}Az^22HCl)PtCl^4$. C'est une poudre cristalline granuleuse, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, qui perd une partie de son acide chlorhydrique au-dessous de 120°. L'*hydracétamide* se combine aussi avec les chlorures d'or et de mercure; la première de ces combinaisons est en partie réduite par l'eau bouillante. L'oxalate est une poudre granuleuse soluble dans l'eau; avec l'acide picrique, il se produit un précipité jaune floconneux. L'*hydracétamide* perd de l'ammoniaque dans beaucoup de réactions, par exemple, par l'ébullition de sa solution aqueuse; la décomposition a lieu en vertu de l'équation suivante :

$$\underset{\text{Chlorhydrate d'}\textit{hydracétamide}.}{(C^2H^4)^3Az^2.2HCl} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O}$$

$$= \underset{\text{Chlorure d'ammonium.}}{AzH^4Cl} + \underset{\text{Chlorhydrate d'oxytrialdine.}}{\left.\begin{matrix}(C^2H^4)''\\ [(C^2H^3)^2.OH]'\end{matrix}\right\} AzHCl.}$$

M. Whiff ne dit pas si l'on parvient ou non à régénérer l'aldéhyde au moyen de l'*hydracétamide*. Ce fait serait intéressant à connaître. Si la régénération est possible, l'*hydracétamide* est bien l'analogue de l'hydrobenzamide, et le nom attribué à ce composé est juste. Mais si la régénération de l'aldéhyde est impossible, l'*hydracétamide* devient l'analogue, non plus de l'hydrobenzamide, mais de son isomère l'amarine, et ce n'est plus *hydracétamide*, mais seulement triéthylidinediamine qu'on la doit nommer. Cette dernière supposition paraît la plus probable, lorsqu'on songe, d'une part, que l'*hydracétamide* forme des sels définis, et, d'autre part, que l'hydrobenzamide est à peu près dénuée de propriétés basiques, tandis que ces propriétés caractérisent la furfurine.

HYDRACHNE s. f. (i-dra-kne — du gr. *hudôr*, eau; *achnea*, fil). Entom. Ancien genre d'insectes coléoptères, de la famille des hydrocanthares, dont les espèces ont été réparties entre les genres hyphydre et pélobie.

— Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des acarides.

— **Encycl.** Arachn. Les *hydrachnes* sont surtout caractérisées par une bouche composée de lames qui forment un suçoir proéminent; des palpes terminées par un appendice mobile; huit pattes ciliées propres à la natation. Ce sont de très-petites arachnides; les plus grandes espèces n'atteignent pas 0m,01.

Elles se rapprochent des araignées par l'insertion de la tête et des pattes, des tiques par le nombre des yeux et les antennules. La tête et le corselet se confondent et ne forment qu'une seule pièce avec l'abdomen, de telle sorte que l'animal semble consister uniquement en un ventre et des pattes. Le nombre des yeux varie de deux à quatre; Müller dit en avoir compté jusqu'à six; mais Latreille pense que cet auteur s'est trompé. Le corps est généralement ovoïde ou globuleux; celui des mâles se rétrécit postérieurement en une queue cylindrique et plus ou moins longue, à l'extrémité de laquelle sont placés les organes sexuels. La femelle, deux à trois fois plus grande que le mâle et de couleur différente, est dépourvue de queue; ses organes génitaux consistent en une papille placée sous le ventre; ils se font remarquer par une tache blanche au milieu de laquelle est un trou noirâtre.

Les *hydrachnes* sont aquatiques; elles vivent uniquement dans les eaux tranquilles et même stagnantes, où elles sont très-communes au printemps. A l'aide de leurs huit pattes étendues et qu'elles meuvent constamment, elles courent sur l'eau avec beaucoup d'agilité, bien différentes en cela de certains insectes aquatiques qui nagent réellement. Ces arachnides sont carnassières; elles se nourrissent d'animalcules ou de très-petits insectes, de larves, de tipules, de mouches, etc.

La reproduction des *hydrachnes*, étudiée par plusieurs auteurs, et surtout par Dugès, présente des particularités intéressantes. Leur attitude, au moment de l'accouplement, est très-remarquable. « Le mâle, dit M. Lucas, nage dans sa situation ordinaire; la femelle s'approche derrière, s'élève obliquement, et fait en sorte que la tache blanchâtre de son abdomen touche à l'ouverture du canal qui traverse la queue du mâle. On voit alors celui-ci entraînant la femelle, qui remue de temps en temps ses pattes postérieures, et tient les antérieures droites et étendues. Lorsque le mâle s'arrête de fatigue, la femelle remue de côté et d'autre sa queue, et la course recommence. L'accouplement a lieu au mois d'août et dure quelques jours de suite. »

Müller a trouvé au mois de septembre plusieurs mâles, mais point de femelles; il en conclut que celles-ci se cachent dans le limon après la fécondation et que là elles pondent leurs œufs. Quelques femelles, renfermées dans un vase de verre, ont déposé leurs œufs sur les parois. Ces œufs, d'abord rouges et globuleux, prirent au bout d'un mois une teinte pâle et la forme d'un croissant; les petites *hydrachnes* qui en sortirent étaient munies d'une trompe et n'avaient que six pattes; au bout de plusieurs mois, elles devinrent semblables à leurs parents et pourvues de huit pattes. Hermann conserva près d'un an des *hydrachnes* dans un verre d'eau du lac; elles n'y prirent pas d'accroissement sensible, mais plusieurs pondirent, le long des parois, des œufs rouges réunis par masses d'une centaine. Chez une autre espèce, le même

observateur constata que ces œufs étaient isolés entre eux et renfermés chacun dans une cellule spéciale et jaunâtre.

Les observations de Dugès, beaucoup plus importantes, ont eu particulièrement pour objet l'*hydrachne globuleuse.* Cette espèce, dont la taille est à peu près de $0^m,005$, est d'un rouge vineux, tirant quelquefois sur le brun marron. A un grossissement médiocre, sa peau paraît satinée; à un très-fort grossissement, elle semble composée de grains, ou plutôt de petits compartiments arrondis. Il est probable que l'animal absorbe plus d'air que d'eau, soit par les stigmates, soit par les pores de la peau. En repos, dans l'aisselle des feuilles du potamogéton flottant, les *hydrachnes* agitent continuellement l'eau avec leurs pattes postérieures, sans doute pour établir un courant hors de leur corps. « Pour peu que l'eau soit croupie, ajoute M. H. Lucas, elles viennent volontiers sur le bord, et laissent hors de l'eau la majeure partie de leur corps, qu'elles humectent seulement de temps à autre, en passant sur le dos leurs longues pattes postérieures : un dessèchement total leur serait en effet plus funeste. Une *hydrachne* jetée dans l'alcool y a vécu et nagé pendant plus d'une demi-heure; rendue à l'eau, elle s'est rétablie en peu d'instants : on peut croire qu'il n'en eût pas été ainsi si elle eût absorbé de l'alcool. »

L'animal, avons-nous dit, vit sur le potamogéton; mais Dugès ignore si c'est pour s'en nourrir, car il n'a trouvé dans les organes digestifs de l'*hydrachne* rien qui indiquât son mode d'alimentation. Par contre, il a vu la femelle introduire ses œufs dans le centre des tiges spongieuses de cette plante, après y avoir, avec son bec, percé un trou rond. Ces œufs sont réunis par centaines, et la tige en devient comme opaque. La ponte commence vers le mois de mai, et la femelle meurt peu de temps après. Au bout d'environ six semaines, les tiges sont mortes et décomposées, et laissent échapper facilement les larves sortant de tous les œufs qui n'ont pas été détruits par les naïs ou les dérostomes. Ces larves sont rougeâtres; elles vivent librement dans l'eau et n'en peuvent sortir sans périr; c'est là, d'ailleurs, qu'elles doivent trouver leur subsistance. Quand elles sont transformées en nymphes, elles peuvent sortir du liquide, fixées sur le corps de divers insectes aquatiques, tels que la nèpe cendrée, les ranâtres et diverses espèces de dytisques. Les parasites sont souvent si nombreux, que la plupart des observateurs anciens les ont pris pour les œufs des espèces aux dépens desquelles ils vivent.

Bientôt la nymphe laisse sortir l'arachnide parfaite, qui se met à nager avec vivacité. Toutefois, l'animal n'est pas encore adulte; il lui reste une mue et un changement à subir. Après avoir vécu quelques semaines et pris un notable accroissement, les jeunes *hydrachnes* vont se fixer à l'aisselle des feuilles du potamogéton; elles enfoncent leur bec dans la tige et y accrochent leurs palpes; alors elles deviennent immobiles; enfin, elles subissent en quelque sorte leur dernière éclosion, en abandonnant leur dépouille extérieure, qui s'est fendue sur le dos pour leur livrer passage. On pense, mais sans savoir encore rien de positif à cet égard, que ces arachnides ont la faculté de reproduire leurs membres perdus.

Parmi les espèces assez nombreuses que renferme ce genre, on remarque l'*hydrachne géographique*, assez commune dans les flaques d'eau et les mares des environs de Paris. Ses mouvements sont rapides; mais elle aime rester endormie à la même place, souvent pendant plus de douze heures. Cet animal fait le mort quand on le touche.

HYDRACHNÉ, ÉE adj. (i-dra-kné — rad. *hydrachne*). Arachn. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hydrachne. ‖ On dit aussi HYDRACHNADÉ, ÉE, et HYDRACHNIDE.

—s. f. pl. Famille d'arachnides, de l'ordre des acarides, comprenant les genres hydrachne, atax, diplodonte, arrhénure, eylaïs et limnochare. ‖ On dit aussi HYDRACHNELLES.

HYDRACIDE s. m. (i-dra-si-de — du gr. *hudôr*, eau, et de *acide*). Chim. Acide résultant de la combinaison de l'hydrogène avec un corps simple ou composé.

— Encycl. La dénomination générale d'*hydracides* embrasse une série de corps présentant au plus haut point la propriété des acides, de rougir la teinture de tournesol, mais ne se combinant pas avec les bases qui les décomposent. Ils sont formés par la réunion de l'hydrogène à un autre métalloïde; mais il faut remarquer, que, contrairement aux oxacides, qui offrent toujours plusieurs composés où deux mêmes corps entrent dans des proportions différentes, la combinaison acide de l'hydrogène avec un autre élément est toujours unique. Nous n'insisterons pas pour montrer combien la dénomination d'*hydracide* est défectueuse : il suffit de voir qu'elle paraît faire naître une confusion entre ces composés et ceux que donne l'oxygène, confusion qui ne doit pas exister. Les *hydracides* ne sont que des composés binaires non oxygénés, et en les nommant on ne doit pas négliger cette circonstance, c'est-à-dire qu'on doit se rappeler que l'acide sulfhydrique, par exemple, n'est autre chose qu'un sulfure d'hydrogène.

Leur nomenclature est des plus simples : l'hydrogène étant l'élément électro-positif, pour les désigner on prend la première syllabe du mot qui nomme l'élément électro-négatif, et on la fait suivre de la terminaison hydrique : soufre et hydrogène, acide sulfhydrique; chlore et hydrogène, acide chlorhydrique; fluor et hydrogène, acide fluorhydrique, etc.

HYDRACRYLATE s. m. (i-dra-kri-la-te). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide hydracrylique avec une base.

HYDRACRYLIQUE adj. (i-dra-kri-li-ke). Chim. Se dit d'un acide qui prend naissance lorsqu'on fait bouillir la solution aqueuse des iodopropionates.

— Encycl. L'acide *hydracrylique* répond à la formule $C^{12}H^{22}O^{11}$. Il se forme lorsqu'on fait bouillir un iodopropionate avec de l'eau :

$4C^3H^5IO^2$	+ $3H^2O$	= $C^{12}H^{22}O^{11}$	+ $4HI$
Acide iodopropionique.	Eau.	Acide *hydracrylique.*	Acide iodhydrique.

Le meilleur procédé pour l'obtenir consiste à faire digérer l'acide iodopropionique avec un excès d'argent, à décomposer ensuite par l'acide sulfhydrique le sel formé, à filtrer et à évaporer.

L'acide *hydracrylique* reste dans ces conditions sous la forme d'un sirop renfermant de fines aiguilles. Il est tribasique. Presque tous ses sels sont facilement solubles dans l'eau, et plusieurs d'entre eux se décomposent sous l'influence de la chaleur avec formation d'acide acrylique.

$C^{12}H^{22}O^{11}$	= $4C^3H^4O^2$	+ $3H^2O$
Acide *hydracrylique.*	Acide acrylique.	Eau.

L'*hydracrylate de cuivre* est vert bleu; le *sel de plomb* $(C^{12}H^{19}O^{11})^2Pb''^3$ forme une masse blanche cristalline, déliquescente, entièrement soluble dans l'alcool et décomposable entre 150° et 200°. Le *sel d'argent*

$$C^{12}H^{19}Az^3O^{11}$$

est une masse floconneuse qui se colore rapidement lorsqu'on cherche à la dessécher. Il est soluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et insoluble dans l'éther. Il se décompose au-dessous de 100°.

HYDRADÉPHAGE adj. (i-dra-dé-fa-ge — du gr. *hudôr*, eau; *phagos*, mangeur). Entom. Syn. d'HYDROCANTHARE.

HYDRAGOGUE adj. (i-dra-go-ghe — du gr. *hudôr*, eau; *agô*, je chasse). Méd. Se dit des substances auxquelles on attribuait autrefois la propriété de faire écouler au dehors les sérosités épanchées dans les cavités ou infiltrées dans les tissus : *La poudre* HYDRAGOGUE *se prépare avec : anis, mechoacan, jalap, rhubarbe, cannelle, soldanelle, gomme-gutte.*

— s. m. Médicament hydragogue : *Les* HYDRAGOGUES *sont des purgatifs drastiques.*

— Encycl. On employait particulièrement les *hydragogues* contre l'hydropisie. Parmi les drogues considérées comme *hydragogues*, nous citerons : l'agaric blanc, l'aloès, la bryone, le colchique, la coloquinte, le croton-tiglium, le cyclamen, la chélidoine, l'élatérium, les ellébores, l'épurge, l'euphorbe, la gomme-gutte, la gratiole, le jalap, le ricin, la scammonée, qui sont des drastiques; le nitrate de potasse, les acétates et carbonates alcalins, l'asperge, la bourrache, la térébenthine, qui sont des diurétiques. V. DRASTIQUE et DIURÉTIQUE.

Parmi les médicaments composés auxquels on prête cette propriété, les plus connus sont :

Les pilules *hydragogues* de Bontius, composées avec :

Aloès	30 gr.
Gomme-gutte	30
Gomme ammoniaque	30
Vinaigre blanc	180

On les prépare en traitant les substances à chaud une première fois avec la moitié du vinaigre, puis une seconde fois avec le reste, passant, faisant évaporer au bain-marie jusqu'à consistance pilulaire et divisant en pilules de 2 décigrammes (*Codex*).

Les pilules *hydragogues* de Spielmann, composées de :

Semences de Tilly	15 gr.
Gomme-gutte	15
Scammonée	15
Jalap	8
Rhubarbe	8
Macis	4
Rob de sureau	2

En prendre 1 gramme par jour sous forme de pilules.

Le vin *hydragogue* se prépare en faisant macérer :

Jalap	8 gr.
Scille	8
Nitre dans 1 litre de vin blanc	15

La poudre *hydragogne*, mélange pulvérisé de :

Jalap	32 gr.
Anis	16
Méchoacan	16
Rhubarde	12
Cannelle	8
Soldanelle	8
Gomme-gutte	4

Les médicaments *hydragogues* sont fort employés, mais ce nom ne leur est plus appliqué que très-rarement.

HYDRALCOOL s. m. (i-dral-ko-ol — du gr. *hudôr*, eau, et de *alcool*). Pharm. Eau-de-vie, alcool qui a moins de 22°, et qui, par conséquent, contient beaucoup d'eau.

HYDRALCOOLAT s. m. (i-dral-ko-o-la — du gr. *hudôr*, eau, et de *alcool*). Pharm. Nom des hydrolats auxquels on a ajouté de l'alcool, soit comme médicament, soit pour conserver ces préparations.

HYDRALCOOLATURE s. f. (i-dral-ko-o-la-tu-re — du gr. *hudôr*, eau, et de *alcoolature*). Pharm. Teinture préparée avec de l'alcool étendu d'eau.

HYDRALCOOLÉ s. m. (i-dral-ko-o-lé — du gr. *hudôr*, eau, et de *alcoolé*). Pharm. Nom proposé pour désigner les teintures alcooliques, faites avec de l'alcool, marquant moins de 60 degrés centésimaux.

HYDRALCOOLIQUE adj. (i-dral-ko-o-li-ke — rad. *hydralcool*). Pharm. Qui a un hydralcool pour excipient.

HYDRALECTOR s. m. (i-dra-lè-ktor — du gr. *hudôr*, eau; *alektôr*, coq). Ornith. Syn. de JACANA, genre d'oiseaux.

HYDRALLANTE s. f. (i-dral-lan-te — du gr. *hudôr*, eau, et de *allantoïde*). Pathol. Hydropisie de l'allantoïde.

HYDRAMIDE s. f. (i-dra-mi-de — du gr. *hudôr*, eau, et de *amide*). Chim. Nom donné à des substances dérivées de certaines huiles volatiles, qui jouissent de la propriété de dégager de l'eau en présence de l'ammoniaque.

— Encycl. Les *hydramides* ont été placés à côté des amides, parce que, comme eux, lorsqu'on les met dans une circonstance telle qu'ils puissent s'assimiler la quantité d'eau qu'ils avaient perdue, ils reproduisent le corps qui avait servi à les former : l'eau et les alcalis peuvent directement amener ce résultat.

Voici le tableau, avec formules, des principaux *hydramides :*

Anishydramide $C^{48}H^{24}AzO^6$.
Benzhydramide $C^{42}H^{18}Az^2$.
Hydrobenzamide $C^{42}H^{18}Az^2$.
Benzoïnamide $C^{42}H^{18}Az^2$.
Cinnhydramide $C^{54}H^{24}Az^2$.
Cuminhydramide $C^{60}H^{36}Az^2$.
Furfuramide $C^{30}H^{12}Az^2O^6$.
Salhydramide $C^{42}H^{18}Az^2O^6$.
Salhydramide trichlorée $C^{42}H^{15}Cl^3Az^2O^6$.
Salhydramide tribromée $C^{42}H^{15}Br^3Az^2O^6$.

HYDRAMNIOS s. m. (i-dra-mni-oss — du gr. *hudôr*, et de *amnios*). Pathol. Hydropisie utérine, caractérisée par l'abondance des eaux de l'amnios.

HYDRANGÉE s. f. (i-dran-jé — du gr. *hudôr*, eau; *aggos*, vaisseau. Ce dernier mot se rattache probablement à la racine sanscrite *ah*, entourer, embrasser, dont la forme primitive a dû être *agh*, *ang*). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des saxifragées, dont fait partie l'hortensia : *Les larges buissons des* HYDRANGÉES *contribuent à l'agrément des jardins.* (T. de Berneaud.) ‖ On dit aussi HYDRANGELLE.

— Encycl. Les *hydrangées* ou *hydrangelles* sont des arbrisseaux à feuilles opposées, et à fleurs blanches ou roses, groupées en corymbes La plupart sont originaires de l'Amérique du Nord. Elles forment de larges buissons, et fleurissent, en général, à la fin de l'été et au commencement de l'automne. La beauté de leur feuillage et de leurs fleurs les recommande pour l'ornementation des jardins et des parcs d'agrément; elles croissent bien à l'ombre des grands arbres et supportent nos climats. Dans les hivers un peu rudes, elles perdent une partie de leurs tiges, mais il en repousse de nouvelles. C'est à ce genre qu'appartient l'*hortensia.*

HYDRANGÉÉ, ÉÉE (i-dran-jé-é — rad. *hydrangée*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre hydrangée.

— s. f. pl. Tribu de la famille des saxifragées, ayant pour type le genre hydrangée.

HYDRANISOÏNE s. f. (i-dra-ni-zo-i-ne — du gr. *hudôr*, eau, et de *anisoïne*). Chim. Corps qui dérive de l'anisoïne, polymère de l'aldéhyde anisique, par fixation d'hydrogène.

— Encycl. Ce corps représente de l'essence d'anis doublée et à laquelle s'est ajouté de l'hydrogène. A côté de l'hydranisoïne, nous étudierons l'anisoïne dont elle dérive, son anhydride, la désoxyanisoïne et son isomère l'isohydranisoïne. Nous commencerons cette étude par l'anisoïne.

— ANISOÏNE. On sait que, sous l'influence de la chaux, de la baryte, de la potasse alcoolique, ou d'une solution alcoolique de cyanure de potassium, l'essence d'amandes amères (aldéhyde benzoïque) se convertit en son polymère, la benzoïne $C^{14}H^{12}O^2$. M. Arnold Rossel a réussi de même à transformer l'aldéhyde anisique $C^8H^8O^2$ en un polymère, l'anisoïne, $C^{16}H^{16}O^4$, en la mettant en contact avec une solution alcoolique de cyanure de potassium. Pour cela, on dissout une très-petite quantité de ce sel dans l'alcool faible, et l'on ajoute de l'aldéhyde anisique à la liqueur, jusqu'à production d'un trouble. La solution est abandonnée à elle-même, pendant trois mois; après quoi on l'étend d'eau. Elle se trouble alors, et, au bout de quelques jours, il s'y dépose des cristaux d'anisoïne.

L'anisoïne cristallise, de la solution alcoolique, en aiguilles incolores et inodores, fusibles entre 109° et 110°. Ces cristaux ont la forme de prismes hexagonaux terminés par une face droite, ou de pyramides hexagonales. L'eau dissout à peine l'anisoïne à la température de l'ébullition; l'alcool et l'éther la dissolvent difficilement à froid; mais elle est si soluble dans l'alcool bouillant que la liqueur se prend par le refroidissement en une bouillie cristalline. Lorsqu'on arrose l'anisoïne avec de l'acide sulfurique, elle s'y dissout avec une coloration rouge passagère, en formant une solution d'un vert pâle, qui devient jaune lorsqu'on chauffe. A une plus forte chaleur, la teinte passe au pourpre.

— HYDRANISOÏNE $C^{16}H^{18}O^4$. Lorsqu'on fait réagir l'amalgame de sodium liquide sur l'aldéhyde anisique, en présence d'une petite quantité d'eau, on n'observe aucun dégagement d'hydrogène, et l'aldéhyde se convertit peu à peu en une masse jaune, visqueuse, qui devient pâteuse au bout de vingt-quatre heures. Lavée à l'eau, puis traitée par l'éther, cette masse se dissout partiellement, et laisse un corps cristallin, qui a l'aspect de la cholestérine. La solution éthérée, en s'évaporant, laisse une huile, qui se prend peu à peu en une masse de cristaux. On comprime ces derniers entre plusieurs doubles de papier joseph pour les débarrasser d'un corps oléagineux qui les imprègne et qui paraît être de l'alcool anisique. Le corps qui ressemble à la cholestérine est l'*hydranisoïne* $C^{16}H^{18}O^4$; le corps cristallisé en aiguilles est son isomère, l'isohydranisoïne.

Purifiée par cristallisation dans l'alcool chaud, l'*hydranisoïne* se présente en lames rhomboïdales brillantes très-minces, et dont les angles ont été trouvés de 123° et de 57°, à l'aide de mesures microscopiques approximatives. Ce corps est à l'aldéhyde anisique ce que l'hydrobenzoïne est à l'aldéhyde benzoïque. Il fond à 168° en un liquide incolore, qui se prend en une masse cristalline par le refroidissement. Il est à peine soluble dans l'eau froide, et se dissout en petite quantité dans l'eau bouillante, qui le laisse cristalliser par le refroidissement. Peu soluble à froid dans l'alcool, il s'y dissout abondamment à l'ébullition. Lorsqu'on arrose les cristaux d'*hydranisoïne* avec de l'acide sulfurique concentré, ils noircissent et se dissolvent ensuite, avec une coloration bleue passagère, en un liquide rouge cerise qui ne passe pas au violet lorsqu'on chauffe. Un mélange de dichromate de potassium et d'acide sulfurique étendu convertit l'hydranisoïne en aldéhyde anisique et en acide anisique.

Soumise à l'ébullition avec l'acide sulfurique étendu, l'*hydranisoïne* se convertit en un corps oléagineux, qui se prend par le refroidissement en un précipité cristallin. Ce nouveau corps se forme aux dépens de l'*hydranisoïne,* comme la salirétine, aux dépens de la saligénine. La composition est donc exprimée par la formule $C^{16}H^{16}O^3$, c'est-à-dire qu'elle résulte de la soustraction d'une molécule d'eau des éléments de l'anisoïne, d'où le nom de désoxyanisoïne :

$C^{16}H^{18}O^4$	$= H^2O$	$+ C^{16}H^{16}O^3$
Hydranisoïne.	Eau.	Désoxyanisoïne.

— DÉSOXYANISOÏNE $C^{16}H^{16}O^3$. Nous venons de voir comment se forme le corps auquel on a donné le nom de désoxyanisoïne, pour rappeler qu'il présente par rapport à l'*hydranisoïne* les mêmes relations que la désoxybenzoïne vis-à-vis de l'hydrobenzoïne (la désoxybenzoïne résulte de l'action de l'hydrogène naissant sur la benzoïne). La désoxybenzoïne est très-soluble dans l'alcool et dans l'éther. Ses solutions la laissent déposer, par l'évaporation, en aiguilles groupées en aigrettes. Elle fond à 95°, et présente, au plus haut degré, le phénomène de la surfusion.

— ISOHYDRANISOÏNE $C^{16}H^{18}O^4$. Nous avons dit plus haut comment on obtient ce corps, qui se forme en même temps que l'*hydranisoïne*, par l'action de l'amalgame de sodium sur l'aldéhyde anisique. On purifie ce corps par cristallisation dans l'alcool faible, qui le laisse déposer en petits prismes brillants. Il est plus soluble dans l'eau que l'*hydranisoïne ;* la solution bouillante se trouble par le refroidissement. Elle est neutre. L'isohydranisoïne est très-soluble dans l'alcool et dans l'éther. Elle est sans saveur et possède une faible odeur d'anis. Elle fond à 110°. Sa composition est exprimée par la formule $C^{16}H^{18}O^4$. Avec l'acide sulfurique concentré, elle se comporte comme l'*hydranisoïne.* L'acide sulfurique étendu la convertit en désoxyanisoïne.

Dans la réaction de l'amalgame de sodium sur l'aldéhyde anisique, il se forme une certaine quantité d'acide anisique. Ce corps prend probablement naissance en même temps qu'un autre corps moins oxygène qu'on n'est pas parvenu jusqu'ici à isoler.

En ce qui concerne la constitution des corps qui viennent d'être décrits, elle est évidemment analogue à celle des dérivés correspondants de la benzoïne. M. Ronef établit les rapprochements suivants entre ces

derniers corps, et ceux qui appartiennent à la série des glycols :

$$\begin{array}{cc} CH^2 & C(C^6H^5)^2 \\ | & | \\ CH^2 & CH^2 \\ \text{Ethylène.} & \text{Stilbène.} \end{array}$$

$$\begin{array}{cc} O\left\{\begin{array}{l} CH^2 \\ | \\ CH^2 \end{array}\right. & O\left\{\begin{array}{l} C(C^6H^5)^2 \\ | \\ CH^2 \end{array}\right. \\ \text{Oxyde d'éthylène.} & \text{Désoxybenzoïne.} \\ & \text{(Oxyde de stilbène.)} \end{array}$$

M. Wurtz a fait remarquer que les formules données par M. Ronef, d'après M. Städeler, sont à peu près les mêmes que celles que M. Grimaux avait données plus de deux ans auparavant. Il ajoute que rien n'établit que la constitution du stilbène soit

$$\begin{array}{ccc} C(C^6H^5)^2 & & CH(C^6H^5) \\ | & \text{et non} & | \\ CH^2 & & CH(C^6H^5). \end{array}$$

Quant à M. Städeler, il ajoute que la benzopinakone est très-voisine de l'hydrobenzoïne par sa constitution.

$$\begin{array}{cc} C(C^6H^5)^2.OH & C(C^6H^5)^2 \\ | & | \\ CH^2.OH & C(C^6H^5)^2 \\ \text{Hydrobenzoïne.} & \text{Benzopinakone.} \end{array}$$

$$\begin{array}{c} C(CH^3)^2.OH \\ | \\ C(CH^3)^2.OH \\ \text{Pinakone ordinaire.} \end{array}$$

Comme l'hydrobenzoïne et l'*hydranizoïne,* les pinakones perdent de l'eau lorsqu'on les chauffe avec des acides étendus, et se convertissent en pinakoline et en benzopinakoline

$$\begin{array}{cc} O\left\{\begin{array}{l} C(CH^3)^2 \\ | \\ C(CH^3(^2 \end{array}\right. & O\left\{\begin{array}{l} C(C^6H^5)^2 \\ | \\ C(C^6H^5)^2 \end{array}\right. \\ \text{Pinakoline.} & \text{Benzopinakoline.} \end{array}$$

HYDRANOSE s. f. (i-dra-no-ze — du gr. *hudôr*, eau; *nosos*, maladie). Méd. Epanchement ou infiltration de sérosités.

HYDRANTHÉLION s. m. (i-dran-té-li-on — du gr. *hudôr*, eau; *anthelion*, petite fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, tribu des gratiolées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique tropicale.

HYDRAOTE, en latin *Hydraotes*, nom ancien d'une rivière de l'Inde. Elle descendait de l'Imaüs, recevait l'Hydaspe, et affluait dans l'Acésine. C'est aujourd'hui le *Ravei.*

HYDRARACHNE s. f. (i-dra-ra-kne — du gr. *hudra*, hydre; *arachnê*, araignée). Arachn. Syn. d'HYDRACHNE.

HYDRARGILITE ou **HYDRARGILLITE** s. f. (i-drar-ji-li-te — du gr. *hudôr*, eau, et du lat. *argilla*, argile). Minér. Nom donné à deux variétés d'hydrate d'alumine, et à un phosphate hydraté de la même base.

— **Encycl.** L'*hydrargilite* proprement dite est une substance d'un blanc rougeâtre, à éclat généralement vitreux, fortement translucide quand elle est en feuillets minces. Sa dureté est de 3; sa densité varie entre 2, 3 et 2, 4. Ce minéral se présente ordinairement en prismes hexagonaux, passant souvent à des prismes à douze faces, et possédant des clivages faciles parallèlement à leurs bases. On le rencontre aussi quelquefois en lamelles ou fibres rayonnées, groupées de manière à former des masses globulaires ou semi-globulaires. D'après Hermann et de Kobell, il se compose, en poids, de 65,5 d'alumine et de 34,5 d'eau. L'*hydrargilite* se trouve principalement aux environs de Slatoust, dans la Russie ouralienne. Il en existe, près de Richmond, aux Etats-Unis, une variété concrétionnée que l'on a d'abord nommée gibbsite, parce qu'on la regardait comme une espèce particulière.

L'autre hydrate d'alumine est l'*hydrargilite* laminaire, ainsi appelée parce qu'elle se rencontre ordinairement en masses formées de lames ou feuillets superposés. C'est l'alumine monohydratée d'autrefois, et le diaspore de nos jours.

Quant au phosphate hydraté d'alumine, appelé par Davy *hydrargilite radiée*, parce qu'il se montre en aiguilles formant des mamelons ou des globules à structure radiée, c'est la substance que l'on désigne le plus souvent sous le nom de wawellite.

HYDRARGURE s. f. (i-drar-gu-re — du gr. *hudôr*, eau; *arguros*, argent). Chim. Amalgame de mercure et d'un autre métal.

HYDRARGYRE s. m. (i-drar-ji-re — du gr. *hudôr*, eau; *arguros*, argent). Nom ancien du mercure, que les médecins emploient encore lorsqu'ils désirent que les clients ne sachent pas qu'on leur prescrit du mercure. Ainsi on dit : Pilules de protoiodure d'*hydrargyre*, pour Pilules de protoiodure de mercure.

— Ichthyol. Genre de poissons osseux gymnopomes, des eaux douces de la Caroline.

HYDRARGYRENTÉROPHTHISIE s. f. (i-drar-ji-ran-té-ro-fti-zi — de *hydrargyre*, et du gr. *enteron*, intestin, *phthisis*, consomption). Pathol. Maladie des intestins, produite par l'usage du mercure.

HYDRARGYREUX, EUSE adj. (i-drar-jireu, eu-ze — rad. *hydrargyre*). Méd. Qui contient du mercure : *Solution* HYDRARGYREUSE.

HYDRARGYRIDE adj. (i-drar-ji-ri-de — de *hydrargyre*, et du gr. *eidos*, aspect). Qui ressemble au mercure.

— s. m. pl. Famille de corps ayant pour type le mercure.

HYDRARGYRIE s. f. (i-drar-ji-rî — rad. *hydrargyre*). Pathol. Eruption vésiculeuse de la peau produite par l'administration des préparations mercurielles à l'intérieur et à l'extérieur. ‖ On dit aussi HYDRARGYRISME s. m.

— **Encycl.** Cette affection a été beaucoup plus souvent observée en Angleterre qu'en France. On en admet trois variétés : 1° l'*hydrargyrie bénigne*, qui semble, à première vue, consister en une légère efflorescence rosée; mais, si l'on examine à la loupe les parties malades, on aperçoit distinctement de petites vésicules transparentes, dont l'éruption est accompagnée de chaleur à la peau, de démangeaisons et parfois d'une vive cuisson. Les vésicules, plus ou moins confluentes, ont beaucoup de ressemblance avec celles de l'eczéma; elles se montrent principalement sur la partie interne des cuisses, aux aines, au scrotum, à la vulve, et quelquefois, mais rarement, sur toute la surface du corps. L'efflorescence pâlit bientôt et disparaît, tantôt sans desquamation apparente et sans laisser de traces, tantôt après une exfoliation complète de l'épiderme. Dans ce dernier cas, la peau reste rouge pendant longtemps. 2° *Hydrargyrie fébrile.* Si l'on continue l'emploi du mercure, il ne tarde pas à déterminer des accidents généraux; ainsi la fièvre se montre, les malades sont tourmentés par des frissons et par un malaise général, l'éruption s'étend sur une plus grande surface, les démangeaisons sont cuisantes, la chaleur de la peau est très-vive, brûlante, et les vésicules, plus volumineuses, laissent suinter une humeur épaisse et fétide. La desquamation commence d'ordinaire vers le quatrième jour; mais elle est presque toujours précédée d'un mal de gorge intense. C'est l'épithélium du pharynx et du voile du palais qui se détache tout d'abord; puis l'épiderme des parties affectées tombe par plaques, et ce n'est qu'après plusieurs desquamations successives que la peau reprend son état normal. 3° L'*hydrargyrie maligne* n'est qu'un nouveau degré d'intensité de l'affection. Elle est caractérisée par une grande chaleur de la peau, qui s'élève jusqu'à 42°, par l'inflammation de la gorge et des amygdales, par la couleur rouge pourpre de l'éruption, par le gonflement de la face et surtout des paupières, qui vont jusqu'à clore les yeux. Les vésicules, réunies par grandes plaques, sont volumineuses et exhalent un liquide d'une odeur insupportable. La desquamation n'a lieu que du huitième au dixième jour, elle se fait par de larges plaques comme dans la scarlatine, et l'on voit parfois toute la peau de la main s'enlever comme un gant; d'autres fois, ce sont les ongles qui se détachent et qui tombent d'eux-mêmes. A mesure qu'une couche d'épiderme est enlevée, il s'en forme une seconde qui s'exfolie à son tour et ainsi de suite, jusqu'à ce que, l'exsudation cessant, la peau reprenne sa couleur naturelle; cependant elle reste longtemps écailleuse et rude au toucher. Les symptômes généraux sont proportionnés à l'inflammation extérieure. Le pouls est fort et dur; l'anxiété est grande. Il y a dyspnée, oppression, douleurs vives de la poitrine et de la gorge, faiblesse et accablement général. Quelques malades succombent dans cette période de l'*hydrargyrie;* mais cette terminaison est très-rare et toujours due à des complications du côté des viscères ou du système nerveux. Le meilleur traitement consiste à suspendre l'usage du mercure. On conseille ensuite des lotions froides, des bains tièdes, un régime doux, quelques légers purgatifs, des boissons acidules, et, pour calmer les douleurs, l'administration des préparations opiacées.

Quelques auteurs ont donné à l'*hydrargyrie* les noms d'*érythème mercuriel*, d'*eczéma mercuriel*, de *maladie mercurielle*, de *lèpre mercurielle*, etc.

HYDRARGYRIQUE adj. (i-drar-ji-ri-ke — rad. *hydrargyre*). Méd. Mercuriel : *Médication* HYDRARGYRIQUE.

HYDRARGYROCYANATE s. m. (i-drar-ji-ro-si-a-na-te — de *hydrargyre* et de *cyanate*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide hydrargyrocyanique avec une base.

HYDRARGYROCYANIQUE adj. (i-drar-ji-ro-si-a-ni-ke — de *hydrargyre* et de *cyanique*). Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène avec le cyanure de mercure.

HYDRARGYROFULMINATE s. m. (i-drar-ji-ro-ful-mi-na-te — de *hydrargyre* et *fulminate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrargyrofulminique avec une base.

HYDRARGYROFULMINIQUE adj. (i-drar-ji-ro-ful-mi-ni-ke — de *hydrargyre* et de *fulminique*). Chim. Se dit d'un composé de mercure et d'acide fulminique.

HYDRARGYROPNEUMATIQUE adj. (i-drar-ji-ro-pneu-ma-ti-ke — de *hydrargyre* et de *pneumatique*). Chim. Se dit des appareils au moyen desquels on recueille les gaz sur le mercure : *Appareils* HYDRARGYROPNEUMATIQUES.

HYDRARGYROSE s. f. (i-drar-ji-ro-ze — du gr. *hudrarguros*, mercure). Méd. Friction mercurielle.

HYDRARGYRURE s. f. (i-drar-ji-ru-re — rad. *hydrargyre*). Chim. Amalgame de mercure et d'un autre métal.

HYDRARSÉNIATE s. m. (i-drar-sé-ni-a-te — du gr. *hudôr*, eau, et de *arséniate*). Chim. Arséniate contenant de l'eau à l'état de combinaison chimique.

HYDRARTHRE s. f. (i-drar-tre — du gr. *hudôr*, eau; *arthron*, articulation). Pathol. Hydropisie des articulations : *Les expériences sur les* HYDRARTHRES *sont de nature à fournir à la pratique chirurgicale d'utiles lumières.* (Milne Edwards.) ‖ On dit aussi HYDRARTHROSE, et plus ordinairement HYDARTHROSE.

HYDRASPIS s. m. (i-dra-spiss — du gr. *hudôr*, eau; *aspis*, bouclier). Erpét. Division des émydes, genre de tortues aquatiques.

HYDRASTE s. f. (i-dra-ste — du gr. *hudôr*, eau). Bot. Genre de plantes, de la famille des renonculacées, tribu des anémonées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique boréale. ‖ On dit aussi HYDRASTIDE.

— **Encycl.** L'*hydraste* du Canada est une petite plante vivace, à feuilles lobées, à fleurs solitaires terminales, d'un blanc rougeâtre; son fruit ressemble à celui de la ronce. Cette plante croît au Canada et aux Etats-Unis, dans les lieux humides, les bois ombragés, les terrains cultivés et jusqu'au milieu des rochers. Toutes ses parties, mais surtout ses racines, sont âcres et amères; on les emploie en médecine comme toniques et astringentes; mais ce médicament est peu connu en Europe. Les racines contiennent un suc jaune, qui sert à teindre les tissus en couleur safranée. Les *hydrastes* sont très-rarement cultivées comme plantes d'ornement.

HYDRASTINE s. f. (i-dra-sti-ne — rad. *hydraste*). Minér. Corps de composition douteuse, que l'on a regardé comme alcaloïde, et qui, extrait du rhizome de l'hydraste, agit comme purgatif à la dose de quelques centigrammes.

HYDRATABLE adj. (i-dra-ta-ble — rad. *hydrater*). Chim. Qui peut être hydraté, converti en hydrate.

HYDRATATION s. f. (i-dra-ta-si-on — rad. *hydrater*). Chim. Action d'un corps qui passe à l'état d'hydrate.

HYDRATE s. m. (i-dra-te — du grec *hudôr*, eau, thème *ude*, le même que le latin *udor*, humidité, *udus*, humide, et le sanscrit *uda*, *udra*, *udam*, eau, de la racine *ud*, *und*, couler, mouiller. *Udan* est aussi la vague, et *ôdura*, *ôduran* exprime le mouvement des flots. Sans parler des noms de l'eau qui coïncident dans les langues aryennes, bornons-nous à rappeler le latin *unda*, le scandinave *unn*, *unnur*, *udur*, et l'ancien allemand *unda*, *undja*, ainsi que l'irlandais *inn*, de *ind*, *uind*, qui tous signifient vague, flot). Chim. Nom donné en chimie à des corps qui dérivent du type eau par la substitution d'un radical simple ou composé de l'hydrogène : *Les oxydes sont précipités des sels par les bases alcalines à l'état d'*HYDRATES. (Acad.)

— **Encycl.** Pendant longtemps, on a donné le nom d'*hydrates* à des corps que l'on supposait formés par l'union directe de l'eau avec une substance donnée (acide ou base). Ainsi, pour les anciens chimistes, la baryte, la potasse, etc., hydratées étaient des combinaisons de potasse ou de baryte supposée anhydre et d'eau; ils écrivaient ces corps : KO.HO, BaO.HO, etc., en faisant

$$H = 1, \quad O = 8, \quad HO = 9.$$

Leur erreur provenait de ce qu'ils admettaient pour l'eau un poids moléculaire égal à 9, tandis que le vrai poids moléculaire de cette substance est 18, et de ce qu'ils attribuaient à l'oxygène le poids atomique 8, tandis que le vrai poids atomique de cet élément est 16. Lorsqu'on a connu plus exactement le poids atomique de l'oxygène et des divers métaux et le poids moléculaire de l'eau, ce liquide a dû être représenté par la formule H^2O et les oxydes anhydres des métaux monoatomiques par la formule R^2O. Enfin les *hydrates* de potassium et de sodium sont devenus K.HO et Na.HO. Il est clair que, dans ces formules, on ne pouvait plus admettre l'existence de l'eau toute formée, puisqu'elles ne renferment qu'un atome d'hydrogène et qu'il en faut deux pour constituer une molécule d'eau. Dans les *hydrates* des métaux diatomiques $Ba''H^2O^2$, $Ca''H^2O^2$, etc., on aurait pu, il est vrai, supposer l'eau toute formée. On a, en effet :

$$Ba''H^2O^2 = Ba''O.H^2O, \quad Ca''H^2O^2 = Ca''O.H^2O.$$

Mais la grande analogie de propriétés qui existe entre la potasse et la soude, d'une part, la chaux et la baryte, d'autre part, portait à attribuer à ces dernières bases la même constitution qu'aux premières. On a donc considéré les *hydrates* comme étant des corps qui proviennent de la substitution d'un radical simple ou composé, d'une atomicité quelconque, à la moitié de l'hydrogène d'une ou de plusieurs molécules d'eau; ou, ce qui revient au même, comme étant des corps qui résultent de la combinaison d'un métal ou d'un radical composé avec l'oxhydryle (OH)'. Ainsi la potasse devient $\left.\begin{array}{l}K\\H\end{array}\right\}O$ ou K.OH, la baryte $Ba''H^2.O^2$ ou $Ba''\left\{\begin{array}{l}OH\\OH\end{array}\right.$, etc., les radicaux prenant pour se saturer un nombre d'oxhydryles correspondant à leur atomicité. Les radicaux monoatomiques en prennent un, les radicaux diatomiques en prennent deux, les radicaux triatomiques en prennent trois, et ainsi de suite.

Il existe plusieurs classes d'*hydrates*, suivant la nature des radicaux auxquels est uni l'oxhydryle. On connaît aussi des *hydrates* qui résultent de l'union de l'oxhydryle avec des radicaux hydrocarbonés. Ces *hydrates* jouissent de propriétés tout à fait spéciales. Il y en a de deux sortes : les uns ont reçu le nom d'alcools, et les autres celui de phénols. On dit que les *hydrates* sont mono, di, tri... atomiques, suivant qu'ils renferment 1, 2, 3 oxhydryles. L'atomicité d'un *hydrate* est donc représentée par le nombre d'oxhydryles qu'il contient. C'est ainsi que la baryte $Ba''(OH)^2$ est diatomique, tandis que la potasse K.OH est monoatomique. Il est évident que l'atomicité d'un *hydrate* est en rapport avec l'atomicité du radical qui le constitue. Ainsi, la baryte est diatomique parce que le baryum est diatomique. Les *hydrates* peuvent, en général, perdre une partie de leur oxygène et une partie ou la totalité de leur hydrogène à l'état d'eau. Les produits de déshydratation portent le nom d'anhydrides : à l'*hydrate* BaH^2O^2 correspond l'anhydrique barytique $Ba''O$. Ces anhydrides se forment d'une manière différente, suivant que les *hydrates* ont une atomicité paire ou impaire. Dans le premier cas, ils renferment assez d'hydrogène pour former une ou plusieurs molécules d'eau, et l'anhydride se forme par simple déshydratation. Dans le second cas, ils renferment trop peu d'hydrogène pour le perdre entièrement à l'état d'eau; ou, en effet, ils en renferment 1 atome, et alors il ne peut pas même se former une molécule d'eau, ou, s'ils en renferment 3, 5, 7 atomes, ils peuvent perdre une, deux, trois molécules d'eau; mais il y a toujours un reste dont ils ne peuvent se débarrasser qu'à la condition de se doubler.

Exemples :

$$\begin{array}{ccccccc} KHO & + & KHO & = & H^2O & + & K^2O \\ \text{Potasse.} & & \text{Potasse.} & & \text{Eau.} & & \text{Anhydride potassique.} \end{array}$$

$$\begin{array}{ccccc} BaH^2O^2 & = & BaO & + & H^2O \\ \text{Baryte.} & & \text{Baryte anhydre.} & & \text{Eau.} \end{array}$$

Quand un *hydrate* renferme une quantité d'hydrogène supérieure à 2, il peut se produire plusieurs anhydrides successifs :

$$\begin{array}{ccccc} Fe^2(OH)^6 & - & H^2O & = & Fe^2O(OH)^4 \\ \textit{Hydrate} \text{ ferrique.} & & \text{Eau.} & & \text{Premier anhydride ferrique.} \\ Fe^2(OH)^6 & - & 2H^2O & = & Fe^2O^2(OH)^2 \\ \textit{Hydrate} \text{ ferrique.} & & \text{Eau.} & & \text{Deuxième anhydride ferrique.} \\ Fe^2(OH)^6 & - & 3H^2O & = & Fe^2O^3 \\ \textit{Hydrate} \text{ ferrique.} & & \text{Eau.} & & \text{Troisième anhydride ferrique.} \end{array}$$

Si l'*hydrate* a une atomicité impaire supérieure à 1, il peut également se produire plusieurs *hydrates;* mais le dernier, et seulement le dernier, se forme par doublement de la molécule.

$$\begin{array}{ccccc} B(OH)^3 & - & H^2O & = & BO.OH \\ \text{Acide borique } (\textit{hydrate} \text{ de bore}). & & \text{Eau.} & & \text{Premier anhydride borique.} \\ 2B(OH)^3 & - & 3H^2O & = & B^2O^3 \\ \text{Acide borique } (\textit{hydrate} \text{ de bore}). & & \text{Eau.} & & \text{Deuxième anhydride borique.} \end{array}$$

Les anhydrides, en s'unissant à l'eau, reproduisent les *hydrates* dont ils dérivent. S'ils dérivent d'*hydrates* d'atomicité paire, ils s'unissent à l'eau directement; si, au contraire, ils dérivent d'*hydrates* d'atomicité impaire, ils se dédoublent en se combinant à ce liquide.

$$\begin{array}{ccccc} BaO & + & H^2O & = & BaH^2O^2 \\ \textit{Hydrate} \text{ barytique.} & & \text{Eau.} & & \textit{Hydrate} \text{ barytique.} \\ K^2O & + & H^2O & = & 2KHO \\ \text{Potasse anhydre.} & & \text{Eau.} & & \text{Potasse hydratée.} \end{array}$$

HYDRATÉ, ÉE adj. (i-dra-té) part. passé du v. S'hydrater. Chim. Qui contient de l'eau à l'état de combinaison chimique.

HYDRATER (S') v. pr. (i-dra-té — rad. *hydrate*). Chim. Passer à l'état d'hydrate.

HYDRATIQUE adj. (i-dra-ti-ke — rad. *hydrate*). Chim. Qui a quelques caractères des hydrates.

HYDRATMOPURIFICATEUR s. m. (i-dratmo-pu-ri-fi-ka-teur). Mécan. Appareil employé pour purger de sels incrustants les eaux destinées aux chaudières à vapeur.

HYDRAULE s. m. (i-drô-le — du gr. *hudôr*, eau; *aulos*, flûte). Antiq. gr. Joueur d'un instrument à vent qui contenait de l'eau.

— Mamm. Division proposée dans l'ordre des cétacés.

HYDRAULICIEN s. m. (i-drô-li-siain — rad *hydraulique*). Néol. Ingénieur en hydraulique.

HYDRAULICO-PNEUMATIQUE adj. (i-drô-li-ko-pneu-ma-ti-ke — de *hydraulique* et

de *pneumatique*). Mécan. Qui élève l'eau au moyen de l'air : *Machine* HYDRAULICO-PNEUMATIQUE.

HYDRAULIQUE adj. (i-drô-li-ke — du gr. *hudraulis*, orgue qui marchait par le moyen de l'eau; de *hudôr*, eau, et *aulos*, tuyau, ce dernier d'*auô*, *aô*, souffler). Qui a pour but de conduire et d'élever les eaux : *Art*, *science* HYDRAULIQUE. *Appareil* HYDRAULIQUE.

— Archit. *Architecture hydraulique*, Partie de l'architecture qui concerne les constructions à établir dans l'eau, ou qui ont pour but la distribution des eaux. ‖ *Colonne hydraulique*, Colonne figurée au moyen d'une nappe d'eau cylindrique qui représente le fût, ou par une rigole d'eau qui circule en spirale autour du fût.

— Constr. *Mortier hydraulique*, Mortier qui durcit dans l'eau. ‖ *Chaux hydraulique*, Silicate de chaux qu'on emploie pour obtenir le mortier hydraulique.

— Mus. *Orgue hydraulique*, Orgue qui fonctionne au moyen de l'eau.

— Physiq. *Marionnettes hydrauliques*, Automates mus par l'écoulement d'un liquide.

— Mécan. *Presse hydraulique*, Appareil de physique fondé sur le principe d'égalité de pression dans les liquides et destiné à produire de fortes pressions.

— s. f. Science qui a pour but la direction, l'emploi, l'aménagement des eaux.

— **Encycl.** Hist. L'*hydraulique* se compose de trois parties essentiellement distinctes, comprenant : l'une, le peu de connaissances théoriques que nous possédons sur cette science difficile; l'autre, l'exposition des méthodes pratiques adoptées par les ingénieurs pour résoudre empiriquement les grands problèmes qui leur étaient imposés; la troisième, la description des machines propres soit à élever les eaux, à les retenir ou à les diriger, soit à les utiliser comme moteurs. Nous maintiendrons ces trois divisions dans l'histoire de l'*hydraulique;* mais nous ne nous occuperons ensuite que des deux premières; la troisième trouvera mieux sa place aux articles ROUES HYDRAULIQUES, POMPES, TURBINES, etc.

— *Histoire de l'hydraulique théorique.* L'observation qui a donné naissance à la loi connue sous le nom de principe des vases communiquants, et dont l'explication gouverne la plupart des phénomènes de station ou de marche des liquides, cette observation remonte sans doute à la plus haute antiquité; mais la théorie du fait lui-même ne fut complétée que par Pascal, après les lumineux travaux de Stevin. Nous sommes donc obligé de laisser momentanément de côté ce point fondamental de toutes les théories d'*hydraulique*.

C'est dans la découverte du principe d'Archimède qu'il convient de voir l'origine de l'*hydraulique* scientifique. Il faut bien remarquer, au reste, le genre de démonstration qu'Archimède donnait de la belle loi qu'il venait de découvrir : Archimède n'analysait pas, comme nous pouvons le faire, le fait de la diminution apparente de poids que subit un corps plongé en tout ou en partie dans un liquide; il le démontrait dans son ensemble par des considérations spéciales qui n'exigeaient pas plus la constitution préalable de la partie élémentaire de la science qu'elles ne pouvaient fournir directement les moyens de l'instituer. Archimède, sans chercher à se rendre compte, ce qu'il n'eût pas pu faire, des pressions élémentaires qui ont pour résultante la poussée du liquide, démontrait l'existence de cette poussée et en obtenait à la fois la direction, la ligne d'application et l'intensité, par cette simple remarque que, dans chaque portion d'un liquide en repos, la pesanteur est détruite par l'ensemble des réactions du liquide environnant, puisque cette portion ne se meut pas. Cette démonstration du fait est à la fois convaincante et inattaquable, mais elle n'expliquait rien.

Guido Ubaldi, dans ses ouvrages intitulés : *In Archimedem de æquiponderantibus paraphrasis* et *De cochlea*, ajouta quelque peu aux indications résultant des travaux du géomètre grec; mais c'est Stevin qui fit faire à l'hydrostatique ses premiers pas. Stevin, mathématicien du prince d'Orange et ingénieur des digues de Hollande, examine dans sa *Mécanique*, publiée en 1605 et déjà très-remarquable par la quasi-découverte du principe de la composition statique des forces, quelles sont les pressions exercées par les fluides sur les surfaces qui les supportent ou qui y sont plongées. En supposant d'abord qu'il s'agisse du fond plan et horizontal d'un vase, il fait voir que la pression sur ce fond est toujours représentée par le poids du volume de liquide qui aurait pour base la surface pressée et pour hauteur sa distance au niveau; il imagine ensuite une surface plane verticale ou inclinée et détermine exactement dans chacun de ces deux cas, non-seulement la pression elle-même, mais le centre de poussée. Enfin, il rend compte de ce paradoxe fameux, qu'un liquide renfermé dans un vase large en bas, étroit en haut, exerce sur le fond de ce vase exactement le même effort que si le vase était cylindrique. Il établit ce fait par l'expérience et par un raisonnement fort ingénieux.

Galilée, dans son livre *Delle cose che stanno sull' acqua*, reprit les mêmes questions qu'avait traitées Stevin, mais ne fit guère que modifier l'exposition des vérités établies par celui-ci, sans rien ajouter d'important à la théorie.

Jusque-là, l'*hydraulique* se réduisait à quelques principes d'hydrostatique. C'est Torricelli qui donna naissance à l'hydrodynamique, par la découverte de son fameux théorème sur l'écoulement d'un liquide par un orifice percé en mince paroi; il n'avait, il est vrai, de ce théorème qu'une démonstration purement expérimentale; mais la loi de l'écoulement, du moins, était trouvée, et cette loi a une importance capitale.

La plupart des phénomènes hydrodynamiques, notamment tous ceux qui s'observent dans le jeu des pompes, resteraient inexplicables, si l'on ne tenait pas compte de l'influence de la pression atmosphérique, et l'ignorance où l'on était jusque-là d'une force qui joue un rôle si considérable avait rendu tout progrès ultérieur impossible. C'est encore, comme on sait, à Torricelli qu'est due cette mémorable découverte, et ce sont ses méditations sur les phénomènes hydrodynamiques qui l'y amenèrent. On savait depuis plusieurs siècles qu'en aspirant l'air contenu dans un tube dont l'extrémité est plongée dans un liquide, on fait monter ce liquide dans le tube, au-dessus de son niveau extérieur. C'est d'après cette observation qu'on avait imaginé les pompes aspirantes, les siphons, certaines fontaines intermittentes, etc.; mais on n'avait d'autre explication des faits observés que la prétendue horreur de la nature pour le vide. Galilée lui-même, interrogé par des fontainiers étonnés de ne pouvoir aspirer l'eau plus haut que 32 pieds, n'avait su répondre autre chose, si ce n'est que la nature n'avait, paraissait-il, horreur du vide que jusqu'à 32 pieds. La découverte de Torricelli fut, sous ce rapport, une véritable révolution.

Après Torricelli, Pascal, revenant sur les principes mêmes de l'hydrostatique, compléta les travaux de Stevin par une étude plus approfondie du phénomène de la transmission des pressions et donna, pour la première fois une démonstration théorique du principe d'Archimède, ce qu'il avait été impossible de faire avant qu'on eût acquis des notions précises sur la loi de la composition des forces ou la règle du parallélogramme découverte par Galilée. C'est pour justifier les idées neuves qu'il venait d'émettre sur le mode de transmission des pressions dans les liquides que Pascal fut amené à imaginer sa presse *hydraulique*, qui, après avoir servi à démontrer un principe théorique, est devenue un appareil industriel d'une importance considérable.

Le grand mouvement scientifique qui suivit l'invention de l'analyse infinitésimale détourna d'abord les esprits des recherches physiques; aussi voyons-nous l'*hydraulique* sommeiller de Pascal à Daniel Bernoulli.

Ce dernier géomètre lui communiqua une nouvelle et puissante impulsion par la découverte du théorème qui porte son nom et qui a pour objet la mise en relation des vitesses d'une veine liquide, en deux de ses points, avec les pressions et la différence de niveau. Cette loi, combinée avec la formule empirique de la perte de charge due aux frottements et à la viscosité du liquide, fournit la solution, au moins approximative, de presque tous les problèmes d'*hydraulique* pratique relatifs aux distributions d'eau dans les grandes villes.

C'est aussi à D. Bernoulli qu'on doit la démonstration théorique du théorème de Torricelli, sur lequel Newton s'était vainement exercé, au moins en ce qui concerne les difficultés théoriques de la question; car Newton avait ajouté aux recherches expérimentales de Torricelli l'importante observation de la contraction de la veine, à une petite distance de l'orifice, et expliqué par là la différence observée entre la dépense vraie et celle qui eût paru devoir résulter de la vitesse acquise.

Le mémoire dans lequel D. Bernoulli établit son théorème parut, en 1726, dans le recueil de l'Académie de Saint-Pétersbourg; il est intitulé : *Theoria nova de motu aquarum, per canales quoscumque fluentium*. L'auteur y dit que son père, J. Bernoulli, ayant fait voir combien le principe des forces vives est utile pour la résolution des problèmes qui seraient fort difficiles à résoudre par des voies directes, il lui est venu dans l'esprit de rechercher si ce principe ne pouvait pas être utile pour découvrir la vraie théorie des eaux courantes. C'est, en effet, comme on sait, de ce principe que D. Bernoulli a déduit son beau théorème. Pendant que D. Bernoulli travaillait au mémoire dont nous venons de parler, son père s'occupait, de son côté, des mêmes questions, et les abordait par des principes différents. Mais son ouvrage sur la matière est resté manuscrit jusqu'à sa mort. On sait seulement qu'il l'avait communiqué à Euler, qui lui en témoigna sa satisfaction. Il parut pour la première fois dans le quatrième volume des œuvres de l'auteur, sous le titre : *Joh. Bernoulli hydraulica nunc primum detecta et directe demonstrata ex principiis pure mecanicis.*

Les deux ouvrages de Daniel et de Jean Bernoulli se confirmaient l'un l'autre, quoique les points de départ fussent différents. Toutefois, comme en une matière si difficile les motifs de certitude ne sauraient être trop forts, Daniel entreprit, à Saint-Pétersbourg, une série d'expériences propres à vérifier sa théorie. Il fit alors paraître un grand ouvrage intitulé : *Hydrodynamica, seu de viribus et motibus fluidorum commentarii.*

D'Alembert éleva quelques objections contre l'hydrodynamique de D. Bernoulli; puis, s'emparant de la question, il tenta d'y appliquer son fameux principe, qui avait, en effet, sa place toute marquée dans des recherches d'une aussi grande généralité. Il donna d'abord, en 1743, à la fin de sa *Dynamique*, un essai de sa méthode et la développa ensuite avec tous les détails convenables dans son *Traité des fluides*, qui parut l'année suivante.

Les recherches de Clairaut sur la *théorie de la figure de la terre* devaient naturellement l'amener à envisager le problème général de l'équilibre des liquides; il formula, en effet, les lois de cet équilibre dans l'hypothèse de forces quelconques.

D'Alembert, que son principe mettait en possession de ramener immédiatement toutes les questions de mouvement à des questions d'équilibre, rentra alors dans la lice et donna le premier, en 1752, dans son *Essai d'une nouvelle théorie sur la résistance des fluides*, couronné par l'Académie de Berlin, qui avait mis le sujet au concours, les équations générales et rigoureuses du mouvement des fluides, soit compressibles, soit élastiques.

Enfin, Euler donna bientôt après à ces équations la forme élégante qu'on leur connaît, et le problème général de l'hydrodynamique se trouva ainsi réduit à une question de calcul. Malheureusement, ces équations sont tellement rebelles, qu'on n'en a pu jusqu'ici tirer aucun parti.

— *Histoire de l'hydraulique pratique.* On n'a aucune donnée sur la manière dont les ingénieurs romains résolvaient les problèmes relatifs aux distributions d'eau qu'ils ont établies en si grand nombre et sur une si grande échelle, surtout à Rome. Il est probable que, comme les architectes du moyen âge, ils exagéraient beaucoup les moyens de satisfaire aux conditions des problèmes qu'ils avaient à résoudre.

C'est dans son berceau, en Italie, que renaquit l'*hydraulique* pratique, à l'occasion, non-seulement des grands travaux exécutés dans ses villes principales, mais aussi de ceux que nécessitait la réglementation de ses cours d'eau.

« Les contestations fréquentes, dit Montucla, qui s'élèvent en Italie sur le cours des fleuves, et la nécessité où l'on est dans ce pays de se tenir continuellement en garde contre leurs dommages firent que le pape Urbain VIII, qui avait appelé Benoît Castelli à Rome pour y enseigner les mathématiques, le chargea de réfléchir sur cette matière. Castelli travailla à remplir les vues de Sa Sainteté, et c'est le fruit de ses recherches et de ses réflexions qu'il donna dans son traité intitulé : *Della misura dell' acque correnti*, ouvrage peu considérable par le volume, mais précieux par la solide et judicieuse doctrine qu'il contient. Il parut en 1638 et fut traduit en français en 1664. »

« Dominique Gughielmini s'est depuis rendu célèbre par des travaux du même genre. Ses réflexions sur le sujet qui nous occupe ont donné naissance à deux ouvrages justement réputés pour fondamentaux dans ces matières. L'un est son traité *De aquarum fluentium mensura*, où il traite savamment tout ce qui a rapport à l'écoulement des eaux. L'habileté dont il fit preuve par cet ouvrage lui valut, outre l'honneur d'être chargé de plusieurs commissions importantes, une distinction flatteuse de la part de sa patrie. Bologne créa en sa faveur une nouvelle chaire qu'on appela d'hydrométrie. Ce fut pour lui un nouvel engagement de continuer ses recherches dans ce genre, et il publia, en 1697, la première partie de son célèbre livre : *Della natura de' fiumi*, dont la seconde parut en 1712, après sa mort. Cet ouvrage, plus original que le premier, est rempli d'une multitude de vues nouvelles, non moins ingénieuses qu'utiles; il est digne enfin d'être médité par tous ceux qui, soit par goût, soit par l'obligation de leurs places, cultivent cette partie de l'*hydraulique.* »

Eustache Manfredi publia, peu de temps après, son *Traité de la nature des fleuves*, qui eut la plus grande célébrité, et dont Bossut donne une analyse détaillée dans son *Hydrodynamique*.

Mais l'ouvrage le plus complet qu'ait fourni l'Italie sur le cours des fleuves est celui du Père Luchi, ingénieur du Milanais, sous le titre : *Idrostatica esaminata ne' suoi principi, e stabilita nelle sue regole della misura delle acque correnti* (Milan, 1765). Le principal but que l'auteur s'est proposé est, dit-il, de déterminer les savants à faire des recherches sur une matière encore très-neuve et de soumettre lui-même à un examen plus rigoureux ce que les physiciens et les géomètres en ont pensé et écrit depuis près de deux siècles. Il traite d'abord de la vitesse et de la quantité d'eau écoulée en raison de la hauteur; il cherche ensuite si la loi peut s'appliquer aux grands volumes d'eau qui coulent dans les canaux et dans les fleuves; enfin il démontre les règles de pratique les plus sûres pour la division et la mesure des eaux courantes.

Nous citerons encore, parmi les Italiens qui se sont occupés d'*hydraulique* au XVIII[e] siècle : Poleni, qui établit le principe des ajutages; Zendini, qui, dans son traité *Dell' acque correnti*, donne le moyen de mesurer la force de l'eau en mouvement; le P. de Regi, qui réédite, en 1764, en y ajoutant des notes très-étendues, le *Cours des eaux* de Guido Grandi; enfin le P. Frisi.

Vers la fin du XVIII[e] siècle, c'est en France que l'*hydraulique* reçoit ses plus importantes acquisitions. Pitot, le chevalier d'Arcy, Bossut, le chevalier du Buat, Prony sont les principaux hydrauliciens de cette époque. Pitot imagine un appareil destiné à donner la vitesse d'un courant à différentes profondeurs et qui permet de jauger enfin approximativement un cours d'eau en divisant sa section transversale en petites parties pour chacune desquelles on évaluera séparément le débit.

Le chevalier d'Arcy et Bossut avaient laissé un assez grand nombre d'expériences sur l'écoulement des eaux dans les canaux découverts et dans les tuyaux de conduite; mais la théorie de cet écoulement était loin encore d'être satisfaisante. C'est au chevalier du Buat que revient l'honneur d'avoir en quelque sorte fondé l'*hydraulique* pratique par l'introduction d'un principe nouveau de la plus grande importance, comme on va le voir.

Dans ses *Principes d'hydraulique*, publiés en 1779, du Buat considère que, si l'eau était parfaitement fluide et qu'elle coulât dans un lit infiniment poli, de la part duquel elle n'éprouvât aucune résistance, son mouvement s'accélérerait indéfiniment. Or, la vitesse d'un fleuve, quelle qu'en soit la pente et les autres contingences, atteint toujours une limite qu'elle ne dépasse pas, d'où il résulte qu'il existe quelque obstacle qui détruit la force accélératrice. Cet obstacle, remarque l'auteur, ne peut consister que dans le frottement que l'eau essuie de la part des parois du lit et dans sa propre viscosité. Ce sont ces causes qui, agissant ensemble, viennent à égaler la force accélératrice qui naîtrait de la pesanteur sur le plan incliné du lit. C'est donc un principe certain que, quand l'eau coule uniformément dans un lit quelconque, la force accélératrice qui l'oblige à couler est égale à la somme des résistances qu'elle éprouve, soit en raison de sa propre viscosité, soit par le frottement du lit.

La découverte de cette loi devait réformer toute l'*hydraulique* pratique. Du Buat en fit le plus heureux usage en réduisant la question de l'écoulement des eaux à la recherche expérimentale de la perte de charge par mètre courant, selon la pente du lit, la forme de la section transversale et la hauteur du liquide dans le canal. Les expériences nouvelles qu'il accomplit de 1780 à 1783, et qu'il compara avec celles de ses devanciers, lui permirent d'établir d'une façon déjà très-satisfaisante la formule qui, combinée avec celle de Torricelli, devait servir à résoudre à peu près exactement tous les problèmes d'*hydraulique*.

Depuis lors, Prony, reprenant la même question, a donné de la perte de charge une formule plus exacte, qui a été encore améliorée par différents ingénieurs, parmi lesquels nous citerons Eytelwein, d'Aubuisson, Navier, Lesbros, Morin, Dupuis, Lowell et Weisbach.

— Mécan. *Presse hydraulique.* Les liquides, en vertu même de la mobilité de leurs molécules et de leur incompressibilité, transmettent dans tous les sens les pressions exercées sur un point quelconque de leur masse. C'est sur ce principe fondamental qu'est basée la construction de la presse *hydraulique*. Si l'on suppose, en effet, deux récipients communiquants d'inégales dimensions, dont le plus petit aurait une hauteur indéfinie et le plus gros serait terminé par un piston, l'appareil étant rempli de liquide, le piston supporterait une pression égale au poids d'un volume de liquide ayant pour base la section du gros récipient, et pour hauteur la différence des niveaux.

Dans la pratique, on peut remplacer la différence de niveau, qui serait gênante quand il s'agirait de produire de très-grands effets, par une pression égale exercée dans le plus petit des deux cylindres. On aura ainsi la presse *hydraulique*.

Mais, dans tout ce qu'on va lire, il faudra se garder de l'erreur populaire qui voit, entre la cause de la pression *hydraulique* et l'effet qu'elle produit, une disproportion qui tiendrait du miracle. On ne perdra pas de vue que le liquide consommé sera toujours proportionnel à la route parcourue par le piston.

La presse *hydraulique*, dont le principe est dû à Pascal, a été construite pour la première fois à Londres en 1796, par Bramah. Cet appareil (fig. 1) se compose d'un corps de pompe B, à parois très-résistantes. Dans ce corps de pompe monte et descend à frottement doux un long cylindre P, en fonte, faisant l'office de piston, mais ne touchant les parois du corps de pompe qu'à leur partie supérieure. Ce piston porte un plateau de fonte, qui monte et descend avec lui, guidé dans sa course par quatre colonnes de même métal sur lesquelles il s'emboîte à chacun de ses angles. Ces colonnes supportent elles-mêmes un second plateau Q, qui est fixe; c'est entre ce dernier et le plateau mobile que sont comprimés les objets sur lesquels on opère.

Quant à l'ascension du piston P, elle s'obtient de la manière suivante. Le corps de pompe B étant rempli d'eau, la pression y est transmise à l'aide d'une pompe foulante A, qu'on nomme pompe d'injection, et qui est en communication avec le corps de pompe B par un tuyau de plomb K. La pompe A fonctionne à l'aide d'un levier M. Lorsque son piston *p* monte, le vide se fait en dessous, et l'eau

contenue dans le réservoir H est aspirée par un tuyau. Quand le piston *p* redescend, il refoule l'eau dans le corps de pompe B par le tuyau K.

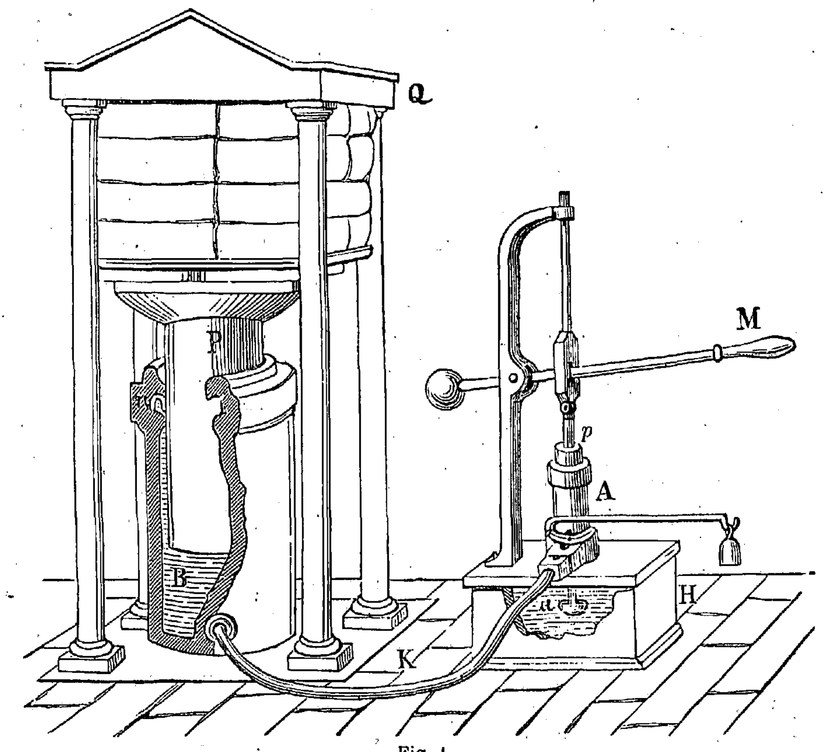

Fig. 1.

La figure 2 représente, en coupe et sur une plus grande échelle, le système de soupapes nécessaires à la manœuvre de l'appareil. La soupape O s'ouvre quand le piston *p* s'élève, et se ferme lorsqu'il descend. Mais alors la soupape O est soulevée par la pression de l'eau, laquelle passe ensuite dans le conduit K. La soupape *i* est une soupape de sûreté, maintenue par un poids qui agit sur elle à l'aide d'un levier visible dans la figure 1. En la chargeant plus ou moins, on est maître de limiter la pression; car aussitôt qu'elle supporte de bas en haut une pression plus grande que sa charge, elle se soulève et laisse échapper l'eau. Une vis *r*, qu'on desserre à volonté, sert à opérer la dépression, en livrant passage à l'eau, qui revient alors du corps de pompe B dans le réservoir H. Enfin, lorsqu'on

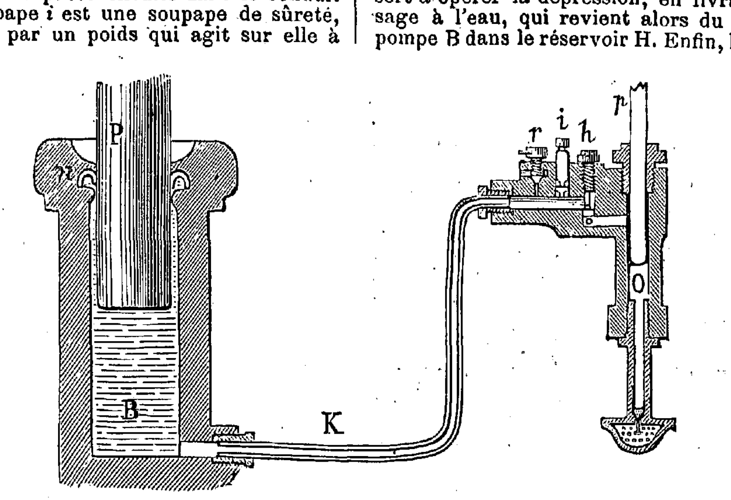

Fig. 2.

veut conserver des objets en presse pendant quelque temps, on serre une vis *h* qui ferme la soupape O.

Une pièce de cuir embouti, c'est-à-dire imbibé d'huile et imperméable à l'eau, sert à fermer hermétiquement le corps de pompe B. Ce cuir, qui est recourbé sous la forme d'un U renversé, s'enroule circulairement dans une cavité *n* pratiquée au haut de la paroi du corps de pompe. Plus l'eau est comprimée dans celui-ci, plus ce cuir s'applique fortement, d'un côté sur la paroi du corps de pompe, et de l'autre sur le piston P, de manière à s'opposer à toute fuite. La pression qu'on peut obtenir au moyen de la presse *hydraulique* dépend du rapport de la section du piston P à celle du piston *p*. Si la première est 50 ou 100 fois plus grande que la seconde, la pression supportée de bas en haut par le grand piston sera 50 ou 100 fois celle qu'exerce le petit. De plus, la manœuvre est facilitée par le levier M. Si, par exemple, le bras de levier de la puissance égale 5 fois celui de la résistance, et qu'un homme exerce en M un effort de 30 kilogr., l'effet transmis par le piston *p* sera de 150 kilogr., et celui que transmettra le piston P, en supposant sa section égale à 100 fois celle du petit, sera de 15,000 kilogrammes.

Il faut remarquer que plus le diamètre du piston P sera grand par rapport à celui du piston *p*, plus la course du premier sera lente par rapport à celle du second, c'est-à-dire que ce qu'on gagne en force on le perd en vitesse.

La presse *hydraulique* est utilisée dans tous les travaux qui nécessitent de grandes pressions. On l'emploie pour fouler les draps, pour extraire le suc des betteraves, l'huile des graines oléagineuses. Elle sert aussi à éprouver les canons, les chaudières à vapeur, les chaînes destinées à la marine, etc.

HYDRAULISTE s. m. (i-drô-li-ste — rad. *hydraulique* s. f.). Ingénieur qui s'occupe spécialement d'hydraulique.

HYDRAUZOTINE s. f. (i-drô-zo-ti-ne). Chim. Corps particulier qui résulte de l'action du chlore sur le sulfocarbonate d'ammonium, et qu'on appelle aussi disulfure de sulfocarbammonium et de bisulfhydrate de sulfocyanogène.

— **Encycl.** L'*hydrauzotine* a pour formule

$$C^2H^4Az^2S^4.$$

— I. PRÉPARATION. Lorsqu'on ajoute par petites portions de l'eau de chlore à une solution aqueuse de sulfocarbonate ammonique renfermant environ un cinquième de son poids du sel dissous et que l'on agite bien le liquide, en ayant bien soin de ne pas employer un excès de chlore, l'*hydrauzotine* se dépose sous la forme d'un précipité à la fois cristallin et floconneux. On recueille ce précipité sur un filtre, on le lave à l'eau froide jusqu'à ce que les eaux de lavage ne rougissent plus les sels ferriques, et on le dessèche dans le vide. On peut encore donner naissance à ce corps en chauffant une solution aqueuse de sulfocarbonate ammonique d'abord avec un grand excès d'acide sulfurique ou chlorhydrique, puis avec un sel ferrique.

— II. PROPRIÉTÉS. Préparée par la première de ces méthodes, l'*hydrauzotine* est incolore, d'un éclat nacré et inodore; toutefois, au bout d'un certain temps elle exhale l'odeur de l'hydrogène sulfuré. Elle est très-peu soluble dans l'eau, se dissout sans altération dans l'alcool et est très-soluble dans l'éther, mais en s'altérant un peu, car la solution éthérée rougit le tournesol. Une solution alcoolique de potasse dissout des quantités considérables d'*hydrauzotine* en donnant un liquide neutre. Soumis à l'ébullition, ce liquide abandonne du soufre et donne naissance à du sulfure et à du sulfocyanate (sulfocyanure) de potassium. La même décomposition se produit lorsqu'on fait bouillir la solution alcoolique de l'*hydrauzotine*.

$C^2H^4Az^2S^4$	=	H^2S	+	$CHAzS$	+	S
Hydrauzotine.		Hydrogène sulfuré.		Acide sulfocyanique.		Soufre.

L'*hydrauzotine* ne se décompose pas lorsqu'on la triture avec de l'oxyde d'argent, même si l'on chauffe le mélange. Soumise à la distillation sèche, elle donne du sulfure de carbone, un peu d'acide sulfhydrique, de sulfhydrate et de sulfocarbonate d'ammonium, et laisse une petite quantité d'une substance noire. Les acides sulfurique et chlorhydrique ne la décomposent pas sensiblement.

HYDRE s. f. (i-dre — du lat. *hydrus*, hydre mâle, et *hydra*, hydre femelle; rad. gr. *hudôr*, eau). Mythol. Serpent fabuleux qui avait sept têtes, dont chacune était remplacée par plusieurs autres, quand on la coupait : *Hercule abattit d'un seul coup toutes les têtes de l'*HYDRE *de Lerne. La fable de l'*HYDRE *de Lerne n'est probablement qu'un récit figuré d'un desséchement de marais.* (Mich. Chev.)

Pullulant sous le fer, dans ses marais immondes,
Cette *hydre* renaissait de ses pertes fécondes.
DESAINTANGE.

— Fig. Personne ou chose qui se renouvelle constamment, résistant ainsi à tous les efforts qu'on fait pour la détruire ou s'en débarrasser : *L'*HYDRE *de l'anarchie. Un homme de lettres, pour peu qu'il ait de réputation, est un Hercule qui combat des* HYDRES. (Volt.)

— Mécan. *Hydre hydraulique*, Machine disposée pour élever une eau trop basse et en utiliser la chute.

— Astron. *Hydre mâle*, *Hydre femelle*, Constellations de l'hémisphère austral, dont la première est toujours au-dessous de l'horizon de Paris.

— Erpét. Serpent des eaux douces qui dévore le petit poisson.

— Ichthyol. *Hydre d'eau*, Nom vulgaire d'une espèce de squale.

— Zooph. Genre de polypes d'eau douce : *Les* HYDRES *se nourrissent d'animaux infusoires.* (P. Gervais.)

— Infus. Ancien groupe d'infusoires, dont les espèces ont été réparties entre les genres stentor, vorticelle, épistyle, operculaire, etc.

— Bot. Nom vulgaire du genre cératophylle ou cornifle.

— **Encycl.** Astron. Deux constellations portent ce nom : 1° L'*Hydre femelle*, constellation méridionale, comprenant soixante étoiles dans le Catalogue britannique, et qui s'étend au-dessus du Cancer, du Lion et de la Vierge jusqu'à α du Centaure. Elle a une étoile remarquable de deuxième grandeur, appelée le Cœur de l'*Hydre*, en arabe *alphrad*, dont la déclinaison australe est d'environ 10°. La queue de l'*Hydre*, toujours cachée sous notre horizon, s'étend au-dessous de Régulus. D'après Ovide, Apollon, voulant faire un sacrifice à Jupiter, envoya un corbeau avec une coupe pour apporter de l'eau. L'oiseau s'arrêta sur un figuier pour y attendre la maturité du fruit; puis, pour excuser son retard, il prit une *hydre*, c'est-à-dire un serpent, qu'il accusa de lui avoir fait obstacle lorsqu'il voulait puiser de l'eau. Mais, pour punir le corbeau, Apollon changea d'abord son plumage de blanc en noir; puis il le plaça vis-à-vis de la coupe, et chargea le serpent de l'empêcher de boire. Depuis ce temps-là

Anguis, avis, crater, sidera juncta, micant.

D'autres ont prétendu que la constellation de l'*Hydre* représente le monstre qui fut tué par Hercule dans les marais de Lerne.

2° L'*Hydre mâle*, autre constellation plus méridionale, invisible au-dessus de notre horizon, située entre le Toucan et la Dorade.

— Erpét. Les *hydres* sont des serpents aquatiques, du groupe des hydrophis. Elles ont le corps comprimé, des plaques sur la tête, des écailles rhomboïdales en avant, hexagonales, un peu dilatées transversalement, surtout aux parties inférieures, peu imbriquées, lisses sur le dos, marquées sous le ventre d'un pli ou d'une carène plus ou moins saillante, en éperon, et destinée, à ce que l'on croit, à retenir l'animal aux inégalités des récifs et des rochers, à la manière des lamelles écailleuses de la tête de l'échénéide rémora. On les divise, d'après leurs formes, en deux groupes : les disteiras et les léiosélasmes.

— Zooph. Les *hydres* sont de petits polypes nus, pourvus d'un petit nombre de tentacules, et n'ayant qu'un seul orifice intestinal, la bouche, placée au centre des tentacules, et remplissant à la fois les fonctions de bouche et d'anus. Trembley, en parlant de la poche digestive de ces animaux, dit : « J'ai donné le nom d'estomac à cette ouverture, qui règne d'un bout à l'autre du corps des polypes, parce que c'est en effet là que sont portés les aliments et qu'ils y sont digérés. Il est souvent plein d'eau, qui peut y entrer facilement, la bouche étant presque toujours ouverte. La peau formant ce sac ouvert par les deux bouts est la peau même des polypes. Tout l'animal ne consiste que dans une seule peau, disposée en forme de tuyau ou de boyau ouvert par les deux extrémités. » Ces observations s'appliquent à des espèces particulières, dont on a fait aujourd'hui le genre lophope, et nullement aux *hydres* proprement dites; on s'accorde aujourd'hui à reconnaître que l'estomac de ces dernières n'a qu'un seul orifice, renflé en manière de lèvre circulaire, et au pourtour duquel sont insérés les tentacules, qui sont creux intérieurement et en communication avec l'estomac. Quelques auteurs ont vu dans leur épaisseur une circulation du fluide nourricier; d'autres, des fibres musculaires. Le nombre de ces tentacules varie d'ailleurs.

Jusqu'à présent, on n'a pas reconnu de système nerveux chez les *hydres;* on ne leur connaît même aucun organe spécial pour la reproduction ou pour la plupart des autres fonctions; on n'a constaté chez elles ni zoospermes ni ovaires. Ce sont, en un mot, des animaux d'une simplicité extrême, et qui, sous ce rapport, n'ont d'inférieurs que les infusoires. Elles sont éminemment contractiles, et leur corps peut affecter une foule de formes très-diverses. Leurs tentacules, souvent en mouvement, peuvent s'allonger beaucoup, au point que l'espèce commune peut atteindre jusqu'à 0m,05 de longueur totale, et qu'une autre espèce arrive à des dimensions bien plus grandes encore. Les *hydres* se meuvent en nageant ou en rampant. Si on les tient dans un vase dont un côté est placé dans l'obscurité, on les voit se déplacer pour atteindre les parties les plus éclairées.

Toutefois, si elles meuvent leurs tentacules, c'est surtout pour saisir leurs aliments, qui consistent en animalcules vivants, entomostracés, naïs, larves de diptères, etc. Leurs bras sont, à cet effet, munis d'organes particuliers, qu'on retrouve aussi, mais en nombre moindre, sur les autres parties du corps, et auxquels Trembley a donné les noms de grains et de poils. « Un bras fort contracté, dit-il, paraît extrêmement chagriné, et même beaucoup plus que le corps d'un polype. Il l'est moins à mesure qu'il s'étend, et lorsqu'il est assez étendu, il ne paraît pas chagriné partout. Les espèces de poils se remarquent dans un bras de polype étendu, lorsqu'on l'expose à une forte lentille du microscope. Ils paraissent transparents. » Lorsque l'*hydre* a saisi quelque petit animal, les poils sortent aussitôt; la surface du tentacule devient alors plus rude, prend l'aspect d'une brosse et retient mieux la proie. Corda pense que ces poils empoisonnent aussi la victime, car il suffit que celle-ci soit retenue par les tentacules pour qu'elle ait bientôt cessé de vivre. D'après Ehrenberg, les *hydres* seraient encore munies d'organes qu'il a nommés hameçons.

Trembley a fait sur les *hydres* une très-curieuse expérience, qui consiste à changer en estomac la peau externe de ces animaux, et *vice versa*, en les retournant en quelque sorte comme un doigt de gant. Ce retournement n'a pas altéré le moins du monde leurs propriétés digestives; on en a conclu que le tube digestif n'est qu'une continuation, dans l'intérieur du corps des animaux, de leur organe tégumentaire externe, et qu'il contribue, par conséquent, aussi bien que celui-ci à limiter extérieurement le corps lui-même. « J'ai vu, continue le savant observateur, un polype retourné qui a mangé un petit ver, deux jours après l'opération. Les autres n'ont pas mangé sitôt; ils ont été quatre ou cinq jours, plus ou moins, sans vouloir manger. Ensuite ils ont tout autant mangé que les polypes qui n'ont pas été retournés. J'ai nourri un polype retourné pendant plus de deux années. Il a beaucoup multiplié. » On a fait plus; on a retourné des polypes qu'on avait déjà retournés quelque temps auparavant; ils ont mangé après la seconde opération. Enfin, on en a vu vivre après avoir été retournés trois fois.

La reproduction des *hydres* n'est pas moins remarquable; elle s'opère de trois manières : par œufs, par bourgeons et par division. Les œufs se composent d'une seule vésicule, qui est la vésicule germinative, appelée aussi vésicule de Purkinje; leur surface est entièrement couverte d'aiguillons bifurqués au sommet; ils se développent à la base du pied, là où cesse la cavité stomacale, dans le parenchyme même du corps, et restent environ huit jours dans une enveloppe membraneuse de la peau; quand cette mince enveloppe s'est rompue, les œufs tombent, et, après la chute du dernier, le polype ne tarde pas à mourir. Le jeune animal sort de l'œuf tout formé.

Les bourgeons apparaissent sur tous les points du corps de l'*hydre*, se développent peu à peu, se creusent d'une cavité intérieure qui communique avec l'estomac de la mère, et, lorsque cette communication s'est fermée, ils peuvent rester encore plus ou moins longtemps attachés au corps maternel. On voit ainsi plusieurs *hydres* réunies ensemble, mais sans cette régularité que présentent les agglomérations des polypiers. Bien souvent aussi les bourgeons se séparent, pour devenir des individus distincts.

Trembley, ayant coupé des *hydres* par morceaux, remarqua, peu de jours après, que chaque morceau était devenu un corps parfait, ayant exactement les mêmes caractères que celui dont chacun d'eux n'était d'abord qu'une faible partie. Les savants répétèrent à l'envi cette expérience. « J'avoue, dit Réaumur, que, lorsque je vis pour la première fois deux polypes se former peu à peu de celui que j'avais coupé en deux, j'eus de la peine à en croire mes yeux, et c'est un fait que je ne m'accoutume point à voir, après l'avoir vu et revu cent et cent fois. »

On trouve les *hydres* dans les eaux marécageuses, les lacs, les étangs, les canaux, et jusque dans les tonneaux et les baquets d'arrosage de nos jardins; elles vivent surtout sous les feuilles flottantes des canillées ou lenticules. La petitesse de leur corps permet à peine de les voir; le meilleur moyen de s'en procurer, c'est de plonger au hasard, dans les endroits où l'on suppose qu'il en

existe, un bocal en verre à large ouverture, qui se remplit ainsi d'eau avec de petits végétaux flottants. Si, de retour chez soi, on les laisse en repos, on ne tarde pas à voir les *hydres* s'étendre, se diriger vers les points éclairés et se livrer ainsi facilement à l'observation.

HYDRE DE LERNE, serpent monstrueux vaincu et tué par Hercule. V. LERNE.

HYDRÉLÉON s. m. (i-dré-lé-on — du gr. *hudôr*, eau; *elaion*, huile). Pharm. Mélange d'huile et d'eau.

HYDRÉLIE s. f. (i-dré-lî — du gr. *hudrelos*, humide, aqueux). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, comprenant deux espèces qui habitent l'Europe.

— **Encycl.** Les *hydrélies*, confondues autrefois avec les agrophiles, sont caractérisées par leur trompe courte; l'abdomen, grêle chez les mâles et un peu renflé chez les femelles; des ailes larges, en toit aplati dans le repos; les ailes supérieures présentant des lignes et des couleurs bien tranchées. Les chenilles sont renflées, et munies de quatorze pattes; elles sont ornées de vives couleurs; elles vivent sur les plantes basses, dans les endroits humides et marécageux, d'où le nom du genre. Les chrysalides sont renfermées dans des coques petites, légères, ovoïdes, composées de soie et de terre mélangées avec soin, et placées à la surface du sol.

HYDRELLIE s. f. (i-drèl-lî — du gr. *hudrelos*, humide, aqueux). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la tribu des mouches, comprenant une vingtaine d'espèces qui vivent en Europe, au voisinage des eaux.

HYDRÉMIE ou **HYDRHÉMIE** s. f. (i-dré-mî — du gr. *hudôr*, eau; *haima*, sang). Pathol. Maladie dans laquelle le sang devient excessivement aqueux. ‖ On dit aussi HYDROÉMIE ou HYDROHÉMIE.

— **Encycl.** Pathol. L'*hydrémie* est une des formes de l'anémie. Elle est caractérisée par la dilution du plasma du sang dans un excès d'eau. L'*hydrémie* est rarement primitive; elle résulte le plus souvent de l'insuffisance du sang, et voici par quel mécanisme elle se produit. Si l'on pratique sur un même sujet plusieurs saignées, la pression intravasculaire diminue de plus en plus, l'équilibre entre le sang et les liquides des parenchymes environnants est rompu, et il en résulte une résorption de ces liquides. Le sang subit une véritable dilution; sa quantité apparente n'a pas sensiblement changé, mais ses éléments solides ont diminué. C'est ce que l'on pourrait appeler une *hydrémie* compensatrice. Y a-t-il, en dehors de cette altération consécutive, une *hydrémie* primitive? C'est ce que Bouillaud, Beau et d'autres auteurs ont admis exceptionnellement.

— Art vétér. *Hydrémie hémorragique des bêtes à laine*. Cette affection est encore appelée *maladie rouge* ou *de Sologne*, parce qu'elle sévit presque exclusivement dans cette localité de la France.

C'est surtout au printemps que se montre cette maladie, qui reconnaît pour causes le froid, l'humidité du sol, la mauvaise disposition des bergeries, la nourriture insuffisante que les animaux reçoivent pendant l'hiver, et les herbes trop aqueuses dont ces mêmes animaux se nourrissent au printemps, alors qu'ils sont conduits dans les pâturages de cette contrée. Depuis quelques années, certaines parties de la Sologne ayant été assainies par le drainage, l'*hydrémie* y est bien moins fréquente qu'autrefois; mais elle y a été remplacée par la maladie appelée *sang de rate*, qui n'est pas moins meurtrière.

Au début de l'*hydrémie*, les animaux éprouvent une soif ardente, deviennent tristes; leur laine s'arrache facilement; les yeux, les gencives, le frein de la langue deviennent pâles, et le lait des femelles nourrices est clair et aqueux. Ces symptômes persistent pendant trois ou quatre semaines. Au bout de ce temps, il s'établit un jetage par les naseaux, formé d'une matière roussâtre, sanguinolente. L'urine est d'abord claire et abondante, puis elle devient couleur de rouille et bientôt complétement rouge. Les matières excrémentitielles, d'abord dures, deviennent liquides, roussâtres, puis enfin rouges. Ces sécrétions anomales peuvent durer de quinze jours à un mois. Alors la bête maigrit, perd sa toison; des œdèmes se développent sous la ganache et le ventre; les conjonctives s'infiltrent de sérosité, le sang devient de plus en plus aqueux; l'animal s'épuise, tombe dans le marasme et meurt. Quelquefois la durée de la maladie est moins longue; une période d'acuité se fait remarquer, et la bête meurt au bout de dix ou quinze jours.

Cette affection est toujours très-grave; elle fait périr presque tous les animaux qu'elle atteint. Comme le pays de la Sologne offre, en général, peu de ressources, des troupeaux entiers périssent. Selon la culture plus ou moins améliorée de la ferme, la mortalité est plus ou moins considérable; aussi le nombre des animaux qui périssent est bien moins considérable dans les fermes bien tenues que dans celles où les animaux restent soumis à de mauvaises conditions hygiéniques.

Le traitement préservatif bien entendu de l'*hydrémie* consiste à faire disparaître les causes qui produisent cette maladie; mais ce résultat ne peut être obtenu que par les grandes améliorations agricoles que réclame la Sologne, notamment le chaulage. Quant au traitement curatif, il consiste à faire pâturer les bêtes malades sur les terrains recouverts de genêts, de sapins, plantes qui fournissent aux animaux malades un principe tonique, et à bon marché, qui leur est très-utile. Enfin la bonne nourriture, s'il est possible de s'en procurer, les différentes préparations ferrugineuses, sont autant de bons moyens à opposer à cette maladie, dont le grand remède, en résumé, est surtout dans l'amélioration de la culture du pays.

— *Hydrémie des bêtes bovines*. De même que les moutons, les bêtes à laine sont atteintes d'*hydrémie*. Les causes qui la produisent chez les bœufs sont les mêmes qui la font naître chez les moutons; mais comme les animaux de l'espèce bovine sont plus robustes que ceux de l'espèce ovine, cette affection est bien plus rare chez les premiers que chez les seconds.

Au début, les animaux font entendre une toux petite et sèche; ils maigrissent rapidement; la peau se dépile et se couvre de poux. Les muqueuses sont pâles sans être infiltrées; le lait est séreux et donne peu de crème et de beurre; le sang est clair, pâle et tache peu les mains. Ces symptômes peuvent persister pendant trois semaines ou un mois. Après cette époque, les muqueuses pâles prennent une teinte couleur feuille morte; des œdèmes se développent sous la ganache; la diarrhée survient; l'urine est aqueuse et très-abondante; les poils tombent de plus en plus; les poux deviennent en même temps de plus en plus nombreux; l'infiltration des parties déclives du corps augmente, les animaux s'épuisent; un jetage abondant s'établit par les naseaux, et bientôt ils meurent dans un marasme complet.

Cette maladie est aussi grave chez les bœufs que chez les moutons, et elle réclame le même traitement.

— *Hydrémie du lapin*. Les lapins qui, surtout au printemps, consomment des aliments très-aqueux, comme les feuilles de chou et de salade, sont fréquemment atteints d'*hydrémie*. Les lapins sauvages n'en sont pas exempts. Ces animaux deviennent hydropiques, et meurent après avoir présenté les mêmes symptômes que les moutons atteints de cette maladie. Ce n'est qu'au début de cette affection, en substituant à la nourriture aqueuse des lapins une nourriture tonique, qu'on peut en obtenir la guérison.

— *Hydrémie des vers à soie*. Dans les années humides, lorsque les feuilles de mûrier contiennent beaucoup d'eau, les vers à soie sont souvent atteints d'*hydrémie*. Ces insectes se gonflent, augmentent de volume, contractent une affection cryptogamique particulière, et meurent bientôt en nombre considérable.

HYDRENCÉPHALE s. m. (i-dran-sé-fa-le — du gr. *hudôr*, eau; *egkephalon*, cerveau). Pathol. Hydrocéphale aiguë des enfants. ‖ On dit aussi HYDRENCÉPHALIE s. f.

HYDRENCÉPHALIQUE adj. (i-dran-sé-fa-li-ke — rad. *hydrencéphale*). Pathol. Qui a rapport à l'hydrencéphale. ‖ *Cri hydrencéphalique*, Cri que pousse un enfant atteint d'hydrencéphale.

HYDRÈNE s. f. (i-drè-ne — du gr. *hudrainô*, je lave). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des palpicornes, tribu des hydrophiliens, comprenant sept espèces, qui vivent en Europe, au voisinage ou même dans l'intérieur des eaux.

HYDRENTÉROCÈLE ou **HYDROENTÉROCÈLE** s. f. (i-dran-té-ro-sè-le — du gr. *hudôn*, eau; *enteron*, intestin; *kêlê*, tumeur). Chir. Hernie intestinale, dont le sac contient des sérosités.

HYDRENTÉROÉPIPLOCÈLE s. f. (i-dran-té-ro-é-pi-plo-sè-le — du gr. *hudôr*, eau; *enteron*, intestin, et de *épiplocèle*). Chir. Entéroépiplocèle, avec amas de sérosités dans le sac herniaire. ‖ On dit aussi HYDROENTÉROÉPIPLOCÈLE.

HYDRENTÉROMPHALE s. f. (i-dran-té-ron-fa-le — du gr. *hudôr*, eau; *enteron*, intestin; *omphalos*, nombril). Chir. Hernie ombilicale, avec amas de sérosités dans le sac herniaire. ‖ On dit aussi HYDROENTÉROMPHALE.

HYDRÉOLE s. m. (i-dré-o-le — du gr. *hudôr*, eau, et de *Eole*, dieu des vents). Mécan. Machine hydraulico-pneumatique servant à élever les eaux.

HYDRÉON s. m. (i-dré-on — du gr. *hudôr*, eau). Pathol. Humeur aqueuse, qui découle des yeux ou des oreilles.

HYDRÉPIPLOCÈLE s. f. (i-dré-pi-plo-sè-le — du gr. *hudôr*, eau, et de *épiplocèle*). Chir. Hernie épiploïque, compliquée d'hydrocèle.

HYDRÉPIPLOMPHALE s. f. (i-dré-pi-plon-fa-le — du gr. *hudôr*, eau; du fr. *épiploon*; du gr. *omphalos*, nombril). Chir. Hernie de l'ombilic, compliquée d'un déplacement de l'épiploon et de la présence de sérosités dans la poche herniaire.

HYDRÈQUE s. m. (i-drè-ke — du gr. *hudôr*, eau; *oikêo*, j'habite). Entom. Syn. d'HYDROUS.

HYDRIADE s. f. (i-dri-a-de — gr. *hudrias*; de *hudôr*, eau). Mythol. gr. Nymphe des eaux.

— Infus. Genre d'infusoires rotatoires, de la famille des philodiniens, dont l'espèce type se trouve dans les eaux de l'Europe.

HYDRIAPHORES s. f. (i-dri-a-fo-re — du gr. *hudria*, hydrie; *phoros*, qui porte). Antiq. gr. Nom donné à des femmes d'étrangers qui portaient des vases pleins d'eau, aux processions des Panathénées, à Athènes.

HYDRIATRIE s. f. (i-dri-a-trî — du gr. *hudôr*, eau; *iatreia*, médecine). Partie de la médecine qui concerne les divers emplois de l'eau comme moyens thérapeutiques.

HYDRICO-NITRIQUE adj. (i-dri-ko-ni-tri-ke — de *hydrique* et de *nitrique*). Chim. Qui cotnient de l'acide sulfurique combiné à l'eau et à l'acide nitrique.

HYDRICO-POTASSIQUE adj. (i-dri-ko-po-ta-si-ke — de *hydrique* et de *potassique*). Chim. Qui contient de l'hydrogène et du potassium.

HYDRICO-SODIQUE adj. (i-dri-ko-so-di-ke — de *hydrique* et de *sodique*). Chim. Qui contient de l'hydrogène et du sodium.

HYDRIE s. f. (i-drî — du gr. *hudria*; de *hudôr*, eau). Antiq. Grand vase servant à porter ou à contenir de l'eau. ‖ Urne pour tirer au sort. ‖ Urne funéraire. ‖ Vase percé de tous côtés, qui symbolisait le dieu de l'eau en Egypte.

HYDRILLE s. f. (i-dri-lle; *ll* mll. — du gr. *hudrelos*, aquatique). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, voisin des caradrines, dont l'espèce type habite les montagnes d'Europe.

— Bot. Genre de plantes aquatiques, de la famille des hydrocharidées, tribu des anacharidées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Inde.

HYDRINDINE s. f. (i-drain-di-ne — du gr. *hudôr*, eau, et de *indine*). Chim. Substance colorante dont la composition chimique n'est pas encore bien connue, mais qui est un dérivé de l'indine.

— **Encycl.** Ce corps, découvert par Laurent, paraît renfermer les éléments de l'indine, plus de l'hydrogène. Sa composition probable peut être représentée par la formule $C^{64}H^{22}Az^4O^8 + 2$ aq. Il semble être à l'indine ce que l'indigo blanc est à l'indigo bleu. (V. INDIGO et INDINE.) Il se produit par l'action de la potasse alcoolique sur l'indine

$$2C^{32}H^{10}Az^2O^4 + H^2 = C^{64}H^{22}Az^4O^8.$$

C'est une poudre blanche ou d'un jaune pâle, insoluble dans l'eau, à peine soluble à chaud dans l'alcool, duquel elle se dépose sous forme cristalline. Comme l'indine, l'*hydrindine* se combine à la potasse en donnant un composé cristallin, qui est l'*hydrindine* potassée

$$C^{64}H^{21}KAz^4O^8.$$

La chaleur décompose l'*hydrindine*. L'acide sulfurique la dissout simplement. L'acide nitrique se combine avec elle, à chaud.

HYDRINE s. f. (i-dri-ne — du gr. *hudôr*, eau). Entom. Genre d'insectes diptères, du groupe des phytophages, comprenant cinq ou six espèces, qui vivent sur les fleurs des plantes aquatiques ou littorales.

HYDRIODATE s. m. (i-dri-o-da-te — du gr. *hudôr*, eau, et de *iodate*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide hydriodique avec une base.

HYDRIODEUX adj. m. (i-dri-o-deu — du gr. *hudôr*, eau, et de *iodeux*). Chim. Se dit de la première combinaison acide d'iode et d'hydrogène.

HYDRIODIQUE adj. m. (i-dri-o-di-ke — du gr. *hudôr*, eau, et de *iode*). Chim. Se dit de la deuxième combinaison acide d'iode et d'hydrogène.

HYDRIODITE s. m. (i-dri-o-di-te — du gr. *hudôr*, eau, et de *iodite*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydriodeux et d'une base.

HYDRIODURE s. f. (i-dri-o-du-re — du gr. *hudôr*, eau, et de *iodure*). Chim. Combinaison d'hydrogène, d'iode et d'un autre corps simple.

HYDRIOTE s. et adj. (i-dri-o-te — de *Hydra*, ville grecque). Géogr. Habitant d'Hydra; qui est d'Hydra ou qui appartient à Hydra : *Les* HYDRIOTES. *La population* HYDRIOTE.

HYDRIQUE adj. (i-dri-ke — du gr. *hudôr*, eau). Chim. Se dit des combinaisons de l'hydrogène avec un corps simple ou halogène.

HYDROA s. m. (i-dro-a — du gr. *hudôr*, eau). Pathol. Eruption cutanée de petits boutons rouges, déterminée par la présence de sérosités sous la peau.

HYDROAÉRIQUE adj. (i-dro-a-é-ri-ke — du gr. *hudôr*, eau; *aêr*, air). Méd. Se dit d'un bruit particulier saisi par l'auscultation ou la percussion des cavités qui contiennent de l'eau et du gaz.

HYDROALUMINATE s. m. (i-dro-a-lu-mi-na-te — du gr. *hudôr*, eau, et de *aluminate*). Chim. Aluminate contenant de l'eau en combinaison.

HYDROALUMINEUX, EUSE (i-dro-a-lu-mi-neu, eu-ze — du gr. *hudôr*, eau, et de *alumineux*). Chim. Se dit des composés qui contiennent de l'eau et de l'alumine.

HYDROARGENTOCYANIQUE adj. (i-dro-ar-jain-to-si-a-ni-ke — du gr. *hudôr*, eau; du lat. *argentum*, argent, et de *cyanique*). V HYDROARGYROCYANIQUE.

HYDROARGYROCYANIQUE adj. (i-dro-ar-ji-ro-si-a-ni-ke — du gr. *hudôr*, eau; *arguros*, argent, et de *cyanique*). Chim. Se dit d'un acide résultant de la combinaison de l'hydrogène avec le cyanure d'argent.

HYDROARION s. m. (i-dro-a-ri-on — du gr. *hudôr*, eau; *ôarion*, petit œuf). Pathol. Hydropisie de l'ovaire.

HYDROAUROCYANIQUE adj. (i-dro-ô-ro-si-a-ni-ke — du gr. *hudôr*, eau; du lat. *aurum*, or, et de *cyanique*). V. HYDROCHRYSOCYANIQUE.

HYDROBASCULE s. m. (i-dro-ba-sku-le — du gr. *hudôr*, eau, et de *bascule*). Mécan. Appareil destiné à éviter les pertes d'eau qu'occasionne le passage des bateaux dans les écluses.

HYDROBATE s. m. (i-dro-ba-te — du gr. *hudôr*, eau; *bateô*, je marche). Ornith. Syn. de BIZIURE, de CINCLE, de PÉTREL et de THALASSIDROME, genres d'oiseaux.

HYDROBÈLE s. m. (i-dro-bè-le — du gr. *hudôr*, eau; *ballô*, je jette). Chir. Enflure de la pellicule extérieure du scrotum, déterminée par les sérosités qui s'y arrêtent.

HYDROBENZAMIDE s. f. (i-dro-bain-za-mi-de — du gr. *hudôr*, eau, et de *benzamide*). Chim. Benzamide qui contient de l'eau en combinaison.

HYDROBENZOÏNE s. f. (i-dro-bain-zo-i-ne — du gr. *hudôr*, eau, et de *benzoïne*). Chim. Nom donné à un corps qui résulte de l'action de l'hydrogène naissant sur l'essence d'amandes amères.

— **Encycl.** L'*hydrobenzoïne*, $C^{14}H^{14}O^2$, se produit, d'après Zinin, lorsqu'on fait agir l'hydrogène naissant sur l'essence d'amandes amères. Elle résulte de l'union d'une molécule d'hydrogène H^2 avec deux molécules d'essence d'amandes amères (hydrure de benzoïle)

$$2C^7H^6O \quad + \quad H^2 \quad = \quad C^{14}H^{14}O^2$$

Hydrure de benzoïle. Hydrogène. *Hydrobenzoïne*.

Pour préparer ce corps, on dissout 4 parties d'aldéhyde benzoïque bien exempte d'acide prussique dans 6 parties d'alcool à 85° centésimaux; on ajoute à la liqueur 4 parties d'alcool saturé de gaz acide chlorhydrique et des lamelles de zinc que l'on introduit peu à peu. Le métal se dissout presque sans dégagement d'hydrogène. Lorsque la réaction paraît terminée, on porte le liquide à l'ébullition; après refroidissement, on le mêle avec une petite quantité d'éther destiné à dissoudre une substance qui adhère au zinc et rend la réaction plus difficile, puis on introduit dans la liqueur une nouvelle portion d'alcool chlorhydrique. On chauffe pour achever la réaction et l'on ajoute au liquide une quantité d'eau trois ou quatre fois aussi considérable que celle de l'essence d'amandes amères employée. L'*hydrobenzoïne* se dépose alors sous la forme d'un corps huileux, qui ne tarde pas à se prendre en une masse cristalline. On la purifie en la lavant à l'eau et en la comprimant entre plusieurs doubles de papier buvard; enfin on la fait cristalliser dans de l'alcool, ou dans l'éther si elle paraît trop impure. On l'obtient, de sa solution alcoolique, cristallisée en grosses lames rhombiques qui fondent à 130° et bouent vers 300°. Lorsqu'on la chauffe doucement avec 2 parties d'acide azotique de 1,36 de densité, elle se convertit en benzoïne sans produits secondaires et sans dégagement de vapeurs rutilantes. Avec l'acide monohydraté, il se forme du benzile; la potasse aqueuse ou alcoolique ne l'attaque pas, même à chaud.

HYDROBERBÉRINE s. f. (i-dro-bèr-bé-ri-ne — du gr. *hudôr*, eau, et de *berbérine*). Chim. Nom donné à un alcaloïde qui prend naissance dans l'action de l'hydrogène naissant sur la berbérine.

— **Encycl.** L'*hydroberbérine* a été découverte par MM. Hlasiwetz et de Gilm. Elle se forme dans la réaction de l'hydrogène naissant sur la berbérine. Pour la préparer, on fait bouillir, dans un grand matras, un mélange composé de 6 parties de berbérine, 100 parties d'eau, 10 parties d'acide sulfurique distillé, 20 parties d'acide acétique cristallisable, du zinc granulé et quelques lames de platine. Le matras est adapté à un réfrigérant de Liebig, disposé de façon que les vapeurs s'y condensent et refluent sans cesse dans l'appareil.

La liqueur se décolore peu à peu; quand l'écume devient couleur jaune de vin, ce qui arrive au bout d'une ou de deux heures d'ébullition, on arrête la réaction. On filtre, on dissout s'il y a lieu, à l'aide d'acide sulfurique étendu, les dépôts cristallisés qui ont pu se former, et l'on ajoute, après refroidissement, un excès d'ammoniaque On obtient alors un dépôt volumineux jaunâtre de la nouvelle base. On filtre, on lave, on sèche à une douce chaleur, et l'on fait bouillir avec de l'alcool la masse réduite en poudre. Les liqueurs alcooliques laissent déposer la base par le refroidissement; on la purifie par plusieurs cristallisations dans l'alcool.

Au lieu de précipiter la base par l'ammoniaque, on peut l'obtenir avantageusement sous forme de chlorhydrate en ajoutant du sel marin à la liqueur primitive. Le chlorhy-

drate se dépose presque entièrement et constitue une poudre cristallisée. L'*hydroberbérine* peut être obtenue aussi au moyen de l'amalgame de sodium; mais alors elle est jaune et plus difficile à purifier.

La nouvelle base se dépose dans une solution alcoolique chaude, en petits cristaux grenus brillants ou en aiguilles plates qui sont incolores ou légèrement jaunâtres. Les cristaux appartiennent au type du prisme rhomboïdal oblique; ils sont anhydres et renferment $C^{20}H^{21}AzO^{4}$; c'est-à-dire 4H de plus que la berbérine, en admettant pour cet alcaloïde la formule proposée par M. Dyronperrins, formule qui s'accorde le mieux avec les faits connus. Une solution incolore de base pure jaunit peu à peu à l'air.

L'acide sulfurique concentré dissout l'*hydroberbérine* en se colorant en jaune verdâtre.

— *Chlorhydrate d'hydroberbérine.* Des cristaux d'*hydroberbérine* étalés sur un verre de montre, sous une cloche où se dégage de l'acide chlorhydrique, se transforment en une poudre blanche de chlorhydrate, soluble dans l'eau chaude et cristallisable en lamelles par le refroidissement.

La base se dissout aussi dans l'acide chlorhydrique chaud; en se refroidissant, la solution reprend en gelée et se transforme peu à peu en cristaux. L'alcool dissout mieux ce sel que ne le fait l'eau. Les cristaux ont pour formule $C^{20}H^{21}AzO^{4}HCl$.

— *Chloroplatinate.* Le chlorure platinique précipite abondamment le chlorhydrate d'*hydroberbérine;* lorsque la précipitation se fait à chaud, dans une liqueur alcoolique, elle n'a pas lieu immédiatement, et le sel de platine se dépose en grains cristallins d'un jaune orangé. Il contient

$$(C^{20}H^{21}AzO^{4}.HCl)^{2}.PtCl^{4}.$$

— *Iodhydrate et bromhydrate d'hydroberbérine.* Ces sels sont blancs, cristallins et très-peu solubles dans l'eau.

— *Azotate d'hydroberbérine.* Ce sel est aussi très-peu soluble et cristallin. On l'obtient rarement en dissolvant la base dans l'acide, parce que celui-ci l'altère. Le mieux est de précipiter par l'azotate de soude la solution aqueuse chaude et très-étendue de sulfate d'*hydroberbérine.*

— *Sulfates d'hydroberbérine.* Lorsqu'on ajoute un excès de base à de l'acide sulfurique très-étendu, on voit cristalliser, dans la liqueur, des aiguilles qui la remplissent tout entière et qui, exprimées et purifiées par cristallisation, sont très-solubles dans l'eau et renferment de l'eau de cristallisation qu'elles perdent en partie à l'air. Leur composition répond à celle d'un sulfate neutre

$$(C^{20}H^{21}AzO^{4})^{2}H^{2}SO^{4};$$

mais ils renferment toujours un léger excès d'acide.

En présence d'un léger excès d'acide, on obtient des rhomboèdres de grande dimension, voisins du cube, perdant de l'eau à l'air, limpides, ne pouvant pas être dissous dans l'eau sans décomposition. Ils paraissent être une combinaison de sulfate neutre et de bisulfate renfermant :

$$\left.\begin{array}{ll}\text{Sel neutre.} & (C^{20}H^{21}AzO^{4})^{2}SH^{2}O^{4} \\ \text{Sel acide.} & 2[(C^{20}H^{21}AzO^{4})SH^{2}O^{4}]\end{array}\right\} + 4H^{2}O.$$

Une solution médiocrement étendue de ce sel, additionnée d'un excès d'acide sulfurique, se trouble et laisse déposer de petits cristaux mamelonnés ou une masse résineuse, se transformant en cristaux de sel acide; le sel double est décomposé par l'eau; on obtient dans cette réaction le sel acide, que l'on peut faire cristalliser dans l'alcool, et qui renferme $C^{20}H^{21}AzO^{4}H^{2}SO^{4}$.

— *Iodhydrate d'éthyl-hydroberbérine.* L'*hydroberbérine*, chauffée pendant plusieurs heures au bain-marie avec un excès d'iodure d'éthyle, fournit une masse pâteuse qui, reprise par l'alcool, donne des prismes rhomboïdaux jaunes, groupés en faisceaux.

Les eaux mères fournissent encore de petites lamelles quadrangulaires d'une substance dont il faut éviter le mélange avec les premiers cristaux. Ceux-ci sont solubles dans l'eau; ils renferment de l'eau de cristallisation qu'ils perdent entièrement à 110°. Leur composition est exprimée par la formule $C^{20}H^{20}(C^{2}H^{5})AzO^{4}HI$.

— *Phosphate d'hydroberbérine.* Ce sel se présente en belles tables rhombiques.

— *Acétate d'hydroberbérine.* Il se présente en tables et en prismes appartenant au type du prisme rhomboïdal oblique.

— *Oxalate d'hydroberbérine.* Il forme de petites aiguilles rhombiques.

— *Tartrate d'hydroberbérine.* Il cristallise en aiguilles groupées en mamelons.

— RÉGÉNÉRATION DE LA BERBÉRINE AU MOYEN DE L'HYDROBERBÉRINE. En dissolvant la berbérine dans un mélange de volumes égaux d'acide chlorhydrique et d'alcool, à chaud, et en ajoutant goutte à goutte de l'acide azotique étendu d'alcool, on voit la liqueur se colorer, puis déposer des aiguilles de chlorhydrate de berbérine. Quand la liqueur s'échauffe, il se produit un dégagement de vapeurs rutilantes qu'il faut arrêter en refroidissant le vase.

HYDROBICARBURE s. m. (i-dro-bi-kar-bu-re — du gr. *hudôr*, eau, et de *bicarbure*). Chim. Combinaison d'hydrogène bicarboné avec un corps simple.

HYDROBIE s. m. (i-dro-bî — du gr. *hudôr*, eau; *bios*, vie). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des palpicornes, tribu des hydrophiliens, comprenant plus de trente espèces, dont les deux tiers habitent l'Europe.

— s. f. pl. Genre de mollusques gastéropodes d'eau douce, qui paraît être réuni aux paludines.

— **Encycl.** Entom. Les *hydrobies* sont caractérisés par un corps ordinairement ovale, quelquefois hémisphérique; des antennes terminées en une massue de trois articles; des palpes maxillaires à dernier article presque aussi long que le précédent. Ce sont généralement des insectes de taille moyenne. On en connaît un assez grand nombre d'espèces, dont la plupart habitent l'Europe. Leurs mœurs sont analogues à celles des hydrophiles, aux dépens desquels ce genre a été formé. Comme leur nom l'indique, ils sont essentiellement aquatiques. Plusieurs espèces se trouvent aux environs de Paris. Parmi celles-ci, on doit citer particulièrement l'*hydrobie* oblong, confondu autrefois à tort avec l'hydrophile picipède; ce dernier, qui a des élytres entièrement lisses et qui forme aujourd'hui le type du genre *catops*, ne se trouve pas dans nos environs; il habite surtout les eaux de l'Allemagne.

HYDROBISULFATE s. m. (i-dro-bi-sul-fa-te — du gr. *hudôr*, eau, et de *bisulfate*). Chim. Hydrosulfate contenant du soufre deux fois autant que d'hydrogène.

HYDROBISULFOCYANIQUE adj. (i-dro-bi-sul-fo-si-a-ni-ke — du gr. *hudôr*, eau, de *sulfure*, et de *cyanique*). Chim. Se dit d'un acide qui se forme par décomposition spontanée de l'acide hydrosulfocyanique.

HYDROBLÉPHARON s. m. (i-dro-blé-fa-ron — du gr. *hudôr*, eau; *blepharos*, paupière). Pathol. Hydropisie des paupières.

HYDROBORACITE s. f. (i-dro-bo-ra-si-te — du gr. *hudôr*, eau, et de *boracite*). Minér. Nom donné par Hess à un borate de magnésie naturel, substance qui se présente en petites masses fibrolamellaires, d'un blanc nacré, colorées parfois par de l'oxyde de fer, ayant une grande ressemblance avec le gypse, et contenant de l'eau.

HYDROBORIQUE adj. (i-dro-bo-ri-ke — du gr. *hudôr*, eau, et de *borique*). Chim. Qui contient de l'hydrogène et du bore.

HYDROBROMATE s. m (i-dro-bro-ma-te — du gr. *hudôr*, eau, et de *bromate*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide hydrobromique avec une base.

HYDROBROMIQUE adj. (i-dro-bro-mi-ke — du gr. *hudôr*, et de *bromique*). Chim. Se dit d'un acide résultant d'une combinaison de brome et d'hydrogène. ‖ On dit plus souvent BROMHYDRIQUE.

HYDROBRYON s. m. (i-dro-bri-on — du gr. *hudôr*, eau; *bruon*, mousse). Bot. Genre de plantes, de la famille des podostémées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Inde.

HYDROCAMPE s. f. (i-dro-kam-pe — du gr. *hudôr*, eau; *kampé*, chenille). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des pyralides, comprenant une dizaine d'espèces, dont le type habite l'Europe.

— **Encycl.** Les *hydrocampes* sont caractérisées par des antennes simples, une trompe plus ou moins allongée, l'abdomen très-grêle chez les mâles, les ailes antérieures très-étroites, les ailes inférieures oblongues, les jambes postérieures très-longues. Ce sont, en général, de jolis papillons à fond blanc, avec des lignes fines bien tranchées et imitant des broderies, que rehaussent encore de jolis filets d'un jaune fauve ou doré. Quelques-unes ont les ailes inférieures bien plus ornées. Les *hydrocampes* vivent exclusivement au bord des étangs ou des ruisseaux; à l'aide de leurs longues pattes, elles s'accrochent aux feuilles des carex, des joncs, des roseaux et des autres plantes qui s'élèvent au-dessus de la surface de l'eau. Si le moindre vent, ou toute autre cause, vient à agiter ces plantes, l'insecte s'envole, mais avec une certaine nonchalance, et se laissant pour ainsi dire porter par la brise; mais il ne tarde pas à être fatigué et à se poser sur une nouvelle feuille. Grâce à ce genre de vie, les *hydrocampes* sont peu exposées aux chocs et aux lésions, et se conservent fraîches et intactes; cela est vrai du moins pour les mâles. Quant aux femelles, elles se conservent moins bien, quoiqu'elles volent aussi peu, moins peut-être que les mâles, et que leurs écailles, très-légères en apparence, soient nombreuses et solidement attachées à la membrane de l'aile, qui est au contraire fort délicate. Comme elles sont, en général, beaucoup plus rares que les mâles, au point que chez certaines espèces on en trouve à peine une sur trente individus, on a supposé qu'elles perdent, dans l'acte de la copulation, une partie des écailles de leurs ailes.

Les chenilles, lisses et de couleurs ternes, vivent sur les plantes aquatiques, tantôt renfermées dans des coques qu'elles traînent avec elles, tantôt tout à fait plongées dans l'eau, où elles se métamorphosent. Leur manière de vivre présente des particularités remarquables. Ces chenilles se nourrissent des feuilles de diverses plantes, nymphéas, potamots, lenticules, stratiotes, callitriches, etc., en partie submergées ou flottantes, ou du moins entourées d'eau de toutes parts. Les unes se taillent, dans les feuilles des potamots, un fourreau siliqueux, composé de deux pièces réunies par leur concavité et étroitement collées sur leurs bords, avec une seule ouverture pour passer la tête et les trois premiers anneaux quand l'insecte veut manger ou changer de place, ouverture qui se ferme hermétiquement par un ressort naturel aussitôt que l'animal est rentré en entier, et qui devient ainsi tout à fait imperméable. D'autres, qui se nourrissent de feuilles trop petites pour que la chenille puisse être renfermée entre deux d'eutre elles, se construisent avec de la soie un tuyau cylindrique qu'elles consolident à l'aide de feuilles appliquées par-dessus. D'autres enfin, vivant sur des plantes entièrement submergées, ont des branchies qui leur permettent de profiter de l'air contenu dans l'eau, et sont de véritables amphibies, puisqu'elles ont en même temps des stigmates pour respirer l'air ordinaire.

Chez toutes, ces stigmates sont entourés d'un bourrelet plus épais que chez les autres chenilles, et qui peut probablement les garantir au besoin contre une invasion accidentelle ou le contact momentané de l'eau qui les entoure à certains moments de leur existence. Ces organes sont d'ailleurs moins délicats, et on peut les obstruer avec de l'huile ou même plonger dans ce liquide la chenille, sans qu'elle cesse de vivre.

Les chrysalides sont molles, à gaîne ventrale prolongée, à stigmates portés sur des mamelons saillants; elles sont renfermées dans des coques ou fourreaux composés de soie et de feuilles; leurs couleurs sont claires; elles restent placées dans les milieux où les chenilles ont vécu.

Le genre *hydrocampe* se divise en trois groupes, caractérisés surtout par le genre de vie des chenilles. Les *hydrocampes* proprement dites vivent, à l'état de chenille, cachées sous les feuilles des nénufars et des potamots; elles se construisent, après chaque mue, un fourreau neuf, formé de deux feuilles collées, et dont la taille augmente avec celle de la chenille, qui le traîne après elle toutes les fois qu'elle veut changer de place. Pour se transformer en chrysalide, cette chenille attache son dernier fourreau sous les feuilles, et le tapisse, à l'intérieur, de soie blanche et serrée. Les *paraponyx* ont leurs chenilles munies de filets charnus et transparents, formant des sortes de branchies; la chrysalide est renfermée dans une coque formée d'un double tissu de soie, et le papillon traverse l'eau avant de se développer. Les *catachystes* sont pourvues de branchies, et se taillent un fourreau composé de deux morceaux de feuille, dans lequel la chenille se transforme en chrysalide.

Plusieurs espèces d'*hydrocampes* habitent l'Europe; ces papillons ne volent que le soir, et ne s'écartent jamais de l'endroit où ils sont nés.

HYDROCANTHARE adj. (i-dro-kan-ta-re — du gr. *hudôr*, eau; *kantharos*, scarabée). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hydrocanthe.

— s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères aquatiques et carnassiers : *Les* HYDROCANTHARES *ont reçu la structure la plus propre à la locomotion aquatique.* (Duponchel.)

— **Encycl.** Les *hydrocanthares* ont le corps ordinairement ovalaire et déprimé, quelquefois presque globuleux, la tête large et enfoncée dans le corselet, les antennes filiformes ou sétacées, le corselet plus large que long, généralement pointu en arrière, les élytres larges et recouvrant complétement l'abdomen; les pattes, au moins celles de la dernière paire, comprimées en forme de rames. Ils habitent de préférence les eaux stagnantes des lacs, des étangs et des marais; ils nagent avec la plus grande facilité, grâce au mouvement latéral et énergique de leurs pattes postérieures. Obligés de venir de temps en temps à la surface pour respirer, ils remontent, mais dans une position oblique; l'extrémité de l'abdomen arrive sur l'eau la première; ils soulèvent alors un peu leurs élytres et conservent sous ces organes une provision d'air qui se répand dans leurs trachées. Quand ils veulent se transporter d'un étang à un autre, ils attendent toujours le coucher du soleil. Ils ne peuvent guère marcher; mais ils volent très-bien, leurs ailes étant très-développées; leur vol est lourd et bourdonnant comme celui des hannetons. Ils sont très-voraces, se nourrissent d'animaux aquatiques, et attaquent même des insectes bien plus grands qu'eux. Leurs larves sont des vers fusiformes, ayant la tête armée de mâchoires très-fortes en forme de croissant, respirant par leurs soies ou par des sortes de branchies disposées des deux côtés du corps. Elles sont autant et plus carnassières et voraces que l'insecte parfait; on assure même que souvent elles se dévorent entre elles. Quand arrive pour elles le moment de se transformer en nymphes, elles sortent de l'eau et se cachent en terre pour subir cette dernière métamorphose.

La famille des *hydrocanthares* correspond au groupe des *carnassiers aquatiques* des anciens auteurs, qui comprend les genres : gyrin, haliple, hydropore, notère, dystique, colymbète et hygrobie. Elle se divise en trois tribus : dystiscides, haliplides et hydroporides.

HYDROCANTHE s. m. (i-dro-kan-te — du gr. *hudôr*, eau; *kantharos*, scarabée). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, type de la famille des hydrocanthares, formé aux dépens des notères, et comprenant sept espèces, toutes exotiques.

HYDROCARBONATE s. m. (i-dro-kar-bo-na-te — du gr. *hudôr*, eau, et de *carbonate*). Minér. Carbonate contenant de l'eau en combinaison.

— Chim. Sel double d'un carbonate et d'un hydrate.

HYDROCARBONÉ, ÉE adj. (i-dro-kar-bo-né — du gr. *hudôr*, eau, et de *carboné*). Chim. Qui se compose d'eau et de carbone.

HYDROCARBONIQUE adj. (i-dro-kar-bo-ni-ke — du gr. *hudôr*, eau, et de *carbonique*). Chim. Qualification donnée à une combinaison acide de carbone et d'hydrogène.

HYDROCARBOXYLIQUE adj. (i-dro-kar-bo-ksi-li-ke — du gr. *hudôr*, eau, et de *carboxylique*). Chim. Se dit de plusieurs acides qui dérivent de la combinaison du potassium avec l'oxyde de carbone.

— **Encycl.** La combinaison que l'on obtient en faisant passer un courant d'oxyde de carbone sur du potassium chauffé ne diffère pas du corps que l'on obtient comme résidu de la préparation du potassium. C'est une masse noire, amorphe, pulvérulente, qui se conserve bien dans l'huile de naphte et dans le vide sec. Elle attire rapidement l'humidité atmosphérique et devient rouge d'abord, puis jaune. Elle n'absorbe l'oxygène que sous l'influence de l'humidité; traitée par l'eau, l'alcool ou l'éther, à l'abri de l'air, cette substance produit un dégagement de gaz et laisse une masse noire gluante, rougissant à l'air et donnant une solution aqueuse rouge sans dégager de gaz lorsqu'on la met dans l'eau. Indépendamment de l'acide oxalique et de l'acide croconique connus depuis longtemps, M. Lerch est parvenu à isoler de cette masse trois séries d'acides.

En traitant la combinaison d'oxyde de carbone et de potassium (combinaison qui, d'après M. Brodie, aurait pour formule $C^{n}O^{n}K^{n}$) par de l'acide chlorhydrique, avant qu'elle ait subi aucune altération, on obtient un acide qui cristallise en aiguilles blanches et dont la formule brute est $C^{10}H^{10}O^{10}$. Cet acide a reçu le nom d'acide trihydrocarboxylique.

Si, avant de faire agir l'acide chlorhydrique sur le composé d'oxyde de carbone et de potassium, on décompose au préalable celui-ci par l'alcool, on obtient un autre acide en aiguilles noires. Cet acide a reçu le nom d'acide dihydrocarboxylique; sa formule est $C^{10}H^{8}O^{10}$.

Si, pendant l'action de l'alcool, on permet le contact de l'air, on obtient par l'acide chlorhydrique des cristaux d'un rouge grenat plus ou moins foncé d'acide *hydrocarboxylique* $C^{6}H^{6}O^{10}$.

Enfin, si l'on n'opère sur la masse qu'après qu'elle est complétement rouge par le contact de l'air, on n'obtient plus aucun de ces trois acides, mais un quatrième, l'acide carboxylique, dont les sels de potasse ont pour composition $C^{10}HK^{3}O^{10}$ et $C^{10}K^{4}O^{10}$. Lorsqu'on cherche à isoler l'acide de ces sels, on le décompose, et il se forme de l'acide rhodizonique qui cristallise en beaux cristaux

$$\underset{\text{Acide carboxylique.}}{C^{10}H^{10}O^{4}} + \underset{\text{Eau.}}{H^{2}O} = \underset{\text{Acide rhodizonique.}}{2(C^{3}H^{6}O^{4})}.$$

A tous ces acides, il faut encore ajouter l'acide croconique, qui est, avec l'acide oxalique, le produit final de l'oxydation.

— *Acide trihydrocarboxylique.* Cet acide peut être dérivé de l'acide dihydrocarboxylique par réduction. On l'obtient directement en faisant agir l'acide chlorhydrique sur la combinaison d'oxyde de carbone et de potassium, en évitant avec soin le contact de l'air. Il forme des aiguilles blanches, soyeuses, se colorant à l'air humide en rouge, et se transformant dans ces conditions en acide bihydrocarboxylique. L'ammoniaque le colore en rouge; sa solution est acide, incolore, très-sensible à l'influence des agents oxydants. Traité par l'azotate de potasse, il se transforme en acide oxycarboxylique, avec dégagement d'azote.

La composition de cet acide est $C^{10}H^{10}O^{10}$. Le composé de potassium et d'oxyde de carbone étant $C^{n}H^{n}O^{n}$, on pourrait croire que ce composé est du trihydrocarboxylate potassique; mais il ne paraît pas en être ainsi. Pour justifier la formule $C^{10}H^{10}O^{10}$ et montrer que la vraie formule n'est point un sous-multiple de cette dernière, M. Lerch s'appuie sur les analogies avec les autres acides de la même série. Il n'a pas pu, en effet, obtenir de sels bien cristallisés qui lui permissent de tirer une conclusion directe. M. Lerch a proposé la formule rationnelle $\left.\begin{array}{r}C^{10}O^{6}H^{6}\\H^{4}\end{array}\right\}O^{4}$. Les 6 atomes d'hydrogène qui se trouvent dans le radical peuvent être éliminés par oxydation, et il en résulte les trois autres acides dont les formules sont

celle de l'acide dihydrocarboxylique,

$$\left.\begin{matrix}C^{10}H^{4}O^{6}\\ H^{4}\end{matrix}\right\} O^{4};$$

celle de l'acide *hydrocarboxylique*,

$$\left.\begin{matrix}C^{10}H^{2}O^{6}\\ H^{4}\end{matrix}\right\} O^{4};$$

celle de l'acide carboxylique,

$$\left.\begin{matrix}C^{10}O^{6}\\ H^{4}\end{matrix}\right\} O^{4}.$$

Partant de ces diverses formules, M. Zerch propose d'écrire le composé d'oxyde de carbone et de potassium

$$C^{10}K^{10}O^{10} = \left.\begin{matrix}C^{10}K^{6}O^{6}\\ H^{4}\end{matrix}\right\} O^{4},$$

en considérant ce corps comme du trihydrocarboxylate de potasse dont l'hydrogène du radical serait lui-même remplacé par du potassium. Si l'on voulait remplacer les formules typiques par des formules de constitution, il faudrait écrire
l'acide trihydrocarboxylique,

$$(C^{6}H^{6}O^{2})^{IV}(CO^{2}H)^{4};$$

l'acide dihydrocarboxylique,

$$(C^{6}H^{4}O^{2})^{IV}(CO^{2}H)^{4};$$

l'acide *hydrocarboxylique*,

$$(C^{6}H^{2}O^{2})^{IV}(CO^{2}H)^{4};$$

l'acide carboxylique,

$$(C^{6}O^{2})^{IV}(CO^{2}H)^{4}.$$

Les trihydrocarboxylates alcalins sont solubles, les autres le sont peu ou point; ils se colorent tous à l'air, en donnant les sels des acides moins hydrogénés de la même série.

— *Acide dihydrocarboxylique.* Cet acide forme des cristaux noirs d'un éclat métallique, réunis en houppes très-minces, appartenant au système du prisme rhomboïdal oblique; ils sont trichroïques. Inaltérables à l'air, ils se conservent très-longtemps lorsqu'ils sont préservés du contact de l'ammoniaque; ils résistent à une dessiccation de 100°. Peu solubles dans l'éther, ils se dissolvent assez bien dans l'alcool et l'eau; leurs solutions sont dichroïques. Soumis à l'influence des agents réducteurs, l'acide dihydrocarboxylique fixe H^2 et se transforme en acide trihydrocarboxylique. Les agents oxydants le transforment, au contraire, en acide oxycarboxylique. Ses sels sont fort altérables à l'air. Ses sels alcalins sont noirs, solubles et cristallisables, et précipitent en bleu ou en rouge les solutions métalliques.

Les sels préparés directement au contact de l'air ne correspondent pas à l'acide, mais sont un mélange de carboxylates et de rhodizonates.

— *Acide hydrocarboxylique.* Cet acide se produit accidentellement dans la préparation de l'acide précédent; il forme des aiguilles d'un brun foncé, dichroïques, solubles dans l'alcool. L'eau le décompose en acide dihydrocarboxylique et rhodizonique, suivant l'équation

$$\underset{\text{Acide hydrocarboxylique.}}{2(C^{10}H^{6}O^{10})} + \underset{\text{Eau.}}{2H^{2}O} = \underset{\text{Acide dihydrocarboxylique.}}{C^{10}H^{8}O^{10}} + \underset{\text{Acide rhodizonique.}}{2(C^{5}H^{4}O^{6})}$$

— *Acide carboxylique.* On ne l'a point obtenu libre; ses sels prennent naissance dans l'oxydation des sels des acides précédents et conduisent, pour cet acide, à la formule $C^{6}H^{4}O^{10}$. Traités par l'acide chlorhydrique, ils fournissent de l'acide rhodizonique au lieu d'acide carboxylique

$$\underset{\text{Acide carboxylique.}}{C^{10}H^{4}O^{10}} + \underset{\text{Eau.}}{2H^{2}O} = \underset{\text{Acide rhodizonique.}}{2(C^{5}H^{4}O^{6})}$$

— *Acide rhodizonique* $C^{5}H^{4}O^{6}$. Cet acide forme de longs prismes rhomboïdaux incolores, durs et transparents, solubles dans l'eau et dans l'alcool. Leur solution est acide et se colore momentanément en jaune par la chaleur. Séchés à 100°, ils noircissent et perdent de l'eau; l'ammoniaque les colore en rouge brun. Séchés dans le vide, ils renferment une molécule d'eau de cristallisation qu'ils perdent à 100°. L'acide rhodizonique est tribasique.

Les rhodizonates sont rouges et proviennent de l'oxydation des sels des acides précédents, avec dédoublement de la molécule. Le sel de potassium est peu soluble et d'un rouge cochenille. Les alcalis le décomposent en oxalate et croconate de potasse. Le sel d'argent constitue un précipité cristallin rouge foncé. Le sel de plomb est basique.

— *Acide oxycarboxylique.* Cet acide se forme par l'oxydation des acides carboxylique et hydrocarboxylique, sous l'influence du chlore et de l'acide azotique.

Il forme des prismes rhomboïdaux, durs, incolores et transparents, solubles dans l'acide azotique faible, peu solubles dans l'eau, insolubles dans l'alcool et l'éther, inaltérables par l'ammoniaque; traités par l'eau chaude ou séchés à 100°, ils se décomposent et se dissolvent alors dans l'eau avec une coloration d'un rouge cerise. Leur formule empirique est $C^{10}H^{26}O^{23}$. L'eau chaude décompose ce corps en acide bihydrocarboxylique et en oxygène; il en est de même des bases avec lesquelles on a essayé sans succès de le combiner.

— *Acide croconique.* Cet acide dérive de l'acide carboxylique par dédoublement ou de l'acide rhodizonique par élimination des éléments de l'eau, ce qui arrive facilement par le contact de l'air en présence des alcalis; en même temps, il se forme toujours une petite quantité d'acide oxalique.

Le croconate d'argent renferme $C^{5}Ag^{2}O^{5}$; l'acide est donc un sous-polymère de l'acide carboxylique $C^{10}H^{4}O^{10}$. Cette relation a conduit M. Lerch à rechercher si l'acide croconique donne, comme son polymère, des dérivés hydrogénés ou oxygénés analogues aux acides *hydrocarboxyliques* et oxycarboxylique. Cette conjecture s'est vérifiée.

— *Acide hydrocroconique.* Cet acide se forme par l'action de l'acide iodhydrique sur le croconate de potasse, en vase clos. Le produit de cette réaction fournit, avec une solution alcoolique de potasse, un précipité rouge sale d'hydrocroconate de potasse, qui, cristallisé dans l'eau bouillante, forme des aiguilles d'un rouge kermès. La solution rouge de ce sel se décompose à l'air, surtout dans une liqueur alcaline, en donnant du croconate. La composition répond à la formule $C^{5}H^{2}K^{2}O^{5}$.

L'acide hydrocroconique, préparé avec le sel de potasse, est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther; ses propriétés paraissent être les mêmes que celles de l'acide bihydrocarboxylique.

Les sels sont plus ou moins décolorés et décomposables par les alcalis en croconates. Le sel de baryum forme un précipité cristallin rouge, soluble dans l'acide chlorhydrique, insoluble dans l'acide acétique. Le sel de plomb forme aussi un précipité rouge; la composition de ces deux sels est analogue à celle du sel de potasse.

L'acide hydrocroconique diffère donc de l'acide croconique par une molécule d'hydrogène H^2. Cette molécule y fait partie intégrante du radical comme dans l'acide *hydrocarboxylique*, et l'on peut écrire la formule

$$C^{5}H^{4}O^{5}\ \left.\begin{matrix}(C^{5}HO^{3})''\\ H^{2}\end{matrix}\right\} O^{2}.$$

La molécule de l'acide bihydrocarboxylique est double de celle de l'acide hydrocroconique, et il est probable qu'elle peut se dédoubler comme celle de l'acide carboxylique, polymère de l'acide croconique. On peut aussi obtenir un hydrure de l'acide rhodizonique; de même que l'acide carboxylique donne tantôt de l'acide croconique, tantôt de l'acide rhodizonique, de même l'acide bihydrocarboxylique peut donner tantôt de l'acide hydrocroconique, tantôt de l'acide hydrorhodizonique.

— *Acide hydrothocroconique* $C^{5}H^{4}SO^{4}$. C'est de l'acide hydrocroconique dont un cinquième de l'oxygène est remplacé par du soufre; il se produit dans la réduction de l'acide croconique au moyen de l'hydrogène sulfuré, en même temps que l'acide hydrocroconique.

L'acide hydrothiocroconique est une masse gommeuse, rouge, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther; il forme des sels cristallisés avec les alcalis; les autres sels sont insolubles. Tous ces sels perdent facilement leur soufre. Le sel de plomb correspond à la formule $C^{5}H^{2}Pb''SO^{4}$. Le sel barytique renferme $C^{5}H^{2}Ba''SO^{4}$.

— *Acide oxycroconique* (ou *leucoxique* de M. Will). Cet acide prend naissance par l'action du chlore ou de l'acide azotique sur l'acide croconique. Il forme une masse sirupeuse, inaltérable à 100°, devenant jaune à une température plus élevée et se transformant en acide croconique; les agents réducteurs produisent la même transformation; l'hydrogène sulfuré fournit de l'acide hydrothiocroconique. Ses sels sont aussi facilement réductibles. Le sel de plomb a pour composition $(C^{5}H^{5}O^{9})^{2}Pb''^{3}$, comme l'a aussi trouvé M. Will, qui considère cet acide comme tribasique. Il diffère de l'acide oxycarboxylique par les éléments de l'eau et de l'oxygène en moins.

D'une manière générale, en ne tenant pas compte des acides oxycarboxylique et oxycroconique, qui dérivent de leurs générateurs par une réaction compliquée où la molécule est détruite, on peut dire que l'action de l'eau et de l'oxygène sur la combinaison de potassium et d'oxyde de carbone engendre deux classes d'acides.

La première renferme :
l'acide carboxylique $C^{10}H^{4}O^{10}$;
l'acide *hydrocarboxylique* $C^{10}H^{6}O^{10}$;
l'acide dihydrocarboxylique $C^{10}H^{8}O^{10}$;
et l'acide trihydrocarboxylique $C^{10}H^{10}O^{10}$.

La deuxième renferme :
l'acide croconique $C^{5}H^{2}O^{5}$, moitié de l'acide carboxylique;
l'acide hydrocroconique $C^{5}H^{4}O^{5}$, moitié de l'acide dihydrocarboxylique;
l'acide hydrothiocroconique $C^{5}H^{4}SO^{4}$, acide hydrocroconique sulfuré;
l'acide rhodizonique $C^{5}H^{6}O^{6}$, acide hydrocroconique plus une molécule d'eau.

L'analogue de l'acide rhodizonique fait défaut dans la première série; sa formule serait $C^{10}H^{12}O^{12}$. Il représenterait une molécule d'acide dihydrocarboxylique sur laquelle se serait fixée une molécule d'eau.

HYDROCARBURE s. m. (i-dro-kar-bu-re — du gr. *hudôr*, eau, et de *carbure*). Chim. Composé d'hydrogène et de carbone.

— **Encycl.** On a donné le nom d'hydrogènes carbonés, de carbures d'hydrogène ou d'*hydrocarbures* aux composés exclusivement formés de carbone et d'hydrogène. Le nombre d'hydrogènes carbonés est immense, et, s'il a une limite, cette limite nous est entièrement inconnue. Non-seulement, en effet, le carbone et l'hydrogène peuvent s'unir en diverses proportions; mais encore, dès qu'on arrive à des corps un peu compliqués, chaque formule répond à plusieurs isomères. De là la nécessité de classer les *hydrocarbures* et de les étudier par familles, si l'on veut pouvoir se reconnnaître dans ce dédale. Tel sera l'objet de cet article. L'étude particulière de chaque *hydrocarbure* déterminé sera traitée dans un article spécial au mot qui désigne cet *hydrocarbure*. Ainsi, ce qui regarde l'*éthylène*, l'*hydrure d'éthyle*, le *propylène*, le *toluène*, etc., est traité aux mots ÉTHYLÈNE, ÉTHYLE (hydrure de), PROPYLÈNE, TOLUÈNE, etc. Nous aurons, d'ailleurs, à revenir sur la classification des *hydrocarbures* à l'article SÉRIE, et à montrer alors comment, de la sériation des *hydrocarbures*, découle celle de tous les composés de la chimie organique.

— I. CLASSIFICATION. Le carbone est tétratomique et l'hydrogène monoatomique. La plus grande proportion d'hydrogène qui puisse s'unir à un atome de carbone est donc H^4, et le carbure d'hydrogène CH^4 est le plus hydrogéné possible. Ce carbure est saturé, c'est-à-dire que tous les centres d'attraction du carbone étant occupés, il n'est plus possible d'y accoler un nouvel élément, quel qu'il soit. On ne peut agir sur le composé CH^4 que par substitution, en lui enlevant un ou plusieurs atomes d'hydrogène, que l'on remplace par un autre corps, du chlore, par exemple. Il est toutefois à remarquer que si l'on remplace un atome d'hydrogène par une seule atomicité d'un corps diatomique ou triatomique, comme l'oxygène ou l'azote, ces éléments peuvent, par leurs autres atomicités, s'unir à un ou à deux atomes d'hydrogène et donner les composés $CH^{3}.OH$ et $CH^{3}.AzH^{2}$. Ces composés nombreux semblent être, au premier abord, des produits d'addition de l'oxygène ou de l'azote; en réalité, ils ne sont rien autre chose que des produits de substitution. Les formules de constitution suivantes le démontrent clairement :

$$C\left\{\begin{matrix}H\\H\\H\\H\end{matrix}\right. \qquad\qquad C\left\{\begin{matrix}Cl\\H\\H\\H\end{matrix}\right.$$

Hydrocarbure saturé. — Produit de substitution.

$$C\left\{\begin{matrix}-O-H\\H\\H\\H\end{matrix}\right. \qquad\qquad C\left\{\begin{matrix}-Az\genfrac{}{}{0pt}{}{-H}{-H}\\H\\H\\H\end{matrix}\right.$$

Produit de substitution. — Produit de substitution.

Mais le carbure CH^4 est-il le seul qui soit saturé, c'est-à-dire qui soit incapable de s'unir directement à d'autres radicaux et qui ne puisse entrer en réaction que pour subir des substitutions? La théorie nous dit le contraire. Si, en effet, dans ce corps on peut substituer à un atome d'hydrogène une atomicité d'oxygène ou d'azote qui achèvent de se saturer au moyen de l'hydrogène, de même nous pourrons substituer à H une atomicité d'un second atome de carbone, qui achèvera de se saturer en fixant H^3. Nous aurons ainsi l'*hydrocarbure*

$$C^{2}H^{6} = \left\{\begin{matrix}CH^{3}\\ CH^{3}\end{matrix}\right.,$$

saturé au même titre que le gaz des marais CH^4.

En continuant de même, nous obtiendrons toute une série d'*hydrocarbures* saturés, tels que $C^{3}H^{8}$, $C^{4}H^{10}$, $C^{4}H^{12}$, etc. Il est à remarquer que, C étant tétratomique, si les atomes de carbone ne se saturaient pas en partie lorsqu'ils s'accolent, 2, 3, 4, n atomes de ce corps exigeraient pour leur saturation 8, 12, 16, $4n$ atomes d'hydrogène. Mais, en fait, 2, 3, 4, n atomes de carbone, en s'unissant, se saturent en partie et perdent au minimum un certain nombre d'atomicités égal à 2, 4, 5, $2n-2$. Si donc, de la quantité d'hydrogène $4n$ qu'exigeraient n atomes de carbone pour se saturer, s'ils ne perdaient rien de leur puissance de saturation en s'unissant entre eux, on retranche $2n-2$ atomicités qu'ils perdent effectivement, il reste pour les atomicités vacantes du groupe, c'est-à-dire pour le nombre qui exprime quelle est la quantité d'hydrogène nécessaire pour former un carbure saturé,

$$4n-(2n-2)=4n-2n+2=2n+2.$$

Tous les *hydrocarbures* qui répondront à la formule $C^{n}H^{2n+2}$ seront donc saturés.

Mais une molécule, pour exister, n'a pas absolument besoin d'être saturée. Il est des molécules incomplètes, comme l'oxyde de carbone CO, comme l'éthylène $C^{2}H^{4}$, et la seule loi connue à cet égard, c'est que la condition d'existence d'une molécule saturée est de renfermer toujours un nombre pair d'atomicités vacantes, 2, 4, 6, etc.; si elle en renfermait un nombre impair, 1, 3, 5, etc., elle se doublerait, et donnerait ainsi naissance à une molécule qui remplirait les conditions précédentes. Ainsi, $C^{2}H^{6}$ étant saturé, $C^{2}H^{4}$ pourra exister à l'état de liberté, ainsi que $C^{2}H^{2}$; mais $C^{2}H^{5}$, $C^{2}H^{3}$ et $C^{2}H$ ne le pourront pas, et si, dans une réaction, ils tendent à se produire, ils se doubleront aussitôt pour fournir les composés $C^{4}H^{10}$, $C^{4}H^{6}$, $C^{4}H^{2}$.

Il suit de là que, dans la série saturée $C^{n}H^{2n+2}$, on peut faire perdre à chaque *hydrocarbure* successivement 2, 4, 6, $2m$ atomes d'hydrogène, m devenant de plus en plus grand à mesure que la quantité d'hydrogène renfermé dans le terme saturé augmente. Nous construirons ainsi les séries suivantes d'*hydrocarbures* :

$$\begin{array}{lllllll}
CH^{4} & -\ CH^{2} & & & & & \\
C^{2}H^{6} & -\ C^{2}H^{4} & -\ C^{2}H^{2} & & & & \\
C^{3}H^{8} & -\ C^{3}H^{6} & -\ C^{3}H^{4} & -\ C^{3}H^{2} & & & \\
C^{4}H^{10} & -\ C^{4}H^{8} & -\ C^{4}H^{6} & -\ C^{4}H^{4} & -\ C^{4}H^{2} & & \\
C^{5}H^{12} & -\ C^{5}H^{10} & -\ C^{5}H^{8} & -\ C^{5}H^{6} & -\ C^{5}H^{4} & -\ C^{6}H^{2} & \\
\vdots & \ \ \vdots & \ \ \vdots & \ \ \vdots & \ \ \vdots & \ \ \vdots & \\
C^{n}H^{2n+2} & -\ C^{n}H^{2n} & -\ C^{n}H^{2n-2} & -\ C^{n}H^{2n-4} & -\ C^{n}H^{2n-6} & -\ C^{n}H^{2n-8} & \ldots\ldots\ C^{n}H^{2n-2m}
\end{array}$$

On remarquera que ces séries parallèles présentent un caractère qui leur est commun. Chacun des termes qu'elles renferment diffère du terme précédent par CH^2 en plus et du terme suivant par CH^2 en moins; si bien qu'un terme quelconque, le $n^{\text{ième}}$ terme, est égal au premier augmenté de $(n-1 \times CH^{2})$. Les séries fondées sur ce caractère prennent le nom de *séries homologues*, et les *hydrocarbures* qui les constituent sont dits *homologues* entre eux.

D'autre part, si l'on examine dans le tableau ci-dessus une tranche horizontale, celle, par exemple, qui contient les carbures $C^{3}H^{8}$, $C^{3}H^{6}$, $C^{3}H^{4}$, $C^{3}H^{2}$, on s'aperçoit que l'on a une nouvelle série dont le caractère est que chaque terme renferme H^2 de moins que celui qui le précède et H^2 de plus que celui qui le suit, de façon que le $n^{\text{ième}}$ terme d'une telle série soit toujours égal au premier diminué de $(n-1 \times H^{2})$. Les séries qui sont fondées sur cette propriété sont dites *isologues*, et les corps qui les constituent sont dits *isologues* entre eux.

On voit donc qu'on peut classer les *hydrocarbures* dans une succession de séries homologues parallèles entre elles, et dont les expressions générales forment série entre elles en constituant une série isologue ou série de deuxième ordre, c'est-à-dire une série dont chaque terme est une série de premier ordre.

Cela posé, il est clair qu'au point de vue de la saturation il n'y a pas d'isomérie possible dans la série $C^{n}H^{2n+2}$. Tous les termes de cette série sont naturellement saturés. Il n'en est plus de même dans les séries suivantes. Pour les considérer comme non saturées avec un nombre d'atomicités libres égal à 2, 4, 6, 8,.., $2m$, nous avons supposé que les atomes de carbone qui s'unissent échangent toujours 2 atomicités pour 2 atomes voisins, ou $2n-2$ atomicités pour un nombre n d'atomes. Mais il se peut aussi que 2 atomes consécutifs échangent entre eux 2 et même 3 atomicités, et que, conséquemment, n atomes perdent plus de $2n-2$ atomicités. De là la possibilité, dans la série $C^{n}H^{2n}$, d'*hydrocarbures* isomères diatomiques et d'*hydrocarbures* saturés; dans la série $C^{n}H^{2n-2}$, d'*hydrocarbures* isomères tétratomiques, diatomiques et saturés, ce qu'on pourra exprimer par le tableau suivant :

SATURÉS.		DIATOMIQUES.		SATURÉS.
CH^4	—	$(CH^2)''$	—	•
C^2H^6	—	$(C^2H^4)''$	—	$(C^2H^4)°$
C^3H^8	—	$(C^3H^6)''$	—	$(C^3H^6)°$
C^4H^{10}	—	$(C^4H^8)''$	—	$(C^4H^8)°$

TÉTRATOMIQUES.		DIATOMIQUES.		SATURÉS.
$(C^2H^2)^{IV}$	—	$(C^2H^2)''$	—	$(C^2H^2)°$
$(C^3H^4)^{IV}$	—	$(C^3H^4)''$	—	$(C^3H^4)°$
$(C^4H^6)^{IV}$	—	$(C^4H^6)''$	—	$(C^4H^6)°$

de telle façon que chaque série

$$C^{n}H^{2n+2-2m}$$

se divise en un nombre de séries isomères égal à m. M. Naquet a donné le nom d'*eikologues* à ces séries isomères au point de vue de la saturation.

En dehors de l'espèce d'isomérie dont nous venons de parler, il en est une autre qui se produit indistinctement dans toutes les séries, saturées ou non.

Jusqu'à ce moment, nous avons supposé que, dans les carbures d'hydrogène, les atomes de carbone qui se soudent les uns aux autres forment une série continue. On peut exprimer cette idée d'une autre manière : soit le carbure d'hydrogène type CH^4; si l'on y remplace H par le radical monoatomique méthyle CH^3, on aura le composé

$$C\left\{\begin{matrix}-\ H\\-\ H\\-\ H\\-\ CH^{3}\end{matrix}\right. = C^{3}H^{6}$$

qui sera saturé. Si, maintenant, on remplace dans le méthyle introduit, ou, ce qui est la même chose, dans le groupe CH^3 qui reste du gaz des marais, un second H par CH^3, on aura l'*hydrocarbure* saturé

$$C\left\{\begin{array}{l} -CH^3 \\ =H^2 \\ -CH^3 \end{array}\right. = C^3H^8.$$

Prend-on de nouveau un hydrogène dans le méthyle et lui substitue-t-on du méthyle, on aura

$$C\left\{\begin{array}{l} -CH^2.CH^3 \\ =H^2 \\ -CH^3 \end{array}\right. = C^4H^{10}$$

et ainsi de suite. Dans tous ces corps, les atomes de carbone forment une chaîne continue. De fait, au lieu de les écrire comme nous l'avons fait, on peut les écrire de la façon suivante, qui indique également bien de quelle manière les atomes de carbone sont soudés ensemble :

$$C^2H^6 = C\left\{\begin{array}{l} -H \\ -H \\ -H \\ -CH^3 \end{array}\right. = \begin{array}{c} CH^3 \\ | \\ CH^3 \end{array}$$

$$C^3H^8 = C\left\{\begin{array}{l} -CH^3 \\ =CH^2 \\ -CH^3 \end{array}\right. = \begin{array}{c} CH^3 \\ | \\ CH^2 \\ | \\ CH^3 \end{array}$$

$$C^4H^{10} = C\left\{\begin{array}{l} -CH^2.CH^3 \\ =H^2 \\ -CH^3 \end{array}\right. = \begin{array}{c} CH^3 \\ | \\ CH^2 \\ | \\ CH^2 \\ | \\ CH^3 \end{array}$$

Dans le premier système, en effet, comme dans le second système de formules, on montre une seule et même chose : que, dans ces *hydrocarbures*, les atomes de carbone sont liés entre eux d'une manière telle que les atomes moyens échangent deux atomicités avec leurs voisins, tandis que les atomes extrêmes n'en échangent qu'une seule. Or, dans le second système de formules, on voit nettement que l'ensemble de ces atomes de carbone forme une chaîne continue. Mais il n'en est pas toujours ainsi.

Reprenons l'*hydrocarbure*

$$C^3H^8 = C\left\{\begin{array}{l} -CH^3 \\ =H^2 \\ -CH^3 \end{array}\right. .$$

Nous avons vu qu'en remplaçant, dans un des deux groupes CH^3, un atome d'hydrogène par du méthyle, on obtenait l'*hydrocarbure* saturé à chaîne continue

$$C^4H^{10} = C\left\{\begin{array}{l} -CH^2.CH^3 \\ =H^2 \\ -CH^3 \end{array}\right. ;$$

mais, au lieu de remplacer H par CH^3 dans un des groupes CH^3 qui forment les extrémités de la chaîne, on aurait pu remplacer par ce même groupe un des deux atomes d'hydrogène moyens. On aurait eu ainsi

$$C^4H^{10} = C\left\{\begin{array}{l} -CH^3 \\ -CH^3 \\ -H \\ -CH^3 \end{array}\right. .$$

Ce nouvel *hydrocarbure* ne formerait plus une chaîne continue. En effet, en adoptant le second système de formules dont nous nous servions tout à l'heure, il faudrait l'écrire

$$\begin{array}{c} CH^3 \\ | \\ C\begin{array}{l} -CH^3 \\ -H \end{array} \\ | \\ CH^3 \end{array},$$

et l'on voit avec cette formule que, loin de former une chaîne continue, ce corps est constitué par une chaîne principale sur laquelle vient se greffer une chaîne latérale CH^3. Il est évident, d'ailleurs, qu'en remplaçant l'hydrogène par du méthyle dans cette chaîne latérale, on pourrait prolonger indéfiniment cette dernière.

Enfin si, dans l'*hydrocarbure*

$$C\left\{\begin{array}{l} -CH^3 \\ -CH^3 \\ -H \\ -CH^3 \end{array}\right. ,$$

on remplace par CH^3 le dernier atome d'hydrogène qui tient à l'atome de carbone central, on obtiendra le corps

$$C\left\{\begin{array}{l} -CH^3 \\ -CH^3 \\ -CH^3 \\ -CH^3 \end{array}\right. = \begin{array}{c} CH^3 \\ | \\ C\left\{\begin{array}{l} -CH^3 \\ -CH^3 \end{array}\right. \\ | \\ CH^3 \end{array},$$

où l'on voit deux chaînes latérales accolées à une chaîne principale.

Et, qu'on le remarque bien, ce ne sont pas là des jeux de formules correspondant à une constitution analogue. Dans les *hydrocarbures* à chaîne continue, les atomes de carbone moyens échangent deux atomicités contre leurs voisins, et les atomes extrêmes, une; dans les *hydrocarbures* comme le composé

$$C\left\{\begin{array}{l} -CH^3 \\ -CH^3 \\ -H \\ -CH^3 \end{array}\right. ,$$

au lieu de deux atomes ne perdant qu'une seule atomicité, tandis que tous les autres en perdent deux, nous avons un atome qui échange trois atomicités contre du carbone, tandis que trois autres atomes n'en échangent qu'une. Enfin, dans l'*hydrocarbure*

$$C\left\{\begin{array}{l} CH^3 \\ CH^3 \\ CH^3 \\ CH^3 \end{array}\right. ,$$

il y a un atome de carbone dont les quatre atomicités sont saturées par quatre atomes de carbone qui, eux, n'échangent chacun avec lui qu'une seule atomicité.

Lorsque d'un *hydrocarbure* à chaîne continue on retranche H à l'une des extrémités, on a un radical monoatomique qui a reçu le nom de *radical alcoolique normal ;* ainsi

$$C^3H^8 - H = C^3H^7 = \begin{array}{c} \overline{CH^3} \\ | \\ CH^2 \\ | \\ CH^2 \end{array}$$

est un radical alcoolique normal, le propyle.

Cette définition une fois donnée, il est clair que tous les *hydrocarbures* alcooliques à chaîne continue peuvent être considérés comme provenant de la substitution d'un radical alcoolique normal à un atome d'hydrogène dans le gaz des marais CH^4. En effet, si le propyle normal est

$$\begin{array}{c} \overline{CH^2} \\ | \\ CH^2, \\ | \\ CH^3 \end{array}$$

l'hydrure de butyle

$$C^4H^{10} \begin{array}{c} CH^3 \\ | \\ CH^2 \\ | \\ CH^2 \\ | \\ CH^3 \end{array}$$

pourra s'écrire

$$C\left\{\begin{array}{l} H \\ H \\ H \\ C^3H^7 \end{array}\right. .$$

De là le nom d'*alcools primaires* proposé par M. Kolbe pour les alcools qui dérivent de ces *hydrocarbures*, et le nom d'*hydrocarbures* primaires que nous proposons pour eux-mêmes. Cette nomenclature est copiée sur celle des ammoniaques composées. On sait, en effet, que l'on désigne sous le nom d'ammoniaques primaires les composés qui dérivent de l'ammoniaque AzH^3 par la substitution d'un radical d'alcool à H.

Continuant à adopter la même nomenclature, nous appellerons secondaires les *hydrocarbures* qui ont une chaîne latérale, parce qu'on peut les représenter comme dérivant du gaz des marais par la substitution de 2 radicaux d'alcools à 2 H. Ainsi le composé

$$C\left\{\begin{array}{l} =H^2 \\ -C^2H^5 \\ -C^3H^7 \end{array}\right.$$

sera un *hydrocarbure* secondaire. Enfin, on aura les *hydrocarbures* tertiaires et les *hydrocarbures* quaternaires dérivant du gaz des marais par la substitution de 3 ou 4 radicaux alcooliques normaux à 3 ou 4 H. Nous donnons ci-dessous un type de ces quatre classes d'*hydrocarbures*.

Type normal.	*Hydrocarbure* primaire.	*Hydrocarbure* secondaire.	*Hydrocarbure* tertiaire.
CH^4	$C\left\{\begin{array}{l} H^3 \\ CH^3 \end{array}\right.$	$C\left\{\begin{array}{l} CH^3 \\ H^2 \\ CH^3 \end{array}\right.$	$C\left\{\begin{array}{l} CH^3 \\ CH^3 \\ H \\ CH^3 \end{array}\right.$

Hydrocarbure quaternaire.

$$C\left\{\begin{array}{l} CH^3 \\ CH^3 \\ CH^3 \\ CH^3 \end{array}\right. .$$

La différence entre les *hydrocarbures* tertiaires et quaternaires d'avec les deux autres classes est bien marquée; mais la différence entre les deux premières classes réside plutôt dans la manière d'écrire que dans la réalité des faits. A l'exception du composé C^2H^6, qui ne peut être considéré que comme un *hydrocarbure* primaire, tous les *hydrocarbures* à chaîne continue peuvent, en effet, être envisagés comme des *hydrocarbures* primaires ou secondaires, à volonté. Soit l'*hydrocarbure* C^4H^{10}; il est clair qu'on pourra l'écrire

$$C\left\{\begin{array}{l} CH^3 \\ H^2 \\ C^2H^5 \end{array}\right. \quad \text{ou} \quad C\left\{\begin{array}{l} H \\ H \\ H \\ C^3H^7 \end{array}\right. .$$

Ces deux formules équivalent, en effet, à celle-ci

$$\begin{array}{c} CH^3 \\ | \\ CH^2 \\ | \\ CH^2 \\ | \\ CH^3 \end{array}$$

Or, la première de ces trois formules fait du composé C^4H^{10} un carbure d'hydrogène primaire, et la seconde en fait un carbure d'hydrogène secondaire. Mais, en indiquant les *hydrocarbures* primaires ou secondaires, tertiaires ou quaternaires, nous n'avons certainement pas épuisé tous les cas possibles d'isomérie.

Nous avons supposé jusqu'ici que les radicaux qui se substituent à H dans le gaz des marais sont des radicaux d'alcools normaux, c'est-à-dire des radicaux dérivant des *hydrocarbures* à chaîne continue (primaires ou secondaires) par élimination de H. Mais on conçoit aussi que les radicaux substitués soient eux-mêmes des radicaux tertiaires ou quaternaires, c'est-à-dire des radicaux dérivant, par élimination, de H, non plus d'un *hydrocarbure* à chaîne continue, mais d'un *hydrocarbure* tertiaire ou quaternaire, ce qui complique singulièrement le nombre d'isomères possibles, lorsque la formule de l'*hydrocarbure* est un peu compliquée.

Enfin, il est évident que, lorsqu'on s'éloigne de la série saturée pour entrer plus ou moins avant dans la série isologue, les isoméries tenant à la saturation viennent s'ajouter aux précédentes, et en rendent, par conséquent, le nombre encore plus considérable. Ainsi, l'on peut établir qu'un *hydrocarbure* a d'autant plus d'isomères possibles qu'il est plus élevé dans la série homologue, c'est-à-dire qu'il renferme un plus grand nombre d'atomes de carbone, et que, pour le même nombre d'atomes de carbone, le nombre de ses isomères s'accroît à mesure que l'on descend dans la série isologue, c'est-à-dire à mesure qu'il renferme moins d'hydrogène. Prenons des exemples pour rendre claire notre pensée : si l'on considère la série homologue $C^3H^8, C^4H^{10}, C^5H^{12}, C^6H^{14}$,..., etc., la formule C^4H^{10} correspondra à un plus grand nombre d'isomères que la formule C^3H^8, la formule C^5H^{12} à un plus grand nombre d'isomères que la formule C^4H^{10},..., et ainsi de suite. Envisageons maintenant la série isologue C^6H^{14}, C^6H^{12}, C^6H^{10} C^6,H^8...., etc., dont les termes renferment le groupe C^6 uni à une proportion d'hydrogène de plus en plus faible. La formule C^6H^{12} correspondra à un plus grand nombre d'isomères que la formule C^6H^{14}, la formule C^6H^{10} à un plus grand nombre que la formule C^6H^{12},..., etc. Pour rendre ces idées tout à fait claires, nous allons prendre deux *hydrocarbures* homologues C^3H^8 et C^4H^{10}, et deux *hydrocarbures* isologues de ces derniers C^3H^6 et C^4H^8, et nous rechercherons tous les isomères possibles pour chacune de ces formules. Nous verrons ainsi que le nombre est plus grand pour C^3H^6 et pour C^4H^{10} que pour C^3H^8, et qu'il est plus grand pour C^4H^8 que pour C^4H^{10}.

— *Isomères possibles de* C^3H^8. Il n'y en a qu'une seule de possible :

$$\begin{array}{c} CH^3 \\ | \\ CH^2 \\ | \\ CH^3 \end{array}$$

— *Isomères possibles pour la formule* C^3H^6. Il y en a quatre :

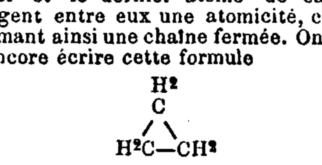

Dans la formule I le crochet [signifie que le premier et le dernier atome de carbone échangent entre eux une atomicité, chacun en formant ainsi une chaîne fermée. On pourrait encore écrire cette formule

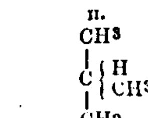

— *Isomères possibles pour la formule* C^4H^{10}. Il y en a deux :

$$\text{I.}\ \begin{array}{c} CH^3 \\ | \\ CH^2 \\ | \\ CH^2 \\ | \\ CH^3 \end{array} \qquad \text{II.}\ \begin{array}{c} CH^3 \\ | \\ C\left\{\begin{array}{l} H \\ CH^3 \end{array}\right. \\ | \\ CH3 \end{array}$$

— *Isoméries possibles pour la formule* C^4H^8. Il y en a huit :

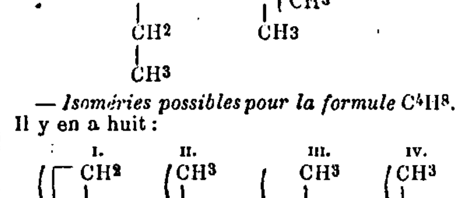

HYDROCÈLE s. f. (i-dro-sè-le — du gr. *hudôr*, eau; *kêlê*, tumeur). Pathol. Tumeur produite par l'accumulation de sérosités dans le tissu cellulaire du scrotum, ou dans quelqu'une des parties qu'il renferme, enveloppes du testicule, cordon spermatique, etc. : *Il est souvent bien difficile de distinguer l'*HYDROCÈLE *compliquée d'un épaississement cartilagineux de la tunique vaginale du sarcocèle.* (Dupuytren.)

— **Encycl.** Pathol. On admet plusieurs variétés d'*hydrocèle;* nous allons les passer successivement en revue.

— *Hydrocèle vaginale simple du testicule.* Cette espèce est la plus fréquente; elle consiste dans un épanchement séreux, une véritable hydropisie de la tunique vaginale. Cette affection peut être aiguë ou chronique. Dans le premier cas, elle est consécutive à l'inflammation de la membrane séreuse; c'est la *vaginalite.* Celle-ci est provoquée, en général, par une contusion, par un effort ou par l'extension de l'inflammation blennorrhagique. L'épanchement s'opère comme dans l'hydropisie des autres membranes séreuses, avec exsudation fibrineuse et formation de pseudo-membranes. Le testicule reste sain, mais l'épididyme participe à la phlegmasie. La fibrine exsudée établit, entre les feuillets opposés de la séreuse, des adhérences qui peuvent faciliter plus tard les lésions traumatiques du testicule. Cette maladie est très-fréquente, surtout dans les cas d'orchite; souvent inaperçue, elle est quelquefois très-douloureuse et très-opiniâtre; elle forme une tumeur offrant une tension très-marquée; il n'y a ni fluctuation ni transparence, et si un coup de lancette évacue la poche séreuse, l'humeur qui en sort est légèrement trouble, rougeâtre, très-chaude. Après la ponction, la douleur se calme promptement, mais on voit le liquide se reproduire, et cette fois avec tous les caractères de l'*hydrocèle* chronique. Il survient parfois, après cette petite opération, une orchite parenchymateuse. La tumeur de la vaginalite est lisse, égale, plus ou moins globuleuse; elle proémine beaucoup plus en avant que dans les autres variétés, et ne garde pas l'empreinte des corps qui pressent sur elle comme le fait la tumeur de l'épididymite. (Vidal.)

— *Hydrocèle proprement dite de la tunique vaginale* (c'est la *vaginalite chronique*). Cette affection se montre principalement chez l'adulte; les climats chauds semblent y prédisposer; ainsi, on l'observe fréquemment à la Guadeloupe, à la Martinique. Toutes les causes externes qui agissent directement sur les organes génitaux, comme les froissements, les pressions permanentes ou accidentelles, par exemple chez ceux qui montent à cheval; les compressions produites par une hernie ou une tumeur du bassin; les efforts violents pour soulever un fardeau, la compression du canal inguinal et de ses deux ouvertures par la contraction des muscles abdominaux, enfin les contusions locales et l'orchite sont autant de causes différentes de l'*hydrocèle*. Celle-ci pourtant se montre quelquefois, surtout chez les vieillards, sans cause appréciable; on dit alors que l'*hydrocèle* est spontanée ou essentielle.

La tumeur de toutes les *hydrocèles* est lisse, unie, en forme de poire ou de cône légèrement étranglé un peu au-dessus du milieu de sa longueur. La grosse extrémité est tournée en bas, et le pédicule s'arrête ordinairement un peu au-dessous de l'anneau du grand oblique. Quelquefois elle est étranglée par l'anneau inguinal externe, et elle prend une forme particulière que Dupuytren a désignée sous le nom d'*hydrocèle en bissac.* La tumeur peut exceptionnellement présenter une forme arrondie et bosselée; cela tient à ce que les éléments organiques des bourses ne se sont pas laissé également distendre par la pression du liquide. Le volume de l'*hydrocèle* varie depuis la grosseur d'un œuf de poule jusqu'à celle de la tête d'un enfant à sa naissance; on l'a vue pourtant descendre jusqu'aux genoux; mais ces cas sont extrêmement rares. Le poids de la tumeur est à peu près celui de l'eau; elle est, par conséquent, moins dense que dans tous les autres cas de tumeurs des testicules. La fluctuation n'est perceptible que lorsque l'*hydrocèle* commence à se développer. Si la tunique vaginale est fortement distendue par le liquide, il est absolument impossible de déplacer ce dernier. Un signe infaillible de l'*hydrocèle*, c'est la transparence de la tumeur. Le testicule se trouve ordinairement à la partie postérieure de la tumeur et un peu au-dessous de son centre; mais sa position peut varier. et le chirurgien ne doit jamais opérer sans savoir où se trouve cet organe; sans cette précaution, il s'expose à le blesser. La marche de la maladie peut contribuer beaucoup à éclairer le diagnostic : ainsi l'*hydrocèle* se développe lentement; elle s'accroît peu à peu et de bas en haut; le gonflement commence par le fond des bourses. La tumeur, d'abord molle et fluctuante, se distend de plus en plus, et, à un moment donné, la fluctuation n'est plus possible. L'*hydrocèle*, livrée à elle-même, dure indéfiniment, excepté chez les enfants, où l'on voit quelquefois le liquide se résorber complètement. Il n'est pas rare qu'une *hydrocèle* disparaisse par suite d'une violence extérieure produite sur les bourses. La séreuse vaginale se déchire, le liquide se répand dans le tissu cellulaire et se résorbe en peu de temps; mais il s'opère une cicatrice du point lésé, et l'hydropisie se reproduit. Le liquide contenu

dans la tumeur est ordinairement transparent, d'une teinte ambrée, jaune pâle, citrine ou paille et semblable au sérum du sang. La quantité s'élève de 300 à 3,000 grammes; on y trouve presque toujours une proportion plus ou moins grande de cholestérine, de fausses membranes, des altérations plus ou moins profondes de la tunique vaginale, qui parfois représente une véritable coque. Quand l'*hydrocèle* est simple, qu'elle est récente, le testicule est intact et il conserve toutes ses propriétés; mais, si la maladie est ancienne, cette glande est ridée, aplatie, légèrement atrophiée. Le pronostic de l'*hydrocèle* n'est pas grave; mais lorsque le volume de la tumeur est considérable, il en résulte une grande gêne : la peau de la verge est presque toute absorbée, d'où impossibilité de coït et difficulté pour le jet de l'urine. Celle-ci tombe sur les bourses, les irrite, les excorie; les testicules finissent par s'atrophier et perdre leur propriété de sécréter le sperme.

« On apporte souvent au chirurgien, dit le docteur Curling, des enfants d'un mois ou deux atteints d'une *hydrocèle* qui tout naturellement inquiète les parents. En pareil cas, l'emploi des topiques stimulants et du suspensoir constitue tout le traitement. Des lotions avec un mélange de chlorhydrate d'ammoniaque, 30 grammes; vinaigre distillé, 120 grammes, et eau, 180 grammes, ou le badigeonnage du scrotum avec la teinture d'iode peuvent faire disparaître l'épanchement. L'application du collodion est également efficace. La cure radicale de l'*hydrocèle* peut être obtenue par une des opérations suivantes : incision du sac; excision ou ablation de la séreuse; application de caustiques sur les téguments; introduction d'une tente dans la tunique vaginale; application d'un séton; injection d'un liquide stimulant dans la poche. » Mais disons que, de toutes ces méthodes, la meilleure et la plus fréquemment employée est la dernière. Pour la pratiquer, on se sert d'un trocart avec sa canule et d'une seringue à injection pouvant contenir environ 125 grammes de liquide. Après s'être assuré de la position qu'occupe le testicule, pour ne pas le blesser, on saisit la tumeur de la main gauche, et, avec la main droite, on enfonce perpendiculairement et d'un seul coup la pointe du trocart jusqu'au centre de la tumeur. On retire ensuite l'instrument, en ayant soin de ne pas bouger la canule, pour qu'elle ne quitte pas la cavité de la tunique vaginale. On adapte le tube de la seringue à la canule et on pousse l'injection. Le liquide injecté doit être en moins grande quantité que la sérosité qui s'est écoulée de l'*hydrocèle*. On malaxe légèrement le scrotum, de façon à déplacer le liquide et à le mettre successivement en rapport avec tous les points de la séreuse, pour que l'inflammation adhésive qu'il est destiné à produire soit générale. Si l'injection pénétrait difficilement, l'opérateur devrait s'arrêter, par ce qu'il est probable alors que la canule aurait glissé hors du sac et que le liquide serait injecté dans le tissu cellulaire; d'où inflammation et gangrène consécutive du scrotum. Au bout de cinq ou six minutes, on laisse échapper l'injection par la canule du trocart, et on ferme la petite plaie avec un morceau de diachylon. On a successivement injecté l'alcool, les solutions d'alun, de sulfate de zinc, le vin et la teinture d'iode. Aujourd'hui, on donne la préférence à cette dernière, parce qu'une petite quantité suffit et qu'on peut au besoin laisser le liquide dans la poche séreuse sans craindre aucun accident. Six ou sept jours après l'injection, le gonflement et la douleur diminuent; et, trois semaines environ après l'opération, tout le liquide est résorbé et la guérison accomplie. Quelquefois cependant, lorsque l'inflammation a été plus intense qu'à l'ordinaire, les malades ne sont complètement guéris qu'au bout de deux ou trois mois. Les récidives ne sont pas fréquentes; mais elles peuvent cependant avoir lieu, lorsque l'inflammation n'a pas eu pour résultat d'oblitérer le sac en provoquant l'adhérence des surfaces.

— *Hydrocèle congénitale.* L'*hydrocèle* congénitale diffère de l'*hydrocèle* simple en ce qu'elle communique directement avec la cavité péritonéale; le liquide, au lieu de rester emprisonné dans la poche formée par la tunique vaginale, peut facilement passer dans le ventre à travers l'anneau inguinal. Cette maladie ne s'observe guère que chez les nouveau-nés et les jeunes enfants. La plupart des médecins pensent que c'est dans le péritoine qu'a lieu la sécrétion de la sérosité, et qu'elle s'épanche dans le point le plus déclive. Velpeau, au contraire, croit que c'est la tunique vaginale elle-même qui est le siége de la sécrétion, par suite des frottements, de la pression, de l'irritation auxquels le scrotum des jeunes enfants est exposé. « Cette maladie, dit Curling, apparaît ordinairement peu de temps après la naissance, sous forme d'une tumeur unie, transparente et fluctuante, qui se prolonge dans le canal inguinal, et reçoit une impulsion quand l'enfant tousse ou fait un effort. Une pression douce refoule peu à peu la sérosité dans la cavité abdominale, et, à mesure que le liquide disparaît, le testicule devient facile à sentir dans le scrotum. Cette maladie produit les mêmes symptômes chez l'adulte que chez l'enfant. On a encore remarqué que l'*hydrocèle* est plus volumineuse le soir que le matin au lever du malade. L'*hydrocèle* congénitale pourrait être prise pour une hernie réductible; mais celle-ci n'est point transparente et elle produit un gargouillement lorsqu'on opère la réduction; elle n'est point fluctuante comme la tumeur de l'*hydrocèle*.

La première indication que l'on trouve à remplir dans le traitement de l'*hydrocèle* congénitale consiste dans l'application d'un bandage, pour empêcher la communication de la tumeur avec la cavité péritonéale. Lorsque l'oblitération est établie, le liquide ne tarde pas à se résorber; on peut faciliter cette résorption par l'application de compresses imbibées de liquides stimulants ou bien encore par l'acupuncture. Si, malgré ces moyens, la guérison ne se fait pas, il faut avoir recours à l'injection iodée, comme l'ont fait Velpeau, Jobert, Maisonneuve et Gosselin.

— *Hydrocèle enkystée du testicule.* L'*hydrocèle* enkystée du testicule est celle dans laquelle le liquide est contenu dans un ou plusieurs kystes de nouvelle formation, distincts du sac vaginal. Elle peut se développer en deux points : 1° sous cette portion de la tunique vaginale qui recouvre l'épididyme; 2° entre la tunique vaginale du testicule et la tunique albuginée, qui se trouvent de cette façon séparées l'une de l'autre. (Curling.) Le liquide contenu dans ces sortes de kystes est plus limpide que le liquide de l'*hydrocèle* simple; il est incolore et quelquefois lactescent, albumineux, avec une quantité plus ou moins considérable de spermatozoïdes. C'est l'*hydrocèle* spermatique de F. Sédillot. La présence des spermatozoïdes s'explique, d'après Gosselin, par la rupture d'un vaisseau efférent et l'épanchement du sperme, soit dans un kyste déjà formé, soit dans le tissu cellulaire qui s'organise en kyste autour du liquide, ultérieurement par la persistance ou l'oblitération de cette rupture. La séreuse qui recouvre la tête de l'épididyme se trouve soulevée par de petits kystes sphériques ou ovales du volume d'un pois et même plus petits, contenant une sérosité limpide. Ils poussent souvent au devant d'eux la tunique vaginale, et parviennent à s'éloigner de l'endroit où ils ont pris naissance, au point qu'ils n'y tiennent plus que par un pédicule. Quelquefois l'*hydrocèle* est composée d'un grand nombre de ces kystes, qui sont alors peu volumineux; mais ils forment une tumeur compliquée et très-irrégulière. Le diagnostic de cette affection est quelquefois très-difficile.

Quant au traitement, lorsque l'*hydrocèle* enkystée du testicule est peu volumineuse, qu'elle ne gêne point le malade, on peut l'abandonner à elle-même. Cependant Gosselin veut que l'on fasse intervenir en faveur de l'opération cette circonstance, que l'*hydrocèle*, en se développant, peut dérouler et plus tard effacer tous les vaisseaux efférents, et intercepter ainsi toute communication entre l'épididyme et le testicule.

— *Hydrocèle du cordon spermatique.* Cette variété d'*hydrocèle* peut être diffuse ou enkystée. *Dans le premier cas, elle consiste en* un œdème formé par une infiltration de liquide aqueux dans le tissu cellulaire du cordon spermatique. Pott, le chirurgien qui en a peut-être observé le plus grand nombre, en donne une très-bonne description. « En général, dit-il, quand la tumeur est médiocrement volumineuse, elle présente l'état suivant : le scrotum a un aspect parfaitement normal, si ce n'est que, dans les moments où *la peau n'est pas ridée, il semble plus plein* et descend un peu plus bas que celui du côté sain, et que, soulevé dans la main, il paraît plus pesant. On peut sentir distinctement au-dessous de cette tumeur le testicule et l'épididyme, qui ne sont aucunement modifiés; le cordon spermatique est beaucoup plus volumineux qu'il ne devrait l'être et ressemble à une varice ou à une hernie épiploïque, suivant que la tumeur est plus ou moins volumineuse. Sa forme est pyramidale; elle est plus large en bas qu'en haut, et semble descendre peu à peu ou remonter, sous l'influence d'une pression douce et continue; mais elle redescend immédiatement quand on cesse la pression, et cela aussi librement dans la position horizontale que dans la station verticale; elle s'accompagne de très-peu de douleur et de malaise, et ce malaise est ressenti, non plus dans les bourses où se trouve la tumeur, mais dans les reins. Si l'infiltration est limitée à la portion extra-abdominale du cordon spermatique, l'anneau inguinal externe n'est nullement dilaté, et l'on peut sentir distinctement le cordon qui le traverse; mais si la couche celluleuse qui enveloppe les vaisseaux spermatiques dans la paroi abdominale est affectée, l'anneau est élargi, la membrane qui le traverse est distendue, volumineuse, et donne au toucher une sensation assez analogue à celle d'une *hernie épiploïque.* »

Lorsque l'*hydrocèle* diffuse du cordon est peu volumineuse, on peut l'abandonner à elle-même; les malades, d'ailleurs, accepteraient difficilement une opération. Lorsque la tumeur est très-considérable, on doit toujours tenter la guérison par l'acupuncture avant d'en venir à l'incision, car celle-ci paraît ne pas être sans dangers.

— *Hydrocèle enkystée du cordon spermatique.* On désigne ainsi une tumeur remplie d'un liquide aqueux, transparent, et formée par le développement d'un kyste dans le tissu cellulaire du cordon. « La tumeur, dit Vidal de Cassis, occupe la partie moyenne du cordon spermatique, entre le testicule et le pli de l'aîne; elle est oblongue, plus ou moins volumineuse; sa tension est telle, quel que soit son volume, que la fluctuation du liquide devient promptement difficile à constater. Cette tumeur, parfaitement circonscrite, n'a aucune communication avec la cavité abdominale, ni avec la tunique vaginale. Le testicule et l'épididyme sont tout à fait indépendants de la tumeur; on les sent au-dessous d'elle. Cette tumeur, résistante, élastique, conserve constamment le même volume, que le malade se couche ou qu'il se lève; elle ne reçoit aucune impulsion des efforts de la toux, de l'éternument, du vomissement; sa position, l'épaisseur des parois du kyste, la nature du liquide, qui quelquefois contient des zoospermes, rendent la transparence, en général, plus difficile à constater que dans l'*hydrocèle* de la tunique vaginale. Son développement se fait d'ordinaire avec lenteur; son volume dépasse rarement celui d'un gros œuf de poule. La tumeur ne comprime pas le testicule et ne gêne que médiocrement les malades. Quelquefois la poche se développe en arrière du testicule et descend au niveau et même au-dessous de cet organe. C'est dans ce cas qu'on prend cette *hydrocèle* pour une *hydrocèle* de la tunique vaginale avec anomalie du testicule dans sa position. D'autres fois, le kyste est très-élevé; il est en rapport avec le canal inguinal; c'est alors qu'on pourrait le confondre avec une hernie. Mais quand on le repousse complétement dans le ventre, il ressort même quand le malade garde la position horizontale et ne tousse pas, ce qui n'arrive pas pour la hernie. Celle-ci reste réduite tant que le malade reste couché et qu'il ne fait aucun effort.

Cette *hydrocèle* disparaît presque toujours spontanément chez les enfants, quelquefois même chez les adultes; on doit donc s'abstenir de toute espèce d'opération tant que les malades n'en sont point incommodés. On se contente de badigeonner la tumeur avec la teinture d'iode tous les deux ou trois jours. Si, au bout de quelque temps, ce moyen ne réussit pas, et que l'*hydrocèle* augmente de volume, on a recours à l'acupuncture et enfin, en dernier lieu, à la ponction de la tumeur, pour évacuer le liquide à la place duquel on injecte la teinture d'iode. Ce moyen est efficace.

— *Hydrocèle du sac herniaire.* Le sac d'une hernie peut quelquefois se remplir de sérosité et devenir le siége d'une *hydrocèle.* Cela arrive surtout lorsque, après la réduction de la hernie, on a oblitéré le collet du sac par l'application continue d'un bandage compressif. Dans ce cas, toute communication avec l'abdomen étant détruite, on peut traiter l'affection absolument de la même manière que l'*hydrocèle* simple de la tunique vaginale. Quelquefois, l'intestin qui remplissait le sac herniaire ayant été repoussé dans la cavité abdominale, la poche de la hernie reste vide et d'abord en communication avec le péritoine. Plus tard, l'intestin ou l'épiploon contractent des adhérences avec l'ouverture du sac, qu'ils finissent par oblitérer complétement; de sorte qu'il existe alors une véritable cavité close, fermée par une anse d'intestin ou par l'épiploon. Lorsqu'un épanchement séreux s'opère dans cette cavité, qui parfois est multiple, on a encore une *hydrocèle* du sac herniaire; mais cette fois beaucoup de chirurgiens hésitent à pratiquer l'injection iodée, dans la crainte de produire une inflammation consécutive du péritoine. Velpeau cependant trouve cette opération presque sans danger et affirme qu'on doit y recourir pour délivrer le malade de l'affection qui l'incommode.

HYDROCÉPHALE s. f. (i-dro-sé-fa-le — du gr. *hudôr*, eau; *kephalê*, tête). Pathol. Hydropisie de la tête ou épanchement de sérosités dans la boîte cranienne : *L'*HYDROCÉPHALE *se développe pendant que le fœtus est encore contenu dans l'utérus.* (Chomel.) ‖ On dit aussi HYDROCÉPHALIE.

— Adjectiv. Se dit d'une personne atteinte d'hydrocéphalie.

— **Encycl.** L'affection désignée sous le nom d'*hydrocéphale* comprend, non-seulement l'épanchement séreux de l'arachnoïde pariétale ou ventriculaire, mais encore l'infiltration du liquide dans la substance même de l'encéphale. L'*hydrocéphale* peut être symptomatique d'une lésion du cerveau; elle est alors produite par une tumeur du tissu cérébral ou des méninges, par la compression des sinus de la dure-mère ou un trouble de la circulation veineuse, par la tuberculisation des membranes ou bien encore par une véritable méningite. Ces cas ne sont que des complications des maladies qui les déterminent, tandis que l'*hydrocéphale* proprement dite ou idiopathique existe antérieurement à toute autre lésion matérielle.

Par rapport au siége de l'épanchement, la plupart des auteurs distinguent l'*hydrocéphale* externe et interne. On range dans l'*hydrocéphale* externe toutes les collections et les infiltrations séreuses ou séro-sanguinolentes, qui se trouvent placées sous le cuir chevelu ou sous le péricrâne; mais ces maladies, qui sont ordinairement le résultat de chutes, de contusions ou de violences exercées sur le cuir chevelu, le plus souvent pendant l'accouchement, appartiennent spécialement à l'histoire morbide des parois extérieures de la tête, tandis que celle des véritables *hydrocéphales* ne comprend que les collections séreuses renfermées dans le crâne. Dans quelques cas cependant, lorsque l'écartement des sutures est considérable, et que les fontanelles ne sont pas ossifiées, les liquides peuvent faire saillie jusque sous le cuir chevelu, et l'*hydrocéphale* interne peut devenir ainsi externe; mais le foyer principal de l'hydropisie est toujours contenu d'abord dans l'intérieur des os du crâne. (Blache et Guersent.) On divise l'hydropisie du cerveau en *hydrocéphale* aiguë ou apoplexie séreuse, et *hydrocéphale* chronique congénitale ou acquise.

— *L'hydrocéphale* aiguë se rencontre presque exclusivement chez les jeunes enfants, et rarement isolée. Elle coïncide, le plus souvent, avec une hydropisie ascite ou une anasarque. Quand elle frappe les vieillards, on remarque qu'ils sont faibles, débiles, épuisés déjà par d'autres maladies. Enfin, l'*hydrocéphale* aiguë accompagne fréquemment l'hydropisie générale qui succède à la scarlatine, à la pneumonie, à la néphrite albumineuse. Le début de l'*hydrocéphale* aiguë est tantôt brusque, tantôt graduel. Dans le premier cas, les malades perdent subitement connaissance; leurs membres sont dans une résolution complète; les pupilles sont immobiles et largement dilatées; la respiration est stertoreuse, le pouls lent, la sensibilité détruite, le visage pâle, rouge ou violacé. Quelques heures ou quelques jours après l'attaque, la mort vient terminer cet état de prostration extrême. Lorsque l'apoplexie séreuse s'opère lentement, on voit les individus se plaindre d'abord de céphalalgie; ils ont de la somnolence; leurs facultés intellectuelles sont affaiblies, obtuses; il survient, de temps en temps, un délire vague, et, enfin, tous ces symptômes s'aggravant de jour en jour, les malades tombent dans un état comateux, accompagné de paralysie, et bientôt après d'une terminaison fatale. Cependant, la mort n'est pas inévitable : la compression du cerveau peut se dissiper peu à peu, la sensibilité revenir, et les malades peuvent recouvrer la santé; mais il reste toujours un affaiblissement de l'intelligence et une perte plus ou moins complète de la mémoire. A l'autopsie, les sujets qui ont succombé à une attaque d'apoplexie séreuse présentent une infiltration du tissu cellulaire sous-arachnoïdien, avec un épanchement peu considérable de liquide dans cette membrane. Les ventricules latéraux, au contraire, contiennent toujours une certaine quantité de sérosité transparente et incolore, et sont ordinairement confondus par la rupture de la cloison. La substance cérébrale est infiltrée, imbibée de sérosité, et d'une consistance moindre qu'à l'état normal. Il est presque impossible de distinguer sur le vivant l'apoplexie séreuse de l'hémorragie et de la congestion cérébrales avec résolution complète de tous les membres; aussi, le traitement ne peut pas être dirigé d'une manière certaine. D'ailleurs, cette affection est tellement grave qu'on ne doit jamais compter sur la guérison. On a conseillé souvent les émissions sanguines; mais les sujets sont d'ordinaire trop affaiblis pour qu'on puisse recourir à ce moyen. On se contente des révulsifs cutanés et des purgatifs énergiques, tels que : jalap, scammonée, gomme-gutte, huile de croton. Les boissons diurétiques peuvent être également d'une grande utilité.

L'*hydrocéphale* chronique est l'*hydrocéphale* proprement dite; elle est presque toujours congénitale; rarement elle se développe après la naissance. On ne l'observe que chez les enfants; elle consiste en une accumulation plus ou moins grande de sérosité dans la cavité cranienne, avec atrophie plus ou moins complète du cerveau. Celui-ci est quelquefois remplacé par un kyste rempli de liquide. Le volume de la tête est presque toujours augmenté, et ce développement anomal tient à ce que les os de la voûte du crâne ne se soudent pas au niveau des fontanelles. La circonférence de la tête peut s'élever à $0^m,40$, $0^m,50$ ou $0^m,60$. Franck a vu un enfant de seize mois dont la tête égalait $1^m,40$ de circonférence. Cette augmentation de volume porte exclusivement sur la voûte; la base de la tête et le visage conservent leur état normal. L'ampliation se fait d'ordinaire régulièrement; mais il arrive quelquefois qu'un seul point se dilate, et alors on voit l'occiput s'allonger ou bien le sinciput s'élever en pointe, en forme de pain de sucre. Dans les *hydrocéphales* volumineuses, le diamètre vertical de l'orbite est raccourci, par suite de la dépression subie par la portion orbitaire du frontal. Des tumeurs plus ou moins considérables, molles, fluctuantes, se montrent sur différents points de la tête. Les os sont tantôt amincis, transparents, semblables à une feuille d'arbre ou de papier, tantôt épaissis jusqu'au double ou au triple de l'état normal. La sérosité épanchée se rencontre toujours dans les ventricules cérébraux; elle les distend, les refoule, les amincit au point de faire disparaître les circonvolutions du cerveau, les ventricules eux-mêmes, et de produire une espèce de poche unique, remplie de liquide et remplaçant la substance cérébrale. La quantité de liquide

épanché varie beaucoup ; on l'a vue s'élever à 4, 5, 10 et 13 kilogrammes, dans le cas observé par Franck.

Lorsque l'*hydrocéphale* congénitale acquiert un volume un peu considérable dans le sein de la mère, il en résulte toujours des difficultés pour l'accouchement, qui ne peut se faire qu'après la ponction du crâne. Lorsque les nouveau-nés, dit Tardieu, apportent seulement en venant au monde une disposition à l'*hydrocéphale* ou les premiers signes de la maladie, on remarque qu'ils ont les yeux saillants, la tête volumineuse, une grande tendance au sommeil, de la lenteur dans les mouvements. Puis, à une époque plus ou moins rapprochée de la naissance, on voit la tête se développer assez rapidement. Cet accroissement du volume du crâne contraste d'une manière frappante et tout à fait caractéristique avec les petites dimensions de la face, qui forme un étroit triangle, surmonté par l'énorme saillie de la voûte orbitaire et du front. L'œil, refoulé en dehors et en bas par le rétrécissement de l'orbite, est agité d'un mouvement d'oscillation presque continuel, et ne se dirige vers la lumière qu'en se convulsant en haut; la pupille se dilate graduellement, et la vue ne tarde pas à s'affaiblir et à s'éteindre; il en est de même des autres sens. Les petits malades sont dans un état de somnolence continuelle, d'où ils ne sortent que pour pousser des cris, en ouvrant si démesurément la bouche, qu'on aperçoit l'isthme du gosier. Leur voracité très-grande ne les empêche pas de dépérir; ils sont faibles, et soutiennent difficilement le poids de la tête; on remarque une sorte de vacillation des muscles volontaires, et le corps, d'après Breschet, ne peut se tenir en équilibre. Il est rare qu'il survienne des convulsions, à moins qu'on ne comprime la tête et qu'on ne lui communique de brusques mouvements. Le pouls est, en général, irrégulier, inégal, intermittent; il en est de même de la respiration. Les fonctions digestives sont souvent troublées par des nausées et des vomissements répétés. Lorsque les enfants ne sont atteints qu'après qu'ils ont commencé à parler et à marcher, on observe, dès le début, une difficulté très-notable dans la parole et dans la marche, et, plus tard, une abolition complète de ces fonctions. L'intelligence est parfois conservée; plus souvent elle est, comme la sensibilité, obscurcie et altérée ; il y a des alternatives d'hébétude et de maussaderie, et presque constamment une apathie générale. La marche de l'*hydrocéphale* est lente; mais elle conduit presque toujours les petits malades à la mort. Cette terminaison peut arriver peu de temps après la naissance; mais la maladie peut aussi se prolonger pendant plusieurs mois, jusqu'à ce que l'enfant soit emporté par une affection intercurrente. Franck et Goelis ont pourtant rapporté des cas où des individus atteints d'*hydrocéphale* ont dépassé le terme de la vie commune. La guérison, en aucun cas, soit naturelle, soit par les moyens de l'art, ne peut être espérée.

Une multitude de médications ont été préconisées contre l'*hydrocéphale :* les bains et les frictions aromatiques, la térébenthine, les mercuriaux, les exutoires, les alcalins, les toniques, l'iode à l'intérieur et en frictions ont été employés, mais sans aucune espèce de succès. Reid-Clamey prétend avoir obtenu d'excellents résultats du calomel donné jusqu'à salivation; il ajoutait l'application des sinapismes et des vésicatoires; mais il est le seul qui ait obtenu de bons résultats de cette médication. En général, on doit se borner à la thérapeutique des hydropisies. Morgagni, Boyer, Dupuytren, Breschet ont pratiqué la ponction du crâne, au niveau des fontanelles, pour évacuer le liquide. Cette opération, peu rationnelle, n'est pas sans danger; mais elle compte cependant quelques succès, et c'est le seul moyen sur lequel on puisse fonder quelque espérance. Malgaigne, après avoir étudié un grand nombre d'opérations de ce genre, a établi que la ponction peut être faite: 1° lorsque le sujet a moins de trois ou quatre mois, lors même que l'*hydrocéphale* paraît être stationnaire; 2° au delà de quatre mois, et sans autres limites que l'ossification du crâne, si l'*hydrocéphale* s'accroît sensiblement et menace la vie générale ou la vie de relation de l'individu.

HYDROCÉPHALIQUE adj. (i-dro-sé-fa-li-ke — rad. *hydrocéphalie*). Pathol. Qui concerne l'hydrocéphalie : *Symptômes* HYDROCÉPHALIQUES. ‖ Qui est atteint d'hydrocéphalie : *Sujet* HYDROCÉPHALIQUE.

HYDROCÉPHALITE s. f. (i-dro-sé-fa-li-te — rad. *hydrocéphale*). Pathol. Inflammation du cerveau, avec épanchement de sérosités.

HYDROCÉRAME s. m. (i-dro-sé-ra-me — du gr. *hudôr*, eau; *keramos*, vase de terre). Comm. Vase de terre poreuse, dans lequel on met de l'eau pour qu'elle se rafraîchisse en transsudant. ‖ On dit aussi HYGROCÉRAME.

HYDROCÉRAMIQUE adj. (i-dro-sé-ra-mi-ke — rad. *hydrocérame*). Comm. Qui est de la nature des hydrocérames : *Poteries* HYDROCÉRAMIQUES. ‖ On dit aussi HYGROCÉRAMIQUE.

HYDROCÉRATOPHYLLE s. m. (i-dro-sé-ra-to-fi-le — du gr. *hudôr*, eau; *keras*, corne; *phullon*, feuille). Bot. Syn. de CÉRATOPHYLLE ou CORNIFLE.

HYDROCÈRE s. f. (i-dro-sè-re — du gr *hudôr*, eau; *keras*, tige). Bot. Genre de plantes, de la famille des balsaminées, qui habite l'Inde.

HYDROCÉRITE s. f. (i-dro-sé-ri-te — du gr. *hudôr*, eau, et de *cérite*). Minér. Substance d'un blanc grisâtre ou d'un rouge pâle, qu'on a d'abord regardée comme un carbonate hydraté d'oxydule de cérium, et qu'on a ensuite reconnue être un carbonate de lanthane, avec de simples traces d'oxyde de cérium. ‖ Syn. de LANTHANITE.

HYDROCHARIDÉ, ÉE adj. (i-dro-ka-ri-dé — rad. *hydrocharis*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hydrocharis. ‖ On dit aussi HYDROCHARÉ, ÉE.

— s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre hydrocharis : *Les* HYDROCHARIDÉES *habitent les eaux douces et tranquilles des deux hémisphères.* (P. Duchartre.) *Les* HYDROCHARIDÉES *ont quelques faibles analogies avec les naïadées.* (F. Hœfer.)

— **Encycl.** Les *hydrocharidées* sont des plantes aquatiques, à tige courte et rampante, ou allongée, noueuse et articulée, portant des feuilles alternes, pétiolées, presque toujours flottantes. Les fleurs, le plus souvent dioïques, plus rarement hermaphrodites, sont renfermées dans une spathe avant leur épanouissement. Les fleurs mâles, réunies en nombre variable, présentent un périanthe à six divisions disposées sur deux rangs, les trois intérieures pétaloïdes et plus grandes; des étamines en nombre tantôt égal à celui des divisions externes, tantôt en nombre double, triple ou quadruple; un rudiment d'ovaire. Les fleurs femelles, presque toujours sessiles et solitaires, ont le périanthe à tube adhérent; des étamines rudimentaires; un pistil à ovaire infère, à une ou plusieurs loges multiovulées, surmonté d'un style simple terminé par trois à six stigmates bifides. Les fleurs hermaphrodites ne diffèrent des femelles que par leurs étamines fertiles. Le fruit, qui mûrit sous l'eau, est charnu, à une ou plusieurs loges, renfermant des graines nombreuses, à embryon dépourvu d'albumen.

Cette famille, qui a des affinités avec les naïadées, comprend les genres : hydrocharis (morrène), limnobie, bootie, ottélie, enhale, stratiote, vallisnérie, blyxa, anacharis, udore, hydrille. Les *hydrocharidées* sont répandues dans les eaux douces et tranquilles des deux hémisphères.

HYDROCHARIS s. m. (i-dro-ka-riss — du gr. *hudôr*, eau; *charis*, agrément). Bot. Genre de plantes aquatiques, type de la famille des hydrocharidées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Europe.

HYDROCHÉLIDON s. m. (i-dro-ké-li-don — du gr. *hudôr*, eau; *chelidôn*, hirondelle). Ornith. Division du genre sterne ou hirondelle de mer.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, comprenant les genres labbe, mouette, goëland, sterne, noddi et rhynchops.

HYDROCHÈRE s. m. (i-dro-kè-re — du gr. *hudôr*, eau; *choiros*, cochon). Mamm. Syn. de COCHON D'INDE ou CABIAI. V. ce dernier mot.

HYDROCHINONE s. f. V. HYDROQUINONE.

HYDROCHLOÉ s. f. (i-dro-klo-é — du gr. *hudôr*, eau; *chloa*, herbe). Bot. Genre de plantes aquatiques de la famille des graminées, tribu des oryzées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique du Nord.

HYDROCHLORATE s. m. (i-dro-klo-ra-te — du gr. *hudôr*, eau, et de *chlorate*). Chim. Sel fourni par la combinaison de l'acide hydrochlorique avec une base : *Les Egyptiens ont exploité pendant bien des siècles l'urine de chameau, pour obtenir l'*HYDROCHLORATE *d'ammoniaque qu'ils livraient seuls au commerce.* (Dumas.)

HYDROCHLORIQUE adj. (i-dro-klo-ri-ke — du gr. *hudôr*, eau, et de *chlorique*). Chim. Se dit d'un gaz acide composé d'hydrogène et de chlore. ‖ On dit mieux CHLORHYDRIQUE et quelquefois MURIATIQUE.

HYDROCHLOROCYANIQUE adj. (i-dro-klo-ro-si-a-ni-ke — du gr. *hudôr*, eau, de *chlore* et de *cyanique*). Chim. Se dit d'un acide composé d'acide hydrochlorique et de cyanogène.

HYDROCHLORONITRIQUE adj. (i-dro-klo-ro-ni-tri-ke — du gr. *hudôr*, de *chlore* et *nitrique*). Chim. Se dit d'un acide composé d'acide hydrochlorique et d'acide nitrique.

HYDROCHRYSOCYANIQUE adj. (i-dro-kri-zo-si-a-ni-ke — du gr. *hudôr*, eau; *chrusos*, or, et de *cyanique*). Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison du cyanure d'or et de l'hydrogène.

HYDROCHROMOCYANHYDRIQUE adj. (i-dro-kro-mo-si-a-ni-dri-ke — du gr. *hudôr*, eau, de *chrome*, et de *cyanhydrique*). Chim. Se dit d'un acide obtenu par décomposition dans l'eau du chromocyanure d'argent ou de cuivre par l'hydrogène sulfuré.

HYDROCINNAMIDE s. f. (i-dro-sinn-na-mi-de — du gr. *hudôr*, eau, et du lat. *cinnamomum*, cannelle). Chim. Corps obtenu par l'action du gaz ammoniac sur le cimmole.

HYDROCIRSOCÈLE s. f. (i-dro-sir-so-sè-le — du gr. *hudôr*, eau; *kirsos*, varice; *kêlê*, tumeur). Chir. Hydrocèle accompagnée de varices du cordon spermatique. ‖ On dit aussi HYGROCIRSOSÈLE.

HYDROCITRIQUE adj. (i-dro-si-tri-ke — du préf. *hydro*, et de *citrique*). Chim. Se dit d'un acide qui renferme deux atomes d'hydrogène de plus que l'acide citrique, et qui prend naissance dans l'action du sodium sur l'acide citrique sec.

— **Encycl.** L'acide *hydrocitrique* $C^6H^{10}O^7$ représente une molécule d'acide citrique à laquelle s'est ajoutée une molécule d'hydrogène. Cet acide a été découvert et étudié par M. Kœmmerer en 1867. Il se forme lorsqu'on fait agir le sodium sur l'acide citrique parfaitement sec, en suspension dans de l'éther anhydre. La réaction se fait évidemment en deux phases : le sodium commence par déplacer une quantité équivalente d'hydrogène, puis il se fixe purement et simplement.

Pour préparer l'acide *hydrocitrique* en quantité considérable, on dissout l'acide citrique dans l'alcool absolu, et l'on y ajoute trois molécules de sodium pour une d'acide citrique; on met tout le sodium à la fois, en gros morceaux. Si le liquide devient trop épais, on peut y ajouter plus tard de l'alcool. Quand tout le sodium a disparu, ce qui a lieu après cinq à six jours, on distille l'alcool, on reprend le résidu salin par l'eau, et l'on transforme le sel de sodium en un sel de plomb insoluble, qui, traité par l'hydrogène sulfuré, fournit l'acide *hydrocitrique* $C^6H^{10}O^7$. Cet acide reste, après concentration, à l'état d'une masse élastique fournissant peu à peu de petits cristaux transparents lorsqu'on la sèche dans le vide. Par une dessiccation plus active, ces cristaux deviennent opaques et donnent une masse dure, porcelainée, d'une odeur butyreuse; cet acide est insoluble dans l'eau et dans l'alcool; il se rapproche ainsi de l'acide mucique, dont il diffère par O en moins.

L'acide *hydrocitrique* est déliquescent, fusible vers 100°; l'acétate de plomb y fait naître un précipité qui devient cristallin à chaud; les chlorures de baryum et de calcium le précipitent également, mais seulement après neutralisation; le sulfate de cuivre y fait naître un précipité d'un vert pâle; les sels de zinc, un précipité cristallin; le chlorure ferrique, un précipité jaune clair, et l'azotate d'argent, un précipité blanc amorphe très-réductible. Cet acide est tribasique; son sel de sodium $C^6H^7Na^3O^7 + \frac{11}{2}H^2O$ cristallise en prismes rhomboïdaux, présentant des facettes très-brillantes. Les sels de calcium et de baryum renferment

$$(C^6H^7O^7)^2Ca''^3 6H^2O \text{ et } (C^6H^7O^7)^2Ba''^3 + 3H^2O.$$

Le sel de plomb desséché à 100° est anhydre; le sel d'argent desséché à 60° renferme

$$C^6H^7Ag^3O^7 + H^2O.$$

Par la distillation sèche, l'acide *hydrocitrique* donne un acide pyrogéné, dont le sel potassique est déliquescent et donne un précipité blanc avec les chlorures de baryum et de calcium; le chlorure ferrique y produit un précipité rouge brun. Son sel d'argent est soluble à l'ébullition et facilement réductible.

L'acide *hydrocitrique* est un corps qui mérite une nouvelle étude. Si, en effet, il possède la composition qu'on lui attribue, la formule rationnelle devient fort difficile à établir; car cet acide, étant tribasique, doit renfermer trois atomes au moins d'oxygène de substitution, et comme il renferme d'ailleurs H^{10}, cela porte à seize le nombre d'atomes d'hydrogène contenus dans l'hydrocarbure fondamental d'où il dérive; mais, d'autre part, cet acide ne renferme que C^6, et l'hydrocarbure saturé qui renferme C^6 n'est point C^6H^{16}, mais C^6H^{14}. Il faudrait donc, de toute nécessité, que l'acide *hydrocitrique* ne renfermât que deux atomes d'oxygène de substitution; mais alors il ne serait que bibasique; or il est tribasique. Si l'acide *hydrocitrique* existe, il constitue une exception à la théorie de M. Kékulé sur l'atomicité et la basicité; il serait donc désirable que cette étude fût reprise avec les plus grands soins.

HYDROCLATHRE s. m. (i-dro-kla-tre — du gr. *hudôr*, eau; *lathros*, grillage). Bot. Syn. de STRIAIRE, genre de cryptogames.

HYDROCLÉIS s. m. (i-dro-klé-iss — du gr. *hudôr*, eau; *kleis*, clef). Bot. Genre de plantes aquatiques, de la famille des butomées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

HYDROCOBALTOCYANIQUE adj. (i-dro-ko-bal-to-si-a-ni-ke — du gr. *hudôr*, eau, et de *cobalt* et *cyanique*). Chim. Se dit d'un acide résultant de la combinaison du cyanure de cobalt avec l'hydrogène.

HYDROCOQUE s. m. (i-dro-ko-ke — du gr. *hudôr*, eau; *kokkos*, grain). Bot. Syn. d'ONDINE ou UNDINE, genre de cryptogames.

HYDROCORAX s. m. (i-dro-ko-rakss — du gr. *hudôr*, eau; *korax*, corbeau). Ornith. Syn. de CALAO et de CORMORAN.

HYDROCORE adj. (i-dro-ko-re). Syn. d'HYDROCORISE.

HYDROCORISE adj. (i-dro-ko-ri-ze — du gr. *hudôr*, eau; *koris*, punaise). Entom. Se dit des insectes vulgairement nommés PUNAISES D'EAU.

— s. f. pl. Famille d'insectes hémiptères. V. NÉPIENS et NOTONECTIDES.

— **Encycl.** Les *hydrocorises* sont des insectes aquatiques; ils habitent les lacs, les étangs, les marais, les eaux dormantes en général. Les uns se traînent lentement sur la vase du fond; les autres nagent à la surface avec beaucoup d'agilité; quelques-uns ont la singulière habitude de nager rapidement, constamment tournés sur le dos. Ils plongent vivement ou piquent assez fortement quand on veut les saisir. Ils sont très-carnassiers, et se nourrissent de petits insectes auxquels ils font une guerre continuelle. S'ils volent, ce qui est rare, c'est pour se rendre dans d'autres eaux. Cette famille comprend les genres galgule, bélostome, naucore, nèpe, ranâtre, corise et notonecte.

Les lacs des environs de Mexico, notamment celui de Texcoco, donnent lieu à un phénomène curieux : c'est celui de la ponte que vont y faire des myriades d'insectes de la famille des *hydrocorises* ou punaises d'eau. A l'automne, ces très-petits moucherons amphibies, que les anciens Mexicains nommaient *axayacatl*, vont déposer leurs œufs dans le fond des lacs ou sur la partie submergée des joncs et des glaïeuls qui croissent sur leurs bords, en quantité si considérable qu'ils y donnent lieu à la formation progressive d'une couche de calcaires oolithiques tout à fait comparables aux oolithes de nos terrains jurassiques.

Les pêcheurs riverains recueillent aussi de grandes quantités de ces œufs de mouches qui servent à préparer, sous le nom d'*ahuautlé*, des espèces de galettes dont les Indiens sont très-friands. Les larves de ces insectes, sous le nom de *puché*, et même leurs nids en forme d'éponges, qu'elles construisent en commun, servent encore d'aliments. Ce dernier mets donne, par la cuisson, une espèce de gélatine qui a beaucoup d'analogie avec celle que fournissent les fameux nids d'hirondelles de la Chine.

HYDROCORYNE s. f. (i-dro-ko-ri-ne — du gr. *hudôr*, eau; *koruné*, massue). Bot. Genre d'algues, du groupe des nostochinées.

HYDROCOTYLE s. f. (i-dro-ko-ti-le — du gr. *hudôr*, eau; *kotulê*, écuelle). Bot. Genre de plantes aquatiques, de la famille des ombellifères, type de la tribu des hydrocotylées, comprenant une soixantaine d'espèces.

— **Encycl.** Les *hydrocotyles* sont des herbes aquatiques croissant dans les régions tropicales et tempérées du globe. On en connaît environ soixante espèces. L'*hydrocotyle* vulgaire (*hydrocotylis vulgaris*), cotylédonée aquatique, nommée écuelle d'eau (d'où le nom du genre), à cause de la forme remarquable de ses feuilles, est employée comme plante d'ornement. L'*hydrocotyle* asiatique ou *bevilacque* est très-employée à l'île Maurice par les indigènes, contre la lèpre, la syphilis, la scrofule, en tisane, bains, fumigations, sirop. Elle doit ses propriétés à la vellarine, qui est un corps huileux, épais, jaune pâle, d'une odeur forte. L'*hydrocotyle* gummifère a été essayée avec succès dans l'hypocondrie et les affections du foie et des reins.

HYDROCOTYLÉ, ÉE adj. (i-dro-ko-ti-lé — rad. *hydrocotyle*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hydrocotyle.

— s. f. pl. Tribu de la famille des ombellifères, ayant pour type le genre hydrocotyle.

HYDROCROCONIQUE adj. (i-dro-kro-ko-ni-ke). Chim. V. HYDROCARBOXYLIQUE.

HYDROCUPROCYANIQUE adj. (i-dro-ku-pro-si-a-ni-ke — du gr. *hudôr*, eau, *kupron*, cuivre, et de *cyanique*). Chim. Se dit d'un acide fourni par la combinaison du cyanure de cuivre et de l'hydrogène. ‖ On dit aussi HYDROCHALCOCYANIQUE.

HYDROCYANATE s. m. (i-dro-si-a-na-te — du gr. *hudôr*, eau, et de *cyanate*). Chim. Sel fourni par la combinaison de l'acide hydrocyanique avec une base.

HYDROCYANHARMALINE s. f. (i-dro-si-a-nar-ma-li-ne — contract. du gr. *hudôr*, eau; de *cyanique* et de *harmaline*). Chim. Corps produit par la combinaison de l'acide cyanhydrique et de l'harmaline.

HYDROCYANIQUE adj. (i-dro-si-a-ni-ke — du gr. *hudôr*, eau, et de *cyanique*). Chim. Se dit d'un acide fourni par une combinaison de cyanogène et d'hydrogène.

HYDROCYANOFERREUX adj. m. (i-dro-si-a-no-fèr-reu — du gr. *hudôr*, eau, *kuanos*, bleu, et de *ferreux*). Chim. Se dit d'un des acides fournis par la combinaison du cyanure ferrique avec l'hydrogène.

HYDROCYANOFERRIQUE adj. (i-dro-si-a-no-fèr-ri-ke — du gr. *hudôr*, eau, *kuanos*, bleu, et de *ferrique*). Chim. Se dit de l'un des acides fournis par la combinaison du cyanure ferrique avec l'hydrogène.

HYDROCYN s. m. (i-dro-sain — du gr. *hudôr*, eau; *kuôn*, chien). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des salmonoïdes, comprenant plusieurs espèces qui habitent les régions chaudes du globe.

HYDROCYSTE s. m. (i-dro-si-ste — du gr. *hudôr*, eau; *kustis*, vessie). Pathol. Kyste qui renferme des sérosités.

HYDRODAMALE s. m. (i-dro-da-ma-le — du gr. *hudôr*, eau; *damalês*, veau). Mamm. Genre de cétacés.

HYDRODERME s. m. (i-dro-dèr-me — du gr. *hudôr*, eau; *derma*, peau). Pathol. Hydropisie de la peau, appelée aussi ANASARQUE.

HYDRODICTYON s. m. (i-dro-di-kti on —

du gr. *hudôr*, eau; *diktuon*, réseau). Bot. Genre d'algues, de la famille des conferves.

— **Encycl.** Les algues de ce genre se composent de filaments articulés entre eux par leurs extrémités, de manière à représenter une lame réticulée à jour. L'*hydrodictyon* utriculé se trouve dans les eaux douces et peu rapides de presque toute l'Europe; il se présente sous la forme de bourses cylindriques, qui atteignent jusqu'à 0m,35 de longueur sur 0m,05 de largeur. Ces bourses, d'une belle couleur verte, flottent et se déchirent en lames, qui imitent, en miniature, les petits filets des pêcheurs. L'*hydrodictyon* marin croît au fond des eaux du canal de Bahama.

HYDRODROMIE s. f. (i-dro-dro-mî — du gr. *hudôr*, eau; *dromeus*, coureur). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des tanystomes, tribu des empides, comprenant deux espèces qui vivent en Angleterre, sur les plantes flottant à la surface des eaux.

HYDRODYNAMIQUE adj. (i-dro-di-na-mi-ke — du gr. *hudôr*, eau, et de *dynamique*). Physiq. Qui a rapport aux lois du mouvement des liquides, aux effets dynamiques qui résultent de ces mouvements.

— s. f. Physiq. Science des mouvements des liquides et de leurs effets dynamiques.

— **Encycl.** L'*hydrodynamique* rationnelle ne date que de deux siècles à peine; Newton a, le premier, tenté de soumettre le mouvement des liquides au calcul; d'Alembert a trouvé les équations de ce mouvement; Euler a donné à ces équations la forme simple qu'elles ont conservée.

Ces équations, que nous allons établir, pèchent par un côté : c'est qu'elles supposent une fluidité parfaite, c'est-à-dire l'absence de tout frottement; or, l'expérience prouve que, dans un liquide en mouvement, le frottement n'est aucunement négligeable.

Désignons par u, v, w les composantes parallèlement à trois axes rectangulaires de la vitesse de la molécule qui, à l'époque t, passe au point de l'espace x, y, z; au bout du temps dt, cette molécule se trouve en un point

$$x + dx, \quad y + dy, \quad z + dz,$$

dont les coordonnées sont fournies par les équations

$$dx = udt, \quad dy = vdt, \quad dz = wdt;$$

les composantes de l'accélération totale de cette molécule sont donc

$$u' = \frac{du}{dt} + u\frac{du}{dx} + v\frac{du}{dy} + w\frac{du}{dz},$$

$$v' = \frac{dv}{dt} + u\frac{dv}{dx} + v\frac{dv}{dy} + w\frac{dv}{dz},$$

$$w' = \frac{dw}{dt} + u\frac{dw}{dx} + v\frac{dw}{dy} + w\frac{dw}{dz}.$$

Or, d'après le théorème de d'Alembert, il doit y avoir équilibre entre les forces, tant intérieures qu'extérieures, qui agissent sur le liquide, et les forces d'inertie; mais les conditions d'équilibre d'un liquide sont

$$\frac{dp}{dx} = \rho X, \quad \frac{dp}{dy} = \rho Y, \quad \frac{dp}{dz} = \rho Z,$$

p et ρ désignant la pression et la densité du liquide au point x, y, z, et X, Y, Z les composantes de la force accélératrice en ce point; les équations du mouvement se formeront donc simplement des précédentes, en y remplaçant X, Y et Z par $X - u'$, $Y - v'$ et $Z - w'$.

Ces trois équations ne suffiraient pas pour l'étude complète du mouvement, puisqu'elles contiennent au moins quatre inconnues, u, v, w et p, en supposant ρ constant; mais la condition de continuité donnera en outre

$$\frac{du}{dx} + \frac{dv}{dy} + \frac{dw}{dz} = 0,$$

pour exprimer que la quantité de liquide comprise dans un parallélipipède élémentaire est constante.

Malheureusement, il est difficile de rien tirer de ces équations générales, dont l'intégration restera probablement toujours impossible, même dans les cas simples.

La seule question d'*hydrodynamique* qui ait pu être jusqu'ici traitée théoriquement d'une manière à peu près satisfaisante est celle de l'écoulement d'un liquide pesant, par un orifice percé en mince paroi; et encore n'est-ce pas par la méthode précédente qu'elle a pu l'être, mais à l'aide d'un théorème spécial, dû à Daniel Bernoulli, et que nous allons faire connaître.

Ce théorème s'applique à un liquide soumis seulement à l'action de la pesanteur, et il suppose que le mouvement est parvenu à un régime permanent, c'est-à-dire que le débit de la source est constant, le lit invariable, et la vitesse en chaque point parvenue à ce qu'elle doit nécessairement devenir au bout d'un temps assez long. Le théorème suppose, d'ailleurs, toujours une fluidité parfaite.

Considérons un filet liquide, c'est-à-dire l'ensemble des trajectoires des molécules qui traversent, à un moment donné, une aire élémentaire perpendiculaire à la direction de leur vitesse commune : soient s_0 et s les aires des sections transversales du filet à ses deux extrémités, v_0 et v les vitesses du liquide qui traverse ces sections élémentaires, p_0 et p les pressions qu'il supporte en ces points, g l'intensité de la pesanteur et π le poids spécifique du liquide supposé homogène : de l'époque

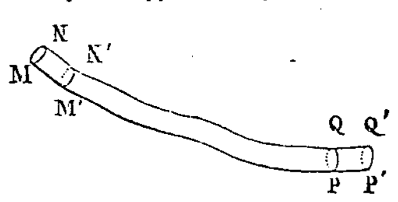

que t à l'époque $t + dt$, la tranche MN se transportera en M'N', et la tranche PQ en P'Q'; les poids égaux des portions MNM'N', PQP'Q' du liquide seront

$$\pi s_0 v_0 dt = \pi s v dt,$$

et leurs masses

$$\frac{\pi}{g} s_0 v_0 dt = \frac{\pi}{g} s v dt.$$

Si l'on veut évaluer l'accroissement de force vive de la masse liquide MNPQ lorsqu'elle s'est transportée en M'N'P'Q', on observera que, le régime étant supposé permanent, la force vive de la portion de liquide occupant le volume M'N'PQ sera la même aux deux époques t et $t + dt$; l'accroissement de force vive sera donc la différence des forces vives des masses élémentaires occupant les volumes PQP'Q' et MNM'N', c'est-à-dire

$$\frac{\pi}{g} svdtv^2 - \frac{\pi}{g} s_0 v_0 dtv_0^2.$$

Cet accroissement de force vive doit être égal au double de la somme des travaux des forces qui ont agi pendant le temps dt; or, ces forces se réduisent à la pesanteur, à la pression $p_0 s_0$ exercée sur la section s_0, et dont le travail est positif, enfin à la pression ps, dont le travail est négatif; quant aux pressions exercées latéralement sur le filet par le liquide qui l'entoure, leur travail sera nul, puisque le déplacement du point d'application de chacune d'elles aura lieu perpendiculairement à la direction de la force. Le travail de la pesanteur, en désignant par z_0 et z les distances des extrémités du filet à un plan horizontal inférieur, sera

$$\pi svdt\,(z_0 - z);$$

les travaux des deux pressions $p_0 s_0$ et ps seront

$$+ p_0 s_0 v_0 dt \quad \text{et} \quad - psvdt;$$

l'équation des forces vives donnera donc

$$\frac{1}{2}\left(\frac{\pi}{g} svdtv^2 - \frac{\pi}{g} s_0 v_0 dtv_0^2\right)$$

$$= \pi svdt\,(z_0 - z) + p_0 s_0 vdt - psvdt$$

ou

$$\frac{v^2}{2g} - \frac{v_0^2}{2g} = z_0 - z + \frac{p_0}{\pi} - \frac{p}{\pi},$$

que l'on peut écrire

$$\frac{v^2}{2g} + z + \frac{p}{\pi} = \frac{v_0^2}{2g} + z_0 + \frac{p_0}{\pi} = \text{const.}$$

Ainsi, le théorème de Bernoulli consiste en ce que, le long d'un même filet, mais en ne tenant compte ni de la viscosité du liquide, ni des résistances des parois solides le long desquelles glisse le liquide,

$$\frac{v^2}{2g} + z + \frac{p}{\pi}$$

reste constant.

$\frac{v^2}{2g}$ est la hauteur dont serait tombé librement le liquide pour acquérir la vitesse v qu'il possède, et $\frac{p}{\pi}$ est ce qu'on nomme la hauteur due à la pression; c'est la hauteur de la colonne liquide, en repos, qui produirait la pression p. Tous les termes de l'équation représentent donc des hauteurs.

Cela posé, concevons qu'aux différents points du filet liquide on établisse de petits tubes verticaux débouchant dans le vide; le liquide montera dans ces tubes aux hauteurs $\frac{p_0}{\pi}$, $\frac{p}{\pi}$, etc.; ces tubes portent le nom de *tubes piézométriques*, et les hauteurs où s'y élève le liquide sont les *hauteurs piézométriques*; $z_0 + \frac{p_0}{\pi}$, $z + \frac{p}{\pi}$, etc., sont les distances au plan de comparaison des sommets des colonnes piézométriques; le théorème peut donc s'énoncer dans ces termes : *La différence des hauteurs dues aux vitesses en deux points quelconques d'un filet liquide est égale à la différence de niveau des sommets des colonnes piézométriques.* Et si, à chaque colonne piézométrique, on ajoute la hauteur due à la vitesse au point correspondant, on parviendra toujours à un niveau constant. Le plan situé à ce niveau est le *plan de charge*.

Mais, comme nous l'avons déjà dit, la viscosité du liquide et les frottements diminuent la *charge* tout le long du cours d'eau. V. CHARGE, PIÉZOMÈTRE.

Cela posé, si nous voulons appliquer le théorème de Bernoulli à l'écoulement d'un liquide par un orifice percé en mince paroi, s_0 sera la surface libre et s l'aire de l'orifice; v_0 sera la vitesse à la surface libre et v la vitesse de sortie; les pressions p_0 et p seront égales à la pression atmosphérique. L'équation se réduira donc à

$$\frac{v^2}{2g} - \frac{v_0^2}{2g} = h,$$

h désignant la hauteur $z_0 - z$ du plan de la surface libre au centre de l'orifice. Mais v_0 étant négligeable devant v, l'équation donnera

$$v = \sqrt{2gh}.$$

C'est la formule du théorème de Torricelli : *La vitesse d'écoulement d'un liquide par un orifice percé en mince paroi est précisément celle qu'il aurait acquise en tombant librement d'une hauteur égale à la distance verticale du centre de l'orifice à la surface libre; cette vitesse est, d'ailleurs, indépendante de la nature du liquide.*

Cette loi est à très-peu près exacte; du reste Torricelli n'y était parvenu que par l'expérience. Cependant le débit effectif n'est pas tel que le donnerait la formule

$$s\sqrt{2gh}.$$

Cela tient à ce que la veine liquide n'a pas la section s. V. CONTRACTION DES VEINES.

Ce qui précède comprend à peu près tout ce qu'on sait théoriquement des lois du mouvement des liquides. Nous renvoyons, pour les détails pratiques, aux articles spéciaux DÉBIT, DÉPENSE, CANAUX, RIVIÈRES, ROUES HYDRAULIQUES, etc.

HYDRODYNASTE s. m. (i-dro-di-na-ste — du gr. *hudôr*, eau; *dunastês*, maître). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des couleuvres.

HYDRŒCIE s. f. (i-drè-sî — du gr. *hudôr*, eau; *oikia*, habitation). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, comprenant cinq ou six espèces, dont le type habite l'Angleterre et le nord de la France.

HYDRO-ÉLECTRIQUE adj. (i-dro-é-lè-ktri-ke — du gr. *hudôr*, eau, et de *électrique*). Physiq. Se dit de certains phénomènes électriques qui ne se produisent complétement qu'en présence de l'eau. ‖ Se dit des machines magnéto-électriques dans lesquelles l'électricité est produite par un jet de vapeur d'eau.

— **Encycl.** C'est vers 1841 que M. Armstrong fit les premières expériences au sujet de l'électricité développée par la vapeur. L'appareil dont il se servait se composait d'une petite chaudière isolée par le moyen de supports de verre. Deux tubes partant du sommet de cette chaudière débouchaient dans un tuyau horizontal, d'où partaient quarante-six tuyaux courbes terminés par des obturateurs de bois percés de trous d'un millimètre de diamètre, pour laisser une issue à la vapeur qui se rendait dans un conducteur formé de quatre rangées de pointes de cuivre renfermées dans une boîte de zinc. L'étincelle dégagée par cet appareil est remarquable par son abondance et son grand volume; on en a obtenu qui avaient jusqu'à 0m,55 de longueur, et qui ont enflammé des copeaux de bois avec une extrême rapidité.

HYDROÉMIE s. f. (i-dro-é-mî). Pathol. V. HYDRÉMIE.

HYDRO-ENCÉPHALOCÈLE s. f. (i-dro-an-sé-fa-lo-sè-le — du gr. *hudôr*, eau, et de *encéphalocèle*). Pathol. Hydrocéphale interne et chronique.

HYDRO-ENTÉROCÈLE s. f. (i-dro-an-té-ro-sè-le). V. HYDRENTÉROCÈLE.

HYDRO-ENTÉRO-ÉPIPLOCÈLE adj. (i-dro-an-té-ro-é-pi-plo-sè-le). V. HYDRENTÉRO-ÉPIPLOCÈLE.

HYDRO-ENTÉROMPHALE s. f. (i-dro-an-té-ron-fa-le) V. HYDRENTÉROMPHALE.

HYDRO-ENTÉRORRHÉE s. f. (i-dro-an-té-ro-ré — du gr. *hudôr*, eau; *enteron*, intestin; *rheô*, je coule). Pathol. Affection dont le signe caractéristique est le rejet, par l'anus, d'un flux de liquide transparent, aqueux, presque limpide, et sans mélange de bile ou de mucosités.

— **Encycl.** Les évacuations qui caractérisent cette affection ne s'accompagnent presque d'aucune douleur de ventre; quelquefois même il n'y a aucune espèce de souffrance; mais si la maladie persiste quelque temps, les malades sont très-affaiblis et cette faiblesse dure assez longtemps. En général la maladie est courte; cependant certains sujets en ont été atteints à diverses reprises et pendant plusieurs mois. La quantité du liquide évacué est aussi très-variable. Mais ce flux est quelquefois accompagné d'un flux séreux des organes digestifs, et, dans ce cas, il y a des vomissements qui accompagnent les garde-robes. Le traitement n'est pas encore bien établi. Si on n'a affaire qu'à des déjections par l'anus, l'ipécacuana peut être utile; mais si les flux sont effectués à la fois par les gardé-robes et par les vomissements, les cordiaux à l'intérieur, et à l'extérieur les révulsifs, devront être employés. Il ne faut pas oublier que l'on doit respecter certains flux des organes digestifs.

HYDRO-ÉPIPLOCÈLE s. f. (i-dro-é-pi-plo-sè-le — du gr. *hudôr*, eau, et de *épiplocèle*). Chir. Hernie épiploïque, avec amas de sérosités dans le sac herniaire.

HYDRO-ÉPIPLO-ENTÉROCÈLE s. f. (i-dro-é-pi-plo-an-té-ro-sè-le). V. HYDRENTÉRO-ÉPIPLOCÈLE.

HYDRO-ÉPIPLOMPHALE s. f. (i-dro-é-pi-plon-fa-le — du gr. *hudôr*, eau; de *épiploon*, et du gr. *omphalos*, nombril). Chir. Hernie de l'épiploon à travers l'ombilic, avec amas de sérosités dans le sac herniaire.

HYDRO-EXTRACTEUR s. m. (i-dro-èk-stra-kteur — du gr. *hudôr*, eau, et de *extracteur*). Techn. Appareil dans lequel on utilise la force centrifuge, pour opérer certaines dessiccations ou des évacuations de liquides.

— **Encycl.** Ces appareils, dont l'emploi date de l'année 1836, ont été proposés à cette époque par M. Penzold. Le procédé de cet inventeur consistait à placer dans un tambour vertical une certaine quantité d'étoffes mouillées, et à imprimer à l'axe de ce tambour un mouvement de rotation rapide. Dans une seconde machine perfectionnée, M. Penzold activait l'opération et la rendait plus complète, en chauffant l'intérieur du tambour à l'aide d'un tuyau d'air chaud ou de vapeur. Dans le premier appareil, les laines ne contenaient plus qu'une très-petite quantité d'eau, après une rotation de 15 à 20 minutes. Dans le second, qui fait 1,500 à 1,800 révolutions par minute, le séchage s'opérait en 5 minutes.

Parmi les *hydro-extracteurs* les plus généralement employés, on peut citer celui de M. Laubereau, qui séchait la laine et le coton en faisant 800 à 900 tours par minute; ceux de M. Robinsón, de M. Boutarel, de M. Penzold (troisième machine); de M. Tulpin, de MM. Rohlfs et Seyrig; de M. Gautron, et enfin de MM. Cail et Cie.

L'appareil construit par ces derniers est applicable au séchage des fils et des tissus et au clairçage des sucres. Il se compose d'une enveloppe intérieure en fonte, dans laquelle le tambour est renfermé, et qui sert de bâti à l'appareil en l'élevant convenablement au-dessus du sol; au fond de cette enveloppe est ménagée une cavité circulaire munie d'une rigole par laquelle s'écoule le liquide qui tombe du tambour; cette cavité est en outre garnie d'une boîte ou poêlette en fonte fermée, et formant à la fois collet et crapaudine pour recevoir le pivot en acier sur lequel tourne l'extrémité de l'arbre vertical. Le tambour monté à la partie inférieure de ce dernier est en cuivre rouge, percé sur sa circonférence d'une grande quantité de trous très-petits et recouverts en outre, suivant les matières que l'on traite, d'une toile métallique.

Les matières filées ou tissées, fortement imprégnées d'eau, et dont on veut opérer le séchage, sont placées régulièrement dans l'intérieur du tambour, afin que la charge soit aussi bien répartie que possible sur toute la circonférence. On met ensuite le tambour en mouvement avec une vitesse qui doit être en moyenne de 1,000 à 1,200 tours par minute, suivant la nature des tissus; l'eau dont l'étoffe est imprégnée est alors vivement projetée à travers les trous du tambour contre les parois intérieures de l'enveloppe fixe, d'où elle s'écoule par le conduit latéral ménagé dans la cavité circulaire. En marchant à une telle vitesse, cinq à six minutes suffisent pour dépouiller certains tissus de l'eau qu'ils contiennent et les amener à un état de moiteur convenable. Toutes les fois qu'il s'agit d'essorer des étoffes provenant de matières animales, comme les laines, par exemple, la vitesse de 800 à 900 tours est suffisante lorsqu'on ne tient pas à un séchage complet. Mais lorsqu'au contraire il faut sécher des matières végétales, comme le coton, le lin, le chanvre, etc., etc., dont les cellules ne sont pas composées de la même manière, et qui par suite ne laissent pas échapper l'eau qu'elles peuvent contenir avec la même facilité que les premières, il faut au moins doubler cette vitesse de 800 à 900 tours, et même la tripler, si l'on veut obtenir un séchage à peu près complet.

Pour opérer la purgation des sucres cristallisés, le clairçage des sucres purgés et l'épuration des sucres bruts, on se sert dans les raffineries de l'*hydro-extracteur*, en introduisant dans le tambour de l'appareil une certaine quantité de matière pâteuse, ou de clairce, ou de sirop blanc : par l'action de la force centrifuge, le sucre est purgé en cinq ou six minutes, claircé et épuré avec une très-grande promptitude.

HYDROFÈRE s. m. (i-dro-fè-re — du gr. *hudôr*, eau, et du lat. *fero*, je porte). Appareil imaginé pour administrer des bains avec une très-petite quantité de liquide.

— **Encycl.** Mathieu de la Drôme a donné ce nom à un appareil de son invention, destiné à réduire l'eau à un état considérable de division, pour administrer des bains. Le docteur Sales-Girons a eu le premier l'idée d'administrer les eaux minérales par les voies respiratoires, en réduisant le liquide en gouttelettes d'une extrême ténuité; Mathieu de la Drôme n'a fait que généraliser ce système, de manière à remplacer la balnéation ordinaire, sur laquelle il présente l'avantage évident d'une énorme économie de liquide. Voici la disposition et les usages de l'appareil.

Le baigneur est assis dans une boîte de bois, analogue à celle dont on se sert pour les fumigations. Il peut tenir sa tête dans

l'intérieur de la boîte, ou l'en faire sortir par une lunette pratiquée au couvercle. Les trois ou quatre litres d'eau qui doivent suffire à une balnéation pendant une heure sont contenus dans une boîte de cuivre, communiquant avec un tube dans lequel on a comprimé de l'air. Le robinet de l'eau et celui de l'air comprimé étant ouverts, le jet de gaz et d'eau divisée s'élance dans l'intérieur de la baignoire, par un orifice d'écoulement situé au-dessus des genoux du malade ; il s'élève obliquement, et se résout en une pluie d'une excessive ténuité, qui arrose incessamment, de haut en bas, le corps du baigneur. La soufflerie d'air, destinée à diviser le liquide, fonctionne pendant toute la durée du bain.

L'économie de liquide, qui, bien entendu, n'offrirait aucun intérêt, s'il s'agissait d'eau commune, n'est pas à dédaigner lorsqu'il s'agit de bains composés, dans lesquels il entre des substances d'un prix élevé, ou lorsqu'il s'agit de bains d'eaux minérales.

Sur la demande de Mathieu de la Drôme, le docteur Hardy, médecin de l'hôpital Saint-Louis, a expérimenté l'efficacité du nouveau système de balnéation. De ses nombreuses expériences il serait résulté que les effets physiologiques du nouveau mode de balnéation ne diffèrent pas sensiblement de ceux de la balnéation ordinaire. Il aurait même l'avantage d'entraîner plus facilement les squammes et les matières étrangères adhérentes à la surface de la peau. Sa supériorité éclaterait surtout dans les maladies cutanées du visage et du cuir chevelu, à cause de la facilité laissée au malade de maintenir sa tête dans l'intérieur de la baignoire.

HYDROFERROCYANHYDRIQUE adj. (i-dro-fèr-ro-si-a-ni-dri-ke — du gr. *hudôr*, eau ; du lat. *ferrum*, fer, et de *cyanhydrique*). Chim. Se dit d'un acide obtenu par décomposition du ferrocyanure de cuivre dans l'eau, à l'aide de l'acide sulfurique.

HYDROFLUATE s. m. (i-dro-flu-a-te — du gr. *hudôr*, et de *fluate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrofluorique avec une base. ‖ On dit quelquefois HYDROPHTORATE.

HYDROFLUOBORATE s. m. (i-dro-flu-o-bo-ra-te). Chim. Sel résultant de combinaisons entre le fluorure de bore et les fluorures métalliques.

HYDROFLUOBORIQUE adj. (i-dro-flu-o-bo-ri-ke — du gr. *hudôr*, eau ; de *fluor* et *borique*). Chim. Se dit d'un acide fourni par une combinaison d'hydrogène, de fluor et de bore.

HYDROFLUOCÉRITE s. f. (i-dro-flu-o-sé-ri-te — du gr. *hudôr*, eau, et de *fluocérite*). Minér. Nom donné par Neumann à un minéral composé de fluorure de cérium et d'hydrate de cérium, qu'on trouve en Suède dans le même gisement que la fluocérine. C'est la basicérine ou fluobasicérine de Beudant, le fluorure de cérium, le fluate de cérium basique et le cérium fluaté, avec excès de base, des anciens auteurs.

HYDROFLUORIQUE adj. (i-dro-flu-o-ri-ke — du gr. *hudôr*, eau, et de *fluorique*). Chim. Se dit d'une combinaison acide d'hydrogène et de fluor. ‖ On dit quelquefois HYDROPHTORIQUE.

HYDROFLUOSILICIQUE adj. (i-dro-flu-o-si-li-si-ke — du gr. *hudôr*, eau ; de *fluor* et *silicique*). Chim. Se dit d'une combinaison acide d'hydrogène, de fluor et de silicium.

HYDROFLUOTANTALIQUE adj. (i-dro-flu-o-tan-ta-li-ke — du gr. *hudôr*, eau ; de *fluor* et *tantalique*). Chim. Se dit d'une combinaison acide d'hydrogène, de fluor et de tantale.

HYDROFLUOTITANIQUE adj. (i-dro-flu-o-ti-ta-ni-ke — du gr. *hudôr*, eau ; de *fluor* et *titanique*). Chim. Se dit d'une combinaison acide d'hydrogène, de fluor et de titane.

HYDROFUGE adj. (i-dro-fu-je — du gr. *hudôr*, eau, et du lat. *fugo*, je mets en fuite). Qui préserve de l'humidité : *Mastic, vernis* HYDROFUGE.

HYDROGALA s. (i-dro-ga-la — du gr. *hudôr*, eau ; *gala*, lait). Pharm. Médicament qui se compose de 250 grammes de lait de vache et 750 grammes d'eau de fontaine, le tout édulcoré avec du sirop de sucre ou de groseille : *Les consommateurs de lait ont plus souvent de l'*HYDROGALA *qu'ils ne le désirent.*

HYDROGALE s. m. (i-dro-ga-le — du gr. *hudôr*, eau ; *galê*, belette). Mamm. Genre de mammifères insectivores peu connu.

HYDROGALLINE s. f. (i-dro-gal-li-ne — du gr. *hudôr*, eau, et du lat. *gallina*, poule). Ornith. Syn. de GALLINULE ou POULE D'EAU.

HYDROGASTRE s. m. (i-dro-ga-stre — du gr. *hudôr*, eau ; *gastêr*, ventre). Bot. Genre d'algues, de la famille des ulvacées.

HYDROGÉNATION s. f. (i-dro-jé-na-si-on — rad. *hydrogéner*). Chim. Action d'hydrogéner. ‖ État d'un corps hydrogéné.

HYDROGÈNE s. m. (i-dro-jè-ne — du gr. *hudôr*, eau ; *gennaô*, j'engendre). Chim. Corps simple, isolé seulement à l'état gazeux, excessivement léger en cet état, et formant l'un des principes constitutifs de l'eau : *L'*HYDROGÈNE *est quatorze fois environ plus léger que l'air.* (A. Rion.) *L'oxygène se marie dans notre corps avec l'*HYDROGÈNE *et le charbon.* (J. Macé.)

— Abusiv. Gaz de l'éclairage, qui est de l'hydrogène carboné.

— Adjectiv. : *Le gaz* HYDROGÈNE.

— **Encycl.** L'*hydrogène* est un gaz permanent, incolore, insipide et inodore. L'odeur que présente celui que nous préparons dans nos laboratoires est due à de très-faibles proportions de carbure d'*hydrogène*, d'*hydrogène* arsénié ou d'acide sulfhydrique. On peut lui enlever cette odeur en le faisant passer dans une dissolution de plomb, de mercure ou d'argent. Ce gaz est le plus léger de tous les corps ; sa densité est de 0,06924 à 0° et sous la pression ordinaire de 0m,76. Il pèse environ quatorze fois et demie moins que l'air. L'*hydrogène* avait été observé dès le commencement du XVIIe siècle, mais ce n'est que vers 1774 ou 1775 qu'il fut étudié et exactement distingué des autres gaz par Cavendish. Il fut d'abord désigné sous le nom d'*air inflammable.*

L'*hydrogène* est de tous les gaz celui qui réfracte le plus la lumière. Il est impropre à la respiration, mais on peut le respirer quelques instants sans danger. Suivant Chaussier, il communique au sang une teinte bleuâtre. Si on l'inspire avant de parler, la voix est considérablement affaiblie, à cause de la faible densité du gaz. L'*hydrogène* traverse facilement les corps presque imperméables, surtout quand il est à l'état naissant et sous l'influence de l'affinité chimique. A cause de sa faible densité, l'*hydrogène* peut être maintenu assez longtemps dans une cloche renversée. Aussi les aérostats gonflés avec de l'*hydrogène* peuvent-ils rester ouverts inférieurement, sans que le gaz se mêle à l'air ambiant.

L'*hydrogène* brûle à l'air avec une flamme jaune et peu éclairante, et n'entretient pas la combustion. Si, en effet, on plonge une bougie allumée dans une éprouvette renversée et pleine de ce gaz, celui-ci s'enflammera et brûlera avec une flamme d'autant plus bleue qu'il sera moins pur ; mais la bougie s'éteindra, ce qui n'arriverait pas dans l'oxygène ou dans le protoxyde d'azote, qui, au contraire, en augmenteraient l'éclat. Dans cette expérience, l'*hydrogène* brûle en se combinant avec l'oxygène de l'air et en déposant de l'eau sur les parois de l'éprouvette. On reconnaît facilement qu'il ne s'est pas formé d'acide carbonique ; il suffit d'agiter avec de l'eau de chaux les gouttelettes obtenues : elles ne sont pas troublées. L'*hydrogène* n'exerce aucune action sur l'oxygène à la température ordinaire, mais il se combine avec lui, avec chaleur et lumière, entre 400° et 500°. Quand, après avoir mis dans un eudiomètre deux volumes d'*hydrogène* et un volume d'oxygène, on fait passer une étincelle électrique à travers le mélange, les deux gaz se combinent vivement et produisent de l'eau, en donnant lieu à une détonation plus ou moins forte.

On a donné le nom d'harmonica chimique à un petit appareil produisant un son musical, par suite de la combustion de l'*hydrogène*. C'est tout simplement un flacon qui contient ce qui est nécessaire pour dégager ce gaz par un tube effilé. Lorsqu'on entoure d'un large tube, ouvert aux deux extrémités, le jet enflammé de ce dégagement, il se produit une série de petites détonations qui font vibrer la colonne d'air et font entendre un son dont la nature et l'intensité varient avec les dimensions du tube. Lorsqu'on fait arriver un jet d'*hydrogène* froid sur du platine ou du palladium en mousse, c'est-à-dire en masse spongieuse, il s'unit à l'oxygène de l'air et s'enflamme, en rendant le métal incandescent. C'est sur cette propriété de certains corps poreux qu'est basée la construction du briquet à *hydrogène*, appelé aussi briquet de Gay-Lussac, du nom de son inventeur. Une boule de zinc plongée dans un bain d'acide sulfurique très-étendu et contenu dans un bocal approprié fournit une source constante d'*hydrogène*, que l'on fait échapper à volonté, en le dirigeant sur la mousse de platine. Presque aussitôt le métal s'échauffe et le gaz prend feu. La combustion du mélange de l'oxygène et de l'*hydrogène*, dans les proportions de l'eau, donne une chaleur tellement considérable, qu'on s'en sert avec avantage pour fondre le platine et quelques autres corps qui résistent aux feux de forge. On emploie en ce cas le chalumeau à gaz, instrument diversement construit, mais ayant toujours pour objet de fournir par un tube de platine un courant continu du mélange. Entre ce tube et le réservoir, on place des toiles métalliques à mailles très-fines, comprimées les unes contre les autres, et destinées à s'opposer à la transmission de la combustion. Sans cette précaution, on pourrait craindre que le feu, qui doit rester extérieur, ne pénétrât dans le réservoir et ne le fît éclater.

La lumière de l'*hydrogène* qui brûle ne devient vive que par l'addition ou le dépôt, dans la flamme, d'une matière solide et fixe. Elle acquiert un éclat éblouissant quand on dirige le jet sur un morceau de chaux vive ou de craie.

L'*hydrogène* est extrêmement répandu dans la nature ; il entre dans la composition de toutes les substances organiques animales ou végétales, et dans une foule de substances inorganiques. Toutefois, on ne le trouve jamais libre, si ce n'est dans les éruptions volcaniques. Gay-Lussac n'en a pas trouvé de traces dans l'air qu'il a recueilli à de très-grandes hauteurs. Dans les laboratoires, on l'emploie souvent pour réduire les oxydes et les ramener à l'état métallique. Les métaux que l'on extrait ainsi sont généralement beaucoup plus purs que lorsqu'on les obtient par les autres procédés d'élimination. L'*hydrogène* dégage encore quelques métaux de leurs combinaisons avec le chlore et le soufre. L'*hydrogène* a pour symbole H, et pour équivalent 12,50, celui de l'oxygène étant égal à 100. On le prépare ordinairement en faisant réagir sur l'eau, qui est un composé d'oxygène et d'*hydrogène*, de la tournure de zinc ou de fer, sous l'influence de l'acide sulfurique ou de l'acide chlorhydrique. L'acide, tendant à se combiner avec le métal, provoque son oxydation, qui s'effectue au détriment de l'oxygène de l'eau. L'*hydrogène* de la portion de liquide décomposée est mis en liberté et recueilli dans des éprouvettes ou des cloches reposant sur la cuve pneumato-chimique. Quand on veut l'avoir pur, il convient de le recueillir avec la cuve à mercure, attendu que, s'il est à peine soluble dans l'eau, qui n'en dissout qu'un centième environ de son volume, il peut entraîner avec lui de l'oxygène, de l'azote et de l'acide carbonique, que ce liquide, dans son état ordinaire, tient en dissolution. Quand il est destiné à l'ascension des aérostats, il se prépare plus économiquement au moyen d'une suite de tonneaux contenant de l'eau, de l'acide sulfurique et des copeaux de fer, et communiquant tous avec un tonneau central, qui plonge dans une cuve pleine d'eau. En représentant par M le métal employé, on exprimera la réaction par l'équation $M + SO^3 + HO = H + MO,SO^3$; c'est-à-dire qu'on aura pour résultat de l'*hydrogène* et un sulfate à base de zinc ou de fer. Si l'on employait du zinc et de l'acide chlorhydrique, on aurait pour résultat le gaz demandé et une dissolution de chlorure de zinc, $Zn + HCl = H + ZnCl$. On peut encore obtenir de l'*hydrogène* en faisant passer de la vapeur d'eau sur du fer chauffé au rouge dans un tube de porcelaine. Le fer s'oxyde et la réaction donne $3Fe + 4HO = 4H + Fe^3O^4$, c'est-à-dire quatre équivalents d'*hydrogène* et un équivalent d'oxyde de fer magnétique.

« Les plantes, dit M. Boussingault, s'assimilent de l'*hydrogène*. Lorsqu'on soumet un végétal à l'analyse, on reconnaît qu'il renferme du carbone, de l'*hydrogène*, de l'azote, de l'oxygène et des substances inorganiques. L'*hydrogène* qui s'y trouve paraît provenir, comme l'oxygène, de la décomposition de l'eau. Pour le démontrer, il suffit de rappeler que des graines germent facilement sur un sol artificiel, privé de toute substance organique et arrosé avec de l'eau distillée. »

Il est permis de croire que cette décomposition de l'eau, sous l'influence des forces propres de la végétation, est annalogue à celle que nous produisons à l'aide d'un courant électrique.

L'*hydrogène* forme, avec l'oxygène, deux combinaisons : un protoxyde, l'eau HO ; un bioxyde, l'eau oxygénée, HO^2. L'eau oxygénée a été produite pour la première fois par Thenard, en 1818. Elle est formée d'un volume d'oxygène et d'un volume d'*hydrogène* (deux équivalents d'oxygène et un équivalent d'*hydrogène*). « Cette découverte importante, dit M. Frémy, a ouvert une voie nouvelle à la science, en démontrant qu'il existe des corps qui peuvent produire des réactions chimiques par leur seule présence, sans rien céder ni rien prendre aux substances dont ils déterminent la décomposition. » On obtient le bioxyde d'*hydrogène* en traitant le bioxyde de baryum par l'acide chlorhydrique, ce qui donne de l'eau oxygénée et du chlorure de baryum : $BaO^2 + HCl = BaCl + HO^2$.

L'*hydrogène* forme des acides avec les métalloïdes. Ces composés portent le nom d'hydracides. On les désigne en faisant suivre le nom de la base de la terminaison *hydrique*. Les hydracides sont : l'acide sulfhydrique HS (*hydrogène* sulfuré), gaz incolore, d'une odeur fétide, qui se trouve dans quelques eaux minérales, et qui se produit dans les lieux où il y a des matières animales en putréfaction ; l'acide sélénhydrique HSe (*hydrogène* sélénié), gaz d'une odeur semblable à celle du précédent, découvert en 1817 par Berzélius ; l'acide tellurhydrique HTe (*hydrogène* telluré), gaz d'une odeur semblable à celle des deux précédents ; l'acide chlorhydrique HCl, gaz d'une odeur forte et piquante, étudié pour la première fois, au XVIIe siècle, par le chimiste allemand Glauber, considéré comme un oxacide par les auteurs de la nomenclature chimique, nommé par eux acide muriatique, et enfin analysé en 1810 par Gay-Lussac et Thenard, qui reconnurent qu'il est composé de chlore et d'*hydrogène* ; l'acide bromhydrique HBr, gaz très-acide, d'une odeur piquante, découvert par Balard en 1826 ; l'acide iodhydrique HI, gaz d'une saveur très-acide, d'une odeur semblable à celle de l'acide chlorhydrique, découvert en 1814 par Gay-Lussac ; l'acide fluorhydrique HFl, liquide incolore, d'une odeur âcre et piquante, découvert par Scheele, obtenu par Gay-Lussac et Thenard, et signalé par Ampère comme composé d'*hydrogène* et d'un autre corps. Les autres combinaisons de l'*hydrogène* avec les corps simples sont neutres ; nous nous contentons de les signaler, attendu qu'elles sont déjà étudiées ailleurs. L'ammoniaque AzH^3 (azoture d'*hydrogène*), appelée aussi alcali volatil et esprit de sel ammoniac, est un gaz connu depuis longtemps.

On a longtemps pensé que l'*hydrogène* ne se combinait avec le carbone qu'en deux proportions, en donnant lieu à l'*hydrogène* protocarboné et à l'*hydrogène* bicarboné. Dalton découvrit une troisième combinaison, et l'on en reconnaît maintenant un grand nombre, parmi lesquelles on peut citer certaines huiles essentielles, telles que les essences de térébenthine ($C^{20}H^{16}$), d'orange, de citron, de copahu ($C^{10}H^8$), l'huile de naphte ($C^{14}H^{13}$), etc., etc. L'*hydrogène* protocarboné C^2H^4 (protocarbure d'*hydrogène*), gaz inflammable des marais, est un gaz insipide, inodore, qui brûle avec une flamme bleuâtre. L'*hydrogène* bicarboné C^4H^4 (bicarbure d'*hydrogène*, gaz oléfiant) est un gaz insipide, d'une odeur empyreumatique et éthérée. Il forme, avec le protocarbure, le gaz de l'éclairage, qui contient, en outre, une certaine quantité d'*hydrogène* libre, d'oxyde de carbone, d'azote, d'acide sulfhydrique, et quelques carbures volatils. L'acide prussique ou cyanhydrique, si connu pour ses propriétés délétères, est une combinaison d'*hydrogène* et de cyanogène, analogue aux hydracides du chlore, du brome et de l'iode.

HYDROGÉNÉ, ÉE (i-dro-jé-né) part. passé du v. Hydrogéner : *Corps* HYDROGÉNÉ.

HYDROGÉNER v. a. ou tr. (i-dro-jé-né — rad. *hydrogène*). Chim. Combiner avec l'hydrogène.

HYDROGÉNIDE adj. (i-dro-jé-ni-de — de *hydrogène*, et du gr. *eidos*, aspect). Chim. Qui a du rapport avec l'hydrogène.

— s. m. pl. Famille de minéraux gazeux qui donnent de l'ammoniaque par la combustion, et de corps solides qui donnent de l'eau par l'influence d'un alliage de potassium.

HYDROGÉNIE s. f. (i-dro-jé-nî — du gr. *hudôr*, eau ; *genos*, origine). Branche de la cosmogonie qui concerne l'origine et la formation des masses d'eau répandues sur le globe.

HYDROGÉNIFÈRE adj. (i-dro-jé-ni-fère — de *hydrogène*, et du lat. *fero*, je porte). Chim. Qui contient de l'hydrogène : *Eaux thermales* HYDROGÉNIFÈRES.

HYDROGÉNOSUCCINIQUE adj. (i-dro-jé-no-su-ksi-ni-ke — de *hydrogène* et *succinique*). Chim. Usité seulement dans l'expression *carbone hydrogénosuccinique*, Nom qu'on a donné quelquefois au succin.

HYDROGÉNURE s. m. (i-dro-jé-nu-re — rad. *hydrogène*). V. HYDRURE.

HYDROGÉOLOGIE s. f. (i-dro-jé-o-lo-jî — du gr. *hudôr*, eau, et de *géologie*). Histoire des eaux terrestres.

HYDROGÉOLOGIQUE adj. (i-dro-jé-o-lo-ji-ke — rad. *hydrogéologie*). Qui concerne l'hydrogéologie.

HYDROGÉOLOGISTE s. m. (i-dro-jé-o-lo-ji-ste — rad. *hydrogéologie*). Savant qui s'occupe d'hydrogéologie. ‖ On dit aussi HYDROGÉOLOGUE.

HYDROGÈRE adj. (i-dro-jè-re — du gr. *hudôr*, eau, et du lat. *gero*, je porte). Bot. Syn. de PILOBOLE, genre de cryptogames.

HYDROGÉTON s. m. (i-dro-jé-ton — du gr. *hudôr*, eau ; *geitôn*, voisin). Bot. Syn. d'OUVIRANDRA, genre de plantes aquatiques.

HYDROGLOSSE s. f. (i-dro-glo-se — du gr. *hudôr*, eau ; *glossa*, langue). Pathol. Grenouillette ou tuméfaction de la glande sublinguale.

— Bot. Syn. de LYGODION.

HYDROGNOSIE s. f. (i-drogh-no-zî — du gr. *hudôr*, eau ; *gnôsis*, connaissance). Histoire des eaux terrestres.

HYDROGRAPHE s. m. (i-dro-gra-fe — du gr. *hudôr*, eau ; *graphô*, je décris). Celui qui s'occupe d'hydrographie.

— Adjectiv. : *Ingénieur* HYDROGRAPHE.

HYDROGRAPHIE s. f. (i-dro-gra-fî — du gr. *hudôr*, eau ; *graphô*, je décris). Connaissance ou description des eaux navigables, et particulièrement des mers. ‖ Description des eaux répandues sur le globe.

— **Encycl.** On conçoit de quelle haute importance il doit être pour le marin d'étudier la configuration des côtes, les diverses profondeurs, les mouvements certains ou probables, l'étendue enfin des mers et de leurs annexes. La navigation a dû, en grande partie, ses progrès et ses conditions de sécurité à cette science indispensable, dont les procédés, les développements, les attributions ont acquis, dans les deux à trois siècles qui viennent de s'écouler, des perfectionnements tels qu'il ne reste, en quelque sorte, plus à désirer que quelques éclaircissements nouveaux sur les régions polaires. Les observations de détail se multiplient de plus en plus ; et si la météorologie fait de nouvelles conquêtes, comme on paraît l'espérer depuis quelque temps, le nombre des sinistres sur mer diminuera considérablement.

Nous avons, en France, un corps spécial d'ingénieurs hydrographes attaché au ministère de la marine et des colonies. Les attributions de ces ingénieurs sont les suivantes : le levé, la construction et la gravure des cartes marines · la publication des instruc-

tions nautiques et des ouvrages relatifs à la navigation; la réception et la conservation des chronomètres et autres instruments exécutés pour le service de la marine; la conservation des archives nautiques françaises et étrangères; l'impression des cartes pour le service de la marine de l'Etat et de la marine du commerce; la réception et la distribution des ouvrages publiés sous les auspices du ministre de la marine; la conservation d'une bibliothèque spécialement composée de voyages et d'ouvrages relatifs à la marine; la publication des observations relatives aux marées, au régime des eaux et aux phénomènes magnétiques et météorologiques dont la connaissance est utile aux navigateurs.

Il existe, dans les principales villes maritimes, des écoles d'*hydrographie* ayant pour but de donner aux marins les connaissances scientifiques nécessaires pour l'obtention des brevets de capitaine au long cours et de maître au cabotage. Pour être admis à suivre les cours d'une école d'*hydrographie*, il faut être âgé de treize ans au moins, savoir lire et écrire, connaître les quatre premières règles de l'arithmétique et être porté sur les registres de l'inscription maritime. Il y a deux sortes d'examens pour les brevets de capitaine au long cours et de maître au cabotage : un examen pratique et un examen de théorie. Ceux qui échouent au premier ne sont pas admis au second. Pour l'un et pour l'autre, il faut être âgé de vingt-quatre ans au moins, être Français ou admis à domicile en France et justifier de soixante mois de navigation, dont douze mois à bord des bâtiments de l'Etat. L'examen pratique pour les capitaines au long cours porte sur le gréement, la manœuvre des bâtiments à voiles et à vapeur et des embarcations, le canonnage. L'examen théorique porte sur l'arithmétique, l'algèbre jusqu'aux équations du 1er degré, la géométrie élémentaire, les deux trigonométries, l'astronomie, la navigation pratique, l'usage des instruments nautiques, les machines à vapeur et leur application à la navigation. Il comporte, en outre, une composition française et une série de calculs et de compositions écrites. Les candidats qui ne font pas la composition française d'une manière satisfaisante ne sont pas admis aux autres épreuves. L'examen pratique des maîtres au cabotage porte sur le gréement, la manœuvre des bâtiments à voiles et à vapeur et des embarcations, les atterrages, les sondes, la connaissance des fonds, le gisement des terres et écueils, les courants et les marées dans les limites assignées au cabotage. L'examen théorique porte sur l'arithmétique pratique, la géométrie élémentaire, la navigation pratique, les machines à vapeur et leur application à la navigation. Cet examen comporte, de plus, la solution par écrit de deux séries de calculs et la rédaction d'une réponse à une des questions de l'examen.

HYDROGRAPHIQUE adj. (i-dro-gra-fi-ke — rad. *hydrographie*). Qui concerne l'hydrographie; qui sert à l'étude de l'hydrographie : *Etudes* HYDROGRAPHIQUES. *Dans une carte* HYDROGRAPHIQUE, *tous les points doivent être également bien déterminés.* (Humboldt).

HYDROHÉMATOCÈLE s. f. (i-dro-é-ma-to-sè-le — du gr. *hudôr*, eau; *haima*, sang; *kelê*, tumeur). Pathol. Tumeur des bourses formée par de l'eau et du sang, hydrocèle mêlée de sang.

HYDROHÉMIE s. f. (i-dro-é-mi — du gr. *hudôr*, eau; *haima*, sang). Pathol. Surabondance de sérum dans le sang. V. HYDRÉMIE.

HYDROHYGROMÈTRE s. m. (i-dro-i-gro-mè-tre — du gr. *hudôr*, eau; *hugros*, humide; *metron*, mesure). Physiq. Appareil donnant le degré d'humidité de l'atmosphère, et fournissant divers renseignements qui sont relatifs à la présence de la vapeur d'eau dans l'air.

HYDROHYPERSULFOCYANIQUE adj. (i-dro-i-pèr-sul-fo-si-a-ni-ke — du gr. *hudôr*, eau; de *hypersulfure* et *cyanique*). Chim. Se dit d'une combinaison acide d'hydrogène et d'hypersulfocyanogène.

HYDROL s. m. (i-drol — du gr. *hudôr*, eau). Chim. Nom proposé pour désigner tous les composés vulgairement appelés eaux minérales, naturelles ou factices.

HYDROLACTOMÈTRE s. m. (i-dro-la-kto-mè-tre — du gr. *hudôr*, et de *lactomètre*). Chim. Instrument proposé, par les docteurs Vernois et Becquerel, pour déterminer la quantité d'eau renfermée dans le petit-lait, et, par suite, dans le lait : L'HYDROLACTOMÈTRE *ne fournit d'indication exacte que lorsque le lait a essayer a été simplement additionné d'eau; il est, du reste, très-peu employé.* (Chevallier.)

HYDROLAPATHUM s. m. (i-dro-la-pa-tomm — du gr. *hudôr*, eau, et du lat. *lapathum*, patience). Bot. Patience aquatique, que l'on trouve dans les fossés profonds des marais.

HYDROLAT s. m. (i-dro-la). V. HYDROOLAT.

HYDROLATURE s. f. (i-dro-la-tu-re). V. HYDROOLATURE.

HYDROLATURIQUE adj. (i-dro-la-tu-ri-ke). V. HYDROOLATURIQUE.

HYDROLÉ s. m. Médicament formé d'eau et de principes propres à guérir.

HYDROLÉACÉ, ÉE adj. (i-dro-lé-a-sé — rad. *hydrolée*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hydrolée. ‖ On dit aussi HYDROLÉÉ, ÉÉE.

— s. m. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre hydrolée : *Les limites géographiques des* HYDROLÉACÉES *sont assez peu précises.* (P. Duchartre.)

— **Encycl.** La famille des *hydroléacées* renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes, souvent couvertes d'un duvet glanduleux. Les feuilles sont alternes, simples, entières ou dentées. Les fleurs, solitaires à l'aisselle des feuilles ou réunies en cimes scorpioïdes terminales, présentent un calice régulier, persistant, à cinq divisions; une corolle monopétale, à cinq lobes; cinq étamines; un ovaire libre à deux ou trois loges multiovulées, surmonté de deux styles distincts. Le fruit est une capsule à deux loges polyspermes. L'embryon est entouré d'un albumen charnu. Cette famille comprend les genres *hydrolée*, *wigandie*, *nama*, *codon*, etc.

HYDROLÉATE s. m. (i-dro-lé-a-te — rad. *hydroléique*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide hydroléique avec une base.

HYDROLÉE s. f. (i-dro-lé — du gr. *hudrelos*, aquatique). Bot. Genre de plantes, type de la famille des hydroléacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale. ‖ On dit aussi HYDROLIE.

HYDROLÉIQUE adj. (i-dro-lé-i-ke — du gr. *hudôr*, eau, et de *oléique*). Chim. Se dit d'un acide dérivé des acides sulfomargarique et sulfoléique.

— **Encycl.** L'acide *hydroléique* est un corps jaune, d'une odeur légèrement aromatique, qui se dissout très-bien dans l'alcool et l'éther, mais qui est indissoluble dans l'eau. Il donne avec les bases des sels qui ont été appelés hydroléates. On le prépare en traitant par l'eau bouillante les acides sulfoléique ou sulfomargarique; on l'obtient alors en même temps que l'acide hydromargaritique.

HYDROLIQUE adj. (i-dro-li-ke). V. HYDROOLIQUE.

HYDROLITE s. f. (i-dro-li-te — du gr. *hudôr*, eau; *lithos*, pierre). Minér. Nom donné par Drée et Leman à une substance vitreuse, d'un blanc rosé et d'une transparence laiteuse, que l'on trouve, sous forme de petits cristaux implantés dans les soufflures des roches amygdalaires, dans les environs de Vicence, en Italie, ainsi qu'à Glenarn, dans le comté d'Antrim, en Irlande. Syn. de GMÉLINITE.

HYDROLOGIE s. f. (i-dro-lo-jî — du gr. *hudôr*, eau; *logos*, discours) Partie de l'histoire naturelle qui traite des eaux, de leurs espèces, de leur nature, de leurs propriétés. ‖ On dit aussi HYDATOLOGIE.

— **Encycl.** Le domaine de cette science est étendu, mais imparfaitement limité. Elle comprend nécessairement : l'hydraulique, branche importante de la mécanique; l'étude chimique de l'eau; l'hydrotimétrie, qui comprend elle-même l'ensemble des procédés d'essai et d'analyse des eaux minérales de toute provenance; enfin l'*hydrologie* médicale. Cette dernière branche de l'*hydrologie* est plus limitée dans son objet; elle comprend à la fois l'étude des conditions physiques et chimiques des diverses eaux employées en médecine et l'étude des propriétés thérapeutiques de ces eaux en même temps que de leur mode d'emploi. L'*hydrologie* médicale ayant fait l'objet d'un article spécial, précédemment publié dans ce recueil (v. EAUX MINÉRALES), nous ne nous y arrêterons pas davantage.

HYDROLOGIQUE adj. (i-dro-lo-ji-ke — rad. *hydrologie*). Qui a rapport à l'hydrologie. ‖ On dit aussi HYDATOLOGIQUE.

HYDROLOGUE s. m. (i-dro-lo-ghe — du gr. *hudôr*, eau; *logos*, discours). Celui qui s'occupe d'hydrologie. ‖ On dit aussi HYDROLOGISTE.

HYDROLOTIF s. m. (i-dro-lo-tiff — du gr. *hudôr*, eau; *luô*, je dissous). Pharm. Hydrolé spécialement destiné à être employé à l'extérieur ou injecté dans des cavités autres que celle de l'estomac.

— Adjectiv. : *Hydrolé* HYDROLOTIF.

HYDROLURE s. f. (i-dro-lu-re). V. HYDROOLURE.

HYDROMAGNÉSITE s. f. (i-dro-ma-gné-zi-te; *gn* mll. — du gr. *hudôr*, eau, et de *magnésite*). Minér. Hydrocarbonate de magnésie naturel, qui se présente tantôt sous forme de rognons ou de croûtes terreuses, tantôt en petits cristaux prismatiques ou en aiguilles allongées.

— **Encycl.** L'*hydromagnésite* est une combinaison de carbonate et d'hydrate de magnésie, en proportions très-variables. Néanmoins, elle renferme ordinairement 50 pour 100 de magnésie et un peu plus d'acide carbonique que d'eau. C'est, du reste, un minéral peu important qu'on trouve dans la serpentine de Hrusbschitz, en Moravie, de Koumi, dans l'île de Négrepont, de Baldissero, en Piémont, et de plusieurs points des Etats-Unis, principalement de Hoboken, dans le New-Jersey, et de Texas, dans le comté de Lancaster, en Pensylvanie.

HYDROMANGANOCYANIQUE adj. (i-dro-man-ga-no-si-a-ni-ke — du gr. *hudôr*, eau; de *manganèse* et *cyanique*). Chim. Se dit d'une combinaison acide de cyanure de manganèse et d'hydrogène.

HYDROMARGARATE s. m. (i-dro-mar-ga-ra-te — du gr. *hudôr*, eau, et de *margarate*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide hydromargarique avec une base. Sa formule générale peut se représenter par $MO.C^{34}H^{34}O^{4}$. On le prépare d'ordinaire par action directe de l'acide hydromargarique sur les bases.

HYDROMARGARIQUE adj. (i-dro-mar-ga-ri-ke — du gr. *hudôr*, eau, et de *margarique*). Chim. Se dit d'un acide que l'on obtient en traitant l'acide sulfomargarique.

— **Encycl.** L'acide *hydromargarique*,

$$C^{34}H^{34}O^{4},HO,$$

qu'on peut obtenir cristallisé, se présente d'ordinaire sous la forme de gros mamelons blancs qui fondent à 60°, se dissolvent très-bien dans l'alcool et l'éther, et sont insolubles dans l'eau. La température d'ébullition lui fait perdre un demi-équivalent d'eau. Il donne naissance à des sels qui ont été appelés hydromargarates. On le prépare en soumettant à l'ébullition une dissolution aqueuse d'acide sulfomargarique.

HYDROMARGARITATE s. m. (i-dro-mar-ga-ri-ta-te — rad. *hydromargaritique*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide hydromargaritique avec une base. La formule générale de ces sels peut se représenter par $MO.C^{34}H^{35}O^{5}$. Les hydromargaritates à bases alcalines sont seuls solubles. Ils cristallisent difficilement; on peut les préparer par l'action directe de l'acide hydromargaritique sur les bases.

HYDROMARGARITIQUE adj. (i-dro-mar-ga-ri-ti-ke — du gr. *hudôr*, eau, et de *margaritique*). Chim. Se dit d'un acide obtenu en traitant soit l'acide sulfomargarique, soit l'acide sulfoléique.

— **Encycl.** L'acide *hydromargaritique*,

$$C^{34}H^{35}O^{5},HO,$$

est un corps solide, cristallin, blanc, qui fond à 68°, se dissout très-bien dans l'alcool et l'éther, mais est insoluble dans l'eau. La température de l'ébullition le décompose en eau et en acide métamargarique. Il donne avec les bases des sels qui ont été appelés hydromargaritates. On les prépare en traitant par l'eau bouillante les acides sulfomargarique ou sulfoléique.

HYDROMÉCANIQUE adj. (i-dro-mé-ka-ni-ke — du gr. *hudôr*, eau, et de *mécanique*). Mécan. Se dit de certains appareils dans lesquels l'eau est employée comme moteur mécanique : *Presse* HYDROMÉCANIQUE ou *hydraulique*.

HYDROMÉDIASTINE s. f. (i-dro-mé-di-a-sti-ne — du gr. *hudôr*, eau, et de *médiastin*). Pathol. Epanchement de sérosités dans le médiastin.

HYDROMEL s. m. (i-dro-mèl — du gr. *hudôr*, eau, et du lat. *mel*, miel). Breuvage composé de miel dissous dans l'eau : *L'*HYDROMEL *est adoucissant et laxatif.* (Robin.) *Les anciens Celtibériens, comme les paysans slaves d'aujourd'hui, s'enivraient avec de l'*HYDROMEL. (A. Maury.)

— **Encycl.** Si on délaye du miel dans l'eau et qu'on laisse fermenter le liquide, on obtient une boisson très-agréable, ressemblant un peu au vin muscat. L'*hydromel* est la première boisson fermentée connue; elle remonte à une haute antiquité, car on la retrouve chez la plupart des peuples aryens. Cependant il est probable que sa préparation a varié suivant les temps et les lieux, et que plusieurs boissons distinctes ont été confondues sous une même dénomination. M. Pictet, dans ses *Origines indo-européennes*, remarque que le mot zend et sanscrit *madhu* (en grec *methu*) s'applique au vin, tandis que le même terme, chez les Celtes, les Germains et les Slaves, désigne l'*hydromel.* « Ces transitions s'expliquent, dit-il, en admettant pour *madhu* le sens primitif de doux, qui convient aussi bien au miel qu'aux vins sucrés de l'Orient et de la Grèce. En russe, l'*hydromel* porte le nom de *syretzu*, qui offre de grandes analogies avec le sanscrit *sura*, *suri*, liqueur spiritueuse, et le zend *hurâ*, vin; le terme russe se lie plus immédiatement encore à *syroi*, humide, et la racine sanscrite semble être accidentellement passée dans le *sura* des Géorgiens et le *sra* des Turcs. »

L'*hydromel* simple ou non fermenté n'est qu'une boisson rafraîchissante légèrement laxative, ordonnée quelquefois par les médecins; on le prépare en faisant fondre 35 à 50 grammes de miel dans environ 500 grammes d'eau à froid ou à chaud.

L'*hydromel* vineux ou fermenté, appelé aussi *œnomel*, est une boisson alcoolique très-capable de produire l'ivresse. Il s'obtient en faisant fermenter du miel dans de l'eau et en y ajoutant du vin blanc, des aromates et diverses autres substances. Mis en bouteilles aussitôt après la fermentation, il devient mousseux; laissé en barrique, il est sec; très-fortement miellé, conservé pendant une ou plusieurs années, il devient liquoreux. On mêle souvent plusieurs substances à l'eau et au miel, afin de procurer à la liqueur un goût et des propriétés particulières qui peuvent la faire ressembler au frontignan, au madère ou à tout autre vin liquoreux.

Chaque page de l'histoire ancienne nous fournit la preuve que l'*hydromel* constituait une boisson recherchée dès la plus haute antiquité. Suivant Homère, on s'en servait dans certaines libations en l'honneur des mânes. Pline attribue à Aristée, roi des Arcadiens, la découverte de cette liqueur, connue, selon d'autres écrivains latins, chez les Celtibères, les Taulatiens (peuples de l'Illyrie), les Grecs, les Egyptiens, etc. Le douzième livre de Columelle est en grande partie consacré à l'exposition des procédés dont les Romains faisaient usage dans la préparation de ce breuvage. Les Grecs donnaient à l'*hydromel* le nom de *mélikraton*, et les Latins celui d'*aqua mulsa*.

Mais quelle qu'ait été la prédilection des peuples méridionaux pour l'*hydromel*, le jus du raisin n'en constituait pas moins pour eux la boisson par excellence; il n'en est pas de même dans les pays du Nord, où l'*hydromel* est une précieuse ressource, supérieure à la bière, principalement en Pologne, en Russie, en Suède, en Norvége, et autres pays où on lui donne le nom de *miod*.

Dans l'ancienne mythologie scandinave, l'*hydromel* était la liqueur promise aux héros après leur mort, s'ils étaient admis aux jouissances du Walhalla. Tous les peuples de la Germanie aimaient l'*hydromel* avec passion et le préféraient à la bière. Au IXe siècle, on en donnait quelquefois dans les couvents comme boisson fortifiante, en y mêlant des plantes aromatiques qui en corrigeaient la saveur doucereuse. L'*hydromel* non liquoreux recevait le nom de *borgéras* ou de *borgéraste* et se servait dans presque tous les festins un peu somptueux; celui que l'on obtenait avec le marc des rayons pressés pour en extraire le miel était destiné aux domestiques, et était appelé *bochet* ou *bouchet*.

Au siècle dernier, l'*hydromel* se faisait encore avec de l'eau de pluie et du miel de Narbonne, le tout bouilli et écumé jusqu'à ce qu'un œuf surnageât sur le liquide. La liqueur était exposée au soleil pendant quarante jours, temps nécessaire à la fermentation, après quoi on ajoutait un peu de vin d'Espagne, et, au bout de deux ou trois mois d'attente, le tout avait pris le goût exquis du vin de Malvoisie.

En France, on ne fabrique aujourd'hui de l'*hydromel* que pour utiliser les eaux de lavage des cires, eaux miellées qui constituent l'*hydromel* simple. Comme on ne peut le conserver sans avoir recours à la fermentation, on filtre l'eau miellée ou on la fait bouillir, puis on la verse dans des tonneaux qu'on laisse débondés et qu'on place dans un endroit aéré. La fermentation, qui commence au bout de deux ou trois jours, s'achève au bout d'un mois ou six semaines. On laisse la liqueur s'éclaircir et on peut la boire au tonneau ou la mettre en bouteilles si on tient à ce qu'elle soit mousseuse; dans l'un et l'autre cas, elle vaut le meilleur cidre. Dans nos climats, on se sert de deux moyens pour obtenir la fermentation : l'un consiste à mettre le baril au coin d'une cheminée, dans laquelle on entretient jour et nuit un petit feu, ou derrière un four continuellement chaud; l'autre moyen, c'est d'exposer la liqueur au soleil brûlant de la canicule. Mais dans les pays du Nord, où la fabrication a lieu sur une grande échelle, on met les tonneaux dans des étuves entretenues à 25°. Au bout d'un mois ou six semaines de fermentation, on obtient un sirop qui, après un an de conservation, acquiert un goût vineux prononcé.

Si l'on a employé du miel de seconde qualité, ou du miel de sarrasin ou de bruyère, qui sont les moins chers, on déguise autant que possible le goût prononcé de ces miels en ajoutant, au moment de l'ébullition, différentes plantes et fruits aromatiques, tels que de la cannelle, de la coriandre, de la noix muscade, etc. Lorsqu'on n'emploie que du miel fin, on se dispense de ces aromes.

Par la combinaison de l'*hydromel* et de l'eau-de-vie, on peut obtenir différentes liqueurs aussi agréables que bienfaisantes: ainsi on obtient de l'*hydromel* à la rose, à la menthe, à la vanille, etc.

HYDROMÉLÉON s. m. (i-dro-mé-lé-on — rad. *hydromel*). Pharm. Médicament composé d'eau, de miel et de jus de coings. ‖ On dit aussi HYDROMÉLON.

HYDROMELLÉ s. m. (i-dro-mèl-lé — rad. *hydromel*). Pharm. Médicament à base d'hydromel.

HYDROMÉNINGITE s. f. (i-dro-mé-nain-ji-te — du gr. *hudôr*, eau, et de *méningite*). Pathol. Inflammation des méninges, accompagnée d'hydropisie.

HYDROMÉTÉORE s. m. (i-dro-mé-té-o-re — du gr. *hudôr*, eau, et de *météore*). Physiq. Météore aqueux.

HYDROMÈTRE s. m. (i-dro-mè-tre — du gr. *hudôr*, eau; *metron*, mesure). Physiq. Instrument servant à mesurer la pesanteur, la densité, la vitesse des liquides. ‖ Appareil employé à mesurer la marche et la hauteur des marées. ‖ Appareil qui règle l'écoulement des eaux dans les canaux d'irrigation.

— Entom. Genre d'insectes hémiptères, type de la famille des hydrométrides, comprenant une seule espèce, qui habite les eaux

de l'Europe : L'HYDROMÈTRE *des étangs n'est pas très-rare dans notre pays.* (Blanchard.)

— **Encycl.** Les sens de ce mot sont multiples. On appelle d'abord *hydromètres* des instruments qui servent à mesurer la vitesse des courants d'eau à leur surface ou à diverses profondeurs. Ce sont des flotteurs que l'on abandonne au mouvement du liquide. V. FLOTTEUR.

Les hauteurs des marées s'observent directement sur des échelles graduées ou dans des puits de marées que l'on appelle *hydromètres* ou *maréomètres*. Celui de Cherbourg est disposé de telle manière que la mer trace elle-même sa courbe ascendante et descendante.

On donne encore le nom d'*hydromètres* à des régulateurs que l'on emploie pour obtenir un écoulement normal dans les canaux d'irrigation. La disposition la plus ingénieuse est celle qu'on emploie dans le Milanais : elle consiste dans l'interposition d'une vanne et d'un sas d'une certaine longueur entre l'eau du canal principal et la bouche de distribution ; cette vanne se règle de manière que, pour tel état des eaux que l'on veut adopter, l'écoulement correspondant à l'équilibre soit celui qu'il s'agit d'obtenir; l'appareil, qui fonctionne par sa seule puissance, limite le plus complétement possible les variations de débit, en cas d'exhaussement ou d'abaissement accidentel dans le canal alimentaire.

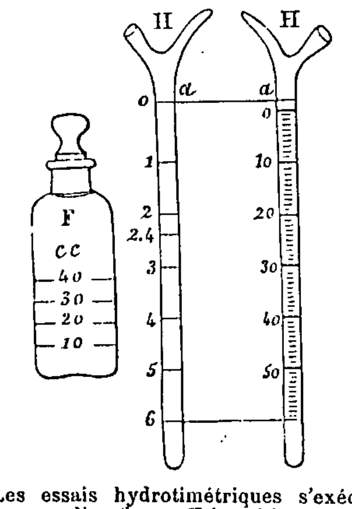

Les essais hydrotimétriques s'exécutent au moyen d'un flacon F jaugé à 10, 20, 30 et 40 centimètres cubes, et d'une burette ou *hydromètre* H, qui contient une échelle de jauge en centimètres cubes d'un côté et l'échelle hydrotimétrique de l'autre. Chaque essai exige 40 centimètres cubes ou 40 grammes d'eau, que l'on mesure dans le flacon F. L'hydrotimètre est gradué de telle manière que le trait circulaire *a*, marqué au sommet de l'instrument, est la limite que la liqueur doit atteindre pour qu'il soit chargé. La division comprise entre ce trait *a* et la division 0° représente la proportion de liqueur nécessaire pour produire le phénomène de la mousse avec l'eau distillée pure. Les degrés à partir de 0° sont les degrés hydrotimétriques.

Pour faire l'essai d'une eau, on en mesure 40 centimètres cubes dans le flacon F, et l'on y ajoute peu à peu la liqueur dont on a rempli l'*hydromètre* jusqu'en *a;* on examine de temps en temps si elle produit par l'agitation une mousse légère et persistante. Cette mousse doit former à la surface de l'eau une couche régulière de plus de 0m,005 d'épaisseur, et se maintenir au moins 10 minutes sans s'affaisser. La division à laquelle la liqueur est descendue dans l'*hydromètre* quand on a obtenu cette mousse dans le flacon est le degré hydrotimétrique de l'eau essayée. Ce degré indique : 1° le nombre de décigrammes de savon que cette eau neutralise par litre; 2° la mesure de sa pureté ou la place qu'elle occupe dans l'échelle hydrotimétrique. Chaque degré représente 0gr,1 de savon, neutralisé par un litre d'eau soumise à l'expérience, et correspond soit à 0gr,0114 de chlorure de calcium, soit à 0gr,01 de carbonate de chaux pour la même quantité d'eau. V. HYDROTIMÉTRIE.

HYDROMÈTRE s. f. (i-dro-mè-tre — du gr. *hudôr*, eau ; *mêtra*, matrice). Pathol. Hydropisie de la matrice. ‖ On dit aussi HYDROMÉTRIE.

— **Encycl.** Méd. Cette affection est très-rare, parce que les causes multiples qui la produisent se rencontrent rarement chez une même femme. Il faut, en effet, une irritation primitive des parois internes de l'utérus, irritation occasionnée soit par une maladie organique, soit par une violence extérieure, et qui a pour résultat la sécrétion de la sérosité ; mais celle-ci s'écoule toujours au dehors et, pour qu'elle puisse s'accumuler, il faut une occlusion complète de l'orifice utérin, ce qui ne peut arriver que par une concrétion de mucosités épaisses, par une cicatrice, par une adhérence des lèvres, ou, enfin, par une antéversion. On distingue en général deux espèces d'*hydromètre*, selon que la matrice est dans un état de vacuité ou qu'elle est distendue par le produit de la conception. Astruc et Sauvages ont décrit une troisième variété d'*hydromètre*, c'est l'*hydromètre* hydatique ; mais cette affection est essentiellement différente des deux autres, puisqu'elle est uniquement constituée par la présence des kystes hydatiques. V. HYDATIDE.

— *Hydromètre hors d'état de grossesse.* Cette hydropisie se forme lentement et sans douleur. L'utérus offre un volume proportionné à l'abondance de l'épanchement. L'hypogastre est saillant; les malades se plaignent d'un sentiment de plénitude, de pesanteur et de tiraillements du côté des lombes et dans les aines. Par la palpation, on constate la présence d'une tumeur plus ou moins volumineuse, située sur la ligne médiane de l'abdomen, offrant une grande matité et presque toujours de la fluctuation. Le toucher vaginal et le toucher rectal permettent de reconnaître que la tumeur est formée par le corps de l'utérus. Les règles sont ordinairement supprimées; mais s'il n'existe pas de lésion matérielle, les femmes peuvent conserver leur embonpoint, leurs forces, et n'avoir d'autre incommodité que celle qui résulte de l'augmentation de volume du ventre. Cette affection suit une marche continue; rarement elle présente des alternatives de rétention et d'évacuation. Sa durée est très-variable; elle peut être aussi longue et plus longue que la grossesse, ce qui a maintes fois donné lieu à de graves erreurs. Elle peut se terminer par une évacuation brusque du liquide ou par une évacuation précédée de douleurs croissantes et dues aux contractions de la matrice comme dans l'accouchement. Le liquide évacué est séreux ou séro-muqueux, incolore ou blanchâtre et inodore. Lorsque l'*hydromètre* est simple, la terminaison est favorable ; mais si l'hydropisie n'est qu'un symptôme d'une lésion organique, le pronostic est grave. Dans ce cas, on trouve dans l'utérus du pus, une sanie fétide, etc., selon les cas.

Le traitement consiste à évacuer le liquide, et on conseille, pour faciliter cette évacuation, les injections et les bains, afin de ramollir le col de l'utérus. Les sternutatoires et les vomitifs sont très-utiles pour provoquer des efforts, qui quelquefois suffisent pour triompher de l'obstacle qui retient le liquide. Si ces moyens ne réussissent pas, on dilate le col en y introduisant un morceau d'éponge préparée, un stylet, une sonde ; enfin, dans les cas extrêmes, il faut faire une ponction hypogastrique ou l'incision du col au fond du vagin.

— *Hydromètre pendant la grossesse.* Cette espèce d'*hydromètre* est formée par une augmentation anomale du liquide amniotique ; c'est pourquoi Dugès l'a désignée sous le nom d'*hydramnios.* On ne l'observe guère qu'après le cinquième mois de la gestation et dans les cas de grossesse double. Le ventre acquiert alors un volume très-considérable, et les femmes éprouvent un malaise général avec des douleurs plus ou moins vives. Les parois utérines sont très-amincies, et la fluctuation, facile à percevoir, semble être produite par une ascite. L'avortement est souvent la conséquence de cette affection, qui est surtout propre aux cas de grossesse double; s'il n'a pas lieu et que l'enfant arrive à terme, il est toujours faible et chétif.

L'art est à peu près impuissant contre cette maladie, dont on ne peut même pas entraver la marche. Lorsque les femmes éprouvent une grande anxiété, que les digestions et l'hématose sont troublées ou empêchées par la compression et le refoulement de l'estomac et du diaphragme vers la poitrine, il devient urgent d'évacuer le liquide. Pour cela, il faut ponctionner la poche amniotique par le vagin et à travers le col. Ce procédé est bien préférable à celui de Camper et de Scarpa, qui consiste à faire la ponction entre l'ombilic et le pubis.

HYDROMÉTRIDE adj. (i-dro-mé-tri-de — de *hydromètre*, et du gr. *idea*, forme). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hydromètre. ‖ On dit aussi HYDROMÉTRITE.

— s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères, ayant pour type le genre hydromètre : *Les* HYDROMÉTRIDES *sont aquatiques.* (E. Blanchard.)

— **Encycl.** Les *hydrométrides* ont la tête rétrécie en arrière et les yeux très-proéminents. Ces insectes sont aquatiques ; ils marchent et courent à la surface des eaux dormantes ; tout leur corps est garni, ainsi que leurs torses, de poils très-courts et très-serrés, qui les empêchent de se mouiller. Ils se transportent rapidement d'un point à l'autre, et semblent arpenter l'eau, comme l'indique leur nom. Quelquefois ils s'enfoncent dans le liquide à l'aide de longues pattes qui simulent des rames. Tous ces insectes sont très-carnassiers. Leurs espèces se trouvent surtout en Europe. Ce groupe comprend les genres *hydromètre*, *gerris*, *vélie*, etc.

HYDROMÉTRIE s. f. (i-dro-mé-trî — rad. *hydromètre*). Physiq. Science de l'eau : *Bologne fonda dans son université, en* 1694, *une chaire de professeur d'*HYDROMÉTRIE. (Fonten.)

HYDROMÉTRIE s. f. (i-dro-mé-tri — rad. *hydromètre*). Pathol. Hydropisie de la matrice. V. HYDROMÈTRE.

HYDROMÉTRIQUE adj. (i-dro-mé-tri-ke — rad. *hydrométrie*). Physiq. Qui a rapport à l'hydrométrie.

HYDROMÉTRITE adj. (i-dro-mé-tri-te — rad. *hydromètre*). Entom. Syn. d'HYDROMÉTRIDE.

— s. m. pl. Section de la famille des hydrométrides, formée du seul genre hydromètre.

HYDROMISTRIE s. f. (i-dro-mis-trî). Bot. Syn. de LIMNOBIE, genre de plantes aquatiques.

HYDROMOLGE s. f. (i-dro-mol-je — du gr. *hudôr*, eau ; *molgos*, salamandre). Erpét. Salamandre aquatique.

HYDROMPHALE s. f. (i-dron-fa-le — du gr. *hudôr*, eau ; *omphalos*, nombril). Chir. Tumeur à l'ombilic, pleine de sérosités.

HYDROMYE ou **HYDROMYIE** s. f. (i-dro-mî — du gr. *hudôr*, eau ; *muia*, mouche.) Entom. Genre d'insectes diptères myodaires, de la famille des palomydes, comprenant deux espèces qui vivent sur les herbes des lieux à demi inondés.

— s. f. pl. Syn. de TIPULAIRES et TIPULIDES.

HYDROMYQUE s. m. (i-dro-mi-ke — du gr. *hudôr*, eau ; *mukês*, champignon). Bot. Syn. de DACRYMYCE, genre de champignons.

HYDROMYS s. m. (i-dro-miss — du gr. *hudôr*, eau; mus, *rat*). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, formé aux dépens des rats, et comprenant deux espèces qui habitent l'Australie : *Les* HYDROMYS *sont remarquables par leurs pieds pentadactyles.* (E. Desmarest.)

— **Encycl.** Les *hydromys* sont caractérisés surtout par leurs dents au nombre de douze, savoir, quatre molaires et deux incisives à chaque mâchoire ; les oreilles petites et arrondies; la queue longue, cylindrique et couverte de poils ras ; les pieds postérieurs à cinq doigts réunis par une membrane ; ceux de devant à quatre doigts libres avec un vestige de pouce. On n'en connaît qu'une espèce, présentant deux variétés, dont le pelage court, doux, brun en dessus, est blanc ou orangé en dessous. Ces animaux habitent l'Australie et particulièrement la Tasmanie ; ils sont bons nageurs ; leurs mœurs, assez peu connues, rappellent celles des rats.

HYDRONÈME s. m. (i-dro-nè-me — du gr. *hudôr*, eau ; *nêma*, fil). Bot. Syn. de LEPTOMITE, genre de cryptogames.

HYDRONÉPHROSE s. f. (i-dro-né-fro-ze — du gr. *hudôr*, eau; *nephros*, rein). Pathol. Maladie du rein, caractérisée par l'accumulation dans le calice et dans les bassinets d'une quantité plus ou moins considérable d'un liquide primitivement urineux, et plus tard d'apparence séreuse.

— **Encycl.** Les causes de cette accumulation de liquide se résument toutes en des obstacles à l'écoulement normal de l'urine. Mais ces obstacles varient comme nature et comme siége. Ce sont des tumeurs qui compriment l'uretère, des brides cicatricielles à l'intérieur de ce même canal, parfois d'anciens calculs qui n'ont pu être expulsés. Arrêtée par l'obstacle, l'urine distend d'abord le calice, puis le bassinet. Le tissu même du rein finit par être refoulé ; il s'amincit, s'atrophie, soit partout également, soit par places, et, dans ce dernier cas, des bosselures se produisent à la surface de l'organe. D'autres fois, ce qui reste du rein semble coiffer comme un casque la partie supérieure de la tumeur. Lorsque la tumeur est ancienne, on ne trouve presque plus les caractères de l'urine, mais toujours de l'urée et, le plus souvent, de l'albumine en abondance. L'*hydronéphrose*, le plus ordinairement, n'affecte qu'un rein ; elle peut cependant affecter les deux, et cela même chez des fœtus. En pareil cas, il y a souvent de grandes difficultés à l'accouchement. Cette maladie est plus fréquente encore chez le bœuf que chez l'homme.

Les symptômes de cette maladie sont pendant longtemps très-obscurs : des douleurs vagues, difficiles à localiser dans toute la région des reins, parfois de la gêne pour uriner. L'urine ne présente rien de particulier. Le diagnostic devient sans doute plus facile quand la tumeur se dessine ; il reste encore cependant à déterminer le siége propre et la nature de cette tumeur. Quand l'*hydronéphrose* est unique, elle est compatible avec la santé ; quand elle est double, elle peut ne pas entraîner immédiatement la mort, à la condition que le passage du liquide ne soit pas complétement interrompu. Dès que l'émission d'urine est tout à fait suspendue, les malades sont enlevés en quelques jours, en présentant tous les accidents de l'urémie. Le diagnostic avec le kyste de l'ovaire est, en général, facile. Jamais l'*hydronéphrose* ne présente le volume considérable des kystes ovariques ; de plus, si l'on remonte à leur mode de développement, on reconnaît que le point de départ est tout différent et les accidents consécutifs non moins dissemblables. La confusion est encore moins possible avec la pyélite ou inflammation du bassinet; il est rare d'abord que, dans ce cas, le passage de l'urine soit entièrement suspendu. Dans la pyélite, la tumeur est généralement douloureuse : l'*hydronéphrose* est indolente ; enfin, au dernier degré des deux maladies, les accidents de l'*hydronéphrose* sont plus terribles et plus rapides, les accidents de la pyélite plus lents et moins graves.

L'*hydronéphrose* est toujours une maladie sérieuse ; quand elle est double, elle est constamment mortelle. Tant qu'elle n'entraîne aucune complication grave, on doit s'en tenir à un traitement purement palliatif : des frictions, des onctions, des émollients, des bains, du repos ; quand il se produit quelques accidents inflammatoires, à plus forte raison encore, du repos ; et, si cela ne suffit pas, des antiphlogistiques, tels que ventouse ou sangsues, des révulsifs, tels que vésicatoires ou cautères. La ponction est toujours une opération grave et à éviter autant que possible ; on devrait n'y avoir recours que dans les cas où tout autre moyen aurait échoué.

HYDRONICKÉLOCYANIQUE adj. (i-dro-ni-ké-lo-si-a-ni-ke — du gr. *hudôr*, eau ; de *nickel* et de *cyanique*). Chim. Se dit d'une combinaison acide de cyanure de nickel et d'hydrogène.

HYDRONOME s. m. (i-dro-no-me — du gr. *hudôr*, eau ; *nomeuô*, je fais). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type est répandue dans toute l'Europe.

HYDRONOSE s. f. (i-dro-no-ze — du gr. *hudôr*, eau ; *nosos*, maladie). Pathol. Maladie accompagnée de sueur.

HYDROOL s. m. (i-dro-ol — du gr. *hudôr*, eau). Pharm. Eau, considérée comme excipient. ‖ Médicament dans lequel l'eau joue le rôle d'excipient.

HYDROOLAT s. m. (i-dro-o-la — rad. *hydrool*). Pharm. Eau distillée.

HYDROOLATURE s. f. (i-dro-o-la-tu-re — rad. *hydroolat*). Pharm. Infusion ou décoction d'une substance médicamenteuse dans l'eau.

HYDROOLATURIQUE adj. (i-dro-o-la-tu-ri-ke — rad. *hydroolature*). Pharm. Qui provient d'une hydroolature.

HYDROOLÉ s. m. (i-dro-o-lé — rad. *hydrool*). Pharm. Solution médicamenteuse ayant l'eau pour excipient.

HYDROOLIQUE adj. (i-dro-o-li-ke — rad, *hydrool*). Pharm. Qui a l'eau pour excipient. en parlant d'un médicament.

HYDROOLURE s. f. (i-dro-o-lu-re — rad. *hydrool*). Pharm. Eau minérale.

HYDROOLYTE s. f. (i-dro-o-li-te — de *hydrool*, et du gr. *luô*, je dilue). Pharm. Eau médicamenteuse magistrale pour solution.

HYDROOLYTIQUE adj. (i-dro-o-li-ti-ke — rad. *hydroolyte*). Pharm. Qui a le caractère d'un hydroolyte.

HYDROOPHORIE s. m. (i-dro-o-fo-rî — du gr. *hudôr*, eau ; *ôon*, œuf ; *phoros*, qui porte). Méd. Syn. d'HYDROOARION.

HYDROPALLADOCYANIQUE adj. (i-dro-pal-la-do-si-a-ni-ke — du gr. *hudôr*, eau ; de *palladium* et de *cyanique*). Chim. Se dit d'une combinaison acide de cyanure de palladium et d'hydrogène.

HYDROPARACOUMARATE s. m. (i-dro-pa-ra-kou-ma-ra-te). Chim. Sel de l'acide hydroparacoumarique.

— **Encycl.** L'acide hydroparacoumarique ou *hydroparacoumarate* d'hydrogène représente, comme son nom l'indique, de l'acide paracoumarique hydrogéné, et sa composition brute répond à la formule $C^9H^{10}O^3$. Cette formule est aussi celle des acides mélilotique et phlorétique, dont l'acide hydroparacoumarique est isomère. Ces acides proviennent tous trois de l'introduction de l'oxhydryle OH à la place de l'hydrogène dans le noyau benzique de l'acide phényl-propionique (homotoluique, hydrocinnamique). M. Molin a préparé l'acide hydroparacoumarique par l'action de l'hydrogène naissant sur l'acide paracoumarique, et MM. Buchanan et Gloser l'ont préparé synthétiquement en transformant successivement l'acide nitrophényl - propionique en acide amidé, celui-ci en composé diazoïque, et ce dernier en acide hydroparacoumarique, par l'action de l'eau. L'acide ainsi obtenu est parfaitement identique avec l'acide obtenu par M. Molin.

— ACIDE NITROPHÉNYL-PROPIONIQUE

$$C^6H^4 \left\{ \begin{array}{l} AzO^2 \\ C^3H^5O^2. \end{array} \right.$$

On obtient ce corps en arrosant, avec de l'acide azotique de 1,5 de densité, de petites quantités d'acide hydrocinnamique, et en versant ensuite le produit dans l'eau, qui précipite l'acide nitré. On purifie celui-ci en le transformant en sel de soude, qu'on décompose de nouveau par l'acide chlorhydrique. Il forme de petits cristaux jaunâtres, peu solubles dans l'eau froide, plus solubles dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther. Il fond à 153°. Ses sels sont solubles et cristallisent difficilement; les sels de plomb et d'argent y font naître des précipités jaunâtres. Oxydé par l'acide chromique, il donne de l'acide nitrodracylique ; il s'ensuit qu'il appartient à la série *para.* Par réduction, l'acide nitrocinnamique donne, outre l'acide amidocinnamique, un corps renfermant H^2O de moins que ce dernier, le carbostyryle ; l'acide nitrophényl-propionique (nitrohydrocinnamique) fournit un composé analogue, l'hydrocarbostyrol, qui renferme

$$C^9H^9AzO = C^6H^4 \langle {}^{AzH}_{C^3H^4O} \rangle.$$

Pour réduire l'acide nitrophényl-propioni-

que, on traite ce corps par l'acide chlorhydrique et l'étain, puis l'on étend de beaucoup d'eau et l'on filtre. La liqueur filtrée laisse déposer des aiguilles assez volumineuses, qu'on fait recristalliser dans l'alcool bouillant. Les eaux mères renferment l'acide amidophényl-propionique.

— HYDROCARBOSTYROL. Ce corps est très-stable. Il cristallise dans l'alcool en prismes incolores, fusibles à 160° et distillant sans décomposition. Il se dissout dans les acides chlorhydrique et bromhydrique, en paraissant s'y combiner, mais l'addition d'eau dédouble cette combinaison. Il ne se dissout que difficilement dans la potasse bouillante; il est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther. L'hydrocarbostyrol diffère de l'acide amidophényl-propionique par H^2O en moins; mais il n'a pas été possible jusqu'à ce jour de passer de l'un de ces corps à l'autre par fixation ou par élimination d'une molécule d'eau, H^2O.

—ACIDE AMIDOPHÉNYL-PROPIONIQUE OU AMIDOHYDROCINNAMIQUE $C^6H^4 < {AzH^2 \atop C^3H^5O^2}$.

Les eaux mères de l'hydrocarbostyrol, débarrassées de l'étain par l'acide sulfhydrique et concentrées dans un courant de gaz, fournissent de beaux prismes quadrangulaires du chlorhydrate de cet acide amidé.

L'acide amidophényl-propionique fond à 131°; chauffé davantage, il se décompose. C'est un acide faible, qui décompose les carbonates avec effervescence; ses combinaisons avec les bases s'oxydent à l'air et cristallisent mal.

Le chlorhydrate $C^9H^{11}AzO^2HCl$ forme de gros prismes à quatre pans, solubles dans l'eau et dans l'alcool. Le sulfate

$$(C^9H^{11}AzO^2)SH^2O^4$$

forme des mamelons volumineux; sa solution alcoolique fournit de belles aiguilles soyeuses par addition d'étain. L'azotate cristallise bien; sa solution rougit à l'air.

— CHLORURE DIAZOPHÉNYL-PROPIONIQUE

$$C^6H^4 < {Az=AzCl \atop C^3H^5O^2}.$$

Le chlorhydrate d'acide amidophényl-propionique, dissous dans l'acool absolu, se colore en brun par l'action de l'acide azoteux, et, par un long repos à une basse température, il laisse déposer de belles aiguilles quadrangulaires, très-déliquescentes, que l'on peut dessécher au-dessus d'un vase rempli d'acide sulfurique. Ce composé est chloré. Il détone par la chaleur, et sa solution aqueuse dégage de l'azote lorsqu'on la chauffe avec de l'eau; il se forme en même temps de l'acide oxyphényl-propionique, qu'on purifie en décolorant la solution par du charbon, saturant par du carbonate de plomb, et décomposant la solution chaude par l'hydrogène sulfuré.

— ACIDE OXYPHÉNYL-PROPIONIQUE

$$C^6H^4 < {OH \atop C^3H^5O^2}.$$

On purifie cet acide par cristallisation dans l'eau chaude, dans laquelle il est très-soluble ainsi que dans l'alcool et dans l'éther; il forme des prismes fusibles à 125° qui paraissent pouvoir distiller sans altération. Son sel barytique

$$\left(C^6H^4 < {OH \atop C^3H^4O}\right) B''a$$

forme une masse cristalline mamelonnée. Le sel d'argent est un précipité amorphe, et se présente en petites aiguilles aplaties lorsqu'on opère à chaud avec des solutions très-étendues.

La solution concentrée, additionnée de chlorure ferrique, devient bleue et dépose une matière résineuse; d'après M. Hlasiwetz, cependant, cet acide ne serait pas altéré par le chlorure ferrique. Lorsqu'on ajoute quelques gouttes d'acide azotique concentré à une solution aqueuse concentrée et froide de l'acide, la liqueur se colore en rouge et dépose, après quelques heures, de longues aiguilles d'un composé nitré. La solution de l'acide réduit les solutions alcalines de cuivre. Elle donne, avec l'azotate mercureux, un précipité blanc; elle n'est précipitée ni par les sels de plomb, ni par ceux de cuivre, ni par ceux de mercuricum. L'acide obtenu par la méthode que nous venons de décrire et celui qui résulte de l'hydrogénation de l'acide paracoumarique sont absolument identiques.

— ACIDE PARABROMOPHÉNYL-PROPIONIQUE

$$C^6H^4 < {Br \atop C^3H^5O^2}.$$

M. Gloser a obtenu un acide de cette composition par l'action du brome sur l'acide hydrocinnamique. Par l'oxydation, cet acide se transforme complètement en acide parabromobenzoïque. On peut donc l'envisager comme le bromure de l'acide paraoxyphénylpropionique. On l'obtient également, comme on pouvait s'y attendre, par l'action de l'acide chlorhydrique bouillant sur le composé azoïque décrit plus haut.

HYDROPARACOUMARIQUE adj. (i-dro-para-kou-ma-ri-ke — du gr. *hudôr*, eau, et de *paracoumarique*). Chim. Se dit de l'acide paracoumarique hydrogéné.

— **Encycl.** V. HYDROPARACOUMARATE.

HYDROPATHE adj. (i-dro-pa-te — du gr. *hudôr*, eau; *pathos*, action de subir). Méd. Qui cherche à guérir uniquement par l'usage interne et externe de l'eau pure.

— Substantiv. Médecin hydropathe: *Comme ils le font tous les ans, les* HYDROPATHES *se sont réunis, il y a quelques jours, dans un banquet, pour médire un peu de leurs confrères dissidents.* (A. Legendre.)

HYDROPATHIE s. f. (i-dro-pa-tî — du gr. *hudôr*, eau; *pathos*, action de subir). Méd. Système médical des médecins hydropathes: *Je jure Dieu que vous ne mourrez pas avec moi par l'*HYDROPATHIE. (Bayard.)

HYDROPÉDÈSE s. f. (i-dro-pé-dè-ze — du gr. *hudôr*, eau; *pêdêsis*, jaillissement, qui vient de *pêdaô*, jaillir). Sueur abondante.

HYDROPELTIDÉ, ÉE adj. (i-dro-pèl-ti-dé — rad. *hydropeltis*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hydropeltis.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, comprenant le genre hydropeltis. Syn. de CABOMBACÉES ou CABOMBÉES.

HYDROPELTIS s. m. (i-dro-pèl-tiss — du gr. *hudôr*, eau; *peltê*, bouclier). Bot. Genre de plantes aquatiques, de la famille des cabombacées ou hydropeltidées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Amérique. ‖ On dit aussi HYDROPELTIDE s. f.

— **Encycl.** L'*hydropeltis* pourpre est une plante vivace aquatique, couverte, dans toutes ses parties, d'un enduit visqueux; la tige porte des feuilles alternes, ovales, en forme de bouclier. Les fleurs sont assez larges, d'une belle couleur purpurine, portées à l'extrémité de longs pédoncules axillaires. Le fruit est une sorte de capsule. Cette plante croît dans l'Amérique du Nord, et plus particulièrement à la Caroline. On la trouve dans les eaux vives ou stagnantes. Ses feuilles, légèrement astringentes, passent, en Amérique, pour un bon remède contre la phthisie. L'*hydropeltis* est peu cultivé dans nos jardins.

HYDROPÉRICARDE s. m. (i-dro-pé-ri-karde — du gr. *hudôr*, eau, et de *péricarde*). Pathol. Hydropisie du péricarde. ‖ On dit aussi HYDROPÉRICARDIE s. f.

— **Encycl.** Dans un grand nombre de cas, cette affection se développe au moment de l'agonie, par suite des altérations de la circulation et de la respiration. Cependant l'épanchement séreux du péricarde peut se produire bien longtemps avant la mort. Dans ce cas, la quantité de liquide est beaucoup plus considérable. On distingue l'*hydropéricarde symptomatique* et l'*hydropéricarde essentiel;* mais cette dernière forme est extrêmement rare. L'hydropisie du péricarde n'est donc pas une maladie primitive, mais, comme presque toutes les hydropisies, elle est à peu près toujours un état pathologique secondaire, lié à d'autres hydropisies et provenant d'une source commune. La cause de l'*hydropéricarde* est donc la même que celle de l'hydropisie en général. Tantôt c'est un arrêt de la circulation, par suite d'altération interne des veines coronaires, comme cela arrive dans les maladies chroniques des poumons, les affections du cœur, etc.; tantôt c'est une altération du sang par hydrémie, comme cela se produit dans les cachexies cancéreuses, tuberculeuses, glycosuriques ou albuminuriques; souvent aussi c'est une cause locale qui empêche le sang de revenir par les veines coronaires. Les auteurs anciens avaient admis que le vide qui se produit dans le thorax par atrophie du cœur, à la suite d'affections pulmonaires ou pleurales, pouvait donner lieu à des *hydropéricardes;* cette opinion n'est pas acceptable. Les épanchements considérables dans le péricarde produisent une dilatation facile à constater. A la percussion, on trouve une matité considérable; le choc du cœur est plus faible ou même fait complétement défaut; les bruits du cœur sont moins intenses ou ont totalement disparu; la voussure formée par la région précordiale est plus accusée, et, dans les épanchements très-abondants, le diaphragme est fortement abaissé et refoulé, le poumon gauche est comprimé. En dehors des perturbations physiques, il peut aussi, dans les cas graves, se produire des troubles fonctionnels, par exemple une violente dyspnée.

« L'*hydropéricarde*, dit Grisolle, doit être combattu par de larges vésicatoires sur la région précordiale, par les diurétiques et les purgatifs hydragogues usités dans les autres hydropisies. Mais lorsque ces moyens sont impuissants et que l'épanchement menace, par son abondance, de suspendre les fonctions du cœur, il faut s'empresser d'évacuer le liquide par la paracentèse du péricarde, recommandée depuis Sénac. On se sert d'un trocart garni de peau de baudruche, et on l'enfonce dans le cinquième ou sixième espace intercostal, à deux ou trois centimètres du sternum, sur le côté gauche. Cette opération réussit rarement comme moyen curatif, mais elle constitue toujours un puissant palliatif. »

HYDROPÉRIONE s. m. (i-dro-pé-ri-o-ne — du gr. *hudôr*, eau; *peri*, autour; *ôon*, œuf). Anat. Liquide qui distend le sac formé par la membrane caduque.

HYDROPÉRITONIE s. f. (i-dro-pé-ri-to-nî — du gr. *hudôr*, eau, et de *péritoine*). Pathol. Hydropisie ascite.

HYDROPÉRITONITE s. f. (i-dro-pé-ri-to-ni-te — du gr. *hudôr*, eau, et de *péritonite*). Pathol. Hydropisie et inflammation du péritoine.

HYDROPHANE s. f. (i-dro-fa-ne — du gr. *hudôr*, eau; *phainô*, je brille). Minér. Variété de quartz résinite ou d'opale, qui est naturellement opaque, mais qui devient fortement translucide, presque transparente, quand on la met dans l'eau. ‖ Nom donné, à cause de leur transparence, et probablement aussi de leur couleur verte ou vert bleuâtre, à plusieurs silicates naturels de cuivre, principalement à la dioptase ou achirite et à la malachite siliceuse ou chrysocolle.

— Adjectiv.: *Opale* HYDROPHANE.

— **Encycl.** L'opale *hydrophane* doit la propriété dont elle jouit à son extrême porosité. Quand on la plonge dans l'eau, ce liquide la pénètre et en chasse l'air, qui s'échappe sous forme de bulles. Or, comme l'eau a une densité qui se rapproche beaucoup plus de celle de la silice, il en résulte que l'hétérogénéité de structure du minéral devient moins grande, en sorte que l'opacité de celui-ci se trouve diminuée. Ce fait remarquable a de bonne heure attiré l'attention; mais les anciens, n'en connaissant pas la cause, y voyaient une sorte de merveille. Aussi faisaient-ils grand cas de l'opale *hydrophane*, à laquelle ils donnaient le nom d'*œil du monde* (*oculus mundi*).

HYDROPHASIAN s. m. (i-dro-fa-zi-an — du gr. *hudôr*, eau, et du lat. *phasianus*, faisan). Ornith. Syn. de JACANA.

HYDROPHILE s. m. (i-dro-fi-le — du gr. *hudôr*, eau; *phileô*, j'aime). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des palpicornes, type de la tribu des hydrophiliens, dont l'espèce type habite l'Europe: *Les* HYDROPHILES, *quoique vivant dans l'eau, n'ont pas de vessie natatoire, comme les dytiques.* (Duponchel.)

— **Encycl.** Les *hydrophiles* sont des insectes d'assez grande taille, de forme naviculaire, bombée en dessus et formant en dessous un angle obtus; les élytres, de la longueur de l'abdomen, sont convexes et recouvrent deux grandes ailes membraneuses; le sternum est comprimé et prolongé à l'arrière en une pointe aiguë; aussi faut-il saisir ces insectes avec précaution, car si on leur laisse trop de liberté de mouvement, ils peuvent piquer assez fort en se débattant. Tous les *hydrophiles* sont de couleur foncée. Un certain nombre d'entre eux habitent l'Europe. Ils vivent dans les eaux douces, les étangs, les fossés, les mares, les flaques, plus rarement dans les eaux courantes. Ils volent assez bien pendant la nuit; ils font entendre un bruit analogue à celui que produisent tous les gros scarabées. Ils marchent fort mal, mais nagent avec beaucoup de facilité, leurs pieds étant surtout conformés pour la natation. Bien qu'ils aient la faculté de pouvoir rester longtemps sous l'eau, ils sont obligés de venir de temps en temps à la surface pour respirer; ils se laissent flotter, et, par suite de leur pesanteur spécifique, présentent au-dessus de l'eau l'extrémité de leur abdomen, abaissent un peu cette dernière partie, soulèvent les élytres, et l'air, se répandant entre ceux-ci, pénètre dans les stigmates. Quand l'insecte veut redescendre, il rapproche ses pattes, resserre son abdomen et ses élytres de manière que l'eau ne puisse s'y introduire, et se laisse couler au fond.

Les *hydrophiles* étaient confondus autrefois avec les dytiques, et on les croyait carnassiers comme ceux-ci; mais la longueur de leur canal intestinal et les débris qu'on y trouve démontrent qu'ils sont herbivores ou plutôt omnivores, car ils peuvent être carnassiers à l'occasion; on a pu en nourrir pendant plus d'un mois avec de petits mollusques et des larves aquatiques.

L'accouplement se fait comme chez les autres insectes; mais le mâle, au moyen du dernier article triangulaire de ses tarses antérieurs et des longs crochets dont il est armé, saisit la femelle par le bord extérieur de ses élytres et se maintient ainsi sur son dos. La femelle fécondée procède ensuite à la ponte. A l'aide de filières placées près de l'anus, elle file une coque ovoïde, en soie, terminée par une petite corne recourbée. Degéer a trouvé de ces coques flottantes, et, en les maintenant dans des conditions analogues à celles où il les avait rencontrées, il est parvenu à faire éclore les œufs, qui lui ont donné de petites larves d'*hydrophiles*. Toutefois, les observations les plus intéressantes sont dues à Miger; voici ce qu'il dit à ce sujet:

« Je vis cette femelle s'attacher au revers d'une feuille qui flottait sur l'eau, s'y placer en travers, et, allongeant ses premières paires de pattes, les appuyer sur le dessus et de chaque côté de cette feuille, de manière à lui faire prendre une légère courbure. L'abdomen était fortement appliqué au revers de la feuille, et laissait voir, à son extrémité, deux appendices qui s'avançaient et se retiraient avec vitesse, et desquels il paraissait sortir une liqueur blanche et gommeuse. Cette liqueur était le principal de la coque, et les appendices étaient les deux filières de l'*hydrophile*. En considérant plus attentivement ces filières, je vis qu'elles déposaient çà et là, sous la feuille, autour de l'abdomen et sans le dépasser, des fils argentés, qui, appliqués successivement les uns sur les autres, formèrent une petite poche demi-circulaire, dans laquelle l'extrémité de l'abdomen se trouva comme engagée. Au bout de dix minutes environ, l'*hydrophile*, retirant ses pattes de dessous la feuille, se retourna brusquement et se plaça la tête en bas, sans ôter pour cela de la coque l'extrémité de son abdomen. »

Dans cette nouvelle position, l'insecte se tient à peu près immobile, les quatre pattes antérieures étendues et les deux autres fortement fixées sous la feuille, de chaque côté de la coque. D'abord, on peut distinguer, au travers du tissu, tous les mouvements de la filière; c'est un pinceau à deux brins qui se promène en tous sens dans l'intérieur de la coque, dont elle enduit les parois et les bords avec la liqueur gommeuse dont nous avons parlé. Mais bientôt la coque devient si épaisse et si compacte, qu'on ne voit plus mouvoir la filière. De petites bulles d'air s'échappent de l'intérieur, occasionnées par la sortie des œufs, qui sont petits, oblongs et blanchâtres; ils sont placés les uns à côté des autres et recouverts par la liqueur blanchâtre et transparente des filières.

« En trois quarts d'heure, ajoute Miger, la ponte fut achevée; l'insecte retira peu à peu son abdomen de dessous la feuille, ferma sa coque assez imparfaitement, et prit une nouvelle position. Il lui restait à fermer la pointe qui termine cette coque. Pour y travailler, l'*hydrophile*, ayant toujours la tête en bas, ramena ses pattes postérieures sur la feuille et les plaça de chaque côté de la coque. Les élytres, dont l'extrémité se trouvait à fleur d'eau, étaient écartés de l'abdomen et dépassés de quelques lignes par l'anus, qui était très-dilaté. Rien ne cachant plus les filières, on pouvait en suivre tous les mouvements; ils étaient continuels et rapides. Il fallut cependant plus d'une demi-heure à l'*hydrophile* pour former cette pointe; l'insecte portait, çà et là, au-dessus de la coque et sur le bord de la feuille, un fil délié et jaunâtre, qui prenait au même instant de la fermeté; bientôt de nouvelles couches étaient appliquées sur la première, et comme la dernière dépassait toujours de quelques lignes la précédente, il se forma insensiblement un appendice mince et conique, d'une couleur d'un jaune citron, qui s'éleva à un pouce environ au-dessus de la surface de l'eau. Ce travail achevé, l'*hydrophile* dirigea légèrement sa filière de haut en bas, le long de la pointe, et, ramenant à mesure tout son corps sur l'eau, il abandonna sa coque, qui, dès le moment, fut terminée. Tous les travaux de la ponte ont donc duré environ trois heures. »

La femelle a besoin d'un point d'appui pour construire sa coque; si on met une femelle fécondée dans un bocal, elle se contente de laisser tomber un petit corps semblable à un grain d'orge et qui paraît n'être qu'une coque avortée; il n'y a aucun vestige d'œufs. Dans les circonstances ordinaires, si la femelle est dérangée au moment où elle commence son travail, elle l'abandonne; il n'en est plus de même quand ce travail est en train; elle s'y remet dès que la cause de dérangement a cessé. Ces insectes conservent, sous leurs élytres, une certaine quantité d'air qui leur sert à respirer pendant le travail et à empêcher le contact de l'eau avec les œufs au moment de la ponte. On trouve quelquefois des coques d'*hydrophile* flottant la pointe en haut; mais alors elles sont vides, par suite de la sortie des larves. La liqueur qui enduit les œufs devient une sorte de duvet cotonneux destiné à maintenir ces œufs en place sans qu'ils puissent se toucher. Les larves qui en sortent présentent des particularités remarquables, pour lesquelles nous renvoyons à l'article HYDROPHILIENS.

Le genre *hydrophile* renferme plus de cinquante espèces, dont deux ou trois seulement habitent l'Europe. La plus commune est l'*hydrophile* brun, long de 4 centimètres, et très-répandu dans les mares des environs de Paris.

HYDROPHILIEN, IENNE adj. (i-dro-fi-liain, iè-ne — rad. *hydrophile*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre hydrophile.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères, de la famille des palpicornes, ayant pour type le genre hydrophile: *Les* HYDROPHILIENS *sont, en général, d'un brun noirâtre ou verdâtre.* (Duponchel.)

— **Encycl.** Les caractères des *hydrophiliens* sont, à peu de chose près, ceux des hydrophiles, qui en forment le genre type. Ce sont généralement des insectes à couleurs peu variées, sombres, enduites d'une sorte de vernis luisant. Leur forme est généralement ovalaire, un peu déprimée, quelquefois convexe. Leur enveloppe est toujours très-solide. La poitrine et les deux dernières paires de pattes sont souvent armées d'épines fortes et aiguës, qui blessent vivement, si l'on saisit l'insecte sans précautions; ces mêmes pattes sont aplaties en forme de rames, et quelquefois munies de palettes et de ventouses, ce qui les rend éminemment propres à la natation. Bien qu'ils soient essentiellement aquatiques, ces insectes se trouvent quelquefois sous les pierres qui avoisinent les bords des étangs desséchés; cet abri leur permet, paraît-il, de supporter l'abstinence et la sécheresse pendant plus ou moins longtemps. Des hydrophiles, ensevelis et oubliés pendant près de trois mois dans de la vase desséchée, ont recommencé à se mouvoir peu de temps après avoir été plongés dans l'eau. Toutefois, les

pattes des *hydrophiliens* sont disposées de telle sorte qu'ils ne peuvent faire mouvoir simultanément les deux côtés ; aussi sont-ils moins bons nageurs que les dytiques, avec lesquels on les confondait autrefois. Cette infériorité, du reste, a peu d'inconvénients pour eux ; car, étant essentiellement herbivores, et carnassiers seulement par occasion, ils trouvent plus facilement à leur portée une nourriture convenable. Si l'on met dans un bocal un hydrophile brun avec un dytique bordé, et qu'on les laisse sans nourriture, ce dernier, bien que moitié plus petit, ne tardera pas à attaquer, à tuer et à dévorer l'autre. Mais les *hydrophiliens* sont bien supérieurs en industrie aux dytiscides. Ceux à qui la conformation de leurs pieds ne permet pas de nager se meuvent dans le liquide en marchant le long des tiges submergées ; tels sont les élophores. D'autres, comme les sperchées, se tiennent au pied des plantes aquatiques. Chez ces derniers, la femelle porte ses œufs sons le ventre, dans une sorte de sac retenu et embrassé par les pieds de derrière. Mais, en général, les femelles renferment leurs œufs dans des coques attachées aux feuilles des plantes submergées, comme nous l'avons vu à l'article HYDROPHILE. C'est vers le mois d'avril ou de mai que s'opère cette ponte.

Au bout de dix à douze jours, l'enveloppe de l'œuf se rompt, et la petite larve en sort ; elle a le corps cylindrique, déprimé, aminci aux deux bouts, couvert d'une peau épaisse et ridée. Pendant les douze premières heures environ après leur naissance, ces larves se tiennent dans l'espace vide qui existait au-dessous des œufs ; pendant ce temps, elles mangent probablement le duvet qui les environnait, et dont il ne reste plus aucune trace après leur sortie de la coque. Du reste, après avoir quitté leur nid, elles y rentrent et en ressortent à diverses reprises, jusqu'à ce que le manque de nourriture les force à s'en éloigner tout à fait. « Ces larves, dit A. Percheron, subissent plusieurs changements de peau. Celles qu'on a essayé de nourrir en captivité ne s'attaquaient pas entre elles ; elles venaient souvent à la surface de l'eau pour respirer, et le faisaient en y appliquant l'extrémité de l'abdomen où sont situés les organes de la respiration ; lorsqu'on voulait les saisir, elles devenaient flasques, comme si elles étaient mortes, ou bien lançaient par l'anus une liqueur noire et fétide ; pour nourriture, elles prenaient volontiers les insectes aquatiques et surtout de petits mollusques du genre limnée : pour les saisir à la surface de l'eau, la larve renverse un peu sa tête, puis relevant son dos l'appuie contre sa proie, et au moyen de ce point d'appui y brise la coquille qui la dérobait à son appétit ; on les a nourries quelquefois avec de petits morceaux de viande, et elles s'en sont bien trouvées. Lorsqu'elles ont acquis toute leur croissance, elles quittent l'eau, se creusent dans la terre avec leurs pattes et leurs mandibules une retraite sphérique de près de $0^{m},04$ de diamètre, parfaitement lisse et sans aucune issue. »

Après un nouvel intervalle de dix à douze jours, la larve se transforme en une nymphe blanchâtre, munie d'appendices courbés ou fourchus, sur lesquels elle pose, de manière à être isolée du sol et abritée contre l'humidité. Au bout de trois semaines, l'insecte parfait sort de son enveloppe, mais il reste encore dix à douze jours en terre, et ne sort que quand ses diverses parties ont pris une consistance suffisante.

Les larves des *hydrophiliens* sont carnassières ; elles se nourrissent non-seulement de mollusques, mais aussi de frai de poissons, ce qui les rend très-nuisibles au repeuplement des étangs. Si on cherche à les saisir, elles deviennent tout à coup si flasques qu'on les croirait mortes. Leur corps est terminé par deux appendices charnus, qui servent à les soutenir à la surface de l'eau, la tête en bas, lorsqu'elles ont besoin de respirer par l'organe situé entre ces deux appendices. Toutes cependant ne sont pas conformées comme celles dont nous venons de parler. Il en est qui, dépourvues d'appendices terminaux, sont privées en même temps de la faculté de nager. « Ne pouvant, dit Duponchel, habiter le fond des mares en raison du besoin impérieux qui les forcerait à le quitter fréquemment pour se mettre en communication avec l'air extérieur, elles se tiennent près de la surface, y pourchassent les petits animaux dont elles se nourrissent, parcourant dans ce but les mares, soit en cheminant entre deux eaux, soit plus ordinairement en marchant à la renverse, comme sur un plafond, ou en exécutant des mouvements vermiculaires horizontaux. Quelquefois elles quittent les eaux pour s'égarer sur le rivage ; mais elles ne tardent pas à regagner leur première demeure. »

Les *hydrophiliens*, bien que vivant dans l'eau, n'ont pas de vessie natatoire. Quand ils veulent respirer, ils présentent à la surface de l'eau le bout de leurs antennes repliées sur elles-mêmes. Il se forme ainsi une sorte de petite rigole dans laquelle l'air s'introduit, pour passer sur les côtés du thorax, se rendre sur la paroi du ventre, où il forme une lame argentée, et de là pénétrer dans les stigmates.

Les *hydrophiliens* comprennent des genres assez nombreux, répartis en trois groupes. I. *Hydrophilites*, insectes réellement aquatiques, auxquels s'appliquent d'ailleurs plus spécialement les détails ci-dessus indiqués. Genres : hydrophile, hydroüs, philhydre, tropisterne, sternolophe, hydrobie, valvule, bérose, limnébie, brachypalpe, globaire. — II. *Sperchéites*, plus terrestres qu'aquatiques, et dont les femelles portent, sous le ventre, leurs œufs en paquets, qu'elles fixent contre les tiges sortant de l'eau. Genre : sperchée. — III. *Élophorites*, mauvais nageurs, grimpant le long des plantes aquatiques, souvent revêtus de couleurs métalliques assez brillantes. Genres : élophore, hydroque, hydrène, ochtébie, énicocère, etc.

HYDROPHILITE adj. (i-dro-fi-li-te — rad. *hydrophile*). Entom. Syn. d'HYDROPHILIEN. ‖ On dit aussi HYDROPHILIDE.

— s. m. pl. Section de la tribu des hydrophiliens, ayant pour type le genre hydrophile : *Les* HYDROPHILITES *sont mieux organisés pour la natation que pour la marche.* (Duponchel.)

HYDROPHIS s. m. (i-dro-fiss — du gr. *hudôr*, eau ; *ophis*, serpent). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, syn. de PÉLAMYDE : *Les* HYDROPHIS *ou serpents de mer se montrent toujours par bandes nombreuses.* (A. Maury.) ‖ On dit aussi HYDROPHIDE.

— **Encycl.** Les *hydrophis* sont des serpents aquatiques, à corps comprimé, à queue courte et aplatie latéralement ; leurs yeux sont en général circulaires ; néanmoins quelques auteurs ont figuré des *hydrophis* à pupille verticale. Chez la plupart d'entre eux, les dents maxillaires sont creusées en canal, mais fixes, et non mobiles comme les crochets venimeux des vipères ; des glandes venimeuses placées à leur base sécrètent une liqueur délétère qui s'introduit dans les tissus des animaux que l'*hydrophis* cherche à saisir et facilite leur capture. Ces serpents vivent presque constamment dans l'eau, et souvent même dans la mer ; leur natation est très-vive et très-rapide. On les voit, dans les beaux jours, sillonner la surface de l'eau, sans plonger profondément dans le liquide, et en élevant légèrement la tête au-dessus du niveau des lames, dont la force et la température leur indiquent sans doute l'instant de la retraite et l'occasion favorable pour la chasse. Ils se nourrissent de poissons et de mollusques, qu'ils prennent avec une dextérité étonnante. On ne sait pas encore s'ils pondent des œufs, ou s'ils font des petits vivants. On assure que, malgré la violence du poison des *hydrophis*, les habitants des parages où vivent ces animaux mangent impunément leur chair et s'en nourrissent aussi volontiers que de celle des poissons. Les *hydrophis* habitent surtout les îles des deux Océans.

HYDROPHITE s. f. (i-dro-fi-te — du gr. *hudôr*, eau, et de *ophite*). Minér. Variété de serpentine ou d'ophite, très-chargée d'eau, qu'on trouve à Taberg, en Suède, où elle se présente en masses fibreuses, de couleur vert de montagne, et renfermant des traces d'acide vanadique.

HYDROPHLOGOSE s. f. (i-dro-flo-gho-ze — du gr. *hudôr*, eau ; *phlox*, flamme). Pathol. Inflammation, suivie d'épanchement de sérosités.

HYDROPHOBE adj. (i-dro-fo-be — du gr. *hudôr*, eau ; *phobeô*, je crains). Pathol. Qui a en horreur l'eau et les liquides en général. ‖ Se dit particulièrement des personnes et des bêtes attaquées de la rage ou hydrophobie : *Un chien* HYDROPHOBE. *Les personnes* HYDROPHOBES *ne survivent pas longtemps aux accès de leur mal.*

— Fam. Qui est hargneux, qui cherche toujours à faire ou à dire du mal, comme un chien enragé cherche toujours à mordre : *Vous êtes* HYDROPHOBE, *je crois !*

— Substantiv. Personne hydrophobe : *Les* HYDROPHOBES *meurent dans d'atroces souffrances.*

HYDROPHOBIE s. f. (i-dro-fo-bî — du gr. *hudôr*, eau ; *phobos*, crainte). Pathol. Horreur de l'eau et des liquides en général. ‖ Rage, maladie dont l'horreur de l'eau est un des caractères les plus marqués : *Être atteint d'*HYDROPHOBIE. *On ignore la cause de l'*HYDROPHOBIE *du chien.* ‖ *Hydrophobie nerveuse*, Maladie nerveuse qui a des symptômes analogues à ceux de la rage.

— **Encycl.** Le mot *hydrophobie* a été longtemps et est encore quelquefois employé par les savants de préférence au terme populaire *rage*. Mais comme l'*hydrophobie*, c'est-à-dire l'horreur de l'eau, n'est qu'un symptôme de cette maladie, un symptôme passager qui d'ailleurs lui est commun avec d'autres maladies, c'est au mot RAGE que nous renvoyons nos lecteurs. Cette horreur de l'eau, en elle-même, ne vient peut-être que des troubles causés par la maladie dans l'appareil de la déglutition, troubles qui rendent nécessairement cette déglutition douloureuse. V. RAGE.

HYDROPHOBINE s. f. (i-dro-fo-bi-ne — rad. *hydrophobie*). Virus de la rage.

HYDROPHOBIQUE adj. (i-dro-fo-bi-ke — Pathol. Qui a rapport à l'hydrophobie : *Symptômes* HYDROPHOBIQUES. *Accès* HYDROPHOBIQUE.

— Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des brachystomes, comprenant quatre espèces qui habitent l'Europe.

— s. f. Bot. Genre de champignons.

HYDROPHORIE s. f. (i-dro-fo-rî — du gr. *hudôr*, eau ; *phoria*, action de porter). Entom. Genre d'insectes diptères myodaires, de la tribu des mouches, comprenant vingt espèces, toutes européennes, dont la plupart habitent la France : *Les* HYDROPHORIES *vivent dans le voisinage des eaux.* (Duponchel.)

HYDROPHOSPHATE s. m. (i-dro-fo-sfa-te — du gr. *hudôr*, eau, et de *phosphate*). Minér. Phosphate hydraté.

HYDROPHOSPHATÉ, ÉE adj. (i-dro-fo-sfa-té — rad. *hydrophosphate*). Minér. Qui est à l'état d'hydrophosphate.

HYDROPHOSPHURE s. m. (i-dro-fo-sfu-re — du gr. *hudôr*, eau, et de *phosphure*). Chim. Combinaison d'hydrogène phosphoré avec une base.

HYDROPHTALIQUE adj. (i-dro-fta-li-ke — du gr. *hudôr*, eau, et de *phtalique*). Chim. Se dit d'un acide qui possède deux atomes d'hydrogène de plus que l'acide phtalique.

— **Encycl.** L'acide *hydrophtalique*

$$C^8H^8O^4 = C^8H^6O^4 + H^2$$

provient de la fixation d'une molécule d'hydrogène H^2 sur l'acide phtalique. Pour préparer cet acide, on dissout dans huit parties d'eau une partie d'acide phtalique et une partie de carbonate de sodium cristallisé, et l'on ajoute des morceaux d'amalgame de sodium à la solution. L'action est lente et peut être activée par l'addition de l'acide acétique. Il ne faut pas chauffer. Tout l'acide phtalique a disparu lorsqu'une portion du liquide, précipitée par l'acétate de plomb, donne un sel de plomb soluble dans l'acide acétique où le phtalate est insoluble. La réaction n'est généralement terminée qu'au bout d'une semaine ou deux. On neutralise alors la liqueur par l'acide chlorhydrique : on sépare par le filtre une substance brune qui se dépose, et l'on sursature la liqueur filtrée par l'acide chlorhydrique, qui en précipite l'acide *hydrophtalique*. On en obtient une plus grande quantité en évaporant l'eau mère.

L'acide *hydrophtalique* se sépare de sa solution aqueuse saturée à chaud en cristaux tubulaires durs, appartenant au type du prisme rhomboïdal oblique. 100 parties d'eau froide en dissolvent 0,98 ; 100 parties d'eau bouillante en prennent 7,3 parties. L'alcool dissout abondamment l'acide *hydrophtalique*, l'éther le dissout peu. Ces solutions sont fortement acides et décomposent les carbonates. L'acide libre se conserve sans altération à l'air, même lorsqu'on le chauffe à 200°. Il ne renferme point d'eau de cristallisation. Sa solution précipite un grand nombre de sels métalliques, tels que ceux de calcium (concentrés), de fer au maximum, de plomb et de mercure. Avec l'azotate d'argent, l'acide *hydrophtalique* libre ne donne point de précipité ; mais un hydrophtalate soluble y forme un précipité blanc, assez soluble dans l'eau et surtout dans les acides. Ce précipité noircit à l'ébullition.

Parmi les sels de l'acide phtalique, on a préparé et analysé l'hydrophtalate de baryum neutre $C^8H^6Ba''O^4$, qui cristallise en belles lamelles nacrées ; l'hydrophtalate de baryum acide $(C^8H^7O^4)^2Ba'' + H^2O$, petits cristaux groupés en étoiles qui perdent leur eau entre 120° et 130° ; l'hydrophtalate neutre de calcium $C^8H^6Ca''O^4$, peu soluble dans l'eau ; l'hydrophtalate de calcium acide

$$(C^8H^7O^4)^2Ca'',$$

peu soluble dans l'eau et insoluble dans l'alcool ; l'hydrophtalate de plomb, poudre cristalline. Tous ces sels s'obtiennent en saturant complétement ou partiellement l'acide libre par la base correspondante, à l'exception du sel de plomb, que l'on prépare par précipitation.

Lorsqu'on chauffe de l'acide *hydrophtalique* avec de la chaux sodée, cet acide se dédouble en benzine, anhydride carbonique et hydrogène d'après l'équation

$$C^8H^8O^4 = 2CO^2 + C^6H^6 + H^2$$

Acide *hydrophtalique*. — Anhydride carbonique. — Benzine. — Hydrogène.

Le perchlorure de phosphore dédouble l'acide *hydrophtalique* en chlorure de benzoïle et en oxyde de carbone ; il se dégage en même temps de l'acide chlorhydrique et de l'oxychlorure de phosphore.

$$C^6H^6(CO^2H)^2 + 2PCl^5$$

Acide *hydrophtalique*. — Perchlorure de phosphore.

$$= C^6H^5(COCl) + CO + 3HCl + 2POCl^3$$

Chlorure de benzoïle. — Oxyde de carbone. — Acide chlorhydrique. — Oxychlorure de phosphore.

L'acide *hydrophtalique* est oxydé par l'acide sulfurique avec formation de gaz sulfureux, d'acide phtalique et d'eau. Le brome le convertit en acide benzoïque, acide bromhydrique et anhydride carbonique. La potasse fondante le dédouble en acide benzoïque, carbonate alcalin et hydrogène.

$$C^6H^6(CO^2H)^2 = CO^2 + H^2 + C^6H^5(CO^2H)$$

Acide hydrobenzoïque. — Anhydride carbonique. — Hydrogène. — Acide benzoïque.

Les réactifs oxydants, tels que l'acide azotique étendu, le dichromate de potassium et l'acide sulfurique, le convertissent en acide benzoïque et en acide phtalique. Lorsqu'on chauffe l'acide *hydrophtalique* au-dessus de 200°, il fond et dégage de l'eau. A une température plus élevée, il passe une huile dont on parvient à séparer, par cristallisation dans l'éther pur, des cristaux d'anhydride phtalique $C^8H^4O^3$.

Lorsqu'on fait passer un courant de gaz chlorhydrique à travers une solution alcoolique d'acide *hydrophtalique*, il se forme de l'éther benzoïque, et probablement de l'éther formique.

En soumettant l'acide *hydrophtalique* à l'action de l'hydrogène naissant, on obtient une matière résineuse brune. On ne parvient pas à y fixer de nouveaux atomes d'hydrogène. D'après MM. Græbe et O. Born, qui ont découvert l'acide *hydrophtalique*, cet acide aurait une constitution exprimée par la formule

$$\begin{array}{l} CH \\ \parallel \\ CH \\ | \\ CH \\ \parallel \\ CH \\ | \\ C\begin{smallmatrix} H \\ (CO^2H) \end{smallmatrix} \\ | \\ C\begin{smallmatrix} H \\ (CO^2H) \end{smallmatrix} \end{array}$$

HYDROPHTHALMIE s. f. (i-dro-ftal-mî — du gr. *hudôr*, eau ; *ophthalmos*, œil). Pathol. Hydropisie de l'œil.

— **Encycl.** L'*hydrophthalmie* peut occuper toutes les cavités du globe oculaire, ou seulement une seule cavité, et alors on distingue l'hydropisie antérieure ou des chambres de l'humeur aqueuse, l'hydropisie du corps vitré, l'hydropisie sous-scléroticale, l'hydropisie sous-choroïdienne et l'hydropisie sous-rétinienne.

Les causes de l'*hydrophthalmie* sont, en général, assez obscures. On a invoqué la scrofule, la chlorose, le lymphatisme, la syphilis, comme pouvant produire l'hydropisie de l'œil ; mais ce sont là des causes prédisposantes éloignées, qui n'ont rien de spécifique. Grellois prétend que l'*hydrophthalmie* est très-fréquente dans certaines contrées de l'Afrique. Les enfants y sont beaucoup plus exposés que les personnes plus âgées. Les ophthalmies qui se rattachent à la rougeole, à la scarlatine, à la variole et aux autres affections cutanées, aux contusions sur le globe de l'œil, sont à peu près les seules dont les causes occasionnelles soient bien connues. Bichat attribue l'hydropisie oculaire à la paralysie des vaisseaux absorbants, tandis que les vaisseaux exhalants continueraient à fonctionner. Bouillaud et quelques autres auteurs pensent qu'il y a oblitération des veines de l'orbite. Quoi qu'il en soit, dès que la sérosité commence à s'accumuler dans les milieux de l'œil, il se manifeste des symptômes différents, selon que la maladie est générale ou partielle.

L'*hydrophthalmie* générale est caractérisée par une douleur plus ou moins vive dans la région orbitaire, selon que l'épanchement se produit d'une manière plus ou moins lente. La douleur peut être nulle si le liquide s'est accumulé peu à peu. Les paupières sont tiraillées et tendent à se renverser en dehors ; la conjonctive est flétrie, lâche, injectée et parfois ulcérée. La sclérotique est bleuâtre et a perdu une grande partie de la sensibilité qui lui est propre. L'œil, considérablement augmenté de volume, tend à sortir de l'orbite et déborde les paupières ; on l'a comparé à un œil de bœuf ; c'est pourquoi on désigne quelquefois cette maladie sous le nom de buphthalmie. Les mouvements de l'organe deviennent de plus en plus limités, à mesure que l'épanchement augmente. Enfin il arrive un moment où tout mouvement est impossible. Cependant la cornée, qui ne se trouve plus abritée par les voiles destinés à la protéger contre l'action des corps étrangers, commence à s'enflammer et devient opaque. L'iris subit différentes altérations, selon les cas et l'époque de la maladie. Quelquefois il est décollé dans son grand cercle ou comme dentelé par une perte de substance ; presque toujours immobile, si l'hydropisie est le résultat d'un coup sur l'orbite, l'iris reste tremblotant. Les malades deviennent d'abord myopes ; puis la vue s'affaiblit de jour en jour ; il se forme comme un nuage vaporeux, qui s'épaissit progressivement jusqu'à la cécité complète. Au bout d'un certain temps, le bord pupillaire de l'iris contracte des adhérences avec la capsule du cristallin devenu opaque ; la cornée est très-flexible et la sclérotique flasque ; l'iris est déchiré et absorbé par suite de la dilatation des parties environnantes. L'œil s'atrophie partiellement ; la rétine est entièrement insensible. Les douleurs, très-modérées dans le commencement, deviennent de plus en plus vives ; quelquefois elles sont atroces. Il y a alors insomnie, fièvre, délire, marasme. L'œil s'ulcère, suppure, et la mort peut être la conséquence de ces accidents. Cette terminaison de l'*hydrophthalmie* est cependant assez rare. La maladie s'arrête d'ordinaire à un degré moins avancé et reste stationnaire ; le sujet en est quitte alors pour une difformité, une gêne des mouvements de l'œil, et une modification dans la portée de la vue. L'organe peut aussi s'ouvrir spontanément et se vider ; dans ce cas, on porte remède à la difformité par l'adaptation d'un œil de verre.

Tels sont les symptômes et la marche de

l'*hydrophthalmie* générale. Quant aux variétés sous-scléroticale, sous-choroïdienne et sous-rétinienne, qui consistent dans un épanchement liquide entre la choroïde, la sclérotique et la rétine, elles doivent être considérées comme dépendantes d'une autre affection de l'œil, la choroïdite surtout, et traitées comme telles. L'hydropisie des chambres antérieures et du corps vitré offrent seules des caractères particuliers. Dans la première espèce, le volume de l'œil est moins considérable que dans la seconde; mais l'organe prend une forme conique due à une convexité anomale de la cornée, avec production d'un staphylôme pellucide sphérique. En même temps, la sclérotique est distendue dans sa partie antérieure, uniformément ou partiellement, de manière à constituer l'une des variétés de staphylôme de la sclérotique. Dans la deuxième forme, la cornée est distendue, ainsi que la sclérotique, d'une manière uniforme. L'iris, moins foncé que dans la première espèce, est projeté en avant dans la chambre antérieure et paraît altéré dans sa texture. Le globe oculaire est plus dur et plus tendu. Enfin, la cécité n'est jamais absolue dans l'*hydrophthalmie* antérieure, tandis qu'elle l'est souvent dans celle du corps vitré. Le pronostic de cette affection est toujours fâcheux, soit à cause de la difformité qu'occasionne le volume de l'œil, soit à cause de la perte de la vision.

Le traitement de l'*hydrophthalmie* doit d'abord être dirigé contre les causes, quand on peut arriver à les connaître. Lorsque la maladie est purement locale, on emploie les onctions avec l'onguent mercuriel, les topiques et les purgatifs salins. Malheureusement, ces moyens sont presque toujours insuffisants et, pour arracher les malades aux cruelles douleurs qui les torturent, on est obligé d'en venir à une opération chirurgicale. Celle-ci consiste à pratiquer une incision au niveau de la cornée, si l'*hydrophthalmie* est antérieure, au niveau de la sclérotique si elle est postérieure. L'humeur aqueuse ou l'humeur vitrée s'écoulent à travers l'ouverture et le sujet est promptement soulagé; mais cette opération n'est le plus souvent que palliative, car l'hydropisie ne tarde pas à se reproduire. On peut la renouveler plusieurs fois, laisser même les lèvres de la plaie entr'ouvertes pour faciliter l'écoulement du liquide, et cependant la guérison n'arrive pas. On est alors obligé d'opérer l'ablation de la cornée, de vider entièrement l'œil, qui s'atrophie bientôt, ce qui permet de placer entre les paupières un œil artificiel. Enfin, s'il y avait dégénérescence du globe oculaire, il faudrait l'extirper, comme dans le cas du cancer de l'œil.

HYDROPHTHALMIQUE adj. (i-dro-ftal-mi-ke — rad. *hydrophthalmie*). Pathol. Qui a rapport à l'hydrophthalmie.

HYDROPHTHORIQUE adj. (i-dro-fto-ri-ke). Chim. V. HYDROFLUORIQUE.

HYDROPHYLAX s. m. (i-dro-fi-lakss — du gr. *hudôr*, eau; *phulax*, gardien). Erpét. Genre de batraciens, formé aux dépens des grenouilles.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des rubiacées, tribu des spermacocées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Inde.

HYDROPHYLLE s. f. (i-dro-fil-le — du gr. *hudôr*, eau; *phullon*, feuille). Bot. Genre de plantes, type de la famille des hydrophyllées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique du Nord : *L'*HYDROPHYLLE *anguleuse porte des feuilles palmées.* (T. de Berneaud.)

HYDROPHYLLÉ, ÉE adj. (i-dro-fil-lé — rad. *hydrophylle*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hydrophylle. ‖ On dit aussi HYDROPHYLLACÉ, ÉE.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre hydrophylle.

— **Encycl.** Les *hydrophyllées* sont des plantes herbacées, à tiges et à rameaux anguleux, hérissés de poils, portant des feuilles alternes, quelquefois entières, plus souvent pennatifides. Les fleurs, petites, régulières, rarement solitaires, le plus souvent réunies en cimes scorpioïdes, présentent un calice persistant et plus ou moins accrescent, à cinq divisions; une corolle monopétale, régulière, à tube présentant à l'intérieur des écailles en languettes ou des plis, à gorge nue, à limbe divisé en cinq lobes obtus; cinq étamines, à filets grêles, insérés à la base de la corolle; un disque hypogyne, annulaire, supportant quelquefois cinq glandes; un ovaire libre et hérissé de poils, à une seule loge pluriovulée, surmonté d'un style simple, filiforme, que termine un stigmate bifide. Le fruit est une capsule globuleuse ou oblongue, s'ouvrant en deux valves, et renfermant plusieurs graines réticulées, à embryon entouré d'un gros albumen cartilagineux.

Cette famille, qui a des affinités avec les borraginées et les polémoniacées, comprend les genres hydrophylle, microgénète, némophile, ellisie, eutoque, miltitzie, cosmanthe, emménanthe et phacélie. Les *hydrophyllées* appartiennent à l'Amérique, notamment à ses parties tempérées et froides, et surtout aux côtes occidentales. Elles sont à peu près sans usages; mais plusieurs sont cultivées dans les jardins d'agrément.

HYDROPHYSOCÈLE s. f. (i-dro-fi-zo-sè-le — du gr. *hudôr*, eau; *phusa*, air; *kêlê*, tumeur). Chir. Hernie qui renferme des sérosités et des gaz.

HYDROPHYSOMÈTRE s. f. (i-dro-fi-so-mè-tre — du gr. *hudôr*, eau; *phusa*, air; *mêtra*, matrice). Chir. Amas de sérosités et de gaz dans la matrice.

HYDROPHYTE adj. (i-dro-fi-te — du gr. *hudôr*, eau; *phuton*, plante). Bot. Se dit des plantes aquatiques, et surtout des algues.

— s. f. pl. Syn. d'ALGUES.

HYDROPHYTOGRAPHE s. m. (i-dro-fi-to-gra-fe — de *hydrophyte*, et du gr. *graphô*, j'écris). Auteur d'une hydrophytographie.

HYDROPHYTOGRAPHIE s. f. (i-dro-fi-to-gra-fî — de *hydrophyte*, et du gr. *graphô*, j'écris). Description des hydrophytes ou plantes aquatiques.

HYDROPHYTOGRAPHIQUE adj. (i-dro-fi-to-gra-fi-ke — rad. *hydrophytographie*). Qui a rapport à l'hydrophytographie.

HYDROPHYTOLOGIE s. f. (i-dro-fi-to-lo-jî — du gr. *hudôr*, eau; *phuton*, plante; *logos*, discours). Bot. Partie de la botanique qui traite de l'étude des hydrophytes ou algues : *Il faut considérer Lamouroux comme le père de l'*HYDROPHYTOLOGIE. (F. Foy.)

— **Encycl.** L'étude scientifique des hydrophytes ne date guère que du commencement du siècle dernier. Linné distribuait toutes les espèces connues de son temps dans les trois genres conferve, ulve et fucus ou varech. Donati et Adanson établirent quelques autres genres. Mais il faut arriver jusqu'à Bory-Saint-Vincent, Lamouroux et Vaucher (de Genève) pour trouver des travaux remarquables à ce sujet. Il est juste de mentionner le Suédois Agardh, qui a donné un catalogue, complet pour son époque, des algues connues. De nos jours, deux botanistes français, Montagne et Decaisne, ont répandu une nouvelle lumière sur l'organisation et la classification de ces cryptogames.

HYDROPIPER s. m. (i-dro-pi-pèr — du gr. *hudôr*, eau; *piperi*, poivre). Bot. Plante connue sous le nom vulgaire de CURAGE, qui a une saveur âcre, brûlante, et croît dans les lieux humides.

HYDROPIPÉROÏNE s. f. (i-dro-pi-pé-ro-i-ne — du gr. *hudôr*, eau, et du lat. *piper*, poivre). Chim. Dérivé du pipéronal par fixation d'hydrogène et doublement de la molécule.

HYDROPIQUE adj. (i-dro-pi-ke — gr. *hudropikos;* du *hudrôps*, hydropisie). Atteint d'hydropisie : *Etre* HYDROPIQUE. ***Je vise à l'hydropisie; je n'en avais pas l'air; mais vous savez qu'il n'y a rien de plus sec qu'un homme*** HYDROPIQUE. (Volt.)

— Substantiv. Personne hydropique : *Etre altéré comme un* HYDROPIQUE.

HYDROPISIE s. f. (i-dro-pi-zî — du gr. *hudôr*, eau; *opsis*, vue). Pathol. Accumulation morbide de sérosités dans quelque partie du corps, et particulièrement dans l'abdomen : HYDROPISIE *du ventre, de la poitrine, de la tête.*

— **Encycl.** Les *hydropisies* constituent une classe de maladies caractérisées par l'exhalation morbide et l'accumulation d'un liquide d'apparence séreuse, épanché dans une ou plusieurs cavités naturelles, ou infiltré dans le tissu cellulaire, en l'absence de tout travail inflammatoire.

« Cette définition, dit M. Tardieu, exclut, comme il est facile de le voir, d'une part les affections spéciales, qui consistent dans le développement, au sein des organes, de kystes accidentels remplis de sérosités (*hydropisies* enkystées), et, d'autre part, les épanchements caractéristiques de l'inflammation des membranes séreuses (hydrophlegmasies), qui, les uns et les autres, se distinguent essentiellement des *hydropisies* par leurs causes, leur nature, leur marche et leur traitement, et n'ont véritablement de commun que quelques signes physiques, d'après lesquels il serait peu rationnel d'établir un rapprochement nosologique. La composition du liquide épanché n'est pas moins essentiellement différente. La présence de la fibrine dans le produit des hydrophlegmasies suffit pour établir très-nettement la distinction et la limite qui sépare l'épanchement inflammatoire de la véritable *hydropisie*. »

Les *hydropisies* peuvent être dues à une irritation sécrétoire, à un trouble mécanique de la circulation ou à l'altération du sang. Mais, indépendamment de ces trois conditions élémentaires, on doit admettre comme cause des *hydropisies* essentielles un refroidissement subit, la suppression des règles, l'ingestion d'une quantité immodérée de boissons aqueuses, l'alimentation mauvaise et insuffisante, l'affaiblissement cachectique de la constitution; enfin une contusion portant directement sur des parties voisines d'une membrane séreuse, sur les articulations par exemple.

A part quelques cas fort rares, la marche de l'*hydropisie* est essentiellement lente. Lorsque l'*hydropisie* doit se terminer par la guérison, le liquide disparaît aussi lentement qu'il s'est formé, à moins qu'il ne survienne un flux abondant, que l'on doit considérer alors comme véritablement critique. Parfois aussi on peut voir l'*hydropisie* changer de siége.

Le liquide des *hydropisies*, assez analogue au sérum du sang, contient cependant une plus grande quantité d'eau (de 930 à 986 millièmes). L'albumine s'y trouve en proportions moins considérables. Quant aux sels, le sérum et le liquide des *hydropisies* en renferment à peu près les mêmes quantités.

Nous devons nous borner ici à ces indications générales, les diverses *hydropisies* essentielles ou locales étant traitées en leur lieu dans ce Dictionnaire. V. les mots : ASCITE, ANASARQUE, HYDROCÉPHALE, HYDRORACHIS, HYDROPÉRICARDE, HYDROPNEUMOTHORAX, etc.

HYDROPISINE s. f. (i-dro-pi-zi-ne — rad. *hydropisie*). Chim. Substance albuminoïde trouvée dans les épanchements séreux de la plèvre et du péritoine.

— **Encycl.** M. Robin a découvert dans le liquide des exsudations du péritoine une variété d'albumine à laquelle il a donné le nom d'*hydropisine*. L'*hydropisine* se coagule sous l'influence de la chaleur et aussi sous l'influence du sulfate de magnésium. L'*hydropisine* est très-voisine de la pancréatine ou albumine du pancréas. Cette dernière ne se distingue, en effet, de *l'hydropisine*, que par la couleur rouge que l'eau de chlore lui communique, couleur rouge qui est peut-être due à des impuretés

HYDROPLASTIE s. f. (i-dro-pla-stî — du gr. *hudôr*, eau; *plassô*, je fais, je fabrique). Techn. Galvanoplastie dans laquelle l'électricité dynamique joue un rôle accessoire ou même nul. ‖ On dit aussi HYDROPLASTIQUE.

— **Encycl.** L'*hydroplastie* ou hydro-métalloplastie diffère de la galvanoplastie en ce qu'elle comprend plutôt la réduction du métal en couches minces sur d'autres métaux, et qu'elle renferme une série de phénomènes dans lesquels l'électricité ne joue pas un rôle très-apparent. C'est ainsi que les dorures et argentures, dites à la bouillitoire, celles par simple immersion et dans lesquelles le dépôt métallique s'effectue par voie d'affinité chimique directe, le blanchiment, l'étamage, même galvanique, le zincage ou cuivrage, s'opérant sans l'intervention de l'électricité dynamique et sans le secours d'aucune pile, sont du domaine de l'*hydroplastie*; cependant les divers modes de formation de dépôt, s'effectuant dans les mêmes ateliers et nécessitant les mêmes préparations et les mêmes soins, sont communément confondus dans le langage technique.

Pour éviter une confusion toujours regrettable, l'usage se répand de plus en plus de distinguer, ainsi que nous le faisons, et de n'appliquer le mot galvanoplastie que dans les deux conditions suivantes : ou il s'agit de recouvrir un métal pauvre d'un métal plus dur ou plus riche, cette couche n'empruntant en général sa solidité qu'au métal sous-jacent; ou bien on se propose de reproduire d'une manière absolument identique un objet déterminé qui puisse par lui-même résister aux usages auxquels il est destiné et dans les mêmes conditions que le modèle reproduit; enfin on peut, par la galvanoplastie, rendre résistantes et incorruptibles des matières animales ou végétales en les soustrayant au contact de l'air par l'application d'un enduit métallique. Exemples de bains hydroplastiques : cuivre rouge pour le fer; sulfate de cuivre, acide sulfurique, parties égales; eau, quantité suffisante. Etamage du fer ou du zinc par échange : alun ammoniacal, 3 parties; protochlorure d'étain fondu, 1 partie; eau ordinaire. Dorure au trempé : pyrophosphate de potasse, 800 parties; acide cyanhydrique, 8 parties; perchlorure d'or, 20 parties; eau distillée, 10,000 parties. La dorure au sauté, l'argenture au trempé à froid ou à chaud, le platinage au trempé sont du domaine de l'*hydroplastie*.

HYDROPLATINIQUE adj. (i-dro-pla-ti-ni-ke — du gr. *hudôr*, eau, et de *platinique*). Chim. Se dit d'une combinaison acide de platine et d'hydrogène.

HYDROPLATINOCYANIQUE adj. (i-dro-pla-ti-no-si-a-ni-ke — du gr. *hudôr*, eau; de *platine* et *cyanique*). Chim. Qualification donnée à une combinaison acide de cyanure, de platine et d'hydrogène.

HYDROPLEURIE s. f. (i-dro-pleu-rî — du gr. *hudôr*, eau; *pleura*, plèvre). Pathol. Hydropisie de la plèvre.

HYDROPLEURITE s. f. (i-dro-pleu-ri-te — du gr. *hudôr*, eau; *pleura*, plèvre). Pathol. Inflammation et hydropisie de la plèvre.

HYDROPNEUMATIQUE adj. (i-dro-pneu-ma-ti-ke — du gr. *hudôr*, eau; *pneuma*, souffle). Chim. Qui sert à recueillir les gaz sur l'eau : *Cuve* HYDROPNEUMATIQUE.

— Mécan. Qui fonctionne par l'eau et par un gaz comprimé : *Machine* HYDROPNEUMATIQUE. *Cafetière* HYDROPNEUMATIQUE.

HYDROPNEUMATOCÈLE s. f. (i-dro-pneu-ma-to-sè-le — du gr. *hudôr*, eau; *pneuma*, souffle; *kêlê*, tumeur). Pathol. Hernie dont le sac renferme des sérosités et des gaz.

HYDROPNEUMONIE s. f. (i-dro-pneu-mo-nî — du gr. *hudôr*, eau, et de *pneumonie*). Pathol. Œdème du poumon.

HYDROPNEUMOPÉRICARDE s. m. (i-dro-pneu-mo-pé-ri-kar-de — du gr. *hudôr*, eau, *pneuma*, souffle, et de *péricarde*). Accumulation dans le péricarde de gaz et de sérosités.

HYDROPNEUMOSARQUE s. m. (i-dro-pneu-mo-sar-ke — du gr. *hudôr*, eau; *pneuma*, souffle; *sarkos*, chair). Abcès qui contient des sérosités, des gaz, une substance qui a l'apparence de la chair.

HYDROPNEUMOTHORAX s. m. (i-dro-pneu-mo-to-rakss — du gr. *hudôr*, eau; *pneuma*, souffle; *thorax*, poitrine). Pathol. Epanchement de sérosités et accumulation de gaz dans la poitrine.

— **Encycl.** Cette affection était complétement inconnue des médecins anciens; c'est Laënnec qui l'a, le premier, nettement décrite. Dans certains cas exceptionnels, cette affection peut se produire spontanément; mais, dans la presque totalité des cas, la présence des gaz est consécutive à une perforation des membranes, ce qui fait que leur cavité communique avec les bronches, l'œsophage, ou avec un des organes creux de l'abdomen, ou enfin avec l'air extérieur à travers les parois thoraciques.

Le plus souvent, l'*hydropneumothorax* est produit par une perforation pulmonaire, ce qui fait que l'air extérieur, qui, à chaque inspiration, arrive dans les bronches, pénètre dans la cavité pleurale, en entraînant plus ou moins des liquides bronchiques. Les causes de ces perforations sont, en première ligne, les tubercules ramollis, la gangrène pulmonaire, les hydatides, l'apoplexie, les abcès, la pleurésie.

L'*hydropneumothorax* peut succéder aussi à un abcès tuberculeux, à un ganglion bronchique qui s'ouvre à la fois dans une bronche et dans la plèvre, à une rupture de l'œsophage, à une ulcération cancéreuse qui avait perforé à la fois l'estomac, le diaphragme et la plèvre. Dans le cas de lésion des parois thoraciques, l'*hydropneumothorax* est produit par une plaie pénétrante de poitrine, avec ou sans lésion du poumon. Dans le premier cas, l'air provient surtout des bronches; dans le second cas, il arrive par la plaie extérieure.

Sur le cadavre d'un sujet qui a présenté les symptômes de la maladie, la première chose à chercher, c'est la voie de communication entre la cavité pleurale et l'organe atteint primitivement ou secondairement. La quantité de gaz épanché dans la plèvre peut être considérable; quant au liquide, il est le plus souvent purulent.

L'*hydropneumothorax* débute, en général, brusquement; les malades accusent tout à coup une douleur très-vive, sur un point de la poitrine qui correspond au siége de la perforation; une oppression extrême, une cruelle anxiété se manifestent. Quand la maladie succède à une pleurésie chronique, le mode d'invasion n'est pas ordinairement aussi subit. Quel que soit le mode d'invasion, les symptômes sont toujours les mêmes. A la percussion, la sonorité est exagérée plus encore que dans l'emphysème; elle devient tympanique. A l'auscultation, le premier effet que l'on constate est un affaiblissement ou même une abolition totale du murmure respiratoire, suivant le degré de compression exercé sur le poumon par l'air et par le liquide. Puis vient une série de phénomènes singuliers : tintement métallique, voix amphorique, fluctuation hippocratique.

Cette affection entraîne, en général, la mort très-rapidement, en quelques heures ou quelques jours; d'autres fois, après plusieurs semaines. On cite les cas de phthisiques qui ont pu résister plusieurs mois à une semblable complication.

Le traitement n'est que palliatif. Deux symptômes, la douleur et l'oppression extrême, seront pour le médecin deux sources d'indication. Des révulsifs tels que sinapismes et vésicatoires pour l'extérieur, des préparations opiacées pour l'intérieur, sont encore les seuls moyens employés avec succès. En présence du liquide épanché dans la plèvre, une question devait tout naturellement se présenter, celle de la thoracentèse. Elle a pu sans doute donner quelques succès; il faut se rappeler toutefois que, vu l'existence de l'ouverture fistuleuse, si complétement qu'on vide la cavité, elle doit se remplir très-vite. On devra donc être très-réservé à l'égard de ce moyen.

HYDROPOÏDE adj. (i-dro-po-i-de — du gr. *hudôr* eau; *poieô*, je fais). Pathol. Se dit des excrétions aqueuses des hydropiques : *Excrétions* HYDROPOÏDES.

HYDROPORE s. m. (i-dro-po-re — du gr. *hudôr*, eau; *poreuô*, je marche). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des hydrocanthares, type de la tribu des hydroporides, et comprenant plus de cent vingt espèces disséminées sur tous les points du globe.

HYDROPORIDE adj. (i-dro-po-ri-de — de *hydropore*, et du gr. *idea*, forme). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hydropore.

— s. f. pl. Tribu d'insectes coléoptères, de la famille des hydrocanthares, ayant pour type le genre hydropore.

HYDROPS s. m. (i-drops — du gr. *hudôr*, eau; *ops*, face). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des couleuvres.

HYDROPSALIS s. m. (i-dro-psa-liss — du gr. *hudôr*, eau; *ops*, face; *alieus*, pêcheur). Ornith. Genre de passereaux fissirostres, formé aux dépens des engoulevents.

HYDROPSYCHÉ s. f. (i-dro-psi-ché — du gr. *hudôr*, eau; *psuchê*, papillon). Entom.

Genre d'insectes névroptères, de la famille des phryganiens, type de la tribu des hydropsychites, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Europe.

HYDROPSYCHITE adj. (i-dro-psi-chi-te — rad. *hydropsyché*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hydropsyché. ‖ On dit aussi HYDROPSYCHIDE.

— s. f. pl. Tribu d'insectes névroptères, de la famille des phryganiens, comprenant les genres hydropsyché, philopotame, rhyacophile et tinode.

HYDROPTILE s. f. (i-dro-pti-le — du gr. *hudôr*, eau; *ptilon*, aile). Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des phryganiens, type de la tribu des hydroptilites, comprenant un petit nombre d'espèces européennes : *Les* HYDROPTILES *se reconnaissent à leurs antennes simples*. (Blanchard.)

HYDROPTILITE adj. (i-dro-pti-li-te — rad. *hydroptile*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hydroptile. ‖ On dit aussi HYDROPTILIDE.

— s. f. pl. Tribu d'insectes névroptères, de la famille des phryganiens, comprenant les genres agraylée, hydroptile et narycie.

HYDROPYRÈTE s. f. (i-dro-pi-rè-te — du gr. *hudôr*, eau; *puretos*, fièvre). Pathol. Fièvre maligne, compliquée de colliquation ou dissolution des humeurs.

HYDROPYRÉTIQUE adj. (i-dro-pi-ré-ti-ke — rad. *hydropyrète*). Pathol. Qui est atteint d'une hydropyrète.

HYDROPYXIDE s. f. (i-dro-pi-ksi-de — du gr. *hudôr*, eau; *puxis*, boîte). Bot. Genre de plantes croissant dans les marais de la Louisiane, et dont la place dans la méthode naturelle n'est pas encore fixée.

HYDROQUADRISULFATE s. m. (i-dro-koua-dri-sul-fa-te — du gr. *hudôr*, eau; et de *quadrisulfate*). Chim. Hydrosulfate contenant trois fois autant de soufre que d'hydrogène. ‖ On dit mieux HYDROTÉTRASULFATE.

HYDROQUE s. m. (i-dro-ke — du gr. *hudôr*, eau; *ochos*, ferme). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavipalpes, tribu des hydrophiles, comprenant une dizaine d'espèces, dont la plupart habitent l'Europe : *Les* HYDROQUES *sont des insectes très-petits, et dont les mœurs sont les mêmes que celles des élophores*. (Duponchel.)

HYDROQUINONE s. f. (i-dro-ki-no-ne — du gr. *hudôr*, eau, et de *quinone*). Chim. Corps que l'on obtient par la distillation sèche de la quinine, ou par l'action des agents réducteurs sur la quinone. On l'appelle souvent *hydroquinone incolore*, pour la distinguer du corps suivant. On l'appelle également *pyroquinol*. ‖ *Hydroquinone verte*, Combinaison d'hydroquinone incolore et de quinone.

— **Encycl.** Chim. *Hydroquinone incolore*. Ce corps a pour formule $C^{12}H^6O^4$. Sa formation, par la décomposition de l'acide quinique, peut être représentée par la relation suivante

$$\underset{\text{Acide quinique.}}{C^{28}H^{22}O^{22}} = \underset{\textit{Hydroquinone.}}{C^{12}H^6O^4} + \underset{\text{Acide benzoïque.}}{C^{14}H^6O^4} + C^2O^4 + 12HO.$$

L'acide benzoïque se détruit lui-même en donnant de la benzine et de l'acide carbonique. V. BENZOÏQUE (acide).

L'*hydroquinone* constitue des prismes hexagonaux très-solubles dans l'eau, l'acool et l'éther. Elle est inodore, très-fusible et sublimable avec facilité. Les agents d'oxydation l'oxydent en partie et donnent une combinaison cristallisée d'une couleur verte magnifique; ce composé résulte de l'union d'une molécule de quinone et d'une molécule d'*hydroquinone;* il a pour formule

$$(C^{12}H^6O^4,C^{12}H^4O^4);$$

on le nomme *hydroquinone* verte. L'*hydroquinone* se combine avec l'acétate de plomb en donnant un composé cristallisé

$$C^{12}H^6O^4,2C^4H^3PbO^4 + 3aq.$$

Elle se combine également avec l'acide sulfhydrique, en formant deux sulfhydrates qui présentent les compositions suivantes :

$$4C^{12}H^6O^4,2HS \quad \text{et} \quad 3C^{12}H^6O^4,2HS.$$

On connaît plusieurs dérivés de l'*hydroquinone :*

l'*hydroquinone* chlorée $C^{12}H^5ClO^4$, l'*hydroquinone* bichlorée $C^{12}H^4Cl^2O^4$, l'*hydroquinone* trichlorée $C^{12}H^3Cl^3O^4$, l'*hydroquinone* perchlorée $C^{12}H^2Cl^4O^4$.

L'*hydroquinone* réduit le nitrate d'argent ammoniacal.

— *Hydroquinone verte*. Ce corps constitue des cristaux magnifiques; c'est un des plus beaux de la chimie organique. Il se forme facilement lorsqu'on mélange une solution de quinone à une d'*hydroquinone*. Il se produit aussi dans beaucoup de circonstances, soit par l'action des agents oxydants sur l'*hydroquinone*

$$\underset{\textit{Hydroquinone.}}{2C^{12}H^6O^4} = \underset{\textit{Hydroquinone}\text{ verte.}}{(C^{12}H^6O^4,C^{12}H^4O^4)} + H^2,$$

soit par l'action des agents réducteurs sur la quinone

$$\underset{\textit{Hydroquinone.}}{2C^{12}H^4O^4} + H^2 = \underset{\textit{Hydroquinone}\text{ verte.}}{(C^{12}H^6O^4,C^{12}H^4O^4)}$$

L'*hydroquinone* verte est très-fusible, peu soluble dans l'eau froide, plus soluble à chaud, soluble dans l'alcool et l'éther. Par l'*hydroquinone* qu'elle renferme, elle réduit le nitrate d'argent ammoniacal.

On a étudié les dérivés chlorés de l'*hydroquinone* verte; ces dérivés sont les suivants :

l'*hydroquinone* verte monochlorée

$$C^{12}H^5ClO^4,C^{12}C^{12}H^3ClO^4,$$

l'*hydroquinon* verte bichlorée

$$C^{12}H^4Cl^2O^4,C^{12}H^2Cl^2O^4,$$

l'*hydroquinone* verte trichlorée

$$C^{12}H^3Cl^3O^4,C^{12}HCl^3O^4,$$

l'*hydroquinone* verte perchlorée

$$C^{12}H^2Cl^4O^4,C^{12}Cl^4O^4.$$

Comme le composé primitif, ces dérivés sont fort beaux.

HYDRORACHIS ou **HYDRO-RACHIS** s. m. (i-dro-ra-chiss — du gr. *hudôr*, eau; *rachis*, épine dorsale). Pathol. Hydropisie du canal rachidien. ‖ Tumeur molle, fluctuante, située le long de la colonne vertébrale, formée par une collection séreuse, enveloppée des membranes propres de la moelle allongée, et faisant hernie à travers un écartement des lames ou des apophyses des vertèbres. On l'appelle aussi SPINA BIFIDA.

— **Encycl.** V. SPINA BIFIDA.

HYDRORCHITE s. f. (i-dror-chi-te — du gr. *hudôr*, eau, et d'*orchite*). Pathol. Hydropisie du testicule, produite par une inflammation de cette partie.

HYDRORRHÉE s. f. (i-dro-ré — du gr. *hudôr*, eau; *rheô*, je coule). Pathol. Ecoulement chronique d'un liquide aqueux. ‖ Larmoiement abondant, au début de l'ophthalmie égyptienne. ‖ Flux aqueux que l'on observe chez certaines femmes, surtout pendant les derniers temps de la grossesse.

— **Encycl.** Le liquide que les accoucheurs ont nommé aussi *fausses eaux* s'écoule, sans souffrance pour les malades, le plus souvent pendant la nuit et sans aucune contraction utérine. Cependant les mouvements et les émotions l'excitent et le provoquent. Les auteurs ont assigné diverses causes à ce flux; les uns pensent qu'il vient de l'amnios, d'autres que c'est la suite de la rupture d'une hydatide, ou encore que c'est un liquide exhalé par la face interne de l'utérus, puis accumulé entre cette face interne et les membranes décollées. Quoi qu'il en soit, l'*hydrorrhée* n'exerce, en général, aucune influence fâcheuse sur la grossesse, et la seule précaution à indiquer aux femmes qui en sont atteintes, c'est le repos dans la position horizontale.

HYDRORRHODINON s. m. (i-dro-ro-di-non — du gr. *hudôr*, eau; *rhodon*, rose). Pharm. Potion d'eau et d'huile de rose, qu'on emploie comme vomitif contre l'empoisonnement. ‖ On dit aussi HYDRORRHODIN.

HYDROSALICYLAMIDE s. f. (i-dro-sa-li-si-la-mi-de — du gr. *hudôr*, eau, et de *salicylamide*). Chim. Composé qui résulte de l'action de l'ammoniaque sur l'aldéhyde salicylique. ‖ On l'appelle aussi SALHYDRAMIDE et HYDRURE D'AZOSALICYLE.

— **Encycl.** L'*hydrosalicylamide* a pour formule $C^{21}H^{18}Az^2O^3 = Az^2(C^7H''^6O)^3$. Il résulte de l'action de l'ammoniaque sur l'aldéhyde salicylique

$$\underset{\text{Aldéhyde salicylique.}}{3(C^7H^6O^2)} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{2AzH^3} = \underset{\textit{Hydrosalicylamide.}}{(C^7H''^6O)^3Az^2} + \underset{\text{Eau.}}{3H^2O}$$

— I. PRÉPARATION. Pour préparer l'*hydrosalicylamide*, on dissout l'hydrure de salicyle dans trois ou quatre fois son volume d'alcool froid, et l'on ajoute au mélange une quantité d'ammoniaque approximativement égale à celle de l'aldéhyde salicylique employée. La liqueur se remplit immédiatement d'aiguilles d'un blanc jaunâtre et finit même par se prendre en masse. Par une légère chaleur, le produit se dissout complétement, et, en se refroidissant, la liqueur abandonne des cristaux d'*hydrosalicylamide*.

— II. PROPRIÉTÉS. L'*hydrosalicylamide* cristallise en prismes tricliniques non modifiés; elle paraît être insoluble dans l'eau et peu soluble dans l'alcool froid, mais 50 parties d'alcool bouillant la dissolvent rapidement. Elle fond à 300°, en un liquide d'un jaune brunâtre, en donnant un sublimé blanc très-peu abondant; au-dessus de 300°, elle se carbonise.

La potasse caustique ne décompose pas l'*hydrosalicylamide* à froid; mais à l'ébullition elle en dégage de l'ammoniaque et donne naissance à du salicylure de potassium, c'est-à-dire au dérivé potassique de l'aldéhyde salicylique. Les acides étendus n'agissent pas non plus sur l'*hydrosalicylamide* à froid, mais la décomposent à chaud, en donnant un sel d'ammonium et de l'aldéhyde salicylique régénéré.

Une solution alcoolique d'acide sulfhydrique transforme ce corps en hydrure de sulfosalicyle

$$\underset{\textit{Hydrosalicylamide.}}{(C^7H''^6O)^3Az^2} + \underset{\text{Acide sulfhydrique.}}{3H^2S} = \underset{\text{Ammoniaque.}}{2AzH^3} + \underset{\text{Hydrure de sulfosalicyle.}}{3(C^7H^6OS)}$$

L'*hydrosalicylamide* réagit sur les bases et donne plusieurs sels résultant du remplacement d'une portion de son hydrogène par les métaux.

— *Hydrosalicylamide cupro-ammonique* $(C^{21}H^{15}Cu'')^2(Az^2H^6Cu'')''Az^4O^6$. On l'obtient en versant une solution ammoniacale d'acétate de cuivre (acétate de cuprammonium) dans une solution alcoolique assez étendue et pas trop chaude d'*hydrosalicylamide*. Le liquide prend aussitôt une couleur vert émeraude, puis se décolore, tandis que de petites lames vertes se déposent dans son sein. Ces cristaux sont insolubles dans l'eau et l'alcool; ils se dissolvent à froid dans les acides étendus, mais se déposent de nouveau lorsqu'on sature la liqueur par un alcali. Les acides minéraux concentrés les décomposent en mettant l'hydrure de salicyle en liberté. La potasse en solution étendue ne décompose pas l'*hydrosalicylamide* cupro-ammonique sans l'aide de la chaleur, et, même dans ces conditions, la décompose très-peu. Ce sel fond lorsqu'on le chauffe, et donne à la distillation une huile qui se solidifie, par le refroidissement, en une masse cristalline dont l'odeur a quelque analogie avec celle du benjoin.

— *Hydrosalicylamide ferrico-ammonique* $\left[(C^{21}H^{15})^3\overset{VI}{Fe^2}\right]^2Az^6H^{18}\overset{VI}{Fe^2}$. Pour préparer ce sel, on ajoute à une dissolution de perchlorure de fer assez d'acide tartrique pour que la liqueur ne soit pas précipitée par l'ammoniaque, même en grand excès. On prend ensuite une solution alcoolique d'*hydrosalicylamide*, à laquelle on ajoute assez d'ammoniaque pour la rendre susceptible de subir sans se troubler le mélange de 30 ou 40 fois son volume d'eau, et l'on mêle les deux liqueurs. Le mélange acquiert aussitôt une coloration d'un rouge de sang et, après quelque temps, laisse déposer un précipité floconneux d'un rouge jaunâtre qui, peu à peu, se fonce en couleur et devient grenu. Ce précipité est en partie soluble dans l'alcool. L'acide chlorhydrique étendu ne le décompose pas à froid, mais le même acide concentré le décompose à chaud, avec mise en liberté d'hydrure de salicyle.

— *Composés plombiques de l'hydrosalicylamide*. L'*hydrosalicylamide* paraît donner deux dérivés plombiques. L'un d'eux prend naissance lorsqu'on mêle une solution d'acétate de plomb avec 20 fois son volume d'alcool, qu'on chauffe la liqueur, qu'on l'additionne d'un peu d'ammoniaque d'abord, puis d'une dissolution légèrement ammoniacale d'*hydrosalicylamide*, jusqu'à ce que ce précipité cesse de se redissoudre par l'action de la chaleur. Par le refroidissement, le liquide abandonne une poussière grenue de couleur jaune. L'autre composé plombique peut être préparé en faisant une solution aqueuse ammoniacale d'*hydrosalicylamide*, dissolution à laquelle on ajoute à froid de l'acétate de plomb également dissous dans l'eau. Il se dépose alors de légers flocons jaunes, qui deviennent fortement électriques par le frottement.

— III. DÉRIVÉS DE SUBSTITUTION DE L'HYDROSALICYLAMIDE. *Hydrochlorosalicylamide*. $C^{21}H^{15}Cl^3Az^2O^3 = (C^7H^{5''}ClO)Az^2$. Ce corps, auquel on a donné les noms d'hydrure de chlorozosalicyle et de chlorosamide, prend naissance lorsqu'on fait agir l'ammoniaque sur l'hydrure de chlorosalicyle

$$\underset{\text{Hydrure de chlorosalicyle.}}{3(C^7H^5ClO^2)} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{2AzH^3} = \underset{\textit{Hydrosalicylamide.}}{C^{21}H^{15}Cl^3Az^2O^3} + \underset{\text{Eau.}}{3H^2O}$$

Le gaz ammoniac sec est vivement absorbé par l'aldéhyde salicylique chlorée, avec formation d'une masse résineuse jaune. Pour rendre la réaction complète, il est nécessaire de reprendre la masse de temps en temps, de la pulvériser et de la soumettre de nouveau à l'action du gaz. On fait ensuite cristalliser le produit dans l'alcool absolu, ou mieux encore dans l'éther.

L'*hydrochlorosalicylamide* cristallise en petites écailles jaunes, insipides, presque insolubles dans l'eau, mais assez facilement solubles dans l'alcool et l'éther, surtout à chaud. La dissolution dans l'alcool absolu ne s'accompagne d'aucune altération de la substance; mais, quand l'alcool est aqueux et chaud, il la décompose avec élimination d'ammoniaque. C'est surtout en présence des acides ou des alcalis que cette décomposition est facile.

— *Hydrobromosalicylamine*. Syn. *Bromosamide* ou *hydrure de bromoazosalicyle*. Ce corps a pour formule

$$C^{21}H^{15}Br^3Az^2O^3 = (C^7H^{5''}BrO)^3Az^2.$$

On l'obtient en faisant agir l'ammoniaque sur l'hydrure de bromosalicyle (aldéhyde salicylique bromée). Ses propriétés et ses réactions sont en tout semblables à celles du composé précédent.

HYDROSANE s. f. (i-dro-za-ne). Minér. Variété blanche d'opale.

HYDROSARCOCÈLE s. f. (i-dro-sar-ko-sè-le — du gr. *hudôr*, eau; *sarkos*, chair; *kêlê*, tumeur). Chir. Sarcocèle compliquée d'hydrocèle.

HYDROSARQUE s. f. (i-dro-sar-ke — du gr. *hudôr*, eau; *sarkos*, chair). Chir. Tumeur contenant des sérosités et des excroissances charnues.

HYDROSAT s. m. (i-dro-za — contract. du gr. *hudôr*, eau, et de *rose*). Pharm. Décoction de rose, mêlée à de l'hydromel.

HYDROSAURE s. m. (i-dro-sô-re — du gr. *hudôr*, eau; *sauros*, lézard). Erpét. Nom donné à deux genres de reptiles sauriens, voisins des lézards.

HYDROSCHÉONIE s. m. (i-dro-ské-o-nî). Pathol. Hydropisie de la tunique vaginale du testicule.

HYDROSCOPE s. m. (i-dro-sko-pe — du gr. *hudôr*, eau; *skopeô*, j'examine). Celui qui pratique l'hydroscopie.

— Physiq. Nom d'un ancien instrument dont on ignore la forme et la destination.

— **Encycl.** Les anciens appelaient *hydroscope* un instrument qui a beaucoup tourmenté les savants du XVII^e siècle. Synésius, évêque de Cyrène, écrivant à la célèbre Hypathie, lui dit : « Je me trouve si mal que j'ai besoin d'un *hydroscope*, et vous prie de m'en faire faire un de cuivre, pour me l'adresser. » Le Père Petau, traducteur de Synésius, leva ce lièvre en commentant le texte, et mit la question à l'ordre du jour. Fermat en entretint par correspondance Descartes, Pascal, Torricelli, Huyghens, Mersenne, et fut d'avis que ce devait être un cylindre gradué, destiné à être plongé dans les liquides pour en mesurer la densité. D'autres virent dans cet instrument un appareil propre à faire connaître l'humidité ou la sécheresse de l'air, et, pour preuve, en commandèrent un modèle dont on peut voir le dessin dans le *Journal des savants* (1678). C'était peut-être tout simplement une sonde à pratiquer la ponction, dans les cas d'hydropisie ou de rétention. Synésius malade, ainsi que sa courte phrase en témoigne, ne devait pas s'amuser à faire des expériences de physique. Quoi qu'il en soit, il n'y a plus aujourd'hui d'instrument portant ce nom, à moins qu'on ne veuille le donner à la baguette divinatoire dont les charlatans se servaient, aux deux derniers siècles, pour découvrir les sources. Ce sont les découvreurs de sources eux-mêmes que l'on appelle maintenant des *hydroscopes*. Il y en a un certain nombre, d'une habileté plus ou moins grande et plus ou moins contestable; aucun d'eux n'a acquis plus de légitime renommée que l'abbé Paramelle. Quelques-uns prétendent encore jouir, dans l'exercice de leur profession, d'une sorte de don surnaturel; mais leur charlatanisme a été mis à jour. L'hydroscopie, pour l'abbé Paramelle et ses disciples, est une science véritable, reposant sur de sérieuses études et sur un examen attentif des conditions géologiques. Quant aux sorciers *hydroscopes*, nous leur avons consacré une longue étude à l'article BAGUETTE DIVINATOIRE.

HYDROSCOPIE s. f. (i-dro-sko-pî — du gr. *hudôr*, eau; *skopeô*, j'examine). Divination par le moyen de l'eau. ‖ Faculté prétendue de reconnaître la présence des eaux souterraines par l'influence de leurs émanations ou d'après certains signes naturels. ‖ Prévision de certains phénomènes météorologiques, tempêtes, orages, vents, etc., par la seule inspection de l'état actuel des eaux, et particulièrement de la surface de la mer.

HYDROSÉLÉNIATE s. f. (i-dro-sé-lé-ni-a-te — du gr. *hudôr*, eau, et de *séléniate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrosélénique avec une base.

HYDROSÉLÉNIQUE adj. (i-dro-sé-lé-ni-ke — du gr. *hudôr*, eau, et de *sélénique*). Chim. Se dit d'une combinaison acide d'hydrogène et de sélénium. ‖ On dit aussi SÉLÉNHYDRIQUE.

HYDROSIDÉRUM (i-dro-si-dé-romm — du gr. *hudôr*, eau; *sideron*, fer). Chim. Nom que l'on donnait au phosphure de fer, considéré d'abord comme un corps simple.

HYDROSILICATE s. m. (i-dro-si-li-ka-te — du gr. *hudôr*, eau, et de *silicate*). Minér. Silicate hydraté.

HYDROSILICEUX, EUSE adj. (i-dro-si-li-seu, eu-ze — du gr. *hudôr*, eau, et de *siliceux*). Minér. Qui contient de l'eau et de la silice.

HYDROSOREX s. m. (i-dro-so-rèks — du gr. *hudôr*, eau, et du lat. *sorex*, musaraigne). Mamm. Genre de mammifères insectivores, formé aux dépens des musaraignes.

HYDROSPIROYLIQUE adj. (i-dro-spi-ro-i-li-ke). Chim. Se dit d'un acide qui n'est que l'huile volatile de l'ulmaire.

HYDROSTACHYDE s. f. (i-dro-sta-ki-de — du gr. *hudôr*, eau; *stachus*, épi). Bot. Genre de plantes, rapporté avec doute à la famille des podostémées, et comprenant plusieurs espèces qui croissent à Madagascar.

HYDROSTAT s. m. (i-dro-sta — du gr. *hudôr*, eau; lat. *stare*, rester debout). Appareil d'invention récente, qui permet à plusieurs ouvriers de rester ensemble sous l'eau, pour y exécuter certains travaux.

— **Encycl.** Cet appareil, inventé vers 1860, se compose d'une vaste caisse de tôle divisée en trois parties ou étages par deux cloisons horizontales. Le rez-de-chaussée ou chambre de travail s'appuie sur le fond de la mer et mesure ordinairement 8 mètres de côté sur

2 mètres environ de hauteur. De doubles parois forment autour de cette chambre une galerie fermée par le bas qui renferme le lest nécessaire à la stabilité de l'appareil. 35 hommes peuvent y travailler à l'aise.

Au-dessus, se trouve le faux pont ou premier étage, qui a la même capacité que le rez-de-chaussée. Il est divisé, par des cloisons verticales, en quatre compartiments, munis chacun d'un robinet qui s'ouvre sur une galerie commune. Un cinquième robinet, ayant à lui seul un débit égal à celui des quatre autres, met la galerie en communication avec l'extérieur.

Le second étage ou entre-pont n'a que 5 mètres de côté. 6 ou 8 aides s'y tiennent pendant le travail et sont chargés d'y arrimer les matières extraites ou d'envoyer dans la cale les matériaux destinés à la construction hydraulique. Une bure ou puits carré de 1m,20 de côté, traversant le faux pont dans toute sa hauteur, donne accès du second étage dans la cale. Dans l'entre-pont est placée une pompe à deux corps, aspirante et foulante, dont le tuyau d'aspiration débouche à l'extérieur de l'*hydrostat* et le tuyau de refoulement dans la galerie qui dessert les quatre compartiments du faux pont.

Voici maintenant comment manœuvre l'appareil. Lorsqu'on veut descendre au fond de l'eau, l'équipage est enfermé dans l'entre-pont; la porte de la bure qui descend dans la cale est hermétiquement close. A ce moment, le faux pont est rempli d'air, ainsi que l'entre-pont; la cale seule est pleine d'eau. On ouvre les quatre robinets des compartiments sur la galerie, et l'on met la pompe en mouvement. L'eau extérieure, aspirée par la pompe, envahit la galerie et se trouve refoulée par les quatre robinets ouverts dans les compartiments du faux pont, où l'air se trouve ainsi comprimé. On ouvre alors un nouveau robinet, qui met la galerie du faux pont en communication avec la cale. Le travail de la pompe continue; l'air, comprimé de plus en plus dans les compartiments, trouvant une issue, s'en échappe, chassé par l'eau que la pompe ne cesse d'y introduire, et vient à son tour repousser l'eau du rez-de-chaussée, qui se trouve ainsi, au moment où le faux pont est rempli d'eau, rempli lui-même de l'air qui était dans le faux pont. Alors on arrête la pompe et on ferme les robinets. La bure est ouverte et les ouvriers descendent pour le travail. Le travail terminé, les hommes quittent la cale et remontent au second étage. On referme la bure; le tuyau d'aspiration de la pompe est mis en communication avec la cale, où il va aspirer l'air pour le refouler maintenant dans les compartiments du faux pont. L'*hydrostat* revient à la surface de la mer.

HYDROSTATIQUE adj. (i-dro-sta-ti-ke — du gr. *hudôr*, eau, et de *statique*). Mécan. Qui concerne la pesanteur des liquides, ses effets absolus ou ses effets relatifs aux corps immergés ou placés sur les liquides : *Balance* HYDROSTATIQUE.

— Physiq. *Lampe hydrostatique*, Lampe dans laquelle l'huile, placée au-dessous de la mèche, est déterminée à monter par la pression d'une colonne d'eau chargée de sels. ‖ *Balance hydrostatique*, Appareil à l'aide duquel on détermine les pesanteurs spécifiques des corps. V. BALANCE.

— s. f. Mécan. Partie de la mécanique qui a pour objet l'équilibre des liquides : *Quand l'eau, venant d'une certaine hauteur, s'infiltre dans une couche poreuse, elle tend ensuite à monter suivant les lois de l'*HYDROSTATIQUE. (L. Figuier.)

— **Encycl.** Mécan. L'origine expérimentale des premiers principes de l'*hydrostatique* l'avait fait d'abord ranger parmi les théories physiques; mais elle est rentrée maintenant dans le domaine de la mécanique générale. Toutes les conditions de l'équilibre des liquides peuvent se déduire, en effet, logiquement des deux propriétés essentielles de ces corps : l'incompressibilité et la fluidité. La première de ces propriétés n'a pas besoin de définition; quant à la seconde, elle consiste en ce que, dans un liquide en repos, le mouvement naîtrait sous l'influence de la plus petite force. Le frottement, au départ, est nul, tant de la part des parties du liquide qui ne participeraient pas au mouvement que de celle des parois solides du vase qui renfermerait ce liquide. Le frottement ne manifeste ses effets que lorsque le mouvement est acquis; il croît alors avec la vitesse.

Le premier principe de l'*hydrostatique* consiste dans la transmissibilité intégrale des pressions exercées, soit à la surface du liquide, soit dans son intérieur.

Pour concevoir ce qu'on entend par pression sur un élément de surface, pris dans l'intérieur d'un liquide en équilibre, il suffit d'imaginer que cet élément soit prolongé jusqu'aux limites de la masse liquide, que la paroi se trouve remplacée, d'un côté ou de l'autre, par le plan ainsi mené, et que l'élément de surface considéré venant à être enlevé, un petit piston, mobile dans un bout de tuyau, bouche exactement l'ouverture pratiquée. En supposant que le piston pût glisser sans frottement dans le conduit qui l'enveloppe, la force qu'il faudra développer, parallèlement à l'axe de ce piston, pour maintenir le liquide en équilibre, cette force, divisée par la surface de l'élément, donnerait la pression moyenne sur cet élément. Si cette pression moyenne se trouvait indépendante de la surface de l'élément, elle donnerait la pression en l'un quelconque des points de cet élément; si elle varie avec l'étendue de l'élément, la limite vers laquelle elle tendra, lorsque l'élément se rétrécira indéfiniment autour d'un point, sera la pression en ce point.

Cela posé, il est facile de démontrer que, dans un liquide en équilibre, la pression est la même en tous les points et dans tous les sens, lorsqu'aucune force extérieure n'agit. En effet, concevons n'importe où, dans l'intérieur du liquide, deux éléments de même étendue; imaginons ces deux éléments reliés entre eux par un conduit à section normale constante, dont les pressions latérales remplacent celles du liquide environnant; enfin, fermons le conduit à ses deux extrémités par des pistons dont les pressions remplacent celles du liquide qui tendrait à affluer de part et d'autre dans son intérieur. Les conditions dans lesquelles se trouvera le liquide renfermé dans le conduit n'étant pas changées, l'équilibre subsistera; or, le principe des vitesses virtuelles va nous permettre de constater que les forces exercées sur les tiges des deux pistons devront être égales. En effet, concevons que l'on fasse mouvoir en même temps les deux pistons dans le même sens et d'une même quantité, de façon que le volume intérieur ne change pas, les pressions latérales s'exerçant normalement ne produiront aucun travail. D'ailleurs, la fluidité du liquide empêchera la naissance de tout frottement; les forces appliquées aux deux pistons produiront donc seules des travaux; l'équilibre exigeant donc que la somme des travaux virtuels des forces agissantes soit nulle, les produits des forces exercées sur les tiges des pistons par les chemins parcourus par leurs têtes devront être égaux; et, comme les chemins parcourus par les points d'application de ces forces seront égaux, ces forces elles-mêmes devront être égales.

Il n'en est évidemment plus de même dans un liquide soumis à l'action de forces extérieures, telles que la pesanteur, par exemple; la pression change en chaque point de l'intérieur du liquide; mais il est aisé de voir qu'elle reste encore la même au même point, quelque direction que l'on donne à l'élément sur lequel on considère cette pression. La démonstration sera fondée sur ce fait évident, que les pressions sur les parois d'un solide infiniment petit, plongé dans un liquide, sont toujours infiniment plus grandes que les composantes de l'action extérieure que peut éprouver ce solide, les pressions étant exprimées par des produits où les surfaces infiniment petites du second ordre entrent en facteurs, tandis que les composantes de l'action extérieure le sont par d'autres produits où entre en facteur le volume infiniment petit du troisième ordre du solide. Soient M le point considéré, MNPQ, MNP'Q' deux carrés infiniment petits; achevons le prisme triangulaire droit et isocèle MQ'QNP'P, et imaginons que cette partie du liquide se trouve solidifiée. Le petit corps ainsi construit devra rester en équilibre sous l'influence des pressions exercées sur ses cinq faces par le liquide environnant, et de la force extérieure qui lui est appliquée; la somme des projections de toutes ces forces sur PP', par exemple, devra donc être nulle; mais les pressions sur les faces NPP', MQQ', PP'Q'Q' n'auront pas de composantes sur PP'. Quant à la force extérieure, elle disparaît devant les pressions exercées sur les faces MNPQ, MNP'Q'; les composantes parallèlement à PP' des pressions exercées sur ces deux faces devront donc être égales; mais ces pressions seront également inclinées sur PP' : elles devront donc être elles-mêmes égales; enfin, les faces MNPQ, MNP'Q' ayant même étendue, les pressions rapportées à l'unité de surface, sur l'une et l'autre, devront être égales.

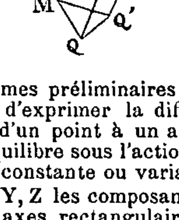

Ces théorèmes préliminaires étant établis, il est facile d'exprimer la différentielle de la pression, d'un point à un autre, dans un liquide en équilibre sous l'action d'une force quelconque, constante ou variable.

Soient X, Y, Z les composantes parallèlement à trois axes rectangulaires de la force rapportée à l'unité de masse qui agit au point $[x,y,z,]$ de sorte que Xdm, Ydm, Zdm représentent les composantes de la force qui agirait effectivement sur un élément infiniment petit, de masse dm, qui comprendrait le point $[x,y,z]$; soient p la pression du liquide au point $[x,y,z]$ et ρ sa densité, c'est-à-dire sa masse sous l'unité de volume; enfin soit $p + dp$ la pression au point

$$x + dx, y + dy, z + dz.$$

Considérons le parallélipipède infinitésimal dont les faces parallèles aux plans des coordonnées passeraient les unes au point $[x,y,z]$ et les autres au point $x + dx, y + dy, z \mp dz$. Ce parallélipipède étant en équilibre, les sommes des composantes parallèles aux axes des pressions exercées sur les faces opposées et de la force extérieure seront séparément nulles. La somme des composantes parallèlement à l'axe des x sera

$$pdydz - \left(p + \frac{dp}{dx}dx\right)dydz + \rho \times dxdydz\,;$$

$\frac{dp}{dx}$ désignant la dérivée partielle de la pression p par rapport à x. On aura donc

$$\frac{dp}{dx} = \rho X.$$

On trouverait de même

$$\frac{dp}{dy} = \rho y \text{ et } \frac{dp}{dz} = \rho z.$$

En désignant donc par dp la différentielle totale de la pression, du point $[x,y,z]$ au point $x + dx, y + dy, z + dz$, on aura

$$dp = \rho(Xdx + Ydy + Zdz).$$

Cette importante formule donne lieu à plusieurs remarques. En premier lieu, on voit que dp serait nul si les différentielles des coordonnées satisfaisaient à l'équation

$$Xdx + Y\,dy + Zdz = 0.$$

Cette équation fournirait de proche en proche tous les points de l'intérieur du liquide où la pression serait la même qu'au point $[x,y,z]$; le lieu de ces points prend le nom de *surface de niveau;* l'équation générale des surfaces de niveau est

$$Xdx + Ydy + Zdz = 0.$$

Cette équation traduit une autre propriété des surfaces de niveau : le premier membre représente à un facteur près le cosinus de l'angle de la force avec une tangente quelconque à la surface; ce cosinus est donc nul, c'est-à-dire qu'en chaque point d'une surface de niveau la direction de la force extérieure est perpendiculaire au plan tangent.

— *Equilibre des liquides pesants.* Lorsque la force extérieure se réduit à la pesanteur, en supposant l'axe des z vertical et dirigé de haut en bas, X et Y sont nuls, et Z est égal à g; la différentielle de la pression est alors

$$dp = \rho g dz,$$

et l'équation générale des surfaces de niveau se réduit à $dz = 0$ ou $z =$ constante.

Ainsi, dans un liquide pesant en équilibre, la pression est nécessairement constante sur un même plan horizontal, et elle varie nécessairement d'un plan horizontal à un autre. D'un autre côté, la différence des pressions exercées sur les deux faces horizontales d'un parallélipipède infinitésimal est nécessairement le poids de ce petit parallélipipède; si donc on compare entre eux tous les petits parallélipipèdes compris entre deux plans horizontaux infiniment voisins, tous ces parallélipipèdes doivent avoir même poids spécifique, puisque la différence des pressions sur les deux plans doit rester constante. Par conséquent, la densité doit être constante en tous les points d'une même section horizontale faite dans un liquide en équilibre sous l'influence seule de la pesanteur. C'est ce que confirme, comme on le sait, l'expérience; car si l'on mélange dans un même vase plusieurs liquides de densités différentes, ils se séparent par couches horizontales.

La pression d'un liquide pesant sur une paroi plane immergée est la somme des pressions exercées sur tous les éléments de cette paroi. Ces pressions élémentaires étant parallèles, elles ont toujours une résultante unique dont il est facile de trouver l'expression. Le point d'application de cette pression est toujours au-dessous du centre de gravité de la paroi, quand cette paroi n'est pas horizontale; ce point prend le nom de *centre de poussée.* (V. CENTRE DE POUSSÉE.) Lorsque la paroi est courbe, les pressions exercées par le liquide, en tous les points de cette paroi, n'ont généralement plus de résultante unique; mais la surface immergée d'un solide plongeant en tout ou en partie présente toujours sous ce rapport une exception remarquable. La raison en est que tout cylindre horizontal infiniment petit traverse toujours nécessairement un nombre pair de fois une pareille surface, et que la somme des composantes parallèlement à l'axe de ce cylindre des pressions contraires exercées par le liquide sur deux éléments opposés qu'il découpe dans la surface est toujours nulle d'elle-même, de sorte que les composantes horizontales de toutes les pressions se détruisant deux à deux, il ne reste que les composantes verticales, qui ont nécessairement une résultante unique.

Quant au point d'application de la résultante des poussées verticales, il coïncidera évidemment avec le centre de gravité du volume plongé.

Les conditions d'équilibre d'un corps plongé en totalité ou en partie dans un liquide se déduisent aisément de ce qui précède. Il faut évidemment, dans le premier cas, que la densité moyenne du solide soit égale à celle du liquide, et que les centres de gravité du solide et de son volume soient sur une même verticale. Le premier doit, d'ailleurs, être au-dessous du second pour que l'équilibre soit stable.

Dans le second cas, il faut que le poids du liquide déplacé soit égal au poids du corps, et que les centres de gravité du corps et du liquide déplacé soient sur une même verticale. La condition de stabilité n'est pas encore bien connue. V. MÉTACENTRE.

HYDROSULFATE s. m. (i-dro-sul-fa-te — du gr. *hudôr*, eau, et de *sulfate*). Chim. Sel fourni par une combinaison d'acide hydrosulfurique et d'une base. ‖ Sulfate hydraté.

HYDROSULFOCARBONIQUE adj. (i-dro-sul-fo-kar-bo-ni-ke — du gr. *hudôr*, eau; du lat. *sulfur*, soufre, et de *carbonique*). Chim. Se dit d'une combinaison acide d'hydrogène, de soufre et de carbone.

HYDROSULFOCYANIQUE adj. (i-dro-sul-fo-si-a-ni-ke — du gr. *hudôr*, eau; du lat. *sulfur*, soufre, et de *cyanique*). Chim. Se dit d'une combinaison acide d'hydrogène, de soufre et de cyanogène.

HYDROSULFURE s. m. (i-dro-sul-fu-re — du gr. *hudôr*, eau, et de *sulfure*). Chim. Combinaison d'hydrogène sulfuré avec un autre corps.

HYDROSULFURÉ, ÉE adj. (i-dro-sul-fu-ré — rad. *hydrosulfure*). Chim. Amené à l'état d'hydrosulfure.

HYDROSULFURER v. a. ou tr. (i-dro-sul-fu-ré — rad. *hydrosulfure*). Chim. Amener à l'état d'hydrosulfure.

— Fam. Communiquer l'odeur repoussante de l'hydrosulfure : *Qu'un sectaire du poëte gascon — un mangeur d'ail — s'approche de l'odalisque qui ravit tous les hommages dans un brillant salon, et de son souffle empoisonné il va* HYDROSULFURER *le factice et joli minois.* (Pelouze.)

HYDROSULFUREUX adj. m. (i-dro-sul-fu-reu — rad. *hydrosulfure*). Chim. Se dit d'un acide problématique, qui serait donné par la combinaison de l'acide hydrosulfurique avec l'acide sulfureux.

HYDROSULFURIQUE adj. (i-dro-sul-fu-ri-ke — rad. *hydrosulfure*). Chim. Se dit d'un acide composé de soufre et d'hydrogène : *L'acide* HYDROSULFURIQUE *est la cause principale de l'odeur particulière des eaux pourries.*

HYDROSYTE s. f. (i-dro-zi-te — du gr. *hudôr*, eau). Minér. Géode calcédonique qui contient de l'eau.

HYDROTACHYMÈTRE s. m. (i-dro-ta-ki-mè-tre — du gr. *hudôr*, eau; *tachus*, prompt; *metron*, mesure). Physiq. Instrument avec lequel on mesure la vitesse de l'eau.

HYDROTALC s. m. (i-dro-talk — du gr. *hudôr*, eau, et de *talc*). Minér. Substance d'un vert bleuâtre ou noirâtre, ainsi appelée par quelques minéralogistes parce qu'ils la considèrent comme un talc hydraté. C'est la *pennine*, plus particulièrement la *pennine bleue* des auteurs contemporains.

HYDROTECHNIQUE s. f. (i-dro-tè-kni-ke — du gr. *hudôr*, eau, et de *technique*). Mécan. Partie de la mécanique qui se rapporte à la conduite et à la distribution des eaux.

HYDROTÉE s. f. (i-dro-té — du gr. *hudôr*, eau). Entom. Genre d'insectes diptères myodaires, tribu des mouches, comprenant une vingtaine d'espèces, presque toutes d'Europe.

HYDROTELLURATE s. m. (i-dro-tèl-lu-ra-te — du gr. *hudôr*, eau, et de *tellurate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrotellurique avec une base.

HYDROTELLURIQUE adj. (i-dro-tèl-lu-ri-ke — du gr. *hudôr*, eau, et de *tellurique*). Chim. Se dit d'une combinaison acide de tellure et d'hydrogène.

HYDROTELLUROCYANIQUE adj. (i-dro-tèl-lu-ro-si-a-ni-ke — du gr. *hudôr*, eau; de *tellure* et de *cyanique*). Chim. Se dit d'une combinaison acide d'hydrogène, de tellure et de cyanogène.

HYDROTÉTRASULFATE s. m. (i-dro-té-tra-sul-fa-te). V. HYDROQUADRISULFATE.

HYDROTHÉRAPIE s. f. (i-dro-té-ra-pî — du gr. *hudôr*, eau; *therapeuô*, je traite pour guérir). Méd. Méthode thérapeutique qui consiste dans l'usage exclusif ou presque exclusif de l'eau froide administrée à l'intérieur ou à l'extérieur : *On demandait à un marchand de vin en renom de quelle manière il soignait ses vins : « Jusqu'ici, dit-il, je les ai soumis à l'*HYDROTHÉRAPIE, *et je m'en suis toujours bien trouvé. »*

— **Encycl.** L'emploi médical de l'eau froide paraît remonter à la plus haute antiquité. Les Hébreux, les Scythes, les Mèdes le tenaient en grand honneur. Hippocrate connaissait les propriétés sédatives de l'eau froide. Dans les aphorismes 23 et 25 de la section V, il en recommande l'usage contre l'hémorragie, l'inflammation récente, l'érésipèle non ulcéré, les tumeurs articulaires douloureuses et non accompagnées de plaies. « Rien ne fait tant de bien à la tête que l'eau froide, dit Celse; il faut donc, lorsqu'on a cette partie faible, y recevoir chaque jour, en été, une forte douche. » Il dit ailleurs : « L'usage de l'eau froide est avantageux à ceux qui sont sujets aux maux d'yeux ou de gorge, aux rhumes, aux fluxions, etc. » Ni les médecins arabes ni ceux du moyen âge ne soupçonnèrent les propriétés de l'eau. Au XVIe siècle seulement, Ambroise Paré et Fallope préconisèrent l'eau naturelle contre les plaies. Vers la fin du XVIIe siècle, un médecin anglais recommanda l'eau froide contre l'encéphalite, l'angine, les hémorroïdes, les affections des voies urinaires et une foule d'autres maladies. Quelques années plus

tard, Smith publia un *Traité des vertus médicinales de l'eau commune.*

En 1722, parut un livre de Hancocke, dans lequel l'auteur, s'appuyant sur sa propre expérience, établit que l'eau froide est le meilleur des sudorifiques, et qu'il est peu de fièvres qui résistent à son emploi. Vers le même temps, Hoffmann de Halle publia son traité : *De aqua medicina universali*, où il établit l'efficacité de l'eau pluviale, à l'extérieur et à l'intérieur, dans la mélancolie, le cachexie, l'étisie, les rhumes, les maladies de la peau, la goutte, les hémorroïdes et la pléthore. L'*hydrothérapie* eut à cette époque un moment de vogue considérable. On rapporte que le médecin Halm obtint de nombreuses cures, dans une épidémie de typhus, en pratiquant des lotions d'eau froide avec des éponges sur tout le corps de ses malades. En Italie même, on poussa les choses à l'excès, et certains religieux prétendirent guérir toutes les maladies par l'eau à la glace.

A la fin du XVIIIe siècle, l'*hydrothérapie* fit un grand pas en Angleterre; Whrigt, Jackson, Gregory, Mac Lean et surtout Currie firent un usage rationnel de l'eau froide. L'ouvrage de Currie, qui parut en 1798, renferme les observations les plus décisives et les plus concluantes touchant les effets des affusions, immersions, douches, etc., dans les fièvres continues et dans beaucoup de névroses. Dans la scarlatine en particulier, l'emploi des affusions froides fut adopté alors par presque tous les médecins anglais. L'ouvrage de Currie provoqua les recherches du célèbre médecin de Milan, Giannini, et c'est en 1805 que cet auteur publia son livre sur le traitement des fièvres.

« Sydenham disait qu'il renoncerait à la médecine, écrivait Percy, vers 1786, si on lui ôtait l'opium; pour moi, j'aurais abandonné la chirurgie des armées, si l'on m'eût interdit l'usage de l'eau. » Paroles très-fermes, qui montrent la foi du chirurgien de la République dans l'efficacité des irrigations appliquées aux plaies les plus graves, mais qui montrent aussi à quel usage restreint il limitait l'eau. Malgré de brillants résultats, cette médication si simple qui venait à bout de plaies contuses et déchirées, sans recourir à une amputation, tomba néanmoins en désuétude.

En 1821, Hufeland institua un prix de 50 ducats pour l'auteur qui traiterait le mieux la question de l'*hydrothérapie*. Trois médecins allemands répondirent à son appel, et accrurent, par leurs observations et par leurs expériences, la somme des connaissances touchant l'*hydrothérapie*.

En France, Percy avait décrit les effets salutaires de l'eau dans les affections chirurgicales; Récamier avait fait un fréquent usage des immersions et des affusions froides dans le traitement des fièvres continues graves, des fièvres éruptives anomales et compliquées, de certaines névralgies et névroses; mais, malgré d'assez nombreux succès, la méthode ne s'était point généralisée.

C'est alors que parut Priessnitz, le véritable fondateur de l'*hydrothérapie*. Ce jeune homme, simple paysan silésien, qui s'était guéri d'une fracture de deux côtes et de contusions de la face, contre les indications de son médecin, fonda à Grœfenberg, sa ville natale, à 1,800 pieds au-dessus du niveau de la mer, un établissement où il reçut 54 pensionnaires en 1830, plus de 1,000 en 1840.

Priessnitz administrait l'eau à l'extérieur et à l'intérieur; il usait et abusait de la sudation; mais il ne séparait jamais l'exercice de l'emploi de l'eau. Sa trilogie était eau, air, mouvement.

Après Priessnitz, Louis Fleury a imprimé une impulsion décisive à l'*hydrothérapie*. Il a essayé de rendre rationnel cet ensemble de moyens qui n'avait, entre les mains de Priessnitz, qu'une valeur empirique; car il ne faut pas perdre de vue que Priessnitz était après tout un ignorant, en possession d'une idée heureuse, dont il ne sut tirer qu'un médiocre parti.

Priessnitz ne soumettait pas ses malades à la diète; il proscrivait tout condiment, excepté le sel; toute boisson, excepté l'eau. Il ordonnait dans tous les cas graves une alimentation froide. Il laissait la quantité à la discrétion des malades. M. Fleury est d'accord avec Priessnitz sur la mauvaise influence du vin, qui n'est ni un aliment ni un tonique, mais un simple stimulant. Seulement, étant physiologiste, il ne proscrit pas le vin dans tous les cas, et il préfère souvent à l'eau pure des eaux minérales acidules ou gazeuses. De même, il met à profit l'idée ingénieuse de Priessnitz sur les fâcheux effets de l'alimentation chaude; mais il ne renonce pas à la diète d'une façon absolue. Il veille aussi à ce que la discrétion des malades, au sujet de la quantité, n'aille pas jusqu'à l'indiscrétion. M. Fleury a mis seulement, on le voit, de la méthode et de la mesure dans le régime de Priessnitz.

Priessnitz exigeait de tous ses malades des promenades fréquentes, de rudes exercices : fendre ou scier du bois, etc. Il voulait qu'ils couchassent peu vêtus, la fenêtre ouverte. Chose étrange! des phthisiques supportaient cet excès d'air et de mouvement, grâce à la force de réaction que développaient en eux les affusions et les irrigations d'eau. M. Fleury ne fait promener que les malades que cet exercice ne fatigue pas trop. Il a remplacé les exercices violents de Priessnitz par les indications que lui a fournies une science nouvelle, qui s'appelle cinésithérapie. Il veille à ce que l'air ne manque ni ne surabonde. La partie originale de la médication de Priessnitz consistait en bains d'immersion, bains partiels, locaux, affusions, lotions, ablutions, douches, draps mouillés, tordus, demi-tordus, compresses, ceintures, frictions. M. Fleury a modifié et coordonné ces diverses applications de l'eau à l'extérieur. « L'eau froide, appliquée à l'extérieur, dit-il, est à proprement parler la base de la médication hydrothérapique. »

Quant à l'usage intérieur de l'eau froide, les malades de Priessnitz se donnaient quelquefois des indigestions d'eau; M. Fleury veille à ce que ses malades n'exagèrent pas cette médication. « Une eau pure, fraîche, dit-il, prise à dose modérée, est, en général, la meilleure de toutes les boissons. » M. Fleury a perfectionné la chaise à sudation de Priessnitz, qui a pour but d'enfermer le malade sous une couverture, tout en laissant autour de lui une couche d'air qui s'échauffe par la chaleur du corps.

M. Fleury a dégagé, avec beaucoup de science et de tact, le vrai du faux. Il a montré que les crises admises et provoquées par Priessnitz étaient souvent des accidents et des complications amenés par l'exagération du remède et l'affaiblissement du malade. Quant à ces éruptions cutanées, à ces furoncles, à ces abcès, à ces plaques érythémateuses, à ces papules, vésicules, bulles et pustules, dont les malades de Priessnitz voyaient avec joie leur corps se couvrir, pensant que le mal sortait de leur organisme sous cette forme, M. Fleury a rendu le grand service de prouver que ces éruptions n'avaient aucun rapport avec la nature du mal dont elles étaient prétendues être la transformation, et qu'on pouvait les développer sur n'importe quelle partie du corps de n'importe quel individu, sain ou malade, par l'application de compresses et d'enveloppes humides, accompagnées de frictions. La critique de M. Fleury, cependant, laisse debout un fait capital : le pouvoir excitant de l'eau sur le mouvement périphérique et centrifuge du corps humain. Là où l'action existe, un homme de science peut la manier et la diriger dans le sens de la guérison. Ainsi, en combinant la température de l'eau froide et celle du milieu ambiant, en exigeant du malade un effort musculaire, d'autant plus énergique que les conditions extérieures sont moins bonnes, on peut donner des douches aussi bien en hiver qu'en été, sans fatigue, sans refroidissement des extrémités.

L'action de l'eau froide, selon sa température, et le mode lent ou brusque d'application (compresse ou douche), est sédative ou révulsive; en d'autres termes, l'eau froide calme, quand on la fait agir directement; quand on attend tout de la réaction de l'organisme du malade, l'eau froide stimule, reconstitue et tonifie. On comprend donc qu'avec un outillage complet, qui permette d'employer l'eau à toute température, sous toute forme, à toute pression, l'*hydrothérapie* puisse tirer d'un seul agent, l'eau, une médication antiphlogistique, sédative, reconstitutive, tonique et aussi excitatrice et révulsive.

L'*hydrothérapie*, appliquée à des enfants, à des femmes, aux êtres les plus faibles, est une médication hygiénique et prophylactique. « Substituer, dit L. Fleury, au tempérament lymphatique un tempérament sanguin acquis; prévenir les affections scrofuleuses; favoriser le développement physique et intellectuel de l'enfant, rendre facile l'établissement de la puberté, éloigner les causes les plus fréquentes de l'hystérie, de la chlorose, d'un grand nombre de maladies nerveuses, de la grossesse pénible, de l'avortement, tels seraient les résultats produits par l'introduction des applications froides dans l'hygiène de l'enfance. »

L'*hydrothérapie* est une science sérieuse; malheureusement, rien n'est plus rare qu'un médecin qui sache s'en servir. La tendance malheureuse est d'y voir une panacée, et non, ce qu'elle est réellement, une puissante médication, propre dans certains cas à suppléer à l'impuissance des autres. Malheureusement encore, la science médicale aime à oublier ce qu'elle a découvert, sans doute pour pouvoir le redécouvrir ensuite. Dernièrement, le public médical s'est ému de la guérison d'une plaie purulente et infectieuse par une irrigation continue d'eau froide. M. Velpeau eût profondément cautérisé en ce cas. Le docteur Faure a eu l'excellente idée d'employer l'*hydrothérapie*, mais il l'a fait d'une manière instinctive et comme au hasard.

HYDROTHÉRAPIQUE adj. (i-dro-té-ra-pi-ke — rad. *hydrothérapie*). Méd. Qui a rapport à l'hydrothérapie : *Traitement* HYDROTHÉRAPIQUE.

HYDROTHIOCARBONATE s. m. (i-dro-ti-o-kar-bo-na-te — de *hydrothionique* et de *carbonate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrothiocarbonique avec une base.

HYDROTHIOCARBONIQUE adj. (i-dro-ti-o-kar-bo-ni-ke — de *hydrothionique* et de *carbonique*). Chim. Se dit d'une combinaison d'hydrogène, de soufre et de carbone.

HYDROTHIONATE s. m. (i-dro-ti-o-na-te — rad. *hydrothionique*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrothionique avec une base.

HYDROTHIONEUX adj. m. (i-dro-ti-o-neu — rad. *hydrothionique*). Chim. Se dit de l'une des combinaisons acides de l'hydrogène et du soufre.

HYDROTHIONIQUE adj. (i-dro-ti-o-ni-ke — du gr. *hudôr*, eau; *theion*, soufre). Chim. Se dit de l'une des combinaisons acides de l'hydrogène et du soufre.

HYDROTHIONITE s. m. (i-dro-ti-o-ni-te — du gr. *hudôr*, eau; *theion*, soufre). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrothioneux et d'une base.

HYDROTHORAX s. m. (i-dro-to-rakss — du gr. *hudôr*, eau; *thorax*, poitrine). Pathol. Hydropisie de la poitrine.

— **Encycl.** L'*hydrothorax* peut être idiopathique ou symptomatique; ce dernier cas est très-fréquent, tandis que l'épanchement idiopathique est tellement rare que quelques médecins vont jusqu'à douter de son existence. Presque tous les individus qui succombent à une maladie de cœur, et surtout à la maladie de Bright, présentent, à l'autopsie, une collection plus ou moins considérable de sérosité dans les plèvres. Cet épanchement, qui varie de 60 à 500 ou 600 grammes, et qu'on rencontre à l'ouverture de plus du tiers des cadavres, se forme pendant l'agonie, à la suite des troubles qu'éprouvent la respiration et la circulation aux derniers moments de la vie. Les causes de l'*hydrothorax* sont, en général, toutes celles qui peuvent déterminer les autres hydropisies, telles qu'une altération du sang, un trouble dans l'appareil circulatoire, et la pleurésie chronique, laquelle est presque toujours accompagnée d'épanchement séreux. L'hydropisie essentielle n'occupe ordinairement qu'un seul côté de la poitrine et ne présente comme caractères anatomiques qu'une accumulation plus ou moins grande de liquide, sans altération ni lésion du côté des plèvres. Lorsque l'épanchement est considérable, le poumon se trouve refoulé, contracté, et le côté malade est visiblement plus dilaté que l'autre.

L'*hydrothorax* présente à peu près les mêmes symptômes que la pleurésie avec épanchement, moins la douleur locale et la fièvre qui accompagnent toujours cette dernière affection. La gêne de la respiration est presque constante dans l'*hydrothorax*, excepté pour les cas où l'épanchement s'opère peu de temps avant la mort. Les points occupés par la collection séreuse présentent de la matité, une grande faiblesse ou une absence totale des bruits respiratoires, un frémissement vibratoire ou bien un souffle doux ou tubaire avec égophonie. L'hydropisie pleurale est une complication fâcheuse, parce qu'elle produit la gêne de la respiration, qui peut aller jusqu'à l'asphyxie.

Tout traitement de l'*hydrothorax* qui se produit pendant l'agonie serait inutile. Dans les autres cas, on insistera sur l'usage des purgatifs et des diurétiques, lorsque rien ne s'oppose à leur emploi; on promènera des vésicatoires sur la poitrine; enfin si l'épanchement était trop considérable et s'il menaçait de produire l'asphyxie, il faudrait l'évacuer par la thoracenthèse. Ce moyen, qui consiste à pratiquer une ouverture donnant issue au liquide, peut produire la guérison; et quand même il ne serait que palliatif, on ne devrait point négliger une ressource qui produit toujours du soulagement.

HYDROTIMÈTRE s. m. (i-dro-ti-mè-tre — mot mal formé, peut-être du gr. *hudrôdês*, humide, et de *metron*, mesure). Chim. Appareil employé dans l'hydrotimétrie.

HYDROTIMÉTRIE s. f. (i-dro-ti-mé-trî — rad. *hydrotimètre*). Chim. Détermination, à l'aide de l'eau de savon, de la quantité de sels calcaires contenue dans les eaux.

— **Encycl.** Le procédé hydrotimétrique imaginé par M. Clark, développé et généralisé par MM. Boutron et Boudet, est basé : 1° sur la facilité avec laquelle la plus faible quantité de savon rend l'eau mousseuse lorsque le liquide ne contient pas ou ne contient plus de sels capables de le décomposer; 2° sur la propriété que possèdent l'anhydride carbonique, les sels de chaux et les sels de magnésie, d'empêcher l'eau de mousser par la solution alcolique de savon, tant qu'ils n'ont pas été saturés par ce réactif; 3° sur ce que une molécule de magnésie et une molécule de chaux exigent chacune deux molécules de savon pour se précipiter en totalité, tandis qu'une molécule de savon est entièrement transformée par une molécule d'anhydride carbonique en savon acide qui ne mousse plus par l'agitation avec l'eau, et en bicarbonate alcalin. Voici maintenant comment on exécute l'analyse. On fait une dissolution normale de savon dans l'alcool, dont 2 centimètres cubes et 4 dixièmes sont rigoureusement nécessaires pour produire une mousse persistante avec 40 centimètres cubes d'une dissolution de chlorure de calcium aux 4 millièmes; cette dissolution de savon est ensuite placée dans une burette divisée de manière que chaque division, neutralisée par 40 centimètres cubes de la dissolution de chlorure de calcium, corresponde à 0,0114 de ce sel dans 1 litre de la même dissolution.

Cela posé : 1° on prend $0^m,40$ cubes de l'eau à analyser, et l'on cherche combien il faut y verser de divisions de la liqueur d'épreuve pour y produire une mousse persistante. Soit 25 ce nombre de divisions. Il est évident qu'il représente les effets réunis de l'anhydride carbonique, des sels de chaux et des sels de magnésie.

2° On prend 50 centimètres cubes de la même eau, on y ajoute 2 centimètres cubes d'une dissolution d'oxalate d'ammoniaque au soixantième et l'on agite. Après un moment de repos, on filtre et l'on examine combien il faut de divisions de la burette pour produire une mousse persistante avec 40 centimètres cubes du liquide filtré. Soit 11 ce nombre. Toute la chaux ayant été précipitée à l'état d'oxalate calcique, il est évident que 11 représente les actions combinées de l'anhydride carbonique et des sels magnésiens.

3° On remplit un ballon jaugé de la même eau, on la fait bouillir doucement pendant une demi-heure, afin de chasser l'anhydride carbonique et de précipiter le carbonate de chaux. On laisse ensuite refroidir, on ajoute de l'eau distillée pour remplacer l'eau évaporée, on prend 40 centimètres cubes de cette liqueur, après l'avoir filtrée, et l'on recherche combien elle neutralise de divisions de la liqueur d'épreuve. Admettons qu'elle en neutralise 15; il est clair que ce nombre représente la somme des actions exercées par les sels de magnésie et les sels de chaux autres que le carbonate. Toutefois, comme 40 centimètres cubes d'eau dissolvent une quantité de carbonate neutre de chaux capable de neutraliser 3 divisions de la dissolution savonneuse normale, il faut retrancher 3 du nombre obtenu qui, dans le cas que nous avons supposé, se trouverait ainsi réduit à 12.

4° On précipite par l'oxalate ammonique l'eau bouillie et filtrée, en opérant comme nous l'avons dit pour l'eau naturelle, et l'on en prend le degré; soit 8 ce degré : il représente seulement les sels de magnésie. Avec ces données, il est on ne peut plus facile de tout calculer. Puisque l'eau naturelle donnait 25, et celle qui a été précipitée par l'oxalate d'ammonium 11 seulement, c'est que la chaux entrait dans le nombre primitif pour 14 divisions.

La troisième opération dans laquelle ni l'anhydride carbonique ni le carbonate de chaux n'ont pu agir, ayant donné 12, il reste 13 pour l'action de ces denx corps. La quatrième expérience donne l'action des sels magnésiens; puisqu'elle est égale à 8 et que celle des sels de chaux est égale à 14, la somme égale 22, et, pour aller à 25, il reste 3, qui ne peuvent être dus qu'à l'anhydride carbonique.

Donc les sels de chaux équivalent à 14°, les sels de magnésie à 8°, l'anhydride carbonique libre à 3°, le carbonate de chaux à 10°, puisque réuni à l'anhydride carbonique il donnait 13° et que l'anhydride carbonique entrait dans le nombre pour 3°, les sels de chaux autres que le carbonate à 4°, puisque tous les sels de chaux réunis donnaient 14° et que le carbonate seul donnait 10°.

Ces nombres étant une fois obtenus, il suffit de multiplier chacun d'eux par la quantité de chaque corps correspondant à 1° pour avoir la composition en poids de cette eau. Or, ces quantités, MM. Boutron et Boudet donnent une table qui les contient. Sachant, d'ailleurs, que 1° de liqueur savonneuse normale correspond à 0,0114 par litre de chlorure de calcium, ou à 0,004108 de calcium, il est facile de calculer les quantités des autres corps, au moyen des poids atomiques de chacun d'eux. Ces quantités seront 0,004108 pour le magnésium et 0,0090351 pour l'anhydride carbonique.

Pour doser exactement la quantité d'anhydride sulfurique que contient une eau, les mêmes auteurs conseillent : 1° de voir combien $0^m,40$ cubes de cette eau neutralisent de divisions de la solution savonneuse normale, puis d'y ajouter un certain nombre de divisions d'une dissolution d'oxalate de baryte titrée, de façon qu'un degré corresponde exactement à un degré de la liqueur savonneuse; on filtre, on prend le degré de $0^m,40$ cubes de l'eau filtrée, et le nombre que l'on obtient, retranché de la somme que l'on a en ajoutant à celui que l'on avait obtenu en premier lieu la quantité de divisions d'azotate de baryte, donne la quantité de ce dernier sel, dont le métal s'est précipité à l'état de sulfate. V. HYDROMÈTRE.

HYDROTIMÉTRIQUE adj. (i-dro-ti-mé-tri-ke — rad. *hydrotimétrie*). Chim. Qui a rapport à l'hydrotimétrie : *Appareil* HYDROTIMÉTRIQUE.

HYDROTITE s. f. (i-dro-ti-te — du gr. *hudôr*, eau; *ous*, oreille). Pathol. Hydropisie de l'oreille moyenne, de la cavité du tympan.

HYDROTOMIE s. f. (i-dro-to-mî — du gr. *hudôr*, eau; *tomê*, dissection). Anat. Procédé de dissection, qui consiste à infiltrer les tissus, à écarter les fibres, à séparer les organes, en injectant de l'eau dans leurs artères.

HYDROTRISULFATE s. m. (i-dro-tri-sul-fa-te — du gr. *hudôr*, eau, et de *trisulfate*). Chim. Trisulfate hydraté.

HYDROTRISULFURE s. f. (i-dro-tri-sul-fu-re — du gr. *hudôr*, eau, et de *trisulfure*). Chim. Sulfure qui contient trois fois autant de soufre que d'hydrogène.

HYDROUS s. m. (i-drouss — du gr. *hudôr*,

eau ; *hus*, porc). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des palpicornes, tribu des hydrophiliens, formé aux dépens des hydrophiles, et dont l'espèce type est très-commune en France.

HYDROXANTHATE s. m. (i-dro-ksan-ta-te — du gr. *hudôr*, eau, et de *xanthate*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide hydroxanthique et d'une base.

HYDROXANTHIQUE adj. (i-dro-ksan-ti-ke — du gr. *hudôr*, eau, et de *xanthique*). Chim. Se dit d'une combinaison acide d'hydrogène et de xanthogène. L'existence de cet acide est problématique.

HYDROXÉTHYLÈNE-TRIÉTHYL-AMMONIUM s. m. (i-dro-ksé-ti-lè-ne-tri-é-ti-lamm-mo-ni-omm). Chim. Corps connu à l'état d'hydrate, et qui est une base homologue de la névrine, renfermant trois résidus éthyles aux lieu et place des trois méthyles que renferme la névrine. Cette base a été découverte par M. Wurtz. ‖ On dit aussi HYDROXYAMYLÈNE-AMMONIUM.

— **Encycl.** L'hydrate d'*hydroxéthylène-triéthyl-ammonium* $\left.\begin{matrix}C^2H^4OH\\(C^2H^5)^3\end{matrix}\right\}AzOH$ est un homologue de la névrine $\left.\begin{matrix}C^2H^4OH\\(CH^3)^3\end{matrix}\right\}AzOH$, dont il diffère par le fait que les trois méthyles de la névrine y sont remplacés par trois éthyles. Cette base a été découverte par M. Wurtz en 1869. Pour la préparer, M. Wurtz fait réagir la triéthylamine sur le glycol chlorhydrique. En chauffant au bain-marie le mélange des deux corps, fait en proportions équivalentes, la combinaison s'accomplit, et l'on obtient, après le refroidissement, une masse saline parfaitement incolore ; c'est le chlorure d'hydroxylène-triéthyl-ammonium, lequel s'est formé par l'addition directe de la triéthylamine et du glycol chlorhydrique. C'est un sel très-soluble dans l'eau et dans l'alcool, qui cristallise en beaux prismes striés. Il forme, avec le chlorure de platine, un sel double très-bien cristallisé. Il donne aussi un chloraurate moins soluble que le chloroplatinate. Ce chloraurate se dépose de l'eau bouillante sous la forme de magnifiques lames d'un jaune d'or.

M. Wurtz, après avoir fait observer que l'hydrate d'hydroxéthylène-triétyl-ammonium est un véritable homologue de la névrine, ajoute que la théorie fait prévoir un certain nombre d'isomères de cette dernière base. Il en a préparé un seul, l'hydrate d'hydroxamylène-ammonium $C^5H^{10}OH.AzH^3O^{11}$.

— *Hydrate d'hydroxamylène-ammonium.* Le chlorure correspondant à cet hydrate prend naissance par l'action de l'ammoniaque sur le glycol amyl-chlorhydrique, $C^5H^{11}O.Cl$. Mais ce n'est pas le seul produit de cette réaction qui donne en même temps du chlorhydrate de base valérique correspondante, c'est-à-dire de la base qui résulte de la deshydratation de la précédente.

De l'amyl-glycol-chlorhydrique, préparé d'après la méthode de M. Corius, a été chauffé au bain-marie avec un excès d'ammoniaque en solution. On a obtenu un liquide épais, qui a été évaporé au bain-marie. Quelques cristaux de chlorhydrate s'étant séparés au sein de la liqueur sirupeuse, celle-ci a été dissoute dans l'alcool absolu, et la solution alcoolique a été additionnée d'une solution concentrée de chlorure platinique ; après filtration, la liqueur a été abandonnée à l'évaporation spontanée. Elle a laissé déposer d'abord des croûtes cristallines du chloroplatinate de la base valérique, que l'on a purifié par plusieurs cristallisations successives. On l'obtient ainsi en cristaux volumineux d'un jaune orange foncé, solubles dans l'eau et dans l'alcool. Il renferme $(C^5H^{11}Az.HCl)^2PtCl^4$, et il est isomérique avec le sel de platine de vinyl-triméthyl-ammonium.

Le chloroplatinate d'hydroxamylène-ammonium cristallise en dernier lieu par l'évaporation spontanée de la solution platinique. Il se sépare encore du sein de la liqueur, devenue très-épaisse. Purifié par plusieurs cristallisations, il forme des cristaux d'un rouge orange très-solubles dans l'eau et dans l'alcool. Il renferme $(C^5H^{11}AzO.Cl)^2PtCl^4$. Il est isomérique avec le chloroplatinate de névrine.

Lorsqu'on ajoute un excès de potasse très-concentrée au chlorhydrate sirupeux qui donne ces sels de platine, il se sépare un liquide épais, oléagineux. Le tout étant soumis à la distillation, il passe une base avec les vapeurs d'eau. Cette base se sépare du liquide alcalin lorsqu'on sature celui-ci avec de l'hydrate de potasse. Le liquide oléagineux décanté distille sans altération à une température variable, la plus grande partie passant entre 160° et 170°. C'est un liquide incolore, épais, fortement alcalin, soluble dans l'eau, doué d'une odeur ammoniacale. Le résidu du liquide oléagineux, séparé par la potasse caustique, et qui ne distille point, se concrète, après le refroidissement, en une masse cristalline. Ces deux corps sont sans doute des bases qui correspondent aux deux derniers sels de platine.

HYDROXYDE s. m. (i-dro-ksi-de — du gr. *hudôr*, eau, et de *oxyde*). Chim. Combinaison d'eau et d'un oxyde métallique.

HYDROXYDÉ adj. (i-dro-ksi-dé — rad. *hydroxyde*). Chim. Amené à l'état d'hydroxyde.

HYDROXYLAMINE s. f. (i-dro-ksi-la-mi-ne — du gr. *hudôr*, eau, et de *xylamine*). Chim. Substance obtenue par l'action de l'acide chlorhydrique et de l'étain sur l'éther azotique. ‖ On l'appelle aussi OXYAMMONIAQUE.

— **Encycl.** Cette base organique a été récemment découverte par M. W. Lossen à l'état de combinaisons salines. L'*hydroxylamine* n'a encore pu être obtenue qu'en solution aqueuse ; on ne l'a point encore préparée à l'état anhydre.

L'*hydroxylamine* présente un grand intérêt théorique ; pour le prouver, il suffit de dire qu'elle n'est autre chose qu'un oxyde de l'ammoniaque.

Elle se forme par l'action réductrice qu'exercent l'acide chlorhydrique et l'étain sur l'azotate d'éthyle (éther azotique). On emploie, pour 50 parties d'éther azotique, 120 parties d'étain et 500 parties d'acide chlorhydrique ; le mélange s'échauffe peu à peu sans qu'il se dégage d'hydrogène. La réaction terminée, on chauffe pour chasser l'éther restant et l'alcool régénéré, puis on précipite l'étain par l'acide chlorhydrique. Par évaporation, la liqueur précipite du chlorhydrate d'ammoniaque d'abord, puis du chlorhydrate d'*hydroxylamine*. On sépare les deux sels par l'alcool absolu, qui ne dissout que le second. On peut terminer la purification par une précipitation de l'ammoniaque restante au moyen du chlorure de platine, lequel n'agit pas sur l'oxyammoniaque. La réaction génératrice de l'*hydroxylamine* peut être représentée par la relation suivante

$$\underset{\text{Ether azotique.}}{C^4H^5AzO^6} + 6H = H^2O^2 + \underset{\text{Alcool.}}{C^4H^6O^2} + \underset{\textit{Hydroxylamine.}}{AzH^3O^2}$$

Cette base prend aussi naissance par la réduction de l'acide azotique libre. Elle se forme même lorsqu'on attaque l'étain par l'acide azotique.

L'*hydroxylamine* libre s'obtient dissoute dans l'eau en ajoutant, par exemple, à une solution de nitrate d'*hydroxylamine* de la potasse alcoolique. Le soluté d'*hydroxylamine* précipite les sels de plomb, de nickel, de fer, de zinc, d'alumine et de chrome sans redissoudre les précipités. Il ne précipite ni la chaux ni la magnésie.

Si, pour avoir l'*hydroxylamine* anhydre, on ajoute de la magnésie à une solution concentrée de son chlorhydrate, il n'y a pas d'action à froid ; à chaud, la base se décompose en donnant de l'azote et de l'ammoniaque. La potasse donne un résultat identique ; seulement les gaz précédents sont alors accompagnés de protoxyde d'azote.

Les sels d'*hydroxylamine* réduisent à l'état d'oxyde cuivreux l'oxyde cuivrique récemment précipité. Ils se décomposent brusquement par la chaleur. Ils ne renferment pas d'eau de cristallisation et forment très-facilement des solutions sursaturées.

Le chlorhydrate, AzH^3O^2,HCl, forme des cristaux prismatiques allongés, qui rappellent l'urée, lorsqu'il se dépose dans l'alcool, et des tables hexagonales lorsqu'il cristallise dans l'eau. Ces cristaux dérivent du prisme rhomboïdal oblique.

Le sulfate, $2AzH^3O^2,S^2H^2O^8$, cristallise dans le même système que le chlorhydrate. L'alcool le précipite de sa solution aqueuse.

L'oxalate, $2AzH^3O^2,C^4H^2O^8$, se dépose en prismes irréguliers dans sa solution aqueuse concentrée ; il est peu soluble dans l'eau froide.

L'azotate, $AzH^3O^2,HAzO^6$, cristallise difficilement ; il est déliquescent, soluble dans l'alcool absolu et décomposable par la chaleur vers 100°.

Le phosphate, $(AzH^3O^2)^3H^3PhO^8$, est très-peu soluble dans l'eau froide, et peut dès lors s'obtenir par double décomposition ; il cristallise en cubes.

L'acétate, $AzH^3O^2,C^4H^4O^4$, est très-soluble, mais non déliquescent, et fusible à 88° ; il cristallise en prismes de sa solution dans l'alcool chaud.

Le tartrate, $(AzH^3O^2)^2,C^8H^6O^{12}$, est très-soluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool bouillant.

Le picrate, $AzH^3O,C^{12}H^3Az^3O^{14}$, constitue des cristaux rouge brun, mal déterminés, qui se déposent de la solution aqueuse, etc.

La réaction caractéristique des sels d'*hydroxylamine* est la réduction du peroxyde de cuivre ; elle est de plus très-sensible et permet de déceler la présence d'une partie de chlorhydrate d'*hydroxylamine*, par exemple, dans 10,000 parties d'eau. L'*hydroxylamine* décolore la solution ammoniacale d'oxyde de cuivre ; elle réduit l'acide chromique.

L'acide cyanhydrique s'unit à l'*hydroxylamine* pour former une base, $C^2H^4Az^2O^2$, qui est isomérique avec l'urée.

HYDROXYLURÉE s. f. (i-dro-ksi-lu-ré — de *hydroxylamine* et d'*urée*). Chim. Urée nouvelle découverte par M. Stein, et qui dérive de l'hydroxylamine au lieu de dériver de l'ammoniaque.

— **Encycl.** L'urée ordinaire répondant à la formule

$$Az^2\left\{\begin{matrix}(CO)''\\H^2\\H^2\end{matrix}\right.,$$

l'*hydroxylurée* doit être formulée

$$Az^2\left\{\begin{matrix}(CO)''\\H.OH.\\H^2\end{matrix}\right.$$

On doit donc considérer ce corps comme de l'urée ordinaire dans laquelle un atome d'hydrogène est remplacé par de l'oxhydryle OH. On prépare le nouveau composé comme l'urée normale, au moyen de l'acide cyanique, en remplaçant toutefois, dans sa préparation, l'ammoniaque par l'hydroxylamine

$$Az\left\{\begin{matrix}H\\H\\OH\end{matrix}\right..$$

Voici comment MM. Dresler et Stein conseillent d'opérer pour l'obtenir :

1. Des quantités équivalentes de sulfate d'hydroxylamine et de cyanate de potassium sont dissoutes séparément dans une quantité d'eau aussi petite que possible, et les solutions refroidies à zéro sont mélangées par petites portions afin d'éviter toute élévation de température. Si l'on ajoute alors de l'alcool, il se forme un précipité de sulfate de potassium que l'on sépare par le filtre. L'éther ajouté à la liqueur alcoolique détermine la séparation d'une couche sirupeuse, que l'on reprend par l'alcool absolu et que l'on précipite de nouveau par l'éther. Ce traitement doit être répété plusieurs fois jusqu'à ce que l'addition de l'éther à la liqueur alcoolique détermine un trouble avec formation subséquente de cristaux. On additionne alors d'une nouvelle quantité d'éther toutes les liqueurs éthérées réunies. Il se dépose une poudre cristalline. L'eau mère éthérée étant évaporée et réduite ainsi à un petit volume, il se dépose, par le refroidissement, une poudre cristalline grisâtre qu'on lave avec une petite quantité d'alcool absolu et qu'on purifie par cristallisation dans l'alcool. La nouvelle urée cristallise en petites rosettes, par le refroidissement. L'eau mère en donne davantage. Les cristaux obtenus comme nous venons de le dire constituent l'*hydroxylurée* pure.

2. Cette méthode ne fournit cependant qu'une quantité relativement faible de la nouvelle urée. On en obtient davantage en employant le nitrate d'hydroxylamine. Pour préparer ce dernier sel, on décompose le sulfate par l'azotate de baryum ; on filtre, on évapore la solution filtrée, d'abord au bain-marie, puis à une basse température ; on dissout ensuite le résidu sirupeux dans deux ou trois fois son poids d'alcool absolu ; on refroidit à 10° ou à 15°, et on y ajoute, par petites portions, la solution de cyanate de potassium. Dès que, par ces additions successives, la température s'est élevée à +5° ou + 10°, on refroidit de nouveau à — 10°, et l'on réussit ainsi à faire le mélange des deux sels, sans qu'il en résulte un dégagement appréciable de gaz ou d'ammoniaque. On prélève alors, sur la liqueur alcoolique séparée du salpêtre, un échantillon que l'on précipite par l'éther. Dans le cas où il se séparerait un liquide sirupeux, on ajouterait à la masse du liquide alcoolique une quantité d'alcool absolu suffisante pour que l'addition ultérieure de l'éther déterminât la formation d'un précipité cristallin ; ce précipité est de l'azotate de potassium. On ajoute alors une plus grande quantité d'éther (une fois et demie le volume de la liqueur alcoolique), on filtre et l'on évapore la solution à une douce chaleur de manière à la réduire à un très-petit volume. L'*hydroxylurée* cristallise par le refroidissement ; on la purifie par cristallisation dans l'alcool. Une condition de succès dans cette opération, c'est de filtrer rapidement la liqueur éthérée et de l'évaporer aussitôt.

L'*hydroxylurée* est très-soluble dans l'eau et dans l'alcool chaud, moins soluble dans l'alcool froid. Par le refroidissement de la solution alcoolique chaude, on l'obtient en petites aiguilles ou en rosettes ; par l'addition de l'éther à la solution alcoolique froide, en paillettes microscopiques, rhomboïdales tronquées sur les angles obtus. Les solutions sont neutres au papier de tournesol bleu ou rouge.

L'*hydroxylurée* fond à 128° (Stein), à 130° (Dresler). Lorsqu'on la maintient en fusion, elle se décompose avec un dégagement de gaz qui finit par devenir tumultueux. Parmi les gaz dégagés, on reconnaît l'acide carbonique et l'ammoniaque. La masse qui reste après le départ des gaz consiste principalement en urée, mélangée avec une très-petite quantité de quelques autres substances. A une plus haute température, l'urée elle-même se décompose en acide cyanurique et en ammoniaque.

On peut se rendre compte de la formation de l'urée par l'action de la chaleur sur l'*hydroxylurée*, en admettant que cette dernière se décompose en hydroxylamine et en acide cyanique, et que l'hydroxylamine se dédoublant elle-même en azote, eau et ammoniaque, cette dernière s'unit à l'acide cyanique et donne naissance à de l'urée ordinaire.

L'*hydroxylurée* est décomposée par la potasse bouillante avec dégagement d'ammoniaque et par l'acide azotique hydraté avec un fort dégagement de gaz. Les solutions montrent les réactions réductrices qu'effectue l'hydroxylamine elle-même. L'azotate d'argent ne les réduit pas immédiatement, mais, au bout de peu de temps, il se dépose de l'argent réduit, et, lorsqu'on chauffe, il se forme un miroir métallique. L'addition d'ammoniaque détermine la réduction d'une manière tout à fait immédiate.

L'oxyde mercurique est réduit à l'état de mercure métallique par l'ébullition avec une solution d'*hydroxylurée*. Le bichromate potassique est réduit facilement, surtout en présence de l'acide sulfurique. Une solution d'*hydroxylurée*, mêlée de sulfate de cuivre et d'une petite quantité de potasse, laisse déposer de l'oxyde cuivreux. La solution d'*hydroxylurée* est colorée en bleu violet par le perchlorure de fer. La coloration disparaît bientôt dans la solution aqueuse, rapidement par l'ébullition ; elle se maintient en solution alcoolique et passe au noir par un excès de chlorure ferrique ; elle est vert foncé dans des solutions très-étendues.

L'auteur n'a pas réussi à obtenir jusqu'à présent les sels de l'*hydroxylurée*.

Indépendamment de l'*hydroxylurée*, il se forme, dans la réaction de l'hydroxylamine sur l'acide cyanique, d'autres produits, parmi lesquels l'auteur signale un corps solide, cristallisable en prismes, et dont la composition correspond à la formule $C^2H^5Az^3O^3$. La formation est analogue à celle du biuret et peut être interprétée comme il suit :

$$\underset{\textit{hydroxylurée}}{2CH^4Az^2O^2} = \underset{\text{hydroxylamine}}{AzH^2OH} + \underset{\text{hydroxyl-biuret.}}{C^2H^5Az^3O^3}$$

L'hydroxyl-biuret est soluble dans l'eau, surtout dans l'eau chaude ; il se dissout dans l'alcool aqueux, difficilement dans l'alcool absolu. L'éther le précipite de sa solution alcoolique en prismes en apparence clinorhombiques. Il fond à 134°, et se décompose subitement à la manière de l'*hydroxylurée*. La solution ammoniacale du nouveau corps est décomposée à chaud. L'oxyde mercurique et la solution cupro-alcaline sont réduits. La solution de chlorure ferrique ne produit pas de coloration. L'acide chlorhydrique faible sépare de l'hydroxyl-biuret les éléments de l'acide cyanique et régénère de l'*hydroxylurée*, comme le montre l'équation suivante :

$$\underset{\text{Hydroxyl-biuret.}}{C^2H^5Az^3O^3} - \underset{\text{Acide cyanique.}}{CAzOH} = \underset{\textit{Hydroxylurée.}}{C^2H^4Az^2O^2}$$

Dans la préparation de l'*hydroxylurée* au moyen de l'azotate d'hydroxylamine et du cyanate de potassium, il est arrivé une fois, à MM. Stein et Dresler, d'obtenir un sel de potassium cristallisable en aiguilles microscopiques. Les solutions de ce sel colorent le chlorure ferrique en rouge cerise. Les auteurs représentent provisoirement sa composition par la formule $C^4H^9Az^6O^6K$.

HYDROZINCOCYANIQUE adj. (i-dro-zain-ko-si-a-ni-ke — du gr. *hudôr*, eau ; de *zinc* et de *cyanique*). Chim. Se dit d'une combinaison acide d'hydrogène, de zinc et de cyanogène.

HYDRUNTUM, HYDRONTE ou **HYDRUS**, ville de l'Italie ancienne, dans l'Apulie, sur la côte orientale, au S.-E. de Tarente, à l'entrée de la mer Adriatique. C'est aujourd'hui OTRANTE. Pompée voulut, dit-on, la réunir par un pont à la côte d'Epire (60 kilom. de distance).

HYDRURE s. m. (i-dru-re — du gr. *hudôr*, eau). Chim. Composé ni acide, ni gazeux de l'hydrogène avec un corps simple autre que l'oxygène : HYDRURE *de fer, de soufre, de butyle.*

— **Encycl.** V. les divers hydrures au nom du radical.

— Bot. Syn. de CLUZELLE, genre de cryptogames.

HYDRURIE s. f. (i-dru-rî — du gr. *hudôr*, eau ; *ouréo*, je pisse). Pathol. Nom de l'une des trois formes que Robert Wilis reconnaissait dans la polyurie, et qui était caractérisée par la diminution générale des principes solides.

HYDRUS s. m. (i-druss — du gr. *hudros*, serpent d'eau). Erpét. Ancien genre de reptiles ophidiens, dont on a fait aujourd'hui les genres chersydre, hydrophis et pélamyde.

HYDURILIQUE adj. (i-du-ri-li-ke). Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide urique.

— **Encycl.** L'acide *hydurilique*

$$C^{16}H^{16}AzO^4O^{12}$$

est une substance cristalline, soluble dans l'eau bouillante et l'acide sulfurique, très-sensible aux agents d'oxydation, mais inattaquable par les alcalis. Avec l'acide azotique, il forme l'acide violurique $C^8H^3Az^3O^8$; avec la potasse, l'acide *hydurilique* bichloré

$$C^{16}H^4Cl^2Az^4O^{12}.$$

Il donne naissance à quelques sels appelés hydurilates. On prépare l'acide *hydurilique* en décomposant l'hydurilate de cuivre par l'acide chlorhydrique. Ce sel lui-même s'obtient en traitant par l'acétate de cuivre une dissolution ammoniacale d'hydurilate d'ammoniaque. On prépare l'hydurilate d'ammoniaque en chauffant à 150° un mélange d'acide dialurique et de glycérine anhydre. Il y a décomposition de l'acide dialurique en hydurilate d'ammoniaque, acide carbonique et acide formique. La réaction se représente par la formule suivante :

$$5C^8H^4Az^2O^8 = 2C^{16}H^5(AzH^4)Az^4O^{12} + 6CO^2 + C^2H^2O^4.$$

HYÉMAL, ALE adj. (i-é-mal, a-le — lat. *hyemalis ;* de *hyems*, hiver). Qui est propre à

l'hiver, qui convient à l'hiver : *Travaux* HYÉMAUX.

HYÉMATION s. f. (i-é-ma-si-on — du lat. *hyems*, hiver). Action de passer l'hiver.

— Bot. Propriété qu'ont certaines plantes de se développer en hiver.

HYÉNANQUE s. m. (i-é-nan-ke — du gr. *huaina*, hyène; *agchô*, j'étouffe). Bot. Genre d'arbres, de la famille des euphorbiacées, tribu des buxées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance. ‖ On dit aussi HYÉNANCHE.

HYÈNE s. f. (i-è-ne — gr. *huaina;* de *hus*, cochon). Mamm. Genre de mammifères carnassiers digitigrades, type de la tribu des hyéniens, comprenant quatre espèces vivantes et quelques autres fossiles : *L'*HYÈNE *ne craint pas la panthère, attaque l'ours, lequel ne peut lui résister.* (Buff.).

— Fig. Personne d'un naturel bas et sauvage, parce que l'hyène déterre les cadavres pour s'en nourrir. Se dit particulièrement des femmes, à cause du genre féminin du mot : *C'est une* HYÈNE *que cette femme-là.*

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre cône.

— **Encycl.** Si les *hyènes*, dans l'ensemble de leur conformation, ressemblent assez aux chiens, elles en diffèrent par tous les détails. Linné avait placé ces carnivores digitigrades dans le groupe des chiens; mais Cuvier les a classés dans un genre distinct, entre les viverridés et les féliens, et Isidore Geoffroy Saint-Hilaire en fait un genre de la tribu des hyéniens, famille des viverridés. Ce qui caractérise essentiellement les *hyènes*, c'est l'existence, à chaque mâchoire et de chaque côté, de trois fausses molaires, remarquables par leur forme conique et leur grosseur. La dent carnassière est presque entièrement tranchante, et on remarque derrière celle du haut une petite dent tuberculeuse à laquelle rien ne répond à la mâchoire inférieure. Les incisives sont fortement développées, les canines grosses et obtuses, les mâchoires très-fortes, ce qui permet à l'*hyène* d'emporter des proies énormes. La partie faciale de la tête est large et obtuse, la boîte cérébrale petite; les arcades zygomatiques et les côtes sont fortes et saillantes; les vertèbres cervicales sont très-fortes et donnent de larges surfaces d'insertion aux muscles du cou, qui sont vigoureux, de même que les muscles masticateurs; les glandes salivaires sont très-grandes; la langue est couverte de papilles cornées; l'œsophage est très-large, et des glandes très-développées se montrent au voisinage de l'anus. Le corps de ces animaux à l'aspect repoussant est allongé, le cou gros, la tête forte, le museau solide et obtus, les pattes de devant recourbées et plus hautes que celles de derrière, chaque pied ayant quatre doigts armés d'ongles épais, propres à fouir la terre; le dos incliné, l'arrière-train plus bas que l'avant-train, les oreilles couvertes de poils rares, des formes grossières, des yeux obliques, hagards, d'une expression farouche, le cou gros et roide, la queue touffue, ne descendant pas jusqu'aux pieds, le poil long, grossier, peu serré, une crinière longeant l'échine, des couleurs sombres, tout, en un mot, se réunit pour donner aux *hyènes* un aspect des plus désagréables.

Le cercle de dispersion des *hyènes* est très-étendu. On trouve ces animaux dans le sud et l'ouest de l'Asie jusqu'à l'Atlas. Ils sont surtout communs en Afrique, et cette partie de la terre est considérée comme leur patrie. Les *hyènes* sont des animaux nocturnes, voraces et peu courageux, qui habitent de préférence les cavernes. On ne les voit dans le jour que quand on les force à abandonner leur retraite; ce n'est même qu'à la nuit close qu'elles commencent leurs pérégrinations. Dans les cantons très-habités, elles n'osent pas s'approcher de l'homme; dans les pays peu peuplés, au contraire, elles s'avancent jusque dans l'intérieur des hameaux. Une heure environ après le coucher du soleil, on entend, dans les endroits isolés des forêts et des montagnes, les hurlements des *hyènes* qui rôdent, isolées ou par petites bandes. Dans les forêts vierges de l'intérieur de l'Afrique, surtout dans celles qui bordent le Nil bleu, ces hurlements forment un chœur formidable : quand une commence, les autres l'accompagnent aussitôt. Le hurlement de l'*hyène* rayée est très-varié; c'est un mélange de tons hauts et de tons graves, de grincements, de murmures, de grognements. Le hurlement de l'*hyène* tachetée est un ricanement réellement effrayant. Toute la nuit, ces animaux rôdent çà et là; mais ce n'est que vers le milieu de la nuit qu'elles osent s'avancer dans l'intérieur des villes et des villages. Dans ses pérégrinations, l'*hyène* se dirige autant par l'odorat que par l'ouïe et la vue. Les troupeaux les attirent; elles rôdent autour des parcs, mais fuient à la première alerte. L'*hyène* tachetée est un peu plus courageuse que l'*hyène* rayée; mais, en proportion de sa taille, elle est aussi très-peureuse et très-lâche. Les *hyènes* n'attaquent que les animaux sans défense, tels que les moutons, les chèvres, les porcs, et encore ne les attaquent-elles que de flanc. Un bœuf, un cheval, et même un âne, les met en fuite. Elles ne mangent que rarement de la viande fraîche, la charogne est leur nourriture préférée. Quand elles en trouvent, elles se précipitent toutes avec une voracité incroyable, et se battent, se déchirent entre elles. Dans l'intérieur de l'Afrique, les *hyènes*, encore aujourd'hui, se nourrissent des cadavres des pauvres et des esclaves qu'on leur abandonne. Dans le sud-ouest de l'Afrique, elles déterrent les morts que les Hottentots n'ensevelissent qu'à fleur de terre. J. Gérard raconte que l'*hyène*, en Algérie, va rôder au milieu des cimetières arabes, qui ne sont jamais défendus par des murs ni des haies; elle déterre les morts et mange jusqu'aux ossements. Lorsque la faim les presse, elles vont jusque dans l'intérieur des villes et des villages, qu'elles débarrassent de leurs immondices. C'est à son régime alimentaire qu'il faut attribuer l'odeur infecte exhalée par cet animal. Il est extrêmement rare, même lorsqu'elle est pressée par la faim, que l'*hyène* ose attaquer l'homme; aussi sa lâcheté est-elle devenue proverbiale en Afrique.

Au printemps, la femelle met bas, dans un terrier, une crevasse de rocher, ou sur le sol, un, deux, trois ou quatre petits. Tant qu'ils sont aveugles et faibles, la mère les défend avec courage; mais, lorsqu'ils sont grands, elle les abandonne au premier danger. Les petits ont un pelage épais, gris de cendre, à raies noires sur le dos et sur le flanc, à taches éparses.

Les espèces d'*hyène* qui existent aujourd'hui appartiennent à l'ancien continent et sont au nombre de trois : l'*hyène* tachetée, l'*hyène* brune ou loup de rivage et l'*hyène* rayée.

L'*hyène* tachetée ou loup-tigre (*hyæna crocata*) est la plus grande et la plus forte espèce. Son corps robuste, son pelage gris tacheté de noir, ses pattes blanchâtres, sa queue brune, noire au bout, la distinguent des autres espèces, qui sont plus communes. Sa hauteur au garrot est de $0^m,50$, sa longueur de $1^m,15$ à $1^m,20$. Elle habite l'Afrique méridionale et orientale. Pressée par la faim, elle entre de jour dans les maisons, d'où elle enlève les bestiaux et les enfants. On l'apprivoise très-facilement, et, au rapport de Barrow, elle égale alors le chien en intelligence et en fidélité.

L'*hyène* brune ou loup de rivage (*hyæna brunnea*) est d'un brun foncé, avec quelques raies noires sur les jambes. Sa crinière, très-longue, tombe des deux côtés du cou. Elle est plus petite que la précédente et habite le midi de l'Afrique.

L'*hyène* rayée (*hyæna vulgaris*) a le pelage gris jaunâtre, rayé transversalement et irrégulièrement de noirâtre ou de brun; son pelage est roide et grossier; sa crinière, qu'elle hérisse dans les moments de colère, s'étend tout le long de la nuque et du dos; ses oreilles sont grandes et dressées. De beaucoup la plus répandue, on la trouve en Syrie, en Egypte, en Abyssinie, au Sénégal, etc. Son corps a environ 2 mètres de longueur. L'*hyène* rayée est d'une extrême lâcheté et s'apprivoise facilement. C'est cet animal qu'on voit dans toutes les ménageries.

— Paléont. Les *hyènes* ont apparu en Europe vers la fin de la période tertiaire; mais leur plus grand développement a eu lieu pendant l'époque diluvienne. On trouve leurs ossements dans les cavernes. Pendant l'époque diluvienne, elles ont peuplé l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, etc. Dans l'époque tertiaire, elles ont existé, comme aujourd'hui, aux environs de l'Himalaya. On peut les diviser en trois groupes, basés sur la dentition : la tuberculeuse supérieure est médiocre dans l'*hyène* rayée; elle est très-petite dans l'*hyène* tachetée du Cap, et très-grande dans l'*hyæna hipparionum*. Dans l'époque tertiaire, on a trouvé, entre autres, l'*hyæna hipparionum*, l'*hyæna Perrieri*, qui diffère de toutes les espèces vivantes et fossiles par la forme de sa carnassière, dont le talon est bilobé; l'*hyæna arvernensis*, qui ressemble davantage à l'*hyène* rayée. Les espèces fossiles de l'époque diluvienne, comparées aux espèces vivantes, sont plus grandes, plus robustes, et ont des caractères différents dans la forme de la tête et la dentition. On a trouvé, dans les cavernes, trois espèces distinctes : l'*hyæna spelæa*, qui se rapproche, par ses formes et sa dentition, de l'*hyène* tachetée; l'*hyæna monspessulana*, qui a quelques analogies avec l'*hyène* rayée; l'*hyæna intermedia*, qui se rapproche, par la forme de sa carnassière inférieure, de l'*hyène* brune. M. Lund a trouvé, dans les cavernes du Brésil, des ossements d'*hyènes* mêlés avec des restes d'agoutis, de pecaris et de mégalonyx. Suivant lui, cette *hyène*, qu'il appelle *hyæna neogæa*, égalait les plus grandes espèces vivantes de ce genre.

HYÉNIEN, IENNE adj. (i-é-niain, iè-ne — rad. *hyène*). Mamm. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hyène. ‖ On dit aussi HYÉNIN, INE.

— s. m. pl. Tribu de mammifères carnassiers digitigrades, comprenant les genres hyène et protèle.

HYÉNODON s. m. (i-é-no-don — du gr. *huaina*, hyène; *odous*, *odontos*, dent). Mamm. Genre de carnassiers fossiles, qui présentent, dans leurs dents surtout, quelque analogie avec les hyènes.

HYÉNOÏDE s. m. (i-é-no-ï-de — du gr. *huaina*, hyène; *eidos*, aspect). Mamm. Section du genre chien.

HYÈRES, ville de France (Var), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. E. de Toulon, à 5 kilom. d'une rade vaste et sûre; pop. aggl., 5,525 hab. — pop. tot., 10,878 hab. Consulats de Suède, d'Italie et d'Espagne. Bibliothèque publique. Industrie purement agricole; culture des orangers, des oliviers, des pêchers et des chênes-liéges. On récolte à Hyères pour plus de 1 million de vins communs. Les primeurs de toute espèce y sont aussi l'objet d'un grand commerce. La fabrication du sel et des produits chimiques emploie 300 ou 400 ouvriers. Distilleries, magnaneries, moulins à huile et à farine, tuileries, poteries, fabrique de bouchons de liége, corderies, etc.

La ville d'Hyères est bâtie sur le versant méridional d'une colline dont le sommet est couronné d'une enceinte de murailles en ruine, garnies de tours et de créneaux. Le pied de la colline est baigné par le Béal, qui arrose l'extrémité occidentale de la ville. « La ville haute, dit M. Ad. Joanne, est généralement assez mal bâtie; le faubourg est le quartier le plus propre et celui que préfèrent les étrangers. On y voit de beaux hôtels et de charmantes maisons presque toujours terminées en terrasses et entourées de vastes jardins plantés d'orangers, de vignes, d'oliviers, de chênes-liéges, de pins, de palmiers et de lauriers-roses. Au S., la vue s'étend sur le val enchanteur de Costebelle, sur la Méditerranée, distante à peine de 5 ou 6 kilom., et le groupe d'îles auxquelles Hyères a donné son nom. » Abritée par des montagnes contre les vents froids, Hyères doit à sa situation privilégiée la douceur exceptionnelle de son climat pendant les mois les plus froids de l'année. La température moyenne en hiver et au milieu du jour est, en effet, à l'ombre, de 10° à 15° au-dessus de zéro, et, au soleil, de 25° à 30°. Il n'est pas vrai cependant que la vallée d'Hyères jouisse d'un printemps perpétuel; l'hiver y est marqué par quelques journées froides et pluvieuses, et les chaleurs de l'été sont longues et continues.

L'origine d'Hyères n'est pas connue d'une manière précise. A l'époque de l'occupation romaine, la montagne d'Hyères était couronnée d'une forteresse appelée *Castrum Aræarum*. En 1481, Hyères fut définitivement réunie à la couronne de France. Pendant les guerres de religion, la ville appartint tour à tour aux protestants et aux catholiques. En 1596, les habitants se soumirent à Henri IV, mais la garnison, retranchée dans le château, se défendit pendant cinq mois. La ville entière n'étant plus qu'un monceau de ruines, Henri IV la fit reconstruire, au bord de la mer, sur la plage actuelle du Ceinturon.

Hyères a conservé des restes importants de ses fortifications. Les parties les plus anciennes des remparts de la forteresse paraissent remonter au Xe siècle. Les portes ogivales des Salins et de Fenouillet subsistent aux deux extrémités de la rue principale de la nouvelle ville. Les principaux monuments sont : l'église Saint-Louis, bâtie au XIIIe siècle, restaurée en 1840, et qui se compose de trois nefs séparées par des piliers massifs et d'une rangée de chapelles du XVe siècle; l'église Saint-Paul, dont les parties les plus anciennes ne remontent pas au delà du XIIIe siècle, et que surmonte une tour; l'hôtel de ville, ancienne chapelle d'une commanderie de templiers, flanqué d'une tour ronde; l'hôpital, dans lequel se voit un médaillon attribué à Puget; le théâtre; la maison où naquit Massillon; la curie royale, édifice du moyen âge; la place de l'Hôtel de ville est décorée d'une colonne portant le buste de Massillon; sur la place des Palmiers, s'élève un obélisque érigé en l'honneur du baron Stulz, ancien tailleur allemand; la place Royale est plantée d'arbres et ornée de fontaines, dont l'une porte la statue en marbre de Charles d'Anjou, par Daumas; citons enfin le jardin public, récemment créé au-dessous de la place des Palmiers.

La rade d'Hyères, comprise entre le continent et les îles, a 18 kilom. de longueur de l'E. à l'O., et 10 kilom. de largeur moyenne. Sa superficie est de plus de 150 kilom. carrés. C'est une magnifique nappe d'eau où mollissent les tempêtes du large, et dont l'heureuse configuration offre de tous côtés contre le mauvais temps des refuges protégés par des batteries de côte. Elle sert de rendez-vous aux escadres d'évolution de la Méditerranée, de champ d'exercice à nos équipages, de point de départ et de ralliement à nos grandes expéditions, en un mot, de complément à l'établissement de Toulon. La rade communique avec la mer par cinq passes : la première entre l'île de Giens et l'îlot de Roubaud; la deuxième entre Porquerolles et Roubaud; la troisième entre Porquerolles et Porteros; la quatrième entre Porteros et le cap Bénat; la cinquième entre Porteros et l'îlot de Bagaud. Le groupe des îles d'Hyères, qui portait autrefois le nom grec de *Stœchades* et d'*Iles d'Or*, se compose de trois îles principales : l'île de Porquerolles, l'île du Levant et l'île de Porteros.

HYÉTOMÈTRE s. m. (i-é-to-mè-tre — du gr. *huetos*, pluie; *metron*, mesure). Physiq. Instrument qui sert à mesurer la quantité de pluie tombée dans un lieu et en un temps donnés. ‖ On dit aussi HYÉTOSCOPE et, moins bien, PLUVIOMÈTRE.

HYÉTOMÉTRIE s. f. (i-é-to-mé-trî — rad. *hyétomètre*). Physiq. Action de mesurer la quantité de pluie tombée dans un temps donné. ‖ On dit aussi HYÉTOSCOPIE.

HYÉTOMÉTRIQUE adj. (i-é-to-mé-tri-ke — rad. *hyétomètre*). Physiq. Qui a rapport à l'hyétométrie. ‖ On dit aussi HYÉTOSCOPIQUE.

HYGDEN (Ranulphe), chroniqueur et bénédictin anglais, mort presque centenaire en 1363. Il passa un grand nombre d'années dans le monastère de Saint-Werberg, dans le comté de Chester. Il est l'auteur d'une chronique latine, intitulée : *Ranulphi Hygdeni polychronici libri VII*, et vulgairement appelée *Polychronicon*. Cet ouvrage, souvent cité comme une autorité par les historiens, a été plusieurs fois imprimé, et traduit en anglais, par Jean de Trévise, en 1387. Caxton a retouché cette traduction, à laquelle il a ajouté un huitième livre, s'étendant jusqu'à 1460.

HYGIE s. f. (i-jî — du gr. *hugieia*, déesse de la santé). Antiq. gr. Gâteau de fleur de farine, qu'on offrait à Hygie, pour en obtenir la santé.

— Astron. Nom d'une petite planète.

— **Encycl.** Cette petite planète a été découverte, le 14 avril 1849, par de Gasparis. Ses principaux éléments sont :

Moyen mouvement diurne.	= 634″, 24
Durée de sa révolution sidérale.	= 2,043 j., 39
Distance moyenne au soleil	= 3,151
Même distance en lieues. .	= 122 millions
Excentricité.	= 0, 1009
Longitude du périhélie. . .	= 228° 2′ 29″
Longitude moyenne de l'époque.	= 356° 45′ 31″
Longitude du nœud ascendant.	= 287° [illegible]8′ 27″
Inclinaison.	= 3° 47′ 11″

HYGIE, déesse de la santé, fille d'Esculape et de Lampétie. Elle était honorée dans les principales villes de la Grèce, où on lui avait érigé des statues, et à Rome, où l'on voyait son image au temple de la Concorde. On la représentait sous la figure d'une jeune fille, vêtue d'une tunique, le front ceint d'un diadème, et tenant à la main une coupe dans laquelle s'abreuve un serpent. — On donnait aussi le nom d'HYGIE à Minerve, qui avait, sous ce nom, un temple à Athènes.

— Iconogr. Les peuples ont toujours eu une grande dévotion pour les divinités auxquelles ils ont supposé le pouvoir de rendre la santé. La déesse Hygie a eu de nombreux autels et de nombreuses images chez les Grecs et les Romains. Pline nous apprend que le peintre Socrate avait exécuté un tableau représentant Hygie et les autres filles d'Esculape; il ne dit pas si le tableau était bon; mais on peut croire qu'il fut en grande vénération. Les sculpteurs Pyrrhus et Niceratus avaient fait des statues d'Hygie très-estimées. L'œuvre du premier de ces artistes décorait le temple de la Concorde, à Rome. Nous savons enfin, par Tite-Live, qu'une statue de la même déesse, honorée par les Romains sous le nom de *Salus* ou *Valetudo*, avait été érigée par eux 200 ans environ avant notre ère.

Il nous est parvenu un assez grand nombre de représentations antiques d'*Hygie*. Le plus souvent, cette déesse est figurée ayant, comme Esculape, un serpent pour emblème; tantôt il est enroulé autour de son bras, tantôt elle le tient par le cou et lui présente de la nourriture ou un breuvage dans une patère. Des statues de ce genre se voient au Louvre, au Vatican, au Capitole, dans les musées de Florence, de Brescia, de Venise, de Dresde, de Munich, de Saint-Pétersbourg. Le musée de Toulouse possède aussi une figure en marbre d'*Hygie*, qui a été trouvée à Martres, dans la Haute-Garonne, en 1826, avec une statue d'*Esculape*. Les deux figures, d'un style élégant et correct, avaient des têtes mobiles, qui n'ont pas été retrouvées.

Une statue moderne d'*Hygie*, par Joseph Geefs, se voit au musée de Bruxelles. Rubens a peint une figure de cette déesse, conforme aux représentations antiques que nous avons citées.

HYGIÈNE s. f. (i-ji-è-ne — du gr. *hugiainein*, se bien porter; de *hugiês*, sain, en santé, le même que le sanscrit *ugra*, fort, *ôjas*, force, et le latin *vigeo*, *vigor*). Partie de la médecine qui se rapporte à la santé et au moyen de la conserver : *La médecine de l'avenir, c'est la médecine préventive, c'est l'*HYGIÈNE. (Maquel.) *L'*HYGIÈNE *préserve de la médecine.* (Raspail.)

— **Encycl.** Méd. L'utilité de l'*hygiène* n'a pas besoin d'être démontrée, et a été comprise de tout temps. On voit les plus anciens législateurs connus se préoccuper du soin de protéger la santé publique. Les livres de Moïse sont pleins de prescriptions et de règles d'*hygiène*. Les ablutions, la défense de manger la chair de certains animaux, etc., étaient des règles hygiéniques indispensables à un peuple qui vivait dans un climat brûlant, et qui ignorait absolument l'usage des linges de propreté. Dans l'Inde, où les aliments animalisés sont considérés comme funestes, l'usage en fut interdit à l'aide du dogme de la transmigration des âmes. En Egypte, en Perse, en Chaldée, les lois contenaient des prescriptions minutieuses, dont

le but évident était de combattre les mauvaises influences du climat.

Chez les Grecs, les habitudes hygiéniques, sans avoir la même sanction religieuse, étaient bien autrement développées, au point de vue surtout des exercices gymnastiques. Les exercices du corps, les jeux publics, les combats des athlètes n'étaient que l'application d'une certaine partie de l'*hygiène*. Chez les Romains, la préoccupation de l'*hygiène* publique est encore plus visible. Les bains étaient, à Rome, d'une application continuelle, peut-être exagérée. Les égouts, les aqueducs, les approvisionnements des cités étaient l'objet de soins continuels. Chaque ville possédait un magistrat uniquement chargé du département de l'*hygiène*.

Après la chute de l'empire romain, et pendant le moyen âge, les guerres continuelles et le peu d'unité du pouvoir devaient nécessairement apporter un temps d'arrêt au développement de la science qui nous occupe. La malpropreté des rues et des habitations, durant cette époque de barbarie, était telle, que le récit seul excite un véritable dégoût. Rien ne saurait donner une idée, par exemple, de l'air empesté qui empoisonnait les Parisiens au moyen âge.

On trouve assurément chez les anciens des ouvrages qui traitent de l'art de conserver la santé. Hippocrate, Plutarque, Galien, Oribase, Aétius, Paul d'Egine, Alexandre de Tralles ont tous laissé des traités sur cette importante matière. Mais, à mesure que la civilisation s'est développée, et que les découvertes de la science se sont multipliées, le domaine de l'*hygiène* s'est agrandi, et, dans les temps modernes, cette science a pris un remarquable essor. Quand les phénomènes ont pu être appréciés à leur juste valeur, on a abandonné les vieilles théories, l'air est devenu un corps dont, à l'aide d'instruments ingénieux, on a pu calculer, mesurer la pesanteur, déterminer la composition, apprécier l'influence. Santorius découvrit la transpiration; la circulation fut expliquée; l'eau fut décomposée, les fluides élastiques découverts, tous les corps de la nature analysés, et leur action sur l'homme déterminée avec soin. Hallé, s'emparant alors de ces matériaux épars, travailla à les réunir, et en composa un traité que la mort ne lui permit pas d'achever. Après lui, MM. Fodéré, Ratier, Rostan, Londe, Parent-Duchâtel, Pavet de Courteille, Tardieu, Michel Lévy, Becquerel, Bouchardat, etc., ont fait de remarquables travaux sur l'*hygiène*.

Les divers auteurs ont classé diversement les nombreux matériaux dont se compose la théorie de l'*hygiène*. Nous adopterons, dans cette étude rapide, la méthode qui distingue: 1° le sujet de l'*hygiène;* 2° les matériaux de l'*hygiène;* 3° l'application de l'*hygiène* aux diverses professions.

Le sujet de l'*hygiène* étant la conservation de la santé de l'homme, on devra étudier d'abord les organes de l'homme sain, en eux-mêmes et dans leur fonctionnement (anatomie et physiologie). En dehors du domaine de la pathologie, les fonctions et les organes se modifient sous l'influence de causes diverses, générales ou individuelles. Donc, étude des constitutions, des tempéraments, des professions, etc.

Sous le titre de matériaux de l'*hygiène*, on étudie les agents divers qui influent sur l'homme et peuvent entretenir ou modifier sa santé. Il y a deux sortes d'agents : les agents donnés par la nature, et les agents créés par l'homme; ce sont : l'atmosphère, la chaleur, la lumière, l'électricité, les miasmes, l'eau, le sol, les climats, les vêtements, les habitations, les aliments, les boissons, le régime et les exercices. On termine par l'étude des organes des sens, des phénomènes moraux sensitifs, intellectuels, et de certains actes naturels que l'*hygiène* peut éclairer et diriger; tels sont les rapports sexuels, la grossesse, l'accouchement. De même que dans la première partie nous avons vu l'anatomie et la physiologie intervenir à propos de l'étude des fonctions et des organes, de même la physique et la chimie deviennent indispensables à l'étude de ces agents divers. Ainsi, l'atmosphère nous environne de toutes parts; l'homme vit dans l'atmosphère, et c'est grâce à l'air que peut s'accomplir le fait capital de la respiration. On devra donc étudier d'abord la constitution de l'air libre, puis la constitution de l'air confiné, et enfin les miasmes qui forment une des plus grandes causes d'insalubrité. En ce qui concerne l'air libre, les grands foyers de végétation aquatique, le voisinage des mines, des volcans, des marais, l'embouchure des rivières sont les causes principales de viciation. Pour l'air confiné, une foule de causes concourent à son altération. Les lieux habités renferment une masse d'air qui doit servir aux phénomènes de la respiration. Ce seul fait dépouille l'air d'une partie de son oxygène et le charge d'acide carbonique, ce qui nécessite un renouvellement continu et proportionnel de la masse d'air. La ventilation est donc une des parties importantes de l'*hygiène*. Malgré les progrès accomplis et l'excellence des systèmes, on n'obtient pas de la ventilation artificielle tout ce que l'on était en droit d'espérer. D'après les observations faites par MM. Chalvet et C. Paul, la mortalité n'a pas sensiblement diminué dans les salles d'hôpital les les mieux ventilées. Les miasmes propres aux malades résistent aux courants les plus puissants. Des résultats plus satisfaisants ont été obtenus dans les fabriques et dans les ateliers, où l'on n'a guère à combattre que les produits de la respiration normale. Les grandes causes d'insalubrité des habitations sont : les vices de construction, le mauvais aménagement des eaux, les fosses d'aisance, la ventilation et le chauffage mal organisés. L'élargissement des rues et la limitation de la hauteur des maisons, proportionnellement réglées, ont enlevé une des grandes causes d'insalubrité des villes, en permettant à l'air et à la lumière de pénétrer partout et de répandre sur les objets leur influence régénératrice. L'aménagement des eaux est une des questions de salubrité les plus importantes, et il a été l'objet de soins tout spéciaux de la part des conseils d'*hygiène*. Assurer aux habitants d'une ville un approvisionnement abondant, et faciliter l'écoulement des eaux destinées aux usages industriels ou domestiques, tel est le double but à atteindre. Nous avons à cet égard d'admirables modèles dans les vestiges que nous a légués l'antiquité. Ils avaient compris que l'eau est, après l'air, l'agent le plus important de la vie universelle. Mais, en dehors même de son rôle météorologique et universel, on sait combien les bains et les lavages agissent sur la peau et permettent à la respiration cutanée de s'exercer librement. De plus, le libre écoulement des eaux, en entretenant la propreté, concourt puissamment à la salubrité des habitations. Enfin, l'eau a été heureusement employée comme moyen curatif, et, sous le nom d'hydrothérapie, le traitement par l'eau froide a produit les plus heureux effets. Les conditions essentielles de l'approvisionnement d'une grande ville sont la qualité et l'abondance. Il faut que l'eau distribuée soit salubre, limpide et fraîche. On admet qu'il faut 100 litres d'eau par habitant et par jour.

Les fosses d'aisances sont considérées, à juste titre, comme une des grandes causes d'insalubrité. Le programme à remplir est celui-ci : absence de miasmes et d'odeurs nuisibles ou désagréables, solidité et simplicité des appareils, conservation des matières à l'état naturel, enlèvement aussi prompt que possible, à l'aide de procédés qui écartent tout inconvénient et tout danger.

Quant à l'application de l'*hygiène* aux professions diverses, cette partie se trouve plutôt disséminée dans les traités spéciaux qui concernent les professions. On sait qu'il existe beaucoup de métiers dont la pratique présente de graves inconvénients pour la santé de ceux qui les exercent; tels sont les métiers de mineurs, de fabricants de céruse, de fabricants de bonbons, de préparateurs d'acides, etc. On s'est ingénié et l'on s'ingénie sans cesse pour trouver des applications industrielles de la science moderne ayant pour but de combattre les mauvaises influences auxquelles ces ouvriers sont sans cesse exposés.

Dans ce rapide aperçu, nous n'avons eu d'autre but que de montrer, par une idée d'ensemble, l'importance de l'*hygiène*. Les questions particulières doivent naturellement être traitées ailleurs.

— Administr. *Hygiène publique*. Divers conseils ou comités ont été institués pour l'exécution des lois et règlements relatifs à l'*hygiène*. Le 18 décembre 1848, un arrêté du gouvernement a institué dans chaque arrondissement un conseil d'*hygiène* publique et de salubrité. Les membres de ce conseil, au nombre de 7 au moins et de 15 au plus, sont nommés pour quatre ans par le préfet, et leur renouvellement a lieu tous les deux ans par moitié. Les conseils d'*hygiène* publique et de salubrité, institués dans chaque chef-lieu de département, sont administrés de la même manière. Les préfets peuvent, en outre, après avoir consulté le conseil d'arrondissement, établir dans des chefs-lieux de canton des commissions d'*hygiène*.

Les conseils d'*hygiène*, ainsi que les commissions, doivent se réunir au moins une fois tous les trois mois. Les conseils sont présidés par le préfet ou le sous-préfet, et les commissions cantonales par le maire du chef-lieu de canton.

Le préfet ou le sous-préfet renvoie à l'examen des conseils d'*hygiène* d'arrondissement toutes les questions d'intérêt public, telles que celles qui sont relatives aux constructions de casernes, prisons, écoles, fontaines, halles, égouts, cimetières, etc. Les mesures à prendre pour prévenir les épizooties ou les faire disparaître; les moyens de propager la vaccine; la vérification des aliments et boissons livrés au commerce; les demandes d'établissement d'ateliers dangereux, incommodes ou insalubres; en un mot tout ce qui se rapporte à la santé et à la salubrité publiques doit être soumis à l'examen des conseils d'*hygiène* d'arrondissement. De leur côté, les conseils d'*hygiène* départementaux s'occupent de toutes les questions de même ordre qui intéressent soit le département tout entier, soit deux ou plusieurs arrondissements.

Un arrêté ministériel a fixé le nombre des chimistes, médecins et vétérinaires qui doivent faire partie des conseils d'*hygiène* des départements et des arrondissements : les conseils de 10 membres doivent avoir 2 chimistes, 4 médecins et 1 vétérinaire; ceux de 12 membres, 3 chimistes, 5 médecins, 1 vétérinaire, et les conseils de 15 membres, 4 chimistes, 6 médecins et 2 vétérinaires. Quant aux autres membres de ces conseils, ils doivent être choisis parmi les hommes que leurs fonctions ou leurs occupations habituelles mettent à même d'apprécier sainement les questions d'*hygiène* et de salubrité.

L'arrêté du 18 décembre 1848 s'applique à tous les départements, non compris celui de la Seine, où se trouve établi un conseil d'*hygiène* publique et de salubrité, qui a été créé en 1802 et réorganisé par un décret du 15 décembre 1851. Ce décret a, de plus, créé des commissions dans chaque arrondissement de Paris, où elles sont présidées par les maires, et dans les arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis, où elles sont présidées par les sous-préfets. Le nombre des membres titulaires du conseil d'*hygiène* du département de la Seine est de 15; il y a, en outre, 6 membres adjoints, et des membres honoraires, dont le nombre est illimité. Le doyen et les professeurs d'*hygiène* publique et de médecine légale à la Faculté de médecine de Paris; le directeur de l'Ecole de pharmacie; les ingénieurs en chef des ponts et chaussées, du service municipal, des mines, font de droit partie de ce conseil départemental. Les autres membres sont nommés par le préfet de police, sauf approbation du ministre de l'agriculture et des travaux publics. Le conseil d'*hygiène* et de salubrité publique du département de la Seine exerce ses attributions dans tout le ressort de la préfecture de police. (Décret du 15 décembre 1851.)

En vue d'assurer la salubrité des habitations particulières, la loi du 13 avril 1851 porte :

« Article 1er. Dans toute commune où le conseil municipal l'aura déclaré nécessaire par une délibération spéciale, cette assemblée nommera une commission chargée de rechercher et d'indiquer les mesures indispensables d'assainissement des logements et dépendances insalubres mis en location ou occupés par d'autres personnes que le propriétaire, l'usufruitier ou l'usager. Sont réputés insalubres les logements qui se trouvent dans des conditions de nature à porter atteinte à la vie ou à la santé de leurs habitants.

» Art. 2. La commission se composera de 9 membres au plus, et de 5 au moins. En feront nécessairement partie un médecin et un architecte, ou tout autre homme de l'art, ainsi qu'un membre du bureau de bienfaisance et du conseil des prud'hommes, si ces institutions existent dans la commune. La commission se renouvelle tous les deux ans par tiers; les membres sortants sont indéfiniment rééligibles. A Paris, la commission se compose de 12 membres.

» Art. 3. La commission visitera les lieux signalés comme insalubres. Elle déterminera l'état d'insalubrité et en indiquera les causes, ainsi que les moyens d'y remédier. Elle désignera les logements qui ne seraient pas susceptibles d'assainissement.

» Art. 4. Les rapports de la commission seront déposés au secrétariat de la mairie, et les parties intéressées mises en demeure d'en prendre communication et de produire leurs observations dans le délai d'un mois.

» Art. 5. A l'expiration de ce délai, les rapports et observations seront soumis au conseil municipal, qui déterminera : 1° les travaux d'assainissement et les lieux où ils devront être entièrement ou partiellement exécutés, ainsi que les délais de leur achèvement; 2° les habitations qui ne sont pas susceptibles d'assainissement.

» Art. 6. Un recours est ouvert aux intéressés contre ces décisions devant le conseil de préfecture, dans le délai d'un mois, à dater de la notification de l'arrêté municipal. Ce recours sera suspensif.

» Art. 7. En vertu de la décision du conseil municipal ou de celle du conseil de préfecture, en cas de recours, s'il a été reconnu que les causes d'insalubrité sont dépendantes du fait du propriétaire ou de l'usufruitier, l'autorité municipale lui enjoindra, par mesure d'ordre et de police, d'exécuter les travaux jugés nécessaires.

» Art. 8. Les ouvertures pratiquées pour l'exécution des travaux d'assainissement seront exemptées pendant trois ans de la contribution des portes et fenêtres.

» Art. 9. En cas d'inexécution, dans les délais déterminés, des travaux jugés nécessaires, et si le logement continue d'être occupé par un tiers, le propriétaire ou l'usufruitier sera passible d'une amende de 16 francs à 100 francs. Si les travaux n'ont pas été exécutés dans l'année qui aura suivi la condamnation, et si le logement insalubre a continué d'être occupé par un tiers, le propriétaire ou usufruitier sera passible d'une amende égale à la valeur des travaux, et pouvant être élevée au double.

» Art. 10. S'il est reconnu que le logement n'est pas susceptible d'assainissement, et que les causes d'insalubrité sont dépendantes de l'habitation elle-même, l'autorité municipale pourra, dans le délai qu'elle fixera, en interdire provisoirement la location à titre d'habitation. L'interdiction absolue ne pourra être prononcée que par le conseil de préfecture, et, dans ce cas, il y aura recours de sa décision devant le conseil d'Etat. Le propriétaire ou l'usufruitier qui aura contrevenu à l'interdiction prononcée sera condamné à une amende de 16 francs à 100 francs, et, en cas de récidive dans l'année, à une amende égale au double de la valeur locative du logement interdit.

» Art. 11. Lorsque, par suite de l'exécution de la présente loi, il y aura lieu à résiliation de baux, cette résiliation n'emportera, en faveur du locataire, aucuns dommages-intérêts.

» Art. 12. L'art. 463 du code pénal est applicable à toutes les contraventions ci-dessus indiquées.

» Art. 13. Lorsque l'insalubrité est le résultat de causes extérieures et permanentes, ou lorsque ces causes ne peuvent être détruites que par des travaux d'ensemble, la commune pourra acquérir, suivant les formes, et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi du 3 mai 1841 (sur l'expropriation), la totalité des propriétés comprises dans le périmètre des travaux. »

Les portions de ces propriétés qui, après l'assainissement opéré, resteraient en dehors des alignements arrêtés pour les nouvelles constructions pourront être revendues aux enchères publiques, sans que, dans ce cas, les anciens propriétaires ou leurs ayants droit puissent demander l'application des art. 60 et 61 de la loi du 3 mai 1841.

Les amendes prononcées en vertu de la loi du 13 avril 1851, dont nous venons de relater les dispositions, sont attribuées intégralement au bureau ou établissement de bienfaisance de la localité où sont situées les habitations à raison desquelles ces amendes ont été prononcées.

HYGIÉNIQUE adj. (i-ji-é-ni-ke — rad. *hygiène*). Méd. Qui a rapport à l'hygiène, qui est propre à conserver la santé : *Soins* HYGIÉNIQUES. *Moyens* HYGIÉNIQUES. *Boisson* HYGIÉNIQUE. *L'oisiveté n'est pas seulement une mauvaise conseillère, mais encore une fâcheuse condition* HYGIÉNIQUE. (Docteur Baud.) *Dans toutes les professions, les ouvriers dédaignent les soins* HYGIÉNIQUES. (J. Simon.)

HYGIÉNIQUEMENT adv. (i-ji-é-ni-ke-man — rad. *hygiénique*). D'une façon hygiénique, conforme aux préceptes de l'hygiène; au point de vue de l'hygiène : *Vivre* HYGIÉNIQUEMENT. *Dans toute vie régulière, le dîner, après l'intervalle* HYGIÉNIQUEMENT *voulu, succède au déjeuner*. (Desnoyers.)

HYGIÉNISTE s. m. (i-ji-é-ni-ste — rad. *hygiène*). Médecin qui s'occupe spécialement d'hygiène : *Plusieurs* HYGIÉNISTES *sont d'avis que les abattoirs doivent être construits dans le voisinage d'une rivière.* (P. Vinçard.) *La question de la ventilation est une de celles qui doivent le plus préoccuper les* HYGIÉNISTES *et les amis de l'humanité.* (L. Figuier.)

HYGIN (saint), pape de 138 à 142. Il était, croit-on, né à Athènes, et succéda à saint Télesphore. Il se signala par son zèle à combattre les hérésies, et établit la distinction des rangs dans le clergé de Rome. Il eut pour successeur saint Pie Ier.

HYGINUS ou **HIGINUS** (Caius Julius), grammairien latin, né en Espagne. Il vivait dans le Ier siècle avant notre ère, vint tout enfant à Rome comme esclave, suivit les leçons du célèbre grammairien grec Cornélius Alexandre, acquit beaucoup de talent, et fut affranchi par Auguste, qui le chargea d'administrer la bibliothèque de son palais. Hyginus donna des leçons, eut beaucoup d'élèves et entretint des relations intimes avec Ovide. Il mourut dans la pauvreté. Hyginus composa plusieurs ouvrages aujourd'hui perdus, entre autres un commentaire sur Virgile, lequel était fort estimé. On a sous son nom deux ouvrages à peu près entiers : *Fabularum liber*, recueil de 277 fables mythologiques, tirées en grande partie des anciens scoliastes, et *Poeticon astronomicon libri IV*, ouvrage dans lequel l'auteur donne une exposition des légendes relatives aux principales constellations, des arrangements des étoiles dans les constellations, du mouvement des planètes, etc. Mais le style de ces écrits est tellement négligé et barbare qu'on ne saurait les attribuer à un contemporain d'Auguste. On croit qu'ils sont d'un auteur vivant au IVe ou au Ve siècle. Le *Fabularum liber* a été publié pour la première fois à Bâle (1535, in-fol.), et le *Poeticon astronomicon*, à Venise (1475, in-4°). Ces deux ouvrages ont été souvent réédités, notamment dans les *Mithographi latini* de Muncker (Amsterdam, 1681). Enfin on connaît, sous le nom d'Hyginus ou Higinus, des fragments d'un traité sur *la gromatique* ou arpentage, insérés dans les *Agrimensores* de Turnèbe, et un traité *De castrametatione*, publié dans divers recueils, entre autres dans le *Thesaurus antiquitatum* de Grævius. L'auteur de ces écrits ne paraît pas non plus devoir être assimilé à l'affranchi d'Auguste.

HYGIOCÉRAME s. m. (i-ji-o-sé-ra-me — du gr. *hugiês*, sain; *keramos*, vase de terre). Techn. Poterie dont la couverte ne contient aucune substance nuisible à la santé.

HYGIOCÉRAMIQUE adj. (i-ji-o-sé-ra-mi-ke — rad. *hygiocérame*). Techn. Qui est de la nature des hygiocérames : *Poteries* HYGIOCÉRAMIQUES.

HYGRENTÉRÉON s. m. (i-gran-té-ré-on — du gr. *hugros*, humide; *enteros*, intérieur).

Pathol. Matière fournie par la transpiration interne de la peau.

HYGRINE s. f. (i-gri-ne — du gr. *hugros*, humide). Chim. Alcaloïde découvert par M. W. Lossen dans les feuilles de coca, où il accompagne la cocaïne. On le retire des liquides dont on a extrait la cocaïne par l'éther. On précipite la chaux de ces liquides en ajoutant du carbonate de soude, et on agite de nouveau avec de l'éther, qui dissout l'hygrine. Cet alcali est encore peu connu.

HYGROBAROSCOPE s. m. (i-gro-ba-ro-sko-pe — du gr. *hugros*, humide; *baros*, poids; *scopeô*, j'examine). Physiq. Instrument propre à déterminer les poids spécifiques des liquides. On l'appelle plus souvent ARÉOMÈTRE.

HYGROBATE adj. (i-gro-ba-te — du gr. *hugros*, humide; *bateô*, je marche). Ornith. Qui vit et marche sur les terrains humides.

— s. m. pl. Groupe peu naturel d'oiseaux échassiers, comprenant les genres coureur, avocette, spatule et flamant.

HYGROBIE s. f. (i-gro-bî — du gr. *hugros*, humide; *bioô*, je vis). Entom. Syn. de PÉLOBIE ou PŒLOBIE, genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des hydrocanthares.

HYGROBIÉ, ÉE adj. (i-gro-bi-é — du gr. *hugros*, humide; *bioô*, je vis). Bot. Qui croît dans les terrains humides ou inondés.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones aquatiques, connue aussi sous le nom de HALORAGÉES.

HYGROBLÉPHARIQUE adj. (i-gro-blé-fa-ri-ke — du gr. *hugros*, humide; *blepharos*, paupière). Anat. Qui amène les larmes à la paupière : *Canaux* HYGROBLÉPHARIQUES. ‖ On dit aussi HYGROPHTHALMIQUE.

HYGROCÉRAME s. m. (i-gro-sé-ra-me — du gr. *hugros*, humide; *keramos*, pot de terre). V. HYDROCÉRAME.

HYGROCÉRAMIQUE adj. (i-gro-sé-ra-mi-ke — rad. *hygrocérame*). V. HYDROCÉRAMIQUE.

HYGROCIRSOCÈLE s. f. (i-gro-sir-so-sè-le — du gr. *hugros*, humide; *kirsos*, varice; *kêlê*, tumeur). V. HYDROCIRSOCÈLE.

HYGROCOLLYRE s. m. (i-gro-kol-li-re — du gr. *hugros*, humide, et de *collyre*). Pharm. Collyre liquide.

HYGROCROCIS s. m. (i-gro-kro-siss — du gr. *hugros*, humide; *krokis*, duvet). Bot. Genre d'algues, du groupe des conferves.

HYGROGÉOPHILE adj. (i-gro-jé-o-fi-le — du gr. *hugros*, humide; *gê*, terre; *phileô*, j'aime). Moll. Qui vit sur terre et dans l'eau.

— s. f. pl. Moll. Genre de mollusques gastéropodes amphibies, formé aux dépens des auricules.

HYGROLOGIE s. f. (i-gro-lo-jî — du gr. *hugros*, humide; *logos*, discours). Traité sur l'eau et les autres fluides.

— Physiol. Traité sur les fluides du corps humain.

— **Encycl.** L'histoire des notions hygrologiques n'offre rien de précis avant le XVIIe siècle, rien du moins qui soit digne d'être noté et retenu par la science d'aujourd'hui. Même pour ce qui est du trajet des humeurs dans le corps, les anciens et les médecins du moyen âge n'en avaient aucune notion, et il a fallu venir jusqu'au XVIe siècle, jusqu'à Harvey, pour connaître la propriété la plus fondamentale des humeurs, c'est-à-dire la circulation du sang. Si le trajet demeurait inconnu, à plus forte raison devait-on ignorer le rôle et les propriétés organiques de ces liquides vivants.

Sylvius de La Boë insista, au milieu du XVIIe siècle, avec une pénétration vraiment singulière, sur le rôle des humeurs dans l'économie. Regnier de Graaf, un de ses élèves, étudia fort bien le suc pancréatique. Boerhaave vint ensuite introduire une conception nouvelle du rôle des humeurs. Sylvius était un humoriste; il voyait dans l'homme un laboratoire. Par réaction, Boerhaave fut un solidiste et fit de l'homme une horloge.

Vers la fin du XVIIe siècle, Brandt, Kunckel et Boyle étudiaient l'urine et en retiraient non-seulement les phosphates, mais encore le phosphore. Minghini trouvait du fer dans le sang. En 1715 parut le livre de Vieussens : *Traité nouveau des liqueurs du corps humain.* C'est un répertoire assez complet des connaissances hygrologiques du temps; malheureusement, l'influence cartésienne s'y fait sentir par son mauvais côté : on y parle trop des esprits animaux. Le XVIIIe siècle n'a pas été infécond pour l'*hygrologie*. Pendant que Cadet étudiait la bile, Réaumur, puis Spallanzani étudiaient les fonctions et les propriétés du suc gastrique; Bucquet, Margraff, Scheele et d'autres concouraient aussi à ce mouvement. Mais c'est à Rouelle le cadet que sont dus les plus beaux travaux de ce genre. Cet infatigable chercheur, trop peu cité de nos jours, sentit pleinement l'intérêt des connaissances humorales et consacra de longues années à l'analyse des humeurs. Le lait d'un grand nombre d'animaux, l'urine, où il découvrit l'urée, l'eau des hydropisies, et enfin le sang de presque tous les mammifères, y compris celui de l'homme, furent successivement l'objet de ses investigations. (*Journal de médecine* de Paris, années 1773 à 1776.) Fourcroy fut également ardent aux recherches de chimie animale, et on trouve dans le tome dernier de son *Système des connaissances chimiques*, publié au commencement de ce siècle, un assez grand nombre d'observations nouvelles touchant les liquides organiques. Vers 1825, Magendie découvrait le liquide encéphalo-rachidien; Collard de Martigny analysait les sérosités de l'économie; Marect, les calculs, et Chevreul, la bile, dont Thénard s'était déjà occupé. Dans ses *Leçons sur les phénomènes physiques de la vie*, Magendie fait jouer un grand rôle aux liquides, et semble s'élever contre les exagérations du solidisme, que Bichat et Broussais avaient eu quelque velléité de remettre en honneur.

Berzélius, dont le nom est mêlé à l'histoire de toutes les questions de chimie débattues durant la première moitié de notre siècle, Berzélius donne beaucoup de temps aussi à l'étude des humeurs. Ses Mémoires sur la *Composition des fluides animaux*, parus en 1813 et 1814, dans les *Annales de chimie* (t. LXXXVII, LXXXVIII et LXXXIX), dénotent le même génie que ses autres travaux. Outre le sang, la salive, l'urine et le lait, Berzélius fit connaître la composition de la bile, des sérosités, des mucus, de l'humeur aqueuse, de l'humeur vitrée et des matières fécales. Ces recherches, commencées avec le siècle, n'ont été interrompues qu'en 1848, à la mort de l'illustre savant.

De nos jours, l'*hygrologie* a fait des progrès importants, mais non encore décisifs. Les humeurs sont formées de principes immédiats, et on n'aura pas la clef de leurs transformations tant qu'on ignorera la nature intime de ces principes. Or, c'est justement ce que nous ignorons en grande partie. On connaît maintenant assez exactement la composition immédiate des humeurs de l'économie; on sait les modifications qu'elles éprouvent dans les diverses maladies, mais il reste à découvrir la loi de leurs métamorphoses si variées.

Il convient de mentionner, toutefois, les travaux contemporains de M. Claude Bernard sur la salive et le sang; de Schmidt, Tiedmann et Gmelin, sur le suc gastrique; de Strecker et Demarçay, sur la bile; d'Andral et Gavarret, Trenke, Hoppe-Seyler, Cl. Bernard, sur le sang; de Cl. Bernard et Corvisart, sur le suc pancréatique; de Guiterbock et Robin, sur le pus; de Doyère, sur le lait; de Becquerel et Rodier, Scherer, etc., sur les liquides pathologiques. M. Robin est le premier qui, conformément aux remarques si judicieuses de Blainville et d'Auguste Comte, ait constitué l'*hygrologie* en corps de doctrine. Une cause s'est opposée longtemps et s'oppose même encore aux progrès de l'*hygrologie*, c'est que les médecins abandonnent volontiers aux chimistes le soin de fixer la composition du sang, du lait, de l'urine, des sucs digestifs, des sérosités, des liquides morbides, etc., en sorte que la partie anatomique de l'*hygrologie* semble devoir rester étrangère à la biologie pour appartenir exclusivement à la chimie. C'est une erreur d'attribution, à laquelle doit être attribuée, ainsi que l'a bien montré M. Robin, l'état pour ainsi dire rudimentaire de nos connaissances touchant les humeurs. Les chimistes n'ont aucune compétence concernant les humeurs, car les humeurs ne sont pas des composés définis, à constitution déterminée et invariable, qu'on puisse soumettre à l'action régulière des réactifs ordinaires; ce sont des mélanges complexes fort mal définis d'un certain nombre de principes immédiats, sur la quantité et la qualité desquels peuvent influer une foule de circonstances que le chimiste ignore, et qu'il faut pourtant connaître pour étudier fructueusement les humeurs. Dès aujourd'hui, grâce à la publication récente du beau *Traité des humeurs* de M. Robin, il est permis de dire que l'*hygrologie* est définitivement annexée à la biologie.

Les humeurs sont, d'une manière générale, les parties liquides ou demi-liquides de l'économie, formées par un mélange de principes immédiats dissous dans l'eau, et tenant souvent en suspension une, deux ou trois espèces d'éléments anatomiques. Ce sont des parties plus complexes que les éléments anatomiques, puisque ces derniers résultent simplement de l'association d'un certain nombre de principes immédiats en une petite masse solide; moins complexes que les tissus, puisque ceux-ci sont formés par la réunion des éléments anatomiques.

Le nombre des humeurs de l'organisme de l'homme et de la plupart des mammifères est de cinquante-cinq à peu près. Il y a des humeurs dans tous les appareils de l'économie, et il n'y a pas de fonction à l'accomplissement de laquelle ne prennent part une ou plusieurs de ces parties liquides. Les unes sont situées dans des cavités closes ou profondes, sans communication avec le dehors; les autres sont employées à l'accomplissement des phénomènes qui nous mettent en communication avec l'extérieur ou directement versées au dehors. Quelques-unes sont intermittentes; d'autres, comme le lait, n'apparaissent qu'à d'assez longs intervalles. Elles sont toutes décomposables par la chaleur portée à 100°, et toutes légèrement alcalines, à l'exception de l'urine, de la sueur et du suc gastrique, qui sont acides.

Les humeurs ont une composition très-complexe. Il en est, en petit nombre il est vrai, qui tiennent en suspension des éléments anatomiques, tels que des globules sanguins blancs ou rouges; presque toutes renferment des épithéliums. Les autres matières organiques contenues dans les humeurs sont des substances albuminoïdes coagulables, des amides et des sels à base d'acides organiques; les subtances minérales sont des phosphates, des sulfates, des oxalates, des nitrates, des chlorures, à base de chaux, de potasse et de soude. L'eau est le véhicule universel de toutes ces substances, qu'elle ne dissout souvent qu'à la faveur des substances albuminoïdes. Il n'y a qu'une classe d'humeurs qui ne renferment point de matières albuminoïdes, c'est celle des excrétions. Ces matières jouissent de la propriété d'éprouver, dans certaines circonstances, des altérations qui les rendent impropres à la vie, altérations d'un genre particulier qu'on appelle virulentes, et qui font des humeurs la source d'un grand nombre de maladies. La virulence est due à une transformation isomérique des matières coagulables des humeurs, lesquelles transmettent alors, par voie de simple contact, à tous les tissus qu'elles baignent, les mêmes propriétés morbides qu'elles possèdent. On comprend donc toute l'importance de l'étude des humeurs pour la médecine, et en particulier pour la connaissance de ces maladies virulentes, qui sont si redoutables et si nombreuses (rage, morve, farcin, choléra, syphilis, etc.).

M. Robin, qui a tant fait pour la constitution de l'*hygrologie*, divise les humeurs en trois classes fondamentales : 1° les humeurs constituantes ou fluides nourriciers; 2° les humeurs sécrétées ou sécrétions; 3° les humeurs excrétées ou excrétions. Les humeurs constituantes sont celles dont la partie liquide se forme et se détruit constamment dans l'intérieur de l'économie. Elles sont douées de la propriété de se nourrir, c'est-à-dire de se renouveler constamment molécule à molécule. Les humeurs sécrétées ou sécrétions sont des liquides qui ont un rôle actif et fondamental dans l'économie; on les divise en sécrétions permanentes ou récrémentitielles, qui proviennent des vésicules closes des glandes vasculaires sanguines (liquides de la perpétuation sexuelle) et en humeurs excrémento-récrémentitielles, qui sont en majeure partie résorbées et en mineure partie rejetées au dehors. Ces dernières doivent souvent leurs propriétés caractéristiques à la présence d'une matière organique spéciale (ptyaline, pepsine, pancréatine, etc.). Les excrétions ne jouent aucun rôle dans l'organisme et sont entièrement rejetées au dehors. Elles ne renferment pas normalement de principes coagulables et ne sont pas fabriquées par l'organe excréteur, à l'inverse de ce qui a lieu pour les sécrétions, qui renferment une matière fabriquée par le parenchyme sécréteur.

Sans nous arrêter plus longtemps à ces classifications plus ou moins arbitraires, nous allons énumérer les principales humeurs, en les rangeant simplement d'après leur provenance ou leur destination propre : humeurs provenant des absorptions externes et internes et destinées à former le fluide réparateur : chyle, lymphe, sang veineux; humeurs spécialement nutritives : sang artériel; humeurs sécrétées ou provenant du sang : humeurs des membranes séreuses, de l'arachnoïde, de la plèvre, du péricarde, du péritoine, de la tunique vaginale, synovie, sérosité du tissu cellulaire, graisse, moelle, suc médullaire; humeurs colorantes de la peau, de l'iris, de l'uvée, de la choroïde; humeurs principales de l'œil (humeur aqueuse, cristallin, corps vitré), lymphe de Cotugno; humeur des ganglions lymphatiques et glandiformes; humeur perspirée à la surface interne des vaisseaux sanguins et lymphatiques (contestée par quelques auteurs), eau de l'amnios, celle du chorion, celle de la vésicule ombilicale; humeur de la perspiration cutanée ou transpiration insensible, sueur; humeurs digestive, respiratoire, urinaire et génitale; humeur sébacée, cérumen, chassie; humeur de la caroncule lacrymale, mucus des diverses membranes muqueuses, des appareils respiratoire, digestif, urinaire et génital; humeurs glandulaires, telles que larmes, lait, salive, suc pancréatique, bile, urine et sperme. La plupart de ces humeurs seront décrites dans des articles spéciaux que le lecteur peut consulter.

Au point de vue embryogénique, il est intéressant de remarquer que tous les liquides de l'organisme n'y apparaissent point simultanément. Le premier qui se montre est le sang; vient ensuite le liquide amniotique; bientôt après celui de l'allantoïde, puis l'humeur aqueuse, l'humeur vitrée, les sérosités, l'urine, le mucus intestinal, la matière sébacée, la bile et parfois le colostrum. Tout cela existe avant la naissance. Après la naissance, on voit surgir les liquides salivaire et pancréatique, le suc gastrique, les larmes et la sueur. L'ovarine et les humeurs qui forment le sperme et le lait n'apparaissent que plusieurs années après la naissance.

HYGROLOGUE s. m. (i-gro-lo-ghe — du gr. *hugros*, humide; *logos*, discours). Savant qui s'occupe d'hygrologie.

HYGROMA s. m. (i-gro-ma — du gr. *hugros*, humide). Pathol. Hydropisie des bourses séreuses sous-cutanées, affectant principalement le coude et le genou : *Une pression continuelle du genou ou du coude produit, chez certains ouvriers, ces kystes synoviaux connus sous le nom d'*HYGROMAS. (Chomel.) ‖ On dit aussi HYGROME.

— **Encycl.** Pathol. Dans l'*hygroma* du coude, la tumeur est peu volumineuse, mais elle empêche souvent la flexion de l'avant-bras sur le bras. La bourse séreuse de la rotule, beaucoup plus souvent affectée que celle de l'olécrâne, présente une tumeur quelquefois très-considérable, qui peut atteindre la grosseur de la tête d'un enfant. Le contenu de ces kystes est ordinairement un liquide séreux, ou bien onctueux, filant, couleur citron, quelquefois mêlé de débris de caillots sanguins transformés et offrant toutes les apparences de corps étrangers.

Cette affection se développe presque toujours à la suite d'un froissement ou d'une contusion; elle est assez fréquente chez les personnes qui ont l'habitude de se tenir à genoux. Mais il est aussi une cause interne, qui produit une tumeur essentiellement différente de celle qui se développe sous l'influence des causes externes. Dans ce cas, l'*hygroma* apparaît tout d'un coup, augmente rapidement de volume, passe tantôt dans une séreuse voisine, tantôt dans une bourse synoviale ou une articulation, et disparaît aussi brusquement qu'il était venu. Dans l'*hygroma* de cause externe, la tumeur se forme très-lentement, acquiert un volume plus considérable que dans l'autre cas et reste très-longtemps stationnaire.

L'*hygroma* aigu disparaît presque toujours par résolution, quoiqu'il soit cependant susceptible de passer à l'état chronique. Il arrive parfois, à la suite d'un accident, que, la poche séreuse étant rompue, le liquide s'épanche et se résorbe rapidement dans le tissu cellulaire, mais il ne tarde pas à se reproduire, et, si l'on veut obtenir une cure radicale, il faut avoir recours aux différents moyens employés pour obtenir la guérison des kystes en général, c'est-à-dire enlever non-seulement le liquide contenu, mais encore la poche séreuse qui renferme ce liquide. Les opérations les plus usitées sont : la ponction, l'injection, l'incision, l'excision, l'application du séton et l'extirpation. L'*hygroma* de cause interne, s'il ne disparaît pas spontanément, doit être respecté, au moins pendant quelque temps; et s'il se rattache à une autre maladie, au rhumatisme, par exemple, il faut d'abord combattre l'affection générale. Enfin, il est des chirurgiens qui, pour éviter toute espèce d'accident, emploient la compression et les topiques résolutifs.

HYGROMÈTRE s. m. (i-gro-mè-tre — du gr. *hugros*, humide; *metron*, mesure). Physiq. Instrument propre à mesurer le degré d'humidité de l'air : HYGROMÈTRE *à cheveu. Pour apprécier l'état d'humidité de l'air, de Saussure mit en expérience l'*HYGROMÈTRE *à cheveu.* (L. Figuier.)

— **Encycl.** Toutes les substances qui, exposées à l'air libre, changent, par la seule influence de l'humidité, dans leur poids et dans leurs dimensions, pourraient servir d'*hygromètre;* mais toutes n'offrent pas, dans ces changements, le même degré de régularité, et il faut, pour qu'une substance puisse servir d'*hygromètre*, qu'elle se modifie, par ses dimensions ou par son poids, progressivement et proportionnellement, à mesure que la quantité de vapeur d'eau contenue dans l'air varie.

Parmi les plus anciens *hygromètres*, on cite celui de Magnan; c'était simplement une glume ou balle d'avoine sauvage, portant un index, qui marquait, sur le pourtour d'une boîte divisé en 60 degrés, la quantité dont elle se tordait ou se détordait. Cet instrument était assez sensible; mais il perdait ses propriétés à mesure que la balle se desséchait. Le P. Mersenne montait une corde de violon sur un ton marqué par son diapason, et l'exposait ensuite à l'air libre. Le ton devenait-il plus bas, l'air était plus sec; s'il était plus aigu, l'air était humide. L'abbé Fontana refroidissait à un point donné une lame de verre bien nette et d'un poids connu, et l'exposait à l'air; l'augmentation de poids marquait le degré d'humidité. Leroy jugeait de l'humidité par le degré de froid qu'il fallait donner à un verre d'eau pour produire une précipitation de vapeur visible à l'œil.

On divise actuellement les *hygromètres* en quatre genres différents : les *hygromètres chimiques*, les *hygromètres d'absorption*, les *hygromètres de condensation* et les *psychromètres*. Les *hygromètres chimiques* sont des appareils à l'aide desquels on dessèche une portion d'air connue en se servant de matières déliquescentes, telles que le chlorure de calcium, la potasse, etc., etc., dont on a préalablement noté le poids avec soin, et que l'on pèse de nouveau quand la dessiccation est effectuée. L'augmentation de poids de la substance employée représente le poids de la vapeur contenue dans l'air. En divisant ce poids par le volume d'air desséché, on a le poids spécifique de la vapeur. Pour en déduire sa tension, on cherche, dans la table construite à cet effet, le poids spécifique et la tension de la vapeur saturée à la température de l'air sur lequel on a opéré; la tension cherchée est à celle de la table dans le rapport direct des poids spécifiques. Cette méthode ne donne pas, il est vrai, la quantité exacte de vapeur qui existe dans l'air à un moment déterminé; elle n'indique que la

quantité moyenne pour le temps pendant lequel l'expérience a eu lieu; en outre, les opérations qu'elle exige en rendent l'emploi inapplicable aux observations météorologiques régulières; mais elle peut fournir des déterminations d'une très-grande exactitude.

Les *hygromètres d'absorption* sont construits d'après cette observation fort ancienne, que certaines substances organiques, telles que le bois, le papier, le parchemin, la baleine, les cheveux, augmentent de volume par l'humidité; l'allongement, qui est très-petit dans le sens des fibres pour le bois et la baleine, est très-considérable dans le sens transversal. On doit, pour la construction d'un instrument sensible, choisir une substance peu volumineuse, afin qu'elle puisse subir promptement les effets des variations hygrométriques du milieu dans lequel elle se trouve; il faut, en outre, qu'elle ne s'altère que très-difficilement. Le cheveu est la substance qui paraît le mieux répondre à ces conditions d'inaltérabilité et de sensibilité. Dans son état ordinaire, le cheveu est imprégné d'une matière grasse qui le préserve en partie de l'influence des vapeurs aqueuses; aussi convient-il, pour construire l'*hygromètre à cheveu*, que l'on appelle *hygromètre de Saussure*, de le dégraisser en le faisant séjourner pendant vingt-quatre heures dans l'éther sulfurique, ou en le faisant bouillir pendant dix minutes dans de l'eau contenant un centième de son poids de sous-carbonate de soude. Si l'on imagine qu'un cheveu ainsi préparé soit suspendu à l'une de ses extrémités à l'aide d'une petite pince que l'on puisse monter ou descendre à volonté; qu'il soit fixé à son autre extrémité sur un petit cylindre mobile sur son axe et garni d'une aiguille en équilibre indifférent et dont l'extrémité se meut sur un cadran gradué; qu'il soit, en outre, tendu par un poids de 10 à 15 centigrammes suspendu au cylindre : la sécheresse raccourcissant le cheveu, celui-ci fera tourner la poulie et mouvoir l'aiguille dans un sens, tandis que, s'il s'allonge par l'humidité, l'aiguille marchera en sens inverse. On conçoit dès lors que si l'on expose d'abord l'appareil à une extrême sécheresse, en le maintenant sous une cloche contenant de l'air et une substance déliquescente calcinée, comme du chlorure de calcium ou du carbonate de potasse calciné, jusqu'à ce que l'aiguille devienne stationnaire, et qu'ensuite on l'expose à une extrême humidité en enlevant les matières avides d'eau et en mouillant les parois de la cloche avec de l'eau distillée, on pourra marquer sur le cadran deux points extrêmes et diviser leur intervalle en cent parties égales; l'instrument sera alors gradué. Cet appareil, inventé par Saussure, est fort répandu; il offre cependant plusieurs inconvénients : la tension prolongée produite par le petit poids finit par allonger le cheveu et par rendre ainsi la graduation inexacte. Si les cheveux proviennent de sujets différents, ils peuvent varier de plusieurs degrés dans leurs indications, bien que les points extrêmes coïncident. Enfin, l'état hygrométrique de l'air n'est pas représenté proportionnellement par le nombre de degrés marqué sur l'instrument; par exemple, il est constaté par l'expérience que le 20e et le 50e degré ne donnent pas le cinquième ou la moitié de la saturation, comme cela devrait être si le cheveu s'allongeait constamment en raison directe de la quantité de vapeur. Gay-Lussac a construit des tables pour interpréter le degré de saturation par le degré de l'*hygromètre*. Ayant formé des mélanges à proportions diverses d'eau et de potasse, de chlorure de calcium ou d'acide sulfurique, il a introduit chacun de ces liquides à la température de 10° sous la cloche où était l'*hygromètre*, et il a noté le point où il s'arrêtait; ensuite, opérant toujours à la même température, il a mesuré dans le baromètre à vapeur la tension de la vapeur des divers liquides, et il a formé la table suivante :

DEGRÉ DE L'HYGROMÈTRE.	ÉTAT HYGROMÉTRIQUE OU TENSION DE LA VAPEUR.
0	0,00
10	4,57
20	9,45
30	14,78
40	20,78
50	27,79
60	36,28
70	47,19
80	61,22
90	79,09
100	100,00

Biot a complété cette table à l'aide de formules d'interpolation. Saussure a observé que l'*hygromètre* se tient ordinairement à 60° et qu'il ne descend jamais plus bas que 30°. L'air contient donc habituellement 0,36, soit 2/5 d'eau. La saturation dans l'atmosphère n'est presque jamais complète, même après de grandes pluies; l'aiguille ne va guère au delà de 9mm,5, ce qui répond à 0,9 d'humidité environ. Si l'on s'élève notablement au-dessus de la surface de la terre, l'*hygromètre* peut descendre au-dessous de 30°, comme l'a remarqué Gay-Lussac, dans une ascension qu'il fit en ballon : à une hauteur de 6 kilomètres, l'instrument descendit à 26°, ce qui répond à 0,13 d'humidité.

L'*hygromètre* de Deluc est basé sur le même principe que le précédent; le cheveu est remplacé par une bande de baleine d'un demi-millimètre de largeur, coupée transversalement aux fibres.

Les *hygromètres de condensation* font connaître l'état hygrométrique par la température à laquelle il faut amener le milieu ambiant pour qu'il soit saturé. C'est à Leroy qu'en est due la première idée. Si l'on refroidit un volume d'air déterminé renfermant moins de vapeur qu'il n'en faut pour le saturer à la température à laquelle il se trouve, on arrive nécessairement à une température où il est saturé, et au-dessous de laquelle il y a une certaine quantité de vapeur en excès, qui se dépose sous forme de rosée. Cette température, appelée le *point de rosée*, une fois connue, on cherche, dans les tables qui ont été dressées à cet effet, quelle est la quantité de vapeur qui lui correspond, ainsi que sa force élastique. Supposons que, la température de l'air étant à 25°, le point de rosée arrive à 10°, l'état hygrométrique sera représenté par le quotient de la tension de la vapeur saturée à 10°, divisé par la tension de la vapeur saturée à 25°. Or, les tables des forces élastiques donnent, pour la première tension, 9mm,165, et, pour la deuxième, 23mm,750; l'état hygrométrique sera égal à

$$\frac{9,165}{23,750} = 0,385.$$

Leroy obtenait le point de rosée en refroidissant, par de petits morceaux de glace, de l'eau contenue dans un vase d'argent. Daniell est un de ceux qui ont le mieux réussi à perfectionner son procédé. Soient deux

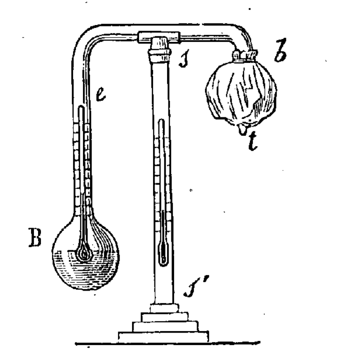

boules de verre mince B, *b*, d'environ 0m,03 de diamètre, communiquant ensemble par un tube deux fois recourbé de 0m,003 de diamètre intérieur. La branche B*c* contient un petit thermomètre. La boule B doit être remplie aux deux tiers avec de l'éther et ne doit point contenir d'air. Pour qu'il en soit ainsi, on chauffe l'appareil, et l'on plonge le petit tube *t* dans de l'éther; quand, par le refroidissement, le liquide a pénétré en quantité suffisante dans la sphère *b*, on le fait passer en B, où on le fait bouillir jusqu'à ce que l'air soit entièrement expulsé. Alors, on ferme l'orifice *t* à la lampe. La boule *b* étant recouverte de mousseline, on l'arrose peu à peu avec quelques gouttes d'éther, dont l'évaporation ne tarde pas à produire un abaissement de température de ce côté de l'appareil, et à occasionner une distillation de B en *b*. La boule B se refroidissant à son tour par l'évaporation de l'éther qu'elle contient, la vapeur aqueuse de l'air ambiant se dépose sur sa surface, sous la forme d'un anneau de rosée, et notamment au niveau du bord libre de l'éther. La boule B est ordinairement faite de verre coloré, afin que le point de rosée soit plus visible à sa naissance. En outre, l'observateur a soin de se placer de manière que son œil soit à la hauteur de la boule. Le thermomètre de la branche B*c* lui donne la température à laquelle il faudrait amener l'air extérieur pour qu'il fût saturé; un second thermomètre, fixé au support *ss'*, donne la température de l'air. Dès lors, comme plus haut, soient f et f' les forces élastiques correspondant aux températures observées, la fraction de saturation ou l'état hygrométrique aura pour expression $\frac{f}{f'}$. L'*hygromètre* de Daniell, bien que suffisant pour la plupart des cas, présente plusieurs causes d'erreur, auxquelles M. Regnault a voulu se soustraire en employant un instrument fondé sur le même principe, et qu'il a appelé *hygromètre condenseur*.

Deux tubes de verre v, v_1, contenant chacun un petit thermomètre, s'ajustent hermétiquement dans deux dés d'argent, à parois minces et polies de 45 millimètres de hauteur sur 20 millimètres de diamètre; le tube de droite *vd* n'est là que pour faire connaître la température de l'air et rendre plus sensible par comparaison le moment où le dé de gauche commence à se couvrir de vapeur aqueuse. Le tube *vd* reçoit, outre le thermomètre, un petit tube T, qui plonge jusqu'au fond du dé. Quand on veut faire l'expérience, on verse de l'éther dans ce tube *vd* jusqu'à ce que son niveau dépasse un peu le bord du dé, puis on établit une communication avec l'aspirateur A à l'aide d'un tuyau de plomb. Si alors on ouvre le robinet de l'aspirateur, l'eau qui le remplit s'écoule et l'air se raréfie dans le tube *vd*. Par l'effet de la pression atmosphérique, l'air pénètre par l'orifice T, et va former des bulles qui, traversant l'éther, en déterminent la vaporisation, en maintenant un refroidissement uniforme dans toute la masse de la liqueur. Celui qui expérimente se tient, pendant l'opération, auprès de l'aspirateur et éloigné de l'appareil de condensation, afin de pouvoir provoquer ou arrêter l'écoulement à volonté, et n'exercer par sa chaleur naturelle et sa transpiration aucune influence sur le fait observé. C'est au moyen d'une lunette qu'il épie l'instant où le point de rosée commence à apparaître. Il ne lui

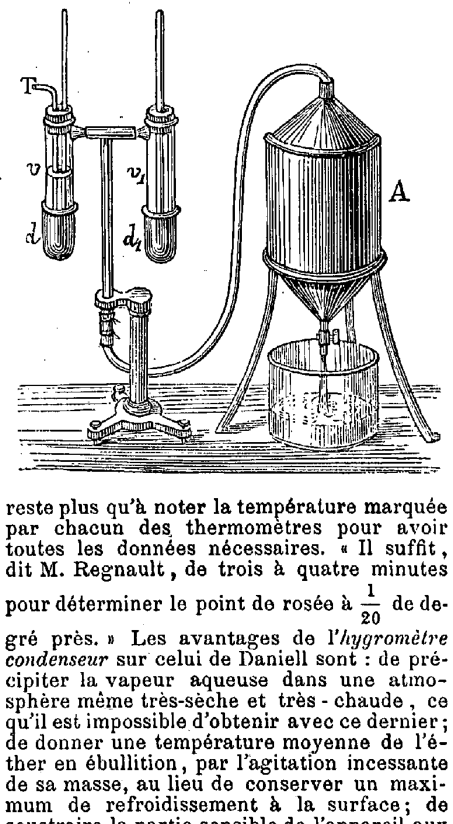

reste plus qu'à noter la température marquée par chacun des thermomètres pour avoir toutes les données nécessaires. « Il suffit, dit M. Regnault, de trois à quatre minutes pour déterminer le point de rosée à $\frac{1}{20}$ de degré près. » Les avantages de l'*hygromètre condenseur* sur celui de Daniell sont : de précipiter la vapeur aqueuse dans une atmosphère même très-sèche et très-chaude, ce qu'il est impossible d'obtenir avec ce dernier; de donner une température moyenne de l'éther en ébullition, par l'agitation incessante de sa masse, au lieu de conserver un maximum de refroidissement à la surface; de soustraire la partie sensible de l'appareil aux perturbations occasionnées par le voisinage de l'observateur; d'éviter l'abaissement de température et l'augmentation d'humidité pouvant résulter de la vaporisation de l'éther et d'une partie de l'eau qu'il contient, quand on le verse sur la boule revêtue de mousseline.

L'*hygromètre* de Savary repose également sur l'idée émise par Leroy; il consiste principalement en un thermomètre métallique roulé en spirale, et dont les éléments, inégalement dilatables, sont des lames de platine et d'or soudées ensemble. Le tout est contenu dans une boîte mince de platine, portant supérieurement une rigole destinée à recevoir de l'éther, pour refroidir l'appareil, et latéralement une très-petite ouverture laissant à nu l'une des parties de la surface extérieure du thermomètre. C'est à la surface de cette partie, mise à nu, que se précipite l'humidité de l'air, lorsque l'évaporation de quelques gouttes d'éther déposées sur la boîte l'a suffisamment refroidie, ainsi que le thermomètre qu'elle renferme. La température du point de rosée est indiquée par une aiguille placée sous la boîte.

Le *psychromètre* consiste essentiellement en deux thermomètres aussi semblables que possible et placés à peu de distance l'un de l'autre. La boule de l'un d'eux est couverte d'une mousseline constamment humectée par une mèche plongeant dans un vase plein d'eau. En vertu de l'évaporation, la température du thermomètre mouillé est d'autant plus basse que l'air est plus sec et le baromètre plus bas. On note, au moment où ce thermomètre devient stationnaire, le nombre de degrés qu'il marque, et l'on prend en même temps les degrés indiqués par son voisin, ainsi que la hauteur barométrique correspondante. C'est August, de Berlin, qui a établi cet instrument tel que nous venons de le décrire, et qui a donné la formule qu'il faut lui appliquer; mais cette formule n'est pas générale; elle doit être modifiée suivant les circonstances. Ce procédé, employé d'abord par Gay-Lussac et Hutton, avait été modifié par Leslie avant que l'expérimentateur prussien le mît en pratique. V. HYGROMÉTRIE.

HYGROMÉTRIE s. f. (i-gro-mé-trî — rad. *hygromètre*). Physiq. Partie de la physique qui a pour but de déterminer l'état d'humidité de l'air, ou la quantité relative de vapeur d'eau qu'il contient.

— **Encycl.** L'air est toujours plus ou moins chargé de vapeurs, même lorsqu'il paraît le plus sec. Ces vapeurs, qui échappent à l'œil, deviennent apparentes aussitôt qu'elles commencent à se condenser en nuages ou en brouillards. Elles sont entretenues dans l'atmosphère par les évaporations continuelles qui se produisent à la surface des mers, des lacs, des rivières, et même à la surface de toutes les parties du sol; car on sait que l'évaporation des liquides a lieu à toutes les températures et sous toutes les pressions.

La présence de la vapeur d'eau dans l'air se révèle dans une foule de circonstances. Ainsi, une carafe remplie d'eau froide se couvre d'humidité en quelques instants; les parois des murailles de nos appartements se mouillent abondamment quand elles sont heurtées tout à coup par un vent chaud et humide; certains sels deviennent liquides quand ils sont exposés à l'air libre, et on les appelle, pour ce motif, déliquescents. L'air ne peut contenir, à une température donnée, qu'une certaine dose de vapeur d'eau, au delà de laquelle il y a condensation de la vapeur en excès. On reconnaît donc que l'air est saturé de vapeur, quand, exposé à une source d'humidité, il commence à perdre sa transparence, ou plutôt à déposer des molécules ténues. L'état hygrométrique d'un lieu est le rapport entre la quantité de vapeur d'eau qu'il contient et celle qui s'y trouverait s'il en était complétement saturé. Le degré d'humidité de l'air ne dépend pas de la quantité absolue de vapeur qu'il contient, mais bien de la distance au point de saturation. Ainsi, à une basse température, l'atmosphère peut être humide, bien qu'elle ne contienne relativement qu'une très-faible proportion de vapeur d'eau, tandis que nous la trouverons très-sèche dans un jour de chaleur, où elle renfermera, en réalité, beaucoup plus de vapeur que dans le premier cas. Cela tient à ce que le point de saturation s'élève avec la température, ou, en d'autres termes, que, plus un espace est chaud, plus il peut renfermer d'eau à l'état gazeux. Si, par exemple, on doit avoir soin d'arroser de temps à autre les salles dans lesquelles on entretient une chaleur prolongée et que l'on tient closes, ou si encore on place sur les calorifères de ces salles des vases contenant de l'eau, c'est pour conserver l'état hygrométrique du lieu; non que la quantité primitive de vapeur ait notablement diminué, mais parce que le point de saturation a été reculé, et qu'il en résulte, en ce cas, une sécheresse qui précipite notre respiration et peut, en prolongeant son action, nous occasionner des malaises.

Les instruments que l'on emploie pour rechercher quels sont les différents degrés d'humidité de l'air, c'est-à-dire pour constater son état hygrométrique, portent le nom d'*hygromètres*. On appelle *hygroscopes* des appareils d'une médiocre précision, qui ne servent qu'à signaler d'une manière approximative les phénomènes hygrométriques. Les vapeurs étant, comme le gaz, soumises à la loi de Mariotte, leur poids, dans un espace non saturé, croît en raison directe de la pression; on peut donc dire que l'état hygrométrique de l'air est le rapport de la tension de la vapeur dans l'air à sa tension maximum. V. HYGROMÈTRE.

HYGROMÉTRIQUE adj. (i-gro-mé-tri-ke — rad. *hygrométrie*). Physiq. Qui a rapport à l'hygrométrie : *Études* HYGROMÉTRIQUES. ‖ Qui a rapport à l'humidité : *L'état* HYGROMÉTRIQUE *de l'air. La faculté* HYGROMÉTRIQUE *de certains sels. Il est des corps qui jouissent de la faculté* HYGROMÉTRIQUE, *c'est-à-dire de la faculté d'attirer et de retenir l'humidité de l'air.* (Parmentier.)

HYGRONOME s. f. (i-gro-no-me — du gr. *hugros*, humide; *nomê*, pâture). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, dont l'espèce type vit en Allemagne, dans les lieux humides.

HYGROPHILE adj. (i-gro-fi-le — du gr. *hugros*, humide; *phileô*, j'aime). Hist. nat. Qui aime l'humidité.

— s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des acanthacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les marais de l'Asie et de l'Australie tropicale. ‖ Syn. de DUMORTIÈRE, genre de cryptogames.

HYGROPHTHALMIQUE adj. (i-gro-ftal-mi-ke — du gr. *hugros*, humide; *ophthalmos*, œil). V. HYDROPHTHALMIQUE.

HYGROSCOPE s. m. (i-gro-sko-pe — du gr. *hugros*, humide; *skopeô*, j'examine). Physiq. Instrument propre à révéler la présence de la vapeur d'eau dans l'air ou dans les gaz.

— **Encycl.** Les *hygroscopes* sont des appareils un peu grossiers, qui peuvent bien indiquer les variations de l'état hygrométrique de l'air, mais n'en donnent pas la mesure. Les plus employés figurent différents personnages, dont la tête se couvre ou se découvre selon que l'air contient plus ou moins de vapeur d'eau. Le mouvement du capuchon est produit automatiquement par un petit bout de boyau tordu, dont l'une des extrémités est fixe et dont l'autre est reliée à la pièce mobile. Lorsque l'air se charge d'humidité, le boyau se détord et le capuchon s'abaisse; c'est le contraire lorsque l'air redevient sec. Les *hydroscopes* sont assez paresseux, les indications qu'ils fournissent sont toujours plus ou moins en retard; ils sont d'ailleurs peu sensibles.

HYGROTOPHILE s. f. (i-gro-to-fi-le — du gr. *hugrotês*, humide; *phileô*, j'aime). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des clavipalpes, dont l'espèce type habite l'Europe.

HYGRUSINE s. f. (i-gru-zi-ne — du gr. *hugros*, humide; *ousia*, essence). Chim. Partie fine des huiles essentielles.

HYKSOS ou **HYCSOS**, c'est-à-dire *impurs*, nom donné par les anciens Egyptiens aux pasteurs arabes ou chananéens, qui envahirent leur pays plus de 2000 ans av. J.-C., et dont les chefs formèrent la 17e dynastie. Ils

occupèrent le nord et le centre de l'Egypte pendant 260 ans, et furent dépossédés et expulsés par Thoutmosis, roi de Thèbes, qui prit Péluse, leur place d'armes.

HYLA s. f. (i-la). Erpét. Nom scientifique du genre rainette.

HYLACION s. m. (i-la-si-on — du gr. *hulaios*, des bois). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des guettardées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Oware.

HYLÆOSAURE s. m. (i-lé-o-sô-re — du gr. *hulaios*, des bois; *sauros*, lézard). Erpét. Genre de sauriens fossiles, comprenant une seule espèce.

— **Encycl.** La seule espèce connue est l'*hylæosaure armé*, trouvé dans la formation wealdienne de Tilgate. Son squelette présente quelques caractères particuliers. Ainsi, les corps des vertèbres sont subbiconcaves, les lames tectrices sont très-developpées et ont de grandes apophyses; les transverses, en particulier, se dirigent contre l'enveloppe extérieure, qu'elles contribuent à soutenir. Ces vertèbres augmentent à mesure qu'elles approchent du bassin. L'omoplate est longue et étroite. La peau est recouverte d'écailles elliptiques ou circulaires, sans imbrication, et le sommet des plus petites porte un tubercule qui s'efface dans les grandes. Dans les mêmes gisements, on a trouvé des dents; mais doit-on les rapporter à l'*hylæosaure ?* Cela est du moins probable, car elles ne peuvent appartenir à des crocodiliens. Ces dents ont des bords plats non dentelés; elles sont obscurément striées longitudinalement. Elles sont portées par une mâchoire inférieure très-courbée en bas, et sont placées dans des alvéoles régulièrement divisés et presque complets.

HYLAIE s. f. (i-lê — du gr. *hulaios*, des bois). Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des fongicoles, dont l'espèce type habite la Hongrie.

HYLANDER (André), orientaliste et théologien suédois, né à Tunhem en 1750, mort en 1830. Il professa les langues orientales et le grec (1776), puis la théologie, à l'université de Lund. Ses principaux ouvrages sont : *Specimen operis cosmographici Ibn el Vardi* (Lund, 1784-1812, 32 parties in-4°); *Recueils de discours et de sermons* (Lund, 1791-1804). — Son fils, Sven HYLANDER, né en 1797, mort en 1825, enseigna l'histoire et la littérature à l'université de Lund. Nous citerons de lui : *De litterarum in Suecia studiis sæculo* V (Lund, 1818); *Acta, litteræ et observationes ad historiam scandinavicam medii ævi et recentioris ævi* (Lund, 1821).

HYLARANE s. f. (i-la-ra-ne — du lat. *hyla*, rainette; *rana*, grenouille). Erpét. Division du genre rainette.

HYLARET (Maurice), théologien et prédicateur français, né à Angoulême en 1539, mort en 1591. Il fit profession dans l'ordre des cordeliers en 1552, reçut l'ordre de la prêtrise en 1557, puis enseigna la philosophie et la théologie à Paris de 1562 à 1571. En 1566, Hylaret eut une controverse publique à Châteaudun, avec le ministre protestant Godet. Quatre ans plus tard, il devenait docteur en Sorbonne, et, à partir de ce moment, il s'adonna avec beaucoup de succès à la prédication. En 1572, il alla se fixer à Orléans, où il obtint une grande vogue comme prédicateur et « fut, dit Nicéron, un des plus ardents promoteurs de la Ligue par ses sermons séditieux et par les confréries du *Nom de Jésus* et du *Cordon de saint François*, instituées pour attacher davantage le peuple à ses intérêts, dans lesquels il fit entrer les personnes les plus considérables de la ville d'Orléans. » Nous citerons de lui : *Sacræ decades quinquepartitæ, conciones quadragesimales atque paschales* (Lyon, 1591, 2 vol. in-8°), trad. par Jean Moynet, sous le titre de *Sermons catholiques pour tous les jours du carême et fêtes de Pâques* (Paris, 1589, 2 vol. in-8°). Ces sermons, en forme d'homélies, donnent, dit Moréri, « une fort mauvaise idée du goût, du jugement et des lumières de l'auteur. On y trouve beaucoup d'histoires apocryphes et ridicules et des traits d'indécence. » On lui doit aussi : *Concionum per adventum enneades sacræ quatuor* (Paris, 1591, in-8°); *Homiliæ Evangelia in dominicalia* (Paris, 1604, 2 vol. in-8°); *Opuscules où il est démontré que la fréquentation avec les hérétiques et le mariage avec une huguenote est interdit* (Orléans, 1587).

HYLAS, personnage mythique, associé à la légende d'Hercule. On le donnait comme fils de Théodamas, roi des Dryopes. Hercule, ayant tué son père, l'enleva, épris de sa beauté juvénile; et en fit son compagnon inséparable. Hylas fut son écuyer, et même quelque chose de plus, s'il nous faut rapporter la tradition qu'autorisait la licence des mœurs grecques :

Incurvabat Hylam, posito Tyrinthius arcu,

dit Martial, que nous ne nous chargeons pas de traduire. Emmené par Hercule dans l'expédition des Argonautes, il fut cause que le héros abandonna ses compagnons. Comme les guerriers étaient descendus du navire, sur la côte de Mysie, et apprêtaient leur repas, Hylas fut chargé d'aller chercher de l'eau, et on ne le vit plus reparaître. Empruntons à l'une des belles idylles de Théocrite le récit de son aventure, en nous servant de la traduction de M. Leconte de l'Isle, qui a conservé toute la saveur du grec : « Hylas, ayant pris un vase d'airain, alla chercher de l'eau pour le repas d'Héraclès et du brave Télamon, qui étaient compagnons et mangeaient toujours ensemble. Bientôt il découvrit une source dans une vallée basse. Tout autour croissaient un grand nombre de plantes aquatiques, la bleue khélidoine et la verte adiante, et le persil abondant et le rampant agrostis. Et des nymphes dansaient au milieu de l'eau, nymphes qui ignorent le sommeil, déesses terribles aux campagnards, Euneika, et Malis et Rikhéia, aux yeux printaniers. Le jeune homme approchait le large vase pour le plonger dans l'eau, lorsque celles-ci saisirent sa main et s'y attachèrent, car Eros s'était emparé de leur cœur ému à l'aspect de l'enfant argien. Et il tomba au milieu de l'eau profonde, tel qu'une étoile tombe du ciel dans la mer. Et les nymphes, tenant le jeune homme en pleurs sur leurs genoux, le consolèrent par de douces paroles.

» Et, d'un autre côté, l'Amphitryonade, inquiet d'Hylas, partit à sa recherche, ayant pris son arc recourbé à la façon des Maïotes, et sa massue qu'il portait toujours de la main droite. Trois fois il appela Hylas, en faisant mugir son gosier, et trois fois l'enfant l'entendit; mais la réponse arriva si faible du fond de l'eau, que, bien que très-proche, elle paraissait fort éloignée. Alors, tel qu'un lion à l'épaisse crinière qui entend de loin le cri d'une jeune biche dans les montagnes, et qui, rongé par la faim, sort de son repaire pour saisir cette proie qui l'appelle, tel Héraklès, cherchant Hylas, erra à travers des sentiers épineux et impraticables et parcourut une vaste étendue.

» Malheureux celui qui aime! Que de fatigues il subit par les montagnes et les bois! L'entreprise de Iason était oubliée. Tous étaient remontés dans le navire dont la mâture avait été redressée; mais les voiles ne furent point déployées de toute la nuit, afin d'attendre Héraklès. Lui, cependant, errait, furieux et au hasard, car une cruelle déesse lui déchirait le foie.

» C'est ainsi que le bel Hylas fut mis au rang des dieux heureux; et tandis que les héros riaient et nommaient Héraklès déserteur, parce qu'il avait abandonné l'*Argo* aux trente bancs de rameurs, celui-ci gagna à pied Kolkos et le Phasis barbare. »

Cette poétique allégorie d'un accident bien naturel se retrouve dans un grand nombre d'épopées et d'idylles grecques ou romaines. Apollonius de Rhodes et Valérius Flaccus en ont fait un gracieux épisode de leurs *Argonautiques*. *Cui non dictus Hylas puer?* (Qui n'a pas chanté le jeune Hylas?) dit Virgile dans ses *Géorgiques*. Ovide, dans l'*Art d'aimer*, le cite comme un type de beauté idéale :

Sic licet antiquo Nereus adamatus Homero
Naïadumque tener crimine raptus Hylas...

Mais, de tous les poëtes, c'est Théocrite qui a le mieux rendu tout le charme de la légende.

Parmi les modernes, le grand Gœthe n'a pas dédaigné de rajeunir ce thème antique, et Théophile Gautier a donné une savante imitation de son petit poëme. Enfin, l'art contemporain s'est inspiré de Théocrite, et l'on peut voir, dans le jardin du Luxembourg, un beau groupe de marbre représentant *Hylas à la fontaine*.

— Iconog. Les archéologues ont donné le nom d'*Hylas* à une statue en marbre de Paros, qui est à la glyptothèque de Munich et qui représente un jeune garçon plein de grâce, soutenant des deux mains une amphore appuyée sur son épaule gauche. Cette figure, d'un très-bon style, décorait vraisemblablement une fontaine. Elle a été gravée au trait dans le *Musée de sculpture* de M. de Clarac. Une belle peinture antique, découverte à Herculanum et qui appartient au musée des Studj, représente le jeune *Hylas enlevé par les nymphes*. Le même sujet a été traité par plusieurs artistes modernes, notamment par Jules Romain (gravé par P. Santi Bartoli), J. Leeb (gravé par C.-H. Merz), Ch. Sohn, etc. Une statue en bronze d'*Hylas* a été exposée par M. Eugène Brunet au Salon de 1861.

HYLASTE s. m. (i-la-ste — du gr. *hulaios*, des bois). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, tribu des scolytides, formé aux dépens des bostriches, et dont l'espèce type habite l'Europe.

HYLAX s. m. (i-laks — du gr. *hulaios*, des bois). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des chrysomèles, dont l'espèce type habite le Brésil.

HYLÉBATE adj. (i-lé-ba-te — du g. *hulé*, bois; *bateô*, je vais). Zool. Qui fréquente les bois.

— s. m. pl. Ornith. Famille d'échassiers, comprenant le seul genre agami.

HYLÉCŒTE s. m. (i-lé-sè-te — du gr. *hulê*, bois; *koitos*, lit). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des serricornes ou de celle des térédyles, suivant les divers auteurs, comprenant six espèces, deux vivant en Europe et quatre en Amérique, et dont les larves vivent dans les bois, surtout dans les bois de chênes.

HYLÉDACTYLE s. m. (i-lé-da-kti-le — du lat. *hyla*, rainette, et du gr. *daktulos*, doigt). Erpét. Division du genre crapaud.

HYLÉE s. m. (i-lé — du gr. *hulaios*, des bois). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, formé aux dépens des andrènes.

HYLÉMYIE s. f. (i-lé-mi-î — du gr. *hulê*, bois; *muia*, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères myodaires, de la tribu des mouches, comprenant une trentaine d'espèces, presque toutes européennes : *Les* HYLÉMYIES *ressemblent beaucoup aux hydrophories*. (Duponchel.)

HYLÉOSAURE s. m. (i-lé-o-so-re — du gr. *hulaios*, des bois; *sauros*, lézard). Erpét. Genre de reptiles fossiles, de l'ordre des dinosauriens, dont les débris ont été trouvés en Angleterre, dans la forêt de Tilgate.

HYLÉSINE s. m. (i-lé-zi-ne — du gr. *hulê*, bois; *sinos*, dommage). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, tribu des scolytides, comprenant environ quinze espèces, répandues surtout en Europe et en Amérique. ‖ Quelques auteurs font ce mot féminin.

— **Encycl.** Ce genre de coléoptères est caractérisé par un corps convexe; par un rostre très-court; par des antennes de onze articles distincts, parmi lesquels les sept premiers forment le funicule et les quatre autres une masse ovoïde pointue; par des élytres ayant leur bord antérieur relevé; par des jambes comprimées à leur partie antérieure, très-finement denticulées; par des tarses à troisième article dilaté, bilobé. Ce genre contient un grand nombre d'espèces presque toutes de petite taille et particulières à l'Europe. Les mœurs de plusieurs d'entre elles sont connues. Nous citerons en particulier les suivantes. L'*hylésine* oléiperde, très-petit, atteint à peine 0m,001; son corps brunâtre est couvert de duvet. Il vit dans les branches de l'olivier, et, en certaines années, il cause de grands dégâts. L'*hylésine* crénelé est long de 0m,003 à 0m,004; son corps est glabre et d'un noir foncé. L'*hylésine* du frêne est d'un gris cendré varié de nuances plus foncées. Cette espèce, comme la précédente, vit sur le frêne, dans le bois duquel elle taraude des galeries qui ont beaucoup de netteté et de régularité. C'est surtout à l'état de larve qu'elle commet ses dégâts. L'*hylésine* piniperde, comme son nom l'indique, s'attaque aux pins. Nous nous arrêterons un peu longuement sur cette dernière espèce, dont les ravages sont d'autant plus redoutables que l'arbre auquel elle s'attaque est appelé, de nos jours, à rendre d'utiles services à l'agriculture et à l'industrie. On sait quelle extension prend maintenant la culture du pin; il est donc juste de signaler aux cultivateurs un ennemi peu connu, dont la présence dans leurs plantations pourrait avoir les plus graves conséquences. L'*hylésine* piniperde est long de 0m,005; son corps est cylindrique, d'un brun marron, foncé sur le prothorax, quelquefois d'un fauve testacé chez les individus nouvellement éclos; le prothorax, rétréci en avant, est ponctué, avec une ligne dorsale longitudinale lisse, qui n'atteint ni le bord antérieur ni le bord postérieur. Les élytres ridés, crénelés en avant, sont au moins deux fois aussi longs que le prothorax et un peu plus larges, avec des stries ponctuées, dont les points sont plus gros à la base qu'à l'extrémité. D'autres points forment des lignes dans les intervalles, dont les impairs, à partir de la suture, portent, à l'extrémité, de petits tubercules, couronnés de poils roides et courts qui garnissent aussi les autres parties du corps. Ce coléoptère, qui est très-fécond, puisque la femelle pond jusqu'à 120 œufs, choisit de préférence pour sa ponte les arbres abattus ou déracinés depuis peu, les arbres sur pied dépérissants, et ce n'est qu'à défaut de ceux-ci qu'il s'adresse aux arbres sains; ce dernier cas, fort rare, ne se présente que lorsque les *hylésines* sont très-nombreux. Après l'éclosion à l'état parfait, l'insecte vole sur les branches des pins, s'introduit dans les jeunes pousses d'un à trois ans, les creuse en rongeant le canal médullaire, et sort, soit par le bourgeon terminal, soit par un trou latéral qu'il perce avant d'y arriver, soit même en revenant sur ses pas. D'après M. Ratzeburg, qui a résumé et discuté, dans son ouvrage sur les *Insectes forestiers*, toutes les observations antérieures, la ponte de l'*hylésine* piniperde a lieu en avril et en mai, suivant le plus ou moins de précocité du printemps. D'après M. Eugène Chevandier, au contraire, la ponte de ce xylophage pourrait avoir lieu en septembre, en octobre et même en novembre, aussi bien qu'en avril, mai et juillet. Les pontes tardives peuvent donner lieu à des couvées qui hivernent sous l'écorce. Il appuie ces assertions sur des observations faites par lui dans plusieurs forêts des Vosges. Quoi qu'il en soit, voici comment se fait la ponte. La femelle creuse dans le liber des galeries verticales, des deux côtés desquelles elle dépose ses œufs, dans de petites incisions. Lorsque le temps favorise l'éclosion et le développement successif du coléoptère, il se fait complétement en 75 jours; dans le cas contraire, il dure quelquefois un mois de plus. Lorsque l'*hylésine* piniperde n'est pas très-répandu, les dégâts qu'il cause passent inaperçus. Mais, si sa multiplication prend de grandes proportions, comme cela se voit assez souvent, les pineraies sont dévastées en très-peu de temps. M. Eugène Chevandier, visitant une partie de la forêt de Petit-Mont, dans les Vosges, où les *hylésines* s'étaient multipliés outre mesure, grâce à l'incurie et à l'inhabileté des exploitants, trouva la plupart des pins attaqués; non-seulement les pousses terminales, mais même un grand nombre des sommités des tiges étaient détruites. Les rameaux ainsi coupés, et dont quelques-uns pendaient encore aux arbres, jonchaient littéralement le sol et présentaient l'aspect d'un véritable tapis. En les examinant, on trouvait dans presque tous des insectes continuant leur travail, et il n'était pas rare d'en rencontrer deux et même trois dans le même rameau. La partie qui était si violemment attaquée occupait une étendue de près de 2 hectares; mais, en outre, les bois environnants, sur une étendue d'environ 16 hectares, avaient tous plus ou moins souffert. Quelques mois plus tard, vers la fin de septembre, toute la pineraie était envahie et le nombre des insectes tellement considérable qu'il serait impossible d'essayer aucune évaluation à cet égard. En octobre, l'invasion des pousses a commencé à diminuer, ou, du moins, les insectes paraissaient moins nombreux, surtout dans les parties de la forêt attaquées les dernières; mais le nombre des rameaux fraîchement coupés et répandus sur le sol a été en augmentant jusqu'aux premières neiges, qui ont commencé à tomber le 4 novembre et ont fait disparaître les *hylésines*. Au mois de décembre, après la fonte des neiges, on n'a plus retrouvé un seul coléoptère dans les rameaux perforés. Une légère vermoulure au pied d'un grand nombre de pins a fait reconnaître alors leurs nouveaux gîtes. On les rencontrait complétement engourdis dans de petits trous qu'ils avaient pratiqués dans le liber, un peu au-dessus du pied des arbres, et, le plus souvent, en profitant des fentes et des feuillets de l'écorce. Chaque insecte a percé son trou qui est bien distinct; mais ils sont réunis par petits groupes de cinq à dix individus. Dans ces circonstances, ils paraissent préférer les arbres sains aux arbres dépérissants; du moins on n'en a pas trouvé sur ces derniers. L'invasion des *hylésines* est d'autant plus à redouter que les moyens de destruction sont tout à fait insuffisants. Comment, en effet, atteindre des animaux que leur genre de vie aussi bien que leur petitesse dérobent sans cesse à nos regards? Quelques insectes parasites, tels que le *sphex turionum*, le *clerus formicarius* et l'*hylastes opacus*, leur font, il est vrai, la guerre; mais le concours de ces auxiliaires est loin de pouvoir arrêter leur multiplication. D'ailleurs, ces parasites eux-mêmes font un tort considérable aux pins, et l'on ne saurait dire si les services qu'ils nous rendent ne sont pas compensés et au delà par les dégâts qu'ils commettent. Il faut donc s'en tenir aux moyens préventifs qui sont en réalité les seuls efficaces. On évitera donc les éclaircies exagérées dans les jeunes pineraies, l'abatage des arbres à une trop grande hauteur au-dessus du sol et le séjour prolongé dans la forêt des produits des coupes ou des arbres renversés par le vent. L'éclosion normale de ce coléoptère ayant lieu dès le mois de juillet, il est important que la vidange des coupes établies dans les pineraies se fasse avant cette époque. Ces précautions sont les seules qui puissent mettre les pins à l'abri de l'*hylésine*.

HYLIOTE s. f. (i-li-o-te — du gr. *hulê*, bois). Ornith. Syn. scientifique du BIAS.

HYLITHE s. m. (i-li-te; du gr. *hulê*, bois; *ithus*, droit). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, comprenant trois espèces.

HYLLUS, fils d'Hercule et de Déjanire. Il fut confié par son père à Céyx, roi de Trachine, qui l'éleva pendant que le héros s'occupait d'accomplir ses travaux fameux. Envoyé à la recherche de son père, Hyllus le trouva au moment où il venait de revêtir la fatale tunique que lui avait envoyée Déjanire. Hercule, sentant que sa dernière heure approchait, ordonna à Hyllus de le placer sur un bûcher dressé sur le mont Œta, d'y mettre le feu, puis de se rendre à Trachine et d'y épouser Iole. Le jeune hommo obéit. Bientôt après, il fut poursuivi par Eurysthée; mais il trouva un appui dans Thésée, roi d'Athènes, et éleva dans cette ville un temple à la Miséricorde, dans lequel les Athéniens ouvrirent un asile pour les malheureux et les coupables. Avec l'aide des Athéniens, Hyllus vainquit et tua Eurysthée, puis il porta un défi à Atrée, chef des Pélopides, et périt dans le combat. — HYLLUS, autre fils d'Hercule et d'Omphale ou de Melita, fut tué par les Mentores.

HYLO, divinité des bergers, adorée en Westphalie.

HYLOBATE s. m. (i-lo-ba-te — du gr. *hulê*, bois; *bateô*, je marche). Mamm. Syn. de GIBBON, genre de quadrumanes ou singes.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des ténébrionites, dont l'espèce type habite les îles Philippines.

HYLOBIE s. m. (i-lo-bî — du gr. *hule*, bois;

bioô, je vis). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons.

HYLOCHARE s. m. (i-lo-ka-re — du gr. *hulê*, bois; *charassô*, je sillonne). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des eucnémides, comprenant cinq ou six espèces, réparties entre l'Europe et l'Amérique centrale.

HYLOCHARIS s. m. (i-lo-ka-riss — du gr. *hulê*, bois; *charis*, agrément). Ornith. Section des colibris, comprenant les espèces vulgairement appelées SAPHIRS. ‖ Syn. de ROSSIGNOL, d'après quelques auteurs.

HYLOCURE s. m. (i-lo-ku-re — du gr. *hulê*, bois; *kurô*, je rencontre). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des ténébrionites, comprenant quatre espèces qui habitent l'Amérique.

HYLODE adj. (i-lo-de — du gr. *hulê*, bois; *odos*, route). Ornith. Qui vit dans les bois.

— s. m. pl. Section de la famille des saxicolées, ayant pour type le genre traquet.

HYLOGALE s. m. (i-lo-ga-le — du gr. *hulê*, bois; *galê*, belette). Mamm. Genre de mammifères carnassiers insectivores.

HYLOGYNE s. m. (i-lo-ji-ne — de *hyla* et du gr. *gunê*, femelle). Erpét. Genre de protées.

— Bot. Syn. de TÉLOPÉE.

HYLOMANE s. m. (i-lo-ma-ne — du gr. *hulê*, bois; *manês*, esclave). Ornith. Syn. de MOMOT.

HYLOMYS s. m. (i-lo-miss — du gr. *hulê*, bois; *mus*, rat). Mamm. Genre de mammifères carnassiers insectivores.

HYLONOME s. m. (i-lo-no-me — du gr. *hulê*, bois; *nomeuô*, j'habite). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes, tribu des diapériales, dont l'espèce type habite la Guyane.

HYLOPHILE s. m. (i-lo-fi-le — du gr. *hulê*, bois; *phileô*, j'aime). Ornith. Syn. de SYLVIE.

HYLOTOME s. f. (i-lo-to-me — du gr. *hulê*, bois; *tomê*, coupure). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des tenthrédines, type de la tribu des hylotomites, comprenant d'assez nombreuses espèces, dont la plupart vivent en Europe, sur les feuilles des arbres et des arbrisseaux.

— **Encycl.** Les *hylotomes* sont caractérisées par une tête verticale; des antennes à trois articles; des mandibules échancrées; un corselet globuleux, séparé en plusieurs parties par des impressions profondes; un abdomen ovalaire; des ailes supérieures à nervures costales très-écartées entre elles. Leurs larves, désignées vulgairement, comme celles des autres tenthrédines, sous le nom de *fausses chenilles*, ont dix-huit pattes, les six premières écailleuses et terminées par des crochets, les autres membraneuses. Elles ont les mêmes mœurs que les vraies chenilles, dévorent les feuilles des végétaux, les jeunes pousses, et vivent quelquefois dans les tiges; quelques-unes même se trouvent dans l'intérieur des fruits.

L'*hylotome du rosier* est longue d'un centimètre à peine; son corps est d'un jaune ferrugineux, avec les antennes, la tête, le dos et la poitrine d'un brun noir. Elle est très-commune dans les jardins, en mai et en août. On la voit, le matin et le soir, voltiger autour des rosiers et butiner sur les fleurs du voisinage. « Lorsque la femelle est fécondée, dit M. Boisduval, elle se promène lentement sur les branches du rosier qu'elle a choisi, et, lorsqu'elle a trouvé un emplacement convenable, elle se met à l'œuvre; alors elle écarte les deux valves qui cachent sa tarière, perce un petit trou dans l'écorce avec celle-ci; puis elle pratique une petite entaille en faisant jouer ses deux lames de scie. Lorsque cette besogne, qui ne dure guère plus d'une minute, est achevée, elle y dépose un œuf enduit d'une liqueur mousseuse âcre qui empêche les fibres de l'écorce de se rejoindre, et détermine un gonflement noirâtre des lèvres de la plaie. Elle recommence ce manége sur la même branche et fait de nouvelles entailles, contenant chacune un œuf, au nombre de huit à quinze; puis, pour terminer sa ponte, elle change de rameau ou même de rosier. »

C'est le matin, après le lever du soleil, que l'*hylotome* commence son travail; elle se repose dans le milieu du jour, pour se remettre le soir à l'ouvrage. Les œufs éclosent au bout de huit à dix jours, et les petites larves se mettent à ronger les feuilles des rosiers, ne laissant que les nervures.

Ces larves sont jaunes sur le dos, vert jaunâtre sur les côtés, blanchâtres en dessous, et parsemées de petits points noirs; elles changent quatre fois de peau, mais en conservant toujours à peu près la même livrée. On les voit souvent prendre de singulières attitudes, comme, par exemple, lorsqu'elles se cramponnent aux feuilles par leurs pattes de devant, en tenant redressée toute la partie postérieure de leur corps. Elles s'accroissent rapidement, et s'enfoncent dans la terre; elles s'y construisent une double coque d'un tissu solide et résistant, où elles se transforment en nymphes; la coque intérieure est blanche, et la coque extérieure rougeâtre. Quand on élève la larve chez soi et qu'on oublie de lui donner de la terre, elle fait sa coque à nu, et l'on voit bien mieux son double réseau. Ces larves sont souvent attaquées par un insecte du genre ptéromale; les guêpes et les oiseaux en détruisent aussi un grand nombre. Comme les larves de l'*hylotome* font beaucoup de dégâts sur les rosiers, on les détruit en les écrasant, comme l'insecte parfait, qui est assez lourd et facile à saisir. Un excellent moyen consiste à cultiver, dans le voisinage des rosiers, quelques pieds de persil; l'*hylotome*, qui aime beaucoup cette ombellifère, se jette dessus avec empressement, et on peut l'y détruire par milliers d'individus. Mais il faudrait que ce procédé fût appliqué d'une manière générale.

HYLOTOMITE adj. (i-lo-to-mi-te — rad. *hylotome*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hylotome.

— s. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères, de la famille des tenthrédines, ayant pour type le genre hylotome : *Les* HYLOTOMITES *sont répandus dans diverses régions du monde.* (E. Blanchard.)

HYLOTRUPE s. m. (i-lo-tru-pe — du gr. *hulê*, bois; *trupaô*, je perce). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, formé aux dépens des cérambyx, et dont l'espèce type habite l'Europe et les Etats-Unis.

HYLOZOÏQUE adj. (i-lo-zo-i-ke — rad. *hylozoïsme*). Philos. Qui a rapport à l'hylozoïsme.

— s. m. Philosophe qui professe l'hylozoïsme.

HYLOZOÏSME s. m. (i-lo-zo-i-sme — du gr. *hulê*, matière; *zoô*, je vis). Philos. Système d'après lequel la matière a une existence nécessaire, et est nécessairement douée de la vie.

— **Encycl.** Point de matière qui ne vive, point de vie qui ne soit animation d'une matière : *ce système est l'hylozoïsme. Il se pré*sente sous deux formes : ou bien chaque parcelle de matière est vivante d'une vie propre, ou bien il n'y a qu'une vie qui anime l'univers, immense organisme. Dans la première forme, chaque molécule, chaque atome vit indépendamment de tous les autres atomes, de toutes les autres molécules, pour son propre compte, et le monde est un amas d'êtres vivants; dans la seconde forme, le monde est un être vivant dont les éléments matériels ne vivent que par leur participation à la vie commune.

La première de ces deux formes de l'*hylozoïsme* constitue la doctrine de Straton de Lampsaque, philosophe d'ailleurs peu connu; la seconde appartient aux stoïciens, qui conçurent le monde comme un seul être animé tout entier d'un même principe, loi inévitable des choses, universelle raison. On retrouve l'*hylozoïsme* dans l'école d'Alexandrie, qui vivifie les moindres atomes de la matière par la présence de l'âme du monde; chez Cardan; chez Paracelse; chez Spinoza, qui voit une correspondance nécessaire entre chaque mode de la pensée et chaque mode de l'étendue.

Dans la question de l'*hylozoïsme* la métaphysique tout entière est engagée : ce n'est donc pas le lieu de la discuter ici.

HYLURGUE s. m. (i-lur-ghe — du gr. *hulourgos*, qui travaille le bois). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, tribu des scolytides, comprenant près de vingt espèces, dont les deux tiers se trouvent en Europe et le reste en Amérique.

— **Encycl.** Ces insectes, confondus autrefois avec les scolytes, s'en distinguent par la massue des antennes, qui est solide, presque grobuleuse, obtuse, peu ou point comprimée, annelée transversalement, et surtout par la forme cylindrique du corps. Leurs larves percent l'écorce des arbres résineux et sillonnent la surface du bois dans tous les sens; elles causent de grands dommages dans les forêts. L'*hylurgue* piniperde est long d'un demi-centimètre à peine, brun ou d'un fauve marron, cylindrique, avec les élytres arrondis au bout. Il est commun en France et en Allemagne, et vit sur les diverses espèces de pins. On ne connaît guère de moyen efficace de s'opposer à ses dégâts.

HYMANS (Salomon-Louis), littérateur et homme politique belge, né à Rotterdam en 1829. Dès l'âge de seize ans, il débuta dans la carrière des lettres, écrivit quelques pièces de théâtre et collabora, sous le pseudonyme de **Ange Hennet**, à la partie littéraire du *Messager de Gand*. A partir de 1849, M. Hymans se jeta dans le journalisme politique. Après avoir collaboré à la *Gazette de Mons*, il se rendit à Bruxelles, où il devint un des rédacteurs de l'*Indépendance belge* et fut nommé, en 1853, professeur d'histoire nationale au Musée royal de l'industrie. Depuis deux ans, il était rédacteur en chef du journal libéral l'*Etoile belge*, lorsque les électeurs de Bruxelles l'envoyèrent à la Chambre des députés, où il n'a cessé de siéger depuis lors. M. Hymans s'est activement mêlé aux débats de cette assemblée, y a prononcé de nombreux discours, a demandé l'abolition des octrois, la suppression du subside accordé aux bollandistes, a été choisi comme rapporteur dans les discussions relatives à la propriété littéraire (1860), à la réforme électorale (1866) et au budget de l'intérieur, et il a pris rang parmi les hommes les plus distingués du parti libéral dans son pays. Il fait partie de la commission centrale de statistique. Outre un grand nombre d'articles insérés dans les journaux précités, dans la *Meuse*, dans l'*Office de publicité*, dans l'*Echo du parlement*, dont il est, depuis 1865, le rédacteur en chef; outre des brochures politiques et des traductions d'ouvrages allemands et anglais, on lui doit de nombreux ouvrages, notamment : *Robert le Frison* (1847), drame historique en vers; *Histoire du marquisat d'Anvers*, sous le pseudonyme de *G. Huydens;* les *Jeux innocents* (1852), comédie en un acte et en prose; le *Diable à Bruxelles* (1853, 4 vol. in-12), avec Rousseau; le *Parti de la paix au parlement d'Angleterre* (1855, in-8°); l'*Eglise et les libertés belges* (1857, in-8°); *Lettres moscovites* (1857); *Un brillant mariage* (1857), roman en collaboration avec P.-J. Stahl; le *Rhin monumental et pittoresque* (1857-1861, 2 vol. in-fol.); la *Famille Buvard* (1858, 2 vol. in-fol.); la *Courte échelle* (1859); *Quinze jours dans l'Oberland bernois* (1859); *Histoire populaire de la Belgique* (1860), souvent rééditée; *André Bailly* (1861, 2 vol.); *Histoire populaire du règne de Léopold Ier* (1864); *Manuel de l'histoire de la Belgique* (1867); *Histoire parlementaire et politique de la Belgique de* 1814 *à* 1830 (1869 et suiv.), etc.

HYMANS (Henri-Simon), littérateur belge, frère du précédent, né à Anvers en 1836. Il s'est principalement adonné à l'étude des beaux-arts, est devenu un dessinateur et un lithographe habile, et est attaché, depuis 1867, à la bibliothèque de Bruxelles. Indépendamment de nombreux articles insérés dans le *Messager des sciences historiques de Belgique*, dans la *Revue universelle des arts*, l'*Illustration*, le *Journal des beaux-arts et de la littérature*, il a publié, en collaboration, les *Documents iconographiques et typographiques de la bibliothèque royale de Bruxelles* (1864, in-fol.), et seul, les *Compositions allégoriques et décoratives des grands maîtres de toutes les écoles* (1869, in-fol.). On lui doit de bonnes lithographies, d'après des tableaux de Leys et d'autres peintres.

HYMEN s. m. (i-main ou i-mènn — du gr. *humên, humenos,* tissu, membrane, pour *Fumên*, avec digamma, qui se rapporte à la racine sanscrite *vâ*, tisser, d'où un grand nombre de termes qui se rapportent au tissage dans les langues indo-européennes. Quelques étymologistes n'adoptent pas pour le grec *humên* la dérivation de la racine *vâ;* ils préfèrent le rapporter à un radical qui se trouve dans le latin *suere*, coudre, et le sanscrit *siv*, même sens). Anat. Membrane qui ferme en partie, chez la plupart des vierges, l'orifice externe du vagin : *L'*HYMEN *n'existe pas chez toutes les vierges, et se reproduit chez quelques femmes par une longue continence.*

— Bot. Membrane légère qui enveloppe la corolle en bouton, et se déchire à l'époque de l'épanouissement. ‖ Syn. d'HYMÉNIUM.

— **Encycl.** Anat. L'*hymen* est formé par un repli de la muqueuse, et sa forme est variable; cependant il a le plus souvent l'aspect d'un croissant à concavité dirigée en haut; il occupe la partie postérieure de l'orifice du vagin. Cette membrane, qui est plane et tendue lorsque les cuisses sont écartées, forme un pli dirigé en bas lorsqu'elles sont rapprochées. Quelquefois l'*hymen* forme un disque complet, percé à son centre; dans quelques cas très-rares, le disque est imperforé. Cette membrane présente une résistance plus ou moins considérable; le plus souvent elle se rompt aux premiers rapports sexuels; d'autres fois, plus lâche mais plus solide, elle se laisse déprimer et permet le coït, et même, suivant quelques auteurs, l'accouchement; d'ailleurs des causes très-multiples peuvent la détruire, entre autres des sauts, des chutes et l'équitation. L'*hymen* pouvant manquer naturellement, son absence n'est pas un signe infaillible contre la virginité. Cette membrane, après sa rupture, laisse des débris que l'on nomme caroncules myrtiformes.

HYMEN s. m. (i-main ou i-mènn — lat. *hymen*, du gr. *humên*, dieu du mariage, mot qui, en grec, ainsi que le remarque M. Littré, ne se trouve que dans la locution *humên humenaios*, chant de mariage. Quelques étymologistes rattachent le grec *humên*, dieu du mariage, à *humên*, membrane, ce qui est peu probable; d'autres le rapportent avec plus de vraisemblance à *humnos*, hymne, et le sens du grec *humên*, chant du mariage, semble confirmer cette hypothèse. V. HYMEN, membrane, et HYMNE). Etre allégorique qui personnifie l'union conjugale : *Ne donnez point à l'*HYMEN *les ailes de l'amour.* (Chateaub.)

> *Hymen*, qui marchait seul,
> Mène à présent à la main un notaire.
> LA FONTAINE.

— Mariage : *L'*HYMEN *vient après l'amour comme la fumée après la flamme.* (Chamfort.)

> Ainsi que ses chagrins, l'*hymen* a ses plaisirs.
> BOILEAU.

> J'ai vu beaucoup d'*hymens*, aucun d'eux ne me tente.
> LA FONTAINE.

— Fig. Réunion, assemblage, association; union morale : *Toute l'année n'est qu'un heureux* HYMEN *du printemps et de l'automne.* (Fléch.)

— Loc. poétiq. *Allumer le flambeau de l'hymen*, Se marier.

— **Syn. Hymen, hyménée.** L'*hymen* est le mariage considéré comme un fait qui s'accomplit, c'est l'union des époux, la noce et toutes les fêtes qui accompagnent ordinairement cette union. L'*hyménée* est le mariage considéré comme un état qui dure et qui ne se termine que par la mort de l'un des époux ou par un divorce. On conclut un *hymen*, on le célèbre, on y assiste; quand les caractères du mari et de la femme s'accordent mal, l'*hyménée* devient souvent un joug très-pesant.

Hymen et la naissance (L'), ou **Hommages poétiques à LL. MM. II. et RR. sur la naissance de Sa Majesté le roi de Rome**, recueillis et publiés par J.-J. Lucet et Eckard (Paris, 1811, 2 vol. in-8°; autre édition en un volume in-8°, même année). On avait ouvert, sous les auspices du gouvernement impérial, un *Concours poétique* sur la naissance du roi de Rome, et commandé des odes à tous les poëtes en renom. Il y eut un déluge de vers, les uns bons, la plupart médiocres, mais tous remarquables en ce sens qu'ils témoignent du goût de l'époque, et montrent à quel abaissement moral le régime de la censure avait soumis les lettres en France. On remarque Millevoye, Alexandre Soumet, L.-M. de Cormenin, Parseval, Esménard, Arnault, de Boisjolin, Vigée, dans ce musée de platitudes sonores et bien dites. Vigée ose y médire des flatteurs, lorsqu'il en est un lui-même; il ose flétrir la guerre sous un règne où elle était permanente et honorée comme la source de toute gloire, où tout le monde y fait assaut de servilité devant le maître tout-puissant.

Des centaines de volumes parurent sur la naissance du roi de Rome. Nous citerons, dans le nombre, le *Poëme sur l'heureuse grossesse de Sa Majesté l'Impératrice*, composé en vers latins par M. E. Lemaire (l'auteur de la fameuse collection des classiques latins qui porte le nom de *Collection Lemaire*), traduit en vers français par M. Legouvé.

De Cormenin, alors jeune et auditeur au conseil d'Etat, déborde de lyrisme :

> Au lit maternel attachée,
> Louise, oubliant la douleur,
> Contemple, avec amour penchée,
> Cette royale et tendre fleur,
> Telle, sur son lit de verdure,
> Au doux réveil de la nature,
> Belle d'un récent rejeton,
> La rose, mère fortunée,
> Sur sa noble tige inclinée,
> Sourit à son premier bouton.

Cormenin a du reste commencé comme il a fini, par des complaisances vis-à-vis du pouvoir.

Soumet déborde d'enthousiasme : il exhale son bonheur sur un ton câlin, d'une effusion constante; cela coule comme le lait et le miel dans la terre promise :

> En nuage embaumé, l'encens vole et s'exhale;
> L'autel s'orne de fleurs; la cloche baptismale
> A promis à la terre un habitant nouveau.
> Quel est ce jeune enfant que Lutèce contemple?
> Et sous les portiques du temple
> Quelle voix a chanté les hymnes du berceau?
> Tout à coup l'air frémit, l'airain s'allume et gronde,
> Aux pieds du fils des rois tombent les rois du monde.
> De ses futurs destins, le ciel même étonné
> Se décore pour lui d'une étoile nouvelle,
> Et de la splendeur paternelle
> Son berceau triomphant repose environné.
> La gloire avec amour protége son enfance;
> Tout prêts à s'immoler pour sa noble défense,
> Les braves devant lui balancent leurs drapeaux;
> Et sur son front divin posant le diadème,
> Déjà Napoléon lui-même
> Entre ses bras vainqueurs le montre à ses héros.
> . . . .
> Salut! fils de César! une reine attendrie
> Auprès de ton berceau retrouve sa patrie,
> Et promène autour d'elle un regard triomphant;
> A ce luxe orgueilleux, ces pompes, ces offrandes,
> Elle préfère les guirlandes
> Qui parfument la couche où dort le jeune enfant.
> Du plus grand des héros la sagesse profonde
> Se repose sur toi de l'avenir du monde.
> A sa famille immense il promet ton appui;
> Son immortalité sur ta tête rayonne,
> Et déjà la gloire s'étonne
> De tresser des lauriers pour un autre que lui.
> Oh! quels joyeux concerts ont enchanté nos rives!
> Fuyant à ce signal vers ses flottes craintives,
> Le monstre d'Albion s'enveloppe de deuil;
> Et de son long sommeil encore tout irritée,
> Rome antique ressuscitée,
> Pour saluer son roi, s'élance du cercueil.

Les autres concurrents brodent sur le même thème des éloges presque identiques. Leurs poésies furent lues en grande cérémonie à la salle Olympique; la plupart trouvèrent en outre un asile dans le *Mercure de France*. Les éditeurs les répandirent à grand nombre dans l'Europe; ce fut, durant six mois, un événement littéraire qu'on croyait devoir durer toujours. Un critique autorisé, parlant de l'entreprise des éditeurs, s'exprime ainsi : « Ils ont élevé, comme ils le disent eux-mêmes, un édifice littéraire consacré par la reconnaissance à la gloire de nos illustres souverains, et qui sera, aux yeux de la postérité, un monument authentique (*authentique* est très-joli !) de l'amour de leurs sujets. C'est une chose vraiment digne d'être remarquée que ce grand nombre de poëtes qui, de toutes les parties de l'empire, ont répondu à l'appel qui leur a été fait lors de l'ouverture du concours. Plus de douze cents pièces de vers ont été envoyées

de France, d'Allemagne et d'Italie aux éditeurs des *Hommages poétiques*. Les muses portugaises, hollandaises, espagnoles, et surtout les muses latines, ont disputé avec les muses françaises de zèle et d'empressement; elles ont toutes voulu célébrer dans le langage des dieux un événement qui intéressait le bonheur de la terre; chaque membre de la grande famille a senti dans son cœur le besoin d'exprimer toute la part qu'il prenait à la commune allégresse. »

Hélas! ces temps-là sont loin de nous. On a pu croire un moment que le monde français allait emplir l'univers; toutes les consciences étaient tournées vers l'astre. On était pourtant à la veille de la guerre de Russie, des trois campagnes de 1813, 1814 et 1815, où les cris de joie se changèrent en malédictions. Le héros allait être l'ogre de Corse, et son fils, à qui on promettait l'éternité de la gloire, allait, après quinze ans d'exil, s'éteindre obscurément en Allemagne, sous un nom d'emprunt. C'est un bel enseignement; il apprend à connaître ce que vaut l'encens des poëtes, et le cas qu'il faut faire des sentiments qu'on donne pour être ceux des populations émerveillées. Ce livre, qu'on appelle l'*Hymen et la naissance*, a pour nous une sorte d'aspect dramatique; ces fleurs, qu'on jette à profusion sur un abîme prêt à s'ouvrir, en font à la fois un monument de la bassesse humaine et une image du peu de solidité de ces grandeurs éphémères, qui apparaissent aujourd'hui comme une étoile au firmament et qui tomberont demain aux gémonies, aux applaudissements de ceux qui les flattaient la veille et vivaient prosternés à leurs pieds.

Il y eut trois prix, dont l'un fut décerné à un M. Lavigne, maintenant inconnu, et qui le mérita par cette strophe où il compare le roi de Rome à l'Aurore :

> Telle, dans sa course légère,
> Dissipant un brouillard obscur,
> Du jour l'aimable messagère
> Apparaît sur son char d'azur.
> A la terre qui se réveille,
> La déesse, de sa corbeille
> Prodiguant les trésors divers,
> Par ses pleurs et par son sourire
> Annonce le dieu dont l'empire
> Va s'étendre sur l'univers.

HYMEN ou **HYMÉNÉE**, personnage mythique, grec et latin, dieu du mariage qui, de son nom, s'est également appelé Hymen. Suivant la plus poétique légende, Hymen, jeune Athénien d'une grande beauté, devint amoureux d'une jeune fille d'une condition supérieure à la sienne ; n'osant lui parler, mais la suivant sans cesse, il prit un jour un costume féminin et se mêla aux femmes d'Athènes qui allaient célébrer, sur le bord de la mer, les fêtes de Cérès. Pendant la cérémonie, des pirates fondirent sur le cortége, et Hymen fut transporté, avec ses compagnes, sur un rivage éloigné. Lorsque les pirates se furent endormis, le jeune homme proposa aux Athéniennes de tuer leurs ravisseurs, ce qui fut exécuté, et les reconduisit à Athènes, où, en récompense de sa conduite, il reçut pour épouse celle qu'il aimait.

Suivant d'autres traditions, Hymen était un jeune époux qui fut écrasé le jour de ses noces, à Athènes, par la chute de sa maison, et en mémoire duquel ses compatriotes instituèrent des fêtes qui le divinisèrent; on en a fait aussi un aède mort en chantant le mariage d'Ariadne et de Bacchus. Suivant d'autres encore, Hymen était un demi-dieu, fils d'Apollon ou de Calliope, ou encore de Bacchus et de Vénus. Il était invoqué dans les cérémonies nuptiales; on le représentait sous la figure d'une jeune homme couronné de fleurs, tenant de la main droite une torche, et de la gauche le voile jaune, appelé *flammeum*, dont se parait la fiancée.

Hymen! hyménée! tel était le refrain des chansons nuptiales à Rome, et des épithalames qui nous ont été conservés. C'est celui du magnifique épithalame composé par Catulle pour les noces de son ami Manlius : le poëte invoque Hymen, le conjure de descendre de l'Hélicon et de venir aux noces heureuses, portant le flammeum et chaussé de ses brodequins couleur de safran. On voit que les modernes, en vouant le mariage à la couleur jaune, n'ont fait que suivre une vieille tradition, qu'ils ont tournée en ridicule.

A côté des morceaux empreints de forte poésie que les anciens ont consacrés à l'Hymen, on ne lira peut-être pas sans intérêt ce que le même sujet inspirait à Demoustier (*Lettres à Emilie*); du moins on en sentira tout le contraste.

« L'Hymen a eu de tout temps, dit-il, accès dans tous les temples; cependant il avait lui-même un temple particulier, où on l'adorait avec l'Amour. Ce temple, qui existait jadis à Cythère, est tellement détruit qu'il n'en reste plus de vestige; mais la confrérie des époux l'a fait dernièrement relever à ses frais, vers le dernier degré du pôle.

> Là, dans un sombre labyrinthe,
> Après mille et mille détours,
> Tantôt égaré par la crainte,
> Tantôt séduit par les Amours,
> Souvent attiré par la feinte,
> Vendeur, vendu, trompé toujours,
> On arrive à la noire enceinte
> Où l'Hymen et le dieu Plutus
> Calculant, au taux de la place,
> L'esprit, la jeunesse, la grâce,
> Le sentiment et les vertus,
> Font jurer par-devant notaire,
> Sans s'être ni vu ni connu,
> De s'adorer et de se plaire
> Moyennant tel prix convenu
> . . . .
> C'est là que la foule égarée
> Des deux moitiés du genre humain,
> Du portique assiégeant l'entrée,
> Implore le joug de l'Hymen.
> Le dieu, les prenant par la main,
> Sous le voile du sanctuaire,
> D'un fer doré forge les nœuds
> Qui les enchaînent deux à deux,
> Pour ramer sur cette galère
> Où princes, robins, financiers
> Sont conduits par la convenance,
> Les vrais amants par la constance,
> Les marquis par leurs créanciers..., etc., etc.

On trouve dans les poëtes une foule de personnifications du mariage sous les traits de l'Hymen ou de l'Hyménée :

> La victime était prête et de fleurs couronnée,
> L'autel étincelait du flambeau d'Hyménée.
> VOLTAIRE.

> . . . . Et la rose inclinée
> Versait tous ses parfums sur le lit d'Hyménée.
> DELILLE.

> Il veut avec leur sœur ensevelir leur nom,
> Et que, jusqu'au tombeau soumise à sa tutelle,
> Jamais les feux d'Hymen ne s'allument pour elle.
> RACINE.

> . . . Tous deux aux lueurs d'un flambeau,
> Que d'une main pudique agite l'Hyménée,
> Ils serrent pour jamais sa chaîne fortunée.
> BAOUR-LORMIAN.

> De tes bouquets la pénétrante odeur
> Vient ranimer la vieillesse étonnée;
> La jeune fille, aux autels d'Hyménée,
> En pare encor sa mourante pudeur.
> CAMPENON.

> L'Hymen a préparé la pompe triomphale;
> Pour elle il embellit la robe nuptiale,
> Et, par l'anneau béni consacrant ses désirs,
> Lui fait d'un saint devoir le plus doux des plaisirs.
> DESAINTANGE.

— Iconogr. Les anciens représentaient l'Hymen ou Hyménée sous la figure d'un beau jeune homme couronné de fleurs et ayant à la main un flambeau. Une peinture de ce genre, découverte à Pompéi, se voit au musée des Etudes, à Naples. On regarde comme étant une figure de l'*Hymen* une statue de marbre antique qui est au musée Britannique, à Londres : les avant-bras et les jambes sont malheureusement brisés; mais la tête, couronnée de fleurs, est bien conservée, et la chevelure, retombant avec grâce sur les épaules, est bien traitée. On a donné aussi le nom d'*Hymen* à une statue de marbre pentélique, qui se trouve à Oxford et qui représente un jeune homme debout, endormi, appuyé sur une torche renversée; mais, suivant la judicieuse remarque de M. de Clarac, c'est plutôt là le *Génie du repos éternel* que celui du mariage.

Un iconographe du XVIIIe siècle, de Prézel, recommande aux artistes, pour mieux faire reconnaître l'*Hymen*, de lui placer au doigt un anneau d'or. « Souvent, ajoute-t-il, on lui a mis un joug sur les épaules, des entraves aux pieds, et on a mêlé d'épines les roses qui forment sa couronne. Le mariage n'est-il pas un état de servitude et de peines? L'*Hymen* se distingue encore par les deux flambeaux qu'il tient, et dont il forme une seule flamme, symbole de l'union qui règne ou qui doit régner entre deux époux. Si on lui donne des ailes, ces ailes doivent être liées par la partie inférieure, pour marquer que les devoirs du mariage doivent fixer l'humeur inconstante des époux. » La fantaisie des artistes s'est fort souvent écartée des prescriptions qu'on vient de lire. Un tableau du Guide, qui se voyait dans le cabinet de M. d'Hauteville, à Paris, en 1770, et dont il existe une copie par Naigeon, au musée de Dijon, représente l'*Hymen enchaînant l'Amour et lui brûlant ses flèches*. Un autre peintre bolonais, l'Albane, a fait à ce tableau une réplique qui ne manque pas d'esprit, mais qui semblera un peu risquée. Il a représenté *Vénus* à demi couchée sur un moelleux divan. Sa tête charmante, allanguie par le plaisir, et le haut de son corps sont dans la demi-teinte ; toute la lumière se concentre sur ses flancs délicatement arrondis, théâtre de la volupté. A ses pieds sont groupés des Amours folâtres et mutins; l'un d'eux éteint, d'une façon par trop irrévérencieuse pour être décrite, le flambeau de l'*Hyménée*. Ses compagnons sourient de son effronterie. « On ne saurait imaginer des mines plus espiègles, plus friponnes, a dit M. Chaumelin (*Trésors d'art de la Provence*). Les séductions du dessin et du coloris ajoutent encore au charme de cette composition frivole. » Ce petit chef-d'œuvre pornographique fait partie de la collection de M. le baron de Sénès (d'Aix).

Rubens a figuré l'*Hymen* dans trois des tableaux de sa *Destinée de Marie de Médicis*, une première fois en compagnie de l'Amour, présentant à Henri IV le portrait de la fille de François de Médicis, une seconde fois servant de page à la jeune princesse et portant la queue de son manteau, une troisième fois montrant aux deux époux la constellation de Vénus sous l'influence de laquelle leur mariage est célébré. Dans chaque tableau, le jeune dieu est couronné de fleurs et tient un flambeau.

A propos d'un mauvais tableau d'Amédée Vanloo exposé au Salon de 1769 et représentant l'*Hymen cherchant à allumer son flambeau à celui de l'Amour*, Diderot écrivait : « O quel Hymen ! il est maigre, sec, fluet, épuisé... Puisque de deux maux il faut choisir le moindre, j'aime mieux le petit Amour qui est à côté. » Sous le titre d'*Hymen et Bonheur*, Prudhon a peint une charmante allégorie qui a été gravée par Villerey. Citons encore : l'*Amour et l'Hymen*, gravé par Beauvarlet d'après Boucher; l'*Hymen et l'Amitié*, gravé par L.-M. Bonnet d'après Ch. Hutin; et une statue de l'*Hyménée*, par Cardelli, exposée au Salon de 1810; etc.

HYMÉNACHNÉ s. f. (i-mé-na-kné). Bot. Genre de graminées. Syn. de PANIX.

HYMÉNANTHÈRE s. m. (i-mé-nan-tè-re — du gr. *humên*, membrane, et de *anthère*). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Mexique et au Chili.

— s. f. Genre d'arbrisseaux, de la famille des alsodinées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Australie et les îles voisines.

HYMÉNARCIS s. m. (i-mé-nar-siss — du gr. *humên*, membrane ; *arkios*, utile). Entom. Genre d'insectes hémiptères, comprenant deux espèces qui habitent l'Amérique du Nord.

HYMÉNÉE s. m. (i-mé-né). Nom poétique de l'hymen, avec tous les sens de ce mot : *Le flambeau de l'*HYMÉNÉE. *Les plaisirs de l'*HYMÉNÉE. *Les fruits de l'*HYMÉNÉE.

> L'*Hyménée* est un joug, et c'est ce qui m'en plaît.
> BOILEAU.

> *Hyménée!* union des humains,
> O première amitié du monde,
> Que de biens ici-bas ta volupté féconde.
> A. BARBIER.

— s. f. Bot. Genre d'arbres, de la famille des légumineuses, tribu des césalpiniées, dont l'espèce type habite l'Amérique tropicale et fournit le bois appelé COURBARIL.

— **Syn. Hyménée, hymen.** V. HYMEN.

HYMÉNÉEN, **ÉENNE** adj. (i-mé-né-ain, é-è-ne — rad. *hyménée*). Qui appartient à l'hymen, au mariage : *Que je connais de filles de par le monde qui n'ont pas porté leur pucelage au lit* HYMÉNÉEN ! (Brantôme.)

HYMÉNELLE s. f. (i-mé-nè-le — dimin. du gr. *humên*, membrane). Bot. Syn. de LÉIODERME et de TRIPLATÉIE.

HYMÉNÉLYTRE adj. (i-mé-né-li-tre — du gr. *humên*, membrane, et de *élytre*). Entom. Qui a les élytres membraneux.

— s. m. pl. Syn. de PSYLLIDES, groupe d'insectes.

HYMÉNIUM s. m. (i-mé-ni-omm — du gr. *humên*, membrane). Bot. Membrane fructifère, renfermant les spores dans les champignons.

HYMÉNOCALYX s. m. (i-mé-no-ka-liks — du gr. *humên*, membrane; *kalux*, enveloppe). Bot. Syn. d'ABELMOSCH.

HYMÉNOCÈRE s. f. (i-mé-no-sè-re — du gr. *humên*, membrane ; *keras*, corne, antenne). Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, de la famille des salicoques, tribu des alphéens, dont l'espèce type vit dans les mers d'Asie.

HYMÉNOCHÈTE s. f. (i-mé-no-kè-te — du gr. *humên*, membrane; *chaita*, chevelure). Bot. Genre de cypéracées.

HYMÉNOGASTRE s. m. (i-mé-no-ga-stre — du gr. *humên*, membrane ; *gastêr*, ventre). Bot. Genre de champignons, de la famille des tubéracées ou truffes.

HYMÉNOGÉNIE s. f. (i-mé-no-jé-nî — du gr. *humên*, membrane; *genos*, génération). Chim. Production d'une membrane par le simple contact de deux liquides, comme quand une goutte d'albumine liquide vient à tomber dans une graisse également liquide.

HYMÉNOGRAPHE s. m. (i-mé-no-gra-fe — du gr. *humên*, membrane; *graphô*, je décris). Auteur d'une description des membranes.

HYMÉNOGRAPHIE s. f. (i-mé-no-gra-fî — du gr. *humên*, membrane; *graphô*, je décris). Description des membranes.

HYMÉNOLÈNE s. f. (i-mé-no-lè-ne — du gr. *humên*, membrane; *laina*, enveloppe). Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des smyrnées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Népaul.

HYMÉNOLÉPIS s. m. (i-mé-no-lé-piss — du gr. *humên*, membrane; *lepis*, écaille). Bot. Syn. de MÉTAGNANTHE.

HYMÉNOLOGIE s. f. (i-mé-no-lo-jî — du gr. *humên*, membrane; *logos*, discours). Traité des membranes.

HYMÉNOLOGUE s. m. (i-mé-no-lo-ghe — du gr. *humên*, membrane; *logos*, discours). Auteur d'une hyménologie. ‖ On dit aussi HYMÉNOLOGISTE.

HYMÉNOMYCÈTE adj. (i-mé-no-mi-sè-te — du gr. *humên*, membrane; *mukês*, champignon). Bot. Se dit des champignons dont les organes reproducteurs sont renfermés dans une membrane fructifère extérieure.

— s. m. pl. Groupe de champignons, renfermant les genres qui présentent le caractère indiqué ci-dessus.

HYMÉNONÈME s. m. (i-mé-no-nè-me — du gr. *humên*, membrane; *nêma*, fil). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans la partie orientale du bassin méditerranéen.

HYMÉNONTIE s. f. (i-mé-non-tî). Entom. Syn. d'HYMÉNOPLIE.

HYMÉNOPAPPE s. m. (i-mé-no-pa-pe — du gr. *humên*, membrane; *pappos*, aigrette). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui habitent la Caroline.

HYMÉNOPHALLUS s. m. (i-mé-no-fal-luss — du gr. *humên*, membrane, et de *phallus*). Bot. Syn. de PHALLUS, genre de champignons.

HYMÉNOPHYLLE s. m. (i-mé-no-fi-le — du gr. *humên*, membrane; *phullon*, feuille). Bot. Genre de fougères, type de la tribu des hyménophyllées, comprenant plusieurs espèces qui croissent pour la plupart entre les tropiques : *Les* HYMÉNOPHYLLES *se plaisent dans les bois et sur les vieux troncs d'arbre.* (F. Foy.)

HYMÉNOPHYLLÉ, ÉE adj. (i-mé-no-fil-lé — rad. *hyménophylle*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hyménophylle. ‖ On dit aussi HYMÉNOPHYLLACÉ.

— s. f. pl. Tribu de la famille des fougères, ayant pour type le genre hyménophylle.

HYMÉNOPHYSE s. f. (i-mé-no-fi-ze — du gr. *humên*, membrane; *phusa*, vessie). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, tribu des lépidinées.

HYMÉNOPLIE s. f. (i-mé-no-pli — du gr. *humên*, membrane; *oplê*, ongle). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type se trouve aux environs de Lyon.

HYMÉNOPOGON s. m. (i-mé-no-po-gon — du gr. *humên*, membrane; *pôgôn*, barbe). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des cinchonées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde. ‖ Syn. de DIPHYSCION, autre genre de plantes.

HYMÉNOPTÈRE adj. (i-mé-no-ptè-re — du gr. *humên*, membrane; *pteron*, aile). Entom. Qui a les ailes membraneuses.

— s. m. pl. Ordre d'insectes, caractérisé surtout par des ailes membraneuses : *Les* HYMÉNOPTÈRES *subissent des métamorphoses complètes.* (E. Blanchard.) *Les* HYMÉNOPTÈRES *sont tous des insectes terrestres et vivant à l'état parfait sur les fleurs.* (A. Percheron.)

— **Encycl.** Les *hyménoptères* ont quatre ailes membraneuses nues. Ces ailes, dépourvues d'écailles, sont colorées, quelquefois teintées en brun ou en violet. Des nervures longitudinales et transversales y forment des cellules peu nombreuses dont la disposition varie selon les genres.

Les *hyménoptères* sont, dans la classe des insectes, ceux dont l'étude offre le plus d'attrait par l'instinct merveilleux que possèdent plusieurs genres de cet ordre. Il suffit de nommer l'abeille, pour rappeler les plus étonnantes merveilles de l'instinct.

La tête des *hyménoptères* est assez forte. A sa partie inférieure est la bouche, limitée en avant par le labre, sur les côtés par les mandibules et les mâchoires, en arrière par la lèvre inférieure. De chaque côté de la tête sont les yeux, toujours très-gros, et entre ceux-ci les joues et la face. Au-dessus de la face sont implantées les antennes, et au-dessus de celles-ci se trouve le front, limité en haut par les ocelles. La bouche est disposée pour broyer, pour triturer, ou plus souvent pour sucer le miel ou le suc des végétaux sucrés. Les pièces qui forment la bouche subissent, pour ces différents cas, certaines modifications. Les mandibules sont toujours très-fortes, mais plus ou moins arquées, larges ou longues, épaisses ou minces, entières ou dentées, suivant leur emploi dans chaque genre. Les mâchoires et la lèvre inférieure s'allongent dans les espèces qui se nourrissent par succion. Ces deux pièces portent des palpes, dont les articles varient pour la forme et le nombre, et dont l'usage paraît être de percevoir les odeurs. La lèvre et les mâchoires forment quelquefois, en se rapprochant, une sorte de trompe, qui peut se replier sous le thorax, mais jamais s'enrouler, comme chez les lépidoptères. Les antennes, insérées, comme nous l'avons dit, entre la face et le front, sont composées d'un nombre variable d'articles, en général de douze chez les femelles et de treize chez les mâles. Les ocelles sont au nombre de trois et placés tantôt en ligne droite, tantôt en ligne courbe ou même en triangle. Le corselet ou thorax est bombé et solidement cuirassé. Les ailes sont au nombre de quatre et membraneuses, les deux inférieures toujours plus courtes que les supérieures. Dans le repos, elles se couchent longitudinalement sur l'abdomen sans se reployer ou en se reployant dans toute leur longueur. Les ailes sont les véritables organes de la locomotion, et les muscles qui servent à les mouvoir sont très-puissants. Les pattes n'ont qu'une force médiocre, les *hyménoptères* n'étant réellement ni des insectes marcheurs ni des insectes coureurs. Un seul genre fait ex-

ception, c'est la fourmi, chez laquelle les individus neutres, dépourvus d'ailes, sont d'une extrême agilité. L'abdomen, formé d'un nombre variable d'anneaux, est très-mobile. Il s'attache généralement au thorax par un pédicule très-grêle; aussi dit-on, en parlant d'une taille fine, *une taille de guêpe.*

L'abdomen des femelles porte toujours à son extrémité postérieure un instrument qui joue un grand rôle dans l'existence de ces insectes; c'est tantôt une tarière, tantôt une scie, tantôt un aiguillon acéré et venimeux. Cet instrument est formé par les deux derniers anneaux de l'abdomen diversement modifiés.

Les *hyménoptères* ont des métamorphoses complètes. L'œuf donne naissance à une larve entièrement blanche, à peau molle, dépourvue de pattes dans certaines espèces, munie, dans d'autres, de petites pattes écailleuses ou d'appendices membraneux, analogues à ceux des chenilles. Sous cette forme, l'insecte prend beaucoup de nourriture et s'accroît en changeant plusieurs fois de peau. Arrivée au terme de sa croissance, la larve s'enferme le plus souvent dans une coque soyeuse et se transforme en nymphe. La nymphe ne prend aucune nourriture et reste complétement immobile.

L'ordre des *hyménoptères* comprend quinze familles, distribuées en huit groupes : I. *Porte-scie :* tentrédides, siricides. — II. *Gallicoles :* cynipsides. — III. *Parasites :* ichneumonides, chalcidides, proctotrupides. — IV. *Cuirassés :* chrysidides. — V. *Hétérogynes :* formicides. — VI. *Fouisseurs :* mutillides, soliides, sphigides, crabronides, odynérides. — VII. *Constructeurs :* vespides. — VIII. *Mellifères :* apides.

HYMÉNOPTÉRIS s. m. (i-mé-no-pté-riss — du gr. *humên*, membrane; *pteris*, fougère). Bot. Syn. de SPHÉNOPTÉRIS, genre de fougères.

HYMÉNOPTÉROLOGIE s. f. (i-mé-no-pté-ro-lo-jî — de *hyménoptère*, et du gr. *logos*, discours). Partie de l'entomologie qui se rapporte aux hyménoptères.

HYMÉNOPTÉROLOGUE s. m. (i-mé-no-pté-ro-lo-ghe — de *hyménoptère*, et du gr. *logos*, discours). Entomologiste qui s'occupe spécialement des hyménoptères. ‖ On dit aussi HYMÉNOPTÉROLOGISTE.

HYMÉNOSOME s. m. (i-mé-no-so-me — du gr. *humên*, membrane; *soma*, corps). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des catamétopes, dont l'espèce type vit sur les côtes du Cap de Bonne-Espérance.

HYMÉNOSTACHYDE s. f. (i-mé-no-sta-ki-de — du gr. *humên*, membrane; *stachus*, épi). Bot. Syn. de TRICHOMANE, genre de fougères : *Dans les* HYMÉNOSTACHYDES, *l'involucre est de la même substance que les frondes.* (F. Foy.)

HYMÉNOTHÈQUE s. f. (i-mé-no-tè-ke — du gr. *humên*, membrane; *thêkê*, étui, gaîne). Bot. Syn. de PLEURHAPIS.

HYMÉNOTOME s. m. (i-mé-no-to-me — du gr. *humên*, membrane; *tomê*, section). Chir. Instrument servant à inciser les membranes.

HYMÉNOTOMIE s. f. (i-mé-no-to-mî — du gr. *humên*, membrane; *tomê*, section). Anat. Dissection des membranes.

— Chir. Section de l'hymen.

HYMÉNULE s. f. (i-mé-nu-le — dimin. du gr. *humên*, membrane). Bot. Genre de champignons.

— s. m. pl. Tribu de trémelles, ayant pour type le genre hyménule.

HYMER, géant scandinave. V. YMER.

HYMETTE (*Hymettus*), montagne de l'Attique, à 11 kilom. S.-E. d'Athènes, célèbre par son excellent miel et ses carrières de marbre. Aucun écrivain ancien n'a parlé de l'Hymette sans célébrer son miel et ses abeilles, qui n'avaient de rivales que celles de l'Hybla, en Sicile. Pausanias dit que l'Hymette est le lieu le plus propre que l'on connaisse à l'éducation des abeilles. « Elles sont libres, dit cet écrivain; elles travaillent où il leur plaît, et leur ouvrage est si bien lié qu'il est impossible de séparer la cire du miel. » Les Athéniens avaient érigé sur l'Hymette une statue à Jupiter Hymettien. On y voyait aussi, au temps de Pausanias, les autels de Jupiter et d'Apollon. Entre l'Hymette et la ville d'Athènes, toute la campagne était semée de maisons de plaisance, de jardins et de temples. Le côté du mont qui regardait la ville était tout couvert d'oliviers et d'arbres de toute essence. Les Athéniens croyaient que le mont Hymette renfermait dans ses flancs une mine d'or fort riche, qui malheureusement était gardée par des fourmis monstrueuses et dont les morsures donnaient la mort.

Mais, comme nous l'avons dit plus haut, c'est surtout à son miel que l'Hymette doit sa célébrité. Sous la domination ottomane, un tribut en nature était prélevé sur le miel de l'Hymette. Les ruches et les abeilles abondaient surtout, du temps des Turcs, dans les dépendances d'un monastère situé au nord de la montagne. Ce couvent a été brûlé par les Turcs. On sait que lord Byron y a passé quelques-uns des plus beaux jours de sa jeunesse, près du célèbre franciscain Paul d'Ivrée. C'est de ce couvent que lord Byron a daté plusieurs de ses ouvrages. On raconte qu'après s'être fatigué toute la journée à courir dans la forêt des Oliviers ou à se baigner dans la mer à la rade de Phalère, il y revenait le soir se mettre au travail. Les belles vues du mont Hymette ont de tout temps été célèbres. De la cime la plus élevée du mont, on découvre, en effet, une grande partie du continent de la Grèce, les côtes occidentales du Péloponèse, l'Argolide, toute la ville d'Athènes, la voie Sacrée, les Cyclades, etc. C'est un merveilleux panorama. Les principales plantes qui croissent sur le mont Hymette sont, outre le thym, le serpolet, la marjolaine, les benjoins et les autres plantes à fleurs aimées des abeilles, la mandragore, la tithymale épineuse et une espèce de scorsonère que l'on trouve rarement ailleurs et que les Grecs appellent *galachorton*, parce qu'elle est pleine de lait. Les Romains, suivant Horace (*Odes*, II, xv), tiraient de l'Hymette des poutres de luxe pour l'ornement de leurs palais :

Non ebur, neque aureum
Mea renidet in domo lacunar.
Non trabes Hymettiæ
Premunt columnas ultima recisas
Africa. . . . . .

La hauteur de l'Hymette est de 1,027 mètres au-dessus du niveau de la mer. C'est la huitième montagne de la Grèce par rang d'élévation.

HYMNE s. m. (i-mne — lat. *hymnus*, gr. *humnos*, chant, que certains étymologistes tirent de *hudô*, chanter, racine *van*, parler et résonner, qui prend au causatif *vaday* le sens de jouer d'un instrument. De là le sanscrit *vâda*, *vâdana*, son; *vâdga*, *vaditra*, instrument de musique; le grec *hudô*, *hudeô*, chanter, célébrer, d'où *hudês*, poëte, a conservé le digamma dans l'éolien *aula fudos*, joueur de flûte. Benfey y rapporte aussi le nom du rossignol *aêdôn*, dans Hésychius *abêdôn*, pour *afêdôn*, où l'*a* serait le préfixe sanscrit *â* dans *â-vad*, célébrer, invoquer, et qu'il incline à séparer de *aeidô*. Cependant, tous les étymologistes n'acceptent pas cette dérivation du grec *humnos;* plusieurs, et particulièrement Curtius, croient que ce mot a le même radical que *huphaô*, *huphainô*, tisser. L'application de cette racine à l'art poétique n'a rien d'étonnant; ces locutions figurées se rencontrent dans un certain nombre de langues aryennes. Dans les diverses langues de la famille, en effet, la travail de la composition poétique est souvent comparé soit à l'art de tisser, soit à celui de façonner ou charpenter. Ainsi, en premier lieu, on trouve dans les hymnes védiques la racine *vâ* ou *vê*, tisser, appliquée de cette manière). Cantique, chant ou poëme en l'honneur de la divinité : *Un* HYMNE *à Apollon, à Vénus. Les* HYMNES *de Callimaque.*

Encore un *hymne*, ô ma lyre,
Un *hymne* pour le Seigneur!
Un *hymne* dans mon délire,
Un *hymne* dans mon bonheur!

LAMARTINE.

— Fig. Manifestation du ravissement d'une âme : *Il est si beau d'aimer et d'être aimé, que cet* HYMNE *de la vie peut se moduler à l'infini.* (Mme de Staël.) ‖ Objet qui est, par sa nature, une sorte d'éloge pour quelqu'un : *L'univers est un* HYMNE *qui s'élève à Dieu. Le parfum de la corolle est un* HYMNE *d'amour comme le chant des oiseaux.* (Toussenel.)

— s. f. Liturg. Cantique qui se chante ou se récite à l'office : *Lisez les* HYMNES *de Santeuil, un peu légèrement adoptées peut-être par l'Eglise de Paris : elles font un certain bruit dans l'oreille; mais jamais elles ne prient, parce qu'il était seul lorsqu'il les composa.* (J. de Maistre.)

— **Encycl.** Hist. et littér. L'*hymne* est d'origine orientale, et c'est la première forme qu'ait revêtue la poésie. Seul en présence des forces de la nature, l'homme primitif la conjure de l'épargner et de le protéger. Il adresse ses invocations au feu, à l'aurore, au soleil, aux astres, et cherche à se les rendre propices par la prière et l'adoration. Mais l'*hymne* n'est point né de ce sentiment unique, c'est aussi l'expression du respect, de l'admiration et de la reconnaissance. Surpris des magnificences de cet univers au sein duquel il vient de s'éveiller, il exprime son ravissement par des chants qui ne sont guère que des exclamations d'enthousiasme, si l'on en juge par les *Védas*, le plus ancien monument écrit qui offre des exemples de cette poésie. Dans ces *hymnes*, dont l'antiquité est reconnue par ceux même des orientalistes qui ont le plus contesté la priorité de la civilisation indoue, on voit un peuple de pâtres saluer l'apparition de l'aurore, glorifier la lutte du dieu ami de la foudre contre les puissances des ténèbres, et rendre grâces aux divinités qui les secouraient eux-mêmes dans les dangers et les combats. Plus tard, quand les aspirations de l'âme et de l'esprit succéderont aux instincts purement matériels, les *hymnes* naturalistes de l'époque primitive s'empreindront d'un sens mystique qui ira se raffinant de plus en plus. Ajoutons que, dans les *Védas* mêmes, on en trouve déjà qui sont consacrés à célébrer des rois généreux ou de saints personnages, de sorte que, dès son origine, l'*hymne* s'est déjà produit sous toutes les formes qu'il affectera plus tard; la civilisation, sans rien changer à sa destination primitive, ne fera qu'y ajouter des ornements plus recherchés et de plus longs développements.

L'*hymne* religieux, à la manière védique, se retrouve dans certains livres de la Bible. Les psaumes de David, par leur forme et leur objet, sont de véritables *hymnes*, et des plus remarquables que nous possédions. Le livre d'Esdras, dans l'Ancien Testament, contient le plus grand nombre de cantiques hébreux, et porte un titre qui signifie le *Livre des louanges*. A l'époque, encore peu éloignée, où l'on croyait que le peuple juif était le plus ancien de la terre, et où la littérature de l'Inde était encore inconnue aux plus savants linguistes de l'Europe, on donnait les cantiques de Moïse et de Débora comme les *hymnes* les plus anciens, et on leur attribuait hardiment trente ou quarante siècles d'antiquité. On sait aujourd'hui le cas qu'il faut faire de ces assertions, qui puisaient leur fondement dans la foi, nullement dans la critique historique.

Nous ne dirons rien ici de l'*hymne* chez les Grecs, des *hymnes* d'Orphée, d'Homère, de Callimaque, etc.; on trouvera des détails à ce sujet dans les articles suivants.

Maintenant, quel était le rhythme de l'*hymne* chez les plus anciens peuples? On le sait pour l'Inde et pour la Grèce; quant aux *hymnes* hébraïques, ce n'étaient point des compositions en vers à proprement dire, mais plutôt des phrases rhythmées d'après un nombre de syllabes qui variaient de douze à quatorze. Des assonances de pensées, si l'on peut s'exprimer ainsi, plutôt que de sons (bien que celles-ci fussent également employées) remplaçaient l'usage de la rime, qui se répandit plus tard dans toutes les poésies orientales. De même que chez les Grecs, les *hymnes* des Hébreux étaient accompagnés du son des instruments, la flûte et la cithare, et étaient chantés par deux chœurs alternatifs. Le premier chantait le corps même de l'*hymne*, tandis que le second répétait le refrain ou une phrase intercalaire.

Chez les Romains, le seul *hymne* véritablement remarquable que l'on puisse citer est le chant séculaire d'Horace; car, en parlant de poésie latine, on doit faire abstraction des compositions poétiques dues aux premiers chrétiens, qui célébraient dans un latin plus ou moins barbare les mystères et les solennités de la religion. Ces *hymnes* se distinguent surtout par un mouvement religieux empreint de beaucoup de gravité et même de majesté; mais la poésie, malheureusement, n'a rien de commun avec celle du profane Horace.

C'étaient aussi des *hymnes* que ces chants entonnés par les bardes gaulois ou germains pour célébrer les dieux ou encourager les guerriers au combat. Le bardit, que les anciens barbares hurlaient plus ou moins en chœur au commencement de la bataille, était un *hymne* aussi bien que les chants de Tyrtée, qui enflammaient les bataillons lacédémoniens, ou que notre *Marseillaise*, qui a porté dans toutes les parties du monde l'enthousiasme de la liberté. Ce qu'étaient ces *hymnes* des barbares, on ne peut faire à cet égard que des suppositions, car aucun ne nous est parvenu, du moins des époques antérieures au christianisme.

Nous ne dirons rien ici des *hymnes* nationaux, tels que la *Marseillaise*, le *Chant du départ*, le *God save the queen*, etc.; on trouvera des détails à ce sujet soit à notre article CHANT, soit à l'ordre alphabétique de chacun de ces *hymnes*.

— Liturg. Selon Philon, écrivain juif qui vivait au commencement du Ier siècle de notre ère, les chrétiens de son pays passaient les jours et les nuits à chanter des psaumes et des *hymnes*. Dans le quatrième chapitre de son livre : *De divinis nominibus*, saint Denys l'Aréopagite, qui fut martyrisé en l'an 95, produit la même assertion. Paul de Samosate, élu patriarche d'Antioche en 260, se vit condamner dans un concile tenu quelques années plus tard en cette ville, parce qu'il rejetait les psaumes et les *hymnes* chantés en l'honneur de Jésus-Christ, dont il niait la divinité. Saint Ephrem de Nisibe, qui mourut en l'an 379 ou environ, dit au deuxième chapitre de son livre sur la pénitence : « Nous célébrons nos fêtes par des psaumes, des *hymnes* et des cantiques spirituels. » (*Festivitates nostras honoramus in psalmis, hymnis et canticis spiritualibus.*) Enfin Socrate le Scolastique, né à Constantinople vers l'année 380, affirme que de son temps l'usage de chanter des *hymnes* était universel dans les églises de l'Orient : *Illa traditio in omnibus ecclesiis recepta est.*

Il résulte de tout ceci, et c'est ce que nous voulions établir, que l'usage des *hymnes* appliqué au culte de l'Eglise catholique est aussi ancien que cette Eglise elle-même.

Dans le cours du IVe siècle, saint Hilaire de Poitiers composa une liturgie dans laquelle une large part était faite aux *hymnes*, ainsi que le constate saint Jérôme, son contemporain, dans son ouvrage : la *Vie et les écrits des auteurs ecclésiastiques*. Mais pourtant le premier à qui l'on soit redevable de la régularisation du chant des *hymnes* en Occident fut le célèbre archevêque de Milan, saint Ambroise, qui s'en occupa vers la fin du IVe siècle; le fait est affirmé par le diacre Paulin, qui a écrit une biographie de cet archevêque, et d'ailleurs celui-ci l'avait dit en termes exprès dans un de ses ouvrages : « On prétend que je séduis le peuple au moyen de certaines *hymnes* que j'ai composées. Je n'en disconviens pas : j'ai, en effet, composé un chant dont la puissance est au-dessus de tout; car quoi de plus puissant que la confession de la Trinité? A l'aide de ce chant, ceux-là qui étaient à peine disciples sont devenus des maîtres. » Il faisait allusion au *Te Deum*, composé par lui, et qui, dans la liturgie, porte aussi le nom de *Chant Ambroisien*.

L'exemple de saint Ambroise trouva bientôt des imitateurs, et, selon l'historien Platine et le fameux liturgiste Durand, le pape Gélase Ier composa, vers la fin du Ve siècle, un certain nombre d'*hymnes*, tandis qu'au commencement du siècle suivant saint Césaire d'Arles introduisait les *hymnes* dans la liturgie de son diocèse. En 506, le concile d'Agde ordonnait de chanter tous les jours des *hymnes* aux matines et aux vêpres. En 567, le deuxième concile de Tours, allant plus loin, non-seulement reconnaissait formellement l'adoption des *hymnes* de saint Ambroise, mais encore déclarait accepter avec plaisir les autres *hymnes* des auteurs catholiques. En 633, à une époque où certains évêques rejetaient encore les *hymnes* parce que l'emploi de ces chants liturgiques n'était fondé ni sur les canons ni sur la tradition apostolique, les Pères du quatrième concile de Tolède décidèrent que le chant des *hymnes* et des psaumes « était fondé sur l'exemple du Sauveur et des apôtres, » déclarèrent que les raisons mises en avant par les évêques récalcitrants ne suffisaient pas pour rejeter « de la liturgie » le chant des *hymnes*, et excommunièrent ceux qui l'en avaient exclu.

A ce sujet, voici comment s'exprime l'auteur d'un article important publié, à la date du 4 juillet 1847, dans la *Revue du monde catholique :* « Quel est celui qui ne voit pas qu'il y avait chez les peuples de l'Occident deux instincts conformes à leur origine : l'un oriental, l'autre celtique? Les hommes venus de la Grèce et de l'Afrique aimaient les chants rhythmés et vifs; mais les Gaulois préféraient les mélodies uniformes et calmes. Cette divergence native de goût musical fit que chez certains peuples de l'Occident les *hymnes* furent reçues avec faveur, tandis que, chez d'autres elles furent longtemps rejetées avec une opiniâtreté indomptable. C'est pour cette raison que les Pères du concile de Tolède, les habitants des diocèses d'Arles et de Poitiers admirent les *hymnes* dans leur liturgie; tandis que les Lyonnais et les Viennois, par exemple, descendants des Celtes ou héritiers des antiques habitudes de cette race, refusèrent jusqu'au IXe siècle, comme le remarque dom Mabillon, de chanter les *hymnes* composées par les poëtes. Les Francs, autre race providentiellement destinée à fondre en un seul jet les instincts divers de la Gaule, aimaient aussi les chants rhythmés, et ils *contribuèrent, nous n'en doutons pas,* à l'adoption définitive des *hymnes* dans les pays qu'ils avaient conquis, en leur donnant toutefois un caractère particulier. Saint Grégoire le Grand, dont le nom est resté comme une glorieuse épithète au chant liturgique de l'Église, écrivit lui-même des *hymnes*, entre lesquelles on remarque celles-ci devenues célèbres : *Primo dierum omnium; Ecce jam noctis; Audi, benigne conditor; Te lucis ante terminum.* Mais le grand but des travaux que cet immortel pontife romain entreprit pour la liturgie musicale fut de *centoniser*, c'est-à-dire de faire un choix des plus belles mélodies religieuses en usage avant lui dans les cérémonies du culte, de les corriger, de les coordonner entre elles, et d'en composer un recueil appelé depuis lors *Antiphonaire grégorien*. Il fit plus, car il instruisit lui-même de jeunes enfants dans la science du plain-chant. Dans un concile tenu à Rome sous son pontificat, il fut ordonné que les diacres et les prêtres, qui doivent s'appliquer avant tout à l'exposition de l'Evangile et à l'administration des sacrements, laisseraient chanter les *hymnes* et les psaumes par les clercs inférieurs, afin de ne point négliger les saintes occupations de leur ministère : *Ut lectiones cæteras, atque etiam hymnos et psalmos, ab inferioribus clericis decantari sinant.* »

Maintenant que nous en avons fait l'historique, il nous faut faire connaître la place et l'importance qu'occupent les *hymnes* dans la liturgie catholique moderne, et la façon dont on les emploie. Pour cela, nous ne saurions mieux faire que de citer un écrivain spécial et versé dans la matière, Poisson, qui s'exprime ainsi dans son *Traité du chant grégorien :* « Les *hymnes* telles que celles qu'on a aujourd'hui ne sont pas de la première antiquité dans les offices divins. Des Eglises célèbres, comme Lyon et Vienne en Dauphiné, ne les ont point encore admises, excepté à complies. (Depuis la publication du *Traité du chant grégorien*, si nous avons bonne mémoire, l'Église de Lyon a conformé sa liturgie à celle du diocèse de Paris et de la plupart des diocèses de France.) L'Eglise de Reims, celle de Langres et quelques autres n'en ont point à l'office nocturne ni à laudes. On s'est accordé à n'en point admettre depuis le jeudi saint jusqu'à l'octave de Pâques; et conservant aux offices de ce temps leur ancienne simplicité, on les a distingués par là des autres. Quoiqu'il soit certain que saint Ambroise a fait des *hymnes* et qu'il les a fait chanter, il n'est pas certain qu'on les ait toujours chantées dans l'office; on ne voit rien de fixe sur cela avant le temps de saint Grégoire le Grand.

» La composition du chant des *hymnes* est

d'un genre à part. Depuis que les *hymnes* font partie des offices, les chants s'en sont multipliés à l'infini. Dans les anciens livres d'église avant le siècle dernier, on ne trouvait presque que des vers ïambiques à quatre pieds, des saphiques, des asclépiades, et peu d'autre mesure. Les vers ïambiques à quatre pieds se prêtent à des chants si multipliés et si variés, qu'on n'aurait pas dû en inventer d'autres, mais seulement choisir les meilleurs, et les réformer, s'il y avait quelque chose qui méritât la réforme...

» Les anciens chants en vers ïambiques sont pour la plupart réguliers, comme : *A solis ortus cardine; Audi, benigne conditor; Vexilla regis prodeunt.* Nous entendons ici parler du chant de ces *hymnes* tel qu'il est dans plusieurs livres, et non comme dans d'autres où, en multipliant les notes sur ces mots ou ce premier vers, *Audi, benigne*, et *Vexilla*, on a rompu la mesure et la cadence du vers, ce qui rend le chant non régulier et très-dur.

» Nous appelons réguliers pour le chant ceux qui, au second et au quatrième ïambe, ont des notes brèves ou une seule note.

» Enfin, quelque mesure de vers que ce soit, le chant en sera régulier, s'il fait bien scander le vers. Voilà à quoi il faut qu'un compositeur s'attache dans le chant des *hymnes;* mais il doit éviter le style badin, ce que ne font pas assez la plupart, en sorte qu'il semble qu'on entende une chansonnette, quand on entend certains nouveaux chants d'*hymnes;* ce qui est non-seulement indécent, mais encore en dehors de la majesté et de la modestie qui doivent régner dans tout l'office divin. Si dans les *hymnes* le chant ne répond pas toujours à l'exigence de la lettre, et s'il se trouve des sens coupés, cela vient uniquement de la poésie, qui perdrait souvent son feu si on voulait l'astreindre à donner un sens fini à chaque vers.

» Quand on dit qu'on peut prendre les anciens chants d'*hymnes* pour les nouvelles, cela doit s'entendre s'ils sont de même mètre ou mesure, car autrement on ne ferait rien qui vaille : comme de mettre un chant de grands vers sur de petits, ou un chant de petits sur de plus grands. Ce serait vouloir habiller un nain avec un habit de géant, ou le géant avec un habit de nain. On en sent le ridicule.

» Ceux qui chantent des *hymnes*, comme ceux qui en composent le chant, doivent savoir faire les élisions, c'est-à-dire ne point prononcer la syllabe qui doit disparaître devant la suivante qui commence par une voyelle, si la dernière finit aussi par une voyelle ou un *m*. Par exemple : *Ipso in fonte videbimus*, il faut chanter : *Ips-in fonte videbimus.* Autre exemple : *Cœli lucem habitabimus*, il faut chanter : *Cœli luc-habitabimus;* autre : *Infunde amorem cordibus, Infund'amorem cordibus.* Il faut observer aussi que *cui* et *queis* sont deux syllabes ailleurs, mais dans les vers ils n'en sont qu'une. Sans ces observations, on se met en danger de se brouiller et de tomber dans la confusion en s'égarant dans le chant. »

Nous allons reproduire ici la musique de quelques-unes des plus belles *hymnes;* les autres, telles que le *Te Deum*, le *Veni, Creator*, etc., sont l'objet d'articles spéciaux à leur ordre alphabétique.

Vexilla regis prodeunt. Ce petit poëme, adopté par l'Eglise et consacré par le bréviaire romain, est dû à Venance Fortunat, évêque de Poitiers. Il fut composé à l'occasion du morceau de la vraie croix envoyé par l'empereur Justin à sainte Radegonde, épouse de Clotaire. Radegonde s'était retirée dans un monastère du diocèse de Poitiers, qui fut, à partir de ce moment, connu sous le nom d'abbaye de la Vraie-Croix (vers 580).

Le *Vexilla regis* se chante aux vêpres des dimanches de la Passion et des Rameaux ; il célèbre le mystère de la croix, il retrace à grands traits les scènes du crucifiement. Le style, qui offre des antithèses bizarres et des expressions forcées, ne manque pas d'une certaine ampleur par moment, et descend, dans d'autres strophes, jusqu'au plus vulgaire prosaïsme. Le plain-chant, conservé intact jusqu'à nous, témoigne de l'enfance où était l'art musical à cette époque. Cette hymne n'en est pas moins un monument précieux de la littérature et de l'art gallo-romains.

DU PREMIER TON.

1re STROPHE.

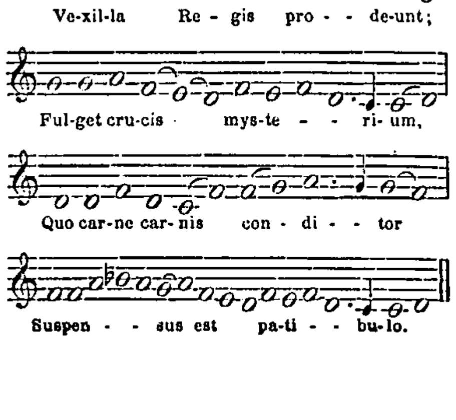

Nous croyons inutile de reproduire ici les autres strophes, ainsi que celles des hymnes suivantes ; on les trouvera dans le premier *Paroissien* venu.

Opus peregisti tuum, hymne des vêpres de l'Ascension de Notre-Seigneur, poésie de Coffin. Cette hymne est un splendide tableau de l'ascension du Christ. Le poëte, en quelques mots concis et nerveux, y dépeint les humains qu'il laisse à ses pieds, son entrée triomphale aux cieux, l'Eglise constituée par lui, militant, luttant contre les obstacles, et triomphant de ses ennemis ; ses enfants espérant suivre glorieusement ses traces et se reposer avec lui dans l'éternelle paix. Le plain-chant de cette hymne est très-ancien et très-connu. C'est le plain-chant sur lequel se chante la strophe : *O salutaris hostia*, de l'hymne *Verbum supernum.*

DU HUITIÈME TON.

1re STROPHE.

Pange lingua, une des plus anciennes hymnes du bréviaire romain ; elle se chante aux vêpres du Saint-Sacrement, le jour de la Fête-Dieu. Elle date du ve siècle (453), et fut composée par Claudien Mamert. Sa latinité barbare l'a quelquefois fait mépriser par les critiques amoureux de la poésie plus savante de Santeuil ; mais on doit voir avec satisfaction conserver dans le bréviaire, malgré ses fautes, ce morceau qui date du lendemain des invasions. Les deux dernières strophes se chantent souvent au salut du Saint-Sacrement.

DU TROISIÈME TON.

1re STROPHE.

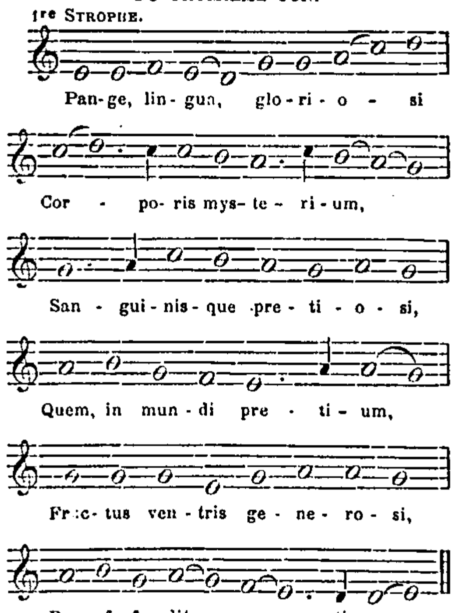

O vos ætherei, hymne des vêpres de l'Assomption de la Vierge, poésie de Santeuil. Cette hymne est des plus remarquables ; impossible de réunir plus de perfection, plus de bonheur d'expression à plus de charme et d'élévation. Il y a dans ces strophes quelque chose de consolant, de caressant ; on y sent l'influence bienfaisante de la femme, lorsqu'elle réunit toutes les qualités. On se sent soulagé d'avance par l'intercession de cette nouvelle mère des hommes, et il s'exhale de ces vers charmants une sympathie, une attraction très-réelle pour la Vierge Marie, en se plaçant toujours, bien entendu, au point de vue des doctrines chrétiennes que nous n'avons pas à discuter ici. Le plain-chant lui-même semble s'être laissé gagner, et il contient des fragments tout à fait gracieux et caressants.

DU DEUXIÈME TON.

1re STROPHE.

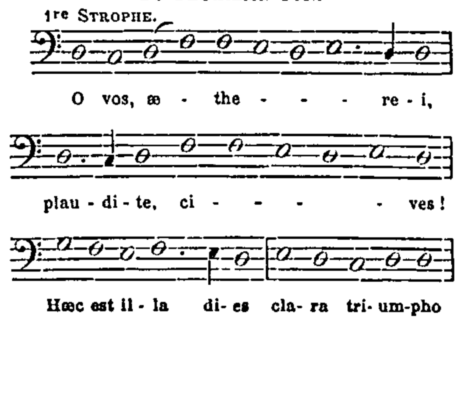

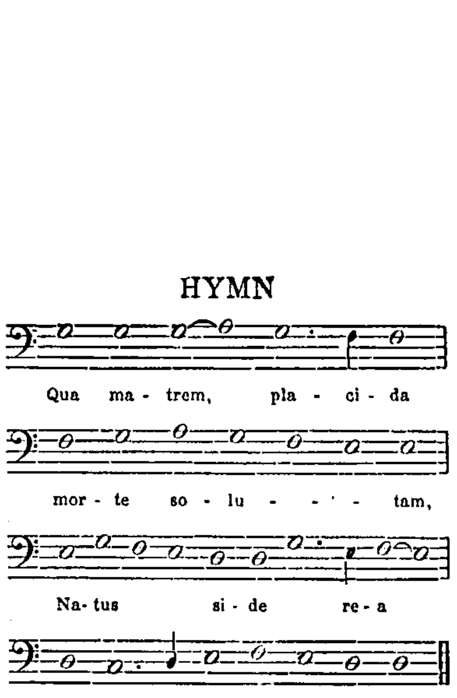

Statuta decreto Dei, hymne des dimanches de l'Avent, poésie de Coffin. Cette hymne a été adoptée par presque tous les diocèses ; les paroles en sont tout à fait populaires, et l'on peut en entendre fredonner le plain-chant, très-ancien, jusque dans les moindres campagnes, où tout le monde le sait par cœur. Il est à trois temps, d'un rhythme incisif, et la mélodie, très-caractérisée, est une des meilleures pièces que nous ait léguées le moyen âge. Comme tous les quatrièmes tons, il a cette terminaison étrange qui est si saisissante et si en dehors des conditions de la tonalité moderne. D'une allure extrêmement franche, cette mélodie est en même temps empreinte d'une majestueuse gravité. Les strophes annoncent l'arrivée prochaine du Fils de Dieu, sauveur du genre humain, voué à une mort éternelle par suite du péché originel.

DU QUATRIÈME TON.

1re STROPHE.

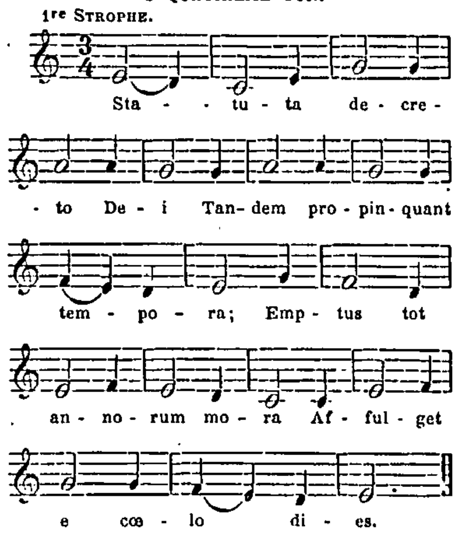

On comprend que nous ne puissions pas donner ici la musique de toutes les *hymnes* correspondant aux différentes solennités religieuses de l'année ; le *Grand Dictionnaire* ne veut pas faire concurrence aux éditeurs d'antiphonaires ; nous allons donc énoncer simplement ces *hymnes* moins importantes, en essayant de les caractériser en quelques mots.

— *Hymne du dimanche à nones* (*Labente jam solis rota*), poésie de Coffin. De cette idée toute banale : *La nuit approche*, le poëte tire une très-belle comparaison entre la vie tout entière et l'écoulement d'une seule journée.

— *Hymne des dimanches ordinaires à vêpres* (*O luce qui mortalibus*), poésie de Coffin. Cette composition est remarquable par sa concision et la force des expressions ; le poëte prie Dieu de faire luire la lumière éternelle à la place du soleil, sur les fidèles que la mort aura débarrassés des chaînes terrestres de cette vie passagère.

— *Hymne des complies*, pour les fêtes doubles et au-dessus et les dimanches ordinaires pendant l'Avent (*In noctis umbra desides*), poésie de Coffin. La nuit vient, et les fidèles implorent le Tout-Puissant au souvenir de leurs fautes de la journée : tel est le thème que le poëte développe avec beaucoup de concision et en même temps d'onction.

— *Hymne des complies*, depuis Noël jusqu'à la Purification (*Mundi salus qui nasceris*), poésie de Coffin. Cette *hymne* n'offre pas de pensées bien saillantes ; les fidèles prient Jésus et la Vierge de protéger le sommeil qui répare les fatigues de la journée.

— *Hymne des complies*, pendant le carême (*O splendor æterni patris!*). Encore une prière pour recommander à Dieu la nuit et le sommeil.

— *Hymne des complies*, au temps de Pâques, aux fêtes doubles et au-dessus (*Jesu, redemptor sæculi*), poésie de Coffin. Dans ces vers, d'une élégance remarquable, le poëte implore la protection de Jésus contre les ennemis nocturnes, et le supplie de nous accorder sa grâce en cas de mort pendant le sommeil.

— *Hymne des complies*, pour le reste de l'année (*Grates peracto jam die*), poésie de Coffin. On remarque dans cette *hymne* une grande abondance de pensées exprimées avec beaucoup de sobriété et de concision, sans que cela nuise à l'élévation des idées et à l'élégance de la forme. L'auteur espère le jour céleste qui ne finira pas ; il soupire après la patrie qu'aucun ennemi ne menace.

— *Hymne des complies*, pour la fête de la sainte Vierge (*Virgo Dei genitrix*), poésie de Coffin. *Hymne* insignifiante dont la poésie se noie dans les louanges. C'est pour les chants de ce genre que le poëte aurait pu dire :

Il n'est point de degré du médiocre au pire.

— *Hmyne des premières vêpres de la Nativité de Notre-Seigneur* (*Missum redemptorem polo*), poésie de Coffin. L'auteur y célèbre l'incarnation et la naissance de Jésus-Christ en termes concis, et cependant d'une grande élégance.

— *Hymne des deuxièmes vêpres de la Nativité de Notre-Seigneur* (*Jesu, redemptorem omnium*), poésie de Coffin. Cette *hymne* traite le même sujet que la précédente et se distingue par les mêmes qualités. On pourrait y signaler toutefois une plus grande élévation de style.

— *Hymne des vêpres de la fête de saint Etienne, premier martyr* (*Miris probat ses modis*), poésie de Santeuil. Cette *hymne* rend admirablement les souffrances du martyre, et le courage avec lequel saint Etienne et les premiers chrétiens bravèrent la mort plutôt que de renoncer à leurs croyances ; style imagé et richesse d'expressions.

— *Hymne des premières vêpres de l'Epiphanie* (*Quæ stella, sole pulchrior*), poésie de Coffin. Les strophes, qui respirent l'espérance et la conviction, retracent l'histoire des mages, guidés vers Bethléem par l'étoile miraculeuse.

— *Hymne des deuxièmes vêpres de l'Epiphanie* (*Huc vos, ô miseri!*), poésie de Coffin. L'auteur, dans des strophes parfaitement réussies, fait pressentir la révolution que le christianisme opérera dans le monde.

— *Hymne de la Septuagésime* (*Vos, ante Christi tempora*). Les strophes de cette *hymne*, qui sont une invocation aux patriarches, sont remarquables par leur élégante simplicité.

— *Hymne pour les dimanches du carême* (*Audi, benigne conditor*). On ne connaît pas l'auteur de cette poésie, plate et lourde, qui ne rappelle en rien l'élévation du style de Santeuil, ou bien la concision et l'élégante simplicité de Coffin.

— *Hymne des vêpres du dimanche de Quasimodo* (*Forti tegente brachio*), poésie de Coffin. Le poëte, avec sa simplicité et sa concision ordinaires, établit ici une comparaison entre la pâque des chrétiens, qui reconnaît le Christ en chair et en os dans l'hostie consacrée, et la pâque des Hébreux immolant un agneau, après le passage de la mer Rouge heureusement effectué.

— *Hymne des premières vêpres de la Pentecôte* (*Veni, superne spiritus*), poésie de Coffin. C'est une invocation brûlante à l'Esprit-Saint descendu sur les apôtres sous forme de langues de feu, et les remplissant, ainsi que tout l'univers, de foi dans la nouvelle croyance.

— *Hymne des deuxièmes vêpres de la Pentecôte* (*Quo vos magistri gloria*), poésie de Coffin. C'est un splendide tableau de la prédication des apôtres se répandant par tout l'univers pour y porter la parole divine.

— *Hymne des premières vêpres de la Conception de la sainte Vierge* (*Debitam morti*), poésie de Coffin. Eve perdit le genre humain par le péché ; une nouvelle Eve détruit la mort éternelle par la divine conception du fils de Dieu, écrase la tête du serpent, et devient la mère protectrice des hommes : telle est l'antithèse traitée par le poëte avec l'élégante simplicité qui le caractérise.

— *Hymne des premières vêpres de la Présentation de Notre-Seigneur et de la Purification de la Vierge* (*Templi sacratas pande, Sion, fores*), poésie de Santeuil. Ces strophes se distinguent par une majestueuse ampleur, un grandiose véritablement étonnant. Il semble qu'on assiste à l'entrée de Dieu dans son propre temple.

— *Hymne des deuxièmes vêpres de la Présentation de Notre-Seigneur et de la Purification de la Vierge* (*Stupete, gentes : fit Deus hostia*). Cette *hymne* est le chef-d'œuvre de Santeuil. On raconte à ce sujet une anecdote assez curieuse. On sait que Santeuil était un des religieux de l'abbaye de Saint-Victor, à Paris. Une nuit, en proie au délire poétique, il sortit en chemise de sa cellule, et se mit à parcourir le dortoir en criant de toutes ses forces : « J'ai trouvé! J'ai trouvé! » Grand émoi parmi les religieux, qui lui demandent ce qu'il a trouvé : « Le plus beau vers que Dieu ait fait, répondit-il : *Stupete, gentes; fit Deus hostia!* » Les bons religieux durent en effet être frappés de stupeur. D'autres racontent l'anecdote d'une manière un peu différente : Santeuil avait composé toute son hymne, sauf le premier vers, dont il n'avait trouvé que les derniers mots : *fit Deus hostia.* Après s'être fatigué l'esprit par de vains efforts pour compléter ces vers d'une manière qui fût digne de l'œuvre tout entière, il rencontre un bon religieux et lui exprime son désespoir de ne pouvoir trouver le commencement d'un vers. « *Stupete, gentes!* » s'écrie le religieux, qui ne pouvait comprendre comment un poëte si habile se trouvait arrêté par une difficulté de ce genre. « *Stupete, gentes!* répond vivement Santeuil, voilà les mots qu'il me fallait, et maintenant mon hymne est finie. » Nous allons donner ici la

traduction en vers français de cette *hymne* célèbre, par l'abbé Saurin. Ces vers sont bien loin de reproduire la poésie élégante et concise de Santeuil ; mais du moins ils rendent assez bien les idées :

Quel prodige en ce jour! Dieu devient une hostie!
Il soumet à la loi le grand législateur.
Une mère est sans tache, elle se purifie,
On rachète le Rédempteur!

Une vierge a suivi l'humiliant exemple
Des mères, pour un temps proscrites du saint lieu.
Pourquoi craindre d'entrer dans cet auguste temple,
Vous le temple vivant de Dieu?

Un triple sacrifice *accompagne* Marie;
Elle immole aujourd'hui son honneur le plus cher;
Un saint vieillard immole *avec plaisir* sa vie,
Un enfant immole sa chair.

Hélas! combien de traits doivent percer votre âme!
Pourrez-vous résister à tant de coups mortels?
Vierge, ce tendre agneau dont l'amour vous enflamme
Est destiné pour les autels.

Cet enfant vient offrir la naissante victime
Qui pour nous racheter doit s'immoler un jour.
Qu'il croisse, et l'on verra laver tout notre crime
Dans un sang si digne d'amour.

— *Hymne des premières vêpres de l'Annonciation de Notre-Seigneur* (*Hæc illa solemnis dies*). C'est encore un des chefs-d'œuvre de Santeuil, qui raconte fort poétiquement la légendaire visite de l'archange Gabriel, et qui dépeint avec les plus riches couleurs le rachat de l'humanité par l'incarnation du Christ, base fondamentale des croyances chrétiennes.

— *Hymne des premières vêpres de la Visitation de la sainte Vierge* (*Quo sanctus ardor te rapit*), poésie de Santeuil, qui raconte admirablement la visite de Marie à sa cousine. On pourrait cependant reprocher au poëte quelques expressions qui n'appartiennent point à la pure latinité.

— *Hymne des premières vêpres de la Transfiguration de Notre-Seigneur* (*Hoc jussa quondam rumpimus*), poésie de Santeuil, remarquable par la concision du style.

— *Hymne des vêpres de la Toussaint* (*Cœlo quos eadem gloria consecrat*), poésie de Santeuil, d'une grande élégance. On ne peut s'empêcher d'admirer le talent avec lequel ces strophes si poétiques sont tournées.

Nous bornons ici cette nomenclature, pour ne pas nous étendre jusqu'aux fêtes sans importance ; la plupart de ces *hymnes* peuvent d'ailleurs être caractérisées par ce vers de Corneille :

Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé.

Hymnes grecs. Sous ce titre général, nous avons réuni les principaux chants de l'antiquité en l'honneur des dieux, et nous allons les faire connaître à nos lecteurs après quelques observations préliminaires.

Comme l'épopée, la poésie lyrique des Grecs a une origine orientale. Des rivages de l'Asie Mineure, la poésie s'avance d'île en île, jusqu'à ce qu'elle ait fixé en Grèce sa patrie définitive. Malheureusement, la domination des Perses arrêta de bonne heure cette noble ardeur poétique. La poésie grecque fut d'abord épique et religieuse ; en devenant lyrique, elle continuera bien à chanter les dieux, mais elle abandonnera les héros, qu'elle remplacera par l'homme tel qu'il est, avec ses luttes, ses passions, ses vices, ses ridicules ; elle le flatte, l'accuse, le conseille, le décrit. Elle s'appelle alors la poésie élégiaque, satirique, lyrique, gnomique. Nous allons nous occuper spécialement de la poésie lyrique, des hymnes.

Les hymnes que nous possédons sous le nom d'Homère peuvent être rangés parmi les plus anciens monuments de la poésie grecque. Avant lui, on chantait les hymnes de Musée, d'Olen, d'Orphée, qui n'avaient rien d'authentique et dont il ne nous reste que de minces fragments (v. l'art. suivant). La plupart des hymnes homériques ne sont guère que des introductions aux chants épiques. des invocations aux dieux, par lesquelles débutait toute récitation poétique. Néanmoins, ces compositions forment un tout complet à elles seules ; on dirait de petites épopées mythologiques, dont les auteurs sont de vrais fils de la Muse ; aussi a-t-on pu en attribuer le plus grand nombre au chantre de l'*Iliade*, sans nuire à sa renommée. Nous allons donner une idée des plus célèbres.

— L'*Hymne à l'Apollon Délien*, que Thucydide attribuait à Homère, et d'autres commentateurs à Cinéthus, le plus célèbre des homérides. S'il n'est pas, par la pensée et le style, trop au-dessous d'Homère, on ne saurait néanmoins croire que le grand poëte en soit l'auteur. Homère n'aurait jamais dit lui-même : « Jeunes filles, si l'on vous demande quel est le plus harmonieux des aèdes, répondez : c'est l'aveugle de Chio ; tous ses chants jouissent pour jamais d'un renom incomparable. » Après une double invocation à Latone et à son fils, le poëte, entrant un peu brusquement en matière, raconte la naissance d'Apollon à Délos, où sa mère avait trouvé un refuge dans ses persécutions. Puis, après quelques détails sur Apollon, il trace un magnifique tableau des fêtes de Délos, avec une majesté et une simplicité homériques. On sent dans ces vers l'enthousiasme de la grandeur nationale animer une belle et large poésie.

— L'*Hymne à l'Apollon Pythien* est le récit, sous une forme mystique, de l'établissement du culte d'Apollon dans la Grèce continentale. Quoique attribué à Homère, ce morceau ne peut être de lui. Junon y dit à propos de Vulcain qu'elle a jeté elle-même du haut du ciel son fils qui, tombé dans la mer, a été recueilli et élevé par Thétis, et dans l'*Iliade* Vulcain raconte sa mésaventure d'une tout autre façon. Le récit est vif et intéressant, la composition bien ordonnée, et le style conserve d'un bout à l'autre un certain éclat tempéré ; seule, l'originalité manque et n'est guère remplacée que par des emprunts évidents faits à Homère. L'auteur nous montre Apollon descendant de l'Olympe et cherchant par la Grèce une place pour s'y bâtir un temple. Une nymphe de Béotie, Telphuse, lui conseille traîtreusement de choisir l'emplacement de Crissa, où elle savait que se cachait un serpent terrible. Le dieu tue le serpent, et punit la nymphe en comblant avec des rochers la fontaine à laquelle elle présidait.

— L'*Hymne à Mercure* n'est pas une composition religieuse ; c'est une espèce de conte drôlatique. A peine né, Mercure quitte son berceau pour aller dans la Piérie voler les bœufs d'Apollon, qu'il cache dans une grotte près de Pylos. Chemin faisant, il rencontre une tortue, dont il transforme la carapace en une lyre et apaise Apollon à l'aide de ce nouvel instrument. Quoique long, cet hymne est fort agréable et petillant d'esprit et de grâce. La lyre dont s'arme Mercure est un heptacorde, instrument de l'invention de Terpandre ; cet hymne ne peut donc pas être antérieur au VII^e siècle.

— L'*Hymne à Vénus* renferme le récit des amours de la déesse avec le Troyen Anchise, auquel elle apparaît sur le mont Ida sous la forme d'une princesse phrygienne, ne se faisant connaître qu'au moment du départ. Elle lui annonce que d'eux il naîtra un fils, mais lui conseille de garder le secret sur sa naissance par crainte de la vengeance de Jupiter. Le poëte a suivi fidèlement la tradition homérique et a essayé d'imiter le style de son modèle. Le morceau est assez court ; c'est une narration rapide et coulante, un morceau académique, sans défauts, mais sans qualités.

— L'*Hymne à Cérès*, retrouvé au XVIII^e siècle par le philologue Ruhnkenius, est sans contredit l'hymne le plus magnifique que l'on connaisse, et en même temps le plus précieux au point de vue historique. Plus sérieux que les autres hymnes, c'est une œuvre de liturgie tout à fait dans le goût athénien, comme pensée et comme style. S'adressant aux profanes, il célèbre la gloire du sanctuaire d'Eleusis, vante le bonheur des initiés dans cette vie et dans l'autre. Le but du poëte était évidemment d'inspirer aux hommes le respect des mystères sacrés et le désir d'y participer. Voici sa légende sur Cérès :

Pluton lui a ravi sa fille ; en mère inconsolable, elle la cherche partout, jusqu'à ce qu'elle découvre son sort. Les Eleusiniens, qui, sans la connaître, avaient donné asile à Cérès, lui élèvent un temple dès qu'elle a révélé sa divinité. La déesse, irritée de l'enlèvement de sa fille, se venge en refusant d'accorder aux hommes ses dons accoutumés. Jupiter l'apaise, lui rend sa fille, et, par un accommodement agréable aux deux parties, établit que Proserpine passera les deux tiers de l'année avec sa mère et l'autre tiers avec son époux. Dans sa satisfaction, Cérès, en récompense de leur hospitalité, enseigne aux Eleusiniens les cérémonies de ses mystères.

Il est fort regrettable que l'*Hymne à Cérès* ne nous soit pas parvenu intact, car ce morceau, l'un des plus riches fleurons de la couronne poétique de l'antiquité, respire un émouvant pathétique. Le poëte y souffre de la douleur de Cérès, et on croit le voir pleurer lorsqu'il retrace l'entrevue de la mère et de la fille devant le temple d'Eleusis, tableau saisissant par sa grâce et sa vivacité. « Mercure arrête le char devant le temple odorant des sacrifices, où habitait Cérès à la belle couronne. Dès qu'elle a revu sa fille, elle s'est élancée comme une ménade à travers la montagne ombragée de forêts. Proserpine aperçoit sa mère à son tour ; elle saute du char, elle court, elle vole. Ma mère! Mon enfant!... » Le style de cet *hymne* est pur, large, magnifique à la façon d'Homère.

— L'*Hymne à Bacchus*, dont il ne reste qu'un fragment peu considérable, à en juger par ce fragment même, devait être fort long. Le temps n'a épargné que le récit de la captivité du dieu sur un navire monté par des pirates tyrrhéniens, et de la vengeance qu'il fit subir à ses ravisseurs. Au point de vue mythologique, la perte est regrettable ; sous le rapport de la poésie et du style, le morceau qui nous est parvenu prouve que la perte n'est pas grande.

Tels sont les principaux *hymnes* attribués à Homère et qui, en réalité, ne lui appartiennent pas, mais ont été inspirés par son fécond génie à ses imitateurs, les homérides. La poésie lyrique fut encore illustrée par Alcman, Stésichore, Simonide, Terpandre, Alcée, Sapho, Callimaque, Cléanthe, Proclus, Arion, Erinne, Ariphron, Denys et Pindare. Comme il serait trop long d'analyser et d'apprécier les œuvres de ces différents auteurs, et que, d'ailleurs, leur notice biographique donne des renseignements plus précieux que ceux que pourraient fournir les fragments peu importants qui nous en restent, nous n'examinerons que les œuvres qui nous sont parvenues dans leur entier. Pindare, le plus célèbre des faiseurs d'*hymnes*, méritait une mention particulière ; elle se trouve à l'article de ses *Odes triomphales*, dans lesquelles rentrent ses *hymnes*. C'est là que nous pourrons les étudier à loisir. Quelques lignes sur chacun des autres lyriques suffiront.

— L'*Hymne à Jupiter*, de Cléanthe d'Eolie, né vers 310, nous révèle un vrai poëte, qui, sous le nom de Jupiter, invoque le vrai dieu du monde et de l'humanité. L'auteur exprime ses idées et ses doctrines, tirant ses accents du fond même de son cœur, et cet *hymne* en vers épiques adressé à Jupiter est plus qu'un monument précieux de la philosophie stoïcienne ; c'est l'œuvre sublime d'un poëte inspiré, comme on en peut juger par le commencement et la fin, que nous réunissons. « Otez le nom de Jupiter de ce passage, ainsi que le remarque judicieusement l'abbé de Bayrac, remplacez-le par celui de Dieu, et cet *hymne* sera le cantique le plus magnifique qu'on puisse chanter dans nos temples. »

« Salut à toi, le plus glorieux des immortels, être qu'on adore sous mille noms, Jupiter, éternellement tout-puissant, à toi, maître de la nature, à toi dont les lois immuables gouvernent toutes choses! C'est le devoir de tout mortel de t'adresser sa prière ; car c'est de toi que nous sommes nés, et c'est toi qui nous as doués du don de la parole, privilége que seuls nous possédons entre tous les êtres qui vivent et rampent sur la terre. A toi donc mes louanges, à toi l'éternel hommage de mes chants! Tu tiens dans tes invincibles mains l'instrument de ta volonté, la foudre au double trait acéré, l'arme enflammée et toujours vivante. Car tout dans la nature frissonne à ses coups retentissants. Avec elle, tu règles l'action de la raison universelle qui circule à travers tous les êtres et qui se mêle aux grands comme aux petits flambeaux du monde. Roi suprême de l'nnivers, ton empire s'étend sur toute chose. Rien sur la terre ne s'accomplit sans toi, dieu bienfaisant, rien dans le ciel éthéré et divin, rien dans la mer, hormis les crimes que commet la folie des méchants. Jupiter, auteur de tous les biens, dieu que cachent les sombres nuages, maître du tonnerre, retire les hommes de leur funeste ignorance ; dissipe les ténèbres de leur âme, ô notre père, et donne-leur de comprendre la pensée qui te sert à gouverner le monde avec justice. Alors nous te rendrons en hommages le prix de tes bienfaits, célébrant sans cesse tes œuvres, comme c'est le devoir de tout mortel, car il n'est pas de plus noble prérogative, et pour les mortels et pour les dieux, que de chanter éternellement, par de dignes accents, la loi commune de tous les êtres. »

Callimaque, l'auteur de la singulière métamorphose de la chevelure de Bérénice en comète, a composé aussi des *hymnes*, dans lesquels il reprend froidement les thèmes mythologiques et conte, sans y ajouter foi, les aventures de Jupiter, de Cérès ou d'Apollon. Les élans de la piété naïve des homérides, il les imite sans émotion ni chaleur, pour faire briller son prétendu génie poétique, qui n'est qu'un talent de versificateur habile, et pour faire parade de son érudition mythologique, accumulant les mythes, les noms et les épithètes les moins connus. Son *Hymne à Jupiter*, le moins mauvais, renferme le récit de la naissance et le résumé des titres de gloire du maître des dieux, puis, ce qui prouve l'absence d'enthousiasme, un plat éloge du roi d'Egypte.

— L'*Hymne à Apollon*, du même auteur, contient le récit des aventures du dieu de Claros, parsemé d'épithètes et entrecoupé de froides exclamations. Le morceau se termine par une imprécation contre l'envie, que l'on peut considérer comme une apologie des œuvres de Callimaque. Pour donner une idée des périphrases singulières que ce poëte emploie dans la crainte du mot propre, nous citerons celle par laquelle il désigne la malheureuse Niobé : « Le roc humide, inébranlablement fixé dans la Phrygie, ce marbre qui fut femme et qui semble jeter encore un cri de douleur, suspend le cours de ses larmes. » On reconnaît bien là l'auteur de la *Chevelure de Bérénice*.

Le philosophe Proclus de Xanthe, né vers 412, semble avoir hérité de l'âme d'Homère et de celle de Platon, pour aller retrouver la vérité au fond des symboles antiques, dans les vers d'Orphée et d'Homère. Il a composé des *hymnes* religieux qui valent ceux de Cléanthe, et étincellent de verve et d'inspiration. Sur six pièces, trois sont de petits chefs-d'œuvre : l'*Hymne au Soleil*, *à Minerve Polymnie* et *aux Muses*. On peut surtout apprécier dans son *Hymne aux Muses*, dont nous allons donner un extrait, les transformations qu'il fait subir aux antiques traductions. Sauf le nom des divinités qu'il invoque, tout est nouveau dans ses *hymnes*, et sa mythologie ne fait que servir d'interprète à sa philosophie. Sa poésie est pleine de vie et de chaleur ; on sent l'inspiration enthousiaste d'un bout à l'autre. Il est fâcheux que Proclus n'ait pas su éviter une certaine redondance dans les épithètes, et des répétitions trop fréquentes, qui donnent à son style un air de négligence. « Je vous supplie, ô déesses, dit-il aux Muses, faites cesser ma course timide, et remplissez-moi des maximes divines de la sagesse : que les impies ne m'entraînent pas loin du sentier céleste, où brillent l'éclat et l'abondance ; arrachez, au contraire, du sein de la multitude aveugle où j'ai puisé la vie, mon âme incertaine, et conduisez-la aux lieux qu'éclaire une lumière pure ; répandez sur elle vos inspirations vivifiantes, et les immenses bienfaits de l'éloquence qui charme l'esprit. »

Arion le Lesbien, aux aventures fabuleuses, eut la gloire de perfectionner, comme le constate Pindare, le dithyrambe ou chant en l'honneur de Bacchus, en substituant à une série d'exclamations le récit de la légende du dieu. Son *Hymne à Mercure*, qui serait plus justement intitulé *Hymne aux dauphins*, n'est, en effet, qu'un cantique d'action de grâce à l'adresse de ces animaux, qui, d'après la tradition basée sur cet *hymne*, lui sauvèrent la vie dans la mer de Sicile. Le ton en est simple, le style pur, élégant et assez poétique.

— L'*Hymne à Vénus*, de Sapho, qui savait revêtir les sentiments les plus vifs du cœur humain d'une forme si pénétrante que la traduction même ne saurait l'affaiblir, n'est qu'une invocation à la mère de l'Amour pour la supplier de venir mettre un terme à ses cuisants chagrins. On voit par ces paroles mêmes que celui qu'elle aime ne la paye pas de retour. La grâce et la douceur s'y marient agréablement à la véhémence et à la passion. Faut-il, avec les savants allemands Otfried Müller, Bergk, Bernhardy, Kœchly et Kock, regarder comme une fable la tradition de l'amour dédaigné de Sapho pour Phaon et de sa mort au rocher de Leucade, ou croire que c'est à cette passion que nous devons son ode à Vénus? Nous n'avons pas ici à décider la question ; notre rôle se borne à admirer ce prétendu dialogue entre la déesse et Sapho : « Quel mortel te dédaigne, Sapho? Te fuit-il, il te poursuivra bientôt ; s'il refuse tes présents, il t'en offrira à son tour, et, s'il n'éprouve point d'amour pour toi, il t'aimera, quand même tu le repousserais. — Viens donc à moi ; c'est le moment. Délivre-moi des soucis rongeurs, accomplis les vœux de mon cœur et aide-moi de toute ta puissance. » Ce sont bien là les vœux de la femme qui a écrit les stances si heureusement traduites par Boileau, et dont les anciens appelaient la poésie du *feu et de la flamme*.

Jusqu'ici, les *hymnes* que nous avons appréciés présentaient un même caractère commun : tous s'adressaient aux divinités de l'Olympe ; il existe une autre classe de poésie lyrique, qui comprend les *hymnes* en l'honneur des vertus personnifiées, des avantages physiques ou des qualités morales ; c'est de ce genre de poésie que nous allons citer quelques exemples.

— L'*Hymne à la Valeur*, attribué par les uns à une des élèves de Sapho, à la Lesbienne Erinna, morte à dix-huit ans, par les autres à l'inconnue Mélinno, qui, disent-ils, par le mot *Romê*, a voulu, non pas célébrer la valeur, mais bien la ville de Rome personnifiée, est l'œuvre d'une main habile et surtout d'un talent inspiré. Il mérite d'être cité tout entier : « Je te salue, Valeur, fille de Mars, toi dont la tête est ceinte d'une tiare d'or, belliqueuse reine qui habites sur la terre un Olympe toujours inviolable! A toi seule le destin a accordé une puissance glorieuse et invincible ; il a voulu que ton empire seul ne pût être renversé. Ton joug inévitable étreint la terre et la mer, et tu gouvernes en sûreté les peuples de l'univers. Le temps, qui bouleverse tout de sa main de fer, qui se joue de la vie des hommes, ne fait point changer le vent favorable qui aide ta puissance à s'étendre. Toi seule tu engendres les guerriers les plus braves et les plus forts, et, semblable à Cérès, tu produis une moisson abondante de héros. »

Le philosophe Aristote avait composé un *Hymne à la Vertu*, qui nous a été conservé par Athénée dans son *Banquet des philosophes*. On s'attend à lire un éloge de la Vertu ; il n'en est rien : ce morceau ne contient qu'une nomenclature de héros morts pour la Vertu. Aussi ne voit-on pas sans surprise dans Athénée que Démophile osa accuser Aristote d'impiété, pour avoir écrit cet *hymne*, qu'il prétendait être un péan, sorte de poésie qui ne doit s'adresser qu'aux dieux et aux demi-dieux. Le style est honnête, c'est-à-dire pur, mais sans qualité marquante.

La santé, le plus précieux des biens, « avec laquelle, selon l'expression du poëte, les grâces brillent d'un nouvel éclat, mais sans laquelle il n'est point de véritable félicité, » devait naturellement trouver son chantre pour la célébrer. Ariphron s'en est acquitté dans son *Hymne à la Santé*, petit morceau sans grande valeur. C'est plutôt l'acquit d'une dette de reconnaissance payée par un homme charmé de se bien porter que le chant poétique d'un esprit inspiré.

Ces citations et ces analyses, que nous ne voulons pas multiplier, suffisent pour donner une idée exacte des *hymnes* grecs. Quant au maître du genre, à Pindare, comme ses *hymnes*, ainsi que nous l'avons déjà dit, forment une partie intégrante de ses *Odes triomphales*, nous en parlerons au mot *Odes*; nous nous bornerons ici à quelques réflexions. Les héros qu'il célébrait ne fournissant pas toujours une matière suffisante pour de longs développe-

ments poétiques, soit par eux-mêmes, soit par leurs ancêtres, le poëte était obligé de puiser à d'autres sources. Il leur cherchait alors des ancêtres de métier; c'est ainsi que, pour louer un athlète, il chantait Castor et Pollux, les vainqueurs du ceste. Son style, brillant d'images splendides dans ses *hymnes*, ne saurait être mieux caractérisé que dans cette traduction du jugement qu'Horace a porté sur lui. « Tenter de rivaliser avec Pindare, c'est s'élever sur les ailes de cire façonnées par Dédale, et vouloir donner son nom à la mer transparente. Tel qu'un torrent grossi par les orages se précipite des montagnes, franchit les rives connues, tel déborde à flots profonds et serrés le vaste génie de Pindare. A lui le laurier d'Apollon, soit que dans ses audacieux dithyrambes il déroule un langage nouveau et s'emporte en rhythmes désordonnés, soit qu'il chante les dieux et les héros, enfants des dieux; soit qu'il célèbre l'athlète ou le coursier que la victoire ramène d'Elis chargés de palmes immortelles, et qu'il leur élève un monument plus durable que cent statues; soit qu'il pleure un jeune époux ravi à une épouse désolée, et le dérobe à la nuit infernale, en élevant jusqu'aux astres sa force, son courage, ses mœurs de l'âge d'or. Toujours un souffle vigoureux soutient le cygne de Dircé, quand il monte dans la région des nues. »

Une dernière remarque complétera cette étude sur les *hymnes* grecs. Les cantiques chrétiens s'adressent surtout au cœur et chantent les attributs moraux de la divinité; les *hymnes* grecs cherchent surtout à frapper extérieurement l'imagination et sont faits pour parler aux sens bien plus que pour émouvoir l'âme.

La Grèce moderne possède aussi quelques *hymnes;* ils ont été appréciés à l'article concernant le livre de M. Fauriel sur les *Chants de la Grèce moderne.*

— *Hymnes orphiques.* « Quiconque, dit Pausanias, a fait des recherches sur la poésie n'ignore pas qu'il nous reste d'Orphée des *hymnes* qui sont très-courts et en très-petit nombre. Les Lycomèdes les savent par cœur et les chantent dans les cérémonies. » Depuis le VI[e] siècle environ avant notre ère, on avait, en effet, répandu sous le nom d'Orphée et des plus célèbres aèdes, tels que Linus, Musée, Eumolpe, des *hymnes*, des poëmes, même des ouvrages en prose, traitant de sujets théologiques. Ces compositions annonçaient des idées religieuses différentes de celles d'Homère et d'Hésiode. Les Grecs avaient reçu avec une crédule vénération les écrits apocryphes des fondateurs supposés des mystères; à l'aide de cette supercherie, des novateurs réussirent à donner l'apparence d'une haute antiquité, d'une sorte de révélation divine, aux doctrines qu'ils voulaient substituer à l'ancienne religion. Les écoles qui professaient les doctrines prétendues d'Orphée se changèrent, pendant plusieurs siècles, en autant d'officines où se fabriquaient une foule de poëmes qu'on donnait pour des œuvres du grand aède thrace. Cette longue succession de faussaires s'est continuée jusqu'au commencement de notre ère. La diversité des époques auxquelles appartiennent les écrits orphiques rend difficile l'exposé historique et critique des idées nouvelles que ce mouvement théosophique introduisit dans la religion grecque. Il n'est pas toujours possible, en effet, de distinguer entre les compositions de date récente et celles qui remontent aux premiers promoteurs de cette révolution théologique. Mais, jusque dans les plus anciennes, tout annonce un travail de refonte postérieur, l'œuvre d'un syncrétisme qui cherchait à faire rentrer dans un même tout des données fort diverses. La critique a, d'ailleurs, établi que l'origine des plus anciens écrits orphiques ne remonte pas beaucoup au delà de l'an 500 avant notre ère.

Les *hymnes* orphiques sont plutôt des prières que des poëmes proprement dits : il est probable qu'ils se chantaient dans les mystères, et qu'on présentait en même temps le parfum consacré spécialement à chaque divinité. Le caractère hiératique de ces poëmes, dont les idées se trouvent reproduites par les écoles platoniciennes et chrétiennes, en a fait attribuer à l'école d'Alexandrie la composition. Quoi qu'il en soit, ils ne sont pas sans beauté. Le style en est élevé, lyrique, plein de mouvement et de chaleur. Chaque *hymne* porte le titre générique de *parfum*, tiré du moment où on le chantait, puis celui de la divinité en l'honneur de laquelle il a été composé. Nous citerons l'un des plus courts, afin de donner une idée du genre :

« *Parfum de Cupidon : les aromates.* Je t'invoque, pur, aimable, charmant Cupidon, enfant ailé, armé d'une lance, prompt, rapide, impétueux comme la flamme, qui te joues également des dieux et des hommes. Enfant rusé, tu tiens les clefs du monde entier, du ciel, de l'éther, de la mer et de la terre; la déesse, mère universelle qui produit toutes choses, et l'Averne et la mer aux flots limpides reconnaissent également ton pouvoir, car toi seul tu commandes à tous ces éléments; sois-nous favorable, sois propice à tes ministres, dont l'âme est pure; éloigne d'eux les souffles dangereux des passions illégitimes. »

Un autre de ces *hymnes*, que nous citons ailleurs (v. URANUS), nous fournira l'occasion de faire remarquer le rapport frappant qui existe entre ces compositions et certains *hymnes* védiques.

Il circulait en Grèce un grand nombre d'autres écrits attribués à Orphée, entre autres une *Théogonie* contenant un système différent à beaucoup d'égards de celui d'Hésiode, et dont nous donnons plus loin l'analyse en parlant de la doctrine de l'école orphique (v. ORPHIQUES), des écrits sur la divination qui existaient encore au temps de Philochore, des rituels d'expiation, des formulaires pour la guérison des maux, enfin un poëme sur l'expédition des Argonautes, expédition dont Orphée passait pour avoir fait partie, et un autre poëme sur les vertus magiques des pierres, qui est ordinairement imprimé à la suite des *hymnes* orphiques. Ce dernier poëme contient, avec des amplifications générales sur la nature, des détails spéciaux sur les propriétés attribuées aux pierres par les Orphiques, détails qui ne sont pas sans intérêt au point de vue des connaissances de l'antiquité en fait d'histoire naturelle et des systèmes qui étaient alors admis en ces matières. Le poëme se termine par cet admirable fragment sur Dieu :

« Inébranlable, il est assis au plus haut du ciel sur un trône d'or, et la terre roule sous ses pieds. De la main droite il touche aux extrémités de l'Océan; sa colère ébranle les montagnes jusque dans leurs fondements; elles ne peuvent supporter le poids de son courroux. Il est partout, quoique le ciel soit sa demeure, et c'est lui qui accomplit toutes choses sur la terre; car il est le commencement, le milieu et la fin de toutes choses. Que dis-je? Il n'est pas même permis de le nommer. Rien que de penser à lui, tout mon corps frissonne, car c'est lui qui d'en haut dirige tout ici-bas. »

La religion chrétienne a-t-elle jamais trouvé des accents plus larges et plus sublimes pour célébrer la divinité?

L'édition la plus recommandée des écrits orphiques est celle de Hermann (Leipzig, 1805).

Hymnes d'Alcée. Ce poëte, né vers l'an 604 av. J.-C., avait composé des odes, des hymnes, des satires et des épigrammes, dont il ne nous reste guère que des fragments. Tantôt il menaçait les tyrans et les frappait de tout le poids de sa colère, les poursuivant de sa muse vengeresse, dit Horace, tantôt il célébrait les doux jeux de Vénus et de Cupidon, et la puissance aimable de Bacchus. Poëte par les idées et l'expression, il égalait souvent Homère. Horace nous en a tracé un éloge magnifique d'un coup de crayon :

Et te sonantem plenius aureo,
Alcee, plectro....

Quintilien, le grand critique latin, lui a consacré les lignes suivantes : « Dans la partie de ses œuvres où Alcée attaque les tyrans, c'est avec raison qu'il mérite qu'on lui attribue un archet d'or. Il a une grande importance comme peintre de mœurs; son style est serré, riche et rapide. Il offre de la ressemblance avec Homère, mais il a tort d'abaisser à célébrer les jeux et les amours un talent créé pour un noble emploi. » Bien plus noble en effet était l'emploi qu'il en faisait, lorsqu'il composait cet admirable hymne qui faisait tressaillir d'orgueil le cœur des Athéniens, le *Chant en l'honneur d'Harmodius et d'Aristogiton :*

« Je porterai mon glaive caché sous une branche de myrte, comme firent Harmodius et Aristogiton, quand ils immolèrent le tyran et établirent dans Athènes l'égalité des lois.

» O généreux Harmodius! en quittant la terre tu n'es pas mort : tu vis toujours dans ces îles bienheureuses où se trouvent Achille aux pieds légers et Diomède, ce vaillant fils de Tydée.

» Je porterai mon glaive sous une branche de myrte, comme le firent Harmodius et Aristogiton lorsqu'ils tuèrent le tyran Hipparque dans le temps des Panathénées.

» Que votre gloire soit éternelle dans le monde, cher Aristogiton! parce que vous avez tué le tyran et établi dans Athènes l'égalité des lois. »

On conçoit facilement quel enthousiasme devaient exciter dans l'âme des jeunes Athéniens des accents aussi mâles. Cette chanson est presque digne de figurer à côté des *Messéniennes* de Tyrtée.

Hymnes sacrées de Synésius, évêque de Ptolémaïs. Au milieu de cette génération de génies suscités par le christianisme à son aurore, qui en avait besoin pour avocats et pour défenseurs, Basile, Jean Chrysostome, Grégoire de Nazianze, Clément d'Alexandrie et Synésius honorent surtout le quatrième siècle. Synésius est remarquable entre tous par sa pensée à la fois mondaine et mystique; il sert de transition entre les habitudes du paganisme et la haute philosophie chrétienne, comme son état de prêtre marié semblait une espèce de compromis intelligent entre les deux religions. Avant d'accepter l'épiscopat, ce chrétien philosophe déclara qu'il entendait garder sa femme et en avoir de beaux et nombreux enfants, ce qu'il fit avec l'approbation des prélats d'Orient, qui cependant n'étaient pas moins bons chrétiens que nos papes modernes. Aussitôt investi de la dignité épiscopale, Synésius allia dans sa vie les soins charitables du sacerdoce aux études supérieures de l'éloquence. Il célébra dans ses vers éclatants et harmonieux les mystères de la foi chrétienne, la grandeur du *Père*, la fin des sacrifices sanglants et le commencement d'une loi plus douce pour l'univers. De vagues souvenirs du paganisme et le mélange des idées chrétiennes avec les maximes platoniciennes, dont elles sont évidemment tirées, jettent une certaine obscurité dans ses poésies d'ailleurs vivifiées par l'inspiration d'une foi d'autant plus sincère qu'elle s'appuie sur la raison et la conviction plutôt que sur la révélation. Synésius se distingue encore par l'harmonie et la coupure du rhythme grec, qu'il manie à sa fantaisie, et par le mouvement rapide de sa poésie, souvent obscure par sa profondeur. C'est un grand poëte et de plus un peintre fidèle des doctrines qui régnaient à son époque et dominaient les intelligences supérieures comme la sienne.

Hymnes de Prudence, poëte espagnol qui florissait dans les dernières années du IV[e] siècle. Prudence a laissé deux poëmes, l'un sur *Dieu*, dans lequel il combat la doctrine des sabelliens, l'autre qui retrace les combats intérieurs de l'âme humaine partagée entre le devoir et la volupté, et qui a pour titre *Psychomachie.* Là ne sont pas ses titres de gloire auprès de la postérité; ce qui a fait sa réputation, ce sont les *hymnes* qu'il a composées pour les jours de fête et en l'honneur des principaux martyrs de la foi chrétienne. Prudence est très-savant, mais on sent déjà fortement la décadence des lettres et de la bonne latinité dans ses chants. Néanmoins, malgré l'abus des antithèses, quelques pièces ne manquent ni de goût ni de délicatesse, et ont fait donner par Erasme à leur auteur le nom de docteur de l'Eglise. Lors de la révision des chants d'église, le *Bréviaire romain* a conservé pour la fête des Saints-Innocents le cantique suivant : « Nous vous saluons, heureux enfants, prémices des martyrs, jeunes et tendres fleurs qui avez été moissonnées par une main cruelle, dès l'aurore de votre vie, comme des roses emportées par un tourbillon impétueux, lorsqu'elles ne font que d'éclore. Vous êtes les premières victimes immolées à Jésus-Christ et un troupeau de faibles agneaux sacrifiés à sa gloire; dans votre aimable simplicité, il semble que les palmes et les couronnes cueillies au prix de votre sang soient dans vos mains comme les jouets de votre enfance. Mais à quoi se termine une telle barbarie et que revient-il à Hérode d'un si grand crime? Au milieu de tant de meurtres, Jésus-Christ, le seul qu'il veut faire périr, est le seul qui se dérobe à sa fureur. Parmi les flots de sang que fait couler un fer meurtrier, qui enlève à tant de mères leurs enfants, le fils d'une vierge trompe la prévoyance du tyran. C'est ainsi que Moïse, le libérateur de son peuple et la figure de Jésus-Chist, évita l'édit sanguinaire de l'impie Pharaon. » Cette hymne est charmante; on ne peut lui adresser qu'un reproche, c'est de viser peut-être un peu trop à l'esprit.

Hymnes de Santeuil (*Hymni sacri*, 1698, in-12). C'est vers 1685 que Santeuil, religieux de l'abbaye de Saint-Victor, composa les premières pièces de ce recueil, sur les instances de l'archevêque Harlay de Champvallon, qui trouvait le Bréviaire romain trop pauvre. Presque toutes ses hymnes furent insérées dans le Bréviaire de Paris; elles sont en général remarquables par la pureté du style, l'éclat des images, le lyrisme des strophes; mais il convient de remarquer que ces divers mérites, qui doivent être comptés dans une œuvre littéraire, sont obtenus dans ces hymnes aux dépens de la simplicité chrétienne. La langue latine de Santeuil est d'ordinaire très-pure; cependant on peut lui reprocher des antithèses trop recherchées et des gallicismes évidents. En revanche, rien n'égale la vivacité, la noblesse de ses expressions, empreintes, si souvent, d'une imposante grandeur. Son style est concis, et sa phrase affecte un tour heureux qui n'appartient qu'à lui et constitue son originalité.

Lorsque le clergé de Paris, après bien des résistances, finit par insérer les hymnes de Santeuil au Bréviaire, le poëte ne se sentit plus de joie; il courait toutes les églises de la capitale et ne pouvait se tenir calme pendant la durée d'un office, jusqu'au moment où l'hymne du jour était enfin entonnée, ce qui lui faisait éprouver un transport d'enthousiasme indéfinissable. Il se plaisait à réciter ses compositions à tous venants, et comme il était fort laid, et qu'il mettait à sa déclamation une emphase et une action singulières, il arrivait parfois que la scène devenait grotesque, et que l'on s'en amusait. De là cette épigramme de Boileau :

Quand j'aperçois sous ce portique
Ce moine au regard fanatique
Lisant ses vers audacieux,
Faits pour les habitants des cieux,
Ouvrir une bouche effroyable,
S'agiter, se tordre les mains,
Il me semble, en lui, voir le diable,
Que Dieu force à louer les saints.

En tous cas, il les louait dignement. On ne s'explique pas l'inintelligente obstination des rédacteurs du *Bréviaire romain* qui repoussent toujours les hymnes de Santeuil et autres, pour ne conserver exclusivement que les hymnes composées au moyen âge, qui, ainsi qu'il est facile de s'en assurer, sont si fautives, contiennent tant d'incorrections, de négligences, et dans lesquelles, pour la plupart, on rencontre si peu d'élévation.

Hymnes de Coffin (1736). Ces hymnes, composées à la demande de M. de Vintimille, furent insérées dans le *Bréviaire parisien* lors de la réforme entreprise par cet archevêque, le nombre des hymnes de Santeuil n'étant pas jugé suffisant. La plupart des autres diocèses les ont admises.

Coffin était recteur de l'Université et principal du collége de Dormans-Beauvais. Homme d'un mérite incontestable, il était en outre d'une rare modestie. On trouve dans ses hymnes une heureuse application des grandes images et des passages les plus sublimes de l'Ecriture sainte. On y remarque surtout une simplicité, une onction, qui constituent le véritable caractère de ce genre de poésie. Il reste dans le vrai en pensant que les hymnes doivent nourrir la piété des fidèles et exprimer le cri de leur cœur plutôt que faire admirer les saillies et briller l'imagination du poëte.

Les hymnes de Coffin, introduites dans le *Bréviaire de Paris*, furent, comme celles de Santeuil, adaptées à des plains-chants déjà existants, et quelques-unes se chantèrent sur des plains-chants nouveaux composés *ad hoc.* Comme celles de Santeuil aussi, elles devinrent populaires et jouissent encore aujourd'hui d'une très-grande notoriété.

Hymnes révolutionnaires (*Inni rivoluzionarii*), du poëte italien Vincenzo Monti (1789). Ces belles compositions poétiques, remarquables surtout, comme toute l'œuvre de Monti, par la pureté de la forme, ne sont pas aussi révolutionnaires que le titre semble le promettre, comme notre *Marseillaise* ou les chants du poëte national hongrois Petœfi. Elles n'ont jamais soulevé l'enthousiasme des masses ni appelé tout un peuple à la délivrance. Elles appartiennent à la période du poëte, que l'on appelle celle du citoyen Monti, pour la distinguer de la précédente, où, à cause de sa ferveur royaliste, on le nomme *l'abbé*, et de la suivante, où ses apologies pour Napoléon lui ont mérité le titre de *cavalier.* Monti se trouve avoir abusé de la mobilité d'idées, d'enthousiasme et d'impression que l'on accorde volontiers aux poëtes; il venait à peine de chanter, sur le mode magnifique de la *Divine comédie*, la mort de Basseville (la *Basviliana*, poëme en quatre chants), assassiné à Rome dans une émeute populaire, et, prenant occasion de ce fait, il venait de jeter à pleines mains l'injure et le mépris sur les hommes de la Révolution française, lorsque, emporté par le cours des événements, il se sentit pris d'un subit amour pour le bonnet rouge; il se le mit sur la tête, suivant sa propre expression, et, « dansant autour de la déesse, devint poëte révolutionnaire. » (*Lettre à Bettinelli.*) Il se mit à brûler ce qu'il avait adoré. Louis XVI, qui dans la *Bassevilienne* est le *grand roi*, *l'agneau sans tache*, le *monarque digne du meilleur sceptre et du plus juste destin*, devient, dans le *Pericolo* et dans l'*Hymne pour l'anniversaire de sa mort*, deux des poésies révolutionnaires de Monti, le *roi coupable*, le *tyran sans pitié.* Monti avait peur, non pas seulement de perdre son emploi, mais d'être assassiné; la peur est une mauvaise source d'inspiration. Heureusement il était tellement poëte, il savait si bien sa langue, étudiée à fond dans le Dante, que ses vers font illusion et semblent inspirés par la plus ardente passion pour la liberté. On le nomma *Dante redivivo.* Il n'épargna pas davantage ses anciennes convictions religieuses; Pie VI, qu'il appelait quelques années auparavant l'*austère pasteur*, la *divinité du Tibre*, fut alors traité par lui de *vieillard imbécile*, sans courage et plein d'une ruse infernale. La *Superstizione*, un de ses derniers hymnes révolutionnaires, celui où il fait la plus complète profession de foi, peut servir de trait d'union entre ces poésies libérales, pleines du souffle qui agitait alors l'Italie et la France, et celles où, vaincu encore une fois par les événements, Monti se prosterna devant Napoléon.

On peut juger dans ce petit poëme, où il se tourne vers le soleil levant du général Bonaparte, avec quelle facilité il accomplissait les plus étranges volte-face. Il l'invite éloquemment à aller briser au Vatican l'indigne poignard, « le poignard forgé dans l'usine du grand Lama, qui fit tomber Basseville ensanglanté, » oubliant que dans son grand poëme il faisait retomber ce sang sur les révolutionnaires français. Il appelle Napoléon un dieu : « Illustre dieu de la guerre, lui dit-il dans une invocation, car tu es un dieu, héros français! » Décidément, quelle que soit la pureté de la forme, quel que soit le charme des vers, ce n'est pas par de tels hommes que peut être chantée la liberté.

Hymnes sacrés (*Inni sacri*), poésies lyriques de Manzoni (1819). Ces odes religieuses du grand poëte catholique de l'Italie moderne ont pour sujet le *Nom de Marie*, *Noël*, la *Résurrection* et la *Passion.* Il y ajouta plus tard la *Pentecôte.* Ces hymnes sont remarquables de foi, de beautés d'art, de jeunesse et de vie. La forme poétique varie pour chaque hymne.

La poésie lyrique de Manzoni a des rhythmes si expressifs et si libres, tant de mouvement dans l'inversion, une telle richesse de sentiment et d'images parlantes, des effets d'une grandeur si fière et si mélancolique, d'autres si intimement suaves, elle se lie si bien, par le charme de certains mots, à toutes les impressions de l'âme, à ses souffrances, à ses élans, à la magie du souvenir aussi, qu'elle ne sera jamais surpassée. La simplicité même des moyens du poëte fait sa véritable puissance.

Quant à sa langue poétique, elle est travaillée avec un soin austère. Il connaît à fond les maîtres; il les égale pour l'étendue de la pensée, pour la forme énergique et simple, pour l'excellence des moyens. Il a tout étudié : les prophètes bibliques, Virgile, Dante, Boccace, les vieux poëtes italiens et la langue du peuple. Trouvant la langue de son temps faible, appauvrie, perdant chaque jour de sa physionomie nationale et déshéritée d'une foule de mots expressifs, il lui a rendu de véritables services en la retrempant aux bonnes sources.

Hymne de Riego. V. RIEGO.

HYMNISTE s. m. (imm-ni-ste — rad. *hymne*). Liturg. Poëte qui a composé des hymnes d'église : *Santeuil est un* HYMNISTE *distingué.* ‖ On dit aussi HYMNOGRAPHE.

HYNDFORD (Jean CARMICHAEL, comte DE), diplomate écossais, né en 1701, mort en 1767. Il fut à divers parlements l'un des seize pairs représentants de la noblesse écossaise. Nommé ambassadeur auprès de Frédéric le Grand, *en 1741, il eut une part importante* au traité conclu en 1741 entre ce prince et l'impératrice Marie-Thérèse, passa à l'ambassade de Russie, en 1744, et contribua beaucoup à la conclusion de la paix d'Aix-la-Chapelle. De retour en Angleterre, en 1749, il devint conseiller privé, chambellan intime, puis fut appelé, en 1752, à l'ambassade de Vienne, qu'il ne conserva que quelques mois, et reçut, en 1764, le titre de lord vice-amiral d'Ecosse. Sa correspondance officielle, qui forme 23 volumes manuscrits, est conservée au British Museum.

HYNDLA, géante scandinave, qui figure comme interlocutrice de Freya, dans un des chants de l'*Edda*.

HYNNIS s. m. (in-niss — du gr. *hunnis*, soc de charrue). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des fulgorides, dont l'espèce type habite l'Amérique du Nord : *Les* HYNNIS *sont surtout remarquables par leur front très-mince.* (E. Blanchard.)

HYNOBIE s. f. (i-no-bî). Erpét. Genre de batraciens, formé aux dépens des salamandres.

HYOBANCHE s. f. (i-o-ban che). Bot. Genre de plantes parasites, de la famille des orobanchées, dont l'espèce type croît au Cap de Bonne-Espérance.

HYOCHOLALIQUE adj. (i-o-ko-la-li-ke). Chim. V. HYOGLYCOCHOLIQUE.

HYOCHOLIQUE adj. (i-o-ko-li-ke). Chim. V. HYOGLYCOCHOLIQUE.

HYOCHOLOÏDIQUE adj. (io-ko-lo-i-di-ke). Chim. V. HYOGLYCOCHOLIQUE.

HYOCHONDROGLOSSE adj. (i-o-kon-dro-glo-se). Se dit de l'un des muscles de la langue.

— s. m. Muscle hyochondroglosse.

HYODON s. m. (i-o-don — du gr. *hus*, cochon; *odous*, dent). Ichthyol. Genre de poissons, *de la famille des clupes*.

HYODYSLYSINE s. f. (i-o-di-sli-zi-ne). Chim. Dérivé de l'acide hyocholique.

— **Encycl.** C'est une solution incristallisable, soluble dans l'éther, moins soluble dans l'alcool, et tout à fait insoluble dans l'eau. On la prépare en traitant à chaud l'acide hyocholique par l'acide chlorhydrique. Elle se forme en même temps que du sucre de gélatine. La réaction se représente pour la formule : $C^{54}H^{43}AzO^{10} = C^{50}H^{38}O^{6} + C^{4}H^{5}AzO^{4}$.

HYO-ÉPIGLOTTIQUE adj. (i-o-é-pi-glo-ti-ke — rad. *hyoïde* et *épiglotte*). Anat. Qui appartient à l'hyoïde et à l'épiglotte.

HYO-EX-GLOTTIQUE adj. (i-o-èk-sglo-ti-ke — de *hyoïde;* du lat. *ex*, hors de, et de *glotte*). Anat. Se dit de l'un des cartilages du larynx de la grenouille.

HYOGLOSSE adj. (i-o-glo-se — du fr. *hyoïde*, et du gr. *glossa*, langue). Anat. Se dit d'un *muscle et d'un nerf de la langue.*

— s. m. Muscle hyoglosse : *L'*HYOGLOSSE. ‖ Nerf hyoglosse, nerf qui fournit à la langue et aux muscles de nombreux rameaux.

HYOGLOSSIEN adj. (i-o-glo-si-ain — de *hyoïde*, et du gr. *glossa*, langue). Anat. Qui appartient à l'hyoïde et à la langue.

— s. m. Nerf hyoglosse.

HYO-GLOSSO-BASI-PHARYNGIEN adj. (i-o-glo-so-ba-zi-fa-rain-ji-ain — de *hyoïde;* du gr. *glossa*, langue, et *basis*, base; du fr. *pharyngien*). Se dit de l'un des muscles du pharynx.

— s. m. Nom du même muscle : *L'*HYO-GLOSSO-BASI-PHARYNGIEN.

HYOGLYCOCHOLATE s. m. (i-o-gli-ko-ko-la-te). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hyoglycocholique avec une base.

HYOGLYCOCHOLIQUE adj. (i-o-gli-ko-ko-li-ke — du gr. *hus, huos*, cochon, et de *glycocholique*). Chim. Se dit d'un acide qui est le principal élément constituant de la bile du porc.

— **Encycl.** L'acide *hyoglycocholique* ou hyocholique a pour formule $C^{27}H^{43}AzO^{5}$ et diffère, par un atome de carbone en plus et un atome d'oxygène en moins, de l'acide glycocholique qui existe dans la bile du bœuf. Il a été retiré de la bile du porc par MM. Strecker et Gunderlach.

— I. EXTRACTION. La bile de porc est un liquide plus ou moins visqueux, à réaction très-faiblement alcaline. L'acide acétique la précipite immédiatement, ainsi que l'avait constaté M. Gorup-Besanez; évaporée au bain-marie, elle laisse à peu près 11 pour 100 de résidu fixe.

Pour en extraire l'hyoglycocholate de soude, on fait digérer la bile fraîche avec du sulfate de soude et un peu d'eau; à mesure que ce sel se dissout, il se sépare de l'hyoglycocholate de soude, en même temps qu'une petite quantité de mucus et de substance colorante. Ce précipité est lavé sur un filtre avec une dissolution saturée de sulfate de soude, puis séché à 100°, et traité par l'alcool absolu qui ne dissout que l'hyoglycocholate; on décolore ensuite par le charbon animal et l'on précipite par l'éther. Le dépôt blanc, bien lavé à l'éther, constitue l'hyoglycocholate de soude.

Pour retirer l'acide *hyoglycocholique* de son sel sodique, on verse de l'acide sulfurique étendu dans la solution aqueuse de ce sel : l'acide se précipite; on le dissout dans l'alcool, puis on ajoute de l'eau; le liquide, devenu laiteux, dépose, à la longue, des gouttes huileuses qui se réunissent enfin en une couche résineuse quand l'alcool s'est évaporé.

— II. PROPRIÉTÉS. L'acide *hyoglycocholique* forme une masse résineuse blanche; il fond dans l'eau, y durcit à la longue et devient susceptible d'être pulvérisé. En cet état, il fond à 120°, tandis qu'il fond à 100° lorsqu'il *n'est pas humide*.

L'acide *hyoglycocholique* est peu soluble dans l'eau acidulée; les acides sulfurique et azotique concentrés le dissolvent aisément. Ses dissolutions aqueuse et alcoolique rougissent le tournesol; l'éther le dissout un peu.

Avec l'acide sulfurique et le sucre, l'acide *hyoglycocholique* prend la teinte violette pourprée qui est caractéristique des acides de la bile en général. La formule de cet acide est d'après les auteurs $C^{27}H^{43}AzO^{5}$.

— III. HYOGLYCOCHOLATES. L'acide *hyoglycocholique* est monobasique; ceux de ses sels qui renferment un métal monobasique auraient pour formule générale $C^{27}H^{42}M'AzO^{5}$. On remarque, toutefois, qu'ils ont une grande tendance à retenir une molécule d'eau. Nous reviendrons, à la fin de cet article, sur ce point que nous nous bornons à faire remarquer en ce moment.

— *Hyoglycocholate sodique*

$$(C^{27}H^{42}NaO^{5}Az)^{2} + H^{2}O.$$

Nous avons vu, en nous occupant de la préparation de l'acide lui-même, comment on extrait ce sel de la bile de porc. C'est une poudre blanche d'une saveur amère très-persistante; il est très-soluble dans l'eau et dans l'alcool; sa dissolution aqueuse précipite les sels de chaux, de baryte, de strontiane, de magnésie, de fer, de cuivre, de plomb, de mercure et d'argent. Après la précipitation par l'acétate neutre de plomb, la liqueur réagit acide; une addition d'ammoniaque y détermine un nouveau précipité; une portion du sel de plomb reste en dissolution. Chauffé sur une lame de platine, ce sel fond, se boursoufle, brûle avec une flamme fuligineuse, et abandonne une cendre exempte de chlore, et ne renfermant que des traces d'acide sulfurique. L'hyoglycocholate de sodium n'a jamais été obtenu cristallisé.

— *Hyoglycocnolate potassique*

$$(C^{27}H^{42}KAzO^{5})^{2} + H^{2}O.$$

Ce sel se trouve en petite quantité dans la bile de porc. On le prépare de la manière suivante : l'acide *hyoglycocholique*, déplacé de son sel sodique, par l'acide sulfurique, est dissous dans une lessive faible de potasse, et la dissolution est additionnée de sulfate de potasse. On chauffe. Après le refroidissement l'hyoglycocholate de potasse se sépare en flocons qu'on dessèche à 100° et qu'on dissout dans l'alcool pour les précipiter ensuite par l'éther.

L'hyoglycocholate potassique constitue une masse blanche amorphe, qui fond au bain-marie, tant qu'elle contient de l'eau ou de l'alcool; privée entièrement de ces deux véhicules, elle peut être pulvérisée lorsque la poudre s'agglomère même à 120°. On n'a jamais pu obtenir l'hyoglycocholate de potassium cristallisé.

— L'*hyoglycocholate ammonique*

$$(C^{27}H^{42}Az(AzH^{4})O^{5})^{2} + H^{2}O.$$

On obtient ce sel en cristaux lorsqu'on verse une dissolution concentrée d'un sel ammoniacal quelconque dans de la bile de porc ou dans une dissolution d'hyoglycocholate de sodium. C'est une poudre cristalline très-soluble dans l'eau, mais peu soluble dans les dissolutions concentrées des sels ammoniacaux. L'alcool le dissout, mais l'éther le précipite de cette dissolution.

— *Hyoglycocholate de baryum*

$$[(C^{27}H^{42}AzO^{5})^{2}Ba''] + H^{2}O.$$

Le chlorure de baryum précipite la bile de porc, ainsi que les dissolutions aqueuses des sels précédents; le précipité gélatineux constitue l'hyoglycocholate de baryum. Ce sel est peu soluble dans l'eau et très-soluble dans l'alcool; il possède la saveur amère des autres hyoglycocholates, quoique à un moindre degré.

— *Hyoglycocholate de calcium*

$$[(C^{27}H^{42}AzO^{5})^{2}Ca''] + H^{2}O.$$

Ce sel se prépare comme le précédent. Il est bon de ne pas précipiter la totalité de l'acide *hyoglycocholique;* car, vers la fin, la matière colorante elle-même s'unit à la chaux et vient souiller le produit. Ce sel est un peu plus soluble dans l'eau que son congénère barytique; il est très-soluble dans l'alcool; l'eau le précipite. Sa dissolution alcoolique est précipitée par un courant de gaz carbonique.

— *Hyoglycocholate de plomb.* On n'a pas pu obtenir ce sel avec une composition constante; on a analysé deux produits obtenus, cependant, dans des conditions identiques, au moyen de l'acétate de plomb et de l'hyoglycocholate de sodium. C'est un précipité plus soluble dans l'alcool que dans l'eau; l'éther précipite sa dissolution alcoolique, qui bleuit le papier de tournesol rougi.

— *Hyoglycocholate d'argent*

$$(C^{27}H^{42}AgAzO^{5})^{2} + H^{2}O\ ?$$

En mélangeant des dissolutions aqueuses d'hyoglycocholate de sodium et d'azotate d'argent, on obtient un précipité gélatineux qui devient floconneux lorsqu'on le fait bouillir. Ce précipité se conserve blanc et se sèche bien, tant qu'il n'y a pas d'excès d'azotate d'argent en présence. Il est peu soluble dans l'eau, mais l'alcool le dissout facilement.

— IV. RÉACTIONS DE L'ACIDE HYOGLYCOCHOLIQUE. L'acide *hyoglycocholique* est assez difficile à attaquer; la potasse fondante, l'acide sulfurique étendu et bouillant, l'acide sulfurique mêlé de bioxyde de plomb n'ont presque pas d'action sur lui. Abandonné à lui-même dans la bile, il se retrouve intact au bout de trois mois, alors que le mucus est entièrement *putréfié*.

L'acide azotique fumant attaque et dissout l'acide *hyoglycocholique* si l'on ne refroidit pas; quand on chauffe légèrement, il se volatilise de l'eau entraînant des gouttes huileuses, les unes plus lourdes, les autres plus légères que l'eau. En reprenant ces gouttes par l'acide azotique fumant tant qu'il se dégage des vapeurs nitreuses, on obtient facilement de l'*acide oxalique cristallisé, imbibé d'un* liquide que l'eau précipite; le précipité paraît être de l'acide *hyoglycocholique* inaltéré. En neutralisant le liquide par l'ammoniaque, le concentrant et le traitant par l'alcool, on obtient un précipité d'azotate ammonique. Le chlorure de calcium produit dans la liqueur un précipité rougeâtre que l'on obtient blanc en le redissolvant à plusieurs reprises dans l'eau et le précipitant chaque fois par l'alcool.

Cette poudre blanche renferme le même acide cholestérique que Redtenbacher a découvert parmi les produits d'oxydation de l'acide choloïdique et que Uhlioper a obtenu de son côté en oxydant l'acide glycocholique par l'acide azotique. Cet acide cholestérique n'est pas accompagné ici d'acide choloïdanique, comme lorsqu'on le prépare au moyen de l'acide chloloïdique.

Les produits qui distillent pendant l'action de l'acide azotique sur l'acide *hyoglycocholique*, neutralisés par le carbonate potassique et soumis à une nouvelle distillation, laissent dégager de l'eau entraînant des gouttes huileuses d'une odeur stupéfiante. Il passe ensuite divers produits, parmi lesquels on a cru reconnaître des acides gras et de l'acide benzoïque.

L'acide *hyoglycocholique* se transforme également en acides gras lorsqu'on l'oxyde par un mélange d'acide sulfurique et de dichromate de potassium.

Bouilli pendant longtemps avec de l'acide chlorhydrique concentré, l'acide *hyoglycocholique* subit une décomposition pareille à celle que subit dans ce cas l'acide glycocholique. Il donne d'abord une substance résineuse soluble dans les alcalis, puis de l'hyodyslysine insoluble dans les alcalis, tandis que du glycocolle reste en solution.

$$C^{27}H^{43}AzO^{5} = C^{25}H^{38}O^{3} + C^{2}H^{5}AzO^{2}$$

Acide *hyoglycocholique*. — *Hyodyslysine.* — *Glycocolle.*

La potasse produit à la longue une réaction semblable. Seulement ici le dédoublement s'accompagne de la fixation d'une molécule d'eau, et l'on obtient de l'acide hyocholalique au lieu d'hyodyslysine. L'acide hyochlolalique répond à la formule $C^{28}H^{40}O^{4}$, c'est-à-dire renferme une molécule d'eau de plus que l'hyodyslysine.

— *Acide hyocholoïdique.* On a donné ce nom à la substance résineuse qui prend naissance avant l'hyodyslysine dans l'action de l'acide chlorhydrique sur l'acide *hyoglycocholique.* Suivant Hoppe, les solutions de cet acide seraient dextrogyres et auraient un pouvoir rotatoire moléculaire égal à 23°,6. Cet acide serait-il homologue de l'acide choloïdique $C^{24}H^{38}O^{4}$?

— *Hyodyslysine* $C^{25}H^{38}O^{3}$. Cette substance, homologue avec la dyslysine, se produit par l'action longtemps prolongée de l'acide chlorhydrique bouillant sur l'acide *hyoglycocholique.* C'est un corps insoluble dans l'eau et les solutions alcalines ou ammoniacales; il se dissout *peu dans l'alcool bouillant;* l'éther le dissout modérément.

— *Acide hyocholalique* $C^{25}H^{40}O^{4}$. Il s'obtient en même temps que du glycocolle par l'action prolongée de la potasse sur l'acide *hyoglycocholique.* Il est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, et cristallise en groupes mamelonnés. Son sel barytique, séché à 180°, renfermerait, d'après Strecker, $(C^{25}H^{39}O^{4})^{2}B''a$. On désigne encore cet acide sous le nom d'acide hyocholique.

— V. QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LA FORMULE DE L'ACIDE HYOGLYCOCHOLIQUE ET DE SES DÉRIVÉS. On sait, et nous le rappelons ici, que l'acide glycocholique $C^{26}H^{43}AzO^{6}$ peut fixer les éléments d'une molécule d'eau, et se dédoubler en acide cholalique $C^{29}H^{40}O^{5}$ et en glycocolle $C^{2}H^{5}AzO^{2}$.

On sait aussi que, dans d'autres conditions, il perd une molécule d'eau et se convertit en acide cholonique $C^{26}H^{41}AzO^{5}$ ou premier anhydride de l'acide glycocholique; qu'enfin l'acide cholonique peut, comme son générateur, se dédoubler en acide cholalique et en glycocolle, mais en fixant deux molécules d'eau au lieu d'une. En dernier lieu, on sait que, dans l'action de l'acide chlorhydrique concentré bouillant sur l'acide glycocholique, il se forme deux anhydrides de l'acide cholalique, l'acide choloïdique $C^{24}H^{37}O^{4}$ et la dyslysine $C^{24}H^{36}O^{3}$.

$$C^{26}H^{43}O^{6} + H^{2}O = C^{24}H^{49}O^{5} + C^{2}H^{5}AzO^{2}$$

Acide glycocholique. — Eau. — Acide cholalique. — Glycocolle.

$$C^{26}H^{41}AzO^{5} + 2H^{2}O$$

Acide cholonique. — Eau.

$$= C^{24}H^{40}AzO^{5} + C^{2}H^{5}AzO^{2}$$

Acide cholalique. — Glycocolle.

$$C^{24}H^{40}AzO^{5} - H^{2}O = C^{24}H^{38}AzO^{4}$$

Acide cholalique. — Eau. — Acide choloïdique.

$$C^{24}H^{40}AzO^{5} - 2H^{2}O = C^{24}H^{36}AzO^{3}$$

Acide cholalique. — Eau. — Dyslysine.

On a attribué à l'acide *hyoglycocholique* la formule $C^{27}H^{43}AzO^{5}$ qui en fait un homologue, non de l'acide glycocholique $C^{26}H^{43}AzO^{6}$, mais de son anhydride l'acide cholonique $C^{26}H^{91}AzO^{5}$. Néanmoins on considère les réactions de l'acide *hyoglycocholique* comme analogues, non à celles de l'acide cholonique, mais à celles de l'acide glycocholique. Ainsi l'on admet que l'acide *hyoglycocholique*

$$C^{27}H^{43}AzO^{5}$$

fixe une molécule d'eau pour se dédoubler en acide hyocholalique et en glycocolle, et l'on en déduit, pour l'acide hyocholalique, la formule $C^{25}H^{40}O^{4}$; puis on obtient un corps analogue à la dyslysine, l'hyodyslysine. L'analogie voudrait qu'on donnât à ce corps la formule $C^{25}H^{36}AzO^{2}$ en le dérivant de l'acide hyocholalique par perte de $2H^{2}O$, comme la dyslysine ordinaire dérive par élimination de $H^{2}O$ de l'acide glycocholique. Seulement l'hyodyslysine cesserait alors d'être l'homologue de la dyslysine, et pour conserver cette homologie, on a mis les analogies de côté, et l'on a admis qu'elle dérive de l'acide hyocholalique par élimination d'une seule molécule d'eau. Malheureusement alors on ne s'expliquerait plus comment il peut exister, entre l'acide hyocholalique et l'hyodyslysine, un intermédiaire, l'acide hyocholoïdique.

Pour faire cesser cette confusion, M. Naquet a proposé, en 1860, dans son concours d'agrégation, de modifier ainsi qu'il suit les formules de ces divers composés :

Il se pourrait que la vraie formule de l'acide *hyoglycocholique* fût non $C^{27}H^{43}AzO^{5}$, qui en fait un homologue de l'acide cholonique, mais $C^{27}H^{45}AzO^{6}$ qui en ferait un homologue de l'acide glycocholique. S'il en était ainsi, et cela est assez probable quand on considère que la plupart des hyoglycocholates renferment de l'eau dont on ne peut les débarrasser; s'il en était ainsi, l'acide se dédoublerait en fixant $H^{2}O$, comme son homologue l'acide glycocholique, et fournirait du glycocolle et de l'acide hyocholalique, dont la formule serait, non $C^{25}H^{40}O^{4}$, mais $C^{25}H^{42}O^{5}$, formule qui ferait de l'acide hyocholalique un homologue de l'acide cholalique. L'acide hyocholalique, en perdant une ou deux molécules d'eau, fournirait l'acide hyocholoïdique $C^{25}H^{40}O^{4}$ et l'hyodyslysine $C^{25}H^{38}O^{3}$, homologues, le premier de l'acide choloïdique, et le deuxième de la dyslysine. Si au contraire l'acide *hyoglycocholique* répond à la formule $C^{27}H^{43}AzO^{5}$, homologue de l'acide cholonique, il doit se comporter comme ce dernier, sous l'influence des agents hydratants, et fournir du glycocolle et de l'acide hyocholalique, mais en absorbant deux et non une molécule d'eau. On en déduit encore pour l'acide hyocholalique la formule $C^{25}H^{42}O^{5}$ au lieu de la formule $C^{25}H^{40}O^{4}$.

De cette manière, les réactions de l'acide *hyoglycocholique* se trouvent calquées sur celles de l'acide glycocholique. Il est vrai qu'il manque un terme de la série, l'homologue de l'acide cholonique, si l'on admet pour l'acide *hyoglycocholique* la formule

$$C^{26}H^{45}AzO^{6},$$

ou l'homologue de l'acide cholonique si l'on admet pour l'acide *hyoglycocholique* la formule $C^{27}H^{43}AzO^{5}$. Toutefois, si l'on songe qu'à 180° les hyoglycocholates perdent de l'eau pour correspondre à la formule

$$C^{27}H^{42}M'AzO^{5},$$

on sera tenté d'admettre que l'acide *hyoglycocholique* répond à la formule $C^{27}H^{45}AzO^{6}$, et qu'à une température élevée ses sels perdent de l'eau et se transforment dans les sels de son premier anhydride, l'homologue de l'acide cholonique, l'acide hyocholonique. Voici, d'après cette nouvelle manière d'interpréter ces faits, les équations qui rendent compte des transformations de l'acide *hyoglycocholique*. On peut les comparer aux réactions de l'acide glycocholique et s'assurer que le parallélisme est parfait.

1°

$$C^{27}H^{45}AzO^{6} + H^{2}O$$

ou

$$C^{27}H^{43}AzO^{5} + 2H^{2}O$$

Acide *hyoglycocholique*. — Eau.

$$= C^{2}H^{5}AzO^{2} + C^{25}H^{42}AzO^{5}$$

Glycocolle. — Acide hyocholalique.

2°

$$C^{25}H^{42}AzO^{5} - H^{2}O = C^{25}H^{40}AzO^{4}$$

Acide hyocholalique. — Eau. — Acide hyocholoïdique.

3°

$$C^{25}H^{42}AzO^{5} - 2H^{2}O = C^{25}H^{38}AzO^{3}$$

Acide hyocholalique. — Eau. — Hyodyslysine.

Nous mettons ci-dessous en regard les séries glycocholique et *hyoglycocholique*, pour mieux montrer le parallélisme qui résulte de la substitution des formules de M. Naquet à celles de M. Strecker.

Série glycocholique		Série *hyoglycocholique*
Acide glycocholique.	—	Acide *hyoglycocholique*.
$C^{26}H^{43}AzO^{6}$	—	$C^{27}H^{45}AzO^{6}$
Acide cholonique.		ou
$C^{26}H^{41}AzO^{5}$	—	$C^{27}H^{43}AzO^{5}$
Acide cholalique.	—	Acide hyocholalique.
$C^{24}H^{40}AzO^{5}$	—	$C^{25}H^{42}AzO^{5}$
Acide choloïdique.	—	Acide hyocholoïdique.
$C^{24}H^{38}AzO^{4}$	—	$C^{25}H^{40}AzO^{4}$
Dyslysine.	—	Hyodyslysine.
$C^{24}H^{36}AzO^{3}$	—	$C^{25}H^{38}AzO^{3}$.

HYOÏDE adj. (i-o-ï-de — de la lettre grecque Υ, qui se traduit par *y* en français, et du gr. *eidos*, aspect). Anat. Se dit d'un os de la racine de la langue, qui a quelque ressemblance avec l'upsilon des Grecs.

— s. m. Os hyoïde : *Les muscles de l'*HYOÏDE.

— **Encycl.** L'*hyoïde* est un petit os de forme parabolique, détaché du reste du squelette, auquel il ne tient que par des ligaments, et situé à la partie antérieure et moyenne du cou, entre la base de la langue et le larynx. Il est placé presque horizontalement, de telle sorte que sa convexité regarde en avant et sa concavité en arrière. Les anatomistes le divisent, pour en faciliter la description, en cinq parties : un corps, deux grandes et deux petites cornes. Le corps ou partie moyenne de l'*hyoïde* donne insertion par sa face antérieure convexe aux muscles digastrique, stylo-hyoïdien, mylo-hyoïdien et génio-hyoïdien; par sa face postérieure légèrement concave aux muscles génio-glosse et thyro-hyoïdien; par son bord supérieur au muscle hyo-glosse, et par son bord inférieur au sterno-hyoïdien et à l'omoplat-hyoïdien. Les extrémités du corps de l'*hyoïde* sont recouvertes d'une couche cartilagineuse pour s'articuler avec les grandes cornes. Celles-ci sont minces, aplaties de haut en bas, plus larges en avant qu'en arrière, et se terminent par un tubercule arrondi, quelquefois surmonté d'une épiphyse. Elles donnent attache aux muscles hyo-glosse et constricteur moyen du pharynx, ainsi qu'à la membrane thyro-hyoïdienne. Les petites cornes, situées au point d'union des grandes et du corps, ont la forme de deux petits tubercules ou de deux petits cylindres; elles donnent attache aux muscles stylo-pharyngien et constricteur moyen, ainsi qu'au ligament stylo-hyoïdien.

L'os *hyoïde* est toujours plus considérable chez l'homme que chez la femme. Il prend un développement particulier chez certains animaux, devient double chez les oiseaux, triple chez les poissons, et se complique alors de telle sorte qu'il mérite le nom d'*appareil hyoïdien*, qui lui a été donné par plusieurs anatomistes. Dans l'espèce humaine, il est presque entièrement composé de tissu compacte. Il se développe par cinq points d'ossification, un pour le corps et quatre pour les cornes. Le travail ostéogénique commence vers la fin du neuvième mois de la vie fœtale.

HYOÏDIEN, IENNE adj. (i-o-i-di-ain, i-è-ne — rad. *hyoïde*). Anat. Qui appartient à l'os hyoïde : *L'appareil* HYOÏDIEN *des poissons*.

HYOLARYNGIEN adj. m. (i-o-la-rain-ji-ain — de *hyoïde* et de *laryngien*). Anat. Qui appartient à l'hyoïde et au larynx : *Muscle* HYOLARYNGIEN.

HYOPHARYNGIEN adj. m. (i-o-fa-rain-ji-ain — de *hyoïde* et de *pharyngien*). Anat. Se dit de l'un des muscles du pharynx.

— s. m. Nom du même muscle : *L'*HYOPHARYNGIEN.

HYOPHORBE s. (i-o-for-be — du gr. *hus*, *huos*, sanglier; *phorbê*, nourriture). Bot. Genre d'arbres, de la famille des palmiers, tribu des arécinées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à l'île de la Réunion.

HYOPOSTGLOTTIQUE adj. m. (i-o-postt-glo-ti-ke — de *hyoïde;* du lat. *post*, après, et de *glotte*). Anat. Se dit d'un cartilage du larynx de la grenouille.

— s. m. Nom du même cartilage.

HYOPRÉGLOTTIQUE adj. m. (i-o-pré-glo-ti-ke — de *hyoïde;* du lat. *præ*, avant, et de *glotte*). Anat. Se dit d'un cartilage du larynx de la grenouille.

— s. m. Nom du même cartilage.

HYOPRÉSTYLOÏDIEN adj. m. (i-o-pré-sti-lo-i-di-ain — de *hyoïde;* du lat. *præ*, avant, et de *styloïdien*). Anat. Se dit d'un muscle de l'hyoïde de la salamandre.

— s. m. Nom du même muscle.

HYOSCYAME s. m. (i-o-si-a-me — du gr. *hus*, *huos*, cochon; *kuamos*, fève). Bot. Nom scientifique de la jusquiame.

HYOSCYAMÉ, ÉE adj. (i-oss-si-a-mé — rad. *hyoscyame*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre jusquiame.

— s. f. pl. Tribu de la famille des solanées ayant pour type le genre jusquiame.

HYOSCYAMINE s. f. (i-oss-si-a-mi-ne — rad. *hyoscyame*). Chim. Alcaloïde extrait des semences de la jusquiame noire.

— **Encycl.** Cet alcaloïde, découvert par MM. Geiger et Hesse dans la jusquiame noire, se trouve également dans les autres espèces de jusquiames. L'*hyoscyamine* est cristallisable en aiguilles; elle est inodore lorsqu'elle est sèche, et possède, au contraire, lorsqu'elle est humide, une odeur forte qui rappelle celle du tabac. Soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, elle neutralise les acides et donne des sels qui cristallisent pour la plupart. Les acides minéraux concentrés la résinifient. L'*hyoscyamine* et ses sels sont extrêmement vénéneux.

On prépare l'*hyoscyamine* en exprimant le suc de la jusquiame fraîche au moment de la floraison, faisant bouillir ce suc et le filtrant; on ajoute alors au liquide de la chaux; on filtre de nouveau, et on traite par du carbonate de potasse qui déplace l'*hyoscyamine* de ses sels. On retire l'alcaloïde du liquide en agitant celui-ci avec de l'éther, que l'on sépare ensuite et que l'on évapore. Les graines traitées d'une manière analogue fournissent plus de produit que les feuilles.

HYOSÉRIDE s. f. (i-o-sé-ri-de — du gr. *hus*, *huos*, porc; *seris*, chicorée). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans la région méditerranéenne. ‖ Syn. d'HÉDYPNOÏS, autre genre de chicoracées.

HYOSPATHE s. m. (i-o-spa-te — du gr. *hus*, *huos*, porc, sanglier; *pathos*, maladie). Bot. Genre d'arbres, de la famille des palmiers, tribu des arécinées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Brésil.

HYOSPONDYLOTOMIE s. f. (i-o-spon-di-lo-to-mî — de *hyoïde*, de *spondyle*, et du gr. *tomê*, section). Art vétér. Ponction des poches gutturales.

HYO-STERNAL, ALE adj. (i-o-stèr-nal, a-le — de *hyoïde*, et de *sternum*). Anat. Qui appartient à l'hyoïde et au sternum.

HYO-THYROÏDIEN, IENNE adj. (i-o-ti-ro-i-diain, iè-ne — de *hyoïde* et de *thyroïde*). Anat. Qui appartient à l'hyoïde et à la thyroïde.

HYOUG-SAN s. m. (i-ough-san; *h* asp.). Linguist. Dialecte de Macao. V. CHINOIS.

HYOVERTÉBROTOMIE s. f. (i-o-vèr-té-bro-to-mî — de *hyoïde* et de *vertèbre*, et du gr. *tomê*, section). Art vétér. Opération par laquelle on ouvre les poches gutturales du cheval, de l'âne ou du mulet.

HYPÆA, une des îles Stœchades, au S. de la Gaule, dans la Méditerranée; aujourd'hui ILE DU LEVANT, dans le groupe d'Hyères.

HYPALLAGE s. m. (i-pal-la-je — gr. *hupallagê;* de *hupo*, sous, et *allassein*, changer; de *allos*, autre, le même que le latin *alius*). Gramm. Figure très-commune dans les langues anciennes, par laquelle on attribue à un mot de la phrase ce qui convenait à un autre mot de la même phrase.

— **Encycl.** L'*hypallage* fait accorder l'adjectif avec un substantif qui semble ne pas lui convenir. Par exemple, Horace dit, en parlant de Mécène :

Tyrrhena regum progenies,

« rejeton tyrrhénien des rois, » tandis que l'on dirait, sans *hypallage*, *regum Tyrrhenorum progenies*, « rejeton des rois tyrrhéniens. » L'*hypallage* applique aussi à une chose une épithète qui ne convient qu'à une personne. Ainsi, dans Virgile :

Heu! fuge crudeles *terras, fuge littus* avarum.

« Hélas! fuis les terres cruelles, fuis le rivage avare; » c'est-à-dire : « Fuis *la Thrace, où règne un roi* cruel et avare. »

Quelques *hypallages* plus hardis semblent renverser entièrement la construction grammaticale. Dans le vers suivant :

Consilium vultu tegit, et spem fronte serenat,

il semble que *spem fronte* soit pour *spe frontem :* rendre le front serein par l'espérance.

L'*hypallage* était une figure d'un grand usage chez les poëtes anciens. La hardiesse qui la caractérise donne au langage une couleur vive qui ne pourrait convenir à la prose.

On cite, en français, comme un heureux exemple d'*hypallage*, ce vers de Boileau :

Trahissant la vertu sur un papier *coupable*.

Mais, le plus souvent, l'*hypallage* n'est, dans notre langue, qu'un vice de style. L'Académie, cette gardienne du beau langage, en a cependant trouvé deux exemples merveilleux. C'est, selon elle, par *hypallage* que l'on dit : *Enfoncer son chapeau* DANS *sa tête*, et *N'avoir pas de souliers* DANS *ses pieds!*

HYPANIDE s. f. (i-pa-ni-de — de *Hypanis*, ancien nom de fleuve). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, de la tribu des nymphalides, dont l'espèce type habite Madagascar.

HYPANIS, nom ancien de deux fleuves de l'Europe : 1° fleuve de la Scythie, qui affluait à Olbia dans le Borysthène; c'est aujourd'hui le BOUG ou BUG; 2° fleuve de la Sarmatie européenne, qui sortait du Caucase, coulait au N.-O., puis à l'O. et se jetait dans le Palus-Méotide, près de Phanagorie. Il porte actuellement le nom de KOUBAN.

HYPANTIMONIEUX adj. m. (i-pan-ti-mo-ni-eu — du gr. *hupo*, sous, et de *antimoine*). Chim. Se dit du premier des sulfures d'antimoine.

HYPANTIMONITE s. m. (i-pan-ti-mo-ni-te — du gr. *hupo*, sous, et de *antimoine*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hypantimonieux avec une base.

HYPARCHIE s. f. (i-par-chî — rad. *hyparque*). Administration d'un hyparque. ‖ Pays administré par un hyparque.

HYPARQUE s. m. (i-par-ke — *du* gr. *huparchos*, même sens). Hist. anc. Nom grec des satrapes. ‖ Nom grec des intendants des satrapes, appelés aussi ÉCONOMES.

HYPARSÉNIEUX s. m. (i-par-sé-ni-eu — du gr. *hupo*, sous, et de *arsénieux*). Chim. Se dit du second des sulfures d'arsenic.

HYPATE s. m. (i-pa-te — du gr. *hupo*, dessous). Mus. anc. Corde la plus grave de la lyre et des deux tétracordes les plus bas : *Tétracorde des* HYPATES. HYPATE *des* HYPATES.

HYPATHUS, médecin grec, dont le véritable nom est **Georges Sanginatic**. Il vivait à Rome au XVe siècle. Le pape Nicolas V le prit pour médecin et lui conféra, avec le titre de comte de Latran, la dignité de consul, d'où il prit son nom grec d'Hypathus (consul). On a de lui un petit traité, écrit en grec et en vers, *Sur les parties du corps humain*. Imprimé pour la première fois dans les *Varia sacra* d'E. Le Moyne, il a été réédité par Et. Bernard, avec une traduction latine (Leyde, 1744, in-8°).

HYPATIE, femme illustre par sa beauté et son éloquence, une des gloires de l'école néoplatonicienne d'Alexandrie, née dans cette ville vers 380 de notre ère, massacrée en 415 par la populace chrétienne à l'instigation de saint Cyrille, évêque d'Alexandrie. Son père Théon était un philosophe péripatéticien, à qui ses connaissances mathématiques avaient acquis une réputation considérable. Il enseigna lui-même à sa fille l'astronomie, les sciences exactes et les principes d'Aristote. Pour étudier la philosophie, Hypatie se rendit à Athènes, où elle suivit les leçons de plusieurs maîtres célèbres, notamment de Plutarque le Jeune et de sa fille Asclépigénie, qui professait avec succès. De retour à Alexandrie, la fille de Théon entreprit d'enseigner publiquement la philosophie, et elle devint l'objet de l'admiration de tous. Son sexe, sa beauté, l'étendue de son savoir se réunissaient pour lui concilier la sympathie universelle. L'attrait qu'elle inspirait était commun aux chrétiens et aux sectateurs de l'ancien culte. Après l'avoir entendue, l'évêque Synésius, qui n'était qu'à moitié chrétien, dans une lettre écrite à elle-même, l'appelle sa mère, sa sœur, sa dame, sa bienfaitrice. Si elle exerçait un tel prestige parmi ses adversaires, il n'est pas étonnant qu'elle plût encore davantage aux païens; ils ne parlaient d'elle que sous le nom de **la philosophe**, ἡ φιλόσοφος. A ses cours assistait une affluence considérable d'auditeurs venus de fort loin, et elle ne pouvait sortir sans être environnée d'admirateurs qui lui faisaient un glorieux cortége. D'après Damascius, saint Cyrille, nommé évêque d'Alexandrie en 412, passant un jour devant la porte d'Hypatie, fut arrêté dans son chemin par la foule qui se précipitait pour entendre la fille de Théon, et il en conçut un tel sentiment de jalousie qu'il résolut alors de faire mettre à mort la noble et savante jeune fille.

A cette époque, les trois quarts de la population d'Alexandrie étaient encore païens. Dans les classes inférieures de la société, les vieilles mœurs continuaient à régner; dans les classes élevées, la philosophie ne consentait point à abdiquer. D'autre part, les meneurs du parti chrétien et le pouvoir croissant de l'évêque, qui était leur chef, inquiétaient le préfet de la ville, Oreste. Il s'appuyait volontiers sur les éléments hostiles au christianisme, pour tenir les chrétiens en respect et conserver un lambeau d'autorité. Hypatie, dont il demandait les conseils, l'encourageait dans sa résistance; c'était un nouveau grief à lui imputer. Les années 413 et 414 s'écoulèrent dans des tiraillements continuels entre Cyrille et le préfet Oreste, soutenu par Hypatie. Un jour de carême de l'année 415, comme Hypatie sortait de chez elle, une troupe de forcenés, conduits par un nommé Pierre, attaché comme lecteur à l'église de Cyrille, l'arrache de son char et la traîne jusqu'à la grande église appelée la Césarie. Là on la dépouille de ses vêtements, on la massacre sous une grêle de pierres, de tuiles, de débris de poteries; on coupe son corps en morceaux, on promène dans les rues d'Alexandrie ces honteux trophées, et on les brûle enfin dans un lieu nommé Cinaron. Ainsi périt, victime du fanatisme religieux, cette femme remarquable, qui fut une des dernières gloires des écoles d'Alexandrie et d'Athènes. Hypatie avait écrit deux commentaires, le premier sur le canon astronomique de Ptolémée, le second sur les sections coniques d'Apollonius de Perga; il n'en reste qu'un fragment sans importance. On lui a longtemps attribué une lettre à Cyrille, qui se trouve dans la collection des conciles de Baluze, et dans laquelle elle plaide la cause de Nestorius et se plaint qu'on l'ait banni. Cette lettre est évidemment fausse, car Nestorius ne fut exilé qu'en 436, c'est-à-dire dix-neuf ans après la mort d'Hypatie. Son souvenir se conserva longtemps. Plusieurs siècles plus tard, on qualifiait encore de *seconde Hypatie* les femmes distinguées par leur savoir ou leur talent de parole. Il y a, dans l'Anthologie grecque, une épigramme de Paul le Silentiaire, composée en l'honneur d'Hypatie, et dans Synésius plusieurs lettres adressées à la célèbre néoplatonicienne par l'évêque philosophe. On peut consulter à son sujet les quatre *Dissertations sur Hypatie*, par Wernsdorf (Wittemberg, 1848, in-4°).

HYPATODORE ou **HÉCATODORE**, statuaire grec de Thèbes. Il vivait vers 372 av. J.-C., du temps de Polyclès, de Céphisodote et de Léocharès. Il acquit une grande réputation par de beaux ouvrages, dont les plus célèbres sont la statue de Minerve en bronze, pour la ville d'Aliphera, en Arcadie, et les statues des chefs argiens, Aliterse et Amphiaraüs, qui combattirent avec Polynice contre Thèbes. Hypatodore exécuta ces deux derniers ouvrages avec le sculpteur Aristogiton.

HYPÉCOÉ, ÉE adj. (i-pé-ko-é — rad. *hypécoon*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hypécoon.

— s. f. pl. Tribu de la famille des papavéracées, ayant pour type le genre hypécoon.

HYPÉCOON s. m. (i-pé-ko-on — du gr. *hupecoô*, je résonne, par allusion au bruit que produisent les graines dans les siliques). Bot. Genre de plantes, de la famille des papavéracées, type de la tribu des hypécoées, comprenant plusieurs espèces qui croissent sur les bords de la Méditerranée.

HYPÉLATE s. m. (i-pé-la-te — du gr. *hupelatos*, laxatif). Bot. Genre d'arbres, de la famille des sapindacées, tribu des sapindées, comprenant plusieurs espèces qui croissent aux Antilles.

HYPÉLYTRE s. m. (i-pé-li-tre — du gr. *hupo*, sous; *elutron*, enveloppe). Bot. Genre de cypéracées.

HYPENCHA s. f. (i-pain-ka — du gr. *hupo*, sous; *egchos*, épée). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des scutellériens, formé aux dépens des tessératomes, et dont l'espèce type habite Java.

HYPENDOSMOSE s. f. (i-pan-do-smo-ze — du gr. *hupo*, sous, et de *endosmose*). Méd. Défaut d'endosmose.

HYPÈNE s. f. (i-pè-ne — du gr. *hupênê*, barbe). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des pyralides, comprenant une dizaine d'espèces, qui habitent l'Europe.

— **Encycl.** Ces papillons ont les antennes longues, minces, pubescentes, fasciculées dans les mâles, ciliées dans les femelles. Les palpes sont droites, étendues, squammeuses épaisses, ayant le deuxième article au moins trois fois plus long que les deux autres; le troisième article se termine en pointe aiguë. La trompe est courte, grêle; le corselet, squammeux, globuleux; l'abdomen, effilé, un peu caréné sur le premier anneau, terminé en pointe brusque chez les femelles et par des poils comprimés dans les mâles. Les ailes antérieures sont minces, aiguës, le plus souvent falquées à l'apex, avec de petites écailles redressées en forme de crêtes; les ailes postérieures, plus larges, sont bordées de franges. Les chenilles, allongées, cylindriques, minces, n'ont que trois paires de pattes ventrales, à peu près d'égale longueur. Leur tête est globuleuse, assez grosse. Les trapézoïdaux sont couverts de poils. Les chrysa-

lides sont renfermées dans des coques de soie pure, fixées aux feuilles ou aux brins de mousse. Les papillons, dont l'aspect rappelle celui des phalènes, sont moins vifs que les chenilles; on les voit voleter le soir, en assez grand nombre, le long des haies, parmi les orties, les broussailles et les plantes grimpantes; pendant le jour, ils se blottissent dans les endroits obscurs et ne se déplacent que lorsqu'ils sont dérangés; on les trouve quelquefois suspendus au plafond des maisons; le soir, ils viennent se brûler à la flamme des bougies. Les chenilles vivent sur les plantes basses, grimpantes. Ce genre comprend aujourd'hui une trentaine d'espèces propres à l'Asie, à l'Afrique, à l'Amérique et à l'Europe. On connaît huit à neuf espèces européennes; les plus communes sont : l'*hypène éléphant*, désignée par les entomologistes sous le nom d'*hypène proboscidale*, et l'*hypène rostrale*. La première, qui est le type du genre, a les ailes antérieures d'un brun roussâtre, avec des lignes transversales d'un brun ferrugineux plus foncé, suivies d'une autre ligne presque noire, marquée d'une rangée de petits points blancs et noirs; les ailes postérieures sont tout entières d'un gris cendré. Cette espèce est très-commune dans les mois de juin, de juillet et d'août. La chenille a la tête et les pattes vertes, le corps d'un vert velouté plus ou moins foncé. L'*hypène* rostrale est un papillon brunâtre de $0^{m},025$ d'envergure; ses palpes forment une sorte de trompe qui lui a valu son nom. La chenille est verte, avec une ligne dorsale brune et deux lignes latérales blanches; tout le corps est parsemé de petites aspérités brunes qui ont la forme de verrues. Cette chenille cause quelquefois d'assez grands dégâts sur le houblon, aux dépens duquel elle se nourrit.

D'autres groupes, dont les entomologistes contemporains forment autant de genres distincts, ont été quelquefois réunis aux *hypènes;* ce sont : les *hypénodes*, les *schranckia*, les *madopa*, qui vivent en Europe; les *dichromia*, les *rhodina*, les *rhynchina*, les *pterhemia*, les *ceraptila*, les *sarmatia*. La plupart de ces groupes ont été distingués par Guénée. Un autre groupe, se rapportant à la même division, est celui des *herminites*. Ces derniers méritent une mention spéciale. Ce sont des papillons à antennes pubescentes, avec deux cils assez longs sur chaque article, à ailes épaisses, saupoudrées en dessus. Les chenilles ont seize pattes et vivent sur les plantes basses, les mousses, le plus souvent dans les endroits ombragés et humides. On a compris dans ce groupe une vingtaine de genres, dont le plus connu est celui qu'on désigne sous le nom d'*herminie*, qui n'est pas lui-même bien nettement dessiné. En général, les herminites sont des insectes de couleur grise ou jaunâtre, qui ne sortent guère des lieux ombragés. Les chenilles mangent un peu de tout et peuvent vivre longtemps sans prendre aucune espèce de nourriture; elles filent des coques d'un tissu serré, qu'elles placent dans des feuilles contournées. Leur dernière transformation paraît s'opérer au commencement de l'été.

HYPÉRACUSIE s. f. (i-pé-ra-ku-zi — du gr. *huper*, au delà; *akouô*, j'entends). Pathol. Sensibilité excessive de l'ouïe.

— **Encycl.** L'*hypéracusie* est une névrose qui comprend un grand nombre de variétés, ayant pour caractère commun une perception plus ou moins incommode et même douloureuse de certains sons, de certains bruits, particulièrement de ceux qui sont élevés et aigus. Très-souvent ce phénomène n'est que le symptôme d'autres névroses, telles que l'hystérie ou d'inflammations, comme l'érésipèle de la face, la névrilite de l'oreille, l'otite commençante, l'arachnoïdite. Dans quelques cas, il est idiopathique. Cela est très-rare, et la science n'en possède que quelques observations, dont deux sont dues à Itard. Cette exaltation de l'ouïe existe tantôt avec une perception confuse des sons, et tantôt avec une perception seulement douloureuse; dans le premier cas, une surdité incurable en est la suite. Le traitement doit se borner aux vapeurs d'éther, à l'instillation de l'huile de lin ou d'amandes douces, aux fumigations émollientes et au tamponnement du conduit auditif, afin de diminuer l'impression du son ou du bruit sur le nerf acoustique.

HYPÉRALBUMINOSE s. f. (i-pé-ral-bu-mi-nô-ze — du gr. *hyper*, au delà, et de *albumine*). Méd. Accroissement de la quantité de l'albumine du sang.

HYPÉRANTHE s. f. (i-pé-ran-te — du gr. *huper*, sur; *anthos*, fleur). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des buprestides, comprenant deux espèces, qui vivent au Brésil.

HYPÉRANTHÈRE s. f. (i-pé-ran-tè-re — du gr. *huper*, sur, et de *anthère*). Bot. Syn. de MORINGA.

HYPÉRASPIDE s. f. (i-pé-ra-spi-de — du gr. *huper*, sur; *aspis*, écusson). Entom. Genre d'insectes coléoptères trimères, de la famille des aphidiphages, tribu des coccinellides, comprenant plus de trente espèces, presque toutes américaines, et dont deux seulement habitent l'Europe.

HYPÉRAURIQUE adj. (i-pé-rô-ri-ke — du gr. *huper*, au-dessus, et de *aurique*). Chim. Se dit d'une combinaison dans laquelle l'or entre en plus grande proportion que dans une autre combinaison de même genre.

HYPERBASE s. f. (i-pèr-ba-ze — du gr. *hupèr*, au delà; *bainô*, je marche). Gramm. Nom technique de la métaphore.

HYPERBATE s. f. (i-pèr-ba-te — gr. *huperbaton;* de *huper*, au delà; *bainô*, je marche). Gramm. Figure par laquelle on renverse l'ordre naturel des mots ou des propositions; sorte d'inversion plus hardie ou moins usitée que l'inversion ordinaire : *Le grec et le français sont très-réservés dans l'emploi de l'*HYPERBATE; *le latin en est très-prodigue. Souvent les périodes de Dion Cassius sont entrecoupées de parenthèses, et il use de beaucoup d'*HYPERBATES, *qui sont fort importunes, si l'on ne s'en sert à propos comme lui.* (La Mothe Le Vayer.)

— **Encycl.** Cette figure est d'un fréquent usage chez les poëtes qui suivent plutôt l'ordre des idées que celui des mots. Ainsi, c'est par *hyperbate* que Voltaire a dit :

A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère!

On emploie aussi en prose, quoique moins fréquemment, cette figure de grammaire, et il en peut résulter, comme dans les vers, de très-heureux effets. Par exemple, Bossuet a écrit : « Le matin, elle fleurissait, avec quelles grâces, vous le savez! » L'*hyperbate* était fréquemment employée dans les langues anciennes, et, d'après Longus, on s'en servait surtout pour exprimer le langage de la passion. *Hyperbate* est synonyme d'inversion. V. INVERSION.

HYPERBOLE s. f. (i-pèr-bo-le — gr. *huperbolê;* de *huper*, au delà, et de *ballein*, jeter, de la racine de mouvement *bâl*, *al*, qui a la même signification en sanscrit et qui a fourni un grand nombre de dérivés aux langues indo-européennes). Rhétor. Figure par laquelle on avance une proposition très-exagérée, pour produire sur l'esprit une forte impression : *L'*HYPERBOLE *exprime au delà de la vérité, comme pour ramener l'esprit à la mieux connaître.* (La Bruy.) *L'*HYPERBOLE *est propre à peindre le désordre d'un esprit à qui une grande passion exagère tout.* (Condill.)

Juvénal, élevé dans les cris de l'école,
Poussa jusqu'à l'excès sa mordante *hyperbole*.
BOILEAU.

— Dans le langage commun, Exagération : *Marie est montée, par l'*HYPERBOLE *successive et toujours enchérissante des générations, jusqu'au sein de la Trinité.* (Renan.)

— Géom. Courbe qui est le lieu des points dont les distances à deux points fixes ont une différence constante.

— **Syn. Hyperbole, exagération.** V. EXAGÉRATION.

— **Encycl.** Géom. L'*hyperbole* est le lieu des points dont les distances à deux points fixes forment une différence constante. Les deux points fixes portent le nom de foyers. La courbe est évidemment illimitée, puisqu'on peut trouver à l'infini des points dont les distances à deux points fixes aient entre elles une différence aussi petite qu'on le veut et même nulle.

Soient F et F′ les deux foyers d'une *hyperbole*, O le milieu de la distance de ces deux points, et OA, OA′ des longueurs égales à la demi-différence donnée des distances d'un point de la courbe à ses deux foyers, différence qui doit nécessairement être moindre que FF′ : pour construire un point de la courbe, on pourra marquer à volonté un point P sur la droite AA′, et décrire des points F et F′ comme centres des circonférences de rayons AP et A′P, dont les intersections M et M′ appartiendront évidemment à l'*hyperbole*.

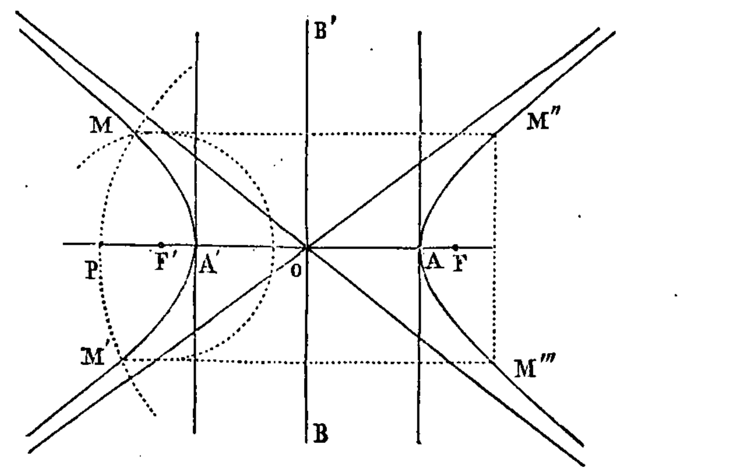

Fig. 1.

On pourra prendre le point P partout où l'on voudra en dehors des points F et F′; car la distance des centres, toujours plus grande que la différence des rayons AA′ quelque part que soit le point P, en dehors de AA′, sera en outre moindre que leur somme si ce point se trouve en dehors de F et de F′.

Si l'on voulait mettre le point P en F′, la somme des rayons des cercles à décrire des points F et F′ comme centres deviendrait égale à la distance des centres, et les deux circonférences se toucheraient en A′. Si l'on plaçait le point P entre F′ et A′, les circonférences ne se couperaient plus, parce que la somme des rayons serait alors moindre que la distance des centres.

Il résulte de ce qui vient d'être dit que les points A et A′ appartiennent à la courbe.

Les deux circonférences décrites des points F et F′ comme centres avec les distances AP et A′P pour rayons se coupent en deux points M et M′ symétriquement placés par rapport à la ligne FAA′F′. Cette ligne est donc un axe de symétrie de la courbe. La perpendiculaire BOB′ élevée au milieu de la distance des foyers en est évidemment un autre; car, en intervertissant les rayons des cercles décrits des deux foyers comme centres, on trouvera deux autres points M″ et M‴ de la courbe, symétriques de M et M′ par rapport à BB′.

La courbe ne coupe naturellement pas son second axe, puisque pour tout point de cet axe la différence des distances aux deux foyers est nulle.

L'axe BB′ est l'axe *non transverse* de la courbe; l'axe AA′ est l'axe focal ou *transverse*. Les extrémités A et A′ de l'axe transverse prennent le nom de *sommets* de la courbe; le point de rencontre O des deux axes est le centre. Cette courbe n'a évidemment aucun point compris entre les parallèles à BB′ menées par A et A′; elle est donc formée de deux arcs indéfinis entièrement distincts et séparés.

L'*hyperbole* étant le lieu des points dont les distances aux deux foyers donnent une différence égale à l'axe transverse, par suite immédiate, la différence des distances à ces mêmes foyers d'un point non situé sur la courbe est ou plus grande ou plus petite que l'axe transverse. Cette différence, pour un point mobile dans le plan de la courbe, ne devient égale à l'axe transverse qu'autant que le point passe sur la courbe; elle reste, par conséquent, dans la même relation d'inégalité avec l'axe transverse, tant que le point mobile reste d'un même côté de la courbe, entre les deux branches ou au dedans de l'une d'elles; or elle se réduit à zéro sur l'axe non transverse : *la différence des distances d'un point du plan de l'*hyperbole *à ses deux foyers est donc plus grande ou plus petite que l'axe transverse de cette* hyperbole, *selon que le point considéré est au dedans de l'une des branches ou entre les deux.*

— I. TANGENTE À L'HYPERBOLE. *La tangente à l'*hyperbole *fait des angles égaux avec les rayons vecteurs menés des foyers au point de contact*. Cette proposition résulte immédiatement de la précédente. En effet, la tangente devant avoir tous ses points en dehors de la branche à laquelle appartient le point de contact, la différence des rayons vecteurs menés au point de contact doit être plus grande que, pour tout autre point pris sur la tangente. Or, il est aisé de voir que le chemin allant d'un point à un autre, en passant par une droite, dont les deux parties donnent une différence maximum, est coupé par cette droite à angles égaux. En effet, soient XY la droite donnée et F,F′ les points considérés; soit d'ailleurs F_1 le point symétrique de F par rapport à XY; joignons $F'F_1$ et prolongeons jusqu'en M : pour comparer la différence F′M — FM à toute autre F′N — FN, les distances NF et MF étant respectivement égales à NF_1 et MF_1, il suffira de comparer les différences $F'F_1$ ou $F'M - F_1M$ et $F'N - F_1N$. La différence $F'F_1$ est évidemment la plus grande. Le chemin dont les deux parties donnent la différence maximum est donc F′MF; or, les deux parties de ce chemin font bien des angles égaux avec la droite XY.

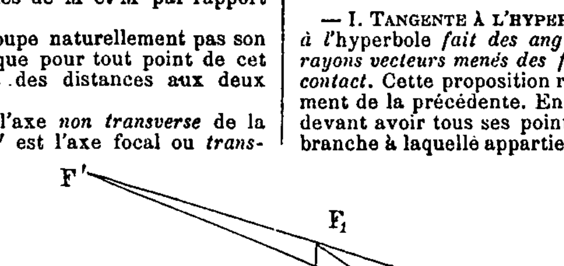

Fig. 2.

Ainsi, pour mener une tangente à une *hyperbole* en un point donné sur la courbe, il suffira de joindre ce point aux deux foyers et de mener la bissectrice de l'angle formé par les deux rayons vecteurs.

— II. TANGENTE À L'HYPERBOLE PAR UN POINT EXTÉRIEUR. La construction de la tangente à l'*hyperbole* par un point extérieur est tout aussi facile et reste d'ailleurs fondée sur le même principe. Soient F et F′ les deux foyers d'une *hyperbole*, AA′ son axe transverse et T le point extérieur donné : la tangente cherchée TT_1 devra être la bissectrice de l'angle formé par les deux rayons vecteurs menés au point de contact M_1, ou bien si M_1F_1 est égale à M_1F, TT_1 devra être perpendiculaire sur le milieu de FF_1. Si donc on pouvait construire le point F_1, il ne resterait qu'à mener du point T une perpendiculaire sur FF_1; cette perpendiculaire, qui d'ailleurs passerait par le milieu I_1 de FF_1, serait la tangente cherchée. Mais le point F_1 doit

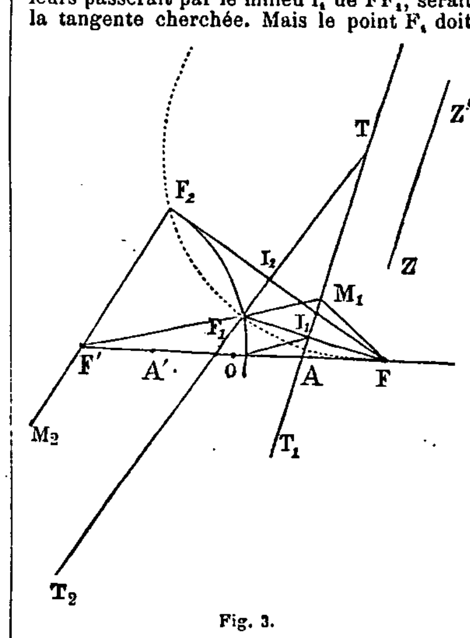

Fig. 3.

être à une distance de F′ égale à AA′ et à une distance de T égale à FT; on l'obtiendra donc par l'intersection de deux circonférences décrites des points F′ et T comme centres avec AA′ et FT pour rayons. Ces deux circonférences se couperont toujours si le point T se trouve entre les deux branches de l'*hyperbole;* en effet, les conditions de rencontre de deux circonférences sont que des trois longueurs égales à la distance des centres et aux deux rayons, chacune soit moindre que la somme des deux autres; les conditions de rencontre des deux circonférences qui nous occupent seraient donc

$$TF' < AA' + TF,$$
$$TF < AA' + TF'$$
$$AA' < TF + TF'.$$

La dernière est toujours remplie, car le triangle FF′T donnerait même

$$FF' < TF + TF';$$

quant aux deux premières, elles expriment que le point T est entre les deux branches de l'*hyperbole*.

Lorsque le point T est compris entre les deux branches de l'*hyperbole*, les deux circonférences se coupent en deux points F_1 et F_2, à chacun desquels correspond une tangente. Si le point T venait se placer sur la courbe, les deux circonférences deviendraient tangentes, elles ne détermineraient plus qu'un seul point, auquel correspondrait une seule tangente.

Les points F_1 et F_2 étant obtenus comme il vient d'être dit, il ne reste plus, pour obtenir les tangentes menées du point T à la courbe, qu'à abaisser de ce point les perpendiculaires TT_1 et TT_2 à FF_1 et FF_2.

Il est remarquable que les tangentes menées d'un point extérieur à l'*hyperbole* peuvent ainsi être construites sans que la courbe soit tracée à l'avance. Ces tangentes pourront servir, au contraire, à diriger le tracé de la courbe.

Les tangentes TT_1 et TT_2 étant construites, on obtient les points de contact M_1 et M_2 en traçant les droites $F'F_1$ et $F'F_2$, qui doivent y passer.

La solution qui vient d'être développée donne lieu à plusieurs remarques : en premier lieu, le pied I_1 de la tangente TT_1 sur FF_1 étant le milieu de cette droite FF_1, si l'on joint OI_1, cette droite devra être parallèle à $F'F_1$, et en être la moitié, c'est-à-dire être

égale à la moitié de l'axe transverse; le point I_1 devra donc appartenir à la circonférence décrite sur l'axe transverse comme diamètre. C'est ce qu'on exprime par cet énoncé : *Le lieu des projections aes foyers de l'*hyperbole *sur toutes les tangentes à la courbe est la circonférence décrite sur son axe transverse comme diamètre.*

En second lieu, les distances M_1F_1 et M_1F sont égales; or la première est la plus courte distance du point M_1 à la circonférence F_1F_2 dont le centre est en F′; cette circonférence fixe décrite de l'un des foyers comme centre avec l'axe transverse pour rayon porte le nom de circonférence directrice de l'*hyperbole*. On peut donc dire que l'*hyperbole est le lieu des points également distants d'un point fixe et d'une circonférence fixe.*

— III. Tangente à l'hyperbole parallèlement à une droite donnée. La construction de la tangente à l'*hyperbole* parallèlement à une droite donnée repose encore sur les mêmes principes : soient ZZ′ la droite donnée; la perpendiculaire FF_1 à ZZ′ sera perpendiculaire à la tangente cherchée, le point I_1 où elle coupera la circonférence décrite sur l'axe transverse AA′ comme diamètre appartiendra donc à cette tangente, que l'on mènera du point I_1 parallèlement à la droite donnée. On obtiendra le point de contact M_1 par l'intersection de la tangente TI_1T_1 avec la droite qui joindra le second foyer F′ au point symétrique F_1 du premier foyer par rapport à la tangente.

Si l'on voulait mener du centre O de l'*hyperbole* des tangentes à cette courbe, les cir-

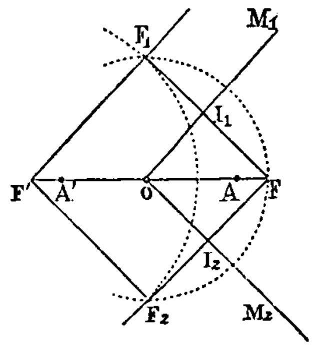

Fig. 4

conférences décrites des points O et F′ comme centres avec OF et AA′ comme rayons se couperaient aux points F_1 et F_2 symétriquement placés par rapport à l'axe transverse; les tangentes seraient OI_1 et OI_2; mais si, pour obtenir les points de contact, on menait les droites $F'F_1$ et $F'F_2$, elles seraient parallèles aux deux tangentes et ne les rencontreraient plus qu'à l'infini; ces deux tangentes particulières sont les asymptotes de la courbe. Ce qui vient d'être dit donne le moyen de les construire.

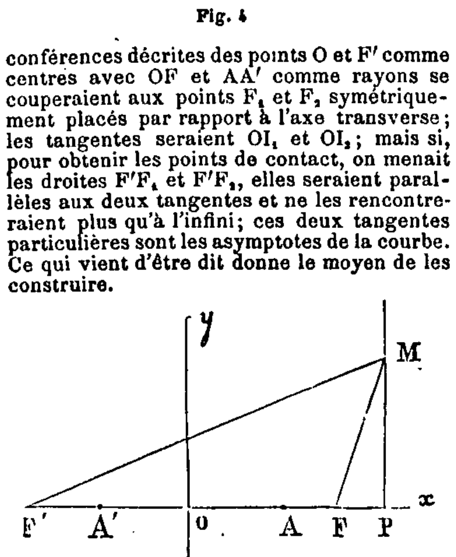

Fig. 5.

L'équation de l'*hyperbole* rapportée à ses deux axes de symétrie, pris pour axe de coordonnées, se déduit aisément de sa définition : soient 2c la distance des foyers F et F′, 2a la différence constante AA′ des rayons vecteurs, M un point de la courbe, MP et OP ses coordonnées x et y, les distances FM et F′M seront représentées par

$$FM = \sqrt{y^2 + (c-x)^2} \text{ et } F'M = \sqrt{y^2 + (c+x)^2}.$$

L'équation de la courbe sera donc

$$\sqrt{y^2 + (c+x)^2} - \sqrt{y^2 + (c-x)^2} = 2a.$$

On la transformera aisément en

$$a^2y^2 - (c^2 - a^2)x^2 = -a^2(c^2 - a^2),$$

en faisant disparaître les radicaux.

Si l'on fait dans cette équation $x = 0$, on en tire $y = \pm\sqrt{c^2 - a^2}\sqrt{-1}$; on représente habituellement la longueur $\sqrt{c^2 - a^2}$ par b, c'est le demi-axe imaginaire ou non transverse; on donne alors à l'équation de la courbe la forme plus simple

$$a^2y^2 - b^2x^2 = a^2b^2.$$

— IV. Equation polaire de l'hyperbole. Si l'on prend le foyer de gauche F pour pôle et l'axe focal FF′ pour axe polaire, la relation entre les coordonnées FM ou ρ et MFx ou ω d'un point quelconque M de la courbe résulte de l'élimination de F′M, que nous désignerons par ρ′, entre l'équation qui définit la courbe

$$\rho - \rho' = 2a$$

et la relation

$$\rho'^2 = \rho^2 + 4c^2 - 4c\rho\cos\omega,$$

que fournit le triangle F′MF.

Cette élimination donne

$$\rho = \frac{c^2 - a^2}{a + c\cos\omega},$$

ou, si l'on représente $c^2 - a^2$ *par* b^2,

$$\rho = \frac{b^2}{a + c\cos\omega},$$

ou encore, en posant

$$\frac{b^2}{a} = p \quad \text{et} \quad \frac{c}{a} = e,$$

$$\rho = \frac{p}{1 + e\cos\omega}.$$

La longueur p est ce qu'on nomme le paramètre de l'*hyperbole*, e en est l'excentricité; c'est le rapport de la distance des foyers à l'axe transverse.

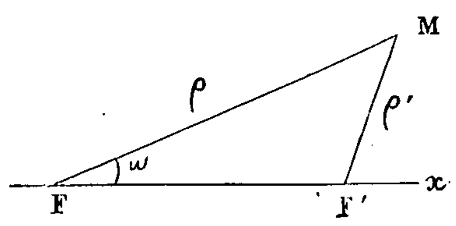

Fig. 6.

L'équation de l'*hyperbole* rapportée a ses axes, pris pour axes de coordonnées, étant du second degré, l'*hyperbole* est une courbe du second degré, c'est-à-dire l'une des courbes que peut représenter l'équation générale

$$Ay^2 + 2Bxy + Cx^2 + 2Dy + 2Ex + F = 0$$

en coordonnées rectilignes. Il est facile de déterminer la condition d'inégalité que doivent remplir les coefficients A,B,...,F pour que la courbe représente effectivement une *hyperbole*.

L'équation résolue par rapport à y donne

$$y = -\frac{Bx + D}{A}$$

$$\pm\frac{1}{A}\sqrt{(B^2 - AC)x^2 + 2(BD - AE)x + D^2 - AF}.$$

Pour que la courbe qu'elle représente soit illimitée dans tous les sens, il faut que y reste réel pour de très-grandes valeurs de x, condition qui exige que $B^2 - AC$ soit positif. Ainsi l'équation du second degré

$$Ay^2 + 2Bxy + Cx^2 + 2Dy + 2Ex + F = 0$$

ne représente une *hyperbole* qu'à la condition que $B^2 - Ac$ soit positif. Dans cette hypothèse, si les racines de l'équation

$$(B^2 - Ac)x^2 + 2(BD - AE)x + D^2 - AF$$

sont réelles, le trinôme placé sous le radical de la valeur de y reste positif pour toutes les valeurs de x non comprises entre ces deux racines, et la courbe s'étend en dehors seulement des limites correspondantes; si ces racines sont égales, la courbe se réduit à deux droites, elle est évanouissante; si les racines sont imaginaires, y est toujours réel, la courbe ne coupe plus son diamètre

$$y = -\frac{Bx + D}{A};$$

ses deux branches se trouvent de part et d'autre de ce diamètre.

— V. Equation de la tangente à l'hyperbole. L'équation de la tangente à l'*hyperbole* représentée par l'équation

$$a^2y^2 - b^2x^2 = -a^2b^2$$

est

$$a^2Yy - b^2Xx = -a^2b^2,$$

dans laquelle x et y sont les coordonnées du point de contact, et X, Y les coordonnées courantes.

L'équation générale des tangentes à l'*hyperbole* peut être formulée d'une autre manière; on peut n'y laisser d'autre constante arbitraire que le coefficient d'inclinaison sur l'axe des x. Pour trouver sous cette forme l'équation de la tangente à l'*hyperbole*, il suffit de déterminer la relation qui doit exister entre les coefficients m et n de l'équation

$$y = mx + n$$

d'une droite quelconque pour que cette droite devienne tangente à la courbe. Les abscisses des points de rencontre de la courbe et de la droite sont fournies par l'équation

$$a^2(mx + n)^2 - b^2x^2 = -a^2b^2$$

ou

$$(a^2m^2 - b^2)x^2 + 2a^2mnx + a^2n^2 + a^2b^2 = 0;$$

or, pour que la droite soit tangente à la courbe, il faut que ces abscisses soient égales, c'est-à-dire que

$$a^4m^2n^2 = (a^2m^2 - b^2)(a^2n^2 + a^2b^2);$$

cette équation se réduit à

$$n^2 = a^2m^2 - b^2 \text{ d'où } n = \pm\sqrt{a^2m^2 - b^2}.$$

Ainsi l'équation générale des tangentes à l'*hyperbole* peut être mise sous la forme

$$y = mn + \sqrt{a^2m^2 - b^2}.$$

Mais cette équation ne représente réellement une tangente à la courbe qu'autant que a^2m^2 surpasse b^2, c'est-à-dire que m^2 surpasse

$$\frac{b^2}{a^2}.$$

Aux valeurs limites de m,

$$\pm\frac{b}{a},$$

correspondent les asymptotes de la courbe, car pour ces valeurs de m, l'une des racines de l'équation

$$(a^2m^2 - b^2)x^2 - 2a^2mnx + a^2n^2 + a^2b^2 = 0,$$

c'est-à-dire l'abscisse de l'un des points de rencontre de la droite avec la courbe devient infinie. A ces valeurs de m, il correspond pour n une valeur nulle; les équations des asymptotes sont donc

$$y = \pm\frac{b}{a}x.$$

Ces droites passent par le centre et ne coupent la courbe qu'à l'infini, car en faisant à la fois $a^2m^2 - b^2 = 0$ et $n = 0$ on réduit l'équation qui donnerait les abscisses des points de rencontre à

$$a^2n^2 + a^2b^2 = 0.$$

— VI. Diamètres de l'hyperbole. Le diamètre, correspondant aux cordes parallèles à la direction $y = mx$, de l'*hyperbole*

$$a^2y^2 - b'x^2 = -a^2b^2$$

a pour équation

$$y = \frac{b^2}{a^2m}x;$$

le coefficient angulaire m du système des cordes et le coefficient angulaire m' du diamètre correspondant sont donc liés entre eux par la relation

$$mm' = \frac{b^2}{a^2}.$$

C'est l'équation qui lie entre eux les coefficients angulaires de deux diamètres conjugués. Le produit de ces coefficients angulaires est positif; d'où il résulte que deux diamètres conjugués sont toujours inclinés dans le même sens sur l'axe transverse. Lorsque l'un des diamètres se rapproche dans un sens de l'une des asymptotes, l'autre s'en rapproche en même temps dans le sens contraire, et ils viennent en même temps se confondre avec cette asymptote. L'un des deux diamètres conjugués coupe la courbe, mais l'autre passe entre les deux branches.

On nomme cordes supplémentaires d'une *hyperbole* deux cordes qui, partant des extrémités d'un même diamètre, aboutissent à un même point de la courbe. Deux cordes supplémentaires sont toujours parallèles à deux diamètres conjugués, c'est-à-dire que le produit de leurs coefficients augulaires est

$$\frac{b^2}{a^2}.$$

En effet, soient $x'y'$ et $-x', -y'$ les coordonnées des deux extrémités d'un même diamètre, $x''y''$ les coordonnées d'un point quelconque de la courbe : les coefficients angulaires des cordes qui joindront les points $x'y'$ et $x''y''$ d'une part, $-x', -y'$ et x'', y'' de l'autre, seront

$$\frac{y'' - y'}{x'' - x'} \text{ et } \frac{y'' + y'}{x'' + x'};$$

le produit de ces coefficients angulaires sera donc

$$\frac{y''^2 - y'^2}{x''^2 - x'^2}:$$

mais les deux points $x'y'$ et $x''y''$ appartenant à la courbe, on aura

$$a^2y'^2 - b^2x'^2 = -a^2b^2$$

et

$$a^2y''^2 - b^2x''^2 = -a^2b^2;$$

d'où, par soustraction,

$$a^2(y''^2 - y'^2) - b^2(x''^2 - x'^2) = 0,$$

c'est-à-dire

$$\frac{y''^2 - y'^2}{x''^2 - x'^2} = \frac{b^2}{a^2}.$$

On attribue des longueurs aux diamètres non transverses de l'*hyperbole*, comme on en avait donné une à l'axe non transverse : l'équation de l'*hyperbole*, rapportée à deux diamètres conjugués, conserve la même forme que celle de la courbe rapportée à ses axes; si a' est le demi-diamètre transverse, l'équation prend la forme

$$a'^2y^2 - b'^2x^2 = -a'^2b'^2,$$

le calcul donne la longueur b'.

Les longueurs de deux diamètres conjugués de l'*hyperbole* sont liées entre elles par une relation remarquable : *la différence de leurs carrés est constante.* Si l'on cherche à établir un rapprochement entre ces mêmes diamètres et l'angle qu'ils font entre eux, on trouve que *le produit de leurs longueurs par le sinus de l'angle qu'ils comprennent est constant*, ce qui revient à dire que le parallélogramme construit sur deux diamètres conjugués a une aire constante.

Ces deux théorèmes portent le nom d'Apollonius de Perge; on en trouvera la démonstration à l'article diamètre.

— *Hyperbole rapportée à ses asymptotes.* Si l'on prend pour axes de coordonnées les asymptotes de l'*hyperbole*, son équation se réduit à la forme $xy = k^2$. Les portions de la tangente à l'*hyperbole* comprises entre le point de contact et les asymptotes sont toutes deux égales en longueur au demi-diamètre non transverse parallèle à cette tangente, parce que l'équation de l'*hyperbole* rapportée à deux de ses diamètres conjugués conservant la forme primitive, les asymptotes sont les diagonales du parallélogramme construit sur deux diamètres conjugués quelconques aussi bien que du rectangle des axes. Il en résulte ce théorème : *Le point de contact d'une tangente à l'hyperbole divise en parties égales la portion de cette tangente comprise entre les asymptotes.*

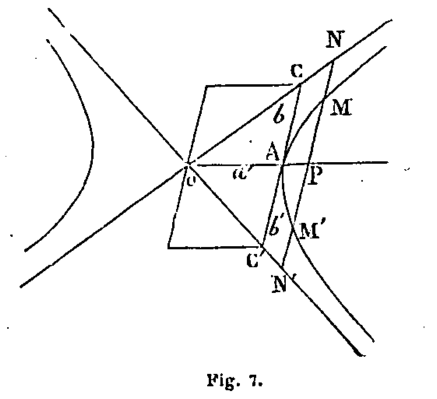

Fig. 7.

On conclut encore de la même remarque un autre théorème, d'où résulte un moyen simple de construire la courbe par points lorsqu'on en connaît les asymptotes et un point : *Les segments d'une corde quelconque compris entre la courbe et ses asymptotes sont égaux.* En effet, si l'on mène la tangente CAC′ parallèle à la corde considérée NMM′N′ et le diamètre correspondant OAP : le point P se trouve à la fois le milieu de la corde MM′ parce qu'il appartient au diamètre conjugué de cette corde, et le milieu de la partie NN′ comprise entre les asymptotes, parce que A est déjà le milieu de CC′.

Il résulte de là que, si l'on connaît les asymptotes d'une *hyperbole* et un point de la courbe, on peut construire le second point de rencontre avec cette courbe d'une transversale quelconque passant par le point donné. Les conjuguées de l'*hyperbole* (v. conjuguée) sont toutes les ellipses qui ont avec elle un système de diamètres conjugués commun. Les diamètres non transverses de l'*hyperbole* ne sont autre chose que les diamètres de ses conjuguées menés parallèlement à leurs cordes réelles respectives. La conjuguée dont les cordes réelles sont parallèles à l'une des asymptotes se réduit à cette asymptote. C'est une ellipse indéfiniment allongée et indéfiniment aplatie. Les conjuguées de l'*hyperbole* ont pour enveloppe imaginaire l'*hyperbole* qu'on appelait autrefois conjuguée de la première et que nous nommerons sa supplémentaire; c'est l'*hyperbole* qui a les mêmes asymptotes et les mêmes axes, mais changés de transverse en non transverse.

Les solutions imaginaires de tous les problèmes impossibles que l'on peut se proposer relativement à l'*hyperbole* se rapportent aux ellipses ses conjuguées. Ainsi, si l'on se propose de mener une tangente à l'*hyperbole* par un point intérieur à la courbe, les coordonnées imaginaires des points de contact, fournies par les équations du problème, seront celles des points de contact des tangentes menées du même point à la conjuguée qui touchera l'*hyperbole* aux extrémités du diamètre mené par ce point donné, parce que la corde des contacts restant réelle et étant toujours conjuguée du diamètre mené par le point d'où les tangentes doivent partir, les points de contact imaginaires ne pourront appartenir qu'à la conjuguée dont les cordes réelles seront parallèles à la direction conjuguée de ce diamètre.

Si l'on cherche à mener une tangente à l'*hyperbole*, parallèlement à une direction comprise dans l'angle des asymptotes, où se trouve la courbe, le calcul donne une tangente à l'enveloppe imaginaire des conjuguées.

— VII. Quadrature de l'hyperbole. On simplifie la quadrature de l'*hyperbole* en rapportant cette courbe à ses asymptotes. Si l'équation de la courbe est alors $xy = k^2$, et que d'ailleurs les asymptotes fassent entre elles un angle θ, l'aire d'un segment compris entre deux ordonnées, la courbe et l'asymptote prise pour axe des x, est donnée par l'intégrale

$$\sin\theta\int_{x_0}^{x} y\,dx = \sin\theta\int_{x_0}^{x}\frac{k^2}{x}dx$$

$$= k^2\sin\theta\int_{x_0}^{x}\frac{dx}{x} = k^2\sin\theta\,L\frac{x}{x_0}.$$

Lorsque les deux points limites appartiennent à une même branche de la courbe, $\frac{x}{x_0}$ est positif; et si l'on prend pour L $\frac{x}{x_0}$ sa

valeur arithmétique, on a l'aire réelle qu'on voulait calculer; mais si $\frac{x}{x_0}$ est négatif, l'intégrale est nécessairement imaginaire. Du reste, quels que soient x et x_0, le logarithme népérien de $\frac{x}{x_0}$ a toujours une infinité de valeurs en progression arithmétique ayant pour raison $2\pi\sqrt{-1}$.

Ces résultats s'expliquent aisément à l'aide d'une théorie générale (v. CARRER, INTÉGRALES, PÉRIODES). L'intégrale quadratrice se rapporte, en effet, toujours aussi bien aux conjuguées de la courbe qu'on étudie qu'à cette courbe elle-même. Dans l'exemple, l'intégrale, prise d'un point d'une branche à un point de l'autre, doit avoir pour partie imaginaire au moins la demi-aire d'une des conjuguées elliptiques, qui sont toutes équivalentes en surface. Si l'intégrale est prise entre deux points d'une même branche, la partie imaginaire facultative, qu'on peut ajouter à la partie réelle, est l'aire entière d'une des conjuguées elliptiques, répétée autant de fois qu'on le veut. Le point décrivant peut, en effet, parcourir une de ces conjuguées un nombre quelconque de fois, et revenir sur la branche réelle qui contenait le point de départ. Les limites seraient imaginaires, que l'interprétation de l'intégrale n'en serait pas plus compliquée. Cette intégrale, outre des parties algébriques propres à représenter les triangles qui s'introduisent dans la configuration de l'aire, par un changement dans la direction des ordonnées, se composerait de l'aire du segment de la conjuguée, menée par le point correspondant à la limite inférieure de l'intégrale, qui s'étendrait de cette limite inférieure au point où cette conjuguée toucherait la courbe réelle, de l'aire du segment de la courbe réelle, compris entre les points où elle serait touchée par les conjuguées passant par les points correspondant aux deux limites, enfin de l'aire du segment de la seconde de ces conjuguées, qui s'étendrait entre le point où elle touche la courbe réelle et le point correspondant à la limite supérieure.

— VIII. RECTIFICATION DE L'HYPERBOLE. La rectification de l'*hyperbole* est donnée par une intégrale doublement périodique. La période réelle est la différence des longueurs totales de la courbe et de ses deux asymptotes, et la période imaginaire est la différence, affectée du signe $\sqrt{-1}$, des longueurs totales de l'*hyperbole* supplémentaire et des mêmes asymptotes. V. PÉRIODES.

HYPERBOLIQUE adj. (i-pèr-bo-li-ke — rad. *hyperbole*). Qui est de la nature de l'hyperbole, qui est exagéré : *Quand ils se seraient défiés tous trois à qui me louerait davantage, ils n'auraient pas employé d'expressions plus* HYPERBOLIQUES. (Le Sage.) ‖ Qui fait des hyperboles, qui exagère : *Vous êtes trop* HYPERBOLIQUE.

— Géom. Qui a la forme de l'hyperbole : *Courbe* HYPERBOLIQUE.

— Physiq. Dont la section centrale est une hyperbole : *Miroir* HYPERBOLIQUE.

HYPERBOLIQUEMENT adv. (i-pèr-bo-li-ke-man — rad. *hyperbolique*). Avec hyperbole, d'une façon exagérée : *Mentir* HYPERBOLIQUEMENT.

HYPERBOLOÏDE adj. (i-pèr-bo-lo-i-de — de *hyperbole*, et du gr. *eidos*, aspect). Géom. Qui se rapproche de l'hyperbole : *Courbe* HYPERBOLOÏDE.

— s. m. Surface du second ordre, à centre unique, qui, coupée par des plans convenablement dirigés, peut donner des sections hyperboliques. ‖ *Hyperboloïde de révolution*, Surface engendrée par la révolution d'une hyperbole autour d'un de ses axes ; solide engendré, dans le même mouvement, par le plan de l'hyperbole. ‖ *Hyperboloïde de raccordement*, Hyperboloïde qui touche une surface gauche donnée tout le long d'une de ses génératrices.

— **Encycl.** L'équation d'une surface du second ordre à centre unique rapportée à un système de trois diamètres conjugués est

$$\pm\frac{x^2}{a^2} \pm \frac{y^2}{b^2} \pm \frac{z^2}{c^2} = 1$$

(v. CENTRE et DIAMÈTRE). Lorsque les trois carrés sont précédés du signe +, la surface est nécessairement fermée : c'est un ellipsoïde (v. ce mot). Si les carrés avaient tous trois le signe —, la surface serait imaginaire. Les deux autres équations

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} - \frac{z^2}{c^2} = -1$$

et

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} - \frac{z^2}{c^2} = 1$$

représentent les deux genres d'*hyperboloïdes*.

Le premier est continu, parce que les sections parallèles au plan des xy sont toujours réelles; c'est l'*hyperboloïde* à une nappe.

Le second, au contraire, est discontinu; car les plans parallèles au plan des xy compris entre $z = -c$ et $z = +c$ ne donnent que des solutions imaginaires : c'est l'*hyperboloïde* à deux nappes.

Les sections faites par un plan passant par l'axe des z,

$$y = mx,$$

ont pour projections sur le plan des xz les courbes représentées par les équations

$$\left(\frac{1}{a^2} + \frac{m^2}{b^2}\right)x^2 - \frac{z^2}{c^2} = \pm 1.$$

Ce sont des hyperboles.

Les asymptotes de ces sections hyperboliques ont pour équations

$$y = mx \text{ et } \left(\frac{1}{a^2} + \frac{m^2}{b^2}\right)x^2 - \frac{z^2}{c^2} = 0.$$

Le lieu de ces asymptotes est représenté par l'équation

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} - \frac{z^2}{c^2} = 0,$$

qu'on obtient en éliminant m entre les precedentes. C'est le cône asymptote.

Les sections paraboliques des *hyperboloïdes* sont fournies par les plans parallèles aux plans tangents à leurs cônes asymptotes. Ainsi le plan

$$\frac{z}{c} = x\sqrt{\frac{1}{a^2} + \frac{m^2}{b^2}} + k$$

coupe les *hyperboloïdes* qui nous occupent suivant des courbes dont les projections sur le plan des xy ont pour équations

$$y^2\left(\frac{1-m^2}{b^2}\right) - \frac{2k}{c^2}x\sqrt{\frac{1}{a^2} + \frac{m^2}{b^2}} + \frac{k^2}{c^2} \pm 1 = 0,$$

et sont par conséquent des paraboles.

Les conjuguées de l'*hyperboloïde* à une nappe dont les cordes réelles sont parallèles à des droites intérieures au cône asymptote sont des ellipsoïdes inscrits dans cet *hyperboloïde;* les autres sont des *hyperboloïdes* à deux nappes circonscrits.

Les conjuguées d'une *hyperboloïde* à deux nappes ont nécessairement leurs cordes réelles parallèles à des droites menées du centre extérieurement au cône asymptote ; ce sont des *hyperboloïdes* à une nappe circonscrits. V. CONJUGUÉES.

L'*hyperboloïde* à une nappe a deux systèmes de génératrices rectilignes . c'est une surface gauche. En effet, le plan

$$y = mx + \sqrt{a^2m^2 + b^2}$$

coupe la surface suivant une ligne dont la projection sur le plan des xz a pour équation

$$\frac{z^2}{c^2} = \frac{x^2}{a^2} + \frac{\left(mx + \sqrt{a^2m^2 + b^2}\right)^2}{b^2} - 1$$

$$= x^2\left(\frac{1}{a^2} + \frac{m^2}{b^2}\right) + \frac{2m\sqrt{a^2m^2 + b^2}}{b^2}x + \frac{a^2m^2}{b^2},$$

qui représente deux droites, parce que le second membre est un carré.

Les *hyperboloïdes*, comme l'ellipsoïde, sont capables de sections circulaires. Les sections parallèles dans les deux *hyperboloïdes* supplémentaires

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} - \frac{z^2}{c^2} = \pm 1$$

étant semblables, il suffit de considérer l'*hyperboloïde* à une nappe. On démontre comme pour l'ellipsoïde (v. ce mot) que les plans cycliques menés par le centre doivent passer par l'un des axes; or cet axe ne peut évidemment être ici que le plus grand des deux axes de l'ellipse de gorge ; d'un autre côté, il est clair que si l'on détermine, dans la section hyperbolique déterminée par le plan perpendiculaire à ce plus grand axe de l'ellipse de gorge, le rayon égal au grand axe, on aura une seconde droite du plan cyclique.

On conclut de là que tout cône du second degré peut, de deux manières différentes, être considéré comme un cône oblique à base circulaire.

— *Hyperboloïde de raccordement.* On nomme *hyperboloïde* de raccordement, par rapport à une surface gauche donnée, un *hyperboloïde* qui touche cette surface gauche tout le long de l'une de ses génératrices. On sait que deux surfaces gauches qui se touchent en trois points d'une même génératrice commune ont mêmes plans tangents en tous les points de cette génératrice. Pour raccorder un *hyperboloïde* avec une surface gauche le long d'une de ses génératrices, il suffit donc de prendre pour directrices de l'*hyperboloïde* trois tangentes à la surface gauche en trois points de la génératrice donnée.

HYPERBOLUS, démagogue athénien, né vers 450 av. J.-C. Il succéda à Cléon dans la faveur populaire et balança pendant quelque temps le crédit d'Alcibiade et de Nicias. Il n'est guère connu que par les railleries banales et peu dignes de foi des poëtes comiques, Eupolis, Hermippus, Cratinus, Polyzélus, Platon le Comique, adversaires nés de tous les chefs du parti populaire. Menacés par lui de l'ostracisme, Alcibiade et Nicias réunirent les forces de leur parti et lui firent appliquer la mesure à lui-même (vers 415). Il se retira à Samos, où la faction oligarchique le fit mettre à mort quelques années plus tard, sous forme judiciaire. On a prétendu qu'il avait été le dernier à qui le ban de l'ostracisme ait été appliqué. On ne voulut plus, dit-on, conserver l'usage d'une pénalité qui avait été en quelque sorte prostituée en tombant sur un homme *méprisable.* Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en effet l'ostracisme n'était ordinairement appliqué qu'aux chefs de parti de race aristocratique.

HYPERBORÉ, ÉE adj. (i-pèr-bo-ré). Hist. nat. V. HYPERBORÉEN. ‖ On dit aussi HYPERBORÉE pour les deux genres.

— Anthropol. *Race hyperborée*, Variété de l'espèce humaine qui habite les régions voisines du cercle polaire, et qui est remarquable par un visage plat et arrondi, un nez écrasé, une peau brune, des cheveux noirs et courts.

HYPERBORÉEN, ÉENNE adj. (i-pèr-bo-ré-ain, é-è-ne — lat. *hyperboreus;* du gr. *huper*, au delà, et *Boreas*, Borée, dérivé de *Boros.* Ce dernier mot est une autre forme de *oros*, montagne, et ces deux mots sont rattachés par Max Müller à la même famille que le sanscrit *giri*, montagne, colline ; zend *gairi*, persan *giri*, afghan *ghire*, *ghare*, qui se retrouve dans toutes les langues slaves, sous la forme de *gora*, en bohémien *hora.* Le lithuanien *girra* a pris le sens secondaire de forêt, que l'illyrien *gora* partage aussi avec celui de montagne). Géogr. anc. Qui est à l'extrême nord : *Les régions* HYPERBORÉENNES. *Les monts* HYPERBORÉENS. *Les peuples* HYPERBORÉENS.

> Vers les champs *hyperboréens*
> J'ai vu des rois dans la retraite,
> Qui se croyaient des Antonins.
>
> VOLTAIRE.

‖ On dit aussi HYPERBORÉ, ÉE.

Hyperboréens (LES), ouvrage d'Hécatée d'Abdère, espèce de roman philosophique de l'époque alexandrine, dont le sujet est la description hypothétique des contrées fabuleuses que l'imagination des anciens plaçait aux limites du monde. Pline compare ce livre à celui d'Amomet sur les *Attacores.* Ces deux livres paraissent avoir eu l'un et l'autre une origine indienne, et offraient également la peinture d'une perfection idéale, d'une existence frugale et heureuse passée dans l'exercice de la vertu sous un climat fortuné.

« Le mythe des Hyperboréens, dit M. Chassang dans sa remarquable *Histoire du roman chez les anciens*, était déjà fort répandu en Grèce lorsque Hécatée d'Abdère s'en empara. » Celui-ci altéra quelque peu les traditions reçues, ou plutôt il mêla et confondit, pour les adapter à l'enseignement moral qu'il voulait tirer de son ouvrage, les diverses fables que l'on rapportait à plusieurs peuples de l'antiquité. « Le nom d'Hyperboréens résumait du reste à peu près toutes les traditions fabuleuses, rapportées ou embellies par les poëtes, sur les peuples qui habitaient au nord de la Grèce. A mesure que les progrès de la géographie étendaient l'horizon du monde connu des anciens, le pays des Hyperboréens reculait par cela même ses limites mystérieuses. »

Selon Hécatée d'Abdère, les Hyperboréens n'étaient pas une nation éteinte; ce peuple existait encore de son temps, c'est-à-dire au VIe siècle avant J.-C. Leur île, nommée Hélixée, aussi grande que la Sicile, était située sous la constellation de l'Ourse, en face de la Celtique, au delà du point où souffle Borée ; de là leur nom. Climat tempéré, sol fécond, riants paysages, tout était à souhait. C'était la patrie de Latone, qu'on y adorait ainsi qu'Apollon. Les prêtres de ce dieu étaient d'une taille gigantesque et célèbres par de nombreuses légendes. Ils étaient fils de Borée et de Chionée. Chaque fois qu'ils sacrifiaient au dieu, de longues bandes de cygnes venaient des monts Riphées s'abattre dans leur temple, et, après avoir mêlé leurs chants aux chœurs des fidèles, regagnaient leur demeure aérienne. Tous les dix-neuf ans, Apollon apparaissait dans cette île. Lors de son apparition, on l'entendait lui-même chanter ses propres louanges et présider à des chœurs harmonieux.

Telles sont les fables que contenait l'ouvrage d'Hécatée d'Abdère. Cet écrivain n'est pas le seul qui ait longuement parlé des Hyperboréens; d'autres avaient déjà traité ce sujet très-populaire dans l'antiquité. Les uns plaçaient ce peuple mystérieux dans une île de l'Océan, vis-à-vis des côtes de la Celtique; selon les autres, ils vivaient au bord du fleuve Corambucis et dans l'île Elixoa (qu'on a voulu prendre pour l'Obi et la Nouvelle-Zemble). V. Hérodote (IV, ch. XIII) ; Diodore (II, 47); Elien, *Hist. des animaux* (XI, 1); Pline (IV, ch. XII ; VI, ch. XVII) ; Méla (III, ch. V) ; Virgile, *Géorgiques* (I, 240; III, 169, 381); Cicéron, *Nature des dieux* (III, ch. XXIII ; IV, ch. XII) ; C. Müller, *Hist. gr.-fr.* (II, p. 387, fr. 3) ; Heyne, *De font. Diod.*, dans le *Diodore* de l'édit. de Deux-Ponts (I, p. LVI).

HYPERBORÉENS (*au delà de Borée*), nom donné par les anciens Grecs aux peuples du Nord, dans la région des monts Riphées. Ils s'imaginaient qu'ils étaient aimés des dieux, exempts de maux, et qu'ils vivaient sous le plus beau ciel du monde.

HYPERCALLIE s. f. (i-pèr-kal-lî — du gr. *huperkalês*, très-beau). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des platyomides, formé aux dépens des pyrales ou tordeuses, et dont l'espèce type habite l'Europe.

HYPERCARDIOTROPHIE s. f. (i-pèr-kar-di-o-tro-fî — du gr. *huper*, au delà ; *kardia*, cœur ; *trophê*, nourriture, développement). Pathol. Augmentation anomale du volume du cœur. ‖ On dit plus ordinairement HYPERTROPHIE DU CŒUR.

HYPERCATALECTIQUE adj. (i-pèr-ka-ta-lè-kti-ke — du gr. *huper*, au delà ; *katalêgo*, je termine). Prosod. Se dit d'un vers grec ou latin qui a une ou deux syllabes de plus que les vers ordinaires de sa mesure. ‖ On dit aussi HYPERCATALECTE et HYPERMÈTRE.

HYPERCATHARSIE s. f. (i-pèr-ka-tar-sî — — du gr. *huper*, au delà ; *kathairô*, je purifie). Méd. Purgation excessive, exagérée. ‖ On dit aussi HYPERCATHARSE.

HYPERCATHARTIQUE adj. (i-pèr-ka-tar-ti-ke — rad. *hypercatharsie*). Méd. Qui a le caractère de l'hypercatharsie : *Purgation* HYPERCATHARTIQUE.

HYPERCHLORATE s. m. (i-pèr-klo-ra-te — du gr. *huper*, au delà, et de *chlorate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hyperchlorique avec une base.

HYPERCHLORIQUE adj. (i-pèr-klo-ri-ke — du gr. *huper*, au delà, et de *chlorique*). Chim. Se dit de l'un des oxacides du chlore.

HYPERCINÉSIE s. f. (i-pèr-si-né-zî — du gr. *huper*, au delà ; *kinesis*, mouvement). Pathol. Irritabilité nerveuse portée à son plus haut degré.

HYPERCOMPE s. f. (i-pèr-kon-pe — du gr. *huper*, sur ; *kompsos*, élégant). Entom. Syn. de CALLIMORPHE, genre de lépidoptères.

HYPERCRINIE s. f. (i-pèr-kri-nî — du gr. *huper*, au delà ; *krinein*, séparer, isoler). Pathol. Sécrétion plus abondante que dans l'état normal. ‖ On dit aussi HYPERDIACRISIE.

— **Encycl.** Le produit de cette sécrétion morbide peut s'écouler au dehors, ou bien être retenu dans les parties mêmes où il a été exhalé. Dans le premier cas, on dit qu'il y a flux ; dans le second, on dit qu'il y a collection ou épanchement. Les glandes, la peau, les membranes muqueuses, les séreuses, le tissu cellulaire, tous les organes en un mot qui exhalent, qui sécrètent un fluide, peuvent devenir le siége d'une *hypercrinie.* D'après son origine si différente, on comprend que la nature du liquide doit beaucoup varier : parfois il ne diffère pas sensiblement de ce qu'il est à l'état normal, mais généralement le liquide sécrété est plus aqueux. Il peut contenir aussi un corps nouveau, comme on l'observe dans le diabète, mais il n'est jamais mêlé à du sang ou à du pus que lorsqu'il existe quelque complication. Les fluides dont nous parlons ne peuvent dans aucun cas s'organiser. En général, l'écoulement au dehors, ou l'accumulation, ou l'infiltration du produit sécrété en trop grande abondance est le seul signe par lequel s'annonce l'*hypercrinie.* Elle n'est accompagnée de douleur ni de chaleur, ni de rougeur, ni de tuméfaction, ni de désorganisation ; en un mot, d'aucune altération appréciable du tissu. Avec le temps cependant, on voit peu à peu se manifester de nouveaux phénomènes morbides; on peut les rapporter aux trois chefs suivants : épuisement par l'excès de la sécrétion quand le produit est rejeté au dehors ; distension de la partie dans laquelle le fluide sécrété s'accumule, et compression des organes voisins, lorsque ce liquide reste emprisonné au sein des parties.

Les *hypercrinies* ont une marche tantôt continue, tantôt plus ou moins intermittente, irrégulière, sujette à des exacerbations nombreuses. Les unes se terminent après une durée en quelque sorte éphémère, les autres persistent indéfiniment. La gravité du pronostic de ces affections est proportionnée à l'importance, à la quantité du liquide excrété, à la promptitude avec laquelle il s'écoule, et dans le cas d'épanchement à l'importance des organes comprimés. Les causes des sécrétions morbides sont variables suivant les organes par lesquels elles s'opèrent, et ne peuvent pour cette raison être étudiées d'une manière générale. Cependant il est digne de remarque que, dans la grande majorité des cas, elle survient sous l'influence du froid humide. En diminuant la transpiration cutanée, le froid humide force un autre organe à suppléer, par un accroissement de sa sécrétion, à la sécrétion diminuée de la peau, et l'irritation sécrétoire s'établit. On ne saurait indiquer un traitement général pour les *hypercrinies;* il diffère nécessairement suivant les espèces. V. ASCITE, ANASARQUE, DIARRHÉE, HYDROPISIE, etc., etc.

HYPERCRISE s. f. (i-pèr-kri-ze — du gr. *huper*, au delà, et de *crise*). Pathol. Crise exceptionnellement violente.

HYPERCRITIQUE adj. (i-pèr-kri-ti-ke — rad. *hypercrinie* et *hypercrisie*). Méd. Qui a rapport à l'hypercrinie ou à l'hypercrisie.

HYPERDIACRISIE s. f. (i-pèr-di-a-kri-zî — du gr. *huper*, au delà ; *dia*, à travers ; *krisis*, séparation). V. HYPERCRINIE.

HYPERDIAZEUXIS s. f. (i-pèr-di-a-zeugh-siss — mot gr.). Mus. anc. Intervalle entre le tétracorde des hypates et le tétracorde hyperboléen.

HYPERDORIEN adj. m. (i-pèr-do-riain — du gr. *huper*, au-dessus, et de *dorien*). Mus. anc. Se disait d'un mode grec qui était d'une quarte au-dessus du dorien.

— **Encycl.** Le mode *hyperdorien* était appelé aussi mode mixolydien. « L'ancienne musique, dit Jean-Jacques Rousseau, ayant

d'abord été renfermée dans les formes étroites du tétracorde, du pentacorde, de l'hexacorde, de l'heptacorde et de l'octacorde, on n'y admit premièrement que trois modes dont les fondamentales étaient à un ton de distance l'une de l'autre. Le plus grave de ces trois modes s'appelait le dorien; le phrygien tenait le milieu; le plus aigu était le lydien. En partageant chacun de ces tons en deux intervalles, on fit place à deux autres modes : l'ionien et l'éolien, dont le premier fut inséré entre le dorien et le phrygien, et le second entre le phrygien et le lydien. Dans la suite, le système s'étendant à l'aigu et au grave, les musiciens établirent de part et d'autre de nouveaux modes qui tiraient leur dénomination des cinq premiers, en y joignant la préposition *hyper*, sur, pour ceux d'en haut, et la préposition *hypo*, sous, pour ceux d'en bas. Ainsi le mode lydien était suivi de l'*hyperdorien*, de l'hyperionien, de l'hyperphrygien, de l'hyperéolien et de l'hyperlydien en montant, et après le mode dorien venaient : l'hypolydien, l'hypoéolien, l'hypophrygien, l'hypoionien et l'hypodorien en descendant. De tous ces modes, Platon en rejetait plusieurs comme capables d'altérer les mœurs. Aristoxène, au rapport d'Euclide, en admettait seulement treize, supprimant les deux plus élevés, savoir : l'hyperéolien et l'hyperlydien. Mais, dans l'ouvrage qui nous reste d'Aristoxène, il en nomme seulement six, sur lesquels il rapporte les divers sentiments qui régnaient déjà de son temps. » On attribue à Pytoclide l'invention du mode *hyperdorien*.

HYPERDULIE s. f. (i-pèr-du-lî — du gr. *huper*, au delà; *doulos*, esclave). Théol. Usité seulement dans l'expression *Culte d'hyperdulie*, Culte supérieur au culte de dulie, que l'on rend aux saints : *Les catholiques rendent à la mère de Jésus un* CULTE D'HYPERDULIE. *Le progrès du culte de dulie ou d'*HYPERDULIE *rendu à la Vierge mère est arrivé à son apogée.* (L. Jourdan.)

HYPERDYNAMIE s. f. (i-pèr-di-na-mî — du gr. *huper*, au delà; *dunamis*, force). Physiol. Surabondance de forces physiques.

HYPÈRE s. f. (i-pè-re — du gr. *hupera*, cordage). Entom. Syn. de PHYTONOME.

HYPERELLIPTIQUE adj. (i-pè-rè-li-pti-ke — du gr. *huper*, au delà, et de *elliptique*). Géom. Se dit d'une fonction formée par une intégrale dont la différentielle contient, sous un radical du second degré, un polynôme dont le degré est supérieur au quatrième.

HYPERÉMÉSIE s. f. (i-pè-ré-mé-zî — du gr. *huper*, au delà; *emeô*, je vomis). Méd. Vomissement excessif.

HYPERÉMÉTIQUE adj. (i-pé-ré-mé-ti-ke — rad. *hyperémésie*). Méd. Qui a rapport à l'hyperémésie; qui occasionne des vomissements excessifs : *Remède* HYPERÉMÉTIQUE.

HYPERENCÉPHALE s. m. (i-pè-ran-sé-fa-le — du gr. *huper*, au delà, et de *encéphale*). Tératol. Monstre dont le cerveau est en grande partie hors du crâne.

— **Encycl.** Chez les *hyperencéphales*, il y a atrophie presque complète de la portion supérieure du crâne; la boîte encéphalique est ouverte dans la presque totalité de son étendue; les os de la partie supérieure du crâne sont considérablement réduits dans leur volume et ne forment qu'une série de petites pièces rejetées sur les côtés et entourant latéralement la base de l'encéphale, au lieu de le recouvrir et de l'envelopper sérieusement. Aussi les frontaux, privés de presque toute leur portion cérébrale, deviennent des pièces allongées, étroites, recourbées sur elles-mêmes et presque de même forme que les jugaux, qu'ils semblent représenter dans la région supérieure de l'orbite. Les pariétaux sont de petites languettes étendues horizontalement le long des bords supérieurs des temporaux. Enfin, toute la portion supérieure de l'occipital est aussi rudimentaire, les ex-occipitaux et la portion basilaire étant, au contraire, normalement développés. L'encéphale, présentant le plus souvent le volume ordinaire et, sauf quelques modifications, la conformation normale, se montre cependant à l'extérieur sous la forme d'une tumeur, placée au-dessus et un peu en arrière de la tête, plus ou moins volumineuse, suivant qu'un amas de sérosité vient ou non la distendre. Les téguments communs se prolongent sur la tumeur, mais quelquefois ne recouvrent pas toute son étendue et laissent paraître à l'extérieur les membranes subjacentes, c'est-à-dire les méninges. La face est remarquable par son obliquité, liée manifestement avec l'état incomplet et la forme déprimée du crâne.

HYPERENCÉPHALIE s. f. (i-pè-ran-sé-fa-lî — rad. *hyperencéphale*). Tératol. Conformation des hyperencéphales.

HYPERENCÉPHALIEN, IENNE adj. (i-pè-ran-sé-fa-li-ain, i-è-ne — rad. *hyperencéphale*). Tératol. Qui se rapporte aux hyperencéphales : *Monstre* HYPERENCÉPHALIEN.

HYPERENDOSMOSE s. f. (i-pè-ran-do-smo-ze — du gr. *huper*, au delà, et de *endosmose*). Physiq. Endosmose qui s'effectue avec plus d'intensité qu'à l'ordinaire.

HYPERENTÉRITE s. f. (i-pè-ran-té-ri-te — du gr. *huper*, au delà, et de *entérite*). Pathol. Entérite très-aiguë.

HYPERENTÉROTROPHIE s. f. (i-pè-ran-té-ro-tro-fî — du gr. *huper*, au delà; *entera*, intestins; *trophê*, nourriture, développement). Pathol. Développement anomal du volume des intestins.

HYPERÉOLIEN adj. m. (i-pè-ré-o-liain — du gr. *huper*, au delà, et de *éolien*). Mus. anc. Se disait d'un mode grec qui était d'une quarte au-dessus de l'éolien.

HYPERÉPIDOSE s. f. (i-pè-ré-pi-do-ze). Pathol. Accroissement anomal d'une partie du corps.

HYPERÉPIDROSE s. f. (i-pè-ré-pi-dro-ze — du gr. *huper*, au delà; *epi*, sur; *idrôs*, sueur). Pathol. Sueur excessivement abondante.

HYPERÉSIE s. f. (i-pè-ré-zî — du gr. *huperesia*, fonction). Physiol. Fonction d'un organe ou d'un appareil organique.

HYPERESTHÉSIE s. f. (i-pè-rè-sté-zî — du gr. *huper*, au delà; *aisthêsis*, sensation). Méd. Accroissement anomal de la sensibilité.

— **Encycl.** L'*hyperesthésie* peut être générale ou partielle, c'est-à-dire bornée à un organe, tel que la peau, les muscles, les organes des sens, les viscères. L'*hyperesthésie* générale constitue ce qu'on appelle aussi névropathie, que l'on distingue encore en symptomatique ou essentielle, suivant que l'on trouve ou non derrière ce phénomène caractéristique une maladie principale à laquelle on puisse ou non se rattacher. Si générale que soit l'*hyperesthésie*, jamais on ne trouve tous les organes pris tous à la fois. Ce qui constitue le caractère de généralité, c'est la facilité et la rapidité avec laquelle la douleur passe d'un point à un autre et l'étendue qu'elle présente. Les organes de la vie de relation, ceux de la vie de nutrition sont aussi bien pris les uns que les autres, et les viscères ne sont pas épargnés. La motilité elle-même est atteinte, et les mouvements deviennent difficiles ou impossibles par les douleurs qu'ils provoquent. Ces douleurs, quoique de même nature, doivent être distinguées de la névralgie par leurs caractères de continuité et aussi d'acuité moins grande; toutefois, il faut ajouter que la névralgie rentre dans le cadre des *hyperesthésies*. L'établissement de la menstruation, l'époque de la ménopause et les époques menstruelles ordinaires sont les moments où les malades souffrent le plus. L'hystérie, les affections rhumatismales sont les maladies qui donnent le plus souvent naissance à un état hyperesthétique. L'*hyperesthésie* partielle présente à étudier l'*hyperesthésie* cutanée plus ou moins étendue, le *clou hystérique*, dit *rachialgie*, quand la douleur existe sur un point de la surface cutanée correspondant aux apophyses épineuses des vertèbres. Le prurit, si pénible et si douloureux, est une forme de l'*hyperesthésie* cutanée. Les organes des sens, l'œil, l'oreille, sont parfois le siége d'une *hyperesthésie* très-douloureuse, et aussi les muscles dont les douleurs, sous le nom de crampes, sont on ne peut plus pénibles; chez les hystériques, les rhumatisants, les cholériques et les individus empoisonnés par tel ou tel poison minéral, entre autres le cuivre et le plomb, les organes internes, le larynx, le cœur, les intestins, l'estomac, l'utérus sont parfois le siége d'*hyperesthésie* et même de douleurs très-vives. Nous ne pouvons parler ici de pronostic ni de traitement : l'*hypéresthésie* est un symptôme, et c'est aux maladies qui la produisent qu'il faut se reporter.

HYPERESTHÉTIQUE adj. (i-pè-rè-sté-ti-ke — rad. *hyperesthésie*). Méd. Qui a rapport à l'hyperesthésie.

HYPEREXOSMOSE s. f. (i-pè-rè-gzo-smo-ze — du gr. *huper*, au delà, et de *exosmose*). Physiq. Exosmose plus active qu'à l'ordinaire.

HYPERGENÈSE s. f. (i-pèr-jé-nè-ze — du gr. *huper*, au delà; *genêsis*, génération). Anat. Développement anomal d'un élément anatomique au sein d'un tissu ou d'un tissu au sein d'un organe : *Les tumeurs naissent toujours par* HYPERGÉNÈSE *d'un élément anatomique et partant d'un tissu. L'*HYPERGÉNÈSE *est une genèse multipliée, mais semblable en ses éléments à la genèse ordinaire. Le cancer, l'épithélioma proviennent d'une* HYPERGÉNÈSE *épithéliale.*

HYPERGUEUSTIE s. f. (i-pèr-gheu-stî). Méd. Excès de sensibilité dans l'organe du goût.

HYPERHÉMIE s. f. (i-pè-ré-mî — du gr. *huper*, au delà; *haima*, sang). Maladie caractérisée par l'accumulation insolite du sang dans les vaisseaux capillaires d'une partie.

— **Encycl.** On ne peut confondre l'*hyperhémie* avec la pléthore, qui est caractérisée par l'accumulation anomale des globules dans une quantité donnée de sang ou même par une augmentation de la masse du sang. Les caractères anatomiques viennent à l'appui de cette définition. Des capillaires jusque-là invisibles apparaissent à la vue par le fait de l'*hyperhémie*. Nous n'en citerons qu'un seul exemple, mais parfaitement démonstratif, les capillaires de la cornée et de la sclérotique. Invisibles à l'état sain, ils apparaissent par le fait de l'*hyperhémie*. La cause de ce changement est l'agrandissement du calibre du vaisseau, qui en même temps change de direction, devient flexueux. Le sang parcourt plus lentement un vaisseau dilaté et flexueux : il y a *stase sanguine*. Par suite de ces premières modifications, l'organe ou la partie où ils se sont produits augmente de volume, subit une véritable hypertrophie qui se traduit encore par une augmentation de consistance. A côté de ces modifications anatomiques surviennent des symptômes physiologiques, et tout d'abord des troubles de la sensibilité. Le malade éprouve un malaise plus ou moins général, suivant l'importance de l'organe, une sensation de pesanteur, des fourmillements, des picotements et, enfin, une vraie douleur. La contractilité est modifiée : une véritable atonie succède. Parfois les sécrétions diminuent et disparaissent; le plus souvent, elles sont augmentées, ainsi pour les conjonctivites, le coryza, etc. Augmentées, elles changent de composition chimique; ainsi se produisent les hydropisies, les hypercrinies; ainsi surgissent les produits hétérologues, comme le sucre dans le diabète, l'albumine dans la néphrite parenchymateuse; enfin, des phénomènes qui indiquent une modification dans la nutrition locale. A côté des symptômes locaux, les symptômes généraux; souvent pas de fièvre, le plus souvent des accidents fébriles; puis, après la fièvre, l'adynamie et de nouveaux phénomènes de physiologie pathologique. A côté des points hyperhémiés, des organes anémiés. C'est sur l'observation de ces variations qui se produisent spontanément que les médecins ont fondé leurs méthodes de révulsion et de dérivation. Quelles sont donc les causes des *hyperhémies?* Comment les diviser? On en admet quatre espèces : 1° par altération de texture des organes; 2° par altération du sang; 3° par trouble fonctionnel de la circulation capillaire; 4° et enfin par cessation de la vie, *hyperhémie* cadavérique. Nous ne pouvons entrer ici dans des détails techniques; nous n'ajouterons que quelques mots pour éclairer et justifier cette division. Les congestions, ou *hyperhémies* de la première classe par altération d'un organe, sont celles qui se rattachent aux maladies du cœur ou des vaisseaux, aux affections pulmonaires, à diverses maladies, telles que gangrène locale, tumeurs de toute nature, déplacements d'organes. Par l'une quelconque de ces causes, la circulation se trouve mécaniquement gênée ou suspendue, et au-dessous de l'obstacle se produit une congestion. A la seconde classe se rattachent les *hyperhémies*, suites de pléthore, les *hyperhémies* qui se produisent dans le cours des fièvres, pendant le scorbut et par suite d'altération septique dans les empoisonnements divers. Les qualités du sang sont altérées, l'acte physiologique de la circulation en est troublé, et des stases hypérhémiques se produisent. Pour la troisième classe, l'obstacle ne vient plus des gros vaisseaux ni du liquide qui les parcourt, mais du système capillaire, c'est-à-dire de cette portion de l'appareil vasculaire intermédiaire aux veines et aux artères. C'est donc dans les maladies ou les troubles fonctionnels généraux qui portent sur les tissus, siége anatomique des capillaires, qu'il faut chercher la source de ce troisième ordre de congestions. Nous trouverons ici la goutte et ses manifestations, la variole, le rhumatisme, les exanthèmes cutanés, les bronchites, les entérites, etc. Toutes ces affections portent sur des tissus dans lesquels se trouvent en abondance les vaisseaux capillaires. Nous ne dirons rien de la quatrième classe. La mort frappe à la fois sur tous les organes et tous les tissus. De toute manière, dans les derniers temps de la vie, la circulation s'embarrasse et les congestions se produisent. Après ce que nous venons de dire des causes des congestions, on ne peut s'attendre à ce qu'un traitement général et unique puisse les combattre toutes. Le diagnostic de la cause est le premier point à élucider, et de là ensuite partira le traitement. Arriver, en pareil cas, à se tracer une ligne de conduite bien nette est un des problèmes les plus difficiles que rencontre le médecin.

HYPERHÉMITE s. f. (i-pè-ré-mi-te — du gr. *huper*, au delà; *haima*, sang). Pathol. Inflammation aiguë du sang.

HYPERHIDROSE s. f. (i-pè-ri-dro-ze — du gr. *huper*, au delà; *idros*, sueur). Méd. Sueur excessive.

HYPERHYPATE s. f. (i-pè-ri-pa-te — du gr. *huper*, au delà, et de *hypate*). Mus. anc. Corde qui s'ajoutait aux deux tétracordes pour former l'ennéacorde.

HYPERIASTIEN adj. m. (i-pè-ri-a-stiain). V. HYPERIONIEN.

HYPERICÉ, ÉE adj. (i-pè-ri-sé — du lat. *hypericum*, mille-pertuis). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux mille-pertuis.

— s. f. pl. Tribu de la famille des hypéricinées, ayant pour type le genre mille-pertuis.

HYPERICINÉ, ÉE adj. (i-pè-ri-si-né — du lat. *hypericum*, mille-pertuis). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux mille-pertuis. ‖ On dit aussi HYPERICACÉ, ÉE et HYPERICOÏDE.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre mille-pertuis : *Les* HYPERICINÉES *sont répandues dans les contrées tempérées et chaudes de toute la surface du globe.* (P. Duchartre.) *Les feuilles des* HYPÉRICINÉES *sont opposées.* (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** La famille des *hypericinées* renferme des végétaux ligneux ou herbacés, à rameaux opposés ou verticillés, de même que les feuilles, qui sont simples, entières ou dentées, souvent parsemées de petites glandes transparentes. Les fleurs, disposées en grappes ou en cimes dichotomiques, axillaires ou terminales, ont un calice persistant, à quatre ou cinq sépales libres ou soudés; une corolle à quatre ou cinq pétales, alternant avec les sépales; des étamines hypogynes, en nombre indéfini, à filets libres ou soudés à la base en trois ou cinq faisceaux, qui alternent quelquefois avec autant d'écailles glanduleuses, insérées aussi sur le réceptacle; un ovaire libre, le plus souvent globuleux, présentant une à cinq loges multiovulées, et surmonté de trois ou cinq styles. Le fruit est une capsule à une ou plusieurs loges polyspermes, plus rarement une baie; l'embryon est dépourvu d'albumen.

Cette famille, qui a des affinités avec les clusiacées, comprend les genres suivants, groupés en deux tribus : I. *Hypéricées* : Hypéricum (mille-pertuis), ascyre.—II. *Elodées* : élodée, vismie, psorosperme, haronge, élicé, ancistrolobe, tridesme, cratoxyle. Les *hypéricinées* sont répandues dans les régions chaudes et tempérées du globe, notamment de l'hémisphère boréal. Plusieurs d'entre elles renferment un suc gommo-résineux, qui les fait employer en médecine comme purgatives et fébrifuges.

HYPERICUM s. m. (i-pè-ri-kom — mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre mille-pertuis.

HYPÉRIDE, orateur athénien, l'un des plus célèbres après Démosthène, né vers 395 avant J.-C., mis à mort en 322. Il étudia la philosophie à l'école de Platon et l'art oratoire sous Isocrate. « Sa vie politique, dit M. Girard, se divise en trois périodes. Dans la première, il fonde son influence en même temps qu'il établit sa réputation d'orateur éloquent; dans la seconde, il confond ses efforts avec ceux de Démosthène et suit exactement la même politique; dans la dernière, il se sépare de Démosthène pour ne plus renouer cette glorieuse alliance qu'au moment de leur mort commune. » Patriote ardent, Hypéride s'associa aux chefs du parti de la démocratie dans la lutte mémorable qu'Athènes soutint contre les Macédoniens. Après avoir équipé à ses frais deux trirèmes pour empêcher Philippe de s'emparer de l'Eubée (358), il obtint la charge de triérarque, fut envoyé, comme négociateur, à Délos, à Cythnos, à Rhodes, à Chios, et proposa, après le désastre de Chéronée, un ensemble de mesures vigoureuses qui eussent pu sauver la république si les événements ne se fussent précipités avec une rapidité foudroyante : l'affranchissement des esclaves, le don des droits de citoyen aux étrangers domiciliés, etc. Lorsque Démosthène fut soupçonné de s'être laissé corrompre par l'or d'Harpalus, Hypéride se sépara de lui et fut même son accusateur. A la mort d'Alexandre, il prit l'initiative du soulèvement contre la Macédoine et fut l'instigateur principal de la guerre lamiaque, suprême effort en faveur de la liberté hellénique. Les succès définitifs des Macédoniens l'obligèrent de fuir d'Athènes avec les autres orateurs populaires. Arrêté par les satellites d'Antipater dans l'asile inviolable du temple de Neptune, à Egine, où s'était également réfugié Démosthène, avec qui il venait de se réconcilier, il fut livré aux tortures et mis à mort. On rapporte qu'il se coupa la langue avec les dents, dans la crainte que la violence des tourments ne lui arrachât les secrets d'Etat qu'Antipater lui demandait. Sa vie privée ternirait un peu l'éclat de ses actions publiques, si l'on ne tenait compte de la licence universelle des mœurs dans l'antiquité. « On raconte, dit M. Girard, qu'il alla jusqu'à chasser son fils Glaucippe de la maison paternelle pour y établir à demeure la courtisane Myrrhine, célèbre par ses fastueuses exigences, ce qui ne l'empêchait pas d'entretenir en même temps deux autres maîtresses : Aristoga au Pirée, et, à Eleusis, dans ses propriétés, la Thébaine Philo, qu'il avait rachetée de l'esclavage pour un prix fort élevé. » Amant de la courtisane Phryné, il la défendit lorsqu'elle fut accusée d'impiété devant les héliastes, et ne parvenant pas à fléchir ses juges, surprit leur attendrissement par un des plus étranges mouvements oratoires dont l'histoire nous ait transmis le souvenir; il demanda aux héliastes, après avoir déshabillé sa cliente, s'ils auraient le courage d'envoyer à la mort une créature aussi parfaite. Les anciens comptaient de lui soixante-dix-sept harangues, dont vingt-cinq d'une authenticité douteuse. Photius l'égalait presque à Démosthène, éloge évidemment exagéré. Quintilien vante sa douceur mêlée de finesse et trouve son style plus approprié aux petites causes. On ne possédait d'Hypéride que des fragments assez nombreux, mais très-courts (publiés dans les *Oratores attici* de Baiter et Sauppe), lorsque, en 1848, on a découvert dans des papyrus d'Egypte plusieurs discours presque complets, notamment l'oraison funèbre de Léosthène, le général athénien de la guerre lamiaque. Tous ces fragments ont été insérés dans les *Oratores attici* de C. Muller (*Bibliothèque grecque* de Didot, 1858). M. Dehèque a donné une traduction française du discours sur Léosthène (Paris, 1858).

HYPÉRIE s. f. (i-pé-rî — du gr. *huper*, au-

dessus). Crust. Genre de crustacés amphipodes, type de la famille des hypérines, comprenant trois espèces, qui habitent les mers d'Europe et d'Amérique.

HYPÉRIN, INE adj (i-pé-rain, i-ne — rad. *hypérie*). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre hypérie.

— s. f. pl. Famille de crustacés amphipodes, ayant pour type le genre hypérie : *Les* HYPÉRINES *sont pour la plupart plus ou moins parasites.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** Les crustacés qui composent cette famille ont, en général, des formes trapues, une tête très-grosse, de grandes mandibules, des antennes souvent de forme bizarre, l'abdomen terminé par une nageoire en éventail. Par suite de leur conformation, ils sont mauvais marcheurs, mais nagent en général avec beaucoup de facilité; ils sont, du reste, pour la majeure partie, plus ou moins parasites; les uns se fixent sur les poissons, les autres sur les méduses. Cette famille comprend les genres hypérie, métoèque, *phorque*, *tyro*, *lestrigon*, thémisto, daïre, primno, phrosine, auchylomère, phronime, vibilie, pronoé, typhis et oxycéphale.

HYPERINOSE s. f. (i-pè-ri-no-ze — du gr. *hyper*, au delà; *inos*, fibre). Méd. Augmentation de la quantité de fibrine.

HYPERIODATE s. m. (i-pè-ri-o-da-te — du gr. *huper*, au delà, et de *iodate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hypériodique avec une base.

HYPERIODIQUE adj. (i-pè-ri-o-di-ke — du gr. *huper*, au delà, et de *iodique*). Chim. Se dit de l'un des oxacides de l'iode.

HYPÉRION s. m. (i-pé-ri-on — nom mythol.). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des scaritides, formé aux dépens des scarites, et dont l'espèce type habite l'Australie.

HYPÉRION, Titan, fils d'Uranus et de la Terre. Il épousa sa sœur Thia et eut de ce mariage le Soleil, la Lune et les autres astres. D'après Diodore, c'était un prince qui s'adonna à l'astronomie et découvrit le cours du soleil et des autres corps célestes.

HYPERIONIEN adj. m. (i-pè-ri-o-ni-ain — *du gr. huper*, *au delà*, et de *ionien*). Mus. anc. Se disait d'un mode qui était d'une quarte au-dessus de l'ionien. ‖ On dit aussi HYPÉRIASTIEN.

HYPÉRIPPE, fille de Munichus, roi des Molosses. Elle fut surprise par des pirates, qui mirent le feu à une tour où elle s'était réfugiée avec ses sœurs. Jupiter la métamorphosa en plongeon.

HYPÉRIS s. m. (i-pé-riss — du gr. *huper*, au delà). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type habite la Sibérie.

HYPÉRITE s. f. (i-pé-ri-te). Minér. Roche composée d'hypersthène et de saussurite.

— **Encycl.** L'*hypérite* est une roche à texture granitoïde, à gros ou à très-petits grains; en filons, en amas dans le terrain porphyrique noir; elle renferme accidentellement de la hornblende, du péridot, du mica, de l'opotile, de la marcanite, etc. La saussurite, l'un des éléments constituants de l'*hypérite*, est un silicate alcalin d'alumine et de chaux, dédié par Beudant à de Saussure; sa couleur est blanc laiteux, jaunâtre ou grisâtre; sa texture est grenue, quelquefois lamellaire, et à apparence cristalline; son éclat est gras et luisant, translucide dans les fragments minces; la saussurite raye le verre et a beaucoup de ténacité; sa densité varie de 2,80 à 3,18. Elle est composée de silice, d'alumine, de chaux, d'oxyde de fer, de magnésie, de soude et de potasse, et répond à la formule $2Al^2SiO^3 + (MO)^3(SiO^3)^2$. La saussurite se rencontre dans les euphotides, en compagnie du diallage, avec lequel elle contribue à la formation de la masse de la roche.

HYPERIUS (André GERHARD, connu sous le nom d'), célèbre théologien protestant flamand, né à Ypres (d'où le nom d'*Hyperius*) en 1511, mort à Marbourg en 1564. Son père, qui était avocat, l'envoya à Paris pour y faire ses études (1528-1535), puis lui fit visiter, pour compléter son instruction, la Lombardie, les Pays-Bas et l'Allemagne. Pendant son séjour dans ce dernier pays, Hyperius devint un partisan déclaré de la Réforme. Il se rendit alors en Angleterre qu'il quitta, en 1540, lors de la persécution qui sévit contre les protestants, retourna en Allemagne et se fixa à Marbourg, où il devint professeur de théologie (1542). Hyperius joignait, à une grande instruction, une remarquable élévation d'esprit et un caractère plein de droiture. Il eut l'honneur de tracer la voie aux interprètes de l'Ecriture sainte, et de donner des règles raisonnables aux exégètes; en second lieu, il contribua de tout son pouvoir à débarrasser la prédication des habitudes scolastiques. Les principaux ouvrages d'Hyperius sont : *De formandis concionibus sacris, seu De interpretatione Scripturarum populari* (Dortmund, 1555, in-8°), traité fort estimé et souvent réédité; *De theologo, seu De ratione studii theologici libri IV* (Bâle, 1556), ouvrage également très-remarquable; *Topica theologica* (Wittemberg, 1565); *Methodi theologiæ, sive præcipuorum christianæ religionis locorum communium libri III* (Bâle, 1566); *Opuscula theologica varia* (Bâle, 1570, 2 vol. in-8°), recueil de divers petits écrits; *De Scripturæ lectione et meditatione* (Bâle, 1581), etc.

HYPERLYDIEN adj. m. (i-pèr-li-diain — du gr. *huper*, au delà, et de *lydien*). Mus. anc. Se disait d'un mode grec d'une quarte au-dessus du lydien, et le plus aigu des quinze modes.

HYPERLYMPHATIQUE adj. (i-pèr-lain-fa-ti-ke — du gr. *huper*, au delà, et de *lymphatique*). Pathol. Lymphatique à l'excès : *Tempérament* HYPERLYMPHATIQUE.

HYPERLYMPHATISME s. m. (i-pèr-lain-fa-ti-sme — rad. *hyperlymphatique*). Tempérament extrêmement lymphatique.

HYPERLYMPHIE s. f. (i-pèr-lain-fî — du gr. *huper*, au delà, et de *lymphe*). Méd. Surabondance de lymphe.

HYPERMANGANATE s. m. (i-pèr-man-ga-na-te — du gr. *huper*, au delà, et de *manganate*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide hypermanganique avec une base.

HYPERMANGANIQUE adj. (i-pèr-man-ga-ni-ke — du gr. *huper*, au delà, et de *manganique*). Chim. Se dit de l'un des acides du manganèse.

HYPERMÈSE s. f. (i-pèr-mè-ze — du gr. *huper*, au delà; *meson*, milieu). Mus. anc. Corde appelée plus souvent LICHANOS-HYPATON ‖ On dit aussi HYPERMÉSIE.

HYPERMÈTRE adj. (i-pèr-mè-tre — du gr. *huper*, au delà, *metron*, mesure). V. HYPERCATALECTIQUE.

HYPERMÉTROPE s. m. (i-pèr-mé-tro-pe — V. HYPERMÉTROPIE). *Pathol. Celui qui est* atteint d'hypermétropie.

HYPERMÉTROPIE s. f. (i-pèr-mé-tro-pî — du gr. *huper*, au delà; *metron*, mesure; *ops*, vue). Pathol. Affection de l'œil, caractérisée par la formation des images sur un point situé au delà de la rétine.

— **Encycl.** Les hypermétropes, à moins d'un grand effort d'accommodation, ne peuvent distinguer les objets éloignés ni les objets rapprochés. A mesure que les corps étrangers se rapprochent de l'œil, les rayons lumineux vont converger derrière le cristallin à une distance plus éloignée de la rétine, de sorte qu'il faut une lentille biconvexe pour corriger cette anomalie visuelle. L'*hypermétropie* est très-rare; les causes qui la produisent sont le raccourcissement du diamètre antéro-postérieur de l'œil et la diminution de la réfringence des milieux. Les symptômes sont tout opposés à ceux de la myopie. L'œil paraît aplati d'avant en arrière; les objets éloignés sont vus assez facilement, mais les objets rapprochés sont troubles, et ce n'est qu'avec une grande fatigue que les malades peuvent supporter la lecture. Le traitement de cette maladie consiste dans l'emploi de verres biconvexes, que le malade choisit lui-même, en ayant soin toutefois de ne pas prendre en commençant le numéro le plus approprié à sa vision. On débute par des numéros faibles, afin d'arriver progressivement à l'accommodation normale.

HYPERMIXOLYDIEN adj. m. (i-pèr-mi-kso-li-diain — du gr. *huper* au delà, et de *mixolydien*). Mus. anc. Se disait du plus aigu des modes de la musique grecque.

HYPERMNESTRE, une des cinquante Danaïdes, restée célèbre dans les fastes mythologiques pour avoir sauvé la vie à son époux Lyncée. Pleine d'horreur pour les ordres de son père Danaüs, qui avait commandé à ses cinquante filles d'égorger leurs maris pendant la première nuit de leurs noces, pour échapper à un oracle qui lui avait révélé qu'il serait tué lui-même par un de ses gendres, Hypermnestre fit prévenir secrètement Lyncée, qui s'évada du palais à la faveur des premières ombres de la nuit, et arriva heureusement dans un lieu appelé Lyrcée, ville voisine d'Argos. Sa fidèle épouse réussit également à se dérober à la fureur de Danaüs, et se rendit à Larisse. La nuit suivante, ils montèrent l'un et l'autre sur une tour, au haut de laquelle ils allumèrent chacun un flambeau, qui les instruisit mutuellement qu'ils étaient hors de tout danger.

C'est en mémoire de cet échange de signaux que les Argiens auraient institué les *Lampadophories*. Suivant quelques mythologues, Danaüs fit jeter sa fille en prison, pour la punir d'avoir manqué au serment qu'elle lui avait prêté avec ses autres sœurs; il voulait même la faire mourir, comme coupable de trahison, et Pausanias rapporte qu'il la cita au tribunal des Argiens; mais elle fut acquittée tout d'une voix, et, en mémoire de ce jugement, elle consacra à Vénus une statue appelée *Nicéphore* (qui donne la victoire), et à Diane Pitho, déesse de la Persuasion, un temple magnifique qui subsista pendant plusieurs siècles.

Les poëtes ont souvent célébré la fidélité et le dévouement d'Hypermnestre (v. la XI^e^ ode du III^e^ livre d'Horace).

Les mythologues citent une autre Hypermnestre, mère d'Amphiaraüs.

Hypermnestre, tragédie de Lemierre (Théâtre-Français, 31 août 1758). En choisissant ce sujet tragique, le poëte a dû renoncer à faire paraître les cinquante Danaïdes et leurs cinquante maris, ce qui eût un peu encombré la scène; il a borné l'action entre Danaüs, Hypermnestre et Lyncée, avec leur suite obligée de confidents et de gardes. Laharpe a donné quelques éloges à cette pièce, qui sort du cadre classique par la marche de l'action, la rapidité des incidents et un intérêt assez vif, qui croît de scène en scène. Malheureusement, Lemierre a refroidi ses bonnes inspirations en les entremêlant de tirades philosophiques et de maximes assez déplacées dans la bouche de personnages aussi lointains et aussi fabuleux.

Hypermnestre, opéra en cinq actes, avec un prologue, paroles de Lafont, musique de Gervais et du duc d'Orléans; représenté à l'Académie royale de musique le 3 novembre 1716. Gervais était maître de la musique de la chambre du régent avant de devenir maître de la chapelle du roi. La mise en scène contribua plus que la valeur du poëme et de la musique au succès de cet ouvrage, qui fut repris quatre fois de 1716 à 1746. Des jeux en l'honneur d'Isis forment le prologue. Le théâtre représente une campagne fertile, arrosée par les eaux du Nil; on découvre dans la perspective les pyramides d'Egypte; le fleuve du Nil apparaît appuyé sur son urne, environné de ses naïades. Isis arrive dans son char, et le prologue se termine par un chœur dansé. Danaüs, roi d'Argos, a détrôné son prédécesseur Gélanor. L'ombre de celui-ci lui apparaît pour lui prédire qu'il sera vengé de la main même d'un des fils d'Egyptus. Or, Danaüs célèbre ce jour-là même le mariage de sa fille Hypermnestre avec le fils d'Egyptus nommé Lyncée. La scène la plus pathétique est celle dans laquelle le père, tremblant pour ses jours, donne un poignard à Hypermnestre, devant l'autel même où l'hymen vient d'être célébré, et lui ordonne de tuer son époux. Le reste de la pièce est un tissu d'incohérences. Danaüs meurt frappé, comme par hasard, de la main de Lyncée; l'oracle est accompli. Cet opéra fut retouché par l'abbé Pellegrin. Les principaux interprètes furent Thévenard, Cochereau, Lemyre, Dun, ensuite Chassé, Tribou, enfin Jélyotte, dans le rôle de Lyncée. Ceux des femmes furent remplis par M^lles^ Antier, Journet, Pellissier, Chevalier. M^lles^ Sallé, Camargo et Petit brillèrent dans les ballets. Le sujet de cette pièce reparut plusieurs fois sur la scène sous le titre des *Danaïdes*.

HYPERMOLYBDICO-POTASSIQUE adj. (i-pèr-mo-li-bdi-ko-po-ta-si-ke — du gr. *huper*, au delà; de *molybdique* et de *potassique*). Chim. Se dit d'une combinaison d'un sel hypermolybdique avec un sel potassique.

HYPERMOLYBDIQUE adj. (i-pèr-mo-li-bdi-ke — du gr. *huper*, au delà, et de *molybdique*). Chim. Se dit de certains sels qui ont pour base l'acide molybdique. ‖ Se dit de l'un des sulfures de molybdène.

HYPERMYOPIE s. f. (i-pèr-mi-o-pî — du gr. *huper*, au delà, et de *myopie*). Méd. Myopie très-forte.

HYPÉROODON s. m. (i-pé-ro-o-don — du gr. *huperoa*, palais; *odous*, *odontos*, dent). Mamm. Genre de cétacés, intermédiaire entre les baleines et les dauphins, et comprenant une seule espèce : *Les mœurs des* HYPÉROODONS *ne nous sont pas connues.* (E. Desmarest.)

— **Encycl.** Les *hypéroodons* ont un corps fusiforme et conique; un museau aplati et large; des nageoires petites, surtout les pectorales et la dorsale; le palais hérissé de petits tubercules ossiformes. L'unique espèce connue habite les hautes mers du Nord; quelques individus sont venus échouer accidentellement sur nos côtes. L'*hypéroodon* est d'un brun noir en dessus, blanchâtre ou brunâtre en dessous; il atteint jusqu'à 10 mètres de longueur. Ses mœurs sont peu connues; mais on pense qu'elles doivent se rapprocher de celles des baleines. On croit aussi que les *hypéroodons* vivent en troupes, et se nourrissent d'animaux marins, notamment de mollusques céphalopodes.

HYPÉROPIE s. f. (i-pé-ro-pî — du gr. *huper*, au delà; *ôps*, vue). Méd. Vision qui s'exerce au delà des limites ordinaires de la vue; presbytisme. ‖ *Hypéropie artificielle*, Vision que l'on étend au delà des limites ordinaires de la vue, par une sorte d'accommodation volontaire de l'organe.

HYPÉROPS s. m. (i-pé-ropss — du gr. *huper*, sur; *ôps*, œil). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des mélasomes, comprenant quatre espèces, réparties entre l'Afrique et l'Inde.

HYPÉROSTOSE s. f. (i-pé-ro-sto-ze — du gr. *huper*, au delà; *osteon*, os). Chir. Excroissance anomale sur un os. ‖ On dit plus souvent EXOSTOSE.

HYPÉROXYDE s. m. (i-pé-ro ksi-de — du gr. *huper*, au delà, et de *oxyde*). Chim. Oxyde qui contient de l'oxygène en excès.

HYPERPHLOGOSE s. f. (i-pèr-flo-go-ze — du gr. *huper*, au delà; *phlox*, flamme). Pathol. Très-violente inflammation.

HYPERPHRYGIEN adj. m. (i-pèr-fri-jiain — du gr. *huper*, au delà, et de *phrygien*). Mus. anc. Se dit d'un mode grec d'une quarte en dessus du mode phrygien.

HYPERPLASIE s. f. (i-pèr-pla-zî — du gr. *huper*, au delà; *plasis*, formation). Méd. Engorgement.

HYPERPLASTIQUE adj. (i-pèr-pla-sti-ke — du gr. *huper*, au delà, et de *plastique*). Méd. Qui est d'une extrême plasticité : *Tissu* HYPERPLASTIQUE.

HYPERPRESBYOPIE s. f. (i-pèr-prè-sbi-o-pî — du gr. *huper*, au delà, et de *presbyopie*). Méd. Presbyopie très-forte.

HYPERRHIZE s. f. (i-pèr-ri-ze — du gr. *huper*, sur; *rhiza*, racine). Bot. Genre de végétaux cryptogames.

HYPERSARCOSE s. f. (i-pèr-sar-ko-ze — du gr. *huper*, au delà; *sarkos*, chair). Chir. Développement excessif des bourgeons charnus d'une plaie.

HYPERSÉCRÉTION s. f. (i-pèr-sé-kré-si-on — du gr. *huper*, au delà, et de *sécrétion*). Pathol. Excès de sécrétion.

HYPERSPLÉNALGIE s. f. (i-pèr-splé-nal-jî — du gr. *huper*, au delà; *splên*, rate; *algos*, douleur). Pathol. Violente névralgie de la rate.

HYPERSPLÉNOTROPHIE s. f. (i-pèr-splé-no-tro-fî — du gr. *huper*, au delà; *splên*, rate; *trophê*, nourriture, développement). Pathol. Développement excessif de la rate.

HYPERSTANNEUX adj. m. (i-pèr-stan-neu — du gr. *huper*, au delà, et du lat. *stannum*, étain). Chim. Se dit de l'un des sulfures d'étain.

HYPERSTÈNE s. m. (i-pèr-stè-ne — du gr. *huper*, en haut; *stenos*, étroit). Minér. Variété de pyroxène.

— **Encycl.** L'*hyperstène* n'est qu'une variété de pyroxène imparfaitement cristallisé. Elle a deux clivages et quelquefois trois; sa nuance est mordorée, semblable à celle de la peau connue sous le nom de *peau anglaise*. L'*hyperstène* existe toujours en masses considérables et en gros cristaux mal définis; elle est fréquemment associée au labrador. Quelquefois, comme le diallage, elle renferme une proportion notable d'eau, qu'on ne peut éliminer qu'à une très-haute température : ce fait peu expliqué provient sans doute, soit du mode de formation du minéral, soit d'un commencement de décomposition. Si, en effet, un silicate contenant des bases suroxydables entre en décomposition par suite de l'action d'agents dissolvants, il arrive souvent que les bases solubles entraînent avec elles une partie de la silice; il y a alors fixation d'eau dans la partie insoluble, sans altération sensible de la forme cristalline. Cette transformation a encore pour résultat de favoriser les clivages, s'ils existent.

HYPERSTÉNIQUE adj. (i-pèr-sté-ni-ke — rad. *hyperstène*). Minér. Qui contient de l'hyperstène : *Syénite* HYPERSTÉNIQUE.

HYPERSTHENFELS s. m. (i-pèr-stain-fèlss). Minér. Mélange granulaire de labrador et d'hypersthène.

HYPERSTHÉNIE s. f. (i-pèr-sté-nî — du gr. *huper*, au delà; *sthenos*, force). Méd. Excès de force.

HYPERSTIMULUS s. m. (i-pèr-sti-mu-luss — du gr. *huper*, au delà, et de *stimulus*). Physiol. Excès de stimulus.

HYPERSULFITE s. m. (i-pèr-sul-fi-te — Chim. Combinaison qui contient du soufre en excès.

HYPERSULFOCYANIDE s. m. (i-pèr-sul-fo-si-a-ni-de — de *hypersulfure* et de *cyanogène*). Chim. Combinaison de soufre et de cyanogène.

HYPERSULFOCYANOGÈNE s. m. (i-pèr-sul-fo-si-a-no-jè-ne — de *hypersulfure* et de *cyanogène*). Chim. Combinaison de cyanogène et de soufre en excès. ‖ On dit aussi HYPERSULFOCYANURE.

HYPERSULFOMOLYBDATE s. *m.* (i-pèr-sul-fo-mo-li-bda-te — de *hypersulfite*, et de *molybdate*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'hypersulfite de molybdène avec *une sulfibase.*

HYPERSULFURE s. m. (i-pèr-sul-fu-re — du gr. *huper*, au delà, et de *sulfure*). Chim. Sulfure qui contient la plus grande quantité possible de soufre.

HYPERTONIE s. f. (i-pèr-to-nî — du gr. *huper*, au delà; *tonos*, ton). Méd. Excès de ton dans les tissus organiques.

HYPERTONIFICATION s. f. (i-pèr-to-ni-fi-ka-si-on — du gr. *huper*, au delà, et de *tonification*). Méd. Tonification excessive.

HYPERTROPHIE s. f. (i-pèr-tro-fî — du gr. *huper*, au delà; *trophê*, nourriture). Méd. Excès de nutrition, accroissement excessif, avec conservation de la forme normale : *L'*HYPERTROPHIE *du cœur, du cerveau.*

— Fig. Abondance excessive de ressources, opulence exagérée : *La société la mieux assurée contre l'*HYPERTROPHIE *et le paupérisme est celle où le travail est le mieux divisé.* (Proud.)

— **Encycl.** En général, on peut dire que le fait essentiel de l'*hyperthophie*, c'est la génération en plus grande proportion de l'élément propre du tissu altéré; mais il faut distinguer

l'*hypertrophie* qui consiste en un accroissement du nombre des fibres du tissu fondamental, de celle qui consiste dans un simple grossissement du volume de chaque fibre. L'histologie montre, en effet, que, dans certaines *hypertrophies* des tissus simples, celluleux, musculaires, osseux, etc., le nombre des éléments anatomiques est augmenté, tandis que, dans d'autres, tubes nerveux, glandes, etc., l'augmentation porte principalement sur le volume des éléments déjà existants. C'est ainsi que certains éléments à peine visibles à l'état normal peuvent prendre un développement considérable, et l'emporter par leur nombre sur ceux qui prédominaient à l'état physiologique.

On voit quelquefois un tissu hypertrophié amener l'atrophie des autres tissus. C'est ainsi que la mamelle peut subir la dégénérescence fibreuse par le fait de l'accroissement anomal du tissu fibreux, tandis que les glandes et les culs-de-sac s'atrophient.

L'*hypertrophie* anomale et morbide se rapproche beaucoup de certaines *hypertrophies* physiologiques, telles que celles de l'utérus et de la mamelle pendant la puerpéralité, du foie et de la rate consécutives à des congestions chroniques plus ou moins fréquentes; mais, dans ces dernières, les altérations sont peu sensibles; l'organe est plus volumineux, également développé dans toutes ses parties; il conserve sa contexture et ses rapports normaux; seulement il est plus lourd, plus ferme et plus dense, quelquefois plus friable, comme le foie et la rate, ou plus tenace, comme le cerveau.

Plusieurs altérations anatomiques peuvent simuler l'*hypertrophie;* aussi, pour la reconnaître, faut-il avoir soin de comparer le tissu malade au tissu sain, de l'isoler, si la lésion est partielle, et de l'examiner, non-seulement à l'œil nu, mais encore au microscope. Une simple congestion sanguine, une infiltration de sérosité, un tissu homologue ou hétérologue interposé aux éléments normaux pourraient, en effet, en imposer au premier abord.

Les organes hypertrophiés peuvent subir des changements dans leur forme et dans leurs rapports naturels, parce que rarement toutes leurs parties sont altérées au même degré; mais c'est surtout l'*hypertrophie* partielle qui altère la forme d'un organe.

L'*hypertrophie* fait aussi varier le volume et les propriétés physiques des parties qui en sont le siége; leur volume peut rester normal lorsque l'élément qui s'est accru a pris la place d'un autre, notamment du tissu cellulaire. Il est quelquefois très-difficile, du reste, d'établir une distinction bien marquée entre l'*hypertrophie* réelle et les produits homologues.

Tous les tissus, sans exception, peuvent s'hypertrophier; mais il en est que cette lésion atteint plus souvent; ce sont: les tissus cellulaires, adipeux, fibreux, osseux, musculaires de la vie végétative et animale, et, parmi les organes parenchymateux, la rate et le foie, dont il est souvent difficile de dire s'ils sont réellement hypertrophiés ou seulement hyperhémiés.

Les causes de l'*hypertrophie* sont nombreuses et variables : persistance d'un état congénital (thymus, capsules surrénales, qui normalement doivent disparaître après la naissance); intermittence d'une fonction périodique (utérus après l'état puerpéral); action exagérée d'un organe obligé de suppléer à son congénère malade ou atrophié (poumon droit ou gauche fonctionnant seul ou presque seul); suractivité fonctionnelle d'un organe ou d'un tissu (cerveau soumis à de violents efforts d'intelligence, muscles des membres développés par leur exercice), etc., etc. Il faut encore mentionner, à côté de ces *hypertrophies*, celles qui dépendent d'une congestion phlegmasique répétée ou chronique; telles sont celles qu'on rencontre sur les muqueuses des bronches et de l'intestin enflammées chroniquement.

Il existe aussi des causes mécaniques, dont l'influence se manifeste surtout dans les parois musculaires des organes creux, tels que le cœur, l'œsophage, l'estomac, le gros intestin, lorsqu'il survient un obstacle quelconque au passage des matières solides ou liquides qui les traversent. L'hérédité est également une cause d'*hypertrophie* du cœur.

Les symptômes de l'*hypertrophie* sont : l'augmentation de volume visible à l'œil nu, ou perçue par la percussion et la palpation, lorsque l'organe est situé dans une cavité; une activité plus grande dans la fonction de l'organe lésé, ou des troubles variables dans les actes physiologiques qui lui sont dévolus. Les symptômes diffèrent d'ailleurs suivant que l'*hypertrophie* est générale, partielle ou limitée à un seul élément.

M. Monneret divise les *hypertrophies* en dix genres : *hypertrophie* du tissu cellulaire, des membranes séreuses, des membranes synoviales, du tissu musculaire, du tissu fibreux, du tissu cartilagineux, du tissu osseux, du système nerveux, du tissu glanduleux, des éléments constituants.

Les *hypertrophies* des divers organes sont traitées aux noms de ces organes. V. CŒUR, CERVEAU, etc.

HYPERTROPHIÉ, ÉE (i-per-tro-fi-é) part. passé du v. Hypertrophier. Développé à l'excès : *Organe* HYPERTROPHIÉ.

HYPERTROPHIER (S') v. pr. (i-pèr-tro-fi-é — rad. *hypertrophie*). Méd. S'accroître d'une manière excessive, sans déformation considérable : *Quand le cœur* S'HYPERTROPHIE, *il survient ce qu'on appelle un anévrisme.*

HYPERTROPHIQUE adj. (i-pèr-tro-fi-ke — rad. *hypertrophie*). Méd. Qui a les caractères de l'hypertrophie.

HYPÉRUROCRINIE s. m. (i-pé-ru-ro-kri-nî — du gr. *huper*, au delà; *ouron*, urine; *krinô*, je sépare). Pathol. Sécrétion excessive d'urine.

HYPERVANADICO-POTASSIQUE adj. (i-pèr-va-na-di-ko-po-ta-si-ke — du gr. *huper*, au delà; de *vanadique* et de *potassique*). Chim. Se dit de la combinaison d'un sel d'acide vanadique avec un sel d'acide potassique.

HYPERVANADICO-SILICIQUE adj. (i-pèr-va-na-di-ko-si-li-si-ke — du gr. *huper*, au delà; de *vanadique* et de *silicique*). Chim. Se dit d'une combinaison d'un sel d'acide vanadique avec un sel d'acide silicique.

HYPERVANADICO-SODIQUE adj. (i-pèr-va-na-di-ko-so-di-ke — du gr. *huper*, au delà; de *vanadique* et de *sodique*). Chim. Se dit d'une combinaison d'un sel d'acide vanadique avec un sel d'acide sodique.

HYPERVÉNOSITÉ s. f. (i-pèr-vé-no-zi-té — du gr. *huper*, au delà, et du lat. *vena*, veine). Physiol. Prédominance du système veineux dans l'organisme.

HYPÈTHRE adj. (i-pè-tre — du gr. *upaithron*, temple découvert; de *upo*, sous, et *aithra*, ciel découvert). Archit. Qui est à ciel ouvert, en parlant d'un temple ou d'un autre édifice : *Les temples de Jupiter, du Ciel, du Soleil étaient* HYPÈTHRES. (Acad.)

HYPEXODON s. m. (i-pè-kso-don — du gr. *hupo*, en dessous; *ex*, six; *odous*, dent). Mamm. Genre de chéiroptères.

HYPHANTHE s. m. (i-fan-te — du gr. *hupo*, sous; *anthos*, fleur). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant trois espèces qui vivent au Brésil.

HYPHARPAX s. m. (i-far-pakss — du gr. *hupharpazô*, je dérobe). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des harpaliens, dont l'espèce type habite Java.

HYPHASE, en latin *Hyphasis*, nom ancien d'une rivière de l'Inde, en deçà du Gange, au N.-O., affluent de l'Acésine. C'est aujourd'hui le *Ghorra* ou *Beyah*. Alexandre le Grand fut obligé, par les murmures de ses soldats, d'arrêter là sa marche victorieuse. Il y fit élever douze autels aux douze grands dieux de l'Olympe, pour marquer le terme de son expédition.

HYPHÉMIE s. f. (i-fé-mî — du gr. *hupo*, au-dessous; *haima*, sang). Méd. Diminution de la masse du sang.

HYPHÈNE s. m. (i-fè-ne — du gr. *huphainô*, je tisse). Bot. Genre d'arbres, de la famille des palmiers, tribu des borassinées, qui habite l'Egypte.

HYPHERPÈS s. m. (i-fèr-pèss — du gr. *hupo*, sous; *herpô*, je rampe). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, comprenant plusieurs espèces qui habitent la Californie.

HYPHIALTÈS s. m. (i-fi-al-tès). Sciences occ. Génie incube, selon plusieurs écrivains.

HYPHYDRE s. m. (i-fi-dre — du gr. *hupo*, sous; *hudôr*, eau). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des hydrocanthares, comprenant une douzaine d'espèces, toutes de très-petite taille, répandues dans divers pays.

— s. f. Bot. Syn. de TONINE.

HYPNE s. f. (i-pne). Bot. Genre de cryptogames, de la famille des mousses, tribu des bryacées : *Les* HYPNES *sont des mousses à urne chargée d'une coiffe.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Les *hypnes* sont des mousses arborescentes, à feuillage brillant et de forme variée, à tiges rameuses et à urnes latérales et dressées. On en connaît plus de deux cents espèces, dont la moitié environ se trouve en Europe. Elles croissent sur la terre, les rochers, les troncs d'arbre, et même dans l'eau. L'*hypne des murailles* est la plus commune et la plus élégante de nos mousses; elle croît sur la terre dans les lieux ombragés; on l'emploie pour calfater les vaisseaux, pour emballer les objets fragiles et pour fournir de la litière aux animaux domestiques. On peut citer encore l'*hypne crochue*, qui croît dans les prés humides et dans les marais, et l'*hypne de Thuringe*, qui pousse par touffes dans les bois humides.

HYPNOBATE adj. (i-pno-ba-te — du gr. *hupnos*, sommeil; *bainô*, je marche). Méd. Somnambule.

— Substantiv. : *Un* HYPNOBATE.

HYPNOGRAPHE s. m. (i-pno-gra-fe — du gr. *hupnos*, sommeil; *graphô*, j'écris). Auteur d'une hypnographie.

HYPNOGRAPHIE s. f. (i-pno-gra-fî — du gr. *hupnos*, sommeil; *graphô*, j'écris). Traité du sommeil; histoire du sommeil.

HYPNOGRAPHIQUE adj. (i-pno-gra-fi-ke — rad. *hypnographie*). Qui a rapport à l'hypnographie : *Essais* HYPNOGRAPHIQUES.

HYPNOLOGIE s. f. (i-pno-lo-jî — du gr. *hupnos*, sommeil; *logos*, discours). Traité du sommeil. ‖ Partie de la médecine qui traite du sommeil.

HYPNOLOGIQUE adj. (i-pno-lo-ji-ke — rad. *hypnologie*). Qui a rapport à l'hypnologie.

— s. f. Partie de l'hygiène qui traite des circonstances hygiéniques du sommeil.

HYPNOLOGUE s. m. (i-pno-lo-ghe — du gr. *hupnos*, sommeil; *logos*, discours). Auteur d'un traité sur le sommeil. ‖ Médecin qui s'occupe spécialement d'hypnologie.

HYPNOSE s. f. (i-pno-ze — du gr. *hupnos*, sommeil). Méd. Sommeil provoqué par des moyens artificiels.

HYPNOTIQUE adj. (i-pno-ti-ke — du gr. *hupnos*, sommeil). Méd. Qui provoque le sommeil. ‖ On dit plus souvent NARCOTIQUE.

HYPNOTISÉ, ÉE (i-pno-ti-zé) part. passé du v. Hypnotiser : *Un sujet* HYPNOTISÉ.

HYPNOTISER v. a. ou tr. (i-pno-ti-zé — du gr. *hupnos*, sommeil). Néol. Endormir par les procédés de l'hypnotisme.

HYPNOTISEUR s. m. (i-pno-ti-zeur — rad. *hypnotiser*). Néol. Celui qui hypnotise : *L'objet brillant que les* HYPNOTISEURS *tiennent devant les yeux de la personnes qu'ils veulent endormir n'est autre chose que le miroir magique de Cagliostro.* (P. d'Ivoi.)

HYPNOTISME s. m. (i-pno-ti-sme — du gr. *hupnos*, sommeil). Sommeil artificiel déterminé par un objet brillant, qu'on fait regarder d'une manière fixe à la personne qu'on veut endormir : *L'*HYPNOTISME, *ou sommeil nerveux produit par un objet brillant tenu à quelque distance des yeux, était connu dans l'Inde.* (P. d'Ivoi.)

— **Encycl.** L'*hypnotisme* est un procédé que Braid a le premier employé pour jeter une personne dans le sommeil somnambulique. Voici quel est ce procédé : prenez, entre le pouce et l'index, un objet brillant, une pièce de monnaie d'argent, par exemple ; tenez-la à $0^m,20$ ou $0^m,30$ des yeux de l'individu que vous voulez hypnotiser et un peu au-dessus de son front; engagez-le enfin à la regarder fixement, tout en concentrant son attention sur ce qui va se passer. Vous observerez bientôt une série de phénomènes physiques et psychiques chez le sujet de votre expérience. Il se produit d'abord un peu de larmoiement par suite de la fixité du regard; quelquefois même il survient une légère douleur avec un peu d'injection de la conjonctive. La pupille, après s'être contractée quelques instants, se dilate un peu plus tard et se resserre de nouveau, comme dans le sommeil ordinaire. Elle est alors devenue complétement insensible à la lumière. Sa contraction initiale tenait simplement à la vision d'un objet très-rapproché; mais le resserrement secondaire reconnaît pour cause unique l'état d'*hypnotisme* qui commence à se faire sentir. Le pouls s'accélère ou se ralentit; les membres s'étendent, se contractent et deviennent rigides comme dans la catalepsie. Il survient en même temps de la pesanteur de tête, de la céphalalgie, du vertige, de la confusion dans les idées, et enfin une perte plus ou moins complète de la conscience. Ces symptômes, qui précèdent la perte absolue de connaissance, ressemblent fort à l'engourdissement des sens qui annonce l'approche du sommeil ordinaire. L'*hypnotisme* se produit enfin.

La première circonstance importante à noter est que, pendant ces expériences, comme durant le sommeil normal, il peut y avoir divers degrés de somnolence, depuis une perte légère de connaissance jusqu'au coma profond; la conscience peut paraître intacte à une certaine période et l'observation superficielle peut n'apercevoir aucun changement, alors que cependant il existera un état particulier de l'organisme du plus haut intérêt, un état dans lequel toute l'attention de l'esprit est généralement concentrée sur un point, déterminé d'ordinaire par quelque influence extérieure. La raison et la mémoire paraissent endormies, la volonté semble passive et l'imagination exaltée en proportion. Et quelque absurde que puisse être alors la suggestion fournie au sujet, comme il est incapable en ce moment de rentrer en lui-même et de bénéficier de son expérience passée, il ne peut en reconnaître l'absurdité; sa volonté se trouvant paralysée, il est poussé irrésistiblement à agir d'accord avec la suggestion. Il tombe pour quelques instants dans un état très-analogue à l'aliénation mentale.

Avant d'en venir aux exemples, disons avec M. Braid qu'il y a deux degrés dans l'*hypnotisme*. Dans le premier, tous les sens, excepté celui de la vue, la sensibilité à la chaleur ou au froid, la force musculaire et certaines facultés intellectuelles, sont fort exaltés. La conscience du moi persiste et le sujet demeure docile. L'expression du visage se modifie presque au gré de l'expérimentateur, qui jouit alors d'un pouvoir d'impression énorme sur l'individu. Au second degré, la dépression succède à l'excitation de l'organisme. Le sujet tombe dans un état comateux. La rigidité musculaire existe ou se produit facilement. Si l'on soulève doucement les bras et les jambes du patient, on remarque qu'il a une disposition à les garder dans la situation où ils ont été mis. Il est donc dans un état de catalepsie artificielle.

C'est alors que son intelligence se trouve profondément modifiée. Demandez son nom à un individu hypnotisé, il le dira sans hésiter. Suggérez lui l'idée qu'il s'appelle Napoléon, Richard Cobden, etc., et vous lui ferez perdre pour un temps la notion de sa propre identité. Sous l'influence de votre suggestion, il se prendra pour les personnes que vous lui dites. Suggérez lui le nom d'un roi, et non-seulement il dira avec vous que c'est le sien, mais il sentira, agira et parlera comme un homme convaincu qu'il est réellement roi. Ce sont là des faits irrécusables et rendus tels par les expériences des docteurs Braid et Hack Tuke. Ces expériences ont également établi la facilité avec laquelle on produit des hallucinations chez les personnes hypnotisées. On peut arriver par suggestion à leur faire croire qu'ils voient une personne absente ou qu'ils aperçoivent une personne présente vêtue et placée tout autrement qu'elle est en réalité. On peut les amener à commettre les plus étranges méprises relativement même à leurs proches parents. Quant à ce qui regarde le sens de l'ouïe, on peut réussir à leur persuader qu'elles entendent jouer d'un instrument de musique, alors qu'en réalité il ne se produit aucun son.

Le sens olfactif peut être aussi facilement induit en erreur. En voici un exemple, encore emprunté au docteur Hack Tuke : M. X..., lorsqu'il fut hypnotisé, fut prié de sentir les doigts de l'opérateur. Il répondit qu'il ne sentait rien. Celui-ci, appliquant alors sous le nez du sujet ses doigts fermés contre le pouce, mais vides, lui dit d'aspirer pour prendre une prise de tabac. La suggestion eut aussitôt son effet. Le patient aspira un moment et présenta ensuite tous les phénomènes qu'éprouverait une personne qui viendrait de prendre une poudre sternutatoire.

Pour ce qui regarde le sens du goût, les hallucinations et les illusions dont il peut être frappé par suggestion sont innombrables. Dites à une personne convenablement disposée par l'*hypnotisme* qu'elle mange de la rhubarbe, qu'elle mâche du tabac ou quelque autre substance désagréable au goût, l'effet suivra bientôt vos paroles. C'est ainsi qu'un certain M. L... étant hypnotisé, on plaça devant lui un verre d'eau pure, qu'on l'amena à prendre pour du brandy. Il en fit l'éloge — cette eau avait bien pour lui le goût du brandy — et il en demanda d'autre, tout en buvant avec avidité. Dans un second cas, un autre individu, plongé dans le même état anomal, fut invité à boire un peu d'eau fraîche, et pendant qu'il obéissait, l'opérateur en but un peu lui-même, qu'il cracha aussitôt, en employant une expression de dégoût et d'horreur. Immédiatement cet acte suggéra au sujet de l'expérience que l'eau était mauvaise ou même empoisonnée, si bien que, dans cette persuasion, il la rejeta avec horreur. Qui ne voit là une analogie avec certains cas de folie hallucinatoire?

Les sensations ordinaires peuvent être perverties d'un grand nombre de manières. En voici un exemple. Une personne hypnotisée fut amenée à croire qu'elle était couverte d'abeilles. Tout aussitôt elle ajouta foi à cette suggestion et se comporta comme une personne piquée. Elle donna tous les signes d'une vive douleur, secoua ses cheveux, se frotta le visage avec les mains d'une manière frénétique, et ôta même ses vêtements pour se débarrasser de ses ennemis imaginaires. Elle souffrait évidemment d'une hallucination de la sensibilité générale. Il en fut de même d'une autre personne qui, dans les mêmes conditions de somnambulisme, fut amenée à croire qu'elle avait une violente odontalgie, l'opérateur augmentant l'effet de ses paroles en appliquant son doigt sur la joue du sujet. Celui-ci, se pressant le visage entre les mains, s'agitait et se tordait de douleur. Dans tous ces cas, le cours des hallucinations ainsi produites fut promptement interrompu par un choc soudain ou par un coup frappé sur le plancher.

Que faut-il pour produire l'*hypnotisme?* La seule condition qui semble vraiment nécessaire est la concentration de la pensée et de la vue sur un objet fixe et brillant. On s'est demandé jusqu'à quel point l'esprit agissait dans ce cas, et jusqu'à quel point la fixité des globes oculaires était utile. MM. Demarquay et Giraud-Teulon ont affirmé que le braidisme a pour cause exclusive la tension des yeux et la fixité du regard, et ils ont nié qu'il provînt jamais du fait de l'attention. M. Braid pense, au contraire, que ce dernier acte de l'intelligence est un élément nécessaire à sa production. MM. Giraud-Teulon et Demarquay ont pour eux l'expérience, tant de fois répétée avec succès, qui consiste à plonger une poule ou un coq dans un état d'immobilité, avec insensibilité plus ou moins complète, en lui plaçant le bec sur le sol et en tirant à la craie une ligne droite vers laquelle ses yeux se trouvent ainsi à converger; car elle démontre, sinon l'influence exclusive, du moins l'influence considérable exercée par la position fixe des prunelles et par la concentration de la vue. Mais ce qui prouve que la vision n'est pas nécessaire, c'est que l'état hypnotique se produit chez des aveugles, auxquels on fait

tenir les axes optiques convergents. Dans l'expérience pratiquée sur des oiseaux, nous ne pouvons attribuer l'*hypnotisme* ni à la crédulité, ni à l'immagination, ni enfin à l'attente de ce qui va se passer. Le somnambulisme est donc dû chez eux à une influence toute physique. Toutefois, l'extrême difficulté qu'on éprouve à produire un effet semblable chez les idiots démontre combien il est nécessaire qu'il y ait chez les sujets aptitude, soit à commander à leur attention, soit à fixer les yeux.

Une personne impressionnable, surtout si elle a déjà éprouvé une fois les phénomènes hypnotiques, pourra ultérieurement les éprouver de nouveau par le seul fait de son désir et de l'attention expectative, en dehors de toute manœuvre physique. Les femmes hystériques sont surtout dans ce cas. Nous pouvons donc considérer la concentration volontaire et réfléchie de l'attention sur un objet ou sur une idée fixe comme le phénomème initial du braidisme ou folie artificielle. Au bout d'un certain temps, la volonté et l'attention se paralysent par le fait même de leur tension. Les actes deviennent involontaires, si bien, qu'excepté le cas où ils résultent d'idées suggérées, le sujet tantôt en a et tantôt n'en a pas conscience.

Nous savons que, dans le somnambulisme ordinaire, le malade oublie à son réveil ce qu'il a fait en dormant. La même chose peut arriver dans le somnambulisme artificiel; mais si l'assoupissement a été incomplet, le sujet se souvient de ses idées, de ses convictions irrésistibles et de ses actes, comme celui qui a eu un songe se le rappelle plus ou moins distinctement. Le docteur Carpenter rapporte le cas d'un médecin de ses amis qui, après avoir été incomplétement hypnotisé, se souvint clairement de ses actes, qu'il n'avait pu contrôler tant qu'il était dans cet état et que M. Braid l'influença. Chez les individus qu'on hypnotise deux fois, nous voyons survenir au réveil l'oubli complet des pensées et des actes artificiellement produits, tandis qu'ils en retrouvent le souvenir distinct quand ils rentrent dans l'état artificiel. M. Braid affirme avoir eu des sujets très-intelligents, qui se rappelaient avec une exactitude minutieuse ce qui s'était passé six années auparavant durant leur sommeil, et qui en faisaient le récit toutes les fois qu'on les hypnotisait, tandis qu'ils n'en avaient aucun souvenir quand ils étaient éveillés. Du reste, la conscience peut exister de manière à permettre aux sujets des expériences de répondre aux suggestions verbales par lesquelles on cherche à les influencer, sans qu'il reste aucun souvenir des actes ainsi accomplis. Ce phénomène n'a rien d'incroyable, car il s'observe souvent dans le réveil en sursaut, surtout chez les enfants.

Les meilleurs moyens de faire cesser le sommeil hypnotique consistent à imprimer au sujet une brusque secousse, ou encore à faire près de lui un bruit subit et violent. On y arrive de même en lui soufflant légèrement sur les paupières.

Disons un mot, en terminant, de l'influence thérapeutique du braidisme envisagé comme agent sopoiifique ou hypnotique direct. Il est certain qu'on pourrait en faire un emploi fréquent dans l'irritation nerveuse et l'insomnie. Une preuve frappante du caractère bienfaisant de ce qu'on appelle le sommeil nerveux, c'est que les personnes auxquelles on permet de le goûter pendant quelques heures dorment mieux et plus longtemps la nuit suivante, chose contraire à ce qui se voit d'habitude. Il y a donc lieu de l'essayer dans diverses affections douloureuses.

« Nous nous sommes assurés, disent MM. Demarquay et Giraud-Teulon, que des douleurs utérines suraiguës qui tourmentaient jour et nuit de malheureuses femmes et leur arrachaient des plaintes amères se trouvaient suspendues à chaque séance d'*hypnotisme*, pendant la durée de cet état spécial du système nerveux, et remplacées par un soulagement complet qui se prolongeait pendant une *moyenne de vingt heures. Ce soulagement* était si réel, si incontestable et si évident que les malades, lorsqu'on les allait voir, demandaient *tout d'abord à être hypnotisées. Une* jeune demoiselle, qui souffrait cruellement de douleurs névralgiques du bassin (par suite d'une violente contusion avec fracture), et qui n'avait été soulagée, ni par l'opium ni par le chloroforme administrés pendant une nuit entière, fut calmée, comme par enchantement et pour vingt heures, par l'*hypnotisme*. La même sédation se reproduisit encore les deux jours suivants. »

De tout ce que nous avons dit, il est permis de conclure que le somnambulisme artificiel ou braidisme à un certain degré est analogue, s'il n'est identique, à certaines formes d'aliénation mentale. Il ne s'accompagne probablement d'aucune lésion cérébrale appréciable, car il se dissipe avec une telle rapidité qu'il n'est pas permis de supposer un changement profond de structure dans les éléments nerveux du sujet. Les médecins peuvent y recourir sans danger et avec chances de succès contre certaines formes de folie, et contre les éléments douleur et insomnie, communs à tant de maladies.

Ce phénomène curieux, qui détermine de si bizarres effets cataleptiques chez les sujets soumis aux expériences, était depuis un temps presque immémorial connu et pratiqué journellement en Orient. La *Revue de l'Orient* nous donne à ce sujet des détails du plus haut intérêt. Tous les voyageurs qui ont parcouru l'Inde parlent avec étonnement des fakirs, qui restent pendant un temps considérable dans les positions les plus extraordinaires, plongés dans un état complet d'insensibilité et sans faire le moindre mouvement. Ces fakirs, disent les voyageurs, regardent l'extrémité de leur nez et arrivent ainsi à produire sur leur propre personne un état singulier de roideur automatique. D'autres sectaires, nommés *omphalopsychistes* ou *ombilicains*, arrivent à un état analogue de catalepsie en regardant fixement leur nombril pendant un temps très-prolongé. D'après les idées philosophiques de ces religionnaires, le nombril est la plus noble partie du corps, parce que c'est le point par lequel l'enfant tient à sa mère, et qu'en remontant par la pensée à l'origine des générations humaines, l'ombilic du premier homme représente le point par lequel l'homme touche à la divinité. Pour cette raison, les ombilicains tiennent leurs regards fixés sur leur nombril et arrivent ainsi à un état d'insensibilité et d'extase qui les fait considérer comme des saints par le peuple. « Telle est la marche de la science et du monde, ajoute l'article dont nous avons parlé : depuis une longue suite de siècles, les prêtres indiens connaissent le moyen de produire l'insensibilité par la fixité du regard, et c'est dans le XIXe siècle, au milieu des meilleures conditions scientifiques, que les savants européens arrivent à le découvrir de nouveau. »

HYPOAZOTATE s. m. (i-po-a-zo-ta-te — du gr. *hupo*, sous, et de *azotate*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide hypoazotique avec une base.

HYPOAZOTIQUE adj. (i-po-a-zo-ti-ke — du gr. *hupo*, sous, et de *azotique*). Chim. Se dit de l'un des oxacides de l'azote.

— **Encycl.** L'acide *hypoazotique* AzO^4 est un liquide jaunâtre au-dessus de 0°, qui bout à 22°, se solidifie à —9° et répand à l'air des vapeurs jaunes caractéristiques. Sa densité est 1,451, son odeur est suffocante; il jaunit et corrode la peau.

Ce corps ne se comporte pas comme les acides ordinaires. Mis en contact avec une base, il ne donne pas de sel, mais un mélange d'azotate, particularité que l'on peut exprimer par la formule suivante

$$2AzO^4 + 2NaO = AzO^5.NaO + AzO^3NaO.$$

C'est un oxydant énergique, qui détermine rapidement l'oxydation du soufre et du phosphore. Il décompose certains acides, comme l'acide sulfhydrique

$$2HS + AzO^4 = AzO^2 + 2HO + 2S.$$

Si on le fait passer à l'état gazeux, dans un tube élevé à la température rouge, et contenant de la planure de cuivre, il se dédouble en oxygène, qui se combine avec le cuivre pour donner de l'oxyde, et en azote qui se dégage. L'eau le décompose aussi : il se transforme alors en acide azotique, qui se dissout dans l'eau, et en deutoxyde d'azote, qui se dégage. En présence de l'acide oléique $C^{36}H^{33}O^3,HO$, il donne lieu à une transformation en acide oloïdique $C^{72}H^{66}O^5,2HO$; il exerce une action analogue sur plusieurs autres corps gras.

L'acide *hypoazotique* prend naissance lorsqu'on mélange du bioxyde d'azote et de l'oxygène; on pourrait donc le préparer en faisant passer un courant de ces deux gaz au travers d'un tube convenablement refroidi. Mais on l'obtient plus facilement en décomposant par la chaleur certains azotates secs. C'est ordinairement l'azotate de plomb que l'on emploie de préférence. On le dessèche d'abord en le chauffant avec précaution, puis on le distille dans une cornue de grès ou de verre lutée, à laquelle est adapté un tube en U effilé à l'une de ses extrémités, qui plonge dans un mélange réfrigérant.

L'azotate desséché se décompose sous l'influence de la chaleur; humide, il eût donné de l'acide azotique; mais, comme ce dernier ne peut exister à l'état anhydre, il y a seulement formation d'acide *hypoazotique*, qui se dépose dans le tube, et d'oxygène, qui se dégage par la pointe effilée.

HYPOBATHRON s. m. (i-po-ba-tron — du gr. *hupo*, sous; *bathron*, base). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des guettardées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Java.

HYPOBLASTE s. m. (i-po-bla-ste — du gr. *hupo*, sous; *blastêma*, germe). Bot. Portion saillante et dilatée en forme d'écusson, située sous l'embryon et à la partie inférieure de l'albumen des graminées : *L'*HYPOBLASTE *est une dépendance de la tigelle.* (P. Duchartre.)

HYPOBORE s. m. (i-po-bo-re — du gr. *hupo*, sous; *boros*, vorace). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, tribu des scolytides.

HYPOBRANCHE adj. (i-po-bran-che — du gr. *hupo*, sous; *bragcheia*, branchies). Zool. Qui a les *branchies situées en dessous.*

— s. m. pl. Moll. Syn. d'INFÉROBRANCHES.

HYPOBROMEUX adj. (i-po-bro-meu — du gr. *hupo*, sous, et de *bromeux*). Chim. Se dit d'un acide qu'on n'a pas encore isolé et dont l'existence a été seulement soupçonnée par un chimiste moderne : *L'acide* HYPOBROMEUX, B^2O, *se produirait quand on met en présence le brome et la potasse.*

HYPOCALIDE s. f. (i-po-ka-li-de — du gr. *hupo*, dessous; *kalos*, beau). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des ténébrionites, dont l'espèce type habite l'île Maurice.

HYPOCALYMNE s. m. (i-po-ka-li-mne — du gr. *hupo*, sous; *kalumna*, enveloppe). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des myrtacées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Australie.

HYPOCALYPTE s. m. (i-po-ka-li-pte — du gr. *hupo*, sous; *kaluptos*, couvert). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

HYPOCARBONIQUE adj. (i-po-kar-bo-ni-ke — du gr. *hupo*, sous, et de *carbonique*). Chim. Mot proposé par certains chimistes, en même temps que celui de CARBONEUX, pour désigner l'acide oxalique $C^2O^4,3HO$.

HOPOCATHARSIE s. f. (i-po-ka-tar-sî — du gr. *hupo*, dessous; *katharsis*, purification). Méd. Purgation douce ou insuffisante.

HYPOCATHARTIQUE adj. (i-po-ka-tar-ti-ke — rad. *hypocarthasie*). Méd. Qui procure une purgation douce.

HYPOCAUSTE s. m. (i-po-kô-ste—gr. *hupokauston;* de *hupo*, dessous, et *kaiô*, je brûle). Antiq. Fourneau souterrain qui chauffait les bains et fournissait de l'air chaud au laconicum. ‖ Sorte de calorifère employé à chauffer les appartements. ‖ On dit aussi HYPOCAUSTUM.

— **Encycl.** L'*hypocauste* était généralement une chambre voûtée, dans laquelle on entretenait un feu pour chauffer les pièces placées au-dessous. La chaleur était conduite de l'*hypocauste* dans les chambres supérieures au moyen de tuyaux. Il paraît que cette façon de chauffer fut employée d'abord dans les bains, et que, de là, son usage passa dans les habitations particulières. Elle ne semble, d'ailleurs, avoir été connue des Romains que sous les premiers empereurs. Pour modérer la chaleur et empêcher la fumée d'envahir les diverses pièces de la maison, on adaptait aux tuyaux des soupapes ou des couvercles qu'on ouvrait et fermait à volonté. Souvent ces tuyaux de chaleur étaient renfermés dans le massif des murs et se continuaient jusqu'à la chambre supérieure, où ils avaient une ouverture, de sorte que les mêmes tuyaux chauffaient plusieurs étages. Quelquefois l'*hypocauste* était simplement placé à côté de la chambre qu'on voulait chauffer; on pratiquait alors dans le mur mitoyen, pour le passage de la chaleur, une ouverture étroite, qu'on pouvait fermer si l'on voulait. Winckelmann a donné une description d'un *hypocauste* trouvé dans les ruines d'une villa à Tusculum. « Au-dessous des chambres, dit il, il y avait de petites loges souterraines, peu élevées, de la hauteur environ d'une table; il y en avait toujours deux sous chaque chambre; elles n'avaient point d'entrée. Le plafond de ces logettes était composé de briques plates très-grandes; il était soutenu par deux piliers également en brique. Au plafond, on avait pratiqué des tuyaux quadrangulaires en terre grasse, qui descendaient jusqu'à la moitié de ces petites loges et dont l'extrémité se terminait dans la chambre supérieure. De pareils tuyaux continuaient dans l'intérieur des murs de cette chambre, et leur extrémité, garnie d'une tête de lion en terre cuite, se trouvait au second étage. On parvenait à ces loges souterraines au moyen d'un corridor large seulement d'environ deux pieds, et on y jetait, par une ouverture carrée, des braises dont la chaleur passait à travers les tuyaux et se répandait dans les chambres. »

Dans les bains, l'*hypocauste* était placé au centre des diverses pièces de l'établissement. D'un côté était la suite des chambres destinées aux hommes, de l'autre celles qui étaient à l'usage des femmes. L'*hypocauste* des bains était voûté, et était surmonté d'une cellule contenant les vases où l'on faisait chauffer l'eau.

HYPOCÈLE s. m. (i-po-sè-le — du gr. *hupo*, sous, un peu; *koilos*, creux). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des eucnémides, dont l'espèce type habite la Suède.

HYPOCÉPHALE s. m. (i-po-sé-fa-le — du gr. *hupo*, sous; *kephalê*, tête). Antiq. égypt. Sorte d'amulette qu'on plaçait sous la tête des momies.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des longicornes, voisin des spondyles, dont l'espèce type habite le Brésil, où on l'a trouvée sous terre, dans le trou d'un arbre.

— **Encycl.** Antiq. égypt. Les *hypocéphales* consistaient ordinairement en un disque de toile ou de carton sur lequel on peignait différents sujets; ils avaient pour but de rendre au cadavre desséché la chaleur vitale. Un de ces *hypocéphales*, provenant d'une momie déroulée par les ordres du grand-duc de Toscane, représente l'image symbolique d'Ammon à quatre têtes de bélier et adoré par quatre singes sacrés; souvent on y dessinait une figure de génisse.

HYPOCHÉRIDE s. f. (i-po-ké-ri-de — du gr. *hupo*, sous; *choiros*, porc). Bot. Syn. de PORCELLIE, genre de chicoracées.

HYPOCHLORATE s. m. (i-po-klo-ra-te — du gr. *hupo*, sous, et de *chlorate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hypochlorique avec une base.

HYPOCHLOREUX adj. (i-po-klo-reu — du gr. *hupo*, sous, et de *chloreux*). Chim. Se dit d'un des acides du chlore : *Acide* HYPOCHLOREUX.

HYPOCHLORIQUE adj. (i-po-klo-ri-ke — du gr. *hupo*, sous, et de *chlorique*). Chim. Se dit d'un des acides du chlore : *Acide* HYPOCHLORIQUE.

HYPOCHLORITE s. m. (i-po-klo-ri-te — du gr. *hupo*, sous, et de *chlorite*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hypochloreux avec une base : HYPOCHLORITE *de chaux, de potasse, de soude.*

— **Encycl.** Les *hypochlorites* sont peu stables, et, sous l'influence de l'eau bouillante, des rayons lumineux ou de la concentration, ils tendent à se transformer en chlorures et en chlorates. Leur odeur et leur saveur rappellent celles de l'acide hypochloreux; ce sont des oxydants énergiques.

On ne connaît que trois de ces sels, l'*hypochlorite* de soude, l'*hypochlorite* de potasse et l'*hypochlorite* de chaux. Ce dernier est le seul qui présente un intérêt réel. Il a pour formule CaO,ClO. On l'emploie pour le blanchiment des toiles et du papier, et surtout comme désinfectant dans les endroits rendus dangereux par les miasmes. On le connaît dans le commerce sous le nom de *chlorure de chaux* ou de *chlorure décolorant*, et on le prépare en traitant la chaux hydratée par le chlore. Il est alors mélangé à du chlorure de calcium, qu'on peut faire disparaître si l'on veut avoir l'*hypochlorite* à l'état de pureté. La réaction est représentée par

$$2Cl + 2CaO = CaO.ClO + CaCl.$$

HYPOCHONDRIE, ancienne orthographe de HYPOCONDRIE.

HYPOCHTHONIEN, IENNE adj. (i-po-kto-niain, iè-ne — du gr. *hupo*, sous; *chtôn*, terre). Mythol. Souterrain, qui habite les enfers : *Divinités* HYPOCHTHONIENNES.

HYPOCISTE ou **HYPOCYSTE** s. m. (i-po-si-ste — du gr. *hupo*, sous, et du lat. *cistus*, ciste). Bot. Syn. de CYTINET, genre de plantes parasites.

— **Encycl.** Pharm. *Suc d'hypociste.* Cet extrait est fourni par une plante de la famille des cytinées, le *cytinus hypocistis*, petit végétal parasite qui, ainsi que l'indique son nom, se développe sur les cistes, particulièrement sur la racine, et se rencontre fréquemment en Espagne, en Italie, dans le midi de la France et surtout en Asie Mineure. Les différents auteurs ne sont pas parfaitement d'accord sur l'origine du suc d'*hypociste :* on croit généralement que l'on pile, soit la plante entière, soit seulement les baies qu'elle produit, et que le suc exprimé est ensuite desséché au soleil; quelques-uns prétendent que la plante est mise à macérer dans l'eau et que le liquide de cette macération est ensuite évaporé sur un feu doux. Quoi qu'il en soit de son origine, le suc d'*hypociste* est principalement récolté en Orient; il nous arrive en masses de 2 kilogrammes et plus, qui sont enveloppées dans une vessie, et semblent formées par l'agglomération de petites masses d'une trentaine de grammes, lesquelles se distinguent facilement les unes des autres par leur surface primitive restée grisâtre. Sa cassure est noire et brillante. Il possède une saveur astringente et légèrement acide. On le trouve parfois dans le commerce falsifié par du suc de réglisse.

Le suc d'*hypociste*, usité autrefois comme astringent, n'est guère employé aujourd'hui que pour la confection de la thériaque.

HYPOCOLOBE s. m. (i-po-ko-lo-be — du gr. *hupo*, sous; *kolobos*, tronqué). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant vingt espèces, qui habitent l'Afrique australe.

HYPOCONDRE s. m. (i-po-kon-dre — gr. *hupochondrion;* de *hupo*, sous, et *chondros*, cartilage). Anat. Chacune des deux parties latérales supérieures du bas-ventre, au-dessous de l'épigastre, chez les mammifères et les oiseaux : *L'*HYPOCONDRE *droit. L'*HYPOCONDRE *gauche.*

— Entom. Chacune des deux portions de segments qui s'interposent, chez quelques insectes, entre le segment ventral et la partie postérieure de l'arrière-poitrine.

— **Encycl.** Ce nom a été donné aux parties latérales de la région épigastrique, parce qu'elles correspondent au contour cartilagineux des côtes, qui les borne et les couvre dans presque toute leur étendue. Les organes contenus dans l'*hypocondre* droit sont : le grand lobe du foie, la vésicule du fiel et une partie de l'intestin côlon. Dans l'*hypocondre* gauche on trouve : la rate et la grosse tubérosité de l'estomac, avec une portion de l'épiploon et du pancréas. L'*hypocondre* gauche a un peu moins de capacité que le droit, parce que la voûte du diaphragme présente moins d'élévation de ce côté. Il résulte de cette disposition

que l'*hypocondre* droit est plus élevé que le gauche, circonstance qu'il importe de ne pas perdre de vue lorsqu'on explore cette partie de l'abdomen.

HYPOCONDRE adj. (i-po-kon-dre — rad. *hypocondre* s. m.). Atteint d'hypocondrie : *Malade* HYPOCONDRE. ‖ On dit aussi HYPOCONDRIAQUE.

— Fig. Atrabilaire, sombre, triste, mélancolique et bourru; qui est inspiré par l'hypocondrie : *Un homme* HYPOCONDRE. *Une humeur* HYPOCONDRE.

HYPOCONDRIAQUE adj. (i-po-kon-dri-a-ke — rad. *hypocondre* s. m.). Méd. Qui se rapporte aux hypocondres : *Affection* HYPOCONDRIAQUE. ‖ Qui est atteint d'hypocondrie : *Un malade* HYPOCONDRIAQUE. ‖ On dit aussi HYPOCONDRE dans ce dernier sens.

— Substantiv. Personne hypocondriaque : *Les souffrances de l'*HYPOCONDRIAQUE *sont réelles.* (Brachet.)

HYPOCONDRIE s. f. (i-po-kon-drî — rad. *hypocondre*). Pathol. Maladie dont on plaçait autrefois le siége dans les hypocondres, et qui rend triste, atrabilaire, celui qui en est atteint, bien qu'il jouisse souvent des apparences d'une bonne santé : *On se demande encore si l'*HYPOCONDRIE *n'est pas un mal purement moral.*

— **Encycl.** Les auteurs ne sont pas d'accord sur la signification exacte de ce mot. M. Tardieu définit l'*hypocondrie* une cachexie essentielle, plus fréquente chez l'homme que chez la femme, caractérisée par des troubles divers des fonctions digestive et circulatoire, notamment par une dyspepsie flatulente, des palpitations et de l'essoufflement, et par une tendance à la mélancolie qui porte les malades à exagérer leurs souffrances; d'autres auteurs, plus nombreux, n'y voient qu'une forme de monomanie. Telle est l'opinion de M. Michéa, qui a tout particulièrement étudié cette affection : « Ce que l'on entend par le mot *hypocondrie* n'est, dit-il, autre chose, au fond, qu'une des nombreuses espèces de la monomanie triste ou lypémanie, qui consiste dans une méditation exagérée sur son *moi* physique, sur l'état de son corps, sur sa propre santé; en d'autres termes, dans la terreur extrême d'être affecté de maladies qu'on juge dangereuses, incurables, susceptibles de conduire au tombeau. »

L'*hypocondrie* était connue de l'antiquité, puisque Platon chassait de sa république « ces hommes occupés toujours à rêver des souffrances imaginaires, ayant perdu toute aptitude pour les arts et pour les sciences, incapables de comprendre et de méditer. »

M. Michéa distingue trois espèces d'*hypocondrie* :

1° *Hypocondrie essentielle*, *primitive* ou *idiopathique*, crainte de maux imaginaires ne se basant sur rien. 2° *Hypocondrie secondaire* ou *sympathique*, exagération de maux réels, accompagnée de déductions fausses et entièrement exagérées. 3° *Hypocondrie mixte*, tenant des deux premières. Cette troisième espèce, observée seulement par M. Michéa, n'a point été admise par les autres auteurs.

Tout ce qui tend à exciter et à développer excessivement les facultés sensitives et morales de l'homme prédispose à l'*hypocondrie.* C'est de trente à quarante ans qu'on l'observe plus particulièrement; on ne la voit presque jamais chez les vieillards et chez les enfants. Un tempérament nerveux, les professions intellectuelles, une mauvaise éducation, l'abus des plaisirs sexuels en sont les causes les plus communes; les causes excitantes les plus ordinaires sont : les chagrins, les veilles continues, la jalousie, la frayeur, etc.

MM. Dubois (d'Amiens) et Michéa ont admis trois périodes dans la marche de l'*hypocondrie* : 1° dans la première, l'intelligence seule est atteinte; 2° dans la seconde, aux troubles intellectuels s'ajoutent des troubles fonctionnels; 3° enfin dans la dernière, il se développe des lésions matérielles.

Dans la première, les malades n'éprouvent qu'un trouble purement idéal; ainsi, on les voit, au milieu d'un état de santé florissant, se plaindre tout d'un coup du trouble de certaines fonctions; ils ont des pressentiments sinistres, consultent médecins, charlatans et commères, lisent avec avidité tous les livres de médecine qui tombent entre leurs mains, et ne manquent jamais d'y trouver les symptômes caractéristiques de la maladie dont ils se croient affectés. Jean-Jacques Rousseau, après la lecture d'un ouvrage de médecine, se crut atteint d'un polype du cœur. La plupart des hypocondriaques s'occupent des voies digestives et se livrent à tout moment à un examen attentif de la langue et de la bouche; d'autres portent leur attention sur le résidu de la digestion et vont jusqu'à goûter les matières. Quelques-uns s'occupent des organes de la respiration, et se croient tuberculeux; d'autres se préoccupent de la circulation, et immédiatement ils se sentent affectés d'une maladie organique du cœur. Il en est qui portent leur attention sur les organes génitaux ou du côté de la tête; dans ce dernier cas, ils prétendent que les facultés intellectuelles leur font défaut, qu'ils ont le crâne vide ou rempli d'eau. Telle est la première période de l'*hypocondrie.* Elle peut durer des années entières sans qu'il se produise la moindre lésion; mais il n'en est pas toujours ainsi. Au bout d'un certain temps, et presque toujours par suite du traitement auquel ils se soumettent, les individus tombent dans un véritable état pathologique. « Ainsi, après s'être beaucoup et longtemps préoccupé de ses organes digestifs, dit Grisolle, après avoir pris beaucoup de toniques, s'il les croit débilités, ou des émollients, s'il les suppose enflammés, l'hypocondriaque finit par avoir des digestions lentes, difficiles, de la dyspepsie, ou quelques-uns des autres accidents qui caractérisent les névroses des voies digestives. Celui qui s'attache au système respiratoire ou circulatoire éprouve des battements de cœur forts, précipités et même irréguliers. Les hypocondriaques qui se préoccupent de la tête accusent de la céphalalgie. La seconde période de la maladie est donc caractérisée par des troubles réels du côté des organes sur lesquels les malades portent spécialement leur attention. Enfin, dans la troisième période, sous l'influence du régime, des idées tristes, des inquiétudes, on voit des lésions organiques, comme des tubercules, des cancers, succéder aux troubles purement fonctionnels qui existaient primitivement. Il est assez rare, cependant, de voir les trois périodes se succéder régulièrement. La maladie s'arrête fréquemment à la première ou à la seconde; arrivés à ce degré, les hypocondriaques, plongés sans cesse dans la plus sombre mélancolie, sont maussades, inquiets, irascibles, dégoûtés de la vie; quelques-uns sont portés au suicide; cependant, malgré les souffrances qu'ils prétendent éprouver, la plupart d'entre eux présentent toutes les apparences d'une bonne santé. Ils ne discontinuent point de consulter les médecins et de redouter un danger qui est loin de les menacer. »

L'*hypocondrie* est une maladie essentiellement chronique, à longue durée. Dans un petit nombre de cas, où elle est traitée à temps et où l'influence des causes peut être entièrement détruite, la santé renaît promptement; souvent alors, en quelques jours, le malade recouvre une santé parfaite. Mais, lorsque l'*hypocondrie* a persisté pendant des mois ou des années, qu'elle est passée, pour ainsi dire, en habitude, elle peut durer fort longtemps, poursuivre le malade jusque dans un âge avancé. Lors même que les malades recouvrent la santé, ils conservent presque toujours un état nerveux qui les rend tous impressionnables et sujets à quelques accès d'*hypocondrie*, pour peu qu'ils s'écartent de leur régime habituel, qu'ils fassent un excès d'étude ou qu'ils éprouvent des émotions un peu fortes. (Georget.)

La guérison est la terminaison la plus fréquente de l'*hypocondrie;* dans les autres cas, cette affection n'est qu'un symptôme d'une lésion organique, de la curabilité de laquelle dépendra celle de l'*hypocondrie.*

Le *spleen*, ou maladie noire des Anglais, est le plus souvent une *hypocondrie :* mêmes désordres nerveux, chaleurs et douleurs de tête, chaleurs et douleurs d'entrailles, état habituel de tristesse, nullité de désirs, de volonté, d'intelligence, etc., d'où résultent le dégoût de la vie, la crainte de ne point guérir, le penchant au suicide, et, quelquefois, l'acte du suicide lui-même.

L'*hypocondrie* étant, dans l'immense majorité des cas, une affection morale, c'est uniquement à un traitement moral que le médecin devra avoir recours. On conseillera les distractions, les voyages, l'exercice, les promenades à cheval; on s'efforcera de donner au malade une occupation à laquelle il prenne intérêt. Rousseau raconte dans ses *Confessions* que, pendant son voyage de Paris à Montpellier, où il allait se faire guérir d'une maladie de cœur, il fut tellement distrait par les charmes de Mme de Larnage, qu'il oublia complétement qu'il était malade : il ne se souvint de ses maux, dit-il, qu'en entrant dans Montpellier. Le médecin, consulté par un hypocondriaque, doit faire semblant de ne pas douter de ses souffrances; il doit captiver sa confiance en le rassurant et en lui persuadant qu'il est atteint d'une affection qui pourrait devenir grave, mais dont l'art peut facilement triompher. Quelques médecins guérissent parfois des malades imaginaires en provoquant chez eux une affection légère, comme une éruption cutanée, une stomatite mercurielle, une cystite cantharidienne, etc.; mais ce sont des moyens auxquels on ne doit recourir qu'à la dernière extrémité. Les agents pharmaceutiques sont inutiles par eux-mêmes pour modifier l'état intellectuel; mais ils seront administrés dans le but de combattre les complications, les affections nerveuses ou organiques qui ont pu déterminer l'*hypocondrie*, et qui, le plus souvent, en sont les conséquences.

HYPOCOPHOSE s. f. (i-po-ko-fo-ze — du gr. *hupo*, sous; *kôphôsis*, surdité). Pathol. Dureté d'ouïe, surdité légère. ‖ On dit aussi HYPOCOPHOSIE.

HYPOCOPRE s. m. (i-po-ko-pre — du gr. *hupo*, sous; *kopros*, fumier). Entom. Syn. d'UROCOPRE, genre d'insectes.

HYPOCRANIEN, IENNE adj. (i-po-kra-niain, iè-ne — du gr. *hupo*, dessous, et de *crâne*). Anat. Situé sous le crâne.

HYPOCRAS s. m. (i-po-krass — Ménage prétend qu'il faut écrire *hippocras* et approuve la conjecture de ceux qui dérivent *hippocras* d'*Hippocrate*. D'autres étymologistes pretendent qu'il faut écrire *hypocras*, et que ce mot vient du grec *hupokraton*, du verbe *hupokerannumi*, qui signifie mélanger. Si on l'a nommé en latin *vinum Hippocraticum*, et de là en français *hippocras*, cela viendrait de la ressemblance qui existe entre le nom d'Hippocrate et le mot grec *hupokraton.* D'ailleurs, ceux qui ont dérivé le nom de ce breuvage du nom d'Hippocrate ont cru apparemment que, ce mélange pouvant être regardé comme une composition médicinale, rien ne convenait mieux que de lui donner le nom du prince de la médecine). Liqueur faite avec du vin, du sucre ou du miel, de la cannelle et quelques autres aromates.

— **Encycl.** L'*hypocras* était un des plus estimés parmi ces vins mélangés d'épices que l'on recherchait au moyen âge; on regardait alors comme une merveille d'avoir réuni la force du vin, la douceur du miel et le parfum des aromates..

Un vin léger et délicat était la base de l'*hypocras;* on se servait de vins blancs ou rouges indifféremment, ou même de vins étrangers, muscat, grenache, malvoisie, etc. En général, il s'obtenait par l'addition au vin de sucre, de cannelle, de girofle et de gingembre dans de certaines proportions. Il y avait aussi de l'*hypocras* ambré, framboisé, pour les délicats. L'une des plus anciennes recettes est celle que donne le vieux Taillevent, cuisinier célèbre du roi Charles VII : « Pour une pinte, dit-il, prenez trois treseaux (3 gros) de cinnamome fine et parée, un treseau de mesche, ou deux qui veut, demi-treseau de girofle, et de sucre fin six onces; et mettez en poudre, et la faut toute mettre dans un couloir avec le vin, et le pot dessous, et le passer quand il est coulé; et tant mieux est passé et mieux vaut, mais qu'il ne soit éventé. »

Cette recette est surannée. En voici une autre plus moderne : « Pour préparer l'*hypocras* des grands seigneurs, dit le docteur Pegge, prenez du gingembre, de l'anis et du sucre. Quant à l'*hypocras* du peuple, il se fait avec de la cannelle, du poivre et du miel clarifié. » Mais, de toutes ces liqueurs anciennes, la seule qui mérite un souvenir est l'infusion de suc d'orange de Séville avec le sucre, dans un vin léger.

L'*hypocras* se buvait à jeun, comme le prouvent les mémoires de Montluc; parlant de vin grec qu'il but le matin, il ajoute : « comme on boit l'*hypocras.* » On le servait aussi au commencement et à la fin du repas. Dans le premier cas, il était accompagné de pâtisseries sèches, et, dans le second, d'un pain particulier. Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, on se servait de l'*hypocras* dans les festins. Il en est question dans la comédie des *Friands marquis* ou des *Coteaux.* Le vin aromatisé était un des présents que les villes offraient aux rois lorsqu'ils faisaient leur entrée solennelle. Jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, il était d'usage que les apothicaires envoyassent de l'*hypocras* pour étrennes à leurs pratiques. Au jour de l'an, les échevins et le prévôt des marchands de Paris en offraient au roi. De son côté, le roi faisait des présents d'*hypocras* aux principaux seigneurs de la cour. Cet usage durait encore à la fin du XVIIIe siècle.

HYPOCRATÉRIFORME adj. (i-po-kra-té-ri-for-me — du gr. *hupokratêr*, soucoupe, et de *forme*). Bot. Se dit d'une corolle d'abord tubulée, puis brusquement dilatée en forme de soucoupe. ‖ On dit de même HYPOCRATÉRIMORPHE.

— s. f. pl. Classe du système de Tournefort, comprenant les plantes herbacées qui ont une corolle hypocratériforme.

HYPOCRISIE s. f. (i-po-kri-zî — lat. *hypocrisis*, qui vient du grec *hupokrisis*, signifiant rôle joué, et, figurément, hypocrisie, de *upokrinesthai*, jouer un personnage; de *upo*, sous, et *krinein*, juger). Vice par lequel on affecte à l'extérieur des sentiments louables qu'on n'a pas : *L'*HYPOCRISIE *est du moins un hommage que le vice rend à la vertu, en s'honorant même de ses apparences.* (Mass.) *Il y a dans l'*HYPOCRISIE *autant de folie que de vice : il est aussi facile d'être honnête que de le paraître.* (Mme de Staël.) *L'*HYPOCRISIE *fait l'éloge des mœurs; sous la Régence, on ne voyait pas d'hypocrites.* (De Lévis.) ‖ Hypocrites :

> Tout est nu sur la terre, hormis l'*hypocrisie*.
>
> A. DE MUSSET.

— **Encycl.** S'il était possible d'établir des degrés pour les vices, nous n'hésiterions pas à dire que l'*hypocrisie* est de tous le plus généralement et le plus justement détesté. Les autres peuvent, en effet, et jusqu'à un certain point, s'expliquer par l'entraînement de la passion; l'*hypocrisie*, elle, est au contraire raisonnée; c'est un acte méprisable et mauvais accompli de sang-froid dans un but intéressé. Les autres vices apparaissent par intervalles; l'*hypocrisie*, quand elle s'est emparée d'une âme, y règne à l'état permanent; c'est un mensonge continuel, d'autant plus odieux qu'en cherchant à nous rendre dupes de ses ruses et en y réussissant trop souvent, l'hypocrite peut nous amener à douter de tout, même de la vertu. « Les hypocrites, a dit Fénelon, ne se contentent pas d'être méchants comme le reste des impies; ils veulent encore passer pour bons, et font, par leur fausse vertu, que les hommes n'osent plus se fier à la véritable. »

Il serait curieux et instructif d'écrire l'histoire de l'*hypocrisie;* mais ne serait-ce pas refaire l'histoire du monde? Homère nous a parlé de la dissimulation d'Ulysse; Sophocle, dans son *Electre*, nous fait assister à la prière hypocrite de Clytemnestre, et il nous suffit d'entendre les vœux qu'elle prononce pour nous convaincre de la fausseté de son cœur. Lucien devait, plus que tout autre, détester et démasquer l'*hypocrisie* si directement opposée à sa nature ouverte et hardie. Quelle fine satire n'a-t-il pas dirigée contre ces prières que l'on adresse aux dieux et que l'on ne voudrait pas laisser entendre aux hommes! Perse a repris la même idée et l'a traduite en vers immortels. Voilà pour les anciens. Chez les modernes, Shakspeare, La Bruyère, Molière, J.-B. Rousseau, Voltaire, etc., etc., ont mis à nu cette plaie hideuse et, après Tartufe, il est difficile de trouver des traits nouveaux pour flétrir ce vice odieux.

Mais si l'*hypocrisie* est vieille comme le monde, elle n'a pas toujours affecté la même forme. Hypocrites de religion, hypocrites d'honneur, hypocrites de philanthropie, hypocrites de désintéressement, hypocrites politiques, autant de variétés diverses que nous passerions en revue, si les limites de cet article nous le permettaient.

Toutes les religions ont poussé à l'*hypocrisie*, et si ce vice se présente moins souvent dans les siècles qui ont précédé l'ère chrétienne, c'est que, à ces époques, ne pouvait pas être hypocrite qui voulait. Alors, en effet, il ne suffisait pas d'entrer souvent dans les temples et d'y faire de nombreuses stations; il fallait couvrir de présents les autels et les statues des dieux. Les usages de la religion nouvelle ont mis l'*hypocrisie* à la portée de tout le monde. Si le christianisme n'a pas absolument supprimé les offrandes, il en a du moins restreint la pratique, et c'est surtout par une grande assiduité aux saints lieux, par une attitude recueillie, par un air de contrition et de pénitence que l'on trahit sa foi et son zèle pour la religion. Aussi les hypocrites ont-ils pullulé dans nos églises. Les pharisiens, que le Christ appelait des *sépulcres blanchis*, ne sont pas seulement dans la synagogue. Dès les premiers temps du christianisme, les faux dévots apparaissent. Il y en a parmi les fidèles, il y en a parmi les pontifes et les docteurs. Au moyen âge, ils remplissent les couvents. Aussi que de satires, que de portraits hardis de l'*hypocrisie*! Qu'est-ce que ce *Renard*, le héros de si nombreux romans traduits en toutes les langues, sinon la personnification de ce vice détesté? Qu'est-ce surtout que *Faux-Semblant* dans le roman de la Rose, sinon le véritable aïeul de Tartufe?

> Si l'habit ne fait pas l'ermite,

avait dit Rutebeuf à propos de son *Pharisien*,

> La robe ne fait pas le moine,

dit Jean de Meung en introduisant sur la scène Dame *Contrainte-Abstinence* et *Faux-Semblant*. Déjà Guillaume de Lorris nous avait montré l'image de *Papelardie* sur les murs du château de Déduyt :

> En sa main un psautier tenoit,
> Et sachez que moult pensoit
> De faire à Dieu prières feinctes
> Et d'appeler et saints et sainctes,
> Et si avait vestu la haire.

Les apparences sont belles! voyez le fond :

> Elle semble saincte créature,
> Mais sous le ciel n'a male aventure
> Qu' ele ne pense dans son cœur.

Jean de Meung achève cette esquisse : il ne se contente pas de railler les hypocrites, il les hait et veut les rendre odieux. Aussi quels vers énergiques il a tracés contre eux! vers qui alors restaient gravés dans toutes les mémoires, et qui furent aussi populaires pendant longtemps que ceux de Molière plus tard. Citons quelques-uns de ces beaux morceaux, trop peu connus, si dignes de l'être :

> J'entends les faux religieux,
> Les felons, les malicieux
> Qui l'habit en veulent vestir,
> Mais lor cœur ne veulent mestir (*corriger*);
> Qui mondaines honneurs convoitent,
> Et les grand besoignes exploitent,
> Et vont chaçant les grand pitances
> Et pourchaçant les accointances
> Des puissants hommes, et les suivent,
> Et se font povre, et si se vivent
> De bons morciaus délicieux,
> Et boivent des vins précieux.

Et pourtant la foule les admire et les plaint :

> Tant est forte la décevance!
> Les œuvres regarder devez,
> Si vous n'avez les yeux crevez.

Faux-Semblant est si habile à jouer le saint, qu'il peut à peine convaincre ses complices de son *hypocrisie* :

> Tu sembles estre un sainct ermite.
> — C'est voir, mais je suis hypocrite;
> Dehors semblons agniaus pitables (*compatissants*),
> Dedans sommes leus (*loups*) ravissables!

On ne saurait trouver une plus saisissante peinture de l'*hypocrisie*. Le roman de la Rose abonde en traits analogues.

Nous n'avons pas besoin de rappeler à nos lecteurs de quelle façon Molière a stigmatisé,

dans le *Tartufe*, l'*hypocrisie* de religion. Malheureusement, la vérité si énergique de ce tableau ne put empêcher le roi qui l'avait laissé représenter de devenir, lui aussi, sinon un hypocrite, du moins le jouet des hypocrites. Au temps de Mme de Maintenon, l'*hypocrisie* dévote était, en effet, le meilleur moyen de faire son chemin à la cour. Peu de milieux sont d'ailleurs plus sympathiques à l'*hypocrisie* que les palais.

Louis XV à peine arrivé à sa majorité fit son premier acte de roi en congédiant le duc de Bourbon, premier ministre. Au moment de partir pour la chasse, il aborda le duc, s'entretint familièrement avec lui, l'invita même à souper à sa table, et cependant il venait de signer à l'instant l'ordre qui exilait le cardinal et le dépouillait de ses titres. « C'était là, ajoute M. V. Barrière, plus que de la dissimulation, c'était de l'*hypocrisie.* »

Cromwell avait un chapelain, homme hardi, ambitieux et capable de tout entreprendre pour s'élever. On le nommait Jérôme Whitrite. Soit amour, soit politique, ce favori osa aspirer à la main de Françoise, fille cadette de Cromwell. Il était jeune, bien fait, éloquent, et l'étroite intelligence de ces deux amants n'échappa pas aux regards curieux du Protecteur. Il renferme cependant sa colère; il n'ose éclater encore sur des soupçons qui paraissent légers. Un jour on vint lui dire que Jérôme Whitrite est chez sa maîtresse; il y courut, plein de rage, et trouva le chapelain aux genoux de Françoise, la bouche collée sur sa main. Sans doute Cromwell allait envoyer le téméraire au supplice, mais l'amant audacieux ne se déconcerte pas : « O Cromwell, s'écrie-t-il, vous, le génie tutélaire de la Grande-Bretagne, daignez vous joindre à moi, et fléchissez, s'il se peut, la princesse votre fille. Je suis à ses genoux, et j'ai juré de ne pas me lever qu'elle ne m'ait accordé miss M***, sa jeune suivante, que je demande en mariage. » Cromwell fut certainement surpris du discours de son chapelain; mais il connaissait trop parfaitement tous les ressorts de la fourberie pour en être la dupe. Il feignit de le croire, et ordonna sur-le-champ à sa fille de ne plus s'opposer aux vœux de Whitrite. Un ministre fut mandé, on fit venir miss M***, et le mariage fut célébré sous les yeux du Protecteur.

Nous signalerons, à ceux qui voudraient étudier certains types d'*hypocrisie*, avant tout le Tartufe, puis les curieuses maximes de Machiavel dans le *Prince*, la belle scène du *Prie-Dieu* dans l'*Hamlet* de Shakspeare, le portrait d'*Onuphre* dans La Bruyère, *Arsinoé* dans le *Misanthrope* de Molière, la peinture de l'*Hypocrisie* dans le *Lutrin* de Boileau, dans la *Henriade* de Voltaire, le *Louis XI* de Casimir Delavigne. On trouverait encore bien des types d'*hypocrisie* dans les romans de Balzac et dans ceux de Charles Dickens, en particulier dans les *Temps difficiles*, où figurent quelques piétistes anglais, dignes petits-fils de Faux-Semblant et de Tartufe.

Que d'hypocrites partout !

Et dire, cependant, qu'il est aussi facile d'être honnête homme que de chercher à le paraître !

Terminons par cette petite fable du poëte Roye :

Un libertin vieilli dans le métier,
Modèle, organe et ministre du vice,
A sa fortune ouvre un nouveau sentier :
Plus haut qu'un chantre il récite l'office
Depuis le chœur jusques au bénitier;
Il est en jour, on le voit tout entier
S'évertuant à ce saint exercice.
Satan lui dit : « Quittes-tu mon service,
O mon féal? Quel changement falot!
Les tristes soins que ceux dont tu t'occupes! »
L'homme sourit : « Le diable n'est pas sot,
Dit-il à part; s'il me prend pour dévot,
J'aurai beau jeu pour faire d'autres dupes. »

HYPOCRITE adj. (i-po-kri-te — rad. *hypocrisie*). Infecté d'hypocrisie; se donnant l'apparence de sentiments louables qu'il n'a pas : *J'appelle* HYPOCRITE *quiconque*, *sous de spécieuses apparences, a le secret de cacher les désordres d'une vie criminelle.* (Bourdal.) ‖ Faux, déguisé, affecté, en parlant des sentiments, des paroles, des actions : *Une douceur* HYPOCRITE. *Un langage* HYPOCRITE. *Des serments* HYPOCRITES. *La ruse* HYPOCRITE *aigrit toujours les peuples.* (Lamenn.)

— Substantiv. : Personne hypocrite : *La force ne peut jamais persuader les hommes; elle ne fait que des* HYPOCRITES. (Fén.) *Voulez-vous faire des impies et des* HYPOCRITES? *montrez-vous fanatiques et intolérants.* (Chateaub.) *La vertu est moins difficile à pratiquer que le rôle d'*HYPOCRITE *à soutenir.* (Petit-Senn.)

L'*hypocrite* sourit, l'énergumène aboie.
VOLTAIRE.

La fortune a son prix; l'imprudent en abuse,
L'*hypocrite* en médit et l'honnête homme en use.
DELILLE.

— **Syn. Hypocrite, béat, bigot, etc.** V. BÉAT.

Hypocrite (L'), comédie en quatre actes, en prose, de P. Arétin. La mauvaise renommée qu'ont faite à ce fameux écrivain sa vénalité, sa corruption et, par-dessus tout, ses livres licencieux, est cause que l'on détourne assez volontiers le regard de ses productions les plus originales et les moins répréhensibles. Son théâtre mérite pourtant d'être étudié; il y a généralement trop d'imbroglio, un décousu d'action invraisemblable; mais les peintures sont gaies, véritablement comiques, et le dialogue est presque toujours d'une singulière vivacité. Il ne serait pas impossible que Molière, qui connaissait si bien le théâtre italien, eût lu cet *Hypocrite* et en eût tiré le germe du *Tartufe*. C'est le même personnage, et presque aussi bien posé, dès les premières scènes, dans l'Arétin que dans Molière. « Va dire à messer Ipocrito que je voudrais lui dire quatre paroles, » dit le maître de la maison à son valet. « Je ne le connais pas. — Celui qui parle si bas, d'une manière si posée. — Je ne le vois pas. — Toujours accroché à quelque prêtre, à quelque moine. — Je le pêche ! — Avec un manteau étroit, pelé, attaché par devant. — Un long, maigre? — Oui, oui, oui ! — Le visage fixé par terre et le bréviaire sous le bras? — Tu le tiens ! — Où le trouverai-je? — A l'église ou dans les librairies. » Ce plat personnage est moins odieux que le Tartufe; ce n'est qu'un intrigant de bas étage, il ne vise pas à chasser le maître de chez lui, il songe seulement à y dîner; il convoite bien un peu la femme, et relève ses yeux ternes quand paraissent les filles, mais il se contente de leur servir d'entremetteur avec les galants. L'Arétin l'a fait accueillir dans une maison où il y a cinq filles à marier et cinq intrigues amoureuses; pour comble, le père a un frère, un Sosie, qui est la cause de méprises continuelles. Dans cet imbroglio invraisemblable, il n'y avait plus de place pour approfondir une situation, creuser un caractère; aussi son hypocrite n'est-il qu'esquissé. Mais il est très-vrai, très-réussi et a dû être copié sur le vif. Du temps de l'Arétin, ces parasites en soutane étaient une des plaies de la société romaine.

L'*Hypocrite* n'a pas été traduit en français.

Hypocrite (L') [*la Mogigata*], comédie en trois actes, en vers, de don L.-F. de Moratin (1775). Ecrivain, auteur érudit des *Origines du théâtre espagnol*, Moratin s'est essayé à la scène et a laissé deux pièces restées classiques : *El si de las niñas* et *la Mogigata*. Cette dernière est très-recommandable au point de vue du style et de la conception. C'est une tentative, renouvelée plus tard chez nous par Mme de Girardin, dans *Lady Tartufe*, de lutter avec Molière, en déplaçant l'action et en changeant de sexe le héros. L'imitation n'est réelle que dans une seule scène, et Moratin est bien loin d'avoir voulu donner à son héroïne la profonde scélératesse de Tartufe. Son hypocrite, dona Clara, est tout simplement une jeune fille que son père a eu le tort d'élever d'une façon trop rigide en lui faisant toujours les gros yeux; pour se cacher, elle a pris le voile de la dévotion; pour qu'on ne lui imposât pas un mari, elle a déclaré se vouer au cloître. Sa noirceur se borne à jeûner devant son père et à se réconforter en cachette avec les pots de confiture de l'office. Elle dit son chapelet, fait des neuvaines, ce qui ne l'empêche pas de montrer ses doux yeux à la fenêtre. Tout employée au service de Dieu, elle s'affranchit ainsi des soins du ménage, de la couture, des mille travaux des femmes; sa vie austère et contemplative ne lui permet pas de s'abaisser aux choses de la terre. Mais un don Benitos lui donne en cachette des livres, qui ne sont pas des livres d'heures, et il irait même peut-être plus loin si Clara n'éprouvait le désir d'enlever à sa cousine un amoureux qu'elle a et qui lui est fiancé. Son petit manége réussit; toute sucrée qu'elle est, elle donne des rendez-vous au clair de lune, tout en assaisonnant ses galanteries de paroles dévotes et mielleuses. Surprise en flagrant délit, elle profite de l'arrivée de sa cousine, qui survient, pour faire retomber sur elle la présence du galant. C'est le procédé de Tartufe devant Orgon :

Oui, mon frère, je suis un pécheur, un coupable!

Le dénoûment n'est pas excellent, car l'hypocrite finit par gagner un mari à ce double jeu. La *Mogigata* s'est maintenue au théâtre.

HYPOCRITEMENT adv. (i-po-kri-te-man — rad. *hypocrite*). D'une façon hypocrite : *C'est toujours quand les femmes ont quelque pensée importante qu'elles disent* HYPOCRITEMENT : *Je n'ai rien.* (Balz.)

HYPOCYCLOÏDAL, ALE adj. (i-po-si-klo-i-dal, a-le — du gr. *hypo*, dessous, et de *cycloïdal*). Mécan. Se dit d'un mode d'engrenage dans lequel une roue roule à l'intérieur d'une roue plus grande : *Engrenage* HYPOCYCLOÏDAL.

HYPOCYCLOÏDE s. f. (i-po-si-klo-i-de — du gr. *hupo*, sous, et de *cycloïde*). Géom. Nom d'une courbe transcendante.

HYPOCYPTE s. m. (i-po-si-pte — du gr. *hupo*, sous; *kuptos*, courbé). Entom. Genre d'insectes pentamères, de la famille des brachélytres, comprenant cinq espèces qui habitent l'Europe.

HYPOCYRTE s. m. (i-po-sir-te — du gr. *hupo*, en dessous; *kurtos*, courbé). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des gesnériacées, comprenant plusieurs espèces qui habitent les régions chaudes de l'Amérique.

HYPOCYSTE s. m. (i-po-si-ste). Bot. V. HYPOCISTE.

HYPOCYSTOTOMIE s. f. (i-po-si-sto-to-mî — du gr. *hupo*, dessous; *kustos*, kyste; *tomê*, section). Chir. Taille périnéale pour l'extraction de la pierre.

HYPODERMATOMIE s. f. (i-po-dèr-ma-to-mî — du gr. *hupo*, sous; *derma*, peau; *tomê*, section). Chir. Incision sous-cutanée.

HYPODERME s. m. (i-po-dèr-me — du gr. *hupo*, sous; *derma*, peau). Mamm. Genre de chéiroptères, du groupe des roussettes, comprenant une seule espèce, qui habite l'île de Timor.

— s. f. Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la tribu des œstrides, formé aux dépens des œstres, et comprenant deux espèces, dont l'une se trouve en Europe et l'autre dans le nord de l'Afrique.

— **Encycl.** Entom. Sous leur forme définitive, les *hypodermes* ont une longueur de 0m,008 à 0m,012. Elles sont noires, avec des poils d'un jaune clair. Le thorax présente à sa partie postérieure cinq lignes longitudinales de poils noirs. La partie moyenne de l'abdomen est également couverte de poils noirs. Comme les œstres, les *hypodermes* ne prennent, dans cet état, aucune espèce de nourriture; l'accouplement pour les deux sexes et la ponte pour les femelles sont les seules fonctions qu'ils aient à remplir. Les femelles attachent leurs œufs aux poils qui recouvrent les cuisses et les épaules des animaux. C'est aux veaux et aux jeunes vaches qu'elles s'attaquent de préférence; mais elles se contentent, au besoin, des autres animaux, et, dans certains cas, elles ne dédaignent pas l'homme lui-même. Il est à remarquer que les troupeaux qui paissent dans les bois sont presque seuls en butte aux attaques de ces mouches; ceux qui vivent dans les prairies ont rarement à en souffrir. Aussitôt après l'éclosion, les larves s'enfoncent sous la peau, où elles deviennent la cause d'une tumeur purulente. Après s'être nourries quelque temps aux dépens de l'animal, elles abandonnent cette retraite et s'enfoncent dans la terre pour y opérer leurs métamorphoses.

HYPODERMIQUE adj. (i-po-dèr-mi-ke — du gr. *hupo*, au-dessous; *derma*, peau). Méd. Se dit d'une méthode qui consiste à faire absorber les médicaments par le tissu cellulaire sous-cutané.

— **Encycl.** Jusqu'à ces dernières années, voici comment on appliquait la méthode *hypodermique*. Sur le point où l'on voulait faire absorber tel ou tel médicament, on appliquait un petit vésicatoire du diamètre d'une pièce de 2 à 5 francs. Une fois l'épiderme soulevé, on le coupe, on le relève, et, sur le derme mis à nu, on verse la poudre, puis on rabaisse l'épiderme et on panse. Tant que le derme est à vif c'est-à-dire pendant deux ou trois jours, l'absorption peut se faire. Depuis quelques années, on a appliqué un procédé plus actif encore et plus instantané, celui des injections sous-cutanées. On fait dissoudre le médicament dans de l'eau, on introduit sous le derme, dans l'épaisseur du derme, un petit trocart filiforme, sur lequel on visse une petite seringue exactement graduée, puis on injecte quelques gouttes du médicament. Ce mode d'absorption est de beaucoup le plus actif, beaucoup plus actif que par l'estomac. Des individus qui supportent par l'estomac plusieurs centigrammes de chlorhydrate de morphine tombent sans connaissance pour 2 centigrammes qui leur auront été injectés. Quelques gouttes d'atropine produisent instantanément les phénomènes de l'empoisonnement par la belladone. On a injecté de la sorte de la morphine, de l'atropine, du sulfate de quinine, du curare contre l'hydrophobie, etc.

HYPODERMOTHÉRAPIE s. f. (i-po-dèr-mo-té-ra-pî — du gr. *hupo*, sous; *derma*, derme; *therapeuô*, je traite). Méd. Traitement par la méthode hypodermique.

HYPODÉSIS s. m. (i-po-dé-ziss — du gr. *hupodesis*, chausse). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des élatérides, dont l'espèce type habite le Mexique.

HYPODIAZEUXIS s. f. (i-po-di-a-zeuk-siss — gr. *hupodiazeuxis;* de *hupo*, dessous; *dia*, à travers; *zeuxis*, lien). Mus. anc. Intervalle de quinte entre le premier et le troisième tétracorde.

HYPODORIEN adj. m. (i-po-do-riain — du gr. *hupo*, sous, et de *dorien*). Mus. anc. Se disait du mode plagal du mode dorien : *Mode* HYPO-DORIEN.

— **Encycl.** Le mode *hypodorien* est le plus grave de tous les modes de l'ancienne musique grecque. Euclide dit que c'est le plus élevé; mais, pour comprendre le vrai sens de cette expression, il faut se rappeler que les mots aigu et grave n'avaient pas le sens que nous donnons aux mots haut et bas. Le mode *hypodorien* a sa fondamentale une quarte au-dessous de celle du mode dorien. Il fut inventé, dit-on, par Philoxène; ce mode est affectueux, mais gai, alliant la douceur à la majesté. Il faut remarquer, dit Rousseau, que l'*hypodorien* était le seul mode qu'on exécutât dans toute son étendue : à mesure que les autres s'élevaient, on en retranchait des sons à l'aigu pour ne pas excéder la portée de la voix. Cette observation sert à l'intelligence de quelques passages des anciens, par lesquels ils semblent dire que les modes les plus graves avaient un chant plus aigu; ce qui était vrai, en ce que ces chants s'élevaient davantage au-dessus de la tonique. Pour n'avoir pas connu cela, le Doni s'est furieusement embarrassé dans ces apparentes contradictions. Enfin Ptolémée renfermait tous les modes dans l'espace d'une octave, dont le mode dorien faisait comme le centre, en sorte que le mixolydien était une quarte au-dessus, et l'*hypodorien* une quarte au-dessous; le phrygien, une quinte au-dessus de l'*hypodorien;* l'hypophrygien une quarte au-dessous du phrygien; et le lydien une quinte au-dessus de l'hypophrygien : d'où il résulte qu'à compter de l'*hypodorien*, qui est le mode le plus bas, il y avait, jusqu'à l'hypophrygien, l'intervalle d'un ton; de l'hypophrygien à l'hypolydien, un autre ton; de l'hypolydien au dorien, un demi-ton; de celui-ci au mode phrygien, un ton; du phrygien au lydien, encore un ton; et du lydien au mixolydien, un demi-ton.

HYPOÉOLIEN adj. m. (i-po-é-o-liain — du gr. *hupo*, sous, et de *éolien*). Mus. anc. Se disait d'un mode d'une quarte au-dessous de l'éolien.

HYPŒSTE s. m. (i-pè-ste — du gr. *hupo*, sous; *estos*, placé). Bot. Genre de plantes de la famille des acanthacées, tribu des dicliptérées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Asie tropicale.

HYPOESTHÉSIE s. f. (i-po-è-sté-zî — du gr. *hupo*, dessous; *aisthêsis*, sensibilité). Physiol. Diminution de la sensibilité.

HYPOGALA s. m. (i-po-ga-la — du gr. *hupo*, sous; *gala*, lait). Méd. Amas d'un liquide blanc laiteux dans les chambres de l'œil.

HYPOGALLIQUE adj. (i-po-gal-li-ke — du gr. *hupo*, sous, et de *gallique*). Chim. Se dit d'un acide qui se produit lorsqu'on traite l'acide hémipinique par l'acide iodhydrique.

— **Encycl.** L'acide *hypogallique* répond à la formule $C^7H^6O^4$. Il est par conséquent intermédiaire par sa composition entre les acides salicylique $C^7H^6O^3$ et gallique $C^7H^6O^5$. Pour le préparer, on soumet l'acide hémipinique à l'action de l'acide iodhydrique concentré. Il se forme de l'iodure de méthyle et de l'anhydride carbonique en même temps que de l'acide hypogallique. L'équation suivante rend compte de cette réaction :

$$C^{10}H^{10}O^6 + 2HI$$
Acide hémipinique. Acide iodhydrique.

$$= CO^2 + 2CH^3I + C^7H^6O^4$$
Anhydride carbonique. Iodure de méthyle. Acide *hypogallique.*

— I. PROPRIÉTÉS. L'acide *hypogallique* pur est peu soluble dans l'eau froide, mais très-soluble dans l'eau chaude, l'alcool et l'éther; ses solutions rougissent fortement le tournesol. Il se sépare, par le refroidissement de sa solution aqueuse, en petits cristaux prismatiques groupés sous forme d'étoiles et renfermant une molécule et demie d'eau de cristallisation qu'ils perdent à 100°. L'acide *hypogallique* fond à 180° environ, mais commence à se décomposer même au-dessous de cette température, ce qui fait qu'on ne peut pas déterminer son point de fusion avec exactitude.

L'acide *hypogallique* brunit lorsqu'on le chauffe à l'air un peu au-dessous de 100°. Cette transformation est bien plus rapide encore lorsqu'on évapore ses dissolutions neutres ou alcalines. L'azotate d'argent ammoniacal est immédiatement réduit, même à froid, par l'acide *hypogallique*, avec séparation d'argent métallique. Le sulfate de cuivre additionné d'un peu de potasse rend sa solution vert jaunâtre, et y détermine un précipité jaune orangé lorsqu'on chauffe. Un mélange de sesquichlorure de fer et de cyanoferride potassique y fait naître un précipité bleu immédiat, qui tient à la réduction du persel de fer par l'acide *hypogallique*. Le sublimé corrosif chauffé avec une dissolution d'acide *hypogallique* est réduit à l'état de calomel, qui se précipite. Le sesquichlorure de fer seul prend une teinte indigo foncé sous l'influence de cet acide. Cette teinte passe ensuite au violet lorsqu'on ajoute au mélange une quantité très-faible d'ammoniaque, et au rouge de sang si la proportion d'ammoniaque ajoutée est considérable, sans qu'aucun précipité se produise, à moins que la proportion de chlorure ferrique n'ait été trop forte. Cette coloration disparaît sous l'influence des acides énergiques, mais reparaît lorsqu'on neutralise ces derniers au moyen d'un alcali, et même en partie par la seule addition de l'eau. Les solutions d'acide *hypogallique* brunissent rapidement à l'air sous l'influence des alcalis. La teinte devient rapidement très-foncée. Avec un mélange d'ammoniaque et de chlorure de baryum ou de calcium, il donne un précipité floconneux d'un blanc brunâtre; et avec l'acétate de plomb, un précipité jaune pâle.

— II. RÉACTIONS. Sous l'influence de la chaleur, l'acide *hypogallique* se décompose; il se dégage de l'anhydride carbonique, et, dans le col de la cornue, il se condense une substance cristalline incolore. La décomposition commence vers 170° et marche rapidement à 200°. Le produit cristallin brut fond aux environs de 90°, se dissout facilement dans

l'eau et cristallise en aiguilles lorsqu'on évapore sa solution. L'acide azotique, même étendu, l'attaque rapidement en donnant une liqueur d'un brun rouge; le sesquichlorure de fer y fait naître un précipité noir bleuâtre amorphe, et l'acétate de plomb y détermine la formation d'un précipité blanc ou blanc jaunâtre, soluble dans un excès d'acide acétique. Exposé à l'air en présence des alcalis, ce produit prend une couleur foncée. On n'a pas obtenu d'ailleurs cette substance en quantité suffisante pour l'analyser et en déterminer la formule.

— III. Isomères de l'acide hypogallique. On connaît trois acides qui présentent la même composition que l'acide *hypogallique*, et qui se rapprochent beaucoup de ce dernier corps par leurs principales propriétés. Ce sont : l'acide carbohydroquinonique, l'acide protocatéchique, et l'acide oxysalicylique. D'après la description que leurs auteurs en ont donnée, ces divers acides ont à peu près la même solubilité dans l'eau, l'alcool et l'éther que l'acide *hypogallique;* comme lui, ils prennent une coloration foncée sous l'influence des plus petites quantités de chlorure ferrique; comme lui, ils réduisent l'azotate d'argent, brunissent lorsqu'on expose à l'air leurs solutions alcalines; précipitent en jaune pâle l'acétate de plomb, et se décomposent à une température élevée en dégageant de l'anhydride carbonique et en donnant naissance à un produit solide, l'acide oxyphénique ou l'hydroquinone. Cependant ces quatre acides diffèrent tous les uns des autres. Voici les principales différences que l'on observe entre eux. L'acide *hypogallique* cristallise avec une molécule et demie d'eau, l'acide carbohydroquinonique et l'acide protocatéchique avec une molécule, et l'acide oxysalicylique cristallise anhydre; l'acide *hypogallique* et l'acide oxysalicylique colorent en bleu foncé le perchlorure de fer, tandis que les deux autres lui communiquent une teinte verte; l'acide *hypogallique* réduit immédiatement à froid l'azotate d'argent; l'acide carbohydroquinonique le réduit très-peu à froid et très-facilement à chaud; l'acide oxysalicylique ne le réduit pas du tout à froid, mais le réduit complètement à la température de l'ébullition. L'acide carbohydroquinonique précipite de l'oxyde cuivreux d'une solution chaude de tartrate cupropotassique avec excès de potasse, tandis que l'acide protocatéchique ne réduit pas une semblable solution. L'acide *hypogallique* précipite immédiatement le chlorure de baryum ammoniacal; l'acide protocatéchique ne précipite ce réactif qu'après addition d'alcool.

Ces différences tiennent-elles vraiment à une isomérie des quatre acides dont nous parlons, ou dépendent-elles d'impuretés variables suivant le mode de précipitation? C'est là une question que leur grande analogie suggère naturellement à l'esprit, mais à laquelle il ne sera possible de répondre que par de nouvelles recherches.

HYPOGASTRE s. m. (i-po-ga-stre — du gr. *hupo*, sous; *gastêr*, ventre). Anat. Partie inférieure de l'abdomen, située entre les fosses iliaques placées latéralement.

— Bot. Stipule des jungermannes.

HYPOGASTRIQUE adj. (i-po-ga-stri-ke — rad. *hypogastre*). Anat. et méd. Qui appartient à l'hypogastre : *Région* HYPOGASTRIQUE. *Douleurs* HYPOGASTRIQUES. ‖ Qui se place à l'hypogastre : *Ceinture* HYPOGASTRIQUE.

— **Encycl.** On connaît l'artère *hypogastrique*, qui se distribue aux divers organes de la région abdominale inférieure; la veine *hypogastrique;* le plexus *hypogastrique*, formé par les nerfs sacrés et les branches du plexus mésentérique inférieur du grand sympathique; la région *hypogastrique*, dont la partie moyenne est, à proprement parler, l'hypogastre, et les parties latérales, les régions iliaques; enfin, on dit la taille *hypogastrique*, opération qui a pour but d'extraire de la vessie, par le milieu de la région *hypogastrique*, les calculs trop volumineux qu'on ne pourrait enlever par le périnée.

HYPOGASTROCÈLE s. f. (i-po-ga-stro-sè-le — de *hypogastre*, et du gr. *kêlê*, tumeur). Chir. Hernie développée dans la région hypogastrique.

HYPOGASTRODIDYME s. m. (i-po-ga-stro-di-di-me — de *hypogastre*, et du gr. *didumos*, jumeau). Tératol. Monstre double, dont les deux sujets sont soudés par l'hypogastre.

HYPOGASTRURE s. f. (i-po-ga-stru-re — du gr. *hupo*, sous; *gastêr*, ventre; *oura*, queue). Entom. Syn. d'ACHORUTE.

HYPOGÉ, ÉE adj. (i-po-gé — du gr. *hupo*, sous; *gê*, terre). Bot. Se dit des cotylédons qui restent sous la terre lors de la germination. ‖ Se dit aussi des plantes, telles que l'arachide, dont les fruits s'enfoncent dans le sol pour achever leur maturité.

— Moll. Se dit des mollusques qui s'enfoncent dans le sol ou dans les pierres, tels que les solens, les pholades, les pandores, etc.

HYPOGÉATE s. m. (i-po-jé-a-te). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hypogéique avec une base.

HYPOGÉE s. m. (i-po-jé — du gr. *hupo*, sous; *gê*, terre). Antiq. Souterrain, et particulièrement excavation souterraine servant de sépulture : *Les nécropoles et les syringes étendent sous les temples leurs corridors et leurs chambres bariolés, qu'habite un peuple de momies, tandis qu'en haut règne sur des vivants, non moins morts que ceux des* HYPOGÉES, *un prêtre plus que roi et presque Dieu.* (Th. Gautier.)

— **Encycl.** Hist. Vitruve, conformément à l'étymologie grecque, appelle *hypogées* toutes les parties des édifices construites au-dessous du niveau du sol. Les excavations pratiquées pour l'exploitation des carrières sont également des *hypogées;* enfin, le même terme s'applique aux sépultures souterraines.

On divise les *hypogées* en deux classes, suivant qu'ils étaient creusés dans le sol sans indication apparente, ou qu'ils étaient surmontés d'une construction funéraire. Les *hypogées* de la première classe ont naturellement échappé en plus grand nombre à l'action destructive du temps et de la main des hommes; c'étaient pour la plupart, et particulièrement chez les Grecs, de véritables cercueils souterrains creusés à d'assez grandes profondeurs, et souvent superposés les uns au-dessus des autres. Les beaux vases peints en terre cuite, très-improprement appelés étrusques, et qui sont presque tous des œuvres grecques, ont été trouvés dans des *hypogées* que l'on a découverts à Egine, dans l'Etrurie, dans la Sicile et dans la Grande-Grèce.

Quatre nations surtout construisirent pour leurs morts des *hypogées* remarquables, dont un certain nombre subsistent encore : ce sont les Egyptiens, les Etrusques, les Grecs et les Romains; mais les monuments des deux premières sont de beaucoup supérieurs aux autres. Selon Quatremère de Quincy, les Egyptiens auraient les premiers utilisé les chambres innombrables et vides de leurs carrières abandonnées, pour y déposer les cercueils de leurs momies. A Bab-el-Molouk, dans la vallée de Thèbes, où sont les tombeaux des rois, s'étendent, sous les montagnes de la Thébaïde, d'immenses *hypogées*. Th. Gautier, dans le chapitre préliminaire du *Roman de la momie*, a décrit, avec sa précision ordinaire et avec une érudition puisée aux meilleures sources, un de ces merveilleux *hypogées*, dont les couloirs, aux parois peintes et hérissées de hiéroglyphes, circulent en labyrinthes interminables jusqu'à la chambre mortuaire, véritable centre du monument, où était déposé le cercueil.

Après les Egyptiens, les Etrusques sont ceux qui ont construit le plus d'*hypogées*. Autour des cités de la Campanie, on a découvert des sépultures, véritables *hypogées*, où des sarcophages, formés de grandes dalles, se trouvent rangés à plusieurs étages les uns sur les autres. Les *hypogées* étrusques de Tarquinia ont été longtemps célèbres par leur magnificence. Toute la montagne où se trouvait située Tarquinia est criblée de tombeaux creusés dans différentes directions. En quelques endroits, le roc est coupé en tranchées et galeries découvertes. Sur les faces perpendiculaires des deux côtés, sont des portes plus ou moins ornées qui conduisent aux tombes excavées dans le roc vif. Ailleurs, les tombes sont à une profondeur considérable au-dessous de la surface du terrain, et l'on y descend par des gradins taillés dans le roc. Plusieurs de ces *hypogées* sont semblables à ceux de l'Egypte, contenant nombre de chambres et de couloirs disposés en labyrinthe. Les cercueils qu'on déposait dans ces *hypogées* étaient faits de deux façons, les uns d'un seul bloc et rectangulaires, ou bien ayant un couvercle en forme de toit; les autres formés de plusieurs pierres assemblées.

Dans presque toutes les villes étrusques on a retrouvé des sépultures de cette nature, et c'est là un fait assez ordinaire, car tout ce sol antique recouvre des tombeaux. Mais c'est à Volterra, à Chiusi, à Tarquinie, à Vulci et à Ceræ, que sont en grand nombre les plus remarquables de ces monuments souterrains. On en a trouvé aussi à Gubio, dans l'Ombrie, à Sienne, à Toscanella (l'ancienne Tuscania), à Castel d'Arezzo et à Noschia, situées entre Viterbe et la mer. Le prince de Canino, Lucien Bonaparte, fit faire des fouilles sur ses propriétés et trouva une immense quantité de vases peints, d'ustensiles et d'objets d'art, aujourd'hui dispersés dans les musées de Munich, de Berlin, de Londres et de Rome.

Il y a peu de grandes villes antiques qui ne présentent, sous des formes plus ou moins variées, de remarquables *hypogées*. De ce nombre sont les catacombes d'Agrigente, de Syracuse, de Naples. Les Romains et les Grecs n'eurent que quelques *hypogées*. Les Romains construisaient quelquefois sous terre des chambres ou salles plus ou moins vastes, dont les murs étaient creusés de niches destinées à recevoir les urnes funéraires; la plupart du temps, ces salles étaient situées au rez-de-chaussée; on les appelait *conditoria* ou *columbaria*. Ce n'étaient donc pas, à proprement parler, des *hypogées*. Quant aux Grecs, lorsqu'ils substituèrent à leur habitude de brûler les morts celle de les inhumer, ils construisirent soit des mausolées, soit des *hypogées*. C'est dans un *hypogée* que Pétrone a placé la scène du conte connu sous le nom de la *Matrone d'Ephèse*, imité si spirituellement par La Fontaine. Le récit laisse deviner à ce monument des proportions assez vastes, puisque la matrone, sa suivante et le séduisant soldat qui console la veuve inconsolable y passent plusieurs jours et plusieurs nuits ensemble, sans compter le défunt, qui, si peu gênant qu'il fût, devait cependant tenir un peu de place.

HYPOGÉIQUE adj. (i-po-jé-i-ke — du gr. *hypo*, sous; *gê*, terre). Chim. Se dit d'un acide de la série oléique.

— **Encycl.** L'acide *hypogéique* appartient à la série $C^nH^{2n-2}O^2$, à laquelle appartient aussi l'acide oléique. Il a été découvert, en 1835, par Gössmann et Scheven, dans l'huile d'arachide, où il existe mêlé à l'acide arachidique. Il est isomère, sinon identique, avec l'acide physétoléique, découvert, en 1854, par Hofstödter, dans l'huile de cachalot. Il est également isomère ou identique avec l'acide qui prend naissance lorsqu'on oxyde l'acide axinique, qui se produit par l'oxydation des substances grasses, et, mieux encore, de l'*axine*, matière renfermée dans le *coccus axin* du Mexique.

— I. Préparation. 1° *Au moyen de l'huile d'arachide.* Après avoir saponifié cette huile, on dissout dans l'alcool les acides obtenus; on précipite les acides arachidique et palmitique par l'acétate de magnésium, après avoir saturé la liqueur par l'ammoniaque. On filtre et l'on ajoute de l'acétate de plomb au liquide filtré. Le précipité est recueilli sur un filtre au bout de quelques jours, soumis à la presse et épuisé par l'éther. On agite la solution éthérée avec de l'acide chlorhydrique, on la filtre pour en séparer le chlorure de plomb, on l'agite ensuite avec de l'eau bien privée d'air par l'ébullition, on la décante enfin, et on laisse évaporer l'éther. Le liquide qui reste abandonne, au bout de quelque temps, des cristaux jaunâtres, qu'on purifie en les comprimant entre des doubles de papier buvard et en les faisant recristalliser dans l'alcool à une basse température. Les eaux mères peuvent fournir une nouvelle quantité de cristaux.

2° *Au moyen de l'acide axinique.* Lorsqu'on oxyde l'acide axinique, on obtient une substance insoluble dans l'éther, l'agininine, et un acide soluble dans l'éther, d'où il se dépose en cristaux. Cet acide est isomère ou identique avec l'acide *hypogéique*.

— II. Propriétés. L'acide *hypogéique* cristallise en groupes d'aiguilles étoilés. Il est inodore et fond à 34° ou 35°. Sa formule est $C^{16}H^{30}O^2$ (l'acide physétoléique fond à 30° et se solidifie à 28°). Il est facilement soluble dans l'alcool et l'éther. Exposé à l'air, il prend une teinte jaunâtre et une odeur rance, et cristallise ensuite avec difficulté, même à une très-basse température. Soumis à la distillation sèche, il donne d'abord un liquide d'un jaune rougeâtre, puis des cristaux blanc jaunâtre d'acide sébacique, et enfin une huile fétide. Il laisse un léger résidu de charbon.

— III. Réactions. L'acide azoteux convertit l'acide *hypogéique* en un acide isomère, l'acide gaïadique, qui affecte vis-à-vis de lui les mêmes rapports que l'acide élaïdique vis-à-vis de l'acide oléique. Cet acide forme une masse cristalline incolore, permanente à l'air, fusible à 38°. Il se prend en cristaux radiés lorsqu'on le laisse refroidir après l'avoir fait fondre. A une haute température, il se volatilise sans décomposition.

— IV. Hypogéates et gaïadates métalliques. L'acide *hypogéique* et l'acide gaïadique sont des acides monobasiques. Leurs sels répondent à la formule générale $C^{16}H^{29}O^2M'$, M' étant un métal monoatomique.

— *Hypogéate de baryum.* Pour le préparer, on sature d'ammoniaque une solution alcoolique d'acide *hypogéique*, et l'on précipite cette liqueur par une solution également alcoolique d'acétate barytique. Il se dépose en grains blancs, qui se dissolvent lorsqu'on chauffe, et se séparent de nouveau par le refroidissement.

— *Hypogéate de cuivre* $(C^{16}H^{29}O^2)^2Cu''$. On l'obtient, comme le sel précédent, en substituant l'acétate de cuivre à l'acétate barytique; il faut opérer à chaud. Par le refroidissement, le sel se sépare en grains cristallins d'un bleu violet. Il est soluble dans l'alcool. A 75°, il se convertit en une masse translucide qui a l'apparence de la cire. L'isomère de ce sel, le gaïadate de cuivre, peut être obtenu, par double décomposition, au moyen de solutions aqueuses de gaïadate de sodium et de sulfate de cuivre. C'est un précipité légèrement cristallin, qui se dissout difficilement dans l'alcool, d'où il se sépare en granulations. Il fond sans se décomposer au-dessus de 120°.

— *Gaïadate d'argent.* C'est une masse amorphe blanche, que l'on obtient par précipitation. Chauffé avec de l'eau, de l'alcool ou de l'éther, ce sel noircit sans se dissoudre.

— *Gaïadate de sodium.* Pour le préparer, on dissout l'acide gaïadique dans une solution aqueuse de carbonate de soude, on évapore et l'on reprend le résidu par l'alcool absolu; par le refroidissement, la liqueur abandonne le sel sous la forme d'une gelée transparente; si les liqueurs sont très-étendues, il peut aussi se déposer en grains cristallins.

— V. Ethers hypogéiques et gaïadiques. On n'a étudié que l'hypogéate et le gaïadate d'éthyle.

— *Hypogéate d'éthyle.* On le prépare en faisant passer de l'acide chlorhydrique gazeux à travers une dissolution d'acide *hypogéique* dans l'alcool à 95° centésimaux. Par le refroidissement du liquide, cet éther se sépare sous la forme d'une huile qu'on lave à l'alcool, pour la débarrasser de l'acide libre qu'elle renferme, et qu'on dessèche ensuite dans un courant d'anhydride carbonique entre 100° et 120°. Il est jaune, incolore, plus léger que l'eau, plus lourd que l'alcool, dans lequel il est peu soluble. Il n'est pas volatil sans décomposition.

— *Gaïadate d'éthyle* $C^{16}H^{29}(C^2H^5)O^2$. On l'obtient en dirigeant un courant d'acide chlorhydrique sec à travers une dissolution d'acide gaïadique dans l'alcool absolu. Au bout de douze heures, on précipite par l'eau, et sur le produit, qui est un mélange d'acide gaïadique et d'éther gaïadique, on recommence le même traitement. Le précipité est ensuite lavé et desséché à 100° dans un courant d'hydrogène. C'est une masse incolore, cristallisée en lamelles, fusible entre 9° et 10°, et volatile sans décomposition à une température plus élevée. Il est inodore, plus léger que l'eau, plus lourd que l'alcool, et assez peu soluble dans ce dernier liquide.

HYPOGÈNE adj. (i-po-jè-ne — du gr. *hypo*, dessous; *genos*, naissance). Géol. Se dit des roches plutoniques et métamorphiques, comme occupant parmi les couches une position inférieure.

— s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes, comprenant une dizaine d'espèces, toutes d'Amérique.

HYPOGÉON s. m. (i-po-jé-on — du gr. *hupo*, sous; *gê*, terre). Annél. Genre d'annélides, formé aux dépens des lombrics.

HYPOGLOSSE adj. (i-po-glo-se — du gr. *hupo*, sous; *glôssa*, langue). Anat. Se dit de certains nerfs placés sous la langue.

— s. m. Nerf hypoglosse : *Le grand* HYPOGLOSSE.

— **Encycl.** Le nerf grand *hypoglosse*, désigné ainsi par opposition au nerf lingual, qui porte le nom de petit *hypoglosse*, constitue, avec celui du côté opposé, la 12e paire cervicale. C'est un nerf moteur, qui donne le mouvement à tous les muscles de la langue, aux muscles de la région sous-hyoïdienne et au génio-hyoïdien.

— *Origine apparente.* Il prend naissance sur la face antérieure du bulbe, dans le sillon séparant la pyramide de l'olive, par une dizaine de racines qui se groupent en un ou deux faisceaux, et se portent, en avant et en dehors, dans le trou condylien antérieur, qu'elles traversent avec une petite branche artérielle venue de la pharyngienne inférieure.

— *Origine réelle.* Les racines du grand *hypoglosse* pénètrent dans le bulbe, et se dirigent en arrière, pour se jeter dans un groupe de cellules nerveuses, situé près de la ligne médiane, vers la partie du calamus scriptorius. Les deux groupes de cellules sont reliés entre eux par des fibres nerveuses, qui s'entre-croisent en se portant en haut et en dedans. Quelques fibres, selon Schrœder van der Kolk, prennent naissance dans les cellules du corps olivaire.

— *Trajet, direction, rapports.* Dans le crâne, ce nerf est accompagné par un repli séreux que lui fournit l'arachnoïde. Au sortir du trou condylien antérieur, le nerf grand *hypoglosse* se dirige en bas et en avant, en décrivant une courbe dont la concavité regarde en avant et en haut. Dans sa première portion, il passe en arrière des trois nerfs qui sortent par le trou déchiré postérieur et de la carotide interne; il décrit autour d'eux une courbe à concavité interne. Il s'anastomose à ce niveau avec plusieurs nerfs, et fournit la branche descendante. Il se porte ensuite parallèlement aux muscles styliens, recouvert par le stylo-hyoïdien et le digastrique, vers la grande corne de l'os hyoïde, au-dessus de laquelle il est situé, et dont il est séparé par un intervalle de 0m,003 à 0m,004. Il gagne la face externe du muscle hyo-glosse, au niveau de laquelle il s'anastomose avec le lingual. Dans ce point, il est recouvert par l'aponévrose cervicale, le peaucier et la peau; au niveau de la grande corne de l'os hyoïde, il donne un filet au muscle thyro-hyoïdien, et, plus loin, il fournit celui du génio-hyoïdien.

1° La branche descendante se sépare du grand *hypoglosse* le plus souvent au moment où ce nerf quitte les vaisseaux et nerfs situés au-dessous de la base du crâne. Elle se porte parallèlement à l'artère carotide, jusqu'à la partie moyenne du cou, où elle s'anastomose avec la branche descendante interne du plexus cervical, pour former avec elle l'anse nerveuse du grand *hypoglosse*, située au-devant de la carotide primitive et de la jugulaire interne, au-dessous du sterno-mastoïdien et de l'omoplato-hyoïdien. De cette anse nerveuse partent de nombreuses ramifications qui constituent le plexus sous-hyoïdien, et qui se terminent dans les muscles sterno-thyroïdien, sterno-hyoïdien et omoplato-hyoïdien. Parmi les filets qui constituent la branche descendante interne du plexus cervical, il en existe un qui remonte le long de la branche descendante du grand *hypoglosse* et va se terminer avec lui dans la langue.

2° Le rameau du thyro-hyoïdien se détache du grand *hypoglosse* au niveau de la grande

corne de l'os hyoïde, et se porte en bas et en avant dans le muscle thyro-hyoïdien.

3° Le rameau du génio-hyoïdien se jette dans le muscle du même nom, au moment où le grand *hypoglosse* croise la face externe de l'hyo-glosse.

4° Les branches terminales se terminent en formant un bouquet nerveux dans l'épaisseur des muscles de la langue.

— *Anastomoses.* Le nerf grand *hypoglosse* s'anastomose au-dessous du crâne avec le pneumogastrique, le grand sympathique et l'anse que constituent les branches antérieures des deux premiers nerfs cervicaux. Toutes ces anastomoses se font au moment où le grand *hypoglosse* embrasse, par sa concavité, les nerfs qui passent par le trou déchiré postérieur. Elles sont constituées par plusieurs filaments nerveux, variables quant à leur nombre et à leur longueur. Ils sont, en général, d'une brièveté telle, qu'ils peuvent à peine être disséqués.

HYPOGLOSSIS s. f. (i-po-glo-siss — du gr. *hupo*, sous; *glôssa*, langue). Anat. Dessous de la langue.

HYPOGLOSSITE s. f. (i-po-glo-si-te — du gr. *hupo*, sous; *glôssa*, langue). Pathol. Inflammation ou exulcération sous la langue.

HYPOGLOTTIE s. f. (i-po-glo-tî — du gr. *hupo*, sous; *glôssa*, langue). Pathol. Glande morbide qui vient sous la langue.

HYPOGNATHE s. m. (i-po-ghna-te — du gr. *hupo*, sous; *gnathos*, mâchoire). Tératol. Monstre qui porte, à l'extrémité de la mâchoire inférieure, une tête rudimentaire.

HYPOGNATHIE s. f. (i-po-ghna-tî — rad. *hypognathe*). Tératol. Conformation des hypognathes.

HYPOGNATHIEN, IENNE adj. (i-po-ghna-tiain, iè-ne — rad. *hypognathe*). Tératol. Qui appartient aux hypognathes.

HYPOGONE s. m. (i-po-go-ne — du gr. *hupo*, sous; *gennaô*, j'engendre). Bot. Partie membraneuse qui se trouve au-dessous des organes de la fructification.

HYPOGYMNE s. f. (i-po-ji-mne — du gr. *hupo*, sous; *gumnos*, nu). Entom. Syn. de LIPARIDE ou LIPARIS.

HYPOGYNE adj. (i-po-ji-ne — du gr. *hupo*, sous; *guné*, femelle). Se dit des organes floraux insérés sous l'ovaire ou pistil.

HYPOGYNIE s. f. (i-po-ji-nî — rad. *hypogyne*). Bot. Etat des plantes à étamines hypogynes.

HYPOGYNIQUE adj. (i-po-ji-ni-ke — rad. *hypogyne*). Bot. Se dit du mode d'insertion des étamines hypogynes.

HYPOHÉMA s. m. (i-po-é-ma — du gr. *hupo*, sous; *haima*, sang). Pathol. Epanchement de sang dans les chambres de l'œil.

— **Encycl.** L'épanchement du sang dans la chambre antérieure de l'œil peut se produire soit après une opération de cataracte, soit après une plaie de l'iris ou une contusion de l'œil, soit même à la suite d'une iritis et d'une irido-choroïdite. Cette affection ne peut se confondre qu'avec un décollement complet ou une déchirure de l'iris; mais dans les cas de déchirure de l'iris sans épanchement de sang, la vue est conservée, quoique affaiblie; elle est nulle dans l'épanchement sanguin. Le décollement de l'iris laisse voir une tache noire, tandis que l'épanchement sanguin récent a une coloration rosée. L'*hypohéma* se résorbe seul dans la plupart des cas; quelquefois il devient une cause d'inflammation et donne lieu à un hypopion. Le meilleur traitement de l'*hypohéma* consiste à faire tenir l'œil malade fermé, à y appliquer des compresses froides, à mettre deux sangsues à la tempe, et à instiller tous les matins du collyre mydriatique pour prévenir les adhérences de l'iris. Si l'on a à craindre une iritis ou un hypopion, on les traitera ainsi qu'il sera indiqué aux articles IRITIS et HYPOPION.

HYPOHÉMITE s. f. (i-po-é-mi-te — du gr. *hupo*, sous; *haima*, sang). Pathol. Inflammation du sang, lente ou chronique.

HYPOIODIQUE adj. (i-po-i-o-di-ke — du gr. *hupo*, sous, et de *iodique*). Chim. Se dit d'un des acides de l'iode.

— **Encycl.** L'acide *hypoiodique* IO^4 est un corps solide, jaune, complétement insoluble dans l'eau et dans l'alcool. Il ne forme aucun composé avec les bases, mais donne, au contraire, avec les acides des combinaisons très-remarquables :

$AzO^5,HO + IO^4$ avec l'acide azotique,
$2SO^3,HO + IO^4$ avec l'acide sulfurique,
$2IO^5 + IO^4 + SO^3,HO$ avec l'acide iodique et l'acide sulfurique.

Tous ces produits sont très-instables et se décomposent à l'air humide, en laissant libre l'acide *hypoiodique*. Cette instabilité est utilisée pour la préparation de ce dernier acide. On connaît encore une combinaison de l'acide *hypoiodique* avec l'acide phosphorique.

HYPOIONIEN adj. (i-po-i-o-niain — du gr. *hupo*, sous, et de *ionien*). Mus. anc. Se dit d'un mode grec d'une quarte au-dessous de l'ionien. ‖ On disait aussi HYPOIASTIEN.

HYPOLÈNE s. f. (i-po-lè-ne — du gr. *hupo*, sous; *laina*, enveloppe). Bot. Genre de plantes, de la famille des restiacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie.

HYPOLÉPIS s. m. (i-po-lé-piss — du gr. *hupo*, sous; *lepis*, écaille). Bot. Syn. de CYTINET et de MÉLANCRANIS.

HYPOLITHE s. m. (i-po-li-te — du gr. *hupo*, sous; *lithos*, pierre). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, voisin des harpales, et comprenant une vingtaine d'espèces, dont la plupart habitent l'Afrique. ‖ Syn. de CRYPTOHYPHNE, autre genre d'insectes.

HYPOLYDIEN adj. m. (i-po-li-diain — du gr. *hupo*, sous, et de *lydien*). Mus. anc. Se disait du mode plagal du mode lydien : *Mode* HYPOLYDIEN.

— **Encycl.** Ce mode était le cinquième de l'ancienne musique grecque, en commençant par le grave. Euclide l'appelle aussi hypoiastien et hypophrygien grec. Sa fondamentale est une quarte au-dessous de celle du lydien. Euclide distingue deux modes *hypolydiens*, savoir : l'aigu, qui est celui de cet article, et le grave, qui est le même que l'hypoéolien. Le mode *hypolydien* était propre aux chants funèbres, aux méditations sublimes et divines; quelques-uns en attribuent l'invention à Polymnestre de Colophon, d'autres à Damon l'Athénien.

HYPOLYTRE s. m. (i-po-li-tre). Bot. Genre de plantes, de la famille des cypéracées, type de la tribu des hypolytrées, comprenant plusieurs espèces qui habitent les régions tropicales des deux continents.

HYPOLYTRÉ, ÉE adj. (i-po-li-tré — rad. *hypolytre*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hypolytre.

— s. f. pl. Tribu de la famille des cypéracées, ayant pour type le genre hypolytre.

HYPOMÈCE s. m. (i-po-mè-se — du gr. *hupomekês*, allongé). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant six espèces qui habitent l'Asie et l'Afrique.

HYPOMÈLE s. m. (i-po-mè-le — du gr. *hupomelas*, noirâtre; de *hupo*, sous; *melas*, noir). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des molurites, comprenant une dizaine d'espèces qui vivent au Cap de Bonne-Espérance.

HYPOMILÉSIEN adj. m. (i-po-mi-lé-ziain — du gr. *hupo*, sous, et de *milésien*). Mus. anc. Se disait du plagal du ton mixolydien, que Guy d'Arezzo ajouta au ton des anciens. ‖ On disait aussi HYPOMIXOLYDIEN.

HYPOMUQUEUX, EUSE adj. (i-po-mu-keu, eu-ze — du gr. *hupo*, sous, et de *muqueux*). Anat. Qui se trouve sous les membranes muqueuses.

HYPONARTHÉCIE s. f. (i-po-nar-té-sî — du gr. *hupo*, sous; *arthos*, membre). Chir. Procédé qui consiste dans l'emploi d'une seule attelle placée sous le membre, pour la guérison d'une fracture.

— **Encycl.** Ce procédé, imaginé par Mayor, de Lausanne, a pour résultat de tenir en suspension le membre fracturé. L'appareil consiste en une planchette garnie d'un coussinet et sur laquelle le membre est fixé à l'aide de simples cravates. Avec ces liens, on donne aux membres une direction convenable, et l'on opère, s'il le faut, l'extension et la contre-extension. La planchette doit avoir $0^m,6$ ou $0^m,8$ de longueur de plus que la section du membre fracturé, et $0^m,20$ ou $0^m,22$ de largeur. Le coussin a des dimensions à peu près égales à celles de la planchette; il est rembourré de balles d'avoine de $0^m,10$ ou $0^m,12$ d'épaisseur, afin qu'on puisse y creuser la place du tiers postérieur du membre. Le plus souvent il suffira de fixer le membre sur l'appareil, au moyen d'une large cravate qui embrassera le membre et la planchette à leur partie moyenne. S'il y a un déplacement qui ne disparaisse pas par l'effet de la position et de la cravate contentive, on exerce une extension sur le pied au moyen d'une autre cravate dont la partie moyenne est appliquée au-dessus du talon, et dont les deux chefs, croisés sur le cou-de-pied et assemblés à la face plantaire, viennent se fixer à la partie inférieure de la planchette. La contre-extension est assurée au moyen d'une autre cravate qui fixe la partie supérieure du membre sur la planchette. Enfin, s'il existait une courbure latérale à l'endroit de la fracture, on y remédierait au moyen d'une troisième cravate qu'on ferait agir perpendiculairement sur le point saillant. Les extrémités des cravates sont fixées à la planchette au moyen de chevilles, d'anneaux, de trous ou d'échancrures. L'*hyponarthécie* est simple ou mobilisée par la suspension. Les moyens suspensifs qu'emploie Mayor consistent en deux cordes dont l'une, passant dans des trous pratiqués à deux angles ou aux quatre angles de la planchette, forme une ou deux anses transversales ou collatérales, auxquelles vient aboutir verticalement la corde destinée à la suspension. Celle-ci est fixée au plafond ou au ciel de lit. Au moyen de ces cordes, on élève le membre au-dessus du plan du lit; il peut alors se balancer, se mouvoir horizontalement, sans que ces mouvements de totalité dérangent en rien les rapports des fragments. Pour abriter en hiver le membre fracturé, on se sert de petites couvertures de duvet ou de flanelle indépendantes de celles du lit. Suivant Mayor, cette méthode, d'une application facile, permet au chirurgien de faire la réduction d'une fracture sans aide; la cravate supérieure remplace l'aide chargé de la contre-extension; l'extension et la coaptation sont faites successivement et assurées au moyen des cravates inférieure et moyenne, qui doivent être appliquées l'une et l'autre par le chirurgien. Quand on traite les fractures suivant cette méthode, le membre reste à découvert; si l'on a affaire à une fracture compliquée, on n'est nullement obligé de déranger l'appareil pour procéder aux pansements. Les fractures traitées ainsi ne seraient pas suivies d'un œdème aussi considérable que celles qui l'ont été par l'appareil ordinaire, dans lequel le membre est longtemps soumis à une forte compression. Si l'on suspend l'appareil, le malade peut, pendant le traitement, exécuter des mouvements nombreux, changer de place dans son lit. Dans ces derniers temps même, Mayor a fait construire des fauteuils à roulettes surmontés d'un cou-de-cygne auquel il accroche la corde servant à la suspension; dès les premiers jours, les malades quittent leur lit et passent une partie de leur temps sur leur fauteuil roulant, circonstance qui donne à cet appareil un grand avantage pour les sujets atteints de catarrhe chronique ou prédisposés aux congestions cérébrales.

HYPONIOBATE s. m. (i-po-ni-o-ba-te — du gr. *hupo*, sous, et de *niobate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hyponiobique avec une base.

— **Encycl.** Les *hyponiobates* ont pour formule générale MO,Nb^2O^3; ils ont pour caractère distinctif le précipité qu'ils donnent avec l'acide carbonique; ils sont, en général, cristallins et solubles dans l'eau. Les plus remarquables d'entre eux sont : 1° l'*hyponiobate* de soude, NaO,Nb^2O^3. C'est un corps cristallin, très-soluble dans l'eau, qui perd son eau de cristallisation à 100° et se décompose quand on le soumet à la calcination. On le prépare en traitant directement la soude par l'acide hyponiobique, ou en décomposant un minerai contenant l'acide niobique en présence de la soude; 2° l'*hyponiobate* de potasse, $3KO,Nb^2O^3$. C'est un corps cristallin dont les dissolutions ne se décomposent pas quand on les soumet à l'ébullition. On le prépare en traitant l'acide hyponiobique par le carbonate de potasse à la température de fusion; 3° l'*hyponiobate* de peroxyde de fer, $2Fe^2O^3,2Nb^2O^3$. C'est une substance brune, amorphe, qu'on prépare en mettant en présence une dissolution d'*hyponiobate* de soude et une dissolution de perchlorure de fer.

HYPONIOBIQUE adj. (i-po-ni-o-bi-ke — du gr. *hupo*, sous, et de *niobique*). Chim. Se dit d'un acide qui contient moins d'oxygène que l'acide niobique.

— **Encycl.** L'acide *hyponiobique*, Nb^2O^3, est une combinaison de niobium et d'oxygène. C'est un corps solide, blanc, qui passe au jaune quand on le soumet à l'action de la chaleur; sa densité varie entre 4,6 et 5,25, suivant qu'il est à l'état cristallin ou à l'état amorphe. La calcination diminue cette densité et donne lieu à des phénomènes lumineux assez remarquables. Exposé à la flamme du chalumeau, il prend une couleur jaune verdâtre, qu'il perd par le refroidissement. Il présente, du reste, de grandes analogies avec l'acide tantalique, par la façon dont il se comporte avec les alcalis et les acides. Il existe plusieurs procédés de préparation pour l'acide *hyponiobique*. On peut l'obtenir : 1° en mettant en présence le bisulfate de potasse et l'acide niobique NbO^2, ou en faisant fondre par le bisulfate des minéraux contenant cet acide, tels que les columbites, la tyrite, la samarskite, etc., etc.; 2° en soumettant à l'ébullition une dissolution sulfurique de chlorure de niobium; 3° en traitant à chaud l'acide niobique par le bisulfate d'ammoniaque. L'acide *hyponiobique* donne avec les bases des sels appelés hyponiobates.

HYPONITRATE s. m. (i-po-ni-tra-te — du gr. *hupo*, sous, et de *nitrate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hyponitrique avec une base.

HYPONITREUX adj. (i-po-ni-treu — du gr. *hupo*, sous, et de *nitreux*). Chim. Se dit de l'un des acides de l'azote.

HYPONITRIQUE adj. (i-po-ni-tri-ke — du gr. *hupo*, sous, et de *nitrique*). Chim. Se dit de l'un des acides de l'azote.

HYPONITRITE s. m. (i-po-ni-tri-te — du gr. *hupo*, sous, et de *nitrite*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hyponitreux avec une base.

HYPOPE s. m. (i-po-pe — du gr. *hupo*, sous; *pous*, pied). Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des acarides, comprenant plusieurs espèces qui vivent en parasites sur le corps des insectes.

HYPOPÉDIUM s. m. (i-po-pé-di-omm — du gr. *hupo*, sous; *pes*, pied). Pharm. Cataplasme préparé pour être appliqué sous la plante du pied.

HYPOPÉTALÉ, ÉE adj. (i-po-pé-ta-lé — du gr. *hupo*, sous, et de *pétale*). Bot. Dont les pétales s'insèrent sous l'ovaire.

HYPOPÉTALIE s. f. (i-po-pé-ta-lî — du gr. *hupo*, sous, et de *pétale*). Bot. Caractère d'une fleur dont les pétales s'insèrent sous l'ovaire.

HYPOPÉTALIQUE adj. (i-po-pé-ta-li-ke — rad. *hypopétalie*). Bot. Qui appartient à l'hypopétalie : *Insertion* HYPOPÉTALIQUE.

HYPOPHARYNX s. m. (i-po-fa-rainkss — du gr. *hupo*, sous, et de *pharynx*). Entom. Appendice du pharynx de quelques hyménoptères.

HYPOPHASE s. m. (i-po-fa-ze — du gr. *hupo*, dessous; *phasis*, apparition). Méd. Etat de l'œil dont on n'aperçoit que le blanc entre les paupières. ‖ On dit aussi HYPOPHASIE.

HYPOPHLÉE s. m. (i-po-flé — du gr. *hupo*, sous; *phloios*, écorce). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes, tribu des diapériales, comprenant une quinzaine d'espèces, presque toutes européennes : *Les* HYPOPHLÉES *sont des insectes de petite taille.* (Duponchel.)

— **Encycl.** Les *hypophlées* sont caractérisés par un corps étroit, allongé, linéaire, presque cylindrique; des antennes droites, perfoliées dans toute leur longueur, et dont la portion élargie est formée de sept articles; le cervelet carré, allongé et comme rebordé; les élytres mous, recouvrant des ailes membraneuses. Les espèces assez nombreuses de ce genre habitent presque toutes l'Europe. Ce sont généralement des insectes de petite taille; leurs mœurs sont peu connues; on les trouve pour la plupart sous les écorces des arbres encore vivants ou dans les caries humides qu's'y forment. L'espèce la plus commune est l'*hypophlée* châtain, long de $0^m,01$ à peine, d'un brun ferrugineux, luisant et ponctué; on le trouve aux environs de Paris. On peut citer encore l'*hypophlée* bicolore, qui est fauve, avec les élytres noirs, et une grande bande fauve à la base de ceux-ci.

HYPOPHLEGMASIE s. f. (i-po-flè-gma-zî — du gr. *hupo*, sous, et de *phlegmasie*). Pathol. Inflammation légère.

HYPOPHLÉODE adj. (i-po-flé-o-de — du gr *hupo*, sous; *phloios*, écorce; *odos*, route). Bot. Qui se développe sous l'écorce. Se dit surtout des lichens qui croissent sous l'épiderme des végétaux, du moins par leur couche inférieure : *Le thalle d'un lichen crustacé peut primitivement être* HYPOPHLÉODE. (C. Montagne.)

HYPOPHOSPHATE s. m. (i-po-fo-sfa-te — du gr. *hupo*, et de *phosphate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hypophosphorique avec une base.

HYPOPHOSPHITE s. m. (i-po-fo-sfi-te — du gr. *upo*, sous, et de *phosphite*). Chim. Sel dérivé de l'acide hypophosphoreux par la substitution d'un métal à l'hydrogène.

— **Encycl.** L'acide hypophosphoreux forme des sels nommés *hypophosphites*. Cet acide ayant pour formule PH^3O^2 et étant monobasique, les *hypophosphites* répondent à la formule générale PH^2O^2M' lorsqu'ils renferment des métaux monoatomiques, et à la formule

$$(PH^2O^2)^2M''$$

lorsqu'ils renferment des métaux monoatomiques. On les prépare : 1° en neutralisant l'acide libre par les hydrates ou les carbonates métalliques; 2° en faisant bouillir du phosphore avec des solutions alcalines ou alcalino-terreuses, telles que la lessive de potasse, le lait de chaux ou l'eau de baryte. Il se dégage de l'hydrogène phosphoré pendant la réaction, et, en évaporant la liqueur filtrée, on obtient l'*hypophosphite* de calcium ou de baryum cristallisé, lorsque c'est avec la baryte ou la chaux que l'on opère. La réaction est représentée par l'équation suivante :

$$3Ba''\left\{\begin{matrix}OH\\OH\end{matrix}\right. + 2P^4 + 6H^2O$$

Hydrate de baryum. Phosphore. Eau.

$$= 3(PH^2O^2)^2C''a + 2PH^3$$

Hypophosphite de calcium. Hydrogène phosphoré.

Quand on emploie une solution aqueuse de potasse, il se forme toujours une quantité considérable de phosphate potassique en même temps que l'*hypophosphite*. On peut éviter la formation de ce phosphate en opérant non plus sur une solution aqueuse, mais sur une solution alcoolique d'hydrate de potassium. On obtient encore des *hypophosphites* impurs en traitant par l'eau les mélanges de phosphures et de phosphates de calcium et de baryum, que l'on obtient en faisant passer des vapeurs de phosphore sur la baryte et sur la chaux chauffées au rouge. La réaction paraît être la même qui a lieu lorsqu'on fait agir simultanément le phosphore et l'eau sur la baryte. 3° On prépare encore les *hypophosphites* par double décomposition : on obtient, par exemple, le sel de magnésium en faisant bouillir l'oxalate magnésique avec l'*hypophosphite* de calcium.

Les *hypophosphites* sont des sels cristallisables, solubles dans l'eau et souvent dans l'alcool. Plusieurs d'entre eux renferment de l'eau de cristallisation. Lorsqu'ils sont secs, ils sont inaltérables à l'air; mais leurs solutions, au contraire, s'oxydent lentement au contact de l'oxygène atmosphérique, surtout à la température de l'ébullition. Lorsqu'on les fait bouillir avec des solutions alcalines,

ils se convertissent en phosphates et dégagent de l'hydrogène. Exemple :

$$KPH^2O^2 + 2KHO$$
Hypophosphite de potassium. Potasse.

$$= K^3PO^4 + H^4$$
Phosphate potassique. Hydrogène.

Les *hypophosphites* soumis à l'action de la chaleur dégagent de l'hydrogène phosphoré, ce qui les rend très-inflammables, et laissent un résidu de pyrophosphate. Exemple :

$$2(PH^2O^2)^2Ba'' = 2PH^3$$
Hypophosphite barytique. Hydrogène phosphoré.

$$+ H^2O + Ba''^2P^2O^7$$
Eau. Hypophosphate calcique.

Les *hypophosphites* comme l'acide hypophosphoreux sont de puissants agents de réduction, surtout à chaud ; ils donnent, avec l'azotate d'argent, un précipité blanc qui brunit presque immédiatement et se convertit très-vite en argent métallique.

— *Analyse quantitative des hypophosphites.* On peut déterminer la quantité de phosphore que renferment les *hypophosphites* en transformant ces sels en phosphates par une oxydation au moyen de l'acide azotique. L'oxydation n'est toutefois complète que lorsqu'on a évaporé la solution presque jusqu'à consistance sirupeuse et qu'elle a atteint une température élevée. Le résidu consiste en métaphosphate MPO^3 ou $M''P^2O^6$. Du poids de ce sel on peut déduire, lorsqu'il n'y a qu'une seule base, le poids du phosphore, et on peut calculer, si on le désire, la quantité d'anhydride hypophosphoreux correspondant. Si le résidu renferme plusieurs métaux différents, on l'analyse par les méthodes qui seront décrites à l'article PHOSPHATES, et, de la quantité d'anhydride phosphorique, on déduit encore par le calcul la quantité de phosphore, et, par conséquent, d'acide hypophosphoreux.

Quand les *hypophosphites* renferment de l'eau de cristallisation, on dose l'*hypophosphite* par les méthodes que nous venons de décrire, et, après avoir calculé le poids de ce sel d'après les quantités de phosphore et de bases trouvées, on déduit son poids du poids de la matière analysée, ce qui fait connaître le poids de l'eau par différence.

Presque tous les *hypophosphites* sont solubles dans l'eau. Les bases que ces sels renferment peuvent être précipitées de leurs solutions par leurs réactifs ordinaires, tels que acide sulfhydrique, sulfure d'ammonium, alcalis, etc. L'acide hyposulfureux peut ensuite être converti en acide phosphorique par oxydation, au moyen de l'acide azotique, ou mieux au moyen d'un mélange d'acide chlorhydrique et de chlorate de potassium. On précipite enfin l'acide phosphorique par le sulfate ammoniaco-magnésien, et l'on dose cet acide à l'état de pyrophosphate de magnésie, comme à l'ordinaire.

Lorsqu'une solution aqueuse d'acide hypophosphoreux est complétement exempte de toute base fixe et ne contient aucun autre acide que l'acide azotique, il est facile de déterminer le phosphore, et, par conséquent, la proportion d'acide hypophosphoreux qu'elle renferme. A cet effet, on y ajoute une quantité connue d'oxyde de plomb récemment calciné, puis de l'acide azotique ; on évapore, on calcine et on pèse. La différence entre le poids que l'on trouve et le poids de l'oxyde de plomb introduit dans le mélange donne, par différence, le poids de l'anhydride phosphorique formé, et partant du phosphore et de l'acide phosphoreux que la solution aqueuse renfermait. Enfin, on peut doser l'acide hypophosphoreux en se fondant sur son action réductrice vis-à-vis du chlorure de mercure, à condition toutefois qu'il soit bien exempt d'acide phosphoreux. Si, en effet, on emploie le chlorure de mercure en excès afin d'éviter la formation du mercure métallique, et de manière, par conséquent, que la réduction s'arrête à la production du calomel, 1 molécule d'acide précipite 4 molécules de chlorure mercureux suivant l'équation :

$$H^3PO^2 + 4H''gCl^2 + 2H^2O$$
Acide hypophosphoreux. Chlorure mercurique. Eau.

$$= 4HgCl + H^3PO^4 + 4HCl$$
Chlorure mercureux. Acide phosphorique. Acide chlorhydrique.

Pour opérer le dosage par cette méthode, la solution aqueuse de l'acide hypophosphoreux ou de l'*hypophosphite* est additionnée d'un excès de chlorure mercurique et d'une petite quantité d'acide chlorhydrique, et chauffée à une douce chaleur, qui ne doit en aucun cas dépasser 60°, parce que, quelque excès de chlorure mercurique que l'on emploie, on risquerait toujours d'avoir du mercure métallique si l'on dépassait cette température. Le calomel qui se précipite est recueilli sur un filtre, lavé à l'eau, desséché à 100° et pesé. Comme le poids moléculaire du calomel est très-élevé et que 4 molécules de ce corps correspondent à une seule molécule d'acide hypophosphoreux et à 1 atome de phosphore, la détermination peut être faite avec une très-grande exactitude. 942 parties de calomel correspondent à 66 parties d'acide hypophosphoreux et à 31 parties de phosphore.

Dans la solution séparée du précipité mercureux, on peut déterminer les bases que renfermait l'*hypophosphite*, par les méthodes ordinaires. On peut aussi y doser par les moyens ordinaires l'acide phosphorique produit par l'oxydation, ce qui permet de vérifier les résultats calculés par le poids de calomel. La réduction du chlorure d'or ne peut pas être utilisée dans l'analyse quantitative, par la raison que cette réduction n'est jamais complète.

— *Hypophosphite d'aluminium.* Lorsqu'on dissout de l'hydrate d'aluminium dans une solution froide d'acide hypophosphoreux et qu'on évapore la liqueur dans le vide de la machine pneumatique, il reste une gomme épaisse qui se transforme peu à peu par la dessiccation en une masse cassante, brillante et gommeuse qui ne s'altère pas à l'air. C'est cette masse incristallisable qui constitue l'*hypophosphite* aluminique.

— *Hypophosphite d'ammonium* $AzH^4H^2PO^2$. On obtient ce sel en évaporant l'*hypophosphite* de baryum par une quantité strictement équivalente de sulfate d'ammonium. On évapore à siccité la solution et l'on reprend par l'alcool, afin de se débarrasser du léger excès de sel ammonique que l'on aurait pu mettre ; par l'évaporation de sa solution alcoolique, l'*hypophosphite* d'ammonium cristallise en larges plaques hexagonales déliquescentes, qui fondent à 200° et qui se décomposent à 240°.

— *Hypophosphite de baryum*

$$(PH^2O^2)^2Ba''H^2O.$$

On prépare ce sel : 1° en chauffant (sans faire bouillir) du phosphore avec un excès d'eau de baryte. Lorsque tout dégagement d'hydrogène phosphoré a cessé (v. HYPOPHOSPHOREUX [acide]) et que le phosphore est entièrement dissous, on dirige un courant d'anhydride carbonique à travers la liqueur, pour en chasser l'excès de baryte, on filtre et l'on évapore jusqu'au point de cristallisation. 2° Au lieu d'eau de baryte, on peut employer la solution aqueuse jaune de sulfure de baryum. Cette dernière, chauffée avec du phosphore, dégage un mélange d'hydrogène, d'hydrogène sulfuré et d'hydrogène phosphoré, et donne une solution d'*hypophosphite* et de sulfhydrate de baryum. On décompose ce dernier sel au moyen du carbonate de plomb, on filtre la liqueur, qui ne renferme plus que de l'*hypophosphite* barytique, et on la fait cristalliser. 3° On peut enfin préparer ce sel en dissolvant le phosphure de baryum dans l'eau ; mais le produit est alors beaucoup moins pur.

Par le refroidissement d'une solution saturée, l'*hypophosphite* de baryum cristallise en aiguilles flexibles et nacrées qui renferment 1 molécule d'eau de cristallisation, qu'elles perdent à 100°. Il cristallise aussi lorsqu'on ajoute assez d'alcool à la solution aqueuse pour lui communiquer un trouble permanent et qu'on l'abandonne ensuite à elle-même. Les cristaux de ce sel sont inaltérables à l'air, à la température ordinaire ; ils sont solubles dans 3,5 parties d'eau froide, dans 3 parties d'eau bouillante, et sont insolubles dans l'alcool.

Le *sel anhydre* $(PH^2O^2)^2Ba''$ reste comme résidu lorsqu'on chauffe à 100° le sel hydraté. Il se sépare aussi de ces solutions lorsqu'on évapore celles-ci dans le vide sur l'acide sulfurique ou lorsqu'on évapore le liquide par la chaleur, après y avoir ajouté un excès d'acide hypophosphoreux. Il cristallise en plaques carrées, brillantes, inaltérables à 100°, et se décompose à une température élevée. Les solutions aqueuses d'*hypophosphite* de baryum bouillies avec de la potasse dégagent vivement de l'hydrogène et déposent un précipité de phosphite barytique.

— *Hypophosphite de cadmium.* Ce sel se forme lorsqu'on dissout le carbonate de cadmium dans l'acide hypophosphoreux aqueux. Par l'évaporation de sa solution dans le vide, il se dépose en petits cristaux brillants, mais peu distincts.

— *Hypophosphite de calcium* $(PH^2O^2)^2Ca''$. On le prépare en faisant bouillir le phosphore avec un excès d'eau de chaux. On remet de l'eau à mesure qu'elle s'évapore, ensuite on filtre et on purifie le sel par une méthode absolument identique à celle que nous avons exposée à l'occasion du sel barytique. On peut aussi l'obtenir en dissolvant le phosphure de calcium dans l'eau. Il forme des cristaux transparents et incolores qui, d'après Rose, ont la forme de prismes rectangulaires dont deux faces sont larges, nacrées et polies, tandis que les deux autres faces ont l'éclat vitreux et sont moins unies. D'après Wurtz, ce sel cristalliserait en prismes obliques à six faces. Il possède une saveur amère, ne s'altère pas à l'air, se dissout dans 6 parties d'eau froide et dans une quantité d'eau bouillante qui n'est pas beaucoup moindre. Il est insoluble dans l'alcool concentré et un peu soluble dans l'alcool faible. Ses cristaux ne perdent rien de leur poids à 300°, mais se décomposent si on les porte au-dessus de cette température.

— *Hypophosphite de chrome*

$$(Cr^{VI}2H^3P^2O^4)^2\,7H^2O$$

ou

$$(Cr^2O^2)''H^2,P^4H^8O^8,SH^2O.$$

On l'obtient en décomposant le sel de baryum par le sulfate chromique et en évaporant le liquide après l'avoir filtré. C'est une masse amorphe, d'un vert foncé, qui présente des fissures et qui perd de l'eau à 200°, en devenant insoluble dans l'eau et dans les acides étendus.

— *Hypophosphite de cobalt*

$$(PH^2O^2)^2Co'',6H^2O.$$

On prépare ce sel en dissolvant l'hydrate cobalteux récemment précipité dans une solution aqueuse d'acide hypophosphoreux, ou bien en décomposant l'*hypophosphite* de baryum par le phosphate de cobalt. Ce sel cristallise, par l'évaporation de sa solution, en octaèdres roses efflorescents, qui sont facilement solubles dans l'eau et qui perdent leurs 6 molécules d'eau de cristallisation à la température de 100°.

Lorsqu'on chauffe une solution d'*hypophosphite* de calcium avec de l'oxalate de cobalt, la décomposition n'est jamais complète, même au bout d'un temps fort long. On prétend que l'*hypophosphite* de cobalt obtenu ainsi ne cristallise qu'avec 3 molécules d'eau de cristallisation au lieu de 6, et est beaucoup moins efflorescent que lorsqu'on l'obtient par l'autre méthode.

— *Hypophosphite de cuivre* $(PH^2O^2)^2Cu''$. On le prépare comme le sel de cobalt. La solution est bleue et ne se décompose pas très-sensiblement lorsqu'elle est très-étendue, même si on la chauffe. Si, au contraire, elle est concentrée, elle se décompose facilement à 60°, en laissant déposer de l'hydrure de cuivre CuH. Evaporée dans le vide, elle abandonne le sel en cristaux bleus.

— *Hypophosphites de fer.* Le sel ferreux $(PH^2O^2)^2Fe'' + 6H^2O$ se forme avec dégagement d'hydrogène lorsqu'on dissout le fer métallique dans l'acide hypophosphoreux aqueux. La liqueur évaporée dans le vide sur l'acide sulfurique abandonne le sel sous la forme de gros octaèdres verts, qui perdent leurs 6 molécules d'eau à 100°. Humide, il s'oxyde rapidement au contact de l'air.

Le sel ferrique prend naissance lorsqu'on dissout l'hydrate de fer au maximum dans l'acide étendu et froid. Il se sépare sous la forme d'un sel blanc peu soluble dans l'acide libre. L'hydrate ferrique traité par l'acide hypophosphoreux à chaud donne du phosphate ferrique et de l'*hypophosphite* ferreux.

— *Hypophosphite de glucinium.* La solution évaporée dans le vide sur l'acide sulfurique laisse une masse gommeuse à cassure vitreuse lorsqu'elle est sèche.

— *Hypophosphite de magnésium*

$$(PH^2O^2)^2Mg'',6H^2O.$$

On l'obtient par double décomposition en décomposant le sel barytique par le sulfate de magnésie. Il cristallise en gros octaèdres réguliers, durs, efflorescents, facilement solubles dans l'eau. Il perd 5 molécules d'eau à 100° et la sixième à 180°.

— *Hypophosphite de manganèse*

$$(PH^2O^2)^2Mn'',H^2O.$$

On le prépare comme le sel magnésien. Il cristallise difficilement en scalénaèdres roses. Ses cristaux sont inaltérables à l'air, mais ils perdent la totalité de leur eau de cristallisation à 100°.

— *Hypophosphite de nickel*

$$(PH^2O^2)^2Ni'',6H^2O.$$

On prépare ce sel comme le cobalt ; il cristallise en cubes ou en octaèdres verts qui perdent leurs 6 molécules d'eau à 100°. Lorsqu'on chauffe à 120° les cristaux humides, ou leur solution à 100°, il y a une décomposition partielle qui s'accompagne d'un dégagement d'hydrogène et d'une précipitation de nickel métallique.

— *Hypophosphite de plomb* $(PH^2O^2)^2Pb''$. On prépare facilement ce sel en faisant digérer une solution aqueuse d'acide hypophosphoreux avec du carbonate de plomb ; si l'on emploie l'oxyde au lieu du carbonate, il se forme un sel basique à réaction alcaline, qui se décompose lorsqu'on le chauffe avec dépôt de phosphate de plomb et de plomb métallique. On peut toutefois empêcher cette décomposition en ajoutant un léger excès d'acide à la liqueur. Le sel neutre se dépose alors par l'évaporation en petits prismes rhombiques, qui se réunissent souvent de manière à former des plaques. Il est très-peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau chaude, et forme alors une solution légèrement acide, d'où l'alcool le précipite en écailles nacrées. Il est permanent à 100°, mais se décompose si la température est plus élevée. La solution aqueuse du sel neutre peut aussi s'emparer d'une nouvelle quantité d'oxyde de plomb et acquérir une réaction alcaline ; il se décompose alors par le repos et plus rapidement par la chaleur, en laissant déposer du phosphate de plomb et une poudre qui a l'apparence du sable ; on obtient une décomposition semblable par l'addition de l'acétate basique de plomb.

La solution aqueuse du sel neutre mêlée avec un peu d'ammoniaque laisse déposer une petite quantité d'hydrate de plomb ; la liqueur filtrée, qui renferme peut-être un sel double, donne, par l'ébullition, un précipité floconneux d'un sel basique

$$Pb'',P^2H^4O^4,SPb''O,6H^2O.$$

— *Hypophosphite de potassium* PH^2O^2K. On l'obtient : 1° en faisant bouillir une solution aqueuse, ou mieux alcoolique, de potasse avec du phosphore, jusqu'à cessation de tout dégagement d'hydrogène phosphoré ; on décante alors la solution pour la séparer du phosphore et on la mêle avec du bicarbonate potassique, afin de convertir en carbonate la potasse restante. On évapore ensuite à siccité et l'on reprend le résidu par l'alcool concentré et bouillant qui dissout l'*hypophosphite* alcalin et laisse le carbonate à l'état insoluble. Le premier de ces sels cristallise par le refroidissement de la liqueur. 2° On peut encore obtenir le sel potassique en décomposant le sel de baryte ou de chaux par le carbonate de potassium. On évapore à siccité la liqueur filtrée et l'on reprend le résidu par l'alcool, comme dans le cas précédent, pour le débarrasser de l'excès de carbonate alcalin.

L'*hypophosphite* de potassium forme ordinairement une masse opaque indistinctement cristallisée, qui cependant quelquefois se présente en tablettes à six faces. Il est plus déliquescent encore que le chlorure de calcium. L'eau et l'alcool faible le dissolvent facilement ; il est moins soluble dans l'alcool et insoluble dans l'éther. Il ne perd pas de son poids et ne subit aucune espèce de décomposition à la température de 100°.

— *Hypophosphite d'argent.* On le prépare comme le sel de potassium. Il cristallise en tablettes nacrées, rectangulaires, un peu moins déliquescentes que le sel potassique. Il est facilement soluble dans l'eau et dans l'alcool.

— *Hypophosphite de strontium* $P^2H^4O^4Sr''$. On le prépare comme le sel barytique en remplaçant l'hydrate ou le sulfate de baryum par l'hydrate ou le sulfate de strontium. Par l'évaporation, la solution donne le sel en cristaux verruqueux facilement solubles dans l'eau, insolubles dans l'alcool, permanents à l'air, et qui ne perdent rien de leur poids à la température de 100°.

— *Hypophosphite de zinc*

$$(PH^2O^2)^2Zn'',6H^2O.$$

On l'obtient soit en dissolvant le zinc ou l'hydrate de zinc dans les solutions aqueuses d'acide hypophosphoreux, soit, par double décomposition, en précipitant l'*hypophosphite* de baryum par le sulfate de zinc. En évaporant la dissolution, on l'obtient parfois en octaèdres réguliers (renfermant 6 molécules d'eau de cristallisation), qui sont durs, efflorescents, et perdent une partie de leur eau, même lorsqu'on les comprime entre plusieurs doubles de papier buvard (ce qui enlève toute précision à la détermination de l'eau) ; et d'autres fois en cristaux rhomboédriques renfermant une seule molécule d'eau et permanents à l'air. Le sel octaédrique se forme surtout par l'évaporation spontanée d'une solution diluée. Il perd, dit-on, 6 molécules d'eau à 100°. L'*hypophosphite* de zinc est facilement soluble dans l'eau.

HYPOPHOSPHOREUX adj. (i-po-fo-sfo-reu — du gr. *hupo*, sous, et de *phosphoreux*). Chim. Se dit du moins oxygéné des trois acides du phosphore.

— **Encycl.** Les acides du phosphore peuvent être considérés comme résultant de la fixation de 2, 3 ou 4 atomes d'oxygène sur l'hydrogène phosphoré PH^3. Ils forment donc une série dont chaque terme diffère de celui qui précède par 1 atome d'oxygène en plus, et de celui qui le suit par 1 atome d'oxygène en moins. L'acide *hypophosphoreux* répond à la formule PH^3O^2. C'est le premier terme de cette série. A un autre point de vue encore, l'acide *hypophosphoreux* est le premier terme des acides du phosphore. Ces acides ont tous 3 atomes d'hydrogène. Mais de ces 3 atomes, l'un seulement est remplaçable par les métaux dans l'acide *hypophosphoreux*, qui est, par suite, monobasique, tandis que l'acide phosphoreux est bibasique, et l'acide phosphorique tribasique.

— I. PRÉPARATION. On prépare d'abord de l'hypophosphite de baryum en faisant chauffer le phosphore avec de la baryte (v. HYPOPHOSPHITE). La solution est ensuite précipitée par un excès d'acide sulfurique, filtrée et mise à digérer avec du carbonate de plomb. L'excès d'acide sulfurique se précipite ainsi à l'état de sulfate insoluble, tandis que l'acide *hypophosphoreux* forme un hypophosphite soluble. On filtre de nouveau, on décompose la liqueur par un courant d'acide sulfhydrique, on filtre une troisième fois la liqueur, et on l'évapore à une douce chaleur.

— II. PROPRIÉTÉS. L'acide *hypophosphoreux* est un liquide visqueux, incristallisable, d'une forte réaction acide. Fortement chauffé, il se dédouble en acide phosphorique et hydrogène phosphoré. La réaction est des plus simples. Sur deux molécules d'acide *hypophosphoreux* PH^3O^2, l'une perd tout son oxygène, et se convertit en hydrogène phosphoré PH^3, tandis que l'autre, fixant les 2 atomes d'hydrogène perdus par la première, se transforme en acide phosphorique PH^3O^4. La solution aqueuse de l'acide *hypophosphoreux* est mobile et incolore, s'oxyde lorsqu'on l'expose à l'air, et se convertit alors en un mélange d'acide phosphoreux et d'acide phosphorique. Elle réduit les sels d'or et d'argent, avec précipitation de leurs métaux respectifs. Elle réduit aussi le bichlorure de mercure, avec précipitation de calomel (protochlorure), ou de mercure métallique, suivant la proportion d'acide employé

et suivant la température à laquelle on opère. Par le zinc et par l'acide sulfurique, c'est-à-dire sous l'influence de l'hydrogène naissant, l'acide *hypophosphoreux* perd son oxygène et se transforme en phosphore PH^3 qui se dégage à l'état gazeux. Chauffé entre 55° et 60°, avec une solution de sulfate cuivrique ou d'azotate de palladium, il donne un précipité d'hydrure de cuivre CuH ou d'hydrure de palladium. Enfin, l'acide *hypophosphoreux* décompose l'acide phosphoreux, s'empare de l'oxygène et met le soufre en liberté. Ces deux dernières réactions distinguent l'acide *hypophosphoreux* de l'acide phosphoreux, qui lui ressemble sous tant de rapports. Ce dernier, en effet, ne donne pas d'hydrures métalliques et ne réduit pas l'acide sulfureux.

HYPOPHOSPHORIQUE adj. (i-po-fo-sfo-ri-ke — du g. *hupo*, sous, et de *phosphorique*). Chim. Se dit d'un prétendu acide de phosphore, qui est reconnu aujourd'hui pour être un mélange d'acide phosphorique et d'acide phosphoreux.

— **Encycl.** L'acide *hypophosphorique* PH^3O^{13} a été regardé longtemps comme un acide particulier, différant complétement des autres composés que le phosphore donne avec l'oxygène. Une étude plus approfondie a démontré que ce corps, agissant toujours comme un mélange d'acide phosphorique et d'acide phosphoreux, donnant avec les bases des phosphates et des phosphites, et non un sel spécial, n'était en réalité qu'un mélange des deux acides. Pour le préparer, on place dans un entonnoir en verre de petits tubes, contenant chacun un bâton de phosphore; un récipient est au-dessous de l'entonnoir. Il découle bientôt un liquide sirupeux incolore et acide, résultat de la combinaison du phosphore avec l'oxygène dans l'air humide. C'est l'acide *hypophosphorique* ou phosphatique.

HYPOPHRYGIEN adj. m. (i-po-fri-jiain — du gr. *hupo*, sous, et de *phrygien*). Mus. anc. Se disait d'un mode grec, qui était d'une quarte au-dessous du mode phrygien.

HYPOPHTHALME adj. (i-po-ftal-me — du gr. *hupo*, sous; *ophthalmos*, œil). Crust. Qui a les yeux situés en dessous.

— s. m. pl. Tribu de crustacés décapodes, appelés aussi HOMOLIENS.

HYPOPHTHALMIE s. f. (i-po-ftal-mî — du gr. *hupo*, sous, et de *ophthalmie*). Pathol. Inflammation de la partie inférieure du globe de l'œil ou de la paupière inférieure.

HYPOPHYLLE s. m. (i-po-fi-le — du gr. *hupo*, sous; *phullon*, feuille). Bot. Feuille offrant l'apparence d'une gaîne, à l'aisselle de laquelle naissent des rameaux qui portent des feuilles d'une autre forme, comme il arrive dans l'asperge. ‖ Genre d'algues marines.

HYPOPHYLLINES s. f. pl. (i-po-fil-li-ne — du gr. *hupo*, sous; *phullon*, feuille). Bot. Section de la famille des hépatiques.

HYPOPHYSE s. f. (i-po-fi-ze — du gr. *hupo*, sous; *phusis*, production). Anat. Corps glandulaire, arrondi et transversalement allongé, qui occupe la selle turcique, sur laquelle il est fixe par un repli de la dure-mère, qui lui forme une loge presque complète.

— **Encycl.** Le poids de l'*hypophyse* est de 0gr,40, son diamètre transversal de 0m,012 et son diamètre antéro-postérieur de 0m,006 à 0m,008. On y distingue toujours deux lobes, l'un antérieur, l'autre postérieur, qui sont liés ensemble d'une manière intime. Le premier, très-gros, a ordinairement un volume double de celui du lobe postérieur, et la forme d'un rein. Il est composé de deux substances, l'une externe, rougeâtre; l'autre interne, blanche. Quelquefois, cependant, quoique fort rarement, on n'y observe qu'une substance parfaitement homogène. A droite et à gauche, on aperçoit un enfoncement auquel aboutissent plusieurs petits conduits qui proviennent de la substance externe. La partie postérieure de cet enfoncement se prolonge en un petit canal qui, convergeant avec celui du côté opposé, se dirige vers la partie moyenne du bord postérieur de ce dernier, et, en général, est plus mou que lui. Il a une teinte uniforme, plus ou moins grise. Quelquefois, mais rarement, on trouve, dans l'intérieur de la glande ou à sa surface, une substance solide ou sablonneuse, analogue à celle qui existe dans le corps pinéal. Suivant Tiedemann, la glande pituitaire commence à paraître vers la fin du troisième mois de la grossesse, époque après laquelle elle représente un corps pyramidal et creux, dans l'intérieur duquel se prolonge le troisième ventricule. On ignore quelles fonctions elle remplit.

HYPOPICROTOXIQUE adj. (i-po-pi-kro-to-ksi-ke — du gr. *hupo*, sous; *pikros*, amer, et de *toxique*). Chim. Se dit d'un acide fourni par la coque du Levant.

HYPOPITYS s. m. (i-po-pi-tiss — du gr. *hupo*, sous; *pitus*, pin). Bot. Syn. de MONOTROPE, genre de plantes parasites.

HYPOPLATÉE s. f. (i-po-pla-té — du gr. *hupo*, sous; *platus*, large). Arachn. Groupe d'aranéides.

HYPOPYON s. m. (i-po-pi-on — du gr. *hupo*, sous; *puon*, pus). Pathol. Abcès dans l'épaisseur de la cornée transparente ou dans les chambres de l'œil.

— **Encycl.** Ce mot désigne une affection de l'œil, caractérisée par la présence dans la chambre antérieure d'une matière puriforme ou lymphatique, qui se précipite dans la partie la plus déclive de cette cavité, par suite de sa pesanteur spécifique plus grande que celle de l'humeur aqueuse. La collection de pus constitue l'*hypopyon* vrai ou purulent des ophthalmologistes. L'*hypopyon* faux, plastique, ou hypolympha, résulte d'un épanchement plutôt plastique ou albumineux.

L'*hypopyon* se reconnaît à la présence d'une tache plus ou moins grande derrière la portion inférieure de la cornée. On le voit quelquefois traversé par des stries sanguines et même mêlé d'une quantité notable de sang, surtout à la suite de lésions traumatiques. Dans cette affection, le fluide puriforme est toujours situé dans la partie déclive de la chambre antérieure; il est semi-lunaire. Dans l'onyx ou abcès kératique, la matière qui le constitue reste immobile, quelle que soit la position de la tête. Dans l'*hypopyon*, au contraire, quand le sujet qui en est affecté vient à pencher la tête sur le côté, le niveau du liquide se déplace. L'onyx peut donner lieu à un relief proportionnel à la quantité du produit anomal, et, quand il occupe les parties les plus externes de la cornée, on peut constater une petite tumeur molle et jaunâtre. L'*hypopyon*, dans aucun cas, ne peut produire des phénomènes analogues.

L'*hypopyon* peut compliquer l'iritis et les ophthalmies internes; c'est un symptôme très-commun à la suite des opérations de cataracte par abaissement. Toutefois, c'est dans les kératites qu'il surgit le plus habituellement.

Le traitement de l'*hypopyon* consiste dans l'application, sur les yeux affectés, de compresses imbibées d'une infusion de fleurs de sureau, de serpolet, d'hysope, de lavande, de mélisse, de safran; on recommande en même temps les vaporisations avec ces substances cuites dans de l'eau ou du vin, et l'on couvre les paupières de sachets contenant ces mêmes agents, du camphre et d'autres ingrédients résolutifs. Cette médication était préconisée autrefois, et jouissait d'une certaine vogue. Un collyre ioduré (12 gouttes de teinture d'iode pour 70 grammes d'eau distillée) a été plus récemment employé dans les cas rebelles. On peut établir, en thèse générale, que l'*hypopyon*, n'étant qu'un épiphénomène qui vient s'ajouter à une iritis, et surtout à une kératite, ne réclame communément d'autre mode de traitement que celui qu'on dirige contre ces maladies. Enfin, lorsque l'*hypopyon* résiste, malgré les meilleurs résolutifs mis en œuvre, quand il monte jusqu'à la pupille, vers laquelle il déverse des matériaux plastiques, quand surtout la collection est tellement concrète, par l'absorption de ses éléments les plus fluides, qu'il est évidemment impossible de la résoudre par les moyens purement médicaux, il faut avoir recours à l'évacuation par la ponction de la cornée dans son segment inférieur. On pratiquera, avec une aiguille à cataracte, une incision pour donner passage à la matière purulente, et, si celle-ci est trop épaisse et trop visqueuse, on devra agrandir l'incision et en favoriser l'issue avec une pince. Dans le cas où le médecin n'aurait été appelé qu'après l'envahissement des deux chambres par la suppuration, il devrait pratiquer immédiatement une large incision à la cornée; car ce serait le moyen, sinon de rétablir la vision, du moins de calmer les douleurs et de prévenir l'ouverture spontanée de la cornée, l'évacuation de l'œil et la transformation de cet organe en un moignon plus ou moins difforme.

HYPORCHÈME s. m. (i-por-kè-me — du gr. *hupo*, sous; *orcheomai*, je danse). Littér. anc. Pièce de vers très-courts, de mesure variée, qui contenait beaucoup de vers pyrrhiques et servait à accompagner la danse.

— **Encycl.** Dans ce chant, qui accompagnait la danse, le rhythme devait figurer l'action représentée par les danseurs, et en suivre toutes les évolutions. Les premiers *hyporchèmes* furent composés à Délos, pour les chœurs de jeunes garçons qui dansaient et chantaient aux fêtes d'Apollon. Afin que l'ordonnance générale eût de l'unité, c'était le poëte lui-même qui enseignait à la fois la danse et le chant. L'*hyporchème* datait, en Grèce, de l'âge homérique. L'hymne à Apollon Délien, placé sous le nom d'Homère, y fait allusion, quand, après avoir rappelé d'autres chants, par lesquels les vierges de Délos honoraient les dieux et les héros, il mentionne un hymne qui plaît particulièrement aux peuples assemblés, parce que les jeunes filles savent, en l'exécutant, imiter la voix et la langue de tous les peuples, si bien que chacun peut s'imaginer entendre sa propre voix. Dans un autre hymne homérique, les dieux sont représentés exécutant eux-mêmes l'*hyporchème* et les danses qui l'accompagnent : Apollon joue de la cithare; les Muses se tiennent tout autour en chantant; dix dieux forment le chœur de danse, et, au milieu de ce chœur, Arès et Hermès (Mars et Mercure) miment les paroles chantées par les Muses.

De Délos, l'*hyporchème* se répandit dans toute la Grèce; les tragiques l'accueillirent dans les chœurs. Comme genre spécial, ayant son utilité dans les grandes solennités religieuses, il fut cultivé par Xénodame de Cythère, Pratinas de Phlionte et Pindare. L'un de ceux qui y excellèrent est Simonide; il s'est vanté fort justement, d'après les anciens, d'avoir été « habile à unir avec la voix les mouvements assouplis de la danse. »

HYPORHAGE s. m. (i-po-ra-je — du gr. *hupo*, sous; *rhax*, *rhagos*, grain, pepin). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, comprenant une dizaine d'espèces, toutes exotiques.

HYPORHIZE s. f. (i-po-ri-ze — du gr. *hupo*, sous; *rhiza*, racine). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type vit au Brésil.

HYPORRHYTHME s. m. (i-por-ri-tme — du gr. *hupo*, sous, et de *rhythme*). Anc. Métriq. Vers hexamètre, dont chaque mot forme un pied, et qui n'a pas de césure, comme le vers suivant, qui est d'Ennius :

Sparsis hastis longis campus splendet et horret.

HYPORYSSE s. m. (i-po-ri-se — du gr. *hupo*, sous; *orussein*, creuser). Mamm. Genre de talpiens fossiles, comprenant une seule espèce.

HYPOSARQUE s. m. (i-po-sar-ke — du gr. *hupo*, sous; *sarkos*, chair). Pathol. Tumeur abdominale, qui ne rend pas de son, et qui ne donne lieu à aucune fluctuation.

HYPOSCÉNIUM s. m. (i-poss-sè-ni-omm — du gr. *hupo*, sous; *skênê*, scène). Antiq. Partie du théâtre située sous la scène, et occupée aujourd'hui par les dessous. ‖ Mur auquel la scène s'appuyait antérieurement. ‖ Place de l'orchestre située en avant de ce mur.

HYPOSPADE adj. (i-po-spa-de — rad. *hypospadias*). Méd. Qui a le vice de conformation appelé hypospadias : *Sujet* HYPOSPADE. *Verge* HYPOSPADE.

HYPOSPADIAS s. m. (i-po-spa-di-ass — gr. *hupospadias*; de *hupo*, au-dessous, et du radical *spad*, qui signifie espace, ouverture, et qui vient de *spaô*, je tends, j'étends, je déchire, appartenant au même radical que le latin *spatium*, espace, le gothique *spiunan*, étendre, etc., savoir la racine sanscrite *spâ*, même sens). Méd. Vice de conformation, qui consiste en ce que l'urètre s'ouvre en dessous de la verge et en dehors du gland.

— **Encycl.** On distingue plusieurs variétés d'*hypospadias*. Dans l'une, l'orifice de l'urètre s'ouvre au niveau de la fosse naviculaire (v. le mot URÈTRE), vers la base du gland; dans une autre, il s'ouvre entre le gland et la racine des bourses; dans la troisième, le scrotum est fendu d'avant en arrière, à la manière d'une vulve, et l'urètre, qui manque dans la majeure partie de son étendue, s'ouvre entre les deux lèvres de la division. Parmi les cas de la première variété, il en est dans lesquels il ne manque, pour ainsi dire, que la paroi inférieure du canal, et une fente terminant l'urètre existe à toute la face inférieure du gland. Il en est d'autres où le gland est imperforé, et le canal alors s'ouvre par un orifice plus ou moins large au niveau de la fosse naviculaire. Les résultats de la difformité varient suivant que l'urètre s'ouvre immédiatement derrière le gland, ou dans un point assez éloigné de lui en arrière, ou bien sous le pubis.

Chez les individus placés dans les deux derniers cas, le liquide séminal ne saurait être projeté vers le col utérin pendant l'acte de la copulation, et conséquemment, pour eux, la fécondation est impossible; d'autant plus qu'en même temps la verge est très-peu développée, et se courbe fortement en bas dans les faibles érections que peuvent encore éprouver les malades. Au contraire, lorsque l'urètre s'ouvre vers la base du gland, le pénis, quoique moins développé que chez les autres hommes, et quoique courbé en bas aussi pendant l'érection, peut remplir ses usages.

Si ces personnes ont soin de soulever la verge en urinant, l'urine peut être lancée à une certaine distance, et il n'est pas impossible que la fécondation soit néanmoins accomplie. (A. Bérard.)

HYPOSPHAGME s. m. (i-po-sfa-gme — du gr. *hupo*, sous; *sphazô*, je répands du sang). Pathol. Epanchement du sang sous la conjonctive.

HYPOSPHÉNAL adj. m. (i-po-sfé-nal — du gr. *hupo*, sous, et de *sphénoïde*). Anat. Se dit de l'une des pièces du crâne.

HYPOSTASE s. f. (i-po-sta-ze — grec *hupostasis*; de *hupo*, sous, et de *stasis*, action de se tenir, du radical *sta*, qui est dans le grec *istêmi*, le latin *sto*, le kymrique *ystaw*, le sanscrit *sthâ*, se tenir debout, etc.). Théol. Personne, suppôt : *Il y a en Dieu trois* HYPOSTASES *et une seule nature, et en Jésus-Christ une* HYPOSTASE *et deux natures. Les derniers livres du canon juif connaissent déjà le Saint-Esprit, sorte d'*HYPOSTASE *divine quelquefois identifiée avec le Verbe.* (Renan.) *Le Père, le Fils, le Saint-Esprit, trois noms, trois* HYPOSTASES, *une seule essence.* (Lenormant.)

— Méd. Sédiment des urines.

— **Encycl.** Théol. Dans la philosophie alexandrine, cette expression signifie l'acte, la détermination, l'état, le mode et le degré de manifestation d'un principe quelconque. Tout le système philosophique de Plotin a pour fondement la théorie des *hypostases* divines ou principes divins, émanant de toute éternité l'un de l'autre. D'après lui, ces *hypostases* sont au nombre de trois. La première est l'un ou le bien, qui est à la fois le simple, l'absolu, l'infini. C'est le principe vers lequel tout aspire, de qui tout dépend. La seconde est l'intelligence, qui contient dans son immensité toutes les intelligences particulières. Elle est l'identité suprême du sujet pensant, de l'objet pensé et de la pensée elle-même. Enfin, la troisième *hypostase* est l'âme universelle, comprenant l'âme céleste et la puissance génératrice qui produit tout le monde sensible. D'après M. Vacherot, le premier principe, l'un, étant supérieur à tout acte, à toute essence, à toute forme déterminée, n'est point *hypostase*, mais bien le principe des *hypostases*; de sorte que, dans la philosophie de Plotin, il n'y a, en réalité, que deux *hypostases* et un principe supérieur ou hyperhypostatique. Ce principe supérieur est l'un, qui engendre toute la série des *hypostases*, dont l'intelligence et l'âme sont les deux premiers anneaux.

Les théologiens catholiques grecs adoptèrent le terme d'*hypostase* pour désigner la personnalité distincte du Père, du Fils et du Saint-Esprit, par opposition à *ousia*, qui exprime la substance, la nature commune aux trois *hypostases* divines. Ils admettaient donc dans la Trinité une seule substance et trois *hypostases*. Dans ce sens, *hypostase* et personne, mot adopté par les théologiens latins, sont deux termes absolument identiques. L'expression d'*hypostase* provoqua dans l'Eglise de violentes tempêtes, au sujet de Jésus-Christ. La lutte s'engagea d'abord sur le fond de la question : Praxéas, Noët et Sabellius furent condamnés pour avoir dit que Jésus n'était pas une *hypostase*; Arius le fut, à son tour, pour n'avoir vu en lui qu'une émanation hypostasiée de la substance divine. Enfin, en 420, la discussion finit par ne porter que sur le mot *hypostase*, dont la signification n'était pas absolument définie, et que quelques théologiens prenaient dans le sens d'essence ou de substance et non dans celui de personne.

HYPOSTATE s. m. (i-po-sta-te — du gr. *hupo*, dessous; *istêmi*, je reste immobile). Bot. Corps filamenteux et transparent, que l'on trouve sous l'embryon, quand il est fécondé et qu'il commence à se développer.

HYPOSTATIQUE adj. (i-po-sta-ti-ke — rad. *hypostase*). Théol. Personnel, qui est ou forme une personne distincte : *L'union* HYPOSTATIQUE *des deux natures de Jésus-Christ.*

HYPOSTATIQUEMENT adv. (i-po-sta-ti-ke-man — rad. *hypostatique*). Théol. D'une manière hypostatique, personnelle : *Ce verbe n'est pas cependant une personne* HYPOSTATIQUEMENT *distincte de Jehovah.* (Peyrat.)

HYPOSTERNAL adj. m. (i-po-stèr-nal — du gr. *hupo*, sous, et de *sternal*). Anat. Se dit de l'une des pièces du sternum.

HYPOSTHÉNIE s. f. (i-po-sté-nî — du gr. *hupo*, sous; *sthenos*, force). Pathol. Abattement, diminution des forces.

HYPOSTHÉNIQUE adj. (i-po-sté-ni-ke — — rad. *hyposthénie*). Med. Qui a rapport à l'hyposthénie.

HYPOSTHÉNISANT, ANTE adj. (i-po-sté-ni-zan, an-te — rad. *hyposthéniser*). Méd. Qui hyposthénise, qui abat les forces : *Médication* HYPOSTHÉNISANTE. *Poisons* HYPOSTHÉNISANTS.

HYPOSTIBIEUX adj. m. (i-po-sti-bi-eu — du gr. *hupo*, sous, et de *stibieux*). Chim. Se dit d'un sulfite d'antimoine. ‖ On dit plus souvent HYPANTIMONIEUX.

HYPOSTIBIITE s. m. (i-po-sti-bi-i-te — du gr. *hupo*, sous, et de *stibiite*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hypostibieux ou antimonieux avec une base. ‖ On dit plus souvent HYPANTIMONITE.

HYPOSTILBITE s. f. (i-po-stil-bi-te — du gr. *hupo*, sous, et de *stilbite*). Minér. Nom donné par Beudant à une variété de desmine qui se présente en globules d'un aspect mat, et à un éclat inférieur à celui des autres variétés de stilbites.

HYPOSTOME s. m. (i-po-sto-me — du gr. *hupo*, en dessous; *stoma*, bouche). Ichthyol. Syn. de LORICAIRE : *Les rivières de l'Amérique méridionale sont le séjour ordinaire des* HYPOSTOMES. (A. Guichenot.)

— Entom. Portion de la tête des insectes qui se trouve au-dessous de la lèvre inférieure.

HYPOSTYLE adj. (i-po-sti-le — du gr. *hupo*, dessous; *stulos*, colonne). Archit. Dont le plafond est supporté par des colonnes : *Salle* HYPOSTYLE. *La salle* HYPOSTYLE *de l'Osymandiéum avait 200 pieds de côté.* (Letronne.)

— s. m. Salle hypostyle : *Un* HYPOSTYLE.

HYPOSULFANTIMONITE s. m. (i-po-sul-fan-ti-mo-ni-te — du gr. *hupo*, sous; du lat. *sulfur*, et de *antimonite*). Chim. Sel résultant de la combinaison du sulfite antimonieux avec une sulfobase.

HYPOSULFARSÉNITE s. m. (i-po-sul-far-sé-ni-te — de *hyposulfure*, et *arsénite*). Chim.

Sel fourni par la combinaison du sulfite arsénieux avec une sulfobase.

HYPOSULFATE s. m. (i-po-sul-fa-te — du gr. *hupo*, sous, et de *sulfate*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide hyposulfurique avec une base.

HYPOSULFINDIGOTATE s. m. (i-po-sul-fain-di-go-ta-te — du gr. *hupo*, sous; du lat. *sulfur*, soufre, et de *indigotate*). Chim. Sel produit par la combinaison l'acide hyposulfindigotique avec une base.

HYPOSULFINDIGOTIQUE adj. (i-po-sul-fain-di-go-ti-ke — du gr. *hupo*, sous; du lat. *sulfur*, soufre, et de *indigotique*). Chim. Se dit d'une combinaison acide de bleu d'indigo soluble et d'acide hyposulfurique.

HYPOSULFITE s. m. (i-po-sul-fi-te — du gr. *hupo*, sous, et de *sulfite*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hyposulfurique avec une base.

HYPOSULFOBENZOÏQUE adj. (i-po-sul-fo-bain-zo-ï-ke — du gr. *hupo*, sous, de *sulfure*, et de *benzoïque*). Chim. Se dit d'un acide formé par l'action de l'acide sulfurique anhydre sur l'acide benzoïque.

HYPOSULFOSTIBIITE s. m. (i-po-sul-fo-sti-bi-i-te — du gr. *hupo*, sous; du lat. *sulfur*, soufre, et de *stibiite*). Chim. Sel produit par la combinaison du sulfite hypostibieux avec une base.

HYPOSULFUREUX adj. (i-po-sul-fu-reu — du gr. *hupo*, sous, et de *sulfureux*). Chim. Se dit d'un des acides obtenus par la combinaison du soufre avec l'oxygène, qui est le moins oxygéné de tous.

— **Encycl.** L'acide *hyposulfureux* $S^2H^2O^3$ est l'acide du soufre qui, par ordre de quantités décroissantes d'oxygène, se place au-dessous de l'acide sulfureux. Il renferme cependant plus d'oxygène que l'acide pentathionique $S^5H^2O^6$. En effet, les anhydrides pentathioniques S^5O^5, s'ils existaient, seraient polymères avec l'anhydride *hyposulfureux*, également inconnu, S^2O^2, et il est évident qu'un atome d'oxygène s'ajoutant, à l'état d'eau, à l'un comme à l'autre de ces deux anhydrides, donne une proportion centésimale d'oxygène plus forte dans le cas de l'acide *hyposulfureux* que dans le cas de l'acide pentathionique, puisque dans un cas H^2O s'ajoute à S^2O^2 et dans l'autre à deux fois et demie $S^2O^2 = S^5O^5$.

L'acide *hyposulfureux* est à peu près inconnu à l'état de liberté parce que, dès que l'on cherche à l'isoler de l'un de ses sels par l'action d'un acide plus énergique, il se décompose immédiatement en acide sulfureux H^2SO^3 et en soufre S. Toutefois, d'après Rosé, lorsqu'on opère sur de petites quantités d'hyposulfite, la décomposition n'est jamais complète, et, même après plusieurs semaines, le liquide, séparé par filtration de l'excès de soufre, présente les caractères de l'acide *hyposulfureux*. D'après Flückinger, on rencontre souvent de petites quantités de ce corps dans la fleur de soufre, dans le soufre précipité, dans le soufre qui a été cristallisé, au sein du sulfure de carbone et même dans le soufre en bâton. Le même chimiste affirme que l'acide *hyposulfureux* prend naissance par l'action de l'acide sulfureux sur le soufre même à la température ordinaire, mais surtout à 80° ou 90°, dans des tubes scellés à la lampe. Lorsqu'on traite par l'acide sulfureux un mélange bien pulvérisé de cadmium, de sulfure de cadmium et de soufre humecté d'alcool absolu, qu'on dirige un courant d'hydrogène sulfuré à travers le liquide filtré, après évaporation de l'excès d'acide sulfureux, et que l'on chasse l'excès d'hydrogène sulfuré, on obtient un liquide qui, même après plusieurs mois, présente encore les caractères de l'acide *hyposulfureux*, ce qui confirme les vues de Rose relativement à la stabilité de cet acide dans les solutions étendues.

— *Hyposulfites*. On peut considérer ces sels comme analogues aux formiates ($MHCO^2$) et les représenter par la formule $MHSO^2$ ou $M''H^2S^2O^4$, ou comme des thiosulfates hydratés répondant à la formule $M^2S^2O^3.H^2O$ ou $M''S^2O^3.H^2O$, c'est-à-dire comme des sulfates M^2SO^4 dont 1 atome d'oxygène est remplacé par 1 atome de soufre. La première de ces manières de voir s'accorde avec le fait découvert par Henri Rose, que presque tous les hyposulfites renferment au moins 1 atome d'hydrogène, ainsi qu'avec le fait de la production des hyposulfites par l'action du sodium, du zinc ou du fer sur l'acide sulfureux aqueux. Cette réaction est en effet analogue à la production des formiates par l'action du sodium sur l'acide carbonique. On a en effet :

$$2H^2SO^3 + Na^2 = NaHSO^2 + SHNaO^3 + H^2O.$$

(Acide sulfureux. — Sodium. — Hyposulfite sodique. — Bisulfite de sodium. — Eau.)

$$2H^2CO^3 + Na^2 = NaHCO^2 + NaHCO^3 + H^2O.$$

(Acide carbonique. — Sodium — Formiate de sodium. — Bicarbonate sodique. — Eau.)

Mais, d'un autre côté, l'hyposulfite de plomb ne renferme pas d'eau de cristallisation, et peut être rendu anhydre par une dessiccation à 100°. On ne peut donc pas le considérer comme analogue au formiate plombique, et l'on est bien obligé de le considérer comme répondant à la formule $Pb''S^2O^3$. Le sel de potassium paraît aussi capable de cristalliser avec moins d'une molécule d'eau. Enfin, la formule $M^2S^2O^3$, qui fait dériver les hyposulfites d'un acide bibasique, s'accorde mieux que l'autre avec la tendance que présente l'acide *hyposulfureux* à former des sels doubles.

Les hyposulfites prennent naissance dans les circonstances suivantes. 1° Lorsqu'on fait passer de l'anhydride sulfureux à travers la solution aqueuse d'un sulfure alcalin, il se dépose du soufre dans la réaction. On obtient toutefois un meilleur résultat en faisant bouillir de la fleur de soufre avec une solution de sulfite alcalin. Le sulfite absorbe alors seulement 1 atome de soufre et se convertit ainsi en hyposulfite. 2° Lorsqu'on fait bouillir du soufre avec un hydrate alcalin, il se forme en même temps du pentasulfure alcalin. Ainsi, avec la chaux, on a

$$3Ca''H^2O^2 + 6S^2 = Ca''S^2O^3 + 2Ca''S^5 + 3H^2O.$$

(Chaux éteinte. — Soufre. — Hyposulfite de chaux. — Pentasulfure calcique. — Eau.)

Si l'on expose à l'air la solution ainsi produite jusqu'à ce qu'elle devienne incolore, le pentasulfure se résout en soufre et en hyposulfite, de manière que la liqueur renferme un hyposulfite pur. Sur les 5 atomes de soufre du pentasulfure, 3 se déposent et sont remplacés par de l'oxygène en quantité équivalente. Le pentasulfure peut en effet être envisagé comme un hyposulfite trisulfuré. On obtient les hyposulfites avec une réaction analogue au moyen des charrées de soude et au moyen de la chaux qui a servi à l'épuration du gaz, le premier de ces corps renfermant comme le dernier du sulfure de calcium.

3° On obtient encore les hyposulfites par l'action de plusieurs métaux, tels que le sodium, le zinc, le cadmium, sur l'acide sulfureux. D'après Rathke et Zschiesche, il se produit un mélange d'hyposulfite et d'hyposulfate (dithionate) lorsqu'on fait dissoudre du sélénium dans un sulfite alcalin. En évaporant promptement la solution ainsi préparée, alors qu'elle est encore récente et après l'avoir saturée, il se dépose des cristaux colorés en rouge par du sélénium, et qui sont surtout constitués par un mélange de sulfure et de dithionates alcalins. La solution de ces cristaux, débarrassée du sélénium par filtration et évaporée (même dans une atmosphère d'hydrogène), abandonne de nouveau du sélénium, après quoi il se dépose un mélange de sulfite et d'hyposulfite alcalin. Les eaux mères des premiers cristaux laissent aussi, lorsqu'on les évapore, une certaine quantité de sélénium et une masse cristalline qui consiste en une petite quantité de sulfite, une quantité considérable d'hyposulfite et du soufre précipité.

Les hyposulfites des métaux alcalins, des métaux alcalino-terreux et du magnésium sont solubles dans l'eau. Celui de baryum, toutefois, n'est que très-peu soluble dans ce liquide et peut être obtenu sous la forme d'un précipité blanc, lorsqu'on mêle des solutions de chlorure de baryum et d'hyposulfite de sodium.

Les solutions aqueuses des hyposulfites dissolvent le chlorure, le bromure et l'iodure d'argent, le chlorure mercureux, l'iodure de plomb, le sulfate de calcium et le sulfate de plomb. L'iodure mercurique se dissout aussi dans les solutions froides d'hyposulfite sodique; mais, lorsqu'on chauffe cette solution, le biiodure de mercure se décompose et il se forme un précipité de sulfure rouge de mercure complétement exempt d'iode. Les hydrates cuivreux et cuivriques se dissolvent dans le même sel à la température ordinaire et se précipitent lorsqu'on chauffe. D'après Diehl, les ferrocyanures de zinc, de nickel, de cobalt, de cadmium, de manganèse et d'étain sont insolubles dans la solution aqueuse d'hyposulfite sodique, tandis que ceux de potassium, de cuivre, de plomb et d'argent, ainsi que les ferrocyanures d'argent et de mercure, s'y dissolvent facilement. Le précipité blanc que le ferrocyanure potassique fait naître dans les sels ferreux, et qui est un ferrocyanure double de potassium et de fer, ne s'y dissout pas. Le bleu de Prusse s'y convertit en un composé blanc. Les cyanures et les ferrocyanures alcalins se convertissent en sulfocyanates lorsqu'on les fond avec des hyposulfites de potassium et de sodium.

Les solutions des hyposulfites donnent, avec les sels mercuriques, plombiques et argentiques, des précipités blancs d'hyposulfites métalliques qui virent rapidement au jaune, au brun et au noir lorsqu'on les chauffe, par suite de leur transformation en acide sulfurique et en sulfures métalliques. Avec le chlorure stannique, ils donnent un précipité brun, et avec l'azotate mercureux, les sels de nickel et les sels de cobalt, un précipité blanc. Ces précipités renferment un sulfure métallique. Les sels ferreux ne sont pas précipités par les hyposulfites, même à la température de l'ébullition, sous la pression ordinaire de l'atmosphère. Mais, si l'on chauffe le mélange pendant longtemps dans des tubes scellés entre 130° et 140°, le fer se précipite complétement à l'état de sulfure. Le zinc n'est que partiellement précipité, même à 120°, et le manganèse ne l'est point du tout, à moins qu'il ne soit mêlé avec du fer. Dans ce dernier cas, surtout avec l'aide d'une suffisante pression, il se précipite un sulfure de fer manganifère. Lorsqu'on fait bouillir un hyposulfite soluble avec un sel aluminique, il se précipite de l'alumine et du soufre, il se dégage du gaz anhydride sulfureux, et l'acide du sel aluminique reste, dans la liqueur, combiné à la base de l'hyposulfite. D'après Gibbs, cette précipitation devient plus rapide lorsque la pression s'accroît, et l'alumine précipitée est alors insoluble dans l'acide sulfurique dilué, et presque insoluble dans l'acide chlorhydrique concentré et froid.

Lorsqu'on chauffe un hyposulfite avec de l'acide chlorhydrique, il se dégage de l'anhydride sulfureux avec effervescence et il se précipite du soufre. Le soufre ainsi obtenu est jaune et non blanc, comme c'est ordinairement le cas pour le soufre qui devient libre au sein d'une solution. Traités par l'iode, les hyposulfites donnent naissance à un iodure métallique et à un tétrathionate d'après l'équation

$$2S^2O^3Ba'' + I^2 = Ba''I^2 + S^4O^6Ba''.$$

(Hyposulfite barytique. — Iode. — Iodure de baryum. — Tétrathionate barytique.)

Ces deux dernières réactions distinguent nettement les hyposulfites des sulfites. La réaction avec l'iode est souvent utilisée dans l'analyse volumétrique de cette dernière substance. L'hypochlorite de chaux et la solution aqueuse de chlore convertissent complétement les hyposulfites en sulfates, même à la température ordinaire.

Les hyposulfites sont oxydés par le permanganate de potasse et se convertissent alors en sulfates et hyposulfates. En solution alcaline, une molécule d'hyposulfite de sodium absorbe exactement 4 atomes d'oxygène et se convertit en sulfate. Les chromates acides sont aussi ramenés à l'état de chromates neutres, avec séparation de peroxyde de chrome CrO^2, sous l'influence des hyposulfites.

Sous l'action du zinc et de l'acide chlorhydrique réunis, les hyposulfites donnent un dépôt de soufre et un dégagement abondant d'acide sulfhydrique. Cette réaction extrêmement délicate peut servir, suivant Reynolds, pour permettre de déceler $\frac{1}{500,000}$ d'hyposulfite sodique dans une liqueur. L'acide sulfhydrique qui se dégage suffit pour noircir un morceau de papier imbibé d'acétate de plomb.

Tous les hyposulfites se décomposent par la chaleur. Ceux des métaux alcalins donnent dans ce cas un sulfate et un polysulfure; ceux qui renferment de l'eau de cristallisation (les sels de potassium, de sodium et de baryum) ne perdent cette eau qu'à une température très-voisine de celle où la décomposition commence (220° environ).

Pour déceler l'acide *hyposulfureux* en présence de l'acide sulfhydrique ou d'un sulfure soluble, on neutralise la liqueur, on la précipite par un sel neutre de zinc, on filtre pour séparer le sulfure de zinc et l'on recherche l'acide *hyposulfureux* dans le liquide filtré.

Les hyposulfites solubles, et spécialement celui de sodium, sont très-usités en photographie pour fixer l'image. Cet effet est dû à ce qu'ils dissolvent le chlorure d'argent qui n'a pas été impressionné par la lumière, et l'empêchent ainsi de noircir ultérieurement sur place, ce qui transformerait le dessin en une plaque noire. On emploie aussi beaucoup l'hyposulfite de sodium comme antichlore pour éliminer les dernières traces de chlore, dans les usines où l'on blanchit les tissus. Enfin, on se sert des hyposulfites solubles comme mordants dans la teinture sur calicot.

On a étudié les hyposulfites d'ammonium, d'argent, de baryum, de cadmium, de calcium, de cobalt, de cuivre, de fer, de magnésium, de manganèse, de mercure, de nickel, d'or, de platine, de plomb, de potassium, de sodium, de strontium, de thallium et de zinc.

HYPOSULFURIQUE adj. (i-po-sul-fu-ri-ke — du gr. *hupo*, sous, et de *sulfurique*). Chim. Se dit d'un des acides fournis par la combinaison du soufre avec l'oxygène.

HYPOTÈLE s. m. (i-po-tè-le — du gr. *hupotelês*, tributaire). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, comprenant deux espèces qui habitent le Brésil et la Colombie.

HYPOTÉNUSE s. f. (i-po-té-nu-ze — gr. *hupoteinousa*, proprement ligne sous-tendante; de *upo*, sous, et *teinein*, tendre, le même que le persan *tanidon*, tendre et filer, l'irlandais *tonnains*, filer, le latin *tendo*, tendre, et le sanscrit *tan*, tendre et aussi filer). Géom. Côté d'un triangle rectangle opposé à l'angle droit, et qui est le plus grand des trois côtés : *Pythagore immola cent bœufs pour avoir découvert la propriété du carré de l'*HYPOTÉNUSE. (Dider.) *Le carré construit sur l'*HYPOTÉNUSE *d'un triangle rectangle est équivalent à la somme des carrés construits sur les deux autres côtés.*

> Le carré de l'*hypoténuse*
> Est égal, si je ne m'abuse,
> A la somme des deux carrés
> Faits sur les deux autres côtés.
> (*Vieille chanson de l'Ecole polytechnique.*)

HYPOTHALASSIQUE s. f. (i-po-ta-la-si-ke — du gr. *hupo*, sous; *thalassa*, mer). Art de nager sous les eaux ou d'y naviguer. ‖ On dit aussi HYPOTHALATTIQUE.

— **Encycl.** V. NAVIGATION.

HYPOTHALLE s. m. (i-po-ta-le — du gr. *hupo*, sous; *thallô*, je végète). Bot. Matière primitive des lichens, analogue au mycélium des champignons : *L'*HYPOTHALLE *est composé de cellules cylindriques.* (C. Montagne.)

— **Encycl.** V. LICHENS.

HYPOTHALLIN, INE adj. (i-po-tal-lain, i-ne — rad. *hypothalle*). Bot. Qui a le caractère de l'hypothalle : *Couche* HYPOTHALLINE *des lichens.*

HYPOTHÉCABLE adj. (i-po-té-ka-ble — rad. *hypothéquer*). Jurispr. Qui peut être hypothéqué : *Biens* HYPOTHÉCABLES.

HYPOTHÉCAIRE adj. (i-po-té-kè-re — rad. *hypothèque*). Jurispr. Qui a rapport à l'hypothèque : *Droits* HYPOTHÉCAIRES. ‖ Qui donne droit à une hypothèque, qui est garanti par une hypothèque : *Prêt* HYPOTHÉCAIRE. *Dette* HYPOTHÉCAIRE.

HYPOTHÉCAIREMENT adv. (i-po-té-kè-re-man — rad. *hypothécaire*). Jurispr. Par hypothèque : *Etre obligé* HYPOTHÉCAIREMENT.

HYPOTHÉNAR s. m. (i-po-té-nar — du gr. *hupo*, sous; *thenar*, paume de la main). Anat. Saillie à la face palmaire de la main, du côté du petit doigt. ‖ Espace entre le petit doigt et l'index. ‖ Masse charnue qui se trouve le long de la plante du pied, en dehors. ‖ En général, saillie de la paume de la main ou de la plante du pied.

HYPOTHÉNÈME s. m. (i-po-té-nè-me — du gr. *hupotheis*, placé dessous; *nemo*, je broute). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, tribu des scolytes, dont l'espèce type habite l'Angleterre.

HYPOTHÈQUE s. f. (i-po-tè-ke — lat. *hypotheca*, gr. *hupothêkê*, de *hupotithestai*, mettre en gage, de *upo*, sous, et *tithestai*, mettre, du radical sanscrit *dhâ*, placer, mettre, forme redoublée *dadhami*, je place, exactement le grec *tithêmi*. C'est le même radical qui apparaît dans le latin *condo*, je fonde, et dans l'ancien slave *z-dati*, *zidati*, *zazdati*, *suzdati*, bâtir, d'où *zidu*, maison, en russe *zdanie*, bâtiment, etc.). Jurispr. Droit réel dont est grevé un immeuble désigné par la loi ou par le propriétaire comme devant servir à l'acquittement d'une dette de ce dernier, s'il ne s'acquitte autrement dans les délais voulus : *Avoir* HYPOTHÈQUE, *prendre* HYPOTHÈQUE *sur un bien. Etre premier en* HYPOTHÈQUE. *Faire déclaration d'*HYPOTHÈQUE. *Purger les* HYPOTHÈQUES. *Un conservateur des* HYPOTHÈQUES. *Le bureau des* HYPOTHÈQUES.

> Est-il un philosophe, un de nos beaux esprits,
> Qui possède, en biens fonds et purgés d'*hypothèque*,
> Un dixième des biens amassés par Sénèque ?
> VIENNET.

— **Encycl.** Jurisp. Le tribunal d'appel de Rouen faisait connaître en ces termes toute l'importance qu'il faut attacher à un bon régime hypothécaire. « La matière des *hypothèques* est, sans contredit, la plus importante de toutes celles qui doivent entrer dans la composition d'un code civil : elle intéresse la fortune mobilière et immobilière de tous les citoyens; elle est celle à laquelle toutes les transactions se rattachent; suivant la manière dont elle sera traitée, elle donnera la vie et le mouvement au crédit public et particulier, ou elle en sera le tombeau. »

L'*hypothèque* reproduit les traits principaux du gage d'où elle est sortie; elle n'oblige pas à faire la remise des objets hypothéqués, mais elle feint cette remise; elle suppose que, par tolérance, le prêteur laisse jouir son débiteur jusqu'au terme convenu. Faute de payement, elle donne au créancier le droit d'exiger la tradition effective de l'immeuble, et lui permet de le revendiquer même contre les tiers. Cette revendication faite, elle autorise encore le créancier à ne se dessaisir qu'après le payement de la créance, et, en cas de vente de fonds, elle lui attribue un *droit de préférence* sur le prix; elle lui confère en outre un *droit de suite*, c'est-à-dire le droit de forcer le détenteur de l'immeuble, à quelque titre que ce soit, d'abandonner l'immeuble ou d'en subir l'expropriation, s'il ne préfère acquitter le montant intégral de la dette.

Un autre caractère de l'*hypothèque*, c'est d'être indivisible, et l'on entend par là que l'immeuble en totalité ou tous les immeubles hypothéqués sont affectés au payement de la dette entière, et de chacune des fractions de la dette, et que chaque portion des biens hypothéqués est affectée à l'acquittement de la dette entière ou de chacune de ses parties. L'*hypothèque* peut frapper non-seulement les biens immeubles par leur nature, mais encore les immeubles par destination et l'usufruit de ces biens. Les actions immobilières, les droits incessibles d'usage et d'habitation et les meubles ne sont pas susceptibles d'*hypothèque*. Quant aux servitudes, elles ne peuvent être hypothéquées qu'avec les immeubles dont elles dépendent.

Les éléments du régime hypothécaire sont la *réalité*, la *spécialité*, la *publicité* et la *permanence* de la garantie. Ils datent de l'origine même des contrats, et se sont produits, d'abord dans l'adage *qui s'oblige oblige le sien*, puis dans la vente à réméré le gage et l'antichrèse.

— *Historique.* C'est en Grèce que cette institution a pris naissance. On la vit apparaître sous les formes les plus simples : des signes visibles mis sur les fonds engagés, de petites colonnes, des poteaux portant une inscription annonçaient au public la nature, le montant des *hypothèques* établies. Et telle était alors la puissance des engagements, que ce système resta en vigueur durant plusieurs siècles; pratiqué avant Solon, il s'observait encore à l'époque où vivait Démosthène; plus tard, transporté à Rome, il s'y maintint pendant la république et les premiers temps de l'empire.

Mais un tel mode présentait de graves inconvénients pour les créanciers aussi bien que pour les débiteurs. A mesure que l'honnêteté des anciennes mœurs se perdait, on pouvait craindre que le débiteur ne fît disparaître les marques placées sur ses propriétés, afin d'échapper aux poursuites judiciaires comme au discrédit. Il devait d'ailleurs voir dans le signe de l'*hypothèque*, soit l'annonce de ses embarras pécuniaires faite aux personnes mêmes qui n'avaient aucun besoin de les connaître, soit une lourde entrave jointe à l'intérêt de l'argent déjà fort élevé. Ces inconvénients furent signalés à Rome par ceux-là surtout que la publicité des *hypothèques* arrêtait dans leurs entreprises hasardeuses, et privait des dehors d'une fortune indépendante. Aussi les anciennes formes furent-elles délaissées peu à peu. D'abord, on toléra l'établissement de l'*hypothèque* par simple convention écrite ou non écrite, avec cette seule réserve que le créancier, muni soit d'un acte public, soit d'un acte privé, signé par trois témoins dignes de foi, serait toujours préféré aux autres créanciers; puis, la spécialité de l'*hypothèque* cessant, sa publicité parut inutile et fut négligée à son tour. Plus tard, on décida même que l'*hypothèque*, une fois stipulée, serait générale, et que toute *hypothèque* générale grèverait les biens présents et à venir du débiteur. Enfin, l'*hypothèque* fut attachée de plein droit aux décisions judiciaires et aux créances résultant des rapports légaux qui existent entre mari et femme, tuteur et pupille, etc. On institua aussi des priviléges en faveur de certains droits exceptionnels, dignes, par leur nature, d'être préférés à tous autres. Cet ordre de choses ne fut pas seulement adopté dans l'empire romain; il se maintint encore dans les Gaules après l'invasion des Francs, puisque ceux-ci ne contraignirent pas les anciens sujets de Rome à abandonner leurs propres lois.

Cependant il n'offrait de sécurité à personne. Le secret absolu de l'*hypothèque* ouvrait une large voie au stellionat. Quiconque prêtait des capitaux craignait toujours d'être primé par d'autres créanciers, et, le cas échéant, devait ou rembourser ceux-ci, ou renoncer à ses propres droits. Quiconque achetait des terres ne pouvait les affranchir et demeurait à la merci de créanciers inconnus : poursuivi par eux, sa seule ressource était de payer de son argent, ou de subir l'éviction; laissé en paix, il restait sous le coup d'un danger qui paralysait en quelque sorte ses moyens. De là des cautions personnelles, des prix excessifs, des intérêts usuraires, des aggravations de toute nature dans les conclusions des ventes et des emprunts; de là, chose plus fâcheuse encore, la rareté des contrats, la distribution vicieuse des propriétés, l'impuissance et l'abandon de l'agriculture.

Dans cette situation, il fallait peut-être les bouleversements du IXe et du Xe siècle pour qu'il fût possible de rétablir les bases du crédit foncier. Dès lors, en effet, les intérêts n'étant plus les mêmes, les systèmes qui avaient prévalu jusque-là furent abandonnés. Il ne resta qu'un souvenir confus du droit romain, et une tradition incohérente des coutumes gauloises, des usages des Francs, jointe aux capitulaires des premiers rois. Les penchants naturels des peuples prirent plus de force, et purent facilement faire triompher des principes qui se trouvaient en harmonie avec la situation nouvelle. On s'explique ainsi comment les hommes à cette époque, de même qu'au premier âge des sociétés, ne consentirent à être liés que par des contrats qui avaient, au moyen des solennités extérieures, frappé leurs sens, fixé leurs souvenirs, engagé publiquement leur parole, et comment les seigneurs durent profiter de cette disposition pour rendre publiques les ventes immobilières : ceux qui prétendaient s'être réservé le domaine direct de tous les biens compris dans leur territoire; ceux qui soutenaient que, faute de ce domaine, le vassal ne faisait, en vendant sa terre, que renoncer, au profit d'un tiers, à des avantages qui lui avaient été concédés; ceux qui n'investissaient le nouveau venu que moyennant une taxe élevée, et qui devaient tenir, par conséquent, à ce qu'aucune mutation de droits réels immobiliers ne pût échapper à leurs regards. La publicité des *hypothèques*, aussi bien que de l'usufruit, des servitudes et de la propriété foncière, tel devint donc le droit de la France sous la féodalité. La cause de cette publicité était dans les instincts de l'homme et les besoins de l'époque; sa formalité essentielle fut la saisine ou le nantissement, c'est-à-dire l'*inscription* du nouveau titulaire sur des registres tenus par des officiers du seigneur; sa garantie reposa sur le principe que ceux-là acquerraient la propriété ou des démembrements de ce droit, qui seraient inscrits sur les registres dont on vient de parler; enfin, la conséquence de la publicité fut la *spécialité*.

De cette manière, et tout en procédant d'autres causes, les idées les plus avancées en matière de droit hypothécaire se rattachent au moyen âge.

Utilisé plutôt que créé par le régime féodal, le principe de la publicité devait lui survivre. Il se maintint d'abord au sein des communes; puis, alors même que la France et presque tous les pays d'Europe eurent accepté la loi romaine, qui était l'expression du progrès à cette époque; que l'*hypothèque* générale clandestine eut disparu, en recevant son dernier complément, et qu'aux termes de l'ordonnance de 1539 elle fut liée de plein droit à toute convention passée devant notaire, la publicité de l'*hypothèque* et des mutations de propriété fut toujours conservée dans certaines coutumes et dans certains pays, nommés par suite *coutumes de nantissement*, *pays de nantissement*. Au nombre de ces coutumes on remarque celle du Boulonnais, d'Amiens, de Péronne, de Vermandois, de Saint-Quentin, de Senlis, de Laon, de Reims, de Chauny; celles de l'Alsace, de la Flandre et des Pays-Bas avoisinant la Picardie; les anciens statuts des villes de Cologne, d'Ulm et de Kiel; ceux de Pologne, qui remontent aux années 1575 et 1588; enfin les anciens usages soit de l'Ecosse, soit de l'Irlande, et les statuts donnés par la reine Anne aux comtés d'York et de Middlesex, en Angleterre. Il y a plus, les inconvénients de la clandestinité étaient partout sentis. En vain les prêteurs exigeaient un surcroît de garantie; en vain les acheteurs compensaient, par une baisse de prix, les embarras et les chances de leurs acquisitions; en vain la loi même, venant au secours des uns et des autres, pourvoyait, par des décrets forcés et des décrets volontaires, à la vente des immeubles, à l'affranchissement des hypothéqués, à l'ordre et à la collocation des créanciers; de si graves exigences, des procédures si longues, si coûteuses, ne servaient qu'à mieux faire comprendre les vices du système romain, et la nécessité d'assurer dans toute la France la publicité des droits réels.

Le premier édit rendu pour assurer cette publicité date de 1581. Henri III ordonna que tout contrat contenant vente, transport ou obligation de plus de 5 écus, tout testament, tout décret fût contrôlé et enregistré sur un registre spécial, *faute de quoi on n'acquerrait point de droit de propriété ou d'hypothèques sur les héritages*.

Sully, quelques années après, émit, à son tour, le vœu que nul emprunt ne pût se faire sans qu'il fût déclaré *quelles dettes pouvait avoir déjà l'emprunteur, à quelles personnes et sur quels biens*.

L'*hypothèque* n'en restait pas moins occulte. Colbert essaya de perfectionner, par une disposition universelle, l'œuvre des coutumes de nantissement. Il provoqua l'édit de 1673, qui institua des registres publics et soumis à des formes rigoureuses, propres à empêcher toute addition ou suppression d'écritures. Cet édit déclara, en outre, « que les créanciers dont les oppositions auraient été enregistrées seraient préférés, sur les immeubles sur lesquels ils auraient formé leurs oppositions, à tous autres créanciers non opposants, quoique antérieurs et privilégiés. » Il enjoignait ensuite à ceux qui acquerraient des immeubles autrement que par succession ou par legs universel, de faire signifier aux divers opposants leurs titres de propriété. Il prescrivait l'enregistrement de plusieurs droits réels, entre autres de l'usufruit créé par convention. Il obligeait tout cessionnaire, héritier ou donataire d'une créance avec *hypothèque*, à faire mentionner son titre à côté de l'enregistrement de l'opposition.

L'édit de 1673 établissait tout un état de choses nouveau; aussi souleva-t-il les plus vives résistances, et quelques parlements ne consentirent à l'enregistrer que sur des lettres de jussion. Il menaçait d'ailleurs les propriétés des seigneurs endettés, et ce fut là son plus grand tort. Attaqué de toutes parts, il fut révoqué en 1674, et la Révolution put seule réaliser une réforme sérieuse et générale des *hypothèques*.

La première loi hypothécaire date du 9 messidor an III. Elle comprenait 279 articles dans lesquels tous les cas étaient prévus. Mais les difficultés de l'exécution furent telles que l'on dut y renoncer aussitôt, et la remplacer par la loi du 11 brumaire an VII, qui veilla aux intérêts du crédit en faisant connaître toutes les mutations d'immeubles et en associant la spécialité de l'*hypothèque* et sa publicité. D'un autre côté, elle eut, sur les dispositions légales qui l'avaient précédée, l'avantage de créer un mode de purge aussi efficace, plus rapide et moins nuisible aux créanciers que les lettres de ratification.

Enfin parut le code civil, et le régime hypothécaire qu'il a fondé, et auquel on n'a apporté que quelques modifications importantes, il est vrai, mais en petit nombre, peut être considéré comme le résultat d'une transaction accomplie entre les partisans de l'édit de 1771, qui abolissait les coutumes de nantissement, et les défenseurs de la loi de brumaire an VII, qui fondait la publicité et la spécialité des *hypothèques*.

— *Espèces d'hypothèques.* Toute *hypothèque* est légale, c'est-à-dire qu'elle ne peut avoir lieu que dans les cas ou sous les formes indiqués par la loi. Le code civil, cependant, divise les *hypothèques* en *hypothèques légales*, *judiciaires* et *conventionnelles*, et cette division est basée sur la cause immédiate de la constitution des *hypothèques*.

Les *hypothèques légales* sont celles qui résultent directement de la loi. Le code Napoléon en compte cinq, savoir : 1o celle des femmes mariées sur les biens de leur mari; 2o celle des mineurs et interdits sur les biens de leur tuteur; 3o celle de l'Etat, des communes et des établissements publics sur les biens des receveurs et des administrateurs comptables; 4o celle des légataires sur les immeubles de la succession; 5o enfin, les priviléges dégénérés en simple *hypothèque*, pour n'avoir pas été inscrits dans les délais fixés par la loi. Les deux premières espèces de ces *hypothèques*, dites légales, sont dispensées de la formalité de l'inscription; en outre, ainsi que la troisième, elles reposent sur tous les biens présents et à venir.

L'*hypothèque judiciaire* résulte, pour celui qui l'a obtenue, des jugements définitifs ou provisoires, contradictoires ou par défaut, ainsi que des reconnaissances ou vérifications faites, en jugement, des signatures apposées à un acte obligatoire sous seing privé. L'*hypothèque* judiciaire, comme l'*hypothèque* légale, s'exerce sur tous les biens du débiteur, présents ou à venir.

L'*hypothèque conventionnelle* est celle qui dépend des contrats et de la forme extérieure des contrats. Elle comprend donc deux choses : 1o la convention d'*hypothèque*; 2o la forme particulière que cette convention doit revêtir pour être productive d'*hypothèque*. Comme convention, l'*hypothèque* ne peut être consentie que par ceux-là qui sont capables de contracter une obligation. Les mineurs, les interdits, les femmes mariées, ne pouvant disposer librement de leurs biens, ne peuvent non plus contracter une *hypothèque*. De plus, l'*hypothèque* présente le caractère de l'aliénation; dès lors elle ne peut être consentie que par une personne capable d'aliéner, et celui qui n'est pas propriétaire ne peut hypothéquer. Celui dont la propriété est suspendue par une condition ne peut consentir une *hypothèque* que conditionnellement; le propriétaire commutable ne peut hypothéquer qu'en assujettissant l'*hypothèque* à résolution et à rescision. C'est en vertu du même principe que les immeubles des mineurs, des interdits et des absents, jusqu'à l'envoi définitif, ne peuvent être greves d'*hypothèque* conventionnelle. On n'a le droit de les hypothéquer qu'en vertu d'un jugement et en se conformant aux formalités établies par la loi.

L'*hypothèque* conventionnelle, avons-nous dit, dépend, en second lieu, de la forme extérieure des actes et des contrats. Cette forme extérieure à laquelle est assujettie la convention d'*hypothèque* est un acte authentique et par-devant notaire. La loi permet cependant de consentir une *hypothèque* par acte sous seing privé; mais il faut pour cela que le sous-seing privé soit déposé par les deux parties chez un notaire, et la constitution d'*hypothèque* doit être renouvelée dans l'acte même du dépôt.

Tout acte constituant *hypothèque* doit, à peine de nullité, désigner le bien ou les biens soumis à l'*hypothèque* et, pour cela, déclarer leur nature et leur situation. De cette façon, l'*hypothèque* conventionnelle peut ne pas embrasser tous les biens, mais seulement se concentrer sur ceux que le créancier juge suffisants à la sûreté de sa créance. L'acte d'*hypothèque* n'est valable qu'autant que la somme pour laquelle elle est consentie s'y trouve fixée et déterminée.

— *Rang des hypothèques entre elles.* Ce rang dépendait autrefois de la date à laquelle les *hypothèques* avaient été consenties; aujourd'hui la préférence est donnée à l'*hypothèque* qui a reçu la première la publicité légale par une inscription régulière sur les registres du conservateur. Cette règle s'applique aux trois espèces d'*hypothèques* dont nous avons parlé plus haut. La loi n'admet d'exception qu'en ce qui concerne : 1o les *hypothèques* légales des mineurs et des interdits sur les immeubles appartenant à leur tuteur à raison de sa gestion; 2o l'*hypothèque* légale de la femme sur les biens de son mari. Dans le premier cas l'*hypothèque* prend date du jour de l'acceptation de la tutelle; dans le second, du jour de la célébration du mariage. Bien que les *hypothèques* légales que nous venons de citer soient dispensées de la formalité de l'inscription, dans ce sens que l'absence de cette formalité ne les empêcherait ni de subsister ni de prendre leur rang, la loi prescrit toujours l'inscription, et c'est aux maris et aux tuteurs qu'elle impose l'obligation d'y faire procéder. Elle les rend responsables envers les intéressés des dommages qui pourraient résulter pour ceux-ci de la non-inscription, et, de plus, elle les déclare stellionataires pour le seul fait d'avoir consenti ou même d'avoir laissé prendre privilége ou *hypothèque* sur leurs biens sans déclaration expresse de l'*hypothèque* légale qu'ils avaient omis de faire inscrire. Cette formalité est une mesure qui intéresse non-seulement les mineurs, les interdits et les femmes, mais encore le public. Aussi la loi confère-t-elle le droit de faire procéder à l'inscription à des personnes autres que les tuteurs et les maris. L'inscription peut être requise par le subrogé tuteur, par le procureur de la République, par les membres du conseil de famille et du conseil judiciaire, par les parents et même par les amis des intéressés. La loi du 26 mars 1855 exige qu'après la dissolution du mariage ou la fin de la tutelle inscription soit prise par la veuve, le mineur devenu majeur, l'interdit relevé de l'interdiction, ou leurs héritiers et ayants cause, dans le délai d'une année, faute de quoi l'*hypothèque* ne date plus, à l'égard des tiers, que du jour des inscriptions prises ultérieurement. Toutefois, aux termes de la loi du 21 mai 1858, les créanciers par *hypothèque* légale qui ont omis de faire procéder à l'inscription continuent à jouir du droit de préférence si un ordre est ouvert dans les trois mois qui suivent l'expiration du délai.

— *Priviléges d'hypothèque.* On appelle ainsi le droit en vertu duquel un créancier, à raison de la qualité de sa créance, est préféré aux autres créanciers même hypothécaires. Le privilége s'étend aux biens meubles, contrairement à l'*hypothèque* que nous avons vue limitée aux immeubles. Le privilége confère le droit de suite sur les immeubles, et quelquefois même sur les meubles. Un privilége, quel qu'il soit, prime les *hypothèques* les plus anciennes. La qualité du privilége détermine le rang dans lequel doivent être payés les créanciers privilégiés, et, quand ceux-ci jouissent de priviléges de qualité égale, ils sont payés dans le même rang et par concurrence sans qu'il soit tenu compte de la date.

La loi reconnaît trois sortes de priviléges : les priviléges généraux sur les meubles et subsidiairement sur les immeubles; les priviléges spéciaux sur certains meubles; les priviléges spéciaux sur certains immeubles.

Les priviléges généraux sur les meubles et subsidiairement sur les immeubles sont : 1o les frais de justice; 2o les frais de funérailles; 3o les frais de la dernière maladie concurremment entre ceux à qui ils sont dus; 4o les salaires des gens de service pour l'année échue et ce qui est dû de l'année courante; 5o les fournitures faites, pendant les six derniers mois, au débiteur et à sa famille par les boulangers, bouchers, épiciers et autres; 6o les sommes dues, pendant la dernière année, aux marchands en gros et aux maîtres de pension. Avant tous ces priviléges, se place celui du Trésor public pour le recouvrement de l'impôt.

Les priviléges spéciaux sur certains meubles sont : 1o les frais faits pour la conservation de la chose ou pour obtenir certains produits sur la chose conservée ou sur les produits obtenus; 2o le droit du créancier gagiste sur le gage dont il est nanti; 3o celui de l'aubergiste sur les effets du voyageur déposés dans son auberge; 4o celui du voiturier sur la chose voiturée; 5o celui du locateur sur les objets mobiliers qui garnissent la maison louée, et, en outre, s'il s'agit d'une ferme, sur les fruits de la récolte de l'année; 6o le privilége du vendeur sur les effets mobiliers non payés qui sont encore en la possession du débiteur.

Les priviléges spéciaux sur certains immeubles sont attribués : 1o aux architectes, entrepreneurs, maçons et autres ouvriers employés pour édifier, construire ou réparer des bâtiments, canaux, usines, etc.; ce privilége repose sur la plus-value résultant des travaux exécutés; 2o aux prêteurs qui ont fourni les sommes nécessaires pour l'exécution des travaux, cause de la plus-value; 3o au vendeur pour le payement du prix de l'immeuble vendu; 4o au prêteur qui a fourni les fonds pour payer le prix de vente; 5o au cohéritier, sur les immeubles de la succession dévolue à ses cohéritiers, pour la garantie du partage fait entre eux et pour le payement de la soulte qui peut lui être due.

Les priviléges sur les immeubles sont, comme les *hypothèques*, soumis à la condition de publicité, afin que les tiers auxquels ils sont opposés soient avertis de leur existence. Ils ne produisent leur effet qu'à la condition d'être préalablement inscrits sur un registre spécial tenu par le conservateur des *hypothèques*.

Les priviléges attachés à une créance passent aux cessionnaires, qui sont soumis aux mêmes conditions et possèdent les mêmes droits que leurs cédants. Quant aux priviléges assujettis à la formalité de l'inscription dans un certain délai, le défaut d'accomplissement des conditions exigées par la loi pour les conserver leur fait perdre leur caractère de privilége, mais l'*hypothèque* légale qu'ils renferment subsiste toujours.

On s'est demandé si toutes les énonciations prescrites par l'article 2148 étaient également indispensables sous peine de nullité de l'inscription; et, après quelques fluctuations, on s'est accordé pour reconnaître qu'il en est quelques-unes de secondaires dont l'omission peut être faite sans inconvénient pour les tiers. Troplong (*Priviléges et hypoth.*, t. III, no 668 *bis*) décide que les mentions relatives aux

nom, domicile et profession du débiteur, propriétaire de l'immeuble hypothéqué, sont absolument de rigueur; c'est, en effet, pour éclairer l'opinion sur la solvabilité foncière de chaque propriétaire individuellement que l'inscription a été surtout créée, et les énonciations qui intéressent ce but essentiel ne peuvent évidemment être omises sans entraîner la nullité radicale de cette même inscription. M. Troplong met sur la même ligne les énonciations tendant à spécifier, à individualiser pour ainsi parler, au moyen de l'indication de leur situation et de leur nature, les immeubles sur lesquels est assise l'*hypothèque* qu'il s'agit d'inscrire. Il présente comme également substantiel et de rigueur la mention du chiffre de la créance à raison de laquelle l'inscription hypothécaire est requise. Ce ne serait point, en effet, faire connaître les charges dont est grevée la propriété immobilière que de se borner à indiquer, en général, l'existence d'une créance sans en indiquer le montant exact. Cette condition est manifestement la plus impérieuse nécessité, et la loi réclame un chiffre dans tous les cas, même lorsqu'il s'agit de créances éventuelles ou indéterminées. Le créancier inscrivant doit exprimer dans le bordereau une évaluation des créances de cette dernière nature, évaluation qui tient provisoirement lieu d'un chiffre ferme. Quant aux autres énonciations, celles concernant, par exemple, l'époque d'exigibilité de la créance, l'élection d'un domicile de la part du créancier, etc., il est sans contredit utile que l'inscription les présente avec exactitude; mais elles n'intéressent pas à un degré appréciable les tiers et le crédit public, et la plupart des jurisconsultes estiment que l'omission ou l'imperfection de ses mentions accessoires ne doit pas entraîner la nullité de l'inscription hypothécaire.

Outre l'inscription, il y a la transcription, dont le but est de constater l'existence des actes translatifs de propriété, d'apprendre aux personnes intéressées que tel bien est passé du patrimoine d'une personne dans celui d'une autre.

La transcription est le point de départ nécessaire de l'exercice du droit de propriété vis-à-vis des tiers. Aussi cette question a-t-elle été fréquemment soulevée; en 1845, une commission fut instituée pour étudier les réformes dont le régime hypothécaire était susceptible. La transcription appela d'une manière toute particulière l'attention des jurisconsultes; mais les controverses auxquelles elle donna naissance appartiennent aux traités spéciaux de jurisprudence.

— *Inscription et transcription hypothécaires.* En matière d'*hypothèques*, on appelle inscription une mention contenant les renseignements que les tiers sont intéressés à connaître, c'est-à-dire la désignation de l'immeuble grevé, de la personne à qui cet immeuble appartient, du débiteur et du créancier et enfin le montant de la créance. L'inscription a pour effet de constater d'une manière officielle les créances privilégiées et les *hypothèques;* elle fait connaître les charges qui pèsent sur chaque immeuble du débiteur; elle apprend au public qu'un créancier a sur un bien une cause de préférence.

L'inscription a lieu dans le bureau de l'arrondissement où sont situées les propriétés, et, si elle porte sur des biens placés dans le ressort de divers bureaux, elle doit être inscrite autant de fois qu'il y a de bureaux différents.

Pour opérer l'inscription, le créancier présente, soit par lui-même, soit par un fondé de pouvoir, au conservateur des *hypothèques*, l'original en brevet ou une expédition authentique du jugement ou de l'acte qui a donné lieu à *hypothèque*. Il y joint deux bordereaux contenant : 1° les noms, prénoms, domiciles ou élections de domiciles et professions du créancier et du débiteur; 2° la date et la nature du titre; 3° le montant en capital des créances exprimées dans le titre, ou évaluées par l'inscrivant pour les rentes et prestations, ou pour les droits éventuels ou indéterminés, comme aussi le montant des accessoires de ces capitaux; 4° enfin l'indication de l'espèce et de la situation des biens hypothéqués. Cette dernière mention est inutile quand il s'agit d'*hypothèques* légales et judiciaires, les unes et les autres reposant sur la totalité des immeubles. Il suffit que, outre les noms, prénoms, professions et domiciles du créancier et du débiteur, les bordereaux mentionnent la nature des droits à conserver et le montant de leur valeur quant aux objets déterminés, sans être tenus de les fixer en ce qui concerne les objets éventuels.

L'inscription a, comme nous l'avons dit, la plus grande importance. Aussi ne saurait-on apporter trop de soin à ce qu'elle ait lieu d'abord dans le plus bref délai possible, puisqu'elle donne rang, et qu'elle présente ensuite toutes les conditions de régularité. La cour de cassation a décidé que le défaut d'élection de domicile dans l'arrondissement du bureau suffisait pour entraîner la nullité de l'inscription. L'inscription doit, pour conserver ses effets, être renouvelée tous les dix ans.

— *Obligations du tiers détenteur de biens hypothéqués.* Les créanciers qui ont privilége ou *hypothèque* sur un immeuble le suivent en quelque main qu'il passe, afin d'être colloqués et payés suivant l'ordre de leurs créances ou inscriptions. Le tiers détenteur, à quelque titre que ce soit, du bien aliéné demeure obligé, par l'effet seul des inscriptions, à toutes les dettes privilégiées ou hypothécaires. Il a toutefois le droit de choisir entre ces trois partis : 1° s'obliger au payement de toutes les dettes, auquel cas il jouit des termes et délais acordés au débiteur originaire; 2° faire, au greffe de la situation des biens, le délaissement de l'immeuble qu'il détient, auquel cas, il cesse d'être tenu vis-à-vis des créanciers; 3° purger les priviléges ou *hypothèques*, c'est-à-dire conserver l'immeuble, à la charge seulement de payer aux créanciers, en ordre de recevoir, le prix de son acquisition ou la valeur qu'il offre de l'immeuble qui lui a été donné. Faute par le détenteur de recourir à un de ces trois moyens, il est exproprié de l'immeuble hypothéqué. Toutefois, la saisie ne peut être pratiquée que trente jours après commandement fait au débiteur originaire et sommation faite au détenteur de payer ou de délaisser, sauf son recours en garantie contre le débiteur principal.

— *Extinction de l'hypothèque.* La loi indique quatre manières d'éteindre les *hypothèques;* ce sont : 1° l'extinction de l'obligation principale, c'est-à-dire de la créance dont l'*hypothèque* n'est que l'accessoire; 2° la renonciation du créancier à l'*hypothèque;* 3° la prescription; 4° l'accomplissement par le tiers détenteur des formalités et conditions prescrites pour la purge.

Les formalités de la purge diffèrent suivant qu'il s'agit d'*hypothèques* inscrites ou d'*hypothèques* dispensées de l'inscription.

Dans le premier cas, le tiers détenteur qui veut purger doit d'abord faire transcrire son contrat au bureau des *hypothèques* de l'arrondissement; tout privilége ou *hypothèque* qui n'aurait pas été inscrit dans la quinzaine de cette transcription demeure sans effet. Le tiers détenteur doit ensuite, dans le mois à compter de la première sommation qui lui est faite, notifier aux créanciers inscrits, aux domiciles élus par eux dans leurs inscriptions, et cela par ministère d'huissier, l'indication du prix de la vente et des charges faisant partie du prix, ou une évaluation de la chose s'il s'agit de donation, avec déclaration de la part du tiers détenteur qu'il est prêt à acquitter sur-le-champ le prix ou la valeur entre les mains des créanciers en ordre de recevoir.

Si quelqu'un des créanciers croit que la vente a été consentie à un prix trop modique ou que l'évaluation du donataire est trop faible, il peut requérir la mise de l'immeuble aux enchères en s'engageant à porter ou à faire porter le prix à un dixième en sus de celui stipulé dans la vente ou offert par le donataire. Le créancier doit notifier par huissier commis sa surenchère au tiers détenteur. Cette notification doit avoir lieu dans les quarante jours au plus tard de la notification faite par le tiers détenteur, en ajoutant deux jours par 5 myriamètres de distance entre le domicile élu par le créancier dans son inscription et son domicile réel.

A défaut par les créanciers d'avoir requis la mise aux enchères dans les délais et les formes prescrites, la valeur de l'immeuble demeure définitivement fixée au prix stipulé dans l'acte de vente ou déclaré par le donataire. Le tiers détenteur est donc libéré de tout privilége ou *hypothèque*, soit en consignant le prix fixé dans son acte, soit en le payant aux créanciers qui sont en ordre de le recevoir.

Quant aux *hypothèques* non sujettes à inscription, l'acquéreur doit déposer une copie de l'acte dûment collationnée du contrat translatif de propriété, au greffe du tribunal civil du lieu de la situation de l'immeuble acquis et certifier ce dépôt par acte signifié tant à la partie intéresséequ'au procureur de la République près le tribunal. Si, pendant le mois qui suit l'exposition faite par le greffier d'un extrait du contrat dans l'auditoire du tribunal, aucune inscription n'a été requise du chef des femmes, mineurs ou interdits, sur les immeubles aliénés, ces immeubles demeurent affranchis de l'*hypothèque* légale.

La purge n'est pas le seul moyen d'éteindre l'*hypothèque*. Elle peut disparaître encore soit en totalité, soit en partie, du consentement des parties capables ou en vertu d'un jugement. Le consentement doit être constaté par acte authentique dont expédition est déposée au bureau du conservateur. Le cas où les tribunaux doivent prononcer la radiation est celui où l'*hypothèque* n'est basée ni sur la loi ni sur un titre régulier.

La loi du 21 ventôse an VII a remis la conservation des *hypothèques* à la régie de l'enregistrement. Cette conservation est confiée à un conservateur établi près de chaque tribunal civil. V. CONSERVATEUR DES HYPOTHÈQUES.

— *Droits fiscaux d'hypothèques.* Ces droits consistent en un droit sur les créances hypothécaires et sur la transcription des actes emportant mutation de propriétés immobilières.

Le droit d'inscription des créances hypothécaires est de 1 pour 100. La perception de ces droits suit les sommes et valeurs de 20 francs en 20 francs inclusivement sans fraction.

Le droit de transcription d'immeubles et droits immobiliers est un droit fixe de 1 franc, outre le droit d'enregistrement et le salaire du conservateur.

Les acquisitions de biens faites par l'Etat sont affranchies de tout droit.

— *Critique de la loi hypothécaire.* Voici en quels termes M. Dupin aîné a jugé cette loi : « Le sol est ce qui présente le plus de sûreté en apparence, et cependant c'est à ce gage qu'on se fixe le moins, c'est celui qu'on redoute le plus. Pourquoi? C'est qu'il y a un contre-sens dans la législation; c'est que la loi des *hypothèques*, qui devrait être faite pour assurer les créances, ne laisse pas les créanciers sans inquiétude sur leur conservation; et la loi d'expropriation, qui aurait dû être conçue pour en assurer le recouvrement, agit en sens précisément contraire, c'est-à-dire qu'on semble avoir tout fait, tout imaginé contre le créancier pour empêcher qu'il n'ait son argent à l'échéance. Au contraire, le législateur semble avoir accumulé les précautions en faveur du débiteur pour favoriser sa résistance et sa mauvaise foi. Ainsi, une loi qui aurait dû être pour le créancier, parce que le créancier ne demande que la chose qui lui est due, parce qu'il poursuit son droit, a été conçue dans l'intérêt du débiteur qui ne satisfait pas son engagement, qui manque à sa parole, qui déserte le contrat...

» Tout est rapide dans le commerce : saisie de biens, saisie de personne, honneur, tout est atteint quand on ne paye pas à l'échéance! Au contraire, par un préjugé qui nous vient de la terre, qui s'est enraciné, je ne sais à quelle époque, dans la législation, et qui se perpétue comme le préjugé cruel du duel, c'est le débiteur civil qui est l'homme intéressant, et c'est le créancier hypothécaire qui a l'odieux de l'expropriation, qui passe pour un homme dur, pour une espèce de corsaire, parce qu'il demande l'exécution de son contrat.

» Voilà une cause qui tourne contre le débiteur lui-même, contre le propriétaire, contre l'agriculteur qui cherche à obtenir de l'argent à de meilleures conditions. On refuse de prêter, parce qu'on n'est pas sûr d'être remboursé à jour fixe. Evidemment, il y aurait lieu à refaire la législation hypothécaire, à la refaire surtout dans un autre esprit. »

M. Dupin terminait en insistant sur le besoin de faciliter les mouvements des capitaux en simplifiant la procédure en matière d'expropriation.

Cette procédure, disait M. Persil, « sous prétexte d'empêcher qu'on ne touchât légèrement à la terre, la rendait réellement inviolable entre les mains du débiteur. » De cette manière, on tarissait la source destinée à la vivifier, le crédit.

M. Wolowski cite un exemple qui donnera une idée exacte des entraves de toute nature qui arrêtent le créancier hypothécaire. La Caisse hypothécaire a succombé en grande partie par suite de véritables dénis de justice qui entravaient vis-à-vis d'elle les formalités ruineuses de l'expropriation. Une seule affaire de cette nature n'a pas duré moins de dix-sept ans. Cette saisie monstre a donné lieu à près de deux cents incidents, et à autant de jugements et d'arrêts; la cour de cassation a été saisie à cette occasion de quatorze pourvois, et les frais ne se sont pas élevés à moins de 400,000 francs.

Au décret instituant le Crédit foncier (28 février 1852) était jointe une loi d'expropriation sommaire. Avec quelques modifications, cette loi pouvait devenir la loi générale depuis si longtemps attendue.

L'établissement d'un bon régime hypothécaire est chose trop importante, trop d'intérêts y sont liés pour que cette question ne reçoive pas bientôt une solution que nous appelons de tous nos vœux.

HYPOTHÉQUÉ, ÉE (i-po-té-ké) part. passé du v. Hypothéquer. Grevé d'une hypothèque : *Un immeuble* HYPOTHÉQUÉ. ‖ Garanti par une hypothèque : *Une créance* HYPOTHÉQUÉE *sur un immeuble.*

— Pop. Malade, infirme, mal accommodé : *Me voilà bien* HYPOTHÉQUÉ!

HYPOTHÉQUER v. a. ou tr. (i-po-té-ké — rad. *hypothèque.* Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'hypothèque, qu'il hypothèque;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *J'hypothéquerai, nous hypothéquerions*). Grever d'une hypothèque : HYPOTHÉQUER *la maison paternelle. Le serf ne peut ni aliéner son champ ni l'*HYPOTHÉQUER *à sa volonté.* (De Tocqueville.)

— Fig. Tirer des ressources anticipées de : *Personne ne peut savoir ce que j'ai souffert d'avoir été obligé d'*HYPOTHÉQUER *ma tombe.* (Chateaub.) ‖ Engager, lier : *Il faut ménager la liberté de notre âme, et ne l'*HYPOTHÉQUER *qu'aux occasions justes.* (Montaigne.)

HYPOTHÈSE s. f. (i-po-tè-ze — du gr. *hupo*, dessous; *tithêmi*, je place). Supposition sur laquelle on base un raisonnement ou un développement : *C'est une simple* HYPOTHÈSE. *Faisons une* HYPOTHÈSE. *Raisonnons dans cette* HYPOTHÈSE. *Une fois dans la route de l'*HYPOTHÈSE, *on marche d'*HYPOTHÈSE *en* HYPOTHÈSE, *on ne peut plus en sortir.* (V. Cousin.)

— Philos. Proposition particulière comprise sous la thèse générale : *Appliquer la thèse à l'*HYPOTHÈSE. *Réduire la thèse à l'*HYPOTHÈSE.

— **Syn. Hypothèse, supposition.** Comme le premier de ces mots vient du grec, et le second du latin, il résulte de là une première différence essentielle, c'est que *hypothèse* appartient au langage savant, et *supposition* au langage ordinaire. En outre, la supposition est quelque chose de simple, c'est un fait allégué sans preuves comme réel ou possible; l'*hypothèse* est quelquefois simple aussi, et peut n'être que la proposition d'un seul fait scientifique; mais il arrive souvent qu'elle embrasse tout un système d'idées fort compliquées : *J'appellerai* HYPOTHÈSES, dit Condillac, *les systèmes qui n'ont que des suppositions pour fondements.*

— **Encycl.** L'usage des *hypothèses* est légitime dans les sciences; seulement il importe de le régler sévèrement. Il ne faut d'abord émettre que des *hypothèses* vérifiables, c'est-à-dire susceptibles d'être démontrées fausses ou conformes à la réalité; des *hypothèses* susceptibles d'être réduites de l'état de conjecture à l'état de fait.

Il faut aussi ne pas trop multiplier les *hypothèses*, n'en faire que dans le cas où elles sont réellement utiles. A quoi bon faire des *hypothèses* pour expliquer des choses claires par elles-mêmes et qui ne nécessitent aucune interprétation? A quoi bon se perdre en conjectures pour rendre compte de choses qui ne nous importent point, qui dépassent tous nos moyens d'investigation, que notre esprit ne peut se représenter, et touchant lesquelles nous sommes condamnés à une éternelle ignorance? A quoi bon encore substituer des vues de l'esprit à la leçon directe que nous donnent les choses et vouloir subordonner l'évidence naturelle à nos marottes spéculatives?

Le grand défaut des savants est encore de tenir beaucoup trop à leurs *hypothèses*, d'oublier que ce sont des moyens provisoires de comprendre. Beaucoup les transforment en vérités, et sont étonnés un beau matin d'apprendre, grâce à de nouveaux faits et à des découvertes inattendues, que ces vérités sont des erreurs. Il convient d'être toujours prêt à les sacrifier.

Outre les *hypothèses* vérifiables, il en existe d'un autre genre : ce sont les *hypothèses* invérifiables, qui jouent un grand rôle dans l'histoire des sciences et sur lesquelles nous reviendrons plus loin.

L'histoire de l'astronomie nous offre un bel exemple de l'utilité des *hypothèses* successivement faites et corrigées. Ainsi, c'est par le moyen de l'*hypothèse* de l'ellipticité des orbites des planètes que Kepler parvint à découvrir la proportionnalité des aires et des temps, et celle des temps et des distances, et ce sont ces deux théorèmes ou lois qui ont mis Newton à portée de démontrer que la supposition de l'ellipticité des orbites planétaires s'accorde avec les lois de la mécanique, et d'en déduire sa théorie de l'attraction universelle. C'est de la même manière qu'on est parvenu à savoir que Saturne est entouré d'un anneau qui réfléchit la lumière, et qui est séparé du corps de la planète et incliné à l'écliptique; car Huyghens, qui l'a découvert le premier, ne l'a point observé tel que les astronomes le décrivent aujourd'hui. Il en observa plusieurs phases qui ne faisaient pas toujours pressentir un anneau. Comparant ensuite les changements successifs de ces phases et toutes les observations qu'il en avait faites, il chercha une *hypothèse* qui pût y satisfaire et rendre raison de ces différentes apparences; celle d'un anneau réussit si bien, que, par son moyen, non-seulement on rend raison des apparences, mais on prédit encore les phases de cet anneau avec précision.

L'*hypothèse* joue encore un grand rôle dans l'histoire des sciences physiques proprement dites. L'*hypothèse* des tourbillons de Descartes, en ramenant le système du monde à un problème de mécanique, a peut-être contribué aussi à frayer la route à Newton. L'*hypothèse* de Laplace, primitivement émise par Kant, a été pour l'astronomie la source de mille découvertes importantes.

En physique, sans l'*hypothèse* de l'éther, l'optique devient lettre close. Les travaux de Fresnel ont montré que tous les phénomènes lumineux, si l'on veut les comprendre, les expliquer et les rapprocher, doivent être considérés comme des vibrations d'un fluide infiniment subtil, répandu dans tout l'espace, et que notre esprit ne peut par aucune analogie se représenter exactement. Les physiciens admettent l'éther, et ils y sont autorisés.

Toutes les lois et tous les principes de l'hydraulique, touchant le mouvement, la pression et l'écoulement des liquides, reposent sur l'*hypothèse* que les molécules de ces liquides sont parfaitement mobiles et roulent les unes sur les autres sans frottement. On suppose des liquides théoriques, ce qui est contraire à la réalité. Néanmoins, cette *hypothèse* est nécessaire, parce qu'il est impossible de faire entrer dans les calculs une masse de petits facteurs difficiles à connaître, et dont la considération n'amènerait pas du reste une bien grande différence entre les formules où elle entrerait et les formules théoriques.

En chimie, on admet plusieurs *hypothèses* fondamentales, telles que celles des atomes et des molécules. Ces *hypothèses* servent à l'explication et à l'interprétation de tous les phénomènes, et l'on peut dire que la science n'aurait plus de raison théorique sans elles Personne n'a jamais vu ni ne verra une molécule ou un atome. Les chimistes accordent néanmoins à ces concepts une exis-

tence réelle, ou du moins raisonnent comme si cette existence était démontrée. Ils sont dans la voie logique. L'*hypothèse* en question leur est suggérée par les faits, et aucun fait ne la contredit.

Les alchimistes, eux aussi, faisaient une *hypothèse*, mais une *hypothèse* bien aventurée, quand ils croyaient que tous les métaux se composent d'une seule et même substance, et qu'il est possible de les métamorphoser les uns dans les autres. Cette croyance, probablement chimérique, leur a fait entreprendre des investigations au bout desquelles il s'est trouvé un profit réel.

Les *hypothèses* de la vieille physique s'en vont. Les fluides calorifique, électrique, magnétique semblent des chimères, et à juste titre, depuis qu'une théorie plus positive et plus compréhensive est venue nous démontrer que les phénomènes jadis attribués à l'action de ces fluides dérivent des mouvements infiniment diversifiés qui s'accomplissent au sein de la matière. Il en est de même dans les sciences biologiques, où l'on a si longtemps fait intervenir des principes immatériels (âme, archée, principe vital), pour rendre compte de phénomènes qui s'expliquent par les propriétés immanentes et irréductibles de la matière organisée. L'*hypothèse* est le rudiment de la science. Elle y est souvent aussi un impédiment; témoin ces *hypothèses* nébuleuses et superflues dans lesquelles certains savants se complaisent, touchant l'origine des espèces, l'origine de la vie, l'unité de la matière, la génération spontanée, etc., toutes questions insolubles, plutôt bonnes à occuper un métaphysicien qu'un physicien ou un chimiste.

Plusieurs savants éminents de ce temps-ci croient que l'*hypothèse* fait partie intégrante de la méthode scientifique. M. Chevreul, par exemple, pense que l'observation d'un ensemble de faits doit suggérer une *hypothèse;* que cette *hypothèse* doit suggérer une expérience, et que l'expérience doit vérifier l'*hypothèse.* L'éminent chimiste admet que l'*hypothèse* fait régulièrement partie de la méthode *à posteriori*. Il y a pourtant bien des savants qui s'en passent.

M. Claude Bernard est d'un avis semblable. Voici comment il s'exprime dans son *Introduction à la médecine expérimentale :* « Je veux montrer que les *hypothèses* sont indispensables, et que leur utilité est précisément de nous entraîner hors du fait et de porter la science en avant. Les *hypothèses* ont pour objet non-seulement de nous faire faire des expériences nouvelles, mais elles nous font découvrir souvent des faits nouveaux que nous n'aurions pas aperçus sans elles. Les *hypothèses* et les théories même mauvaises sont utiles pour conduire à des découvertes... Dans les sciences physiques, qui sont plus avancées que la biologie, on pourrait citer encore maintenant des savants qui font de grandes découvertes en s'appuyant sur des théories fausses. Cela paraît être, en effet, une nécessité de la faiblesse de notre esprit que de ne pouvoir arriver à la vérité qu'en passant par une multitude d'erreurs et d'écueils. »

Nous ne sommes de l'avis ni de M. Chevreul ni de M. Cl. Bernard. Les *hypothèses*, à quelque titre qu'on les emploie, sont plus nuisibles qu'utiles dans les sciences. Nous n'exceptons de ce jugement que ces concepts généraux et culminants, ni démontrables ni indémontrables, qui résultent de la synthèse d'un nombre immense de faits, et dont la vérité subjective vaut la réalité objective de ces faits dont ils émanent. Ces idées suprêmes de l'esprit, en qui toutes sciences se résument et par qui toutes sciences sont éclairées; ces idées d'éther, d'atome, de molécule, de type, de genre, d'espèce, etc., dérivent de l'expérience et lui échappent. Ce sont des *hypothèses* invérifiables, plus réelles que la réalité. Ce sont les suprêmes artifices logiques de l'esprit.

Sous le bénéfice de ces réserves, nous croyons que le rôle des *hypothèses* est de se restreindre de plus en plus dans les sciences. Elles ne constituent qu'un moyen provisoire de résoudre les questions ou de suggérer des recherches. Quand les lois des phénomènes seront bien connues, quand on en saura l'enchaînement régulier et nécessaire, quand on pourra déterminer les conséquences fatales d'un ensemble de faits donnés, les sciences n'avanceront plus qu'avec les procédés logiques et méthodiques, et non avec les tâtonnements de l'empirisme ou de l'*hypothèse*. C'est le signe d'une science bien constituée et fortement organisée, qu'on y puisse marcher avec une entière certitude et en comprendre tous les problèmes sans être obligé d'avoir recours à des *hypothèses*.

« Savoir, c'est prévoir, » a dit Bacon. Plus on connaît de faits, plus on est en mesure d'en prévoir d'autres. On les prévoit hypothétiquement quand la science est dans l'enfance; on les prévoit infailliblement quand la science est faite, ou du moins quand la logique y est instaurée. *Hypotheses non fingo*, disait Newton. Il faut que ce mot devienne de plus en plus la devise de tous les savants dignes de ce nom, c'est-à-dire soucieux des intérêts du savoir.

HYPOTHÉTIQUE adj. (i-po-té-ti-ke — rad. *hypothèse*). Fondé sur une hypothèse : *Raisonnement* HYPOTHÉTIQUE. *Tout traité se compose de deux parties : un motif* HYPOTHÉTIQUE *ou reel, et un règlement d'intérêts.* (Proudh.) ‖ Douteux, incertain : *Son succès est fort* HYPOTHÉTIQUE. *Sa sincérité me paraît* HYPOTHÉTIQUE.

— Philos. *Forme hypothétique*, dans le système de Kant, Forme de raisonnement dans lequel l'attribut n'est réuni au sujet que par une supposition. ‖ *Jugement hypothétique*, dans le même système, Réunion de deux propositions, dont la première est une hypothèse et la seconde une conséquence fondée sur cette hypothèse, comme dans l'exemple suivant : *Si le monde est éternel, il est Dieu.*

HYPOTHÉTIQUEMENT adv. (i-po-té-ti-ke-man — rad. *hypothétique*). Sur des hypothèses : *Celui qui n'a jamais rien cru* HYPOTHÉTIQUEMENT *n'a rien appris.* (Proudh.)

HYPOTHIONIQUE adj. (i-po-ti-o-ni-ke — du gr. *hupo*, sous; *theion*, soufre). Chim. Syn. d'HYPOSULFURIQUE.

HYPOTHYMIS s. m. (i-po-ti-miss — du gr. *hupo*, sous ; *thumos*, ardeur). Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des gobe-mouches.

HYPOTIME s. m. (i-po-ti-me — du gr. *hupo*, sous; *timê*, honneur). Ornith. Genre de passereaux, voisin des échenilleurs, et dont l'espèce type est un très-bel oiseau qui vit au Mexique.

HYPOTRIORCHIS s. m. (i-po-tri-or-kiss — du gr. *hupo*, sous; *treis*, trois; *orchis*, tubercule). Ornith. Genre d'oiseaux de proie, ayant pour type le hobereau.

HYPOTYPOSE s. f. (i-po-ti-pô-ze — du gr. *hupo*, dessous; *tupos*, figure). Rhétor. Figure qui consiste dans une description vivante et précise de l'objet dont on veut donner l'idée. En voici un exemple célèbre :

. . . . La Mollesse, oppressée,
Dans sa bouche, à ces mots, sent sa langue glacée,
Et, lasse de parler, succombant sous l'effort,
Soupire, étend les bras, ferme l'œil et s'endort.
BOILEAU.

Hypotyposes pyrrhoniennes (LES), ouvrage célèbre du philosophe grec Sextus Empiricus (192 de notre ère). Cet ouvrage est proprement le code du scepticisme antique. Le pyrrhonien n'est pas un homme qui aime à contredire; il voudrait plutôt réconcilier ensemble tous les systèmes, en faisant voir à leurs auteurs que, personne d'entre eux n'ayant rencontré pleinement la vérité, ils ne doivent ni se condamner les uns les autres, ni se juger avec tant d'injustice. Le pyrrhonien ne nie rien absolument, mais il lui semble que notre esprit n'a pas le critérium de la vérité. Il ne nie pas les apparences. « Il lui paraît, dit le traducteur français de Sextus, qu'il y a du mouvement, qu'il y a un temps, un lieu, des couleurs, du doux et de l'amer, du froid et du chaud, des vertus et des vices. Il avoue tout cela, et il se gouverne d'après ces apparences dans la conduite de la vie; mais il doute si toutes ces choses-là existent réellement, c'est-à-dire qu'il ne nie ni n'affirme l'existence de ces choses. »

Un pyrrhonien niait le mouvement devant Diogène. Le cynique, sans dire un mot, se lève, marche, et prouve ainsi l'existence de ce qui était mis en question. C'était un argument original, mais sans valeur; car, en théorie, Sextus Empiricus, qui résume tout le système, ne nie pas plus qu'il n'affirme. Si vous lui démontrez que le temps existe, ainsi que l'espace, il vous dira : « Oui, il y a des raisons en faveur de votre opinion; mais il y en a contre, et dans le doute je m'abstiens de prononcer. »

Le traité se divise en trois livres. Le premier est consacré à l'exposition des principes généraux. Après avoir distingué trois classes de philosophes : les dogmatiques, comme Aristote, Épicure, Zénon, qui croient avoir trouvé la vérité; les académiciens, comme Arcésilas et Carnéade, qui pensent qu'on ne peut la saisir avec certitude, et les sceptiques, qui la cherchent encore, l'auteur se déclare pour ces derniers et se fait l'historien de leurs opinions, tout en protestant, pour y rester fidèle, qu'il ne les donne comme l'expression d'aucune vérité. « Ces derniers, dit-il, examinent tout, comparent et opposent, et finissent, en trouvant pour chaque question des raisons égales et contraires, par décider qu'il faut suspendre son jugement. De cette opinion, ou plutôt de cette absence d'opinion, il résulte pour eux l'exemption de toute espèce de trouble, ce qu'ils expriment par le mot *ataraxie*. »

Dans le second livre, Sextus Empiricus applique à la logique les principes qu'il a développés dans le premier livre. Il cherche à infirmer tout critérium et à prouver que rien n'est naturellement vrai. Ce livre est entièrement dirigé contre les dogmatiques, et oppose à chaque raisonnement, à chaque croyance une longue suite d'objections. Il est difficile de soutenir plus habilement une cause.

Après la logique, c'est le tour de la physique, que Sextus bat en brèche avec les mêmes principes. Il touche à toutes les questions de mouvement, de changement, de lieu, de temps, de nombre, de cause; il parle de Dieu, du bien en général, des biens et des maux, et, après avoir tout passé en revue, il conclut encore au doute.

C'est surtout en matière de morale que le pyrrhonisme a beau jeu; impossible de raisonner d'une manière plus subtile. « Le feu, qui, par sa nature, échauffe, paraît à tout le monde avoir la vertu d'échauffer, et la neige, étant rafraîchissante de sa nature, paraît à tous être rafraîchissante; mais aucune de ces choses que l'on appelle des biens n'émeut et n'affecte de la même manière tous les hommes, aucune n'est considérée de tous comme un bien. Donc, il n'y a aucune chose bonne de sa nature. Je dis qu'aucune des choses que l'on appelle des biens ne touche de la même manière tous les hommes. Pour ne point parler d'une populace grossière et ignorante, qui fait le plus grand nombre, dont les uns croient que le bien consiste à avoir une forte constitution de corps, les autres à jouir des voluptés charnelles, les autres à se gorger de vin et de bonne chère, d'autres à jouer, quelques-uns à posséder des richesses; parmi les philosophes même, quelques-uns, comme les péripatéticiens, disent qu'il y a trois sortes de biens : les uns qui appartiennent à l'âme, comme les vertus; les seconds qui appartiennent au corps, comme la santé; d'autres enfin qui sont en dehors de nous, comme les amis, les richesses. »

La conclusion logique, c'est que le bien, le mal, le plaisir, la souffrance n'existent pas d'une manière absolue.

Une autre citation fera mieux voir encore sur quelles faiblesses, inhérentes à la nature humaine, le philosophe appuie son scepticisme systématique.

« Plus je réfléchis, dit-il, sur les connaissances humaines, plus je me vois obligé d'abandonner les opinions que le premier feu de ma jeunesse m'avait fait embrasser; de tout côté je ne vois qu'incertitude, et souvent des erreurs grossières. Un homme qui raisonne condamne aujourd'hui ce qu'il approuvait hier et se livre tour à tour à des idées tout opposées. Ne serait-ce donc pas dans la faiblesse de l'esprit humain et dans la précipitation avec laquelle on se livre à ce qui plaît ou à ce qui paraît vraisemblable, qu'il faut chercher la raison de ces contradictions? Le doute ne serait-il pas le parti qu'un homme sensé doit choisir? Si des faits que tous nos sens nous garantissent, tels que celui de l'existence des corps, ne sauraient être démontrés et souffrent encore tant de difficultés, quel cas ferons-nous de ces idées métaphysiques que l'on regarde comme les principes de toutes nos connaissances? La sagesse ne consiste-t-elle pas à répéter avec Euripide : « Rien de plus utile aux hommes qu'une » prudente incrédulité? »

Le principal intérêt de l'ouvrage consiste dans les connaissances étendues que possédait l'auteur sur les divers systèmes de philosophie grecque, et qu'il a analysés pour les réfuter. La plupart nous seraient aujourd'hui inconnus, si nous n'avions son témoignage. Les *Hypotyposes* sont une vaste encyclopédie de scepticisme, un arsenal de raisonnements où sont venus puiser les pyrrhoniens modernes. C'est le dernier mot du scepticisme; Hume et Kant n'ont fait que le rajeunir dans la forme, sans innover pour le fond.

HYPOVANADATE s. m. (i-po-va-na-da-te — du gr. *hupo*, sous, et de *vanadate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hypovanadique et d'une base.

HYPOVANADIQUE adj. (i-po-va-na-di-ke — du gr. *hupo*, sous, et de *vanadique*). Chim. Se dit d'une combinaison acide de vanadium et d'oxygène.

HYPOXANTHINE s. f. (i-po-ksan-ti-ne — du gr. *hupo*, sous, un peu; *xanthos*, jaune). Chim. Matière extraite de la rate de certains animaux, du bœuf en particulier.

— **Encycl.** L'*hypoxanthine*, $C^{10}HAz^{4}O^{2}$, est une substance incristallisable, qui se dissout très-bien dans les acides énergiques, et qui est à peu près insoluble dans l'alcool et dans l'eau. On prépare l'*hypoxanthine* en traitant par la baryte la liqueur dans laquelle on a fait bouillir une rate. On évapore ensuite, puis on reprend le résidu par une dissolution de potasse, et on ajoute du chlorhydrate d'ammoniaque; l'*hypoxanthine* dépose alors à l'état de pureté.

HYPOXYDE s. m. (i-po-ksi-de — du gr. *hupo*, sous, et de *oxyde*). Chim. Oxyde qui contient le moins d'oxygène possible. ‖ On dit aussi SOUS-OXYDE.

— s. f. Bot. Syn. d'HYPOXYS.

HYPOXYDÉ, ÉE adj. (i-po-ksi-dé — rad. *hypoxyde*). Chim. Qui est aussi peu oxydé que possible.

— Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hypoxys.

— s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, renfermant les genres hypoxys, curculigo et pauridie : *Les* HYPOXYDÉES *se distinguent sans peine des asphodélées.* (P. Duchartre.) *Les* HYPOXYDÉES *se rapprochent des amaryllidées.* (F. Hœfer.)

— **Encycl.** Les *hypoxydées* sont des plantes vivaces, à racine tubéreuse ou fibreuse, à feuilles toutes radicales, entières, en général linéaires. Les fleurs ont un périanthe adhérent, pétaloïde, à six divisions alternant sur deux rangs; six étamines; un ovaire adhérent, à trois loges multiovulées, surmonté d'un style simple, terminé par trois stigmates. Le fruit est une capsule à une, deux ou trois loges, renfermant de nombreuses graines à test crustacé et noir, et à embryon entouré d'un albumen charnu. Cette famille, qui a des affinités avec les amaryllidées et les liliacées, comprend les genres hypoxys, curculigo et pauridie; elle habite les régions chaudes.

HYPOXYLÉ, ÉE adj. (i-po-ksi-lé — rad. *hypoxylon*). Bot. Qui croît sous le bois ou sous l'écorce. ‖ Qui ressemble ou qui se rapporte à l'hypoxylon.

— s. f. pl. Famille de végétaux cryptogames, formée aux dépens des champignons, et ayant pour type le genre hypoxylon : *Toutes les* HYPOXYLÉES *sont parasites.* (F. Foy.)

— **Encycl.** Les *hypoxylées* ont pour caractères essentiels : un péridium de forme variable, dur, compacte, formé d'un tissu cellulaire très-dense, s'ouvrant de diverses manières, et aux parois internes duquel sont attachés des sortes de petits sacs membraneux, cylindriques, renfermant plusieurs sporules. Cette famille comprend les genres hypoxylon, graphiole, phoma, leptostrome, cytispore, placidie, hystérion, hypoderme, rhitisme, lophion, sphérie, dothidée, etc. Les *hypoxylées* sont toutes plus ou moins dures et comme ligneuses; leur couleur est noire, rougeâtre ou jaunâtre; elles croissent, en général, sur les végétaux morts ou languissants.

HYPOXYLON s. m. (i-po-ksi-lon — du gr. *hupo*, sous; *xulon*, bois). Bot. Genre de champignons, type de la famille des hypoxylées, comprenant plusieurs espèces qui se développent dans l'écorce des végétaux.

— s. m. pl. Syn. d'HYPOXYLÉES.

HYPOXYS s. m. (i-po-ksiss — du gr. *hupo*, sous; *oxus*, aigu). Entom. Genre d'insectes hémiptères, dont l'espèce type habite Cayenne, et qui paraît devoir être réunie au genre édesse.

— Bot. Genre de plantes, type de la famille des hypoxydées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Amérique, au Cap de Bonne-Espérance et en Australie. ‖ On dit aussi HYPOXYDE.

HYPOZOÏQUE (i-po-zo-i-ke — du gr. *hupo*, sous; *zôon*, animal). Minér. Se dit d'un terrain qui se trouve sous les terrains qui contiennent des débris d'êtres organisés : *Terrains* HYPOZOÏQUES.

HYPPE s. f. (i-pe — de *Hyppa*, nom mythol.). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des noctuelles, et dont l'espèce type habite les Alpes et la Bavière.

HYPSAUCHÉNIE s. f. (i-psô-ké-nî — du gr. *hupsos*, haut; *auchên*, cou). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des membracides, dont l'espèce type habite la Géorgie.

HYPSÉLIS, ville de l'Egypte ancienne, dans la Thébaïde, sur la rive gauche du Nil, au S. de Lycopolis. Ch.-l. de nome.

HYPSÉLOGÉNIE s. f. (i-psé-lo-jénî — du gr. *hupselos*, élevé; *genea*, race). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant deux espèces qui habitent les régions méridionales de l'Afrique.

HYPSÉLOME s. m. (i-psé-lo-me — du gr *hupselos*, élevé; *omos*, épaule). Entom. Syn. d'HYPSIOME.

HYPSÉLONOTE s. m. (i-psé-lo-no-te — du gr. *hupselos*, élevé; *nôtos*, dos). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des coréides, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Amérique du Sud : *Les* HYPSÉLONOTES *ont des pattes grêles.* (E. Blanchard.)

HYPSÉNOR s. m. (i-psé-nor — du gr. *hupsos*, hauteur; *enôros*, vigoureux). Entom. Syn. d'ONTHOPHILE.

HYPSIBATE s. m. (i-psi-ba-te — du gr. *hupsi*, en haut; *bateô*, je marche). Ornith. Syn. d'ÉCHASSE.

— Erpét. Genre de reptiles, formé aux dépens des stellions.

HYPSIBOAS s. m. (i-psi-bo-ass — du gr. *hupsiboas*, criard; de *hupsi*, en haut; *boas*, qui crie). Erpét. Genre de batraciens, formé aux dépens des rainettes.

HYPSICÈBE s. m. (i-psi-sè-be — du gr. *hupsi*, en haut; *kebos*, singe). Mamm. Genre de quadrumanes, de l'ordre des lémuriens, dont l'espèce type habite l'île de Banca.

HYPSICLÈS, mathématicien grec d'Alexandrie. Il vivait vers l'an 146 av. J.-C., un peu après Apollonius; c'est l'opinion de Bernardin Baldi, de Delambre et de M. Chasles; Fabricius, Weidler, Heilbronner, Montucla et Lalande l'ont fait naître dans le IIe siècle de notre ère. On lui attribue les deux livres sur les polyèdres réguliers, qui forment le quatorzième et le quinzième des *Eléments* d'Euclide, dans la plupart des anciens manuscrits. Il reste d'Hypsiclès un petit *Traité astronomique*, traduit en latin par le médecin français Mentel, sous le titre : *Anaphoricus, sive de ascensionibus* (Paris, 1657). Les deux livres sur les polyèdres réguliers ont été traduits de l'arabe par Campanus, pendant son séjour en Espagne, avec les treize qui forment les *Eléments* d'Euclide.

HYPSILANTIS, nom de plusieurs personnages de la Grèce moderne. V. YPSILANTI.

HYPSILOGLOSSE s. m. (i-psi-lo-glo-se — du gr. *hupsilon*, *u* grec, et de *glôssa*, langue). Anat. Muscle de l'os hyoïde et de la langue.

HYPSILOÏDE adj. m. (i-psi-lo-i-de — du

gr. *hupsilon*, *u* grec; *eidos*, aspect). Anat. Se dit quelquefois pour HYOÏDE.

HYPSILOPHE s. m. (i-psi-lo-fe — du gr. *hupsi*, en haut; *lophos*, crête). Erpét. Genre de batraciens, formé aux dépens des salamandres.

HYPSIOME s. m. (i-psi-o-me — du gr. *hupsi*, en haut, *omos*, épaule). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamies, comprenant une quinzaine d'espèces, toutes de l'Amérique méridionale.

HYPSIOPHTHALME s. m. (i-psi-o-ftal-me — du gr. *hupsi*, en haut; *ophthalmos*, œil). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des taupins, comprenant deux espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

HYPSIPÈTE s. m. (i-psi-pè-te — du gr. *hupsi*, en haut; *petomai*, je vole). Ornith. Genre d'oiseaux, de la tribu des pycnocotinées, dont l'espèce type a été trouvée dans l'Himalaya.

HYPSIPRYMNE s. m. (i-psi-pri-mne — du gr. *hupsi*, en haut; *prumna*, vaisseau). Mamm. Syn. de POTOROO.

HYPSIPSOPHE s. m. (i-psi-pso-fe — du gr. *hupsi*, en haut; *psophos*, son). Erpét. Genre de batraciens, formé aux dépens des rainettes.

HYPSIPYLE, fille de Thoas, roi de Lemnos. Vénus, irritée de ce que les femmes de Lemnos ne lui rendaient aucun culte, les rendit d'une odeur si insupportable que leurs maris les abandonnèrent, et firent leurs maîtresses de jeunes filles enlevées par eux en Thrace. Pour se venger de cet abandon, les femmes de Lemnos s'entendirent et égorgèrent, pendant une nuit, tous les hommes de l'île. Hypsipyle seule ne se souilla point du sang de son père, qu'elle fit sauver secrètement dans l'île de Chio. Quelque temps après, Jason, se rendant en Colchide, aborda à Lemnos, s'éprit d'Hypsipyle, que Vénus avait épargnée, resta deux ans auprès d'elle, en eut deux enfants, puis la quitta pour continuer son voyage. Au chagrin causé par cet abandon vint bientôt s'en joindre un autre pour Hypsipyle. Les femmes de Lemnos, ayant appris de quelle façon elle s'était conduite envers son père, la forcèrent à abandonner l'île, et la vendirent comme esclave à Lycurgue, roi de Némée. Ce prince la prit pour nourrice de son fils Opheltes. Les sept chefs qui assiégeaient Thèbes, traversant la forêt de Némée, rencontrèrent Hypsipyle et la prièrent de leur indiquer une source; elle les conduisit à une fontaine voisine; mais, pendant sa courte absence, un serpent piqua son nourrisson, qui mourut. Lycurgue voulut lui faire payer de la vie sa négligence; mais Adraste intervint et la sauva.

Métastase a pris les aventures d'Hypsipyle pour sujet d'un de ses drames lyriques; les jeux Néméens, si célèbres dans l'histoire grecque, furent fondés par les sept chefs, en mémoire de l'enfant piqué par une couleuvre.

HYPSIRHINE s. f. (i-psi-ri-ne — du gr. *hupsi*, en haut; *rhin*, nez). Erpét. Groupe de reptiles ophidiens, formé aux dépens des couleuvres.

HYPSISTARIEN s. m. (i-psi-sta-riain — du gr. *hupsistos*, très-haut). Hist. relig. Membre d'une secte des premiers siècles de l'Eglise.

— **Encycl.** Les *hypsistariens* parurent en Cappadoce dans la première moitié du IVe siècle. Ils rejetaient les dieux du paganisme, le système d'émanation, les couples et les éons du gnosticisme, en même temps que Jésus-Christ et le Saint-Esprit des chrétiens. Ils n'adoraient qu'un seul dieu, qu'ils vénéraient dans le feu et la lumière, symboles de la divinité (ὁ ὕψιστος, d'où est venu leur nom), se rapprochant en cela de la religion de Zoroastre. Cependant, ils observaient en même temps le sabbat des juifs, mais sans se soumettre à la circoncision, et sans accepter la distinction judaïque des viandes interdites et des viandes permises; ils mangeaient donc du porc, et ne se refusaient pas à user comme aliments, selon l'occasion, des bêtes étouffées; le sang n'était pas pour eux ce qu'il était pour les juifs: l'âme de la bête, idée bizarre dont on a fait depuis longtemps justice, ce qui n'empêche pas certains juifs de se refuser, aujourd'hui encore, à manger des bêtes non saignées.

Ainsi, la religion des *hypsistariens* était une espèce de judaïsme mêlé de parsisme, où l'on n'aperçoit aucun élément chrétien. Il y a tout lieu de croire que cette religion était aussi celle des théosébéens de Syrie, des cœlicoles d'Afrique, des euchètes ou massaliens d'Arménie, et, peut-être aussi, des audiens de la Scythie, espèces de moines qui donnaient à Dieu un corps semblable au nôtre, pensaient que le seul moyen de salut est la prière perpétuelle, et célébraient la pâque le même jour que les juifs, ce que le concile de Nicée avait interdit aux chrétiens. Deux livres ont été publiés en Allemagne sur les *hypsistariens : De hypsistariis*, par Ullmann (Heidelberg, 1823, 1 vol. in-4°); *De hypsistariis*, par Böhmer (Berlin, 1824, 1 vol. in-8°).

HYPSODÈRE s. m. (i-pso-dè-re — du gr. *hupsos*, hauteur; *dêré*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes, tribu des diapériales, comprenant deux espèces qui vivent au Brésil.

HYPSOME s. m. (i-pso-me — du gr. *hupsoma*, élévation). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant deux espèces qui habitent la Cafrerie.

HYPSOMÈTRE s. m. (i-pso-mè-tre — du gr. *hupsos*, hauteur; *metron*, mesure). Physiq. Instrument à l'aide duquel on mesure la hauteur d'un lieu, en déterminant la température à laquelle l'eau y entre en ébullition.

— **Encycl.** On peut substituer au baromètre, à l'aide duquel on mesure directement la pression atmosphérique, un appareil qui fasse connaître la température à laquelle l'eau bout; car de cette température on déduira, à l'aide de tables, la pression de la vapeur d'eau produite, et l'on sait que cette pression est précisément égale à la pression de l'air dans lequel se fait l'ébullition. C'est là le principe de l'hypsométrie. Le thermomètre hypsométrique ne diffère du thermomètre ordinaire qu'en ce que la quantité de mercure y est telle que le liquide ne commence à monter dans le tube que vers 80° à 100°, afin que la longueur de ce tube ne soit pas trop grande; on donne d'ailleurs à la boule une capacité assez grande pour que les divisions du tube soient assez considérables, parce qu'il faut pouvoir évaluer les températures d'ébullition à 1 dixième de degré au moins. La méthode hypsométrique est bien préférable, dans la plupart des cas, à l'emploi du baromètre, à cause de la rapidité avec laquelle peut se faire une observation et de la facilité avec laquelle l'*hypsomètre* est transportable en toute sécurité. On doit à M. Regnault un modèle très-commode d'étuve pour préparer l'ébullition. C'est une petite chaudière de 0m,03 de diamètre, sur laquelle se trouvent fixés de petits tubes en laiton qui s'emboîtent les uns dans les autres comme ceux d'une lunette. Le thermomètre est plongé dans l'intérieur de ces tubes. L'eau employée doit naturellement être de l'eau distillée.

HYPSOMÉTRIE s. f. (i-pso-mé-trî — rad. *hypsomètre*). Physiq. Art de mesurer les hauteurs.

HYPSOMÉTRIQUE adj. (i-pso-mé-tri-ke — rad. *hypsométrie*). Physiq. Qui a rapport à l'hypsométrie : *Procédés* HYPSOMÉTRIQUES.

HYPSOMORPHE s. f. (i-pso-mor-fe — du gr. *hupsos*, élévation; *morphê*, forme). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des chrysomèles, comprenant une seule espèce.

HYPSONOTE s. m. (i-pso-no-te — du gr. *hupsos*, élévation; *nôtos*, dos). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant plus de quarante espèces, toutes du Brésil.

HYPSOPHORE s. m. (i-pso-fo-re — du gr. *hupsos*, élévation; *phoros*, qui porte). Entom. Syn. de PROTOPALE.

HYPTÈRE s. f. (i-ptè-re — du gr. *hupo*, sous; *pteron*, aile). Moll. Syn. de FIROLE.

HYPTIS s. m. (i-ptiss — du gr. *huptios*, renversé, par allusion à la disposition de la fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des ocimoïdées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique tropicale.

HYPUDÉE s. m. (i-pu-dé — du gr. *hupo*, sous; *oudos*, pavé). Mamm. Syn. de CAMPAGNOL, genre de mammifères rongeurs.

HYPULE s. m. (i-pu-le — du gr. *hupo*, sous; *ulê*, bois). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sténélytres, formé aux dépens des dircées, et comprenant deux espèces qui habitent l'Europe.

HYRACÉUM s. m. (i-ra-sé-omm — rad. *hyrax*). Pharm. Substance médicamenteuse solide, en usage chez les Hottentots et qui provient, dit-on, de l'urine du daman d'Afrique, déposée dans les rochers.

— **Encycl.** Voici ce que dit Buffon au sujet de l'*hyracéum* : « Les Hottentots estiment beaucoup une sorte de remède que les Hollandais nomment *pissat de blaireau*. C'est une substance noirâtre et d'assez mauvaise odeur, qu'on trouve dans les fentes des rochers et des cavernes. On prétend que c'est à l'urine des damans qu'elle doit son origine. Ces animaux, dit-on, ont l'habitude de pisser toujours au même endroit, et leur urine dépose cette substance, qui, avec le temps, prend de la consistance; cela est assez vraisemblable. » Ce que l'on a su depuis Buffon confirme cette opinion du célèbre naturaliste. L'*hyracéum* est en masses d'un brun foncé, cassantes, dures, pesantes, assez semblables à quelques résines; la chaleur des mains le ramollit. Son odeur est urineuse et rappelle un peu celle du castoréum; sa saveur est amère et astringente. Il est assez soluble dans l'eau, moins dans l'alcool faible, très-peu dans l'alcool fort et l'éther. Son aspect général est celui du sang desséché. Il possède à peu près les mêmes propriétés thérapeutiques que le castoréum, mais moins prononcées.

HYRACOTHÉRION s. m. (i-ra-ko-té-ri-on — du gr. *hurax*, *hurakos*, souris et aussi daman; *thérion*, animal). Mamm. Genre de mammifères pachydermes, voisin des chœropotames, et dont les débris fossiles ont été trouvés dans l'argile tertiaire, aux environs de Suffolk.

HYRAX s. m. (i-rakss — gr. *hurax*, souris, mot dont l'accord avec le latin *sorex*, le lithuanien *zurke*, loir, le polonais *szczur*, rat, et le russe *suroku*, marmotte, indique une origine aryenne. Benfey rattache le grec *hurax*, ainsi que *hurion*, *huron*, essaim d'abeilles, à la même racine que *surizô*, je siffle; *surigx*, flûte; sanscrit *swar*, résonner, crier, produire un son quelconque. Dans l'ancien slave, on trouve *svirati*, jouer du chalumeau; *svirieli*, flûte, d'où, par contraction, le russe *zurna*, polonais et lithuanien *surma*, chalumeau). Mamm. Nom scientifique du daman, genre de pachydermes.

HYRCAN Ier (Jean), prince et grand sacrificateur des Juifs de 135 à 106 avant J.-C. Il succéda à son père, Simon Macchabée, qui venait d'être mis à mort par son gendre Ptolémée, gouverneur de Jéricho. Pour tirer vengeance de ce meurtre, Hyrcan marcha contre Ptolémée, qui s'enferma dans Dagon et appela à son secours le roi de Syrie, Antiochus Sidétès. Ce prince envahit alors la Judée, assiégea Hyrcan dans Jérusalem et le contraignit, après un long siége, à accepter une paix onéreuse et à reconnaître la suzeraineté de la Syrie (133); mais, après le désastre éprouvé par Antiochus dans son expédition contre les Parthes, le prince des Juifs jugea le moment favorable pour les affranchir du joug syrien, s'empara de Sichem, subjugua les Iduméens, s'assura de la protection des Romains et, profitant des troubles qui déchiraient la Syrie, se rendit maître de Samarie et la rasa jusqu'aux fondements. Il favorisa tour à tour les sectes rivales des saducéens et des pharisiens. Son fils Aristobule prit le titre de roi.

HYRCAN II, grand sacrificateur et roi des Juifs, né vers 110 avant J.-C., mort en l'an 30. A la mort de son père, Alexandre Jarmée (78), il fut nommé grand prêtre par sa mère Alexandra, qui garda le pouvoir royal jusqu'à sa mort. Il lui succéda en 69, mais fut détrôné bientôt après par Aristobule, son frère. Il appela alors à son secours Arétas, roi d'Arabie, qui envahit la Judée, battit Aristobule, l'assiégea dans Jérusalem et dut se retirer en apprenant que les Romains venaient d'envahir ses propres Etats. Pompée, s'étant rendu en Judée en 63, rétablit sur le trône Hyrcan II; mais Aristobule et son fils Alexandre excitèrent en Judée d'incessantes révoltes, et le gouverneur romain, voyant Hyrcan incapable de les réprimer, confia l'autorité suprême à cinq conseils provinciaux. Par la suite, César, en récompense des services qu'Hyrcan lui avait rendus après la bataille de Pharsale, le rétablit dans l'autorité suprême; mais ce fut en réalité Antipater qui gouverna, et, après Antipater, Hérode, à qui Hyrcan donna en mariage sa petite-fille, la belle et infortunée Mariamne. En 38, Antigone, fils d'Aristobule, envahit la Judée avec les Parthes. Sous prétexte de venger la mort de son père, qui avait été empoisonné, il détrôna Hyrcan, lui fit couper les oreilles, pour qu'il fût à jamais exclu du souverain pontificat, et l'envoya chez les Parthes. Après quelques années de captivité, Hyrcan obtint de retourner en Judée, où Hérode venait d'être mis sur le trône. Il y fut bien accueilli par ce dernier; mais il se mêla à des intrigues de palais, et Hérode le fit mettre à mort. Ce prince, le dernier des Macchabées, fut pendant toute sa vie le jouet des événements et des hommes.

HYRCANIE, immense région qui s'étend dans l'Asie centrale depuis la côte orientale de la mer Caspienne jusqu'à l'Oxus, et de la mer d'Aral jusqu'aux frontières de la Perse et de l'Afghanistan, sur une longueur d'environ 960 kilom. et une largeur de 620. Sur la côte orientale de la mer Caspienne, le sol est ou sablonneux ou formé d'une argile très-dure; la surface en est entièrement plate, à l'exception du grand et du petit Balkan. Plus avant dans l'intérieur, on rencontre des lignes sans fin de collines de sable, appelées *koumlouks*, qui changent constamment de place et forment pour le voyageur un dangereux obstacle. Ce sable, cependant, n'est pas complétement aride, comme on pourrait le supposer. Le voyageur fatigué rencontre çà et là quelque misérable végétation. Des espaces assez considérables sont couverts de buissons formés d'arbustes sans racines, hauts de 3 à 5 mètres et dont les tiges, très-rapprochées les unes des autres, tiennent si faiblement au sol, qu'elles tombent au moindre choc. Le climat est très-rigoureux. En été, la chaleur s'élève à 49° centigrades; l'hiver est extrêmement froid, et toute la contrée est ravagée par des ouragans qui viennent du N.-E. Dans ce désert, où l'on est exposé à être enseveli sous des trombes de sable ou à périr de soif, on ne trouve aucune population à domicile fixe. Des tribus turcomanes, constamment en guerre entre elles, parcourent l'Hyrcanie, fondent sur les caravanes, massacrent et pillent les voyageurs ou les réduisent en esclavage. Le désert est traversé par sept routes différentes, qui conduisent de la Perse à Khiva. La plus longue, nommée *Etrek Yolou*, est cependant la plus fréquentée, parce que c'est celle qui présente le moins de dangers. La partie riveraine de la mer Caspienne est seule arrosée par de petits cours d'eau, ce qui lui donne une assez grande fertilité en grains, en fruits et en vins.

Dans l'antiquité, l'Hyrcanie, située entre l'ancienne Médie au S.-O. et la Parthie à l'E., fut subjuguée par les Chorasmiens. Plus tard, elle forma, avec les pays des Parthes et des Chorasmiens, la Sogdiane et l'Ariane, la seizième satrapie de l'empire de Darius, fils d'Hystaspe (Hérodote, III, 93). Après la dissolution de la monarchie persane, elle appartint aux Macédoniens, mais ne resta que fort peu de temps en leur pouvoir. Elle paraît ensuite être devenue indépendante, puisque Josèphe mentionne, à l'époque de Vespasien, un roi des Hyrcaniens, qui était maître des défilés connus aujourd'hui sous le nom de Portes Caspiennes.

Strabon nous apprend qu'il y avait en Hyrcanie un assez grand nombre de villes, dont les plus importantes étaient *Talabroce*, *Samariane* (la Samaranne de Ptolémée), *Carta* et *Tape*. Arrien mentionne *Zadracarta*, qui était probablement la même que Carta; et Ptolémée donne comme capitale de la contrée une ville d'*Hyrcania*, qu'il place dans la région orientale. Les principaux cours d'eau étaient le *Maxera*, le *Socanaa*, qui est probablement le même que le Gourgaun de nos jours; le *Sarneius* (aujourd'hui l'Atrek), le *Syderis* et le *Charindas*. Aujourd'hui, l'Hyrcanie, dont les habitants sont restés comme par le passé sauvages et farouches, appartient à l'empire persan. Elle forme la partie orientale du Mazendéran et la partie méridionale du Daghestan.

HYRCANIEN, IENNE s. et adj. (ir-ka-niain, iè-ne). Géogr. anc. Habitant de l'Hyrcanie; qui appartient à l'Hyrcanie ou à ses habitants : *Les* HYRCANIENS. *Les mœurs* HYRCANIENNES.

HYREUX s. m. (i-reu). Ornith. Genre d'oiseaux formé aux dépens des phytotomes.

HYRIDELLE s. f. (i-ri-dè-le — dim. de *hyrie*). Moll. Genre de mollusques d'eau douce, formé aux dépens des mulettes.

HYRIE s. f. (i-rî). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalénides, comprenant deux espèces qui habitent la France.

— Moll. Genre de mollusques acéphales d'eau douce, formé aux dépens des mulettes.

HYRIE, nymphe de Thessalie. Elle fut aimée d'Apollon, dont elle eut un fils, nommé Cycnus. Après la mort de ce fils, elle fut métamorphosée en lac.

HYRIEN, IENNE adj. (i-riain, iè-ne — rad. *hyrie*). Moll. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre hyrie.

— s. m. pl. Tribu de mollusques acéphales d'eau douce, comprenant les genres hyrie, hyridelle, iridée et castalie.

HYRICUS, paysan béotien. Il donna l'hospitalité à Jupiter, à Neptune et à Mercure, qui, en récompense de ses soins, lui promirent d'exaucer le vœu qu'il formerait. Hyricus demanda à avoir un fils sans avoir de femme. Dans ce but, il immola à Jupiter une génisse, sur la peau de laquelle urinèrent les dieux, et au bout de dix mois Urion venait au monde.

HYRNÉTHO, fille de Téménus, roi d'Argos, et femme de Déiphontès. Ce dernier, ayant été obligé de fuir d'Argos avec sa femme, après le meurtre de Téménus par ses fils, se rendit à Epidaure. Il y fut poursuivi par ses beaux-frères, dont l'un lui enleva Hyrnétho. Pendant la lutte qui s'engagea entre son frère et son mari, Hyrnétho fut tuée par le premier. Déiphontès porta son corps à Epidaure et lui érigea un temple.

HYRTL (Joseph), anatomiste allemand, né à Eisenstadt (Hongrie) en 1811. Reçu docteur à Vienne en 1835, il fut nommé, deux ans plus tard, professeur d'anatomie à Prague, et revint, en 1845, occuper la même chaire à Vienne, où il est devenu membre de l'Académie impériale (1847) et recteur de l'école supérieure. Dans ses travaux, il s'est particulièrement attaché à l'étude de l'anatomie de l'organe de l'ouïe, et de l'anatomie comparée. Outre un grand nombre de mémoires insérés dans des recueils scientifiques, on lui doit : *Recherches d'anatomie comparée sur l'organe de l'ouïe chez l'homme et chez les mammifères* (1845); *Lepidosiren paradoxa* (1845); *Etudes d'anatomie comparée* (1850); *Etudes sur la morphologie de l'organe générateur de l'urine chez les poissons* (1850); le *Système uropoétique des poissons osseux* (1852); *Cryptobranchus Japonicus* (1865), etc. Nous signalerons à part les trois ouvrages suivants, qui font époque dans l'histoire de l'anatomie et qui ont été traduits dans presque toutes les langues : *Manuel d'anatomie de l'homme* (Vienne, 1847; 9e édit., 1865); *Manuel d'anatomie topographique* (Vienne, 1847; 5e édit., 1865), et *Manuel de dissection pratique* (Vienne, 1865). Hyrtl s'est également fait connaître dans le monde entier par ses préparations anatomiques de sujets microscopiques, conservés au moyen de l'injection, qui surpassent tout ce que l'on a fait de mieux jusqu'à lui dans ce genre. C'est lui qui a fondé le célèbre musée d'anatomie de Vienne, dont il a lui-même publié la description (1865).

HYSERN (Joaquim), médecin espagnol, né

à Banyolas en 1804. Il obtint au concours, en 1830, une chaire au collége médical de San-Carlos, à Madrid, puis celle de physiologie comparée à l'Athénée scientifique, et fut médecin ordinaire de l'ex-reine Isabelle II. On lui doit, entre autres ouvrages : *Observations et réflexions sur la température de Barcelone; Traité de la blépharo-plastique* ou *Méthode pour réparer la destruction des paupières: De l'altération du sang et des systèmes vasculaires sanguins dans le choléra-morbus asiatique; Mémoire sur la colique de Madrid;* la *Philosophie médicale régnante, examen critique de ses fondements théoriques et principes généraux des réformes utiles qu'elle réclame*, le principal ouvrage de l'auteur, qui y examine surtout les différentes écoles modernes de la médecine française; *Examen critique de la théorie du professeur Piorry sur les causes organo-vitales et sur le mécanisme de l'agonie de l'homme*, etc.

HYSIES, en lat. *Hysiæ*, ville de l'ancien Péloponèse, dans l'Argolide. Les ruines de cette ville et de son acropole se voient de nos jours sur une colline, près du bourg moderne d'Akhlado-Kambos. C'est près de cette ville que les Argiens écrasèrent les Spartiates en 669 av. J.-C. Hysies fut détruite en 417.

HYSON s. m. (i-zon — mot angl.) Comm. Nom commercial de plusieurs sortes de thé. On dit aussi HYSSON. ‖ *Peau d'hyson*, Feuilles de rebut du thé hyson.

HYSOPE s. f. (i-zo-pe — lat. *hysopus*, du grec *hussopos*, qui vient lui-même de l'hébreu *ezôb*, chaldéen *ezôba*, syriaque *zouphô*, arabe *zouphâ*, hysope). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des saturéiées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Europe et l'Asie centrale : *C'est une question plus curieuse qu'importante de savoir quelle était l'*HYSOPE *des livres saints.* (F. Hœfer.) *Salomon traita de tous les arbres, depuis le cèdre qui croît sur le Liban, jusqu'à l'*HYSOPE *qui sort des murailles.* (Renan.) ‖ On écrit aussi HYSSOPE.

— **Encycl.** Le genre *hysope* renferme un assez grand nombre d'espèces, qui croissent en abondance dans l'Europe et l'Asie centrale. Toutes ces plantes répandent, surtout par les temps chauds et quand on les froisse, une odeur forte, aromatique et pénétrante, due surtout à la présence d'une huile volatile; on les emploie en médecine comme toniques; on en retire un extrait aqueux, légèrement amer, et une liqueur spiritueuse, âcre et très-active. L'*hysope* officinale est très-répandue en Europe; c'est une jolie plante vivace, buissonnante, qui se plaît dans les terres exposées au soleil, sur les rochers et les collines; elle vient, au contraire, fort mal dans les terres fortes, humides et ombragées. On la cultive assez souvent dans les jardins, surtout en bordures, à cause de ses fleurs, bleues le plus souvent, quelquefois roses ou blanches, et qui sont d'un effet agréable et fort recherchées par les abeilles. La plante, d'ailleurs, est fréquemment usitée en médecine. On l'emploie contre l'asthme, les langueurs d'estomac, les embarras du poumon, ainsi que pour délayer et inciser les matières glaireuses; quelques praticiens en ont même fait usage, à la place du gaïac, contre l'hystérie et l'hypocondrie.

Employée à l'extérieur, elle est résolutive. « On fait résoudre promptement, dit M. Cazin, les ecchymoses des paupières et de l'œil par l'application d'un sachet d'*hysope* pilée et bouillie dans l'eau; on fomente avec l'eau sur le sachet appliqué. Il est évident que ce résolutif peut convenir dans les contusions des autres parties du corps. »

On se sert surtout des sommités fleuries. Quant à la plante ou aux plantes désignées sous le nom d'*hysope* dans la Bible ou les auteurs grecs, on n'est pas d'accord à ce sujet.

HYSOPINE s. f. (i-zo-pi-ne — rad. *hysope*) Chim. Glycoside extrait par Herberger des feuilles de l'hysope officinale, et qui est soluble dans l'eau, dans l'alcool et dans l'éther. ‖ On dit aussi HYSSOPINE.

HYSSON s. m. (i-zon). V. HYSON.

HYSTASPE, satrape de Perse, qui vivait au VIe siècle avant notre ère. Il prit part à l'expédition que Cyrus fit contre les Messagètes, et, si l'on en croit Ammien Marcellin, il était chef des mages. — Son fils, DARIUS Ier, fut un des sept nobles qui détruisirent la dynastie des mages et se fit proclamer roi de Perse en 523.

HYSTASPIDE s. m. (i-sta-spi-de). Hist. Nom patronymique des rois de Perse descendants de Darius Ier, fils d'Hystaspe : *La dynastie de* HYSTASPIDES.

* **HYSTATITE** s. f. (i-sta-ti-te). Minér. Nom donné à une variété de craïtonite ou fer titané, qui se trouve dans plusieurs parties de la Norvége, principalement à Tvedestrang, à Egersund et à Krageroë.

HYSTÉRALGIE s. f. (is-té-ral-jî — du gr. *hustera*, matrice; *algos*, douleur). Pathol. Douleur de la matrice, sans lésion de l'organe.

— **Encycl.** Cette affection ne se rencontre que chez les femmes nerveuses, impressionnables ou hystériques. Elle reconnaît pour cause tous les excitants du système nerveux et des organes génitaux, les veilles, les émotions morales vives, un régime stimulant, l'abus du coït, etc. Les symptômes de cette maladie sont ceux de la névralgie en général. Ainsi, les femmes atteintes d'*hystéralgie* éprouvent, dans la matrice, des douleurs lancinantes qui augmentent pendant la station et surtout pendant la marche. Celle-ci est même quelquefois impossible. L'exploration de l'utérus, soit par le spéculum, soit par le toucher vaginal, est extrêmement douloureuse. L'excrétion de l'urine et des matières fécales, l'accomplissement de l'acte vénérien, réveillent et augmentent ces douleurs. L'organe ne présente aucune lésion appréciable, et, malgré cela, lorsque l'affection se prolonge longtemps, la santé des femmes ne laisse pas d'en être ébranlée. Les douleurs s'irradient au pli des aines, dans les lombes, dans tout l'abdomen et elles deviennent quelquefois insupportables. Il y a des spasmes, des palpitations, de l'étouffement, de l'anxiété, et tous les accidents qui accompagnent ce qu'on nomme les *vapeurs* dans les attaques d'hystérie. Les femmes qui éprouvent ces souffrances sont agacées, irritées, d'une impressionnabilité excessive; leurs digestions sont souvent lentes et pénibles; il y a de la dyspepsie, des crampes d'estomac, ce qui tient à l'état nerveux qui maîtrise et bouleverse l'organisme, ainsi qu'aux préoccupations des malades et au défaut plus ou moins complet d'exercice. La menstruation est plus ou moins troublée, les règles sont peu abondantes, irrégulières dans leur retour; leur approche est presque toujours marquée par un redoublement dans les crises. Les douleurs continuent, et parfois même elles sont très-vives pendant toute la durée des règles, tandis que, dans quelques cas, au contraire, les malades sont soulagées et éprouvent momentanément un état de bien-être. (Grisolle.) Le pronostic de l'*hystéralgie* n'est pas grave; mais cette affection est tres-rebelle et très-opiniâtre. Une fois disparue, il suffit de la moindre occasion pour la faire récidiver.

— *Traitement.* Si la femme est forte, pléthorique, dit Grisolle, il faut commencer par lui ouvrir la veine du bras. Dans tous les cas, on prescrira le repos, la position horizontale, les bains tièdes ou frais très-prolongés, les injections narcotiques dans le vagin, avec une décoction de pavot, de belladone, de jusquiame, de stramonium; on donnera aussi avec avantage des quarts de lavement opiacé. A l'intérieur, on prescrira également les narcotiques et la série des moyens usités contre les névralgies; mais il faut, avant tout, insister sur le régime et suivre une bonne hygiène. Dans les cas les plus rebelles, on peut appliquer quelques révulsifs sur les parois du bassin, et, enfin, envoyer les malades aux eaux thermales d'Ems, de Néris, d'Ussat, de Saint-Sauveur, etc.

HYSTÉRALGIQUE adj. (i-sté-ral-ji-ke — rad. *hystéralgie*). Pathol. Qui a rapport à l'hystéralgie ou qui la caractérise : *Douleurs* HYSTÉRALGIQUES. *Symptômes* HYSTÉRALGIQUES.

HYSTÉRANDRE adj. (i-sté-ran-dre — du gr. *hustera*, matrice; *anêr*, mâle). Bot. Se dit des fleurs et des plantes qui ont les étamines insérées sur l'ovaire.

HYSTÉRANDRIE s. f. (i-sté-ran-drî — du gr. *hustera*, matrice; *aner*, mâle). Bot. Troisième classe du système sexuel de Linné, modifié par Richard, et comprenant les genres dont les fleurs ont des étamines en nombre indéfini, insérées sur l'ovaire.

HYSTÉRANDRIQUE adj. (i-sté-ran-dri-ke — rad. *hystérandrie*). Bot. Qui a rapport, qui appartient à l'hystérandrie : *Végétaux* HYSTÉRANDRIQUES.

HYSTÉRANGIE s. f. (i-sté-ran-jî — du gr. *hustera*, matrice; *aggeion*, vase). Bot. Syn. d'HYPERRHIZE, genre de cryptogames.

HYSTÉRICISME s. m. (i-sté-ri-si-sme). Pathol. Hystérie peu intense, qui offre moins de certitude dans ses symptômes, et qui est moins sujette à des retours périodiques.

— **Encycl.** Dans cette affection, les symptômes, peu accusés, sont irréguliers dans leur retour périodique. (V. HYSTÉRIE et HYSTÉRALGIE.) Pour quelques auteurs, ce mot ne doit s'employer que pour exprimer la prédisposition aux attaques d'hystérie et l'apparition des phénomènes précurseurs, qui peuvent à eux seuls constituer, pendant quelque temps, toute la maladie. C'est ainsi que l'on rencontre souvent des femmes qui n'ont que la sensation plus ou moins pénible de la boule, des palpitations, des pleurs, des nausées, des bâillements, de la tristesse ou de l'hilarité sans cause; et ce n'est que l'exagération de ces phénomènes, accompagnés d'autres accidents, qui confirme l'hystérie.

HYSTÉRIE s. f. (i-sté-rî — du gr. *hustera*, matrice, proprement ce qui est à l'extrémité, ce qui est à l'intérieur; de *husteros*, dernier, extrême, qui répond exactement au sanscrit *uttaros*, même sens, et qui est, comme ce dernier, un comparatif dont le positif est conservé dans la préposition sanscrite *ud*, de, hors de, à laquelle répond exactement le gothique *ut*, ancien haut allemand *uz*, etc. *Usteros* et *uttaros* signifient donc proprement ce qui est plus en dehors. Le grec *ustatos* et le sanscrit *uttaros* sont les superlatifs de cette même préposition. Pott et Curtius rapprochent du grec *hustera*, matrice, le latin *uterus* pour *utterus*, ventre, sein, et le sanscrit *udaram*, ventre, qui, selon eux, ont absolument la même signification étymologique). Pathol. Maladie nerveuse des femmes, caractérisée par des convulsions générales, des suffocations et un appétit vénérien souvent irrésistible.

— **Encycl.** L'*hystérie* est une maladie dont le siége réside, suivant les uns, dans l'utérus, suivant les autres, dans l'encéphale. M. Landouzy la définit : une névrose de l'appareil générateur de la femme, revenant par accès apyrétiques et ayant pour symptômes principaux un sentiment pénible de strangulation, etc., et souvent des convulsions. M. Briquet ne pense pas de même; pour lui, l'*hystérie* est une névrose de l'encéphale, dont les phénomènes apparents consistent principalement dans la perturbation des actes vitaux qui servent à la manifestation des sensations affectives et des passions.

« Les phénomènes hystériques, dit-il, ne sont souvent que la répétition plus ou moins troublée des actes par lesquels se manifestent les sensations pénibles, les affections et les passions tristes et violentes. Enfin, ces manifestations, par leur répétition fréquente, finissent par amener des lésions, soit dynamiques, soit matérielles, dans les organes à l'aide desquels elles s'opèrent, et ajoutent ainsi une nouvelle série d'accidents qui viennent compléter la scène dont se compose l'*hystérie.* »

L'*hystérie* est quelquefois désignée sous les noms de *hysteria, passion hystérique, hystéricie, hystéricisme, suffocation de matrice, maux* et *attaques de nerfs.*

L'hystérie est une des maladies les plus répandues. Sydenham disait qu'elle forme la moitié des maladies chroniques des femmes et, suivant M. Briquet, le quart de la totalité *des femmes en est atteint.*

Les causes les plus dissemblables, les plus singulières ont été citées comme provoquant ou favorisant l'*hystérie.* Un grand nombre sont complétement étrangères à cette affection. Les circonstances qui y prédisposent le plus sont : l'âge de douze à trente ans; le sexe féminin (les auteurs qui considèrent l'*hystérie* comme une névrose de l'utérus n'admettent, par conséquent, pas l'*hystérie* du sexe masculin); le tempérament, et ici, par tempérament, il faut entendre une prédisposition principale à l'*hystérie*, consistant dans la facilité qu'a la femme d'être impressionnée péniblement, et non point le tempérament nerveux, attendu que le plus grand nombre des hystériques est lymphatique ou lymphatico-sanguin. On a attribué une grande influence à la puberté. Il n'est pas douteux qu'indépendamment de l'âge où ce phénomène a lieu, âge où s'observe le plus fréquemment l'*hystérie*, les changements qui surviennent dans les organes génitaux de la jeune fille n'agissent d'une façon notable sur la production de la maladie. On a également rangé parmi les causes de l'*hystérie* l'abus des plaisirs sexuels. Il est difficile de savoir au juste à quoi s'en tenir sur ce sujet, attendu que, d'après les recherches de Parent-Duchâtelet, il est parfaitement démontré que les filles publiques, qui y seraient tout particulièrement disposées, n'en sont que très-rarement atteintes. Enfin, une des dernières causes prédisposantes est l'hérédité. « Les sujets nés de parents hystériques sont, par le fait de l'hérédité, douze fois plus disposés à l'*hystérie* que les sujets nés de parents non hystériques. La moitié des mères hystériques donnent naissance à des hystériques. Les hystériques ont 25 pour 100 de parents atteints de maladies nerveuses ou de maladies de l'encéphale. » (Briquet.) Les causes occasionnelles sont : les émotions morales, l'irritation, l'aménorrhée, la dysménorrhée, la menstruation, la leucorrhée, la grossesse, l'accouchement, la suppression de certains exanthèmes ou flux anomaux, et enfin les diverses altérations de l'utérus.

L'*hystérie* s'annonce toujours par certains prodromes. On remarque un changement notable dans le caractère, une grande irritabilité, une mobilité d'esprit et d'humeur continuelle, des impatiences, des crampes, des inquiétudes, des fourmillements, surtout aux extrémités inférieures, un besoin de s'étendre, de s'étirer, de marcher, de changer de position; des idées tristes, des pleurs ou des rires sans sujet; des rêvasseries, des songes bizarres ou effrayants, des insomnies; tantôt des frissons vagues, tantôt une chaleur brûlante, souvent un froid glacial aux mains; des variations extrêmes dans l'appétit et les digestions; plus tard, des battements de cœur et des spasmes, que provoque la moindre cause; enfin, une gêne d'abord faible, puis très-pénible à la gorge; une constriction douloureuse à l'épigastre et à la poitrine, et la sensation d'une boule qui monte plutôt de la poitrine que de l'hypogastre. (Landouzy.)

Les prodromes que nous venons d'énumérer sont ceux de la maladie. Quelquefois, cette dernière n'est que leur exagération (*hystérie à forme non convulsive*). Le plus souvent, la maladie est caractérisée par des attaques convulsives qui, elles aussi, sont précédées de symptômes particuliers que l'on a appelés prodromes de l'attaque.

Les prodromes des accès sont plus nets, mieux déterminés que ceux de la maladie générale. Ils sont brusques, subits; tantôt ils se bornent à un frisson suivi de bâillements, de palpitations, avec pâleur au visage, tristesse, pandiculations. Après quelques minutes ou quelques secondes, rarement davantage, les malades accusent un frémissement, un fourmillement particulier, une chaleur vive ou un froid glacial qui s'irradie du bas-ventre ou de l'épigastre au cou, ou la sensation d'une boule qui, s'étendant des mêmes parties et suivant le même trajet, détermine, lorsqu'elle est parvenue à la gorge, une constriction ou une suffocation telle, que la malade craint d'être étranglée ou suffoquée.

En même temps surviennent des bouffées de chaleur au visage, une douleur de tête fixe et comme térébrante (clou hystérique), des tintements d'oreilles, des crampes, des borborygmes, des coliques plus ou moins violentes, du météorisme qui peut être porté au point de simuler une grossesse arrivée au terme et que l'on voit souvent disparaître tout d'un coup, sans émission de gaz à l'extérieur. Les malades ont plus ou moins complétement perdu connaissance. On en voit qui sont dans l'extase ou le somnambulisme, qui tombent en syncope ou qui ont des idées délirantes et poussent des cris. Le délire prend dans certains cas la forme de l'inspiration et s'accompagne d'hallucinations variées. Parfois, il y a des vomissements, des éternuments, des pleurs, et ces derniers symptômes commencent ordinairement à la fin de l'attaque, qui se termine souvent par l'émission d'une urine limpide ou, beaucoup plus rarement, par une excrétion utérine ou vaginale plus abondante que de coutume. Il n'est pas rare de voir les paroxysmes hystériques revêtir cette forme non convulsive qui, dans d'autres cas, constitue seulement le premier degré de l'attaque et précède l'apparition des convulsions. (Tardieu.)

Ces convulsions sont souvent très-violentes. Les malades agitent leurs bras et leurs jambes, les portent à droite, à gauche, se lèvent brusquement sur leur séant pour se laisser retomber ensuite. Les mouvements acquièrent une énergie extraordinaire; le tronc et les membres fléchissent et se redressent alternativement avec une telle force que, si la malade est libre, elle fait des sauts, des bonds, des chutes épouvantables, et que cinq ou six personnes ont peine à la contenir, quand une seule suffirait hors le temps des attaques.

L'abdomen est souvent rétracté et la compression exercée sur les viscères douloureuse. Dans un petit nombre de cas, la face est contournée et violette, comme dans l'épilepsie; quelquefois aussi, les malades rendent, comme ces derniers, une écume abondante par la bouche.

Si les accès n'apparaissent qu'à de longs intervalles, la malade ne présente, entre chacun d'eux, aucun symptôme morbide; mais si les attaques convulsives sont rapprochées, on constate dans leur intervalle du malaise, de la céphalalgie, de la courbature, des étouffements, des palpitations, de la tristesse, etc.

L'*hystérie* est une maladie qui n'offre pas un danger réel, mais qui rend la vie insupportable par les incommodités nombreuses et les souffrances vives qui peuvent l'accompagner ou en être la suite. Lorsqu'elle est récente, que le retour des attaques est encore subordonné à l'influence toujours agissante des causes, elle est susceptible de guérison. Si les attaques ne cessent avec leur cause, se répètent par une habitude maladive, se renouvellent plusieurs années de suite à certaines époques déterminées, la maladie est difficile à guérir. Dans le plus grand nombre des cas, elle est entretenue par des contrariétés et des chagrins sans cesse renaissants, dont l'action est encore augmentée par la susceptibilité et l'état mélancolique des malades. (Georget.)

M. Tardieu a exposé en peu de lignes son opinion sur le traitement de l'*hysterie* : « Si les principales causes de l'*hystérie* résident dans les influences sociales, intellectuelles et morales, on comprend que la base du traitement consiste dans les moyens hygiéniques et surtout dans l'éducation. On ne saurait trop répéter que c'est dans une mauvaise direction des goûts et des sentiments de leur enfance et de leur jeunesse que les femmes puisent cette déplorable exaltation nerveuse qui dégénère si facilement en une véritable perversion morbide de la sensibilité, en une affection hystérique. Le régime physique n'est pas moins important à surveiller si l'on veut de bonne heure fortifier la constitution et la prémunir contre les accidents qu'engendrera l'excès du tempérament nerveux. » Nous ne pouvons développer ces principes, qui seront d'ailleurs facilement compris, et qui dominent la thérapeutique de l'*hystérie.*

Il est impossible d'admettre qu'il existe un système de traitement spécifique applicable à l'*hystérie.* Les antispasmodiques, ceux même dont les propriétés sont les plus éprouvées, tels que la valériane, l'assa-fœtida, le musc, les narcotiques, l'opium à haute dose, dont on a voulu faire le remède héroïque de l'*hystérie;* la belladone, qui lui est, dans bien des cas, préférable; les lotions et les affusions froides; tous les moyens enfin viennent échouer trop souvent contre l'idiosyncrasie toute spéciale d'un grand nombre d'hystériques, chez lesquelles les effets des médicaments sont tout à fait nuls ou diamétrale-

ment opposés à ceux qu'ils ont coutume de produire chez tous les autres malades.

HYSTÉRIQUE adj. (i-sté-ri-ke — rad. *hystérie*). Path. Qui a rapport à l'hystérie : *Affection* HYSTÉRIQUE. *C'est dans le délire* HYSTÉRIQUE *que la femme revient sur le passé, qu'elle s'élance dans l'avenir.* (Dider.) ‖ Qui est atteint d'hystérie : *Une femme* HYSTÉRIQUE. *La femme* HYSTÉRIQUE *dans sa jeunesse se fait dévote dans l'âge avancé.* (Dider.) ‖ *Clou hystérique*, Douleur vive, sur un seul point de la tête, que l'on éprouve pendant les accès d'hystérie.

— s. f. Femme atteinte d'hystérie.

HYSTÉROCARPE s. m. (i-sté-ro-kar-pe — du gr. *husteros*, postérieur ; *karpos*, fruit). Bot. Syn. de DIDYMOCHLÈNE.

HYSTÉRO-CATALEPSIE s. f. (i-sté-ro-ka-ta-lè-psî — du gr. *hustera*, matrice, et de *catalepsie*). Pathol. Hystérie compliquée de symptômes cataleptiques.

HYSTÉROCÈLE s. f. (i-sté-ro-sè-le — du gr. *hustera*, matrice ; *kêlê*, tumeur). Chir. Hernie de la matrice.

HYSTÉROCYSTIQUE adj. (i-sté-ro-si-sti-ke — du gr. *hustera*, matrice ; *kustis*, vessie). Anat. Qui a rapport à la matrice et à la vessie.

HYSTÉROCYSTOCÈLE s. f. (i-sté-ro-si-sto-sè-le — du gr. *hustera*, matrice ; *kustis*, vessie ; *kêlê*, tumeur). Chir. Hernie simultanée de la matrice et de la vessie.

HYSTÉRO-ÉPILEPSIE s. f. (i-sté-ro-é-pi-lè-psî — du gr. *hustera*, matrice, et de *épilepsie*). Pathol. Hystérie compliquée d'accidents épileptiques.

HYSTÉROGRAPHIE s. f. (i-sté-ro-gra-fî — du gr. *hustera*, matrice ; *graphô*, je décris). Anat. Description de la matrice.

HYSTÉROLITHE s. f. (i-sté-ro-li-te — du gr. *hustera*, matrice ; *lithos*, pierre). Minér. Pierre ou pétrification qui figure les parties naturelles de la femme : *On donnait autrefois le nom de diphytes aux* HYSTÉROLITHES *dans lesquelles on a cru remarquer, d'un côté les parties de la génération de la femme, et de l'autre celles de l'homme.* (Defrance.)

HYSTÉROLOGIE s. f. (i-sté-ro-lo-jî — du gr. *husteros*, postérieur ; *logos*, discours). Littér. Figure par laquelle on peint le désordre de l'esprit, en disant d'abord ce qu'il ne fallait dire qu'après. Il est rare qu'on trouve à employer heureusement cette figure, et cette confusion des idées est souvent une véritable ineptie. L'exemple cité ordinairement, *Moriamur et in media arma ruamus*, Mourons et jetons-nous au milieu des armes, est une véritable distraction du poëte, et cette phrase n'est pas moins ridicule que celle-ci : *Il fut brûlé, pendu et ses cendres jetées au vent.* ‖ On dit aussi HYSTÉRO-PROTON ou HYSTÉRO-PROTÉRON.

HYSTÉROLOXIE s. f. (i-sté-ro-lo-ksî — du gr. *hustera*, matrice ; *loxos*, oblique). Méd. Obliquité de la matrice qui résulte fréquemment de la grossesse.

HYSTÉROMALACIE s. f. (i-sté-ro-ma-la-sî — du gr. *hustera*, matrice ; *malakos*, mon). Pathol. Ramollissement du tissu de la matrice, qui rend cet organe sujet à se rompre pendant les efforts de l'accouchement. ‖ On dit aussi HYSTÉROMALAXIE.

HYSTÉROMANE adj. (i-sté-ro-ma-ne — du gr. *hustera*, matrice ; *mania*, fureur). Pathol. Atteinte d'hystéromanie.

— Substantiv. Personne atteinte d'hystéromanie : *Une* HYSTÉROMANE.

HYSTÉROMANIE s. f. (i-sté-ro-ma-nî — du gr. *hustera*, matrice ; *mania*, fureur). Pathol. Fureur utérine, appétit furieux et maladif des plaisirs vénériens, chez la femme. ‖ On dit aussi NYMPHOMANIE.

HYSTÉROMÈTRE s. m. (i-sté-ro-mè-tre — du gr. *hustera*, matrice ; *metron*, mesure). Chir. Instrument employé pour sonder et redresser l'utérus.

HYSTÉROPATHIE s. f. (i-sté-ro-pa-tî — du gr. *hustera*, utérus ; *pathos*, maladie). Pathol. Maladie de l'utérus en général.

HYSTÉROPE s. m. (i-sté-ro-pe — du gr. *husteropous*, qui va lentement ; de *usteros*, tardif, et *pous*, pied). Erpét. Genre de reptiles, du groupe des scincoïdiens. ‖ On dit aussi HYSTÉROPODE.

HYSTÉROPHYSE s. f. (i-sté-ro-fi-ze — du gr. *hustera*, matrice ; *phusê*, vent). Pathol. Accumulation de gaz dans la matrice.

HYSTÉRO-PROTON s. m. (i-sté-ro-pro-ton — du gr, *husteros*, dernier ; *protos*, premier). Rhétor. V. HYSTÉROLOGIE. ‖ On dit aussi HYSTÉRO-PROTÉRON.

HYSTÉROPTOSE s. f. (i-sté-ro-pto-ze — du gr. *hustera*, matrice ; *ptôsis*, chute). Pathol. Chute ou renversement de la matrice.

HYSTÉRORRHÉE s. f. (i-sté-ro-ré — du gr. *hustera*, matrice ; *rheô*, je coule). Pathol. Ecoulement provenant de la matrice.

HYSTÉROSCOPE s. f. (i-sté-ro-sko-pe — du gr. *hustera*, matrice ; *skopeô*, j'examine). Syn. peu usité de SPÉCULUM.

HYSTÉROSTOMATOME s. m. (i-sté-ro-sto-ma-to-me — du gr. *hustera*, matrice ; *stoma*, bouche ; *tomê*, section). Chir. Instrument dont on se sert pour inciser le col de la matrice, dans les cas où la dureté squirreuse de cette partie rend cette opération nécessaire pour l'accouchement.

HYSTÉROSTOMATOMIE s. f. (i-sté-ro-sto-ma-to-mî — du gr. *hustera*, matrice ; *stoma*, bouche ; *tomê*, section). Action d'inciser le col de la matrice pour opérer l'accouchement.

HYSTÉROTOME s. m. (i-sté-ro-to-me — du gr. *hustera*, matrice ; *tomê*, section). Chir. Instrument dont on se sert pour inciser la matrice. ‖ Opération césarienne.

HYSTÉROTOMIE s. f. (i-sté-ro-to-mî — du gr. *hustera*, matrice ; *tomê*, section). Chir. Incision pratiquée sur l'utérus. ‖ Nom donné quelquefois à l'opération césarienne.

— Anat. Dissection de la matrice.

— **Encycl.** On désigne quelquefois sous ce nom l'opération césarienne ; mais cette dénomination est tout à fait impropre, parce que l'opération césarienne ne se pratique que dans l'état de grossesse et en divisant d'autres tissus que l'utérus, tandis que l'*hystérotomie* peut être indiquée par d'autres causes que les difficultés de l'enfantement, et qu'en outre elle ne comprend qu'un incision de l'utérus ou une section du col de cet organe sans division d'autres tissus. On a dit encore que l'*hystérotomie* est l'opération césarienne vaginale ; mais cette dernière opération implique toujours l'idée de grossesse et la nécessité d'un accouchement, circonstance qui peut ne pas exister alors que l'*hystérotomie* est indiquée pour d'autres motifs. L'opération consiste à pratiquer une incision au col de l'utérus lorsque, étant devenu squirreux, il ne peut point se dilater pour donner passage à un corps étranger quelconque renfermé dans sa cavité ; d'autres fois, l'orifice se trouvant complétement oblitéré, soit par suite d'adhérences avec les parois du vagin, soit par une déviation de la matrice, la cavité de celle-ci se remplit peu après des fluides provenant des menstrues, et, au bout d'un certain temps, on est obligé de ponctionner le corps de l'utérus pour donner issue aux matières accumulées qui forment une tumeur plus ou moins volumineuse. Enfin, dans quelques cas, le col utérin est devenu cancéreux ou passé à l'état d'ulcère, et alors on en fait l'ablation totale. Toutes ces manœuvres sont bien différentes, comme on le voit, de celles qui constituent l'opération césarienne proprement dite. Ce n'est pas à dire que l'*hystérotomie* ne se pratique point dans le but de faciliter un accouchement ; souvent, au contraire, il faut y avoir recours lorsque les bords calleux de l'orifice utérin ne peuvent pas se dilater facilement pour livrer passage à l'enfant. V. UTÉRUS.

HISTÉROTOMIQUE adj. (i-sté-ro-to-mi-ke — rad. *hystérotomie*). Chir. Qui a rapport à l'hystérotomie : *Procédé* HYSTÉROTOMIQUE.

HYSTÉROTOMOTOCIE s. f. (i-sté-ro-to-mo-to-sî — du gr. *hustera*, matrice ; *tomê*, section ; *tokos*, accouchement). Chir. Opération césarienne. ‖ On dit aussi HYSTÉROTOMIE.

HYSTRICHIS s. m. (i-stri-kiss — du gr. *hustrix*, hérisson). Helminth. Genre de vers intestinaux.

HYSTRICIE s. f. (i-stri-sî — du gr. *hustrix*, hérisson). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la tribu des mouches, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique centrale.

HYSTRICIEN, IENNE adj. (i-stri-siain, iè-ne — du lat. *hystrix*, porc-épic). Mamm. Qui ressemble ou qui se rapporte au porc-épic. ‖ On dit aussi HYSTRICIN, INE, HYSTRICIDE et HYSTRIDÉ, ÉE.

— s. m. pl. Tribu de mammifères rongeurs, comprenant les genres porc-épic et coëndou.

HYSTRICITE s. f. (i-stri-si-te — du lat. *hystrix*, porc-épic). Mamm. Sorte de bézoard, qu'on trouve, dit-on, dans le porc-épic.

HYSTRIX s. m. (i-striks — mot lat. formé du gr. *hustrix*, hérisson). Mamm. Non scientifique du porc-épic.

— Moll. Syn. de RICINULE, genre de mollusques gastéropodes.

HYTHE, ville d'Angleterre, comté de Kent, à 24 kilom. S. de Cantorbéry, à 1 kilom. de la côte de la Manche, l'un des Cinq-Ports ; 7,000 hab. Port comblé ; bains de mer. Commerce de houblon et de grains. On y remarque le palais de justice, un petit théâtre et une église située sur une éminence d'où l'on jouit d'une fort belle vue.

HYVOURAHÉ s. m. (i-vou-ra-é — mot brésilien, qui signifie *chose rare*). Bot. Nom brésilien du gaïac.

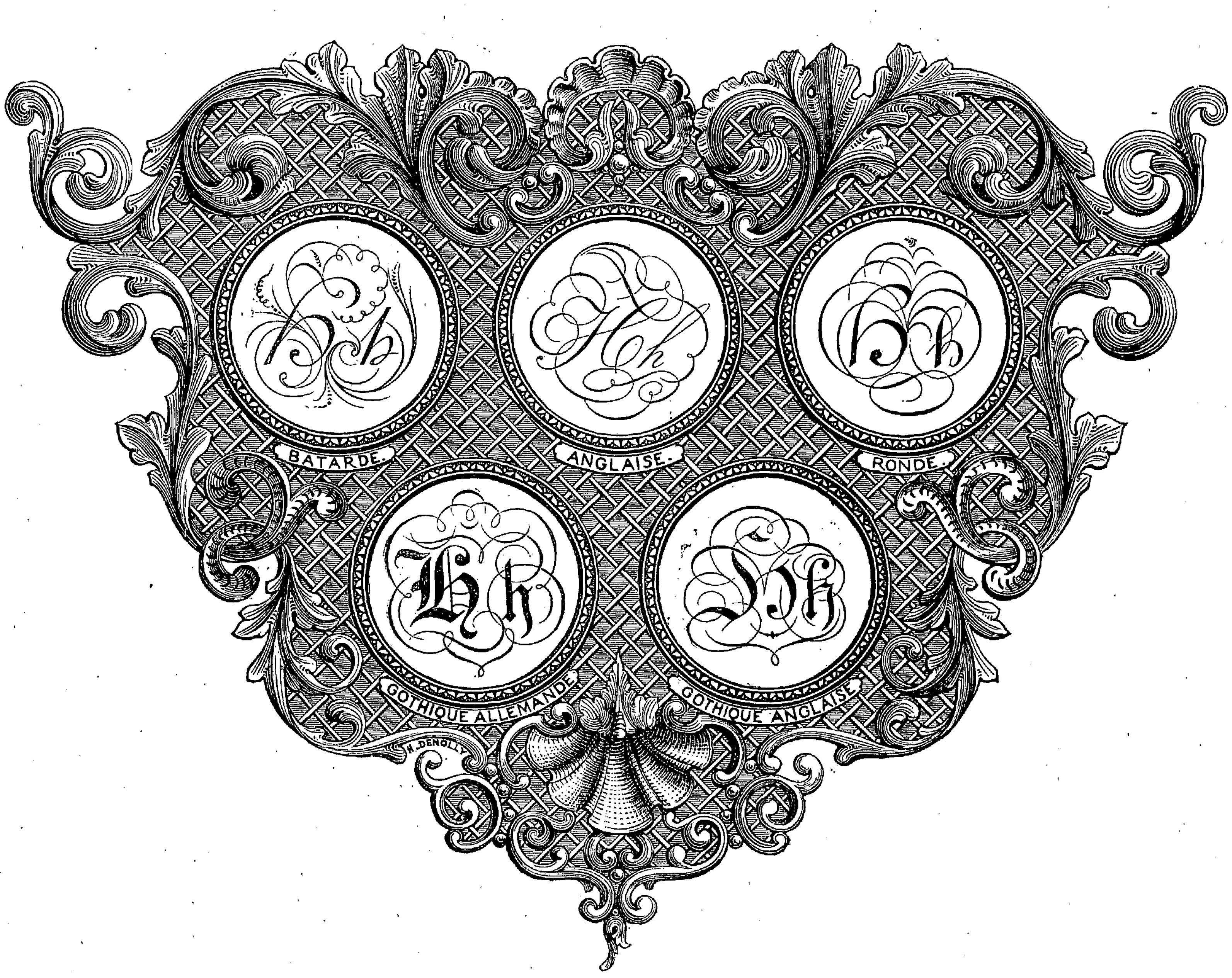

GRAND
DICTIONNAIRE
UNIVERSEL
DU XIX^e SIÈCLE

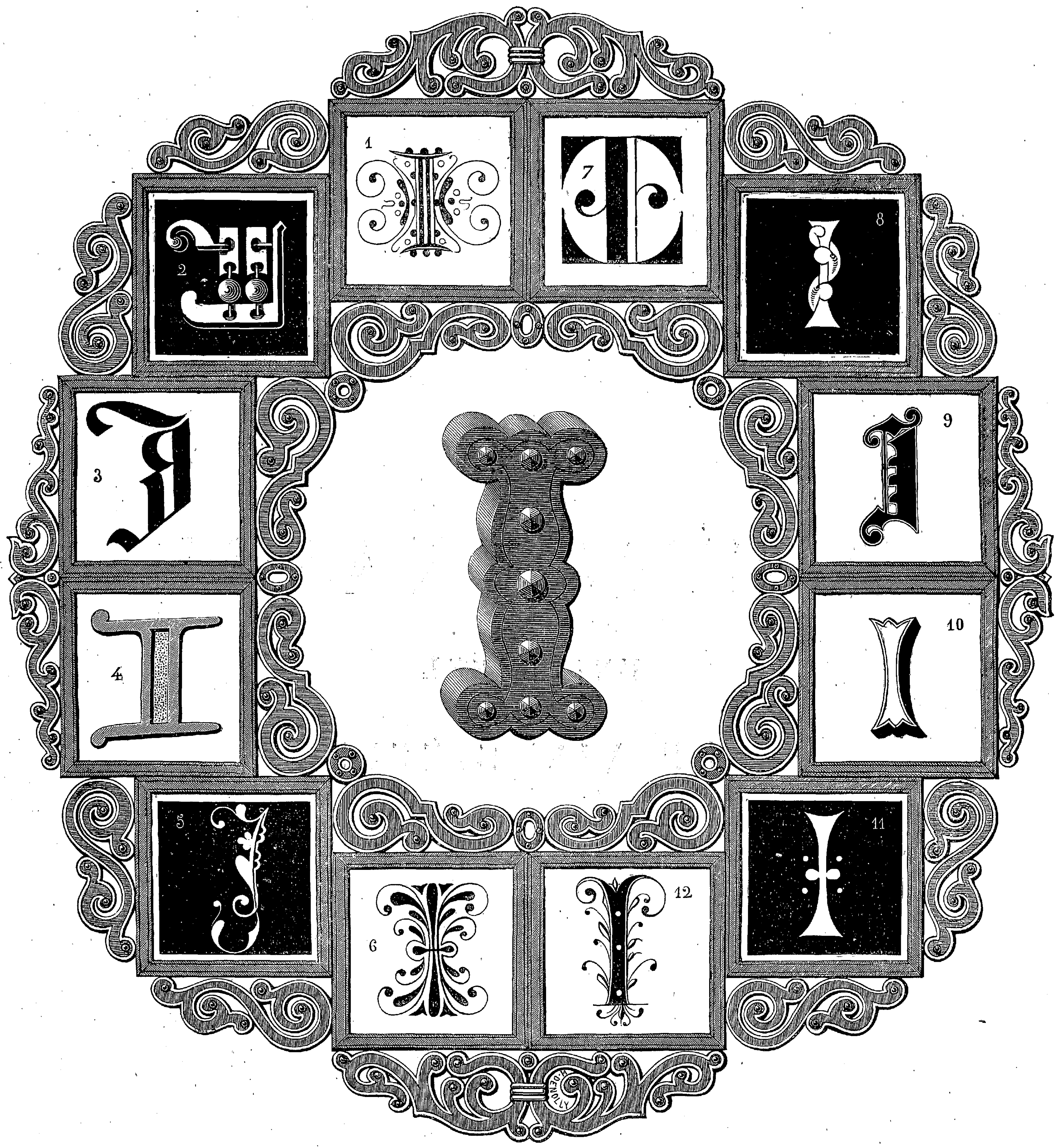

1 — Tiré d'un manuscrit de la Bib^que^ royale de Munich. — XII^e^ siècle.
2 — Alphabet lapidaire de Turin. — XV^e^ siècle.
3 — Tiré du missel du cardinal Cornelius. — XVII^e^ siècle.
4 — Tiré d'un manuscrit du XVI^e^ siècle.
5 — Lettres bullatiques d'Italie. — XVI^e^ siècle.
6 — Tiré d'un manuscrit de Venise. — XV^e^ siècle.
7 — Tiré d'inscriptions sépulcrales de Vienne (Autriche). — XIV^e^ siècle.
8 — Tiré d'un évangéliaire de la Bib^que^ royale de Munich. — XI^e^ siècle.
9 — Écriture d'église du XIV^e^ siècle.
10 — Tiré d'inscriptions sépulcrales lapidaires de Naples. — XIII^e^ siècle.
11 — Tiré de la Bible du surintendant Fouquet. — XIII^e^ siècle.
12 — Alphabet vénitien du XVII^e^ siècle.

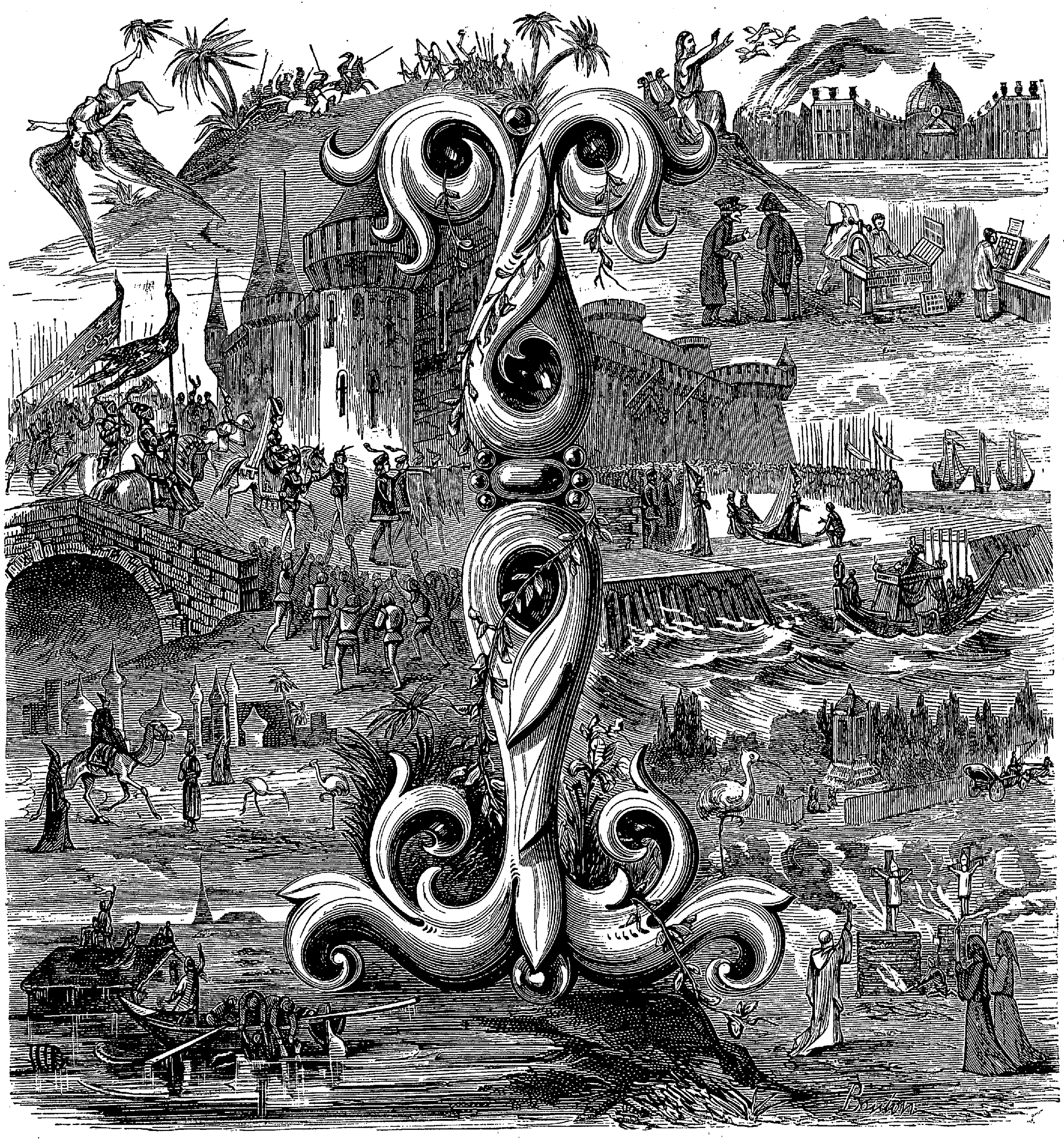

I s. m. neuvième lettre, troisième voyelle de l'alphabet français, ainsi que de l'alphabet latin, de ceux de toutes les langues dérivées du latin, et des langues germaniques : I *long*. I *bref*. *La voyelle* I. *Un petit* I. *Un* I *majuscule*. I *circonflexe*. *Mettre un point sur un* I.

C'était, dans la nuit brune,
Sur le clocher jauni,
La lune,
Comme un point sur un *i*.
A. DE MUSSET.

— I se marque d'un double point ou tréma (ï), lorsqu'on veut indiquer qu'il ne forme pas diphthongue avec une voyelle qui le précède ou le suit immédiatement : *Haï*, *maïs*, *Moïse*, *ïambe ;* prononcez : *a-i*, *ma-iss*, *Mo-ise*, *i-ambe*. ‖ Quand *i* est précédé d'un *e* accentué, il ne forme pas diphthongue avec lui, bien qu'on ne le marque jamais d'un tréma : *Obéi ;* prononcez : *obé-i*.

— *I grec*, Nom que l'on donne communément à la lettre Y. (V. cette lettre.) ‖ Techn. Outil composé d'un crochet de fer et d'un manche long d'environ 5 mètres, servant à pousser les glaces dans le four de recuite et à les en retirer.

— Fam. *Droit comme un* I, Très-droit. Se dit à cause de la forme de l'I majuscule : *Ce vieillard est encore* DROIT COMME UN I. *Voilà un chemin* DROIT COMME UN I. ‖ *Mettre les points sur les* i, Ne pas négliger les plus petits détails, parce que mettre les points sur les *i* est un détail que beaucoup de personnes se permettent de négliger en écrivant, bien que cette licence puisse offrir certains inconvénients, témoin la mésaventure des éditeurs du *Dictionnaire* de Boiste, racontée par M. Bescherelle. Ces éditeurs, ayant imprimé, par la faute du copiste ou du compositeur, *seligmosité* au lieu de *séliginosité*, avaient fait remarquer superbement que ce mot ne se trouvait dans aucun autre dictionnaire publié avant le leur, ce qui était vrai.

— *I consonne*, Dénomination que l'on donnait autrefois à la consonne *j*, qui a été d'abord un *i* véritable, au moins pour la forme, comme on peut le voir dans des manuscrits un peu anciens et dans les vieilles éditions.

— Comme lettre numérale, I valait 10 chez les Grecs. ‖ Chez les Romains, I vaut 1, soit à ajouter, comme dans VI (6), soit à retrancher, comme dans IV (4). ‖ Au moyen âge, I valait 100.

— Comme signe d'ordre, I indique le neuvième objet d'une série.

— Dans les inscriptions latines, I s'employait seul pour : *Junius*, *Julius*, *Jupiter*, noms propres ; *ibi*, là ; *immortalis*, immortel ; *imperator*, empereur, général en chef ; *invenit*, a trouvé ; *invictus*, invaincu, invincible ; *judex*, juge ; *jussit*, a ordonné ; I. FNT., *in fronte*, au front, sur le frontispice ; IF., *interfuit*, s'y est trouvé ; IFT., *interfuerunt*, s'y sont trouvés ; I. H., *jacet hic*, ici est inhumé, ci-gît ; I. I., *in jure*, dans le droit, en justice ; II. V., *duumvir*, duumvir ; III. V., triumvir ; IIII. V., quatuorvir ; IIIII. V., sextumvir ; I. M. CT., *in media civitate*, au milieu des citoyens ; IMM., *immunis*, exempt ; IM. S., *impensa sua*, à ses frais ; INS., *inscripsit*, a mis cette inscription ; IN. AG. P. XX., *in agro pedes viginti*, vingt pieds dans le champ ; IAN., *Januarius*, janvier ; I. AGL., *in angulo*, dans l'angle, dans le coin ; IAD., *jamdudum*. depuis longtemps ; IC., *jurisconsultus*, jurisconsulte, et quelquefois *judex cognitionum*, juge des informations ; I.-C., *Julius Cæsar*, et plus tard *Jesus-Christus ;* I. D., *Jovi dedicatum*, dédié à Jupiter ; IN. D., *inferis diis*, aux dieux infernaux ; IV. D., *jussu deorum*, par l'ordre des dieux ; ID., *idus*, les ides ; I. D. M., *Jovi deo magno*, au grand dieu Jupiter ; I. FO., *in foro*, dans la place ou dans le Forum ; INL., *inlustris* pour *illustris*, illustre ; I. SN., *in senatu*, dans le sénat ; IVD., *judicio*, par jugement, arrêt ou sentence ; IVV., *juventus*, jeunesse.

— Dans l'iconographie chrétienne, INRI représente l'inscription mise par Pilate sur la croix de Jésus, et signifie : *Jesus Nazarenus rex Judæorum*, Jésus de Nazareth, roi des Juifs.

— En chimie, I figure l'iode.

— Comme symbole, I, sur les anciennes monnaies de France, désignait la ville de Limoges. ‖ Chez les Romains, il désignait l'as, l'unité en monnaie ou en poids. ‖ Chez les Chinois, il figure le premier terme de la trinité de Lao-Tseu : *Celui que l'on regarde et qu'on ne voit pas se nomme* I (le Tao-te-King.) ‖ Dans l'ancienne logique, *i* désignait une proposition particulière négative. V. BARALIPTON.

— **Encycl.** ETYMOLOGIE, ORIGINE GRAPHIQUE ET VALEUR VOCALE DE LA LETTRE I. L'*i* latin provient de l'*iota* grec, lequel correspond à l'*iod* des sémites. Selon quelques philologues, le nom de celui-ci signifie, en hébreu, *main*, et peut-être rappelle-t-il le caractère figuratif dont ce signe alphabétique dérive. Suivant Court de Gébelin, en effet, dans l'alphabet primitif et le langage hiéroglyphique, la lettre *i* désigne la main de l'homme, instrument dont il se sert pour toutes ses opérations, siége de sa puissance et de sa force. Disons toutefois, avec M. Vaïsse, que le *iod* hébraïque, qui ressemble à une apostrophe inclinée à gauche, ne s'éloigne guère moins que l'*iota* grec, qui n'est, comme notre *i*, qu'un trait perpendiculaire, de l'hiéroglyphe auquel ils auraient succédé. D'après Eusèbe et saint Jérôme, *iod* signifie *principe*. Un hiéroglyphe que l'on rencontre souvent sur les monuments égyptiens, et une des notations les plus fréquentes de cette lettre, désigne le principe de la virilité, le principe mâle, actif et fécondant. Certains étymologistes acceptent cette explication.

La lettre *iod* est la première des quatre lettres qui composent le nom du dieu des Hébreux : IEOUE ou IEVE, que l'on est accoutumé maintenant à prononcer Jéhovah.

Mais descendons de ces hauteurs aux simples observations des grammairiens. La valeur primitive et propre de ce caractère, dit

Beauzée dans la *Grande Encyclopédie*, est de représenter le son faible, délié et peu propre au port de voix, que presque tous les peuples de l'Europe font entendre dans les syllabes du mot latin *inimici*. Nous représentons ce son par un simple trait perpendiculaire, et dans l'écriture courante nous mettons un point au-dessus, afin d'empêcher qu'on ne le prenne pour le jambage de quelque lettre voisine.

Le son de cette lettre est agréable et harmonieux, ce qui explique le nombre infini de syllabes où cette lettre se rencontre; elle est même souvent reproduite trois, quatre et cinq fois, sans que cette répétition blesse en rien l'oreille : ***sensibilité, irrésistibilité, divisibilité, flexibilité***, etc. On ne peut même refuser à ces différents mots une sorte de douceur ou de noblesse qui n'est pas sans agrément.

Platon dit que la voyelle *i* convient particulièrement pour exprimer soit les choses subtiles et pénétrantes, soit les objets délicats et faibles. Les Grecs l'employaient beaucoup dans leurs diminutifs, et les rhéteurs latins admiraient, au même point de vue, sa fréquente répétition dans ce vers de Virgile :

Accipiunt inimicum imbrem, remisque fatiscunt.

Dans les considérations qui précèdent, nous avons supposé à l'*i* la valeur que nous lui donnons généralement, et que presque tous les peuples lui donnent en latin, et nous avons choisi, pour fixer les idées, le mot *inimici*, dont la prononciation, au point de vue qui nous occupe, ne diffère pas sensiblement dans les divers pays qui connaissent le latin. Nous devons ajouter, toutefois, que la valeur de cette voyelle n'a pas été la même toujours et partout. Le *iod* sémitique, dont notre *i* dérive, est, selon les orientalistes, essentiellement consonne. Dans bien des cas, cependant, il paraît être équivalent à un *i* long. En grec, l'*iota* n'était jamais qu'une simple voyelle. Chez les Romains, *i* avait deux valeurs différentes : il était quelquefois voyelle, d'autres fois consonne. Il était généralement consonne s'il se trouvait placé devant une voyelle dans un mot d'origine latine, tel que *Ianus*, *coniicio*, qui ne se sont qu'à une époque assez tardive écrits *Janus* et *conjicio;* il était voyelle dans les mots d'origine grecque, tels que *iambus*, dont on a fait *ïambe*. Sa valeur était variable dans les noms d'origine hébraïque : c'était celle d'une consonne dans *Judæus*, et celle d'une voyelle dans *Jacobus*.

Dans la *Grande Encyclopédie*, Beauzée prétend que l'*i* consonne des Latins ne devait pas se prononcer comme notre *j* actuel; mais il avoue ingénument n'avoir pas l'oreille assez délicate pour apercevoir dans cet *i* consonne autre chose qu'un son faible et adouci de l'*i* voyelle. D'autres soutiennent que l'on a avancé sans fondement que l'*i* devenait quelquefois consonne, et prétendent que la seule nuance qu'il y ait entre les deux cas que l'on a voulu distinguer réside simplement dans la rapidité avec laquelle on prononce l'*i* quand il doit former diphthongue avec une autre voyelle. En réalité, il y avait une différence réelle entre ces deux valeurs phonétiques, comme nous le démontrerons à l'article J. La valeur de cet *i* consonne, à ce qu'il paraît, n'était pas, chez les Latins, celle qui forme chez nous l'articulation initiale des mots *Juif* et *Jacques;* c'était celle que les Allemands lui donnent dans les mots correspondants *Jude* et *Jacob*, c'est-à-dire une articulation identique à l'*y* anglais dans *yes*, *yacht*, etc., et analogue à nos *ll* mouillés. Selon M. Vaïsse, c'est le son de cet *i* consonne qui se trouve lié à celui de certaines voyelles dans plusieurs alphabets, tels que le russe, où il forme le premier élément des sons composés ***ie, iou, ia***.

Chez nous, l'*i* avait aussi autrefois deux valeurs. Ce fut Ramus qui, le premier, fit une règle de distinguer par l'écriture l'*i* voyelle de l'*i* consonne, en donnant uniformément à ce dernier la forme du *j*. En grec, sur les vieux monuments et les anciens manuscrits, l'*i* long est souvent remplacé par la diphthongue *ei*. L'*iota* grec n'était, d'ailleurs, jamais placé à la fin d'un mot avec sa valeur naturelle; tantôt il y formait une diphthongue avec la voyelle qui le précédait, tantôt, sous le nom d'*iota* souscrit, il se plaçait au-dessous de celle-ci comme simple signe étymologique. L'*i* final était, au contraire, très-commun en latin, et il l'est devenu bien davantage encore en italien, où il forme la désinence de tous les pluriels masculins, et celle, en outre, d'un certain nombre de singuliers.

Selon Scaurus et Juste-Lipse, la lettre *i* était la seule voyelle sur laquelle les Latins ne missent pas de trait horizontal quand elle devait se prononcer longue. On y suppléait généralement en allongeant le corps de la lettre, qui, par là, devenait majuscule, au milieu même ou à la fin des mots : PIso, vIvus, ÆDIlIS, etc. C'est à cette pratique que, dans l'*Aululaire* de Plaute, Staphyle fait allusion, lorsque, voulant se pendre, il dit :

... Ex me unam faciam litteram longam,

« Je ferai de moi une lettre longue. » L'usage ordinaire pour indiquer la longueur d'une voyelle était, dans l'origine, de la répéter deux fois, et quelquefois même d'insérer un *h* entre les deux voyelles pour en rendre la prononciation plus forte; de là *aala* ou *ahala* pour *ala*, et, dans les anciens, *mehecum* pour *mecum*. Peut-être même que *mihi* n'est que l'orthographe ancienne de *mi; vehemens* de *vemens; prehendo* de *prendo*. Nos pères avaient adopté cette pratique, et écrivaient *aage* pour *âge; roole* pour *rôle*, etc. Un I long valait deux *i* en quantité; et c'est pour cela qu'on l'a souvent employé pour deux *i* réels : MANUBIS pour MANUBIIS, DIS pour DIIS. C'est là l'origine de plusieurs contractions dans la prononciation, qui n'avaient d'abord été que des abréviations dans l'écriture.

Les Latins marquaient aussi la longueur de la lettre *i* par la diphtongue EI. Ainsi, sur la colonne de Duilius, on lit CASTREIS pour CASTRIS, et sur d'assez nombreux monuments, FECEI pour FECI.

Dans l'alphabet latin, l'*i* bref est, après l'*e* bref, la voyelle la plus légère, et sert de son d'union dans la formation des mots composés : *ærifodina*, *æripes*, *altitudo*, *altisonus*, *arcitenens*, *homicida*, etc.

L'*i*, dit Freund, a la plus étroite analogie avec *u*, d'où la transformation de l'*u* en *i*, non-seulement par assimilation avec un *i* qui suit, comme dans *similis*, comparez *simul* et *simultas; facilis*, comparez *facul* et *facultas; familia*, comparez *famul* et *famulus;* mais encore par simple euphonie. C'est notamment à partir de la période classique qu'on trouve l'*i* écrit pour l'*u* plus ancien : *optimus*, *maximus*, *finitimus*, *satira*, *lacrima*, *libet*, *libido*, etc.; anciennes formes : *optumus*, *maxumus*, *finitumus*, *satura*, *lacruma*, *lubet*, *lubido*, etc. Comparez aussi les génitifs archaïques : *Cererus*, *Venerus*, *honorus*, *nominus*, etc., pour *Cereris*, *Veneris*, *honoris*, *nominis*, etc.; la forme archaïque *caputalis* pour *capitalis*, et d'autres semblables.

L'*i* latin est aussi quelquefois pour un *a : efficio*, de *facio; conticeo*, de *taceo; perfringo*, de *frango*, etc. Il est remplacé par un *e* dans les formes neutres des adjectifs en *is : acre*, *agreste*, *facile*, etc.; dans les formes de nominatif *ædes*, *apes*, *canes*, pour *ædis*, *apis*, *canis*, ainsi que dans les datifs *morte*, *jure*, *Dijove*, *victore*, etc.; dans les nominatifs en *es*, d'où le génitif en *itis;* dans les manières d'écrire et de prononcer appartenant à la langue vulgaire : *cepet*, *exemet*, *fuet*, *dedet*, *tempestatebus*, *tibe*, *compromesisse*, *Menerva*, *magester*, *here*, *vea*, *vella*, etc.; de même encore dans *Vergilius*, *neglego*, *intellego*, pour *Virgilius*, *negligo*, *intelligo*, et autres semblables. Vraisemblablement aussi l'ablatif *e* de la troisième déclinaison vient de *i*.

On trouve rarement l'*i* latin permuté avec *o : agnitus*, *cognitus*, comparez *notus; illico* de *in loco;* les formes archaïques *ollus*, *ollic*, pour *ille*, *illic*, et réciproquement *sispes* et *sispita* pour *sespes* et *sospita*.

— RÔLE ÉTYMOLOGIQUE DE LA LETTRE I DANS LES LANGUES ROMANES. Dans les mots empruntés au latin par les langues romanes, *i* est souvent devenu *e* ou *ai* prononcé *é : carina*, carène; *crispus*, crépu; *crista*, crête; *circulus*, cercle; *cippus*, cep; *dignari*, daigner; *diluvium*, déluge; *episcopus*, évêque; *Hispania*, Espagne; *firmus*, ferme; *genista*, genêt; *illa*, elle; *inguen*, aine; *axilla*, aisselle; *littera*, lettre; *omittere*, omettre; *niger*, nègre; *nitidus*, net; *siccus*, sec; *spissus*, épais; *Ticinus*, Tessin; *tristitia*, tristesse; *viridis*, vert; *vitrum*, verre; *vincere*, vaincre; *viscia*, vesce; *virga*, verge; *virtus*, vertu. Chevallet donne aussi comme exemple du changement de *i* en *oi : bibere*, boire; *digitus*, doigt; *fides*, foi; *frigidus*, froid; *Liger*, Loire; *minus*, moins; *niger*, noir; *pisum*, pois; *pilus*, poil; *pirum*, poire; *piper*, poivre; *pix*, poix; *strictus*, étroit; *sitis*, soif; *via*, voie; *vices*, fois; *vicinus*, voisin; *plicare*, ployer (l'*i* a été conservé dans plier); de *i* en *e* muet : *bis saccus*, besace; *Britannia*, Bretagne; *dimidius*, demi; *divinus*, devin; *medicus*, médecin; *minacia*, menace; *minutus*, menu; *pilosus*, pelu; *villosus*, velu; de *i* en *a : bilanx*, *bilancem*, balance; *cingula*, sangle; *deintus*, dans; *hirundo*, aronde; *dies dominica*, dimanche; *lingua*, langue; *pigritia*, paresse; *sine*, sans; *singultus*, sanglot; *tinca*, tanche; *quisque*, chaque; basse latinité *revindicare*, revancher; de *i* en *iè : decimus*, dixième; *centesimus*, centième; *millesimus*, millième; de *i* en *ie : nigella*, nielle; *virgo*, vierge; de *i* en *u : fimarium*, fumier; *zyziphum*, jujube; de *i* en *o : ordinare*, ordonner, etc., etc.

La voyelle sonore *i* suivie d'une autre voyelle est parfois remplacée par l'aspirée palatale *j*, de même que la voyelle sonore *e* l'est parfois par l'aspirée palatale *ch*. Lorsque l'*i* se trouve dans cette position, en effet, les deux voyelles qui se succèdent n'offrent point assez d'appui à la voix, qui acquiert, pour ainsi dire, trop de fluidité, surtout pour les organes des habitants du Nord. On cherche alors instinctivement à donner au son plus de consistance, en remplaçant *i* par une consonne. Pour cela, l'organe passe de la disposition voulue pour produire cette voyelle à la disposition la plus voisine qui puisse produire une consonne, et transforme ainsi l'*i* ou l'*e* en *j* ou en *ch*. En effet, comme le remarque Chevallet, la langue s'élève pour la prononciation de l'*e;* elle s'élève encore davantage pour la prononciation de l'*i*. Si, lorsqu'elle se trouve dans la position exigée pour la formation de ces voyelles, elle vient à abaisser un peu sa pointe, en conservant à peu près l'élévation que présente sa partie moyenne, si en même temps les parois du pharynx ne se resserrent pas comme il est nécessaire pour la production d'une voyelle, alors l'air, chassé des poumons avec plus ou moins d'énergie, s'échappe par l'espace resté libre entre le fond du palais et la langue, et il fait entendre le son d'une des consonnes aspirées gutturales *j, ch*. L'analogie qui existe entre la prononciation de la voyelle *i* et celle de la consonne *j*, ajoute Chevallet, fit que ces deux lettres furent autrefois représentées par un seul et même caractère.

Lorsque la voyelle remplacée par une consonne est elle-même précédée d'une consonne, celle-ci disparaît, si elle ne peut s'allier avec la nouvelle consonne qui survient dans le mot; mais elle reste ordinairement si les deux lettres sont de nature à pouvoir s'allier ensemble. Comme exemple du premier cas. *gobo*, *gobionem* a donné goujon; le *b* a été rejeté, parce qu'il s'allie mal avec le *j*. Lorsque la première consonne est la nasale dure *m*, elle se change en la nasale douce *n*, pour pouvoir se joindre au *j : simius*, singe; *vindemia*, vendange. Voici quelques exemples de *i* ou *y* remplacé par *j* ou *g* doux : *somnium*. songe; *calumniari*, *calonger*, *calanger*, *chalanger*, qui a signifié accuser; *fimbria*, frange; *sturio*, *sturionem*, esturgeon; *cambium*, change; *rabies*, rage; *pipio*, *pipionem*, pigeon; *sapiens*, sage; *abbreviare*, abréger; *Divio*, *Divionem*, Dijon; *salvia*, sauge; *diluvium*, déluge; *serviens*, *servientem*, sergent; *solatiare*, mot de basse latinité, soulager; *hyacinthus*, jacinthe; *hyoscyamus*, jusquiame; *Hierosolyma*, Jérusalem; *Hieronymus*, Jérôme; *ego* donna d'abord *eo*, *io*, que l'on trouve dans les serments de l'an 842, puis *jo*, en usage au XII[e] et au XIII[e] siècle, et enfin *je*, dont nous nous servons aujourd'hui.

Voici aussi quelques exemples de *i* devenu *ch* dans la dérivation : *apium*, ache; *sepia*, sèche, poisson; *sapiens*, *sapientem*, sachant; *sapiam*, que je sache; *apiarium*, achier, mot qui signifiait anciennement un lieu dans lequel un certain nombre de ruches se trouvent réunies.

En général, la lettre française *i* traduit trois lettres latines : *i, e, c*. 1° *I*, soit accentué, comme sourcil, de *supercilium;* ami, de *amicus*; épi, de *spica;* épine, de *spina;* ouïr, de *audire;* soit atone, comme lier, de *ligare*; image, de *imaginem;* ciguë, de *cicuta*. 2° *E*, soit accentué, comme dix, de *decem;* mi, de *medius;* hermine, de *armenia;* cire, de *cera;* merci, de *mercedem;* tapis, de *tapetum;* six, de *sex;* église, de *ecclesia;* Venise, de *Venetia;* Alise, de *Alesia;* ivre, de *ebrius;* soit atone, comme timon, de *temonem*. 3° *C*. Il serait inexact de dire que le *c* latin devient *i* en français, qu'une consonne devient voyelle; mais on a observé que la double consonne *ct* se change en *it* sous l'influence de la voyelle précédente : *tractare*, traiter; *factus*, fait; *strictus*, étroit; *tectum*, toit; *biscoctus*, biscuit; *lactem*, lait; *ductus*, duit; *lectum*, lit (autrefois *lict*); *fructus*, fruit; *lactuca*, laitue; *vectura*, voiture; *Pictavi*, Poitiers; *pectorale*, poitrail, etc. Lorsque le *ct* latin n'est point précédé d'une voyelle, cette double consonne se change simplement en *t : punctum*, point; *sanctum*, saint; *unctus*, oint. La voyelle composée *ie* provient du latin *ia*, comme dans véniel, de *venialis;* chrétien, de *christianus;* Amiens, d'*Ambiani;* ou de *e* accentué, comme : fier, de *ferus;* fiel, de *fel;* hier, de *heri;* miel, de *mel;* bien, de *bene;* lièvre, de *leporis;* tient, de *tenet;* fièvre, de *febris;* pierre, de *petra;* rien, de *rem;* hièble, de *ebulum*. La voyelle composée *ieu* provient, soit d'un *e*, comme dans Dieu, de *Deus*, soit d'un *o* comme dans lieu, de *locus*.

Dans l'alphabet anglais, le nom que porte l'*i* se prononce à peu près comme notre mot *ail*. Le son naturel de cette lettre, comme le porte son nom, est celui d'une diphthongue composée des sons *a* et *i*; mais elle a le plus souvent le son d'une voyelle, quelquefois celui d'un *i* long, comme dans le mot français *île*, et assez généralement celui de l'*i* français bref des mots *pic*, *ric-à-ric*, *ici*. Exemples : *bit*, morceau; *still*, encore. L'*i* anglais prend encore quelquefois un autre son : lorsque, dans une syllabe finale, il est suivi d'un *r* et d'une autre consonne, il prend le son d'un *o* très-bref, ou plutôt le son guttural bref *eu* des mots français *neuf*, *veuf*. Exemple : *bird*, *dirt*, *shirt*, *squirt*, *first*.

Quelquefois, dans la diphthongue *ia*, l'*i* se fait entendre tout seul; mais alors il prend un son bref, qui approche de l'*é* fermé français, comme dans *carriage*, *marriage*, *parliament*, etc., ou bien, si l'on veut que ce soit l'*a* tout seul qui se fasse entendre, il faut alors le prononcer comme l'*é* fermé français, mais très-bref.

Si la lettre *i* perd souvent chez nos voisins d'outre-Manche le son qui lui est attribué chez tous les autres peuples de l'Europe, ce son se trouve souvent aussi représenté dans l'orthographe anglaise par de tout autres caractères; c'est ainsi qu'on le donne aux lettres *e*, *ee*, *ea*, dans les mots *be*, être; *see*, voir; *tea*, thé.

I interj. (i — du lat. *i*, va, impérat. du verbe *ire*, aller). Sorte de cri usité pour exciter les bêtes de somme à marcher.

I, nom de la première personne de la trinité dans la théogonie chinoise de Lao-tseu. C'est un être indéfinissable que l'on regarde et que l'on ne voit pas, qui n'a ni commencement ni fin. Les deux autres personnes sont *Hi* et *Oéi*. Ils forment les trois chaînons d'une chaîne (Tao) qui va de l'extrême lumière à l'extrême obscurité.

IABLONOÏ (monts), chaîne de montagnes de l'Asie septentrionale. V. STANOVOÏ.

IABLUNKA, ville des États autrichiens (Silésie), cercle et à 24 kilom. S.-E. de Teschen, sur l'Olsa; 1,800 hab. Industrie linière très-active. Quoique mal bâtie et de chétive apparence, cette petite ville est fort importante par sa position sur la route principale qui conduit de ce point en Hongrie, et que l'on appelle le défilé de *Iablunka*. A 10 kilom. de la ville se voit un retranchement remarquable, élevé en 1541 et remis dans ces dernières années en bon état de défense.

IABMÉ-ARKO, nom par lequel les Lapons désignent la déesse des enfers, la mère des morts, dont le séjour s'appelle l'*Iabmé-Aimo*.

IACAIA, prétendant au trône ottoman, au commencement du XVII[e] siècle. A l'en croire, il était le fils aîné de Mahomet III et, par conséquent, le véritable héritier du trône que possédait le sultan Achmet. Vers 1615, il commença à faire valoir ses prétentions en Asie Mineure, essaya, mais en vain, de réunir une armée, tenta avec aussi peu de succès de faire assassiner Achmet et se rendit successivement en Valachie, en Moldavie, en Pologne, en Toscane, en France, où Charles de Gonzague, qui avait des prétentions sur la possession de la Grèce, pourvut à ses besoins. A partir de ce moment, on n'entendit plus parler de lui.

IACARÉTINGA s. m. (ia-ka-ré-tain-ga). Erpét. Genre de reptiles sauriens, formé aux dépens des crocodiles.

IACCA, ville d'Hispanie (Tarraconaise), aujourd'hui JACA.

IACCETANS, peuple de l'Hispanie (Tarraconaise), entre les Pyrénées au N., l'Èbre au S., les Vascons à l'O. et les Cérétans à l'E. Cap. IACCA.

IACCHAGOGUE s. m. (i-a-ka-go-ghe — gr. *iachagogoi*; de *Iacchos*, *Bacchus*, et *agô*, je conduis). Antiq. gr. Nom donné à des hommes qui portaient la statue de Bacchus dans les mystères d'Éleusis.

IACCHUS s. m. (i-a-kuss). Mamm. Genre nouveau comprenant le genre ouistiti et quelques espèces qui s'en rapprochent.

Iacher (LIVRE DE), en hébreu *Sefer haiacher*, le livre du juste, livre mentionné plusieurs fois dans l'*Ancien Testament* comme une œuvre faisant autorité. On a formé beaucoup de conjectures sur l'auteur et le contenu de ce livre. Tout ce qu'on sait d'une manière à peu près certaine, c'est que le *Livre de Iacher* a été perdu avant la captivité de Babylone. Quelques auteurs l'ont confondu avec le *Livre des juges*, saint Jérôme et plusieurs savants juifs ont voulu y reconnaître un nom différent du *Sefer Bereschit* ou de la *Genèse*. Gesenius et l'évêque Loowth ont cru comprendre que c'était une collection de chants nationaux.

Cet ouvrage perdu a été le prétexte de plusieurs supercheries littéraires. En 1751, on publia en Angleterre un prétendu *Livre de Iacher*, traduit sur l'original hébreu par Alcuin de Bretagne. A différentes reprises, on renouvela ces éditions apocryphes, qui n'eurent même pas le mérite d'attirer les discussions du monde savant. En 1855, le docteur Donaldson fit un essai plus sérieux. Prétendant que les livres de l'*Ancien Testament* n'avaient pas été rédigés par écrit avant l'époque de Salomon, et qu'alors seulement ils avaient été définitivement fixés, il essaya de retrouver dans plusieurs livres bibliques certains passages dont la réunion constituait, à son sens, des fragments assez étendus du fameux *Livre de Iacher*. Ajoutons que cette tentative, quoique effectuée par des moyens acceptables par la science, doit être considérée par les gens sérieux comme au moins téméraire.

IACI, ville et fleuve de Sicile, situés au N. et à peu de distance de Catane, autrefois nommés Acis, du nom du berger Acis, si célèbre dans la Fable.

Au sortir de Catane par la porte nommée de ce même nom (*Porta d'Iaci*), la campagne, qui se développe en amphithéâtre, est bien cultivée et couverte d'habitations; une vaste plage la termine, courant du S. au S.-E., et s'étendant jusqu'au delà de Taormina. On trouve, un peu avant d'arriver à la ville d'Iaci, à environ trois lieues de Catane, après avoir passé le cap des Moulins (*capo delli Molini*), la courte et petite rivière qui porte le même nom que la ville. Elle forme un gros courant à l'endroit où elle sort de terre. Ses eaux sont d'une limpidité remarquable, et tellement froides, qu'il est dangereux d'en boire quand on a très-chaud.

La ville de Iaci, ainsi que toutes celles de cette côte, est bâtie sur d'immenses rochers de lave, entassés les uns sur les autres, et qui sont, en quelques endroits, d'une hauteur surprenante. On trouve sur cette côte un grand nombre de localités portant le nom de l'amant de la belle Galatée. Outre la ville proprement dite d'Iaci, on trouve *Iaci-Platani*, *Iaci-Catina*, *Iaci-San-Felippo*, *Iaci-Santa-Lucia*, *Iaci-Sant'Antonio*, *Iaci-Bonaccorni*, *Bosco d'Iaci*, *Castel d'Iaci*, *Scala d'Iaci*, etc. Bois, fleuves, rochers, villages, tout porte la trace de ce nom.

IACOUB, un des fondateurs de la dynastie des Soffarides en Perse. V. YACOUB.

IADERA, ville de l'Illyrie ancienne, dans la Dalmatie, au N.-O. de Scordona, chez les Liburnes, sur la mer Adriatique. C'est actuellement la ville de Zara.

IÆGERNDORF, ville des Etats autrichiens (Silésie), cercle et à 28 kilom. N.-E. de Troppau, sur l'Oppa; 6,900 hab. Fabrication importante de draps et toiles. Château des princes de Lichtenstein, ruines du château de Schellenberg, résidence des margraves du Brandebourg, princes d'Iægerndorf. Les Prussiens y furent battus par les Russes en 1757.

IÆMTLAND ou **ŒSTERSUND**, préfecture ou division administrative de Suède, dans le Norrland, entre la préfecture de Wester-Norrland et de Gefleborg à l'E., de Wester-Botten au N., la Norvége à l'O. et la Suède propre au S.; 390 kilom. sur 270, 4,957 hectares et 64,994 hab. Chef-lieu, Œstersund. Le sol est plat à l'E.; à l'O. se dressent les Alpes Scandinaves. Riches mines de cuivre et de fer. Beaux pâturages; élève considérable de bestiaux; céréales peu abondantes.

IAGO, nom d'un des principaux personnages d'*Othello*, tragédie de Shakspeare. Iago aime Desdémone, la belle et vertueuse épouse d'Othello; repoussé et la supposant éprise d'un rival, son amour se change en une terrible haine. Par les machinations les plus mensongères et les plus infâmes, il parvient à éveiller des soupçons dans le cœur d'Othello, qui, dévoré de jalousie, étouffe Desdémone.

Iago est un des types les plus monstrueux qui aient été mis sur la scène; ce n'est pas seulement un ennemi irrité qui veut se venger, ou un scélérat ordinaire qui veut détruire un bonheur dont l'aspect l'importune; c'est un scélérat cynique et raisonneur, qui s'est fait une philosophie de l'égoïsme et une science du crime; qui ne voit dans les hommes que des instruments ou des obstacles à ses intérêts personnels; qui méprise la vertu comme une absurdité, et cependant la hait comme une injure; qui conserve dans la conduite la plus servile toute l'indépendance de sa pensée, et qui, au moment où ses crimes vont lui coûter la vie, jouit encore, avec un orgueil féroce, du mal qu'il a fait, comme d'une preuve de sa supériorité.

Cet exposé du caractère d'Iago montre suffisamment l'emploi que l'on peut faire de ce nom dans le langage figuré.

IAGO. V. SANTIAGO.

IAGUARIBE, petit fleuve du Brésil. V. YAGUARIBE.

IAHAMIEN, IENNE adj. (i-a-a-miain, iène). Relig. ottom. Se dit des membres d'une secte de théologiens qui font provenir le mal comme le bien de la volonté de Dieu.

IAHDE, petite rivière d'Allemagne, dans le grand-duché d'Oldenbourg. Elle prend sa source à 9 kilom. N.-O. d'Oldenbourg, coule du S. au N. et se jette dans la mer du Nord, après un cours de 35 kilom. L'Iahde forme un petit golfe auquel affluait autrefois un bras du Weser.

IAIK, un des noms anciens du fleuve OURAL.

IAKOUTE ou **YAKOUTE** s. m. (i-a-kou-te). Linguist. V. TURC.

IAKOUTES ou **IAKOUTS**, peuple de la Sibérie, dans la province d'Iakoutsk, sur les rives de la Léna, de l'Indigirka et de la Kolima; environ 45,000 familles, dont un petit nombre sont chrétiennes. Les Iakoutes, forts, courageux, hospitaliers, ont une certaine habileté à forger les métaux et à travailler le cuir; mais leur principale richesse consiste dans les bêtes à cornes et les chevaux. Partie chrétiens, partie musulmans, ils conservent encore beaucoup de superstitions païennes. Pendant l'été, ils mènent la vie nomade et campent sous des tentes; pendant l'hiver, ils habitent des *jourtes* ou huttes faites de planches, de gazon et de terre. Les pauvres se tiennent sur les bords des fleuves, où ils vivent de pêche. Leur seul animal domestique est le chien.

IAKOUTSK, ville de la Russie d'Asie, dans la Sibérie orientale, sur la rive gauche de la Léna, ch.-l. de la province ou du territoire du même nom; par 62° 1'5" de latit. N. et 127° 23'25" de long. E., à 8,800 kilom. E. de Saint-Pétersbourg; 6,500 hab. C'est l'une des stations les plus septentrionales de la Sibérie. L'industrie manufacturière de cette ville se borne à une manufacture de chandelles, mais il s'y fait un commerce très-actif. Les Toungouses y apportent une quantité notable de peaux de zibelines, de renards, de martres, d'écureuils, d'ours, de lièvres. Un comptoir y a été établi par la compagnie russe-américaine. Iakoutsk est un entrepôt important de l'ivoire fossile, qui abonde dans tout le nord de la Sibérie. Il s'y tient tous les ans, au mois de juin, une *foire qui attire les marchands* des contrées lointaines et sert de débouché à de nombreux articles de production indigène.

La ville est mal bâtie; les maisons sont dispersées dans une plaine ceinte de montagnes. On n'y remarque aucun édifice important. Iakoutsk est un lieu d'exil pour les condamnés politiques. C'est peut-être la ville la plus froide du globe. Le sol est constamment gelé à plus de 100 mètres de profondeur, et il n'y a qu'une couche extérieure d'un mètre qui dégèle en été.

Le territoire d'Iakoutsk, une des six divisions administratives de la Sibérie orientale, est un démembrement du gouvernement d'Irkoustk. Il est borné au N. par la mer Glaciale, à l'O. par les gouvernements d'Ienisséisk et d'Irkoutsk; au S. par les territoires de Transbaïkal et de l'Amour, et à l'O. par celui du littoral de la Russie orientale. On évalue sa superficie à 3,865,000 kilomètres carrés et sa population à 222,533 habitants. Il se divise en 5 cercles: Iakoutsk, Olekminsk, Olinsk, Shiganks et Sachiversk. Le climat est très-froid et le sol généralement stérile. Parmi les cours d'eau qui l'arrosent, nous signalerons: la Léna, l'Olekma, l'Aldan, le Wilui, l'Anabara, l'Olonek, le Jana, l'Indigirka, le Kolyma et l'Omodon, affluents de la mer Glaciale.

IALMENUS, fils de Mars et d'Astyoché. Il fut l'un des prétendants d'Hélène. D'après les mythologues, il accompagna en Colchide Jason allant à la conquête de la Toison d'or, prit part à la guerre de Troie et fonda des colonies en Colchide, après la chute de cette ville.

IALOUTOROVSK, ville de la Rusie d'Asie, dans le gouvernement et à 425 kilom. S.-O. de Tobolsk, sur la rive gauche du Tobol; 2,500 hab. Commerce de cuirs, pelleteries et bestiaux.

IALTA, ville de la Russie d'Europe (Crimée), ch.-l. d'un district du gouvernement de *la Tauride, à 85 kilom. de Simféropol, sur la* mer Noire. Petit port de cabotage; douane, bazars. Il y a peu d'années, Ialta n'était qu'un bourg sans importance. Séduits par sa délicieuse situation, les amateurs de villégiature y sont venus en foule, et la vogue, qui a fait surgir tout à coup des villes et des bourgs (Trouville, Cabourg, Beuzeval) sur les plages françaises de la Normandie, a eu le même résultat sur les rivages de la mer Noire, notamment à Ialta, dont les environs se sont couverts rapidement de charmantes villas. « Entre Ialta et Aloupka, dit un voyageur contemporain, la route, qui ressemble à un jardin anglais, traverse trois résidences diversement célèbres: Orianda, à l'impératrice mère; Livardia, au comte Léon Potocki; Khoréis, ancienne demeure de la princesse Galitzin, amie de Mme de Krüdner, et dont la petite église renferme le tombeau de cette femme célèbre. Le village de Castropoulo, à quelques verstes au delà d'Aloupka, fait partie des domaines du prince Nicolas Demidoff, et la belle terre de Lapsi appartient actuellement à un Français de naissance, le général Potier, gendre du précédent propriétaire, M. Rouvier, qui naturalisa dans cette contrée le plant de raisin de Malaga et la canne à sucre. »

IAMA, petite rivière de la Sibérie orientale, dans le gouvernement d'Okhotsk. Elle descend du versant méridional des monts Staronoï, coule au S.-E. et se jette dans la baie d'Iamsk, formée par la mer d'Okhotsk, près du bourg d'Iamskoj, après un cours de 140 kilomètres.

IAMA, le dieu de la nuit, des morts et des enfers, dans la religion brahmanique. C'est l'un des huit vaçous, génies régulateurs des huit régions du monde. Il est représenté monté sur un buffle, le visage irrité, et tenant, soit un glaive, soit un fléau. Ses serviteurs, appelés *Iamadevtas*, sont chargés de s'emparer de l'âme de chaque mort. Il habite le *Iamaloka*.

IAMALOKA ou **IAMAPOUR**, l'enfer indou, résidence du dieu Iama. C'est dans ce séjour ténébreux que sont jetées les âmes qui sont condamnées, après un jugement juste, mais sévère, pour avoir obéi, pendant la vie terrestre, à l'impulsion de Tama (les ténèbres). Pendant que l'âme est enfermée dans une des vingt et une parties ou sections dont se compose l'Iamolaka, le corps transformé subit une punition parallèle, mène une vie abjecte ou reparaît sous la forme d'une des dernières créatures de l'échelle animale.

ÏAMBE s. m. (i-an-be — gr. *iambos;* de *iaptô*, lancer, frapper. Il n'est pas douteux que *iambos* n'ait signifié originairement coup, jet, d'où la signification de vers qui frappe, vers satirique. Le radical *iap* du verbe *iaptô* est peut-être un développement du radical *ip*, qui est aussi dans le grec *iptomai*, blesser, endommager, *ipos*, battoir, atelier de foulon, et auquel correspond exactement le radical *ic* du latin *icere*, frapper, *ictus*, coup). Prosod. anc. Pied composé d'une syllabe brève et d'une longue, comme est le mot latin *tenent : Archiloque est l'inventeur du pied appelé* ÏAMBE. *Il est des vers qui ne sont composés que d'*ÏAMBES. ‖ Vers composé de quatre, de six ou huit ïambes : *L'*ÏAMBE *était surtout employé dans la satire.* ‖ Pièce satirique en vers grecs; pièce de vers satiriques en général : *Les* ÏAMBES *d'André Chénier. Les* ÏAMBES *de Barbier.*

— Adjectiv. Qui est composé d'ïambes : *Le vers* ÏAMBE *a une grande rapidité. Le poëte Archiloque, natif de Paros, inventeur des vers* IAMBES, *vivait du temps de Candaule, roi de Lydie.* (Rollin.)

Ïambes, du comte Léopold de Stolberg (Leipzig, 1784, in-8°). Ce recueil est tout littéraire. Comme forme, il reproduit exactement le mètre de l'ïambe grec et latin, la prosodie allemande, basée sur les longues et les brèves, permettant cette sorte de décalque de l'antique. Léopold de Stolberg s'est surtout modelé sur Archiloque. Toutefois cette tentative était trop éloignée du génie moderne pour être appréciée à sa juste valeur. Comme fond, ces ïambes sont de petites satires dirigées contre les écrivains de son temps. Stolberg y montre beaucoup de verve et de facilité. Il attaque de préférence les poëtes amphigouriques, les serviles imitateurs de la littérature française, les auteurs à fausse sensibilité, et en général toute son époque efféminée. Il dépasse quelquefois le but, et le jugement de Niebuhr, qui pensait que ces poésies vivraient éternellement, a déjà été cassé par la postérité. Il faut pourtant tenir compte à Stolberg de son esprit élevé et de son caractère indépendant.

Ïambes et poëmes, par Auguste Barbier (1832). Les *Iambes* parurent isolément en 1830, au lendemain de la révolution de Juillet, dans la *Revue de Paris;* dès l'apparition de la première pièce, la *Curée*, Auguste Barbier était célèbre. Cette poésie nerveuse, haute en couleur, par laquelle il stigmatisait ces effrontés qui, au lendemain du grand mouvement populaire, se précipitaient à la curée des places et des honneurs, eut un retentissement énorme et provoqua un engouement qu'elle méritait. L'auteur fit suivre, presque immédiatement, ces premiers ïambes d'autres pièces jetées vigoureusement dans le même moule et faisant vibrer aussi puissamment la fibre patriotique : le *Lion*, l'*Idole*, *Quatre-vingt-treize*, etc. C'étaient les premiers vers où la grande époque de la Révolution était chantée dignement, où les désastres de l'invasion étaient rappelés avec stoïcisme, mais rejetés sur leur véritable auteur, Napoléon. Au milieu du concert bonapartiste chanté à pleine voix par les poëtes et les chansonniers éclata la note formidable d'Auguste Barbier. Napoléon n'était plus qu'un Corse à cheveux plats, surmenant jusqu'à la tuer la belle cavale de messidor, et la colonne, objet de tant d'hymnes exaltés, devenait

Ce bronze que jamais ne regardent les mères.

Il fallait un certain courage civique pour oser remonter ainsi le courant, et Auguste Barbier eut au suprême degré ce courage-là. Donnons, pour faire apprécier sa valeur, ce fragment de l'*Idole*, qui mérite de rester dans toutes les mémoires :

O Corse à cheveux plats! que la France était belle
Au grand soleil de messidor!
C'était une cavale indomptable et rebelle,
Sans frein d'acier ni rênes d'or;
Une jument sauvage, à la croupe rustique,
Fumante encor du sang des rois,
Mais fière, et d'un pied fort heurtant le sol antique,
Libre pour la première fois.
Jamais aucune main n'avait passé sur elle
Pour la flétrir et l'outrager;
Jamais ses larges flancs n'avaient porté la selle
Et le harnais de l'étranger;
Tout son poil était vierge, et, belle vagabonde,
L'œil haut, la croupe en mouvement,
Sur ses jarrets dressée, elle effrayait le monde
Du bruit de son hennissement.
Tu parus, et sitôt que tu vis son allure,
Ses reins si souples, si dispos,
Centaure impétueux, tu pris sa chevelure,
Tu montas botté sur son dos.
Alors, comme elle aimait les rumeurs de la guerre,
La poudre, les tambours battants,
Pour champ de course alors tu lui donnas la terre
Et des combats pour passe-temps :
Alors, plus de repos, plus de nuits, plus de sommes;
Toujours l'air, toujours le travail,
Toujours comme du sable écraser des corps d'hommes,
Toujours du sang jusqu'au poitrail.
Quinze ans, son dur sabot, dans sa course rapide
Broya les générations;
Quinze ans, elle passa, fumante, à toute bride,
Sur le ventre des nations;
Enfin, lasse d'aller sans finir sa carrière,
D'aller sans user son chemin,
De pétrir l'univers, et comme une poussière
De soulever le genre humain;
Les jarrets épuisés, haletante et sans force,
Près de fléchir à chaque pas,
Elle demanda grâce à son cavalier corse:
Mais, bourreau, tu n'écoutas pas!
Tu la pressas plus fort de ta cuisse nerveuse;
Pour étouffer ses cris ardents,
Tu retournas le mors dans sa bouche baveuse,
De fureur tu brisas ses dents;
Elle se releva; mais un jour de bataille,
Ne pouvant plus mordre ses freins,
Mourante, elle tomba sur un lit de mitraille,
Et du coup te cassa les reins.

Avec les *Iambes* figurent dans ce recueil divers petits poëmes publiés d'abord sous le titre de *Il Pianto* (le *Gémissement*), et qui se rapportent presque tous à l'Italie, alors asservie et dont le poëte déplore les malheurs; puis des pièces détachées, groupées sous un titre commun : *Lazare*, et qui sont également des plaintes poétiques sur les misères sociales, sur la destinée de l'ouvrier dans les manufactures, surtout en Angleterre. Ces poëmes sont loin d'avoir la vigueur de ton des *Iambes;* dans quelques-uns seulement on retrouve le même accent d'énergique indignation.

ÏAMBÉ, femme thrace, qui, d'après la mythologie grecque, était fille de Pan et d'Echo. Lorsque Cérès, à la recherche de sa fille, se rendit à Eleusis, elle s'arrêta chez Hippothoon, en proie à une profonde tristesse. Iambé, qui était esclave chez ce dernier, parvint à égayer la déesse par ses vives et spirituelles saillies. C'est en souvenir de cette tradition qu'un homme, déguisé en femme, était chargé de débiter des bouffonneries pendant les fêtes de Cérès à Athènes. On a quelquefois attribué à Iambé l'invention du vers ïambique.

ÏAMBÉLÉGIAQUE adj. (i-an-bé-lé-ji-a-ke — de *ïambe* et *élégiaque*). Métriq. Se disait d'un vers composé de la moitié d'un ïambique et de la moitié d'un élégiaque.

ÏAMBIQUE adj. (i-an-bi-ke — rad. *iambe*). Prosod. Composé de pieds appelés ïambes : *Des vers* ÏAMBIQUES. ‖ Composé de vers ïambes : *Une satire* ÏAMBIQUE.

— s. m. Vers composé d'ïambes : *Des* ÏAMBIQUES.

— **Encycl.** Les Grecs et les Latins connaissaient quatre sortes de vers *ïambiques :* l'*ïambique* monomètre, de deux pieds, employé très-rarement; l'*ïambique* dimètre, très-fréquent chez les lyriques et au théâtre; ses diverses variétés avaient quatre pieds, trois pieds et demi ou trois pieds, et mariaient à l'ïambe le spondée et le trochée; l'*ïambique* trimètre, le plus usité de tous, se composait de six ïambes, avec remplacement fréquent du sixième par un pyrrhique; c'est le mètre favori d'Archiloque, de Simonide et des tragiques; enfin, l'*ïambique* tétramètre, composé de huit ïambes et admettant à certains pieds la substitution du spondée, n'a été employé que par les Latins, qui en ont fait usage surtout au théâtre.

Archiloque (VIIIe siècle av. J.-C.) a immortalisé son nom en créant la poésie *ïambique*. En fut-il réellement le créateur? C'était l'opinon des anciens, qui toujours rattachaient son nom à celui du genre :

. . . . . *Ego primus iambos*
Ostendi Latio, numeros animosque secutus
Archiloqui,

dit Horace. Plusieurs, parmi les modernes, n'ont point partagé complétement cette opinion. Remarquant combien le vers *ïambique* paraît naturel à la langue grecque, comme il y coule de source, ils n'ont pu se persuader qu'il fût moins ancien que l'hexamètre, dont la facture est bien plus artificielle. Ils ont fait observer aussi que ce vers est porté à un haut degré de perfection dans les productions d'Archiloque, et ils en ont conclu que ce poëte n'en fut pas l'inventeur, mais qu'il en fit un emploi plus fréquent et plus habile que les poëtes antérieurs. Ce qu'on ne peut du moins contester, c'est qu'il fut incomparablement le maître du genre; les Grecs, dans leur admiration, le plaçaient au même rang qu'Homère.

L'ïambe, comme genre de poésie, avait pour caractères distinctifs, dans la forme, son mètre léger, sautillant, facile; dans le fond, une médisance sans retenue, un débordement de traits satiriques lancés avec une verve furieuse, avec une amertume et une dureté impitoyables. On comprend à quel point cette poésie tranchait avec les accents nobles et tranquilles de l'épopée, qui, presque seuls, charmaient les Grecs avant Archiloque.

Les chansons libres jusqu'à la licence que permettaient certaines fêtes religieuses, entre autres celles de Déméter, contenaient sans doute en germe la poésie *ïambique*. On fit même du mot *iambos* un personnage mythique; on crut que c'était le nom d'une servante qui, la première, par sa bonne humeur, fit sourire Déméter pleurant la perte de sa fille. Or, l'île de Paros, patrie d'Archiloque, était regardée comme le séjour préféré de Déméter, après Eleusis, et Archiloque, dans plusieurs concours, remporta le prix par ses hymnes *ïambiques* à la déesse. C'est après la récitation en public d'un de ces hymnes que Lycambe et sa fille Néobulé, violemment outragés, se pendirent de désespoir. Il ne nous reste aucune de ces poésies.

Après Archiloque, Hipponax et Simonide d'Amorgos firent dans leurs ïambes soit des satires personnelles, soit des satires morales qui jouirent d'une grande réputation. Elles sont également perdues, sauf des fragments peu importants. Les tragiques et les comiques s'emparèrent de l'ïambe, comme d'un mètre aisé et facile, moins pompeux que l'hexamètre et se pliant mieux à toutes les sinuosités du discours.

Les ïambes français n'ont de commun que le nom avec les ïambes grecs, du moins sous le rapport de la métrique; leur forme est le vers de douze pieds, à rime féminine, marié au vers de huit pieds, à rime masculine. André Chénier et Auguste Barbier sont les seuls qui aient manié ce rhythme avec habileté.

IAMBO, ville d'Arabie. V. YAMBO.

IAMBOLI, ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, à 245 kilom. E. de Sophia, sur la Tondja, qu'on y traverse sur un pont de bois; 3,700 hab. Fabriques de housses très-renommées dans l'empire turc.

IAMBOURG, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 118 kilom. S.-O. de Saint-Pétersbourg, sur la rive gauche de la Louga; 3,017 hab. Fabrication de draps et soieries; verrerie. Les Suédois la prirent en 1612. Pierre le Grand s'en empara en 1703. Iambourg faisait autrefois partie de l'Ingrie.

IAMBU s. m. (i-an-bu). Ornith. Espèce de perdrix d'Amérique, dont le corps est jaune tacheté de brun.

IAMBYCE s. f. (i-an-bi-se—gr. *iambux*, même sens). Mus. anc. Sorte de cithare triangulaire, dont on s'accompagnait en chantant des ïambes.

IAMIDE, nom patronymique des descendants d'Iamus, fils d'Apollon : *L'art de guérir était un apanage héréditaire dans la famille des* IAMIDES, *qui résidait en Elide.* (Complém. de l'Acad.)

IAMOS ou **IAMUS**, chef de la famille des Iamides, prophètes qui habitaient Olympie. Il était fils d'Apollon et d'Evadné. Exposé en naissant par sa mère, il fut nourri de miel par deux serpents et élevé par Ægyptus. Lorsqu'il fut devenu jeune homme, il alla trouver Apollon, qui le conduisit à Olympie et lui donna le don de prédire l'avenir, don qu'il transmit à ses descendants.

IAMSK (baie de), petit golfe de la Russie d'Asie, formé par la mer d'Okhotsk, sur la presqu'île du Kamschatka, par 58° 5' de lat. N., et 172° de long. E. Elle a 80 kilom. de profondeur dans les terres sur 35 de large; elle reçoit les eaux de l'Iama.

IANA, fleuve de la Russie d'Asie, dans la Sibérie orientale, territoire d'Irkoutsk. Il prend sa source au versant septentrional des monts Stanovoï, coule au N., baigne Werchojansk et se jette dans la mer Glaciale par plusieurs embouchures, après un cours de 900 kilom.

IANINA, ville de la Turquie d'Europe. V. JANINA.

IANKO (Abraham), chef de partisans transylvains, né près d'Abrud-Banya (Transylvanie) vers le commencement de ce siècle. Il fit ses études de théologie et de jurisprudence à Hermannstadt, puis renonça au barreau pour vivre dans son pays natal. Lorsque, en 1848, la Hongrie se souleva contre l'Autriche pour conquérir son autonomie et voulut s'incorporer la Transylvanie, Ianko, qui détestait les magyars, oppresseurs de sa race, se rendit à l'Assemblée nationale transylvanienne, réunie à Blasiu, s'y prononça avec énergie contre l'annexion et pour une prise d'armes contre la Hongrie, puis réunit autour de lui un certain nombre de montagnards d'Abrud-Banya, qui formèrent le noyau d'un corps d'insurgés bientôt considérable. A la tête de ces hommes, le *roi des montagnes*, ainsi qu'on appelait Ianko, opposa une opiniâtre résistance aux Hongrois, dont un corps d'armée, sous les ordres de Bem, avait envahi la Transylvanie, battit à deux reprises Hatvany, qui l'attaqua dans la région montagneuse où il s'était retiré (1849), et tint en échec, avec 6,000 hommes, une armée de 18,000 magyars, commandée par Kémédy, jusqu'à ce que celui-ci fût contraint par l'arrivée des Russes d'abandonner la Transylvanie. Ianko et son ami Barnutsi demandèrent vainement alors que leur pays fût doté d'un gouvernement et d'institutions nationales. La Transylvanie n'échappa à la Hongrie que pour tomber sous le joug de l'Autriche, et Ianko, à partir de ce moment, rentra dans l'obscurité.

IANKOWITCH (Alexis), homme d'Etat serbe, né à Temesvar vers 1810. Il devint secrétaire du prince Michel en 1839, fut un des chefs de la révolution de 1842 et un des rédacteurs de la nouvelle constitution, puis occupa le poste de directeur de la chancellerie sous le gouvernement d'Alexandre Karageorgevitch. Il eut alors la plus haute influence dans la direction des affaires avec Petroniwitch et Simitch, et administra la Serbie, au même titre, lorsque le prince Alexandre quitta le pays (1843), en présence de l'attitude menaçante de la Russie. Dans la période d'agitation qu'eut à traverser la Serbie, Iankowitch se maintint presque constamment au pouvoir, soit comme ministre par intérim, soit comme ministre de la justice (1847-1848), soit comme coadjuteur de Petronowitch, ministre des affaires étrangères, soit enfin comme chancelier d'Etat (1855). Il se démit de ces dernières fonctions en 1856, pour siéger au sénat, dont il faisait partie depuis six ans, et où il n'a cessé depuis lors d'exercer une influence considérable.

IANTAK-SCHAKAR s. m. (ian-tak-cha-kar). Matière sucrée, qui paraît être fournie par un arbre, et qui se vend en grande quantité sur les marchés de l'Asie centrale.

— **Encycl.** Sous ce nom, les habitants de la Tartarie désignent une sorte de sucre qui se vend en grandes quantités sur les marchés de l'Asie centrale, notamment à Boukhara, à Kokond, à Samarcande, à Taschkent et dans le Turkestan, et qui est le seul connu dans ces régions, où il s'en fait une immense consommation. Ce sucre forme une masse gluante, d'un gris jaune, hygroscopique, et se compose de petites parcelles en forme de gouttelettes, qui paraissent, en général, blanches, transparentes et cristallines, et qui craquent sous la dent. De nombreux fragments de tiges et de petites feuilles, en forme de cœurs, qui sont mélangés à la masse, prouvent que ce sucre est produit par un arbre; mais cet arbre n'est pas connu des naturalistes. D'après les renseignements recueillis à ce sujet et qui concordent tous, on obtient ce sucre en secouant ou en époussetant simplement la plante. Les parcelles pures sont aussi douces au goût que le sucre de canne ou de betterave, se dissolvent facilement dans l'eau chaude et dans l'alcool, et se cristallisent par le refroidissement de la dissolution. On n'y a pas constaté la présence de la mannite. D'après le *Journal pharmaceutique de la Russie*, l'*iantak-schakar* renferme 56 pour 100 de substance sucrée, 11,4 pour 100 d'eau et 32,6 pour 100 de matières impures.

IANTHIN, INE adj. (i-an-tain, i-ne — gr. *ianthinos ;* de *ion*, violette, qui est pour *Fion*, et appartient sans doute à la même famille que le latin *viola*, même sens). Violet, qui est de couleur violette.

— s. m. Moll. Syn. de JANTHINE.

IAPODES ou **IAPYDES**, peuple d'origine celtique, qui s'était établi dans l'ancienne Illyrie, au N., chez les Liburnes, sur les côtes de l'Adriatique, entre Signia et Metula; leurs villes principales étaient Metula et Avendo. Les Romains les soumirent l'an 129 av. J.-C.

IAPYGIE, en latin *Iapygia*, contrée de l'Italie ancienne, dans l'Apulie, au S. de la Messapie; elle terminait la presqu'île S.-E. de l'Italie au cap *Iapygium* (aujourd'hui cap de Leuca), et était limitée à l'O. par le golfe de Tarente, au S. par la mer Ionienne et à l'E. par la mer Adriatique. Les villes principales de la Iapygie étaient Callipolis, Hydruntum et Leuca. C'est la partie de l'Italie la plus rapprochée de la Grèce.

IARENSK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 600 kilom. N.-E. de Vologda, sur la Vitschegda; 5,000 hab. Commerce de fourrures, de miel et de cire.

IARL s. m. (i-arl). Hist. Titre équivalent à celui des comtes, et qui était en usage, au moyen âge, chez les Danois et les Scandinaves.

IARLSBERG, bourg de Norvége. V. JARLSBERG.

IAROMERITZ, ville des Etats autrichiens (Moravie), à 28 kilom. O.-N.-O. de Zunaïm; 2,000 hab. Château des princes de Kaunitz.

IAROSLAF, ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement de son nom, à 741 kilom. S.-E. de Saint-Pétersbourg, 260 kilom. N.-E. de Moscou, sur le Volga, à l'embouchure du Kotorosk; 34,945 hab. Place forte; siége d'un archevêché et d'un gouvernement militaire; séminaire, bibliothèque; école supérieure fondée en 1803 par la famille Demidoff. Importantes fabriques de toiles, chapelleries, maroquineries, papeteries; fonderie de cloches; bazar très-animé. La fondation d'Iaroslaf date du XIe siècle; mais comme elle a été plusieurs fois reconstruite à la suite des nombreux incendies qui l'ont dévastée, elle offre l'aspect d'une ville moderne. ‖ Le gouvernement d'Iaroslaf, division administrative de la Russie d'Europe, est borné au N. par le gouvernement de Vologda, au N.-O. par celui de Novogorod, à l'O. par celui de Tver, au S. par celui de Wladimir, et à l'E. par celui de Kostroma. Superficie, 35,586 kilom. carrés; 976,866 hab.; chef-lieu Iaroslaf. Villes principales : Danilov, Mologa, Rostaf et Rybinsk. Le sol, en général plat et peu fertile, est arrosé par le Volga, et renferme quelques lacs et plusieurs marais. Il produit peu de céréales, mais en revanche beaucoup de légumes, du lin et du chanvre. On y trouve de vastes forêts de sapins, de trembles, de bouleaux et d'arbres résineux. L'élève du bétail est une source de richesse pour les habitants. Riches exploitations de houille et d'anthracite. Des ouvriers flamands, appelés, en 1830, par le baron de Meyendorf, y créèrent l'industrie linière, qui est aujourd'hui une des plus importantes de la Russie. Les autres branches de l'industrie sont la fabrication du cuir, des articles de sellerie, de cordes et d'ouvrages en bois. Le gouvernement est confié à un gouverneur militaire; il est divisé en 10 districts et renferme 12 villes et 7,705 villages, formant 554 paroisses.

IAROSLAW, ville des Etats autrichiens (Gallicie), cercle et à 26 kilom. N. de Przémysl, sur la rive gauche de la San; 8,000 hab. Fabrication de draps, de bougies et de toiles.

IASCHAN, bourg de Hongrie. V. IOSZ.

IASELDA, rivière de la Russie d'Europe. Elle prend sa source dans le gouvernement de Grodno, au N.-O. de Pruzany, coule au S.-E., entre dans le gouvernement de Minsk, où elle traverse les marais de Pinsk et se jette dans le Pripet, après un cours de 200 kilom.

IASIQUE, golfe de la mer Egée. V. IASOS.

IASLO, ville des Etats autrichiens. V. JASLO.

IASOS ou **IASSOS**, îlot escarpé de la mer Egée, sur les côtes de l'ancienne Asie Mineure (Carie), au fond du golfe Iasique (appelé aujourd'hui golfe d'Assin ou d'Assem-Kalassi). Cet îlot porte les ruines d'une ville grecque où se voyait un magnifique temple dédié à Vesta. Ces ruines consistent en une enceinte et un théâtre. Près des ruines d'Iasos s'élève un mur cyclopéen, construction bizarre mais fort curieuse, offrant des meurtrières, des poternes et des tours espacées.

IASSIQUE, golfe de la mer Egée. V. IASOS.

IASSOS, île de la mer Egée. V. IASOS.

IASSUS s. m. (ia-suss). Entom. Syn. de JASSUS. ‖ On dit aussi IASSE.

IASSY, ville des Principautés-Unies. V. JASSY.

IASTROW, ville de Prusse. V. JASTROW.

IASZ-BERENY, ville de Hongrie. V. BERENY (IASZ-).

IASZO, bourg de Hongrie. V. IOSZ.

IATINUM, ville de la Gaule, dans la Lyonnaise IIe, capitale des Meldi. C'est aujourd'hui MEAUX.

IATRAKO, insurgé grec, né en Morée vers 1770, mort après 1828. On ignore son véritable nom. Celui sous lequel il est connu n'est qu'un surnom que lui firent donner ses connaissances médicales; *iatrico* signifie, en effet, en grec médecin. Lorsque la Grèce se souleva pour secouer le joug des Turcs et conquérir son indépendance, il se mit à la tête d'un certain nombre de ses compatriotes, prit notamment une part importante à la prise de Tripolitza (1821), et disparut de la lutte vers 1828. On raconte qu'à la suite de chaque combat il pansait lui-même ses palikares blessés.

IATRALIPTE s. m. (i-a-tra-li-pte — du gr. *iatros*, médecin; *orleiphô*, j'oins). Méd. Médecin qui traite par les onctions et les frictions. ‖ On dit aussi IATRALEPTE.

— Antiq. Officier des gymnases qui frottait d'huile les athlètes.

IATRALIPTIQUE adj. (i-a-tra-li-pti-ke — rad. *iatralipte*). Méd. Qui a rapport à la méthode des iatraliptes. ‖ Qui a rapport aux frictions et onctions médicales. ‖ On dit aussi IATRALEPTIQUE.

— s. f. Partie de la thérapeutique qui concerne les frictions et les onctions.

— **Encycl.** La méthode *iatraliptique* consiste dans l'emploi des médicaments appliqués à la surface extérieure de la peau, sous forme de fomentations, d'embrocations, d'onctions, de lotions, d'aspersions, etc., et met en usage des topiques de tout ordre, liniments simples et composés, pommades, onguents, baumes, teintures, hydrolats, alcoolats, glycérolés, etc. On peut y rattacher, à certains égards, les bains, les cataplasmes, les emplâtres, en tant qu'on ne demande à ces préparations qu'une action médicamenteuse par voie d'absorption, et non une action révulsive, caustique ou autre.

La méthode *iatraliptique* diffère encore des autres médications externes par divers caractères : de la méthode endermique, en ce qu'elle agit sur la peau saine et non dénudée de son épiderme; du massage, en ce que celui-ci ne procède que mécaniquement et n'emploie de préparations médicinales que celles qui ne peuvent agir que mécaniquement.

Esculape et Hippocrate sont regardés comme les premiers médecins iatraliptes. Ce dernier surtout employait fréquemment les frictions médicamenteuses dans le traitement des maladies des femmes, et spécialement pour rappeler la menstruation. Plus tard, Dioclès provoquait les vomissements en appliquant sur la peau un mélange de fiel de taureau et d'ellébore. Diagoras administra le premier l'opium en frictions, et Celse traitait les hydropisies par des frictions sur l'abdomen avec la scille. Asclépiade, Arétée et Galien firent également usage de la méthode *iatraliptique*. Ce dernier se livra à de nombreuses expériences avec le poivre, des décoctions de pariétaire mêlées de cantharide. Plus tard, les médecins arabes firent de nombreuses applications médicamenteuses par la même méthode; ce sont eux qui reconnurent l'action toxique de plusieurs poisons appliqués sur la peau, ainsi que les effets irritants des cantharides sur les organes génito-urinaires. Enfin, c'est encore par le même système qu'on arrêta plus tard les ravages de la syphilis en employant les frictions mercurielles.

Pendant tout le moyen âge, la méthode *iatraliptique* compta très-peu de partisans et fut même à peu près abandonnée. Ce ne fut qu'au commencement du XVIIIe siècle qu'elle fut ressuscitée, d'abord en Italie, où les médecins imaginèrent de confier à l'électricité l'introduction dans l'économie des substances médicamenteuses. On fit ensuite, avec succès, des expériences sur les purgatifs, sur le quinquina comme fébrifuge, et sur le nitrate de potasse comme diurétique. Enfin, cette méthode fut définitivement établie après les découvertes de Mascagni et de Cruikshank sur les vaisseaux lymphatiques, et surtout après les expériences d'Alibert, de Pinel et de Duméril. Ces derniers, en effet, établirent d'une manière incontestable l'action purgative, diurétique et fébrifuge d'un grand nombre de médicaments appliqués sur la peau. Enfin parut le docteur Chrestien, de Montpellier, le médecin iatralipte par excellence, qui a écrit tout un ouvrage sur cette méthode, désormais admise dans la science. Cependant on est assez partagé d'avis sur l'efficacité de la méthode : les uns y procèdent avec une confiance exagérée; les autres, soutenant que les médicaments ne s'absorbent pas par la peau, ne lui reconnaissent aucune valeur. Il est facile de répondre à cette dernière objection. Il suffit de rappeler les très-nombreux cas d'empoisonnement par les substances toxiques absorbées par la peau; il suffit de signaler les effets médicamenteux très-évidents qui suivent l'administration par la méthode *iatraliptique* des préparations opiacées, mercurielles, etc.

D'autre part, il est juste d'avouer que la routine a consacré l'emploi d'une foule de préparations médicamenteuses qui agissent d'une manière fort douteuse lorsqu'on ne les applique que sur la peau saine. Des expériences nouvelles seraient absolument nécessaires pour fixer aujourd'hui le degré de valeur qu'il convient d'attribuer aux diverses préparations employées journellement en applications externes, et ce travail est encore à faire presque en entier. Toutefois, la thérapeutique ne laisse pas d'employer fréquemment les liniments et d'en obtenir des effets très-sensibles, pourvu qu'elle apporte quelque soin au choix de la préparation.

Ce que l'expérience a démontré, c'est que, contrairement à l'idée qu'on s'en ferait *à priori*, la méthode *iatraliptique* utilise surtout avec avantage des substances insolubles, qui ne seraient que difficilement absorbées à l'intérieur. Bien plus, c'est sous forme de pommades ou d'onguents que les substances médicamenteuses s'absorbent le plus efficacement par la peau. Après les pommades et les onguents, viennent les préparations savonneuses, les huiles, les glycérolés; en dernier lieu, les teintures, les solutions alcooliques, éthérées, aqueuses. Les dissolutions dans les salives, le lait, la bile, paraissent plus actives que les solutions huileuses ou aqueuses; enfin les alcalis favorisent l'absorption à un plus haut degré que les préparations neutres ou acides.

La dose d'un médicament par la méthode *iatraliptique* est toujours au moins triple de celle qu'on emploierait pour produire le même effet à l'intérieur; encore les effets sont-ils toujours très-incertains et lents à se produire. Mais la méthode n'en est pas moins une ressource précieuse quand les autres voies d'absorption ne peuvent être utilisées, ou quand on veut, avant tout, produire un effet local.

On emploie en frictions, onctions, etc., la plupart des médicaments, mais plus particulièrement : le mercure et les préparations mercurielles, en pommade ou emplâtre; le muriate d'or, en pommade; l'iode, en pommade et en teinture; le camphre, en solution alcoolique et huileuse; la digitale, la seille, l'aconit, la jusquiame, l'opium et beaucoup de narcotiques, en teintures alcooliques, éthérées et huileuses; le quinquina et la quinine, en solutions aqueuses et alcooliques, en pommade; l'émétique, en pommade; et l'huile de croton en onctions, comme purgatifs, etc.

IATREB, nom ancien de MÉDINE.

IATROBDELLE s. f. (i-a-tro-bdè-le — du gr. *iatros*, médecin; *bdallô*, je suce). Annél. Genre d'annélides formé aux dépens des sangsues, et ayant pour type la sangsue officinale ou ordinaire *L'*IATROBDELLE *médicinale offre plusieurs variétés de coloration.* (F. Pouchet.)

IATROCHIMIE s. f. (i-a-tro-chi-mî). Syn. de CHIMIATRIE. ‖ On dit aussi IATROCHIMISME s. m.

IATROCHIMIQUE adj. (i-a-tro-chi-mi-ke — rad. *iatrochimie*). Syn. de CHIMIATRIQUE.

IATROMATHÉMATICIEN s. m. (i-a-tro-ma-té-ma-ti-siain). Médecin partisan de l'iatromathématique.

IATROMATHÉMATIQUE s. f. (i-a-tro-ma-té-ma-ti-ke — du gr. *iatreuô*, je guéris, et de *mathématique*). Méd. Ancien système de pathologie, dans lequel on essayait d'expliquer par des calculs les phénomènes morbides, en partant de l'hypothèse qu'ils étaient tous le résultat des lois de l'hydraulique et de la mécanique.

IATROMÉCANISME s. m. (i-a-tro-mé-ka-ni-sme — du gr. *iatros*, médecin, et de *mécanisme*). Système médical qui ramène toutes les forces vitales à des actions mécaniques.

— **Encycl.** L'*iatromécanisme* prétend expliquer tous les phénomènes de la santé et de la maladie, comme on explique les mouvements d'une machine et les dérangements qui surviennent dans son fonctionnement. Borelli et Boerhaave sont les principaux représentants de cette doctrine. Ils ont essayé de montrer que tous les actes physiologiques peuvent être ramenés à un système de mouvements, de chocs, de balancements, de pressions, de détentes, etc. On conçoit jusqu'à un certain point l'apparition de cette doctrine. Les progrès de la physique et de la mécanique avaient donné à ces deux sciences une importance exagérée. D'autre part, on était revenu des explications de l'ancienne médecine, qui faisait intervenir partout des actions occultes et des hypothèses métaphysiques. Il était donc tout naturel qu'on essayât d'appliquer à l'étude de la machine humaine les connaissances nouvellement acquises, et qui d'ailleurs sont loin de lui être étrangères. Il était naturel aussi qu'on dépassât le but, et une réaction inévitable se produisit plus tard contre ces mêmes systèmes, par l'œuvre vitaliste de Stahl. Dans notre siècle essentiellement éclectique, plusieurs ont jugé que Stahl, Borelli, Boerhaave avaient également tort et raison. La vie, pour ces physiologistes modernes, ne réside pas plus dans les phénomènes mécaniques

que dans les phénomènes chimiques; elle n'est pas non plus sous la dépendance exclusive d'un principe vital; elle résulte du concours de propriétés d'ordres divers, propriétés mécaniques, physiques, chimiques et vitales. Mais ce dernier mot est sujet encore à bien des controverses, et le sens est loin d'en être nettement défini.

IATROPHYSICIEN s. m. (i-a-tro-fi-zi-siain — du gr. *iatros*, médecin, et de *physicien*). Médecin partisan de l'iatrophysique.

IATROPHYSIQUE s. f. (i-a-tro-fi-zi-ke — du gr. *iatreuô*, je guéris, et de *physique*). Méd. Système qui attribue tous les phénomènes de la vie à des applications des lois physiques.

IAUER, en latin *Iauravia*, *Iavoria*, ville de Prusse, province de Silésie, chef-lieu du cercle de même nom, dans la régence et à 15 kilom. S.-E. de Liegnitz, sur la Neisse et sur le chemin de fer de Schweidnitz à Liegnitz; 8,580 hab. Tribunaux; maison de détention. Fabrication de bière, vinaigre, eau-de-vie, tabac, draps, bonneterie, gants, toiles. Marchés importants pour les grains et les bestiaux. Le château, reconstruit en 1656, sert actuellement de maison de correction. L'église est ornée de belles peintures de Wilmann. Iauer était jadis le chef-lieu d'une principauté, fondée en 1314, lors du partage de la succession du duc Bolko de Schweidnitz entre ses trois fils. En 1392, à la mort du dernier représentant de cette maison, elle fut réunie à la Bohême, à laquelle Frédéric le Grand l'enleva plus tard.

IAUERNIK, ville des Etats autrichiens (Silésie), cercle et à 79 kilom. N.-O. de Troppau; 2,000 hab. Fabrication de liqueurs; commerce de vins. Château de Johannisberg, propriété des évêques de Breslau.

IAWOROW, ville des Etats autrichiens (Gallicie), cercle et à 44 kilom. N.-E. de Przémysl; 3,300 hab. dont un tiers juifs. Aux environs, bains sulfureux de *Sklo*.

IAXARTE, fleuve de l'Asie (Turkestan), appelé *Araxe* par Hérodote, *Tanaïs* par les Macédoniens, *Silis* par Pline, *Araxates*, *Orxantes*, *Oxyartes*, *Orexantes* par d'autres écrivains. Il descend du versant occidental de l'Asie centrale, coule dans la direction du N.-O., à travers la contrée montagneuse de Ferghana, et débouche dans le lac Aral après un cours que l'on évalue à 200 kilom. Ce fleuve séparait autrefois l'empire Persan et celui d'Alexandre du pays des Scythes. Alexandre éleva sur ses bords, en 328 av. J.-C., des autels à Bacchus, à Hercule, à Sémiramis et à lui-même. L'Iaxarte est appelé aujourd'hui *Sihouw*, *Sir*, *Sir Darja* ou *Daria*.

IAXT, rivière du Wurtemberg. Elle prend sa source dans les Alpes de Souabe, au S.-E. d'Elwangen, coule au N.-O., baigne Elwangen, Kirchberg, puis, tournant à l'O., sert de limites entre le Wurtemberg et le grand-duché de Bade, et se jette dans le Necker, près de Wimpfen, après un cours de 140 kilom.

IAXT (CERCLE DE L'), une des quatre divisions administratives du royaume de Wurtemberg, au N.-E., entre la Bavière au N. et à l'E., les cercles du Danube au S., du Necker à l'O. et le grand-duché de Bade au N.-O. 5,022 kilom. carr. et 414,904 hab. Capitale, Elwangen. C'est une contrée montagneuse, mais fertile et bien cultivée. Le Kocher et l'Iaxt l'arrosent.

IAXTHAUSEN, village du Wurtemberg, cercle de l'Iaxt, à 30 kilom. N. de Friedrichshall; 1,500 hab. On y remarque trois châteaux dont l'un renferme des antiquités romaines, et la main de fer du célèbre Gœtz de Berlichingen, qui naquit à Iaxthausen. Les ruines du château de Berlichingen, sa résidence, sont situées à peu de distance; son tombeau se trouve non loin de là, au village de Schœnthal, dans la belle église du séminaire évangélique.

IAZYGES, peuple Sarmate, dont le nom apparaît pour la première fois dans l'histoire de l'Europe vers le Ier siècle av. J.-C. Les Iazyges s'établirent sur le territoire des Scythes, entre le Tanaïs et le Borysthène. Au temps d'Auguste, une de leurs tribus avait passé ce fleuve et s'étendait jusqu'aux bouches du Danube. Une autre s'établit, sous le règne de Claude, entre le Danube à l'O. et au S., la Theiss à l'E. et les monts de Sarmatie (Karpathes) au N. On les appelait Iazyges *Metanostes* (transplantés). D'abord amis de Rome, puis ses ennemis, ils firent partie plus tard de l'empire des Goths et de celui des Huns, et disparurent au milieu des invasions. Au XIIIe siècle, ou trouve les Iazyges aux lieux qu'ils habitaient précédemment, c'est-à-dire sur les rives de la Theiss, où de nos jours ils forment encore la population du comitat de Iazygie-et-Cumanie.

IAZYGIE-ET-CUMANIE, division administrative des Etats autrichiens (Hongrie), entre les comitats de Hevesch au N., de Pesth à l'O. et au S., de Bekes et de Nord-Bihar à l'E.; 65,000 hab., chef-lieu Béróny (Iasz). Le sol, marécageux mais fertile, est divisé en trois districts et renferme 17 bourgs forains, 5 villages et 57 hameaux.

IBA s. m. (i-ba). Bot. Fruit de l'oba, drupe jaune gros comme un œuf de cygne, et que l'on mange dans le Gabon.

IBABA, ville d'Abyssinie, dans le royaume d'Amhara, à 220 kilom. S. de Gondar, sur la rive méridionale du lac Denibéa ou Tzana; ville déchue, autrefois très-importante.

IBACUS s. m. (i-ba-kuss). Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, de la famille des scyllariens, comprenant trois espèces qui vivent dans les mers équatoriales, et une quatrième fossile : *Chez les* IBACUS, *la carapace est beaucoup plus longue que large.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** Ce genre, créé par Leach, et placé par Milne Edwards dans la famille des scyllariens, ne diffère des scyllares que par la forme triangulaire de la carapace et quelques autres caractères peu importants. Chez les *ibacus*, la carapace est plus longue que large et présente de chaque côté un prolongement lamelleux qui recouvre la majeure portion des pattes, comme cela se voit chez les décapodes brachyures, les calappes, les cryptopodes. Ces prolongements sont plus grands en avant qu'en arrière, de telle sorte que la carapace se rétrécit postérieurement. Ces animaux offrent encore de chaque côté une large et profonde fissure qui divise ses prolongements clypéiformes en deux portions inégales. Les orbites sont très-éloignées de l'angle interne de la carapace. L'abdomen est court et se rétrécit brusquement, d'avant en arrière. On connaît trois *ibacus;* ils habitent des mers très-variées; on en trouve dans celles de l'Australie, de l'Asie et des Antilles. On peut considérer comme le type de ce genre l'*ibacus* de Péron (*ibacus* Peronii, Leach). On a trouvé sur les côtes d'Angleterre une espèce fossile (*ibacus* Mantelli). On ignore le terrain qui la renfermait.

IBAGUA, ville de l'Amérique du Sud, dans la république de la Nouvelle-Grenade, département de Cundinamarca, à 127 kilom. O. de Santa-Fé de Bogota, dans les Andes; 2,700 hab. Collége. Culture de la canne à sucre, du cacao, etc. Mines d'or, de cuivre et de mercure.

IBALIE s. f. (i-ba-li). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, voisin des cynips, et dont l'espèce type habite l Europe : *Les* IBALIES *se distinguent facilement de tous les autres genres de leur tribu par leur abdomen comprimé latéralement en forme de lame de couteau.* (E. Blanchard.)

IBALIITE adj. (i-ba-li-i-te — rad. *ibalie*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre ibalie.

— s. f. pl. Groupe d'insectes hyménoptères, de la tribu des cynips, formé du seul genre ibalie.

IBANTELLY, bassin houiller de France (Basses-Pyrénées). Il produit annuellement 542 quintaux métriques de houille.

IBAR, rivière de la Turquie d'Europe. Elle prend sa source au versant septentrional du Kara-Dagh, au S.-E. de Pristina, coule au N., entre dans la Serbie et se jette dans la Morava, à 8 kilom. N. de Karanovatz, après un cours de 160 kilom.

IBARRA (SAN-MIGUEL-DE-), ville de l'Amérique du Sud, dans la république de l'Equateur, province et à 77 kilom. N.-E. de Quito, dans une grande et fertile vallée, au pied du volcan d'Imbaburu; 12,000 hab. Fabrication active de tissus de coton. Cette petite ville, fondée en 1597, est généralement bien bâtie. On y remarque une belle église et un hôpital.

IBARRA (Joaquin), célèbre typographe espagnol, né à Saragosse en 1725, mort en 1785. Il fonda à Madrid une imprimerie d'où sortirent des éditions regardées encore aujourd'hui comme des chefs-d'œuvre de typographie. Passionné pour son art, Ibarra apporta un soin extrême à l'exécution matérielle des ouvrages sortis de ses presses. Il donna au papier imprimé un poli et un luisant agréables à l'œil et inventa une encre excellente qu'il fabriquait lui-même et dans laquelle entrait, croit-on, une certaine dose de bleu de Prusse. Les plus belles éditions sorties de ses presses sont celles de l'*Historia de España* de Marana, de la *Bible*, de *Don Quixote* (1780, 4 vol. in-4o) et de la traduction de *Salluste* par don Gabriele (1772, in-fol.), édition rarissime.

IBAS, évêque d'Edesse, mort vers 457. Accusé de défendre le nestorianisme et surtout de propager les doctrines de Théodore de Mopsueste, commentateur d'Aristote, il fut tour à tour condamné (448) et absous (451) par divers conciles, enfin condamné définitivement un siècle après sa mort par le concile de Constantinople, malgré l'opposition du pape Vigile en 553. On trouve dans le *Recueil des conciles* une lettre d'Ibas, qui fut en grande partie cause de sa condamnation.

IBBENBUREN, ville de Prusse. prov. de Westphalie, régence et à 34 kilom. N. de Munster, sur la Plane; 2,500 hab. Fabrication de toile, tabac, verrerie; commerce de chanvre, pierres meulières; riches mines de charbon.

IBDARE s. m. (i-bda-re). Ichthyol. Poisson du genre cyprin, qu'on pêche dans les eaux douces de la Suède, et dont la chair est très-estimée.

IBEBIRI, FOCONES ou **CONFUSO**, rivière de l'Amérique du Sud. Elle descend du versant oriental de la Cordillère de San-Fernando, coule du N.-O. au S.-E., et se jette dans le Paraguay, à 130 kilom. N.-E. de l'Assomption, après un cours de 380 kilom.

IBELIN (Jean D'), jurisconsulte, mort vers 1270. Il était fils de Philippe d'Ibelin, qui fut chargé, en 1213, de gouverner le royaume de Chypre en qualité de tuteur de son neveu, roi de cette île. Il devint comte de Jaffa, d'Ascalon et de Ramer, alla rejoindre saint Louis lorsqu'il débarqua en Palestine, le reçut dans son château de Jaffa et remplit ensuite les fonctions de baile de Jérusalem (1253-1256). On lui doit un recueil des *Assises de Jérusalem*, ouvrage qui renferme 273 chapitres, où l'on trouve les renseignements les plus précieux sur la procédure devant la cour féodale, les devoirs du vassal et du suzerain, la transmission des fiefs, etc. « Aucun livre, dit Jules Simonne, ne donne des renseignements aussi précieux sur ces matières; bien que postérieur en date à quelques autres traités publiés en Europe, l'ouvrage d'Ibelin est plus près de la tradition primitive, et les principes de l'ancien droit féodal n'y ont pas subi autant d'altérations. Après la ruine définitive des possessions chrétiennes de Syrie, les *Assises* acquirent dans le royaume de Chypre une autorité à peu près exclusive. En 1368, pendant la minorité du roi Pierre II de Lusignan, une commission fut chargée de recueillir et d'examiner avec soin les travaux de Jean d'Ibelin et, à partir de l'année suivante, le livre des *Assises* acquit le caractère d'une loi écrite dont les cours féodales ne durent point s'écarter. »

IBELIN (Jacques D'), jurisconsulte, arrière-petit-neveu du précédent. Il vivait dans la seconde moitié du XIIIe siècle, et était par sa mère petit-fils de Hugues III, roi de Chypre. Ibelin prit part, en 1271, à une conférence tenue à Acre, en présence du prince Edouard d'Angleterre. On a de lui un traité de jurisprudence féodale inséré dans le recueil des *Assises de Jérusalem*.

IBERA, ville de l'Espagne ancienne, dans la Tarraconaise, au S. de l'Iberus. Les Romains la détruisirent pendant la deuxième guerre punique.

IBÈRE s. m. (i-bè-re). Moll. Genre non adopté de mollusques, formé aux dépens des hélices, et comprenant les espèces à coquille carénée.

IBÈRES, anciens peuples. V. IBÉRIE, pays d'Europe, et IBÉRIE, pays d'Asie.

IBÉRIDE, s. f. (i-bé-ri-de — gr. *iberis*, même sens). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, tribu des thlaspidees, comprenant une trentaine d'espèces : *Les* IBÉRIDES *appartiennent à l'Europe et à l'Asie.* (P. Duchartre.) *L'*IBÉRIDE *de Perse est originaire de la haute Asie.* (Bosc.) *Plusieurs* IBÉRIDES *ont obtenu droit de naturalisation dans nos parterres.* (T. de Berneaud.) ‖ On dit aussi IBÉRIS.

— **Encycl.** Les *ibérides* sont des herbes ou des arbrisseaux glabres, quelquefois charnus, à feuilles alternes, linéaires ou obovées, entières, dentées ou pinnatifides, quelquefois épaisses, à fleurs blanches ou purpurines disposées en grappes corymbiformes, d'abord raccourcies et presque ombellées, s'allongeant en général plus tard. Chacune de ces fleurs se compose d'un calice à quatre sépales égaux, non renflés à leur base, dressés; d'une corolle à quatre pétales inégaux, les deux extérieurs étant toujours plus longs, surtout dans les fleurs qui forment le rayon de l'inflorescence; de six étamines tétradynames à filet entier et sans dents. Le fruit qui leur succède est une silicule comprimée et presque plane, ovale à la base, échancrée au sommet, à deux valves marginées ou ailées, à cloison fort étroite. Les graines sont olivaires dans chacune des deux loges, ovales, suspendues. Les *ibérides* appartiennent à l'Europe et à l'Asie, et plus particulièrement à celles de leurs parties qui avoisinent ou bordent la Méditerranée. Environ douze d'entre elles croissent spontanément en France, ou sont cultivées fréquemment dans les jardins. Parmi ces dernières, on rencontre : 1o l'*ibéride* ombellifère (*iberis umbellata*), connue aussi par les jardiniers sous le nom de thlaspic, taraspic. Les fleurs sont blanches ou d'une couleur violette ou purpurine. On sème cette espèce au printemps, elle fleurit en janvier; 2o l'*ibéride* toujours fleurie (*iberis semperflorens*), *ibéride* de Perse, thlaspic vivace; croît sur les rochers de Sicile; elle se multiplie par boutures; 3o l'*ibéride* toujours verte (*iberis sempervirens*); croît sur les rochers aussi; elle est très-répandue dans les jardins où l'on en fait de très-belles bordures qui se couvrent entièrement de fleurs blanches. On la multiplie sans peine par graines et marcottage.

IBÉRIE, ancien pays d'Europe, habité par les Ibères. Ce peuple occupait toute la péninsule hispanique et la Gaule méridionale ou Aquitaine, la côte N.-O. et les îles de la mer Méditerranée jusqu'au Rhône inférieur, et formait, avec ses différentes tribus, une race particulière et isolée, dont on peut regarder les Basques comme les derniers descendants. Ainsi que l'ont prouvé les recherches de G. de Humboldt, et celles plus récentes de Kiepert, la plupart des noms propres ibériens qui nous sont parvenus peuvent être expliqués d'une manière satisfaisante au moyen de la langue basque. Les Ibères se partagèrent en une foule de petits Etats, les uns monarchiques, les autres républicains, mais différant la plupart entre eux par leur civilisation et leur industrie plus ou moins avancées. Dans plusieurs de ces Etats, l'agriculture et l'élève des troupeaux étaient très-florissantes; parmi les industries, la fabrication et le travail des métaux étaient parvenus à un haut point de développement, et les mines étaient exploitées sur une assez large échelle.

De toutes ces peuplades, la plus civilisée était celle des Turdetans, qui habitait la basse Andalousie, et qui possédait des traditions historiques, des épopées nationales et des lois écrites. Les Tourdoules, qui occupaient une partie de la Lusitanie, étaient aussi parvenus à un certain degré de culture. La peuplade la plus guerrière était celle des Cantabres, habitants de la Vieille-Castille septentrionale, qui devinrent célèbres par leur lutte acharnée avec les Romains (24-28 avant J.-C.). Les Vascons, les Vardules et les Caristiens, que l'on doit regarder comme les ancêtres communs des Basques, étaient aussi renommés pour leur courage et leurs mœurs belliqueuses. Les Celtibères résultaient du mélange des Ibères avec les Celtes, qui, à une époque reculée, franchirent les Pyrénées et s'établirent au centre de la péninsule.

Les Ibères étaient en grandes relations commerciales avec les Carthaginois, et ce furent ces derniers probablement qui introdisirent chez eux les premiers éléments de la civilisation étrangère. Les mercenaires ibériens formaient une portion considérable de l'armée carthaginoise.

La civilisation romaine n'eut pas grand'peine à s'établir parmi ces peuples déjà presque entièrement sortis de l'état de barbarie, et la latinisation de la presqu'île ibérique s'accomplit en tres-peu de temps.

Parmi les monuments de l'ancienne civilisation ibérienne qui sont parvenus jusqu'à nous, il faut mentionner particulièrement un grand nombre de médailles et de monnaies que Bondard a décrites dans sa *Numismatique ibérienne* (Paris, 1859).

IBÉRIE, ancien pays d'Asie, borné au N. par le Caucase, à l'E. par l'Albanie, au S. par l'Arménie, et à l'O. par la Colchide. Cette contrée était arrosée par le Cyrus (Kour) et ses affluents l'Aragus (Arak), le Cambyses (Gori) et l'Alazonius (Alasan), qui la séparait de l'Albanie. Ce pays produisait en abondance du blé, de l'huile et du vin. On y arrivait du côté N. par les Portes Caucasiennes. Les habitants, qu'Hérodote appelle Sapires, prirent le nom d'Ibères au Ier siècle av. J.-C. Soumis d'abord aux Perses, puis à Alexandre, ils se rendirent indépendants sous les successeurs de ce prince. Pompée envahit leur pays vers l'an 60 av. J.-C., pour les punir d'avoir pris le parti de Mithridate. L'histoire représente les Ibères comme étant parvenus, à l'époque d'Auguste, à un haut degré de civilisation. Les Arabes soumirent ce pays, au VIIe siècle.

IBÉRIEN, ENNE adj. (i-bé-riain, iè-ne). Géogr. Qui appartient à l'Ibérie, à l'Espagne : *La péninsule* IBÉRIENNE *n'a pas une seule rivière navigable dans son cours entier.* (Chateaub.)

IBÉRIQUES ou **IBÉRIENS** (monts), vaste chaîne de montagnes de l'Espagne, entre l'ancien royaume de Castille et celui d'Aragon. Elle parcourt le N. du royaume de Murcie et le S. de celui de Valence, sépare la province de Palencia de celle de Burgos, ainsi que le bassin de l'Ebre de ceux du Douro et du Tage, court au S.-E. et ne se termine qu'au cap Saint-Martin, vis-à-vis des îles Ircie et Fornœntera. Cette chaîne porte les différents noms de sierra de *Oca*, sierra de *Urbion*, sierra de *Albarracin*, sierra de *Cuença* et sierra *Mayor*.

IBÉRITE s. f. (i-bé-ri-te — rad. *Ibérie*, ancien nom de l'Espagne). Minér. Nom donné par Svanberg à un silicate hydraté d'alumine, de magnésie et de fer, qui ne semble différer de la praséolite que par la perte d'un atome de silice, et qu'on trouve en Espagne, non loin de Tolède.

IBERIUM, nom latin d'IVRY.

IBERUS, nom latin de l'ÈBRE.

IBERVILLE (LEMOYNE D'), marin français. V. LEMOYNE D'IBERVILLE.

IBEX s. m. (i-bèks — mot lat.). Mamm. Nom scientique du BOUQUETIN.

IBI, ville d'Espagne, prov. et à 28 kilom. N.-O. d'Alicante; 3,000 hab. Commerce de laines, de vin, d'huile et de miel. Ibi s'élève sur le penchant d'une montagne que couronnent les ruines d'un château fort.

IBIAPABA ou **HIBIAPABA**, chaîne de montagnes du Brésil, entre les provinces de Céara et de Fernambouc. Elle forme la limite entre les bassins du Paranahybo de San-Francisco, du Iaguaribe et du Camucin. Elle a 600 kilom. de long et offre quelques sommets très-élevés. Sur plusieurs points, elle est couverte de belles forêts.

IBIARE s. m. (i-bi-a-re). Erpét. Serpent du genre cécilie, qui habite l'Amérique centrale :

*L'*IBIARE *paraît, au premier aspect, avoir tant de rapports avec l'anguille, qu'on serait tenté de le prendre pour un poisson de ce genre.* (V. de Bomare.)

IBIBE s. m. (i-bi-be — mot amér.). Erpét. Espèce de couleuvre d'Amérique, qu'on trouve surtout dans la Caroline.

IBIBOCA s. m. (i-bi-bo-ka — mot brésilien). Erpét. Espèce de serpent du Brésil, appelée aussi ARGUS : *La morsure de l'*IBIBOCA *ne fait pas mourir sur-le-champ.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** L'*ibiboca* est un serpent du genre argus, qui habite le Brésil, et aussi l'Afrique, d'après plusieurs auteurs. Il n'est guère connu que par les fables qu'on a débitées sur son compte. On dit qu'il livre bataille à tous les animaux qui se trouvent sur sa route, s'enroule autour de leur cou et les étrangle. Quand un homme le rencontre, et, pour se soustraire à ses atteintes, monte sur un arbre, le serpent s'entortille autour du tronc et le serre avec tant de force qu'il en rompt son propre corps et en meurt. On raconte encore que les *ibibocas* construisent, dans les lieux déserts, des demeures disposées par étages, ou les unes à côté des autres, avec une symétrie et un art qui les font ressembler aux fours des boulangers. L'animal emploie de la boue, qu'il prend avec sa gueule et applique adroitement jusqu'à ce que les parois aient assez de consistance. On ajoute que la loge du milieu est occupée par le serpent le plus fort et le plus audacieux, qui passe pour le chef des autres, et que les naturels du pays désignent sous le nom de *roi des serpents.* La morsure de l'*ibiboca* est dangereuse, mais elle ne fait pas mourir sur-le-champ. On la guérit avec la poudre d'une plante appelée *nhambus*, mélangée au suc du *caapeba*, et étendue sur la plaie.

IBICUY, rivière de l'Amérique du Sud, dans le Brésil, province de Rio-Grande-do-Sur, formée par la réunion du Rio-Boropi et du Rio-Santa-Maria. Elle coule de l'E. à l'O., et se jette dans l'Uruguay, après un cours de 400 kilom.

IBI DEFICIT ORBIS (*ici finit le monde*), mots qui, selon la tradition mythologique, étaient gravés sur les rochers que la Fable appela les colonnes d'Hercule, colonnes qui n'étaient autres que les deux pointes de terre séparées par le détroit de Gibraltar. On fait quelquefois allusion à cette inscription :

« Ceux qui disent du magnétisme : « Moi,
» croire à de pareilles sottises, jamais ! Je ne
» crois qu'aux lois de la nature, et ce que
» vous venez de nous dire sort de ces lois ; »
ceux-là ressemblent aux anciens géographes, qui écrivaient sur leur mappemonde : *Ibi deficit orbis*, sans se douter que, dans cet espace nommé par eux le vide, il y avait deux fois plus de terre qu'on n'en connaissait de leur temps. »

(*Revue de Paris*)

Regnard et ses compagnons de voyage en Laponie, arrivés au delà de Tornés, dans le village de Iukas-Jerfvi, inscrivirent sur une tablette de bois les vers suivants, qui offrent une légère variante de l'expression consacrée :

Gallia nos genuit; vidit nos Africa; Gangem
Hausimus, Europamque oculis lustravimus omnem.
Casibus et variis acti terraque marique,
Hic tandem stetimus, nobis ubi defuit orbis.

IBIDEM adv. (i-bi-dèm — mot lat. formé de *ibi*, là, et de *eodem*, au même lieu). Au même endroit ; dans le même passage. On se sert ordinairement de ce mot dans les citations, pour exprimer que le mot, la phrase, le passage que l'on cite se trouvent à l'endroit déjà indiqué dans une citation précédente. ‖ On écrit souvent par abréviation IBID.

IBIDION s. m. (i-bi-di-on — dimin. de *ibis*). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambyx, comprenant plus de quarante espèces, toutes américaines : *Le corps et surtout le corselet des* IBIDIONS *sont très-allongés.* (Chevrolat.)

IBIDORHYNQUE s. m. (i-bi-do-rain-ke — du gr. *ibis, ibidos*, ibis ; *rugchos*, bec). Ornith. Syn. de CLORHYNQUE.

IBIJAU s. m. (i-bi-jo — mot péruvien). Ornith. Section du genre engoulevent, qui habite l'Amérique du Sud : *L'*IBIJAU *est très-petit.* (V. de Bomare.) *L'*IBIJAU *se tient pendant le jour dans le creux des arbres.* (P. Gervais.)

— **Encycl.** L'*ibijau* est le *nyctibius* de Cuvier, et forme la deuxième section du genre des engoulevents, lequel en comprend quatre : les engoulevents proprement dits, les *ibijaux*, les œgothèles et les podarges. Les *ibijaux* ont pour caractères distinctifs, outre ceux des engoulevents, les doigts réunis par une membrane et l'ongle médian non pectiné ; leur taille est plus forte, leurs tarses plus épais et encore plus courts ; le doigt externe est presque aussi long que le médian ; leurs pattes sont presque semblables à celles des totipalmes.

Ce oiseaux nocturnes, qu'on a aussi nommés *nyctibiinés*, du *nyctibius grandis* de Cuvier, leur espèce type, sont sédentaires et grimpeurs ; ils nichent dans des trous d'arbre ; leur cri est bruyant, long et mélancolique ; ils le font entendre, par intervalles, pendant la nuit. La femelle répond au cri du mâle. Les chasseurs cherchent à les approcher en se dirigeant d'après leur cri, au point du jour, afin de les découvrir et de les prendre au moment où le soleil est le plus élevé sur l'horizon. On a attribué, pendant longtemps, aux *ibijaux* une nidification des plus singulières. La femelle, croyait-on, pondait ses œufs dans une anfractuosité du tronc d'un arbre, où elle les maintenait en les collant avec une espèce de gomme. Au moment de l'éclosion, les petits perçaient la coquille des œufs par le haut, laissant la moitié inférieure collée à l'arbre comme une espèce de console propre à les soutenir. On sait aujourd'hui que la femelle a l'habitude de pondre ses œufs, au nombre de deux, dans un petit creux d'arbre sec, sans faire de nid. Tous les *ibijaux* se tiennent dans les grands bois, où ils se perchent sur des arbres élevés et secs. Ils s'accrochent, à la manière des pics, à l'extrémité d'une branche cassée, le corps dans la position verticale et appuyé sur la queue, de manière que la moitié dépasse la branche. Ils ne se posent point à terre, et, si on les y met, ils étendent les ailes et appuient les pennes et le croupion contre le sol, conservant une position verticale, sans se tenir sur leurs pieds ni en faire usage Avant Le Vaillant, on croyait que ces oiseaux étaient exclusivement propres à l'Amérique méridionale ; les observations de ce voyageur prouvent qu'on les rencontre aussi en Afrique.

On connaît trois espèces d'*ibijaux*, qui sont le *nyctibius grandis*, le *cornutus* et le *longicaudatus*.

Le *nyctibius grandis*, ou grand *ibijau* de Cayenne, est, d'après Gérard, « de la taille d'un hibou barré, à plumage roux, coupé de bandes noires obliques et irrégulières ; quelques taches blanches çà et là, des taches carrées alternativement rousses et noires ; pieds couleur de chair. » C'est cet *ibijau* qui est l'espèce type de la section. Le *longicaudatus* est de la grosseur d'une hirondelle ; il a tout le dessus du corps d'un brun noir, avec des taches blanches ; le dessous au contraire est blanc et parsemé de taches noires. Le bec et les yeux sont noirs, les pieds blancs et assez courts. La queue est fort longue, arrondie, souvent étalée. Cet oiseau, qui habite l'Amérique centrale, présente des variétés d'une taille plus forte ou de couleurs plus sombres. Il vit solitaire et se tient, pendant le jour, dans les creux des arbres ; il recherche particulièrement ceux qui sont dans le voisinage de l'eau. Ses mœurs sont celles des engoulevents.

IBIOCÉPHALE adj. (i-bi-o-sé-fa-le — du gr. *ibis*, ibis ; *kephalê*, tête). Ornith. Se dit de certains oiseaux dont la tête et le bec ressemblent à ceux de l'ibis.

IBIRA s. m. (i-bi-ra). Bot. Syn. de XYLOPIE.

IBIRACOA s. m. (i-bi-ra-ko-a). Erpét. Serpent du Brésil, dont la morsure produit une hémorragie mortelle.

IBIRAPITANGA s. *m.* (i-bi-ra-pi-tan-ga — mot améric.). Bot. Arbre qui fournit, dit-on, le bois du Brésil. ‖ Un des noms du cerisier de Saint-Domingue.

IBIS s. m. (i-biss — mot gr.). Ornith. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des longirostres : *Les bords des grands fleuves sont les lieux que les* IBIS *fréquentent.* (Z. Gerbe.) *L'*IBIS *a cela de particulier, qu'il ne boit jamais de l'eau qui soit trouble.* (V. de Bomare.)

Immobile sur son pied grêle,
L'*ibis*, le bec dans son jabot,
Déchiffre au bout de quelque stèle
Le cartouche sacré de Thot.

TH. GAUTIER.

— s. m. pl. Syn. d'IBISINÉES.

— **Encycl.** Les *ibis* forment un groupe d'échassiers bien distinct, intermédiaire entre les tantales et les courlis. Ils sont caractérisés surtout par un bec allongé, arqué, élargi, presque carré à sa base, et sans échancrure à sa pointe, qui est arrondie et obtuse ; des narines petites, situées à la base du bec, s'ouvrant en dessus et se prolongeant en un sillon qui s'étend jusqu'à l'extrémité de la mandibule supérieure ; des ailes médiocres ; des pieds à quatre doigts, les trois de devant réunis à la base par une membrane, le pouce appuyant à terre sur plusieurs phalanges. Ils ont, en général, des mœurs et des habitudes douces et paisibles. Ils vivent en société, par petites troupes de six à dix individus, quelquefois davantage ; les individus d'une même bande s'isolent rarement ; ils se tiennent, au contraire, constamment assez près les uns des autres. On ne les voit jamais, comme les courlis, s'élancer et courir rapidement ; ils marchent d'un pas lent et mesuré. En volant, ils ont les pattes et le cou étendus horizontalement, et, par intervalles, ils poussent des cris bas et rauques, dont le ton et la force varient suivant les espèces. Quand ils s'abattent, ils restent souvent des heures entières au même lieu, uniquement occupés à fouiller la vase avec leur bec, pour y découvrir quelque pâture. Ils recherchent les terrains bas, humides, inondés, marécageux, les rizières et les bords des grands cours d'eau ; ils y sont attirés et retenus par la facilité d'y trouver leurs aliments de prédilection, qui consistent, non pas en serpents, comme on l'a cru à tort pour plusieurs espèces, mais en insectes, vers et mollusques aquatiques, ampullaires, planorbes, etc., quelquefois aussi en herbes tendres et en plantes bulbeuses. Essentiellement migrateurs, ils étendent fort loin leurs courses, et parcourent dans leurs migrations les contrées les plus chaudes des deux continents. Ils ont aussi la faculté de se percher sur des arbres, faculté qui peut paraître surprenante, mais qui leur est commune avec d'autres échassiers.

Les *ibis* sont monogames. Une fois appariés, ils restent unis d'une manière indissoluble, et ne sont séparés que par un accident fâcheux ou par la mort. La plupart des espèces nichent sur les arbres élevés, quelques-unes à terre. Le mâle et la femelle travaillent en commun à la construction du nid, qui se compose de petites bûchettes et de brins d'herbe entrelacés. La ponte est de deux ou trois œufs blanchâtres, qui éclosent au bout d'environ un mois. Les petits, qui naissent couverts de duvet, sont nourris dans le nid jusqu'à ce qu'ils soient assez forts pour voler. Certaines espèces, quand on les prend jeunes, s'apprivoisent facilement. La chair des *ibis* qui viennent de quitter le nid est assez bonne à manger ; celle des vieux individus, qui est rouge comme la chair du saumon, est coriace et huileuse ; mais on assure qu'elle peut être conservée assez longtemps sans se corrompre.

Le genre *ibis* renferme une vingtaine d'espèce, répandues dans les deux continents ; une seule habite l'Europe, c'est l'*ibis* falcinelle, dont nous parlerons plus loin. Occupons-nous d'abord de l'espèce qui paraît avoir été très-célèbre dès la plus haute antiquité.

L'*ibis* sacré a le plumage blanc, à l'exception de l'extrémité des grandes rémiges, qui est d'un noir cendré, et de celle des rémiges moyennes, qui est noire aussi, mais avec des reflets verts ou violets. La tête et une partie du cou sont dépourvues de plumes, et la peau de ces parties dénudées est toute noire ; il en est de même de celle du croupion, qui forme, avec les plumes blanches de la queue, une grande échancrure en forme de croissant, dans laquelle les Egyptiens croyaient retrouver l'image de la nouvelle lune. Le bec et les pieds sont d'une couleur brune plombée. La longueur totale de cet oiseau est d'environ $0^{m},60$. Chez les jeunes individus, les joues, le bas du cou et la gorge entière sont revêtus de petites plumes noires, clair-semées sur la peau. Ces plumes, plus grandes et plus nombreuses au-dessus de la tête et à la nuque, sont assez longues à l'occiput pour y former une espèce de huppe pendante.

L'*ibis* sacré habite l'Abyssinie, l'Ethiopie, la Nubie et l'Egypte ; mais il est devenu fort rare dans ce dernier pays, tant à cause de la chasse qu'on lui fait que par suite des changements survenus dans la constitution physique de la contrée, trop aride et trop sèche maintenant pour lui offrir une nourriture abondante. On ne sait même plus positivement où il niche. On ne le voit qu'en petit nombre, et pendant un temps fort court de l'année ; il ne s'approche même pas du Caire. D'après Savigny, on l'observe encore dans les environs de Damiette, de Menzalé, et près de Kair-Abou-Saïd, sur la rive gauche du Nil, mais seulement pendant la crue du fleuve ; il en part dès que l'inondation est passée. Cette émigration, qui a lieu vers le milieu de juin, semble coïncider avec son apparition en Ethiopie, où Bruce l'a vu arriver à peu près vers cette époque. Pendant une partie de l'année, il se trouve dans la basse Egypte, où il porte le nom arabe d'*aboumengel*, qui signifie *père de la faucille.* On ne le rencontre jamais sur les bords de la mer ; il semble même ne fréquenter que les rivières et les lacs dont les eaux ne sont pas corrompues ; il ne boit jamais, dit-on, de l'eau qui est trouble. Le vol de cet oiseau est puissant et élevé.

L'*ibis* sacré doit son nom spécifique à ce qu'il fut autrefois l'objet d'une grande vénération, surtout chez les Egyptiens. On pensait que son apparition amenait la crue du Nil. De nos jours encore, on trouve ses restes embaumés à côté des momies des rois et des prêtres. Il paraît toutefois que les Egyptiens modernes n'ont pas hérité tout à fait de cette antique vénération pour l'*ibis ;* on le chasse au fusil et au filet ; on le mange même, malgré la qualité médiocre de sa chair, et sans respect pour les lois de Moïse, qui avait rangé cet oiseau parmi les animaux dont la chair est impure. On le voit dans nos ménageries, comme objet de curiosité et d'ornement.

L'*ibis* rouge est caractérisé par son plumage d'un beau rouge vermillon, à l'exception de l'extrémité des rémiges, qui est noire. Toutefois, ce n'est qu'après la seconde ou la troisième mue que cette espèce, la plus belle du genre, revêt sa livrée éclatante. La femelle diffère du mâle en ce que son plumage est nuancé de gris. L'*ibis* rouge est répandu dans toutes les contrées chaudes de l'Amérique du Sud, notamment à la Guyane. Il vit en troupes nombreuses, et souvent les vieux individus forment des bandes séparées. Il fréquente les bords de la mer, mais, de préférence, les plages sablonneuses des grandes rivières et les endroits inondés et marécageux. Pendant la nuit et la grande chaleur du jour, il se tient caché sous les palétuviers et les autres arbres ou arbustes qui bordent le rivage. Il en sort seulement le matin et le soir, pour chercher sa nourriture, consistant en poissons, insectes et coquillages, qu'il cherche dans la vase en la fouillant continuellement avec son bec. Son vol est soutenu et rapide. Vers le mois de janvier, qui, pour l'hémisphère sud, correspond à notre mois de juillet, la femelle commence à construire, dans les broussailles ou les grandes herbes du rivage, son nid, qui est composé de bûchettes et de joncs entrelacés sans beaucoup d'art. Elle y pond des œufs de couleur verdâtre, et cette ponte se renouvelle plusieurs fois durant la belle saison. L'incubation dure un peu plus d'un mois. Les petits naissent couverts d'un duvet brun noirâtre, qui devient plus tard cendré, puis blanc. Ils ne courent pas en naissant, et ne prennent qu'à l'âge de deux ans la livrée rose. « D'un naturel peu farouche, dit M. Vavasseur, ces oiseaux s'apprivoisent facilement et s'accoutument à vivre avec les oiseaux domestiques. Nous en avons vu plusieurs qui, parfaitement libres, allaient au loin et revenaient sans manquer à la maison le soir, à l'heure où l'on avait l'habitude de leur donner la nourriture, qui consistait en débris de repas. » La chair des jeunes individus est bonne à manger ; celle des adultes est mauvaise. L'*ibis* rouge et l'*ibis* rose, qui n'est qu'une variété du premier, seraient un magnifique ornement pour nos parcs, si l'on parvenait à les propager dans nos pays. On peut en voir de beaux spécimens au jardin zoologique d'acclimatation du bois de Boulogne.

L'*ibis* falcinelle, appelé aussi *ibis* vert ou noir, courlis vert ou d'Italie, est de la taille de l'*ibis* sacré. Son plumage est noirâtre, à reflets verts ou violets en dessus, d'un noir cendré en dessous. Il est répandu dans les régions chaudes et tempérées de l'hémisphère nord. Il se trouve surtout en Egypte ; mais il émigre dans le midi et le centre de l'Europe, et jusqu'en Danemark. C'est vers le mois de mai qu'il arrive dans le midi de la France. « Il y a des années, dit Crespon, où nous n'en voyons presque pas, tandis que d'autres fois ils se montrent nombreux ; cela dépend des variations atmosphériques, qui les forcent à s'arrêter ou bien à passer rapidement. La pluie et le vent du S.-E. les retiennent ordinairement dans notre pays. Ces oiseaux vont par petites troupes ; ils sont peu farouches ; leur chair est d'un mauvais goût. Dans ces derniers temps, j'ai pu me convaincre qu'il en nichait quelquefois chez nous, au voisinage de la mer, mais en très-petit nombre. » Les habitudes de l'*ibis* falcinelle sont les mêmes que celles de l'*ibis* sacré. Il partageait avec ce dernier la vénération des Egyptiens ; toutefois il était moins en faveur, et ses momies sont plus rares dans les hypogées.

L'*ibis* des bois est de la taille du précédent ; son plumage est d'une couleur brune à reflets bleus et verts ; les tectrices des ailes et les plumes du cou ont la couleur et l'éclat de l'acier poli. Cet oiseau habite la Guyane, où on le connaît sous le nom vulgaire de flamant des bois. Il a une voix forte, qu'il fait entendre principalement le soir lorsqu'il se perche. Alors il pousse des cris qu'on peut traduire par *koua, koua, koua ;* ces cris vont s'affaiblissant par degrés et ne cessent que lorsque l'oiseau s'endort. Si on le poursuit, il se réfugie sur un autre arbre et reprend ses premiers cris. Il va seul ou en compagnie de sa femelle, se tient dans les plus grandes forêts, et y vit le long des fleuves et des rivières qui les traversent.

L'*ibis* plombé doit son nom à la teinte de son plumage, qui est d'un gris plombé plus ou moins nuancé de bleu ou de vert ; il est assez commun dans l'Amérique du Sud, au midi de la rivière de la Plata ; il se tient loin des eaux et ne se plaît guère que dans les terrains argileux.

L'*ibis* hajedasch ou à ailes cuivrées habite l'Afrique et se nourrit surtout de plantes bulbeuses ; il est très-méfiant et ne se laisse pas approcher.

IBISINÉ, ÉE adj. (i-bi-zi-né — rad. *ibis*). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre ibis.

— s. f. pl. Famille d'oiseaux échassiers, comprenant les genres ibis, courlis et érolie.

IBITIN s. m. (i-bi-tain). Erpét. Grand serpent des îles Philippines.

IBLAU s. m. (i-blô). Mamm. Un des noms vulgaires du phoque à croissant.

IBN, mot arabe qui signifie *fils*, et s'écrit également *ebn* ou *ben.* Ce mot fait, au pluriel, *beni* ou *beno* (enfants, descendants). Mise en tête d'un nom propre, cette expression sert, au pluriel, à désigner les familles, les tribus, les races souveraines. C'est ainsi qu'on dit les *Beno-Ayoub* pour désigner les *Ayoubites*, les *Beno-Seldjouk* pour désigner les *Seldjoucides.*

IBN-ABI-OSAÏBIAH (Mowaffik ed-din Abou'l Abbas Ahmed ben-Abi'l-Kasim al Khazradji), médecin arabe, né à Damas vers 1203 de notre ère, mort en 1270. Il pratiqua quelque temps son art dans un hôpital du Caire, puis devint premier médecin du commandant de Sarkhad, en Syrie. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Source de renseigne-*

ments sur les classes des médecins (*Oyoun al-anba si Thabacat al Athibba*), où il traite de l'origine de la médecine, puis de la vie et des œuvres des médecins d'Alexandrie, des médecins des Abbassides, des médecins arabes, etc. Des fragments de ce livre ont été publiés ou traduits dans divers recueils, notamment dans les *Analecta medica* de Dietz (Leipzig, 1833). On lui doit, en outre, une *Histoire des philosophes et des mathématiciens*, un *Traité de médecine pratique*, etc.

IBN-ABI-ZERA-AL-FAZI (Abou'l-Hassan Ali ben-Abdallah), historien arabe qui vivait à Fez, dans le Maroc, au XIVe siècle de notre ère. Il est l'auteur d'une histoire de Fez et des dynasties qui y ont régné depuis 762, intitulée : *Al anis al-Mothrib bi raudh... Medinet Faz.* Cet ouvrage, fort estimé, a été analysé ou traduit en allemand, en espagnol, en latin, et enfin en français, par Pétis de La Croix. Cette dernière traduction se trouve manuscrite à la Bibliothèque nationale.

IBN-AL-ABBAR (Abou-Abdallah Mohammed ben-Ahmed), poëte et biographe arabe, né à Valence (Espagne), brûlé à Tunis en 1260. Après avoir été secrétaire d'Abou-Abdallah et de son fils Abou-Zeid, princes de Valence, il se retira à Tunis, devint garde du parafe d'Abou-Zakariah, fut exilé par ce prince, et revint à Tunis sous le règne de Mostander. Ibn-al-Abbar, dont l'esprit satirique et le caractère irascible avaient causé la première disgrâce, ne sut pas profiter des leçons de l'expérience. Après avoir attaqué les courtisans, il ne craignit point de flageller dans ses vers Mostander lui-même, qui, pour punir son audace, le fit brûler avec ses œuvres. On a de lui : *Tekmilet li kitab assilet*, complément d'un ouvrage de Ibn-Baschkoual; le *Manteau de soie* (*Al-hollet-as-siyara*), sorte d'anthologie comprenant des œuvres poétiques d'auteurs musulmans d'Afrique et d'Espagne, et un dictionnaire des auteurs arabes d'Espagne, intitulé *Moudjem; Tohfet-al-Cadim*, anthologie et notice de cent deux poëtes arabes.

IBN-AL-ATSIR (Izz ed-Din Abou'l Hassan Ali-ben-Mohammed-al-Djezeri), célèbre historien arabe, né à Djezireh-beni-Omar (Mésopotamie) en 1160 de notre ère, mort à Mossoul en 1233. Il se fit également remarquer comme homme de guerre, en combattant contre les chrétiens avec Saladin, et comme diplomate, en remplissant, pour les princes de Mossoul, diverses missions auprès des califes de Bagdad. Ibn-al-Atsir voyagea ensuite en Syrie et en Palestine, entra en relation avec les hommes les plus savants de son temps, notamment avec Ibn-Khallikan, fit de sa maison le rendez-vous de tout ce qu'il y avait de distingué dans Mossoul, et acquit une vaste érudition, surtout en histoire. Ibn-al-Atsir passe pour le plus remarquable chroniqueur musulman du moyen âge. Ses principaux ouvrages sont : *Chronique complète* (*Kamil-at-Tewarikh*), en 12 vol., dont on trouve des extraits traduits dans plusieurs recueils, entre autres dans la *Bibliographie des croisades*, de Michaud. Cette chronique comprend un abrégé de l'histoire ancienne, puis un récit détaillé des événements qui se sont passés depuis Mahomet jusqu'en 1230; *Histoire des Atabeks de Syrie*, publiée en 1793, in-4°, et dont on trouve une analyse dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi; Asad al-Ghabet*, qui comprend 7,500 notices sur les compagnons de Mahomet; *Abrégé du traité des généalogies*, d'Al-Semani, dont une partie a été éditée à Gœttingue (1835, in-4°), sous le titre de *Specimen el-Lobabi*, etc.

IBN-AL-ATSIR (Nasr-Allah), surnommé **Dhia-ed-Din** (*la Splendeur de la religion*), écrivain et homme politique arabe, né dans le Djézireh-beni-Omar en 1162 de notre ère, mort à Bagdad en 1239. Il passa sa jeunesse à Mossoul, où il se livra à l'étude des sciences et de la poésie, puis se rendit à la cour de Saladin, dont il gagna les bonnes grâces, et qui le donna pour vizir à son fils Melik-Afdhal. Ce fut, dit-on, par les conseils impolitiques de Ibn-al-Atsir que ce dernier perdit Damas et l'Egypte. Par la suite, Nasr-Allah servit le frère du roi d'Alep, puis se retira à Mossoul. Il est l'auteur d'un *Art de l'écrivain et du poëte*, ouvrage devenu célèbre en Orient; d'un *Traité de prosodie*, etc.

IBN-AL-COUTHYAH (Abou-Bekr Mohammed), célèbre écrivain arabe, mort à Cordoue en 978 de notre ère. Il s'occupa avec un égal succès de lexicographie, de grammaire, d'histoire et des traditions prophétiques. On lui doit un *Traité de la conjugaison des verbes* (*Kitabtessaryf alafal*), un traité de grammaire intitulé *Kitab el macsour ou al mandoud*, et une *Histoire de la conquête d'Espagne par les Arabes* (*Kitab fatah al Andalous*).

IBN-AL-DJAUZY ou **DJOUZY** (Aboul-Faradj Abdarrahman-ben-Ali al-Koréischi at-Taïmi al-Bekri), jurisconsulte et historien arabe, né à Bagdad vers 1114 de notre ère, mort en 1201. Il descendait du calife Abou-Bekr. Il était également remarquable par son éloquence et par l'étendue de son savoir. Ibn-al-Djauzy a écrit un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Histoire des Barmécides; Vie des personnages illustres qui ont vécu plus de dix ans et moins de mille; Parcelles des colliers*, ou *Histoire des siècles; Livre bien disposé, relatif à l'histoire des peuples*, chronique qui s'étend de la création au règne de Mostadhi; *Provisions pour le voyage dans la science de l'interprétation du Coran* (*Zad al-mansir si ilm al-tafsir*), son principal ouvrage, etc.

IBN-AL-DJAUZY ou **DJOUZY** (Schems ed-Din Abou'l Motzaffer Yousouf ben-Couzoghli ou Kizoghli), également connu sous le nom de **Sibth-ibn-al-Djauzi**, jurisconsulte et historien arabe, né à Bagdad en 1186, mort en 1257. Il était, par sa mère, petit-fils du précédent. Il compléta son instruction par des voyages, fit des cours à Bagdad et à Damas, et acquit une grande réputation. Ce savant, qui appartenait à la secte des hanéfites, a composé, entre autres ouvrages : un *Commentaire du Coran*, en 30 volumes; *Histoire d'Ali et des onze autres imans; Mines d'or de la tradition* (10 vol.); *Miroir du temps*, ou *Histoire des hommes illustres* (40 vol.).

IBN-AL-FARADHY (Abou-Walyd-Abd-Allah), écrivain arabe, né à Cordoue, mort dans cette ville en 1012 de notre ère. Il fit le pèlerinage de la Mecque, devint, à son retour, cadi de Valence, et périt lors de la prise de cette ville par les Berbers. Ibn-al-Faradhy était également versé dans la connaissance des belles-lettres et dans la science des traditions. Ses principaux ouvrages sont : une *Chronique des savants d'Espagne* et une *Histoire des poëtes d'Espagne.*

IBN-AL-FARIDH ou **IBN-FAREDH** (Scheref ed-Din Abou-Hafs Omar ben-Ali), célèbre poëte arabe, né au Caire en 1181 de notre ère, mort en 1234. Il se retira dans la mosquée d'Al-Azhar, se plongea dans la dévotion et le mysticisme et refusa les offres du sultan d'Egypte, qui l'appelait à sa cour et lui proposait la charge de juge suprême d'Egypte. A la suite de jeûnes prolongés, Ibn-al-Faridh tombait dans de longues extases, s'imaginait alors entendre des voix célestes et composait, dans cet état d'exaltation religieuse, des poésies qui lui ont valu une grande réputation en Orient. Il peut être considéré, en effet, comme le plus grand poëte arabe de la secte des sofis. Ses poésies ont été réunies en un recueil (*Diwan*), qui comprend 1700 distiques et qui a été imprimé à Paris (1855, grand in-8°).

IBN-AL-FORAT ou **IBN-FERAT** (Nasir ed-Din Mohammed ben-Abdarrhim-Misri), historien et jurisconsulte arabe, de la secte des hanéfites, né en Egypte en 1333 de notre ère, mort en 1404. Il est l'auteur d'une chronique (Tarikh) en 25 vol., qui contient l'histoire des musulmans pendant les huit premiers siècles de l'hégire. La bibliothèque de Vienne en possède 9 volumes, qui vont de 1108 à 1309. Jourdain en a traduit de longs extraits relatifs aux croisades. « Ibn al-Forat, dit-il, ne se distingue ni par son style, ni par sa critique. Il raconte les faits d'une manière très-prolixe, mettant à la suite les uns des autres les récits souvent opposés d'un même fait, relatés par divers écrivains, sans en établir la vérité. »

IBN-AL-MOKAFFA (Abd-Allah), écrivain persan dont le véritable nom était **Rouzbeh**, mort en 757 de notre ère. Il abandonna le magisme pour embrasser l'islamisme, fit preuve d'une orthodoxie douteuse, ce qui lui attira des ennemis puissants, en accrut le nombre par son humeur sarcastique et finit par s'attirer la colère de Mansor, qui ordonna au gouverneur de Basrah de le faire mourir. Ce dernier, dont Ibn-al-Mokaffa s'était attiré la haine, le fit couper en morceaux. Il a traduit en arabe plusieurs ouvrages persans, et en persan *Calila et Dimna* ou *Fables de Bidpaï.* C'est d'après cette version qu'ont été faites les nombreuses traductions de ce célèbre ouvrage dans les divers idiomes de l'Orient et de l'Occident.

IBN-AL-OUARDY ou **AL-WARDY** (Abou-Hafs-Zeïn ed-Din Omar), poëte et géographe arabe, mort à Alep en 1350 de notre ère. Il fut quelque temps lieutenant du juge de cette ville, puis se livra entièrement à la composition de ses ouvrages, dont les principaux sont : un abrégé de la *Chronique* d'Aboulféda, un petit poëme sur la grammaire et surtout sa géographie intitulée *Perle des merveilles.* Plusieurs parties de ce dernier ouvrage, qui est fort estimé, ont été publiées. La Bibliothèque nationale en possède neuf manuscrits.

IBN-COTAIBAH ou **COTEIBAH** (Abou-Mohammed Abdallah-ben-Moslim-ad-Dineweri-al-Merwezi), historien et philologue arabe, né à Bagdad en 829 de notre ère, mort dans cette ville en 883. Il remplit quelque temps les fonctions de cadi à Dinawer (Perse), enseigna avec succès les traditions à Bagdad, et écrivit sur la jurisprudence et les sciences plus de quarante ouvrages, dont les plus importants sont : *Livre des notices sur l'histoire* (*Kitab al-Maarif fi Tarikh*), comprenant l'histoire et la généalogie des Arabes; il a été publié par Wüstenfeld à Gœttingue (1850, in-4°); *Source de renseignements*, traitant de politique, de morale, de science; *Instruction de l'écrivain* (*Edeb al Katib*), traité d'orthographe et de grammaire, dont un fragment, traduit par Sprenger, a été publié dans le *Journal de la Société asiatique du Bengale* (1848); *Traditions sur le principat*, dont on trouve deux fragments dans la *Bibliotheca arabo-sicula* (Leipzig, 1855-1856).

IBN-EL-AWAM (Abou-Zaccaria-Yahia-ben-Mohammed-ben-Ahmed), écrivain arabe du XIIe siècle de notre ère. Il s'adonna à la culture de plusieurs plantes utiles, aujourd'hui inconnues en Espagne, dans une campagne, appelée Alxarafe, près de Séville, et composa un ouvrage intitulé *Livre d'agriculture*, qui a été traduit en espagnol et publié à Madrid (1802, 2 vol. in-fol.), avec le texte arabe. Ce traité, aussi intéressant que remarquable, contient les meilleurs préceptes d'agriculture usités chez les divers peuples de l'antiquité et du moyen âge. On y trouve cités plus de cent écrivains grecs, latins, chaldéens, persans, africains et arabes-espagnols.

IBN-FAREDH, célèbre poëte arabe. V. Ibn-al-Faridh.

IBN-FERAT, historien arabe. V. Ibn-al-Forat.

IBN-KHALDOUN (Valy ed-Din-Abou-Zeya Abd-Alrahman), surnommé **Hadhramy** et **Aschbyly**, célèbre écrivain arabe, né à Tunis en 1332 de notre ère, mort au Caire en 1406. Il se livra, dans sa ville natale, à l'étude des traditions, du Coran, de la jurisprudence, de la grammaire, de la poésie, voyagea en Espagne, où il composa quelques traités et des poésies, puis, de retour dans sa patrie, il remplit, près du souverain de Tunis, un emploi qui consistait à écrire en gros caractères le devise du prince sur les actes du gouvernement. Par la suite, il passa au service du roi de Fez, dont il gagna la faveur, et, de Fez, se rendit en Egypte (1382). S'étant fixé au Caire, il s'y adonna à l'enseignement, acquit une grande réputation et devint chef des cadis de la secte de Malec en Egypte. L'intégrité dont il fit preuve dans ces hautes fonctions lui attira de nombreux ennemis parmi les puissants : aussi fut-il, à diverses reprises, destitué, puis réintégré dans sa charge. Lorsque Tamerlan, maître de la Mésopotamie et de la Perse, voulut s'emparer de la Syrie, le sultan d'Egypte, possesseur de ce dernier pays, marcha à la rencontre du conquérant pour s'opposer à ses progrès. Ibn-Khaldoun l'accompagna dans cette expédition. On raconte qu'il demanda à être présenté à Tamerlan, campé devant Damas, s'attira ses bonnes grâces par le charme de sa conversation, lui fit assez bassement sa cour et obtint de lui la permission de retourner au Caire. C'est dans cette ville qu'il termina sa vie, remplissant encore, à l'âge de soixante-seize ans, les fonctions de grand cadi. Ibn-Khaldoun a composé un traité de logique, un traité de la religion musulmane et divers écrits sur la littérature et la jurisprudence qui ne nous sont pas connus. L'ouvrage qui a fondé la réputation de cet écrivain en Orient et en Occident est son fameux *Livre des exemples instructifs* (*Kitab alibar oua diwan al-mobtada oua alkhabar, etc.*), également connu sous le titre de *Tarikh Ibn-Khaldoun* ou d'*Annales d'Ibn-Khaldoun.*

Le *Kitab alibar* se compose de quatre parties distinctes. La première, intitulée *Mocaddama* (Prolégomènes), forme un traité séparé, d'une importance telle, qu'il est regardé par les mahométans comme l'ouvrage le plus propre à former un homme d'Etat. Pour en donner une idée, nous empruntons à Sylvestre de Sacy l'analyse qu'il en a faite : « Après un court avertissement, qui indique le sujet du livre et son plan, dit le savant orientaliste, vient une préface où l'auteur traite de l'utilité de l'histoire, de la manière de l'écrire, et de la critique historique. Ibn-Khaldoun y indique les diverses sources des erreurs dans lesquelles peuvent tomber ceux qui écrivent l'histoire. A cette occasion, il discute plusieurs faits importants de l'histoire ancienne des Israélites et des Arabes, ainsi que de l'histoire des califes, et il fait voir l'invraisemblance de divers récits répétés par la plupart des historiens. Des considérations générales sur l'origine de la société, qui est naturelle à l'homme, ouvrent la première section. A ces considérations succèdent une description succinte du globe et des réflexions sur l'influence physique que la diversité des climats, de l'air, du sol, de la diète exerce sur l'homme. Cette première section se termine par un long chapitre sur toutes les manières naturelles ou artificielles de connaître les choses secrètes ou futures, sur les révélations, les visions, les sorts, etc. Dans la deuxieme et la troisième section, la société et la civilisation sont considérées dans leur état chez les peuples nomades et les Pédouins, c'est-à-dire les habitants du désert, et particulièrement chez les Arabes; le passage de la société de famille à la formation des tribus et à leur confédération, le genre de gouvernement, de domination, de conquête propre à cette constitution de la société; l'influence nécessaire de la religion sur la formation des grands empires parmi les Bédouins; la manière dont se forment ces empires, leurs limites naturelles, leur durée, les conditions nécessaires à leur conservation, les causes de leur destruction, la condition des princes, celle des sujets; les diverses natures d'autorité souveraine, etc., tels sont les principaux objets traités dans ces deux sections. L'auteur parcourt ensuite toutes les parties essentielles de l'administration, le gouvernement général, la cour, la justice, la religion, les finances, l'impôt, la guerre, le commerce; puis il traite des vices qui s'introduisent dans le gouvernement, de leurs effets, des remèdes qu'on peut y apporter et de la ruine inévitable qu'ils entraînent à la longue. La quatrième section considère l'état de la société et de la civilisation chez les hommes réunis en grandes masses dans les villes, réunion qui prend sa source dans la tendance vers la monarchie temporelle. Cet état de la société favorise les arts, le luxe et l'accumulation des richesses; il est, dans l'ordre de la civilisation, le dernier degré, et touche de près à la décadence et la destruction des sociétés et des Etats. Dans la cinquième section, l'auteur traite du travail en général, considéré comme moyen de production et d'acquisition des choses nécessaires à la subsistance de l'homme, des diverses professions libérales ou mécaniques... Enfin, dans la sixième section, qui forme plus du tiers de l'ouvrage, Ibn-Khaldoun parcourt tout le domaine de la science et ses diverses branches; il en présente le système encyclopédique, la classification et les divisions. C'est dans cette sixième section, qui manque dans beaucoup de manuscrits, que Hadji-Khalfa a puisé les articles, concernant les diverses sciences, dont il a enrichi son grand dictionnaire bibliographique. Toutes les parties de l'ouvrage dont on vient de lire une analyse bien imparfaite sont entremêlées d'une multitude de faits curieux et d'exemples instructifs, pris chez les Arabes, les Persans, les Berbers et chez d'autres nations anciennes et modernes. On ne peut en le lisant que concevoir une très-haute idée de la justesse d'esprit d'Ibn-Khaldoun, de sa sagacité, de son érudition, de la variété et de l'étendue de ses connaissances. » Les *Prolégomènes*, qu'on ne trouve dans les bibliothèques de l'Europe que depuis le commencement de ce siècle, ont été traduits en turc, sous le règne d'Amurat III, par Mohammed-Pirizadé. Ce traducteur s'est attaché à rétablir les liaisons qui manquaient dans l'original, à rendre le style plus naturel et plus clair, et a augmenté d'un tiers au moins le texte original. Sylvestre de Sacy en a inséré des fragments dans sa *Chrestomathie arabe*, et Quatremère en a publié le texte dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi.*

La seconde partie de l'ouvrage d'Ibn-Khaldoun comprend l'histoire universelle, depuis la création jusqu'à Mahomet. On trouve dans ce travail un esprit de sévère critique fort rare chez les écrivains arabes.

La troisième partie est l'*Histoire des Berbers*, des indigènes d'Afrique, des Arabes établis en Afrique et en Espagne. Le texte de cette partie, fort considérable, a été publié par M. de Slane, à Alger (2 vol. in-8°). Ce savant en a donné une traduction française (1852-1856, 4 vol. in-8°).

Enfin la quatrième partie, qui forme 2 vol. in-4°, est le tableau des dynasties musulmanes répandues dans les diverses parties du monde. M. Noël des Vergers en a publié deux chapitres (texte et traduction), sous le titre d'*Histoire de l'Afrique sous la dynastie des Aghlabites et de la Sicile sous la domination musulmane* (Paris, 1841, in-8°).

Le grand ouvrage d'Ibn-Khaldoun n'est connu de l'Europe que depuis quelques années, et encore n'en possède-t-on aucun exemplaire complet. Le style en est tantôt concis, tantôt diffus. On y trouve des mots nouveaux ou des mots détournés de leur véritable sens, défauts qui ont fait longtemps négliger ce travail qui présente un si haut intérêt.

IBN-KHALLIKAN ou **KHILCAN** (Chems-ed-Din-Abou'l-Abbas Ahmed), célèbre écrivain arabe, né à Arbèles, près du Tigre, en 1211 de notre ère, mort en 1282. Il appartenait à l'illustre famille des Barmécides. Il reçut une éducation brillante, à laquelle prirent part plusieurs hommes distingués, notamment l'historien Bohn-ed-Din, étudia les langues, l'histoire, la jurisprudence, la littérature, les œuvres des poëtes, voyagea en Syrie, en Egypte, et devint substitut du grand cadi du Caire, puis grand cadi de Damas (1261). Bien qu'il remplît ces fonctions avec autant d'intégrité que de talent, il fut destitué en 1270. Il retourna alors en Egypte, où il s'adonna à l'enseignement, fut de nouveau, à deux reprises (1277-1281), réintégré dans le poste de grand cadi de Damas, puis destitué encore une fois, et il mourut dans un état voisin de l'indigence. Ibn-Khallikan est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont le plus remarquable est un recueil alphabétique des vies des hommes illustres de l'islamisme, intitulé *Vefayat alyan oua anba abna alzeman* (les *Décès des hommes éminents et les histoires des hommes de ce siècle*). Ce dictionnaire, commencé au Caire, en 1256, et que l'auteur ne cessa d'augmenter jusqu'à sa mort, comprend 865 articles. On n'y trouve pas les biographies des compagnons de Mahomet et des califes, dont l'histoire est généralement connue. « Ibn-Khallikan a joint, dit Sylvestre de Sacy, aux détails historiques qui concernent les personnages célèbres dont il écrivait la vie, beaucoup d'anecdotes littéraires et un grand nombre de fragments de poésie ou de prose rimée, qui jettent dans son travail une agréable variété, mais présentent souvent aux lecteurs de grandes difficultés, surtout à cause des fautes nombreuses que commettent les copistes dans ces fragments que le plus souvent ils ne comprennent point. » Cet important ouvrage atteste la grande érudition historique, bibliographique et littéraire de son auteur, son remarquable esprit de critique et l'habileté avec

laquelle il fixe l'époque des événements. Wüstenfeld en a donné une édition autographiée à Gœttingue. M. de Slane a publié, à Paris, en 1841, 1 vol. du texte, comprenant à peu près la moitié de l'ouvrage, et donné les deux premiers volumes (1842-1843) d'une traduction anglaise.

IBN-MOCLAH (Abou-Ali-Mohammed ben-Ali), homme d'Etat arabe, né à Bagdad en 885 de notre ère, mort en 940. Il remplit les fonctions de collecteur d'impôts dans le Fars, puis fut successivement grand vizir sous les califes Moctadir (929), Cahir-Billah (933), à la chute duquel il prit part, et Radhi-Billah, qui le fit mettre à la torture et le condamna à rendre au trésor un million de dinars. Cette mésaventure fut loin d'avoir pour résultat de dégoûter Ibn-Moclah du pouvoir. Par ses intrigues il parvint à reprendre le poste de grand vizir (938), et s'efforça de renverser Ibn-Raïk, qui, sous le titre d'*émir al-omra* (prince des princes), était devenu le chef véritable du gouvernement. Mais le calife prévint ce dernier, qui fit d'abord couper la main droite à Ibn-Moclah, puis la langue, et finit par le faire mourir de faim. Ibn-Moclah jouissait d'une assez grande réputation comme poëte, et surtout comme calligraphe; ce fut lui, dit-on, qui perfectionna le caractère neskhi.

IBN-ROSCHD, célèbre philosophe arabe. V. AVERRHOÈS.

IBN-SCHOHNAN ou **IBN-AS-SCHINEH** (Zéin-ed-Din-Abou'l-Welid-Mohammed-ben-Mohammed-Halebi), historien arabe et jurisconsulte de la secte des hanéfites, né à Alep, mort en 1415 de notre ère. Il fut juge suprême (cadhi al-Codhat) à Alep et au Caire. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages de droit et d'histoire, dont les principaux sont : *Raudh al-Monatzir, etc.* (*Jardin des aspects*, ou la *Science des principes et des fins*), histoire des Perses, des Pharaons, des Arabes, des musulmans, terminée par une dissertation sur la fin du monde, d'après les traditions prophétiques; *Al-Mobtegha*, abrégé de l'ouvrage précédent; *Perles choisies* ou *Histoire d'Alep* (*Dorr-al-Montekheb fi tarikh Haleb*), etc. — Son fils, MOHIBB-ED-DIN-ABOU'L-FADHL-MOHAMMED-BEN-ABIL-WELID, mort en 1485 de notre ère, remplit également les fonctions de juge suprême. Il écrivit quelques ouvrages de jurisprudence.

IBN-SINA et quelquefois **EBN-SINA**, corruption de AVICENNE.

IBN-THOFÉIL ou **THOPHAIL** (Abou-Bekr-ou Abou-Djafar-Mohammed-ben-Abdalmélik al-Kaïsi al-Berschani), philosophe arabe, né à Berschan, près d'Almeria (Espagne), mort à Maroc en 1188 de notre ère. Il exerça la profession de médecin, puis devint secrétaire du sultan Abd-al-Moumin. Ibn-Thoféil était très-versé dans les sciences et dans la philosophie. On a de lui, outre une élégie (Cassidet) sur la prise de Kafsa (1161), un roman philosophique, *Haï-Ibn-Yokdhan*, dont le héros a des analogies frappantes avec le Robinson de de Foë. Cet ouvrage a été traduit en plusieurs langues, notamment en latin, par Ed. Pococke, sous le titre de *Philosophus autodidactus*, avec le texte (Oxford, 1671, in-4°), et en anglais, par Ockley (1709, in-4°).

IBN-WASIL (Mohammed-ben-Salem), savant arabe, né à Hamah (Syrie), mort dans cette ville en 1268 de notre ère. Il acquit une grande réputation par son savoir encyclopédique, fut longtemps cadi dans sa ville natale, s'adonna avec succès à l'enseignement, et fut chargé, en 1250, d'une mission diplomatique en Italie auprès du roi Mainfroi, fils de Frédéric II. Ses principaux ouvrages sont : *Tarykh Salchy*, histoire du sultan El-Melik-Assalih; *Moferredj-el-Koroub*, histoire des Ayoubites, et divers traités de jurisprudence, de grammaire, de logique, etc.

IBN-YOUNIS (Aly-ben-Abdel-Rahman), célèbre astronome arabe, né en 979 de notre ère, mort en 1008. Il appartenait à une famille noble. Grâce au calife Azyz, il put suivre son goût pour les sciences et devenir le meilleur des astronomes de son pays. Il fit, dans un observatoire près du Caire, de savantes observations, qu'il a consignées dans un remarquable ouvrage, connu sous le nom de *Zydj-Ibn-Younis* (*Table* d'Ibn-Younis) ou de *Zydj-Hâkêmy* (*Table hâkémite*). La Bibliothèque nationale de possède un manuscrit, dont Gaussin a donné un extrait dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi*.

IBN-ZÉIDOUN (Abou'l-Welid-Ahmed-ben-Abdallah al-Makhzoumi al-Andalousi al-Corthobi), poëte arabe, né à Cordoue en 1007 de notre ère, mort à Séville en 1071. Il était fils d'un jurisconsulte. Ses talents poétiques lui valurent d'être reçu à la cour du calife de Cordoue, Mohammed III Mostakfi. Là, il se fit remarquer entre tous par la belle Welladet, fille du calife, qui, après la mort de son père, s'entoura de tout ce qu'il y avait de lettrés et de savants à Cordoue. La faveur dont il jouit auprès de cette princesse faillit lui être fatale. Accusé d'avoir avec elle des relations dont la poésie n'était pas l'unique objet, il fut jeté en prison, parvint à s'échapper, gagna Valence, puis Séville, et devint vizir de Motadhid-Billah (1049). On a de lui un poëme, publié par Reiske, en arabe et en latin, sous le titre de *Abil Walidi Ibn Zeiduni Risalet, seu epistolium* (Leipzig, 1755, in-4°). C'est une sorte de lettre poétique, écrite au nom de la princesse Welladet, contre leur persécuteur, le vizir Ibn-Abdous. Cette composition célèbre est très-difficile à entendre, dit Beauvois, « à cause de la boursouflure du style et des allusions historiques dont elle est remplie. »

IBOS, village et comm. de France (Hautes-Pyrénées), canton N., arrond. et à 7 kilom. de Tarbes, au pied de collines boisées; 1,945 hab. Belle église de diverses époques, dont la tour romane, élevée de quatre étages, servait autrefois de donjon.

IBRAHIM (NAHR-), l'ancien *Adonis*, rivière de la Turquie d'Asie (Syrie). Elle sort d'une grotte profonde, se dirige vers le S.-O. et se jette dans la Méditerranée, au S. de Djebaïl, après un cours de 25 kilom.

IBRAHIM-ROUD, rivière de Perse qui prend sa source sur les frontières du Beloutchistan, coule au S.-O., traverse le Kerman, et se jette dans le golfe Persique, à 53 kilom. S.-E. de l'île d'Ormuz, après un cours de 450 kilom.

IBRAHIM, calife de la dynastie des Ommyades, fils de Walid Ier. Il succéda à son frère Yézid III en 744 de notre ère et ne régna que quelques mois. Attaqué aussitôt après son avénement par un des membres de sa famille, Merwan, gouverneur de la Mésopotamie et de l'Arménie, il fut complétement battu, et se vit contraint de fuir de Damas, qui ouvrit ses portes au vainqueur. Les historiens diffèrent sur son genre de mort. Selon les uns, il mourut naturellement; selon d'autres, il fut tué trois mois après son abdication; d'autres enfin le font vivre jusqu'en 750.

IBRAHIM (Abou-Ishak), calife abbasside, frère du célèbre Haroun-al-Raschid, né en 779 de notre ère, mort en 839. Il fut proclamé, en 817, sous le nom de **Mobarek** (le béni), après la déposition de son neveu Mamoun. Il perdit sa popularité en laissant ses troupes se livrer à des actes de pillage, mit à la tête de son armée Isaben-Mohammed, qui le trahit, se vit contraint d'abdiquer en 819, parvint quelque temps à se cacher sous un déguisement, fut arrêté et conduit devant Mamoun, qui était revenu à Bagdad et avait repris possession du trône. Ce dernier lui pardonna et en fit le compagnon de ses plaisirs. Sans aucune capacité politique ni militaire, Ibrahim avait, comme homme privé, des talents fort remarquables. Il excellait dans la musique et dans le chant et était un poëte des plus distingués.

IBRAHIM Ier (Abou-Abdallah), fondateur de la dynastie des Aglabides en Afrique et en Sicile, mort en 812 de notre ère. Il était fils d'un Arabe nommé Aglab, qui a donné son nom à ses descendants. Investi par le calife Haroun-al-Raschid du gouvernement de l'Afrique, il travailla à se rendre indépendant, se fit de nombreux partisans par sa libéralité, gagna l'affection du peuple en diminuant le poids des impôts, affermit son pouvoir par des alliances, se rendit maître des pays qui formèrent plus tard les Etats de Tripoli, d'Alger et de Tunis et se fit proclamer souverain en 809, après la mort du calife. Ibrahim se débarrassa alors de deux compétiteurs gênants et régna paisiblement jusqu'à sa mort. Il aimait les arts et les sciences et ne se distingua pas moins par son éloquence que par la régularité de ses mœurs.

IBRAHIM II (Abou-Ishak), souverain de la dynastie des Aglabides. Il régna de 875 à 902. A la mort de son frère Mohammed II, il usurpa le trône sur son neveu, se fit d'abord remarquer par des actes de justice, fonda, en 876, Rakkadah, qui devint sa capitale, acheva de conquérir la Sicile, puis se forma une garde considérable d'esclaves noirs et put alors développer sans entraves la perfidie et la férocité de son caractère. Par ses atrocités, il provoqua dans les principales villes de l'Afrique, Alger, Tunis, etc., des révoltes qu'il comprima dans le sang. « Indignées de tant d'atrocités, dit Audiffret, les troupes du tyran désertent, et il est forcé de renoncer à son expédition d'Egypte. Personne n'est désormais à l'abri de ses sombres fureurs. Après avoir immolé ses esclaves, ses courtisans, ses concubines, il égorge de sa propre main ses huit frères et encore seize jeunes filles qui lui étaient nées de ses diverses femmes et dont il envoie les têtes à sa mère! Enfin Ibrahim ne cessa de répandre le sang que lorsqu'il se vit presque seul dans son palais.» Vers la fin de sa vie, torturé par les remords, il essaya de les calmer en faisant un grand nombre de fondations pieuses, et mourut en revenant d'un voyage en Sicile.

IBRAHIM Ier (Melik-el-Mowaied Zahïr ed-Daulah Abou'l-Modhaffer), sultan de la dynastie des Ghaznévides, surnommé **Séid-al-Salathin** (le seigneur des sultans). Il régna de 1058 à 1099, succéda à son frère Djâgar-Daoud, fit la paix avec le sultan de Perse, à qui il céda le Khoraçan, recula ses frontières vers le sud, augmenta ses possessions dans l'Inde à la suite d'une expédition qu'il commanda lui-même, fonda plusieurs villes et fit construire un grand nombre d'hôpitaux, de colléges, de mosquées, etc. Ce prince, qui fut le plus sage, le plus juste, le plus bienfaisant de sa dynastie, mourut universellement regretté après un règne de quarante ans. Il eut trente-six fils, qui se signalèrent par leurs talents dans les armes et dans les sciences, et dont l'un, Masoud III, lui succéda.

IBRAHIM, empereur de l'Indoustan de 1517 à 1526. Il succéda à son père Iskander, s'aliéna ses sujets par son orgueil insupportable, fit mettre à mort son frère, qui s'était mis à la tête des mécontents, exaspéra les esprits par des mesures de rigueur, suscita de nouvelles révoltes qu'il comprima dans le sang, et fut tué à la bataille de Pannipout, qui mit fin à la domination des Afghans dans l'Indoustan.

IBRAHIM, sultan ottoman, né en 1615 de notre ère, mort en 1648. Il fut proclamé empereur en 1640, après la mort de son frère, le cruel Amurath IV. A peine ce prince, qui avait contrefait l'imbécile pour ne pas être victime de la sanguinaire fureur d'Amurath, fut-il parvenu au trône, qu'il s'abandonna à une débauche effrénée. Abruti par les excès, il laissa le pouvoir à sa mère Kœsem et à ses favoris, dilapida les finances, occasionna plusieurs révoltes par sa tyrannie, et finit par être déposé, puis étranglé. Pendant son règne de neuf ans, il avait fait la guerre aux Vénitiens et pris la Canée. Il eut pour successeur son fils, Mohammed IV.

IBRAHIM, grand vizir ottoman, mort en 1535 de notre ère. Il était d'origine génoise. Pris par des corsaires, il fut conduit, fort jeune encore, à Constantinople, élevé dans la religion musulmane et incorporé dans les janissaires. Pendant une révolte qui éclata dans ce corps sous le règne de Soliman II, il se rangea du côté du pouvoir impérial et attira ainsi l'attention du sultan, qui en fit bientôt après son grand vizir. Ibrahim se signala à tel point par son intrépidité, pendant une guerre contre la Hongrie, que le sultan lui donna, en 1527, une de ses sœurs en mariage. Il apaisa ensuite une sédition dans la Natolie, empêcha le massacre des habitants d'Alep, qui s'étaient révoltés, conseilla, contre l'avis de la sultane favorite Roxelane, une expédition en Perse, dont l'issue fut malheureuse, entretint des intelligences avec l'Autriche, et tomba pour ce fait dans la disgrâce de son souverain, qui le fit étrangler pendant son sommeil.

IBRAHIM, célèbre jurisconsulte ottoman, né à Alep, mort en 1549 de notre ère, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans. Il se rendit à Constantinople, où il fut iman, prédicateur et professeur à la mosquée du sultan Mohammed. Il fit paraître, sous le titre de *Multeka-al-Abkar* (*Confluent des mers*), un recueil qui comprend le texte des lois, les décisions, commentaires, opinions des six classes d'imans ou docteurs reconnus orthodoxes. « Ce code, dit Mouradgea d'Ohsson, qui tient en même temps lieu de droit canon, est presque le seul livre de jurisprudence observé dans l'empire. Il embrasse, avec toutes les pratiques du culte extérieur, les lois civiles, criminelles, morales, politiques, judiciaires, fiscales, somptuaires et agraires. »

IBRAHIM, vizir ottoman, mort en 1590. Il était né en Dalmatie, commença à servir dans les janissaires, devint ensuite pacha d'Egypte (1585), et fit, dans une expédition contre les Druses, un immense butin, qu'il envoya au sultan Amurath. Celui-ci, pour lui témoigner sa satisfaction, l'appela auprès de lui, le créa vizir et le fit marier avec une de ses filles. Par son adresse à flatter les passions de son maître, il conquit entièrement ses bonnes grâces, reçut le commandement en chef des armées, montra son incapacité dans une guerre contre la Perse, reçut le pachalik de la Roumélie, conseilla au sultan d'altérer le titre des monnaies, mesure qui amena un soulèvement général, et fut abandonné par son maître à la fureur des émeutiers, qui lui tranchèrent la tête en présence du sultan.

IBRAHIM-BEY, chef des mameluks, surnommé **El Kébir** (le Grand), né en Circassie vers 1735, mort en 1816. Il fut amené comme esclave en Egypte, puis enrôlé dans les mameluks, devint le favori de Mohammed-Bey, et s'empara du pouvoir à sa mort, mais dut le partager avec Mourad-Bey, son compétiteur. Ayant voulu s'affranchir de la suzeraineté de la Porte, ils eurent à lutter contre plusieurs expéditions envoyées contre eux (1786-1787), parvinrent à les repousser; mais des vexations exercées contre des négociants français leur suscitèrent un ennemi plus redoutable. En 1798, une armée française débarquait en Egypte, et s'emparait en peu de temps du pays. Pendant que son collègue guerroyait à la tête des mameluks, Ibrahim, plus spécialement chargé des affaires civiles, essayait vainement la voie des négociations. Retiré dans la haute Egypte, il reparut au moment de la bataille d'Héliopolis, en 1800, surprit le Caire, où il ne put se maintenir, fit d'inutiles tentatives pour ressaisir le pouvoir après le départ des Français, refusa plus tard de se soumettre à Méhémet-Ali, échappa comme par miracle au massacre des mameluks en 1811, finit par se réfugier dans la Nubie et mourut à Dongolah.

IBRAHIM-EL-HAMI-PACHA (Ibrahim le Sévère), homme d'Etat égyptien, né au Caire en 1836. Il fut élevé par un précepteur anglais. Fils aîné du vice-roi Abbas, il entra de bonne heure dans les affaires publiques, devint ministre de la guerre en 1853 et épousa une des filles du sultan. Pendant un voyage qu'il fit à Londres, son père mourut et il trouva, à son retour, Mohammed-Saïd proclamé vice-roi d'Egypte, malgré un parti puissant qui voulait le porter au trône. A partir de ce moment, Ibrahim-el-Hami a vécu dans la retraite.

IBRAHIM-KHAN-OGLI, grand vizir ottoman, né au commencement du XVe siècle de notre ère. Il remplit ces hautes fonctions, sous le règne de Mohammed Ier, avec une sagesse qui l'a fait surnommer l'**Ulysse** des Ottomans. A la mort du sultan, en 1421, il tint cet événement secret pendant quarante et un jours, afin d'empêcher les pachas de province de se révolter et fit prévenir Amurath II, fils de Mohammed, alors à Amasie, d'accourir pour prendre possession du trône. En récompense de cet éminent service, le nouveau sultan lui donna le titre de Khan et l'exempta, lui et ses descendants, de toute contribution publique. Les descendants d'Ibrahim-Khan-Ogli devinrent administrateurs des biens attachés aux mosquées et employèrent leurs immenses richesses à des actes de bienfaisance.

IBRAHIM-MOLLAH, capitan-pacha ottoman, mort en 1713 de notre ère. Le sultan Achmet III, se promenant un jour, sous un déguisement, à Constantinople, entendit Ibrahim se plaindre, dans un lieu public, de ce que la marine impériale ne faisait aucune prise. Nommé le lendemain commandant d'une galère, Ibrahim revint peu de temps après avec une galiote génoise et une barque maltaise. Le sultan l'éleva alors au grade de capitan-pacha, et l'appela, en 1713, au poste de grand vizir; mais Ibrahim, qui était aussi grossier que brave, tomba cette année même en disgrâce et fut étranglé.

IBRAHIM-PACHA, prince égyptien, né à Cavalla (Roumélie) en 1789, mort au Caire en 1848. Selon les uns, il était le fils aîné de Méhémet-Ali, selon d'autres, simplement son fils adoptif. A peine âgé de seize ans, il fut placé à la tête des troupes chargées de pacifier la haute Egypte et de s'opposer aux incursions des Arabes nomades. En 1816, il succéda à son frère Joussour-Pacha dans le commandement de l'armée qui marcha contre les Wahabites, conduisit à Médine ses troupes, à qui il imposa une sévère discipline, battit l'ennemi et s'empara, après un siége de trois mois, de la ville d'El-Bass. Après être devenu maître de la province d'El-Kassym, Ibrahim prit Shakra, arriva ensuite devant Derjeh, capitale des Wahabites, et força leur chef Abdallah à capituler (1819). Cette brillante campagne lui valut le titre de pacha et le rendit si célèbre en Orient que, sur la demande du sultan, Méhémet-Ali résolut de l'envoyer contre les Grecs insurgés pour conquérir leur indépendance. Mis, vers la fin de 1824, à la tête de 18,000 fantassins et 2,000 cavaliers, embarqués pour aller opérer leur jonction avec la flotte turque, Ibrahim, après quelques mouvements sans importance, se préparait à prendre l'offensive lorsqu'il fut rencontré par l'amiral Miaulis, le 25 novembre 1824, près de l'île de Candie. Vivement attaqué, il se retira sur Rhodes après avoir perdu environ la moitié de sa flotte, qu'il ravitailla ensuite avec les renforts que lui envoya Méhémet-Ali. En février 1825, il débarqua à Modon avec 10,000 hommes et commença par s'emparer de Navarin, qu'il attaqua par terre et par mer. La capitulation qui lui ouvrit les portes de cette ville fut remarquée comme le premier exemple de modération dans cette guerre sanglante, et elle fut fidèlement exécutée. Grâce à son caractère élevé, ou à une saine politique, dirigée, dit-on, par des conseils étrangers, Ibrahim affectait les sentiments les plus généreux; il offrait aux Grecs du service et la perspective d'un gouvernement indépendant; il engageait les paysans à rentrer dans leurs villages en les assurant de sa protection; il se flattait ainsi d'amener les chefs à une conciliation en leur offrant une amnistie et les premiers emplois; mais ses offres furent repoussées, et la guerre devint ce qu'elle avait été avec les Turcs, une guerre à mort. Ayant divisé son armée en trois colonnes, il envoya la première s'emparer d'Arcadia, dont la garnison fit une résistance héroïque, et les deux autres entrèrent dans Calamata, pillant, ravageant tout le pays qu'elles parcouraient, et n'épargnant que les femmes et les enfants destinés à être vendus. Le 20 juin, Ibrahim entra à Tripolitza, tenta ensuite, mais infructueusement, de s'emparer de Nauplie de Romanie, où siégeait le gouvernement, et alla incendier Argos au commencement du mois de novembre 1825. Méhémet-Ali lui ayant envoyé de nouveaux renforts, Ibrahim marcha sur Missolonghi, alors le boulevard de l'insurrection, et s'en empara. Il était déjà maître de presque tout le Péloponèse quand les flottes alliées, française, anglaise et russe, détruisirent la flotte turco-égyptienne mouillée dans le golfe de Navarin, pour l'empêcher d'agir contre les Grecs. Ibrahim, qui était alors dans l'intérieur de la Morée, arriva quatre jours après la destruction de la flotte. Il se vit alors bloqué dans la Morée avec 12,000 hommes. Comme il pouvait prolonger la lutte, il refusa d'évacuer le pays; mais ayant reçu de Méhémet-Ali l'ordre de traiter pour l'évacuation de la Morée, il conclut avec les amiraux de Rigny, Heyden et le général Mason la capitulation la plus honorable. Enfin, le 26 septembre 1828, la Grèce vit s'éloigner la première division d'une ar-

mée qui lui avait fait tant de mal, et, trois semaines après, l'évacuation fut complète. Ibrahim arriva le 10 octobre devant le Caire, où il fut reçu par Méhémet-Ali. Vivement frappé de la supériorité de la tactique européenne, et surtout de celle de la cavalerie régulière, Ibrahim s'occupa alors d'organiser sur ce modèle des régiments de cavalerie, et bientôt Méhémet-Ali posséda une armée disciplinée, pendant que les désastres de la flotte égyptienne à Navarin étaient réparés par les soins d'un ingénieur français, M. de Cerisy. Quatre ans s'écoulèrent avant qu'Ibrahim, que le sultan Mahmoud avait fait émir de La Mecque, fût appelé de nouveau au commandement d'une armée active. Il y avait longtemps déjà que Méhémet-Ali convoitait la Syrie. Une querelle avec Abdallah, pacha de Saint-Jean d'Acre, lui servit de prétexte pour envahir ce pachalik, et Ibrahim fut chargé de s'emparer de Saint-Jean d'Acre. Le choléra, qui éclata en Egypte, suspendit momentanément l'expédition, qui ne quitta l'Egypte que le 2 novembre 1831. Ce fut en vain que Mahmoud somma les deux adversaires d'exposer devant lui leurs griefs; Méhémet-Ali ordonna à son fils de poursuivre son expédition. Celui-ci soumit rapidement Gaza, Jaffa et Caïffa, puis vint mettre le siége devant Saint-Jean d'Acre, qu'il prit après un siége de six mois, le 27 mai 1832. Méhémet-Ali ordonna alors à son fils de poursuivre sa victoire en vue de soumettre la Syrie tout entière. Sur ces entrefaites, le sultan Mahmoud, considérant la conduite de Méhémet-Ali comme un acte de rébellion contre son autorité, prononça sa déchéance et envoya contre lui une armée sous les ordres de Hussein-Pacha. Ibrahim arrivait, le 14 juin 1832, devant Damas, lorsqu'il se trouva en face des troupes turques; il les vainquit sans difficulté, prit Damas, puis se dirigea sur Alep, et, chemin faisant, il rencontra 20,000 Turcs qu'il battit complétement (18 juillet). Cette victoire compléta la soumission de la Syrie. Méhémet-Ali ordonna alors à son fils de franchir le Taurus et de pénétrer en Asie Mineure. Celui-ci battit encore Hussein-Pacha au défilé des Portes Syriennes et lui fit 2,000 prisonniers. Le sultan, alarmé de l'invasion de l'Asie Mineure, envoya au-devant du vainqueur Reschid-Pacha à la tête d'une armée de 60,000 hommes. Reschid livra bataille aux Egyptiens le 20 décembre 1832, à Konieh, et fut complétement défait par Ibrahim. Celui-ci pouvait facilement marcher sur Constantinople; mais, sur l'ordre de son père, il s'arrêta. Les puissances européennes eurent le temps d'intervenir, et, par le traité de Kutaieh (14 mai 1833), le sultan céda à Méhémet-Ali le gouvernement de la Syrie et le pachalik d'Adana. Mais, des deux côtés, cette convention n'était que provisoire. Mahmoud était bien décidé à reprendre ce qu'on l'avait forcé de donner, et, de son côté, Méhémet-Ali comptait bien ne pas s'arrêter en si beau chemin. Les hostilités ayant recommencé, Ibrahim battit encore les Turcs à Nezib (le 24 juin 1839). Mais les grandes puissances intervinrent encore une fois pour empêcher la dislocation de l'empire ottoman et s'engagèrent, par le traité de Londres (15 juillet 1840), à réduire Méhémet-Ali. Une flotte anglaise, après avoir bombardé Beyrouth et Saint-Jean d'Acre, s'apprêtait à bombarder Alexandrie, lorsque Méhémet-Ali consentit à abandonner la Syrie (27 novembre 1840). Ibrahim, qui voyait pour la seconde fois la politique lui enlever le fruit de ses victoires, revint alors en Egypte et fut désigné comme devant succéder à Méhémet-Ali. En 1845, pour rétablir sa santé, il visita l'Italie, le midi de la France, Paris, où Louis-Philippe lui fit un brillant accueil, se rendit ensuite en Angleterre, puis retourna en Egypte, où Méhémet-Ali, accablé par la vieillesse, le chargea de la direction des affaires. En 1848, il alla recevoir l'investiture à Constantinople; mais, peu après son retour, il mourut au Caire, emporté par la dyssenterie, précédant de quelques mois dans la tombe son père Méhémet-Ali. « Ibrahim-Pacha, dit M. Merruau, a déployé des qualités militaires remarquables : l'audace, la constance et la promptitude de décision. En outre, il a fait preuve, en maintes occasions, de beaucoup de bravoure personnelle. Il est regrettable d'avoir peu d'éloges à faire de son caractère privé. Mais il avait, comme on dit, les qualités de ses défauts. Dur pour les autres, il ne s'épargnait pas lui-même et ne reculait pas devant les privations ou les fatigues. Il ne recherchait pas le luxe, et ce qu'il extorquait aux paysans sur les terres profitait à l'agriculture, qu'il entendait parfaitement. Il avait l'esprit d'ordre et fit preuve, notamment en Syrie, de facultés administratives et d'un talent d'organisation rares surtout dans les pays orientaux.

IBRAÏLA ou **IBRAHILOV**, ville des Principautés-Unies. V. BRAÏLA.

IBROS-DEL-REY, ville d'Espagne, prov. et à 30 kilom. N.-E. de Jaen ; 3,900 hab. Fabrication de savon et d'eau-de-vie. On y remarque un bel hôtel de ville.

IBSAMBOUL, hameau de la Nubie égyptienne. V. EBSAMBOUL.

IBTSAN, l'un des juges d'Israël. Tout ce que nous savons sur sa personne, c'est qu'il était de Bethléem, qu'il vint après Jephté, gouverna Israël pendant sept ans, et eut trente fils. V. JUGE.

IBYARA s. m. (i-bi-ia-ra). Erpét. Nom d'un reptile qu'on croit être une cécilie.

IBYCTER s. m. (i-bi-kter — du gr. *ibis*, ibis; *ikteros*, jaunisse). Ornith. Syn. de RACANCA.

IBYCUS, poëte lyrique grec, né à Rhegium, dans la Grande-Grèce. Il vivait vers le milieu du VI[e] siècle av. J.-C. Il eut une vie errante et passa un nombre indéterminé d'années auprès de Polycrate, tyran de Samos. Sa biographie est inconnue; il n'en reste qu'une tradition célèbre dont la réalité historique a été contestée et qui n'est, sans doute, qu'une de ces belles légendes morales familières aux Grecs. Ibycus, en voyageant, fut assailli, près de Corinthe, par une troupe de meurtriers, qui l'assassinèrent après l'avoir dépouillé. Au moment d'expirer, il prit à témoin une volée de grues qui traversaient le ciel, et les adjura de venger sa mort. Quelque temps après, les assassins se trouvant dans le théâtre de Corinthe, un d'entre eux s'écria ironiquement, en voyant planer des grues au-dessus des spectateurs : « Voilà les témoins et les vengeurs d'Ibycus. » Cette parole étrange fut entendue et excita les soupçons. Les meurtriers furent arrêtés, avouèrent leur crime et furent punis de mort. Il ne reste que des fragments de ce poëte, que les anciens comparaient à Stésichore et qui transporta dans l'ode les sujets de l'épopée, la guerre de Troie, l'expédition des Argonautes, thèmes inépuisables des chansons nationales de la Grèce, les jeux gymniques, les solennités, etc. Il se rendit surtout célèbre par ses poésies érotiques, qui étaient, au rapport de Cicéron et de quelques autres écrivains anciens, d'une révoltante impureté et le témoignage de la honteuse dépravation du temps. Les fragments d'Ibycus ont été réunis à Gœttingue en 1833.

Les grues d'Ibycus sont devenues proverbiales, pour caractériser les témoignages imprévus qui parfois viennent en aide à la justice.

« Ne craignez rien pour votre secret, si vous en avez, dit Vergniaud; ne craignez rien, mon cher Duchâtel, il sera en sûreté dans quelques heures. Je ne vois pas ici une seule bouche qui puisse oser le violer demain. Le plus communicatif de nous tous, Mainvielle lui-même, avec son abandonnement fougueux et irréfléchi, vous promet comme moi de devenir, sur ce qui vous concerne et sur une multitude d'autres choses, aussi taciturne que Valazé. Vous n'aurez pas même pour témoins les *grues du poëte Ibycus.* »

CHARLES NODIER.

« Le criminel n'est jamais sûr de l'impunité, et ne peut jouir en paix des fruits d'une mauvaise action : alors même qu'il arriverait à étouffer au fond de sa conscience le cri du remords, il lui resterait toujours la crainte des révélations imprévues et fortuites, les *grues d'Ibycus*. C'est ainsi que les anciens ont dit : « Les crimes secrets ont les dieux pour » témoins. »

(*Revue des Deux-Mondes.*)

IÇA ou **PUTUMAJO**, rivière de l'Amérique du Sud, dans la Bolivie. Elle prend sa source au Paramo de Guanacas, à l'E. du bourg de Santa-Ana, coule de l'E. à l'O., puis tourne au N.-O. et se jette dans le Guapore, après un cours de 1,000 kilom.

IÇA (SAN-GERONINO-DE-), ville du Pérou, à 250 kilom. S.-E. de Lima; 6,000 hab. Grande verrerie; commerce de vin et d'eau-de-vie. La province d'Iça, dans le département de Lima, a 20,000 hab.

ICACINE s. f. (i-ka-si-ne — dimin. d'*icaco*). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des olacinées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Sénégal.

IÇANA, rivière de l'Amérique du Sud, dans le Brésil, prov. de Alto-Amazonas. Elle prend sa source aux monts Tunuhy, coule au S.-E., reçoit le Goyary et se jette dans le Rio-Negro, près de Nossa-Senhora-da-Giua, après un cours de 450 kilom.

ICANAMI, nom du premier homme dans la mythologie japonaise. Il avait pour femme Içanagi, avec laquelle il habitait la province d'Icié.

ICAQUE s. f. (i-ka-ke — rad. *icaco*). Bot. Nom vulgaire de l'icaquier et de son fruit : *Le noyau de l'*ICAQUE *est sillonné dans sa longueur par trois cannelures.* (Dutour.) ‖ On l'appelle aussi PRUNE D'ICAQUE, PRUNE DES ANSES, PRUNE DE COTON, PRUNE DE COCO.

ICAQUIER s. m. (i-ka-kié — rad. *icaque*). Bot. Genre d'arbrisseaux, type de la famille des chrysobalanées : *Les diverses parties de l'*ICAQUIER *ont des propriétés médicinales.* (P. Duchartre.) *La racine de l'*ICAQUIER *est estimée astringente.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Le groupe des chrysobalanées est considéré par plusieurs botanistes comme une famille distincte, tandis que de Candolle en fait seulement la première tribu de la famille des rosacées. Le genre *icaquier*, qui lui sert de type, présente pour caractères : calice à tube campanulé, à limbe quinquéparti, presque régulier; cinq pétales onguiculés, alternes aux lobes du calice, insérés au haut du tube de ce dernier; étamines au nombre de quinze à trente, en une série, insérées également à l'extrémité du tube calicinal, distinctes, à filets subulés saillants. Ovaire sessile, hérissé, uniloculaire, renfermant deux ovules dressés, collatéraux; style filiforme, partant de la base de l'ovaire, terminé par un stigmate obtus. Le fruit est un drupe dont le noyau est à cinq angles, presque à cinq valves, monosperme par avortement. Ce genre se compose d'arbrisseaux ou d'arbres peu élevés qui croissent spontanément dans l'Amérique tropicale et dans les parties septentrionales de ce continent qui avoisinent le tropique. Leurs feuilles sont alternes, entières, sans stipules; leurs fleurs blanchâtres, en grappes ou en panicules. Une espèce de ce genre est intéressante à connaître, par le fruit comestible qu'elle produit : c'est le chrysobalane *icaquier* (*chrysobalanus icaco*), nommé vulgairement *icaque*, *prune icaque*, *prune d'Amérique*. Ce petit arbrisseau, haut de 2 à 3 mètres, croît naturellement en Amérique, particulièrement aux Antilles Son fruit est jaune, blanc, rouge ou violet, selon la variété. Il mûrit aux mois de décembre et de janvier. Sa chair est un peu molle, blanche, d'une saveur douce et un peu astringente, mais agréable. L'amande de sa graine est, à cause de sa saveur, généralement préférée, même à la chair du péricarpe. L'écorce de cet *icaquier* renferme beaucoup d'acide gallique, et, partant, du tannin; elle est employée dans les dyssenteries. On retire de l'amande une huile qui sert à quelques usages pharmaceutiques. Aux Antilles, on confit au sucre les fruits de l'*icaquier*, et ces confitures sont avec l'Europe l'objet d'un commerce important.

ICARD (Charles), pasteur protestant français, né à Saint-Hippolyte (Languedoc) en 1636, mort en 1715. Ses études terminées à Nîmes et à Genève, Icard se fit consacrer au ministère évangélique et desservit l'Eglise de la Norville, avec un talent remarqué. En 1668, pendant un voyage en Languedoc, il prêcha à Nîmes avec tant de succès qu'une place de pasteur lui fut aussitôt offerte dans cette ville. Il accepta; mais on approchait du moment terrible où l'édit de Nantes fut révoqué. Icard s'enfuit à Genève et de là à Neuchâtel, où il se fixa définitivement avec sa famille; il mourut à Brême, où il avait été appelé en 1688. Icard a publié une nouvelle édition de l'*Institution chrétienne* de Calvin, et ensuite un *Avis salutaire aux Eglises réformées de France* (Amsterdam, 1685, in-12), écrit où il exhorte les Eglises à supporter jusqu'à la fin les persécutions auxquelles elles sont en butte. On lui doit encore : *Entretiens d'un père et de son fils sur le changement de religion.* L'écrit est de Josué de La Place; mais Icard en a rajeuni le style et l'a complétement retouché et modifié.

ICARE, fils de Dédale, avec lequel il fut enfermé par Minos dans le Labyrinthe de Crète. Dédale résolut de s'échapper de sa prison, avec son fils, au moyen d'ailes formées de plumes d'oiseaux et jointes avec de la cire. Icare, malgré les sages conseils de son père, ayant voulu s'élever trop haut, vit la cire de ses ailes fondue par la chaleur du soleil, et fut précipité du sein des airs dans la partie de la mer Egée qu'on nomma depuis *Icarienne*, pour éterniser son infortune et son orgueil. Son corps, jeté sur le rivage de Doliché, y fut inhumé par Hercule. Quelques interprètes des fictions antiques voient dans Icare un navigateur hardi, inventeur des voiles, et qui périt victime de sa témérité. D'autres, plus ingénieux encore dans leurs commentaires, n'hésitent pas à reconnaître dans la tentative du fils de Dédale la première idée de la navigation aérienne, hypothèse dont nous leur laissons la responsabilité.

L'aventure d'Icare a été peinte par Ovide, dans ses *Métamorphoses*, des plus brillantes couleurs de la poésie.

— Iconogr. Un peintre flamand, Pierre Thys le Vieux, a représenté *Icare se faisant attacher des ailes par son père Dédale;* ce tableau appartient au musée d'Anvers. Une composition analogue d'un peintre de l'école vénitienne se voit au musée de Dresde (n° 408). La *Chute d'Icare* a été représentée par un grand nombre d'artistes, notamment par L. Cambiaso, dans une fresque d'un palais de Gênes; par Blondel, dans la salle Ronde de la galerie d'Apollon au Louvre; par le Dominiquin, dans une fresque de la galerie Farnèse, à Rome; par Tommasso da San-Friano, dans un tableau du musée de Florence; par un artiste flamand du nom de Joui ou Gowi, au musée de Madrid (n° 1,390); par P. Breughel le Vieux, dans une curieuse estampe où le paysage, au-dessus duquel planent Dédale et son fils téméraire, est une vue des bords du Rhin. Citons encore : un *Icare*, gravé par C. Bloemaert, d'après Abraham Diepenbeek; une statue d'*Icare essayant ses ailes* (bronze, Salon de 1841), par M. Ph. Grass, et une *Chute d'Icare*, sculptée par M. Ferrat (Salon de 1849).

Les écrivains font surtout allusion à Icare, à ses ailes, à sa chute, pour caractériser ceux qui, dans un ordre d'idées quelconque, mais surtout dans l'ordre des idées morales, s'élèvent à une hauteur qu'ils ne peuvent pas soutenir, et ne retombent que plus lourdement dans le domaine de la réalité, où leur intelligence, leur activité, leur esprit est omme brisé par la chute :

« Gœthe, en écrivant *Faust*, a voulu concilier des incompatibilités. C'est à la fois un malheur et une faute. Le voyage de l'espace ne lui réussit pas mieux qu'à son devancier *Icare*. Une fois en l'air, la tête lui tourne. En allant trop haut, il perd de vue son point de départ et oublie sa direction; en voulant trop prouver, il se donne à lui-même un démenti. »

F. MALLEFILLE.

« Ce qui doit amnistier le poëte, mais condamner le chef d'école, c'est que Ronsard triomphe dans la moyenne région de la poésie amoureuse, de l'ode anacréontique, mais voit *fondre ses ailes d'Icare* dès qu'il veut prendre un essor plus hardi vers le soleil de l'épopée et du pindarisme : en fait de style soutenu, il s'élève de quelques degrés à peine au-dessus de la sphère de Marot. »

HENRI MARTIN.

« Retombé sur la terre, comme *Icare*, des hauteurs inaccessibles du ciel métaphysique, ébloui, découragé, vaincu, Pascal veut descendre plus bas encore : il cherche les abîmes ténébreux du mysticisme. »

LANFREY.

— V. DÉDALE.

Icare (LES AILES D'), roman de Charles de Bernard (1839). V. BERNARD.

ICARE, prince spartiate, père de Pénélope. Il obligea les prétendants à la main de sa fille de se la disputer dans des jeux qu'il fit célébrer. Ne pouvant se résigner à se séparer d'elle, après l'avoir accordée à Ulysse, il supplia les deux époux de demeurer à Sparte. Le roi d'Ithaque, en refusant, laissa le choix à Pénélope de rester auprès de son père ou de le suivre. La jeune princesse garda le silence, baissa les yeux et se couvrit le visage de son voile. Icare comprit l'éloquence muette de cette réponse; il n'insista plus, et fit élever en cet endroit même un autel à la Pudeur.

ICARIE, en latin *Icaria*, nom ancien d'une île de l'Archipel grec, au S.-O. de Samos; elle tenait son nom d'Icare. C'est aujourd'hui l'île de NIKARIA.

Icarie (VOYAGE EN), roman philosophique et social, par Etienne Cabet (1842). En 1834, l'auteur de cet ouvrage, alors rédacteur du journal le *Populaire*, ayant été condamné par le jury à une forte amende et à deux ans de prison, se réfugia en Angleterre, où il passa les cinq années nécessaires pour la prescription de sa peine. Ce fut là qu'il se livra à l'étude des théories socialistes anciennes et modernes, notamment de l'*Utopie* de Thomas Morus, et qu'il conçut le plan de son *Voyage en Icarie*, exposé de ses idées sur la rénovation sociale. Ce livre qui devint bientôt, en quelque sorte, l'Evangile d'une secte de communistes, Cabet le publia d'abord sous le pseudonyme de *Dufruit* et comme une simple traduction de l'ouvrage anglais d'un certain Francis Adams : *Voyages et aventures de lord William Carisdall en Icarie;* mais, résultat auquel il était loin de s'attendre, par une erreur assez piquante, il passe, auprès de certains biographes, pour le plagiaire maladroit de ce lord apocryphe.

L'Icarie est un pays imaginaire, une nation modèle. La propriété y est inconnue; tous les biens y sont en commun; chacun produit selon ses facultés et consomme selon ses besoins. Le nécessaire d'abord, l'utile ensuite, enfin l'agréable; tel est le principe qui sert de règle à la consommation. Quant à la production, elle est multipliée d'une manière prodigieuse par l'usage des machines et une organisation parfaite du travail. Toutes les professions, également utiles à la république, y sont également honorées. Nul n'a droit à une rémunération supérieure à ses besoins, quelle que soit sa capacité, et, s'il rend de grands services à l'Etat, il en trouve la récompense dans son propre cœur et dans l'estime de ses concitoyens. L'égalité se trouvant ainsi établie, plus de vol, plus de crimes, plus de guerres, et, conséquemment, plus de prisons, de police ni d'armée. En religion, le peuple d'Icarie professe le déisme; il regarde Jésus-Christ comme le premier apôtre de l'égalité et de la fraternité. Toutes les croyances jouissent, d'ailleurs, d'une tolérance absolue, et, pour que chacun ne puisse adopter la sienne qu'avec connaissance de cause, il est interdit d'entretenir les enfants de questions religieuses avant l'âge de raison. Les institutions de la famille et du mariage sont, d'ailleurs, maintenues intactes dans ce système. Le gouvernement y est démocratique et basé sur le suffrage universel. Il se compose d'une assemblée nationale qui fait les lois, et de ministres, avec un président du conseil, qui forment le pouvoir exécutif. La liberté de la presse n'existe pas : tous les écrits qui paraissent sont soumis à la censure. Le gouvernement et les communes ont seuls le droit de publier des journaux. Tous les détails de la vie politique et de la vie civile sont réglés par la législature, qui fixe

jusqu'à la nature du vêtement, de l'ameublement et de la cuisine, les heures des repas, du travail, du lever et du coucher. L'État est tout et fait tout. Il est boulanger, boucher, restaurateur, etc. Les citoyens obéissent sans peine, car chaque chose est ordonnée pour le plus grand avantage de tous; en cas de tyrannie, les plaintes peuvent, d'ailleurs, se faire jour dans les assemblées populaires et par des pétitions. Voilà, en substance, le *Voyage en Icarie*. Il parut à une époque où les passions politiques étaient fortement surexcitées, et il trouva bientôt dans la classe ouvrière un grand nombre d'adhésions. Cabet vit venir à lui une partie des communistes qui reconnaissaient pour chef Buonarotti; les autres, qui lui reprochaient de trop sacrifier la liberté individuelle, refusèrent d'admettre sa théorie. Il y eut scission. On comptait alors trois fractions bien tranchées dans le parti : les babouvistes purs, élèves de Buonarotti et de Charles Teste, et qui n'allaient pas plus loin; les humanitaires, qui poussaient les conséquences du communisme jusqu'à faire table rase de la famille et du mariage; enfin, les icariens, qui se rattachaient sans réserve au système de Cabet. Ces derniers, raisonnant moins que les autres, avaient plus de discipline; un chef actif et influent était à leur tête. Ils firent des progrès très-rapides. A Paris et dans chaque grande ville des départements ils comptaient des groupes nombreux. En 1847, Cabet voulut mettre ses théories en pratique. Plusieurs centaines de ses partisans émigrèrent dans ce but en Amérique et s'établirent d'abord au Texas, puis à Nanroo. V. CABET.

Le *Voyage en Icarie* est écrit en assez mauvais style. Il n'en a pas moins eu de nombreuses éditions. La cinquième parut en 1848.

ICARIEN, IENNE adj. (i-ka-riain, iè-ne — rad. *Icare*). Qui tient, qui a rapport à Icare : *L'audace* ICARIENNE.

— Géogr. Qui appartient à l'île d'Icarium : *La population* ICARIENNE.

— Philos. soc. Qui appartient à l'Icarie de Cabet ou à sa doctrine : *La colonie* ICARIENNE.

— Substantiv. Habitant de l'île d'Icarium. ‖ Partisan du système de Cabet.

ICARIENNE (mer), partie de la mer Egée qui environne l'ancienne île d'Icarie, et dans laquelle tomba Icare, qui lui donna son nom.

ICASTIQUE adj. (i-ka-sti-ke — du gr. *eikon*, image). Naturel, sans déguisement, sans embellissement : *Doit-on préférer le genre* ICASTIQUE *au fantastique? représenter les hommes comme ils sont, ou comme ils devraient être?* (Trév.) ‖ Vieux mot.

ICAUNA, nom ancien de l'YONNE.

ICCA, ville de l'Espagne ancienne, dans la Tarraconaise, capitale des Iaccetans, sur le versant méridional des Pyrénées. C'est aujourd'hui JACA.

ICCIODURUM, nom ancien d'ISSOIRE.

ICCIUS PORTUS, nom d'une ville maritime de la Gaule septentrionale. V. ITIUS.

ICCO, ville du Brésil, prov. et à 112 kilom. S.-E. de Céara, à 34 kilom. N. de Crato, sur la rive droite du Salgado; 3,000 hab. Climat brûlant. Industrie agricole; récolte et commerce de riz; millet et fruits excellents. Elève de bestiaux.

ICELUI, ICELLE pronom démonstr. (i-se-lui, i-sè-le — rad. *celui*, *celle*). Celui-là, celle-là, la personne ou la chose dont on vient de parler : *J'ai le billet, et, en vertu d'*ICELUI, *une bonne sentence par corps.* (Regnard.) *Les domestiques assassinent assez volontiers leurs maîtres, sous le prétexte moral de mettre les bijoux et l'argent d'*ICEUX *à la caisse d'épargne.* (A. Karr.)

Je vais, sans rien omettre et sans prévariquer,
Compendieusement énoncer, expliquer,
Exposer à vos yeux l'idée universelle
De la cause et des faits renfermés en *icelle*.
RACINE.

Quand avons-nous manqué d'aboyer au larron!
Témoin trois procureurs, dont *icelui* Citron
A déchiré la robe.....
RACINE.

— Rem. Ce mot ne s'emploie plus aujourd'hui qu'en style de pratique ou par plaisanterie.

ICÈNES, en latin *Iceni*, peuple de l'ancienne Grande-Bretagne, dans la Flavie Césarienne; villes principales : *Icenorum oppidum* (auj. Ixworth), *Icenorum venta* (auj. Caster, près de Norwich). Les Icènes, soumis volontairement à Tibère, se révoltèrent sous l'empereur Néron. V. BOADICÉE.

ICHIM, rivière de la Russie d'Asie. Elle descend du versant septentrional des monts Tchingis-Tau, coule d'abord de l'E. à l'O., puis au N., entre dans le gouvernement d'Omsk, traverse un vaste steppe auquel elle donne son nom, baigne Petropavlovsk, Ichim et se jette au S.-E. de Tobolsk dans l'Irtisch, après avoir reçu plusieurs affluents. Cours d'environ 1,780 kilom.

ICHIM, ville de la Russie d'Asie, gouvernement et à 342 kilom. S. de Tobolsk, sur la rivière d'Ichim, ch.-l. de district; 2,072 hab. Commerce de pelleteries et de bestiaux. Avant 1782, ce n'était qu'un simple poste militaire contre les Kirghiz.

ICHNANTHE s. m. (i-knan-te — du gr. *ichnos*, trace; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des panicées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

ICHNÉE s. f. (i-kné). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des malacodermes, tribu des clairones, dont l'espèce type habite le Brésil.

ICHNESTOME s. f. (i-knè-sto-me — du gr. *ichnos*, trace; *stoma*, bouche). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, formé aux dépens des cétoines.

ICHNEUMIE s. f. (i-kneu-mî — du gr. *ichneuô*, je chasse). Mamm. Genre de mammifères carnivores, voisin des mangoustes.

— **Encycl.** Les *ichneumies* forment un petit genre de carnassiers, intermédiaire entre les mangoustes ou ichneumons et les cynictis. Elles ont les membres assez élevés; cinq doigts à chaque pied; les paumes et les plantes en très-grande partie velues; la queue longue; le pelage composé de deux sortes de poils, les uns longs, rudes et soyeux, les autres doux, laineux et plus abondants. Ces animaux sont répandus dans la majeure partie de l'Afrique; ils vivent dans des terriers, et sont à la fois insectivores et carnivores. Ce genre renferme trois ou quatre espèces, dont la plus connue est l'*ichneumie*. ou mangouste à queue blanche.

ICHNEUMON s. m. (i-kneu-mon — gr. *ichneumôn*; de *ichneuô*, fureter, suivre la piste, de *ichnos*, piste, trace, qui vient, selon Curtius, d'un radical *ik* pour *Fik*, lequel est dans le verbe *eikeien*, faire place, se retirer, et répond à la racine sanscrite *vik*, séparer, d'où aussi le latin *vito*, pour *vicito*, j'évite; l'ancien scandinave *viki*, ancien haut allemand *wichu*, allemand *weichen*, faire place, se retirer; ancien haut allemand *wehsal*, allemand *wechsel*, vicissitude, changement, alternative; l'ancien haut allemand *vehha*, allemand *woche*, semaine, etc.). Mamm. Syn. de MANGOUSTE, genre de mammifères carnassiers : *L'*ICHNEUMON *ne saurait souffrir le vent.* (V. de Bomare.) *L'*ICHNEUMON *est un animal craintif et défiant.* (J. Lévêque.)

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, type de la famille des ichneumoniens, comprenant un grand nombre d'espèces, la plupart d'Europe : *On trouve des* ICHNEUMONS *pendant toute l'année.* (Bosc.) *A l'état parfait, les* ICHNEUMONS *vivent sur les fleurs.* (Percheron.)

— **Encycl.** Les *ichneumons* sont des insectes généralement de petite taille, à tête transversale non prolongée en forme de museau, à antennes sétacées, à abdomen allongé, étroit aux deux bouts, muni, à son extrémité postérieure, d'une tarière composée, chez les femelles, de trois longues soies. Ce dernier organe, qui caractérise surtout les *ichneumons*, se compose d'une pièce principale, qui est la tarière proprement dite, de consistance cornée, élastique, et de deux autres parties accolées dessus par les côtés, ce sont les fourreaux de la tarière; quand ils la recouvrent dans toute sa longueur, la tarière de l'insecte paraît composée d'une seule pièce; quand ils sont plus courts que celle-ci, la tarière les dépasse, et paraît alors composée de deux pièces; mais, dans la plupart des cas, ils s'écartent de manière à former avec elle une sorte de trident, et elle semble composée de trois pièces distinctes. Quoi qu'il en soit, cet organe n'est pas aussi simple qu'il paraît au premier coup d'œil; son extrémité présente de chaque côté sept ou huit dentelures en forme de dents de scie.

A l'état de larve, les *ichneumons* vivent aux dépens d'autres insectes dans les corps desquels les femelles ont déposé leurs œufs; de là leur nom générique, par allusion à l'*ichneumon* (mangouste) vénéré chez les anciens Egyptiens. A l'état parfait, ils vivent sur les fleurs. Les femelles, sans cesse occupées à la recherche de leurs victimes, sont dans un état d'agitation continuelle. On les voit presque toujours courant avec vivacité, d'autres fois voletant, en agitant vivement leurs antennes, ce qui leur a valu le nom vulgaire de *mouches vibrantes*. Elles regardent dans les moindres trous, entre les feuilles, partout où elles espèrent faire une bonne rencontre. Les espèces à tarière courte déposent leurs œufs sur ou dans le corps des chenilles; mais elles ne les tuent pas pour cela, les œufs étant introduits dans le tissu graisseux. Les espèces à longue tarière l'introduisent dans les fentes des arbres, sous les écorces où elles espèrent trouver quelques chrysalides, et il faut que celles-ci soient cachées bien profondément pour que l'*ichneumon* ne puisse les atteindre; dans ce cas, l'insecte élève son corps sur ses jambes de derrière, et la tarière se trouve presque perpendiculaire au corps. Cet instrument, quoique très-délié, peut pénétrer dans des substances très-dures, puisqu'il parvient à percer l'enduit des nids des abeilles maçonnes; pour cela, la femelle, couchée entre ses pattes, le fait sortir en avant de sa tête, et, par des mouvements de droite et de gauche, parvient à introduire son oviducte, et dépose ses œufs dans le nid. Les araignées même deviennent ainsi le nid et la proie de ces insectes.

Les larves des *ichneumons* sont apodes, blanchâtres, ridées. Ecloses dans le corps des chenilles, elles ont grand soin de ne jamais attaquer les viscères essentiels de celles-ci, car elles les feraient périr, et à leur tour mourraient de faim; leur instinct les porte à n'attaquer aucun des organes essentiels à la vie. Elles se contentent de dévorer le tissu graisseux, qui est très-abondant chez les larves d'insectes, surtout au moment où elles vont passer à l'état de nymphe; les larves et chenilles ainsi attaquées continuent à vivre et à croître comme à l'ordinaire; elles se transforment même en nymphes, mais n'arrivent guère à l'état parfait. « On en voit néanmoins des exemples, dit A. Percheron, et il est plus facile de croire à cette manière d'envisager les choses, que de croire que les insectes ont été attaqués à l'état parfait, quand on sait combien, en général, ils vivent peu de temps sous ce dernier état, et qu'il faut encore un espace de temps assez considérable pour qu'une larve acquière tout son accroissement. »

Quand les larves d'*icheumon* sont arrivées au terme de leur développement, elles se transforment en nymphes; mais ce changement ne s'opère pas de la même manière chez toutes les espèces. Quelques-unes percent la peau des chenilles aux dépens desquelles elles ont vécu, et se filent autour d'elles une petite coque blanche ou jaunâtre, entourée d'une sorte de bourre. D'autres filent également leur coque auprès de l'insecte qui les a nourries, mais avec cette particularité que chaque larve qui sort s'appuie sur la coque voisine pour faire la sienne. Il en est une qui agglomère ces coques de manière à leur donner l'apparence d'un petit rayon de miel; elle se trouve dans les ruches, et paraît vivre aux dépens des chenilles de la gallérie de la cire. On trouve souvent sur les graminées des amas de coques pareilles à celles que nous venons de signaler; d'autres espèces plus grosses se trouvent, soit solitaires, soit en petit nombre, dans le corps de la même chenille; celles-là font leur coque dans l'intérieur même du corps de l'animal; d'autres enfin s'y métamorphosent sans faire de coques. Enfin, il en est une plus curieuse par la position singulière que lui donne l'insecte.

« Qu'on se figure, dit encore A. Percheron, un petit œuf aussi gros des deux bouts, souvent rayé transversalement de différentes couleurs et suspendu à une feuille ou à une branche par un fil assez long, et l'on en aura une idée suffisante; mais le plus extraordinaire, c'est que cette coque a la faculté de faire des sauts prodigieux, puisqu'elle peut quelquefois s'élever à quatre pouces de haut. » Le but et la cause de ce phénomène n'ont pas encore reçu d'explication satisfaisante.

La soie dont les *ichneumons* font leurs coques n'est pas de la même couleur chez toutes les espèces; un fait très-remarquable, c'est que ces coques sont composées quelquefois de soies de différentes couleurs, qui sont quelquefois aussi disposées par bandes. On a essayé d'expliquer ce dernier fait, en disant que, la soie extérieure étant jaune et l'intérieure brune, l'insecte a fortifié davantage les extrémités ou certaines places du milieu, et que, quand il est venu à employer la portion de sa soie qui est brune, la transparence de la coque à certaines places a permis d'apercevoir celle-ci, tandis que l'opacité des autres parties ne la laissait pas voir assez distinctement.

Certaines espèces très-petites d'*ichneumons* déposent leurs œufs dans les œufs mêmes d'autres insectes. Mais à quelque état qu'ils attaquent leurs victimes, les lépidoptères, par exemple, on voit un hyménoptère sortir de la chrysalide d'un papillon. « Avant, dit M. Blanchard, que de nombreuses observations soient venues démontrer clairement que ces hyménoptères étaient parasites des larves des nymphes, certains anciens auteurs donnaient à ce fait singulier les explications les plus bizarres. Aujourd'hui, rien n'est plus connu; mais les entomologistes qui élèvent des chenilles sont souvent fort désappointés en voyant un *ichneumon* éclore de la chrysalide. »

Les *ichneumons* sont au nombre des auxiliaires les plus précieux de l'agriculture, par la destruction qu'ils font des insectes nuisibles. Citons-en un exemple frappant. On connaît le papillon du chou; sa chenille attaque cette plante potagère, très-répandue partout, mais qui serait infailliblement anéantie en peu d'années, si l'*ichneumon* ne s'opposait aux ravages de la chenille. Voici à ce sujet une observation rapportée par M. Blanchard. Deux cents chenilles ayant été récoltées sur des choux avant d'avoir atteint leur complet développement, trois d'entre elles seulement ont donné des papillons; toutes les autres avaient été attaquées par des *ichneumons*. Les plantes potagères, les arbres fruitiers et forestiers sont aussi préservés par ces précieux hyménoptères. Les intermittences que l'on observe dans le nombre des parasites, suivant les années, s'expliquent facilement : quand les insectes phytophages sont devenus très-nombreux, les parasites se multiplient aussi beaucoup; mais l'année suivante, les femelles de ceux-ci ne trouvent plus assez abondamment l'espèce où elles doivent déposer leurs œufs, et meurent sans avoir pu assurer la propagation de leur race. Les parasites devenant rares par ce fait, les phytophages se multiplient de nouveau, jusqu'à ce que leurs ennemis viennent mettre un nouveau point d'arrêt. Cette loi a été constatée pour la vigne et pour tous les végétaux qui sont l'objet de grandes cultures.

ICHNEUMONIDE adj. (i-kneu-mo-ni-de — d'*ichneumon*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble ou se rapporte au genre ichneumon. ‖ On dit aussi ICHNEUMONIDAIRE.

— s. m. pl. Tribu de la famille des ichneumoniens, ayant pour type le genre ichneumon.

— **Encycl.** La famille des *ichneumonides* ou ichneumoniens est caractérisée surtout par un corps étroit et allongé, une tête verticale, des yeux saillants, des antennes composées d'un grand nombre d'articles, des mandibules courtes, sans dentelures internes, des palpes maxillaires de cinq articles au moins, les labiales au moins de trois, une tarière composée de trois soies chez les femelles. Elle comprend les genres stéphane, pimple, crypte, ophion, ichneumon, métopie, agathide, bracon, microgastre, helcon, chélone et sigalphe, qui ont été subdivisés à leur tour par les auteurs modernes. Les mœurs de ces insectes sont celles des ichneumons.

ICHNEUMONIEN, IENNE adj. (i-kneu-moniain, iè-ne — rad. *ichneumon*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre ichneumon. ‖ On dit aussi ICHNEUMON, ONE et ICHNEUMONOÏDE.

— s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères, ayant pour type le genre ichneumon : *Quelquefois les chenilles attaquées par les* ICHNEUMONIENS *se changent en chrysalides.* (E. Blanchard.) ‖ On dit aussi ICHNEUMONES s. f. pl. : *La chasse favorite des* ICHNEUMONES *est celle qu'elles font aux araignées.* (V. de Bomare.)

ICHNEUMONITE adj. (i-kneu-mo-ni-te — rad. *ichneumon*). Entom. Qui se rapporte au genre ichneumon.

— s. m. pl. Section de la tribu des ichneumonides, renfermant le genre ichneumon.

ICHNEUTE s. m. (i-kneu-te — du gr. *ichneutês*, qui suit à la piste). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des ichneumoniens, tribu des opiites, caractérisé par un abdomen élargi à l'extrémité.

ICHNITE s. m. (i-kni-te — du gr. *ichnos*, trace, vestige). Mamm. Syn. de CHÉIROTHÉRION, genre de mammifères fossiles.

ICHNOCARPE s. m. (i-kno-kar-pe — du gr. *ichnos*, vestige; *karpos*, fruit). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des apocynées, tribu des échitées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

ICHNODE s. m. (i-kno-de — du gr. *ichnos*, trace). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sténélytres, tribu des œdémérites, dont l'espèce type habite les Etats-Unis.

ICHNOGRAPHE s. m. (i-kno-gra-fe — du gr. *ichnos*, trace; *graphô*, j'écris). Celui qui trace des plans, des figures, qui s'occupe d'ichnographie.

ICHNOGRAPHIE s. f. (i-kno-gra-fî — du gr. *ichnos*, trace; *graphô*, j'écris). Art de tracer des plans, des figures techniques. ‖ Représentation en plans géométraux : *L'*ICHNOGRAPHIE *d'un bâtiment.*

ICHNOGRAPHIQUE adj. (i-kno-gra-fi-ke — rad. *ichnographie*). Qui appartient à l'ichnographie : *Plan, dessin* ICHNOGRAPHIQUE.

ICHNORHINE s. m. (i-kno-ri-ne — du gr. *ichnos*, trace; *rhin*, nez). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant une seule espèce, qui vit au Brésil.

ICHNOZOAIRE s. m. (i-kno-zo-è-re — du gr. *ichnos*, trace; *zôon*, animal). Zool. Ebauche d'animal, être qui n'offre que les traits rudimentaires de l'animalité.

ICHNUSA (du grec *ichnos*, trace de pied), ancien nom donné à la Sardaigne, parce que cette île a une forme qu'on a comparée à celle du pied humain.

ICHON (Pierre-Louis), homme politique et conventionnel français, né en Gascogne vers 1750, mort à Thouars en 1839. Supérieur de la maison de l'Oratoire à Condom au moment où éclata la Révolution, il embrassa avec ardeur les idées nouvelles, fut nommé dans le Gers, en 1791, représentant du peuple à l'Assemblée constituante, demanda, en 1792, que les prêtres qui avaient refusé de prêter serment à la constitution fussent privés de leurs émoluments, puis vota pour leur déportation. Réélu à la Convention, Ichon, qui était un des membres influents du club des Jacobins, se prononça pour la mise en accusation de Louis XVI, dont il vota la mort, reçut diverses missions, devint inspecteur de la loterie de Senlis sous l'Empire, quitta la France comme régicide en 1815 et revint dans sa patrie après la révolution de 1830.

ICHOR s. m. (i-kor — gr. *ichôr*, sang des dieux, humeur). Mythol. Fluide spécial qui, selon Homère, coule, au lieu de sang, dans les veines des dieux.

— Pathol. Sanie, sérosité âcre, pus séreux, fétide. ‖ Sang aqueux qui découle des ulcères.

ICHOREUX, EUSE adj. (i-ko-reu, eu-ze — rad. *ichor*). Pathol. Qui tient de l'ichor : *Hu-*

meur, matière ICHOREUSE. ‖ On dit aussi ICHOROÏDE.

ICHTEGHEM, bourg et commune de Belgique, prov. de la Flandre occidentale, arrond. et à 15 kilom. S.-O. de Bruges; 5,930 hab. Industrie agricole; élève de bétail.

ICHTHYDIN, INE adj. (i-kti-dain, i-ne — rad. *ichthydion*). Infus. Qui ressemble ou qui se rapporte aux ichthydions.

— s. m. pl. Famille d'infusoires rotatoires, ayant pour type le genre ichthydion. ‖ On dit aussi ICHTHYDINES s. f. pl.

ICHTHYDINE s. f. (i-kti-di-ne — du gr. *ichthus*, poisson). Chim. Corps soluble dans l'eau, que l'on rencontre dans les œufs de certains poissons de la famille des cyprinoïdes, mais qu'on n'a pu encore isoler ni analyser.

— s. m. pl. V. ICHTHYDIN.

ICHTHYDION s. m. (i-kti-di-on — du gr. *ichthudion*, petit poisson). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des ténébrions, dont l'espèce type vit aux Etats-Unis.

— Zooph. Genre d'infusoires rotatoires, voisin des chétonotes.

ICHTHYÈTE s. m. (i-kti-è-te — du gr. *ichthus*, poisson; *aetos*, aigle). Ornith. Genre d'oiseaux de proie, formé aux dépens des aigles, et dont l'unique espèce est aussi appelée BALBUZARD.

ICHTHYITE s. f. (i-kti-i-te — du gr. *ichthus*, poisson). Géol. Syn. d'ICHTHYOLITHE.

ICHTHYLINE s. f. (i-kti-li-ne — du gr. *ichthus*, poisson; *hulê*, matière). Chim. Substance que l'on rencontre dans les œufs de certains cyprinoïdes, où elle se trouve en même temps que l'ichthydine, sous un aspect pulvérulent, avec une composition qui se rapproche de celle de l'albumine. Elle est soluble dans les acides, et on l'obtient en traitant par l'eau les œufs écrasés des cyprinoïdes. Elle précipite sous forme gélatineuse.

ICHTHYNE s. f. (i-kti-ne — du gr. *ichthus*, poisson). Chim. Substance grenue, blanche, transparente, soluble dans l'eau, dans l'alcool et dans l'éther, que l'on obtient en lavant dans ces liquides les jaunes des œufs des poissons cartilagineux.

ICHTHYOCOLLE s. f. (i-kti-o-ko-le — du gr. *ichthus*, poisson; *kolla*, colle). Nom scientifique de la colle de poisson.

— **Encycl.** L'*ichthyocolle* ou colle de poisson se fait avec la vésicule aérienne desséchée de différents poissons cartilagineux (squales, raies), mais principalement du grand esturgeon (*accipenser huso*), du petit esturgeon ou sterlet et de l'esturgeon ordinaire, qui abondent dans le Volga et les autres grands fleuves de la mer Caspienne. Le commerce distingue trois sortes d'*ichthyocolle :* 1° en lyre ou petit cordon; 2° en cœur ou gros cordon; 3° en livre ou en feuilles. La meilleure de ces sortes, qui est la plus blanche, se dissout presque sans résidu. La colle de poisson est employée en médecine en lavements dans les entérites et en injections dans la cystite. Elle sert, en pharmacie, à préparer le taffetas d'Angleterre.

ICHTHYODE (i-kti-o-de — du gr. *ichthus*, poisson; *eidos*, aspect). Zool. Qui a quelque ressemblance avec un poisson.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambyx, dont l'espèce type habite les îles Philippines.

ICHTHYODÈRE adj. (i-kti-o-dè-re — du gr. *ichthus*, poisson; *deros*, peau). Zool. Dont la peau ressemble à celle des poissons.

— s. m. pl. Ichthyol. Groupe de poissons cartilagineux à branchies fixes.

ICHTHYODONTE s. f. (i-kti-o-don-te — du gr. *ichthus*, poisson; *odous*, *odontos*, dent). Ichthyol. Dent fossile de poisson. Syn. de GLOSSOPÈTRE.

ICHTHYODORYLITHE s. f. (i-kti-o-do-ri-li-te — du gr. *ichthus*, poisson; *doru*, lance; *lithos*, pierre). Ichthyol. Syn. d'ASTÉRACANTHE, genre de poissons fossiles.

ICHTHYOGLOSSE s. f. (i-kti-o-glo-se — du gr. *ichthus*, poisson; *glôssa*, langue). Ichthyol. Syn. de GLOSSOPÈTRE, nom impropre donné aux dents fossiles de poisson.

ICHTHYOGRAPHE s. m. (i-kti-o-gra-fe — du gr. *ichthus*, poisson; *graphô*, j'écris). Naturaliste qui s'occupe d'ichthyographie.

ICHTHYOGRAPHIE s. f. (i-kti-o-gra-fî — du gr. *ichthus*, poisson; *graphô*, j'écris). Zool. Description des poissons; traité sur l'histoire naturelle des poissons.

ICHTHYOGRAPHIQUE adj. (i-kti-o-gra-fi-ke — rad. *ichthyographie*). Qui appartient à l'ichthyographie : *Traité* ICHTHYOGRAPHIQUE.

ICHTHYOÏDE adj. (i-kti-o-i-de — du gr. *ichthus*, poisson; *eidos*, aspect). Zool. Qui ressemble à un poisson.

— s. m. pl. Erpét. Famille d'amphibiens ou batraciens housciformes, comprenant les genres protée, sirène, cécilie, etc.

ICHTHYOLITHE s. m. (i-kti-o-li-te — du gr. *ichthus*, poisson; *lithos*, pierre). Ichthyol. Poisson fossile.

— **Géol.** Pierre portant des empreintes de poisson.

— **Encycl.** Ichthyol. On rencontre assez fréquemment des *ichthyolithes* dans les carrières d'ardoises, les pierres calcaires feuilletées et grisâtres, et même dans le gypse. Parfois ils forment un relief adhérent à la pierre; d'autres fois, celle-ci se sépare, et l'on voit le relief d'un côté et l'empreinte de l'autre; souvent aussi l'empreinte reste seule, la substance du poisson ayant été détruite. On trouve aussi assez fréquemment des dents, des vertèbres et d'autres parties de poissons fossilisées. Le mont Bolca, près de Vérone, est une localité célèbre par le grand nombre d'*ichthyolithes* qu'elle a fournis.

ICHTHYOLOGIE s. f. (i-kti-o-lo-jî — du gr. *ichthus*, poisson, *logos* discours). Zool. Partie de la zoologie qui concerne l'étude des poissons : *Aristote doit être regardé comme le premier auteur d'*ICHTHYOLOGIE. (H. Cloquet.) ‖ Ouvrage qui traite des poissons : *Ecrire une* ICHTHYOLOGIE.

— **Encycl.** Hist. Le grand rôle que les poissons paraissent avoir joué dans l'alimentation de tous les peuples doit avoir de bonne heure attiré l'attention sur la variété et sur les analogies des diverses espèces. Toutefois, la première tentative de classification régulière est due à Aristote, qui doit être regardé comme le créateur de l'*ichthyologie*, ainsi que de bien d'autres sciences. Aristote donne sur l'anatomie des poissons des renseignements qui prouvent une observation patiente et intelligente. Il distingue des vrais poissons les mammifères qui habitent les eaux. Il donne les caractères et le nombre des branchies, décrit l'opercule, les dents, la langue, le tube digestif. Il sait que les yeux n'ont pas de paupières, que les narines sont des cavités aveugles. Il constate par de nombreuses expériences que les poissons possèdent les sens du goût, de l'odorat et de l'ouïe. Si les reins et la vessie lui échappent, il connaît la conformation et l'usage du testicule. Cent dix-sept espèces ont été décrites par lui; malheureusement il n'expose pas les lois sur lesquelles il a fondé sa nomenclature, ce qui, de nos jours, jette une grande obscurité sur les noms dont il s'est servi. Son œuvre fut continuée par ses élèves, Théophraste et Cléarque, et par son petit-fils, Erasistrate de l'école d'Alexandrie, encouragé dans ses travaux par les Ptolémées comme son aïeul l'avait été par Alexandre.

D'autres auteurs écrivirent sur le même sujet; leurs noms et quelques passages de leurs écrits nous ont été conservés par Athénée. Mais bientôt après, la métaphysique se substituant aux sciences expérimentales, les sciences naturelles entrèrent dans une voie de décadence. Elles y furent maintenues pendant une longue série de siècles par la domination romaine, avec ses préjugés, et par le moyen âge, avec son ignorance et ses superstitions. Les ouvrages composés pendant la période romaine sur l'*ichthyologie* ne sont que des compilations plus ou moins exactes des écrits d'Aristote et d'autres auteurs grecs, auxquels s'ajoutent les récits de quelques voyageurs. Le neuvième livre de Pline est spécialement consacré aux poissons; dans le vingt-deuxième, il donne les noms des animaux aquatiques, dont une trentaine n'ont pas été retrouvés dans Aristote. Oppien, dans un poëme en cinq chants, décrit assez bien quelques espèces et donne aussi vingt-six noms nouveaux. Athénée réunit dans une longue dissertation des passages de huit cents auteurs qui l'ont précédé. On y trouve cent trente noms de poissons, dont une centaine nous sont déjà connus. On peut tirer de son ouvrage de nombreux éclaircissements sur certains points restés obscurs dans les autres auteurs anciens. Claude Elien n'a fait que réunir, sans ordre et sans méthode, les écrits de Pline, d'Athénée et d'Oppien. Ausone seul a le mérite d'avoir décrit ce qu'il a vu. Il a étudié les poissons de la Moselle et il en donne les caractères avec une exactitude qui nous permet de les reconnaître aujourd'hui.

Les écrivains du moyen âge, tels qu'Isidore, évêque de Séville, Albert le Grand, Vincent de Beauvais, n'offrent rien de remarquable sur les sciences naturelles. C'est à partir du XVe siècle que ces sciences commencent à renaître. Parti d'Italie, le mouvement scientifique s'étendit à toutes les contrées de l'Europe. L'*ichthyologie* commença à se relever avec Bilon, né en 1518, Salviani, qui publia des planches très-remarquables, et surtout Rondelet, de Montpellier. Tout en conservant le culte des anciens, ils rentrèrent dans la voie des observations, abandonnée depuis si longtemps. Rondelet, le premier, introduisit dans cette science un commencement de méthode; il entrevit l'utilité et la nécessité des classifications. Le goût des collections commençait à se répandre; les découvertes géographiques ouvrirent un champ plus vaste aux recherches, et les conquérants des nouvelles contrées prirent l'habitude d'appeler des savants pour en étudier les productions. Georges Margrave, qui faisait partie de l'expédition envoyée au Brésil par les Hollandais, décrivit avec soin les poissons de cette contrée et enrichit la science de cent espèces nouvelles. En même temps, les anatomistes de l'école italienne, reprenant, à l'exemple d'Aristote, les études d'anatomie comparée, observaient la structure et l'usage physiologique des organes des poissons et en donnaient la description. Fabricius d'Aquapendente étudia la génération; Cassérius, le cerveau et les organes des sens; Borelli, la vessie natatoire et le mécanisme de la natation. En Hollande, Jean Swammerdam décrivit le tube digestif; en France, Duverney étudia la respiration et la circulation. De nombreuses monographies furent publiées. Ray et Willoughby (1666), encouragés par la Société royale de Londres, continuèrent l'œuvre ébauchée par Rondelet et établirent le premier système de classification. Ils divisèrent les poissons en classes et en familles, d'après la nature cartilagineuse ou osseuse de leur squelette, le nombre et la position des nageoires, la nature des rayons mous ou épineux. Leur ouvrage, *Historia piscium*, qui fait époque dans l'histoire de l'*ichthyologie*, demeura presque ignoré. Marsigli décrivit les poissons du Danube en 1726; puis vinrent les publications de Ruysch, de Valentin et Bernard, l'*Encyclopédie japonaise*, le *Voyage au Japon* de Kœmpfer, et les dessins remarquables que le P. Plumier donna des poissons de la Méditerranée et des Antilles. Le Suédois Artedi, né en 1705, reprenant les classifications de Willoughby, s'attacha à en corriger les défauts et à en combler les lacunes. Il classa les poissons uniquement d'après les caractères du squelette, les opercules des branchies et les rayons des nageoires. Nous avons conservé la plus grande partie de son système. Il divise les poissons en quatre ordres : malacoptérygiens, acanthoptérygiens, branchiostéges et chondroptérygiens, comprenant ensemble quarante-cinq genres. Linné, l'ami d'Artedi, publia ses œuvres et en fit successivement paraître douze éditions; il introduisit un heureux perfectionnement, en indiquant le nombre des rayons de chaque nageoire, caractère important pour la détermination des genres, et en séparant les cétacés de la classe des poissons pour les joindre aux mammifères; mais il eut le tort de transporter les chondroptérygiens et les branchiostéges parmi les reptiles, sous le nom d'*amphibies nageants*. Dans les dernières éditions, il modifia la distribution des genres et des espèces, fit plusieurs additions, les unes dues à ses propres recherches ou à celles de ses élèves, qu'il avait fait envoyer en Asie, au Canada, en Laponie, en Egypte, au Malabar, à Canton, en Amérique, les autres empruntées aux auteurs qui vinrent après Artedi. Il puisa dans les écrits de Brown, médecin à la Jamaïque, de Jean-Frédéric et de Laurent-Théodore Gronovius, de Leyde, d'Alexandre Garden, qui correspondait avec lui de la Caroline du Sud, dans la description des poissons du muséum de Saint-Pétersbourg, rédigée par Kælreuter, et dans les *Mémoires* de la Société de Drontheim. Enfin, dans la douzième édition, il modifia profondément le système d'Artedi pour fonder une nouvelle classification, sur la présence ou l'absence des nageoires ventrales et leur position par rapport aux pectorales. Il porta le nombre des espèces à quatre cent soixante-dix-sept. Son système renferme cinq ordres : reptiles nageants, poissons apodes, poissons jugulaires, poissons thoraciques, poissons abdominaux. Vers la même époque, Jacques-Théodore Klein, de Dantzig, faisait connaître quelques espèces nouvelles, et publiait une classification basée sur la forme de la tête et du corps et le nombre des nageoires dorsales. Les ichthyologistes qui vinrent après Linné acceptèrent entièrement ses idées ou n'y apportèrent que des modifications peu importantes. Pennant, dans sa *Zoologie britannique* (1769), ramena les amphibies nageants dans la classe des poissons. Gouan, professeur de botanique à Montpellier, et l'un des premiers propagateurs du système de Linné en France, distribua ses ordres, comme Artedi, d'après la consistance du squelette et des rayons des nageoires, et ses classes, comme Linné, d'après la situation des nageoires. Il ajouta trois genres nouveaux.

Les travaux de Linné avaient puissamment contribué à répandre le goût des sciences naturelles. Une foule de voyageurs visitèrent les contrées encore peu connues, dans le but d'étendre le champ des connaissances qu'on avait sur la nature. Banks et Solander, élèves de Linné, accompagnèrent Cook dans son premier voyage. La France eut aussi sa part de découvertes : Sonnerat et Commerson s'embarquèrent avec Bougainville. Le premier se fixa aux Indes et rapporta plus tard en France les poissons de la côte de Pondichéry, qu'il avait préparés par dessiccation; le second décrivit avec beaucoup d'exactitude les poissons de l'Atlantique, de la côte du Brésil, de l'Archipel des Indes, de l'île de France et de Madagascar. On lui doit deux genres nouveaux et plus de quarante espèces nouvelles. Ses descriptions étaient accompagnées de dessins et des poissons eux-mêmes, desséchés d'après un procédé qu'avait indiqué Gronovius. Ses papiers et ses collections, envoyés en France après sa mort, et remis à Buffon, qui ne sut pas en profiter, furent oubliés et dispersés. Le hasard voulut, dit Cuvier, qu'on retrouvât les poissons encaissés dans les greniers du Muséum, et deux manuscrits écrits de la main de Commerson dans une bibliothèque de Strasbourg.

La fin du XVIIIe siècle fut marquée par un grand ouvrage sur l'*ichthyologie*, dû à Bloch, chirurgien berlinois. Il se compose de deux parties : l'histoire économique des poissons d'Allemagne et l'histoire des poissons étrangers. Dans la première, il décrit cent quinze espèces qu'il avait presque toutes observées lui-même, et il en donne les dessins faits sous sa direction.

Les recherches sur l'anatomie des poissons ne s'étaient pas arrêtées, et nous devons citer les travaux remarquables de Haller sur l'œil et le cerveau; de Pierre Camper sur l'oreille; de Mouro sur les intestins, le système nerveux, les organes des sens, l'appareil circulatoire; de Broussonnet et de Spallanzani sur la respiration; de Hewson sur les vaisseaux lymphatiques; de John Hunter sur l'appareil électrique des torpilles et des gymnotes.

Le XIXe siècle ne fut pas moins fécond que le XVIIIe en travaux sur l'*ichthyologie*. En même temps que Bloch publiait ses œuvres, Lacépède s'illustrait en France par un grand travail sur les poissons. Il divise les poissons en deux sous-classes : poissons osseux et poissons cartilagineux. Chacune de ces sous-classes renferme un certain nombre de divisions basées sur la présence ou l'absence d'opercules et de membrane branchiale. Elles se décomposent elles-mêmes en ordres, distribués d'après la position des nageoires. Il décrit 1,463 espèces, qui, à cause des doubles emplois, doivent être réduites de plus de 200.

Duméril, dans son *Traité d'histoire naturelle* et dans sa *Zoologie analytique*, apporta quelques modifications heureuses au système de Lacépède. Les auteurs de plusieurs travaux particuliers le prirent pour base de leurs études. En 1810, Risso et Rafinesque Schmalz publièrent chacun un ouvrage où sont très-bien décrits les poissons de la Méditerranée. Ceux du Nil et de la mer Rouge furent observés par Geoffroy Saint-Hilaire et admirablement dessinés par Rédouté. En 1815, les Etats-Unis eurent leur premier ichthyologiste, le docteur Mitchill. Il décrivit les poissons qui se pêchent aux environs de New-York. Rafinesque, qui avait quitté la Sicile pour s'établir en Amérique, entreprit l'étude de ceux du Kentucky et de l'Ohio. En 1822, parut une *Histoire des poissons du Gange*, par François-Hamilton Buchanan, renfermant 267 espèces bien étudiées et décrites avec soin.

Le squelette avait encore été peu étudié; il se trouve très-bien décrit dans l'*Anatomie comparée* de Meckel, imprimée en 1824.

Enfin, l'illustre Cuvier conçut le plan d'un vaste ouvrage, embrassant la classe des poissons tout entière. Examiner tous les documents fournis par les différents auteurs, en tirer tout ce qu'ils renferment d'exact et d'utile, vérifier tous les détails par l'observation, arriver ainsi à connaître toutes les espèces recueillies dans tous les points du globe, pour être à même de les décrire avec exactitude, tel est le but qu'il s'est proposé. Il s'adjoignit comme collaborateur M. Valenciennes. En 1828, parut le premier volume de l'*Histoire naturelle des poissons.* Il divise les poissons en poissons osseux (acanthoptérygiens et malacoptérygiens) et cartilagineux ou chondroptérygiens (abdominaux, subbrachiens et apodes), et définit nettement les genres, les familles, les ordres. La mort vint surprendre Cuvier au milieu de ses travaux, en 1832, et il laissa son ouvrage inachevé aux mains de Valenciennes, qui n'y a travaillé que jusqu'en 1849. Les travaux de Cuvier donnèrent une nouvelle impulsion aux recherches des ichthyologistes. Les organes des sens ont été étudiés par Breschet, Kriegfer, Goltsche; de nombreux détails sur l'appareil digestif ont été fournis par Valenciennes, Brandt, Radzeburg; les glandes ont été observées par Rathke et par Hyrtl; d'importants travaux sur l'appareil respiratoire ont été faits par Rathke, Lereboullet, Alessandrini, Villiams; des expériences sur la vessie natatoire ont été exécutées par Armand Moreau. Nous ne saurions non plus passer sous silence la monagraphie de la myxine glutineuse de J. Muller, ses études sur les reseaux artériels et veineux de l'organe hépathique du thon, sur l'organe sexuel des plagiostomes, sur l'organisation des gadoïdes. Des travaux d'une haute importance sur le développement de l'embryon chez les poissons ont été entrepris par Rathke, Baer, Rusconi, Filippi, Vogt, Valentin, Lereboullet. Citons encore le *Manuel d'anatomie comparée* de Stannius, et le grand ouvrage de Milne Edwards, où tout ce qui a rapport aux poissons est traité d'un manière complète; le travail remarquable d'Agassiz sur les poissons fossiles. Vallot s'est occupé des poissons de la Côte-d'Or, Mauduyt de ceux de la Vienne, Ernest Laporte de ceux de la Gironde, Anjubault de ceux de la Sarthe, Godron de ceux de la Lorraine. Nous avons encore les études d'Agassiz sur les cyprins; le *Catalogue des poissons d'Europe*, par Charles Bonaparte; les *Poissons de la Grande-Bretagne*, par Jarrell; ceux de la Russie méridionale, par Nordmann; de la Scandinavie, par Fries et Eckshöm; les *Poissons d'eau douce de la Lombardie*, par Kröyer, et ceux du centre de l'Europe, par Sieboldt. A cette nomenclature déjà si longue, nous joindrons le récent ouvrage de M. Blanchard sur les poissons d'eau douce

— Zool. Les poissons, qui constituent la cinquième classe des vertébrés, sont des animaux à sang rouge, respirant par des branchies l'air en dissolution dans l'eau. Leur forme est

en rapport avec la nature de l'élément dans lequel ils sont destinés à vivre. Leur corps, allongé, va en diminuant graduellement vers ses deux extrémités. Il peut être cylindrique ou aplati, soit dans le sens vertical, soit dans le sens horizontal. La tête, quelquefois aussi grosse que le corps, tantôt obtuse, tantôt allongée, fait suite immédiatement au tronc. Les membres sont courts; ils ont reçu le nom de nageoires. Outre les deux nageoires antérieures ou pectorales, et les deux nageoires postérieures ou ventrales, il en existe d'autres, impaires et verticales, les nageoires dorsale, anale et caudale.

La peau est nue ou couverte d'écailles imbriquées. Dans quelques espèces, ces écailles sont remplacées par des grains rudes au toucher, des tubercules ou de larges plaques formant une cuirasse.

Les couleurs des poissons présentent les nuances les plus riches et les plus variées. Admirablement assorties ou contrastées, disposées en bandes ou en taches, elles offrent à l'œil les teintes les plus éclatantes de vert, de bleu, de rouge, de noir et de blanc nacré.

La classe des poissons comprend des poissons osseux, fibro-cartilagineux et cartilagineux.

Les os des poissons sont formés par du cartilage incrusté de matières terreuses. Ils renferment, d'après M. Chevreul, 37 parties de phosphate de chaux, 5,5 de sous-carbonate de chaux, 0,7 de phosphate de magnésie et d'oxyde de fer, du carbonate, du sulfate de soude et du chlorure de sodium en petite quantité.

Le squelette des poissons se compose des os de la tête, de l'appareil respiratoire, du tronc et des membres. Le crâne est formé de vingt-six os, dont six sont impairs et vingt pairs. Il a la forme d'une pyramide et présente cinq cavités : les deux cavités antérieures logent l'appareil de l'odorat; les deux cavités moyennes sont les trous de l'orbite; la cavité postérieure est pour l'encéphale et l'organe de l'ouïe.

La mâchoire supérieure est suspendue par une articulation tantôt mobile, tantôt fixe à l'extrémité antérieure du vomer. Elle est formée par quatre os armés de dents à leur bord inférieur.

Ce système donne attache à la mâchoire inférieure, qui comprend deux os principaux. Le plus remarquable des os operculaires est l'opercule, large lame, mobile comme un battant à charnière et protégeant les branchies.

Le système respiratoire a pour base l'os hyoïde, très-développé, qui est formé de douze pièces. Ajoutons à tous ces os : les rayons branchiostéges, dont le nombre, très-variable, est en moyenne de sept de chaque côté, et qui servent à tendre la membrane branchiostége; les arcs branchiaux, formés de deux pièces mobiles l'une sur l'autre; les os pharyngiens supérieurs, au nombre de six, constituant la voûte du pharynx; les deux pharyngiens inférieurs, qui en forment le plancher.

Le squelette du tronc est formé par la ligne des vertèbres. En général, une vertèbre est formée d'un corps, dont les faces antérieure et postérieure sont creusées d'une cavité conique remplie d'une substance gélatineuse et molle. Le corps de chaque vertèbre supporte à sa partie supérieure un anneau protecteur de la moelle, formé de deux lames réunies à leur sommet, d'où s'élève l'apophyse épineuse. De ses faces latérales partent les apophyses transverses. Dans la région abdominale, ces apophyses donnent un point d'appui aux côtes; dans la région caudale, elles se recourbent en bas et se soudent par leur extrémité, pour former un anneau dans lequel passent les vaisseaux dorsaux. Une seconde apophyse épineuse, dirigée en bas, naît de leur point de réunion, et souvent des apophyses transverses supplémentaires et dirigées en dehors s'ajoutent aux précédentes.

Les apophyses articulaires sont rudimentaires.

Les côtes soutiennent les parois de l'abdomen. Elles sont, en général, grêles, rondes ou comprimées et s'articulent avec une seule vertebre par leur tête. Elles ont une longueur variable : tantôt elles sont très-courtes, tantôt elles se réunissent à leur extrémité inférieure, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une espèce de sternum. Souvent elles portent un ou deux stylets diriges en dehors et se perdant dans les chairs. La dernière vertèbre caudale est aplatie, triangulaire. Son bord postérieur, qui répond à la base du triangle, est dirigé verticalement et donne attache aux rayons de la nageoire caudale.

Le squelette des nageoires verticales est formé de deux séries d'os. Les uns, os interépineux, pénètrent entre les grands muscles latéraux et s'appuient sur le sommet des apophyses épineuses; les autres, les rayons, font saillie au dehors.

Le membre antérieur (nageoire pectorale) présente des os qu'on a comparés à ceux de l'épaule, du bras et de l'avant-bras.

Un seul os supporte les rayons de la nageoire ventrale et représente le bassin. Il est en général triangulaire.

Tel est l'ensemble des parties qui constituent le squelette des poissons osseux. Celui des poissons cartilagineux présente la même disposition. Les caractères qui les différencient sont les suivants : les cartilages ne s'incrustent jamais de substance calcaire; à peine s'en forme-t-il un petit dépôt à la surface, sous forme de granulations. Le crâne est d'une seule pièce et sans sutures. L'opercule manque. L'épine est formée de vertèbres souvent soudées ensemble et présentant seulement des trous pour le passage des nerfs.

Les articulations ressemblent à celles des animaux supérieurs. On y trouve des cartilages interarticulaires, des synoviales et des ligaments.

Les mouvements du squelette sont peu nombreux. La colonne vertébrale s'infléchit facilement de droite à gauche et de gauche à droite. C'est par ces mouvements latéraux qu'est produite la progression; aussi les muscles qui produisent ces mouvements sont-ils très-gros et très-puissants.

La nageoire caudale a trois séries de muscles : les superficiels, les moyens et les profonds.

Quant aux nageoires dorsale et anale, elles ont six muscles pour chaque rayon, dont quatre profonds et deux superficiels.

Les mouvements d'inflexion de la colonne vertébrale dans le sens vertical sont ou empêchés ou très-limités par la rencontre des apophyses épineuses; aussi les muscles qui produisent ces mouvements sont très-minces et très-peu développés.

Les nageoires pectorales possèdent les mouvements d'adduction et d'abduction, d'élévation et d'abaissement, et de plus un mouvement de circumduction. Ces mouvements sont produits par quatre couches de muscles, deux sur chaque face.

Les nageoires ventrales, indépendamment des mouvements d'avant en arrière et d'écartement des os du bassin auxquels elles participent, ont, en outre, des mouvements d'abduction et d'adduction, d'élévation et d'abaissement.

Les mouvements d'élévation et d'abaissement des mâchoires sont produits par un seul muscle.

Les mouvements de l'appareil branchial constituent les phénomènes mécaniques de la respiration. C'est par eux que l'eau chargée d'air, introduite dans la bouche, vient se filtrer entre les arcs branchiaux et mouille les lamelles branchiales en leur abandonnant une partie du gaz qu'elle tient en dissolution.

Le cerveau, très-petit chez les poissons, ne remplit pas toute la cavité cranienne; il reste un espace occupé en partie par l'organe de l'ouïe et en partie par du tissu cellulo-graisseux. Comme chez les autres vertébrés, le cerveau est formé d'une couche de substance blanche et d'une couche de substance grise. Le cervelet, très-développé chez les poissons, est formé d'un seul lobe.

On compte huit paires de nerfs craniens ayant de grandes analogies d'origine et de distribution avec celles des autres classes. La première paire fournit les nerfs olfactifs; la deuxième, les nerfs optiques; la troisième, la quatrième et la cinquième, les nerfs moteurs de l'œil; la sixième, les branches ophthalmique, maxillaire, operculaire et dorsale; la septième, les nerfs de l'oreille; la huitième, le rameau anastomotique dorsal, le glosso-pharyngien et le nerf vague. Les nerfs spinaux naissent de la moelle par deux ordres de racines. Le grand sympathique, formé par des filets des nerfs spinaux, se distribue aux organes de la vie végétative. Les filets qui le composent sont très-fins et difficiles à étudier.

Les yeux des poissons sont, en général, très-grands, situés de chaque côté de la tête, excepté chez les pleuronectes, où ils sont placés d'un seul côté. Le globe de l'œil, aplati en avant, convexe en arrière, jouit de mouvements très-limités. Il n'existe pas de paupières. La peau, transparente, passe directement en avant de l'œil.

Comme caractère particulier aux poissons, on remarque dans l'œil un ligament falciforme, qui traverse la rétine et vient s'insérer à la capsule du cristallin. Il est très-riche en vaisseaux; son usage est peu connu.

Les oreilles sont beaucoup moins parfaites chez les poissons que chez les autres classes de vertébrés. On n'y distingue ni oreille externe, ni limaçon, ni membrane du tympan, ni osselets, ni trompe d'Eustache. Logées dans la cavité de l'encéphale et dans quelques enfoncements qu'elle présente, elles sont essentiellement constituées par un labyrinthe membraneux, suspendu à la voûte du crâne et communiquant avec trois canaux demi-circulaires. Ces canaux présentent chacun une ampoule dans laquelle vient s'épanouir un filet du nerf acoustique. Le labyrinthe communique, en outre, par un conduit étranglé, avec un sac membraneux regardé comme un vestige du limaçon.

Le labyrinthe est en rapport, chez certains poissons, avec la vessie natatoire.

De l'imperfection de l'appareil auditif, Cuvier conclut que les sons doivent être perçus très-incomplétement, et que les variétés de tons et de voix doivent échapper aux poissons. On rapporte cependant ce fait de Romains ayant accoutumé certains poissons à se présenter à l'appel de leur nom, et cette opinion populaire que les poissons sont attirés par le chant et par le son des instruments.

L'organe de l'odorat existe chez les poissons. Les fosses nasales, en forme de sacs plus ou moins allongés, sont situées de chaque côté du museau. Elles communiquent avec l'extérieur par deux orifices placés, l'un derrière l'autre, l'antérieur étant presque toujours muni d'un repli de la peau en forme de valvule.

Les poissons avalant presque toujours leur proie sans la mâcher, et les aliments ne pouvant séjourner dans la bouche sans nuire aux fonctions respiratoires, la langue étant d'ailleurs peu charnue, l'organe du goût doit être à peu près nul. Cependant, les cyprinides, qui mâchent leurs aliments et ont à l'entrée du gosier une masse pulpeuse, semblent jouir de la faculté gustative.

Le sens du tact est tout à fait obtus. Dans quelques espèces seulement, on peut attribuer cette fonction à des tentacules ou appendices nommés barbillons qui se trouvent au voisinage des lèvres et reçoivent des nerfs volumineux. Les nageoires présentent aussi quelquefois des tentacules, sortes de rayons mous détachés et nommés doigts. La peau, recouverte d'écailles, doit aussi être peu sensible.

Cette peau est munie d'un épiderme dans lequel sont enchâssés les pédicules des écailles. Les unes sont minces, imbriquées, dentelées sur leurs bords; les autres sont épaisses, seulement juxtaposées, et présentent des tubercules plus ou moins saillants. Enfin, chez certains poissons, les écailles, très-petites, sont entièrement recouvertes par l'épiderme, et elles manquent entièrement chez d'autres.

Dans toute la classe des poissons, la circulation est complète, c'est-à-dire que tout le sang qui arrive dans le cœur traverse l'appareil respiratoire avant de retourner aux organes. Le cœur est situé entre les os hyoïde en avant et huméraux en arrière, et sur les côtés entre les deux plans latéraux des muscles abaisseurs de l'appareil branchial. Il se compose d'une seule oreillette contractile, recevant le sang veineux et s'ouvrant dans un ventricule unique par un orifice auriculo-ventriculaire, muni de valvules qui empêchent le reflux du sang. Ce ventricule communique, d'une part, avec l'oreillette, et d'autre part avec un canal à parois élastiques, nommé artère branchiale.

Le sang revient au cœur par deux voies : le système des veines cardinales ou système veineux rachidien, et le système de la veine porte. Ces deux systèmes aboutissent à un sinus commun, logé au-dessous du cœur, dans l'épaisseur du diaphragme, et s'ouvrant dans l'oreillette par un orifice souvent muni de valvules.

La circulation lymphatique des poissons est encore peu connue. On distingue trois ordres de ces vaisseaux, les uns accompagnant en grand nombre les vaisseaux et les viscères, les autres situés profondément sous les couches musculaires et s'ouvrant dans des canaux qui longent la colonne vertébrale; les troisièmes, sous-cutanés.

L'appareil respiratoire est logé dans la chambre respiratoire à la partie postérieure de la tête. Il est protégé sur les côtés par les os de l'arcade et de l'opercule, la membrane branchiostége, et en arrière par les os de l'épaule. Les arcs branchiaux supportent chacun par leur bord externe deux rangées parallèles de lamelles minces; ce sont les branchies. Leur surface est recouverte par une membrane mince et plissée, disposition qui en augmente l'étendue. C'est à travers cette membrane que se fait l'échange des gaz, absorption d'oxygène, exhalation d'acide carbonique, dont le résultat est la transformation du sang veineux en sang artériel. L'acte respiratoire consiste donc à amener à chaque instant à la surface des lamelles un courant d'eau chargée d'air.

Logée à la partie supérieure de la cavité viscérale, la vessie natatoire est généralement regardée comme un vestige de poumon. La nature de ses fonctions est fort controversée; on a dit qu'elle servait à modifier la densité du corps, pour permettre à l'animal de monter et de descendre à volonté dans le liquide. Trois raisons décisives empêchent d'admettre une pareille hypothèse : 1° la vessie ne modifie nullement le volume du corps, et par conséquent ne saurait modifier sa densité; 2° des poissons privés de leur vessie natatoire continuent à se mouvoir dans l'eau avec la même facilité; 3° un très-grand nombre de poissons sont dépourvus de vessie natatoire, et leurs mouvements ne sont pas moins variés que ceux des autres. On a supposé aussi que la vessie servait à donner aux poissons une plus grande stabilité en faisant descendre, par sa légèreté spécifique, le centre de gravité du côté du centre. L'expérience prouve que c'est l'énergie vitale, et non la vessie natatoire, qui maintient les poissons le dos en haut, puisque lorsqu'ils sont morts ils flottent aussitôt le dos en bas, bien que la vessie natatoire demeure gonflée. Donc les fonctions de la vessie natatoire demeurent jusqu'ici inconnues, aussi bien que celles de la rate chez les animaux supérieurs. Cet organe est constitué par deux membranes, l'une externe fibreuse, l'autre interne muqueuse. Les gaz contenus dans son intérieur sont un mélange d'oxygène, d'azote et d'acide carbonique. C'est de l'air, comme on voit, sauf la proportion des éléments, qui est d'ailleurs très-variable.

Les aliments ou l'eau introduits dans la bouche y sont maintenus par deux valvules, situées derrière la rangée des dents antérieures et mobiles d'arrière en avant. Les dents sont généralement en très-grand nombre; cependant quelques espèces en manquent complétement. Dans les autres, on en trouve sur les maxillaires, le vomer, les os pharyngiens, les arcs branchiaux, et sur la langue. La langue, peu mobile, présente à peine quelques fibres musculaires. Les poissons n'ont pas de glandes salivaires; la lamproie seule, dont la bouche présente une disposition toute spéciale, en a une paire.

L'œsophage est court et sa tunique musculaire est assez développée. Les poissons sont presque tous carnivores; quelques-uns seulement sont herbivores. Ils avalent rapidement leur proie, et sa déglutition s'opère à peu près uniquement par l'action des dents, et les contractions de l'œsophage.

L'estomac est généralement simple. Ses dimensions, sa forme, la nature de ses parois varient avec les aliments dont l'animal se nourrit. Il est plus grand et présente même un ou deux diverticulums chez les poissons voraces. L'intestin, formé de trois tuniques, muqueuse, musculaire et séreuse, offre en général très-peu de circonvolutions. Il n'existe pas de cæcum. La position de l'anus varie; en général, il est situé un peu en arrière des nageoires ventrales. Le mésentère manque chez quelques espèces, et se trouve réduit chez d'autres à de simples brides.

L'absorption se fait par de nombreux vaisseaux chylifères et par les ramifications de la veine porte.

Le foie est tantôt simple, tantôt divisé en un plus ou moins grand nombre de lobes. Les canaux biliaires ont presque toujours une vésicule du fiel et s'ouvrent à l'entrée de l'intestin. La nature de la bile a été peu étudiée. Le pancréas manque dans beaucoup d'espèces. Chez d'autres, il est très-petit ou à l'état rudimentaire. La présence du pancréas n'exclut pas celle des appendices pyloriques. Les poissons ont une rate accolée à l'estomac.

Les reins sont plus volumineux que chez les autres vertébrés; ils s'étendent sur toute la longueur du corps au-dessus de la vessie natatoire. Chaque rein a un uretère spécial qui se porte en dedans et en arrière pour se réunir à son congénère. Le canal qui en résulte débouche soit directement au dehors par un orifice qui lui est commun avec les organes génitaux, soit en arrière de cet orifice dans une vessie membraneuse et contractile de forme variable, et qui n'est quelquefois qu'une dilatation de l'urètre. La composition de l'urine est peu connue. On sait qu'elle renferme de l'acide urique.

Le péritoine enveloppe tous les viscères et les organes de la génération. Il tapisse les parois de l'abdomen et la face inférieure des reins.

L'ovaire est formé par un tissu particulier nommé *stroma*, formé de fibres analogues à celles du tissu conjonctif. Entre ces fibres se trouve une substance granuleuse donnant naissance aux œufs. Les ovaires sont suspendus à la voûte de l'abdomen, de chaque côté de la colonne vertébrale, et sont enveloppés dans un repli du péritoine. Les ovaires avortent quelquefois d'un côté d'une manière constante (perche fluviatile), ou acquièrent un développement moindre que ceux de l'autre côté. Chez les cyclostomes, l'ovaire est de forme rubanée et s'étend de la tête à l'anus. A l'époque de leur déhiscence, les œufs perdent la membrane qui les enveloppe et tombent librement dans la cavité péritonéale, d'où ils sont expulsés par le pore génital situé derrière l'anus. Dans certains cas, l'œuf n'acquiert pas son entier développement dans l'ovaire, et arrive généralement dépourvu de coque dans l'oviducte. Ce conduit vient s'ouvrir tantôt dans le canal urinaire, tantôt dans le voisinage de l'anus. Chez les plagiostomes vivipares, une portion de ce conduit devient organe incubateur et prend le nom d'utérus.

Chez le mâle, la structure du testicule est à peu près la même que celle de l'ovaire. Le stroma, au lieu de donner naissance aux œufs, donne naissance à des vésicules closes dans lesquelles se développent les spermatozoïdes. Ces vésicules arrivées à maturité se rompent. Les testicules, volumineux, sont enveloppés par un repli du péritoine. Ils sont toujours au nombre de deux et symétriquement placés. On trouve toujours, excepté chez les cyclostomes, où la liqueur séminale nommée laitance tombe comme les œufs dans la cavité abdominale, un canal déférent, qui va déboucher dans les voies urinaires ou directement au dehors.

La fécondation se fait après la ponte pour les poissons ovipares. Le mâle va couvrir de laitance les œufs déposés par la femelle dans un endroit favorable à leur éclosion. Pour les poissons vivipares, il y a rapprochement des deux sexes, et les œufs sont fécondés dans l'ovaire ou dans l'utérus; mais le mode d'accouplement n'a été jusqu'ici qu'imparfaitement étudié.

L'œuf passe dans l'ovaire par différents degrés de développement. Il est d'abord uniquement formé par la sphère vitelline et la vésicule germinative. Cette dernière augmente de volume, se remplit de corpuscules nommés taches germinatives, en même temps que des vésicules graisseuses se développent autour d'elle dans l'intérieur du vitellus, puis elle disparaît. C'est alors que les éléments plastiques qui doivent constituer

l'embryon se portent vers un point de la surface de l'œuf et y forment une tache discoïde. L'ovule s'enveloppe ensuite d'une coque ou chorion à parois percées de canalicules très-fins, présentant un orifice nommé micropyle, par lequel pénètrent les spermatozoïdes. Après la fécondation, la membrane vitelline s'isole du chorion, et le germe paraît sur un point de sa surface, sous forme d'ampoule remplie de cellules qui se multiplient par fractionnement. L'embryon fait saillie en dehors du vitellus et s'isole de plus en plus. Alors on voit apparaître successivement : le sillon dorsal, une tête globuleuse, les divisions vertébrales, la corde dorsale et les vésicules oculaires. Le crâne se remplit de cellules nerveuses, le cœur commence à se développer, sa cavité se forme, et les globules sanguins prennent naissance. Le tube digestif paraît ensuite, et le jeune poisson continue à croître aux dépens de la vésicule vitelline qu'il porte suspendue à son ventre. Elle renferme encore des globules d'huile et des vaisseaux. Lorsque l'animal a atteint son complet développement, elle est entièrement résorbée. Le poisson à peine éclos commence à chercher sa nourriture. S'il la trouve en quantité suffisante et s'il ne devient pas la proie de ses nombreux ennemis, il prend un accroissement rapide.

La classe des poissons est l'une des plus nombreuses du règne animal; elle se divise comme il suit :

GROUPES.	ORDRES.	SOUS-ORDRES.
Osseux. . .	acanthoptérygiens.	
	malacoptérygiens. .	abdominaux.
		subbrachiens.
		apodes.
	lophobranches.	
Cartilagineux ou Chondroptérygiens	à branchies libres.	
	à branchies fixes . .	sélaciens.
		cyclostomes.

— Paléontol. Les poissons sont les plus anciens de tous les vertébrés, et se rencontrent seuls dans les terrains primaires. Au commencement de l'époque secondaire, ils se rencontrent concurremment. Les diverses formes des poissons sont séparées par des caractères plus tranchés que ceux qui distinguent en général les formes des animaux inférieurs : chaque type semble avoir été créé pour un temps restreint, et l'ensemble de la création d'une époque diffère ordinairement beaucoup des autres. Dans les terrains antérieurs à la craie, on ne retrouve aucun genre identique avec ceux de la création actuelle, et le nombre des genres éteints est encore considérable dans des formations relativement récentes. Seuls les ganoïdes et les placoïdes se retrouvent dans les terrains antérieurs à la craie. Les terrains les plus anciens ne renferment presque que des ganoïdes, qui restent nombreux jusqu'à la fin de l'époque jurassique, pendant laquelle les placoïdes deviennent plus fréquents. Ceux-ci se continuent pendant la période crétacée où apparaissent les téléostéens, et les ganoïdes diminuent rapidement. Dans les poissons antérieurs à la craie, on ne trouve que des nageoires ventrales abdominales. L'étude des poissons fossiles semble prouver que, dans les premiers âges du globe, les eaux n'ont pas été aussi salées qu'aujourd'hui, et surtout que les différences entre les eaux douces et les eaux salées étaient moins prononcées. On trouve des poissons dans les roches de Ludlow du terrain silurien, et le terrain dévonien en a fourni de très-nombreuses espèces dans les vieux grès rouges de plusieurs localités des îles Britanniques, et des formations analogues de Russie et d'Allemagne. Dans les terrains houillers, les calcaires carbonifères d'Armagh, de Bristol sont très-riches en poissons; on en trouve dans les environs d'Autun, de Wettin, et surtout dans les carrières de Burdie-House, aux environs d'Edimbourg. Dans les terrains jurassiques, citons le lias de Lyme-Regis et du Wurtemberg, les calcaires lithographiques de Solenhofen et de Kelheim, ceux de Cîrin dans le département de l'Ain, les oolithes de Caen, de Stonesfield, etc. Dans les terrains crétacés, on a trouvé des poissons, surtout dans les grès verts supérieurs et dans les craies supérieures et moyennes. C'est au commencement de l'époque tertiaire qu'on doit rapporter les gisements célèbres des ardoises des environs de Glaris, et des dépôts calcaires du Monte Bolca. Les terrains tertiaires plus récents présentent aussi plusieurs localités assez riches.

On trouve les poissons conservés de diverses manières. Tantôt le squelette est complet et tous les os sont restés en place ; tantôt ils ne sont conservés que par fragments, surtout les poissons cartilagineux; dans ce cas-là, on retrouve le plus souvent les dents et les rayons durs.

— Bibliogr. Parmi les nombreux ouvrages, tant généraux que particuliers, qui ont été écrits sur l'*ichthyologie*, nous citerons seulement les principaux, c'est-à-dire ces grands traités qui ont marqué comme autant d'époques de l'histoire de cette science, et dans lesquels se trouvent résumés les progrès faits par elle au moment où ils ont paru. Œuvres d'Aristote; œuvres de Pline; Rondelet, *Histoire entière des poissons*, traduction française abrégée (Lyon, 1558, in-4°); Willoughby, *De historia piscium libri IV* (Oxford, 1686, in-fol.); Artedi, *Ichthyologia sive opera omnia de piscibus* (Leyde, 1738, in-8°); Linné, *Systema naturæ*, 12e édition (1766); Bloch, *Systema ichthyologiæ*, édition Schneider (1801, in-8°, avec 110 planches); Lacépède, *Histoire des poissons* (1798-1803, 5 vol. in-4°); Cuvier et Valenciennes, *Histoire naturelle des poissons* (1828 et suiv.); Duméril, *Ichthyologie analytique* (1856, in-8°); Agassiz, *Recherches sur les poissons fossiles* (Neuchâtel, 1833-1845, 5 vol. in-4°, avec un atlas de 394 planches); Blanchard, les *Poissons d'eau douce de la France* (1866).

ICHTHYOLOGIQUE adj. (i-kti-o-lo-ji-ke — rad. *ichthyologie*). Qui appartient à l'ichthyologie : *Traité* ICHTHYOLOGIQUE.

ICHTHYOLOGISTE s. m. (i-kti-o-lo-ji-ste — rad. *ichthyologie*). Naturaliste qui s'occupe spécialement de l'histoire des poissons. ‖ On dit aussi ICHTHYOLOGUE.

ICHTHYOMÉTHIE s. f. (i-kti-o-mé-tî — du gr. *ichthus*, poisson; *methê*, ivresse). Bot. Syn. de PISCIDIE.

ICHTHYOPHAGE adj. (i-kti-o-fa-je — rad. *ichthyophagie*). Qui ne mange que du poisson, qui se nourrit exclusivement ou principalement de poisson : *Animaux* ICHTHYOPHAGES. *Peuple* ICHTHYOPHAGE.

— Substantiv. Homme ou animal qui se nourrit de poissons : *Strabon nous dépeint les* ICHTHYOPHAGES *de l'Asie comme construisant leurs habitations avec des arêtes de poisson et des coquillages.* (A. Maury.) *La nourriture des* ICHTHYOPHAGES, *étant peu alimentaire, ne convient qu'à des hommes mous et dépourvus d'énergie.* (Virey.)

— **Encycl.** Les anciens ont connu un grand nombre de peuples *ichthyophages*. Néarque en signale un au sud de la Gédrosie, vers la Caramanie; Ptolémée parle d'un autre qui aurait habité un pays voisin de la Chine; Pausanias en désigne un sur les îles de la mer Rouge, et Pline affirme l'existence de peuples *ichthyophages* dans les îles voisines de l'Arabie Heureuse. On ne saurait dire si ces diverses peuplades ont fait du poisson leur nourriture exclusive, ou seulement leur nourriture principale. Voici, du reste, un passage de Néarque, qui nous a été conservé par Arrien : « Quoique se nourrissant de poisson, les habitants de cette côte ne sont pas pêcheurs; ils n'ont qu'un très-petit nombre de barques; encore celles dont ils se servent sont-elles très-mauvaises et peu propres à l'usage auquel on les emploie; le poisson qu'ils mangent, c'est le flux et le reflux qui le leur apportent. A cet effet, ils étendent le long de la côte un filet de plus de 200 mètres; à la marée montante, le poisson vient se prendre au filet et reste enfermé dans des creux ou inégalités du sable, qui sont tantôt pratiqués à dessein, tantôt formés par le hasard seul. La majeure partie de celui qu'ils prennent de la sorte consiste en poissons de la petite espèce. En général, ils mangent le poisson tout cru, au moment où ils le tirent de l'eau, au moins les petits, lorsque la chair n'est pas trop dure. Quant aux gros poissons et à ceux dont la chair est coriace, il les exposent au soleil, et les broient avec un pilon, de manière à les réduire en une pâte, dont il font provision. Ils se servent de cette pâte en guise de farine ou de pain, et en font une espèce de gâteau. »

De nos jours, on connaît un assez grand nombre de populations qui vivent à peu près exclusivement du produit de leur pêche, notamment en Chine et dans la mer des Indes. Les Esquimaux sont réduits par la nature de leur climat à ce genre de nourriture. On a affirmé, à ce propos, qu'un Esquimau mange autant que dix Européens, et qu'il digère beaucoup plus vite. Le capitaine Ross, dans son *Second voyage*, raconte qu'il a vu des Esquimaux charger leur estomac de dix kilogrammes de saumon sans en être incommodés. Cette extrême voracité est expliquée par la température d'abord, et ensuite par la légèreté relative de la nourriture. Ce genre d'alimentation a pour résultat naturel un tempérament mou et lymphatique, et aussi une longévité remarquable. On sait, en effet, que la vieillesse n'est que le durcissement des tissus, qui est plus lent chez les *ichthyophages*. On attribue aussi à l'ichthyophagie un certain nombre de maladies, comme la lèpre et d'autres maladies de la peau. Enfin, on prétend qu'elle possède des vertus aphrodisiaques, et l'on assure avoir observé que les ménages *ichthyophages* produisent en général un grand nombre d'enfants. La plupart de ces assertions sont au moins douteuses. Ce qui est plus certain, c'est que le poisson est un aliment sain, léger, suffisamment nourrissant, mais dont il ne convient pas d'abuser, pas plus que du pain, ni de la viande, ni d'aucun autre aliment. Une des règles essentielles de l'hygiène, c'est de varier sa nourriture... quand on le peut.

On signale quelques poissons dont la chair est malfaisante, et d'autres dont la chair, habituellement inoffensive, devient dans certains cas un véritable poison, sans qu'on puisse saisir les causes de cette singulière modification. On sait que le même fait a été souvent signalé pour les moules.

ICHTHYOPHAGIE s. f. (i-kti-o-fa-jî — rad. *ichthyophage*). Habitude de se nourrir exclusivement ou principalement de poisson : *L'*ICHTHYOPHAGIE *est une diète échauffante.* (Brill.-Sav.)

ICHTHYOPHIS s. m. (i-kti-o-fiss — du gr. *ichthus*, poisson; *ophis*, serpent). Erpét. Syn. d'ÉPICRION, genre de serpents.

ICHTHYOPHTHALMITE s. m. (i-kti-o-ftal-mi-te — du gr. *ichthus*, poisson; *ophthalmos*, œil). Minér. Syn. de APOPHYLLITE.

ICHTHYOPSOPHOSE s. f. (i-kti-o-pso-fô-ze — du gr. *ichthus*, poisson; *psophos*, bruit). Ichthyol. Bruit que produisent certains poissons, et qui paraît dû à la vibration des muscles de la vessie natatoire.

ICHTHYOSARCOLITE s. (i-kti-o-sar-ko-li-te — du gr. *ichthus*, poisson; *sarkos*, chair; *lithos*, pierre). Moll. Genre de mollusques fossiles, voisin des sphérulites, et surtout des caprines : *Les* ICHTHYOSARCOLITES *ont été trouvés dans une couche assez ancienne de calcaire blanc.* (J. Lévêque.)

ICHTHYOSAURE s. m. (i-kti-o-sô-re — du gr. *ichthus*, poisson; *sauros*, lézard). Erpét. Genre de sauriens fossiles : *L'*ICHTHYOSAURE *a dû être un animal essentiellement aquatique.* (T. Clavé.)

— **Encycl.** L'*ichthyosaure* est caractérisé par des formes lourdes, un cou court, une tête forte, des yeux énormes, revêtus de plaques osseuses, et des dents nombreuses. La tête est grande et allongée; le museau est formé presque en entier par les intermaxillaires; les narines sont percées entre les naseaux; les autres os ressemblent à ceux des lézards et des iguanes. L'œil est très-grand et protégé en avant par un cercle de pièces osseuses, qui rappellent la conformation des oiseaux, des tortues et de quelques sauriens. Il est à supposer que le développement de cet organe a permis à l'animal de voir la nuit. Les dents sont coniques et ressemblent beaucoup à celles des crocodiles; mais elles sont pleines à leur base, et, en outre, elles sont plus nombreuses : on en trouve jusqu'à 180. Les dents se remplacent comme dans les crocodiles, sauf que, ces organes n'étant pas creux, la nouvelle dent ne se loge dans l'ancienne qu'en y creusant elle-même une petite cavité. Les vertèbres sont nombreuses. Leurs corps sont fortement biconcaves. Les lames tectrices sont peu développées, et, comme dans les poissons, imparfaitement soudées au corps; aussi les trouve-t-on le plus souvent séparées. La queue est courte, presque toujours fracturée ou fortement déviée, ce qui a fait penser à M. Owen qu'il y avait sur cet organe une nageoire tégumentaire. Les côtes sont minces et s'étendent depuis la vertèbre axis jusqu'aux deux premiers tiers des vertèbres caudales; les thoraciques ont une double articulation supérieure. Le sternum est très-développé et offre quelques-uns des caractères de celui des ornithorhynques et des monitors; il est formé d'une pièce unique. Les pattes, au nombre de quatre, sont en forme de nageoires. L'épaule est composée d'une omoplate, d'une clavicule et d'un os coracoïdien; elle a les caractères essentiels de celle des lézards.

Les *ichthyosaures* étaient des reptiles éminemment aquatiques. Quelques espèces ont dû atteindre 30 pieds de long. On en rencontre de nombreuses espèces dans le lias, parmi lesquelles nous citerons; l'*ichthyosaure* commun du lias de Lyme-Regis et de Boll, dans le Wurtemberg; l'*ichthyosaure* platyodon, des mêmes localités; l'*ichthyosaure* ténuirostre, des mêmes localités; l'*ichthyosaure* intermédiaire, des mêmes localités; l'*ichthyosaure acutirostris*, du lias de Whitby, de Boll, etc.; l'*ichthyosaure* du lias de Lyme-Regis; l'*ichthyosaure* latimane, du lias de Bristol; l'*ichthyosaure* entier, du lias de Boll, très-voisin de l'*ichthyosaure* commun; l'*ichthyosaure* trigonodon, du lias de Banz.

Dans les terrains jurassiques moyens, on a découvert l'*ichthyosaure* trigone des roches de Kelloway. Dans les terrains crétacés, l'*ichthyosaure* campylodon a été trouvé dans la craie inférieure de Cambridge.

ICHTHYOSAURIEN, IENNE adj. (i-kti-o-sô-riain, iè-ne — rad. *ichthyosaure*). Erpét. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'ichthyosaure. ‖ On dit aussi ICHTHYOSAUROÏDE.

— s. m. pl. Famille de reptiles, ayant pour type le genre ichthyosaure.

ICHTHYOSE s. f. (i-kti-ô-ze — du gr. *ichthus*, poisson). Pathol. Maladie cutanée, dans laquelle l'épiderme se transforme en écailles plus ou moins dures et comme imbriquées.

— **Encycl.** Dans sa forme ordinaire ou commune, l'*ichthyose* est caractérisée par des squames assez larges, minces, juxtaposées, soulevées et détachées à leurs bords, comme cassées au niveau des sillons ou plicatures de la peau et terminées par des lignes qui se rencontrent sous les angles les plus divers : la surface tégumentaire se trouve ainsi divisée en une multitude de petits compartiments, disposés parfois avec une certaine régularité. (Bazin.)

On a donné le nom d'*ichthyose* serpentine à une variété caractérisée par une multitude de rides entre-croisées d'une manière régulière, qui donnent à la peau l'aspect du ventre du lézard ou de la couleuvre.

Enfin l'*ichthyose* cernée est remarquable par la présence d'écailles dures, proéminentes, formant parfois de véritables appendices, d'où est venu aux individus atteints de cette étrange infirmité le nom d'hommes porcs-épics. (Alibert)

Les écailles qui caractérisent cette affection, formées par l'épiderme épaissi, ne reposent jamais sur une surface enflammée, ne sont accompagnées d'aucune chaleur, d'aucune douleur, d'aucune démangeaison, et sont constamment liées à une altération profonde des couches sous-jacentes de la peau.

L'*ichthyose* peut se développer sur presque toutes les parties du corps; mais la paume des mains, la plante des pieds, et surtout les régions où la peau semble être plus fine, la face interne des membres, les aisselles, les aines, la figure, et principalement les paupières, en sont moins fréquemment atteintes; et même, quand l'*ichthyose* est presque générale, ces parties restent intactes ou ne deviennent souvent le siége de la maladie que par intervalles et à des degrés bien moindres. L'*ichthyose* se manifeste, en général, de préférence sur les surfaces externes des membres, surtout aux articulations, au coude, au genou, au cou, sur les parties postérieure et supérieure du tronc, aux régions où la peau est habituellement plus épaisse. Elle est le plus souvent générale; quelquefois cependant elle est bornée à une région plus ou moins étendue, ce que l'on remarque surtout lorsqu'elle est accidentelle. Le plus ordinairement congénitale, cette affection dure toute la vie; celle qui s'est développée accidentellement peut aussi se prolonger indéfiniment; quelquefois cependant elle disparaît et, dans ce dernier cas, sa durée, toujours très-longue, varie depuis plusieurs mois jusqu'à des années.

L'*ichthyose* congénitale est ordinairement peu prononcée à l'époque de la naissance; cependant la peau, au lieu de présenter cette finesse et ce poli que l'on observe chez l'enfant qui vient de naître, est terne, épaisse, et comme chagrinée; peu à peu, à mesure que l'enfant se développe, la maladie se caractérise, et elle peut se présenter sous des aspects différents. Quelquefois la peau, bien qu'altérée et légèrement épaissie, reste molle; il y a seulement un état de sécheresse remarquable, accompagné d'une exfoliation continuelle de l'épiderme. D'autres fois, l'*ichthyose* se présente avec des caractères plus graves, et d'autant plus prononcés qu'on s'éloigne davantage de la naissance. La peau épaissie, fendillée, est recouverte de véritables écailles sèches, dures, résistantes, grises, et quelquefois d'un blanc nacré, souvent très-luisantes, et entourées d'une espèce de cercle noirâtre. Ces écailles sont formées par l'épiderme épaissi; elles peuvent être arrachées impunément, sans occasionner de douleur, ni laisser après elles la moindre rougeur. Elles donnent à la peau une rudesse telle, qu'en la touchant on croit passer la main sur une peau de chagrin. Les écailles sont surtout apparentes et épaisses aux membres, à la partie antérieure de la rotule, au coude, aux faces externes des bras et des jambes. Quelle que soit l'étendue de cette enveloppe écailleuse qui quelquefois couvre presque tout le corps, quelle que soit son épaisseur, elle ne détermine aucune altération notable dans l'économie, aucun trouble réel dans les fonctions; il n'y a ni douleur, ni ce prurit qui accompagne ordinairement les maladies de la peau; seulement la peau sèche n'est plus le siége de la transpiration habituelle.

L'*ichthyose* peut être congénitale ou accidentelle. L'*ichthyose* congénitale est fréquemment héréditaire; quelquefois elle semble admettre pour cause une impression morale vive, ressentie par la mère. L'*ichthyose* accidentelle, surtout quand elle est partielle, est susceptible de se développer sous des influences extérieures; il paraît qu'on l'observerait principalement dans certains climats, tels que les pays voisins de la mer et les contrées humides; elle pourrait aussi survenir sous l'influence d'une peur, d'un accès de colère, d'un violent chagrin. On la rencontre bien plus fréquemment chez les hommes que chez les femmes. Cette affection ne présente pas une extrême gravité, puisqu'elle n'est pas accompagnée d'altération des organes intérieurs, et que les personnes qui en sont atteintes jouissent habituellement d'une bonne santé. L'*ichthyose* disparaît quelquefois à certaines époques de l'année, mais c'est toujours pour reparaître quelque temps après. Ces alternatives sont rares dans l'*ichthyose* congénitale; elles le sont bien moins dans l'*ichthyose* accidentelle.

Le traitement de l'*ichthyose* congénitale n'est que palliatif; on considère ce mal organique comme au-dessus des ressources de l'art. Il consiste donc exclusivement dans des moyens extérieurs, tels que des lotions mucilagineuses, des bains souvent répétés, et surtout des bains de vapeur. Pour l'*ichthyose* accidentelle, on a préconisé plusieurs médicaments, et, entre autres, Willon a vanté l'administration du goudron à l'intérieur; mais ce moyen, employé à l'hôpital Saint-Louis, a souvent échoué. Les seuls résultats avantageux que Biett ait quelquefois obtenus ont toujours été dus seulement aux applications extérieures, émollientes, et surtout aux bains. Il a aussi réussi à faire disparaître une *ichthyose* accidentelle et partielle, à l'aide de

vésicatoires appliqués successivement sur les bras, qui étaient le siége de la maladie.

ICHTHYOSIAGONE s. m. (i-kti-o-si-a-go-ne — du gr. *ichthus*, poisson ; *siagôn*, mâchoire). Moll. Genre de coquilles fossiles, qu'on avait prises d'abord pour des plaques maxillaires de poissons. ‖ On l'appelle aussi MUNSTÉRIE.

ICHTHYOSME s. m. (ik-ti-o-sme — du gr. *ichthus*, poisson ; *osmê*, odeur). Bot. Syn. de SARCOPHYTE.

ICHTHYOSOME s. m. (i-kti-o-so-me — du gr. *ichthus*, poisson; *soma*, corps). Entom. Syn. de TMÉSISTERNE.

ICHTHYOSPONDYLE s. m. (i-kti-o-spon-di-le — du gr. *ichthus*, poisson ; *spondulos*, vertèbre). Ichthyol. Vertèbre de poisson fossile.

ICHTHYOTHÈRE s. f. (i-kti-o-tè-re — du gr. *ichthus*, poisson; *théra*, chasse). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Brésil.

ICHTHYOTYPOLITE s. m. (i-kti-o-ti-po-li-te — du gr. *ichthus*, poisson; *tupos*, empreinte; *lithos*, pierre). Ichthyol. Syn. d'ICHTHYOMORPHE.

ICHTHYPÉRIE s. f. (i-kti-pé-ri — du gr. *ichthus*, poisson ; *pera*, sac). Ichthyol. Nom donné aux os palatins fossiles des poissons.

ICHTHYQUE s. m. (i-kti-ke — du gr. *ichthus*, poisson ; *thuô*, j'immole). Ichthyol. Nom sous lequel on a désigné plusieurs poissons prétendus venimeux, appartenant aux genres orphie, lune, diodon, cybium, etc.

ICHTHYS s. m (i-ktiss — du gr. *ichthus*, poisson). Archéol. chrét. Sorte de monogramme qui figure le Christ, et qui est composé des premières lettres des mots grecs : Ἰησοῦς Χριστὸς Θεοῦ Υἱός, Σωτήρ, Jésus-Christ, fils de Dieu, sauveur. On le remplace souvent par une figure de poisson, parce que ces initiales réunies, ἰχθύς, signifient poisson.

ICI adv. (i-si. — Diez tire ce mot du latin *ecce hic*, voilà ici, d'où *eccic*. Le savant philologue s'appuie sur des textes du VIII^e siècle où, par un juste sentiment de l'étymologie, on aurait exprimé *ici* par *ecce* : *Parentes ecce habeo multos*, J'ai ici beaucoup de parents. M. Littré adopte cette opinion. Cependant, Chevallet propose une autre explication de la formation de cet adverbe. Selon lui, par une de ces redondances dont on voit bien des exemples, on eut recours aux deux adverbes latins *hic* et *ibi* pour former *ici*, mot dans lequel le *c* a dû être dur autrefois, car l'on trouve *iki*, *iqui*, en italien *qui*, en espagnol, en portugais et en provençal *aqui*. Le valaque a formé un composé plus complexe encore : en plaçant la préposition *à* devant *ici*, il en serait résulté la forme *aici*, sur laquelle M. Littré s'appuie particulièrement pour adopter l'étymologie d'*ecce*). En ce lieu-ci, en l'endroit où nous sommes : *Venez* ICI. *Sortez d'*ICI. *Vous passerez par* ICI. *Vous n'avez que faire* ICI. *Ce titre de mari d'une jolie femme, qui se cache en Asie avec tant de soin, se porte* ICI *sans inquiétude.* (Montesq.)

Les biens sont loin de nous et les maux sont *ici*,
C'est de l'esprit français la devise éternelle.
VOLTAIRE.

— Dans ce passage d'un livre, d'un discours : ICI, *l'auteur se lance dans une digression.*

Je ne veux point *ici* vous vanter mes services.
RACINE.

— Par ext. Au moment présent : *Jusqu'*ICI *tout va bien. D'*ICI *là, je verrai ce que j'ai à faire.*

— Par opposition à *là*, En un lieu déterminé ou non : ICI *est le salon, là est la chambre à coucher.* ICI *l'on rit, là l'on pleure.* ‖ Dans une circonstance, dans un fait déterminé ou non, mais mis en opposition avec un autre : ICI *est la vérité, là est l'erreur.*

— Elliptiq. Venez ici : ICI, *Médor.* ICI, *Joseph, restez près de moi.*

— *Par ici*, de ce côté, par ce chemin, en cet endroit; dans les environs de ce lieu : *Prenez plutôt* PAR ICI, *le chemin est plus beau. Venez, on vous attend* PAR ICI. *Je crois que sa maison est* PAR ICI.

— *Ici-bas*, Sur la terre, dans ce bas monde : *La paix d'*ICI-BAS *est dans l'acceptation des choses contraires, et non pas dans l'exemption de les souffrir.* (Fén.)

Tous les biens d'*ici-bas* sont vils et passagers.
REGNARD.

— Gramm. Ce mot ne doit jamais être mis en relation avec un adjectif démonstratif ; il ne faut pas dire *cet homme ici, ce lieu ici*, mais *cet homme-ci, ce lieu-ci.*

Ici on danse. Inscription fameuse qu'on avait placée, lors de la fédération du 14 juillet 1790, sur les ruines de la Bastille, où une fête avait été organisée. Voici la description que donne Camille Desmoulins de cette solennité populaire.

« Le terrain de la Bastille et ses cachots, convertis en des bocages, retenaient par d'autres charmes ceux qu'un an écoulé n'avait pu encore accoutumer à en croire leurs yeux. On avait planté un bois artificiel, formé de grands arbres, et très-bien illuminé. Au milieu de cet antre du despotisme, on avait aussi planté une pique surmontée du bonnet de la Liberté. A côté, on avait enterré des ruines de la Bastille, parmi lesquelles on voyait, avec des fers et des grilles, le bas-relief représentant des esclaves enchaînés, et qui décorait dignement l'horloge de cette forteresse, dont ce qu'il y a peut-être de plus étonnant à observer est qu'elle ait pu tomber sans renverser dans sa chute la postérité des tyrans qui l'avaient élevée et y avaient englouti tant d'innocentes victimes. Ces décombres, et les souvenirs qu'ils rappelaient, contrastaient singulièrement avec l'inscription qu'on lisait à l'entrée du bocage, inscription simple et d'une beauté de situation vraiment sublime : *Ici on danse.* »

CAMILLE DESMOULINS.

ICICA s. f. (i-si-ka). Gomme résineuse, plus connue sous le nom de RÉSINE ÉLÉMI.

ICICANE s. f. (i-si-ka-ne — rad. *icica*). Chim. Nom de l'une des trois résines dont on a reconnu l'existence dans la résine icica ou élémi.

ICICARIBA s. m. (i-si-ka-ri-ba). Bot. Nom brésilien de l'amyride baumier, qui produit la résine élémi ou icica.

ICIDMAGUS, nom ancien d'YSSINGEAUX.

ICILIUS (Spurius), un des chefs plébéiens qui conduisirent le peuple sur le mont Sacré et qui contribuèrent à l'institution du tribunat (493 av. J.-C.). Il fut lui-même nommé tribun l'année suivante, fit passer une loi qui interdisait d'interrompre ces magistrats populaires quand ils parlaient dans l'assemblée du peuple, et prit une part active aux poursuites contre Coriolan.

ICILIUS (Lucius), tribun du peuple l'an 456 av. J.-C. Il proposa une loi qui donnait le mont Aventin à la plèbe pour y construire des maisons. Cette montagne, enfermée dans l'enceinte de Rome, appartenait au domaine public; elle était en partie couverte de bois et inhabitée; mais les patriciens en avaient déjà usurpé de larges portions. Les consuls différant d'assembler le sénat à ce sujet, le tribun osa faire lui-même cette convocation et parvint à faire passer sa loi. Cette acquisition de l'Aventin fut une grande victoire pour le peuple, qui se hâta d'y bâtir des maisons et d'y élever une Rome plébéienne en opposition à la Rome patricienne du Palatin. En 449, il fut un des chefs de la révolution qui renversa les décemvirs. Fiancé de Virginie, il aida le père de cette infortunée, Virginius, à soulever le peuple et l'armée, fut nommé tribun après la victoire et fit passer dans les comices par tribus, malgré le sénat, une loi qui accordait le triomphe aux consuls populaires L. Valerius et M. Horatius. Jusque-là, le peuple n'avait jamais eu le droit de décerner les honneurs du triomphe.

ICIME s. m. (i-si-me). Ichthyol. Nom d'un poisson du genre saumon.

ICIQUIER s. m. (i-si-kié). Bot. Genre d'arbres, de la famille des burséracées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Asie et l'Amérique tropicales : *Les* ICIQUIERS *sont des arbres résineux.* (T. de Berneaud.) ‖ On dit aussi ICIQUE s. f.

— **Encycl.** Les *iciquiers* sont des arbres à feuilles alternes, à fleurs petites et blanches, disposées en grappes ou en panicules axillaires, rarement terminales; leur fruit est un drupe coriace, renfermant une pulpe rougeâtre. La plupart de ces arbres croissent dans les grandes forêts de la Guyane, aux bords de la mer et dans les lieux sablonneux de l'Amérique équatoriale. Lorsqu'on fait des incisions sur leur tronc ou que l'on coupe leurs branches, il en découle un suc clair, transparent, balsamique, une sorte de résine blanchâtre, que l'on brûle comme l'encens pour parfumer les appartements, et dont l'odeur rappelle celle du citron. La pulpe des fruits est douce, rafraîchissante et agréable au goût. Les habitants du pays s'en nourrissent volontiers; les nègres surtout la recherchent avidement. Parmi les espèces qui constituent ce genre, on remarque les suivantes : l'*iciquier à sept feuilles*, appelé dans le pays *aroucou*, est un arbre de 10 à 15 mètres, dont les fruits mûrissent en septembre. L'*iciquier à fleurs vertes*, ou *bois d'encens* des nègres, est un arbrisseau dont le bois est blanc et léger. L'*iciquier baumier* donne un suc jaunâtre, aromatique, conservant longtemps sa fluidité, et qui, mêlé à l'huile de cupara et à la fécule de rocou, sert aux Caraïbes à s'enduire le corps, depuis la tête jusqu'aux pieds, pour l'abriter contre l'action de la pluie et les piqûres des insectes, très-incommodes dans ce pays.

ICOD-DE-LOS-VINOS, ville de l'Afrique espagnole, dans l'île de Ténériffe, à 53 kilom. S.-O. de Sainte-Croix, et près du pic de Ténériffe, dans une belle vallée; 6,215 hab. Fabrique de taffetas, draps; commerce avec les Indes. Vin estimé.

ICOGLAN s. m. (i-ko-glan — turc *itchoghlan*, page de l'intérieur). Officier du palais du sultan, attaché à l'un des services intérieurs :

Au fond d'un sérail inutile,
Que fait, parmi ces *icoglans*,
Le vieux successeur imbécile
Des Bajazets et des Orcans?
VOLTAIRE.

ICOLMKILL, île d'Ecosse. V. IONA.

ICONIUM ou **ICONE**, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans la Phrygie, au S. de Laodicée. Elle fut, au IV^e siècle de l'ère chrétienne, la métropole de la Lycaonie et devint, à partir de 1074, le siége de l'empire turc-seldjoucide ou koniarite, sous le nom de Koniéh. Deux conciles ont été tenus à Iconium, l'un en 231 et l'autre en 377. Celui-ci reconnut la divinité du Saint-Esprit.

ICONOCLASIE s. f. (i-ko-no-kla-zî — du gr. *eikôn*, image; *klasis*, action de briser). Hist. relig. Doctrine des iconoclastes : *L'*ICONOCLASIE *a été vaincue quand une famille d'empereurs éclairés est montée sur le trône de Constantinople.* (Ampère.)

ICONOCLASTE s. m. (i-ko-no-kla-ste — gr. *ikonoklastês;* de *eikôn*, image, et *klaô*, je brise). Hist. relig. Briseur d'images, hérétique qui condamnait le culte des images et en poursuivait la destruction : *L'iconomaque combattait le culte des images et l'*ICONOCLASTE *les brisait.* (Acad.)

— Adjectiv. Qui détruit les images, qui les proscrit : *Par suite de la persécution* ICONOCLASTE, *un grand nombre de peintres et de sculpteurs byzantins ont dû fuir leur patrie, où ils étaient regardés comme des idolâtres.* (Ampère.)

— **Encycl.** Héritiers de l'horreur des Juifs pour les images, les premiers chrétiens ne connaissaient ni temples ni simulacres d'aucune espèce. Leurs églises étaient des lieux de réunion ordinaires, sans aucun caractère sacré qui les distinguât des autres habitations. Ils répétaient sans cesse que le vrai temple de Dieu est le cœur de l'homme pur. Tertullien, Origène, Minutius Félix, Arnobe, Lactance rappellent fréquemment les continuelles objections adressées par les païens aux nouveaux fidèles, sur ce qu'ils n'avaient ni temples, ni autels, ni aucune représentation de la divinité, sur ce qu'ils n'offraient point de sacrifices, n'immolaient point de victimes, ne brûlaient point d'encens, enfin ne faisaient point d'offrandes ni de libations. « Images et religion sont incompatibles, » dit Lactance. « Nous n'adorons pas les croix; nous ne désirons pas même en avoir des représentations, » s'écriait Minutius Félix.

De même que le christianisme naissant, en se séparant de la Synagogue, évita toutes les pratiques qui pouvaient se rapprocher de celles du judaïsme, de même il se garda de tous les usages qui avaient quelque ressemblance avec ceux du paganisme. Mais ce scrupule ne dura que quelques siecles. A peine la religion nouvelle fut-elle victorieuse des religions rivales, que, cessant de redouter et païens et juifs, elle s'appropria tout ce qui parut à sa convenanee dans les dogmes, les cérémonies, les préceptes des cultes étrangers. Ces innovations ne pouvaient manquer de susciter des oppositions.

Le premier antagoniste vraiment redoutable qu'ait eu le culte des images fut Léon III l'Isaurien, empereur d'Orient. Cet empereur rendit un premier décret, par lequel il ordonnait à ses sujets de détruire toute espèce d'image sculptée ou peinte; puis il chargea ses officiers de briser les statues du Christ et des apôtres qui décoraient les rues de Constantinople. Cet acte provoqua une violente exaspération dans le peuple. Une lutte s'engagea entre le peuple et les officiers de l'empereur, et les femmes, prenant parti pour les images, allèrent jusqu'à massacrer Jovinus, écuyer de Léon. Pendant ce temps-là, l'évêque de Rome, Grégoire, avait été invité, par une lettre impériale, à proscrire l'idolâtrie dans les églises d'Occident. L'évêque de Rome répondit en prononçant l'anathème contre l'empereur et défendit aux Italiens de reconnaître la souveraineté des Grecs. Isaurien fit alors exécuter son édit avec une rigueur impitoyable. Toutes les écoles chrétiennes fondées par Constantin furent fermées et abattues en quelques jours. Léon fit livrer aux flammes un monastère avec les moines qui s'y trouvaient, et l'immense bibliothèque qui y était attachée. La population irritée voulut tuer l'empereur, et préluda par le massacre de ses agents, qui avaient reçu l'ordre d'enlever une statue du Christ placée au-dessus de la porte d'Airain. Le gouvernement réussit à comprimer cette émeute, dont les chefs furent mis à mort.

Grégoire III, successeur de Grégoire II, vint encore envenimer la lutte. Il convoqua à Rome un concile, dans lequel il fit décréter formellement le culte des images. L'empereur envoya en Italie des émissaires chargés d'assassiner Grégoire. L'évêque de Rome échappa à leurs coups et profita de l'occasion pour détacher de l'empire une partie de l'Italie.

Sous Constantin Copronyme, la persécution redoubla; les Romains appelèrent à leur secours le roi de France, qui les livra au pontife Etienne II.

Il ne faut pas croire que, dans cette grave question du culte des images, le clergé tout entier fût contraire aux *iconoclastes*. Constantin V convoqua un concile de 338 évêques qui anathématisèrent unanimement le culte des images comme idolâtrique. Mais Irène, qui monta sur le trône après Constantin, se montra très-favorable au pape dans cette question des images; elle opposa un nouveau concile à celui qu'avait convoqué le précédent empereur, et l'iconolâtrie fut de nouveau rétablie en Orient.

Sous Léon l'Arménien, les *iconoclastes* reprirent le dessus; mais cet empereur périt bientôt victime de son zèle contre le culte des images. Enfin, en 851, l'impératrice Théodora mit fin à cette grande lutte. Par ses ordres, un concile fut convoqué, où le culte des images l'emporta. A partir de ce moment, tous les ennemis des images furent poursuivis et traqués comme des bêtes fauves; les pauliciens qui, comme descendants des gnostiques, s'étaient toujours montrés d'ardents *iconoclastes*, furent en butte à d'horribles persécutions, jusqu'à ce qu'enfin Michel, fils de Théodora, les eût exterminés dans toute l'étendue de l'empire.

Toujours, au reste, dans les luttes religieuses, il y a eu des *iconoclastes*. On n'a qu'à se reporter aux guerres religieuses du XVI^e siècle. On sait ce que les catholiques faisaient des temples et comment les protestants traitaient les églises. Là, si parfois les chefs étaient sages et modérés, leurs efforts étaient impuissants pour arrêter les foules. Dans sa seconde Déclaration, le prince de Condé, chef du parti calviniste, dit que, « pour ce qui est des brisements d'images faits à Tours et à Blois, luy et ceux de sa compagnie en ont reçeu un très-grand déplaisir, de sorte qu'il a mandé aux officiers du roy auxdittes villes qu'il leur aideroit et tiendroit la main-forte pour faire châtier exemplairement ceux qui ont commis tels actes. » Mais Mézeray nous apprend (an 1562) que le prince de Condé, « ni par prières, ni par remontrances, ni même par châtiment, ne put arrêter la fureur des huguenots. » Or, la fureur des huguenots s'en prenait surtout aux images des saints auxquels on rendait un culte que les huguenots, comme les anciens *iconoclastes*, traitaient d'idolâtrie.

Iconoclaste (L'), écrit politique par Milton (1551). Le célèbre poëte a écrit ce pamphlet pour réfuter l'*Eikôn Basilikê* (portrait royal), sorte de testament qu'on attribuait à Charles I^{er} et qui avait été publié après la mort de ce prince. Dans cette réfutation, spirituellement intitulée l'*Iconoclaste*, c'est-à-dire le *Briseur d'images*, Milton commence par déclarer qu'il n'a nul dessein de souffleter une tête coupée, mais qu'il préfère au roi Charles la reine Vérité. « Je relèverai, au nom de la liberté et de la république, s'écrie-t-il, le gant qui a été jeté dans l'arène, quoiqu'il soit le gant d'un roi. » Puis, divisant sa réponse en autant de chapitres qu'en contient l'*Eikôn Basilikê*, Milton s'attache à réfuter chacun d'eux dans un style nerveux et mordant. « L'impression que laisse son *Iconoclaste*, dit Taine, est accablante. Phrase par phrase, durement, amèrement, le roi est réfuté et accusé jusqu'au bout, sans que l'accusation fléchisse une seule minute, sans qu'on accorde à l'accusé la moindre bonne intention, la moindre excuse, la moindre apparence de justice, sans que l'accusateur s'écarte et se repose un instant dans des idées générales. C'est un combat corps à corps, où tout mot porte coup, prolongé, obstiné, sans élan, sans faiblesse, d'une inimitié âpre et fixe, où l'on ne songe qu'à blesser fort et à tuer sûrement. » Un seul chapitre a trouvé grâce devant l'intrépide républicain; c'est le dernier, intitulé : *Méditations sur la mort.* Devant ces méditations, Milton baisse la tête, et n'ose pas regarder au delà. L'auteur de l'*Iconoclaste* soupçonnait l'*Eikôn* de n'être pas du roi : ce qu'il avait pressenti s'est trouvé vrai; l'ouvrage est du docteur Gauden, mais il est probable que celui-ci aura travaillé sur des notes laissées par Charles I^{er}.

L'*Iconoclaste* est écrit en latin, avec méthode et clarté.

ICONOGRAPHE s. m. (i-ko-no-gra-fe — rad. *iconographie*). Celui qui s'occupe d'iconographie, qui est versé dans l'iconographie.

ICONOGRAPHIE s. f. (i-ko-no-gra-fî — du gr. *eikôn*, image; *graphô*, j'écris). Science des images produites par la peinture, la sculpture et les autres arts plastiques; ensemble des monuments de ce genre produits par les mêmes arts : *Etudier l'*ICONOGRAPHIE. *Connaître l'*ICONOGRAPHIE *égyptienne, grecque, romaine, chrétienne.* ‖ Ouvrage où sont reproduites les œuvres de ce genre : *Publier une* ICONOGRAPHIE. *L'*ICONOGRAPHIE *complète des musées du Louvre serait une œuvre aussi difficile que désirable.*

— Fortif. Plan d'un ouvrage de terre représentant sa projection horizontale.

— **Encycl.** « L'*iconographie*, dit un savant archéologue, est la partie poétique de l'archéologie; de même que le langage ordinaire est souvent impuissant pour rendre certains sentiments de l'âme, qui est alors obligée de recourir aux harmonieuses expressions de la poésie, de même aussi l'homme a besoin de la sculpture et de la peinture pour exprimer ce qu'aucune langue humaine ne saurait dire, ce que nombre d'individus ne sauraient comprendre sans ce puissant secours. Il y a longtemps qu'on a dit que l'*iconographie* et la poésie sont deux sœurs, habituées à suivre la

même route, sachant l'une et l'autre écarter toute entrave :

. . . . Pictoribus atque poetis
Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas.

Mais c'est particulièrement de l'*iconographie* chrétienne, la seule qui ait été réduite en corps de science, que nous nous occuperons ici.

Les premiers siècles du christianisme furent peu favorables aux représentations peintes ou sculptées de la divinité et des saints. Mais depuis le IXe siècle de notre ère jusqu'au XVIIe, le christianisme a fait sculpter, ciseler, graver, peindre, tisser une innombrable quantité de statues et de figures dans les cathédrales, les églises de paroisse et les chapelles, dans les collégiales, les abbayes et les prieurés. Certaines grandes églises, comme les Notre-Dame de Chartres, de Reims, de Paris et d'Amiens, sont ornées de deux, de trois, de quatre mille statues en pierre; ou, comme la même cathédrale de Chartres et celles de Bourges et du Mans, de trois, quatre, cinq mille figures peintes sur verre. Tous ces personnages, à quelques exceptions près, sont empruntés à la Bible et à la Légende dorée, quelquefois aux fabliaux et autres poésies populaires, rarement aux chroniques, presque jamais à l'histoire proprement dite. L'instruction religieuse du peuple semble avoir été le but ordinaire de toutes ces représentations. Un curé de Saint-Nizier fit peindre sur verre, au XVIe siècle, les principaux sujets de l'Évangile, de la légende et du dogme, et les plaça dans les fenêtres de la nef, du chœur, de l'abside et des bas-côtés, où on les voit encore aujourd'hui. Au bas de la fenêtre occidentale, il écrivit : *Sanctæ plebi Dei.* A une époque bien différente, en 433, le pape Sixte III dédiait aussi au peuple de Dieu la mosaïque de Sainte-Marie-Majeure, à Rome, et sous les personnages sacrés qu'il avait fait représenter, plaçait cette inscription : *Sixtus episcopus plebi Dei.* Donc, aux deux extrémités du moyen âge, au Ve et au XVIe siècle, vivait la même pensée formulée par les mêmes paroles; entre ces deux limites, cette pensée a été développée en détail, et souvent commentée avec éloquence. Toutefois, il faut convenir que la fantaisie des artistes, fantaisie souvent dévergondée, a présidé seule à la confection de ces images. Il serait difficile de dire ce que le peuple pouvait apprendre d'honnête dans certaines sculptures du portail de Notre-Dame.

L'*iconographie* chrétienne est une science qui exige de nombreuses connaissances, et on ne saurait passer pour un bon iconographe, si l'on n'a pas étudié spécialement l'histoire archéologique ou l'*iconographie* de Dieu, des anges, du diable, des trois personnes de la Trinité, des personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament, avec les attributs, emblèmes, symboles qui s'y rattachent. Ainsi, pour ne parler que de Jésus, il a été représenté sous une multitude de formes. Son âge varie de quinze à trente ans. Souvent il est représenté sous la forme d'un bel adolescent imberbe, à figure douce, de quinze à dix-huit ans, à longs cheveux abondants et bouclés sur les épaules; sa tête est quelquefois ornée d'un diadème ou d'une bandelette, comme on représentait un jeune prêtre des dieux païens. On le représente aussi sous l'apparence d'un agneau, ou bien sous celle d'un berger. Les monuments figurés des catacombes, les sarcophages, et surtout les peintures à fresque, montrent très-souvent un jeune berger, imberbe, en tunique courte et rayée de deux bandes longitudinales, debout, tenant sur ses épaules la brebis égarée. A ses pieds broutent où sont couchées les brebis fidèles. Parfois le berger tient une flûte de Pan à la main droite, tandis que de la gauche il affermit la brebis sur ses épaules. Ce n'est pas seulement l'agneau qui apparaît comme symbole du Christ dans les monuments figurés; on y voit encore le lion portant un nimbe crucifère, et aussi le poisson, ἰχθύς. Parmi les emblèmes du Christ, n'oublions pas non plus la croix, qui peut être représentée fleurie, comme un signe de triomphe et de gloire.

Pour étudier avec fruit l'*iconographie* chrétienne, il faut consulter : 1o Les peintures des catacombes de Rome, les sculptures des tombeaux qui en proviennent, et qui sont placées depuis longtemps dans le musée du Vatican et dans divers musées de l'Europe. 2o Les peintures et les sculptures des anciennes basiliques de Rome et des églises d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre, de France, d'Espagne, etc. 3o Les mosaïques chrétiennes publiées par Ciampini, Nicolas Alemanni et d'autres savants antiquaires. 4o Les peintures murales des anciennes églises, des chapelles, des baptistères, des cryptes. 5o Les diptyques, les triptyques, les anciens calendriers avec miniatures ou avec gravures en bois, les martyrologes de l'Église latine et de l'Église grecque, les ménologes, etc. 6o Les missels, bréviaires, livres d'heures, antiphonaires, graduels, psautiers et autres livres liturgiques, ornés de miniatures. 7o Les vitraux des églises, ceux des divers monuments religieux, tels que salles capitulaires, cloîtres, bibliothèques, réfectoires, trésors des cathédrales; ceux même des monuments civils, tels que hôtels de ville, hospices, châteaux, etc. 8o Les sceaux des églises cathédrales, des abbayes, des églises collégiales et autres, des communes, des villes, des colléges, des universités, des corporations d'arts et métiers; les monnaies des villes, des provinces, des Etats. 9o Les œuvres des vieux maîtres, dont les gravures sont toujours si recherchées. 10o Les Bibles, vies des saints, légendes ou fleurs des saints, etc. 11o Les ouvrages d'orfèvrerie chrétienne, les ornements peints ou sculptés, les châsses, les vases sacrés, les reliquaires, les croix, les crosses, les couvertures de livres, les couvercles des fonts baptismaux, des bénitiers, les lustres, les candélabres, les ostensoirs, les retables d'autel et autres objets d'ameublement des églises. 12o Les émaux sur or, sur argent ou sur cuivre. 13o Les ornements en broderie des chapes, des mitres, des bannières, des étendards des confréries religieuses, civiles ou militaires, les tapisseries, tentures et autres décorations des autels et des murailles. 14o Les sculptures des stalles, des orgues, des autels, des confessionnaux, des jubés, des portes, des clôtures, des murailles intérieures et extérieures des églises, etc.

Comme science pratique, l'*iconographie* n'est que l'art exercé par les sculpteurs, les peintres et les imagiers de tous les siècles. On en trouvera les règles dans le *Manuel d'iconographie chrétienne*, grecque et latine, de Denys d'Agrapha, moine byzantin, traduit par le docteur Paul Durand.

Les publications iconographiques remontent à Mazzochi, qui publia, en 1517, un recueil intitulé : *Illustrium imagines.* Au XVIIe siècle, Giovanni-Angelo Canini, peintre né à Rome, qui vint en France à la suite du cardinal Chigi, présenta à Louis XIV un volume dans lequel il avait réuni des têtes d'hommes illustres et de divinités païennes, dessinées d'après des pierres gravées et des marbres. Mario-Antonio Canini, frère de Giovanni-Angelo, acheva l'ouvrage que celui-ci avait laissé imparfait, et le publia sous le titre d'*Iconografia* (Rome, 1669, in-fol.), avec 116 planches gravées par Etienne Picard le Romain et par Guillaume Valat. Des explications curieuses accompagnaient les figures. M. de Chevrières a donné de ce recueil une traduction française, intitulée : *Images des héros et des grands hommes de l'antiquité, dessinées sur les médailles, les pierres antiques et les autres anciens monuments* (Amsterdam, 1741, in-4o), avec 117 planches représentant 500 figures, accompagnées de remarques et du texte italien. J.-F. Bellori, antiquaire né à Rome, publia au même siècle un ouvrage important, qui avait pour titre : *Images des illustres philosophes, poëtes, rhéteurs et orateurs de l'antiquité, tirées des médailles, des gemmes, des marbres et autres monuments anciens* (Rome, 1685, in-fol.).

Dans notre siècle, le célèbre Visconti entreprit l'*Iconographie ancienne*, ou *Recueil des portraits authentiques des empereurs, rois et hommes illustres de l'antiquité*, dont il donna seul la première partie : *Iconographie grecque, avec notices chronologiques et historiques* (Paris, 1808, 3 vol. in-fol.). Il commença la seconde partie, *Iconographie romaine*, qui fut achevée par Antoine Mongez (1817-1825, 2 vol. in-fol.). M. A.-N. Didron a publié l'*Iconographie chrétienne* (Paris, 1843, in-4o), qui fait partie de la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France.* Une autre *Iconographie* chrétienne a été mise au jour par l'abbé Crosnier (Paris, 1848, in-8o), et M. L.-J. Guénebault a publié deux *Dictionnaires iconographiques :* l'un, des monuments de l'antiquité chrétienne et du moyen âge, depuis le Bas-Empire jusqu'à la fin du XVIe siècle (Paris, 1844, 2 vol. in-8o); l'autre, des figures et légendes des saints, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament (1850, in-8o).

La dénomination d'*iconographie* ne s'applique d'ordinaire qu'aux figures et monuments de l'antiquité et du moyen âge; cependant Fr.-S. Delpech commença, en 1823, une *Iconographie des contemporains*, collection de portraits lithographiés avec fac-simile.

ICONOGRAPHIQUE adj. (i-ko-no-gra-fi-ke — rad. *iconographie*). Qui appartient, qui a rapport à l'iconographie : *Études, connaissances* ICONOGRAPHIQUES. *Ouvrage* ICONOGRAPHIQUE.

ICONOLÂTRE s. (i-ko-no-lâ-tre — du gr. *eikôn*, image; *latreuô*, j'adore). Hist. relig. Adorateur d'images; nom donné par les iconoclastes aux catholiques, à cause du culte que ceux-ci rendent aux images.

ICONOLÂTRIE s. f. (i-ko-no-lâ-trî — rad. *iconolâtre*). Hist. relig. Adoration des images.

— **Encycl.** V. IMAGE.

ICONOLÂTRIQUE adj. (i-ko-no-lâ-tri-ke — rad. *iconolâtrie*). Hist. relig. Qui a rapport aux iconolâtres ou à l'iconolâtrie : *Les protestants repoussent tout culte* ICONOLÂTRIQUE.

ICONOLOGIE s. f. (i-ko-no-lo-gî — du gr. *eikôn*, image; *logos*, discours). Interprétation, explication des images produites par les artistes anciens et modernes. ‖ Explication des figures allégoriques employées par les artistes anciens ou modernes. ‖ Art de tracer des figures emblématiques.

ICONOLOGIQUE adj. (i-ko-no-lo-ji-ke — rad. *iconologie*). Qui concerne l'iconologie : *Science* ICONOLOGIQUE.

ICONOLOGISTE s. m. (i-ko-no-lo-ji-ste — rad. *iconologie*). Celui qui s'occupe d'iconologie; auteur d'un ouvrage iconologique. ‖ On dit aussi ICONOLOGUE.

ICONOMAQUE s. m. (i-ko-no-ma-ke — du gr. *eikôn*, image; *maché*, combat). Hist. relig. Celui qui combat le culte des images.

ICONONZO, village de l'Amérique du Sud, dans la république de la Nouvelle-Grenade, près de Bogota, près du torrent de Summa-Paz, sur lequel sont jetés deux magnifiques ponts naturels, dont le plus haut s'élève à 97 mètres au-dessus des eaux.

ICONOSTASE s. f. (i-ko-no-sta-ze — du gr. *eikôn*, image; *stasis*, station). Liturg. Sorte de grand écran à trois portes, derrière lequel le prêtre grec fait la consécration, et qui est ainsi nommé parce qu'il est couvert d'images de saints.

IOCONOSTROPHE s. m. (i-ko-no-stro-fe — du gr. *eikôn*, image; *strephô*, je tourne). Physiq. Instrument d'optique qui a la propriété de renverser les objets, et dont les graveurs se servent pour copier leurs modèles.

ICOSAÈDRE s. m. (i-ko-za-è-dre — du gr. *eikosi*, vingt; *edra*, base). Géom. Corps solide qui a vingt faces planes : *L'*ICOSAÈDRE *régulier est terminé par vingt triangles équilatéraux.*

— **Encycl.** *Icosaèdre régulier.* On dit qu'un polyèdre est régulier lorsqu'il a pour faces des polygones réguliers égaux, que ses angles solides sont égaux et ses angles dièdres aussi égaux (v. POLYÈDRE); l'*icosaèdre* régulier a pour faces des triangles équilatéraux assemblés cinq à cinq autour d'un même sommet.

La pyramide régulière à base pentagonale, dont les faces seraient des triangles équilatéraux n'est pas difficile à concevoir : supposons qu'on en ait formé trois égales, qu'on les ait placées de manière qu'elles aient une face commune ABC, et que leurs sommets soient aux trois sommets de ce triangle ABC, les faces de deux des pyramides ainsi placées, qui passeront par un même côté du triangle ABC, coïncideront évidemment; les faces non confondues formeront donc un ensemble de dix triangles équilatéraux égaux se touchant deux à deux par une arête. La surface continue et convexe ainsi formée est la moitié de celle de l'*icosaèdre.*

Pour achever cet *icosaèdre*, il suffira de construire sur le même triangle ABC, pour base, une surface symétrique de la première, de manière que celle-ci s'étendant, par exemple, derrière le tableau, l'autre ait, au contraire, sa concavité tournée en avant.

Si l'on fait alors tourner la seconde surface autour de son axe, perpendiculaire au plan du tableau, et passant par le centre *o* du triangle ABC, d'un angle égal au demi-angle au centre du triangle équilatéral, de manière que les sommets M′, Q′, N′, etc., se placent respectivement dans les plans passant par l'axe commun et par Q, N, R, etc., et que l'on transporte la seconde surface, d'avant en arrière, dans le sens de l'axe : les points M′, N′, P′ viendront se placer respectivement sur Q, R, S, et en même temps les points Q′, R′, S′ viendront se placer sur N, P, M; et les deux surfaces n'en formeront plus qu'une, fermée de toutes parts.

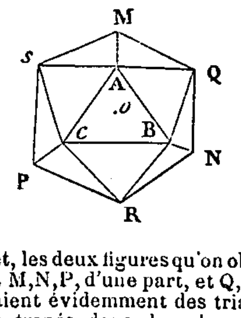

En effet, les deux figures qu'on obtiendrait en joignant M,N,P, d'une part, et Q,R,S, de l'autre, seraient évidemment des triangles équilatéraux tracés dans des plans parallèles à celui de ABC. D'un autre côté, la projection du contour gauche MQNRPS sur le plan ABC forme un hexagone régulier, les côtés MQ, QN, etc., étant alternativement inclinés dans un sens et dans l'autre sur le plan ABC, et faisant tous avec lui des angles égaux.

Lors donc que le point M′, par exemple, sera amené en Q, par suite du mouvement décrit plus haut, M′Q′, qui était symétrique de MQ, aura la direction de QN, et le point Q′ se placera en N; de même Q′N′, qui était symétrique de QN, aura la direction de NR, et le point N′ se placera en R, etc. Tous les sommets des deux hexagones gauches coïncideront donc en même temps.

D'ailleurs, le polyèdre formé sera bien régulier, puisque tous les angles solides, pentaèdres, seront formés chacun de cinq faces égales à l'angle du triangle équilatéral, et faisant entre elles deux à deux le même angle dièdre.

ICOSAGONE s. m. (i-ko-za-go-ne — du gr. *eikosi*, vingt; *gônia*, angle). Géom. Polygone de vingt côtés, et par conséquent de vingt angles.

— **Encycl.** On inscrit l'*icosagone* régulier dans un cercle en y inscrivant d'abord le décagone régulier, divisant en deux parties égales les arcs sous-tendus par les côtés du décagone et joignant les milieux de ces arcs à leurs extrémités.

Le côté du décagone régulier est

$$a = \frac{R}{2}(\sqrt{5} - 1),$$

celui de l'*icosagone* sera donné par la formule

$$a' = \sqrt{2R\left(R - \sqrt{R^2 - \frac{a^2}{4}}\right)}.$$

En substituant, on trouve

$$a' = R\sqrt{\frac{4 - \sqrt{10 + 2\sqrt{5}}}{2}}.$$

ICOSANDRE adj. (i-ko-zan-dre — du gr. *eikosi*, vingt; *anêr*, *andros*, mâle). Bot. Qui a vingt étamines ou plus : *Végétaux* ICOSANDRES. *Fleurs* ICOSANDRES. ‖ On dit aussi ICOSANDRIQUE.

— s. m. Genre de plantes de Bornéo, qui appartient à la famille des sapotacées, et qui fournit la gutta-percha.

ICOSANDRIE s. f. (i-ko-zan-drî — du gr. *eikosi*, vingt; *anêr*, *andros*, mâle). Bot. Douzième classe du système sexuel de Linné, comprenant les genres dont la fleur a vingt étamines ou plus, insérées sur le calice.

ICOSANDRIQUE adj. (i-ko-zan-dri-ke — rad. *icosandrie*). Bot. Qui appartient à l'icosandrie : *Végétaux* ICOSANDRIQUES.

ICOSIUM, ancienne ville d'Afrique, dans la Mauritanie Césarienne, ainsi nommée, dit-on, parce qu'elle avait été fondée par vingt compagnons d'Hercule. Elle s'élevait non loin de l'emplacement actuel d'Alger.

ICTÈRE s. m. (i-ktè-re — gr. *ikteros*, mot dont l'origine est inconnue, à moins qu'on ne puisse le rattacher à un radical *ik*, auquel correspondrait la racine latine *ic*, dans les mots *icere*, frotter, *ictus*, coup, et qui serait le même que le radical grec *ip*, que l'on trouve dans le verbe *iptomai*, blesser, endommager, à cause du changement fréquent de *k* en *p*). Pathol. Nom scientifique de la jaunisse. On dit quelquefois ICTÉRICIE s. f. ‖ *Ictère bleu*, Nom impropre de la CYANOSE.

— Agric. Syn. de JAUNISSE.

— Ornith. Nom scientifique du genre troupiale.

— **Encycl.** Pathol. L'*ictère* est caractérisé par une teinte jaune de la peau, due à la présence dans le sang de la matière colorante de la bile. L'*ictère* n'est souvent que le symptôme d'une maladie intercurrente; mais quelquefois il existe indépendamment de toute lésion appréciable; c'est pourquoi on a distingué l'*ictère* symptomatique et l'*ictère* essentiel. Mais, entre ces deux variétés, il existe encore une espèce de jaunisse qui diffère des deux autres par la gravité des symptômes et par sa terminaison presque toujours fatale; on lui a donné le nom d'*ictère* grave.

Les vieillards sont plus exposés à l'*ictère* symptomatique, les adultes à l'*ictère* essentiel. Cette maladie est beaucoup plus fréquente dans les pays chauds que dans les climats froids ou tempérés. Les femmes y sont plus sujettes que les hommes. Les tempéraments bilieux et nerveux, l'usage d'une alimentation animale et des boissons alcooliques prédisposent à la jaunisse. Les causes occasionnelles sont, pour l'*ictère* symptomatique, l'inflammation, les abcès, les tumeurs, le cancer et, en général, toutes les affections du foie et des voies biliaires; pour l'*ictère* essentiel, que les auteurs appellent encore spasmodique, on allègue l'action du froid, les émotions vives, la colère, la frayeur, les contrariétés, les excès de table, les fatigues corporelles, l'irritation des voies digestives, etc. La morsure de certains animaux venimeux, l'empoisonnement par le phosphore et quelques autres matières toxiques peuvent encore produire un *ictère.* On ne connaît pas encore d'une manière certaine les phénomènes immédiats de la production de la jaunisse. Trois hypothèses ont été émises : résorption de la bile par les vaisseaux lymphatiques du foie; augmentation de sécrétion de la bile; abolition ou diminution des fonctions du foie, qui laisserait la bile s'accumuler dans la masse du sang.

Le début de l'*ictère* essentiel est toujours brusque; il n'en est pas de même de l'*ictère* symptomatique. Tout au plus, dans le premier cas, on signale une légère amertume de la bouche, des nausées, de la constipation ou de la diarrhée. La coloration jaune se montre tout d'abord aux conjonctives, sur les sclérotiques et au grand angle de l'œil. Presque en même temps apparaissent sur les lèvres et sur les tempes des plaques ou des lignes jaunes. Bientôt après, les ailes du nez, le front, les joues, le menton sont successivement envahis. Les parties du corps qui sont ensuite colorées sont la poitrine et les bras; puis viennent le cou, le ventre, les avant-bras, les mains et enfin les membres inférieurs. Les ongles sont, presque dès le début, entourés d'un cercle jaunâtre, qui s'agrandit de plus en plus. Quelquefois la jaunisse se trouve localisée sur une seule partie du corps; il n'est pas rare de la voir se borner à la face ou aux yeux. La couleur ictérique varie depuis le jaune clair jusqu'au vert, et même au brun foncé. La peau est ordinairement sèche, rude et âpre; elle est parfois le siége d'un prurit

incommode. S'il survient des sueurs, elles tachent le linge en jaune. Toutes les sécrétions présentent la teinte ictérique. Ainsi l'urine, rendue presque toujours en moins grande quantité, est épaisse, jaune ou rougeâtre. Le lait, chez certaines nourrices, offre la couleur de la jaunisse; le pus a également été trouvé jaune par Chopart. Enfin, plusieurs malades voient tous les objets colorés en jaune, et ce phénomène, quand il existe, tient à l'imprégation des humeurs de l'œil par les principes colorants de la bile. Les symptômes généraux manquent quelquefois, et quand il y en a, ils appartiennent le plus souvent à la maladie dont l'*ictère* est le symptôme.

L'*ictère* symptomatique peut durer des années entières, avec des alternatives d'augmentation et de diminution. L'*ictère* essentiel a une marche régulière, qui ne se prolonge pas au delà de huit ou dix jours. La teinte jaune diminue peu à peu et disparaît d'abord sur les parties du corps où elle s'est montrée en dernier lieu.

Les seuls caractères de l'urine suffiraient pour le distinguer des autres affections qui produisent également une coloration de la peau. Le pronostic de l'*ictère* simple ne présente aucune gravité. L'*ictère* essentiel guérit toujours; mais celui qui persiste longtemps, qui varie fréquemment de nuance, est d'un fâcheux augure, car il se rattache presque toujours à quelque altération organique. Toutes choses égales d'ailleurs, la maladie est d'autant plus grave que la coloration de la peau est plus intense et tire davantage sur le vert bronzé.

Le traitement de l'*ictère* symptomatique doit être dirigé surtout contre les causes qui le produisent. S'il y a des symptômes de congestion, de la douleur, de l'irritation du côté de l'hypocondre droit, on conseille une saignée générale ou une application de sangsues sur cette région ou à l'anus. Lorsque la langue sera couverte d'un enduit blanchâtre, qu'il y aura des nausées, de la constipation, on aura recours aux purgatifs ou aux éméto-cathartiques. L'*ictère* est-il simple, spasmodique, essentiel, il suffit le plus souvent, pour hâter la guérison, de faire observer aux malades le repos et la diète, de leur administrer des bains tièdes et des boissons délayantes.

On désigne, sous le nom d'*ictère* grave, une variété d'*ictère* généralement fébrile, accompagné de symptômes nerveux sérieux, le plus souvent aussi d'hémorragies diverses, et qui a présenté parfois comme unique lésion anatomique une destruction des cellules hépatiques. Cette maladie, connue depuis Morgagni, n'a fixé l'attention des médecins que depuis quelques années.

Les causes de l'*ictère* grave sont à peu près inconnues; on sait seulement qu'il est plus fréquent chez la femme que chez l'homme, surtout les femmes enceintes. Les émotions morales vives, les excès alcooliques, et peut-être aussi l'action de quelques miasmes, paraissent favoriser le développement de l'*ictère* grave. Il succède parfois à l'*ictère* simple. D'autres fois il est précédé de quelques vagues symptômes généraux, tels que lassitude, perte des forces, de l'appétit, embarras gastrique, nausées, vomissements bilieux, constipation, insomnie opiniâtre qui, d'après Graves, est un indice de l'imminence du danger.

Enfin, dans quelques cas, la maladie éclate tout d'un coup, accompagnée d'un cortége de symptômes terribles, tels que frissons, céphalalgie intense, accablement général, prostration des forces, douleurs musculaires, vomissements, diarrhée, accélération du pouls. Bientôt la teinte ictérique apparaît, et la maladie est constituée. La coloration jaune est ordinairement très-intense. A mesure que la teinte ictérique devient plus foncée, apparaissent des symptômes plus sérieux; la langue et les lèvres se dessèchent et se couvrent de fuliginosités; les vomissements se multiplient; il survient des hoquets et une douleur plus ou moins vive dans la région hépatique. Le sang et les divers liquides de l'économie sont imprégnés de la matière colorante de la bile. Bientôt apparaissent des hémorragies plus ou moins abondantes, comme épistaxis, stomatorrhagie, hématémèses, entérorrhagie, hématuries, hémoptysies, ecchymoses, purpura. En même temps se manifestent des accidents cérébraux, surtout du délire, calme d'abord, puis violent, furieux, alternant souvent avec de la somnolence et du coma. Les accidents cérébraux sont communs, dit Grisolle, mais ils peuvent manquer tout à fait. Il existe communément de la fièvre; mais presque jamais elle n'est proportionnée à la gravité de l'affection. Le foie, douloureux à la pression, conserve quelquefois son volume normal ou même augmente de dimension; mais le plus souvent il diminue et s'atrophie. La rate, au contraire, est presque toujours le siége d'un gonflement notable. La marche de cette maladie est continue et rapide; elle se termine ordinairement par la mort dans les huit premiers jours. Elle peut cependant se prolonger davantage et se terminer par la guérison; mais ce cas est rare.

La thérapeutique de cette affection est très-incertaine. Les émissions sanguines ont presque toujours été funestes et les purgatifs ne fournissent guère que de médiocres succès. Les hémorragies et la prostration des forces doivent être combattues par les moyens ordinaires; les accidents nerveux par l'opium ou le musc à haute dose. Monneret conseille l'action réglée de l'hydrothérapie.

— Art vétér. Le chien, le bœuf et le mouton sont particulièrement susceptibles de contracter la jaunisse. Le cheval, l'âne et le mulet y sont moins sujets, probablement parce qu'ils manquent de vésicule biliaire, et que, chez eux, l'appareil excréteur de la bile est plus simple; cependant on sait depuis longtemps que le cheval, notamment, n'est pas exempt de cette maladie.

Les causes présumées sont : 1° toutes les circonstances qui tendent à causer directement ou indirectement l'irritation de l'estomac et du foie, ou à troubler le cours naturel de la bile; les exercices violents, les chaleurs excessives, l'insolation répétée, les refroidissements, les fourrages malsains, etc. Lorsque l'*ictère* débute brusquement, il s'annonce par la tristesse, l'accablement, le dégoût, le battement des flancs, la fièvre, une soif intense. Bientôt la langue se couvre d'un enduit jaunâtre, la digestion se trouble, la nutrition languit, la respiration est courte et gênée, le ventre est tendu, plus rarement il y a diarrhée; lorsque celle-ci existe et persiste, elle conduit ordinairement les animaux à la mort.

L'*ictère* qui se développe lentement se manifeste par la faiblesse musculaire, la tristesse, l'anorexie, la coloration jaune des muqueuses apparentes et de la peau; l'enduit jaune, épais et tenace de la langue et des dents, la dyspnée, la tension de l'abdomen, le trouble de l'urine, la coloration des excréments en jaune foncé et terne, ressemblant à de l'argile mouillée; la répugnance pour la boisson, la petitesse et la fréquence du pouls. Le bœuf et surtout le mouton sont plus sujets à cette variété de jaunisse que le cheval, la chèvre et le porc.

Le traitement doit subir des modifications selon l'âge, la constitution, l'espèce de l'animal, les causes et la nature de la lésion. Il faut faire usage de breuvages au petit-lait, au mucilage de lin, de décoction d'orge nitrée; pour boisson on ne présente que de l'eau blanche nitrée, et pour aliments le son mouillé et un peu d'herbe fraîche. Les lavements émollients sont également utiles, ainsi que les purgatifs doux et les légers diurétiques. Lorsque la jaunisse suit une marche lente, les breuvages composés de décoction de racine de patience, de carotte, d'infusion de fleurs de sureau, des lavements de décoction de racine d'aunée sont conseillés comme avantageux. Les bains de vapeur, excepté chez le mouton, les breuvages d'eau minérale, chez le cheval particulièrement, l'usage du sel, un bon régime composé en quantité mesurée et médiocre d'aliments bien choisis, de facile digestion, l'exercice modéré, un léger travail, des logements salubres, sont les moyens dont il est permis d'attendre le plus de succès. Les purgatifs, les diurétiques peuvent aussi être employés, mais avec mesure.

ICTÉRIE s. f. (ik-té-rî — du gr. *ikteros*, jaunisse). Ornith. Genre de passereaux, dont l'unique espèce habite les Etats-Unis : *L'*ICTÉRIE *dumicole se nourrit d'insectes.* (Z. Gerbe.)

— **Encycl.** L'*ictérie dumicole*, appelée aussi *merle vert de la Caroline*, a été successivement rapportée aux genres gobe-mouches, merle et manakin, avant de devenir le type d'un genre spécial. Cet oiseau a le plumage d'un gris verdâtre en dessus, blanchâtre en dessous, sauf la poitrine et le devant du cou, qui sont d'un jaune orangé; un trait blanc, partant de la mandibule inférieure, s'étend sur les côtés du cou. Le bec est assez robuste, convexe en dessus, longuement conique, un peu arqué, pointu; les tarses sont nus et annelés. L'*ictérie* habite diverses provinces des Etats-Unis, notamment la Caroline, la Pensylvanie, etc. Elle y arrive au printemps, et s'occupe d'abord de chercher un endroit convenable pour sa propagation. Elle s'établit ordinairement dans les taillis épais, les buissons fourrés de noisetiers ou de vignes sauvages. Elle est très-défiante et très-irritable. « Si le mâle, dit Vieillot, aperçoit quelque objet qui lui porte ombrage, aussitôt il manifeste son inquiétude par des cris tellement bizarres qu'il est impossible de les décrire; mais ces cris, qu'on ne peut exprimer par le langage, sont cependant faciles à imiter, au point de tromper l'oiseau lui-même et de s'en faire suivre pendant un quart de mille. Lorsqu'on le force ainsi à vous accompagner, il répond à vos provocations par des criailleries continuelles. » Il commence par imiter avec sa voix le sifflement produit par les ailes d'un canard qui vole; ses cris, d'abord élevés et rapides, faiblissent et se ralentissent peu à peu et finissent par s'éteindre. Puis il imite jusqu'à un certain point les aboiements d'un petit chien; il émet ensuite des sons variés, sourds, gutturaux, qu'il répète huit à dix fois de suite et qui ressemblent plutôt à la voix d'un mammifère qu'à celle d'un oiseau; il finit par simuler le miaulement d'un chat un peu enroué. Tous ces sons, aussi intenses que variés, produisent comme des effets de ventriloquie. Il en résulte que l'oiseau semble être à la fois très-éloigné et très-rapproché de celui qui l'écoute, et qui est fort embarrassé pour savoir de quel côté vient la voix. Quand le temps est doux et serein, surtout quand il fait clair de lune, le mâle fait entendre cet étrange babil, presque sans interruption, durant toute la nuit. « Il est probable, dit M. Gerbe, que ces cris sont pour lui un moyen d'attirer ou de charmer sa femelle; car, lorsque l'époque des amours est avancée, on ne l'entend plus que très-rarement; aussi est-ce pendant les pontes et l'incubation qu'il crie plus fort et plus fréquemment que de coutume. A cette époque aussi, on le voit quelquefois s'élever dans les airs presque perpendiculairement, à la hauteur de 30 à 40 pieds, tenant ses jambes pendantes, montant par soubresauts, comme s'il était irrité, et descendant de même. » L'*ictérie dumicole* a un régime omnivore; elle se nourrit d'insectes et de baies; elle recherche surtout les fruits de la morelle de Caroline. Elle niche dans les buissons les plus fourrés, et sa ponte est de quatre à cinq œufs. Elle repart à l'automne.

V. de Bomare, en parlant de cet oiseau, qu'il appelle aussi *cul-blanc à poitrine jaune*, dit qu'il n'est pas plus gros qu'une alouette, qu'il est très-sauvage et fréquente le bord des grandes rivières, et que son chant est fort agréable.

ICTÉRIN, INE adj. (i-kté-rain, i-ne. — du gr. *ikteros*, jaunisse). Hist. nat. Qui a une teinte jaune ou jaunâtre.

ICTÉRINÉ, ÉE adj. (i-kté-ri-né — rad. *ictère*). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'ictère ou troupiale.

— s. f. pl. Tribu d'oiseaux, renfermant les genres ictère ou troupiale, cassique, cassicule, carouge et chrysome.

ICTÉRIQUE adj. (i-kté-ri-ke — rad. *ictère*). Pathol. Qui est atteint de l'ictère ou jaunisse : *Malade* ICTÉRIQUE. ‖ Qui a rapport à l'ictère : *Symptômes* ICTÉRIQUES.

— Substantiv. Personne atteinte d'ictère : *Un* ICTÉRIQUE *voit tout jaune.*

ICTÉROCÉPHALE adj. m. (i-kté-ro-séfa-le — du gr. *ikteros*, jaunisse; *kephalê*, tête). Zool. Dont la tête est de couleur jaune ou jaunâtre.

— s. m. Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des guêpiers, et dont l'espèce type habite la France.

ICTIDE s. m. (i-kti-de — du gr. *iktis*, marte; *idea*, forme). Mamm. Genre de carnassiers plantigrades, connu aussi sous le nom de *benturong*, et comprenant deux espèces, qui habitent l'Inde et la Malaisie : *Les* ICTIDES *se rapprochent assez des ratons par la forme de leurs doigts.* (E. Desmarest.)

— **Encycl.** Les *ictides* ou *benturongs* sont caractérisés par un corps trapu, une tête grosse, des yeux petits, des oreilles arrondies et velues, des pieds plantigrades, à talon gros, fort, court et arrondi, à cinq doigts armés d'ongles crochus, comprimés et assez forts, mais non rétractiles; une queue forte, prenante et entièrement velue. Ils se rapprochent beaucoup des ratons, des paradoxures et des civettes. Essentiellement nocturnes, ils ne dorment que pendant le jour. Leurs mœurs sont peu connues. L'*ictide benturong* a le pelage composé de longues soies noires et blanches; il se trouve dans l'Inde, à Sumatra, à Malacca, plus rarement à Java. On cite encore les *ictides noir* et *doré*.

ICTINE s. f. (i-kti-ne — du gr. *iktinos*, milan). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des troncatipennes, dont l'espèce type se trouve à Cayenne. ‖ Genre d'insectes névroptères, de la famille des libellules, comprenant un petit nombre d'espèces, toutes exotiques.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, dont l'espèce type croît au Cap de Bonne-Espérance.

ICTINIE s. f. (i-kti-nî — du gr. *iktinos*, milan). Ornith. Genre d'oiseaux de proie, intermédiaire entre les buses et les milans.

— **Encycl.** Ce genre de rapaces a été établi par Vieillot, aux dépens du genre *buteo*, pour des espèces qui, par leurs caractères, participent des buses et des milans, et paraissent établir le passage des uns aux autres. Ce genre est caractérisé par un bec court, droit, étroit en dessus, comprimé sur les côtés, à mandibule supérieure à bords dilatés en forme de dents, crochue à la pointe, l'inférieure plus courbe, obtuse, échancrée vers le bout; des narines lunulées, obliques; des tarses courts, grêles, nus et réticulés, et des ongles courts et peu aigus.

Deux espèces seulement composent cette division; toutes les deux se trouvent dans l'Amérique. Elles se tiennent le plus souvent dans les bois sur les arbres élevés, volent à une très-grande hauteur, se jouent fréquemment dans les airs, où elles décrivent des cercles à la manière de tous les oiseaux de proie, et font une chasse continuelle aux gros insectes, aux lézards et aux serpents.

L'espèce qui a servi de type à ce genre est l'ictinie ophiophage à manteau brunâtre, à dos, à ventre, flancs et couverture des ailes d'un gris bleuâtre; à cercle oculaire, rémiges et rectrices noirs. Il habite l'Amérique septentrionale.

La seconde espèce est l'*ictinie* bleuâtre, dont G. Cuvier a fait une buse sous le nom de *buteo plumbeus*. Celle-ci a la tête, le manteau, les ailes d'un bleu ardoisé cerclé de brun, et tout le dessous du corps de même couleur, sans lunules brunes. Elle habite le Brésil, la Guyane, le Mexique et les Etats-Unis.

ICTINUS, le plus grand architecte du siècle de Périclès. Il florissait dans le v^e siècle avant notre ère. Il construisit le Parthénon (444-439) et le temple destiné aux initiés d'Eleusis. Ami de Phidias, il l'accompagna sans doute dans son exil, puisqu'on le retrouve à cette époque en Arcadie, construisant le temple d'Apollon Epicourios à Phigalie, dont on admire encore les ruines imposantes, et que M. Lebouteux, architecte français, a dessiné.

ICTIS s. m. (i-ktiss — du gr. *iktis*, marte). Mamm. Variété de belette, qui habite la Sardaigne. ‖ Nom donné par les anciens à la fouine et au putois.

ICTODE s. m. (ik-to-de). Bot. Syn. de SYMPLOCARPE.

ICTONYX s. m. (i-kto-niks — du gr. *iktis*, marte; *onux*, ongle). Mamm. Genre de mammifères carnassiers, voisin des martes.

ID, abréviation du mot IDEM.

IDA, nom de deux monts célèbres dans la géographie ancienne, et situés l'un en Phrygie, l'autre dans l'île de Crète, aujourd'hui Candie.

Le plus célèbre était le mont Ida de l'île de Crète, appelé maintenant le Psiloriti, et qui a plus de 2,300 mètres d'altitude. Les vieilles traditions mythologiques y plaçaient la naissance de Jupiter, qui y fut nourri et élevé par les Corybantes crétois. Strabon lui assignait 60 stades de tour, environ 80 kilom.

Le mont Ida phrygien, situé dans l'ancienne Troade, est moins une montagne qu'une chaîne dont le centre est à l'orient de la place où fut Troie. De ce centre se détachent quatre branches qui se terminent en autant de promontoires, dont l'un est vers Cyzique, les deux autres vers Antandros et Adramytte, et le quatrième au nord de Lesbos. C'est derrière ces promontoires de l'Ida que Virgile fait abriter la flotte d'Enée :

. . . . *Classemque sub ipsa*
Antandro et Phrygiæ molimur montibus Idæ.

De l'Ida sortent le Granique, le Simoïs et le Scamandre, trois fleuves que l'histoire et la poésie ont rendus immortels. Enfin les poëtes y ont placé la grotte où Pâris jugea le différend des trois déesses et donna le prix de la beauté à Vénus, l'enlèvement de Ganymède par l'aigle de Jupiter, etc.

IDA (Ida FERRIER, dame Alexandre DUMAS, dite M^lle), actrice française, morte à Gênes le 11 mars 1859. Elle avait débuté avec éclat au théâtre de la Renaissance. Après de brillants succès dans *Marie Tudor*, *Angèle*, *Don Juan de Maraña* et *Caligula*, elle s'était retirée du théâtre et était allée vivre en Italie. M^lle Ida avait épousé Alexandre Dumas, dont elle s'était séparée. On lui reconnaissait plus de beauté que de talent. Son mariage avec le célèbre romancier fit grand bruit en son temps.

IDACE, chroniqueur espagnol, évêque de Chiaves (Portugal), né à Lamego, en Galice, mort après 468. Il fut chargé par le pape saint Léon de s'opposer à la propagation de l'hérésie priscillianiste, et fut pendant quelque temps prisonnier des Suèves. Sa *Chronique* s'étend de l'an 379 à 468. Depuis 427, elle est une des sources importantes pour l'histoire des invasions suéviques et gothiques. Le style a toute la barbarie de l'époque. Le père Sirmond l'a éditée à Paris (1619).

IDÆUS, fils de Dardanus. Il suivit son père dans sa fuite, et donna son nom au mont Ida, en Phrygie, où il éleva un temple à la mère des dieux.

IDAHO, territoire des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, organisé le 3 mars 1863. Il comprenait primitivement tout le territoire qui s'étend entre le 41^e et le 49^e parallèle de latitude N., et qui est borné à l'E. par le Dacotah, à l'O. par le territoire de Washington et l'Etat de l'Orégon. Les décisions du congrès en 1864 et 1865 ont considérablement modifié cette étendue. Aujourd'hui l'Idaho ne se compose plus que de la partie occidentale de son ancien territoire. Il a la forme d'un triangle rectangle dont l'hypoténuse, du N.-E. au S.-O., est parallèle à la chaîne de montagnes qui le traversait originairement par son milieu, et a pour bornes le Montana et le Wyoming, tandis que les côtés de l'angle droit, formés par ses frontières occidentale et méridionale, ont pour bornes : à l'O. les territoires de Washington et de l'Orégon, et au S., ceux de Nevada et d'Utah. C'est une région très-riche en or et en argent. Sa population est encore peu considérable.

IDALIE s. f. (i-da-lî — nom mythol.). Moll. Genre de mollusques nus, qui paraît devoir être réuni aux doris.

IDALIE, en latin *Idalium* et *Idalia*, ville antique et célèbre de l'île de Chypre, située dans l'intérieur des terres et entourée de riants jardins et de bois sacrés. Idalie était, avec Amathonte et Paphos, l'une des trois villes de Chypre consacrées à Vénus. L'étymologie du nom de cette ville serait *Idalah*, mot phénicien, qui signifie *lieu de la déesse*, ou bien encore le mot grec *idalimos* (*humide*), à cause des nombreuses sources de ses bois.

C'est dans les bois idaliens qu'Adonis fut tué par un sanglier.

La belle Idalie, détruite par d'anciens tremblements de terre volcaniques, n'existait déjà plus du temps de Pline. On trouve sur l'emplacement qu'elle occupait jadis un petit village appelé en langue franque Dalin, et Idalion par les gens du pays. En 1868, on a retrouvé le cimetière de l'antique cité, et ramené au jour, en fouillant les tombeaux, une grande quantité de pierreries, de bijoux, de monnaies et d'ustensiles en or et en argent. A une plus grande profondeur, on a découvert des tombeaux remontant à une grande antiquité et portant des inscriptions phéniciennes. Des statuettes, des bas-reliefs, des vases en verre et en terre cuite, des fragments de marbre sculptés ont été le résultat de fouilles intelligentes, dont la continuation promet encore d'être fructueuse.

IDALIEN, IENNE s. et adj. (i-da-liain, iè-ne). Géogr. anc. Habitant du mont Ida, dans la Troade; qui appartient à cette contrée ou à ses habitants : *Les* IDALIENS. *Les monts* IDALIENS.

Aux monts *idaliens* un bois délicieux
De ses arbres chenus semble toucher les cieux.
LA FONTAINE.

— Mythol. gr. Surnom de Vénus, qui obtint sur le mont Ida la pomme d'or, prix de la beauté.

IDANHA-NOVA, ville du Portugal, province de Haut Beira, à 33 kilom. E. de Castello-Branco; 2,200 hab.

IDANHA-VELHA, en latin *Igœdita, Egiditania*, ville de Portugal, prov. du Haut Beira, à 35 kilom. E. de Castello-Branco, sur le Ponsul. Elle était autrefois très-importante; on y remarque encore l'église paroissiale, construite par les Goths. En 1704, elle fut prise par le roi d'Anjou, après une vigoureuse résistance. Patrie du roi Wamba.

IDANTHYRSE, roi des Scythes au VIe siècle av. notre ère. Il était neveu d'Anacharsis. Lorsque, vers 508, Darius envahit la Scythie, Idanthyrse se retira devant lui, et, comme le roi des Perses le sommait de combattre ou de se soumettre, il se borna à lui envoyer un rat, une grenouille, un oiseau et cinq flèches. Cet étrange présent signifiait que si les Perses ne s'envolaient pas dans l'air comme des oiseaux, s'ils ne se cachaient pas sous terre comme des rats ou dans l'eau comme des grenouilles, ils n'échapperaient pas aux flèches des Scythes. Ce fut, en effet, ce que ne tarda pas à comprendre Darius, lorsque la Scythie fut devenue le tombeau de sa formidable armée.

IDANUS, nom ancien de l'AIN.

IDAS, fils de Neptune et d'Aréné, frère de Lyncée. Il s'éprit de Marpesse, fille d'Evenus, que lui disputa Apollon. Il enleva la jeune fille au moyen d'un char ailé, que lui avait donné son père, rencontra à Messène Apollon, qui entra en lutte avec lui; mais Jupiter intervint, laissa Marpesse libre de choisir entre les deux prétendants, et celle-ci se prononça en faveur d'Idas, qui la rendit mère de Cléopâtre et d'Alcyone. Idas prit part, ainsi que son frère, à l'expédition des Argonautes. Ayant fait, avec Castor et Pollux, une expédition en Arcadie, ceux-ci refusèrent de donner aux deux frères leur part dans le butin; il s'engagea alors entre eux un violent combat, où Lyncée trouva la mort et à la suite duquel Idas fut foudroyé.

IDE s. m. (i-de). Jeux. Au piquet à écrire, Chacun des deux coups que l'on joue pour la décision d'un pari.

— Ichthyol. Poisson voisin des cyprins, qui habite les eaux douces du nord de l'Europe, et dont la chair est estimée : *Le dos et la tête de l'*IDE *sont d'un blanc noirâtre en dessus.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Les *ides* sont des poissons très-voisins des chevaines par leurs caractères, mais dont la forme générale rappelle plutôt celle des gardons et des rotengles. *L'ide* mélanote, appelé aussi cyprin jésès, nerfling, etc., ressemble beaucoup à la rotengle; mais il a le corps plus oblong, la courbe du dos régulière et peu élevée, la tête courte et inclinée d'arrière en avant, la bouche petite, les mâchoires égales, l'inférieure un peu ascendante, l'œil petit, l'opercule large; ses écailles, plus larges que longues, ont leur bord très-légèrement festonné; la nageoire dorsale s'élève presque au-dessus des ventrales. *L'ide* mélanote atteint une longueur de 0m,30 à 0m,40. Sa coloration varie beaucoup avec l'âge, au point qu'on a pris souvent les jeunes et les vieux individus pour deux espèces distinctes. Chez les premiers, tout le dos est d'un beau rouge doré, qui s'étend sur les côtés jusqu'au-dessous de la ligne latérale, en s'affaiblissant pour se fondre avec le blanc argentin des régions inférieures. Les adultes ont tout le dessus du corps d'un noir bleuâtre, les côtés et le dessous d'un blanc argentin à reflets bleuâtres. Ce poisson est assez répandu dans les eaux douces de presque toute l'Europe; mais il est assez rare en France. Il fraye en avril et mai. Sa chair est estimée comme aliment.

IDE (sainte), comtesse DE BOULOGNE, née en Picardie en 1040, morte en 1113. Fille de Béatrix d'Este et de Godefroy le Barbu ou le Hardi, duc de Lothier et de Brabant, elle épousa Eustache II, comte de Boulogne, et devint mère de trois fils, le célèbre Godefroy de Bouillon, qui devint roi de Jérusalem (1099), Eustache III, qui fut comte de Boulogne, et Beaudoin, qui succéda sur le trône de Jérusalem à son frère aîné, et d'une fille dont l'empereur Henri IV devait faire sa femme. Ide se signala par sa piété, par sa charité, et elle fonda plusieurs monastères. Bien qu'elle n'ait été que béatifiée, on célèbre sa fête le 13 avril.

IDÉABLE adj. (i-dé-a-ble — rad. *idéer*). Néol. Qui peut être compris, qui est intelligible, qui peut être le sujet d'une idée : *On peut donc conclure que l'erreur est imaginable, mais qu'elle n'est pas* IDÉABLE *ou compréhensible.* (De Bonald.)

IDÉAL, ALE adj. (i-dé-al, a-le — rad. *idée*). Qui n'existe que dans l'idée, dans l'imagination, dans l'entendement, qui est conçu sans être réel : *Un être* IDÉAL. *Des êtres* IDÉAUX. *Il n'y a que deux maux bien réels dans le monde : le remords et la maladie, le reste est* IDÉAL. (J. de Maistre.) *L'homme de lettres élève autour de lui un monde* IDÉAL *auquel il donne la réalité et la vie.* (Berryer.) ‖ Qui possède la suprême perfection, ou une beauté supérieure à celle des objets réels : *Une perfection* IDÉALE. *Une beauté* IDÉALE. *Il y a deux sortes de beau* IDÉAL : *le beau* IDÉAL *moral et le beau* IDÉAL *physique; l'un et l'autre sont nés de la société.* (Chateaub.)

Le père ouvre la porte au matériel époux,
Mais toujours l'*idéal* entre par la fenêtre.
A. DE MUSSET.

— s. m. Ce qui n'existe que dans l'imagination; perfection suprême ou typique : *L'art est la représentation de l'*IDÉAL *éternel et immuable.* (Mesnard.) *L'*IDÉAL *est l'essence de la poésie.* (Guizot.) *La démocratie est l'*IDÉAL *du gouvernement libre.* (Vacherot.)

— **Encycl.** B.-arts. *L'idéal* est le modèle intérieur que le peintre ou le statuaire se fait d'un objet réel et d'après lequel il dessine ou sculpte, suivant ses forces, la représentation de cet objet. De même, le poëte se créera un semblable modèle intérieur des personnages qu'il veut animer, des paysages qu'il veut rendre, des caractères qu'il veut tracer; ce sera *l'idéal* qu'il essayera de transporter dans ses vers.

Les anciens professaient sur *l'idéal* deux doctrines opposées, également abandonnées de nos jours. D'après Platon, *idéal* et beauté parfaite étaient deux mots synonymes; l'idée que ces mots représentent était innée dans l'homme, et avait sa source dans Dieu même; l'artiste s'élevait par la seule force de la pensée à cette conception du beau absolu et s'efforçait d'en rendre l'image. D'après l'autre théorie, plus matérialiste, l'artiste, comparant entre eux les plus beaux types humains et leur empruntant leurs parties les plus irréprochables, en composait son *idéal.*

D'après H. Taine, la définition de *l'idéal* résulte de celle même de l'œuvre d'art et du but de cette œuvre. Le but de l'art est de manifester un caractère saillant et essentiel plus complétement que ne le font les objets réels. L'artiste se formera donc l'idée de ce caractère et, d'après cette idée, il transformera l'objet réel. Cet objet ainsi transformé se trouve conforme, non à la réalité, mais à l'idée, et par conséquent *idéal.* La perfection n'est donc pas de l'essence même de *l'idéal* ainsi compris. Pourquoi, parmi les idées que l'artiste invoque pour imaginer son œuvre, y en aurait-il de supérieures? Si l'objet devient *idéal* par cela seul qu'il est conforme à une idée, peu importe l'idée. *L'idéal* est essentiellement individuel, et le même type représenté par vingt artistes sera traité de vingt manières différentes : Plaute, Molière et Balzac incarnant l'avarice dans Euclion, dans Harpagon et dans le père Goriot; Léonard de Vinci, Michel-Ange et le Corrége faisant du type de Léda trois chefs-d'œuvre absolument dissemblables d'intention et d'exécution, en sont la preuve évidente. Bien plus, la manière de chaque artiste célèbre, c'est-à-dire son *idéal* individuel et la façon dont il le rend, est chose si connue que l'on peut imaginer, *a priori*, comment tel peintre rendra tel sujet. Si le mot *idéal* évoque l'idée de perfection, c'est que la beauté entendue d'une certaine façon est *l'idéal* du plus grand nombre; mais en lui-même il n'a rien d'absolu.

Idéal dans l'art (DE L'), par H. Taine (1867, in-18). Ce livre nous donne de l'idéalisation une théorie originale comme tout ce qui sort de la plume de l'auteur. Cette théorie est fondée sur le principe de la subordination des caractères. La science nous montre les caractères dans leur hiérarchie réelle. L'art idéalise un objet en dégageant quelqu'un de ses caractères essentiels et en transformant cet objet par l'altération systématique des rapports de ses parties, de manière à rendre le caractère dégagé plus visible et plus dominateur.

Le but de l'art étant de rendre dominateur un caractère essentiel, plus une œuvre se rapprochera de ce but, plus elle sera parfaite. Qu'est-ce donc qu'un caractère essentiel, et comment savoir si, dans les caractères fondamentaux et constitutifs de l'être, il y en a de plus importants que les autres? L'histoire naturelle va nous répondre et nous fournir un principe d'évaluation. Il y a cent ans environ, on a trouvé le principe de subordination des caractères; toutes les classifications de la botanique et de la zoologie ont été construites d'après lui. Dans une plante et dans un animal, certains caractères ont été reconnus comme plus importants que les autres : ce sont les moins variables; à ce titre, ils possèdent une force plus grande que celle des autres, car ils résistent mieux à l'attaque de toutes les circonstances intérieures ou extérieures qui peuvent les défaire ou les altérer.

On peut appliquer ce principe de la subordination des caractères à l'homme, d'abord à l'homme moral et à la littérature qui le prend pour objet. Il existe une sorte de géologie morale; comme la terre nous avons, nous aussi, nos terrains superposés qui s'en vont tour à tour, les uns plus vite, les autres plus lentement. A la surface sont des mœurs, des idées, un genre d'esprit, qui durent au plus trois ou quatre ans : ce sont ceux de la mode et du moment. Au-dessous s'étend une couche de caractères un peu plus solides; elle dure vingt, trente ou quarante ans, une demi-période historique. Nous venons d'en voir finir une, celle qui eut son centre aux environs de 1830. La troisième couche est plus vaste et plus épaisse; les caractères qui la composent durent pendant toute une période historique, comme le moyen âge, la Renaissance ou l'époque classique. Une même forme d'esprit règne alors et résiste longtemps à la sape et à la mine. Au-dessous s'étend une dernière couche, plus solide encore, et qui est comme le granit de la vie. Elle se compose d'instincts et d'aptitudes qui sont le fond même d'une race, et sur lesquels les révolutions, les décadences, la civilisation ont passé sans avoir prise. Ces aptitudes et ces instincts sont dans le sang, et se transmettent avec lui; il faut, pour les altérer, une altération du sang, c'est-à-dire une invasion, une conquête à demeure, des croisements de races ou tout au moins un changement de milieu physique. Tel est l'ordre dans lequel se superposent les couches de sentiments, d'idées, d'aptitudes et d'instincts qui composent l'âme humaine. Les plus profondes sont les plus stables et aussi les plus élémentaires.

A cette échelle des valeurs morales correspond, échelon par échelon, l'échelle des valeurs littéraires. Plus le caractère mis en relief par un livre sera stable et important, plus le livre aura de valeur, plus il aura chance de durer. Il en est de même des valeurs plastiques en peinture et en sculpture; que le caractère mis en lumière par un tableau ou par une statue soit plus ou moins important, toutes choses égales d'ailleurs, ce tableau ou cette statue seront plus ou moins beaux. Voilà pourquoi l'on met au dernier rang des œuvres d'art ces dessins, ces pastels qui peignent le vêtement, et surtout le vêtement du jour. Dans les grandes époques de la peinture, en Italie, par exemple, au temps de Michel-Ange et du Titien, l'animal humain, la charpente osseuse revêtue de muscles, la chair et la peau colorées et sensibles ont été comprises et aimées pour elles-mêmes, et placées au-dessus du reste. Le corps nu, voilà le véritable objet du grand art, et le génie des maîtres consiste précisément à faire une race de corps; ils sont physiologistes comme les grands écrivains sont psychologues. « La concordance est donc complète, et les caractères apportent avec eux dans l'œuvre d'art la valeur qu'ils ont déjà dans la nature. Selon qu'ils possèdent par eux-mêmes une valeur plus ou moins grande, ils communiquent à l'œuvre une valeur plus ou moins grande. Quand ils traversent l'intelligence de l'écrivain ou de l'artiste pour passer du monde réel dans le monde idéal, ils ne perdent rien de ce qu'ils sont; ils se retrouvent après le voyage les mêmes qu'avant le voyage; ils sont comme auparavant des forces plus ou moins grandes, plus ou moins résistantes à l'attaque et durables, capables d'effets plus ou moins vastes et profonds. On comprend maintenant pourquoi la hiérarchie des œuvres d'art répète leur hiérarchie. Au sommet de la nature sont des puissances souveraines qui maintiennent les autres; au sommet de l'art sont des chefs-d'œuvre qui dépassent les autres : les deux cimes sont de niveau. »

IDÉALEMENT adv. (i-dé-a-le-man — rad. *idéal*). D'une manière idéale, supérieure à toutes les réalités : *Une femme* IDÉALEMENT *belle.*

IDÉALISATEUR, TRICE s. (i-dé-a-li-za-teur, tri-se — rad. *idéaliser*). Celui, celle qui idéalise : *Un puissant* IDÉALISATEUR. *L'artiste n'est qu'un* IDÉALISATEUR.

IDÉALISATION s. f. (i-dé-a-li-za-si-on — rad. *idéaliser*). Action ou pouvoir d'idéaliser; résultat de cette action : *L'*IDÉALISATION *est la qualité la plus merveilleuse de l'artiste. On se figure difficilement des personnages modernes voltigeant dans l'azur, à moins qu'ils ne soient dépouillés, par l'apothéose ou l'*IDÉALISATION, *de ce qu'ils auraient de trop actuel, de trop positivement vrai.* (Th. Gaut.)

IDÉALISÉ, ÉE (i-dé-a-li-zé) part. passé du v. Idéaliser : *Le travail constant est la loi de l'art comme celle de la vie; car l'art, c'est la création* IDÉALISÉE. (Balz.)

IDÉALISER v. a. ou tr. (i-dé-a-li-zé — rad. *idéal*). Littér. et B.-arts. Rendre idéal, donner une perfection idéale à : *Un des plus nobles attributs de l'intelligence humaine, c'est la puissance qu'elle a d'*IDÉALISER. (E. Littré.) *La philosophie spiritualise la matière ou matérialise la pensée,* IDÉALISE *l'être ou réalise l'idée.* (Proudh.)

IDÉALISME s. m. (i-dé-a-li-sme — rad. *idéal*). Philos. Nom donné à divers systèmes de philosophie qui nient la réalité individuelle des choses distinctes du moi, selon les uns, de Dieu, suivant les autres, et n'en admettent que l'idée : *Le spiritualisme conduit à l'*IDÉALISME. (Géruzez.)

— **Encycl.** On comprend sous le nom d'*idéalisme* tous les systèmes de philosophie qui attachent plus d'importance aux idées que nous avons des choses qu'aux choses elles-mêmes, et dont quelques-uns vont jusqu'à refuser toute réalité aux choses extérieures, ne reconnaissant comme certain que ce qui est perçu directement par la conscience, ou plutôt ce qui fait partie de la conscience même.

L'idéalisme est le fond de la plupart des systèmes orientaux, car, en Orient, l'homme, de temps immémorial, vit peu en dehors et se concentre en lui-même. En Occident, les premières traces qu'on en trouve sont dans les doctrines de l'école d'Elée. Du reste, dans cette école, *l'idéalisme* se réduit à séparer l'intelligence des faits produits par les sens, et ce n'est guère encore que le spiritualisme. Parménide, qui vint plus tard, ajouta quelque chose à cette donnée. Suivant lui, les sens, comme l'intelligence, peuvent nous fournir des connaissances, mais ces connaissances sont distinctes des connaissances rationnelles et sont d'une nature inférieure. Zénon est, à proprement parler, le premier idéaliste de la période classique. Il nie catégoriquement l'existence du monde physique : « On ne saurait, dit-il, admettre la réalité extérieure sans admettre dans les choses réelles des qualités qui s'excluent. » Il cite la ressemblance et la dissemblance, l'unité et la pluralité, le repos et le mouvement. La divisibilité d'un objet est contradictoire. En effet, les corps sont simples ou composés. S'ils sont simples, ils n'ont pas de grandeur, c'est-à-dire d'étendue, et par conséquent ne sont pas des corps; s'ils sont composés, ils n'ont pas d'unité. Or, il prétend qu'un objet sans unité est inconcevable. Bref, il jugeait absurde la croyance à la réalité extérieure. Héraclite défend *l'idéalisme* par d'autres arguments : « Les objets extérieurs, dit-il, ne sont pas éternels, car ils commencent et finissent; tout dans la nature est dans un flux et dans un reflux perpétuel; en un mot, le mouvement est l'essence même de la vie dans les corps. Les sens constatent l'état actuel d'un corps; mais, comme cet état change nécessairement, les données des sens ne sont exactes qu'au moment où ils les donnent, et on ne peut pas conclure de ces données à une vérité permanente. » On voit que ce système est la négation absolue des lois naturelles, et, par suite, des sciences physiques fondées sur l'existence supposée de lois naturelles permanentes et universelles.

L'école atomistique, issue de Démocrite, enseigne, d'une part, que les atomes n'ont point de qualités sensibles, et que, par conséquent, les sens ne représentent pas les objets tels qu'ils sont en eux-mêmes. Ces qualités n'existent que dans la sensibilité; ce qui le démontre, c'est que la sensibilité n'est pas la même chez tous les individus. La vérité est donc une chose essentiellement subjective.

Anaxagore est un idéaliste de la famille de Hegel, qui a peut-être puisé chez lui une partie de ses principes. A son dire, c'est l'entendement qui est la cause formatrice de l'univers. Tous les phénomènes extérieurs sont simplement des modes de l'entendement. L'ordre et l'harmonie qui règnent autour de nous sont également le résultat des facultés de l'entendement. Il n'est pas loin d'avoir l'idée du panthéisme, mais d'un panthéisme abstrait, au sein duquel la raison est une souveraine absolue.

Platon est le plus grand philosophe idéaliste de l'antiquité. Il ne considère que l'âme dans l'être humain; le reste n'est rien. Il n'étudie donc que la connaissance. Les sens ne la donnent point; ils n'aperçoivent que le variable; mais la raison voit la vérité éternelle. Nos idées sont innées; elles sont le fondement de nos pensées et s'imposent à la volonté, qui n'en est que l'instrument. Les idées sont, par suite, antérieures aux objets dont elles sont les types. On reproche à Platon, d'une part, d'avoir négligé l'expérience, et, de l'autre, de n'avoir pas su distinguer des idées proprement dites les sentiments, c'est-à-dire les facultés affectives de l'entendement. Qu'il s'agisse, du reste, du sentiment ou de la raison, il envisage les deux choses par le côté purement idéal.

L'idéalisme ne survécut point à la civilisation classique. Il renaquit en France au XVIIe siècle avec la philosophie cartésienne. Descartes est le Platon des temps modernes, à cette différence près que Platon néglige systématiquement le côté matériel de l'être et que Descartes, tout en faisant résider l'essence de l'être dans la substance spirituelle, admet l'existence simultanée et contiguë de deux mondes : le monde idéal ou spirituel et le monde physique. « J'ai, dit-il, l'idée de mon esprit, abstraction faite de mon corps. Or, toutes les choses que je conçois comme complètes en elles-mêmes et comme distinctes les

unes des autres sont réellement complètes et distinctes, car elles ne peuvent venir que de la réalité conçue. L'idée d'une substance pensante est distincte dans mon esprit de celle de la substance étendue; en outre, elle est complète en elle-même, car elle n'est point abstraite d'autres réalités plus complètes; donc elle correspond à une réalité véritable. »

L'*idéalisme* de Descartes est, en résumé, un *idéalisme* tempéré. S'il a un goût particulier pour l'étude de l'homme intérieur, il ne nie pas l'existence des objets extérieurs à notre esprit. Son disciple le plus éminent, Malebranche, ne sut point garder autant de mesure et se laissa glisser vers un *idéalisme* à peu près exclusif. Il admet dans l'homme trois moyens d'arriver à la connaissance : l'entendement, l'imagination et les sens. L'entendement nous procure les idées rationnelles; l'imagination, les idées matérielles; les sens ne sont qu'intermédiaires entre l'âme spirituelle et le monde matériel. Du reste, Malebranche a le plus souverain mépris pour les sciences naturelles, et il s'en explique sans ambages : « Les hommes, dit-il (*Recherche de la vérité*, préface), ne sont pas nés pour devenir astronomes ou chimistes, pour passer toute leur vie pendus à une lunette ou attachés à un fourneau, et pour tirer ensuite des conséquences assez inutiles de leurs observations laborieuses. Je veux qu'un astronome ait découvert le premier des terres, des mers et des montagnes dans la lune; qu'il se soit aperçu le premier des taches qui tournent sur le soleil et qu'il en ait exactement calculé les mouvements. Je veux qu'un chimiste ait enfin trouvé le secret de fixer le mercure ou de faire de cet alkahest, par lequel Van Helmont se vantait de dissoudre tous les corps : en sont-ils pour cela devenus plus sages et plus heureux? Ils se sont peut-être fait quelque réputation dans le monde; mais, s'ils y ont pris garde, cette réputation n'a fait qu'étendre leur servitude. »

L'*idéalisme* de Leibnitz ne diffère pas sensiblement de celui de Descartes, bien qu'en théorie il aille beaucoup plus loin, car ses *monades* ne sont point de la matière, mais une force qui résume la substance, et à la nature de laquelle participe l'esprit comme le corps.

L'*idéalisme* se montre chez Berkeley sous un aspect qu'il n'avait pas encore eu. Après avoir séparé l'âme du corps, il arrive, de déduction en déduction, à nier absolument l'existence de la matière et des objets extérieurs. La matière n'est qu'une sensation tout à fait subjective; quoique nous n'en ayons pas conscience, Dieu est la cause directe de nos connaissances. Le grand argument de Berkeley contre l'existence des objets extérieurs, « c'est que l'homme ne peut pas sortir de lui-même. » Il a conscience des objets qui sont en lui. Pour qu'il eût conscience des objets placés hors de lui, il faudrait qu'il fût identique avec ces objets. Berkeley fut peut-être le meilleur dialecticien qu'on eût encore vu. On n'est pas de son avis, mais il est bien difficile de le réfuter. La théorie de Berkeley contre l'existence des êtres extérieurs a pourtant été, de la part de Kant, l'objet d'un argument qui n'est pas sans valeur. « J'ai, dit Kant, la conscience de mon existence dans le temps. Mais tout ce qui est déterminé dans le temps suppose nécessairement des changements, autrement le temps lui-même ne pourrait pas être perçu. Ces changements supposent un principe qui n'est plus changeant, mais qui est durable. Or, ce principe ne saurait être en moi, car je n'aurais alors que la conscience de ce principe durable, et non celle des changements dans le temps; par conséquent, je n'aurais point la conscience de moi-même dans le temps, ce qui est contre l'hypothèse. Il faut donc que le principe durable soit hors de moi. La conscience de moi-même est donc complétement liée à celle des objets extérieurs. Donc le principe durable est hors de moi. Ainsi, l'*idéalisme* absolu est renversé de fond en comble. »

Kant raisonne mal pourtant, car pour que l'idée de changement se forme il suffit que ce changement se produise en nous et que nous en ayons conscience. Son argument serait irréfutable, si nos idées subjectives ne pouvaient nous fournir l'idée de changement; mais comme elles la fournissent, ce raisonnement ne porte pas. En effet, il est indifférent que l'idée de changement nous soit donnée par nos idées intérieures ou par les objets du dehors. Les idées qui existent en nous suffisant à nous procurer l'idée de changement, la question de l'existence du monde extérieur reste entière. Du reste, Kant l'avoue implicitement. Il confesse effectivement que nous n'avons pas connaissance des objets extérieurs pris en eux-mêmes ni de leurs qualités absolues : « Les phénomènes, dit-il, sont des objets intuitifs, sensibles. Le principe que l'entendement suppose comme base des phénomènes est nommé intelligible, *noumène*. Les objets intelligibles seraient *a priori*, si notre entendement ne dépendait de la sensibilité. L'entendement aurait alors connaissance du monde intelligible ou des objets en eux-mêmes. » Le monde intelligible est donc le seul vrai, et Kant est de l'avis de Berkeley.

Fichte et Hegel ont modifié l'*idéalisme* dans un sens qu'on trouvera expliqué à leurs noms respectifs. V. surtout HÉGÉLIANISME.

Jacobi s'attache particulièrement à démontrer, non que l'*idéalisme* est la science vraie, mais que sa négation mène droit au fatalisme et à l'athéisme. Les philosophes, d'après lui, détruisent la vérité objective en voulant la démontrer. Il n'y a que de la foi au monde. Il faut croire et non démontrer. Il n'y a que l'intuition et le sentiment qui fournissent des connaissances immédiates.

M. Cousin a condamné l'*idéalisme* absolu dans des termes qui méritent d'être cités : « D'abord, dit-il, l'*idéalisme* néglige les rapports qui lient les phénomènes rationnels aux phénomènes sensitifs, et passe de leur distinction, qui est réelle, à la supposition de leur indépendance. Ils sont distincts; donc ils sont séparés. » La conclusion dépasse les prémisses, la synthèse dépasse l'analyse. En fait, ils ne sont pas séparés; les uns coexistent avec les autres dans la conscience. Les résultats du développement de l'intelligence y sont avec les résultats du développement de la sensibilité; car l'intelligence ne s'est développée qu'avec la sensibilité. Tout vous était donné dans une complexité profonde; vous avez distingué ce qui devait être distingué; fort bien, mais il ne faut pas séparer ce qui ne doit pas être séparé. Tel est le premier pas hors de l'observation, la première erreur de l'*idéalisme*. Après avoir distingué, il sépare; non-seulement il sépare, il va plus loin : puisque certaines idées sont indépendantes des sensations, elles peuvent leur être antérieures; elles peuvent l'être, donc elles le sont. Elles sont alors ou la dot que l'intelligence apporte avec elle, elles sont innées; ou bien l'intelligence les reçoit de son principe; mais, si elle les tient de son principe, ce principe les possède donc en lui-même; d'où il suit ou peut suivre qu'autrefois, dans un autre monde, quand l'âme, qui est immortelle, et qui, par conséquent, a pu préexister à son existence actuelle, était encore avec son principe éternel, elle en participait déjà, et que les idées, en ce monde, ne sont pas autre chose que des ressouvenirs des connaissances antérieures. Ce n'est point à l'analyse que sont empruntés de pareils résultats. L'analyse montre que certaines idées sont en elles-mêmes distinctes des idées sensibles; mais indépendantes, mais antérieures, mais préexistantes dans un autre monde, elle n'en dit pas un mot; et voilà l'*idéalisme*, parti d'une distinction vraie, qui se précipite dans la route de l'abstraction et de l'hypothèse. Or, dans cette route, on ne s'arrête guère. Savez-vous quel en est le terme? Savez-vous quelle est la dernière conséquence de l'*idéalisme?* La voici : l'*idéalisme* a reproché au sensualisme de ne pouvoir donner et expliquer l'idée de l'unité; et, vraiment, de la variété on ne peut tirer l'unité d'aucune manière; cela est évident et confond le sensualisme. Mais la réciproque est vraie; comme on ne tire pas l'unité de la variété, on ne tire pas non plus la variété de l'unité, et l'*idéalisme*, une fois parvenu à l'unité, s'y enfonce et n'en peut plus sortir.

Idéalisme transcendantal (SYSTÈME DE L'), par Schelling. L'ouvrage parut en 1800, à Iéna; il a été traduit en français par M. Grimblot (Paris, 1842, 1 vol. in-8º), avec deux appendices : 1º *Jugement sur la philosophie de M. Cousin*, et 2º *Discours prononcé par M. de Schelling à l'ouverture de son cours de philosophie, à Berlin, le* 15 *novembre* 1841. L'œuvre entière se compose d'une introduction et de six parties. Dans le premier paragraphe de l'introduction, intitulé : *Idée de la philosophie transcendantale*, Schelling s'exprime en ces termes à propos de la connaissance prise en général : « Toute connaissance repose sur l'accord d'un objectif avec un subjectif; car on ne connaît que le vrai, et la vérité se trouve dans l'accord des représentations avec leurs objets. Des deux éléments qui composent notre connaissance, nous pouvons appeler *nature* la substance de tout ce qui est purement *objectif*, et *moi* ou *intelligence* la substance de tout ce qui est *subjectif*. Ces deux notions sont opposées l'une à l'autre. Dans la pensée, l'intelligence est ce qui ne fait que représenter; la nature, ce qui peut être représenté. Celle-là est regardée comme ce qui a conscience; celle-ci comme ce qui n'a pas conscience. Dans toute connaissance, ces deux notions se rencontrent nécessairement. Expliquer cette rencontre, voilà le problème. »

Afin de rendre saisissable le rapport de ces deux termes et le mécanisme de la connaissance, il faut artificiellement et provisoirement isoler ces deux termes et supposer qu'on part de l'un pour arriver à l'autre. Mais cette opération peut se faire de deux manières : soit en partant de l'objectif pour chercher comment le sujet vient s'accorder avec lui, et alors on prend pour base les faits, les phénomènes, les données d'expérience, et on les ramène à des lois, puis on subordonne toutes ces lois à des principes et tous ces principes à l'esprit : voilà la *philosophie de la nature;* soit, au contraire, en partant du subjectif pour voir comment un objet extérieur à lui vient s'opposer à lui, et comment il en aura conscience : voilà la *philosophie de l'esprit*. Mais celle-ci, à son tour, aura deux problèmes à se poser. Le premier : comment les représentations peuvent-elles s'accorder avec des objets qui en sont tout à fait indépendants? C'est le problème de la *philosophie théorique;* en d'autres termes, comment l'*expérience* est-elle possible? Le second : comment la pensée peut-elle modifier le monde extérieur pour le mettre d'accord avec elle? C'est la question de la *philosophie pratique;* en d'autres termes, comment la *liberté* est-elle possible?

Mais voici deux thèses contradictoires : d'une part, il faut supposer nos idées déterminées par des objets; de l'autre, supposer, au contraire, que les idées vont agir sur les objets. Dilemme de la *nécessité* et de la *liberté :* comment le résoudre? Comment du même coup considérer les idées comme se conformant aux objets, les objets comme se conformant aux idées? Pour cela, Schelling ne voit qu'une solution, celle même qu'avait entrevue Leibnitz sous le nom d'*harmonie préétablie;* deux mondes fermés l'un à l'autre, sans action ni réaction l'un sur l'autre, le monde *idéal* et le monde *réel*, mais constitués sur le même plan, dominés par les mêmes lois, relevant du même principe constitutif et organique, par conséquent, toujours parallèles et pour ainsi dire symétriques l'un à l'autre se correspondant parfaitement, totalement. Mais, pour qu'il y ait constante et complète harmonie entre ces deux mondes, il faut qu'ils soient le produit d'une même force, d'un principe identique; car deux principes différents ne pourraient, par aucune coïncidence, produire deux séries d'effets invariablement symétriques et sans la moindre disproportion.

Evidemment, il faut un postulat en toute science. Le postulat de la philosophie transcendantale, c'est le droit qu'a l'intuition de poser le moi, c'est-à-dire la possibilité pour le *moi* d'être conscient. Voilà l'acte de conscience primitif d'où il faut que tout émane maintenant, voilà le principe suprême. Comment maintenant allons-nous voir les *choses* sortir du *moi* qui vient de se poser? L'acte par lequel le moi s'est posé n'a fait autre chose que substituer à l'état d'indétermination où il se trouvait précédemment, à la virtualité infinie et indéfinie dans laquelle il flottait, un état déterminé, un *être* qui implique certaines choses et en exclut d'autres. Comment a-t-il pris conscience de lui-même? En s'opposant quelque chose, en se donnant un *non-moi*, une limite, enfin. Il ne s'est connu qu'en se distinguant. Mais, pour se distinguer d'autre chose, il faut qu'il existe « autre chose. » On n'est soi que parce qu'on s'oppose à tout ce qui ne l'est pas; on ne peut se poser qu'en s'opposant. Sans limite, il n'y a pas de détermination; sans détermination, pas de conscience de soi. Pour se connaître, il faut être quelque chose et ne pas être quelque autre chose. Voilà le premier fondement de la réalité du monde. Il sert au moi de limite, de condition négative, pour qu'il puisse se connaître lui-même. Le *non-moi* est indispensable à la conscience du *moi*.

Mais cela ne suffit pas. Pour qu'une borne limite quelque chose, il faut que ce quelque chose ait une force expansive tendant à dépasser la borne. On ne sent sa prison qu'en se heurtant aux barreaux; si elle égalait ou surpassait l'étendue dont nous avons besoin, nous ne nous apercevrions pas que nous sommes en prison. Il en est ainsi pour le *moi*. Pour que sa borne en soit une, pour qu'elle le limite effectivement, c'est-à-dire qu'il se connaisse et se sente limité par elle, il faut qu'il lui reste une incessante activité tendant à reculer cette limite, à lutter contre cet obstacle. La limite doit donc être tout ensemble idéale et réelle, *idéale*, c'est-à-dire que le moi la voie, la reconnaisse; *réelle*, c'est-à-dire existant objectivement, en dehors du moi, assez objectivement du moins pour qu'il y ait vraiment lutte, vraiment limitation, détermination, conscience. Ainsi cette limite dépend du moi et n'en dépend pas; elle dépend de lui, puisque c'est lui qui se l'est librement opposée; c'est son activité qui l'a établie en dehors de lui; elle n'en dépend plus, puisqu'il la connaît désormais comme existant, subsistant réellement hors de lui, comme limite réelle s'imposant à la pensée. Ainsi le moi, dans son activité libre, s'est limité, mais reste illimitable. C'est une force qui s'est arrêtée contre un obstacle, mais qui toujours cherche à le franchir.

Schelling s'étend longuement ensuite sur ce qu'il appelle les *moments*, c'est-à-dire les actes successifs de l'esprit, qui correspondent à ce que plus tard Hegel nommera *thèse, antithèse* et *synthèse;* puis Schelling établit un parallélisme exact entre ces moments de l'esprit et les moments qui les représentent dans la marche de la nature. L'activité réelle ayant son analogue dans la force d'expansion, l'activité idéale dans la force d'attraction, et leur résultante dans la gravitation, il ne faut pas s'étonner que le premier moment corresponde au magnétisme, le second à l'électricité, le troisième au galvanisme, ou, dans l'ordre géométrique, le premier à la ligne, le second à la surface, le troisième à la profondeur. Tel est le rhythme ou la marche constante et symétrique des choses et des idées, que Schelling appelle le *prozezz* ou *procès*.

Tout cela constitue la philosophie théorique. Mais il faut ensuite passer à la philosophie pratique; il faut savoir comment la volonté est possible. Ici se montre un nouveau phénomène : la détermination du moi par le moi. Nous sommes sortis de la production aveugle et nécessaire; nous sommes dans la sphère de l'intelligence productive avec conscience. De là la différence des deux mondes, l'un objectif, que la conscience ne reconnaît pas comme produit par elle; l'autre subjectif, que l'intelligence produit et où règne la liberté. Dans le moi conscient, Schelling distingue l'activité du *moi idéalisant* et celle du *moi réalisant*, d'où naîtra une lutte infinie, l'une des deux tendant toujours à surpasser l'autre.

Mais l'acte de volonté a lieu dans le temps; par là même il a des antécédents; il est donc, au moins en partie, un acte nécessaire. Cette contradiction s'explique par la simple distinction que voici : la condition *positive* de tout acte libre vient de l'intelligence, mais la condition négative n'en vient pas, elle vient du dehors. Ce *par quoi* l'acte libre se produit, c'est l'intelligence; ce *sans quoi* il ne se produit pas, c'est un monde d'esprits, une quantité d'autres intelligences entre lesquelles s'établisse une réciprocité d'action. Ainsi, dans la volonté comme dans tout le reste, le mouvement résulte de la lutte : l'activité aveugle ou l'*instinct*, l'activité réfléchie ou la *raison* luttent sans cesse l'une contre l'autre. Leur résultante s'appelle le *libre arbitre*, qu'il ne faut pas confondre avec l'absolue liberté, laquelle n'existe pas, par conséquent. Voilà la première époque du développement de la liberté.

Dans la seconde, mêmes phénomènes à une plus haute puissance. La liberté de l'individu, voilà l'une des deux forces, ce que Hegel appellerait la *thèse;* la liberté des autres, voilà la seconde ou l'*antithèse*. La résultante (synthèse) sera le *droit*, qui limite la liberté de chacun par celle de tous. L'Etat n'est que le gardien et le garant neutre de cette limitation. La liberté est réprimée par elle-même, et non par une force étrangère.

Enfin, à un troisième degré, répétition du même phénomène pour les nations : 1º droit de chaque nation; 2º droit de toutes; 3º droit des gens, que Schelling se représente comme garanti par une fédération qui soit aux peuples ce qu'est l'Etat aux individus.

Ainsi, nulle part ni liberté absolue, ni absolue nécessité. Il nous reste à demander à l'histoire la même leçon, et c'est là que Schelling déploie toutes ces grandes vues où son génie excelle. L'histoire nous présente le même conflit : liberté des individus comme agents, et pourtant nécessité dans l'ensemble de la marche de l'histoire. Cette multitude d'activités libres et conscientes donne des résultats en partie nécessaires et inconscients. Toutes ces libertés se combinent en un plan providentiel. De tout ce désordre, l'ordre résulte, et l'ordre le plus sublime. Une main inconnue tisse en une trame indissoluble la nécessité et la liberté. Ce principe d'harmonie préétablie qui établit entre tous les ordres de faits des proportions admirables, c'est le principe même de l'identité absolue, c'est Dieu.

Telle est l'œuvre de Schelling résumée, pour employer une de ses expressions favorites, *schématiquement* et par approximation.

IDÉALISTE adj. (i-dé-a-li-ste — rad. *idéalisme*). Philos. Qui appartient, qui a rapport à l'idéalisme; qui professe l'idéalisme : *Doctrines* IDÉALISTES. *Philosophe* IDÉALISTE. *La philosophie* IDÉALISTE *s'est perdue dans la négation des réalités.* (Ballanche.)

— Qui poursuit l'idéal, qui tend à l'idéal : *Artiste* IDÉALISTE. *Le paysan est le moins romantique, le moins* IDÉALISTE *des hommes.* (Proudh.)

— s. m. Partisan de l'idéalisme, en philosophie ou dans les arts : *Toutes les disputes des* IDÉALISTES *et des matérialistes ne signifient rien pour moi.* (J.-J. Rouss.)

IDÉALISTIQUE adj. (i-dé-a-li-sti-ke — rad. *idéalisme*). Philos. Qui a rapport à l'idéalisme : *Tendances* IDÉALISTIQUES.

IDÉALITÉ s. f. (i-dé-a-li-té — rad. *idéal*). Philos. Caractère, état de ce qui est idéal, de ce qui n'a d'existence que dans l'idée de celui qui le conçoit : *Ce qui manque, en général, au théâtre moderne, c'est l'*IDÉALITÉ, *c'est la poésie.* (Th. Gaut.)

IDÉATION s. f. (i-dé-a-si-on — rad. *idée*). Philos. Formation de l'idée : *Les opérations de l'*IDÉATION *sont directement influencées par les sensations et par les affections qu'elles provoquent dans le moi sensible.*

IDÉE s. f. (i-dé — lat. *idea*, venu du grec *idea*, aspect, vue, image; de *idô, eidô*, je sais, je vois, le même que la racine sanscrite *vid*, savoir, connaître, d'où *vidâ, vidyâ, vêda, vitti*, etc., science, *vidita, vidvas, vêttar*, un sage, etc. Cette racine appartient à toutes les branches de la famille aryenne, avec une multitude de dérivés). Représentation d'une chose dans l'esprit; notion que l'esprit reçoit ou qu'il se forme de quelque chose : IDÉE *juste. Fausse* IDÉE. IDÉE *nette, claire, distincte.* IDÉE *vague, confuse, obscure. L'*IDÉE *est la chose même conçue.* (Desc.) *L'*IDÉE *est une image qui se peint dans mon cerveau,* (Volt.) *L'homme s'appauvrit en* IDÉES *à mesure qu'il s'enrichit en sentiments.* (Chateaub.) ‖ Type modèle éternel de ce qui existe ou existera : *Les* IDÉES *de toutes choses sont en Dieu.* (Acad.) ‖ Ensemble de notions que l'on possède ou que l'on se forme sur un objet : *Je vais vous donner une* IDÉE *de mon projet. Il n'a pas la moindre* IDÉE *des sciences mathématiques. Voilà l'*IDÉE *que je me faisais de ces gens-là. Connaître une chose, c'est en avoir une* IDÉE *claire et en découvrir les rapports par lumière et par évidence.* (Malebr.)

— Les philosophes se sont appliqués à

classer les idées soit d'après leur nature, soit d'après leur origine. Nous donnons par ordre alphabétique les dénominations qu'ils ont créées dans ce but. ‖ *Idée abstraite*, Celle qui, étant indépendante de tout objet individuel, peut s'appliquer à l'espèce entière, à une foule d'objets. ‖ *Idées adventices*, Celles qui sont fournies à l'âme par les faits extérieurs. ‖ *Idée concrète*, Celle qui est considérée dans un objet individuel. ‖ *Idées factices*, Celles que l'âme se forme par la comparaison des idées innées ou adventices. ‖ *Idée formelle* ou *subjective*, Idée considérée dans l'esprit où elle s'est formée. ‖ *Idées innées*, Celles qui sont naturelles à l'âme et ne lui sont apportées par aucun fait extérieur. ‖ *Idée morale*, Celle qui a sa source dans le sens moral. ‖ *Idée objective*, Idée considérée dans l'objet dont elle est l'image. ‖ *Idée physique*, Celle qui est produite par la sensation. ‖ *Idée pure*, dans le système de Kant, Concept rationnel qui ne peut être fourni par l'expérience. D'autres philosophes disent IDÉE NÉCESSAIRE. ‖ *Idée adéquate* ou *inadéquate*, Celle qui comprend toutes les qualités, toute l'essence de l'objet, ou qui ne les comprend pas.

— Pensée, opinion, manière de voir; intention arrêtée : *Changer d'*IDÉE. *Avoir une* IDÉE. *Exposer ses* IDÉES. *Travailler au triomphe d'une* IDÉE. *Nos* IDÉES *ne sont pas les mêmes. Combien cela vaut-il, à votre* IDÉE? *Dites votre* IDÉE. *Vous avez eu une heureuse* IDÉE. *Les* IDÉES *religieuses perdent du terrain. Les sombres* IDÉES *qu'on donne de la vertu la rendent triste et ennuyeuse.* (Fén.) *Les* IDÉES *les plus simples sont presque toujours celles qui s'offrent les dernières à l'esprit humain.* (Laplace.) *Le triomphe d'une* IDÉE *utile n'est jamais qu'une question de date.* (B. Const.)

Toute *idée* est mortelle à ses premiers apôtres.
PONSARD.

L'*idée* en soi renferme ou la paix ou la guerre,
L'*idée* est un vent chaud qui féconde ou détruit.
A. BARBIER.

— Pensée, conception exprimée par la parole ou traduite par un des moyens que possèdent les arts; se dit particulièrement de celles de ces conceptions qui ont quelque chose d'original ou de fécond : *Beaucoup de poëtes brillent par l'expression et pèchent par l'*IDÉE. *L'*IDÉE, *en peinture, est nécessaire, mais insuffisante. L'*IDÉE *est bien plus obscure en musique que dans les autres arts. L'art d'écrire est très-difficile; quand on a une idée, il faut la considérer longtemps, jusqu'à ce qu'elle rayonne.* (Buff.)

Suivant que notre *idée* est plus ou moins obscure,
L'expression la suit ou moins nette ou plus pure.
BOILEAU.

La forme, ô grand sculpteur, c'est tout et ce n'est [rien!
Ce n'est rien sans l'esprit, c'est tout avec l'*idée*.
V. HUGO.

‖ Pensée première : *Les Grecs ont emprunté des Egyptiens l'*IDÉE *de la forme des temples.* (Barthel.)

— Esprit, pensée, imagination, souvenir : *J'ai dans l'*IDÉE *qu'il réussira. Le bonheur consiste à être heureux en* IDÉE. *Cela m'a passé de l'idée. J'ai quelque* IDÉE *d'avoir vu cet homme-là quelque part. C'est être avec ses amis que de pouvoir les suivre en* IDÉE. (Mme de Sév.)

— Fam. Vision chimérique, vain objet, chose qui n'est pas ou qui ne saurait être; chose purement imaginaire : *Allons, vous vous faites des* IDÉES. *C'est une* IDÉE; *la chose n'est pas possible.*

— Pop. Très-petite quantité : *Donnez-lui une* IDÉE, *une petite* IDÉE *de liqueur. Il m'en faut seulement une* IDÉE. *Il faudrait reculer ce meuble une* IDÉE *vers la gauche.*

— *Idée fixe*, Pensée dominante, dont on est sans cesse occupé, obsédé : *Une* IDÉE FIXE *devient souvent une idée fausse.* (H. Taine.)

— *Avoir idée, avoir l'idée de*, Connaître : *Vous n'*AVEZ *pas* LA *moindre* IDÉE DES *convenances. Les Arabes, à l'époque de Mahomet, n'*AVAIENT *pas* L'IDÉE D'*un ouvrage de longue haleine.* (Renan.)

— *On n'a pas idée, On ne saurait se faire une idée*, C'est une chose très-extraordinaire : ON N'A PAS IDÉE D'*un tel courage.* ON NE SAURAIT SE FAIRE UNE IDÉE *de sa bêtise.*

— Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, de la famille des nymphaliens, comprenant deux espèces, qui habitent l'Inde orientale et le sud de l'Afrique.

— **Syn. Idée, imagination, pensée.** L'*idée* est l'image qui se peint dans notre esprit en présence des objets ou des faits; elle nous arrive sans effort par la faculté même que nous possédons de recevoir des impressions et d'être modifiés par le jeu intérieur de ces impressions. La *pensée* suppose un jugement; elle résulte de la comparaison des idées, mais d'une comparaison dans laquelle notre volonté ou nos sentiments jouent un rôle. On a des *idées*, on exprime ses *pensées;* on a la *pensée* de faire une chose, c'est-à-dire l'intention bien arrêtée; on en a eu l'*idée*, c'est-à-dire qu'on y a pensé un instant. Quant à l'*imagination*, c'est une combinaison d'idées que notre esprit fait en lui-même sans se préoccuper de leur réalité; il y a des *imaginations* grandes et belles, mais il y en a d'étranges, de vaines, d'extravagantes, et ce sont alors de pures rêveries.

— **Encycl.** D'après Platon, l'*idée* n'est pas seulement ce qui se trouve de commun dans une pluralité d'existences individuelles, mais le principe auquel elles participent toutes ensemble, d'où elles tiennent leur ressemblance les unes avec les autres, et dont elles reçoivent le nom. Elle n'est donc pas dispersée dans les individus; elle subsiste par elle-même et en elle-même, d'une manière indépendante et absolue. En elle-même, par conséquent, l'*idée* qui donne aux choses particulières l'unité d'une forme générale, l'*idée* est une chose à part, singulière et individuelle; elle est un être au sens le plus strict, une substance, une essence réelle.

Quand il s'agit de faire sortir les choses sensibles des *idées*, sans en compromettre la réalité indépendante, sans en altérer la pureté, Platon a recours à des métaphores poétiques; les choses sensibles sont ce qu'elles sont par suite d'une *participation* avec les *idées*, par suite de l'*imitation* des *idées;* l'*idée* est un nombre, un type éternel dont les choses sont les imitations passagères. Le monde intelligible est un modèle accompli, dont le monde sensible n'est que la pâle copie. La région des *idées* est immuable, et au-dessous de cette région se développe la région du changement; au-dessous de l'éternité est le temps, qui en est la mobile image.

Aristote rejette cette manière de comprendre les *idées*. Il demande d'abord de quelles choses il y a des *idées* et de quelles choses il n'y en a pas. C'est ce que Platon ne pouvait déterminer avec précision sans se contredire dès les premiers mots. Si, au-dessus de toute pluralité, il faut une unité où réside la cause des ressemblances, il y aura des *idées* non-seulement pour tout ce qui est, mais encore pour tout ce qui n'est pas, par exemple pour certaines relations qu'il est impossible de ramener à un genre subsistant par soi-même, pour les produits de l'art, dont toute l'essence réside dans la pensée de l'artiste, pour un centaure, pour une chimère. Toutefois, n'exagérons pas la critique, ne laisssons pas dire à Platon ce qu'il n'a jamais pensé. Au témoignage de Xénocrate, il n'entendait par *idées* que les causes exemplaires de ce qu'il y a de constant et de perpétuel dans la nature.

Descartes, dans ses *Méditations*, a divisé les *idées* en trois catégories, les classant d'après leur origine : *idées* innées, *idées* adventices, *idées* factices. Selon l'auteur du *Discours de la méthode*, les *idées* innées sont celles que nous apportons avec nous en naissant, comme l'*idée* de l'infini, celle du parfait, etc.; les *idées* adventices sont celles qui nous viennent du dehors par l'intermédiaire de l'expérience, et les *idées* factices celles que nous formons nous-mêmes avec les matériaux fournis par l'expérience externe ou interne, comme les *idées* de montagne d'or, de chimère, en un mot toutes les représentations de l'imagination.

Cette théorie fut rejetée par Locke. L'auteur de l'*Essai sur l'entendement humain* n'admet qu'une seule source de nos *idées :* l'expérience, comprenant la perception extérieure et la réflexion ou perception interne. Il semblerait donc qu'il ne dût reconnaître que des *idées* adventices; il n'en est rien pourtant : il accorde une grande place aux *idées* factices que nous formons en vertu d'un certain pouvoir inhérent à l'esprit humain. Pour lui, les *idées* sont simples ou complexes : les *idées* simples nous viennent par les cinq sens et par la réflexion; les *idées* complexes ou factices, de beaucoup les plus nombreuses, sont le produit du travail par lequel l'esprit combine les *idées* simples. Les *idées* factices sont ou des modes, ou des substances, ou des relations. Un mode est une combinaison d'*idées* simples, que l'on ne suppose pas pouvoir exister en dehors d'un sujet d'inhérence : tels sont le nombre, l'espace, l'immensité, l'infinité, l'éternité, la crainte, la tristesse, la joie, etc. Les *idées* factices de substance sont des combinaisons d'*idées* simples dont on suppose que l'objet peut exister en soi et par soi. Telles sont : l'*idée* de substance corporelle, de substance spirituelle; l'*idée* de substance individuelle, comme un homme, un arbre; l'*idée* de substance collective, comme une armée, une forêt. Les relations sont des *idées* factices obtenues par la comparaison de deux ou de plusieurs *idées* simples; telles sont les *idées* de cause et d'effet, de moyen et de fin, de substance et d'attribut. Ainsi l'esprit combine, associe, mélange, selon mille rapports variés, les *idées* simples, et, de cette façon, se forme cette multitude d'*idées* qui remplit l'entendement et l'imagination.

Leibnitz, dans ses *Nouveaux essais* et surtout dans ses différents opuscules, prit le contre-pied de la théorie de Locke. Pour lui, toutes les *idées* sont innées, et il n'y a pas d'*idées* adventices ni factices. Dans son système, l'âme ou monade est complétement inaccessible à toute influence extérieure; rien ne saurait lui venir du dehors; toutes les *idées* qu'elle a, elle les tire donc de son propre fonds.

D'après l'immortel auteur de la *Critique de la raison pure*, l'expérience ne saurait nous fournir que la matière de l'*idée :* or, l'*idée* suppose la matière et la forme, et cette dernière vient de nous; c'est l'élément *à priori* de la connaissance. Pourvu des formes de la sensibilité, le temps et l'espace, l'esprit, placé en face des phénomènes sensibles, opère une première synthèse; il réunit, il coordonne dans le temps et l'espace les matériaux bruts fournis par la sensibilité; telle est l'origine des *idées* les plus simples. Ce n'est pas tout : l'entendement, à son tour, pourvu des catégories *à priori* de la quantité, de la qualité, de la modalité et de la relation, opère la synthèse des *idées* de la sensibilité; il enchaîne et coordonne ces éléments, qui pour lui ne sont qu'une matière. C'est ainsi que se forme le système entier de la connaissance.

Ainsi, dans cette théorie, ce qui est inné, ce qui est *à priori*, ce ne sont pas certaines *idées* toutes faites, mais des formes, des catégories, qui, par elles-mêmes, ne sont rien, et ne deviennent quelque chose que lorsqu'elles viennent s'imposer sur la matière fournie par la sensibilité. Toutes nos *idées* résultent de l'union de la matière sensible et de la forme intelligible; cette matière, qui vient du dehors, n'est rien par elle-même tant qu'elle n'a pas reçu l'empreinte de la forme intelligible. Aussi nous pouvons dire que, dans ce système, bien que Kant ne l'ait jamais explicitement avoué, toutes nos *idées* sont factices. La forme, en effet, n'est pas une *idée :* ce n'est que le moule dans lequel nous jetons la matière sensible; de cette opération résulte l'*idée*. Quel nom donner à cette *idée?* l'appellerons-nous innée? Non : le moule seul est *à priori*. L'appellerons-nous adventice? pas davantage : la matière seule vient du dehors. Un seul nom lui convient : celui d'*idée* factice.

Cabanis, Condillac, Destutt de Tracy et d'autres philosophes sensualistes ont admis, comme Locke, que toutes nos *idées* viennent des sensations ou de l'expérience. On peut trouver des détails sur leur manière d'expliquer la formation des *idées* dans les articles que nous avons consacrés à leurs principaux ouvrages.

Mais tous ces systèmes, quelques ingénieux qu'ils soient et quelle que soit la part de vérité que chacun d'eux renferme, n'expliquent que la génération des *idées*, sans nous apprendre quelle est la vraie nature de l'*idée* en elle-même, quel est son mode d'existence. Il serait pourtant intéressant de savoir si l'*idée* n'est qu'un acte de l'âme, comme plusieurs le croient, ou si l'*idée* existe encore dans l'âme quand celle-ci a cessé de faire l'acte qui la constitue. L'*idée* d'une rose, par exemple, n'existe-t-elle qu'autant que l'âme pense actuellement à la rose, c'est-à-dire s'en fait à elle-même une représentation dont elle a conscience, ou bien l'*idée* de rose reste-t-elle dans l'âme quand celle-ci cesse d'en avoir conscience? Quand on compare l'âme d'un savant, comme Cuvier ou Newton, à celle d'un paysan qui ne sait pas lire, on reconnaît tout de suite qu'elle est infiniment plus riche en *idées :* cela veut dire évidemment qu'elle en contient un nombre beaucoup plus grand; et pourtant, à un moment donné, l'âme du savant, comme celle du paysan, ne peut penser qu'à une seule chose, ne peut avoir conscience que d'une seule *idée*, ou tout au plus d'un très-petit nombre d'*idées* simultanément perçues. Il semble donc qu'on soit forcé d'admettre que, s'il y a des *idées* en nombre incalculable dans l'âme d'un savant, ces *idées* y résident à demeure, non pas comme des actes de l'âme, mais comme des choses momentanément inertes et qui pourront à un moment donné revivre dans l'âme par la mémoire. Si chacune de ces *idées* était une molécule matérielle portant l'empreinte des propriétés primitivement aperçues dans un objet extérieur, cela pourrait se comprendre; mais alors on serait conduit à concevoir l'âme elle-même comme n'étant autre chose que la somme de ces molécules, et l'on tomberait dans un matérialisme que beaucoup de libres penseurs eux-mêmes repousseraient comme grossier et antiscientifique, puisque l'expérience, ici, ne peut être invoquée comme preuve ni employée comme moyen de vérification. D'un autre côté, comment concevoir qu'une âme immatérielle, qui n'existe que par la pensée, puisse renfermer des choses qui ne sont l'objet d'aucune pensée actuelle, mais qui portent en elles une force capable d'exciter plus tard la pensée? Pourquoi cette force, aujourd'hui latente, deviendra-t-elle active demain? Il semble que cela ne puisse se faire que par l'effet de certains mouvements : l'âme renfermerait donc des choses qui se meuvent! Mais si ces choses se meuvent, elles occupent donc une place, elles sont donc matérielles! A toutes ces difficultés on ne peut répondre qu'une chose : c'est que nous ne pouvons nous faire aucune *idée* intelligible d'une substance immatérielle et que les actes d'une telle substance, comme tous ses attributs, ne peuvent être pour nous qu'un mystère.

Idées (DES VRAIES ET DES FAUSSES) **contre ce qu'enseigne l'auteur de la Recherche de la vérité**, par Antoine Arnauld (Cologne, 1683, 1 vol. in-12). Dans ce traité, le grand Arnauld s'attache à réfuter la fameuse proposition de Malebranche, que « nous voyons tout en Dieu. » Et d'abord il pose les règles qu'on doit avoir en vue lorsqu'on examine cette difficile question des idées. « La première règle, dit Arnauld, est de commencer par les choses les plus simples et les plus claires, et qui sont telles qu'on n'en peut douter, pourvu qu'on y fasse attention. La seconde, de ne point brouiller ce que nous connaissons clairement par des notions confuses dont on voudrait que nous nous servissions pour l'expliquer davantage, car ce serait vouloir éclairer la lumière par les ténèbres. La troisième est de ne point chercher de raisons à l'infini, mais de demeurer à ce que nous savons être de la nature d'une chose, ou en être certainement une qualité. La quatrième est de ne point demander de définition des termes qui sont clairs d'eux-mêmes et que nous ne pourrions qu'obscurcir en les voulant définir, parce que nous ne pourrions les expliquer que par de moins clairs. La cinquième est de ne pas confondre les questions où on doit répondre par la cause formelle avec celles où on doit répondre par la cause efficiente, et de ne pas demander de causes formelles de la cause formelle, ce qui est une source de beaucoup d'erreurs, mais répondre alors par la cause efficiente. La sixième est de prendre bien garde de ne pas concevoir les esprits comme les corps, ni les corps comme les esprits, en attribuant aux uns ce qui ne convient qu'aux autres. La septième, de ne pas multiplier les êtres sans nécessité, ainsi qu'on fait si souvent dans la philosophie ordinaire. »

Ces sept règles répondent à sept genres d'erreurs qu'on trouve dans les écrits de Malebranche. Suivant pied à pied la théorie de la vision en Dieu, Arnauld montre à Malebranche les erreurs dans lesquelles il est tombé en méconnaissant ces règles. « Votre système est bien mal inventé, » lui dit Arnauld, et il le lui démontre; puis il le met en contradiction avec lui-même, et lui prouve que ces *toutes choses* que Malebranche prétend voir en Dieu se réduisent, d'après lui-même, aux choses matérielles et aux nombres. Enfin Arnauld reproche, en outre, à Malebranche de confondre ces deux propositions : *voir par lumière* et *voir par une idée claire*. Or il n'y a que les essences des choses, les nombres, l'étendue, que nous voyons par lumière et par une idée claire; d'où il suit qu'il n'y a que cela que nous voyons en Dieu.

Après avoir ainsi combattu la théorie de Malebranche sur la vision en Dieu, Arnauld termine son livre par une *Théorie des idées* qui est le meilleur morceau philosophique que l'on possède de lui.

Idées sur la politique et le commerce des peuples de l'antiquité, par Heeren (Gœttingue, 1793-1796, 2 vol.). Le succès qu'obtint cet ouvrage détermina l'auteur à lui donner de plus grands développements dans des éditions successives, dont la quatrième a paru à Gœttingue (1824-1826, 5 vol.), et a été traduite en français par Suckau (Paris, 1830-1834, 6 vol. in-8°). Interrompue par la mort d'Heeren, l'*Histoire des idées* s'arrête à la première partie de l'histoire grecque. Dans cet ouvrage, qui se distingue par la précision, par la clarté et la simplicité de la méthode, l'auteur fait successivement défiler devant nous les Phéniciens, les Babyloniens, les Scythes, les Indiens, les Perses, les Carthaginois, les Ethiopiens, les Egyptiens et les Grecs, en confrontant toujours les traditions des anciens avec les découvertes des voyageurs modernes. Il discute sobrement et avec un remarquable esprit critique, et résume avec netteté les résultats de ses recherches, les questions et les sources. Il est un des premiers qui aient appelé l'attention des savants sur l'Inde et sur la littérature sanscrite.

Idées (ESSAI SUR L'ORIGINE DES) [*Saggio sull'origine delle idee*], par Antoine Rosmini (Rome, 1830). Dans cet ouvrage, qui renferme l'exposé de tout son système, le célèbre philosophe catholique italien attaque tour à tour Kant par Locke et Locke par Kant. Son idéologie se résume ainsi : l'idée existe; elle est unique, indestructible, incorruptible. Elle est immuable, parce que le type premier ne souffre pas de changements. L'*Un* n'augmente ni ne diminue. Les changements ne sont pas des successions d'idées. Les opérations de l'esprit ne sont pas un moyen pour créer l'idée, pour faire que l'idée soit; elles sont un moyen de la retrouver, de faire que l'idée arrive à l'esprit. La création de l'idée par le moyen de l'esprit humain est absurde. L'idée existe éternellement. Où existe-t-elle? Dans la pensée de Dieu. Passons à la morale. Nos affections et nos opérations sont moralement bonnes quand elles sont raisonnables. Ce qui les rend raisonnables, c'est la conformité de l'estime pratique avec l'estime spéculative que nous faisons des choses. C'est donc dans cette conformité que réside la moralité. Or, toute entité et toute estime qu'on en peut faire se rapporte à un être absolu; donc cet être absolu est le fondement de la vertu morale, et cet être absolu, c'est Dieu. « Ce livre, dit M. Marc Monnier, est puissant dans sa partie critique, invincible dans sa réfutation de Cousin. Rosmini combat toujours avec une insistance et une habileté remarquables. Les pages contre le paganisme sont d'un ferrailleur consommé; il lui oppose vaillamment la morale chrétienne : « L'idée de » l'absolu manquait à l'antiquité, dit-il, et » avec elle, fatalement, le principe de la » vertu. »

Idées napoléoniennes (LES), par Louis-Napoléon Bonaparte, depuis Napoléon III (Paris, 1839, in-8°). Quel a été, en définitive, le but de la politique de Napoléon Ier? Tel est le problème historique que le neveu de l'homme de brumaire a essayé de résoudre

dans les *Idées napoléoniennes.* Oracle de sa famille, Louis-Napoléon formule en quelque sorte la doctrine métaphysique de l'empire; mais sa théorie rétrospective renferme moins la pensée capitale de l'oncle que le programme politique du neveu. Mélange singulier d'idées libérales et de dogmes absolutistes, ce traité d'histoire philosophique, où l'on retrouve les traces d'un socialisme mitigé, est curieux à connaître comme manifeste d'un prétendant. L'héritier de Napoléon, sous prétexte de compléter le testament de Sainte-Hélène, a écrit pour son compte une déclaration de principes. Admettons, toutefois, l'hypothèse sur laquelle repose le système de l'auteur. D'après Napoléon III, un plan préconçu aurait dirigé les actes de Napoléon Ier. Conduit par l'intelligence et supérieur aux circonstances comme aux passions de son temps, Napoléon aurait suivi, sans dévier, les inspirations de principes fixes, et travaillé sans relâche à l'accomplissement d'une tâche entrevue et préparée dès son avénement au pouvoir. Mais, encore une fois, quel était ce but? Le dépositaire de la pensée impériale ne le fait connaître qu'après avoir établi ce qui constitue, selon lui, l'idéal d'un bon gouvernement. Il prend pour texte cet aphorisme de Pascal : « Le genre humain est un homme qui ne meurt jamais et qui se perfectionne toujours. »

Le gouvernement a pour mission de développer les éléments élevés et de prévenir les tendances vicieuses. Il n'y a pas un type absolu de gouvernement; la forme gouvernementale doit se plier au tempérament de la race, au climat, au pays. Les constitutions doivent varier avec le caractère et la physiologie des nations. Mais, chez tous les peuples, le gouvernement doit être le moteur bienfaisant de tout l'organisme social, il doit assurer la liberté et le travail, et, d'autre part, il est tenu de réprimer et de contraindre. Ces prémisses posées, on peut se demander si Napoléon a bien compris le caractère particulier de la nation française, et lui a donné le gouvernement qui lui convient. « Napoléon, dit son neveu, accepta les anciennes formes de gouvernement, symboles naturels de l'autorité, et il y infusa l'énergie et la séve révolutionnaire. Il s'attacha à restaurer la religion, à maintenir la neutralité entre les partis, et la force, le despotisme étaient nécessaires en cette entreprise. » Quant à l'organisation administrative et politique de l'empire, l'auteur des *Idées napoléoniennes* justifie par la nécessité l'excès funeste de centralisation qui a pesé depuis lors sur la France. Tout se justifie sans peine avec un pareil argument. Appelé à choisir une forme de gouvernement, Napoléon se décida pour le césarisme, système monstrueux et surtout immoral, que repousse la société moderne. Le neveu veut justifier l'oncle en alléguant l'absence d'aristocratie, bien qu'une aristocratie ait été reconstituée par les sénatoreries, les majorats, les dotations et les dignités de cour. En quoi, au reste, l'absence d'aristocratie rendait-elle nécessaire le gouvernement de Rome impériale? Le Consulat et la République, l'ordre et la liberté pouvaient parfaitement coexister dans des conditions de bonne harmonie.

« Les lois impériales, dit Louis Bonaparte, reposaient sur les principes suivants : égalité civile, d'accord avec le principe démocratique (pourquoi donc une nouvelle noblesse?); hiérarchie, d'accord avec les principes d'ordre et de stabilité; Napoléon, chef suprême de l'Etat, élu du peuple, représentant de la nation. » Chef suprême, soit; représentant de la nation, auprès de qui? S'il s'agit ici des puissances étrangères, c'est entendu; s'il s'agit des classes riches de la société, le gâchis est complet. Et comment ce chef héréditaire pouvait-il être l'élu du peuple? On oublie de nous dire si une élection nationale devait avoir lieu pour les successeurs de Napoléon. Le pouvoir impérial était une autocratie de fait : le sénat et le Corps législatif ne furent jamais que de vains simulacres, des assemblees sans autorité, incapables d'un contrôle sérieux, impuissantes à modérer l'absolutisme du maître. En résumé, la politique de Napoléon Ier à l'intérieur a pour base l'autocratie militaire, la domination prétorienne avec un semblant de reconnaissance des droits de la nation à choisir son gouvernement. Ne pouvant s'appuyer sur le droit divin, Napoléon Ier a voulu s'appuyer sur le peuple; mais cela fait, il supprime le peuple, dont il se déclare l'unique représentant, laisse subsister certains principes d'égalité qu'il ne pouvait absolument détruire au lendemain de la Révolution, et impose à la nation le despotisme le plus démoralisateur. En broyant toutes les résistances, en provoquant l'abaissement des caractères, en flattant le peuple pour le tenir asservi, le monstrueux système napoléonien a précipité la France vers une décadence rapide et vers des catastrophes épouvantables.

Après avoir exposé la politique intérieure de Napoléon Ier, triste politique qu'il devait prendre plus tard pour modèle, l'auteur des *Idées napoléoniennes* passe à la politique extérieure. Là, il donne un démenti à sa thèse, savoir : que Napoléon suivit logiquement l'application d'un but déterminé; il dit ici, après Napoléon lui-même, que son oncle ne fit que suivre les événements. D'après lui, tout le mal vint de l'Angleterre. De la défense, Napoléon dut passer à l'agression. Que voulait-il, en prolongeant cette lutte? Régénérer l'Europe. Mauvais moyens que le sabre et le canon. Il voulait reconstruire le système européen. Son vœu le plus cher tendait à établir la paix universelle par une nouvelle balance des pouvoirs : l'Europe aurait formé une sorte de confédération américaine, ayant des lois et un mécanisme d'administration uniforme, des cours de justice et d'appel pour toutes les querelles des nations; la France eût gardé la suprématie ou la présidence, et, cette œuvre accomplie, Napoléon eût consolidé la liberté.

S'il est vrai qu'en parlant ainsi Louis-Napoléon Bonaparte ait été le fidèle interprète des idées de son oncle, on arrive à cette conclusion forcée : Napoléon Ier, qui n'avait pas assez de mépris pour ceux qu'il appelait les idéologues, était au fond l'esprit le plus chimérique de son temps. Fonder par le despotisme les Etats-Unis d'Europe, quel songe creux! Et pour réaliser ce beau plan, que fait-il? Il commence par renverser les républiques établies par la Révolution française au delà des Alpes et au delà du Rhin; puis, s'il balaye des rois de leurs trônes, c'est pour y faire monter ses frères et ses créatures, qu'il impose aux peuples malgré leur volonté. Quels admirables Etats-Unis d'Europe nous préparait le grand homme! Ce qui est vrai, c'est que Napoléon Ier, poussé par un besoin de domination qui finit par passer à l'état d'aveugle monomanie, ne songea qu'à dominer l'Europe comme il dominait la France, et que, dans son égoïsme effréné, il ne se préoccupa pas plus des véritables intérêts de la France que de ceux de l'Europe. Par la politique de compression et d'absorption, il se précipita fatalement lui-même vers une catastrophe inévitable. Par le blocus continental, il mit le comble au sentiment d'exaspération qu'il avait provoqué contre lui à l'étranger, et, ne pouvant s'appuyer sur rien, lui qui n'avait su s'entourer que d'âmes serviles, il disparut tout à coup, emporté par l'orage qu'il avait déchaîné.

Louis-Napoléon Bonaparte voit naturellement une tout autre cause à la chute de son oncle. D'après lui, Napoléon serait tombé uniquement pour avoir essayé de faire dans une vie d'homme l'œuvre des siècles. L'empire fut une guerre à mort entre l'Angleterre et la France; mais la France a moins perdu que sa rivale en ressources matérielles. Toujours la préoccupation matérielle, jamais la préoccupation morale, et pour cause.

Louis-Napoléon termine son ouvrage, dans lequel, pour attirer le peuple à sa cause, il se déclare partisan d'un certain nombre de théories socialistes, en affirmant que les idées napoléoniennes sont de plus en plus appelées à triompher.

Cet ouvrage indique un esprit étroit et chimérique; quand aux visées socialistes, elles doivent être considérées comme un hommage hypocrite, rendu par un prince qui se posait en prétendant, aux doctrines socialistes en vogue lors de la publication de son livre manifeste.

Idées morales et politiques en France au XVIIIe siècle (HISTOIRE DES), par M. Jules Barni (1866, 2 vol. in-8o). Ce livre est la reproduction d'une suite de leçons professées par notre compatriote à l'Académie de Genève, où son enseignement libéral a eu plus d'une fois un retentissement européen. M. Barni porte dans l'étude philosophique du XVIIIe siècle l'esprit critique du libre penseur, et il s'attache particulièrement à montrer l'action de la philosophie sur l'œuvre d'affranchissement de cette grande époque. « Si vous cherchez, dit-il, quelle forme elle a employée pour exprimer et pour propager ses idées, vous trouverez qu'elle les a employées toutes : ouvrages sérieux de philosophie, de politique, d'éducation, d'histoire, mais d'un style presque toujours attrayant, souvent populaire, car il fallait, comme disait Voltaire, éclairer à la fois le chancelier et le cordonnier; œuvres légères, romans, contes, pamphlets, poëmes et pièces de théâtre; le théâtre devient une sorte de chaire philosophique, non pas, sans doute, dans le plus grand intérêt de l'art dramatique et de la poésie, mais certainement au profit des idées libérales; tous les genres de littérature sont mis à contribution. Voltaire est, à cet égard, la personnification de son siècle; il réunit à lui seul toute cette universalité et il en retire une force incomparable. » Après avoir constaté également la grande influence de l'*Encyclopédie* et exposé des vues générales, M. Barni donne des études sur les hommes qui, par leurs idées, ont agi le plus directement sur leur temps : Montesquieu, Voltaire, l'abbé de Saint-Pierre, J.-J. Rousseau, Diderot, D'Alembert, Duclos, Helvétius, Volney, Mably, Morelli, Turgot, Quesnay, Turgot, Malesherbes, Necker, Mirabeau, etc. Dans ces biographies, il tient moins compte des faits que des idées; il fait passer l'homme après le penseur; il s'attache surtout, au moyen d'analyses exactes, de citations bien choisies, à exposer des systèmes tant au point de vue de leur développement qu'à celui de l'influence qu'ils ont exercée. Partout il flétrit le césarisme, le despotisme militaire, en un mot l'oppression sous toutes ses formes, comme l'a flétrie le siècle dont il s'est fait l'historiographe au point de vue des idées.

Idée de Dieu et ses nouveaux critiques (L'), par M. Caro. V. DIEU.

Idées de Mme Aubray (LES), comédie en cinq actes de M. Alex. Dumas fils (Gymnase, 16 mars 1867). L'auteur a mis en scène, dans cette pièce, une de ces thèses risquées qu'il affectionne, et le personnage peint sous le nom de Mme Aubray, dont les *idées* doivent être l'objectif du spectateur, a été de sa part l'objet d'une analyse minutieuse. Au fond, cès idées, faites de charité, de tolérance et de pardon, admettent la réhabilitation de la femme tombée; voilà ce qu'il y a de plus important pour la conduite de la pièce. Aussi, après avoir reçu la confession de Jeannine, une ingénue devenue mère, qu'elle rencontre par hasard sur le terrain neutre d'une ville d'eaux, se met-elle en tête de lui trouver un mari. La confession de Jeannine était un morceau capital, d'où dépendaient et le bon vouloir de Mme Aubray et le succès de la pièce; aussi l'auteur l'a-t-il soignée; non-seulement on absout la pécheresse, mais on s'intéresse à elle puissamment, ce qui était le but à atteindre. Quant au mari, Mme Aubray le trouve tout de suite dans la personne d'un jeune gandin, Valmoreau, qui fera ainsi pénitence de sa vie passée. Valmoreau est tout ébahi de l'œuvre pie dont on le croit capable et, voilà justement le nœud de la pièce, ce sera un autre qui s'en chargera, ce sera Camille, le propre fils de Mme Aubray, un fils qu'elle a précisément élevé dans ses idées de sentimentalité héroïque, en dehors de tout préjugé humain. Camille et Jeannine s'aiment depuis quelque temps; dès que Camille sait que sa mère ne croit pas impossible un mariage avec Jeannine, il demande la réalisation de ce qui pour lui jusqu'alors n'était qu'un rêve. Mais que devient, sous ce coup imprévu, la hauteur d'âme de Mme Aubray? Les préjugés mondains reparaissent; la moraliste s'évanouit et la mère éperdue se montre seule : « Jamais, s'écrie-t-elle; c'est impossible! » Ayant ainsi tendu la situation, l'auteur ne pouvait plus la dénouer par le simple jeu des caractères. Il s'en est tiré à l'aide d'un artifice : Jeannine, apprenant ce refus, veut s'éloigner de Camille, et, afin de rendre la rupture définitive, elle s'accuse d'intrigues vénales absolument fausses et de calculs qui ne s'étaient jamais présentés à son esprit. Ce dévouement, qui la rend encore plus touchante, décide Mme Aubray et lui arrache ce cri : « Elle ment, mon fils, épouse-la. » Le vieux Barentin, qui a joué tout le long de la pièce le rôle un peu usé des Desgenais, se tourne alors vers le public et, devinant ses scrupules devant un pareil dénoûment, en tire la conclusion d'un mot : « C'est roide! » dit-il en clignant de l'œil d'un air d'intelligence. Et tout Paris a répété après lui qu'en effet c'était roide; tout l'esprit de l'auteur est dans cette exclamation par laquelle il a l'air de se mettre contre lui-même du côté du public. « M. Dumas fils, dit B. Jouvin, se piquant au jeu de soutenir des théories hardies jusqu'à la chimère, emploie toutes les ressources de son habileté et de son esprit. Son habileté est celle des maîtres du théâtre; son esprit en fait le Chamfort et le Rivarol de notre temps; c'est l'éblouissement dans le rajeunissement. » Les *Idées de Mme Aubray* ont eu un prodigieux succès.

IDÉÉ, ÉE (i-dé-é) part. passé du v. Idéer : *La science est la somme des objets* IDÉÉS *par l'homme.*

IDÉEN, ÉENNE adj. (i-dé-ain, é-è-ne). Géogr. Qui appartient, qui a rapport au mont Ida, en Crète : *Des eaux thermales, excellentes contre les maladies de la peau, filtrent des roches* IDÉENNES. (Denne-Baron.)

— Antiq. gr. *Dactyles idéens.* V. DACTYLE.

— Mythol. gr. Surnom de Cybèle. ‖ Surnom de Jupiter, qui fut élevé sur le mont Ida.

IDÉER v. a. ou tr. (i-dé-é — rad. *idée*). Néol. Concevoir, avoir en soi l'idée de : *Le mot* IDÉER *me paraît préférable à ceux de comprendre et de concevoir, parce que, exprimant une connaissance moins parfaite, il rend avec plus de vérité les opérations de l'intelligence humaine ou finie.* (De Bonald.) *L'être ayant la sagesse de tout* IDÉER *et le pouvoir de tout faire est Dieu.* (Le P. Ventura.)

IDELER (Chrétien-Louis), astronome et chronologiste allemand, associé de l'Institut de France (1839), né dans le Brandebourg en 1766, mort en 1846. Il fut successivement précepteur des princes de la famille royale (1816) et professeur à l'université de Berlin. On a de lui : *Etudes historiques sur les observations astronomiques des anciens* (1806); *Manuel de chronologie mathématique et technique* (1825, 2 vol. in-8o); *Chronologie des Chinois* (1839); *Manuel de la langue et de la littérature françaises* (Berlin, 3 vol.), plusieurs fois réédité; *Manuel de la langue et de la littérature anglaises* (Berlin, 2 vol.). On lui doit encore de savantes dissertations : *Sur l'âge des calendriers runiques; Sur les mesures des routes des anciens*, etc.

IDELER (Louis-Jules), érudit allemand, fils du précédent, né à Berlin en 1809, mort en 1842. Il fut professeur à l'université de cette ville. Ses principaux ouvrages sont : *Meteorologia veterum Græcorum et Romanorum* (Berlin, 1832); *Hermapion sive rudimenta hieroglyficæ veterum Ægyptiorum litteraturæ* (Leipzig, 1841, 2 vol.), fruit de ses études sur l'archéologie et la langue de l'ancienne Egypte; *Histoire de l'ancienne littérature française jusqu'aux temps de François Ier* (Berlin, 1842, in-8o). Il a édité, entre autres ouvrages, *Physici et medici græci minores* (Berlin, 1841-1842, 2 vol.)

IDELER (Charles-Guillaume), médecin allemand, parent des précédents, né à Benditsch en 1795, mort en 1860. Il devint professeur de médecine à l'université de Berlin, directeur du service des aliénés dans un des hôpitaux de cette ville et conseiller intime. Ideler s'est occupé avec succès du traitement des maladies mentales. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages estimés, parmi lesquels nous citerons : *Eléments de psychiatrie* (Berlin, 1835-1838, 2 vol.); *Biographies d'aliénés* (Berlin, 1841); *Essai d'une théorie de la monomanie religieuse* (Halle, 1848-1850, 2 vol.); *De amentiæ occultæ notione a Platnero proposita* (1854); *Hygiène générale à l'usage des gens du monde* (1847); *Manuel d'hygiène* (1855); *Manuel de psychologie judiciaire* (Berlin, 1857).

IDEM pron. démonstr. m. (i-dèmm — mot lat. formé de *is*, ce, et de la particule *dem*, qui, suivant Corssen, est pour *diem*, jour; de sorte que *idem* signifierait ce jour, et, par suite, au moment même, le même. Comparez *pridem*, la veille, de *pri*, avant, et *dem*, jour; *tandem*, enfin, de *tam*, tant, et *dem*, jour). Le même, la même personne, la même chose. S'emploie, surtout dans les énumérations, pour éviter la répétition d'un mot déjà cité. On écrit souvent ID. par abréviation.

IDENTIFICATION s. f. (i-dan-ti-fi-ka-si-on — rad. *identifier*). Action d'identifier; production de l'identité : *L'*IDENTIFICATION *de deux genres de plantes. L'*IDENTIFICATION *de deux idées. C'est dans l'*IDENTIFICATION *de la matière nutritive à nos organes que consiste la nutrition.* (Richerand.)

IDENTIFIÉ, ÉE (i-dan-ti-fi-é) part. passé du v. Identifier. Rendu ou déclaré identique : *L'animal et l'enfant viennent à la lumière avec l'intuition* IDENTIFIÉE *à l'instinct.* (C. Renouvier.)

IDENTIFIER v. a. ou tr. (i-dan-ti-fi-é — du lat. *idem*, le même; *facere*, faire. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous identifiions, que vous identifiiez*). Rendre ou déclarer identique : *Le remède au fanatisme n'est pas d'*IDENTIFIER *l'humanité avec Dieu.* (Proudh.)

S'identifier v. pr. Etre identifié, confondu en un seul objet : *La propriété* S'EST IDENTIFIÉE *plus intimement à l'existence de l'homme.* (B. Const.) *Le droit public et le droit des gens tendent à* S'IDENTIFIER *de plus en plus.* (Proudh.)

— Par exagér. S'unir étroitement, se confondre en quelque sorte : *L'homme* S'IDENTIFIE *avec la femme qu'il s'est choisie. Un esprit généreux* S'IDENTIFIE *à tout ce qui l'entoure, mais un esprit égoïste identifie toute chose à soi.* (Mme de Blessington.)

IDENTIQUE adj. (i-dan-ti-ke — du lat. *idem*, le même). Qui est le même, qui ne fait qu'un, qui est compris sous une même idée : *Dieu est* IDENTIQUE *avec le monde.* (H. Heine.) *En Dieu, le temps est* IDENTIQUE *à l'éternité.* (Proudh.)

— Par exagér. Tout à fait semblable : *Il ne peut y avoir d'union intime qu'entre des êtres* IDENTIQUES. (Ch. Nod.)

— Logiq. *Proposition identique,* Tautologie, Proposition dont l'attribut est implicitement ou explicitement identique au sujet, comme les suivantes : *Le tout est égal à la somme des parties. Un homme est un homme. Ce qui est dit est dit.*

— Mathém. *Equation identique.* Syn. d'IDENTITÉ.

— Minér. *Chaux identique*, Variété de chaux carbonatée, dans laquelle les lois de décroissement qui agissent sur le véritable noyau sont les mêmes que celles qui se rapportent au noyau hypothétique.

IDENTIQUEMENT adv. (i-dan-ti-ke-man — rad. *identique*). D'une manière identique : *L'intérêt général est* IDENTIQUEMENT *l'intérêt de chacun dans la république.* (P. Leroux.)

IDENTITÉ s. f. (i-dan-ti-té — rad. *idem*). Caractère de ce qui est identique, unité d'essence sous des noms différents : *L'évidence d'un raisonnement consiste dans l'*IDENTITÉ *qui se montre d'un jugement à l'autre.* (Condill.) *L'*IDENTITÉ *de la conscience constitue l'*IDENTITÉ *de la connaissance humaine.* (V. Cousin.) ‖ Etat d'une chose qui demeure toujours la même : *L'*IDENTITÉ *des caractères est une règle reçue au théâtre. Notre* IDENTITÉ *continue n'est autre chose que notre durée.* (Royer-Collard.) *L'*IDENTITÉ *du moi est un fait de conscience et de mémoire.* (Géruzez.)

— Par exagér. Accord intime : *Il y a* IDENTITÉ *entre le bien-être et la vertu.* (Proudh.)

— Philos. *Système de l'identité, Identité absolue,* Doctrine soutenue par Schelling, philosophe allemand, et d'après laquelle le sujet et l'objet ont une seule et commune existence.

— Jurispr. Fait qui consiste en ce qu'un individu, sur lequel il pouvait y avoir erreur, est bien réellement une personne déterminée et connue : *Constater l'*IDENTITÉ *d'un criminel, d'un cadavre trouvé sur la voie publique. Etablir son* IDENTITÉ.

— Mathém. Egalité dont les deux membres sont identiquement les mêmes.

— **Encycl.** Philos. Tout change, tout se modifie sans cesse, et ce qu'on pourrait appeler l'écoulement universel des choses donne, de fait, à la distinction entre l'*identité* et la diversité un caractère fort précaire. Parmi les êtres vivants, les caractères au moyen desquels on distingue un individu d'un autre individu constituent son *identité;* mais cette *identité*, comme toute *identité* du reste, est tout à fait relative. On sait que vivre, c'est changer; on *ne conçoit pas la vie sans changement*. Or, ce changement et le sens qu'on attache au mot *identité* sont contradictoires, à moins que, dans l'individu, on ne prétende uniquement considérer l'organisme qui, dit-on, est immuable tant que dure l'individu, tandis que les organes se renouvellent constamment. Suivant ce principe, un poulain devenu cheval, tantôt *gras et tantôt maigre, est toujours le même* animal.

Il en est des végétaux comme des animaux. La matière qui les compose augmente ou diminue sans porter atteinte à leur *identité*, attendu qu'ils ne cessent, comme les animaux, d'avoir le même organisme et d'appartenir à la même espèce. Ainsi un vieux chêne est le même végétal que le jeune chêne auquel il a succédé, attendu que son organisme est tel que la séve qui monte sous son écorce est de la séve de même nature un jour que l'autre, c'est-à-dire toujours propre à faire le même bois et les mêmes feuilles.

L'*identité* humaine, qui nous importe plus que toute autre, offre des aspects variés que les philosophes se sont plu à examiner. La question de l'*identité* du sang et des organes est depuis longtemps vidée par la science : cette *identité* n'existe pas. Si l'âme est immatérielle, il semble que rien ne s'oppose à ce qu'on admette son *identité* persistante; cependant, supposez que l'âme survive au corps, il en résulte qu'elle peut avoir existé avant lui, et vous pouvez vous demander : qu'était-elle avant et que sera-t-elle dans l'avenir? La Providence a-t-elle créé dès l'origine des choses, si les choses ont une origine, un certain nombre d'âmes destinées à vivre toujours et à parcourir l'immense série de l'être, comme l'ont pensé les anciens et Platon en particulier? « Si l'*identité* de l'âme fait toute seule qu'un homme est le même, dit Locke, et qu'il n'y ait rien dans la nature de la matière qui empêche qu'un même esprit individuel ne puisse être uni à différents corps, il sera fort possible que ces hommes qui ont vécu en différents siècles (Platon, saint Augustin et Pascal par exemple) aient été un seul et même homme. Cette manière de parler s'accorderait tout à fait mal avec les notions de ces philosophes qui, reconnaissant la *transmigration*, croient que les âmes des pourceaux peuvent être hommes et avoir été envoyées en punition de leurs déréglements dans des corps de bêtes, comme dans des habitations propres à l'assouvissement de leurs passions brutales. Car je ne crois pas qu'une personne qui serait assurée que l'âme d'Héliogabale existait dans un de ses pourceaux voulût dire que ce pourceau était un homme ou le même homme qu'Héliogabale. »

On prétend, il est vrai, que l'*identité* permanente de l'âme résulte de sa simplicité; n'ayant pas de parties, elle ne saurait changer sans mourir.

On affirme, dans certaines écoles, qu'il n'y a d'*identité* véritable que dans les êtres spirituels, qu'on suppose être des êtres simples : un corps est un effet soumis constamment à sa cause dans cette théorie. S'il conserve son *identité*, c'est qu'il plaît à sa cause de la lui conserver. Elle n'est donc que temporaire et hypothétique. Une cause est dans un autre cas, toujours suivant la théorie spiritualiste : elle tire d'elle-même les phénomènes qu'elle manifeste.

Tout cela, ce sont de ces fantaisies d'école qu'il faut donner pour ce qu'elles valent. La simplicité de l'âme est une supposition; son *identité* en est une antre. Il importe de chercher ailleurs des vérités auxquelles on puisse avoir confiance. Or, si l'âme est identique, il n'y a qu'un moyen de s'en informer, c'est de le demander à la conscience. Eh bien, l'âme n'est point identique à elle-même à toutes les périodes de son existence terrestre (il est inutile de chercher au delà), car elle change, et sa fonction consiste à changer, afin d'être continuellement informée de ce qui se passe au dehors.

Locke, qui a étudié cette matière à fond, estime que la conscience crée en nous l'*identité* personnelle, *identité* relative assurément. « Peu de gens, dit-il, croiraient être en droit d'en douter, si toutes nos perceptions avec la conscience qu'on en a en soi-même se trouvaient toujours présentes à l'esprit, si ceux qui ont le plus de mémoire ne perdaient pas de vue une partie de leurs actions pendant qu'ils considèrent l'autre, si durant la plus grande partie de notre vie, au lieu de réfléchir sur notre *moi* passé, nous n'étions pas occupés uniquement de nos pensées présentes, et si enfin dans un profond sommeil notre âme n'existait pas sans former aucune pensée, aucune du moins qui soit accompagnée de cette conscience attachée aux pensées que nous avons en veillant. » En effet, il semble que, la conscience étant sujette à de fréquentes interruptions, on peut douter qu'elle soit la même aujourd'hui qu'il y a vingt ans. Toutefois, si l'oubli seul, c'est-à-dire l'interruption momentanée de la conscience, était en question, son *identité* serait encore probable, sinon certaine. Mais il y a autre chose. Nous changeons d'avis sur les mêmes objets sans que le fait soit purement expérimental. Chaque âge de la vie a ses goûts, ses tendances, ses idées, ses passions. La conscience qu'on a de soi-même, de Dieu, des hommes et des choses, du bien, du mal, de tout en un mot, varie indéfiniment. Indépendamment de l'âge, la santé et la maladie produisent le même phénomène. Il faut nécessairement en conclure que la conscience n'est pas toujours identique à elle-même. A beaucoup d'égards néanmoins, l'homme reste dans le voisinage de lui-même. D'abord il ne sort point des idées et des sentiments de son espèce, de son temps, de son sexe, de sa condition. Il y a en lui souvent des affections héréditaires, intellectuelles ou physiques dont les traces subsistent : c'est une *identité* relative.

Il existe un autre aspect de l'*identité*, qui a donné lieu tout récemment, en Allemagne, à des systèmes très-compliqués dont il nous reste à rendre compte.

Les philosophes allemands ont envisagé l'*identité* à un point de vue nouveau. Selon Fichte, l'être et la pensée sont identiques, formule qui étonne d'abord et qui, prise à la lettre, a passé chez nous et passe encore pour une absurdité inintelligible. Cette formule demande à être expliquée. Par l'*identité* de la pensée et de l'être, Fichte, et à sa suite Hegel, qui a donné au système une ampleur et une précision suprême, n'entendent pas, comme des esprits trop légers veulent le croire, que les réalités sensibles soient de pures conceptions de l'esprit, ni que la nature pense, ou, en d'autres termes, que les choses soient des idées. Non; voici leur pensée : les choses existent indépendamment de l'esprit humain, et l'homme disparaîtrait entièrement que les choses n'en continueraient pas moins d'exister. Mais exister ce n'est pas *être*. En prenant le mot au sens véritable, scientifique et philosophique, *être*, pour une chose quelconque, c'est exister conformément à une idée, à un type, à un modèle idéal, qui seul motive, explique et justifie son existence. Chaque chose ne vaut que par les traits plus ou moins fidèles de cette image qui forme son âme, pour ainsi dire. Chacune n'est qu'à proportion qu'elle renferme plus ou moins de cette âme, de cette idée, qui est l'élément intelligible de la nature. Un objet qui ne pourrait pas se ramener plus ou moins à une idée ne serait qu'une espèce de *caput mortuum*, de débris indigne de toute attention, ou pour mieux dire ne serait pas. Il faut donc entendre l'*identité* de l'être et de la pensée en ce sens que toute chose n'est vraie, ne participe à la réalité effective et substantielle que dans la pensée et par la pensée. D'autre part, l'*identité* du tout, l'unité foncière de l'univers reste, depuis Spinoza, la plus incontestable comme la première des vérités. La raison l'affirme hautement, et l'expérience la confirme de toutes les manières. Si l'esprit humain notamment et l'esprit qui anime la matière n'étaient pas le même, si l'ordre, la beauté, la foi que celui-ci recherche, auxquels il tend, auxquels il aspire, n'étaient pas l'ordre, la beauté mêmes que l'esprit humain conçoit, bien loin que l'homme complétât, achevât dans la pensée les créations naturelles, comme cela a lieu, l'homme ne comprendrait rien à la nature; il serait incapable de trouver les lois et de s'en servir. Ce serait entre l'homme et la nature puissante qui l'environne un combat à mort, où l'être supérieur aurait été depuis longtemps écrasé, anéanti sous les forces invincibles de la création inférieure. Mais il n'en est rien. L'esprit universel de Dieu qui est dans l'homme est aussi dans la nature. Seulement, il arrive dans l'homme à la conscience de lui-même, il est véritablement esprit, tandis que dans la nature il se cherche, pour ainsi dire, il est plutôt puissance et tendance. A tout moment, dans le vaste sein inconscient de la création inférieure, le Dieu apparaît et s'évanouit pour reparaître. De même, selon Hegel, que la nature, avec ses formes innombrables, est due tout entière à une contradiction résolue dans une *identité*, l'esprit universel se limitant lui-même, se niant en tant qu'universel pour réaliser un être particulier, mais s'efforçant, dans cet être particulier, de reparaître avec toute l'ampleur de son universalité foncière, de même tous les actes de l'esprit reviennent à constater et à reconnaître que tout être individuel porte en lui fondus, combinés, harmonisés, le principe universel et le particulier, que l'individuel manifeste ainsi l'*identité* de l'universel et celle du particulier, négation et antithèse du premier. Telle est, dans ses traits généraux, cette magnifique doctrine allemande, qu'on désigne souvent à juste titre du nom de philosophie de l'*identité*.

— Législ. Dans l'ancienne législation, nous ne trouvons aucune disposition relative à la reconnaissance de l'*identité*. La première loi édictée à ce sujet est celle du 4 frimaire an VIII, qui se trouve reproduite presque littéralement dans les art. 518, 519 et 520 du code d'instruction criminelle, sous le titre : *De la reconnaissance de l'identité des individus condamnés, évadés et repris.*

Aux termes de l'article 518, la reconnaissance de l'*identité* d'un individu condamné, évadé et repris, sera faite par la cour qui aura prononcé sa condamnation. Il en sera de même de l'*identité* d'un individu condamné à la déportation ou au bannissement, qui aura rompu son ban et sera repris; et la cour, en prononçant l'*identité*, lui appliquera, de plus, la peine attachée par la loi à son infraction.

Les tribunaux militaires jouissent de la même compétence; c'est à l'officier du ministère public établi près d'eux à faire exécuter les jugements qu'ils ont rendus; et avant de les faire mettre à exécution, il faut bien qu'il s'assure que l'individu repris est celui contre lequel la condamnation a été prononcée. Ces tribunaux doivent procéder dans la même forme que les autres cours de justice, sauf le recours du condamné au conseil de révision, et sauf même le recours à la cour de cassation contre le jugement rendu par le conseil de révision, si l'individu repris soutient n'être pas justiciable du conseil de guerre.

S'il arrivait qu'un condamné à l'emprisonnement par voie de police correctionnelle se fût évadé, et qu'étant repris il contestât l'*identité* de sa personne, le tribunal correctionnel qui aurait rendu le jugement serait compétent pour procéder à la reconnaissance de cette *identité*. Mais son jugement serait sujet à l'appel si le jugement de condamnation n'avait pas été prononcé en dernier ressort, ou s'il n'avait pas acquis ce caractère par défaut d'opposition ou d'appel dans le délai.

Si c'était un tribunal jugeant en dernier ressort qui eût prononcé la condamnation, il n'y aurait que la voie du recours en cassation contre l'arrêt qui aurait prononcé sur l'*identité*

Il n'y a aucune instruction à faire avant de porter l'affaire à l'audience pour la reconnaissance de l'*identité*. Il suffit d'en indiquer le jour à l'individu repris, et de lui notifier la liste des témoins que l'on se propose de produire contre lui, afin de le mettre en état de fournir ses reproches et de diligenter les témoins qu'il veut faire appeler à sa requête.

Le procureur général et l'individu repris peuvent se pourvoir en cassation, dans la forme et dans le délai déterminés par la loi, contre l'arrêt rendu sur la poursuite en reconnaissance d'*identité* (art. 519).

La loi n'accorde le droit de recours qu'au ministère public et au condamné, et non à la partie civile; ce qui est fondé sur ce qu'il n'est pas question de l'intérêt de cette partie, mais de la seule vindicte publique.

Une question plus délicate est celle de savoir si l'arrêt qui a déclaré que l'individu repris n'est pas le même que l'individu condamné, et qui est annulé sur le recours du procureur général, doit l'être seulement dans l'intérêt de la loi. Les auteurs sont très-partagés à ce sujet.

La constatation d'*identité* peut encore avoir lieu pour reconnaître une personne qu'on croyait à tort avoir été tuée (code d'instruction criminelle, art. 444). Souvent aussi il est nécessaire de constater l'*identité* d'un individu après la mort, particulièrement quand il a été victime d'un crime, et cette constatation doit alors avoir lieu avec l'assistance d'un médecin.

Enfin, en matière civile, on a recours à la constatation de l'*identité* dans le cas où un absent revient réclamer ses biens après un long espace de temps (code civil, art. 115 à 132).

— Mathém. Lorsqu'on a résolu une équation et que l'on y remplace l'inconnue par la valeur trouvée, on doit, si les calculs ont été bien faits, tomber sur une *identité*; par exemple, si l'on résout l'équation

$$X^2 - 5x + 6 = 0,$$

on trouve pour valeur de x, 2 ou 3; et si l'on substitue à x l'une ou l'autre de ces valeurs, on tombe dans chacun des cas sur une identité $0 = 0$.

IDÉOGRAMME s. m. (i-dé-o-gra-me — de *idée*, et du gr. *gramma*, signe écrit, caractère). Philol. Signe qui exprime directement l'idée, et non les sons du mot qui représenterait cette idée : *Les chiffres arithmétiques sont des* IDÉOGRAMMES.

IDÉOGRAPHIE s. f. (i-dé-o-gra-fî — du gr. *idea*, idée; *graphô*, j'écris). Philol. Représentation directe des idées par des signes graphiques, arbitraires ou analogiques : *L'*IDÉOGRAPHIE *diffère d'une simple peinture en ce que, au lieu de se borner comme celle-ci à représenter la nature, elle cherche à exprimer les idées selon le type intérieur qu'elles ont revêtu.* (Barest.)

IDÉOGRAPHIQUE adj. (i-dé-o-gra-fi-ke — rad. *idéographie*). Philol. Qui exprime, qui représente immédiatement les idées à l'aide de signes graphiques : *L'écriture des Chinois est* IDÉOGRAPHIQUE. *Nos chiffres de nombre sont de véritables signes* IDÉOGRAPHIQUES, *puisqu'ils sont indépendants des sons par lesquels on les exprime dans diverses langues.* (Barest.)

IDÉOLOGIE s. f. (i-dé-o-lo-jî — du gr. *idea*, idée; *logos*, discours). Philos. Science des idées; théorie des idées et des opérations de l'entendement : *L'*IDÉOLOGIE, *étude stérile, travail de la pensée sur elle-même, qui ne saurait produire.* (De Bonald.) ‖ Ouvrage qui traite des facultés intellectuelles de l'homme : *L'*IDÉOLOGIE *de M. de Tracy.* ‖ Système de philosophie qui exclut la généralisation en matière de métaphysique, et veut borner le rôle de l'observation philosophique à l'étude des phénomènes de l'âme pris chacun en particulier.

Idéologie (ÉLÉMENTS D'), par Destutt de Tracy (1806). Le système que l'auteur de cet ouvrage développe, par une analyse très-savante des facultés de l'homme, peut se résumer ainsi : l'homme commence par éprouver des sensations; de là ses idées naissent et se multiplient par des opérations tout intérieures. C'est toutefois après avoir inventé les signes du langage, et même perfectionné la parole, que l'homme fait un art de la pensée, qu'il remonte ensuite à l'origine de ses idées, et qu'il parvient à se rendre un compte méthodique des sensations qui les produisent. En traitant des sciences idéologiques, Destutt de Tracy a cru devoir suivre la marche que la nature suit dans l'homme longtemps à l'insu de l'homme lui-même. Le premier volume de son ouvrage est donc consacré à l'idéologie proprement dite. Il y explique comment penser et sentir étant pour nous la même chose qu'exister, la faculté générale de penser renferme diverses facultés élémentaires qui composent l'homme tout entier : la sensibilité ou la faculté d'éprouver des sensations; la mémoire ou la faculté de se ressouvenir des sensations éprouvées; le jugement ou la faculté de trouver des rapports entre nos perceptions; la volonté ou la faculté de former des désirs. M. de Tracy expose ensuite clairement comment nos facultés intellectuelles n'acquièrent toute leur puissance que lorsque nos idées sont représentées par des signes vocaux ou écrits. Là naît la grammaire générale; elle forme l'objet du second volume. L'auteur établit les principes communs à toutes les langues, décompose les éléments de la proposition, parcourt les divisions de la syntaxe, et finit par examiner ce que serait une langue parfaite dans le sens logique. Cette question curieuse, mais au fond moins importante par elle-même que par ses applications aux langues usuelles, est réduite à des termes précis, qui lui font acquérir une extrême clarté. M. de Tracy, dans son troisième volume, enseigne la logique, et certes ce n'est pas la logique de l'école. Il recherche quelle est pour nous la cause de toute certitude et la trouve dans la certitude même de nos sensations actuelles; quelle est la cause de toute erreur, et il la découvre dans l'imperfection de nos souvenirs. Nos faux raisonnements viennent, d'après lui, de ce que nous croyons voir dans nos idées ce qu'elles ne renferment pas, et la logique n'est autre chose que l'examen exact et complet des différents rapports qui existent entre nos différentes perceptions. De là résulte l'inutilité absolue des formules syllogistiques et de ces règles étroites si longtemps prescrites à l'art de penser. Après avoir développé dans les trois parties de son livre la formation, l'expression, la déduction des idées humaines, M. de Tracy dessine le plan d'un livre plus vaste encore, qui serait le complément du sien et dont il recommande l'exécution aux philosophes qui ont approfondi les sciences idéologiques, mais qu'à ce titre nul assurément n'était plus capable d'écrire que lui-même.

Les *Eléments d'idéologie* sont pleins d'idées saines, et on peut ajouter d'idées neuves. Ce serait déjà beaucoup d'avoir habilement rassemblé des idées éparses mais connues. L'auteur fait davantage; il combat les erreurs partout où il les rencontre, dans les auteurs, dans les écrits qu'il estime le plus, dans Beauzée imaginant sa théorie du verbe, dans Condillac traçant l'analyse de la pensée, dans la logique de Hobbes, dans les nombreux ouvrages qui se sont inspirés des idées de Bacon. Tout en conservant les égards que mérite le talent et le respect que l'on doit au génie, il ne reconnaît d'autorité sans appel que celle de la raison rendue évidente par le libre examen; car il n'est point de ceux qui refusent d'examiner les idées vraies ou fausses que, suivant l'énergique expression de Hobbes, ils ont authentiquement enregistrées dans leur esprit.

La doctrine de M. de Tracy a été vivement attaquée par les théologiens et par les partisans des systèmes de Reid et de Kant. M. Ph. Damiron, dans son *Essai de la philosophie en France au* XIXe *siècle*, a réuni tous les arguments qui lui ont paru les plus décisifs contre ce qu'il appelle l'*école sensualiste*, dont M. de Tracy est un des chefs. Mais en vain ce critique a-t-il fourni des objections mille fois renouvelées depuis Platon et qui n'ont jamais convaincu ceux contre qui elles sont élevées. Cela seul suffirait pour démontrer qu'il n'existe point de *sens intime*, invariable dans ses révélations comme l'instinct des animaux est infaillible dans son impulsion. S'il est vrai qu'il existe dans l'homme un principe instinctif, une voix intérieure et infaillible, qui de prime abord sent ce qu'il y a de constant et d'universel dans la nature, sans avoir besoin de tenter des expériences, de faire des observations ou d'établir des comparaisons; si l'homme possède cette raison instinctive et infaillible, comment se fait-il que nous ne soyons pas tous d'accord sur nos fonctions intellectuelles, sur la nature de nos connais-

sances, de nos idées, sur la nature du *moi?* Si cette raison instinctive est une révélation qui n'admet point de doute, si c'est une inspiration ferme et vraie qui ne peut nous tromper, comment se fait-il que nous disputions sans cesse sur une foule de sujets, à l'égard desquels les philosophes dogmatiques nous assurent qu'ils possèdent et que nous devons posséder comme eux une parfaite certitude? Et pourquoi y a-t-il maintenant tant de systèmes en Allemagne, tous nés de celui de Kant et cependant si opposés entre eux? N'avons-nous pas vu en France M. Cousin, d'abord partisan de Reid et de Royer-Collard, devenu ensuite kantiste et plus tard cherchant à fonder un école? On ne peut que sourire quand on lit dans l'ouvrage de Damiron que tous les axiomes physiques, mathématiques et moraux, comme, par exemple : *Tout effet suppose une cause; Rendre à chacun ce qui lui appartient*, sont des vérités instinctives. Il faut que les philosophes de cette école aient bien bien peu étudié le développement des facultés intellectuelles chez les enfants, pour ne pas savoir que, dans le premier âge, on a besoin d'expériences multipliées pour apprendre que le feu brûle, que les corps pointus piquent : c'est-à-dire que, loin d'apercevoir du premier coup d'œil la relation qui lie la cause à l'effet, l'enfant méconnaît longtemps cette connexité.

Dans son *Etude historique sur M. de Tracy*, M. Mignet a exposé et apprécié le système de l'auteur de l'*Idéologie*. Il le juge en ces termes : « Cette théorie ingénieuse et puissante laissait-elle subsister dans l'homme un principe actif, pour réfléchir la sensation, pour produire le jugement, pour enfanter la volonté, pour pratiquer la vertu, pour aimer ses semblables? M. de Tracy restait à cet égard dans le doute. Ne pouvant pas démontrer géométriquement l'existence de ce principe actif, il l'ignorait avec résignation; mais, dans son système, la pensée et la volonté étaient le résultat de l'organisation seule. En se félicitant d'avoir fait *de l'idéologie une partie de la zoologie*, pour emprunter ses expressions mêmes, et *de l'intelligence une dépendance de la physique humaine*, n'exposait-il pas l'homme, forcé dans ses actes par ses désirs, dans ses désirs par ses sensations, à n'être que servitude comme il n'était que matière? La substance spirituelle avait disparu en lui, emportant avec elle l'active intelligence et la libre volonté. »

A cette critique de M. Mignet, on pourrait répondre qu'il y a matière et matière, que Destutt de Tracy n'a jamais eu la prétention d'attribuer la pensée à la matière grossière, à celle que nos mains peuvent toucher, nos yeux voir, nos instruments disséquer; que la substance spirituelle n'avait pas nécessairement disparu dans le système de l'auteur, parce que rien n'empêche de considérer le mot *spirituel* comme signifiant tout simplement subtil ou doué d'une organisation intime qui échappe à nos sens; que l'active intelligence et la libre volonté n'avaient pas disparu davantage, puisque l'auteur s'était précisément attaché à montrer comment elles se produisent dans l'homme à la suite de ses sensations.

IDÉOLOGIQUE adj. (i-dé-o-lo-ji-ke — rad. *idéologie*). Qui a rapport à l'idéologie : *L'école* IDÉOLOGIQUE *est la fille naturelle de Locke.* (V. Cousin.)

IDÉOLOGUE s. m. (i-dé-o-lo-ghe — rad. *idéologie*). Celui qui s'occupe d'idéologie; se dit particulièrement des partisans du système de Condillac. ‖ On dit quelquefois IDÉOLOGISTE.

— Par ext., et souvent par dénigr., Métaphysicien; celui qui s'occupe de rêveries philosophiques, de vaines abstractions : *Ce n'est pas d'hier que la France, hostile aux* IDÉOLOGUES, *s'est livrée corps et âme au gouvernementalisme.* (Proudh.)

IDES s. f. pl. (i-de — lat. *idus*, et, dans les plus anciennes inscriptions, *eidus*. Macrobe prétend que le mot est étrusque, et vient de *iduere*, diviser. Corssen tire *idus* ou *eidus* du sanscrit *iddha*, clair, proprement enflammé et pur, de la racine *idh*, enflammer, brûler. *Idus* signifierait ainsi les jours clairs de la pleine lune). Chronol. Quinzième jour des mois de mars, de mai, de juillet et d'octobre, treizième jour des autres mois, dans le calendrier romain. ‖ *Second, troisième, quatrième,... huitième jour des ides*, Premier, second, troisième,... septième jour avant les ides : *Le* HUITIÈME JOUR DES IDES *arrivait le lendemain des nones.*

— **Allus. hist. Les ides de mars,** Epoque que les augures et des avis secrets avaient signalée à César comme devant lui être fatale. De retour à Rome et devenu tout-puissant, le dictateur méditait des projets immenses; il voulait agrandir Rome, l'orner de monuments magnifiques et en faire la reine de l'univers. Mais il ne lui était pas réservé d'accomplir de si vastes desseins. En vain il s'était efforcé d'effacer toutes les traces de la guerre civile; en vain il avait comblé de faveurs et élevé aux premières charges ceux qui l'avaient combattu; en vain il avait relevé les statues de son rival, rien ne pouvait désarmer les partisans de l'antique liberté. « Sa clémence, dit Montesquieu, paraissait insultante; on regarda qu'il ne pardonnait pas, mais qu'il dédaignait de punir. » Enfin, une conjuration formidable se trama contre sa vie. Le complot devait éclater au milieu du sénat, et l'époque en était fixée aux *ides de mars*. La conspiration transpirait dans le public, mais César refusa de prendre aucune précaution. Calpurnie, sa femme, était si persuadée de la réalité du danger, qu'elle le conjura avec les plus vives instances de ne pas sortir ce jour-là.

Plutarque raconte que, longtemps avant, un devin avait averti le dictateur de se défier des *ides de mars*. Comme il sortait de sa maison pour se rendre au sénat, il rencontra le devin et lui dit en riant : « Nous voici arrivés aux *ides de mars*. — Oui, répondit celui-ci, mais elles ne sont pas encore passées. »

Quelques pas plus loin, un homme lui remit un billet qui renfermait tous les détails du complot. « Lisez, dit-il, et promptement. » Mais César ne put en trouver le temps, et il entra au sénat.

Les *ides de mars* désignent, par analogie, une époque dangereuse à passer, et pour laquelle de fâcheux pronostics ont été faits.

« Nous possédons trente-six rois et roitelets (ce n'est pas trop). Chacun porte une étoile protectrice sur son cœur, et il n'a pas à s'inquiéter des *ides de mars*. »

HENRI HEINE.

« Avant peu de jours, peut-être, le défaut de subsistances, irritant le peuple fatigué, le portera à des mouvements que ses conducteurs auront soin de rendre funestes. Le 10 août devait être la commémoration des *ides de septembre* (date du massacre des prisons). On menaçait hautement avant-hier de les renouveler si Custine n'était condamné à mort. »

Mme ROLAND.

IDES (Everard-Isbrantz), voyageur allemand, né à Gluckstadt (Holstein) vers 1660, mort vers 1700. Dans un voyage qu'il fit en Russie, il fonda une maison de commerce qui acquit bientôt une grande importance, fut remarqué par Pierre le Grand, dont il devint un des conseillers, et reçut de ce souverain, en 1692, la mission de se rendre à Pékin pour y conclure un traité de commerce avec l'empereur Khang-Hi. Parti de Moscou au mois de mars de cette année, il traversa la Tartarie, la Sibérie, la grande muraille, arriva à Pékin au mois d'octobre, reçut de Khang-Hi un excellent accueil, trouva un interprète dans le père jésuite Gerbillon, et quitta la capitale de la Chine au mois de février 1693, après avoir complétement réussi dans son ambassade. De retour à Moscou au commencement de l'année suivante, il reçut du czar le titre de conseiller impérial de commerce, et fut chargé, quelques années plus tard, d'un voyage d'exploration dans la Russie Blanche. Ides a composé en hollandais une relation de sa mission en Chine, qui a paru sous le titre de *Voyage de l'ambassadeur moscovite E.-I. Ides de Moscou à la Chine* (Amsterdam, 1704, in-4°). Cet ouvrage, dans lequel on trouve des renseignements curieux et intéressants, a été traduit en français et publié dans le *Recueil des voyages du Nord*.

IDGIE s. f. (id-jî). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des mélyrides, dont l'espèce type vit au Sénégal.

IDIE s. f. (i-dî). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des athéricères, tribu des mouches, dont l'espèce type habite le midi de la France.

— Zooph. Genre de polypiers flexibles, formé aux dépens des sertulaires, et dont l'espèce type habite les mers australes.

IDIOCÈRE s. m. (i-di-o-sè-re — du gr. *idios*, particulier; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des cercopides, voisin des jassus, dont il diffère par les antennes qui, chez le mâle, sont renflées en massue à leur extrémité.

IDIOCNÈME s. m. (i-di-o-knè-me — du gr. *idios*, particulier; *knêmê*, jambe). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type habite le nord de la Chine.

IDIOCOCCYX s. m. (i-di-o-ko-ksiss — du gr. *idios*, particulier; *kokkux*, coucou). Ornith. Syn. de RHINORTHE.

IDIO-ÉLECTRIQUE adj. (i-di-o-é-lè-ktri-ke — du gr. *idios*, propre, et de *électrique*). Physiq. Se dit des corps qui s'électrisent directement par le frottement : *Il est remarquable que les corps qui garantissent le mieux du froid sont* IDIO-ÉLECTRIQUES, *tels que les résines, les poils d'animaux, la soie, la laine, les graisses, les huiles, etc.* (Virey.)

IDIOGYNE adj. (i-di-o-ji-ne — du gr. *idios*, particulier; *gunê*, femelle). Bot. Se dit des étamines qui ne sont pas réunies avec le pistil, dans la même fleur, ainsi que des fleurs qui sont munies seulement d'étamines : *Plantes* IDIOGYNES. *Plantes à fleurs* IDIOGYNES.

IDIOGYNIE s. f. (i-di-o-ji-nî — du gr. *idios*, particulier; *gunê*, femelle). Bot. Groupe de végétaux, qui comprend les genres à fleurs unisexuées.

IDIOME s. m. (i-di-ô-me — gr. *idiôma*, de *idios*, propre). Philol. Langue propre à un peuple, à une nation : *Les pensées prennent la teinte des* IDIOMES. (J.-J. Rouss.) *Si la langue latine a été l'*IDIOME *de la religion, la langue française est et doit rester l'*IDIOME *de la civilisation.* (Villem.)

— Théol. Ce qui est propre à une des natures de Jésus-Christ. ‖ *Communication des idiomes*, Abus de langage autorisé par les théologiens, et consistant à affirmer d'une des natures de Jésus-Christ ce qui est propre à l'autre : *C'est par la* COMMUNICATION DES IDIOMES *que l'on dit que Dieu est né, qu'il est mort, qu'il est ressuscité.*

— **Syn. Idiome, dialecte, langage.** V. DIALECTE.

IDIOMÉTALLIQUE adj. (i-di-o-mé-tal-li-ke — du gr. *idios*, propre, et de *métallique*). Physiq. Se dit des phénomènes électriques qui se manifestent au simple contact de deux métaux : *Electricité* IDIOMÉTALLIQUE.

IDIOMORPHE s. m. (i-di-o-mor-fe — du gr. *idios*, propre; *morphê*, forme). Géol. Nom générique des corps fossiles provenant des animaux ou des végétaux.

IDIOPASSALE adj. (i-di-o-pa-sa-le — du gr. *idios*, propre; *passalos*, passale). Bot. Qui a des passales distincts, des calices entiers et distincts.

IDIOPATHIE s. f. (i-di-o-pa-tî — du gr. *idios*, propre; *pathos*, maladie). Pathol. Maladie primitive, qui n'est point le symptôme ou le développement d'une autre maladie : *Les* IDIOPATHIES *peuvent se déclarer à la suite d'une autre affection, mais elles ne lui sont nullement assujetties, et la première maladie étant terminée, l'*IDIOPATHIE *peut continuer et se maintenir encore longtemps.*

IDIOPATHIQUE adj. (i-di-o-pa-ti-ke — rad. *idiopathie*). Pathol. Se dit d'une maladie, d'une affection qui n'est liée à aucune autre, qui ne dépend d'aucune autre : *Cette migraine n'est point* IDIOPATHIQUE; *elle n'est qu'un symptôme du dérangement de l'estomac.* (Acad.)

IDIOPS s. m. (i-di-ops — du gr. *idios*, particulier; *ôps*, face). Arachn. Syn. de SPHASE.

IDIOPTÈRE s. f. (i-di-o-ptè-re — du gr. *idios*, particulier; *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des tipulaires, dont l'espèce type se trouve aux environs de Hambourg.

IDIOSTHÉNIE s. f. (i-di-o-sté-nî — du gr. *idios*, propre; *sthenos*, vigueur). Pathol. Maladie par excitation, ayant un caractère spécial.

IDIOSTHÉNIQUE adj. (i-di-o-sté-ni-ke — rad. *idiosthénie*). Pathol. Qui appartient à l'idiosthénie : *Affection* IDIOSTHÉNIQUE.

IDIOSYNCRASIE s. f. (i-di-o-sain-kra-zî — du gr. *idios*, propre; *sun*, avec; *krasis*, tempérament). Pathol. Disposition en vertu de laquelle les mêmes causes produisent, chez les divers sujets, des effets spéciaux : *L'absence ou la présence de la douleur dans les opérations dépend uniquement de l'*IDIOSYNCRASIE *des sujets* (Lisfranc.)

— **Encycl.** Voici ce que disent, au sujet de l'*idiosyncrasie*, MM. Hardy et Béhier. Par constitution, on doit entendre l'aspect général qui résulte de l'action collective des différents actes de l'économie, et dans lequel l'influence du tempérament entre pour sa part. L'*idiosyncrasie*, au contraire, est une disposition générale qui détermine une tendance particulière plus ou moins marquée à contracter ou à éviter telle ou telle forme pathologique. Le tempérament, la constitution concourent vraisemblablement à son développement, mais ceci est tout à fait hypothétique, et en dehors de ces deux dernières influences on retrouve l'*idiosyncrasie*, que nous ne pouvons nullement reconnaître *à priori*, que nous jugeons par ses résultats souvent si extraordinaires, et qui constitue un fait dont la cause nous est entièrement inconnue.

IDIOSYNCRASIQUE adj. (i-di-o-sain-kra-zi-ke — rad. *idiosyncrasie*). Pathol. Qui appartient à l'idiosyncrasie : *La distinction* IDIOSYNCRASIQUE *des tempéraments.*

IDIOT, OTE adj. (i-di-o, o-te — lat. *idiota*, ignorant, sans instruction, dérivé du grec *idiotês*, qui signifie particulier, de *idios*, propre, particulier, qui, par opposition à magistrat, homme public, a fini par signifier homme du peuple, homme ignorant). Stupide, dépourvu de sens, d'intelligence : *On peut être* IDIOT *de cœur et très-intelligent de tête.* (Mme A. Esquiros.) ‖ Qui marque la stupidité, le défaut d'intelligence; qui en est entaché : *Un rire* IDIOT. *Une réponse* IDIOTE. *Un plan* IDIOT. *Un drame* IDIOT. *Le dévouement doit toujours être un peu* IDIOT; *cela plaît bien plus à un maître que ces gens qui tranchent du capable.* (Paul-Louis Courier.)

— Pathol. Atteint d'idiotie : *Un enfant* IDIOT.

— Substantiv. Personne atteinte d'idiotie : *Une pauvre* IDIOTE. *Les* IDIOTS *sont quelquefois frappés de traits d'esprit, mais à leur manière, par une espèce d'éblouissement et de surprise qu'ils témoignent d'une façon singulière.* (Girard.)

IDIOTHALAME adj. (i-di-o-ta-la-me — du gr. *idios*, particulier; *thalamos*, lit). Bot. Se dit des lichens chez lesquels les conceptacles diffèrent du thalle par leur nature et leur couleur.

— s. m. pl. Division des lichens, comprenant les genres qui présentent le caractère indiqué ci-dessus.

IDIOTIE s. f. (i-di-o-tî — rad. *idiot*). Nom donné à l'idiotisme par un grand nombre de médecins : *L'*IDIOTIE *est une maladie que l'individu apporte en naissant, et elle se manifeste au moment où les facultés affectives, morales et intellectuelles devraient commencer à se faire connaître.* (Fossati.) *C'est par des degrés insensibles et infinis que l'on s'élève de l'*IDIOTIE *la plus complète jusqu'au plus parfait développement de l'intelligence.* (Orfila.)

— **Encycl.** Méd. L'*idiotie* n'est pas une maladie; c'est un état dans lequel les facultés intellectuelles ne se sont jamais manifestées, ou n'ont pu se développer assez pour que l'individu ait pu acquérir les connaissances et l'éducation qu'il aurait dû recevoir et que reçoivent les enfants de son âge et placés dans les mêmes conditions que lui. L'*idiotie* commence avec la vie ou dans cet âge qui précède l'entier développement des facultés intellectuelles et affectives; ceux qui en sont affectés restent dans le même état pendant le cours entier de leur vie; tout décèle en eux une organisation imparfaite ou arrêtée dans son développement.

L'homme tombé en démence est, suivant la comparaison d'Esquirol, un riche devenu pauvre; l'idiot n'a toujours connu que la misère intellectuelle.

Depuis l'homme qui jouit pleinement des facultés intellectuelles et sensitives, jusqu'à l'idiot qui en est complétement privé, et dont la vie est toute végétative, il y a de nombreux degrés. Il ne peut s'agir ici que des idiots proprement dits, c'est-à-dire de ceux dont les facultés intellectuelles ont subi un arrêt de développement qui fait dominer en eux, d'une façon très-notable, les caractères de la vie purement physique et inconsciente. M. Dubois (d'Amiens) les distingue en trois classes : 1° idiots complets; 2° idiots avec conservation des instincts; 3° imbéciles.

L'idiot complet est un être dont les sens sont à peine ébauchés, souvent sourd, muet ou aveugle, qui manque, non-seulement des facultés intellectuelles ou morales, mais encore des instincts les plus nécessaires à sa conservation. Il est sans idée, sans mouvement, sans parole; il reste où on le pose; il ne peut satisfaire seul aux besoins les plus pressants de la nature. La sensibilité générale est diminuée, quelquefois complétement abolie. « Sa physionomie stupide, dit Calmeil, son extérieur sale et repoussant annoncent le dernier degré de dégradation de l'espèce humaine. Les idiots ont la face large, plate, la bouche grande, la peau tannée, les lèvres épaisses, pendantes; les dents noires, cariées; les yeux louches, le regard hébété; la tête penchée se balance à droite, à gauche, sur un cou volumineux, court ou démesurément allongé; la taille est ramassée, difforme; la colonne vertébrale déviée en avant, en arrière ou sur les côtés; le ventre est volumineux, lâche; la main épaisse et pendante sur les hanches; les jambes sont gauches, engorgées, et les articulations d'une épaisseur énorme; la conformation du squelette est vicieuse; les téguments sont partout couleur de bistre ou de safran; l'urine, les matières fécales, la salive, les mucosités qui coulent sur les côtés des lèvres répandent autour de ces malheureux une odeur qu'on ne parvient jamais à détruire complétement. »

L'idiot complet est souvent rachitique, scrofuleux, épileptique ou paralysé; aussi ne parvient-il jamais à un âge avancé; il est rare qu'il vive au delà de trente ans. Il est au-dessous de la brute, car les animaux ont l'instinct de la conservation et de la reproduction, et cet instinct lui manque; il n'a pas même le sentiment de son existence; il ne ressent ni douleur morale, ni plaisir, ni haine, ni amour; c'est un être avorté, un monstre voué à une mort prochaine, si la tendresse de ses parents ou la commisération publique ne protége pas son existence.

Dans la seconde classe, on range les idiots conservant quelque apparence de facultés affectives ou intellectuelles. Ils se font, par imitation et par habitude, un langage d'action et même parfois articulé, que parviennent à comprendre ceux qui vivent avec eux. Parmi eux, on trouve des idiots ayant quelques instincts musicaux ou quelques autres aptitudes; mais ils n'ont aucune conscience de la valeur de leurs actes. Chez les idiots de cette classe, les mauvais instincts se développent plus que les bons. Ils sont paresseux, gourmands, méchants et emportés. L'instinct génital, très-prononcé, est rendu dégoûtant par le défaut de retenue.

Les imbéciles, qui constituent la troisième classe, forment en quelque sorte le trait d'union entre les idiots et les individus d'une intelligence bornée. Leur conformation physique n'offre rien d'anomal. Ils possèdent les facultés morales et intellectuelles, mais à un degré moindre que l'homme d'une intelligence commune, et ces facultés dont il est susceptible ne peuvent jamais s'élever.

« Les imbéciles, dit Calmeil, se servent passablement des sens, ont des idées, des souvenirs, établissent des jugements, se con-

duisent tant bien que mal dans la pratique de la vie. La plupart apprennent à lire, à articuler les mots avec plus ou moins de netteté, à faire des calculs peu compliqués. Ils sont, en général, obstinés, violents; mais ces êtres faibles s'en laissent imposer par le premier venu et se comportent comme des espèces d'instruments dont il est facile d'abuser. »

Les imbéciles ont des désirs et des penchants proportionnés au développement de leur intelligence. Ils sont gourmands et coquets. A l'époque de la puberté, l'instinct de la reproduction se développe; ils recherchent l'union des sexes ou se livrent à l'onanisme d'une façon souvent effrénée.

L'*idiotie* est congénitale ou acquise. Congénitale, elle est souvent héréditaire et tient à certaines conditions physiologiques des parents : aliénation mentale chez les ascendants, alcoolisme, coups, émotions vives ou maladie grave pendant la grossesse. Dans d'autres cas, elle est la conséquence d'une maladie du fœtus, et plus particulièrement d'une hydrocéphale. Cette dernière cause peut aussi se produire dans la première enfance, mais ce cas s'observe rarement.

L'*idiotie* acquise se développe à la suite d'affections aiguës, de peines graves, de maladies des enveloppes du cerveau, ou même quelquefois de coups ou de chutes ayant porté directement sur le crâne.

Le crâne des idiots présente habituellement des vices de conformation, mais qui n'ont rien de caractéristique. La tête peut être trop petite ou trop grosse proportionnellement à la hauteur du corps; cependant les dimensions du crâne et du cerveau sont plutôt au-dessous qu'au-dessus de la moyenne ordinaire. Hippocrate avait signalé déjà la tête trop petite comme une des causes de l'*idiotie*. L'*idiotie*, à quelque classe qu'elle appartienne, est incurable; mais on peut modifier avantageusement l'état des idiots de la seconde classe et des imbéciles.

Ce que l'on avait fait autrefois avec tant de succès pour les aveugles et les sourds-muets, des médecins pleins de patience et de dévouement l'ont entrepris pour les idiots. C'est dans une thèse remarquable, soutenue en 1824 par M. Belhomme, qu'apparaissent les premiers aperçus intéressants sur l'éducation des idiots. L'auteur en conçut l'idée aux leçons d'Esquirol, à propos de jeunes idiots dans l'entendement desquels on était parvenu à faire entrer quelques idées. Ces exemples frappèrent d'autant plus Belhomme qu'ils concordaient logiquement avec les principes psychologiques qu'il professe sur l'indépendance réciproque et la culture partielle des facultés. Reconnaissant d'ailleurs parmi les idiots des nuances infinies, il en déduisit la nécessité de diversifier les procédés éducateurs. M. Voisin, dans un mémoire publié en 1830, et postérieurement dans d'autres écrits, est plus formel encore. « Il n'y a pas, dit M. Voisin, identité entre les pouvoirs fondamentaux de la tête humaine. Les facultés intellectuelles ne sont pas les facultés morales, ni celles-ci les mêmes que les facultés affectives ou intellectuelles, et réciproquement. Chaque virtualité a ses qualités particulières, son mode d'action spécial, et obéit à des mobiles divers. La perte de l'une n'entraîne pas forcément la destruction de l'autre. » M. Voisin pense, par conséquent, qu'on ne doit jamais entreprendre l'œuvre de perfectionnement d'un idiot qu'après avoir fait sur lui une étude sérieuse, approfondi ses manifestations psychiques, ses penchants, ses expressions sentimentales, fait, en un mot, le tour de sa constitution, afin de choisir dans le monde extérieur des leviers qui puissent agir sur lui.

Cette éducation reposant sur des données individuelles si complexes, il faudrait un long ouvrage pour en faire l'exposition. On trouvera à ce sujet d'excellentes indications dans l'ouvrage de Seguin : *Traitement moral, hygiène et éducation des idiots* (Paris, 1846).

IDIOTIQUE adj. (i-di-o-ti-ke — du gr. *idios*, propre). Philol. Qui appartient, qui est particulier à un idiome : *Tournure* IDIOTIQUE.

— Pathol. Qui a rapport, qui tient à l'idiotisme, aux idiots : *Constitution* IDIOTIQUE.

— Bot. *Fongus idiotiques*, Champignons dans lesquels le rhizopode est muni de filaments libres et distincts, dont chacun porte, soit des sporules éparses à sa surface, soit des vésicules remplies de sporules.

IDIOTISME s. m. (i-di-o-ti-sme — rad. *idiot*). Imbécillité, stupidité : *Il est prouvé que l'intelligence du travailleur est d'autant plus inclinée vers l'*IDIOTISME, *que le travail est plus divisé.* (Proudh.)

— **Encycl.** V. IDIOTIE.

IDIOTISME s. m. (i-di-o-ti-sme — lat. *idiotismus;* du gr. *idiotismos*, qui vient de *idiotizein*, rendre particulier, de *idios*, particulier). Philol. Construction, locution propre, particulière à une langue : *Les* IDIOTISMES *sont dans chaque langue, si je peux parler ainsi, les traits particuliers à sa physionomie.* (Boissonade.)

— **Encycl.** Gramm. Chaque langue a ses *idiotismes*, et souvent il existe des mots particuliers pour désigner les *idiotismes* propres à une langue; ainsi l'on dit : *gallicisme, latinisme, hébraïsme, germanisme, anglicisme, arabisme, celticisme, indianisme*, etc., pour désigner des *idiotismes français, latins, hébreux, allemands, anglais, arabes, celtiques, indiens*, etc.

On dit aussi, par extension : *idiotisme picard, idiotisme normand, idiotisme gascon*, etc., pour désigner une façon de parler, un tour, une expression particulière à certaines provinces d'une même nation.

Suivant quelques grammairiens, les *idiotismes* sont des bizarreries de langage dont il est impossible de se rendre compte, et qui résistent à toute analyse. Cette opinion n'est pas partagée par M. Bescherelle. « L'esprit d'une nation, dit-il, se traduit surtout dans son langage. En effet, ces formes particulières procèdent du caractère individuel de telle race, de telle nation, de telle tribu, comme les formes générales de l'humanité; ceci explique pourquoi les *idiotismes* se rencontrent de préférence dans le langage du peuple. Ils répandent dans le discours je ne sais quoi de naïf et d'original, dont Pascal, Molière, Mme de Sévigné, Voltaire, La Fontaine ont tiré tant d'avantages pour la langue française. Mais voilà pourquoi aussi ils offrent aux étrangers des difficultés presque insurmontables. »

Certaines associations de mots produisent des *idiotismes* parce qu'elles changent tout à fait le sens des termes; tels sont, en français, certains adjectifs qui changent de signification suivant qu'ils précèdent le substantif ou qu'ils le suivent, comme *bon homme* et *homme bon; galant homme* et *homme galant; sage-femme* et *femme sage.*

Les *idiotismes* de figures sont assez nombreux dans toutes les langues. Nous employons un *idiotisme* de cette espèce quand nous disons : *Comment vous portez-vous? Il se porte mal;* expressions qui signifient : *Comment est votre santé? Sa santé est mauvaise.* Les Anglais expriment la même idée d'une manière plus bizarre encore, en disant : *How do you do?* ce qui signifie mot à mot : *Comment faites-vous faire?* équivalent de *Comment vous portez-vous?*

Quelques-uns de ces *idiotismes*, tirés d'anciens usages, tels que les tournois, la chasse, la paume, etc., peuvent facilement s'expliquer; mais d'autres, que nous avons sans cesse à la bouche, semblent défier toute explication intelligible.

Les *idiotismes* de construction sont ou contraires aux règles de la syntaxe, ou fondés sur l'ellipse, ou dus à des causes inconnues; tels sont, en français, les expressions : *Il y a, Avoir beau, En venir aux mains, Si j'étais que de vous.*

Relativement au style, on divise les *idiotismes* en trois classes : ceux qui sont admis dans le genre noble et élevé, parce qu'ils donnent au style de l'énergie, de la grâce et de la variété; ceux qui ne conviennent qu'au style léger, familier et badin, et enfin ceux que proscrit la bonne compagnie, et qui ne sont employés que dans le style burlesque, bas et populaire.

Beauzée admet, en outre, des *idiotismes réguliers* et des *idiotismes irréguliers.*

Il appelle *idiotismes réguliers* ceux dans lesquels on suit les règles immuables de la parole, et où l'on ne viole que les usages arbitraires et accidentels. Ces *idiotismes* n'ont besoin que d'être expliqués littéralement, pour être ramenés ensuite au tour de la langue usuelle que l'on parle.

Il donne le nom d'*idiotismes irréguliers* à ceux qui sont contraires aux lois de la grammaire générale. « Il faut, dit Beauzée, pour en pénétrer le sens, discerner avec soin l'espèce d'écart qui les détermine, et remonter, s'il est possible, jusqu'à la cause qui a occasionné ou pu occasionner cet écart; c'est même le seul moyen qu'il y ait de reconnaître les caractères privés du génie propre d'une langue, puisque ce génie ne consiste que dans la réunion des vues qu'il s'est proposées et des moyens qu'il a autorisés. »

Les *idiotismes* étant propres à une langue particulière peuvent-ils passer dans une autre? Quelques-uns disent que ce n'est pas possible; mais, s'ils avaient réfléchi davantage, ils auraient vu que les *idiotismes* passent facilement d'une langue dans une autre quand il y a affinité entre ces langues et les peuples qui les parlent. Par exemple, l'italien, l'espagnol et le français, qui ont pour origine commune le latin, ont admis un certain nombre de latinismes. En outre, ces divers pays, ayant été autrefois habités par les Celtes, ont probablement admis un certain nombre de celticismes. La longue domination des Arabes en Espagne a nécessairement introduit des arabismes en espagnol. Les auteurs latins sont pleins d'hellénismes, et l'on a dit que notre langue était presque un hellénisme continuel.

Les communications d'*idiotismes* peuvent même se faire entre des langues qui ont peu d'affinité entre elles, comme l'hébreu et le français; mais, dans cette circonstance, c'est la longue étude que nos prêtres sont obligés de faire des livres sacrés qui a amené l'introduction d'un certain nombre d'hébraïsmes dans notre langue.

Quand on traduit un ouvrage d'une langue dans une autre, on doit donc bien étudier le génie des deux langues, afin de ne pas introduire dans l'une des *idiotismes* qui ne conviennent qu'à l'autre. C'est une règle souvent enfreinte par les mauvais traducteurs, et qui contribue beaucoup à la corruption des langues.

IDISTAVISUS CAMPUS, plaine de la Germanie, sur les bords de la *Visurgis* (Weser), chez les Chérusques. Germanicus y vainquit Hermann, l'an 16 de J.-C. La petite ville de Hastenbeck (Prusse) s'élève sur cette plaine.

Idistavisus (BATAILLE D'). Les légions de Varus allaient être vengées; déjà Germanicus, en visitant le champ de bataille où elles avaient succombé, avait fait rendre les derniers devoirs à leurs malheureux restes. Puis il se mit à la poursuite d'Arminius, le vainqueur de l'infortuné Varus, et s'enfonça dans les sombres profondeurs de la Germanie. Bientôt les Romains et les Chérusques ne furent plus séparés que par la Visurgis (Weser), qui coulait entre les deux armées. C'est alors qu'eut lieu cette entrevue, restée fameuse, entre le fier Arminius, chef des Chérusques, combattant pour l'indépendance de sa patrie, et son frère Flavius, qui avait embrassé le parti des Romains. Tous deux s'adressèrent d'amers reproches, et ils en seraient venus aux mains si le fleuve ne les avait séparés, Flavius accusant Arminius de sacrifier son pays à son orgueil et à son avidité de commandement, Arminius souriant avec mépris à l'énumération des récompenses que Flavius avait reçues pour porter les armes contre ses concitoyens.

Germanicus fit traverser la Visurgis à son armée, et apprit aussitôt qu'Arminius, décidé à combattre, avait déjà choisi son champ de bataille. Sachant qu'il avait affaire à un ennemi brave et résolu, il voulut, avant d'engager la lutte, s'assurer par lui-même des dispositions de ses soldats, et, pendant la nuit qui suivit, il parcourut les principales rues du camp, n'ayant avec lui qu'un seul compagnon, et prêtant l'oreille autour des tentes. Les conversations des soldats, animés du désir de livrer bataille et ne tarissant pas en éloges sur leur général, le remplirent de joie et de confiance. Le lendemain, les deux armées, après avoir été haranguées par leurs chefs, marchèrent l'une contre l'autre avec une égale ardeur, et se rencontrèrent dans la plaine d'Idistavisus, que Juste-Lipse place auprès de la ville de Brême. Située entre la Visurgis et de hautes collines, cette plaine formait diverses sinuosités, tracées par les rives du fleuve et les saillies des montagnes; derrière s'élevait une forêt de grands arbres, dont les troncs, dégarnis de branches, laissaient un libre passage. L'armée des Germains en bataille occupait la plaine et l'entrée du bois, tandis que les Chérusques se portaient sur les collines, pour de là fondre sur les Romains, pendant le fort de l'action. Les Romains marchaient dans l'ordre suivant : les auxiliaires gaulois et germains en tête; après eux, les archers à pied; puis, quatre légions, et Germanicus avec deux cohortes prétoriennes et l'élite de la cavalerie, que suivaient quatre autres légions et les troupes légères, avec les archers à cheval et le reste des cohortes des alliés.

Germanicus, voyant l'infanterie des Chérusques céder à une imprudente ardeur et s'élancer impatiemment, ordonna à ses plus intrépides cavaliers de se jeter sur ses flancs, et à son lieutenant Stertinius de la tourner et de la prendre à dos avec le reste des escadrons, se réservant de le seconder à temps. Aussitôt l'infanterie romaine commença à s'avancer, tandis que la cavalerie, envoyée en avant, chargeait sur les flancs et sur les derrières. On vit alors un spectacle assez singulier, mais qui n'est pas rare dans les annales de la guerre : deux corps germains, fuyant en sens contraire, se heurtèrent l'un contre l'autre dans un épouvantable désordre, celui qui avait occupé la forêt se précipitant dans la plaine, et l'autre se dirigeant de la plaine sur la forêt. Au milieu d'eux, on voyait tourbillonner les Chérusques, culbutés en bas des collines où ils avaient pris position. Dans leurs rangs se faisait remarquer Arminius, animant ses soldats au combat, les excitant de la voix, du geste, par l'aspect de ses blessures, car il luttait en héros, toujours au plus fort de la mêlée, remplissant à la fois les devoirs d'un général et d'un soldat. Il s'était précipité sur les archers romains et il allait les rompre, lorsque les cohortes des Rhétiens, des Vindéliciens et des Gaulois accoururent pour les soutenir, et finirent par envelopper les Chérusques. Toutefois, Arminius, secondé par sa force prodigieuse et par l'impétuosité de son cheval, parvint à franchir les lignes de fer qui l'entouraient de toutes parts, après avoir pris soin de se défigurer avec le sang de ses blessures, de peur d'être reconnu. On dit qu'il le fut cependant par les Chauques, qui servaient parmi les auxiliaires romains, et qui le laissèrent passer, sans doute par admiration et par respect pour ce héros de leur race. Inguiomerus, autre chef des Germains, parvint également à s'échapper, grâce à son intrépidité, et peut-être aussi grâce à ce sentiment que Tacite appelle *perfidie;* mais le grand historien ne voit ici que Germanicus et les Romains, lui qui comprenait si bien, cependant, l'amour de la liberté. Quant au reste de l'armée germaine, il fut presque anéanti. Beaucoup essayèrent de traverser le fleuve à la nage; mais les traits qu'on leur lançait, la rapidité des eaux, la masse de ceux qui s'y précipitaient en foule et les éboulements de la rive les y firent presque tous périr. Quelques-uns étaient grimpés sur les arbres, où ils se cachaient au milieu des branches; les archers romains, les ayant découverts, se firent un jeu barbare de les y percer de flèches; d'autres furent écrasés sous les arbres qu'on abattait. Depuis la cinquième heure du jour, dit Tacite, jusqu'à la nuit, on massacra des ennemis; un espace de dix milles fut jonché de cadavres et d'armes. On trouva, parmi les dépouilles, des chaînes qu'ils avaient apportées pour les Romains, ne doutant pas du succès. Et, cependant, ni les blessures, ni la mort de leurs proches, ni le grand désastre qu'ils venaient d'essuyer ne causèrent aux Germains autant de douleur et de rage que la vue du monument que les Romains élevèrent sur le champ de bataille d'Idistavisus, tertre sur lequel ils placèrent des armes en trophée et écrivirent les noms des nations vaincues. Ils se rallièrent, coururent aux armes et marchèrent contre les Romains. Cette seconde bataille fut aussi sanglante que la première, et peut-être fut-elle encore plus fatale aux Germains; ils furent complétement écrasés. Germanicus pressait lui-même le carnage : « Point de prisonniers, criait-il à ses soldats; il n'y a que le massacre de la nation tout entière qui puisse mettre fin à cette guerre. » Il ne fut que trop bien obéi; mais ses prévisions se réalisèrent : jamais les Germains ne se relevèrent de cette double et terrible défaite (l'an 16 de notre ère).

IDLE, rivière d'Angleterre, comté de Nottingham. Elle prend sa source près de Mansfield, coule d'abord au N.-E., puis au N., reçoit la Mann et la Meden, et se jette dans le Trent, après un cours de 60 kilom.

IDMAÏDE s. f. (i-dma-i-de). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, de la tribu des piérides, comprenant cinq ou six espèces, qui habitent l'Inde, la Syrie et l'Afrique.

IDMON, fils d'Apollon et d'Astérie. Il possédait le don de prophétie, prit part à l'expédition des Argonautes, et périt en Bithynie, tué par un sanglier. Ce fut autour de son tombeau que les Béotiens bâtirent, par l'ordre d'Apollon, la ville d'Héraclée.

IDMONÉE s. f. (i-dmo-né). Zooph. Genre de polypiers, de la famille des millépores, comprenant une espèce qui vit dans les mers du Japon, et quelques autres trouvées à l'état fossile dans les terrains secondaires et tertiaires de l'Europe.

IDOCRASE s. f. (i-do-kra-ze — du gr. *eidos*, forme; *krasis*, mélange). Minér. Pierre précieuse, qui est une variété du grenat : *Les* IDOCRASES *se rapprochent des grenats, mais en diffèrent par la composition et par l'aspect extérieur.* (A. Maury.)

— **Encycl.** L'*idocrase* est un silicate d'alumine, formé de deux équivalents de silice, un équivalent de base à un atome et un équivalent de sesquibase. Les bases à un atome sont la chaux, la magnésie, les protoxydes de fer et de manganèse; les sesquibases sont l'alumine, le peroxyde de fer et le composé de manganèse Mn^2O^3. Dans toutes les variétés d'*idocrase*, on a constaté la présence d'un peu d'eau, que l'on a reconnue être parfaitement pure; elle se trouve à l'état de combinaison, car elle ne se dégage qu'à une très-haute température, celle de la fusion de l'argent. L'*idocrase* est fusible avec bouillonnement, en un globule plus ou moins coloré; elle est inattaquable par les acides, sauf après fusion. Elle cristallise en prisme droit à base carrée, avec des indices de clivages parallèles aux faces verticales. Elle raye le quartz et est rayée par la topaze; sa cassure est unie et ondulée avec des bords tranchants. Elle possède un éclat vif, surtout sur les bases du prisme, et un peu miroitant. L'*idocrase* présente diverses colorations : le vert, le brun rougeâtre et le jaune; mais ses couleurs ont toujours une nuance particulière tirant sur le jaune. Les variétés colorées en brun par le peroxyde de fer ne sont pas dichroïques; mais les autres présentent le phénomène du dichroïsme perpendiculairement à la base; elles sont brunes et, parallèlement à la base, elles semblent d'un vert-bouteille. Les cristaux portent, en général, des faces octaédriques à la base; ils sont, le plus souvent, formés d'un grand nombre de cristaux accolés et striés dans leur longueur; quelques-uns présentent un grand nombre de faces de prismes et les pointements de divers octaèdres. Il existe des *idocrases* bacillaires, assez analogues aux masses bacillaires d'épidote; seulement, dans celle-ci, les bases de ces baguettes sont courbes, tandis que dans l'*idocrase* elles sont planes et miroitantes. Il y a, enfin, des masses d'*idocrase* granulaire, formées de grains irréguliers plus ou moins gros; on pourrait les confondre avec des masses de péridot ou de pyroxène; on les distinguera du péridot au chalumeau et du pyroxène par des caractères assez vagues tirés de la nuance. Ces masses d'*idocrase* sont parfois brunes ou rougeâtres et ressemblent à du grenat, dont on les distingue par la présence de l'eau. Dans les gisements d'épidote rose, on trouve une matière bleue, bacillaire, ayant la même composition que l'*idocrase;* c'est l'*idocrase* bleue ou cyprine.

IDOLA s. m. pl. (i-do-la — mot lat. qui signif. *idoles*). Philos. Mot employé par

Bacon pour désigner les causes des erreurs et des sophismes. ‖ *Idola tribus* ou *Idoles de tribu*, Préjugés de caste, de nation. ‖ *Idola specus* ou *Idoles de caverne*, Préjugés individuels. ‖ *Idola fori* ou *Idoles de la place publique*, Erreurs que les hommes se communiquent entre eux; erreurs de langage. ‖ *Idola theatri* ou *Idoles de théâtre*, Erreurs qui proviennent de l'ascendant du maître sur ses disciples ou sur ses subalternes; erreurs d'écoles.

IDOLÂTRE adj. (i-do-lâ-tre — du gr. *eidôlon*, image; *latreuô*, je sers). Qui adore des idoles ou des créatures : *Jusqu'à la venue du Christ, tous les peuples de l'ancien continent ont été* IDOLÂTRES, *hormis les Juifs.* (Bergier.) ‖ Qui est entaché d'idolâtrie, qui constitue un acte d'idolâtrie : *Un culte* IDOLÂTRE.

Jusque sur notre autel votre injuste marâtre
Veut offrir à Baal un encens *idolâtre*.
RACINE.

— Par exagér. Qui pousse jusqu'à une sorte de culte l'amour, l'admiration ou la soumission : *C'est l'amour-propre aveugle, effréné, insatiable, tyrannique, qui veut tout pour lui seul, qui nous rend* IDOLÂTRES *de nous-mêmes, qui fait que nous voudrions être le centre du monde entier.* (Fén.) *Tout amant est* IDOLÂTRE *et a perdu la possession de lui-même.* (Proudh.)

Périsse le cœur dur, de soi-même *idolâtre*.
VOLTAIRE.

Les grands pour la plupart sont masques de théâtre;
Leur apparence impose au vulgaire *idolâtre*.
LA FONTAINE.

— Substantiv. Personne qui adore des idoles ou des créatures : *L'Eglise n'a su convertir ni le musulman, ni l'*IDOLÂTRE, *et elle a persécuté le juif avec une implacable cruauté.* (Guéroult.)

De l'*idolâtre* impur fuis l'aspect criminel.
RACINE.

‖ Personne qui pousse jusqu'à une sorte d'adoration son amour, son admiration ou ses respects : *La vérité a toujours fait plus de martyrs que la beauté d'*IDOLÂTRES. (Proudh.)

— **Syn. Idolâtres, gentils, infidèles,** etc. V. GENTILS.

— **Allus. litt. Il dînait de l'autel et soupait du théâtre, Le matin catholique et le soir idolâtre,** Epitaphe satirique de l'abbé Pellegrin. V. THÉÂTRE.

IDOLÂTRÉ, ÉE (i-do-lâ-tré) part. passé du v. Idolâtrer. Aimer passionnément : *Enfant* IDOLÂTRÉ *par ses parents.*

IDOLÂTRÉMENT adv. (i-do-lâ-tré-man — rad. *idolâtrer*). Avec idolâtrie, d'une façon passionnée : *Aimer quelqu'un* IDOLÂTRÉMENT. ‖ Peu usité.

IDOLÂTRER v. a. ou tr. (i-do-lâ-tré — rad. *idolâtre*). Aimer avec une passion extrême : IDOLÂTRER *ses enfants. Les traits de la femme que l'on aime ne se détaillent pas : on les* IDOLÂTRE. (Ph. Chasles.)

J'aime, que dis-je! aimer! j'*idolâtre* Junie.
RACINE.

IDOLÂTRIE s. f. (i-do-lâ-trî — lat. *idololatria*, gr. *eidôlolatreia;* de *eidôlon*, idole, et *latreuô*, j'adore). Adoration, culte des idoles, des créatures : *L'*IDOLÂTRIE *rendait à la créature le culte que l'Eternel s'était réservé à lui seul.* (Mass.) *L'*IDOLÂTRIE *fut, chez les anciens, le plus grand obstacle à la connaissance des lois de la nature.* (A. Martin.)

— Par exagér. Amour excessif; admiration outrée : *Louis XIV n'avait que la grandeur de l'orgueil et la basse* IDOLÂTRIE *de lui-même.* (Ledru-Rollin.) *Les temps de révolution sont des temps d'*IDOLÂTRIE *comme de haine.* (Guizot.)

— **Encycl.** Le culte des idoles est aussi ancien que le monde, et beaucoup plus répandu encore de nos jours, sous toutes les formes, qu'on ne le suppose généralement. En effet, dans le sens religieux, qu'est-ce qu'une idole? La représentation matérielle et sensible d'une puissance ou d'une qualité immatérielle et invisible. Or, il n'est pas de religion, et nous parlons des plus abstraites, qui ne s'adresse aux sens autant qu'à l'esprit, et qui ne se croie dans la nécessité de figurer par des images sensibles les objets de son culte. Ainsi le veut sans doute la faiblesse de l'esprit humain. On peut donc affirmer que l'*idolâtrie* est de l'essence même de toutes les religions.

L'*idolâtrie* est née avec les dieux ou, si l'on veut, avec la première idée des puissances mystérieuses devant lesquelles l'homme a commencé à se prosterner :

Primus in orbe Deos fecit timor, ardua cœlo
Fulmina cum caderent. . . . .

C'est la terreur qui a engendré les premiers dieux ou qui, en d'autres termes, a divinisé les forces de la nature, en commençant par les plus terribles. De celles-ci on a passé aux forces bienfaisantes. Puis l'homme a fini par se diviniser lui-même par l'abstraction de ses propres facultés. Nous aimons à voir les théistes triompher en retrouvant, chez tous les peuples anciens et modernes, sauvages et policés, l'idée de Dieu, même sous la forme du crabe sacré, que les habitants des îles Marquises nommaient *tapu* (consacré). Nous en demeurons d'accord, la première réflexion ce l'homme le porte à soupçonner, sous l'apparence des choses, un fond mystérieux, surnaturel, qu'il se plaît à douer d'une puissance sans bornes. Pour l'enfant, tout est Dieu, parce que les phénomènes les plus simples sont au-dessus de sa portée. Le sauvage Vendredi adore le fusil de Robinson, d'où il a vu sortir des prodiges. Il le croit doué d'une force propre et terrible, et le supplie de ne point lui faire du mal. Si mon chat qui vient de se brûler la patte pouvait remonter d'un effet à une cause, il ne verrait dans le tison qu'une divinité malfaisante. Voilà les premiers dieux. Voilà aussi les premières idoles, foudre, ouragan, soleil, lune, sources, fleuves, crabes, fusils ou tisons. L'homme est destiné à tout adorer d'abord, à tout mépriser ensuite, jusqu'à ce qu'une connaissance plus approfondie des phénomènes et des êtres de la nature lui permette d'assigner à chaque chose sa place et sa valeur réelle dans l'ordre universel.

Les premiers inventeurs des religions antiques furent incontestablement de grands esprits. Nous n'avons point à critiquer ici la moralité de leur but, et à rechercher s'ils s'en proposaient d'autre que leur propre domination. Ils avaient observé que les peuples dans l'enfance ne se gouvernent, comme les enfants eux-mêmes, que par la crainte. De là cette maxime fondamentale, qu'on retrouve dans toutes les religions : *Initium sapientiæ timor Domini... Discite non temnere Divos.* Et c'est pourquoi les premiers dieux sont si terribles. Mais les législateurs religieux ne croyaient pas aux fables qu'ils inventaient pour le vulgaire. En second lieu, ils avaient acquis, dans l'étude des sciences naturelles, certaines connaissances dont ils faisaient mystère, car c'était le secret de leur force. Ce qu'ils adoraient dans le soleil, ce n'était pas le soleil lui-même, mais bien la source de la vie universelle. Ils adoraient de même les fleuves, ce qui ne les empêchait pas de les canaliser. Diviniser un bœuf, c'était, pour eux, rendre hommage au premier de tous les arts, à l'agriculture. Quant à la foule ignorante, crédule et superstitieuse, ses regards ne portaient pas au delà des formes figuratives de ses dieux. L'emblème devint le dieu lui-même.

Q'en fera, dit-il, mon ciseau?
Sera-t-il Dieu, table ou cuvette?

Toute l'*idolâtrie* est là.

A l'article POLYTHÉISME, nous dirons comment la poésie grecque, s'emparant des trois règnes de la nature, les a tous animés de son souffle, et a créé pour ainsi dire un monde nouveau. Mais les poëtes grecs, et après eux leurs imitateurs latins, n'étaient pas dupes de leur imagination. S'ils immolaient des bœufs à Jupiter et décoraient de leurs offrandes les murs du temple de Delphes, c'était pour ne pas se commettre avec l'opinon régnante. Il en coûta cher à Socrate pour l'avoir heurtée. La multitude seule confondait la fiction avec la réalité, et tremblait devant la statue de Jupiter tonnant. Toutefois, il ne faudrait pas croire que l'idée d'un Dieu unique, symbole de l'unité dans la nature, fût le privilége de quelques esprits supérieurs. L'Inde, la Chaldée et l'Egypte en avaient eu la notion. Les écrivains chrétiens font trop d'honneur au petit peuple juif, lorsqu'ils lui attribuent le monopole de l'unité divine. Moïse l'avait empruntée à l'Egypte. Du reste, ils sont bien obligés, l'histoire en main, de reconnaître que les Hébreux adoptaient assez facilement les dieux de leurs voisins, et qu'ils y retournaient toujours. La vérité est qu'il y avait alors, comme aujourd'hui, deux classes d'hommes : l'une qui pense et qui se rend compte de ses pensées, l'autre qui, par impuissance, faiblesse ou paresse d'esprit, aime à trouver des opinions et des croyances toutes faites, ne plonge pas dans l'abstrait, s'en tient au concret, c'est-à-dire à la superficie des choses, ne connaît de sa religion que les pratiques grossières, et ne croirait même pas au Dieu qu'elle adore si elle ne le voyait sculpté en pierre ou en bois dans les temples et les carrefours.

On sait comment l'unité politique dans le monde romain prépara l'unité religieuse. Les Césars firent le lit des papes. Nous dirons ailleurs comment et pourquoi le monde gravite vers un état supérieur d'où disparaîtra définitivement l'*idolâtrie*. Jusqu'ici, en attendant, elle n'a pu que se transformer et changer d'objet. L'ancienne Rome avait rencontré sur son chemin des myriades de dieux et autant d'idoles. Il entrait dans sa politique de respecter toutes les religions établies, à moins qu'elles ne fussent, comme celles des Hébreux et des Gaulois, tellement inhérentes à l'état social qu'on ne pût modifier l'un sans l'autre. Sur la foi des prodiges qui étaient attribués au Christ, Tibère proposa même de l'admettre au rang des dieux. C'était habile, mais impossible. Une tolérance universelle couvrait ainsi une *idolâtrie* universelle, très-voisine de l'incrédulité, et d'autant plus favorable à la propagation d'une religion nouvelle, qui n'aurait pas été persécutée si elle n'eût elle-même déclaré la guerre à tous les cultes établis.

Que l'on ne s'y trompe pas, ce que la plupart des empereurs romains, et parmi eux le sage Marc-Aurèle, ont combattu et repoussé pendant trois siècles dans le christianisme naissant, c'est moins le fond de la doctrine que l'intolérance précoce de ses adeptes. Avant d'être les plus forts et d'exercer des persécutions en sens inverse, les premiers chrétiens poursuivaient de leurs anathèmes les cultes polythéistes et renversaient leurs idoles. En les contraignant, sous la menace des supplices, à sacrifier à ces mêmes idoles, on n'exigeait pas d'eux un acte de foi religieux, mais plutôt une manifestation politique. Autrement, pourquoi n'eût-on pas contraint de même tous les sectateurs des cultes dissidents à se convertir au culte officiel? Imagine-t-on, par hasard, que le philosophe stoïcien Marc-Aurèle ou le sage Dioclétien eussent beaucoup de respect pour les idoles populaires? Non. Que le christianisme ne se vante pas d'avoir détruit l'*idolâtrie* païenne; les idoles tombèrent d'elles-mêmes en poussière, sapées par la raison et par les progrès, dans les classes éclairées de la philosophie grecque. Tout l'honneur que peut ici réclamer le christianisme, c'est d'avoir substitué de nouvelles idoles aux anciennes, dénaturé la trinité indo-égyptienne sans la rendre plus rationnelle, et remplacé par le culte de Marie le culte de Vesta. Morale à part, il n'y a pas de quoi se vanter.

Il est de la nature même des religions de frapper l'imagination des peuples par les manifestations extérieures, et souvent par les images les plus grossières. Qui l'a mieux compris que les jésuites, ces habiles diplomates du catholicisme? Pour ne pas heurter de front les croyances séculaires des Indiens, les révérends Pères ne dédaignaient pas d'assister à leurs cérémonies. Seulement, ils s'efforçaient d'en détourner le sens et d'introduire la messe dans les fêtes célébrées à la gloire de Brahma. L'Eglise primitive avait eu aussi de ces habiletés. Elle ne démolissait pas tous les temples et ne supprimait pas toutes les solennités du paganisme; mais elle plaçait fort adroitement la naissance de son Christ à l'époque de la grande fête de la renaissance du soleil. L'autel, enfin, restait debout. L'idole seule était changée; mais la superstition n'y avait rien perdu.

Le christianisme avait si peu l'intention de détruire l'*idolâtrie* que, dès les premiers temps, surgissaient dans son sein de grands débats à propos des images. Adorateurs de Dieu en esprit et en vérité, les iconoclastes, chez qui s'était perpétuée l'école platonicienne et spiritualiste d'Alexandrie, considéraient, avec raison, comme une *idolâtrie* le culte des images; mais les chefs expérimentés de l'Eglise, qui savaient par quels appâts grossiers on séduit les peuples, condamnèrent les iconoclastes. Peu leur importait que la majesté de Dieu et de ses saints fût compromise par d'ignobles barbouillages. Tout en proclamant leur Dieu un pur esprit, ils le voulaient, pour les multitudes, visible et tangible, tel qu'il apparaît encore, dans nos églises de campagne, aux yeux des bonnes âmes hébétées. Sur cent chrétiens, on peut l'affirmer hardiment, il y a quatre-vingt-dix-neuf idolâtres.

Laissons de côté, pour un moment, la morale chrétienne, et même les principes essentiels du dogme, qui n'ont rien à voir ici. Qu'est-ce que la mythologie chrétienne, avec son cortége de divinités subalternes, sinon une contrefaçon de la mythologie païenne? En quoi les anges, les archanges, les chérubins, les séraphins, les vertus, les trônes, les puissances, les dominations et tous les autres corps de la milice céleste diffèrent-ils d'Apollon, de Bacchus, de Mercure et de tous les anciens habitants de l'Olympe? Canoniser un homme après sa mort, n'est-ce pas le placer, comme Hercule, au rang des dieux? Assistez, en Italie, en Espagne et dans le midi de la France, à ces processions grotesques de pénitents blancs, de pénitents gris et d'imbéciles de toutes couleurs. Voyez, portés sur des brancards, ces christs en bois peint qui saignent, ces vierges qui pleurent, ces saints qui grimacent et la multitude prosternée aux pieds de ces pieuses idoles. Ne vous croyez-vous pas aux plus beaux jours du paganisme? Ah! MM. les catholiques se rient des 40,000 dieux de la Grèce et de Rome! mais, eux, n'en ont-ils pas 400,000? Ils dédaignent les fictions poétiques qui plaçaient sous le patronage de divinités gracieuses les champs, les prés, les bois, les jardins, les sources, les fleuves et, dans un ordre plus élevé, les vertus morales; mais n'ont-ils pas des saint Médard, des saint Gauderic, des saint Marcou, des sainte Brigitte et mille autres, qui gouvernent les vertus, président à la sécheresse et à la pluie, guérissent de la rage et des écrouelles, et gardent des loups les vaches égarées? N'y a-t-il pas des saints ou plutôt des divinités spéciales pour les agriculteurs, pour les forgerons, pour les chasseurs, pour les vierges et pour les femmes enceintes? Ah! l'on raille la triple Hécate, les quinze Dianes, les vingt Apollons et les quarante Jupiters locaux, qui faisaient l'adoration de l'antiquité! Et n'avons-nous pas des saint Jacques de Galice, des saint Jacques de Compostelle et des Notre-Dame par centaines, qui, pour les âmes béates, ont chacune leur spécialité? Voyez, à Naples, ces bonnes gens qui attendent dans l'extase le miracle de saint Janvier, puis avisez-vous d'y soutenir que ce prodige ne vaut pas celui de la statue de Memnon, et je ne réponds pas de votre salut. Jamais païen eut-il plus foi aux lares domestiques qu'un vrai dévot à son scapulaire, à ses croix bénites et à toutes ses autres amulettes? Et tout cela n'est pas de la belle et bonne *idolâtrie?* Si quelque cataclysme venait à bouleverser le monde, et qu'après un millier d'années les objets de notre culte fussent retrouvés sous les décombres, qu'en penseraient nos arrière-neveux? En quoi différerions-nous, à leurs yeux, des païens, dont nous méprisons les naïves croyances? Et ne nous prendraient-ils pas pour les plus idolâtres des hommes? Heureusement, l'*idolâtrie* n'ira pas si loin. A l'éclat croissant de la raison humaine, elle disparaîtra bientôt, nous l'espérons, comme s'évanouissent à l'aurore les fantômes de la nuit.

IDOLÂTRIQUE adj. (i-do-lâ-tri-ke — rad. *idolâtrie*). Qui concerne l'idolâtrie, qui tient à l'idolâtrie : *Culte* IDOLÂTRIQUE. *La solennité des éloges funèbres se liait, dans l'antiquité, à une espèce de culte* IDOLÂTRIQUE *envers les morts.* (Villem.)

— Par exagér. Extrêmement passionné; qui est inspiré par une vénération outrée : *Le culte* IDOLÂTRIQUE *de la famille est faux et dangereux.* (G. Sand.)

IDOLE s. f. (i-do-le — du gr. *eidôlon*; de *eidos*, forme, image). Figure, statue représentant une divinité, et qui est l'objet d'un culte : IDOLE *de bois, de pierre, d'or, d'argent. Les temples des* IDOLES. *Sacrifier aux* IDOLES. *Le dévot n'est point un serviteur de Dieu, mais l'esclave d'une* IDOLE. (Raspail.)

Soyez à jamais confondus
Adorateurs impurs des profanes *idoles*.
J.-B. ROUSSEAU.

— Personne ou chose pour laquelle on professe une sorte de culte, que l'on aime ou que l'on vénère avec passion : *Le pape est une vieille* IDOLE *qu'on encense par habitude.* (Montesq.) *On sculpte, on dore l'*IDOLE *pour n'avoir pas à rougir d'adorer une bûche.* (Mme Roland.) *L'amour se fait de la personne aimée une* IDOLE, *qu'il encense jusqu'à ce qu'il la brise.* (L'abbé Bautain.)

L'honneur estropié, languissant et perclus,
N'est qu'une vieille *idole* en qui l'on ne croit plus.
RÉGNIER.

— Hist. relig. *Femmes de l'idole*, Femmes ou filles consacrées au culte d'une idole.

— Erpét. *Idole des nègres*, Nom vulgaire des serpents boa et scytale.

— Ichthyol. *Idole des Maures*, Poisson du genre chétodon, que les Maures ont en grande vénération.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre ampullaire.

— **Encycl.** *Culte des idoles.* V. IDOLÂTRIE.

IDOLOTHYTE s. m. (i-do-lo-ti-te — du gr. *eidôlon*, idole; *thuein*, sacrifier). Sacrifice, offrande aux idoles. ‖ Viande offerte aux idoles : *L'idole n'est rien, et l'on peut manger des* IDOLOTHYTES *quand il n'y a point de scandale à craindre.* (St. Paul.)

IDOMÉNÉE, roi de Crète, l'un des héros du siége de Troie. Il était fils de Deucalion et petit-fils de Minos. A son retour de la Troade, il fut assailli par une tempête et fit vœu, s'il échappait, de sacrifier à Neptune le premier être qui se présenterait à lui en touchant le rivage de son royaume. Ce fut son fils qui le premier vint à sa rencontre, et il dut accomplir l'horrible sacrifice pour ne point attirer sur lui la colère du dieu. Ses sujets indignés le chassèrent, et il se réfugia dans l'Italie méridionale, où il fonda Salente. Plus tard il se rendit à Colophon, sur la côte d'Asie, et se réfugia dans le temple d'Apollon de Claros.

Idoménée, tragédie en cinq actes, de Crébillon, représentée au Théâtre-Français le 29 décembre 1705. Le sujet de la pièce est le vœu d'Idoménée, vœu rendu cruel par la rencontre du vieux roi avec son fils Idamante. Mais l'auteur n'a pas voulu se borner à cette donnée si dramatique en elle-même, il y a ajouté une intrigue d'amour. Idamante, pendant l'absence de son père, a repoussé les entreprises d'un prince rebelle. Il s'est opposé à l'usurpation de Mérion, qu'il a défait; mais il est devenu amoureux de sa fille, Erixène, qui le paye de retour. Idoménée, en arrivant, fait périr Mérion; mais il devient aussi amoureux d'Erixène, et cette rivalité entre le père et le fils, découverte par le premier, qui perd tout espoir d'être aimé de la princesse, l'engage à s'immoler lui-même pour satisfaire Neptune, sans verser le sang d'Idamante. En apprenant la résolution de son père, Idamante, non moins généreux, renonce à Erixène, et se donne la mort pour sauver son père et accomplir le vœu fait à Neptune. En lui-même, le sujet d'*Idoménée* est tragique; mais la rivalité amoureuse d'Idoménée et de son fils, surtout en de pareilles circonstances, est aussi invraisemblable que choquante. C'est l'avis de La Harpe, qui trouve l'intrigue fort mauvaise. Quant à la versification, elle laisse beaucoup à désirer. On y trouve l'énergie, mais aussi tous les défauts habituels de l'auteur.

Idoménée, tragédie en cinq actes, de Lemière, représentée en 1764. Sauf l'intrigue amoureuse, le sujet de cette pièce est le même que celui qu'a traité Crébillon dans la tragédie dont nous venons de parler plus haut. Idamante, en apprenant le vœu fait par son père, se déclare prêt au sacrifice de sa vie. Mais Idoménée, désespéré, craignant tour à tour d'offenser les dieux et la nature, hésite à tenir son serment. Après avoir mu-

tilement engagé son fils à prendre la fuite, il veut fuir lui-même la Crète en laissant le trône à Idamante; mais, au moment de partir, le grand prêtre l'arrête et lui annonce que, s'il viole son vœu, les plus terribles calamités vont fondre sur son peuple. C'est alors que, dans un mouvement magnifique, Idoménée s'écrie :

Les dieux peuvent frapper, mais j'attendrai la foudre;
Je suis père!

Vaincu par les instances et les menaces du grand prêtre, Idoménée laisse dresser un autel pour le sacrifice; mais, au moment d'immoler son fils, il veut périr à sa place. Idamante se dévoue héroïquement et se frappe d'un coup mortel. Il expire sous les yeux de son père et du peuple désespérés, et Idoménée s'écrie :

Eh bien! dieux de la Crète,
Mon serment est rempli, votre loi satisfaite.
J'ai tout perdu, Crétois, je vous rends votre foi,
Non, je n'ai plus de fils, vous n'avez plus de roi,
Je quitte ces autels, ce trône, ce rivage.
Tout m'est affreux. Je fuis une sanglante image;
Je vais chercher ailleurs des dieux moins ennemis,
Je vais pleurer ailleurs mon serment et mon fils.

Le plan de cette tragédie est assez régulier, mais le sujet est trop délayé. Trois actes auraient certainement suffi, et la pièce y eût gagné en intérêt. L'action est languissante; les personnages sont tous froids, à part Idoménée, dont le langage glacé s'anime par instants du feu de l'émotion réelle. Quant au style, il est généralement faible et correct, comme on a pu le voir par les quelques vers que nous avons cités.

Idoménée, roi de Crète (*Idomeneo, re di Creta*), drame héroïque en trois actes, livret de l'abbé Varesco, musique de Mozart; représenté à Munich le 29 janvier 1781.

Mozart était alors au service du prince-archevêque de Salzbourg. Au mois de novembre 1780, il fut appelé à Munich par le prince électoral de Bavière, Charles-Théodore, pour y écrire l'opéra d'*Idomeneo*. Le jeune organiste obtint un congé de six semaines, et, le 1er décembre, les deux premiers actes de l'*Idomeneo* étaient achevés. L'ouvrage fut représenté le 29 janvier 1781, et obtint un succès d'enthousiasme. Ce fut là le point de départ véritablement sérieux de la carrière dramatique de Mozart. Après le triomphe qu'il obtint à Munich, il revint à son poste modeste d'organiste; mais le compositeur avait acquis la conscience de sa force. Mentionnons brièvement les beautés principales contenues dans cet ouvrage : d'abord, dans le premier acte, c'est l'air terrible d'Idoménée : *Vedremmo intorno l'ombra dolente*, et le récitatif dramatique du même : *Spietatissimi Dei!* l'air d'Idamante, dans lequel le maître prélude aux plaintes de donna Anna dans *Don Juan : Il padre adorato ritrovo e lo perdo;* le dessin persistant dans la partie du violoncelle montre l'unité de conception de ce beau morceau. La marche qui suit a vieilli; mais le chœur *Nettuno s'onori!* est excellent, et l'instrumentation est toute magistrale. Dans le second acte, l'air d'Arbace (ténor) : *Se il tuo duol*, est peu saillant; mais celui d'Ilia : *Se il padre perdei*, est une mélodie délicieuse. Les vers du poëte, dans l'air d'Idoménée, sont d'une hardiesse métaphorique qu'on goûterait assez peu de nos jours.

Fuor del mar, ho un mar in seno,
Che del primo è più funesto
E Nettuno ancor in questo
Mai non cessa minacciar.

Il est traité dans le style italien, que les détails travaillés et le merveilleux fini de l'orchestration semblent contredire. Dans l'andante chanté par Electre : *Idol mio*, la délicatesse de l'accompagnement n'a été égalée que par celle du célèbre : *Batti, batti, masetto;* la marche qui suit est médiocre; le chœur à six-huit : *Placido è il mar, andiamo*, la fait promptement oublier. La scène des adieux d'Idoménée est traitée dans un terzetto superbe; on en admire surtout l'harmonie expressive et pénétrante, à laquelle contribue l'emploi de la septième diminuée entre le ténor et le soprano, sur les mots : *Destin crudel* et les exclamations déchirantes qui suivent. Le chœur de la tempête, qui termine le second acte, est d'une énergie extraordinaire. Moins scénique et moins développé que le finale du *Don Juan*, il est cependant digne de figurer parmi les belles inspirations du maître.

Au début du troisième acte, qui se passe dans les jardins du roi, Ilia chante un andante délicieux :

Zeffiretti lusinghieri,
Deh! volate al mio tesoro;
Egli dite ch'io l'adoro,
Che mi serbi il cor fedel.

Comme ici le tendre Mozart s'exprime éloquemment! et comme, sous la dictée de son cœur, sa plume sait faire parler dans l'instrumentation les syncopes et les triolets! Le duo d'Ilia et d'Idamante : *S'io non moro a questi accenti*, n'est que joli; l'air d'Arbace est encore écrit dans la forme italienne; le quartetto a de l'ampleur et est d'un intérêt soutenu; mais le morceau le plus saillant de l'ouvrage, à notre point de vue, est le chœur : *O voto tremendo*, dont le mouvement adagio, accompagné en triolets, est grandiose et magnifique. Dans la *preghiera*, les *pizzicati* des violons qui imitent les harpes, et les *ut* tenus par les voix des prêtres, jusqu'à la cadence plagale de la fin, pendant que les arpéges tracent leurs méandres, produisent l'effet le plus puissant. Il est intéressant de suivre, dans cette partition, qui a précédé de sept ans celle de *Don Giovanni*, des analogies et même des similitudes qui montrent à nu le fond des idées dramatiques du compositeur, son goût pour le surnaturel et la manière sérieuse et convaincue dont il entendait le sens du *Deus ex machina*. Que l'on compare la musique de la scène de la statue du commandeur avec le dernier finale d'*Idoménée*. Ici, c'est la statue de Neptune qui s'agite; on entend un bruit souterrain; une voix profonde et grave prononce la sentence du ciel. Non-seulement le même style musical, mais encore les mêmes effets de sonorité que dans *Don Juan* sont employés. C'est ainsi que la voix de l'autre monde est accompagnée par les cors et trois trombones, comme l'était primitivement la réponse du commandeur à l'apostrophe de don Juan au deuxième acte : *Di rider finirai*.

IDOMÉNÉE, historien grec, né à Lampsaque, vers la fin du IVe siècle avant notre ère. Il suivit les leçons d'Epicure, puis devint un des chefs du pouvoir dans sa ville natale et s'adonna à son goût pour le faste et les plaisirs. Il écrivit plusieurs ouvrages, une *Histoire de Samothrace*, *Sur les socratiques*, etc., dont il reste quelques fragments, publiés dans les *Fragmenta historicorum græcorum* de Muller.

IDOSCOPIQUE adj. (i-do-sko-pi-ke — du gr. *eidos*, image; *skopeô*, j'examine). Zool. Se dit des yeux des animaux invertébrés, qui produisent des images comme chez les vertébrés.

IDOTÉE s. f. (i-do-té). Crust. Genre d'isopodes, type de la famille des idotéides, comprenant de nombreuses espèces, répandues dans presque toutes les mers : *Les* IDOTÉES *se trouvent en abondance dans la mer, où elles nagent très-bien.* (H. Lucas.)

— Moll. Syn. de CORBEILLE, genre de mollusques acéphales à coquille bivalve.

— **Encycl.** Crust. Les *idotées* ont un corps demi-crustacé, quelquefois même assez mou, allongé, convexe et arrondi vers le milieu du dos; la tête de la longueur du corps, un peu plus étroite et presque carrée; la bouche petite; la queue très-grande, à trois articles, recouvrant les branchies et les lames qui les protégent; quatorze pattes à crochets. Les branchies sont membraneuses, en forme de sac ou de vessie, recouvertes par les feuillets branchiaux, qui s'ouvrent au côté intérieur comme deux battants de porte. La forme générale de ces crustacés les avait fait confondre autrefois avec les cloportes, et aujourd'hui encore on les appelle vulgairement *cloportes marins*. Degéer a vu, sous la queue de l'*idotée entomon*, et dans un système d'organes assez compliqué, deux filets que Latreille a reconnu être des appendices des organes générateurs mâles. Il a vu aussi, sous le premier anneau de la queue d'un individu du même sexe, deux pièces ovales, membraneuses, d'où est sortie, après la mort de l'animal, une matière blanche, entortillée comme du fil, et qu'il soupçonne être la liqueur séminale.

Les *idotées* se trouvent en abondance dans la mer, où elles nagent très-bien à l'aide de leurs pattes et de leurs branchies, qui sont mobiles d'avant en arrière lorsque les lames qui les recouvrent sont écartées; les lames de leur queue sont alors agitées d'un mouvement lent, mais continuel. Elle se nourrissent de corps morts; on assure même qu'elles rongent et détruisent à la longue les filets des pêcheurs; du moins ceux-ci les redoutent beaucoup. Leur accouplement ne paraît avoir lieu que pendant l'été; Risso, malgré ses recherches, n'a trouvé que dans cette saison des femelles portant sous le ventre trente à quarante petits individus qu'elles déposent sur les plantes marines. D'après Bosc, les espèces de ce genre sont très-nombreuses; les côtes d'Europe en fourmillent. On en trouve beaucoup en pleine mer, et les rivages de l'Amérique en sont aussi très-peuplés; mais la difficulté de les conserver fait qu'elles sont peu connues.

IDOTÉIDE adj. (i-do-té-i-de — de *idotée*, et du gr. *idea*, forme). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'idotée. ‖ On a dit aussi IDOTÉIDÉ et IDOTÉADÉ, ÉE.

— s. f. pl. Famille de crustacés isopodes, ayant pour type le genre idotée.

— **Encycl.** La famille des *idotéides* est caractérisée par un corps allongé, peu ou point élargi au milieu, et comme tronqué brusquement aux deux extrémités; les antennes de la première paire très-courtes, insérées au-dessus des autres, près de la ligne médiane; les pattes-mâchoires grandes et palpiformes; les pattes antérieures en général préhensiles, mais jamais terminées par une pince didactyle complète; l'abdomen dépourvu d'appendices à son extrémité, mais présentant en dessous un appareil operculaire fort développé, qui ferme une cavité respiratoire dans laquelle sont logées les fausses pattes branchiales. Suivant les organes et surtout le mode de locomotion, on divise cette famille en deux tribus : les *idotéides ordinaires*, comprenant les genres *idotée* et *anthure*, et les *idotéides arpenteuses*, consistant dans le seul genre *arcture*. Quelques auteurs rapportent encore à cette famille le genre *sténosome*.

IDRIA, ville des Etats autrichiens (Carniole), à 40 kilom. O. de Laybach, cercle et à 32 kilom. N.-O. d'Adelsberg, dans une profonde vallée, sur la petite rivière de même nom; 5,000 hab. Ecole des mines; collége allemand et théâtre. Tissage du lin et des soies; fabrication d'eau-de-vie de genièvre. Riche mine de mercure, découverte en 1497, exploitée depuis 1510 et produisant annuellement 3,000 quintaux de mercure et 500 quintaux de cinabre. Parmi les minéraux extraits de cette mine, il en est un, l'idrialite, où l'on a découvert un nouvel hydrogène carboné, l'*idrialine*. Parmi les édifices, on distingue le château de Gewerkenegg, bâti par le corps des métiers en 1527, alors qu'Idria appartenait à la république de Venise, et où est aujourd'hui la direction des mines. C'est là qu'est situé l'orifice de la fosse principale par laquelle on descend ordinairement dans la mine.

IDRIA, rivière des Etats autrichiens, dans la Carniole. Elle descend du versant occidental des Alpes Carniques, au N.-O. de Lohitsch, baigne Idria, et se jette dans l'Isonzo, près de Santa-Lucia, après un cours de 70 kilom., du S.-E. au N.-O.

IDRIALINE s. f. (i-dri-a-li-ne — du nom de la ville d'*Idria*, en Carniole). Minér. Espèce de bitume qu'on trouve dans l'idrialite ou minerai de mercure d'Idria, et qui est une substance blanche, cristalline, se présentant sous la forme de petites lames ou paillettes micacées, composées, en poids, de 94,9 de carbone et de 5,1 d'hydrogène.

IDRIALITE s. f. (i-dri-a-li-te — du nom de la ville d'*Idria*, en Carniole, et du gr. *lithos*, pierre). Minér. Minerai de mercure d'Idria, consistant en un schiste bitumineux, d'un aspect gras et d'une couleur noir brunâtre, composé d'idrialine accompagnée de quelques parties terreuses ou pyriteuses, et contenant jusqu'à 18 pour 100 de cinabre. ‖ Les Allemands l'appellent BRANDERZ.

IDRIEUS ou **HIDRIEUS**, roi de Carie, mort en 344 av. notre ère. Il succéda, en 351, à sa belle-sœur Artémise, veuve de Mausole. Lorsque Artaxerxès envahit la Grèce, il lui fournit 40 trirèmes et 8,000 soldats; mais il se sépara bientôt des Perses. Il ajouta à ses possessions Cos, Rhodes, Chio, devint un des plus riches princes de l'Asie, et laissa, en mourant, le trône à sa sœur Adà, qu'il avait épousée.

IDRO (lac d'), l'*Edrinus lacus* des anciens, lac d'Italie, prov. et à 28 kilom. N.-N.-E. de Brescia, entre le lac de Garde à l'E. et le lac d'Iseo à l'O., dans le val Sabbia. 10 kilom. de longueur sur 4 kilom. de largeur. On y pêche d'excellents poissons.

IDRO, bourg d'Italie, prov. de Brescia, sur la rive S.-E. du lac du même nom; 833 hab.

IDRYLE s. m. (i-dri-le — de *Idria*, ville de la Carniole, et du gr. *hulê*, matière). Chim. Corps obtenu par la distillation de l'idryalite.

IDSTEDT, village de Prusse, dans la nouvelle province de Slesvig-Holstein, à 10 kilom. N. de Slesvig. Ce village, naguère ignoré, est devenu célèbre par la bataille qui s'y livra, le 24 et le 25 juillet 1850, entre les troupes du gouvernement national du Slesvig-Holstein, commandées par le général Willisen, et l'armée danoise aux ordres du général danois Krogh. Le premier jour, les Holsteinois avaient repoussé avec succès l'attaque des Danois; le lendemain, ils prirent à leur tour l'offensive; mais Willisen, en disposant ses troupes sur un trop grand espace, ne put diriger leurs mouvements avec ensemble; la brigade du général Horst, victorieuse dans son attaque, ne fut pas soutenue par celle du général Abercron, qui n'avait pu voir le signal du feu, et les troupes qui s'étaient portées à l'attaque d'Idstedt durent se retirer en désordre sous le feu des batteries ennemies. Cette circonstance et le manque de troupes de réserve forcèrent Willisen à abandonner le champ de bataille et à ordonner la retraite générale sur Rendsburg.

IDSTEIN, bourg de Prusse, prov. de Hesse, dans l'ancien duché de Nassau, à 9 kilom. N. de Mayence; 2,000 hab. Ecole d'agriculture et d'économie rurale; école normale d'instituteurs. Fabrique de maroquins. Ferme modèle. Château du XIVe siècle, contenant les archives du duché de Nassau. Idstein était autrefois le ch.-l. de la Wettéravie.

IDUBEDA, chaîne de montagnes dans l'Espagne ancienne, province de Tarraconaise. V. OCA.

IDUMÉE, en latin *Idumæa*, et dans l'Ancien Testament *Edom*. Au commencement du 1er siècle de notre ère, ce nom était employé pour désigner une vaste région de la Palestine méridionale, se prolongeant au N.-O. jusqu'au lac Serbonis (Pline, *Histoire naturelle*, V); mais, dans l'Ancien Testament, il est appliqué au district montagneux qui s'étendait au N. de l'Arabie, depuis l'extrémité méridionale de la mer Morte jusqu'à la baie d'Elana, dans la mer Rouge, et qui était habité par les Iduméens ou Edomites, descendants d'Edom. On trouve aussi cette contrée mentionnée sous le nom de *Mont Seïr* (Genèse, XXXII, 3; Ezéchiel, XXXV, 15), du nom de Seïr, patriarche des Horims, ses premiers habitants.

A partir de l'époque où ils furent soumis par Jean Hyrcan, on considéra les Iduméens comme faisant partie de la nation juive. A leur tête fut placé un gouverneur nommé par les princes asmonéens de la Judée. L'un de ces gouverneurs, Antipater, natif de l'Idumée, fut nommé par Jules César proconsul de la Judée, et eut pour successeur son fils, Hérode, qui plus tard devint roi de toute la Judée, et mit fin à la dynastie des princes asmonéens.

Les Iduméens marchèrent au secours de Jérusalem lorsque cette ville fut assiégée par Titus; ils parvinrent à y pénétrer; mais ils n'attendirent pas la fin du siége et revinrent dans leur pays chargés des dépouilles de la cité qu'ils étaient venus défendre. A dater de cette époque, l'histoire ne fait plus mention de ce peuple. Origène, dans son *Commentaire sur Job*, nous apprend que le nom d'Idumée n'existait plus de son temps, et que les habitants de cette contrée étaient appelés Arabes et parlaient la langue syriaque. V. EDOM.

IDUMÉE (mer d'), en latin *Idumæum mare*, nom donné quelquefois à la mer Rouge.

IDUMÉENS ou **ÉDOMITES**. V. IDUMÉE.

IDUNA, déesse de l'immortalité chez les peuples scandinaves. Fille d'Ivald, elle est l'épouse de Braga, le dieu de la poésie; elle conserve, dans un coffre d'or, les pommes dont les dieux mangent tous les jours pour garder une éternelle jeunesse. Ce charme opérera jusqu'à la fin du monde, où les Ases doivent périr. Loke vola un jour ces fruits, mais se vit contraint par les Ases de rendre son précieux larcin.

IDUNE s. f. (i-du-ne). Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des fauvettes. V. SYLVIE.

IDUS, personnage qui, d'après les traditions romaines, nourrit Rome pendant huit jours dans un temps de famine et donna son nom aux ides.

IDYE s. f. (i-dî). Crust. Genre d'isopodes.

— Zooph. Genre d'acalèphes, voisin des méduses, comprenant une dizaine d'espèces, dont le type se trouve dans les mers d'Islande.

IDYLLE s. m. (i-di-le — lat. *idyllium*; du gr. *eidullion*, diminutif de *eidos*, forme, pour signifier petite forme, petite pièce). Petit poëme, presque toujours amoureux, dont le sujet est ordinairement pastoral ou champêtre, comme celui de l'églogue :

Telle qu'une bergère, au plus beau jour de fête,
De superbes rubis ne charge point sa tête,
Et, sans mêler à l'or l'éclat des diamants,
Cueille en un champ voisin ses plus beaux ornements,
Telle, aimable en son air, mais humble dans son style,
Doit éclater sans pompe une élégante *idylle*.
BOILEAU.

— Par. ext. Amour tendre et naïf : *Les premières amours sont toujours pures et ingénieuses; nous commençons tous par l'*IDYLLE. (St-Marc Girard.)

— **Encycl.** L'*idylle* est, à proprement parler, un petit tableau, et c'est ainsi que les Grecs l'ont toujours considérée, en admettant dans ce genre une grande variété de sujets. On y a rattaché par la suite, dans les littératures modernes, l'idée de tableau champêtre, parce que la vie des champs, à la fois naïve et pittoresque, a toujours offert les meilleurs cadres pour des poëmes de peu d'étendue. L'*idylle* n'est donc forcément ni bucolique ni pastorale, et Théocrite a pu donner, sous ce titre, soit de petits fragments épiques, soit des scènes de la vie commune; ce qui n'empêche pas Boileau de nous la représenter

Telle qu'une bergère, aux plus beaux jours de fête.

Les anciens poëtes ont excellé dans ce genre de peinture, qui demande à la fois de la simplicité et de l'art, tous les deux en proportions indéfinissables. Théocrite est leur maître à tous; non-seulement il fut le créateur du genre, mais aucun poëte après lui, pas même Virgile, n'a su donner à l'*idylle* autant de vérité; non-seulement ses paysages, quoique esquissés en peu de traits, sont d'une sûreté de touche surprenante, mais ses bergers, ses pêcheurs sont vrais, de cette vérité à la fois réelle et idéale qui est l'essence même de l'art; leur physionomie est distincte et vivante; ils parlent et agissent comme des bergers et des pêcheurs, quoique on sente bien que c'est un poëte qui les fait parler et qui les met en scène. Le poëte retrouve avec la même facilité l'expression des sentiments homériques, s'il lui plaît de revivre, par la pensée, dans ces âges lointains et d'y transporter, par enchantement, son lecteur. L'*idylle* a, sous sa plume, une suavité que Bion et Moschus, ses contemporains, peut-être ses disciples, ont vainement essayé d'égaler.

Dans la littérature latine, Virgile seul, en s'efforçant de rivaliser avec Théocrite, a pu lui dérober quelques-unes de ses grâces; mais on sent trop en le lisant que ce sont des grâces d'emprunt. La trop grande élégance de ses compositions bucoliques en exclut la sincérité. Horace aussi a fait sa petite *idylle* dans le *Beatus ille qui procul negotiis*, etc.; mais ce n'est qu'une fine raillerie. Ce n'est pas à un berger qu'il prête ces regrets at-

tendrissants des bonheurs de la vie champêtre, c'est à un usurier qui va passer son dimanche à la campagne, tout en ruminant un bon placement au denier douze. A l'extrême décadence de cette littérature surgit encore un poëte idyllique, Ausone, qui a retrouvé, dans une langue déjà bien altérée, quelques-uns des accents des maîtres ; mais ses *idylles* sont plus licencieuses que vraies.

A la renaissance des lettres en Italie, l'*idylle* fut cultivée avec assez de succès, mais détournée de son but primitif : on en fit un genre intermédiaire entre l'épopée et le drame. Il nous suffira de citer l'*Aminta* du Tasse, le *Pastor fido* de Guarini. Ce genre faux engendra plus tard la *Diane* de l'Espagnol Montemayor et toutes les bergeries qui ont affadi la littérature européenne du XVIe au XVIIIe siècle. Ronsard et la Pléiade composèrent des *idylles* allégoriques où, sous le chapeau de berger ou de bergère, sous les noms de Charlotte, de Margot et de Toinon, ils faisaient discourir des rois et des reines. Rien de plus contraire à cette vérité naïve qui doit faire de l'*idylle* un genre si original.

Toutes les *idylles* modernes, celles de Segrais, de Mme Deshoulières, de Fontenelle, de Gessner, de Voss, sans excepter celles de Tennyson et celles de M. de Laprade, sont absolument factices. Nous ne parlerons pas de celles d'André Chénier et de M. Leconte de l'Isle, décalques des modèles grecs, exécutés avec une grande habileté ; celles-ci ont de la valeur, mais seulement comme imitations. Notre infériorité en ce genre s'explique, nous dit-on, par le raffinement de la civilisation qui nous éloigne de la nature, où les Grecs buvaient encore à pleine coupe. L'explication serait bonne si Théocrite avait vécu du temps d'Hésiode, le bon laboureur d'Ascra ; mais le poëte syracusain, postérieur de cinq cents ans à Homère, et vivant à la cour des Ptolémées, appartenait à une époque tout aussi raffinée que la nôtre, du moins littérairement parlant, et Virgile n'était pas un contemporain de Plaute ni d'Ennius. A l'heure où ces deux maîtres du genre évoquaient leurs bergers, la vie pastorale était bien loin ; l'*idylle* leur fut bien plutôt inspirée par une sorte de regard mélancolique jeté en arrière vers la simplicité de la vie primitive, qui leur apparaissait plus douce du milieu des époques tourmentées où ils vivaient. Rien ne s'opposerait donc à ce que nous eussions des *idylles* excellentes. Nos meilleures ne datent que de l'époque contemporaine. S'il est dans notre littérature quelques tableaux simples et gracieux que nous puissions opposer à Théocrite, ce sont certainement ces fantaisies exquises que notre grand poëte, Victor Hugo, a semées, comme d'une main distraite, dans presque tous ses recueils lyriques, surtout dans les *Contemplations* et dans les *Chansons des rues et des bois*. Quoique ces petites pièces, *Ruth et Booz*, la *Coccinelle*, la *Fête chez Thérèse*, bien d'autres encore, ne portent pas le titre d'*idylles*, elles se rapprochent beaucoup plus des chefs-d'œuvre de Théocrite par le vif sentiment de la nature, par la largeur et la précision de la touche, que tout ce qui a été fait en vue de les imiter.

— Iconogr. Un sculpteur contemporain, d'un talent très-distingué, M. Aizelin, a représenté l'*Idylle* sous la figure d'une charmante fillette, retenant sa tunique sous sa gorge virginale et ayant à la main le *pedum* pastoral. Cette statue, exécutée en marbre, décore la façade du nouvel Opéra, à Paris. Une autre statue de marbre, représentant le même sujet, a été exposée au Salon de 1863 par M. Protheau. Une femme artiste, qui est en même temps une femme de lettres, Mme Noémi Constant (Claude Vignon), a exposé au Salon de 1857, sous le titre d'*Idylle*, une groupe de marbre représentant une petite fille et un petit garçon gracieusement enlacés : celui-ci tient une rose et la fait sentir à la fillette, qui se pâme à demi, les yeux clos, et semble dire : « Ah ! que cela sent bon ! » Un peu plus de naïveté aurait ajouté beaucoup de charme à ce groupe.

Les peintres d'*idylles* sont nombreux. Nous ne parlerons pas ici des pastorales galantes qu'ont peintes, comme à l'envi, Watteau, Boucher, Baudouin, Lancret, Pater, Vanloo et les autres peintres français du XVIIIe siècle, ni de celles qu'on doit à Polydore Glauber, à Gérard de Lairesse et autres peintres de l'école néerlandaise. Nous nous contenterons de signaler quelques-unes des compositions qu'ont exposées, sous le titre d'*Idylle*, divers artistes contemporains. Quatre tableaux, ainsi intitulés, ont été exposés au Salon de 1853 par MM. Gérome, Hamon, Bouguereau et Gendron. L'*Idylle* de M. Gérome représente un berger et une bergère debout près d'une fontaine et n'osant échanger l'expression de leur mutuelle tendresse. L'*Idylle* de M. Hamon met en scène deux gentils bambins cachant leur sœur que vient demander un jeune garçon. *Ma sœur n'y est pas*, tel est encore le titre sous lequel est connue cette gracieuse fantaisie à laquelle M. Hamon a donné pour pendant une charmante toile, exposée en 1855 : *Ce n'est pas moi!* (v. l'article spécial consacré à ce dernier tableau). L'*Idylle* de M. Bouguereau a été gravée par Annedouche. Un artiste de talent, M. Emile Lévy, à qui l'on doit les illustrations de la jolie édition de *Daphnis et Chloé*, publiée récemment par Jouaust, a exposé toute une série de tableaux représentant des *Idylles*, et dont les sujets lui ont été évidemment inspirés par la pastorale de Longus ; il a mis en scène un petit pâtre et une jeune bergère, et nous les a montrés tantôt buvant ensemble à la vasque d'une fontaine, tantôt s'entr'aidant pour traverser un ruisseau, une autre fois se poursuivant à travers des bosquets fleuris (les *Lilas*), puis obligés de se réfugier sous un arbre à cause de l'orage (l'*Arc-en-ciel*), enfin se retrouvant à la fontaine et n'osant s'avouer leur amour (l'*Hésitation*). Au Salon de 1864, M. Yan Dargent a exposé une *Idylle bretonne*. D'autres *Idylles* ont été peintes par M. Ranvier (Salons de 1859 et de 1869), par MM. Paul Flandrin, Delobbe et Armand Laroche (Salon de 1869), etc.

Idylles, de Théocrite, Bion et Moschus (IIIe siècle av. J.-C.). Nous réunissons à dessein ces trois noms de poëtes dont les œuvres sont presque toujours publiées ensemble. L'œuvre de Théocrite se compose de trente idylles, égales en beauté à ce que l'antiquité nous a légué de plus parfait. Les mœurs pastorales y sont peintes avec une vérité fort étudiée, il est vrai, mais qui n'enlève rien à la sincérité des tableaux et leur donne le plus grand prix. Chacune de ces poésies agrestes est un petit chef-d'œuvre, et il serait difficile de choisir entre elles. *Eschine* et les *Syracusaines* sont des peintures de mœurs de la classe populaire en Grèce, du temps de Théocrite ; la seconde pièce nous traduit en beaux vers les naïfs entretiens de deux jeunes femmes se rendant aux fêtes des Thalysies (les *Verdoyantes*), instituées en l'honneur des moissons et des vendanges ; les *Bouviers*, les *Pêcheurs* nous ramènent à la vie pastorale et laborieuse ; la *Quenouille* est une gracieuse poésie inspirée par la vie calme et sédentaire des femmes grecques ; *Castor et Pollux* évoquent des souvenirs épiques ; *Hylas* transporte l'imagination, comme le poëme précédent, à l'époque des Argonautes, dont l'auteur nous retrace les physionomies avec une vigueur tout homérique. Ce sont des morceaux achevés. Citons encore, parmi les plus beaux, l'*Oaristys*, traduit fidèlement et avec un grand charme par André Chénier, et la *Magicienne*, énergique peinture du désordre des passions, que Racine admirait par-dessus tout. « Théocrite, dit M. Alexis Pierron (*Histoire de la littérature grecque*), ne s'est pas borné, comme ses contemporains d'Alexandrie, à ressasser des mythes anciens et à combiner des épithètes ; sous les êtres imaginaires qu'il met en scène, il y a des êtres véritables ; dans le cadre fourni par la tradition antique, il y a une pensée, un sentiment, quelque chose qui sort des entrailles mêmes du poëte. Ce qu'aperçoit Théocrite, ce qu'il a peint des plus vives couleurs, c'est l'amour maternel d'Alcmène, c'est la vaillance des Dioscures, c'est la beauté de l'épouse de Ménélas, c'est un premier amour respectueux et passionné. »

Terminons ce que nous avons à dire sur les poésies de Théocrite par une citation d'un grand admirateur de la nature, M. Lamennais : « Quand l'esprit sophistique, le doute, la corruption eurent détruit les croyances et, pour ainsi dire épaissi la matérielle enveloppe à travers laquelle rayonnait le beau idéal, il se fit comme un retour de la poésie vers la nature, non pas la nature animée du souffle créateur, des puissantes énergies formatrices des êtres, mais la simple nature telle qu'elle frappe nos regards, telle qu'elle se lie, par des rapports harmonieux et doux, à la vie de l'homme plus rapproché d'elle, à la vie naïve des pasteurs, chantant leurs amours, leurs peines, leurs joies dans une grotte moussue, ou près de la fontaine qu'ombragent un chêne creux et des lierres pendants ; à celle des pêcheurs, réunis autour du foyer de leur pauvre cabane, lorsque les vents bruissent au dehors, ou assis à l'abri d'un rocher, non loin de leurs filets étendus sur la grève, et contemplant la vaste mer dans une rêverie profonde. » Ce que nous avons dit plus haut du génie de Théocrite (v. IDYLLE) nous dispense d'appuyer davantage sur la valeur de son œuvre.

Toutes les œuvres pastorales et bucoliques de Bion, son disciple, sont perdues. A peine pouvons-nous le juger par son *Chant funèbre en l'honneur d'Adonis*. Dans ce morceau, il y a peut-être un peu trop de recherche, un peu trop d'art ; mais il est tendre, touchant et s'élève presque jusqu'au pathétique. Le chef-d'œuvre de Moschus est également un chant funèbre, celui qu'il composa sur le trépas de Bion, son maître et son ami, mort par le poison. On a encore de lui un fragment, *Hercule et Mégare*, et une petite pièce, l'*Amour fugitif*, qui rappelle Anacréon.

La meilleure traduction des *Idylles* de Théocrite, Bion et Moschus est celle de M. Leconte de L'Isle (1861, in-18).

Idylles, d'Ausone (IVe siècle de l'ère chrétienne), recueil de petits poëmes, au nombre de vingt, qui sont le meilleur titre littéraire de l'auteur. Ces compositions sont descriptives, pastorales et mythologiques. On y remarque le gracieux poëme de la *Moselle*, dont le style est d'une élégance rare ; le *Cupidon mis en croix*, badinage dans le goût d'Anacréon, mais avec des grâces un peu affectées ; c'est un modèle de l'art de la décadence, et l'on y trouve comme un pressentiment du romantisme. Le *Cento nuptialis*, composé de centons empruntés à Virgile, est célèbre par son obscénité. Le poëte a fait là un singulier travail : en rapprochant des hémistiches d'un poëte si chaste, il a produit l'une des œuvres les plus licencieuses de l'antiquité. Enfin, l'*Ordre des nobles villes* offre une description élégante, mais emphatique, des cités illustres de l'empire. Les *Idyllia* ont été traduites dans la collection Panckoucke.

Idylles, de Mme Deshoulières (1675). Elles sont au nombre de sept, ce qui est bien peu ; en les lisant, on trouve qu'il y en a trop. Les cours de littérature donnent d'ordinaire comme de purs chefs-d'œuvre l'idylle des *Moutons*, celle des *Fleurs*, celle des *Oiseaux* et de l'*Hiver ;* ces petites pièces, d'une facture agréable, sont froides et monotones. Les fameux *Moutons* sont une allégorie, dont les premiers vers sont seuls restés dans la mémoire :

Dans les prés fleuris
Qu'arrose la Seine,
Cherchez qui vous mène,
Mes chères brebis.

Cela n'a rien de commun avec l'idylle telle que l'entendait Théocrite. Dans les autres pièces, Mme Deshoulières s'adresse alternativement aux oiseaux, aux fleurs, aux ruisseaux, aux arbres, et toujours pour envier leur bonheur, comparer leur sort au nôtre, ce qui est assez monotone, et de plus philosophiquement et poétiquement faux. La petite Académie groupée autour de l'auteur faisait ses délices de ces enfantillages. Les meilleures éditions sont celles de 1799 et 1819.

Idylles de Salomon Gessner (1758). Le principal titre de la gloire littéraire de Gessner, ce sont certainement ces idylles, qui l'ont placé au premier rang dans le genre pastoral. Comme Longus lui avait inspiré son *Daphnis*, Théocrite l'enthousiasma au point qu'il voulut s'essayer dans le même genre ; mais il se rapprocha bien davantage de l'*Astrée* et du *Pastor fido*. Ses bergers sont des personnages d'opéra-comique, et le XVIIIe siècle pouvait seul goûter un genre aussi faux. Son monde pastoral est absolument de convention ; il le peuple des plus heureux habitants de l'âge d'or. Leur caractère est d'une idéalité invraisemblable. Les pasteurs de Théocrite sont passionnés, leurs affections sont sensuelles ; leur innocence est la simplicité des enfants de la nature, de la première jeunesse de l'humanité ; ce sont des hommes. Ceux de Gessner sont d'une espèce supérieure à la nôtre ; le paysage même où ils se meuvent est extranaturel. Leur ciel est toujours resplendissant ; leur soleil est en or massif ; le disque argenté de la lune répand un éclat incomparable, et les habitants de ce monde enchanté sont dignes d'un si beau séjour. Leur amour est pur comme l'air qu'ils respirent ; le bien est leur unique occupation ; leurs chants n'ont pour objet que les beautés de la nature, la piété filiale et la louange des dieux.

Tout cela est trop parfait et trop idéal pour nous intéresser. L'homme d'aujourd'hui aime ce qui lui retrace ses passions, ses aspirations, ses souffrances, et se soucie peu des contes de fée. Les *Idylles* de Gessner eurent néanmoins, dans leur temps, un grand succès, et J.-J. Rousseau, qui fut pourtant un grand peintre de la nature, écrivait à Huber : « Votre Gessner est un homme selon mon cœur. »

Idylles morales, de Léonard (1766, in-8°). L'auteur en a publié de nouvelles éditions, avec des pièces ajoutées, en 1775 et 1787. Ces idylles, écrites dans le goût de Gessner, et dont l'ensemble respire cette sentimentalité vague, si fort à la mode au XVIIIe siècle, sont à peine lisibles aujourd'hui. Léonard a cherché ses motifs tantôt dans Tibulle et Properce, qu'il affadit, tantôt dans la littérature anglaise, tantôt dans ses impressions personnelles. Ainsi, il a voulu faire du petit ruisseau de l'Orge, qui coule à Arpajon, un nouveau Lignon, sur les bords duquel bergers et bergères viennent déposer leurs houlettes et chanter leurs amours malheureux. Pomone, Philomèle, le fatal nautonier et le terrible Typhon habitent ces poëmes d'un autre âge, que le nôtre ne comprend plus. Les meilleurs morceaux, l'*Ermitage*, le *Bonheur*, les *Regrets*, les *Deux ruisseaux*, ne sont guère que des réminiscences. Tout cela manque de relief, et quelques vers bien tournés, quelques pensées douces et mélancoliques n'empêchent pas le recueil d'être fastidieux. A tout prendre, on préférerait encore Berquin.

Idylles, de Voss (1800). De 1774 à 1800, Voss fit paraître dix-huit idylles, empreintes de tout le goût antique, et que l'étude de Théocrite lui avait inspirées. Ce sont des modèles du genre. Sauf une, *Philémon et Baucis*, toutes ces petites pièces sont modernes par le sujet, si elles sont grecques ou latines par la forme. Les meilleures sont celles où l'auteur, combattant le servage féodal, encore en vigueur en Prusse, met en scène nobles et paysans, et plaide en beaux vers la cause des malheureux attachés à la glèbe. La belle idylle de Chenier, la *Liberté*, peut donner une idée de ces compositions. Dans d'autres, le poëte a recueilli les traditions superstitieuses et les légendes de son pays, et on ne lit pas sans agrément la *Colline du géant*, les *Ames en peine* et le *Diable enchanté*. Deux de ces petits drames champêtres offrent un essai curieux dans l'ancienne langue de la basse Saxe, qui subsiste encore en partie dans plusieurs dialectes populaires.

Idylles héroïques, par M. V. de Laprade (1858, in-18). Trois poëmes, tenant à la fois de l'épopée et de l'idylle, sont réunis sous ce titre : *Frantz*, *Rosa mystica* et *Hermann*. Le premier n'offre que des tableaux de la vie champêtre ; une action, qui n'a pas beaucoup d'intérêt, à cause de sa trop grande simplicité, est encadrée dans des descriptions de travaux agricoles : fenaison, semailles, moisson, vendange, qui ne manquent pas de charme. *Rosa mystica* est une personnification de la femme idéale ; dans cette composition, le poëte s'est transformé en hagiographe : la Vierge Marie, sainte Victoire, sainte Thérèse, sainte Elisabeth, sans compter Béatrix, qui n'est pas une sainte du même calendrier, sont tour à tour évoquées près du berceau de l'héroïne, qu'elles dotent de vertus, comme jadis les bonnes fées. A cette religiosité, qui ne peut être que factice dans ce siècle, M. de Laprade a joint ses aspirations panthéistico-poétiques, en prêtant des voix aux prés, aux bois, au vent du ciel et aux bruyères. Dans *Hermann*, ce sont d'autres voix que le poëte fait entendre : son héros écoute successivement celles du pâtre, du faucheur, du chasseur de chamois, puis celles de Léonidas, de Caton d'Utique, de Jeanne Darc, de Bayard, enfin (il n'y pouvait pas manquer) celles des glaciers et de la fleur des cimes. L'esprit des sommets a plusieurs fois la parole. Toutes ces voix convient Hermann à la liberté, à cette liberté idéale et nuageuse qui seule est dans les cordes du poëte. Mais les brouillards et le vent des cimes ont depuis longtemps détendu cette lyre, qui ne rend plus que des sons indistincts et voilés.

Idylles du roi, par Alfred Tennyson (Londres, 1859, in-8°). Les sujets des quatre poëmes qui forment ce recueil, un des meilleurs du poëte anglais, sont empruntés aux romans de la Table ronde ; on y revoit, et Arthur, et Lancelot, et la reine Genièvre. Le style est d'une élégance, d'une précision, d'une harmonie que Tennyson n'avait pas encore atteintes, et la résurrection de ces vieux personnages, que notre siècle ne comptait plus revoir, est opérée avec un art souverain. Dans la *Légende des siècles*, V. Hugo a ainsi emprunté à un trouvère, Huon de Villeneuve, le sujet d'*Aymerillot*, et refait, avec une grande supériorité, le vieux poëme. L'œuvre de Tennyson se rapproche de ce genre de travail. « Avec un art admirable, dit H. Taine, le poëte a retrouvé la chevalerie primitive du moyen âge ; il en a renouvelé le langage et les sentiments ; cette âme flexible prend tous les tons pour se donner tous les plaisirs. Cette fois, il s'est fait épique, antique et naïf, comme Homère et comme les vieux trouvères des chansons de geste... Je crois que depuis Gœthe on n'a rien vu de plus calme et de plus imposant. La passion personnelle et les préoccupations absorbantes, qui ordinairement maîtrisent la main de ses pareils, lui ont manqué ; il n'a point trouvé en lui-même le plan d'un édifice nouveau ; il a bâti d'après les autres ; il a simplement choisi parmi les formes les plus élégantes, les mieux ornées, les plus exquises. Il n'a pris que la fleur dans leurs beautés. C'est tout au plus si, par occasion, il s'est amusé çà et là à arranger quelque cottage vraiment anglais et moderne. Si, dans ce choix d'architectures retrouvées ou renouvelées, on cherche sa trace, on la devinera çà et là dans quelque frise plus finement sculptée, dans quelque rosace plus délicate et plus gracieuse ; mais on ne la trouvera marquée et sensible que dans la pureté et dans l'élévation de l'émotion morale qu'on emportera en sortant de son musée. »

Idylles, de Segrais. V. ÉGLOGUES.

IDYLLIQUE adj. (i-di-li-ke — rad. *idylle*). Qui appartient ou convient à l'idylle : *Un style* IDYLLIQUE. *La carrière du Christ commence d'une manière presque* IDYLLIQUE. (A. Préville.)

IDYLLISTE s. m. (i-di-li-ste — rad. *idylle*). Auteur d'idylles : *Les* IDYLLISTES *grecs*.

IÉDO, ville du Japon. V. YÉDO.

IEFREMOFF, voyageur russe, né vers 1744, mort après 1809. Il était sergent lorsqu'il tomba entre les mains d'une troupe de Kirghiz (1774), fut emmené à Boukhara et vendu comme esclave. Son maître, dont il gagna les bonnes grâces, l'affranchit et lui donna un commandement dans ses troupes ; mais, désireux de revenir dans sa patrie, il s'empressa de fuir, traversa Khokand, dans la Tartarie indépendante, le Turkestan chinois, le Thibet, gagna l'Himalaya, l'Indoustan, visita Delhi, et, après une marche aussi longue que difficile et périlleuse, il s'embarqua sur un navire anglais et débarqua à Saint-Pétersbourg en 1782. Le gouvernement russe, à qui il apporta des documents nouveaux et intéressants, lui conféra le titre de conseiller aulique. Iefremoff a publié la relation de ses aventures sous le titre de *Voyages en Boukharie, à Khiva, en Perse et dans l'Inde* (Saint-Pétersbourg, 1786).

IEISK, ville de la Russie, territoire des Cosaques de Kouban, à 230 kilom. N.-O. de Iekaterinodar, à l'embouchure de la Ieja et sur une langue de terre séparée de la mer d'Azov par le Liman d'Ieisk. Cette ville a été

fondée seulement en 1848; mais, comme de grands priviléges furent assurés à ceux qui vinrent s'y établir, elle s'agrandit rapidement et compte aujourd'hui plus de 18,000 habitants, la plupart négociants et ouvriers. Les principaux établissements de la ville consistent en tanneries, briqueteries, moulins à huile, teintureries, etc. Le commerce est favorisé par l'heureuse disposition du port. Les principaux articles d'exportation sont les céréales et la graine de lin.

IEKATERINENBURG (c'est-à-dire le *Fort de Catherine*), ville de la Russie d'Europe, cap. du district des mines de l'Oural, gouvernement et à 290 kilom. S.-E. de Perm, par 56° 50′ 14″ de lat. N., et 58° 14′ 46″ de long. E.; 18,000 hab. Elle est située sur le versant oriental des monts Ourals, et s'étend sur les deux rives de l'Iset ou Isseth. Ses rues, longues et étroites, ne sont pas pavées, et des planches ou des poutres, disposées de chaque côté, y tiennent lieu de trottoirs. Les maisons sont en bois pour la plupart; quelques-unes cependant, d'assez belle apparence, sont en pierre, ainsi que les édifices publics. Parmi ces derniers nous citerons : les magasins du gouvernement, le musée de minéralogie, la bibliothèque publique, le laboratoire de chimie, la Monnaie, l'École des mines, etc. Indépendamment de l'exploitation des mines, qui occupe une grande partie de la population, la taille, le polissage et la gravure des pierres précieuses forment les branches principales de l'industrie des habitants. La population se compose d'Asiatiques et d'Européens, appartenant à différents pays, mais principalement Russes et Allemands, ainsi que d'un certain nombre de déportés. La ville, étant située sur la grande route de la Russie à la Sibérie, est fréquemment traversée par des convois d'exilés, dont le nombre s'élève en moyenne à 5,000 annuellement. A l'est et au sud d'Iékaterinenburg, se trouvent les mines d'or de Beresow et de Niwiansk.

IEKATERINODAR (c'est-à-dire le *Présent de Catherine*), ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du territoire des Cosaques de la mer Noire, sur la rive gauche du Kouban, à 220 kilom. S. d'Azov; 12,000 hab. Ses rues sont larges, droites et régulières, mais tellement boueuses, qu'elles forment de véritables marais; les maisons sont la plupart construites en terre, avec un toit de chaume, et n'ont qu'un seul étage. Les seuls édifices remarquables de la ville sont la cathédrale, flanquée de six tours élevées, mais construites en bois, et un fort, également en bois, destiné à protéger la frontière contre les invasions des montagnards circassiens. De chaque côté, des marais et des terrains mouvants défendent l'accès de la ville, qui est elle-même tellement remplie de boue, que parfois les voitures et les voyageurs y restent enfoncés des heures entières. Iekaterinodar a été fondée en 1792, sous le règne de Catherine II.

IEKATERINOGRAD (c'est-à-dire la *Ville de Catherine*), ville forte de la Russie d'Europe, province du Caucase, à 32 kilom. O. de Mosdok, sur la rive gauche du Terek; 3,800 hab. Les maisons y sont régulièrement disposées, mais la plupart construites en terre et ayant un aspect misérable. C'est un des postes les plus importants des Cosaques. Les faisans abondent dans les environs et forment le fond de la nourriture des habitants, dont cette chasse est à peu près l'unique occupation en temps de paix. Iekaterinograd fut fondée en 1777 par le prince Potemkin, qui la nomma ainsi en l'honneur de sa souveraine, et, quelques années plus tard, celle-ci y fit élever un arc de triomphe à la mémoire de son favori. Sur la rive gauche du Terek, s'étendent d'immenses steppes, bordés par le Caucase.

IEKATERINOSLAW (c'est-à-dire la *Gloire de Catherine*), ville de Russie, ch.-l. du gouvernement de son nom, sur la rive droite et immédiatement au-dessus des cataractes du Dniéper, près de la jonction du Kaidack avec ce fleuve, à 1,600 kilom. S.-S.-E. de Saint-Pétersbourg, à 992 kilom. S.-S.-O. de Moscou; 16,000 hab. Siége d'un archevéché grec, séminaire, collége, jardin botanique, manufacture impériale de draps. Cette ville, fondée en 1787 par l'impératrice Catherine, s'étend au pied d'une colline. Ses rues, longues et larges, sont dégarnies de maisons sur des espaces parfois considérables, ce qui lui donne un aspect d'autant plus étrange, qu'en certains endroits des édifices qui semblent construits d'hier s'élèvent à côté de bâtiments en ruine.

IEKATERINOSLAW (GOUVERNEMENT D'), gouvernement de la Russie méridionale, limité au N. par ceux de Poltawa, de Kharkow et de Woronej; à l'E., par le territoire des Cosaques du Don; au S. par la mer d'Azov et le gouvernement de la Tauride, et à l'O. par celui de Kherson. Le district de Taganrog et le territoire des Cosaques de la mer d'Azov, qui sont compris aussi dans ce gouvernement, s'en trouvent séparés par le territoire des Cosaques du Don. 76,000 kilom. carrés et 950,000 hab.

Ce gouvernement est divisé en deux parties par le Dniéper, qui le parcourt dans une direction mi-circulaire, du N. au S. La partie de la rive gauche n'est qu'un vaste steppe impropre à la culture, sans aucun accident de terrain, sans arbres, et, en beaucoup d'endroits, sans eau douce. La partie située sur la rive droite du Dniéper est beaucoup plus vaste, plus accidentée et plus fertile. Elle renferme quelques forêts, mais peu étendues et fournissant peu de combustible. Aussi les habitants emploient-ils, pour se chauffer, la paille, le jonc et même le fumier desséché. Quoique peu montagneuse, cette région offre cependant quelques produits minéraux, notamment du granit, de la pierre calcaire, de la craie, du sel et des grenats. On y récolte du blé, de l'orge, de l'épeautre et de l'avoine en quantité suffisante pour la consommation du pays; on cultive même, en certains endroits privilégiés, du chanvre, du lin, des légumes, des arbres fruitiers, grâce à la douceur exceptionnelle du climat. La richesse des habitants consiste surtout dans leurs innombrables troupeaux de chevaux, de bœufs, de moutons, de chèvres et de porcs. Le fromage de brebis entre pour une part des plus importantes dans leur nourriture. Ils se livrent avec succès à l'élève des abeilles, et les steppes, abondant en bêtes fauves et en gibier de toute nature, leur offrent à la fois des ressources alimentaires et des fourrures d'un commerce fort avantageux.

La population de ce gouvernement est un mélange des races les plus diverses : Russes, Cosaques, Serviens, Valaques, Madgyars, Albaniens, Grecs, Arméniens, Tartares, Allemands, mahométans et juifs. Tous, à l'exception des Cosaques, ont des demeures fixes. Le culte dominant est la religion grecque. Le gouvernement d'Iekaterinoslaw a pour capitale la ville du même nom, et se divise en sept districts, qui tirent également leurs noms de ceux de leurs chefs-lieux, savoir : les districts d'Alexandrowsk, de Novo-Moskowsk, de Bachmut, de Taganrog, de Mariapol, de Nakitchevan et de Rostow ou Sank-Demitria-Rostowskaye.

IÉKIL-ERMAK, l'*Iris* des anciens, fleuve de la Turquie d'Asie. Il prend sa source dans l'Anti-Taurus, coule au N.-E., passe à Tokat et à Amasie, et se jette dans la mer Noire, à l'E. de Samsoun, après un cours de 450 kilom.

IELABOUGA, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 149 kilom. S.-E. de Viatka, sur la Kama; 3,500 hab.

IÉLATMA, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 272 kilom. N. de Tambov, sur la rive gauche de l'Oka; 5,000 hab. Aux environs, grande forge d'Iéremschink.

IÉLETZ, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 215 kilom. S.-E. d'Orel, sur la Sosna; 22,000 hab. Importantes usines à fer dans les environs. C'est une ville ancienne, qui fut prise et ruinée par Tamerlan en 1392.

IELISABETHGRAD, ville de la Russie d'Europe. V. ELISABETHGRAD.

IÉLISAVETGRAD, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 226 kilom. N. de Kherson, ch.-l. du district du même nom; 13,949 hab. Marché fréquenté et commerce actif. Fondée par la czarine Elisabeth.

IÉLISAVETPOL ou **KANDSAG**, ville de la Russie d'Asie, gouvernement et à 150 kilom. S.-E. de Tiflis, sur un affluent du Kour; 12,000 hab. Tartares et Arméniens. Récolte et commerce de garance, vins, fruits; élève de chevaux. Prise par les Turcs Seldjoucides en 1088, et par les Mongols en 1235. Les Russes l'ont enlevée à la Perse au commencement de ce siècle.

IELTON, lac salé de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Saratov, à 100 kilom. E. de la rive gauche du Volga. L'exploitation du sel occupe environ 10,000 ouvriers.

IÉNA, ville d'Allemagne, dans le grand-duché de Saxe-Weimar, à 20 kilom. E. de Weimar, dans une romantique vallée, au confluent de la Leutra et de la Saale, qu'on y traverse sur un pont de pierre; 6,980 hab. Fabriques de draps, fonderies de caractères, papeteries, toiles, chapellerie. Iéna doit surtout sa célébrité à son université et à la bataille à laquelle elle a donné son nom. La démolition de ses remparts et de ses bastions lui a fait perdre peu à peu son air de vétusté; ses fossés ont été comblés en partie et transformés en un beau parc. L'église paroissiale, du XVe siècle, reconstruite en partie depuis, renferme une statue en bronze de Luther, qui devait être placée sur son tombeau à Wittemberg. Le jardin de l'Observatoire a appartenu à Schiller, qui fut professeur d'histoire à Iéna de 1789 à 1799. L'université de cette ville fut inaugurée par l'électeur de Saxe Jean-Frédéric, le 2 février 1558. Depuis cette époque, sa constitution a été fréquemment modifiée, notamment en 1817, en 1824, en 1829 et en 1831. Le nombre des professeurs ordinaires, à Iéna, est fixe. Nul ne peut occuper deux chaires à la fois. Le nombre des professeurs extraordinaires est indéterminé, ainsi que celui des *privat docent*. Dans cette cohorte de savants, surgissent les noms de Gabler, de Baumgarten-Crusius, de Danz, d'Otto, pour la théologie; de Walch, de Schroetter, d'Heimbach pour le droit; de Succow, de Kieser pour la médecine; d'Eichstædt, de Luden, de Schulze pour la philosophie. Ce fut à Iéna qu'étudia Karl Sand, le meurtrier de Kotzebue. A partir de ce moment, un règlement sévère régit les écoles allemandes, et surtout celle d'Iéna, et une réaction formidable se fit contre la liberté universitaire. Iéna compte près de 500 étudiants, dont la majorité s'est toujours appliquée aux études théologiques. 51 professeurs, tant ordinaires qu'extraordinaires, lisent des cours dans les quatre facultés traditionnelles. Plusieurs musées, des jardins botaniques, un observatoire, une école vétérinaire, une école d'économie rurale et une bibliothèque très-riche sont les ornements de la ville. Les professeurs ont établi une règle singulière pour augmenter cette bibliothèque : une partie du droit d'immatriculation de tout étudiant est affectée à l'achat de livres, et tout professeur ordinaire, en prenant possession de sa chaire, est tenu de donner à la bibliothèque un ouvrage qui lui manque, de la valeur de 4 thalers.

Iéna (BATAILLE D'). Le roi de Prusse, dont la neutralité ne s'était pas démentie depuis la paix de Bâle, crut le moment venu, en 1806, moins d'un an après la bataille d'Austerlitz, de briser la puissance militaire de Napoléon et d'arracher l'Allemagne à son influence. La Prusse ne faisait qu'obéir à la haine ardente de l'Angleterre, qui lui montrait une nouvelle coalition prête à la soutenir; mais ce n'en était pas moins une insigne folie de sa part que d'affronter ainsi les coups de cette redoutable épée, après être restée immobile l'année précédente, où elle aurait eu pour alliés l'Autriche, la Russie, la Suède et Naples. Dès que Napoléon fut fixé sur les intentions hostiles de la Prusse, que cette puissance, entraînée par un inconcevable aveuglement, ne prenait même plus la peine de dissimuler, il donna ses ordres avec cette précision rapide qui était un des côtés les plus saillants de son caractère; et cela lui fut d'autant plus facile en cette circonstance que la grande armée était encore au cœur de l'Allemagne. Dans les premiers jours d'octobre 1806, il enjoignit aux maréchaux Ney et Soult de se réunir dans le pays de Baireuth pour former la droite de l'armée; les maréchaux Davout et Bernadotte, qui devaient en composer le centre, durent se joindre aux environs de Bamberg; enfin les maréchaux Lannes et Augereau, qui devaient former la gauche, reçurent ordre de se concentrer auprès de Cobourg. Ces opérations préliminaires laissaient entrevoir aux généraux prussiens que Napoléon se proposait de les attaquer soit à droite, soit à gauche de la forêt de Thuringe, par la Franconie ou par le pays de Fulde; mais laquelle de ces directions adopterait-il? C'est ce qu'il réussit à leur cacher jusqu'au dernier moment, avec un art infini; aussi rien ne saurait dépeindre l'agitation qui régnait parmi ces généraux, réunis à Erfurt avec le roi, la reine et toute la cour. Les forces prussiennes avaient été concentrées en deux grandes masses : l'une, de 93,000 hommes, aux environs de Magdebourg, sous les ordres du vieux duc de Brunswick, bien revenu alors de la ridicule forfanterie étalée dans son fameux manifeste de 1792; l'autre, de 50,000 hommes au moins, commandée par le prince de Hohenlohe, plein de passion et d'orgueil, et qui devait à quelques hardiesses heureuses la réputation d'un général habile et entreprenant. Cette seconde armée était campée aux environs de Dresde. Voilà à quels hommes la cour de Prusse abandonnait la conduite de cette guerre, tandis que le maréchal Kalkreuth, qui avait pris une part glorieuse aux campagnes du grand Frédéric, et qui jouissait de la confiance méritée de toute l'armée, n'était investi que d'un commandement secondaire. Cependant la guerre n'était pas encore officiellement déclarée; la cour de Prusse précipita la catastrophe en envoyant à Napoléon une note par laquelle elle lui signifiait ses résolutions irrévocables : pour se concilier les bonnes grâces de la Prusse, le vainqueur d'Austerlitz devait ordonner la retraite immédiate des troupes françaises en deçà du Rhin, à jour fixe et à partir du 8 octobre. A la réception de cette note incroyable, Napoléon ne put conserver la moindre illusion. « Maréchal, dit-il à Berthier, son chef d'état-major, on nous donne un rendez-vous d'honneur pour le 8; jamais un Français n'y a manqué. Mais, comme on dit qu'il y a une belle reine qui veut être témoin des combats, soyons courtois, et marchons sans nous coucher jusqu'en Saxe. » On connaît la part active que prit la jeune reine de Prusse à cette guerre fatale pour la monarchie du grand Frédéric : chaque jour, vêtue en amazone, elle galopait devant le front des troupes, réveillait leur patriotisme et leur haine contre la France.

L'armée reçut aussitôt l'ordre de franchir les frontières de la Saxe, et les trois colonnes dont elle se composait s'ébranlèrent en même temps. La première rencontre digne d'être mentionnée eut lieu entre les troupes du maréchal Lannes et un corps de 7,000 fantassins et de 2,000 cavaliers, commandé par le prince Frédéric-Christian-Louis de Prusse, un des principaux instigateurs de cette guerre. Le combat eut lieu en avant de la petite ville de Saalfeld; bien que le maréchal n'eût avec lui que la division Suchet et deux régiments de cavalerie légère, il n'hésita pas à attaquer les Prussiens, qui furent bientôt culbutés. Le prince Louis prit lui-même la fuite; mais son cheval s'étant embarrassé dans une haie, il fut atteint par un maréchal des logis du 10e hussards, qui lui cria de se rendre. Le prince répondit à cette sommation par un coup de sabre, auquel le maréchal des logis riposta par un coup de pointe qui renversa le prince mort à bas de son cheval. Ce début de la campagne coûta aux ennemis vingt bouches à feu, 400 morts ou blessés et 1,000 prisonniers. Le 13 octobre, Lannes, poussant toujours en avant, arriva sur Iéna. Des hauteurs qui dominent cette ville, Lannes aperçut l'armée du prince de Hohenlohe, qui campait entre Iéna et Weimar, sur la rive gauche de la Saale, position très-avantageuse, parce que cette rivière, fortement encaissée, n'offrait qu'un passage difficile et dangereux. Malheureusement pour les généraux prussiens, ils se sentaient pris d'une sorte de vertige en se voyant si près de Napoléon, et le duc de Brunswick, généralissime, après avoir ordonné au prince de Hohenlohe d'occuper les hauteurs d'Iéna pour fermer les débouchés à l'ennemi, s'empressa de diriger sur Naumbourg les cinq divisions qui formaient la grande masse de l'armée prussienne. Son but était d'attirer Napoléon sur l'Elbe, qui offrait une ligne défensive plus rassurante que la Saale; mais Napoléon n'était pas homme à tomber dans un pareil piége; le 13 octobre, il se transporta rapidement de Géra sur Iéna, en se faisant suivre de toutes ses forces. Il trouva sur ce front le maréchal Lannes, qui l'attendait impatiemment, et tous deux allèrent aussitôt reconnaître les lieux. La rive gauche de la Saale, sur laquelle Napoléon avait à faire passer son armée, présente des hauteurs escarpées, qui dominent à pic la ville d'Iéna, et qu'on ne peut gravir que par des ravins étroits et tortueux. A gauche d'Iéna s'étend une gorge moins abrupte, le Mühlthal, à travers laquelle on a pratiqué la grande route d'Iéna à Weimar; mais il aurait fallu livrer un sanglant assaut pour forcer ce passage, que gardait une grande partie de l'armée prussienne. Heureusement, les hardis tirailleurs de Lannes parvinrent, en suivant un autre chemin, à s'élever sur la hauteur principale, appelée le Landgrafenberg, qui domine toute la contrée, et ils réussirent à s'y établir, grâce à quelques détachements de la division Suchet, qui vinrent les renforcer et les aider à repousser les avant-postes du général Tauenzien, dont le corps, séparé de nos troupes par un léger pli de terrain seulement, s'appuyait à deux villages, celui de Closewitz à notre droite, et celui de Cospoda à notre gauche, tous deux enveloppés d'un bois de quelque étendue. Napoléon appela aussitôt sur le Landgrafenberg les divisions Gazau et Suchet, ainsi que la garde à pied, qu'il fit disposer en un carré de 4,000 hommes, au centre duquel il établit son propre bivouac. C'est depuis lors que les habitants du pays ont donné à cette hauteur le nom de Napoléonsberg, « en marquant par un amas de pierres brutes l'endroit où ce personnage, populaire partout, même dans les lieux où il ne s'est montré que terrible, passa cette nuit mémorable. » (Thiers.) Mais il fallait amener de l'artillerie sur le Landgrafenberg, et aucun passage n'était praticable; Napoléon fit ouvrir un chemin dans le roc, et, dans son impatience, dirigea lui-même les travaux, une torche à la main. Il ne s'éloigna que lorsqu'il eut vu rouler les premières pièces de canon. Il envoya alors des ordres aux maréchaux Soult et Augereau, pour leur prescrire de manœuvrer de manière à arriver de droite et de gauche sur les derrières de Tauenzien, tandis que Ney et Murat s'élèveraient sur la hauteur par la voie que Lannes et la garde avaient suivie. Il espérait ainsi forcer les Prussiens dans leur position et conquérir le terrain nécessaire au déploiement de son armée.

Pendant ce temps-là, le prince de Hohenlohe, toujours livré à ses perplexités, mais plongé dans une complète ignorance sur le sort qui le menaçait, ne prenait aucune disposition, persuadé que le gros de l'armée française courait sur Leipzig et Dresde au lieu de s'arrêter devant Iéna, et supposant qu'il aurait tout au plus sur les bras les corps des maréchaux Lannes et Augereau. Il se disait qu'avec 70,000 hommes, en y comprenant les 20,000 du général Ruchel, qui lui servaient d'arrière-garde, il ferait payer aux deux maréchaux leur présomption, s'ils osaient l'attaquer avec les 30,000 ou 40,000 Français qu'ils avaient à leur disposition.

Debout avant le jour (14 octobre 1806), Napoléon donna ses dernières instructions à ses lieutenants et fit prendre les armes à ses soldats. La nuit était froide, et un brouillard épais couvrait au loin la campagne, comme dans la matinée d'Austerlitz. L'empereur parcourut le front des troupes, parla aux officiers et aux soldats, leur recommanda la cavalerie prussienne, si vantée jusqu'alors malgré les souvenirs de la Champagne, et leur montra que l'armée ennemie était aussi compromise en cette circonstance que l'armée autrichienne à Austerlitz; que les Prussiens, ayant également perdu leur ligne d'opérations, leurs magasins et la majeure partie des ressources nécessaires pour attaquer ou se défendre, étaient aussi réduits, après quelques jours de campagne, à combattre moins pour acquérir de la gloire que pour se frayer une voie de retraite; que, dans une telle situation, le corps français qui se laisserait enfoncer ferait échouer les plus brillantes combinaisons et se couvrirait d'une honte éternelle.

Il n'en fallait pas tant pour électriser des soldats que la présence seule de Napoléon remplissait d'une invincible confiance, et les cris enthousiastes de : *Vive l'empereur!* qui éclatèrent sur toute notre ligne, avertirent les soldats du général Tauenzien du sort qui les attendait. Déjà, en effet, le corps de Lannes commençait à s'ébranler, composé des divisions Suchet et Gazan; la première se dirigea à droite, sur le village de Closewitz, la seconde à gauche, sur le village de Cospoda. Déjà Français et Prussiens commençaient à se fusiller à travers les vapeurs épaisses du brouillard; nos soldats, continuant leur marche offensive, eurent bientôt occupé les deux points qui leur avaient été assignés comme objectifs, et les troupes du général Tauenzien commencèrement un mouvement de retraite qui dégénéra rapidement en déroute. Dès lors Napoléon avait conquis l'espace nécessaire au déploiement de son armée, au moment même où tous ses chefs de corps, exécutant les mouvements qui leur avaient été prescrits, convergeaient par divers chemins sur les hauteurs d'Iéna et y formaient une masse qui allait écraser l'armée prussienne. Cependant les fuyards de Tauenzien eurent bientôt jeté l'alarme au camp entier des Prussiens. Aux premiers retentissements du canon, le prince de Hohenlohe ne crut d'abord qu'à une simple démonstration de l'armée française; mais, bientôt détrompé par les rapports qui lui arrivaient de toutes parts, il se disposa à livrer bataille. Il chargea le général Grawert de reconquérir, avec le gros de l'infanterie prussienne, les positions perdues par le général Tauenzien, établit habilement ses deux ailes, commandées par les généraux Niesemeuschel (droite) et Holzendorf (gauche), avec ordre, pour le premier, de défendre jusqu'à la dernière extrémité les plateaux que traverse la route de Weimar, et, pour le second, de se porter en avant pour tomber sur la droite des Français, tandis que lui-même les chargerait de front; en même temps, il adressa un avis au général Ruchel, pour lui ordonner d'accélérer sa marche. Il était environ dix heures du matin, et l'action avait été interrompue depuis une heure, lorsque le maréchal Ney, arrivant plus tôt qu'on ne l'attendait sur le champ de bataille, rouvrit le feu avec 3,000 hommes d'élite seulement, après avoir pris place entre Lannes et Augereau, en face du village de Vierzehn-Heiligen, qui occupait le centre du champ de bataille. Au milieu du brouillard, il se heurta contre le prince de Hohenlohe, qui accourait à la tête de la cavalerie prussienne. Ney, avec le 10e de chasseurs et le 3e de hussards, tient tête à trente escadrons de dragons et de cuirassiers ennemis, qu'il désorganise par les plus habiles manœuvres. Enfin cette masse de cavalerie se concentre et se précipite comme un torrent sur l'intrépide maréchal, qui a déjà formé son infanterie en deux carrés: ceux-ci, immobiles, laissent approcher les cuirassiers ennemis jusqu'à vingt pas de leurs baïonnettes, puis exécutent à bout portant une effroyable décharge, qui couvre le sol de morts et de blessés.

Napoléon, surpris et mécontent d'entendre recommencer le feu sans son ordre, se porte au galop vers le théâtre de l'action, et, des hauteurs, aperçoit deux faibles carrés qui se défendent contre toute la cavalerie prussienne, et Ney, l'épée à la main, les animant du feu de son ardeur guerrière. Devant le spectacle de cette contenance héroïque, Napoléon sent tomber sa colère, et il s'empresse d'envoyer des renforts à l'intrépide maréchal. Augereau et Lannes se lancent aussitôt en avant avec plusieurs régiments, entrent dans le village de Vierzehn-Heiligen en même temps que les troupes de Ney, et débouchent en face de l'infanterie prussienne du général Grawert, qui ouvre alors sur eux un feu de mousqueterie régulier et terrible. Les troupes de Ney eurent cruellement à souffrir; mais en ce moment même, Lannes et Augereau exécutaient un mouvement qui allait être décisif. Le premier, s'élevant sur la droite de cette masse d'infanterie prussienne, fait tous ses efforts pour la déborder, malgré les charges répétées de la cavalerie du prince de Hohenlohe, qui a vu le danger, et qui soutient courageusement ses troupes au milieu du feu. Tandis qu'il essaye de faire reprendre à la baïonnette le village de Vierzehn-Heiligen, on vient lui apprendre que d'autres colonnes ennemies commencent à déboucher, qu'il ne doit pas compter sur le secours du général Holzendorf, aux prises avec des forces supérieures, mais que, toutefois, le général Ruchel est près de le joindre avec son corps d'armée. Il lui envoie alors aide de camp sur aide de camp pour presser sa marche; puis il couvre d'obus le village de Vierzehn-Heiligen, pour en rendre le séjour impossible à nos soldats, se flattant de le reprendre ensuite à la baïonnette. Son illusion ne dura pas longtemps : Augereau, en effet, débouchait enfin avec la division Desjardins à travers le bois d'Iserstedt, dégageait la gauche de Ney et commençait à échanger des coups de fusil avec les Saxons de l'aile gauche établis sur les hauteurs de la Schnecke, tandis que le général Hendelet les attaquait en colonne sur la grande route d'Iéna à Weimar. De l'autre côté du champ de bataille, le canon de Soult gronde sur le flanc des Prussiens; alors Napoléon, voyant le succès de ses deux ailes, donne le signal d'un engagement général : un effroyable choc se produit, qui semble broyer l'armée prussienne. Le régiment de Hohenlohe, les grenadiers de Hahn de la division Grawert, la brigade Cerrimi, la réserve Dyherrn, sont tour à tour abordés, culbutés et poussés dans un indescriptible désordre sur le terrain incliné qui descend du Landgrafenberg vers la vallée de l'Ilm. C'est en vain que le prince de Hohenlohe, vaillant général, mais inexpérimenté, rallie un instant et ramène au feu le corps de Tauenzien : ces troupes sont entraînées dans la déroute générale. C'est en vain que la cavalerie prussienne, dont on avait cherché à effrayer nos soldats, exécute des charges désespérées pour couvrir l'infanterie rompue; elle est chaque fois repoussée victorieusement par nos chasseurs et nos hussards. Ce n'est plus une défaite, c'est un désastre, où nos troupes font des prisonniers par milliers et enlèvent des batteries à chaque pas. Le général Ruchel arrive enfin : à la vue de ce champ de bataille couvert de cadavres prussiens, il cède à un noble désespoir et offre sa poitrine aux balles ennemies, qui le renversent mourant dans les bras de ses soldats. En un instant son corps d'armée est dispersé. Il ne restait plus sur le champ de bataille que les deux brigades saxonnes, qui, après avoir vaillamment défendu la Schnecke, opéraient leur retraite, formées en deux carrés. Murat, qui venait d'arriver avec la grosse cavalerie, impatiente de prendre part à la bataille, se précipite comme un torrent sur les deux malheureuses brigades, enfonce les carrés et force à se rendre tout ce qui n'a pas été sabré par les cuirassiers et les dragons; puis il se lance sur la route de Weimar, se jette sur les débris de l'armée vaincue et y exerce d'affreux ravages : artilleurs, cavaliers, fantassins, éperdus de terreur, tombent en foule sous les coups de cette redoutable cavalerie ou s'empressent de se rendre. Les 70,000 Prussiens qui venaient de combattre à Iéna se trouvaient dispersés de toutes parts dans un affreux désordre; 12,000 de leurs cadavres jonchaient le champ de bataille; 15,000 étaient prisonniers; 200 de leurs canons étaient restés en notre pouvoir. Et ce n'était là cependant que la moitié du désastre qu'essuya la monarchie prussienne dans cette terrible journée : à quelques lieues de là, le maréchal Davout faisait expier au roi en personne et au duc de Brunswick leur fatal aveuglement.

Tandis que le canon retentissait à Iéna, on l'entendait gronder dans le lointain, à droite, dans la direction de Naumbourg, où l'armée royale avait marché la veille en 5 divisions, et où les maréchaux Davout et Bernadotte pouvaient réunir 50,000 hommes. Davout, instruit que la grande armée prussienne marchait sur Naumbourg, proposa à Bernadotte de combattre ensemble, poussant même l'abnégation jusqu'à lui offrir de se placer sous son commandement. Bernadotte allégua des ordres de l'empereur et se dirigea sur Dornbourg, où sa présence allait être inutile. Il laissait le maréchal Davout avec 26,000 hommes, pour tenir tête à une masse de 66,000 Prussiens, commandés par le roi, le duc de Brunswick et le vieux maréchal Mollendorf. Davout, sans hésiter, résolut de barrer le chemin à l'ennemi et de se faire tuer avec le dernier homme de son corps d'armée, plutôt que de laisser ouverte une route que Napoléon attachait tant de prix à voir fermée. Une sanglante bataille s'engagea alors, aux environs du village d'Awerstædt, en avant du défilé de Kösen, bataille dans laquelle s'immortalisèrent le maréchal Davout et les généraux de division Friant, Morand et Gudin. Le premier, en conduisant ses bataillons l'épée à la main, eut son chapeau percé par un biscaïen qui lui enleva des cheveux sans entamer le crâne. Ce corps d'armée, dont la disproportion numérique était si énorme, fit, sous l'impulsion de ses héroïques chefs, des prodiges de valeur, de sang-froid et d'énergie. Les Prussiens, de leur côté, se battirent avec acharnement : le duc de Brunswick, le maréchal de Mollendorf et le général Schmettau, ainsi qu'un grand nombre d'officiers supérieurs, furent frappés mortellement. De notre côté, les généraux Morand et Gudin avaient reçu des blessures, le général de Billy était tué, la moitié des généraux de brigade et des colonels étaient morts ou blessés, et 7,000 hommes sur 26,000 étaient hors de combat. Jamais, dit M. Thiers, « jamais journée plus meurtrière, depuis Marengo, n'avait ensanglanté les armes françaises, et jamais aussi un plus grand exemple de fermeté héroïque n'avait été donné par un général et ses soldats. » L'armée prussienne avait perdu 9,000 ou 10,000 hommes tués ou blessés, 3,000 prisonniers et 115 pièces de canon. On peut dire que cette armée était anéantie. Cette double lutte à quelques lieues de distance, le même jour, à la même heure, contre le même ennemi, couronnée d'un double triomphe, est sans exemple dans l'histoire.

Horace Vernet a peint la *Bataille d'Iéna* pour le musée de Versailles. Dans cette composition, l'anecdote placée au premier plan, absorbe l'attention.

IÉNA (PONT D'). V. PARIS.

IENICHEN (Gottlob-Auguste), jurisconsulte et écrivain allemand, né à Leipzig en 1709, mort en 1759. Il suivit pendant quelques années la carrière du barreau, puis devint professeur de droit à Giessen. Ienichen est l'auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages latins et allemands, dont les principaux sont : *Commentarius de doctis qui extra patriam patriam invenere* (Leipzig, 1729); *Specimen bibliothecæ eruditorum longævorum* (Leipzig, 1730); *Bibliothèque juridique* ou *Compte rendu étendu des meilleurs ouvrages de jurisprudence* (Leipzig, 1738-1739, 2 vol. in-8o); *Notices impartiales sur les jurisconsultes vivants de l'Allemagne* (Leipzig, 1739, in-8o); *Remarques particulières sur les repas de noces et de fiançailles* (Iéna, 1746, in-4o); *Thesaurus juris feudalis* (Francfort, 1750-1755, 3 vol. in-4o), recueil de 70 opuscules et dissertations écrites par divers auteurs.

IÉNIDGÉ, lac de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, pachalik de Salonique, à l'O. du mont Tourla; 15 kilom. de longueur sur 4 kilom. de largeur. Ses eaux s'écoulent dans le golfe de Salonique.

IÉNIDJEH, bourg de la Turquie d'Asie, pachalik de Smyrne, à 60 kilom. S.-E. d'Ala-Cheher. Près de ce bourg, au S.-E., s'élèvent les ruines de l'ancienne TRIPOLIS.

IÉNIDJÉ-KARASOU, ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, à 44 kilom. N.-E. de Kavala, sur les bords de l'Archipel; 3,000 hab. Culture du tabac le plus estimé de la Turquie; à 9 kilom. de là, sur les bords de la mer, sont les ruines d'Abdère.

IÉNIDJÉ-KIZILAGHADI, ville de la Turquie d'Europe, pachalik et à 45 kilom. N. d'Andrinople, sur la rive gauche de la Toundja; 2,500 hab.

IÉNIDJÉ-VARDAR, ville de la Turquie d'Europe, eyalet et à 43 kilom. N.-E. de Saloniki, sur la rive septentrionale du lac Iénidjé; 6,000 hab. Les environs sont très-propres à la plantation du tabac, et on y remarque les ruines de Pella.

IÉNI-HISSAR, l'ancien *Hermæum Promontorium*, cap de la Turquie d'Europe, dans le détroit des Dardanelles.

IÉNIKALÉH, ville forte de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Tauride, à l'extrémité orientale de la presqu'île de Crimée, sur le détroit de son nom, à 212 kilom. N.-E. de Simféropol, à 11 kilom. de Kertch; 3,700 hab., Grecs ou Cosaques. Les Turcs la fondèrent vers la fin du XVIIe siècle pour défendre l'entrée de la mer Noire, mais les Russes la leur enlevèrent en 1736. Pendant la guerre de Crimée, au mois de mai 1865, les Russes, voyant Kertsch au pouvoir des armées alliées, évacuèrent Iénikaléh, et en firent sauter les magasins et les batteries. ‖ Le détroit d'Iénikaléh, dit aussi de *Kaffa*, de *Taman* ou de *Kertsch*, appelé autrefois *Bosphore Cimmérien*, fait communiquer la mer Noire avec la mer d'Azov, et sépare la partie orientale de la Crimée de la province du Caucase. Il a 40 kilom. de longueur sur 3 à 12 kilom. de largeur.

IÉNI-SCHÉR, littéralement *Nouvelle ville*, bourg de la Turquie d'Asie, sur l'emplacement de l'ancienne SIGÉE, qui marque l'entrée de l'Hellespont ou du détroit des Dardanelles. C'est sur ce point de la côte asiatique qu'abordèrent, dit-on, Hercule avec les Argonautes, les Grecs sous la conduite d'Agamemnon, et plus tard Alexandre le Grand.

IÉNISSÉI, IÉNISÉI, fleuve de la Sibérie, appelé *Kem* par les Tartares et les Mongols, *Goube* et *Khezes* par les Ostiaks. Il prend sa source en Mongolie, dans le pays des Khalkhas, traverse la chaîne des monts Altaï, où il forme de nombreuses cataractes, coule au N. et se jette dans la mer Glaciale, après un cours d'environ 3,000 kilom. L'Iénisséi baigne Minousinsk, Krasnojarsk, Iénisséisk, Tourouchansk, Kantaïsk et un grand nombre de bourgs et de villages. Il reçoit un grand nombre d'affluents, notamment le Tungouska supérieur ou Angara, le Tungouska moyen et le Tungouska inférieur.

IÉNISSÉISK ou **JÉNISÉISK**, ville de Sibérie dans le gouvernement de son nom, à 272 kilom. N.-O. de Krasnoïarsk, sur la rive gauche de l'Iénisséi; 6,000 hab. Commerce de transit entre la Chine et l'Europe; entrepôts de plomb expédié pour la Russie; importante foire annuelle au mois d'août, fréquentée par les habitants de la grande contrée des steppes.

IÉNISSÉISK ou **JÉNISÉISK** (GOUVERNEMENT D'), division administrative de la Sibérie, entre les gouvernements de Tobolsk et de Tomsk à l'O., d'Irkoustk à l'E., l'empire chinois au S. et la mer Glaciale au N. Sur son immense superficie (2,468,000 kilom. carrés), qui égale celle de l'Angleterre, de la France et de l'Allemagne réunies, on ne compte guère que 300,000 hab., Russes, Cosaques, Samoyèdes, Ostiaks, Toungouses. Ch.-l., Krasnoïarsk. Assez fertile vers le sud, le gouvernement de Iénisséisk n'offre, au nord, jusqu'à la frontière, que d'immenses steppes. Plus loin encore dans la même direction, toute végétation cesse, et le long de la mer Glaciale il n'y a plus que des déserts de glace. La chasse, la pêche et le commerce des fourrures constituent presque les seuls moyens d'existence des habitants. Dans ce gouvernement, sur la presqu'île des Samoyèdes, s'élève le cap de Sjeverovostotschnij, pointe la plus septentrionale du continent asiatique, sous le 78e degré de lat. N.

IÉNITE s. m. (i-é-ni-te). Minér. Substance minérale que quelques-uns regardent comme un état particulier du fer.

IÉNOIS, OISE s. et adj. (i-é-noi, oi-ze). Géogr. Habitant d'Iéna; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* IÉNOIS. *La population* IÉNOISE.

— s. m. Hist. relig. Membre d'une secte luthérienne, qui prit naissance à Iéna.

IÉNOTAIEVSK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 140 kilom. N.-O. d'Astrakhan, sur la rive droite du Volga; 3,700 hab. Elle donne son nom au diocèse archiépiscopal d'Astrakhan et Iénotaievsk.

IÉRACIDÉE s. f. (ié-ra-si-dé — du gr. *ierax*, épervier; *idea*, forme). Ornith. Genre d'oiseaux de proie, formé aux dépens des faucons.

IÉRÉE s. f. (i-é-ré — du gr. *ieros*, sacré). Zooph. Genre de polypiers. ‖ Genre de spongiaires, dont l'espèce type a été trouvée à l'état fossile, dans l'argile bleue des environs de *Caen*.

IERMAK (Timoféef), chef de Cosaques, mort en 1584. Il était à la tête d'une bande de Cosaques, avec lesquels il se livrait au brigandage, lorsqu'il résolut de conquérir la Sibérie, qui était alors indépendante de la Russie. Avec un courage et une audace que n'arrêtait aucun obstacle, il marcha contre les hordes tartares et les Vougoules, les battit dans un grand nombre de rencontres, défit près d'Irtich Koutchoulm, le chef le plus puissant de la Sibérie, atteignit Sibir, près de la capitale actuelle de cette immense région, en 1580, s'en rendit maître avec sa troupe, qui était réduite à 500 hommes, reçut la soumission des peuplades d'alentour et envoya alors son lieutenant Koltzo vers le czar Ivan IV, pour lui offrir tout le profit de sa victoire. Ivan, enchanté de cette conquête, accueillit parfaitement l'envoyé d'Iermak, accorda à l'audacieux chef cosaque le pardon de ses brigandages passés, et lui envoya par Koltzo des présents, des renforts et une pelisse qu'il avait portée lui-même, ce qui était un des plus grands honneurs que le czar pût accorder. Pendant ce temps, Iermak poursuivait le cours de ses conquêtes, et soumettait à la Russie tout le bas Irtich; mais de grands revers ne tardèrent pas à suivre tant de prospérités. Réduit à une poignée d'hommes, il se vit attaqué de nouveau par des hordes innombrables, fut assiégé dans Sibir, tomba dans un piége que lui avait tendu Koutchoulm, perdit presque tous les siens dans une sanglante affaire et périt lui-même dans les flots du Vagaï, entraîné par le poids d'une armure dont le czar lui avait fait présent. Iermak, le conquérant de la Sibérie, est devenu pour le peuple russe un héros légendaire. Un poëte russe contemporain, Khomiakof, a puisé dans la vie de cet étonnant aventurier le sujet d'une tragédie estimée.

IERNIS, non ancien de l'IRLANDE.

IESI, l'*Æsis* des anciens, ville d'Italie, prov. et à 23 kilom. S.-O. d'Ancône, sur l'Esino; 18,786 hab. Evêché; fabrication importante de bonneterie de laine et de soie. Belle cathédrale, et cinq autres églises assez bien décorées. Patrie de Pergolèse.

IÉSO, grande île du Japon. V. YÉSO.

IEZDEDJERD Ier, roi de Perse, de la dynastie des Sassanides, de 399 à 419 de notre ère, surnommé **Ferouikar** et **Pejehkar** (*Méchant*). Il succéda à son frère Bahram IV, vécut en paix avec les Romains, protégea les chrétiens, ce qui lui valut sans doute le surnom injurieux que lui donnèrent les Persans, fut chargé, au dire de Procope, par Arcadius (408), de la tutelle de son fils Théodose, et envoya à Constantinople un de ses eunuques, le chrétien Antiochus, pour surveiller en son nom l'éducation du jeune empereur. A la demande des Arméniens, Iezdedjerd leur donna pour roi Chosroès, qui avait été détrôné par son père; mais, après la mort de ce prince qui ne laissait pas d'héritier, il plaça sur le trône d'Arménie son fils Schahpour. Pendant son long et pacifique règne, il laissa le christianisme se propager librement en Perse. Saint Maroutha jouit auprès de lui d'une telle faveur que les mages répandirent le bruit que le roi voulait se convertir au christianisme. Le peuple en ressentit un grand mécontentement, qui fut porté à son comble lorsqu'on vit Abdas, évêque de Suse, détruire un temple des mages. Pour apaiser l'orage, Iezdedjerd ordonna une enquête, fit emprisonner quelques chrétiens et mourut peu après d'une chute de cheval. Ses fils furent écartés du trône par les grands, qui lui donnèrent pour successeur Chosroès, fils d'Ardeschir II.

IEZDEDJERD II, roi de Perse, surnommé **Nerem** (*le Doux*), mort en 457. Il succéda, en 439, à Bahram V, et prit pour ministre Mihir-Nerseh, à l'instigation duquel il entreprit d'implanter par la force la religion des mages en Arménie. Sous la pression de la terreur, un certain nombre des grands consentirent à abjurer; mais, à l'appel du patriarche et des évêques, le peuple se souleva; le général arménien Vartan se trouva bientôt à la tête d'une armée de 100,000 hommes, s'avança contre les Perses, qu'il mit en déroute, et détruisit tous les temples élevés par les adorateurs du feu. Bientôt après, il marcha au se-

cours des Albaniens, chez qui les Perses voulaient également détruire la religion chrétienne; mais, pendant qu'il battait dans ce pays le général de Iezdedjerd, Vasag, prince des Siouniens, Dizts, prince des Pagratides, et beaucoup d'autres princes arméniens embrassèrent le parti du roi de Perse et ouvrirent l'entrée de l'Arménie à Meschgan Niousalavard, général d'Iezdedjerd (451). A cette nouvelle, Vartan abandonna l'Albanie pour voler au secours de sa patrie; mais il fut complétement battu et tué près du fleuve Deghmod. L'Arménie entière subit bientôt le joug des vainqueurs, et tous ceux qui résistèrent furent envoyés en esclavage en Perse, où beaucoup de prêtres et d'évêques subirent le martyre. Vers la fin de sa vie, Iezdedjerd se relâcha de ses rigueurs envers les chrétiens. Il mourut, après un règne de dix-huit ans, laissant le trône à son second fils Hormisdas.

IEZDEDJERD III, dernier roi de Perse de la dynastie des Sassanides. Il régna de 632 à 651. Lorsqu'il succéda à son oncle Ferroukh-Zad, la Perse, déchirée par les divisions intestines, menaçait ruine de tous côtés. Il parvint à rétablir la paix intérieure, prit des mesures pour réformer les abus qui s'étaient introduits dans la religion, fit corriger les erreurs qui s'étaient glissées dans le calendrier et voulut que son avénement inaugurât une ère nouvelle. Ces réformes mécontentèrent un grand nombre de ses sujets, au moment où il avait besoin de toutes les forces de son empire pour le sauver du joug des Arabes. Ces derniers, commandés par Abou-Obeïda, envahirent, en effet, la Perse en 634. Iezdedjerd envoya contre eux son général Roustam, qui, grâce à ses éléphants, remporta une victoire complète sur les musulmans, dont le chef périt dans la bataille; mais, en 635, le calife Omar envoya en Perse une nouvelle armée, sous les ordres de Saad, en lui enjoignant de renverser Iezdedjerd ou de le forcer à embrasser l'islamisme. Le roi de Perse envoya de nouveau contre les envahisseurs Roustam, qui rencontra l'ennemi à Kadesiah et fut vaincu dans une bataille de trois jours (656). Après cette victoire, qui décida du destin de l'empire persan, les Arabes marchèrent de succès en succès, traversèrent l'Euphrate et s'emparèrent de Madaïn, où ils trouvèrent d'immenses trésors. A cette nouvelle, Iezdedjerd réunit de nouvelles forces, organisa des armées; mais, malgré toutes les sages mesures qu'il prit pour écraser l'ennemi, il ne put arrêter le torrent. Bientôt toute l'Assyrie tomba au pouvoir des musulmans, qui battirent les meilleurs généraux du roi, notamment Firouzan, tué dans une sanglante bataille, après avoir déployé le plus grand courage et laissé longtemps la victoire indécise. Les Arabes purent facilement pénétrer alors dans la Perse frappée de terreur. Forcé de quitter Ispahan, Iezdedjerd se retira à Rey (642), la clef du Khoraçan, qu'il essaya vainement de défendre. Pendant qu'il fuyait dans cette contrée, son dernier asile, tous les princes ses feudataires abandonnaient sa cause et reconnaissaient la suprématie du calife Omar. A la mort de ce dernier (645), Iezdedjerd voulut profiter de cet événement pour reconquérir ses Etats; mais il fut complétement battu. Toutefois, comme la partie orientale du Khoraçan lui était encore soumise, il fixa sa résidence à Mérou, attendant une occasion favorable pour tenter de nouveau la fortune. Il y était depuis environ cinq ans lorsque le gouverneur de ce pays, Mahouy Soury, prit la résolution de s'en faire reconnaître roi et de se défaire de son souverain. Attaqué par lui, Iezdedjerd ne put se défendre et fut tué en fuyant.

IF s. m. (iff. — V. l'étym. à la partie encycl.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des conifères, type de la tribu des taxinées : *Les anciens attribuaient à l'*IF *des propriétés vénéneuses.* (P. Duchartre.) *La verdure de l'*IF *est triste, mais elle est permanente.* (Bosc.) *Les* IFS *des jardins de Versailles sont tondus, alignés et symétriques comme des alexandrins de tragédie.* (Th. Gaut.)

> Aux cimetières noirs les *ifs* sont destinés,
> Les beaux lis odorants pour les jardins sont nés.
> BRIZEUX.

— Pièce de charpente de forme triangulaire, portée sur un pied, et servant à disposer des lampions pour les illuminations.

— Moll. Coquille du genre cérite.

— **Encycl.** Linguist. Ce mot vient du bas latin *ivus;* mais le nom de l'*if*, commun aux langues germanique et celtique, est d'une origine assez obscure. C'est l'ancien allemand *iwæ*, anglo-saxon *iw*, *eow*, anglais *yew*, allemand *eibe*, d'où le vieux français *euves*. Les formes celtiques sont : le kymrique *yw*, *ywen*, l'armoricain *ivin*, *ivinen*, et l'irlandais-erse *iu'har*. Le lithuanien *iwa*, *jewa* semble avoir passé de l'*if* au *rhammus frangula*. Comme l'*if* se distingue par sa remarquable longévité, Pictet croit pouvoir conjecturer une liaison de l'ancien allemand *iwa* avec *êwa*, éternité, *êwig*, *êwin*, éternel, gothique *aios*, latin *ævum*, grec *aiôn*. Comparez l'irlandais *iubhal*, temps, et *iubhar*, *if*. Kuhn, le premier, a signalé l'affinité de ces termes divers avec le sanscrit védique *êwa*, cours du temps, cours habituel, coutume, de même que l'ancien allemand *ewa* signifie aussi coutume, loi, etc. L'*if* est indigène dans les îles Britanniques aussi bien qu'en Allemagne; de sorte que les noms celtiques ne proviennent évidemment pas d'une transmission, et, si le sens indiqué par Pictet est bien réel, il en résulterait qu'à l'époque où les Celtes et les Germains ne formaient encore qu'un seul peuple, c'est-à-dire à l'époque aryenne primitive, on avait eu le temps déjà de remarquer que l'*if* atteint un âge extraordinaire. En Europe, il existe deux autres noms de l'*if*, qui paraissent remonter à l'époque préhistorique aryenne : le latin *taxus* et le germanique *ista*. *Taxus* a déjà été ramené par Benfey à la racine sanscrite *taksh*, fabriquer, tailler, dont les affinités sont très-multipliées. Le nom russe *tisu*, polonais *cis*, se lie de même à *tesati*, tailler, polonais *cios*, bois taillé, *ciosany*, taillé. D'autres noms de l'*if* conduisent au même sens étymologique, comme l'illyrien *lopuch*, de la racine slave *lap*, sanscrit *lup*, fendre, en russe *lupiti*, polonais *lupic*, peler, écorcher, etc., et le grec *smilos*, *smilax*, *milos*, *if* et *quercus ilex*. Comparez le grec *smilê*, couteau, *smilein*, tailler. Le bois très-dur de cet arbre est, en effet, éminemment propre aux objets façonnés et taillés avec soin, et on l'employait de préférence, chez plusieurs peuples, pour la fabrication des arcs. De là, sans doute, le grec *toxon*, arc, proprement *if*, comme *keros*, corne et arc, *doru*, bois et lance, anglo-saxon *aesc*, frêne et lance, etc. L'analogie de l'irlandais *tuagh*, arc, prouve que cet emploi de l'*if* doit dater de l'époque aryenne; car *tuagh* est à *toxon*, comme *tuagh*, dans le sens de hache, est au sanscrit *takshani*, même sens, *takshan*, *takshaka*, charpentier, de la même racine. Mais ce qui complète la démonstration, c'est que le persan *taksh* signifie une arbalète, sans doute aussi un arc, et primitivement un *if*. L'ancien nom de l'arbre est peut-être aussi conservé dans l'anglo-saxon *thixl*, *thisl*, ancien allemand *dihsila*, allemand *deischel*, timon. Enfin, en sanscrit même, *takshaka* désigne un arbre dont l'espèce n'est pas déterminée dans Wilson, peut-être le *teck*, mais qui probablement se distingue par la qualité de son bois. En persan *tak* est un arbre épineux indéterminé.

— Bot. Les *ifs* sont des arbres à tige droite, à rameaux dressés, portant des feuilles linéaires, roides, persistantes, d'un vert foncé. Les fleurs sont axillaires et dioïques. Les mâles forment de petits chatons globuleux, portés sur un pédicule entouré d'écailles imbriquées. Les femelles sont solitaires, portées à l'extrémité d'un petit rameau axillaire, entouré de petites bractées. Le fruit consiste en une graine nue, plus ou moins enfoncée dans une cupule ou involucre charnu. Ce genre renferme une dizaine d'espèces, dont la plus connue habite l'Europe.

L'*if* commun atteint 12 à 15 mètres de hauteur; son diamètre dépasse rarement 1 mètre, bien qu'il puisse arriver à des dimensions colossales. Sa tige est couverte d'une écorce brun rougeâtre, qui se détache par plaques chez les vieux sujets. Le fruit, à sa maturité, est du volume et de la couleur d'une petite cerise. Cet arbre présente des variétés à feuilles panachées. Il habite une grande partie de l'Europe, depuis la Méditerranée jusqu'au 60e degré. On le trouve aussi en Asie et dans l'Amérique du Nord. Bien que répandu sur une grande surface, il ne forme nulle part des massifs importants, et ne se montre guère qu'isolé ou par petits groupes, au milieu des forêts.

L'*if* s'accommode de tous les terrains qui ne sont ni trop argileux ni trop marécageux; toutefois il végète bien mieux dans les bons fonds à sol léger. Il aime l'ombre, surtout dans sa jeunesse; aussi réussit-il mieux dans les vallées exposées au nord. On le propage de graines, semées aussitôt après leur maturité, ou bien au printemps; mais, dans ce dernier cas, on a dû les mettre en jauge ou les stratifier durant l'hiver. Comme toutes les graines ne lèvent pas dès la première année, on préfère souvent semer en pépinière. On bine les jeunes plantes, mais on s'abstient de les élaguer; on les repique deux ou trois fois, en ayant soin de bien ménager les racines. Vers l'âge de dix ans, on peut les planter à demeure, au printemps s'il est possible. On peut semer aussi en place, dans les portions dégarnies des massifs forestiers. Comme le moyen de propagation par semis est assez lent, on a souvent recours au bouturage et au marcottage; on opère pendant l'hiver, et on plante les boutures et les marcottes dans une terre légère, substantielle et ombragée. L'*if* croît avec une extrême lenteur, mais sa longévité est très-grande. Il supporte parfaitement la taille. Cette propriété l'a fait rechercher autrefois dans les jardins réguliers, où on lui imposait les formes les plus bizarres. On le plante encore assez fréquemment dans les cimetières.

Dans les lieux stériles, l'*if* reste généralement de petite taille; mais quand le fonds de terre est de bonne qualité, il produit de superbes tiges, et son tronc atteint quelquefois jusqu'à 16 mètres de tour. On trouve en Normandie, en Norvége, et surtout en Ecosse, des individus d'une taille colossale.

Toutes les parties de cet arbre exhalent à peine l'odeur résineuse. L'*if* fleurit vers la fin de l'hiver; au printemps, ses anthères s'ouvrent, et la fécondation s'opère; le fruit mûrit à l'automne; mais il reste longtemps sur l'arbre avant de tomber. On accuse cet arbre d'être vénéneux pour l'homme et pour les animaux; cette opinion défavorable remonte très-haut.

Théophraste regarde son feuillage comme nuisible, dans un grand nombre de cas, aux chevaux et aux autres solipèdes, mais le déclare inoffensif pour les ruminants et les bêtes à laine. Jules César nous apprend que les Gaulois empoisonnaient leurs flèches avec le suc extrait du fruit, et que le chef des Eburoniens, l'oncle de l'illustre Hermann, se donna la mort en en prenant une certaine dose, lorsqu'il se vit vaincu par les Romains. Virgile défend à l'éleveur d'abeilles de garder des *ifs* auprès des ruches, leurs fleurs étant essentiellement pernicieuses à l'insecte mellifère. C'est à l'époque de la floraison qu'il faut surtout redouter l'*if*, d'après Plutarque. Pline et Dioscoride vont plus loin : ils accusent jusqu'à son ombre d'être mortelle.

Jean Bauhin et Matthioli confirment ces fâcheuses propriétés et les appuient de faits qu'ils ont été à même de constater, l'un dans le midi de la France, l'autre sur les Alpes voisines du Vicentin. Toutefois, d'après d'autres observateurs modernes, il y aurait au moins de l'exagération dans les reproches qu'on a faits à l'*if*. Dalechamp et Gérard attestent qu'on peut impunément s'endormir sous son ombrage, qui n'est nullement nuisible. Haller nie les propriétés vénéneuses du feuillage, que les éleveurs du Danemark, du Hanovre et de la Hesse donnent à leurs bestiaux durant l'hiver, en le mélangeant avec de l'avoine. Il en est de même quand, après l'avoir fait sécher, on l'associe à d'autres fourrages. Fraîches, au contraire, ces feuilles ont une saveur amère, nauséeuse et répugnante, et peuvent déterminer des accidents plus ou moins graves, suivant la disposition actuelle de l'animal. Enfin, des expériences plus récentes ont démontré que le suc et l'extrait qu'on retire de l'écorce et des feuilles de l'*if* ont des propriétés malfaisantes, et peuvent devenir vénéneux, si on les administre à dose un peu forte. On a essayé d'utiliser en médecine les divers produits de cet arbre; mais on paraît y avoir renoncé.

Les fruits portent le nom vulgaire de *morviaux;* les enfants et les oiseaux en sont très-friands; leur pulpe, d'un rouge vif, n'est point dangereuse si on en mange modérément; ils sont visqueux et leur saveur est un peu fade. Pris à l'excès, ils causent de la dyssenterie. Suétone nous apprend qu'on les préconisait comme antidote du venin de la vipère. L'amande a le goût du pignon et de la noisette; elle est agréable et nourrissante, tant qu'elle est fraîche; on la donne aux volailles pour les engraisser, et on peut en retirer une huile assez bonne pour la cuisine, mais un peu laxative. En vieillissant, cette graine s'altère, devient rance et d'une âcreté révoltante.

Le bois de l'*if* est très-flexible, d'un rouge brun veiné de zones plus foncées; il est presque incorruptible. C'est, après le buis, le plus lourd de nos bois indigènes; quant à la beauté, on peut le comparer à la plupart de ceux que nous tirons à grands frais de l'étranger. L'aubier est peu épais, très-dur et d'un blanc éclatant; le bois proprement dit est plus dur encore, plein et sans pores apparents. Comme l'arbre croît lentement, il en résulte que ses couches annuelles sont très-minces et très-serrées, surtout vers la partie extérieure; on en a compté jusqu'à cent pour une épaisseur de moins de 3 centimètres; aussi est-il souvent fort difficile d'en apprécier le nombre exact. Par cela même, le bois d'*if* est très-compacte. La finesse du grain le rend susceptible du poli le plus vif. Quand il est récemment mis en œuvre, sa nuance se rapproche de l'orangé; l'exposition à l'air et à la lumière l'amène bientôt au rouge foncé. D'après Varennes de Fenille, on peut lui donner la teinte pourpre violet de divers bois exotiques; il suffit, pour cela, de le diviser, pendant qu'il a encore toute sa séve, en couches très-minces, appelées *feuilles* par les ébénistes, et de faire macérer ces tablettes, pendant plusieurs mois, dans l'eau d'un bassin. Des échantillons de bois d'*if*, enfouis pendant longtemps dans les tourbières, ont perdu de leur élasticité, mais en devenant très-solides et presque noirs.

L'*if* n'est jamais attaqué par les insectes; mais c'est à tort qu'on lui a supposé la propriété de causer des accidents graves et même mortels aux ouvriers qui le travaillent, comme aux personnes qui habitent des chambres lambrissées de son bois. « Quand cet arbre meurt de vieillesse, dit T. de Berneaud, il n'est pas rare de lui trouver le cœur absolument gâté. Dans son jeune âge, à la suite d'une forte gelée, une observation récente semble prouver que la puissance de l'écorce, si grande lors de la formation du bois, peut réparer le tort fait à l'arbre et remplir d'un nouveau bois la cavité ouverte, sans cependant la faire complétement adhérer aux couches précédemment formées. »

Ce bois est excellent pour tous les ouvrages qui demandent force et durée, pour le charronnage, les conduites d'eau, les vis, les dents de roue pour les moulins, etc. Il n'est pas moins estimé pour l'ébénisterie et la marqueterie; on en fait de superbes meubles en placage et de jolis ustensiles au tour. Il sert également pour la fabrication des instruments de musique. On en fait des échalas d'une durée presque indéfinie. Ses loupes et ses broussins fournissent des échantillons d'une rare beauté. Ses rameaux, très-élastiques, sont fort recherchés pour faire des arcs; les anciens l'estimaient beaucoup pour cet usage; on en fait encore, dans les Alpes, des cerceaux qui durent plus d'un demi-siècle. Bien qu'il ait perdu de sa vogue sous ce rapport, l'*if* est encore employé pour l'ornementation des jardins et des cimetières. Son beau feuillage persistant et d'un vert sombre, non moins que l'élégance de son port, devraient le faire rechercher davantage. On en fait encore, dans certains pays, des haies et des palissades.

Parmi les espèces exotiques, on remarque l'*if* du Canada, à feuilles distiques, linéaires et roulées en dessous, et l'*if* tardif, arbre à rameaux étalés, à feuilles ovales oblongues, luisantes en dessus, blanchâtres en dessous; ce dernier est originaire du Japon.

IF, en latin *Hypæa*, *Sphia*, îlot français de la Méditerranée, à 3 kilom. S.-O. de Marseille. A la pointe E. de cet îlot s'élève un château fort bâti par François Ier, et qui a servi de prison d'Etat; on peut encore y visiter la chambre où Mirabeau fut enfermé à la demande de son père. C'est dans ce château qu'Alexandre Dumas a placé les premières scènes de son intéressant roman le *Comte de Monte-Cristo*.

IFFENDIC, bourg et commune de France (Ille-et-Vilaine), cant., arrond. et à 6 kilom. O. de Montfort, sur le Meu; pop. aggl., 258 hab. — pop. tot., 4,406 hab. Usine hydraulique de produits chimiques et féculerie; huileries, fabrication de chocolat. Beau château de la Chasse, bâti sur le bord du Meu. Eglise du XVIe siècle, ornée d'une verrière de la même époque.

IFFLAND (Auguste-Guillaume), auteur dramatique et célèbre acteur allemand, né à Hanovre en 1759, mort à Berlin en 1814. Dès l'âge de six ans, il sentit naître en lui la vocation du théâtre, après une représentation théâtrale où son père l'avait conduit, et dont l'enfant sortit la tête bouleversée, cherchant à reproduire tout ce qu'il avait vu. Le père, effrayé de la tournure que prenait son esprit, n'épargna ni reproches ni punitions pour ramener son fils à d'autres idées. Iffland nous donne dans ses *Mémoires* (*Meine theatralische Laufbalm*) des détails fort intéressants sur ces premières années de sa vie. En 1777, entraîné par une vocation irrésistible, il abandonna ses études théologiques, s'enfuit de la maison paternelle et débuta sur le théâtre de Gotha, dans une comédie d'Engel, où il remplit le rôle d'un vieux juif. Le public accueillit le jeune homme avec faveur, et Iffland ne quitta le théâtre de Gotha qu'à la mort de son directeur. Il se rendit alors à Manheim, où il passa les plus belles et les plus glorieuses années de son existence. C'est là qu'il créa avec beaucoup d'éclat le rôle de Moor dans les *Brigands* de Schiller; c'est là aussi qu'il commença à écrire des pièces de théâtre. Un premier essai de drame intitulé : *Albert de Thurneisen*, ne lui réussit pas; mais bientôt, avec le *Crime par ambition*, la *Pupille* et surtout les *Chasseurs*, il établit sa réputation d'auteur dramatique. Comme acteur, Iffland fut un des plus grands artistes de l'Allemagne. « Il était d'une taille assez petite, dit L. Spach, et ressemblait un peu à Garrick; son œil était noir et brillant, et son jeu très-souvent se concentrait dans son regard. Comme tous les grands artistes, il produisait les plus grands effets par les moyens les plus simples. Par des études constantes sur l'art qu'il exerçait et par une sagacité instinctive, Iffland avait atteint la perfection. Rien n'égalait le naturel avec lequel il jouait les pères nobles; il excellait dans le haut comique; mais, dans la dernière partie de sa vie, son embonpoint ne lui permettait plus de jouer la tragédie. » Mme de Staël, qui l'avait vu dans son voyage en Allemagne, dit de lui : « Il est impossible de porter plus loin l'originalité, la verve comique et l'art de peindre le caractère que ne le fait Iffland dans ses rôles. Je ne crois pas que nous ayons jamais vu au Théâtre-Français un talent plus varié ni plus inattendu que le sien, ni un acteur qui se risque à rendre les défauts et les ridicules avec une expression aussi frappante. » Il eut successivement la direction des théâtres de Manheim (1781) et de Berlin. Il était à la tête de ce dernier théâtre, en 1806, lorsque les Français entrèrent dans la ville. On ne put obtenir de lui qu'il fît représenter une seule pièce blessante pour l'honneur national. Au retour du roi (1808), il reçut en récompense l'ordre du Grand-Aigle rouge. Comme auteur dramatique, Iffland est classé dans le second ordre. L'écrivain ne fut pas chez lui à la hauteur du comédien. Il a peint particulièrement les mœurs de la bourgeoisie allemande. Ses pièces manquent de chaleur et d'invention. On y trouve des caractères bien tracés, d'excellents tableaux de mœurs, mais beaucoup de longueurs et un sentimentalisme outré, introduit sur la scène allemande par Kotzebue.

Parmi ses meilleures pièces, nous citerons : les *Chasseurs*, les *Soldats*, les *Célibataires*, la *Dot*, le *Joueur*, les *Avocats*, le *Magnétisme*, la *Journée d'automne*, etc. C'est à lui que M. Alexandre Dumas a emprunté le sujet de la *Conscience*, drame qu'il a donné, il y a quelques années, à l'Odéon, après avoir fait sous ce titre un roman fort intéressant. Il a tra-

duit plusieurs pièces de Picard et d'Alexandre Duval. Iffland a publié lui-même ses *Œuvres dramatiques* (Leipzig, 1798-1809). Un choix de son théâtre a été donné dans la même ville en 1827-1828 (11 vol. in-18). Le premier volume contient les *Mémoires* de l'auteur et n'est pas le moins intéressant. Ils ont été traduits en français et publiés à Berlin (1809, in-18). Un trait de ses *Mémoires* montre qu'il peut être dangereux de vouloir imiter trop scrupuleusement la nature. Engagé au théâtre de Gotha, il était allé faire avec deux camarades une promenade nocturne aux environs; tous trois se trouvèrent dans un village, au pied du clocher, à l'instant où l'horloge sonnait minuit. L'apparition du fantôme dans *Hamlet*, qu'ils étudiaient alors, leur vint aussitôt à l'esprit : il leur sembla que le battement monotone du balancier et le bruit lugubre des rouages avant la sonnerie feraient merveille sur la scène, et, le lendemain, ils firent adopter leur idée au machiniste, en lui recommandant le secret envers tout le monde. La représentation venue, au moment où Hamlet et l'esprit sont en scène en face l'un de l'autre, et où l'esprit commence à parler, un bruit désagréable et uniforme se fait entendre. Hamlet se retourne, l'esprit regarde autour de lui avec effroi; le public rit. Le machiniste, ignorant ce qui se passe, continue de plus belle; la rumeur et les rires du public arrivent à leur comble, et les acteurs ne peuvent plus se faire entendre. On court au machiniste, qui se défend, en citant ses autorités, et frappe toujours plus vite, dans le feu de son apologie, sa baguette de fer sur ses deux planches. L'esprit fut obligé de quitter la scène, et le directeur de faire baisser la toile.

Enfin, Iffland a écrit sur l'art théâtral divers traités bons à consulter. Ajoutons, en terminant, que sa vie privée était exemplaire, et que, marié depuis 1796, il ne souffrit jamais que sa femme parût sur le théâtre.

IFFLE s. f. (i-fle). Comm. Nom que l'on donne à un certain nombre de feuilles de tôle ébarbées et destinées à la ferblanterie.

IFINE s. f. (i-fi-ne — rad. *if*). Chim. Principe vénéneux qu'on a extrait du bois de l'if.

IFRIET s. m. (i-fri-è). Syn. d'AFRITE.

IFS ou **IFFS** (LES), village et commune de France (Ille-et-Vilaine), cant. de Bécherel, arrond. et à 22 kilom. N.-E. de Montfort-sur-Meu; 447 hab. L'église, classée au nombre des monuments historiques, est un gracieux édifice du XV^e^ et du XVI^e^ siècle, et renferme neuf magnifiques verrières représentant : l'*Histoire de la Passion*, un *Combat sous les murs d'une ville assiégée*, *Saint Yves rendant la justice aux puissants et aux faibles*, l'*Histoire de la chaste Suzanne*, la *Naissance du Christ*, la *Circoncision*, la *Présentation au Temple*, l'*Assomption de la Vierge*, l'*Annonciation*, l'*Adoration des mages*, etc. Le village est dominé par des rochers à pic dont l'un porte les ruines du château de Montmuran, qui fut élevé en 1036 par Donoal, sire de Tinténiac. A l'issue d'un combat qu'il avait livré devant Montmuran, en 1354, aux routiers de Hue de Caverley, Du Guesclin fut armé chevalier dans la chapelle du château de Montmuran, où il épousa dans la suite Jeanne de Laval. Des anciennes constructions du château il reste deux tours imposantes, dans l'une desquelles on montre la chambre qui, d'après la tradition, aurait été habitée par Du Guesclin. Autour du château se déroulent de magnifiques jardins anglais.

IFS, village et comm. de France (Calvados), canton E., arrond. et à 6 kilom. de Caen, sur une plaine fertile; 736 hab. L'église appartient à plusieurs époques et offre beaucoup d'intérêt. La nef, où l'on entre par une porte latérale semi-circulaire à voussures multiples, est romane, ainsi que la tour dans sa partie inférieure. Cette tour, élégante et svelte, est une des plus belles de l'arrondissement de Caen. Au N.-E. de l'église se trouve le hameau de Bras, qui posséda jadis un fief. Le propriétaire du fief était, au XVI^e^ siècle, Charles de Bourgueville, seigneur de Bras, auteur des *Recherches et antiquités sur la ville de Caen*.

IFURIN, nom de l'enfer chez les Gaulois.

IGA, ville du Japon, dans l'île de Niphon, ch.-l. de la prov. de même nom, sur la baie d'Ovari, à 140 kilom. S.-E. de Meaco, à 280 kilom. S.-O. d'Yedo.

IGASURATE s. m. (i-ga-zu-ra-te). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide igasurique avec une base : *La noix vomique contient des* IGASURATES *de strychnine, de brucine et d'igasurine.* (Soubeiran.)

IGASURINE s. f. (i-ga-zu-ri-ne). Chim. Principe extrait de la strychnine : *L'*IGASURINE *a été découverte dans la noix vomique.* (Soubeiran.)

— **Encycl.** Cet alcaloïde organique a été découvert par M. Desnoix dans la noix vomique, où il accompagne la strychnine et la brucine. On le trouve dans les eaux mères dont on a précipité la strychnine et la brucine par la chaux, à la température d'ébullition. Ces eaux mères, abandonnées pendant quelques jours, laissent déposer l'*igasurine* cristallisée, si toutefois elles ont été amenées à un état de concentration suffisante. On purifie le produit par des cristallisations dans l'alcool. La composition de l'*igasurine* n'est pas connue. Cet alcali se présente sous forme de prismes soyeux et incolores; il a une saveur amère et persistante, et sa solution dévie à gauche le plan de polarisation de la lumière. Il fond par l'action de la chaleur et se décompose ensuite à une température plus élevée, en donnant des vapeurs ammoniacales. Il se distingue surtout des deux alcaloïdes qu'il accompagne par une plus grande solubilité; il se dissout dans 100 fois son poids d'eau bouillante et dans une quantité beaucoup moindre d'alcool, de chloroforme, d'huiles essentielles et même d'huiles grasses. L'*igasurine* agit sur l'économie animale à la manière de la strychnine et de la brucine, et avec une intensité égale.

IGASURIQUE adj. (i-ga-zu-ri-ke — rad. *igasurine*). Chim. Se dit d'un acide avec lequel la strychnine est combinée dans la noix vomique : *Acide* IGASURIQUE.

— **Encycl.** L'acide *igasurique* a été découvert par Pelletier et Caventou dans la fève de Saint-Ignace, qui le renferme à l'état d'igasurate de strychnine. On le rencontre aussi dans le bois de couleuvre et dans la noix vomique. Dans tous les cas, il est toujours peu abondant. Evaporé en consistance de sirop, il cristallise; il est très-soluble dans l'eau et dans l'alcool. Sa composition n'est pas déterminée; on l'a cru identique avec l'acide lactique, mais des expériences récentes ne permettent pas d'accepter cette opinion. Les igasurates sont généralement solubles dans l'eau et dans l'alcool; on a décrit ceux d'ammoniaque, de baryte, de chaux et de zinc.

IGEA, bourg d'Espagne, prov. et à 57 kilom. S.-E. de Logroño, sur le Linarès; 2,400 hab. Commerce de grains et de draps.

IGEL, village de Prusse, sur les limites de la Prusse et du duché de Luxembourg, presque en face du confluent de la Saar et de la Moselle; 400 hab. Le monument appelé *Igelsæule* ou colonne d'Igel est un obélisque à quatre pans, de grès rouge, haut de 26 mèt., et orné de sculptures, d'inscriptions et de bas-reliefs qui sont tellement effacés ou mutilés, que, jusqu'à présent, on n'a pu découvrir ni à quelle époque ni pour quel usage il avait été élevé. Ce monument a été, comme on le pense bien, l'objet de nombreuses dissertations. Le 13 juillet 1384, la foudre en a endommagé la partie supérieure.

IGILGILIS, ville de l'Afrique ancienne, dans la Mauritanie Sitifienne, près de l'embouchure de l'Ampsagas. C'est aujourd'hui DJIDJELLI.

IGILIUM, nom latin de l'île GIGLIO.

IGLA ou **IGLAWA**, rivière des Etats autrichiens (Moravie). Elle descend du versant oriental des monts Moraves, coule au S.-E., passe à Iglau, et se jette dans la Schwarza, près de Trucht, après un cours de 157 kilom.

IGLAU, en latin *Iglovia* ou *Giglovia*, ville des Etats autrichiens, dans la Moravie, à 77 kilom. N.-O. de Brunn, sur l'Igla; 17,000 hab. Ecole militaire, collége, écoles primaires. Centre principal de l'industrie drapière de la Moravie; filatures, teintureries, lainages, verreries, papeteries, carrière de granit. Commerce important de draps, de lainages et de houblon. Cette ville, chef-lieu du cercle de son nom, se compose de la ville proprement dite et de cinq faubourgs. La pacification qui mit fin aux guerres des hussites y fut signée, en 1434, par l'empereur Sigismond; la ville fut prise par les Prussiens en 1742 et par les Français en 1805. Le cercle d'Iglau, une des six provinces de Moravie, a 219,046 hab. et une superficie de 308,100 hectares.

IGLAWA, rivière des Etats autrichiens. V. IGLA.

IGLESIAS, en latin *Ecclesiæ*, ville d'Italie, dans l'île de Sardaigne, ch.-l. d'arrond., prov. et à 50 kilom. O.-N.-O. de Cagliari; 6,000 hab. Evêché suffragant de Cagliari. Commerce de vins, de grains, de fromages et autres produits agricoles. Aux environs, mines de plomb et de calamine. Cette ville fut prise, en 1323, par les Espagnols, qui en chassèrent les Pisans. Les anciennes fortifications sont, en grande partie, en ruine; dans l'intérieur de la ville, on remarque la cathédrale, quatre couvents et le palais épiscopal. ‖ L'arrondissement d'Iglesias, un des quatre de la province de Cagliari, comprenant le territoire qui forme la partie S.-O. de la Sardaigne, renferme 14 communes et 38,985 hab.

IGLESIAS DE LA CASA (José), poëte espagnol, né à Salamanque en 1753, mort en 1791. De concert avec Melendez et d'autres jeunes gens, il forma une société de poëtes, qui, sous le nom d'école de Salamanque, eut une grande influence sur la littérature espagnole. Iglesias devint curé dans le diocèse de Salamanque, et employa ses loisirs à composer des poésies qui n'ont été publiées qu'après sa mort (Salamanque, 1798, 2 vol.); depuis cette époque, elles ont eu de nombreuses rééditions. Iglesias est un des poëtes les plus aimés des Espagnols. On estime surtout ses poésies satiriques, dans lesquelles il flagelle les ridicules de ses compatriotes, tantôt avec une raillerie charmante, tantôt en profitant des spirituelles équivoques auxquelles donnent lieu un grand nombre de mots espagnols. Son style est d'une pureté classique, son vers excessivement facile, et partout, dans ses œuvres, domine un esprit éminemment national, au point que les critiques espagnols l'ont surnommé le **Moderne Quevedo**.

IGLITE s. m. (i-gli-te). Minér. Variété d'aragonite. ‖ On l'appelle aussi IGLOÏTE.

IGLO, nom hongrois de NEUDORF.

IGLOVIA, nom latin d'IGLAU.

IGNACE (saint), surnommé **Theophorus** ou **Deifer**, Père apostolique. Il vivait dans le I^er^ siècle de l'ère chrétienne. On ignore le lieu de sa naissance. Si l'on en croit saint Chrysostome, il connut les apôtres; mais il ne fut pas ordonné par saint Pierre, comme on l'a souvent répété, car Eusèbe dit formellement que son ordination eut lieu en 69, c'est-à-dire après la mort du Prince des apôtres. Evêque d'Antioche, il échappa à la persécution de Domitien, mais fut arrêté par ordre de Trajan, en 107, conduit à Rome, et, après de cruelles tortures, livré aux bêtes du cirque. On a, sous le nom de saint Ignace, sept épîtres en grec, dont l'authenticité a été contestée, et qui ont été plusieurs fois publiées, notamment à Oxford, en 1708. Il est honoré le 1^er^ février.

IGNACE (saint), patriarche de Constantinople, fils de l'empereur Michel Rangabé, né en 798, mort en 878. Mutilé par Léon l'Arménien, qui voulait le rendre incapable de régner, il se consacra à Dieu, fut appelé au siége de Constantinople en 846, et devint l'objet de la vénération publique par son inépuisable charité et l'énergie de sa vertu. Il excommunia l'incestueux Bardas, refusa son ministère à l'empereur Michel, à cause de ses violences envers sa belle-mère, et fut relégué dans l'île de Térébinthe (857). Photius, son successeur, intronisé violemment sur son siége, lui fit souffrir les plus affreux tourments, mais ne put lui arracher une abdication. Il fut réintégré en 867, après un martyre de neuf années. L'Eglise l'honore le 23 octobre.

IGNACE, prélat et hagiographe grec du IX^e^ siècle. Il fut diacre et gardien des vases sacrés à Constantinople, puis devint archevêque de Nicée. On a de lui une *Vie de Tarasius*, patriarche de Constantinople, dont la traduction latine se trouve dans les *Acta sanctorum* des bollandistes; une *Vie de saint Nicéphore*, patriarche de la même ville, dont le texte a été publié dans le même recueil, et un abrégé, en vers ïambiques, de cinquante-trois fables de Babrius. Cet abrégé a été publié sous le nom de son auteur, *Ignatius magister*, dans le *Phèdre* de Ritterhusius.

IGNACE DE LOYOLA (saint), fondateur de la compagnie de Jésus ou ordre des jésuites, né au château de Loyola (Guipuscoa) en 1491, d'une famille de vieille noblesse biscaïenne, mort à Rome en 1556. Il fut d'abord page du roi de Castille, Ferdinand V, accompagna ce prince dans toutes ses guerres et s'y conduisit valeureusement; reçut, au siége de Pampelune (1521), une blessure qui le laissa pour jamais boiteux, et quitta le service militaire. Il avait mené jusqu'alors une vie toute mondaine, mêlée de nombreuses galanteries. La lecture de livres ascétiques enflamma son imagination espagnole, aisément portée aux extrêmes; des méditations, des visions, des rêves extatiques lui révélèrent sa vocation; il se crut appelé à la mission de propager le christianisme dans tout l'univers, et il s'y prépara par des austérités excessives. Les mœurs de son temps et de son pays, la réaction produite par le passage d'une vie de plaisirs à une vie d'enthousiasme et de foi, l'exaltation d'une âme ardente, donnèrent aux premiers actes de sa piété une apparence de bizarrerie qui étonna ses contemporains eux-mêmes. Il fit un pèlerinage à Notre-Dame de Mont-Serrat, en Catalogne, fit une veille des armes, s'arma *chevalier de la Vierge*, et voulut, en cette qualité, combattre un Maure qui doutait de l'immuable et perpétuelle virginité de la mère de Dieu. Une maladie, fruit de ses mortifications, le conduisit à l'hôpital de Manresa; il y continua ses jeûnes, ses veilles, ses disciplines, et il en sortit exténué; il alla ensuite par humilité, mendier son pain de porte en porte, couvert de haillons, hideux de malpropreté et poursuivi par les huées des enfants. Dès qu'il sut qu'on soupçonnait son rang et sa qualité, il alla s'ensevelir dans une caverne et n'en sortit que pour s'embarquer pour la terre sainte. Il arriva à Jérusalem en 1523, communiqua aux franciscains le plan informe de ses vastes projets, mais fut accueilli assez froidement, à cause de son ignorance de gentilhomme. Il ne se découragea point, revint en Espagne, et, malgré ses trente-deux ans, alla s'asseoir sur les bancs poudreux des écoles de Barcelone, d'Alcala et de Salamanque. En 1528, il était à Paris, où il recommença de nouvelles études de langues, de théologie, de philosophie scolastique, et fut enfin reçu maître ès arts en 1534. Cette forte et indomptable volonté, qui s'irritait des obstacles, dut être aiguillonnée par les dangers qui menaçaient la vieille unité catholique. A ce moment, en effet, pendant que le flot de l'islamisme, qui avait menacé l'Europe, était refoulé vers l'Afrique et vers l'Orient, le protestantisme se dressait terrible et menaçant dans le Nord, brisant l'antique discipline de l'Eglise, ébranlant les fondements de la foi du moyen âge, et proclamant l'affranchissement de la conscience humaine et le libre examen. En face de tels périls, cet enthousiaste Espagnol dut se considérer comme l'apôtre du catholicisme rigide et inflexible des siècles passés, et s'exalter dans son projet d'opposer une digue infranchissable au torrent de l'esprit moderne. Jusqu'à la fin, cependant, il devait rencontrer des obstacles bien capables de décourager une âme moins énergique, et ce ne fut qu'après de persévérants efforts qu'il parvint à rassembler autour de lui quelques compagnons pour former le noyau de l'association qu'il voulait fonder. Ces premiers néophytes étaient : Pierre Le Fèvre, prêtre savoyard; François Xavier, alors professeur de philosophie, et les étudiants Lainez, Salmeron, Bobadilla et Rodriguez d'Azevedo. Tous se réunirent le 15 août 1534, dans une chapelle souterraine de l'abbaye de Montmartre, et, après avoir entendu la messe, se lièrent par un serment solennel, donnant ainsi, à la fondation d'un ordre religieux les formes d'une conjuration secrète. Ils se retrouvèrent, deux ans plus tard, à Venise, dans le but de faire le pèlerinage en terre sainte, soit comme initiation à l'œuvre qu'ils entreprenaient, soit pour travailler à la conversion des infidèles. Mais la guerre avec les Turcs ne leur permit pas d'accomplir ce projet. Ignace dispersa alors ses compagnons, dont le nombre s'était augmenté, dans les villes d'Italie, où ils s'en allaient prêchant sur les places publiques, et il alla lui-même solliciter à Rome l'approbation de la nouvelle société. Cette approbation, vivement combattue dans le collége des cardinaux, ne lui fut accordée définitivement qu'en 1540, par le pape Paul III. En effet, l'ordre des jésuites (nom qu'ils prirent d'une église qu'on leur avait donnée, à Rome, et qui était consacrée sous le nom de Jésus), malgré son dévouement au saint-siége, se constituait dans une indépendance très-réelle. On trouvera à l'article JÉSUITE quelques détails sur l'organisation de cet ordre célèbre. Nous dirons seulement ici, comme témoignage de cette indépendance, qu'au chef de la compagnie seul appartenait le droit d'en employer les membres comme il le jugerait convenable, et de faire tels règlements qui lui sembleraient nécessaires, sans avoir besoin de l'approbation du pape. Proclamé général de l'ordre en 1541, Ignace en rédigea les constitutions avec Lainez, dont le génie organisateur lui fut d'un grand secours, obtint de nouvelles concessions du saint-siége, envoya de tous côtés les soldats de sa nouvelle milice, pour travailler à la conversion des infidèles (et sous ce nom on comprenait non-seulement les peuples idolâtres et les musulmans, mais encore les juifs, les courtisanes, les pécheurs, etc.), triompha de l'opposition des princes et des peuples, fit défendre par Lainez, Salmeron et Le Jay, au concile de Trente, la papauté attaquée par les réformateurs, combattit la Réforme en Allemagne, envoya ses missionnaires en Chine, au Japon, aux Indes, dans le Paraguay, etc., travailla enfin de tous ses efforts à la restauration de l'édifice chrétien, en même temps qu'il préparait la puissance de la congrégation militante qu'il avait fondée, puissance dont il put voir les premiers résultats avant de mourir. « Ignace est un Don Quichotte réalisé, dit Philarète Chasles; il est à la religion ce que le héros de la Manche fut à la chevalerie. Ce dernier n'a existé que dans le cerveau créateur de Cervantes; Ignace a fondé une immense république chrétienne... Pèlerin bizarre, fanatique convaincu, livré aux hallucinations extatiques, mais persévérant, hardi, imperturbable dans son dessein, il réussit. Ce fou a raffermi la tiare, ébranlé des trônes, tué des rois; utile ou malfaisant, il a laissé une trace profondément historique. La carrière que César et Mahomet ont parcourue n'est pas plus merveilleuse que celle de Loyola. » Béatifié en 1607, par Paul V, il fut canonisé, en 1622, par Grégoire XV. On a d'Ignace de Loyola les *Constitutions de la compagnie de Jésus*, en espagnol, traduites en latin (Rome, 1558), et en français par l'abbé Clément, ouvrage célèbre à plus d'un titre; *Exercices spirituels*, également en espagnol, traduits en latin par Frusius et en français par Drouet de Maupertuis; des *Maximes*, traduites en français par le P. Bouhours, et quelques autres opuscules. V. JÉSUITES.

IGNACIEN s. m. (i-gna-siain). Nom de mépris que l'on a donné aux jésuites, qui sont les disciples de saint Ignace : *Les* IGNACIENS *sont les janissaires du pape.* (Gui Patin.)

IGNAME s. f. (i-gna-me; *gn* mll. — espagn. *name;* angl. *yam;* portug. *inhame.* Origine inconnue). Bot. Genre de plantes grimpantes, type de la famille des dioscorées : *On trouve des farineux sucrés dans la bulbe de la patate et de l'*IGNAME. (B. de St-P.) *Dans la Malaisie, l'*IGNAME *et le sagou remplacent les céréales.* (A. Maury.) ‖ On trouve aussi ce mot employé au masculin : *L'*IGNAME *est regardé à la Guyane comme une liane.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** L'*igname* est une plante à tige grimpante, à feuilles opposées, à fleurs dioïques disposées en épis ou en grappes axillaires. Le périanthe a six divisions; les étamines sont au nombre de six; l'ovaire trigone a trois loges; les styles et les stigmates sont au nombre de trois; le fruit, capsulaire, com-

primé, allongé, a trois loges, qui renferment chacune deux graines aplaties à rebords membraneux. Toutes les espèces d'*igname* possèdent des rhizomes charnus et alimentaires, dont quelques-uns forment la principale nourriture des peuples situés entre les tropiques. La plus remarquable sous ce rapport est l'*igname* ailée, originaire de l'Inde, répandue en Afrique, en Amérique et dans les îles de la mer du Sud. On cite encore l'*igname* monnayère, qui jouit de la singulière propriété de sécréter un suc caustique par les temps humides. L'*igname* ailée et l'*igname* bicolore, à larges feuilles cordiformes, d'une belle couleur violette en dessous, sont employées comme plantes d'ornement pour garnir les pilastres des serres chaudes. Les rhizomes de l'*igname* ont une couleur jaunâtre, une saveur à peu près nulle, ce qui est le caractère des plantes essentiellement alimentaires. Dans les pays chauds, leur poids moyen est de 20 kilogrammes; mais, sous le climat de Paris, il dépasse rarement un demi-kilogramme; le plus souvent, il n'atteint pas même 100 grammes. Lors du concours agricole universel de 1856, on a pu voir à Paris une *igname* des Antilles qui avait 1 mètre de longueur. En décembre de la même année, M. Pacheco envoya du Brésil, à la Société d'acclimatation de Paris, un tubercule d'*igname* de $2^m,05$ de longueur sur $0^m,86$ de circonférence ; il pesait 86 kilogrammes. L'analyse chimique de l'*igname* a donné les résultats suivants : d'après M. Payen, amidon, 16,76; albumine, 2,54; matières grasses, 0,30; cellulose, 1,45; sels minéraux, 1,90; eau, 77,05; d'après M. Fremy, eau, 70,05; sels minéraux, 1,01; cellulose, 1; corps gras, sucrés, 1,10; albumine, 1,50; amidon, 16. La culture de l'*igname*, en Chine, se fait d'une façon assez singulière, que nous trouvons décrite dans le livre chinois intitulé : *Nong-sang-tzy-yoa*. La plantation a lieu par graines. On choisit l'espèce dont les racines ont la chair blanche comme le riz, et on recueille les graines. On fait trois à cinq fosses, longues de dix pieds, larges de trois et profondes de cinq; on en garnit le fond de briques cuites et bien cimentées. Des quatre côtés de chaque fosse, à un pied de profondeur, on dispose latéralement un lit de briques cuites, dont on forme comme un rempart destiné à empêcher les racines des plantes environnantes d'y pénétrer. Les fosses terminées et remplies de terre, on y trace trois lignes ou sillons peu profonds, dans lesquels on sème la graine. Lorsque les plantes ont commencé à pousser, on les soutient par des tuteurs. Au bout d'un an, les racines sont devenues extrêmement grosses, et, avec le produit d'une seule fosse, un homme pourrait se nourrir une année entière. En Chine, on se sert de l'*igname* pour tous les usages où nous employons la pomme de terre. C'est la nourriture ordinaire des gens de la campagne. En Europe, on connaissait depuis longtemps les propriétés de l'*igname* par les relations des voyageurs, mais personne ne songeait à l'utiliser. La maladie des pommes de terre fit sentir le besoin de trouver une plante capable de la remplacer. En 1846, le vice-amiral Cécile avait rapporté de ses voyages un rhizome du Japon, et l'avait remis à M. Mirbel, pour en essayer la culture. Le tubercule fut planté et rentré en serre jusqu'en 1850. Ce premier essai n'eut aucun succès. En 1850, M. Montigny envoya de Chine une caisse de tubercules. M. Dumas, alors ministre de l'agriculture, fit remettre les premiers pieds au Muséum de Paris et à MM. Vilmorin et Hardy, chefs des potagers de Versailles. Deux horticulteurs distingués, MM. Paillet et Rémont, entreprirent la multiplication en grand. Les Sociétés d'agriculture, d'acclimatation et d'horticulture de Paris distribuèrent un grand nombre de bulbilles d'*igname* dans tous les départements de France. M. Pépin publia sur cette plante un mémoire fort remarquable. M. Decaisne fit l'analyse chimique du tubercule. Parmi les cultivateurs qui avaient reçu des bulbilles d'*igname*, quelques-uns nièrent la possibilité d'acclimater cette plante en Europe; d'autres, ne pouvant nier le succès de la culture, prétendirent que le rhizome était mauvais à manger; quelques-uns essayèrent même de prouver que certaines espèces d'*igname* renfermaient du poison. Pour mettre à néant ces craintes absurdes, la Société d'horticulture de Paris offrit à tous ses membres un grand dîner où l'*igname* était servi sous toutes ses formes. Depuis lors, la culture de cette plante est en progrès, non-seulement en France, mais dans presque toutes les contrées de l'Europe. L'espèce la plus répandue est l'*igname* de Chine. Les racines sont charnues, renflées à leur extrémité, en forme de massue. Elles sont féculentes à un haut degré, et contiennent une sorte de gluten. Les tiges sont volubiles, et grimpent à une hauteur considérable quand on les rame; il n'est pas rare d'en trouver qui atteignent jusqu'à 5 mètres. Ordinairement, on ne les rame pas; elles s'étendent et s'enchevêtrent alors sur le sol, de telle façon que les mauvaises herbes sont étouffées. L'*igname* réussit dans tous les terrains, mais surtout dans les sols frais et légers. On a, du reste, tout intérêt à choisir les terres les plus faciles à travailler, afin de faciliter la main-d'œuvre. On sait, en effet, que cette plante pivote profondément, depuis $0^m,60$ jusqu'à 1 mètre. Dans les terrains compactes, l'arrachage serait très-coûteux. La plantation se fait en avril; elle se fait avec des tronçons de racines longs de $0^m,05$ à $0^m,06$, ou mieux avec le collet des tubercules, qu'on enlève avant de livrer la partie renflée à la consommation. On emploie aussi les jeunes racines provenant des bulbilles qui naissent à l'aisselle des feuilles. Les plants doivent avoir un espacement de $0^m,30$ à $0^m,40$ dans tous les sens. Les modes de plantation que nous venons d'indiquer s'appliquent aux plantes déjà avancées et susceptibles de donner un produit dans l'année même. Pour multiplier rapidement la plante, le bouturage des tiges est préférable. Dans ce cas, vers le mois de juillet, on coupe les tiges en autant de morceaux qu'elles portent de feuilles, et on place ces petites boutures sous cloche, à froid, dans de la terre de bruyère ou dans une terre sablonneuse et légère, de manière que le bourgeon qui se trouve à la base de chaque feuille soit enterré d'un demi-centimètre. La feuille doit, en général, être laissée entière. Au bout de cinq à six semaines, les boutures sont enracinées; on les laisse s'aoûter en cessant les arrosements. On obtient ainsi, au printemps suivant, des plants aussi forts que s'ils provenaient de racines. On peut aussi faire des boutures à l'air libre, dans un endroit abrité; mais alors, au lieu de couper les tiges par tronçons, on les enterre horizontalement, presque à fleur de terre, de façon que le limbe des feuilles apparaisse à la surface du sol. Dans tous les cas, la plantation se fait à une très-petite profondeur. La récolte doit se faire le plus tard possible, le grossissement des tubercules ayant lieu surtout à l'automne. Il y a même avantage, dans un grand nombre de cas, à ne récolter que la seconde année; le rendement est proportionnellement plus considérable. L'arrachage des tubercules exige des précautions, parce qu'ils se cassent facilement. On les laisse se ressuyer pendant quelque temps, avant de les emmagasiner ou de les livrer à la consommation. La conservation n'exige que peu de soins. Malgré ses avantages, l'application de l'*igname* à la grande culture n'est pas encore un fait accompli. C'est un bon légume de deuxième ordre. Les frais considérables qu'exige sa culture seront longtemps encore un obstacle à sa propagation. Cependant, depuis qu'on a obtenu en France des graines fertiles, on cherche à créer des variétés moins pivotantes, et tout porte à croire que l'on réussira. Si nos espérances se réalisent, l'*igname* sera le vrai succédané de la pomme de terre, et pourra suppléer avantageusement cette dernière, si la maladie qui l'a atteinte jadis venait à se reproduire avec intensité. Le rendement, dans l'état actuel, peut varier de 15,000 à 25,000 kilogrammes par hectare. On a proposé, dans le but d'empêcher le pivot de s'enfoncer trop avant dans la terre, de semer très-dru. Ainsi, on a remarqué que l'*igname*, plantée à $0^m,12$ ou $0^m,15$, ne s'enfonçait guère qu'à $0^m,20$ ou $0^m,25$ dans le sol. Si cette expérience réussit, on aurait trouvé immédiatement le moyen d'arriver à un emploi agricole de la plante.

IGNARRA (Nicolas), antiquaire italien, né à Pietra-Bianca en 1728, mort à Naples en 1808. Professeur de grec à Naples, à l'âge de vingt ans, il attira l'attention du savant Mazzochi, qui le prit pour suppléant dans sa chaire d'Ecriture sainte, et qu'il remplaça après sa mort, en 1771. Ignarra devint ensuite directeur de l'imprimerie royale (1782), précepteur du prince héréditaire (1784) et chanoine de Naples (1794). Il était, depuis 1755, membre de l'Académie Herculanèse. Ses principaux écrits sont : *De Palestra neapolitana* (Naples, 1770), ouvrage plein d'érudition; *De Phratriis neapolitanis* (Naples, 1797), sur les associations politiques connues sous le nom de *Phratriæ*; *Opusculi* (Naples, 1807, in-4°).

IGNARE adj. (i-gna-re; *gn* mll. — lat. *ignarus*, ignorant; de *i* pour *in* privatif, et *gnarus*, qui sait. *Ignare* signifie ainsi proprement qui ne sait pas). Ignorant, sans instruction; qui ne sait pas : *Vous êtes un impertinent, mon ami, un homme* IGNARE *de toute bonne discipline.* (Mol.)

— Substantiv. Personne ignorante : *C'est un* IGNARE.

> Irais-je, par de vains accents,
> Chatouiller l'oreille engourdie
> De cent *ignares* importants?
>
> GRESSET.

IGNARUCU s. m. (i-gna-ru-ku; *gn* mll.). Erpét. Un des noms vulgaires de l'iguane.

IGNATIE s. f. (i-gna-sî; *gn* mll. — de *fève de Saint-Ignace*, nom vulgaire de la plante). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des loganiacées, tribu des strychnées, dont l'espèce type croît à Manille. ‖ On l'appelle aussi IGNATIENNE.

— **Encycl.** L'*ignatie amère*, vulgairement *fève de Saint-Ignace* ou *igasura*, est un arbre assez élevé, à rameaux cylindriques, longs, presque sarmenteux, glabres, portant des feuilles opposées, presque sessiles, ovales acuminées, entières, glabres, et des fleurs blanches, odorantes, disposées en petites grappes courtes et axillaires. Le fruit est une baie ovoïde, assez grosse, à enveloppe sèche, crustacée et fragile, renfermant une pulpe charnue et aqueuse, dans laquelle sont disséminées une vingtaine de graines longues, anguleuses, striées, glabres, d'un brun pâle; ce sont ces graines qu'on appelle plus spécialement *fèves de Saint-Ignace*.

L'*ignatie amère* croît dans l'Inde, à Java, aux Philippines. Sa graine renferme les mêmes principes que la noix vomique, mais elle est plus riche en strychnine; il est probable qu'elle renferme aussi de l'igasurine, corps découvert dans la noix vomique et qui paraît être un mélange de divers alcaloïdes. On l'emploie dans les mêmes cas et de la même manière que la noix vomique. Elle fait partie des gouttes noires de Baumé, usitée contre les coliques venteuses ou spasmodiques, les dyspepsies et les gastralgies. Dans l'Inde, on l'a préconisée contre le choléra, mais, paraît-il, sans grand succès; on l'emploie encore, d'après Loureiro, comme tonique, emménagogue, incisive, anthelminthique; on s'en sert contre la cardialgie, les fièvres intermittentes, la suppression des règles, la morsure des animaux venimeux; vantée contre l'épilepsie, elle semble n'avoir produit, dans ce cas, aucun bon résultat. Elle est plus vénéneuse que la noix vomique; aussi ne s'explique-t-on guère l'assertion de Loureiro, qui prétend qu'on doit l'administrer à des doses plus élevées. La fève de Saint-Ignace est employée aussi dans la médecine homœopathique. On en prépare une teinture mère, en faisant macérer dans un verre les graines entières, recouvertes d'eau distillée. On en fait aussi une poudre, en la mélangeant avec du sucre.

IGNATOWSKI (Romain), médecin polonais, né près de Lublin en 1805. Il pratiqua d'abord son art à Varsovie, fut nommé, en 1841, médecin des salines et des eaux minérales de Ciechocinek, et contribua à y fonder un établissement de bains, qui, grâce à lui, est aujourd'hui très-fréquenté. En 1850, il a été nommé membre de la direction, et, plus tard, du conseil d'administration de ces eaux minérales. On a de lui : *Exposition systématique des maladies vénériennes* (Varsovie, 1833), et les *Eaux minérales sodiques de Ciechocinek* (Varsovie, 1851).

IGNÉ, ÉE adj. (i-ghné — lat. *igneus;* de *ignis*, feu, le même que le lithuanien *ugnis*, ancien slave *ogni*, russe *ogoni*, et le sanscrit *agni*, le feu et le dieu du feu). Qui est de feu, qui a les qualités du feu : *Les météores* IGNÉS *comprennent les étoiles filantes, les bolides et les aérolithes.* (E. Littré.)

— Géol. Produit par l'action du feu : *Couches de formation* IGNÉE. *Roches* IGNÉES. *Le terrain primitif est d'origine* IGNÉE. (Toussenel.)

— **Encycl.** Géol. Les roches dites *ignées* ou volcaniques sont les produits de l'action *ignée* agissant à la surface ou très-près de la surface du globe. Ces roches, pour la plupart non stratifiées, sont dépourvues de fossiles. On les trouve parfaitement caractérisées en Sicile, aux environs de Naples, dans les départements du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et de l'Ardèche, etc., etc. On compte dans ces régions des centaines de montagnes coniques ayant la forme des volcans modernes et très-souvent munies de cratères plus ou moins parfaits à leur sommet; ces petits cônes se composent de laves, de sables et de cendres.

Quelques-uns ressemblent à de vrais squelettes de volcans; les pluies et les torrents ont corrodé leurs flancs et emporté le sable et les scories; par suite de cette érosion et des tremblements de terre qui ont mis à découvert leur structure intérieure, on aperçoit des lits successifs, des masses de sables et de scories, de laves poreuses, et même des murs perpendiculaires (*dikes*) de roches volcaniques, qui ont pénétré au travers des autres; ces *dikes*, formés par la pénétration de haut en bas de la matière fondue dans les fissures ouvertes, traversent ordinairement des dépôts de tuf volcanique, substance produite par une espèce de pluie de sable et de cendres lancés du sein de la terre par l'explosion des gaz volcaniques. Les roches *ignées* se présentent souvent en grandes masses tabulaires, d'étendue inégale, de manière à former une succession de terrasses ou gradins contre les flancs des vallées.

Lorsqu'on examine les roches *ignées* dans les parties qui n'ont pas subi de désagrégation, on reconnaît ordinairement une disposition cristalline d'un ou de plusieurs minéraux composants; quelquefois la texture de la masse est cellulaire ou poreuse, et remplie, après coup, de carbonate de chaux ou de toute autre substance provenant d'infiltration. Un grand nombre produisent, par leur désagrégation, un sol fertile, à cause des éléments qui les composent : silice, alumine, chaux, potasse, fer, etc.

D'une manière générale, toutes les roches *ignées* sont composées de minéraux ou familles de minéraux simples : feldspath, amphibole, pyroxène. On distingue, dans les roches volcaniques : les basaltes, roches de couleur noir bleuâtre ou gris de plomb, présentant une texture uniforme et compacte; les trachytes, roches à pâte grossière, celluleuse et âpre au toucher, principalement formée d'albite; les phonolites, qui possèdent une grande tendance à se diviser en lamelles, et sonnent si on les frappe avec un marteau; les diorites, roches *ignées*, composées de hornblende et de feldspath.

Quant à la forme, on distingue : le porphyre, caractérisé par des cristaux distincts d'un ou de plusieurs minéraux disséminés au sein d'une pâte terreuse ou compacte; l'amygdaloïde, roche volcanique à composition très-variable, qui comprend toute masse rejetée par les volcans, dans laquelle sont répandus, au travers d'une pâte trappéenne, des nodules arrondis ou amygdalaires de minéraux divers, calcédoine, agate, spath calcaire, zéolithe; les laves, matières en fusion ayant coulé des soupiraux volcaniques; les tufs volcaniques, formés de poussières *ignées*, lancées par des éruptions volcaniques; les agglomérats, fragments lancés pendant les éruptions volcaniques.

IGNÉAL, ALE (i-ghné-al, a-le — rad. *igné*). Pathol. Se dit de certaines éphélides d'un caractère particulier : *Ephélides* IGNÉALES.

IGNICOLE adj. (i-ghni-ko-le — du lat. *ignis*, feu; *colo*, j'adore). Qui adore le feu : *Il resta un grand nombre de familles guèbres ou* IGNICOLES *à Ispahan, jusqu'au temps de Schah-Abbas, qui les bannit comme Isabelle chassa les juifs d'Espagne.* (Volt.)

— Substantiv. Adorateur du feu : *Dès l'aube du jour, les mages de la Perse et les* IGNICOLES *prennent leurs harpes d'argent pour recevoir le soleil prêt à sortir du sein de l'onde.* (B. de St.-P.)

IGNIPUNCTURE s. f. (i-ghni-pon-ktu-re — du lat. *ignis*, feu; *punctura*, piqûre). Chir. Méthode de cautérisation qui consiste à plonger, à plusieurs reprises et en des points différents, dans les tissus morbides qu'on veut modifier, un petit cautère à boule, terminé par une aiguille longue, fine, et rougie à blanc.

— **Encycl.** L'instrument employé dans cette opération est formé d'un cautère en acier, armé d'une aiguille de platine de 5 à 6 centimètres de longueur, dont la base a environ 3 ou 4 millimètres de diamètre, et dont l'extrémité est à peu près mousse. L'aiguille est vissée sur la boule du cautère d'un centimètre de rayon. Pour faciliter l'opération, l'aiguille est fixée à angle droit sur le manche. Ce procédé nouveau, ou renouvelé des anciens, est employé presque exclusivement dans les cas de tumeur blanche, mais il est applicable en réalité aux affections chirurgicales les plus diverses.

IGNITION s. f. (i-ghni-si-on — du lat. *ignis*, feu). Physiq. Etat des corps en combustion : *Les îles Lipari renferment le volcan de Stromboli, continuellement en* IGNITION. (L. Figuier.)

IGNIVOME adj. (i-ghni-vo-me — du lat. *ignis*, feu; *vomere*, vomir). Se dit des volcans qui vomissent du feu : *Le volcan de Fuego est resté* IGNIVOME *depuis* 1580. (L. Figuier.)

IGNIVORE adj. (i-ghni-vo-re — du lat. *ignis*, feu; *vorare*, dévorer). Qui mange du feu, ou qui feint d'avaler des matières enflammées : *Charlatan* IGNIVORE.

IGNOBILITÉ s. f. (i-gno-bi-li-té; *gn* mll. — rad. *ignoble*). Caractère, état, manière d'être de ce qui est ignoble : *Reprocher à quelqu'un l'*IGNOBILITÉ *de sa conduite.*

IGNOBLE adj. (i-gno-ble; *gn* mll. — lat. *ignobilis* pour *innobilis*, proprement non noble). Qui est sans noblesse, sans distinction, sans élévation, qui marque une âme basse et vile : *Conduite* IGNOBLE. *Habitudes* IGNOBLES. *Expression* IGNOBLE. *Aucune âme élevée ne descendra sans dégoût aux* IGNOBLES *et vains débats de la place publique.* (Ch. Nod.) *De tous les vices, l'avarice est l'un des plus sales et des plus* IGNOBLES. (Boitard.) ‖ Sale, rebutant : *Des loques* IGNOBLES. *Un* IGNOBLE *bouge.*

— Fauconn. Se dit des oiseaux de proie qu'on ne peut dresser aux exercices de la fauconnerie : *L'aigle et le vautour sont des oiseaux* IGNOBLES.

— Minér. *Filons ignobles*, Filons métalliques, trop peu riches en minerai pour être exploités utilement.

— s. m. Ce qui est ignoble, bas, abject : *Goya a, comme tous les peintres espagnols, un vif et profond sentiment de l'*IGNOBLE. (Th. Gaut.)

IGNOBLEMENT adv. (i-gno-ble-man; *gn* mll. — rad. *ignoble*). D'une manière ignoble : *Se conduire* IGNOBLEMET.

IGNOMINIE s. f. (i-gno-mi-nî; — du lat. *in* privat., et *nomen*, nom, réputation). Infamie, grand déshonneur résultant d'une action basse ou coupable. *Lorsqu'une fille tombe dans l'abîme de l'*IGNOMINIE, *elle n'en revient point.* (J.-J. Rouss.)

> Qui meurt dans sa vertu meurt sans *ignominie.*
>
> GRESSET.

‖ Honte, affront, grand déshonneur que l'on fait à quelqu'un : *Etre chassé avec* IGNOMINIE. *Certes l'antiquité se trompa et pécha gravement en frappant d'une sorte d'*IGNOMINIE *la chose du monde la plus honnête et la plus estimable, le travail.* (Renan.)

— **Syn. Ignominie, déshonneur, honte, etc.** V. DÉSHONNEUR.

IGNOMINIEUSEMENT adv. (i-gno-mi-ni-eu-ze-man; *gn* mll. — rad. *ignominieux*). Avec ignominie : *Etre chassé* IGNOMINIEUSEMENT. *La jalousie des hommes a surtout éclaté contre les femmes auteurs; la philosophie les a*

écartées des honneurs académiques et renvoyées IGNOMINIEUSEMENT *au ménage.* (Fourier.)

IGNOMINIEUX, EUSE adj. (i-gno-mi-ni-eu, eu-ze ; *gn* mll. — rad. *ignominie*). Qui cause de l'ignominie, qui fait un grand déshonneur : *Un châtiment* IGNOMINIEUX.

IGNON, rivière de France (Côte-d'Or). Elle naît près de Saint-Seine, non loin des sources de la Seine, coule au milieu de bois et de rochers, forme de gracieuses cascades, et se perd dans la Tille, après un cours de 45 kilom, pendant lequel elle baigne Vaux-Saule, Champagny, la Margelle, Frénois, Ifs-sur-Tille,et Marcilly. L'Ignon arrose une vallée charmante, et fait mouvoir plusieurs forges.

IGNORANCE s. f. (i-gno-ran-se ; *gn* mll. — lat. *ignorantia* ; de *ignorare*, ignorer). Défaut général de connaissances, de savoir, d'instruction : *Reconnaître son ignorance est un beau témoignage de jugement.* (Charron.) *L'ignorance est la plus dangereuse des maladies de l'âme et la source de toutes les autres.* (Boss.) *Le despotisme perpétue l'*IGNORANCE, *et l'*IGNORANCE *perpétue le despotisme.* (Turgot.) *La misère accroît l'*IGNORANCE, *l'*IGNORANCE *accroît la misère.* (Mme de Staël.)

Pour être sage, une heureuse *ignorance*
Vaut souvent mieux qu'une faible vertu.
DESHOULIÈRES.

‖ Défaut de connaissance d'un objet déterminé : *L'*IGNORANCE *du devoir. L'*IGNORANCE *de l'histoire. De l'*IGNORANCE *de soi-même découlent tous les vices.* (Nicole.) *L'innocence est franche par* IGNORANCE *du mal.* (Bonnin.)

— **Encycl.** Nous ne perdrons pas beaucoup de temps à définir et à combattre l'*ignorance*, ce fléau public auquel la société doit la plus grande partie des maux qu'elle souffre. L'*ignorance* est un mal inévitable lorsqu'elle résulte de l'insuffisance des aptitudes individuelles ; plus souvent elle a pour cause l'insuffisance des moyens employés pour la combattre, et la négligence des individus et des gouvernements à prévenir ou à détruire ce fléau, pire que la peste, est un véritable crime. Qui n'a cependant entendu des pères dire de leurs enfants : « Ils en sauront toujours assez ? » Qui n'a entendu de prétendus penseurs s'écrier : « Il n'est pas bon que ces gens-là en sachent tant ? » Les premiers ne sont que des sots, disposés à médire de ce qu'ils ignorent ; les seconds sont des gens égoïstes et prudents, qui se mettent en garde, par la propagation de l'obscurantisme, contre les dangers que la diffusion des lumières peut faire courir aux positions injustement acquises, et conservées par l'*ignorance* des masses.

Il est de fait, cependant, que, dans nos sociétés démocratiques, la victoire et l'avenir sont, non plus au plus fort, comme aux siècles de barbarie, mais au plus intelligent et au plus instruit. Un temps viendra, et il n'est pas loin, où *ignorance* deviendra synonyme de misère. Et ce fait, qui commence à se réaliser pour les individus, est déjà plus sensible pour les Etats. Le peuple le plus instruit est désormais le plus puissant. Il y a donc, dans la suppression de l'*ignorance*, non plus, comme autrefois, une simple question de curiosité personnelle, mais un immense intérêt de conservation sociale. Tout peuple ignorant est un nuage qui commence à fondre au soleil de l'avenir. Donc, guerre sans trêve à l'*ignorance*.

— **Anecdotes.** Un provincial, se trouvant à Paris, manifeste le désir de visiter l'intérieur de l'obélisque. On lui répond : « Mais il est plein ! — Je reviendrai quand il y aura moins de monde. »

∴

En 1795 un ignorant, ayant entendu dire que le général *** avait pris *perruque*, demanda où cette ville était située. Un vieux militaire répondit : « Parbleu ! sur la Nuque. »

∴

Un commis voyageur avait parcouru tout le jour la ville de Montpellier avec un correspondant. Le soir, celui-ci lui dit : « Voulez-vous venir voir *Castor et Pollux ?* — Je ne les connais pas, dit-il, il faut que ce soit quelque maison nouvellement établie. »

∴

Jamais poëte ne fut plus ignorant que Pradon. Dans quelques-unes de ses pièces, il transportait en Asie des villes d'Europe. Un prince lui en ayant fait des reproches : « Oh ! lui répondit Pradon, Votre Altesse m'excusera, c'est que je ne sais pas la *chronologie.* »

∴

Un riche bourgeois marchandait avec son fils une carte de France dans la boutique d'un libraire. Le fils, voulant s'assurer de l'exactitude de la carte, y cherchait Moscou, et témoignait à son père son étonnement de ne pas l'y trouver. « Comment, lui répondit celui-ci, peux-tu chercher cette ville sur la carte ? tu devrais bien savoir qu'elle a été brûlée. »

∴

On raconte des habitants de l'Arcadie qu'ils étaient tellement ignorants qu'au moment d'une éclipse, ils firent ouvrir un âne, qu'ils accusèrent d'avoir mangé la lune, parce que l'image de la lune avait disparu dans l'eau où l'âne buvait, à l'instant où l'éclipse eut lieu.

∴

Le comte de *** dit un jour à un financier qu'il visitait : « Je viens de dîner avec un poëte qui nous a régalés au dessert d'une excellente épigramme. » Aussitôt le financier fait venir son cuisinier : « D'où vient donc, lui dit-il, que tu ne m'as pas encore fait manger des épigrammes ? » Le cuisinier, un malin, prépara un ragoût d'agneau, et le servit sous le nom d'épigramme ; ce nom est resté.

∴

Florian venait de publier son *Numa Pompilius*. On demande à une dame si elle avait lu cette nouvelle production. « A quoi bon ? répondit-elle, tous les ouvrages de ce genre se ressemblent, et qui en a lu un en a lu cent ; on en prévoit le dénoûment dès la première page. — Et comment l'expliquez-vous ici ? — Selon l'usage, par le mariage des amants. — Quels amants ? — Eh ! mon Dieu ! Pompilius, qui finit par épouser Numa. »

∴

Louis XIV assistait un jour à un motet, où le musicien faisait répéter plusieurs fois le mot *nycticorax*, oiseau de nuit. Il demanda au prélat qui était le plus voisin de lui ce que c'était que ce *nycticorax*. Le prélat, qui l'ignorait aussi bien que le roi, ne voulut pas demeurer court, et lui répondit : « Sire, c'était un des officiers de la cour de David. »

∴

Un homme fort spirituel se trouvant dans une compagnie de dames à Berlin, elles souhaitèrent qu'il leur apprît quelque nouvelle ; il répondit qu'il n'en savait point. Comme elles le pressaient toujours, pour satisfaire leur envie, il leur dit qu'il avait appris que le roi allait épouser la *diète de Ratisbonne*. Quelqu'une d'entre elles, fort vive, dit, en jetant un grand éclat de rire : « Bon ! vous nous en voudriez bien faire accroire ; comme si nous ne savions pas que la *diète de Ratisbonne* est une rivière. »

∴

L'épithète de *saint* est souvent employée par les Italiens, soit dans la colère, soit dans l'admiration. Ils ne font pas difficulté de nommer un vin excellent *vino santo*, et l'on dit à ce sujet qu'un prélat qui avait été nonce à Bruxelles, et qui désirait la bière du pays, dans le moment où il était dévoré d'une fièvre ardente, s'écriait : *Santa birra di Bruxelles*, et que les assistants, croyant bonnement qu'il invoquait quelque sainte, répondaient dévotement : *ora pro nobis.*

Ignorances de la conversation (LES PETITES), par M. Charles Rozan (1856). Dans ce livre, l'auteur s'est proposé de réunir un grand nombre de locutions proverbiales et de dictons populaires, qui ont pris place dans la langue usuelle et d'en rechercher la source. Il n'affiche nullement la prétention de faire de l'érudition ; il se mêle simplement, comme il le dit lui-même, à la conversation de tous, et s'amuse à faire l'histoire de bien des mots que l'on emploie souvent sans en connaître le sens véritable et l'origine. Cet ouvrage offre un vif intérêt, surtout parce que, laissant de côté toutes les locutions prétentieuses qui n'ont le plus souvent leur source que dans la sottise, il s'attache de préférence à ces locutions populaires si hardies et si pittoresques qui nous viennent de la langue pleine d'images et des coutumes originales du moyen âge. Il est peu d'expressions populaires dont on ne trouve, dans ce livre, l'origine expliquée avec un véritable esprit critique. Quant au style, il est approprié à l'ouvrage et d'une grande clarté ; il devient souvent mordant lorsque l'auteur discute plusieurs opinions contraires, s'abstient sagement de donner la sienne, et se contente de rire aux dépens de certains chercheurs d'étymologies.

IGNORANT, ANTE adj. (i-gno-ran, ran-te ; *gn* mll. — rad. *ignorer*). Qui est dépourvu de savoir, d'instruction, de connaissances : *Sous la constitution la plus libre, un peuple* IGNORANT *est toujours esclave.* (Condorcet.) *Une démocratie* IGNORANTE *est une démocratie condamnée.* (E. Laboulaye.)

D'un magistrat *ignorant*
C'est la robe qu'on salue.
LA FONTAINE.

Il faut être *ignorant* comme un maître d'école
Pour se flatter de dire une seule parole
Que personne ici-bas n'ait pu dire avant vous.
A. DE MUSSET.

‖ Qui n'est pas instruit de certaines choses, qui ignore certaines choses déterminées, qui manque de certaines connaissances spéciales : *Etre* IGNORANT *de son devoir. Nous sommes* IGNORANTS *de nos destinées.*

. . Sans cesse *ignorants* de nos propres besoins,
Nous demandons au ciel ce qu'il nous faut le moins.
CORNEILLE.

— Substantiv. Personne ignorante : *C'est un* IGNORANT. *Il n'y a d'ignorants que ceux qui veulent l'être.* (Platon.) *Nous sommes tous des* IGNORANTS : *quant aux* IGNORANTS *qui font les suffisants, ils sont au-dessous des singes.* (Volt.)

Maint *ignorant* se croit un merveilleux génie.
AUBERT.

Le plus grand *ignorant*, le plus grand philosophe,
Tout bien considéré, sont de la même étoffe.
DESTOUCHES.

— **Syn. Ignorant, âne, balourd, bête, buse, butor, cruche, ganache, lourdaud, mâchoire.** V. ÂNE.

IGNORANTIFIANT, ANTE adj. (i-gno-ran-ti-fi-an, an-te ; *gn* mll. — rad. *ignorantifier*). Par plaisant. Qui produit l'ignorance, qui fait des ignorants : *Oui, je te montrerai, par Aristote, que tu es un ignorant ignorantissime,* IGNORANTIFIANT *et ignorantifié, par tous les cas et modes imaginables.* (Mol.)

IGNORANTIFIER v. a. ou tr. (i-gno-ran-ti-fi-é — de *ignorant*, et du lat. *facere*, faire. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous ignorantifiions, que vous ignorantifiiez*). Par plaisant. Rendre ignorant. ‖ Mot de Molière.

IGNORANTIN adj. m. (i-gno-ran-tain ; *gn* mll. — rad. *ignorant*). Se dit des frères de Saint-Jean-de-Dieu, qui dirigent les écoles chrétiennes : *Qui ne se souvient encore aujourd'hui du dédain avec lequel on parlait autrefois des écoles chrétiennes et des* FRÈRES IGNORANTINS ? (Dupanloup.)

— Substantiv. Frère de la doctrine chrétienne : *Un* IGNORANTIN. *On enverrait aujourd'hui Rousseau chez les* IGNORANTINS. (Ch. Nod.)

IGNORANTISME s. m. (i-gno-ran-ti-sme — rad. *ignorant*). Système de ceux qui repoussent l'instruction comme nuisible : *L'*IGNORANTISME *est la doctrine favorite des despotes.*

IGNORANTISSIME adj. (i-gno-ran-tis-si-me ; *gn* mll. — superlat. d'*ignorant*). Fam. Très-ignorant, ignorant au suprême degré : *Oui, je te montrerai, par Aristote, le philosophe des philosophes, que tu es un ignorant* IGNORANTISSIME. (Mol.)

IGNORÉ, ÉE (i-gno-ré ; *gn* mll.) part. passé du v. Ignorer. Qui n'est pas su, qu'on n'a pas appris, étudié : *Une science généralement* IGNORÉE. ‖ Qui n'est pas connu, dont on ignore l'existence : *Un événement encore* IGNORÉ. *Un asile* IGNORÉ *de tous. Ce que nous appelons hasard n'est et ne peut être que la cause* IGNORÉE *d'un effet connu.* (Volt.)

Sitôt que d'Apollon un génie inspiré
Trouve loin du vulgaire un chemin *ignoré*,
En cent lieux contre lui les cabales s'amassent.
BOILEAU.

‖ Qui reste caché, qui n'a pas de notoriété publique : *Vivre* IGNORÉ. *C'est le dévouement du soldat* IGNORÉ *qui fait la gloire du conquérant.* (E. Laboulaye.)

. . J'aime mieux endurer une injure
Que d'illustrer un faquin *ignoré*.
J.-B. ROUSSEAU.

IGNORER v. a. ou tr. (i-gno-ré ; *gn.* mll. — lat. *ignorare ;* de *in* privat. et *gnarus*, qui connaît). Ne pas savoir, ne pas connaître, n'être pas instruit de : IGNORER *ce qui se passe. J'*IGNORE *s'il est ici. Vous n'*IGNOREZ *pas qu'il m'a écrit. Il faut* IGNORER *de bon cœur ce que la nature n'a pas mis dans l'étendue de notre génie.* (Vauv.)

— Ne pas connaître la personne, l'existence, le mérite de :

On n'a point de parents alors qu'on les *ignore*.
VOLTAIRE.

On m'*ignore*, et je rampe encore à l'âge heureux
Où Corneille et Racine étaient déjà fameux.
PIRON.

— Par ext. N'avoir point connu par expérience, n'avoir point éprouvé : *Quel est l'homme qui* IGNORE *le malheur ? L'hirondelle et la tourterelle, modèles heureux de la tendresse conjugale,* IGNORENT *le froid des saisons comme celui du cœur.* (Toussenel.)

— v. n. ou intr. Ne pas savoir : *Afin qu'il n'*EN IGNORE. *Crainte qu'il n'*EN IGNORE.

Monsieur l'abbé, vous n'*ignorez de rien*,
Et ne vis onc mémoire si féconde.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Ne s'emploie qu'avec la négation ou avec la forme subjonctive.

S'ignorer v. pr. Etre, pouvoir être ignoré : *Ces choses-là ne* S'IGNORENT *pas.* (Acad.) ‖ N'avoir pas conscience de soi ; ne pas se connaître soi-même ; ignorer sa propre nature, ses propres sentiments, ses propres forces : *Ceux qui n'ont jamais souffert ne savent rien ; ils ne connaissent ni les biens ni les maux ; ils* S'IGNORENT EUX-MÊMES. (Fén.) *La véritable gloire est comme le vrai mérite : celle qui* S'IGNORE *est ordinairement la plus grande et la plus solide.* (Valéry.)

Je veux me connaître moi-même ;
Il est honteux de *s'ignorer*.
MALFILATRE.

— Réciproq. Ne pas se connaître l'un l'autre, les uns les autres : *Dans les grandes villes, les familles ne se brouillent pas, mais elles* S'IGNORENT. (P. Janet.)

IGNOTI NULLA CUPIDO (*On ne peut désirer ce qu'on ne connaît pas*). L'indifférence naît de causes diverses : elle peut être le fruit de l'expérience qu'on a de la vie et des hommes ; d'autres fois, elle prend sa source dans l'ignorance, *ignoti nulla cupido ;* telle est l'indifférence du sauvage pour les merveilles de la civilisation. Ce proverbe latin est très-fréquemment cité :

« L'entendement ne peut servir de guide à la volonté, à moins qu'on ne veuille l'expliquer à la manière des poëtes, lorsqu'ils font conduire l'Amour par la Folie. Au contraire, l'âme ne peut désirer, sans avoir quelque idée, quelque connaissance : *Ignoti nulla cupido.* »

LAROMIGUIÈRE.

« L'activité, c'est la force en action ; mais l'action ne se produit pas uniformément, elle est spontanée ou volontaire, et elle est spontanée avant d'être volontaire ; car comment voudrait-on agir si l'on n'avait pas agi d'abord sans le vouloir ? *Ignoti nulla cupido.* »

GÉRUZEZ.

IGNY, village et comm. de France (Seine-et-Oise), cant. de Palaiseau, arrond. et à 11 kilom. S.-E. de Versailles, près de la Bièvre ; 726 hab. Ce village est agréablement situé sur le penchant d'une colline, à l'entrée d'une charmante vallée qu'arrose la Bièvre. On y remarque l'église paroissiale, flanquée d'une haute tour, construction du XIIIe siècle, de nombreuses villas et un beau château, bâti en 1852 dans le style de la Renaissance, et orné de belles sculptures. Cette magnifique habitation, une des curiosités de la vallée de la Bièvre, s'élève à mi-côte, sur la rive gauche de la rivière, et attire de loin les regards. On vante beaucoup son jardin d'hiver.

IGNY-DE-VERS (SAINT-), bourg et comm. de France (Rhône), cant. de Monsols, arrond. et à 40 kilom. N.-O. de Villefranche, sur un affluent du Sornin ; pop. aggl., 270 hab. — pop. tot., 2,350 hab. Filature.

IGOR Ier, grand-duc de Moscoie, né vers 875, mort en 945. Il était fils de Rurik, qui mourut en 879. Comme il était encore enfant, son oncle Oleg prit les rênes du gouvernement, qu'il conserva jusqu'à sa mort, en 912. Devenu alors maître du pouvoir, Igor soumit les Drzewliens ou Drevliens, les Petchénégués, les Ouglitchs, résolut, en 941, d'attaquer Constantinople, pénétra dans la mer Noire avec dix mille barques, ravagea, pendant trois mois, les rives du Bosphore, et finit par être repoussé par Théophane, qui détruisit la plupart de ses embarcations avec le feu grégeois. Trois ans plus tard, il voulut réparer son échec et marcha de nouveau sur la capitale de l'empire grec ; mais Romain Lecapène, qui régnait alors, lui offrit un tribut important pour renoncer à son entreprise et signa avec lui un traité à Kiev (945). De retour dans ses Etats, Igor écrasa d'impôts les Drevliens, qui s'insurgèrent, le firent prisonnier et le coupèrent par morceaux. Igor avait épousé Olga, qui embrassa le christianisme et fut canonisée. Bien que païen, il permit aux Russes convertis à cette religion de suivre librement leur culte.

IGOR II ou IGOR OLGOVITCH, grand prince de Russie, mort en 1147. Il succéda, cette même année, à son frère Vésérolof II, promit, en montant sur le trône, aux habitants de Kiev de supprimer les impôts vexatoires dont ils étaient frappés ; mais, craignant par cette mesure, d'indisposer contre lui les boyards, il maintint l'ancien état de choses, et provoqua dans la population un mécontentement qui ne tarda pas à éclater. Le prince de Péréaslavie, Ysiaslaf Mstislavitch, instruit de l'irritation du peuple de Kiev, marcha contre Igor, à la tête d'une nombreuse armée, et lui livra bataille ; abandonné par ses troupes, ce dernier se vit entraîné par son cheval dans un marais où il fut pris ; conduit, par l'ordre d'Ysiaslaf, dans le couvent de Saint-Théodore de Kiev, il dut entrer dans les ordres. Son règne avait duré six semaines. Il était depuis quelques jours dans ce monastère, lorsque la populace ameutée força les portes de sa demeure, le saisit au moment même du service divin, l'égorgea et traîna son cadavre par les rues. Ysiaslaf, qui faisait en ce moment la guerre à Iviatoslof, frère d'Igor, feignit de désapprouver ce meurtre, mais ne poursuivit point les meurtriers.

IGOR, prince de Smolensk, né vers 1036, mort en 1059. Il était fils de Jaroslav, grand-duc de Kiev, auteur de la *Piarda Rouskaia*, et le plus jeune de cinq frères. Ceux-ci se partagèrent l'héritage de leur père, sans s'inquiéter du dernier né ; cependant le frère aîné, Izaslaf, eut pitié de lui et lui donna la ville de Wlodzimierz, en Volhynie. Igor fut ainsi le premier prince particulier qu'ait eu la Volhynie ; mais il n'était pas souverain indépendant, car il reconnaissait la suzeraineté d'Izaslaf. A la mort de Viatcheslaf, prince de Smolensk, qui ne laissait qu'un fils en bas âge, sa principauté fut donnée à Igor (1057), qui n'en jouit pas longtemps, car il mourut deux ans plus tard. Il laissa deux fils, dont l'un, David, fut la tige des princes de Grodno, près de Kiev.

Igor, épopée nationale russe du XIIe siècle. Ce curieux poëme, écrit dans le dialecte des provinces méridionales de la Russie, a été découvert, en 1795, par M. Moussine-Pouchkine dans un vieux manuscrit appartenant à un couvent.

Quoique écrite en prose, cette épopée était évidemment destinée à être chantée comme les psaumes et d'autres morceaux de littérature slave ; mais il est difficile d'en déterminer le rhythme, l'accent prosodique de la langue russe ayant dû nécessairement se modifier depuis le XIIe siècle. Le poëme d'*I*-

gor, dont on ne connaît pas l'auteur, nous transporte à la fin de cette période de civilisation contemporaine du grand prince Vladimir si brusquement interrompue par les guerres civiles et l'invasion tatare. L'expédition militaire d'Igor contre les Polovtsi nous place en 1185.

A la nouvelle d'une éclatante victoire remportée par la *drougina* (garde) du prince Vladimir, le prince Igor de Novgorod, jaloux de la gloire et du butin que vient de recueillir le souverain de Kiev, décide plusieurs membres de sa famille à l'accompagner, et prend la route du Don avec un corps de troupes assez considérable. En apprenant l'arrivée des Russes, les Polovtsi s'avancent à leur rencontre en bandes innombrables. « Prince, disent prudemment les vieux boyards de la suite d'Igor, les ennemis sont nombreux, retirons-nous. — On se rira de nous, répond le prince; plutôt la mort que la honte! » Cet élan courageux porte bonheur aux Russes; ils battent les Polovtsi, s'emparent de leur camp, et, dans l'enivrement de ce premier succès, se précipitent à la poursuite des fuyards; mais ceux-ci, arrivés sur les rives de la Kaïala (aujourd'hui Kayalnik), tournent bride. Les Russes, assaillis de tous côtés, s'arrêtent, et, en attendant des renforts, lancent des flèches contre leurs ennemis. Le soleil est d'une ardeur dévorante, et ils manquent de vivres et d'eau. Dans cette cruelle extrémité, ils prennent la résolution de se frayer un passage à travers les Polovtsi; mais les chevaux, épuisés, tombent au milieu de la mêlée. Écrasés par le nombre, les Russes sont tués ou faits prisonniers, et Igor, son frère Vsevolod, son fils Vladimir, après avoir accompli des prodiges de valeur, tombent au pouvoir du kan des Polovtsi, Koutchak, qui les traite avec beaucoup d'égards. Au bout de quelque temps, Igor parvient à s'échapper et à regagner la Russie.

Quant à son fils Vladimir, il reste avec Vsevolod parmi les Polovtsi. La fille de Koutchak consent à recevoir le baptême; Vladimir lui donne le nom de *Svoboda* (liberté) et l'épouse. Enfin, après deux années de captivité, il rentre avec son oncle en Russie et vient rejoindre son père. Tel est, en peu de mots, l'épisode choisi par le poëte russe. Malgré les lacunes et les incorrections qui la déparent, cette œuvre présente encore nombre de traits d'une grande beauté. Mais elle renferme aussi un grand nombre de passages qui sont jusqu'à présent lettre close pour les commentateurs et dont le sens a échappé complétement aux plus habiles philologues. Ce poëme, traduit par M. Eichhoff et par M. Boltz, a été, de la part de ce dernier, l'objet d'un travail de critique des plus intéressants.

IGORANDIS BITURIGUM, nom ancien d'AIGURANDE.

IGRASSIAS (Jean-Philippe), célèbre médecin sicilien, né à Palerme en 1510, mort dans la même ville en 1580. Il a fait de bonnes observations sur les os et on lui doit plusieurs découvertes anatomiques. Son dévouement pendant la peste de 1575 lui fit décerner le titre d'**Hippocrate sicilien**. Il a laissé de nombreux ouvrages, parmi lesquels il faut citer ses études sur les pestes qui dévastèrent Palerme en 1558 et 1575-1576, d'excellentes critiques anatomiques sur Galien (*In Galeni lib. de ossibus comment.*), et un traité *Methodus curandi pestiferum contagium* (1583).

IGUALADA, en latin *Aqua lata*, ville d'Espagne, prov. et à 52 kilom. N.-O. de Barcelone, sur la Noya; 11,896 hab. Industrie active; fabriques de coton, draps, armes à feu, tanneries, papeteries. Igualada se divise en deux parties : la vieille ville et la ville nouvelle. Dans la première, se voient les restes d'une forteresse et d'anciens remparts. Dans la seconde, on remarque : une cathédrale, un collége, un hôpital, des casernes de cavalerie, de belles promenades et des maisons bien bâties.

IGUANE s. m. (i-goua-ne — de *yuana*, mot caraïbe cité par Oviedo en 1525). Erpét. Genre de reptiles sauriens, comprenant trois ou quatre espèces : *Les* IGUANES *sont herbivores.* (E. Desmarest.) *Dans quelques localités, on fait la chasse aux* IGUANES. (T. Clavé.) ‖ Quelques-uns font ce mot féminin.

— **Encycl.** Les *iguanes*, qui comprenaient autrefois de nombreuses espèces, ont été distribués, avec raison, en plusieurs groupes distincts, d'abord par Daudin, qui forma les genres agame, dragon, basilic, anolis; puis par G. Cuvier, qui créa le genre polychre, et enfin par Wagler, par Duméril et Bibron, qui en établirent près de cinquante autres genres. Les *iguanes* anciens devinrent alors, sous le nom d'*iguaniens* ou d'*eunotes*, une famille particulière de sauriens. Wagler proposa même de supprimer entièrement du catalogue erpétologique le nom générique d'*iguane*. Duméril et Bibron l'ont conservé pour un petit nombre d'espèces caractérisées par un très-grand fanon mince sous le cou; les plaques céphaliques polygones, inégales en diamètre, plates et carénées; un double rang de petites dents palatines; les dents maxillaires à bords finement dentelés; une crête sur le dos et la queue; les doigts longs et inégaux; un seul rang de pores fémoraux; une queue très-longue, grêle, comprimée, revêtue de petites écailles égales, imbriquées, carénées.

Les *iguanes* sont herbivores. Ce sont des reptiles d'une grande taille. Leur chair, très-délicate, est recherchée sur les tables de l'Amérique intertropicale. On les trouve au Brésil, à Saint-Domingue, à la Martinique. Ce genre se compose de trois espèces. L'*iguane* commun est de couleur verte, devenant quelquefois bleuâtre, d'autres fois ardoisée, et, en dessous, d'un jaune verdâtre; les côtés présentent des raies en zigzag, brunes, bordées de jaune. Cette espèce se trouve assez communément dans l'Amérique méridionale. L'*iguane* rhinolophe habite le Mexique et Saint-Domingue. L'*iguane* nudicolle est particulièrement remarquable en ce qu'il ne présente pas de tubercules sur le cou. Cette espèce se trouve à la Guadeloupe et au Brésil.

IGUANIEN, IENNE adj. (i-goua-niain, iè-ne — rad. *iguane*). Erpét. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'iguane. ‖ On dit aussi IGUANIDE et IGUANOÏDE.

— s. m. pl. Famille de reptiles sauriens, ayant pour type le genre iguane : *Quelques* IGUANIENS *servent en Amérique pour leur chair, qui est très-recherchée.* (E. Desmarest.)

— **Encycl.** Les *iguaniens* sont des sauriens qui ont le corps couvert de lames ou d'écailles cornées, sans écusson osseux ni tubercules enchâssés ou disposés par anneaux verticaux, sans grandes plaques ventrales carrées; ayant le plus habituellement une crête le long du dos et de la queue, ce qui leur a fait donner par quelques naturalistes le nom d'eunotes (beau dos). Le crâne n'est pas revêtu de plaques polygonales; les dents sont tantôt dans une alvéole commune, tantôt soudées au bord libre des os, mais non enchâssées, presque toutes à couronne tranchante; il n'y en a pas toujours au palais; la langue est libre à sa pointe, épaisse, fongueuse ou veloutée, non cylindrique, et sans fourreau dans lequel elle puisse rentrer; les yeux sont garnis de paupières mobiles; le tympan n'est habituellement pas visible; les doigts sont distincts, tous onguiculés. La peau peut présenter des tubercules, des épines, des écailles carénées, entuilées, lisses, des fanons, des crêtes, des pores fémoraux ou anaux, etc.

Les *iguaniens* sont, en général, des reptiles très-agiles. Leurs ongles crochus leur permettent de grimper facilement, et de poursuivre les petits animaux et surtout les insectes, qui sont leur nourriture la plus habituelle, quoique cependant un certain nombre d'espèces aient une alimentation exclusivement végétale.

On connaît environ cent cinquante espèces de cette famille; l'Europe n'en possède qu'une seule, le stellion du Levant, qui se retrouve aussi en Afrique et en Asie. Cette dernière partie du monde compte un assez grand nombre de sauriens de cette division, mais la plupart appartiennent aux Indes orientales; l'Afrique a aussi plusieurs *iguaniens;* l'Australie compte peu d'espèces de cette famille. Enfin l'Amérique, surtout l'Amérique méridionale, est beaucoup plus riche que les autres parties du monde.

IGUANODON s. m. (i-gua-no-don — de *iguane*, et du gr. *odous*, dent). Erpét. Genre de reptiles fossiles.

— **Encycl.** Les *iguanodons* étaient des reptiles gigantesques dont les débris fossiles ont été trouvés par M. Mantell dans diverses localités d'Angleterre. Les dents, qu'on a découvertes les premières, présentent une telle singularité de structure, qu'on les a attribuées successivement à des mammifères ruminants, à des tapirs, à des rhinocéros et même à des poissons, jusqu'à ce qu'enfin on ait reconnu leur véritable nature. On a rapporté aussi à ce genre un métacarpien deux fois aussi gros que l'os analogue d'un éléphant, et une corne sans noyau osseux, qui rappelle celle du rhinocéros.

M. Mantell estime que l'*iguanodon Mantelli*, trouvé dans le terrain wéaldien, atteignait la taille de 60 pieds avec une circonférence de 14 pieds et demi. Ses dents sont tout à fait caractéristiques; contrairement à celles des autres reptiles qui ne servent que pour saisir, celles de l'*iguanodon* servent à triturer et elles s'usent, par cette mastication, jusqu'à prendre une surface plane. La surface externe de ces dents est plate, couverte d'émail et ornée de trois carènes mousses longitudinales. En coupe horizontale, elles présentent un triangle dont l'angle le plus obtus est dirigé en dedans. La couronne a ses bords tranchants et dentelés, qui s'usent inégalement par la mastication. La mâchoire inférieure s'amincit en avant et se termine en un processus horizontal comme dans certains édentés. La partie antérieure de la mâchoire est dépourvue de dents. M. Mantell a pu constater que la couronne des dents se formait comme dans les mammifères avant que commençât la sécrétion de la racine.

La tête de ce gigantesque animal, que M. Mantell a en partie reconstituée par synthèse, ne nous est connue que par des fragments imparfaits. Les os du squelette sont grands et remarquablement forts. La clavicule est l'os le plus long du corps et a une forme particulière elle est amincie au milieu et étalée à son extrémité interne. Le sacrum est composé de six vertèbres soudées. D'après les formes et les dimensions des os de ses membres, on voit que l'*iguanodon* a été haut sur jambes, et que ses pieds ont été courts et robustes. Ces animaux ont dû être herbivores et terrestres; ils n'ont été trouvés que dans les terrains wéaldiens, et très-probablement tous les ossements qu'on a découverts se rapportent à une même espèce.

IGUANOSAURE s. m. (i-goua-no-sô-re — de *iguane*, et du gr. *sauros*, lézard). Erpét. Genre de reptiles sauriens.

IGUAPE, bourg du Brésil, prov. et à 110 kilom. S.-O. de Saint-Paul (San-Paolo), près et au S. de l'embouchure du fleuve du même nom; 2,707 hab. Exportation de riz et de café. Iguape est situé sur le bord d'une lagune longue et étroite, nommée petite mer, laquelle communique avec l'Atlantique à l'aide d'un canal naturel formé par les eaux de diverses rivières. On fait par ce canal un grand commerce de cabotage.

IGUAPE, fleuve du Brésil. Il descend du versant S.-E. des monts Cubatao et se jette dans l'Atlantique un peu au N. du bourg de son nom, après un cours de 270 kilom.

IGUASSU, ville du Brésil, prov. de Rio-Janeiro, sur la rivière du même nom, dans une plaine, au pied de la montagne des Orgues. C'est une ville très-peuplée; qui possède un beau et vaste hôtel de ville, plusieurs maisons d'instruction pour les deux sexes et divers édifices d'utilité publique. La création du chemin de fer Pedro II lui a enlevé une partie de son importance commerciale.

IGUASSU, rivière du Brésil. Elle prend sa source dans la province de Parana, coule au N.-O., puis à l'O., et se jette dans le Parana, après un cours de 700 kilom. Ses nombreuses cataractes la rendent peu navigable.

IGUR s. m. (i-gur). Breuvage fait de lait aigre, en usage en Turquie.

IGUVINIENS, peuple de race ombrienne qui habitait la ville d'*Iguvium* ou *Igiturvium* (aujourd'hui GUBBIO), sur la voie Flaminienne. Cicéron parle de cette ville dans ses lettres à Atticus (VII, XIII), mais ne donne pas de détails. « Que fait Domitius chez les Marses, dit-il, Thermus à Iguvium, Attius à Cingulum?... etc. » Silius Italicus nous donne une indication plus précise sur la température de la contrée, qui était souvent, paraît-il, couverte de brouillards et de nuages humides :

Nornia, et infestum nebulis humentibus olim
Iguvium. . . .

Un savant, Lanzius, dans ses recherches sur la langue étrusque (*Sagg. di ling. Etr.*) veut expliquer le nom de cette ville par l'étymologie *vicus Jovius* (c'est-à-dire bourg consacré à Jupiter). Ce n'est qu'une hypothèse, et un à peu près. Les Iguviniens ont une histoire fort obscure, et c'est à peine si l'on peut suivre leur rôle dans les grandes transformations de l'Italie. César nous dit que les Iguviniens étaient bien disposés pour son parti, et c'est tout. On a trouvé, en 1444, dans un théâtre, un important monument que les savants connaissent sous le nom de *Tabulæ Eugubinæ* et qui n'est autre chose qu'une prière nationale du peuple iguvinien. On y voit les Etrusques inscrits comme les ennemis les plus acharnés et les plus dangereux de la race ombrienne. [V. EUGUBINES (Tables)]. On rapporte encore aux Iguviniens une inscription trouvée sur le territoire ombrien (*Grut.* 347, I) et qui commence ainsi : *P. Ælio P. F. Papir. Marcello patrono civitat. Iguvinorum..., etc.*

IGUVIUM, ville de l'Italie ancienne. V. EUGUBIUM et GUBBIO.

IHOLDY, bourg de France (Basses-Pyrénées), ch.-l. de cant., arrond. et à 27 kilom. N.-O. de Mauléon; pop. aggl., 138 hab. — pop. tot., 837 hab.

IHRE (Jean), savant suédois, né à Lund en 1707, mort en 1780. Il compléta son instruction par des voyages en Danemark, en Allemagne, en Angleterre (1730-1733), devint, à son retour en Suède, bibliothécaire d'Upsal, puis obtint, en 1737, une chaire de littérature et de politique à l'université de cette ville. Un grand nombre d'auditeurs assista bientôt au cours du savant professeur, qui fut, dit Catteau-Calleville, pour la littérature ce que Walterius, Linné, Rosenstein étaient, dans le même temps, pour les sciences. En 1756, il reçut le titre de conseiller de chancellerie et, bientôt après, des lettres de noblesse. Ihre eut d'assez vifs démêlés avec les théologiens, au sujet d'une thèse *De nexu religionis naturalis et revelatæ*, dans laquelle il cherchait à démontrer la nécessité de l'alliance de la foi et de la raison (1742). Il y eut à ce sujet une controverse publique dans laquelle le savant suédois soutint sa thèse avec une éloquence qui accrut encore sa réputation. Ihre fut un des hommes les plus érudits et des critiques les plus sagaces de son temps. Ses principaux ouvrages sont : *Essai et remarques sur la langue suédoise* (Upsal, 1745), rempli d'observations judicieuses; *Lettre sur l'état des sciences en Suède sous le paganisme et le catholicisme* (Upsal, 1759); *Dictionnaire des dialectes de la Suède* (Upsal, 1766); *Glossarium suiogothicum* (Upsal, 1769, 2 vol. in-8°), travail extrêmement remarquable, dont l'introduction est un véritable traité philosophique sur la filiation des langues et sur leur rapport avec le génie, les mœurs et les révolutions des peuples; *Upsalia illustrata* (Upsal, 1762-1772), etc. — Le père de notre savant suédois, Thomas IHRE, né en 1659, mort en 1720 à Linkœping, où il avait exercé pendant plusieurs années le saint ministère, avait d'abord été professeur à l'université de Lund et s'était fait connaître en publiant une grammaire latine sous le titre bizarre de *Roma in nuce* (Lund, 1706, in-8°). Ce fut lui qui donna les premières leçons à Jean IHRE, ce fils qui devait lui faire tant d'honneur.

IIMER, géant de la mythologie scandinave. V. YMER.

IJ (golfe de l'), golfe des Pays-Bas. V. Y (golfe de l').

IK, rivière de la Russie d'Europe. Elle prend sa source dans le gouvernement d'Orenbourg et débouche dans la Kassia, après un cours de 400 kilom.

IKE-ARAL-NOOR, lac de l'empire chinois, dans la partie N.-O. de la Mongolie, au pied des monts Altaï. Il mesure 85 kilom. de longueur sur 55 de largeur.

IKEN (Conrad), hébraïsant et théologien allemand, né à Brême en 1689, mort dans cette ville en 1753. Après avoir fait ses études à Utrecht, il remplit les fonctions pastorales à Lutphen, puis à Brême, où il professa la théologie. On a de lui des ouvrages qui lui ont valu beaucoup de réputation, notamment : *Antiquitates Hebraïcæ* (Brême, 1730, in-4°); *Thesaurus novus theologico-philologicus* (Leyde, 1732, 2 vol. in-fol.); *Symbolæ litterariæ ad incrementum scientiarum omnis generis* (Brême, 1744-1749, 3 vol. in-8°); *De institutis et cerimoniis legis mosaïcæ ante Mosem* (Brême, 1752, in-4°).

IL, préfixe qui s'emploie pour *in* lorsque le radical auquel il est joint commence par un *l*, comme *illustre*, *illusion*, *illettré*, etc.

IL, ELLE pron. pers. de la 3e pers. (il, è-le — lat. *ille*, même sens). S'emploie devant un verbe à la troisième personne, pour tenir lieu d'un sujet dont le nom a déjà été exprimé : *L'homme, comme l'herbe des champs, fleurit le matin; le soir,* IL *languit,* IL *se dessèche,* IL *est flétri et* IL *est foulé aux pieds.* (Fén.) *Le goût sent,* IL *juge,* IL *discute,* IL *analyse, mais* IL *n'invente pas.* (V. Cousin.)

Dieu, maître de son choix, ne doit rien à personne;
Il éclaire, *il* aveugle, *il* condamne, *il* pardonne.
VOLTAIRE.

— S'emploie pour tenir lieu de sujet, devant les verbes à sujet vague et indéterminé, dits verbes impersonnels : IL *pleut.* IL *faut.* IL *est juste.* IL *ne fait pas clair.* IL *en est qui...* IL *y a des hommes qui...* IL *est dangereux de conseiller les grands.* (Larochef.) IL *vaut mieux courir le risque de faire une guerre malheureuse, que de donner de l'argent pour avoir la paix.* (Montesq.) IL *suffit à l'amour d'une étincelle pour fabriquer un homme.* (Proudh.)

Il est des nœuds secrets, *il* est des sympathies.
CORNEILLE.

Il est des contre-temps qu'*il* faut qu'un sage essuie
RACINE.

— S'emploie pour tenir lieu du pronom *lui elle*, désignant d'une manière absolue la personne aimée : *Une femme peut-elle ne pas souffrir quand elle aime... et qu'*IL *n'est pas là?* (L. Enault.)

— Ce pronom se place après le verbe dans les phrases interrogatives, exclamatives, et se joint au verbe par un trait d'union : *Le bien est-*IL *donc si difficile à faire?* (B. de St-P.)

Ah! le fauteuil académique
Vaut-*il* un siége de gazon?
FLORIAN.

‖ Se place de même après le conditionnel, et tient alors la place de *quand même il : Le fait serait-*IL *vrai, vous auriez tort de le révéler.*

...Quand un homme est riche, il vaut toujours son [prix;
N'eût-*il* de son vrai nom ni titre ni mémoire,
D'Hozier lui trouvera des aïeux dans l'histoire.
BOILEAU.

‖ Se met encore après le verbe, dans certaines propositions interjetées : *Eh bien? demanda-t-*IL. *Non pas, répondit-*ELLE. *Apollonius de Tyane, débarqué dans la capitale du monde pour voir, disait-*IL, *quel animal c'était qu'un tyran, s'en fit chasser avec les autres philosophes.* (Chateaub.)

ILA, fille d'un personnage héroïque de l'Inde. Elle fut, à la demande de son père, changée en garçon par un prêtre de la race de Rama. Ayant traversé un bois maudit, elle reprit son premier sexe et aima Bouddha, dont elle eut un fils appelé Pourou. A partir de ce moment, elle fut alternativement homme pendant un mois et femme pendant un autre.

ILANZ, petite ville de Suisse, canton des Grisons, ch.-l. de la Ligue grise, au confluent du Glenner avec le Rhin, à 40 kilom. S.-O. de Coire; 613 hab. Siége de la Ligue; dépôt des archives du canton. Cette petite ville, située dans une délicieuse vallée, existait dès le XIIIe siècle. La diète de la Ligue grise, dont elle fait partie, s'y rassemble tous les trois ans. En 1526, il y eut une dispute religieuse, à la suite de laquelle les deux confessions furent reconnues par les Grisons.

ILARCHIE s. f. (i-lar-chî — gr. *ilarchia;* de *ilê*, escadron; *archia*, commandement). Antiq. gr. Escadron de cavalerie. ‖ Grade d'un chef d'escadron.

ILARE s. m. (i-la-re — du gr. *eilar*, défense)

Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la famille des hadénides, formé aux dépens des érémobies, et dont l'espèce type habite la France.

ILARGUS, nom latin de l'Iller.

ILCHESTER, en latin *Iscalis* ou *Ischalis*, petite ville d'Angleterre, comté de Sommerset, à 28 kilom. E. de Taunton, sur l'Yvel; 1,572 hab. Elle était autrefois ch.-l. de comté.

ILCHESTER (William-Thomas-Horner Fox-Stragways, comte d'), diplomate et pair d'Angleterre, né en 1795. Il entra dans la diplomatie en 1816, fut successivement attaché d'ambassade à Saint-Pétersbourg, à Constantinople (1820), à Naples (1822), à La Haye (1824), secrétaire de légation à Florence (1825), à Naples (1828), secrétaire d'ambassade à Vienne (1832), sous-secrétaire d'Etat des affaires étrangères (1835), puis ministre plénipotentiaire à Francfort (1840-1849). Il est devenu comte et pair d'Angleterre à la mort de son frère, en 1858.

ILDEFONSE (SAINT-), ville d'Espagne, prov. et à 8 kilom. S.-E. de Ségovie, sur le versant septentrional de la Sierra de Guadarrama, à 39 kilom. de l'Escurial; 5,000 hab. Fabriques de toiles de lin et de chanvre, verrerie, manufacture royale de glaces. Saint-Ildefonse est une ville entourée de faibles murailles percées de quatre portes; ses rues sont assez régulièrement bâties; on y remarque plusieurs monuments, tels que le palais royal, le théâtre, les casernes, l'église paroissiale et la collégiale, qui renferme le tombeau de Philippe V. Près de là, dans une vallée profonde, se trouve le château de la *Granja*. V. ce mot.

ILDEFONSE (saint), archevêque de Tolède, né dans cette ville d'une famille illustre, *en 607, mort en 669. L'évêque Isidore* de Séville fut son précepteur. On ne sait pour quelle cause il fut canonisé, et il n'est même pas certain qu'il l'ait jamais été régulièrement. Toutefois, son pays l'honore comme un saint le 23 janvier, et les vieux légendaires lui attribuent de nombreux miracles et affirment qu'il reçut une chasuble des mains de la Vierge. On lui attribue divers écrits, dont quelques-uns ont été contestés. Ils ont été réunis et publiés à Paris (1576).

ÎLE s. f. (î-le — lat. *insula*, mot que Curtius regarde comme représentant *in salo*, dans la mer; de *in*, dans, et *salum*, mer, agitation des vagues). Espace de terre entouré d'eau de tous côtés : *Les* îles *de la Seine. Toutes les* îles *ne sont que les sommets de vastes montagnes, dont le pied et les racines sont couverts de l'élément liquide.* (Buff.) *Ceylan, Amboine, Java sont des* îles *fortunées.* (B. de Saint-P.) *Il faudrait trouver quelque part une* île *pour y transporter tous les pianistes.* (A. Karr.) ‖ Se dit absol. des îles qui forment l'archipel du Mexique : *Faire un voyage dans les* îles. *Sur dix hommes qui passent aux* îles, *il meurt quatre Anglais, trois Français, trois Hollandais, trois Danois et un Espagnol.* (Raynal.) ‖ Se dit de même, dans certaines villes, de la partie construite dans un lieu complétement entouré d'eau, et particulièrement, à Paris, des deux parties de cette ville construites dans les îles que forme la Seine : *L'*île *Notre-Dame. Saint-Louis-en l'*île.

— Par anal. Objet complétement isolé : *Les oasis sont les* îles *du désert.* ‖ Pâté de maisons complétement entouré de rues : *L'incendie a dévoré une* île *tout entière.*

— **Encycl.** Les causes diverses qui ont produit les *îles* marines peuvent se réduire à trois : la formation et la modification du relief des continents qui en ont isolé certaines parties; le feu central, qui a exhaussé sur certains points le fond des mers, et le travail des madrépores, qui se sont successivement entassés et ont fini par émerger. Nous distinguerons donc : les *îles* continentales, les *îles* volcaniques et les *îles* madréporiques.

— *Iles continentales.* Sous ce titre, nous réunissons les *îles* qui reconnaissent pour origine les causes mêmes de la formation des continents et celles qui résultent, au contraire, d'un changement plus ou moins violent survenu dans la forme de ceux-ci. Il n'est pas difficile de reconnaître, à des caractères frappants, celles de ces *îles* qui ne sont que des prolongements des chaînons de montagnes en partie couverts par les eaux, et dont les plus hauts sommets, émergeant au-dessus des eaux, forment, à partir d'une petite distance du rivage, des files d'îlots qui s'éloignent de la terre ferme, et diminuent de plus en plus d'étendue et d'élévation. Ces *îles*, n'ayant jamais fait partie du continent, sont souvent dépourvues de végétaux et d'animaux terrestres; souvent aussi la faune et la flore y diffèrent complétement de celles du continent voisin.

Le contraire a lieu pour les *îles* qui ont fait autrefois partie du continent, et qui en ont été arrachées, soit par l'action progressive des eaux, soit par une de ces révolutions si fréquentes dans l'histoire du globe. Les *îles* britanniques offrent un exemple frappant de ce que nous disons. Outre l'identité des grandes couches géologiques, qui se trouvent seulement interrompues par la Manche et le Pas de Calais, il est presque impossible de trouver en Angleterre et en Irlande une herbe ou un insecte inconnus sur le continent. Une autre circonstance distingue encore la classe d'*îles* dont nous nous occupons en ce moment : leur forme tourmentée et déchiquetée trahit la violence des causes qui les ont produites, tandis que le contour des autres *îles* est généralement arrondi, comme le sont presque toujours les flancs d'une montagne. Enfin, les *îles* continentales, lorsqu'elles sont voisines de la terre ferme, sont généralement allongées, et presque toujours suivent le dessin de la côte, laissant entre deux un canal plus ou moins irrégulier, qui représente d'une manière frappante l'immense fissure qui s'est produite à l'époque de la séparation.

Les *îles* voisines du continent n'appartiennent cependant pas toutes à la classe des *îles* continentales; la plupart des *îles* qui entourent la Suède et la Norvége n'ont jamais fait partie du continent, mais se sont lentement soulevées en même temps que lui, par une cause dont la nature est encore fort discutée, mais dont l'existence ne saurait plus être niée. Ces *îles*, si bizarrement formées, établissent un passage naturel entre les *îles* continentales proprement dites et les *îles* volcaniques, dont nous allons maintenant dire quelques mots.

— *Iles volcaniques.* Comme la plupart des terres volcaniques continentales, les terres volcaniques marines sont généralement de formation ancienne. Toutefois, il n'est pas sans exemple, de nos jours, de voir des *îles* subitement soulevées par le feu intérieur. On se rappelle l'*île* soudainement apparue, il y a quelques années, non loin des côtes de la Grèce, avec un affreux bouillonnement des vagues et une élévation de la température des eaux qui ne laissa aucun doute sur la nature ignée du phénomène; on se souvient que cette terre volcanique, née si soudainement, disparut ensuite avec la même rapidité. Déjà une *île* volcanique, l'*île* Julia, subitement apparue près des côtes de la Sicile, en 1831, avait subitement disparu après quelques mois d'existence.

La nature des *îles* volcaniques est facilement reconnaissable, quand l'expansion gazeuse qui les a produites a fait irruption au dehors et a donné lieu à un volcan. Dans ce cas, on constate sans peine l'existence du cône et du cratère, et la côte plonge dans les flots, non à pic, comme pour les *îles* madréporiques, mais par une pente extrêmement rapide. Il y a cependant des exceptions (citons celle du Stromboli), soit que le travail des eaux ait modifié les pentes, soit que le volcan ait fait éruption sur un fond à peu près à fleur d'eau. Du reste, l'existence des laves et des autres roches ignées ne laisse, en ce cas, aucun doute sur les causes qui ont déterminé l'émersion des *îles*. Ces *îles*, bien entendu, n'ont jamais une grande étendue, et méritent plutôt le nom d'îlots.

— *Iles madréporiques.* Les madrépores sont *réunis par masses innombrables dans le sein* de la mer, dont ils absorbent les sels calcaires pour les solidifier et les ajouter à la masse de leurs cellules; mais bientôt leurs œufs éclosent; *il se forme de nouveaux madrépores* qui s'entassent au-dessus des premiers. Ceux-ci périssent alors, mais il reste la masse pierreuse qui formait comme leur squelette extérieur. Les générations nouvelles et les masses s'ajoutent ainsi continuellement les unes aux autres, se superposant régulièrement comme des assises de maçonnerie, et finissent par s'élever jusqu'à la surface. Les vagues de la mer commencent alors un nouveau travail : elles labourent ces rochers, les dépècent en partie, puis amoncellent ces débris, qui émergent alors, et une nouvelle *île* est formée.

Le massif se couvre bientôt de végétation, puis de population. D'abord, on n'a aperçu à la surface qu'un sable blanchâtre, parsemé de quelques blocs de pierre roulés par les eaux; mais bientôt les vagues jettent sur ce sable quelques graines entraînées par les courants. Ces graines germent, se développent, et l'*île* est bientôt couverte de verdure. Des troncs d'arbre arrachés par la mer sur les côtes voisines, également poussés par les courants, viennent échouer sur la plage; des reptiles, des insectes, d'autres petits animaux qui avaient été emportés avec ces troncs pullulent aussitôt et forment la première population. Les oiseaux, attirés de loin dans leurs voyages aériens par la verdure, viennent également s'y reposer et y construire leurs nids. Enfin, les habitants des *îles* voisines, chassés par la tempête ou séduits par la beauté des lieux, s'y rendent avec leurs pirogues, y bâtissent des cabanes, y fondent une tribu, et l'œuvre des madrépores se trouve ainsi finalement complétée par l'homme.

Toutefois, la formation des *îles* madréporiques demande un temps excessivement long. On a calculé que ces bancs ne s'accroissaient que d'un demi-pied par siècle, et que, par conséquent, il faudrait encore dix mille ans à ceux qui sont maintenant à 50 pieds de profondeur pour arriver à leur tour à la surface. L'étendue sur laquelle les madrépores opèrent, dans l'Océanie, est au moins égale à celle de l'Europe et de l'Asie. On a remarqué qu'un grand nombre de ces *îles* affectent une forme annulaire, et que l'intérieur tout entier est occupé par un vaste bassin circulaire. On n'a pas encore donné une explication satisfaisante de cette disposition. Il existe aussi un grand nombre d'*îles* entourées par une couronne de madrépores. Il y a des étendues immenses sur lesquelles ces zoophytes travaillent obscurément et qui demeurent cachées à l'état de bas-fonds, constituant pour les navigateurs le plus grave de tous les dangers. Presque toutes les hautes terres en sont bordées; ainsi l'*île* montueuse de Vanikoro', si tristement célèbre par le naufrage de La Pérouse, est entièrement bordée, jusqu'à une lieue environ, par un récif de corail qui, au lieu de s'appuyer sur le rivage, s'en trouve séparé par un canal de près de 100 mètres de profondeur. Il en est de même à Taïti : tout autour du rivage règne un canal assez profond, puis une sorte de rempart sous-marin bâti par les madrépores, et sur lequel la mer brise sans cesse à une lieue environ du rivage. La Nouvelle-Calédonie est aussi bordée par un canal et un rempart du même genre, sur une étendue de près de 150 lieues.

— *Iles flottantes.* Pline le Jeune, dans une de ses lettres, fait une charmante description d'*îles* flottantes qui existaient dans un lac, près de Rome. « La figure du lac Vadimon, dit-il, est celle d'une roue couchée. On n'y trouve point de bateaux, parce qu'il est consacré; mais, au lieu de bateaux, vous y voyez flotter, au gré de l'eau, plusieurs *îles*, chargées d'herbages, couvertes de roseaux, de jonc et de tout ce que l'on a coutume de trouver dans les marais et au bord des lacs. Chacune a sa figure et son mouvement particuliers; toutes ont leurs bords ras, parce que souvent elles se heurtent l'une l'autre ou heurtent le rivage. Elles sont toutes taillées par-dessous à peu près comme la quille d'un vaisseau. »

Le fait décrit par Pline n'est pas absolument rare. On cite, en France, une *île* flottante sur un lac voisin de Saint-Omer; en Italie, il en existe une sur un lac voisin de Tivoli; mais les plus célèbres sont celles de Mexico, connues sous le nom de *chinampas*. Toutes ces *îles*, s'il faut leur donner ce nom, ne sont que des amas de végétaux dont les racines enchevêtrées ont fini par constituer des sortes de radeaux qui se sont couverts d'une couche plus ou moins épaisse de terre végétale.

Nous terminerons cet article par l'énumération des principales *îles* du globe.

Les *îles* d'Europe les plus importantes ou les plus connues sont : les *Iles* Britanniques (Grande-Bretagne et Irlande), la Nouvelle-Zemble, la Sardaigne, Candie, la Corse, la Sicile, Seeland, l'*île* de Rhodes, l'*île* d'Elbe, les Baléares, les *îles* Ioniennes, Négrepont.

En Asie, on trouve Yéso, Niphon, Sakhalian, Kiou-Siou, Sikoko, cinq grandes *îles* qui composent le Japon; Ceylan, Formose, Haï-Nan, les Andaman, les Nicobar, les Maldives, Chypre, Rhodes, Samo, Chio.

Les mers africaines nous présentent Madagascar, les *îles* Maurice et Bourbon, Téneriffe, Fernando-Po, Madère, les Canaries, les *îles* du Cap-Vert, Sainte-Hélène.

En Amérique, nous remarquons l'archipel des Antilles, groupe d'*îles* qui comprend Cuba, Haïti, la Jamaïque, Porto-Rico, les Lucayes, la Guadeloupe, la Martinique, la Trinité, etc.; Terre-Neuve, le Groenland, l'Islande, qu'on s'accorde aujourd'hui à rattacher au nouveau continent.

Quant à l'Océanie, ce n'est qu'une vaste agrégation d'*îles* où l'on distingue l'Australie ou Nouvelle-Hollande (dont plusieurs font un *continent), Bornéo,* la *Papouasie, Sumatra,* Java, la Nouvelle-Zélande, la Tasmanie, la Nouvelle-Calédonie, Taïti, Hawaï (Sandwich).

— **Allus. litt. L'honneur est comme une île escarpée et sans bords**, Vers de Boileau. V. honneur.

ILE-ADAM (l'), bourg de France. V. Isle-Adam (l').

ILE-D'ALBY (l'), bourg de France. V. Lisle-d'Alby.

ILE-BARBE (l'), petite île de France (Rhône), comm. de Saint-Rambert, formée par la Saône, à 6 kilom. N. de Lyon; 565 mètres de long sur 125 mètres de large. Ruines d'une église romane fort ancienne; puits attribué à Charlemagne.

ILE-BOUCHARD (l'), bourg de France (Indre-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. S.-E. de Chinon, sur la Vienne; pop. aggl., 1,505 hab. — pop. tot., 1,595 hab. L'église Saint-Gilles (XII^e siècle), l'église Saint-Maurice (XIV^e et XV^e siècle) et les ruines de l'ancien prieuré de Saint-Léonard, dont l'église, fort riche en sculptures, remonte au XI^e siècle, sont les principales curiosités du bourg. L'ancien château fort a complétement disparu. Aux environs se voit un des plus remarquables dolmens de France.

ÎLE-DE-BRÉHAT, île de France. V. Bréhat (île de).

ÎLE-DU-DIABLE, l'une des trois îles qui constituent le groupe du Salut, et qui forment la première étape des transportés de la Guyane. On y avait fait quelques essais de culture lorsque le gouvernement proscripteur de Napoléon III envoya dans cette île des républicains enlevés de France par la police. En 1855, le contre-amiral Bonnard déposa dans l'Ile-du-Diable ces infortunés, et leur donna des matériaux pour qu'ils pussent se construire des baraques. Tous les deux jours, on leur envoyait de l'île Royale des vivres pour quarante-huit heures.

ÎLE-EN-DODON (l'), bourg de France. V. Isle-en-Dodon (l').

ÎLE-SUR-LE-DOUBS (l'), bourg de France. V. Isle-sur-le-Doubs (l').

ÎLE-DE-FRANCE, province de l'ancienne France, ainsi nommée, dès le XIV^e siècle, de ce qu'elle représentait une espèce d'île formée par la Seine, la Marne, l'Oise, l'Aisne et l'Ourcq. Le territoire compris entre ces cinq rivières formait l'Ile-de-France proprement dite, dont les lieux principaux étaient Paris, Saint-Denis, Luzarches, Louvres, Dammartin. Elle fit toujours partie des domaines de la couronne, excepté à la fin de la dynastie carlovingienne; les Capétiens l'y firent rentrer. Le gouvernement de l'Ile-de-France, un des 32 de l'ancienne division du territoire français, était limité au N. par la Picardie, à l'O. par la Normandie, au S. par l'Orléanais et le Nivernais et à l'E. par la Champagne. Capitale, Paris. Il comprenait, outre l'Ile-de-France proprement dite, le Laonnais, le Noyonnais, le Soissonnais, le Valois et le Beauvaisis, détachés de la Picardie; le Thimerais, détaché du Perche; le Mantois et le Hurepoix, détachés de la Beauce; le Vexin français, le Gâtinais français et la Brie française. Dans la nouvelle division de la France en départements, la province de l'Ile-de-France a formé le département de la Seine, la plus grande partie de ceux de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, de l'Oise, de l'Aisne, et une petite portion de ceux du Loiret et de la Nièvre.

Les vins de l'Ile-de-France, tombés dans un profond oubli, jouissaient autrefois d'une grande réputation. Des témoignages authentiques attestent ce fait surprenant aujourd'hui. Paumier, médecin normand, a écrit la phrase suivante : « Tout ce que peut prétendre le vin de Bourgogne, quand il a perdu toute son âpreté, et qu'il est en sa bonté, c'est de ne point céder aux vins françois. »

ÎLE GAVR'INIS (l'), île de France (Morbihan) qui possède le plus beau monument druidique de toute la Bretagne. C'est un tumulus, dans l'intérieur duquel s'ouvre une grotte qui a été découverte en 1832. « Au fond de cette grotte, dit M. Gustave de Closmadeuc dans sa brochure sur l'*Ile de Gavr'inis et son monument*, que de choses dont la signification échappe! Aucune des explications savantes fournies par l'archéologie ne satisfait entièrement. C'est certainement un monument funéraire; mais quel est son âge? A-t-il été consacré par les druides? Est-il antérieur aux Kymris, aux Celtes? » Le tumulus de Gavr'inis, du haut duquel on découvre un admirable panorama, se compose en totalité de pierres amoncelées, et s'élève sur un tertre naturel. Du côté de l'E., s'ouvre une galerie composée de deux rangées de menhirs, qui constituent les parois, et de plusieurs tables de dolmen horizontalement posées sur l'extrémité des supports. Cette galerie mène à une chambre rectangulaire, ayant pour enceinte huit menhirs dressés verticalement. Le plafond consiste en une table colossale de granit. Les parois de cette chambre sont ornées de sculptures étranges, qui ont été comparées au tatouage des insulaires de la Nouvelle-Zélande.

ÎLE-EN-JOURDAIN (l'), bourg de France. V. Isle-en-Jourdain (l').

ÎLE-AUX-MOINES, île, bourg et comm. de France (Morbihan), arrond. et à 13 kilom. S.-O. de Vannes; 1662 hab. Pêche très-productive. L'Ile-aux-Moines, ainsi nommée des religieux qui l'habitèrent à une époque reculée, a 6 kilom. de long. Les druides y ont laissé de nombreuses traces de leur séjour, entre autres un vaste cromlech de 90 mètres de diamètre, des dolmens, etc. On y a découvert de nombreux tombeaux en pierre brute.

ÎLE-ROUSSE (l'), petite ville maritime de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. E. de Calvi, avec un petit port sur la Méditerranée; pop. aggl., 1,585 hab. — pop. tot., 1,644 hab. Tribunal de commerce; syndicat maritime; consulat italien. Commerce d'huile d'olive, blé et fruits. Cette petite ville, située sur une baie, en face d'un îlot de granit rouge qui lui a donné son nom, fut fondée en 1758, par Paoli, pour faire concurrence aux cités voisines de Calvi et d'Algajola, qui se montraient favorables à la domination génoise.

ÎLE-SAINT-DENIS (l'), village et comm. de France (Seine), cant., arrond. et à 3 kilom. O. de Saint-Denis, à 10 kilom. N. de Paris, dans une île charmante que forme la Seine; 1,087 hab. Un château et un joli parc ont remplacé l'ancienne forteresse de l'Ile-Saint-Denis. On y voit aussi de belles villas.

ÎLE-SUR-LE-SEREIN (l'), bourg de France. V. Isle-sur-le-Serein (l').

ÎLE DU TIBRE ou **TIBÉRINE**, en latin *Insula Tiberina*, île située à Rome, au milieu du Tibre, vers l'extrémité méridionale du champ de Mars, hors de la ligne d'enceinte de la ville. Elle communique avec la terre ferme par deux ponts de pierre jetés vers son centre, le pont dit *Quattro capi*, sur le bras droit (appelé autrefois pont Cestius), et le pont *San Bartolomeo*, sur le bras gauche (autrefois pont Fabricius). Une tradition ancienne veut que

cette île soit formée par l'agglomération de gerbes de blé provenant du champ des Tarquins, devenu ensuite le champ de Mars, et puis formant Rome moderne. Il est cependant plus probable que déjà il existait en cet endroit des attrerissements du fleuve, que la main des hommes augmenta et affermit. Sa longueur n'est guère que de 320 mètres sur 70 dans sa plus grande largeur; elle avait, dans sa partie en aval, un mur de quai façonné comme la poupe d'une trirème, et voici la cause de la forme donnée à ce mur : en 461 av. J.-C., la peste désolant la ville de Rome, on envoya des ambassadeurs à Epidaure pour chercher Esculape, le dieu de la médecine. Ce dieu, apporté à Rome sur un navire, sous la forme d'un serpent, choisit cette île pour sa demeure, c'est-à-dire que le serpent, s'échappant du navire, se cacha dans cette île. Dès lors elle lui fut consacrée, et, pour perpétuer la mémoire de cette translation, on donna à toute l'île la forme d'un vaisseau. Du côté de la poupe, à l'endroit où le serpent était descendu, on éleva un temple à Esculape; plus loin, un obélisque représentait le mât du navire; au milieu, on bâtit un temple à Jupiter, et, à la proue, on en bâtit un autre à Faune, dieu champêtre, fils de Mars et frère de Latinus, roi du Latium; c'est là qu'on faisait périr les esclaves malades, et qu'on déposait ceux qui étaient condamnés à perdre la vie. Aujourd'hui, sur les ruines des temples de Jupiter et de Faune, s'élèvent un hôpital et la petite église de *San-Giovanni di Dio*, construite après la bataille de Lépante, par Giovanni, surnommé *Calabita*, le fondateur des frères hospitaliers connus sous le nom de *Fate bene Fratelli.*

ÎLE-AUX-VAINQUEURS, îlot situé à l'E. de l'île Saint-Pierre.

ÎLES (PACKALIK OU EYALET DES), une des quatre grandes divisions administratives anciennes de la Turquie d'Europe, dont le chef-lieu était Gallipoli, et qui comprenait le château des Dardanelles, Métélin, Rhodes, Chypre, Chio, Samos, Candie, les Sporades et les autres îles de l'Archipel, et, avant l'affranchissement de la Grèce, Négrepont et la Morée. Le pachalik des Iles, qui dépendait du capitan-pacha, forme aujourd'hui un eyalet, et comprend les îles turques de l'Archipel (moins Candie); chef-lieu, Rhodes; il est divisé en 6 livahs. Sa population est d'environ 420,000 hab., et sa superficie de 2,978,185 hectares.

ÎLES (BAIE DES), grande baie formée par l'océan Pacifique sur la côte N.-O. de la Nouvelle-Zélande C'est un point de relâche pour les baleiniers; c'est là aussi que se trouvent les établissements des missionnaires anglicans. ‖ Baie formée par le golfe Saint-Laurent sur la côte O. de l'île de Terre-Neuve, au N. de la baie de Saint-Georges. Elle reçoit l'Humber.

ÎLES (PROVINCE DES), ancienne division administrative de l'empire romain, formée par Vespasien. Elle comprenait, avec la Crète, les îles situées entre l'Europe et l'Asie. Capitale, Rhodes.

ÎLES NORMANDES, appelées par les Anglais *Channel Islands* (îles du Canal), groupe d'îles appartenant à l'Angleterre et situées dans le golfe formé par la Manche entre les côtes de la Normandie et de la Bretagne. Jersey, Guernesey et Alderney sont les îles principales du groupe. Autour d'elles s'éparpillent de nombreux récifs et îlots qui en rendent la navigation dangereuse. Les seuls îlots qui méritent une mention sont : Sork, Herm, Iéthon, le Marchant ou Lion et Bucghon. De toutes les possessions que les rois d'Angleterre avaient autrefois sur les côtes de France, en leur qualité de ducs de Normandie, il ne leur reste plus que le groupe des îles Normandes. Le sol, de formation granitique, est très-fertile en céréales, en légumes et en fruits, qui, avec le cidre et le poiré, forment un article important d'exportation. L'élève du bétail est aussi une source de richesse pour les habitants. On y remarque une espèce bovine de race particulière, très-petite et cependant donnant beaucoup de lait. La pêche est très-productive; celle des huîtres fournit de précieuses ressources à la population. A l'époque de la première Révolution et du système continental de Napoléon, les îles Normandes étaient devenues le grand entrepôt du commerce de contrebande avec la France, et le gouvernement anglais y avait établi aussi de grands magasins pour ses flottes. Les îles Normandes n'offrent aujourd'hui d'autre avantage à l'Angleterre que de lui assurer de précieuses positions militaires. Ces îles sont placées vis-à-vis de l'Angleterre dans une situation particulière, et elles constituent, à peu de chose près, autant de petits Etats indépendants. Elles appartiennent à la couronne sans pour cela faire partie du royaume, car elles n'ont pas de représentants au Parlement anglais. Les îles Normandes sont en réalité régies, dans l'ordre politique et dans l'ordre civil, par leurs lois et leurs vieilles coutumes.

On ne remonte pas fort loin dans l'histoire des îles Normandes. Cette histoire est, du reste, intimement liée à celle des deux nations rivales entre lesquelles les îles se trouvent isolées. Ce fut, dit-on, saint Magloire qui, au VIe siècle, y apporta les premières semences du christianisme. En 550, le roi Childebert en fit don à l'évêque Sampson. Elles furent probablement comprises dans la province de Bretagne jusqu'en l'année 933, époque à laquelle Guillaume, fils et successeur de Rollon, les reçut, avec le Cotentin et le diocèse d'Avranches, du roi de France Raoul. Elles restèrent sous la domination des ducs de Normandie jusqu'à Guillaume le Conquérant, qui les réunit à sa nouvelle couronne. De nombreuses tentatives ont été faites depuis par la France pour reconquérir ces îles, à peine détachées de ses côtes; mais toutes ces tentatives ont été vaines, et Philippe-Auguste lui-même, vainqueur de la Normandie, y échoua. Les Français furent encore repoussés sous Edouard Ier et sous Edouard III. Sous le règne d'Edouard IV, un gentilhomme normand, du nom de Sourdeval, réussit à s'emparer du château de Montorgueil; mais Philippe de Carteret l'expulsa de l'île de Jersey, dont la moitié était déjà soumise à sa puissance. Près d'un siècle plus tard, les Français surprirent Sork, et de ce point firent une descente à Jersey; mais ils furent battus et contraints d'abandonner leurs premières conquêtes. Plusieurs années s'écoulèrent sans attaques nouvelles. Cependant la révolution d'Angleterre prépara d'autres épreuves aux îles Normandes, qui restèrent fidèles à la cause royale. Les habitants offrirent deux fois un asile au roi Charles II, et, commandés par Carteret, résistèrent au Parlement, qui employa la force pour les soumettre. Les deux dernières expéditions françaises dans le but de recouvrer les îles Normandes eurent lieu en 1779 et 1781; mais ces tentatives ne furent pas plus heureuses que les précédentes. Depuis lors, les Anglais sont restés paisibles possesseurs de ces îles.

ÎLES SOUS LE VENT. V. ANTILLES.

ILÉADELPHE s. m. (i-lé-a-dèl-fe — de *iléadelphie*). Tératol. Monstre qui présente le phénomène de l'iléadelphie.

ILÉADELPHIE s. f. (i-lé-a-dèl-fî — de *iléon*, et du gr. *adelphos*, frère). Anat. Conformation d'un être double depuis et y compris le bassin.

ILÉADELPHIEN, IENNE adj. (i-lé-a-dèl-fiain, iè-ne — rad. *iléadelphie*). Tératol. Qui a la conformation des iléadelphes : *Monstre* ILÉADELPHIEN.

ILÉADELPHIQUE adj. (i-lé-a-dèl-fi-ke — rad. *iléadelphe*). Tératol. Qui offre les caractères de l'iléadelphie : *Conformation* ILÉADELPHIQUE.

ILÉITE s. f. (i-lé-i-te — rad. *iléon*). Pathol. Inflammation de l'iléon.

— **Encycl.** C'est dans l'iléon, et en majeure partie dans les derniers centimètres de son étendue, que l'inflammation a son siége principal et qu'elle exerce ses plus grands ravages, dans l'entérite folliculeuse. Mais comme l'inflammation est rarement aussi circonscrite, et qu'elle occupe le plus communément en même temps les autres parties de l'intestin grêle et parfois même l'estomac, l'histoire de l'*iléite* se trouve nécessairement comprise dans celle de l'entérite et de la gastro-entérite.

ILEK, rivière de la Russie d'Asie. Elle prend sa source dans le pays des Kirghiz, coule au N.-O., sépare dans son cours inférieur le pays des Kirghiz du gouvernement d'Orenbourg, et se jette dans le fleuve Oural, près d'Ilekskoï-Gorodok, après un cours de 327 kilom.

ILEKSKOÏ-GORODOK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 130 kilom. S.-O. d'Orenbourg, près du confluent de l'Oural et de l'Ilek; 2,000 hab. Ecole des mines. Ce sont des condamnés aux travaux forcés qui exploitent les salines d'Ilekskoï-Gorodok, d'où l'on extrait annuellement plus de 60 millions de kilogrammes de sel.

ILÉO-CŒCAL, ALE adj. (i-lé-o-sé-kal, a-le). Anat. Qui appartient à l'iléon et au cœcum. ‖ *Valvule iléo-cœcale*, nommée aussi *Valvule de Fallope* ou *de Bauhin*, Duplicature de l'intestin grêle, à l'endroit où il se réunit au gros intestin.

ILÉO-COLIQUE adj. (i-lé-o-ko-li-ke). Anat. Qui appartient à l'iléon et au côlon : *Artère* ILÉO-COLIQUE.

ILÉO-DICLIDITE s. f. (i-lé-o-di-kli-di-te). Pathol. Inflammation de l'iléon et de la valvule iléo-cœcale. Syn. de FIÈVRE TYPHOÏDE.

ILÉOLOGIE s. f. (i-lé-o-lo-jî — du lat. *ileum*, intestin, et du gr. *logos*, discours). Traité sur les intestins.

ILÉOLOGIQUE adj. (i-lé-o-lo-ji-ke — rad. *iléologie*). Qui a rapport à l'iléologie.

ILÉOLOGISTE s. m. (i-lé-o-lo-ji-ste — rad. *iléologie*). Celui qui s'occupe d'iléologie. ‖ On dit aussi ILÉOLOGUE.

ILÉO-LOMBAIRE adj. (i-lé-o-lon-bè-re). Anat. Qui appartient à l'iléon et à la région lombaire : *Artère* ILÉO-LOMBAIRE. *Ligament* ILÉO-LOMBAIRE.

ILÉOME s. m. (i-lé-o-me — du gr. *eileô*, je resserre; *omos*, épaule). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant quatre espèces, dont l'une habite le Caucase, et les autres les régions chaudes de l'Amérique.

ILÉON s. m. (i-lé-on — du gr. *eilein*, tortiller, à cause des circonvolutions de cet intestin. Le grec *eilein* vient du radical *el* pour *Fel*, qui est aussi dans *eilein*, *eillein*, presser, entourer, *eilê*, *ilê*, *omilos*, multitude, et qui répond à la racine sanscrite *var*, presser, serrer, entourer, d'où aussi le sanscrit *varas*, multitude, le lithuanien *su-verti*, entourer, presser, l'ancien slave *vreti*, fermer, et le gothique *varjan*, allemand *wehren*, entourer, protéger, défendre, etc.). Dernière et plus longue portion de l'intestin grêle. ‖ On dit aussi ILÉUM.

— Adjectiv. : *L'intestin* ILÉON.

ILÉOSE s. f. (i-lé-o-ze — rad. *iléon*). Pathol. Maladie de l'intestin iléon.

— **Encycl.** V. INTESTIN.

ILÉO-TRANSVERSO-SOUS-CŒCAL adj. (i-lé-o-tran-svèr-so-sou-sé-kal). Anat. Se dit d'un muscle de l'abdomen de la grenouille.

— Substantiv. : *L'*ILÉO-TRANSVERSO-SOUS-CŒCAL.

ILERCAONS, en latin *Ilercaones*, peuple de l'Espagne ancienne, qui tire probablement son nom de l'ancienne ville d'Ilercao, dans la Tarraconaise, au S.-E. des Ilergètes, sur les deux rives de l'Ebre inférieur. La capitale des Ilercaons était Dertosa (Tortose).

ILERDA, ville de l'Espagne ancienne, capitale des Ilergètes, aujourd'hui LÉRIDA.

ILERGÈTES, peuple de l'Espagne ancienne, dans la Tarraconaise, au N.-O. des Ilercaons, entre l'Ebre au S. et la Sicoris à l'E. Capitale, Ilerda.

ILES s. m. pl (i-le — du lat. *ilia*, flancs), Anat. Parties latérales inférieures du bas-ventre. ‖ *Os des iles* ou *Os iliaques*, Os larges et plats qui forment les hanches.

Il était un' bergère, ronde enfantine. V. BERGÈRE.

ILÉUS s. m. (i-lé-uss — du gr. *eileô*, je serre). Pathol. Obstruction de l'intestin, avec rétention des excréments : *L'*ILÉUS *est quelquefois la conséquence de la constipation.* (Chomel.)

— **Encycl.** L'*iléus*, connu sous le nom vulgaire de *colique de miserere*, et que les médecins ont décrit sous les noms de *volvulus*, d'*étranglement interne*, d'*invagination intestinale*, a son siége ordinaire dans le gros intestin, mais peut se produire exceptionnellement dans l'intestin grêle, plus rarement sur les deux en même temps. On rencontre dans les autopsies ces sortes de lésions; mais comme elles sont peu prononcées, et que, pendant la vie, on n'a observé aucun symptôme qu'on puisse leur rapporter, on est en droit de supposer que cet accident n'a eu lieu que pendant les derniers moments de l'existence. D'après la statistique du docteur B. Philips, l'*iléus* proprement dit serait une maladie fort rare. Duchaussoy, au contraire, la déclare très-fréquente. L'invagination s'opère ordinairement de haut en bas, c'est-à-dire que la partie supérieure de l'intestin se laisse, pour ainsi dire, tomber dans la partie inférieure, de manière à produire une espèce de nodosité formée de trois parois ou cylindres concentriques. Un certain temps après que l'invagination s'est produite, il s'opère des adhérences entre les surfaces des différentes parties de l'intestin invaginé; la couleur et la consistance ont changé.

Les symptômes de l'*iléus* surviennent, tantôt d'une manière lente et progressive, tantôt d'une manière brusque. Dans le premier cas, ils sont précédés de divers troubles des organes digestifs; c'est ce qu'on observe lorsque l'oblitération s'opère peu à peu. Cependant l'invasion a lieu le plus souvent comme dans les hernies étranglées, c'est-à-dire brusquement. Les individus, après un effort ou une digestion pénible, un repas copieux, éprouvent tout à coup une violente douleur abdominale, ordinairement dans la région de l'ombilic. Ils la comparent à un sentiment de constriction ou de pincement. Cette douleur, accompagnée souvent de chaleur locale, se montre continue, augmente peu à peu d'intensité et arrive bientôt à être tellement atroce, que les malades poussent des cris continuels. En même temps, il y a distension et ballonnement du ventre, tympanite, constriction de la poitrine, nausées, vomissements, constipation permanente et absolue. Les vomissements se composent d'abord de matières alimentaires, puis bilieuses et enfin stercorales. Les anses intestinales, gonflées par les gaz, se dessinent souvent à travers les parois abdominales. Elles sont de temps en temps agitées de contractions comme convulsives; les liquides et les gaz qui se meuvent dans leur cavité font entendre un bruit qu'on perçoit à distance.

« Si l'étranglement persiste, dit Grisolle, les vomissements deviennent plus fréquents; ils sont formés de matières stercorales jaunâtres, liquides, qu'on reconnaît à leur odeur caractéristique, et qui, en traversant la gorge et la bouche, font éprouver au patient une saveur horrible. Ils ont lieu de loin en loin, sont suivis souvent d'un grand soulagement et d'une diminution considérable de la tension du ventre. Mais alors les traits s'altèrent davantage : ils sont très-amaigris; les yeux se cavent et sont cernés d'un cercle livide; la voix se casse et s'éteint; la peau perd son élasticité et se plisse comme chez les cholériques; elle est froide, couverte de sueurs visqueuses; le hoquet est continu; le pouls s'accélère et s'affaiblit; les urines deviennent de plus en plus rares. Les individus s'éteignent en conservant le plus souvent le plein usage de leur raison; beaucoup cessent de souffrir, et disent même éprouver du bien-être, quelques heures avant le terme fatal. »

La marche de l'*iléus* est plus ou moins rapide, mais toujours aiguë. Les malades succombent quelquefois vingt-quatre heures après l'invasion, et d'autres fois ils luttent jusqu'à quinze jours contre la mort. Celle-ci est la terminaison la plus ordinaire. Souvent, quand la maladie se prolonge, la partie invaginée de l'intestin finit par se gangrener. La gangrène ne se manifeste guère avant le huitième jour. Elle est annoncée par des garde-robes noires, sanguinolentes, d'une odeur fétide ou cadavéreuse. Il y a parfois une véritable hémorragie. La longueur de l'intestin gangrené varie depuis quelques millimètres jusqu'à plusieurs décimètres. Forbes a vu un malade en rendre 12 pieds. La guérison peut alors arriver promptement, mais elle est rare. Les individus qui survivent sont sujets pendant quelque temps à des souffrances plus ou moins vives, à des tiraillements de ventre, et quelques-uns éprouvent une grande difficulté pour se redresser, à cause des cicatrices vicieuses qui se sont établies.

A l'ouverture des cadavres, on trouve, soit des brides cellulo-fibreuses, soit des adhérences de l'appendice vermiculaire, soit des déchirures du mésentère, de l'épiploon, du diaphragme, etc.

Le traitement le plus rationnel de l'*iléus* consiste dans l'emploi des moyens propres à dégager l'intestin. Les purgatifs, administrés en lavements ou par la bouche, sont presque toujours indiqués. Lorsque les douleurs sont vives et que l'*iléus* s'accompagne de péritonite, les saignées générales et les applications de sangsues sur l'abdomen sont d'une très-grande utilité. Dans tous les cas, les malades devront être plongés dans des bains tièdes dont la durée sera de plusieurs heures. On les renouvelle souvent, et, dans l'intervalle, on couvre le ventre de cataplasmes émollients. La belladone, administrée à l'intérieur ou à l'extérieur, a souvent produit d'excellents résultats. Il en est de même des applications de glace sur la région abdominale et de l'usage des boissons froides. Leroy et Duchenne ont obtenu quelques bons effets de l'électricité, en appliquant les deux conducteurs, l'un sur l'anus, l'autre sur la bouche ou sur le ventre. Lorsque l'obstruction se trouve dans le rectum, on peut faire usage de moyens mécaniques, tels que le cathétérisme. Enfin, lorsqu'on a épuisé toutes les ressources, que le malade se trouve voué à une mort certaine, il ne reste plus qu'à ouvrir le ventre pour aller à la recherche de l'étranglement; mais c'est un moyen extrême et rarement efficace.

Un autre genre d'opération, pratiqué avec succès par MM. Maisonneuve, Denonvilliers, Nélaton et quelques autres, consiste à établir un anus artificiel au-dessus du siége de l'étranglement, c'est-à-dire sur une anse intestinale quelconque, distendue par des matières fécales et des gaz. Une ouverture peu considérable est pratiquée à l'intestin, et les lèvres de la plaie intestinale sont fixées aux parois abdominales. On obtient ainsi un dégagement rapide des intestins et la disparition des accidents généraux. Si l'étranglement n'est point produit par une altération organique des tissus, on peut espérer voir au bout de peu de temps les matières fécales passer de nouveau par l'anus; quant à l'anus artificiel, la cicatrisation en est assez facilement obtenue.

— Art vétér. L'*iléus*, chez les animaux, reconnaît les mêmes causes et présente à peu près les mêmes symptômes que chez l'homme. Il peut être soumis à un traitement analogue, y compris les opérations chirurgicales.

ILEVERT s. m. (i-le-vèr). Hortic. Variété de prunier.

ILEX s. m. (i-lèkss — mot lat. qui signif. *chêne vert*, et qui paraît venir lui-même de l'ébreu *elah*, chêne). Bot. Nom scientifique du genre houx. ‖ Nom spécifique du chêne vert ou yeuse.

Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée, proverbe en un acte, en prose, par Alfred de Musset, représenté pour la première fois, sur le Théâtre-Français, en 1845. La seule manière de faire apprécier ce délicieux proverbe serait de le transcrire ici tout entier. Le moyen, en effet, de donner une idée de l'esprit et de la grâce répandus à pleines mains dans ce dialogue à mille facettes, où le mot succède au mot, où le trait décoché part en sifflant pour revenir et repartir encore? Et, s'il faut nous borner à l'analyse, par quel côté nous attaquerons-nous à cette endiablée marquise, à ce lutin, ce feu follet qui se dérobe à tout instant, qui vous attire pour vous repousser aussitôt, et dont la froide raison, armée de pied en cap contre toute surprise, provoque et décourage tour à tour? Et pourtant, la gracieuse façon dont elle reçoit le comte, qui vient lui faire visite, est bien de nature à lui faire souhaiter d'entrer plus avant dans son intimité. Ce cher comte! C'est un parfait gentilhomme et qui connaît son monde; eh bien! le voilà tout interdit et ne sachant plus que dire devant la marquise.

On sonne; il va s'en aller, car ce sont des visites qui arrivent. « Restez donc, comte, et... fermez cette porte... il vient un vent horrible. — A propos, marquise, on prétend que vous allez vous marier avec M. Camus? — A propos, comte, et mademoiselle votre protégée, a-t-elle toujours le superbe chapeau rose qu'elle portait hier, à l'Opéra, en votre compagnie? » Et chacun de se piquer, de s'agacer, de s'irriter, de jouer à la balle avec des épigrammes, jusqu'à ce qu'enfin le comte, poussé à bout, entame la déclaration d'amour qui lui chatouille les lèvres depuis son arrivée. Mais c'est bien autre chose alors! La marquise abhorre les déclarations, et les hommes, avec les balivernes et les fadaises qu'ils débitent aux femmes, lui semblent des confiseurs déguisés. Heureusement, on sonne de nouveau, et, cette fois, ce n'est plus, comme tout à l'heure, un bonnet qu'on apporte à madame; c'est une visite, et le comte ouvre la porte pour sortir. « Attendez donc, mon cher comte; en passant chez Fossin, dans vos courses, donnez-lui, je vous prie, cette bague à réparer. — Très-volontiers, marquise. — Mais personne ne vient; qui donc avait sonné? Fermez cette porte, et venez vous asseoir. » Et le comte, hors de lui, ne sachant plus par quel côté attaquer le cœur endurci de la marquise, se lève dix fois et se dirige vers la porte, en jurant de ne jamais revenir; mais dix fois la marquise le rappelle, et le comte obéit, car il est amoureux. « Mais enfin, monsieur, se décide à demander la marquise, que me voulez-vous? Vous imaginez-vous que je vais être votre maîtresse et hériter de vos *chapeaux roses?* — Vous, marquise, grand Dieu! vous, ma maîtresse! non pas, mais ma femme! — Ah! Eh bien, si vous m'aviez dit cela en arrivant, nous ne nous serions pas disputés. Ainsi, vous voulez m'épouser? — Mais, certainement, j'en meurs d'envie. — Eh bien, je vais vous dire deux proverbes : le premier, c'est qu'il n'y a rien de tel que de s'entendre; le second, c'est qu'*il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée.* Or, voici trois quarts d'heure que celle-ci, grâce à vous, n'est ni l'un ni l'autre, et cette chambre est parfaitement gelée. Fermez-la donc, et puis, ce soir, vous irez chez Fossin. — Chez Fossin? Pour quoi faire? — Et ma bague! Il y a sur le chaton une petite couronne de marquise : dites donc, comte; qu'en pensez-vous? Il faudra peut-être ôter les fleurons? » Pauvre cher comte! Il est si heureux qu'il oublierait encore de fermer la porte, si on ne lui rappelait à propos le proverbe!

On ne saurait certainement porter plus haut le charme et l'élégance du style, la finesse et la vivacité du dialogue.

J'oublie à chaque instant que je suis gentilhomme,

disait Alfred de Musset; mais, quand il le voulait, comme il savait s'en souvenir! Chaque année, le Théâtre-Français reprend plusieurs fois ce charmant proverbe dont l'esprit petillant ferait croire que de temps en temps Musset faisait infidélité à l'absinthe en faveur du champagne.

Il faut des époux assortis, romance extraite du *Prisonnier*, paroles de Duval, musique de Della Maria. Du milieu des vulgarités qui entachent ces couplets se détachent quelques charmantes idées. Quant à la musique, elle est encore aussi fraîche aujourd'hui qu'au moment de son éclosion.

DEUXIÈME COUPLET.

Ce lien peut être plus doux
Pour un vieillard qu'amour enflamme;
On voit souvent un vieil époux
Etre aimé d'une jeune femme.
L'homme, à sa dernière saison,
Par mille dons peut plaire encore;
Ne savons-nous pas que Tithon
Rajeunit auprès de l'Aurore? (*Bis.*)

TROISIÈME COUPLET.

Aux époux unis par le cœur
Le temps fait blessure légère.
On a toujours de la fraîcheur
Quand on a le secret de plaire.
Rose qui séduit le matin
Le soir peut être belle encore;
L'astre du jour, à son déclin,
A souvent l'éclat de l'aurore. (*Bis.*)

ILFRACOMBE, ville maritime d'Angleterre, comté de Devon, sur le canal de Bristol, à 63 kilom. N.-O. d'Exeter; 3,200 hab. Port sûr et commode; armements pour la pêche au hareng. Exportation d'orge, avoine, poissons. Ilfracombe, qui consistait autrefois en une seule rue longue et irrégulière, est devenue une des plus agréables villes de bains de la Grande-Bretagne. Aujourd'hui, sur tous les points, s'élèvent des maisons et des terrasses dominant des points de vue admirables. L'aspect de la côte est superbe. La Parade est une magnifique promenade avec des chemins coupés dans la roche, des allées en forme de terrasses et de bancs. L'hôtel des bains, bâti au pied d'une haute colline, est un bel édifice de la fin du siècle dernier. Deux tunnels, creusés dans les flancs de cette colline, mènent, l'un au bain des hommes, l'autre au bain réservé aux dames. Le port offre un aspect agréable avec ses quais bordés de maisons et de collines revêtues de beaux arbres. A l'entrée de ce port s'élève la *Lantern Hill* (colline de la lanterne), pointe de rochers que couronnent les restes d'une chapelle dédiée à saint Nicolas, patron des marins. Cette chapelle a été convertie en un phare. Le climat d'Ilfracombe est l'un des plus doux et des plus sains que puissent choisir les personnes délicates; les environs de la ville abondent en promenades pittoresques. Tout un nouveau quartier, on pourrait presque dire une nouvelle ville, s'est élevé, de 1860 à 1870, dans une situation charmante, derrière les collines qui font face à la mer. Les voyageurs affluent à Ilfracombe dans la saison des bains, c'est-à-dire depuis le mois de mai jusqu'à la fin d'octobre.

ILGEN (Charles-David), philologue allemand, né à Burgholzhausen (Saxe prussienne) en 1763, mort en 1834. Il étudia, à Leipzig, la théologie et la philologie, et fut successivement nommé directeur de l'Ecole secondaire de Naumbourg (1790), professeur de langues orientales à Iéna (1794) et directeur de l'Ecole de Pfordta (1802-1830). Dans ce dernier poste, il s'appliqua surtout à relever le niveau des études et à y introduire un grand nombre d'utiles réformes. Ses travaux les plus remarquables sont : les *Hymni homerici* (Halle, 1796), et les *Scolia sive carmina convivalia Græcorum* (Iéna, 1798), dans lesquels il a fait preuve d'une érudition peu ordinaire; *Natura atque virtutes Jobi* (Leipzig, 1789), et *Texte du premier livre de Moïse dans sa forme primitive* (Halle, 1798), ouvrages théologiques qui, à leur époque, attirèrent beaucoup l'attention; enfin, un recueil de dissertations philologiques intitulé : *Varia opuscula philologica* (Erfurt, 1797, 2 vol.).

ILHAVO, ville de Portugal, prov. de Bas-Beira, à 47 kilom. N.-O. de Coïmbre et à 9 kilom. de l'Atlantique; 6,310 hab. C'est là que se trouve la fabrique royale de verre et de porcelaine da Vista-Alegre. La taille du verre y est arrivée à un extrême degré de perfection. Les habitants de cette ville exploitent de belles salines.

ILHEOS (RIO DOS), rivière du Brésil. Elle prend sa source près des limites de la province de Minas-Geraes, coule à l'E., arrose la partie méridionale de la province de Bahia et se jette dans l'océan Atlantique, près du bourg de son nom, après un cours de 176 kilom. ‖ Cette rivière donne son nom à une comarca de la province de Bahia, dans la partie méridionale de cette province; chef-lieu, San-Jorge-dos-Ilheos ou simplement Ilheos. Ce bourg, l'un des plus anciens du Brésil, puisqu'il fut fondé en 1540, possède un port vaste, bien abrité et défendu par un fort; 1,200 hab. Exportation de farine, riz, café, cacao, bois pour la marine.

ILI, rivière des empires chinois et russe. Elle prend sa source dans la Dzoungarie, au versant des monts Célestes ou Thian-Chan coule d'abord au N.-E., puis au N.-O., baigne Gouldja, entre dans l'empire russe, territoire des Kirghiz, et se jette dans le lac Balkhasch, après un cours de 650 kilom. Elle donne son nom à une division peu importante de la Dzoungarie.

C'est l'une des rivières les plus considérables de l'Asie centrale. Ses rives sont basses et bordées çà et là de grands arbres de l'espèce des *eleagnus angustifolia*, *populus pruinosa*, ainsi que par des broussailles de différentes espèces. Sa largeur est d'environ 2 kilom. Elle est guéable sur un certain point, et, au-dessus de ce gué, elle passe à travers des rochers porphyriques qui enserrent son lit; alors elle est très-profonde et son cours est sinueux; mais, au delà de cette espèce de gorge qu'elle traverse en bouillonnant, ses rives s'élargissent, ses eaux redeviennent calmes. Elle forme, à son embouchure, un delta encombré d'une jungle impénétrable de roseaux, qui, en certains endroits, n'ont pas moins de 5 mètres de hauteur. Sur certains points, les rives de l'Ili sont susceptibles de recevoir des colons et d'être le siége d'établissements fixes; les nombreuses colonies militaires ou pénales des Chinois qui occupent le bassin supérieur de l'Ili, entre les monts Iren-Habirhan et Tian-Chan, en sont la preuve. Elle donne son nom à une division de la Dzoungarie. Elle reçoit un grand nombre d'affluents, surtout dans la partie supérieure et moyenne de son cours; les plus importants sont, outre le Kounggi et le Klaggi, qui concourent surtout à la former par leur réunion : le Djaryn, sur la frontière russo-chinoise, le Djilik, l'Issyk, le Talgar, l'Almaty et le Kourton, qui reçoit lui-même deux affluents, le Kopa et le Kourdai. La vallée de l'Ili est célèbre dans l'histoire pour avoir servi de lieu de passage aux grandes migrations des peuples de l'extrême Orient se dirigeant vers l'Occident, depuis les temps les plus reculés jusqu'aux invasions des Mongols au XIIIe siècle et des Kalmouks au XVIIe. C'est encore aujourd'hui la voie qui offre le plus de commodités aux Russes pour envahir le territoire chinois.

ILI, ville de l'empire chinois, dans la Dzoungarie. V. GOULDJA.

ILIA s. f. (i-li-a). Crust. Genre de décapodes brachyures, de la famille des oxystomes, comprenant trois espèces, dont deux vivent dans la Méditerranée.

ILIACO-MUSCULAIRE adj. (i-li-a-ko-musku-lè-re). Anat. Qui appartient aux muscles des iles : *Attaches* ILIACO-MUSCULAIRES.

ILIACO-TROCHANTIN adj. m. (i-li-a-ko-tro-kan-tain). Anat. Se dit du muscle iliaque, à raison de ses attaches sur le trochanter.

— Substantiv. : *L'*ILIACO-TROCHANTIN.

Iliade (L'), poëme épique en 24 chants, l'une des deux grandes épopées grecques parvenues jusqu'à nous sous le nom d'Homère (Xe siècle av. J.-C.) *L'Iliade* a pour sujet l'un des épisodes de la guerre de Troie, la colère d'Achille qui se retire près de ses vaisseaux et laisse au reste de l'armée le soin de continuer la lutte; mais dans le développement de cet épisode le vieil aède nous fait en raccourci le tableau de cette guerre mémorable qu'Horace appelle le long duel de la Grèce et de l'Asie.

Le Troyen Pâris ayant ravi Hélène, la femme de Ménélas, roi d'Argos, tous les Grecs se sont réunis pour venger l'injure faite à l'un d'eux, ont équipé des vaisseaux et sont venus mettre le siége devant Troie, la ville sacrée d'Ilion, ainsi que la nomme toujours Homère, sous la conduite d'Agamemnon, roi de Sparte, frère de Ménélas. Neuf années se sont déjà consumées en efforts infructueux de la part des Grecs. Le poëme s'ouvre par la description des ravages que cause la peste dans leur camp; Apollon leur décoche du haut du ciel ces flèches terribles, parce qu'une de ses prêtresses, Chryséis, fille de Chrysès, est devenue l'esclave d'Agamemnon, dans le pillage d'une ville. Pour apaiser le dieu, le roi des Grecs consent à rendre Chryséis, mais il prend en échange Briséis, esclave échue en partage à Achille. Achille alors refuse de prendre part aux travaux du siége et se retire sous sa tente. Dès ce moment, les Grecs, jusqu'alors victorieux, sont repoussés de partout et menacés d'un échec final. Quatorze chants (II à XVI) sont consacrés, soit à des épisodes rétrospectifs, soit aux conseils tenus dans l'Olympe par les dieux qui ont pris parti pour l'un ou l'autre peuple, à l'énumération des nations qui prennent part à la guerre dans chaque armée, et à la généalogie de leurs chefs, aux grands combats enfin qu'Agamemnon croit pouvoir livrer sans Achille. Le récit d'une de ces rencontres tient à lui seul plusieurs chants. Dans cet éparpillement apparent de l'intérêt, l'unité du poëme subsiste en ce que Achille absent n'en domine pas moins toutes ces scènes; c'est son éloignement qui est cause des désastres. En vain on le supplie de sortir de sa tente et de ramener la victoire; il reste inflexible et permet seulement à Patrocle, son ami, de revêtir ses armes, afin d'effrayer les Troyens (XVIIe chant). Patrocle est tué par Hector, qui s'empare des armes d'Achille. La scène change alors; le héros, saisi d'une colère terrible, jure de venger son ami, de tuer Hector et d'en donner le cadavre aux chiens. Les Troyens, battus dans une rencontre, se renferment dans Ilion; Hector, resté seul en arrière, est tué, et Achille traîne autour des murailles le corps de son ennemi. Il se décide pourtant, sur les supplications du vieux Priam, à rendre ce cadavre, auquel les Troyens font de tristes funérailles, tandis que les Grecs célèbrent des jeux sur le tombeau de Patrocle.

Cette action, au cadre si vaste, se passe dans un laps de temps assez restreint; les commentateurs ont compté qu'elle durait seulement quarante-sept jours. Homère, en accumulant les tableaux, les récits, les épisodes, a pu y faire tenir l'histoire de toute une époque et de toute une civilisation. Comme la *Genèse*, comme les *Védas*, l'*Iliade*, œuvre essentiellement primitive et presque barbare, quant aux mœurs, offre le reflet de tous les degrés du perfectionnement où, du temps d'Homère, étaient parvenus le monde grec et une partie du monde oriental; mœurs, arts, industrie, religion, géographie, législation, tactique militaire de cet âge lointain, nous sont avant tout connus par ce poëme, et la grossièreté des mœurs qui y sont dépeintes nous frappe d'autant plus que le langage et l'expression des idées ont déjà atteint une perfection qui touche au raffinement. Quels admirables discours, modèles de logique et d'éloquence, tiennent tous ces héros égorgeurs d'hommes et assommeurs de bœufs! Ce contraste est frappant. Le vieux chantre, en présence de mœurs rudes et barbares, ne cherche ni à les atténuer ni à les embellir; il ne veut être qu'un peintre fidèle; mais tout en restant simple et familier, en appelant les choses par leur nom, en ne reculant devant aucune description naïve et parfois grossière, il a empreint ses récits de la poésie la plus étincelante et la plus pittoresque. Quand il décrit, les comparaisons, les images se pressent en foule sur ses lèvres; quand il fait parler ses héros, il atteint le suprême degré de l'éloquence.

Le fond de l'*Iliade*, ce sont les batailles, ces batailles interminables, *homériques*, dans lesquelles le poëte fait non-seulement mouvoir des masses armées, mais décrit avec un grand soin toutes les luttes corps à corps et tous les hauts faits individuels. Napoléon, qui, après tout, se connaissait en batailles, admirait celles d'Homère, qui, disait-il, sentaient l'homme du métier, et méprisait celles de Virgile, comme de simples descriptions de rhéteur. C'est dans ces batailles que le poëte a dépensé le plus de verve et d'imagination; on entend le bruit des armures, le heurt des chars, les cris et les injures des combattants. Il ne nous épargne pas un détail de ces immenses tueries; il aime à nous faire voir les armures brisées, les poitrines broyées, les blessures criant sous le glaive, et avec une froide précision anatomique il nous montre quelles vertèbres se brisent sous tel coup, quels viscères l'épée ou le javelot pénètre. Horace a donc bien raison de nous dire : « On voit dans l'*Iliade* tout ce que peuvent contenir de folie et de misère l'aveugle fureur des rois et l'imbécillité des sujets. » Sans doute, on peut voir tout cela; mais il est au moins douteux qu'Homère lui-même l'ait vu : c'est encore le barbare qui, entre toutes les qualités, n'admire guère que la force et la ruse. Qu'on lise la description de la lutte suprême d'Achille et d'Hector; le héros troyen croit avoir auprès de lui son écuyer, Déiphobe; mais c'est Pallas-Athênê, la protectrice d'Achille, qui a pris cette apparence pour le tromper et qui l'abandonne au moment décisif; ses javelots s'émoussent sur le bouclier divin de son adversaire; il en redemande d'autres, Déiphobe a disparu. Sans défense et livré par les dieux eux-mêmes, il n'a plus qu'à tendre la gorge. Avant de mourir, il implore son vainqueur et lui demande de ne pas laisser son cadavre aux chiens. Pour toute réponse, Achille le massacre et regrette de ne pouvoir dévorer ses entrailles vivantes. Si Homère n'eût pas été un barbare, n'eût-il pas imaginé autre chose, pour rehausser Achille, que ce triomphe si facile et si féroce? Mais il ne voyait qu'une chose, la victoire d'Achille, et cela lui suffisait.

Quant à ce qu'on appelle la simplicité d'Homère, c'est encore un de ces préjugés d'école fort mal justifiés. « L'auteur de l'*Iliade*, dit très-bien M. Alfred Michiels, me semble au rebours un poëte opulent, qui met toute la nature à contribution pour rendre ses idées, pour peindre les hommes, les dieux, les cités, les campagnes. Il prodigue moins la métaphore que les modernes, mais c'est qu'il la trouvait maigre et indigente; il lui substitue de longues comparaisons et des récits entiers, comme un homme qui dédaignerait de porter des joyaux, mais se couvrirait d'or et de pierreries. Dès qu'un de ses héros fait un mouvement, l'immortel conteur appelle à son aide tous les artifices de la narration et de la description. Quand deux guerriers se trouvent en présence, il nous déroule leur généalogie, nous fait connaître l'origine de leurs armures; il leur prête de véritables harangues; puis les dieux se mêlent du combat sous diverses formes, la nature s'en émeut, la terre tremble, le soleil se voile; il ne man-

que rien de ce qui peut donner de la grandeur aux événements, de la magnificence au tableau. »

Les épisodes ou les descriptions caractéristiques de l'*Iliade* sont en si grand nombre que leur énumération complète serait un résumé du poëme. Nous citerons seulement le tableau de la peste, qui ouvre l'épopée, les grands combats qui remplissent les livres IV, V et VIe, l'allégorie des Prières, l'ambassade des Grecs à Achille, l'enlèvement nocturne des chevaux de Diomède (Xe livre), la mort de Patrocle, la description du bouclier d'Achille, les adieux d'Hector et d'Andromaque, Priam redemandant le corps de son fils, les jeux funèbres, qui remplissent les derniers chants. Tous ces épisodes et sans doute bien d'autres encore, qui ont été négligés par ceux qui ont colligé l'épopée, étaient récités à part et formaient autant de récits distincts. Ottfried Müller a mis au jour, dans une dissertation ingénieuse, les soudures visibles qui relient toutes ces différentes parties, les interpolations faites à l'œuvre primitive et les contradictions qui n'ont pu être évitées dans un tel travail. Pisistrate ou Solon eurent les premiers l'idée d'ordonner la réunion symétrique de tous ces fragments épars, confiés à la mémoire des rapsodes, et d'en recommander la récitation dans l'ordre prescrit. De cette époque seulement date l'*Iliade* telle que nous la connaissons. Qu'elle soit l'œuvre d'un seul homme, ou, ce qui est plus probable, que les critiques du ve siècle aient cousu, à une épopée primitive beaucoup plus courte, un certain nombre de petits poëmes puisés à une autre source, elle reste empreinte de cette unité puissante et de cette heureuse harmonie de proportions que les Grecs ont su imprimer à tous leurs monuments de l'art ou de la littérature.

Les meilleures éditions de l'*Iliade* sont celle de Turnèbe (Paris, 1554, in-8o) et celle de Dansse de Villoison (Venise, 1788, in-fol.). Des traductions en vers et en prose ont été faites dans toutes les langues. Parmi les traductions en prose citons, en français : celles d'Amadis Jamyn (1580), de Mme Dacier (1709), de Bitaubé (1780), de Dugas-Montbel (1815, 4 vol. in-8o), de Leconte de l'Isle (1869, in-8o), etc.; parmi les traductions en vers : celles de Woss, en hexamètres allemands; de Pope et de Cowper, en anglais; de Monti, en italien. Aucun poëte français, dans le nombre de ceux qui ont traduit l'*Iliade* en vers, Aignan et Bignan, entre autres, n'a approché de Woss ou de Monti.

— Iconogr. Homère a été le grand inspirateur des artistes de l'antiquité. C'est d'après l'*Iliade* que Phidias a conçu son type sublime du *Jupiter Olympien;* c'est en prenant l'*Iliade* pour guide que Polygnote, Zeuxis, Parrhasius et la plupart des autres maîtres en l'art de peindre parvinrent à donner aux dieux et aux héros les caractères de noblesse, de force, de simplicité et de majesté qui impressionnèrent l'imagination si vive et si poétique du peuple grec.

L'admirable épopée est restée, pour beaucoup d'artistes modernes, la source intarissable des hautes inspirations. Elle a fourni des sujets à Raphaël, à Jules Romain, à Pierino del Vaga, à Polydore Caldara, à Annibal Carrache et à une foule d'autres peintres italiens. Au palais Pitti, à Florence, une salle porte le nom de salle de l'*Iliade*, qu'elle doit aux peintures dont Luigi Sabatelli l'a décorée. Sur la voûte, Jupiter est représenté assis au milieu de l'Olympe, et commandant aux dieux rassemblés autour de son trône de ne prendre aucune part au différend des Grecs et des Troyens; dans les huit lunettes, disposées au-dessous de la voûte, sont retracés des épisodes de cette guerre mémorable.

A Munich, l'une des salles de la Glyptothèque, dite la salle Troyenne, est ornée de fresques exécutées par Cornelius et ses disciples, Schlotthauer, Eberle, Zimmermann, Neureuther; les principaux sujets sont : les *Noces de Pélée et de Thétis*, le *Jugement de Pâris*, les *Noces de Ménélas et d'Hélène*, l'*Enlèvement d'Hélène*, le *Sacrifice d'Iphigénie*, *Achille parmi les filles de Lycomède*, *Mars et Vénus blessés par Diomède*, *Jupiter envoyant le dieu des Songes sous la figure de Nestor pour encourager Agamemnon au combat*, *Ménélas vainqueur de Pâris*, *Hector terrassé par Ajax*, *Diomède éveillé par Agamemnon*, *Achille cédant à Priam le cadavre d'Hector*, les *Adieux d'Hector et d'Andromaque* et enfin la *Colère d'Achille*, le *Combat autour du cadavre de Patrocle* et la *Conquête d'Ilion*, qui sont les trois morceaux les plus importants. Ces peintures, que les Allemands admirent avec un enthousiasme extrême, ont été vivement critiquées. Tout en rendant justice au mérite de la composition, M. L. Viardot en blâme énergiquement la couleur, ici dure, froide, morne, monotone jusqu'à l'ennui; là sombre et noirâtre; plus loin présentant un étrange amalgame des tons les plus vifs, les plus transparents, les plus criards, dont l'ambitieuse discordance n'arrive qu'à un faux éclat.

Les compositions les plus remarquables peut-être, les plus exactes, qui aient été faites pour traduire les principaux épisodes de l'*Iliade* sont celles du sculpteur anglais Flaxman, qui ont été gravées, à Rome, en 1793. Flaxman a rendu avec une véritable grandeur de style les sublimes conceptions d'Homère. Ses dessins ont été souvent reproduits. Ils accompagnent, au nombre de 34, la traduction française de l'*Iliade* que Le Prince Lebrun a publiée en 1809.

Nous citerons, pour mémoire, les vignettes gravées par B. Picart pour la traduction de Mme Dacier (1711-1716), et cinq sujets tirés de ce poëme et gravés vers la fin du dernier siècle par Quirin Marck, artiste autrichien. M. A. Titeux et A. Lemud ont dessiné les vignettes qui accompagnent la traduction de Bareste (1842-1843).

Mentionnons encore, parmi les œuvres d'art qu'a inspirées l'*Iliade*, le *Combat homérique*, une des peintures les plus remarquables de Wiertz.

— **Allus. littér.** Le mot *Iliade* a passé dans la langue pour exprimer familièrement des luttes longues, accidentées, qu'on a été obligé de soutenir pour arriver à un résultat heureux. Dans un sens plus relevé, il caractérise une période militaire brillante. C'est ainsi que Th. Gautier a dit des débris de la vieille garde se rendant à la colonne Vendôme :

« Depuis la suprême bataille,
L'un a maigri, l'autre grossi;
L'habit, jadis fait à leur taille,
Est trop grand ou trop rétréci.
. . . .
Ne les raillez pas, camarade;
Saluez plutôt chapeau bas
Ces Achilles d'une *Iliade*
Qu'Homère n'inventerait pas. »

« Un peuple, une civilisation ne porte en soi peut-être qu'un sujet d'épopée. Pour que l'inspiration revienne, il faut un autre culte, une autre société, un monde renouvelé. L'épopée véritable des temps modernes, notre *Iliade*, c'était l'expédition des croisés. »

VILLEMAIN.

« Jules César rencontre, dans ses *Commentaires*, le sublime sans le chercher, et s'élève jusqu'à la haute poésie, tout en croyant ne transcrire que ses souvenirs personnels. Sans effort, à son insu, je le crois du moins, il est tout à la fois l'Achille et l'Homère de son *Iliade*. »

G. PLANCHE.

Iliade (LA PETITE), épopée de Leschès de Mytilène, un des continuateurs d'Homère (viie siècle av. J.-C.) Elle nous est connue par une analyse d'Aristote et de nombreux fragments. Elle contenait, sous forme de chants séparés, des épisodes successifs qu'aucun lien ne rattachait, sauf la chronologie. Ainsi, l'un de ses chants racontait le sort d'Ajax, un autre les exploits de Philoctète, d'autres la construction du cheval de bois et son entrée dans Ilion; le dernier, enfin, la prise et l'incendie de la ville. C'était le morceau capital de Leschès. Les tragiques grecs ont puisé un grand nombre de drames dans ces fragments, qui nous donnent l'idée de ce qu'était l'*Iliade* avant que l'on en eût refondu et coordonné toutes les parties.

ILIAQUE adj. (i-li-a-ke — du lat. *ilia*, flancs). Anat. Qui appartient aux flancs, aux iles : *Os* ILIAQUES. *Fosses* ILIAQUES. *Crête* ILIAQUE. *Muscle* ILIAQUE. *Artères* ILIAQUES.

— Pathol. *Passion iliaque*. Syn. d'ILÉUS.

— **Encycl.** Anat. *Artères iliaques*. Elles forment, avec l'artère sacrée moyenne, les branches de terminaison de la grande artère aorte. La division a lieu au niveau de la quatrième vertèbre lombaire. Les *iliaques* primitives se divisent chacune en *iliaque* interne ou hypogastrique et *iliaque* externe. L'*iliaque* interne fournit les artères viscérales, savoir : l'ombilicale, la vésicale, la vaginale, l'utérine, l'hémorroïdale moyenne et les artères pariétales. L'artère *iliaque* externe fournit l'épigastrique.

— *Os iliaque, os des iles*. C'est un os plat, très-volumineux, irrégulier, qui constitue à lui seul presque toute la hanche, et forme la partie antérieure et la partie latérale du bassin. Il s'articule en arrière avec le sacrum, et en avant avec l'os *iliaque* du côté opposé, pour former la symphyse du pubis. La partie intérieure et supérieure de cet os est lisse, concave, et forme la fosse *iliaque* interne; la partie située au-dessous, également concave, présente une large ouverture, appelée trou sous-pubien. La face externe de l'os *iliaque* est, comme la face interne, divisée en deux parties, dont la plus élevée constitue la fosse *iliaque* externe; la moitié inférieure porte la cavité cotyloïde destinée à recevoir la tête du fémur. Les bords de l'os sont très-saillants; le bord supérieur, le plus large, porte le nom de crête *iliaque;* le bord antérieur est échancré et présente deux éminences désignées sous le nom d'épine *iliaque* supérieure et d'épine *iliaque* inférieure. La partie la plus inférieure constitue la tubérosité sciatique. Enfin, sur le bord postérieur, on trouve une excavation considérable, appelée grande échancrure sciatique.

— *Muscle iliaque*. Ce muscle, situé dans la fosse *iliaque* interne, unit ses fibres à celles du muscle psoas, et de cette réunion résulte le psoas *iliaque* de quelques auteurs. Le muscle *iliaque* proprement dit s'insère au ligament iléo-lombaire, à la crête *iliaque* interne et aux deux tiers supérieurs de cette fosse; de là ses fibres se dirigent obliquement en bas et en dehors, pour aller s'insérer, par un fort tendon, au petit trochanter. L'action de ce muscle est de fléchir la cuisse sur le bassin ou le bassin sur la cuisse, selon qu'il prend son point fixe en haut ou en bas.

ILIAQUE adj. (i-li-a-ke — de *Ilion*, autre nom de la ville de Troie). Hist. Qui a rapport à la ville de Troie ou au fameux siége qu'elle soutint contre les Grecs : *La guerre* ILIAQUE.

— Antiq. rom. *Fêtes iliaques*, Fêtes publiques, instituées par Auguste en commémoration de la bataille d'Actium.

— Archéol. *Table iliaque*, Bas-relief antique représentant la guerre de Troie.

— **Encycl.** *Table iliaque*. La découverte de ce bas-relief remonte seulement au xviie siècle. Un chanoine de la maison de Spagna, qui chassait près de Rome, sur les terres des princes Colonna, trouva cette table dans les ruines d'un temple antique, situé sur la voie Appienne, à Fratocchio, près d'Albano. Les héritiers du chanoine en firent don au musée du Capitole, où on la voit encore aujourd'hui.

La table *iliaque* est en stuc. Les figures dont elle est couverte sont petites et d'un relief très-bas. Dans sa forme primitive, la table était sans doute carrée; mais elle ne nous est point parvenue entière. On présume que de chaque côté elle contenait un pilastre chargé d'écriture; il ne reste qu'un seul de ces pilastres; l'inscription grecque qu'il porte énonce les diverses scènes représentées, et qui ne sont que les épisodes de l'*Iliade* et de divers autres poëmes iliaques.

Les trois espaces compris entre les deux pilastres et les bords contiennent les tableaux en relief, avec des inscriptions grecques pour chaque fait particulier : entre les deux pilastres, les tableaux tirés de l'*Iliade* et le sac de Troie d'après Stésichore; dans la bande inférieure, la suite de la guerre de Troie, d'après l'*Éthiopide* d'Arctinus le Milésien et la *Petite Iliade* de Leschès Pyrrhæus.

Suivant la remarque de Montfaucon, il n'y a rien dans la table *iliaque* dont on puisse tirer une utilité pratique. Les détails du vêtement et des armes, qui pourraient nous intéresser d'une façon particulière, ne sont pas appréciables, le relief des figures ne dépassant pas 6 ou 8 lignes de hauteur. Elle est donc pour nous un pur objet de curiosité dont l'antiquité fait la plus grande valeur, et encore cette antiquité est-elle relativement peu considérable. A en juger par la forme des caractères, elle ne remonterait même pas au siècle d'Auguste. On croit qu'elle servit à quelque rhéteur pour expliquer, d'une manière plus sensible, à ses disciples, les événements racontés par Homère, et ceux qui en forment la suite dans la légende poétique des Grecs.

La table *iliaque* a été savamment commentée, au xviie siècle, par Raphaël Fabretti, à la suite de son livre intitulé : *Syntagma de columna Trajana*, et plus tard par Visconti, dans le *Museo Pio-Clementino*, puis, d'après celui-ci, par Millin, dans sa *Galerie mythologique*.

ILICICOLE adj. (i-li-si-ko-le — du lat. *ilex*, *ilicis*, houx; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui vit ou croît sur le houx.

ILICIFOLIÉ, ÉE adj. (i-li-si-fo-li-é — du lat. *ilex*, *ilicis*, houx; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du houx.

ILICINE s. f. (i-li-si-ne — du lat. *ilex*, *ilicis*, houx). Chim. Substance cristallisable, d'un jaune foncé, soluble dans l'eau et l'alcool bouillant, insoluble dans l'éther, que l'on extrait des feuilles de houx.

ILICINÉ, ÉE adj. (i-li-si-né — du lat. *ilex*, *ilicis*, houx). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au houx.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre houx : *Les* ILICINÉES *sont répandues sur presque toute la surface du globe*. (P. Duchartre.) ‖ On dit aussi AQUIFOLIACÉES. V. ce mot.

ILICOÏDE s. m. (i-li-ko-i-de — du lat. *ilex*, houx, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Syn. de NÉMOPANTHE.

ILIO-ABDOMINAL, ALE adj. (i-li-o-a-bdo-mi-nal, a-le). Anat. Se dit d'un muscle interne abdominal, qui s'attache à la crête iliaque et se porte dans les parois abdominales, qu'il concourt à former : *Dans le cheval, le flanc a pour base principale la portion charnue du muscle* ILIO-ABDOMINAL. (Lecoq.)

ILIO-APONÉVROTIQUE adj. (i-li-o-a-po-né-vro-ti-ke). Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse.

— Substantiv. : *L'*ILIO-APONÉVROTIQUE.

ILIO-CAPSULO-TROCHANTIN adj. m. (i-li-o-ka-psu-lo-tro-kan-tain). Anat. Se dit du muscle qui prend ses attaches à l'épine iliaque antérieure, à la capsule fémorale et au petit trochanter.

— Substantiv. : *L'*ILIO-CAPSULO-TROCHANTIN.

ILIO-COCCYGIEN adj. (i-li-o-ko-ksi-ji-ain). Anat. Se dit d'un muscle du rachis de la grenouille.

— Substantiv. : *L'*ILIO-COCCYGIEN.

ILIO-COSTAL, ALE adj. (i-li-o-ko-stal, a-le). Anat. Se dit d'un muscle carré des lombes, qui s'étend de la dernière côte à la crête de l'os ilion.

— Substantiv. : *L'*ILIO-COSTAL.

ILIO-CRÉTI-TIBIAL, ALE adj. (i-li-o-kré-ti-ti-bial). Anat. Se dit du muscle de la cuisse nommé aussi COUTURIER.

— Substantiv. : *L'*ILIO-CRÉTI-TIBIAL.

ILIO-FÉMORAL, ALE adj. (i-li-o-fé-mo-ral, a-le). Anat. Qui appartient à l'ilion et au fémur. ‖ *Muscle ilio-fémoral*, Muscle grêle antérieur de la cuisse.

ILIO-INGUINAL adj. (i-li-o-ain-gui-nal, a-le). Anat. Se dit du vaisseau nerveux qui va au muscle oblique ascendant de l'abdomen.

ILIO-LOMBAIRE adj. (i-li-o-lon-bè-re). Anat. Qui va de l'ilion à la région lombaire : *Muscles* ILIO-LOMBAIRES. *Artère* ILIO-LOMBAIRE.

— **Encycl.** L'artère *ilio-lombaire*, qui provient de l'artère hypogastrique, naît au niveau de la base du sacrum, remonte un peu en dehors et en arrière, derrière le muscle psoas, et se divise bientôt en deux branches, l'une ascendante et l'autre transversale. La branche ascendante monte derrière le muscle psoas, sur l'os des iles et la dernière vertèbre, et se termine en s'anastomosant avec la cinquième artère lombaire. Elle donne des rameaux aux muscles psoas, iliaque, carré des lombes, etc.; un des plus volumineux pénètre dans le canal vertébral et va se distribuer à la dure-mère et aux nerfs de l'extrémité de la moelle. La branche transversale se porte en dehors, entre le psoas et l'iliaque, et se partage bientôt en rameaux superficiels, qui se distribuent à la face antérieure de l'iliaque, et en rameaux profonds, qui se ramifient dans l'épaisseur du même muscle. Un d'eux pénètre dans l'os des iles par le trou que l'on voit dans la fosse iliaque.

ILION s. m. (i-li-on — du lat. *ilia*, flancs). Anat. Nom de la plus grande des trois pièces qui constituent l'os iliaque chez le fœtus. ‖ On dit aussi ILIUM.

ILION ou **ILIUM**, nom que la ville de Priam tirait d'un de ses rois, Ilus, fils de Tros. V. TROIE.

ILIO-PECTINÉ, ÉE adj. (i-li-o-pè-kti-né). Anat. Qui se forme par la jonction de la branche de l'os iliaque avec celle du pubis : *Eminence* ILIO-PECTINÉE.

ILIO-PÉRONIEN adj. (i-li-o-pé-ro-niain). Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse de la salamandre.

ILIO-PRÉTIBIAL adj. (i-li-o-pré-ti-bial). Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse, appelé aussi MUSCLE COUTURIER.

ILIO-PUBIEN, IENNE adj. (i-li-o-pu-biain, iè-ne). Anat. Qui appartient à l'ilion et au pubis. ‖ *Bandelette ilio-pubienne*, Bandelette fibreuse, qui va de la crête iliaque au bord supérieur du pubis.

ILIO-ROTULIEN adj. (i-li-o-ro-tu-liain). Anat. Se dit du muscle droit antérieur de la cuisse, qui se porte de l'épine iliaque antérieure et inférieure à la partie supérieure de la rotule.

— Substantiv. : *L'*ILIO-ROTULIEN.

ILIO-SACRÉ, ÉE adj. (i-li-o-sa-kré). Anat. Qui appartient à l'os iliaque et au sacrum.

ILIO-SACRO-FÉMORAL adj. (i-li-o-sa-kro-fé-mo-ral). Anat. Se dit du muscle grand fessier.

— Substantiv. : *L'*ILIO-SACRO-FÉMORAL.

ILIO-SCIATIQUE adj. (i-li-o-si-a-ti-ke). Anat. Se dit d'un ligament qui naît de l'os des iles et s'attache à l'ischion et au scrotum.

ILIO-SCROTAL, ALE adj. (i-li-o-skro-tal, a-le). Anat. Qui appartient à l'ilion et au scrotum : *Muscle* ILIO-SCROTAL.

ILIO-SPINAL adj. (i-li-o-spi-nal). Anat. Se dit du muscle long épineux de l'encolure du cheval : *La largeur du dos accuse un fort développement des muscles* ILIO-SPINAUX, *et une poitrine d'un large diamètre*. (Lecoq.)

ILIO-TROCHANTÉRIEN adj. (i-li-o-tro-kan-té-riain). Anat. Se dit des muscles des fesses, distingués en grand et en petit ilio-trochantérien.

ILISSIADE s. f. (i-li-si-a-de). Mythol. gr. Nymphe de l'Ilissus, rivière de l'Attique. ‖ Nom que l'on donne quelquefois aux Muses.

ILISSUS, ruisseau de la Grèce ancienne, dans l'Attique. Il descendait du mont Hymette, coulait au S.-E. d'Athènes, et se jetait dans le golfe d'Egine. Sur ses bords s'élevaient des autels consacrés à Borée et aux Muses. Une très-belle statue, qui a fait partie de la décoration extérieure du Parthénon, et qui appartient aujourd'hui au Musée britannique, représente une personnification de ce cours d'eau.

ILITHIE s. f. (i-li-ti). Entom. V. ILYTHIE.

ILITHYIE, déesse grecque, fille de Junon, qui présidait aux accouchements, auxquels elle était tour à tour favorable et funeste. D'après Apollonius, elle n'a ni époux ni amant; elle punit les fautes des filles par les douleurs de l'enfantement, et n'aime pas les mères trop

fécondes. Son culte, originaire de Crète, selon les uns, des régions hyperboréennes, selon d'autres, se répandit rapidement dans toute la Grèce. Elle avait des temples à Athènes, où l'on voyait trois statues en bois qui la représentaient enveloppée de la tête aux pieds, à Hermione, à Ægium, à Sparte, etc. A Rome, elle se personnifia dans Junon Lucine. On a parfois identifié cette déesse avec Diane; ce qui distingue surtout ces deux divinités, c'est que Diane est presque toujours représentée comme une déesse favorable, protégeant tout ce qui est jeune et faible.

ILIUM RECENS (la *Nouvelle Ilion*), ville de l'ancienne Asie Mineure, dans la Mysie, à 10 kilom. S.-E. de l'ancienne Troie, près des sources du Scamandre, sur une colline escarpée. Cette ville fut fondée par une colonie éolienne, six siècles après la guerre de Troie. Le lieu qu'elle occupait est appelé aujourd'hui *Eski-Kalafatli* par les Turcs. Quelques restes des murs d'enceinte subsistent encore. Un mamelon isolé au N.-O. paraît avoir porté la citadelle et le temple de Minerve. Des débris de marbre sont semés çà et là. Les ruines d'Ilium-Recens sont devenues une espèce de carrière, de laquelle les villages voisins ont tiré les matériaux nécessaires à leur construction.

ILIVE (Jacob), imprimeur et controversiste anglais, né vers 1710, mort en 1763. Tout en dirigeant une imprimerie, d'où sortit une importante édition des *Concordances hébraïques* de Calasio (1747), Ilive publia quelques ouvrages qui attirèrent sur lui l'attention, notamment un *Discours* pour prouver la pluralité des mondes, pour démontrer que les hommes sont des anges apostats, et que la terre est un enfer (1729); le *Livre de Jacker* (1751), attribué par lui à un nommé Alcuin; *Modestes observations sur les sermons de l'évêque Sherlock* (1756), ouvrage qui le fit jeter en prison, etc.

ILIXANTHINE s. f. (i-li-ksan-ti-ne — du lat. *ilex*, houx, et du gr. *xanthos*, jaune). Chim. Substance découverte par Moldenhauer dans les feuilles de houx.

— **Encycl.** L'*ilixanthine* est une substance que Moldenhauer a extraite des feuilles de houx. Ces feuilles en contiennent très-peu lorsqu'elles sont cueillies en janvier, et en contiennent beaucoup lorsqu'elles sont cueillies en août. On épuise les feuilles par de l'alcool à 80° cent.; on distille la teinture pour en retirer la majeure partie de l'alcool, et l'on abandonne le résidu à lui-même pour le faire cristalliser. Au bout de quelques jours, il se sépare de petits grains cristallins. On les recueille, on les dessèche, on les lave à l'éther, afin de les débarrasser de la matière colorante dont ils sont souillés, puis on les redissout dans l'alcool, on évapore la liqueur et on la précipite par l'eau. Enfin le précipité est recueilli et cristallisé dans l'eau bouillante. Les premières eaux mères renferment encore de l'*ilixànthine*; pour en extraire cette substance, on les évapore à consistance sirupeuse, on traite le sirop par l'alcool absolu, on évapore la solution alcoolique, on dissout le résidu dans l'eau, et l'on précipite, par l'acétate de plomb, la liqueur obtenue. Le précipité est lavé, mis en suspension dans l'eau bouillante, et décomposé par un courant d'acide sulfhydrique. On filtre, quand la décomposition est complète, on évapore la liqueur jusqu'à consistance sirupeuse, et on l'abandonne à elle-même pendant quelque temps. L'*ilixanthine* se dépose alors sous la forme d'aiguilles microscopiques d'un jaune paille.

L'*ilixanthine* fond à 198° en gouttes transparentes d'un jaune rouge. Elle bout vers 215° en se décomposant. Elle ne décompose pas les solutions alcalines des sels cuivriques, même par une ébullition prolongée. Elle est presque insoluble dans l'eau froide, et se dissout facilement dans l'eau chaude en formant une solution jaune. L'alcool la dissout aussi, mais l'éther ne la dissout point. Elle se dissout à chaud dans l'acide chlorhydrique concentré. La couleur de ses solutions aqueuses passe du jaune au jaune orangé sous l'influence des alcalis et de leurs carbonates; il suffit au contraire d'ajouter de l'acide sulfurique à ces solutions pour les rendre tout à fait incolores. Les sels cuivriques et ferreux sont sans action sur l'*ilixanthine*; les sels ferriques, et particulièrement le chlorure, la colorent au contraire en vert. L'acétate neutre et le sous-acétate de plomb font naître, dans les solutions aqueuses d'*ilixanthine*, un splendide précipité jaune qui se dissout dans l'acide acétique en produisant une liqueur incolore.

L'*ilixanthine* teint en jaune les étoffes mordancées avec l'alumine ou les mordants de fer.

ILKLEY, joli village d'Angleterre, comté d'York, sur la Wharfe et le chemin de fer de Leeds à Tirsk; 800 hab. C'est là que fut pratiquée pour la première fois en Angleterre la médecine hydrothérapique. L'établissement, ouvert le 8 mai 1856, et bâti en pierre, dans le style italien, est parfaitement approprié à sa destination. La campagne environnante est d'une beauté romantique. On peut visiter, près d'Ilkley, les hauteurs boisées de la Wharfe et les ruines de l'ancienne abbaye de Balton.

ILL, rivière de France, qui naît dans le canton de Ferrette (Haut-Rhin), sur les confins du canton de Berne, baigne Altkirch, Mulhouse, passe près de Colmar, arrose Schlestadt, Strasbourg, Schiltigheim, et se perd dans le Rhin, après un cours de 205 kilom. Ses affluents principaux sont: le Thalbach, la Largue, la Doller, la Thur, la Lauch, la Fecht, la Giessen, la Scheer, l'Andlau, l'Ehn et la Bruche. L'Ill est navigable sur un parcours de 97 kilom. Les eaux de l'Ill font mouvoir plusieurs usines, dont quelques-unes de première importance.

ILL (PAYS D'), petit pays de l'ancienne France, dans la haute Alsace, où étaient Colmar et Ensisheim.

ILL-AU-RHIN (CANAL D'). Il prend son origine dans la rivière d'Ill, à l'embouchure du canal de la Marne au Rhin, et débouche dans le bras Mabile, branche du Rhin, après 2,950 mètres de parcours, avec un tirant d'eau normal de $2^{m},16$.

ILLAS Y VIDAL (Jean), littérateur espagnol, né à Barcelone en 1819. Il suivit avec succès la carrière du barreau à Barcelone, où il obtint au concours une chaire de droit commercial, et fut élu, en 1857, député aux Cortès. Outre des articles dans le journal l'*Impartial*, on a de lui: la *Marquise d'Alta-Villa*, roman (1838); *Eléments de grammaire espagnole*, en collaboration avec Figuerola (1842), ouvrage qui a obtenu plus de trente éditions; *Bara*, drame historique; *Possibilité d'une race primitive unique*; *Conseils au parti modéré*, etc.

ILLATION s. f. (il-la-si-on — lat. *illatio*; de *in*, dans, et *latus*, porté). Liturg. Prière que, dans la messe mozarabique, le prêtre dit à haute voix, entre la secrète et le canon, et qu'on appelle *Préface* chez les latins. ‖ Translation de reliques, et particulièrement fête qu'on célébrait dans les maisons de l'ordre de Saint-Benoît, et où l'on portait processionnellement les reliques du fondateur.

— Dr. canon. Apport de biens d'une personne qui entre comme novice dans une maison religieuse. ‖ *Registre d'illation*, Registre où l'on inscrit les biens que les religieux ou religieuses ont apportés à leur couvent en y entrant.

ILLATS, village et comm. de France (Gironde), canton de Podensac, arrond. et à 31 kilom. de Bordeaux; 1,766 hab. Carrières de pierre dure. L'église, en partie romane, offre un joli portail et des chapiteaux curieux. Vieux château, classé parmi les monuments historiques.

ILLE, ville de France (Pyrénées-Orientales), cant. de Vinça, arrond. et à 20 kilom. N.-E. de Prades, entre la Têt et le Boulis. Pop. aggl., 3,026 hab. — Pop. tot., 3,332 hab. Récolte et exportation de fruits; corderies, tanneries, chapelleries. Elle est entourée de murailles flanquées de tours, qui étaient autrefois bordées de belles plantations d'orangers. Les murs de l'église paroissiale sont revêtus de marbre non poli. En 1598, cette place soutint un siége mémorable contre 3,000 Français, qui, après avoir pénétré dans la ville par une brèche pratiquée dans les murs, furent arrêtés dans les rues par les habitants, et contraints de se retirer. La ville fut prise et occupée par les Espagnols le 2 juillet 1793, et reprise par les Français le 17 septembre suivant.

ILLE, rivière de France (Ille-et-Vilaine). Elle sort de l'étang du Boulet, cant. de Saint-Aubin-d'Aubigné, coupe plusieurs fois le canal d'Ille-et-Rance, et se jette dans la Vilaine à Rennes, après un cours de 45 kilom.

ILLE-ET-RANCE, canal de France (Ille-et-Vilaine). Il commence à Rennes, dans la Vilaine, suit la vallée de l'Ill, puis celle du Linon, entre dans le département des Côtes-du-Nord, passe dans le lit de la Rance et se termine à 6 kilom. en aval de Dinan, au Châtelier. Son développement total est de 84,794 mèt. Tirant d'eau ordinaire, $1^{m},60$. Charge moyenne des bateaux, 30 à 35 tonnes. Ce canal sert principalement au transport du charbon de terre, des grains et farines, de l'orge, du maïs, du seigle, de la tourbe, du fumier, de la marne, du sable, etc.

ILLE-ET-VILAINE (DÉPARTEMENT D'), division administrative de la France, dans la région N.-O. Elle doit son nom aux deux rivières de l'Ille et de la Vilaine, et a été formée d'une partie de l'ancienne Bretagne. Ce département est borné: au N. par l'Océan et le département de la Manche; à l'E., par celui de la Mayenne; au S., par celui de la Loire-Inférieure, et à l'O. par ceux des Côtes-du-Nord et du Morbihan. Il forme le diocèse de Rennes, la 1^{re} subdivision de la 16^{e} division militaire; il ressortit à la cour d'appel de Rennes, à l'académie de Rennes, à la 5^{e} légion de gendarmerie, à la 23^{e} conservation des eaux et forêts, etc. Le département d'Ille-et-Vilaine comprend 6 arrondissements (Rennes, Fougères, Montfort-sur-Mer, Redon, Saint-Malo et Vitré), 43 cantons, 352 communes, et 589,532 hab. en 1872. D'après le cadastre, sa superficie totale est de 672,583 hectares.

Le sol du département d'Ille-et-Vilaine est presque exclusivement schisteux et granitique. Les gisements calcaires que l'on y rencontre çà et là sont de peu d'étendue. Aussi l'élément calcaire manque-t-il dans la plupart des exploitations. On trouve bien quelques dépôts assez importants de marne coquillière, mais l'extraction en est rarement possible, à cause de la grande quantité d'eau qu'ils renferment et qui arrive incessamment par infiltration jusqu'à la surface du sol. L'Ille-et-Vilaine a 70 ou 75 kilom. de côtes. Le rivage y est bas et formé de terres alluviales. Entre la côte et le pied des collines s'étend le marais de Dol, fertile campagne qu'une digue de 36 kilom. de long protége contre les envahissements de la mer. Les côtes offrent un grand nombre d'anses ou baies, parmi lesquelles nous signalerons: la baie et la rade de Cancale, l'anse de la Guimorais, la baie de Saint-Malo, la baie de Frémur, etc. Les principaux cours d'eau du département sont: l'Ille, la Vilaine, la Rance, le Couesnon, le Meu, la Seiche, l'Airon, la Glaine, le Beuvron, la Minette, l'Oysance, la Flume, le Canut, le Samnon, le Cher ou Chère, le Créhan et l'Oust. Le canal d'Ille-et-Rance traverse une partie du département. Signalons aussi les nombreux canaux de desséchement des marais de Dol. Les étangs sont nombreux dans l'Ille-et-Vilaine; les plus remarquables sont: la mare de Saint-Coulban, l'étang de Combourg, celui de Feins, celui de Châtillon-en-Vendelais, celui de Paintourteau, etc. Le département d'Ille-et-Vilaine est peu accidenté; ses plus hautes collines n'excèdent pas une élévation moyenne de 235 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les parties les plus basses sont à 3 mètres seulement au-dessous de ce même niveau.

La température est modérée: la chaleur ne s'élève guère, en été, au-dessus de 25° centigrades, et, en hiver, le froid descend rarement à 10° au-dessous de zéro. Par contre, l'humidité est extrême. Les seules voies navigables sont: la Vilaine (96 kilom.), et le canal d'Ille-et-Rance (63 kilom.). L'ensemble des voies de communication pour les grands transports est donc fort réduit. Le chemin de fer de Paris à Brest et les embranchements qui s'y joignent relient les différentes parties du département avec les grands centres de consommation. Les principales cultures de l'Ille-et-Vilaine sont: le froment, le sarrasin et l'avoine. 70,000 hectares forment des prairies naturelles. Les bois couvrent une superficie de 40,000 à 45,000 hectares. Les prairies artificielles occupent environ 35,000 hectares. Le lin et le chanvre, qui formaient encore, il y a une vingtaine d'années, deux cultures fort importantes, n'occupent guère aujourd'hui que 5,000 à 6,000 hectares. Les landes et les terrains absolument improductifs couvrent encore une surface de plus de 120,000 hectares. La culture est peu perfectionnée.

L'espèce bovine du département d'Ille-et-Vilaine se subdivise ainsi: 34,000 à 35,000 bœufs ou taureaux, environ 230,000 vaches ou génisses, 64,000 à 65,000 veaux. On compte près de 30,000 chevaux, 17,000 à 18,000 juments et à peu près le même nombre de poulains. L'espèce ovine ne comprend guère que 84,000 à 85,000 têtes; l'espèce porcine en compte près de 100,000. Le lait est surtout employé à la fabrication du beurre. On sait de quelle estime bien méritée jouissent les beurres de Bretagne. On l'exporte à Paris, dans nos ports de mer et surtout en Angleterre.

Les richesses minérales de l'Ille-et-Vilaine sont peu nombreuses; elles se réduisent à quelques carrières d'ardoise et aux mines de plomb argentifère de Pont-Péan et de Corps-nuds. L'industrie est assez pauvrement représentée. La fabrication de la toile, qui était autrefois importante, est à peu près nulle aujourd'hui; elle n'a pu tenir contre les grandes filatures du nord de la France et de la Belgique.

On compte dans le département d'Ille-et-Vilaine: 1 lycée, 3 colléges communaux, 8 institutions secondaires libres, 740 écoles primaires et 16 salles d'asile. Voici quel est, d'après le recensement de 1866, le degré d'instruction dans le département d'Ille-et-Vilaine:

Ne sachant ni lire ni écrire	261,594
Sachant lire seulement	115,970
Sachant lire et écrire	200,655
Dont on n'a pu vérifier l'instruction	8,755

On voit que l'ignorance est extrême dans ce département.

ILLEC adv. (il-lèk — lat. *illic*, même sens). Là, en cet endroit, en ce lieu-là:

> Retenez bien qu'*illec* est son manoir.
>
> VOLTAIRE.

> Et quelque part où fut la terre, *illec*
> Etait le feu, l'air et la mer avec.
>
> CL. MAROT.

‖ Vieux mot.

ILLÉCÈBRE s. f. (il-lé-sè-bre — du lat. *illecebra*, attrait, charme). Bot. Genre de plantes, de la famille des paronychiées, type de la tribu des illécébrées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Europe et dans l'Asie centrale. ‖ On l'appelle aussi PANARINE.

ILLÉCÉBRÉ, ÉE, adj. (il-lé-sé-bré — rad. *illécèbre*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre illécèbre.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des caryophyllées, ayant pour type le genre illécèbre.

ILLÉGAL, ALE adj. (il-lé-gal, a-le — du préf. *il*, et de *légal*). Qui n'est pas légal, qui viole la loi: *Mesure* ILLÉGALE. *Arrêt* ILLÉGAL. *Réunion* ILLÉGALE. *Actes* ILLÉGAUX. *Tout despotisme est* ILLÉGAL. (B. Const.)

ILLÉGALEMENT adv. (il-lé-ga-le-man — du préf. *il*, et de *légalement*). D'une manière illégale, contraire à la loi: *Un magistrat agit* ILLÉGALEMENT *quand il sort du cercle des devoirs et des attributions qui lui ont été fixés par la loi.* (Bousquet.)

ILLÉGALITÉ s. f. (il-lé-ga-li-té — du préf. *il*, et de *légalité*). Caractère de ce qui est illégal: L'ILLÉGALITÉ *d'un acte.* ‖ Acte illégal: *Commettre des* ILLÉGALITÉS. *La poursuite des* ILLÉGALITÉS *commises par des fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions est environnée de tant d'entraves qu'elle devient la plupart du temps décourageante et même impossible.* (Viennet.)

ILLÉGITIME adj. (il-lé-ji-ti-me — du préf. *il*, et de *légitime*). Qui n'est pas légitime, qui n'est pas dans les conditions réglées par la loi, qui n'est pas conforme au droit: *Mariage* ILLÉGITIME. *Amour* ILLÉGITIME. *Tout obstacle mis à la liberté d'une nation est* ILLÉGITIME. (Ch. Comte.)

> Du plus fort le plus faible est partout la victime,
> Telle est de l'univers la marche *illégitime*.
>
> FRÉVILLE.

> Les dieux mêmes, les dieux, de l'Olympe habitants,
> Qui d'un bruit si terrible épouvantent les crimes,
> Ont brûlé quelquefois de feux *illégitimes*.
>
> RACINE.

— Par ext. Injuste, déraisonnable: *Prétentions* ILLÉGITIMES. *Souhait* ILLÉGITIME.

— *Femme illégitime*, Maîtresse, femme qui vit maritalement avec un homme sans être mariée avec lui: *En Europe, la pluralité des femmes* ILLÉGITIMES *est permise avant et même pendant le mariage.* (A. Garnier.)

— *Enfant illégitime*, Enfant né hors le mariage, et qui n'a pas été légitimé: *On compte à Paris un enfant* ILLÉGITIME *sur trois naissances.* (Marbeau.)

— Méd. Se dit de certaines fièvres dont la marche est anomale. ‖ On les appelle aussi FIÈVRES BÂTARDES.

ILLÉGITIMEMENT adv. (il-lé-ji-ti-me-man — du préf. *il*, et de *légitimement*). D'une manière illégitime, injuste, déraisonnable: *Posséder un bien* ILLÉGITIMEMENT.

ILLÉGITIMITÉ s. f. (il-lé-ji-ti-mi-té — du préf. *il*, et de *légitimité*). Défaut de légitimité, caractère de ce qui est illégitime: *L'*ILLÉGITIMITÉ *d'un enfant. L'*ILLÉGITIMITÉ *d'un titre. Les révolutions d'Angleterre et de France ont proclamé l'*ILLÉGITIMITÉ *du pouvoir absolu.* (Guizot.)

ILLÈNE s. m. (il-lè-ne — du gr. *illainô*, je regarde de travers). Crust. Genre de crustacés fossiles, réuni par quelques auteurs au genre isotèle.

— s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamies, dont l'espèce type habite l'Australie.

ILLER, en latin *Ilargus*, rivière torrentielle d'Allemagne. Elle prend sa source dans la Bavière, cercle de Souabe et Neubourg, près des frontières du Tyrol, coule au N., passe à Kemptern, sert de limite entre la Bavière et le Wurtemberg et se jette dans le Danube, à 2 kilom. d'Ulm, après un cours de 160 kilom. Ses principaux affluents sont l'Aurach et l'Alch. Elle est flottable à bûches perdues et sujette à de nombreux débordements qui dévastent les pays riverains.

ILLESCAS, bourg d'Espagne, province et à 30 kilom. N. de Tolède, dans une vaste plaine, sur la route de Madrid à Tolède; 2,000 hab. Tannerie, fabrique de chocolat. C'était primitivement une ville fondée par les Grecs, qui l'avaient nommée *Illarcuris*. Les guerres de 1808 à 1814 y ont exercé de grands ravages.

ILLÉSÉ, ÉE adj. (il-lé-zé — du préf. *il*, et de *lésé*). Qui n'a reçu aucune lésion, aucun dommage physique.

ILLETTRÉ, ÉE adj. (il-lé-tré — du préf. *il*, et de *lettré*). Qui n'a aucune connaissance en littérature: *Un public* ILLETTRÉ. *Il est dans la foule des âmes simples, des esprits* ILLETTRÉS, *qui goûtent profondément la poésie.* (M^{me} L. Colet.) *La nation romaine, la plus intelligente par la grâce de Dieu, est la plus* ILLETTRÉE *par la volonté des prêtres.* (E. About.) ‖ Qui ne sait pas lire. On dit aussi ILLITTÉRÉ dans ce dernier sens.

— Substantiv. Personne dépourvue d'instruction; personne qui ne sait pas lire: *Les statistiques judiciaires constatent que ce sont surtout les* ILLETTRÉS *qui alimentent nos échafauds.* (L. Jourdan.)

ILLGEN (Christian-Frédéric), théologien allemand, né à Chemnitz en 1786, mort à Leipzig en 1844. Il enseigna la philosophie, puis la théologie protestante à l'université de Leipzig. On a de lui: *De la valeur de l'Histoire des dogmes chrétiens* (Leipzig, 1817, in-8°); *Mémoires historico-théologiques* (Leipzig, 1818-1824, 3 vol. in-8°); la *Transfiguration de la vie terrestre par l'Evangile* (Leipzig, 1823, in-8°).

ILLIACANTHE s. f. (i-li-a-kan-te — du gr. *illô*, je tourne; *akantha*, épine). Hist. nat.

Genre de productions marines trouvé dans l'Adriatique, et pris d'abord pour une plante, mais qui paraît être un polypier voisin des aglaophémies et des sertulaires.

ILLIBÉRAL, ALE adj. (il-li-bé-ral, a-le — du préf. *il*, et de *libéral*). Qui n'est point libéral, qui n'est point généreux : *Il savait être* ILLIBÉRAL *en promettant, et quelquefois même en donnant.* (Sainte-Beuve.)

— Politiq. Qui est opposé au libéralisme, aux idées libérales : *Députés* ILLIBÉRAUX. *Politique* ILLIBÉRALE.

ILLIBÉRALEMENT adv. (il-li-bé-ra-le-man — du préf. *il*, et de *libéralement*). Sans libéralité, avec avarice.

— Sans libéralisme, d'une façon restrictive de la liberté : *Une loi* ILLIBÉRALEMENT *conçue.*

ILLIBÉRALISME s. m. (il-li-bé-ra-li-sme — du préf. *il*, et de *libéralisme*). Politiq. Sentiment, opinion opposée au libéralisme.

ILLIBERIS, ville de la Gaule ancienne, dans la Narbonnaise 1re, chez les Sardons. C'est aujourd'hui ELNE. Tite-Live dit, en parlant de la marche d'Annibal : *Pyrenæum transgreditur, et ad oppidum Illiberim castra locat.* Cette ville, d'abord très-florissante, fut presque réduite à rien dans la suite, selon Méla : *Vicus Eliberis, magnæ quondam urbis, et magnarum opum, tenue vestigium.*

ILLICE, ancienne ville d'Espagne, aujourd'hui ELCHE.

ILLICIÉ, ÉE adj. (il-li-si-é — rad. *illicium*). Bot. Qui ressemble aux plantes du genre illicium ou badiane.

— s. f. pl. Tribu de la famille des magnoliacées, ayant pour type le genre illicium ou badiane.

ILLICITE adj. (il-li-si-te — du préf. *il*, et de *licite*). Qui n'est pas licite, qui est défendu par la loi ou contraire à la morale : *Action* ILLICITE. *Plaisirs* ILLICITES. *Moyens* ILLICITES. *La loi doit être d'autant plus sévère pour l'exercice* ILLICITE *du droit, qu'elle est plus favorable à l'exercice légitime de ce droit.* (Toussenel.)

— **Encycl.** Jurispr. On peut, soit dans les conventions, soit dans les testaments, insérer en principe telles clauses que l'on veut et même déroger aux lois de pur droit privé ; mais cette liberté est limitée en ce que l'on ne saurait toucher aux lois dans lesquelles l'ordre public et la morale peuvent être en jeu. Mais qu'est-ce que l'ordre public? Comment définir les bonnes mœurs? Ce sont là des points sur lesquels on ne peut donner de règles générales, et le législateur a bien fait de laisser à l'appréciation des magistrats le soin de décider suivant les espèces. Quelquefois, pourtant, il a cru devoir intervenir; ainsi, par exemple, dans l'article 791 du code civil, où il défend tout pacte sur succession future comme *illicite;* ainsi encore dans l'article 815, lorsqu'il ne permet pas que l'indivision soit établie par convention pour un temps excédant cinq années.

C'est par application de ces principes que la loi, dans les articles 1130 et 1133, prononce la nullité des obligations dont l'objet ou dont la cause est *illicite*. Ainsi, la jurisprudence a souvent décidé que l'obligation contractée par le cessionnaire d'un office ministériel de payer en secret au cédant un prix supérieur à la somme exprimée dans l'acte de cession était une obligation nulle pour cause *illicite*, car elle a pour résultat de frauder les droits du Trésor et d'empêcher la surveillance que l'Etat s'est réservée sur les ventes d'offices ministériels. Il n'y a pas de doute sur le caractère *illicite* de la cause quand la promesse a pour but de déterminer une personne à accomplir un fait qui blesse la loi ou la morale.

Il n'a pas suffi au législateur de prononcer la nullité des conventions dont la cause ou l'objet serait *illicite;* il a appliqué la même sanction aux conditions et clauses *illicites* que les parties auraient insérées dans les contrats. C'est ici que nous rencontrons une distinction importante : la convention faite sous des conditions contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs est-elle à titre onéreux, une vente ou un échange, par exemple, tout est nul, la condition et la convention où elle est insérée (art. 1172 code civil); est-elle à titre gratuit, la condition est réputée non écrite; on l'annule, mais on laisse subsister la convention (art. 900). On comprend très-bien les motifs qui ont fait annuler les conventions à titre onéreux faites sous des conditions immorales ou contraires aux lois; ces conventions, en effet, étant l'œuvre de toutes les parties, chacune d'elles est coupable d'avoir accepté ou proposé de pareilles conditions; il serait donc injuste que la convention profitât à aucune d'elles; ajoutez à cela que, si la condition eût été effacée et le contrat maintenu, les parties auraient pu se croire moralement tenues d'accomplir la condition contenue au contrat. Il est facile de comprendre, d'après ces motifs, pourquoi les libéralités testamentaires sont régies par une règle inverse, c'est-à-dire maintenues, en considérant comme non écrites les conditions immorales qu'elles renferment; le testament est l'œuvre du testateur seul, le légataire ne doit pas subir la peine d'une faute qu'il n'a pas commise; et puis, dans le testament, la volonté de gratifier le légataire est la cause impulsive, dominante, de la libéralité, et l'on pourra aisément considérer comme non avenues des conditions dont peut-être le testateur ne s'est pas rendu un compte exact, troublé qu'il était par la pensée de la mort. Mais ces raisons ne sauraient expliquer l'assimilation aux testaments des donations entre-vifs, qui sont l'œuvre des deux parties, également responsables l'une et l'autre des conditions qu'elles ont stipulées, et pour lesquelles il est à craindre que le donataire ne se fasse un point d'honneur d'exécuter les clauses immorales qui y sont renfermées. Sans doute, le législateur aura pensé que la donation n'était, en fait, sinon en droit, que l'œuvre du donateur seul; que le rôle du donataire y est purement passif et se borne à accepter, avec la libéralité qui lui est faite, toutes les clauses dictées souverainement par celui qui est l'auteur de la donation.

Remarquons que, lorsque la loi déclare nulles les conventions dans lesquelles sont insérées des conditions *illicites*, elle n'a eu en vue que le cas où le fait *illicite* doit être accompli par le futur créancier, par exemple lorsque Paul promet à Pierre mille francs s'il tue une personne qu'il lui désigne; mais il ne faudrait pas appliquer la même solution au cas où le fait *illicite* dont dépend l'obligation est le fait du futur débiteur; dans ce cas, on ne saurait annuler un contrat dont l'objet est de détourner l'une des parties d'un acte contraire à la loi. Nous faisons la même observation pour le cas où il s'agirait d'une condition négative dont l'objet serait de déterminer le futur créancier à s'abstenir d'un fait coupable; par exemple si Paul promet à Pierre une somme, sous la condition qu'il n'accomplira pas ses projets de vengeance à l'encontre d'un tiers. On comprend, d'après ces exemples, que les juges ont, en cette matière, un pouvoir d'appréciation considérable, et qu'ils doivent, pour valider ou annuler le contrat, examiner, d'après les circonstances, quelle a été l'intention des parties et rechercher si leur but, en insérant ces conditions, a été l'accomplissement d'un acte *illicite* ou d'un acte conforme à la morale et à la loi.

Aussi serait-il impossible de donner une formule générale servant à distinguer les conditions *illicites* de celles qui ne le sont pas. Disons seulement que les conditions *illicites* ont ce caractère qu'elles tendent, soit à gêner, dans la personne du donataire ou légataire, l'exercice d'une faculté d'ordre public, soit à le détourner de l'accomplissement d'un devoir, soit enfin à le déterminer à commettre une action malhonnête. Ainsi, la condition de ne pas exercer les droits civiques ou politiques, celle de ne pas remplir des devoirs de famille, de renoncer à la puissance maritale, à la puissance paternelle, devraient être considérées comme *illicites.* De même les auteurs annulent la condition absolue de ne pas se marier, car elle aurait pour effet de faire renoncer celui qui l'accomplirait à une faculté de droit naturel. Au contraire, la condition de viduité imposée par l'époux prémourant à l'époux survivant est, en général, regardée comme licite. Il est naturel, en effet, que l'époux qui fait une libéralité à son conjoint ne désire pas que les biens donnés servent de dot à un nouveau mariage. Une condition qui se présente souvent dans les testaments ou donations est celle qui consiste dans la défense d'aliéner la chose qui fait l'objet de la libéralité. Disons en passant que, si une telle défense était faite dans l'intérêt de certaines personnes suffisamment déterminées, elle constituerait une substitution prohibée et tomberait sous l'application de l'article 896. Lorsque cette circonstance ne se présente pas, la condition de ne pas aliéner, absolue et indéfinie, est considérée comme *illicite*, comme étant une entrave à la libre circulation des biens, qui est d'ordre public; mais elle pourrait être déclarée licite si elle était seulement relative et temporaire et qu'un intérêt sérieux la justifiât; par exemple, si le disposant imposait à son légataire mineur la condition de ne pas aliéner avant son mariage ou avant qu'il ait atteint un âge déterminé, trente ans par exemple, voulant ainsi qu'il ne pût disposer de l'objet légué que lorsqu'il aurait une maturité d'esprit suffisante. Un grand nombre d'autres conditions peuvent se présenter, à propos desquelles on aura à examiner en fait si elles sont licites ou *illicites*. Citons encore la condition imposée au légataire de prendre un état déterminé, d'être avocat, médecin, magistrat, etc. Elle est généralement considérée comme valable, à moins qu'elle ne soit en disproportion avec l'éducation, le rang, la fortune du légataire. Quant à la condition de demeurer dans un certain lieu ou avec certaines personnes, il faudrait, pour en déterminer le caractère, l'apprécier d'après les motifs qui l'auraient inspirée au disposant et d'après le but qu'il aurait eu en vue.

ILLICITEMENT adv. (il-li-si-te-man — du préf. *il*, et de *licitement*). D'une manière illicite, opposée au droit, à la justice ou à la morale : *Jouir* ILLICITEMENT *des plaisirs défendus.*

ILLICIUM s. m. (il-li-si-omm — mot lat. qui signifie charme, attrait). Bot. Nom scientifique du genre badiane.

ILLICO adv. (il-li-ko — mot lat. formé de *in loco*, sur le lieu, sur place). Fam. Incontinent, sur-le-champ : *Il faut s'exécuter* ILLICO. *Partez* ILLICO.

— s. m. Pop. Mélange de cognac avec une autre liqueur.

ILLIDE (SAINT-), village et commune de France (Cantal), canton de Saint-Cernin, arrond. et à 26 kilom. d'Aurillac, au confluent de la Bertrande et de la Soularre; 1,532 hab. Aux environs, dans une forêt d'arbres séculaires, s'élève le château de Labontat, flanqué de grosses tours carrées.

ILLIERS, bourg de France (Eure-et-Loir), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. S.-O. de Chartres, sur le Loir; pop. aggl., 2,170 hab. — pop. tot., 3,005 hab. Fabriques de draps et d'étoffes de laine, bonneterie à l'aiguille; élève de chevaux percherons. Commerce de grains et bestiaux. L'église date en partie du XIVe siècle. Il ne reste que des vestiges informes de l'ancienne forteresse d'Illiers, qui a joué un grand rôle au XVe siècle, pendant l'occupation anglaise, et au XVIe, pendant les guerres de religion.

ILLIERS (Florent D'), capitaine français, né vers 1400, mort en 1475. Il se lia dans sa jeunesse avec Dunois, le bâtard d'Orléans, qui faisait grand cas de ses conseils, fut chargé par la suite du commandement de Châteaudun et quitta cette ville avec quatre cents chevaliers, en 1429, pour aller prendre part aux opérations du siége d'Orléans. Il se battit vaillamment contre les Anglais auprès de Jeanne Darc, qu'il accompagna, la même année, au siége de Jargeau, puis s'empara de Chartres (1432), défendit Louviers contre les Anglais, se rendit maître de Meulan (1435), prit une part brillante à la campagne de Normandie (1449), et enleva aux Anglais Neubourg, Beaumesnil et Verneuil. En 1457, Charles VII récompensa les services de cet intrépide capitaine en le nommant bailli et gouverneur de Chartres

ILLIGÈRE s. f. (il-li-jè-re — de *Illiger*, sav. allem.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des gyrocarpées ou illigérées, dont l'espèce type croît à Java.

ILLIGÉRÉ, ÉE adj. (il-li-jé-ré — rad. *illigère*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre illigère.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre illigère, et syn. de GYROCARPÉES.

ILLIMANI (NEVADO DE), pic de la chaîne des Andes boliviennes; 7,506 mèt. d'élévation. C'est un des plus hauts sommets de toute la chaîne.

ILLIMITABLE adj. (il-li-mi-ta-ble — du préf. *il*, et de *limitable*). Qui ne peut être limité, à qui l'on ne peut donner ou assigner des limites : *Série* ILLIMITABLE. *Progrès* ILLIMITABLE.

ILLIMITÉ, ÉE adj. (il-li-mi-té). Qui n'a point de bornes, de limites, de terme : *L'espace* ILLIMITÉ. *Un temps* ILLIMITÉ. *Un pouvoir* ILLIMITÉ. *Aucune autorité sur la terre n'est* ILLIMITÉE. (B. Const.)

— Administr. *Congé illimité*, Congé auquel on ne fixe pas de terme.

ILLINOIS, Etat de la confédération des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, borné au N. par l'Etat de Wisconsin, à l'O. par celui d'Iowa et celui du Missouri, à l'E. par le lac Michigan et les Etats d'Indiana et de Kentucky, au S. par ceux de Kentucky et de Missouri; par 36° 58′ — 42° 30′ de lat. N., et 87°-91° 42′ de long. O. Sa plus grande longueur du N. au S. est évaluée à 950 kilom., et sa plus grande largeur à 500 kilom. Superficie, 143,788 kil. carr. Voici la progression suivie par la population depuis le commencement de ce siècle : en 1810, 12,282 hab.; en 1820, 55,162; en 1830, 157,445; en 1840, 476,183; en 1850, 851,570; en 1860, 1,711,951. Aujourd'hui elle doit dépasser 2 millions d'habitants. L'Illinois est formé d'un plateau incliné, de 120 à 130 mèt. d'altitude, s'abaissant dn N. au S., du lac Michigan au Missouri. Quelques collines s'élèvent sur les bords du fleuve Illinois et sur les rives du Mississipi. Vers le S. et dans la partie du S.-O. au N.-E., s'étend une vaste savane appelée *grande prairie.* Sous le rapport de l'aspect et de la fertilité, les terres sont divisées en prairies alluviales, prairies ondulées et prairies buissonneuses. Dans les premières, qui forment les vallées des courants, la terre végétale (4 mèt. de profondeur sur plusieurs points), toujours bonne et saturée d'azote, est d'une prodigieuse fertilité. Les prairies ondulées sont entrecoupées d'éminences appelées *buffs* et de marais nombreux, couverts de roseaux et d'où s'échappent des émanations et des miasmes qui engendrent fréquemment la fièvre tremblante et quelquefois le typhus. De nombreux serpents rampent dans l'herbe humide. Les prairies buissonneuses sont ainsi nommées parce qu'elles sont occupées par des buissons, des bouquets d'arbrisseaux et d'arbustes. Les principaux cours d'eau de l'Etat de l'Illinois sont : la Wasbah, l'Ohio, le Mississipi, qui en baignent les frontières; le Rock, l'Illinois, le Muddy, le Litt et le Sangainon, qui arrosent l'intérieur de la contrée et portent le tribut de leurs eaux au Mississipi. Parmi les lacs nous citerons : le lac Michigan, le lac Pléoréa et le lac Pishlaha. Sous le rapport minéralogique, cet Etat fait partie de la région plombière qui s'étend dans l'Iowa et le Wisconsin. Le district de Galena extrait de ses mines jusqu'à 7 ou 8 millions de kilogrammes de plomb par an. La houille se rencontre presque partout dans l'Illinois On trouve surtout de vastes gisements d'anthracite aux abords du plateau de Great Bottom. Le cuivre abonde dans la partie N de cet Etat et sur les bords des deux rivières de Plum et de Peckatonica. On y trouve aussi du fer, du zinc, de l'argent, des salines et des sources sulfureuses thermales.

La température de l'Illinois est assez douce. Les étés sont chauds, mais tempérés par les brises des prairies; l'hiver, les rivières se congèlent souvent pendant plusieurs mois, et la neige tombe avec abondance; pourtant, dans la partie méridionale de l'Etat, on en voit rarement, et les hivers se passent sans fortes gelées.

La fertilité du sol des vallées est vraiment prodigieuse; toute espèce de grains y réussit admirablement. Il en est de même partout pour les fruits d'Europe, surtout au centre et au S. de l'Etat. Au total, c'est un pays extrêmement fertile, où réussissent particulièrement le froment, le maïs, les légumes, le tabac, le chanvre, le lin, etc. Il n'y a guère encore que la septième partie du sol, en général le long des cours d'eau, qui ait été mise en culture. On cultive un peu le coton dans la partie méridionale de l'Etat. Les forêts sont peuplées d'élans, de daims, d'ours, de panthères, de chats sauvages et de petits quadrupèdes de diverses espèces.

La principale industrie de l'Etat consiste dans l'exploitation des salines. On y trouve aussi quelques fonderies de plomb et de fer, plusieurs manufactures de coton, des moulins et des scieries à vapeur. Le commerce est très-actif et fort étendu. Il y est du reste favorisé par la ligne de navigation établie sur l'Ohio, le Mississipi, le Wasbach, l'Illinois et autres cours d'eau, et par environ 2,250 kil. de chemins de fer.

Dans cet Etat, le pouvoir exécutif est confié à un gouverneur élu par le vote populaire, et jouissant d'un traitement de 1,500 dollars (7,500 fr.). Le pouvoir législatif appartient à un sénat composé de 25 membres, et à une chambre de représentants composée de 75 membres élus pour quatre ans par le peuple. Tout citoyen âgé de 21 ans, justifiant de six mois de résidence dans l'Etat au moment des élections, prend part aux votes. L'Illinois envoie treize membres au Congrès américain. Sous le rapport administratif, l'Etat est divisé en cent comtés. La justice y est rendue par une cour suprême siégeant à Vandalia, et par quinze cours de district. Au point de vue de l'enseignement, l'Illinois compte 2,641 écoles élémentaires et 4 grands colléges; sous le rapport religieux, il forme le diocèse d'un évêché anglican, et est compris dans le diocèse de l'évêché catholique de Vincennes. Les frais des différents cultes sont à la charge de ceux qui les professent. La dette publique de l'Etat est de 32,500,000 dollars; mais là, comme partout dans les Etats-Unis si cruellement éprouvés par la dernière guerre civile, on est entré dans une large voie d'amortissement, qui conduira rapidement à la florissante situation financière antérieure à la guerre.

En 1673, les Français formèrent des établissements dans l'Illinois, que le navigateur Marquette venait d'explorer. En 1763, la France céda ce territoire à l'Angleterre, qui, en 1783, fut forcée de renoncer à ses droits en faveur des Etats-Unis. En 1809, le territoire de l'Illinois fut séparé de celui de l'Indiana par une décision du Congrès américain, et en 1816 le Congrès autorisa les habitants de l'Illinois à se donner une constitution, et les admit dans l'Union américaine. Depuis cette époque, cet Etat eut à soutenir de fréquentes guerres contre les Indiens et particulièrement contre ceux de la tribu des Foxes; mais après la mort de leur chef Black-Harry, en 1838, les Indiens furent repoussés au delà de l'Etat de Wisconsin, et l'Illinois put jouir de la tranquillité nécessaire au développement de son agriculture et de son industrie.

Disons en terminant cet article, que la législature de l'Illinois a adopté, au mois de mars 1867, une loi abolissant la peine capitale dans l'Etat.

ILLINOIS, rivière des Etats-Unis d'Amérique. Elle se forme dans l'Etat auquel elle donne son nom par la réunion du Theakiki et du Plein, coule d'abord à l'O., puis au S.-O., et se jette dans le Mississipi, à 35 kilom. N.-O. de Saint-Louis, après un cours d'environ 804 kilom. Elle est navigable par les eaux hautes, à la distance de 394 kilom. Dans les basses eaux, il y a une navigation interrompue depuis le Plein jusqu'au Chicago. Le courant de l'Illinois est généralement doux et calme; son lit est large; parfois il s'ouvre en vastes expansions qui ont l'apparence de lacs et donnent de grandes facilités pour la navigation. Par cette rivière et par un canal de 178 kilom. de long, récemment construit, une communication non interrompue se trouve établie entre le golfe du Mexique et les grands lacs.

ILLIPÉ s. m. (il-li-pé). Bot. Espèce du genre bassie.

ILLISIBILITÉ s. f. (il-li-zi-bi-li-té — rad.

illisible). Etat, nature de ce qui est illisible : *L'*ILLISIBILITÉ *d'un manuscrit, d'une signature.*

— **Encycl.** Législ. *L'illisibilité* des actes notariés donne lieu, contre le notaire qui les a reçus, à une amende de 30 fr. ; cette amende était autrefois de 100 fr. D'après un arrêt de règlement du 4 septembre 1685, les notaires étaient tenus d'écrire leurs actes d'une manière aisée à lire. Notre législation actuelle ne contient rien de plus précis à cet égard. En conséquence, c'est aux tribunaux qu'il appartient de décider souverainement la question de savoir si un acte est lisible ou non.

L'acte illisible ou les clauses illisibles d'un acte notarié sont nulles, sauf le recours des parties contre le notaire s'il en est résulté pour elles un préjudice.

Il peut arriver qu'un acte ait été écrit lisiblement, mais soit ultérieurement devenu illisible. Dans ce cas, le notaire n'est passible d'aucune amende. Toutefois, il n'en serait pas ainsi s'il était reconnu que l'acte fût devenu illisible par sa faute

D'après l'arrêt déjà cité et l'édit de Lorraine du 14 août 1721, les noms propres et les sommes devaient être écrits d'un caractère plus gros que le reste de l'acte. Cette prescription est encore observée de nos jours.

En cas d'*illisibilité* des copies d'actes, de jugements, d'arrêts, et de toutes autres pièces faites par les huissiers, ceux-ci peuvent, indépendamment du rejet de la taxe, être condamnés à une amende.

Les clauses qui sont tellement effacées qu'on ne peut les lire sont nulles.

On peut prouver par témoins la teneur d'un titre devenu illisible par accident. *L'illisibilité* d'une signature n'est pas une cause de nullité dans un acte. Les signatures, quelque irrégulières et défectueuses qu'elles soient, ne sauraient être considérées comme non avenues, puisqu'elles prouvent toujours l'intention des signataires de donner à l'acte toutes les preuves d'adhésion qu'il leur était possible de manifester. D'ailleurs, si les incorrections qui se trouvent dans une signature pouvaient entraîner la nullité de l'acte, la bonne foi d'une partie contractante pourrait être à chaque instant trompée. L'intérêt public commande donc qu'on ne soit pas exigeant sur la correction des signatures. Et puis, enfin, où en arriverait-on, quand on voit la plupart des hauts fonctionnaires, des officiers publics et des citoyens eux-mêmes ne s'appliquer, dans leur signature, qu'à en rendre l'imitation très-difficile ?

Sous l'ancienne jurisprudence, on a souvent attaqué, mais sans succès, des testaments parce que la signature du testateur était mal formée, presque illisible et mal orthographiée. Il est vrai que les notaires avaient eu la précaution d'ajouter que le testateur, ayant pris la plume pour signer, n'avait pu former d'autre signature « que celle ci-dessus, » à cause de sa faiblesse ou de l'agitation de sa main, toujours en présence des témoins qui doivent signer cette addition, de laquelle il doit être fait lecture au testateur en leur présence.

ILLISIBLE adj. (il-li-zi-ble — du préf. *il*, et de *lisible*). Qui ne peut être lu, qui est extrêmement mal écrit : *Ecriture* ILLISIBLE. *Caractères* ILLISIBLES.

— Dont on ne peut supporter la lecture : *Ronsard et les gens de son école, qui se donnaient beaucoup de peine pour forger du français tout grec, ne réussissaient qu'à déshonorer leur talent et à se rendre* ILLISIBLES. (S. de Sacy.)

ILLISIBLEMENT adv. (il-li-zi-ble-man — rad. *illisible*). D'une manière illisible : *Ecrire* ILLISIBLEMENT. *Un mot* ILLISIBLEMENT *écrit.*

ILLITTÉRÉ ou **ILLITÉRÉ, ÉE** adj. (il-li-té-ré — du préf. *il*, et du lat. *littera*, lettre). Qui ne sait pas lire.

ILLITURGIS, ville de l'Espagne ancienne, au N. de la Bétique, chez les Turdules et sur le Bétis ; elle fut détruite par Scipion l'Africain. La ville moderne d'Andujar s'élève sur son emplacement.

ILLKIRCH, ville de France (Bas-Rhin), cant. de Geispolsheim, arrond. et à 6 kilom. S. de Strasbourg, sur la rive droite de l'Ill ; pop. aggl., 4,628 hab. — pop. tot., 4,668 hab. Construction de machines, moulin à râper. On y voit encore la maison où fut signée, en 1681, la capitulation qui livra Strasbourg à la France.

ILLOCULÉ, ÉE adj. (il-lo-ku-lé — du préf. *il*, et du lat. *loculus*, logette). Bot. Qui n'offre pas de loges : *Fruit* ILLOCULÉ.

ILLOGIQUE adj. (il-lo-ji-ke — du préf. *il*, et de *logique*). Qui n'est pas logique, qui est mal déduit : *Une conclusion* ILLOGIQUE. *Le protestantisme n'est en religion qu'une hérésie* ILLOGIQUE. (Chateaub.)

ILLOGIQUEMENT adv. (il-lo-ji-ke-man — du préf. *il*, et de *logique*). D'une manière illogique, opposée à la logique ou à la droite raison : *Raisonner, se conduire* ILLOGIQUEMENT.

ILLOGISME s. m. (il-lo-ji-sme — rad. *illogique*). Caractère de ce qui est illogique : *Selon Chamfort, il y a tant d'*ILLOGISME *chez la femme que les raisonnements ne la prennent jamais.* (A. Houssaye.)

ILLOK, ville des Etats autrichiens (Esclavonie), à 40 kilom. O. de Peterwardein, sur le Danube ; 3,400 hab. Restes d'un château fort et d'antiquités romaines.

ILLOPS s. m. (il-lops — du gr. *illos*, louche ; *ôps*, regard). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des mélyrides.

ILLORA, ville d'Espagne, prov. et à 32 kilom. N.-O. de Grenade, au pied de la Sierra Parapanda ; 7,400 hab. Les Maures l'avaient fortifiée. Ferdinand, roi de Léon, la leur enleva en 1242.

ILLOSPORE s. m. (il-lo-spo-re — du gr. *illô*, je tourne ; *spora*, semence). Bot. Genre de petits champignons rougeâtres, qui croissent pour la plupart en parasites sur les lichens.

ILLUECA, bourg d'Espagne, prov. de Saragosse, à 20 kilom. N.-E. de Calatayud ; 1,800 hab. Patrie du comte don Alvarès de Luna, grand échanson du roi Henri II de Castille.

ILLUMINATION s. f. (il-lu-mi-na-si-on — rad. *illuminer*). Action de disposer une grande quantité de lumières, à l'occasion d'une fête, d'une réjouissance publique : *Les* ILLUMINATIONS *de Paris coûtent des sommes énormes.*

— Fig. Inspiration soudaine ; lumière intellectuelle : *L'un paraît agir par des réflexions profondes, et l'autre par de soudaines* ILLUMINATIONS. (Boss.) *L'effet de la parole est l'*ILLUMINATION *de l'entendement et la direction de la volonté.* (Lacordaire.)

— Relig. Lumière céleste que Dieu répand dans les âmes pour les éclairer. ‖ Nom donné anciennement au baptême.

— **Encycl.** Mœurs et cout. L'usage des *illuminations* dans les fêtes publiques remonte à une très-haute antiquité. Il en est déjà question dans le roman de *Perceforest*, cité par Sainte-Palaye. Les mémoires du XVe siècle mentionnent fréquemment des *illuminations*. J. Chartier, dans son *Histoire de Charles VII*, à l'année 1458, s'exprime ainsi : « En quantité de lieux et diverses rues, plusieurs des bourgeois avaient fait parer et orner leurs maisons de draps et de *luminoires*, très-richement et à très-grands frais, et dura cette fête trois jours. » Monstrelet, parlant de la même année, dit qu'à l'entrée du duc de Bourgogne à Gand les rues étaient illuminées par douze ou quinze mille torches. Les lampions et les torches étaient alors les seuls moyens d'*illumination*, et leur lumière paraissait d'autant plus éclatante que les plus grandes villes étaient peu ou mal éclairées d'ordinaire, que les rues, étroites et tortueuses, comme celles du vieux Paris, ne possédaient même pas toutes ce terne reverbère, suspendu au bout d'une potence, que l'on considère aujourd'hui comme un objet antédiluvien. Il a fallu que, pour les fêtes publiques, les *illuminations* fissent des progrès parallèles à ceux de la viabilité, et qu'elles fussent mises en état de lutter contre l'éclairage au gaz, qui constitue déjà à lui seul une immense *illumination*.

L'usage des torches a été peu à peu abandonné, comme constituant un danger au milieu des foules ; on s'en servait encore, cependant, sous la Restauration et dans les premières années du règne de Louis-Philippe. Les lampions ont persisté ; cette mèche fumante et nauséabonde, brûlant sans grand éclat dans un godet rempli de suif, restera longtemps encore le symbole de l'allégresse bourgeoise. Disposés symétriquement sur de grands triangles de bois, à large base, et pourvus d'échelons, ils sont certainement d'un bel aspect, à l'entrée des monuments ou sur les larges promenades ; c'est ce que l'on appelle, en langage d'*illumination*, des ifs. Dans beaucoup de villes, les municipalités ne possèdent pas d'autre appareil. Rangés sur l'appui des fenêtres, sur les balcons, les galeries, ou en cordon sur la façade des édifices, ils produisent encore un assez bon effet. Presque partout aujourd'hui on les a remplacés par des appareils à gaz qui font partie du matériel des édifices publics ; quelques établissements privés en possèdent également. Ce genre d'*illumination* est plus propre, moins coûteux que le lampion ou les verres de couleur, les premiers frais d'acquisition une fois couverts ; il prend toutes les formes : arcades, portiques, étoiles, cordons, et permet de faire, en lignes de feu, des dessins élégants et réguliers. Mais son uniformité banale, le même portique, le même cordon, la même arcade revenant fatalement à chaque échéance périodique, le rend souverainement ennuyeux. L'éclat aveuglant du gaz, cette lumière qui rend vertes toutes les figures, n'est pas fait, au reste, pour inspirer la joie.

A ces *illuminations* au gaz on joint d'ordinaire, dans les grandes villes, des cordons de verres de couleur, ou de globes de verre dépoli, qui en amortissent un peu l'éclat. Une des plus jolies *illuminations* d'été est celle qui se fait dans les arbres au moyen de lanternes de papier peint, dans lesquelles brûle une bougie. Ces petits appareils, auxquels on peut donner plusieurs formes, principalement celle du ballon ou celle du boudin, sont, sous le nom de lanternes vénitiennes, le premier élément des *illuminations* particulières. Des feux de Bengale, et même quelquefois des jeux de lumière électrique, à l'aide d'appareils disposés sur les plus hauts monuments, complètent d'ordinaire les *illuminations* publiques.

— Jurispr. C'est à l'autorité municipale à ordonner l'*illumination* des édifices publics, mais elle n'a pas le pouvoir d'obliger les particuliers à illuminer leurs maisons. Elle ne peut pas plus les contraindre à cet égard qu'elle n'a le droit de les obliger à arborer un drapeau, et l'ordre qu'elle en donnerait ne se rattacherait à aucune des lois qui ont fixé ses attributions. (Arrêt de la cour de cassation du 27 janvier 1820.)

Ainsi, l'arrêté qui prescrit une *illumination* à l'occasion d'une fête doit être simplement regardé comme une invitation adressée aux particuliers, et non comme un ordre.

Toutefois, si le refus d'illuminer occasionnait des troubles, le maire pourrait, suivant certains auteurs, prendre d'urgence un arrêté pour faire illuminer la maison, mais il n'y aurait pas lieu d'appliquer des peines aux récalcitrants.

ILLUMINÉ, ÉE (il-lu-mi-né) part. passé du v. Illuminer. Orné d'illuminations : *Tout Paris était* ILLUMINÉ.

— Fig. Instruit, éclairé de la lumière intellectuelle : *Etre* ILLUMINÉ *par la foi. L'esprit est* ILLUMINÉ *par la doctrine, comme l'œil par l'air qui l'environne.* (D'Ablanc.)

Mais un esprit solide, *illuminé*,
Du monde entier semble être ennemi-né.
J.-B. ROUSSEAU.

— Substantiv. Visionnaire en matière religieuse : *En général, les régénérateurs de l'humanité sont des espèces d'*ILLUMINÉS, *de mystiques, de fous.* (T. Delord.)

— Hist. Membre d'une société secrète fondée en 1776 par Weishaupt, professeur de droit canonique à Ingolstadt. ‖ Disciple des philosophes Saint-Martin et Svedenborg. ‖ Nom donné à des hérétiques d'Espagne dont le chef était Jean de Villalpando, et qui commencèrent à paraître vers 1575.

— Fr.-maçonn. *Illuminés d'Avignon*, Société maçonnique fondée au dernier siècle. ‖ *Illuminés de Bavière*, Autre société maçonnique.

— **Encycl.** Hist. Le nom d'*illuminés* était primitivement appliqué aux néophytes qui venaient d'être initiés aux mystères de la religion chrétienne. Par la suite, il fut pris par diverses sectes qui avaient la prétention de posséder des vérités supérieures à celles que connaissaient les autres chrétiens, ou d'être favorisées d'une inspiration particulière de la part de Dieu. Ces sectes d'*illuminés* ont été fort nombreuses. L'Allemagne et l'Espagne sont les deux nations chez lesquelles elles se sont particulièrement développées. Vers l'an mil, la terreur inspirée par l'annonce de la fin du monde donna aux esprits une impulsion mystique qui produisit un grand nombre d'*illuminés*. On vit au XIe siècle des troupes de flagellants qui parcouraient les campagnes en se meurtrissant de coups de corde et de discipline. Au XIVe siècle, les *illuminés* sont particulièrement représentés par trois mystiques : Tauler, l'auteur de l'*Imitation de la pauvre vie de Jésus ;* Ludolph, qui écrivit une *Vie de Jésus ;* et enfin Suso, dont on possède un ouvrage intitulé : les *Neuf rochers.* Ces trois hommes avaient pour maître le célèbre docteur extatique Ruysbroeck. Mais, comme l'a fait remarquer Michelet, l'extase des docteurs devint fureur chez les hommes du peuple, qui, désertant par émigrations nombreuses, demi-nus, portant des croix rouges, parcouraient les campagnes et les villes « se frappant avec des fouets armés de pointes de fer et chantant des cantiques qu'on n'avait jamais entendus. » Les troupes de flagellants se montrèrent d'abord en Allemagne, puis dans les Pays-Bas, puis enfin ils envahirent la France par la Flandre et la Picardie.

Un autre moment également favorable au développement du mysticisme fut le XVIe siècle, où toutes les imaginations furent exaltées par les querelles religieuses. En France, le foyer du mysticisme et de la révolution religieuse fut la ville de Meaux. L'évêque Briçonnet, le docteur Lefèvre d'Etaples et son élève Farel se réunirent dans cette ville pour y prêcher leur nouvelle doctrine, qui tenait à la fois du protestantisme et du mysticisme, et qui ne tarda pas à compter des martyrs.

Mais la France n'est pas la vraie patrie de l'illuminisme ; il ne s'y est produit que par accès, et sans exercer une grande influence sur les esprits. Il en est autrement en Allemagne, en Espagne et en Italie. On peut considérer comme des *illuminés* Joachim de Florès, qui annonçait la venue de l'Esprit pour remplacer le règne du Père et du Fils, et Savonarole, qui expia sur le bûcher son généreux patriotisme et son exaltation religieuse. Mais le mysticisme italien offre un caractère particulier ; il est mélangé fort singulièrement de christianisme et de philosophie antique. Quant à l'Espagne, elle enfante, vers 1575, une secte d'hérétiques, les *alombrados*, auxquels l'inquisition fit une guerre sans merci. Leurs chefs étaient Jean de Villalpando, originaire de Ténériffe, et une carmélite appelée Catherine de Jésus. Un grand nombre de leurs disciples furent mis à mort à Cordoue ; quelques-uns cédèrent aux menaces des inquisiteurs. Ils prétendaient arriver par l'exaltation à un état si sublime et si parfait, qu'ils n'avaient plus besoin ni de la pratique des bonnes œuvres, ni de l'usage des sacrements. D'ailleurs, les opinions de ces *alombrados* se retrouvent au XVIIe siècle dans la doctrine des *illuminés* français, auxquels appartenait Morni, et qui, dans ce même pays, prenait plus tard le nom de *quiétisme.*

En 1634, il se produisit en Flandre et dans le nord de la France une nouvelle secte d'*illuminés* appelés *guérinets*, du nom de leur fondateur, le curé Pierre Guérin. Ils disaient que Dieu avait révélé à l'un d'entre eux, nommé *frère Antoine Bocquet*, une pratique de foi et de vie suréminente, inconnue jusqu'alors dans toute la chrétienté ; qu'avec cette méthode on pouvait parvenir en peu de temps au même degré de perfection que les saints et la bienheureuse Vierge Marie. Ils ajoutaient que, par cette voie, l'on arrivait à une telle union avec Dieu, que toutes les actions des hommes en étaient déifiées ; que quand on était parvenu à cette union, il fallait laisser agir Dieu seul en nous, sans produire aucun acte. Ils soutenaient que tous les docteurs de l'Eglise avaient ignoré ce que c'est que la dévotion, qu'eux seuls connaissaient la vraie pratique du *credo* et que les prêtres étaient parfaitement inutiles.

Bien que Louis XIII leur eût fait une guerre acharnée et les eût détruits en partie, nous les retrouvons sous le règne de Louis XIV. Là, nous voyons Desmarest Saint-Sorlin, l'ami des jésuites, préluder au quiétisme et, par la sensibilité mystique, ouvrir une voie nouvelle à la domination de la compagnie de Jésus (v. DESMARETS).

Vers 1670, on voit se former ostensiblement la petite église quiétiste. En 1674 paraît, à Rome, la *Guide spirituelle* de Molinos, qui, approuvée des censeurs de Rome et de l'inquisition d'Espagne, obtient vingt éditions en six langues (1674-1680). Ce fut précisément à cette époque que Mme Guyon prêcha l'anéantissement dans l'amour et la mort mystique. L'illuminisme se produisit alors fréquemment dans les couvents. Qu'est-ce que Marie Alacoque, à qui l'on doit l'idée de l'adoration du cœur de Jésus, sinon une illuminée, comme sainte Thérèse ?

De même que les jésuites, les jansénistes eurent aussi leurs *illuminés*, les convulsionnaires et les gens qui allaient prophétiser sur la tombe du diacre Pâris (1727). Quelques années plus tard, vers 1745, le Suédois Svedenborg fonda une nouvelle secte d'*illuminés*, qui s'est répandue en Angleterre, où elle porte le nom de *Nouvelle Eglise de Jérusalem*, aux Etats-Unis, aux Indes, et qui croit qu'il existe un monde spirituel dans lequel se trouve, sous une autre forme, tout ce qui existe dans le monde matériel.

Vers 1760, le bénédictin Dom Pernety et le staroste polonais Grabianca fondèrent à Avignon une société de maçonnerie hermétique qui s'inspirait des doctrines de Svedenborg, et dont les membres furent désignés sous le nom d'*illuminés d'Avignon.* De cette ville, la franc-maçonnerie des *illuminés* se transporta à Montpellier en 1779, y prit le titre d'académie des vrais maçons, et se fondit bientôt avec les autres sectes maçonnico-théosophiques du Midi et de l'Est, dans le grand courant de la franc-maçonnerie martiniste. Les associations secrètes de la franc-maçonnerie furent alors les grands canaux par où se répandaient dans le monde, non-seulement les idées de la philosophie, mais encore celles des théosophes et des *illuminés*, dont les plus célèbres de la seconde moitié du XVIIIe siècle furent le charlatan Cagliostro et Saint-Martin, dit le philosophe inconnu.

Parmi les sectes d'*illuminés*, celle qui a eu le plus de retentissement est la société des *illuminés* bavarois que fonda, en 1771, Adam Weishaupt, professeur de droit canon à Ingolstadt.

L'étude du manichéisme et celle de la philosophie du XVIIIe siècle conduisirent Weishaupt à ne plus reconnaître la légitimité d'aucune loi politique ou religieuse, et ses leçons secrètes inculquèrent les mêmes idées aux élèves de son cours de droit. Dès lors, il conçut le plan d'une société occulte qui prit d'abord le nom d'*ordre des perfectibilistes*, puis celui d'*ordre des illuminés*, et dont le but était de réformer l'Europe entière, tant au point de vue politique que religieux. Sa doctrine peut se formuler en peu de mots : « L'égalité et la liberté sont les droits essentiels que l'homme, dans sa perfection originaire et primitive, reçut de la nature : la première atteinte à l'égalité fut portée par la propriété ; la première atteinte à la liberté fut portée par les sociétés politiques ou gouvernements ; les seuls appuis de la propriété et des gouvernements sont les lois religieuses et civiles : donc, pour rétablir l'homme dans ses droits primitifs d'égalité et de liberté, il faut commencer par détruire toute religion, toute société civile, et finir par l'abolition de toute propriété. »

Aidé par Massenhausen et Merz, Weishaupt organisa sa société sur le modèle des sociétés maçonniques. Il la divisa en deux classes principales : celle des *préparations*, à laquelle appartenaient les grades inférieurs que l'on pouvait appeler d'intrusion, et celle des *mystères*, à laquelle appartenaient le sacerdoce et l'administration de la société. Des épreuves sévères étaient exigées des initiés qui aspiraient à un grade supérieur. La hiérarchie se composait de huit grades : le novice, le minerval, l'*illuminé* mineur, l'*illuminé* majeur, le chevalier écossais, l'épope ou le prêtre, le

régent ou prince *illuminé*, le mage ou l'homme-roi.

Un rôle commun à tous les associés était celui de frère insinuant ou enrôleur. Le baron de Knigge, sous le nom de Philon, s'en acquitta avec activité, car il s'occupa de convertir le nord de l'Allemagne, tandis que Weishaupt, sous le nom de Spartacus, se réservait le midi. Le moyen qu'il employa consista à gagner les francs-maçons, hommes déjà dépouillés de préjugés religieux, pour en faire des *illuminés*. Une assemblée générale de francs-maçons se tenait alors à Wilhemstadt, et aucune autre n'avait encore approché de celle-ci, soit pour le nombre des élus, soit pour la variété des sectes dont elle se composait. Knigge mit cette circonstance à profit, et dès l'instant où les députés maçonniques furent *illuminés*, la secte de Weishaupt fit des progrès rapides. Des ecclésiastiques même s'enrôlèrent dans cette société. Les archives de l'ordre nomment des prêtres, des curés, et jusqu'au prélat Hœslein, vice-président du conseil spirituel de Munich, évêque de Kherson; outre les adeptes de toutes les classes, l'illuminisme de Bavière compta dans son sein des princes souverains. Il y en eut cinq en Allemagne qui s'y agrégèrent. Lorsque Weishaupt fut proscrit de la Bavière par son souverain, qui prononça, en 1784, la dissolution de l'ordre des *illuminés*, le duc Ernest-Louis de Saxe-Gotha le reçut à sa cour et lui donna, outre une pension, le titre de conseiller honoraire.

Les *illuminés* n'ont point disparu après la grande révolution de la fin du dernier siècle. On en trouve encore aujourd'hui en Allemagne, en Angleterre, en Russie, où ils ont formé une secte étrange, dont la castration constitue un des caractères de l'initiation. Le goût du surnaturel, la passion du merveilleux poussent constamment les hommes chez qui l'imagination est exaltée, et dont la raison manque d'équilibre, à se lancer dans les chimériques visions qui constituent l'illuminisme. C'est ce qui explique pourquoi, même dans une société où règne l'esprit positif qui caractérise notre temps, on a pu voir les folies du spiritisme trouver en France de nombreux et enthousiastes adeptes.

ILLUMINER v. a. ou tr. (il-lu-mi-né — lat. *illuminare;* de *in*, sur, et *lumen*, lumière). Eclairer, répandre la lumière sur : *L'éclair* ILLUMINE *de lueurs passagères les noirs écroulements des nuages.* (Th. Gaut.)

— Orner d'illuminations : ILLUMINER *les fenêtres.* ILLUMINER *les monuments publics.*

— Jeter des reflets, un certain éclat sur : *La joie* ILLUMINE *tous les yeux. Le ravissement* ILLUMINAIT *ses traits. La beauté semble* ILLUMINER *tout ce qui l'entoure.* (Latena.)

— Fig. Eclairer d'une lumière intellectuelle : *L'enthousiasme* A, *pour ainsi dire,* ILLUMINÉ *le poëte.* (La Harpe.)

Laurent, serrez ma haire avec ma discipline,
Et priez que toujours le ciel vous *illumine.*

MOLIÈRE.

S'illuminer v. pr. Etre illuminé, éclairé; être orné d'illuminations : *Les vitres* S'ILLUMINÈRENT *de reflets pareils à ceux d'un incendie.* (Alex. Dum.)

—Prendre des reflets, un certain éclat : *Vergniaud* S'ILLUMINAIT *d'éloquence.* (Lamart.)

— Fig. Etre instruit, éclairé d'une lumière intellectuelle : *Quand la parole est aux faits, soudain les théories s'élargissent et les voies de la pratique* S'ILLUMINENT *à tous les yeux.* (Em. Barrault.)

ILLUMINISME s. m. (il-lu-mi-ni-sme — rad. *illuminé*). Opinion, système des illuminés, et particulièrement de Saint-Martin et de Svedenborg : *L'*ILLUMINISME *anéantit fondamentalement l'autorité.* (J. de Maistre.)

— **Encycl.** V. ILLUMINÉ.

ILLUMINISTE s. (il-lu-mi-ni-ste — rad. *illuminisme*). Partisan de l'illuminisme : *Les* ILLUMINISTES *allemands.*

— Adjectiv. : *Une secte* ILLUMINISTE.

ILLUS ou **HYLLUS**, général byzantin, mort en 488. Il avait rempli des fonctions importantes dans l'Etat et était lié avec Zénon, lorsque celui-ci fut appelé au trône impérial. Bientôt après, Illus, voyant l'incapacité de Zénon, entra dans une conspiration qui le renversa du pouvoir (475). Pendant que Basilicus, frère de l'empereur détrôné, était revêtu de la pourpre, Illus poursuivait Zénon, remportait sur lui une victoire complète, puis le tenait assiégé dans son camp. Mais, sur ces entrefaites, à l'instigation du sénat mécontent de Basilicus, Illus fit la paix avec Zénon, réunit ses forces aux soldats impériaux, et marcha contre Basilicus, qui fut à son tour renversé du trône (477). De retour à Constantinople, le général exerça une grande influence dans le gouvernement, devint patrice, consul, maître des offices, et excita à tel point la jalousie de l'empereur, que celui-ci essaya à plusieurs reprises de le faire assassiner. Ne se voyant plus en sûreté, Illus leva de nouveau l'étendard de la révolte, se mit à la tête des troupes d'Asie, proclama empereur le patrice Léonce (484), fut défait près de Séleucie, l'année suivante, s'enferma dans le château fort de Papyrius, y soutint un siége qui dura trois ans, tomba par trahison dans les mains de l'empereur, et eut la tête tranchée ainsi que Léonce.

ILLUSION s. f. (il-lu-zi-on — lat. *illusio;* de *illudere*, illusionner). Apparence trompeuse; erreur des sens ou de l'esprit, qui fait paraître les choses autrement qu'elles ne sont, qui fait prendre l'apparence pour la réalité; fausse imagination : *Par une* ILLUSION *des sens, le soleil nous paraît plus grand le matin et le soir que vers le milieu de la journée. L'Ecclésiaste, faisant le dénombrement des* ILLUSIONS *qui travaillent les enfants des hommes, y comprend la sagesse même.* (Boss.) *Le plaisir peut s'appuyer sur l'*ILLUSION, *mais le bonheur repose sur la vérité.* (Chamfort.) *L'homme naît sans dents, sans cheveux et sans* ILLUSIONS, *et il meurt de même sans cheveux, sans dents et sans* ILLUSIONS. (Alex. Dum.)

L'*illusion* est sainte et sied à la jeunesse.

Mme L. COLET.

L'*illusion* féconde habite dans mon sein;
D'une prison sur moi les murs pèsent en vain,
J'ai les ailes de l'espérance.

A. CHÉNIER.

— Se dit particulièrement d'un effet artistique combiné de façon à donner le sentiment d'une réalité saisissante : *L'*ILLUSION *scénique est complète dans ce drame. Certaines vues panoramiques produisent une* ILLUSION *complète. Plus d'intérêt sans* ILLUSION, *plus d'*ILLUSION *sans vraisemblance.* (Marmontel.)

— *Faire illusion à*, Tromper, jeter dans l'illusion : *Nos désirs* NOUS FONT *souvent* ILLUSION; *nous les prenons pour la réalité. Les tableaux les plus vrais n'ont jamais* FAIT ILLUSION À *personne, et l'illusion n'est pas le but de l'art.* (Th. Gaut.) ‖ *Se faire illusion*, S'abuser : *Dieu a créé tous les hommes pour être heureux, et il leur en a donné les moyens; si donc on les voit si souvent éloignés du but de la Divinité, c'est qu'ils* SE FONT ILLUSION *sur le choix des moyens, et qu'ils s'écartent ainsi du chemin qui doit les conduire au bonheur.* (Epictète.) *En amour on ne jouit que de l'*ILLUSION *qu'on* SE FAIT. (H. Beyle.)

— **Syn. Illusion, chimère.** V. CHIMÈRE.

— **Encycl.** Il existe autant de variétés d'*illusions* que nous avons de sens. On voit se produire tour à tour l'*illusion* de la vue, de l'ouïe, de l'odorat, du goût et du toucher. Les *illusions* produites par ces trois derniers sens sont rares; il n'en est pas de même pour l'ouïe et la vue, qui nous exposent aux plus fréquentes erreurs. Le phénomène physique connu sous le nom d'écho est une des formes ordinaires de l'*illusion* produite par le sens de l'ouïe; il en est de même de certaines pratiques employées dans les théâtres, par exemple pour simuler l'orage, la pluie, le roulement d'une voiture. La ventriloquie n'est autre chose qu'une *illusion* de l'ouïe.

Une des *illusions* les plus frappantes du sens de la vue est le mirage. La réfraction de la lumière cause l'*illusion* d'optique qui nous fait voir un bâton plongé en partie dans l'eau comme s'il était infléchi, à demi brisé au point où il traverse la surface de l'eau.

On cherche souvent à produire artificiellement des *illusions* de ce genre : c'est précisément dans ce but que sont construits la plupart des instruments d'optique et en particulier le microscope, qui a la propriété de faire paraître les objets plus gros qu'ils ne le sont réellement. Au reste, on ne peut pas dire que, dans tous ces cas, les sens nous trompent réellement : ils ne sont pour nous qu'une occasion de faux jugements, ainsi que nous l'avons expliqué au mot ERREUR.

Quant aux *illusions* qu'on pourrait appeler pathologiques, nous renvoyons le lecteur aux articles BERLUE et HALLUCINATION.

Illusions perdues, roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE.

Illusions perdues (LES) ou le **Soir**, tableau de Gleyre; musée du Luxembourg. Un homme, parvenu à la maturité de l'âge, un poëte, un rapsode, qui a passé sa jeunesse à poursuivre l'idéal, s'est assis, voyageur lassé, au bord de la mer, image de l'infini. Sa main laisse échapper sa lyre; son front soucieux se penche, ses lèvres se plissent avec amertume; son regard, plein de tristesse, se tourne vers les flots azurés, sur lesquels glisse une barque, qui emporte tout un essaim de femmes jeunes et belles, couronnées de fleurs et chantant quelque céleste cantique. Ces femmes, ou plutôt ces divinités, éternellement gracieuses, éternellement souriantes, sont les *Illusions*, qui abandonnent le poëte. Elles forment trois groupes charmants. L'une d'elles est adossée à gauche, près de la proue, au mât qui soutient la voile gonflée par une brise légère; elle est vêtue d'une robe parsemée d'étoiles; elle tient un cahier de musique, et chante, les yeux levés vers le ciel. Une de ses compagnes la regarde, assise sur le bord de la barque et nous tournant le dos. Une troisième, debout près de la première, joue de la harpe. Cinq autres sont assises au milieu de l'embarcation; l'une, vue de face, le visage inspiré, la chevelure rejetée en arrière, chante, ayant à la main un long cahier de musique; ses deux voisines semblent rêver; une quatrième a les yeux fixés sur le cahier; la cinquième applaudit en nous regardant. Le dernier groupe est debout : deux jeunes femmes se tiennent embrassées, l'une grave et pensive, portant une palme, l'autre regardant le ciel et chantant; une troisième joue de la harpe, le genou appuyé sur le rebord de l'embarcation, où est assis un génie ailé, l'Amour sans doute, qui s'appuie nonchalamment sur une rame et laisse tomber dans l'eau les fleurs qu'il arrache d'une couronne. C'est le soir; le soleil vient de disparaître; le croissant de la mélancolique Phœbé se dessine dans le pâle azur du firmament; une bande d'oiseaux voyageurs s'éloigne et se perd dans les profondeurs éthérées. A droite, derrière le rapsode morne et désespéré, le rivage s'efface dans les vagues lueurs du crépuscule. Cette poétique composition a obtenu un grand succès au Salon de 1843. L'auteur l'avait intitulée le *Soir;* mais le public lui a donné le titre qui lui convient, les *Illusions perdues*, et c'est sous ce titre qu'elle a été gravée par M. Ch. Carey.

ILLUSIONNÉ, ÉE (il-lu-zi-o-né) part. passé du v. Illusionner. Tombé ou jeté dans l'illusion : *Esprits* ILLUSIONNÉS.

ILLUSIONNER v. a. ou tr. (il-lu-zi-o-né — rad. *illusion*). Néol. Jeter dans l'illusion, séduire par des illusions, faire illusion à : *La distance nous* ILLUSIONNE *sur la forme et la couleur des objets. Son air de franchise m'*AVAIT ILLUSIONNÉ.

S'illusionner v. pr. Se faire illusion, se créer des illusions, tomber dans l'illusion : *Pour peu que vous soyez facile à* VOUS ILLUSIONNER, *vous croirez assister à un spectacle de guerre et de destruction.* (X. Saintine.)

ILLUSOIRE adj. (il-lu-zoi-re — lat. *illusorius;* de *illudere*, illusionner). Trompeur, qui tend à abuser par de fausses apparences; qui ne se réalise point : *Promesse, espérance* ILLUSOIRE. *Sans le vote de l'impôt, le contrôle est* ILLUSOIRE. (E. de Gir.) *Si on n'écoute pas la nation, à quoi bon lui attribuer une souveraineté* ILLUSOIRE? (E. Laboulaye.)

ILLUSTRATEUR s. m. (il-lu-stra-teur — rad. *illustrer*). Artiste qui dessine des illustrations d'ouvrages.

ILLUSTRATION s. f. (il-lu-stra-si-on — lat. *illustratio;* de *illustrare*, illustrer). Action d'illustrer, de rendre illustre; résultat de cette action; gloire, célébrité : *Contribuer à l'*ILLUSTRATION *de sa famille. C'est en vous que commence l'*ILLUSTRATION *de votre famille, disait un ancien noble à un noble moderne. — Et c'est en vous que finit l'*ILLUSTRATION *de la vôtre.* (Sallentin.)

— Par ext. Personnage illustre : *Il a connu toutes les* ILLUSTRATIONS *de l'époque.*

— Bibliogr. Ornements coloriés des manuscrits anciens. ‖ Aujourd'hui, Figures gravées et intercalées dans le texte ou insérées dans le volume : *Les* ILLUSTRATIONS *d'un roman, d'une publication périodique.*

— Théol. Grâce divine qui éclaire l'entendement.

— **Encycl.** Iconogr. *Livres illustrés.* Les enluminures dont les miniaturistes du moyen âge enrichissaient les manuscrits peuvent être regardées comme de véritables *illustrations.* Toutefois, nous n'en parlerons pas ici, nous réservant de consacrer un article spécial à ce genre d'ouvrages (v. MINIATURE). Nous nous bornerons à faire remarquer que le désir des premiers imprimeurs de voir les produits de leurs presses rivaliser autant que possible avec les œuvres des anciens calligraphes et enlumineurs les conduisit naturellement à intercaler des images dans leurs publications. Il est même à noter que les *livres à images* imprimés d'un seul côté et où le texte n'est que l'accessoire des figures (v. IMAGES) ont précédé les livres où l'image n'est que l'ornement, l'éclaircissement, l'*illustration* du texte. Toujours est-il que, dès l'année 1475, on voit paraître une foule d'éditions historiées ou illustrées, au moyen de gravures sur bois représentant des sujets historiques, religieux ou allégoriques, des portraits, des écussons héraldiques, des lettres ornées, des fleurons et des encadrements. La gravure sur métal vint à son tour fournir des planches pour l'*illustration* des livres. Parmi les premiers spécimens de ce genre, nous citerons les vingt planches gravées par Baccio Baldini pour la *Divine Comédie*, publiée à Florence en 1481. Cette nouvelle invention ne fit pas abandonner cependant les gravures sur bois, d'une exécution plus rapide et moins coûteuse. Les plus grands artistes ne rougissaient pas de fournir des dessins aux xylographes employés par les imprimeurs. Albert Dürer, notamment, dessina 15 planches pour une édition de l'*Apocalypse* qui parut en 1498 (v. APOCALYPSE). Un des recueils illustrés les plus célèbres de la fin du XVe siècle est la *Chronique de Nuremberg*, où plus de 2,000 planches en bois, gravées par Michel Wohlgmuth et Guillaume Pleydenwurf, nous représentent des villes, des costumes, des portraits, des batailles, des événements divers. Le succès fut tel que cinq éditions de ce livre encyclopédique parurent de 1493 à 1500, à Nuremberg et à Augsbourg. La *Cosmographie* de Sébastien Munster, autre sorte d'encyclopédie, ornée, comme la *Chronique de Nuremberg*, d'un grand nombre de gravures représentant les vues de toutes les villes remarquables, les portraits et les costumes, les objets d'armoiries et d'histoire naturelle, n'eut pas moins de succès. On en compte dix-sept éditions au XVIe siècle, indépendamment de plusieurs éditions en latin, d'une en italien, d'une en français, en 1575, et d'une en bohémien en 1554. Les habiles imprimeurs de cette époque, les Koburger, les Alde, les Schoensperger, les Feyrabend, les Simon de Colines, les Plantin, les Pigouchet, les Geoffroy Tory, les Estienne, les Jean de Tournes firent servir la gravure sur bois à l'embellissement des livres sortis de leurs presses.

On conçoit que notre intention n'est pas de donner la liste de tous les ouvrages illustrés qui ont paru jusqu'à ce jour; un volume de ce Dictionnaire y suffirait à peine. Il nous suffira de signaler quelques-uns des plus remarquables et de faire connaître les artistes, dessinateurs et graveurs qui se sont particulièrement distingués comme illustrateurs.

Au XVIe siècle, on trouve, parmi les éditions illustrées, les ouvrages les plus divers : la *Danse des morts* ou les *Images de la Mort*, publiées à Lyon et auxquelles les dessins d'Holbein servent de commentaires; l'*Hortulus animæ*, traité de morale religieuse, enrichi de 67 planches gravées sur cuivre par J. Clein (Leyde, 1511); la traduction latine de l'*Histoire des Juifs*, par Josèphe, avec 24 planches gravées sur bois par J. Amman (Francfort, 1580); les *Métamorphoses* d'Ovide, imprimées à Anvers par Plantin et illustrées de 178 gravures par P. van der Borcht; l'*Histoire de la composition du corps humain*, de l'Espagnol Juan de Valvedra, avec 44 planches dues au burin de N. Beatrizet (Rome, 1556); le *Cours d'anatomie* d'André Vésale, et l'*Ornithologie* d'Aldrovandi, dont les planches ont été gravées en partie par C. Coriolano; les *Vies des peintres* de Vasari, enrichies de portraits précieux; les *Navigations, pérégrinations et voyages faits en la Turquie*, par N. de Nicolaï, avec planches gravées par J. Croissant et autres (Anvers, 1576); le *Nouveau livre de cuisine* de Marc Rumpolt, ouvrage allemand illustré de 12 gravures sur bois de J. Amman (Francfort, 1581), etc. Ce J. Amman, un des plus féconds illustrateurs du XVIe siècle, a gravé au burin et sur bois une foule de pièces pour la *Bible* de Luther (1565), pour la traduction allemande de Pline (1565, in-fol.), pour le *Térence* de Muret (1585), pour l'*Anthologia gnomica* (1579), pour la *Chronique turque* de Heinrich Müller (1577), pour l'*Enchiridion artis pingendi* (1578), pour divers ouvrages scientifiques, historiques, littéraires, et enfin pour trois recueils très-intéressants : le premier représentant en 130 planches les divers arts et métiers (Πανοπλία, etc., 1580); le second, représentant en 102 planches les costumes du clergé catholique romain (1585); le troisième, des costumes de femmes (*Gynæceum, sive theatrum mulierum*, 122 planches in-4o, 1586). Des recueils de costumes, en grand nombre, parurent à cette époque, les plus connus sont ceux que firent paraître Cesare Vecellio (1590), Ferd. Bertelli (1563 et 1569), Abr. de Bruyn (1577 et 1581), Pietro Bertelli (1594-1596), etc. Les publications de ce genre se multiplièrent au XVIIe siècle; nous mentionnerons, entre autres : les *Habits, mœurs, cérémonies et façons de faire anciennes et modernes*, recueil orné de 200 figures, publié à Liége par Jean de Glen en 1601; les *Habillements des différentes nations du monde*, avec 16 planches gravées par J.-W. Bawr (1636); le *Jardin de la noblesse françoise*, recueil de figures gravées par Abr. Bosse, Briot et autres (1620); les *Habiti d'uomini e donne veneziani*, de Giac. Franco (1610); les *Costumes et usages des Turcs*, suite de 69 planches gravées par Melchior Lorch, etc.

Au XVIIe siècle, la gravure au burin remplaça généralement la gravure sur bois pour l'*illustration* des livres. A cette époque parurent de nombreux recueils d'estampes, de *livres à figures*, pour nous servir du terme employé par les bibliophiles, publications où le texte n'est qu'explicatif au lieu d'être expliqué, illustré par les figures. Tels sont la *Galleria Giustiniana*, dont les planches sont dues à Cornelis Bloemaert, Ch. Audran, Camillo Cungio, Jean Comyn, P. van Balliu, etc.; la *Villa Aldobrandina* et la *Villa Pamphilia*, gravées par Dominique Barrière; *Ædes Barberinæ*, avec planches de C. Cungio; le *Cabinet de Reynst*, publié en 1661; les *Tableaux du temple des Muses*, tirés du cabinet de M. Favereau, gravés par C. Bloemaert et Matham, avec des descriptions par l'abbé de Marolles (Paris, 1655), etc. D'autres ouvrages se rapportant aux arts ont été enrichis de nombreuses gravures; nous citerons : le *Cabinet d'or* (*Het gulden Cabinet*), de Cornelis de Bie, avec portraits gravés par Rich. Collin, C. Lauwers et autres; l'*Academia nobilissimæ artis pictoriæ* et les *Sculpturæ veteris admiranda*, de Joachim Sandrardt, avec planches par G.-C. Eimart le Jeune, Rich. Collin, L. Hecknauer, Phil. Kilian, etc.; les *Imagines ex antiquis marmoribus* (Anvers, 1606), avec 151 planches gravées par Théod. Galle; les *Tabellæ selectæ ac explicatæ*, de Carolina Patini, avec planches de Martial Desbois et autres (Pavie, 1691). A la même époque a été publié le *Monasticon anglicanum*, orné de 63 planches par D. King. Ce siècle vit se développer aussi l'usage des frontispices. On en décora une foule de traités religieux et scientifiques, de livres d'histoire et d'ouvrages purement littéraires. L. Ciamberlano, Stefano della Bella, L. Gaultier, Abraham Bosse, Fr. Chauveau, Charles Audran se sont distingués par le bon goût des frontispices qu'ils ont gravés. On leur doit aussi de nombreuses vignettes, véritables *illustrations* intercalées dans les ouvrages les plus divers. Abraham Bosse a illustré notamment : l'*Imi-*

tation de Jésus-Christ, traduite en vers par P. Corneille ; les *Heures* de Tristan l'Hermite (d'après les dessins de Jacques Stella); l'*Astrée*, de d'Urfé ; la *Pucelle*, de Chapelain (13 planches d'après Cl. Vignon); l'*Ariane* et le *Clovis*, de Desmarets (d'après les dessins de Cl. Vignon et de Séb. Bourdon). Stefano della Bella a gravé 6 planches pour la tragi-comédie de *Mirame* (Paris, 1641); Léonard Gaultier a illustré : les *Psaumes de David*, mis en vers français par Metezeau (Paris, 1618); le *Roland furieux*, traduit par F. de Rosset (1615) et l'*Amour de Cupido et de Psyché*, traduction en vers français des Ve et VIe livres de la *Métamorphose* d'Apulée (32 planches d'après Raphaël). Fr. Chauveau a gravé : des vignettes pour les *Fables* d'Esope et de La Fontaine ; la *Jérusalem délivrée;* la *Pucelle* de Chapelain ; *Pharamond*, *Alaric* ou *Rome vaincue* ; la *Vie des saints*, les *Métamorphoses* d'Ovide, traduites par Benserade, etc. Le nombre des éditions illustrées des *Métamorphoses* d'Ovide qui ont paru au XVIIe siècle est très-grand ; il nous suffira de mentionner : la traduction française, par N. Renouard, imprimée à Paris en 1619, et dont les gravures sont dues à Is. Briot, P. Firens, Michel Faulte, etc.; l'édition de Cologne, de 1652, avec 148 planches gravées par Abr. Aubry, d'après W. Bauer ; la traduction de Pierre Durger (Bruxelles, 1677), avec planches par Martin Bouche ; l'édition publiée par Banier, avec planches par Fr. Bouttats ; l'édition d'Amsterdam (1697, 3 vol. in-12), avec planches par C. Decker, etc. Sébastien Le Clerc a gravé aussi 39 planches pour les *Métamorphoses* traduites en rondeaux par Benserade (1676). Le *Pastor fido* a été illustré à la même époque de 42 planches gravées par Melchior Kuesel, d'après W. Bauer, et de 6 planches par A. Blootelingh, d'après Z. Webber (édition de Cologne, 1671). Camillo Cungio a gravé pour la *Gerusalemme liberata* (Gênes, 1617) les dessins de Bernardo Castello, qui avaient reçu l'approbation du Tasse lui-même. Signalons enfin les 57 planches gravées par A. van Everdingen pour le poëme de Henri d'Alkmaer, *Reinhardts Klugting Leven*.

Au XVIIe siècle appartiennent encore d'importantes publications scientifiques illustrées : l'*Académie de l'espée*, de Girard Thibault, d'Anvers (1628); l'*Académie des sciences et des arts*, d'Is. Bullart (Bruxelles, 1682); le *Traité de l'architecture*, de Vitruve, traduit par J. Mauclerc (Paris, 1648), avec 43 planches par R. Boyvin ; divers ouvrages d'histoire naturelle, illustrés par W. Hollar, P. Bonanni, Santa della Bella ; un livre d'*Anatomie*, avec 18 planches gravées par D.-M. Bonavera (d'après Titien), etc.

Le XVIIIe siècle a produit des recueils d'estampes de la plus grande importance : *Versailles immortalisé*, par J.-B. de Monicart (1720, 2 vol. in-4o), avec planches par J. Audran, Ben. Audran, Madeleine Cochin, Q. Fonbonne, Ant. Herisset, etc. ; le *Cabinet Crozat*, recueil de gravures, par Cl. Duflos, Ch. Dupuis, Nic.-G. Dupuis, Nic. Edelinck, Et. Fessard, J.-C. Flipart, Nic. de Larmessin le Jeune, Antoinette Larcher, Fréd. Horthemels, L. Jacob, Fr. Joullain, J. Hanssard, etc. ; la *Galerie royale de Dresde* (1753), gravée par J. Folkema, Sim. Fokke, B. Folino, N.-G. Dupuis, Et. Fessard, R. Gaillard, L. Jacob, Sornique, Baléchou, E.-G. Krueger, Ph.-A. Kilian, Mich. Keyl, Jardinier, etc.; la *Galerie du président Lambert* (1740), gravée par B. Picart, Cl. Duflos, Ch. Dupuis, etc.; la *Galerie du comte de Bruhl;* le *Cabinet Choiseul;* la *Galerie de Dusseldorf;* le *Museum Capitolinum* (1782); la *Quadreria Medicea ;* le *Musée Pio-Clementino;* les *Statues antiques* de Venise ; le *Recueil des statues antiques et modernes*, publié par D. de Rossi, avec texte par P.-A. Maffei (Rome, 1704) ; le *Cabinet du marquis de Gerini* (Florence, 1759); la *Schola italica picturæ*, de Gavini Hamilton (Rome, 1773), dont les principales planches sont dues à Domenico Cunego ; le *Cabinet de Boyer d'Aguilies*, avec gravures de Coelmans et Séb. Barras, dont le première édition a paru à Aix en 1700; les *Statues et les bustes du comte de Pembroke*, avec 70 planches gravées par Carey Creed (1730-1731) ; le *Cabinet Poullain;* les *Pierres antiques gravées*, avec planches, d'après les dessins d'Elisabeth-Sophie Chéron ; la *Galerie de Versailles*, commencée par Ch. Simonneau, sur l'ordre de Colbert, continuée par Massé et terminée en 1752; la *Galerie du Luxembourg*, publiée par Nattier ; la *Galerie de l'archiduc Léopold*, gravée, sous la direction de Teniers, par Th. van Kessel, R. Eynhouedts, etc., et publiée à Amsterdam en 1755 ; l'*Etruria pittrice* (1791-1795), de N. Pagni et G. Dardi ; la *Galerie du Palais-Royal;* les *Antiquités d'Herculanum;* les *Vases étrusques*, d'Hamilton ; les *Monuments de Rome ancienne*, de J. Barbault (1761); les *Antiquités d'Athènes*, de James Stuart et Nic. Revett (Londres, 1762-1816), etc. Dans les relations de voyages, dans les ouvrages historiques et archéologiques, une large place fut accordée, à cette époque, aux *illustrations*. Le *Voyage pittoresque de Naples et de Sicile* (1781-1786, 4 vol. in-fol.), par l'abbé de Saint-Non, est enrichi d'un grand nombre de planches dessinées par des artistes habiles, parmi lesquels nous nous contenterons de citer Joseph Vernet. Il en est de même du *Voyage pittoresque de la France* (1787 et suiv.), des *Tableaux de la Suisse* (1680-1786, 4 vol. in-fol.), de l'*Histoire générale des voyages*, par l'abbé Prévost (1746-1789, 2 vol. in-4o); des *Antiquités de l'Inde*, accompagnées de nombreuses planches dessinées et gravées par les frères Daniell ; de l'*Histoire et les antiquités de Westminster* (Londres, 1727), par J. Dart, avec 136 planches gravées par John Cole ; de l'*Histoire du Languedoc*, ornée de 52 planches gravées par Cochin, Dap, Jacques Cazes, etc. Parmi les publications littéraires illustrées, il faut citer les *Amours de Daphnis et de Chloé*, traduction d'Amyot, dont les vignettes ont été dessinées par Philippe d'Orléans et gravées par Ben. Audran ; le *Virgile* de Monaldini (Rome, 1763-1765, 3 vol. in-fol.) ; le *Lutrin*, de Boileau, dont les planches ont été gravées par B. Picart, d'après Moreau ; l'édition de *Voltaire*, par Beaumarchais, que Moreau le Jeune a ornée de vignettes gravées par P.-C. Baquoy ; les *Œuvres* de Gessner (1786-1793), en 3 vol. in-4o, avec planches de P.-C. Baquoy, d'après Le Barbier; les *Contes des fées*, illustrés par C.-P. Marillier ; les *Nuits* d'Young, illustrées par W. Blake (1797) ; les *Œuvres* de Walpole (1798), contenant de nombreux portraits d'artistes gravés par Th. Chumbars ; l'*Heptameron* (édition de Berne, 1792, 3 vol. in-8o), illustré par Dunker et Freudenberger ; le *Roland furieux* (édition de Birmingham, 1773; 4 vol.), enrichi de nombreuses vignettes, dont quelques-unes ont été gravées par Bartolozzi sur les dessins de Gio.-B. Cipriani ; les *Fables* de La Fontaine (1755, 4 vol. petit in-fol.), dont les planches, dessinées par Oudry, ont été gravées par divers artistes ; la traduction française de *Don Quichotte* (1678, 6 vol. in-12), dont les planches ont été gravées par Folkema et Fokke, etc. Ch. Coypel a fait pour une autre édition de *Don Quichotte* 25 dessins qui ont été gravés par F. Joullain, Cochin, Ravenet, Suruque, Tardieu, etc. Cochin est un des graveurs qui ont le plus travaillé pour la librairie ; il a exécuté des planches et des vignettes pour les *Fables* de La Mothe, la *Nouvelle Héloïse*, la *Jérusalem délivrée*, les *Poésies sacrées* de Lefranc de Pompignan, la *Henriade*, la *Pastor fido*, les *Œuvres* de Boileau, les *Œuvres* de Piron, etc.

Les travaux scientifiques ont eu de nombreux illustrateurs au XVIIIe siècle : Fr.-H. van Hove, D. Loggan et autres ont gravé les planches de l'*Histoire des plantes* de R. Morrisson, publiée à Oxford en 1715 ; Ed. Kirkall a reproduit 30 dessins de Van Huysum pour l'*Histoire des plantes rares* de John Martyn (Londres, 1728) ; Folkema, A. de Blois et autres ont fait les planches des *Œuvres* du célèbre chirurgien Fréd. Ruysch (Amsterdam, 1737) ; Gautrer d'Agoty a gravé en couleur les planches de plusieurs ouvrages sur l'anatomie ; J.-C. Baquoy a gravé, d'après P. Sonnerat, de Sève et autres, des planches pour l'*Histoire naturelle* de Buffon ; J.-C. Felsing a gravé 105 planches pour l'*Illustratio systematis Linnæi*, de J. Miller (Darmstadt, 1792), etc. Nous ne dirons rien des nombreux recueils de costumes gravés par Q. Fonbonne, B.-A. Dunker, P. Duflos, P. van der Aa, etc. Nous nous bornerons à faire remarquer que, dès la fin du XVIIIe siècle, le costume, la mode eut son journal illustré : le *Magasin de modes nouvelles françaises et anglaises*, avec planches coloriées d'après Defraine (1785 et années suivantes). Un autre recueil périodique qui doit être cité est le *Courrier moral et politique* ou *Journal à figures*, qui parut à Berne de 1798 à 1800, et dont la plupart des planches ont été gravées par B.-A. Dunker.

Malgré les terribles préoccupations que les guerres de l'Empire semèrent dans toute l'Europe, le commencement du XIXe siècle fut marqué par d'importantes publications illustrées. Au premier rang des recueils d'estampes, il faut citer le *Musée français*, publié par Robillard-Peronville et Pierre Laurent, de 1803 à 1811, et dont les planches, reproduisant les chefs-d'œuvre que Napoléon avait enlevés aux pays vaincus, furent gravées par les artistes les plus habiles de l'époque. Repris et continué par Henri Laurent, de 1816 à 1818, sous le titre de *Musée royal*, ce grand ouvrage ne se trouve guère que dans les bibliothèques princières ou municipales. Un recueil analogue, mais d'un prix beaucoup plus modéré, a été publié par Filhol, de 1804 à 1815, sous le titre de *Musée Napoléon*, et continué par sa veuve sous le titre de *Musée royal de France*. Une autre publication moins coûteuse encore a été mise au jour par Reveil sous le titre de *Musée de peinture et de sculpture;* elle ne contient par moins de 1,170 planches gravées au trait, et accompagnées de notices par Duchesne aîné. La gravure au trait, procédé expéditif, a été employée fréquemment pour l'*illustration* des livres d'art. En France, Landon s'en est servi pour l'exécution des planches de ses *Annales du musée* (1801-1810, 17 vol., et 1813 et ann. suivantes, 12 vol.), de ses *Vies et œuvres des peintres les plus célèbres* (1803, 20 vol.), de son *Choix de tableaux et de statues des plus célèbres musées* (1821, 18 vol.), etc.; en Italie, Molini a fait graver au trait les planches de sa *Reale Galleria di Firenze* (1819, 16 vol.), et Lasinio eut recours au même procédé pour l'*illustration* de la plupart de ses ouvrages relatifs à Pise et à d'autres villes de la Toscane. La gravure au burin a enrichi, entre autres grands ouvrages, la *Galerie de Florence*, publiée par Wicar ; la *Galleria di Firenze*, commencée, en 1839, par Batelli et non encore achevée ; le *Museo Borbonico ;* la *Galleria di Torino*, publiée par le marquis d'Azeglio ; la *Galleria Pitti*, publiée par L. Bardi ; la *Galerie du Belvédère ;* les *Galeries historiques de Versailles*, par Gavard, etc.

Sous la Restauration et pendant les premières années du gouvernement de Juillet, la lithographie a été le procédé le plus fréquemment employé pour l'*illustration* des livres ; on sait, du reste, quel excellent parti ont su tirer de ce procédé Charlet, Raffet, Decamps, Bellangé, Achille Deveria, Grandville, Gavarni, les Johannot, Eugène Lami et tant d'autres. Les cent lithographies dont Raffet a orné le *Voyage dans la Russie méridionale et la Crimée*, du prince Demidoff ; la *Collection de portraits pour les Œuvres de Tacite*, par P. Bouillon ; les *Cathédrales françaises*, dessinées par Chapuy ; la *Galerie du duc d'Orléans*, la *Galerie des peintres*, par Chabert ; les *Habitations des personnages célèbres*, par Champin ; les *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, de Nodier, Taylor et de Cailleux ; les *Monuments des arts du dessin*, de Vivant Denon, lithographiés par Amaury Duval, suffiraient pour montrer que ce genre d'*illustrations* peut s'appliquer aux sujets les plus divers. Dans le domaine de la fantaisie pure, il ne le cède qu'à l'eau-forte. Quel burin rendrait la sombre et bizarre poésie du *Faust* avec la verve qui poussait le crayon de Delacroix ? Il nous sera donc permis de regretter que la lithographie soit délaissée aujourd'hui par les illustrateurs de livres : employée directement par eux pour traduire leur pensée, elle serait plus fidèle et aurait à coup sûr plus d'imprévu que la gravure sur bois, dont on fait actuellement abus. Cet abus, si abus il y a, est dû, sans contredit, à la facilité avec laquelle la gravure sur bois se prête à l'impression typographique, tandis que le procédé lithographique exige un tirage à part.

Le nombre des livres illustrés qui ont vu le jour depuis vingt-cinq ans est vraiment prodigieux. Ce ne sont pas seulement les livres qu'on illustre ; on illustre aussi les journaux. Certaines publications périodiques sont illustrées avec un art véritable ; parmi celles qui sont ornées de planches sur bois, le *Tour du monde* tient le premier rang ; viennent ensuite l'*Illustration*, le *Monde illustré*, l'*Univers illustré*, le *Magasin pittoresque*, le *Musée des familles*, le *Musée universel*, un des derniers nés. La *Gazette des beaux-arts*, l'*Artiste*, les *Annales archéologiques* de Didion sont des publications de premier ordre ; elles sont illustrées de gravures sur bois, sur acier, sur cuivre, d'eaux-fortes et de lithographies.

Dans la foule des ouvrages simplement illustrés de gravures sur bois, il faut distinguer : l'*Histoire des peintres de toutes les écoles*, de Ch. Blanc, œuvre considérable, à laquelle a collaboré toute une armée de dessinateurs et de graveurs ; les *Galeries d'Europe*, d'Armengaud ; les éditions populaires de l'*Histoire de la Révolution française* et de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, par Thiers, illustrées de nombreuses vignettes d'après les dessins de Yan Dargent et de Karl Girardet ; les *Contes drolatiques* de Balzac, la *Bible*, l'*Enfer*, le *Purgatoire* et le *Paradis* de Dante, les *Contes* de Perrault, *Don Quichotte*, les *Fables* de La Fontaine, *Atala*, *Rabelais*, illustrés par Gustave Doré, le dessinateur le plus fécond, le plus original, le plus abondant de notre époque.

Beaucoup d'ouvrages réunissent diverses sortes de gravures, les unes (sur bois) intercalées dans le texte et formant vignettes, les autres formant des planches hors texte. Des chromolithographies viennent fréquemment rehausser l'attrait de ces publications. Nous citerons : les *Arts au moyen âge*, les *Mœurs, usages et costumes au moyen âge* et la *Vie militaire et religieuse au moyen âge*, de Paul Lacroix ; les *Chefs-d'œuvre de la peinture italienne*, de Paul Mantz ; *Rome souterraine*, traduction de Paul Allard ; l'*Architecture du* Ve *au* XVIIe *siècle* et l'*Art dans ses diverses branches*, de J. Gailhabaud ; l'*Histoire des arts industriels*, de J. Labarte ; les *Antiquités égyptiennes*, de Mariette ; la *Monographie du palais de Fontainebleau*, par R. Pfnor ; la *Sainte-Chapelle*, par Decloux et Donry ; les *Monuments modernes de la Perse*, par Pascal Coste ; le *Livre d'heures d'Anne de Bretagne*, orné de chromolithographies par Kellerhoven, etc.

Nous n'en finirions plus si nous voulions mentionner les livres d'histoire, de voyages, d'archéologie auxquels les arts de la gravure et de la lithographie ont prêté leur lustre ; nous ne saurions omettre cependant le grand ouvrage sur l'*Egypte*, publié sous la direction de V. Denon ; le *Voyage pittoresque de Constantinople* (1819), orné de nombreux dessins par Melling ; les *Ruines de Pompéi*, de Mazas ; les *Antiquités de la Nubie*, de Gau (1822) ; *Ninive et l'Assyrie*, par V. Place ; la *Description de l'Arménie* et la *Description de l'Asie Mineure*, par Ch. Texier ; les *Edifices de Rome moderne*, par P. Letarouilly ; *Rome*, par Francis Wey ; les *Beaux-arts*, publiés par Curmer ; les *Merveilles de l'art et de l'industrie*, de R. Ménard ; l'*Art au* XVIIIe *siècle*, des frères de Goncourt ; l'*Art pour tous*, publié par Cl. Sauvageot ; l'*Hôtel de ville de Paris*, dessiné et gravé par V. Calliat, avec texte par Leroux de Lincy ; le *Voyage en Perse*, par Eugène Flandin ; la *Renaissance monumentale*, par A. Berty ; le *Voyage en Espagne*, d'Alex. de Laborde, etc.

Parmi les ouvrages scientifiques, mentionnons : le *Règne animal* de Cuvier (1836-1850, 22 vol.) ; les *Roses*, par Redouté ; la *Flore générale de France* (1828) ; les *Lépidoptères*, décrits par Godart et peints par Vauthier (1821) ; la *Faune française*, de Rapet ; le *Voyage dans les Cordillères*, de Humboldt ; les *Jardins*, d'A. Mangin ; les *Météores*, de J. Rambosson ; les *Volcans*, d'A. Boscowitz ; les *Merveilles de la science*, de L. Figuier ; la *Maison rustique ;* les *Machines, outils et appareils*, d'Armengaud aîné ; les *Phénomènes de la physique*, d'A. Guillemin ; les *Mines*, de L. Simonin ; l'*Atmosphère*, de C. Flammarion ; le *Monde de la mer*, de Frédol ; la *Terre*, d'Elisée Reclus ; le *Tableau de la nature*, de L. Figuier ; les *Œuvres* de Buffon et de Lacépède, illustrées par Edouard Traviès, etc.

Nous ne citerons aucun des ouvrages littéraires illustrés qu'a vus éclore en foule le XIXe siècle ; nous nous bornerons à faire connaître, parmi les dessinateurs les plus habiles ou les plus féconds : Victor Adam, Bellangé, Desenne, les frères Johannot, Gavarni, Raffet, Grandville, Achille Deveria, C.-J. Traviès, Français, Isabey, Bida, Brion, G. Doré, Célestin Nanteuil, V. Foulquier, L. Frolich, E. Bayard, Yan Dargent, A. de Neuville, Eug. Ciceri, K. Girardet, E. Riou, Bocourt, A. de Curzon, Bertall, H. Castelli, Philippoteaux, Cabasson, Lancelot, Freeman, etc.

Illustration (L'), journal hebdomadaire illustré. Cette revue pittoresque fut fondée en 1843 par MM. V. Paulin, A. Joanne et E. Charton. Depuis 1860, elle est dirigée par M. A. Marc. Cette publication n'a été rendue possible que par les progrès de la gravure sur bois, art longtemps négligé, dont on peut suivre les rapides perfectionnements en France en parcourant la collection des volumes du *Magasin pittoresque*. M. Best, le graveur principal de ce dernier recueil, a été également celui de l'*Illustration*, entreprise sans doute conseillée par le succès du *Magazine* anglais portant le même nom. C'était en effet une idée heureuse que celle de retracer par la plume et par le crayon les événements divers amenés par les circonstances, solennités publiques, cérémonies, catastrophes, combats, inventions ; que celle de reproduire les traits des hommes mis en vue par les événements, les scènes de la nature, les œuvres d'art, les monuments, les antiquités, etc. Le dessin est ainsi devenu un instrument de conservation historique et de vulgarisation scientifique. Outre que l'*Illustration* a popularisé une foule de notions et de faits de tout ordre, elle a contribué au développement du goût artistique. Les artistes dont le concours a le plus soutenu la vogue de l'*Illustration* sont MM. Rouargue, Blanchard, Anastasi, Godefroi Durand, Janet-Lange, G. Janet, Durand-Brager, Foulquier, Giacomelli, Lallemand, Lebreton, Provost, Worms, Lavieille, et les caricaturistes Gavarni, Cham, Stopp, Bertall.

La partie littéraire, historique et scientifique n'est pas moins soignée dans les colonnes de ce journal. L'histoire de la semaine, ou bulletin politique, aujourd'hui rédigée par M. Marc, a été faite longtemps par M. Paulin ; le Courrier de Paris, ou Chronique des faits, a été signé à tour de rôle par MM. Ph. Busoni, E. Texier, F. Sarcey, J. Claretie ; la Revue critique des livres a appartenu à MM. A. Dufay et L. de Wailly, la Chronique musicale à M. G. Héquet, la Chronique agricole à M. Saint-Germain-Leduc. D'autres collaborateurs se sont partagé les articles de circonstance, les variétés, les comptes rendus artistiques et autres. Mme Constance Aubert y a tenu le sceptre de la mode. On le voit : l'*Illustration* est un journal aussi complet que possible, grave au besoin, mais non pas lourd, toujours intéressant sans être jamais frivole.

Illustration de Londres (L'), journal hebdomadaire illustré, publié sous ce titre un peu long : *The illustrated London News* (les *Nouvelles illustrées de Londres*). Sur le continent, on lui donne l'appellation plus courte qui figure en tête de cet article. C'est en 1842 que parut ce *Magazine*, dont le succès prit immédiatement des proportions colossales. Le tirage de ce journal atteignit un million d'exemplaires la première année, et deux millions la seconde ; il arriva à trois millions en 1848, et, en 1856, à cinq millions et demi, ce qui représente plus de cent mille abonnés. Il eut pour fondateur un simple ouvrier imprimeur, qui trouva aide et protection chez un noble membre de l'aristocratie anglaise. Chaque numéro de l'*Illustration de Londres*, parfois accompagné d'un supplément, contient le double des matières de l'*Illustration* française ; le texte et les gravures y alternent dans une heureuse proportion. Rédigé avec talent et avec soin, ce journal offre un grand nombre de nouvelles, d'informations, de documents de toute sorte et d'une parfaite exactitude. Par la beauté et la variété de ses gravures, il est le premier recueil illustré de l'Angleterre. Les dessins, qui atteignent souvent la plus grande dimension, représentent fidèlement tous les principaux événements qui viennent de se passer sur la surface du globe. Ces dessins sont envoyés au journal par des correspondants accrédités, ou par des agents spéciaux. Le crayon des

dessinateurs et le burin des graveurs reproduisent sans retard tout ce qui est de circonstance. Les planches gravées sont assez ordinairement expédiées à certaines feuilles étrangères, qui s'épargnent par ce moyen des frais considérables. C'est ainsi que l'on trouve un assez grand nombre de ces dessins dans l'*Univers illustré*. Pour les lecteurs français, le texte de l'*Illustration de Londres*, composé en caractères fins et compactes, présente un défaut matériel, que rachète néanmoins la netteté de l'impression. Grâce à la suppression du timbre en 1852, ce recueil put s'occuper de questions politiques, qu'il traite au point de vue du progrès et de la liberté. Partisan du libre échange, du vote secret, de l'abaissement du cens, il exerce une influence que n'ont pas d'ordinaire les journaux de ce genre.

ILLUSTRE adj. (il-lu-stre — du lat. *illustris*; de *il* pour *in*, dans, et de *lustrare*, purifier, éclairer). Très-célèbre par son mérite ou par l'éclat de ses œuvres, ses actions bonnes ou mauvaises : *Un conquérant* ILLUSTRE. *Un* ILLUSTRE *coquin. L'avarice ternit toute la gloire : on a dit qu'il y avait d'*ILLUSTRES *scélérats, mais on n'a pas dit qu'il y eût d'*ILLUSTRES *avares.* (Volt.)

La satire ne sert qu'à rendre un fat *illustre;*
C'est une ombre au tableau qui lui donne du lustre.
BOILEAU.

‖ Illustré, rendu célèbre par la gloire ou les actes de quelqu'un, par la grandeur des événements : *Une maison* ILLUSTRE. *Une naissance* ILLUSTRE. *Un siècle* ILLUSTRE. *Une date* ILLUSTRE. *Il est des époques* ILLUSTRES *comme Erostrate est un grand homme : par la majesté des ruines.* (Prévost-Paradol.)

Plus d'un sot descendit d'une *illustre* origine,
Plus d'un homme célèbre eut un humble berceau.
LACHAMBEAUDIE.

— Hist. Titre honorifique donné à certains hauts fonctionnaires dans les derniers temps de l'empire romain et sous les premiers rois de France.

— Substantiv. Personne illustre : *Il y a des* ILLUSTRES *qui sont de l'Académie et qui n'y vont jamais.* (Sainte-Beuve.)

— Fam. Fameux, très-remarquable en son genre : *C'est un* ILLUSTRE, *lui!*

— **Syn. Illustre, célèbre, fameux**, etc. V. CÉLÈBRE.

Illustre servante (L'), nouvelle *exemplaire* de Miguel Cervantes, l'auteur de *Don Quichotte*. Quand un écrivain a fait une œuvre de la taille de cette grande épopée chevaleresque, tous ses autres ouvrages pâlissent; on s'obstine à ne lire que ce qui a conquis l'admiration générale. C'est ainsi que l'oubli s'est emparé des *Nouvelles* de Cervantes et de son théâtre, et pourtant, dans la moindre de ses œuvres, il a répandu à pleines mains sa verve, son esprit, sa passion, son admirable style, si plein et si nourri; pas une page qui ne soit scellée de la griffe du lion. L'*Illustre servante* est une des meilleures de ses *nouvelles exemplaires;* non par le sujet en lui-même, qui est peu de chose, mais par son cadre ingénieux, le charme infini des détails. Cette servante, qui attire tous les clients de l'Espagne, depuis les garçons d'écurie jusqu'aux grands seigneurs, à l'auberge du *Sévillan,* à Tolède, est non-seulement une perle de beauté, mais un miracle de sagesse et de vertu. Ce trésor est la fille naturelle d'un grand seigneur qui la reconnaît à la fin et lui fait épouser le fils de son meilleur ami. La fiction est assez banale. Mais, même dans le cadre le plus étroit, les grands écrivains savent faire un chef-d'œuvre. Deux personnages, deux chenapans, finement esquissés, et dont les aventures donnent à Cervantes l'occasion de peindre des scènes de mœurs d'une grande couleur, accompagnent cette illustre servante, qu'on ne voit presque pas et qui ne parle qu'une fois, et font avec elle tout le roman. De ces deux chenapans, fils de grandes familles, l'un a quitté le toit paternel à treize ans, pour courir le monde. Il s'est fait bohème, *picaro;* il a vécu à la belle étoile, a appris à jouer aux cartes à Madrid et aux osselets dans les *ventas* de Tolède; à Séville, on lui a montré tous les mystères de la *prise* et de la *pinte* (deux jeux de cartes espagnols), mais toujours hidalgo du reste et montrant sa race par ses grandes manières et son fin coup d'œil au tir a l'escopette. Il a passé par tous les degrés du picaro et pourrait prendre ses grades dans les madragues de Zahara, ce qui est le suprême du picaresque. Cervantes fait de ces madragues une chaude peinture : « O picaros de cuisine, dit-il, sales et reluisants, faux pauvres, faux boiteux, besoigneux de Gocodover et de la place de Madrid, mendiants bavards, portefaix de Séville, bravaches, fanfarons, baissez pavillon, taisez votre caquet, ne vous appelez pas picaros si vous n'avez pas pris vos grades à l'académie de la *pêche du thon* (le vol). C'est là, c'est là que le travail est chez lui, et la poltronnerie chez elle; là, la malpropreté est propre et la graisse est dure, la faim prompte, l'ivresse aussi, le vice sans masque, le jeu éternel, les querelles par moments, les meurtres de temps à autre, les gros mots à chaque pas, les danses comme à la noce, les seguidilles comme dans les estampes. Ici on chante, là on jure, ici on se bat, plus loin on joue, partout on se heurte. Les pères viennent y chercher leurs fils, et les trouvent, à moins qu'ils n'apprennent qu'ils ont quitté la vie... Mais toute cette douceur a une amertume qui la gâte; c'est de ne pouvoir dormir sans la crainte d'être transporté de Zahara en Barbarie. On se couche en Espagne, on se réveille à Tétouan. » Cette belle vie a si bien séduit Carriazo, l'un des deux gentilshommes de seize ans, que, de retour chez lui après trois ans d'absence, il en rêve, il en a la nostalgie. Il décide son ami, Avendaño, à l'y accompagner, sous prétexte de continuer leurs études à Salamanque; les familles, confiantes, les y envoient avec un précepteur. En route, ils dévalisent le bonhomme, quatre cents écus d'or de provision pour leur année, et se dirigent vers Zahara, déguisés en simples *majos.* Mais en route deux garçons de mules, causant entre eux de la beauté sans pareille de l'*Illustre servante*, à Tolède, donnent un autre cours à leurs idées; ils vont loger à la *venta* du *Sévillan*, désireux de voir de leurs yeux cette étoile, et l'un deux, Avendaño, moins épris des madragues de Zahara, qu'il ne connaît que par ouï-dire, en tombe si éperdument amoureux qu'ils restent tous deux à Séville, Avendaño comme garçon d'écurie du *Sévillan*, l'autre comme porteur d'eau. Là se placent des scènes fort amusantes entre ce dernier, le picaro achevé, et les muletiers de Tolède; il leur apprend comment, au jeu, lorsque l'on convient de jouer un âne en quatre parties, c'est-à-dire un quart d'âne à la fois, les quatre coups perdus, il reste encore à jouer la queue de l'âne, non comprise dans les quatre portions précédentes, et autres tours de sa façon, qui lui obtiennent un grand succès de coups de bâton sur le dos. L'autre, pendant ce temps, fait des déclarations à la belle, sous prétexte de lui donner, en confidence, un secret contre le mal de dents. Tout est d'une verve et d'une gaieté admirables. Chaque nuit, des sérénades à n'en plus finir, sous les fenêtres de l'*Illustre servante*, qui n'en entend pas une note, précieusement enfermée qu'elle est dans la chambre de l'hôtesse. Enfin la reconnaissance paternelle a lieu; c'est le père de Carriazo qui est aussi le sien; on la marie à son amoureux endiablé, et les familles sont stupéfaites de retrouver leurs enfants, l'un garçon d'écurie, l'autre porteur d'eau, pour l'amour de cette belle fille.

Illustre théâtre (L'), théâtre où débuta Molière, et dont l'histoire, pour cette raison, tient une place intéressante dans notre littérature dramatique. En 1644, Molière se réunit avec les Béjart et quelques autres comédiens, pour donner des représentations théâtrales dans le jeu de paume des Métayers, situé, croit-on, au lieu même où se trouve aujourd'hui la cour de l'Institut. Malgré la protection de Gaston d'Orléans, malgré le nom d'*Illustre théâtre* donné à leur scène, Molière et ses compagnons ne firent que s'endetter, et, au commencement de l'année suivante, ils allèrent s'établir au Marais, dans le jeu de paume de la Croix-Noire, rue des Barrés. L'Illustre-Théâtre, dont Molière était devenu le chef, n'eut point le succès qu'il espérait. Poursuivi, en qualité de directeur, par les créanciers de la troupe, Molière fut, à deux reprises, emprisonné pour dettes, mais bientôt relâché (1645). Il retourna alors avec sa troupe dans le faubourg Saint-Germain, l'établit au jeu de paume de la Croix-Blanche, rue de Buci; puis, désespérant de vaincre la mauvaise fortune à Paris, il partit avec les comédiens de l'Illustre-Théâtre pour la province, qu'il parcourut en donnant des représentations jusqu'en 1658. A cette époque, Molière revint à Paris, pour jouer devant Louis XIV. Il ne restait plus alors des membres fondateurs de l'Illustre-Théâtre que les Béjart et Molière, qui, en s'installant sur le théâtre du Petit-Bourbon, donna à sa troupe le nom de *troupe de Monsieur*.

La scène sur laquelle jouaient les comédiens de l'Illustre-Théâtre ne différait guère des tréteaux sur lesquels se montrent les saltimbanques et les acteurs nomades dans les fêtes foraines. Elle était ornée de tapisseries fort rapprochées les unes des autres, que les comédiens soulevaient pour entrer et sortir. Des chandelles placées sur le devant l'éclairaient. L'orchestre se composait d'une flûte et d'un tambour; les pièces qu'on y représentait étaient dans le genre des comédies *dell'arte*, et Molière composa sans doute plusieurs de ces canevas destinés à être complétés par la verve et l'esprit des acteurs. La *Jalousie du Barbouillé* peut en donner l'idée : c'est une suite de scènes sans enchaînement, sans intrigue, avec des jeux de mots souvent d'un goût très-douteux, et des plaisanteries quelquefois grossières jusqu'à l'obscénité. L'Illustre-Théâtre donna aussi des pièces d'un genre plus relevé; Jean Magnon, ami de Molière, y fit représenter en 1645 sa tragédie d'*Artaxerce*. Parmi les comédiens qui faisaient partie de cette troupe, outre Molière, Madeleine, Geneviève et Joseph Béjart, nous citerons Denis Beys, Germain Clérin, Georges Pinel, Nicolas Bonenfant, Madeleine Malingre, Catherine des Urlis, Catherine Bourgeois, Nicolas Desfontaines, qui composa plusieurs pièces, Germain Rabel. Ils appartenaient, pour la plupart, à des familles d'artisans et de marchands.

ILLUSTRÉ, ÉE (il-lu-stré) part. passé du v. Illustrer : Rendre illustre *Néron avait envoyé en Judée Vespasien,* ILLUSTRÉ *déjà par son expédition en Espagne.* (Anquetil.)

— Bibliogr. Enrichi d'illustrations, de dessins coloriés ou de gravures : *Manuscrit* ILLUSTRÉ. *Ouvrage* ILLUSTRÉ. *Edition* ILLUSTRÉE.

ILLUSTRER v. a. ou tr. (il-lu-stré — du lat. *illustrare*, de *illustris*, illustre). Rendre illustre, très-célèbre; donner de la gloire à : ILLUSTRER *son pays.* ILLUSTRER *son nom. Un pareil acte suffit pour* ILLUSTRER *un homme. Faire de grandes entreprises, donner par ses actions de rares exemples, est ce qui* ILLUSTRE *le plus un prince.* (Machiavel.) *Si la gloire de nos ancêtres* ILLUSTRA *notre naissance, la gloire de nos actions doit* ILLUSTRER *notre vie.* (La Bruy.)

— Littér. Eclaircir par des notes : ILLUSTRER *un texte obscur.*

— Bibliogr. Orner d'enluminures, de dessins coloriés ou de gravures : *Les moines qui* ONT ILLUSTRÉ *les vieux manuscrits... Oudry* A ILLUSTRÉ *La Fontaine.*

S'illustrer v. pr. Devenir illustre, acquérir de la gloire, de la célébrité : *Chacun peut* S'ILLUSTRER *dans son rôle s'il le joue bien.* (De Custine.)

Être auteur de son nom est un honneur suprême;
Le vrai noble est celui qui *s'illustre* soi-même..
FRÉVILLE.

ILLUSTRISSIME adj. (il-lus-tri-si-me — lat. *illustrissimus*, superlat. de *illustris*, illustre). Très-illustre : *Un nom* ILLUSTRISSIME.

ILLUTATION s. f. (il-lu-ta-si-on — rad. *illuter*). Techn. Action d'enduire d'une couche de boue ou d'argile.

— Méd. Action d'enduire de boue une partie quelconque du corps, dans l'intention de produire un effet thérapeutique sur l'organisme. ‖ Dans les établissements hydrothérapiques, Bain pris dans le limon qu'on trouve au fond des sources minérales, et qui possède, dit-on, les mêmes vertus médicamenteuses que les eaux de ces sources.

ILLUTÉ, ÉE (il-lu-té) part. passé du v. Illuter : *Malade* ILLUTÉ.

ILLUTER v. a. ou tr. (il-lu-té — du préf. *il*, et du lat. *lutum*, boue). Méd. Couvrir de limon pris dans les sources d'eaux minérales : ILLUTER *un malade.*

ILLYRICUS (Flaccus), théologien protestant allemand. V. FLACH-FRANCOWITZ.

ILLYRIE, en latin *Illyricum*, *Illyris*, *Illyria*, dénomination géographique ancienne, par laquelle on désignait le territoire qui forme la côte orientale de la mer Adriatique, et dont les limites ont souvent varié pendant le cours des siècles. Les noms de Carniole, de Carinthie et de Littoral remplacent de nos jours celui d'Illyrie sur la carte d'Europe. Ces trois provinces des Etats autrichiens occupent, en effet, à peu de chose près, tout l'ancien territoire de l'Illyrie. La courte notice que nous consacrons à l'Illyrie n'est que l'histoire de cette contrée.

— *Histoire*. Les historiens grecs du IVe siècle avant J.-C. appellent Illyrie toute la contrée orientale de l'Adriatique, depuis le fond de cette mer au N., jusqu'aux monts Acrocérauniens et au fleuve Cetynus au S. Dans l'intérieur du continent, elle s'étendait jusqu'à la Save au N.-E., et, à l'E., jusqu'à son confluent le Drinus et jusqu'au mont Scardus, qui la séparait de la Thrace et de la Macédoine. Les Alpes Carniques, Noriques et Juliennes courent du N.-O. au S.-E. de l'Illyrie, dont les côtes sont parsemées d'une grande quantité d'îles, autrefois véritables nids de forbans et de pirates.

La dénomination d'Illyriens n'était pas exclusivement réservée aux peuples de cette race; on l'appliquait aussi à des tribus qui leur étaient étrangères, notamment aux Istriens, établis dans la presqu'île qui a gardé leur nom, aux Japodes, appelés aussi Japydes ou Japyges, qui s'étaient fixés sur le cours supérieur de la Save, et aux Liburniens, qui habitaient le long de la côte et s'étendaient jusqu'au Titius. A cette rivière, commençaient les Illyriens proprement dits, nom qui ne désignait pas un seul peuple soumis à un même gouvernement, mais une réunion de tribus confédérées, telles que : les *Balini*, du Titius au Nestus; les *Nesti*, du Nestus au Naro; les *Manii* et les *Enchelei*, du Naro au Drilo; les *Taulentii*, du Drilo au Cétydnus; les *Antariates* et les *Ardyæi*, dans l'intérieur des terres, sur la frontière de la Macédoine.

C'est à l'époque de Philippe, père d'Alexandre le Grand, que l'Illyrie apparaît pour la première fois dans l'histoire. Ce prince s'empara de la contrée située entre l'Epire et le fleuve Drilo, et, dès lors, cette partie de l'Illyrie porta le nom d'Illyrie grecque, par opposition au reste de la contrée, que l'on appela Illyrie barbare. L'Illyrie barbare fut soumise quelque temps après par la tribu des Antariates, qui étendit au loin sa domination, mais dont la puissance fut renversée par une invasion gauloise en 280 avant J.-C. Les Ardyæi succédèrent aux Antariates. Agron, leur roi, envoya ses corsaires piller les villes grecques de la côte. Teuta, veuve d'Agron, ayant fait mettre à mort les ambassadeurs de Rome qui étaient venus la prier de mettre un terme aux actes de piraterie de ses sujets, l'Illyrie fut envahie par une armée romaine, qui battit les troupes de Teuta et obligea cette reine à céder aux Romains les îles de Corcyre, d'Issa, de Pharos et plusieurs places du littoral. La défaite de Persée, auquel s'était allié Gentius, dernier roi des Illyriens, entraîna pour l'Illyrie la perte de son indépendance. L'Illyrie grecque fut rendue à la Macédoine, à laquelle elle resta annexée quand la Macédoine devint province romaine (148 avant J.-C.). Quant à l'Illyrie barbare, elle conserva plus longtemps son indépendance. C'est là qu'apparaît la puissante tribu des Dalmates, qui porta, non sans éclat, les armes contre Rome, mais qui fut soumise à un tribut lorsque les chances de la guerre lui eurent été défavorables (156). Dans l'Illyrie septentrionale, du Titius au fond du golfe Adriatique, « on voit, dit M. Ch. Périgot, l'Istrie soumise par les Romains en 221 et en 177, les Liburniens et les Japodes en 129; l'Illyrie, du Drilo à Trieste, réduite en province, mais sans avoir un gouverneur particulier, fut jointe, jusqu'à la dictature de César, au gouvernement de la Cisalpine, sans doute vers 135, époque où les Ardyæi attirèrent sur eux, par leurs pirateries, les armes des Romains, qui les transplantèrent de la côte dans l'intérieur des terres. César, dictateur, forma de l'Illyrie une province particulière, qui eut son gouverneur. Réunie, après lui, à la Macédoine, elle en fut séparée peu après, et entra dans le lot d'Octave, lors du partage qu'il fit de l'empire avec Antoine. Mais la province avait profité des guerres civiles pour se révolter; Octave dut y faire une expédition, dans laquelle il écrasa les Japodes, les Liburnes et les Dalmates (34). Les Dalmates se joignirent ensuite aux Marcomans contre Rome, mais furent définitivement soumis par Tibère, sous Auguste (6-9 ap. J.-C.). » Les villes principales de l'Illyrie romaine étaient, chez les Japodes, *Metulum* (Modling); chez les Liburnes, *Foretani* (Fortino), *Senia* (Zengg), *Iadara* (Zara-Vecchia), *Scardon* (Scardona); chez les Dalmates, *Tagyrium* (Trau), *Salone*, *Scodra* (Scutari) et *Olcinium* (Dulcigno).

Lorsque le nom d'Illyrie cessa de désigner une province, il s'étendit à une immense étendue de pays. Ainsi, vers la fin du règne d'Auguste, la Pannonie et la Dalmatie étaient désignées sous le nom d'*Illyricum*. Plus tard, le nom d'Illyrie devint celui d'un vaste commandement militaire qui embrassait plusieurs provinces.

Sous Constantin, le nom d'Illyrie fut donné à une préfecture et à un diocèse. Le diocèse d'Illyrie comprenait cinq provinces : la Dalmatie, la Savie, les deux Pannonies et les deux Noriques. La préfecture d'Illyrie comprenait les deux diocèses de Macédoine et celui d'Illyrie. Lors du partage définitif des vastes possessions romaines en deux empires, Orient et Occident, un grand gouvernement de l'empire d'Orient reçut le nom de préfecture d'Illyrie ou d'Illyrie orientale. Ce gouvernement comprenait la partie orientale de la préfecture d'Illyrie de Constantin. L'empire d'Occident eut, sous le nom de diocèse d'Illyrie, la partie la plus occidentale de l'ancienne préfecture.

Pendant toute la durée de l'empire romain, l'Illyrie resta une province soumise, sans histoire particulière. Sa situation sur la route des barbares valut à cette contrée d'être une des premières provinces ravagées par les envahisseurs. Lorsque les races germaniques et slaves eurent pris possession de leurs nouvelles conquêtes, les Slaves se trouvèrent maîtres de la plus grande partie de l'Illyrie. A la fin du VIe siècle, la Carniole et la Carinthie furent occupées par les Avares; le reste de l'Illyrie continua d'appartenir aux Grecs. Au VIIe siècle, la création du royaume de Servie fut la conséquence de l'arrivée des Serbes dans l'empire. Cet Etat comprenait une assez vaste étendue de territoire s'étendant de la Save au Drilo et de la Carinthie à la Bulgarie. Le nom d'Illyrie a dès lors disparu, et ne reparaîtra plus que dans l'histoire contemporaine. V. l'article suivant.

ILLYRIE (ROYAUME D'), ancienne division des Etats autrichiens, entre l'Autriche proprement dite et la Styrie au N., la Croatie à l'E., la Dalmatie, la Croatie et l'Adriatique au S., le royaume lombard-vénitien et le Tyrol à l'O.

Le royaume d'Illyrie, créé en 1816, était divisé en deux gouvernements : celui de Laybach et celui de Trieste. Le gouvernement de Laybach comprenait les anciennes provinces de Carniole et de Carinthie et se subdivisait en cinq cercles : Laybach, Neustadt, Adelsberg, Villach et Klagenfurt. Le gouvernement de Trieste embrassait, dans les trois cercles d'Istrie, de Trieste et de Göritz, les anciennes provinces d'Istrie autrichienne et vénitienne, de Trieste et du Frioul autrichien. Le royaume d'Illyrie a perdu son nom en 1853, dans la nouvelle organisation des Etats autrichiens. Il a formé trois provinces, celles du Littoral, de Carniole et de Carinthie, administrées, la première par un gouverneur, les deux autres par des présidents.

ILLYRIEN, IENNE s. et adj. (il-li-riain, iè-ne). Géogr. Habitant de l'Illyrie; qui appartient à cette contrée ou à ses habitants : *Les* ILLYRIENS. *La côte* ILLYRIENNE.

— Linguist. *Langues illyriennes*, Groupe de langues comprenant les idiomes des Serbes, des Croates et des Slovènes.

ILLYRIENNES (PROVINCES), gouvernement

du premier Empire français, formé, en 1809, des provinces enlevées à l'Autriche, et comprenant une partie de la côte de l'ancienne Illyrie. A l'époque du blocus continental, Napoléon Ier, afin d'isoler complétement l'Autriche de la mer, et de l'obliger à rompre toutes ses relations avec l'Angleterre, lui enleva, par le traité de Vienne de 1809, la haute Carinthie, la Carniole, l'Istrie allemande, le Frioul allemand, le littoral hongrois et la Croatie méridionale. De toutes ces provinces, il forma un gouvernement, qu'il appela Provinces Illyriennes, et auquel il ajouta, en 1810, l'Istrie vénitienne, la Dalmatie, Raguse et les Bouches-de-Cataro. Ce gouvernement s'étendait ainsi des sources de la Save aux Bouches de Cataro et de l'Isonzo à la frontière turque. Il avait 3,200 lieues carrées de superficie et renfermait 1,500,000 hab. Capitale, Laybach. Ce gouvernement était partagé en six provinces civiles et une province militaire, la Croatie militaire. Les sept provinces étaient subdivisées en districts. Le pays, à l'exception de la province militaire, avait reçu l'organisation française. Les événements de 1814 et de 1815 firent rentrer cette province sous la domination de l'Autriche.

ILLYRIENNES (îles), nom donné aux îles répandues sur la côte orientale de l'Adriatique, le long de l'Illyrie et de la Dalmatie, et dont les principales sont, du N. au S., Vegila, Cherzo, Pago, Brazza, Lesina, Curzola et Meleda.

ILM, rivière d'Allemagne. Elle prend sa source dans le grand-duché de Saxe-Weimar, au versant N. du Thuringerwald, traverse les principautés de Schwarzbourg, baigne Ilmenau, Weimar, Sulza, et se jette dans la Saale, après un cours de 90 kilom. Ses affluents principaux sont la Schorte, la Wohlrose, la Schwarze, la Magdala et l'Elms. La vallée de l'Ilm est presque partout resserrée entre des montagnes couvertes de forêts, et présente sur plusieurs points les paysages les plus pittoresques. C'est à cette rivière que le parc du château de Weimar et celui de Tiefurt doivent leurs plus beaux ornements. Les souvenirs de l'époque la plus brillante de la littérature allemande, qui se rattachent à Weimar, ont fait donner à cette ville le nom d'*Athènes-sur-l'Ilm.*

ILMARÉNEN, le dieu du vent et de l'air chez les Slaves et les Finnois. Il lutta contre les mauvais génies avec son frère Vaïnamoïnen, dieu du feu, qui présida à la civilisation. Ce fut lui qui inventa la forge. Quand on entreprenait un voyage, on s'adressait à lui pour avoir un temps favorable. Ce dieu est appelé parfois Säppa.

ILMEN, jadis *Moïsk*, lac de la Russie d'Europe, gouvernement de Novogorod. Il a 790 kilom. carrés de superficie, 40 kilom. de longueur et 30 de largeur. Il est profond et poissonneux, mais exposé à de fréquentes tempêtes, et, par conséquent, dangereux pour la navigation. *L'Ilmen reçoit les eaux du Wolchow, de la* Msta, de la Schelona et du Lowat. Ce lac forme aujourd'hui, grâce à ses canaux, une des plus importantes voies navigables de la Russie. De trois côtés, au N., au S. et à l'O., le lac est entouré de colonies militaires, dont le chef-lieu, Staraja-Russa, situé au S., renferme des salines très-productives.

ILMENAU, ville d'Allemagne, dans le grand-duché de Saxe-Weimar, à 45 kilom. S.-O. de Weimar, sur l'Ilm; 2,800 hab. Exploitation de mines de fer et de manganèse. Etablissement hydrothérapique très-fréquenté. Un incendie le détruisit en grande partie en 1752.

ILMÉNIQUE adj. (il-mé-ni-ke — rad. *ilménite*). Chim. Se dit d'un acide découvert par M. Hormann dans l'ilménite.

ILMÉNITE s. f. (il-mé-ni-te — d'*Ilmen*, nom de montagne). Minér. Substance noire, opaque, d'un éclat faiblement métallique, à cassure conchoïdale, cristallisant en prismes rhomboïdaux obliques, qui a été trouvée dans un granit, près de Miask, en Russie, et qui est une simple variété de craïtonite ou fer titané.

ILMÉNIUM s. m. (il-mé-ni-omm — de *Ilmen*, nom d'une montagne). Chim. Métal découvert dans la substance faussement appelée yttro-tantalite, qui n'est que l'oxyde de ce métal.

— **Encycl.** Ce minéral, que l'on trouve en Suède et que l'on désigne sous le nom d'yttro-tantalite, était considéré depuis longtemps comme une combinaison d'un acide particulier, l'acide tantalique, lorsqu'un chimiste allemand, M. Hermann, émit cette opinion que l'acide qui forme le minéral en question n'est nullement l'acide tantalique, mais un acide particulier résultant de l'oxydation d'un nouveau métal, l'*ilménium*, lequel présenterait d'ailleurs la plus grande analogie avec le tantale, le niobium et le pélopium. Bien que quelques chimistes considèrent encore comme douteuse l'existence de l'*ilménium*, nous allons rapporter en quelques lignes les points les plus saillants de l'étude faite sur ce corps par M. Hermann.

Son équivalent, déterminé par la décomposition de son chlorure au moyen du nitrate d'argent ou par la décomposition de l'ilménate de soude, est égal à 786,59, celui de l'oxygène étant 100. L'acide ilménique a pour formule IlO^2, Il représentant l'*ilménium*. Sa densité est comprise entre 4,1 et 4,2, ce qui tend à le distinguer de l'acide tantalique, dont la densité, beaucoup plus considérable, est égale à 6,78. L'acide ilménique donne des sels avec les alcalis : l'ilménate de soude présente cette réaction caractéristique que, mêlé à l'acide chlorhydrique, il donne, avec l'infusion de noix de galle ou le prussiate jaune de potasse, un précipité brun, beaucoup plus foncé que ceux que l'on obtient dans les mêmes conditions avec les composés du tantale et du niobium. D'ailleurs, ces derniers métaux diffèrent aussi beaucoup de l'*ilménium* par leurs équivalents plus élevés, 1331,15 et 1251,35. L'acide ilménique se colore en jaune quand on le chauffe anhydre. Son hydrate bleuit au contact du zinc et de l'acide chlorhydrique; il est insoluble dans ce dernier acide, qui dissout, au contraire, l'acide niobique. Il diffère encore de ce dernier acide en ce que, lorsqu'il est anhydre, il se combine avec l'acide sulfurique concentré, en donnant un produit décomposable par l'eau. L'acide ilménique donne, au chalumeau, une perle incolore avec le borax.

ILMINSKI (Nicolas), orientaliste russe contemporain. Après avoir professé la langue tartare à Kazan, il se rendit, en 1859, à Orenbourg, où il étudia la langue des Kirghiz, voyagea longtemps parmi ces tribus nomades et recueillit leurs traditions orales. Nommé ensuite professeur à l'université de Kazan, il publia, en 1861, en langue kirghiz, un manuel de la langue russe à l'usage des Kirghiz, puis, en 1862, le texte kirghiz de la légende populaire de Targoun, l'un de leurs héros, et, la même année, un recueil de *Matériaux pour l'étude de la langue kirghiz*, qui se compose de deux parties, d'une grammaire et d'un dictionnaire de cette langue. C'est un ouvrage complétement nouveau en philologie.

ILMINSTER, ville d'Angleterre, comté de Somerset, à 16 kilom. S.-E. de Taunton, sur l'Yvel; 3,700 hab. Très-anciennes fabriques de draps. L'église, bel édifice gothique, renferme un monument en l'honneur de Nicolas Wadham et de sa femme. Ecole classique.

Il ne faut jurer de rien, proverbe en trois actes, d'Alfred de Musset, paru d'abord dans le recueil des *Comédies et proverbes*, et arrangé ensuite pour la scène. Ce n'est qu'une fantaisie étincelante d'esprit et de verve. L'oncle Van Buck veut marier son neveu Valentin, qui lui fait trop de lettres de change, à Mlle Cécile de Mantes. Valentin ne veut pas être ganté de certains gants piteux qu'il considère comme un appendice du mariage; il se fait fort de séduire Cécile en huit jours, et Van Buck prête débonnairement les mains à cette abominable trahison. Son neveu se fait verser par un postillon devant la grille du parc de la baronne de Mantes, et pénètre ainsi chez celle qu'on lui destinait pour femme, sous la couleur d'un héros de roman. Il fait vite du chemin, car c'est Cécile qui le soigne en cachette. Survient l'oncle Van Buck, fort embarrassé; il patauge si bien, que, malgré la foi jurée, il découvre à la baronne tout le stratagème et se fait mettre à la porte, lui et son neveu. Mais Valentin, qui s'est piqué au jeu, trouve moyen d'écrire à Cécile et de lui donner un rendez-vous. L'ingénue y vient, toute seule, à la lisière d'un bois, et le Lovelace se croit bien près de triompher : il se trouve pris à son piege. La candeur de celle qu'il croyait séduire, et chez qui il découvre les plus précieuses qualités du cœur, le désarme. L'oncle Van Buck et la baronne, qui se sont raccommodés pour se mettre à la recherche des deux amoureux, surviennent à temps pour écouter un fragment d'idylle. Valentin, aux genoux de Cécile, lui jure de l'épouser.

Ce proverbe est un des plus réussis d'Alfred de Musset. Les premières scènes, traitées avec esprit et malice, sont encore dépassées par les dernières, où domine une teinte sentimentale pleine de fraîcheur et imprévue chez ce maître en scepticisme.

Il n'est point d'amour sans peine, chanson de Michel Lambert (1650). Cette antique cantilène nous est arrivée, par la tradition, à l'état de proverbe musical. On trouve, dans le chant, toute la mélancolique naïveté qui distingue les œuvres de ces pères de la mélodie française. Comme curiosité musicale et comme objet d'étude, non moins qu'en raison de sa popularité, nous devions donner place à cette archaïque composition.

DEUXIÈME COUPLET.

Gardons cette douce chaîne
Qui nous fait craindre et languir;
Il n'est point d'amour sans peine,
Ni, sans amour, de plaisir.

ILNICKA (Marie MAJKOWSKI, dame), femme de lettres polonaise, née vers 1825. Elle a publié, soit dans différents journaux, soit à part, des poésies, des œuvres dramatiques, etc. On cite, comme les plus remarquables : l'*Alchimiste*, drame; les *Dames Konopianki*, comédie jouée avec succès sur le théâtre des Variétés, à Varsovie; *A qui la faute?* comédie en deux actes, écrite en beaux vers; le *Petit trésor polonais illustré* (1861); *Histoire de Pologne*, en vers (1861), etc.

ILOIRE s. f. (i-loi-re). Mar. S'écrit quelquefois pour HILOIRE.

ILORCIS, ville de l'Espagne ancienne, dans la Carthaginoise, chez les Bastitans. C'est aujourd'hui LORCA.

ÎLOT s. m. (î-lo — dimin. de *île*). Très-petite île : *Les îles*, ÎLOTS *et atterrissements qui se forment dans les lits des fleuves et des rivières navigables ou flottables, appartiennent à l'Etat, s'il n'y a titre ou possession contraire.* (Bousquet.)

. . . . Dans le Morbihan,
On compte autant d'*îlots* qu'il est de jours dans l'an.
BRIZEUX.

ÎLOT-À-CABRI, l'un des îlots qui constituent le groupe des Saintes, dépendant de la Guadeloupe. Sur cet îlot se trouvent un lazaret et le fort Joséphine, converti en maison centrale de force et de correction.

ILOTE s. m. (i-lo-te — gr. *eilôtês* ou *eilôs*, de *Elos*, ville de Laconie, dont le nom, de même que les noms de lieux *Elea*, *Elis*, est allié sans aucun doute au mot grec *elos*, marais, lequel est lui-même pour *Felos*, et a pour correspondant le latin *vallis*, vallée, bas-fond, proprement lieu marécageux. Comme les habitants de la ville d'*Elos* sont nommés d'ordinaire *Eleioi* ou *Eleatai*, Müller préfère tirer *eilôtês* ou *eilôs* de *eilôs*, participe du verbe *elô*, prendre; *eilôtês* signifierait ainsi proprement captif). Géogr. anc. Habitant de la ville d'Hélos. ‖ Esclave à Sparte : *Le nom d'*ILOTE *et d'ilotisme fut, dans la suite, la seule expression qui pût peindre l'abjection physique et morale de l'homme.* (Denne-Baron.)

— Par ext. Homme réduit, par la politique, au dernier degré d'ignorance et d'abaissement; paria : *Ne nous constituons pas nous-mêmes les* ILOTES *de la civilisation et de la France.* (Lamenn.)

— **Encycl.** Hist. Sous le nom d'*Ilotes* ou d'*Hilotes*, on désigna d'abord, dans l'ancienne Grèce, une petite peuplade qui habitait le fond du golfe de Laconie, et qui fut réduite en esclavage par Agis, roi de Lacédémone. Plus tard, le nom d'*ilotes* devint la qualification générique de tous les esclaves, et l'*ilotisme* fut le dernier degré de malheur ou d'abjection où pût descendre une créature humaine.

Les habitants de la petite ville d'Hilos ou d'Hélos et des territoires circonvoisins appartenaient à l'ancien royaume de Ménélas, sur lequel nous n'avons que des notions confuses. C'étaient des Hellènes aborigènes, les plus anciens possesseurs connus du sol de la Hellade. Hérodote nous les donne pour des êtres doux, inoffensifs, vivant de la vie pastorale et s'adonnant un peu à l'agriculture. Tout opposés de mœurs et de caractère étaient leurs voisins, les Spartiates, mélange de brigands descendus autrefois des montagnes de la Thessalie, et de pirates campés dans les îles et sur la côte orientale du Péloponèse. En s'agrégeant en corps de nation, les Spartiates ne changèrent pas de nature. Chez eux, les travaux agricoles, le commerce lui-même étaient en déshonneur. Comme tous les conquérants, ils avaient dépossédé les anciens propriétaires et les avaient réduits à la plus misérable condition. Les *Ilotes* continuèrent à cultiver le sol pour le compte de leurs maîtres, qui s'en adjugèrent tous les fruits. Jusqu'ici on ne voit dans les procédés des vainqueurs, comme dans la sujétion des vaincus, que les conséquences ordinaires de la conquête dans l'antiquité. Mais Sparte aggrava tellement, de siècle en siècle, le sort de ses esclaves, que les esclaves d'Athènes et des autres Etats de la Grèce purent se considérer presque comme des hommes libres en se comparant à leurs voisins.

La population libre de Sparte n'était pas nombreuse : elle n'a jamais dépassé 15,000 ou 20,000 âmes. Même avec un régime économique plus rationnel, des guerres incessantes en eussent empêché l'accroissement. Le nombre des *ilotes*, au contraire, allait croissant de génération en génération. Au temps de Lysandre, on pouvait l'évaluer à 300,000. Pour maintenir sous le joug cette multitude d'esclaves, on eut recours aux mesures les plus barbares. Des enfants du sexe féminin une moitié était mise à mort au moment de la naissance. Ce n'est pas tout : si l'on remarquait que, malgré ces sauvages exécutions, la population était encore plus que suffisante pour cultiver les terres, on faisait un massacre général, dont on exceptait seulement les personnes adultes. On s'épargnait ainsi la peine d'élever les enfants, et, quant aux vieillards, il y en avait peu, car ces malheureux, usés par les mauvais traitements, ne parvenaient guère à un âge avancé. Si, au contraire, on passait du trop-plein à l'insuffisance des bras, les vides étaient comblés par les esclaves faits à la guerre. Mais cette dernière classe ne composa jamais que le petit nombre des *ilotes;* les Spartiates s'en méfiaient plus que des autres. Ils savaient que l'homme ne passe pas subitement et sans degrés de la dignité de combattant à l'abjection de la servitude, au lieu qu'une longue habitude de la soumission énerve les caractères et amène une honteuse résignation. C'est à cet état de dégradation qu'étaient descendus les *ilotes* primitifs.

La condition des *ilotes* était plus dure que celle des autres esclaves de la Grèce, sans en excepter les Pénestes de Thessalie, autres habitants autochthones qui avaient été également subjugués. La diversité dans les traitements tenait à la différence du génie des peuples et de leur civilisation. Pour se faire une idée générale de l'esclavage dans l'antiquité, on peut se figurer la bête de somme nourrie et entretenue par son maître, et d'autant plus précieuse à ses yeux qu'elle représente une valeur vénale plus élevée, et peut lui rendre plus de services. Chez les peuples très-policés, à Athènes, par exemple, toutes les fonctions domestiques et la plupart des travaux manuels, des professions même d'un ordre plus relevé, étaient abandonnées aux esclaves. Ils s'y rencontraient avec quelques hommes de condition libre dont rien ne les distinguait en apparence, puisqu'ils étaient de même race et portaient les mêmes vêtements. Ils touchaient de très-près aux derniers rangs du peuple. Or le peuple, qui s'était emparé du pouvoir, n'aurait pas souffert que l'un des siens fût maltraité, sous prétexte qu'il aurait été pris pour un esclave. Sa protection s'étendait donc sur tous indistinctement. Aucun citoyen ne pouvait impunément maltraiter ou frapper l'esclave d'autrui, et le meurtre d'un esclave était puni des mêmes peines que celui d'un homme libre. Des institutions et des mœurs d'Athènes les esclaves recueillaient encore d'autres avantages. D'abord, une certaine communauté d'existence, en réveillant les sympathies naturelles d'homme à homme, tendait à relâcher peu à peu les liens de la servitude. L'esclave faisait presque partie de la famille; il était admis aux jeux de l'enfance, aux fêtes du foyer, aux cérémonies publiques, et l'on sait qu'Épicure appelait les siens ses humbles amis. En second lieu, ces déshérités comptaient dans leurs rangs des médecins, des artistes, des poëtes, des philosophes; ils cultivaient leur intelligence et recouvraient graduellement ce sentiment impérissable de la dignité humaine, qui engendre un jour la liberté. Si enfin le sort leur avait infligé un mauvais maître, ils conservaient l'espoir d'être échangés ou vendus. Ainsi fut Ésope, qui, dans les vicissitudes de son existence, n'eut jamais trop à se plaindre de sa condition.

Tout autre était la condition des *ilotes* de Sparte. Les malheureux *ilotes* étaient parqués et entassés dans un quartier de la cité, d'où ils ne pouvaient sortir après le coucher du soleil. A la campagne, on les mettait aux fers pendant la nuit, de peur qu'ils ne s'évadassent. Point de communication, point d'échange de pensées, pas même de paroles entre le citoyen libre et l'*ilote*. Banni des fêtes domestiques comme des fêtes publiques, l'*ilote* n'avait pas même les consolations que peuvent donner à l'âme les croyances religieuses. D'autre part, point de professions libérales qui eussent pu le tirer de l'abrutissement. Les arts étaient inconnus à Sparte, et l'éducation publique s'y réduisait à des exercices guerriers, d'où les *ilotes* étaient exclus. Ils n'avaient d'autres occupations que l'extraction des minerais de fer, l'entretien des routes, l'agriculture et les métiers qui en dépendent. L'histoire ne nous dit pas exactement de quoi ils subsistaient; mais, dans ce pays pauvre, les citoyens eux-mêmes étaient si mal nourris, que les *ilotes* devaient à peu près mourir de faim. A certains jours de répit, cependant, on leur abandonnait les restes du classique brouet noir, arrosés de vin de Smyrne, et on les excitait à la débauche, afin que, par le hideux spectacle de leur ivresse, ils inspirassent à la jeunesse l'horreur de ce vice honteux. Mais ces lippées étaient rares, et l'ivrogne de la veille était remis le lendemain au régime des glands et des faînes, qu'il partageait avec les pourceaux.

L'*ilote* n'appartenait pas à tel ou tel maître, mais bien à la communauté tout entière; c'est-à-dire que chaque *ilote* comptait autant de maîtres qu'il y avait de citoyens dans la république. Il en résultait qu'aucun Spar-

tiate L'avait intérêt à la conservation des esclaves; aussi n'étaient-ils guère ménagés. Tout citoyen, dit Xénophon, avait le droit de les tuer comme s'il eût été leur maître, et sur le moindre soupçon, ils étaient livrés au dernier supplice. A Athènes, du moins, il existait une législation de l'esclavage; à Sparte, on n'avait pas daigné s'en occuper. L'*ilote* n'y jouissait pas même du bénéfice d'une loi analogue à la nôtre sur la protection des animaux. Qui eût pris soin de lui, puisqu'il n'était la propriété particulière de personne? Plutarque, qui est pourtant, comme on sait, très-favorable aux Lacédémoniens, nous apprend que la jeunesse de Sparte était dressée à chasser aux *ilotes* comme à la bête fauve, à leur dresser des embuscades, à les massacrer dans des surprises nocturnes. On tenait ces lâches boucheries pour des exercices propres à former aux ruses de la guerre les soldats novices. Ces expéditions sauvages étaient nommées *crypties*. Au dire de Thucydide, 10,000 *ilotes* furent ainsi égorgés dans une seule nuit. Comme la république ne trafiquait pas de ses esclaves, il ne restait pas même à ces malheureux la chance de passer sous des maîtres plus doux.

Les *ilotes* qui parvenaient à s'évader se réfugiaient généralement dans la Messénie ou dans l'Argolide, où ils étaient bien accueillis. Mais Sparte les réclamait, et les évasions d'esclaves étaient, entre les Etats de la Grèce, de continuels sujets de guerre. Lorsque la république eut acquis par ses victoires la prépondérance sur ses voisins, elle leur imposa l'obligation de restituer les fugitifs, et poussa même l'insolence jusqu'à retenir en otage un nombre égal de citoyens libres d'Argos. Mais Athènes refusa toujours de souscrire à ces exigences. Les *ilotes* qui mettaient le pied sur son sol étaient traités comme les métèques ou citoyens étrangers. Du reste, les compatriotes de Périclès, poussés, nous aimons à le croire, autant par un sentiment d'humanité que par leur propre intérêt, ne négligeaient aucune occasion de témoigner aux opprimés leurs sympathies. Lorsqu'ils étaient en guerre avec Sparte, ils nouaient des intelligences avec les *ilotes*, pour susciter des embarras à leurs ennemis communs. Naturellement, ils les poussaient à la révolte, et, dans plus d'une occasion, ils leur fournirent, même en temps de paix, des armes, des ingénieurs et des chefs. De là d'incessantes récriminations.

Les révoltes des *ilotes* n'étaient pas rares : dans l'espace d'un siècle, on en compte jusqu'à six, dont la dernière, sous Agésilas, mit en péril l'existence même de Sparte. Toutes les campagnes s'étaient révoltées; la ville fut cernée et commença à éprouver de la famine. L'armée spartiate, qui était hors des frontières, rentra dans le pays, et étouffa la révolte par d'épouvantables massacres. A dater de cette époque, les armées de la république ne s'éloignèrent plus du territoire sans prendre leurs sûretés par des exécutions préventives. Avant d'entamer la grande guerre du Péloponèse, on commença par égorger plus de 20,000 *ilotes*. C'était autant d'ennemis de moins; mais les vides étaient rapidement comblés, et la plaie de l'ilotisme n'en continua pas moins à ronger la république, jusqu'à ce que Lysandre et Callicratidas eussent résolu d'y apporter un remède tout à la fois plus humain et plus efficace, en ouvrant les portes à l'affranchissement. Il faut dire qu'il était plus que temps d'aviser; car le pays, dépeuplé d'hommes libres, était presque au pouvoir des *ilotes*. D'autres décrets adoucirent le sort des esclaves, et, vers le temps de la conquête romaine, l'ilotisme proprement dit avait à peu près disparu.

De ce court exposé tirons, pour finir, une conclusion que nous avons déja indiquée. Les Athéniens, qui traitaient leurs esclaves avec la plus grande douceur, n'eurent jamais d'insurrections à réprimer; ils durent même à leurs esclaves leur supériorité dans le commerce et dans la marine, et aussi leur salut dans les plus grands désastres. La barbarie des Spartiates envers leurs *ilotes* fit toute leur faiblesse, leur créa des dangers permanents, et contribua beaucoup à la ruine de l'Etat. En définitive, qu'arriva-t-il? Des deux républiques rivales, l'une disparaît sans rien laisser après elle, pas même l'emplacement de sa capitale; l'autre succombe aussi, mais après avoir illuminé le monde d'une clarté sans égale, et semé partout les germes de la civilisation. C'est que l'ilotisme, pire que l'esclavage, était le dernier degré de l'abrutissement, et que, par une loi fatale, l'oppresseur et l'opprimé finissent par tomber au même niveau.

Nous avons dit que, à Sparte, les maîtres des *ilotes* forçaient les esclaves à s'enivrer, pour que cet état d'abjection inspirât aux enfants le goût de la tempérance; les écrivains font à ce fait de fréquentes allusions.

« Je me rappelle qu'étant adolescent, et me trouvant avec des camarades plus âgés que moi et dont je craignais la moquerie, je me suis enivré une fois en leur compagnie, pour faire le jeune homme et n'avoir pas l'air d'un enfant. Ça a été la première et la dernière fois. Dieu sait ce que j'ai souffert dans le corps et dans l'âme : je ne me suis jamais senti si misérable ni si abruti. Il m'est resté un tel dégoût de ce genre d'excès, que je n'ai jamais été tenté d'y revenir. La leçon des *ilotes* ivres de Sparte m'a été donnée en moi-même et par moi-même. »

L'abbé BAUTAIN.

« Si vous avez une demoiselle qui ait une tendance à faire du bel esprit, mettez-la quelques jours en contact avec un petit bas-bleu, et je vous réponds qu'elle sera guérie pour toujours de cette manie. Vous aurez fait comme ces Lacédémoniens qui montraient un *esclave ivre* à leurs enfants pour les prémunir contre la funeste passion du vin. »

BOITARD.

« Ah! si, comme le demande M. l'archevêque de Toulouse, nous renouons la chaîne du passé, que ce soit pour y chercher des leçons de concorde, de tolérance et de fraternité. La contemplation des excès d'autrefois peut produire sur nous l'impression salutaire qu'éveillait dans le cœur des hommes libres la vue de l'*ivresse des esclaves;* mais hâtons-nous d'en détourner la face. »

EMILE DE LA BÉDOLIÈRE.

« Son caractère l'éloignait des amusements insipides et des plaisirs brutaux où s'adonnaient, sans choix ni scrupule, la plupart de ses amis. Trop sage selon eux, il les trouvait grossiers, et se gardait de leurs vices en les étudiant; comme les jeunes Spartiates, il s'animait à la sobriété par la vue de l'ivresse des *ilotes*. »

CHARLES DE BERNARD.

ILOTISME s. m. (i-lo-ti-sme — rad. *ilote*). Etat, condition des ilotes à Sparte : *On aurait peine à croire à l'*ILOTISME *si nous n'avions eu sous les yeux, en deux vastes parties du monde, l'esclavage des noirs, dont la postérité vengea les os de ses pères sur les mornes en feu du Cap.* (Denne-Baron.)

— Fig. Etat d'abjection où l'on est tenu par la politique de quelqu'un : *Le vasselage et l'*ILOTISME *sont encore la politique de l'Europe.* (A. Martin.) *Les mœurs anglaises tiennent encore les juifs dans un état voisin de l'*ILOTISME. (L. Faucher.)

Il pleut, il pleut, bergère, paroles de Fabre d'Eglantine, musique de Simon. Le XVIIIe siècle se dissout; Marie-Antoinette joue à la bergère et travaille de sa royale main le laitage, pendant que Mirabeau rugit à la tribune. 1793 allume ses flamboiements à tous les horizons, et Bouilly, le vertueux, partage le trône littéraire avec le non moins virginal Berquin. Le sang coule de toutes parts, et la même plume qui vient de signer l'arrêt des girondins écrit des billets musqués. Emporté par le courant idyllique, Fabre d'Eglantine écrit cette fadeur : *Il pleut, il pleut bergère*, dont le vrai titre est l'*Orage*, avant d'être emporté lui-même par le plus terrible orage. L'air délicieux d'un compositeur inconnu, nommé Simon, prouve, comme le disait Grétry, qu'il n'y a si médiocre musicien qui ne fasse un air agréable une fois en sa vie.

1er COUPLET

DEUXIÈME COUPLET.

Entends-tu le tonnerre?
Il roule en approchant.
Prends un abri, bergère,
A ma droite en marchant.
Je vois notre cabane,
Et tiens, voici venir
Ma mère et ma sœur Anne,
Qui vont l'étable ouvrir

TROISIÈME COUPLET.

Bonsoir, bonsoir, ma mère,
Ma sœur Anne, bonsoir;
J'amène ma bergère
Près de vous pour ce soir.
Va te sécher, ma mie,
Auprès de nos tisons;
Sœur, fais-lui compagnie;
Entrez, petits moutons!

QUATRIÈME COUPLET.

Soignons bien, ô ma mère,
Son tant joli troupeau;
Donnez plus de litière
A son petit agneau.
C'est fait, allons près d'elle.
Eh bien donc, te voilà?
En corset qu'elle est belle!
Ma mère, voyez-la!

CINQUIÈME COUPLET.

Soupons, prends cette chaise,
Tu seras près de moi;
Ce flambeau de mélèze
Brûlera devant toi.
Goûte de ce laitage,
Mais... tu ne manges pas?
Tu te sens de l'orage,
Il a lassé tes pas.

SIXIÈME COUPLET.

Eh bien, voilà ta couche;
Dors-y jusques au jour.
Laisse-moi sur ta bouche
Prendre un baiser d'amour!
Ne rougis pas, bergère;
Ma mère et moi, demain,
Nous irons chez ton père
Lui demander ta main.

ILSENBURG, bourg de Prusse, prov. de Saxe, régence de Magdebourg, cercle et à 20 kilom. de Wernigerode, dans le Harz et sur la petite rivière de l'Isle, dont la vallée est une des plus pittoresques du Harz; 2,800 hab. Forges et fonderies de fer. Ilsenburg est dominé par un vieux château.

ILSING (lac), petit lac de la Russie d'Europe, dans la Livonie. Il a environ 2 kilom. de largeur et 8 mètres de profondeur. Ce lac offre une curieuse particularité : chaque année, depuis 1780, vers la fin d'août, on voit apparaître à sa surface une île qui disparaît à la fin de l'automne. Ce phénomène est resté inexpliqué.

ILUNUM, nom latin d'HELLIN, ville d'Espagne.

ILURO, ville de l'ancienne Gaule, chez les Osquidates, dans la Novempopulanie. C'est aujourd'hui OLORON.

ILUS, fils de Tros et de Callirhoé. Il se rendit en Phrygie, reçut pour prix de la ♦ictoire qu'il avait remportée dans les jeux une vache de diverses couleurs, et fonda, d'après l'ordre de l'oracle, dans le premier endroit où cette vache se coucha, une ville qui fut Ilion. Il fit bâtir un temple pour y enfermer le palladium que Jupiter lui avait donné en signe de protection, et fut enterré dans la plaine de Troie.

ILVA ou **ÆTHALIA**, nom ancien de l'île d'ELBE.

ILVAÏTE s. f. (il-va-i-te — de *Ilva*, nom latin de l'île d'Elbe). Minér. Silicate de chaux et de fer naturel, ainsi appelé parce qu'on l'a trouvé, pour la première fois, à l'île d'Elbe. Syn. de LIEVRITE.

ILVATES ou **ELÉATES**, ancien peuple de la Ligurie, qui fut soumis aux Romains par Fulvius, l'an 58 avant Jésus-Christ. Ce peuple habitait au S. de Dertona, entre les rivières de Scrivia et de Staffora.

Il y a seize ans, drame en trois actes, par Victor Ducange; représenté au théâtre de la Gaîté le 20 juin 1831. Voici en quelques mots la donnée de cette pièce. En 1814, lors de l'invasion, Amélie de Clairville a été victime d'un attentat et est devenue mère d'un enfant nommé Félix, qu'elle fait élever en secret. Vers la même époque, son père reçoit 500,000 fr. en dépôt d'un ancien conventionnel, de Saint-Vallier, forcé de quitter alors la France; mais, peu après, cette somme lui est volée. Seize ans plus tard, en 1830, le fils du conventionnel, le colonel de Saint-Vallier, vient réclamer les 500,000 fr. Le comte de Clairville, ne pouvant rendre la somme, offre toute sa fortune, et le colonel, touché de sa délicatesse, lui demande la main d'Amélie, qu'il vient d'entrevoir, pensant que ce mariage aplanira toutes les difficultés de la situation. Le comte accepte avec empressement. Malgré les scrupules que lui donne son passé, Amélie est forcée de céder aux instances de son père, et le mariage se conclut. Mais le jour même, par une suite de circonstances un peu trop mélodramatiques, le fils d'Amélie, le jeune Félix, à qui sa mère a donné des diamants et des bijoux, est arrêté comme voleur et conduit au château. Pour sauver son fils, Amélie doit tout avouer. Foudroyé par cette nouvelle, le colonel prend le parti d'abandonner sa femme; mais, comme il l'aime, il veut avoir avec elle un dernier entretien. Amélie lui raconte alors les événements de l'invasion qui ont permis à un lâche d'abuser de sa faiblesse et de son isolement. Pendant qu'elle précise les circonstances, le colonel, de plus en plus troublé, voit renaître en lui des souvenirs oubliés et finit par tomber aux pieds de sa femme, à qui il demande pardon; car le lâche qui a abusé de sa faiblesse, c'est lui.

Ce drame révèle une entente parfaite de la scène, une connaissance profonde des instincts du cœur et des passions populaires. Peu de drames, même parmi les pièces à prétentions littéraires, offrent un intérêt plus touchant, plus naturel. Les caractères et les situations sont hardiment et rapidement esquissés. Tout est clair et vraisemblable, bien que l'invention soit quelquefois bizarre. Le style, qui pourrait être plus élégant, offre toutes les qualités indispensables à une œuvre dramatique : précision, simplicité et mouvement. Cette pièce s'est jouée très-longtemps et a eu plusieurs éditions.

ILYBIE s. f. (i-li-bî — du gr. *ilus*, limon; *bioô*, je vis). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des hydrocanthares, comprenant une douzaine d'espèces, dont trois habitent l'Er̃ope.

ILYOGÉTON s. m. (i-li-o-gé-ton — du gr. *ilus*, limon; *geitôn*, voisin). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, tribu des gratiolées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Australie.

ILYSIE s. f. (i-li-zî — du gr. *ilus*, limon). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des vipères. ‖ On dit aussi ILYSION s. m.

ILYTHIE s. f. (i-li-tî — nom mythol.). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la famille des pyraliens, formé aux dépens des crambus, et dont l'espèce type vit aux environs de Paris.

IM, préfixe qu'on emploie au lieu de *in*, lorsque le radical devant lequel cette particule est placée commence par un *b*, un *p* ou un *m*, comme *imbiber*, *impétueux*, *immédiat*.

IMABENZYLE s. m. (i-ma-bain-zi-le). Chim. Substance solide, peu soluble dans l'alcool et l'éther, fondant à 140°, que l'on prépare en faisant réagir l'ammoniaque sur le benzyle, et qui a pour formule $C^{28}H^{11}AzO^{2}$.

IMAD-ED-DAULAH (Aboul-Hassan-Ali-Ben-Buyah ou Boweih), fondateur de la dynastie des Bouïdes en Perse, né dans le Daïlem, en 894 de notre ère, mort en 949. Il descendait des rois sassanides. Il était fils d'Abou-Schodja-Buyah, qui, selon les uns, était un obscur pêcheur, selon d'autres, un général habile. Ali-ben-Buyah entra, avec ses deux frères Haçan et Amed, au service de Merdawidji, prince de Thabaristan, se signala par sa rare bravoure, devint gouverneur de Karadj et s'empara avec 1,000 hommes d'Ispahan, capitale de la Perse. Son mérite et ses succès portèrent ombrage à Merdawidji. Menacé d'une prochaine disgrâce, Ali-ben-Buyah résolut de se créer un royaume indépendant. Aidé par ses frères, il s'empara de l'Arrendjan, puis de la province de Fars, sauva Schiraz du pillage, en fit sa capitale (934), et, après la mort de Merdawidji, conquit Ispahan, l'Irak, le Kerman, Bagdad et s'arrogea l'autorité du calife. Ce prince, qui prit alors le surnom d'**Imad-ed-Daulah** (*Soutien de l'Etat*), se montra juste, humain, administrateur habile, et acquit l'affection de ses sujets. Il choisit pour successeur son frère Haçan, surnommé *Rokn-ed-Daulah*.

IMAD-ED-DIN (c'est-à-dire *Colonne de la religion*), dont le vrai nom est **Mahommed**, écrivain arabe, secrétaire (al-Kateb) de Nour-Eddin, sultan de Syrie, puis du grand Saladin, né à Ispahan en 1125, mort en 1201. Il a composé une histoire des expéditions de Saladin en Syrie, en Palestine et en Phénicie, sous le titre de *Eclair de Syrie*; une histoire de la conquête de Jérusalem (sur les croisés) par Saladin, sous un titre aussi bizarre et qui ne rappelle en rien le sujet; une histoire de la dynastie des S̃ldjoucides, intitulée : *Secours contre la langueur et refuge pour l'activité d'esprit*, et un recueil de notices sur des poëtes avec des fragments de leurs œuvres, sous le titre de la *Perle du palais*. On peut juger par ces titres de la manière dont l'auteur traite les importants sujets dont il s'occupe. Les faits sont, en effet, étouffés sous un amas de figures emphatiques, de fictions romanesques, et défigurés par toutes les fantaisies du mauvais goût oriental. Il en résulte que ces ouvrages, qui, par l'importance du sujet et la position officielle de l'auteur, eussent pu fournir de précieux renseignements aux historiens des croisades, sont restés comme des curiosités littéraires bien plutôt que comme des monuments historiques.

IMAGE s. f. (i-ma-je — lat. *imago*, qui se rattache au même radical que le verbe *imitari*, imiter, et le grec *mimeomai*, j'imite. Ce radical est sans doute la racine sanscrite *ma*, mesurer, de sorte que le déponent latin *imitor* et le grec moyen *mimeomai*, qui ont tous deux la forme réfléchie, signifient proprement je me mesure sur un autre, je copie, j'imite. *Imago* répond exactement à un composé grec *mimôgenês*, de *mimos*, imitation, et *genês*, né de. L'image est ainsi désignée comme le produit de l'imitation). Figure représentant une personne ou une chose, et obtenue par les procédés de quelqu'un des arts du dessin : IMAGE *peinte, sculptée, dessinée, gravée. Le culte des* IMAGES *était proscrit par la loi juive. On estimait malheureux ceux qui*

*mouraient sans avoir vu l'*IMAGE *du Jupiter Olympien.* (Renan.)

Du Christ avec ferveur Jeanne baisait l'*image.*
C. DELAVIGNE.

. . . . . César est mis au rang des dieux;
Son *image* reluit à toutes les murailles.
A. BARBIER.

— Petite estampe représentant un sujet religieux ou autre : *Donner une* IMAGE *à un enfant. Feuilleter un livre pour voir les* IMAGES. *Les* IMAGES *d'Epinal font la joie des enfants. Beaumarchais disait : « Tout ce qui ne vaut pas la peine d'être dit, on le chante. » A présent, tout ce qui ne vaut pas la peine d'être lu, on l'illustre; ce n'est plus l'esprit qui vivifie la lettre, c'est l'*IMAGE; *l'*IMAGE *est aux auteurs vivants ce que le fard est aux vieilles femmes.* (Pyat.)

— Fam. Personne froide et dont la physionomie est dépourvue d'expression : *Cette femme est une belle* IMAGE.

— Par ext. Ressemblance; objet ressemblant, reproduction : *Dieu, dit la Genèse, fit l'homme à son* IMAGE. *Cet enfant est l'*IMAGE *vivante de son père. Depuis que Dieu a fait l'homme à son* IMAGE, *l'homme le lui a bien rendu.* (Volt.)

[mage
Chanter, c'est prier Dieu; peindre, c'est rendre hom
A celui qui forma l'homme à sa propre *image.*
BRIZEUX.

— Fig. Symbole, figure; ce qui donne l'idée d'une autre chose : *Les paroles précises sont l'*IMAGE *de la justesse qui règne dans les pensées.* (Boss.) *Dans la science, la vie est une* IMAGE *de la mort.* (Mol.)

La chasse est de la guerre une parfaite *image.*
DESTOUCHES.

La politesse est à l'esprit
Ce que la grâce est au visage;
De la bonté du cœur elle est la douce *image*,
Et c'est la bonté qu'on chérit.
VOLTAIRE.

— Idée, impression passagère ou durable qu'un objet fait dans l'esprit : *Avant l'âge de raison, l'enfant ne reçoit pas des idées, mais seulement des* IMAGES. (J.-J. Rouss.) *L'*IMAGE *du souvenir et l'*IMAGE *de la vision ne sont point tout à fait identiques.* (Renan.)

— Loc. fam. *Etre sage comme une image*, Etre fort retenu, fort posé, fort tranquille.

— Littér. Métaphore, similitude, figure qui rend une idée plus vive, plus sensible, en prêtant à l'objet dont on parle des formes, des apparences empruntées à d'autres objets : *Une expression qui fait* IMAGE. *L'*IMAGE *est le voile matériel d'une idée, au lieu que la description et le tableau ne sont le plus souvent que le miroir de l'objet même.* (Marmontel.) *Il n'est point de vérité physique qu'on ne puisse rendre sensible par une* IMAGE. (A. Libes.)

— Bibliogr. *Livre d'images*, Livre qui contient des estampes imprimées dans le texte ou tirées à part.

— Antiq. rom. *Droit d'images*, Privilége qu'avaient les patriciens et les citoyens ayant exercé une haute magistrature de faire exécuter leur portrait ou leur buste de cire, pour être conservé par leurs descendants, et porté aux funérailles et dans les triomphes des membres de la famille.

— Physiq. Reproduction d'un objet par l'effet de certains phénomènes d'optique : *Regarder son* IMAGE *dans un miroir. Le daguerréotype fixe l'*IMAGE *de la chambre obscure. Il se forme dans chaque œil une* IMAGE *de l'objet.* (Buff.) *L'*IMAGE *d'un objet qu'on regarde dans l'eau paraît renversée.* (A. Rion.) ‖ *Image réelle*, Celle qui est formée en un lieu autre que celui qu'occupe l'objet, par le concours des rayons déviés par la réfraction ou par la réflexion, comme celle qui se forme en avant des miroirs concaves. ‖ *Image virtuelle*, Celle qui n'est pas due au concours effectif des rayons lumineux, mais dont l'œil reçoit l'impression par une erreur des sens qui fait supposer l'existence de l'objet sur le prolongement en ligne droite des rayons déviés, comme celle que l'on perçoit en arrière de tous les miroirs.

— **Syn. Image, effigie, figure**, etc. V. EFFIGIE.

— **Encycl.** Antiq. rom. *Droit d'images.* On nommait ainsi, en droit romain, le privilége possédé, à l'origine, par les patriciens seuls d'exposer, sous l'atrium ou vestibule de leur maison, leur propre *image* et celles de leurs ancêtres, avec l'habillement et les insignes de la magistrature curule dont ils avaient été revêtus. Quand les plébéiens eurent conquis l'accès à ces magistratures, qui étaient la dictature, le consulat, la préture, la censure et l'édilité, ils eurent également le droit d'*images.*

Ces *images* étaient généralement des bustes, quelquefois des statues de grandeur naturelle, selon l'importance du personnage; elles étaient le plus souvent de cire coloriée; il y en avait aussi de marbre et de bronze. Dans l'atrium des maisons ayant le droit d'*images*, ces bustes étaient placés dans des niches ou des armoires fermées, fixées à la muraille, et un arbre généalogique peint étendait ses rameaux vers chacun d'eux; de petites cases, constituant les archives de la famille, renfermaient des manuscrits roulés où étaient rapportées les paroles et les actions du personnage, durant sa magistrature.

Les niches, plus ou moins richement décorées, où se plaçaient les bustes, restaient fermées, excepté les jours de fêtes solennelles et de sacrifices publics. Ces jours-là, on leur apportait des couronnes, des guirlandes, des joyaux et toute espèce de présents. Flavius Vopiscus, parmi les signes d'allégresse publique et les grandes réjouissances que l'on fit à Rome quand le sénat eut élu Tacite empereur, ordonna que l'on ouvrirait partout les *images.* Dans le courant de l'année, il y avait un jour de fête spéciale dédiée aux *images;* on leur faisait des sacrifices solennels; on les plaçait, revêtues d'insignes et de marques distinctives, sur des chaises d'ivoire, et on les transportait processionnellement devant les rostres, où elles étaient exposées à la vue du peuple, pour l'exciter au bien, en lui rappelant les grandes actions des siècles passés.

Portées aux funérailles, les *images* étaient un témoignage expressif du grand nombre de personnages consulaires et autres que comptait la famille, le rang et la noblesse étant à Rome en raison des hautes charges exercées. On distinguait cependant entre le droit de faire porter les *images* aux funérailles d'un membre de la famille, et celui de les faire porter à une cérémonie funèbre étrangère pour honorer le défunt. Les jurisconsultes ont spécifié cette distinction.

Il résultait de cette coutume, qu'il ne pouvait y avoir à Rome un grand deuil sans un nombre considérable d'*images.* Tacite nous apprend qu'au convoi de Junia, femme de Cassius et sœur de Brutus, on vit les *images* de vingt des plus illustres et des plus nobles familles de Rome, au nombre desquelles étaient celles des Manlius et des Quintius. Jules César, aux funérailles de sa tante, pour montrer la grandeur de sa maison, fit porter les *images* de Marius. Tibère, au convoi de Drusus, fit figurer toutes les *images* de la race des Jules, depuis Enée, avec toute la descendance et le dénombrement des rois d'Albano, les *images* de Romulus et toutes celles de la noblesse sabine.

Lorsqu'un citoyen romain était convaincu de malversation ou de certains crimes qualifiés, il perdait le droit d'*images;* ses *images* ne pouvaient figurer dans aucune cérémonie funèbre. Dans certains cas, on brisait les *images* de ses ancêtres et on les jetait à terre pour les fouler aux pieds. C'est ce que l'on fit plus tard pour les armoiries des nobles qui avaient mérité la dégradation et la perte de leur blason.

Au droit d'*images* était joint celui de placer au dehors de la maison, sur la façade, autour des portes, d'autres effigies ou trophées rappelant la mémoire des grands personnages. Si la maison passait en d'autres mains, l'acquéreur était tenu de conserver ces décorations.

— Relig. *Culte des images.* Dès que l'instinct du merveilleux eut fait admettre à l'homme l'existence d'êtres surnaturels, il éprouva le besoin de les représenter au moyen de figures sensibles, et il leur prêta l'aspect, les gestes, la physionomie des êtres vivants qu'il avait sous les yeux. Bientôt même il s'habitua à identifier les êtres divins qu'il avait conçus avec les *images* qu'il avait essayé d'en faire. De là le culte des *images* ou idoles; car ces mots, qui ont fini par prendre des sens différents, sont originairement synonymes, et l'idolâtrie ne signifie pas autre chose, étymologiquement, que le culte des *images.* Cette tendance à prendre l'*image* de Dieu pour la divinité était extrêmement marquée chez tous les peuples d'origine sémitique. Aussi, les législateurs des Juifs et des musulmans ont-ils énergiquement réagi contre les instincts idolâtres de ces peuples. Moïse, particulièrement, édicta des ordonnances sanctionnées par des peines draconiennes contre le culte et même contre la fabrication des *images.* Chez les Grecs, nation délicate par excellence, le culte des *images* ne revêtit jamais la forme positive et grossière qu'il prenait volontiers chez les Sémites. Les Grecs ne croyaient pas, au fond, à la nature divine d'une statue de Diane ou de Jupiter; mais, par une nuance assez subtile, et qui rappelle tout à fait le culte des *images* chez les catholiques, ils attribuaient à certaines idoles vénérées des vertus tout à fait merveilleuses. La fameuse statue de la Diane Taurique avait une origine tout aussi merveilleuse que la plus vénérable des Notre-Dame; elle n'avait point été faite de main d'homme, et plusieurs villes se vantaient de la posséder, absolument comme s'il se fût agi de la mâchoire de saint Jean-Baptiste. Les prêtres prouvaient partout aussi qu'ils avaient la vraie Diane de Tauride, en marchant sur la braise ardente et en subissant d'autres épreuves. La statue de Pallas, que les Grecs appelaient le Palladium, était tombée du ciel comme Notre-Dame de Liesse et quelques autres. Les païens baisaient comme nous les *images* vénérées; ils leur offraient des cierges et des *ex-voto*, lorsqu'ils pensaient en avoir reçu quelque faveur, et leurs idoles saignaient, tout comme nos crucifix.

Cependant, parmi les chrétiens de la primitive Eglise, les *images* ne furent pas d'abord honorées publiquement. Les plus anciens Pères de l'Eglise interdirent formellement les représentations sculptées ou peintes dans les temples et dans tous les lieux de prières.

Ce fut vers le IIIe ou le IVe siècle que l'Eglise commença à se relâcher, à cet égard, de sa sévérité. Les besoins de la propagande la forcèrent d'accorder plus de place aux pompes extérieures et à tout ce qui pouvait frapper les sens et influer sur l'imagination des peuples. Les sarcophages furent décorés de peintures représentant des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Ces représentations de personnages, de mystères et de faits religieux, devinrent promptement des objets d'adoration, de véritables idoles, surtout en Occident.

Dès l'établissement de leur culte, les musulmans ne manquèrent pas d'attaquer les chrétiens au sujet de l'adoration des *images.* Des chrétiens d'Orient manifestèrent la même répulsion; un empereur les soutint; le pape les anathématisa. On sait combien cette querelle des *images* a fait couler de sang (v. ICONOCLASTE). Aujourd'hui, le culte des *images* a triomphé; mais l'on sait que les catholiques se défendent d'être idolâtres, malgré l'affirmation contraire des protestants, ces iconoclastes modernes.

— *Livres d'images.* Les copistes du moyen âge avaient employé, d'abord pour les lettres capitales, des patrons en laiton; quelques-uns les employèrent ensuite pour les lettres minuscules, et composèrent ainsi des livres entiers, surtout des livres de plain-chant. Au XIVe siècle, on imprima de même, à l'aide de patrons à jour, les cartes à jouer. Vers 1400, on imagina, pour les fabriquer plus promptement et à meilleur marché, des moules en bois; c'est ainsi que l'on découvrit la gravure. Après les cartes, on grava sur bois les livres d'*images.* Voici ce qu'en dit Lambinet, dans son *Origine de l'imprimerie* (1810, in-8°) : « Ces sortes de livres, sans date, sans indication d'auteur et de lieu, ont tous été gravés sur planches de bois fixes, avec le texte à côté, au milieu ou au-dessous des *images*, ou quelquefois sortant de la bouche des figures pour les expliquer. Ils ont été imprimés d'un seul côté du papier, avec une encre grise, en détrempe. Ces ouvrages, que l'on regarde comme les premiers essais de l'imprimerie, ont été fabriqués, les uns avant la découverte de cet art, les autres dans ses premiers commencements. Ils se ressemblent presque tous. Les figures qui y sont représentées sont grossièrement faites, au simple trait, dans le goût gothique, de même que l'explication latine, en prose rimée, qui accompagne chaque figure gravée dans les petits carrés des planches. Les feuillets des planches, n'étant imprimés que d'un seul côté, sont ordinairement collés, dos à dos, les uns aux autres. Les lettres de l'alphabet, en gros caractères gothiques, qui se trouvent au milieu des planches, indiquent l'ordre de leur arrangement. Dans l'impression, on chargeait de noir la planche de bois ou le moule; on appliquait une feuille de papier moite, afin qu'elle s'attachât plus aisément au moule; on passait ensuite plusieurs fois sur le papier un frotton de crin ou de bande d'étoffe, et l'on frottait le papier sur le moule; alors l'empreinte de l'*image* paraissait sur le papier. »

Les livres d'*images* sont fort précieux pour l'histoire de l'imprimerie et de la gravure; ils sont rares. Disons quelques mots des principaux. Le plus célèbre est connu sous le nom de *Bible des pauvres*, parce qu'il était destiné aux pauvres qui ne pouvaient se procurer une Bible complète. Son titre véritable est le suivant : *Figuræ typicæ veteris atque antitypicæ Novi Testamenti.* C'est un petit in-folio de 40 feuillets, imprimés seulement d'un côté. Chaque planche contient quatre bustes, deux en haut, représentant des prophètes, deux en bas, trois sujets historiques et diverses inscriptions. Le sujet du milieu est tiré de l'Ancien Testament; c'est le type. Les deux autres, qui font allusion au premier, sont les antitypes. La Bibliothèque nationale de Paris, la bibliothèque de Bâle, la Bodléienne à Oxford et celle du Christ à Cambridge possèdent un exemplaire de cet ouvrage. Dans l'exemplaire de Bâle, la première planche est marquée, au milieu, de la lettre A, et les suivantes successivement des autres lettres de l'alphabet jusqu'à l'U. Ensuite, les feuillets sont numérotés par les mêmes lettres, suivies de deux points, en recommençant avec l'A, pour finir de nouveau avec l'U. Le *Miroir du salut, Speculum humanæ salvationis* ou *Speculum salutis*, n'est pas un livre moins curieux. Il a aussi le format d'un petit in-folio. Voici la description de l'exemplaire que possède la Bibliothèque nationale de Paris : « Il est composé de 63 feuillets et de 58 estampes. Le texte du corps de l'ouvrage est imprimé à deux colonnes, d'un seul côté du papier, en prose rimée latine, de caractères gothiques. Les 58 estampes, gravées au simple trait, représentent des sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament; elles sont placées au haut de chaque planche, en forme de vignettes, séparées au milieu par une colonne ou un tronc d'arbre et d'autres ornements gothiques, chargés de quelques mots pour expliquer les figures. Elles ont toutes été gravées en planches de bois fixes. Mais il n'en est pas de même du texte explicatif qui se trouve au-dessous des vignettes. Des 58 planches, le texte, dans 27, est gravé en bois fixe, et, dans 27 autres, il est en caractères mobiles de fonte. Dans les épreuves tirées sur des planches de bois fixes, l'encre du texte est grise ou couleur de bistre, comme celle des estampes qui sont au-dessus, au lieu que, dans les épreuves tirées sur les caractères mobiles de fonte, l'encre du texte est très-noire, et celle de l'estampe au-dessus toujours grise. »

Parmi les autres livres d'*images*, nous citerons encore : *Historia sancti Joannis evangelistæ ejusque visiones apocalypticæ*, histoire de saint Jean l'Evangéliste et ses visions dans l'île de Patmos, représentées en figures, au milieu et au-dessous desquelles se trouve gravée une explication en latin. C'est un petit in-folio, que possèdent la plupart des grandes bibliothèques de l'Europe; *Historia, seu Providentia Virginis Mariæ ex Cantico canticorum*, petit in-folio, contenant 16 feuillets, imprimés seulement d'un côté, et remplis de gravures en bois, qui représentent différents sujets allégoriques, relatifs à la vie de la Vierge, avec de courtes explications, en forme de sentences, au bas de chaque figure. Des rouleaux, qui couronnent les personnages ou qui sortent de leur bouche, contiennent aussi des textes très-courts; *Ars moriendi, sive de tentationibus morientium*, petit in-folio comprenant 11 planches de figures et 13 de texte. Les figures représentent les tentations des agonisants. C'est un ouvrage d'une grande rareté (v. L'ART DE BIEN MOURIR); *Ars memorandi notabilis per figuras evangelistarum*, petit in-folio, composé ordinairement de 30 planches, dont 15 de figures et 15 de texte, imprimées d'un seul côté. L'exemplaire de la Bibliothèque nationale de Paris contient 48 planches, où les figures sont grossièrement coloriées; l'*Antechrist*, in-quarto de 39 planches, texte et figures, qui est postérieur à l'invention de l'imprimerie proprement dite; *Sujets tirés de la Bible*, in-quarto comprenant 32 figures, dont chacune est accompagnée de quinze vers allemands. Ce livre est aussi postérieur à la découverte de l'imprimerie. V. notre mot ILLUSTRATION.

— Physiq. La perception de la figure d'un objet éclairé peut se faire directement, la lumière se transmettant alors en ligne droite et sans intermédiaire de l'objet à l'œil de l'observateur, ou indirectement, la lumière suivant un chemin quelconque, le long duquel elle éprouve des réflexions et des réfractions successives. Pour que l'œil soit affecté d'une façon nette par un point lumineux, il faut toujours qu'un faisceau plus ou moins étendu de rayons divergents de ce point soit allé, avant de se rendre à l'œil, se reformer en un autre faisceau divergeant d'une autre point; la vision est d'autant plus nette que la convergence est plus complète. Le dernier point où vient se reformer le faisceau des rayons émanés d'un point éclairé est l'*image* de ce point; l'*image* d'un corps est le lieu des *images* de ses différents points. Les appareils destinés à aider la vision ont pour but de substituer aux objets leurs *images*, formées dans des conditions telles que l'observation en soit plus facile que celle de ces objets eux-mêmes.

Dans les appareils simples, l'objet ne donne qu'une seule *image*, que l'œil perçoit directement; dans les appareils composés, l'objet fournit une première *image* qui en donne une seconde, laquelle, à son tour, peut en former une troisième, et ainsi de suite; mais le nombre des reproductions doit rester toujours assez petit, l'éclat de chaque *image* ne pouvant être que très-inférieur à celui de la précédente.

Une *image* est dite catoptrique ou dioptrique suivant qu'elle est obtenue par réflexion ou par réfraction; elle est réelle lorsque le faisceau se reforme véritablement avant de revenir à l'œil; elle est virtuelle lorsque le faisceau diverge d'un point par lequel les rayons n'ont cependant pas effectivement passé. La sensation produite est du reste la même, que l'*image* soit réelle ou virtuelle.

— *Images catoptriques.* Il résulte immédiatement des lois de la réflexion de la lumière que tous les rayons émanés d'un même point lumineux, qui tombent sur un miroir plan, se redressent en un seul faisceau, divergeant exactement du point symétrique du point lumineux, par rapport au plan du miroir; quelque position qu'occupe donc l'œil dans l'intérieur du faisceau réfléchi, il est toujours affecté comme si le point lumineux occupait la position symétrique de celle qu'il a en réalité, par rapport au plan du miroir; seulement l'impression produite est moins vive. Si, au lieu d'un seul point lumineux, il s'agit d'un corps continu, l'*image* le reproduit encore par symétrie; elle est toujours unique, indépendante de la position de l'observateur, et la perte d'éclat n'est due qu'à l'absorption d'une partie des rayons, nullement à une dissémination.

Les miroirs plans donnent donc des *images* théoriquement parfaites; tous les autres miroirs n'en donnent que d'imparfaites, la concentration des rayons n'ayant plus lieu qu'approximativement, même pour une faible partie du faisceau émis par chaque point lumineux, et la figure de l'*image* dépendant de la position de l'observateur; car le point de con-

centration de chaque faisceau élémentaire qui peut aller frapper l'œil varie alors avec la position de ce faisceau élémentaire, au milieu du faisceau total dont il fait partie. Mais, par compensation, les miroirs courbes présentent cet avantage qu'on peut à volonté en obtenir des *images* agrandies ou diminuées des objets. Nous nous bornerons aux miroirs sphériques, qui sont seuls employés.

Supposons d'abord qu'il s'agisse d'un miroir concave ; soient (fig. 1) R son rayon, O son centre, A un point lumineux placé au delà du centre, à la distance OA, M le point de rencontre de AO avec la surface du miroir; tous les rayons émanés du point A, qui tomberont sur un même cercle décrit autour du point M comme pôle iront exactement converger en

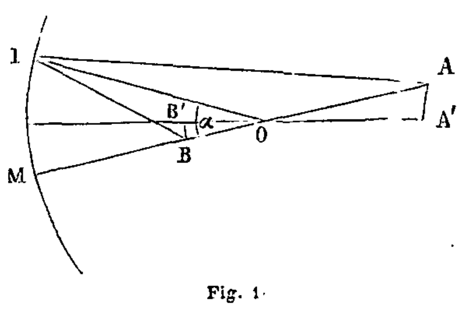

Fig. 1.

un point de AM; soit en α l'angle au centre correspondant à la distance polaire relative au cercle considéré, B le point de concours des rayons tombant sur ce cercle, b la distance BO : on aura, d'après la théorie des miroirs sphériques,

$$\frac{1}{b}-\frac{1}{a}=\frac{2\cos\alpha}{R}.$$

Ainsi la position de l'*image* B du point A dépendra de α ; mais l'angle α, relatif au faisceau dont une partie pourra être perçue par l'observateur, dépendra lui-même de la position de l'œil de cet observateur ; la position de l'*image* du point A dépendra donc de celle de l'observateur ; elle se déplacera toutefois dans des limites assez restreintes.

Si l'objet présenté en face du miroir est de petites dimensions, on pourra en considérer tous les points comme étant à la même distance du centre, et il en sera de même de tous les points de son *image;* d'ailleurs l'angle α correspondant au faisceau utile aura aussi à peu près la même valeur pour tous les points de l'objet; enfin les lignes homologues de l'objet et de l'image seront à peu près parallèles : le rapport de l'*image* à l'objet sera donc à peu près $\frac{b}{a}$; l'*image* sera moindre que l'objet, et d'autant plus petite que l'objet sera lui-même plus loin du centre.

La théorie reste la même lorsque l'objet se trouve placé entre le miroir et son centre : les rayons partant du point A (fig. 2), qui tombent sur une même circonférence décrite du

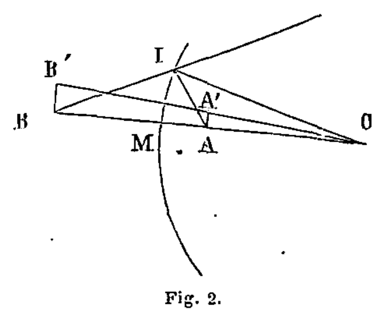

Fig. 2.

point O comme centre, se redressent divergents du point B, situé alors de l'autre côté du miroir, et l'on a toujours entre les distances OA = — a et OB = b, la relation

$$\frac{1}{b}-\frac{1}{a}=\frac{2\cos\alpha}{R}.$$

L'*image* est alors bien moins nette; elle est virtuelle, droite et agrandie. La même re-

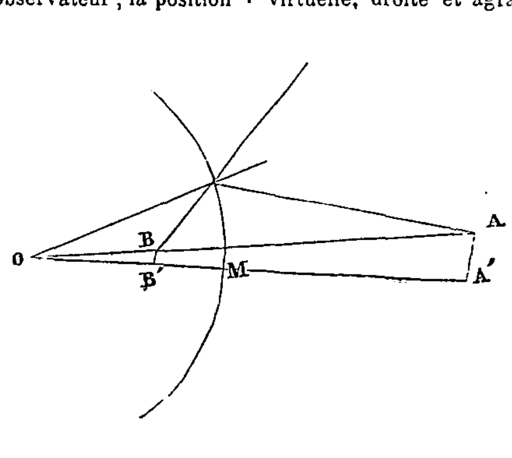

Fig. 3.

marque s'applique au cas des miroirs convexes (fig. 3); la théorie donne toujours

$$\frac{1}{b}-\frac{1}{a}=\frac{2\cos\alpha}{R}.$$

L'*image* est virtuelle, droite et raccourcie.

Quelle que soit la forme du miroir, la concentration des rayons est d'autant plus parfaite que le rayon R est plus grand, parce qu'alors les valeurs extrêmes de cos α diffèrent très-peu l'une de l'autre. Habituellement, les rayons des miroirs sphériques sont assez grands pour qu'on puisse supposer l'angle α nul, et par conséquent son cosinus égal à 1 ; la formule devient alors

$$\frac{1}{b}-\frac{1}{a}=\frac{2}{R}.$$

Dans cette hypothèse, le rapport $\frac{b}{a}$ de l'*image* à l'objet s'exprime plus simplement de la manière suivante : en désignant par p et p' les distances R + a et R — b de l'objet et de son *image* au miroir,

$$\frac{b}{a}=\frac{p'}{p};$$

en effet, l'équation

$$\frac{1}{b}-\frac{1}{a}=\frac{2}{R}$$

donne

$$\frac{1}{b}-\frac{1}{R}=\frac{1}{a}+\frac{1}{R},$$

ou

$$\frac{R-b}{b}=\frac{R+a}{a},$$

c'est-à-dire

$$\frac{b}{a}=\frac{p'}{p}.$$

Cette équation peut s'écrire

$$\frac{b}{p'}=\frac{a}{p},$$

ou

$$\frac{R-p'}{p'}=\frac{p-R}{p},$$

ou

$$\frac{R}{p'}+\frac{R}{p}=2,$$

ou encore

$$\frac{1}{p'}+\frac{1}{p}=\frac{2}{R}=\frac{1}{f}.$$

En posant

$$f=\frac{R}{2};$$

il en résulte

$$p'=\frac{pf}{p-f}=\frac{p}{\frac{p}{f}-1};$$

par conséquent, le rapport cherché est

$$\frac{b}{a}=\frac{p'}{p}=\frac{1}{\frac{p}{f}-1}.$$

Cette formule convient à tous les cas, pourvu qu'on y tienne compte des signes ; f doit être regardé comme positif ou comme négatif, selon que le miroir est concave ou convexe; quant à p, il est toujours positif. Dans le cas du miroir convexe, si p est moindre que f, la formule donne une valeur négative pour la valeur du rapport, parce que l'*image*, alors virtuelle, se trouve placée, par rapport au miroir, du côté opposé à celui qu'on avait supposé en établissant la formule. Dans le cas du miroir convexe, la formule pratique devient

$$\frac{p'}{p}=-\frac{1}{\frac{p}{f}+1};$$

elle donne encore pour p' une valeur négative, par la même raison qui vient d'être rapportée.

— *Images dioptriques.* L'*image* perçue par l'œil, aidé d'un instrument d'optique, peut provenir d'une *image* précédente, provenant à son tour d'une autre *image*, et ainsi de suite jusqu'à l'objet. Mais, pour savoir ce qu'est l'*image* définitive par rapport à l'objet, il suffit de savoir comparer une quelconque des *images* à la précédente, considérée comme objet; la théorie se réduit donc à l'examen du cas d'une seule transformation à travers une lentille. Les lentilles se distinguent, dans la pratique, en lentilles biconvexes, plan-convexes, concave-convexes, plan-concaves et biconcaves; mais il suffit d'établir la théorie pour les deux cas principaux des lentilles biconvexes et biconcaves

L'*image* fournie par une lentille biconvexe est réelle et renversée, ou virtuelle et droite, selon que l'objet est placé à une distance de la lentille plus grande ou plus petite que la distance focale. Dans le premier cas, l'objet et l'*image* sont placés de côtés opposés, par rapport à la lentille, et peuvent être dans un rapport quelconque de grandeurs; dans le second, l'*image*, toujours agrandie, se trouve du même côté que l'objet et reculée; p et p' désignant les distances d'un point lumineux et de son *image* au centre optique de la lentille, R et R′ les rayons des deux calottes sphériques qui limitent cette lentille, n l'indice de réfraction relatif à l'aire du verre composant la lentille, on a à peu près

$$\frac{1}{p}+\frac{1}{p'}=(n-1)\left(\frac{1}{R}+\frac{1}{R'}\right).$$

On simplifie cette formule en y introduisant la distance f, à laquelle se produit l'*image* d'un point situé à l'infini, ou inversement la distance à laquelle doit être placé le point lumineux, pour que son *image* soit à l'infini. Cette distance f est évidemment donnée par la formule

$$\frac{1}{f}=(n-1)\left(\frac{1}{R}+\frac{1}{R'}\right);$$

de sorte que

$$\frac{1}{p}+\frac{1}{p'}=\frac{1}{f},$$

p' ayant le signe + ou le signe —, suivant que l'*image* est réelle ou virtuelle.

Le rapport de l'*image* à l'objet est comme dans le cas des miroirs $\frac{p'}{p}$, et, comme $p'=\frac{pf}{p-f}$, ce rapport s'exprime par $\frac{f}{p-f}$.

Les lentilles biconcaves ne donnent que des *images* virtuelles, droites et diminuées; la relation des distances à la lentille, de l'objet et de son *image*, est alors

$$\frac{1}{p'}-\frac{1}{p}=\frac{1}{f},$$

et le rapport de l'*image* à l'objet est

$$\frac{f}{p+f}$$

— Littér. L'*image*, dans le style, donne à une idée abstraite la forme d'un objet sensible; elle remplace une énumération d'idées par une série de tableaux. Dans toutes les langues, un grand nombre de mots font *image;* à eux seuls, ces mots constituent de simples métaphores, et le vocabulaire poétique en est abondamment pourvu; le langage familier même en fait usage dans une foule de locutions. L'*image* poétique, telle surtout que l'ont comprise les admirables écrivains de ce siècle, Chateaubriand, Lamartine, Hugo, Musset, Barbier, Th. Gautier, Michelet, a quelque chose de bien plus ample. Pour ces maîtres de l'art, la métaphore toute seule est indigente, et la pensée ne leur paraît suffisamment traduite que lorsqu'elle est revêtue d'une *image* qui lui donne sa forme, sa couleur et son relief. Prenons pour exemple une page de Victor Hugo sur la musique; le poëte va transformer en *images* non-seulement des idées, mais les sensations les plus indéfinissables :

Ecoutez ! écoutez ! Du maître qui palpite
Sur tous les violons l'archet se précipite.
L'orchestre tressaillant rit dans son antre noir.
Tout parle. C'est ainsi qu'on entend sans les voir,
Le soir, quand la campagne élève un sourd murmure,
Rire les vendangeurs dans une vigne mûre.
Comme sur la colonne un frêle chapiteau,
La flûte épanouie a monté sur l'alto.
Les gammes, chastes sœurs dans la vapeur cachées,
Vidant et remplissant leurs amphores penchées,
Se tiennent par la main et chantent tour à tour,
Tandis qu'un vent léger fait flotter à l'entour,
Comme un voile folâtre autour d'un divin groupe,
Ces dentelles de son que le fifre découpe.
Ciel ! voilà le clairon qui sonne. A cette voix
Tout s'éveille en sursaut, tout bondit à la fois;
La caisse aux mille échos, battant ses flancs énormes,
Fait hurler le troupeau des instruments difformes,
Et l'air s'emplit d'accords furieux et sifflants
Que les serpents de cuivre ont tordu dans leurs flancs.
Vaste tumulte où passe un hautbois qui soupire !
Soudain du haut en bas le rideau se déchire;
Plus sombre et plus vivante à l'œil qu'une forêt,
Toute la symphonie en un hymne apparaît.
Puis, comme en un chaos qui reprendrait un monde,
Tout se perd dans les plis d'une brume profonde.
Chaque forme de chant passe en disant : assez !
Les sons étincelants s'éteignent dispersés.
Une nuit qui répand ses vapeurs agrandies
Efface le contour des vagues mélodies,
Telles que des esquifs dont l'eau couvre les mâts;
Et la strette, jetant sur leur confus amas
Ses tremblantes lueurs largement étalées,
Retombe dans cette ombre en grappes étoilées.

(Les *Rayons et les Ombres.*)

Quelle éblouissante succession d'*images!* Quelques comparaisons sont un peu tendues ; mais quelle délicatesse dans ces *dentelles de son* découpées par le fifre ! quelle grâce idéale dans ce groupe des gammes changées en naïades du plus pur style grec ! quelle magnificence dans l'évocation finale qui nous fait assister à un spectacle magique ! Il y avait à vaincre des difficultés d'expression inouïes.

Cette belle page nous dispense entièrement d'une dissertation sur l'*image* et sa valeur. A côté d'elle paraîtraient bien pâles les exemples cités dans les cours de rhétorique :

Lève, Jérusalem, lève ta tête altière.

RACINE.

Pour moi, sur cette mer qu'ici-bas nous courons,
Je songe à me pourvoir d'esquif et d'avirons.

BOILEAU.

La vie est un combat dont la palme est aux cieux.

C. DELAVIGNE.

Ce sont assurément de beaux vers; mais, en fait d'*images*, l'école romantique n'a pas de rivale. Il faut remonter aux anciens, et, parmi eux, aux poëtes de pure race, à Lucain, à Virgile, à Catulle, à Pindare, à Homère, pour retrouver une imagination aussi luxuriante. Encore y chercherait-on vainement les raffinements des stylistes modernes. Homère procède moins par métaphores que par comparaisons développées; ses *images*, empruntées à la nature primitive, se traduisent par des descriptions minutieuses et des épithètes caractéristiques. Il en est de même de Pindare, de Virgile et de presque tous les poëtes anciens. Avec Lucain commence à apparaître le goût nouveau; l'*image* jaillit de l'association rapide des idées, du choix des mots, comme chez les modernes ; elle est vive et lumineuse. Suivant leur propre génie ou celui de leur langue, les poëtes modernes ont suivi tantôt l'une, tantôt l'autre voie, et souvent ils ont combiné les deux procédés poétiques. Ainsi Milton et Byron font souvent des comparaisons dans le goût d'Homère et de Virgile; Chateaubriand a suivi également cet exemple. Les Italiens et les Espagnols ont eu de tout temps plus de goût pour les *images* imprévues et brillantes. Au reste, les langues étrangères et surtout les langues méridionales sont plus imagées que la langue française. C'est l'abus du pittoresque et la recherche des comparaisons bizarres, pour rendre les idées simples, qui ont perdu la plupart des poëtes espagnols. Il nous faut donc dire, pour conclure, que l'*image*, si séduisante qu'elle soit, offre autant de périls que d'attraits. Maniée par les maîtres, elle est le nerf et le relief du style; entre les mains de disciples inhabiles, elle fait d'une page de description une lanterne magique mal éclairée.

IMAGÉ, ÉE (i-ma-jé) part. passé du v. Imager. Métaphorique, orné d'images: *Style* IMAGÉ.

IMAGER v. a. ou tr. (i-ma-jé — rad. *image*). Littér. Remplir, charger d'images, de figures, de métaphores : *Il y a plus d'esprit dans l'argot lui-même que dans l'algèbre, parce que l'argot a la propriété de figurer l'expression et d'*IMAGER *le langage.* (Ch. Nod.) ‖ Mot créé par Mercier.

IMAGERIE s. f. (i-ma-je-rî — rad. *image*). Fabrication, commerce d'images, d'estampes : *Paris, grâce à ses artistes, à ses théâtres, à ses* IMAGERIES, *offre l'aspect d'une Gomorrhe.* (L. Veuillot.)

— B.-arts. Art de l'imagier, art de peindre ou de sculpter des images. Se dit particulièrement des sculptures et des peintures du moyen âge.

— Encycl. B.-arts. On appelait au moyen âge *images* toutes les figures sculptées ou peintes. Mais, indépendamment des grandes images qui ornaient les églises et les palais, il y avait aussi des images meublantes et c'étaient celles-ci qui formaient le grand fonds de l'*imagerie.*

Les images de petite dimension, les images meublantes étaient le plus souvent dans les appartements, renfermées dans de petites armoires dont les vantaux étaient eux-mêmes peints et sculptés. Dans les chambres à coucher, il y avait presque toujours, au moyen âge, une image de la Vierge, de Notre-Seigneur, et du patron de l'habitant. Les images de cette sorte, qui sont parvenues jusqu'à nous, sont presque toutes du XVe et du XVIe siècle. On se les donnait en cadeau, comme en témoigne celle de Pierrette Dobrun que l'on peut voir avec ses inscriptions au musée de Cluny. Les tablettes sculptées à deux ou trois panneaux diptyques ou triptyques étaient destinées à décorer les ruelles de lit, les prie-Dieu, les oratoires, ou à être transportées en voyage. On en trouvait assez fréquemment chez les bourgeois. Seulement, à leur exécution médiocre, on ne peut douter qu'elles ne fussent l'objet d'une fabrication hâtive et peu soignée. Les images portatives en bois ou en ivoire n'avaient pas toujours un caractère religieux. Il en existe, mais en moindre nombre, qui représentent des jeux, des chasses, des divertissements. Au XVIe siècle, les images peintes sur émail à Limoges obtinrent une grande vogue et remplacèrent les images à volets en ivoire, si recherchées auparavant. Au XIIe et au XIIIe siècle, on prisa extrêmement les images ouvrantes, c'est-à-dire des statues et statuettes s'ouvrant par le milieu et laissant voir dans leur intérieur, soit des reliques, soit des scènes sculptées. Le Louvre possède une fort belle et curieuse image de cette espèce. C'est une statuette de la Vierge. Elle s'ouvre en trois parties ou compartiments où sont sculptées des scènes de l'Evangile. On déposait aussi dans les

églises de ces statues ouvrantes enfermant des reliques. Les images de cire furent fort en usage également pendant le moyen âge. On les habillait comme des personnes vivantes et elles restaient en place jusqu'à ce qu'elles tombassent de vétusté. La sorcellerie fit un grand usage de petites figures de cire façonnées à la ressemblance de gens auxquels on voulait du mal. On pratiquait sur ces figures toutes sortes d'opérations maléfiques, et l'on croyait ainsi faire mourir les personnes représentées en cire.

Pline nous apprend que les anciens gardaient les images de leurs ancêtres, soit en peinture, soit en cire coloriée. Les masques en cartonnage peints ou montés dont les Egyptiens décoraient les cercueils des momies étaient probablement des images du même genre. On peut encore rattacher à l'*imagerie* les innombrables illustrations dont furent décorés les vases étrusques, gréco-asiatiques et gréco-italiens, et qui répandirent dans toutes les habitations, dans toutes les familles, les images des dieux, des héros, des personnages de tragédie et de comédie. On y peut rattacher de même la fabrication des petits groupes, statuettes, emblèmes religieux et funéraires qui s'est transmise d'âge en âge depuis l'antiquité, et enfin les enseignes des marchands et des artisans.

— *Imagerie populaire*. L'invention de la gravure sur bois a développé tout un art naïf et un peu grossier, qui a permis de lancer entre les mains du peuple, par millions d'exemplaires, toutes sortes de dessins et de figures. L'antiquité, qui par ses copies de manuscrits a pu jusqu'à un certain point suppléer aux immenses avantages que nous retirons de l'imprimerie, n'a rien eu d'analogue à notre gravure sur bois pour la multiplication des images. En Chine et au Japon, où depuis des temps très-reculés existe l'art de l'imprimerie et de l'impression en couleurs, il y a toujours eu une *imagerie* très-considérable, dont on a reçu en Europe, dans ces dernières années, d'assez nombreux spécimens. Ce sont des feuilles simples ou pliées en trois, ou bien des cahiers et des albums. Quelquefois les images japonaises sont imprimées sur un papier particulier qui, trempé dans l'eau, s'agrandit beaucoup dans tous les sens. Les sujets de l'imprimerie chinoise et japonaise sont très-variés, et abondent surtout en fantaisies décoratives composées d'oiseaux, de fleurs, d'animaux chimériques. Le musée ethnographique du Louvre contient quelques exemplaires de ces images imprimées en couleur.

Au moyen âge, en Europe, les cartes à jouer, les tarots et ce qu'on a appelé spécialement les *Livres d'images*, faisaient le fond de l'*imagerie*. Les principaux de ces livres d'images, tous ou presque tous exécutés en Allemagne, étaient la *Bible des pauvres*, l'*Histoire de saint Jean*, l'*Histoire de la Vierge*, l'*Art de mourir*, le *Miroir du salut*, une *Chiromancie*, etc. L'invention de l'imprimerie multiplia beaucoup l'*imagerie*, car on voulut accompagner les textes de dessins. Nous relèverons, d'après le savant travail de M. Ch. Nisard, *Histoire des livres populaires depuis le* XV[e] *siècle*, les principaux sujets et les principales variations de l'*imagerie* en France, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. Les almanachs, cette encyclopédie du pauvre, ont toujours été accompagnés d'images. Malheureusement, et ce qui n'est pas néanmoins sans une importance véritable de curiosité, les vieux bois des éditions primitives de l'*imagerie* ont passé successivement de main en main. Ceux qui ne se sont pas perdus ont été usés, ou altérés; de plus chaque époque, en conservant la disposition première des sujets, changeait les figures et les costumes; de sorte qu'il reste bien peu de monuments purs de l'*imagerie* naïve du moyen âge. Un des plus curieux est le grand *Almanach des Bergers*, qui date de la fin du XV[e] siècle, et dont toute une partie était destinée aux gens qui ne savaient pas lire. Elle consistait en véritables hiéroglyphes indiquant l'âge de la lune, la prédiction de l'état du temps, les signes du zodiaque, les jours soit ouvrables, soit fériés, enfin les travaux des champs, les soins du corps. Ainsi, une fourche indiquait qu'il faisait bon fumer la terre; une paire de ciseaux, qu'il fallait se couper les cheveux. Au XVI[e] siècle, les anabaptistes firent des almanachs illustrés en tête de figures de paysans aiguisant des faux et prêchant. Les plus nombreux de ces livres à images furent les almanachs *liégeois* contenant les prédictions de Matthieu Lænsberg et de Nostradamus avec des figures des Saisons. Les *Messagers boiteux* sont venus ensuite avec des gravures que chaque époque a modifiées. Les almanachs de notre temps sont remplis de gravures dont quelques-unes sont encore des imitations et des altérations de l'ancienne *imagerie*.

Les livres sur la magie, les songes, etc., ont aussi, pendant plusieurs siècles, apporté un contingent assez considérable d'images. Telles sont les figures représentant les signes des démons dans le *Grand Grimoire*, et qui sont de simples copies de pierres gravées ou ornements antiques, avec quelques symboles qui paraissent être un mélange de signes maçonniques, d'imitations héraldiques et de lettres arabes ou hébraïques. On y trouve aussi des apparitions de démons, des hiéroglyphes à la façon de l'*Almanach des Bergers*, et des figures de sorciers. Quelques petits livres sur les arts et métiers datent du moyen âge et se sont répandus en grand nombre avec leurs figures; les deux derniers siècles en ont beaucoup publié aussi. Toute une catégorie de petites brochures facétieuses a été également ornée d'illustrations. On y trouve le portrait de M. Briolet en costume du XVIII[e] siècle; l'homme qui noie les trois bossus, conte célèbre, etc. Parmi les modernes brille Robert-Macaire. Les extraits de Vadé ont donné lieu à des gravures représentant le Farau et Margot, la dispute de la Jacquelaine et de Maré-Jeanne. Ailleurs, nous noterons des figures de maris malheureux, ornées de la corne symbolique; la mort de Michel Morin prononçant son *Discours bachique*. Les brigands, les personnages fameux et légendaires, le Juif errant, Gargantua, Tiel-Ulespiègle; et dans les temps plus rapprochés Cartouche, Mandrin, et le forçat Collet sont des figures constamment reproduites. Le Juif errant, une des plus saisissantes créations de la légende chrétienne, a rempli l'Europe de ses images. Une autre légende fréquemment réimprimée et illustrée a été celle du *Bonhomme Misère*.

Mais les genres qui ont fourni le plus à l'*imagerie* populaire sont les légendes et complaintes religieuses, les romans de chevalerie, et, à partir du XVIII[e] siècle, les chansons et les causes criminelles célèbres. Il faut mettre à part, comme ayant eu un développement particulier au moyen âge, les représentations du diable, les danses macabres ou la Mort, et le personnage du Renard, qui a joué un très-grand rôle dans les satires de l'Allemagne mais a laissé peu de traces dans les préoccupations françaises. Parmi les complaintes et cantiques religieux, on peut citer le *Trépassement de la sainte Vierge*, où se voit dessinée la mesure de la « plaie du côté de Notre-Seigneur, laquelle fut apportée de Constantinople à l'empereur Charlemagne, dans un coffre d'or. » Le XV[e] siècle, dit M. Nisard, a donné le jour à une foule de *Miroirs*, en toutes langues, tous imités du *Speculum humanæ salvationis*, *Miroir du salut*, le plus ancien monument de la xylographie jointe à la typographie, car il date de 1324. Un *Miroir du Pécheur* se colporte encore aujourd'hui avec des planches tirées sur des bois du XVI[e] siècle, montrant les divers états de l'homme tombé dans le péché mortel, se convertissant, retombant dans le péché, y mourant, l'état d'une âme damnée, d'une âme bienheureuse, etc. Ces dessins sont connus sous le nom d'*Images du père Mannoir*, jésuite qui s'en servait pour expliquer aux populations des campagnes les préceptes de la religion.

Au commencement du XVIII[e] siècle, le frontispice d'une *Exposition de la très-utile confédération d'amour*, sous le titre de : *Notre-Dame Auxiliatrice*, etc.; les planches d'une neuvaine en l'honneur de sainte Philomène, vierge et martyre; des figures pour la *Pratique de dévotion au saint Suaire*, pour les Chemins de la croix ou Stations du Calvaire; le *Cantique spirituel de Geneviève de Brabant*, la *Vie du grand saint Hubert*, déjà éditée en 1678 et même en 1510; la *Vie et pénitence de saint Alexis*, la *Vie de sainte Barbe*, la *Légende de l'Enfant prodigue*, le *Cantique de Joseph vendu par ses frères*, l'*Histoire de Judith mise en cantique*, forment une partie du contingent religieux et spirituel. Les éditions du *Calendrier des Bergers* et celles des *Danses des Morts* ont souvent mêlé leurs gravures. Et, si l'on cherchait minutieusement, on réduirait peut-être à un assez petit nombre les planches naïves du fonds primitif de l'*imagerie*, qui ont servi à illustrer des livres très-divers ou dont les costumes ont été changés.

Les romans de chevalerie ont donné matière à la gravure sur bois d'exécuter de nombreux dessins d'une grande naïveté. La plus ancienne édition de ce genre est celle de l'*Histoire de Jean de Paris*, éditée entre 1530 et 1540. Parmi ceux de ces romans édités pour la première fois à diverses époques et qui forment le fond des célèbres bibliothèques bleues de Troyes, d'Epinal et de Liége, ceux qui ont eu le plus de vogue dans le peuple sont : *Jean de Calais*, *Pierre de Provence* et la *Belle Maguelonne*, la *Belle Hélène* de Constantinople, une autre *Geneviève de Brabant*, *Robert le Diable*, *Richard sans Peur;* mais le plus célèbre de tous, celui qu'on réimprime constamment encore, est la fameuse *Histoire des quatre fils Aymon*, de Huon de Villeneuve, avec des images représentant les quatre guerriers alignés les uns derrière les autres soit à pied, soit sur leur unique cheval, Bayard. *Galien restauré*, *Valentin et Orson*, *Griselidis*, etc., complètent le cycle de la bibliothèque bleue.

Parmi toutes les images qui ornent ces livres, s'il y en a d'absolument plates et insignifiantes, il y en a aussi qui ont un grand caractère et une véritable énergie, qualités qu'on chercherait vainement dans l'*imagerie* actuelle. La Révolution et le XVIII[e] siècle ont d'ailleurs introduit beaucoup de changements et de nouveautés dans l'*imagerie* populaire. L'image, au lieu d'être l'accessoire des livres, est devenue l'objet important dont le texte n'a plus été à son tour que l'accessoire. On a publié de grandes feuilles coloriées contenant un ou plusieurs sujets. La Révolution a apporté dans l'*imagerie* l'usage des sujets historiques contemporains; de 1789 à 1804, la prise de la Bastille, la Fédération, les guerres civiles, etc., ont donné lieu à d'innombrables gravures. Sous Napoléon I[er], toutes les victoires étaient colportées dans les chaumières en feuilles coloriées. Aujourd'hui, le bagage de l'*imagerie* populaire se compose encore d'une partie des publications du moyen âge et des siècles suivants, qui ont laissé de profondes et vivaces racines dans le cœur du peuple, des souvenirs de l'Empire, de quelques sujets historiques contemporains, de causes célèbres telles que la *Bergère d'Ivry*, de chansons comme *M. et M[me] Denis*, la *Boulangère a des écus*, de scènes de métiers, de maximes morales et de contes pour les enfants mis en dessins, de préceptes médicaux, enfin d'une foule d'éléments très-variés, notamment de petites images de piété représentant des christs, des vierges, des saints, des cœurs de Jésus et de Marie, des anges bouffis, etc., accompagnées parfois de curieuses notices.

L'*imagerie* populaire des derniers siècles est d'une grande rareté, ayant été presque entièrement collée aux murs des cabarets et des chaumières.

Les principales fabriques d'*imagerie*, en France, sont celles de Paris, de Rennes, de Metz, de Nancy, de Montbéliard et surtout d'Epinal. C'est cette dernière ville qui, de temps immémorial, fournit la plus grande partie de l'immense commerce de l'*imagerie* populaire. Pierre Germain Vadet, notamment, lui a donné une extension considérable, de sorte que, de même que le cognac, on trouve aujourd'hui l'*imagerie* d'Epinal à peu près dans le monde entier.

A l'*imagerie* populaire on pourrait encore rattacher l'*imagerie* funéraire, composée non plus seulement de gravures coloriées collées sous des plaques de verre, mais aussi de verroteries, de couronnes à inscriptions en fleurs, de statuettes en plâtre, représentant surtout des tombeaux, des larmes, des anges, des pensées, des enfants, des croix, des autels, avec des maximes, des regrets, des invocations, tout préparés d'avance et constituant une curieuse épigraphie.

IMAGIER s. m. (i-ma-jié — rad. *image*). Ouvrier qui fait ou enlumine des images. ‖ Vieux mot, qui a signifié aussi Faiseur d'images, peintre, sculpteur. On a dit aussi IMAGISTE.

— **Encycl.** A partir du commencement du XIII[e] siècle, on confondit sous le nom général d'*imagiers* les peintres et les sculpteurs. A cette époque, il existait à Paris deux corportions d'*imagiers :* les *imagiers* tailleurs de crucifix, qui sculptaient l'os, le bois, l'ivoire, façonnaient des crucifix, des figures de saints, des manches de couteau et autres objets, et les peintres et tailleurs-*imagiers*, qui peignaient et sculptaient des meubles, des ustensiles et des tableaux. Ces derniers finirent par subsister seuls et accaparèrent la fabrication des objets sacrés et profanes. Les *imagiers* décoraient encore les lambris et les plafonds; ils les recouvraient de toile fine collée, les doraient, y appliquaient des pâtes gaufrées et des plaques de verre, des feuilles d'argent, des feuillages et de petites figures d'animaux ou de personnages sculptées et peintes « au naturel. » Ils ornaient ainsi les lits, les armoires, les dressoirs, etc., peuplaient les cités d'enseignes bizarres, et couvraient les églises, les édifices, les maisons d'ornements et de figures symboliques. Dans les travaux de sculpture qu'il exécutait, l'*imagier*, au XIV[e] siècle, n'était point soumis, en général, à un programme tracé d'avance par l'architecte ou par l'ébéniste. Il suivait son inspiration et sa fantaisie, ne se préoccupant que de rester dans l'ordonnance générale de l'édifice ou des meubles. Soit pour prouver leur habileté manuelle, soit pour se créer une constante occupation, soit enfin par amour pour leur art, les *imagiers*-tailleurs répandirent l'ornementation à profusion sur les ouvrages qui leur furent confiés, et créèrent le style connu sous le nom de *gothique fleuri*, d'un travail refouillé et délicat, riche à l'excès, souvent confus et inextricable.

Vers le XVI[e] siècle, les *imagiers* perdirent, sinon de leur importance, du moins une partie de leur originalité, de leur spontanéité, quand les architectes tracèrent dans leurs plans les moindres détails d'ornementation, et n'en abandonnèrent plus aucun à la fantaisie et à l'inspiration de ces artisans, qui durent se soumettre, dans l'exécution, aux indications précises qui leur étaient données.

Au XVII[e] siècle, l'image est restée, mais les *imagiers* ont disparu. L'invention de Gutenberg a transporté les fantaisies plus ou moins grossières des artistes primitifs de la pierre sur le papier. C'est là que les légendes et les contes allégoriques, qui, sous forme plastique, décoraient autrefois les murs des maisons, les panneaux des meubles, sont conservés par le dessin, reproduits par l'impression typographique et rehaussés par l'enluminure, appliquée d'abord à la main d'une façon assez barbare, et appliquée aujourd'hui d'une manière plus régulière, plus exacte et moins grossière, à l'aide de la presse. On appelle encore *imagiers* les industriels qui exploitent ce produit; mais ils n'ont rien de commun avec ceux d'autrefois; ils fabriquent l'image, les autres l'exécutaient; les images des uns sont des dessins sans valeur, celles des autres étaient des œuvres d'art souvent naïves, quelquefois habiles, presque toujours originales et curieuses.

Imagier de Harlem (L'), drame-légende en cinq actes et dix tableaux, par Méry et Gérard de Nerval; représenté sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin le 27 décembre 1857. A la façon de Shakspeare, les auteurs ont écrit cette pièce moitié en prose, moitié en vers; toute la partie épisodique ou de détail et les rôles comiques sont écrits en prose; mais lorsque l'action s'élève, les idées n'ont plus rien de la familiarité vulgaire; le style s'élevant aussi arrive jusqu'au lyrisme, et la poésie remplace la prose. Bien que le public français soit généralement rebelle à ce mélange de la prose et des vers, cette pièce fut accueillie avec sympathie par les lettrés, et il ne lui a manqué, pour obtenir les suffrages de la masse du public, qu'une action plus facilement compréhensible. Dans cette sorte de pièce fantastique, les auteurs ont voulu incarner en quelque sorte les misères de l'inventeur dans l'homme de génie à qui l'on doit l'invention de l'imprimerie; ils nous montrent Gutenberg sans cesse aux prises avec le génie du mal, jusqu'à ce que celui-ci s'empare de son invention. Au moment où Satan paraît sûr de son triomphe, une jeune fille intervient, et, aidée de cette foi qui transporte les montagnes, arrache son père à l'esprit mauvais. *L'Imagier de Harlem* n'est pas une œuvre vulgaire; il suffirait de se rappeler les noms des deux auteurs pour s'en convaincre. Méry et Gérard de Nerval se sont avant tout préoccupés de l'idée philosophique et de la forme littéraire. Cela ne suffit malheureusement pas, au théâtre, pour remuer les foules et assurer un succès retentissant.

IMAGINABLE adj. (i-ma-ji-na-ble — rad. *imaginer*). Qui peut être imaginé, conçu : *Mettre à son travail tout le soin* IMAGINABLE. *Employer tous les moyens* IMAGINABLES. *L'erreur est* IMAGINABLE, *mais elle n'est pas idéable ou compréhensible.* (De Bonald.)

IMAGINAIRE adj. (i-ma-ji-nè-re — rad. *imaginé*). Qui n'est que dans l'imagination; que l'on croit, mais qui n'est pas réel : *Les remèdes violents contre des maux* IMAGINAIRES *se tournent en poison.* (Fén.) *Les signes de la virginité sont ou* IMAGINAIRES *ou très-incertains.* (Buff.) ‖ Qui est l'œuvre de l'imagination, qui est fictif : *Le monde réel a des bornes; mais le monde* IMAGINAIRE *est infini.* (J.-J. Rouss.) *Platon peint son juste* IMAGINAIRE *couvert de tout l'opprobre du crime.* (J.-J. Rouss.)

— *Malade imaginaire*, Personne qui se croit malade, bien qu'elle ne le soit pas : *De l'aveu de tous les médecins, les malades les plus difficiles à guérir, ce sont les* MALADES IMAGINAIRES. (E. de Gir.)

— *Espaces imaginaires*, Espaces conçus par l'imagination, hors du monde réel. ‖ Dans la physique d'Aristote, Espaces situés au delà des fixes, et n'admettant ni des corps, ni le lieu, ni le vide.

— s. m. Ce qui est imaginaire, ce qui n'existe que dans l'imagination : *Renoncer au réel pour l'*IMAGINAIRE.

— Mathém. Se dit d'une valeur qui ne peut être conçue comme réellement existante : $\sqrt{-a}$ *est une quantité* IMAGINAIRE, *tout carré étant nécessairement positif.*

— s. f. Valeur imaginaire : *Introduire une* IMAGINAIRE *dans un calcul.*

— **Syn. Imaginaire, chimérique, fantastique.** V. CHIMÉRIQUE.

— **Encycl.** Mathém. L'*imaginaire*, en mathématiques, est une des formes de l'impossible.

Lorsqu'une question, quoique soluble dans d'autres circonstances, ne comporte pas actuellement de réponse, parce que les données se trouvent telles que la chose que l'on demande n'existe pas, la formule algébrique de cette chose inconnue contient nécessairement l'indication d'opérations impossibles.

Quoique le calcul algébrique ait pu s'achever, parce que les opérations n'y étaient qu'indiquées, le calcul arithmétique correspondant aurait été arrêté, si l'on avait tenté de le faire; la réalisation numérique de la formule obtenue par l'algèbre est de même empêchée par la rencontre d'impossibilités infranchissables.

Quel que soit le degré d'impossibilité d'un problème, le premier obstacle qui puisse se présenter dans l'évaluation numérique de l'inconnue résulte toujours de la rencontre d'une soustraction où le nombre à soustraire dépasse celui dont il doit être retranché; les résultats déjà fictifs de pareilles soustractions peuvent ensuite se trouver soumis, dans la formule, à de nouvelles opérations où les impossibilités s'accumulent de plus en plus.

Toutefois, l'algèbre n'a jusqu'ici fourni que deux formes de l'impossible, la forme négative et la forme *imaginaire;* une soustraction impossible donne un résultat négatif,

$$2 - 5 = -3;$$

si les opérations suivantes, effectuées conformément aux règles, ne font pas disparaître le signe — qui affecte ce premier résultat, l'inconnue du problème reste négative.

Une racine d'indice pair d'un nombre négatif est *imaginaire;* telles sont

$$\sqrt{-2},\quad \sqrt[4]{-5},\ \text{etc.};$$

si la suite du calcul ne fait pas disparaître la double impossibilité que présente l'évaluation d'une pareille racine, l'inconnue du problème reste *imaginaire.*

Le calcul arithmétique des symboles négatifs et *imaginaires* est soumis à des règles aussi obligatoires que celui des nombres absolus; ces règles résultent de la condition que les valeurs négatives ou *imaginaires* des inconnues satisfassent aux équations qui les ont fournies. En effet, la substitution aux inconnues, dans les équations d'un problème, des valeurs singulières trouvées pour ces inconnues, doit transformer ces équations en identités. Or, on conçoit que, à cette condition, la substitution ne doive être faite que conformément à des règles précises qu'il sera possible de déduire de la condition elle-même.

Ces règles du calcul arithmétique des quantités négatives ou *imaginaires* ne sont en quelque sorte que la reproduction en sens inverse de celles du calcul algébrique qui a donné naissance à ces quantités.

Les formules algébriques des inconnues d'un problème, substituées à ces inconnues dans les équations du problème, rendraient ces équations identiques, pourvu que les calculs fussent faits comme si les formules ne présentaient aucune trace d'impossibilité, puisque ce sont les formules qui donneraient les solutions dans le cas où elles existeraient; il faut donc, et il suffit en même temps, dans la substitution arithmétique, de suivre de proche en proche le calcul algébrique, en refusant de voir les impossibilités lorsqu'elles se présentent, et effectuant toutes les opérations de manière à trouver pour chacune d'elles le même résultat qu'eût donné l'opération algébrique correspondante.

C'est de cette condition que sont résultées les règles $- \times + = -$, et $- \times - = +$, $- : + = -$, $+ : - = -$, et $- : - = +$. C'est de la même condition que résultent les règles du calcul des *imaginaires*, règles qui ne sont autre chose que celles du calcul élémentaire des radicaux, combinées avec les précédentes.

Une expression *imaginaire*

$$a + \sqrt{-b^2}$$

peut recevoir la forme

$$a + b\sqrt{-1},$$

et c'est à cette forme qu'on se propose toujours de réduire les nombres *imaginaires;* on va voir que la transformation est toujours possible, au moins lorsque l'*imaginaire* résulte d'une définition algébrique. Il en résultera que l'algèbre, telle qu'elle est, ne saurait produire d'autres *imaginaires* que celles que l'on connaît jusqu'ici. On ne peut, bien entendu, rien préjuger relativement à l'introduction dans le calcul de nouvelles fonctions simples et de leurs composées.

La somme de deux quantités *imaginaires*

$$a + b\sqrt{-1} \quad \text{et} \quad a' + b'\sqrt{-1}$$

est

$$(a + a') + (b + b')\sqrt{-1}.$$

Ainsi, elle se présente d'elle-même sous la forme désirée.

Le produit

$$\left(a + b\sqrt{-1}\right)\left(a' + b'\sqrt{-1}\right)$$

est tout aussi facile à obtenir; les règles du calcul algébrique donnent immédiatement pour ce produit

$$aa' - bb' + (ab' + ba')\sqrt{-1}.$$

Quant au quotient

$$\frac{a + b\sqrt{-1}}{a' + b'\sqrt{-1}},$$

il faudra le transformer pour le réduire à la forme voulue; on multipliera pour cela les deux termes de la fraction par

$$a' - b'\sqrt{-1},$$

afin d'enlever le signe *imaginaire* qui se trouve au dénominateur; on obtiendra ainsi successivement

$$\frac{\left(a + b\sqrt{-1}\right)\left(a' - b'\sqrt{-1}\right)}{\left(a' + b'\sqrt{-1}\right)\left(a' - b'\sqrt{-1}\right)},$$

$$\frac{aa' + bb' - (ab' - ba')\sqrt{-1}}{a'^2 + b'^2},$$

et enfin

$$\frac{aa' + bb'}{a'^2 + b'^2} - \frac{ab' - ba'}{a'^2 + b'^2}\sqrt{-1};$$

de sorte que les parties réelle et *imaginaire* seront encore entièrement séparées.

Les deux parties réelle et *imaginaire* d'une puissance entière et positive d'une quantité *imaginaire*

$$a + b\sqrt{-1}$$

se sépareront tout aussi aisément.

La formule du binôme donnera, en effet,

$$\left(a + b\sqrt{-1}\right)^m = a^m - \frac{m(m-1)}{1.2}a^{m-2}b^2 + \frac{m(m-1)(m-2)(m-3)}{1.2.3.4}a^{m-4}b^4 \ldots\ldots$$

$$+ \left[ma^{m-1}b - \frac{m(m-1)(m-2)}{1.2.3}a^{m-3}b^3 + \ldots\ldots\right]\sqrt{-1}$$

et l'on passerait aisément du cas de m entier positif au cas de m entier négatif, puisque

$$\left(a + b\sqrt{-1}\right)^{-m}$$

étant d'abord mis sous la forme

$$\frac{1}{\left(a + b\sqrt{-1}\right)^m},$$

on retomberait sur un cas déjà examiné.

Ainsi, toutes les expressions de forme rationnelle portant sur des nombres *imaginaires* peuvent se ramener à la forme primitive

$$a + b\sqrt{-1}.$$

De simples vérifications ont suffi pour le constater.

Les expressions irrationnelles ne se prêteraient évidemment pas à de pareilles vérifications; l'impossibilité actuelle d'effectuer les calculs s'y opposerait. Mais il a été possible d'instituer, à l'égard de ces expressions, une démonstration en règle.

La question, entendue dans sa plus grande généralité, consiste à déterminer la forme arithmétique des racines des équations algébriques entières, à coefficients réels ou *imaginaires.* Il s'agit de faire voir que ces racines rentrent dans le type

$$a + b\sqrt{-1}.$$

C'est à M. Cauchy qu'on doit l'éclaircissement définitif de ce point important de la théorie des équations.

Toutefois, M. Cauchy entendant par racines d'une équation les quantités de la forme

$$a + b\sqrt{-1},$$

qui, substituées à x dans l'équation, en rendent les deux membres identiques, les calculs étant, d'ailleurs, faits d'après les règles que nous avons développées, ce n'était pas, pour lui, la forme, mais le nombre des racines qui se trouvait en question.

Or, comme on a toujours entendu, d'instinct et conformément au génie de l'algèbre, par racines d'une équation les valeurs, tant bonnes que fausses, de l'inconnue, auxquelles conduiraient les transformations nécessaires pour la résoudre, la question, même après le théorème de Cauchy, resterait toujours entière, puisque ce n'était pas de ces racines qu'il était question dans le théorème.

Quoi qu'il en soit, ce théorème subsiste, et il n'est pas difficile d'en transporter l'usage aux racines définies comme elles doivent l'être, comme elles l'ont toujours été.

L'illustre analyste établit d'abord que, quel que soit le résultat

$$P + Q\sqrt{-1}$$

qu'ait donné la substitution dans le premier membre de l'équation

$$Ax^m + Bx^{m-1} + \ldots\ldots + Tx + U = 0$$

d'une valeur

$$a + b\sqrt{-1}$$

attribuée à x, on pourra toujours trouver pour x une autre valeur

$$a' + b'\sqrt{-1}$$

dont la substitution fournisse un résultat

$$P' + Q'\sqrt{-1}$$

de moindre module, c'est-à-dire telle que

$$\sqrt{P'^2 + Q'^2} < \sqrt{P^2 + Q^2}.$$

Il en résulte évidemment que, puisqu'il n'y a pas de limite à la décroissance du module, on peut le rendre nul, et qu'en conséquence l'équation a au moins une solution de la forme

$$a + b\sqrt{-1},$$

en ce sens qu'elle peut être vérifiée par la substitution d'une pareille valeur.

Ce théorème établi, on en conclut aisément que le nombre des solutions du même genre est m, car, en divisant le premier membre de l'équation par le binôme

$$x - a - b\sqrt{-1},$$

correspondant à la solution trouvée, on donnera à cette équation la forme

$$\left(x - a - b\sqrt{-1}\right)\left[Ax^{m-1} + B'x^{m-2} + \ldots\right] = 0;$$

mais l'équation

$$Ax^{m-1} + B'x^{m-2} + \ldots\ldots = 0,$$

en vertu du même théorème, aura aussi une solution

$$a' + b'\sqrt{-1}.$$

Son premier membre pourra donc se mettre sous la forme

$$\left(x - a' - b'\sqrt{-1}\right)\left[Ax^{m-2} + \ldots\ldots\right],$$

et, par suite, l'équation proposée pourra s'écrire

$$\left(x - a - b\sqrt{-1}\right)\left(x - a' - b'\sqrt{-1}\right)\left[Ax^{m-2} + \ldots\ldots\right] = 0,$$

et ainsi de suite. Or, en continuant de même, on décomposera le premier membre de l'équation proposée en m facteurs binômes de la forme

$$x - a - b\sqrt{-1},$$

et le produit de ces facteurs ne pouvant être nul qu'autant que l'un d'eux le serait, on aura bien trouvé les m seules solutions, de la forme

$$a + b\sqrt{-1},$$

que puisse comporter l'équation.

Il reste donc seulement à établir que les m solutions, en apparence conventionnelles, dont il a été question, ne sont autre chose que les valeurs arithmétiques des m racines définies comme elles doivent l'être.

Or, si une équation du degré m, à coefficients numériques, a toujours m solutions de la forme

$$a + b\sqrt{-1}$$

et n'en a jamais que m, il y aura m formules pour les exprimer dans l'équation littérale du degré m; mais ces m formules pourront-elles différer des m racines proprement dites? Non, évidemment.

En effet, soit Φ l'une de ces formules; elle jouira de cette propriété que, quels que soient les coefficients de l'équation, sa valeur arithmétique substituée à x rende identiquement nul le premier membre de l'équation, pourvu que les calculs soient faits d'après les règles connues. Mais si cette identification arithmétique de l'équation a lieu pour toutes les valeurs arithmétiques des coefficients, elle aura aussi lieu lorsqu'on laissera les coefficients littéraux. Or, la formule Φ, qui prendra des valeurs *imaginaires* pour certaines valeurs des coefficients, recevra des valeurs réelles et positives pour d'autres valeurs des mêmes coefficients, et la substitution de la formule Φ, telle qu'elle a été réglée, reviendra alors à la substitution arithmétique de sa valeur positive. Cette valeur positive sera donc une solution arithmétique de l'équation.

La formule Φ sera donc celle d'une solution éventuelle de l'équation; ce sera donc une racine de cette équation.

Ainsi, les fonctions algébriques directes et inverses ne peuvent jamais avoir d'autres valeurs arithmétiques que celles qui rentrent dans le type

$$a + b\sqrt{-1}.$$

On sait depuis longtemps que les fonctions transcendantes aujourd'hui employées dans l'analyse, c'est-à-dire les fonctions exponentielles et logarithmiques et les fonctions circulaires directes et inverses, se ramènent aussi à la forme

$$a + b\sqrt{-1},$$

lorsque la variable reçoit des valeurs de cette forme. Les démonstrations, toutefois, n'étaient fondées que sur des transformations de calculs peu concluantes au fond, parce que la définition même des fonctions, sur lesquelles portaient les calculs, restait fort obscure. Une théorie plus récente des intégrales à limites *imaginaires* permet de lever à cet égard tous les doutes.

— *Représentation des imaginaires.* L'interprétation des solutions *imaginaires* des problèmes de géométrie a d'abord paru impossible; près de deux cents ans se sont écoulés entre l'époque où Descartes introduisait régulièrement dans le calcul les grandeurs affectées du signe — et celle où l'on songea pour la première fois à réaliser les grandeurs affectées du signe $\sqrt{-1}$.

Ce fut naturellement dans la discussion des problèmes du second degré que l'on entrevit d'abord une apparence de signification aux valeurs imaginaires des inconnues. Nous en citerons quelques exemples :

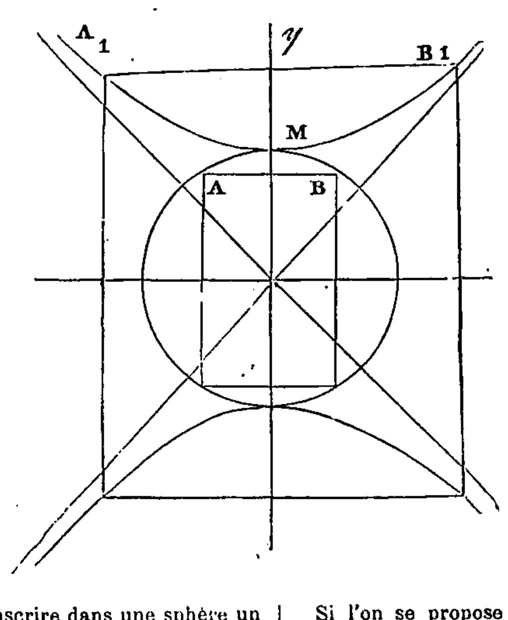

Soit proposé d'inscrire dans une sphère un cylindre de volume donné : en désignant par x le rayon de base du cylindre et par y la moitié de sa hauteur, les équations du problème seront

$$x^2 + y^2 = R^2$$

et

$$2\pi x^2 y = V = m^3;$$

éliminant x entre ces équations, on trouve

$$2\pi y(R^2 - y^2) = m^3.$$

L'expression du volume change de signe avec y parce qu'en réalité, dans la mise en équation, on n'a évalué que la moitié du cylindre; c'est le double de cette moitié qu'on a égalé à m^3. On pourra donc borner la discussion aux variations de y entre les limites

$$0 \text{ et } +\infty.$$

Tant que y est moindre que R, le volume du cylindre est positif : le cylindre est alors réellement inscrit dans la sphère; mais dès que y surpasse R, le volume du cylindre devient négatif; il reste ainsi réel quoique le cylindre lui-même devienne complétement *imaginaire.*

L'explication de ce fait est très-simple : l'équation

$$x^2 + y^2 = R^2$$

exprime que x et y sont les coordonnées d'un point du cercle générateur de la sphère rapportée aux axes Ox et Oy : si y est plus grand que R, x est *imaginaire* sans partie réelle, le point $[x, y]$ appartient à l'hyperbole équilatère A_1MB_1; par conséquent l'expression en discussion est celle du volume d'un cylindre inscrit dans l'hyperboloïde engendré par la révolution de l'hyperbole A_1MB_1 autour de l'axe des y. Ce cylindre est en continuité concrète avec le cylindre inscrit dans la sphère, comme l'expression de son volume est en continuité analytique avec l'expression du volume du cylindre inscrit dans la sphère.

La même analyse s'applique à l'interprétation des solutions singulières que présente la question d'inscrire dans une sphère donnée un cône de volume donné.

Si l'on se propose de diviser une demi-sphère en deux parties de même volume par un plan parallèle à la base, l'équation propre à donner la hauteur de l'un des segments est du troisième degré et a ses trois racines réelles : l'interprétation des deux solutions étrangères à la question résulte encore très-simplement de la considération du même hyperboloïde.

Supposons que nous fassions glisser un cercle parallèlement à lui-même, de manière qu'il rencontre toujours en deux points un autre cercle fixe de moindre rayon, dont le plan serait perpendiculaire au sien : le cercle mobile engendrera une surface bien définie dans tout l'intervalle compris entre les plans parallèles à celui du cercle mobile menés tangentiellement au cercle fixe; mais la génération de la surface n'étant plus indiquée en dehors de ces deux plans, il semblerait que cette surface dût être limitée par eux. Cependant, si l'on soumet la question au calcul, on trouve que la surface engendrée s'étend indéfiniment et que le cercle mobile se transporte d'une manière aussi parfaitement régulière, après avoir perdu ses guides, que lorsque son mouvement était déterminé par eux.

Ainsi, soient

$$y^2 + z^2 = r^2, \quad x = 0$$

les équations du cercle fixe, dans le plan des yz, et

$$y^2 + (x - d)^2 = R^2, \quad z = h$$

celles du cercle mobile, dans un plan parallèle à celui des xy. La condition de rencontre sera exprimée par

$$r^2 - h^2 + d^2 = R^2,$$

de sorte que l'équation de la surface, qui sera double, parce que le cercle mobile peut se présenter d'un côté et de l'autre du cercle fixe, sera

$$\left(x \pm \sqrt{R^2 - y^2}\right)^2 - z^2 = R^2 - r^2.$$

Or, quelque valeur que l'on donne à z dans cette équation, l'équation résultante

$$\left(x \pm \sqrt{R^2 - y^2}\right)^2 = z^2 + R^2 - r^2$$

représente bien toujours deux cercles réels du rayon R.

Comment le cercle mobile est-il donc guidé dans son mouvement en dehors des plans $z = \pm r$? La réponse à cette question est extrêmement aisée à trouver : la condition de rencontre

$$r^2 - h^2 + d^2 = R^2$$

n'exprime pas exclusivement que les deux circonférences se coupent effectivement; mais que, si elles ne se coupent pas, leurs équations admettent une solution commune. Les points *imaginaires* de rencontre auront leur abscisse nulle, par conséquent réelle, puisque l'une des équations de la circonférence fixe est $x = 0$; ce sera donc l'hyperbole équilatère, symétrique par rapport à l'axe des x, dont les points peuvent être considérés comme représentés par l'équation du cercle mobile, qui rencontrera un des lieux *imaginaires* représentés par l'équation du cercle fixe; mais les ordonnées z des points de rencontre devront aussi être réelles, puisque l'une des équations de la courbe mobile est $z = h$; par conséquent ce sera l'hyperbole équilatère, symétrique par rapport à l'axe des z, dont les points peuvent être regardés comme fournis par l'équation de la circonférence fixe, qui sera rencontrée par l'autre hyperbole liée à la circonférence mobile. Ainsi, à partir du moment où les deux circonférences deviennent tangentes et vont se quitter, ce sont les deux hyperboles équilatères dont il vient d'être question qui se substituent aux deux circonférences, et le glissement de l'une de ces hyperboles entre les branches de l'autre continue de régler le mouvement du cercle mobile. La même question évidemment pourrait être reproduite par rapport à une surface quelconque, puisque l'on pourrait toujours définir cette surface comme engendrée par le mouvement d'une courbe mobile plane, variable de grandeur en même temps que de position et assujettie à glisser entre les branches d'une autre courbe plane fixe, de manière que son plan restât parallèle à lui-même. En donnant à la courbe fixe des dimensions aussi petites qu'on le voudrait, on restreindrait à volonté les limites entre lesquelles le mouvement de la courbe mobile pourrait être réglé par les conditions mêmes de l'énoncé. La solution de la difficulté, du reste, serait toujours identique à celle qui a été donnée dans le cas élémentaire de deux cercles, et les courbes imaginaires liées aux deux courbes planes qui se substitueraient à elles, après qu'elles auraient cessé de se couper, seraient toujours aisées à définir.

En effet, si l'on prenait toujours le plan de la courbe fixe pour plan des zy, et un plan parallèle à celui de la courbe mobile pour plan des xy; d'une part, l'une des équations de la courbe fixe étant $x = 0$, les points de rencontre ne pourraient se trouver que sur le lieu *imaginaire* à abscisses réelles, que l'on pourrait concevoir comme représenté par l'équation de la courbe mobile, et, de l'autre, l'une des équations de la courbe mobile étant $z = h$, les points de rencontre ne pourraient se trouver que sur la courbe *imaginaire* à z réels, que représenterait l'équation de la courbe fixe. Ainsi, le mouvement de la courbe mobile serait toujours réglé de la même manière.

Voici un dernier exemple plus curieux encore : l'intégrale

$$\int_{x_0}^{x} dx\sqrt{a^2 - x^2}$$

représente l'aire du demi-segment, intercepté dans le cercle $y^2 + x^2 = a^2$ par les ordonnées, menées à des distances x_0 et x du centre; la même aire est aussi représentée par

$$\frac{1}{2}a^2\left(\text{arc cos}\,\frac{x_0}{a} - \text{arc cos}\,\frac{x}{a}\right) + \frac{x}{2}\sqrt{a^2 - x^2} - \frac{x_0}{2}\sqrt{a^2 - x_0^2},$$

de sorte que

$$\int_{x_0}^{x} dx\sqrt{a^2 - x^2} = \frac{1}{2}a^2\left(\text{arc cos}\,\frac{x_0}{a} - \text{arc cos}\,\frac{x}{a}\right) + \frac{x}{2}\sqrt{a^2 - x^2} - \frac{x_0}{2}\sqrt{a^2 - x_0^2}.$$

Si l'aire est limitée à droite par la tangente $x = a$, l'égalité précédente devient

$$\int_{x_0}^{a} dx\sqrt{a^2 - x^2} = \frac{a^2}{2}\,\text{arc cos}\,\frac{x_0}{a} - \frac{x_0}{2}\sqrt{a^2 - x_0^2}$$

ou bien

$$\int_{a}^{x} dx\sqrt{a^2 - x^2} = -\frac{a^2}{2}\,\text{arc cos}\,\frac{x}{a} + \frac{x}{2}\sqrt{a^2 - x^2}.$$

Si x devient plus grand que a, cette égalité peut s'écrire

$$\sqrt{-1}\int_{a}^{x} dx\sqrt{x^2 - a^2} = -\frac{a^2}{2}\,\text{arc cos}\,\frac{x}{a} + \frac{x}{2}\sqrt{-1}\sqrt{x^2 - a^2}$$

ou bien

$$\int_{a}^{x} dx\sqrt{x^2 - a^2} = \frac{a^2\sqrt{-1}}{2}\,\text{arc cos}\,\frac{x}{a} + \frac{x}{2}\sqrt{x^2 - a^2}.$$

Mais

$$\int_{a}^{x} dx\sqrt{x^2 - a^2}$$

représente l'aire du demi-segment intercepté dans l'hyperbole équilatère $y^2 - x^2 = -a^2$, entre le sommet de cette courbe et l'ordonnée, menés à la distance x du centre; l'aire de ce segment est donc

$$\frac{a^2\sqrt{-1}}{2}\,\text{arc cos}\,\frac{x}{a} + \frac{x}{2}\sqrt{x^2 - a^2};$$

d'un autre côté, l'aire du triangle compris entre l'axe des x, l'ordonnée de l'hyperbole menée à la distance x de l'origine et le rayon mené du centre au point $[x, y]$ de la courbe est

$$\frac{x}{2}\sqrt{x^2 - a^2};$$

par conséquent, le secteur hyperbolique compris entre les rayons dirigés au sommet et au point $[x, y]$ étant la différence du triangle et du segment, son aire sera

$$-\frac{a^2\sqrt{-1}}{2}\,\text{arc cos}\,\frac{x}{a}.$$

En désignant donc par ψ le rapport de l'aire de ce secteur à celle du carré construit sur le rayon a comme diagonale, on pourra écrire

$$-\frac{a^2\sqrt{-1}}{2}\,\text{arc cos}\,\frac{x}{a} = \frac{a^2}{2}\psi$$

ou

$$\text{arc cos}\,\frac{x}{a} = \psi\sqrt{-1}.$$

Ainsi, de même que la mesure de l'angle réel, dont le cosinus est une quantité $\frac{x}{a}$ moindre que 1, est le rapport à $\frac{a^2}{2}$ du secteur intercepté dans le cercle

$$y^2 + x^2 = a^2,$$

entre le rayon couché sur l'axe des x, la courbe et le rayon mené au point dont l'abscisse est x, de même la valeur absolue de l'angle *imaginaire*, sans partie réelle, dont le cosinus est une quantité $\frac{x}{a}$ plus grande que 1, est le rapport à $\frac{a^2}{2}$ du secteur intercepté dans l'hyperbole équilatère,

$$y^2 - x^2 = -a^2,$$

entre l'axe transverse, la courbe et le rayon mené au point dont l'abscisse est x.

Plus généralement, si, dans l'équation

$$y^2 + x^2 = 1,$$

on donne à x une valeur réelle quelconque et qu'on prenne la valeur correspondante de y, réelle ou *imaginaire*, x et y seront le cosinus et le sinus de l'angle réel, ou *imaginaire* sans partie réelle, dont la valeur absolue serait le double de la mesure du secteur circulaire ou hyperbolique intercepté entre l'axe des x et le rayon mené au point $[x, y]$; $\frac{y}{x}$ sera la tangente de cet angle, $\frac{x}{y}$ en sera la cotangente, $\frac{1}{x}$ la sécante et $\frac{1}{y}$ la cosécante.

Si, dans l'équation $y^2 + x^2 = 1$, on attribue à x une valeur *imaginaire*

$$\alpha + \beta\sqrt{-1},$$

et qu'on tire la valeur correspondante de y,

$$\alpha' + \beta c\sqrt{-1},\quad \alpha + \beta\sqrt{-1} \quad \text{et} \quad \alpha' + \beta c\sqrt{-1}$$

seront le cosinus et le sinus d'un angle en partie réel et en partie *imaginaire*

$$\varphi + \psi\sqrt{-1};$$

or les deux parties φ et ψ de cet angle s'obtiendront aisément par la règle suivante :

Le point

$$[x = \alpha + \beta, \quad y = \alpha' + \beta c],$$

correspondant à la solution considérée, appartiendra à l'hyperbole équilatère tangente au cercle aux extrémités du diamètre

$$y = -\frac{1}{c}x,$$

et si l'on joint le centre à ce point, au point de contact du cercle et de l'hyperbole dont il vient d'être parlé, enfin à l'origine de tous les angles, c'est-à-dire à l'extrémité droite du diamètre du cercle couché sur l'axe des x, les trois rayons ainsi menés intercepteront un secteur circulaire et un secteur hyperbolique, qui représenteront respectivement φ et ψ.

En effet, si l'on fait tourner les axes de l'angle dont la tangente est $-\frac{1}{c}$, de manière à amener l'axe des x en coïncidence avec le rayon mené au point de contact du cercle et de l'hyperbole considérée, les valeurs des nouvelles variables x' et y' qui correspondront à celles des anciennes x et y, dont on s'occupe, seront, l'une x' réelle, et l'autre y' *imaginaire* sans partie réelle; l'angle avec le nouvel axe des x du rayon mené au point considéré sera donc *imaginaire* sans partie réelle, d'après ce qui précède; d'un autre côté, sa valeur algébrique sera

$$\varphi + \psi\sqrt{-1} - \text{arc tang}\left(-\frac{1}{c}\right);$$

l'angle φ était donc identiquement arc tang $\left(-\frac{1}{c}\right)$, et sa mesure celle du double du secteur circulaire cité dans l'énoncé; quant à

$$\psi\sqrt{-1},$$

sa tangente $\frac{y'}{x'}$ étant celle du double du secteur hyperbolique, considéré comme affecté du signe

$$\sqrt{-1},$$

ψ lui-même devait se confondre avec la mesure du double de ce secteur.

Ces remarquables interprétations se trouvent à l'état embryonnaire dans les ouvrages du commencement du siècle; mais elles ne constituaient alors que de simples curiosités mathématiques.

Monge est le premier géomètre qui ait osé introduire les grandeurs *imaginaires* dans les spéculations géométriques; mais, chez Monge, les grandeurs *imaginaires* qui restent exprimées dans les calculs ne sont pas celles auxquelles se rapporte la question, et ce n'est que parce qu'elles ne jouent que le rôle d'auxiliaires que leur présence est tolérée. Les données et les inconnues restant donc réelles, la conception de Monge se réduit à cette notion, déjà fort importante, il est vrai, que, si les variables auxiliaires, qu'il a paru commode d'introduire comme intermédiaires, deviennent accidentellement *imaginaires*, sans que celles auxquelles se rapporte directement la question aient cessé d'être réelles, les conclusions n'en sont pas moins les mêmes et tout aussi sûres dans un cas que dans l'autre. Quant à la réalisation même des grandeurs *imaginaires* en géométrie, Monge n'y a jamais songé; ces grandeurs sont restées pour lui complètement idéales.

C'est le général Poncelet qui, le premier, en a fait des grandeurs réelles, sans cependant les envisager encore directement. En effet, le général Poncelet ne construit pas encore les solutions *imaginaires* d'une équation à deux variables; il constate seulement que, lorsque les points de rencontre d'une droite et d'une conique ou de deux coniques, dont on aurait besoin pour achever la solution graphique d'un problème, viennent à manquer, les points de rencontre effectifs de la même droite et d'une conique convenablement choisie, qu'il nomme supplémentaire de la proposée, ou les points de rencontre de deux coniques supplémentaires de la proposée, points dont, au reste, les coordonnées réelles se lisent, si l'on veut, dans les coordonnées *imaginaires* des points défaillants, peuvent en tenir la place et fournir la base nécessaire à la construction du problème.

Enfin, M. Marie imagina, en 1842, de construire directement les solutions *imaginaires* des problèmes de géométrie, et, en les interprétant convenablement, d'en faire les solutions parfaitement réelles de problèmes possibles, comme il avait été fait à l'égard des solutions négatives.

M. Marie observa d'abord que, tandis qu'une équation $f(x,y) = 0$ ne fournit qu'un nombre limité de suites de solutions réelles, embrassant des espaces plus ou moins étendus entre $+\infty$ et $-\infty$, soit par rapport à x, soit par rapport à y, si l'on remplace dans la même équation x par

$$\alpha + \beta\sqrt{-1}$$

et y par

$$\alpha' + \beta'\sqrt{-1},$$

les quatre variables α, β, α', β', ne se trouvant liées entre elles que par deux équations, deux d'entre elles pourront être regardées comme indépendantes. De sorte que si, à une solution $[x, y]$ de l'équation $f(x, y) = 0$, on faisait correspondre un point du plan, point dont les coordonnées se formassent suivant des lois convenues des parties réelles et *imaginaires* de x et de y; et que, d'un autre côté, on associât les unes aux autres les solutions de l'équation proposée qui rempliraient une condition choisie à l'avance, *on pourrait regarder une équation à deux variables comme représentant une courbe réelle plus une infinité de courbes* imaginaires.

Bien que le choix des conditions à remplir, pour réaliser un pareil plan fût de lui-même arbitraire, le succès devait évidemment dépendre du soin avec lequel on aurait égard à certaines convenances. Voici à quoi s'est arrêté M. Marie. Pour lui, la solution

$$x = \alpha + \beta\sqrt{-1}, \quad y = \alpha' + \beta'\sqrt{-1}$$

d'une équation $f(x,y) = 0$ représente le point $x = \alpha + \beta$, $y = \alpha' + \beta'$, et les solutions qu'il associe, pour former un lieu, des points qui y correspondent, sont celles où $\frac{\beta'}{\beta}$ conserve une valeur constante C. Ces lieux sont les conjuguées de la courbe réelle; le rapport variable C est la caractéristique de la conjuguée correspondante.

Ces deux règles répondent à des convenances que l'on peut considérer comme déterminantes : la première satisfait à cette condition, pour ainsi dire absolue, que le même point réel réponde toujours à la même solution *imaginaire* transformée à la suite d'un changement quelconque d'axes; elle entraîne la permanence des lieux représentés par la même équation modifiée d'une manière quelconque par une transformation arbitraire de coordonnées; quant à la seconde règle, elle présente l'avantage considérable de permettre, à l'aide d'une simple transformation préalable d'axes, de rendre en même temps réelles les abscisses de tous les points d'un des lieux *imaginaires* considérés.

Il serait aussi absurde de critiquer les bases de la théorie de M. Marie qu'il l'eût été d'en choisir d'autres au hasard. En pareille matière, le succès justifie les moyens employés; or, M. Marie ayant successivement résolu toutes les questions que pouvait comporter l'étude des courbes *imaginaires* dont il a introduit la définition, il ne reste guère qu'à profiter de ses travaux. Toutefois, M. Marie, pour clore enfin la série des objections inintelligentes ou perfides qu'on a faites à ses théories, a cru devoir démontrer que la règle qu'il avait adoptée pour construire le point réel destiné à figurer une solution *imaginaire* de l'équation d'un lieu était la seule qui pût remplir cette condition, que le point représentatif ne changeât pas de position lorsque le lieu total subirait une transformation de coordonnées.

IMAGINANT, ANTE adj. (i-ma-ji-nan, an-te — rad. *imaginer*). Qui imagine, qui a la faculté d'imaginer : *L'âme* IMAGINANTE. *Qui dispense la réputation, qui donne la vénération aux personnes, aux ouvrages, aux lois, aux grands, sinon cette faculté* IMAGINANTE? (Pasc.)

IMAGINATIF, IVE adj. (i-ma-ji-na-tiff, i-ve — lat. *imaginativus;* de *imaginari*, imaginer). Qui imagine, qui a la faculté d'imaginer; qui a une grande facilité d'imagination : *Ame douée d'une grande puissance* IMAGINATIVE. *L'Europe aristocratique se plaît à confondre le peuple de France avec les peuples* IMAGINATIFS *et gesticulateurs, comme les Italiens, les Irlandais, Gallois, etc.* (Michelet.)

IMAGINATION s. f. (i-ma-ji-na-si-on — lat. *imaginatio;* de *imaginari*, imaginer; rad *imago*, image). Faculté d'imaginer, de se représenter des objets par la pensée : *C'est dans les organisations les plus faibles que l'*IMAGINATION *fait le plus de ravages.* (Shakspeare.) *L'*IMAGINATION *est la sensation continuée.* (Boss.) *L'*IMAGINATION, *c'est l'ennemi domestique du philosophe.* (V. Cousin.)

L'*imagination*, ingénieuse à feindre,
Embellit les objets que l'œil ne peut atteindre.

DELILLE.

— Par ext. Chose imaginée; idée, pensée, conception : *Avoir des* IMAGINATIONS *bizarres, de folles* IMAGINATIONS. ‖ Fausse croyance qu'on s'est faite, qu'on a imaginée, créée dans son esprit : *Se repaître d'*IMAGINATIONS. *Toutes ces visions ne sont que les* IMAGINATIONS *d'un esprit malade.*

— *En imagination*, Par l'imagination, dans la pensée : *Charles Fourier a bâti* EN IMAGINATION *des villes auprès desquelles Rome, Babylone et Tyr ne sont que des taupinières.* (Th. Gaut.)

— Pathol. *Imaginations.* Syn. de MOUCHES VOLANTES.

— **Syn. Imagination, idée, pensée.** V. IDÉE.

— **Encycl.** Quand notre esprit évoque des images, des faits ou des sentiments conformes à ce qu'ils furent dans la réalité, avec la conscience de cette réalité, nous faisons simplement acte de mémoire. Mais si notre esprit évoque ces images ou ces faits sans suite, sans ordre, sans aucune pensée de conformité à la réalité, il fait acte d'*imagination passive.* Si enfin il les rappelle volontairement, en cherchant à les combiner, à les ordonner, non comme ils furent ordonnés en fait, mais comme l'esprit veut qu'ils le soient pour réaliser un type idéal, un tableau préconçu, alors on dit que c'est de l'*imagination active.*

Au point de vue de l'analyse, il y a trois faits à considérer dans l'*imagination :* 1° le souvenir, qui apporte ce que l'on pourrait appeler les matériaux; 2° l'abstraction, qui étudie et compare ces éléments divers; 3° le jugement, qui les admet ou les rejette.

La faculté d'imaginer est donc proprement le pouvoir d'associer des idées anciennes suivant un ordre nouveau. Elle varie d'homme à homme; elle n'est pas la même à tous les âges de la vie, et elle se manifeste surtout durant la jeunesse. Elle tient d'ailleurs particulièrement à notre constitution, à nos habitudes, c'est-à-dire à notre éducation.

En langage littéraire, on comprend implicitement sous le nom d'*imagination* l'ensemble des facultés qui concourent à la conception d'une œuvre d'art; sous ce nom commun passent les plus hautes puissances de l'esprit. C'est ainsi que M. Vacherot, se conformant aux habitudes du langage général, a pu dire : « Imaginer, dans le sens élevé et vrai du mot, c'est réaliser l'idéal; c'est faire descendre la vérité intelligible dans les formes de la nature sensible, représenter l'invisible par le visible, l'infini par le fini. Toute œuvre véritable d'*imagination* est un symbole; ce n'est

ni la vivacité des impressions, ni l'éclat des images, ni même la beauté des proportions qui fait l'œuvre d'art. L'art a besoin sans doute d'un vif sentiment de réalité et d'une connaissance technique de la nature, mais il faut en outre que les images du poëte, les couleurs du peintre, les formes du statuaire soient *expressives.* »

Il y a dans les grands écrivains bien des genres d'*imagination;* mais quelque grande que soit la diversité apparente, l'*imagination* considérée dans son principe peut toujours se ramener à la mémoire des perceptions extérieures mise en usage par l'analyse ou l'analogie. Il faut citer quelques pages brillantes d'*imagination*, pour montrer tout à la fois les différences et les éléments communs qui existent entre des esprits également remarquables. Transportant les phénomènes de la vie animale à la vie végétale, et creusant profondément l'analogie, Victor Hugo décrit ainsi le travail intérieur de la terre :

Elle fait son travail d'accouchement sans fin;
Elle a pour nourrisson l'universelle faim.
C'est vers son sein qu'en bas les racines s'allongent.
Les arbres sont autant de mâchoires qui rongent
Les éléments épars dans l'air souple et vivant.
Ils dévorent la pluie, ils dévorent le vent;
Tout leur est bon, la nuit, la mort. La pourriture
Voit la rose et lui va porter sa nourriture;
L'herbe vorace broute au fond des bois touffus;
A toute heure, on entend le craquement confus
Des choses sous la dent des plantes; on voit paître
Au loin, de toutes parts, l'immensité champêtre...
L'arbre transforme tout dans son puissant progrès;
Il faut du sable, il faut de l'argile et du grès;
Il en faut au lentisque, il en faut à l'yeuse,
Il en faut à la ronce, et la terre joyeuse
Regarde la forêt formidable manger.

Ces vingt vers ne sont qu'une métaphore admirablement développée. Leur beauté consiste en ce qu'il n'y a pas un mot qui ne soit conforme à la comparaison première, qui ne soit pour ainsi dire pénétré du sens métaphorique.

Voici maintenant quelques passages de Montaigne : le premier doublement intéressant, parce qu'il est plein d'images et parce qu'il a trait à la force de l'*imagination.* « Je suis de ceux qui sentent très-grand effort de l'*imagination;* chascun en est *heurté*, mais aucuns en sont *renversés.* Son impression me *perce;* et mon art est de luy *eschapper*, par faulte de force à luy résister. » On voit que l'effet ici tient à ce que Montaigne personnifie l'*imagination.* « Je vivroy de la seule assistance de personnes saines et gayes; la veue des angoisses d'aultruy m'angoisse matériellement; et a mon sentiment souvent usurpé le sentiment d'un tiers; un tousseur continuel irrite mon poulmon et mon gosier; je *saisis* le mal que j'étudie et le *couche* en moi. » On voit ici qu'à côté d'une proposition générale, comme *mon sentiment a usurpé*, etc., Montaigne a soin de placer un exemple familier qui la confirme et la relève, *un tousseur continuel*, etc. On peut remarquer aussi que toutes ses images sont empruntées à des choses très-simples, prises dans le cours ordinaire de la vie.

La diversité des *imaginations* tient surtout à l'ordre des phénomènes extérieurs auxquels chaque homme va emprunter ses images. Ce qu'on appelle une belle *imagination* est celle de l'écrivain qui prend ses traits, ses couleurs dans les scènes les plus grandes de la nature ou de l'humanité, dans le ciel, la mer, les hautes montagnes, dans la guerre, les travaux de l'agriculture : Lamartine, Hugo, Quinet, Lamennais, Michelet, Gœthe sont de belles *imaginations.* D'autres, comme Montaigne, par exemple, Rabelais, Courier, prennent leurs images dans les occupations quotidiennes de l'homme, dans les métiers familiers; ce sont des *imaginations* abondantes, pittoresques, riantes, plaisantes, plutôt que majestueuses. Elles n'en sont pas moins dignes d'admiration pour cela. Comme il ne s'agit pas de vouloir pour imaginer, comme il faut avoir vu d'abord, il s'ensuit que les circonstances dans lesquelles un écrivain est né et a vécu ont une influence décisive sur le genre de son *imagination.* Un homme qui n'a jamais habité la campagne ne réussira jamais à faire des descriptions ou des métaphores avec ce qu'offrent les champs et les labeurs des champs. L'*imagination* est donc dans l'esprit de l'homme la faculté que les conditions extérieures marquent le plus fortement de leur empreinte.

L'*imagination* tient dans l'histoire de l'humanité une place immense; elle y joue un rôle capital, tantôt bienfaisant, tantôt funeste; sans elle, les progrès des arts et des sciences seraient difficiles, car c'est d'elle que procèdent les hypothèses fécondes qui amènent les grandes découvertes; mais, d'autre part, les faux systèmes qui se composent d'un enchaînement de suppositions portant dans le vide et suspendues seulement à un premier point fixe et réel, comme les tourbillons de Descartes, par exemple, sont des fruits de l'*imagination.* Rien n'est malheureusement plus commun que les systèmes depuis l'origine de l'humanité. L'homme a toujours aimé à imaginer, à construire *à priori* ce qui ne se peut découvrir que par une lente et patiente observation, parce que son esprit supporte difficilement le doute et l'ignorance, dans lesquels il faut nécessairement rester tant que durent les investigations, quelquefois fort longues, de la science. On comprend, d'après cela, que c'est dans les matières où la vérité importe le plus que cette impatience humaine a dû surtout se faire sentir, et l'*imagination* exercer le plus son activité décevante, funeste à la raison, à la science. C'est, en effet, sur les questions de l'origine du monde, de la nature de l'homme, de sa fin, de son avenir, que l'*imagination* a entassé le plus de constructions fantastiques, c'est-à-dire d'erreurs.

Mais ce n'est pas seulement par la production des systèmes, où les choses et les faits sont enchaînés sans correspondance avec la réalité, que l'*imagination* trompe les hommes. Il n'est presque personne qui chaque jour ne se trompe plusieurs fois, par cette promptitude, cette précipitation de l'*imagination*, qui le porte à compléter un objet à peine entrevu, à se représenter d'avance les conséquences d'un événement, à associer un objet isolé avec d'autres. Il n'y aurait pas de mal si, dans cette opération, on distinguait nettement la part du réel et la part imaginative; mais c'est ce qu'il est difficile de faire. Ce qu'on a imaginé à l'occasion des réalités se confond avec elles, et paraît aussi réel. Un homme marche seul dans une vaste forêt. La solitude, l'éloignement de tout lieu habité, les jeux de la lumière dans une atmosphère particulière, ce jour verdâtre qui altère les formes, cette demi-obscurité qui forme comme un cercle mobile autour du voyageur, tout cela l'étonne, l'inquiète, met en mouvement l'instinct de conservation. Celui-ci avive l'attention des sens, et, en même temps, les fatigue, les trouble. Le regard trop tendu, pour ainsi dire, vacille sur les objets. Dans cette disposition, un bruit subit se fait entendre; une branche a bougé à quelques pas du voyageur : à l'instant, son *imagination* associe comme cause à cet effet un être humain, diabolique, divin, selon le tour ordinaire de son *imagination.* Cette branche, c'est un bras qui s'est levé; l'homme tourne le dos et fuit éperdu. Il croit sentir une main descendre sur son épaule. C'est une frayeur panique, comme disaient les anciens. Qu'y a-t-il de réel? le mouvement de la branche; tout le reste n'a existé que dans l'*imagination;* mais l'homme n'est pas maître de distinguer, de faire le partage.

On dit que nos sentiments, nos passions forment nos opinions, nos idées; cela est bien plus vrai encore pour nos *imaginations.* C'est dans les moments où l'homme est en proie à un sentiment vif, à une passion violente, que ces associations, ces combinaisons d'images et de faits, sans rapports avec la réalité, se produisent avec une soudaineté, une abondance et une force d'illusion extraordinaires, souveraines. Au degré d'activité que les passions donnent à l'*imagination*, on pourrait reconnaître avec précision le degré de violence qui appartient à chacune des passions de l'homme. L'instinct de conservation, par exemple, est certainement l'instinct le plus puissant; aussi est-ce dans la peur que l'*imagination* produit tout à la fois le plus de combinaisons, et que ces combinaisons en imposent le plus complétement à l'esprit. On a remarqué que la foule, le rassemblement d'un grand nombre d'hommes dans un même endroit, avait cet effet singulier de rendre chacun des hommes qui la composent plus capable de sentiments violents, et plus exposé aux passions; si cela est, on peut présumer que chacun des hommes plongés dans cette foule sera aussi plus susceptible de se laisser entraîner par l'*imagination;* c'est, en effet, ce que l'expérience, ce que l'histoire démontre. Les foules sont très-inférieures par la raison à un homme seul, et très-supérieures par l'activité de l'*imagination.* On peut dire que l'*imagination* les gouverne absolument : « Un homme d'une *imagination* active et dominante, un prédicateur de la Ligue en France, ou des puritains en Angleterre, harangue la populace d'une voix tonnante, d'un œil enflammé et d'un geste d'énergumène; représente Jésus-Christ demandant justice au Père éternel des nouvelles plaies qu'il a reçues des royalistes, des clous que ces impies viennent de lui enfoncer une seconde fois dans les pieds et dans les mains. » Ce ne sont que des images, et c'est pour cela que la foule les saisit et les croit sans songer à les discuter. « Ils courent du prône et du prêche tuer des royalistes et se faire pendre. » (Voltaire.) Les foules réglées, c'est-à-dire les armées, ne sont pas moins dominées que les autres par leur *imagination.* Il faut voir dans les lettres, dans les mémoires des grands capitaines, à quoi tient parfois l'énergie ou le découragement des soldats. Marius, voyant l'impression que faisait sur ses soldats l'idée qu'on leur avait inculquée du courage et de la férocité des Cimbres, fait promener dans son camp des captifs malingres et honteux, achetés en secret; il les présente comme des prisonniers faits sur les Cimbres. « Voilà, dit-il à ses soldats, ceux à qui vous avez affaire. » Cette supercherie suffit pour raffermir le courage des Romains, et, quelques jours après, ils remportent une victoire complète.

On n'en finirait pas si l'on voulait exposer les faits extraordinaires, au point de paraître surnaturels, les phénomènes inexplicables en apparence que l'*imagination* a produits dans l'histoire. Chez les Romains, une épée aiguisée sur le marbre de la tombe de Scipion exaltait le courage du soldat qui s'en servait et affaiblissait en lui la crainte de la mort. Les amis de Germanicus reconnaissaient sur son cadavre les marques du poison qu'ils supposaient lui avoir été donné par Pison; pour les amis de Pison, ces marques étaient invisibles. Un bon musulman voit sur la pierre d'Atar-Ennabi l'empreinte du pied de Mahomet, tandis que tout autre n'y voit qu'une pierre unie. Les soldats de Cortez, envoyés pour reconnaître la ville de Zampaola, persuadés que leur avidité trouverait là des masses de métaux précieux, s'imaginèrent que les murailles étaient construites de pierres d'argent.

On cite des villages, des peuples entiers saisis tout à coup, comme par contagion, d'une sorte d'hallucination qui faisait voir à tous les habitants les mêmes images prodigieuses et chimériques. Des paysans bohèmes, en assez grand nombre, coupaient leurs blés dans les champs. Un d'eux lève la tête et voit passer dans le ciel une armée d'anges et d'archanges, revêtus d'armures étincelantes; il entend le bruit du fer, le roulement des chars, le hennissement des chevaux; il s'écrie; il dit sa vision; il montre du doigt la place dans le ciel, et aussitôt cette foule d'hommes répandue dans la campagne, entendant de proche en proche le récit de cette vision, lève la tête, voit les mêmes choses, entend les mêmes bruits.

Le rôle de l'*imagination*, à une époque encore peu avancée de la civilisation et parmi les classes inférieures, a toujours été considérable. On dirait que cette faculté est plus vive dans la jeunesse des peuples, comme dans celle des individus. Le moyen âge, grâce à des terreurs superstitieuses d'une nature particulière, en offre l'exemple le plus effrayant : toute la sorcellerie, les apparitions d'esprits, les incubes, le sabbat, la messe noire, les loups-garous ne peuvent s'expliquer aujourd'hui que par l'effet d'une *imagination* ardemment surexcitée. C'est ainsi, du reste, que Malebranche expliquait ces curieux phénomènes dès la seconde moitié du XVII^{e} siécle, c'est-à-dire bien peu de temps après l'époque où les bûchers s'allumaient encore pour les sorciers et les possédés du démon. « Un pâtre, dans sa bergerie, raconte après souper à sa femme et à ses enfants les aventures du sabbat. Comme son *imagination* est modérément échauffée par les vapeurs du vin et qu'il croit avoir assisté plusieurs fois (en rêve) à cette assemblée imaginaire, il ne manque pas d'en parler d'une manière forte et vive. Son éloquence naturelle, jointe à la disposition où est toute sa famille pour entendre parler d'un sujet si nouveau et si terrible, doit sans doute produire d'étranges traces dans des esprits faibles, et il n'est pas naturellement possible qu'une femme et des enfants ne demeurent tout effrayés, pénétrés et convaincus de ce qu'ils lui entendent dire. C'est un mari, c'est un père qui parle de ce qu'il a vu, de ce qu'il a fait; on l'aime et on le respecte; pourquoi ne le croirait-on pas? Ce pâtre répète son récit en différents jours. L'*imagination* de la mère et des enfants en reçoit peu à peu des traces profondes; ils s'y accoutument, les frayeurs passent et la conviction demeure, et enfin la curiosité les prend d'y aller. Ils se frottent de certaines drogues dans ce dessein, ils se couchent; cette disposition de leur cœur échauffe encore leur *imagination*, et les traces que le récit du pâtre avait formées dans leurs cerveaux s'ouvrent assez pour leur faire juger dans le sommeil, comme présents, tous les mouvements de la cérémonie dont il leur avait fait la description. Ils se lèvent, ils s'entre-demandent et s'entre-disent ce qu'ils ont vu. Ils se fortifient de cette sorte les traces de leur vision, et celui qui a l'*imagination* la plus forte, persuadant mieux les autres, ne manque pas de régler en peu de nuits l'histoire imaginaire du sabbat. »

Saint François de Sales, dans une de ses *Lettres*, à propos des révélations et des extases d'une visionnaire, cite un fait bien frappant : « La facilité et la tendreté de l'*imagination* des filles les rend, dit-il, beaucoup plus susceptibles de ces illusions que les hommes. C'est pourquoi leur sexe est plus adonné à la créance des songes, à la crainte des péchés et à la crédulité des superstitions. Il leur est souvent advis qu'elles voient ce qu'elles ne voient pas; qu'elles oyent ce qu'elles n'oyent point et qu'elles sentent ce qu'elles ne sentent point. Plaisante histoire d'une de mes parentes, de laquelle le mari étant mort en Piémont, s'étant imaginé qu'il l'avait laissée grosse, elle demeura en cette imaginaire grossesse quatorze mois avec des imaginaires douleurs, des imaginaires sentiments des mouvements de l'enfant, et à la fin cria tout un jour et toute une nuit parmi des tranchées imaginaires d'un imaginaire enfantement. Et qui l'eût crue à son serment, elle eût été mère sans faire aucun enfant. Il faut donc traiter cet esprit-là avec le mépris de ses *imaginations*, mais avec un mépris doux et sérieux, et non pas moqueur ni dédaigneux. Il se peut bien faire que le malin esprit ait part en ces illusions; mais je crois plutôt qu'il laisse agir l'*imagination*, sans y coopérer que par de simples suggestions. »

Il est fâcheux que les évêques qui, de nos jours, consacrent par leur approbation officielle les apparitions de la Salette et de Lourdes, ne paraissent pas connaître aussi bien que Malebranche et saint François de Sales la puissance de l'*imagination.*

Imagination (L'), poëme didactique en huit chants, par Jacques Delille (1806). Ce sujet sans limites, mais par cela même vague et indécis, l'*Imagination*, était éminemment propre à faire ressortir les brillantes qualités de Delille. Mais, au lieu de restreindre son immense sujet, le poëte s'est plu à l'agrandir encore. Non content de célébrer l'empire de l'imagination sur les objets nombreux où elle règne en souveraine avec une autorité exclusive, il chante ses rapports les plus indirects et les plus éloignés avec des objets sur lesquels elle ne peut avoir qu'une influence fort légère et souvent même contestable : il la voit dans la politique, dans la métaphysique, jusque dans la géométrie, dans les sciences, dans l'esprit, dans la mémoire, dans nos facultés, nos actes, nos sentiments et nos sensations, partout enfin. Le poëte s'abandonne au penchant de tout décrire et de tout peindre, parce qu'il se sait le talent de tout embellir. Le défaut capital de cet ouvrage, regardé comme le meilleur qu'ait produit Delille après sa traduction de Virgile, est l'absence de plan et la faiblesse de la composition. Quelle que soit son habileté à former d'innombrables transitions, les nœuds se laissent voir et l'on sent que l'ouvrage n'est pas un tout indivisible avec un commencement, un milieu et une fin. Outre ce vice radical qui jette dans le poëme une grande confusion, on y trouve parfois des fautes de langue, notamment au début du second chant, qui pourtant est un des mieux réussis. Mais, en revanche, ce poëme présente des tableaux très-variés, des descriptions poétiques d'une réelle beauté, des comparaisons justes et gracieuses. « Le poëme de l'*Imagination*, dit Joseph Chénier, a réuni tous les suffrages. On sait par cœur les vers éloquents sur Jean-Jacques Rousseau, l'hymne à la beauté, l'épisode touchant de la sœur grise, le récit fameux des catacombes et dix morceaux qui portent le cachet de la même supériorité. Là, plus inégal que dans le poëme des *Jardins*, M. Delille nous paraît aussi plus riche, et nous croyons pouvoir placer ce bel ouvrage au premier rang de ses compositions originales. L'auteur y déploie, comme partout, le genre de talent qui lui est propre, celui d'exceller dans le difficile; les détails les plus techniques ne peuvent résister à son art. Sont-ils minutieux, il leur donne de l'importance; sont-ils arides, il les féconde; sont-ils bas, il les ennoblit. Une idée paraît-elle impossible à rendre, c'est là précisément qu'il triomphe, et tous les obstacles s'aplanissent devant l'habileté du poëte. » A force d'esprit, d'élégance dans le langage, de grâce et de coquetterie dans la pensée, Delille parvient, par ses jolis miracles de versification et de difficultés vaincues, à couvrir ce qu'il y a de vide dans sa manière, et l'on oublie presque que ce qui manque le plus à son poëme sur l'*Imagination*, c'est l'imagination.

Imagination (L'), *ses bienfaits et ses égarements, surtout dans le domaine du merveilleux*, par J. Tissot, doyen de la Faculté des lettres de Dijon, 1 vol. in-8°, publié en 1868. Cet ouvrage se divise en quatre livres, d'étendue fort inégale. Les deux premiers ne sont qu'une entrée en matière; ils ne contiennent que des considérations générales sur l'imagination en elle-même, sur son rôle dans la vie intellectuelle.

Le livre troisième traite *De l'imagination dans le rêve et dans les états analogues.* Il contient une étude consciencieuse des divers phénomènes de l'état de sommeil dans lesquels l'imagination a quelque influence; puis il aborde avec détail l'analyse critique des faits les plus avérés du somnambulisme. A ces phénomènes se rattache une étude sur les convulsionnaires, les stigmatisés, etc. Le dernier chapitre traite du rôle de l'imagination dans les hypothèses cosmiques ou métaphysiques, telles que la pierre philosophale, l'astrologie, les systèmes chimériques sur les atomes, les nombres, les entités célestes des diverses écoles théurgiques, l'ubiquité du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie, le fétichisme sous toutes ses formes, le démonisme, et enfin l'anthropomorphisme.

Le livre quatrième, qui compose les deux tiers de l'ouvrage, est intitulé : l'*Imagination dans le merveilleux.* L'étonnement ou la surprise est le premier degré de cet état de l'imagination qui engendre le merveilleux; d'autres causes s'y joignent pour expliquer notre penchant inné à chercher partout des miracles. L'effet le plus général de cette recherche de l'extraordinaire, c'est la superstition, dont l'auteur distingue quatre classes : superstition physique, magique, historique et théologique. A un degré de plus, elle devient le fanatisme. L'auteur analyse scrupuleusement une foule de phénomènes, qui peuvent rentrer soit dans le fanatisme, soit dans un état d'exaltation extraordinaire, mais naturel encore; il renvoie à la superstition les oracles, visions, divinations, inspirations, révélations, etc. L'*Imagination dans la sorcellerie* est le morceau capital du livre (200 pages). Il se compose de considérations philosophiques fort approfondies, mais appliquées et comme limitées à des recherches historiques sur la sorcellerie en Allemagne, d'après le courageux livre du P. Spé (1632), et sur la sorcellerie en France, particulièrement en

Franche-Comté, d'après des documents extrêmement curieux. On y peut suivre toutes les cruautés, toutes les perfidies de la soi-disant procédure judiciaire contre les sorciers, toutes les superstitions dont pullule à cet égard la jurisprudence ecclésiastique; l'histoire enfin de l'inquisition en Franche-Comté. Enfin une critique du spiritisme clôt le volume, et permet à l'auteur de conclure que l'imagination est la faculté de concevoir follement, comme ayant un objet réel, les rêveries et les fantaisies capricieuses de notre cerveau.

IMAGINATIVE s. f. (i-ma-ji-na-ti-ve — rad. *imaginatif*). Faculté, puissance par laquelle on imagine : *C'est l'*IMAGINATIVE *qui fournit au poëte le langage métaphorique et toutes les analogies qui servent de fondement aux allusions poétiques.* (Dugald Stewart.) *Une* IMAGINATIVE *trop vive étouffe le raisonnement et le jugement.* (Chateaub.)

Rare et sublime effort d'une *imaginative*
Qui ne cède en vigueur à personne qui vive!
MOLIÈRE.

IMAGINÉ, ÉE (i-ma-ji-né) part. passé du v. Imaginer. Conçu par l'imagination, représenté dans l'esprit : *L'image est essentiellement distincte de l'objet* IMAGINÉ. *Un pareil état ne saurait être* IMAGINÉ. ‖ Créé par la pensée; dont on a eu l'idée; qui est de pure invention : *Voilà qui est fort bien* IMAGINÉ. *Toute cette histoire est* IMAGINÉE. *Les différentes hypothèses* IMAGINÉES *par les modernes pour expliquer le système du monde l'avaient déjà été par les anciens.* (D'Alemb.)

IMAGINER v. a. ou tr. (i-ma-ji-né — lat. *imaginari;* de *imago*, image). Se représenter dans l'esprit : *On ne saurait* IMAGINER *une pareille fureur.* IMAGINEZ *un colosse de six pieds. On n'*IMAGINE *pas combien il faut d'esprit pour n'être jamais ridicule.* (Chamfort.) *Le bonheur qu'on* IMAGINE *décolore celui qu'on a.* (M^me^ Woillez.) ‖ Avoir l'idée de : *Il a* IMAGINÉ *un appareil très-ingénieux. Il n'y a sortes de balivernes que la vanité n'*IMAGINE *pour atténuer les qualités du prochain.* (De Ségur.) ‖ Penser, croire, être persuadé : *J'*IMAGINE *que vous répondrez. Vous resterez tranquille, j'*IMAGINE. *Le temps bien ménagé est plus long que n'*IMAGINENT *ceux qui ne savent que le perdre.* (Fonten.)

S'imaginer v. pr. Etre imaginé : *Ce spectacle ne saurait* S'IMAGINER.

— Concevoir dans son esprit, être persuadé; se figurer, croire sans fondement : *On n'est jamais si heureux ni si malheureux qu'on* SE L'IMAGINE. (La Rochef.) *Les dévotes* S'IMAGINENT *que les couleurs sombres sont plus agréables à Dieu que les couleurs vives.* (Clément XIV.)

— Gramm. Dans les temps composés du verbe *s'imaginer*, le participe ne s'accorde jamais avec le pronom qui en fait un verbe réfléchi ou pronominal, mais il peut s'accorder avec un autre pronom, quand la construction en amène avant le verbe un qui est évidemment complément direct : *Les choses ne sont pas comme elle se* LES *est* IMAGINÉES.

— **Syn. Imaginer** ou **s'imaginer, se figurer.** V. FIGURER (SE).

IMAN s. m. (i-man — ar. *imâm*, chef, président, du verbe *ammâ*, qui veut dire précéder, marcher devant les autres, conduire, présider, commander). Prêtre ou docteur de la religion mahométane : *Ce qu'on voit n'est pas un peuple, mais un troupeau qu'un* IMAN *conduit et qu'un janissaire égorge.* (Chateaub.) ‖ Titre des quatre fondateurs des rites orthodoxes de l'islamisme. ‖ Titre donné aux califes, puis au sultan.

— Foi, fidélité, dans le langage des musulmans.

— **Encycl.** Le mot *iman*, ou plutôt *imam*, signifie un chef en général; mais les mahométans le disent en particulier de celui qui a le soin, l'intendance d'une mosquée, qui fait la prière au peuple, qui est à la tête de l'assemblée et qui répond en quelque façon à un curé parmi nous. Il se dit par excellence de celui qui est reconnu pour le chef souverain du mahométisme, tant au spirituel qu'au temporel, et, lorsqu'on parle absolument de l'*imam* de la religion mahométane, on entend toujours le véritable successeur de Mahomet, qui possède en sa personne la source de l'une et l'autre juridiction, parce que toute autorité, dans la religion comme dans l'Etat, réside en lui. Les califes prenaient le titre d'*imam* et en faisaient les fonctions. Mahomet est appelé l'*imam* par excellence. Ali est l'*imam* des Perses ou de la secte des schyites, et Abou-Bekr l'*imam* des sonnites, secte à laquelle appartiennent les Turcs.

IMAN-MOUÇA, ville de la Turquie d'Asie, à 22 kilom. N.-O. de Bagdad, sur la rive droite du Tigre. Belle mosquée; les schyites y conservent les restes des imans Ali et Mouça. Aux environs, ruines de Nemrod Téphéli.

IMANTOCÈRE s. f. (i-man-to-sè-re — du gr. *imas, imantos*, courroie; *keras*, antenne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, formé aux dépens des lamies, et dont l'espèce type habite l'île de Java.

IMANTOPHYLLE s. m. (i-man-to-fil-le — du gr. *imas, imantos*, courroie; *phullon*, feuille). Bot. Syn. de CLIVIE.

IMANTOPODE adj. (i-man-to-po-de — du gr. *imas, imantos*, courroie; *pous, podos*, pied). Ornith. Se dit des oiseaux portés sur de longs tarses. ‖ On dit moins bien IMANTOPÈDE.

IMARET s. m. (i-ma-rè — de l'ar. *amaret*, habitation). Etablissement turc où les élèves des diverses écoles vont prendre leurs repas, et où l'on distribue gratuitement des vivres aux nécessiteux : *Les évêques furent dépouillés de leurs biens, qui passèrent aux mosquées et aux* IMARETS. (Villem.) *Le premier* IMARET *fut inauguré sous le règne du sultan Orkhan I^er^, dans la ville d'Isnik.* (Pihan.)

IMARIGEON (Théophile), littérateur français. V. DUVERNET.

IMASATINE s. f. (i-ma-za-ti-ne). Chim. Substance jaunâtre, très-peu soluble dans l'alcool bouillant, tout à fait insoluble dans l'éther et dans l'eau, que l'on prépare en soumettant à l'ébullition une dissolution concentrée d'isatine dans l'ammoniaque, et qui a pour formule $C^{32}H^{10}Az^{2}O^{6}AzH$. ‖ On l'appelle aussi ISATIMIDE.

IMATIDION s. m. (i-ma-ti-di-on — mot gr. qui signifie *petit vêtement*). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des cassidaires, comprenant six espèces, dont le type habite Cayenne. ‖ On dit aussi IMATIDIE s. f.

IMATISME s. m. (i-ma-ti-sme — du gr. *imatismos*, vêtement). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des ténébrions, comprenant six espèces, toutes des pays chauds.

IMATOPHYLLE s. m. (i-ma-to-fil-le). Bot. Syn. d'IMANTOPHYLLE.

IMATRA (saut d'), cataracte de la Finlande, formée par la Wuoxa, à 60 kilom. E. de Wiborg. Les eaux de cette impétueuse rivière se précipitent écumantes de rochers en rochers sur une étendue de près de 500 mètres et d'une hauteur d'environ 40 mètres. C'est peut-être la plus belle cataracte du monde, après celle du Niagara. On donne le nom de *pierres d'Imatra* à une multitude de petits cailloux arrondis par l'action des vagues, que l'on remarque dans le voisinage de la cataracte. La Wuoxa et la cataracte formée par ses eaux sont fréquemment célébrées dans les anciens chants nationaux de la Finlande.

IMBAT s. m. (ain-ba — du gr. *en*, dans; *batês*, qui va). Navig. Brise du large, qui souffle régulièrement à Smyrne.

— **Encycl.** L'*imbat* est un vent en quelque sorte béni des habitants de Smyrne, qui l'accueillent chaque matin comme un hôte aimé et bienvenu. C'est à l'entrée du golfe, à la hauteur du cap Cara-Bournou, que les vaisseaux qui font voile vers Smyrne trouvent ordinairement l'*imbat*, le bienfaisant *imbat*, ce vent d'ouest si célèbre dans le pays, qui souffle du large, et dont le retour régulier vient rafraîchir tous les matins, à la même heure, la charmante baie éolienne. Les voyageurs européens surtout ont pour l'*imbat* une reconnaissance particulière. A Smyrne, dans les mois d'été, on ne commence vraiment à respirer et à vivre qu'à l'arrivée de l'*imbat.*

IMBEBARN, volcan de l'Amérique du Sud, dans les Andes de l'Equateur, à 77 kilom. N.-E. de Quito; il donnait son nom à une des sept provinces de l'ancienne république de l'Equateur.

IMBÉCILE adj. (ain-bé-si-le — lat. *imbecillus*, mot dont l'origine est douteuse. On le fait quelquefois venir de *in* privatif et *bacillus*, bâton; mais *be* est long dans *imbecillus*, et *ba* est bref dans *bacillus;* or, les différences de quantité font toujours une difficulté, quand d'ailleurs rien n'est établi). Sot, stupide, faible d'esprit : *Partout l'humanité râle sous les pieds de quelques monstres* IMBÉCILES. (Lamenn.)

Laissons aux faibles cœurs, aux âmes *imbéciles*,
Consommer leur colère en plaintes inutiles.
QUINAULT.

— Par ext. Qui prouve l'imbécillité, ou qui provient d'elle : *Air* IMBÉCILE. *Rire* IMBÉCILE. *Réponse* IMBÉCILE. *L'espèce humaine a pour l'exagération un respect* IMBÉCILE *et immoral.* (J. Janin).

— Substantiv. Personne imbécile, sotte, faible d'esprit, idiote : *Il y a peut-être un état assez agréable en ce monde, c'est celui d'*IMBÉCILE. (Volt.)

Ces mots d'amour constant, d'ardeur, de cruauté,
Ne sont bons qu'à tromper quelque jeune *imbécile.*
DESMAHIS.

— **Syn. Imbécile, hébété, idiot,** etc. V. HÉBÉTÉ.

IMBÉCILLITÉ s. f. (ain-bé-si-li-té — rad. *imbécile*). Sottise, faiblesse d'esprit : *Il n'y a au monde que deux manières de s'élever : ou par sa propre industrie, ou par l'*IMBÉCILLITÉ *des autres.* (La Bruy.) *Etre trop honnête homme, dans la bouche de certaines femmes, est un brevet d'*IMBÉCILLITÉ. (Balz.) ‖ Acte, trait d'imbécile : *Se compromettre par ses* IMBÉCILLITÉS. *Ce serait une* IMBÉCILLITÉ *de ma part.*

— **Encycl.** V. IDIOTIE.

IMBERBE adj. (ain-bèr-be — lat. *imberbis;* du préf. *im*, et de *barba*, barbe). Qui n'a pas de barbe : *Homme* IMBERBE. *Menton, lèvre* IMBERBE. *On a longtemps cru les nègres* IMBERBES. (Cuv.)

— s. m. Ichthyol. Poisson du genre ophidie, caractérisé par des mâchoires dépourvues de barbillons, que l'on pêche dans toutes les mers, et qui est bon à manger : *L'*IMBERBE *a la nageoire dorsale très-basse.* (V. de Bomare.)

— s. m. pl. Tribu d'oiseaux, du groupe des sylvains et de la famille des zygodactyles, comprenant les genres dont le bec est dépourvu de soies à la base, tels que les coucous, les indicateurs, etc.

IMBERDIS (André), magistrat et écrivain français, né à Ambert (Puy-de-Dôme) en 1810. Il se fit recevoir avocat à Paris, plaida pour les républicains compromis dans les affaires politiques, notamment lors du procès d'avril 1835, puis alla exercer sa profession dans sa ville natale. Premier avocat général à la cour de Riom en 1848, il fut appelé par la suite à siéger, en qualité de conseiller, à la cour d'Alger, se fit remarquer, en 1857, par la fermeté et l'habileté avec laquelle il présida, à Oran, les débats devenus fameux d'un procès relatif à l'assassinat d'un chef arabe par le capitaine Doineau, et fut nommé, l'année suivante, président de chambre à Alger. Il est membre et secrétaire du conseil général de cette province. On a de lui : l'*Habit d'arlequin* (1832, in-8°), roman humoristique; le *Dernier jour d'un suicidé* (1836, in-8°, 2^e^ édit.); le *Cri de l'âme* (1836, in-8°), recueil de vers; *Histoire des guerres religieuses en Auvergne pendant les* XVI^e^ *et* XVII^e^ *siècles* (1840-1841, 2 vol. in-8°); les *Nuits d'un criminel* (1844, 2 vol. in-8°); l'*Auvergne historique depuis les Gaulois jusqu'au* XVIII^e^ *siècle* (1851, in-8°).

IMBERT (Jean), jurisconsulte français, né à La Rochelle vers 1522, mort vers la fin du seizième siècle à Fontenay-le-Comte, où il fut avocat pendant trente ans, puis lieutenant criminel. On a de lui un ouvrage de jurisprudence, *Institutionum forensium Galliæ libri IV* (Lyon, 1542, in-4°), qu'il traduisit lui-même en français sous le titre de *Practique judiciaire* (Paris, 1548, in-8°). C'est un écrit fort estimé des plus grands jurisconsultes français, Cujas, Dumoulin, etc., et souvent réédité. Ce savant juriste a publié, en outre, *Enchiridion juris scripti Galliæ* (Lyon, 1558, in-8°), traduit et augmenté par Thevenau (Poitiers, 1559, in-4°).

IMBERT (Joseph-Gabriel), moine chartreux et peintre français, né à Marseille en 1654, mort près d'Avignon en 1740. Elève d'un peintre obscur, il vint se perfectionner à Paris sous Charles Lebrun et Van der Meulen. Des chagrins de cœur le conduisirent à entrer dans l'ordre de Saint-Bruno (1688), au moment où sa réputation et son talent grandissaient. Il ne travailla plus dès lors que pour les couvents de son ordre. On admirait de lui, dans la chartreuse de Marseille, un *Calvaire* considéré comme son chef-d'œuvre. On cite également, parmi ses meilleures œuvres, la suite de tableaux qu'il exécuta pour l'église de Villeneuve-lez-Avignon, et ses *Pèlerins d'Emmaüs*, un de ses derniers tableaux.

IMBERT (Barthélemi), poëte et auteur dramatique français, né à Nîmes en 1747, mort en 1790. Il débuta en 1772 par un poëme, le *Jugement de Pâris*, qui eut beaucoup de succès. Il avait su rendre d'une manière originale, et en assez bons vers, un sujet qui paraissait épuisé depuis longtemps, et il se trouvait, du premier coup, placé à côté des Colardeau et des Dorat, les poëtes légers les plus renommés à cette époque. Imbert ne soutint pas sa réputation. Doué d'une prodigieuse facilité, il s'essaya dans tous les genres, mais ne produisit rien qui soit au-dessus du médiocre, si l'on en excepte pourtant ses *Fables* (1773). Aimable, généreux à l'excès, il se fit, par la bonté et la douceur de son caractère, de nombreux amis, fut recherché et toujours bien accueilli dans le monde, où il mena une existence brillante, et obtint des succès faciles, de petits triomphes de société, qui lui furent funestes, car ils lui firent négliger de perfectionner ses talents naturels et d'étendre son instruction. Vers la fin de sa vie, Imbert, qui n'avait jamais su prendre soin de ses intérêts, tomba dans un état voisin de l'indigence. On a de lui un grand nombre d'œuvres dramatiques, de romans, de pièces de vers, etc. Nous citerons de lui : *Historiettes* ou *Nouvelles en vers* (Londres, 1774); les *Egarements de l'amour*, roman (1776, 2 vol. in-8°); *Rêveries philosophiques* (1777); *Œuvres poétiques* (1777); les *Deux frères*, roman (1779); *Lectures du matin* (1782); *Lectures du soir* (1783); *Lectures variées* (1783); *Choix d'anciens fabliaux mis en vers* (1788, 2 vol.); des comédies : le *Gâteau des rois* (1775); les *Deux sylphes* (1781); le *Jaloux sans amour* (1786). Ses *Œuvres choisies* en vers ont été publiées en 1795 (4 vol. in-8°).

IMBERT (Fleury), médecin et phrénologiste français, né à Lyon en 1793, mort en 1851. Il passa son doctorat à Paris, puis revint dans sa ville natale où, tout en pratiquant son art, il s'occupa beaucoup de l'étude de la phrénologie. Il devint bientôt le continuateur du célèbre Gall, dont il épousa la veuve, ouvrit, en 1826, un cours de phrénologie, fut nommé au concours médecin de la Charité, puis de l'Hôtel-Dieu de Lyon, pratiqua le premier dans cette ville l'opération de la symphyséotomie sous-cutanée et acquit la réputation d'un habile accoucheur. Imbert devint par la suite un des plus chauds adeptes du système de réformation sociale préconisé par Fourier. Nous citerons parmi ses écrits : *Nécessité d'une théorie en médecine* (1832); *Voyage phrénologique à la Grande-Chartreuse* (1833); *De l'alimentivité* (1833); *Traité des maladies des femmes*, dont le premier volume seulement a paru, etc.

IMBERT DE BOURDEAUX (Guillaume), littérateur français, né à Limoges en 1744, mort à Paris en 1803. Contraint par sa famille d'entrer dans l'ordre des bénédictins, il jeta le froc dès qu'il en trouva l'occasion, publia des écrits qui le firent, à trois reprises, jeter à la Bastille, se retira alors à Neuwied, dans la Prusse rhénane, et revint en France vers 1790. Imbert a publié : *Correspondance littéraire secrète*, recueil hebdomadaire dans le genre des mémoires secrets de Bachaumont, qui a paru de 1774 à 1785; *Anecdotes du* XVIII^e^ *siècle* (Londres, 1783-1785, 2 vol. in-8°); la *Chronique scandaleuse* ou *Mémoires pour servir à l'histoire des mœurs de la génération présente* (1783-1791, 5 vol. in-12). Il a traduit, en outre, de l'anglais : *Etat présent de l'Espagne et de la nation espagnole*, de Clarke (1770); *Dissertation sur l'origine de l'imprimerie en Angleterre*, de Conyers Middleton (1775); *Mémoire politique et militaire sur la défense et l'invasion de la Grande-Bretagne*, du général Lloyd (1801).

IMBERT-COLOMÈS (Jacques), député aux Cinq-Cents, né à Lyon en 1725, mort à Bath en 1809. Il appartenait à une famille de riches commerçants, s'occupa d'abord de recherches scientifiques et de chimie, devint prévôt des marchands dans sa ville natale, et rendit quelques services, notamment dans le terrible hiver de 1788, pendant lequel il déploya beaucoup d'activité pour assurer le service des subsistances, si difficile dans un temps de disette. Dès le début de la Révolution, il manifesta assez ouvertement son hostilité contre les idées nouvelles. Il reçut néanmoins le commandement civil de Lyon et il organisa, en dehors de la garde nationale, une espèce de milice irrégulière, composée de jeunes gens de familles riches, et qui était en perpétuel conflit avec le peuple et la garde nationale. Obligé en 1790 de quitter la municipalité, et bientôt de s'enfuir de la ville, à cause de ses menées contre-révolutionnaires, il se retira à Bourg, puis en Suisse, devint un des agents royalistes les plus actifs, reparut un moment à Lyon en 1793, lors de la révolte de cette ville contre la République, mais n'assista pas au siége et gagna le Piémont, en franchissant les Alpes à travers toutes sortes de périls. Il se rendit ensuite en Allemagne, puis en Russie, concourut aux intrigues du parti royaliste et revint en France en 1797, comme agent secret de Louis XVIII. La réaction était tellement puissante à cette époque que, bien qu'inscrit sur la liste des émigrés, il fut élu député du Rhône au conseil des Cinq-Cents. Il y figura peu de temps, fit une opposition fort vive au Directoire et aux républicains, prit certainement part à la conspiration royaliste nouée dans les deux conseils, et fut enveloppé dans la proscription du 18 fructidor an V (4 septembre 1797). Condamné à la déportation et réintégré sur la liste des émigrés, il parvint à s'échapper et se réfugia encore une fois en Allemagne. Dans les papiers saisis, on avait trouvé des preuves positives qu'il était un des nombreux agents bourboniens entretenus en France, et même l'un des trésoriers du parti. Il continua ses manœuvres à l'étranger, et ses intrigues étaient si bien connues, qu'après le 18 brumaire il fut un des proscrits de fructidor que les consuls n'autorisèrent pas à rentrer en France.

Dès son arrivée en Allemagne, il avait publié un mémoire justificatif où il essayait avec plus ou moins de succès d'établir son innocence. Ce factum a pour titre : *Imbert-Colomès au conseil des* 500, *à ses commettants et au peuple français, sur la journée du* 18 *fructidor* (Francfort, 1797, 40 pages, in-8°).

En 1800, il fut arrêté à Bareuth par ordre du roi de Prusse et sur la demande de Bonaparte, comme l'un des chefs de l'agence royaliste dite d'Augsbourg. Ses papiers furent saisis, remis au général Beurnonville, notre ambassadeur à Berlin, et imprimés l'année suivante sous le titre de *Papiers saisis à Bareuth.*

Rendu à la liberté quelques mois plus tard, Imbert-Colomès acheva ses dernières années dans l'obscurité. Peu de temps avant sa mort, il alla rejoindre Louis XVIII en Angleterre.

IMBIBÉ, ÉE (ain-bi-bé) part. passé du v. Imbiber. Pénétré d'un liquide : *Linge* IMBIBÉ *d'eau. Eponge* IMBIBÉE *d'huile.*

IMBIBER v. a. ou tr. (ain-bi-bé — lat. *imbibere;* de *in*, dans, et *bibere*, boire, qui se rapporte à la racine sanscrite *pi*, d'où aussi le grec *pinô*, et l'ancien slave *ri*, boire, slave *pivo*, boisson, bière). Pénétrer, mouiller intérieurement : *La pluie a* IMBIBÉ *les murs. Il faut* IMBIBER *le papier avant de le coller, si l'on veut éviter les plis. Le serpent devin* IMBIBE *sa proie de sa salive.* (Lacép.)

— Techn. *Imbiber les mèches*, Leur donner la première couche de cire.

S'imbiber v. pr. Etre imbibé : *Quand on arrose, il faut donner le temps à la terre de* S'IMBIBER. (Acad.) ‖ Pénétrer : *La teinture* S'IMBIBE *peu à peu dans la laine que l'on veut teindre.* (Fén.)

— Pop. Boire beaucoup : *Ah! Simon, c'est toi qui me fais l'effet de l'éponge, car tu t'*IMBIBES *joliment!* (E. Sue.)

IMBIBITION s. f. (ain-bi-bi-si-on — rad. *imbiber*). Action d'imbiber; état d'un corps imbibé : *L'*IMBIBITION *de certains corps poreux se fait très-rapidement. Les vierges réservées au lit d'Assuérus étaient soumises à six mois de frictions d'huile de palme et six autres mois de bains aromatiques et d'*IMBIBITIONS *parfumées.* (T. Gaut.)

— Techn. *Désargentation par imbibition*, Mode de désargentation dans lequel le minerai et l'agent de précipitation sont fondus séparément.

— Agric. *Arrosement par imbibition*, Mode d'arrosage qui consiste à ne pas mettre les organes en contact direct avec l'eau, mais à faire arriver ce liquide à travers une substance perméable.

— **Encycl.** L'*imbibition* est un procédé particulier d'extraction de l'argent, employé dans certaines usines. On multiplie les fontes de concentration, de manière à amener tout l'argent dans des mattes ferrugineuses, puis on fait une dernière fonte dans un demi-haut fourneau de 6 mètres à 8 mètres de hauteur, muni d'un avant-creuset, et dans lequel on charge les mattes grillées et du minerai de même teneur en argent. Avant la coulée, on fait fondre du plomb dans l'avant-creuset; puis, quand il est à une température de 50° à 60°, on effectue la percée des mattes; celles-ci, en traversant le bain de plomb, qu'on agite au moyen d'un ringard en spirale, sont privées de leur argent.

En Hongrie, on met 100 à 120 parties de plomb pour une partie d'argent supposée dans la matte fondue; plus il y a de plomb, plus la séparation est complète, mais aussi plus la perte en plomb est considérable, car il est attaqué par les sulfures métalliques et donne, de plus, des vapeurs plombeuses qui constituent un déchet notable. Souvent on répète deux fois et même plus cette opération. Cette méthode peut être modifiée de plusieurs manières. Quelquefois, comme à Nagy-Banya, on met le plomb dans le creuset intérieur, et le brassage s'effectue dans l'avant-creuset. La séparation est plus complète, mais la perte de plomb est aussi plus considérable. Dans deux usines allemandes, à Müners et à Andréasberg, on emploie l'*imbibition* par pression hydrostatique. Le creuset est large et profond, et l'avant-creuset partagé en deux parties par une brique encastrée dans de la brasque. Dans la partie antérieure, on met du plomb, qui entre en fusion; la matte argentifère s'accumule contre la partie postérieure de la brique et passe, goutte à goutte, par une ouverture ménagée en dessous; chaque gouttelette, en traversant le plomb, lui abandonne son argent.

Dans quelques usines de Sibérie, on fait l'*imbibition* dans un creuset intérieur, indépendant du fourneau, avec une tuyère plongeante.

IMBLOCATION s. f. (ain-blo-ka-si-on — du préf. *im*, et de *bloquer*). Hist. relig. Mode de sépulture qu'on pratiquait à l'égard des excommuniés, et qui consistait à recouvrir leurs corps d'un amas de terre ou de pierres, au milieu des champs.

IMBOIRE v. a. ou tr. (ain-boi-re — rad. *boire*. Se conjugue comme *Boire*). Imbiber, humecter, imprégner, mouiller : IMBOIRE *un corps d'un liquide.*

IMBRIANI (Paul-Emile), littérateur et homme politique italien, né à Naples au commencement du XIX^e^ siècle. Il suivit son père en exil à la suite des affaires de Naples de 1820. Tout jeune, il visita Rome et Florence et fit de solides études littéraires et historiques. Il a donné deux poëmes : *Pietro de Mulieribus* et la *Trahison de Gallerano*, remarquables par la vérité de la passion et l'enthousiasme; pourtant, on reproche à ses vers de fréquentes obscurités. Poëte élégant, M. Imbriani est aussi un bon prosateur. Il a publié, sous le titre de *Leçons philologiques sur Dante*, un commentaire et une étude sur la *Divine Comédie*, où l'on trouve des réflexions justes et souvent neuves. Parmi ses écrits politiques, on cite la *Biographie de Carlo Poërio*, écrite à l'occasion de la candidature électorale de ce patriote; son adresse aux électeurs de Pise, en 1860, celle aux électeurs napolitains, en 1861, qui renferment le programme de sa politique; divers discours académiques qu'il prononça à Naples comme directeur de l'instruction publique, en 1860 et 1861. Nommé député en 1861, il passa au Sénat l'année suivante. Il est un des jurisconsultes les plus écoutés de la haute chambre. M. Imbriani est beau-frère de Carlo Poërio.

IMBRICAIRE s. f. (ain-bri-kè-re — du lat. *imbricatus*, imbriqué). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, à coquille univalve, formé aux dépens des mitres, et non adopté.

— Bot. Genre d'arbres lactescents, de la famille des sapotacées, dont l'espèce type croît aux îles Maurice et de la Réunion. ‖ Syn. de BŒCKÉE, autre genre de plantes.

IMBRICATA s. f. (ain-bri-ka-ta — mot lat. qui signif. imbriquée). Moll. Coquille bivalve, appelée aussi FAITIÈRE.

IMBRICATIF, IVE adj. (ain-bri-ka-tiff, i-ve). Bot. Se dit des feuilles encore renfermées dans le bourgeon, lorsque leurs rudiments sont appliqués en recouvrement les uns sur les autres, et forment plus de deux séries. ‖ Se dit aussi de l'estivation, quand les parties d'un tégument floral sont verticillées sur deux ou plusieurs rangs.

IMBRICATION s. f. (ain-bri-ka-si-on — rad. *imbriqué*). Hist. nat. État des choses qui se recouvrent mutuellement, à la façon des tuiles d'un toit.

IMBRIM s. m. (ain-brimm — nom donné par les habitants des îles Féroë). Ornith. Oiseau du genre plongeon : *L'*IMBRIM *est plus gros qu'une oie.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** L'*imbrim* habite les lacs et les mers des contrées les plus septentrionales du globe. Cependant, quand les glaces le chassent des régions polaires, il descend vers les îles Féroë, les Shetland, les Orcades et l'Ecosse; on l'a même vu parfois sur les côtes méridionales de l'Angleterre et jusque dans nos lagunes de Picardie.

Son bec est d'un noir lustré; la mandibule inférieure est formée de deux pièces qui, unies par une membrane élastique et mince, peuvent s'écarter horizontalement l'une de l'autre, de façon à élargir l'ouverture et à permettre à l'oiseau d'avaler de gros poissons. La tête et la partie supérieure du col sont d'un beau noir velouté, glacé de vert et à reflets pourpres; un double collier, formé de bandes régulières et parallèles, alternativement noires et blanches, orne le devant du cou et la gorge; au-dessous, une large bande d'un noir lustré, moiré de vert et de violet, va se confondre avec le plumage du dos; le manteau et tout le dessus du corps sont de la même teinte, mais parsemés de mouchetures blanches. Le dessous du corps est d'un blanc d'hermine, et la queue est formée de vingt plumes brunes, ainsi que le bout de l'aile.

L'*imbrim* se construit un nid d'herbes sèches parmi les glaïeuls. Il nage avec une prodigieuse rapidité.

La peau de l'*imbrim* est utilisée dans certains pays. Regnard, dans son *Voyage en Laponie*, raconte que les indigènes couvraient leur tête d'un capuchon fait avec la peau du loon (*imbrim*), qu'ils plaçaient de façon que la tête de l'oiseau tombât sur leur front, et que leurs oreilles fussent couvertes par ses ailes. Les Barabinzis, qui habitent au nord de la Sibérie, entre la rivière d'Obi et l'Irtyche, tannent les peaux d'*imbrims*, les préparent de façon à en conserver le duvet et en font des pelisses et des bonnets aussi chauds que solides.

IMBRIQUÉ, ÉE adj. (ain-bri-ké — lat. *imbricatus;* de *imbrex*, tuile). Se dit, particulièrement en histoire naturelle, des organes ou des objets placés en recouvrement les uns sur les autres, comme les tuiles d'un toit : *Ecailles* IMBRIQUÉES. *Bractées* IMBRIQUÉES. *Les hauts toits d'ardoises délicatement* IMBRIQUÉES *traçaient sur le ciel clair des lignes agréablement correctes.* (Th. Gaut.) *Les fruits des voltzias sont des cônes oblongs, à écailles lâchement* IMBRIQUÉES. (L. Figuier.)

IMBRO, île de la Turquie d'Europe, dans l'Archipel, au S. de Samotraki, à 12 kil. S.-O. de la presqu'île de Gallipoli, par 40° 10′ de latit. N., et 23° 31′ de longit. E. Elle mesure 26 kilom. de l'E. à l'O.; 16 kilom. de large du N. au S., et 116 kilom. de circuit; 4,000 hab. Cette île, haute et montagneuse, est arrosée par un petit cours d'eau appelé Ilissus. Elle produit du blé, du vin, de l'huile, du coton; on y élève des chèvres et des abeilles. Le village principal, qui porte le nom de l'île, est situé sur la côte orientale et possède un bon port.

IMBROGLIO s. m. (ain-bro-llo; *ll* mll. — mot ital. formé de *in*, dans, et *broglio*, brouillé). Désordre, confusion, embrouillement; chose embrouillée : *Quel* IMBROGLIO *que l'économie politique!* (Proudh.)

— Art dramat. Pièce de théâtre dont l'intrigue est très-compliquée : *Le* Mariage de Figaro *est un spirituel* IMBROGLIO. (Ourry.)

— **Encycl.** Art dram. Ce mot d'*imbroglio*, un des plus heureux emprunts que la langue française ait faits à la langue italienne, exprime très-bien ce qu'il veut dire; l'*imbroglio*, c'est l'intrigue dramatique poussée à son plus haut point d'enchevêtrement, d'embrouillement. Il ne se prend pas toujours en mauvaise part, et même il désigne un genre spécial de comédie, qui ne laisse pas d'être amusant.

Quoique ce mot soit italien, les plus jolis exemples d'*imbroglio* nous ont été donnés par les Espagnols. Lope de Vega, Alarcon, Calderon, surtout, sont passés maîtres en ce genre, qui demande une imagination endiablée; il est telle comédie de Calderon dont l'analyse est à peu près impossible, tant les fils croisés de l'intrigue se mêlent d'une façon inextricable; mais, à les lire, elles n'en sont pas moins d'une admirable clarté, tant l'art du maître est profond, tant il sait bien tenir dans sa main et rendre invisible le fil générateur de tout cet enchevêtrement. Corneille, en imitant les Espagnols, a été moins heureux qu'eux tous, non par manque de génie et de puissance dramatique, mais parce qu'il était forcé de se plier aux exigences de notre scène, à la loi absurde des unités, inapplicable absolument aux conceptions de Calderon et de Lope, et qu'il a été ainsi conduit à embrouiller bien davantage ce qui l'était déjà suffisamment. Sa comédie du *Menteur*, qu'il a imitée de la *Verdad sospechosa* d'Alarcon, offre un des meilleurs exemples d'*imbroglio*, dans notre ancien théâtre. L'*imbroglio* des Italiens est beaucoup plus subtil, beaucoup plus léger. Molière a francisé les canevas les plus remarquables dans *Pourceaugnac*, les *Fourberies de Scapin*, le *Médecin malgré lui.*

Dans le théâtre contemporain, quelques comédies-vaudevilles très-gaies, le *Chapeau de paille d'Italie*, la *Mariée du Mardi gras*, offrent des exemples du même genre d'*imbroglio;* les personnages, par une série de méprises, sont jetés dans des embarras dont ils paraissent ne devoir jamais sortir, mais qu'un seul mot ferait cesser, et, comme le spectateur le connaît, ce mot, il rit à cœur joie de ces méprises, dans lesquelles il ne tomberait pas, s'il était lui-même en scène.

Le genre sérieux, drame ou tragédie, devrait être à l'abri de l'*imbroglio;* dans la tragédie, Corneille, qui le considérait, au contraire, comme une des lois du genre, n'a pas réussi à éviter l'obscurité; exemples : *Héraclius* et *Rodogune*, dont l'action se passe dans les plus noires ténèbres.

La mode des *imbroglios*, qui cessa au XVII^e^ siècle, avec le triomphe des règles classiques, reparut en France avec le *Mariage de Figaro* de Beaumarchais, l'un des plus habiles, des plus amusants et des plus spirituels *imbroglios* que l'on ait jamais écrits. De nos jours, M. Dennery a donné, dans la plupart de ses drames, des modèles d'*imbroglios* aussi solidement enchevêtrés que des charpentes de cathédrale, où l'œil se reconnaît pourtant, où l'esprit se trouve à l'aise, parce que la confusion n'est qu'apparente. Mais le drame ainsi conçu est d'un genre inférieur et à peine littéraire.

IMBU, UE (ain-bu, û. — Nous pensons, comme le Dictionnaire de l'Académie, que *imbu* n'est que le participe du verbe *imboire.* Nous devons le dire, cependant, quelques-uns prétendent que *imbu* vient, non de *imboire*, mais du latin *imbutus*, pénétré, imbu. Il est fort possible, disent-ils, qu'il y ait eu confusion entre *imbu*, participe passé de *imboire*, et *imbutus,* mais il est certain qu'au XIII^e^ siècle la confusion n'était pas faite. La forme *embeü*, que l'on trouve dans certains passages, vient, en effet, de *emboire*, et nom du latin *imbutus*. Du reste, le latin *imbutus* est lui-même le participe passé du verbe *imbuere*, qui est pour *imbibere*, d'où nous est venu le vieux verbe *emboire*, *imboire*. Il serait donc tout à fait puéril de discuter là-dessus, car il y a ici, comme il arrive parfois, coïncidence parfaite de deux étymologies également justifiables) part. passé du v. *Imboire*. Pénétré, plein : *A quelque état que parvienne un homme* IMBU *de maximes basses, il est honteux de s'allier avec lui.* (J.-J. Rouss.) *Le peuple de la campagne de Rome est tellement* IMBU *de catholicisme, qu'à ses yeux rien dans la nature ne se fait sans miracle.* (H. Beyle.)

— s. m. Techn. Première couche de peinture à l'huile, qui pénètre les pores du bois ou du plâtre.

IMBUVABLE adj. (ain-bu-va-ble — du préf. *im*, et de *buvable*). Qu'on ne peut boire; qui est très-mauvais à boire : *Vin* IMBUVABLE.

IMER, le géant primordial de la mythologie scandinave. V. YMER.

IMER (Edouard), peintre français, né à Avignon vers 1820. Il s'adonna de bonne heure à l'étude du paysage, débuta par quelques *Vues de la Crau*, puis il partit pour l'Orient et visita l'Egypte, la Nubie, l'Abyssinie. De retour en France avec une ample moisson de dessins et d'études, M. Imer a habité tour à tour Marseille et Paris. C'est un peintre de beaucoup de talent, dont les œuvres sont remarquables par un grand sentiment de la vérité, par la fermeté de la touche, par la maëstria de l'exécution, enfin par de réelles qualités de coloriste. Il s'est surtout attaché à représenter des scènes du monde oriental, et les tableaux qu'il a envoyés à l'Exposition de 1855 lui ont valu une médaille. Au Salon de 1868, il a exposé deux toiles excellentes : le *Cirque de Fréjus* et le *Chemin de Crosant* (Creuse).

IMÉRÉTHIE, contrée de la Russie d'Asie, dans la région caucasienne et le gouvernement de Koutaïs, bornée au N. par la chaîne du Caucase, qui la sépare de la Circassie, à l'E. par la Géorgie, au S. par le pachalik turc d'Erzeroum, au S.-O. par la Gourie, et à l'O. par la Mingrélie, par 41° 50′ — 43° 7′ de latit. N., et 39° 55′ — 41° 18′ de longit. E. Elle a environ 140 kilom. de l'E. à l'O., et 110 kilom. du N. au S. Superficie, 21,000 kilom. carr.; 100,000 hab. Chef-lieu, Koutaïs. L'Iméréthie est entourée et hérissée de hautes montagnes, aux neiges éternelles et aux flancs couverts de superbes forêts. Les vallées offrent de belles prairies. Le sol est généralement très-fertile. Les arbres à fruit y croissent sans culture, et la vigne y grimpe spontanément le long des arbres. Malgré cette excessive fertilité du sol, les habitants de l'Iméréthie, qui appartiennent à la race caucasienne, ne font que des récoltes médiocres, à cause de leur extrême paresse. On importe dans le pays du sel, de la toile, des étoffes de laine, de soie, des ustensiles de cuivre, des armes, de l'orfèvrerie, etc. Le vin, le blé, la soie, les étoffes de coton, la laine et les fruits sont les principaux articles du commerce d'exportation. Les habitants de l'Iméréthie se livrent encore, malgré les efforts des Russes pour s'y opposer, à un odieux trafic, dont ils retirent de grands avantages, nous voulons parler de la vente des jeunes filles qui vont alimenter les harems de la Turquie et de la Perse. Les juifs, les Grecs et les Arméniens ont en main tout le commerce du pays.

Au commencement du XV^e^ siècle, le roi de Géorgie, Alexandre I^er^, donna l'Iméréthie à son fils aîné, et cette contrée forma dès lors un petit Etat indépendant. Dans la suite, l'Iméréthie devint tributaire des Turcs. En 1804, Salomon, le prince régnant, se soumit volontairement à la Russie, moyennant une pension que cette puissance continue à payer à ses descendants.

IMÉSATINE s. f. (i-mé-za-ti-ne). Chim. Dérivé de l'isatine.

IMGHÂD, tribu touareg, qui habite, dans le Sahara, la région comprise entre Touat et Ghât, l'oasis de Ghât et les alentours du territoire de Ghadamès. Les Imghâd sont établis dans ces régions côte à côte avec deux autres rameaux de la grande famille touareg, les Azkâr et les Hogâr; mais ils se trouvent, vis-à-vis de ces derniers, dans un état de dépendance et de servitude analogue à celui des ilotes à Sparte. « Ces ilotes du désert, dit M. Vivien de Saint-Martin, sont désignés sous le nom d'Imghâd, qui est une dénomination exprimant leur condition subordonnée. Ils ont encore cela de commun avec les races esclaves du monde ancien, que leur nombre est infiniment supérieur à celui de leurs maîtres. Il leur est interdit de porter la lance et le sabre, armes réservées à la partie noble de la nation. »

Le berbère des Imghâds, moins pur que celui des tribus supérieures, semble témoigner d'un ancien contact avec une langue du Soudan. Le mélange se révèle d'une manière encore plus frappante dans les traits et la physionomie. Tandis que les Askâr et les Hogâr, comme tous les Berbères en général, ont le teint bronzé des races blanches vivant sous le climat des tropiques, avec un type de physionomie qui rentre tout à fait dans la physionomie européenne, les Imghâds sont presque noirs et leurs traits plus grossiers, sans qu'on puisse les confondre néanmoins avec le type réellement nègre.

Les Imghâd sont chargés du soin des troupeaux et de tous les travaux des plantations et des jardins. Si maintenant on se demande comment une population qui paraît évidemment d'extraction berbère a pu, au sein d'une race si jalouse de son indépendance, se trouver réduite à cet état de servage par des tribus de même sang, cette anomalie nous paraît expliquée assez naturellement par les immigrations successives des tribus berbères dans le Sahara. Les oasis du désert ont dû recevoir très-anciennement des immigrants de race atlantique; ce sont les Ethiopiens blancs (*Leucœthiopes*) des auteurs de l'époque romaine. Une autre preuve tout à fait péremptoire, c'est la longue liste des tribus éthiopiennes donnée par le géographe alexandrin Ptolémée, dans la première moitié du II^e^ siècle de notre ère, comme habitant au S. de la région de l'Atlas, et dont les noms se retrouvent, pour la plupart, soit dans les généalogies historiques, soit dans les subdivisions actuelles des Berbères de l'Atlas.

Parmi les clans ou familles, entre lesquels les Imghâd se partagent, il en est un qui porte le nom remarquable de Varvaren; c'est un certificat d'origine. Que ces premières colonies du Nord aient trouvé les oasis occupées déjà par les noirs du Soudan, ou que ceux-ci y aient été amenés plus tard, tout indique qu'il se fit, à un degré quelconque, un mélange des deux races. Dans le désert oriental, ce mélange fut assez profond pour y créer la race métisse et tout à fait dégradée des Tibboû; moins complet dans les oasis du centre, il suffit néanmoins pour y marquer la race blanche d'un ineffaçable stigmate. Il n'est donc pas étonnant que les fières et valeureuses tribus des Hovâras et des Awrighas, ancêtres des Hogâr et des Askâr, trouvant devant elles, à leur arrivée dans le désert, ces populations à demi transformées, aient refusé d'y reconnaître leurs frères, et les aient réduites à l'état de sujétion où elles sont encore aujourd'hui.

IMHOF (Jacques-Guillaume DE), généalogiste allemand, né à Nuremberg en 1651, mort en 1728. Il a publié les nobiliaires des grandes familles de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie, d'Espagne et de Portugal. La collection complète de ses ouvrages forme 20 vol., la plupart in-folio. Ceux qui concernent l'Allemagne ont seuls conservé quelque valeur. Nous citerons de lui : *Spicilegium Rittershusianum* (Tubingue, 1683, in-fol.); *Genealogicæ historiæ Cæsareorum* (Francfort, 1701, in-fol.); *Genealogia Ruthenorum comitum* (1715, in-fol.).

IMHOF (André-Lazare), écrivain allemand.

né à Nuremberg en 1656, mort à Sulzbach en 1704. Il fut conseiller intime de plusieurs princes d'Allemagne. Il est l'auteur des cinq premiers volumes d'une vaste compilation intitulée : *Nouvelle galerie historique* ou *Exposition succincte et claire de l'histoire universelle depuis la création du monde jusqu'à nos jours* (1692-1728, 17 vol. in-8°, avec fig.). La partie composée par Imhof a été traduite en français pour servir à l'éducation du prince royal de Prusse, sous le titre de : le *Grand théâtre historique* (Leyde, 2 vol. in-fol.).

IMHOF ou **IMHOFF** (Gustave-Guillaume, baron D'), gouverneur général des Indes hollandaises, né à Lier (Ost-Frise) en 1705, mort à Batavia en 1754. Il était petit-fils d'un des directeurs de la Compagnie des Indes. Il prit, en 1725, du service dans la Compagnie, devint successivement commis à Batavia, secrétaire de la régence (1730), conseiller extraordinaire des Indes (1733), et fut nommé, trois ans plus tard, gouverneur de Ceylan. De retour à Batavia avec le titre de conseiller ordinaire (1740), après un voyage qu'il fit en Hollande, il fut attaqué par un corps de 10,000 Chinois, qu'il défit complétement. En même temps, les habitants de Batavia se ruèrent sur les Chinois qui habitaient cette ville, et en firent un horrible massacre. « Le carnage en fut si grand, dit Du Bois dans ses *Vies des gouverneurs hollandais*, que le sang répandu dans les rues à la hauteur de la cheville du pied ruisselait dans les canaux et dans la rivière. Ce qu'il y eut de remarquable, c'est que ces gens, malgré leur nombre et la quantité de leurs armes, se laissaient tuer et poignarder sans résistance, comme des moutons à la boucherie. » Après avoir pris une part active à ce drame odieux et sanglant, Imhof fit une vive opposition au gouverneur général Walkenaer, qu'il accusa de malversations. Celui-ci donna l'ordre de l'arrêter, et l'envoya en Hollande; mais, en arrivant à Amsterdam, Imhof apprit qu'il venait d'être nommé gouverneur général des Indes. Il revint aussitôt dans la colonie, y rétablit l'ordre et la suprématie hollandaise, soumit, en 1745, le prince de Madura, et mourut, laissant les établissements placés sous sa direction dans un haut degré de prospérité.

IMHOFF (Amélie HELVIG, dame), femme de lettres allemande, née à Weimar en 1776, morte vers 1835. Elle voyagea avec ses parents en France, en Angleterre, en Hollande, apprit le français, l'anglais et le grec, et, de retour à Weimar, elle étudia la peinture, fut initiée par Winckelmann à la connaissance des antiquités et entra en relation avec Burger et divers autres poëtes, notamment avec Schiller et Gœthe, qui lui donnèrent des conseils. A partir de ce moment, elle composa des vers qui se distinguent par une exquise sensibilité, par une grande délicatesse dans la pensée, et par l'heureux choix des expressions. En 1800, Amélie Helvig devint demoiselle d'honneur de la grande-duchesse de Weimar, et, l'année suivante, elle épousa M. Imhoff. Quelque temps après, elle se rendit avec son mari en Suède, étudia la langue et la littérature de ce pays, puis se fixa à Berlin. Outre des traductions d'ouvrages suédois, on lui doit : *Abdally et Balsora* (1798); la *Fête de Hertha* (1799); les *Sœurs de Lesbos* (1800), les *Sœurs de Corcyre* (1811), poëmes; les *Contemporains* (1811); *Traditions et légendes* (1813); le *Comte de Wolfbrunnen* (1814); *Hélène et Tournon* (1824); *Poésies* (1826), etc.

IMHOTEP, dieu égyptien du second rang, fils de Ptoh, et, comme lui, adoré à Memphis. Les Grecs le nommaient Imonthès, et l'assimilaient à Esculape. C'était, en effet, le dieu de toute science, le *divin guérisseur*. Des figures de bronze ou de faïence le représentent jeune, la tête rasée, vêtu d'une longue robe et chaussé de sandales. Il lit dans un volume déployé sur ses genoux.

IMIDE s. f. (i-mi-de). Chim. Nom donné aux produits directs de la déshydratation des amides acides.

— **Encycl.** Les *imides* appartiennent à la famille des amides ou corps azotés susceptibles de reproduire un sel ammoniacal lorsqu'on les met dans des circonstances telles qu'ils puissent fixer les éléments de l'eau. Les *imides* forment les produits directs de la déshydratation des amides acides, et ils jouent, par rapport à ces derniers, le même rôle que les nitriles par rapport aux amides neutres.

Pour les préparer, on soumet les amides acides à la distillation.

IMIER (SAINT-), bourg et paroisse de Suisse, cant. et à 40 kilom. N.-O. de Berne, dans la vallée de même nom; 3,082 hab. Hôpital; source minérale. Industrie agricole; fabrication d'horlogerie; dentelles, draps. Ce bourg, fondé par saint Imier, qui y mourut au VIIe siècle, a été détruit presque entièrement par un incendie en 1839, et rebâti depuis. La vallée de Saint-Imier, longue de 40 kilom. et large de 4, forme la plus grande partie du district bernois de Courtelary. Elle est arrosée par la Suze, qui se jette dans le lac de Brienne.

IMILCON, général carthaginois. V. HIMILCON.

IMISIE s. f. (i-mi-zî). Moll. Genre de mollusques peu connu, de la famille des byssifères.

IMITABLE adj. (i-mi-ta-ble — rad. *imiter*). Que l'on peut ou que l'on doit imiter : *C'est d'une perfection qui n'est pas* IMITABLE. *Cette conduite n'est pas* IMITABLE. *Toute nature n'est pas* IMITABLE *par la sculpture.* (Grimm.)

IMITATEUR, TRICE adj. (i-mi-ta-teur, tri-se — lat. *imitator;* de *imitari*, imiter). Qui imite; qui s'attache à imiter; qui est porté à imiter; qui a l'imitation pour but ou pour résultat : *Le singe est naturellement* IMITATEUR. *Comme l'enfant est* IMITATEUR, *l'exemple fait plus que la leçon.* (Vauven.)

L'esprit *imitateur* trop souvent nous abuse.
DELILLE.

Le singe est né pour être *imitateur*,
Et l'homme doit agir d'après son cœur.
VOLTAIRE.

N'attendez rien de bon du peuple *imitateur*,
Qu'il soit singe ou qu'il fasse un livre;
La pire espèce, c'est l'auteur.
LA FONTAINE.

— Substantiv. Personne qui imite, qui s'attache à imiter : *Avoir des* IMITATEURS. *Les enfants, grands* IMITATEURS, *essayent de tout dessiner.* (J.-J. Rouss.) *Plus nous comptons d'*IMITATEURS, *plus nous sommes confirmés dans la bonne opinion que nous avons naturellement de nous-mêmes.* (S. Dubay.)

Quelques *imitateurs*, sot bétail, je l'avoue,
Suivent en vrais moutons le pasteur de Mantoue.
LA FONTAINE.

— s. m. Ornith. Oiseau du genre traquet ou motteux, qui habite l'Afrique australe.

— Hist. relig. *Imitateurs du Christ*, Membres d'une secte des Etats-Unis, qui avait en honneur la malpropreté du corps et la promiscuité des sexes.

— **Encycl.** Ornith. L'*imitateur*, appelé aussi grand motteux ou cul-blanc du Cap, est un très-bel oiseau, dont le plumage présente des couleurs très-variées. Le dessus de la tête et le plastron sont noirs, ainsi qu'une large bande qui part de la bouche et s'étend sur les côtés du cou; le manteau est d'un brun roussâtre qui se change au bas du dos en une couleur orangée; les couvertures de la queue sont d'une teinte plus claire; les pennes des ailes noirâtres et bordées d'une couleur pareille à celle du manteau; la queue est noire et frangée de blanc. La femelle est plus petite et a des couleurs moins pures et moins vives.

Cet oiseau habite l'Afrique australe; il se plaît surtout dans les lieux habités; on le rencontre le plus souvent dans les terres labourées et sur les haies qui bordent les habitations et les parcs de bestiaux. Dans les champs, il choisit pour se reposer les mottes de terre, les taupinières, en un mot tous les endroits un peu plus élevés que le sol. Il paraît peu sociable; du moins il est très-rare de rencontrer plusieurs couples d'*imitateurs* sur le même terrain; ils semblent, au contraire, affecter de s'isoler et de choisir un certain canton dont ils ne s'écartent plus. Cependant cet oiseau n'est pas d'un naturel farouche; on dirait qu'il aime l'homme; il se laisse approcher sans crainte; Levaillant assure avoir vu des colons en tuer à coups de fouet. Il se nourrit d'insectes et de vers.

L'*imitateur* doit son nom à l'étrange faculté qu'il possède de contrefaire tous les sons qui frappent son oreille. « Depuis l'aboiement du chien et le bêlement des agneaux, dit M. J. Lévêque, jusqu'au cri rauque des oies et au chant de la poule qui pond, il rend facilement et au naturel tout ce qu'il a entendu; quand on le transporte dans une contrée étrangère, le chant des oiseaux qui l'habitent devient bientôt le sien; c'est surtout le soir et le matin qu'il s'exerce à répéter les sons qui l'ont frappé dans la journée, et son imitation est tellement exacte, que l'homme même y est souvent trompé. Le chant particulier à cette espèce est très-agréable; c'est surtout à l'époque des amours que le mâle fait entendre les sons les plus mélodieux et les plus variés. »

Le vol de l'*imitateur* est droit; il file en rasant la terre le plus près possible. Cet oiseau cache son nid avec le plus grand soin, toujours sous terre, tantôt dans un trou qu'il creuse sous une pierre à l'écart, tantôt dans une fourmilière abandonnée; la ponte est de cinq œufs bleu turquoise. Les petits s'en éloignent aussitôt qu'ils peuvent pourvoir seuls à leur subsistance. Quant au père et à la mère, ils ne se quittent pas de toute l'année.

IMITATIF, IVE adj. (i-mi-ta-tiff, i-ve — lat. *imitativus;* de *imitari*, imiter). Qui imite, qui a la propriété d'imiter; qui est de la nature de l'imitation : *La rapidité du style conforme à la pensée lui donne une perfection* IMITATIVE *qui ne doit pas être recherchée, mais qui se présente d'elle-même aux bons poëtes.* (Fr. de Neufchâteau.) *Dans la formation des langues, les noms ont été* IMITATIFS *toutes les fois que les choses ont pu être représentées par des sons.* (Condill.)

— Littér. *Harmonie imitative*, Combinaison de sons qui a pour but de figurer soit le son même des objets, soit leur caractère propre, par une certaine analogie que l'esprit établit entre les impressions des divers sens et celles mêmes de l'esprit.

— Minér. Se dit d'une variété de chaux dans laquelle une nouvelle loi de décroissement détermine une forme semblable à celle d'une autre variété plus simple.

IMITATION s. f. (i-mi-ta-si-on — lat. *imitatio;* de *imitari*, imiter). Action ou manière d'imiter : *L'esprit d'*IMITATION. *L'instinct de l'*IMITATION. *L'esprit d'*IMITATION *a produit les beaux-arts, et l'expérience les a perfectionnés.* (J.-J. Rouss.) *L'instinct d'*IMITATION *est un des instincts les plus prononcés de l'enfance.* (Mme Monmarson.) *L'*IMITATION *est l'objet de l'art proprement dit; l'invention est le sceau du génie.* (Ch. Nod.)

Mon *imitation* n'est point un esclavage;
Je ne prends que l'idée et les tours et les lois
Que nos maîtres suivaient eux-mêmes autrefois.
LA FONTAINE.

— Objet produit en imitant : *Une* IMITATION *très-réussie. L'antiquité est comme une* IMITATION *de l'éternité de Dieu dans le temps.* (Le P. Félix.)

— *A l'imitation de*, A l'exemple, sur le modèle de : *Basilique construite* À L'IMITATION DE *Saint-Pierre de Rome.*

— *Arts d'imitation*, Arts qui ont pour but la reproduction des objets ou de leurs apparences : *La peinture est le seul des* ARTS D'IMITATION *que les femmes aient cultivé avec succès.* (De Bonald.)

— Mus. Reproduction, répétition entière ou partielle, exacte ou approximative, dans une partie, d'un chant, d'un dessin, d'une formule quelconque précédemment entendue dans une autre partie.

— Techn. Matière ouvrée qui simule une matière plus riche : IMITATIONS *d'or, d'argent, de pierres précieuses. Cette robe n'est pas en dentelle, mais en* IMITATION.

— **Encycl.** Littér. L'*imitation* est la source la plus féconde de la littérature; elle en est aussi le fléau. Quelques génies puissants créent ou découvrent; après eux, et les yeux fixés sur les chefs-d'œuvre, des esprits d'une moindre trempe créent des œuvres similaires, originales encore en quelque point et qui ne sont pas des *imitations*, mais dont ils n'auraient pas eu l'idée sans leurs devanciers. Après ceux-ci, l'*imitation* devient servile et tombe de degré en degré jusqu'au plagiat. Les maîtres qui n'ont pas eu de modèles sont bien peu nombreux; encore les plus primitifs ont-ils été précédés d'obscurs poëtes qu'ils ont fait oublier en les absorbant. Quant aux maîtres plus modernes, s'il est facile de penser que sans Homère Virgile n'aurait pas existé, il reste moins aisé de déterminer ce que tous les autres auraient pu être sans le génie des initiateurs qui leur ont ouvert la route. Quelle part revient à Homère et aux cycliques dans les drames d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide? Pour combien sont à leur tour les tragiques grecs dans tout le théâtre moderne? Que doivent Dante aux vieux chants épiques, Shakspeare et Calderon aux anciens faiseurs de mystères, et, à leur tour, que doivent tous les poëtes modernes aux Grecs, aux Latins, à Dante et à Shakspeare? Le critique le plus habile ne saurait faire équitablement une telle analyse; mais il serait obligé de conclure que les œuvres les plus vigoureuses et les plus originales découlent des œuvres antérieures et que leur valeur n'en est aucunement diminuée.

Si l'imagination voulait remonter jusqu'à ces hommes inconnus qui les premiers surent exprimer avec art leurs pensées et leurs sentiments, elle ne rencontrerait que des ébauches dans lesquelles se reflétait l'*imitation* de la nature. « Ceux qui ont créé l'art n'ont eu de modèle que la nature, a dit judicieusement Diderot; ceux qui l'ont perfectionné n'ont été, à les juger à la rigueur, que les imitateurs des premiers, ce qui ne leur a point ôté le titre d'hommes de génie, parce que nous apprécions moins le mérite des ouvrages par la première invention et la difficulté des obstacles surmontés que par le degré de perfection et d'effet. Celui qui invente un genre d'*imitation* est un homme de génie; celui qui perfectionne un genre d'*imitation* inventé, ou qui y excelle, est aussi un homme de génie. » L'*imitation* en littérature n'est donc pas seulement un droit, mais encore une nécessité à laquelle aucun écrivain ne saurait se soustraire; le critique irréfléchi peut seul en faire un reproche à ceux qui savent imiter sans perdre leur originalité propre. Le cercle des idées humaines est trop borné pour que les idées anciennes ne reparaissent pas dans des œuvres plus modernes. Voltaire a dit là-dessus le dernier mot, avec sa finesse d'esprit habituelle : « Il en est des livres comme du feu dans nos foyers; on va prendre ce feu chez son voisin, on l'allume chez soi, on le communique à d'autres et il appartient à tous. »

Les grandes œuvres sont essentiellement fécondantes; elles en suggèrent d'autres. Les écrivains ont, pour ainsi dire, une filiation que l'on pourrait suivre en remontant les siècles, filiation légitime et inévitable; aussi, rien ne les exaspère comme les inepties de la critique qui la leur reproche comme un crime. C'est ce qui a inspiré la jolie boutade du chevalier de Cailly :

Dis-je quelque chose assez belle,
L'antiquité tout en cervelle
Me dit : Je l'ai dit avant toi.
C'est une plaisante donzelle;
Que ne venait-elle après moi,
J'aurais dit la chose avant elle!

Tout le monde connaît les vers d'Alfred de Musset :

Byron, me direz-vous, m'a servi de modèle.
Vous ne savez donc pas qu'il imitait Pulci?
Lisez les Italiens, vous verrez s'il les vole.
Rien n'appartient à rien, tout appartient à tous.
Il faut être ignorant comme un maître d'école
Pour se flatter de dire une seule parole
Que personne ici-bas n'ait pu dire avant vous.
C'est imiter quelqu'un que de planter des choux!

Quand on emprunte comme Byron et Musset, on ne doit rien à personne. Mais à quel moment l'*imitation*, au lieu d'être puissante et féconde, trahit-elle l'indigence et la servilité? L'histoire des littératures, la valeur des écrivains et des œuvres sont là pour répondre. La littérature latine est tout entière un reflet de la littérature grecque; Virgile imite Homère, Plaute imite Diphile; Térence, Ménandre; Catulle, Alcée et Sapho; Cicéron s'inspire de Démosthène pour ses discours et de Platon pour ses écrits philosophiques. Tous ces grands esprits vivifient et transforment ce qu'ils empruntent; ils n'en restent pas moins inférieurs à leurs modèles, et le plus grand poëte latin n'est ni Virgile ni Catulle, c'est Lucrèce. Quant à ceux qui viennent ensuite, ceux qui imitent des *imitations*, Stace, Valerius Flaccus, Silius Italicus, leur valeur commence à devenir absolument négative.

Il en est de même dans la littérature française. Au XVIe siècle, les poëtes et les écrivains hésitent entre deux sources d'inspiration : la source nationale, gauloise, celle qui a produit Rabelais, Montaigne, Froissart, Joinville, et l'*imitation* de l'antiquité. Les néo-grecs triomphent, mais aujourd'hui on les a replacés à leur rang; on ne lit plus Ronsard ni la pléiade, on lira toujours Rabelais. Le XVIIe siècle s'enfonce de plus en plus dans l'*imitation;* copier les Grecs et les Latins, transporter tout ce que l'on peut d'une langue dans l'autre, tel fut le but suprême. Corneille puise dans Tite-Live, dans Sénèque, dans Lucain, dans le théâtre espagnol; Racine se tient le plus près possible de Sophocle et d'Euripide; Boileau francise Horace. Molière et La Fontaine empruntent partout. L'invention est comptée pour rien, et la mise en œuvre passe seule pour le comble de l'art. Cependant il y a bien des degrés dans ces *imitations* diverses; La Fontaine, Corneille et Molière doivent être mis à part, car leur génie a transformé puissamment la matière que leur fournissaient et les anciens et les modernes. Racine, Boileau, Fénelon, tout en restant imitateurs à un plus proche degré, doivent être absous, grâce à la perfection de style que, débarrassés du souci de l'invention, ils ont imprimée à leurs œuvres. Imiter ainsi, c'est créer encore. Mais la queue de Racine, de Molière et de Boileau! la *Henriade*, les comédies de Destouches, les tragédies de Campistron, les poésies de Dorat et toutes les fadeurs niaises de la littérature impériale! Voilà où l'*imitation* conduit, quand elle s'éloigne des sources vivifiantes; quand la copie s'exerce sur ce qui n'était déjà qu'une copie.

Le XIXe siècle a tout renouvelé. D'abord il a proscrit, comme plagiat, ce qui dans les trois siècles précédents n'était regardé que comme une *imitation* licite, un « heureux larcin; » puis il est remonté à d'autres sources que l'antiquité grecque et romaine. L'Angleterre, l'Allemagne et l'Espagne, jusqu'au XVIIe siècle, avaient moins souffert de l'influence classique : on s'est pénétré de leurs littératures plus neuves et plus originales. Chateaubriand s'est retrempé dans Milton, et tout en restant quelque peu serf d'Homère et de Virgile, en empruntant au Tasse et à bien d'autres, il a su se faire une langue neuve et puissante; Mme de Staël procède des critiques allemands, Victor Hugo du Dante, du Romancero, de Calderon et de Shakspeare, Musset de lord Byron. Mais combien ils sont restés eux-mêmes, tout en se reconnaissant des aïeux! A leur tour, ils ont servi de modèles, et ceux-là seuls qui ont servilement calqué leurs procédés de composition et de style restent des imitateurs. Th. Gautier, A. Barbier et Ch. Baudelaire procèdent évidemment de Victor Hugo, mais chacun garde son individualité propre. Voilà comment l'*imitation* est féconde et produit des œuvres durables.

— Techn. L'industrie moderne s'est proposé pour principal but, non pas de créer des produits d'une grande valeur et d'une haute originalité, mais de produire le plus abondamment possible et au meilleur marché. Ces deux conditions exigent l'emploi de procédés spéciaux et de matières premières qui ne peuvent être de premier choix. Pour des raisons de différents ordres, on voit rarement des industriels se livrer à des études et à des recherches pour donner au plus modeste produit un aspect élégant, artistique, original. Il faut aller vite en besogne, utiliser la machine, et la machine, rapide et régulière, n'a ni l'habileté manuelle ni le goût de l'artisan qui, seul, peut donner cet aspect aux objets qu'il façonne. D'un autre côté, le public, qui reçoit une éducation esthétique fort médiocre, qui, presque toujours, préfère l'apparence du luxe à l'élégance simple, le clinquant à la beauté véritable, demande à l'industrie des produits qui paraissent chers et qui soient, en réalité, livrés à bon marché.

Pour satisfaire à cette exigence du public

et à celle de la fabrication, tout en réalisant des bénéfices, l'industrie n'a qu'une ressource : l'*imitation*. Elle imite les matières premières, le travail et les formes, mais d'une façon différente de ce qu'on entend ordinairement par le mot imiter. Imiter signifie : faire semblable; l'industrie, elle, ne fait semblable qu'en apparence, et c'est là le défaut grave de ses *imitations*. Elle imite les pierreries, le marbre, les métaux, les bois, l'écaille, la corne, le cuir, etc.; mais ses *imitations* n'ont presque jamais aucune des qualités de ces matériaux; elles en ont l'aspect, elles trompent l'œil, et c'est là l'important. L'*imitation* est en quelque sorte tout un art, soit qu'on entende par ce dernier mot une branche du travail humain, soit qu'on lui donne le sens d'artifice, d'illusion produite par l'habileté de l'artisan. Elle pourrait être divisée en cinq catégories. La première comprend les procédés assimilables à la falsification, qui consistent à donner à une matière quelconque l'apparence d'un produit avec lequel elle n'a de commun qu'une ressemblance d'aspect suffisante pour tromper l'œil de l'acheteur, et ne possédant aucune de ses qualités ou propriétés. La seconde peut embrasser la grande quantité d'objets fabriqués avec des matières de même nature que celle qui est communément en usage, mais seulement de qualité inférieure; dans celle-ci, on peut ranger les cuirs sciés, les gants de peau de mouton vendus pour chevreau, les étoffes à trame de coton dissimulée par un fil de laine ou de soie, etc. La troisième catégorie est composée des produits qui doivent leur apparence à un revêtement ou à une modification superficielle; tels sont : les bijoux connus sous le nom de doublé, les meubles plaqués ou de bois teint, les plâtres bronzés, les simili-marbres, etc. Cette sorte d'*imitation* est celle qui a rendu jusqu'à présent le plus de services, et elle a créé parfois des produits qui satisfont à la fois le goût et l'utilité. Une quatrième catégorie comprend les moyens de simuler les travaux exécutés à la main, en se servant à cet effet d'une machine, des procédés mécaniques, des moules et patrons. Enfin, la cinquième et dernière catégorie est celle dans laquelle rentre la copie des formes, des dessins de la partie artistique de la production. Comme on le voit par cette classification, la fabrication des objets imités a une importance considérable et prépondérante dans l'industrie moderne. Parmi ces *imitations*, les unes ne présentent aucun avantage pour la consommation et peuvent être classées parmi les supercheries industrielles, tandis que les autres offrent au commerce des produits véritablement utiles, d'une belle apparence, dont le bon marché relatif est obtenu par l'emploi de matières de moindre valeur, mais de qualités égales ou semblables. Il peut même arriver que ces qualités soient plus grandes. C'est ce qui a lieu, dans la fabrication des meubles, pour certains bois teints, et notamment pour les *imitations* d'acajou. L'emploi de ces bois teints est de beaucoup préférable pour la solidité au mode d'*imitation* appelé plaqué. On doit ranger dans cette catégorie un genre de porcelaine et de faïence fabriqué aujourd'hui en Allemagne, et qui est une imitation des faïences anciennes, dont la décoration est obtenue par l'impression. Ces produits, d'une utilité semblable à la porcelaine commune, décorée à la main, sont de beaucoup supérieurs à celle-ci quant à leur aspect.

On ne peut donc condamner complétement l'*imitation*, pas plus qu'il ne faut se féliciter de lui voir jouer un rôle aussi important. Il serait à désirer qu'on imitât moins et que, au lieu de dépenser des efforts ou des recherches à ce genre de production, on habituât le goût public à se porter sur des objets, originaux par la forme, bien disposés pour leur destination, et dans lesquels les qualités de la matière première seraient heureusement utilisées et non pas sacrifiées, comme il arrive trop souvent, à une fausse apparence.

— Mus. Comme l'a très-justement dit d'Artigue, « l'imitation, en musique, est une figure tellement naturelle, qu'elle naît de l'enchaînement des diverses parties harmoniques, enchaînement tel, qu'une ou plusieurs parties, se superposant à une première, sont conduites à imiter les formes sous lesquelles cette première se sera présentée. » La figure de l'*imitation* est tellement naturelle dans le style musical, que le compositeur, à son insu même, est porté à l'employer à chaque instant, et qu'on ne trouverait peut-être pas d'exemple d'un morceau à plus d'une partie, ne contenant pas plusieurs exemples d'*imitation* complète ou fragmentaire. Cela est si vrai, que l'élève qui entame à peine les études de la composition musicale, qui commence à écrire à deux, à trois ou à quatre parties, est immédiatement tenté de se servir des formules imitatives avant même que le professeur ait eu le temps de songer à lui en faire connaître l'emploi.

« L'*imitation*, dit Fétis, peut se diviser en trois genres principaux : le premier est l'*imitation* proprement dite, qui peut être interrompue lorsque la marche de la composition y oblige; le second, où l'on s'impose l'obligation de continuer l'*imitation* exacte jusqu'au bout, est appelé *canon;* enfin, le troisième, qui est périodique, prend le nom de *fugue*. Toute composition scientifique appartient plus ou moins à l'un de ces genres. » Non-seulement toute composition scientifique appartient à l'un de ces trois genres, mais, comme nous venons de le faire entendre, il n'est pas de composition libre dans laquelle l'*imitation* n'entre pour une part plus ou moins grande. On comprendra donc quelle est son importance. Ceci dit, nous allons faire connaître avec quelques détails les règles de l'*imitation*, aussi bien en ce qui concerne le style libre que le style rigoureux ou scolastique.

L'*imitation* consistant à reproduire, dans une partie quelconque, un motif ou un fragment de motif établi, proposé par une autre partie, il est entendu qu'on peut produire des *imitations*, non-seulement avec la tête de ce motif, mais encore avec toutes les parcelles mélodiques ou rhythmiques dont il se compose, et varier ainsi l'intérêt d'un morceau sans en altérer le sujet et sans sortir un instant de son caractère. Dans le style fugué, on choisit de préférence, pour texte de l'*imitation*, un motif court, et plus encore les fragments qui ne présentent qu'une parcelle, mais caractéristique, de ce motif.

Le motif proposé, établi dès l'abord, se nomme *antécédent;* l'*imitation* de ce motif est appelée *conséquent*, et on rend cette *imitation* plus saisissable à l'oreille de l'auditeur en la faisant précéder d'un silence plus ou moins long, en faisant *entrer* la partie qui produit l'*imitation* sur cette *imitation* même. Il arrive souvent que le *conséquent* ne reproduit qu'une partie du motif proposé, qu'une phrase qui commence par une *imitation* finit sans *imitation*, et que cette phrase, ce *conséquent*, devient *antécédent* à son tour et donne lieu à de nouvelles *imitations*.

L'*imitation* est qualifiée *régulière* ou *contrainte*, lorsque tous les intervalles mélodiques de l'*antécédent* sont exactement, scrupuleusement reproduits dans le *conséquent;* lorsque, par exemple, la tierce mineure répond à la tierce mineure, la sixte augmentée à la sixte augmentée, etc. Lorsque cette concordance n'existe pas absolument, c'est-à-dire lorsqu'une tierce majeure répond à une tierce mineure, une quinte juste à une quinte diminuée, etc., l'*imitation* devient *irrégulière*. On comprend donc que l'*imitation* à l'octave ou à l'unisson est généralement la seule qui puisse, en toute circonstance, être parfaitement *régulière;* toutes les autres sont, dans la plupart des cas, plus ou moins *irrégulières*, et, pour les rendre *régulières*, il faudrait altérer certaines notes du *conséquent*, afin que tous les intervalles de l'*antécédent* fussent exactement reproduits; mais alors, le plus souvent, ces altérations seraient complétement en désaccord avec les exigences tonales. Seules, les *imitations* à la quarte ou à la quinte se trouvent parfois être naturellement *régulières* sans qu'on soit obligé de recourir aux altérations. C'est pour cela que la plupart des auteurs ont classé ces dernières parmi les *imitations régulières*.

L'*imitation* est *libre* quand la correspondance des intervalles mélodiques est plus arbitraire encore que dans l'*imitation* dite *irrégulière;* et lorsqu'on répond, par exemple, à une tierce par une quinte, et à une quinte par une sixte, c'est-à-dire non plus par le même intervalle altéré, mais par un intervalle différent. Enfin, on appelle *imitation de rhythme* ou *de mouvement* celle où la correspondance des intervalles est complétement négligée et où il n'existe, entre l'*antécédent* et le *conséquent*, d'autre conformité que celle du rhythme.

Qu'elle soit *régulière*, *irrégulière* ou *libre*, l'*imitation* peut avoir lieu : 1° par *mouvement semblable*, c'est-à-dire lorsque le *conséquent* imite l'*antécédent* dans tous ses mouvements ascendants ou descendants; 2° par *mouvement contraire*, lorsque, dans le *conséquent*, les intervalles ascendants de l'*antécédent* sont convertis en intervalles descendants, et *vice versâ;* 3° par *augmentation*, quand on double, dans le *conséquent*, la valeur de chacune des notes de l'*antécédent;* 4° par *diminution*, lorsqu'au contraire la valeur de chacune des notes de *l'antécédent* est réduite de moitié dans le *conséquent*. Certains théoriciens enragés admettent encore diverses autres espèces d'*imitations;* mais la plupart de celles-ci sont ingrates ou puériles, et leur emploi ferait ressembler la musique à un simple jeu de patience ou de combinaisons dans lequel la palme serait décernée au plus subtil, au plus ingénieux ou au plus adroit.

Suivant le nombre des parties qui s'imitent successivement, les *imitations* prennent le nom d'*imitations* à deux, à trois, à quatre parties au plus.

On sait que la pièce musicale qui a reçu le nom de *canon* est uniquement basée sur l'emploi perpétuel de l'*imitation*. Celle-ci s'appelle alors *imitation canonique*, et le *conséquent* doit reproduire avec l'exactitude la plus rigoureuse le motif établi dans l'*antécédent*, et cela jusqu'à la fin de la phrase ou du morceau. Les *canons* à l'unisson ou à l'octave sont les plus usités, parce qu'ils sont les plus saisissables pour l'auditeur; pourtant, les *canons* à la quinte ou à la quarte sont souvent d'un excellent effet. On appelle *canon perpétuel* celui qui peut se recommencer indéfiniment et dont la dernière mesure peut s'enchaîner tout naturellement avec la première.

Imitation de Jésus-Christ. Ce livre, qui exprime avec tant de profondeur et de mélancolie la pensée religieuse du moyen âge, et que Fontenelle a appelé « le plus beau livre qui soit sorti de la main des hommes, » parut au commencement du xve siècle. « Il y avait au moyen âge deux existences, dit M. Ampère à propos de l'*Imitation :* l'une guerrière, l'autre monacale. D'une part, le camp et la guerre; de l'autre, l'oraison et le cloître. La classe guerrière a eu son expression dans les épopées chevaleresques; celle qui veillait dans les cloîtres a dû aussi avoir la sienne. Il lui a fallu dire ses effusions rêveuses, les tristesses de la solitude tempérées par la religion, et qui sait si l'*Imitation* n'a pas été l'épopée intérieure de la vie monastique, si elle ne s'est pas formée peu à peu, si elle n'a pas été l'œuvre collective que le monachisme du moyen âge nous a léguée comme sa pensée la plus profonde et son monument le plus glorieux? »

L'*Imitation* est la plus complète théorie de l'ascétisme qu'on ait écrite, et l'on sait que, suivant les doctrines ascétiques, le renoncement et la vertu ne diffèrent point. Jésus-Christ étant considéré comme le plus parfait modèle de vertu pratique, imiter Jésus-Christ, c'est poursuivre le but le plus élevé, le seul but où devaient tendre ceux qui faisaient de la prière l'unique préoccupation de leur vie. « Le livre que nous appelons *Imitation*, dit Michelet, porte dans plusieurs manuscrits un titre qui doit être fort ancien : *Livre de vie; vie* est synonyme de *règle* dans la langue monastique. Ce livre n'aurait-il pas été dans sa première forme une *règle des règles*, une fusion de tout ce que chaque règle contenait de plus édifiant? Il semble particulièrement empreint de l'esprit de sagesse et de modération qui caractérisait le grand ordre, l'ordre de Saint-Benoît. Ces maîtres expérimentés de la vie intérieure sentirent de bonne heure que, pour diriger l'âme dans une voie de perfectionnement réel, solide et sans rechute, il fallait proportionner la nourriture spirituelle aux forces des disciples, donner le lait aux faibles, le pain aux forts. »

L'*Imitation de Jésus-Christ* est divisée en quatre livres : 1° avis utiles pour la vie spirituelle; 2° avis propres à conduire à la vie intérieure; 3° de la consolation intérieure; 4° de l'eucharistie.

L'âme détachée du monde, dans le premier livre, se fortifie dans le second et se voue tout entière à la solitude. « Au troisième, comme le dit Michelet, ce n'est plus la solitude; l'âme a auprès d'elle un compagnon, un ami, un maître, et de tous le plus doux. Une gracieuse lutte s'engage, une aimable et pacifique guerre entre l'extrême faiblesse et la force infinie, qui n'est plus que la bonté. On suit avec émotion toutes les alternatives de cette belle gymnastique religieuse; l'âme tombe, elle se relève, elle retombe et pleure. »

L'*Imitation de Jésus-Christ* se répandit immédiatement sur tous les points du globe, grâce à une traduction qui parut en français, dès le xve siècle, sous le titre d'*Internelle consolation*. On ne trouve pas dans cette traduction le livre de l'eucharistie, sans doute parce que le traducteur a trouvé cette partie de l'œuvre, dernier terme de l'instruction religieuse, d'une lecture difficile, peut-être même dangereuse pour le vulgaire. Réduite aux trois premiers livres, l'*Internelle consolation* n'en produisit pas moins un effet immense.

« Quelle dut être, dit M. Michelet, l'émotion du peuple, des femmes, des malheureux (les malheureux alors, c'était tout le monde) lorsque, pour la première fois, ils entendirent la parole divine, non plus dans la langue des *morts*, mais comme parole *vivante;* non comme formule cérémonielle, mais comme la voix vive du cœur; leur propre voix, la manifestation merveilleuse de leur secrète pensée!... Cela seul était déjà une résurrection; l'humanité releva la tête; elle aima, elle voulut vivre. Je ne mourrai point, je vivrai, je verrai encore les œuvres de Dieu. »

« C'est que, comme l'a dit M. Henri Martin (*Histoire de France*, t. V), à un point de vue général, l'*Imitation de Jésus-Christ*, c'est tout le christianisme; à un point de vue plus restreint, plus ascétique et moins évangélique, c'est l'idéal du moine. Le livre de l'*Imitation*, le livre de *vie*, comme l'appellent d'anciens manuscrits, n'est qu'un résumé, une conclusion, une concentration de tout le mouvement ascétique et contemplatif, fécondé par l'amour divin, tel que le comprenait et tel que l'a développé le monachisme chrétien. Fruit suprême qui éclôt quand l'arbre va mourir, il apparaît à la fin du moyen âge. La désolation de l'Eglise, la ruine de la France font sortir du cloître et éclater sur le monde cette grande voix du renoncement et du détachement, la même voix qui avait appelé les âmes chrétiennes au désert quand le monde romain s'abîmait. »

Il faut le remarquer, en effet, l'*Imitation* paraît au moment où l'étranger occupe le sol. L'esprit qui y domine, c'est la résignation; le sentiment que l'on y découvre, c'est un immense besoin de consolation réclamé par un désespoir sans bornes. C'est que, depuis les invasions du ve siècle, le monde occidental n'avait jamais autant souffert. De la Seine au Rhin, sous le règne de Charles VI, il ne restait pas un village debout. La famine, la guerre, la peste étaient en permanence. A Paris seul, en 1418, l'année des massacres des Armagnacs par les Cabochiens, il y eut plus de cent mille victimes. Les douleurs morales étaient aussi intenses que les douleurs physiques. L'ébranlement nerveux causé par l'horreur des événements se manifestait par un état de folie habituel et général, dont la danse macabre et la danse de Saint-Guy ne sont que des épisodes.

L'*Imitation de Jésus-Christ* venait à point pour calmer toutes les douleurs; aussi fut-elle accueillie avec enthousiasme, et, comme le cœur humain est toujours rongé par de cruelles souffrances, ce livre est encore lu de nos jours avec émotion, avec bonheur, par tous ceux qui ont conservé quelques croyances religieuses.

« Quatre siècles ont passé, dit Henri Martin : bien d'autres passeront; ce livre n'a pas vieilli et ne vieillira pas, parce qu'il est l'expression, non pas la plus hardie, mais la plus générale et la plus acceptée d'une des tendances éternelles de l'âme. On ne saurait parler qu'avec respect d'une œuvre qui tient une place dans l'histoire de l'humanité, et qui, fidèle à un de ses titres, a été la consolation de tant de milliers, on pourrait dire de millions d'âmes! Les hommes même qui vivent le plus éloignés du milieu moral où elle règne ne lui ont jamais refusé leur admiration. »

Jugeant l'œuvre à un autre point de vue, M. de Sacy ne se montre pas moins élogieux dans son appréciation : « L'*Imitation de Jésus-Christ*, dit-il, parle à toutes les âmes... Qu'y a-t-il de comparable à ces dialogues du troisième livre entre l'âme chrétienne et Jésus-Christ? C'est le comble du mysticisme; et cependant tout y est si simple et si vrai, qu'il n'y a pas d'esprit qui ne se prête à la fiction. Aussi, cet ouvrage, qui semblerait d'abord n'avoir été composé que pour des moines et des anachorètes, a-t-il toujours fait la lecture favorite des gens même du siècle, pour peu qu'ils eussent de goût et de cœur. A mesure qu'on en parcourt quelques pages, la persuasion se glisse, pour ainsi dire, dans l'âme, avec un sentiment de paix et de bonheur inexprimable. »

Quel est le véritable auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ?* Cette question, débattue au xviie siècle, fort controversée de nos jours, et l'une des plus intéressantes que la critique littéraire et historique puisse soulever, a passionné les biographes sans jamais être victorieusement résolue. Il manque, en effet, ici l'élément principal dont l'intervention fixerait toutes les incertitudes, c'est-à-dire une date précise, un fait authentique, une indication positive, qu'on puisse dégager du chaos des contradictions, et poser comme prémisse d'un syllogisme irréfutable. En sorte que longtemps encore, pour ne pas dire toujours, il faudra s'en tenir à des appréciations plus ou moins motivées, à des présomptions morales, pour illuminer de quelques rayons l'obscurité qui enveloppe l'origine de cet admirable livre. En ramenant le débat à ces derniers termes, les présomptions acquièrent une singulière force en faveur de Gerson, et elles constituent un ensemble de vraisemblances qui équivalent presque à une complète démonstration.

Obligé, après le concile de Constance (1414), de fuir en Allemagne pour échapper aux persécutions dont il était l'objet en France, Gerson se retira d'abord en Bavière, où il écrivit son livre *De consolatione theologiæ;* puis dans le duché d'Autriche, où le duc lui avait offert un asile. On a retrouvé à l'abbaye de Mœlck, où Gerson s'était réfugié, beaucoup de copies de ses ouvrages, composés durant son exil, et notamment le traité *De consolatione theologiæ*, à la suite duquel paraît pour la première fois l'*Imitation de Jésus-Christ* dans un recueil transcrit en 1421, époque où ce livre commençait à se répandre. Cette preuve de paternité, établie d'abord par l'inscription d'un grand nombre de manuscrits sous le nom de Gerson, fut ensuite confirmée par la multitude plus grande encore d'éditions du xve et du xvie siècle, portant également le nom du chancelier de Paris, tandis qu'il s'en est trouvé très-peu sous celui de Thomas à Kempis, et seulement dans la seconde moitié du xve siècle. Il n'est donc pas étonnant que les témoignages les plus illustres, notamment celui de Bossuet, se soient réunis en faveur de Gerson, et qu'ils aient permis de le considérer comme très-digne d'avoir composé cet ouvrage, dont la forme douce et pénétrante rappelle l'onction et la piété qui règnent dans ses autres traités ascétiques : *De monte contemplationis, De paupertate spirituali, De parvulis ad Christum trahendis, De simplicitate cordis*, etc. Gerson, d'ailleurs, à cause de l'étendue de ses lumières, de sa piété éclairée, de sa modération, de ses mœurs simples et pures, de l'ardeur de son zèle et de sa charité, avait été proclamé par le cardinal Zabarella *le plus excellent docteur de l'Eglise*, et surnommé *le docteur des consolations* (*doctor consolatorius*); et si l'on rapproche de ces considérations l'analogie de sentiments et d'expressions qu'offrent plusieurs de ses *Lettres spirituelles* avec le livre de l'*Imitation*, l'oubli qu'il fait de cet ouvrage dans son traité *De laude scriptorum* et dans son épître *De libris legendis*, oubli qui serait tout à fait inexplicable s'il n'avait pas la modestie pour motif; les idiotismes même et les gallicismes, indices certains de la nationalité de l'auteur, il est bien difficile d'attribuer à un autre qu'à l'illustre chancelier le mérite et la gloire de cette magnifique expression du sentiment chrétien. Parmi les écrivains qui se sont prononcés en

faveur de Gerson, nous citerons, outre Bossuet, Onésime Leroy, Gence, Thomassy, le chevalier Vert et Faugère. Ils insistent sur ce fait que les premières éditions de l'*Imitation* qui aient été imprimées portent le nom de Gerson. Répondant à cette objection que l'*Imitation* ne figure pas parmi la liste des ouvrages du chancelier publiés par son frère, ils disent que celui-ci ne faisait que respecter le vœu du chancelier, qui tenait à rester inconnu; que, du reste, on trouve dans cette liste un recueil de pensées courtes et utiles, et que ce recueil pourrait bien être l'*Imitation* elle-même. Enfin, M. Leroy a découvert, à Valenciennes, un sermon de Gerson, en vieux français, qui contient des parties de l'*Imitation*.

En faveur de Thomas à Kempis, on trouve également de nombreux champions. Les jésuites flamands, les chanoines réguliers de Saint-Augustin, les bollandistes, un arrêt de Paris de 1652, le chanoine Eusèbe Amort, et, de notre temps, Giesder, Schmidt et M. Malou se sont prononcés pour lui. Mais le plus ancien manuscrit qu'on allègue en sa faveur ne remonte qu'à l'année 1441, et ce n'était qu'un travail de copiste, comme tous les détails que nous possédons sur sa vie portent à le croire. Moine, puis sous-prieur au monastère de Sainte-Agnès, à Cologne, doux, patient et studieux, il employait tous ses loisirs à la transcription des manuscrits, pour laquelle, d'ailleurs, la nature l'avait doué d'un véritable talent, et qui était une source de bénéfices pour le monastère. C'est ainsi qu'il copia plusieurs livres de chant, un premier *Missel* en 1414 et un second en 1417, un volumineux extrait des opuscules de saint Bernard, puis une Bible entière en 4 volumes in-folio, travail herculéen qui ne lui demanda pas moins de quinze années. Cette transcription achevée, il commença le recueil où, en tête de plusieurs traités, se trouvent les quatre livres célèbres *De imitatione Christi*, recueil qu'il souscrivit de la même formule calligraphique que la Bible et ses autres œuvres de copiste : *Finitus et completus per manus fratris Thomæ a Kempis, anno* 1441. Les adversaires de Gerson, comprenant quel coup décisif cette formule portait à leur système, ont prétendu que Kempis l'étendait à ses propres ouvrages, mais ils n'apportent aucune preuve sérieuse à l'appui de cette assertion. La plupart de ces copies étaient expédiées, moyennant un certain prix (*pro pretio*), à différentes maisons de Flandre et d'Allemagne, qui prirent le foyer d'où elles émanaient pour le centre de leur production; et c'est ainsi qu'on en vint à attribuer à Kempis les quatre livres de l'*Imitation*. Comment, du reste, concilier l'intention de l'auteur de cet ouvrage, qui, dans un passage, demande à rester inconnu, avec le texte latin cité plus haut? Ce n'est pas tout : l'*Imitation* était déjà très-répandue vers 1420; comment admettre que Thomas à Kempis, alors très-jeune, ait pu composer un ouvrage qui dénote une si profonde connaissance de l'esprit humain? D'un autre côté, les écrits composés par le moine de Cologne sont extrêmement médiocres, complétement dépourvus de profondeur. Comment aurait-il pu écrire cet admirable traité qui se nomme l'*Imitation?* Mentionnons enfin une circonstance qui, du moins, n'est pas le résultat d'une hypothèse, c'est que, le moine du monastère de Sainte-Agnès ayant commencé une chronique de son monastère, elle fut continuée après sa mort par son plus ancien confrère, son commensal d'un demi-siècle. Or ce dernier, après avoir fait l'éloge de Kempis, s'exprime ainsi : *Scripsit Bibliam nostram totaliter, et alios multos libros pro domo et pretio.* Puis il ajoute : *Insuper composuit varios tractatulos ad ædificationem juvenum.* Assurément, l'*Imitation* n'est pas un livre qu'un religieux, un écrivain, un homme de bon sens puisse comprendre dans cette qualification de divers petits traités, ni présenter comme étant destiné particulièrement à l'édification de la jeunesse.

Nous pourrions tirer encore de la nature même de l'ouvrage une dernière considération qui a aussi sa valeur : c'est que cet admirable livre accuse une généralité et une profondeur de doctrine, une connaissance du cœur humain, une expérience et un dégoût des choses du monde, dont il serait presque ridicule de faire honneur à un moine qui a passé toute sa vie dans un cloître, et qu'un homme comme Gerson a pu seul acquérir au contact des grandeurs et des misères de la société. Nous ferons enfin remarquer que la plupart de ceux qui ont attribué l'*Imitation* à Thomas à Kempis sont du même pays que ce moine et semblent avoir été influencés par un sentiment irréfléchi de patriotisme. Il y a quelques années, M. Malou, évêque de Bruges, a prétendu établir d'une manière définitive les droits de son compatriote; mais il a été victorieusement réfuté dans divers opuscules dont l'auteur est M. Jean Mangeart, ancien bibliothécaire de Valenciennes.

Un troisième groupe, comprenant les Italiens, le bénédictin Cajetan, les jésuites piémontais, une réunion de cardinaux en 1639, et, de nos jours, Grégory, Paravia, M. Renan, attribue l'*Imitation* à un certain Jean Gersen, Gesen ou Gessen, qui aurait été abbé du monastère de Saint-Étienne de Verceil (Piémont) de 1220 à 1230. Mais, d'abord, si l'*Imitation* avait été composée au XIIIe siècle, comment comprendre qu'elle fût restée inconnue pendant deux cents ans et qu'il n'en eût existé qu'un seul manuscrit? Ce manuscrit a été découvert à Arona par M. Grégory, et, selon lui, il date du XIIIe siècle. Mais, au témoignage des plus savants paléographes, ce manuscrit n'est pas antérieur à l'an 1400. D'un autre côté, Gersen, abbé de Verceil, a-t-il existé? Aucun monument, aucun écrit contemporain ne prouve son existence. Par contre, plusieurs manuscrits ajoutent à son nom la qualification de chancelier de Paris, et, dans des vers qui donnent la date de la mort de Gerson, il est appelé Gersen. Tout prouve donc que c'est un personnage imaginaire, et que le soi-disant abbé de Verceil est né d'une erreur de copiste, ayant substitué par mégarde un *e* à un *o* et écrit Gersen au lieu de Gerson.

Il résulte de ce qui précède que Gerson serait le véritable auteur de l'*Imitation*, car aucun des compétiteurs qu'on a voulu lui opposer ne reste debout lorsqu'on a recours à un sérieux examen critique. Toutefois, de nos jours, un certain nombre d'écrivains, parmi lesquels nous citerons Michelet, Victor Leclerc et Ampère, rejettent également, comme auteur de l'*Imitation*, Gersen, qui n'a pas existé, Thomas à Kempis, incapable de l'écrire, et Gerson, dont, selon eux, le style boursouflé, pédant, rempli de subtilités scolastiques, n'a aucune ressemblance avec le style naïf et simple, souvent pathétique et sublime de l'*Imitation*. D'après eux, l'*Imitation* serait une œuvre impersonnelle. Cette épopée de la vie monastique, selon l'expression de Michelet, se serait formée peu à peu, au moyen âge, par une élaboration silencieuse. Elle serait le résultat de pensées, de préceptes monastiques, écrits par des religieux pour l'usage des monastères, commentés journellement et auxquels chaque génération aurait apporté quelque chose de nouveau. Enfin, à la suite de ces développements successifs, l'ouvrage aurait été coordonné dans son ensemble et aurait reçu la forme sous laquelle on le trouve au milieu du XVe siècle. D'après cette opinion, les quatre livres dont se compose l'*Imitation* n'appartiennent pas à la même époque. Le premier et le deuxième livres seraient, quant au fond, du XIIe siècle. « Le langage humble et calme du premier livre, dit V. Leclerc, paraît difficilement l'œuvre de cet esprit plus hardi, plus familiarisé avec l'antiquité profane, et qui se plaît aux grandes images et aux amples développements du troisième livre, et ni l'une ni l'autre de ces deux parties n'a le moindre rapport avec la théologie savante et subtile dont le quatrième livre est rempli. » Par la hardiesse de l'inspiration et la vivacité de la pensée, le troisième livre appartiendrait au XIIIe siècle; enfin, le quatrième se rattache plus particulièrement aux controverses théologiques du XIVe siècle. Toujours d'après cette opinion, on ne trouve pas dans l'*Imitation* un plan net et arrêté. On y sent la redondance confuse des interpolations successives, on y voit les mêmes sujets revenir à diverses reprises, chaque verset a un sens, chaque chapitre est une instruction complète qui peut se détacher du tout, et les diverses parties ne sont reliées entre elles que par l'inspiration générale qui anime le livre. Rien n'indique mieux un travail collectif et lent, auquel un inconnu, Gerson ou tout autre, aurait donné une forme définitive.

Cette opinion ingénieuse a été vivement attaquée. Nous avons dit plus haut de quel côté nous penchons; nous n'avons pas à y revenir, laissant le lecteur juge du curieux et intéressant débat dont nous avons mis les pièces sous ses yeux.

Le livre de l'*Imitation* est peut-être l'ouvrage qui a eu le plus grand nombre d'éditions. Il en existe plus de quatre-vingts traductions françaises en prose et plusieurs en vers, dont la plus célèbre est celle qu'a donnée Pierre Corneille. Parmi les traductions en prose, nous citerons celles de Sacy, de Genoude et de Lamennais. Au nombre des meilleurs ouvrages qu'on ait publiés sur l'*Imitation* et son auteur présumé, nous citerons : *Mémoire sur le véritable auteur de l'*Imitation, par G. de Grégory (1827); *Essai sur la vie de Jean Gerson*, par Lecuy (1832); *Essai sur Jean Gerson*, par Ch. Schmidt (1839); *Jean Gerson*, par Thomassy (1843); *Dell' autore del libro de Imitatione Christi*, par Paravia; Introduction à l'édition in-folio de l'*Imitation*, par V. Leclerc (1855); *Etudes d'histoire religieuse*, par Renan (1857); *Recherches historiques et critiques sur le véritable auteur du livre de l'*Imitation, par Mgr Malou (1858); *Etudes historiques et critiques de l'*Imitation (Toulouse, 1856); *Réponse de la France à la Belgique relativement à l'*Imitation de Jésus-Christ (1862), etc.

Imitation de la pauvre vie de Jésus-Christ, par l'Allemand Jean Tauler. Cet ouvrage, qui contient le résumé des idées religieuses du célèbre mystique, est écrit en vieil allemand du XIVe siècle et a eu la rare fortune d'être loué à la fois par les chefs de la Réforme au XVIe siècle, Luther, Mélanchthon, etc., et par Bossuet. Voici, en résumé, la doctrine contenue dans ce livre :

« L'âme, par la mortification de ses passions et de ses vices, par la pratique des vertus, par le détachement et l'abnégation de soi-même, de ses désirs, de sa volonté, de son amour-propre, de toute son activité et de toute chose créée, revient à son fonds intérieur, y cherchant Dieu et l'y trouvant enfin qui s'y manifeste par la naissance de son Verbe divin et par la *spiration* de son saint esprit; ensuite, par une *introversion* durable et continuelle, elle se conserve dans cet état d'intériorité, afin que Dieu puisse produire en elle sa volonté, ses merveilles et ses conduites spéciales. » Pourtant, sur les fameuses pratiques que les chefs du mysticisme nomment les *voies intérieures*, Tauler n'a que des vues générales. Il ne connaît pas ou s'abstient d'expliquer à ses adeptes cette méthode d'une rigueur presque géométrique, à l'aide de laquelle les mystiques ordinaires arrivent à de si prodigieux résultats et parviennent en si peu de temps à isoler un homme de son temps et de lui-même.

Nourri de la lecture des gnostiques et des alexandrins, Tauler professait notoirement la transformation de toute chose en Dieu. Malebranche voyait tout en Dieu, mais au moins il laissait à l'homme sa personnalité et à la nature une existence distincte. Selon Tauler, interprète en ce sens des théories alexandrines les plus exagérées, l'homme n'est qu'une voix de Dieu comme, au surplus, tous les êtres de la nature. Les créatures, qui vivent dans un néant véritable, n'existent, vis-à-vis de Dieu, que dans le sens où vit notre corps relativement à notre âme. Il n'est qu'une enveloppe et un support. De même l'univers animé, comme l'univers physique, n'est qu'un vêtement qui couvre les membres de Dieu. Au fond, c'est le système de l'identité formulée par les philosophes de l'Allemagne moderne, ce qui prouve qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. La substance divine est dans un repos éternel; toute l'action qu'on remarque dans la nature s'opère par l'intermédiaire des trois personnes divines. Quand l'âme humaine est identifiée avec l'essence divine, elle monte au-dessus des trois personnes et entre dans un repos comparable au *nirvana* indien.

C'est dans ce livre qu'on trouve énumérés pour la première fois les trois degrés de la vie intérieure, la *purgative*, l'*illuminative* et l'*unitive*, qui sont devenus les points fondamentaux de l'initiation mystique. Les idées de Tauler ont exercé une grande influence dans le monde catholique du XIVe au XVIe siècle. L'*Imitation de la pauvre vie de Jésus-Christ* a été traduite en latin, notamment en 1621 (in-8o), et en français par Jacques Talon (1669, in-12). Le savant Schlosser en a donné une édition avec un *Lexicon taulerianum* (Francfort, 1833, in-8o).

IMITÉ, ÉE (i-mi-té) part. passé du v. Imiter. Reproduit par imitation, fait d'après un modèle : *Un drame* IMITÉ *de Shakspeare. Une ballade* IMITÉE *de Schiller. Il y a des oiseaux dont le chant ne saurait être* IMITÉ.

Il n'est point de serpent ni de monstre odieux
Qui, par l'art *imité*, ne puisse plaire aux yeux.
BOILEAU.

‖ Dont on imite, dont on a imité les actes ou les œuvres : *Si vous faites cela vous ne serez pas* IMITÉ. *Horace est* IMITÉ *par Racan, comme lui-même avait* IMITÉ *les Grecs, en n'y prenant pas tout et en y mettant du sien.* (Ste-Beuve.)

IMITER v. a. ou tr. (i-mi-té — lat. *imitari*, qui se rattache au même radical que le grec *mimeomai* [v. IMAGE]). Chercher à reproduire par une chose semblable : IMITER *un son, un geste.* IMITER *les manières, les mouvements de quelqu'un. Le singe* IMITE *tous les mouvements de l'homme. Proposons-nous de grands exemples à* IMITER, *plutôt que de vains systèmes à suivre.* (J.-J. Rouss.) *Lorsque Mme Malibran voulait faire connaître un oiseau dont elle avait oublié le nom, elle en* IMITAIT *le chant.* (Chateaub.) ‖ Se régler sur la conduite, sur l'exemple de; chercher à reproduire les œuvres de : IMITER *Virgile. La meilleure manière de se venger d'une injure, c'est de ne pas* IMITER *celui qui vous l'a faite.* (Mme de Lambert.) *L'écrivain original n'est pas celui qui n'*IMITE *personne, mais celui que personne ne peut* IMITER. (Chateaub.)

Imiter un ingrat, c'est le justifier.
A. DE MUSSET.

— Avoir un faux air, un faux semblant de, ressembler à : *Le cuivre doré* IMITE *l'or. Certains papiers* IMITENT *le velours. La grâce* IMITE *la pudeur, comme la politesse* IMITE *la bonté.* (J. Joubert.)

IMMA s. m. (imm-ma). Minér. Ocre rouge, ferrugineuse.

IMMACULÉ, ÉE adj. (imm-ma-ku-lé — du préf. *im*, et de *maculé*). Qui n'est point maculé, taché, souillé : *Vêtement* IMMACULÉ. *Blancheur* IMMACULÉE.

— Fig. Qui n'a subi aucune souillure morale : *Une âme* IMMACULÉE. *Une innocence* IMMACULÉE. *Un honneur* IMMACULÉ.

— Théol. *Immaculée conception*, Conception de la Vierge qui, d'après les théologiens, s'est opérée sans que Marie se trouvât souillée du péché originel. ‖ *Agneau immaculé*, Titre que l'on donne quelquefois à Jésus-Christ.

Immaculée conception (L'), sujet traité par un grand nombre d'artistes. V. CONCEPTION.

IMMÆ, ville de la Syrie ancienne, entre Antioche en Émèse. Les partisans d'Héliogabale y défirent les troupes de Macrin en 218.

IMMANENCE s. f. (imm-ma-nan-se — rad. *immanent*). Philos. Etat de ce qui est immanent : *L'*IMMANENCE *de la conscience.*

— Physiol. Système qui attribue des forces isolées à chaque élément anatomique, et considère toute action organique comme une résultante de ces forces.

IMMANENT, ENTE adj. (imm-ma-nan, an-te — lat. *immanens*, qui réside dans; de *in*, en, et *manere*, résider, qui se rattache à la racine aryenne *man*, d'abord penser, puis désirer, aimer et enfin demeurer, habiter, racine qui, dans ces diverses acceptions, a fourni un grand nombre de dérivés aux diverses langues indo-européennes). Qui existe, qui se trouve, qui réside d'une manière permanente : *Dieu est la cause* IMMANENTE *de toutes choses.* (Spinoza.) *La justice est* IMMANENTE *à l'âme humaine.* (Proudh.)

— Théol. *Actions immanentes*, Celles qui ont Dieu lui-même pour fin, qui ne se produisent pas hors de lui : *Le Père engendre le Fils par une* ACTION *qui lui est* IMMANENTE.

— s. m. Philos. Ce qui est immanent : *L'*IMMANENT *est ce qui demeure dans le sujet.*

IMMANGEABLE adj. (imm-man-ja-ble — du préf. *im*, et de *mangeable*). Qui n'est pas bon à manger; qui a très-mauvais goût : *Un ragoût* IMMANGEABLE.

IMMANQUABLE adj. (imm-man-ka-ble — du préf. *im*, et de *manquable*). Qui ne peut manquer, qui sera ou arrivera infailliblement : *Réussite* IMMANQUABLE. *Pour étouffer toute grandeur, il y a un moyen* IMMANQUABLE, *c'est de la taxer d'imprudence.* (E. de Gir.)

— **Syn. Immanquable, infaillible.** *Immanquable* ne se dit que des choses considérées en elles-mêmes et comme devant nécessairement arriver, ou d'un but qui ne peut manquer d'être atteint. *Infaillible* se dit souvent des personnes considérées comme ne pouvant faillir. Quand ce dernier mot s'applique aussi aux choses, c'est qu'il s'agit des paroles, des opinions, de la science d'une personne, ou bien c'est que les choses dont il s'agit sont envisagées par rapport à ce qu'on en pense, à ce qu'on en dit. On dira que le succès est *immanquable* si l'on veut parler du cours ordinaire des choses; mais on prédira un succès *infaillible* pour faire entendre seulement qu'on a de bonnes raisons de le croire tel. En parlant de remèdes, on dit qu'ils sont *infaillibles*, car ce sont des choses à la vertu desquelles nous voulons qu'on croie, et c'est la croyance même que nous présentons comme certaine.

IMMANQUABLEMENT adv. (imm-man-ka-ble-man — rad. *immanquable*). Sans manquer; infailliblement : *Dans une constitution, tout pouvoir qui n'est pas nécessaire finit* IMMANQUABLEMENT *par être dangereux.* (Ferrand.)

IMMARCESSIBLE adj. (imm-mar-sèss-si-ble — du préf. *im* et du lat. *marcessibilis*, sujet à se flétrir). Qui ne peut se flétrir, qui est incorruptible : *Gloire* IMMARCESSIBLE. ‖ Vieux mot.

IMMARGINÉ, ÉE adj. (imm-mar-gi-né — du préf. *im* et de *marginé*). Hist. nat. Qui n'a pas de marge, pas de bord affectant une forme ou une coloration spéciale : *Feuille* IMMARGINÉE.

IMMATÉRIALISME s. m. (imm-ma-té-ri-a-li-sme — du préf. *im*, et de *matérialisme*). Philos. Système des philosophes qui nient l'existence de la matière.

IMMATÉRIALISTE adj. (imm-ma-té-ri-a-li-ste — du préf. *im*, et de *matérialisme*). Philos. Qui se rapporte à l'immatérialisme : *Doctrine* IMMATÉRIALISTE.

— s. m. Partisan de l'immatérialisme : *Les hommes regarderont sûrement les* IMMATÉRIALISTES *comme cet homme qui, s'imaginant être de verre, craignait à tout moment d'être cassé.* (Tournemine.)

IMMATÉRIALITÉ s. f. (imm-ma-té-ri-a-li-té — du préf. *im*, et de *matérialité*). Qualité, état de ce qui est immatériel : *Quand je n'aurais d'autre preuve de l'*IMMATÉRIALITÉ *de l'âme que le triomphe du méchant et l'oppression du juste en ce monde, cela seul m'empêcherait d'en douter.* (J.-J. Rouss.) *L'*IMMATÉRIALITÉ *de l'âme prouve la possibilité, et non la nécessité d'une vie future.* (Géruzez.)

IMMATÉRIEL, ELLE adj. (imm-ma-té-riel, iè-le — du préf. *im*, et de *matériel*). Qui n'est pas formé de matière, qui n'est pas matière : *Si l'âme est* IMMATÉRIELLE, *elle peut survivre au corps; et si elle lui survit, la Providence est justifiée.* (J.-J. Rouss.) *L'esprit vit, comme Dieu, de la vie* IMMATÉRIELLE. (Lacordaire.)

— s. m. Ce qui est immatériel : *L'intimité et l'abandon ne naissent que dans le domaine de l'*IMMATÉRIEL. (Vinet.)

IMMATRICULATION s. f. (imm-ma-tri-ku-la-si-on — rad. *immatriculer*). Action d'immatriculer; résultat de cette action : *L'*IMMATRICULATION *d'un acte. L'*IMMATRICULATION *d'un huissier.*

— **Encycl.** L'immatricule d'un huissier est consignée sur un registre tenu au greffe du tribunal de son ressort : chaque immatricule est numérotée. L'huissier est tenu, à peine de nullité des exploits qu'il signifie, d'y faire mention de son immatricule.

En ce qui concerne les notaires, il existe aux archives des chambres de discipline un

registre d'immatricules, où tous les notaires du ressort doivent, dans le mois à partir de leur prestation de serment, faire inscrire leurs noms et prénoms, la date de la nomination et de la prestation de serment, les noms et prénoms de leur prédécesseur immédiat. (*Statuts des notaires*, 6 nov. 1808 et 16 août 1827.) Dans le cas où les minutes et répertoires d'un notaire seraient remis par lui ou ses héritiers à un notaire autre que le successeur, le notaire auquel cette remise aura été faite devra la constater par une nouvelle immatricule, et effectuer le dépôt de l'état sommaire desdites minutes; le tout, soit dans le mois de la prestation de serment du successeur, soit dans les deux mois de la suppression de la place, au cas prévu par l'art. 56 de la loi du 25 ventôse an II (art. 4).

Le nouveau propriétaire d'une inscription de rente sur l'État doit se faire immatriculer sur le grand-livre de la dette publique.

Les Français établis en pays étranger doivent se faire inscrire sur un registre matricule tenu à cet effet à la chancellerie du consulat. L'accomplissement de cette formalité leur assure la protection du consul, ainsi qu'un moyen de justifier de leur espoir de retour. Les Français qui ont encouru la perte de leur nationalité ne peuvent être admis à l'*immatriculation*, et, s'ils ont été inscrits sur le registre, ils doivent en être rayés. (Ordonnance du 28 nov. 1833.)

Aux termes de l'art. 15 de l'ordonnance du 23 octobre 1833, aucun consul ne peut célébrer un mariage entre Français, s'il ne lui a été justifié des publications faites dans le lieu de sa résidence, outre les publications faites en France, lorsque les futurs ou l'un d'eux ne sont pas résidants et immatriculés depuis six mois dans le consulat, ou si les parents, sous la puissance desquels l'une ou l'autre des parties se trouve relativement au mariage, ont leur domicile en France.

— Administr. milit. L'inscription des jeunes soldats se fait immédiatement après la clôture de la liste du contingent départemental. Les jeunes soldats, d'après leurs numéros de tirage au sort, et suivant les besoins de l'État, sont divisés en deux catégories : l'une comprenant ceux qui rentrent immédiatement dans l'armée active et qui sont envoyés dans les différents corps suivant leurs aptitudes militaires ; l'autre formée par les jeunes soldats devant faire partie, pendant quatre ans, de la réserve de l'armée active.

Les chevaux de l'Etat sont immatriculés comme les hommes. Tous les chevaux achetés dans la circonscription d'un dépôt de remonte sont inscrits sur un registre matricule, tenu au chef-lieu du dépôt, et ne présentant qu'une seule et même série de numéros continuée indéfiniment. En outre, il est tenu dans chaque succursale un registre signalétique annuel avec une série unique de numéros d'ordre.

IMMATRICULE s. f. (imm-ma-tri-cu-le — du préf. *im*, et de *matricule*). Enregistrement sur un registre public : IMMATRICULE *d'un acte.* ‖ Inscription d'un huissier au nombre de ceux qui instrumentent près d'un tribunal : *Un exploit d'ajournement doit contenir les noms, demeure et* IMMATRICULE *de l'huissier.* (Acad.)

— **Encycl.** V. IMMATRICULATION.

IMMATRICULER v. a. ou tr. (imm-ma-tri-ku-lé — du préf. *im*, et de *matricule*). Inscrire sur un registre public, sur la matricule : IMMATRICULER *un huissier*. IMMATRICULER *un titre, un brevet.*

IMMATURITÉ s. f. (imm-ma-tu-ri-té — du préf. *im*. et de *maturité*). Etat de ce qui n'est pas mûr : *L'âpreté des fruits est presque toujours un signe d'*IMMATURITÉ.

IMMÉDIAT, ATE adj. (imm-mé-di-a, a-te — du préf. *im*, et de *médiat*). Qui est ou se fait, ou qui agit directement, sans intermédiaire : *Une cause* IMMÉDIATE. *Un pouvoir* IMMÉDIAT. *Un successeur* IMMÉDIAT. *Les nerfs sont l'organe* IMMÉDIAT *du sentiment.* (Buff.) *On n'a jamais renversé un tyran qu'au bénéfice plus ou moins* IMMÉDIAT *d'un autre tyran.* (A. Karr.) ‖ Instantané, qui arrive aussitôt, sans intervalle de temps : *Éprouver un soulagement* IMMÉDIAT. *La satisfaction de soi-même apporte une récompense* IMMÉDIATE. (J. Janin.) *Les mesures* IMMÉDIATES *ne peuvent pas être radicales, les mesures radicales ne peuvent pas être* IMMÉDIATES. (E. Littré.)

— Féod. Se disait, surtout en Allemagne, des fiefs et de la noblesse relevant directement de l'empereur : *Fief* IMMÉDIAT. *Noblesse* IMMÉDIATE.

— Méd. *Contagion immédiate*, Celle qui a lieu par contact direct entre le sujet infecté et le sujet sain.

— Chim. *Principe immédiat*, *Produit immédiat*, Dernier corps que l'on parvient à isoler par l'emploi des seuls moyens mécaniques, et sans recourir à la décomposition chimique. ‖ *Analyse immédiate*, Suite d'opérations par lesquelles on isole les principes immédiats des corps.

— Bot. *Insertion immédiate*, Mode d'insertion des étamines, attachées directement sous l'ovaire, sur le calice ou sur le pistil.

IMMÉDIATEMENT adv. (imm-mé-di-a-te-man — rad. *immédiat*). D'une manière immédiate, sans intermédiaire, directement : *La superstition et le despotisme sont*, IMMÉDIATEMENT *après la peste, les plus horribles fléaux du genre humain.* (Volt.) ‖ A l'instant même, sans délai, sans retard, sans intervalle de temps : *Vous allez partir* IMMÉDIATEMENT.

IMMÉMORIAL, ALE adj. (imm-mé-mo-ri-al, a-le — du préf. *im*, et du lat. *memoria*, mémoire). Qui remonte à une époque inconnue, à cause de son ancienneté : *Usage* IMMÉMORIAL. *Possession* IMMÉMORIALE. *Temps* IMMÉMORIAL. *A la Chine, de temps* IMMÉMORIAL, *c'est la famine qui est chargée du balayage des pauvres.* (Proudh.)

IMMENSE adj. (imm-man-se — lat. *immensus ;* du préf. *im*, et de *mensus*, mesuré). Illimité, qui n'a pas de bornes dans son étendue ou dans son être : *L'espace est* IMMENSE. *Dieu est* IMMENSE, *est un être* IMMENSE. *Le panthéisme est à la fois quelque chose d'*IMMENSE *et de vague.* (Lammen.)

Le réel est étroit, le possible est *immense.*
LAMARTINE.

— Par exagér. Dont l'étendue est très-considérable : *Une plaine* IMMENSE. *Une salle* IMMENSE. *D'*IMMENSES *forêts. Une* IMMENSE *étendue de terrain. Une* IMMENSE *nappe d'eau.*

Cet *immense* Paris, aux tourmentes fatales,
Repos, douce gaîté, tout s'y vient engloutir.
BRIZEUX.

— Fig. Très-fort, très-grand, très-considérable : *Un nombre* IMMENSE. *Une* IMMENSE *multitude. D'*IMMENSES *efforts. Des résultats* IMMENSES. *L'orgueil est* IMMENSE *de sa nature.* (J. de Maistre.) *L'influence de l'éducation est* IMMENSE *sur les destinées de l'homme.* (Brachet.) *L'*IMMENSE *majorité des femmes du monde est une majorité de femmes perdues.* (G. Sand.)

Immense (DE L') et des Innombrables, ou de l'**Univers et des Mondes** (*De Immenso et Innumerabilibus, seu de Universo et Mundis*), poëme philosophique de Giordano Bruno, publié à Francfort-sur-le-Mein en 1591. Cet ouvrage a pour objet l'infinitude de l'univers. Le globe que nous habitons est un planète, et, par conséquent, il ne constitue pas à lui seul un monde. Toutes les planètes doivent être, comme la terre, couvertes de plantes et d'animaux, et habitées par des êtres doués comme nous de raison et de volonté. Le soleil autour duquel tourne la terre n'est pas l'unique soleil; il doit y en avoir une foule, comme il y a une multitude de planètes. L'ensemble que forme cette masse incalculable d'étoiles et de corps célestes compose l'univers. Cet univers est infini, parce que, l'être illimité, l'être des êtres, Dieu, ne peut avoir qu'un palais sans bornes. Tel est l'ordre de pensées que Bruno se propose de mettre en lumière, et qu'il annonce dans l'exorde. On voit qu'il faut faire remonter jusqu'au philosophe napolitain l'hypothèse de la pluralité des mondes habités, développée par Huyghens, popularisée par Fontenelle et souvent reproduite de nos jours. On doit aussi lui faire honneur de la distinction introduite dans le langage entre deux termes autrefois synonymes, *univers* et *monde*, celui-ci désignant notre système solaire et tout système semblable, celui-là l'ensemble des systèmes solaires, l'ensemble des mondes. Nous n'avons pas besoin de dire que cette distinction, qui a remplacé le dualisme fictif *ciel* et *terre*, et dont Auguste Comte a signalé l'importance, était impossible avant la révolution faite par Copernic en astronomie, tous les astres constituant, dans l'astronomie ancienne, un système général et unique, dont la terre était supposée le centre.

Bruno se plaît à lier ses vues sur l'*univers immense* et sur les *mondes innombrables* aux considérations les plus élevées sur la destinée humaine. « Cette destinée, dit-il, doit s'expliquer par la constitution de l'univers non moins que par l'organisation de l'homme. Tout être aspire, en vertu de sa constitution, au but de son existence. Plus la nature d'un être est noble, plus est ardente sa tendance vers le bien. L'homme, à la vérité, est de tous les êtres le seul auquel soient proposés deux objets différents et même contraires : la perfection de l'esprit et celle du corps. L'homme se trouve placé sur les limites du temps et de l'éternité, entre un modèle accompli et des copies imparfaites, entre la raison et les sens; il participe de ce double état, de l'une et l'autre extrémité; il se tient debout, en quelque sorte, à l'horizon de la nature. Cependant, il est certain que la perfection spirituelle est sa véritable destination. Son esprit, en effet, chose invisible, indépendante, divine, se montre le maître de la matière, et non son vassal; il vit par lui-même, partout inattaquable et entier, doué d'une force inépuisable, investi du pouvoir de contempler l'éternelle vérité, et capable de dompter les objets extérieurs ainsi que lui-même. Or, quel est dans la vie le but propre de notre esprit? Il n'est évidemment appelé qu'à saisir la vérité suprême par la raison, et à pratiquer le souverain bien par la volonté. Une preuve que telle est la vocation de l'homme, c'est que sa raison et sa volonté sont insatiables, infatigables. Aussitôt que l'esprit aperçoit quelque lumière, quelque bien, il s'y porte avec vivacité, il y tourne ses désirs et ses investigations. Oui, l'instinct de la perfection nous est naturel et inné. *Nous ne supportons pas ce qui est isolé, fortuit, partiel, flottant, incomplet ; nous exigeons que tout soit complet, durable, universel, nécessaire.* Nos sens mêmes ont, comme notre imagination, un domaine illimité; de quelque côté qu'ils se dirigent, *ils se trouvent au centre, et ne peuvent atteindre aucune circonférence.* Admirable rapport entre le besoin de notre esprit et son objet, entre l'âme et l'univers, entre la psychologie et la cosmologie! Nous appelons le parfait, l'infini, l'universel, le nécessaire; eh bien, le parfait, l'infini, l'universel, le nécessaire nous entoure de tous côtés. Que l'homme donc élève ses yeux et ses pensées vers le ciel qui l'environne et les mondes qui volent au-dessus de lui. Voilà un tableau, un livre, un miroir, où il peut contempler et lire les formes et les lois du bien suprême, le plan et l'ordonnance d'un ensemble parfait. C'est là qu'il peut ouïr une harmonie ineffable; c'est par là qu'il peut monter au faîte d'où l'on aperçoit toutes les générations, tous les âges du monde. Etudier l'ordre sublime des mondes et des êtres qui se réunissent en chœur pour chanter la grandeur de leur maître, telle est l'occupation la plus digne de notre intelligence. La conviction qu'il existe un tel maître pour soutenir un tel ordre réjouit l'âme du sage et lui fait mépriser l'épouvantail des âmes vulgaires, la mort.

Deux obstacles, selon Bruno, s'opposent à la propagation de cette manière de considérer et d'étudier la nature : la préférence accordée aux sens et aux apparences sur l'entendement et la réalité, et la primauté que l'esprit de secte a usurpée sur le goût désintéressé de la vérité. L'esprit de secte a sa source dans l'intérêt, dans l'âpre et vil amour du lucre. Ecoutez avec quel accent d'indignation Bruno flétrit cet abaissement de l'intelligence : « Quand on a osé faire de la science trafic et industrie, s'écrie-t-il, la sagesse et la justice ont quitté la terre. De tous les misérables, les plus misérables sont ceux qui ne philosophent que pour gagner leur pain. Commencez par vous enrichir, et livrez-vous ensuite aux méditations philosophiques. » A l'obstacle qui naît de l'intérêt et de l'esprit de secte se joint, pour écarter l'idée d'une nature infinie, la tyrannie des apparences. Les philosophes en crédit, les péripatéticiens s'obstinent à rester emprisonnés dans le fini, parce qu'ils ne sauraient *croire*, disent-ils, ce qu'ils ne *voient* pas. Mais ce raisonnement à la saint Thomas, leur répond Bruno, est irréligieux. Vous invoquez la loi des sens; j'en appelle à la loi de la nature, qui doit nécessairement répondre aux exigences de la raison. Or la raison veut que l'œuvre de Dieu soit une œuvre infinie. Il est déraisonnable d'admettre en dehors du monde un vide infini, et de supposer un ciel où Dieu se serait en quelque sorte retiré après la création. L'être étant le bien, le non-être étant le mal, il suit que, s'il n'y a d'autre monde que le nôtre, le bien est fini et isolé, le mal, au contraire, infini et répandu partout. Si le monde est fini, notre âme est trompée par les aspirations qu'elle a reçues du créateur, par la lumière de la raison, par le témoignage même des sens; car les sens ne démentent pas, ils confirment, au contraire, cette idée de l'infini qui s'impose à la raison. Lorsque du haut d'une place élevée on regarde autour de soi, on s'imagine que la terre est limitée à l'horizon; mais quand on s'avance jusqu'à cette prétendue limite, on découvre une nouvelle étendue; on est obligé de reculer les bornes de la contrée, et on les reculerait toujours, si on était capable de toujours avancer. Certes, on peut ne point partager de pareilles idées, mais il est impossible de n'en pas admirer la grandeur.

IMMENSÉMENT adv. (imm-man-sé-man — rad. *immense*). Excessivement, extrêmement : *Un terrain* IMMENSÉMENT *vaste. Un homme* IMMENSÉMENT *riche. Les femmes restées fidèles à leur nature aiment* IMMENSÉMENT. (Mme N. de Saussure.)

IMMENSITÉ s. f. (imm-man-si-té — rad. *immense*). Etat, caractère de ce qui est immense, infini, sans bornes : *L'*IMMENSITÉ *de Dieu. L'*IMMENSITÉ *est la leçon visible de l'immortalité.* (E. Pelletan.)

Un calife, autrefois, à son heure dernière,
Au dieu qu'il adorait dit pour toute prière :
« Je t'apporte, ô seul roi, seul être illimité,
Tout ce que tu n'as pas dans ton *immensité*,
Les défauts, les regrets, les maux et l'ignorance. »
VOLTAIRE.

‖ Immense étendue : *Quand on a le plaisir de se perdre dans l'*IMMENSITÉ, *on ne se soucie guère de ce qui se passe dans les rues de Paris.* (Volt.) *Le temps se perd dans l'éternité, l'espace dans l'*IMMENSITÉ. (Royer-Collard.)

Aux regards de celui qui fit l'*immensité*,
L'insecte vaut un monde; ils ont autant coûté.
LAMARTINE.

— Par exagér. Etendue très-vaste : *L'*IMMENSITÉ *des forêts vierges de l'Amérique. L'*IMMENSITÉ *des mers.*

— Fig. Nombre, grandeur, quantité, importance très-considérable : *L'*IMMENSITÉ *des richesses, des ressources, du pouvoir, de l'influence, du savoir. L'*IMMENSITÉ *des désirs de l'homme.*

IMMENSTADT, ville de Bavière, cercle de Souabe, à 100 kilom. S.-O. d'Augsbourg, sur l'Iller; 2,000 hab. Entrepôt et commerce de sel et de toiles; fabrique d'armes.

IMMERGÉ, ÉE (imm-mèr-jé) part. passé du v. Immerger. Plongé dans un liquide : *Un corps* IMMERGÉ *dans l'eau. Le volume du liquide augmente de tout celui du corps* IMMERGÉ. (Buff.) *La viande* IMMERGÉE *pendant quelque temps dans l'acide pyroligneux, puis séchée à l'air libre, se conserve tout aussi bien que la viande fumée.* (Laboulaye.)

— Astron. Plongé dans l'ombre d'un corps céleste : *Une éclipse de soleil est totale pour toute partie de la terre* IMMERGÉE *dans l'ombre de la lune.*

IMMERGENT, ENTE adj. (imm-mer-jan, an-te — rad. *immerger*). Physiq. Se dit du rayon lumineux qui pénètre un milieu, par opposition au rayon *émergent*, le rayon qui en sort.

IMMERGER v. a. ou tr. (imm-mèr-jé — lat. *immergere ;* de *in*, dans, et *mergere*, plonger, qui se rapporte à la racine sanscrite *magg*, plonger, *gg* égalant *rg*. Prend un *e* après le *g*, lorsque la terminaison commence par un *a* ou un *o : Il immergea, nous immergeons*). Plonger dans un liquide : IMMERGER *un corps dans l'eau.*

IMMÉRITÉ, ÉE adj. (imm-mé-ri-té — du préf. *im*, et de *mérité*). Qui n'est pas, qui n'a pas été mérité : *Un malheur* IMMÉRITÉ. *Une faveur* IMMÉRITÉE. *Des reproches* IMMÉRITÉS. *La Providence a des réparations pour des catastrophes et des infortunes* IMMÉRITÉES. (Lamart.)

IMMERMANN (Charles-Lebrecht), poëte et auteur dramatique allemand, né à Magdebourg (Prusse) en 1796, mort en 1840. Il était fils d'un fonctionnaire prussien, qui l'éleva sévèrement et l'envoya à Halle en 1813, pour y faire ses études juridiques. Lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe, le jeune homme prit le mousquet, se battit à Waterloo, entra à Paris avec les soldats de Blücher (1815), puis alla terminer ses cours à l'université. Habitué par son père à un esprit de sévère discipline, il écrivit, en 1817, une brochure intitulée : *Des querelles parmi les étudiants de Halle*, qui produisit une vive irritation parmi ses condisciples, dont il attaquait l'exaltation libérale, et qui fut solennellement brûlée par eux pendant les fêtes de la Wartbourg. Cette même année, il entra dans la magistrature, devint référendaire à Magdebourg, puis fut, de 1819 à 1823, auditeur à Munster, où il écrivit ses premières compositions poétiques et dramatiques, ébauches pleines d'imagination et de vigueur, dans lesquelles on voit quelle profonde impression avait produite sur son esprit la lecture de Shakspeare, de Byron et de Gœthe. En 1824, il passa à Magdebourg en qualité de juge; il quitta cette ville, trois ans plus tard, pour occuper les fonctions de conseiller du tribunal de Dusseldorf. Là, il entra en relation avec le peintre Schadow, avec Michel Beer, frère de l'illustre compositeur Meyerbeer, avec Christian Grable, et continua avec une infatigable activité à créer des œuvres nouvelles. Frappé de la décadence dans laquelle était tombé le théâtre de cette ville, il en prit la direction et parvint à former une troupe d'élite (1834); mais, malgré tous ses efforts, sa tentative, très-brillante au point de vue littéraire, échoua complétement devant l'indifférence du public, et il se vit contraint d'abandonner, en 1837, sa louable entreprise. Deux ans plus tard, il se maria, et il voyait s'ouvrir devant lui une existence calme et heureuse, lorsque la mort vint le frapper tout à coup. « Poëte incomplet, écrivain fougueux, Immermann, dit Saint-René Taillandier, avait plus d'ardeur que de talent, et il ne parvint jamais à cette harmonie de la pensée et de la forme, qui est le but suprême de l'art. Vigueur, audace, rudesse même, voilà ce qui caractérise les œuvres de ce poëte; ne lui demandez ni la grâce de la pensée ni la mélodie du langage. » Il a écrit des comédies, où l'on trouve une certaine verve comique, et parfois de l'*humour ;* des tragédies et des drames, dans lesquels il s'est attaché à peindre ce qui inspire la terreur, même le dégoût; des poëmes de longue haleine, des romans, etc. Nous citerons parmi ses comédies : les *Princes de Syracuse* (1821), l'*Œil de l'Amour* (1824), compositions des plus agréables; les *Travestissements* (1828); l'*Ecole des dévots* (1829); le *Cavalier chancelant dans le labyrinthe de la métrique* (1829), composition très-élégante; l'*Espiègle comtesse*, etc. Parmi ses tragédies : la *Vallée de Roncevaux* (1822); le *Roi Périandre* (1823); *Cardenio et Céline* (1826); *Frédéric II* (1828); *Ghismonda* (1839), sa dernière et sa plus remarquable œuvre dramatique. Parmi ses poésies et ses poëmes : *Poésies* (1825); la *Tragédie dans le Tyrol* (1828), remarquable poëme dramatique; *Nouvelles poésies* (1830); *Alexis* (1832), grand poëme dramatique; *Merlin* (1832), poëme mythique; *Tristan et Isolde* (1839). Enfin, parmi ses romans : *Tulifantchen* (1830), conte drolatique; les *Epigones* (1836), une de ses œuvres les plus fortes et les plus complètes; *Münchhausen* (1838-1839); *Journal d'un voyageur* (1833). Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Dusseldorf (1834-1843, 14 vol. in-8°).

IMMERSIF, IVE adj. (imm-mèr-sif, i-ve — du lat. *immersus*, immergé). Qui se fait par immersion.

— Techn. *Calcination immersive*, Epreuve qu'on fait de l'or en plongeant ce métal dans l'acide nitrique.

IMMERSION s. f. (imm-mèr-si-on — lat. *immersio*, de *immergere*, immerger). Action d'immerger, de plonger dans un liquide : *Dans l'Eglise grecque, le baptême s'administre par* IMMERSION *totale.* (Babinet.)

— Astron. Entrée d'une planète dans l'ombre d'une autre planète; commencement du passage d'un astre devant le disque d'un autre astre.

— Physiq. *Point d'immersion*, Point où un rayon lumineux plonge dans un liquide : *L'angle de réfraction a son sommet au* POINT D'IMMERSION.

— Méd. Action de plonger dans l'eau le corps ou une partie du corps d'un malade.

— **Encycl.** Méd. On sait que les Spartiates plongeaient leurs nouveau-nés dans les eaux glacées de l'Eurotas. Aujourd'hui encore, en Irlande et dans plusieurs contrées de l'Afrique, on immerge les enfants; mais une pareille pratique, salutaire quelquefois, ne saurait être généralisée. Il faut tenir compte des saisons, de la température, de l'âge, des constitutions et de plusieurs autres circonstances. La température de l'eau est toujours bien au-dessous de celle du corps humain, et, lorsque celui-ci se trouve tout d'un coup plongé dans ce liquide, il se produit instantanément un violent ébranlement nerveux, une suspension rapide de la chaleur, une vive contraction de la peau; la circulation se ralentit, le sang reflue et se concentre dans le cœur et dans les gros vaisseaux; la respiration devient pénible et entrecoupée. Si cet état persistait longtemps, il s'ensuivrait de graves désordres; mais à peine sorti de l'eau, on éprouve généralement les effets d'une forte réaction. Le sang est lancé avec plus de force par le cœur, la chaleur reparaît et il s'opère dans tout le corps un mouvement de dedans en dehors, qui augmente notablement les forces vitales et le bien-être. Mais il peut arriver que la réaction ne s'opère pas, et cette circonstance est généralement l'indice d'accidents consécutifs plus ou moins graves. Il faut se garder de pratiquer les *immersions* quand on est en sueur. En sortant de l'eau, il est bon de faire un peu d'exercice pour faciliter la réaction, plutôt que d'aller se coucher dans un lit pour y transpirer.

Les *immersions* ont été employées avec succès pour combattre plusieurs espèces de fièvres et surtout les fièvres intermittentes. Dans ce cas, les *immersions* doivent être faites pendant le stade de chaleur. La peste a été guérie plusieurs fois par l'impression brusque de l'eau froide; Thucydide raconte que, pendant que ce terrible fléau ravageait Athènes, les malheureux habitants, poursuivis par une chaleur dévorante, se précipitaient dans toutes les eaux des sources, et qu'ils guérissaient. Les fièvres éruptives, telles que la variole, la rougeole, la scarlatine, ont été traitées, dans les cas d'éruption difficile, par des *immersions* chaudes ou froides; mais ce moyen offre des dangers. Tissot et plusieurs praticiens ont recommandé les *immersions* froides, pour prévenir les funestes effets de l'onanisme.

IMMEUBLE adj. (imm-meu-ble — du préf. *im*, et de *meuble.*) Jurispr. Qui n'est pas meuble, ou que la loi ne considère pas comme tel : *Un bien-fonds est* IMMEUBLE *par sa nature. Certaines choses meubles, telles que les animaux attachés à la culture, sont* IMMEUBLES *par destination. L'usufruit des choses immobilières est* IMMEUBLE.

— s. m. Bien qui n'est pas meuble, ou que la loi ne considère pas comme tel : *Acheter, vendre un* IMMEUBLE. *Posséder des* IMMEUBLES. *L'assurance contre l'incendie pousse l'assuré à brûler son* IMMEUBLE *pour s'en défaire le plus promptement et le plus avantageusement possible.* (Toussenel.)

IMMIGRANT, ANTE adj. (imm-mi-gran, ante — rad. *immigrer*). Qui immigre, qui arrive dans un pays pour s'y établir : *La population* IMMIGRANTE *est toujours très-considérable en Amérique.*

— Substantiv. : *Chaque année, le nombre des* IMMIGRANTS *est immense aux Etats-Unis.* (Ampère.)

IMMIGRATION s. f. (imm-mi-gra-si-on — rad. *immigrer*). Arrivée d'étrangers qui viennent s'établir dans le pays : *C'est l'*IMMIGRATION *de colons anglais, français et allemands qui a, en grande partie, peuplé l'Amérique septentrionale.*

— **Encycl.** Lorsque l'esclavage a été aboli dans nos colonies en 1848, les administrations locales et les colons se sont efforcés d'attirer et de retenir les nouveaux citoyens sur les habitations; mais tous les efforts tentés dans ce but n'ont pas été assez complétement efficaces pour que la production ne cherchât pas à se créer une nouvelle ressource en faisant appel aux forces du dehors. Les colons ont d'abord pensé que l'introduction de travailleurs amenés d'Europe, d'Asie ou d'Afrique pouvait atteindre leur but et devenir peut-être un stimulant pour les cultivateurs indigènes émancipés, en contribuant à réhabiliter aux yeux des populations affranchies le travail de la terre, resté si longtemps le partage exclusif de la servitude. Ainsi, pendant que la Réunion demandait des travailleurs à l'Afrique, à l'Inde et à la Chine, les Antilles firent quelques essais d'émigration européenne. De 1849 à 1852, environ 1,200 engagés furent introduits de France et d'Allemagne à la Guadeloupe et à la Martinique; mais l'épreuve ne fut pas heureuse et les colons intéressés se prononcèrent bientôt d'une manière très-formelle contre l'*immigration* européenne, toutes les fois qu'elle aurait pour but de procurer des travailleurs autres que quelques chefs laboureurs ou ouvriers d'usine. Depuis lors, on s'est borné autant que cela s'est pu à demander des immigrants à l'Inde, lesquels ont donné jusqu'à présent les meilleurs résultats à tous les points de vue. Ce succès doit s'expliquer par les précautions spéciales que le gouvernement a apportées dans cette sorte de recrutement. Ainsi des actes particuliers, élaborés avec le concours des commissions les plus compétentes, délibérés en conseil d'Etat, ont réglementé avec un soin minutieux toutes les dispositions propres à prévenir et à empêcher le moindre abus. Ces actes prennent l'émigrant à son départ de la terre natale, le suivent pendant la traversée, à son débarquement dans la colonie, pendant toute la durée de son engagement, et lui assurent, à l'époque de son départ, son rapatriement gratuit. Cette législation se trouve presque tout entière dans les deux décrets du 13 février 1852 et du 27 mars suivant, et a été complétée, pour les détails d'application, par des arrêtés rendus par les gouverneurs des colonies.

Ainsi la durée de l'engagement est limitée à cinq ans; le droit au rapatriement, aux frais de la caisse coloniale, est assuré à l'Indien, à l'expiration de cette époque. Si l'émigrant préfère rester dans la colonie, une prime de rengagement équivalente aux frais de son rapatriement personnel lui est garantie. Les navires destinés au transport des émigrants doivent présenter certaines conditions spéciales d'aménagement et d'espace. L'introducteur est obligé de faire entrer dans les compositions des convois un huitième de femmes; un médecin indien suit les émigrants et les accompagne jusqu'au lieu de leur destination. A l'arrivée, et pendant leur séjour dans la colonie, les Indiens trouvent une législation non moins protectrice de leurs intérêts et de leur bien-être. Un fonctionnaire, dit commissaire de l'*immigration*, a pour mission spéciale de prendre en main les intérêts des émigrants et de veiller à ce que toutes les clauses de leur contrat soient fidèlement exécutées à leur égard. A l'arrivée du navire porteur des engagés, il se rend à bord et s'informe si ceux-ci ont été bien traités pendant la traversée. Il veille à ce que, dans la répartition des Indiens, les familles et même ceux qu'unissent des liens d'amitié ne soient pas séparés; il se rend fréquemment sur les habitations rurales, afin de recevoir au besoin les plaintes des coolies et de s'assurer que les propriétaires s'acquittent envers eux de leurs obligations. Dans les localités éloignées, les commissaires de police et les secrétaires de mairie remplacent le commissaire de l'*immigration*. Ces divers agents ont pour mission de servir d'intermédiaires aux Indiens auprès de l'administration, et d'ester pour eux en justice à fin d'exercice de leurs droits envers leurs engagistes et de recouvrement de leur salaire ou de leur part dans les produits. Le commissaire de l'*immigration* assure enfin le versement au trésor de toutes les sommes que les immigrants indiens veulent envoyer dans leurs familles. Ces sommes sont ensuite payées dans l'Inde aux ayants droit, par les soins de l'administration de Pondichéry. Des dispositions spéciales ont été prises par les autorités locales, en vue du bien-être et de la santé des immigrants. Ainsi, nul n'est admis à contracter un engagement avec des Indiens, s'il n'est en état de leur assurer un logement dont la convenance, au point de vue de la division et de la salubrité, est constatée par le commissaire de l'émigration. Les vêtements et les outils à fournir, les heures de travail, la nature et la quantité des aliments sont également déterminés par des règlements. Le commissaire de l'émigration ou ses délégués poursuivent d'office la résiliation des contrats, si toutes les conditions ne sont pas observées. Au 1er janvier 1864, la France comptait dans ses colonies 109,130 immigrants venus de l'Inde, de la Chine, de la côte d'Afrique; ils étaient ainsi répartis : Martinique, 15,137; Guadeloupe et dépendances, 13,183; Guyane, 2,269; Réunion, 78,012; Mayotte et dépendances, 529. Si nous consultons les statistiques anglaises, nous trouvons que, de 1843 à 1853, il a été introduit dans les colonies de la Grande-Bretagne 470,468 émigrants de toute origine, dont 164,505 aux Antilles et à la Guyane, et 305,963 à Maurice. Pendant la même période de temps (1843-1853), 85,401 immigrants ont été rapatriés.

IMMIGRÉ, ÉE (imm-mi-gré) part. passé du v. Immigrer : *Les Anglais* IMMIGRÉS *au Canada.*

IMMIGRER v. n. ou intr. (imm-mi-gré — du lat. *in*, dans; *migrare*, voyager). Venir dans le pays pour s'y fixer : *En France, les étrangers qui* IMMIGRENT *sont plus nombreux que les nationaux qui émigrent.*

IMMINENCE s. f. (imm-mi-nan-se — rad. *imminent*). Caractère de ce qui est imminent : *L'*IMMINENCE *d'une chute, d'une catastrophe. L'*IMMINENCE *du péril ne trouble plus les habitudes de l'apathique oisiveté.* (Necker.)

IMMINENT, ENTE adj. (imm-mi-nan, an-te — lat. *imminens*, participe de *imminere;* de *in*, dans, sur, et *manere*, demeurer; de la grande racine aryenne *man*, d'abord penser, puis aimer, désirer, et enfin demeurer, habiter, qui, dans ces dernières acceptions, a fourni des dérivés à presque toutes les langues indo-européennes. Le latin *imminere* signifie proprement être posé sur, suspendu sur, menacer). Qui menace pour un avenir prochain; qui est sur le point d'arriver : *Un péril* IMMINENT. *Une ruine* IMMINENTE. *L'accouchement de la reine était* IMMINENT. *La débâcle du fleuve paraît* IMMINENTE.

— Gramm. Voir au mot ÉMINENT la différence de signification entre ces deux adjectifs.

— **Syn. Imminent, instant, pressant, urgent.** *Imminent* ne se dit guère que d'un péril, d'un danger qui se présente comme une menace prochaine et grave; *pressant* peut se dire aussi d'un danger, mais il appelle l'attention sur les précautions qu'il importe de prendre sans délai. *Instant* ne se dit guère aujourd'hui que des prières, des sollicitations, et il diffère alors de *pressant* en ce qu'il marque surtout la persévérance, l'insistance, tandis que *pressant* marque la force, l'ardeur avec laquelle on prie. Enfin *urgent* se dit des choses qui ne souffrent aucun délai; il a plus de force que *pressant*, il suppose une nécessité plus complète On dit bien *nécessité urgente*, et on dit mieux *besoin pressant*.

IMMISCÉ, ÉE (imm-miss-sé) part. passé du v. Immiscer : *Il n'a jamais été* IMMISCÉ *dans mes affaires.*

IMMISCER v. a. ou tr. (imm-miss-sé — lat. *immiscere;* de *in*, dans, et de *miscere*, mêler. Prend une cédille sous le *c* devant un *a* ou un *o : Il immisçait, nous immisçons*). Mêler, faire entrer : *Pourquoi l'*AVEZ-*vous* IMMISCÉ *dans cette affaire?*

S'immiscer v. pr. Se mêler, s'ingérer sans droit ou mal à propos : S'IMMISCER *dans les affaires de quelqu'un. Il ne faut* S'IMMISCER *ni dans les goûts ni dans le budget de personne.* (Pétiet.)

— Jurispr. Se dit en parlant de celui qui est appelé à une succession, et qui jouit comme propriétaire des biens qui la composent : *Celui qui* S'EST IMMISCÉ *dans une succession ne peut plus y renoncer.* (Acad.)

— Gramm. Le participe passé est toujours variable dans les temps composés de ce verbe essentiellement réfléchi : *Pourquoi se sont-ils* IMMISCÉS *dans nos affaires?*

— **Syn. Immiscer (s'), se mêler.** Outre que *s'immiscer* est employé comme terme de droit en parlant de la personne qui intervient dans une affaire de succession, il diffère de *se mêler* par une idée d'empiétement et d'usurpation que celui-ci ne comporte pas par lui-même. Celui qui *se mêle* des choses qui ne le regardent pas est toujours indiscret, mais son indiscrétion n'est qu'une maladresse ou une preuve de légèreté; celui qui *s'immisce* dans les affaires des autres ne le fait que pour y jeter le trouble ou par le désir d'obtenir des avantages auxquels il n'a pas droit.

IMMIXTION s. f. (immi-mik-sti-on — lat. *immixtio;* de *in*, dans, et de *mixtio*, mixtion). Action de s'ingérer dans les affaires, les secrets d'autrui : *Les vieux Romains ne souffraient pas l'*IMMIXTION *du sexe dans les choses de l'Etat.* (Proudh.)

— Jurispr. Action de s'immiscer dans une succession : *Les actes conservatoires n'emportent pas* IMMIXTION. (Acad.) ‖ Action des fonctionnaires publics ou des officiers ministériels qui prennent part à certaines affaires.

— **Encycl.** Jurispr. *Immixtion dans les fonctions publiques.* Aux termes de l'article 258 du code pénal, quiconque, sans titres, se sera immiscé dans les fonctions publiques, civiles ou militaires, ou aura fait les actes d'une de ces fonctions, sera puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans, sans préjudice de la peine de faux, si l'acte porte le caractère de ce crime. Remarquons qu'il s'agit ici du fait d'*immixtion* dans des fonctions publiques, en dehors de toute circonstance qui en ferait un délit spécial; car la loi a eu soin d'incriminer certains cas d'usurpation qui, à raison de leur caractère particulier, ne devaient pas être confondus avec les cas ordinaires. Tels sont, notamment, l'*immixtion* de certains fonctionnaires dans l'exercice du pouvoir législatif, l'exercice de l'autorité publique illégalement prolongé ou anticipé, l'usurpation du commandement d'un corps d'armée, etc.

Il est nécessaire, pour l'existence du délit, que l'*immixtion* commise se soit appliquée réellement à une fonction publique. Ainsi, un clerc qui procéderait, en l'absence d'un notaire et en son lieu et place, à une vente publique de mobilier dont celui-ci serait chargé, commettrait le délit d'*immixtion* dans des fonctions publiques. Mais, par exemple, l'exercice sans titre des droits électoraux ne constitue pas l'*immixtion* dans des fonctions publiques.

Le fonctionnaire qui accomplit des actes sortant de ses attributions ne s'immisce point *sans titre* dans l'exercice des fonctions publiques, et, par conséquent, n'est point passible de l'application de l'art. 258. Ses actes peuvent même être cassés sans qu'il encoure aucune peine; car, dans ce cas, bien qu'il ait franchi le cercle de ses attributions, il n'a point usurpé un titre qu'il n'avait point.

Lorsque l'*immixtion* porte le caractère de faux, la cause ne tombe plus sous l'application de l'art. 258, mais sous celle des art. 147 et suivants du code pénal, relatifs au faux. Pour que le crime de faux existe, il faut qu'en prenant une fausse qualité l'accusé ait aussi pris un faux nom. De plus, quand bien même il aurait pris le nom d'un fonctionnaire, il n'est point coupable de faux, s'il n'a causé aucun préjudice soit à l'Etat, soit à des tiers.

— *Immixtion de l'autorité en matière électorale.* L'*immixtion* de l'autorité exercée de manière à rendre l'élection illégale ou abusive peut devenir une cause de nullité. La limite entre l'intervention légitime de l'autorité et son action illicite est infiniment difficile à tracer. Les décisions rendues sur les questions de cette nature sont toutes antérieures à 1852; car, à partir de cette époque jusqu'à la révolution du 4 septembre 1870, le gouvernement impérial exerça impunément et de la façon la plus cynique la pression la plus honteusement abusive sur les élections, au moyen de ses agents de toutes sortes. Depuis 1870, le gouvernement de la République est revenu aux vrais principes en matière électorale.

L'affiche d'une dépêche contenant une nouvelle politique erronée, apposée sciemment par l'autorité, serait considérée comme une manœuvre électorale qui rendrait l'élection nulle de plein droit. On doit regarder comme une *immixtion* capable de faire annuler une élection la démarche faite par un magistrat, soit auprès de ses subordonnés, soit auprès des citoyens, surtout au moyen de distributions de lettres ou de circulaires personnelles. Mais on ne saurait considérer comme une *immixtion* illégale l'interdiction ou la répression d'actes illicites ou dangereux. Ainsi, il n'y aurait pas lieu d'attaquer une élection, à cause de l'enlèvement, par la force publique, d'affiches relatives à une question électorale, si ces affiches avaient été apposées contrairement à la loi.

— *Immixtion dans les fonctions d'agent de change.* Il est généralement défendu à toute personne étrangère aux fonctions d'agent de change de s'y immiscer sous quelque prétexte que ce soit; à tout négociant de confier ses négociations de Bourse à un autre qu'à un agent de change, et de payer des droits de commission à d'autres qu'aux agents nommés par le gouvernement.

Comme on le sait, il est peu de prescriptions législatives qui soient plus ouvertement violées dans les grandes villes de commerce.

IMMOBILE adj. (imm-mo-bi-le — du préf. *im*, et de *mobile*). Qui ne se meut pas, qui ne remue pas, qui est fixe : *Rester* IMMOBILE. *Les anciens croyaient que la terre était* IMMOBILE. *Dieu seul est tout à la fois moteur et* IMMOBILE. (Malebr.) *Les Hollandais engraissent leurs bœufs en les gardant* IMMOBILES *à l'écurie.* (Raspail.)

— Fig. Qui ne varie pas, qui ne change pas, qui ne progresse ou ne se modifie pas : *Rien n'est* IMMOBILE; *car l'immobilité, c'est la mort.* (Lamenn.) *Les paresseux voudraient que le temps fût* IMMOBILE *comme eux.* (Alibert.) *La religion est de sa nature* IMMOBILE, *rêveuse, intolérante, antipathique à la recherche et à l'étude.* (Proudh.)

Le temps, cette image mobile
De l'*immobile* éternité.

RACINE.

IMMOBILIER, IÈRE adj. (imm-mo-bi-lié, iè-re — du préf. *im*, et de *mobilier*). Jurispr. Immeuble; composé de biens immeubles : *Biens* IMMOBILIERS. *Succession* IMMOBILIÈRE. ‖ Qui concerne, qui a pour objet un immeuble, des immeubles : *Saisie* IMMOBILIÈRE. *Vente* IMMOBILIÈRE. *Société* IMMOBILIÈRE.

IMMOBILIÈREMENT adv. (imm-mo-bi-liè-re-man — rad. *immobilier*). D'une manière immobilière, comme immeuble; en immeubles : *Fortune* IMMOBILIÈREMENT *constituée.*

IMMOBILISATION s. f. (imm-mo-bi-li-za-si-on — rad. *immobiliser*). Action d'immobiliser; résultat de cette action : IMMOBILISATION *de rentes.*

— Jurispr. Transformation fictive d'objets mobiliers et de meubles en immeubles, par l'effet de certaines déclarations, de certains faits ou de l'accomplissement de certaines formalités.

— **Encycl.** Jurispr. Il peut y avoir fréquemment intérêt à ce que des meubles, objets mobiliers ou valeurs mobilières ne puissent être facilement aliénés ou ne puissent l'être sans l'autorisation soit du pouvoir législatif, soit du pouvoir judiciaire. On obtient ce but en les immobilisant.

L'*immobilisation* des actions de la Banque de France et des obligations du Crédit foncier ou des chemins de fer et des rentes sur l'Etat, effectuée soit à titre de cautionnement, soit pour tenir lieu d'un remploi de fonds dotaux, s'opère par une déclaration aux agents du Trésor, de la Banque ou des compagnies, avec production des pièces à l'appui. Les titres sont inscrits avec une mention spéciale qui les immobilise. On pouvait, en vertu de décrets de 1808 et 1810, immobiliser des actions de la Banque de France, des ren-

tes sur l'Etat et d'autres valeurs, pour la formation de majorats : ces dispositions sont aujourd'hui sans effet. Comme on le voit, l'*immobilisation* a surtout pour but d'enlever aux valeurs mobilières leur caractère de disponibilité et d'aliénabilité. On ne les assimile pas cependant absolument aux immeubles, en ce sens que les règles d'aliénation propres à ceux-ci ne leur deviennent pas applicables, et qu'on ne peut les frapper d'hypothèques (sauf les actions de la Banque de France, en vertu du décret du 16 janvier 1808). Aussi le mot *immobilisation*, excepté pour ces dernières valeurs, n'est pas juridiquement exact; mais, dans la pratique, on l'emploie fréquemment, et il comprend les diverses acceptions que nous avons relatées.

Dans le sens strict du mot, on immobilise certains meubles ou objets mobiliers en leur affectant une certaine destination. Ainsi l'art. 524 du code civil dispose que les objets que le propriétaire du fonds a placés pour le service et l'exploitation de ce fonds sont immeubles par destination. Sont, par conséquent, dans ce cas, frappés d'*immobilisation* les animaux attachés à la culture, les ustensiles aratoires, les semences données aux fermiers et colons partiaires, les pigeons des colombiers, etc. Les objets mobiliers que le propriétaire d'un fonds attache à ce fonds à perpétuelle demeure, qu'il y fait sceller en plâtre, à chaux ou à ciment, pour lesquels il fait certains travaux ou donne aux lieux certaines dispositions spéciales, sont aussi frappés d'*immobilisation*. Sont dans ce cas les glaces d'un appartement quand elles font corps avec la boiserie, et les statues quand elles sont placées dans une niche pratiquée pour les recevoir. (Art. 525 du code civil.)

On donne improprement le nom de clause d'*immobilisation* à une clause de contrat de mariage, modificative du régime de la communauté, qui, contrairement aux dispositions générales de la loi, exclut de la communauté certains meubles ou objets mobiliers, et les maintient propres à l'époux auquel ils appartiennent. On les immobilise en ce sens qu'on les assimile aux immeubles qui, sous le régime de la communauté légale, ne tombent pas en communauté; mais ils conservent d'ailleurs leur caractère mobilier, et sont disponibles et aliénables, sauf reprise entière de l'époux qui se les est réservés. Le mot *immobilisation* n'est pas employé par le code; il existait dans la langue de l'ancien droit coutumier. On l'employait par opposition à l'ameublissement, clause qui fait tomber dans la communauté tous les immeubles des époux ou certains immeubles déterminés.

IMMOBILISÉ, ÉE (imm-mo-bi-li-zé) part. passé du verbe Immobiliser. Rendu immobile : *Depuis qu'on avait permis aux soldats romains de se marier, les campements* IMMOBILISÉS *ressemblaient à des colonies.* (Naudet.)

— Se dit d'un effet mobilier converti fictivement en immeuble : *Des rentes* IMMOBILISÉES.

IMMOBILISER v. a. ou tr. (imm-mo-bi-li-zé — rad. *immobile*). Rendre immobile; priver des moyens d'agir, de se mouvoir : IMMOBILISER *une armée. L'hiver glace et* IMMOBILISE *tout ce qu'il touche.* (Fr. Pillon.)

— Fig. Rendre stationnaire, empêcher de progresser : *L'ancienneté a l'inconvénient d'*IMMOBILISER *le travail et la pensée.* (Proudh.)

— Jurispr. Convertir, par une fiction de la loi, de meuble en immeuble : IMMOBILISER *une rente.*

S'immobiliser v. pr. Devenir, rester stationnaire; ne pas progresser, ne pas changer : *La science, comme la politique, a toujours une tendance à* S'IMMOBILISER *dans un moule consacré.* (Ed. Texier.)

IMMOBILISME s. m. (imm-mo-bi-li-sme — rad. *immobile*). Opposition systématique à tout progrès, à toute innovation : *L'esprit d'*IMMOBILISME *a gagné les cours et les grands.* (Fourier.)

IMMOBILISTE s. m. (imm-mo-bi-li-ste — rad. *immobilisme*). Partisan de l'immobilisme : *Nos sociétés, en dépit des perfectibiliseurs et des* IMMOBILISTES, *sont en déclin.* (Fourier.)

— Adjectiv. : *Les gouvernements sont par nature stationnaires,* IMMOBILISTES. (Proudh.)

IMMOBILITÉ s. f. (imm-mo-bi-li-té — rad. *immobile*). Etat de ce qui est immobile, de ce qui ne se meut pas : *L'*IMMOBILITÉ *d'une statue. Un caporal disait un jour que l'*IMMOBILITÉ *était le plus beau mouvement de l'exercice. La conservation dans l'*IMMOBILITÉ *n'appartient qu'à Dieu.* (Bonnet.)

— Fig. Etat stationnaire, absence de changement ou de progrès : *L'*IMMOBILITÉ *politique est impossible : force est d'avancer avec l'intelligence humaine.* (Chateaub.)

— Art vétér. Maladie du cheval qui gêne ses mouvements et l'empêche, notamment, de reculer : *L'*IMMOBILITÉ *est considérée comme un vice rédhibitoire.*

— **Encycl.** Art vétér. Les jeunes chevaux sont particulièrement sujets à l'*immobilité*, surtout ceux qui sont vifs, ardents, fougueux. Il est à remarquer aussi que les races chevalines du nord de l'Europe y sont plus prédisposées que celles du midi. L'*immobileté* peut être consécutive à des affections très-diverses. Mais un fait domine l'étiologie de l'*immobilité*, c est l'hérédité. Il résulte, en effet, des observations nombreuses qui ont été faites par des vétérinaires distingués que l'*immobilité* se transmet aux descendants, soit par le père, soit par la mère, mais surtout par le père.

L'*immobilité* s'annonce ordinairement d'une manière lente. Au début, l'animal est lourd, inattentif à ce qui se passe autour de lui; l'allure est mal assurée. La roideur devient générale, la sensibilité diminue considérablement, et l'animal reste à la place où il se trouve. Il est alors complétement immobile; sa tête est basse ou élevée, presque sans mouvement; les yeux sont fixes, la vision peu certaine et les oreilles souvent immobiles; l'animal a un air de stupidité bien prononcé.

Mais deux symptômes principaux, pathognomoniques, frappent surtout à l'examen du cheval immobile : l'impossibilité absolue ou presque absolue de reculer, et celle, de la part de l'animal, de décroiser spontanément les membres antérieurs.

Dans cet état, le cheval boit et mange à peu près comme à l'ordinaire, mais très-lentement. Il se jette sur la nourriture comme par secousse, et quelques coups de dent sont à peine donnés qu'il s'arrête, garde les aliments dans la bouche sans les mâcher. Lorsque le sujet veut boire, il plonge la tête jusqu'au fond du vase qui contient le liquide, et ne la retire que forcé par le besoin de respirer, ou bien il s'en approche sans y toucher, et simule l'action de humer.

Tous ces symptômes s'aggravent très-lentement. L'appétit diminue sensiblement; souvent il y a écoulement jaunâtre par les naseaux; les yeux deviennent saillants, la respiration lente; l'animal dépérit, s'affaiblit, tombe dans un état de stupeur permanente, et finit par mourir. Le plus souvent, en effet, cette affection se termine par la mort. Sa durée est de cinq à six mois chez certains sujets, tandis que chez d'autres elle dure plusieurs années.

On a conseillé un grand nombre de moyens pour guérir les animaux atteints d'*immobilité*. Ceux qui ont donné les meilleurs résultats sont les vésicatoires appliqués sur toute l'étendue de la colonne vertébrale et sur les faces latérales de l'encolure, les moxas appliqués sur les mêmes parties, et des sétons sur les côtés de l'encolure et des joues.

La loi du 20 mai 1838 place l'*immobilité* au nombre des vices rédhibitoires.

IMMODÉRATION s. f. (imm-mo-dé-ra-si-on — du préf. *im*, et de *modération*). Défaut de modération : *L'*IMMODÉRATION *est une ardeur insatiable et sans délicatesse, qui mène quelquefois à de grands vices.* (Vauven.)

IMMODÉRÉ, ÉE adj. (imm-mo-dé-ré — du préf. *im*, et de *modéré*). Qui n'a pas de modération, qui sort de la modération : *L'homme est* IMMODÉRÉ *en tout.* (Montaigne.)

— Excessif, outré, en parlant des choses : *Un rire* IMMODÉRÉ. *Un appétit* IMMODÉRÉ. *L'usage* IMMODÉRÉ *des plaisirs.*

— **Syn. Immodéré, démesuré, exorbitant,** etc. V. DÉMESURÉ.

IMMODÉRÉMENT adv. (imm-mo-dé-ré-man — rad. *immodéré*). D'une manière immodérée, excessive : *Boire* IMMODÉRÉMENT. *Travailler* IMMODÉRÉMENT.

IMMODESTE adj. (imm-mo-dè-ste — du préf. *im*, et de *modeste*). Qui n'est point modeste, qui manque aux lois de la pudeur, de la modestie : *Une femme* IMMODESTE. ‖ Qui blesse la modestie, la pudeur : *Une tenue* IMMODESTE. *Des regards* IMMODESTES. *Les discours* IMMODESTES *corrompent la virginité de l'âme.* (Boss.)

IMMODESTEMENT adv. (imm-mo-dè-ste-man — rad. *immodeste*). D'une manière immodeste : *S'habiller* IMMODESTEMENT. *Parler* IMMODESTEMENT.

IMMODESTIE s. f. (imm-mo-dè-stî — du préf. *im*, et de *modestie*). Défaut de modestie, manque de pudeur : *Les femmes se trompent bien lorsqu'elles croient s'embellir par l'*IMMODESTIE. (A. Karr.) ‖ Caractère de ce qui blesse la pudeur; acte ou parole qui blesse la pudeur : *Ayez horreur des nudités de gorge et de toutes les autres* IMMODESTIES. (Fén.) *Les femmes ne commencent à s'apercevoir de l'*IMMODESTIE *des robes décolletées que lorsqu'elles n'ont plus à montrer que la place où fut Ilion.* (E. Texier.)

IMMOLATEUR s. m. (imm-mo-la-teur — rad. *immoler*). Celui qui immole; sacrificateur : *Il y a eu des peuples si aveugles, qu'ils étaient les* IMMOLATEURS *de leurs propres enfants.* (Richelet.)

Ce Calchas était un bigot,
Pire que Goth ou Wisigoth,
Un grand faiseur de sacrifices,
Grand *immolateur* de génisses.

SCARRON.

IMMOLATION s. f. (imm-mo-la-si-on — lat. *immolatio*; de *immolare*, immoler). Action d'immoler, de tuer une victime pour l'offrir en sacrifice à la divinité : *La rédemption s'est accomplie dans l'*IMMOLATION *du Christ.* (Chateaub.)

— Par ext. Meurtre en général : *La guerre est le plus souvent une* IMMOLATION *de nombreuses victimes humaines offertes à une atroce ambition ou à des rivalités mesquines.*

— Fig. Sacrifice, renonciation pénible et volontaire : *La vie religieuse impose l'*IMMOLATION *de la volonté. Le dévouement est l'*IMMOLATION *de soi à l'objet aimé.* (Lacordaire.)

— Antiq. Cérémonie qui précédait le sacrifice, et qui consistait à répandre sur la tête de la victime de la farine de froment mêlée de sel (*mola salsa*).

IMMOLÉ, ÉE (imm-mo-lé) part. passé du v. Immoler. Tué pour être offert en sacrifice : *Une victime* IMMOLÉE *aux pieds des autels.*

— Par ext. Tué en général : *Jamais les successeurs d'un monarque* IMMOLÉ *n'ont porté longtemps après lui sa robe déchirée.* (Chateaub.)

— Fig. Sacrifié, détruit : *La liberté* IMMOLÉE *par la tyrannie. La guerre civile est le théâtre de la licence, et les mœurs y sont* IMMOLÉES *avec les citoyens.* (Volt.)

La justice est souvent à la brigue *immolée.*

VOLTAIRE.

IMMOLER v. a. ou tr. (imm-mo-lé — lat. *immolare;* de *in*, dans, et *mola*, gâteau de farine, proprement meule de moulin, d'où le sens de gâteau en forme de meule. Dans l'origine, la victime à immoler était offerte avec ce gâteau). Tuer pour offrir en sacrifice à la divinité : IMMOLER *des agneaux, des génisses.* IMMOLER *des victimes humaines. Achille faisait* IMMOLER *des esclaves sur le tombeau de Patrocle.* (Mme de Staël.)

— Par ext. Tuer, massacrer : *La plèbe aveugle et stupide* IMMOLE *les martyrs pour le seul plaisir de contempler la souffrance.* (G. Sand.)

L'homme bondit sur l'homme, et, chacal furieux,
Sans la moindre pitié l'*immole* et le dépèce.

A. BARBIER.

— Fig. Sacrifier, renoncer à : *Les gouvernements sont des individus qui doivent* IMMOLER *leurs avantages personnels à la loi du devoir.* (Mme de Staël.) *Pour défendre la liberté, on doit savoir* IMMOLER *sa vie.* (B. Const.)

S'immoler v. pr. Donner, sacrifier sa vie ou ce qu'on a de plus cher, dans l'intérêt de quelqu'un ou de quelque chose : *La mortification, le martyre même, ne sont que l'amour qui* S'IMMOLE. (Le P. Ventura.)

— **Syn. Immoler, sacrifier.** Au sens propre, *immoler*, c'est égorger une victime, la tuer, la détruire en l'honneur d'une divinité; *sacrifier*, c'est seulement offrir une chose à la divinité, s'en priver volontairement pour elle. Il est vrai que souvent l'immolation était la conséquence du sacrifice, et c'est pour cela que *sacrifier* signifie quelquefois faire périr; mais cette signification n'est point essentielle, et même alors le mot *sacrifier* adoucit toujours l'idée propre d'*immoler*. On *sacrifiait* aux dieux quand on brûlait de l'encens sur leurs autels; on leur *sacrifiait* une victime par cela seul qu'on la livrait au prêtre pour qu'elle fût *immolée* par lui. Au sens figuré, ces deux verbes conservent des différences analogues; le *sacrifice* est toujours quelque chose de moins complet que l'*immolation : sacrifier* sa vie à quelqu'un, c'est la lui dévouer tout entière; s'*immoler* pour lui, ce serait perdre la vie pour le sauver.

IMMONDE adj. (imm-mon-de — lat. *immundus;* du préf. *im*, et de *mundus*, propre, pur). Extrêmement sale, malpropre : *Un taudis* IMMONDE. *Les milans, oiseaux ignobles,* IMMONDES *et lâches, doivent suivre les vautours, auxquels ils ressemblent par le naturel et les mœurs.* (Buff.)

— Impur, selon la loi de certains législateurs : *D'après la loi de Moïse, le porc est un animal* IMMONDE. *Il est étonnant que le chien ait été déclaré* IMMONDE *dans la loi juive.* (Volt.)

— Fig. Ignoble, dégoûtant :

Egouts impurs où vont tous les ruisseaux du monde,
J'ai plongé sous vos flots, et toi, débauche *immonde*,
J'ai vu tes lendemains!

TH. GAUTIER.

— *L'esprit immonde*, Le diable : *Les suggestions de* L'ESPRIT IMMONDE.

IMMONDE (golfe), en latin *Sinus Immundus*, golfe formé par la mer Rouge, entre la Nubie et l'Egypte; l'extrémité N.-O. de ce golfe se nomme port d'Abyssinie, et c'est sur ce port que se trouvait la ville de Bérénice.

IMMONDICE s. f. (imm-mon-di-se — rad. *immonde*). Ordure, boue, saleté : *Faire enlever les* IMMONDICES. ‖ S'emploie surtout au pluriel.

— Fig. Ignominie, chose honteuse : *Le péché ajoute la profanation et l'*IMMONDICE *aux infirmités qu'il apporte.* (Boss.)

IMMORAL, ALE adj. (imm-mo-ral, a-le — du préf. *im*, et de *moral*). Qui n'est pas moral, qui est sans mœurs : *Un homme* IMMORAL. ‖ Qui est contraire à la morale : *Un ouvrage* IMMORAL. *Il n'est rien de plus* IMMORAL *que l'esclavage.* (V. Parisot.)

— s. m. Hist. Nom donné par les partisans de Robespierre à ceux de Danton.

IMMORALEMENT adv. (imm-mo-ra-le-man — rad. *immoral*). D'une façon immorale, avec immoralité : *Se conduire* IMMORALEMENT.

IMMORALITÉ s. f. (imm-mo-ra-li-té — du préf. *im*, et de *moralité*). Caractère, nature d'une personne ou d'une chose immorale : *S'il y a quelque chose qui soit de nature à perpétuer l'*IMMORALITÉ *et l'irréligion, c'est l'esclavage.* (Le duc d'Harcourt.)

Toujours même impudeur, même luxe effronté;
Dans le haut et le bas, même *immoralité.*

A. BARBIER.

IMMORTALISÉ, ÉE (imm-mor-ta-li-zé) part. passé du v. Immortaliser. Rendu, devenu immortel, à jamais célèbre : *J'ai cultivé les sciences, j'ai mérité d'être* IMMORTALISÉ *par les gens de lettres.* (Fén.)

IMMORTALISER v. a. ou tr. (imm-mor-ta-li-zé — du lat. *immortalis*, immortel). Rendre immortel, à jamais illustre, impérissable dans la mémoire des hommes : IMMORTALISER *son nom. Il suffit quelquefois d'une seule action pour* IMMORTALISER *un homme.*

S'immortaliser v. pr. Acquérir un renom immortel, rendre sa mémoire impérissable : S'IMMORTALISER *par son génie, par ses actions, par ses ouvrages. On* S'IMMORTALISE *par ses vertus et par ses vices, par sa sagesse et par ses folies, par ses talents et par ses ridicules, par ses actions d'éclat et par ses cruautés.* (Viennet.)

Mourir pour son pays n'est pas un triste sort,
C'est *s'immortaliser* par une belle mort.

CORNEILLE.

IMMORTALITÉ s. f. (imm-mor-ta-li-té — lat. *immortalitas;* de *immortalis*, immortel). Caractère de ce qui est immortel; vie, durée éternelle : *L'idée de l'*IMMORTALITÉ *de l'âme et de l'Etre suprême est un appel à la justice; elle est donc sociale et républicaine.* (Robespierre.)

. . . L'*immortalité*, quand le juste succombe,
Comme un astre naissant se lève sur sa tombe.

DUCIS.

— Renom immortel, durée indéfinie dans le souvenir des générations successives : *Il y a dans Voltaire de quoi faire passer six hommes à l'*IMMORTALITÉ. (Voisenon.)

Oui, le poëte est libre, et son âme princière
Pour son domaine a l'*immortalité.*

A. BARBIER.

— Blas. Bûcher du phénix, oiseau fabuleux qui passait pour immortel : *Feyne de Lavanne, à Paris : D'argent au phénix de sable, sur son* IMMORTALITÉ *de gueules. — Malet de Lusart : D'azur, à un phénix sur son* IMMORTALITÉ, *regardant le soleil, le tout d'or.*

— **Encycl.** L'homme est-il uniquement destiné à vivre sur la terre, ou son existence doit-elle se prolonger indéfiniment? Grave problème, qui se dresse à l'entrée et se représente à l'issue de toute discussion religieuse ou philosophique. Au sphinx qui l'interrogeait ainsi, Rabelais n'a jeté que cette ironique réponse : « Peut-être! » Mais, qu'on ne s'y trompe pas, sous les propos pantagruéliques où sa verve intarissable raille si joyeusement les abstracteurs de quintessence, le sceptique ne fait que voiler la poignante déception du philosophe qui a cherché de bonne foi, mais en vain, la vérité absolue. Montaigne, se questionnant lui-même, se demande à son tour : « Que suis-je? » Et il ne répond pas. Est-ce à dire que l'aimable et ingénieux moraliste ait dédaigné la question comme indigne de ses méditations? Nullement; mais son aversion pour le charlatanisme lui interdisait d'émettre sur un point obscur des conclusions positives. De leur côté, tout entiers à la guerre active qu'ils avaient entreprise contre l'ignorance et contre la tyrannie des préjugés, les philosophes du siècle dernier, pour la plupart, n'ont pas jugé à propos de consumer leur temps et leurs méditations à poursuivre dans ses profondeurs le secret de la destinée humaine. Voltaire ne daignait pas discuter avec ce qu'il appelait les « causes finales. » C'est qu'il y a des heures pour le combat, comme il y en a pour la pensée. Mais, avant comme après Rabelais, Montaigne et Voltaire, ce sujet, qui, par son importance, domine tous les autres, n'en a pas moins préoccupé tous les penseurs éminents, et l'on peut tenir pour certain qu'il obsédera perpétuellement l'esprit humain. Il a fait le tourment de Pascal et abrégé ses jours. « D'où viens-je? Où vais-je? » Voilà deux questions que tout homme, à la suite de Pascal, se pose involontairement, dès qu'il se prend à réfléchir sur le mystère de son existence. Aussi, de toutes les religions qui ont régné sur le monde, il n'en est pas une seule qui n'ait prétendu embrasser dans ses dogmes la destinée de l'homme tout entière, passée, présente et future.

A ces époques d'hallucination, mais de bonne foi, où la scolastique n'avait pas encore étouffé le raisonnement sous le poids de la tradition, il y avait dans les esprits un grand trouble et de cruelles angoisses sur l'origine des âmes : étaient-elles sorties des mains de Dieu toutes ensemble et depuis longtemps, c'est-à-dire depuis la création de l'univers? Et alors, qu'étaient-elles devenues, en attendant qu'elles trouvassent l'occasion de s'unir à un corps? Ou bien les âmes sont-elles créées successivement, en vue de chaque naissance? C'est la doctrine définitivement admise depuis le XIIIe siècle par l'école, qui la formule ainsi : « Dieu crée les âmes quotidiennement et les infuse dans les corps, au sein des mères, lorsque les corps sont prêts à les recevoir. » Mais quoi! voilà la production d'une âme, c'est-à-dire de toutes les créatures la plus parfaite, subordonnée au caprice de l'homme, et Dieu sommé d'inter-

venir, même pour couronner au besoin l'œuvre de la débauche! C'est plus qu'une absurdité, c'est une impiété, à laquelle, dans leurs doutes héroïques, n'ont pu se résigner à croire les grands docteurs de l'Eglise. Saint Jérôme s'y refuse absolument, et, consulté par lui, saint Augustin lui renvoie la question, qu'il n'ose aborder. Eh! que n'ont-ils pu tous deux interroger nos docteurs modernes, qui ont réponse à tout, précisément parce qu'ils ne répondent à rien!

Nous n'avons effleuré, en passant, la question de l'origine des âmes que pour montrer dans quels dédales obscurs et inextricables on s'enfonce lorsque l'on quitte la voie du raisonnement pour entrer dans celle de la foi aveugle. Tout s'enchaîne d'ailleurs dans un système philosophique ou religieux, et de l'idée qu'on se fait de l'origine suivra nécessairement celle de la fin dernière. Partir de l'absurde n'est pas le moyen de parvenir à la vérité.

En raisonnant sur l'essence de l'âme et sur son origine, les hommes ont été amenés à la suivre par delà les limites de son existence transitoire et fugitive. La croyance à une vie future est née en grande partie du besoin de donner aux actes de l'homme une sanction, récompense ou châtiment, qu'ils ne reçoivent pas toujours dans la vie actuelle. Mais pour avoir été généralement répandue, cette croyance n'a jamais réuni l'unanimité des suffrages. D'abord, chez les Hébreux, elle apparaît à peine dans les premiers temps, et jusqu'à la fin il y eut des sectes, telles que celles des esséniens et des saducéens, qui nièrent constamment l'*immortalité.* Les épicuriens ne doutent point que l'âme ne soit dissoute avec le corps. Les stoïciens ne font d'exception que pour les âmes justes; Dicéarque a composé, en faveur de cette doctrine, trois livres que Cicéron lisait avec plaisir, et le philosophe romain lui-même est accusé par Lactance d'avoir penché pour la même opinion. Pline n'hésite pas : il traite résolûment le dogme de l'*immortalité* de superstition vulgaire. Qui ne connaît enfin le beau poëme où Lucrèce, creusant à fond la question établit : que l'âme naît avec le corps, croît avec lui, s'affaiblit avec lui et meurt avec lui; qu'il n'y a d'immortel que ce qui est aussi solide qu'un atome, aussi invulnérable que le vide ou aussi indissoluble que l'univers; que l'âme, enfin, ne peut subsister privée des organes sans lesquels elle ne saurait voir, connaître et sentir. Quoi qu'il en soit, c'est un fait très-remarquable que, de toutes les sectes de l'antiquité, la plus vertueuse et la plus pure soit précisément celle qui a cru pouvoir se passer de chercher dans une vie future le fondement de sa morale. L'incrédulité sur ce point nous paraîtra toujours excusable, si l'on y joint la fermeté d'âme de Zénon, le courage d'Epictète, la magnanimité de Marc-Aurèle.

Mais ce n'est pas tout d'admettre l'*immortalité* de l'âme, il faut savoir ensuite dans quelles conditions l'existence de l'âme doit se prolonger après la mort du corps. C'est dans les conceptions qu'ils en ont eues à ce sujet que se révèlent le plus clairement le caractère des peuples et le type de leurs religions. Toutes les théories qui ont été émises sur ce point peuvent se réduire à deux principales, ou la persistance de l'individualité spirituelle avec ou sans corps, ou sa transmigration d'un corps dans un autre; c'est-à-dire la métempsycose ou le système des paradis et des enfers extramondains.

La métempsycose est aussi ancienne que le monde. Sont-ce les Chinois ou les Indiens qui ont les premiers imaginé la transmigration des âmes? On ne sait. Mais c'était à coup sûr la croyance la plus répandue en Asie, dans la haute antiquité. Elle suffirait, à elle seule, à nous révéler le génie des prêtres qui l'imaginèrent et des peuples qui y crurent. C'est, en deux mots, l'unité de la création et le respect de la nature jusque dans ses productions de l'ordre le plus inférieur. Son point de départ, c'est la vertu, son aboutissement, la béatitude finale. Il y a bien, par delà le monde invisible, un certain enfer très-peu défini; mais il ne s'ouvre qu'à des crimes d'une scélératesse exceptionnelle, tels que le parricide ou l'assassinat d'un brahmane. Encore n'est-il pas éternel. Après une expiation plus ou moins longue, l'âme qui avait péché s'incarne dans le corps d'un chien, d'un bouc, d'un bélier, d'un taureau ou d'une bête sauvage, d'où elle peut passer dans un animal plus noble et reprendre enfin la forme humaine. Les fautes y sont classées en trois catégories : pensées, paroles, actes criminels. Une mauvaise pensée ne vous prive pas, après la mort, de la forme humaine, mais elle vous réduit à quelque profession vile, telle que celle de danseur. Pour une mauvaise parole, on est condamné à habiter le corps d'un oiseau. Mais les actes criminels vous font descendre au dernier degré de l'échelle des êtres. Les châtiments infligés aux mauvaises actions ne manquent pas d'ingéniosité. Ainsi, les petits voleurs deviennent des insectes ou des reptiles, des araignées ou des serpents. Les voleurs notables sont changés en vautours, et les gens cruels en tigres ou en chats sauvages. Mais toutes les transfigurations sont essentiellement transitoires. Il n'est aucun coupable qui, par une meilleure conduite, ne puisse racheter son passé, remonter de degré en degré à une condition supérieure, et aspirer à la béatitude céleste récompense réservée aux âmes d'une pureté irréprochable. Tel est le fond de la doctrine de Manou, fils de Brahma, premier législateur de l'Inde. La moralité en est évidente. La nature entière y est ennoblie; le roi de la nature, l'homme, perpétuellement exposé à la déchéance, se voit contraint de respecter jusque dans les plantes, qui peuvent être le séjour de ses parents ou devenir le sien propre, la grande et sublime loi de la solidarité des êtres dans l'univers.

En Chine, le dogme de la métempsycose règne comme dans l'Inde, mais sans envahir la législation tout entière, plus rationnelle que celle des contrées voisines. Dans l'Inde, le prêtre *ordonne;* en Chine, le sage *conseille.* Dans l'Inde, on est prêt à glisser sur la pente de la fatalité; en Chine, la liberté de l'homme est plus hautement proclamée. Ecoutez cette seule maxime : le bonheur et le malheur de l'homme ne sont point déterminés à l'avance. Seulement, l'homme s'attire lui-même l'un ou l'autre par sa conduite. La récompense du bien et la punition du mal se suivent, *comme l'ombre suit le corps.* De là ce précepte fondamental : éviter les fautes pour obtenir l'*immortalité.* Pour devenir un immortel des cieux, il ne faut pas moins de treize cents bonnes œuvres. Pour rester immortel sur terre, à l'aide de la métempsycose, bien entendu, trois cents actions méritoires suffisent. Mais, par contre, Tong-Hoa se montre sévère pour les fautes : il taille en plein dans l'étoffe de la vie et retranche souvent des périodes d'années et de jours, sans compter que, pour les grands crimes, les coupables sont jetés en enfer, d'où, après des milliers de siècles, ils peuvent, en remontant les degrés de l'échelle animale, reconquérir la forme humaine et poursuivre de nouvelles destinées.

Comme le dogme de la métempsycose est celui qui se déduit le plus naturellement du principe de l'éternité des âmes, il devait passer, mais en s'y épurant, de l'Orient dans l'Occident spiritualiste.

Tout en s'inspirant de la doctrine asiatique, Pythagore et ses adhérents affirmaient la persistance à travers les âges de la personnalité humaine. Il en était de même chez les Egyptiens, d'après Hérodote, et probablement chez tous les peuples qui avaient eu des rapports avec eux. Mais, à moins qu'ils n'aient été originaires de la haute Asie, ainsi que le prétendent certains historiens, à quelle source les Gaulois, nos ancêtres, avaient-ils puisé l'idée de la métempsycose, si fortement entrée dans leurs esprits? Voyez ce que dit César de ses indomptables adversaires : *Non interire animas, sed ab aliis post mortem transire ad alios, atque hoc maxime ad virtutem excitari putant metu mortis neglecto* (*Commentaires*, lib. VI). Ainsi s'expliquent leur mépris de la mort et leur culte universel de la nature animée, des génies des bois et des eaux, dont les traditions subsistent encore dans nos légendes populaires. *Immortalité* et transformations incessantes : chez les Gaulois, la destinée humaine n'a jamais été comprise autrement.

Il était réservé à un Gaulois de nos jours, tout empreint de l'esprit druidique, de reprendre, pour l'opposer à la théologie catholique, le dogme antique de la métempsycose, mais en l'élevant à la plus haute puissance, et en l'étayant sur une forte base d'arguments scientifiques. La théorie de Jean Reynaud (*Terre et Ciel*) repose sur le double principe de la préexistence et de la transmigration. A cet esprit logique il répugne d'admettre que le sort éternel de l'homme puisse dépendre de son court passage sur terre dans une vie pleine de hasards. En second lieu, dans sa vaste conception de l'univers et de l'harmonie qui en unit toutes les parties, il se refuse à ne considérer la terre que comme un globe isolé dans l'espace, et, sous le nom de ciel, il nous assigne d'autres astres pour résidence future. Hypothèse pour hypothèse, celle-ci ne nous paraît pas plus extravagante qu'une autre; puis elle offre d'autant moins de dangers que la justice et la moralité y sont pleinement satisfaites. Nous ne querellerons pas l'auteur sur sa préexistence; nous ne lui demanderons pas, comme Epicure aux pythagoriciens, s'il en a conservé quelque souvenir. Les Grecs répondaient à l'objection d'Epicure par l'invention du fleuve Léthé, où se noyait la mémoire. Nous ne savons ce que répondrait le moderne Pythagore. Mais ce sujet nous mènerait trop loin. Il nous reste à voir si les religions positives ont été plus heureuses, plus équitables, et surtout plus morales dans leurs explications.

Les Grecs n'avaient entrevu la vie future que sous une forme vague et confuse; leurs enfers, peuplés de vaines ombres, punissaient les crimes monstrueux, mais ne réservaient généralement aux actions vulgaires, bonnes ou mauvaises, que des récompenses et des châtiments problématiques. Même après l'établissement du christianisme en Orient, le doux esprit de la philosophie grecque animait encore les premiers docteurs de l'Eglise. Origène enseignait qu'il n'y a pas de peines éternelles, qu'un jour les feux de l'enfer s'éteindront et que tous les damnés seront sauvés. Le concile de Constantinople repoussa cette doctrine, mais sans la condamner formellement. Ce n'est que longtemps après Origène que le sombre esprit du moyen âge a enfanté cet enfer épouvantable qui effraye encore l'imagination des bonnes âmes, sans offrir, dans un paradis peu attrayant, une compensation suffisante. Du moyen âge seulement date la constitution définitive du dogme catholique, sous ces trois mots : déchéance, rédemption, récompense ou peine éternelle. Le purgatoire, n'étant que transitoire, échappe à la discussion.

Avec les gens qui à tout argument opposent l'autorité de la révélation, il n'y a pas de controverse possible, et les théologiens seraient vraiment trop bons de descendre sur le terrain de la discussion quand ils peuvent se réfugier dans la région des mystères. Nous nous bornerons à quelques réflexions. L'hypothèse de la déchéance est aussi injuste en principe qu'attentatoire à la dignité de l'homme. Dans la prétendue condamnation de l'homme au travail, aux misères et aux combats de la vie, nous ne voyons, nous, qu'un appel à ses facultés, à son énergie et le signe de sa grandeur. Loin de blâmer, en la supposant vraie, la faute du premier homme, nous nous écrierions plutôt, avec saint Augustin : « Heureuse faute! » Puis, le paradis futur ne nous séduit pas plus que le paradis passé. Supprimer dans l'univers tout principe d'activité, vouer la création tout entière à un sommeil éternel, et condamner Dieu lui-même à rentrer, comme Brahma, dans une contemplation solitaire, c'est tout simplement, sous des formes pompeuses, proclamer le règne du néant. Eh quoi! plus de temps, plus de changements, plus d'efforts vers le bien, plus de combats, plus de vie! Que font tous ces élus, sans vertus ni vices, cloués comme des fantômes, chacun à sa place, sur les gradins du ciel? Sont-ce des vivants ou des morts? Plus heureux seront les élus de Mahomet. Ceux-là, du moins, pourront se rafraîchir dans les grands fleuves, à l'ombre du gigantesque *tuba* (arbre du bonheur), goûter des vins exquis servis sur des plats d'or, et s'enivrer des regards des houris aux yeux noirs. Mais le ciel des catholiques! nous y attachons autant de prix que Jean Reynaud : « Ah! Christ! que ce paradis m'épouvante, et que j'aime encore mieux ma vie, avec ses misères, ses tribulations et ses peines, que cette *immortalité* avec sa paix béate! »

Si la conception du ciel des chrétiens n'est pas heureuse, en revanche, celle de leur enfer est effroyable. Tout sentiment d'équité en est banni. Y sont punies de la même éternité de supplices des fautes qui n'offensent personne et les fautes les plus graves : une pensée, un oubli, une défaillance que la justice humaine la plus rigoureuse couvrirait de son indulgence! Non, non : cela ne se discute point. Dans l'affreuse fiction de l'enfer, nous ne saurions voir que la répercussion des geôles, des chambres de torture, des roues, des gibets et des bûchers du moyen âge.

Nous devons signaler encore quelques opinions individuelles qui se sont produites sur les destinées futures de l'âme humaine, en Allemagne et ailleurs. Selon Weisse, on peut bien déterminer rationnellement les conditions auxquelles une âme peut prétendre à l'*immortalité;* mais l'expérience seule est en état de nous apprendre s'il existe des âmes qui les possèdent. Ces conditions se réduisent à la communion de vie avec l'esprit absolu. Celui-là seulement est immortel, qui, rentrant en lui-même, y découvre, y suscite une puissance supérieure à la nature et à l'égoïsme. La grande majorité du genre humain, qui ne s'élève pas à cette hauteur religieuse et morale, est destinée à l'anéantissement. Une telle théorie pose la mort totale comme la destinée naturelle de l'individu, et l'*immortalité* exceptionnelle de quelques âmes d'élite serait un véritable miracle métaphysique opéré par un fait purement moral.

Le docteur David-Frédéric Strauss, dans sa *Dogmatique*, repousse l'idée de l'*immortalité* personnelle et veut que ce soit le genre seul qui soit immortel, qui possède l'aptitude infinie, inépuisable. C'est le genre qui monte vers Dieu et progresse toujours. Or, l'individu est la négation du genre; donc l'individu ne possède pas l'*immortalité.* C'est la conséquence de ce principe du spinozisme : toute détermination est une négation; principe faux, s'il en fut, car le genre n'est réel que dans les individus et, sans l'existence des individus, le genre ne serait pas.

En France, M. Charles Lambert, dans ses ouvrages qui ont pour titre : le *Système du monde moral* et l'*Immortalité selon le Christ*, a soutenu une théorie qui se rapproche de celle de M. Weisse. Selon lui, l'âme humaine ne peut atteindre à l'*immortalité* qu'en s'élevant elle-même, par ses propres efforts, au-dessus des appétits, des concupiscences, des désirs et des affections des choses sensibles. Se livre-t-elle tout entière aux besoins et aux plaisirs de l'existence actuelle, elle s'identifie avec le corps au point d'être soumise, comme lui, aux accidents propres à la matière; elle se condamne à périr comme lui et avec lui. Si, au contraire, elle s'attache uniquement à tout ce qui peut développer et fortifier en elle la vie spirituelle, elle se crée un mode d'existence absolument indépendant des lois qui régissent l'organisme matériel; elle se met ainsi au-dessus des accidents qui peuvent frapper le corps et finalement l'anéantissent : « Je suis libre de ne plus cesser d'être, dit M. Charles Lambert; j'habite un corps qui me mettra quelque temps en rapport avec un monde inférieur, où tous ses appétits tendront à me retenir; mais je puis me détacher de ce corps, si je le veux; et le jour où, usé par l'âge, désorganisé par la maladie, il cessera de vivre, il suffira, pour que je ne partage pas son sort, que j'aie su me mettre à l'avance à l'abri du coup qui doit me frapper. »

De la courte analyse à laquelle nous nous sommes livrés, il résulte que ni les philosophes ni les théologiens n'ont réussi à nous donner de la vie future une explication pleinement satisfaisante pour la raison, et conciliable avec la justice. En effet, qu'ils le veuillent ou non, les métempsycosistes rompent l'unité du moi par des transmigrations qui ne laissent aucune trace du passé. Qu'est-ce que l'âme sans la mémoire? Et que m'importe de renaître dans une condition meilleure si je n'y suis plus moi-même? La théologie n'est pas plus heureuse, puisqu'elle ne m'offre pour toute perspective que d'horribles tourments ou un néant déguisé. Et pourtant la terrible question est toujours là : à quelle fin sommes-nous destinés? Semblables à des voyageurs enfermés dans une voiture qui ne serait ouverte et éclairée que par derrière, nous voyons fuir devant nous la route parcourue dont les lointains ne tardent pas à se dérober à notre vue; mais la route à parcourir reste voilée à nos yeux et nous ne la connaissons que tout juste à la hauteur où nous sommes parvenus. Nous ne percevons clairement que le présent. Et qu'est-ce que le présent? Un trait d'union mobile et fugitif entre ce qui n'est plus et ce qui n'est pas encore. L'avenir de la veille devient incessamment le passé du lendemain. Pour déterminer la marche future d'un astre, il suffit au mathématicien de trois points bien observés constituant l'élément de son orbite. De ces trois points, nous n'en avons qu'un seul et nous ne possédons pas, comme l'astronome, des instruments de précision. Il n'importe : comme il nous est impossible de nous désintéresser absolument de ce problème, nous indiquerons au moins dans quelle voie doit être cherchée la solution.

Pour l'homme, pas plus que pour l'univers et que pour un être quelconque, l'éternité ne saurait se scinder. S'il a été créé, il doit mourir. — Quoi? mourir tout entier! Ce cœur qui bat, cette tête qui pense, cette vaste intelligence pour qui l'espace et le temps n'ont pas de limites, la tombe va tout dévorer! — Non : cœur et tête vivront dans leurs œuvres, et si faible qu'ait été la trace de leur passage, elle restera ineffaçable. Voici un vieillard à l'agonie. Il va mourir, dites-vous. Eh! non. Voilà bien longtemps qu'il meurt; sa vie s'est écoulée goutte à goutte, jour à jour dans ses œuvres. Et qu'y a-t-il de perdu, qu'y a-t-il à regretter, si la vie qui s'éteint en lui reparaît embellie, agrandie, fortifiée dans la pieuse famille qui lui rend les derniers devoirs? Rien.

Au fond, l'espérance d'une vie future procède beaucoup de cette horreur instinctive de la destruction qui n'est pas inspirée à l'homme par la plus noble de ses facultés, puisqu'elle lui est commune avec tous les animaux. Elle est née en même temps et chez les mêmes peuples que cette fameuse horreur du vide dont la science a fait justice. Pour se consoler à l'avance, que faut-il donc? Bien remplir ses jours, vivre selon les règles de la loi morale, trouver dans la satisfaction du devoir rempli la plus noble des récompenses, et goûter par avance le bonheur de n'être pas tout à fait oublié. Les poëtes qui, comme Horace et Virgile, se promettent l'*immortalité* en jouissent par anticipation. Chaque instant du présent est tout à la fois le solde du passé et l'escompte de l'avenir.

Si le dogme de l'*immortalité* a été vivement attaqué, il a été aussi chaudement défendu. Les poëtes, surtout, ont prêté main-forte aux philosophes partisans d'une autre vie. Le sentiment, embelli de tout l'éclat du style et de toutes les séductions de la poésie, s'est joint au raisonnement pour la défense d'une croyance chère aux âmes sensibles et malheureuses. Quel admirable mouvement dans le passage si connu de Lamartine!

Tu vois autour de toi, dans la nature entière,
Les siècles entasser poussière sur poussière,
Et le temps, d'un seul pas confondant ton orgueil,
De tout ce qu'il produit devenir le cercueil.
Et l'homme, et l'homme seul! ô sublime folie!
Au fond de son tombeau croit retrouver la vie,
Et, dans le tourbillon au néant emporté,
Abattu par le temps, rêve l'éternité!...
Qu'un autre vous réponde, ô sages de la terre!
Laissez-moi mon erreur; j'aime, il faut que j'espère.
Notre faible raison se trouble et se confond;
Oui, la raison se tait; mais l'instinct vous répond.
Pour moi, quand je verrais, dans les célestes plaines,
Les astres s'écartant de leurs routes certaines,
Dans les champs de l'éther l'un par l'autre heurtés,
Parcourir au hasard les cieux épouvantés;
Quand j'entendrais gémir et se briser la terre;
Quand je verrais son globe errant et solitaire,
Flottant loin des soleils, pleurant l'homme détruit,
Se perdre dans les champs de l'éternelle nuit;
Et quand, dernier témoin de ces scènes funèbres,
Entouré du chaos, de la mort, des ténèbres,
Seul je serais debout; seul, malgré mon effroi,
Être infaillible et bon, j'espérerais en toi,
Et, certain du retour de l'éternelle aurore,
Sur les mondes détruits je t'attendrais encore!

Nous n'avons pas besoin de dire que ces grands sentiments, dont personne ne peut entendre la magnifique expression sans une émotion réelle, n'affaiblissent en rien les arguments que nous avons développés. C'est

par le raisonnement seul qu'on arrive à la vérité; le sentiment touche, émeut, mais il ne peut convaincre.

— Iconogr. Au musée du Capitole, à Rome, on voit une statue antique qui passe pour être une figure allégorique de l'*Immortalité*; elle tient un sceptre de la main droite, et de la gauche, une éponge. Ces deux attributs ont été imaginés, croyons-nous, par un restaurateur moderne; on s'explique la présence du sceptre, mais on comprend moins bien la signification de l'éponge. De Prezel, dans son *Dictionnaire iconologique* (1779), dit qu'on représente d'ordinaire l'*Immortalité* sous la figure d'une jeune fille couronnée de laurier, tenant une palme ou encore un bouquet d'amarante ou d'immortelles. Une des plus belles allégories qui aient été faites sur ce sujet a été exécutée par le sculpteur Michel-Ange Slodtz, et se voit dans l'église Saint-Sulpice à Paris, où elle décore le mausolée de J.-B. Languet, ancien curé de cette paroisse : l'*Immortalité*, vêtue à l'antique et ayant sur sa tête une couronne royale, repousse d'une main le linceul funèbre dont la Mort allait couvrir le vénérable pasteur agenouillé et priant; elle tient de l'autre main une branche de laurier et un cercle d'or, emblème de la révolution perpétuelle des années; son pied foule une branche de cyprès; ses ailes sont déployées. La Mort, confuse et désespérée, cherche à se dégager du cercueil et à prendre la fuite.

Le mausolée du duc de Leuchtenberg, sculpté par Thorwaldsen, dans l'église de Saint-Michel, à Munich, est orné d'un beau groupe allégorique représentant l'*Immortalité* et la *Mort*, qui se tiennent étroitement enlacées. Une statue de l'*Immortalité*, due au ciseau de Bridan le fils, se voit à l'hôtel des Invalides, à Paris. Une allégorie sur le même sujet, gravée par Cherubino Alberti, représente un génie tenant une palme et *montrant le ciel*.

Immortalité (L'), par M. Alfred Dumesnil (1851). L'auteur sonde le mystère de l'homme en philosophe, sans autre guide que la raison, et adopte, non pas la solution de la chute, mais celle du progrès indéfini. Il a soin d'éviter toute polémique et de respecter les traditions religieuses. L'immortalité de l'homme n'est pas seulement un dogme pour lui, c'est l'objet d'une préoccupation ardente, d'une passion. Il y trouve une réponse aux problèmes de la vie et un adoucissement à ses douleurs; il s'en nourrit dans son recueillement intime. Il en entretient ses amis, ses lecteurs, avec des effusions d'âme pleines de poésie. De l'immortalité, M. Dumesnil fait presque une question de patriotisme et d'antique nationalité; il n'en va pas chercher la tradition loin de chez nous; il la retrouve sur notre propre sol gaulois, dans le vieil enseignement des druides, et il dit à la nation française, chez qui l'on se fait si facilement un jeu de mourir : « Tu as eu raison, la mort n'est rien, la vie, c'est un combat. Tu as eu raison, tu as mis l'honneur avant tout. La victoire aime les braves, et ils sont dignes d'envie ceux qui la gagnent en mourant, même quand ils ignorent pourquoi ils combattent et meurent. Mais tu n'as pas su pourquoi la mort n'est rien, du moins tu l'as oublié, car tes pères les Gaulois le savaient : c'est que la mort est le passage à une autre vie qui continue celle-ci. Reviens à toi-même. Ta révélation est supérieure à tous les dogmes, à toutes les légendes étrangères. Tes pères les Gaulois n'ont rien à envier aux Grecs et aux Romains, aux Juifs et aux chrétiens; leur révélation fut l'immortalité. Ta tradition, c'est d'être le soldat de Dieu. » La fin du volume est consacrée à des notes et à des fragments qui sont comme les pièces justificatives de ce néo-spiritualisme gaulois. Aux idées, comme au tour du langage, on reconnaît l'école à laquelle appartient M. Dumesnil; c'est celle de Jean Reynaud. C'est le sentiment agité des mêmes problèmes, c'est le même spiritualisme ardent, ce sont les mêmes tentatives de régénération de la France et du monde, la même alliance du christianisme transformé et de la Révolution française; c'est aussi le même ton d'inspiration, les mêmes habitudes de langage, les mêmes élans poétiques, qui ne paraîtront peut-être pas entièrement exempts de mysticisme et d'emphase.

IMMORTEL, ELLE adj. (imm-mor-tèl, è-le, — du préf. *im*, et de *mortel*). Qui n'est point sujet à la mort ou à la destruction : *L'homme est mortel par ses craintes,* IMMORTEL *par ses désirs.* (Pythagore.) *Si la mort était un bien, les dieux ne seraient pas* IMMORTELS. (Sapho.)

Voyageurs d'un moment aux rives étrangères,
Consolez-vous, vous êtes *immortels*.
DELILLE.

Honneur à qui défend sa patrie et ses dieux :
S'il succombe, *immortel*, sa place est dans les cieux.
L. ARNAULT.

Quand l'aveugle destin aurait fait une loi
Pour me faire vivre sans cesse,
J'y renoncerais par tendresse,
Si mes amis n'étaient *immortels* comme moi.
Mlle DE SCUDÉRY.

— Par exagér. Qui durera longtemps : *Une haine* IMMORTELLE. *L'olivier est pour ainsi dire* IMMORTEL, *parce qu'il renaît de sa souche.* (Chateaub.)

— Qui vivra perpétuellement dans la mémoire des générations futures : *Ecrivain* IMMORTEL. *Gloire* IMMORTELLE. *L'immortalité consiste à travailler à une œuvre* IMMORTELLE. (E. Renan.)

— Substantiv. Dieu, déesse du paganisme : *L'Olympe, séjour des* IMMORTELS. *Virgile nous laisse une faible idée des* IMMORTELS; *il les a revêtus de toutes nos faiblesses.* (St-Evrem.)

L'apologue est un don qui vient des *immortels*.
LA FONTAINE.

— Par plaisant. Membre de l'Académie française : *Un des quarante* IMMORTELS.

— Hist. Titre des gardes des anciens rois de Perse, ainsi nommés parce que l'effectif de ce corps, qui était de 10,000 hommes, était toujours maintenu au complet, et formait une sorte de bataillon sacré qui combattait dans les moments décisifs.

— s. m. Ce qui est immortel; immortalité : *L'*IMMORTEL *et le corruptible, le spirituel et le charnel, l'ange et la bête, en un mot, se sont trouvés tout à coup unis.* (Boss.)

— s. f. Bot. Nom vulgaire donné aux hélichryses et à d'autres plantes de genres ou de groupes très-divers, dont la fleur, ou du moins ce qu'on prend pour tel, dure très-longtemps : *On range l'*IMMORTELLE *jaune parmi les plantes fleuronnées.* (V. de Bomare.)

— **Syn. Immortel, continuel, éternel,** etc. V. CONTINUEL.

— **Encycl.** Bot. On confond, sous le nom vulgaire d'*immortelles*, plusieurs plantes très-diverses, dont les fleurs, grâce à leur tissu sec et scarieux, peuvent se conserver très-longtemps sans se flétrir. Toutefois, ce n'est pas la fleur proprement dite qui se conserve ainsi; cet organe est, au contraire, très-délicat et très-éphémère dans ces plantes. Ce qu'on appelle vulgairement *fleur*, dans le cas qui nous occupe, est constitué par les réunions des bractées ou des folioles de l'involucre, qui sont en effet fort souvent persistantes. Les fleurs dites *immortelles* appartiennent aux genres hélichryse, gomphrène, gnaphale, xéranthème, etc.

Immortel (L'), poëme anglais, par mistress Norton (1831). L'auteur a pris pour sujet de son poëme la légende du Juif errant, et elle a consacré son beau talent à la peinture de l'éternelle misère à laquelle ce fantastique personnage fut, dit-on, condamné. Mais comment s'intéresser à cette souffrance infinie? comment donner un coloris différent à cette reproduction nécessaire des mêmes idées, dans un espace de temps illimité? L'homme placé dans la situation que l'on attribue à ce personnage ne peut manquer de s'endurcir, de devenir insensible, incapable d'émotion. Sa tranquillité impassible offre une image de désolation et de désespoir immuables. Il faut, selon l'expression si juste de Chamfort, qu'il se brise ou se bronze. Une pareille donnée est à la fois peu intéressante et difficile à traiter. Mais mistress Norton a déguisé le mauvais choix de son sujet sous une admirable facilité, une ravissante naïveté d'exécution. Toutes les fois qu'elle se rapproche de la vie réelle, elle déploie un talent peu commun. En sa qualité de femme, elle décrit et analyse mieux les passions que les idées, les sentiments intimes que les faits et les principes. Contrariée dans le développement de ses forces intellectuelles par le cadre qu'elle s'était imposé, elle rentre involontairement dans le domaine qu'elle n'aurait pas dû quitter; dès qu'elle dit adieu aux êtres surnaturels, elle retrouve sa puissance. A la douceur et à la mélodie féminines, à ce charme que possèdent les femmes en général, elle joint une vigueur plus virile, une vérité plus franche, et mistress Norton doit être classée au premier rang des poëtes anglais.

IMMORTIFICATION s. f. (imm-mor-ti-fi-ka-si-on — du préf. *im*, et de *mortification*). Défaut de mortification, défaut d'une personne qui n'est point mortifiée : *L'esprit du monde est un esprit de paresse et d'*IMMORTIFICATION. (Mass.)

IMMORTIFIÉ, ÉE adj. (imm-mor-ti-fi-é — du préf. *im*, et de *mortifié*). Qui n'est pas mortifié : *Combien d'âmes* IMMORTIFIÉES *et impénitentes!* (Mass.)

IMMUABLE adj. (imm-mu-a-ble — du préf. *im*, et de *muable*). Qui ne change jamais, qui n'est pas sujet à changer : *Les lois* IMMUABLES *de la Providence. La vérité est une,* IMMUABLE, *éternelle.* (Vauven.) *Les cultes tombent, mais les passions des prêtres sont* IMMUABLES. (Mme L. Colet.)

— s. m. Ce qui est immuable : *Il n'y a dans ce monde que deux choses : l'*IMMUABLE *et le changeant.* (Jouffroy.)

IMMUABLEMENT adv. (imm-mu-a-ble-man — rad. *immuable*). D'une manière immuable : *Jésus-Christ a donné une nouvelle forme au mariage, en réduisant cette sainte société à deux personnes* IMMUABLEMENT *et indissolublement unies.* (Boss.)

IMMUNITÉ s. f. (imm-mu-ni-té — lat. *immunitas*; de *immunis*, exempt, qui est fait de *in* négatif et du radical qui est dans *munus*, service, *munire*, munir, etc., et qui correspond à la racine sanscrite *mû*, lier, d'où le sanscrit *mûta*, corbeille tressée, le grec *amunein*, empêcher, *amunesthai*, se défendre, *amuntôr*, défenseur, *amuna*, défense, *muné*, excuse, le latin *murus*, mur, proprement paroi en clayonnage, *mœnia*, osque *muinuku*, rempart). Exemption de charges; privilége : IMMUNITÉS *ecclésiastiques. Au moyen âge, le roi accordait des* IMMUNITÉS *aux villes, aux communes, aux corporations. La plus ancienne comme la plus respectable des* IMMUNITÉS *était celle des villes de refuge dans le droit mosaïque.* (Volt.)

— Féod. Privilége en vertu duquel les domaines ecclésiastiques étaient absolument exempts de la juridiction royale, de sorte qu'aucun juge civil ne pouvait y entrer pour y faire un acte quelconque d'autorité.

— Administr. ecclés. *Congrégation de l'immunité*, Congrégation établie à Rome par Urbain VIII, pour résoudre les questions relatives aux immunités ecclésiastiques.

— **Syn. Immunité, dispense, exemption.** V. DISPENSE.

— **Encycl.** A Rome, tous les offices publics, toutes les fonctions publiques étaient appelés *munera*, parce que, dans l'origine, ils étaient confiés aux personnes qui avaient bien mérité du public. Plus tard, plusieurs fonctions, telles que celles des décurions dans les villes, furent considérées comme onéreuses, parce qu'on chargea les fonctionnaires de répondre sur leurs propres biens du revenu des villes et des tributs du fisc; cette obligation entraînait le plus souvent la ruine de ceux qui y étaient astreints; aussi fallut-il user de contrainte pour leur faire accepter ces offices, qui furent alors considérés comme des charges publiques : *munera quasi onera; munus enim aliquando significat onus, aliquando honorem seu officium.* Les tutelles et curatelles furent également regardées comme des charges civiles, *munera civilia*. C'est pour cela qu'on nomma *immunité* la qualité de ceux qui avaient quelque titre ou quelque excuse pour être exemptés de ces charges.

Sous notre ancienne jurisprudence, l'*immunité* constituait l'affranchissement de quelque charge ou de quelque devoir, accordé à une personne qui, sans ce privilége, aurait été contrainte de les remplir. D'après l'*Encyclopédie*, l'*immunité* désignait quelquefois le droit d'asile, ou le lieu qui servait d'asile; parfois même on désignait par ce mot l'amende qu'on payait pour avoir violé une *immunité*.

Les *immunités* étaient accordées soit à des particuliers, soit à des corporations ou communautés, soit à des villes. Elles étaient conférées soit par le prince, soit par quelques autres seigneurs ou par des personnes qui en avaient reçu le pouvoir. Elles pouvaient même, à défaut de titre, s'acquérir par la possession. Les *immunités* étaient personnelles ou réelles. On entendait par *immunités* personnelles celles qui affranchissaient la personne de quelque devoir personnel, par exemple du service militaire, de la tutelle ou curatelle, de l'obligation d'acquitter la taille, les droits de péage, les droits dus au roi pour mutation des héritages compris dans sa mouvance, etc. On désignait sous le nom d'*immunités* réelles celles qui étaient attachées à certains fonds, et dont le possesseur jouissait exclusivement à cause du fonds, et non point à raison d'une qualité personnelle. Telles étaient les *immunités* accordées aux personnes qui demeuraient dans certains lieux privilégiés, soit pour l'exemption de la taille, soit pour la liberté de se livrer à certains arts ou métiers sans payement de maîtrise.

Chaque ordre de l'Etat possédait, du reste, ses *immunités*. La noblesse était affranchie de la taille et des charges publiques au-dessous de sa condition. Dans certaines villes, les bourgeois jouissaient également d'*immunités* plus ou moins considérables; quelques-unes existaient pour tous les citoyens; d'autres étaient particulières à certaines professions; d'autres fondées ou sur la nécessité d'un ministère, ou sur l'honneur qui y était inhérent.

Mais les *immunités* les plus étendues étaient sans contredit celles qui étaient accordées soit à l'Eglise en général, soit à certaines églises, à certains chapitres ou à certains monastères, soit à chaque ecclésiastique en particulier. Les églises et les biens ecclésiastiques étaient hors de commerce et ne pouvaient être ni vendus ni engagés, sans une utilité évidente pour l'Eglise et sans l'observation de certaines formalités. On ne pouvait acquérir les biens ecclésiastiques qu'au moyen d'une prescription de quarante ans. Enfin les églises jouissaient autrefois d'une *immunité* considérable, le droit d'asile.

Quant aux ecclésiastiques, ils jouirent de bonne heure d'assez grandes *immunités*. Dès le IIIe siècle, ils furent exemptés de corvées et exonérés des fonctions publiques par Constantin et Valens. Sous la monarchie française, ils étaient affranchis de la taille et des charges publiques, telles que celles de tutelle et de curatelle, des charges de ville, comme celles de garde et de guet; mais ils n'étaient point exempts des charges de police, comme du nettoyage des rues et autres obligations de même nature.

Une des principales *immunités* dont jouissait l'Eglise consistait dans la juridiction que les souverains lui avaient accordée sur ses membres, et même sur les laïques, en matière ecclésiastique. V. JURIDICTION ECCLÉSIASTIQUE.

Quant aux *immunités* de l'Eglise gallicane, V. EGLISE GALLICANE.

En Grèce, on désignait sous le nom d'*immunités* les exemptions, les marques d'honneur et autres avantages que certaines villes, et notamment Athènes, conféraient à ceux qui avaient rendu à l'Etat des services signalés. Les exemptions consistaient dans la décharge des frais d'entretien des lieux d'exercice, de la contribution aux festins publics, aux jeux et aux spectacles. Quant aux marques d'honneur, c'étaient notamment des places particulières dans les assemblées, des couronnes, le droit de bourgeoisie pour les étrangers, le droit d'être nourri dans le Prytanée aux frais du trésor public, des monuments, des statues, etc.

IMMURATION s. f. (imm-mu-ra-si-on — du préf. *im*, et de *mur*). Hist. Séquestration d'une personne dans un lieu clos de murs de toutes parts, sans ouverture : *L'*IMMURATION *était un supplice fréquent au moyen âge.*

IMMUTABILITÉ s. f. (imm-mu-ta-bi-li-té — lat. *immutabilitas*; de *immutabilis*, immuable). Etat de ce qui est immuable, de ce qui ne change jamais : *L'*IMMUTABILITÉ *n'appartient point aux hommes.* (Volt.) *L'*IMMUTABILITÉ *des doctrines fait la force du sacerdoce.* (B. Const.)

— **Encycl.** Aucun être particulier ne possède l'*immutabilité*, car il n'y en a aucun qui ne passe par des alternatives réitérées d'action et de passion. Dans le système du polythéisme, comme les dieux sont multiples et qu'ils ont des rapports entre eux, ils ne sont pas immutables. C'est seulement dans le système du monothéisme que Dieu peut être immutable. L'*immutabilité* de Dieu est une conséquence de sa perfection. L'être parfait est celui qui jouit de la plénitude de l'être, qui possède toutes les perfections. Platon soutient qu'un tel être ne peut pas changer. En effet, d'où lui viendrait le changement? Il ne pourrait lui venir que de lui-même. Mais le changement ne pourrait pas se faire dans le sens du mieux; car alors il faudrait supposer qu'il manque à Dieu quelque degré de beauté ou de vertu, et cela serait en contradiction avec l'idée même de Dieu. D'une autre part, on ne peut pas supposer que le changement se fasse dans le sens du pire; car, si Dieu pouvait empirer, il ne serait plus Dieu. Ainsi, on ne peut pas nier l'*immutabilité* de Dieu sans nier en même temps sa perfection.

Mais Dieu est nécessairement conçu comme ayant d'autres attributs que l'*immutabilité*, des attributs plus actifs : il est la cause universelle, le créateur du monde. Comment la fonction de cause universelle peut-elle se concilier avec l'*immutabilité*? Cela paraît impossible, à moins que l'on ne veuille parler d'une cause simplement potentielle, et non d'une cause efficiente. Ainsi, le Dieu souverainement immuable ne posséderait la puissance qu'à condition de n'en user jamais, puisque, au moment même où il en userait, il se ferait nécessairement un changement dans son être. Cette difficulté n'a jamais été nettement résolue : les théologiens n'y répondent qu'en équivoquant sur la différence infinie qui sépare le temps de l'éternité. Il serait plus simple de convenir que l'*immutabilité*, l'éternité et tous les attributs de l'Etre infini ne répondent pour nous à aucune notion déterminée.

IMOLA, le *Forum Cornelii* des Romains, ville d'Italie, prov. et à 36 kilom. E.-S.-E. de Bologne, sur le Santerno; 12,000 hab. Evêché qui a compté le pape Pie IX parmi ses titulaires; Académie des *Industriosi*; fabrication de crème de tartre connue dans le commerce sous le nom de *tartre de Bologne*. Cette ville, généralement bien bâtie, s'élève dans une plaine fertile, plantée de vignes et de peupliers. Elle est entourée de murs flanqués de tours et ceints de fossés. Les seuls édifices que l'on y remarque sont la cathédrale, l'hôpital et le théâtre. Imola, ruinée par Justinien et reconstruite par les Lombards, fut incorporée aux Etats de l'Eglise par le pape Jules II. Les Français y vainquirent les Autrichiens en 1797. Les événements qui se sont accomplis en Italie dans ces derniers temps ont distrait cette ville des possessions du pape et elle a été incorporée au royaume d'Italie.

IMOLA (Innocenzio DA), peintre italien. V. FRANCUCCI.

IMPACTION s. f. (ain-pa-ksi-on — lat. *impactio*, choc; de *impingere*, heurter). Chir. Fracture du crâne, d'une côte, de la partie moyenne du sternum, avec enfoncement de quelques fragments et saillie des autres.

IMPAIR, AIRE adj. (ain-pèr, è-re — du préf. *im*, et de *pair*). Qui n'est point pair, qui ne peut être divisé en deux nombres entiers égaux : *Nombre* IMPAIR. *Chiffre* IMPAIR. *Trois, cinq, sept, onze, sont des nombres* IMPAIRS.

— Qui est en nombre impair, qui est exprimé par un nombre, un chiffre impair : *Jours* IMPAIRS *du mois. Une année* IMPAIRE *n'est jamais bissextile.*

— Anat. Se dit des organes qui sont uniques, et non placés symétriquement de chaque côté du corps : *Le cœur, le foie, l'estomac sont des organes* IMPAIRS. *Les vertèbres sont des os* IMPAIRS.

— Bot. Se dit des folioles uniques qui terminent certaines feuilles composées.

— s. m. Jeux. Ensemble des nombres impairs : *Jouer l'*IMPAIR. ‖ A la belle, Ensemble des nombres impairs rangés dans les six premières et les six dernières colonnes. ‖ *Impair du grand côté*, Au même jeu, Ensemble des

nombres impairs rangés dans les six dernières colonnes. ‖ *Pair ou impair*, Jeu qui consiste à deviner si les objets que l'adversaire tient dans sa main fermée sont en nombre pair ou impair.

IMPALPABILITÉ s. f. (ain-pal-pa-bi-li-té — rad. *impalpable*). Caractère, état de ce qui est impalpable : *L'*IMPALPABILITÉ *d'une poudre.*

IMPALPABLE adj. (ain-pal-pa-ble — du préf. *im*, et de *palpable*). Que l'on ne peut sentir par le toucher, à cause de son extrême ténuité : *Une poudre* IMPALPABLE. *Non, rien ne périt, tout change; les germes* IMPALPABLES *des animaux et des végétaux subsistent, se développent et perpétuent l'espèce.* (Volt.)

— Fam. Réduit à presque rien : *Une fortune devenue* IMPALPABLE. ‖ Que l'on ne peut palper, toucher, se faire payer : *Des gages* IMPALPABLES.

IMPALUDATION s. f. (ain-pa-lu-da-si-on — du préf. *im*, et du lat. *palus*, marais). Méd. Action des miasmes marécageux.

IMPALUDISME s. m. (ain-pa-lu-di-sme — du préf. *im*, et du lat. *palus*, marais). Méd. Influence actuelle des miasmes marécageux.

IMPANATEUR s. m. (ain-pa-na-teur — du préf. *im*, et du lat. *panis*, pain). Théol. Partisan de la doctrine de l'impanation : *Les luthériens sont* IMPANATEURS.

IMPANATION s. f. (ain-pa-na-si-on — du préf. *im*, et du lat. *panis*, pain). Théol. Doctrine d'après laquelle la substance du pain n'est pas détruite dans le sacrement de l'eucharistie, et le corps de Jésus-Christ coexiste avec le pain.

— **Encycl.** Cette théorie de l'eucharistie a été imaginée par quelques scolastiques. On sait que le dogme de la présence réelle formulé par Paschase Radbert et développé par Pierre Lombard, Alexandre de Hales et Thomas d'Aquin, finit par être consacré et exclusivement adopté par l'Eglise. Le quatrième concile de Latran (1215) ayant employé pour la première fois le mot de transsubstantiation, les scolastiques acceptèrent tout d'une voix ce dogme nouveau, que, pour la plupart, ils avaient contribué à forger. Mais du principe admis ils tirèrent des conséquences très-différentes. Tandis que le plus grand nombre admettait que la transsubstantiation s'opère instantanément par l'annihilation de la substance du pain, et qu'après la consécration, il ne restait des éléments eucharistiques que les accidents et la forme, d'autres continuaient à admettre que la substance du pain et du vin subsistait, mais qu'elle s'augmentait seulement de celle du Christ. Cette opinion, connue en théologie sous le nom d'*impanation*, fut professée par Robert de Deutz (mort en 1135) et plus tard par Jean de Paris (mort en 1306). Ces théologiens croyaient que le Christ s'unit au pain et au vin dans la Cène de la même manière que la nature divine s'était autrefois unie à la nature humaine. Ils admettaient donc la réalité de la présence du Christ dans la Cène, mais non pas une annihilation de la substance du pain et du vin, ni une transsubstantiation; en d'autres termes, ils soutenaient que la corporéité du Christ, *corporeitas Christi*, s'unissait à la corporéité du pain, *corporeitas panis*, *paneitas*. Quoique condamnée, la doctrine de l'*impanation* ne fut point extirpée; car elle conserva, à ce qu'il semble, d'assez nombreux partisans pour que, un demi-siècle plus tard, Wiclef, qui n'admettait qu'une présence spirituelle dans le sacrement, crût encore devoir la combattre avec autant de vivacité que la transsubstantiation elle-même. « La doctrine de l'*impanation* est impossible et hérétique, dit-il. Le pain reçoit donc en même temps et dans tous les lieux, ajoute-t-il, le corps de Jésus. Et si un rat vient à ronger l'hostie, il mangera le corps de Jésus, et le corps de Jésus se putréfiera et deviendra la proie des vers. » Cette objection très-sérieuse contre la transsubstantiation, en même temps que contre l'*impanation*, avait déjà préoccupé les scolastiques. L'hostie consacrée, qui est le corps même du Christ, peut-elle être rongée par une souris? Pierre Lombard le niait. Alexandre de Hales et Thomas d'Aquin l'admettaient; Bonaventure se révoltait à la seule idée d'une profanation pareille, et le pape Innocent III en était réduit à supposer que Dieu créait miraculeusement quelque corps pour remplacer celui de Jésus-Christ.

IMPANÉ, ÉE adj. (ain-pa-né — du préf. *im*, et du lat. *panis*, pain). Théol. Qui est dans le pain, qui est uni au pain : *Selon les luthériens, le corps de Jésus-Christ, dans le sacrement de l'eucharistie, est* IMPANÉ *et non transsubstantié.*

IMPANISSURE s. f. (ain-pa-ni-su-re). Techn. Défaut de fabrication des étoffes de soie, consistant en ce que la couleur d'un certain nombre de fils de la chaîne a été ternie ou altérée, pendant le tissage, soit par la transpiration des mains de l'ouvrier, soit par toute autre cause.

IMPARATO (François), peintre italien, né à Naples vers 1530. Il reçut les leçons de Perino del Vaga, puis se rendit à Venise, où il entra dans l'atelier du Titien. De retour dans sa ville natale, il exécuta des tableaux qui rappellent parfois, à s'y méprendre, la manière de son dernier maître. Ses ouvrages les plus estimés sont un *Saint Pierre martyr* et un *Martyre de saint André*, qu'on voit à Naples. — Son fils, Jérôme IMPARATO, mort vers 1620, fut peintre comme lui. Il se rendit en Italie pour se perfectionner, puis revint à Naples, où il exécuta pour les églises de cette ville de nombreux tableaux, parmi lesquels on cite une *Immaculée Conception* et le *Rosaire*. Jérôme fut inférieur en talent à son père.

IMPARDONNABLE adj. (ain-par-do-na-ble — du préf. *im*, et de *pardonnable*). Qui ne mérite pas de pardon; qui ne saurait être pardonné : *Une faute* IMPARDONNABLE. *Un outrage* IMPARDONNABLE. *Les crimes les plus* IMPARDONNABLES *aux yeux du clergé sont ceux qui offensent Dieu.* (E. About.) ‖ Se dit en parlant des personnes : *Vous êtes* IMPARDONNABLE *de ne pas m'avoir renvoyé mon livre.*

IMPARFAIT, AITE, adj. (ain-par-fè, è-te — du préf. *im*, et de *parfait*). Qui n'est point parfait, qui n'est pas arrivé, qui n'arrive pas à la perfection : *Pour ne pas pressentir un état social moins* IMPARFAIT, *il faudrait n'avoir ni cœur ni imagination.* (E. de Gir.) ‖ Incomplet, inachevé : *Un acte judiciaire* IMPARFAIT. *Une guérison* IMPARFAITE. *La réduction* IMPARFAITE *d'une fracture. Une représentation nationale* IMPARFAITE *n'est qu'un instrument de plus pour la tyrannie.* (Mme de Staël.)

— Gramm. *Verbes imparfaits*, Verbes trilitères, qui ne conservent pas partout leurs trois lettres radicales. Dans la grammaire arabe, Ceux qui ont parmi leurs radicales une ou plusieurs lettres faibles. ‖ *Verbes doublement imparfaits*, Ceux dont le radical contient deux radicales déficientes ou quiescentes, ou une radicale et une quiescente. Dans la grammaire arabe, Ceux qui ont deux radicales faibles. ‖ *Confusion des verbes imparfaits*, Mutation de forme et de sens qui se produit entre deux verbes à racine bilitère commune. ‖ *Affinité des verbes imparfaits*, Celle qui existe entre deux verbes à racine bilitère commune ayant une signification déterminée, et ayant admis, sans perdre cette signification une troisième radicale quiescente ou déficiente.

— Mus. *Temps* ou *mode imparfait*, Celui de la division double. ‖ *Accord imparfait*, Celui qui porte une dissonance ou une sixte; celui qui n'est pas complet; celui qui n'a pas tous les sons qu'il pourrait admettre. ‖ *Consonnance imparfaite*, Celle qui peut être majeure ou mineure, comme la tierce et la sixte. ‖ *Cadence imparfaite*, Cadence irrégulière.

— Zool. *Mue imparfaite*, Celle qui consiste dans le renouvellement des appendices de la peau, non dans le changement de la peau elle-même.

— **s. m.** Ce qui est imparfait, incomplet, inachevé : *L'*IMPARFAIT *ne peut valoir mieux que le parfait.* (Boss.)

— Gramm. Temps du verbe qui sert principalement à indiquer une action considérée comme présente relativement à un temps passé : *L'*IMPARFAIT *de l'indicatif. L'*IMPARFAIT *du subjonctif.* ‖ Adjectiv. *Prétérit* ou *passé imparfait*, Nom que l'on donne quelquefois au même temps.

— **Encycl.** Gramm. L'*imparfait* existe dans la conjugaison de presque toutes les langues, surtout des langues indo-européennes, où on le trouve généralement sous la forme de temps simple; il existe surtout au mode indicatif, mais on le trouve aussi parfois à un autre mode. C'est ainsi que le latin a un *imparfait* de l'indicatif et un *imparfait* du subjonctif qui est resté dans toutes les langues romanes.

Le tableau suivant, que nous empruntons à Bopp, fait connaître les désinences primitives de l'*imparfait* de l'indicatif dans les trois principales langues indo-européennes : le sanscrit, le grec, le latin. Le thème choisi est le thème *as*, qui est celui du verbe substantif :

SINGULIER.

	Sanscrit.	Grec.	Latin.
1re pers.	*âsam*	*ên*	*eram*
2e —	*âsis*	*ês*	*erâs*
3e —	*âsit* (vêd. *âs*, zend *anhat, âs*.	*és, ên*	*erat*

PLURIEL.

1re pers.	*âsma*	*ê(s)men*	*erâmus*
2e —	*âsta*	*êste*	*erâtis*
3e —	*âsan*	*êsan*	*erant*

DUEL.

1re pers.	*âsva*	.....	.....
2e —	*âstam*	*êston*	.....
3e —	*âstâm*	*êstên*	.....

On voit, par ce tableau, que les désinences primitives de l'*imparfait* de l'indicatif paraissent avoir été : *am*, *as*, *at*, etc.; en latin, cependant, tous les *imparfaits*, sauf celui du verbe substantif, ont les désinences *-bam*, *-bas*, *-bat*, etc.; cette désinence *bam*, en osque *fâm*, est pour *buam*, *fuam*; ce n'est autre chose que l'*imparfait* de l'indicatif du thème *bhu*, être, qui forme aussi une partie des temps du verbe substantif latin : *fui*, *fuero*, *futurus*, etc. C'est ce que montre avec évidence le tableau suivant, qui présente les formes de la racine *bhu*, conjuguée à l'*imparfait* de l'indicatif dans les principales langues de la famille indo-européenne.

SINGULIER.

	Sanscrit.	Zend.	Lithuanien.	Latin.	Grec.
1re pers.	*abhav-a-m*	*baôm* ou *bav-em*	*buw-a-u* pour *buw-a-m*	*-ba-m*	*ephu-on*
2e —	*abhav-a-s*	*bav-ô*	*buw-a-i*	*-bâ-s*	*ephu-es*
3e —	*abhav-a-t*	*bav-a-t*	*buw-o*	*-ba-t*	*ephu-e(t)*

PLURIEL.

1re pers.	*abhav-â-ma*	*bav-â-ma*	*buw-o-me*	*-bâ-mus*	*ephu-o-men*
2e —	*abhav-a-tha*	*bav-a-ta*	*buw-o-te*	*-bâ-tis*	*ephu-e-te*
3e —	*abhav-a-n*	.....	comme au sing.	*-ba-nt*	*ephu-o-n*

DUEL.

1re pers.	*abhav-â-va*	.....	*buw-o-wa*	.....	.....
2e —	*abhav-a-tam*	*bav-a-tem*	*buw-o-ta*	.....	*ephu-e-ton*
3e —	*abhav-a-tâm*	*bav-a-tanm*	comme au sing.	....	*ephu-e-tên*

En sanscrit et en grec, l'*imparfait* a aussi, comme signe caractéristique, un augment initial qui disparaît en zend, en lithuanien et en latin.

Le tableau suivant, que nous empruntons à Chevallet, présente les différentes formes par lesquelles est passé l'*imparfait* latin des différentes conjugaisons pour entrer dans notre langue :

PREMIÈRE CONJUGAISON.

Latin.	Vieux français.	Français moderne.
PORT-*abam*...	port-*ève*, *-ove*, *-oue*, *-oe*, *-oie*, *-oi*, *ois*...	port-*ais*
PORT-*abas*...	port-*èves*, *-oves*, *-oues*, *-oes*, *-oies*, *-ois*..	port-*ais*
PORT-*abat*...	port-*èvet*, *-ouet*, *-out*, *-ot*, *-oit*.	port-*ait*
PORT-*abamus*..	port-*iomes*...	port-*ions*
PORT-*abatis*...	port-*iets*....	port-*iez*
PORT-*abant*...	port-*èvent*, *-ovent*, *-ouent*, *-oent*, *-oient*.	port-*aient*

SECONDE CONJUGAISON.

Formes provenant de la forme première du verbe latin.

Latin.	Vieux français.	Français moderne.
PART-*iebam*...	part-*ive*, *-eie*, *-oie*, *-oi*, *-ois*.	part-*ais*
PART-*iebas*...	part-*ives*, *-eies*, *-oies*, *-ois*...	part-*ais*
PART-*iebat*...	part-*ivet*, *-eit*, *oit*.....	part-*ait*
PART-*iebamus*..	part-*iomes*...	part-*ions*
PART-*iebatis*..	part-*iets*....	part-*iez*
PART-*iebant*..	part-*ivent*, *-eient*, *oient*....	part-*aient*

Formes provenant de la forme inchoative du verbe latin.

MOLL-*esc-ebam*.	moll-*issive*, *-isseie*, *-oie*, *-oi*, *ois*......	moll-*issais*
MOLL-*esc-ebas*..	moll-*issives*, *-isseies*, *-oies*, *ois*.....	moll-*issais*
MOLL-*esc-ebat*..	moll-*issivet*, *-isseit*, *oit*...	moll-*issait*
MOLL-*esc-ebamus*.....	moll-*issiomes*..	moll-*issions*
MOLL-*esc-ebatis*.	moll-*issiets*...	moll-*issiez*
MOLL-*esc-ebant*.	moll-*issivent*, *-isseient*, *-issoient*....	moll-*issaient*

TROISIÈME CONJUGAISON.

Latin.	Vieux français.	Français moderne.
BATTU-*ebam*..	batt-*ive*, *-eie*, *-oie*, *-oi*, *-ois*.	batt-*ais*
BATTU-*ebas*...	batt-*ives*, *-eies*, *-oies*, *-ois*..	batt-*ais*
BATTU-*ebat*...	batt-*ivet*, *-eit*, *-oit*......	batt-*ait*
BATTU-*ebamus*.	batt-*iomes*...	batt-*ions*
BATTU-*ebatis*..	batt-*iets*....	batt-*iez*
BATTU-*ebant*...	batt-*ivent*, *-eient*, *-oient*....	batt-*aient*

Dans les premiers temps de la formation de notre idiome, les flexions de l'*imparfait* de la première conjugaison latine, *abam*, *abas*, *abat*, furent transformées comme on voit en *ève*, *èves*, *èvet*; celles de l'*imparfait* de la troisième, *ebam*, *ebas*, *ebat*, et de la quatrième, *iebam*, *iebas*, *iebat* furent changées en *ive*, *ives*, *ivet*. Les formes en *ève*, *èves*, *èvet* se montrent plus constamment que celles en *ive*, *ives*, *ivet*; toutefois, on trouve plus d'un exemple de ces dernières dans nos vieux auteurs. *Eve* s'assourdit d'abord en *ove*, qui, selon les temps et selon les lieux, devint par syncope *oue*, *oe*, *oie*, *oi*, puis *ois* par l'addition du *s* paragogique qui a également eu lieu à la première personne singulière du présent de l'indicatif et du passé défini dans les deux dernières conjugaisons. En 1530, Palsgrave prescrivait encore d'écrire la première personne de l'*imparfait* par *oye*; mais on ne tarda pas à préférer *oi* ou *oy* et à écrire *j'aimoi*, *j'aimoy*. Il paraît que les poëtes furent les premiers à ajouter le *s* paragogique qu'ils n'employèrent d'abord que devant une voyelle pour éviter l'hiatus : *je portois, je partois, je battois*. L'avantage que l'addition du *s* présentait, même en prose, pour éviter un hiatus désagréable, fut cause que l'emploi de cette lettre euphonique devint de plus en plus général, au point que le temps en a consacré l'usage. Ainsi qu'il est arrivé souvent bien ailleurs que dans la grammaire, ce qui ne fut d'abord qu'un simple effet de tolérance de la part de nos aïeux est devenu une obligation indispensable pour leurs descendants.

Ive devint *eïe* dans les dialectes de l'Ouest, et particulièrement dans celui de Normandie; dans ceux de l'Est et du centre, il devint *oie*, *oi* et *ois* avec le *s* paragogique. Les exemples suivants contiennent un certain nombre des anciennes formes de l'*imparfait* de l'indicatif :

« Tant cume li enfes vesquid jo *esperove* que Deu lo garesist, e pur ço *jeunowe* e *plurove*. »

(*Livre des Rois*).

Ele l'*alot* véer sovent
E *confortout* mut bonement;
Mès les autres treis *regretot*,
E grant dolur por eus *menot*
Un jur d'esté, après manger,
Partot la dame al chevaler
De sun grant doel li *remembrot*,
Sun chief ça jus bien en *baissot*...
Amis, fet-ele, jeo *pensoue*
E vos compaignuns *remembroue*.

MARIE DE FRANCE.

« Li povres n'en out mais une oueille qu'il out achatée e nurrie od ses enfanz; e *manjout* de sa viande, e *beveit* de sun beivre; e tant li fud privée que en sa culche *dormeit*. »

(*Livre des Rois*).

« Sire, fait donques la dame, se jou m'*osoie* fier à vous, je vous diroie bien pourquoi je *obeissoie* dou tout à iaus, car il m'*avoient* ja si durement levé le pié que je n'*osoie* à iaus parler. »

HENRI DE VALENCIENNES.

La flexion latine *abam* a passé en espagnol sous la forme *aba*, prononcée *ava*; en portugais et en langue d'oc, elle est devenue *ava*. Les terminaisons *ebam*, *iebam* se sont transformées en *ia* dans ces trois langues néo-latines.

Oi, dans les anciens *imparfaits* français, s'est prononcé selon les temps et selon les pays, tantôt *oa*, tantôt *oè*, tantôt *è*, et s'il est vrai, comme le veut Henri Estienne, que la manie d'italianiser soit cause que la prononciation *è* ait définitivement pris le dessus sous le règne des derniers princes de la maison de Valois, du moins est-il certain que cette prononciation ne devait pas être nouvelle pour tous les Français de cette époque, et l'on peut conjecturer avec probabilité que l'usage traditionnel de certaines contrées dut venir en aide aux courtisans de Catherine de Médicis.

Au XVe siècle et pendant la plus grande partie du XVIe siècle, la prononciation la plus générale de *oi* paraît avoir tenu une sorte de milieu entre *oa* et *oè*; mais elle se rapprochait davantage de ce dernier.

Les vers suivants d'Alain Chartier peuvent nous montrer à la fois comment on écrivait et comment on prononçait les terminaisons de l'*imparfait*, au milieu du XVe siècle.

Quant en France *estoye*,
Je *entretenoye*
Seureté par voye,
Par la ville quoye;
Si que nulz n'y *maifaisoye*.
Toutes gens alloyent
Quel part que vouloyent,
Et ne se melloyent,
Ne jà ne parloyent
Fors de liesse et de joye.
De gens la *peuploye*,
La foy *augmentoye*,
Justice *gardoye*,
Sience y *mettoye*.

CHARTIER.

Marot fait rimer la terminaison *oit* des *imparfaits* avec *oyt*, troisième personne singulière du verbe *oyr*, ouïr :

Au bon vieux temps un train d'amour regn*oit*,
Qui sans grand art et dons se demen*oit*...
Or, est perdu ce qu'amour ordonn*oit*;
Rien que pleurs fainctz, rien que charges on n'*oyt*.

(*Rondeau de l'amour du siècle antique.*)

Du temps de Marot, *ordonnoit* rimait fort légitimement avec *oyt*, et, longtemps après, un souvenir de l'ancien usage maintint ces sortes de rimes, malgré le changement apporté dans la prononciation; ce fut une licence poétique née d'un archaïsme. Boileau, dans son *Art poétique*, fait rimer *les François* avec *lois*; Molière fait également rimer *François* avec *dois*, et *disois* avec *fois*; Racine se

permet aussi la rime de *reconnois* avec *fois*. Cependant la prononciation de la finale des *imparfaits* n'était plus douteuse à cette époque ; car, afin de rimer pour l'œil aussi bien que pour l'oreille, Racine avait d'abord mis :

. . . Lassé de ses trompeurs attraits,
Au lieu de l'enlever, seigneur, je la *fuirais*.

Mais il se fit sans doute scrupule d'avoir écrit *fnirais* au lieu de *fuirois*, seule orthographe autorisée de son temps, et se corrigea dans l'édition suivante :

Au lieu de l'enlever, fuyez-la pour jamais.

Dans les *Plaideurs*, Racine, faisant parler Chicaneau, fait rimer presque coup sur coup *lisoit* avec *exploit*, au singulier, et *françois* avec *exploits*, au pluriel ; mais, ainsi que le remarque Chevallet, à qui nous avons emprunté la plus grande partie de ces observations, il est probable qu'en affectant cette rime le poëte avait l'intention de se moquer des habitués du Palais qui conservaient à la diphthongue *oi* le son qu'on lui donnait sous François Ier, ainsi que nous l'apprend Vaugelas. « A la cour, dit ce grammarien, on prononce beaucoup de mots écrits avec la diphthongue *oi* comme s'ils étaient écrits avec la diphthongue *ai*, parce que cette dernière est incomparablement plus douce et plus délicate. A mon gré, c'est une des beautés de notre langue, à l'ouïr parler, que la prononciation de *ai* pour *oi*. Je *faisais*, prononcé comme il vient d'être écrit, combien a-t-il plus de grâce que je *faisois*, en prononçant à pleine bouche la diphthongue *oi*, comme l'on fait d'ordinaire au Palais. »

Nicolas Bérais, avocat au parlement de Paris, qui vivait au milieu du XVIIe siècle, proposa le premier, dans un ouvrage intitulé *Nouvelles remarques sur la langue française* (Rouen, 1675), de substituer *ai* ou *ei* à la notation *oi* dans la terminaison de nos *imparfaits*. Un siècle après, Voltaire accordait à cette réforme son puissant patronage et en assurait le triomphe par le prestige de son nom, qui lui a servi de passe-port ; mais ce n'est que de nos jours qu'elle est devenue générale et qu'elle a été consacrée par l'Académie dans la sixième édition de son *Dictionnaire*.

A la première et à la seconde personne du pluriel de l'*imparfait* de l'indicatif, la syncope a été très-considérable : *abamus*, *ebamus*, *iebamus* sont devenus en effet *iomes*, puis *ions*, et *abatis*, *ebatis*, *iebatis* se sont transformés de même en *iets*, *iez*.

En français, dans une proposition complétive dépendant d'un verbe principal qui est au passé, on ne doit pas employer l'*imparfait* de l'indicatif quand il est évident qu'il s'agit d'exprimer une chose comme étant vraie dans tous les temps ; on doit dire : *Je vous ai prouvé que Dieu* EST *juste*, et non pas *que Dieu* ÉTAIT *juste*.

L'*imparfait* peut quelquefois exprimer un futur conditionnel prochain, relativement à un temps passé, c'est-à-dire un passé conditionnel par rapport au moment de la parole : *Un instant plus tard il* PÉRISSAIT, pour *il aurait péri*.

IMPARFAITEMENT adv. (ain-par-fè-te-man — rad. *imparfait*). D'une manière imparfaite : *Je ne connais qu'*IMPARFAITEMENT *cette affaire. Il n'a été guéri qu'*IMPARFAITEMENT. *Ce mot ne rend qu'*IMPARFAITEMENT *ma pensée. Sans l'amour de l'humanité, le médecin le plus habile ne remplit qu'*IMPARFAITEMENT *ses obligations sacrées.* (Mme de Genlis.) *On ne connaît encore que très-*IMPARFAITEMENT *l'action de la lumière sur les êtres vivants.* (F. Pillon.)

IMPARINERVÉ, ÉE adj. (ain-pa-ri-nèr-vé — du lat. *impar*, impair, et de *nervé*). Bot. Qui a des nervures en nombre impair.

IMPARIPENNÉ, ÉE adj. (ain-pa-ri-pènn-né — du lat. *impar*, impair, et de *penné*). Bot. Se dit des feuilles pennées, qui se terminent par une foliole impaire. ‖ On dit aussi IMPARIPINNÉ.

IMPARISYLLABIQUE adj. (ain-pa-ri-sil-la-bi-ke — du lat. *impar*, impair, et de *syllabe*). Gramm. Se dit des noms grecs et latins qui ont moins de syllabes au nominatif qu'au génitif et aux cas dérivés du génitif, et des déclinaisons de ces noms : Virgo, virginis *est un nom* IMPARISYLLABIQUE. *Les trois dernières déclinaisons latines sont* IMPARISYLLABIQUES.

IMPARITÉ s. f. (ain-pa-ri-té — rad. *impair*). Qualité de ce qui est impair.

IMPARTI, IE (ain-par-ti) part. passé du v. Impartir : *La sensibilité est la première de toutes les qualités qui nous sont* IMPARTIES. (Mme Monmarson.)

IMPARTIAL, ALE adj. (ain-par-si-al, a-le — du préf. *im*, et de *partial*). Qui n'est point partial, qui n'a pas de parti pris pour quelqu'un ou pour quelque chose : *Un juge, un jugement* IMPARTIAL. *Une critique* IMPARTIALE. *Des arbitres* IMPARTIAUX. *Un ami ardent et passionné est rarement un juge* IMPARTIAL. (Beaumarch.) *La loi est une protection* IMPARTIALE, *qui n'aime personne et qui sert tout le monde.* (St-Marc Girard.)

— s. m. Hist. Nom que se donnèrent, dans la Convention, les membres de la Plaine, lorsque l'Assemblée se fut installée dans la salle du Manége, près des Tuileries. Il se publia, l'année suivante (1790), un *Journal des impartiaux*, qui était rédigé par ces députés.

IMPARTIALEMENT adv. (ain-par-si-a-le-man — rad. *impartial*). D'une manière impartiale : *Juger* IMPARTIALEMENT.

IMPARTIALITÉ s. f. (ain-par-si-a-li-té — du préf. *im*, et de *partialité*). Absence de partialité, de prévention favorable ou défavorable au sujet de quelqu'un ou de quelque chose : *Juger avec* IMPARTIALITÉ. *Raconter les faits avec* IMPARTIALITÉ. *Une* IMPARTIALITÉ *apparente est une partialité déguisée.* (B. Const.) *L'*IMPARTIALITÉ *est une forme de l'indépendance.* (Ampère). *L'*IMPARTIALITÉ *absolue ne fait pas partie de la nature humaine.* (A. Réville.)

IMPARTIR v. a. ou tr. (ain-par-tir — lat. *impartiri ;* du préf. *im*, et de *partiri*, partager). Accorder comme part : *Dieu nous* A IMPARTI *à chacun certaines aptitudes que nous devons développer.*

IMPASSE s. f. (ain-pa-se — du préf. *im*, et de *passer*). Cul-de-sac, petite rue dont une extrémité est fermée par des bâtiments : *On trouve le mot* cul *partout et très-mal à propos : une rue sans issue ne ressemble en rien à un cul-de-sac ; un honnête homme aurait pu appeler ces sortes de rues des* IMPASSES ; *la populace les a nommées culs, et les reines ont été obligées de les nommer ainsi.* (Volt.)

— Fig. Position embarrassante, fâcheuse, dont il est impossible ou très-difficile de sortir heureusement : *La fonction de sous-maîtresse est une véritable* IMPASSE *où l'on doit s'étonner de voir tant de jeunes filles se jeter en aveugles.* (Mme Romieu.)

— Jeux. Au whist, Manière de jouer qui consiste à dissimuler la carte supérieure que l'on possède, et à ne mettre sur la couleur demandée qu'une carte inférieure : *Faire une* IMPASSE. *L'*IMPASSE *est un jeu de finesse et d'appréciation, qui n'est soumis à aucune règle précise, et qui exige, outre une prompte habitude et une habileté consommée, la connaissance exacte de la manière de jouer du partenaire et des deux associés.*

— **Encycl.** C'est à Voltaire que nous devons la restitution de ce vieux mot français. Il avait pour le mot *cul-de-sac* une répugnance qu'il poussait jusqu'à la manie. Toutes les occasions lui étaient bonnes pour s'acharner à ce mot indécent. Jérôme Carré, le prétendu auteur de l'*Ecossaise*, signe : « JERÔME CARRÉ, natif de Montauban, demeurant dans l'*impasse* de Saint-Thomas-du-Louvre ; car j'appelle *impasse*, messieurs, ce que vous appelez *cul-de-sac*. Je trouve qu'une rue ne ressemble ni à un cul ni à un sac. Je vous prie de vous servir du mot *impasse*, qui est noble, sonore, intelligible, nécessaire, au lieu de celui de cul, en dépit du sieur Fréron, ci-devant jésuite. » Il y revient en vingt endroits. Ainsi, dans le prologue de la *Guerre civile de Genève :* « Je dis à Le Breton, dit-il, imprimeur de l'*Almanach royal*, que je ne lui payerai point l'almanach qu'il m'a vendu cette année. Il a eu la grossièreté de dire que M. le président ***, M. le conseiller ***, demeure dans le cul-de-sac de Ménars, dans le cul-de-sac des Blancs-Manteaux, dans le cul-de-sac de l'Orangerie. Jusqu'à quand les Welches croupiront-ils dans leur ancienne barbarie ?

Hodieque manent vestigia ruris...

Fi, monsieur Le Breton ! corrigez-vous, servez-vous du mot *impasse*, qui est le mot propre ; l'expression ancienne est *impasse*, etc. »

Au mot *cul* du *Dictionnaire philosophique*, il dit : « Comment a-t-on pu donner le nom de *cul-de-sac* à l'*angiportus* des Romains ? Les Italiens ont pris le nom de l'*angiporto* pour signifier : *Strada senza uscita*. On lui donnait autrefois, chez nous, le nom d'*impasse*, qui est expressif et sonore. C'est une grossièreté énorme que le mot de *cul-de-sac* ait prévalu. »

Dans son *Discours aux Welches*, par Jérôme Vadé, il lui fait dire : « A peine vous permettriez-vous de parler d'un vrai cul devant des matrones respectables ; et, cependant, vous n'employez point d'autre expression pour signifier des choses auxquelles un cul n'a nul rapport. Jérôme Carré vous a proposé le mot d'*impasse* pour vos rues sans issue, etc. » Enfin, dans une lettre à l'abbé d'Olivet, de 1761, il dit : « Nous avons renoncé à des expressions très-nécessaires, dont les Anglais se sont heureusement enrichis. Une rue, un chemin sans issue s'exprimait si bien par *non-passe*, *impasse*, que les Anglais ont imité ! et nous sommes réduits au mot bas et impertinent de *cul-de-sac*, qui revient si souvent et qui déshonore la langue française. »

IMPASSIBILITÉ s. f. (ain-pa-si-bi-li-té — rad. *impassible*). Etat de ce qui est impassible, soustrait à la souffrance : *L'*IMPASSIBILITÉ *des corps glorieux.* (Acad.)

— Par ext. Calme gardé malgré les causes qui seraient de nature à le faire perdre : *Conserver son* IMPASSIBILITÉ. *L'enceinte des tribunaux est le lieu de l'*IMPASSIBILITÉ *et de la règle.* (Guizot.)

IMPASSIBLE adj. (ain-pa-si-ble — du préf. *im*, et de *passible*). Qui n'est pas susceptible de souffrance : *Les corps glorieux sont* IMPASSIBLES. (Acad.) *L'homme* IMPASSIBLE *est aussi contradictoire que l'homme immortel.* (Volt.)

— Par ext. Qui est insensible ou supérieur à la douleur ; qui dénote l'impassibilité : *L'homme supérieur est* IMPASSIBLE *de sa nature.* (Napol. Ier.) *L'attitude* IMPASSIBLE *au milieu du danger exprime la doctrine du fatalisme qui fait le fond de la religion musulmane.* (Th. Gaut.)

— Qui ne se laisse influencer par aucune considération particulière : *Un juge* IMPASSIBLE. *L'histoire doit être* IMPASSIBLE.

IMPASSIBLEMENT adv. (ain-pa-si-ble-man — rad. *impassible*). D'une manière impassible : *Subir* IMPASSIBLEMENT *les coups du sort.*

IMPASTATION s. f. (ain-pa-sta-si-on — du préf. *im*, et du lat. *pasta*, pâte). Pharm. Opération par laquelle on amène une substance à la consistance de pâte.

IMPATIEMMENT adv. (ain-pa-si-a-man — rad. *impatient*). Avec impatience : *Je vous attendais* IMPATIEMMENT. ‖ A contre-cœur, avec un sentiment pénible : *Porter* IMPATIEMMENT *le joug. L'orgueil des grands supporte* IMPATIEMMENT *la raison des petits.* (Euripide.)

IMPATIENCE s. f. (ain-pa-si-an-se — du préf. *im*, et de *patience*). Défaut de patience, de résignation à souffrir ou à supporter : *L'*IMPATIENCE *dans l'affliction est le comble de l'affliction.* (Blanchet.) ‖ Désir inquiet d'être délivré d'un mal ou mis en possession d'un bien : *L'*IMPATIENCE *ne sert jamais qu'à retarder ce qu'elle ne peut avancer.* (E. de Gir.)

On perd son avenir par trop d'*impatience*.
VIENNET.

— Fam. Mouvement nerveux involontaire, que produit une sorte de malaise inquiet : *Avoir des* IMPATIENCES. *Rien qu'à l'entendre parler, cela me donne des* IMPATIENCES. *Je me sens des* IMPATIENCES *dans les jambes.*

IMPATIENT, ENTE adj. (ain-pa-si-an, an-te — du préf. *im*, et de *patient*). Qui manque de patience, qui souffre ou supporte sans résignation : *Il s'élève derrière nous une génération* IMPATIENTE *de tous les jougs.* (Chateaub.) ‖ Qui désire avec un empressement inquiet ; qui est fatigué d'attendre : *On dirait, aux murmures des* IMPATIENTS *mortels, que Dieu leur doit la récompense avant le mérite, et qu'il est obligé de payer leur vertu d'avance.* (J.-J. Rouss.)

— Qui trahit l'impatience ; qui est inspiré par elle : *Gestes* IMPATIENTS. *Désir* IMPATIENT.

— Substantiv. Personne impatiente : *Qu'est-ce qu'une armée ? C'est un assemblage confus de libertins qu'il faut réduire à l'obéissance, de lâches qu'il faut mener au combat, de téméraires qu'il faut retenir, d'*IMPATIENTS *qu'il faut accoutumer à la constance.* (Fléch.)

IMPATIENTANT, ANTE adj. (ain-pa-si-an-tan, an-te). Qui impatiente, qui provoque l'impatience : *Les enfants mal élevés sont* IMPATIENTANTS. (Acad.) *Rien n'est plus* IMPATIENTANT *que la sottise, et rien n'est plus sot que cette impatience.* (Mme de Maint.)

IMPATIENTÉ, ÉE (ain-pa-si-an-té) part. passé du v. Impatienter. Qui est à bout de patience : *Je suis* IMPATIENTÉ *de tous ces obstacles.*

IMPATIENTER v. a. ou tr. (ain-pa-si-an-té — rad. *impatient*). Fatiguer, faire perdre patience à : *Vous m'*IMPATIENTEZ *avec vos éternelles doléances. Eloignez des enfants les domestiques qui les agacent, les irritent, les* IMPATIENTENT. (J.-J. Rouss.)

S'impatienter v. pr. Perdre patience : *Ne* VOUS IMPATIENTEZ *pas, il ne tardera pas à venir. La vie est trop courte pour se tuer ; ce n'est pas la peine de* S'IMPATIENTER. (Mlle de Scudéry.)

IMPATRONISER v. a. ou tr. (ain-pa-tro-ni-zé — du préf. *im*, et de *patron*). Introduire avec une autorité de maître : IMPATRONISER *un intrigant dans sa maison.*

— Fig. Mettre en crédit, faire adopter, introduire : *Le christianisme finit par* IMPATRONISER *ses belles et pures maximes indiennes et pythagoriciennes jusque sur le trône des Césars.* (Raspail.)

S'impatroniser v. pr. S'établir, s'imposer en maître dans une maison :

Certes, c'est une chose aussi qui scandalise,
De voir qu'un inconnu céans *s'impatronise*.
MOLIÈRE.

— Fig. S'introduire, se faire accepter : *Une coutume qui* S'IMPATRONISE.

IMPAVIDUM FERIENT RUINÆ (*Les ruines du monde le frapperont sans l'émouvoir*), Pensée d'Horace, par laquelle il termine sa magnifique description de l'homme intrépide et juste que rien ne peut ébranler (V. JUSTUM ET TENACEM PROPOSITI VIRUM...). Le baron des Adrets osa prendre cette belle maxime pour devise. Un poëte a traduit ainsi la pensée d'Horace :

Que la mer se mutine, ou que la foudre gronde,
Que le ciel pleuve en feu sur ce globe écroulé.
Battu des ruines du monde,
Le juste aura péri, mais n'aura point tremblé.

« Le sage est toujours lui, en quelque circonstance qu'il se trouve ; modeste dans la prospérité, il ne se laisse point abattre par l'adversité, par l'injustice ou l'ingratitude des hommes ; les hommes et les choses peuvent changer, lui seul ne change jamais : *Impavidum ferient ruinæ.* »
BONNIN.

IMPAYABLE adj. (ain-pè-ia-ble — du préf. *im*, et de *payable*). Qu'on ne saurait payer trop cher, qui est admirable : *Un ouvrier* IMPAYABLE. *Un travail* IMPAYABLE.

— Fam. Qui prête extrêmement à rire, qui est excessivement plaisant : *Un tour* IMPAYABLE. *Je vous trouve* IMPAYABLE *avec vos plans.*

IMPAYÉ, ÉE adj. (ain-pè-ié — du préf. *im*, et de *payé*). Dont le payement n'a pas été fait : *Une traite* IMPAYÉE. *Un billet* IMPAYÉ. *Une dette* IMPAYÉE, *c'est la bassesse, un commencement de friponnerie.* (Balz.) ‖ Qui n'a pas reçu son payement, en parlant des personnes : *Créancier* IMPAYÉ.

IMPECCABILITÉ s. f. (ain-pèk-ka-bi-li-té — rad. *impeccable*). Théol. Etat d'une personne impeccable : *L'*IMPECCABILITÉ *n'appartenait pas aux anges avant leur révolte.*

IMPECCABLE adj. (ain-pèk-ka-ble — du préf. *im*, et de *peccable*). Incapable de pécher : *Il n'y a que Dieu qui soit* IMPECCABLE *par nature.* (Acad.)

— s. m. Hist. relig. Nom donné à des sectaires qui partageaient les opinions des anabaptistes sur le baptême, et qui croyaient en outre qu'après la régénération opérée par le second baptême, l'homme se préservait facilement de tout péché.

IMPÉNÉTRABILITÉ s. f. (ain-pé-né-tra-bi-li-té — rad. *impénétrable*). Physiq. Propriété de la matière, en vertu de laquelle deux corps ne peuvent pas en même temps occuper le même espace : *L'*IMPÉNÉTRABILITÉ *ne doit pas être regardée comme une force, mais comme une résistance essentielle à la matière.* (Buff.)

— Fig. Caractère de ce qui ne peut être pénétré, compris, connu : *L'*IMPÉNÉTRABILITÉ *des vues de la Providence.*

— **Encycl.** L'*impénétrabilité* ne doit pas être comprise comme signifiant l'impossibilité qu'un corps se laisse pénétrer par un autre, en lui ouvrant un passage entre ses molécules constituantes. Tous les liquides sont éminemment pénétrables, en ce sens qu'ils se laissent traverser par les corps solides et qu'ils peuvent absorber de l'air et d'autres substances gazeuses ; les fluides le sont encore bien davantage. Mais cette pénétration n'a lieu que par l'écartement des molécules, et celles-ci ne laissent jamais arriver d'autres molécules à la place même qu'elles occupent dans l'instant même où elles l'occupent. Les physiciens prouvent cette thèse par un grand nombre d'expériences qui paraissent décisives ; mais il faut convenir que les métaphysiciens l'ont quelquefois contestée, et il est facile de comprendre que, pour répondre d'une manière triomphante à leurs objections, il serait nécessaire d'avoir une connaissance exacte, une notion claire de l'espace et de la matière, connaissance qui, jusqu'à présent, nous fait défaut. Quand on dit qu'une molécule de matière occupe une place, il semble que cela soit bien clair et ne puisse être contesté de personne ; mais la clarté disparaît si l'on veut trop approfondir, ce qui est le défaut ordinaire des métaphysiciens. Qu'est-ce qu'une place ? C'est une partie déterminée de l'espace. Mais l'espace lui-même, comment le définirons-nous ? Et puis, sommes-nous bien sûrs qu'il n'y ait qu'une manière d'occuper une place, de la remplir, que des corps d'une nature diverse ne puissent pas remplir cette place d'une manière différente ? L'éther, cette matière d'une subtilité qu'on pourrait appeler infinie, remplit tout, nous dit-on. Cela veut-il dire seulement qu'il remplit tous les vides, tous les pores dont les corps les plus denses sont criblés ? Ou bien faut-il croire qu'il y a de l'éther même là où sont les molécules constitutives des corps, sauf à admettre qu'il y est d'une autre manière que dans les vides ? Le simple bon sens paraît repousser cette dernière alternative, et pourtant on sent qu'il y a là quelque chose de mystérieux ; l'esprit se sent malgré lui suspendu dans une sorte de doute. C'est que toutes ces questions touchent à l'essence la plus intime des choses, essence qui échappe et qui peut-être échappera toujours aux recherches de la science.

IMPÉNÉTRABLE adj. (ain-pé-né-tra-ble — du préf. *im*, et de *pénétrable*). Se dit des choses à travers ou dans lesquelles il est impossible de pénétrer : *Une forêt* IMPÉNÉTRABLE. *Une armure* IMPÉNÉTRABLE. *Une étoffe* IMPÉNÉTRABLE *à la pluie. Les feuilles du bananier forment, par leurs courbures, un berceau charmant,* IMPÉNÉTRABLE *au soleil et à la pluie.* (B. de St-P.)

— Fig. Qui est hors d'atteinte, que l'on ne peut forcer : *Nulle puissance humaine ne peut forcer le retranchement* IMPÉNÉTRABLE *de la liberté du cœur.* (Fén.) *La patience est une armure* IMPÉNÉTRABLE. (Maucroix.) ‖ Que l'on ne peut connaître, découvrir, deviner ; dont il est impossible de pénétrer les pensées, les sentiments : *La nature de l'homme, dont l'étude est si nécessaire et si recommandée par Socrate, est un mystère* IMPÉNÉTRABLE *à l'homme même.* (D'Alemb.)

Eternelle justice, abîme *impénétrable*,
Ne distinguez-vous pas le juste et le coupable ?
VOLTAIRE.

— Physiq. Qui occupe un espace de façon à en exclure tout autre corps : *La matière est* IMPÉNÉTRABLE.

IMPÉNÉTRABLEMENT adv. (ain-pé-né-tra-ble-man — rad. *impénétrable*). D'une manière impénétrable : *Garder* IMPÉNÉTRABLEMENT *un secret.*

IMPÉNITENCE s. f. (ain-pé-ni-tan-se — du préf. *im*, et de *pénitence*). Théol. Etat d'une personne impénitente; endurcissement dans le péché : *Au dernier jour, Dieu confondra votre* IMPÉNITENCE *et vos vaines excuses.* (Boss.) ‖ *Impénitence finale*, Refus, sur le lit de mort, de confesser ses péchés, de s'en repentir : *Mourir dans l'*IMPÉNITENCE FINALE.

— **Encycl.** C'est une question très-discutée parmi les théologiens de savoir si l'*impénitence* est ou non un acte positif de Dieu. Les uns disent oui; les autres, non. Les premiers s'appuient sur de nombreux passages de l'Écriture sainte. Ainsi Dieu dit dans l'*Exode* · « J'ai endurci le cœur de Pharaon et des Egyptiens, afin de faire des miracles sur eux et de leur apprendre que je suis le Seigneur. » Saint Jean l'Evangéliste (ch. XII) dit en propres termes que les Juifs ne pouvaient pas croire, parce que, selon la parole d'Isaïe, Dieu avait aveuglé leurs yeux et endurci leur cœur, afin qu'ils ne fussent pas convertis; enfin saint Paul déclare que si Dieu a pitié de qui il lui plaît, il endurcit qui il veut. C'est en s'appuyant sur ces divers passages que saint Augustin soutenait que l'*impénitence* est de la part de Dieu un acte de puissance, et non pas seulement de patience.

Contre saint Augustin, d'autres théologiens soutiennent que c'est un blasphème digne des incrédules, d'enseigner que Dieu est la cause positive du péché. Aux textes allégués, ils répondent par d'autres textes. Ainsi, dans l'*Exode*, Moïse répète plusieurs fois que Pharaon lui-même endurcit son propre cœur. Aux raisons historiques ils ajoutent des raisons purement théologiques.

« Les Pères de l'Eglise, dit Bergier, ont enseigné constamment que Dieu laisse endurcir le pécheur, non en lui refusant toute grâce, mais parce qu'il ne lui donne pas une grâce aussi forte et aussi efficace qu'il le faudrait pour vaincre son obstination dans le péché. Lorsqu'il est dit, dans les livres saints et dans les écrits des Pères, que Dieu abandonne le pécheur, qu'il délaisse les nations infidèles, qu'il livre les impies à leur sens réprouvé, etc., cela ne signifie point que Dieu les prive absolument de toute grâce, mais qu'il ne leur donne pas des grâces aussi fortes qu'il faudrait pour vaincre leur obstination. »

Quoi qu'il en soit de ces explications, nous croyons qu'elles ne sauraient guère expliquer ce passage d'Isaïe que nous livrons à la sagacité du lecteur. « Dieu dit au prophète : « Va, et dis à ce peuple : Ecoutez et n'entendez pas, voyez et gardez-vous de connaître. Aveugle le cœur de ce peuple, appesantis ses oreilles, et ferme-lui les yeux, de peur qu'il ne voie, n'entende, ne comprenne et ne se convertisse, et que je ne le guérisse. — Jusques à quand, Seigneur? — Jusqu'à ce que ses villes soient sans habitants et sa terre sans culture. » (*Isaïe*, ch. VI, v. 9.)

On appelle *impénitence* finale l'endurcissement de cœur au moment de la mort; c'est ainsi qu'on dit : Mourir dans l'*impénitence* finale pour signifier : Mourir sans se repentir de ses fautes. Les Pères croient généralement que l'*impénitence* finale est impardonnable en l'autre monde. Pourtant, on pourrait leur demander comment le pécheur est coupable s'il est entièrement abandonné de Dieu?

IMPÉNITENT, ENTE adj. (ain-pé-ni-tan, an-te — du préf. *im*, et de *pénitent*). Qui est endurci dans le péché, qui ne se repent pas de ses péchés : *On peut prédire du savant qui s'est le plus égaré, qu'il mourra le plus* IMPÉNITENT. (Lamenn.)

— Fam. Qui ne se repent pas de ce qu'il a fait : *Un buveur* IMPÉNITENT. *Un rimeur* IMPÉNITENT.

— Substantiv. Personne impénitente : *Un* IMPÉNITENT. *Les* IMPÉNITENTS.

IMPENNE adj. (ain-pè-ne — du préf. *im*, et de *penne*). Ornith. Dont les ailes sont dépourvues de pennes. ‖ On dit aussi IMPENNÉ, ÉE.

— s. m. pl. Division de la classe des oiseaux, comprenant ceux dont les ailes sont dépourvues de pennes ou véritables plumes. ‖ Famille de palmipèdes formée du seul genre apténodyte, dont les ailes ne portent que des plumes écailleuses.

IMPENSE s. f. (ain-pan-se — lat. *impensa;* de *in*, dans, et *pendere*, payer). Jurispr. Somme dépensée pour la conservation, l'amélioration ou l'agrément d'un bien que l'on administre : IMPENSES *nécessaires, utiles, voluptuaires.* ‖ S'emploie surtout au pluriel.

— **Encycl.** Les *impenses* sont nécessaires, utiles ou voluptuaires. Les *impenses* nécessaires sont faites pour la conservatien de la chose; les *impenses* utiles pour en augmenter la valeur; les *impenses* voluptuaires pour l'embellir. Mais les *impenses* qui servent à donner une plus-value à l'immeuble prennent plutôt le nom d'améliorations.

La définition même du mot *impense* démontre que, pour qu'une cause qui modifie la chose soit une *impense*, cette cause doit être le fait direct du détenteur.

Les *impenses* diffèrent des réparations proprement dites; celles-ci rétablissent la chose dégradée; celles-là l'améliorent et la modifient.

Les choses mobilières sont, aussi bien que les choses immobilières, susceptibles d'*impenses;* ainsi, un cheval bien dressé est plus précieux qu'un cheval neuf. A Rome, on allait même jusqu'à regarder comme *impenses* les frais d'éducation des enfants ou des esclaves.

On a toujours le droit de réclamer les *impenses* nécessaires. Celui qui n'a fait que des *impenses* utiles a le droit de les répéter, si elles peuvent être enlevées sans que la chose principale en soit dégradée. Mais, d'après le code civil (art. 555 et 1381), il en est dû récompense, si elles ne peuvent être enlevées, comme, par exemple, lorsqu'elles consistent en murs, en constructions. Toutefois, cette disposition ne saurait être appliquée aux *impenses* d'une médiocre durée; ainsi, le mari qui aurait usé d'engrais pour l'amélioration de l'immenble de sa femme ne pourrait répéter les frais qu'il a eu à supporter, l'amélioration n'étant que passagère.

Lorsqu'un donataire fait rapport à la succession pour opérer partage, on lui tient compte des *impenses* nécessaires et utiles qu'il a faites, mais non des *impenses* voluptuaires. Lorsqu'il s'agit d'un acquéreur de bonne foi évincé, le vendeur doit également lui rembourser toutes les *impenses* nécessaires et utiles; mais si le vendeur a été de mauvaise foi, il est obligé de rembourser même les *impenses* voluptuaires faites au fonds par l'acquéreur. Comme l'éviction donne lieu à un règlement de comptes en faveur de l'acquéreur pour ses *impenses*, le tribunal doit apprécier ces *impenses ex æquo et bono*, afin de ne pas priver l'acquéreur des dépenses raisonnables qu'il a faites.

Il est également incontestable que l'héritier qui a fait des *impenses* utiles sur la chose commune est en droit de demander aux autres le remboursement proportionnel.

Sous le régime dotal, le mari a droit à récompense pour les *impenses* faites par lui sur les fonds dotaux; parce que, de même que sous le régime de la communauté, son usufruit est à titre onéreux.

L'usufruitier ne peut, à la cessation de l'usufruit, réclamer aucune indemnité pour les améliorations qu'il prétendrait avoir faites, encore que la chose en fût augmentée. L'usufruitier, ou ses héritiers, peuvent néanmoins enlever les glaces, tableaux et autres ornements qu'ils auraient fait placer, mais à charge par eux de rétablir les lieux dans l'état primitif (c. civ., art 599).

En général, le possesseur d'un immeuble a un droit de rétention pour le garantir du remboursement des *impenses* auquel il a droit. Il a même un privilége dans les cas suivants · 1o pour la conservation d'une chose mobilière (art. 2102 du code civil); 2o pour la réparation d'instruments aratoires (art. 2102); 3o au profit des architectes, entrepreneurs, maçons et autres ouvriers employés pour édifier, reconstruire ou réparer des bâtiments, canaux ou autres ouvrages quelconques.

IMPÉRATA s. f. (ain-pé-ra-ta — de *Imperati*, bot. napolit.). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des andropogonées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les régions chaudes. ‖ On dit aussi IMPÉRATE.

IMPÉRATIF, IVE adj. (ain-pé-ra-tiff, i-ve — lat. *imperativus;* de *imperare*, commander). Impérieux, qui commande, qui a le caractère du commandement : *Prendre un air, un ton* IMPÉRATIF. *Exiger une chose en termes* IMPÉRATIFS. *Un ordre* IMPÉRATIF. *Tous les esprits* IMPÉRATIFS *et dogmatiques nous ont imposé; ils ont exercé une facile influence sur la nation la plus spirituelle de la terre.* (Ph. Chasles.)

— Jurispr. Se dit des lois, des dispositions qui contiennent une prescription formelle, qu'il n'est pas permis au juge de négliger, de mitiger, de modifier : *Une loi* IMPÉRATIVE. *Une disposition* IMPÉRATIVE.

— Politiq. *Mandat impératif*, Obligation imposée par les électeurs au député qu'ils nomment, d'avoir à voter de telle ou telle façon sur certaines questions déterminées : *Le point le plus important était la liberté des votes, que ne permettaient point les* MANDATS IMPÉRATIFS *imposés aux députés par les bailliages.* (Mignet.)

— Gramm. Qui appartient à l'impératif : *Mode* IMPÉRATIF. *Forme* IMPÉRATIVE. ‖ *Proposition impérative*, Celle dont le verbe est à l'impératif.

— s. m. Gramm. Mode du verbe, exprimant le commandement, l'exhortation, la prière : *L'*IMPÉRATIF *n'a pas de première personne au singulier.*

— Philos. *Impératif moral ou catégorique*, Sentiment absolu du devoir, dans le système de Kant.

— **Syn. Impératif, impérieux.** Le premier marque un empire moins absolu; il faut prendre le ton *impératif* avec les enfants, même quand on n'a ni l'intention ni le pouvoir d'employer la force pour les contraindre; le ton *impérieux*, au contraire, suppose toujours une certaine dureté dans le caractère. Il y a un mode *impératif* dans les verbes, et il n'y a pas de mode *impérieux*, parce que le verbe n'a par lui-même aucune puissance, aucune volonté; mais l'homme *impérieux* emploie souvent des verbes à l'*impératif* quand il parle à ceux qu'il croit ses inférieurs.

— **Encycl.** Gramm. L'*impératif*, l'un des quatre modes personnels du verbe, sert, comme l'indique son nom, à exprimer le commandement. Certains grammairiens, entre autres Boniface, appellent aussi ce mode *optatif*, parce que, disent-ils, il est employé, non-seulement pour commander, mais pour demander qu'une chose ait lieu, pour prier, pour exhorter.

Ce mode est personnel; cependant il n'a, dans aucune langue, la première personne du singulier, parce que, comme le remarque Lancelot (*Grammaire générale*), on ne se commande point proprement à soi-même, ou plutôt parce que, quand on se notifie à soi-même la volonté que l'on a de faire quelque chose, on se divise, pour ainsi dire, en deux personnes, dont l'une parle à l'autre : mon âme, *bénissez* le Seigneur; et alors le commandement s'adresse à la seconde personne.

Nous n'avons pas, en français, de troisième personne impérative. Pour la remplacer, nous employons celle du temps correspondant du subjonctif, avec ellipse d'un verbe exprimant le désir, la volonté : *qu'il lise, qu'il ait lu*, c'est-à-dire *je veux, je désire qu'il lise, qu'il ait lu.*

Beaucoup de grammairiens n'ont reconnu dans l'*impératif* qu'un seul temps, et l'ont appelé présent. C'est une double erreur. Le temps simple de l'*impératif* est regardé comme futur par les grammairiens hébreux. Beauzée admet dans ce mode un temps composé, qu'il nomme prétérit.

Il y a, en effet, deux temps à l'*impératif :* un simple, comme : *terminez* votre tâche, et un composé, comme : *ayez terminé* votre tâche avant que nous soyons revenus. Ces deux temps sont : le premier un futur absolu, le second un futur antérieur. En les remplaçant par des temps de l'indicatif, on dirait : Vous *terminerez* votre tâche; vous *aurez terminé* votre tâche avant que nous soyons revenus.

Faisons remarquer, en passant, qu'au lieu des temps de l'*impératif*, on emploie quelquefois, par euphémisme, le futur de l'indicatif : *Dominum tuum* adorabis *et illi soli* servies, pour *adora* ou *adorato*, *servi* ou *servito.*

Dans le mode *impératif*, le fait du commandement, qui n'est autre chose que l'acte même de la parole, est seul présent; mais la chose commandée, qui n'est autre que l'idée même du verbe, complétée, s'il y a lieu, par un attribut, ne saurait être simultanée au commandement, et, à plus forte raison, ne saurait avoir précédé le fait du commandement. On n'a point à commander une chose qui se fait, et encore moins une chose qui a été faite. Donc il ne saurait y avoir, à l'*impératif*, ni présent ni prétérit ou passé. Le commandement étant présent, la chose commandée devant suivre le commandement, il s'ensuit évidemment que le futur est le seul temps qui convienue au mode *impératif.*

L'*impératif* n'est employé ordinairement qu'avec circonspection par les inférieurs et même par les égaux qui n'ont pas entre eux de rapports familiers. Il y a pourtant des *impératifs* qui, par eux-mêmes, expriment des idées de soumission; tels sont : *Veuillez*, *daignez*, *faites-nous le plaisir* ou *l'honneur.* Ainsi, au lieu de : *Ecoutez-moi*, on dira avec une autre tournure : *Pouvez-vous, voulez-vous m'écouter; faites-moi l'amitié* ou *l'honneur de m'écouter; veuillez* ou *daignez m'écouter.* Souvent, en s'adressant à une autre personne, on emploiera, par euphémisme, la première personne plurielle : *Tâchons* de mieux faire aujourd'hui qu'hier. On tempère ainsi la sécheresse de l'*impératif.* L'*impératif* s'emploie quelquefois pour exprimer une supposition; ainsi : *Otez* la force, la santé, le bon témoignage de soi, tous les biens de cette vie sont dans l'opinion, c'est-à-dire *si vous ôtez, supposé que vous ôtiez* la force, etc.

Il est à remarquer que, dans les verbes réguliers, la seconde personne du singulier de l'*impératif* est toujours semblable à la première du singulier du présent de l'indicatif; les quatre verbes *avoir*, *être*, *aller*, *savoir*, font, par exception, à l'*impératif : aie sois*, *va*, *sache.*

Les verbes de la première conjugaison et tous ceux qui, à cette seconde personne du singulier de l'*impératif*, se terminent par une voyelle, prennent, après cette voyelle, un *s* euphonique devant les mots *en* et *y*, pour éviter un hiatus : *Donnes-en*, *cueilles-en*, *vas-y*

Quand l'*impératif* n'est pas accompagné d'une négation, le pronom personnel complément se rejette après et s'y joint par le trait d'union : Regardez-*moi*, parlez-*lui*, écoutez-*le.* Si le verbe est accompagné d'une négation, le pronom personnel complément reste devant : Ne *me* regardez pas, ne *lui* parlez pas, *ne* l'écoutez pas.

Quand l'*impératif* a pour complément plusieurs pronoms personnels rejetés après lui, on les lie entre eux par le trait d'union, en ayant soin de placer les pronoms *le*, *la les* avant *moi*, *toi*, *lui*, *nous*, *vous*, *leur;* si l'un des pronoms est le mot *en* ou le mot *y*, on le place après *m'* (me), *t'* (te), *lui*, *nous*, *vous*, *leur :* Donnez-*le-moi*, donnez-*m'en*, donnez-*nous-en*, laissez-*nous-y.* Si l'*impératif* est accompagné d'une négation, les pronoms personnels compléments précédant le verbe se placent comme avec un temps quelconque d'un autre mode. Au lieu de construire un *impératif* avec les pronoms du singulier *me*, *te*, *le* et le mot *y*, il est presque toujours préférable de prendre un autre tour; ainsi l'on ne dira pas : Voilà ce que tu as à faire, *donne-t'y* avec soin, mais *donnes-y* tes soins. Cependant l'Académie semble approuver que l'on dise *m'y*, *t'y* après les *impératifs* qui n'ont qu'une seule syllabe sonore : *mets-t'y*, *jette-t'y.* Lorsqu'il y a deux *impératifs* de suite, le pronom complément peut être placé avant le second *impératif :*

Polissez-le sans cesse et *le* repolissez.

Le tableau suivant, que nous empruntons à Schleicher, présente les formes qui appartiennent en propre à l'*impératif*, à l'actif et au moyen, dans les principales branches de la grande famille indo-européenne, sauf toutefois la branche lithuano-slave, où l'optatif s'emploie pour l'*impératif.* Les thèmes conjugués dans ce tableau se rapportent aux racines *as*, être, *vah*, transporter, et *dâ*, donner.

IMPÉRATIF.

ACTIF.

		SANSCRIT.		ZEND.		GREC.		LATIN.		GOTHIQUE.
Thèmes.		*as*	*vaha-*	*as-, mru-,*	*vaza-*	*es-*	*eche-*	*es-*	*vehi-*	*viga-*
Singulier.	2e pers.	*edhi*	*vaha*	*mru-idhi*	*vaza*	*es-thi*	*eche*	*es, esto*	*vehe*	*vig*
		pour *as-dhi*	*vaha-tât*						*vehi-to*	
	3e —	*as-tu*	*vaha-tu*	*aç-tu*	*vaza-tu*	*es-tô*	*eche-tô*	*es-to*	*vehi-to*	»
			vaha-tat							
Pluriel.	2e —	*sta*	*vaha-ta*	*ç-ta* [?]	*vaza-ta*	*es-te*	*eche-te*	*es-te*	*vehi-te*	*vigi-th*
			vaha-tât					*es-tote*	*vehi-tote*	
	3e —	*santu*	*vaha-ntu*	*h-entu*	*vaze-ntu*	*es-tôn*	*echo-ntôn*	*s-unto*	*vehu-nto*	
Duel.	2e —	*s-tam*	*vaha-tam*	»	»	*es-ton*	*eche-ton*	»	»	*viga-ts*
	3e —	*s-tâm*	*vaha-tâm*	*ç-tem* [?]	*vaza-tem*	*es-tôn*	*eche-tôn*	»	»	

MOYEN

		SANSCRIT.		ZEND.		GREC.		LATIN.		GOTHIQUE.
Thèmes.		*dad-*	*vaha-*	*dad-*	*vaza-*	*dido-*	*eche-*	»	»	*viga-*
Singulier.	2e pers.	*dat-sva*	*vaha-sva*	*daçva*	*vaza-nuha*	*dido-so*	*echou*	»	»	»
							pour *eche-so*			
	3e —	*dat-tam*	*vaha-tâm*	»	*vaza-tâm*	*dido-sthô*	*eche-sthô*	»	»	*viga-dau*
Pluriel.	2e —	*dad-dhvam*	*vaha-dhvam*	*daz-dum*	*vaza-dhwem*	*dido-sthe*	*eche-sthe*	»	»	»
	3e —	*dad-atâm*	*vaha-ntâm*	»	*vaze-ntâm*	*dido-sthôn*	*eche-sthôn*	»	»	*viga-ndau*
Duel.	2e —	*dad-athâm*	*vahê-thâm*	»	»	*dido-sthon*	*eche-sthon*	»	»	»
	3e —	*dâd-âtâm*	*vahê-tam*	»	*vaza-tem*	*dido-sthôn*	*eche-sthôn*	»	»	»

— Philos. *Impératif catégorique.* V. CATÉGORIQUE (impératif).

IMPÉRATIVEMENT adv. (ain-pé-ra-ti-ve-man — rad. *impératif*). D'une manière impérative : *Parler* IMPÉRATIVEMENT. *Loi qui prescrit* IMPÉRATIVEMENT.

IMPÉRATOIRE s. f. (ain-pé-ra-toi-re — du lat. *imperator*, empereur). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des peucédanées : *L'*IMPÉRATOIRE *qu'on cultive dans les jardins a moins de force que celle des montagnes.* (V. de Bomare.) *L'*IMPÉRATOIRE *forme des touffes épaisses et d'un bel aspect.* (Bosc.)

— **Encycl.** L'*impératoire des montagnes*, appelée aussi *benjoin français*, *autruche*, *otours*, est une plante vivace, à racine tubéreuse, ovoïde, charnue; la tige, haute de 1 mètre au plus, est cylindrique et fistuleuse; elle porte de grandes feuilles à trois ou cinq segments dentés, et se termine par une ombelle de fleurs blanches. Elle croît dans les régions centrales et méridionales de l'Europe; on la trouve dans les contrées montagneuses, les prairies élevées, et plus rarement dans les plaines. Sa racine nous arrive surtout de la Savoie et de l'Auvergne. Son odeur est analogue à celle de l'angélique, mais moins forte; sa saveur est âcre et aromatique. Quand on coupe cette racine fraîche, il en découle un suc blanc, laiteux, renfermant une matière résineuse et une huile essentielle qui lui donne ses propriétés et qu'on peut en extraire par la distillation. Elle a joui autrefois d'une grande réputation en médecine, et son nom rappelle la supériorité et les propriétés merveilleuses qu'on lui attribuait. Elle entre encore dans la composition de l'eau thériacale, de l'orviétan, de l'esprit carminatif de Sylvius, etc. Quand on la mâche, elle excite la salivation; aussi l'a-t-on préconisée comme odontalgique. On l'a vantée aussi comme fortifiante. On l'a employée contre les coliques, l'hystérie, l'hydropisie, les néphrites, l'asthme, les rétentions d'urine, les fièvres intermittentes ou adynamiques, les paralysies de la langue, le *delirium tremens*, les cancers de la face, etc. On l'a préconisée encore comme sudorifique, carminative, emménagogue, incisive, stomachique, alexitère, etc. Sa réputation est bien tombée aujourd'hui. En Suisse, dans le canton de Glaris, on se sert de la racine de cette plante pour aromatiser les fromages. L'*impératoire* n'est pas dépourvue d'élégance; aussi la cultive-t-on dans les jardins d'agrément. Elle aime les terrains frais, et se propage de graines et d'éclats de pieds.

IMPÉRATOR s. m. (ain-pé-ra-tor — lat. *imperator*, de *imperare*, commander). Hist. rom. Titre militaire décerné par le sénat ou par les soldats aux généraux qui avaient détruit dix mille ennemis dans une bataille, et qui fut accordé, même sous les premiers césars, aux généraux victorieux.

— Moll. Genre de gastéropodes, à coquille univalve, formé aux dépens des troques, et non adopté.

IMPÉRATORINE s. f. (ain-pé-ra-to-ri-ne — rad. *impératoire*). Syn. de PEUCÉDANINE. ‖ On dit aussi IMPÉRATRINE.

IMPÉRATRICE s. f. (ain-pé-ra-tri-se — du lat. *imperator*). Femme d'un empereur :

Peut-être avant la nuit, l'heureuse Bérénice
Change le nom de reine au nom d'*impératrice*.
RACINE.

‖ Princesse qui gouverne un empire : *L'*IMPÉRATRICE *Marie-Thérèse. L'*IMPÉRATRICE *Catherine. Ne seriez-vous pas bien aise de voir deux femmes, deux* IMPÉRATRICES, *peloter un peu notre grand roi de Prusse, notre Salomon du Nord?* (Volt.)

— Hortic. Variété de prune oblongue.

IMPERCEPTIBLE adj. (ain-pèr-sè-pti-ble — du préf. *im*, et de *perceptible*). Qui échappe à nos sens, à cause de son extrême petitesse ou de son peu d'intensité : *Un point* IMPERCEPTIBLE. *Un son* IMPERCEPTIBLE. *Un* IMPERCEPTIBLE *sourire. L'habitude est pour nous comme ces faibles araignées qui prennent de grosses mouches dans leurs filets* IMPERCEPTIBLES. (Mme de Sév.)

— Par exagér. Qui est relativement très-petit ou très-peu considérable : *Tout le monde visible n'est qu'un trait* IMPERCEPTIBLE *dans l'ample sein de la nature.* (Pasc.) *Je me mets à vos pieds, madame, tout* IMPERCEPTIBLES *qu'ils sont.* (Volt.)

— Fig. Qui échappe à notre attention, à notre esprit : *La marche de la nature se fait par des degrés nuancés et souvent* IMPERCEPTIBLES. (Buff.)

D'un aveugle penchant le charme *imperceptible*
Frappe, saisit, entraîne et rend un cœur sensible.
TH. CORNEILLE.

— **Syn. Imperceptible, invisible.** Ce qui est *imperceptible* échappe à la vue par sa petitesse même, et il ne sera jamais vu tant qu'il ne changera pas de nature ou tant qu'il ne sera pas grossi par quelque puissance optique. Ce qui est *invisible* aujourd'hui pourrait devenir visible sans changer de nature, si l'obstacle qui nous empêche de le voir venait à être écarté. La lune, *invisible* quand elle est éclipsée par la terre, reparaît bientôt à nos yeux. Dieu, *invisible* à l'homme sur la terre, sera vu face à face par les élus quand leur âme aura quitté la dépouille corporelle.

IMPERCEPTIBLEMENT adv. (ain-pèr-sèp-ti-ble-man — rad. *imperceptible*). D'une manière imperceptible, insensible, très-peu prononcée; par une progression très-lente : *On se modèle* IMPERCEPTIBLEMENT *sur ceux que l'on fréquente.* (Clément XIV.) *Tout se fait graduellement, et, pour ainsi dire,* IMPERCEPTIBLEMENT *par la nature.* (B. Const.)

Nous mourons en détail, *imperceptiblement*.
Mme DESHOULIÈRES.

IMPERDABLE adj. (ain-pèr-da-ble — du préf. *im*, et de *perdable*). Qu'on ne saurait perdre, qu'on gagnera inévitablement : *Un procès* IMPERDABLE. *Une partie* IMPERDABLE.

IMPERFECTION s. f. (ain-pèr-fè-ksi-on — du préf. *im*, et de *perfection*). Etat de ce qui est imparfait : *L'*IMPERFECTION *de la nature humaine. L'*IMPERFECTION *des œuvres humaines n'est jamais méconnue de l'homme dont l'esprit est supérieur et le cœur droit.* (E. Chevreul.)

— Défaut, vice qui rend imparfait : *C'est sur les* IMPERFECTIONS *des grands hommes qu'il faut attacher sa critique.* (Volt.) *Les* IMPERFECTIONS *de l'enfance deviennent les vices de l'âge mûr.* (Belouino.)

— **Syn. Imperfection, défaut, défectuosité**, etc. V. DÉFAUT.

IMPERFORATION s. f. (ain-pèr-fo-ra-si-on — rad. *imperforé*). Méd. Occlusion d'un orifice naturel : IMPERFORATION *de l'anus, du vagin, du canal de l'urètre, de la bouche.*

— **Encycl.** Il ne s'agit pas ici des oblitérations, qui sont des occlusions accidentelles, mais seulement des occlusions congénitales, qui sont proprement des *imperforations*. Il semble démontré que, primitivement, toutes les ouvertures naturelles du corps humain sont fermées par une membrane plus ou moins dense, friable, analogue au tissu cutané, qui, à une époque variable de la gestation, se déchire, disparaît et laisse libre la voie de communication qu'elle interceptait. C'est à la persistance accidentelle de cette membrane que sont dues le plus grand nombre des *imperforations* que la chirurgie est appelée à corriger. Dans certains cas, la portion cutanée du canal qui devait s'ouvrir au dehors manque entièrement. Un espace cellulaire plus ou moins considérable sépare nécessairement alors le cul-de-sac, par lequel se termine le canal imperforé, de la région du corps à laquelle il devait aboutir. Un autre mode d'*imperforation* consiste dans la déviation des organes qui communiquent au dehors, et dans la situation de leur ouverture, soit sur d'autres points que ceux que la nature leur a assignés, soit dans d'autres cavités voisines, de manière à y vider les matières qu'ils contiennent. Il existe alors en même temps une *imperforation* de la voie naturelle, et une ouverture anomale placée dans un lieu plus ou moins éloigné et insolite. Enfin, on doit rapporter à une quatrième variété des anomalies qui nous occupent celles dans lesquelles la portion cutanée d'un organe existe, s'étend jusqu'à des profondeurs variables, mais ne rencontre pas la portion intérieure du même organe, et n'a avec elle aucune communication. On observe, dans ces cas, une double *imperforation*, non de l'ouverture externe, qui est libre et bien conformée, mais du canal qui doit s'y rendre, et dont les deux portions offrent un double cul-de-sac. Plus les organes sont compliqués, étendus, prolongés à de grandes distances dans l'intérieur du corps, et plus aussi ils sont susceptibles de présenter des formes complexes et variées d'*imperforation*. On a observé toutes les variétés que nous venons d'indiquer à l'anus et au rectum, ainsi qu'au vagin et à l'urètre; la bouche, les paupières et le nez n'ont guère présenté que des exemples de l'*imperforation* membraneuse, la plus simple de toutes.

— *Imperforation de l'oreille.* Assez souvent l'oreille est fermée par une cloison membraneuse située, tantôt à son ouverture extérieure, tantôt plus profondément dans le canal. Il faut alors inciser crucialement cette membrane anomale, et exciser les lambeaux qui résultent de l'incision. Ce procédé est bien préférable à celui qui consiste à se servir d'un trocart, d'abord parce qu'avec cet instrument on peut pénétrer trop loin, transpercer la membrane du tympan elle-même, accident qu'il est facile d'éviter avec le bistouri, et ensuite parce qu'un trocart ne fait qu'une ouverture circulaire dont il faut inciser les bords pour reséquer les petits lambeaux qui en résultent. Si le conduit auditif est recouvert par le rapprochement anomal des éminences tragus et antitragus, de petits tubes en argent, en plomb, etc., suffisent quelquefois pour détruire l'occlusion; si ce moyen ne réussissait pas, on inciserait avec l'instrument tranchant la portion exubérante et trop rapprochée des éminences obturatrices. Enfin, dans les cas où l'*imperforation* est due à ce que les parties osseuses sont trop rapprochées ou confondues, la chirurgie est impuissante.

— *Imperforation de la bouche.* Ce cas est très-rare, et, lorsqu'on le rencontre, les lèvres seules sont imperforées, le reste de la bouche est à l'état normal. Les procédés de Boyer, de Dieffenbach et de Serres sont ceux qui sont le plus souvent employés. Nous ne parlerons ici que de celui de Serres, qui est le plus simple, le plus facile et le plus commode. Il consiste à porter le bistouri sur la membrane anomale que constituent les deux lèvres confondues, et à faire une incision dirigée le long du sillon qui indique le trajet et l'étendue de l'ouverture naturelle. On réunit ensuite la peau et la membrane muqueuse par une suture à points séparés, et mieux par des serres-fines, et les deux lèvres se trouvent parfaitement constituées.

— *Imperforation du nez.* Comme la précédente, cette *imperforation* est très rare. On la guérit par l'incision de la membrane anomale qui bouche l'ouverture des narines, puis on introduit dans le nez des bourdonnets de charpie destinés à maintenir les parties dans une situation convenable, et à prévenir, au moins en partie, le rétrécissement des ouvertures rétablies.

— *Imperforation du mamelon.* Le mamelon peut être plus ou moins imperforé, mais il est rare qu'il le soit complétement; le plus souvent les conduits galactophores sont seulement obstrués. Cette obstruction est fréquemment liée à l'aplatissement et à l'induration du mamelon. Dans quelques cas', l'oblitération des conduits galactophores dépend en partie de la turgescence de la mamelle dans les premiers jours qui suivent l'accouchement.

— *Imperforation de l'anus.* L'opération nécessitée par l'*imperforation* congénitale de l'anus consiste à faire d'abord sur le lieu que devait occuper l'ouverture une ponction qui doit arriver jusque dans la cavité de l'intestin, et que l'on agrandit ensuite au moyen d'injections convenables. Dans quelques cas, une membrane mince est le seul obstacle à l'issue du méconium; dans d'autres, c'est la peau qui se continue sur cette ouverture; dans d'autres enfin, c'est à la fois la peau qui ferme l'ouverture et une espèce de colonne du tissu cellulaire qui s'engage dans l'extrémité inférieure du rectum et l'oblitère.

Quand il existe une simple production membraneuse, cette membrane est souvent assez mince pour que l'on voie à travers son tissu la couleur noire du méconium. Dans ce cas, il faut inciser crucialement la membrane pour procurer une issue aux matières. Lorsqu'au lieu d'une membrane mince c'est la peau qui ferme l'anus, lorsque surtout c'est du tissu cellulaire, soit en forme de couche sous-cutanée, soit en forme de colonne, qui oblitère la partie inférieure du rectum, il n'existe à l'extérieur aucune trace de l'ouverture anale. Il faut porter la pointe du bistouri à lame droite dans le lieu où l'ouverture devrait exister, et faire pénétrer l'instrument de bas en haut, et un peu d'avant en arrière, en suivant la direction de la face concave du sacrum; on s'arrête dès que l'on sent le vide, ou dès que l'instrument a pénétré à une profondeur que la prudence ne permet pas de dépasser. Si le méconium coule, on agrandit l'ouverture avec l'instrument tranchant; dans le cas contraire, on change légèrement la direction de l'instrument, pour essayer de rencontrer le rectum, à côté duquel on aurait pu passer. Mais on sent combien il faut apporter de prudence dans ces recherches.

— *Imperforation du prépuce.* Le prépuce, lorsqu'il est imperforé, détermine à l'extrémité de la verge une tumeur molle, fluctuante, transparente, formée par l'épanchement de l'urine qui sort de l'urètre. Abandonné à lui-même, ce vice de conformation doit nécessairement être suivi de l'inflammation et de la perforation spontanée de la peau du prépuce; mais on ne saurait attendre ce résultat spontané, car l'urine, s'infiltrant dans le tissu cellulaire de la verge et du scrotum, compromettrait nécessairement la vie de l'enfant. Il faut donc, dès qu'on s'aperçoit de l'*imperforation* du prépuce, y remédier en fendant celui-ci. Des lotions émollientes souvent répétées, et des pansements simples suffisent pour assurer une guérison prompte.

— *Imperforation de l'orifice de l'urètre.* Ce cas se présente chez l'homme et chez la femme. Lorsqu'il y a *imperforation* complète chez l'enfant du sexe masculin, il ne rend pas d'urine. Dans quelques cas, on trouve l'ouverture de l'urètre marquée, et ses bords sont seulement agglutinés; dans d'autres cas on ne trouve aucune trace de cette ouverture. Lorsqu'il y a *imperforation* du gland par agglutination des bords de l'ouverture, on les sépare avec la pointe d'une lancette. Lorsqu'il n'existe point de trace de l'ouverture, on s'assure bien de la direction de l'urètre au moment où ce canal est rempli, on plonge dans le gland, à l'endroit où devrait exister l'orifice de l'urètre, et suivant la direction du canal, un bistouri à lame étroite, ou un très-petit trocart, et l'on fait ensuite usage des bougies.

L'*imperforation* congénitale de l'urètre chez l'enfant du sexe féminin s'accompagne quelquefois de celle du vagin. Lorsque l'orifice de l'urètre est seul bouché, il l'est ordinairement par une membrane qui se gonfle à chaque effort de l'enfant. Il suffit alors d'inciser cette membrane, et de laisser séjourner pendant quelques jours une petite sonde dans l'urètre. Il est beaucoup plus difficile de remédier à l'*imperforation* de l'urètre qui s'étend à une plus ou moins grande partie et surtout à la totalité de ce canal. Dans ce cas, il serait très-difficile de ne pas s'égarer si l'on voulait se servir d'un bistouri ou d'un trocart. Cependant cette opération est préférable à la ponction de la vessie par le vagin ou par le pubis, car, seule, elle offre un espoir de rétablissement complet des voies urinaires à l'état normal; et comme il y a peu de parties à traverser pour atteindre le réservoir de l'urine, il en résulte que, si l'on manque l'urètre, la fistule qui succède à l'opération n'est pas plus fâcheuse que celle que l'on est obligé d'entretenir après la ponction par le vagin ou par le pubis.

— *Imperforation du vagin.* Lorsque l'oblitération est due à la membrane hymen, il suffit d'inciser crucialement cette membrane et d'exciser les angles de la division pour remédier à ce petit défaut de conformation. Comme les malades ne s'aperçoivent de cet état qu'à l'époque de la puberté, c'est ordinairement pour donner issue au sang des règles accumulé au-dessus de l'hymen qu'on réclame l'intervention du chirurgien; l'opération est alors encore plus simple que si la membrane n'était pas distendue. Lorsqu'une couche épaisse de parties molles ferme le vagin extérieurement, Amussat veut qu'on déprime la membrane muqueuse au point où doit s'ouvrir ce conduit, en la pressant avec le bout d'une sonde. M. Alph. Guérin croit qu'avant de faire une ponction il est bon, en effet, de préciser l'intervalle qui doit exister entre le rectum et le canal de l'urètre, pour ne pas s'exposer à léser ces organes; mais un doigt introduit dans le rectum suffira toujours pour guider le trocart, à moins qu'il n'y ait une couche extrêmement épaisse au devant du vagin, cas dans lequel la dépression de la membrane muqueuse de la vulve ne serait que d'un bien faible secours. Quant aux adhérences des parois du vagin, elles ne peuvent être détruites que par une dissection attentive et prudente.

IMPERFORÉ, ÉE adj. (ain-pèr-fo-ré — du préf. *im*, et de *perforé*). Méd. Qui n'est pas perforé : *Anus* IMPERFORÉ. *Verge* IMPERFORÉE.

IMPERIA, courtisane italienne qui jouit d'une grande célébrité à Rome dans le premier quart du XVIe siècle, sous les pontificats de Jules II et de Léon X. A un irrésistible charme, à une beauté éclatante, elle joignait un esprit charmant et très-cultivé. En peu de temps sa maison devint le rendez-vous de toute la société élégante de la cour papale, et l'on vit les lettrés, les grands seigneurs, les prélats et les cardinaux s'empresser à l'envi autour d'elle. Le savant prélat Sadolet ne trouva point dans son bagage de rhétoricien assez d'hyperboles pour célébrer toutes les qualités à la fois sérieuses, élevées et enivrantes dont elle était douée. Nicolas Campano, appelé aussi Strasimo, ne crut pas se compromettre devant la postérité en dédiant à la courtisane Imperia, à laquelle il avait donné des leçons de poésie, son poëme *Sopra il male incognito.* Enfin, à sa mort, elle fut enterrée en grande pompe dans l'église de Saint-Grégoire.

La fille d'Imperia fut bien différente de sa mère, peut-être par les conseils de celle-ci. Ce fut une vierge sage. A vingt-six ans, elle s'empoisonna pour se soustraire à la lubricité d'un homme d'église, du cardinal Setrucci.

IMPÉRIAL, ALE adj. (ain-pé-ri-al, a-le — lat. *imperialis;* de *imperium*, empire). Qui appartient, qui a rapport à un empire, à un empereur : *Couronne* IMPÉRIALE. *Dignité* IMPÉRIALE. *Château* IMPÉRIAL. *Garde* IMPÉRIALE. *Musées* IMPÉRIAUX. *Lorsque Bonaparte descendit du consulat au trône* IMPÉRIAL, *la liberté lui retira son appui.* (A. Jay.)

— Hist. *Villes impériales*, Villes libres faisant partie de l'empire d'Allemagne, et formant le troisième collége à la diète de l'empire.

— Numism. *Médailles impériales*, Celles qui ont été frappées sous les empereurs romains. ‖ On dit aussi substantiv. *Les impériales.*

— Blas. *Aigle impériale*, Aigle à deux têtes qui figurait dans les armes de l'Allemagne, et qu'on voit aujourd'hui dans celles de l'Autriche. ‖ *Couronne impériale*, Espèce de mitre abaissée et surmontée d'un globe et d'une croix.

— Antiq. *Papyrus impérial*, Papyrus de première qualité.

— Comm. *Eau impériale*, Eau-de-vie qu'on distillait sur des plantes aromatiques. ‖ *Serge impériale*, Serge de laine fine. ‖ *Vache impériale*, Ancienne sorte de cuir.

— Pharm. *Pierre impériale*, Opiat pour les dents, composé de salpêtre, d'alun de roche et de soufre.

— s. m. pl. Hist. Soldats de l'empereur d'Allemagne : *Repousser les* IMPÉRIAUX. *Etre attaqué par les* IMPÉRIAUX.

— s. f. Dessus d'une voiture publique, ainsi dit, assure M. Littré, à cause de la *situation élevée* de l'impériale; au lieu d'accepter ce pauvre calembour, nous aimons mieux croire que l'idée de faire des banquettes sur les voitures sera venue d'Allemagne, des Etats de l'empereur : *L'*IMPÉRIALE *d'une diligence, d'un wagon, d'un omnibus. Voyager sur l'*IMPÉRIALE. *Placer des bagages sur l'*IMPÉRIALE. *Tout*

*homme ayant l'usage de ses yeux doit, pour voyager, monter sur l'*IMPÉRIALE. (H. Taine.)

— Ciel de lit, dessus d'un lit, surtout d'un lit à colonnes.

— Touffe de poils qu'on laisse pousser au-dessous de la lèvre inférieure.

— Jeux. Sorte de jeu de cartes qui est une modification du piquet. ‖ A ce jeu, Réunion dans la même main de l'as, du roi, de la dame et du valet de la même couleur, ou bien des quatre rois, des quatre dames, des quatre valets, des quatre as ou des quatre sept : IMPÉRIALE *de rois, de valets.* ‖ *Impériales ordinaires, de main, d'emblée, de tourne*, Celles qui proviennent de la donne. ‖ *Impériales tournées*, Celles qu'achève la retourne : *A moins de conventions contraires, les* IMPÉRIALES TOURNÉES *ne profitent ordinairement qu'au donneur : si, par exemple, ce joueur a le roi, la dame et le valet de pique, et que l'as de pique retourne, il considère cet as comme s'il l'avait en main, et complète ainsi une première* IMPÉRIALE *en pique; de même, s'il a trois rois, trois dames, etc., et qu'un roi ou une dame retourne, il se sert de ce roi ou de cette dame pour compléter une deuxième* IMPÉRIALE *de rois ou de dames.* ‖ *Impériales tombées*, Celles que l'on achève en prenant dans les levées les cartes qui manquent : *Les* IMPÉRIALES TOMBÉES *sont très-rares et ne peuvent être qu'en atout ; elles arrivent quand, ayant le roi et la dame d'atout, on gagne par les levées les autres cartes nécessaires pour former une première* IMPÉRIALE. ‖ *Impériale blanche*, Absence de toute figure dans un jeu, impériale qui compte pour deux impériales ordinaires. ‖ Chacune des fiches avec lesquelles on marque les impériales : *Quand, ayant déjà gagné cinq jetons, on en gagne un sixième, on les remplace par une* IMPÉRIALE, *chaque* IMPÉRIALE *valant six jetons.* ‖ *Première impériale*, Impériale formée par une quatrième majeure : IMPÉRIALE *en cœur, en carreau.*

— Archit. Espèce de dôme se terminant en pointe assez aiguë.

— Métrol. Monnaie d'or de Russie, de valeur diverse, selon les époques.

— Mar. Dessus d'une tente. ‖ Tillac d'une galère.

— Bot. Nom vulgaire d'une belle espèce de fritillaire : *L'*IMPÉRIALE *couronnée fleurit au milieu du printemps.* (Bosc.)

— Arboric. Variété de prune.

— **Encycl.** Jeux. Le jeu de *l'impériale* est ainsi appelé, suivant les uns, parce qu'il a été inventé dans l'ancien empire d'Allemagne, suivant les autres, parce qu'il a été mis à la mode par un souverain de ce pays, que l'on dit être Charles-Quint. *L'impériale* se joue ordinairement à deux, et avec un jeu de piquet. La valeur des cartes commence par le roi, qui est la plus forte, et continue par la dame, le valet, l'as, le dix, etc. Après avoir déterminé le nombre d'*impériales* dont se composera la partie, chaque joueur reçoit douze cartes, et le donneur retourne la vingt-cinquième, qui détermine l'atout. On appelle *honneurs* ou *cartes marquantes* le roi, la dame, le valet, l'as et le sept d'atout. Si la carte retournée est l'une d'elles, le donneur gagne un jeton. Lorsqu'il tourne d'un roi ou d'un as, s'il a le sept de même couleur, il peut l'échanger contre la retourne. Il n'y a point d'écart.

La donne terminée, le premier en cartes annonce immédiatement son plus haut point dans une couleur quelconque. Celui qui a le point le plus fort le montre et gagne un jeton. Quand il y a égalité, l'avantage appartient au premier en cartes, à moins qu'il n'ait été convenu d'avance, comme c'est souvent l'usage, qu'on ne marquera rien lorsque cette circonstance se présentera. Il est à remarquer que l'as compte pour onze dans le point et domine les figures, tandis que, dans le reste du jeu, comme on l'a vu plus haut, il vient après le valet.

Le point réglé et montré, chacun annonce et montre les *impériales* qu'il peut avoir dans son jeu, et qui sont les quatre rois, les quatre dames, les quatre valets, les quatre as, les quatre sept ou une quatrième majeure. Chaque *impériale* vaut une fiche, et l'adversaire est tenu de démarquer les jetons qu'il possède, excepté celui de la retourne, si celle-ci est une carte marquante. Toutefois, cet adversaire conserve tous ses jetons s'il a lui-même une *impériale.* Le joueur dont le jeu se compose de cartes blanches compte deux *impériales*, qui priment toutes les autres, mais l'adversaire ne démarque pas. De plus, si ce dernier a des *impériales*, il les compte sans faire démarquer lui-même les jetons du joueur qui a l'*impériale* blanche. Seulement, le coup ne se joue pas, et la main passe comme si l'on avait joué. Si, dans les cartes blanches, il se rencontre une *impériale* d'as ou une *impériale* de sept, cette *impériale* se marque en sus des deux *impériales* blanches, et, dans ce cas encore, l'adversaire ne démarque pas, même quand il n'a aucune *impériale* à opposer. Le règlement des *impériales* terminé, le premier en cartes joue telle carte que bon lui semble. Comme au piquet, l'adversaire est obligé de fournir de la couleur demandée, ou, s'il n'en a pas, de couper. Toute carte marquante jouée sans qu'elle soit prise ou enlevée à l'adversaire compte pour un jeton. Chaque levée en sus de six vaut également un jeton. Six de ces jetons forment une *impériale*, que l'on marque avec une fiche, en retirant les jetons que l'on a et en faisant démarquer ceux que l'adversaire possède. Si l'on parvient à faire toutes les levées, on marque deux *impériales*, et l'adversaire démarque ses jetons. La partie est gagnée par le joueur qui a le premier le nombre d'*impériales* convenu.

Nous avons dit que l'*impériale* se joue ordinairement à deux. Quelquefois, cependant, on la joue à trois. Dans ce cas, on ajoute les six aux trente-deux cartes, et ces six prennent rang parmi les honneurs. Le jeu marche ensuite comme ci-dessus. Seulement, il n'y a point de talon, et le premier en cartes est tenu de commencer par un atout. Ajoutons aux règles précédentes qu'on est libre d'accuser et de montrer, avant ou après le point, les *impériales* que l'on a dans son jeu; mais si l'on a déjà joué, ne serait-ce qu'une seule carte, on ne peut plus le faire. Enfin, quand un joueur, dans le courant du coup, demande à l'adversaire combien il lui reste en main de cartes au point, ce dernier est obligé de le lui dire.

A propos du jeu que nous venons de décrire, l'acteur Brunet, qui tous les soirs égayait la scène du théâtre de la Montansier par ses saillies et ses calembours improvisés, fit, en 1804, un jeu de mots qui lui coûta cher. Dans un rôle de joueur, il trouva le moyen de faire allusion à la situation de Bonaparte, depuis peu empereur. Comme son interlocuteur lui demandait pourquoi il paraissait si triste, quand tout le monde savait qu'il avait fait fortune au jeu, il répondit que sa tristesse venait de ce qu'il avait malheureusement perdu *à l'impériale* tout ce qu'il avait gagné depuis cinq ans *à la triomphe.*

Le public rit d'autant plus que ces deux espèces de jeux ne se jouaient que dans les mauvais lieux et tripots. Le lendemain, Brunet fut enlevé et mis en prison.

IMPÉRIAL (canal), immense voie navigable de Chine, qui n'a pas moins de 2,000 kilom., et dont la construction dura du VII^e au XV^e siècle. Ce canal gigantesque, qui joint Canton à Pékin, mesure 60 à 80 mètres de large et 5 mètres de profondeur.

IMPERIALE (François), poëte espagnol, né à Gênes. Il vivait au commencement du XV^e siècle, se rendit fort jeune à Séville, se fit connaître par ses productions poétiques et fut appelé à la cour de Henri III, roi de Castille, où il tint un rang distingué. Imperiale se plaça au premier rang des poëtes de son temps. Il composa un poëme pour célébrer la naissance de Jean II, successeur de Henri III (1405), et l'on cite parmi ses morceaux les plus gracieux et les plus touchants une pièce sur Angelina de Grèce, femme du gouverneur de Ségovie, Gonzales de Coutreras. Diverses poésies d'Imperiale ont été insérées dans la *Bibliotheca española* de Rodriguez de Castro (Madrid, 1781).

IMPÉRIALES (VILLES), nom donné, dans l'ancien empire germanique, aux villes qui avaient une administration particulière et ne relevaient que de l'empereur. Dans les diètes, elles formaient le *Banc du Rhin*, qui comprenait : Aix-la-Chapelle, Brême, Cologne, Dortmund, Francfort-sur-le-Mein, Gelnhausen, Goslar, Lubeck, Mayence, Mulhausen, Nordhausen, Wetzlar, Worms; le *Banc de Souabe*, comprenant : Augsbourg, Aalen, Buchau, Donawerth, Eslingen, Gemond, Halle, Heilbronn, Kauffbeuren, Ravensburg, Reutlingen, Rothenburg, Rothweil, Schweinfurt, Ulm, Uberlingen, Wangen, Weil, Weissembourg, Wimpfen, Windsheim, Zell.

IMPERIALI (Jean-Vincent), poëte italien, homme d'Etat, né à Gênes vers 1570, mort vers 1645. Fils d'un doge, il entra dans les hautes charges dès sa jeunesse, fut ambassadeur auprès du roi d'Espagne, Philippe IV, à Mantoue et à Rome, exerça un commandement naval, purgea le littoral génois des pirates qui l'infestaient, embellit Gênes, et malgré ses services fut envoyé en exil, où il passa plusieurs années. On a de lui, entre autres ouvrages, un poëme agréable sur l'agriculture : *Lo stato rustico* (Gênes, 1611, in-12).

IMPERIALI (Joseph-René), cardinal, de la même famille que le précédent, né à Oria (terre d'Otrante) en 1651, mort à Rome en 1737. Revêtu de la pourpre en 1690, il fut chargé du gouvernement de la légation de Ferrare et nommé légat *à latere* pour aller reconnaître à Milan Charles VI comme empereur et roi d'Espagne. Dans le conclave de 1730, il ne lui manqua qu'une voix pour être élevé au souverain pontificat. C'était un protecteur éclairé des lettres; il légua en mourant sa magnifique bibliothèque au public et laissa une somme pour son entretien.

IMPERIALI-LERCARI (François-Marie), doge de Gênes, dans la seconde moitié du XVII^e siècle. N'ayant pu détacher les Génois de l'alliance de l'Espagne, Louis XIV prit le premier prétexte qui s'offrit à lui pour attaquer la petite république italienne. Sur le refus du doge de Gênes de désarmer quatre galères, dont l'armement venait d'être ordonné, il envoya devant cette ville une escadre, commandée par le marquis de Seignelai (17 mai 1684), qui commença aussitôt le bombardement et ne quitta Gênes qu'après avoir fait pleuvoir sur elle plus de 12,000 bombes. Le pape intervint alors pour amener la paix, et le doge Imperiali se rendit à Versailles, où il signa la paix (1685). Comme on lui demandait ce qu'il trouvait de plus curieux dans le somptueux palais du roi soleil : « C'est de m'y voir, » répondit-il.

IMPÉRIALISME s. m. (ain-pé-ri-a-li-sme — rad. *impérial*). Opinion favorable au régime impérial.

IMPÉRIALISTE adj. (ain-pé-ri-a-li-ste — rad. *impérial*). Favorable au régime impérial : *Opinions, tendances* IMPÉRIALISTES.

— Substantiv. *Un* IMPÉRIALISTE. *Les* IMPÉRIALISTES.

IMPÉRIEUSEMENT adv. (ain-pé-ri-eu-ze-man — rad. *impérieux*). D'une manière impérieuse, hautaine, sur le ton du commandement : *Commander, exiger* IMPÉRIEUSEMENT.

— D'une manière nécessaire, pressante, absolue : *L'état de ma santé commande* IMPÉRIEUSEMENT *que j'aille à la campagne. Il est des réformes* IMPÉRIEUSEMENT *nécessaires, mais douloureuses à subir.* (E. de Gir.)

IMPÉRIEUX, EUSE adj. (ain-pé-ri-eu, eu-ze — du lat. *imperium*, commandement). Hautain, altier, plein de morgue; qui commande avec hauteur : *Un ton* IMPÉRIEUX. *Un homme* IMPÉRIEUX. *Ne prenez jamais sans une extrême nécessité un air austère et* IMPÉRIEUX. (Fén.) *Une laide* IMPÉRIEUSE *et qui veut plaire est un pauvre qui commande qu'on lui fasse la charité.* (Chamfort.) *C'est par impuissance que les êtres faibles sont* IMPÉRIEUX. (De Lévis.)

— Fig. Pressant, irrésistible : *Une nécessité* IMPÉRIEUSE. *Il y a chez les nations des besoins moraux plus* IMPÉRIEUX *que les besoins physiques.* (Chateaub.)

— **Syn. Impérieux, impératif.** V. IMPÉRATIF.

— **Impérieux, altier, dédaigneux, fier, haut, hautain.** V. ALTIER.

— **Impérieux, absolu.** V. ABSOLU.

IMPÉRISSABLE adj. (ain-pé-ri-sa-ble — du préf. *im*, et de *périssable*). Qui ne peut périr : *Tandis que tout change et périt dans la nature, la nature elle-même reste immuable et* IMPÉRISSABLE. (Marmontel.)

Entre l'être mortel et l'âme *impérissable*,
Dieu lui-même a tracé la ligne ineffaçable.

DELILLE.

IMPÉRITIE s. f. (ain-pé-ri-sî — lat. *imperitia*; de *imperitus*, inhabile, qui est fait de *in*, négatif, et *peritus*, habile. D'après certains étymologistes, *peritus* est pour *periitus*, de la préposition *per* ou *peri*, et *itus*, venu de *ire*, aller. *Peritus* signifierait ainsi proprement qui est allé par, qui a de l'expérience). Inhabileté; défaut d'expérience : *La mauvaise humeur des éléments se coalise quelquefois avec l'*IMPÉRITIE *des conseillers des peuples pour amener de grandes catastrophes.* (Toussenel.)

— **Syn. Impéritie, gaucherie, inhabileté,** etc. V. GAUCHERIE.

IMPERMÉABILISER v. tr. (ain-pèr-mé-a-bi-li-sé — rad. *imperméable*). Techn. Rendre imperméable : *Depuis quelques années, on emploie le caoutchouc pour* IMPERMÉABILISER *certains tissus.*

IMPERMÉABILITÉ s. f. (ain-pèr-mé-a-bi-li-té — rad. *imperméable*). Etat, qualité de ce qui est imperméable : L'IMPERMÉABILITÉ *d'un tissu.*

IMPERMÉABLE adj. (ain-pèr-mé-a-ble — du préf. *im*, et de *perméable*). Qui ne se laisse pas traverser par certains fluides : *On double certaines étoffes d'une couche de caoutchouc, pour les rendre* IMPERMÉABLES. *Les terres glaises contiennent une matière grasse qui les rend* IMPERMÉABLES. (Buff.)

IMPERMUTABILITÉ s. f. (ain-pèr-mu-ta-bilité — rad. *impermutable*). Caractère de ce qui est impermutable : *L'*IMPERMUTABILITÉ *de certaines créances.*

IMPERMUTABLE adj. (ain-pèr-mu-ta-ble — du préf. *im*, et de *permutable*). Qui ne peut être permuté, qui ne peut être échangé contre autre chose : *Valeurs* IMPERMUTABLES.

IMPERSONNALITÉ s. f. (ain-pèr-so-na-li-té). Caractère de ce qui est impersonnel; absence de personnalité : *L'*IMPERSONNALITÉ *et l'ignorance de soi répugnent à l'idée d'intelligence.* (Proudh.)

— Gramm. Caractère des verbes impersonnels : *L'*IMPERSONNALITÉ *est essentielle à certains verbes, comme* pleuvoir, *accidentelle dans certains autres, comme* être.

IMPERSONNEL, ELLE adj. (ain-pèr-so-nèl, è-le — du préf. *im*, et de *personnel*). Qui n'a pas de personnalité, qui n'existe pas comme personne : *Dieu est vie triple et une; il est à la fois* IMPERSONNEL *et distinct des êtres particuliers, bien qu'immanent en chacun d'eux.* (P. Leroux.)

— Qui n'appartient ou qui ne s'applique à personne en propre : *Il y a dans la poésie quelque chose d'*IMPERSONNEL *qui n'appartient qu'à l'humanité et à Dieu.* (A. Esquiros.)

— Philos. *Raison impersonnelle*, Raison qui, d'après certains philosophes, a une existence propre, indépendante du sujet raisonnable.

— Gramm. Se dit d'un verbe employé à la troisième personne du singulier seulement, sans relation avec un sujet déterminé : *Il pleut, il neige, il faut, il est, il y a*, sont des verbes impersonnels. On dit plus généralement aujourd'hui *unipersonnel.* ‖ Se dit des modes du verbe qui ne reçoivent pas d'inflexions indiquant les personnes, tels que l'infinitif et le participe : *Les modes* IMPERSONNELS.

— **Encycl.** *Raison impersonnelle.* M. Cousin a fait de la raison *impersonnelle* le thème de quelques-unes de ses plus belles tirades; mais lui-même ne l'avait pas inventée; pour en découvrir l'origine, il faudrait remonter jusqu'à Platon et à la fameuse théorie du *logos.* On sait que le *logos*, pour Platon ou au moins pour ses disciples, était la raison universelle qui anime et régit le monde. Le *logos*, c'est la pensée divine immanente de l'univers. Les stoïciens, Cléanthe par exemple dans son *Hymne à Jupiter*, développent avec une admirable élévation morale la doctrine de la raison universelle et partant *impersonnelle.* Les néoplatoniciens en font une de leurs hypostases. D'autre part, Aristote lui-même, sans employer ce mot, exprime une idée analogue en faisant de son Dieu la pensée pure, la pensée de la pensée. Il n'a donc pas fallu beaucoup d'efforts aux philosophes modernes pour reprendre cette idée, d'abord au moyen âge, où elle équivalait au Verbe de la Trinité, puis, à partir du XVII^e siècle, sous la forme métaphysique. L'école idéaliste affirme, principalement avec Fénelon et Malebranche dans le sens chrétien, avec Spinoza dans le sens panthéiste, cette raison *impersonnelle.* Mais la raison *impersonnelle* est à peu près étrangère aux écrits des philosophes du XVII^e siècle. L'école éclectique en a usé et abusé, et ce mot nouveau ou renouvelé a suffi pour faire la fortune puis le discrédit de la théorie.

Quel est le sens de cette expression, raison *impersonnelle*? Entend-on dire par là que la raison, dans ses affirmations ou principes *a priori*, dans ce que Kant nomme ses jugements synthétiques purs, est la faculté d'affirmer des vérités objectives communes à toutes les intelligences et également nécessaires pour toutes? En ce sens, elle ne diffère pas du sens commun; la personnalité n'est ici nullement en question, non plus que l'impersonnalité. Entend-on qu'elle existe réellement, à la manière dont l'affirment les réalistes platoniciens, comme une sorte d'entité distincte et substantiellement séparée des intelligences finies? Mais nous retombons alors en plein scotisme, et nous créons des entités qui ne sont que des mots personnifiés. Cette intelligence ou raison *impersonnelle* ne peut être ni distincte de la pensée divine, ni distincte de la pensée humaine. Entend-on dire que cette raison, ne se composant que de jugements absolus, d'axiomes et de principes sans applications relatives, n'est pas compatible avec la personnalité et la conscience, qu'elle est par essence universelle, nécessaire, absolue, intemporelle et par conséquent hors de toutes les conditions de l'individualisation? Alors, comme nous participons tous à cette raison *impersonnelle*, il en résulterait que notre personnalité elle-même serait gravement compromise, et que, contrairement aux prétentions du spiritualisme éclectique, l'âme ne survivrait que comme parcelle de la raison infinie, sans conscience individuelle. Enfin n'entendait-on pas surtout, en se servant de cette théorie ou plutôt de ce mot, faire passer un des points essentiels de la doctrine hégélienne, sa théorie de l'idée en soi? Cette dernière interprétation est la plus vraisemblable, et c'est précisément celle qui devait le plus contribuer à inspirer quelques doutes sur la profondeur d'une doctrine qui n'avait ni l'originalité du fond, ni la franchise de la forme. Aujourd'hui, l'on ne parle de la raison *impersonnelle* que comme du *logos*, du Verbe, du soleil des esprits ou du monde intelligible de Platon et de Fénelon. La raison *impersonnelle* est désormais un de ces termes usés qu'il faut connaître pour comprendre l'histoire de la philosophie, mais qui ne sont d'aucun usage dans le langage des philosophes actuels.

IMPERSONNELLEMENT adv. (ain-pèr-so-nè-le-man — rad *impersonnel*). D'une manière impersonnelle, indépendante de la personne : *La conscience est personnelle, mais la raison juge* IMPERSONNELLEMENT.

— Gramm. Comme verbe impersonnel, avec la forme impersonnelle : *Les verbes* être *et* avoir *peuvent être employés* IMPERSONNELLEMENT.

IMPERTINEMMENT adv. (ain-pèr-ti-na-man — rad. *impertinent*). D'une façon impertinente, déplacée, non compétente : *On ne peut que parler* IMPERTINEMMENT *des choses qu'on ignore.* ‖ D'une manière insolente, outrecuidante : *Répondre fort* IMPERTINEMMENT. *Regarder quelqu'un* IMPERTINEMMENT.

IMPERTINENCE s. f. (ain-pèr-ti-nan-se — rad. *impertinent*). Caractère de ce qui est impertinent, de ce qui choque la raison, le bon sens, de ce qui est sot, déplacé; parole, action sotte ou déplacée : *L'*IMPERTINENCE *d'un raisonnement. Il y a deux choses dans les erreurs : l'impiété, qui les rend horribles, et l'*IMPERTINENCE, *qui les rend ridicules.* (Pasc.) *Je suis une sotte, j'ai offensé la géographie : vous ne passez pas à Moulins, la Loire n'y va point ; je vous demande excuse de mon* IMPERTINENCE. (M^me de Sév.)

— Caractère de ce qui est fat, insolent, outrecuidant; parole ou action impertinente, outrecuidante : *J'étais fort tenté de châtier son* IM-

PERTINENCE. *Quand une femme souffre une première* IMPERTINENCE, *c'en est fait d'elle.* (Mme du Barry.)

On passe à la fortune un peu d'*impertinence.*
ETIENNE.

IMPERTINENT, ENTE adj. (ain-pèr-ti-nan, an-te — du préf. *im*, et de *pertinent*). Incompétent, déplacé, sot, extravagant : *Toutes ces questions du temps et du lieu sont* IMPERTINENTES *à l'égard de Dieu.* (Fén.) *Rien n'est plus* IMPERTINENT *que de donner des conseils aux amis qui ne vous en demandent pas.* (Boitard.)

. . . Les hommes sont, sur toutes les affaires,
Loueurs *impertinents* ou censeurs téméraires.
MOLIÈRE.

— Insolent, fat, outrecuidant : *La conversation des gens qui parlent sans cesse d'eux-mêmes est un miroir qui présente toujours leur* IMPERTINENTE *figure.* (Montesq.) *Monsieur, dit une femme de qualité à un président au parlement, vos femmes font les duchesses. — Madame, répondit le président, elles ne sont pas assez* IMPERTINENTES *pour cela.*

— Pratiq Qui n'appartient pas, qui ne se rapporte pas à la cause : *Fait, article* IMPERTINENT.

— Substantiv. Personne impertinente, insolente, outrecuidante : *Faire taire un* IMPERTINENT. *Le fat est entre l'*IMPERTINENT *et le sot : il est composé de l'un et de l'autre.* (La Bruyère.)

— s. f. Bot. Espèce de liseron du Pérou.

— **Syn. Impertinent, fat, sot.** V. FAT.

— **Impertinent, insolent.** Ce qui distingue l'*impertinent*, c'est une présomption ridicule ; il oublie le respect qu'il doit aux autres parce qu'il s'estime trop lui-même. *L'insolent* prodigue l'insulte ou le dédain parce qu'il veut blesser, parce qu'il a de la haine ou parce qu'il trouve son plaisir dans la peine que peuvent faire ses insolences.

IMPERTURBABILITÉ s. f. (ain-pèr-tur-ba-bi-li-té — rad. *imperturbable*). Etat de ce qui est imperturbable, d'une personne imperturbable : *J'admire votre* IMPERTURBABILITÉ. *Saint Clément voulait élever les parfaits à l'apathie, c'est-à-dire à l'*IMPERTURBABILITÉ. (Boss.)

IMPERTURBABLE adj. (ain-pèr-tur-ba-ble — lat. *imperturbabilis;* du préf. *im*, et de *perturbare*, troubler). Que rien n'ébranle, ne trouble, n'émeut, ne dérange : *Un sérieux* IMPERTURBABLE. *Un homme* IMPERTURBABLE. *Quand la limite de la souffrance est débordée, la vertu la plus* IMPERTURBABLE *se déconcerte.* (V. Hugo.)

IMPERTURBABLEMENT adv. (ain-pèr-tur-ba-ble-man — rad. *imperturbable*). D'une manière imperturbable : *Débiter* IMPERTURBABLEMENT *son rôle.*

IMPÉTIGINEUX, EUSE adj. (ain-pé-ti-ji-neu, eu-ze — rad. *impétigo*). Méd. Qui tient de la nature de l'impétigo : *Affection* IMPÉTIGINEUSE.

IMPÉTIGO s. m. (ain-pé-ti-go — lat. *impetigo*, de *impetere*, attaquer). Méd. Espèce d'éruption cutanée caractérisée par des pustules dont l'humeur, en se desséchant, forme des croûtes épaisses.

— **Encycl.** Pathol. humaine. Cette affection revêt deux formes : lorsque la disposition des pustules est circulaire ou ovale, on donne à la maladie le nom d'*impétigo* figuré ; si elles sont éparses sans aucune forme régulière, on a l'*impétigo* épars.

Le contact de substances irritantes, la misère, la malpropreté, l'ivrognerie sont les causes ordinaires de l'*impétigo*. Les individus à peau fine, à tempérament lymphatique ou scrofuleux, y sont plus particulièrement exposés. On admet généralement que l'*impétigo* n'est pas contagieux.

Le début de la maladie est rarement précédé de symptômes généraux. *L'impétigo* figuré occupe presque toujours le visage, rarement les membres ou le tronc. Quelque temps après l'apparition des plaques rouges, il se développe de petites pustules aplaties, tantôt agglomérées, tantôt isolées, quelquefois confondues entre elles. Ces pustules superficielles, peu saillantes, acquièrent tout leur développement en trente-six ou en quarante-huit heures. Elles sont alors de la grosseur d'un grain de millet ; elles s'ouvrent et laissent échapper un liquide purulent, qui, en se desséchant, donne lieu à des croûtes jaunes, demi-transparentes, qu'on a comparées au suc gommeux de certains arbres ou au miel desséché. Peu adhérentes à la peau, ces croûtes présentent généralement à leur circonférence des pustules encore intactes. Après être restées stationnaires pendant un temps qui varie entre quinze et trente jours, elles se détachent et laissent à découvert une surface rouge luisante, tendue, quelquefois gercée et excoriée. Bientôt a lieu un nouveau suintement, source de nouvelles croûtes, au-dessous desquelles il se forme parfois une ulcération rougeâtre, suivie d'une cicatrice difforme. D'autres fois, une nouvelle éruption de pustules envahit les surfaces malades, et les symptômes primitifs se reproduisent. La maladie est alors passée à l'état chronique et le derme tend à s'épaissir. Les plaques occupent quelquefois tout un membre, surtout lorsqu'elles se manifestent sur le membre inférieur.

L'*impétigo* épars ne diffère de la forme précédente que par le siége et par la disposition des pustules. Celles-ci sont disséminées sur le tronc ou sur les membres et ont une grande tendance à passer à l'état chronique.

L'*impétigo* qui ne dure que quelques semaines ne présente aucune gravité ; mais, lorsqu'il se prolonge plusieurs années, il finit par détériorer la constitution. Lorsque sa terminaison doit être heureuse, les démangeaisons commencent par disparaître, le suintement s'arrête, les croûtes tombent et ne se reproduisent plus. Il ne reste qu'une surface violacée, qui ne tarde pas à être remplacée par la coloration normale de la peau.

Outre les deux variétés d'*impétigo* que nous venons de décrire, les auteurs admettent encore l'*impétigo* érysipélateux, l'*impétigo* scabieux, l'*impétigo* granulé, l'*impétigo* larvé et l'*impétigo* rongeur.

L'*impétigo* érysipélateux est ordinairement annoncé par des troubles généraux très-marqués. L'éruption pustuleuse a lieu sur de larges surfaces érysipélateuses. Cette forme de l'*impétigo* est peu fréquente. Bazin la désigne sous la dénomination d'*eczéma rouge exanthématique.*

L'*impétigo* scabieux, d'après Willan, est caractérisé par des croûtes brunâtres, fendillées, rugueuses comme l'écorce de certains arbres. Il se développe souvent des ulcérations et de l'œdème. Lorsque la maladie siége aux orteils, il n'est pas rare de voir se produire la chute des ongles, leur déformation et une modification de texture qui les rend plus cassants et plus ternes.

L'*impétigo* granulé (teigne granulée d'Alibert) affecte exclusivement le cuir chevelu, et se présente sous forme de croûtes grisâtres, séparées sans aucune régularité. Les pustules, d'un blanc jaunâtre, d'un volume peu considérable, sont traversées à leur centre par un cheveu ; elles s'ouvrent au bout de trois ou quatre jours et donnent lieu à des croûtes dures, bosselées, qu'Alibert compare à de petites masses de mortier. Il se détache en outre de petites granulations sèches, éparses dans les cheveux, qui, sans être jamais détruits, sont réunis par groupes. Dans le plus grand nombre de cas, une multitude de poux pullulent au milieu des croûtes et des cheveux. Cette variété d'*impétigo* ne se montre guère que chez les enfants.

L'*impétigo* larvé, désigné vulgairement sous les noms de teigne muqueuse, croûtes de lait, ne s'observe que chez les jeunes enfants. Il est constitué par une éruption de pustules plus ou moins confluentes et toujours réunies par groupes, occupant tantôt une ou plusieurs parties ou la totalité du visage, tantôt les oreilles et le cuir chevelu. A l'ouverture des pustules, il se forme des croûtes lamelleuses, jaunes ou verdâtres, qui ne tardent pas à tomber, laissant à nu une surface rouge, enflammée, qui se couvre bientôt de nouvelles concrétions croûteuses. Il s'opère toujours un suintement, quelquefois très-abondant. Dans les cas graves, il y a souvent des complications, telles qu'engorgement des ganglions lymphatiques, ophthalmie, coryza, otite, etc. On n'observe jamais de cicatrice, mais seulement une teinte rosée que laissent les croûtes et qui ne tarde pas à se dissiper.

L'*impétigo* rongeur est caractérisé par les ulcérations et les cicatrices qui succèdent toujours à la chute des croûtes. L'éruption peut présenter la forme diffuse, ramassée ou ulcéreuse.

Le traitement de l'*impétigo* à l'état aigu consiste dans l'usage des boissons rafraîchissantes ou acidules, d'un régime doux, des cataplasmes de fécule de pomme de terre, des lotions avec l'eau de son, de guimauve, de fleur de sureau, de tête de pavot. Lorsque, par tous ces moyens, on est arrivé à faire tomber les croûtes et à nettoyer les surfaces, on peut recouvrir celles-ci avec de la poudre d'amidon. Les purgatifs légers, les bains tièdes et les bains de vapeur sont d'une grande utilité. S'il y avait une réaction fébrile un peu intense, il faudrait pratiquer une ou deux saignées. Lorsque l'*impétigo* occupe le cuir chevelu, il faut couper les cheveux très-court. On détache ensuite les croûtes à l'aide de cataplasmes ou de lotions émollientes, puis on applique les médicaments topiques. Si l'on tient à conserver les cheveux, il faut, avec une brosse et de l'eau de savon, laver vigoureusement la tête, en écartant les cheveux, puis on frictionne avec une pommade ainsi composée : calomel, 3 à 5 grammes ; axonge, 30 grammes. Cette opération, qui dure une demi-heure, doit être pratiquée très-exactement matin et soir, pendant dix à douze jours. L'*impétigo* à forme ulcéreuse demande des moyens locaux très-énergiques. C'est ainsi qu'on emploie la teinture d'iode, le nitrate d'argent, les caustiques de Vienne. Bazin dit avoir retiré de grands avantages des lotions chlorurées ou toniques, des pansements avec le vin aromatique et surtout avec le coaltar saponiné, qui arrête et modifie d'une manière si prompte et si heureuse les suppurations de mauvaise nature. Quand l'*impétigo* est passé à l'état chronique, il ne faut pas trop insister sur l'usage des bains ordinaires, mais recourir plutôt aux bains sulfureux ou alcalins, aux douches et aux bains de vapeur, aux bains de mer pour les scrofuleux et pour les individus à constitution débilitée. Les auteurs sont d'accord sur l'efficacité des préparations arsenicales dans les cas d'*impétigo* chronique. D'après les expériences de Sarti, la vaccination serait le plus puissant remède contre l'*impétigo* des enfants.

— Art vétér. L'*impétigo* affecte les jeunes chats, les jeunes chiens, les animaux de l'espèce bovine, et plus particulièrement les solipèdes. L'*impétigo* aigu se manifeste par des taches rouges et chaudes, recouvertes de petites pustules très-rapprochées ou même confondues, grosses comme un grain de millet, crevant quarante-huit heures après leur apparition, et laissant écouler une matière purulente qui se dessèche, agglutine les poils et forme des croûtes jaunes, lorsque les animaux ne se sont ni léchés ni frottés. Lorsque ces croûtes tombent, elles laissent à découvert la peau, dépourvue de la plus grande partie des poils, et fournissent une abondante suppuration. Trente jours environ après l'invasion de la maladie, les croûtes se dessèchent, la sécrétion se tarit, et la peau reste bleuâtre pendant un certain temps.

L'*impétigo* chronique est caractérisé par des éruptions successives, ou bien par la continuation et l'extension de la maladie sur place. Les croûtes, grossies continuellement par le suintement purulent, finissent par acquérir une teinte brunâtre, ou bien le liquide qui s'écoule par les fissures des croûtes répand une odeur fétide. A cette période, la maladie peut se compliquer d'œdème, d'ulcération, surtout lorsque les animaux se mordent ou se grattent.

L'*impétigo* aigu résiste rarement à des moyens généraux, tels que demi-diète, boissons tempérantes, etc. La médication locale consiste à faire tomber les croûtes au moyen de lotions émollientes, suivies de lavages avec du savon ou du carbonate de potasse dissous ; ensuite, à frictionner les surfaces malades avec la pommade de protochlorure de mercure. Un mélange d'ægyptiac et de pommade de peuplier est aussi un topique très-efficace dans cette maladie. Lorsque l'*impétigo* passe à l'état chronique, on emploie alternativement les bains émollients, sulfureux ou alcalins, et l'eau additionnée d'acide chlorhydrique, les solutions faibles de nitrate d'argent, étendues sur les surfaces malades avec un pinceau. Enfin, l'usage du lait ou des farineux, un purgatif salin tous les huit jours, un léger exercice, les soins de propreté, sont de bons auxiliaires du traitement.

IMPÉTRABLE adj. (ain-pé-tra-ble — lat. *impetrabilis;* de *impetrare*, impétrer). Qu'on peut impétrer : *Les lettres que vous sollicitez ne sont pas* IMPÉTRABLES. (Acad.)

— Dr. canon. Se dit d'un bénéfice vacant par mort, ou qu'on peut obtenir par dévolu : *L'arrêt déclara les bénéfices* IMPÉTRABLES. (Acad.)

IMPÉTRANT, ANTE adj. (ain-pé-tran, an-te — rad. *impétrer*). Se dit de la personne qui obtient de l'autorité ou de la justice ce qu'elle avait demandé par requête : *La partie* IMPÉTRANTE.

— Substantiv. *L'*IMPÉTRANT *d'un diplôme. L'*IMPÉTRANT *de lettres de grâce.*

IMPÉTRATION s. f. (ain-pé-tra-si-on — rad. *impétrer*). Action par laquelle on obtient une grâce, un bénéfice : IMPÉTRATION *d'une grâce, d'un bénéfice.*

IMPÉTRÉ, ÉE (ain-pé-tré) part. passé du v. Impétrer. Obtenu : *Bénéfice* IMPÉTRÉ. *Grâce* IMPÉTRÉE.

IMPÉTRER v. a. ou tr. (ain-pé-tré — lat. *impetrare*, accorder. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'impètre, qu'ils impètrent;* excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *j'impétrerai, ils impétreraient*). Obtenir à la suite d'une supplique, d'une requête, d'une demande : IMPÉTRER *des lettres de grâce, un bénéfice. Sainte Vierge,* IMPÉTREZ-*nous la charité, qui est mère de la paix, qui adoucit, tempère et réconcilie les esprits.* (Boss.)

IMPÉTUEUSEMENT adv. (ain-pé-tu-eu-ze-man. — rad. *impétueux*). D'une manière impétueuse, avec impétuosité : *Torrent qui coule* IMPÉTUEUSEMENT. *S'élancer* IMPÉTUEUSEMENT. *On parle* IMPÉTUEUSEMENT *dans les entretiens, souvent par vanité ou par humeur.* (La Bruy.)

IMPÉTUEUX, EUSE adj. (ain-pé-tu-eu, eu-ze — lat. *impetuosus;* de *impetus*, impulsion, formé de *in*, vers, sur, et *petere*, aller). Qui se meut d'un mouvement rapide et violent : *Des vents* IMPÉTUEUX. *Des torrents* IMPÉTUEUX.

Un souffle *impétueux* fait frissonner les airs.
LAMARTINE.

— Fig. Emporté, fougueux, véhément : *Un homme* IMPÉTUEUX. *Un caractère* IMPÉTUEUX. *Une éloquence* IMPÉTUEUSE. *La douce chose, de couler ses jours dans le sein d'une tranquille amitié, à l'abri de l'orage des passions* IMPÉTUEUSES. (J.-J. Rouss.)

— **Syn. Impétueux, emporté, fougueux.** V. EMPORTÉ.

IMPÉTUOSITÉ s. f. (ain-pé-tu-o-zi-té — rad. *impétueux*). Caractère, nature de qui est impétueux : *L'*IMPÉTUOSITÉ *d'un torrent. Un navire qui lutte contre l'*IMPÉTUOSITÉ *de la tempête. Soutenir l'*IMPÉTUOSITÉ *d'une attaque.*

— Fig. Fougue, vivacité extrême : *La douceur de l'épouse est un frein puissant à l'*IMPÉTUOSITÉ *du mari.* (Thery.)

IMPEY s. m. (ain-pè — de lady *Impey*, dame anglaise). Ornith. Syn. de LOPHOPHORE.

IMPHY, bourg et commune de France (Nièvre), canton, arrond. et à 15 kilom. S.-E. de Nevers, sur la rive droite de la Loire, à l'embouchure de l'Ixeure ; pop. aggl., 1,621 hab. — pop. tot., 2,213 hab. La fonderie d'Imphy, l'une des usines les plus importantes de France, a été créée, en 1816, pour la fabrication des tôles de fer, de fer-blanc, et pour le laminage du cuivre et du bronze. C'est en partie dans les ateliers d'Imphy qu'a été fondue la colonne de Juillet, qui décore la place de la Bastille, à Paris.

IMPIE adj. (ain-pî — lat. *impius;* du préf. *im*, et de *pius*, pieux). Qui n'a pas de religion, qui est opposé aux idées de religion ou de piété : *Un homme* IMPIE. *Une secte* IMPIE. *Je préfère infiniment au médecin* IMPIE *le meurtrier des grands chemins.* (J. de Maistre.) ‖ Qui est contraire à la religion, qui la blesse, l'insulte : *Un ouvrage* IMPIE. *Des discours* IMPIES. *Quelques-unes de mes chansons sont traitées d'*IMPIES. *Les pauvrettes!* (Béranger.)

— Par anal. Qui outrage la morale, la justice, des choses qui méritent une sorte de respect religieux : *La cause la plus sainte se change en une cause* IMPIE, *exécrable, quand on emploie le crime pour la soutenir.* (Lamenn.) *L'obéissance passive, commandée d'une manière absolue, est une doctrine avilissante et* IMPIE. (Géruzez.)

— Substantiv. Personne impie, ennemie de la religion ou des choses dignes d'un respect religieux : *Voulez-vous faire des* IMPIES *et des hypocrites, montrez-vous fanatiques et intolérants.* (Chateaub.)

J'ai vu l'*impie* adoré sur la terre ;
Pareil au cèdre, il cachait dans les cieux
Son front audacieux.
RACINE.

— s. f. Bot. Ancien nom de la cotonnière ou gnaphale commune.

— **Syn. Impie, incrédule, irréligieux.** *Impie* est plus fort qu'*irréligieux*, et celui-ci est plus fort qu'*incrédule*. L'*incrédule* n'a pas la foi, la religion ne lui paraît pas démontrée, et il attend qu'on la lui démontre pour la pratiquer, ou au moins il ne se met pas contre elle en état d'hostilité. L'homme *irréligieux* est convaincu que la religion est absurde ou inutile, et il ne veut pas de religion ; il voudrait la voir périr. L'*impie* met son plaisir à attaquer la religion et même à blasphémer contre Dieu ; il y a en lui quelque chose de l'esprit qu'on prête à Satan ; c'est l'ennemi de Dieu ; on peut être *impie*, même quand on croit, si l'esprit diabolique dont on est animé fait fouler aux pieds les croyances.

IMPIÉTÉ s. f. (ain-pié-té — du préf. *im*, et de *piété*). Mépris pour les choses de la religion ; caractère de ce qui est impie : *Afficher l'*IMPIÉTÉ. *Accuser un livre d'*IMPIÉTÉ. *L'indifférence est la lassitude de l'*IMPIÉTÉ. (De Bonald.) ‖ Acte ou parole impie : *Commettre des* IMPIÉTÉS. *Cet ouvrage renferme une foule d'*IMPIÉTÉS. *Le système des erreurs utiles est un blasphème et une* IMPIÉTÉ. (A. de Gasparin.)

— Par anal. Mépris des choses qui méritent un respect religieux : *L'*IMPIÉTÉ *d'un fils ingrat.*

Et quelle *impiété* de haïr un époux,
Pour avoir bien servi les siens, l'Etat et vous!
CORNEILLE.

— **Encycl.** *Impiété!* un mot qui nous vient de loin ; mais qui, plus d'une fois, a changé de sens pour arriver jusqu'à nous. Pour les philosophes grecs, qui ont fait un magnifique éloge de la piété, cette dernière vertu n'est que l'amour et le respect du bien et du vrai ; l'*impiété* est le mépris impudent de ce qui est bon et noble. Mais depuis, l'*impiété*, prenant le sens d'incrédulité railleuse, est devenue le mépris moqueur de la superstition et des momeries religieuses, comme la piété n'a plus été que le respect des dogmes d'une religion particulière et la pratique de ses commandements. Quand la piété se confondait avec la vertu affectueuse et convaincue, on ne pouvait la mépriser que par une aberration du sens moral qui faisait de tout impie un être véritablement dégradé ; depuis que le mot *piété* est devenu synonyme de tendre dévotion, l'*impiété* n'est plus qu'une affaire de conscience et de foi particulière, où la morale générale n'a plus rien à voir. Tout au plus, l'idée de raillerie que ce mot comporte pourrait-elle faire accuser l'impie de légèreté ; mais ce reproche de pure forme n'a aucune gravité, en ce temps où la plaisanterie est de mise dans la presse la plus franchement religieuse.

Personnellement, nous préférerions que l'on traitât gravement la question religieuse, qui a une incontestable gravité ; mais nous ne saurions donner une importance exagérée à ce qu'il peut y avoir de déplacé dans le ton gouailleur dont quelques libres penseurs ont pris l'habitude. Cette habitude quelque peu condamnable n'exclut pas, du reste, la solidité du raisonnement. Voici comment Voltaire, ce railleur impie, définissait à sa manière l'*impiété*.

« L'impie est celui qui donne une barbe blanche, des pieds et des mains à l'Etre des êtres, au grand Demiourgos, à l'intelligence éternelle par laquelle la nature est gouvernée ; mais ce n'est qu'un impie excusable, un pau-

vre impie contre lequel on ne doit pas se fâcher. Si même il peint le grand Etre incompréhensible porté sur un nuage qui ne peut rien porter, s'il est assez bête pour mettre Dieu dans un brouillard, dans la pluie ou sur une montagne, et pour l'entourer de petites faces rondes, joufflues, enluminées, accompagnées de deux ailes, je ris et je lui pardonne de tout mon cœur.

» L'impie qui attribue à l'Etre des êtres des prédictions déraisonnables et des injustices me fâcherait, si ce grand Etre ne m'avait fait présent d'une raison qui réprime ma colère. Ce sot fanatique me répète, après d'autres, que ce n'est pas à nous de juger de ce qui est raisonnable et juste dans le grand Etre, que sa raison n'est pas comme notre raison, que sa justice n'est pas comme notre justice. Eh! comment veux-tu, mon fou d'énergumène, que je juge autrement de la justice et de la raison que par les notions que j'en ai? Veux-tu que je marche autrement qu'avec mes pieds et que je te parle autrement qu'avec ma bouche?

» L'impie qui suppose le grand Etre jaloux, orgueilleux, malin, vindicatif, est plus dangereux. Je ne voudrais pas coucher sous le même toit avec cet homme. Mais comment traiterez-vous l'impie qui vous dit : « Ne » vois que par mes yeux, ne pense point; je » t'annonce un Dieu tyran, qui m'a fait pour » être ton tyran; je suis son bien-aimé; il » tourmentera pendant toute l'éternité des » millions de créatures qu'il déteste pour me » réjouir; je serai ton maître dans ce monde » et je jouirai de tes supplices dans l'au» tre? »

» Ne vous sentez-vous pas une démangeaison de rosser ce cruel impie? Et si vous êtes né doux, ne courrez-vous pas de toutes vos forces à l'occident quand ce barbare débite ses rêves atroces à l'orient?

» A l'égard des impies qui manquent à se laver le coude vers Alep et vers Erivan, ou qui ne se mettent pas à genoux devant une procession de capucins à Perpignan, ils sont coupables sans doute, mais je ne crois pas qu'on doive les empaler. »

On voit que Voltaire, avec l'éminente raison qui distingue toujours sa raillerie, n'a pas accepté pour lui-même le titre d'impie, et n'a vu dans l'*impiété* qu'une conception de Dieu outrageante pour la divinité; mais, avec l'esprit de tolérance qui le caractérise, il souffre volontiers l'impie qui s'arrête à la bigoterie et réserve sa colère pour celui qui va jusqu'au fanatisme. Quant à celui qui s'attaque à la superstition, il refuse de lui appliquer le nom d'impie, et se rit du mépris dont le couvraient les anciens et de celui que lui ont conservé les dévots modernes.

IMPITOYABLE adj. (ain-pi-toi-ia-ble — du préf. *im*, et de *pitoyable*). Qui n'a pas de pitié, qui est inaccessible à la pitié : *Un homme* IMPITOYABLE. *Un maître* IMPITOYABLE. *Un critique* IMPITOYABLE. *Un cœur* IMPITOYABLE.

— Fig. Se dit par métaphore des choses auxquelles on attribue une rigueur inflexible : *La mer* IMPITOYABLE *les engloutit tous. La logique des choses est bien autrement* IMPITOYABLE *que la logique des hommes.* (Proudh.)

— Fam. Que rien ne peut arrêter : *Un bavard* IMPITOYABLE.

— Hist. *Parlement impitoyable*, Parlement anglais de 1389, ainsi dit à cause des rigueurs qu'il exerça contre les ministres et les favoris du roi.

— **Syn. Impitoyable, implacable, inexorable, inflexible.** L'homme *impitoyable* est inaccessible à la pitié; il voit d'un œil sec les maux dont sa dureté est la cause et qui toucheraient un cœur plus tendre. L'homme *implacable* est irrité, altéré de vengeance ou du besoin de punir; on ne peut l'apaiser par la soumission la plus humble. L'homme *inexorable* résiste aux supplications, son oreille est fermée aux prières les plus touchantes. Enfin l'homme *inflexible* est celui que rien ne peut faire fléchir; il fera ce qu'il a résolu lors même que ses propres intérêts ou ceux de ses proches devraient en souffrir : c'est Brutus immolant ses fils à ce qu'il croit être le bien de la république.

IMPITOYABLEMENT adv. (ain-pi-toi-ia-ble-man — rad. *impitoyable*). D'une manière impitoyable, sans pitié : *Frapper, railler* IMPITOYABLEMENT.

IMPLACABILITÉ s. f. (ain-pla-ka-bi-li-té — rad. *implacable*). Caractère de ce qui est implacable : *L'*IMPLACABILITÉ *ne conviendrait qu'à une justice infaillible.*

IMPLACABLE adj. (ain-pla-ka-ble — lat. *implacabilis;* de *in*, négatif, et de *placare*, apaiser, qui paraît appartenir au même radical que *placere*, plaire). Qui ne peut être apaisé : *Ennemi* IMPLACABLE. *Haine* IMPLACABLE. *Les passions religieuses sont les plus* IMPLACABLES *de toutes.* (Vacherot.)

Le pauvre est à l'abri des complots de l'envie :
D'*implacables* méchants n'attaquent point sa vie.
VOLTAIRE.

— Fig. Irrésistible, impossible à guérir, à corriger, à adoucir : *Un sort* IMPLACABLE. *Etre brûlé par les rayons d'un soleil* IMPLACABLE.

— **Syn. Implacable, impitoyable, inexorable**, etc. V. IMPITOYABLE.

IMPLACABLEMENT adv. (ain-pla-ka-ble-man — rad. *implacable*). D'une manière implacable : *Dans tous les pays, dans tous les âges, les aristocrates ont* IMPLACABLEMENT *poursuivi les amis du peuple.* (Mirab.)

IMPLANTÉ, ÉE (ain-plan-té) part. passé du v. Implanter. Inséré, planté : *Les poils* IMPLANTÉS *dans la peau. Les végétaux se nourrissent par des racines* IMPLANTÉES *dans le sol.* (Brill.-Sav.)

IMPLANTER v. a. ou tr. (ain-plan-té — du préf. *im*, et de *planter*). Insérer, ficher, fixer, planter dans : *Certains végétaux* IMPLANTENT *leurs racines à une profondeur considérable.*

— Fig. Etablir, fixer, introduire : IMPLANTER *de nouveaux usages. Pour* IMPLANTER *un gouvernement au cœur d'une nation, il faut savoir y attacher des intérêts.* (Balz.)

S'implanter v. pr. Etre implanté, fixé : *Les cheveux* S'IMPLANTENT *dans le cuir chevelu. Les lichens* S'IMPLANTENT *dans le roc. Les dents* S'IMPLANTENT *dans la mâchoire.*

— Fig. S'établir, se fixer : *Les bandes d'Attila n'ont pas fait que ravager l'Europe orientale, elles s'y* SONT IMPLANTÉES. (Am. Thierry.)

IMPLEXE adj. (ain-plè-kse — lat. *implexus*, compliqué; de *in*, dans, et de *plicare*, plier). Littér. Se dit des ouvrages dramatiques où les accidents sont nombreux et compliqués : *Aristote divise les fables en simples et en* IMPLEXES. (Marmontel.)

— Antiq. gr. *Phalange implexe*, Phalange grecque dont la disposition était compliquée.

IMPLIABLE adj. (ain-pli-a-ble — du préf. *im*, et de *pliable*). Qui ne peut être plié : *La surface d'une sphère est* IMPLIABLE.

IMPLICATION s. f. (ain-pli-ka-si-on — lat. *implicatio;* de *implicare*, impliquer). Jurispr. Action d'impliquer une personne dans une poursuite; état d'une personne impliquée dans un procès : *L'*IMPLICATION *dans une affaire criminelle rend incapable de posséder un bénéfice.* (Acad.)

IMPLICITE adj. (ain-pli-si-te — lat. *implicitus;* de *in*, dans, et de *plicare,* plier). Qui n'est pas formel, mais contenu d'une manière virtuelle dans un fait ou une proposition : *Un accord* IMPLICITE. *Une condition* IMPLICITE. *Une conséquence* IMPLICITE. *Cela résulte d'une manière* IMPLICITE *des termes du contrat.*

— Qui s'accorde, se donne sans examen préalable : *J'ai une foi* IMPLICITE *en tout ce qu'il dit.* (Acad.)

— *Volonté implicite*, Celle qui se manifeste plutôt par des actes que par des paroles positives.

— Gramm. *Proposition implicite*, Celle dans laquelle le sujet, le verbe et l'attribut sont compris dans un seul terme, comme *soit, bon! venez.*

IMPLICITEMENT adv. (ain-pli-si-te-man — rad. *implicite*) D'une manière implicite : *Qui dit liberté de tous, dit* IMPLICITEMENT *bien-être de tous.* (E. de Gir.)

IMPLIQUÉ, ÉE (ain-pli-ké) part. passé du v. Impliquer. Engagé, compris, compromis : *Etre* IMPLIQUÉ *dans un procès.*

IMPLIQUER v. a. ou tr. (ain-pli-ké — lat. *implicare;* de *in*, dans, et de *plicare*, plier. *Impliquer* signifie donc proprement plier dans, envelopper). Comprendre nommément avec d'autres : IMPLIQUER *quelqu'un dans un procès, dans une affaire. Il n'y a guère eu de procès de sorciers, sans qu'on y* AIT IMPLIQUÉ *quelques juifs.* (Volt.)

— Fig. Contenir virtuellement, supposer : *L'idée d'effet* IMPLIQUE *celle de cause. Travailler est un devoir; mais ce devoir* IMPLIQUE *un droit : le droit de vivre en travaillant.* (E. de Gir.)

IMPLORATION s. f. (ain-plo-ra-si-on — du lat. *imploratio;* de *implorare*, implorer). Action d'implorer.

— Dr. canon. Acte par lequel la justice ecclésiastique réclame l'aide du bras séculier.

IMPLORÉ, ÉE (ain-plo-ré) part. passé du v. Implorer. Prié avec instance :

. . . . Ce Dieu tutélaire
Ne sera pas en vain *imploré* par mon père.
RACINE.

IMPLORER v. a. ou tr. (ain-plo-ré — lat. *implorare;* du préf. *im*, et de *plorare*, pleurer). Supplier avec larmes, avec instance et humilité : IMPLORER *le Tout-Puissant.* IMPLORER *le vainqueur.* IMPLORER *tous les saints du paradis.*

La chance n'est jamais pour celui qui l'*implore.*
PONSARD.

‖ Demander avec instance et humilité : IMPLORER *la pitié.* IMPLORER *son pardon.*

Que l'on aille d'un grand *implorer* une grâce,
Sans le tour du bâton je doute qu'il la fasse.
BOURSAULT.

— Dr. canon. *Implorer le bras séculier*, Demander aux juges séculiers l'exécution des arrêts prononcés par les tribunaux ecclésiastiques.

— **Syn. Implorer, conjurer, invoquer**, etc. V. CONJURER.

IMPLUVIUM s. m. (ain-plu-vi-omm — mot lat. formé de *in*, dans, et de *pluere*, pleuvoir). Antiq. rom. Espace découvert et libre, dans les maisons romaines, au milieu de l'atrium, et qui contenait un bassin carré où se réunissaient les eaux de pluie; Bassin lui-même, suivant quelques archéologues.

IMPOLI, IE adj. (ain-po-li — du préf. *im*, et de *poli*). Qui n'a pas de politesse, qui manque à la politesse, qui est malhonnête, incivil : *Un jeune homme* IMPOLI. *Un langage* IMPOLI. *Les gens* IMPOLIS *sont de grossiers personnages qui ne peuvent avoir des amis sincères.* (Boitard.)

— Substantiv. Personne sans politesse, qui manque à la politesse : *Vous êtes un* IMPOLI.

— **Syn. : Impoli, grossier, rustique.** V. GROSSIER.

IMPOLIMENT adv. (ain-po-li-man — rad. *impoli*). D'une manière impolie, avec impolitesse : *Répondre* IMPOLIMENT. *Recevoir quelqu'un* IMPOLIMENT.

IMPOLITESSE s. f. (ain-po-li-tè-se — du préf. *im*, et de *politesse*). Manque de politesse; ignorance ou mépris des règles de la civilité, de l'urbanité : *Souvent l'*IMPOLITESSE *vient de la timidité.* (P. Janet.) *L'*IMPOLITESSE *serait plus supportable qu'une politesse exagérée.* (Mme Monmarson.) ‖ Parole, procédé impoli : *Les Anglais font peu de politesses, mais jamais d'*IMPOLITESSE. (Montesq.)

IMPOLITIQUE adj. (ain-po-li-ti-ke — du préf. *im*, et de *politique*). Qui est contraire aux règles d'une saine politique : *Des mesures* IMPOLITIQUES.

— Par ext. Peu sage, peu habile, peu propre à amener un résultat désirable : *Médire de ceux dont on a besoin est au moins* IMPOLITIQUE.

— s. f. Fausse politique, caractère de ce qui n'est point politique : *En vain une funeste expérience nous a-t-elle enfin ouvert les yeux sur l'*IMPOLITIQUE *et l'extravagance des systèmes guerriers.* (Mirab.)

IMPOLITIQUEMENT adv. (ain-po-li-ti-ke-man — rad. *impolitique*). D'une manière impolitique : *Agir* IMPOLITIQUEMENT.

IMPONDÉRABILITÉ s. f. (ain-pon-dé-ra-bi-li-té — rad. *impondérable*). Physiq. Caractère, nature de ce qui est impondérable : *L'*IMPONDÉRABILITÉ *de l'électricité, du fluide magnétique.*

IMPONDÉRABLE adj. (ain-pon-dé-ra-ble — du préf. *im*, et de *pondérable*). Physiq. Qui ne peut être pesé, qui n'a pas de poids : *L'électricité est un fluide* IMPONDÉRABLE. *L'âme est un fluide* IMPONDÉRABLE. (L. Pinel.)

IMPOOKO s. m. (ain-pou-ko — mot cafre). Mam. Un des noms du canna, espèce d'antilope.

IMPOPULAIRE adj. (ain-po-pu-lè-re — du préf. *im*, et de *populaire*). Qui ne jouit pas de la faveur du peuple : *Un gouvernement* IMPOPULAIRE. *M. de Talleyrand a partagé avec M. Guizot le désagrément, ou, si l'on veut, l'honneur d'être l'homme politique le plus* IMPOPULAIRE *de France.* (T. Delord.) ‖ Qui n'est pas conforme aux désirs, aux vœux du peuple : *Une mesure* IMPOPULAIRE. *Des lois* IMPOPULAIRES.

IMPOPULARITÉ s. f. (ain-po-pu-la-ri-té — du préf. *im*, et de *popularité*). Défaut de popularité, caractère de ce qui est impopulaire : *L'*IMPOPULARITÉ *de certaines mesures fiscales. L'*IMPOPULARITÉ *d'un gouvernement. Dans les gouvernements modernes, où l'opinion publique tient une si grande place, l'*IMPOPULARITÉ, *c'est tout simplement l'impuissance.* (T. Delord.) *L'*IMPOPULARITÉ *est moins souvent un châtiment qu'une épreuve.* (E. de Gir.)

IMPORTABLE adj. (ain-por-ta-ble — rad. *importer*). Qu'il est permis ou possible d'importer : *Marchandises* IMPORTABLES.

IMPORTANCE s, f. (ain-por-tan-se — rad. *important*). Valeur relative d'une chose, intérêt qui s'y attache à cause des conséquences qu'elle peut avoir : *Affaire de peu d'*IMPORTANCE. *Sujet de la plus haute* IMPORTANCE. *Mettre de l'*IMPORTANCE *à ce qui n'en a pas. Ce n'est point l'*IMPORTANCE *des choses qui nous les rend précieuses, c'est le besoin que nous en avons.* (Mme de Staël.) ‖ Autorité, crédit, influence résultant de la position d'une personne : *Une contenance grave donne souvent un air d'*IMPORTANCE *à un sot.* (Mlle de L'Espinasse.)

— Vanité, fatuité, haute opinion de soi-même : *L'*IMPORTANCE *est la fausse grandeur de l'infériorité.* (Lamartine.)

Aux grands la modestie, aux petits l'*importance.*
DELILLE.

— *D'importance*, Important, considérable : *Affaire* D'IMPORTANCE.

. . . . Il vint des partis *d'importance* :
La belle les trouva trop chétifs de moitié.
LA FONTAINE.

‖ Beaucoup, très-fort : *Si je prends un bâton, je vous rosserai* D'IMPORTANCE. (Mol.)

— *Faire l'homme d'importance*, Se donner l'air d'un homme influent, prendre des airs d'autorité : *Les hommes du commun, après s'être enrichis hors de leur pays, y veulent retourner pour y* FAIRE LES GENS D'IMPORTANCE. (Le Sage.)

IMPORTANT, ANTE adj. (ain-por-tan, an-te — rad. *importer*). Considérable, d'une grande valeur, d'un grand intérêt, qui peut avoir des conséquences sérieuses : *Une somme* IMPORTANTE. *Un service* IMPORTANT. *Une question* IMPORTANTE. *L'acte le plus* IMPORTANT *de la vie est le choix d'une femme.* (J. Droz.)

Un fat quelquefois ouvre un avis *important.*
BOILEAU.

— Qui jouit d'une grande influence, d'un grand crédit, qui joue dans la société un rôle considérable : *Un personnage* IMPORTANT.

— Infatué de soi, plein de son mérite, de l'importance de son rôle :

Autrefois la raillerie
Etait permise à la cour;
On en bannit en ce jour
Même la plaisanterie.
Ah! si ce peuple *important*,
Qui semble avoir peur de rire,
Méritait moins la satire,
Il ne la craindrait pas tant.
LA FARE.

— Substantiv. Personne infatuée de son mérite, qui a une haute idée de son autorité, du rôle qu'elle joue : *Rien n'est plus propre à faire un* IMPORTANT *qu'une bête qui sait se taire.* (Lemontey.)

— Hist. *Les Importants*, Nom donné aux partisans du duc de Beaufort, composés surtout de femmes et de jeunes gens, au commencement de la régence d'Anne d'Autriche.

— s. m. Ce qui est important, essentiel : *L'*IMPORTANT *est d'avoir des idées fortes, c'est-à-dire où il y ait une grande force de vérité.* (Joubert.) *Dans toute affaire de cœur, l'*IMPORTANT *est de frapper l'imagination.* (E. Sue.)

— **Syn. Important, considérable, grand**, etc. V. CONSIDÉRABLE.

— **Important, avantageux, glorieux, orgueilleux, présomptueux, superbe, suffisant, vain.** V. AVANTAGEUX.

— **Encycl.** Hist. La faction des *Importants* se forma à la cour de France après la mort de Louis XIII. Son principal chef était le duc de Beaufort. Débris des factions aristocratiques écrasées par Richelieu, les *Importants* obtinrent facilement le pouvoir, des pensions et des dignités sous la régence d'Anne d'Autriche, vieille ennemie du cardinal. Mais leur présomptueuse incapacité et leurs intrigues de plus en plus menaçantes lassèrent bientôt la régente, qui les renversa trois mois après leur élévation (1643). Beaufort fut jeté à Vincennes; Potier, évêque de Beauvais, sortit du ministère pour aller en exil avec les ducs de Vendôme, de Mercœur et de Guise, la duchesse de Chevreuse et d'autres personnages. Le nom sous lequel ils sont connus leur venait de leurs grands airs et de leur suffisance. Suivant Tallemant des Réaux, ce fut une femme d'esprit, Mme Cornuel, « qui donna le nom d'*Importants* aux gens de la cabale de M. de Beaufort, parce qu'ils disoient toujours qu'ils s'en alloient pour une affaire d'importance. »

IMPORTATEUR, TRICE adj. (ain-por-ta-teur, tri-se — rad. *importer*). Qui fait le commerce d'importation : *Un peuple* IMPORTATEUR.

— Substantiv. : *Les* IMPORTATEURS *réclament contre l'exagération des droits de douane.*

IMPORTATION s. f. (ain-por-ta-si-on — rad. *importer*). Action d'apporter, d'introduire dans un pays : *L'*IMPORTATION *des produits anglais. L'*IMPORTATION *de la vaccine en France. Les populations d'esclaves ne se renouvellent que par l'*IMPORTATION. (A. Martin.)

IMPORTÉ, ÉE (ain-por-té) part. passé du v. Importer. Introduit par l'importation : *Des denrées* IMPORTÉES *en France. Le burlesque, sorte de pasquinade assez naturelle au caractère italien, avait été* IMPORTÉ *d'Italie.* (De Noailles.)

IMPORTER v. a. ou tr. (ain-por-té — du préf. *im*, et de *porter*). Introduire par l'importation : IMPORTER *des marchandises, des céréales, des cotons.* IMPORTER *une nouvelle machine, une industrie nouvelle. Une nation gagne d'autant plus que la valeur des marchandises qu'elle* IMPORTE *surpasse la valeur des marchandises qu'elle exporte.* (J.-B. Say.)

— Par ext. Introduire dans le pays : IMPORTER *une mode.* IMPORTER *des idées.* IMPORTER *dans une langue des expressions empruntées à une langue étrangère.*

IMPORTER v. n. ou intr. (ain-por-té — lat. *importare;* de *in*, dans, et *portare*, porter). Avoir de l'importance, offrir de l'intérêt; ne s'emploie qu'à l'infinitif, au part. prés. et aux troisièmes personnes des temps personnels : *Dites ce qui est vrai, faites ce qui est bien; ce qui* IMPORTE *à l'homme est de remplir ses devoirs sur la terre.* (J.-J. Rouss.) *Ce qui nous* IMPORTE, *ce n'est point qu'on ne dise pas de mal de nous, mais qu'on n'en puisse pas dire avec vérité.* (Lamenn.)

— Impersonnellem. *Il importe*, Il est important : IL IMPORTE *de restreindre toujours, le plus possible, les dépenses de l'Etat.* (Proudh.)

— *Qu'importe?* De quel intérêt peut-il être : QU'IMPORTE *la reconnaissance? c'est assez de savoir qu'il existe un malheureux de moins.* (Mlle Clairon.)

Hélas! sans la santé, *que m'importe* un royaume?
LA FONTAINE.

— *N'importe, peu importe*, Il est indifférent, de nulle importance : *C'est toujours une*

folie de laisser N'IMPORTE *à qui le soin exclusif de ses affaires.*

— *N'importe quoi*, Quelque espèce de chose que ce soit : *Donnez-moi* N'IMPORTE QUOI *pour déjeuner.*

— Gramm. Il est quelquefois assez difficile de distinguer les cas où il faut mettre *qui* ou *qu'il* devant le verbe *importer*. Si la chose ou les choses dont on parle sont présentées comme ayant de l'importance par elles-mêmes, on emploie *qui*, et le verbe *importer* est neutre. Si au contraire ce qui a de l'importance n'est pas la chose elle-même, mais une action dont cette chose est l'objet, on emploie *qu'il*, le verbe *importer* devient impersonnel, et l'on exprime ou l'on sous-entend après lui un infinitif ou une proposition tout entière : *La manière dont il a été reçu n'est pas une chose* QUI *m'importe beaucoup. Voilà surtout le danger* QU'IL *nous importe d'éviter. Ce n'est pas là ce* QU'IL *nous importe de savoir.*

IMPORTUN, UNE adj. (ain-por-teun, u-ne — lat. *importunus;* de *in*, négatif, et *portus*, port. *Importunus* signifie proprement qui n'a point de port, d'accès, qui est défavorable; d'où les autres acceptions). Qui ennuie, qui fatigue en s'ingérant ou en insistant; qui tourmente avec assiduité : *Des visiteurs* IMPORTUNS. *Des mouches* IMPORTUNES. *C'est le rôle d'un sot d'être* IMPORTUN. (La Bruy.) *Le vrai secret pour bien réussir est d'être* IMPORTUN. (P. Boutauld.)

Dès qu'on a cessé d'être utile
On est bien près d'être *importun.*
VIENNET.

Certaines gens, faisant les empressés,
S'introduisent dans les affaires;
Ils font partout les nécessaires,
Et, partout *importuns*, devraient être chassés.
LA FONTAINE.

‖ Qui est à charge, qui incommode, qui ennuie par sa continuité ou son inopportunité : *Une visite* IMPORTUNE. *Une demande* IMPORTUNE. *Une plainte* IMPORTUNE. *Le vice le plus* IMPORTUN, *après celui de censurer les autres, c'est de se louer soi-même.* (Grimm.)

Par des vœux *importuns* nous fatiguons les dieux.
LA FONTAINE.

Hélas! aux gens heureux la plainte est *importune.*
A. CHÉNIER.

— Substantiv. Personne importune : *Chasser les* IMPORTUNS. *Les* IMPORTUNS *sont irrésistibles, même en amour.* (Mme E. de Gir.)

— s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de merle des côtes d'Afrique.

— **Anecdote.** Bautru étant un jour à sa terre, un président de la province vint pour le voir : comme il fut averti, il dit à son laquais de dire qu'il n'y était pas. Le laquais dit qu'on avait déjà répondu qu'il y était : « Eh bien, qu'on dise que je suis malade. » Le président ayant ouï la réponse du laquais : « Hélas! mon ami, lui dit-il, depuis quand votre maître est-il malade? Je vais bien l'assurer que je n'en savais rien. » Le laquais lui dit : « Vous ne pouvez pas le voir, il n'est pas en état de recevoir votre visite. — Va, mon ami, lui répliqua-t-il, je prends cela sur moi. Je suis des amis de la maison, je ne l'incommoderai pas. » Le laquais effrayé courut vers son maître lui dire qu'il s'avançait : « Qu'on lui dise que je suis mort, dit Bautru, puisqu'il est si *importun.* » Le laquais, encore plus effrayé, lui vint dire : « Monsieur, il vient vous jeter de l'eau bénite. » Bautru se vit obligé alors de se jeter un drap sur le corps, et de faire le mort. Le président entra et fit sa prière au pied du lit : elle dura longtemps; puis il s'en alla.

— **Syn. Importun, fâcheux, incommode.** V. FÂCHEUX.

IMPORTUNÉ, ÉE (ain-por-tu-né) part. passé du v. Importuner. Lassé, fatigué : *Être* IMPORTUNÉ *par des visiteurs. Mes amis ont trop soin de moi; j'en suis* IMPORTUNÉE. (Mme de Sév.) *Mettez-moi donc à même de vous obliger, disait un grand seigneur à un homme de mérite. — Monseigneur, j'ai déjà pris la liberté de solliciter de Votre Altesse, sans avoir le bonheur d'obtenir. — C'est que vous ne m'avez pas* IMPORTUNÉ.

IMPORTUNER v. a. ou tr. (ain-por-tu-né — rad. *importun*). Ennuyer, fatiguer en se montrant importun : *N'*IMPORTUNEZ *pas vos amis, si vous voulez les conserver. Quelque esprit qu'on ait, on n'est point plaisant pour ceux qu'on* IMPORTUNE. (Hamilton.)

Mon cœur, lassé de tout, même de l'espérance,
N'ira plus de ses vœux *importuner* le sort.
LAMARTINE.

— Gêner, incommoder, tourmenter assidûment : *Cette grande lumière m'*IMPORTUNE. *La haine est triste et pénible, elle nous pèse et nous* IMPORTUNE. (Marmontel.)

Un premier don oblige un homme de mérite,
Le second l'*importune*, et le reste l'irrite.
ANDRIEUX.

Quelle affaire avez-vous? — Je n'en ai jamais qu'une,
C'est de fuir avec soin tout ce qui m'*importune.*

S'importuner v. pr. Se charger, s'embarrasser :

De quel soin votre amour va-t-il *s'importuner?*
RACINE.

— **Allus. littér. Mon arc, mes javelots, mon char, tout m'importune,** Vers de Racine dans *Phèdre* (acte II, scène II). Le sauvage Hippolyte découvre enfin son amour à la tendre Aricie :

Depuis près de six mois, honteux, désespéré,
Portant partout le trait dont je suis déchiré,
Contre vous, contre moi, vainement je m'éprouve :
Présente, je vous fuis; absente, je vous trouve;
Dans le fond des forêts votre image me suit;
La lumière du jour, les ombres de la nuit,
Tout retrace à mes yeux les charmes que j'évite;
Tout vous livre à l'envi le rebelle Hippolyte.
Moi-même, pour tout fruit de mes soins superflus,
Maintenant je me cherche et ne me trouve plus;
Mon arc, mes javelots, mon char, tout m'importune;
Je ne me souviens plus des leçons de Neptune;
Mes seuls gémissements font retentir les bois,
Et mes coursiers oisifs ont oublié ma voix.

Dans l'application, ce vers exprime un grand trouble survenu dans l'esprit à la suite d'une violente passion, et surtout de la passion de l'amour :

« Mais voici une autre araignée plus petite; pourquoi a-t-elle quitté sa toile et ses embûches? Hélas! c'est un mâle, et un mâle amoureux : il ne songe plus à la chasse; il est semblable au fils de Thésée :

Son arc, ses javelots, son char, tout l'importune. »
ALPHONSE KARR.

IMPORTUNITÉ s. f. (ain-por-tu-ni-té — rad. *importun*). Action d'importuner : *Obtenir une chose par* IMPORTUNITÉ. *L'amitié obtient, l'*IMPORTUNITÉ *arrache.* (Lévis.) *Les femmes sont comme les princes : souvent elles accordent à l'*IMPORTUNITÉ *ce que la faveur n'aurait pas obtenu.* (Lévis.)

Que de gens ici-bas doivent leur réussite
A l'*importunité*, bien plus qu'à leur mérite!
PICARD.

‖ Action importune, assiduité importune : *Il me poursuit de ses* IMPORTUNITÉS.

Des demandeurs insatiables
Les *importunités* méritent les refus.
LEBRUN.

IMPOSABLE adj. (ain-po-za-ble — rad. *imposer*). Qui peut être soumis à l'impôt ou frappé d'impôt : *Citoyens* IMPOSABLES. *Matières* IMPOSABLES. *Qu'importe à l'État de savoir qui est riche, qui est pauvre, s'il y a toujours la même quantité de riches* IMPOSABLES? (Balz.)

IMPOSANT, ANTE adj. (ain-po-zan, an-te — rad. *imposer*). Qui impose, qui commande le respect, qui inspire la crainte ou la réserve : *Une démarche* IMPOSANTE. *On réunit sur la frontière des forces* IMPOSANTES. *Les fantômes sont plus* IMPOSANTS *de loin que de près.* (Machiavel.) ‖ Dont la grandeur frappe vivement l'imagination : *Un spectacle* IMPOSANT. *La mort est de toutes les choses inconnues la plus* IMPOSANTE. (B. Const.)

IMPOSÉ, ÉE (ain-po-zé) part. passé du v. Imposer. Placé dessus ou au-dessus : *Des mains* IMPOSÉES *sur la tête d'un pénitent que l'on va absoudre.*

— Fig. Qu'on fait accepter avec une sorte de contrainte; rendu obligatoire, indispensable : *Une tâche* IMPOSÉE *à des ouvriers. Une loi* IMPOSÉE *au peuple. La diète est une nouvelle maladie* IMPOSÉE *à une organisation déjà malade.* (Raspail.)

— Frappé de l'impôt, en parlant des personnes ou des choses : *Un propriétaire fortement* IMPOSÉ. *Un immeuble peu* IMPOSÉ. *La France est un des pays les plus* IMPOSÉS *de l'Europe.* (L.-N. Bonap.)

— Substantiv. Personne dont les biens sont frappés de l'impôt : *La cotisation doit être calculée en raison du nombre des* IMPOSÉS. (Proudh.)

IMPOSER v. a. ou tr. (ain-po-zé — lat. *imponere;* du préf. *im*, et de *ponere*, placer). Placer sur quelqu'un ou quelque chose : *L'évêque* IMPOSE *les mains aux prêtres qu'il consacre.*

— Par ext. Donner, assigner, en parlant d'un nom : *Adam* IMPOSA *des noms à tous les animaux. J'ai souvent admiré la justesse de discernement des Grecs par les noms qu'ils ont* IMPOSÉS *aux objets de la nature.* (Buff.) *Ce n'est pas mal parler que de nommer une chose du nom que le bas peuple lui* A IMPOSÉ. (Volt.)

— Fixer, établir, en parlant d'un droit, d'un impôt, d'un tribut; frapper d'un impôt, en parlant de la matière imposable : IMPOSER *des droits nouveaux sur l'exportation.* IMPOSER *une contribution de guerre.* IMPOSER *les boissons.* IMPOSER *le revenu.* IMPOSER *une commune.* IMPOSER *des propriétaires.*

— Fig. Faire accepter avec une sorte de contrainte : IMPOSER *de pénibles obligations.* IMPOSER *une lourde tâche.* IMPOSER *de dures conditions.* IMPOSER *un joug tyrannique.* IMPOSER *ses volontés. Persuadez la religion au peuple, mais gardez-vous de la lui* IMPOSER. (Le P. Ventura.) ‖ Rendre obligatoire, contraindre à observer; faire subir : IMPOSER *des lois.* IMPOSER *un châtiment. De même qu'un grand nom, le génie* IMPOSE *de grandes obligations.* (Sanial-Dubay.) *Le travail est la loi que Dieu* A IMPOSÉE *à l'homme.* (Guizot.)

Prends un siége, Cinna, prends, et sur toute chose
Observe exactement la loi que je t'*impose.*
CORNEILLE.

‖ Faire accepter comme nécessaire; inspirer : IMPOSER *le respect. Le plus pesant joug est celui que l'orgueil nous* IMPOSE. (Lamenn.) *La seule preuve des affections humaines, ce sont les sacrifices qu'elles* IMPOSENT. (Mme C. Fée.)

— Absol. Inspirer du respect, causer de l'admiration ou une sorte de timidité craintive et respectueuse : *L'air décisif* IMPOSE *aux personnes peu éclairées et les emporte.* (Nicole.)

Celui qui veut *imposer* au vulgaire
Doit savoir endurer les outrages secrets.
LEMONTEY.

— *En imposer*, Tromper, séduire, jeter dans quelque erreur, en faire accroire : *Un homme sensé méprise les petites finesses dont on s'aide pour* EN IMPOSER. (Vauv.) *Le fard est au visage ce que l'affectation est aux manières; ils n'*EN IMPOSENT *à personne.* (Ctesse de Blessington.)

L'exagération n'*en impose* qu'aux sots.
FR. DE NEUFCHATEAU.

— *Imposer silence à*, Faire taire, défendre de parler : IMPOSER SILENCE À *un orateur.* IMPOSER SILENCE À *des enfants.*

En vain l'injuste violence
Au peuple qui le loue *imposerait silence.*
RACINE.

‖ Confondre, empêcher de se produire; empêcher les écarts de : IMPOSER SILENCE À *la calomnie.* IMPOSER SILENCE À *ses passions. Il faut* IMPOSER SILENCE AU *mensonge.* (Volt.)

— Typogr. *Imposer une feuille*, Disposer toutes les pages d'une feuille ou d'une forme, de telle sorte que, la feuille de papier étant imprimée et pliée, ces pages se suivent dans l'ordre voulu.

S'imposer v. pr. Se faire accepter par une sorte de contrainte; être introduit par la force des choses : S'IMPOSER *à une société.* S'IMPOSER *à un peuple en le gouvernant malgré lui. L'autorité religieuse* S'IMPOSE *à l'homme et prétend le gouverner jusqu'à la mort.* (Vacherot.)

— Se soumettre soi-même à un impôt : *La ville de Paris* S'EST IMPOSÉE *extraordinairement.*

— **Syn. Imposer (en), abuser, amuser, attraper, décevoir, donner le change, embabouiner, enjôler, leurrer, surprendre, tromper.** V. ABUSER.

IMPOSEUR s. m. (ain-po-zeur — rad. *imposer*). Typogr. Ouvrier qui impose les pages dans les formes. ‖ Peu usité. Quelques écrivains ont dit IMPOSITEUR, mais le vrai nom est METTEUR EN PAGES.

IMPOSITION s. f. (ain-po-zi-si-on — rad. *impositio;* de *imponere*, placer dessus). Action de placer dessus. N'est plus usité, dans ce sens propre, que dans l'expression *Imposition des mains*, Sorte de cérémonie religieuse usitée pour attirer les bénédictions du ciel : *Les apôtres faisaient des guérisons, soit par l'*IMPOSITION *des mains, soit par l'onction de l'huile.* (Renan.)

— Par ext. Action de donner un nom : *L'*IMPOSITION *du nom fait partie de la cérémonie du baptême.*

— Contribution imposée : *Mettre une nouvelle* IMPOSITION. *Lever les* IMPOSITIONS. *Payer ses* IMPOSITIONS. *Les* IMPOSITIONS *réelles valent toujours mieux que les personnelles.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. Charge imposée par une sorte de contrainte plus ou moins réelle : *L'*IMPOSITION *d'une pénitence. L'*IMPOSITION *d'une tâche.*

— Typogr. Action d'imposer les pages dans les formes, de les disposer de façon que, la feuille étant pliée, les pages se suivent dans l'ordre des numéros.

— **Syn. Imposition, contribution, impôt,** etc. V. CONTRIBUTION.

— **Encycl.** Typogr. Quand le paquetier a achevé son travail et qu'il l'a remis au metteur en pages; quand celui-ci a fait l'opération de la mise en pages, tout n'est pas encore terminé, et la feuille ne pourrait dans cet état être confiée à l'imprimeur. Il reste à placer les garnitures, à imposer et à serrer les formes. L'*imposition* consiste à placer les pages dans les châssis, de telle sorte que, la feuille de papier étant imprimée et pliée, les folios se suivent dans leur ordre naturel. Cette opération, qui n'offre que peu de difficultés pour les typographes habiles, surtout quand il s'agit de formats usuels, a cependant une très-grande importance, puisque, si elle n'est pas faite convenablement, la brocheuse ne pourra pas plier la feuille, ou bien, si elle y arrive, les pages seront brouillées, transposées, comme on dit, et il sera impossible au lecteur de s'y reconnaître. Qui ne s'est trouvé en présence de cet inconvénient? Il nous est maintes fois arrivé de voir la page 150, par exemple, placée avant la page 147; alors nous devions, quand l'ouvrage nous intéressait, nous donner beaucoup de peine pour retrouver les pages ainsi mises en désordre. C'est qu'alors l'*imposition* était mauvaise. Il peut arriver toutefois que certaines pages d'une feuille imprimée soient transposées sans que, pour cela, celle-ci soit mal imposée. La faute peut, en effet, provenir du faiseur d'épreuves ou de l'ouvrier imprimeur qui aura retourné la feuille à contresens en imprimant le côté de première. Le mal est alors facile à réparer, et ne gâte qu'un exemplaire, ce qui n'a pas lieu quand c'est à un défaut dans l'*imposition* qu'est due la transposition. On conçoit facilement que les pages qui constituent une feuille, laquelle doit être imprimée au recto et au verso, ne peuvent être disposées sur le marbre et dans les châssis dans l'ordre numérique habituel. La feuille imposée se divise en deux parties ou formes : le côté de première et le côté de seconde. Avant de décrire de quelle façon doit procéder l'ouvrier chargé de l'*imposition*, nous allons dire dans quel ordre doivent être placées les pages selon les formats. Nous ne parlerons, bien entendu, que des formats dont l'usage est le plus habituel : *in-folio*, côté de première : 1, 4; côté de seconde : 3, 2; — *in-quarto*, côté de première : 5, 4, 8, 1; côté de seconde : 7, 2, 6, 3; — *in-octavo*, côté de première : 8, 9, 1, 16, 12, 5, 13, 4; côté de seconde : 6, 11, 3, 14, 10, 7, 15, 12; — *in-douze* en un cahier, côté de première : 4, 21, 5, 20, 9, 16, 24, 1, 17, 8, 13, 12; côté de seconde : 2, 23, 7, 18, 11, 14, 22, 3, 19, 6, 15, 10; — *in-seize* en un cahier, côté de première : 8, 25, 32, 1, 9, 24, 17, 16, 12, 21, 20, 13, 5, 28, 29, 4; côté de seconde : 9, 27, 30, 3, 11, 22, 19, 14, 10, 23, 18, 15, 7, 26, 31, 2; — *in-dix-huit* en deux cahiers, un de 24 pages et l'autre de 12, côté de première : 1, 24, 21, 4, 25, 36, 33, 28, 5, 20, 17, 8, 12, 13, 16, 9, 32, 29; côté de seconde : 2, 23, 22, 3, 26, 35, 34, 27, 6, 19, 18, 7, 11, 14, 15, 10, 31, 30.

Nous ne pousserons pas plus loin cette énumération, suffisante pour donner au lecteur une idée de l'ordre dans lequel les pages sont disposées dans les châssis suivant le format. Pourtant, nous croyons utile de faire suivre ces indications des modèles de quelques *impositions* que nous empruntons au *Traité de typographie* de M. H. Fournier. Disposés en forme de tableaux, ces modèles feront comprendre, mieux que toutes les explications, de quelle façon l'ouvrier typographe procède dans les *impositions :*

IN-FOLIO.

	Côté de première.		Côté de seconde.	
a	1	4	3	2

IN-QUARTO.

	Côté de première.		Côté de seconde.	
	4	5	6	3
a	1	8	7	2

IN-OCTAVO.

	Côté de première.				Côté de seconde.			
	8	9	12	5	6	11	10	7
a	1	16	13	4	3	14	15	2

IN-DOUZE ENCARTÉ.

	Côté de première.				Côté de seconde.			
	12	13	16	9	10	15	14	11
	8	17	20	5	6	19	18	7
a	1	24	21	4	3	22	23	2

IN-SEIZE.

	Côté de première.				Côté de seconde.			
	4	29	28	5	6	27	30	3
	13	20	21	12	11	22	19	14
	16	17	24	9	10	23	18	15
a	1	32	25	8	7	26	31	2

IN-DIX-HUIT

en deux cahiers : l'un de 24 pages, l'autre de 12.

	Côté de première.						Côté de seconde.					
	12	13	16	9	32	29	30	31	10	15	14	11
	8	17	20	5	28	33	34	27	6	19	18	7
a	1	24	21	4	25 (b)	36	35	26	3	22	23	2

Les tableaux ci-dessus sont bien loin de renfermer toutes les *impositions* usitées pour les six formats principaux que nous avons considérés; mais ils suffisent amplement pour faire comprendre en quoi consiste l'o-

pération. Les personnes désireuses d'en apprendre davantage sur ce sujet peuvent consulter les ouvrages spéciaux, notamment celui de M. Henri Fournier et surtout le *Guide pratique du compositeur d'imprimerie*, de M. Théotiste Lefèvre. L'auteur de ce remarquable manuel du typographe a bien voulu nous communiquer un de ses clichés et nous autoriser à le reproduire. C'est le modèle d'*imposition* d'une demi-feuille in-128 en huit cahiers égaux. Nous l'insérons ici à titre de curiosité :

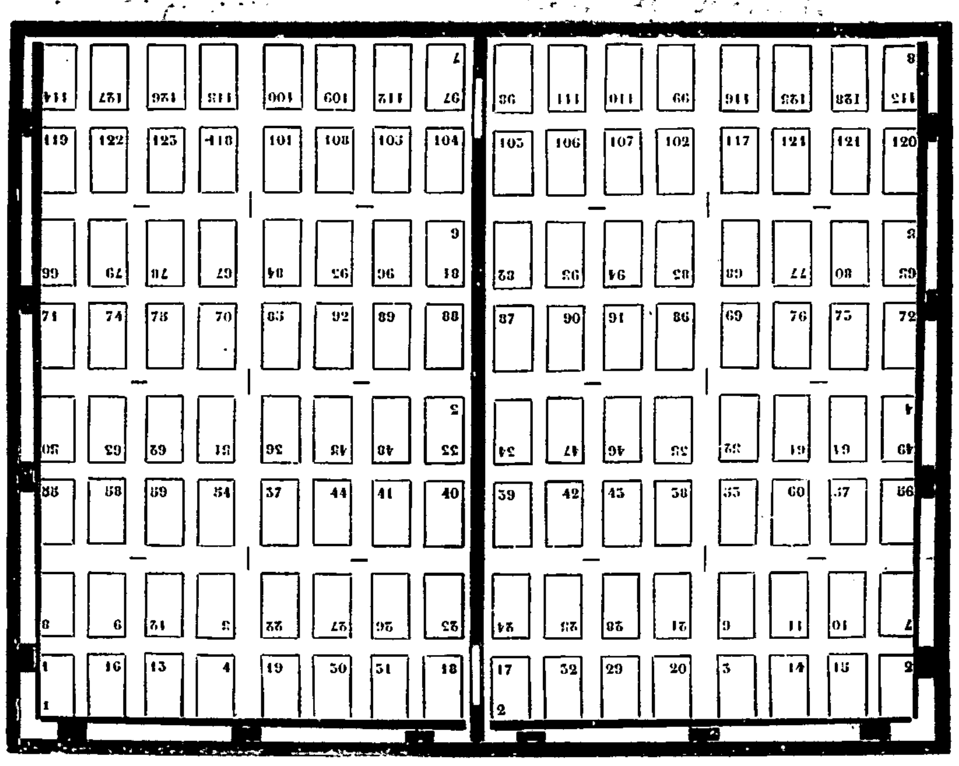

Il ne nous reste plus maintenant qu'à indiquer de quelle manière l'ouvrier doit s'y prendre pratiquement pour imposer une feuille, quel que soit le format. Nous ne saurions mieux faire que de citer textuellement les prescriptions de M. Th. Lefèvre : « Le marbre étant dégagé de toute espèce d'ordure, on y place les pages du côté de seconde dans l'ordre voulu (l'auteur a en vue le format in-8°), et de l'une des deux manières suivantes : ou avec le porte-page, qu'on retire ensuite de la main gauche, pendant que la droite favorise son échappement en soulevant un peu la page et l'inclinant de dedans en dehors; ou bien, si les pages sont de petite dimension, on les place successivement dans la main gauche avec le porte-page, d'où, ressaisies par la main droite, elles sont vivement et d'aplomb posées sur le marbre. On s'assure alors que les pages sont convenablement placées, et l'on ramene le bout d'arrêt de chaque ficelle sur la tête des pages, afin qu'il ne se trouve point pris sous les garnitures...; puis on mouille légèrement le bord des pages si elles sont de petits caractères ou non interlignées. On place ensuite la forme tirée sur le marbre, à gauche des pages à imposer... On commence à garnir en mettant le blanc de barre et le fond au côté droit; on en approche les pages 10 et 15, entre lesquelles on met une têtière; les deux blancs de marge viennent ensuite, et l'on en approche les pages 7 et 2; on place la têtière de ces deux pages, puis les biseaux de côté de pied. On délie alors la page 10 et la page 15,... puis on pousse vers ces pages le biseau de côté, etc.... » En continuant de la sorte, pour les deux formes, la feuille sera imposée sans accident. Nous bornerons là ces détails techniques; ils suffiront pour montrer quelles précautions et quelle adresse exige l'opération connue sous le nom d'*imposition*. La feuille imposée, les formes serrées et taquées avec soin sont descendues et livrées à l'ouvrier imprimeur.

IMPOSSIBILITÉ s. f. (ain-po-si-bi-li-té — lat. *impossibilitas;* de *impossibilis*, impossible). Caractère de ce qui est impossible, de ce qui ne peut être réalisé : *Il y a* IMPOSSIBILITÉ *de garder ses droits sans accomplir ses devoirs.* (Ch. Bailly.)

L'homme est ainsi bâti : quand un sujet l'enflamme,
L'*impossibilité* disparaît de son âme.

LA FONTAINE.

— *Etre de toute impossibilité*, Etre tout à fait impossible : *Dans l'univers, ce n'est pas seulement le désordre qui est impossible, c'est la simple incohérence qui* EST DE TOUTE IMPOSSIBILITÉ. (Azaïs.)

— On donne à l'impossibilité diverses attributions, selon la nature des obstacles qui la déterminent : *Impossibilité absolue*, Caractère de ce qui est impossible en soi et qu'aucun changement de circonstances ne peut rendre possible. ‖ *Impossibilité relative*, Impossibilité qui résulte de certaines conditions, et qui cesserait si les conditions cessaient. ‖ *Impossibilité métaphysique*, Impossibilité essentielle provenant d'une contradiction dans les termes de la chose exprimée comme réalisée : *Il est d'une* IMPOSSIBILITÉ MÉTAPHYSIQUE *que les rayons d'un cercle ne soient pas égaux, ou qu'un cercle ne soit pas un cercle.* ‖ *Impossibilité physique*, Caractère d'une chose qui ne peut se réaliser sans une dérogation aux lois de la nature : *Il est d'une* IMPOSSIBILITÉ PHYSIQUE *que les corps plus lourds que l'air tendent à s'élever dans l'air, ou qu'un mort revienne à la vie.* ‖ *Impossibilité morale*, Extrême probabilité qu'une chose ne sera pas : *Il y a* IMPOSSIBILITÉ MORALE *qu'un hypocrite devienne un homme de bien. Il y a une* IMPOSSIBILITÉ MORALE *qui détruit la possibilité mathématique.* (Buff.)

— **Syn. Impossibilité, impuissance.** L'*impossibilité* tient à la chose même qu'il s'agit de faire; l'*impuissance* tient à la personne qui doit la faire. On dit également bien mettre quelqu'un dans l'impossibilité ou dans l'impuissance d'agir; mais, dans le premier cas, les difficultés qu'on lui suscite viennent encore des choses qu'on rend impossibles, et dans le second elles consistent à gêner l'action même de la personne.

IMPOSSIBLE adj. (ain-po-si-ble — lat. *impossibilis;* du préf. *im*, et de *possibilis*, possible). Qui ne peut exister, qui ne peut être ou se faire, qui n'est pas réalisable : *C'est une maladie d'esprit que de souhaiter les choses* IMPOSSIBLES. (Fén.) *Ce n'est pas la république qui est* IMPOSSIBLE, *mais la monarchie.* (Chateaub.)

A qui sait bien aimer il n'est rien d'*impossible*.

CORNEILLE.

— Par ext. Bizarre, extraordinaire, extravagant : *Dessiner des figures* IMPOSSIBLES. *Tenir des discours* IMPOSSIBLES. *A droite, on aperçoit une cabane* IMPOSSIBLE *en bois et en feuillage.* (Th. Gaut.)

— Qui ne peut être employé, qui ne peut remplir certaines fonctions, occuper une certaine position : *Se rendre* IMPOSSIBLE *par ses imprudences. Un ministre devenu* IMPOSSIBLE. *Rendre des successeurs inutiles, c'est presque les rendre* IMPOSSIBLES. (E. de Gir.)

— *Impossible n'est pas français*, Parole célèbre par laquelle Napoléon Ier a voulu faire entendre que rien n'est impossible aux Français, que le Français peut accomplir les choses les plus difficiles.

— s. m. Ce qui est impossible : *Pour réussir, il ne faut pas tenter l'*IMPOSSIBLE. (J.-J. Rouss.) *La foi veut l'*IMPOSSIBLE; *elle n'est satisfaite qu'à ce prix.* (E. Renan.)

Alléguer l'*impossible* aux rois, c'est un abus.

LA FONTAINE.

— Par exagér. Ce qui est excessivement difficile : *Faire l'*IMPOSSIBLE *pour plaire à quelqu'un.*

— Prov. *A l'impossible nul n'est tenu*, Personne n'est tenu de faire ce qu'il lui est impossible de faire. Ce proverbe est un principe de droit naturel.

— Loc. adv. *Par impossible*, Par un cas peu probable ou impossible : *Si,* PAR IMPOSSIBLE, *on me demandait quand je serai sorti... Si,* PAR IMPOSSIBLE, *nous pouvions entendre ce qui se dit à Berlin...*

— **Encycl.** V. POSSIBLE.

— **Allus. hist. Si c'est possible, c'est fait; si c'est impossible, cela se fera,** Mot du ministre Calonne à la reine Marie-Antoinette. V. POSSIBLE.

IMPOSTE s. f. (ain-po-ste — du lat. *impositus*, placé dessus). Archit. Pierre ordinairement en saillie, qui termine chacun des pieds-droits d'une porte cintrée ou d'une arcade quelconque, et sur laquelle repose la première pierre du cintre.

— Techn. Partie de la boiserie d'une porte ou d'une fenêtre qui se trouve au-dessus des battants, dont elle diminue la hauteur.

— **Encycl.** Vignole donne à l'*imposte* la largeur d'un double module; mais d'autres auteurs, parmi lesquels Palladio, veulent qu'elle ait le tiers et même la moitié en plus. L'*imposte* reproduit quelquefois les moulures de l'archivolte; mais on donne souvent à l'*imposte* un larmier, une frise, une astragale qui ne se retrouvent jamais dans l'archivolte. La saillie supérieure de l'*imposte* sur le plan du pied-droit varie du tiers au quart de sa hauteur; elle est ordinairement de 3 parties dans l'ordre toscan, de 8 dans le dorique et de 12 parties dans les trois autres ordres. L'*imposte* se réduit quelquefois à une simple face sans moulure. On cite à Paris, comme exemple d'*impostes*, celles de la Bourse et de l'hôtel des Invalides.

IMPOSTEUR s. m. (ain-po-steur — lat. *impostor*, de *impositum* ou *impostum*, supin de *imponere*, tromper; de *in*, dans, et *ponere*, mettre. Nous disons de la même façon mettre dedans pour tromper). Homme qui cherche à en imposer, à tromper par ses mensonges; hypocrite : *Croire à des* IMPOSTEURS. *Démasquer un* IMPOSTEUR. *Il n'y a pas de moyen terme entre l'*IMPOSTEUR *et le prophète.* (Renan.)

— Fig. Ce qui séduit, ce qui gagne le cœur par une sorte d'attrait perfide : *Les yeux d'une jeune fille sont des* IMPOSTEURS *qu'il faut se garder de croire sur parole.*

Les visages souvent sont de doux *imposteurs*.

CORNEILLE.

— Ichthyol. Syn. de FILOU ou TROMPEUR, espèce de poisson sparoïde.

— Adjectiv. Qui trompe : *Un langage* IMPOSTEUR.

Tout éloge *imposteur* blesse une âme sincère.

BOILEAU.

. . . . Il n'est esprit si droit
Qui ne soit *imposteur* et faux par quelque endroit.

BOILEAU.

— **Encycl.** Hist. Il y aurait certainement un livre curieux à faire sur les nombreux *imposteurs* qui ont cherché dans tous les temps et dans tous les pays à duper les populations en se parant de titres mensongers. L'exemple de ce mage dont nous parle Hérodote, qui, profitant d'une grande ressemblance avec Smerdis, frère de Cambyse, assassiné par ordre de ce dernier, parvint à soulever la Médie et à se faire reconnaître roi, cet exemple, disons-nous, a souvent été imité avec plus ou moins de succès. Cambyse avait fait essoriller tous les mages de son empire; il manquait donc au faux Smerdis pour le moins les oreilles du vrai Smerdis, et faute d'avoir pu en montrer le plus petit bout à la veuve de celui dont il prenait la place, sa ruse fut découverte. On le mit à mort, lui et les autres mages ses complices. Eh bien, ce petit bout d'oreille qui manquait ici à l'audacieux Asiatique pour réussir complétement, d'autres au contraire ont péri pour l'avoir trop montré. Au moment décisif, on découvrait la supercherie, et la mort, une mort souvent horrible, venait mettre fin à leurs rêves insensés.

C'est dans l'antiquité que se rencontrent les plus nombreuses tentatives de substitution de personnes. Les prétendants aux trônes les plus considérables ne se faisaient jamais attendre bien longtemps; un beau jour, tel prince qu'on avait cru mort reparaissait entouré d'amis fidèles; le bruit se répandait que les dieux étaient intervenus à point pour l'arracher à la mort, et comme le mystérieux a toujours séduit l'homme, tout un parti se prononçait pour l'aventurier paré d'un nom d'emprunt. Il est vrai que les choses se terminaient d'ordinaire fort tragiquement et que l'*imposteur*, au lieu d'une couronne et d'un palais, trouvait au bout du compte la hache du bourreau.

Suivant le témoignage, un peu suspect, il est vrai, des historiens romains, on doit considérer comme un effronté menteur le personnage appelé Andriscus (Pseudo-Philippe ou faux Philippe par les Romains). Andriscus se prétendit fils naturel de Persée, roi de Macédoine, prit le nom de Philippe, parvint à soulever contre Rome la Thrace et la Macédoine, et, après quelques succès, fut vaincu par Métellus, livré à ses ennemis et mis à mort l'an 147 av. J.-C. Vers 152 av. J.-C., les habitants d'Antioche, soulevés contre Démétrius Soter, roi de Syrie, et appuyés par les rois d'Egypte et de Cappadoce, engagèrent un certain Bala, jeune homme de basse extraction, à réclamer le trône de Syrie comme son patrimoine; ils lui donnèrent le nom d'Alexandre et le proclamèrent fils du roi Antiochus. Battu dans une première rencontre, Alexandre fut vainqueur dans une seconde où périt Démétrius. Mais lui-même, après un règne de quatre ans, fut vaincu et détrôné par le fils de Démétrius, puis assassiné par un chef arabe auprès duquel il s'était réfugié. Démétrius Nicator, fils de Démétrius Soter, n'en avait pas fini pour cela avec les prétendants au trône de Syrie; en 127 av. J.-C., le roi d'Egypte, à qui il venait de déclarer la guerre, envoya un jeune Egyptien revendiquer les armes à la main la couronne, soutenant que cet étranger, fils d'un commerçant nommé Protarque, avait été introduit dans la famille royale par l'adoption d'Antiochus. Reçu avec empressement par les Syriens las de la tyrannie du monarque régnant, cet intrus, à qui on donna le nom d'Alexandre Zebina (*zebina*, en syriaque, signifie *esclave acheté*), battit Démétrius Nicator, qui fut tué à Tyr, où il allait chercher un asile. Quatre ans après, il fut à son tour renversé par le fils de Démétrius, Antiochus Crypus, et mis à mort. Remarquons en passant que l'historien juif Josèphe, dont les compatriotes avaient fait alliance avec ces deux aventuriers, les regarde comme princes légitimes.

Dès que Rome eut des empereurs, on vit apparaître des ambitieux qui se déclaraient membres de la famille impériale Auguste envoya ramer sur les galères de l'Etat un fils prétendu de sa sœur Octavie; il arrêta aussi l'entreprise d'un barbare qui, à la faveur d'une parfaite ressemblance avec Ariarathe, aspirait, en se donnant pour ce dernier, tué précédemment par Marc-Antoine, au trône de Cappadoce. Abusant de la crédulité des peuples, il s'était fait appuyer des suffrages de tout l'Orient, quand sa tête tomba sous la hache d'Auguste. Tacite, dans ses *Annales*, rapporte tout au long le fait d'un esclave de Posthume Agrippa qui essaya de se faire passer pour son maître, fils d'Agrippa et de Julie, d'abord adopté par Auguste, son aïeul, puis relégué par suite des intrigues de Livie dans l'île de Pandataria, et enfin assassiné par les ordres de Tibère. Cet esclave, nommé Clément, entraîné par surprise au palais impérial, répondit à Tibère qui lui demandait comment il était devenu Agrippa : « Comme toi tu es devenu César. » Mis à mort sous les yeux de Tibère qui n'osa pas le faire exécuter publiquement, son corps fut enlevé secrètement. Qui croirait qu'un aventurier, se vantant d'être Néron, se fit, après la mort de ce monstre, chez les Parthes, un parti puissant? Le nom de Néron était cher, il est vrai, aux Parthes.

L'histoire de l'empire byzantin, si remplie de sanglantes tragédies, nous donne les noms d'*imposteurs* nombreux. En 821, une année après que le meurtre de Léon V eut placé sur le trône Michel le Bègue, un nommé Thomas, qui se prétendait le fils de l'impératrice Irène et se faisait appeler Constantin, sortit du fond de l'Orient entraînant une foule de partisans. Il s'approcha de Constantinople, et, repoussé par les habitants, alla piller la Thrace. Michel le poursuivit avec une puissante armée, et, l'ayant assiégé, il le prit, lui fit couper les bras et les jambes, et le fit pendre. En 912, Constantin Ducas s'étant révolté contre Constantin Porphyrogénète périt en assiégeant le palais impérial. Quelques années après, un certain Basile, né en Macédoine, prit son nom. Amené à Constantinople, il fut condamné à perdre une main. Retiré à Opsicion, il se fit faire une main de bronze, s'accoutuma à manier une épée, et séduisit une foule de gens à qui il fit accroire cette fois qu'il était Constantin, fils de Ducas. Il suscita un très-grand soulèvement, fut vaincu, fustigé, puis brûlé. Au XIe siècle, un moine nommé Rector se fit passer pour Michel VII, dit *Parapinace*, détrôné en 1078, relégué dans un monastère et créé plus tard archevêque d'Ephèse. Le pape lui-même fut dupe ou fit semblant de l'être. Ce faux Michel périt en assiégeant Dyrrachium. En 1094, un soldat venu de l'Asie mit en émoi tout Constantinople, en se donnant pour le fils de l'empereur romain Diogène Léon, qui avait été tué vingt ans auparavant dans un combat près d'Antioche. Avec l'appui des Comans, il ravagea les terres de l'empire et vint mettre le siége devant Andrinople. Tombé par trahison entre les mains des Grecs, qui l'envoyèrent à Constantinople, il eut les yeux crevés. Les

impostures du genre de celles dont nous parlons sont fréquentes pendant les dernières années du XIIe siècle dans l'empire d'Orient livré aux catastrophes de tous genres. En 1183, Andronic Ier, qui avait fait périr Alexis II, fils de Manuel Comnène, et s'était emparé du trône, fut lui-même, deux ans plus tard, mis à mort par Isaac l'Ange. Celui-ci régnait depuis six ans, lorsque parut un jeune homme, nommé Alexis, qui se disait fils de l'empereur Manuel. Le mécontentement général favorisa son audace; il prit plusieurs villes et fut surnommé le *Brûleur de granges* parce qu'il ruinait principalement les magasins de grains. Ayant bu certain jour plus que de coutume, il fut tué avec sa propre épée par un prêtre. Dans l'espace de quelques années, les faux Alexis se succédèrent sans interruption. En Paphlagonie, on en vit un qui fut pris dans un combat et mis à mort. Un autre, nommé Bazile Chozas, fut proclamé près de Nicomédie; mais au bout de quelques jours on s'empara de sa personne, on lui ôta la vue et on le jeta dans une prison perpétuelle. Un peu plus tard, la première année du règne d'Alexis III, en 1195, un Sicilien se prétendit à son tour le fils de Manuel Comnène. Il périt assassiné dans un fort où il passait la nuit.

On voit encore figurer un assez grand nombre de ces artisans d'imposture dans l'histoire des empereurs ottomans, qui, au XVe siècle, devinrent les successeurs des empereurs grecs. Un Mustapha vrai ou supposé, on ne sait au juste, mais se disant le prince de ce nom, fils de Bajazet, qui avait disparu à la bataille d'Ancyre, réclama le trône comme frère aîné de Mahomet Ier, alors régnant. Soutenu par le prince de Valachie et un parti nombreux, il fut cependant vaincu. Soliman Ier avait fait étrangler son fils; un an ne s'était pas écoulé qu'un aventurier, prenant le nom de ce dernier, parvint à rassembler sous ses ordres plus de 10,000 hommes dans les environs de Salonique. Trahi par un marchand de volailles dont il avait fait son vizir, il fut pendu. En 1708, l'empereur du Maroc, Muley-Ismaël, envoya à Constantinople une ambassade solennelle, chargée notamment de livrer au sultan un personnage qui se disait fils de Mahomet IV. Les Turcs arrêtèrent en route l'ambassade et s'emparèrent du faux prince. Muley-Ismaël, offensé de cette conduite, adressa alors au sultan une lettre dans laquelle il soutint la légitimité du prince; on coupa d'abord la tête à celui-ci, puis on répondit à l'empereur « que de pareils soupçons ne pouvaient atteindre la sublime famille des Ottomans, attendu que les fils de sultan ne couraient pas le monde comme les autres princes. »

En Occident, pendant le moyen âge, à une époque où dominait l'amour du merveilleux, il circulait souvent sur la mort des princes des bruits vagues et mystérieux qui permettaient aux fables les plus étranges de faire leur chemin, aux entreprises les plus hardies d'être tentées. C'est ainsi que vingt-huit ans après la mort d'Alphonse le Batailleur, roi d'Aragon, disparu dans une bataille, un homme voulut se faire passer pour ce prince; il fut pris et mis à mort. L'empereur d'Allemagne Henri V, conduit par la pénitence, dit la chronique, abandonna le trône et disparut de la société des hommes; on ne le revit plus. Au bout de quelques années, un aventurier prétendit être l'empereur Henri; on le crut sur parole et il en résulta de cruels et meurtriers combats pour ou contre lui; enfin il fut enfermé dans un monastère. Profitant de l'incertitude qui régnait sur la mort de Baudouin Ier, comte de Flandre, un individu tenta de se donner pour ce prince; il finit par être pendu (1225). Il faut lire dans l'un des continuateurs de Guillaume de Nangis (*Vie de Louis VIII*, tome XIII, p. 271. coll. Guizot) la curieuse histoire d'adroits Flamands qui, en 1308, se firent passer en France pour Geoffroi de Brabant, le comte d'Eu, Jean de Brabant, son fils, le seigneur de Pierson et plusieurs autres tués depuis longtemps à la bataille de Courtrai. « Quelques nobles matrones admirent plusieurs d'entre eux à la couche conjugale, ce qui leur attira ensuite des moqueries de la part des autres, surtout à la dame de Vierzon. »

L'histoire d'Angleterre présente un assez grand nombre de faux princes. Au XVe siècle, alors qu'Edouard Plantagenet, comte de Warwick, était enfermé à la Tour de Londres, un faux Warwick, qui n'était autre que le fils d'un menuisier d'Oxford, âgé de quinze ans et nommé Simnel, fut proclamé par les Irlandais, sous le nom d'Edouard VI, roi d'Angleterre et de France et lord d'Irlande. La duchesse de Bourgogne lui envoya un secours de 2,000 vétérans et l'évêque de Meath le couronna. Ses partisans furent défaits par Henri VII après une action sanglante; le prêtre Simons, qui l'avait guidé dans son rôle, fut jeté en prison; quant à lui, il devint marmiton dès cuisines de son vainqueur. Treize ans plus tard, un autre Warwick de contrebande fut présenté par un moine augustin; cette fois c'était le fils d'un cordonnier, Ralph Wulford, qu'on avait dressé pour la circonstance; il périt sur l'échafaud. Mais le plus célèbre parmi ceux qui parurent sous Henri VII est, sans contredit, Perkin Warbeck, qui passa pour Richard duc d'York, fut reçu par le roi de France comme le vrai duc d'York et l'héritier légitime du trône d'Angleterre, obtint l'appui de la duchesse douairière de Bourgogne, fut accueilli par le roi d'Ecosse qui lui donna en mariage une de ses proches parentes et mit à sa disposition un corps d'armée considérable. Il tomba enfin aux mains de Henri VII et fut enfermé dans la Tour de Londres, où il devint le compagnon et l'ami du véritable comte de Warwick; l'année suivante, à la suite d'un complot ourdi en commun, ils subirent ensemble le dernier supplice. Vers 1698, un prétendu duc de Montmouth, qui était tout simplement le rejeton d'un cabaretier, trouva le secret de se faire passer pour le fils naturel de Charles II, décapité à Londres en 1685. Après avoir fait beaucoup de dupes dans la province de Sussex, mis en prison, il finit dans l'obscurité.

Si nous passons en Portugal, nous voyons dans la même année 1585 deux aventuriers s'annoncer sous le nom du roi Sébastien, disparu sept ans auparavant en Afrique en combattant les Maures; l'un fut envoyé aux galères, l'autre fut pendu. Mais au bout d'une douzaine d'années, parut à Venise un troisième Sébastien, et l'identité de celui-ci n'a jamais été ni bien reconnue, ni contestée avec un plein succès. Le roi d'Espagne Philippe II, aux mains de qui était alors la couronne de Portugal, exigea son expulsion du territoire vénitien. Mis aux galères à Naples, conduit ensuite en Espagne et jeté dans une prison, il mourut, dit-on, empoisonné.

La Suède eut aussi ses faux princes, entre autres un nommé Benjamin Dyster, orfévre finlandais, qui essaya de se faire passer pour Charles XII, tué devant Frederickshall, en 1718. La Russie en offre un plus grand nombre. Un frère du czar Fédor, le jeune Démétrius, à qui la couronne devait revenir, ayant été assassiné (1592), un faux Démétrius, qui avait été moine, se fit décerner la couronne; il périt massacré dans son palais, ce qui n'empêcha pas un autre *imposteur* de lui succéder. On connaît la catastrophe qui, en précipitant Pierre III du trône de Russie, en 1762, y fit monter sa femme Catherine II, dont le premier soin fut de se défaire de son époux. Onze ans plus tard, un nommé Pugatschef, profitant d'une ressemblance frappante avec Pierre, voulut se faire passer pour ce prince. Après quelques succès, il se laissa prendre et périt dans les supplices. Ce Pugatschef eut des imitateurs. En 1773, notamment, Stefano Zannowitch se donna chez les Monténégrins pour le mari de Catherine II. Il finit, après de nombreuses aventures, par être jeté à Amsterdam dans une prison où il s'ouvrit les veines avec un morceau de verre.

Jusqu'au moment où les faux Louis XVII abondèrent chez nous, les aventuriers qui prétendirent au trône de France furent bien peu nombreux. La vie de saint Léger, par Ursin, moine de Saint-Symphorien d'Autun, fait mention, en termes assez obscurs, d'un enfant qu'Ebroïn et les Austrasiens donnèrent comme fils de Clotaire III, et qu'ils proclamèrent roi du vivant de Thierry III; mais on a peu de détails sur cette particularité. Un certain Joannino passa au XIVe siècle pour le fils de Louis le Hutin, Jean, mort quatre jours après sa naissance. Il mourut prisonnier dans le royaume de Naples. En 1596 fut pendu en place de Grève un jeune homme nommé La Ramée, qui se disait fils naturel de Charles IX, et, en cette qualité, avait été à Reims demander l'onction pour être sacré roi. Quant aux nombreux Louis XVII qui se sont produits dans le monde depuis le commencement de ce siècle, nous leur consacrons une notice spéciale à la suite de l'article *Louis XVII*, et à laquelle nous renvoyons le lecteur.

Les tribunaux ont eu souvent à se prononcer sur le compte d'*imposteurs* plus ou moins audacieux, qui se proposaient pour objet soit de mettre à contribution la commisération publique, soit de s'emparer de la fortune et de l'état civil d'une autre personne. L'exemple du faux Martin Guerre, ceux du faux comte de Sainte-Hélène (Pontis), de Collet, etc., sont les plus curieux en ce genre.

On voit enfin dans l'histoire des religions de nombreux exemples de personnages qui ont su employer plusieurs prestiges et profiter d'une éloquence particulière pour persuader la multitude et accréditer des erreurs. On demandait à un de ces *imposteurs* quel était l'objet de tous ses travaux : « Ah! répondit-il, vous ne savez pas le plaisir qu'il y a de persuader aux autres ce que l'on ne comprend pas soi-même. » Que de docteurs sont dans ce cas!

Imposteurs (DES TROIS) [*De tribus impostoribus*]. Au XVIIe siècle, on faisait grand bruit d'un livre qui portait ce titre, et qui était dirigé contre Moïse, Jésus-Christ et Mahomet. Mais ce qu'il y a de bien singulier, c'est que tout le monde parlait de ce livre, et que personne ne pouvait dire qu'il l'avait vu. La reine Christine de Suède offrit inutilement de le payer 30,000 livres. Si bien que les critiques les plus respectables finirent par révoquer en doute l'existence de ce fameux livre, et cet avis bizarre a encore aujourd'hui un grand nombre de partisans. Dans ce système, l'édition publiée en 1753, par Straub, libraire de Vienne, serait due à un faussaire qui aurait profité d'une erreur générale pour publier un livre extrêmement hardi. L'exemplaire daté de 1598, que possède la Bibliothèque nationale, porterait une fausse date. Tout cela paraît assez difficile à croire, et, en tout cas, ne nous expliquerait nullement comment le XVIIe siècle a pu avoir l'idée et connaître l'idée d'un livre qui n'existait pas. Quoi qu'il en soit, outre l'édition de Vienne déjà citée, on en possède une autre de 1768 (Amsterdam et Iverdun, in-8°). D'autres éditions ont paru en 1792, 1833, 1846, 1861. L'exemplaire que nous avons sous les yeux (sans lieu, ni date) contient six chapitres et trois paragraphes supplémentaires, intitulés : *Sentiments sur le traité des trois imposteurs; Extrait d'une lettre* ou *Dissertation de M. de La Monnoye à ce sujet; Réponse à la dissertation de M. de la Monnoye sur le traité des trois imposteurs.* Quant à l'auteur, il n'est pas mieux connu que la date de la publication. On a successivement attribué le livre des *Imposteurs* à Averroès, à Boccace, à Campanella, à Guillaume Postel, à Machiavel, à Rabelais, à Et. Dolet, au Pogge, à l'Arétin, à Muret, sans parler de l'empereur Frédéric II, qui aurait emprunté la plume de son chancelier, Pierre des Vignes. Ce qui est probable, c'est qu'un exemplaire unique et anonyme aura longtemps circulé sous le manteau, et que l'auteur n'aura jamais cru prudent de se faire connaître.

Ce livre singulier pouvait, en effet, passer, en ce temps-là, pour remarquable par l'audace de la pensée et du style, audace qui paraîtrait intolérable de nos jours, et qui ne peut s'expliquer que comme une violente réaction contre les persécutions exercées, au temps de l'auteur, contre les *impies.* Voici un échantillon du genre :

« Tout le monde demeure d'accord que, pour la naissance et les fonctions ordinaires de la vie, ils (les *Trois imposteurs*) n'avaient rien qui les distinguât du reste des hommes; ils étaient engendrés par les hommes; ils naissaient des femmes et ils conservaient leur vie de la même façon que nous. Quant à l'esprit, on veut que Dieu animât bien plus celui des prophètes que des autres hommes, qu'il se communiquât à eux d'une façon toute particulière; on le croit d'aussi bonne foi que si la chose était prouvée; et sans considérer que tous les hommes se ressemblent et qu'ils ont tous une même origine, on prétend que ces hommes ont été d'une trempe extraordinaire et choisis par la divinité pour annoncer ses oracles. Mais, outre qu'ils n'avaient ni plus d'esprit que le vulgaire, ni l'entendement plus parfait, que voit-on dans leurs écrits qui nous oblige à prendre une si haute opinion d'eux? La plus grande partie des choses qu'ils ont dites est si obscure que l'on n'y entend rien, et en si mauvais ordre qu'il est facile de s'apercevoir qu'ils ne s'entendaient pas eux-mêmes et qu'ils n'étaient que des fourbes ignorants. Leur audace constitue tout leur mérite; quand on se défaisait d'eux par des supplices, on leur infligeait une peine qui leur était due : Jésus-Christ n'échappa point au juste châtiment qu'il méritait; il n'avait pas, comme Moïse, une armée à sa suite pour défendre ses opinions. »

L'auteur s'attache à démolir ses *Trois imposteurs*, en se servant contre eux des textes mêmes empruntés aux livres sacrés. Un pareil dessein, qui serait banal aujourd'hui, où la critique a produit tant d'œuvres destinées à combattre les dogmes et les traditions de la Bible, était, pour l'époque, une tentative excessivement hardie, et l'on comprend tout le scandale qui s'est fait autrefois autour de ces arguments. L'auteur va plus loin : il s'attaque à l'existence même de Dieu, ou tout au moins aux preuves que l'on a habitude d'en donner et qui lui paraissent ridicules. En résumé, l'argumentation des *Trois Imposteurs* nous paraît aujourd'hui banale, et les plaisanteries dont ce livre est plein nous semblent de mauvais goût; car le genre adopté par la société de nos jours est de ne pas croire à la religion, pas beaucoup à Dieu; mais de ne parler de l'un et de l'autre qu'en termes respectueux.

IMPOSTURE s. f. (ain-po-stu-re — rad. *en imposer*). Action, intention ou habitude d'en imposer, de mentir pour tromper; hypocrisie : *Une grossière* IMPOSTURE. *L'*IMPOSTURE *est le masque de la vérité; la dissimulation, une* IMPOSTURE *réfléchie; la fourberie, une* IMPOSTURE *qui veut nuire; la duplicité, une* IMPOSTURE *qui a deux faces.* (Vauven.)

> O Dieu! confonds l'audace et l'*imposture.*
>
> RACINE.

> . . . . . Est-il rien qui répare l'injure
> Que fait à l'innocence un moment d'*imposture?*
>
> CORNEILLE.

— Par ext. Discours d'imposteur : *Toute* IMPOSTURE *est indigne d'un honnête homme.* (Mol.) *Pour exprimer une grande* IMPOSTURE, *les Anglais disent : cela est jésuitiquement faux.* (Montesq.)

— Fig. Ce qui trompe, ce qui jette dans des illusions ou des erreurs : *Les* IMPOSTURES *d'un rêve. L'*IMPOSTURE *d'un sourire menteur. Je demande qu'on inscrive au nombre des gros péchés les petites* IMPOSTURES *de la toilette.* (A. d'Houdetot.)

IMPÔT s. m. (ain-pô — lat. *impositum*, chose imposée, exigée comme obligatoire). Droits imposés par l'Etat aux citoyens, pour subvenir aux dépenses des services publics : IMPÔT *foncier.* IMPÔT *mobilier.* IMPÔT *personnel.* IMPÔT *sur le revenu.* IMPÔT *indirect. Lever les* IMPÔTS. *Etablir un nouvel* IMPÔT. *La meilleure manière de lever les* IMPÔTS *est celle qui facilite davantage le travail et le commerce.* (Volt.) *Il ne faut pas charger ceux qui sont payés par le produit des* IMPÔTS *de diminuer la masse des* IMPÔTS. (B. Const.)

> Aux échanges l'homme s'exerce,
> Mais l'*impôt* barre le chemin.
>
> BÉRANGER.

> L'*impôt* ressemble fort au chiendent! Dans un pot,
> En plein champ, au soleil, au froid, à la rafale,
> Il prospère partout, grandit partout, s'étale
> En toute climature!.... Un ennemi survient?
> L'*impôt* monte!.... De nous la peste se souvient?
> L'*impôt* monte!.... L'on part un jour pour la croisade?
> *Impôt!*.... On en revient? *Impôt!*.... Le temps malade
> Fait tout sécher? *Impôts!*.... Fait tout moisir? *Im-*
> [*pôts!*....
> Guerre, inondation, grand trouble, grand repos?...
> *Impôts! Impôts! Impôts!* Et le beau dans l'espèce,
> C'est qu'une fois monté, jamais l'*impôt* ne baisse.
>
> E. LEGOUVÉ.

— Par ext. Charge quelconque incombant à un citoyen pour le service de l'Etat : *La conscription est l'*IMPÔT *du sang, le plus odieux de tous, en ce qu'il ne pèse que sur le pauvre.* (Vacherot.)

— Par anal. Charge qu'un individu s'impose à lui-même ou qui lui est imposée par une circonstance quelconque : *Le luxe est un* IMPÔT *que la vanité paye à l'industrie.* (Acad.) *Point d'*IMPÔT *plus lourd que la paresse et l'ignorance.* (Bonnin.)

— **Syn. Impôt, contribution, imposition,** etc. V. CONTRIBUTION.

— **Encycl.** Hist. anc. Les Romains désignaient les *impôts* sous le nom de *vectigalia*, mot qui venait du verbe *veho* (transporter, porter). On a cru généralement qu'à l'origine il signifia les *impôts* payés sur les objets importés ou exportés (*quæ vehebantur*). Si cette hypothèse était juste, il faudrait en conclure que la plus ancienne source de revenus fut, chez les Romains, dans l'importation et l'exportation. L'histoire des premiers temps de Rome ne nous permet guère de l'admettre; il est, au contraire, fort probable que les revenus de l'Etat furent d'abord puisés dans l'exploitation des terres et des pâturages publics, pour lesquels on payait une contribution annuelle. Nous croyons donc plus voisine de la vérité l'opinion de certains érudits, suivant lesquels le mot *vectigalia* aurait signifié primitivement « tout ce qui est porté (*quod vehitur*) dans le trésor public, » quelle qu'en fût la provenance.

Nous allons indiquer brièvement quelles furent les différentes branches de revenus dont se composèrent les *vectigalia.*

L'une des plus anciennes contributions fut, comme nous l'avons dit, la rente payée à l'Etat par ceux à qui était louée une partie des terres publiques. C'est par lots de dix jugères (deux hectares et demi) que l'Etat les donnait en location, afin de favoriser la population agricole, où l'on trouvait les meilleures recrues pour l'armée. Les baux étaient fort longs, et on les renouvelait facilement; puis l'incurie de l'administration devint telle qu'ils se prolongèrent d'une manière indéfinie. Il en résulta que les locataires finirent par se regarder comme possédant, pour ainsi dire, la terre en toute propriété. D'un autre côté, les pauvres cédèrent leurs lots aux riches, en sorte qu'un grand nombre de lots se trouvèrent dans une même main. Ainsi fut faussé l'esprit de l'institution, qui avait eu pour but de multiplier les petites cultures, et qui produisit, au contraire, de grandes cultures, auxquelles travaillaient non les citoyens, mais les esclaves. Ce fait donne l'explication des lois agraires, qui ne tendirent pas, comme on se l'imagine assez généralement, à déposséder des propriétaires, mais à forcer les accapareurs à rendre les terres de l'Etat, qu'ils ne devaient pas tenir en si grande quantité.

Une autre contribution, qui remonte au moins à une époque aussi reculée que la précédente, était celle que l'on payait pour faire paître les troupeaux sur les pâturages publics. Elle produisait un revenu considérable. Comme les publicains chargés de lever cet *impôt* tenaient registre des personnes qui envoyaient pâturer leurs bestiaux, ainsi que du nombre et de l'espèce des animaux mis sur le pâturage, l'*impôt* prit de ces écritures le nom de *scriptura.*

Le droit prélevé sur les objets importés ou exportés, qui constituait le *portorium*, était un des principaux revenus compris sous le nom de *vectigalia.* Le *portorium* fut établi à une époque reculée, puisque Valerius Publicola en exempta le peuple au moment où Porsenna menaça la république. Ce fut là une mesure temporaire, et le *portorium* rétabli fut peu à peu augmenté par la suite. Nous avons peu de données sur le taux de ce droit. Cicéron nous apprend (*Contre Verrès*, II) que, de son temps, il égalait, dans les ports de Sicile, un vingtième des objets taxés. C'était là le taux habituel du même *impôt* en Grèce, et il paraît probable qu'il ne fut pas différent dans les autres provinces romaines au dernier siècle de la république. Sous l'empire, il devint plus considérable, et s'éleva au quatorzième de la valeur des objets. A la fin, il monta même au prix exorbitant d'un huitième. On ignore, toutefois, si un tel prix fut appliqué à tous les articles de commerce ou seulement à quelques-uns.

Les revenus des salines étaient également une ressource considérable pour le trésor

public. A ce point de vue, les salines se divisaient en deux classes : celles qui étaient affermées à des publicains et celles qui restaient en la possession de leurs propriétaires primitifs, personnes ou villes, à la condition de payer au gouvernement de Rome une redevance fixe.

Les mines, jusqu'à l'époque où les Romains firent des conquêtes hors de l'Italie, ne donnèrent qu'un revenu médiocre. On ne peut même déterminer combien de temps les mines de l'Italie furent exploitées avant cette époque; on sait seulement qu'elles ne le furent pas après, un décret du sénat ayant interdit cette exploitation. Quant aux mines situées dans les pays conquis, on les divisa en trois classes. Les unes étaient laissées aux individus, aux compagnies ou aux villes qui les possédaient avant la conquête, sous la condition d'une rente payée à l'Etat. D'autres étaient affermées à des publicains, comme les salines. Les autres étaient exploitées pour le compte direct de l'Etat. Parmi les plus productives des mines qui appartenaient à la république, on cite les mines d'or d'Aquilée, celles d'Ictimales, près de Verceil, où travaillaient 25,000 ouvriers, et, plus tard, les mines d'argent de Carthagène, en Espagne, qui rapportaient chaque jour 25,000 drachmes au trésor romain. La Macédoine, la Thrace, l'Illyrie, l'Afrique, la Sardaigne possédaient aussi des mines d'où Rome retirait un revenu considérable. Quand une mine était affermée à un ou plusieurs publicains, la loi fixait le nombre de travailleurs qui pouvait y être employé, afin que les fermiers ne fissent pas des profits énormes aux dépens de l'Etat.

Vers le temps des guerres civiles, on commença à mettre sur toutes les choses vendues une taxe d'un centième. On lui donna le nom de *centesima*. Tibère la réduisit à un deux-centième (*ducentesima*), et Caligula l'abolit, du moins pour l'Italie. Sur la vente des esclaves, la taxe fut d'un cinquantième (*quinquagesima*) au temps d'Auguste; elle fut élevée à un vingt-cinquième sous un de ses successeurs, probablement sous Caligula.

Il y eut aussi une taxe du vingtième (*vicesima*) ou de 5 pour 100. Tout citoyen qui affranchissait un esclave devait payer cette taxe, qui paraît avoir existé dès les premiers temps de la république. Elle fut portée, par Caracalla, à un dixième, mais rétablie par Macrin au taux primitif. Un autre *impôt* du vingtième fut établi par Auguste; il portait sur les héritages et les legs. Le citoyen qui faisait un héritage ou recevait un legs devait payer au trésor militaire 5 pour 100 de la somme ou de la propriété qu'il recevait. Cette loi exceptait les héritages qui venaient des plus proches parents ou qui ne s'élevaient pas au-dessus d'une certaine somme. Les étrangers et les Latins qui recevaient le titre de citoyens romains n'avaient pas de parents au sens légal, et, en conséquence, payaient, dans tous les cas, l'*impôt* du vingtième. Caracalla, pour rendre cet *impôt* plus productif, étendit à tous les sujets de l'empire les droits de citoyen, et, en même temps, changea le vingtième en dixième.

Les tributs imposés sur les contrées étrangères furent, au temps de la grandeur romaine, une des sources les plus importantes du revenu public. Ils furent quelquefois payés d'un seul coup, quelquefois divisés par fractions, et, ailleurs, changés en une taxe régulière, basée sur le cens. On trouve, à ce sujet, des modes d'agir très-variés, selon les époques et les circonstances.

Pour compléter cette énumération des divers *impôts* composant les *vectigalia*, nous citerons encore la taxe établie, en 403 avant notre ère, par les censeurs Furius Camillus et M. Postumius, sur les hommes qui arrivaient à un âge avancé sans s'être mariés; la taxe sur les portes des maisons, qui fut établie probablement par la loi somptuaire de Jules César; enfin, la taxe du huitième (*octava*), établie aussi vers le temps de Jules César, taxe qui portait sur les affranchis vivant en Italie et possédant une fortune de 200 sesterces et au-dessus : elle les imposait au huitième de ce qu'ils possédaient, probablement en revenus.

Il serait intéressant de connaître le montant général des *impôts* à Rome aux diverses époques; mais nous n'avons pas, à ce sujet, des renseignements suffisants. Nous savons seulement qu'avant Pompée le revenu annuel était de 50 millions de drachmes, et qu'il l'accrut au point de le porter à 65 millions.

— Econ. pol. Nul ne conteste qu'il ne soit avantageux à l'homme de vivre dans une société régulièrement constituée, et que cette société, pour assurer à chacun de ses membres les avantages qu'il a droit d'en attendre, n'ait besoin d'avoir de nombreux agents, les uns armés, les autres revêtus d'une force toute morale, qui veillent, chacun dans la limite de ses attributions, à l'exécution des lois faites dans l'intérêt de tous. Or, tous ces agents doivent nécessairement trouver dans l'exercice de leurs fonctions la rétribution qu'ils trouveraient dans d'autres travaux, s'ils n'étaient pas obligés de consacrer tout leur temps au service de la société. Il faut donc que la société les paye, et elle ne peut les payer qu'en obligeant tous les citoyens à contribuer pour une part dans cette dépense nécessaire. De plus, pour que l'Etat soit florissant, pour que le commerce distribue largement les produits de toute sorte dans toutes les villes, dans tous les quartiers des villes, et jusque dans les villages; pour que l'industrie puisse créer en abondance tous les objets qui servent à l'alimentation, au vêtement, à rendre la vie douce et agréable, il y a de grands travaux à accomplir : des routes à ouvrir, des canaux et des chemins de fer à construire, des rues à paver et à éclairer dans les villes, etc. Tout le monde doit profiter plus ou moins des commodités qu'offriront ces travaux quand ils seront accomplis, tout le monde doit donc contribuer pour une part dans les dépenses. De tout cela résulte évidemment la nécessité et la légitimité de l'*impôt*, ou, en d'autres termes, des *contributions* imposées aux citoyens sous une forme ou sous une autre.

Si les hommes étaient assez raisonnables pour comprendre que l'intérêt général devrait toujours passer avant l'intérêt particulier, les chefs politiques n'auraient peut-être jamais songé à multiplier, comme ils l'ont fait, les formes de l'*impôt*; ils auraient demandé directement à chaque individu la part que sa position sociale lui permettait de fournir dans la dépense commune, et ils auraient été sûrs de l'obtenir sans résistance. Mais le nombre des individus disposés à sacrifier leur intérêt personnel au bien public est si faible, qu'il a fallu compter sur des résistances souvent très-difficiles à vaincre, et que, pour assurer la perception des *impôts*, on s'est vu contraint de les déguiser sous mille formes diverses; d'où cette conséquence inévitable, qu'on a dû augmenter considérablement la masse de ces *impôts* afin de couvrir les frais d'une perception devenue beaucoup plus dispendieuse par le grand nombre des agents qui s'en trouvaient chargés.

La question de l'*impôt* joue nécessairement un rôle important dans la science, de création assez moderne, à laquelle on a donné le nom d'économie politique. Elle se divise en un grand nombre de questions secondaires, parmi lesquelles nous examinerons seulement celles qui offrent le plus d'intérêt.

Certains publicistes, négligeant complétement les intérêts de l'individu et se plaçant résolûment au point de vue de l'intérêt général, n'ont pas craint de soutenir que les gros budgets, c'est-à-dire les *impôts* de plus en plus élevés, étaient le signe le plus manifeste d'une civilisation très-avancée et d'une situation industrielle ou commerciale très-florissante. Il importe peu, selon eux, que les dettes de l'Etat s'accroissent d'année en année, et l'idée seule de les amortir leur paraît un contre-sens politique; car les emprunts, qui ne sont que des *impôts* déguisés, sont en définitive le meilleur emploi que puisse faire de ses capitaux disponibles une nation intelligente. Ces emprunts servent à créer de grandes voies de communication, routes, canaux ou chemins de fer, qui donnent un essor nouveau à l'industrie et au commerce : la production augmente, les produits nouveaux circulent avec une grande facilité et pénètrent dans toutes les classes de la société, qui par là même voient s'accroître indéfiniment leur bien-être matériel. Les emprunts servent aussi à multiplier les écoles de tous les degrés, à stimuler par des récompenses sagement distribuées le génie ou le talent des savants et des artistes; le goût s'épure, les chefs-d'œuvre éclosent, la science progresse, les découvertes succèdent aux découvertes, et si les classes inférieures ne profitent pas directement de tous ces résultats, elles voient pourtant s'élever peu à peu le niveau de leur intelligence; elles arrivent à pouvoir prendre leur part de ces jouissances intellectuelles ou morales qui pendant si longtemps leur furent complétement interdites. Nous ne ferons à ce système, si séduisant en apparence, qu'une seule objection. Tous ces beaux résultats des gros budgets, c'est-à-dire des *impôts* qui s'accroissent toujours et qu'il ne faut jamais songer à restreindre, seraient vrais peut-être si l'on pouvait être sûr que ceux qui dirigent l'Etat possèdent toutes les lumières et sont toujours animés des intentions les plus pures. Malheureusement il n'en est rien, et nous avons vu trop souvent les gouvernements employer l'argent qu'ils tiraient de l'emprunt à des entreprises inutiles ou désastreuses, pour que nous puissions accepter l'idée qu'une nation n'a rien de mieux à faire que de remettre tout ce qu'elle possède entre les mains de ses gouvernants. L'*impôt* n'est utile que parce qu'il est nécessaire, et il n'est utile que dans les limites mêmes de sa nécessité. Seulement nous ne faisons aucune difficulté de reconnaître que ces limites ne peuvent point être posées d'une manière stable, et qu'elles doivent être reculées à mesure que la population de l'Etat augmente ou que ses besoins se multiplient.

D'autres économistes, qui ne partagent nullement l'opinion que nous venons d'examiner, se sont demandé si l'*impôt* devait être simplement proportionnel à la fortune ou aux dépenses des individus, ou s'il ne serait pas plus conforme à la justice de le rendre progressif. Ceux qui défendent le système progressif entendent ordinairement par là un système où d'abord tous les ouvriers ou manœuvres qui ne parviennent, par leur travail, qu'à gagner ce qui leur est absolument nécessaire pour leur propre subsistance et pour celle de leur famille seraient complétement exonérés de toute contribution, même indirecte, tendant à fournir leur part dans ce qu'on peut appeler les dépenses sociales. Mais dès qu'un individu, soit par sa position de fortune, soit par son travail journalier, serait assuré de revenus dépassant ses besoins de première nécessité, il deviendrait passible de l'*impôt*, et sa part d'*impôt* ne serait pas proportionnelle à son excédant de revenu, mais serait fixée d'après une échelle croissante dont le taux s'élèverait à mesure que cet excédant deviendrait plus considérable, de sorte que, au plus bas degré, on pourrait n'exiger que 1 pour 100 sur l'excédant, et l'échelle pourrait s'élever jusqu'à 20, 30 ou même 50 pour 100 pour les degrés supérieurs. Au premier abord, ce système paraît inspiré par un juste sentiment de philanthropie : si l'on demandait 50 pour 100 à l'homme qui, ses premiers besoins satisfaits, peut mettre de côté 1,000 francs au bout d'une année, il ne lui resterait que 500 francs, et ce serait le réduire à un état voisin encore de l'indigence; tandis que si l'on exige 50 pour 100 de l'homme qui, chaque année, se fait un excédant de 100,000 fr., il lui reste encore 50,000 francs, et cela ne l'empêche pas d'être riche. Mais si l'on considère que les besoins varient selon les circonstances, selon les habitudes; que, d'un autre côté, dans le cas même où les besoins pourraient être considérés comme identiques dans toutes les conditions sociales, il est presque impossible de constater le chiffre exact des revenus, que le travail, unique source du revenu pour le plus grand nombre, peut manquer d'un jour à l'autre ou peut devenir moins productif; que les maladies, les accidents de toute nature, peuvent créer chaque jour des besoins impérieux qui ne sauraient être prévus, on comprend bientôt que l'*impôt* progressif est à peu près impossible à établir; que, dans tous les cas, son établissement entraînerait des recherches minutieuses, vexatoires, destructives de toute liberté individuelle et, ce qu'il y a de plus grave, propres à tuer dans sa source toute énergie personnelle en réduisant presque à rien les avantages qu'on pourrait retirer de tout ce qu'on gagnerait au delà du nécessaire. Car, il ne faut pas se le dissimuler, si tous ceux qui n'ont que le nécessaire étaient complétement dispensés de payer l'*impôt*, même d'une manière indirecte, leur nombre est si grand qu'on se trouverait obligé, pour combler le déficit, de charger outre mesure le nombre relativement petit de ceux qui sont mieux traités par la fortune, et la charge énorme qu'il faudrait imposer aux riches équivaudrait presque à la suppression de la richesse, suppression qui entraînerait la ruine de toutes les industries de luxe, la misère pour tous ceux qui jusqu'ici ont vécu de ces industries.

Nous avons dit que, pour éviter en partie les résistances qu'on doit toujours s'attendre à trouver chez ceux qui payent l'*impôt*, on a cru nécessaire de le déguiser plus ou moins sous mille formes diverses. L'*impôt* qu'on appelle indirect est celui qui, sous ce rapport, offre aux gouvernants le plus d'avantages; car ceux qui le payent directement, c'est-à-dire les marchands, savent bien que tout ce qu'on leur demande, c'est une avance dont il leur est très-facile de s'indemniser en haussant le prix de leur marchandise. Les consommateurs qui supportent cette augmentation de prix la supportent ordinairement sans se plaindre, parce qu'ils ne s'aperçoivent pas même que ce soit un *impôt*; et pourtant c'est bien sur eux que retombe l'*impôt*, mais ils le payent entre les mains du marchand, et, à moins qu'il ne soit excessif, les consommateurs payent sans rien dire. De temps en temps, c'est vrai, la clairvoyance du peuple se réveille; il voit que c'est bien lui qui paye les *impôts* indirects et il demande qu'on les abolisse. Les gouvernements, pour calmer sa colère, lui promettent quelquefois de supprimer les octrois, les droits d'entrée, tous les *impôts* indirects en général; mais jamais ils ne tiennent leur promesse, et il y a pour cela une excellente raison, c'est que s'ils supprimaient ces impôts, ils se verraient forcés de les remplacer par une élévation considérable des *impôts* directs, ce qui changerait en ennemis du gouvernement tous ceux qui possèdent des terres, des maisons ou des capitaux, c'est-à-dire ceux qui ont toujours été ses soutiens les plus solides. Il faut de deux choses l'une, ou que le peuple paye des *impôts*, et ce ne peut guère être que des *impôts* indirects, ou que les riches en payent de tellement énormes que cela équivaudrait à la suppression des richesses. Or, sans richesses, tous les arts, tous les métiers qui se rattachent au luxe périssent; les ouvriers manquent de travail; la misère devient générale. Il est évident qu'aucun gouvernement éclairé ne peut accepter de pareilles conséquences. Nous ne disons pas qu'il n'y ait rien à faire pour diminuer le poids qui retombe sur les épaules du pauvre; nous ne disons pas non plus qu'un gouvernement démocratique et sage ne puisse songer à augmenter modérément le fardeau du riche pour diminuer un peu celui du pauvre. Mais nous pensons que, dans cette matière comme dans bien d'autres, les réformes doivent se faire lentement, avec prudence, et sans jamais perdre de vue que tout progrès brusque, violent, est un progrès éphémère, ou plutôt n'est qu'un bouleversement plus nuisible qu'utile.

De tous les *impôts*, celui qui semble, au premier coup d'œil, devoir susciter le moins de murmures est l'*impôt* sur les héritages. J'étais pauvre hier, j'hérite aujourd'hui d'une personne qui me laisse 100,000 francs; il est évident que si l'*impôt* m'enlevait la moitié de ces 100,000 francs, je n'aurais aucun droit de me plaindre, puisqu'il m'en resterait encore 50,000, qui suffisent pour me rendre riche aujourd'hui, de pauvre que j'étais hier. D'un autre côté, tous ceux qui déplorent la grande inégalité des fortunes, qui trouvent cette inégalité non-seulement injuste, mais encore dangereuse au point de vue du maintien des libertés publiques, parce que de tout temps les ennemis de la liberté se sont trouvés dans la classe des riches, ceux-là, disons-nous, voient dans l'*impôt* sur les héritages un moyen très-puissant d'amener graduellement la disparition de ces fortunes colossales qu'on désigne sous le nom de princières, et qui, en effet, inspirent trop souvent à leurs propriétaires cette morgue et ce mépris du pauvre qui sont le caractère distinctif des mauvais princes (on sait combien les bons sont rares). Malheureusement, il arrive aussi que ceux qui héritent vivent depuis longtemps dans la maison du défunt, et il serait fort difficile de déterminer exactement quelle sera en réalité l'augmentatien de leur fortune particulière par suite de l'héritage auquel ils sont appelés; car ils dépensaient déjà leur part dans la fortune du défunt, qui était, il est vrai, le propriétaire nominal de la totalité, mais qui la partageait volontairement avec sa femme, ses enfants, tous ceux qui vivaient sous son toit. Supposons que l'homme qui meurt en laissant un héritage de 100,000 francs laisse aussi derrière lui une veuve avec trois ou quatre enfants : serait-il juste que l'Etat prélevât tout d'un coup 50,000 francs sur cet héritage et réduisît ainsi cette famille à une pauvreté relative? L'éducation des enfants est commencée, des habitudes sont prises; il va falloir rompre ces habitudes, réformer cette éducation trop coûteuse, et faire tout cela juste au moment où le cœur de la veuve est déjà brisé par la perte qu'elle vient de faire. Non, cela serait trop cruel; et d'ailleurs on peut dire que le père serait injustement trompé dans ses espérances; car, s'il a travaillé pour amasser 100,000 francs, c'est qu'il comptait sur l'appui des lois sociales pour en assurer la possession à ses enfants. Il serait donc injuste d'élever outre mesure les *impôts* qui frappent les successions directes; il ne faut pas même aller trop loin quand il s'agit des successions collatérales ou des donations faites par testament à des personnes étrangères à la famille, car la société, telle qu'elle est constituée, s'appuie très-fortement sur l'idée de la propriété, et c'est presque détruire cette idée, c'est au moins y porter une grave atteinte, que de déclarer à celui qui va mourir qu'il ne peut plus disposer que d'une faible partie de ce qu'il a gagné péniblement par les travaux de toute sa vie, ou même de ce qu'il a considéré longtemps comme lui appartenant, en supposant qu'il l'eût hérité lui-même de ses ancêtres. Ainsi, ce que nous disions tout à l'heure du danger des réformes brusques et excessives s'applique aux *impôts* de transmission comme à tous les autres.

On parle beaucoup depuis quelque temps d'un *impôt* que quelques-uns croient appelé à remplacer un jour tous les autres, l'*impôt* sur le revenu. Cet *impôt* existe en Angleterre, où il porte le nom d'*income-tax*, et nous allons raconter comment il a été établi dans ce pays, afin que ce récit permette à nos lecteurs de se former un jugement éclairé sur cette matière.

L'*income-tax* (taxe sur le revenu) fut établi en Angleterre en 1798, sur la proposition de Pitt, accueillie presque à l'unanimité par le patriotisme du Parlement. Il s'imposait alors comme une nécessité dans la terrible guerre que soutenait la Grande-Bretagne contre la France. L'acte de 1798 qui avait établi l'*income-tax* fut complété par celui du 21 avril 1803, en vertu duquel le nouvel impôt frappait : 1° les revenus du propriétaire; 2° les bénéfices du fermier; 3° le revenu du rentier dont la propriété consistait en fonds publics; 4° tous les revenus, profits ou salaires résultant, soit de créances à rentes annuelles, soit de bénéfices réalisés dans le commerce ou l'industrie, soit d'appointements donnés au travail personnel; 5° tous les emplois rétribués par l'Etat. L'*impôt* était de 5 pour 100 ou 1/20 pour la première, la troisième, la quatrième et la cinquième classe, et de 3,75 pour 100 pour la seconde classe. L'acte de 1803 établissait une procédure de répartition calquée sur celle de la taxe territoriale, avec quelques amendements. L'*impôt* du revenu produisait, en 1804, 3,578,890 livres, et, en 1805, 4,496,142 livres. Il devait durer jusqu'au 6 mai qui suivrait la conclusion d'un traité de paix définitif. Il fallut bientôt l'augmenter. Le 13 juin 1806, un acte du Parlement doubla la somme à percevoir pour toutes les catégories de contribuables. Il perfectionna en même temps le mode de répartition et de perception en étendant le pouvoir des agents de la trésorerie. Le produit de cet *impôt* s'éleva constamment, soit par suite des progrès de la richesse publique, soit par l'effet d'un perfectionnement des moyens fiscaux. En 1807, il produisait

10,131,344 livres; en 1815, il produisait jusqu'à 15,227,500 livres. En 1816, l'*impôt* sur le revenu fut aboli. Il fut rétabli par un acte du 22 juin 1842, voté sur la proposition de Robert Peel. Il devait durer seulement jusqu'au 6 avril 1845; mais, à cette date, il fut prorogé sur les mêmes bases, et continué depuis jusqu'à l'époque actuelle.

L'acte du 22 juin 1842, en plaçant l'*impôt* de quotité sur le revenu dans les attributions des directeurs du timbre et des taxes, établit cinq catégories ou cinq cédules de revenus imposables.

1re *classe*. A. Toutes terres, héritages, ou mieux, tous immeubles par nature, sont imposés *au compte du propriétaire*, à raison de sept pence par livre sterling de revenu net annuel, soit 2 fr. 92 c. pour 100.

2e *classe*. B. Les mêmes immeubles sont imposés *en raison de la jouissance*, ou à titre de bénéfice de fermier, à raison de 3 pence 1/2 par livre (1 fr., 46 pour 100) en Angleterre, et de 2 pence 1/2 par livre (1 fr., 04 pour 100) en Écosse.

3e *classe*. C. Pensions, annuités, dividendes, ou plus exactement, revenus sur les fonds publics, imposés à 7 pence (2 fr., 92).

4e *classe*. D. Tous profits industriels, commerciaux ou autres, de quelque nature qu'ils soient et quelle que soit leur provenance, tous salaires et appointements personnels, à titre de travail ou d'industrie privée, imposés également à 7 pence.

5e *classe*. E. Enfin, tous appointements de fonctionnaires publics, imposés à 7 pence.

Quant au principe de perception adopté par la loi de 1842, relativement à l'*income-tax*, il consiste à se placer, pour ainsi dire, à la naissance même du revenu territorial, pour exiger à ce moment, du premier percepteur du revenu privé, la somme totale d'*impôt* que comporte ce revenu, sauf aux personnes associées à la jouissance de la terre, dans des mesures diverses, à retenir, chacune sur celle qui lui succède, l'*impôt* dont l'avance a été faite pour elle. Dans le cas, par exemple, d'un domaine grevé d'hypothèque à l'égard du propriétaire et exploité par un fermier, c'est à ce dernier seul que s'adresse le fisc, en exigeant de lui 10 pence 1/2 par 20 schellings de la valeur annuelle, dont 3 pence 1/2 comme contribution afférente à sa part dans le produit brut, supposée légalement égale à la moitié de la rente du propriétaire, et les 7 pence de surplus comme payés à la décharge de celui-ci. Plus tard, le fermier retient ce qu'il a avancé pour le propriétaire, et ce dernier déduit à son tour, au créancier hypothécaire, la part d'*impôt* afférente au chiffre d'intérêt qu'il lui paye.

L'assiette de l'*impôt* a pour base la déclaration du contribuable. Comme garantie de l'exactitude de cette déclaration, on admet toute vérification directe ou indirecte, l'amende, le triple droit et le serment. Quant aux détails de la procédure, ils sont loyaux, directs, sommaires et dignes d'attention à tous égards. Nous ne rapporterons ici que quelques-uns de ceux relatifs à la procédure au moyen de laquelle on perçoit l'*impôt* sur les revenus les plus difficiles à évaluer, ceux de la quatrième section.

L'assiette de l'*impôt* est établie en premier ressort par des fonctionnaires nommés *assessors* ou répartiteurs, au nombre de deux ou plus par paroisse, qui sont chargés de la première confection des rôles, sous la direction des inspecteurs déjà établis pour la taxe des fenêtres. Le contribuable est prévenu d'abord par une affiche, et invité à remettre aux *assessors* une *déclaration détaillée* de ses profits de toute nature dans le délai de vingt et un jours au plus. L'*assessor* est obligé, en outre, de faire tenir à domicile, et individuellement, la même invitation. Mais l'affiche est suffisante pour lier le contribuable qui n'aurait pas reçu de sommation individuelle. La déclaration du commerçant ou manufacturier doit énoncer : le montant, en moyenne, de ses profits pendant les trois dernières années ou depuis qu'il est engagé dans le commerce ou l'industrie, s'il y est depuis moins de trois ans. La déclaration de toute personne qui exerce une profession ou qui occupe un emploi doit établir le montant du produit pendant l'année précédente. Celui qui reçoit dans la Grande-Bretagne l'intérêt de valeurs mobilières placées hors de la Grande-Bretagne doit déclarer ce qu'il a reçu ou doit recevoir, autant qu'il est possible d'en faire le compte dans l'année courante. Celui qui reçoit le revenu de propriétés situées hors de la Grande-Bretagne doit déclarer le montant entier de ce qu'il a reçu en moyenne depuis trois ans. Celui dont les profits ou revenus annuels ne sont prévus spécialement par aucun article doit déclarer le montant de ce qu'il a reçu annuellement, et la moyenne est réglée d'accord entre lui et les commissaires supérieurs.

Le premier associé d'une maison de commerce doit déclarer le nom de ses coassociés, leur domicile et les différentes agences que peut avoir la société. Si tous les associés sont hors de la Grande-Bretagne, cette déclaration doit être faite par l'*agent principal*. Chaque coassocié, ayant droit d'être imposé à part, doit déclarer le montant de ses intérêts et de ses bénéfices dans la maison de commerce. Toute déclaration doit contenir l'*affirmation positive* que le déclarant agit *en toute sincérité*, et *qu'il a évalué de son mieux*, *en conscience*, ses revenus, profits ou salaires, conformément aux règles établies par l'acte. En outre, tout propriétaire de maison doit déclarer le nom de toutes les personnes qui habitent sa maison ou qui y logent. Chacun est tenu de déclarer le nom de ses employés, soit dans la maison qu'il habite, soit au dehors. Les agents, fondés de pouvoirs, etc., doivent déclarer le nom et la résidence des personnes au nom desquelles ils agissent; ils déclarent, en outre, laquelle des personnes qu'ils représentent doit être imposée aux termes de l'acte. L'agent d'une corporation doit déclarer les statuts de la corporation. Quiconque devant, aux termes de l'acte, faire une déclaration aura refusé ou négligé volontairement de la faire est puni de 20 livres d'amende, et peut être condamné par les commissions à payer triple droit. Aussitôt que le temps indiqué dans l'affiche est expiré, sommation doit être adressée à quiconque n'aurait pas fait la déclaration exigée par l'acte, afin que l'amende soit levée, et que les commissaires puissent imposer d'office le récalcitrant. Toute personne qui reconnaîtra sa déclaration inexacte peut la rectifier, sans être poursuivi pour l'inexactitude ainsi réparée. Celui qui aurait négligé de faire sa déclaration dans le délai légal peut la faire valablement tant que les poursuites pour le recouvrement de l'amende n'ont pas été commencées. Lorsque les poursuites ont été commencées, les commissaires peuvent faire remise de la peine encourue avec ou sans dépens, à leur discrétion, lorsqu'il leur sera démontré qu'il n'y a eu ni fraude ni intention d'échapper à l'*impôt*. Si les poursuites ont été commencées devant une cour, les commissaires peuvent donner un certificat d'après lequel ces poursuites peuvent être suspendues, à la discrétion du juge. Lorsqu'une déclaration est imparfaite et que le déclarant prouve raisonnablement qu'il n'a pu la compléter à temps, les commissaires peuvent accorder un délai, suivant qu'ils jugeront juste et convenable. Les *assessors* font une liste alphabétique des noms de tous ceux auxquels ils ont adressé la sommation de déclarer, en distinguant bien ceux qui ont fait leur déclaration en temps utile et ceux qui ne l'ont pas faite. Les listes alphabétiques doivent être remises à l'inspecteur. Si l'*assessor* avait négligé d'envoyer à quelque personne la sommation de déclarer, l'inspecteur la leur adresserait. L'*assessor* doit se présenter devant les commissaires et leur affirmer, sous serment, qu'il a fait les affiches et adressé les sommations de déclarer, conformément aux prescriptions de l'acte. S'il refusait ou négligeait cette affirmation, il pourrait être condamné à une amende de 20 livres. Si le contribuable veut être imposé directement par les commissaires, il lui suffit de le déclarer à l'*assessor*, qui doit transmettre cette demande à l'inspecteur du district. Les greffiers des commissaires doivent faire un extrait des déclarations remises aux inspecteurs par les *assessors* sur des livres spéciaux, où doivent être inscrits les noms des déclarants et le montant des revenus déclarés. Dès qu'il s'est écoulé un temps suffisant pour que les inspecteurs aient examiné les déclarations, elles sont remises aux commissaires réunis.

Si les inspecteurs ne font aucune objection aux déclarations, et si elles paraissent sincères aux commissaires, ceux-ci établissent l'*impôt* en conséquence. Si la déclaration est imparfaite, inexacte, ou si les inspecteurs élèvent contre elle quelque objection, les commissaires peuvent établir l'*impôt* selon leur jugement. Cette imposition (*assessment*) peut être attaquée par voie d'appel. Si l'inspecteur craint que la décision des commissaires spéciaux ne soit contraire à la loi, il peut les requérir d'établir, dans leurs décisions, les points contestés pour que ce procès-verbal serve de base à l'appel. Lorsque les commissaires spéciaux ou adjoints le jugent convenable, ils peuvent, *sans faire l'imposition*, transmettre aux commissaires généraux un rapport, détaillé et écrit, sur les points de fait et de droit. Par ce rapport, les commissaires généraux sont saisis comme si le contribuable avait fait appel devant eux, et ils doivent, après informations, faire l'imposition. L'inspecteur peut examiner les rôles avant qu'ils soient envoyés aux commissaires généraux, et, s'il y trouve matière à reprendre, il soumet ses observations aux commissaires spéciaux ou adjoints, qui peuvent les vérifier. Si l'inspecteur trouve l'imposition mal faite, il doit l'attaquer, par écrit, devant les commissaires spéciaux, qui doivent donner acte des objections de l'inspecteur et exposer leurs motifs dans leur rapport aux commissaires généraux. L'inspecteur doit signifier au contribuable les motifs que les commissaires spéciaux lui ont opposés, afin que le contribuable puisse prendre part à la discussion devant les commissaires généraux. Les extraits des rôles dressés par les commissaires spéciaux ne sont délivrés que quatorze jours après que les rôles ont été expédiés aux commissaires généraux, et que l'inspecteur en a eu connaissance. Au bout de quatorze jours, tous les extraits de rôles sur lesquels il n'y a pas d'objections de l'inspecteur sont délivrés aux contribuables. Si les commissaires généraux trouvent les objections de l'inspecteur insuffisantes contre une déclaration, ou s'ils trouvent convenable la décision des commissaires spéciaux, ils peuvent appeler le contribuable à déposer sous serment, et faire ensuite l'imposition. Si les commissaires généraux ne sont pas satisfaits des impositions faites par les commissaires spéciaux, ils peuvent poser, par écrit, des questions au contribuable et lui demander des réponses positives et détaillées. Lorsqu'un acte d'appel est formé, les commissaires généraux doivent requérir le contribuable de leur remettre par écrit une réponse aux questions qu'ils jugent convenable de lui poser. Ils peuvent adresser des questions nouvelles jusqu'à ce qu'ils soient satisfaits. Si la réponse aux questions n'est pas faite dans le délai établi par l'acte de demande, le contribuable est passible d'une amende de 20 livres et paye le triple du droit. L'inspecteur peut élever des objections aux réponses, par écrit. Ces objections doivent être communiquées au contribuable.

Les commissaires peuvent appeler devant eux toutes personnes dont ils jugent le témoignage utile, et les entendre sous serment. Amende de 20 livres pour qui refuserait de comparaître, de prêter serment ou de témoigner. Le contribuable, ses commis ou agents, appelés devant les commissaires, peuvent répondre, par écrit et de vive voix, sans aucun serment préalable. Ils peuvent s'opposer à ce que telle ou telle question soit posée et refuser positivement d'y répondre. Si les réponses sont verbales, procès-verbal en est dressé, et le répondant peut les amender, ainsi que celles qu'il aura données par écrit. Le répondant, après que toutes ses réponses ont été écrites et modifiées, peut être appelé à en affirmer l'exactitude, sous la foi du serment. Les commissaires généraux statuent en dernier ressort. Amende de 20 livres et triple droit contre quiconque néglige ou refuse de remettre les réponses écrites qui lui sont demandées ou de subir l'interrogatoire. Si, toute vérification faite, les commissaires généraux pensent qu'il y a lieu d'imposer à une somme plus forte que celle déclarée par le contribuable, le droit devra être triple sur la différence. Si, durant l'année ou après l'année, le contribuable prouve au commissaire que ses profits, pendant l'année sur laquelle a été établi l'*impôt*, ont été au-dessous de l'évaluation, les commissaires peuvent rectifier le rôle, ou, si l'impôt est payé, délivrer un certificat, avec ordre de remboursement de la somme indûment payée. Lorsque le contribuable cesse d'exercer la profession pour laquelle il a été imposé, s'il devient insolvable, ou, par l'effet de quelque cause déterminée, ne réalise pas les bénéfices en vue desquels il a été imposé, les commissaires peuvent dégrever le rôle ou ordonner restitution des sommes payées. Ce dégrèvement n'est pas admis lorsque le commerçant qui réclame a un successeur. Toutes les réclamations, dont la connaissance est attribuée aux commissaires généraux, peuvent être jugées par deux ou plusieurs commissaires spéciaux, nommés par district, à cet effet, par l'administration du timbre et des taxes. Les réclamations fondées sur ce que le revenu du contribuable ne s'élève pas au minimum sont, en tout cas, réservées aux commissaires généraux. Tout contribuable compris dans la quatrième section de l'acte peut s'abonner pour trois ans, sur sa déclaration acceptée par les commissaires. Par le contrat d'abonnement, le contribuable s'oblige à payer, pendant trois ans, l'impôt résultant de sa déclaration pour l'année courante, avec addition de 5 pour 100. En cas de fraude, amende de 50 livres et annulation du contrat d'abonnement.

L'*income-tax*, regardé, par un certain nombre de publicistes, comme le seul *impôt* rationnel, est loin d'être à l'abri des objections, quand on le considère au point de vue pratique. M. John Stuart-Mill reconnaît que l'*impôt* du revenu est, au point de vue de la justice, le moins contestable de tous; mais la difficulté, dans le triste état où se trouve la morale publique, est de déterminer les revenus des différents contribuables : « Il n'est, dit-il, aucun pouvoir d'inquisition tolérable pour le peuple le plus disposé à le subir, qui puisse permettre aux agents du fisc d'établir l'*impôt* avec une connaissance réelle de la fortune qui doit le supporter. On peut constater exactement le montant des fermages, des salaires, des rentes et de tous les revenus fixes; mais les honoraires si variables de certaines professions, et surtout les profits du commerce, dont la personne intéressée ne connaît pas elle-même exactement l'importance, peuvent bien moins encore être estimés, par le collecteur, d'une manière qui approche de l'exactitude. On doit compter principalement, et on a toujours compté, sur les déclarations du contribuable lui-même. Les vérifications ne servent guère que dans les cas où la fausseté de la déclaration est flagrante, et, même dans ces cas, elles ne sont, pour la mauvaise foi, qu'un obstacle fort imparfait, car, lorsqu'on médite une fraude, on peut établir de faux livres, de manière à déjouer tous les moyens de recherche que peuvent avoir les agents du fisc; car il suffit, pour les tromper, d'omettre au crédit quelques entrées, sans simuler ni dettes ni remboursements fictifs. Aussi, sur quelques principes d'équité que soit établi cet *impôt*, il est toujours inégal dans l'application, et de la pire façon, en ce sens qu'il pèse d'un poids d'autant plus lourd que le contribuable est plus consciencieux. Les gens sans probité réussissent à ne payer qu'une petite partie de ce qu'ils devraient payer, et des personnes, même honnêtes dans leurs affaires courantes, sont tentées de transiger avec leur conscience, au moins au point de décider en leur faveur tous les points sur lesquels peut s'élever l'ombre d'une discussion ou d'un doute; tandis que les gens strictement véridiques sont souvent astreints à payer plus même que l'Etat ne demande, par suite du pouvoir d'imposer d'office, confié nécessairement aux commissaires, pour balancer le pouvoir qu'a le contribuable de dissimuler ses revenus. On peut donc craindre que la justice du principe de l'*impôt* du revenu ne puisse pas se retrouver dans la pratique, et que cet *impôt*, qui, en apparence, est le plus juste de tous, ne soit en réalité plus injuste qu'un grand nombre d'autres qui, au premier abord, semblent bien plus mauvais. » M. Mill se déclare très-porté à conclure en faveur de l'opinion « qui, jusqu'à ces derniers temps, a prévalu habituellement, savoir : que les *impôt* directs sur le revenu devraient être réservés comme une ressource extraordinaire destinée aux grands besoins nationaux, en présence desquels la nécessité de trouver des ressources nouvelles domine toutes les objections. »

M. E. de Girardin, avec l'originalité qui caractérise la plupart de ses idées économiques, avait cherché et croyait avoir trouvé un moyen, non pas de modifier et d'équilibrer l'*impôt*, mais de le supprimer. L'*impôt*, dans son système, était remplacé par une prime d'assurance, qui garantirait l'assuré contre tous les risques qui pouvaient atteindre son capital. Mais il importe de distinguer deux phases dans l'histoire de l'*impôt*-assurance de M. de Girardin. Dans la première, l'auteur de ce projet laisse absolument facultative l'*assurance* substituée à l'*impôt*. Il était facile de faire à ce système deux objections capitales : l'impossibilité de l'assiette d'un *impôt* uniquement fondé sur la volonté essentiellement variable des imposés, et, en second lieu, l'insuffisance de ce revenu, rendue probable, on peut dire certaine, par le petit nombre actuel des assurés, malgré le taux extrêmement faible des primes d'assurance.

Dans la seconde phase, qui ne pouvait manquer de se produire dans un esprit aussi éclairé que celui de M. de Girardin, cet écrivain modifie considérablement sa première idée. Il avait d'abord imaginé l'*impôt* volontaire; car « l'*impôt* volontaire, c'est l'Etat stimulé; l'*impôt* volontaire, c'est l'Etat économe; l'*impôt* volontaire, c'est l'Etat républicain et démocratique, c'est la solidarité, etc., etc. » Il s'est aperçu, sans doute, que l'*impôt* volontaire ne serait pas payé; il a vu la difficulté que trouvent les compagnies d'assurance, que trouverait l'Etat, s'il se substituait à elles, à prouver aux capitalistes l'intérêt qu'ils ont à faire une dépense actuelle et certaine pour réparer une perte éventuelle. Donc, M. de Girardin en vint, en dernier lieu, à déclarer que « l'*impôt* ne doit être qu'une prime d'assurance payée par *tous les membres* d'une société appelée Nation. » Le principe de l'assurance n'est plus dès lors « qu'un *ressort* dans le mécanisme de l'*impôt* sur le capital. » L'assurance n'est plus qu'une « prime offerte à la sincérité des déclarations. » L'*impôt* a cessé d'être volontaire. Arrivé à ce point, M. E. de Girardin ne se dissimule pas que son système a perdu toute originalité, et il déclare, ce qui est vrai, que l'*impôt*, tel qu'il est actuellement perçu, n'est lui-même qu'une « assurance mal assise, mal définie, mal expliquée. » Tel est le mal, en effet; mais nous doutons de l'efficacité du remède proposé par M. de Girardin, et nous croyons qu'il n'échappera pas à cette alternative : si la déclaration du capital est faite par le capitaliste, elle sera inexacte; si la valeur est déterminée par l'administration, elle sera arbitraire.

M. Ménier, dans un opuscule intitulé l'*Impôt sur le capital*, *son application*, *ses avantages*, *ses conséquences* (Paris, 1872), vient de reprendre en partie les idées de M. de Girardin. Il prouve avec beaucoup d'éloquence que l'*impôt*, quelle que soit sa forme, ne peut être qu'une prime d'assurance payée par le capital.

On trouvera d'autres détails sur l'*impôt* à nos mots BUDGET, DÎME, GABELLE, CONTRIBUTION. Nous allons seulement ici compléter notre article par l'énumération de quelques *impôts* nouvellement établis.

— IMPÔTS NOUVEAUX CRÉÉS EN 1871 ET EN 1872. Par suite de l'incroyable gaspillage de nos finances sous l'Empire, et de la guerre follement entreprise en 1870 par Napoléon III, la France s'est trouvée, en 1871, dans la situation financière la plus critique. Les énormes dépenses faites pour soutenir l'honneur national, le payement d'une indemnité de guerre de 5 milliards, la nécessité d'établir l'équilibre dans le budget ont accru tout à coup, dans des proportions considérables, les charges du Trésor. Pour atteindre la somme d'environ 2 milliards 400 millions, nécessitée par nos dépenses publiques annuelles, sur lesquelles le seul service de la dette publique et des dotations s'élève à 1 milliard 128 millions, le gouvernement de la République et l'Assemblée ont dû improviser des ressources nouvelles, et apporter de nombreuses et importantes modifications dans notre système financier. Les nouveaux *impôts*, établis à la

hâte sous la pression des circonstances, sont loin d'être inattaquables. Beaucoup d'entre eux, mal assis, ont donné lieu à des mécomptes et sont appelés à de prochains remaniements. Nous ne nous arrêterons point à en faire l'examen critique, ce qui nous entraînerait trop loin. Nous nous bornerons à une indication rapide et sommaire des matières imposées, en suivant l'ordre alphabétique. Afin de rappeler sans cesse aux contribuables le caractère et la cause de ces *impôts*, l'Assemblée, sur la proposition de M. Jozon, a décidé en 1872 que les cotes et les quittances, délivrées par les agents du fisc, porteraient cette mention : « *Frais de la guerre avec la Prusse déclarée par l'empereur Napoléon III.* »

— *Actions*. V. plus bas VALEURS MOBILIÈRES.

— *Alcool*. Le droit de consommation sur l'alcool pur est porté de 90 fr. à 150 fr. par hectolitre, décime compris, et, à Paris, à 169 fr. 20 (loi du 1er sept. 1871). Le droit sur l'alcool contenu dans les liqueurs est porté à 210 fr. L'absinthe, soit en bouteilles, soit en cercles, est passible, par hectolitre d'un droit de 175 fr. au principal et, à Paris, d'une taxe en remplacement, également au principal, de 199 fr. (loi du 26 mars 1872). Par la loi du 2 août 1872, les bouilleurs de cru sont passibles de l'*impôt*, qu'ils vendent ou non l'alcool produit par eux.

— *Allumettes chimiques*. Elles sont frappées par boîtes ou paquets de cinquante d'un droit de 1 centime et demi, et de 5 centimes lorsqu'elles sont en cire (loi du 4 sept. 1871). Par la loi du 2 août 1872, le monopole de la fabrication des allumettes a été établi au profit de l'Etat.

— *Assurances*. Droit de 50 centimes par 100 fr. du montant des primes d'assurance maritime, et de 8 pour 100 du montant des assurances contre l'incendie (28 août 1871).

— *Baux et locations verbales*. Par la loi du 23 août 1871, tous les baux doivent être enregistrés, et un droit de 20 centimes par 100 fr. atteint la location verbale. La loi du 28 février 1872 assujettit à l'enregistrement le bail verbal dépassant trois ans et un prix annuel de 100 fr., et astreint le propriétaire à faire la déclaration.

— *Bière*. Le droit sur la fabrication de la bière forte a été élevé de 2 fr. 40 à 3 fr. 60, et pour la petite bière de 60 centimes à 1 fr. 20 (1er sept. 1871).

— *Billards*. Ils sont soumis à une taxe annuelle de 60 fr. à Paris, et de 30 fr., 15 fr. ou 6 fr., selon l'importance de la population (16 sept. 1871).

— *Cacao*. Le droit d'importation est doublé (8 juillet 1871).

— *Café*. Le droit de douane est porté de 1 fr. à 1 fr. 50 par kilogr. pour le café des colonies françaises, et à 2 fr. pour les cafés étrangers (8 juillet 1871).

— *Cartes à jouer*. Chaque jeu paye à l'Etat un droit de 50 centimes plus le décime (loi du 1er sept. 1871).

— *Cercles*. Les abonnés des cercles, sociétés, lieux de réunion privée, où se paye une cotisation, sont frappés, par la loi du 16 septembre 1871, d'une taxe égale au cinquième de cette cotisation.

— *Chemins de fer*. A partir de 50 centimes le prix des places et le transport des marchandises à grande vitesse sont augmentés de 10 pour 100 au profit de l'Etat (16 sept. 1871).

— *Chèques*. Ils sont soumis à un droit de timbre de 10 centimes (28 août 1871).

— *Chevaux*. La taxe varie de 25 fr. à 5 fr. par cheval, selon le chiffre de la population (23 juillet 1872); mais elle n'atteint pas les chevaux employés à l'agriculture ou servant à l'industrie d'un patenté.

— *Chicorée*. Le droit d'importation sur la chicorée moulue est de 55 centimes par kilogr. La racine de chicorée préparée en France payera 30 centimes par kilogr. (8 juillet 1871).

— *Chocolat*. Il est frappé d'un droit d'importation double, qui s'élève à 160 fr. les 100 kilogr. (8 juillet 1871).

— *Cidres et poirés*. Le droit de circulation est élevé de 50 centimes à 1 fr. par hectolitre (1er sept. 1871).

Circulaires, prospectus, imprimés, etc. Leur transmission postale est élevée de 1 centime à 2 centimes par exemplaire (loi du 24 août 1871).

Contrôle ou garantie (droit de). Le droit de 1 fr. par hectogramme d'argent et de 20 fr. par hectogramme d'or, prélevé pour le poinçonnage des produits de la bijouterie et de l'orfèvrerie, a été élevé à 1 fr. 60 et à 30 fr. (30 mars 1872).

— *Créances hypothécaires*. Elles sont soumises à un *impôt* de 2 pour 100 sur le revenu (28 juin 1872).

— *Echantillons, papiers de commerce ou d'affaires*. Le tarif du transport par la poste est porté à 50 centimes par 50 grammes (24 août 1871).

Effets de commerce. Le droit proportionnel de timbre est élevé de 5 centimes à 10 centimes pour 100 (28 août 1871).

— *Enregistrement*. Par la loi du 26 mai 1871, les droits d'enregistrement sont soumis à un double décime. La loi du 25 février 1872 a changé en droits proportionnels un grand nombre de taxes fixes. Nous citerons, entre autres, le contrat de mariage qui, assujetti jusque-là à un droit fixe de 5 fr., est devenu passible d'un droit proportionnel de 5 fr. pour les premiers 5,000 fr., de 10 fr. pour 5,000 à 10,000 fr., de 20 fr. pour 10,000 à 20,000 fr., ainsi que pour chaque 20,000 fr. ou fraction de 20,000 fr. en sus.

— *Epices*. Le droit de douane est doublé (loi du 8 juillet 1871).

— *Factures*. Elles sont soumises à un timbre de 10 centimes sous peine de 50 fr. d'amende (loi du 28 août 1871).

— *Fonds de commerce*. La vente des fonds de commerce est frappée, par la loi du 28 février 1872, de 2 fr. pour 100, plus le double décime.

— *Huile*. Le droit à l'importation est porté à 20 centimes le kilogr. pour l'huile de pétrole brute, et à 32 centimes pour l'huile épurée. L'huile de schiste fabriquée en France paye, à l'état brut, 5 centimes par kilogr., et à l'état épuré, 8 centimes (loi du 8 juillet 1871).

— *Lettres*. L'affranchissement, pour les lettres simples, est porté de 10 à 15 centimes pour l'intérieur de la circonscription postale, et de 20 à 25 centimes au delà de la circonscription. Le prix de chargement est élevé à 50 centimes (24 août 1871).

— *Lettres de voiture*. Elles sont soumises à une taxe de 70 centimes (28 février 1872).

— *Licences*. Les licences des brasseurs, distillateurs, marchands de vin en gros et en détail, des fabricants de sucre, des fabricants de cartes, sont doublées (loi du 1er sept. 1871).

— *Mainmorte*. Le droit est élevé de 62 centimes et demi par franc à 70 centimes (loi du 30 mars 1872).

— *Ouvertures de crédit*. La loi du 26 mai 1871 les frappe d'un droit proportionnel de 50 centimes par 100 fr. Lorsque le crédit se réalise, il est de 1 pour 100; mais le 1/2 pour 100 versé est compté alors comme *à valoir* sur le droit à payer.

— *Papier*. Les papiers de luxe sont soumis à un droit de 15 fr. par 100 kilogr., le décime compris; les papiers ordinaires à 10 fr. par 100 kilogr.; le papier employé à l'impression des journaux et des revues assujettis au cautionnement est soumis, en outre, à un droit de 20 fr. par 100 kilogr., droit qui remplace le timbre sur les journaux (4 sept. 1871).

— *Passe-ports*. Les passe-ports pour l'étranger sont tarifés à 12 fr., décime compris (26 mai 1871).

— *Patentes*. Par la loi du 29 mars 1872, le commerçant ou industriel patenté doit payer autant de droits de patente qu'il a d'établissements ou de magasins. La limite du maximum est supprimée, et la patente s'élève d'autant plus que le commerçant a plus d'ouvriers; enfin, l'*impôt* sur la valeur locative est porté au dixième pour les industries qui payaient le quinzième, et au quinzième pour celles qui payaient le vingtième. Une seconde loi (16 juillet 1872) a aggravé encore les charges des patentables en les frappant de 60 centimes additionnels, sauf pour les industries imposées au vingtième de leur valeur locative.

— *Permis de chasse*. Le droit fut porté de 25 à 40 fr. par la loi du 28 août 1871; mais, le 18 décembre 1872, l'Assemblée a ramené le permis au prix de 25 fr.

— *Poste* (envois d'argent par la). Le droit pour les envois d'argent, élevé de 1 à 2 pour 100 par la loi du 24 août 1871, a été réduit à 1 fr., comme avant la guerre, le 19 décembre 1872. — Pour les lettres voir plus haut.

— *Poudre de chasse*. Le prix actuel est doublé (28 août 1871).

— *Quittances et reçus*. Les quittances des comptables des deniers publics, les quittances des sommes envoyées par la poste, les reconnaissances des valeurs cotées, sont soumises à un timbre de 25 centimes, payable par le débiteur. Les quittances, mémoires et toute pièce emportant libération d'une dette, sauf les quittances de 10 fr. et au-dessous, et les quittances en matière de secours, doivent recevoir un timbre de 10 centimes sous peine de 50 fr. d'amende (loi du 28 août 1871).

— *Récépissés de chemins de fer*. La taxe de 25 centimes dont les frappait la loi du 28 août 1871 a été portée à 70 centimes par la loi du 30 mars 1872.

— *Statistique* (droit de). C'est un droit de 10 centimes qui frappe tout colis, toute tête de bétail, etc., entrant en France ou en sortant (28 janv. 1872).

—*Successions*. Toutes les valeurs étrangères faisant partie de la succession d'un étranger domicilié en France sont soumises aux droits de succession (loi du 26 mai 1871).

— *Sucres*. Les droits sur les sucres, augmentés de 3 dixièmes par la loi du 8 juillet 1871, ont été élevés de 2 nouveaux dixièmes par celle du 22 juillet 1872, de sorte que l'*impôt* sur les sucres est actuellement de 50 pour 100 au-dessus de la taxe antérieure à la guerre.

— *Tabacs*. Le tabac de cantine, à l'exception de celui qui est destiné aux troupes, a été élevé, dans les zones frontières, à 2 fr. 50, 4 fr. et 6 fr., selon les zones (loi du 4 sept. 1871), puis à 3 fr., 5 fr. et 8 fr. par la loi du 29 février 1872. Cette dernière loi a porté en outre le prix du tabac dit caporal de 10 à 12 fr. 50 le kilogr.

— *Télégraphie électrique*. Les dépêches télégraphiques ont été élevées de 2 décimes entre deux bureaux du même département, et de 4 décimes pour les dépêches de département à département (loi du 29 mars 1872).

— *Thé*. Le droit d'importation a été doublé (8 juillet 1871).

— *Timbre*. La loi du 28 août 1871 ajoute 2 décimes au droit de timbre de toute nature, c'est-à-dire au timbre de dimension et au timbre proportionnel. La feuille simple de papier timbré coûte, par conséquent, 60 centimes au lieu de 50.

— *Titres au porteur*. V. plus bas *Valeurs mobilières*.

— *Transports par mer*. L'original des connaissements est soumis à un droit de 1 fr. pour le petit cabotage, et de 2 fr. pour les expéditions à d'autres ports (28 août 1871).

— *Valeurs mobilières*. Les taxes sur les valeurs mobilières ont été successivement déterminées par les lois du 16 septembre 1871, du 30 mars 1872, du 25 mai 1872 et du 29 juin de la même année. Depuis ces lois, sauf les fonds publics et les titres émis par le Trésor, les actions et obligations quelconques, les titres nominatifs et au porteur, les coupons et effets publics étrangers, en un mot, toutes les valeurs mobilières sont soumises à l'*impôt*. Les droits de mutation ont été portés de 20 à 50 centimes par 100 fr. de la valeur négociée sur les titres nominatifs, et de 12 à 15 fr. sur les titres au porteur. En outre, les valeurs au porteur acquittent : 1° 6 centimes, décime compris, par 100 fr. de la valeur nominale; 2° 20 centimes par 100 fr. du cours moyen de l'année précédente; 3° 3 pour 100 fr. du revenu. Les valeurs nominales sont assujetties annuellement à 6 centimes par 100 fr. de timbre, et 3 pour 100 du revenu.

— *Ventes*. Toute dissimulation dans le prix de vente des immeubles est punie d'une amende égale au quart de la somme dissimulée (26 mai 1871).

— *Vins*. Le droit de circulation des vins est doublé. Il est porté de 80 centimes à 1 fr. 60 par hectolitre de vin en cercles. Si le vin est en bouteilles, le droit est fixé à 15 fr. La taxe « de remplacement » (des autres droits sur le vin) a été portée, à Paris, à 8 fr. 50 sur les vins en cercles, et à 15 fr. sur les vins en bouteilles, plus le décime (loi du 1er sept. 1871).

— *Voitures*. Le prix des places dans les voitures publiques et bateaux à vapeur est augmenté d'un double décime au profit de l'Etat, et le prix du transport des bagages est imposé d'un décime (16 sept. 1871). La loi du 23 juillet 1872 a frappé d'une taxe les voitures privées. Les voitures suspendues à deux roues, destinées au transport des personnes, sont frappées d'une taxe qui varie, selon le chiffre de la population du lieu, de 5 à 40 fr.; les voitures à quatre roues, de 10 à 60 fr. Sont exemptées de la taxe les voitures employées aux travaux agricoles ou servant à l'industrie des patentés.

A cette longue et complète énumération des *impôts* votés en 1871 et 1872, nous aurions pu ajouter le tarif du 26 juillet 1872 sur les matières brutes textiles et autres, le droit de quai et les surtaxes de pavillon remis en vigueur par la loi du 3 janvier 1872; mais, comme l'application de cet *impôt* a été en partie ajournée et subira sans doute des modifications, nous n'avons pas cru devoir nous y arrêter.

Remarquons en terminant que l'*impôt* foncier n'a subi aucune augmentation.

— Bibliogr. Voyez : marquis de Mirabeau, *Théorie de l'impôt* (Paris, 1760); Graslin, *Essai analytique sur la richesse et sur l'impôt* (Londres, 1767, in-8°); Hume, *Essai sur les impôts*, trad. de l'anglais (1766 à 1767, in-12); Letrosne, *Essai analytique sur la richesse et sur l'impôt* (Paris, 1767, in-8°); Gorani, *Traité de l'impôt* (an VI-1797, in-8°); Guiraudet, *Doctrine sur l'impôt* (an VIII-1800, in-8°); Broggia, *Traité des impôts*, en italien (Milan, 1803); Borilleul, *De la richesse et de l'impôt* (Paris, 1816); Ricardo, *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, trad. de l'anglais (1818 et 1846, 2 vol. in-8°); Em. de Girardin, l'*Impôt* (1851, in-8°); *Traité élémentaire des impôts en France*, par Ed. Vignes (Paris, Guillaumin, 1863, in-8°); *Théorie de l'impôt* ou la *Dîme sociale*, par Mlle Clém. Aug. Royer (Paris, Guillaumin, 1861, 2 vol. in-8°).

Impôt territorial et ses avantages (L'), par Linguet (1787). Cet ouvrage, répandu à profusion par toute la France, y produisit une vive sensation. L'auteur y déclamait avec force contre le système fiscal en vigueur et représentait l'impôt territorial comme le seul moyen de soulager réellement le peuple.

La clef première de la réforme proposée par Linguet, qui l'avoue franchement, appartient à Vauban et est tirée de sa *Dîme royale*. Elle repose sur ce principe : « Les gouvernements, ayant des besoins qu'ils ne peuvent satisfaire qu'avec de l'argent, ont besoin d'argent; mais les administrateurs qui les dirigent semblent n'avoir jamais fait attention qu'à une des facultés de ce protée politique, à celle qu'il a de se métamorphoser en toutes sortes de denrées; ils ont oublié qu'il avait aussi celle de naître de tous les objets qui ont quelque valeur dans la société, et qui sont ou le produit du travail et de l'industrie des hommes, ou l'objet de leurs désirs. En conséquence, c'est toujours du métal en *espèce* qu'ils ont demandé, et en cela ils ont commis une faute dont les suites ont été infiniment funestes. »

L'Eglise avait été bien plus habile en fondant la dîme. Elle s'était réservé une portion des fruits, et non de leur valeur monétaire; de là elle a recueilli d'inappréciables avantages; recette plus facile, perception plus humaine et moins coûteuse, jouissance plus assurée, indépendance absolue des variations monétaires. La dîme en nature est le plus clair de tous les droits, le moins sujet à contestation. Le *décimateur* n'est autorisé qu'à recueillir, ce n'est pas même lui qui fait sa part. Des officiers désintéressés, engagés par serment à soutenir la justice, et par humanité à ne point l'outrer, vont dans les champs désigner et marquer eux-mêmes la portion sacrifiée à la franchise du reste. Linguet veut donc remplacer tous les impôts par une dîm royale.

Les principales objections portent sur ce principe, faux d'après Linguet, que l'administration doit, en général, payer toutes ses dépenses comptant, qu'elle sera en conséquence obligée, après chaque récolte, d'inonder à la hâte tous les marchés du produit de sa collecte, afin de la convertir sans délai en argent. Il n'y a, répond l'auteur, qu'à adopter la méthode ecclésiastique dans la perception comme dans l'assiette de l'impôt. Affermez la dîme du roi, comme celle du clergé, que dans chaque village elle soit donnée à bail à des entrepreneurs pour des termes fixes, assez longs pour qu'ils puissent s'indemniser des variations, soit dans le produit physique, soit dans la valeur accidentelle, et assez bornés pour que cette valeur accidentelle ne vienne pas, par la suite des temps, à se trouver trop disproportionnée avec la redevance, et tout est concilié : le roi reçoit en argent, le peuple paye en nature et sans frais.

Pour achever de dissiper tous les scrupules sur les effets de la dîme royale quant aux campagnes et à l'agriculture, Linguet établit cette proposition : « Supposons un propriétaire qui tire 10,000 livres d'une propriété en produisant 30,000; avec tous les impôts il payera au moins 4,800 livres, avec la dîme royale il ne payera pas même 3,000 livres. » Et cependant l'impôt territorial, d'après les calculs de l'auteur, rapporterait 572 millions au Trésor, plus qu'il ne rapporte dans l'état actuel des choses.

Le livre de Linguet fit, avons-nous dit, une profonde sensation à l'époque de sa publication. Rien de plus naturel; car ce qu'il proposait, c'était toute une révolution dans l'ordre économique et dans le système fiscal. Malgré les éloges qui accueillirent son projet, on ne peut se dissimuler les énormes difficultés qu'aurait suscitées la perception de l'impôt en nature, difficultés qui, du reste, furent cause du rejet de sa proposition. Mais il faut reconnaître que son système valait toujours mieux que les impôts excessifs et nombreux dont le peuple était arbitrairement écrasé. Chose curieuse, Linguet a du premier coup trouvé la véritable langue financière nette, claire, précise et allant droit au but.

Impôts (RECHERCHES SUR LES), par M. de Pastoret (1840). Cette œuvre posthume est surtout intéressante au point de vue philosophique; c'est, pour ainsi dire, un *Traité de la philosophie de l'impôt*. L'auteur examine ses principes généraux, ses diverses natures, la proportion qu'il doit conserver avec la fortune du contribuable et les matières qu'il frappe. Laissant de côté la partie pratique relative à l'impôt, que tout le monde connaît, nous analyserons seulement la partie philosophique, dans laquelle l'auteur est entièrement en accord de principes avec Jean-Baptiste Say. M. de Pastoret se demande sur qui tombe réellement l'impôt, et quel est son résultat par rapport à la prospérité nationale. L'impôt, répond-il, ne pèse pas uniquement sur le contribuable qui l'acquitte; car, lorsque c'est le producteur d'un produit qui le paye, il cherche à s'en rembourser autant que possible en vendant ses produits plus cher. Quand c'est le consommateur, il diminue sa consommation, d'où il résulte une diminution de demande et de prix qui diminue les profits du producteur. Par suite du renchérissement d'un produit, la demande qu'on en fait se restreint, et les profits du producteur diminuent, de sorte que plus les droits font renchérir les produits, moins les producteurs gagnent et moins les consommateurs consomment. Quelquefois l'acheteur d'une denrée indispensable ne diminue pas sa consommation; mais, comme il n'a qu'une certaine somme à dépenser, il supprime en tout ou en partie une autre consommation, si bien que parfois le producteur de sucre supporte une partie de l'impôt mis sur le vin.

La conclusion de ces constatations est facile à tirer au point de vue de la prospérité nationale. Indépendamment de la valeur qu'il fait payer au contribuable, l'impôt, surtout s'il est excessif, supprime en partie la production de certains produits. De plus, c'est un inconvénient très-grave que la nécessité de visiter aux frontières, et à l'entrée des villes, les ballots du commerce et les effets des voyageurs. Il en résulte des pertes de temps

et des détériorations de marchandises ; le mal devient d'autant plus grave, que les droits sont plus élevés ; ce n'est qu'alors que les particuliers sont excités à la fraude, et le fisc obligé à des rigueurs.

Quand les droits sont excessifs ils provoquent la fraude ; or, la fraude est un tort réel que font les fraudeurs aux producteurs. Elle oblige le gouvernement à user de moyens de répression qui sont odieux, à salarier des armées de commis et de gardes, qui augmentent considérablement les frais de perception. Or, il serait facile d'obtenir de meilleurs effets des contributions, en les faisant porter sur les consommations mal entendues. Les impôts sur les objets de luxe obtiendraient ce résultat.

On a souvent répété que le gouvernement rendait au public par ses dépenses l'argent qu'il lui avait pris par ses contributions. M. de Pastoret répond : Lorsque le gouvernement fait des achats avec l'argent provenant des contributions, il ne fait pas au public un don de cet argent. Il obtient des marchands une valeur égale à celle qu'il donne. Si le gouvernement par ses dépenses rend à la circulation l'argent qu'il a levé, cet argent ne vaut pas plus que les objets qu'il achète, en supposant ses achats faits selon les prix courants ; on ne peut même pas considérer ses achats comme un encouragement à la production. En effet, si le gouvernement avait laissé l'argent avec lequel il les paye aux contribuables, ceux-ci auraient employé ce même argent à des achats d'où il serait résulté un encouragement précisément égal ; et même ceux des objets achetés, qu'on aurait employés à des consommations reproductives, auraient eu, outre cet avantage, celui d'ajouter aux capitaux de la nation et de multiplier ses profits.

On éprouve un certain plaisir à rencontrer, en matière d'impôts, des idées aussi nettes et aussi avancées chez un homme qui, ayant été ministre, s'était trouvé à même d'étudier les choses de près et de se bien rendre compte du mécanisme gouvernemental. Pourquoi faut-il que ces illuminations ne viennent jamais que lorsqu'on n'est plus en état de les mettre en pratique?

Impôts généraux sur la propriété et le revenu (HISTOIRE DES), par M. Esquirou de Parieu (1856, 1 vol. in-8°). Cet ouvrage mérite de fixer l'attention de tous ceux que préoccupent les questions de finances ; c'est le meilleur résumé que nous connaissions de toutes les discussions suscitées par cet important problème si longtemps agité de l'impôt sur le revenu. Quelques économistes se sont prononcés hautement contre l'impôt sur le revenu par le motif suivant : la question a pris naissance pendant une époque révolutionnaire, elle a été amenée par une crise financière et ne doit pas lui survivre ; ce n'était là qu'un expédient plus ou moins habile qui ne mérite pas d'être sérieusement étudié aujourd'hui que la cause a disparu. Sans relever ce que cette opinion a de ridicule, il nous suffira de dire qu'elle est absolument fausse au point de vue historique. La question de l'impôt sur le revenu ne date pas de 1849. Dès Louis VII et Philippe-Auguste, nous voyons, en effet, le trésor royal prélever une partie du revenu des particuliers, qui devaient, *sous la foi du serment*, faire connaître leurs revenus. Sous Henri IV, une ordonnance royale (1600) portait « que la taxe personnelle ou mixte portera sur les biens mobiliers ou immobiliers. » Vauban, dans son projet financier adressé à Louis XIV, fait figurer pour une somme de 15,422,555 livres la dîme des produits des maisons, des gains de l'industrie et de tout autre revenu. On sait que le mémoire de Vauban ne fut pas approuvé ; mais, dès 1710, un édit du roi rétablit l'ancien impôt sur le revenu : « Attendu que, dans les fonds sur lesquels la levée des dixièmes était ordonnée, n'étaient point compris les biens des gens d'affaires, commerçants et autres, dont la profession était de faire valoir leur argent, et qu'ils n'avaient point contribué à proportion de leurs revenus et profits aux impositions dont les autres sujets avaient été chargés, *chacun d'eux contribuerait* aux besoins présents de l'Etat sur le pied du dixième des revenus et profits que leur bien pouvait produire, suivant les rôles qui seraient arrêtés à cet effet. » Cet impôt rapporta environ 37,000 livres par an. Notons que, malgré les intentions royales, cet impôt n'était par réparti d'une façon égale ; les nobles, les magistrats, etc., se refusaient absolument à le payer ; de là la modicité du rendement. En 1789, l'Assemblée chercha dans un impôt provisoire sur la propriété et le revenu des ressources dont elle avait si grand besoin pour parer aux éventualités menaçantes. La contribution fut fixée au quart du revenu de chaque citoyen, déduction faite des charges foncières, des intérêts par billets ou obligations, des rentes constituées. Pleine de confiance dans les sentiments d'honneur de la nation française, l'Assemblée s'en rapportait aux déclarations particulières. M. de Parieu estime que le produit de cet impôt devait atteindre 90 millions. Cet exposé historique montre que la question ne s'est pas présentée pour la première fois en 1849. Il nous suffira, d'ailleurs, sans examiner les objections que présente la question de l'impôt sur le revenu, de dire que cette mesure longtemps appliquée en France, l'est aujourd'hui en Hollande, en Angleterre, en Prusse, en Autriche. Nous n'adresserons au travail de M. de Parieu qu'un reproche : celui de n'avoir pas distingué le revenu, fruit d'un capital, du revenu, fruit du travail. Dans la pensée de l'auteur, qui d'ailleurs laisse deviner son opinion plutôt qu'il ne l'exprime, le revenu, *quel qu'il soit*, doit être imposé. A nos yeux, il faut distinguer entre la rente, le revenu qui ne sert qu'à entretenir l'oisiveté, et le revenu qui n'est que le salaire d'un travail. Si le premier nous semble devoir être imposé, le second, au contraire, mérite d'être exonéré de toute charge tendant à le restreindre. Ce reproche est le seul que l'on puisse adresser au livre de M. de Parieu, qui a obtenu un réel succès, tant en France qu'à l'étranger. Les journaux anglais et allemands, la *Gazette d'Augsbourg*, notamment, ont apprécié avec le soin et l'attention qu'il mérite cet ouvrage, qui apporte des documents précieux et irréfutables dans une question si controversée.

Impôts considérés sous le rapport historique, économique et politique, en France et à l'étranger (TRAITÉ DES), par M. Esquirou de Parieu (1864, 5 vol. in-8°). Cet ouvrage important est l'un des plus solides, des plus substantiels, des plus intéressants qui aient paru depuis longtemps sur un sujet dont personne ne contestera l'intérêt. Le dessein de l'auteur est nettement indiqué dans le passage suivant, emprunté à sa préface : « Mon but, dit-il, a été plutôt de classer rationnellement les diverses taxes, de montrer leurs relations mutuelles, leurs effets et les lois de leur formation, d'éclairer enfin les grands résultats de justice distributive et de ressources financières, réalisés par les principales d'entre elles, que de préconiser des révolutions financières par tout le monde, ou de me borner à l'étude des questions contentieuses que soulève l'application stricte de nos lois fiscales. »

Dans sa partie théorique, l'auteur émet souvent des opinions fort justes sur les questions les plus difficiles de l'impôt ; les économistes, les philosophes et les administrateurs ne peuvent que gagner à méditer les idées d'un juge si compétent. Mais la partie historique, qui est de beaucoup la plus considérable, fait le principal mérite de l'ouvrage. Depuis les *Mémoires sur les impositions*, publiés au dernier siècle par Moreau de Beaumont, il n'a rien paru d'aussi étendu, d'aussi complet sur les contributions des divers pays de l'Europe, comparées à celles de la France. On lira, par exemple, avec un vif intérêt les nombreux détails relatifs à la manière dont l'impôt sur les fortunes a été établi tout récemment dans les Etats de la Confédération germanique, détails à la suite desquels M. de Parieu donne une appréciation générale que nous reproduisons. « Dans le but d'atteindre l'ensemble de la fortune des contribuables, les Allemands se sont tour à tour, ou simultanément, adressés à la propriété, au revenu, à des impôts généraux sur la totalité de la fortune, ou à des impôts spéciaux et complémentaires sur les branches de richesse jusqu'alors épargnées ; tantôt à l'impôt proportionnel, tantôt à l'impôt progressif ; à l'appréciation des revenus nets ou bruts, à l'évaluation aussi exacte que possible des fortunes, ou à cette taxation qui classe seulement les contribuables en prenant pour base l'évaluation approximative de leurs ressources entre un maximum et un minimum donnés. C'est la plus grande variété de moyens dans l'unité d'un même but, tendant à la taxation générale et directe de tous les revenus. »

Impôt (THÉORIE DE L'), par P.-J. Proudhon (1861). La question de l'impôt ayant été mise au concours en 1860 par le conseil d'Etat du canton de Vaud, Proudhon la traita dans un livre qui porte pour épigraphe : « Des réformes, toujours ; des utopies, jamais. » Au début, il procède par des considérations logiques et métaphysiques et dégage sous leur forme la plus abstraite les principes qui dominent sa thèse. Ce qu'il recherche, « c'est une synthèse, c'est-à-dire une conception philosophique régulièrement formée, expression de la nature des choses et de la société. » Cette synthèse et cette philosophie ont eu leur manifestation historique dans les principes de 1789, et leur drapeau politique est celui de la démocratie. Plus ou moins fidèle à ces déclarations de principes ou à cette méthode logique, la *Théorie de l'impôt* est dans le détail un livre rempli de réflexions justes, bonnes, utiles, présentées sous la forme la plus vive. Sur beaucoup de points, c'est la pensée de tout le monde, pensée secrète prenant tout à coup conscience d'elle-même et s'exprimant à haute voix : « Chaque jour, dit Proudhon, l'obscurité diminue ; au point où en est la science, il suffit d'un homme qui ose tout dire pour que tout le monde voie. Je tâcherai d'être cet homme-là. » Ce que chacun voit le mieux et ce que Proudhon démontre le plus lucidement, ce sont les inconvénients, les injustices, les monstruosités même de la plupart des formes actuelles de l'impôt. La partie négative de son livre en est la plus brillante. Il bat en brèche les traditions de nos financiers, les sophismes des économistes, les préjugés populaires. Il sait que la foule prend plaisir à voir dépenser beaucoup, et il combat vivement cette satisfaction d'un sot orgueil. Il s'élève contre toute consommation improductive de l'Etat ; il veut que l'Etat rende ses services « à prix de revient. » L'impôt n'est à ses yeux « qu'un *échange*. » Aucune autre théorie n'est acceptable.

La partie positive de son livre est moins claire ; nous allons néanmoins tenter de la dégager et de la réduire, pour ainsi dire, en formules. La société ne subsiste qu'à la condition de se constituer un gouvernement. Ce gouvernement veut être entretenu. Or, qui peut subvenir à ses dépenses? Les citoyens par leurs cotisations, c'est-à-dire par leur travail, absolument comme ils subviennent par le travail à leur propre subsistance. De là l'impôt, dont l'auteur entend donner une théorie complète en traitant de ses principes, de ses règles, de sa nature, de son objet, de ses anomalies et de sa fonction dans le système économique des nations. Dans une revue rapide, il esquisse l'histoire de l'impôt, tant chez les anciens que chez les modernes, en détermine le but, en tire au clair les contradictions, c'est-à-dire les lois. Puis, à l'aide de réductions, de transformations, de déplacements, appliquant ici la proportionnalité, ailleurs la progression ; frappant tantôt la consommation, quelquefois la production et la circulation, et faisant pivoter le système sur la rente foncière, qu'il distingue de l'impôt foncier, il aboutit à un ensemble rationnel, harmonique, logique ; en un mot « il espère avoir produit un tout organique, fonction d'un organisme plus grand encore, qui est la société et l'Etat. D'après le droit ancien, l'impôt fut d'abord un tribut ; d'après le droit moderne et la science économique, ce n'est et ne peut être autre chose qu'un échange. Cette transformation de l'impôt est le corollaire de la transformation qu'a subie l'Etat, autrefois souverain, maintenant balancé par une puissance rivale, la liberté. »

De cette notion fondamentale que l'impôt est un échange, se déduit toute sa théorie : à la différence des autres échangistes, l'Etat doit ses services à prix de revient. Il ne les impose pas, mais il attend que la nation les lui demande. En conséquence de cette libre demande des citoyens, la quotité de l'impôt ne saurait s'élever d'une manière indéfinie, mais doit, au contraire, indéfiniment se réduire ; d'où la nécessité d'assigner à l'impôt un maximum. La centralisation du gouvernement dans un grand pays est incompatible avec cette réduction illimitée des frais généraux de l'Etat et, par conséquent, avec la régularité du budget. Dans un état de choses normal, le montant des contributions paraît devoir être le vingtième du produit total du pays et peut être abaissé au trentième. Dans les sociétés modernes, tous les citoyens étant égaux devant la loi, les charges de l'Etat doivent être acquittées indistinctement par tous et proportionnellement à leurs facultés. Tout impôt, quelles qu'en soient la forme et l'assiette, se perçoit, en définitive, sur le produit collectif. En conséquence, toute taxe fiscale se réduit à une taxe de consommation. Par le mouvement des valeurs et la règle qui préside à la formation des prix, cette taxe de consommation se trouve acquittée, en très-grande partie, non pas individuellement comme il semble d'après les cotes de contribution, mais par la masse. Il en résulte que l'impôt, pris dans sa généralité, se réduit, à peu de chose près, à une capitation. Eu égard à l'inégalité des fortunes, cette capitation constitue un véritable impôt progressif, en raison inverse de la fortune et directe de l'indigence. Sous l'influence de ces deux causes, le mouvement incessant des valeurs et l'inégalité des fortunes, le problème de la péréquation de l'impôt est insoluble, et tout ce que l'on peut obtenir à cet égard se réduit à une approximation. Pour revenir à la justice dans l'impôt, la vraie méthode, le seul et unique moyen est de travailler à la péréquation des fortunes elles-mêmes, chose qui ne dépend pas de l'initiative de l'Etat, mais uniquement de l'intelligence et de la volonté des citoyens qui consentent à l'impôt. Toute tentative faite dans une autre direction pour arriver à la péréquation de l'impôt, soit par l'impôt progressif, soit par l'impôt sur le capital, soit par l'impôt sur la rente ou le revenu, conduit à l'absurde et entraîne pour l'économie publique d'énormes perturbations. Un impôt unique, ayant infailliblement pour résultat de concentrer en un fait unique la somme des iniquités fiscales réparties dans une multitude de taxes, serait le plus écrasant des impôts et le pire des systèmes. La véritable marche à suivre étant, en fin de compte, de se soumettre à la loi, ou pour mieux dire à la tendance égalitaire, toute la difficulté consiste à tourner l'impôt dans ce sens et à l'organiser dans cet esprit. La première chose à faire pour arriver à cette fin est de constituer une dotation à l'Etat. Cette dotation doit être établie sur la rente des terres appropriées et en bon état d'exploitation. En sus de cette dotation, sur laquelle doit pivoter tout le système des impôts, l'Etat doit établir deux catégories de taxes, l'une sur les services publics, directement reproductifs, crédit, voies de transport, mines, docks, eaux et forêts ; l'autre consistant en un ensemble de contributions facultatives sur tous les objets de consommation et d'usage, sur les transactions, etc. Pour ces diverses contributions, l'Etat appliquera, selon la circonstance, aux unes la progression, aux autres la proportionnalité, de manière à favoriser le mouvement égalitaire dont l'initiative, la direction et l'accélération appartiennent à la nation seule.

Dans l'exposition de sa théorie, Proudhon émet une foule de vérités de détail frappantes de clarté et exprimées avec autant de force que de justesse. L'impression qui ressort de son livre, c'est que, sur une matière aussi délicate, il faut plus de bon sens que de science et moins de métaphysique et de logique que de justice.

IMPOTENT, ENTE adj. (ain-po-tan, an-te — du préf. *im*, et du lat. *potens*, puissant). Méd. Perclus, privé de l'usage de ses membres ou de quelqu'un de ses membres :

> . . . . Qu'on me rende *impotent*, [somme]
> Cul-de-jatte, goutteux, manchot ; pourvu qu'en
> Je vive, c'est assez ; je suis plus que content.
>
> LA FONTAINE.

— Substantiv. Personne impotente : *Un* IMPOTENT.

IMPRATICABLE adj. (ain-pra-ti-ka-ble — du préf. *im*, et de *praticable*). Qui ne peut être mis en pratique ; qui ne peut être réalisé, effectué.

— Où l'on ne peut passer, en parlant d'un lieu qui sert ordinairement de voie de communication ; se dit souvent par exagération d'une voie difficile à parcourir : *Les chemins de Vitré ici sont devenus si* IMPRATICABLES, *qu'on les fait raccommoder par ordre du roi.* (Mme de Sév.)

IMPRÉCATION s. f. (ain-pré-ka-si-on — lat. *imprecatio ;* de *in* contre, et *precari*, prier). Malédiction, souhait violemment exprimé de voir des malheurs tomber sur la tête de quelqu'un : *Lancer, vomir des* IMPRÉCATIONS. *Charger quelqu'un d'*IMPRÉCATIONS. *Un roi disait souvent qu'il avait plus de peur des* IMPRÉCATIONS *de son peuple que des armes de ses ennemis.* (La Mothe Le Vayer.)

— Antiq. Formule solennelle par laquelle on vouait un coupable à une sorte de malédiction, en l'exilant ou en le condamnant à mort par contumace : *La peine légale de l'*IMPRÉCATION *fut pratiquée à Rome aussi bien qu'en Grèce.*

— **Syn. Imprécation, exécration, malédiction.** V. EXÉCRATION.

— **Encycl.** Antiq. Chez les Grecs et chez les Romains, les *imprécations* étaient fort communes, et se réduisaient toutes à appeler la colère des dieux sur la tête de ceux contre qui on les prononçait. Les *imprécations* étaient publiques ou particulières. Les premières se faisaient toujours par l'autorité des magistrats et du peuple contre les oppresseurs de la liberté ; ainsi, les ennemis de l'Etat et les citoyens impies étaient l'objet ordinaire de ces sortes d'*imprécations*. En les faisant, on invoquait ordinairement les divinités infernales et surtout les Furies. Les vœux qu'on leur adressait sont appelés en latin *exsecrationes, carmen exsecrabile, diræ imprecationes, vota feralia*, termes qui marquent qu'on les invoquait pour obtenir quelque chose de funeste. Afin de répandre une certaine horreur sur les sacrifices qui faisaient partie de la cérémonie, on les offrait non sur des autels, mais dans des fossés profonds qu'on creusait à cet effet. La conséquence immédiate de ces horribles prières était de mettre les divinités infernales en possession du coupable qu'on leur livrait ; c'est ce que les Grecs appelaient *catarasthai* et les Latins, *devovere diris*. Ceux qui avaient été ainsi dévoués étaient regardés comme des ennemis publics, comme des hommes odieux à tout le monde, en un mot, comme des êtres exécrables, exclus de la société et chassés de leur patrie ; ils n'y étaient même pas reçus après leur mort, et on ne voulait pas que leurs ossements fussent mêlés à ceux de leurs concitoyens.

Les formules d'*imprécation* variaient suivant la nature du crime, comme on le voit dans les auteurs grecs qui nous rapportent des *imprécations* lancées contre Philippe, roi de Macédoine, contre Alcibiade par les Athéniens, et chez les Latins, où elles furent introduites dès le commencement de la république romaine et où elles subsistèrent jusqu'à la fin. Valerius Publicola dévoua aux dieux infernaux la vie et les biens de quiconque aspirerait à la royauté. Crassus, ayant résolu d'aller conquérir la Parthie, surmonta par la faveur de Pompée l'opposition que les pontifes mettaient à cette entreprise ; mais un des tribuns, s'étant fait apporter dans le lieu par où Crassus devait passer, un réchaud plein de feu, y jeta des parfums, fit des aspersions et prononça contre lui une formule d'*imprécation* en termes si effrayants qu'on l'appela, dit Tite-Live, *carmen desperatum*. L'issue fatale de la guerre des Parthes, où Crassus et son fils périrent avec leurs légions, fit souvenir de ces *imprécations* tribunitiennes, que Lucain a rappelées :

> *Crassum in bella secutæ*
> *Sæva tribunitiæ voverunt prælia diræ.*

Notons encore la fameuse formule d'*imprécation* gravée sur une table de marbre et retrouvée à Césène, près du Rubicon, formule qui dévouait aux dieux infernaux quiconque « avec une armée, avec une légion, avec une cohorte » oserait franchir le fleuve. On peut ranger parmi les *imprécations* pu-

bliques, ces formules menaçantes dont on chargeait les tombeaux pour effrayer ceux qui entreprendraient de les violer : *Manes iratos habeat si quis de eo sepulchro violarit;* et une foule d'autres analogues.

Les Gaulois connaissaient également les *imprécations* publiques; les druides seuls avaient le droit de les prononcer.

L'Eglise romaine hérita de cette vieille coutume païenne; les premiers chrétiens, dès qu'ils surent écrire, et leurs premières décisions, dès qu'ils se réunirent en concile, eurent pour objet de vouer à l'exécration, aux supplices, ou, faute de mieux, à la damnation éternelle, les païens et les hérétiques. L'anathème, qui n'était autre chose qu'une *imprécation*, impressionnait si vivement les peuples ignorants et crédules, qu'au moyen âge on en trouve des traces dans les actes publics et privés. Ainsi, il n'est pas rare de voir dans les chartes ou dans les testaments une formule imprécative contre ceux qui détruiront ces actes, qui les enfreindront ou en fausseront l'esprit. Grégoire de Tours, dans la préface de son *Histoire ecclésiastique*, assigne devant le tribunal de Dieu et dévoue au diable quiconque brûlera son livre ou même en fera des extraits partiels, choisissant ou omettant certaines parties. Tout cela est aujourd'hui bien passé de mode et n'effraye plus personne. Pourtant le pape et les conciles ne se résignent pas à abandonner ces vieilleries. On a pu voir dans le *Syllabus* et dans les décisions du dernier concile l'anathème prononcé avec toute sa virulence contre la civilisation moderne et ses plus courageux défenseurs. *Anathema sit!* Telle est la suprême formule de l'*imprécation* ecclésiastique; elle aussi a fait son temps.

Les *imprécations* dont il reste quelques beaux modèles au théâtre ne diffèrent pas assez sensiblement de celles dont il est question plus haut, chez les Grecs et les Latins, pour mériter une appréciation distincte. Euripide nous en a laissé un exemple dans son *Hippolyte;* c'est la prière de Thésée, appelant sur son fils la colère de Neptume. Sénèque et Racine ont imité, l'un dans *Hippolyte*, l'autre dans *Phèdre*, cette tirade restée classique. Corneille a tiré de son propre fonds les *imprécations* beaucoup plus vigoureuses de Camille dans *Horace :*

Rome, l'unique objet de mon ressentiment,
Rome, à qui vient ton bras d'immoler mon amant...

ces vers sont dans toutes les mémoires. Le théâtre contemporain n'a que fort modérément usé de ces morceaux d'apparat.

IMPRÉCATOIRE adj. (ain-pré-ca-toi-re — rad. *imprécation*). Qui a la forme d'une imprécation : *Formule* IMPRÉCATOIRE. *Jurement* IMPRÉCATOIRE. *Malédictions* IMPRÉCATOIRES. *Les formules* IMPRÉCATOIRES, *gravées sur les tombeaux romains contre ceux qui les violeraient, témoignent du respect de ce peuple pour les morts.*

IMPRÉGNATION s. f. (ain-pré-gna-si-on; *gn* mll. — rad. *imprégner*). Action d'imprégner; état qui en résulte : *L'*IMPRÉGNATION *des téguments par la matière colorante de la bile est l'effet persistant d'une condition morbide qui a cessé.* (Chomel.)

— Techn. *Imprégnation des bois*, Opération par laquelle on pénètre les bois d'un liquide destiné à les colorer ou à les conserver.

— Physiol. Fécondation, absorption par l'organe femelle de la matière fécondante.

— Pharm. Action par laquelle les particules d'un corps pénètrent un liquide.

IMPRÉGNÉ, ÉE (ain-pré-gné; *gn* mll.) part. passé du v. Imprégner. Imbibé, rempli dans toute son étendue, en parlant des corps : *Un terrain* IMPRÉGNÉ *de sel. Une étoffe* IMPRÉGNÉE *d'humidité. Une atmosphère* IMPRÉGNÉE *de vapeurs délétères. L'air atmosphérique est toujours plus ou moins* IMPRÉGNÉ *de vapeur d'eau.* (L. Cruveilhier.)

— Fig. Intimement atteint par une influence étrangère : *Rollin est plein des écrivains de l'antiquité, et, pour ainsi dire,* IMPRÉGNÉ *de leurs sens et de leur substance.* (Laharpe.)

— Physiol. Fécondé, pénétré par la matière prolifique : *On voit les femmes d'une constitution impressionnable être bientôt* IMPRÉGNÉES *aux moindres approches.* (Jourdan.)

IMPRÉGNER v. a. ou tr. (ain-pré-gné; *gn* mll. — du lat. *imprægnare;* de *in*, dans, et *prægnare*, féconder. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'imprègne, qu'il imprègne;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du condit. : *J'imprégnerai, il imprégnerait*). Pénétrer, dans toutes ses parties, de la substance d'un corps étranger : IMPRÉGNER *une étoffe d'un liquide gras. L'usage d'*IMPRÉGNER *d'eau ses cheveux dispose aux migraines.* (A. Rion.)

— Fig. Produire un effet, une impression intime sur : *Dès la plus tendre enfance, on* IMPRÈGNE, *pour ainsi dire, l'âme des femmes de vanité et de légèreté.* (Mercier.)

— Physiol. Féconder, pénétrer de la liqueur prolifique : *Il y a des animaux chez lesquels un seul accouplement* IMPRÈGNE *la femelle pour quelque temps.* (Buff.)

S'imprégner v. pr. Etre imprégné : *Les vêtements* S'IMPRÈGNENT *de certains miasmes contagieux. La mer a sa puissance tonique dans son varech, qui* S'EN IMPRÈGNE *incessamment.* (Michelet.)

— Physiol. Etre fécondé : *Les pucerons, en s'accouplant,* S'IMPRÈGNENT *pour plusieurs générations.*

IMPRENABLE adj. (ain-pre-na-ble — du préf. *im*, et de *prenable*). Qui ne peut être pris; se dit particulièrement d'une place ou d'un ouvrage de guerre : *Une ville* IMPRENABLE. *Un fort* IMPRENABLE. *L'expérience nous a fait voir que les moindres bicoques se trouvent* IMPRENABLES *par la fermeté du courage de ceux qui les défendent.* (Cal de Richelieu.) *Depuis l'invention de la poudre, il n'y a plus de places* IMPRENABLES. (Montesq.)

— Fam. Qu'on ne peut gagner ou séduire : *Le cœur d'une dévote n'est pas* IMPRENABLE. *Je vais l'attaquer dans les formes; je n'en ai pas trouvé d'*IMPRENABLE. (Destouches.)

IMPRESARIO s. m. (in-pré-za-ri-o — mot ital. formé de *impresa*, entreprise). Homme chargé d'exhiber et de faire valoir quelque chose en public : *D'habiles* IMPRESARIOS. *Retz se montre ouvertement dans ses récits comme un auteur ou un* IMPRESARIO *habile qui monte sa pièce.* (Ste-Beuve.) ‖ Le pluriel régulier est IMPRESARI. On ne peut écrire IMPRESARIOS qu'en admettant que le mot est devenu tout à fait français. C'est à tort que quelques-uns écrivent au singulier IMPRESSARIO.

IMPRESCRIPTIBILITÉ s. f. (ain-prè-skri-pti-bi-li-té — rad. *imprescriptible*). Caractère de ce qui est imprescriptible : *L'*IMPRESCRIPTIBILITÉ *des droits de l'homme.*

IMPRESCRIPTIBLE adj. (ain-prè-skri-pti-ble — du préf. *im*, et de *prescriptible*). Jurispr. Contre qui on ne peut prescrire, qui ne peut être périmé par prescription : *Des droits* IMPRESCRIPTIBLES. *Les droits des communes sont* IMPRESCRIPTIBLES. *La propriété littéraire est la première, la plus sacrée et la plus* IMPRESCRIPTIBLE *de toutes les propriétés.* (Turgot.)

— Dans le langage commun, Qui ne peut se perdre par un long oubli : *Les droits du bienfaiteur sont* IMPRESCRIPTIBLES. (Duclos.)

IMPRESSE adj. (ain-prè-se — du lat. *impressus*, impressionné). Philos. Se dit des espèces qui font impression sur les sens et laissent une trace dans la mémoire : *La plus commune opinion est celle des péripatéticiens, qui prétendent que les objets de dehors envoient des espèces qui leur ressemblent, et que ces espèces sont portées par les sens extérieurs jusqu'au sens commun; ils appellent ces espèces-là* IMPRESSES, *parce que les objets les impriment dans les sens extérieurs.* (Malebr.)

IMPRESSION s. f. (ain-prè-si-on — lat. *impressio;* de *imprimere*, empreindre). Action d'un corps qui en presse un autre avec lequel il est en contact direct : *L'*IMPRESSION *d'un corps sur un corps moins dur y laisse des traces plus ou moins durables.* ‖ Effet de cette action, trace qui en résulte : *L'*IMPRESSION *du coin sur le flan. L'*IMPRESSION *d'un cachet sur la cire.* IMPRESSION *nette.* IMPRESSION *vague.*

— Par anal. Effet produit sur les organes par l'action des objets extérieurs : *Les* IMPRESSIONS *de l'air, du froid, de la chaleur. L'homme est plus ému par les* IMPRESSIONS *du toucher, le quadrupède par celles de l'odorat, et l'oiseau par celles de la vue.* (Buff.)

— Fig. Effet produit sur l'âme par un coup quelconque : *Il y a des* IMPRESSIONS *funestes dont on ne revient pas.* (Volt.) *La vie ne se compose que d'*IMPRESSIONS *inexplicables, source d'actions inconséquentes.* (De Custine.)

Le jeune homme, toujours bouillant dans ses caprices,
Est prompt à recevoir l'*impression* des vices.

BOILEAU.

— Peint. Préparation qu'on fait subir à une toile ou à un panneau, avant de les peindre, et qui consiste à étendre sur leur surface un enduit à l'huile ou à la colle.

— Typogr. Opération par laquelle on transporte sur le papier ou sur un autre objet préparé dans ce but l'empreinte des caractères disposés dans les formes, ou des dessins gravés ou dessinés sur les planches ou les pierres lithographiques; travail ainsi obtenu : *L'*IMPRESSION *d'un nouveau livre. Les frais d'*IMPRESSION. *Une belle* IMPRESSION.

Dès que l'*impression* fait éclore un poëte,
Il est esclave-né de quiconque l'achète.

BOILEAU.

— Tech. Opération par laquelle on transporte sur les étoffes ou les papiers les dessins préparés sur les planches ou les cylindres; travail ainsi obtenu : IMPRESSION *sur toile.* IMPRESSION *sur papier. L'*IMPRESSION *de cette indienne est parfaite.* ‖ *Impression sur poterie*, Opération par laquelle on transporte sur des pièces de poterie des épreuves de gravure. ‖ *Peinture d'impression*, Teinte plate, en terme de peintre en bâtiment. ‖ *Impression sur crin*, Sorte de gaufrure que l'on a essayé de produire sur les étoffes de crin.

— Anat. *Impressions digitales*, Légères dépressions que l'on remarque à la face interne des os du crâne, et qui ressemblent à des empreintes de doigt sur une matière molle.

— Physiol. *Impression sensorielle*, Effet produit par les objets extérieurs sur les organes des sens.

— Pathol. Effet produit sur l'organisme par une cause active morbifique. ‖ *Impressions séminales* ou *génératrices*, Impressions morbides dues à des causes héréditaires.

— Moll. Enfoncement que l'on remarque à la face interne de chaque valve d'une coquille bivalve, à l'endroit où s'attachaient les fibres musculaires qui servaient à former la coquille, lorsqu'elle contenait l'animal vivant.

— **Encycl.** Techn. *Impression des tissus.* Il y a plusieurs manières de colorier les tissus : 1° on imprime immédiatement, sur les endroits qui doivent être coloriés, les couleurs d'abord épaissies au moyen de colles ou de vernis qui, en se desséchant, adhèrent à la fibre; 2° on imprime des mordants convenables sur des points déterminés de la surface des toiles, puis on passe celles-ci dans un bain de teinture ordinaire; 3° on teint les étoffes comme à l'ordinaire, après avoir couvert les parties qu'on veut conserver blanches avec des matières qui les préservent de l'action des bains colorants; 4° après avoir appliqué les mordants sur toute l'étoffe ou avoir teint une pièce d'une manière uniforme, on détruit le mordant ou la couleur sur des points déterminés au moyen d'agents chimiques désignés sous le nom de rongeants.

L'emploi des mordants exigerait à lui seul d'assez longs développements; mais ils seront donnés ailleurs (v. MORDANT). Nous aborderons immédiatement l'*impression* proprement dite. Nous empruntons la plupart des détails qui vont suivre au *Traité théorique et pratique de l'impression des tissus*, par M. Persoz.

On peut imprimer les étoffes à l'aide de planches ou de cylindres gravés en relief ou en creux; la différence essentielle entre les deux procédés consiste dans la pression, qui doit être bien plus considérable dans le dernier cas. Quant à l'agent mécanique employé pour produire cette pression, on peut d'abord imprimer à la main, en prenant, à l'aide d'une planche gravée en relief, la couleur préalablement étendue sur un châssis. Les parties de l'étoffe successivement imprimées restent déployées au-dessus de l'appareil, pour que la couleur puisse sécher. Nous nous abstiendrons de décrire ici les diverses parties et les nombreux accessoires de l'appareil, comme la table à imprimer, les châssis, le baquet à couleur, les organes de suspension, etc., autant d'objets dont la forme et la disposition varient à l'infini. Nous devons de même nous abstenir de mentionner les innombrables machines à la main qui ont été en usage et aborder immédiatement les appareils mécaniques perfectionnés.

La machine connue en Angleterre sous le nom de *machine de Watt* renferme trois parties distinctes : une table fixe sur laquelle se donne le coup de planche; un baquet à fausse couleur (mordant), avec son châssis et son réservoir à couleur; un appareil pour la tension et la suspension du tissu imprimé; puis les dispositions mécaniques nécessaires pour faire mouvoir la planche dans une direction déterminée, de telle sorte que chacun de ses coups se donne sur des parties invariables de la table, et pour faire avancer la pièce, après chaque coup de planche, d'une longueur égale à la largeur de la gravure; pour faire passer sous la planche, après chaque coup, le châssis sur lequel cette planche doit se recharger de couleur; et enfin pour imprimer un mouvement à tout le système. Comme les planches de cette machine ont de grandes dimensions, on ne l'emploie généralement qu'à l'*impression* de dessins peu coûteux, pois, carreaux, bandes, etc.

Cette machine, dont les avantages sont incontestables, est loin de pouvoir être comparée à l'appareil dit *perrotine.* Cette dernière machine, introduite dans les ateliers d'*impression* dès 1834, était loin de présenter alors les avantages qu'elle offre aujourd'hui. En effet, dans ces dernières années seulement, M. Perrot est arrivé à substituer avec succès un mouvement mécanique à l'intervention alors indispensable des tireurs à la main, dont le travail, dans la position gênée où ils se trouvaient, était toujours plus ou moins irrégulier. On y trouve des tables où se fait l'*impression;* des planches gravées; des châssis mobiles, qui transmettent aux planches la couleur; des baquets à couleurs fixes et indépendants des châssis; un drap sans fin, avec le doublier destiné à le préserver des empreintes que les bords des planches pourraient y produire; le tout se meut par suite d'une combinaison mécanique extrêmement ingénieuse. M. Perrot a proposé, en 1844, une machine à imprimer quatre couleurs à la fois, basée sur le même principe. Deux hommes impriment, en trois couleurs, de 1,000 à 1,500 mètres de calicot par jour, et font ainsi la besogne de vingt-cinq imprimeurs et d'autant de tireurs. On est parvenu à imprimer les mêmes fondus qu'avec la planche à la main. C'est la maison Blech-Steinbach qui a réalisé une des premières ce genre d'*impression*. A cet effet, on supprime les rouleaux fournisseurs, et même, pour plus de commodité, les baquets à couleurs, et les tireurs, au moyen de fils tendus ou de brosses divisées, prennent les couleurs dans une caisse à compartiments, pour les fournir aux châssis, où elles sont étendues par les brosses. On imprime de cette manière de vingt à vingt-cinq nuances à la fois. M. Perrot a trouvé une disposition qui permet d'appliquer la machine à l'*impression* des fondus, en remplaçant les baquets par des caisses dans lesquelles des lames de verre forment autant de compartiments qu'il y a de nuances à imprimer. Les rouleaux, que l'on a échancrés sur toute leur longueur aux points correspondants aux cloisons, prennent les couleurs dans la caisse à compartiments pour les transmettre aux fournisseurs, qui les portent aussitôt sur le châssis, où elles sont immédiatement enlevées par les planches, les brosses étant supprimées.

Les deux machines que nous venons de décrire laissent subsister un grave inconvénient des machines à la main : l'*impression* successive, avec une planche, des diverses parties de l'étoffe. On a dû chercher depuis longtemps à imprimer d'une manière continue.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que de l'*impression* à l'aide de dessins gravés en relief. Dans l'*impression* avec des gravures en creux, on recouvre la surface gravée d'une couche uniforme de couleur qu'on fait pénétrer dans la cavité de la gravure, et qu'on enlève, au contraire, des parties pleines, aussi nettement que possible, par différents moyens; puis, en appliquant le tissu sur la surface gravée, avec la pression convenable, on le force à pénétrer dans les creux de la planche ou du cylindre.

En 1800, Ebinger, de Saint-Denis, se fit délivrer un brevet d'invention pour imprimer d'une manière continue avec des cylindres gravés en relief. Il se proposait d'imiter les fabricants anglais, qui, depuis plusieurs années déjà, imprimaient mécaniquement d'une manière continue, mais dont les procédés étaient inconnus en France. En 1805, James Burton, ingénieur de la maison Peel, à Church, appliqua également le rouleau à l'*impression* des tissus. Sa machine, trop défectueuse, fut bientôt généralement abandonnée.

M. Silbermann, de Strasbourg, un des typographes les plus habiles de notre époque, a trouvé un nouveau genre d'*impression* dans lequel on ne se sert plus d'une planche gravée en relief pour prendre la couleur sur le châssis et l'imprimer sur le tissu, mais bien du relief de la figure que l'on veut obtenir, en pressant l'étoffe par derrière, contre une planche plate et garnie uniformément de couleur. Les parties ainsi pressées prennent seules la couleur, tandis que les autres sont réservées par la frisquette, qui refoule l'étoffe dans les creux.

L'Ecossais Bell est le premier, dit-on, qui ait imprimé en creux à la planche plate, vers 1770. Dans le principe, la machine à planche plate n'était autre que la pierre de l'imprimeur en taille-douce : aussi les rapports étaient extrêmement difficiles, parce qu'ils devaient se faire à l'œil; le fabricant était obligé de ne graver que de grands sujets détachés, qui se trouvaient en entier sur une planche. La manœuvre de ces premières machines se faisait à la main. Bientôt on trouva les moyens d'obtenir des rapports exacts, puis de rendre la marche de l'*impression* tout à la fois moins difficile et plus rapide, en faisant mouvoir les planches mécaniquement. La machine à imprimer à la planche plate comprend : 1° Deux rouleaux, faisant office de laminoirs, placés sur un bâti en fonte, et destinés à presser l'étoffe. Le rouleau supérieur est fixe et garni de plusieurs doubles de toile bien collée; le rouleau inférieur, aplati sur un des points de sa surface, est mobile, et peut être rapproché à volonté du rouleau supérieur; il porte d'ailleurs un rochet qui arrête la planche lorsqu'elle a glissé entre les deux rouleaux et qu'elle doit rebrousser en chemin. Ces rouleaux reçoivent le mouvement d'un moteur à l'aide d'une roue intermédiaire; 2° une plaque en cuivre gravée, portée sur un châssis en fonte, qui, en roulant sur de petites roues, conduit la plaque entre les rouleaux; 3° un réservoir à couleur, une lame d'acier dite *docteur*, qu'on peut à volonté élever ou abaisser, et qui, durant le mouvement de la planche pour arriver en présence du rouleau, enlève, en l'essuyant avec la plus grande rapidité, l'excès de couleur qui ne trouve pas à se loger dans le creux de la gravure; 4° un drap sans fin, tendu aux extrémités du bâti en bois, où les pièces et ce drap lui-même se dessèchent en passant sur un tuyau chauffé. Après avoir été uniformément chargée de couleur, la planche, poussée par l'ouvrier, glisse rapidement sous le docteur, qui enlève l'excès de couleur, puis entre les deux cylindres. Le cylindre inférieur la saisit, la presse contre le rouleau supérieur, où elle est mise en contact avec le tissu et le drap sans fin. Lorsqu'elle sort d'entre les deux cylyndres, l'ouvrier la ramène à lui, la charge de nouveau de couleur, et ainsi de suite. Par ce procédé, on réalise des *impressions* d'une délicatesse et d'un fini qu'aucun autre procédé n'a pu donner jusqu'ici.

La maison Livessy, Hurgrave, Hall et Co., de Manchester, paraît être la première qui, en 1785, ait imprimé avec succès au rouleau gravé en creux. Ces machines n'imprimaient, dans le principe, qu'une seule couleur à la fois. On distingue aujourd'hui les machines anglaises et les machines Lefebvre, construites toutes sur le même principe, et qui ne diffèrent que dans leurs détails. Dans les unes comme dans les autres, on trouve : 1° Un rouleau gravé; 2° un rouleau dit presseur, parce que c'est en passant entre lui et le cylindre gravé que la toile est refoulée dans la gravure; 3° un système de leviers, simple dans les machines de Lefebvre, composé dans les machines anglaises, et qui presse les deux cylindres l'un contre l'autre; 4° un baquet ou réservoir à couleur, qui fournit, directement ou indirectement, la couleur au

rouleau gravé; 5° un docteur, qui a pour objet d'enlever l'excédant de couleur et de nettoyer la surface du rouleau; 6° un drap sans fin, recouvert ou non d'un doublier, et dont le principal rôle est de faire pénétrer, par son élasticité, le tissu dans la gravure. C'est à M. Adam Varkinson, de Manchester, que l'on doit la première machine à deux couleurs. Après lui, nombre de constructeurs ont inventé des machines à plusieurs couleurs ou ont amélioré les systèmes déjà adoptés. Les machines à plusieurs couleurs ne sont que des machines à une seule couleur, dont les éléments sont répétés un certain nombre de fois et croissent avec celui des couleurs. Chaque cylindre étant muni de son baquet, de son rouleau fournisseur, de son docteur, de son contre-docteur et des accessoires qui en dépendent, on comprend de reste que la difficulté s'accroît avec le nombre des couleurs, et chacun sait que le prix des étoffes imprimées augmente pour la même cause.

On sait que l'*impression* des indiennes se fait à l'aide de mordants, par des procédés variés. 1° Lorsque l'indienne doit avoir plusieurs couleurs, on imprime successivement autant de mordants qu'il y a de couleurs différentes; on passe ensuite dans les bains de teinture. 2° Pour obtenir des dessins blancs ou colorés sur un fond bleu, on imprime à l'avance sur les endroits qui doivent représenter ces dessins des compositions ou réserves qui ont pour objet de rendre l'indigo insoluble en lui fournissant de l'oxygène. On emploie les sels de zinc, le sulfate et l'acétate de cuivre. 3° On applique en des points déterminés des acides végétaux qui dissolvent le mordant, ou bien on enlève la couleur par le chlore, en faisant passer au moyen d'une presse une solution de chlore en des points déterminés, ou en imprimant un rongeant acide et exposant ensuite la pièce à l'action du chlorure de chaux. Dans les enlevages au chromate, on met en liberté l'acide chromique, qui se décompose. 4° On emploie des couleurs qui se fixent par l'exposition à la vapeur d'eau. Il existe plusieurs systèmes de vaporisage. L'appareil le plus simple est le tonneau ou la cuve qui s'ajuste exactement au-dessus d'une chaudière murée dans une maçonnerie et qui porte à sa partie inférieure une espèce de diaphragme en toile d'emballage. On fixe aussi la pièce sur un cylindre creux de cuivre, percé d'une multitude de trous et communiquant avec un générateur de vapeur; la vapeur, s'échappant dans le cylindre ou la colonne, pénètre l'étoffe et fixe les couleurs déposées. On peut encore amener les pièces dans une chambre qui reçoit la vapeur par une multitude de petits trous; dans ce cas, pour empêcher la condensation de la vapeur, on recouvre le cadre d'une chemise en drap. Quel que soit le mode de vaporisation, cette opération permet de fournir aux couleurs la quantité d'eau nécessaire aux actions chimiques qui doivent s'accomplir et la quantité de chaleur qui doit favoriser ces actions. 5° On utilise quelquefois la propriété que possède le bichromate de potasse de foncer la plupart des couleurs, pour obtenir des tons différents avec la même matière colorante; il suffit d'imprimer une solution de bichromate épaissie à la gomme. 6° On délaye dans une dissolution d'albumine la matière colorante, on imprime et on vaporise à sec.

Comme il reste toujours sur les toiles mordancées du mordant non combiné, on soumet ces toiles à l'opération du bousage ou dégommage, que l'on pratique en immergeant les tissus dans un bain à 40° ou 60°, contenant soit de la bouse de vache, soit un mélange de phosphate de soude et de phosphate de chaux, soit des arséniates ou des silicates alcalins, du sel ammoniac ou du bicarbonate de soude. On a aussi employé le gaz ammoniac. On désigne ces différents sels sous le nom de *sels à bouse;* ils conviennent surtout pour les mordants de fer. Après le bousage, on dégorge les toiles à plusieurs reprises soit dans l'eau froide, soit dans des roues à laver, soit dans l'eau courante.

Lorsque les toiles sont ainsi préparées, on les teint de la manière ordinaire dans des bains de garance ou d'autres matières tinctoriales; quelle que soit la matière employée, cette opération prend le nom de garançage. Le garançage s'effectue dans des caisses en bois ou en cuivre murées dans une maçonnerie et chauffées à la vapeur; au-dessus de chacune d'elles est disposé un tourniquet, mis en mouvement par une manivelle, tandis que deux ouvriers dévident la pièce avec des bâtons et la font passer, l'un du bain sur le tourniquet, l'autre du tourniquet dans le bain; un troisième chauffe progressivement jusqu'à ce que la couleur soit montée au ton convenable.

Plusieurs couleurs, en sortant du bain de teinture, ne présentent pas la nuance et l'éclat que l'on veut obtenir; il faut alors les soumettre à un traitement particulier, que l'on nomme avivage, et qui s'applique plus spécialement au rouge d'Andrinople, aux roses et aux violets de garance. L'avivage du rouge d'Andrinople consiste dans une exposition au pré et une ébullition prolongée avec de l'eau chargée de soude, de savon ou de bichlorure d'étain. L'avivage du violet et des couleurs garancées s'opère sous l'influence de la potasse du chlore ou du savon. Parfois aussi les couleurs présentent après la teinture des teintes différentes de celles qu'elles devraient avoir; on les modifie à l'aide de certains sels.

Lorsqu'on a fait subir à une étoffe toutes les opérations de l'*impression* et de la teinture, on la soumet à un traitement qui a pour double but de donner du corps à la fibre et d'en rehausser la couleur; c'est ce qu'on appelle l'apprêt. Dans les apprêts pour toiles de coton, on fait entrer la fécule, l'amidon, auxquels on associe l'alun, le savon, le blanc de baleine, l'acide stéarique et même la cire. La soie est apprêtée avec un mélange de gomme et de dextrine; quant à la laine, on la passe dans une solution d'alun.

Enfin, il reste à opérer le calandrage ou cylindrage. L'appareil qui sert à calandrer est formé de deux rouleaux superposés, l'un en cuivre ou en fonte et creux pour pouvoir être chauffé, l'autre en bois ou en carton. Le calandrage a pour but d'étendre uniformément les toiles.

— Physiol. *Impression sensorielle.* Il est ordinaire de confondre l'*impression* sensorielle avec la sensation elle-même; il semble même qu'un physiologiste commette une hérésie lorsqu'il prétend que ce ne n'est pas l'œil qui voit, l'oreille qui entend, la main qui touche, etc. Rien n'est pourtant plus vrai, et, rigoureusement parlant, on doit distinguer avec soin l'*impression* de la sensation. Toute sensation se compose de deux actes ou phénomènes qui se succèdent sans se confondre: l'*impression* et la perception ou sensation proprement dite. Le premier acte est le fait de l'organe sensible. Mais là n'est pas la sensation. Il faut que, par l'intermédiaire des cordons sensitifs des nerfs, l'*impression* soit portée au cerveau, et c'est le cerveau qui perçoit la sensation ou qui sent. Cela est tellement vrai que, si un animal est privé de son cerveau, il ne sent rien, c'est-à-dire qu'il ne peut ni voir, ni entendre, ni goûter, ni odorer, ni toucher. Toute sensation est perdue pour lui; et cependant l'œil, l'oreille, la papille tactile ont pu conserver leur intégrité; ils ont été le siége d'*impressions*, mais d'*impressions* non senties.

Il n'est même pas nécessaire que le cerveau soit enlevé; il suffit qu'il ait cessé momentanément ou définitivement ses fonctions, il suffit même qu'il cesse d'être en communication avec l'organe qui reçoit les *impressions*. Si on lie ou qu'on coupe le nerf optique, malgré l'intégrité de l'œil et du cerveau, les *impressions* visuelles ne seront plus senties.

Ce n'est pas tout. Nous venons d'établir que l'*impression* peut exister sans la sensation; nous allons montrer qu'il peut, en certains cas, exister une sensation sans *impression*. C'est le cas des hallucinations et même des simples visions qui accompagnent nos rêves: ici, le cerveau seul est en jeu et perçoit des *impressions* non reçues, ou, plus exactement, perçoit sans *impressions* transmises.

L'*impression* n'est, vraisemblablement, que la réception sur une surface appropriée d'un mouvement vibratoire de la matière; c'est donc une opération purement physique, mécanique même. La perception sensitive est un acte physiologique fort mystérieux dans sa nature. Il est vrai que le mode suivant lequel le nerf est ébranlé ou impressionné par des images, des sons, des saveurs, etc., n'est pas moins mystérieux, et, qu'à proprement parler, nous n'en savons pas davantage sur la nature de l'*impression;* l'innervation n'est pas un moindre mystère que la sensation.

— Pathol. Les *impressions* morbides sont fort nombreuses. Les pathologistes ont décrit les variétés suivantes:

— *Impressions séminales* ou *génératrices*. Ce sont celles qui résultent de l'action de l'hérédité, et qui ne sauraient être niées en présence des faits si nombreux qui établissent la réalité de la transmission héréditaire d'un grand nombre de maladies.

— *Impressions morales*. Ces *impressions* sont trop connues pour qu'il soit utile de s'y arrêter, et personne n'ignore à quel point elles peuvent agir sur l'organisme humain. Elles ne constituent, toutefois, que des prédispositions morbifiques générales ou individuelles; quant à l'effet produit, il résulte des prédispositions particulières au sujet qui reçoit l'*impression*, des habitudes, du genre d'éducation, etc. C'est ainsi qu'une même cause, agissant à la fois sur plusieurs individus, aura des résultats négatifs ou positifs, et, dans ce dernier cas même, ces résultats seront aussi variés que les sujets. L'*impression* morale agit avec une intensité variable et peut produire sur le système nerveux une perturbation suffisante pour déterminer la mort; dans d'autres cas, elle aura pour conséquence le développement d'une maladie nerveuse ou d'une altération des fonctions nutritives: la gastrite, la gastralgie, la diarrhée, le scorbut, le typhus, la fièvre typhoïde, la fièvre nerveuse, l'hystérie, l'épilepsie, la chorée, la nostalgie, l'hypocondrie et les diverses formes de l'aliénation mentale sont les conséquences les plus communes des affections morales trop vives.

— *Impressions miasmatiques*. Elles résultent de l'action des miasmes et des effluves, et elles agissent d'une manière mystérieuse, frappant le malade au moment où il y pense le moins. En beaucoup de cas, on a nié l'existence de semblables *impressions;* mais elles se révèlent si distinctement par leurs conséquences, elles résultent si clairement de l'exposition des sujets affectés aux effluves des marais et des lieux infectés par les miasmes putrides, qu'il est devenu impossible de les méconnaître. Ce sont ces *impressions* qui produisent les fièvres intermittentes, paludéennes, la peste, le choléra, la fièvre jaune et, en général, toutes les maladies contagieuses ou non contagieuses qui sévissent épidémiquement ou endémiquement.

— *Impressions vénéneuses et venimeuses*. Elles sont occasionnées par les poisons et les venins et produisent dans l'organisme des réactions variées, dont la nature est nécessairement déterminée par la nature même de la substance toxique, mais dont l'intensité varie en raison de la dose ingérée.

— *Impressions virulentes*. Ces *impressions* sont le résultat de l'action des virus et l'origine des maladies virulentes qui se transmettent par l'action directe des virus contagieux; telles sont la rage, la syphilis, la morve, le farcin, la pustule maligne, le charbon, la petite vérole, le cow-pox, la vaccine, la rougeole, la scarlatine, la pourriture d'hôpital, etc. Elles ne diffèrent, du reste, des *impressions* venimeuses que par les manifestations symptomatiques qui en dérivent, et, dans quelques cas, par le mode d'absorption de l'agent infectieux. C'est ainsi, par exemple, que, tandis que les venins exigent une absorption directe par la peau dénudée de son épiderme, certains virus peuvent être absorbés soit par la peau saine, soit par la muqueuse respiratoire, et toujours sans lésion préalable.

— *Impressions névrosiques*. Celles-ci diffèrent des *impressions* morales et ne doivent pas être confondues avec elles. La nature de ces *impressions* est facilement appréciable pour quiconque a observé cette singulière contagion de l'exemple, en vertu de laquelle, en présence d'une personne qui bâille, on ne peut s'empêcher de bâiller, tandis qu'en présence d'un rieur, on ne peut s'empêcher de rire. Il est d'observation vulgaire que l'éducation, les habitudes de voisinage, de famille, de nation modifient incessamment les individus. Notre voix se modèle le plus souvent, comme timbre et comme intonation, sur celle des personnes qui nous entourent, et il en est de même de beaucoup de nos habitudes physiologiques. Mais le besoin d'imiter s'étend encore aux cas pathologiques, et, pour le prouver, il nous suffit de rappeler ces grandes épidémies démonomaniaques du XVI[e] et du XVII[e] siècle, l'épidémie plus récente de Morzine, les convulsionnaires du cimetière Saint-Médard, les épidémies de cauchemar, de folie-suicide, de mutilations, etc. Or, il est impossible de rapporter ces maladies à de simples *impressions* morales; l'effet produit est ici fort différent. Sous l'influence d'une commotion morale vive, le sujet est affecté diversement selon ses aptitudes, son idiosyncrasie, etc.; tandis que, par imitation, le vomissement produit le vomissement, la vue d'une crise hystérique une crise hystérique, comme le rire amène le rire et le bâillement un bâillement. Ce n'est plus une analogie lointaine qui rattache les deux affections, c'est une identité complète, comme si la première pouvait se transmettre par une véritable contagion. On ne peut dire encore que l'imitation seule soit en jeu, car l'imitation ne saurait exercer une influence sérieuse que sur des actes volontaires. Quelle part pourrait-elle prendre à la production d'une chorée, d'une contracture ou de toute autre maladie dans laquelle la volonté est précisément supprimée? Ce sont ces considérations qui ont amené quelques pathologistes à penser qu'il y a, dans ces cas, un principe morbifique nouveau, un miasme insaisissable et impondérable, une émanation névrosique capable de se transmettre par une sorte de contagion. Cette doctrine, il est vrai, n'est pas admise par l'universalité des praticiens, mais elle est, jusqu'à un certain point, autorisée par les faits que nous avons rapportés.

Impressions de voyage, par Alex. Dumas (1833, 2 vol. in-8°, et 1841, 3 vol.). Ces cinq volumes ne représentent qu'une faible partie des récits de voyages du célèbre auteur; il faut y rattacher: *Quinze jours au Sinaï* (1835, in-8°); *Excursions sur les bords du Rhin* (1841-1842, 3 vol. in-8°); *Une année à Florence* (1841, in-8°); le *Véloce* ou *Alger, Tanger et Tunis* (1848-1850, 3 vol. in-8°); le *Caucase, Voyage* (1859, 3 vol. in-8°). Nous groupons à dessein toutes ces œuvres où la fantaisie a plus de part que la description; les plus célèbres sont les *Impressions de voyage en Suisse* (1833). Elles sont restées typiques et donnent parfaitement l'idée de toutes les autres; car, malgré la richesse de son imagination et la variété de ses ressources narratives, Alex. Dumas est toujours le même. Sa personnalité amusante est le centre de tous ces récits; comme il rapporte tout à lui, une aventure de grand chemin, une mauvaise auberge, une anecdote de table d'hôte tiennent, dans ses *Impressions*, une plus grande place que les plus magnifiques paysages. Réduit à ces proportions, le volume serait trop court; le conteur y ajoute, tant bien que mal, des fragments d'histoire ou de chroniques. La diligence passe à Montereau: récit de la bataille de Montereau; le guide lui montre un clocher, c'est Morat: vite un récit de la bataille de Morat; un peu plus loin est Granson, autre bataille et toute l'histoire de Charles le Téméraire. Ce n'est pas plus difficile que cela. Dans *Quinze jours au Sinaï*, tout un volume est consacré à la croisade de saint Louis; c'est une édition revue et corrigée de Joinville. Si l'histoire fait défaut, le romancier invente une petite nouvelle; il y en a au moins trois dans le *Voyage en Suisse*. On pourrait les extraire et les publier à part: le *Tueur d'ours*, un modèle de narration; le *Duel d'Alcide Jolivet et de l'Anglais de table d'hôte;* la *Confession d'un trappiste*. Le pittoresque pourtant ne fait pas défaut; ainsi, dans ce dernier ouvrage, les ascensions de Jacques Balmat, racontées comme préambule de celle même de l'auteur, constituent un morceau capital, un récit émouvant, qui donne le vertige. Les impressions culinaires du voyageur fantaisiste sont encore plus savoureuses. On n'a pas oublié le fameux bifteck d'ours, la pêche à la serpe, le mouton rôti dans sa peau, etc. Dès qu'il prend en main la broche ou la queue de la poêle, Dumas est un maître inimitable; il vous intéresse aussi vivement à la réussite d'une omelette qu'aux plus terribles péripéties de l'histoire ou du roman. Ce qui amuse surtout, c'est la vivacité de l'écrivain et la naïveté candide du narrateur; car Dumas arrive à la candeur et reste bonhomme, même dans la fatuité la plus extravagante. Il découvre le Rhin, la Suisse, la Méditerranée avec la joie d'un enfant, et raconte comme lui étant personnelles des aventures qui sont depuis longtemps arrivées à d'autres, sans se douter qu'on ait pu les lire dans les mêmes livres que lui. L'ensemble de ses *Impressions de voyage* constitue une des lectures les plus attrayantes.

IMPRESSIONNABILITÉ s. f. (ain-prè-si-o-na-bi-li-té — rad. *impressionnable*). Caractère de ce qui est impressionnable, susceptible de recevoir des sensations organiques.

— Fig. Sensibilité, caractère d'une personne très-susceptible d'émotions: *C'est à l'irritabilité de leurs nerfs que les femmes doivent leur sensibilité, mot de vieux style qu'on a remplacé aujourd'hui par l'*IMPRESSIONNABILITÉ. (Ch. Lacretelle.)

IMPRESSIONNABLE adj. (ain-prè-si-o-nable — rad. *impressionner*). Susceptible d'éprouver des sensations organiques: *Les organes des sens sont des surfaces* IMPRESSIONNABLES.

— Fig. Qui reçoit facilement les sensations de l'âme, qui est facile à émouvoir: *L'esprit d'Alexandre, vif,* IMPRESSIONNABLE *et changeant, s'attachait tour à tour aux idées les plus contraires.* (Thiers.)

IMPRESSIONNÉ, ÉE (ain-prè-si-o-né) part. passé du v. Impressionner. Qui reçoit, qui a reçu des impressions: *Les sens sont* IMPRESSIONNÉS *par les objets extérieurs. La plaque daguerrienne est* IMPRESSIONNÉE *par la lumière. La sensation est la sensibilité* IMPRESSIONNÉE *par les choses matérielles.* (L'abbé Bautain.)

— Fig. Touché, ému: *Etre vivement* IMPRESSIONNÉ *par le spectacle de quelque grand malheur.*

— Bot. *Ecailles impressionnées*, Ecailles de graminées marquées à leur sommet de dépressions qui paraissent être les traces des lobes inférieurs des anthères.

IMPRESSIONNER v. a. ou tr. (ain-prè-si-o-né — rad. *impression*). Produire une impression, un effet extérieur sur: *L'image solaire* IMPRESSIONNE *vivement certains sels d'argent.*

— Fig. Toucher, émouvoir, faire éprouver des impressions à: *Ce discours m'*A *vivement* IMPRESSIONNÉ. *Un chêne agité par le vent* IMPRESSIONNE *plus mon âme qu'une madone de Raphaël.* (H. Berthoud.)

IMPRÉVOYANCE s. f. (ain-pré-voi-ian-se — du préf. *im*, et de *prévoyance*). Défaut de prévoyance: *En politique,* IMPRÉVOYANCE *et décadence sont synonymes.* (E. de Gir.)

IMPRÉVOYANT, ANTE adj. (ain-pré-voi-ian, an-te — du préf. *im*, et de *prévoyant*). Qui manque de prévoyance: *La prodigalité est l'effet d'une personnalité* IMPRÉVOYANTE *ou d'une sotte vanité.* (Latena.)

— Substantiv. Personne imprévoyante: *On aurait tort de comparer l'*IMPRÉVOYANT *au myope ou au presbyte: c'est d'une épaisse cataracte que son esprit est couvert.* (Descuret.)

IMPRÉVU, UE adj. (ain-pré-vu — du préf. *im*, et de *prévu*). Qui arrive, qui se manifeste soudainement et sans avoir été prévu: *Malheur* IMPRÉVU. *Il sort parfois des ressources bien* IMPRÉVUES *de la constance.* (A. Carrel.)

— s. m. Ce qui est imprévu: *Il n'y a, au théâtre, que l'*IMPRÉVU *qui plaise. La fécondité de l'*IMPRÉVU *dépasse de beaucoup la prudence de l'homme d'Etat.* (Proudh.) *Le véritable nom de l'*IMPRÉVU, *c'est l'imprévoyance.* (E. de Gir.) *L'*IMPRÉVU *a bon dos; mais l'*IMPRÉVU *est un participe passif irresponsable, devant lequel il y a toujours un participe actif responsable.* (E. Forcade.)

— **Syn. Imprévu, Inattendu, Inespéré, Inopiné.** Le premier de ces mots suppose de l'étourderie ou au moins un degré insuffisant de prudence; ce qui est *imprévu* aurait dû être prévu et l'on aurait pu prendre des pro-

cautions qui n'ont pas été prises. *Inattendu* marque un certain dérangement dans le cours ordinaire des choses; l'événement n'était pas attendu parce que rien, dans les circonstances antérieures, ne pouvait le faire prévoir : *L'apparition d'un homme qu'on croit mort est* INATTENDUE. (Volt.) *Inespéré* se dit des choses qui rendent heureux et qui surprennent par cela même qu'on ne comptait pas d'avance sur ce bonheur : *Un bien nous paraît d'autant plus grand qu'il était plus* INESPÉRÉ. (D'Ag.) Enfin *inopiné* indique la surprise que nous cause un événement, presque toujours subit, et auquel nous n'avions pas même pensé; ce qui est *inopiné* paraît un effet sans cause, ou c'est quelque chose de prodigieux qu'on n'aurait jamais imaginé.

IMPRIMABLE adj. (ain-pri-ma-ble — rad. *imprimer*). Qui peut être imprimé : *Quand tout le monde lit, tout livre est* IMPRIMABLE, *au point de vue de l'éditeur.*

IMPRIMAGE s. m. (ain-pri-ma-je — rad. *imprimer*). Techn. En terme de batteur d'or, Action de passer une fois le fil dans la filière appelée prégaton.

IMPRIMANT, ANTE adj. (ain-pri-man, an-te — rad. *imprimer*). Qui imprime, qui sert à imprimer : *Cylindre* IMPRIMANT.

IMPRIMATUR s. m. (ain-pri-ma-tur — mot lat. qui signif. *qu'il soit imprimé*). Permission d'imprimer : *Un candidat au doctorat ne peut faire imprimer sa thèse avant d'avoir obtenu l'*IMPRIMATUR *du recteur.*

IMPRIMÉ, ÉE (ain-pri-mé) part. passé du v. Imprimer. Obtenu par la pression, en parlant de traces, d'empreintes en creux ou en relief : *Des traces de pas* IMPRIMÉES *sur le sable.*

— Par ext. Communiqué : *Le mouvement est* IMPRIMÉ *à une locomotive par la force d'expansion de la vapeur.*

— Fig. Tracé dans l'âme d'une manière permanente : *L'amour des parents est une image de la divinité* IMPRIMÉE *au cœur de l'homme.* (Luther.)

— Typogr. Obtenu, tiré au moyen de la presse : *Je vois avec chagrin l'extrême négligence avec laquelle beaucoup de livres nouveaux sont* IMPRIMÉS. (Volt.) *Que la feuille* IMPRIMÉE *vole sans être alourdie par le fisc, qu'importe?* (Th. Gaut.) ‖ Dont les œuvres sont imprimées : *Un écrivain qui n'a jamais été* IMPRIMÉ.

Il semble à trois gredins, dans leur petit cerveau,
Que, pour être *imprimés* et reliés en veau,
Les voilà dans l'Etat d'importantes personnes.

VOLTAIRE.

— Techn. Soumis à l'impression : *Toiles* IMPRIMÉES. *Papiers* IMPRIMÉS. ‖ Enduit d'une ou de plusieurs couches de couleur : *Serrure* IMPRIMÉE. *Boiserie* IMPRIMÉE.

— Peint. Couvert d'un enduit particulier, en parlant d'une toile ou d'un panneau destinés à être peints.

— s. m. Livre imprimé, brochure ou feuille imprimée : *Distributeur d'*IMPRIMÉS. *Les* IMPRIMÉS *sont soumis, pour le port, à une taxe particulière.*

IMPRIMER v. a. ou tr. (ain-pri-mé — lat. *imprimere*; de *in*, sur, et *premere*, presser). Marquer, par l'effet d'une pression, la figure d'un corps sur un autre corps : IMPRIMER *ses pas dans la neige.* IMPRIMER *l'effigie d'un coin sur une médaille.* IMPRIME *le cachet sur la cire lorsqu'elle est chaude, et redresse l'arbre quand il est jeune.* (Max. orientale.)

— Par ext. Communiquer, transmettre : IMPRIMER *le mouvement à une machine. C'est Dieu qui* IMPRIME *à la matière son mouvement, et qui règle sa détermination.* (Malebr.)

— Fig. Donner, fournir, apporter, produire d'une façon permanente : *La vieillesse* IMPRIME *plus de rides à l'esprit qu'au visage.* (Montaigne.) *La communication des cœurs* IMPRIME *à la tristesse je ne sais quoi de doux et de touchant.* (J.-J. Rouss.) ‖ Inspirer : *La justice* IMPRIME *le respect; la force et la violence provoquent la résistance.* (De Bonald.)

— Typogr. Tirer, au moyen d'une presse, des exemplaires des formes d'imprimerie, des planches gravées ou des dessins exécutés sur les pierres lithographiques; publier par la voie de la presse : IMPRIMER *un journal.* IMPRIMER *une gravure.* IMPRIMER *des cartes de visite, des lettres de faire part. Si l'on n'*IMPRIMAIT *que l'utile, il y aurait cent fois moins de livres.* (Volt.)

Et qui diantre vous pousse à vous faire *imprimer?*

MOLIÈRE.

— Techn. Appliquer par la pression, sur des objets préparés, des couleurs ou des dessins : IMPRIMER *des indiennes.* IMPRIMER *des papiers de tenture.* ‖ Couvrir d'une ou de plusieurs couches de couleur : IMPRIMER *des boiseries.* IMPRIMER *des pièces de serrurerie.* ‖ Former le grain sur une peau : *Pour faire du veau grené, on étend la peau sur une table, la fleur en dessus et la chair en dessous; puis, avec une paumelle, on l'*IMPRIME *des deux quartiers, c'est-à-dire qu'on la travaille de la patte de derrière à la patte de devant, ou bien de queue en tête.* (J. de Fontenelle.)

— Peint. Couvrir d'un enduit particulier, en parlant d'une toile ou d'un panneau sur lesquels on doit peindre : IMPRIMER *la toile.*

S'imprimer v. pr. Etre imprimé, marqué par la pression : *Les pas des fourmis finissent par* S'IMPRIMER *sur la pierre.* ‖ Etre tiré par les procédés typographiques : *Tout* S'IMPRIME *aujourd'hui au moyen des presses à vapeur.*

— Fig. Se fixer, se graver, laisser des traces permanentes : *Les choses qu'on apprend par cœur* S'IMPRIMENT *dans la mémoire.* (Rollin.)

— **Syn. Imprimer, empreindre.** V. EMPREINDRE.

IMPRIMERIE s. f. (ain-pri-me-rî — rad. *imprimer*). Art de tirer les écrits, à un grand nombre d'exemplaires, au moyen de caractères mobiles préalablement assemblés : *L'*IMPRIMERIE *est le dernier et le suprême don par lequel Dieu avance les choses de l'Evangile.* (Luther.) *L'*IMPRIMERIE *a changé le sort de l'Europe; elle changera la face du monde.* (Sieyès.) *L'*IMPRIMERIE *est l'artillerie de la pensée.* (Rivarol.)

— Par ext. Etablissement où s'effectuent les diverses opérations de l'imprimeur : *Construire une* IMPRIMERIE. *Aller à l'*IMPRIMERIE. *Ce livre est encore à l'*IMPRIMERIE.

— *Caractères d'imprimerie*, Caractères mobiles en fonte, que l'imprimeur assemble pour tirer ses épreuves.

— *Imprimerie en taille-douce*, Art d'imprimer les gravures. ‖ *Imprimerie lithographique*, Art d'imprimer les lithographies. ‖ *Imprimerie de peinture*, Art de tirer, par l'impression, des estampes coloriées.

— **Encycl.** L'*imprimerie* typographique fut inventée par le Mayençais Gutenberg vers l'an 1436, et perfectionnée par Fust et Schæffer, d'abord associés du créateur de l'art, puis ses rivaux et peut-être ses spoliateurs. La manie paradoxale de rechercher dans l'antiquité l'origine de toutes les découvertes et inventions modernes ne pouvait manquer de s'exercer à propos de cet art sublime qui a renouvelé la face du monde, et qui fait si bien partie maintenant des nécessités sociales, qu'on n'en conçoit plus l'absence et la privation. On a prétendu, en effet, retrouver, dans l'impression tabellaire des Chinois et dans quelques procédés grossiers en usage dans l'antiquité et au moyen âge, le principe et l'idée première de la typographie. Un Anglais, D'Israeli, dans ses *Curiosités littéraires*, va jusqu'à supposer que les grands personnages de la société romaine avaient eu connaissance de l'imprimerie, mais qu'ils en avaient étouffé le secret par une profonde prévoyance politique. Que les anciens aient approché de cette découverte, ou, du moins, qu'ils aient connu une sorte d'impression, nul ne songe à le nier; mais rien de ce que l'on connaissait parmi les procédés antérieurs à Gutenberg ne ressemble à la typographie proprement dite, à l'impression par les caractères mobiles, idée neuve et hardie, principe fondamental sans lequel l'*imprimerie* n'eût jamais été que d'un usage insignifiant. Enumérons néanmoins rapidement ces procédés dans lequels on veut trouver l'embryon de la conception admirable des maîtres mayençais.

Suivant les missionnaires, l'impression de caractères ou de dessins sur des planches de bois fixes, d'une seule pièce, était connue des Chinois dès les premiers siècles de l'ère chrétienne. Les anciens connaissaient aussi, si l'on veut, les principes de l'impression; ils la pratiquaient à sec, à froid, à chaud, et peut-être même par voie humide; il suffit de rappeler les empreintes sur les briques, sur le pain, les stigmates appliqués au front des esclaves fugitifs, les inscriptions des monnaies, les cachets, etc. On retrouvera même l'idée de la mobilité des caractères dans la marque de ces lampes en terre cuite, où l'ouvrier s'est servi de poinçons d'une seule lettre, de la même manière que nos relieurs pour les titres dorés de leurs livres. Il paraît aussi qu'on apprenait à lire aux enfants au moyen de lettres isolées et en relief. Au moyen âge, on connut l'impression humide. Guillaume le Conquérant, entre autres, appliquait sur ses chartes un cachet trempé dans l'encre; les enlumineurs et décorateurs de livres imprimaient aussi par le moyen de patrons découpés à jour dans des lames de métal, procédé qui rappelle ce qu'on sait du roi barbare Théodoric, qui, n'ayant pu parvenir à apprendre à signer son nom, se servait d'une lame d'or percée et suivait avec le style les découpures des lettres THÉOD. Dès le XIV^e^ siècle, et peut-être antérieurement, on fabriquait des cartes à jouer imprimées et enluminées au moyen de patrons à jour. Dans les premières années du XV^e^ siècle, les Allemands firent un pas de plus, et ils les imprimèrent au moyen de moules en bois gravés, procédé que pratiquèrent aussi les Hollandais et les Italiens. Vinrent ensuite les *livres d'images* et les *donats*. Les livres d'images, qui ne portent aucune indication d'auteur ni de lieu, ont été gravés sur des planches de bois fixes avec le texte à côté, et quelquefois sortant de la bouche des personnages; les uns ont été fabriqués avant la découverte de l'*imprimerie*, les autres pendant les premiers tâtonnements de cet art : c'est là ce qu'on nomme l'impression xylographique. Les bibliothèques de l'Europe possèdent une dizaine de ces curieux monuments, parmi lesquels la fameuse *Bible des pauvres*, dont un exemplaire se trouve à la Bibliothèque nationale. Les *donats* sont des livres de grammaire, abrégés d'un traité d'Ælius Donatus, en usage alors dans les écoles. Ce sont encore des spécimens de l'impression xylographique. Les lettres étaient sculptées en relief et à rebours sur des planches de bois. La Bibliothèque nationale possède deux de ces planches de bois, achetées en Allemagne par Foucault, conseiller d'Etat sous Louis XIV.

Tel était l'état de l'*imprimerie* lorsque parut Gutenberg. Nous ne répéterons pas ce qui a été dit à l'article GUTENBERG relativement aux incertitudes de l'histoire sur les premiers temps de l'*imprimerie* et sur ses premiers pas. Il est vraisemblable que les livres d'images et les *donats* furent le point de départ des recherches de ce grand artiste. Il inventa ensuite les caractères mobiles et s'en servit même à Strasbourg; car il en est question dans le procès qu'il eut dans cette ville avec ses associés, en 1438, et dont les pièces authentiques ont été retrouvées, en 1745, par l'archiviste Wenkler, dans une vieille tour de Strasbourg, le *Pfennigthurm*. Il y est aussi question de *presse*. Ces caractères mobiles étaient taillés en bois. On prétend que les anciens imprimeurs de Mayence conservaient précieusement dans leurs ateliers quelques-unes de ces lettres de bois, respectables monuments de l'art primitif, et qu'il était d'usage qu'on en donnât une à chaque compagnon reçu maître dans la corporation. A Mayence, qui fut en réalité le vrai berceau de l'art typographique, Gutenberg s'associa le banquier Fust, puis le calligraphe Schæffer (1454) pour l'exploitation et le perfectionnement de son invention. Dans les premiers temps, ils ne paraissent pas avoir fait autre chose que de l'impression xylographique; peut-être avaient-ils été rebutés par les frais qu'entraînait la taille des caractères mobiles sur bois. Ils revinrent ensuite à ce dernier procédé, et imaginèrent enfin les *matrices* frappées avec un poinçon et dans lesquelles ils fondaient des lettres, système qui fut perfectionné par Schæffer et qui devint la base de la typographie. On possède quelques-uns des premiers produits de l'*imprimerie* naissante, et ces ouvrages sans date et sans nom de lieu ni d'imprimeur ont donné lieu à d'interminables controverses. Le premier livre connu jusqu'à ce jour par l'indication d'une date précise, du nom, du lieu et des imprimeurs est le *Psautier* dit *de Mayence*, imprimé en 1457, par Fust et Schæffer. L'assertion au moins singulière émise par le Hollandais Van Zuyren, en 1561, que l'*imprimerie* aurait été inventée à Harlem par Laurent Coster, est une fable. V. COSTER.

Les premiers caractères employés par les vieux imprimeurs étaient *gothiques;* on les nommait aussi *lettres de forme*. Simon de Coline, Robert Estienne et Michel Vascosan contribuèrent, en France, à faire disparaître ce bizarre caractère. Ce fut l'habile graveur Nicolas Jenson qui donna au caractère romain la forme et les proportions qu'il a aujourd'hui. Les lettres *italiques* tirent leur origine des caractères cursifs employés dans la chancellerie romaine, et leur nom de l'Italie; elles furent mises en usage pour la première fois à Venise, en 1513, par Alde Manuce, d'où les noms de *vénitiennes* et d'*aldines* qu'on leur donnait quelquefois.

De Mayence, l'*imprimerie* se répandit dans l'Europe entière, à Bamberg d'abord (1461), puis à Cologne (1467), à Strasbourg (1465), en Italie, au monastère de Subiaco (1465), à Rome (1467). En 1462, suivant une tradition, Louis XI envoya à Mayence Nicolas Jenson, directeur de la Monnaie de Tours, pour s'informer secrètement des procédés de l'art nouveau; mais cette mission, qui aurait eu pour résultat de faire jouir notre patrie quelques années plus tôt des avantages de la typographie, ne profita qu'à l'Italie : Jenson ne revint point en France; il alla s'établir, vers 1469, à Venise, où son talent de graveur lui fut d'un grand secours. En 1470, l'*imprimerie* fut introduite en France par les Allemands Ulric Gering, Michel Friburger et Martin Krantz, qui établirent la première typographie dans la maison même de la Sorbonne, à Paris, appelés d'Allemagne par Jean Heynlin de la Pierre, prieur de cette maison. Le premier ouvrage qui y fut imprimé a pour titre *Epistolæ Gasparini Pargamensis* (in-4°), et parut en 1470, bien qu'il soit sans date. En 1473, les trois associés transportèrent leur imprimerie rue Saint-Jacques, à l'enseigne du Soleil d'or. A la fin de 1478, Michel Friburger et Martin Krantz retournèrent probablement en Allemagne, et Gering resta seul à la tête de l'imprimerie, qui fut alors transférée dans une maison dépendant de la Sorbonne. Favorisée par Louis XI, l'*imprimerie* se propagea rapidement en France, de telle sorte qu'avant la fin du XV^e^ siècle les principales villes possédaient des établissements; ainsi elle s'établit à Strasbourg vers 1465, à Metz en 1471, à Lyon en 1472, à Angers en 1477, à Chablis en 1478, à Poitiers en 1479, à Caen en 1480, à Troyes en 1483, à Rennes et à Loudéac en 1484, à Salins en 1485, à Abbeville en 1488, à Besançon en 1487, à Toulouse en 1488, à Haguenau en 1489, à Orléans et à Dôle en 1490, à Angoulême, à Dijon, à Lantenac en 1491, à Nantes et à Cluny en 1483, à Limoges en 1495, à Provins et à Tours en 1490, à Avignon en 1497, à Tréguier en 1499, à Perpignan en 1500, etc. Depuis lors, l'*imprimerie* s'est répandue dans le monde entier, propagée par le commerce, par le prosélytisme religieux, par les conquérants et par les missionnaires.

Comprenant l'importance de la révolution que venait d'accomplir Gutenberg, la plupart des souverains tinrent à honneur de protéger l'*imprimerie* et d'attirer le plus grand nombre d'ouvriers possible. Les imprimeurs furent reconnus sinon de classe noble, du moins comme exerçant une profession libérale entre toutes, et des privilèges particuliers leur furent accordés : ainsi les imprimeurs furent exempts des charges de la cité, comme de garder les postes, de faire le service du guet, de loger les gens de guerre, de payer les octrois, tailles, aides, gabelles, les nombreuses taxes imposées aux métiers, etc. Il est généralement admis que, en vertu de ces anciens privilèges, les typographes étaient autorisés à porter l'épée, et cette marque de considération, accordée dès l'origine aux imprimeurs, dut nécessairement avoir une grande influence sur l'établissement et les progrès de la typographie. D'apres M. Louis Combes, à qui l'on doit sur ce sujet une intéressante notice, on ne sait s'il existe un texte précis, un acte authentique autorisant formellement ce port de l'épée, et peut-être cette coutume s'établit-elle simplement, comme une conséquence naturelle et légitime de l'ensemble des prérogatives accordées aux adeptes de l'art nouveau.

Dès 1466, Mentelin fut anobli par diplôme impérial, en récompense de ses travaux; ce fait a été contesté, il est vrai; mais on connaît d'autres exemples d'anoblissement qui sont parfaitement authentiques. Ce ne sont là encore que des distinctions individuelles; mais voici qui est plus général et plus précis. En 1470, l'empereur Frédéric III concéda des armoiries à la corporation des imprimeurs, et leur donna en outre le droit de *s'habiller comme les nobles*. On peut dire que le droit de porter l'épée est implicitement contenu dans cette concession; mais, enfin, il n'y est pas exprimé. Quoi qu'il en soit, il est positif que, dans la plupart des pays, les typographes ont porté l'épée, et non-seulement les maîtres, mais encore les compagnons. Le *Magasin pittoresque* a reproduit une estampe fort rare de la fin du XVI^e^ siècle, gravée par Philippe Galle, d'après Stradanus. Elle représente l'intérieur d'une imprimerie en Hollande : les compositeurs travaillent l'épée au côté (d'autres l'ont derrière eux, dans le *rang*); ils sont vêtus comme de vrais gentilshommes, fraise au col, pourpoint luxueux, hauts-de-chausses brodés et enrubannés, et confortablement assis sur des escabeaux garnis de moelleux coussins.

Louis XII protégea chez nous l'*imprimerie* et la librairie, et leur accorda, par l'édit de Blois (9 avril 1513), les mêmes privilèges et immunités qu'à l'Université. En 1515, François I^er^ dispensa les imprimeurs de tout service militaire dans Paris; mais ce prince, appelé le *Père des lettres*, ne tarda pas à donner de grandes preuves de sévérité contre l'*imprimerie*. Par une ordonnance du 13 juin 1521, il défendit aux vingt-quatre imprimeurs établis alors à Paris d'imprimer, de vendre ou de débiter aucun livre qui n'eût été préalablement examiné et approuvé par l'Université et la Faculté de théologie. La Sorbonne, qui avait tant favorisé l'*imprimerie* à ses débuts, voyant avec effroi la typographie propager les ouvrages de Luther et des réformateurs, demanda en 1533, à François I^er^, d'abolir pour toujours, en France, l'art de l'*imprimerie*, et, le 13 janvier de l'année suivante, ce prince publia un édit frappant d'interdiction toute *imprimerie*, et portant la peine de hart contre les imprimeurs. Néanmoins, ce décret ne fut pas enregistré par le parlement. François I^er^ l'abrogea le 23 février suivant, mais en même temps il limita le nombre des imprimeurs de Paris à douze, lesquels ne pouvaient publier que des livres approuvés, et, en 1543, il les exempta du service des gardes bourgeoises. Sous ce prince comme sous ses successeurs, l'*imprimerie* et la librairie restèrent soumises à des règlements d'une rigueur excessive : peine de mort contre les auteurs ou distributeurs d'ouvrages attaquant la religion et le gouvernement; peine de mort contre les libraires qui publieraient des livres ou gravures sans l'autorisation expresse du roi, etc. En 1546, l'imprimeur Etienne Dolet fut étranglé et brûlé à la place Maubert. En 1547, Henri II ordonna que la permission accordée par la Faculté de théologie fût imprimée au commencement de chaque ouvrage; toutefois, en 1553, il exempta les imprimeurs des droits fiscaux qui frappaient les livres, et, trois ans plus tard, il exigea le dépôt à la Bibliothèque royale de tout livre dont l'impression était autorisée. En 1560, le libraire Martin fut pendu à Paris pour avoir vendu un pamphlet contre les Guises, le *Tigre royal*. Au mois de septembre 1563, parurent deux ordonnances, l'une frappant de la peine du fouet, et, en cas de récidive, de la peine de mort tous les imprimeurs, semeurs et vendeurs de placards et libelles diffamatoires; l'autre défendant aux imprimeurs de rien imprimer sans permission, sous peine d'être pendus et étranglés. Peu après son avénement, Henri IV confirma tous les privilèges des imprimeurs et les exempta des impôts nouvellement établis (1595). Ce fut Louis XIII qui, en 1624, institua officiellement la censure des livres par la création de quatre censeurs. Trois ans plus tard, il défendit d'imprimer des livres ne portant ni nom d'auteur ni nom d'imprimeur. Enfin, jus-

qu'à l'époque de la Révolution, l'*imprimerie* fut entravée par une foule de règlements restrictifs qui disparurent en 1791, lorsque l'Assemblée constituante consacra le principe de la liberté de la presse, du commerce et de l'industrie. Cette liberté ne fut pas de longue durée. Un décret du 5 février 1810 fixa la législation de l'*imprimerie*. Le nombre des imprimeurs fut limité, pour Paris, à soixante, puis, en 1811, à quatre-vingts, et ils furent placés dans les attributions du ministre de l'intérieur, maître d'accorder, de refuser ou de retirer les brevets dans toute la France. Le ministre usa largement de ce droit, et plus souvent encore du droit de censure : à aucune époque peut-être l'*imprimerie* ne subit de pareilles entraves. En ce temps essentiellement autocratique, toute critique, quelque modérée qu'elle fût, toute allusion indirecte et même involontaire ne trouvait jamais grâce et était impitoyablement biffée. Indépendamment du ministère de l'intérieur, le ministère de la police générale avait le droit d'arrêter la circulation ou la publication de tout ouvrage, même après qu'il avait été lu par les censeurs. En 1813 et en 1814, la surveillance exercée sur l'*imprimerie* devint encore plus rigoureuse, des écrits clandestins commençant à se répandre contre l'empereur. La loi du 21 octobre 1814 supprima un grand nombre d'*imprimeries* et força les imprimeurs conservés à payer une indemnité à ces derniers. En outre, elle organisa un système de surveillance, lequel devait offrir le moyen de ne rien laisser échapper qui fût contraire aux intérêts du gouvernement. Le gouvernement de la Restauration se montra d'abord assez libéral en matière d'*imprimerie;* mais il eut bientôt recours aux mesures de compression, rétablit la censure, promulgua l'ordonnance de 1819 et persécuta les imprimeurs. Deux des plus forts imprimeurs de Paris, MM. Paul Dupont et Constant Champie, furent frappés avec la sévérité la plus cruelle pour une simple contravention. Leurs brevets leur furent retirés par ordonnance royale, et on ne leur laissa de caractères que les échantillons propres à faciliter la vente d'un matériel destiné à être mis au creuset et qui devait être vendu à l'encan. Ces rigueurs reportaient la France aux plus mauvais jours de François Ier. L'*imprimerie* trouva alors dans Firmin Didot et Benjamin Constant des éloquents interprètes des plaintes nombreuses soulevées par un pareil état de choses.

Par une singulière contradiction, le gouvernement de Juillet fut beaucoup plus favorable, du moins à ses débuts, à la presse qu'à l'*imprimerie*. La Révolution avait amené une crise commerciale dont l'*imprimerie* ne commença guère à se relever qu'en 1835; mais, à partir de ce moment, elle prit un rapide essor. Les imprimeurs de Paris se réunirent en association le 30 août 1839. En 1847, à la veille de la révolution de Février, une société fraternelle de protes se forma également à l'imitation de la précédente.

La république de 1848 fut loin de faire pour l'*imprimerie* ce qu'on avait le droit d'en attendre; elle créa, il est vrai (11 avril 1848), près du Comptoir national d'escompte de Paris, un sous-comptoir de garantie pour la librairie, la papeterie, l'*imprimerie*, la fonderie en caractères et les autres professions qui s'y rattachent; mais l'éternel système des brevets fut maintenu avec les anciens règlements administratifs. De 1848 à 1851, sur les onze cents brevets d'imprimeur existant en France, neuf furent retirés pour condamnations judiciaires. La loi du 27 juillet 1849 maintint pour les imprimeurs le dépôt prescrit par la loi du 21 octobre 1813, et les obligea à déposer au parquet, vingt-quatre heures avant toute publication, tous les écrits traitant de matières politiques ou d'économie sociale, et ayant moins de dix feuilles. Le gouvernement issu du coup d'Etat du 2 décembre 1851 établit, par les décrets des 30 janvier et 24 mars 1852, une législation véritablement draconienne en matière de presse. L'imprimeur fut rendu responsable des journaux sortis de ses presses au même titre que le gérant, et son brevet put lui être retiré par simple mesure administrative. Le pouvoir voulut par là l'ériger en une sorte de censeur préalable et l'empêcher de prêter ses presses à la publication de journaux hostiles à l'Empire. Le décret du 24 mars 1852 assimila les imprimeurs en taille-douce aux imprimeurs en caractères mobiles, et les obligea à être également brevetés et assermentés. Il astreignit à l'autorisation et à la surveillance du ministre de la police générale ou des préfets les possesseurs de presses autographiques et de presses à copier, si nécessaires au commerce, tolérées jusque-là pour des impressions privées. Il soumit enfin à une surveillance continuelle et assujettit à de nombreuses formalités les fondeurs de caractères, les clicheurs ou stéréotypeurs, les fabricants de presses de tout genre et les marchands d'ustensiles d'*imprimerie*. La loi du 11 mai 1868 vint apporter quelques modifications au régime d'odieux arbitraire qui pesait alors sur la presse. Elle autorisa les gérants des journaux à avoir une *imprimerie* exclusivement destinée à l'impression de leurs journaux.

Après la révolution du 4 septembre 1870, le gouvernement de la Défense nationale, par décret du 10 septembre, supprima la nécessité d'avoir un brevet pour exercer la profession d'imprimeur et de libraire, et astreignit simplement ces industriels à une déclaration faite au ministère de l'intérieur; mais les imprimeurs sont restés soumis à plusieurs prescriptions édictées par des lois antérieures. Ils doivent notamment, avant toute publication, faire dépôt au ministère de l'intérieur, à Paris, et au secrétariat de la préfecture pour les départements, de deux exemplaires de tous ouvrages, écrits périodiques, journaux, affiches, etc., sortant de leurs presses, et déposer au parquet du procureur de la République du lieu de l'impression, vingt-quatre heures avant toute publication, tous écrits traitant de matières politiques ou d'économie sociale, et ayant moins de dix feuilles d'impression. Ils doivent, en outre, déclarer le nombre d'exemplaires tirés, et, au cas de contravention à ces dispositions de la loi, ils sont passibles d'une amende de 100 francs à 500 francs. Les imprimeurs sont forcés, sous peine d'amende, d'indiquer leur nom et leur demeure sur tout écrit sorti de leurs presses, et ils sont punis de l'emprisonnement s'ils indiquent un faux nom et une fausse demeure.

Après ce résumé de l'histoire de l'*imprimerie* jusqu'à nos jours, il nous reste à examiner quels ont été les progrès matériels de cet art. L'idée de la presse fut, dit-on, donnée à Gutenberg par la vue d'un pressoir et surtout du mouvement de la vis, qui répond à un poids immense. Les premières presses, de bois grossièrement travaillé, devaient être fixées à des murs solides soit par des étançons, soit par des crochets de fer; sans cela elles eussent cédé aux efforts de l'ouvrier, forcé d'user de toute sa force pour obtenir une pression suffisante. C'est au XVIIIe siècle que commencent les perfectionnements et les découvertes qui ont fait de l'*imprimerie* une puissance sans rivale.

Les deux premières découvertes qui se présentent à nous à cette époque sont : la *machine à papier continu* et la *stéréotypie* ou art de reproduire un texte à l'infini sans nouveaux frais de composition. La machine à papier continu et la stéréotypie sont dues à la famille Didot. La Révolution, que l'on accuse si souvent de vandalisme, s'empressa de profiter de ces deux découvertes : le 15 octobre 1790, l'Assemblée nationale ordonna le payement par le Trésor public d'une somme de 20,000 livres à la maison Didot, pour l'achèvement de l'impression des œuvres de Fénelon, commencée en vertu d'un traité fait en 1783, au nom du clergé de France. Plus tard, la Convention (séance du 13 juin 1793) décréta qu'un concours serait ouvert pour la composition des livres élémentaires destinés à l'enseignement public, et que des récompenses nationales seraient accordées à ceux qui auraient présenté les meilleurs livres élémentaires sur les sciences, les lettres et les arts. Quelque temps après, elle décréta l'impression, aux frais de l'Etat et à 3,000 exemplaires, du dernier ouvrage de Condorcet, l'*Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*. De pareils encouragements disent assez l'importance que la Révolution accordait à l'*imprimerie*, et l'Empire, qui lui succéda, fut loin de donner à ce grand art une impulsion égale. Sauf quelques perfectionnements de caractères, il languit singulièrement pendant cette période, et l'absence absolue de liberté, en même temps que la guerre en permanence, suffisent largement pour expliquer ce ralentissement.

Sous la Restauration, on découvre le moyen de fondre les caractères dans un moule multiple en même temps que de les immobiliser, grâce à la stéréotypie perfectionnée, ce qui permet de faire des éditions exemptes de toutes les fautes qui proviennent de la dispersion et du dérangement des caractères, et en même temps beaucoup plus économiques. Les presses en fonte remplacent pour la première fois les vieilles presses en bois. Gannal, en 1819, substitue les rouleaux en matière élastique aux tampons avec lesquels on distribuait l'encre sur les caractères. La presse Stanhope (1820), puis les presses à vapeur introduisent une véritable révolution dans l'*imprimerie*. Les mécaniques à cylindre, marchant à la vapeur, impriment alors sur chaque côté à la fois des feuilles de la plus grande dimension. Les encres sont modifiées. On invente les machines à papier continu, dont la pâte est broyée au moyen de cylindres tournants, et qui suppriment la fabrication si lente du papier à la main avec des pâtes battues par des maillets de bois. La composition elle-même essaye de se métamorphoser en assemblant, par des moyens mécaniques, les lettres destinées à l'impression. Le libraire Touquet tire, le premier, parti de l'immense fabrication que lui assurent les procédés nouveaux. Son édition de Voltaire, commune, mais d'un bon marché qui fut lui-même une révolution dans la librairie, eut un succès prodigieux.

Si, sous le gouvernement de Juillet, les progrès de l'art typographique furent moins importants que ceux obtenus sous la Restauration, il faut en chercher la cause uniquement dans le degré de perfection où cet art était déjà parvenu. A l'avenir, l'*imprimerie* sera forcée, pour réaliser de nouveaux progres, de s'allier à d'autres arts, et c'est seulement avec le secours de l'électricité et de la chimie qu'il lui sera possible d'agrandir le champ de ses découvertes. Néanmoins on vit, aux Expositions de 1834, 1839 et 1844, qu'elle n'avait pas cessé d'occuper dans l'industrie une des premières places. On admira, notamment à la dernière de ces Expositions, de nouvelles presses mécaniques perfectionnées, un ingénieux système de typographie musicale, enfin la découverte de la lithotypographie, qui consiste à reproduire de vieux livres et de vieilles gravures par un procédé de décalque. On vit aussi pour la première fois à cette Exposition les essais d'électrotypie, procédé vulgairement connu sous le nom de *galvanoplastie*, et qui permet d'obtenir des clichés typographiques véritables et la reproduction des planches gravées et même des épreuves typographiques. La révolution de Février éclata, et ce fut au milieu des préoccupations politiques et de la crise commerciale, inséparables d'un pareil moment, que s'ouvrit la deuxième Exposition des produits de l'industrie française. Elle fut cependant des plus brillantes, et l'*imprimerie* y maintint son drapeau avec honneur. On y remarqua un procédé qui permettait de contourner les filets en élégantes vignettes et de leur faire imiter les jeux de la plume. L'impression elle-même signala son perfectionnement par l'usage de glacer le papier avant le tirage, ce qui donnait à l'encre plus d'éclat, et au contour des lettres plus de pureté. La typographie polychrome brilla aussi à la même Exposition. Outre les couleurs, on emploie aujourd'hui avec un succès égal l'or et l'argent, soit en feuilles, soit en poudre; on est parvenu à marier l'or mat avec l'or à fond ouvré, et l'on se sert du bronze avec autant d'avantage que des métaux précieux. Les impressions en poudre d'or et d'argent peuvent être exécutées à très-bon compte; on cherche seulement encore à donner aux lettres plus de solidité. Mentionnons à la louange du gouvernement républicain que ce fut à l'Exposition de 1849 que le jury accorda pour la première fois une place dans son rapport aux contre-maîtres et ouvriers qui avaient le mieux secondé leurs patrons dans l'exécution des ouvrages les plus remarquables. A l'Exposition universelle de Londres en 1851, on put embrasser pour la première fois d'un vaste coup d'œil les progrès de la typographie depuis l'invention de Gutenberg. L'Exposition française de 1855, celle de 1862 en Angleterre et enfin la dernière et célèbre Exposition du Champ-de-Mars de 1867 ont achevé de donner à cette grande branche d'industrie un essor qui ne saurait plus maintenant se ralentir, quelques entraves momentanées que les lois sur la presse essayent d'y porter. Nous n'avons pas besoin de dire qu'à toutes ces Expositions l'*imprimerie* française sut tenir la première place. V. CARACTÈRES, COMPOSITION, CORRECTEUR, FONDERIE, PRESSE TYPOGRAPHIQUE, TYPOGRAPHIE.

Imprimerie nationale, célèbre établissement situé à Paris, rue Vieille-du-Temple, nº 87, et destiné exclusivement à l'impression, soit des actes et travaux officiels, *Bulletin des Lois*, etc., soit des ouvrages qui ont, par faveur spéciale, obtenu l'approbation supérieure. On a voulu faire remonter la fondation de cette imprimerie à François Ier, qui, le 17 janvier 1538, nomma Conrad Néobar imprimeur pour le grec, avec un traitement de 100 écus d'or, et lui donna pour successeur, en 1539, Robert Estienne, qui était déjà imprimeur royal pour le latin et l'hébreu. Mais, s'il y avait un imprimeur royal, il n'y avait pas d'Imprimerie du roi, car Néobar et Estienne dirigeaient des établissements qui leur appartenaient. Ce fut Louis XIII qui, après son ordonnance du 2 février 1620, fit installer au Louvre un atelier de typographie, appelé Imprimerie royale, et y installa les imprimeurs Nurel et Mettayer, chargés seuls d'imprimer les édits, ordonnances, règlements, déclarations, etc. La même ordonnance admettait les imprimeurs du roi au nombre des officiers et commensaux de sa maison, prérogative qui était héréditaire. L'administration de l'Imprimerie royale fut placée sous l'autorité de Sublet-Desnoyers, surintendant et ordonnateur général des manufactures et bâtiments royaux. Sébastien Cramoisy, imprimeur du roi, en fut nommé directeur, Tanneguy Lefebvre, inspecteur des impressions, et Trichet de Fresne, correcteur. En outre, une somme importante fut affectée au service de la nouvelle fondation, qui eut dès lors officiellement pour objet la publication de tous les actes du conseil, des impressions de la maison du roi, et en même temps la propagation des principaux monuments de la religion et des lettres. Des publications importantes et remarquables par l'exécution sortirent depuis lors de cet établissement. En 1669, Mabre-Cramoisy succéda à son grand-père et dirigea avec habileté l'Imprimerie royale, dont sa veuve conserva la direction de 1687 à 1691. En 1691, Jean Anisson fut mis à la tête de cet établissement, que des membres de sa famille dirigèrent jusqu'à l'époque de la Révolution.

Les caractères, grecs ou romains, qui jusqu'en 1691 servirent à la typographie royale, provenaient des Estienne et des Garamond, célèbres imprimeurs de François Ier. En 1692, peu de temps après l'avénement d'Anisson à la direction de l'Imprimerie royale, Louis XIV ordonna qu'une typographie spéciale serait gravée pour le service de son Imprimerie. Une commission fut constituée pour donner à cette nouvelle typographie toute la perfection désirable, et, en 1694, Philippe Grand-Jean, graveur du roi, fut chargé de l'exécution des nouveaux types adoptés. Les vingt et un corps de caractères dont se composait cette typographie, et qui ne furent terminés qu'en 1745, étaient désignés ainsi : sédanoise, nompareille, mignonne, petit texte, petit romain gros œil, cicéro gros œil, petit parangon gros œil, gros parangon, petit canon, gros canon, double canon, triple canon, petit romain petit œil, cicéro petit œil, gros romain petit œil, petit parangon petit œil, perle et quadruple canon. A cette typographie furent ajoutés, sur l'ordre même du roi, les signes dont une partie distingue encore aujourd'hui les caractères de l'Imprimerie nationale de ceux des imprimeries commerciales, auxquelles il est expressément interdit de les imiter. Ces signes consistaient dans le doublement du délié supérieur des lettres *b*, *d*, *h*, *i*, *j*, *k*, *l*. Le trait latéral presque imperceptible qui flanquait cette dernière lettre formait une des marques les plus apparentes des caractères de Louis XIV.

Le premier corps gravé, dit *saint-augustin*, et qui servit de prototype aux autres, fut employé pour la première fois à l'impression d'un ouvrage intitulé : *Médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand* (1702), ouvrage rédigé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et le premier qu'elle ait publié, avec explications historiques de Charpentier, Tallemant, Racine, Boileau, etc., etc. Les *Médailles* eurent depuis deux autres éditions (même année 1702, et 1723).

En 1707, Anisson, absorbé par l'accroissement de ses affaires particulières comme imprimeur-libraire, offrit au roi sa démission de directeur de l'Imprimerie royale du Louvre. Il fut remplacé dans ses fonctions et priviléges par Claude Rigaud, son beau-frère. Le duc d'Orléans, devenu régent, donna à l'Imprimerie royale une nouvelle importance. Ce fut sur son initiative que de Fourmont dirigea la gravure sur bois d'un corps complet de caractères chinois, et ce fut lui qui, en 1722, ordonna de graver des caractères hébraïques qui manquaient à la typographie du Louvre, sous Louis XV.

En 1725, la fonderie royale, établie à l'Estrapade, à l'entrée de la rue des Postes, et dirigée jusque-là par la veuve Grand-Jean, fut transférée au Louvre et adjointe à l'Imprimerie royale. Il résulta de ce transport que les types et matrices de la fonderie furent mis sous la garde unique du directeur de l'Imprimerie, Louis-Laurent Anisson, fils de Jean Anisson, lequel avait succédé, en 1725, à Claude Rigaud, son oncle, et que Jean-Alexandre se vit, par ce fait, enlever une de ses prérogatives les plus chères.

Quelques années auparavant étaient venus se joindre aux richesses typographiques de l'établissement les poinçons et matrices de caractères orientaux, syriaques et samaritains offerts et déposés, en 1692, par l'abbé Le Jay, à la Bibliothèque du roi. En 1771, le graveur Luce dédia au roi une série complète de caractères romains et italiques, composée de quinze corps, et exécutée par lui, en dehors de ses travaux à l'Imprimerie royale. Il y joignit une importante collection de vignettes et d'ornements formés d'éléments mobiles. Le tout fut acquis, en 1773, par Louis XV, au profit de l'établissement royal, moyennant 100,000 livres. Les vignettes seules servirent jusqu'en 1820, époque où elles furent remplacées par de plus modernes. Citons, après Luce, les graveurs Fagnion et Papillon, qui enrichirent l'Imprimerie royale de culs-de-lampe, vignettes, armoiries, etc., qui furent longtemps en usage. En 1771, indépendamment de l'Imprimerie royale, une autre imprimerie, destinée spécialement aux services des affaires étrangères, de la guerre et de la marine, avait été établie à Versailles. Cette imprimerie fut réunie à l'établissement principal en 1775. Dès lors, l'Imprimerie royale resta en possession exclusive de toutes les impressions administratives. Lors de la réunion des états généraux, en 1789, ce ne fut plus à des ouvrages simplement administratifs, scientifiques ou littéraires, ni à des actes émanant uniquement du roi ou de ses conseils que l'Imprimerie royale dut prêter ses presses, mais aux lois et décrets émanant de l'Assemblée populaire. Le directeur Anisson dut augmenter considérablement son matériel, et le local du Louvre devenant trop restreint, deux succursales furent ouvertes, la première rue Mignon, l'autre cul-de-sac Matignon. Par suite du décret d'avril 1789, elle imprima les assignats. En 1792, l'Imprimerie royale reçut le nom d'Imprimerie nationale, et celui d'Imprimerie de la République sous la Convention. En 1793, Anisson porta sa tête sur l'échafaud. Peu après, l'Imprimerie de la République, principalement occupée alors de l'impression du *Bulletin des lois*, fut transférée à l'hôtel Beaujon, puis à l'hôtel Penthièvre, aujourd'hui l'hôtel de la Banque, en l'an III. Réorganisée par le Directoire, l'Imprimerie de la République fut placée sous la surveillance et la responsabilité du ministre de la justice, dans les attributions duquel elle rentre encore aujourd'hui. La campagne d'Egypte vint en réveiller l'ancienne illustration, car elle fut alors l'utile auxiliaire de nos armées, en formant, au moyen de ses caractères

français, arabes et grecs, les imprimeries attachées à l'expédition.

Ce fut surtout au retour de la campagne d'Egypte que l'Imprimerie de la République s'éleva à son ancienne hauteur. Le gouvernement ordonna que les mémoires, les cartes, les dessins et toutes les observations relatives aux sciences et aux arts, qui avaient été faites pendant l'expédition fussent rassemblés dans un ouvrage unique. Mais ce projet immense prit du temps : la *Description de l'Egypte* ne put être imprimée qu'en 1809; elle forme 9 volumes de texte et 14 volumes de planches. En même temps, de nombreuses impressions d'ouvrages scientifiques moins spéciaux étaient confiées à l'Imprimerie de la République, redevenue définitivement le premier établissement de son espèce.

En 1808, l'Imprimerie de la République, devenue l'Imprimerie impériale, fut transférée dans l'ancien palais du cardinal de Rohan, rue Vieille-du-Temple, où elle se trouve encore aujourd'hui, et Napoléon nomma premier inspecteur de cet établissement Anisson-Duperron, fils du directeur mort en 1793. En 1811, Firmin Didot fut chargé de renouveler les caractères. En même temps, l'Imprimerie s'enrichit d'une belle collection de types arabes, birmans, persans, samaritains, etc., enlevés à l'Italie, et Sylvestre de Sacy devint, en 1813, inspecteur de la typographie orientale.

En 1814, avec le retour des Bourbons, l'Imprimerie impériale prit le nom d'Imprimerie royale, et cessa d'être régie pour le compte de l'Etat. M. Anisson fils en devint directeur, et réalisa, de 1815 à 1823, d'énormes bénéfices. L'Imprimerie royale n'eut plus alors le privilége d'imprimer seule les pièces administratives. Une ordonnance de 1823 enleva à cet établissement son caractère privé, et prescrivit qu'il fût régi, comme sous l'Empire, pour le compte de l'Etat. De Villebois reçut le titre d'administrateur, réorganisa l'Imprimerie, et fit graver, par Marcellin Legrand, *trente-deux corps de caractères romains et italiques*, qui reçurent le nom de types de Charles X, et qui remplacèrent, en 1826, l'ancien matériel de l'Imprimerie. Sous ce prince, le matériel des presses, jusque-là en bois, *fut en partie renouvelé et remplacé* d'abord par des presses à bras en fer, puis plus tard par des presses mécaniques.

L'Imprimerie royale, à la suite de la révolution de 1830, devint l'*Imprimerie* du gouvernement. Elle ne garda pas longtemps ce titre; car, le 15 septembre de la même année, M. Pierre Lebrun, membre de l'Académie française, fut, en remplacement de M. Duverger (qui avait lui-même succédé à M. de Villebois, admis à faire valoir ses droits à la retraite), nommé directeur de l'Imprimerie royale. Un arrêté de 1832 ordonna la reprise des travaux relatifs à la collection orientale. Dans ce but furent gravés : par M. Marcellin Legrand, des caractères anglo-saxons, arabes d'Afrique ou maghrébins, bouguis, grecs archaïques, guzaratis, hébreux, himyarites, javanais, pehlvis, persépolitains, ninivites ou assyriens, tamouls, télingas, tibétains, zends; par M. Delafond, des caractères arméniens, birmans, chinois, géorgiens, hiéroglyphiques, magadhas, pâlis et sanscrits; par M. Ramé père, des caractères phéniciens et puniques, et par M. Lœulliet, des caractères slavons et russes. En même temps, deux corps complets de caractères furent demandés à la Chine, et l'Imprimerie royale acquit les caractères étrusques et grecs archaïques, gravés par M. Léger-Didot, sous la direction du comte de Clarac, les caractères allemands, gravés par MM. Dresler et Rost-Fingerlin de Francfort, et les frappes de caractères gothiques de Laurent et de Berny. En outre, en 1844, une série d'initiales, et, en 1847, une typographie complète nouvelle, destinée à remplacer la typographie de 1825 à 1832, déjà vieillie, furent gravées par M. Marcellin Legrand. C'est de cette typographie nouvelle que se sert encore aujourd'hui l'Imprimerie nationale. Avec la révolution de 1848, l'Imprimerie royale reprit le nom d'Imprimerie nationale. Maintenu directeur, M. Lebrun, devant quelques symptômes d'insubordination des ateliers, crut devoir, en mai 1848, donner sa démission, qui fut acceptée. M. Desenne lui succéda, et fut lui-même remplacé, en 1850, par M. Peauger, ancien préfet de Marseille. Ces deux directions ne furent signalées que par quelques incidents secondaires. En 1850, M. de Saint-Georges remplaça M. Peauger, démissionnaire, et l'Imprimerie s'enrichit, sous sa direction, d'un grand nombre de caractères orientaux. Forcé de donner sa démission en 1860, il fut remplacé par M. Anselme Petetin, à qui succéda, au commencement de 1870, M. Wallon. Après la révolution du 4 septembre, l'Imprimerie dite *impériale* devint encore une fois l'Imprimerie nationale, et le gouvernement de la Défense mit à sa tête M. Hauréau, qui occupe encore aujourd'hui ce poste (janvier 1873).

Terminons cette notice par quelques chiffres. L'Imprimerie nationale, avec ses cent presses manuelles et ses presses mécaniques, imprime chaque année environ 200,000 rames de papier de divers formats, soit 100 millions de feuilles. En réduisant ce nombre en volumes in-8°, composés chacun de 30 feuilles, on trouve que l'Imprimerie nationale produit par an 3,330,000 volumes, et, en comptant trois cents jours de travail par an, 11,100 volumes par jour.

L'Imprimerie nationale, avec ses immenses ateliers, ses dépendances admirablement aménagées et son organisation presque parfaite, est, à coup sûr, le premier établissement typographique du monde. Rappelons, en terminant, que la statue de Gutenberg, le père de l'imprimerie, orne la cour d'honneur de l'Imprimerie nationale. Cette statue, coulée en fonte sur le modèle de celle de Strasbourg, œuvre de David d'Angers, fut inaugurée le 26 mars 1852. On a enfoui sous le piédestal qui la supporte, et qui est orné de quatre bas-reliefs également coulés en fonte, un procès-verbal et deux médailles commémoratives.

Imprimerie (GUIDE PRATIQUE DU COMPOSITEUR D') [Firmin Didot, 1872, in-8°]. Ce livre est la seconde partie du manuel que M. Théotiste Lefèvre a consacré à l'art typographique. A notre mot GUIDE, nous avons rendu compte de la première partie, nous réservant de parler ici de la seconde, qui paraissait au moment où nous mettions sous presse. L'espace restreint qui nous est réservé nous oblige de borner notre analyse à l'exposition des matières que contient ce second volume; nous devons dire toutefois qu'il est digne de son aîné, autant par l'exécution typographique que par la manière avec laquelle l'auteur a su traiter un sujet aussi aride. M. Th. Lefèvre, dans son premier chapitre, décrit la presse à bras dite Stanhope, du nom de son inventeur, et les presses mécaniques, qui se sont généralement substituées à la presse à bras. On voit ici que M. Lefèvre appartient à la vieille école (c'est-à-dire à celle qui a produit des chefs-d'œuvre) par sa prédilection marquée pour les presses à bras. Il est vrai que les principales opérations nécessitées par le tirage sur les presses à bras sont les mêmes que celles exigées par les presses mécaniques. Le chapitre II est consacré à l'*impression;* le chapitre III est le développement du chapitre précédent. Le chapitre IV passe en revue les diverses *causes des défauts de l'impression*. Dans le chapitre V, le lecteur trouve tout ce que doit connaître un *prote* et tout ce qui concerne la bonne direction d'un établissement typographique bien ordonné. La *fonte des rouleaux*, le *clichage* et la *galvanoplastie* font l'objet des chapitres VI, VII et VIII. Un savant appendice, qui présentait d'énormes difficultés et qui est merveilleusement exécuté, termine l'ouvrage : il complète ce que l'auteur avait dit, dans sa première partie, de la composition des langues étrangères. A la fin du volume, on trouve de superbes planches représentant la presse à bras et diverses presses mécaniques. On voit, par ce rapide exposé, quelle diversité de matières embrasse ce bel ouvrage, qui restera comme un des modèles de la typographie moderne.

IMPRIMEUR s. m. (ain-pri-meur — rad. *imprimer*). Celui qui exerce l'art de l'imprimerie, par lui-même ou par des ouvriers qui travaillent sous ses ordres ou à ses frais : *Un habile, un célèbre* IMPRIMEUR. *Devant l'administration, le plus sage* IMPRIMEUR *pèche sept fois par jour.* (L. Veuillot.)

IMPRIMEUR, EUSE adj. (ain-pri-meur, eu-ze — rad. *imprimer*). Qui imprime, qui sert à imprimer : *Tangentiellement à ce tambour sont placés les six cylindres* IMPRIMEURS, *qui tournent également et sont destinés à presser le papier sur les formes.* (L. Figuier.)

IMPRIMURE s. f. (ain-pri-mu-re — rad. *imprimer*). Peint. Enduit qu'on étend sur une toile ou sur un panneau, avant de les peindre.

— Techn. Forte feuille de papier sur laquelle le cartier passe plusieurs couches de couleur à l'huile.

IMPROBABILITÉ s. f. (ain-pro-ba-bi-li-té — rad. *improbable*). Caractère de ce qui est improbable : *La justice et la vérité n'admettent aucune* IMPROBABILITÉ. (M^me^ de Pompadour.)

IMPROBABLE adj. (ain-pro-ba-ble — du préf. *im*, et de *probable*). Qui n'est pas probable, qui n'arrivera probablement pas ou qui n'existe probablement pas : *Ce que vous annoncez là n'est pas* IMPROBABLE. *On doit éviter avec soin de soutenir des thèses tellement* IMPROBABLES *qu'on soit bientôt réduit à l'absurde.* (Barthél.)

IMPROBATEUR, TRICE adj. (ain-pro-bateur, tri-se — lat. *improbator;* de *improbare*, désapprouver). Qui désapprouve, qui témoigne de la désapprobation : *Geste* IMPROBATEUR. *Air* IMPROBATEUR. *Froideur* IMPROBATRICE. *M. Sieyès se montrait morose, froidement* IMPROBATEUR. (Thiers.)

IMPROBATIF, IVE adj. (ain-pro-ba-tiff, i-ve — du lat. *improbare*, désapprouver). Qui marque de la désapprobation : *Murmure* IMPROBATIF.

IMPROBATION s. f. (ain-pro-ba-si-on — lat. *improbatio ;* de *improbare*, désapprouver). Action d'improuver, de ne pas approuver : *Murmure d'*IMPROBATION. *C'est une perfection un peu au-dessus de l'humanité, que l'indifférence que Nicole veut de nous pour l'estime ou l'*IMPROBATION *des hommes.* (Mme de Sév.)

IMPROBE adj. (ain-pro-be — du préf. *im*, et de *probe*). Néol. Qui n'est pas probe, qui manque de probité : *Plus un journaliste* IMPROBE *a de talent, plus il est à craindre.* (L.-J. Larcher.)

IMPROBITÉ s. f. (ain-pro-bi-té — rad. *improbe*). Défaut de probité, caractère de ce qui est improbe : *Il est très-dangereux de juger de la probité ou* IMPROBITÉ *d'un homme par les actions.* (Charron.)

IMPRODUCTIF, IVE adj. (ain-pro-du-ktiff, i-ve — du préf. *im*, et de *productif*). Qui ne produit rien ; qui ne rapporte aucun bénéfice : *Terrain* IMPRODUCTIF. *Capitaux* IMPRODUCTIFS. *Commerce* IMPRODUCTIF. *Travail* IMPRODUCTIF. *Les fonctionnaires de l'Etat sont bien véritablement* IMPRODUCTIFS. (Proudh.)

— Fig. Qui ne procure aucun avantage : *Philosophes et poëtes, proclamez que l'amour de l'humanité n'est pas un sentiment* IMPRODUCTIF *et stérile.* (V. Considérant.)

— Econ. polit. *Consommation improductive*, Consommation qui ne donne lieu à aucune production avantageuse : *L'entretien des armées permanentes est une consommation* IMPRODUCTIVE.

— s. m. Econ. polit. Personne improductive : *L'*IMPRODUCTIF *doit obéir, et, par une amère dérision, l'*IMPRODUCTIF *commande.* (Proudh.)

IMPRODUCTIVEMENT adv. (ain-pro-du-kti-ve-man — rad. *improductif*). D'une manière improductive : *Employer* IMPRODUCTIVEMENT *ses capitaux.*

IMPRODUCTIVITÉ s. f. (ain-pro-du-kti-vi-té — rad. *improductif*). Caractère, état de ce qui est improductif : *Les fonctionnaires publics obtiennent leur droit à la subsistance, par l'*IMPRODUCTIVITÉ *même où ils sont retenus.* (Proudh.)

IMPROLIFIQUE adj. (ain-pro-li-fi-ke — du préf. *im*, et de *prolifique*). Qui n'engendre pas : *Les mulets sont* IMPROLIFIQUES.

IMPROMPTU s. m. (ain-pron-ptu — du lat. *in promptu*, sur-le-champ ; formé de *in*, sur, et de *promere*, exhiber). Composition littéraire improvisée, c'est-à-dire composée sur-le-champ et sans préparation : *Les premiers essais de la tragédie grecque ne furent que des* INPROMPTUS. (Barthél.) ‖ Se dit particulièrement d'une petite pièce de vers composée sur-le-champ et sans préparation : *Le fameux* IMPROMPTU *de Saint-Aulaire. Plus d'une fois, à table, Panard fit des* IMPROMPTUS *pleins de facilité, de finesse et de grâce.* (Marmontel.) *Les* IMPROMPTUS *sont presque toujours la mauvaise monnaie de la poésie.* (Ste-Beuve.)

En *impromptu*
Je n'ai rien chanté de ma vie,
En *impromptu;*
Mais que vos yeux ont de vertu!
Belle, quand on est si jolie,
On a bien droit d'être servie
En *impromptu*.

LATTAIGNANT.

— Par anal. Objet quelconque produit sur-le-champ et sans les préparations ordinaires; action soudaine et inattendue : *Pour un* IMPROMPTU, *ce dîner fut excellent. L'*IMPROMPTU *en musique est plus supportable que dans tout autre genre. Madame, le mariage en* IMPROMPTU *étonne l'innocence, mais ne l'afflige pas.* (Mariv.)

— Adjectiv. Qui n'est pas préparé, qui est improvisé; soudain, inattendu : *Un sonnet* IMPROMPTU. *Un voyage* IMPROMPTU. *Faire de la musique* IMPROMPTU.

Il te prend pour la danse une ardeur surprenante,
Des retours *impromptus* dont je suis alarmé.

C. DELAVIGNE.

— **Encycl.** L'*impromptu* est une courte improvisation. Ce doit toujours être une pensée agréable, fine ou mordante, jaillie tout d'un coup, avec de jolies rimes, de l'imagination et ne laissant apercevoir ni recherche ni étude. C'est donc un madrigal ou une épigramme, et ce qui différencie l'*impromptu*, c'est son instantanéité. Pour bien juger un *impromptu*, il faut l'avoir vu naître, avoir été témoin des circonstances dans lesquelles il s'est produit, être certain de sa sincérité ; de là le peu d'effet des *impromptus* consignés dans les recueils et en tête desquels, pour les amener, il faut une explication deux fois plus longue que la pièce. Pour la plupart des *impromptus* réellement réussis et charmants, on est conduit à penser qu'ils ont été travaillés à loisir dans le cabinet, et que l'art du poëte a seulement consisté à amener ou faire amener son sujet, dans la conversation. On sent très-bien que tous les madrigaux et la plupart des épigrammes peuvent passer pour des *impromptus*. Cependant, à certaines allures, à une facilité particulière et, le plus souvent, à la circonstance même qui en fait l'objet, on peut juger si l'*impromptu* est véritable, sincère, s'il a jailli spontanément et tout d'un coup.

L'*impromptu* est probablement aussi ancien que la poésie; cependant on n'en connaît guère d'authentiques que des deux ou trois derniers siècles. En lisant attentivement l'*Anthologie* et les recueils d'épigrammes grecques, à côté de courtes pièces, très-travaillées, on en trouve d'autres qui ont toutes les allures de l'*impromptu*, qui ont dû être faites au courant du style, sur les tablettes, à la promenade, au repas, ou écrites au charbon sur les murailles du Céramique. Dans les épigrammes de Martial, on pourrait choisir une centaine de distiques, des plus simples et des plus mordants, qui ont dû être improvisés à table et sont de véritables *impromptus*. C'était une mode, sous Domitien, d'inviter des poëtes à dîner, à condition qu'ils improviseraient un distique ou deux. Martial lui-même s'est plaint de cette contrainte, dans une de ses épigrammes : « C'est une dure loi que tu imposes à ton convive, ô Stella, dit-il, d'écrire des vers; n'importe, il est permis de les faire mauvais. »

Lege nimis dura convivam scribere versus
Cogis, Stella; licet scribere nempe malos!

L'*impromptu* latin, le distique, florit pendant tout le moyen âge, surtout à Rome et en Italie. Dans la ville papale, les socles de Pasquin et Marforio reçurent bon nombre de ces épigrammes improvisées. Léon X lui-même ne manquait pas d'habileté en ce genre, et autour de lui vivaient des poëtes dont l'unique profession était d'improviser, immédiament, sur n'importe quoi. L'un d'eux, qui se faisait appeler l'Archipoëte, et qui était un buveur non moins émérite, commence un jour un *impromptu* par ce vers :

Archipoeta facit versus pro mille poetis!

et là-dessus il demande à boire, pour se mettre en haleine; pendant qu'il vide la coupe, le pape achève prestement le distique :

Et pro mille aliis archipoeta bibit.

Un autre tour de force presque égal fut fait par Eobanus, un poëte latin hessois, dont quelques pièces figurent dans les *Deliciæ poetarum germanicorum*. Un de ses amis, Gautier (en latin *Walter*), montait à cheval et avait déjà le pied dans l'étrier; Eobanus gage qu'il fera un vers latin avant que Gautier soit en selle, et celui-ci lui promet, en ce cas, une paire de bœufs. Soit, dit le poëte :

Ascendat Walter; veniat bos unus et alter.

En Italie, la vogue de l'*impromptu* s'est perpétuée; les Italiens ont même un mot pour désigner les poëtes dont c'est la faculté spéciale; ils les appellent *impromptuarii*. L'*improimptuario* se distingue de l'*improvisante*, improvisateur, en ce qu'il ne produit que de courtes pièces, une épigramme ou un madrigal, tandis que l'autre improvise sur un sujet donné et produit parfois ainsi une œuvre de longue haleine.

Le jeu des répliques en vers, véritables *impromptus*, était fort à la mode en France au XVI^e^ siècle. On lit dans le *Menagiana* qu'un prince et l'évêque d'Angoulême, Octavien de Saint-Gelais, avaient l'habitude de s'interroger et de se répondre en vers sur les mêmes rimes. Comme Saint-Gelais venait de dire la messe, le prince lui dit à brûle-pourpoint :

En m'en revenant de l'école,
J'ai rencontré dame Nicole
Laquelle était de verd vêtue.

Saint-Gelais lui répond :

Otez-moi du cou cette étole,
Et si bientôt je ne l'accole
J'aurai la gageure perdue.

Bien trouvé, quoique un peu léger dans la bouche d'un évêque.

L'*impromptu* est surtout en faveur aux époques où l'élégance des mœurs et la sociabilité sont extrêmes; c'est un jeu de salons, il règne en maître au moment où les salons sont une puissance, et c'est pour cela que le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècle pourraient en fournir des recueils. Tout le monde s'en mêle; et il est, du reste, à remarquer que les hommes du monde, les causeurs les réussissent beaucoup mieux que les vrais poëtes. Hamilton, Saint-Evremond, Fontenelle, le marquis de Saint-Aulaire sont les rois de l'*impromptu;* on n'en cite guère de Corneille, de Racine, de Molière; Voltaire seul en a fait un grand nombre, grâce à la nature particulière de son esprit.

Retenons un moment le fameux marquis de Saint-Aulaire, célèbre pour deux ou trois *impromptus*, et à qui un madrigal ouvrit l'Académie française. Ce madrigal fut, dit-on, improvisé à Sceaux, chez la duchesse du Maine qui le comparait à Apollon, un soir que l'on jouait aux *Secrets :*

La divinité qui s'amuse
A me demander mon secret,
Si j'étais Apollon, ne serait pas ma muse;
Elle serait Thétis... et le jour finirait.

Il est certain que ce madrigal est excessivement joli; la petite mythologie de la fin, imaginée pour gazer un vœu assez hardi, vaut à elle seule, comme le sonnet, un long poëme. Mais fut-il aussi *impromptu* qu'on le dit? Ce n'est guère possible. Il faut probablement le classer avec ceux dont parle Mascarille, dans les *Précieuses ridicules :* « Je vous ferai, dit-il, un *impromptu* à loisir, que vous trouverez le plus beau du monde! » Du moment que les *impromptus* menaient à tout, et même à l'Académie, il était bien naturel qu'on les préparât un peu d'avance. *Il y eut des faiseurs d'impromptus*, chez qui on allait en acheter, de même que des stances et des sonnets. Pons de Verdun a peint un de ces poëtes à tout faire, qui tient boutique et livre donnant donnant :

Et quand on veut un *impromptu*,
On le prévient un mois d'avance!

Mais revenons aux véritables *impromptus*. Le marquis de Saint-Aulaire en a fait un autre, où se trahit moins le travail :

Ma bergère, moquons-nous
De Newton, de Descartes;

Ces deux espèces de fous
Ne savent pas le dessous
Des cartes.

Cela se chantait sur l'air des *Fraises*.

Voltaire a excellé dans l'*impromptu*. Nous n'en extrairons qu'un de ses *Poésies mêlées :*

A Mme la duchesse de Luxembourg,
qui devait souper avec M. le duc de Richelieu.

Un dindon tout à l'ail, un seigneur tout à l'ambre,
A souper vous sont destinés :
On doit, quand Richelieu paraît dans une chambre,
Bien défendre son cœur et bien boucher son nez.

Un anonyme adressa l'*impromptu* suivant à trois dames, aussi laides l'une que l'autre, et qui se disputaient le prix de beauté :

Cessez une éternelle guerre;
Au prix de la beauté connaissant tous vos droits,
Si Pâris venait sur la terre,
Il couperait la pomme en trois....
Et la mangerait tout entière.

Cet *impromptu* a ceci d'avantageux qu'en retranchant le dernier vers, il resterait un galant madrigal; c'est une selle à tous chevaux.

Les *bouts-rimés* sont nécessairement des *impromptus*, puisqu'ils sont faits sur des rimes proposées à l'improviste; nous ne les rappelons ici que pour mémoire, puisque leur place véritable est à leur propre nom; mais il nous fallait les mentionner. Toute la haute société du XVIIe et du XVIIIe siècle a fait des bouts-rimés; un des plus jolis est certainement celui que Fontenelle a composé sur le mot Fontanges.

Il en est de même des vers d'album composés séance tenante. V. Hugo écrivit la déclaration suivante dans le boudoir d'une actrice alors fort à la mode, Mlle Alice Ozy :

Platon disait, à l'heure où l'horizon pâlit :
« Jupiter, montre-moi Vénus sortant de l'onde! »
Moi je dis, animé d'une ardeur plus profonde,
« Madame, montrez-moi Vénus entrant au lit. »

C'était assez audacieux; il paraît que la dame trouva que ce l'était trop et qu'elle le fit résolûment entendre. Là-dessus, le poëte, en homme d'esprit et tout en soupirant, sans doute, *in petto*, essaya de racheter sa faute par un nouvel *impromptu*, non moins réussi :

Un rêveur quelquefois blesse ce qu'il admire;
Les meilleurs sentiments souvent sont méconnus,
Mais je n'ai jusqu'ici jamais entendu dire
Que le vœu de Platon avait fâché Vénus.

C'est à un autre contemporain que nous emprunterons le dernier; aux derniers les bons.

Alexandre Dumas fils dînait à Marseille chez le docteur Gistal, une des célébrités médicales du pays.

— Mon cher ami, lui dit l'amphitryon en passant au salon pour prendre le café, on dit que vous improvisez comme un ange; honorez donc, s'il vous plaît, mon album d'un quatrain de votre façon.

— Volontiers, répond le poëte.

Et, tirant un crayon, il écrit sous les yeux de son hôte, qui le suit du regard :

Depuis que le docteur Gistal
Soigne des familles entières,
On a démoli l'hôpital...

— Flatteur! dit le docteur en l'interrompant.

Mais Dumas fils ajoute :

Et l'on a fait deux cimetières.

Impromptu de Versailles (L'), comédie en un acte et en prose, de Molière (1663). Cette pièce a moins d'importance comme œuvre théâtrale que comme chapitre de l'histoire littéraire. C'est un pamphlet dialogué, dirigé surtout par Molière contre ses ennemis, les marquis, les comédiens de l'hôtel de Bourgogne et les critiques injurieux de son génie. Elle fait partie de toute une série de pièces du temps, dont on ne peut la détacher. Molière, après l'*Ecole des femmes*, avait écrit la *Critique de l'école des femmes;* Boursault, qui se crut attaqué sous le nom de Lysidas, fit jouer le *Portrait du peintre*, qui eut un succès de scandale. Molière se vengea par l'*Impromptu de Versailles.* « C'est, dit Voltaire, une satire cruelle et outrée; Boursault y est nommé par son nom. La licence de l'ancienne comédie grecque n'allait pas plus loin. Il eût été de la bienséance et de l'honnêteté publique de supprimer la satire de Boursault et celle de Molière. Il est honteux que les hommes de génie et les hommes de talent s'exposent par cette petite guerre à être la risée des sots. Molière sentit, d'ailleurs, la faiblesse de cette petite comédie et ne la fit point imprimer. » Une de ses victimes, Montfleury jeune, lui répondit par l'*Impromptu de l'hôtel de Condé;* les autres trouvèrent un défenseur dans Villiers, qui fit jouer la *Vengeance des marquis*. Ces platitudes furent applaudies parce qu'on y bafouait, dans Molière, moins l'écrivain de génie que le mari trompé. Voltaire a bien raison de blâmer ces sortes de tournois scandaleux, où l'on se jette de la boue les uns aux autres; mais il s'y est lui-même laissé aller

Impromptu de campagne (L'), comédie en un acte et en vers, de Poisson (Th.-Français, décembre 1733). Bluette assez jolie, qui a quelques rapports avec le proverbe d'Alfred de Musset *Il ne faut jurer de rien.* Eraste s'enfuit de la maison paternelle, où l'on veut le marier; il a pour compagnon son valet, Frontin. Dans une auberge de village, il rencontre par hasard une certaine Isabelle, dont il tombe amoureux, et, pour avoir accès dans le château voisin où elle demeure, il se fait passer pour un comédien en voyage. Le père d'Isabelle, vieux hobereau retiré du monde et amateur passionné, est ravi de l'occasion qui se présente. Eraste fait répéter à Isabelle un rôle d'amoureuse, ce qui lui permet à lui-même de jouer l'amoureux, et la répétition marche bon train quand survient le père d'Eraste, Damis, qui vient prévenir le vieux hobereau, son ami, de la rupture du mariage projeté, car c'est Isabelle qu'il destinait à Eraste et que celui-ci a refusée sans la connaître. Eraste alors se fait connaître et se trouve fort heureux d'épouser Isabelle. Un ensemble bien conduit, des scènes spirituellement dialoguées et une versification facile ont fait le succès de cette petite pièce.

Impromptu de campagne (L'), opéra-comique en un acte et en vers, par Delrieu, musique de Nicolo Isouard de Malte, représenté au théâtre Favart le 11 messidor an IX. L'ouverture est jolie. Presque tout est à citer dans ce charmant ouvrage : l'air de Lisette : *Ah! quel dommage!* qui a beaucoup d'entrain; le duo d'Eraste : *J'aime, j'adore pour la vie*, qui a le tour mélodique de l'air de Joconde; le songe d'Isabelle : *Dans un bois antique et sauvage*, agréablement accompagné par un dessin susurrant de violons. Dans l'air de Lisette, la voix dialogue avec la flûte imitant le rossignol sur des notes suraiguës, et cet air est terminé par un ensemble gracieux. Le duo entre le comte et la comtesse : *Je vous épousai, je pense, l'an trente-trois*, aurait pu être mieux traité. La situation a de la finesse et Boieldieu en aurait fait un chef-d'œuvre de goût. Signalons encore le sextuor, qui contient de jolies phrases; le finale développé termine bien cet opéra-comique, qu'on devrait reprendre, ne fût-ce que pour faire sentir la différence entre le passé et le présent, que pour comparer la musique agréable qu'on savait écrire alors sur un canevas assurément fort léger avec celle des opérettes burlesques de nos jours, dont les trivialités sont populacières sans devenir populaires.

IMPROPÈRE s. m. (ain-pro-pè-re — lat. *improperium*, reproche; de *in*, contre, et *properare*, se hâter). Liturg. Versets que l'Eglise chante le vendredi saint, et qui contiennent les reproches que Jésus adressa aux Juifs. ‖ *Chapelle de l'impropère*, Chapelle de l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem.

IMPROPORTIONNEL, ELLE adj. (ain-pro-por-si-o-nèl, è-le — du préf. *im*, et de *proportionnel*). Qui n'est pas proportionnel : *Quantités* IMPROPORTIONNELLES.

IMPROPRE adj. (ain-pro-pre — du préf. *im*, et de *propre*). Qui n'est pas propre à fournir certain résultat, qui n'a pas les conditions nécessaires : *Être* IMPROPRE *au commerce, au service. Sitôt qu'une poule devient* IMPROPRE *à la ponte, elle chante comme un coq.* (Maquel.) *L'azote est* IMPROPRE *à la respiration, mais il n'est pas délétère.* (A. Rion.)

— Gramm. Qui n'est pas exact, qui ne rend pas exactement la pensée de l'écrivain : *Terme* IMPROPRE. *Mot* IMPROPRE. *Expression* IMPROPRE. *Un mauvais raisonnement fait moins de tort qu'un terme* IMPROPRE. (Vaugelas.) *L'esprit humain invente plus facilement les choses que les mots; de là vient l'usage de tant de termes* IMPROPRES *et d'expressions incomplètes.* (De Tocqueville.)

En vain vous me frappez d'un son mélodieux,
Si le terme est *impropre* ou le tour vicieux.
BOILEAU.

IMPROPREMENT adv. (ain-pro-pre-man — rad. *impropre*). D'une manière impropre, inexacte dans les termes; en usant de termes impropres : *S'exprimer* IMPROPREMENT. *C'est* IMPROPREMENT *que l'on dit que ces animaux dorment pendant l'hiver.* (Buff.)

IMPROPRIÉTÉ s. f. (ain-pro-pri-é-té — rad. *impropre*). Gramm. Défaut de propriété, caractère de ce qui est impropre. *L'*IMPROPRIÉTÉ *des termes est le défaut le plus commun dans les mauvais ouvrages.* (Volt.)

Elle a, d'une insolence à nulle autre pareille,
Après trente leçons, insulté mon oreille
Par l'*impropriété* d'un mot sauvage et bas,
Qu'en termes décisifs condamne Vaugelas.
MOLIÈRE.

IMPROUVABLE adj. (ain-prou-va-ble — rad. *improuver*). Qui ne peut être prouvé : *Proposition* IMPROUVABLE.

IMPROUVÉ, ÉE adj. (ain-prou-vé — du préf. *im*, et de *prouvé*). Qui n'a pas été prouvé : *Fait* IMPROUVÉ. *Thèse* IMPROUVÉE.

IMPROUVÉ, ÉE (ain-prou-vé) part. passé du v. Improuver. Qui n'est pas approuvé : *Conduite* IMPROUVÉE *de tous.*

IMPROUVER v. a. ou tr. (ain-prou-vé — lat. *improbare;* du préf. *im*, et de *probare*, approuver). Ne pas approuver, désapprouver : *Tout le monde* IMPROUVE *cette façon d'agir.*

— **Syn. Improuver, blâmer, censurer, condamner, critiquer, désapprouver, épiloguer, fronder, reprendre, réprimander, réprouver, trouver à redire.** V. BLÂMER.

IMPROVISATEUR, TRICE adj. (ain-pro-vi-za-teur, tri-se — rad. *improviser*). Qui improvise : *Un poëte* IMPROVISATEUR. *Un musicien* IMPROVISATEUR. *Dans le monde, l'esprit est toujours* IMPROVISATEUR. (Rivarol.)

— Substantiv. Personne qui improvise : *Une célèbre* IMPROVISATRICE. *Les* IMPROVISATEURS *sont aux penseurs profonds ce que les escamoteurs sont aux physiciens.* (Noël.) *La pensée a peu de commerce avec les* IMPROVISATEURS. (L. Veuillot.)

— Mus. *Improvisateur mécanique*, Machine qui, adaptée à un piano, note mécaniquement tout ce qu'on improvise sur cet instrument.

IMPROVISATION s. f. (ain-pro-vi-za-si-on — rad. *improviser*). Art ou action d'improviser : *L'*IMPROVISATION *d'un discours, d'un morceau de musique. Exceller dans l'*IMPROVISATION. *Trop d'*IMPROVISATION *vide bêtement l'esprit.* (V. Hugo.) ‖ Ce qui est improvisé : *Une brillante* IMPROVISATION. *Les* IMPROVISATIONS *d'un orateur, d'un musicien. L'article de journal est toujours, plus ou moins, une* IMPROVISATION. (E. Scherer.)

— **Encycl.** Littér. Nous n'envisagerons ici que l'*improvisation* poétique; l'*improvisation* oratoire est, en grande partie, l'art oratoire lui-même. Autant qu'on en peut juger par les témoignages historiques et par l'état primitif des littératures, la poésie à son origine était en grande partie une *improvisation.* On en trouve la cause dans l'uniformité des tournures, dans la simplicité des rhythmes, dans les licences alors si nombreuses du langage. Les almées savantes de l'Egypte, les rapsodes en Grèce, les bardes d'Ecosse, les scaldes du nord, les trouvères et les troubadours, ont eu à des degrés divers le don de l'*improvisation.* Chez les peuplades sauvages qui existent encore aujourd'hui, on peut entendre des improvisateurs. Les tribus nègres elles-mêmes se réjouissent aux chants improvisés de leurs griots.

Toutes les traditions antiques confirment l'idée du poëte chanteur qui improvise, accompagné d'une lyre ou d'un instrument quelconque. Les hymnes qui forment les Védas furent l'œuvre d'improvisateurs qui, pendant les sacrifices, chantaient l'excellence du dieu ou la générosité du prince qui accomplissait le sacrifice.

Pour les rapsodes grecs, la part qu'il faut faire à l'*improvisation*, dans la composition primitive des poëmes qu'ils récitaient, est fort grande, et se devine malgré l'état actuel de ces poëmes, perfectionnés par une foule de remaniements successifs, comme les hymnes des Védas. Les premiers aèdes, sortes de poëtes inspirés, avant de chanter en public ou dans les festins, préparaient sans doute la matière ou le sujet de leurs chants; mais la forme rhythmique qu'ils lui donnaient était l'œuvre de l'*improvisation.*

Du IXe au XIVe siècle, l'Europe eut, comme la Grèce antique, ses aèdes et ses rapsodes dans les troubadours, les trouvères, les minnesængers. Les troubadours surtout étaient de véritables improvisateurs; on est autorisé à penser de même des chanteurs inconnus de l'Espagne, à qui l'on doit le recueil des romanceros. D'ailleurs le midi plus que le nord est la patrie des improvisateurs. Cependant, c'étaient aussi des improvisateurs que ces scaldes scandinaves qui chantaient dans les festins les vertus des dieux ou les exploits des héros. Il faut compter également parmi les *improvisations* ces chants populaires qui, ayant jailli de la conscience universelle d'un peuple, attestent une inspiration primitive et spontanée. L'Italie possède quelques-uns de ces chants; la France a perdu presque tous les siens. C'étaient encore des improvisateurs que ces bardes bretons qui chantaient des poésies grossières et mystiques pour raffermir le courage de leurs compatriotes vaincus et persécutés par les Saxons. Mais, comme l'indique leur nom germanique de barde, qui vient du mot *bardit*, chant de guerre (Tacite, *De mor. German.*), les *improvisations* des bardes, à une époque antérieure, se faisaient entendre surtout au moment du combat, au milieu du rugissement des femmes (Tacite). Les peuples antiques se seraient méfiés du poëte qui n'aurait pu tout d'un coup développer son récit; ils lui auraient refusé toute créance, comme n'étant pas directement inspiré par un dieu.

Avec le progrès du temps et des langues qui s'enrichissent et se compliquent, l'*improvisation*, devenue difficile, céda la place aux œuvres plus travaillées et finit par disparaître. Du moins, elle cessa d'être le mode même de la poésie et n'en fut plus qu'une particularité, un genre inférieur. Certaines conditions, comme la souplesse de la langue et du rhythme, ont pu, sous cette forme, la faire subsister, dans certains pays, à côté de la poésie écrite, de la poésie savante. La vive imagination des Italiens, servie par une langue sonore et fluide, a produit un grand nombre d'improvisateurs, dont plusieurs ont obtenu une gloire méritée. Au XVe siècle, Serafino d'Aquila et Bernardo Accolti, dit l'*unico Aretino*, parcouraient, en improvisant, les villes dont les boutiques se fermaient comme en un jour de fête à leur arrivée. Au XVIe siècle, s'illustrèrent Andrea Marone, Quercio et Silvio Antoniano. Silvio Antoniano, dit *il Poetico*, obtint le chapeau de cardinal en récompense de son talent. Les principaux improvisateurs italiens du XVIIIe siècle furent Perfetti, Zucco, la Corilla et Métastase. Perfetti était doué d'une mémoire prodigieuse et d'une imagination ardente. Il se faisait accompagner par un joueur de guitare, qui, parfois, avait peine à le suivre. En 1725, le pape Benoît XIII lui accorda le laurier poétique et le titre de citoyen romain; Perfetti monta en triomphe au Capitole. La Corilla fut aussi couronnée au Capitole en 1776, et reçut du sénat romain le titre de *nobile cittadina.* Métastase, avant d'être le grand poëte lyrique dont les opéras ont couru le monde, n'était qu'un simple improvisateur de carrefour. Le XIXe a siècle applaudi les improvisateurs Sgricci, Ciconni, Bindocci, Sestini, Rosa Taddei. L'un des plus fameux est François Giorni, dont Bonaparte fit un membre du conseil de la République cisalpine, pour quelques vers élogieux. Il excellait surtout dans la *commedia dell'arte.* Ce genre de comédie, où chaque acteur brode son rôle en entrant en scène, sur un canevas très-léger, rentre dans l'*improvisation*, et en est une des formes les plus séduisantes.

L'Italie abonde encore en improvisateurs populaires; à Naples, on peut aller en écouter tous les jours quelques-uns, sur le Môle, au milieu d'un cercle attentif de lazzaroni. Edgar Quinet raconte qu'il a entendu, en Morée, un Klephte qui récitait et improvisait tour à tour, pendant des journées entières, avec une verve surprenante.

L'*improvisation* en vers français est trop difficile pour qu'on rencontre chez nous des artistes de ce genre. Quelques poëtes, d'une tournure d'esprit particulière, ont pu seuls se faire remarquer et donner, dans les théâtres ou dans les salons, des séances intéressantes d'*improvisation.* Tel fut, sous Louis-Philippe, Eugène de Pradel. Des études préalables sur les rhythmes et la versification, soutenues par une mémoire prodigieuse, qui lui avait permis d'absorber et de retenir tout Racine et tout Corneille, lui donnèrent la plus grande facilité pour improviser non-seulement des bouts-rimés, des impromptus, mais de petits poëmes sur des sujets donnés et même des comédies, des tragédies. Le tout était sans grande valeur littéraire et les réminiscences y tenaient large place; l'illusion était cependant assez complète pour qu'on applaudît à tout rompre. Un poëte de la même école, M. J. Lesguillon, sans arriver à la même notoriété, a quelquefois improvisé, en public, de petits poëmes auxquels il savait donner une certaine tournure, grâce surtout à la perfection du débit. L'*improvisation* n'offre pas de difficultés insurmontables, si l'on se sert de la langue des pseudo-classiques du commencement de ce siècle. Méry faisait en ce genre, pour s'amuser, des tours de force surprenants. On raconte qu'à une soirée chez Mme de Girardin, quelques jours avant la première représentation de la *Lucrèce* de Ponsard, il arriva, prétendant avoir lu le manuscrit de la pièce et pouvoir en réciter quelques tirades; il improvisa séance tenante tout un premier acte d'une *Lucrèce* imaginaire, taillée sur le patron des anciens classiques, et l'assistance crut entendre du Ponsard. Méry se vantait de pouvoir improviser au coin du feu une tragédie entière, à la condition qu'on lui permît d'employer la phraséologie ordinaire du genre, de faire déclamer les conjurés dans l'antichambre du tyran et de faire revenir exprès Arbate de Constantinople pour lui apprendre en trois cents vers ce qui se passe à Rome. Il faut ajouter toutefois qu'il ne considérait l'*improvisation* que comme un badinage.

Tel est aussi le cas d'un jeune poëte de l'école funambulesque, Albert Glatigny, un des meilleurs élèves de Th. de Banville. Il a spirituellement dit sa pensée sur les difficultés et les puérilités de l'*improvisation* dans les vers suivants :

Sans nul doute, la Muse a droit d'être étonnée
En voyant tant de vers éclore chaque soir,
Ephémères joyeux, troupe désordonnée
De feux follets errants sans but et sans espoir.

Aussi je ne viens pas en son nom. Je ne cherche,
Comme le bâtonniste au coin des carrefours,
Qu'à mettre en équilibre, au sommet d'une perche,
Des mots qui font semblant de s'écrouler toujours;

Ou bien, fatiguant l'œil du public à les suivre,
Décrire en cent façons des courbes dans les airs;
Ainsi que le jongleur de ses boules de cuivre,
Je me sers en riant de rimes et de vers.

Certes, c'est de l'art faux comme une pièce suisse.
Qu'importe! je me fie aux destins indulgents;
Heureux, si le ciel veut un instant que je puisse
Divertir par mes tours quelques honnêtes gens.

— Mus. En musique, l'*improvisation* n'est généralement qu'un jeu d'esprit, la distraction d'un grand artiste dont l'imagination féconde est aidée par de longues études, par une science consommée. Beethoven, Mozart et quelques autres ont été de grands improvisateurs; Hummel, lui aussi, improvisait avec la plus grande facilité, et ces musiciens immortels tenaient parfois une assemblée sous le charme pendant des heures entières. Toutefois, une *improvisation*, si brillante, si étonnante qu'elle soit, n'atteindra jamais à la hauteur d'une œuvre mûrement réfléchie, élaborée avec amour et dans le silence qui convient à l'enfantement d'une véritable création.

Il est pourtant un instrument sur lequel l'*improvisation* est de toute nécessité, par suite de certaines conditions matérielles; c'est l'orgue. « La diversité des tons du chant d'église, dit à ce sujet Castil-Blaze, l'obligation où l'on est de s'y conformer; la durée plus ou moins longue des intervalles qui,

dans l'office, doivent être remplis par la musique; le caractère plus ou moins solennel, joyeux ou triste de la cérémonie, exigent que l'organiste soit improvisateur pour donner à l'instant ce qu'on lui demande, jouer entre des versets qui commencent quelquefois dans un ton et finissent dans un autre; remplir les vides que laissent les silences du chœur, et guider les chantres dans leurs intonations. La musique étant une langue naturelle, parfaitement régulière et conforme à notre organisation, il est plus facile d'improviser dans ce langage que dans ceux dont les mots sont de convention; mais la plupart des *improvisations* sont des lieux communs de musique ou d'éloquence, qui supposent plus de mémoire encore que de génie. Pour improviser avec succès, il faut, à une grande habitude du langage que l'on emploie, et de l'instrument dont on se sert, unir une âme qui s'exalte aisément, un cœur facile à échauffer et à émouvoir, avec un esprit assez présent pour ne pas laisser échapper les idées qu'il convient de rappeler plusieurs fois, afin qu'il y ait plus d'unité et d'ensemble dans les pensées qui composent un morceau créé de cette manière. » L'*improvisation* réclame, chez celui qui s'y livre, l'alliance de qualités très-diverses, particulièrement celle d'une grande faculté imaginative jointe à une connaissance complète de toutes les ressources matérielles de la science et de l'art. Il est certain que si les grands artistes, les hommes de génie sont facilement improvisateurs, ceux qui n'ont à leur service qu'une intelligence ordinaire doivent s'exercer, briser à la fois leur talent et leur esprit pour acquérir les facultés nécessaires à cette partie difficile du métier de l'organiste. En un mot, on apprend à improviser, ce qui semble absurde au premier abord, et, dans toutes les écoles de musique, les cours d'orgue ont en grande partie l'*improvisation* pour objet.

IMPROVISÉ, ÉE (ain-pro-vi-zé) part. passé du v. Improviser. Produit sur-le-champ et sans préparation : *Vers* IMPROVISÉS. *Discours* IMPROVISÉ. *Musique* IMPROVISÉE. *Les discours* IMPROVISÉS *ne font pas d'effet à la lecture.* (Cormen.) ‖ Fait, produit à l'improviste ou en très-peu de temps : *Dîner* IMPROVISÉ.

— Par anal. : *Les libertés brusquement* IMPROVISÉES *sont toujours violemment emportées.* (E. de Gir.)

— Gramm. ar. *Nom improvisé*, Nom propre qui n'a pas été emprunté à la langue, mais qu'on forme directement pour désigner une personne.

IMPROVISER v. a. ou tr. (ain-pro-vi-zé — ital. *improvisare;* de *improvviso*, qui vient de *in* négatif, et *provviso,* prévu, formé du latin *provisus*, de *pro*, en avant, et *visus*, vu, de *videre*, voir). Composer sur-le-champ et sans préparation, au moins quant à la forme : IMPROVISER *un discours.* IMPROVISER *des vers.* IMPROVISER *un morceau de musique. En Angleterre, il est interdit de lire un discours; il faut l'*IMPROVISER. (Mme de Staël.)

— Par anal. Produire sur-le-champ et sans préparation; produire, préparer très-rapidement : IMPROVISER *un voyage.* IMPROVISER *une fête, un dîner.* IMPROVISER *une armée.*

— Absol. : *Il n'est pas de musicien qui n'*IMPROVISE *souvent. Il est aussi difficile au moins d'*IMPROVISER *en bonne prose française qu'en vers italiens.* (Mme de Staël.) *J'ose dire que je n'ai jamais* IMPROVISÉ *sans qu'une émotion vraie ou une idée que je croyais nouvelle m'ait animée.* (Mme de Staël.)

S'improviser v. pr. Etre improvisé : *Les vers français* S'IMPROVISENT *difficilement.*

— Par ext. Se donner subitement un certain caractère : *Perrault* S'IMPROVISA *architecte.*

IMPROVISTE (À L') loc. adv. (ain-pro-viste — rad. *improviser*). Soudainement et d'une façon inattendue : *Arriver, partir* À L'IMPROVISTE. *La Révolution a pris le monde* À L'IMPROVISTE. (De Tocqueville.) *La passion nous envahit et nous quitte* À L'IMPROVISTE. (J. Simon.)

IMPRUDEMMENT adv. (ain-pru-da-man — rad. *imprudent*). D'une manière imprudente : *Parler, agir* IMPRUDEMMENT. *Nier obstinément le passé, c'est défier* IMPRUDEMMENT *l'avenir.* (E. de Gir.)

. . . La fidélité qu'on garde *imprudemment*,
Après un peu d'éclat, traîne un long châtiment.
CORNEILLE.

IMPRUDENCE s. f. (ain-pru-dan-se — rad. *imprudent*). Manque de prudence, de sage précaution : *Homicide par* IMPRUDENCE. *L'*IMPRUDENCE, *apanage ordinaire de l'humanité, est si souvent la cause de ses malheurs, que le cardinal de Richelieu avait coutume de dire qu'*IMPRUDENCE *et misère étaient deux termes synonymes.* (Jaucourt.)

L'*imprudence* n'est pas dans la témérité,
Elle est dans un projet faux et mal concerté.
CRÉBILLON.

Imprudence, babil et sotte vanité,
Et vaine curiosité,
Ont ensemble étroit parentage.
LA FONTAINE.

‖ Action imprudente : *Commettre des* IMPRUDENCES. *La plus grande des* IMPRUDENCES *est de se piquer de quelque chose.* (Vauven.)

... C'est une *imprudence* assez commune aux rois,
D'écouter trop d'avis et se tromper au choix.
CORNEILLE.

On prend pour des amis de simples connaissances;
Et que de repentirs suivent ces *imprudences !*
GRESSET.

Lâcher ce qu'on a dans la main,
Sous espoir de grosse aventure,
C'est *imprudence* toute pure.
LA FONTAINE.

— **Encycl.** Droit civil et crim. La société, organisée pour la défense mutuelle de ses membres, a dû, soit au point de vue de l'intérêt privé, soit au point de vue de l'action publique, atteindre toutes les fautes dommageables à autrui. Les fautes peuvent être volontaires ou involontaires; parmi ces dernières, celle qui occasionne chaque jour de graves préjudices, qui est la source d'actions en responsabilité, que chacun de nous est exposé à commettre, c'est l'*imprudence.* Etre imprudent, c'est oublier à un moment donné, ou négliger certaines règles prescrites, soit par les règlements, soit par l'expérience et la sagesse, soit par le simple bon sens. La société veut que chacun de ses membres n'agisse qu'avec réflexion, se pénètre de toutes les obligations qu'il a à remplir, ne se livre pas à l'impulsion du premier moment, obéisse aux règlements édictés par l'autorité et se préoccupe sérieusement d'éviter tout ce qui est de nature à nuire à autrui. Si l'on pensait qu'un moment d'*imprudence* peut entraîner de sérieux dommages pour ses semblables, mettre sa propre vie en danger, exposer sa personne à des blessures ou à des infirmités, diminuer dans une proportion quelconque sa fortune et son bien-être, il semble que bien des chances seraient réunies pour conjurer les malheurs qui se produisent si fréquemment.

Au point de vue du droit civil, l'effet d'un acte imprudent et nuisible à autrui est d'en rendre pécuniairement responsable celui qui en est l'auteur; c'est une règle d'équité et de sens commun qui a été écrite dans toutes les législations et qu'on peut lire au code Napoléon (art. 1382 et suiv.). Les actions de cette nature peuvent être portées directement devant les tribunaux civils et même devant les tribunaux de répression, lorsque l'*imprudence* commise tombe aussi sous le coup de la loi pénale. Nous n'entrerons pas dans les détails que comporte cette matière, qui sera développée au mot QUASI-DÉLIT. Nous n'indiquerons pas non plus les règles qui fixent la responsabilité suivant les cas; nous en parlerons sous une autre rubrique. V. RESPONSABILITÉ.

L'*imprudence* expose, indépendamment des condamnations pécuniaires, à des peines répressives, prison ou amende. Les *coups et blessures*, l'*homicide*, l'*incendie*, lorsqu'ils ont pour cause l'*imprudence*, entraînent des poursuites correctionnelles. Nous renvoyons à ces divers mots, sous lesquels nous avons développé avec détails les règles qui régissent ces faits d'*imprudence.* D'autres faits, alors même qu'il n'ont causé aucun dommage, sont réprimés comme contravention et punis de peines de simple police, parce qu'ils sont la violation de prescriptions édictées, soit par le législateur, soit par les autorités administratives, dans des vues de prudence et de protection : tirer des feux d'artifice dans une ville, encombrer la voie publique de matériaux, laisser errer des animaux nuisibles, jeter par la fenêtre des objets de nature à nuire par leur chute, ne pas se tenir à portée de chevaux qu'on conduit, sont, avec une foule d'autres, des faits d'*imprudence* qui tombent sous l'application des articles 471 et suivants du code pénal

IMPRUDENT, ENTE adj. (ain-pru-dan, an-te — du préf. *im*, et de *prudent*). Qui manque de prudence, qui ne prend pas de sages précautions : *Personne* IMPRUDENTE. *Il y a des extrémités où l'on peut être* IMPRUDENT, *même du consentement de la prudence.* (Balz.)

Ce discours ébranla le cœur
De notre *imprudent* voyageur.
LA FONTAINE.

Chacun s'égare, et le moins *imprudent*
Est celui-là qui plus tôt se repent.
VOLTAIRE.

‖ Qui a le caractère de l'imprudence : *Action, parole* IMPRUDENTE. *Conduite* IMPRUDENTE. *Que de peuples n'auraient pas prodigué la rébellion, si les gouvernements ne leur avaient mesuré la liberté avec une* IMPRUDENTE *avarice!* (Guizot.)

— Substantiv. Personne imprudente : *Une* IMPRUDENTE. *L'*IMPRUDENT *réfléchit à ce qu'il a dit, le sage à ce qu'il va dire.* (Petit-Senn.)

Ce qui perd l'*imprudent* serait utile au sage.
LEMONTEY.

Les états sont égaux, mais les hommes diffèrent;
Où l'*imprudent* périt, les habiles prospèrent.
VOLTAIRE.

— **Syn. Imprudent, écervelé, étourdi,** etc. V. ÉCERVELÉ.

IMPUBÈRE adj. (ain-pu-bè-re — lat. *impuber;* du préf. *im*, et de *puber*, pubère). Qui n'a pas atteint l'âge ou l'état de puberté : *Garçon* IMPUBÈRE. *Fille* IMPUBÈRE. *Le droit romain admet que les garçons sont* IMPUBÈRES *jusqu'à quatorze ans et les filles jusqu'à douze.*

— Substantiv. Personne impubère : *Les* IMPUBÈRES *présentent des phénomènes physiologiques et pathologiques qui leur sont propres.* (Marjol.)

— **Encycl.** Jurispr. L'impuberté est l'état des individus de l'un et de l'autre sexe qui n'ont pas encore atteint l'âge où se développent les facultés physiques de la reproduction. L'impuberté constitue donc temporairement, relativement au mariage, une incapacité naturelle, et les différents législateurs ont sanctionné civilement cette loi de la nature en interdisant le mariage jusqu'au moment où l'homme et la femme sont devenus nubiles.

En fait, l'époque de la nubilité varie dans une certaine mesure avec les individus et le plus ou moins de précocité de l'organisation. M. Ortolan, dans son explication historique des *Institutes*, au titre *De nuptiis*, nous apprend que dans le premier état du droit romain aucune loi civile n'avait d'abord déterminé d'une manière préfixe et générale l'âge de l'aptitude au mariage. On n'exigeait qu'une chose, la nubilité de fait : *Masculi quidem puberes, feminæ autem viripotentes.* Les familles appréciaient le degré de maturité corporelle de leurs enfants et donnaient en conséquence, ou refusaient le consentement à leur mariage sans qu'aucun contrôle du magistrat civil eût à intervenir. On peut croire qu'au temps d'Auguste on en était encore à cette absence de fixation légale de l'âge requis pour le mariage. C'est ce que permet de supposer un passage de Suétone rapportant que les citoyens romains, pour éluder les peines portées contre les célibataires par la fameuse loi Papia Poppæa, contractaient souvent des mariages fictifs avec des petites filles. Une pareille fraude évidemment n'aurait pas été praticable, s'il avait existé dès cette époque une loi déterminant fixement l'âge avant lequel il n'était pas permis de se marier.

Quoi qu'il en soit, une règle fixe finit par s'établir à cet égard, et l'âge de la nubilité légale, c'est-à-dire de l'aptitude civile au mariage, fut déterminé à douze ans pour les filles et à quatorze ans pour les mâles. Dans nos provinces de droit écrit, où se perpétua la tradition romaine, la même fixation fut adoptée, et les hommes purent contracter mariage à quatorze ans révolus, les filles après avoir complété leur douzième année. La même règle s'étendit aux pays de coutume, et, malgré les différences assez notables de latitude et de climat entre les diverses provinces de la France, l'époque de la nubilité légale demeura fixée à peu près partout à l'âge, qui peut paraître un peu prématuré, de douze et de quatorze ans.

La législation plus spiritualiste du code civil s'est moins astreinte au fait purement physiologique. Les rédacteurs du code ont pensé, et sagement pensé, croyons-nous, que le mariage est quelque chose de mieux et de plus élevé qu'une conjonction sexuelle sanctionnée par la loi. Il crée de sérieux devoirs et réclame, outre la maturité corporelle, un certain degré de maturité intellectuelle et morale. Sans donc se préoccuper du point de savoir si la puberté de fait précède ou non cet âge, l'article 144 du code civil a fixé à dix-huit ans révolus pour les hommes, et à quinze ans révolus pour les filles, l'âge où il leur est permis de contracter mariage.

Les effets de l'impuberté ne se bornaient pas, en droit romain, à l'incapacité civile du mariage. L'*impubère*, si son père était mort ou l'avait émancipé, était pourvu d'un tuteur, et, règle particulière au droit romain, du moment qu'il devenait pubère, il était affranchi du régime de la tutelle. Toutefois, il n'acquérait pas dès ce moment la plénitude de la capacité juridique, et, quoique libéré de la tutelle, il devait, jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, être assisté d'un curateur dans les actes civils et judiciaires. L'impuberté était elle-même, en droit romain, partagée en plusieurs périodes. Il y avait d'abord l'enfance proprement dite, l'intervalle où l'*impubère* était *infans*, c'est-à-dire, suivant l'étymologie du mot, l'intervalle où il ne parlait pas encore : *infans, cui fari non potest.* La période subséquente se subdivisait elle-même, selon que l'on était plus près de l'enfance ou de la puberté. La capacité juridique de l'*impubère* variait à ces différentes phases comme sa capacité naturelle. L'incapacité était totale dans la période d'enfance; cette époque franchie, l'*impubère* comptait comme une personne et figurait dans les actes où il était partie intéressée. Il prononçait lui-même les formules juridiques que comportaient ces actes, auxquels, d'ailleurs, le tuteur concourait, et dont, par son concours, il assurait la validité. A l'approche de la puberté, la capacité de l'*impubère* grandissait encore, et il était de principe qu'il pouvait faire seul, sans aucun concours de son tuteur, tous les actes dont il avait l'intelligence et dont le résultat était uniquement de rendre sa condition meilleure. Il n'était absolument incapable que des contrats qui lui auraient été onéreux.

Le système du droit romain, en cette matière, avait le mérite d'être exactement gradué, et de graduer la capacité civile sur le développement progressif des facultés de l'homme. L'économie toute différente de la législation du code civil a l'avantage de la simplicité. Le code soumet à un régime uniforme de tutelle les personnes mineures, c'est-à-dire qui n'ont pas encore vingt et un ans accomplis. Jusque-là, ces personnes sont simplement représentées par leurs tuteurs et ne figurent pas, n'agissent pas elles-mêmes dans les actes qui les intéressent, sauf quelques actes plus solennels, et aussi, peut-on dire, plus *personnels* que les autres, tels que le testament et le mariage. A vingt et un ans accomplis, le régime de la tutelle cesse et la personne entre en possession de sa pleine capacité civile. Quant à la transition de l'impuberté à la puberté, de soi, elle ne modifie plus, dans l'économie de nos lois actuelles, la capacité juridique de l'individu. Le code en a fixé l'époque à un âge raisonnable, et le fait de la puberté ne concerne et n'intéresse plus aujourd'hui que l'aptitude légale au mariage.

IMPUBERTÉ s. f. (ain-pu-bèr-té — de *im*, et *puberté*). Age, état qui précède l'état de puberté : *L'*IMPUBERTÉ *est une circonstance aggravante pour les attentats à la pudeur.*

IMPUDEMMENT adv. (ain-pu-da-man — rad. *impudent*). Effrontément, d'une manière impudente : *Nier* IMPUDEMMENT.

IMPUDENCE s. f. (ain-pu-dan-se — rad. *impudent*). Effronterie, insolence, caractère de ce qui est impudent : *Il ne faut rien de moins dans le monde qu'une vraie et naïve* IMPUDENCE *pour réussir.* (La Bruy.) *Quand l'hypocrisie a perdu le masque de la honte, elle arbore le panache de l'orgueil, et alors elle s'appelle* IMPUDENCE. (Buff.) *Il semble que l'*IMPUDENCE *d'un Français brave tout avec des traits qui font rire et indignent en même temps; l'*IMPUDENCE *d'un Italien est affectueuse et grimacière; celle d'un Anglais est hautaine et chagrine; celle d'un Ecossais est avide, et celle d'un Irlandais est légère et grotesque.* (Addison.)

En ce temps, l'*impudence* élève la fortune.
RÉGNIER.

IMPUDENT, ENTE adj. (ain-pu-dan, an-te — du préf. *im*, et du lat. *pudere*, avoir honte). Qui est sans pudeur, insolent, effronté :

Tu viens ici mettre ton nez,
Impudent flaireur de cuisine!
MOLIÈRE.

‖ Qui a le caractère de l'impudence : *Geste* IMPUDENT. *Parole* IMPUDENTE.

— Substantiv. Personne impudente : *Mettez dehors cet* IMPUDENT. *L'*IMPUDENT, *celui qui ne rougit de rien, fait profession ouverte d'une plaisanterie outrée, comme de ce qu'il y a de plus contraire à la bienséance.* (La Bruy.)

Pourquoi ne m'aimer pas, madame l'*impudente ?*
MOLIÈRE.

— **Syn. Impudent, effronté, éhonté.** V. EFFRONTÉ.

IMPUDEUR s. f. (ain-pu-deur — du préf. *im*, et de *pudeur*). Défaut de pudeur, manque de cette honte naturelle qu'inspirent les choses déshonnêtes : *Nous avons* effronterie *pour l'*IMPUDEUR *des femmes perdues;* impudence *pour celle des hommes déshonorés, et* audace *pour celle des scélérats :* IMPUDEUR *est un barbarisme.* (Ch. Nod.) *Une femme chaste se croit toujours un peu compromise par l'*IMPUDEUR *des autres femmes.* (Latena.)

Toujours même *impudeur*, même luxe effronté,
Dans le haut et le bas même immoralité.
A. BARBIER.

‖ Impudence, défaut d'honnête timidité ou de retenue digne et convenable : *Demander avec* IMPUDEUR, *c'est le défaut du siècle. On ment avec* IMPUDEUR *lorsqu'on soutient un mensonge évident.*

Taisez-vous, dépouillez ces faux airs de grandeur,
Hommes de calomnie et de lâche *impudeur.*
BARTHÉLEMY.

IMPUDICITÉ s. f. (ain-pu-di-si-té — du préf. *im*, et de *pudicité*). Vice impur, accompagné d'une certaine effronterie : *L'*IMPUDICITÉ *déshonore celui qui s'y livre.* (Barrère.) *C'est l'*IMPUDICITÉ *qui a perdu la noblesse française, et qui perd aujourd'hui bourgeoisie et plèbe.* (Proudh.) ‖ Acte ou parole impudique : *Commettre d'horribles* IMPUDICITÉS. *Écouter des* IMPUDICITÉS *révoltantes.*

Mais comment de sang-froid entendre à mes côtés
Déborder le torrent des *impudicités ?*
V. HUGO.

— **Syn. Impudicité, lasciveté, lubricité, luxure, paillardise.** Le mot *impudicité* rappelle l'idée de la pudeur qui est violée; c'est un terme moral qui ne convient qu'en parlant de l'homme; il désigne le vice contraire à la chasteté, et il le désigne comme vice. La *lasciveté* et la *lubricité* se rapportent au tempérament qui tend avec ardeur aux plaisirs sensuels; il y a chez l'homme *lascif* des désirs continuels, et il ne néglige aucune occasion de les satisfaire; chez l'homme *lubrique*, la passion est plus profonde, elle est irrésistible et elle produit les actes les plus honteux. *Luxure* appartient à la théologie et à la morale chrétienne; c'est le mot employé par le catéchisme pour désigner le dernier des péchés capitaux. Enfin, *paillardise* est trivial et libre; il représente le vice de l'impudicité dans ce qu'il a de plus grossier, de plus sale, et ne peut s'employer dans le style familier qu'avec quelque épithète qui en atténue le sens, comme lorsque Voltaire parle des *petites paillardises* qu'on a quelquefois reprochées aux moines.

IMPUDIQUE adj. (ain-pu-di-ke — lat. *impudicus;* du préf. *im*, et de *pudicus*, pudique). Qui se livre à l'impudicité, qui commet des impudicités : *On ne saurait garder une femme* IMPUDIQUE; *celle qui est pudique n'a pas besoin qu'on la garde.* (St Jérôme.) *D'elle-même, la femme est* IMPUDIQUE; *si elle rougit, c'est par crainte de l'homme.* (Proudh.) ‖ Qui est inspiré, guidé par l'impudicité : *Des regards* IMPUDIQUES. *Des idées* IMPUDIQUES. *Des discours* IMPUDIQUES.

Je vois de tes froideurs le principe odieux :
Phèdre seule charmait tes *impudiques* yeux.
RACINE.

— Substantiv. Personne impudique : *Les* IMPUDIQUES. *En Egypte, qu'une femme se laisse voir nue des pieds jusqu'à la tête exclusivement, il n'y a rien à dire; mais si elle découvre son visage, elle est une* IMPUDIQUE, *qui mérite la mort.* (Sallentin.)

— s. m. Bot. Genre de champignons, appelé aussi PHALLUS.

IMPUDIQUEMENT adv. (ain-pu-di-ke-man — rad. *impudique*). D'une manière impudique : *Parler, agir* IMPUDIQUEMENT.

IMPUISSANCE s. f. (ain-pui-san-se — du préf. *im*, et de *puissance*). Défaut de puissance, de force suffisante pour atteindre certain résultat : *La puissance humaine n'est qu'une* IMPUISSANCE *déguisée.* (Fén.) *La première chose que l'on sent, quand on a été appelé à gouverner une nation, c'est l'*IMPUISSANCE *où l'on est de la gouverner.* (Lacordaire.)

— Physiol. Incapacité physique de procréer ou de concevoir, ou même d'accomplir l'acte de la génération : *Le fruit de la débauche, c'est l'*IMPUISSANCE : *bienfait de la nature, qui veut que les monstres n'engendrent pas.* (Bougeart.) *Un extrême respect pour la personne aimée, la timidité, la pudeur, peuvent amener une* IMPUISSANCE *passagère.* (Virey.)

Jamais la biche en rut n'a, pour fait d'*impuissance*,
Traîné du fonds des bois un cerf à l'audience.
BOILEAU.

— **Syn. Impuissance, impossibilité.** V. IMPOSSIBILITÉ.

— **Encycl.** Méd. On confond assez souvent les mots *impuissance* et stérilité. C'est là une erreur : on doit entendre par *impuissance* l'incapacité d'un individu, quel que soit son sexe, à exercer le coït, et par stérilité, l'impossibilité d'accomplir l'acte de la fécondation, alors que les rapports sexuels ont parfaitement lieu.

Les causes d'*impuissance* sont essentiellement différentes chez l'homme et chez la femme.

L'*impuissance* chez l'homme tient : 1° à l'absence complète ou à une altération morbide des organes génitaux; 2° à l'impossibilité de l'émission du sperme ou à son irrégularité; 3° enfin au défaut d'érection de la verge.

L'absence de la verge entraîne nécessairement l'*impuissance;* il n'en est pas de même de celle des testicules, qui peuvent exister dans l'abdomen, cachés derrière l'anneau inguinal. D'ailleurs, le manque absolu de testicules n'exclut pas la possibilité d'un commerce sexuel.

L'exstrophie de la vessie, s'accompagnant presque toujours de l'imperforation du pénis, l'hypospadias et l'épispadias produisent le même résultat.

Chez la femme, les causes d'*impuissance* sont l'oblitération naturelle du canal vaginal ou l'oblitération accidentelle à la suite d'une inflammation, d'une tumeur ou de toute autre cause.

— Jurispr. Dans l'ancien droit, l'*impuissance* constituait une nullité dirimante du mariage. Elle créait une véritable incapacité juridique de le contracter, et, si le mariage avait néanmoins eu lieu, elle en motivait l'annulation par le juge de l'officialité. Nulle distinction n'était faite d'ailleurs entre l'*impuissance* naturelle et l'*impuissance* accidentelle. L'impuissant, qu'il le fût par accident ou par l'effet d'un vice natif et organique, était, s'il se mariait, regardé comme un profanateur du sacrement de mariage, puisqu'il n'en pouvait remplir la double fin, à savoir la procréation des enfants et l'apaisement de la concupiscence sensuelle. Quant à la preuve du fait d'*impuissance*, on la demandait à des expertises d'une portée plus ou moins problématique, qui étaient confiées à des chirurgiens ou à des matrones. Il a même existé, pour ce genre de vérification, un mode particulièrement scandaleux de procédure, connu sous le nom de *congrès.*

Le code civil n'a pas admis l'allégation de l'*impuissance* naturelle de l'un des deux époux, comme moyen, pour l'autre conjoint, de demander et de faire prononcer la nullité du mariage. Mais, les rédacteurs du code ne paraissent point avoir méconnu ce qu'il y a de grave, d'odieusement frauduleux même, dans le fait d'une personne qui contracte mariage quoique impuissante, et ce qu'il y a de regrettable dans la déception dont l'autre époux est victime. Ce qui les a déterminés à écarter cette cause d'annulation de l'union conjugale a été, par-dessus tout, l'impossibilité à peu près absolue de constater avec certitude l'*impuissance.* Ce motif, qu'il importe de retenir, a été nettement exprimé par Tronchet, ainsi qu'on peut le voir dans le procès-verbal de la discussion au conseil d'Etat, au titre *De la paternité et de la filiation.*

La difficulté de la vérification et de la preuve ayant été le vrai motif qui a déterminé le législateur à écarter le moyen de nullité du mariage tiré de l'*impuissance*, la doctrine en a conclu que la prohibition, plus implicite qu'explicite d'ailleurs, d'invoquer ce moyen de nullité devait cesser dans les cas où la preuve serait possible et pourrait être péremptoirement réalisée. C'est ce qui arrivera si, au lieu d'une *impuissance* native et organique, dont la vérification ne saurait toujours être que fort conjecturale, il s'agit d'une *impuissance* résultant d'un fait accidentel; par exemple, si le crime de castration a été commis sur le mari ou si, par suite d'une opération chirurgicale ou autrement, il a subi l'ablation des organes de la virilité. Les auteurs les plus considérables ne balancent pas, dans les cas où la vérification offre aussi peu de difficulté, à admettre l'action en nullité du mariage pour cause d'*impuissance* accidentelle. La jurisprudence, dans les cas du reste assez rares où elle a eu à se prononcer sur la question, la jurisprudence, disons-nous, a suivi les errements de cette doctrine. Un jugement du tribunal d'Arras, du 25 mai 1839, a prononcé la nullité d'un mariage pour cause d'*impuissance* accidentelle.

Il est presque superflu de faire remarquer que l'*impuissance* accidentelle ne peut d'ailleurs être une cause d'annulation de l'union conjugale qu'autant qu'elle s'est produite à une époque antérieure au mariage. Ce n'est évidemment qu'à cette condition que l'on peut soutenir qu'il y a eu fraude de la part du conjoint impuissant, et déception, erreur viciant le consentement dans le fait de l'autre époux. Une fois le mariage régulièrement et loyalement contracté, peu importent les événements postérieurs et les faits quelconques qui rendraient désormais impossibles les rapports sexuels entre les conjoints.

Quelques auteurs veulent aussi trouver une nullité dirimante de l'union conjugale dans l'*impuissance* naturelle elle-même, si elle est évidente de soi et peut être vérifiée sans difficulté; si, par exemple, il s'agit d'un conjoint manquant totalement des organes distinctifs de son sexe. Ces auteurs rappellent l'affaire de la fille Grand-Jean, jugée au parlement de Paris en 1765. La fille Grand-Jean passait dans le public et dans sa famille pour un homme; elle-même se croyait un individu du sexe masculin, en portait les vêtements et en avait les allures. La fille-garçon Grand-Jean, arrivée à l'âge nubile, voulut se marier, et naturellement elle épousa une autre fille, laquelle, ayant découvert le quiproquo, s'empressa de demander la nullité de ce mariage dérisoire, nullité que le parlement prononça. On demande si, un procès Grand-Jean se représentant, il serait possible de le juger autrement que ne fit le parlement de Paris. Si l'espèce était moins tranchée, si l'un des conjoints était, par exemple, un être pour ainsi dire insexuel ou ce que l'on appelle, à tort ou à raison, un *hermaphrodite,* faudrait-il river à perpétuité l'époux trompé à cette union fictive, qui n'aurait du mariage que le nom, puisque le mariage est essentiellement la conjonction de l'homme et de la femme? L'art. 180, dit-on, dispose que l'erreur sur la personne est une cause de nullité de mariage, et il y a tout lieu de penser qu'il ne s'agit pas là seulement de l'erreur sur l'individualité et qui consisterait à épouser Pierre au lieu de Paul, avec qui l'on entend se marier. L'art. 180, ajoute-t-on, a une portée moins restreinte et doit être étendu aux méprises portant sur la *personnalité civile*, sur les conditions constitutives de son état civil en un mot. On admet cela généralement. Or, le sexe fait partie essentiellement de l'état civil; les erreurs qui portent sur le sexe ou sur ses attributs caractéristiques sont des erreurs sur la personne ou, en tout cas, sur un élément de la personnalité qui est substantiel en matière de mariage. De là on conclut que la demande en nullité pour cause d'*impuissance*, même naturelle, devrait être accueillie quand cette *impuissance* va jusqu'au manque des organes caractéristiques du sexe, et pourrait être en conséquence vérifiée sans équivoque.

Ces raisons ne manquent certainement pas de force, mais elles pourraient rencontrer dans l'application de sérieuses difficultés. MM. Briand et Chaudé indiquent une de ces difficultés qui serait insurmontable : ce serait le refus que ferait l'époux défendeur de consentir à toute vérification de sa personne physique. Les jurisconsultes sont d'accord qu'il n'existe pas de moyen juridique de contraindre quelqu'un à subir ces visites corporelles, et qu'il n'y a que le libre consentement de la partie intéressée qui puisse les rendre praticables.

Un mot sur l'*impuissance*, dans ses rapports avec la question de paternité. L'art. 313 du code civil est ainsi conçu : « Le mari ne pourra, en alléguant son *impuissance* naturelle, désavouer l'enfant. » Cet article n'écarte comme cause de désaveu de paternité que l'*impuissance* naturelle; il est muet sur l'*impuissance* résultant d'un accident. D'un autre côté, l'art. 312 autorise implicitement le désaveu pour *impuissance* accidentelle, puisqu'il dispose, en termes généraux, que le mari pourra désavouer l'enfant en prouvant l'impossibilité de toute cohabitation avec sa femme du trois-centième au cent-quatre-vingtième jour avant la naissance, et en prouvant que cette impossibilité est résultée soit de l'éloignement, soit d'*accidents survenus.* L'accident qui aurait produit l'*impuissance* serait de tous, sans contredit, le plus concluant dans un débat de cette nature. Aussi les auteurs sont-ils unanimes pour admettre l'*impuissance* accidentelle comme un moyen de désaveu de la paternité. Faisons sur ce point une remarque importante : il ne peut être question, relativement à l'objet qui nous occcupe en ce moment, que d'une *impuissance* accidentelle survenue depuis le mariage; si l'accident était antérieur au mariage, l'homme qui aurait trompé sa femme en l'épousant en état d'*impuissance* ne pourrait évidemment se faire de sa propre fraude une arme pour décliner la paternité et désavouer l'enfant survenu : *nemo ex delicto consequi potest emolumentum.*

— **Anecdotes.** Un homme de la cour était soupçonné d'être *impuissant*, et ne voulait pas demeurer d'accord qu'il le fût. Il rencontra Benserade, qui l'avait souvent raillé là-dessus. « Monsieur, lui dit-il, nonobstant toutes vos mauvaises plaisanteries, ma femme est accouchée depuis peu de jours. — Eh! monsieur, lui répliqua Benserade, on n'a jamais douté de madame votre femme. »

⁂

Un autre gentilhomme, qui avait la réputation d'être *impuissant*, était dans une compagnie où une dame se laissa prendre un baiser par un cavalier. Le gentilhomme se présenta pour obtenir la même faveur. La dame l'arrêta, en lui disant : « Tout beau, monsieur; on n'accorde pas si vite un baiser à un homme comme vous, pour qui c'est la dernière faveur. »

⁂

On parlait au premier président du parlement de Paris d'une cause dans laquelle il s'agissait d'un *impuissant*, dont la femme demandait à être séparée. « Je prévois, dit ce magistrat, que le mari gagnera son procès avec de mauvaises pièces. »

⁂

On a fait les vers suivants sur un fameux procès de cette espèce :

Vainement la riche Emilie
Plaide, requiert, conclut et veut
Que, d'avec un *Jean qui ne peut*,
Un prompt divorce la délie :
Les experts ayant affirmé
Que l'époux est bien conformé,
Quoiqu'en lui la nature dorme,
Les choses de manière iront
Qu'il l'emportera pour la forme,
Quoiqu'il n'ait pas droit dans le fond.

⁂

En 1703, le vieux duc de Gesvres, gouverneur de Paris, ayant eu l'idée de se remarier, choisit pour cela une jeune demoiselle de quinze ans, au grand étonnement de tout le monde, qui savait ses infirmités. Quelques jours après son mariage, étant allé voir le premier président, celui-ci ne put s'empêcher de lui témoigner en riant sa surprise de ce qu'il venait de faire. A quoi le duc ayant répondu qu'il s'y était porté par l'envie qu'il avait d'avoir des enfants : « Ma foi! monsieur, repartit le premier président, j'ai trop bonne opinion de madame la duchesse pour croire qu'elle en ait jamais. »

⁂

La femme d'un *impuissant* appelait son lit : un lit de repos.

Impuissance (TRAITÉ DE LA DISSOLUTION DU MARIAGE POUR CAUSE D'), du président Bouhier (1735). V. BOUHIER.

IMPUISSANT, ANTE adj. (ain-pui-san, ante — du préf. *im*, et de *puissant*). Qui est sans pouvoir : *Ennemi* IMPUISSANT. *Ministre* IMPUISSANT. *La charité est* IMPUISSANTE *contre le paupérisme, comme un cataplasme contre la lèpre.* (Proud.)

Ne craignez ni les cris, ni la foule *impuissante*
D'un peuple qui se presse autour de cette tente.
RACINE.

‖ Qui ne peut produire d'effet ou qui ne peut produire son effet : *Des efforts* IMPUISSANTS. *Une haine* IMPUISSANTE. *Une haine avouée est* IMPUISSANTE. (Balz.)

Vous étalez en vain vos charmes *impuissants*.
CORNEILLE.

— *Impuissant à*, Qui ne peut, qui est incapable ou hors d'état de : *Plus vous créez pour le luxe des riches, plus vous êtes* IMPUISSANTS À *créer pour les besoins du pauvre.* (Le P. Félix.)

— Physiol. Physiquement incapable de procréer, de concevoir ou d'accomplir l'acte de la génération : *Le débauché devient de bonne heure* IMPUISSANT. *Les géants sont toujours stériles ou* IMPUISSANTS. (Maquel.)

— Substantiv. Personne dépourvue de puissance; personne incapable de procréer, de concevoir ou d'accomplir l'acte vénérien : *De droit naturel, les* IMPUISSANTS *ne peuvent contracter mariage.*

IMPULSIF, IVE adj. (ain-pul-siff, i-ve — du lat. *impulsare*, donner l'impulsion). Qui donne une impulsion : *A toute force* IMPULSIVE *lancée sur une pente, il faut un frein en rapport avec cette force.* (E. de Gir.)

IMPULSION s. f. (ain-pul-si-on — lat. *impulsio*; de *impulsus*, poussé). Force qui détermine le mouvement d'un corps; mouvement que cette force communique : *Donner l'*IMPULSION *à une machine. Les corps suivent l'*IMPULSION *qu'ils ont reçue. Toutes les planètes circulant autour du soleil paraissent avoir été mises en mouvement par une* IMPULSION *commune.* (Buff.)

— Fig. Cause qui pousse à l'action : *En France, rien ne se fait que par l'*IMPULSION *du gouvernement. La femme est avant tout un être d'*IMPULSION, *de désirs et de passion.* (Mme Romieu.)

— Mécan. *Impulsion d'une force*, Produit de cette force par le temps que dure son action.

— **Encycl.** Mécan. On nomme *impulsion* élémentaire d'une force le produit de cette force par l'élément du temps : Fdt est l'*impulsion* de la force F pour le temps dt. L'effet produit par une force dépendant du temps pendant lequel elle agit, on conçoit comment on a dû être amené à en considérer l'*impulsion*. Si la force restait constante d'intensité, son *impulsion* totale serait le produit de son intensité par le temps; mais comme elle varie habituellement, on prend pour son *impulsion* totale l'intégrale de son *impulsion* élémentaire. Encore faut-il, pour que cette intégrale ait un sens concret, que la force ait une direction constante; autrement on la projette sur une direction fixe, et c'est l'*impulsion* de la force projetée qui entre dans les calculs.

L'*impulsion* totale d'une force appliquée à un point matériel, projetée sur une direction fixe, donne l'accroissement de la quantité de mouvement du point, projetée sur la même direction et pour le même temps. Le théorème analogue, relativement à un système matériel, s'énonce de la manière suivante. L'accroissement, pendant un temps quelconque, de la somme des quantités de mouvement des molécules composant le système, projetées sur un axe arbitraire, est égal à la somme des intégrales correspondant au même temps des *impulsions* élémentaires des forces extérieures appliquées à ce système, projetées sur le même axe. (V. MOUVEMENT.)

— Physiol. L'*impulsion* du sang dans les artères se fait par un mécanisme assez compliqué; elle est due à la contraction intermittente des ventricules; à chaque systole ventriculaire, en effet, une nouvelle quantité de sang est introduite dans le système artériel, qui se trouve alors distendu, et, après cette systole, les artères en vertu de leur élasticité reviennent sur elles-mêmes; cette *impulsion* se traduit dans tout le système artériel par ce que l'on appelle les pulsations. On a cherché par différentes méthodes à mesurer la force d'*impulsion* du sang dans les artères; Hales, le premier, a fait un essai qui laisse beaucoup à désirer; depuis, on a construit une certaine quantité d'instruments, entre autres l'hémodynamomètre de Poiseuille (v. HÉMODYNAMOMÈTRE), et, d'après les observations de Hales, de Magendie, de Poiseuille, de Ludwig, de Colin, etc. etc., l'élévation déterminée par la tension sanguine peut être évaluée, en moyenne, à une colonne de 15 centimètres cubes de mercure; si l'on remplaçait la colonne de mercure par une colonne d'eau de même base, elle s'élèverait à 2 mètres.

IMPUNÉMENT adv. (ain-pu-né-man — rad. *impuni*). Avec impunité, sans subir une punition ou une conséquence fâcheuse : *Il est bien dangereux d'être assez puissant pour commettre* IMPUNÉMENT *l'injustice.* (Rollin.) *On ne joue pas longtemps* IMPUNÉMENT *le jeu des batailles.* (Génér. Foy.)

— Par ext. Sans tirer quelque vengeance, sans faire quelque mal : *Je ne me serai pas armé* IMPUNÉMENT.

Néron *impunément* ne sera pas jaloux.
RACINE.

IMPUNI, IE adj. (ain-pu-ni — du préf. *im*, et de *puni*). Qui n'a reçu ou ne reçoit aucune punition, en parlant des personnes ou des choses : *Un coupable* IMPUNI. *Un crime* IMPUNI. *Impuni, appliqué aux personnes, manquait à notre langue : je dirais un scélérat* IMPUNI *aussi bien qu'un crime* IMPUNI, *et à plus forte raison.* (Geoffroy.)

Une faute *impunie* en fait commettre deux.
BOURSAULT.

IMPUNITÉ s. f. (ain-pu-ni-té — rad. *impuni*). Etat d'une personne qui reste impunie, qui ne subit pour ses actes aucune peine, aucun inconvénient : *Ceux qui n'attendent que l'*IMPUNITÉ *pour mal faire ne manquent guère de moyens d'éluder la loi ou d'échapper à la peine.* (J.-J. Rouss.) *Le défaut de récompense décourage moins la vertu que l'*IMPUNITÉ *n'encourage le crime.* (Sanial-Dubay.)

Tous les jours, à la cour, un sot de qualité
Peut juger de travers avec *impunité*.
BOILEAU.

IMPUR, URE adj. (ain-pur — du préf. *im*, et de *pur*). Qui n'est point pur, qui est souillé par quelque mélange : *Liqueur* IMPURE. *Métaux* IMPURS. *Sang* IMPUR. *Mélange* IMPUR. ‖ Infect : *Une haleine* IMPURE. *Un souffle* IMPUR. *Un air* IMPUR. *L'atmosphère* IMPURE *des grandes villes.*

— Poétiq. Sale, souillé : *Des mains* IMPURES. *Un vase* IMPUR.

— Fig. Immonde; repoussant; infâme, honteux; criminel : *Qu'on soit pur ou* IMPUR, *petit*

ou grand, il y a toujours vanité, vanité puérile et malheureuse, à entreprendre sa propre justification. (G. Sand.)

Qu'un sang *impur* abreuve nos sillons.
ROUGET DE L'ISLE.

‖ Impudique, immoral, obscène : *Désirs* IMPURS. *Vie* IMPURE. *Brûler de flammes* IMPURES. *Livres* IMPURS. *Images* IMPURES. *Pour les fables païennes, une fille sera heureuse de les ignorer toute sa vie, à cause qu'elles sont* IMPURES *et pleines d'absurdités impies.* (Fén.)

Si la pudeur des mots n'en adoucit l'image,
Du moindre sens *impur* la liberté l'outrage.
BOILEAU.

— Relig. Qui a contracté une impureté légale : *Mahomet regarde la femme comme* IMPURE *huit jours avant et huit jours après la menstruation.* (Rostan.) *Chez les Juifs, le contact des tombeaux rendait* IMPUR; *aussi avait-on soin d'en marquer soigneusement la périphérie sur le sol.* (Renan.)

— Substantiv. Personne impure : *Fréquenter les* IMPURS.

— Néol. Femme qui fait commerce de ses faveurs : *Les plus célèbres d'entre les* IMPURES *ont à la main des bouquets noués de diamants.* (Rog. de Beauv.)

IMPUREMENT adv. (ain-pu-re-man — du préf. *im*, et de *purement*). D'une façon impure : *Parler, écrire* IMPUREMENT.

IMPURETÉ s. f. (ain-pu-re-té — rad. *impur*). Etat de ce qui est impur, mêlé de quelque chose qui en altère la pureté : *L'*IMPURETÉ *d'un liquide. L'*IMPURETÉ *des métaux. L'*IMPURETÉ *du sang, des humeurs. L'*IMPURETÉ *de l'eau tient quelquefois aux vases où elle est conservée.* (L. Cruveilhier.) ‖ Etat de ce qui est infecté : *L'*IMPURETÉ *de l'air des ateliers.*

— Par ext. Chose impure; ce qui altère, par sa présence, la pureté d'une substance : *Débarrasser les métaux de leurs* IMPURETÉS. *Les* IMPURETÉS *en suspension se déposent au fond des liquides en repos. L'honneur ressemble à l'œil, qui ne saurait souffrir la moindre* IMPURETÉ *sans s'altérer.* (Boss.)

— Fig. Souillure morale : *La vieillesse est comme une eau reposée qui a laissé tomber au fond toutes les* IMPURETÉS *de la vie.* (E. About.) ‖ Impudicité, immoralité; obscénité; action ou parole obscène : *Les superstitions, les cruautés, l'*IMPURETÉ *sont des fruits naturels et, pour ainsi dire, légitimes de l'ignorance.* (L. Veuillot.)

— Relig. *Impureté légale*, Souillure légale contractée, selon les lois des religions juive et mahométane, par certains actes déterminés.

IMPUTABILITÉ s. f. (ain-pu-ta-bi-li-té — rad. *imputable*). Philos. Responsabilité personnelle : *Sans liberté, point d'*IMPUTABILITÉ. (Ballanche.)

IMPUTABLE adj. (ain-pu-ta-ble — rad. *imputer*). Qui peut ou doit être imputé, attribué, en parlant d'un acte ou d'un état : *La misère du paresseux n'est* IMPUTABLE *qu'à lui seul. Un crime est* IMPUTABLE *à celui qui le conseille au moins autant qu'à celui qui le commet. Le désir n'appartient point à l'homme; il ne lui est point* IMPUTABLE. (Mesnard.)

— Qui doit être pris, prélevé, assigné : *Cette somme est* IMPUTABLE *sur l'exercice* 1870. *Les avantages qu'un père fait à ses enfants sont* IMPUTABLES *sur la quotité disponible.* (Acad.)

IMPUTATIF, IVE adj. (ain-pu-ta-tiff, i-ve — rad. *imputer*). Théol. Qui doit ou peut être imputé. ‖ *Justice imputative*, dans le langage des théologiens protestants, Action divine par laquelle les mérites de Jésus-Christ sont imputés aux chrétiens, pour compenser l'imputation du péché originel : *Pour la justification, Calvin s'attacha, autant au moins que Luther, à la* JUSTICE IMPUTATIVE. (Boss.)

IMPUTATION s. f. (ain-pu-ta-si-on — rad. *imputer*). Inculpation fondée ou non : *De fausses* IMPUTATIONS. *Je déteste les* IMPUTATIONS *générales; elles sont menteuses et irritantes.* (Guizot.)

— Comm. et jurispr. *Imputation par échelette* ou *par colonne*, Déduction que doit subir une créance, lorsque le créancier a joui des biens du débiteur ou retenu une somme appartenant à ce dernier. Dans le cas où le débiteur a bénéficié des biens du créancier, l'imputation par échelette a également lieu en faveur du créancier. ‖ *Imputation de payement* ou simplement *Imputation*, Détermination de la dette qui doit être considérée comme payée par un débiteur, lorsque celui-ci, ayant plusieurs dettes contractées vis-à-vis du même créancier, n'en a acquitté qu'une partie.

— Théol. *Imputation des mérites*, Application des mérites d'une personne à une autre personne; ne se dit guère que de l'application aux fidèles des mérites de Jésus-Christ : *Les protestants prétendent que nous ne sommes sauvés que par l'*IMPUTATION DES MÉRITES *de Jésus-Christ.* (Acad.)

IMPUTÉ, ÉE (ain-pu-té) part. passé du v. Imputer. Reproché; attribué comme résultat : *Crime* IMPUTÉ *à un innocent. Les trois quarts au moins de la dette publique doivent être* IMPUTÉS *à la guerre.* (Mich. Chev.)

— Comm. et jurispr. Assigné en déduction : *Les payements que fait un débiteur doivent être* IMPUTÉS *sur les dettes qui lui sont le plus à charge.* (Acad.)

IMPUTER v. a. ou intr. (ain-pu-té — lat. *imputare;* du préf. *im*, et de *putare*, porter en compte). Reprocher; attribuer, et surtout attribuer faussement : IMPUTER *un crime à un innocent. N'*IMPUTEZ *point aux dieux les maux qui vous accablent : votre corruption seule les a enfantés.* (Solon.) *C'est donner un avantage à ses ennemis que de leur* IMPUTER *des choses qui ne sont pas vraies et de mentir pour les décrier.* (La Bruy.)

Si l'hymen après soi traîne tant de dégoûts,
On n'en doit *imputer* la faute qu'aux époux.
REGNARD.

— *Imputer à*, avec le nom de la chose qu'on impute, Reprocher comme : IMPUTER À *crime*, À *déshonneur.*

On m'*impute à* forfait le soin de m'éloigner.
CAMPISTRON.

— Comm. et jurispr. *Imputer sur*, Compter comme déduction à faire sur : IMPUTER *une somme payée* SUR *les intérêts des sommes à payer.* ‖ Faire entrer dans le compte de : IMPUTER *une dette* SUR *l'exercice du mois précédent.* IMPUTER *une opération* SUR *les profits et pertes.*

— Théol. Appliquer : IMPUTER *aux pécheurs les mérites de Jésus-Christ.*

— **Syn. Imputer, attribuer.** V. ATTRIBUER.

IMPUTRESCIBLE adj. (ain-pu-très-si-ble — du préf. *im*, et de *putrescible*). Qui ne peut se putréfier : *Bois* IMPUTRESCIBLES. *La peau qui s'est combinée avec le tannin porte le nom de cuir; elle est devenue* IMPUTRESCIBLE *et imperméable.* (Pelouze.)

IMSIRE s. m. (imm-si-re). Mamm. Un des noms du VANSIRE.

IMST, bourg d'Autriche (Tyrol), dans la vallée de l'Inn, à 60 kilom. au-dessus d'Innsbruck, sur le Malkbach; 2,309 hab. Papeteries, fabriques de cotonnades et de toiles peintes, blanchisseries. Du château, situé à l'extrémité S. du bourg, on découvre un magnifique panorama.

IMUS PYRENÆUS, ville de la Gaule ancienne, dans la Novempopulanie, chez les Tarbelles, au pied des Pyrénées. C'est aujourd'hui SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT.

IN (du latin *in*, grec *an*, *a*, gaëlique *ao*, *ei*, kymrique *an*, sanscrit *an* ou *a*, préfixe privatif que l'on rapporte au verbe *aun* ou *ûn*, retrancher, ôter. Il est probable que, dans le préfixe grec *an* ou *a*, comme dans beaucoup de désinences grecques, la lettre *n* n'est pas euphonique, mais, au contraire, radicale, et qu'au lieu de s'ajouter, comme on le dit communément, elle se maintient seulement devant les voyelles qu'elle rencontre, tandis qu'elle se perd devant les consonnes. Le même préfixe, avec le sens de *dans*, également emprunté au latin sans altération, se dit *en* en grec). Préfixe privatif, qui indique suppression ou négation, comme dans les mots suivants : IN*habile*, IN*expérimenté*, IN*déchiffrable*, IN*utile*. ‖ Préfixe qui indique la position intérieure : IN*carcérer*, IN*fuser*, IN*specter*. ‖ Préfixe qui indique la position supérieure : IN*cident*.

— *In* se change en *im* devant un *b*, un *m* ou un *p* : IM*bu*, IM*médiat*, IM*potent*. ‖ Il se change en *il* devant un *l* : IL*légal*. ‖ Il se change en *ir* devant un *r* : IR*réligieux*, IR*révérence*, IR*rité*.

— **Encycl.** Gramm. La particule *in*, au commencement de certains mots, signifie une idée de lieu ou de négation. Dans le premier cas, elle a le sens des prépositions *en*, *dans*, *sur*, *vers;* dans le second, elle est équivalente à la négative *non;* ainsi : *inscrire*, *imposer*, *incliner; — injuste*, *innocent*, *inutile*.

Ayant le sens d'une préposition, elle marque : 1° la position, l'introduction, l'entrée, comme *incarnation*, *infuser*, *ingrédient*, *inhumation*, *initier*, *inné*, *inoculation*, *inscrire*, *invasion*, etc.; 2° la tendance, la disposition, comme *inciter*, *induire*, *influencer*, *incliner*, *intention*, etc.

La préposition latine *in* et notre préposition française *en*, qui est formée du latin *in*, ont souvent une telle analogie, qu'on les trouve employées l'une et l'autre dans des mots qui ont la même origine et quelquefois la même signification fondamentale, comme *inclination* et *enclin*, *ingambe* et *enjamber*, *inflammation* et *enflammer*, *injonction* et *enjoindre*, etc.

In, particule privative, analogue à la négative *non*, donne au mot qu'il commence le sens contraire de celui du mot simple, comme on le voit dans *juste* et *injuste*, *utile* et *inutile*, *tolérant* et *intolérant*, *égalité* et *inégalité*, *gratitude* et *ingratitude*, *puissance* et *impuissance*, *piété* et *impiété*, etc.

Faisons remarquer que, quel que soit le sens de cette particule, la lettre *n* se change en *m* devant les mots simples commençant par une des labiales *b*, *p* ou *m*, et que *n* se change en *l* devant *l*, et en *r* devant *r*, comme *imbiber*, *imposer*, *immodeste*, *illégal*, *irrespectueux*, *irrésolu*, etc.

Bien que la particule *in*, analogue à la négative *non*, marque bien l'absence de l'idée exprimée par le mot simple, il convient pourtant de remarquer que le mot modifié par cette particule n'exprime pas absolument la même idée que si la négation était exprimée par *ne pas*. Ainsi, les deux propositions : *Cet homme est injuste* et *Cet homme n'est pas juste*, n'ont point un sens identique; par la première proposition, on attribue au sujet une qualité contraire à celle qu'exprime le mot *juste*, et par la seconde on marque seulement l'absence de la qualité de *juste*.

Les deux propositions : *Cet homme est juste*, *Cet homme n'est pas juste*, sont deux propositions contradictoires, au lieu que : *Cet homme est juste*, *Cet homme est injuste*, sont deux propositions contraires. *Cette personne est pieuse*, *Cette personne est impie*, sont également deux propositions contraires.

Entre deux propositions contradictoires, il n'y a pas d'intermédiaire possible; si l'une est vraie, l'autre est nécessairement fausse. Entre deux propositions contraires, il peut y avoir une proposition intermédiaire qui exprime seule la vérité, et les deux propositions contraires peuvent être également fausses, exprimant chacune l'extrême de l'autre.

Donc, avec la particule *in*, on n'exprime pas seulement la négation ou l'absence de l'idée du mot simple, mais encore une idée positive et réelle qui est le contraire de celle du mot simple.

Il résulte de là que la particule privative *in* ne s'ajoute pas aux adjectifs qui expriment des qualités dont l'absence ne peut avoir pour effet de produire des qualités contraires; ainsi *aimable*, *louable*, *admirable*, *beau*, *grand*, *fort*, etc., ne peuvent être précédés de cette particule, parce que la négation de ces qualités ne produit pas des qualités contraires, des manières d'être réelles.

Mais on dira, pour exprimer une qualité positive : *immédiat*, *immodeste*, *immoral*, *immortel*, *impuissant*, *imparfait*, *impartial*, *impatient*, *inabordable*, *incertain*, *inconstant*, *indigne*, *inégal*, *inintelligent*, *invariable*, *illégal*, *illégitime*, *irréfléchi*, *irrésolu*, etc.

Les adjectifs formés de participes passifs ne peuvent prendre la particule privative *in* qu'autant que la négation de l'action exprimée influe sur l'état du sujet. On ne dira pas qu'une personne est *inaimée*, *indésirée*, parce que l'état de la personne n'est pas changé par le fait qu'on ne l'aime pas ou qu'on ne la désire pas. On ne dira pas non plus qu'une maison est *inlouée*, l'absence de ce fait ne change pas sa situation; mais on dira qu'elle est *inhabitée* comme on dirait qu'elle est vide, parce que le défaut d'habitants la met dans un état différent de l'état ordinaire. De même, pour marquer une manière d'être, ou habituelle ou accidentelle, on dira d'une personne qu'elle est *inoccupée*, *impunie*, *insoumise*, etc.

Les poëtes, qui se permettent tout, font quelquefois un usage abusif de la particule *in;* ainsi, ils ont pu dire : *Des guerriers invaincus; Ton bras est invaincu;* mais Voltaire lui-même, qui approuve cette expression dans Corneille, n'aurait sans doute point voulu dire, dans une de ses compositions historiques, que *des troupes se retirèrent invaincues*, *qu'une armée fut invaincue*, *que le bras de Louis XIV était invaincu.*

Ce qui vient d'être dit de la particule *in* ajoutée à des qualificatifs est également applicable à l'emploi de cette particule entrant dans la composition de substantifs. Partout où il en est fait usage, c'est toujours pour exprimer des choses positives, des qualités, un état réel et jamais une simple absence, ni seulement la négation de l'idée du mot simple. Ainsi, l'*incombustibilité*, c'est la qualité, la nature d'un corps incombustible; l'*inconduite*, c'est une conduite mauvaise, déréglée; l'*inconstance*, c'est un état contraire à la constance; l'*illégalité*, c'est le caractère d'un acte contraire aux prescriptions de la loi; l'*ingratitude*, c'est une disposition manifestée par des actions et des sentiments contraires à ceux qu'inspire la reconnaissance. Mais on ne dira pas l'*invérité*, l'*insagesse*, l'*innécessité*, parce que ces mots n'exprimeraient que l'absence de la vérité, de la sagesse, de la nécessité, et non point une chose positive qui serait le contraire des idées exprimées par ces derniers mots. Cependant quelques mots nouveaux, comme *insuccès*, par exemple, ont été formés contrairement à ce dernier principe et sont aujourd'hui adoptés par l'usage général. Il est bon toutefois de se tenir en garde contre ces innovations et de ne faire entrer la particule initiale *in* dans la composition d'un mot qu'autant que ce mot doit exprimer, non pas une idée négative seulement, mais une chose positive résultant de l'absence de l'idée signifiée par le mot simple.

INA, roi de Wessex, un des royaumes de l'heptarchie anglo-saxonne. Il régna de 689 à 726, promulgua, dans un witenagemot (assemblée nationale), un code de lois, conquit le Cornouailles, lutta contre plusieurs compétiteurs et finit par se faire moine. C'est lui qui institua le denier de saint Pierre, taxe volontaire en faveur du saint-siége et que les papes, dans la suite, eurent la prétention d'exiger comme tribut.

INABORDABLE adj. (i-na-bor-da-ble — du préf. *in*, et de *abordable*). Que l'on ne peut aborder : *Côte* INABORDABLE. ‖ Que l'on ne peut atteindre, où l'on ne peut arriver : *La place était* INABORDABLE, *tant la foule s'y pressait.*

— Par anal. Dont l'accès ou l'abord est difficile, en parlant d'une personne : *Ce ministre n'est pas* INABORDABLE. *Un Dieu unique, suprême,* INABORDABLE, *est un dogme trop austère pour certaines époques et pour certains pays.* (Renan.)

— Fig. Qui dépasse les limites des facultés ordinaires ou les ressources d'une classe d'hommes déterminée : *Les prix des loyers deviennent* INABORDABLES. *En Angleterre, les tribunaux sont* INABORDABLES *pour le peuples* (L.-J. Larcher.)

— **Syn. Inabordable, inaccessible.** Un lieu est *inabordable* à cause des obstacles matériels qui empêchent d'en approcher; il est *inaccessible* parce que les moyens qui pourraient faciliter l'approche n'existent pas, n'ont pas été préparés. Un lieu entouré d'eau, de marécages, est *inabordable;* une montagne est *inaccessible* jusqu'à ce qu'on ait dressé un chemin praticable. En parlant des personnes, *inabordable* tient au caractère, *inaccessible* tient aux affaires, au rang; de plus, *inaccessible* s'emploie de préférence quand on indique par un complément le moyen dont on peut essayer de se servir pour arriver près de la personne ou pour obtenir sa faveur : INACCESSIBLE *aux prières, à la corruption.*

INABRITÉ, ÉE adj. (i-na-bri-té — du préf. *in*, et de *abrité*). Qui n'est point abrité : *Rade* INABRITÉE. *Jardin* INABRITÉ.

INABROGÉ, ÉE adj. (i-na-bro-jé — du préf. *in*, et de *abrogé*). Qui n'a pas été abrogé : *Loi* INABROGÉE.

INACCEPTABLE adj. (i-na-ksè-pta-ble — du préf. *in*, et de *acceptable*). Qui n'est pas acceptable, qui ne peut être accepté : *Une proposition* INACCEPTABLE.

INACCEPTÉ, ÉE adj. (i-na-ksè-pté — du préf. *in*, et de *accepté*). Qui n'a pas été accepté : *Une proposition* INACCEPTÉE.

INACCESSIBLE adj. (i-na-ksè-si-ble — du préf. *in*, et de *accessible*). Qui n'est point accessible, où l'on ne peut arriver ou pénétrer : *Un bois* INACCESSIBLE. *Une montagne* INACCESSIBLE. *Une caverne* INACCESSIBLE.

— Par anal. Dont l'abord est très-difficile, en parlant d'une personne : *Un roi* INACCESSIBLE *aux hommes l'est aussi à la vérité.* (Fén.)

— Fig. Que l'intelligence ne peut atteindre : *L'absolu nous est complétement* INACCESSIBLE; *nous ne le connaissons que par ses termes opposés, qui seuls tombent sous notre empirisme.* (Proudh.) ‖ Qui n'est point atteint par certains sentiments ou certaines actions destinées à produire un effort moral : *Etre* INACCESSIBLE *à la prière, à la crainte, à la menace. Le peuple en insurrection est* INACCESSIBLE *d'ordinaire au raisonnement.* (Mme de Staël.)

— **Syn. Inaccessible, inabordable.** V. INABORDABLE.

INACCOMPLI adj. (i-na-kom-pli — du préf. *in*, et de *accompli*). Qui n'est point, qui n'a pas été accompli : *Une clause* INACCOMPLIE.

INACCOMPLISSEMENT s. m. (i-na-kon-pli-se-man — rad. *inaccompli*). Défaut d'accomplissement : *L'*INACCOMPLISSEMENT *des clauses d'un traité.*

INACCORDABLE adj. (i-na-kor-da-ble — du préf. *in*, et de *accordable*). Qui ne peut être accordé : *Une grâce* INACCORDABLE.

— Que l'on ne peut mettre d'accord : *Des caractères* INACCORDABLES.

INACCOUTUMÉ, ÉE adj. (i-na-kou-tu-mé — du préf. *in*, et de *accoutumé*). Qui n'est pas accoutumé, qui manque d'habitude : *Etre* INACCOUTUMÉ *au travail.*

INACHEVÉ, ÉE adj. (i-na-che-vé — du préf. *in*, et de *achevé*). Qui n'est point achevé : *Ouvrage* INACHEVÉ.

INACHIDE s. m. (i-na-ki-de — du nom d'*Inachus*). Hist. gr. Descendant d'Inachus. ‖ Nom patronymique des Argiens, dont Inachus fut le fondateur.

INACHIES s. f. pl. (i-na-kî — du nom d'*Inachus* ou du nom d'*Ino*). Antiq. gr. Fête que les Crétois célébraient en l'honneur d'Inachus ou, selon d'autres, en l'honneur d'Ino.

INACHUS s. m. (i-na-kuss — nom mythol.). Crust. Genre de décapodes brachyures, de la famille des oxyrhynques : *Les* INACHUS *sont des crustacés de petite taille.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** Les *inachus* sont des crustacés de petite taille, à carapace presque triangulaire, à peine plus longue que large, et fortement bosselée en dessus; le rostre est très court. Les yeux se reploient en arrière et se logent dans une cavité orbitaire peu profonde. L'épistome est un peu plus large que long. Le troisième article des pattes-mâchoires est plus long que large et a à peu près la forme d'un triangle dont la base serait tournée en avant. Le plastron sternal se rétrécit assez brusquement entre les pattes et la première paire, et sa longueur égale tout à fait la plus grande largeur. Les pattes de la première paire sont très-petites chez les femelles, plus grosses chez les mâles; les pinces sont toujours pointues et recourbées en dedans. Les pattes suivantes sont cylindriques, grêles et plus ou moins filiformes; celles de la seconde paire, toujours plus longues que les antérieures, ont trois ou quatre fois la longueur de la portion sous-frontale de la carapace; les autres diminuent successive-

ment de longueur, et toutes se terminent par un article cylindrique très-long, pointu et peu ou point recourbé. L'abdomen ne se compose que de six articles distincts.

Les *inachus* habitent les côtes des mers d'Europe et se tiennent ordinairement dans des endroits assez profonds; on en trouve souvent sur les bancs d'huîtres situés dans les lieux abrités. Leur couleur est généralement brunâtre, et tout leur corps est couvert de duvet et de poils, auxquels s'attachent souvent des éponges et des corallines.

Ce genre, qui a été créé par Fabricius, renferme cinq ou six espèces, dont le type est l'*inachus* scorpion, très-répandu dans nos mers, et particulièrement sur les côtes de la Manche. Une espèce, non moins intéressante, est l'*inachus* thoracique. « La démarche de ce crustacé, dit P. Roux, est lente, gênée; il semble ne se mouvoir qu'avec peine et n'agiter ses pattes qu'alternativement; sa conformation ne peut guère lui permettre de longues courses, et les débris de plantes marines qui se fixent sur le duvet de son test me portent à penser que son existence doit être tranquille et sédentaire. C'est parmi les algues et les fucus qu'il fait son séjour; il est rare à Marseille; mais il paraît qu'on le rencontre assez souvent sur les côtes du Languedoc, dans le golfe de Naples et aux environs de la Sicile. » L'*inachus* mauritanique vit sur les côtes de l'Algérie.

INACHUS, aujourd'hui *Planitza*, rivière de la Grèce ancienne, dans l'Argolide, coulant du S. au N. Elle baignait Argos et se jetait dans le golfe Argolique.

INACHUS, roi d'Argos, fils de l'Océan et de Téthys. Selon certaines traditions, c'était un chef autochthone qui, à l'époque du déluge de Deucalion, chercha un refuge dans les montagnes avec une troupe d'Argiens, puis redescendit dans la plaine lorsque les eaux se furent écoulées; selon d'autres, c'était un colon égyptien. D'après la Fable, Neptune et Minerve le choisirent pour décider de leurs prétentions réciproques sur l'Argolide. Inachus s'étant prononcé en faveur de Minerve, Neptune le priva de ses eaux, ce qui a fait donner à Argos la qualification de *dipsion* (altérée).

INACQUITTABLE adj. (i-na-ki-ta-ble — du préf. *in*, et de *acquittable*). Que l'on ne peut acquitter : *Accusé* INACQUITTABLE. *Dette* INACQUITTABLE.

INACQUITTÉ, ÉE adj. (i-na-ki-té — du préf. *in*, et de *acquitté*). Qui n'a pas été acquitté : *Accusé* INACQUITTÉ. *Dette* INACQUITTÉE.

INACTIF, IVE adj. (i-na-ktiff, i-ve — du préf. *in*, et de *actif*). Qui est sans activité, sans mouvement : *Machine* INACTIVE. *Bras* INACTIF. *Un être* INACTIF *est une chimère*. (Lacordaire.)

— Qui ne travaille pas : *Un homme* INACTIF. *Rester* INACTIF. ‖ Qui ne fonctionne pas, qui ne fait aucun progrès : *Une industrie* INACTIVE.

Le commerce *inactif* expire de langueur.
C. DELAVIGNE.

INACTION s. f. (i-na-ksi-on — du préf. *in*, et de *action*). Défaut ou abstention de mouvement : *Une machine dans l'*INACTION. *L'*INACTION *absolue, si elle était possible, aurait sur l'organisation les effets les plus désastreux*. (A. Rion.)

— Abstention d'action ou de travail : *La probité consiste presque dans l'*INACTION, *la vertu agit*. (Duclos.)

— Jurispr. Etat d'une personne qui n'use pas d'un droit qui lui appartient : *L'*INACTION *prolongée produit, dans certains cas, la perte du droit*.

— **Syn. Inaction, désoccupation, désœuvrement**, etc. V. DÉSOCCUPATION.

INACTIVEMENT adj. (i-na-kti-ve-man — rad. *inactif*). D'une façon inactive : *Vivre* INACTIVEMENT.

INACTIVITÉ s. f. (i-na-kti-vi-té — du préf. *in*, et de *activité*). Défaut d'activité : *L'*INACTIVITÉ *est mortelle dans les affaires*.

— **Syn. Inactivité, désoccupation, désœuvrement**, etc. V. DÉSOCCUPATION.

INADÉQUAT, ATE adj. (i-na-dé-koua, a-te — du préf. *in*, et de *adéquat*). Philos. Qui n'est pas adéquat, qui n'est pas égal à son objet : *Définition* INADÉQUATE.

— **Encycl.** *Idées adéquates et inadéquates*. La célèbre théorie des idées adéquates et *inadéquates* de Spinoza constitue incontestablement une des parties les plus ardues de son éthique. Pour Spinoza, toutes nos idées sont en Dieu, mais elles peuvent y être de deux manières différentes, qui en font varier la nature et les rendent adéquates ou *inadéquates*. V. SPINOSA.

INADMISSIBILITÉ s. f. (i-na-dmi-si-bi-li-té — rad. *inadmissible*). Caractère de ce qui est inadmissible : *L'*INADMISSIBILITÉ *d'une proposition. L'*INADMISSIBILITÉ *d'un candidat*.

INADMISSIBLE adj. (i-na-dmi-si-ble — du préf. *in*, et de *admissible*). Qui ne peut être admis, adopté : *Un candidat* INADMISSIBLE. *Une preuve* INADMISSIBLE. *Un témoignage* INADMISSIBLE. *Un fait* INADMISSIBLE. *Le spiritualisme est contradictoire*, INADMISSIBLE. (Proudh.)

INADMISSION s. f. (i-na-dmi-si-on — du préf. *in*, et de *admission*). Défaut d'admission; refus d'admettre : *L'*INADMISSION *d'un candidat. L'*INADMISSION *d'une clause*.

INADVERTANCE s. f. (i-na-dvèr-tan-se — du préf. *in*, et de *advertance*). Défaut d'attention provenant d'une distraction : *Pécher par* INADVERTANCE. ‖ Faute ou erreur commise par défaut d'attention : *Commettre des* INADVERTANCES. *Une* INADVERTANCE *est moins qu'une faute et un peu plus qu'une erreur*.

— **Syn. Inadvertance, inattention, mégarde.** L'*inattention* est toujours un défaut d'attention qui mérite le blâme; on connaissait l'objet dont il aurait fallu tenir compte; si on ne l'a pas fait, c'est qu'on n'a pas pris le temps, c'est qu'on ne s'est pas donné la peine nécessaire pour le bien examiner sous toutes ses faces. L'*inadvertance* est moins coupable, il y avait quelque chose qu'on aurait pu voir et qu'on n'a pas vu; on peut dire encore qu'une attention plus grande aurait suffi pour le faire apercevoir, mais il fallait une attention qui s'étendît jusque sur les objets environnants, et on est plus excusable par cela même qu'on n'était pas averti de l'existence de ces objets. Sous un autre point de vue, *inattention* ne se dit que des personnes considérées comme agissant avec trop de légèreté, tandis qu'*inadvertance* se dit des fautes mêmes dont l'*inattention* est la cause; ainsi, on peut dire que l'*inattention* fait commettre des *inadvertances*. *Mégarde* ne s'emploie que dans la locution *par mégarde*, et il désigne une *inadvertance* fâcheuse, dont l'effet est toujours regrettable.

INAFFECTION s. f. (i-na-fè-ksi-on — du préf. *in*, et de *affection*). Défaut d'affection, insensibilité, froideur : *Montrer de l'*INAFFECTION *pour ses parents*.

INAFFECTUEUX, EUSE (i-na-fè-ktu-eu, eu-ze — du préf. *in*, et de *affectueux*). Qui n'est pas affectueux : *Des manières* INAFFECTUEUSES.

INAGATA s. m. (i-na-ga-ta). Linguist. Dialecte de l'idiome capul.

INAGITÉ, ÉE adj. (i-na-ji-té — du préf. *in*, et de *agité*). Qui n'est pas agité, qui est calme : *On ne découvre le fond des fleuves que quand l'eau est* INAGITÉE. (Winckelmann.)

INAGUA CHICA, c'est-à-dire *Petite Inagua*, île anglaise de l'archipel des Lucayes ou de Bahama, à l'O. du banc des Caïques, par 21°30′ de latit. N. et 75° 7′ de longit. O. Elle est déserte.

INAGUA GRANDE, île anglaise de l'archipel des Antilles, dans le groupe de Bahama, au S. de la Petite Inagua, par 21° de lat. N. et 75° 7′ de long. O.; 80 kilom. du N.-E. au S.-O. et 20 kilom. du N. au S. Marais salants; les côtes sont bordées de récifs qui en rendent l'accès périlleux et fort difficile.

INAGUERRI, IE (i-na-ghè-ri — du préf. *in*, et de *aguerri*). Qui n'est pas aguerri : *Des troupes* INAGUERRIES. *La foule* INAGUERRIE *qui le suivait fut rompue et mise en déroute*. (H. Martin.)

INAILÉ, ÉE adj. (i-nè-lé — du préf. *in*, et de *ailé*). Zool. Qui n'a point d'ailes.

— s. m. pl. Ornith. Section de l'ordre des nageurs, comprenant ceux qui ont des ailes à l'état de moignons impropres au vol.

INAJOURNABLE adj. (i-na-jour-na-ble — du préf. *in*, et de *ajournable*). Qui ne peut être ajourné : *Projet* INAJOURNABLE.

INALBUMINÉ, ÉE adj. (i-nal-bu-mi-né — du préf. *in*, et de *albuminé*). Bot. Qui n'a pas d'albumine ou d'endosperme : *Embryon* INALBUMINÉ.

INALIÉNABILITÉ s. f. (i-na-li-é-na-bi-li-té — rad. *inaliénable*). Caractère de ce qui est inaliénable : *Le principe de l'*INALIÉNABILITÉ *des domaines n'a jamais empêché en France ni de les donner aux courtisans, ni de les engager à vil prix dans les besoins de l'Etat*. (Volt.)

— **Encycl.** *Inaliénabilité dotale*. V. DOT.

INALIÉNABLE adj. (i-na-li-é-na-ble — du préf. *in*, et de *aliénable*). Qui ne peut être aliéné : *Le domaine des empereurs romains étant autrefois* INALIÉNABLE, *c'était le sacré domaine*. (Volt.)

— Par anal. A quoi l'on ne peut renoncer, dont on ne peut se priver volontairement : *L'honneur est un bien* INALIÉNABLE, *dont chacun doit répondre à soi-même*. (Bourdal.) *La liberté humaine est* INALIÉNABLE. (L'abbé Bautain.)

INALIÉNÉ, ÉE adj. (i-na-li-é-né — du préf. *in*, et de *aliéné*). Qui n'a pas été aliéné : *Droit* INALIÉNÉ.

INALLIABLE adj. (i-na-li-a-ble — du préf. *in*, et de *alliable*). Qui ne peut être allié : *Des métaux* INALLIABLES. *Un métal* INALLIABLE *à l'or*.

— Fig. Qui ne peut être uni, associé : *Des idées* INALLIABLES. *Pour empêcher que son peuple ne se fondît parmi les peuples étrangers, Moïse lui donna des mœurs et des usages* INALLIABLES *avec ceux des autres nations*. (J.-J. Rouss.)

INALLUMÉ, ÉE adj. (i-na-lu-mé — du préf. *in*, et de *allumé*). Qui n'est point allumé : *Un flambeau* INALLUMÉ.

INALPAGE s. m. (i-nal-pa-je — du préf. *in*, et de *Alpes*). En Savoie, Ascension aux chalets : *La saison de l'*INALPAGE.

INALTÉRABILITÉ s. f. (i-nal-té-ra-bi-li-té — rad. *inaltérable*). Qualité, état de ce qui est inaltérable : *Les trois propriétés communes à l'or et à l'argent sont la ductilité, la fixité au feu et l'*INALTÉRABILITÉ *à l'air et dans l'eau*. (Buff.)

INALTÉRABLE adj. (i-nal-té-ra-ble — du préf. *in*, et de *altérable*). Qui ne peut être altéré; qui ne s'altère pas : *Substance* INALTÉRABLE. *Bois* INALTÉRABLE *dans l'eau. Il n'appartient à rien de ce qui est naturel d'être* INALTÉRABLE. (Mme de Staël.)

— Fig. Qui n'est pas susceptible d'être amoindri ou modifié en mal : *L'amour fondé sur l'estime est* INALTÉRABLE. (Desmahis.) *La philosophie et l'histoire enseignent que la morale*, INALTÉRABLE *dans son essence, est changeante dans sa forme*. (Proudh.) ‖ Qui ne peut être troublé : *Une paix, une gaieté* INALTÉRABLE.

INALTÉRÉ, ÉE adj. (i-nal-té-ré — du préf. *in*, et de *altéré*). Qui n'a subi aucune altération : *Bois* INALTÉRÉ.

INAMBARI, rivière de l'Amérique du Sud, dans la Bolivie. Elle prend sa source dans la province de La Paz, au N. de Peluchuco, non loin des frontières du Pérou, coule au N.-E., reçoit la Cuchoa et se jette dans le Béni, après un cours de 450 kilom.

INAMISSIBILITÉ s. f. (i-na-mi-si-bi-li-té — rad. *inamissible*). Caractère de ce qui est inamissible, de ce qu'on ne peut perdre : *L'*INAMISSIBILITÉ *de la justice des saints. L'*INAMISSIBILITÉ *de la grâce du baptême. Il faut descendre jusqu'à Henri VIII pour trouver les maximes de l'*INAMISSIBILITÉ *du pouvoir et de l'inviolabilité absolue des souverains*. (Lamenn.)

INAMISSIBLE adj. (in-a-mi-si-ble — du préf. *in*, et de *amissible*). Qui ne peut se perdre : *Grâce* INAMISSIBLE. *Justice* INAMISSIBLE. *En Dieu, la moralité est* INAMISSIBLE; *mais elle est* INAMISSIBLE *sans être impersonnelle*. (Lacordaire.)

INAMOVIBILITÉ s. f. (i-na-mo-vi-bi-li-té — rad. *inamovible*). Caractère de ce qui est inamovible : *Dès qu'il y a possibilité d'avancement, l'*INAMOVIBILITÉ *est illusoire*. (B. Const.) *On conçoit que, dans un gouvernement absolu, l'*INAMOVIBILITÉ *soit une garantie; mais, dans un gouvernement libre, la garantie véritable n'est-elle pas, au contraire, dans l'amovibilité?* (Lerminier.)

— **Encycl.** Dans un gouvernement despotique, toutes les fonctions publiques sont nécessairement amovibles; les fonctionnaires, appelés par une volonté toute-puissante et toute personnelle, peuvent être et sont, en effet, renvoyés par la même volonté, qui ne doit compte à personne de ses actes. Dans les gouvernements constitutionnels, les fonctionnaires de l'ordre administratif sont aussi amovibles et peuvent être destitués quand l'autorité supérieure, qui les a nommés et dont ils dépendent, juge convenable de les remplacer par des hommes nouveaux plus dévoués aux principes qu'elle veut faire prévaloir, ou plus capables de la seconder dans ses vues politiques. Il est aisé de comprendre que l'amovibilité des fonctions est une condition indispensable de ce qu'on appelle la centralisation du pouvoir. Si l'intérêt de l'Etat demande une forte centralisation, il faut que tous les pouvoirs soient réunis, pour ainsi dire, dans une seule main, et qu'aucun fonctionnaire ne puisse rester en activité dès que cette main cesse de le soutenir. Mais que devient la liberté dans un tel état de choses, et comment empêchera-t-on cette main si puissante de commettre les mêmes abus qui rendent le despotisme proprement dit si odieux? On a si bien compris l'imminence de ce danger que, dans presque tous les Etats constitutionnels, on a distingué deux ordres de fonctionnaires : l'ordre administratif et l'ordre judiciaire, et l'amovibilité n'a été conservée que pour le premier. Comme les juges sont appelés à décider toutes les questions qui, chaque jour, intéressent la fortune, la sécurité, la vie même des citoyens, on a voulu qu'ils fussent indépendants du pouvoir suprême, autant du moins que cette indépendance est compatible avec l'existence même du pouvoir, et pour cela on les a déclarés inamovibles. C'est le pouvoir qui les nomme, c'est en son nom qu'ils rendent la justice; mais, une fois nommés, ils ne peuvent être révoqués, à moins qu'une condamnation prononcée contre eux par le corps judiciaire lui-même ne les ait déclarés indignes. Il y a certainement, dans cette prérogative accordée aux juges, une garantie propre à rassurer, jusqu'à un certain point, les intérêts individuels contre les abus de pouvoir que pourraient commettre ceux qui gouvernent l'Etat; mais cette garantie est loin d'être complète, car l'autorité supérieure, qui nomme les juges, est par là même celle qui leur accorde ou leur refuse l'avancement auquel visent nécessairement les fonctionnaires de l'ordre judiciaire, aussi bien que ceux de l'ordre administratif, et cela suffit pour que le juge, si sa conscience n'est pas à l'épreuve de toutes les suggestions que peut inspirer l'intérêt individuel, ne se sente pas complétement indépendant, pour qu'il se laisse aller quelquefois à rendre des services, lorsque ce sont des arrêts inspirés par la justice seule qu'il devrait rendre.

Atteindrait-on mieux le but si, à l'*inamovibilité* des magistrats, on joignait leur élection par le suffrage universel, comme l'avaient établi plusieurs de nos constitutions républicaines? Il est douteux d'abord que l'*inamovibilité* puisse se concilier avec l'élection populaire; il serait bien difficile de faire comprendre au peuple qui a eu le pouvoir de faire un juge qu'il n'a pas celui de le destituer quand il en voudrait un autre. Et puis, si le juge élu directement par le peuple tire de cette circonstance une indépendance réelle par rapport à l'autorité politique, n'est-il pas à craindre qu'il ne se sente trop dépendant du peuple même au milieu duquel il exerce ses fonctions? Il est évident que ses arrêts seront souvent injustes s'il les rend en vue de plaire à ses électeurs.

En résumé, l'*inamovibilité* du corps judiciaire, telle qu'elle existe aujourd'hui dans nos institutions, n'est pas sans doute une garantie complète de l'indépendance et de la justice impartiale de nos tribunaux; mais elle paraît être la meilleure de toutes celles qu'on ait jamais soumises à l'épreuve de l'expérience, et il faut la conserver en cherchant à la perfectionner, ce qui arrivera certainement si rien ne vient entraver la marche du progrès.

Après ces considérations générales, il ne nous reste plus qu'à faire connaître d'une manière précise quels sont les fonctionnaires qui jouissent en France de l'*inamovibilité*, et à indiquer brièvement les circonstances dans lesquelles cette *inamovibilité* fut établie, puis détruite, puis enfin rétablie.

Les conseillers à la cour des comptes, à la cour de cassation, aux cours d'appel et les juges sont inamovibles. Mais les juges de paix, les procureurs généraux de la République et leurs substituts sont amovibles. Les membres des tribunaux de commerce et des conseils de prud'hommes sont également amovibles.

L'*inamovibilité* des juges s'étend non-seulement au titre, mais à la résidence; ainsi, un juge ne peut, sans son consentement, être changé de siége. La garantie qui résulte pour les justiciables de l'indépendance des juges perdrait toute sa force, s'il en était autrement, et la justice pourrait être soupçonnée de servilité.

Consacrée par les anciennes lois de l'Etat, abolie par l'Assemblée constituante, rétablie ensuite par la constitution du 22 frimaire an VIII, abolie de nouveau par le sénatus-consulte du 10 octobre 1807, l'*inamovibilité* des juges a été proclamée par la charte de 1814 et maintenue par la charte de 1830. Les juges peuvent cependant être destitués, mais seulement après une condamnation prononcée par les tribunaux compétents.

« Des décrets, émanés de l'autorité supérieure, garantissent contre une révocation arbitraire les membres de l'Université et les ingénieurs des ponts et chaussées et des mines; on a pensé que les longues et pénibles études qui ouvrent l'accès de ces deux carrières ne permettaient pas d'abandonner les fonctions qui en sont le prix au caprice d'une autorité discrétionnaire. » (Vivien, *Etudes administratives*.)

Tous les fonctionnaires de l'ordre administratif, les ministres, les préfets, etc., sont amovibles, et ils peuvent être destitués, révoqués ou simplement supprimés, soit par le chef de l'Etat, soit par le ministre dans le ressort duquel ils se trouvent placés.

Néanmoins, le droit de révocation est subordonné à une instruction administrative dans les services financiers et dans quelques administrations centrales. Mais ce droit est absolu et sans condition dans la diplomatie et dans l'administration départementale.

INAMOVIBLE adj. (i-na-mo-vi-ble — du préf. *in*, et de *amovible*). Qui ne peut être destitué de son poste par voie administrative, mais seulement par un jugement, et dans les cas prévus par la loi : *En république, il est aussi impossible d'admettre le juge* INAMOVIBLE *que le législateur* INAMOVIBLE. (V. Hugo.) ‖ Dont on ne peut être destitué par voie administrative, mais seulement en vertu d'un jugement : *Magistrature* INAMOVIBLE. *Les places* INAMOVIBLES *sont bien rares, et l'affection des ministres bien ambulatoire*. (Scribe.) *Il est deux sortes de magistratures : l'amovible et l'*INAMOVIBLE, *celle qui est assise et celle qui est debout, celle qui pérore et celle qui juge*. (Cormen.)

INAMUSABLE adj. (i-na-mu-za-ble — du préf. *in*, et de *amusable*). Qu'il est impossible d'amuser, de distraire : *Quel supplice d'avoir à amuser un homme* INAMUSABLE ! (Mme de Maint.)

INAMUSANT, ANTE adj. (i-na-mu-zan, an-te — du préf. *in*, et de *amusant*). Qui n'est pas amusant : *Il se peut qu'il y ait une nuance entre* INAMUSANT *et ennuyeux*. (La Harpe.)

IN ANIMA VILI (*sur une âme vile*). Les expérimentations scientifiques se font d'ordinaire sur des animaux, c'est-à-dire sur des êtres dont la vie est regardée par l'homme comme de peu d'importance, ou plutôt comme rien; mais il n'en fut pas toujours ainsi, et voici une anecdote qui prouve qu'il est bon quelquefois de savoir le latin : Muret, érudit du XVIe siècle, fut obligé de fuir en Italie;

sa pauvreté le força d'entrer dans un hôpital pour s'y faire traiter d'une maladie très-sérieuse. Les médecins dissertaient en sa présence et, voulant tenter sur lui une expérience dont le succès était douteux, ils dirent, en se servant d'un langage qu'ils croyaient inintelligible pour Muret : « *Faciamus experimentum in anima vili.* Faisons une expérience sûr cette âme vile. » Muret, se tournant vers celui qui avait parlé, lui dit avec indignation : « *Appellas vilem animam pro qua mortuus est Christus!* Tu appelles vile une âme pour laquelle est mort Jésus-Christ ! »

« Je dois à M. Turgot, ce digne ministre, la suppression de toutes les gabelles et de tous les commis qui désolaient mon petit pays, moitié français, moitié suisse. J'en souhaite autant aux citoyens de Franconville et de Pontoise, mais ils sont trop près du centre. On a commencé par notre chétive frontière pour faire un essai *in anima vili*, mais l'expérience est belle. »

VOLTAIRE.

INANIMÉ, ÉE adj. (i-na-ni-mé — du préf. *in*, et de *animé*). Qui est privé de vie : *Les êtres* INANIMÉS. *Un corps* INANIMÉ. *Tout est harmonie, jusque dans les débris des êtres* INANIMÉS. (B. de Saint-P.) *L'âme semble se répandre jusque sur les choses* INANIMÉES *qui ont partagé nos destins.* (Chateaub.)

— Par anal. Privé d'animation, de feu, de vivacité : *Des regards* INANIMÉS. *Des gestes* INANIMÉS.

— Numism. *Monnaie* ou *médaille inanimée*, Monnaie ou médaille qui est sans âme, c'est-à-dire qui n'a point de légende. ‖ On dit aussi ANÉPIGRAPHE et MUET.

INANISATION s. f. (i-na-ni-za-si-on — rad. *inaniser*). Méd. Passage graduel à l'état d'inanition : *L'*INANISATION *est d'autant plus rapide que l'activité des fonctions digestives est plus grande.* ‖ Beaucoup de médecins disent INANITIATION, ce qui est un barbarisme.

INANITÉ s. f. (i-na-ni-té — lat. *inanitas*; de *inanis*, vide). Vanité, inutilité, vide : *L'*INANITÉ *des choses de ce monde. Lorsque les vieilles idées politiques sont tellement épuisées que les unes n'ont pu l'emporter sur les autres, elles transigent et constatent ainsi leur faiblesse et leur* INANITÉ *réciproques.* (E. de Gir.)

— Chronol. *Temps d'inanité*, Temps qui s'est écoulé, suivant l'histoire sainte, avant la loi de Moïse.

INANITION s. f. (i-na-ni-si-on — lat. *inanitio*; de *inanis*, vide). Affaiblissement considérable des forces du corps, résultant d'une privation complète ou partielle de nourriture : *Tomber d'*INANITION. *Mourir d'*INANITION. *Les chiens nourris de gélatine meurent d'*INANITION *dans l'espace d'un mois.* (L. Cruveilhier.)

— **Encycl.** Tous les animaux peuvent supporter l'abstinence complète, mais pendant un certain temps très-variable selon les espèces et les individus. Ainsi, les animaux à sang froid, les reptiles par exemple, peuvent passer un assez long espace de temps sans prendre de nourriture, tandis que les mammifères, à moins qu'ils ne soient plongés dans le sommeil hibernal, ne tardent pas à succomber. L'homme ne peut guère passer plus de huit jours sans nourriture. Il meurt généralement au bout d'une semaine. Cependant on a vu des individus vivre jusqu'à vingt jours. Les enfants périssent plus promptement que les adultes. La cause en est dans la production d'acide carbonique, qui est relativement plus considérable chez les premiers que chez les seconds. La mort arrive plus lentement lorsque le sujet continue à boire de l'eau. Ce liquide alimente les différentes voies d'excrétion, et le sang, n'étant pas dépouillé de sa partie aqueuse aussi rapidement que dans l'abstinence complète, est moins épais, moins visqueux, et n'entrave pas aussi vite les phénomènes de la circulation capillaire.

L'*inanition* se traduit, chez l'homme, par divers troubles du système nerveux, tels que hallucinations, insomnie, délire allant parfois jusqu'à la fureur et suivi d'abattement et de stupeur. D'après certaines expériences, les animaux succombent à l'*inanition* lorsqu'ils ont perdu les quatre dixièmes de leur poids. Cette règle générale présente cependant des exceptions pour les individus obèses et d'un âge avancé, qui peuvent perdre plus de la moitié de leur poids avant de mourir. Chez eux, le tissu adipeux fournit les matériaux de la combustion quand les aliments font défaut. Les jeunes animaux succombent lorsqu'ils ont perdu les deux dixièmes de leur poids initial. Le tissu adipeux disparaît complétement; le tissu musculaire se réduit de moitié. Le sang perd la moitié de son poids. Le foie, le cœur et la rate diminuent considérablement de volume. D'après Gavarret, les globules du sang diminuent à mesure que l'*inanition* fait de nouveaux progrès. La respiration devient de plus en plus lente; mais au dernier moment elle s'accélère et devient haletante. Le pouls augmente de fréquence, mais il s'affaiblit, devient filiforme et presque imperceptible. La chaleur animale diminue progressivement, à partir du premier jour de l'abstinence. L'animal succombe après avoir perdu quatorze ou seize degrés de sa température normale. Le tube digestif subit des modifications importantes. Ainsi, l'estomac se contracte, se resserre et se réduit quelquefois à un léger renflement de l'intestin. Celui-ci diminue également de calibre; de sorte que, s'il arrive des aliments un peu abondants après un certain temps d'*inanition*, les voies digestives ne peuvent pas les supporter, et ils sont rejetés par des vomissements. Struve fait observer que, chez les malades soumis à l'abstinence, les produits morbides disparaissent les premiers. Les bords calleux des vieux ulcères s'affaissent, les éruptions pâlissent, les ulcères se dessèchent. L'abstinence est donc un moyen thérapeutique; mais il faut en user avec beaucoup de précaution, l'*inanition* étant elle-même une maladie rapidement mortelle. Aussi croyons-nous que bien des médecins se montrent trop peu réservés sur l'emploi de la diète absolue.

La thérapeutique ne doit pas intervenir dans le traitement de l'*inanition*. Ce qu'il faut, ce sont des aliments donnés à propos et en quantité convenable. Les aliments liquides et semi-liquides sont plus facilement rejetés et ne réparent pas assez promptement les pertes de l'économie. L'alimentation insuffisante produit, mais plus lentement, les mêmes effets que l'*inanition*. Il en est de même de l'usage exclusif des aliments trop peu riches en principes azotés, bien que ces aliments soient pris abondamment.

INANTHÉRÉ, ÉE adj. (i-nan-té-ré — du préf. *in*, et de *anthère*). Bot. Qui n'a pas d'anthères : *Fleur* INANTHÉRÉE. *Etamines* INANTHÉRÉES. ‖ On dit aussi INANTHÉRIFÈRE.

INAPAISÉ, ÉE adj. (i-na-pè-zé — du préf. *in*, et de *apaisé*). Qui n'a pas été ou qui ne s'est pas apaisé :

. . . . . . , . Leurs augustes mânes
Erraient *inapaisés* autour de vos cabanes.

DELILLE.

INAPERÇU, UE adj. (i-na-pèr-su — du préf. *in*, et de *aperçu*). Qui n'est point aperçu, qu'on n'aperçoit point : *Se glisser* INAPERÇU *dans la foule. Passer* INAPERÇU.

Comme un fantôme solitaire,
Inaperçu j'aurai passé.

V. ESCOUSSE.

— Fig. Qui n'est pas remarqué, qui n'est pas constaté : *Le besoin de l'égalité couve toujours, quoique souvent* INAPERÇU, *dans le fond des peuples.* (Ballanche.)

INAPPARENT, ENTE adj. (i-na-pa-ran, an-te — du préf. *in*, et de *apparent*). Qui n'est pas apparent : *Un mal* INAPPARENT.

INAPPÉTENCE s. f. (i-na-pé-tan-se — du préf. *in*, et du lat. *appetere*, désirer). Méd. Défaut d'appétit : *Toute fièvre est généralement accompagnée d'*INAPPÉTENCE.

— Par anal. Affaiblissement de la sensibilité qui détruit le désir : *L'abus conduit directement à l'*INAPPÉTENCE.

INAPPLICABLE adj. (i-na-pli-ka-ble — du préf. *in*, et de *applicable*). Qui ne peut recevoir d'application : *Théorie* INAPPLICABLE. *Loi* INAPPLICABLE.

INAPPLICATION s. f. (i-na-pli-ka-si-on — du préf. *in*, et de *application*). Défaut d'application, de mise en pratique : *L'*INAPPLICATION *d'un système ne prouve pas qu'il soit* INAPPLICABLE.

— Défaut de travail soigneux, d'application : *Ne commencez pas par l'*INAPPLICATION *une vie qui doit être occupée et agissante.* (Boss.)

INAPPLIQUÉ, ÉE adj. (i-na-pli-ké — du préf. *in*, et de *appliqué*). Qu'on n'a point appliqué, dont on n'a pas fait l'application : *Système* INAPPLIQUÉ. *Invention* INAPPLIQUÉE.

— Qui ne s'applique point, qui ne fixe pas son attention : *Les filles mal instruites et* INAPPLIQUÉES *ont une imagination toujours errante.* (Fén.)

Le grand monde est léger, *inappliqué*, volage.

VOLTAIRE.

INAPPRÉCIABLE adj. (i-na-pré-si-a-ble — du préf. *in*, et de *appréciable*). Qu'on ne peut apprécier, déterminer, estimer, juger : *Des quantités* INAPPRÉCIABLES. *Une différence* INAPPRÉCIABLE. *La naissance de l'islamisme est, sous un rapport, un fait unique et véritablement* INAPPRÉCIABLE. (Renan.) Qui est d'un prix au-dessus de l'estime qu'on en peut faire : *Les chemins de fer rendent des services* INAPPRÉCIABLES. *La publicité seule est une garantie* INAPPRÉCIABLE *contre les excès prolongés de l'oppression.*

INAPPRENABLE adj. (i-na-pre-na-ble — du préf. *in*, et de *apprendre*). Que l'on ne peut apprendre : *Plusieurs, envisageant la multitude des caractères chinois, croient cette langue* INAPPRENABLE. (Trév.)

INAPPRÊTÉ, ÉE adj. (i-na-prê-té — du préf. *in*, et de *apprêté*). Qui n'est point apprêté :

Les mets *inapprêtés* qui forment leur repas.....

DELILLE.

— Fig. Qui n'est point raffiné, recherché : *Un langage* INAPPRÊTÉ.

INAPPRIVOISABLE adj. (i-na-pri-voi-za-ble — du préf. *in*, et de *apprivoisable*). Qui ne peut être apprivoisé : *C'est alors que l'oiseau solitaire,* INAPPRIVOISABLE, *ouvre son gosier et commence son chant.* (Dider.)

INAPPRIVOISÉ, ÉE adj. (i-na-pri-voi-zé — du préf. *in*, et de *apprivoisé*). Qui n'a pas été apprivoisé : *Animal* INAPPRIVOISÉ.

INAPPROUVÉ, ÉE adj. (i-na-prou-vé — du préf. *in*, et de *approuvé*). Qui n'a pas été approuvé : *Une démarche* INAPPROUVÉE. *Un livre* INAPPROUVÉ.

INAPTE adj. (i-na-pte — du préf. *in*, et de *apte*). Qui n'est pas apte, qui manque d'aptitude : *Devenu* INAPTE *aux affaires, le sultan a jeté le fardeau sur des mercenaires.* (Volney.) ‖ Impropre : *Un oxyde métallique* INAPTE *à déterminer la décomposition de l'eau par lui-même.* (L. Figuier.) ‖ Mot créé par Volney.

INAPTITUDE s. f. (i-na-pti-tu-de — du préf. *in*, et de *aptitude*). Défaut d'aptitude : *Une des grandes causes de la misère, c'est l'*INAPTITUDE *des hommes à produire.* (Mich. Chev.)

— **Syn. Inaptitude, incapacité, insuffisance.** L'*inaptitude* exprime proprement le désaccord entre la nature des facultés et le genre de travail qu'il s'agit d'accomplir; placez à la tête d'une armée ou d'un gouvernement l'homme à qui la nature n'aurait donné que les talents d'un artiste, il montrera la plus complète *inaptitude*. L'*incapacité* tient au peu d'etendue de l'esprit; l'homme incapable ne comprend pas, il ne peut pas embrasser son objet dans toute son étendue; son état équivaut presque à la nullité, à l'impuissance. L'*insuffisance* n'exclut pas un certain degré de pouvoir; mais c'est un pouvoir, un talent trop médiocre, et les difficultés de la tâche ne pourront pas être surmontées.

INARCULUM s. m. (i-nar-ku-lomm — mot lat. formé de *arculus*, petit arc). Antiq. rom. Couronne de grenadier que portait la reine des sacrifices.

INARRANGEABLE adj. (i-na-ran-ja-ble — du préf. *in*, et de *arrangeable*). Qui ne peut être arrangé, accommodé : *Une affaire* INARRANGEABLE.

INARTICULABLE adj. (i-nar-ti-ku-la-ble — du préf. *in*, et de *articulable*). Qui ne peut être articulé, prononcé : *Mots* INARTICULABLES.

INARTICULÉ, ÉE adj. (i-nar-ti-ku-lé — du préf. *in*, et de *articulé*). Qui n'est pas articulé, en parlant d'un son; mal articulé : *Voix* INARTICULÉE. *Cris* INARTICULÉS. *Le son* INARTICULÉ *de la douleur ou de la joie sort par secousses du sein agité.* (Thomas.) *Le peuple est toujours porté à ne voir qu'un jargon* INARTICULÉ *dans les langues qu'il ne comprend pas.* (Renan.)

— Hist. nat. Qui n'est pas articulé : *Membres* INARTICULÉS. *Aristote dit que les lions, les ours, les renards naissent informes, presque* INARTICULÉS. (Buff.)

IN ARTICULO MORTIS (*A l'article de la mort*). Cette locution appartient surtout à la théologie; mais on s'en sert quelquefois dans le langage ordinaire :

« J'ai donc pu, usant de mes dispenses, faire recevoir ce cher pénitent, *in articulo mortis*, membre de notre sainte compagnie, à laquelle, selon la règle, il a abandonné tous ses biens présents et futurs. »

EUG. SUE.

« J'ai gardé le secret sur cette dilapidation du trésor de l'Eglise; mais je suis autorisé à révéler ce mystère à mon fils *in articulo mortis*. »

BALZAC.

INARUS, prince égyptien du v^e siècle avant notre ère. A la tête de quelques tribus de la Libye, il s'insurgea contre la domination des Perses, demanda des secours aux Athéniens, qui lui envoyèrent une flotte, battit l'armée persane, et tua de sa propre main Achéménès, frère d'Artaxerxès. Mais, quelque temps après, ce dernier envoya contre Inarus son général Mégabyse, qui vainquit le chef égyptien, s'empara de sa personne, et l'envoya en Perse, où il fut mis en croix.

INASSERMENTÉ, ÉE adj. (i-na-sèr-man-té — du préf. *in*, et de *assermenté*). Qui n'est pas assermenté, qui n'a pas prêté serment : *Un prêtre* INASSERMENTÉ. *Un fonctionnaire* INASSERMENTÉ.

INASSIDUITÉ s. f. (i-na-si-du-i-té — du préf. *in*, et de *assiduité*). Défaut d'assiduité : *Son* INASSIDUITÉ *l'a jeté dans l'abandon qu'il éprouve.* (Mercier.)

INASSIGNABLE adj. (i-na-si-gna-ble; *gn* mll. — du préf. *in*, et de *assignable*). Que l'on ne peut assigner, énoncer, déterminer : *Le nombre des concepts est* INASSIGNABLE. (Proudh.)

INASSIMILABLE adj. (i-na-si-mi-la-ble — du préf. *in*, et de *assimilable*). Qui ne peut être assimilé : *Deux gouvernements* INASSIMILABLES.

— Physiol. Qui n'est pas susceptible d'assimilation : *Le résidu insoluble est* INASSIMILABLE. (Raspail.)

INASSISTÉ, ÉE adj. (i-na-si-sté — du préf. *in*, et de *assisté*). Que l'on n'assiste point, qui est sans assistance : *Des pauvres* INASSISTÉS.

INASSOCIABLE adj. (i-na-so-si-a-ble — du préf. *in*, et de *associable*). Qui ne peut être associé à un autre : *Certains vins, en quelque sorte antipathiques l'un à l'autre ou* INASSOCIABLES, *produisent, par leur mélange, une boisson désagréable et malsaine.* (Proudh.)

INASSORTI, IE adj. (i-na-sor-ti — du préf. *in*, et de *assorti*). Mal assorti : *Un composé d'objets* INASSORTIS. *Un magasin d'articles* INASSORTIS. *Un couple* INASSORTI.

INASSOUVI, IE adj. (i-na-sou-vi — du préf. *in*, et de *assouvi*). Qui n'est point assouvi : *Faim* INASSOUVIE. *Vengeance* INASSOUVIE.

. . . . Sa rage *inassouvie*
De la cité fait un vaste tombeau.

PARNY.

INASSURÉ, ÉE adj. (i-na-su-ré — du préf. *in*, et de *assuré*). Qui n'est pas assuré, qui est incertain : *Un succès* INASSURÉ.

INATTAQUABLE adj. (i-na-ta-ka-ble — du préf. *in*, et de *attaquable*). Qu'on ne peut attaquer avec quelque succès : *Forteresse* INATTAQUABLE. *Position* INATTAQUABLE. *Un officier s'excusait de n'avoir pas attaqué un certain poste, parce qu'il l'avait jugé* INATTAQUABLE : « *Monsieur, lui dit le marquis de Feuquières, ce mot-là n'est pas français.* »

— Fig. Irréprochable; dont on ne peut attaquer la réputation : *Une gloire, une vertu* INATTAQUABLE. ‖ Contre qui l'on ne peut faire des objections fondées : *Un droit* INATTAQUABLE. *Ce n'est pas nier la philosophie, c'est lui rendre sa véritable place, la seule où elle soit grande, forte,* INATTAQUABLE, *que de dire qu'elle n'est pas faite pour le grand nombre.* (Renan.)

INATTAQUÉ, ÉE adj. (i-na-ta-ké — du préf. *in*, et de *attaqué*). Qui n'est point ou n'a point été attaqué : *Une forteresse* INATTAQUÉE.

INATTENDU, UE adj. (i-na-tan-du — du préf. *in*, et de *attendu*). *Un malheur* INATTENDU. *La mort a des coups d'autorité bien* INATTENDUS *et des secrets que personne ne pénètre ici-bas.* (Guizot.)

— **Syn. Inattendu, imprévu, inespéré,** etc. V. IMPRÉVU.

INATTENTIF, IVE (i-na-tan-tiff, i-ve — du préf. *in*, et de *attentif*). Qui manque actuellement ou habituellement d'attention : *Enfant* INATTENTIF. *Esprit* INATTENTIF. *La grandeur est, d'ordinaire, ou dure ou* INATTENTIVE. (Mass.) *L'homme insouciant et* INATTENTIF *traverse ce monde sans ouvrir les yeux de son esprit.* (St-Martin.)

INATTENTION s. f. (i-na-tan-si-on — du préf. *in*, et de *attention*). Défaut actuel ou habituel d'attention : *Un moment d'*INATTENTION. *L'étourderie est l'extrême* INATTENTION, *tandis que la pétulance est l'extrême vivacité.* (Théry.) ‖ Faute ou erreur commise par défaut d'attention : *Ce n'est qu'une* INATTENTION, *une légère* INATTENTION.

— *Faute, erreur d'inattention*, Faute, erreur commise par inattention, provenant d'une inattention : *Il est moralement impossible qu'il se soit glissé des* FAUTES D'INATTENTION *dans cet ouvrage.* (Volt.)

— **Syn. Inattention, inadvertance, mégarde.** V. INADVERTANCE.

INAUGURAL, ALE adj. (i-nô-gu-ral, a-le — rad. *inaugurer*). Qui a rapport à l'inauguration : *Cérémonie* INAUGURALE. *Discours* INAUGURAUX.

— Enseignem. *Discours inaugural*, Discours que prononce un professeur en prenant possession de sa chaire. ‖ *Disputation inaugurale*, Sorte de thèse que les professeurs allemands font imprimer avec l'annonce de l'ouverture de leurs cours.

INAUGURATEUR, TRICE s. (i-nô-gu-ra-teur, tri-se — rad. *inaugurer*). Personne qui inaugure : *Les Celtes de l'archéologie sont les* INAUGURATEURS *de l'âge de bronze en Europe.* (Broca.)

INAUGURATION s. f. (i-nô-gu-ra-si-on — rad. *inaugurer*). Hist. Cérémonie religieuse par laquelle on instituait les empereurs et les rois : *On s'est habitué à considérer l'*INAUGURATION *de Pépin comme le principe du sacre.* (Lamart.)

— Par ext. Cérémonie par laquelle on met en usage ou on livre au public une construction, un travail, un monument nouvellement établis : *L'*INAUGURATION *d'un temple, d'un chemin de fer, d'un monument, d'une statue. L'*INAUGURATION *a lieu le jour où l'on dégage les édifices publics des échafaudages ou des voiles qui les cachaient au regard des citoyens, durant leur construction.* (Denne-Baron.)

— Fig. Premier usage, commencement : *Notre rationalisme grossier est l'*INAUGURATION *d'une période qui, à force de science, deviendra vraiment prodigieuse.* (Proudh.)

INAUGURÉ, ÉE (i-nô-gu-ré). Part. passé du v. Inaugurer : *Un monument récemment* INAUGURÉ.

INAUGURER v. a. ou tr. (i-nô-gu-ré — lat. *inaugurare*, prendre les augures en commençant un acte quelconque; de *in*, en, dans, et *augurium*, augure). Faire l'inauguration de : INAUGURER *un monument, une statue.* INAUGURER *un port, un canal.*

— Fig. Etablir, introduire l'usage de : *La Révolution française a* INAUGURÉ *la liberté en France et dans le monde.* (Mich. Chev.)

INAURATION s. f. (i-nô-ra-si-on — du préf.

in, et du lat. *aurum*, or). Pharm. Action de dorer des bols ou des pilules.

INAURICULÉ, ÉE adj. (i-nô-ri-ku-lé — du préf. *in*, et de *auriculé*). Zool. Dépourvu d'oreillettes : *Cœur* INAURICULÉ.

INAVOUABLE adj. (i-na-vou-a-ble — du préf. *in*, et de *avouable*). Que l'on ne peut avouer : *Un fait, une opinion* INAVOUABLE. ‖ Qu'on ne peut reconnaître comme venant de soi : *Un livre* INAVOUABLE.

INAVOUÉ, ÉE adj. (i-na-vou-é — du préf. *in*, et de *avoué*). Qu'on n'a pas avoué : *Un crime* INAVOUÉ. *Les prostitutions* INAVOUÉES *ne sont pas les moins cruelles.* (E. de Gir.)

INBAB s. f. (ain-bab.) Comm. Sorte de toile du Caire.

INCA s. m. (ain-ka). Hist. Titre que portèrent au Pérou les souverains et les princes dont la conquête de Pizarre détruisit la dynastie : *Les* INCAS *se prétendaient fils du soleil. Cet empire, qui, selon les historiens espagnols, florissait depuis quatre siècles, avait été fondé par Manco-Capac et par sa femme Mamma Ocello, qui furent appelés* INCAS *ou seigneurs du Pérou.* (Raynal.)

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent l'Amérique équinoxiale et méridionale.

— **Encycl.** Hist. Le gouvernement des *incas* n'était autre chose qu'une théocratie despotique. Les peuplades du Pérou étaient encore dans toute la grossièreté de la vie sauvage, lorsque Manco-Capac et sa femme Mamma Ocello se montrèrent (XIIe ou XIIIe siècle) comme des initiateurs tombés du ciel pour les instruire et les civiliser. L'histoire et la légende se confondent intimement dans ces personnages semi-surnaturels qui, se donnant comme des descendants du Soleil, fondèrent l'empire des *incas* ou *seigneurs* du Pérou. Peu considérable à son origine, cet empire ne s'étendait qu'à huit lieues au delà de Cusco. Mais dans la suite des temps et peu à peu les successeurs de Manco-Capac soumirent tous les pays qui s'étendent à l'ouest des Andes, depuis le Chili jusqu'à Quito, et établirent dans toutes ces provinces leurs institutions religieuses et politiques. Leur despotisme était aussi absolu que celui des souverains de l'Asie. L'*inca* n'était pas seulement un législateur, mais un envoyé du ciel. Ses décrets étaient reçus, non pas seulement comme les ordres d'un supérieur, mais comme les oracles de la divinité. Sa famille était sacrée, et, pour la tenir séparée et sans aucun mélange impur d'un sang moins précieux, les enfants de Manco-Capac épousaient leurs propres sœurs, et aucun ne pouvait monter sur le trône sans prouver sa descendance des seuls enfants du Soleil. C'était là le titre de tous les descendants du premier *inca*, et le peuple les regardait avec le respect dû à des êtres d'un ordre supérieur. On croyait qu'ils étaient sous la protection immédiate de la divinité qui leur avait donné naissance, et que toutes les volontés de l'*inca* étaient celles du Dieu même. De là la soumission aveugle des Péruviens envers leurs souverains; les plus puissants et les plus élevés de leurs sujets reconnaissaient en eux des êtres d'une nature supérieure; rien qu'en montrant une frange du corla, ornement particulier de l'*inca* régnant, tout officier du prince devenait le maître de la vie et de la fortune des citoyens. La légende assure que, entre les mains des *incas*, ce pouvoir sans bornes fut toujours uni à un soin tendre pour le bonheur de leurs sujets. Rien de touchant comme ces légendes patriarcales. Ce qui paraît assez certain, c'est que la superstition sur laquelle était fondé le pouvoir des *incas* répugnait aux sacrifices humains, bien différente en cela, à son avantage, de celle qui régnait au Mexique.

De Manco-Capac à Huascar et Atabaliba ou Atahualpa (v. ce mot), le dernier souverain du Pérou, on compte quatorze *incas* qui sont : Manco-Capac, Sinchi-Roca, Lloque Yupanqui, Mayta-Capac, Capac-Yupanqui, Roca, Yahuarhuacac, Vivacocha, Pachacutec, Inca-Yupanqui, Tupa-Yupanqui, Hunaina-Capac, Huascar et Atabaliba ou Atahualpa.

Incas (LES), poëme en prose, de Marmontel (1773, 2 vol. in-8°). Accueilli avec enthousiasme, traduit dans toutes les langues, en anglais, en allemand, en russe, regardé par les critiques du temps comme un monument de notre littérature, ce poëme n'a pas fait les délices de la postérité, comme le lui promettait La Harpe. La lecture en est devenue ennuyeuse et monotone. Certainement il y a quelques beautés de détail dans les cinquante-trois longs chapitres qui le composent. Mais la diffusion du plan, l'enchevêtrement des épisodes, le ton déclamatoire des discours, l'emphase des descriptions nuisent beaucoup à l'intérêt du livre. Le but de Marmontel, qui était de combattre le fanatisme religieux, est un but fort louable; mais il a affaibli les peintures en les exagérant. On rencontre dans les *Incas* des morceaux de style travaillés avec grand soin, mais on ne peut s'empêcher de penser qu'en les écrivant l'auteur songeait trop aux recueils de morceaux choisis; tels sont : l'*Orage et la caverne des serpents*, le *Calme au milieu de la mer*, le *Volcan de Quito*, etc.; toutefois, il a su dessiner avec talent la figure évangélique de Las Casas. Ce qui fatigue le plus dans ce style de la pire décadence, c'est la recherche, en prose, des rhythmes poétiques. Ainsi des pages entières, sauf quelques raccords, sont écrites en vers blancs de douze, dix et huit pieds. Marmontel, par une aberration singulière, a cru donner ainsi à ses périodes le nombre et l'harmonie; il s'est étrangement trompé.

Incas (SOCIÉTÉ DES), association de bienfaisance et de plaisir fondée à Valenciennes en 1825. Ses membres célèbrent annuellement, au carnaval, une fête dite *des Incas*, qui est une des plus remarquables de Flandre; c'est une brillante et pompeuse mascarade, promenant à travers la ville le costume des anciens Péruviens; le grand Huascar y figure d'ordinaire, ainsi que Christophe Colomb, Fernand Cortez et Pizarre. Une quête est faite en chemin, et le produit de cette quête est versé entre les mains du maire pour être distribué aux malheureux.

INCA, ville d'Espagne, prov. des îles Baléares, dans l'île de Majorque, à 25 kilom. N.-E. de Palma; 3,350 hab.

INCAGUER v. a. ou tr. (ain-ka-ghé — du lat. *in*, dessus; *cacare*, chier). Bas. Emmerder, braver, se moquer de : *J'*INCAGUE *tous mes ennemis. J'*INCAGUE *les rois, les empereurs, les papes et les cardinaux, pourvu que je puisse manger en paix mes petits appétits et mes ciboules.* (Merlin Coccaie.)

Je me ris de tes coups, j'*incague* ta fureur.
REGNARD.

‖ Vieux mot et bas.

INCALCINABLE adj. (ain-kal-si-na-ble — du préf. *in*, et de *calcinable*). Qui ne peut être calciné : *On croyait autrefois que l'argent était inoxydable et* INCALCINABLE, *comme on disait alors.* (Tessier.)

INCALCULABLE adj. (ain-kal-ku-la-ble — du préf. *in*, et de *calculable*). Qui ne peut être calculé : *Le nombre des étoiles est* INCALCULABLE. (Acad.)

— Fig. Dont on ne peut connaître ou énoncer toute la grandeur : *Difficulté* INCALCULABLE. *Pertes* INCALCULABLES. *Les grands événements ont des suites* INCALCULABLES. (V. Hugo.)

INCALCULABLEMENT adv. (ain-kal-ku-la-ble-man — rad. *incalculable*). D'une manière incalculable : *Ces faits sont* INCALCULABLEMENT *plus nombreux qu'on ne le pense.*

INCALICÉ, ÉE adj. (ain-ka-li-sé — du préf. *in*, et de *calice*). Bot. Qui n'a pas de calice : *La fleur du lis est* INCALICÉE.

INCAMÉRATION s. f. (ain-ka-mé-ra-si-on — rad. *incamérer*). Union, annexion au domaine de la chambre ecclésiastique : *Le gouvernement met en avant divers modes d'opérer l'aliénation des biens ecclésiastiques, et il travaille à l'*INCAMÉRATION *générale desdits biens.* (Antonelli.)

INCAMÉRÉ, ÉE (ain-ka-mé-ré) part. passé du v. Incamérer : *Biens* INCAMÉRÉS.

INCAMÉRER v. a. ou tr. (ain-ka-mé-ré — du préf. *in*, et du lat. *camera*, chambre. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'incamère, qu'ils incamèrent ;* excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *j'incamérerai, tu incamérerais*). Annexer au domaine de la chambre ecclésiastique : *Le pape excommunia Odoard, selon l'usage, et* INCAMÉRA *le duché de Castro.* (Volt.)

INCANDESCENCE s. f. (ain-kan-dèss-san-se — rad. *incandescent*). Etat d'un corps rougi, devenu lumineux par l'effet du calorique : *Du fer en* INCANDESCENCE. *On voit, dans un boulet rougi au feu, l'*INCANDESCENCE *se conserver dans les parties voisines du centre, longtemps après que la surface a perdu cet état d'*INCANDESCENCE. (Buff.) *On a pensé que toute la masse solaire était à l'état d'*INCANDESCENCE. (Arago.)

— Fig. Effervescence, ardeur extrême : *L'*INCANDESCENCE *des passions.*

— **Encycl.** Les températures auxquelles les différents corps deviennent incandescents sont très-différentes les unes des autres; la coloration de la lumière émise à partir du point d'*incandescence* varie, d'ailleurs, avec la température. Voici, par exemple, pour le platine, le tableau des couleurs de la lumière qu'il émet de 525 à 1,500 degrés.

Couleur du platine.	Tempér.	Couleur du platine.	Tempér.
	Degrés.		Degrés.
Rouge naissant.	525	Orange foncé	1,100
Rouge sombre.	700	Orange clair.	1,200
Cerise naissant.	800	Blanc	1,300
Cerise	900	Blanc soudant.	1,400
Cerise clair. .	1,000	Blanc éblouissant	1,500

INCANDESCENT, ENTE adj. (ain-kan-dèss-san — lat. *incandescens;* du préf. *in*, et de *candescere*, devenir blanc). Rougi et rendu lumineux par l'action du calorique : *Fer* INCANDESCENT. *Un charbon* INCANDESCENT *qu'on tourne paraît décrire un cercle lumineux.* (A. Rion.) *Le fer* INCANDESCENT *absorbe l'oxygène de l'air atmosphérique.* (Raspail.)

— Fig. Qui est dans l'effervescence de la passion : *Ame, tête* INCANDESCENTE. *On trouve souvent des cœurs de glace sous des têtes* INCANDESCENTES, *mais rarement des têtes froides sur des cœurs* INCANDESCENTS. (Boiste.)

INCANTATION s. f. (ain-kan-ta-si-on — lat. *incantatio;* de *incantare*, enchanter). Cérémonie ayant pour but de produire des sortilèges ou enchantements : *On éprouve une pieuse terreur, écho des* INCANTATIONS *druidiques, à marcher à travers les solitudes des forêts.* (L. Gozlan.)

— **Syn. Incantation, charme, conjuration**, etc. V. CHARME.

— **Encycl.** Mag. L'*incantation* était un des éléments constitutifs des philtres, la formule magique qui leur donnait une vertu; point de philtre sans *incantation;* en revanche, dans certains cas, l'*incantation* était réputée avoir à elle seule une vertu souveraine. On retrouve cette superstition chez tous les peuples, et, pour montrer sa vitalité, il nous suffira de rappeler qu'on croyait encore en France, au XVIe siècle, à la puissance bienfaisante ou malfaisante des *incantations*.

En Grèce, le culte des divinités infernales ou chthoniennes, qui faisait le fond de la religion des Pélasges et qui se perpétua souterrainement dans les mystères, avait pour base l'adoration des forces cachées et actives de la nature. En contemplant ces forces mystérieuses, les croyants pensaient s'en rapprocher et acquérir une sorte d'action sur elles, les forcer à leur obéir, s'ils trouvaient une fois la formule qui les met en mouvement. De là la puissance attribuée par les adeptes aux *incantations*, surtout dans le déclin des croyances, quand les temples d'Eleusis et de Samothrace ne furent plus, comme au temps de Lucien, que des antres de sorcellerie. Dans la mythologie grecque et latine, Médée, Circé et toutes les magiciennes connaissent les formules auxquelles obéissent les éléments. « Elles peuvent faire descendre la lune du ciel par leurs chants, » dit Virgile :

Carmina vel possunt cœlo deducere lunam.

Faire descendre la lune! c'était là le comble de l'art, et Horace prête le même résultat aux *incantations* de Canidie la Thessalienne :

Quæ sidera excantata voce Thessala
Lunamque cœlo deripit.

Déjà, avant les Grecs, les Egyptiens croyaient qu'il suffisait de certaines formules pour faire descendre du ciel sur la terre la lune et les étoiles. Pluche rapporte dans son *Histoire du ciel :* « L'union qu'on faisait de telle ou telle formule antique avec tel ou tel feuillage arrangé sur la tête d'Isis, autour d'un croissant de lune ou d'une étoile, introduisit cette opinion insensée, qu'avec certaines herbes et certaines paroles on pouvait faire descendre du ciel en terre la lune et les étoiles. »

On trouve une croyance semblable chez les Aryas; mais chez eux l'*incantation* magique est essentiellement mêlée à la médecine; nous ne devons donc pas nous étonner que cette superstition ait persisté chez toute la race indo-européenne, à laquelle nous appartenons, et qu'elle ait encore fleuri chez nous au moyen âge. L'étude des langues a eu, de nos jours, pour admirable résultat de mettre à découvert les filiations les plus lointaines des langues et ne permet plus aucun doute. Les Aryas, comme tous les peuples primitifs, considéraient les maladies comme produites par des esprits malins, et c'est en combattant, en expulsant ceux-ci par des *incantations* magiques que l'on croyait venir en aide aux malades. Le fait de cette antique connexion entre la magie et la médecine se confirme encore par les pratiques superstitieuses restées en usage chez tous les peuples aryens après leur dispersion, ainsi que par bien des termes qui s'appliquent simultanément à l'une et à l'autre dans les langues particulières. Ainsi, chez les Indous, l'*Athârvavéda* nous a conservé les anciennes formules d'imprécation contre les maladies. Le sanscrit *yôga*, magie, d'où *yogin*, magicien, signifie aussi médicament; *yogavid* est à la fois le sorcier et l'apothicaire, et *yôggâ* désigne la pratique médicale. Cf. zend *yookhsti*, magie (Spiegel, *Avesta*, II, CXIII). L'*Avesta* distingue trois classes de médecins, suivant qu'ils guérissent par le couteau, les herbes ou les formules magiques, *manthra*, et les plus habiles sont ceux qui emploient comme remède le *manthracpenta*, la parole sainte (*Vendidad*, VII, CXIX). En persan moderne *shûniot*, *incantation* et remède, se rattache à la même racine que *fusûn*, fascination, *fusûnah*, enchanteur, etc. L'emploi des *incantations* comme remède existait chez les Grecs au temps d'Homère, et c'est au moyen de l'*epaoidê* que les fils d'Autolycus arrêtent le sang de la blessure d'Ulysse (Od., XIX, 457). D'après Théophraste, on guérissait la goutte en jouant de la flûte sur le membre malade. Le grec *manganon* a le double sens de philtre magique et de médicament. Les Romains avaient leurs *carmina* contre les maladies. L'anc. slave *vraëi*, *medicus*, de *vruhati*, *murmurare*, désigne un magicien devin; dans le serbe, *vrae* et *balii* signifient également *incantator* et *medicus*.

Une étude comparée des pratiques de la médecine superstitieuse formerait un curieux chapitre des aberrations de l'esprit humain, mais remplirait aisément un volume. Nous en dirons seulement quelques mots ici. Sans nous arrêter au recueil de formules magiques, plus absurdes les unes que les autres, du médecin Marcellus Empiricus (IVe siècle de l'ère moderne), en franchissant douze siècles d'un bond, nous trouvons encore, au temps d'Ambroise Paré, les momeries et les *incantations* employées en médecine. Le fait nous est attesté par Ambroise Paré lui-même. « Les uns, dit-il en parlant de ces sorciers médecins, invoquent et adjurent je ne scay quels esprits, par murmures, exorcismes, imprécations, enchantements et sorcelleries. » Plus loin, le même auteur nous donne de curieux détails sur ce qu'étaient ces formules magiques si efficaces dans des cas déterminés : « J'ay veu quelqu'un qui arrestoit le sang de quelque partie du corps que ce fust, bourdonnant je ne scay quelles paroles; il y en a qui disent ces mots : *De latere ejus exivit sanguis et aqua.* Combien y a-t-il de telles manières de guérir les fièvres? Les uns tenans la main du febricitant disent : *Æque facilis tibi febris hæc sit atque Mariæ Virgini Christi partus.* Les autres disent en secret ce beau psaume : *Exaltabo te, Deus meus rex.* Si quelqu'un, dit Pline, a esté mordu d'un scorpion, et qu'en passant il le die en l'oreille d'un asne, il est incontinent guari. »

Et il ne faudrait pas croire qu'Ambroise Paré ne parle pas sérieusement lorsqu'il nous fait de semblables descriptions. Ce grand anatomiste est lui-même convaincu de la puissance de semblables moyens; il ne saurait, du reste, douter de la vertu des paroles prononcées par les sorciers, puisqu'il prend soin lui-même de déclarer qu'il croit fermement à l'existence de ces derniers. « Il y a des sorciers, dit-il, et enchanteurs. » Si les choses se passaient ainsi à la fin du XVIe siècle, à quelles croyances, à quelles funestes erreurs n'étaient pas sujets les esprits, quelques siècles auparavant! Si nous nous reportons, en effet, à la fin du XIIIe siècle, nous y trouverons la curieuse coutume de l'envoultement, qui, comme tous les sortiléges, était basée sur l'*incantation*.

Les littératures, tant anciennes que modernes, nous ont laissé de beaux modèles d'*incantation*. Il suffit de rappeler : la *Magicienne* de Théocrite, la *Canidie* d'Horace, le beau monologue de Médée, dans la *Médée* de Sénèque; on y trouvera, sous une forme poétique, toutes les idées aussi bizarres que confuses que les anciens attachaient à ces superstitions. Toute la magie du moyen âge est ressuscitée dans l'*incantation* des sorcières de *Macbeth;* Shakspeare, qui devinait tout, a réuni dans ce morceau une multitude d'éléments épars de sorcellerie, et il en a composé le chef-d'œuvre du fantastique et de l'horrible.

INCAPABLE adj. (ain-ka-pa-ble — du préf. *in*, et de *capable*). Qui n'est pas capable, qui est hors d'état, en parlant des personnes et des choses : *Un estomac* INCAPABLE *de digérer. Des terres* INCAPABLES *de rien produire. Etre* INCAPABLE *de régner. Il est* INCAPABLE *de mentir. Ceux qui s'appliquent trop aux petites choses deviennent ordinairement* INCAPABLES *des grandes.* (La Rochef.)

L'homme fier est du moins *incapable* de feindre.
ARNAULT.

— Absol. Qui manque de capacité, qui est dépourvu de talents, d'habileté : *Un homme tout à fait* INCAPABLE.

— Jurispr. Qui n'a pas la capacité légale : *Un mineur est* INCAPABLE *de tester. Un fou est* INCAPABLE *de curatelle. Etre déclaré, par jugement,* INCAPABLE *d'exercer ses droits civiques.*

— Substantiv. Personne incapable : *Les partis s'affaiblissent en déplaçant les capables pour leur substituer des* INCAPABLES. (Ch. Nod.) *L'*INCAPABLE *se vante sans cesse.* (E. Nyon.)

— Jurispr. Personne frappée d'incapacité légale : *Toute disposition au profit d'un* INCAPABLE *est nulle.* (Acad.)

INCAPACITÉ s. f. (ain-ka-pa-si-té — du préf. *in*, et de *capacité*). Défaut de capacité, de talent, d'habileté : *L'âme d'un gourmand est toute dans son palais : il n'est fait que pour manger; dans sa stupide* INCAPACITÉ, *il n'est à sa place qu'à table; il ne peut juger que des plats : laissons-lui cet emploi.* (J.-J. Rouss.) *En fait de gouvernement, l'*INCAPACITÉ *est une trahison.* (Chateaub.)

— Jurispr. Défaut des qualités légales requises pour l'exercice de certains droits ou l'accomplissement de certains actes : *L'*INCAPACITÉ *d'un mineur. L'*INCAPACITÉ *d'une personne condamnée à une peine infamante.*

— Dr. canon. Circonstance qui annule dans son principe la provision d'un bénéfice : *Le défaut de dispense d'âge, pour un mineur, est une* INCAPACITÉ..

— **Syn. Incapacité, inaptitude, insuffisance.** V. INAPTITUDE.

— **Encycl.** Jurispr. L'*incapacité* est le défaut de qualité ou de pouvoir pour faire quelque acte civil ou autre prescrit par la loi. L'*incapacité* est *absolue* ou *relative*. Elle est absolue quand elle ne peut se couvrir par aucun moyen; telle est celle de l'étranger; relative, lorsque l'incapable est privé, non de son action, mais seulement de l'exercice de

cette action ; la loi lui offre alors des moyens pour la couvrir, par exemple l'autorisation, la ratification, etc. Comme toutes les exceptions en général, les *incapacités* sont de droit étroit ; on ne peut, par conséquent, sous prétexte d'analogie, les étendre d'un cas à un autre, et elles sont déterminées par la loi. Enfin, elles cessent avec les causes qui les avaient produites.

L'*incapacité* est de deux sortes : civile ou politique.

L'*incapacité civile* peut résulter de la faiblesse de l'âge, de l'interdiction judiciaire, de l'état de femme mariée, de la perte de la qualité de Français et de certaines condamnations judiciaires. Parmi les condamnations judiciaires qui rendent ceux qui en sont frappés incapables de jouir de leurs droits civils, les unes les privent de la jouissance totale de ces droits ; les autres ne leur en enlèvent que la jouissance partielle. Quelquefois la privation, soit totale, soit partielle, peut être prononcée comme peine principale ; le plus souvent, elle n'est que la suite, la conséquence légale d'une condamnation à une autre peine. L'*incapacité* partielle d'user des droits civils est prononcée comme peine principale dans le cas de dégradation civique prévu par les articles 8 et 34 du code pénal, et dans le cas de l'article 42, aux termes duquel les tribunaux jugeant correctionnellement peuvent, dans certains cas, interdire en tout ou en partie l'exercice des droits civiques, civils et de famille. L'*incapacité* totale d'exercer les droits civils résulte de la condamnation à une peine qui entraînait autrefois la mort civile.

Les établissements publics sont placés, en ce qui concerne l'exercice de leurs droits et actions, sous la tutelle administrative ; de là pour eux plusieurs *incapacités*. Ainsi, ils ne peuvent emprunter, même hypothécairement, sans l'autorisation du gouvernement ; ils sont dans la nécessité de recourir au conseil de préfecture avant d'intenter une action en justice ou d'y défendre. D'après l'article 910 du code civil, les dispositions entre-vifs ou par testament faites au profit des établissements d'utilité publique n'ont d'effet qu'autant qu'elles sont autorisées par un décret.

L'*incapacité politique* s'applique aux individus frappés d'*incapacité* civile, mais embrasse un plus grand nombre de cas. Ainsi, les femmes, mariées ou non, les mineurs, les interdits, ceux qui n'ont pas ou qui ont perdu la qualité de Français, les condamnés à des peines afflictives et infamantes, à la dégradation civique, etc., sont incapables d'exercer les droits politiques. Mais, à ces diverses catégories, la loi électorale du 5 mars 1849, qui nous régit de nouveau depuis le 4 septembre 1870, a joint un assez grand nombre de cas dans lesquels des individus frappés de certaines peines correctionnelles sont déclarés incapables d'exercer leurs droits électoraux : tels sont, entre autres, les condamnés pour vagabondage et mendicité, les faillis non réhabilités, les individus condamnés pour délit d'usure, pour outrage à la morale publique et religieuse ou aux bonnes mœurs, ceux qui votent sous un faux nom, qui commettent des délits électoraux, etc. Dans certains cas, les tribunaux correctionnels interdisent le droit de vote et d'élection, en vertu d'une application de la loi. Dans d'autres, certaines condamnations légères entraînent une *incapacité* politique temporaire.

En ce qui concerne les fonctions publiques, il existe aussi certaines *incapacités*. Elles résultent soit de certaines conditions requises pour qu'on puisse les remplir, soit de certaines incompatibilités. Ainsi, outre des conditions d'âge nécessaires pour remplir certaines fonctions, il arrive parfois que des liens de parenté sont une cause d'*incapacité*. Par exemple, les parents et alliés jusqu'au degré d'oncle et de neveu inclusivement ne peuvent être simultanément membres d'un même tribunal ou d'une même cour sans une dispense expresse du chef du pouvoir exécutif. Des *incapacités* de la même nature existent lorsqu'il s'agit de remplir les fonctions de conseiller municipal. La loi du 21 novembre 1872 sur le jury, dont nous parlerons à ce mot, a établi de nombreuses *incapacités*, afin de donner les fonctions de juré à des catégories de citoyens soigneusement triées. Mentionnons enfin une cause d'*incapacité* pour arriver à la députation : c'est lorsque le candidat a été élu député dans un département dont il était préfet moins de six mois avant son élection. L'élection est alors annulée.

— *Incapacité de travail pour coups et blessures*. Aux termes de l'article 309 du code pénal, si des blessures faites et des coups portés volontairement il est résulté une *incapacité* de travail personnel ou une maladie de plus de vingt jours, la peine est celle de la reclusion. D'après cet article, l'*incapacité* de travail et la maladie doivent être le résultat direct des blessures et coups, quelle qu'ait été, du reste, l'influence des circonstances extrinsèques, par exemple, la faiblesse, l'état maladif de la victime.

INCARCÉRABLE adj. (ain-kar-sé-ra-ble — rad. *incarcérer*). Qui peut être incarcéré : *Nous étions la gent corvéable, taillable et tuable à volonté ; nous ne sommes plus qu'*INCARCÉRABLES. (P.-L. Courier.)

INCARCÉRATEUR s. m. (ain-kar-sé-rateur — rad. *incarcérer*). Celui qui met quelqu'un en prison : *Quel est l'honnête homme, négociant ou banquier, qui ne reculerait devant la publicité de son nom comme* INCARCÉRATEUR *d'un débiteur malheureux?* (A. Karr.)

INCARCÉRATION s. f. (ain-kar-sé-ra-si-on — rad. *incarcérer*). Action d'incarcérer, de jeter en prison ; état d'une personne incarcérée, captivité : *Ordonner une* INCARCÉRATION. *C'est pendant son* INCARCÉRATION *que Mme Roland écrivit ses mémoires.* (L.-J. Larcher.)

— Chir. Syn. d'ÉTRANGLEMENT : INCARCÉRATION *d'une hernie.*

INCARCÉRÉ, ÉE (ain-kar-sé-ré) part. passé du v. Incarcérer. Mis en prison : *Débiteur* INCARCÉRÉ.

— Chir. *Hernie incarcérée*, Hernie étranglée. ‖ *Calcul incarcéré*, Calcul retenu immobile dans une partie de la vessie. ‖ *Placenta incarcéré*, Placenta retenu dans l'utérus par la contraction irrégulière d'une partie de cet organe.

INCARCÉRER v. a. ou tr. (ain-kar-sé-ré — bas lat. *incarcerare ;* de *in*, dans, et *carcer*, prison, le même que le grec *karkaron*, le gothique *karkara*, l'anglo-saxon *carcern*, l'ancien allemand *charchara*, l'irlandais *carcar* et le kymrique *carchar*. Ce sont là probablement des formes redoublées du radical qui a produit le sanscrit *cara*, *caraka*, lier et prison ; persan *caras*, prison. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'incarcère, qu'ils incarcèrent ;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du condit. : *J'incarcérerai, nous incarcérerions*). Mettre en prison, enfermer dans une prison : INCARCÉRER *des accusés. Faire* INCARCÉRER *son débiteur. L'argent que l'on dépense à* INCARCÉRER *les écrivains serait mieux employé à les réfuter.* (E. de Gir.)

S'incarcérer v. pr. Chir. S'étrangler, en parlant d'une hernie : *Hernie qui tend à* S'INCARCÉRER.

INCARNADIN, INE adj. (ain-kar-na-dain, i-ne — rad. *incarnat*). Qui est de couleur légèrement incarnate : *Taffetas* INCARNADIN. *Couleur* INCARNADINE.

— s. f. Bot. Variété d'anémone de couleur incarnadine.

INCARNAT, ATE adj. (ain-kar-na, a-te — ital. *incarnato*, rouge de chair ; de *incarnare*, incarner, qui vient du latin *incarnare ;* de *in*, en, dans, et *caro*, chair). Qui est d'un rose vif, imitant la couleur de la chair ; *Couleur* INCARNATE. *Rose* INCARNAT. *Velours* INCARNAT.

— s. m. Couleur incarnate :

> L'industrieux pinceau, d'un carmin délicat,
> D'un visage arrondi relève l'*incarnat*.
>
> VOLTAIRE.

INCARNATIF, IVE adj. (ain-kar-na-tiff, i-ve — rad. *incarner*). Anc. méd. Qui favorise la reproduction des chairs dans une plaie : *Remède* INCARNATIF. ‖ *Bandage* INCARNATIF, Bandage employé pour amener l'adhérence des lèvres d'une plaie, et particulièrement bande roulée en deux chefs, fendue au milieu, qu'on applique sur les plaies en long.

— Substantiv. Remède incarnatif : *Les* INCARNATIFS.

— **Encycl.** Sous l'empire des anciennes doctrines humoristes qui régnaient au siècle dernier, on était tenu d'admettre, dans la cicatrisation des plaies, une période dite *d'incarnation*. Cette période n'est plus reconnue par les chirurgiens modernes ; elle correspond sans doute à la période de formation des bourgeons charnus qui précède la cicatrisation. Naturellement, avec la période dite d'incarnation, on admettait l'existence de médicaments propres à favoriser l'incarnation des plaies : c'étaient les *incarnatifs*. Ces médicaments étaient en grande réputation, et, encore aujourd'hui, le vulgaire leur attribue de sérieuses vertus.

Les *incarnatifs*, auxquels on donne aujourd'hui, avec plus de raison, le nom de cicatrisants, sont des topiques de composition fort diverse, ayant généralement pour objet de faciliter la réunion des chairs, de maintenir en bon état la surface des plaies, de s'opposer à la gangrène, à l'infection, à la pourriture d'hôpital et aux autres accidents dont les blessés sont menacés ; enfin, de fournir aux plaies et aux ulcères un milieu favorable à une prompte et régulière cicatrisation. Les principaux agents cicatrisants sont : l'herbe au-charpentier (achillée mille-feuille), et les autres espèces vulnéraires aromatiques qui entrent dans la composition de l'eau de mélisse spiritueuse, de l'eau vulnéraire rouge, du vin aromatique, etc. ; les baumes cicatrisants, tels que le baume samaritain, le baume de Chiron, le baume du commandeur, le baume du Pérou, le baume vert ou baume de Metz, le baume de Feuillet, le baume de Fioravanti, le baume de Geneviève, le baume de Lucatel ; l'onguent Canet, l'onguent d'Arcæus, l'onguent brun ou onguent de la mère, l'onguent styrax ; les eaux toniques et détersives, telles que l'eau végéto-minérale ou eau blanche, la décoction de cerfeuil, l'eau térébenthinée, l'eau phagédénique, l'eau de laurier-cerise ; les agglutinatifs, tels que l'emplâtre de diachylon sur toile, le taffetas d'Angleterre, le collodion ; des substances détersives et désinfectantes diverses : l'acide carbonique en douche, les cérats balsamique et saturné, le coaltar saponiné, l'acide phénique, la glycérine pure ou additionnée, la liqueur de Labarraque, etc.

Le nom d'*incarnatif* n'est pas ordinairement attribué à ces substances ; on le réserve à une sorte de bandage dont nous avons parlé ailleurs. V. BANDAGE.

INCARNATION s. f. (ain-kar-na-si-on — du préf. *in*, et du lat. *caro*, chair). Relig. Acte divin par lequel Dieu s'unit à un corps humain ; se dit surtout, mais non pas exclusivement, de l'union du Verbe à la nature humaine : *Le mystère de l'*INCARNATION. *La fête de l'*INCARNATION. *Le principe de l'*INCARNATION *est dans l'intérêt du sacerdoce.* (B. Const.) *Les* INCARNATIONS *de Vichnou sont célèbres dans l'Inde ; on en compte jusqu'à dix.* (Al. Lenoir.)

— Par ext. Personne divine incarnée : *Que jamais Jésus n'ait songé à se faire passer pour une* INCARNATION *de Dieu lui-même, c'est ce dont on ne saurait douter.* (Renan.)

— Fig. Manifestation matérielle, extérieure et visible : *L'art est l'*INCARNATION *du monde typique dans le monde phénoménal, du monde spirituel dans le monde matériel.* (Lamenn.) *Les faits humains sont l'*INCARNATION *des idées humaines.* (Proudh.)

— Chronol. *Années, Ere de l'incarnation*. Manière de compter les années qui les fait dater du 25 mars, anniversaire de la conception de Jésus-Christ. Cet usage, abandonné, avait été introduit au VIe siècle.

— Liturg. Première des parties de l'hostie divisée, dans le rite mozarabique.

— Physiol. Production de l'embryon dans l'ovule.

— Chir. Reproduction de la chair dans les plaies et les ulcères.

— **Encycl.** Théol. Le dogme chrétien de l'*incarnation* a trois sources, qui sont : 1° la théorie du verbe, *logos* en grec, telle qu'on la trouve dans le premier chapitre de l'évangile de saint Jean : Platon avait déjà formulé cette doctrine, reprise plus tard dans l'école néoplatonicienne d'Alexandrie ; 2° la tradition juive du Messie sauveur ou rédempteur du monde, prédit par les prophètes bibliques ; 3° l'identification du *logos* de Platon et du Messie juif dans la personne de Jésus-Christ. Le Verbe ou *logos* est dit fils de Dieu, engendré par lui de toute éternité. Il est un des trois éléments de la trinité. D'autre part, la mission de rédempteur suppose la tradition du péché originel, et l'*incarnation*, à cet égard, est une suite de la promesse faite par Dieu d'un rédempteur. On voit que le dogme de l'*incarnation* devient ainsi le fondement de toute la métaphysique chrétienne.

Dans saint Luc, un ange dit à Marie : « Le Saint-Esprit surviendra en vous et la puissance du Très-Haut vous couvrira de son ombre ; c'est pourquoi le saint qui naîtra de vous sera appelé le fils de Dieu. » Et dans saint Mathieu : « Ce qu'elle a conçu est du Saint-Esprit, » ce qui impliquerait, d'après le système chrétien, l'union de la nature divine et de la nature humaine dans le sein d'une vierge.

Il n'y a pas d'autres sources évangéliques du dogme de l'*incarnation*, et même il est à remarquer qu'il n'en est point question dans l'évangile de saint Marc, que certains critiques ont prétendu être le plus ancien. Mais l'importance de ce dogme dans l'économie du christianisme a fait donner par les Pères et les écrivains chrétiens un développement immense à ces quelques textes. Rien n'est plus commun, dans la mythologie grecque, que les faits d'*incarnation*. Dans l'Inde, le dogme de l'*incarnation* revêt des formes identiques à celles qu'elle devait prendre dans le christianisme. Et cependant, sous cette dernière phase, le dogme de l'*incarnation* a été d'une gestation longue et difficile. Il s'est formé lentement, et nul autre n'a donné lieu à autant d'hérésies. Il est vrai qu'elles viennent assez tard, c'est-à-dire quand le christianisme, déjà fondé, essaye de se créer une métaphysique dans laquelle il fait entrer, avec les traditions orientales, les doctrines de l'école platonicienne. Il est donc peu question de l'*incarnation* dans les temps apostoliques. « Que jamais Jésus, dit M. Renan, n'ait songé à se faire passer pour une *incarnation* de Dieu lui-même, c'est ce dont on ne saurait douter. Une telle idée était profondément étrangère à l'esprit juif ; il n'y en a nulle trace dans les évangiles synoptiques ; on ne la trouve indiquée que dans les parties de l'évangile de Jean qui ne peuvent être acceptées comme un écho de la pensée de Jésus. Parfois même Jésus semble prendre des précautions pour repousser une telle doctrine. L'accusation de se faire Dieu ou l'égal de Dieu est présentée, même dans l'évangile de Jean, comme une calomnie des Juifs. Dans ce dernier évangile, il se déclare moindre que son père. Ailleurs, il avoue que le père ne lui a pas tout révélé. Il se croit plus qu'un homme ordinaire, mais séparé de Dieu par une distance infinie. Il est fils de Dieu ; mais tous les hommes le sont ou peuvent le devenir à des degrés divers. Tous, chaque jour, doivent appeler Dieu leur père ; tous les ressuscités seront fils de Dieu. La filiation divine était attribuée dans l'Ancien Testament à des êtres qu'on ne prétendait nullement égaler à Dieu. »

Il est donc évident que le dogme de l'*incarnation* n'est pas contemporain de Jésus. Au IVe siècle, il existait dans la croyance des fidèles et n'avait plus besoin que d'une consécration solennelle pour s'imposer. Cette consécration fut obtenue au concile de Nicée (325), qui s'était donné pour mission de formuler d'une façon définitive le dogme chrétien, jusque-là en proie à la controverse et aux luttes ardentes de l'opinion. Ce concile, fixant le dogme une fois pour toutes, décida que Jésus est le fils de Dieu, qu'il est né avant tous les siècles, qu'il est consubstantiel au père, qu'il s'est incarné dans le sein de la vierge Marie et s'est fait homme, ce qui implique en lui la coexistence des deux natures, la nature divine et la nature humaine.

Les ariens, les seuls adversaires puissants de la doctrine de l'*incarnation*, succombèrent, la formule du concile de Nicée fut admise sans contestation, et les hérésies qui se succédèrent, nestorianisme, eutychianisme, monothélisme, n'eurent jamais pour but de nier la divinité du Verbe incarné, mais d'expliquer de diverses façons la forme et les conséquences de cette *incarnation*, les uns niant, les autres affirmant l'unité de la personne, la distinction des natures ou des volontés.

Quant au but de l'*incarnation*, il a été, d'après la doctrine catholique, d'abord de régénérer l'homme déchu par le péché originel, et ensuite de lui procurer les grâces nécessaires pour assurer son salut.

Nous avons déjà indiqué que la doctrine de l'*incarnation* paraissait être d'origine orientale. L'idée que la divinité s'incarne pour venir sur la terre est en effet une idée postérieure à la théorie indienne des *avatars*. Pour se faire une notion exacte de l'importance que la doctrine des *incarnations* successives résultant de l'union de l'esprit avec la matière tient dans les traditions orientales, il est nécessaire de se rendre compte des théories panthéistes d'où dérivent toutes les religions qui ont débordé de l'extrême Asie sur l'Occident.

Un Dieu suprême au sommet de l'être, se révélant comme Brahma ou créateur, comme Vichnou ou conservateur et sauveur, et comme Siva ou générateur et destructeur de toute chose. Brahma représente la terre, Vichnou l'eau, Siva le feu, ayant pour mère commune Chavani et formant la trimourti ou trinité. C'est Vichnou, la seconde personne, qui s'incarne, comme dans la trinité chrétienne. Son *incarnation* coïncide avec le déluge, qui est le commencement du septième âge du monde où nous nous trouvons maintenant, et ce septième âge est la première *incarnation* de Vichnou. Les six âges précédents correspondent à des *incarnations* inconnues ; pourtant on trouve dans les Védas des révélations vagues et symboliques ayant trait à ces *incarnations* antérieures. Dans une de ces *incarnations* ou âges, se rencontre la légende des deux principes devenus plus tard le fondement de la religion d'Ormuzd puis du manichéisme des premiers siècles du christianisme.

Les Indous attendent une nouvelle *incarnation*, celle de Calkiavatara, qui doit détruire la terre, pour punir les crimes des hommes. Du reste, la série des *incarnations* et des destructions de l'univers est infinie ; car après l'embrasement général qui doit accompagner la mort de Vichnou les semences des choses seront recueillies, puis recommencera une nouvelle *incarnation* qui donnera naissance à un monde nouveau. Ce monde sera un âge de pureté et d'innocence.

« Bien que de ma nature je ne sois point sujet à naître ou à mourir ; bien que je domine toute la création, cependant je commande à ma propre nature et me rends visible par mon pouvoir ; et autant de fois que dans le monde, ma vertu s'affaiblissant, le vice et l'injustice s'insurgent, autant de fois je me fais voir et j'apparais ainsi d'âge en âge, pour sauver les justes, détruire les méchants et raffermir la vertu ébranlée. »

Ce sont les propres paroles de Vichnou, paroles dignes d'un philosophe autant que d'un Dieu. Elles signifient que les civilisations se perdent, meurent d'épuisement, et que d'autres viennent périodiquement recommencer leur carrière.

Tel est le système des *incarnations* indoues. Nous avons dû en écarter les obscurités, les complications et les contradictions sans nombre qui sont venues déparer l'idée fondamentale, car nous n'avions pour but que de faire ressortir deux faits : les relations évidentes qui existent entre les *incarnations* de Vichnou et celle du Verbe, et l'intention symbolique et philosophique qui règne au fond de ces fables si enfantines au premier aspect.

INCARNÉ, ÉE (ain-kar-né) part. passé du v. Incarner. Qui s'est uni à un corps humain, en parlant d'un Dieu : *Le Verbe* INCARNÉ. *On ne sait jamais si l'être* INCARNÉ *agit en sa qualité d'homme ou d'esprit céleste.* (Artaud.) ‖ Se dit aussi d'un esprit quelconque uni à un corps humain : *Un diable* INCARNÉ. *L'homme est un esprit uni au corps,* INCARNÉ *en quelque manière dans le corps.* (Le P. Ventura.)

— Fam. *Diable, démon incarné*, Personne très-méchante, personne vive et tapageuse : *Ce démon* INCARNÉ *ne peut rester un moment en place ; il est toujours en l'air !*

— Fig. Qui se manifeste sous une forme extérieure et visible ; personnifié : *Le socialisme, c'est le despotisme* INCARNÉ. (F. Bastiat.) *Le gouvernement est* INCARNÉ *dans trois*

personnes visibles, le maire, le gendarme et le garde champêtre. (E. About.)

— Chir. *Ongle incarné*, Ongle qui croît dans les chairs, par les côtés, et y détermine une plaie.

INCARNER v. a. ou tr. (ain-kar-né — du préf. *in*, et du lat. *caro*, chair). Unir à la chair, à la nature humaine : *Malebranche répondra : Dieu n'a point fait* INCARNER *son fils pour les hommes, mais il n'a créé les hommes qu'à cause de son fils qu'il voulait* INCARNER. (Fén.) ‖ N'est guère usité qu'avec la forme pronominale.

— Fig. Donner une forme matérielle et visible à : *Le mariage* INCARNE *la justice sur la terre.* (P. Leroux.)

S'incarner v. pr. Prendre un corps humain, en parlant de la divinité; se dit surtout de la seconde personne de la Trinité : *Le Verbe* S'EST INCARNÉ *pour le salut de tous. Vichnou* S'INCARNE *toutes les fois que sa présence est nécessaire pour combattre l'erreur et faire triompher la vérité.* (Artaud.)

— Fig. Prendre une forme matérielle et visible : *Toute grande époque* S'EST INCARNÉE *dans un homme.* (E. de Gir.)

— Chir. Reprendre de nouvelles chairs : *Plaie qui* S'INCARNE. ‖ Se dit d'un ongle qui croît dans les chairs : *Les ongles des gros orteils sont sujets à* S'INCARNER.

INCART s. m. (ain-kar). Métallurg. V. INQUART. ‖ On disait aussi INCARTATION s. f.

INCARTADE s. f. (ain-kar-ta-de. — L'origine de ce mot est controversée. M. Littré signale l'espagnol *encartarse*, prendre une mauvaise carte, *encartar*, condamner par contumace, impliquer dans une affaire. Selon lui, c'est par dérivation du premier sens que s'est formé *incartade*, action de prendre une mauvaise carte, de faire une sottise, de *in*, en, et *carta*, carte. M. Littré compare aussi l'italien *dar nelle scartate*, répéter la même chose et aussi s'emporter. Scheler remarque qu'en latin du moyen âge *incartare* signifie généralement mettre quelqu'un en possession d'un bien en vertu d'un titre, bien que, toutefois, on le trouve aussi avec le sens de porter plainte contre quelqu'un; il croit que, de près ou de loin, le mot *incartade*, qui certainement n'est pas de date très-ancienne, se rattache à cette idée de *cartam alicui mittere*, envoyer à quelqu'un soit une plainte, soit une lettre injurieuse, soit un cartel). Bourrade, insulte violente, brusque, étrange, sans motif suffisant : *Faire une* INCARTADE *à quelqu'un. Supporter les* INCARTADES *d'un extravagant.*

Je leur sais mauvais gré d'une telle *incartade*.
MOLIÈRE.

‖ Ecart de conduite, extravagance :

Hé! sais-tu, malheureux, sais-tu quel avenir
Te punirait un jour d'une telle *incartade?*
C. DELAVIGNE.

INCARVILLÉE s. f. (ain-kar-vil-lé — de *d'Incarville*, missionnaire français). Bot. Genre de plantes, de la famille des bignoniacées. ‖ On dit aussi INCARVILLE.

INCASSABLE adj. (ain-ka-sa-ble — du préf. *in*, et de *cassable*). Qui ne peut se casser; qui ne se casse pas facilement : *Verres* INCASSABLES *pour lampes.*

IN CAUDA VENENUM (*Dans la queue le venin*). Le venin du scorpion est, en effet, renfermé dans sa queue. Cette circonstance fit naître chez les Romains le proverbe *in cauda venenum;* ils l'appliquaient à la dernière partie d'une lettre ou d'un discours, qui, débutant sans fiel et sans malice, ne caressait d'abord que pour mieux frapper ensuite. Nos écrivains leur empruntent souvent cet adage :

« Vous voulez bien admettre le progrès; mais le progrès indéfini, mais le progrès continu; voilà le mensonge, voilà le poison : *In cauda venenum.* »

EUG. PELLETAN.

« L'imitation du talent de M. Théophile Gautier me semble d'autant plus dangereuse que ce talent est plus original, plus personnel. J'ai l'admiration la plus sincère pour le maître, prosateur et poëte, mais je crains ses pastiches et ses imitateurs : *In cauda venenum.* »

EDM. TEXIER.

INCAUTIONNÉ, ÉE adj. (ain-kô-si-o-né — du préf. *in*, et de *cautionné*). Pratiq. Qui n'a pas été cautionné.

INCÉAL adj. (ain-sé-al). Anat. Se dit de l'un des os de l'oreille interne.

— s. m. Nom du même os.

INCENDIAIRE adj. (ain-san-di-è-re — rad. *incendie*). Qui a l'incendie pour but, qui est propre à causer un incendie : *Brûlot* INCENDIAIRE. *Bombes* INCENDIAIRES. *Torche* INCENDIAIRE. *Matières* INCENDIAIRES.

— Fig. Séditieux, en parlant des personnes ou des choses : *Ecrivain* INCENDIAIRE. *Propos* INCENDIAIRES.

— Méd. Se dit, dans le système de Broussais, des médicaments propres à augmenter la phlegmasie gastro-intestinale dans les affections aiguës.

— Substantiv. Auteur volontaire d'un incendie : *Naguère, les* INCENDIAIRES *étaient punis de mort.* (Barrière.) *Rostopchine restera dans l'histoire le seul véritable* INCENDIAIRE *de Moscou.* (F. Ducros.)

Je maudis les bibliothèques,
Et suis près d'excuser l'*incendiaire* Omar.
DELILLE.

— Fig. Homme séditieux : *Ce journaliste est un* INCENDIAIRE.

Incendiaire (L') ou la **Cure et l'archevêché**, drame en trois actes, de Benjamin Antier et Alexis de Comberousse (Porte-Saint-Martin, 1831). Ce drame faisait allusion à des faits récents. Pendant les derniers mois qui précédèrent les événements de Juillet, la basse Normandie avait été ravagée par le feu. Des incendies, dont la répétition incessante excluait le caractère accidentel, éclataient coup sur coup dans les villes, les bourgs, les campagnes. La terreur régnait partout. La population était sur pied, gardant les ponts et les routes, arrêtant les étrangers, effarée, exaspérée. Au milieu de cet effroi, où la fureur se mêlait, des accusations sinistres étaient dirigées contre le gouvernement et les jésuites.

L'action s'ouvre à ce moment. C'est le déclin de la Restauration. La lutte décisive du scrutin électoral va commencer. Un archevêque règne, en vertu de pleins pouvoirs émanés du trône même, sur le département où le drame va se dérouler. En opposition avec lui se trouve placé un vieux curé libéral. Un souffle philosophique se mêle à toutes ses paroles, à toutes ses actions; aussi à l'archevêché est-il mis à l'index. Le prélat offre le type exact de ces princes de l'Église d'alors, véritables vice-rois, pleins d'insolence et de rancune, menant de front les roueries de la politique, les plaisirs mondains et les intolérances de l'Eglise. Entouré d'une cour nombreuse et servile, il dicte, de ses somptueux salons, les ordres les plus rigoureux, les plus vexatoires. Il a ouvert contre les libéraux une campagne qu'il poussera au besoin jusqu'aux exploits de l'Eglise militante. Il s'agit d'empêcher, coûte que coûte, l'élection du candidat de la gauche, dont le soutien le plus actif et le plus influent est un gros cultivateur, nommé Dumont. A cet effet, monseigneur trouve une combinaison criminelle, qu'il s'agit de mettre au plus vite à exécution, car le temps presse. Louise, jeune ouvrière employée à l'archevêché, a commis une faute. Son amant, un ouvrier imprimeur, tête chaude, mais cœur bon, sur le point de l'épouser, ne lui reproche que sa dévotion excessive. Pour obtenir la bénédiction nuptiale, dont Georges se passerait bien, mais qui est pour elle un cas de conscience impérieux, Louise a besoin de l'absolution. L'archevêque a daigné être le directeur spirituel de l'ouvrière, et il s'est si adroitement emparé de son esprit qu'elle croit, lorsqu'il parle, entendre la voix du ciel. Pour donner suite à ses desseins, l'Eminence cherche un instrument aveugle et soumis; il croit l'avoir rencontré chez Louise. « Des impies, liés en ce moment par des associations coupables, lui dit-il, ne rêvent que le bouleversement des empires, la chute des trônes, la ruine de la religion et la mort de ses ministres... A la tête de ces hommes, coupables de tous les crimes, se trouve, dans notre département, le cultivateur Dumont. Chaque jour, il répand l'or et les calomnies pour écarter un soutien de notre cause sacrée; et demain, au lever du soleil, Dumont, colportant ses listes et ses proclamations séditieuses, va peut-être décider le renversement de l'État, la destruction de nos églises et notre massacre sur leurs débris. L'entremise d'un être faible, la vôtre, avec l'aide du Seigneur, peut tout sauver... Je ne vous dirai point, en vous armant d'un poignard : « Nouvelle Judith, frappe le sein » de l'impie. » La vengeance, peut-être bien naturelle, que nous pourrions exercer sur celui qui veut notre ruine, Dieu nous la défend. Nous voulons seulement retenir le coupable, l'épouvanter par la perte de ses biens, qu'il n'emploie qu'à soudoyer de criminelles trames... Dieu pourrait, par le feu du ciel, détruire les trésors de l'impie; mais, pour les réduire en cendres, il veut la main des hommes, la main d'un être qu'il aime, qui le comprenne... Louise, c'est la vôtre qu'il a choisie. » Et, comme Louise épouvantée hésite, l'archevêque poursuit d'un ton inspiré : « Celui qui tremble à ma voix ne peut me servir, dit le Seigneur... femme, retire-toi... Le glaive de l'ange exterminateur est trop pesant pour ton bras; retire-toi d'entre les élus du Seigneur... tu n'as pas de services pour lui; il n'a pas d'absolution pour toi... » Bientôt la jeune fille cède. Elle jure silence éternel sur l'Evangile et à Dieu qui l'écoute. « Allez, allez, ma fille, lui crie l'archevêque, demain les dispenses seront prêtes... et tous vos péchés vous seront remis... Allez, Dieu vous regarde. » Animée par cet ordre venu d'en haut, Louise va mettre le feu, pendant la nuit, à la ferme de Dumont. Son fiancé, accouru pour porter secours, la rencontre en proie à l'égarement, et il soupçonne la triste vérité. Le vieux curé est venu un des premiers sur le théâtre de l'incendie, car c'est sa paroisse qui est témoin du crime. Poursuivie par le remords, la malheureuse se jette à ses pieds; elle dit quel ordre irrésistible l'a poussée. L'archevêque, en tournée épiscopale, arrive sur ces entrefaites. Le maire, ancien émigré, n'a pas assez de génuflexions pour le recevoir. Cependant Louise a été dénoncée et arrêtée. Le maire procède à son interrogatoire en présence du prélat, dont le regard impérieux domine la pauvre enfant et lui commande le silence. Elle se tait, victime décidée au sacrifice pour gagner le paradis; mais le curé, qui a reçu ses confidences, oblige l'archevêque à promettre qu'il mettra son souverain pouvoir en œuvre pour la sauver. Dans ce moment passe, au fond du théâtre, un convoi funèbre : celui d'un vieillard qui a péri sous les décombres de la ferme incendiée. Un cri de désespoir se fait alors entendre. Il est poussé par l'infortunée qui, devant le résultat de son crime, n'a pu résister à ses remords, et, de désespoir, s'est précipitée dans la rivière. « Morte! » dit l'archevêque avec une satisfaction intérieure, car sa complice est désormais dans l'impossibilité de l'accuser. « Morte! » répète le curé. « Elle s'est punie, monseigneur! mais vous! » et il lui montre le ciel.

Une foule de détails servent de broderie à l'action; les abus reprochés journellement à l'Eglise ne sont pas oubliés. Une scène montre le curé, destitué par l'archevêque, dévoilant au jeune prêtre inexpérimenté qui vient le remplacer les iniquités et les oppressions dont l'autorité ecclésiastique se rend coupable. Le luxe princier du palais épiscopal est mis en regard de la pauvreté du presbytère. Quand fut joué l'*Incendiaire*, l'effervescence anticléricale était dans toute sa violence. Au théâtre de la Porte-Saint-Martin, l'indignation populaire éclatait chaque soir contre l'archevêque mis en scène.

INCENDIE s. m. (ain-san-dî — lat. *incendium;* de *incendere*, brûler; de *in*, en, et *cendere*, qui se rapporte au même radical que *candere*, être blanc, brillant, chaud, savoir la racine sanscrite *cand*, briller. V. CHANDELLE). Feu qui se développe sur une étendue considérable : *Causer, allumer un* INCENDIE. *Arrêter l'*INCENDIE. *L'*INCENDIE *d'une maison, d'un village, d'un quartier, d'une forêt. L'*INCENDIE *de l'Opéra. L'*INCENDIE *de Moscou. Assurance contre l'*INCENDIE. *Le diable seul sait le chiffre des* INCENDIES *produits par l'assurance.* (Toussenel.) *De même qu'il n'y a pas d'*INCENDIE *sans feu, il n'y a pas de révolution sans cause.* (E. de Gir.)

Chez vos voisins vous portez l'*incendie*,
L'aquilon souffle et vos toits sont brûlés.
BÉRANGER.

— Par anal. Vaste foyer : *L'*INCENDIE *d'une fournaise.* ‖ Lumière ardente et étendue sur un grand espace : *Le soleil levant allumait un vaste* INCENDIE *à l'horizon.*

— Fig. Grande sédition, troubles révolutionnaires; effervescence des passions : *Les peuples survivent à de grandes catastrophes; mais les gouvernements banqueroutiers peuvent disparaître dans l'*INCENDIE *des révolutions.* (Droz.) *Une pensée voluptueuse, sur un cœur inflammable, peut y allumer un violent* INCENDIE. (Boiste.)

— Prov. : *Il suffit d'une étincelle pour allumer un incendie*, Une cause légère peut amener de redoutables résultats.

— **Syn. Incendie, embrasement.** V. EMBRASEMENT.

— **Encycl.** Hist. Parmi les grands *incendies* qui ont affligé ou épouvanté le monde, les uns sont dus à des causes accidentelles, d'autres, au contraire, sont le fait de la volonté de l'homme, parfois aussi ardent à détruire qu'il l'est ordinairement à édifier. L'*incendie* est un des plus grands fléaux de la guerre dans tous les temps, soit qu'on remonte à la fabuleuse destruction de Troie, soit qu'on s'arrête à la guerre destructive faite par Louis XIV dans le Palatinat (1689), soit enfin que, de nos jours même, on suive la marche de l'invasion prussienne dans notre pays en 1870 et 1871. Les idées de vengeance politique, le fanatisme religieux ont, en outre, employé fréquemment ce moyen de destruction, et nous sommes encore à attendre que le progrès de la civilisation et des mœurs publiques nous fasse définitivement renoncer à ces façons de procéder propres aux peuples barbares.

L'*incendie* total ou partiel de cités importantes a laissé dans l'histoire un long souvenir. Nous nous bornerons à citer l'*incendie* de Rome par Néron (64), et, dans des temps plus rapprochés de nous, ceux de Londres (1666), des villes du Palatinat (1689), de Copenhague (1728 et 1807), de Constantinople (1782, 1784, 1859), du Cap-Français (1793, 1802), du Port-au-Prince (1799), d'Eisenach, en Saxe (1810), de Moscou (1812), de Bercy (1820), de Salins, dans le Jura (1825); de New-York (1735), de la Nouvelle-Orléans (1838), de Charlestown (1838), de Hambourg (1842), de Memel (1854), de Limoges (1860), de la Pointe-à-Pitre (1871), de Paris (du 24 au 29 mai 1871), de Chicago (1871), de Boston (1872), etc.

Certains édifices sont particulièrement sujets aux *incendies*, ce sont les théâtres. Sans remonter plus loin qu'un siècle, on trouve à Paris un grand nombre de salles de spectacles dévorées par le feu. Nous citerons notamment l'*incendie* de l'Opéra (1763, 1781), du théâtre des Délassements-Comiques (1787), du Théâtre Lazari (1798), du Cirque (1798), du Théâtre-Français (1799), du même théâtre (1818), du Cirque-Olympique (1826), de la Gaîté (1837), du Théâtre-Italien (1837), du Vaudeville (1838), du Diorama (1839), du théâtre des Nouveautés (1866), du théâtre de Belleville (1866), de l'Hippodrome (1869). En province, nous nous bornerons à mentionner les *incendies* du théâtre des Variétés, à Bordeaux (1855); du théâtre d'Angers (1865), de Brest (1866), etc. Si de France nous passons à l'étranger, nous trouvons l'*incendie* du théâtre d'Amsterdam (1772), du théâtre de Glascow (1780), du théâtre de Hay-Market, à Londres (1788); du théâtre de Saragosse (1788), de celui de Manchester (1789), de celui de Falmouth (1792), de l'amphithéâtre d'Asley, à Londres (1794); du théâtre Musée Colombien, aux Etats-Unis (1803 et 1804); du théâtre de Surrey, à Londres (1805); de Covent-Garden, à Londres (1808); de Drury-Lane, à Londres (1809); de Saint-Charles, à Naples (1816); du théâtre de Munich (1823), de l'amphithéâtre d'Asley (1830 et 1841), du théâtre du Lycæum, à Londres (1831); du Grand-Théâtre de Berlin (1843), du théâtre de Québec (1846), de celui de Garrick, à Londres (1846); du théâtre Grand-Ducal, à Bade (1847); du théâtre du Parc, à New-York (1848); du Théâtre-Olympique, à Londres (1849); du Théâtre-Trémont, à Boston (1852); de celui d'Adelphi, à Edimbourg (1853); de ceux de Covent-Garden et du Pavillon, à Londres (1856); du théâtre de Namur (1860 et 1862), du Grand-Théâtre de Boston (1863), de celui de Plymouth (1863). Cette même année, brûlent le théâtre de Glascow (pour la seconde fois), le théâtre du Quai-François-Joseph, à Vienne en Autriche; le théâtre Alberti, à Rome, et le théâtre de Barcelone, en Espagne. En 1865 : le théâtre de Surrey-Garden, à Londres; le Théâtre-Royal d'Edimbourg, le théâtre de Surrey, à Sheffield; le théâtre du Parc, à Stockholm; le théâtre Mondini, à Vérone; le Théâtre-Royal, à Breslau (Prusse). En 1866 : le théâtre de l'Opéra, à Cincinnati (Etats-Unis); le Théâtre-Impérial de Constantinople, le Standard-Theatre, à Londres; le Grand-Théâtre de la Nouvelle-Orléans. En 1867 : le théâtre de Namur (pour la troisième fois), le théâtre de Bowery, à New-York; le théâtre Winter-Garden (Jardin d'hiver), à New-York; le Théâtre-Comique de Saint-Louis (Etats-Unis), le théâtre des Variétés, à Philadelphie; le théâtre du Conservatoire, à Madrid; le théâtre de Sa Majesté (*Her-Majesty's*), à Londres, et le Grand-Théâtre-Américain de San-Francisco. En 1868 : le théâtre Nota, à Turin; le Théâtre-Américain de Butler, à New-York; le théâtre de Trévise (Vénétie). En 1869 : le théâtre de Glascow (déjà incendié), le théâtre de Hall (Angleterre), et le théâtre de Cologne, etc.

Si des théâtres nous passons à d'autres monuments, nous citerons dans ces dernières années : l'*incendie* de l'hôtel de ville de Bordeaux (1863), de la gare du chemin de fer de l'Ouest, à Paris (1863); de la gare du chemin de fer de Turin (1866), du magasin général de l'Arsenal de la marine, à Toulon (1865); du théâtre de la Monnaie, à Bruxelles (1866); de la Bibliothèque de Strasbourg (1870), du musée de Nancy (1871), des Tuileries, du Palais-Royal, du Palais de justice, de l'Hôtel de ville, etc., à Paris (1871); l'*incendie* de l'Escurial (1872), etc.

— *Moyens de combattre les incendies.* On s'est de tout temps préoccupé des moyens à prendre pour s'opposer aux ravages du feu. Les Romains avaient organisé des secours contre les *incendies*. On voit, surtout à l'époque d'Auguste, un service régulièrement établi. Cet empereur avait ordonné aux édiles de veiller à ce que les *incendies* fussent promptement arrêtés. A cet effet, il avait mis à leur disposition six cents esclaves. En l'an 6 après J.-C., Auguste organisa en corps des gardes de nuit et les plaça sous les ordres d'un chevalier romain. Ce corps, divisé en sept compagnies, existait encore au IIIe siècle de l'ère chrétienne. Les gardes de nuit étaient spécialement chargés d'éteindre les *incendies*. Il est probable que cette mesure s'étendit aux provinces, et que la Gaule eut ausssi des corps chargés de s'opposer au progrès des *incendies*. Au moyen âge, on laissa tomber en désuétude ces institutions romaines. Aussi les *incendies* firent-ils à cette époque des ravages effroyables. Ceux qui dévoraient une ville entière étaient communs au moyen âge. Cela s'explique par le peu de solidité des matériaux qu'on employait, la plupart des maisons étant construites en bois, et par le manque des secours nécessaires pour éteindre les flammes. Aussi, un des moyens les plus usités au moyen âge, pour arrêter les progrès du feu, était d'y porter le saint sacrement et d'y jeter le corporal, linge consacré pour placer le calice sur l'autel. Il était encore d'usage, au XVIIe siècle, de porter le saint sacrement sur le lieu de l'*incendie*. Ainsi, en 1660, lorsque le feu prit au palais du Louvre, « on y porta, dit Mlle de Montpensier dans ses *Mémoires*, le saint sacrement de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui est la paroisse; dans le moment qu'il arriva, le feu cessa. » A mesure que les gouvernements se sont perfectionnés, la police a multiplié les précautions pour prévenir les *incendies*. On en trouve l'énumération dans la *Continuation du traité de la police* (édit. de 1738, t. IV, p. 152 et suiv.). En 1670, une ordonnance de police enjoignit aux maîtres maçons, charpentiers et couvreurs de venir au secours des maisons incendiées. Ils devaient, sous peine d'amende, accourir au pro-

mier signal avec leurs ouvriers. Il fut encore prescrit aux quarteniers de se munir de seaux, de crocs, d'échelles, et, en général, de tous les outils nécessaires pour lutter contre le progrès du feu. En cas d'*incendie*, les habitants devaient aller prendre les outils dans les maisons des quarteniers (ord. de police du 31 janvier 1681). Dans les dernières années du XVIIe siècle, on commençça à faire usage des pompes portatives qui servent encore aujourd'hui. Ce fut au mois d'octobre 1699 qu'elles furent officiellement établies; un directeur général des pompes fut chargé de les entretenir en bon état et d'en fournir de neuves quand les magistrats le jugeraient nécessaire. En outre, il devait payer soixante hommes, nommés *gardes des pompes*, et les instruire à les bien manœuvrer en cas d'*incendie*. Ces gardes des pompes, que nous appelons aujourd'hui *pompiers*, placés sous les ordres du directeur général, étaient tenus de prendre, aussitôt qu'ils étaient appelés, un costume uniforme qui les fît reconnaître. Un règlement du 10 février 1735 enjoignit à l'inspecteur des pompes de faire poser régulièrement de six mois en six mois des affiches pour indiquer les lieux où les pompes étaient déposées, les noms et les demeures des gardiens, etc. Le même règlement prescrit les précautions les plus minutieuses pour prévenir les *incendies* qui pourraient résulter de quelque vice de construction des cheminées. Depuis le premier établissement des pompes jusqu'à nos jours, on n'a cessé de perfectionner une institution si utile. Un décret du 18 septembre 1811 a établi à Paris un corps de sapeurs-pompiers, qui fournit des postes aux différents quartiers de Paris. La plupart des villes et beaucoup de villages même ont aussi des corps de sapeurs-pompiers. Lorsqu'il n'existe pas de compagnie de pompiers soldés par la ville, on y supplée par des compagnies de pompiers volontaires, qui font partie de la garde nationale.

Hélas! il faut bien le dire, malgré les progrès incontestables qu'a faits de nos jours l'art du sapeur-pompier, l'unique moyen et le seul efficace pour échapper aux ravages du feu, c'est, avant toute chose, d'user d'une prévoyance et d'une surveillance attentives. Ainsi, puisqu'il est reconnu que les *incendies* se déclarent de préférence dans les théâtres et dans les autres édifices publics, il serait à souhaiter que ces édifices fussent toujours absolument isolés. Malheureusement, presque tous, au contraire, sont encastrés dans des rues, et reliés à des constructions particulières. Cela étant, voyons les précautions qu'a prises la prudence des architectes pour combattre, sinon pour prévenir le fléau de l'*incendie*.

Les établissements fixes dont on se sert pour porter promptement secours, en cas d'*incendie*, dans l'intérieur d'un théâtre, sont: 1° les réservoirs supérieurs et inférieurs; 2° les pompes à *incendie;* 3° les colonnes d'ascension; 4° les colonnes en charge, et les colonnes à compression d'air; 5° les pompes parisiennes.

Les réservoirs supérieurs sont situés dans les combles, et placés ordinairement à cheval sur le gros mur élevé entre la scène et la salle. Ils sont remplis au moyen des pompes de la cave et alimentent les colonnes en charge. Les réservoirs inférieurs sont établis dans les parties souterraines du bâtiment, soit en dessus, soit en contre-bas, soit au niveau du sol des caves; ils sont remplis ordinairement par des conduites d'eau de la Ville et reçoivent les tuyaux d'aspiration des pompes qu'ils alimentent. Enfin les pompes à *incendie* sont placées dans un lieu voûté appelé cave : elles aspirent dans les réservoirs inférieurs au moyen d'un siphon ou d'un aspirateur ordinaire, suivant qu'elles sont situées au-dessus ou à côté des réservoirs; elles alimentent ainsi les établissements d'ascension et les réservoirs supérieurs. Elles peuvent aspirer également sur les conduites d'eau de la Ville.

Les colonnes d'ascension sont des conduits en plomb qui, montés sur les tuyaux de sortie des pompes, traversent la voûte de la cave et conduisent l'eau dans les réservoirs supérieurs. Ces conduits, au lieu d'être continus, sont interrompus, au théâtre et à chaque étage des cintres, par un boisseau ou robinet à deux eaux, dont l'orifice, à pas de vis, reçoit une demi-garniture armée d'une lance. Il en est de même des colonnes en charge, conduits de plomb qui, placés sous le fond des réservoirs supérieurs, descendent l'eau pour alimenter les établissements en charge, et fournissent des jets provisoires plus ou moins élevés, suivant leur éloignement des réservoirs. Dans quelques théâtres les établissements en charge sont remplacés par un appareil à compression d'air à trois atmosphères, donnant un jet très-élevé pendant l'espace de dix minutes environ.

A l'Opéra, par exemple, il y a dans la cave un grand puits de 6 mètres de profondeur, deux réservoirs en tôle dans les combles, trente-sept établissements répartis entre les différents étages de la scène, de la cave jusqu'aux combles et à la coupole, et, dans la cave, des pompes alimentées par des colonnes de ville, ou par un puits.

Les précautions ne sont pas moins bien prises à l'hôtel de la Banque de France, situé rue de la Vrillière. Depuis 1854, le service des secours contre l'*incendie* se compose d'abord d'une série de réservoirs (quarante) échelonnés aux divers étages et pouvant contenir environ 120,000 litres d'eau. Cette immense quantité de liquide se distribue au moyen d'un grand nombre de conduites établies à chaque étage et à des distances d'environ 20 mètres l'une de l'autre. La partie de ces conduites destinée à fournir l'eau est renfermée, comme dans les théâtres, dans des établissements ou armoires en bois. A cette partie de la conduite est ajusté un robinet garni d'un boyau à lance de 8 à 16 mètres de longueur. Mentionnons encore dans plusieurs corridors, et même dans les combles, la présence de pompes à brouette dont chacune peut facilement être manœuvrée par un seul homme, et sur quelques points une grande pompe devant être manœuvrée par six hommes. Nous négligeons les menus objets de sauvetage emmagasinés à l'entre-sol, tels que cordages, pinces, marteaux et autres engins indispensables en cas d'*incendie*.

Sauf le cas de feu de cheminée, que l'on éteint soit en fermant exactement l'ouverture de la cheminée avec un drap mouillé, maintenu sur la tablette à l'aide de corps pesants, soit en jetant dans l'âtre de la fleur de soufre; sauf ce cas, c'est à l'eau qu'on a recours pour éteindre les *incendies* qui attaquent une construction. Néanmoins, à diverses reprises, on a proposé pour combattre le feu l'emploi de moyens nouveaux. On a constaté notamment que les navires à vapeur et les manufactures ont dans leurs machines à vapeur un excellent moyen d'éteindre les *incendies*. La vapeur d'eau a, en effet, la propriété d'éteindre les corps en ignition. Il y a quelques années, le feu ayant éclaté dans une vaste filature à Amiens, l'ingénieur Fourneyron fit lâcher dans l'intérieur du bâtiment la vapeur de trois grandes chaudières et, au bout de quelques minutes, l'*incendie* était étouffé. Des faits du même genre se sont reproduits à Douai, à Séclain, etc.

Vers 1850, un Anglais, M. Philips, a proposé de combattre le feu au moyen de gaz produits par un mélange d'acide sulfurique, de chlorate de potasse, de charbon de bois, de coke, de sulfate de chaux; mais les expériences qu'il fit au Champ-de-Mars, à Paris, ne réussirent point.

Une question dont on s'est beaucoup occupé, c'est de rendre incombustibles les matières exposées à l'*incendie*. Faggot a proposé, en 1740, de préserver le bois de l'action du feu en l'imprégnant d'eau tenant en dissolution de l'alun, du sulfate de fer ou un autre sel astringent; en 1820, Fuchs fit employer le silicate de potasse pour rendre incombustibles les bois, toiles, etc., du théâtre de Munich; Gay-Lussac proposa, en 1821, l'emploi d'un mélange à parties égales de sel ammoniac et de phosphate d'ammoniac; M. Morin a conseillé l'oxyde de zinc; mais tous ces sels n'agissent pas d'une manière permanente, ils perdent rapidement leurs propriétés, et quelques-uns d'entre eux altèrent les couleurs et les tissus. En 1856, Henri Masson a proposé, à l'occasion de l'*incendie* du théâtre de Bruxelles, le chlorure de calcium, qui n'est pas volatil, ne se décompose pas par la chaleur, n'altère pas les couleurs et est d'un prix minime et d'une application facile. Son principal défaut est d'attirer l'humidité atmosphérique. Le chlorure de calcium a un grand avantage : on peut le mettre en dissolution dans l'eau qu'on jette avec les pompes sur un *incendie;* l'eau se vaporise au feu, mais les objets se trouvent préservés par le chlorure de calcium. On pourrait imprégner d'une dissolution de ce sel les vêtements des pompiers. Enfin, M. Carteron a inventé un procédé pour préserver des flammes les étoffes légères. Ce procédé consiste à les imbiber avec du tungstate de soude ou sel de soude, mêlé à de l'empois, et il est excellent pour les théâtres, où arrivent parfois de terribles accidents, comme celui dont est morte Emma Livry en 1863.

Quant aux principaux appareils employés soit pour éteindre le feu, soit pour sauver les personnes et les choses, nous renvoyons le lecteur aux mots POMPES À INCENDIE, ÉCHELLE, SAC DE SAUVETAGE, BLOUSE CONTRE L'ASPHYXIE.

— *Législation pénale relative à l'incendie.* De tout temps, les incendiaires ont été punis avec une grande rigueur. La loi romaine condamnait à être brûlé vif celui qui mettait le feu à des édifices situés dans les villes. La peine de mort sans aggravation punissait tout autre *incendie*. Les lois des barbares condamnaient les incendiaires à payer un *whergeld* considérable. « Si quelqu'un, dit la loi salique, a brûlé une maison dans laquelle plusieurs personnes étaient couchées, il doit payer au propriétaire de cette maison 2,500 deniers, qui font 62 sous 1/2. Chacun de ceux qui ont échappé à l'*incendie* doit le citer à comparaître au *mallum*, et il devra payer à chacun d'eux 4,000 deniers, qui font 200 sous. » Les *Etablissements de saint Louis* condamnaient les incendiaires à avoir les yeux crevés. Les ordonnances royales des époques ultérieures prononcèrent la peine de mort contre les incendiaires. Seulement, pour ce crime, comme pour la plupart des attentats, la peine variait suivant la qualité des personnes. Un incendiaire de noble origine était décapité, si le feu avait été considérable, ou banni à perpétuité, s'il avait causé peu de dégâts. Dans le cas où l'incendiaire était une personne de condition vile, le coupable pouvait être condamné au feu ou au bannissement perpétuel, suivant les circonstances et les résultats plus ou moins funestes de son crime. Dans notre législation actuelle, l'*incendie* est considéré comme un crime lorsqu'il a été commis volontairement, et constitue un simple délit s'il est le fait d'une imprudence. La loi de 1791 et le code pénal de 1810 punissaient l'incendiaire de la peine de mort. La loi de 1832, qui régit actuellement la matière, a admis des gradations dans la criminalité, et la loi de 1863 a chargé les tribunaux correctionnels de se prononcer sur des infractions relativement légères.

La loi punit de mort celui qui, en mettant le feu, a causé la mort d'une ou de plusieurs personnes et celui qui a mis volontairement le feu à des édifices, maisons, navires, magasins, chantiers habités ou servant à l'habitation, à des édifices servant à des réunions de citoyens, qu'ils lui appartiennent ou non (art. 434 du code pénal). Ce crime réunit le double attentat à la propriété et à l'existence des citoyens, et l'attentat contre les personnes n'en existe pas moins lorsque l'édifice est la propriété de l'incendiaire. Sont punis des travaux forcés à perpétuité ceux qui mettent le feu à des édifices, maisons, magasins, etc., non habités ou ne servant pas à l'habitation, à des forêts, bois, récoltes sur pied ne leur appartenant pas; sont punis des travaux forcés à temps ceux qui, en mettant le feu aux objets précités leur appartenant, ont volontairement causé un préjudice à autrui, ou qui ont mis le feu à des bois et récoltes abattues ne leur appartenant pas. Celui qui, en mettant le feu à des objets lui appartenant ou appartenant à autrui, mais placés de manière à communiquer l'*incendie*, a amené la destruction par le feu des objets cités plus haut, est puni de la même peine que s'il avait mis le feu directement. Enfin celui qui met le feu aux objets cités plus haut, lui appartenant et sans porter préjudice à autrui, est passible de la réclusion.

L'ancienne législation n'hésitait pas à assimiler la menace d'*incendie* à l'action même, et à la punir de mort et même de la roue. Nous n'avons pas admis cette disposition un peu draconienne. Faisant une part plus large aux passions humaines, aux excitations de la colère, notre loi n'a conservé de sévérité que pour la menace qui renferme ce que l'ancien droit nommait la *sommation*. Elle distingue la menace écrite ou verbale.

Si elle est écrite, elle emprunte déjà à l'écriture une certaine gravité. La loi devient, avec raison, sévère. Et cependant elle admet encore une distinction : si la menace écrite comporte obligation de faire ou de ne pas faire une chose, la peine sera des travaux forcés à temps; si la menace est faite sans condition, sans obligation, la peine se réduit à la prison de 2 à 5 ans, à l'amende de 100 à 600 francs. Dans la menace verbale, on distingue également deux cas. Si elle est accompagnée d'une condition quelconque, elle est punie d'une amende de 25 à 300 francs et d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans. Lorsqu'elle est dégagée de toute circonstance odieuse, elle n'est passible d'aucune peine.

La loi punit d'une amende de 50 à 500 francs l'*incendie* des propriétés immobilières ou mobilières d'autrui par suite du défaut de réparation ou de nettoyage des fours, des cheminées, des forges, des maisons ou usines voisines; par des feux ou lumières portés ou laissés sans précautions suffisantes; par des feux allumés dans les champs à moins de 100 mètres des maisons, forêts, meules, etc.; par des pièces d'artifice tirées par imprudence ou négligence.

Enfin les crimes et délits d'*incendie* peuvent donner lieu, non-seulement à des poursuites criminelles, mais encore à des actions civiles. Les locataires, par exemple, sont responsables de l'*incendie* s'ils ne peuvent prouver qu'il résulte d'un cas fortuit, d'un vice de construction, de force majeure, ou qu'il a été communiqué par une maison voisine.

— Mines. *Incendies souterrains*. V. HOUILLE.

— Iconogr. Il est peu de sujets plus pittoresques qu'un *incendie*. La terreur des gens que le fléau menace ou dont il dévore la demeure, les femmes affolées, les enfants qui crient, les vieillards dont l'âge retarde la fuite, les hommes courageux qui se dévouent pour arrêter le progrès des flammes ou pour sauver les victimes, les lueurs éclatantes du feu, les tourbillons de fumée, tout prête, en un pareil sujet, au développement des passions et à la fougue du coloris. Aussi le nombre des artistes qui ont peint des *incendies* est-il grand. Quelques-uns ont représenté des *incendies* historiques : Andrea Schiavone, le Primatice, Breughel d'Enfer et beaucoup d'autres ont peint l'*Incendie de Troie;* Raphaël, l'*Incendie du Bourg* (v. ci-après); Corot, l'*Incendie de Sodome* (Salon de 1857); Gudin, l'*Incendie du quartier de Péra à Constantinople* (Salon de 1844), etc. Certains artistes ont eu la spécialité de peindre des *incendies;* nous citerons, entre autres : Breughel, qui aimait tellement les flammes qu'on l'a surnommé Breughel d'Enfer; Aart van der Neer et Egbert van der Poel, qui se sont plu à représenter des *incendies* nocturnes projetant leurs lueurs sanglantes sur les eaux assombries d'un canal ou d'une rivière, et qui ont su tirer un habile parti de ces contrastes d'ombre et de lumière. Joseph Vernet a peint l'*Incendie d'un port* (gravé par Elisabeth Lempereur). Des *incendies* en pleine mer, les plus horribles de tous, ont été représentés par deux des plus célèbres peintres de marine de ce temps, M. Théodore Gudin (*Incendie du* Kent, vaisseau de la Compagnie des Indes, appartenant au Musée du Luxembourg) et Eugène Isabey (l'*Incendie du steamer l'*Austria, exposé au Salon de 1859). D'autres scènes d'*incendie* ont été peintes par M. Antigna (musée du Luxembourg), L. Knaus (Expos. univ. de 1855) et J. Breton (Salon de 1861).

Incendie du Bourg (L'), célèbre fresque de Raphaël, au Vatican. En l'an 847, un violent incendie éclata dans le faubourg de Saint-Pierre, appelé le Bourg-Neuf (*Borgo-Nuovo*) ou la cité Léonine, du nom du pape Léon IV qui l'avait annexé à Rome et l'avait entouré de murailles. Le feu menaçait de dévorer l'église même de Saint-Pierre. Alors, dit la chronique, apparut, dans une galerie ouverte (*loggia*) du Vatican, le pape Léon IV, qui fit un signe de croix et parvint ainsi à conjurer le fléau. Telle est la scène que Raphaël a retracée dans l'une des chambres du palais pontifical.

A gauche, au premier plan, une jeune mère, au milieu des flammes qui dévorent sa maison, se penche dans le vide pour tendre son enfant à un homme qui se hausse sur la pointe des pieds et tend les bras pour recevoir le précieux fardeau. Auprès de ce groupe, un jeune homme, qui est sorti du lit sans aucun vêtement, se laisse glisser le long d'un mur, en mesurant du regard la distance qui le sépare du sol. Sur le devant est un groupe célèbre représentant un jeune homme robuste, entièrement nu, qui emporte sur ses épaules son vieux père également nu, et qu'accompagne son jeune fils.

La partie centrale du premier plan est occupée par des femmes et des enfants. Une jeune femme, vue de dos, vêtue d'une robe jaune, lève vers le ciel ses bras nus; son attitude suppliante est admirablement rendue; elle rappelle la femme agenouillée du tableau de la *Transfiguration*. Une mère montre à son enfant à joindre ses deux petites mains pour prier avec elle. Une autre mère, épouvantée par le spectacle de l'incendie, presse contre elle son enfant, tandis qu'une troisième pousse devant elle son jeune fils qui se tient la tête en criant et sa petite fille qui, par un sentiment de pudeur naïve, retient ses vêtements sur sa poitrine, en écoutant les paroles de sa mère. A droite, des hommes et des femmes essayent de combattre l'incendie. On remarque surtout une jeune femme qui présente à un jeune homme deux vases remplis d'eau; sa tunique bleue, agitée par le vent, fait ressortir les contours de son beau corps. Une autre figure, justement célèbre, est une jeune femme qui porte un vase plein d'eau sur la tête et tient un autre vase à la main, en descendant les degrés d'un escalier. Sa tournure est d'une élégance extrême et ses formes ont quelque chose d'opulent, de majestueux. De nombreuses figures sont groupées sur l'escalier de l'église, implorant l'intercession du pape; on distingue entre autres une femme et un enfant nu, qui gravissent les marches en courant. Le pape, du haut de la *loggia*, bénit la foule.

Raphaël se fit beaucoup aider par ses élèves dans l'exécution de cette peinture; on attribue même à Jules Romain l'idée du groupe qui rappelle Enée emportant son père Anchise et suivi de son fils Ascagne à travers la ville de Troie incendiée. Mais il est certain que le divin Sanzio a eu la plus forte part dans la conception de cette admirable composition. Il a montré dans cette fresque, dit M. Passavant, qu'il était un maître accompli. L'intérêt dramatique du sujet, la beauté de la composition, l'exécution magistrale de la peinture, surtout dans la partie droite du tableau, placent l'*Incendie du Bourg* au premier rang de ses ouvrages. Mais, dans le dessin du nu, il s'est davantage laissé entraîner par la tendance que manifestait alors Michel-Ange, de représenter un certain idéal, qui consiste dans l'exagération des formes humaines plutôt que dans une étude sévère des modèles divers de la nature. Or, comme il ne possédait pas, il faut l'avouer, les profondes connaissances anatomiques ni le style grandiose de son puissant rival, qualités qui, aux yeux de ce dernier, étaient les vrais caractères de l'art, nous devons, à certains égards, nous associer à l'opinion de Vasari, quand il dit : « Quoique les figures nues que Raphaël a peintes dans l'*Incendie du Bourg* soient bonnes, on ne saurait cependant les trouver excellentes sous tous les rapports. » Si sévère que puisse paraître ce jugement, il faut reconnaître cependant que Raphaël, qui avait au plus haut degré la faculté de saisir et de rendre ce qu'il y a de caractéristique dans les formes, avec plus de finesse et de sévérité à la fois qu'aucun autre artiste de son temps, aurait encore mieux réussi à peindre le nu dans l'*Incendie du Bourg*, s'il était resté fidèle à son propre génie, au lieu de se laisser aveuglément entraîner vers les principes de l'art de Michel-Ange.

L'*Incendie du Bourg* a été gravé par Fr,

Aquila, Paolo Fidanza, J. Volpato, Gius. Mochetti, Landon, etc.

INCENDIÉ, ÉE (ain-san-di-é) part. passé du v. Incendier. Dévoré, détruit par l'incendie : *Maison* INCENDIÉE. *Bois* INCENDIÉ. ‖ Dont la propriété a été livrée à l'incendie : *Indemniser des propriétaires* INCENDIÉS.

— s. m. Personne dont la propriété a été consumée par l'incendie : *Les* INCENDIÉS *de Limoges. Ouvrir une souscription en faveur des* INCENDIÉS.

INCENDIER v. a. ou tr. (ain-san-di-é — rad. *incendie*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous incendiions, que vous incendiiez*). Livrer à l'incendie : INCENDIER *une maison, une grange, une forêt.* INCENDIER *des moissons. On voit, chaque année, l'imprudence d'un seul ménage* INCENDIER *toute une bourgade.* (Fourier.)

— Fig. Livrer aux troubles, à la guerre, à la sédition : *Un conquérant imbécile peut* INCENDIER *le monde. Il ne faudrait qu'une étincelle pour* INCENDIER *l'Europe. Les passions allument tous les flambeaux qui* INCENDIENT *la terre.* (B. de St-P.)

IN-CENT-VINGT-HUIT adj. (ain-san-vain-tuitt — du préf. *in*, et de *cent vingt-huit*). Typogr. Se dit d'une feuille d'impression formant cent vingt-huit feuillets ou deux cent cinquante-six pages et du format obtenu avec cette feuille : *Une feuille* IN-CENT-VINGT-HUIT. *Format* IN-CENT-VINGT-HUIT. *Volume* IN-CENT-VINGT-HUIT.

— s. m. Volume in-cent-vingt-huit : *Un* IN-CENT-VINGT-HUIT. *Les* IN-CENT-VINGT-HUIT *contiennent rarement une feuille entière.*

INCÉO-STAPÉDAL adj. m. (ain-sé-o-sta-pé-dal). Anat. Se dit de l'un des os de l'oreille interne.

— Substantiv. Nom du même os.

INCÉRATION s. f. (ain-sé-ra-si-on — rad. *incérer*). Action d'incorporer de la cire avec une autre substance. ‖ Réduction d'une substance sèche à la consistance de la cire molle.

INCÉRÉ, ÉE (ain-sé-ré) part. passé du v. Incérer : *Substance* INCÉRÉE.

INCÉRER v. a. ou tr. (ain-sé-ré — du préf. *in*, et du lat. *cera*, cire). Mêler de cire, incorporer à la cire : INCÉRER *un corps.* INCÉRER *un médicament.* ‖ Amener à la consistance de la cire molle.

INCERTAIN, AINE adj. (ain-sèr-tain, è-ne — du préf. *in*, et de *certain*). Qui n'est pas certain, déterminé, fixé : *L'heure de la mort est* INCERTAINE. *Rien n'est plus* INCERTAIN *que la durée de la vie de chaque homme en particulier.* (J.-J. Rouss.)

De nos ans passagers le nombre est *incertain.*
RACINE.

Ne songeons qu'à bien vivre et bien prendre le vent,
Le reste est *incertain* sur l'océan mouvant.
A. BARBIER.

‖ Variable, dont la persistance est douteuse : *Un temps* INCERTAIN. *Le vent est* INCERTAIN. *La faveur des rois est* INCERTAINE.

— Par anal. Vague, confus, indécis : *Un jour* INCERTAIN. *Une couleur* INCERTAINE.

Déjà les vapeurs *incertaines*
Blanchissent le front des coteaux.
LE BRUN.

— Par ext. Qui doute, dont la pensée est indécise, qui est irrésolu : *Etre* INCERTAIN *de ce qu'on doit faire. Etre* INCERTAIN *de sa destinée. Nous voguons sur un milieu vaste, toujours* INCERTAINS *et flottants, poussés d'un bout vers l'autre.* (Pasc.)

. . . En tous lieux, surtout chez les Français,
L'*incertaine* raison marche entre deux excès.
C. DELAVIGNE.

— B.-arts. Qui manque de sûreté, de fermeté : *Contours* INCERTAINS. *Quel moment douloureux que celui où le pinceau* INCERTAIN *bavache sur la toile !* (Th. Gaut.)

— Techn. *Joints incertains*, Joints irréguliers entre des pierres de dimensions différentes.

— s. m. Ce qui est incertain : *Sacrifier le certain à l'*INCERTAIN.

— Banq. Somme variable suivant le cours du change, que l'on donne pour une somme fixe d'une monnaie étrangère. Ainsi, les banquiers de Londres donnant une somme variable de schellings pour une somme de 100 fr., et non une somme de 100 schellings pour une somme variable de francs, on dit que Londres donne l'*incertain* pour le certain. Les banquiers de Paris donnant 100 francs pour une somme de schellings variable suivant le change, on dit que Paris donne le certain pour l'*incertain*.

— **Syn. Incertain, douteux, problématique.** V. DOUTEUX.

INCERTITUDE s. f. (ain-sèr-ti-tu-de — du préf. *in*, et de *certitude*). Etat, caractère d'une chose douteuse, mal assurée, incertaine : *L'*INCERTITUDE *de l'avenir. L'*INCERTITUDE *du temps. L'*INCERTITUDE *d'une opinion. Ce qui déchire, ce qui crucifie les ouvriers, c'est l'*INCERTITUDE *de l'avenir.* (F. Bastiat.)

— **Par ext.** Etat d'une personne qui doute ou qui hésite : *Vivre dans l'*INCERTITUDE. *L'*INCERTITUDE *est une irrésolution à croire.* (Vauven.) *Après la constance de la vertu dans l'adversité, il n'est rien de plus grand que la constance de la raison dans l'*INCERTITUDE. (Proudh.)

Est-ce à moi de languir dans cette *incertitude ?*
RACINE.

‖ Mouvements, en sens contraires, dans une âme qui hésite ; ne s'emploie guère qu'au pluriel : *Le jugement est la boussole de l'homme dans les dangers et les* INCERTITUDES *de la vie.* (Mme Monmarson.)

— **Syn. Incertitude, doute, indécision,** etc. V. DOUTE.

Incertitude et vanité des sciences, ouvrage du philosophe Cornelius Agrippa. V. SCIENCES (Incertitude et vanité des).

INCERTUM OPUS loc. lat. (ain-sèr-to-mo-puss — mots lat. signifiant *ouvrage incertain*). Archit. anc. Construction formée de grands blocs irréguliers, mais taillés de façon à s'enchâsser sans laisser de vides. ‖ Dans Vitruve, Manière irrégulière d'assembler les petites pierres qui remplissent l'intervalle des chaînes, dans un mur.

INCESSAMMENT adv. (ain-sè-sa-man — rad. *incessant*). Constamment, continuellement, sans cesse : *Malgré l'affectation d'absolutisme, tout change* INCESSAMMENT *dans l'humanité.* (Proudh.) *L'homme façonne* INCESSAMMENT *son argile et est à lui-même son Prométhée.* (Michelet.)

La vieillesse chagrine *incessamment* amasse.
BOILEAU.

Il semble que le ciel sur tous tant que nous sommes
Soit obligé d'avoir *incessamment* les yeux.
LA FONTAINE.

Vois-tu, passant, couler cette onde,
Et s'écouler *incessamment ?*
Ainsi fait la gloire du monde,
Et rien que Dieu n'est permanent.
MALHERBE.

— Immédiatement, sur-le-champ, sans délai, sous peu, bientôt : *Si vous m'écrivez, ayez la bonté de vous y prendre* INCESSAMMENT ; *je ne resterai pas si longtemps à Villars.* (Volt.)

Il est parti muni de mon consentement,
Et l'affaire sera finie *incessamment.*
GRESSET.

— **Syn. Incessamment, assidûment, constamment, continuellement, sans cesse, sans relâche, toujours.** V. ASSIDÛMENT.

INCESSANT, ANTE adj. (ain-sè-san, an-te ; quelques-uns prononcent ain-sèss-san — du préf. *in*, et de *cesser*). Qui ne cesse pas, qui dure constamment, continuel : *Douleur* INCESSANTE. *Cris* INCESSANTS. *Travail* INCESSANT. *La nécessité* INCESSANTE *du travail est le côté admirable de notre société.* (Guizot.)

INCESSIBILITÉ s. f. (ain-sè-si-bi-li-té ; quelques-uns prononcent ain-sèss-si-bi-li-té — rad. *incessible*). Jurisp. Caractère de ce qui est incessible : *L'*INCESSIBILITÉ *d'un droit personnel.*

INCESSIBLE adj. (ain-sé-si-ble ; quelques-uns prononcent ain-sèss-si-ble — du préf. *in*, et de *cessible*). Jurispr. Qui ne peut être cédé, qui est absolument personnel : *Droit* INCESSIBLE. *Un manuscrit devrait être* INCESSIBLE *comme il est insaisissable.* (F. Deriége.)

INCESTE s. m. (ain-cè-ste — lat. *incestus ;* de *in*, priv., et *castus*, chaste). Commerce charnel entre personnes parentes à un degré pour lequel le mariage est prohibé : *Caligula publiait hautement que sa mère était née de l'*INCESTE *d'Auguste et de Julie.* (Volt.) *L'*INCESTE *a pour pendant la sodomie.* (Proudh.)

Mes crimes désormais ont passé la mesure ;
Je respire à la fois l'*inceste* et l'imposture.
RACINE.

— Dr. ecclés. *Inceste spirituel*, Commerce charnel entre deux personnes alliées spirituellement, comme un confesseur et sa pénitente. ‖ Etat d'un bénéficier qui possède ce qu'on appelle, dans le droit canon, la mère et la fille, c'est-à-dire deux bénéfices dont l'un dépend de l'autre, cas qui rend vacants l'un et l'autre bénéfice.

— Econ. rur. Accouplement d'un animal avec un autre qui est né de lui, ou qui est né du même père ou de la même mère.

— **Encycl.** Dans l'état actuel des sociétés humaines, l'*inceste* soulève un sentiment de répulsion, presque d'horreur, qu'il est assez difficile de s'expliquer quand on examine la question de sang-froid et avec la ferme résolution de ne se laisser dominer par aucun préjugé. Si l'*inceste* est réellement criminel de nos jours, il est aisé de comprendre qu'il n'a pas pu l'être toujours, que l'*inceste* a été nécessaire à l'origine de l'existence de l'homme sur la terre, que même on peut concevoir pour le présent et pour l'avenir la possibilité de certains faits qui rendraient encore l'*inceste* non-seulement excusable, mais nécessaire. Supposez qu'un navire, portant parmi ses passagers une famille composée du père et de la mère et de plusieurs enfants des deux sexes, fasse naufrage dans des parages lointains ; que cette famille, sauvée par l'énergie et le dévouement du père, se trouve jetée sur une île déserte, qu'elle parvienne à s'y créer des moyens d'existence, et qu'elle y séjourne pendant un demi-siècle : n'est-il pas évident que les frères devront prendre leurs sœurs pour femmes, et que les parents eux-mêmes devront non-seulement autoriser, mais bénir ces unions ? D'après la Bible, les fils d'Adam et d'Eve durent nécessairement choisir leurs compagnes parmi leurs sœurs ; après le déluge, les petits-enfants de Noé n'eurent d'autre alternative que d'épouser leurs sœurs ou leurs cousines, c'est-à-dire que l'inceste, à un degré quelconque, fut encore pour eux une nécessité. On le voit donc, le sentiment de répulsion que nous éprouvons pour l'*inceste* n'a pas existé dans tous les temps, et cela suffit pour démontrer qu'il y a quelque chose de factice et d'exagéré peut-être dans ce sentiment.

Si maintenant nous cherchons à nous rendre compte de ce qui a pu, avec le progrès de la civilisation et des lumières, inspirer aux hommes vivant en société une sorte d'horreur pour l'*inceste*, nous verrons d'abord que cette horreur n'est pas la même pour tous les *incestes*. Celui qu'un fils commettrait avec sa mère ou un père avec sa fille soulèverait une réprobation universelle ; pourquoi ? C'est que nous y voyons la violation d'une loi naturelle que nous trouvons tous gravée au fond de nos cœurs : la loi du respect que les enfants doivent à ceux dont ils tiennent l'existence, ou celle de la protection et du dévouement que les parents doivent à leurs enfants. L'*inceste* entre frères et sœurs nous indigne moins, et pourtant nous le trouvons blâmable : c'est que nous comprenons la nécessité morale d'une grande pureté dans les rapports continuels qui existent forcément entre les enfants d'une même famille, et nous sentons que la loi a dû, dans un intérêt tout social, régler ces rapports pour en exclure tout ce qui pourrait favoriser des abus que la vie commune rendrait trop faciles ; nous sentons même qu'il est utile de créer des sentiments factices pour fortifier la loi sous ce rapport. Entre cousins et cousines, l'*inceste* n'a plus la même gravité ; si le mariage a lieu, après les dispenses nécessaires, les époux jouissent de la même considération que s'ils n'étaient point parents ; s'ils vivent ensemble sans être mariés, on les blâme juste autant que l'on blâme tous ceux qui vivent en concubinage, et le lien de parenté qui les unissait est compté à peu près pour rien. A des degrés plus éloignés, l'*inceste* perd tout caractère de criminalité aux yeux de l'opinion.

En résumé, si l'*inceste* est un crime contre nature, ce n'est qu'autant qu'il est commis entre ascendants et descendants ; l'intérêt social et celui des familles demandent que la loi et l'usage interdisent tout commerce charnel entre frères et sœurs, et, aux raisons que nous avons données, on peut en joindre d'autres tirées de la nécessité des croisements pour empêcher la race humaine de dégénérer ; quant aux degrés de parenté plus éloignés, ni la nature, ni la morale, ni l'intérêt social n'obligent à les considérer comme des obstacles sérieux pour empêcher l'union des sexes.

Au point de vue de la loi positive, on peut dire qu'il n'existe plus de législation autorisant le mariage incestueux, et plusieurs codes modernes punissent l'*inceste* commis hors mariage. La législation de l'Eglise, base de la plupart des législations actuelles à cet égard, a toujours été d'une grande rigueur contre les incestueux. La prohibition des unions entre parents fut même une des causes qui retardèrent la conversion des Francs établis en Gaule. Rien, en effet, n'était si commun chez les Francs que les unions incestueuses. L'Eglise fit des efforts désespérés contre cet usage : elle défendit le mariage entre parents jusqu'au septième degré inclusivement, et établit les mêmes empêchements à l'égard de ceux qu'unissait l'affinité spirituelle contractée sur les fonts baptismaux entre parrains et marraines, filleuls et filleules, etc. Le concile de Trente restreignit la prohibition au quatrième degré, et, en outre, le pape peut accorder des dispenses pour ce degré, et pour les alliés du troisième et du deuxième (oncle et nièce ou tante et neveu, beau-frère et belle-sœur). La loi civile française ne prohibe les alliances entre parents et alliés que jusqu'au troisième degré, et le chef de l'État peut accorder des autorisations pour les parents au troisième degré et les alliés au deuxième.

Mais si notre loi prohibe les unions incestueuses, elle n'applique aucune peine aux faits incestueux. L'*inceste* n'est puni que lorsqu'il est commis par un ascendant sur la personne d'un mineur non émancipé par le mariage (C. pén., art. 331), cas où il rentre dans la classe des attentats à la pudeur consommés ou tentés sans violence sur des mineurs, avec cette circonstance que le crime existe même lorsque la victime est âgée de plus de 13 ans. Sans punir l'*inceste*, la loi française fait aux enfants incestueux une condition pire que celle des enfants naturels. V. INCESTUEUX.

Plusieurs législations étrangères ont défini et punissent l'*inceste*, que la législation française a complétement négligé. En Amérique, à New-York, l'*inceste* est puni d'une détention, dans un pénitencier, qui ne peut excéder dix ans ; l'Autriche réduit la peine à un emprisonnement de six mois à un an ; en Prusse, la peine varie de trois ans à cinq ans de détention dans un fort, si l'*inceste* est commis entre ascendant et descendant, et d'un an à deux ans de reclusion si les coupables sont frère et sœur et tous deux en âge de puberté.

INCESTE s. m. et f. (ain-sè-ste — v. le mot précédent). Personne incestueuse : *Autrefois les* INCESTES *étaient punis de mort.* (Acad.)

— Adjectiv. Incestueux, incestueuse :

... Je me vois enfin, par un mélange affreux,
Inceste, parricide, et pourtant vertueux.
VOLTAIRE.

‖ Ce sens a vieilli, aussi bien que le précédent.

INCESTUEUSEMENT adv. (ain-sè-stu-eu-ze-man — rad. *incestueux*). D'une manière incestueuse : *Vivre* INCESTUEUSEMENT.

INCESTUEUX, EUSE adj. (ain-sè-stu-eu, eu-ze — rad. *inceste*). Qui a commis un inceste : *Un couple* INCESTUEUX. *Une fille* INCESTUEUSE. *Dès la naissance d'Œdipe, un oracle avait prédit qu'il serait parricide et* INCESTUEUX.

Amant *incestueux* de sa fille Julie,
De son rival Ovide il proscrivit les vers.
VOLTAIRE.

‖ Qui a le caractère de l'inceste, qui a l'inceste pour but : *Commerce* INCESTUEUX. *Mariage* INCESTUEUX. *Désirs* INCESTUEUX. *Passion* INCESTUEUSE. *Un instinct naturel, fondé sur des lois physiologiques consacrées par la morale, a généralement écarté les unions* INCESTUEUSES. (Maury.) ‖ Qui provient d'un inceste : *Un fils* INCESTUEUX. *On peut poser en aphorisme que les races* INCESTUEUSES *sont des races d'iniquité.* (Proudh.)

— Substantiv. Personne incestueuse : *Les* INCESTUEUX.

Un seul jour ne fait pas, d'un mortel vertueux,
Un perfide assassin, un lâche *incestueux.*
RACINE.

— **Encycl.** *Enfants incestueux.* Les enfants nés de personnes parentes ou alliées au degré prohibé sont *incestueux*. La recherche de la paternité ou de la maternité *incestueuse* est interdite. Les enfants qui en proviennent ne peuvent être reconnus ni légitimés (C. civil, art. 331 et 335). Néanmoins, il arrive que, par suite de décisions judiciaires, de déclarations authentiques ou d'autres actes, il est établi que des enfants sont nés de personnes entre lesquelles le mariage était prohibé ; la loi, dans ce cas, sans autoriser la reconnaissance proprement dite, donne une sorte d'existence légale à cette parenté naturelle, en obligeant les parents à donner des aliments aux enfants nés de leur commerce *incestueux ;* seulement leur succession ne leur est pas dévolue. L'enfant *incestueux* est inapte à succéder à son père ou à sa mère (C. civil, art. 762).

La question s'est déjà présentée de savoir si l'enfant *incestueux* dont les parents obtenaient ultérieurement la permission de se marier était légitimé par le mariage subséquent. La jurisprudence s'est fixée dans un sens favorable à la légitimation. La cour de cassation s'est prononcée ainsi en 1868, et il est peu probable qu'elle revienne sur sa jurisprudence. M. Beudant, dans une note sur cet arrêt (v. Dalloz, *Recueil périod.*, année 1868), reconnaît, tout en combattant la doctrine de la cour, que des considérations d'équité très-puissantes militent en sa faveur.

INCHANTABLE adj. (ain-chan-ta-ble — du préf. *in*, et de *chantable*). Qui ne peut être chanté : *Musique* INCHANTABLE. *Un air dur, baroque et presque* INCHANTABLE. (J.-J. Rouss.)

INCHBALD (Elisabeth SIMPSON, mistress), femme de lettres et actrice anglaise, née à Standingfield, comté de Suffolk, le 15 octobre 1753, morte à Kensington le 1er août 1821. Elle était fille d'un fermier du comté de Suffolk. Toute jeune, miss Simpson préférait aux plaisirs des enfants de son âge la lecture des romans et des comédies, dont elle apprenait des rôles par cœur. Un de ses frères s'étant fait acteur, elle ne rêva bientôt plus que de suivre ses traces et de monter sur les planches, bien qu'elle fût affligée d'un défaut de prononciation dont, par la suite, elle parvint, à force de travail, à se corriger. En 1771, elle se rendit à Londres, où ses dix-huit ans et ses avantages personnels eussent pu lui attirer plutôt de dangereux adorateurs que des protecteurs sérieux, si elle n'eût eu la chance de rencontrer l'acteur Inchbald, qui s'éprit d'elle et l'épousa en 1772. Inchbald et sa femme partirent pour Bristol, où la jeune femme débuta dans le rôle de Cornélie du *Roi Lear*, de Shakspeare. Son succès ne fut pas aussi grand d'abord qu'elle l'avait espéré, malgré son intelligence et sa beauté. C'est que l'art du comédien ne s'improvise pas et demande de longues et sérieuses études. Les deux époux parcoururent ensuite les principales villes du Royaume-Uni et allèrent même jusqu'en France. Peu de temps après son retour en Angleterre, en 1777, mistress Inchbald perdit son mari. Cette perte lui fit sentir la nécessité de travailler sérieusement pour arriver, sinon à la gloire, au moins à vivre de son talent. Elle contracta heureusement un engagement de quelques années avec le directeur du théâtre de Covent-Garden, continua à mener une vie pure et honorée, et, pendant ses moments de loisir, elle adaptait à la scène anglaise des pièces tirées de l'allemand ou du français. Bientôt, à force de lire des romans, elle voulut s'essayer à en composer un, et elle mit au jour le délicieux récit intitulé : *Simple histoire* (1791), qui a été traduit dans toutes les langues, que tout le monde a lu, et dont la plupart des personnages sont devenus des types. Encouragée par ce brillant

début, elle écrivit d'autres romans, qui, sàns avoir la valeur du premier, concoururent à sa réputation littéraire. En 1789, mistress Inchbald, gagnant assez d'argent par sa plume, se retira définitivement du théâtre, et, après avoir quelque peu fréquenté le monde, où elle était bien accueillie, elle finit par vivre dans une retraite absolue, employant ses revenus à aider ses parents et à soulager les pauvres.

« Mistress Inchbald était fort jolie, dit Philarète Chasles. On remarquait surtout la grâce exquise et les contours délicats de tous ses traits; des yeux noirs pleins d'expression, d'intelligence et d'esprit; un mélange de finesse, de vivacité et de candeur qui donnait à sa physionomie un attrait spécial... Dans ses romans comme dans sa vie privée, elle réunissait l'énergie et la finesse. » Miss Edgeworth la jugeait en ces termes : « Mistress Inchbald emploie peu de mots et produit une vive impression sur le lecteur. Il y a dans son talent une puissance de passion secrète et une délicatesse ardente que nulle romancière n'a su atteindre. » Son âme douce, tendre, rêveuse la portait vers la solitude. « Pourquoi n'allez-vous pas dans le monde, lui demandait un jour Mme de Staël. — A quoi bon? lui répondit-elle; je suis seule au monde; je n'ai personne qui puisse jouir des succès dont vous me parlez. »

On a d'elle : *Un conte mogol*, drame inédit (1784); l'*Apparence est contre eux*, farce (1785); le *Vœu de la veuve*, farce (1786); *Je vous dirai quoi*, farce (1786); *Tout sur un jour d'été*, comédie (1787); l'*Enfant de la nature*, drame (1788); *Minuit*, comédie (1788); *Comme ils sont*, pièce (1788); l'*Homme marié*, comédie (1789); les *Jeunes gens et les vieilles femmes*, farce (1792); *Chacun a ses défauts* (1793); le *Jour des noces*, comédie (1794); les *Epouses et les fiancées comme elles sont*, comédie (1797); les *Vœux des amants*, pièce (1798); le *Sage de l'Orient*, pièce (1789); *Faut-il se marier ou non?* comédie (1805); puis *Simple histoire* (1791), roman traduit en français par Deschamps (1796) et par Paquis (1830); *Mathilde*, suite de ce roman; le *Nature et l'art*, roman (1796), traduit comme les deux autres en français par Deschamps. Outre ces ouvrages, mistress Inchbald a publié une collection de pièces anglaises sous le titre de *British theatre*, et une collection de pièces modernes de tous les pays sous celui de *Modern theatre;* enfin, elle a fait aussi paraître une collection de *Farces* en 7 volumes. Un érudit anglais, M. Boaden, a rédigé, sur son journal manuscrit et d'après sa correspondance, les *Mémoires de mistress Inchbald*.

INCHOATIF, IVE adj. (ain-ko-a-tiff, i-ve — lat. *inchoativus;* de *inchoare*, proprement commencer une construction en fouillant le sol pour les fondations, et en général commencer; de *in*, en, dans, et de *choare*, le même que le grec *choein*, faire une fouille, creuser la terre). Gramm. Se dit des verbes qui indiquent un commencement ou une progression d'action, comme *vieillir*, *verdir*, *s'endormir*, en français; *mitesco*, *irascor*, etc., en latin.

— Philol. et mus. Initial : *Lettres* INCHOATIVES. *Gamme* INCHOATIVE.

— s. m. Gramm. Verbe inchoatif : *Les* INCHOATIFS. *Ce verbe est un* INCHOATIF. ‖ Sujet d'une proposition nominale en arabe.

INCHOATION s. f. (ain-ko-a-si-on — lat. *inchoatio;* de *inchoare*, commencer). Philos. Commencement : INCHOATION *de jugement.*

INCHOFER (Melchior), jésuite et érudit allemand, né à Vienne en 1584, mort en 1648. Il professa la théologie, la philosophie et les mathématiques dans les maisons de son ordre à Messine et à Rome. S'étant attiré dans cette dernière ville quelques désagréments, pour avoir désapprouvé dans un écrit la castration à laquelle on soumettait de jeunes enfants, afin de leur conserver une voix agréable pour les chants d'église, il se rendit à Maurata, où il dirigea un collége de son ordre, puis à Milan, où il mourut. Inchofer a composé plusieurs ouvrages pleins d'érudition, mais manquant souvent de critique : *Annales ecclesiastici regni Hungariæ* (Rome, 1644, t. I), resté inachevé; *Martyrologium romanum* (inédit), ouvrage auquel il travailla une partie de sa vie; *Tractatus syllepticus* (1633), où il combat le système de Copernic; *Historia sacræ latinitatis* (1635); *Grammaticus palæphatius* (1639), etc. On lui a attribué, mais à tort, le fameux pamphlet contre les jésuites : *Monarchia solipsorum* (la *Monarchie des solipses*), reconnu pour être du jésuite Scotti.

INCHY, bourg et commune de France (Nord), cant. du Cateau, arrond. et à 17 kilom. S.-E. de Cambrai; 1,715 hab. Fabriques et tissage de laine.

INCICATRISABLE adj. (ain-si-ka-tri-za-ble — du préf. *in*, et de *cicatrisable*). Qui ne peut être cicatrisé : *Plaie* INCICATRISABLE.

INCIDEMMENT adv. (ain-si-da-man — rad. *incident*). D'une manière incidente, accessoire; par occasion et en dehors de l'objet principal : *Traiter* INCIDEMMENT *une question.*

— Pratiq. Par suite et accessoirement : *Etre défendeur au princippl, et* INCIDEMMENT *demandeur par ses défenses.*

INCIDENCE s. f. (ain-si-dan-se — rad. *incident*). Géom. Rencontre : *L'*INCIDENCE *d'une ligne sur une autre ligne, d'une ligne sur une surface, d'une surface sur une autre.*

— Physiq. *Angle d'incidence*, Angle que fait la direction d'un corps en mouvement ou d'un rayon avec une ligne ou une surface, au moment de la rencontre : *L'angle de réflexion est égal à l'*ANGLE D'INCIDENCE. *Le talent du joueur au billard consiste en grande partie à évaluer avec justesse les* ANGLES D'INCIDENCE. ‖ *Point d'incidence*, Sommet de l'angle d'incidence. ‖ *Axe d'incidence*, Ligne perpendiculaire élevée au point d'incidence, sur la surface réfléchissante. ‖ *Ligne d'incidence*, Ligne qui marque la direction du corps ou du rayon réfléchi vers le point d'incidence.

— Gramm. Nature d'une proposition incidente, c'est-à-dire d'une proposition accessoire qui se combine avec la proposition principale, sans en modifier le sens, comme dans l'exemple suivant : *Ce procès,* SOYEZ-EN CERTAIN, *est gagné pour votre adversaire.*

— **Encycl.** Physiq. Un rayon de lumière ou de chaleur qui parvient à la surface d'un corps prend le nom de rayon incident par rapport au rayon réfléchi ou réfracté auquel il donne lieu. On nomme point d'*incidence* le point où le rayon vient rencontrer la surface réfléchissante ou réfractrice, et angle d'*incidence* l'angle que fait le rayon incident avec la tangente à la surface, qui est contenu avec lui dans un même plan normal à cette surface au point d'*incidence*. *L'angle d'incidence est égal à l'angle de réflexion;* dans la réfraction simple, *les sinus des angles d'incidence et de réfraction sont entre eux dans un rapport qui ne dépend que de la nature des milieux que sépare la surface considérée.* L'*incidence* est dite oblique ou normale, selon que le rayon incident est incliné sur la surface de séparation, ou lui est perpendiculaire.

INCIDENT, ENTE adj. (ain-si-dan, an-te — lat. *incidens*, tombant dessus). Accessoire, qui a lieu par occasion : *Observation* INCIDENTE. *Question* INCIDENTE.

— Physiq. Qui tombe sur une surface réfringente ou élastique, en parlant d'un rayon ou d'un corps en mouvement : *Rayon* INCIDENT.

— Gramm. Accessoire, faisant partie non essentielle de l'idée ou de la proposition principale : *Proposition, phrase* INCIDENTE. ‖ *Proposition incidente explicative*, ou, substantiv., *Incidente explicative*, Proposition incidente qui énonce une circonstance tout à fait accessoire, et ne modifie aucunement la proposition principale, comme dans l'exemple suivant : *Votre père,* QUE J'AI VU HIER, *m'a assuré le contraire.* ‖ *Proposition incidente déterminative*, ou, substantiv., *Incidente déterminative*, Proposition incidente qui modifie en quelque chose le sens de la proposition principale, de sorte qu'elle ne peut être supprimée sans que le sens soit altéré. En voici un exemple : *L'homme* QUI MENT QUELQUEFOIS *mérite de n'être jamais cru.*

INCIDENT s. m. (ain-si-dan — de *incident* adj.). Fait qui survient pendant le cours d'un fait principal, d'une entreprise, d'une affaire : *Un heureux* INCIDENT. *Un* INCIDENT *fatal. Un* INCIDENT *imprévu. Il ne faut pas confondre les événements et les* INCIDENTS : *les* INCIDENTS *sont des faits isolés, les événements ont un lien entre eux qui les rend solidaires.* (E. de Gir.)

— Littér. Fait ou récit accessoire qui interrompt la marche de l'action principale :

> N'offrez point un sujet d'*incidents* trop chargé.
> Le seul courroux d'Achille, avec art ménagé,
> Remplit abondamment une Iliade entière.
>
> BOILEAU.

— Jurispr. Contestation accessoire qui survient dans le cours d'une affaire : *Juger l'*INCIDENT. *Vider un* INCIDENT. *Multiplier les* INCIDENTS.

> Autre *incident :* pendant qu'au procès on travaille,
> Ma partie en mon pré laisse aller sa volaille.
>
> RACINE.

— **Encycl.** Jurispr. Un *incident*, dans un procès, est une contestation qui s'élève et suspend le cours de l'instance principale. Ainsi le désaveu, la récusation, la vérification d'écriture, les demandes en compensation, en provision, tout événement changeant les qualités de la cause, comme la mort de l'une des parties, le décès de l'avoué, sont des *incidents*. Si c'est une inscription de faux qui survient, elle prend le nom de faux *incident*. Lorsque la demande d'*incident* est formée contre les parties ou contre l'une d'elles par un tiers qui ne figurait pas au procès, l'*incident* prend le nom d'intervention; elle ne retient celui d'*incident* proprement dit que dans le cas où elle est formée par une des parties qui sont en cause.

La jurisprudence a constamment reconnu que les tribunaux ne peuvent admettre, comme demandes incidentes, celles qui doivent être l'objet d'une action principale. Si cette règle n'était point observée scrupuleusement, on pourrait non-seulement se soustraire à l'essai de conciliation, dans tous les cas où il est exigé par la loi, mais encore éterniser la procédure la plus simple. Quand la demande incidente est formée par le demandeur originaire, elle conserve le nom de demande incidente, et Carré propose avec raison de l'appeler additionnelle, pour la distinguer de celle formée par le défendeur, et qui prend souvent le nom de reconvention ou demande reconventionnelle.

Les demandes incidentes doivent être formées par un simple acte d'avoué à avoué contenant les moyens et les conclusions, avec offre de communiquer les pièces justificatives, sur récépissé ou par dépôt au greffe. Les demandes incidentes devant être faites par acte d'avoué à avoué, on ne peut en former contre la partie défaillante qui n'a pas d'avoué constitué, parce qu'on doit présumer que le défendeur se serait présenté, si l'on eût d'abord formé contre lui les demandes principale et incidente. Dans les justices de paix et dans les tribunaux de commerce, où les écritures ne sont point admises, les demandes incidentes sont formées à l'audience; mais il est prudent de les formuler dans des conclusions expresses. On peut de même former verbalement à l'audience, devant les tribunaux ordinaires, les demandes incidentes provoquées par des plaidoiries; mais alors les conclusions doivent être remises par écrit au greffier. Hors ce cas, les demandes incidentes doivent toujours être formées par un simple acte, pour que la partie adverse en soit instruite avant l'audience, et puisse avoir le temps d'examiner les moyens et de préparer ses réponses. Les demandes incidentes sont jugées par préalable, s'il y a lieu (art. 338), c'est-à-dire quand la demande incidente consistera dans une exception, ou quand elle offrira à décider une question dont la solution ne laissera plus rien à juger sur la demande principale. Mais elles peuvent aussi être jointes au fond, pour être jugées avec le principal par un seul et même jugement. D'après l'art. 338, dans les affaires sur lesquelles il a été ordonné une instruction par écrit, l'incident est porté à l'audience, pour être statué ce qu'il appartiendra, c'est-à-dire que le tribunal peut, après que l'incident a été porté à l'audience, ou le juger sur-le-champ, ou bien le joindre au fond pour statuer par le même jugement.

On appelle faux *incident* un moyen de procédure que l'on prend pour faire déclarer fausse ou falsifiée, et rejeter de la cause, une pièce signifiée, communiquée ou produite dans le cours de l'instruction ou de la procédure. Si le procès est engagé au civil, il prend le nom de faux *incident* civil; si le procès est engagé au criminel, le faux qui se poursuivra incidemment à la procédure criminelle sera un faux *incident* criminel.

— *Faux incident civil.* Lorsque, dans le cours d'un procès, la partie contre laquelle on invoque un acte authentique ou un acte sous seing privé nie la sincérité de ces pièces, elle doit s'inscrire en faux contre son adversaire. Pour cela, elle doit commencer par sommer par huissier la partie adverse de déclarer si elle entend ou non se prévaloir de la pièce; dans le cas où l'adversaire ne répond pas, la pièce, par cela même, est considérée comme retirée; dans le cas d'une réponse affirmative, le demandeur doit faire au greffe une inscription de faux, puis il fait rendre un jugement interlocutoire, qui se borne ordinairement à constater des dénégations ou des affirmations contradictoires. Néanmoins, si l'inscription de faux a trait à une pièce sans importance pour le fond du procès, si au contraire le faux allégué se révèle matériellement à la première inspection de la pièce, le tribunal peut immédiatement soit rejeter l'inscription de faux, soit au contraire reconnaître la fausseté de la pièce. Trois jours après la notification du jugement qui a admis l'inscription de faux, le défendeur doit déposer au greffe la pièce attaquée. Il est alors procédé à une enquête ou à une expertise à la suite de laquelle le tribunal rend son jugement; si la pièce est reconnue fausse, elle est écartée du procès; dans le cas contraire, le demandeur est condamné à une amende dont le minimum est de 300 francs, et parfois à des dommages-intérêts.

Comme le faux *incident* peut donner lieu à une action publique, le ministère public doit toujours prendre des conclusions dans ces sortes de procédures (art. 251). Les traces de faux qui peuvent se présenter peuvent être relevées, soit par le président du tribunal, soit par le demandeur en faux *incident* et occasionner ainsi une poursuite criminelle. Dans ce cas, il sera sursis à statuer sur le civil jusque après le jugement sur le faux. L'action publique une fois intentée, l'action civile, même antérieure, est suspendue, en vertu du principe : *Le criminel tient le civil en état.*

— *Faux incident criminel.* Dans un procès civil, la partie qui s'inscrit en faux fait le procès à l'acte, et il n'y a jusqu'alors que faux *incident* civil; mais si cette partie croit connaître l'individu coupable de ce faux, et si cet individu ne peut invoquer la prescription de dix ans, fixée par la loi pour les actes de cette nature, elle entame alors un procès, non pas devant un tribunal civil, mais devant un tribunal criminel. Elle saisit de l'affaire le ministère public qui fait le procès non point à l'acte, mais au coupable du faux.

INCIDENTÉ, ÉE (ain-si-dan-té) part. passé du v. Incidenter. Qui offre des incidents : *En réalité, leur travail est extrêmement varié,* INCIDENTÉ *de diverses manières.* (Michelet.)

INCIDENTER v. n. ou intr. (ain-si-dan-té — rad. *incident*). Pratiq. Faire naître des incidents, les soulever, dans le cours d'un procès : INCIDENTER *pour traîner l'affaire en longueur et lasser la partie.*

— Par anal. Faire naître, dans une intention de chicane, des questions étrangères à la question qui se traite : *On* A INCIDENTÉ *sur l'étoile qui conduisit les mages du fond de l'Orient à Jérusalem.* (Volt.) *A qui que ce soit, il ne convient de s'interrompre, pour* INCIDENTER, *avec le bureau, les apartés des couloirs et les ergoteurs de l'Assemblée.* (Cormen.)

INCILAIRE s. f. (ain-si-lè-re). Moll. Syn. de VÉRONICELLE.

INCINÉRATION s. f. (ain-si-né-ra-si-on — rad. *incinérer*). Action de réduire en cendres : *L'*INCINÉRATION *du bois, du charbon. L'*INCINÉRATION *des cadavres.*

— **Encycl.** V. CRÉMATION.

INCINÉRÉ, ÉE (ain-si-né-ré) part. passé du v. Incinérer : *Bois* INCINÉRÉ. *Cadavre* INCINÉRÉ.

INCINÉRER v. a. ou tr. (ain-si-né-ré — du lat. *in*, en; *cineres*, cendres. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'incinère, qu'il incinère;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *J'incinérerai, il incinérerait*). Réduire en cendres : *Ceux qui* INCINÉRAIENT *les corps montraient-ils moins de respect pour les morts que ceux qui les livrent aux vers?*

INCIPIT s. m. (ain-si-pitt — mot lat. qui signif. *il commence*). Bibliogr. Premiers mots des ouvrages : *Ce catalogue donne les* INCIPIT *de tous les livres qu'il cite.*

INCIRCONCIS, ISE adj. (ain-sir-kon-si, i-ze — du préf. *in*, et de *circoncis*). Qui n'est pas circoncis : *Enfant* INCIRCONCIS. ‖ Infidèle, gentil, dans le langage des Juifs : *Les peuples* INCIRCONCIS. *Les nations* INCIRCONCISES.

— Fig. Semblable à un infidèle, dans le langage de l'Evangile . *Si vous violez la loi, tout circoncis que vous êtes, vous devenez un homme* INCIRCONCIS. (Evangile.)

— Substantiv. Homme incirconcis, infidèle, dans le langage des Juifs : *Les* INCIRCONCIS. *Les mœurs ne discernent presque plus le peuple de Dieu des* INCIRCONCIS. (Mass.)

INCIRCONSCRIPTIBLE adj. (ain-sir-kon-skri-pti-ble — du préf. *in*, et de *circonscrire*). Géom. Qui ne peut être circonscrit : *Figure* INCIRCONSCRIPTIBLE *au cercle.*

INCISA, bourg d'Italie, prov. et à 28 kilom. S. de Florence, sur la rive gauche de l'Arno; 2,320 hab. Beau château et église collégiale. Patrie de Pétrarque. ‖ Autre bourg du royaume d'Italie, prov. et à 12 kilom. N. d'Acqui, ch.-l. de mandement, sur la rive droite du Bello; 2,150 hab. Moulinage de la soie.

INCISE s. f. (ain-si-ze — du lat. *incisus*, coupé). Gramm. Petite phrase incidente explicative, qui coupe une phrase principale, dont elle interrompt le sens, comme *dit-on*, *je crois*, etc. : *Les* INCISES *multipliées sont un grand embarras dans le discours.*

— Rhétor. Chacune des parties d'un membre de période.

— Mus. Chacun des membres d'une pensée musicale.

INCISÉ, ÉE (ain-si-zé) part. passé du v. Inciser. Entaillé : *Arbre* INCISÉ.

— Bot. Qui porte des découpures plus longues que larges : *Feuille* INCISÉE. *Calice* INCISÉ. *Corolle* INCISÉE. *Le calice de la capucine est* INCISÉ. (Acad.)

INCISER v. a. ou tr. (ain-si-zé — lat. *incidere;* de *in*, en, et de *cædere*, couper). Entailler sur une longueur considérable, par rapport à la largeur de l'entaille : INCISER *du bois.* INCISER *l'écorce d'un arbre.* INCISER *la peau d'un cadavre.* INCISER *un abcès.*

— Techn. Couper, en parlant du verre encore chaud : *On* INCISE *le verre chaud en appliquant dessus une verge de fer froide.*

INCISIF, IVE adj. (ain-si-ziff — lat. *incisivus;* de *incidere*, inciser). Pénétrant, qui agit avec force, qui est mordant : *Style* INCISIF. *Raillerie* INCISIVE. *Critique* INCISIF. *L'idée trempée dans le vers prend soudain quelque chose de plus* INCISIF *et de plus pénétrant.* (V. Hugo.)

— Anat. *Dents incisives*, ou substantiv. *Incisives*, Dents tranchantes, ayant pour fonction de diviser les aliments en les coupant : *L'homme a huit* INCISIVES, *placées à la partie antérieure des mâchoires. Les animaux qui ont des* DENTS INCISIVES, *comme le cheval et l'âne, aux deux mâchoires, broutent plus aisément l'herbe courte que ceux qui manquent de* DENTS INCISIVES *à la mâchoire supérieure.* (Buff.) ‖ *Conduits incisifs*, Conduits de la mâchoire supérieure, qui viennent s'ouvrir vers les deux dents incisives moyennes. ‖ *Muscles incisifs*, Muscles de la lèvre supérieure.

— Substantiv. : *Les* INCISIFS *latéraux et inférieurs.*

— Anc. méd. *Médicaments incisifs*, Médicaments auxquels on attribuait la propriété de diviser les humeurs qu'on supposait épaissies ou coagulées, et de faire cesser les obstacles qu'elles présentaient à la libre circulation des autres fluides : *Les* MÉDICAMENTS INCISIFS *formaient un ordre d'atténuants plus actifs que les simples apéritifs, et moins que les fondants.* ‖ Nom donné aussi aux médicaments expectorants.

— Substantiv. : *Les* INCISIFS.

— **Encycl.** Méd. Les médicaments *incisifs*, dans l'ancienne médecine, tenaient le milieu

entre les fondants et les apéritifs; ils avaient la propriété de diviser les humeurs qu'on supposait épaissies et coagulées, et d'en faciliter la circulation. On donne plus communément aujourd'hui le nom d'*incisifs* aux médicaments expectorants ayant pour objet d'activer la sécrétion de la muqueuse pulmonaire, ou de provoquer l'évacuation plus rapide des mucosités contenues dans les bronches. Cette classe de médicaments est encore tout artificielle; elle contient des excitants généraux et spéciaux, des excitants balsamiques, des antispasmodiques, des évacuants émétiques, etc. V. EXPECTORANTS.

INCISION s. f. (ain-si-zi-on — lat. *incisio ;* de *incidere*, inciser). Coupure en long : *Pratiquer une* INCISION.

— Chir. Division méthodique des parties molles, au moyen d'un instrument tranchant, dans le but de donner une issue au pus ou aux corps étrangers.

— Arboric. Action d'inciser l'écorce d'un arbre, pour le greffer, ou pour en extraire la gomme ou la résine. ‖ *Incision annulaire*, Opération par laquelle on enlève circulairement un anneau d'écorce sur une tige d'arbre, soit afin d'arrêter la croissance des arbres trop vigoureux, soit pour hâter la maturation des fruits ou en augmenter la grosseur ou la qualité.

— **Encycl.** Chir. Les instruments employés par les chirurgiens pour pratiquer les *incisions* sont extrêmement nombreux; mais le bistouri et les ciseaux sont de beaucoup les plus usités. L'usage des ciseaux, longtemps condamné, a repris faveur aujourd'hui; on assure même que leur emploi, dans le cas où l'on pourrait se servir à son choix de l'un ou l'autre instrument, cause au patient des douleurs moins vives que l'usage du bistouri.

Il serait difficile de classer l'infinie variété d'*incisions* qu'il est possible de pratiquer. On a cependant distingué, d'après le procédé opératoire, les *incisions* de dehors en dedans, de dedans en dehors, de gauche à droite, de droite à gauche, et, suivant la forme, les *incisions* simples, en V, en X, en T, en L et les *incisions* cruciales. De plus, les *incisions* se pratiquent tantôt sans conducteur et tantôt avec l'aide d'une sonde.

Quant aux cas où l'on doit pratiquer les *incisions*, ils ne sont pas moins nombreux que les formes qu'elles peuvent affecter. Contentons-nous de citer : l'ouverture des abcès; l'extraction des kystes, des tumeurs et de certains corps étrangers, etc., etc.

— Arboric. L'*incision annulaire* consiste à enlever sur la tige d'une plante ou sur une branche d'arbre un anneau d'écorce plus ou moins large. Elle a pour but, suivant les cas, de faire produire au végétal des fruits plus beaux et plus abondants, de hâter la maturité de ceux-ci, d'arrêter la végétation trop rapide des gourmands, de favoriser la production des racines dans l'opération du bouturage ou du marcottage, etc. Les anciens ont connu les avantages de l'*incision annulaire*, et ils l'employaient pour empêcher la coulure de la vigne ou pour augmenter la récolte des olives. Souvent aussi ils y suppléaient par la torsion, le cassement, la ligature, etc. Quoi qu'il en soit, leurs procédés se sont transmis d'âge en âge dans certaines localités très-circonscrites; partout ailleurs l'usage s'en est complétement perdu. Ce n'est guère que vers la fin du siècle dernier qu'on a songé à les faire revivre. Thouin surtout a appliqué en grand l'*incision annulaire*, dont les avantages sont aujourd'hui bien constatés.

Pour augmenter la production fruitière d'un arbre ou d'un rameau, on enlève un anneau d'écorce d'autant plus large que l'arbre ou le rameau sont plus forts, dans la proportion d'un douzième environ, et cela pour permettre à la plaie de se bien cicatriser avant l'hiver. Cette largeur varie, d'ailleurs, suivant l'essence de l'arbre, la nature du sol et les circonstances atmosphériques. Elle doit être plus étroite sur le cognassier que sur le pommier, et sur celui-ci que sur le poirier; on la fera plus large dans un bon terrain et par une saison chaude et pluvieuse que dans les circonstances contraires.

Quelques jours après l'enlèvement de l'anneau, on voit sortir, entre le bois et l'écorce, vers le haut de la partie dénudée, une production d'abord mucilagineuse, qui se durcit ensuite, s'étend sur la plaie sans adhérer au bois, forme un bourrelet légèrement saillant dont l'accroissement d'abord rapide se ralentit peu à peu, gagne la partie inférieure de l'anneau, à laquelle elle se réunit lorsque la plaie n'est pas trop forte, et finit par ressembler en tout à l'écorce, dont elle ne diffère plus dès la seconde année. Mais si la plaie est trop large pour que le bourrelet puisse la recouvrir complétement, l'arbre ou le rameau ne manquent pas de succomber tôt ou tard.

Si la seconde année, malgré l'opération, on ne remarque pas une quantité suffisante de boutons à fruit, on fera une nouvelle *incision annulaire*, et cela jusqu'à ce qu'on ait atteint le but; mais il est rare qu'on soit forcé de renouveler l'opération. « Comme on doit craindre souvent, ajoute Bosc, de faire la plaie trop large pour qu'elle puisse se recouvrir dans l'année, il est prudent de la faire d'abord étroite, et ensuite de l'élargir successivement par le bas, en se rappelant que l'accroissement du bourrelet est bien peu de chose après les deux premiers mois. »

Lorsque des arbres sont plantés dans un terrain gras et humide, ils produisent fréquemment des pousses d'une vigueur extraordinaire, mais ne donnent du fruit que fort tard; l'*incision annulaire*, pratiquée avant la séve d'août et renouvelée s'il le faut au printemps suivant, a pour effet de hâter la mise à fruit. On peut encore, par ce moyen, avancer la floraison et la fructification des arbres ou des plantes vivaces exotiques.

Lorsque, pour une cause quelconque, la coulure est à craindre, on la prévient en pratiquant une *incision annulaire*, quatre à huit jours avant la floraison. Les anciens employaient fréquemment ce procédé, qu'on trouve encore mis en pratique dans certains cantons du midi de la France, pour la vigne et l'olivier. Lors même que la majeure partie des fleurs devrait être exempte de la coulure, il y aurait toujours avantage à faire l'*incision annulaire*, car il est toujours temps d'enlever un certain nombre de fruits sur une branche qui en est trop chargée, et c'est ce qu'on fait toujours quand on tient moins au nombre qu'à la beauté et à la qualité des produits; dans ce cas, on peut aussi attendre, pour opérer, que la fécondation soit accomplie. Dans quelques cantons du bas Languedoc, on pratique cette opération, mais à moitié seulement, sur les tiges d'artichauts, quand on veut faire grossir les têtes.

L'*incision annulaire* a encore pour résultat de hâter la maturité des fruits; l'expérience a démontré qu'on pouvait souvent, de cette manière, gagner plus de quinze jours. Il y aurait donc avantage à l'appliquer, par exemple, aux chasselas de Thomery et surtout aux pêchers de Montreuil; si on ne le fait pas généralement, c'est par la crainte que cette opération trop fréquemment répétée ne compromette la santé, et même l'existence, des arbres ou des rameaux qu'on y soumettrait. On pourrait toutefois la pratiquer d'une manière modérée ou dans quelques cas particuliers, soit, par exemple, tous les deux ou trois ans seulement, soit encore sur les branches trop vigoureuses et dont on veut ralentir la végétation, soit enfin sur les arbres destinés à être arrachés prochainement. « Au reste, ajoute Bosc, si je conçois la cause qui détermine l'action de l'*incision annulaire* dans les cas précédents, il me semble qu'elle ne peut s'appliquer à celui-ci; en effet, l'abondance de la séve, loin de produire le même résultat sur les branches non annelées, en produit un contraire, comme les cultivateurs sont dans le cas de l'observer tous les jours. Ce sont les arbres plantés en terrain aride, les arbres dont les racines ont été mutilées, dont les branches nourrissent des larves d'insectes, qui amènent le plus tôt leurs fruits à maturité. Et les fruits véreux, et les fruits mal faits, ne mûrissent-ils pas plus tôt? Il faut donc croire que la séve accumulée dans les branches annelées, après avoir, pendant quelques mois, donné un excès de vigueur à ces branches, leur communique ensuite une maladie, peut-être une pléthore, une espèce d'anasarque, dont les suites agissent sur le fruit. »

De nos jours, on a cherché à remettre en vogue l'*incision annulaire* pour la vigne; on opère lorsque ce végétal est en pleine séve, et l'on a soin que l'anneau enlevé ne dépasse pas un demi-centimètre de largeur. Il y a avantage à le faire pour les raisins de table, qu'on peut obtenir ainsi plus précoces, plus beaux et meilleurs; lorsqu'on ne recherche que ce dernier résultat, on peut encore opérer après la floraison.

En diminuant l'activité de la végétation, l'*incision annulaire* est propre à régulariser le développement des gourmands, qui font craindre la perte des branches les plus productives des espaliers ou des contre-espaliers. On peut l'employer avec succès lorsqu'on veut faire servir par la suite ces gourmands à remplacer les branches fructueuses.

Enfin, on utilise souvent l'*incision annulaire* pour favoriser la reprise des boutures et des marcottes; en arrêtant la séve, on provoque la formation des racines, condition première du succès.

INCITABILITÉ s. f. (ain-si-ta-bi-li-té — rad. *incitable*). Physiol. Disposition à recevoir l'action d'un stimulant, à entrer en action sous l'influence des agents extérieurs.

— **Encycl.** V. BROWNISME.

INCITABLE adj. (ain-si-ta-ble — rad. *inciter*). Physiol. Qui peut être incité : *Organes* INCITABLES.

INCITANT, ANTE adj. (ain-si-tan, an-te — rad. *inciter*). Qui incite, qui est propre à inciter : *Des causes* INCITANTES.

— Méd. Qui augmente l'action vitale : *Remèdes* INCITANTS.

— Substantiv. : *Les* INCITANTS.

INCITATEUR, TRICE adj. (ain-si-ta-teur, tri-se — rad. *inciter*). Qui incite; qui est propre à inciter : *Causes* INCITATRICES.

— Substantiv. Celui, celle qui incite : *Un* INCITATEUR *des colères du peuple.*

INCITATIF, IVE adj. (ain-si-ta-tiff, i-ve — rad. *inciter*). Qui est propre à inciter : *Force* INCITATIVE.

INCITATION s. f. (ain-si-ta-si-on — rad. *inciter*). Action d'inciter, instigation, impulsion : INCITATION *au crime, à la vertu. Il n'eût pas fait cela de lui-même; il a cédé à l'*INCITATION *d'autrui.* (Acad.). *Un jeune animal, tant par l'*INCITATION *que par l'exemple, apprend, en quelques semaines d'âge, à faire tout ce que ses père et mère font.* (Buff.

— Méd. Action de donner du ton aux organes. ‖ *Incitation motrice*, Action qui détermine la contraction des muscles par l'intermédiaire des nerfs moteurs.

INCITATUS, nom du cheval de Caligula. V., au mot CHEVAL, l'article *Chevaux célèbres.*

INCITÉ, ÉE (ain-si-té) part. passé du v. Inciter. Poussé, excité : *Personne* INCITÉE *par l'exemple des autres.*

INCITER v. a. ou tr. (ain-si-té — lat. *incitare;* de *in*, dans, et de *citare*, pousser, fréquentatif de *ciere*). Exciter, pousser, chercher à décider : INCITER *au bien, au mal, à la révolte. C'est par le plaisir et par la douleur que Dieu pousse et* INCITE *les animaux aux fins qu'il s'est proposées.* (Boss.)

— **Syn. Inciter, aiguillonner, animer,** etc. V. AIGUILLONNER.

INCITO-MOTEUR, TRICE adj. (ain-si-to-mo-teur, tri-se). Physiol. Se dit de l'action des centres nerveux, qui détermine la contraction des muscles par l'intermédiaire des nerfs moteurs : *Action* INCITO-MOTRICE.

INCITO-MOTRICITÉ s. f. (ain-si-to-mo-tri-si-té — rad. *incito-moteur*). Physiol. Action incito-motrice.

INCIVIL, ILE adj. (ain-si-vil, i-le — du préf. *in*, et de *civil*). Qui manque de civilité, de politesse : *Il ne faut presque rien pour être cru fier*, INCIVIL, *méprisant, désobligeant.* (La Bruy.) ‖ Qui est contraire à la politesse : *Manières* INCIVILES. *Procédé* INCIVIL. *Réponse* INCIVILE. *Qu'y a-t-il de plus* INCIVIL *que de ne point écouter celui qui parle, de l'interrompre sans cesse, de couvrir sa voix impitoyablement?* (Andr.)

INCIVILEMENT adv. (ain-si-vi-le-man — rad. *incivil*). D'une manière incivile : *Répondre* INCIVILEMENT.

INCIVILISÉ, ÉE adj. (ain-si-vi-li-zé — du préf. *in*, et de *civilisé*). Qui n'est point civilisé : *Peuple* INCIVILISÉ.

INCIVILITÉ s. f. (ain-si-vi-li-té — du préf. *in*, et de *civilité*). Manque de civilité; parole ou action incivile : *La sincérité passe pour* INCIVILITÉ *et rudesse.* (Fléch.) *L'*INCIVILITÉ *n'est pas un vice de l'âme; elle est l'effet de plusieurs vices : de la sotte vanité, de l'ignorance de ses devoirs, de la paresse, de la distraction, du mépris des autres, de la jalousie.* (La Bruy.)

INCIVIQUE adj. (ain-si-vi-ke — du préf. *in*, et de *civique*). Qui n'est point civique, point digne d'un citoyen : *Conduite, proposition, propos* INCIVIQUE.

INCIVISME s. m. (ain-si-vi-sme — du préf. *in*, et de *civisme*). Manque de civisme; défaut de ce qui n'est pas civique : *Etre suspect d'*INCIVISME. *Faire acte d'*INCIVISME.

INCLÉMENCE s. f. (ain-klé-man-se — du préf. *in*, et de *clémence*). Manque de clémence, d'indulgence : *L'*INCLÉMENCE *des dieux, du sort, du ciel.*

— Fig. Rigueur du temps, des saisons, des éléments : *L'homme enfant, jeté nu sur la surface de sa planète récemment émergée, eut d'abord beaucoup à souffrir de l'*INCLÉMENCE *des saisons.* (Toussenel.)

INCLÉMENT, ENTE adj. (ain-klé-man, an-te — du préf. *in*, et de *clément*). Qui n'a pas de clémence, d'indulgence : *Critique* INCLÉMENT. *Dieux* INCLÉMENTS. *Sort* INCLÉMENT.

— Fig. Rigoureux, en parlant du temps, des saisons, des éléments : *Ciel* INCLÉMENT. *En Hollande, même pendant le calme, la mer reste* INCLÉMENTE. (H. Taine.)

INCLINAISON s. f. (ain-kli-nè-zon — rad. *incliner*). Etat de ce qui est incliné, de ce qui penche : INCLINAISON *du terrain, d'un mur.* INCLINAISON *d'un toit.*

— Astron. Angle formé par le plan de l'orbite d'une planète avec le plan de l'écliptique : *L'*INCLINAISON *de Vénus, de Mercure.*

— Physiq. Angle que l'aiguille aimantée forme avec l'horizon. ‖ *Boussole d'inclinaison*, Boussole dont l'aiguille est mobile dans un plan perpendiculaire à l'horizon, et peut ainsi prendre des positions qui indiquent l'inclinaison pour le lieu d'observation.

— **Encycl.** Géom. L'*inclinaison* relative de deux directions est mesurée par l'angle que forment ces directions; l'*inclinaison* de deux lignes qui se rencontrent est, au point commun, l'angle des tangentes à ces lignes; l'*inclinaison* de deux plans l'un sur l'autre est l'angle dièdre aigu de ces plans; l'*inclinaison* de deux surfaces, en un point de leur intersection, est l'angle de leurs plans tangents en ce point. L'*inclinaison* d'une droite par rapport à un plan est l'angle aigu qu'elle fait avec sa projection sur ce plan; cet angle est le plus petit des angles que la droite fait avec les différentes droites qui passent par son pied dans un plan. L'*inclinaison* d'une courbe par rapport à une surface, au point où elles se coupent, est l'angle de la tangente à la courbe avec le plan tangent à la surface au point considéré.

— Physiq. *Boussole d'inclinaison.* V. BOUSSOLE.

INCLINANT, ANTE adj. (ain-kli-nan, an-te — rad. *incliner*). Gnomon. Se dit d'un cadran dont le plan n'est ni vertical ni horizontal, mais oblique à l'horizon.

INCLINATION s. f. (ain-kli-na-si-on — lat. *inclinatio;* de *inclinare*, incliner). Action de pencher, d'incliner, particulièrement d'incliner la tête ou le corps en signe d'acquiescement ou de respect : *Légère* INCLINATION *de tête. Faire de profondes* INCLINATIONS. *La religion ne consiste ni dans les* INCLINATIONS *du corps ni dans la modestie des yeux.* (Bourdal.)

— Fig. Penchant, tendance naturelle; amour, affection : *La première* INCLINATION *que la nature nous donne, c'est l'amour de la vie.* (Boss.) *Le mariage de pure* INCLINATION *est près de la honte.* (Proudh.)

— Fam. Personne qu'on aime : *N'auriez-vous point quelque secrète* INCLINATION *avec qui vous souhaiteriez que votre père vous mariât?* (Mol.)

— **Syn. Inclination, disposition, goût,** etc. V. DISPOSITION.

— **Inclination, affection, amitié,** etc. V. AFFECTION.

— **Encycl.** V. PENCHANT.

INCLINÉ, ÉE (ain-kli-né) part. passé du v. Incliner. Penché, oblique à un plan donné ou à une direction donnée, et particulièrement oblique à l'horizon : *Terrain* INCLINÉ. *Toit trop* INCLINÉ. *On a construit plusieurs tours sensiblement* INCLINÉES. *Tenir le corps* INCLINÉ, *la tête* INCLINÉE. *En Grèce, le toit* INCLINÉ *fut inventé par la nécessité, et donna naissance au fronton, qui fut un champ nouveau pour le génie.* (E. Deschanel.)

Après les feux du jour, les plantes *inclinées*
Languissent tristement sur leurs tiges fanées.
CASTEL.

— Fig. Disposé, enclin : *Etre* INCLINÉ *au mal. Il est prouvé que l'intelligence du travailleur est d'autant plus* INCLINÉE *vers l'idiotisme, que le travail est plus divisé.* (Proudh.)

— Mécan. *Plan incliné*, Surface plane oblique à l'horizon, employée pour diminuer l'effort nécessaire à l'ascension d'un corps ou diminuer la vitesse de sa chute : *Il n'y a que trois machines simples : les cordes, le* PLAN INCLINÉ *et le levier.* (Francœur.)

— s. f. pl. Arachn. Groupe d'aranéides, formé aux dépens des épeires, et comprenant une dizaine d'espèces, qui construisent des toiles inclinées devant les soupiraux de cave ou les ouvertures d'autres lieux obscurs.

— Bot. *Tige inclinée*, Celle qui décrit une courbe dont la convexité est tournée vers le ciel. ‖ *Urne inclinée*, Urne de mousse penchée vers la terre.

— Géol. *Stratification inclinée*, Celle qui est oblique à l'horizon.

INCLINER v. a. ou tr. (ain-kli-né — lat. *inclinare*, pencher vers, de *in*, vers, et *clinare*, pencher). Placer obliquement par rapport à un plan ou à une direction, et particulièrement par rapport à l'horizon; porter en bas, diriger vers la terre : INCLINER *une pierre, une planche.* INCLINER *le corps, la tête, les épaules.* INCLINER *un vase pour en verser le contenu.*

— Fig. Disposer, préparer, rendre enclin : *Nos besoins nous* INCLINENT *à adhérer à ce qui est bon.* (Boss.) ‖ Plier, soumettre volontairement : *Respectons le secret de Dieu;* INCLINONS *notre volonté devant ses indiscutables arrêts.* (Proudh.)

— v. n. ou intr. Etre penché, incliné : *Une tige qui* INCLINE *vers le sol. En approchant de la mer Morte, les ondulations du terrain diminuent, la pente* INCLINE *insensiblement vers le rivage.* (Lamart.)

— Fig. Avoir du penchant, de la prédilection, de la tendance : *L'homme* INCLINE *toujours vers ce qu'il y a de plus beau.* (A. Martin.) *La démocratie* INCLINE *fortement au communisme, formule économique de l'unité.* (Proudh.) *L'âme humaine est ainsi faite, que toujours elle* INCLINE *du côté de la victime.* (E. Pelletan.)

S'incliner v. pr. Se baisser, se courber, pencher son corps : S'INCLINER *respectueusement, profondément devant quelqu'un. L'homme* S'INCLINE, *s'agenouille, rampe, fait la roue sur les pieds et sur les mains.* (B. de St-P.)

— Fig. Faire des démonstrations de respect ou de soumission : *Je* M'INCLINE *devant un grand, mais mon esprit ne* S'INCLINE *pas.* (Fonten.) *Ne* VOUS INCLINEZ *pas trop devant un homme vain, car, pour se grandir, il mettrait son pied sur votre tête.* (Latena.)

Las Casas! A ce nom, l'humanité *s'incline*
Et salue avec joie un de ses défenseurs.
A. BARBIER.

INCLURE v. a. ou tr. (ain-klu-re — lat. *includere*, proprement enfermer, fermer dans; de *in*, dans, et de *claudere*, fermer; grec *kleio*, kymrique *cloi*, etc., d'une racine sanscrite *klu*, fermer, cacher, couvrir. V. CLORE). Renfermer; insérer : INCLURE *une note dans une lettre.* INCLURE *une clause dans un contrat.*

INCLUS, USE (ain-klu, u-ze) part. passé du v. Inclure. Enfermé, enveloppé : *Billet* INCLUS *dans une lettre.*

Quand dans la tombe un pauvre homme est *inclus*,
Qu'importe un bruit, un nom qu'on n'entend plus?
VOLTAIRE.

— Est ordinairement accompagné du mot *ci* : *Je vous recommande les cinq lettres* CI-INCLUSES. (B. de St-P.)

— Bot. *Etamines incluses*, Etamines plus courtes que la corolle, et qui sont en quelque sorte renfermées dans la fleur.

— Gramm. Précédé de *ci* et placé au commencement d'une phrase, *inclus* est invariable : *Ci-*INCLUS *la copie que vous m'avez demandée*, c'est-à-dire *j'ai inclus, j'ai renfermé ici*. Au milieu ou à la fin d'une phrase, il est invariable devant un substantif employé sans article et sans adjectif déterminatif, et il varie quand le substantif est déterminé ou placé avant : *Vous trouverez ci-*INCLUS *copie du contrat ; vous trouverez ci-*INCLUSE *la copie du contrat*. (Acad.)

INCLUSIF, IVE adj. (ain-klu-ziff, i-ve — rad. *inclure*). Qui renferme, qui comprend en soi : *Propositions* INCLUSIVES *l'une de l'autre. Les langues hottentotes distinguent, pour le pronom de la première personne, deux pluriels, l'un exclusif, l'autre* INCLUSIF. (A. Maury.)

— s. f. Hist. ecclés. Admission dans le conclave d'un cardinal arrivé après les délais fixés par les règlements : *Donner l'*INCLUSIVE *à un retardataire. L'*INCLUSIVE *ne peut être accordée que par les deux tiers des voix des membres présents.*

INCLUSION s. f. (ain-klu-zi-on — lat. *inclusio* ; de *includere*, inclure). Etat d'une chose incluse, contenue dans une autre ; action d'inclure, de comprendre : *L'*INCLUSION *d'une conséquence dans un principe, d'un corollaire dans un théorème.*

INCLUSIVEMENT adv. (ain-klu-zi-ve-man — rad. *inclusif*). En y comprenant, y compris : *Jusqu'au* 10 *août* INCLUSIVEMENT. *Jusqu'au chapitre* XVI INCLUSIVEMENT. *Cowper est un patriote et un excellent Anglais, jusqu'aux préjugés et aux préventions* INCLUSIVEMENT. (Ste-Beuve.)

INCOCTION s. f. (ain-ko-ksi-on — du préf. *in*, et de *coction*). Méd. Défaut de coction, état de ce dont la coction est nulle ou imparfaite : *L'*INCOCTION *des humeurs.*

In Cœna Domini (BULLE). Cette bulle, qui a pour objet l'excommunication des hérétiques et de certains individus, est l'œuvre de plusieurs papes. Selon les uns, elle remonte à Clément V, vers 1300 ; selon d'autres, à Martin V (1417). En 1511, Jules II ordonna que les excommunications prononcées le jeudi saint de chaque année fussent généralement obligatoires ; Paul III ajouta aux prescriptions antérieures que le pape seul a le droit de relever de l'excommunication (1536). Ce fut Pie V qui donna au recueil des ordonnances de ses prédécesseurs sur ce sujet le nom de *Bulla in Cœna Domini* (1560) ; enfin ce fut Urbain VIII qui lui donna la forme qu'elle a encore présentement.

Cette bulle énumère les nombreux cas dans lesquels elle frappe d'excommunication et prive de l'eucharistie (*Cœna Domini*) certaines catégories de personnes. Nous nous bornerons à citer les hérétiques et ceux qui les protègent, les schismatiques, ceux qui en appellent du pape au futur concile, ceux qui prennent les revenus de la cour romaine ou en empêchent la rentrée ; ceux qui attaquent les cardinaux, les légats, les prélats ; ceux qui appellent à la justice séculière contre les décisions de la curie romaine ; ceux qui citent les ecclésiastiques devant la justice séculière ; ceux qui imposent des dîmes ou autres charges aux ecclésiastiques ; ceux qui usurpent les biens, les Etats, la juridiction des papes, etc

La plupart des souverains, voyant, à juste titre, dans cette bulle une source de troubles et un intolérable empiétement de la papauté sur les droits de l'Etat, en interdirent la publication. Le gouvernement français la repoussa au nom des libertés de l'Eglise gallicane. Elle ne fut point admise par les républiques de Venise et de Gênes, par l'empereur Rodolphe II, par le Portugal, le royaume napolitain, par Marie-Thérèse, Joseph II, etc. Les papes, voyant que cette bulle n'était plus entre leurs mains qu'une arme émoussée, finirent par la reléguer parmi les pièces historiques, et, à partir de 1770, la proclamation ordinaire de la bulle *In Cœna Domini* n'eut plus lieu le jeudi saint.

INCOERCIBILITÉ s. f. (ain-ko-èr-si-bi-li-té — du préf. *in*, et de *coercibilité*). Physiq. Caractère, état de ce qui est incoercible : *L'*INCOERCIBILITÉ *de certains fluides.*

INCOERCIBLE adj. (ain-ko-èr-si-ble — du préf. *in*, et de *coercible*). Physiq. Qui n'est pas coercible : *Fluide* INCOERCIBLE.

— Fig. Qu'on ne peut contenir, arrêter : *L'élan* INCOERCIBLE *de la liberté.*

INCOGNITO adv. (ain-ko-gni-to ; *gn* mll., quelques-uns prononcent à tort *incog-nito*, le mot étant italien et non pas latin — mot ital. formé de *in*, négatif, et *cognito*, connu, du lat. *cognitus*, participe de *cognoscere*, connaître). Sans être connu, sous un nom supposé, destiné, non pas à tromper sur l'identité du personnage, mais à le soustraire aux honneurs ordinairement rendus à son rang : *Un prince qui voyage* INCOGNITO.

— Fam. Secrètement, sans que cela soit su, rendu public : *Faire du bien* INCOGNITO. *Nous disons bien des sottises qui passent* INCOGNITO. (Montesq.) *Tel, ainsi entouré, meurt en Romain, qui ferait la femmelette s'il était dépêché* INCOGNITO. (Th. Gaut.)

— s. m. Secret qu'une personne garde et fait garder sur sa présence ; situation d'une personne qui se soustrait aux honneurs dus à son rang : *Garder l'*INCOGNITO, *le plus strict* INCOGNITO. *Des* INCOGNITOS *mal gardés.* ‖ Quelques-uns écrivent ce mot invariable au pluriel. Le *Dictionnaire de l'Académie* échappe à la difficulté en ne donnant aucun exemple du pluriel.

INCOHÉRENCE s. f. (ain-ko-é-ran-se — du préf. *in*, et de *cohérence*). Qualité de ce qui est incohérent, de ce qui n'a pas de liaison : *Dans l'univers, ce n'est pas seulement le désordre qui est impossible, c'est la simple* INCOHÉRENCE *qui est de toute impossibilité.* (Azaïs.)

— Fig. Défaut de ce qui est incohérent, mal lié : INCOHÉRENCE *des idées, des pensées, des paroles. Les* INCOHÉRENCES *du cœur sont impossibles à expliquer.* (La Rochef.-Doud.) *Toutes nos lois ne sont qu'un tissu d'*INCOHÉRENCES. (E. de Gir.)

INCOHÉRENT, ENTE, adj. (ain-ko-é-ran — du préf. *in*, et de *cohérent*). Qui n'est pas cohérent, qui n'a pas de liaison : *Matières* INCOHÉRENTES. *Parties* INCOHÉRENTES. *Le monde n'est pas un assemblage* INCOHÉRENT *de pièces discordantes.* (A. Jacques.)

— Fig. Qui manque de liaison, d'accord dans les parties : *Idées, paroles* INCOHÉRENTES. *Il règne, dans presque tous les ouvrages de ce temps-ci, une abondance d'idées* INCOHÉRENTES *qui étouffent le sujet.* (Volt.)

— Littér. *Métaphore incohérente*, Celle qui contient deux ou plusieurs images incompatibles, comme la phrase célèbre mise dans la bouche de M. Prudhomme : Le *char* de l'Etat *navigue* sur un *volcan*.

INCOHÉSION s. f. (ain-ko-é-zi-on — du préf. *in*, et de *cohésion*). Physiq. Défaut de cohésion : *L'*INCOHÉSION *des molécules des gaz.*

INCOLAT s. m. (ain-ko-la — du lat. *incola*, habitant). Indigénat. Se dit surtout en parlant de la Bohême.

INCOLORE adj. (ain-ko-lo-re — du préf. *in*, et du lat. *color*, couleur). Qui n'est pas coloré : *Gaz* INCOLORE. *L'eau destinée à la boisson doit être* INCOLORE, *claire, limpide et inodore.* (L. Cruveilhier.)

— Fig. Qui manque d'éclat, de couleur : *Style* INCOLORE. ‖ Qui n'est pas tranché, qui est flottant, indéterminé, indécis : *Opinions* INCOLORES. *Député* INCOLORE.

— Arachn. *Lycose incolore*, Aranéide de la Caroline, assez rare, qui est couverte de poils courts.

INCOMBANT, ANTE adj. (ain-kon-ban, an-te — rad. *incomber*). Bot. Se dit des organes floraux qui se recouvrent latéralement les uns les autres, et des cotylédons planes et appliqués l'un contre l'autre, la radicule étant sur le dos de l'un d'eux : *Pétales* INCOMBANTS. *Cotylédons* INCOMBANTS.

INCOMBER v. n. ou intr. (ain-kon-bé — du lat. *incumbere*, peser sur, proprement être couché sur ; de *in*, sur, et *cumbere*, être couché ; du radical *cub*, qui est aussi dans *cubare*, même sens. Curtius croit reconnaître le même radical dans le grec *kuptô*, s'incliner en avant, dans le sanscrit *çuptis*, épaule, et dans le gothique *hups*, allemand *hufte*, hanche). Etre imposé, revenir comme obligation : *C'est à vous que ce devoir* INCOMBE.

INCOMBUSTIBILITÉ s. f. (ain-kon-bu-sti-bi-li-té — du préf. *in*, et de *combustibilité*). Qualité de ce qui est incombustible : *L'*INCOMBUSTIBILITÉ *de l'amiante.*

INCOMBUSTIBLE adj. (ain-kon-bu-sti-ble — du préf. *in*, et de *combustible*). Qui n'est pas combustible ; qui échappe aux causes ordinaires de combustion : *Corps* INCOMBUSTIBLE. *Mèche de lampe* INCOMBUSTIBLE. *L'amiante est* INCOMBUSTIBLE. *Beaucoup de danseuses ne portent plus maintenant que des étoffes rendues* INCOMBUSTIBLES *par une dissolution de potasse.* (L.-J. Larcher.)

— Fam. Qui ne s'enflamme pas aisément, qui est insensible à l'amour : *Un cœur* INCOMBUSTIBLE.

— Prestidigit. Se dit des opérateurs qui, à l'aide de certains artifices, savent se soustraire aux effets des corps en combustion, ou dont la température est ou paraît très-élevée.

INCOME-TAX s. f. (inn-keumm-taks — mot angl. formé de *income*, revenu, et de *tax*, impôt). Fin. Impôt sur le revenu, en Angleterre.

— **Encycl.** V. IMPÔT.

INCOMMENSURABILITÉ s. f. (ain-komm-man-su-ra-bi-li-té — du préf. *in*, et de *commensurabilité*). Caractère de ce qui est incommensurable, de ce dont l'étendue est sans bornes : *L'*INCOMMENSURABILITÉ *de l'espace.*

— Mathém. Caractère des quantités qui n'ont pas de commune mesure : *L'*INCOMMENSURABILITÉ *de la circonférence et de son diamètre.*

INCOMMENSURABLE adj. (ain-ko-man-su-ra-ble — du préf. *in*, et de *commensurable*). Qui n'est susceptible d'être mesuré ; dont l'étendue est sans bornes ou très-considérable : *Espace* INCOMMENSURABLE. *La plaine* INCOMMENSURABLE *de l'Océan.*

— Qui est d'une grandeur relative extraordinaire : *Entre vouloir, jouir et souffrir, il y a un abîme* INCOMMENSURABLE. (Mesnard.) *La banalité régnera un jour sur l'*INCOMMENSURABLE *ennui.* (Feydeau.)

— Mathém. Qui n'a pas de commune mesure : *Le côté d'un carré et sa diagonale sont* INCOMMENSURABLES. (Acad.)

— **Encycl.** Mathém. Deux grandeurs de même espèce sont *incommensurables*, lorsqu'elles n'ont pas de commune mesure, c'est-à-dire lorsqu'il n'existe pas d'autre grandeur qui soit à la fois sous-multiple de chacune d'elles. La diagonale et le côté d'un carré sont *incommensurables*, la circonférence d'un cercle et son diamètre sont *incommensurables*, etc. L'incommensurabilité, du reste, est l'état commun de deux grandeurs définies l'une par rapport à l'autre ; ce n'est que par exception qu'il se rencontre entre elles une commune mesure. V. COMMENSURABLE.

INCOMMODANT, ANTE adj. (ain-ko-mo-dan — rad. *incommode*). Qui incommode : *Bruits* INCOMMODANTS *pour les voisins.*

INCOMMODE adj. (ain-ko-mo-de — du préf. *in*, et de *commode*). Qui n'est pas commode, dont on se sert difficilement, qui est mal disposé pour l'usage : *Outil* INCOMMODE. *Logement* INCOMMODE. *Vêtement* INCOMMODE. *En fait de maisons, tous les styles sont bons, hors le style* INCOMMODE. (Rigault.)

— Qui cause du malaise, de la gêne, de la fatigue, de l'ennui : *Chaleur* INCOMMODE. *Mal* INCOMMODE. *Situation, posture* INCOMMODE. *Bruit* INCOMMODE. *Y a-t-il rien de plus* INCOMMODE *que le faste?* (J.-B. Rouss.) *Il est plus dangereux de changer qu'il n'est* INCOMMODE *de souffrir.* (Portalis.) ‖ Imposteur, fâcheux, qui gêne par sa présence, ses discours ou ses actions : *Homme, femme* INCOMMODE. *Voisin* INCOMMODE. *Société* INCOMMODE. *Mouches* INCOMMODES. *Il n'y a pas de sots si* INCOMMODES *que ceux qui ont de l'esprit.* (La Rochef.)

Hélas ! j'ai beau crier et me rendre *incommode*,
L'ingratitude et les abus
N'en seront pas moins à la mode.
LA FONTAINE.

— s. m. Argot. Réverbère, ainsi dit parce que sa lumière trouble les voleurs dans leurs expéditions nocturnes.

— **Syn. Incommode, fâcheux, importun.** V. FÂCHEUX.

INCOMMODÉ, ÉE (ain-ko-mo-dé) part. passé du v. Incommoder. Qui éprouve de l'incommodité, de la gêne : *Etre* INCOMMODÉ *du bruit.*

— Un peu malade, indisposé, fatigué : *Madame se trouve-t-elle* INCOMMODÉE ; *zest ! en deux pas te voilà chez elle.* (Beaumarch.)

— **Syn. Incommodé, indisposé.** On est *incommodé* par quelque chose qui est contraire à notre tempérament, à nos habitudes ; on est *indisposé* sans pouvoir en préciser la cause ; c'est un malaise général qu'on éprouve, une petite maladie ou peut-être les premières atteintes d'une maladie qui est sur le point de se déclarer. Une odeur désagréable, un bruit ennuyeux suffisent pour *incommoder* une personne délicate ; celles qui ont peu de courage appellent le médecin dès qu'elles se sentent ou qu'elles croient se sentir *indisposées*.

INCOMMODÉMENT adv. (ain-ko-mo-dé-man — rad. *incommode*). D'une manière incommode : *Etre logé, vêtu, assis* INCOMMODÉMENT.

INCOMMODER v. a. ou tr. (ain-ko-mo-dé — lat. *incommodare* ; de *incommodus*, incommode). Causer de l'incommodité, de la gêne, du malaise à : *On* INCOMMODE *toujours les autres quand on croit ne les jamais pouvoir* INCOMMODER. (La Rochef.) ‖ Rendre un peu malade : *La chèvre est robuste, facile à nourrir ; presque toutes les herbes lui sont bonnes, et il y en a peu qui l'*INCOMMODENT. (Buff.)

— Mettre dans la gêne, dans un embarras d'argent : *La perte de ce procès l'a fort* INCOMMODÉ. (Acad.)

— Absol. : *La foule* INCOMMODE. (Acad.) *Trop de plaisirs* INCOMMODE. (Pasc.) *Un Dieu qu'on fait à sa mode, aussi patient, aussi insensible que nos passions le demandent, n'*INCOMMODE *pas.* (Boss.)

S'incommoder v. pr. Se gêner, se donner de la peine :

. . . . Est-ce la mode
Que baudet aille à l'aise et meunier *s'incommode ?*
LA FONTAINE.

‖ Se mettre dans la gêne, dans un embarras d'argent : *Par ce secours, vous leur procurerez une richesse heureuse, sans* VOUS INCOMMODER. (Le Sage.)

— Se donner une légère indisposition, se rendre quelque peu malade : *Il ne peut manger beaucoup sans* S'INCOMMODER.

INCOMMODITÉ s. f. (ain-ko-mo-di-té — lat. *incommoditas* ; de *incommodus*, incommode). Gêne que cause une chose incommode : *Il n'y a rien qui n'ait ses* INCOMMODITÉS. (Acad.) *Je suis acoquiné à la vie, et quelque mauvais lieu que j'habite, quelque* INCOMMODITÉ *que j'y reçoive, j'aurais de la peine à déménager.* (Balz.)

— Indisposition, malaise, légère maladie, infirmité : INCOMMODITÉ *de l'âge, de la vieillesse. Etre sujet aux* INCOMMODITÉS.

INCOMMODO s. m. (ain-komm-modo). Administ. V. COMMODO.

INCOMMUÉ, ÉE adj. (ain-komm-mu-é — du préf. *in*, et de *commué*). Qui n'a pas été commué : *Peine* INCOMMUÉE.

INCOMMUNICABILITÉ s. f. (ain-ko-mu-ni-ka-bi-li-té — du préf. *in*, et de *communicabilité*). Caractère de ce qui ne peut pas être communiqué : *L'*INCOMMUNICABILITÉ *d'un droit.*

INCOMMUNICABLE adj. (ain-ko-mu-ni-ka-ble — du préf. *in*, et de *communicable*). Qui ne peut se communiquer, être communiqué : *Un des caractères les plus* INCOMMUNICABLES *de la divinité est la connaissance de l'avenir.* (Proudh.)

INCOMMUTABILITÉ s. f. (ain-ko-mu-ta-bi-li-té — du préf. *in*, et de *mutabilité*). Jurispr. Caractère de ce qui est incommutable : INCOMMUTABILITÉ *d'un droit, d'une propriété.*

INCOMMUTABLE adj. (ain-ko-mu-ta-ble — du préf. *in*, et de *commutable*). Jurispr. Qui ne peut être ou dont on ne peut être dépossédé : *Propriétaire, possesseur* INCOMMUTABLE. *Propriété* INCOMMUTABLE. INCOMMUTABLE *et responsable sont deux expressions qui s'excluent.* (E. de Gir.)

INCOMPARABLE adj. (ain-kon-pa-ra-ble — du préf. *in*, et de *comparable*). A qui l'on ne peut rien comparer, qui ne ressemble à rien de connu, qui n'a pas de terme de comparaison : *Ce qui est absolument* INCOMPARABLE *est absolument incompréhensible.* (Buff.) ‖ A qui rien ne peut être comparé, qui est au-dessus de tout : *Un artiste* INCOMPARABLE. *Une beauté* INCOMPARABLE. *Platon est un* INCOMPARABLE *philosophe.* (Renan.)

J'accorde que je quitte un bien *incomparable*,
Pour semer sur du vent et bâtir sur du sable.
ROTROU.

INCOMPARABLEMENT adv. (ain-kon-pa-ra-ble-man — rad. *incomparable*). Sans comparaison, infiniment, immensément : *Le travail produit* INCOMPARABLEMENT *plus de biens que ne nous en donne la nature.* (Proudh.)

INCOMPATIBILITÉ s. f. (ain-kon-pa-ti-bi-li-té — du préf. *in*, et de *compatabilité*). Caractère de ce qui est incompatible, différence naturelle, qui fait que deux personnes ne peuvent s'accorder : INCOMPATIBILITÉ *d'humeur, de caractère, de nature. L'*INCOMPATIBILITÉ *d'humeur et de caractère est une des causes de la rupture des unions.* (Mme Romieu.)

— Différence essentielle qui fait que deux choses ne peuvent être associées, inconvénient radical qui existerait dans leur union, et qui la rend impossible : *Il n'y a pas* INCOMPATIBILITÉ *entre le droit et la destinée du genre humain.* (Proudh.)

— Jurispr. Impossibilité légale de l'exercice de deux fonctions ou de deux droits déterminés par une même personne : *Le juge exerce tous ses droits de citoyen là où la loi n'a pas indiqué d'*INCOMPATIBILITÉ. (Dupin.)

— Pharm. Effet contraire que produisent certains médicaments, et qui s'oppose à leur mélange.

— Pathol. Exclusion de certaines maladies par d'autres affections : *Dans certains pays où règnent les fièvres paludéennes, on prétend que la phthisie n'existe pas ; ce fait n'est pas prouvé et même il paraît invraisemblable en ce qui concerne la phthisie ; mais l'*INCOMPATIBILITÉ *entre certaines affections est notoire ; cette question préoccupe vivement certains esprits, et donne lieu à de sérieuses recherches.*

— Algèb. *Incompatibilité des équations*, Cas où des équations donneraient pour les mêmes inconnues des valeurs différentes.

— **Encycl.** Jurispr. La nécessité de la séparation des pouvoirs publics, l'impossibilité pour la même personne de suffire aux soins qu'exigeraient diverses fonctions, la nature même de certaines fonctions, sont les motifs qui ont créé les *incompatibilités* qu'on trouve établies dans toutes les législations.

Le décret du 24 vendémiaire an III, sur l'*incompatibilité* des fonctions administratives et judiciaires peut être considéré comme une règle générale sur la matière. Ainsi, il y a *incompatibilité* entre les fonctions judiciaires et les fonctions administratives, entre les fonctions administratives et militaires ; certaines fonctions administratives sont incompatibles entre elles, ainsi que certaines fonctions judiciaires. Par exemple, un juge ne saurait être préfet ; un préfet ne saurait être général ; un préfet, un sous-préfet, un conseiller de préfecture, etc., ne sauraient être maires ; un juge ne saurait être avoué, avocat, huissier. Il y a *incompatibilité* entre le service de la garde nationale et les fonctions des magistrats qui ont le droit de requérir la force publique, entre les fonctions de juré et celles de ministre, de conseiller d'Etat, de préfet, de juge, de procureur de la République, de ministre des cultes, etc. L'exercice du ministère ecclésiastique est incompatible avec toute fonction administrative et judiciaire ; la profession d'avocat n'est pas compatible avec des fonctions judiciaires, administratives ni avec un négoce ; l'avoué ne saurait être conseiller de préfecture ; le notaire ne peut être en même temps juge, procureur, greffier, avoué, huissier, commissaire de police. L'exercice du ministère d'huissier est incompatible avec toute autre fonction publique salariée.

Les commissaires de police ne peuvent joindre à leurs fonctions celles de secrétaire de mairie (décision du ministre de l'intérieur, du 17 mai 1854). Ils ne peuvent être ni adjoints

ni conseillers municipaux (loi du 5 mai 1855, art. 5 et 10). Les fonctions de commissaire de police ne sont pas incompatibles avec celles de juge suppléant; elles ne le sont qu'alors que le suppléant devient juge par la mort, la démission ou la destitution de l'un des juges qu'il était appelé à suppléer (2 juin 1807, cassation).

Les fonctionnaires administratifs, les secrétaires généraux, les conseillers de préfecture, les comptables des deniers communaux, les agents salariés des communes, les entrepreneurs de services communaux, les domestiques, les indigents secourus, les militaires en état de service actif ne sauraient être maires, et les agents salariés du maire ne peuvent être ses adjoints. Un certain nombre de fonctionnaires, notamment les préfets, sous-préfets, agents comptables employés à la perception des recettes, les ingénieurs des ponts et chaussées, les architectes départementaux, les agents forestiers, ne peuvent faire partie des conseils généraux ou d'arrondissement. Les fonctions de membre de l'Assemblée nationale (loi du 15 avril 1872) sont incompatibles avec toutes les fonctions salariées, sauf celles qui sont données au concours ou à l'élection, sauf aussi les fonctions de ministre, d'ambassadeur, de ministre plénipotentiaire, de sous-secrétaire d'Etat, de préfet de la Seine.

Les ecclésiastiques, les magistrats de l'ordre judiciaire, les consuls, les administrateurs de la marine, les préposés des douanes, les instituteurs, les institutrices communales, les directrices de salle d'asile ne peuvent faire le commerce.

— Algèbre. Des équations sont incompatibles lorsqu'elles exigent qu'une même chose soit à la fois de deux manières différentes. Telles seraient par exemple :

$$2x + 3y = 5$$

et

$$2x + 3y = 7;$$

mais l'*incompatibilité* entre des équations formant système, sans être jamais bien difficile à constater, ne se montre pas habituellement d'une façon aussi claire que dans l'exemple précédent; il faut une méthode pour la découvrir.

Cette méthode, au reste, ne consiste qu'à commencer le travail de résolution comme si l'*incompatibilité* ne devait pas se présenter. Si l'élimination peut s'achever, les équations seront compatibles et déterminées; dans le cas contraire, elles seront incompatibles ou indéterminées. L'élimination s'interrompt lorsque, dans l'une des équations intermédiaires, toutes les inconnues disparaissent en même temps; mais suivant que les quantités connues persistent alors ou disparaissent, c'est-à-dire selon que l'équation se réduit à l'une des formes

$$M = 0, \quad \text{ou} \quad 0 = 0$$

il y a *incompatibilité* ou indétermination.

Si les équations que l'on traite sont littérales et générales, la résolution fournit pour les valeurs des inconnues des formules également générales, qui, lorsqu'on y remplace les lettres par les nombres qu'on avait en vue, prennent selon les cas des valeurs réelles ou imaginaires, positives ou négatives, ou enfin tombant dans l'une des formes illusoires

$$\frac{A}{0} \quad \text{ou} \quad \frac{0}{0}:$$

la forme $\frac{A}{0}$ est la seule à laquelle corresponde l'*incompatibilité*.

Si l'on considère un problème dont les équations sont incompatibles comme terme d'une série de questions analogues où les données seraient différentes, les inconnues qui se présentent sous la forme $\frac{A}{0}$ doivent être regardées comme devenues infinies, puisque, pour des valeurs des données suffisamment voisines de celles auxquelles correspond le cas limite, les valeurs de ces inconnues pourraient être rendues aussi grandes qu'on le voudrait.

Or l'infini ne doit pas être considéré comme signe de l'impossibilité; ainsi deux lignes parallèles ou plus généralement deux lignes qui ont leurs asymptotes parallèles se coupent à l'infini, et réciproquement si les inconnues d'un problème étaient les coordonnées du point de rencontre de deux lignes, l'*incompatibilité* des équations signifierait que ces lignes se coupent à l'infini ou qu'elles ont leurs asymptotes parallèles. V. INFINI.

— Pharm. Une foule de corps étant susceptibles de réagir les uns sur les autres, lorsqu'on vient à les mélanger, l'étude des actions chimiques qui peuvent se produire par le mélange des substances dont la médecine fait usage domine, en quelque sorte, l'art de formuler, à ce point qu'un médecin qui en ignorerait les principes serait exposé à produire très-souvent des effets diamétralement opposés à ceux qu'il poursuit.

On peut formuler les règles suivantes : 1° lorsque deux ou plusieurs sels sont susceptibles de donner naissance, par l'échange de leurs bases et de leurs acides, à des sels insolubles, ils sont incompatibles; il en est de même d'un sel soluble et d'un sel insoluble capables de réagir ensemble. Le premier cas donnerait lieu à un précipité, le second produirait soit une dissolution, soit une précipitation totale. Les exemples des réactions de ce genre, susceptibles d'entraîner des accidents graves et même la mort, sont extrêmement nombreux. Ainsi, on ne peut administrer en même temps du protochlorure de mercure ou calomel, corps insoluble et peu toxique, et certains chlorures alcalins; ceux-ci réagissent sur le calomel, et le transforment en bichlorure de mercure, ou sublimé corrosif, sel soluble et très-vénéneux; 2° en mélangeant un sel soluble et un acide libre, une décomposition pourra se faire si l'acide du sel est insoluble ou volatil ou simplement moins énergique que l'acide libre. Ainsi le carbonate de potasse et l'acide sulfurique ne peuvent coexister; il se forme toujours, lorsqu'on les mélange, de l'acide carbonique gazeux et du sulfate de potasse; 3° les alcalis libres sont incompatibles avec les sels dont la base est insoluble, ou volatile, ou simplement moins énergique; ainsi la potasse caustique détruit les sels ammoniacaux, précipite la plupart des oxydes métalliques de leurs combinaisons avec les acides, détruit la plupart des sels d'alcaloïdes organiques, en se combinant à l'acide et précipitant la base; 4° les acides et les alcalis sont incompatibles, leur tendance à se combiner étant considérable, et le produit de leur combinaison étant un sel neutre : l'acide sulfurique est caustique, le potasse est caustique, mais le mélange de ces deux corps ne l'est nullement; il détermine leur combinaison et la formation du sulfate de potasse, sel parfaitement incapable d'attaquer les tissus organisés; 5° certaines substances qui ne rentrent dans aucune des catégories précédentes sont cependant incompatibles, à cause de réactions analogues, et doivent être particulièrement connues des médecins. Le nitrate de mercure, et le chlorure de potassium, par exemple, ne peuvent, par leur action réciproque, donner lieu à la formation d'aucun composé, insoluble ou volatil; cependant ils sont incompatibles, car ils réagissent l'un sur l'autre quand on mélange leurs solutions, et donnent de l'azotate de potasse et du bichlorure de mercure dont la solution est très-dangereuse. De même encore, le calomel ou protochlorure de mercure et les amandes amères, deux substances non toxiques, ne peuvent entrer ensemble dans la confection d'un médicament, les amandes amères étant susceptibles de fournir de l'acide cyanhydrique, qui, avec le calomel, produit du cyanure de mercure, sel soluble et éminemment toxique; 6° les substances végétales renfermant du tannin sont incompatibles avec un grand nombre de sels métalliques, dont ils précipitent les oxydes, et avec quelques matières d'origine animale, telles que la gélatine, l'albumine, etc., ainsi qu'avec la plupart des sels d'alcaloïdes végétaux dont les tannates sont insolubles.

Non-seulement certaines substances incompatibles ne peuvent entrer impunément ensemble dans un médicament composé, mais encore elles donnent lieu, lorsqu'elles sont ingérées l'une après l'autre, à des réactions qui se produisent dans l'organisme et qui peuvent mettre en danger les jours du malade. On connaît des exemples d'intoxications qui se sont produites dans ces conditions, bien que dans certains cas le second médicament n'ait été administré que plusieurs jours après le premier. Ainsi, il est avéré que, si un malade qui a pris du calomel absorbe ensuite une préparation d'iode, il présente rapidement les accidents caractéristiques de l'empoisonnement par le mercure, par suite de la formation d'iodure de mercure dans l'économie. De même, un malade qui a pris une préparation d'antimoine ne pourra absorber, sous une forme quelconque, de l'acide tartrique sans être pris de nausées et même de vomissements, de l'émétique ou tartrate double d'antimoine et de potasse se formant dans l'appareil digestif. Une semblable réaction peut même se produire avec des médicaments absorbés par la peau. Un homme empoisonné par le plomb voit son épiderme et ses ongles se teindre en noir par le sulfure de plomb s'il prend un bain sulfureux, et cela longtemps encore après que l'ingestion du plomb a cessé.

Les médicaments employés à l'extérieur ne sont pas moins susceptibles que les médicaments internes de devenir dangereux par suite de certaines *incompatibilités*. Un malade auquel, sur une partie du corps quelconque, on a fait des frictions avec une pommade iodurée éprouvera des accidents hydrargyriques si à la pommade précédente on substitue de l'onguent napolitain, un emplâtre mercuriel ou toute autre préparation mercurielle. Le moins qui puisse arriver pour les médicaments externes, lorsqu'on ne tient pas compte des *incompatibilités* en les formulant, est de les voir devenir tout à fait inertes. Ainsi l'onguent citrin et les sulfures alcalins ont la même action sur certaines affections de la peau; une pommade dans laquelle on les ferait entrer en même temps aurait cependant perdu la plus grande partie de leurs propriétés.

Il ne serait pas exact, toutefois, de penser que des corps susceptibles de réagir entre eux perdent toute action sur l'économie, et de regarder comme absolument incompatibles toutes les substances qui, par leur mélange, donnent naissance à des composés insolubles. Le tannin précipite le fer, et cependant on voit chaque jour les médecins prescrire simultanément les préparations de fer et celles de quinquina.

Parfois, on profite des *incompatibilités* pour obtenir certains effets thérapeutiques. L'acide carbonique en solution surchargée a la propriété d'arrêter les vomissements. Dans la potion antiémétique dite de *Rivière*, on a profité de l'*incompatibilité* de l'acide tartrique et du bicarbonate de potasse pour produire l'acide carbonique dans l'estomac même et obtenir plus sûrement l'effet cherché; on administre alternativement au malade l'acide et le bicarbonate mis en solution, de telle sorte que ce n'est que dans l'estomac qu'ils se trouvent en contact et réagissent. Mais c'est dans les cas d'empoisonnements surtout que l'on tire des *incompatibilités* les effets thérapeutiques les plus importants. Dans le plus grand nombre des faits d'intoxication, les contre-poisons les plus actifs, après ceux qui déterminent l'expulsion du poison, sont les corps qui donnent avec lui des composés insolubles et dépourvus d'action sur l'économie. C'est ainsi que le tannin est l'antidote des alcalis végétaux, l'hydrate de peroxyde de fer celui de l'acide arsénieux, l'albumine celui des sels de plomb et de mercure, le fer celui des sels de cuivre dont il précipite le métal, les carbonates alcalins et la magnésie ceux des acides, les acides faibles, vinaigre, jus de citron, etc., ceux des alcalis caustiques, etc., etc.

Nous n'avons considéré jusqu'ici l'*incompatibilité* qu'au point de vue chimique; les corps susceptibles de réagir entre eux chimiquement ne sont cependant pas les seuls qui causent par leur association des changements considérables dans la nature de leurs effets respectifs. On connaît des substances qui ne sauraient conserver leurs propriétés lorsqu'on les associe, et qui cependant n'exercent les unes sur les autres aucune action chimique. L'ingestion de l'opium détruit l'action physiologique de la belladone ingérée en même temps, à ce point que des doses énormes de chacun des deux médicaments peuvent être administrées simultanément, bien qu'ils soient toxiques au plus haut point si on les administre isolément; si bien que l'un quelconque des deux poisons pourrait, suivant quelques auteurs, être employé comme antidote de l'autre.

INCOMPATIBLE adj. (ain-kon-pa-ti-ble — du préf. *in*, et de *compatible*). Qui n'est pas compatible, qui empêche deux personnes de s'accorder ensemble : *Caractères, humeurs, goûts* INCOMPATIBLES.

— Qui ne peut s'associer, exister simultanément dans un même objet : *La liberté est* INCOMPATIBLE *avec la faiblesse.* (Vauven.) *La raison est* INCOMPATIBLE *avec la foi.* (Ch. Lemaire.)

— Jurispr. Qui ne peut être exercé par la même personne : *Fonctions* INCOMPATIBLES.

— Droit canon. Qui ne peut être possédé en même temps par la même personne : *Les cardinaux peuvent tenir tous les bénéfices compatibles et* INCOMPATIBLES. (Debuffe.)

— Gramm. Se dit de lettres qui ne peuvent être placées immédiatement l'une auprès de l'autre dans le même mot radical.

INCOMPATISSANT, ANTE adj. (ain-kon-pa-ti-san, an-te — du préf. *in*, et de *compatissant*). Qui n'a pas de compassion, qui n'est pas compatissant : *Cœur* INCOMPATISSANT.

INCOMPÉTENCE s. f. (ain-kon-pé-tan-se — du préf. *in*, et de *compétence*). Jurispr. Défaut de compétence : INCOMPÉTENCE *d'un juge, d'un tribunal. Une fois que l'Etat reconnaît son* INCOMPÉTENCE *dogmatique, je ne vois pas ce qui pourrait l'inquiéter dans la naissance d'une Eglise nouvelle.* (E. Laboulaye.)

— Par ext. Manque d'autorité ou de connaissances nécessaires pour juger d'une chose ou pour en parler : INCOMPÉTENCE *en musique, en littérature, en mathématiques, en finances.*

— **Encycl.** V. COMPÉTENCE.

INCOMPÉTENT, ENTE adj. (ain-kon-pé-tan, an-te — du préf. *in*, et de *compétent*). Jurisp. Qui n'est pas compétent : *Juge, tribunal* INCOMPÉTENT.

— Par ext. Qui n'a pas l'autorité ou les connaissances nécessaires pour prononcer sur une chose, pour en parler, pour en juger : *Etre* INCOMPÉTENT *en musique, en peinture, en littérature, en chimie. Je suis* INCOMPÉTENT *dans vos querelles de ménage.*

INCOMPLAISANCE s. f. (ain-kon-plé-zan-se — du préf. *in*, et de *complaisance*). Manque de complaisance : *Souvent une femme, par son* INCOMPLAISANCE, *repousse le goût de son mari, et déroute la nature.* (Volt.)

INCOMPLET, ÈTE adj. (ain-kon-plè, è-te — du préf. *in*, et de *complet*). Qui n'est pas complet, à qui il manque quelque chose : *Ouvrage, recueil* INCOMPLET. *Homme* INCOMPLET. *Un être incapable de se reproduire est un être* INCOMPLET. (Lamenn.) *Nos vices et nos ridicules ne sont que d'*INCOMPLÈTES *vertus.* (Raspail.)

— Bot. Se dit d'une fleur dépourvue de quelque organe, notamment de corolle. ‖ Se dit de la volva qui ne recouvre pas en entier le champignon.

— s. m. Administr. mil. Vide existant dans l'effectif : *Combler les* INCOMPLETS.

— Librair. Nom donné aux livres auxquels il manque une ou plusieurs feuilles, aux ouvrages auxquels il manque un ou plusieurs volumes.

INCOMPLÉTEMENT adv. (ain-kon-plé-te-man — du préf. *in*, et de *complétement*). D'une manière incomplète : *Les communes avaient une existence précaire et* INCOMPLÉTEMENT *reconnue.* (De Barante.)

INCOMPLEXE adj. (ain-kon-plè-kse — du préf. *in*, et de *complexe*). Qui n'est pas complexe, qui est simple, qui n'a qu'un terme *Question* INCOMPLEXE *et facile à résoudre.*

— Gramm. *Sujet incomplexe* ou *Sujet simple*, Sujet qui ne renferme qu'une idée, qui est exprimé par un seul mot. ‖ *Proposition incomplexe*, Celle dont le sujet et l'attribut sont simples, exprimés chacun par un seul terme.

— Logiq. *Syllogisme incomplexe*, Syllogisme composé de propositions incomplexes.

— Arithm. *Nombre incomplexe*, Nombre qui ne contient que des unités entières de la même espèce, ou des parties égales de la même unité.

INCOMPOSÉ, ÉE adj. (ain-kon-po-zé — du préf. *in*, et de *composé*). Qui n'est pas composé : *Corps simple ou* INCOMPOSÉ.

— Mus. Se dit d'un intervalle qui ne peut se diviser en intervalles plus petits : *Intervalle* INCOMPOSÉ.

— **Encycl.** Mus. Quand un intervalle n'a pas d'autre élément que lui-même, et qu'il ne peut, par conséquent, se résoudre en intervalles plus petits, il prend le nom d'*incomposé*; tels sont, par exemple, le comma, le dièse enharmonique et même le demi-ton. Ce dernier est le seul intervalle *incomposé* usité dans la musique moderne, puisqu'une tierce majeure ou tout autre intervalle plus grand que la seconde mineure peut toujours se résoudre en intervalles plus petits, tandis que le demi-ton (chromatique ou diatonique) n'a point de sous-divisions.

Chez les Grecs, la manière d'être des intervalles était subordonnée à celui des trois genres qu'on employait. Nous allons, d'après la théorie d'Aristoxène, donner la nomenclature des principaux intervalles qui peuvent, selon les cas, être diastèmes (intervalles *incomposés*). Le quart de ton est diastème dans le genre chromatique; le demi-ton est diastème dans les genres diatonique et chromatique; le ton est diastème dans le genre diatonique; l'hémiditon (tierce mineure) est diastème dans le genre chromatique, et enfin le diton (tierce majeure) est diastème dans le genre enharmonique. On voit, par cet exemple, que les Grecs avaient des intervalles *incomposés* en bien plus grand nombre que nous, ce qui tend à prouver que leur système musical était au moins aussi complexe que le système moderne.

INCOMPOSSIBLE adj. (in-kon-po-si-ble — du préf. *in*, du lat. *cum*, avec, et de *possible*). Se dit des idées qui ne peuvent subsister ensemble : *Arbitraire et liberté sont des termes* INCOMPOSSIBLES.

INCOMPRÉHENSIBILITÉ s. f. (ain-kon-pré-an-si-bi-li-té — du préf. *in*, et de *compréhensibilité*). Caractère de ce qui est incompréhensible : *Il y a infinité partout, et, par conséquent,* INCOMPRÉHENSIBILITÉ *partout.* (Nicole.) ‖ Chose incompréhensible : *Le monde est trop éclairé pour se repaître plus longtemps d'*INCOMPRÉHENSIBILITÉS *qui répugnent à la raison.* (Raynal.)

INCOMPRÉHENSIBLE adj. (ain-kon-pré-an-si-ble — du préf. *in*, et de *compréhensible*). Qui ne peut être compris : *Pour ne pas vouloir admettre d'*INCOMPRÉHENSIBLES *vérités, le philosophisme tombe dans d'*INCOMPRÉHENSIBLES *erreurs.* (Boss.) *La vie du corps est aussi* INCOMPRÉHENSIBLE *que l'existence de l'âme.* (Ficquelmont.) *Il est humiliant sans doute d'avouer que Dieu est* INCOMPRÉHENSIBLE; *mais aussi il faut reconnaître qu'avec un Dieu qui n'est pas* INCOMPRÉHENSIBLE *tout est* INCOMPRÉHENSIBLE. (J. Simon.)

— Par ext. Qui est très-difficile à concevoir ou à expliquer : *Conduite* INCOMPRÉHENSIBLE. ‖ Dont on ne peut expliquer la conduite ou les paroles : *Homme* INCOMPRÉHENSIBLE. *Caractère* INCOMPRÉHENSIBLE. *Je vous trouve vraiment* INCOMPRÉHENSIBLE.

— s. m. Ce qui est incompréhensible, chose incompréhensible : *Pourquoi former des êtres sensibles et malheureux? pourquoi le mal moral et le mal physique? de quelque côté que je tourne mon esprit, je ne vois que l'*INCOMPRÉHENSIBLE. (Volt.)

— **Syn. Incompréhensible, inconcevable, inintelligible.** Une chose *incompréhensible* est celle que notre esprit ne peut comprendre, soit parce qu'elle dépasse notre portée par son étendue, soit parce qu'elle cache un mystère que nous ne pouvons nous expliquer à nous-mêmes, soit enfin parce qu'il faudrait la considérer sous un point de vue qui nous échappe. Une chose *inconcevable* est celle que nous ne pouvons concevoir, c'est-à-dire que nous ne pouvons nous la représenter sous une forme qui la rende croyable. On dit qu'un homme a fait une chose *incompréhensible* quand sa conduite paraît un mystère, un abîme; on dit qu'il a fait une chose *inconcevable* pour faire entendre qu'avant l'événement on n'aurait jamais pu croire qu'il agît de cette manière. *Inintelligible* ne se dit que

du style, du discours écrit ou parlé, et il signifie qu'on ne peut parvenir à saisir le sens que les mots ou les signes représentent. Quand Voltaire a dit : « Platon fut *inintelligible* comme les autres philosophes, mais plus éloquent, » il nommait Platon pour faire entendre les écrits ou les discours de Platon.

INCOMPRESSIBILITÉ s. f. (ain-kon-prèss-si-bi-li-té — du préf. *in*, et de *compressibilité*). Physiq. Caractère de ce qui est incompressible : *L'*INCOMPRESSIBILITÉ *de l'eau n'est pas absolue.* (Acad.)

— **Encycl.** Physiq. L'*incompressibilité* absolue serait la négation de l'une des propriétés générales que possèdent les corps; mais cette négation n'est qu'apparente, et nous n'en sommes pas moins en droit de dire que tous les corps sont compressibles et peuvent être réduits à un moindre volume quand on les presse de toutes parts. Les pierres siliceuses, le diamant, et d'autres corps sur lesquels il n'est pas commode de faire l'expérience, soit parce qu'il faut une force trop considérable, soit parce que ces corps se broient, se pulvérisent au lieu de céder à la pression, nous laissent apercevoir leur compressibilité par leur élasticité. Si, en effet, nous lançons deux de ces corps l'un contre l'autre, ils réagiront plus ou moins l'un sur l'autre; or, nous savons que cette réaction ne provient que d'une dépression, d'un resserrement qui s'est produit dans la partie choquée du corps; il y a donc là une véritable compression. De tous les corps, ce sont les liquides qui semblent avoir le moins cette propriété. On avait même longtemps admis qu'ils faisaient exception à la loi générale, et, d'ailleurs, on l'admet encore en principe dans la recherche des lois de l'équilibre des liquides, afin de simplifier les formules et de faciliter les démonstrations théoriques. On s'était longtemps appuyé, dans cette croyance, sur diverses expériences, et notamment sur celles des académiciens de Florence. Ces académiciens n'avaient obtenu aucune diminution sensible en comprimant de l'eau, dans un tube droit, par une colonne de mercure de 24 pieds de hauteur. Ils avaient encore essayé de comprimer de l'eau dans une boule d'argent exactement fermée, en déformant la boule de manière à diminuer sa capacité. Le liquide avait suinté à travers les pores du métal, plutôt que de se contracter. Ce ne fut qu'en 1761 que, par des expériences faites avec plus d'exactitude et à l'aide d'un appareil inventé par lui, John Canton parvint à prouver que l'eau, bien que très-résistante, n'échappe pas à la loi générale. Il observa qu'elle se contractait de $\frac{1}{22710}$ du volume primitif pour chaque pression égale au poids de l'atmosphère. D'autres ont donné depuis un chiffre qui en diffère peu, celui de $\frac{48}{1000000}$. En 1819, un autre Anglais, Perkins, et, en 1823, le savant physicien danois Œrsted reprirent cette recherche. En dernier lieu, Colladon et Sturm constatèrent que l'eau et le mercure décroissent de volume proportionnellement à la pression, du moins dans certaines limites; que la contraction du mercure est des 0,000005 et celle de l'eau des 0,000049 du volume primitif.

INCOMPRESSIBLE adj. (ain-kon-prèss-si-ble — du préf. *in*, et de *compressible*). Physiq. Qui ne diminue pas de volume par la pression : *Aucun corps matériel n'est absolument* INCOMPRESSIBLE. (Acad.)

— Fig. Qui échappe à toute compression morale, à toute coaction : *L'esprit humain est de sa nature* INCOMPRESSIBLE. (Ch. Fauvety.)

INCOMPRIS, ISE adj. (ain-kon-pri, i-ze — du préf. *in*, et de *compris*). Qui n'est point compris : *Livre, ouvrage* INCOMPRIS. ‖ Qui n'est pas apprécié à sa juste valeur; se dit souvent par ironie : *Génie* INCOMPRIS.

— Substantiv. Personne qui n'est pas ou ne se croit pas appréciée à sa juste valeur : *Les* INCOMPRIS *et les déclassés.*

INCONCEVABLE adj. (ain-kon-se-va-ble — du préf. *in*, et de *concevable*). Que l'on ne peut concevoir, qui dépasse la conception : *Chose* INCONCEVABLE. *Conduite* INCONCEVABLE.

— Par exagér. Surprenant, extraordinaire dans son genre : *Activité, patience* INCONCEVABLE. INCONCEVABLE *facilité. Hardiesse* INCONCEVABLE. ‖ Dont la conduite est étrange, inexplicable : *Je vous trouve* INCONCEVABLE.

— **Syn. Inconcevable, incompréhensible, inintelligible.** V. INCOMPRÉHENSIBLE.

INCONCEVABLEMENT adv. (ain-kon-se-va-ble-man — rad. *inconcevable*). D'une manière inconcevable : *Un esprit* INCONCEVABLEMENT *entêté.*

INCONCILIABLE adj. (ain-kon-si-li-a-ble — du préf. *in*, et de *conciliable*). Qui n'est pas conciliable, qui ne peut s'accorder avec une autre chose : *La liberté est* INCONCILIABLE *avec l'esprit d'envahissement et les habitudes militaires.* (Mme de Staël.)

— Qui ne peut être concilié, qui ne peut entrer en accommodement avec une autre personne : *Plaideurs* INCONCILIABLES.

INCONCLUANT, ANTE adj. (ain-kon-klu-an, an-te — du préf. *in*, et de *concluant*). Qui n'est pas concluant : *Argument* INCONCLUANT. *Raison* INCONCLUANTE.

INCONDITIONNÉ, ÉE adj. (ain-kon-di-si-o-né — du préf. *in*, et de *conditionné*). Philos. Qui n'est soumis à aucune condition restrictive : *Absolu est synonyme d'*INCONDITIONNÉ, *indépendant, indéfini, illimité.* (Proudh.)

INCONDITIONNEL, ELLE adj. (ain-kon-di-si-o-nèl, è-le — du préf. *in*, et de *conditionnel*). Qui n'est point conditionnel, dépendant d'une condition : *Consentement* INCONDITIONNEL. *La forme de l'indicatif est naturellement absolue et* INCONDITIONNELLE; *mais elle peut devenir conditionnelle dans certains idiotismes, comme dans l'expression : Je pars si vous le désirez.*

INCONDUITE s. f. (ain-kon-dui-te — du préf. *in*, et de *conduite*). Défaut de conduite, mauvaise conduite : *La coquetterie n'est point encore l'*INCONDUITE, *mais elle y mène.* (Azaïs.)

INCONFESSÉ, ÉE adj. (ain-kon-fè-sé — du préf. *in*, et de *confessé*). Qui ne s'est point confessé : *Personne* INCONFESSÉE. *Mourir* INCONFESSÉ. ‖ On a dit INCONFÈS, ESSE.

INCONGRU, UE adj. (ain-kon-gru — du préf. *in*, et de *congru*). Qui n'est pas congru, qui ne convient pas : *Réponse, question* INCONGRUE.

— Gramm. Qui est contraire aux règles de la langue : *Phrase, locution* INCONGRUE. *Façon de parler* INCONGRUE.

INCONGRUITÉ s. f. (ain-kon-gru-i-té — rad. *incongru*). Caractère de ce qui est incongru, contraire aux convenances : *L'*INCONGRUITÉ *d'une réponse.* ‖ Action, parole incongrue, contraire au bon sens ou à la bienséance : *Commettre, se permettre des* INCONGRUITÉS.

— Fam. Flatuosité qui échappe en société : *Faire une* INCONGRUITÉ.

— Philos. Nom de l'un des trois catégorèmes établis par les stoïciens.

— Anc. gramm. Solécisme, faute contre la règle.

INCONGRÛMENT adv. (ain-kon-grû-man — rad. *incongru*). D'une façon incongrue : *Parler* INCONGRÛMENT.

INCONNU, UE adj. (ain-ko-nu — du préf. *in*, et de *connu*). Qui n'est point connu, que l'on ne connaît pas : *Pays* INCONNU. *Nom* INCONNU.

> [est nu,
> Quiconque a deux habits, lorsqu'un autre homme
> Doit donner le meilleur à ce frère *inconnu.*
>
> LAPRADE.

‖ Qui n'a point de réputation, de notoriété : *Savant* INCONNU.

> Quel mortel est le moins à plaindre?
> C'est celui qui ne sait rien craindre,
> Qui vit et qui meurt *inconnu.*
>
> VOLTAIRE.

— Que l'on n'a point éprouvé, pratiqué; qui est sans exemple : *L'adultère est chose presque* INCONNUE *dans nos campagnes.* (Mme Romieu.)

> L'hymen est *inconnu* de la pudique abeille.
>
> DELILLE.

— Substantiv. Personne qu'on ne connaît pas ou qui n'a pas de réputation : *C'est au pauvre et à l'*INCONNU *à ennoblir leur origine.* (E. de Gir.)

— s. m. Ce qui est inconnu, ce que l'on ignore : *L'homme place toujours dans l'*INCONNU *ses idées religieuses.* (B. Const.)

> Croyez-moi, les enfants n'aiment que l'*inconnu.*
>
> A. DE MUSSET.

— s. f. Mathém. Quantité que l'on cherche dans un problème : *L'objet d'une science est proprement un problème qui, comme tout problème à résoudre, a pour données des connues et des* INCONNUES. (Condill.) ‖ *Dégager l'inconnue,* L'isoler, la faire sortir des relations algébriques où elle est engagée, et, dans le langage vulgaire, Mettre la difficulté en évidence, poser le problème : *La Révolution française a dégagé toutes les* INCONNUES *sociales.* (V. Hugo.)

— Arboric. *Inconnue Chéneau,* Variété de poire appelée aussi FONDANTE DE BREST. ‖ *Inconnue Lafare,* Variété de poire appelée aussi POIRE DE SAINT-GERMAIN.

— **Allus. hist. Au Dieu inconnu.** V. DEO IGNOTO.

INCONSCIENCE s. f. (ain-kon-si-an-se — du préf. *in*, et de *conscience*). Défaut de conscience : *On ne peut admettre chez les animaux une* INCONSCIENCE *absolue de leur être et de leurs actes.*

— Action que la conscience réprouve : *C'est une* INCONSCIENCE *de servir si mal les gens.*

INCONSCIENCIEUSEMENT adv. (ain-kon-si-an-si-eu-ze-man — du préf. *in*, et de *consciencieusement*). D'une manière peu consciencieuse.

INCONSCIENCIEUX, EUSE adj. (ain-kon-si-an-si-eu, eu-ze — du préf. *in*, et de *consciencieux*). Qui a peu de conscience, qui a la conscience peu délicate.

INCONSCIENT, ENTE adj. (ain-kon-si-an, an-te — du préf. *in*, et de *conscient*). Qui n'a pas conscience de lui-même : *L'âme d'un peuple se perd par l'exercice prématuré et purement matériel d'une volonté* INCONSCIENTE. (Mme L. Colet.)

INCONSÉQUEMMENT adv. (ain-kon-sé-ka-man — du préf. *in*, et de *conséquemment*). Avec inconséquence : *Se conduire* INCONSÉQUEMMENT.

INCONSÉQUENCE s. f. (ain-kon-sé-kan-se — du préf. *in*, et de *conséquence*). Défaut d'accord entre les paroles et la conduite ou entre les discours successivement tenus : *Tout peut se soutenir, excepté l'*INCONSÉQUENCE. (Mirab.)

> J'admire des humains l'*inconséquence* extrême.
>
> PALISSOT.

‖ Acte ou parole en désaccord avec ce qu'on a dit ou fait précédemment; acte fait, parole prononcée sans réflexion : *Plus on voit le monde, et plus on le trouve plein de contradictions et d'*INCONSÉQUENCES. (Volt.) *Le plus long chapitre de l'histoire de l'homme est celui de ses* INCONSÉQUENCES. (Mme de Puizieux.)

— **Anecdotes.** Un mendiant criait de toutes ses forces : « Donnez quelque chose à un pauvre honteux. »

***

Une dame fort âgée acheta un corbeau tout jeune : « M. de Buffon, dit-elle, assure que ces oiseaux vivent jusqu'à deux cents ans; je veux m'en assurer. »

***

Un prédicateur trop zélé, qui prêchait le panégyrique de saint François-Xavier, le louait d'avoir, dans une île déserte, converti dix mille personnes par un seul sermon.

***

Un vieil oncle se plaignait de son neveu, « mauvais garnement, disait-il; il rentre à peine une fois sur dix qu'il sort. »

***

L'ÉLÈVE. « Monsieur, qu'est-ce que ça veut dire, des œuvres posthumes?

LE MAÎTRE D'ÉCOLE.—Ce sont des livres que l'auteur a écrits après sa mort. »

***

Le comte de... rendit un livre qu'on lui avait prêté; comme on lui demandait ce qu'il en pensait : « Je l'ai trouvé si mauvais, que je ne me suis pas voulu donner la peine de le lire. »

***

Un bon bourgeois regardait, du haut du Pont-Neuf, un pêcheur assis sur la berge : « Quelle patience! s'écria-t-il; voilà deux heures, montre en main, que je suis là, et il n'a encore rien pris! »

***

Une dame se plaignait, devant un Prudhomme quelconque, de ne pas avoir d'enfant : « C'est bien désolant, dit-il; et madame votre mère, en a-t-elle eu? »

***

Un voyageur, descendu dans une auberge suisse, disait à une servante allemande : « C'est bien, vous n'entendez pas un mot de français. Allez donc dire au domestique qui comprend notre langue de venir à l'instant refaire mon lit. »

***

Un négociant venait de mourir subitement; il avait laissé sur son bureau une lettre écrite à l'un de ses correspondants, mais qui n'était point cachetée. Son commis, avant de faire partir la lettre, mit au bas par apostille : « Depuis ma lettre écrite, je suis mort. »

***

Un monsieur se répandait en railleries contre ces duels qui se terminent par un déjeuner : « Quant à moi, dit-il, je ne me suis battu qu'une seule fois en ma vie, mais c'était un combat à *mort.* »

Et comme on paraissait douter :

« Vous ne me croyez pas, reprit-il. Eh bien! vous n'avez qu'à consulter mon adversaire; c'était un tel, qui est maintenant receveur en Normandie. »

***

Un conscrit écrivait à son frère une lettre dans laquelle il ne cherchait pas à plaisanter, et que, pourtant, il terminait ainsi : « Je ne t'en dis pas plus long, car j'ai si grand froid aux pieds que je ne puis tenir ma plume. »

***

Une dame qui dissimulait son âge commit l'imprudence d'oublier un jour un passe-port sur un meuble. Quelques personnes, ayant par hasard jeté les yeux sur ce document compromettant, sourirent en lisant cette indication traîtresse : *Née en* 1825. La dame, s'apercevant trop tard de son étourderie et voulant en détruire l'effet, s'écria avec vivacité : « Oh! ce passe-port est très-vieux! »

***

« Je n'aime pas les épinards, disait Ravel, et j'en suis enchanté; car, si je les aimais j'en mangerais, et... je ne puis les souffrir. »

***

> Oui, cher ami, mon père me désole,
> Disait hier certain Gascon,
> Grand partisan des sables du Pactole.
> Il se ruine tout de bon;
> Ne crois pas que ce soit une simple vétille;
> Sandis! j'aurais de plus
> Au moins cent mille écus,
> S'il ne fût pas entré dans ma famille.

INCONSÉQUENT, ENTE adj. (ain-kon-sé-kan, an-te — du préf. *in*, et de *conséquent*). Qui n'est pas d'accord avec lui-même, qui se contredit dans sa conduite ou dans ses discours : *Les hommes ne sont* INCONSÉQUENTS *dans leurs actions que parce qu'ils sont inconstants ou vacillants dans leurs principes.* (Duclos.)

> L'amour rend comme un autre un sage *inconséquent.*
>
> LA CHAUSSÉE.

— Fam. Se dit d'une femme qui oublie par légèreté et irréflexion les bienséances de son sexe : *Femme* INCONSÉQUENTE, *mais non vicieuse.*

INCONSIDÉRATION s. f. (ain-kon-si-dé-ra-si-on — du préf. *in*, et de *considération*). Défaut d'attention, de réflexion : *La cause de mal juger est l'*INCONSIDÉRATION, *qu'on appelle autrement précipitation.* (Boss.)

INCONSIDÉRÉ, ÉE adj. (ain-kon-si-dé-ré — du préf. *in*, et de *considéré*). Qui agit d'une manière irréfléchie, étourdie : *Homme* INCONSIDÉRÉ. *Personne* INCONSIDÉRÉE. *Voilà ce que c'est qu'une jeunesse* INCONSIDÉRÉE *qui veut agir à sa tête.* (La Font.) ‖ Qui est fait ou dit avec irréflexion, avec étourderie : *Action* INCONSIDÉRÉE. *Conduite* INCONSIDÉRÉE. *Une seule démarche* INCONSIDÉRÉE *peut coûter le bonheur de la vie.* (Mme de Genlis.)

— **Syn. Inconsidéré, écervelé, étourdi,** etc. V. ÉCERVELÉ.

INCONSIDÉRÉMENT adv. (ain-kon-si-dé-ré-man — rad. *inconsidéré*). D'une manière inconsidérée, irréfléchie : *Se conduire, parler, agir* INCONSIDÉRÉMENT. *L'espérance anime le sage et leurre le présomptueux et l'indolent, qui se reposent* INCONSIDÉRÉMENT *sur ses promesses.* (Vauven.)

INCONSISTANCE s. f. (ain-kon-si-stan-se — du préf. *in*, et de *consistance*). Défaut de consistance, de suite, d'ensemble dans les idées : *L'*INCONSISTANCE *des idées, du caractère, l'*INCONSISTANCE *d'un ministre, d'un gouvernement, sont des expressions très-claires.* (Laharpe.) ‖ Mot créé par Laharpe.

INCONSISTANT, ANTE adj. (ain-kon-si-stan, an-te — du préf. *in*, et de *consistant*). Qui n'a pas de consistance morale, de suite, d'accord : *Un esprit* INCONSISTANT. *Une conduite* INCONSISTANTE.

INCONSOLABLE adj. (ain-kon-so-la-ble — du préf. *in*, et de *consolable*). Qui ne peut être consolé : *Épouse* INCONSOLABLE. *Douleur* INCONSOLABLE. *Une circonstance imaginaire que nous ajoutons à nos afflictions, c'est de croire que nous serons* INCONSOLABLES. (Fonten.)

> On dit qu'on est *inconsolable;*
> On le dit, mais il n'en est rien.
>
> LA FONTAINE.

> Va, va, dans sa douleur le sexe est raisonnable,
> Et je n'ai jamais vu de femme *inconsolable.*
>
> C. D'HARLEVILLE.

INCONSOLÉ, ÉE adj. (ain-kon-so-lé — du préf. *in*, et de *consolé*). Qui n'est point consolé : *Femme* INCONSOLÉE. *Douleur* INCONSOLÉE. *Nous avons* inconsolable; INCONSOLÉ *peut être utile, surtout en poésie.* (Laharpe.)

> Et tu seras semblable à la mère accablée
> Qui s'assied sur sa couche, et pleure, *inconsolée,*
> Parce que son enfant n'est plus.
>
> V. HUGO.

INCONSOMMABLE adj. (ain-kon-so-ma-ble — du préf. *in*, et de *consommable*). Qui ne peut être consommé : *Dans la langue économique, le nom de capital est donné à tout fonds* INCONSOMMABLE *et productif.* (E. de Gir.)

INCONSTANCE s. f. (ain-kon-stan-se — du préf. *in*, et de *constance*). Défaut de constance, de persévérance, de fixité dans les idées ou les sentiments : *L'*INCONSTANCE *ou l'instabilité est le plus commun et apparent vice de la nature humaine.* (Charron.) *L'*INCONSTANCE *en amour est dans l'ordre même des choses.* (Proudh.)

> Le bonheur de l'impie est toujours agité;
> Il erre à la merci de sa propre *inconstance.*
>
> RACINE.

— Fig. Instabilité, mobilité des choses : INCONSTANCE *du temps, des saisons, des vents, de la mer.* INCONSTANCE *de la fortune, des choses humaines. L'ambition oublie les* INCONSTANCES *de la fortune et de la guerre.* (Helvét.)

— **Encycl.** « Les passions des hommes d'un esprit profond, a dit Vauvenargues dans son *Introduction à la connaissance de l'esprit humain*, sont plus opiniâtres et plus invincibles; car ils ne sont pas obligés de s'en distraire, comme le reste des hommes, par épuisement de pensées; mais leurs réflexions, au contraire, sont un entretien éternel de leurs désirs, qui les échauffe; et cela explique encore pourquoi ceux qui ne pensent pas, et qui ne sauraient penser longtemps de suite sur la même chose, n'ont que l'*inconstance* en partage. » On voit par ces paroles du moraliste que l'*inconstance*, le manque de fixité dans les idées, les résolutions, les projets, est le propre des âmes faibles et médiocres. Le stoïcien faisait consister la vertu dans la constance avec soi-même.

INCONSTANT, ANTE adj. (ain-kon-stan, an-te — du préf. *in*, et de *constant*). Sujet à changer fréquemment : *Être* INCONSTANT *dans ses desseins, dans ses résolutions, dans ses amitiés. Être* INCONSTANT *en amour. Rien n'est plus* INCONSTANT *que l'esprit humain et rien n'est plus difficile que de le fixer.* (Boss.)

A le bien prendre, enfin, tout homme est *inconstant.*
C. D'HARLEVILLE.

Oh! combien l'homme est *inconstant*, divers,
Faible, léger, tenant mal sa parole!
LA FONTAINE.

— Fig. Mobile, changeant, en parlant des choses : *Temps* INCONSTANT. *Saison* INCONSTANTE.

Que toujours ma muse fertile
Imite, en variant son style,
Le vol *inconstant* des zéphirs.
BERNIS.

— Substantiv. Personne qui manque de constance : *Chez les* INCONSTANTS, *rien n'est constant que la mobilité.*

— **Syn. Inconstant, changeant, léger,** etc. V. CHANGEANT.

Inconstant (L'), comédie en trois actes et en vers, de Collin d'Harleville (Théâtre-Français, 1786). Cette comédie fut le début de l'auteur. Écrite d'abord en un acte, remaniée ensuite en cinq actes sur les conseils de Préville, puis réduite en trois, elle porte les traces de toutes ces métamorphoses et n'est guère qu'une pièce à tiroir. Le premier acte est assez réussi ; c'est tout ce que la donnée pouvait offrir. Un jeune homme de la province, qui a la passion du changement, vient à Paris, s'y promet tous les amusements et s'en retourne chez lui, fort dégoûté de la capitale, après un séjour de quelques heures. En voulant faire un caractère de ce qui n'en est pas un, Collin d'Harleville, pour remplir ses trois actes, a imaginé une succession d'aventures, dont l'inconstance du héros fait le fond, et qui se succèdent sans lien. Ainsi son héros est amené à aimer et à délaisser trois femmes dans la même heure; cette exagération n'a plus rien de comique. Les vers sont écrits avec cette déplorable facilité qu'on regardait, au XVIIIe siècle, comme du génie; ils ne peuvent même pas passer pour de la bonne prose rimée.

INCONSTITUTIONNALITÉ s. f. (ain-kon-sti-tu-si-o-na-li-té — du préf. *in*, et de *constitutionnalité*). Politiq. Caractère de ce qui est inconstitutionnel : *L'*INCONSTITUTIONNALITÉ *d'un décret.*

INCONSTITUTIONNEL, ELLE adj. (ain-kon-sti-tu-si-o-nèl, è-le — du préf. *in*, et de *constitutionnel*). Politiq. Qui n'est pas constitutionnel, qui viole la constitution : *Proposition, loi* INCONSTITUTIONNELLE.

INCONSTITUTIONNELLEMENT adv. (ain-kon-sti-tu-si-o-nè-le-man — du préf. *in*, et de *constitutionnellement*). Politiq. Contrairement à la constitution, d'une façon inconstitutionnelle : *Pouvoir* INCONSTITUTIONNELLEMENT *exercé.*

INCONSULTÉ, ÉE adj. (ain-kon-sul-té — du préf. *in*, et de *consulté*). Qui n'est ou n'a pas été consulté :

Dodone *inconsultée* a perdu ses oracles.
DELILLE.

INCONTENTABLE adj. (ain-kon-tan-ta-ble — du préf. *in*, et de *contentable*). Qui ne peut être contenté : *Désirs* INCONTENTABLES.

INCONTESTABLE adj. (ain-kon-tè-sta-ble — du préf. *in*, et de *contestable*). Qui ne peut être contesté : *Vérité* INCONTESTABLE. *Principe* INCONTESTABLE. *Preuve* INCONTESTABLE. *Le libre arbitre est* INCONTESTABLE. (Fén.) *Le pauvre a des droits* INCONTESTABLES *sur l'abondance du riche.* (Turgot.)

— **Syn. Incontestable, assuré, authentique, certain, constant, évident, formel, indubitable, positif, sûr.** V. ASSURÉ.

INCONTESTABLEMENT adv. (ain-kon-tè-sta-ble-man — rad. *incontestable*). D'une manière incontestable : *La destination de l'homme est* INCONTESTABLEMENT *de tirer de la nature tout le bien qu'il peut.* (J. de Sacy.)

INCONTESTÉ, ÉE adj. (ain-kon-tè-sté — du préf. *in*, et de *contesté*). Qui n'est point contesté : *Droit, principe* INCONTESTÉ. *L'hérédité est bien encore un principe, mais elle n'est plus un droit* INCONTESTÉ. (E. de Gir.)

INCONTINENCE s. f. (ain-kon-ti-nan-se — du préf. *in*, et de *continence*). Défaut de continence, de chasteté : *Oseriez-vous exiger que Dieu vous fît vivre sans douleur, des siècles entiers, pour prix de votre gourmandise, de votre ivrognerie, de votre* INCONTINENCE? (Volt.)

— *Incontinence de langue*, Défaut de modération dans le discours, habitude de parler avec excès.

— Pathol. Etat pathologique dans lequel un réservoir, un conduit est incapable, en dehors de toute lésion organique de son tissu, de conserver ou de retenir les produits d'excrétion : INCONTINENCE *d'urine, de sperme.* INCONTINENCE *fécale.*

— **Encycl.** Pathol. *L'incontinence* est, dans la majorité des cas, le résultat d'une paralysie des fibres musculaires qui contractent l'orifice du conduit naturel. On observe l'*incontinence* d'urine dans certains cas de paralysie de la partie inférieure du tronc. L'*incontinence* des matières fécales est un accident de la même maladie. L'*incontinence* coïncide fréquemment avec l'insensibilité. L'*incontinence* des matières fécales peut dépendre simplement d'une paralysie du muscle sphincter de l'anus; elle peut être également le résultat d'une paralysie remontant plus haut et intéressant le rectum tout entier. Dans ce dernier cas, qui est d'ailleurs beaucoup plus grave, l'évacuation involontaire se fait à des intervalles moins rapprochés et offre, pour le malade, une gêne infiniment moins grande que dans le premier cas. On a appliqué au traitement de l'*incontinence* la belladone, la strychnine, l'électricité; mais il y a des *incontinences* qui ne cessent que par la disparition de la paralysie dont elles dépendent.

— *Incontinence d'urine.* V. ÉNURÉSIE.

— *Incontinence de sperme.* V. SPERMATORRHÉE.

INCONTINENT, ENTE adj. (ain-kon-ti-nan, an-te — du préf. *in*, et de *continent*). Qui n'est pas continent, qui s'abandonne sans retenue aux plaisirs des sens : *Vous avez été intempérant et* INCONTINENT : *corrigez-vous de ces deux vices et vous vivrez cent cinquante ans pour le moins.* (Volt.)

— Substantiv. Personne incontinente : *Les* INCONTINENTS *se punissent eux-mêmes de leur vice.*

INCONTINENT adv. (ain-kon-ti-nan — du lat. *in continenti*, même sens). Aussitôt, sur-le-champ, sans délai : *Le roi partit* INCONTINENT *après la reine.* (St-Simon.)

INCONTRIT, ITE adj. (ain-kon-tri, i-te — du préf. *in*, et de *contrit*). Qui n'est pas contrit, qui n'a pas la contrition : *Pécheur* INCONTRIT.

INCONVENABLE adj. (ain-kon-ve-na-ble — du préf. *in*, et de *convenable*). Qui n'est pas convenable : *Terme* INCONVENABLE. *Discours* INCONVENABLES.

INCONVENABLEMENT adv. (ain-kon-ve-na-ble-man — du préf. *in*, et de *convenablement*). D'une manière inconvenable : *Agir, se comporter* INCONVENABLEMENT. *Un auteur peut rendre à jamais ridicule une expression dont il s'est* INCONVENABLEMENT *servi.* (Mme de Staël.)

INCONVENANCE s. f. (ain-kon-ve-nan-ce — du préf. *in*, et de *convenance*). Caractère de ce qui est inconvenant : INCONVENANCE *d'une parole, d'une action.* ‖ Action ou parole inconvenante, contraire aux convenances : *Se permettre des* INCONVENANCES.

INCONVENANT, ANTE adj. (ain-kon-ve-nan, an-te — du préf. *in*, et de *convenant*). Contraire aux convenances : *Réponse* INCONVENANTE. *Il serait* INCONVENANT *pour une jeune fille de sortir seule.* (Mme Romieu.) ‖ Qui n'observe pas les convenances : *Le moindre défaut des grands embrasseurs est d'être fort ennuyeux, et souvent désagréables et même* INCONVENANTS. (Boitard.)

INCONVÉNIENT s. m. (ain-kon-vé-ni-an — du préf. *in*, et du lat. *conveniens*, qui convient). Côté désavantageux, conséquence fâcheuse, effet regrettable : *Il est rare qu'on cherche à fuir un* INCONVÉNIENT *sans tomber dans un autre.* (Machiavel.) *Quand les journaux sont libres, les avantages de la liberté contre-balancent ses* INCONVÉNIENTS. (B. Const.)

INCONVERSIBLE adj. (ain-kon-vèr-si-ble — lat. *inconversibilis;* du préf. *in*, et de *convertere*, retourner). Logiq. Se dit d'une proposition dont la converse, la réciproque est fausse. ‖ On dit aussi INCONVERTIBLE.

INCONVERTI, IE adj. (ain-kon-vèr-ti — du préf. *in*, et de *converti*). Qui n'est point converti : *Pécheur* INCONVERTI.

INCONVERTIBLE adj. (ain-kon-vèr-ti-ble — du préf. *in*, et de *convertir*). Qui ne peut être changé, qui est immuable : *Tertullien soutint contre Hermogène que, si la matière est éternelle, elle est immuable et* INCONVERTIBLE, *incapable de tout changement.* (Boss.) ‖ Qui ne peut être échangé, remplacé : *Tout papier-monnaie* INCONVERTIBLE *en espèces est un mensonge.* (Mich. Chev.)

— Logiq. Syn. d'INCONVERSIBLE.

INCOORDINATION s. f. (ain-ko-or-di-na-si-on — du préf. *in*, et de *coordination*). Défaut de coordination : INCOORDINATION *des idées, des parties d'un plan.*

— Pathol. *Incoordination des mouvements musculaires*, Défaut de coordination dans les divers mouvements qui ont pour but une même fonction, comme la progression, la préhension, etc.

INCORPORALITÉ s. f. (ain-kor-po-ra-li-té). Syn. d'INCORPORÉITÉ.

INCORPORANT, ANTE adj. (ain-kor-po-ran, an-te — rad. *incorporer*). Qui incorpore, qui produit l'incorporation : *La nation* INCORPORANTE *et le peuple incorporé. Les causes* INCORPORANTES.

— Linguist. Syn. d'HOLOPHRASTIQUE.

INCORPORATION s. f. (ain-kor-po-ra-si-on — lat. *incorporatio;* du préf. *in*, et de *corpus*, corps). Action d'incorporer : INCORPORATION *du peuple vaincu au peuple vainqueur.* INCORPORATION *dans un régiment. L'*INCORPORATION *de la Belgique à la France semble devoir être une conséquence d'un remaniement européen.* (Proudh.)

— Art milit. Action de fondre un corps de troupes dans un autre corps.

— Pharm. Mélange que l'on fait de deux médicaments dans un excipient mou ou liquide, pour favoriser l'absorption, l'action de la substance médicamenteuse ou pour donner au tout une certaine consistance.

— **Encycl.** Art milit. Le corps incorporé perd son nom et son état-major. Quant à ses sous-officiers et ses officiers subalternes, on les mêle ordinairement avec ceux du corps qui reçoit le corps incorporé. Les raisons qui peuvent déterminer à faire des *incorporations* sont le désir de diminuer les dépenses en diminuant le nombre des états-majors, ou l'espoir de mieux composer ces derniers en diminuant leur nombre, ou encore, mais rarement, la nécessité d'effacer du catalogue militaire le nom d'un corps que l'on ne veut pas casser.

Quel que soit le motif de l'*incorporation*, c'est une opération délicate, parce qu'il reste souvent des semences de division entre les soldats réunis. Les chefs qui commandent un corps nouvellement formé par l'*incorporation* ont mille précautions à prendre pour empêcher la division de se changer en haine; aussi a-t-on dit qu'incorporer n'est rien, mais qu'unir est tout, et l'on a proposé de changer tous les officiers des corps incorporés pour qu'il n'existât aucun sujet de jalousie entre les officiers d'un même corps.

Il y a des *incorporations* par amalgame, que prévoyait l'arrêté de l'an XIII (25 germinal); il y en a par embrigadement.

Les *incorporations* ont été du ressort des inspecteurs aux revues; elles sont maintenant du ressort de l'intendance.

INCORPORÉ, ÉE (ain-kor-po-ré) part. passé du v. Incorporer. Réuni : *Terre* INCORPORÉE *au domaine. Soldat incorporé dans un régiment. La Bretagne, pour être* INCORPORÉE *à la France, n'en a pas été de plus malheureuse condition.* (Bassompierre.)

— Mêlé intimement : *Matières* INCORPORÉES *les unes aux autres.*

INCORPORÉITÉ s. f. (ain-kor-po-ré-i-té — du lat. *incorporeus*, incorporel). Etat, nature d'un être incorporel : *L'*INCORPORÉITÉ *des anges. C'est en réalisant nos spectres autour de nous par des noms vides de sens, que nous est venue l'idée d'*INCORPORÉITÉ. (Dider.)

INCORPOREL, ELLE adj. (ain-kor-po-rèl, è-le — lat. *incorporalis*; du préf. *in*, et de *corpus*, corps). Qui est sans corps : *Être* INCORPOREL. *Substance* INCORPORELLE. *Dieu est une raison* INCORPORELLE *qu'on ne saisit que par la pensée.* (Dider.)

— Jurispr. Qui n'a qu'une existence morale : *Tous les droits sont* INCORPORELS. (Acad.)

INCORPORER v. a. ou tr. (ain-kor-po-ré — lat. *incorporare;* du préf. *in*, et de *corpus*, corps). Mêler intimement, faire entrer dans une masse de manière à produire un tout homogène : INCORPORER *de l'huile dans de la cire, de l'huile avec de la cire, de l'huile à de la cire.*

— Faire entrer dans un tout : INCORPORER *des lois dans un code.* INCORPORER *une terre à un domaine, une province à un État.* ‖ Faire entrer dans un corps de troupe : INCORPORER *des soldats dans un régiment.*

INCORRECT, ECTE adj. (ain-ko-rèkt, è-kte — du préf. *in*, et de *correct*). Qui n'est pas correct : *Édition* INCORRECTE. *Style* INCORRECT. *Dessin* INCORRECT. *Écrivain* INCORRECT. *Dessinateur* INCORRECT. *C'est un caquetage éternel de tabourets dans les* Mémoires de Saint-Simon ; *dans ce caquetage viendraient se perdre les qualités* INCORRECTES *de l'auteur; mais heureusement il avait un tour à lui : il écrivait à la diable pour l'immortalité.* (Chateaub.)

INCORRECTEMENT adv. (ain-ko-rè-kte-man — rad. *incorrect*). D'une manière incorrecte : *Parler, écrire* INCORRECTEMENT. *Dessiner* INCORRECTEMENT.

INCORRECTION s. f. (ain-ko-rè-ksi-on — du préf. *in*, et de *correction*). Manque de correction : INCORRECTION *de style.* INCORRECTION *d'un dessin.* ‖ Endroit incorrect d'un ouvrage : *Faire disparaître une* INCORRECTION.

— Typogr. Défaut d'un livre qui contient de nombreuses fautes d'impression : *La principale cause de l'*INCORRECTION *des livres imprimés, c'est l'exécution précipitée que la concurrence impose fatalement aux libraires, aux éditeurs et même aux auteurs; on veut avoir en vingt-quatre heures ce qui exigerait six mois de temps et de labeur; le compositeur et le correcteur, pressés, harcelés, ne peuvent donner à leur travail respectif toute l'attention nécessaire, et de là les fautes nombreuses qui déparent aujourd'hui les plus belles impressions.* (P. Dupont.)

INCORRIGIBLE adj. (ain-ko-ri-ji-ble — du préf. *in*, et de *corrigible*). Qui ne peut être corrigé : *Enfant* INCORRIGIBLE. *Défaut* INCORRIGIBLE. *La vieillesse passe pour* INCORRIGIBLE; *et moi, je crois qu'on doit penser à se corriger à cent ans.* (Volt.)

INCORRIGIBLEMENT adv. (ain-ko-ri-ji-ble-man — rad. *incorrigible*). D'une manière incorrigible : *Être* INCORRIGIBLEMENT *étourdi.*

INCORRUPTIBILITÉ s. f. (ain-ko-ru-pti-bi-li-té — du préf. *in*, et de *corruptibilité*). Qualité de ce qui ne peut se corrompre : *De l'immutabilité de la lumière naît son* INCORRUPTIBILITÉ. (Le P. Ventura.)

— Probité d'un homme incapable de se laisser corrompre : *L'*INCORRUPTIBILITÉ *d'un juge.*

INCORRUPTIBLE adj. (ain-ko-ru-pti-ble — du préf. *in*, et de *corruptible*). Qui n'est pas susceptible de se corrompre : *Le bois de cèdre passait autrefois pour* INCORRUPTIBLE. (Acad.)

— Qui ne peut être altéré, modifié : *La loi naturelle est* INCORRUPTIBLE, *la loi humaine s'altère et périt.*

— Fig. Qui est incapable de se laisser corrompre, d'être décidé à agir contre son devoir : *Juge* INCORRUPTIBLE. *Probité, fidélité* INCORRUPTIBLE. *L'honneur maintient le cœur* INCORRUPTIBLE *au milieu de la corruption.* (Chateaub.)

Qu'un juge *incorruptible* est un homme étonnant!
PIRON.

J'éveillerai pour toi la pitié, la justice
De l'*incorruptible* avenir.
GILBERT.

INCORRUPTION s. f. (ain-ko-ru-psi-on — du préf. *in*, et de *corruption*). Etat de ce qui ne se corrompt pas, de ce qui ne peut pas se corrompre : *Saint Paul dit que nous revêtirons l'*INCORRUPTION *lorsque nous serons ressuscités.* (Complém. de l'Acad.)

INCOURANT, ANTE adj. (ain-kou-ran, an-te — du préf. *in*, et de *courant*). Comm. Qui ne peut se vendre, et qui par conséquent n'a point de cours : *Marchandise* INCOURANTE. ‖ *Effets incourants*, Effets que l'on ne peut escompter.

INCOUVABLE adj. (ain-kou-va-ble — du préf. *in*, et de *couvable*). Qui n'est point susceptible d'être couvé : *Œufs* INCOUVABLES.

INCOUVÉ, ÉE adj. (ain-kou-vé — du préf. *in*, et de *couvé*). Qui n'a pas été couvé : *Œufs* INCOUVÉS.

INCRASSANT, ANTE adj. (ain-kra-san, an-te — lat. *incrassans;* de *incrassare*, épaissir). Méd. Propre à épaissir le sang ou les humeurs : *Médicaments* INCRASSANTS.

— s. m. Substance considérée comme propre à épaissir le sang ou les humeurs : *Les* INCRASSANTS *sont opposés aux atténuants.*

INCRASSATION s. f. (ain-kra-sa-si-on — lat. *incrassatio;* de *incrassare*, épaissir). Méd. Epaississement du sang ou des humeurs.

INCRASSÉ, ÉE (ain-kra-sé) part. passé du v. Incrasser. Epaissi : *Humeurs* INCRASSÉES.

INCRASSER v. a. ou tr. (ain-kra-sé — du lat. *incrassare*, même sens). Méd. Epaissir : INCRASSER *le sang, les humeurs.*

INCRÉABLE adj. (ain-kré-a-ble — du préf. *in*, et de *créable*). Qui ne peut être créé : *La matière est* INCRÉABLE, *par conséquent incréée, par conséquent éternelle.* (D'Alemb.)

INCRÉDULE adj. (ain-kré-du-le — du préf. *in*, et de *crédule*). Qui ne croit pas, qui se refuse à croire : *Se montrer* INCRÉDULE. *Cet événement a trouvé tout le monde* INCRÉDULE.

Pour son siècle *incrédule* un héros n'est qu'un homme.
LAMARTINE.

‖ Qui ne croit point, qui se refuse à croire les dogmes religieux : *Je ne deviendrai* INCRÉDULE *que quand on m'aura démontré que le christianisme est incompatible avec la liberté.* (Chateaub.) *Beaucoup d'esprits délicats aiment mieux être croyants qu'*INCRÉDULES *de mauvais goût.* (Renan.)

— Substantiv. Personne incrédule, qui se refuse à croire quelque chose : *Ce succès a fait beaucoup d'*INCRÉDULES. *Il n'y a sur le déshonneur héréditaire d'autre* INCRÉDULE *que celui qui en souffre.* (J. de Maistre.) ‖ Personne qui ne croit pas aux dogmes religieux : *Il manque un sens aux* INCRÉDULES, *et ce sens, c'est Dieu qui le donne.* (Boss.)

— **Syn. Incrédule, impie, irréligieux.** V. IMPIE.

Incrédule (APOLOGIE D'UN), par M. Louis Viardot, Paris, 1868. Cette brochure contient les réflexions de l'auteur sur les grandes questions de la philosophie, Dieu, la création, la Providence, le libre arbitre, l'âme, la vie future, le fondement de la morale. C'est un résumé, clairement et spirituellement écrit, des arguments ordinaires du matérialisme et de l'athéisme. M. Viardot commence par nier la possibilité de la création. L'idée de création, selon lui, se brise contre deux obstacles : l'infinité de l'espace et l'infinité du temps. D'ailleurs, la création serait un miracle; or, la science écarte le miracle. La matière étant reconnue éternelle, il ne faut plus parler de Dieu, ou, si l'on conserve ce mot, lui donner la définition suivante : « Dieu est la résultante générale de toutes les lois particulières; il est la loi primordiale et finale, la loi suprême, la Loi des lois. » La négation du Dieu créateur entraîne la négation de la Providence. A l'idée de Providence, M. Viardot oppose, après Voltaire, après Epicure, l'existence du mal. Pourquoi Dieu, dit-il, laisse-t-il subsister le mal? S'il ne peut le détruire, il est impuissant; s'il le peut et ne le veut pas, il est méchant, il est le mal lui-même. Il vaut mieux croire que le monde est régi par de grandes lois générales, fatales, immuables, inexorables; que toutes les choses, tous les êtres, l'homme compris, vivent sous l'étreinte de leur inévitable empire. L'empire de ces lois fatales s'étend à toutes les actions des hommes. Cela est démontré par les statistiques morales, où les faits isolés s'expliquent par l'ensemble des faits généraux. Si la con-

trainte est une nécessité que l'on aperçoit, la liberté est une contrainte que l'on n'aperçoit pas. Aux négations précédentes s'ajoute celle de l'âme. La croyance que le cerveau est le siége et l'organe de la pensée, comme l'œil de la vue, l'oreille de l'ouïe, l'estomac de la digestion, les poumons de la respiration, cette croyance explique et dénoue tous les problèmes, sans nul effort, avec une parfaite lucidité. Mais s'il n'y a point d'âme, il n'y a donc point d'immortalité, point de vie future, point de rémunération selon les œuvres? « A cette question, je ne vois, dit M. Viardot, d'autre réponse que la devise de Montaigne : « Que sçay-je? » A moins d'ajouter la réflexion de d'Alembert : « Puisque nous n'en « savons rien, il ne nous importe pas sans « doute d'en savoir davantage. » — « La seule raison valable, à mon avis, ajoute notre auteur, la seule plausible et tout au moins très-spécieuse que l'on puisse donner en faveur de la croyance à une vie future, après toutefois la nécessité que justice soit faite, c'est que nous avons l'espérance de vivre après la mort; c'est que cet espoir d'une autre vie est comme une promesse que l'auteur des choses, ou l'ordre des choses, semble nous avoir faite en nous donnant la vie d'ici-bas. » M. Viardot conclut qu'une morale indépendante de la religion, indépendante du commandement, du dogme, de l'espoir des récompenses et de la crainte des châtiments doit s'établir sur cette unique base, l'utilité commune, générale et réciproque.

Dans sa brochure, M. Viardot cite la lettre suivante que lui a adressée Sainte-Beuve : « Mon cher ami, j'ai lu votre *Apologie*, qui ne doit pas s'appeler ainsi, car le sage n'a pas à se défendre; c'est un *compte rendu* que vous faites, non pas aux autres, mais à vous. Il me paraît de tout point exact et rigoureux. La création serait le premier des miracles. *L'éternité du monde une fois admise, tout s'en déduit*. La fatalité des lois est une consolation pour qui réfléchit, autant et plus qu'une tristesse. On se soumet avec gravité. Cette gravité respectueuse et muette de l'homme qui pense est, à sa manière, une religion, un hommage rendu à la majesté de l'univers. Nos désirs, éphémères qu'ils sont et contradictoires, ne prouvent rien : ce sont des nuages qui s'entre-choquent au gré des vents; mais l'ordre sidéral plane et règne au-dessus. »

Nous estimons, comme l'éminent critique, que ce titre, *Apologie d'un incrédule*, est inexact. Une opinion doit se défendre devant la logique; elle n'a pas à se défendre devant la morale; car personne n'a le droit d'en contester la sincérité. Ajoutons que le mot *incrédule* est beaucoup trop général; il exprime une négation, sans dire l'objet sur lequel porte cette négation.

Le livre de M. Viardot contient en outre quelques contradictions. Nous nous contenterons d'en signaler une. A la page 25, nous trouvons la négation du libre arbitre, que M. Viardot déclare, avec Buckle, incompatible avec l'empire des grandes lois générales. A la page 40, M. Viardot s'élève contre le Dieu-Providence au nom du libre arbitre, qui disparaîtrait, dit-il, entraînant avec lui la responsabilité morale, dans un ordre cosmique fixé, déterminé par une volonté toute-puissante. M. Viardot défend le libre arbitre contre le Dieu-Esprit, mais il le sacrifie volontiers au Dieu-Matière. Nous signalons ceci, non point pour relever un simple lapsus, mais pour démontrer ce fait extrêmement bizarre, que M. Viardot, en entreprenant un livre qui touche au fondement de la morale, n'était point encore parvenu à prendre un parti sur la question du libre arbitre.

INCRÉDULEMENT adv. (ain-kré-du-le-man — du préf. *in*, et de *crédulement*). D'une manière incrédule, avec incrédulité : *J'ai parlé du caloyer occupé à faire frire des poissons pendant l'assaut suprême donné à Constantinople, et qui répondit* INCRÉDULEMENT *à l'annonce du triomphe des Turcs : « Bah! je croirai plutôt que ces poissons vont ressusciter, sortir de l'huile bouillante et nager sur le plancher.* » (Th. Gaut.)

INCRÉDULITÉ s. f. (ain-kré-du-li-té — du préf. *in*, et de *crédulité*). Répugnance à croire, refus de croire : INCRÉDULITÉ *opiniâtre, invincible. Vaincre l'*INCRÉDULITÉ *de quelqu'un. Le mensonge engendre l'*INCRÉDULITÉ. *Anaxagore a excité l'*INCRÉDULITÉ *de la Grèce en donnant au soleil l'étendue du Péloponèse.* (A. Martin.) *Une feinte* INCRÉDULITÉ *sur les maux d'autrui est une ruse inventée par l'égoïsme pour se dispenser de la pitié.* (Latena.) ‖ Manque de foi religieuse : *L'*INCRÉDULITÉ *est un accident; la foi seule est l'état permanent de l'humanité.* (De Tocqueville.)

> Jusqu'à présent la Trinité
> Chez moi n'avait pas fait fortune;
> Mais, en réunissant les trois Grâces en une,
> Vous avez confondu mon *incrédulité*.
>
> VOLTAIRE.

— **Encycl.** C'est sous le titre d'incrédules que les partisans des religions révélées désignent avec mépris ceux qui ne croient pas à ces révélations. Mais, chose piquante, tout en appliquant le nom d'incrédules à leurs adversaires, ils ne consentiraient jamais à s'appliquer à eux-mêmes celui de crédules. Juifs, catholiques et protestants appellent incrédules ceux qui refusent d'admettre les doctrines réputées divines dans chacune de ces religions; cependant ils hésitent à s'appeler respectivement incrédules; c'est plutôt par le nom d'hérétiques qu'ils expriment leur mépris mutuel.

Les croyants des diverses religions ont souvent confondu systématiquement *incrédulité* et scepticisme; mais ces deux mots désignent, non-seulement des idées différentes, mais parfois même des idées contraires. Ainsi, un incrédule est en réalité un homme qui croit si fermement à la raison qu'il ne peut la courber devant une prétendue révélation. Un sceptique est, au contraire, un homme qui nie absolument le témoignage des sens et de la conscience.

De cette simple distinction découle cette conséquence, que le scepticisme, n'étant qu'un abus de raisonnement, a dû naître avec l'art de raisonner, au lieu que l'*incrédulité*, qui est une protestation de la raison contre le surnaturel, ne date que de la première religion positive, de la première tentative pour soumettre la raison humaine à un credo quelconque.

L'histoire de l'*incrédulité* serait un sujet éminemment riche et intéressant. Il est à noter que l'*incrédulité* n'a cessé de grandir, de se développer, de se fortifier, parallèlement avec la foi elle-même. Dans les premiers âges de l'humanité, l'*incrédulité* est absolument ignorée; tout ce qu'on voit, tout ce qu'on entend est naïvement pris pour miraculeux et divin : une éclipse, une comète, un météore, la foudre, un orage, tout y est réputé surnaturel; rien ne s'explique que par une intervention divine. Mais le dogme n'existe pas encore, et si quelqu'un tentait une explication naturelle de ces phénomènes merveilleux, nul ne serait tenté de le livrer au bûcher ou même de le frapper d'excommunication. Croire ou ne pas croire sont jusque-là des actes de la liberté individuelle; l'antagonisme n'est pas encore établi entre la foi et l'incrédulité.

Peu à peu le miracle se resserre dans un cercle de plus en plus étroit; les phénomènes, en se répétant, perdent leur caractère merveilleux. La raison progresse sans être taxée encore d'*incrédulité*. Mais il subsiste bien longtemps des croyances superstitieuses, qui ne cèdent que lentement à la marche progressive de la raison. Les génies et les gnomes, les démons et les fées, les revenants et les sorciers, tout cela constitue une sorte de mythologie populaire, qui partout a résisté pendant plusieurs siècles aux attaques de la raison et qui est encore vivace en bien des pays.

Mais peu à peu cette seconde couche de crédulité se laisse percer par l'invasion des idées rationnelles et scientifiques. Ainsi, après avoir perdu le domaine des faits journaliers de la nature, la superstition perd encore le domaine de ce prétendu monde des visions et des enchantements.

Reste un troisième cercle encore plus étroit, mais plus difficile à forcer : c'est d'abord la croyance à l'intervention des forces divines, à une action de Dieu contraire à la nature, c'est-à-dire à une violation ou suspension des lois de l'univers, au miracle théologique. C'est, d'autre part, la croyance aux mystères, c'est-à-dire aux faits surnaturels, impossibles aux yeux de la raison humaine, mais acceptés par les fidèles à la suite d'une révélation dont l'existence leur paraît démontrée. Ces miracles et ces dogmes, qui sont le fondement de la théologie orthodoxe, choquent, d'après les incrédules, la raison de l'homme; c'est comme antirationnels, c'est comme étant, non pas au-dessus de la raison, mais contraires à la raison, que l'*incrédulité* les combat. Admettre la révélation comme un fait démontré, nier son existence de fait et la repousser comme impossible, tel est, entre les croyants et les incrédules, le véritable terrain de lutte. Il ne sera pas donné à la génération actuelle de voir la fin de ce combat, qui ne s'est malheureusement pas toujours tenu enfermé dans le domaine de l'idée pure, et qui a fait couler des fleuves de sang humain.

Incrédulité et mécréance du sortilége pleinement convaincue (L'), ouvrage de Pierre de Lancre (Paris, 1612). Ayant été chargé d'instruire le procès de divers malheureux accusés de sortilége, ce fut dans leurs interrogatoires qu'il puisa ses idées sur la réalité du sabbat et l'existence des sorciers. Son ouvrage se divise en dix traités : dans le premier, il prouve que tout ce que l'on dit des sorciers est véritable; le second démontre que les sorciers ne peuvent opérer leurs fascinations qu'au moyen du diable; le troisième est consacré à l'attouchement; le quatrième traité parle du *scopélisme*, et nous apprend qu'il suffit, pour maléficier les gens, de jeter dans leur jardin des pierres charmées; le cinquième détaille toutes les divinations auxquelles le diable prête son concours; le sixième nous instruit de tout ce qui regarde le nouement de l'aiguillette et les autres ligatures; dans le septième, il est parlé des apparitions; le huitième est consacré aux juifs, aux apostats, aux athées; le neuvième, aux hérétiques; dans le dixième, l'auteur condamne hautement l'incrédulité des juges qui oseraient encore douter de la réalité de la sorcellerie en présence de faits irréfragables et si convaincants. L'ouvrage se termine par une série d'arrêts notables rendus contre les sorciers. L'auteur s'y connaît, car il avait fait brûler plus de cinq cents de ces malheureux, après les avoir *convaincus* par la torture.

Incrédulité de saint Thomas (L'), sujet représenté par un grand nombre d'artistes. V. THOMAS (SAINT).

INCRÉÉ adj. (ain-kré-é — du préf. *in*, et de *créé*). Qui n'a pas été créé : *Certains philosophes prétendent que la matière est* INCRÉÉE. *La vérité est* INCRÉÉE; *l'homme la trouve, il ne la crée pas.* (Ficquelmont.) *Dieu est la substance des vérités* INCRÉÉES. (V. Cousin.)

— Relig. *Sagesse incréée*, Verbe éternel, fils de Dieu.

— s. m. Ce qui est incréé, éternel : *Le créé et l'*INCRÉÉ.

INCRÉMENT s. m. (ain-kré-man — lat. *incrementum*, accroissement; de *increscere*, s'accroître). Accroissement, développement : *La royauté, absolue à son origine comme la puissance paternelle dont elle est l'*INCRÉMENT, *a besoin, à mesure qu'elle étend son domaine, de l'organiser.* (Prudh.)

— Mathém. Quantité infiniment petite dont une quantité variable croît ou décroît. ‖ On dit aujourd'hui DIFFÉRENTIELLE.

INCRIMINABLE adj. (ain-kri-mi-na-ble — rad. *incriminer*). Que l'on peut incriminer : *Action, conduite* INCRIMINABLE.

INCRIMINATION s. f. (ain-kri-mi-na-si-on rad. *incriminer*). Action d'incriminer; état d'une personne incriminée : *Essayez de faire une loi contre le duel, et vous aurez à créer, non-seulement une* INCRIMINATION *nouvelle, une pénalité nouvelle, mais peut-être encore une juridiction nouvelle.* (Dupont-White.)

INCRIMINÉ, ÉE (ain-kri-mi-né) part. passé du v. Incriminer. Accusé d'un crime : *Personne* INCRIMINÉE. ‖ Poursuivi devant les tribunaux : *En France, aujourd'hui, le public ne connaît des livres* INCRIMINÉS *que l'arrêt qui les condamne.* (Vacherot.)

INCRIMINER v. a. ou tr. (ain-kri-mi-né — du préf. *in*, et du lat. *crimen*, crime). Accuser d'un crime : INCRIMINER *quelqu'un.* ‖ Imputer à crime : INCRIMINER *les actions, les paroles de quelqu'un.*

INCRISTALLISABLE adj. (ain-kri-sta-li-za-ble — du préf. *in*, et de *cristallisable*). Physiq. Qui n'est pas susceptible de se cristalliser : *Substance* INCRISTALLISABLE. *On pensait généralement que le sucre du sorgho était* INCRISTALLISABLE. (L. Figuier.)

INCROCHETABLE adj. (ain-kro-che-ta-ble — du préf. *in*, et de *crochetable*). Techn. Que l'on ne peut crocheter : *Serrure* INCROCHETABLE.

INCROYABLE adj. (ain-kroi-ia-ble — du préf. *in*, et de *croyable*). Qui n'est pas croyable, qui ne peut être cru ou qui est très-difficile à croire : *Fait* INCROYABLE. *Trois choses* INCROYABLES *parmi les choses* INCROYABLES : *le pur mécanisme des bêtes, l'obéissance passive et l'infaillibilité du pape.* (Montesq.)

> Jamais au spectateur n'offrez rien d'*incroyable;*
> Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.
>
> BOILEAU.

— Par exagér. Excessif, extrême, extraordinaire : *Il est d'une paresse* INCROYABLE. *Il est* INCROYABLE *que tant de gens s'y soient trompés. Il est* INCROYABLE *combien de gens s'y sont trompés. Il est* INCROYABLE *toutes les sottises qu'ils font.* (Acad.)

> . . . . . . Les femmes sont étranges!
> D'esprit et de sottise *incroyables* mélanges!
>
> PONSARD.

‖ Etrange, en parlant d'une personne : *Il est* INCROYABLE *avec sa façon de tout exagérer.*

— Substantiv. Nom donné, sous le Directoire, à des élégants, moins souvent à des élégantes, qui affectaient dans leur mise une recherche extraordinaire et ridicule : *Ces favoris de la mode, appelés roués sous la régence, merveilleux sous Louis XV, mirliflores sous Louis XVI,* INCROYABLES *sous le Directoire, agréables sous l'Empire, étaient-ils inférieurs aux lions de nos jours?* (S. Gay.)

— s. m. Chose qui n'est pas croyable : *L'*INCROYABLE *est toujours ce qui séduit le plus la crédulité.* (Crétineau-Joly.)

— **Syn. Incroyable, paradoxal.** *Incroyable* se rapporte à la croyance présente et future; *paradoxal* ne se rapporte qu'à la croyance passée et présente. Ce qui est incroyable ne sera probablement jamais cru, parce que l'esprit y voit clairement quelque chose de contradictoire ou d'impossible; ce qui est *paradoxal* sera peut-être cru un jour, si les faits démontrent qu'on a eu tort jusqu'ici de le regarder comme impossible. De plus, une idée de nouveauté s'attache toujours au paradoxe, tandis que les choses *incroyables* peuvent avoir été signalées comme telles depuis longtemps.

— **Encycl.** Ce nom équivalait à peu près à ceux de *dandys*, *lions*, *fashionables*, etc., tout modernes; il désigna sous le Directoire la jeunesse dorée de l'époque, et spécialement la jeunesse royaliste. La mode devint, chose singulière, une arme d'opposition. Quant au mot d'*incroyable* pris en lui-même, il fut choisi par le public parce que le suprême bon ton d'alors consistait à répéter, dans une exagération grotesque, et à propos de rien : « C'est incroyable! ma parole d'honneur! » ou plutôt, pour être plus exact : « *C'est incoyable! ma paôle d'honneu!* » Les *incroyables* bannirent, en effet, la lettre *r* de leur vocabulaire. Ce ne fut pas la seule. Le grasseyement à la mode, le *garatisme* (comme cette langue s'appela bientôt) succéda à la prononciation connue. Dans la langue des *incroyables*, le *ch* cédait la place à l'*s*, le *g* au *z*. « *Paôle d'honneu panassée. — Visaze anzélique. — Sarmes d'une belle*, etc. » Le *Journal des Incroyables*, ou les *Hommes à paôle d'honneu*, an III, reproduit ce dialogue impossible, trait de mœurs caractéristique, en quelques lignes :

« Savez-vous, savez-vous une histoire singu-ière qui vient d'a-iver au théât-e Moliè-e; c'est, en vé-ité, sa-mant! — Vous m'intiguez! quelle est donc cette aventu-e singu-ière? — Vous connaissez la Duza-din. Eh bien! en zouant *Figa-o*, on en était au second acte, le spectac-e était b-illant; chacun, cont-e l'o-dinai-e, était attentif au zeu des acteu-s; moi-même, ze -is de ma faib-esse, z'écoutais avec p-aisi. Tout d'un coup, des c-is d'enfant pa-tent du fond d'une loze; on tou-ne les yeux de ce côté pou fai-e cesser le b-uit; mais quelle est la su-p-ise commune! La Duza-din en t-avail d'enfant, et ce n'était aut-e çose que le petit poupon qui avait ati-é nos -egards. »

Voilà pour le langage. Pour le costume, dont Carle Vernet est le véritable historiographe, dans ses humouristiques dessins, il vise à une extravagance de négligé et de défi au sens commun, et cette extravagance, il l'atteint : habit carré, vert bouteille, à boutons de nacre se touchant par derrière au bas des reins, et aux basques retombant en lambeaux de mandille, tel est le costume des *incroyables* les plus illustres; et le dernier mot de la fashion, suivant un journal du temps, c'est d'avoir « l'air d'un buste revêtu d'un sac et monté sur des échasses. » — « Mon cher, vous êtes une mode ambulante, un miracle de goût. Votre habit est carré comme quatre planches! » dit un pamphlet du temps. La cravate énorme, *écrouélique*, formant à la gorge un goître de mousseline, ne doit pas être oubliée, non plus que la culotte, pochée, plissée, donnant à la jambe la mieux faite un air cagneux. Ajoutons les bas blancs, à larges raies bleues, les bottines pointues, auxquelles font place plus tard les bottes à la Leuthraud; puis enfin les détails de luxe du linge et du point, et la coiffure dite à *oreilles de chien*, surmontée du chapeau à deux cornes, et nous avons l'image exacte des *incroyables* du Directoire. Ainsi accoutrés, ils vont, l'air abattu, mélancolique, et comme brisés, tenant à la main un gros bâton court et noueux qu'on jurerait trop lourd pour leurs mains frêles. Mais ce n'est qu'une nouvelle comédie, qu'une nouvelle pose. Les *incroyables* au parler efféminé, aux mains fines, sont des athlètes. La Révolution, l'égalité proclamée, le salut et la défense de chacun confiés à ses forces personnelles, ont produit une émulation de vigueur. La mode est d'ailleurs aux jeux grecs, et pour un peu on lancerait le disque antique. Au Champ-de-Mars, on établit des courses pédestres, et le vainqueur du stade est couronné aux acclamations universelles. Quoi qu'il en soit, l'*incroyable* règne; il a sa promenade favorite : le Petit-Coblentz, un coin de boulevard, borné au nord par la rue Grange-Batelière, au midi par la rue de la Chaussée-d'Antin actuelle. Là est le quartier général de la jeunesse royaliste. Les *incroyables* ont leur mot de passe : « Combien huit et demi et huit et demi font-ils? — Dix-sept (Louis XVII). » Et encore : Quelle est la moitié de trente-quatre? — Dix-sept (Louis XVII). » Ils ont un signe de ralliement : une figurine de plomb ou de bois représentant la silhouette de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Leur habit, dernier trait, a souvent *dix-huit* boutons.

Et le soir, tout ce monde danse au *bal de Calypso*, au bal de l'*Hôtel de la Chine*, au *Noviciat des jésuites!!!* partout, et surtout au *bal des Victimes*, faubourg Saint-Germain. Comme l'a dit un écrivain, « c'est le dieu Vestris qui succède au dieu Marat. » C'est la folie, c'est le délire. Ecoutez un écrivain du temps, dans *Une journée de Paris* : « Je vis un beau jeune homme, et ce beau jeune homme me dit : « Ah Polichinelle! ils ont tué » mon père! — Ils ont tué votre père? » et je tirai mon mouchoir de ma poche. Et il se mit à danser : *Zigue, zague, dondon, au pas de rigaudon.* »

Cependant la fin de ce règne étrange approchait. Une circonstance futile en décida. En 1795, le collet aristocrate, de vert qu'il était, devint noir en signe de deuil. Là-dessus, indignation des patriotes, luttes et rixes. La guerre s'envenime. En plein Palais-Royal, un républicain reçoit à bout portant une balle en échange d'un mot malsonnant. Un autre, apercevant un collet noir, s'écrie : « Bougre de chouan, de qui portes-tu le deuil? — De toi, » répond l'*incroyable*. Et il lui brûle la cervelle. Bourgeois, soldats, tout s'émeut. Débordés, les *incroyables* plient; les collets noirs sont coupés de force. Augereau, le général républicain, conduit cette guerre baroque et nouvelle. Les *incroyables* essayent de résister; l'affiche le *Tocsin des jeunes gens* est collée aux murs. Une patrouille entière est mise en déroute. Il était temps d'en finir; la réquisition s'en chargea. Toute cette jeunesse dorée, qui jusque-là n'avait songé qu'au plaisir, se transforma sur les champs de bataille, et se montra digne de défendre

le pays contre l'Europe entière, qui se liguait pour l'asservir.

INCROYABLEMENT adv. (ain-kroi-ia-bleman — rad. *incroyable*). D'une manière incroyable : *Le jury sert* INCROYABLEMENT *à former le jugement et à augmenter les lumières du peuple.* (De Tocqueville.)

INCROYANT, ANTE adj. (ain-kroi-ian, ante — du préf. *in*, et de *croyant*). Qui ne croit pas, et particulièrement Qui n'a pas la foi religieuse : *Tous les peuples impies, ou si l'on veut* INCROYANTS, *ont été des peuples voluptueux.* (Lamenn.)

INCRUSTANT, ANTE adj. (ain-kru-stan, an-te — rad. *incruster*). Qui a la propriété d'incruster les corps, de les couvrir d'une croûte plus ou moins épaisse : *Source* INCRUSTANTE.

INCRUSTATION s. f. (ain-kru-sta-si-on — rad. *incruster*). Action d'incruster; ouvrage incrusté : INCRUSTATION *d'or, d'argent, d'ivoire. Le damasquinage est une vraie* INCRUSTATION. *Le palais du roi Mausole, à Halicarnasse, est la plus ancienne maison où il paraisse qu'on ait fait usage de ces* INCRUSTATIONS *de marbre qui en faisaient un des plus grands ornements.* (Rollin.)

— Minér. Action par laquelle il se dépose autour des corps une croûte pierreuse; Croûte pierreuse ainsi déposée : *Objets moulés par* INCRUSTATION. *Les* INCRUSTATIONS *produites par les eaux de certaines fontaines.*

— Anat. Dépôt calcaire qui se forme à l'intérieur ou à la surface des tissus organiques.

— **Encycl.** Chim. et Minér. L'eau saturée d'acide carbonique, sous la pression ordinaire et à 10°, peut, d'après M. Lassaigne, dissoudre 0,00088 de son poids de carbonate de chaux, pour former du bicarbonate. Cette solubilité est, on le voit, relativement faible; il en résulte qu'une masse d'eau ne peut contenir qu'une très-petite proportion de carbonate de chaux; mais si cette masse d'eau se renouvelle sans cesse, comme la combinaison est peu stable, l'eau perd de l'acide carbonique et dépose lentement, sur les objets à la surface desquels elle s'écoule, une couche de carbonate de chaux qui va toujours en augmentant d'épaisseur, et qui, suivant les conditions dans lesquelles elle se produit et les substances que l'eau tient en dissolution avec le carbonate calcaire, prend une dureté et une coloration variables.

Quand de l'eau chargée de bicarbonate de chaux coule à la surface du sol, elle donne lieu à un dépôt calcaire grenu ou cristallin, plus ou moins pur, que l'on appelle travertin, et qui, dans certains cas, constitue une excellente pierre à bâtir. C'est le travertin produit par l'Anio, en Italie, qui a servi à la construction des monuments de Rome; c'est celui qu'ont formé certaines sources des environs de Clermont qui a été employé pour construire le pont de Saint-Allyre, dans le Puy-de-Dôme.

C'est à des dépôts du même genre qu'il faut attribuer la production des stalactites et des stalagmites qu'on trouve en si grande abondance dans certaines grottes.

La structure cristalline et les couches alternativement transparentes et nébuleuses qui constituent ces dépôts calcaires leur donnent un fort bel aspect, qui les fait rechercher comme pierres d'ornement. L'albâtre véritable des anciens, que l'on nomme aujourd'hui albâtre oriental ou albâtre calcaire, pour le distinguer de l'albâtre gypseux, est une production de ce genre. L'albâtre oriental est parfois d'un blanc presque pur, mais le plus souvent il est coloré de teintes blondes et présente des zones plus ou moins foncées. On en sculpte des objets d'ornement qui ont une valeur assez considérable. Les Romains en faisaient le plus grand cas.

Certaines eaux, dites incrustantes, jouissent au plus haut point de la propriété de déposer du carbonate de chaux sous forme concrétionnée. Quelques sources incrustantes sont très-célèbres. En France, on cite celle de Saint-Nectaire, celle de Gimeaux, et surtout celle de Saint-Allyre, près de Clermont. L'eau de Saint-Allyre dépose sur tous les objets qu'elle touche une couche solide, très-homogène et à grain très-fin, de carbonate de chaux. Elle a donné lieu à une industrie intéressante. On plonge dans cette eau différents objets : des nids d'oiseaux, des fleurs, des insectes, de la mousse, etc., ou mieux, pour obtenir plus rapidement le résultat voulu, on fait tomber à leur surface une nappe liquide mince. La déperdition d'acide carbonique a lieu, et un dépôt cristallin très-régulier couvre bientôt complétement la surface des objets, qui semblent alors sculptés dans la pierre. On utilise encore le même phénomène d'une autre manière : on expose à l'action de l'eau des moules, en plâtre ou en soufre, de médailles, de bas-reliefs, etc., et, quand le dépôt calcaire a acquis une épaisseur suffisante, on le sépare du moule sur lequel il s'est formé et dont il reproduit fidèlement les moindres détails. Les *incrustations* ainsi obtenues peuvent être comparées, par l'homogénéité de leur masse et la délicatesse des détails qu'elles reproduisent, à des épreuves galvanoplastiques. La fontaine du Sprudel, à Carlsbad, et celle de San-Filippo, en Toscane, donnent lieu à des industries analogues.

Le phénomène qui nous occupe ne s'observe pas seulement dans la nature; on peut encore en citer de nombreux effets, en quelque sorte artificiels. Nous allons en citer un exemple.

Il arrive fréquemment, dans les réservoirs d'eau suspendus, dans les aqueducs, etc., construits avec des pierres calcaires, que l'eau qu'ils renferment, qui est aérée et qui, par conséquent, contient de l'acide carbonique, attaque les pierres et se charge de bicarbonate de chaux. Si, dans ces conditions, par une fissure de la maçonnerie, cette eau vient à s'échapper lentement, elle produit des *incrustations*, des dépôts calcaires, et même, dans certains cas, de véritables stalactites, comparables à celles des grottes naturelles. On voit dans les galeries du Muséum d'histoire naturelle de Paris des stalactites d'une blancheur éblouissante, qui proviennent de l'aqueduc de Maintenon.

Les *incrustations* présentent de nombreux inconvénients. Elles sont surtout gênantes dans les tuyaux de conduite qui servent à l'alimentation des villes et dans les chaudières des machines à vapeur. Dans le cas des conduites en fonte, les dépôts sont du carbonate de fer et de chaux. On peut signaler, outre l'acide carbonique, une autre cause aux dépôts. C'est une action galvanique, produite par le contact de métaux hétérogènes à l'endroit des soudures. Une autre cause du développement d'électricité réside dans l'oxydation de la surface interne des tuyaux. On sait, en effet, que l'oxyde, au contact du métal, forme un couple galvanique.

Les tuyaux se revêtent donc intérieurerement, principalement à l'endroit des joints et des soudures, d'une couche de carbonate de chaux. L'épaisseur de cette couche augmente constamment et finit par intercepter complétement la circulation du liquide. Ce fait a été observé en beaucoup d'endroits, entre autres à Paris, pour l'eau d'Arcueil, qui contient par litre 158 milligrammes de bicarbonate de chaux.

Au lieu de démonter et de remplacer les tuyaux, ce qui occasionne une dépense considérable, d'Arcet a conseillé de faire circuler quelque temps dans les tuyaux engorgés de l'eau chargée d'acide chlorhydrique, qui dissout le carbonate de chaux en produisant de l'acide carbonique gazeux et du chlorure de calcium soluble. Ce procédé a donné un excellent résultat.

Pour ce qui regarde l'*incrustation* des chaudières, v. CHAUDIÈRES.

INCRUSTÉ, ÉE (ain-kru-sté) part. passé du v. Incruster. Orné ou garni d'objets engagés à sa surface : *Ivoire* INCRUSTÉ *d'or. Ferishta nous avertit que le vainqueur Babar fit ériger sur une éminence, près du champ de bataille, une pyramide tout* INCRUSTÉE *des têtes des vaincus.* (Volt.) *Les marchands de gâteaux offrent leurs légères couronnes* INCRUSTÉES *d'amandes.* (Th. Gaut.)

— Bot. Se dit de la graine et du péricarpe, quand ils adhèrent tellement ensemble qu'il est impossible de les isoler.

INCRUSTER v. a. ou tr. (ain-kru-sté — lat. *incrustare;* de *in*, sur, et *crusta*, croûte). Couvrir d'incrustations, d'ornements engagés dans la surface : INCRUSTER *du marbre, de l'ivoire.* INCRUSTER *une table, une boîte.* ‖ Insérer, engager dans une surface : INCRUSTER *de l'or dans l'ivoire.* INCRUSTER *une table de marbre dans un mur.*

— Par ext. Couvrir d'une couche pierreuse : *Des eaux qui* INCRUSTENT *les tuyaux.*

S'incruster v. pr. Etre incrusté : *L'or* S'INCRUSTE *dans l'ivoire.* ‖ Adhérer fortement à un corps : *Cela* S'EST *fortement* INCRUSTÉ *dans le mur.* (Acad.)

— Se couvrir d'une couche pierreuse : *Tuyaux qui* S'INCRUSTENT *de calcaire.*

— Fig. Se graver d'une façon durable; graver dans son esprit d'une façon durable : *Il y a des préjugés qui* S'INCRUSTENT *en traits ineffaçables dans l'esprit de l'homme.* (Lauvergne.)

Et ma jeune mémoire, ardente à retenir,
S'incrusta ce tableau pour un long avenir.

BARTHÉLEMY.

INCRUSTEUR s. m. (ain-kru-steur — rad. *incruster*). Celui qui fait des incrustations : *Le travail des incrustations rosées que les Indiens exécutent avec une grande perfection est reproduit avec le même talent par quelques-uns de nos* INCRUSTEURS *modernes.* (Le duc de Luynes.)

INCUBATION s. f. (ain-ku-ba-si-on — lat. *incubatio;* de *in*, sur, et *cubare*, être couché). Zool. Action de couver, acte par lequel est déterminée l'éclosion des œufs : *Le privilége de l'*INCUBATION *est dévolu à la femelle, comme celui de la construction du nid.* (Toussenel.) *Il suffit d'un œuf cassé dans tout le cours de l'*INCUBATION *pour vicier le reste de la couvée.* (E. Chapus.)

— Fig. Cause qui prépare, qui fait naître, qui fait éclore : *L'*INCUBATION *des insurrections donne la réplique à la préméditation des coups d'Etat.* (V. Hugo.)

— Econ. rur. *Incubation artificielle*, Ensemble de procédés à l'aide desquels on détermine artificiellement l'éclosion des œufs.

— Méd. Temps qu'une maladie met à se développer après que la cause s'en est produite.

— **Encycl.** Zool. et Econ. agric. L'*incubation*, dans le sens rigoureux du mot, serait l'acte par lequel les oiseaux s'accroupissent sur leurs œufs pour faire éclore les petits; par extension, on applique ce terme à tout procédé à l'aide duquel la chaleur, maintenue dans certaines conditions, devient propre à favoriser la transformation de l'œuf fécondé en un animal vivant. On a même cité comme une sorte d'*incubation* l'acte par lequel les marsupiaux, tels que le kanguroo, le sarigue, etc., renferment leurs petits, après qu'ils sont sortis de l'utérus, dans la bourse qu'ils portent sous le ventre, afin d'attendre que leur organisation soit plus complète, et aussi pour protéger leur faiblesse contre tout danger.

A proprement parler, les oiseaux seuls couvent leurs œufs, parce que seuls ils ont en eux assez de chaleur pour exercer cette opération indispensable, et que d'ailleurs leur organisation s'y prête très-bien. En général, pour maintenir les œufs à la température nécessaire, la mère, après les avoir déposés dans un nid propre à les abriter, les recouvre de son corps; elle s'acquitte de ce soin avec une constance admirable; il n'y a qu'une faim pressante ou un grand danger qui puissent la forcer à s'éloigner un moment; mais elle ne tarde pas à venir reprendre ses fonctions maternelles. Pendant ce temps, le mâle veille ordinairement à ses besoins; mais quelquefois le père et la mère se partagent le travail de l'*incubation*. On sait aussi que certains oiseaux, tels que les coucous, vont pondre leurs œufs dans le nid d'une autre espèce, qui se trouve ainsi chargée de les couver.

Cette opération mystérieuse de l'*incubation* a été l'objet des méditations les plus profondes de la part des naturalistes; mais elle est encore inconnue dans son essence, et il est plus que probable qu'elle le sera toujours. Tout œuf, pour être soumis à l'*incubation*, doit avoir été préalablement fécondé par le mâle; c'est lui qui place dans le germe le principe vital. Aussi, une basse-cour composée de poules, de dindes, de canes ou d'oies ne peut pas être productive s'il n'y a pas un mâle de l'espèce. On estime qu'il faut un coq pour vingt poules, un dindon pour douze dindes, un canard pour six canes et un jars pour six oies. Cependant on prend généralement un plus grand nombre de mâles pour ne pas les épuiser; car leurs produits seraient alors trop faibles. Les œufs soumis à l'*incubation*, lorsqu'ils n'ont pas été fécondés, s'altèrent promptement; ils deviennent ce qu'on appelle vulgairement *clairs* ou *punais*. Il est très-facile de les distinguer des bons au bout de trois jours d'*incubation;* les œufs clairs perdent leur transparence, tandis que les autres la conservent.

La durée de l'*incubation*, en d'autres termes le temps qui s'écoule depuis la ponte jusqu'à l'éclosion, varie d'une espèce à l'autre, mais il est fixe pour chacune d'elles; elle n'est que de douze jours pour l'oiseau-mouche, elle va jusqu'à quarante-cinq jours pour le cygne. Elle est de trente-deux jours pour la dinde, de vingt jours pour la poule, de vingt-neuf jours pour la cane, de trente et un pour l'oie, de vingt-huit pour la pintade, de dix-huit pour le pigeon, de trente pour le paon. Haller raconte ainsi qu'il suit ce qui se passe dans un œuf soumis à l'*incubation :* « Au bout de douze heures, on aperçoit un commencement d'organisation dans la tache gélatineuse appelée *germe*, laquelle occupe toujours la partie supérieure du jaune, quelle que soit la position de l'œuf; à la fin du premier jour, on distingue la tête et l'épine dorsale du poulet; à la fin du second, on reconnaît les vertèbres et le cœur; le troisième fournit au développement du col et de la poitrine; le quatrième, à celui des yeux et du foie; le cinquième rend sensibles l'estomac et les reins; le sixième, le poumon et la peau; le septième, les intestins et le bec; le huitième, la vésicule du fiel et les ventricules du cerveau; le neuvième, les ailes et les cuisses; le dixième, toutes les parties qui constituent le poulet sont à leur place; les jours suivants, elles se développent et prennent enfin l'accroissement qui leur est propre. » Le poulet, au moment où il commence à se développer, vit aux dépens du jaune qui finit par s'introduire tout à fait dans le ventre de l'animal. Ce phénomène s'opère le dix-neuvième jour. Le poulet devient alors quatre fois plus gros et respire au moyen de l'air atmosphérique qui pénètre à travers la coquille. Deux jours après, celle-ci est rompue par le bec du jeune poulet, qui sort de sa prison et de son berceau. Pour certains oiseaux des régions intertropicales, l'autruche par exemple, la chaleur du soleil suffit pour amener l'éclosion des œufs; l'autruche abandonne les siens dans le sable.

Les reptiles agissent de la même manière. Les tortues, les crocodiles creusent dans le sable, à l'exposition du midi, un trou dans lequel ils cachent leurs œufs, en les plaçant dans une situation convenable pour l'éclosion; ils veillent avec beaucoup de sollicitude sur ce dépôt, qu'ils défendent contre les recherches des autres animaux et de l'homme. Les serpents, les couleuvres ovipares déposent les leurs sous le sable, dans des trous, dans les creux des arbres, et les recouvrent de feuilles sèches. On sait aussi que certains reptiles et poissons sont vivipares; l'*incubation* s'accomplit alors dans l'intérieur du corps. Mais la plupart des poissons et des batraciens déposent leurs œufs dans l'eau, laissant à la chaleur du soleil le soin de les faire éclore.

C'est encore à la chaleur solaire que sont confiés les œufs de la plupart des insectes. Toutefois, quelques espèces couvent et font éclore les leurs dans l'intérieur de leur corps; d'autres les déposent sur l'homme ou sur des animaux présentant une température suffisante; quelques-uns les font même pénétrer sous la peau ou dans l'intérieur de ces animaux.

Tous les oiseaux, en général, commencent à couver au printemps; mais il n'en est pas de même des volailles de basse-cour et des pigeons domestiques. Ces espèces font leurs couvées à des époques de l'année qui varient selon la température, les localités et la nourriture. Quand les femelles des oiseaux domestiques ont terminé leur ponte, elles annoncent ordinairement par des signes particuliers leur disposition à couver. La poule et la dinde commencent à glousser; elles ont des attitudes et des mouvements caractéristiques, les plumes hérissées; la poitrine et le ventre se dépouillent plus ou moins. La dinde, à cet état, est particulièrement remarquable; elle emploie toutes sortes de ruses pour cacher ses œufs, pour donner le change à ceux qui voudraient découvrir son nid. Elle éprouve ensuite un besoin de couver tellement impérieux, qu'elle resterait sur le nid même si on avait enlevé ses œufs ou qu'on y eût substitué des pierres; ce travail inutile la fatiguerait plus qu'une *incubation* réelle, et elle ne tarderait pas à périr si on ne lui rendait ses œufs ou ceux d'un autre oiseau. Dans certains cas, il faut modérer l'ardeur trop précoce que certaines femelles montrent pour cet acte; la poule ordinaire, par exemple, pond plus d'œufs qu'elle n'en peut couver; il en est de même des canes, des dindes, des oies et des pintades.

Il s'en faut bien néanmoins que toutes les femelles demandent à couver après leur première ponte. Pour les exciter, on leur plume le dessous du ventre en les flagellant avec des orties, on leur donne du chènevis, du pain trempé dans du vin ou un peu d'eau-de-vie; puis, quand elles sont endormies par l'ivresse, on les place sur les œufs, et, à leur réveil, elles montrent de bien meilleures dispositions. Mais il ne suffit pas qu'une femelle ait envie de couver, il faut encore qu'elle réunisse certaines conditions. « Il convient, par exemple, dit Parmentier, qu'elle ne prenne l'épouvante de rien et ne soit nullement farouche; qu'elle ait une complexion forte, un naturel bien éveillé et le caractère docile; le corps large, les ailes grandes et bien garnies de plumes; que ses ongles et ses ergots ne soient ni longs ni aigus; qu'elle ne mange pas les œufs à mesure qu'elle les pond. »

Quelquefois un instinct naturel d'indépendance porte la poule à aller pondre et couver à l'aventure; dès qu'on a découvert son nid, il vaut mieux ne pas la troubler, mais se contenter de la surveiller, pour la soustraire, elle et sa couvée, aux causes de destruction; après l'éclosion, la mère ne tarde pas à revenir, avec sa famille, à la basse-cour.

Le local destiné à la couvaison doit être placé dans l'endroit le plus calme et le plus retiré, à l'abri d'une lumière trop vive, des courants d'air et surtout du bruit. Il faut soigneusement en interdire l'entrée aux coqs. Les femelles peuvent être réunies dans le même endroit; il suffit que leurs nids soient assez éloignés et séparés par des cloisons. On dispose ces nids en jetant dans les angles de l'habitation des brins de bois, qu'on recouvre d'un lit de paille usée, et on leur donne la forme d'un bourrelet circulaire d'environ 0m,40 de diamètre.

« Lorsqu'il s'agit, ajoute Parmentier, de confier des œufs à la couveuse, on est dans l'habitude de les présenter à la lumière pour juger s'ils sont propres à cette opération; mais il n'y a que la chaleur de l'*incubation* qui puisse faire connaître si les œufs sont fécondés ou non, parce que, dans ce dernier cas, ils restent clairs, mais, dans l'autre, ils sont déjà louches après quelques heures de couvaison. Or, les œufs qui, au troisième ou quatrième jour d'*incubation*, n'offriraient pas à une de leurs extrémités le point qui laisse apercevoir le poussin n'en produiraient point; il faut se hâter de les jeter hors du nid, ainsi que les débris des coquilles, parce qu'ils répandraient une infection préjudiciable à la couvée et pourraient blesser les petits. » On observe de grandes différences dans l'état des œufs de même date pondus par les mêmes races, ainsi que dans la vigueur et la bonne venue des poussins. Il faut s'abstenir de toucher aux œufs pendant l'*incubation*, si ce n'est à ceux qu'on trouve hors du nid et qu'on y remet avec précaution. Chaque jour, à la même heure, la couveuse retourne ses œufs pour mettre les deux faces successivement en contact avec son corps. Il faut se garder de pratiquer soi-même cette manœuvre, car ce serait contrarier les lois de la nature.

Une dinde peut couver en moyenne quinze œufs des siens et trente de poule; une oie quinze des siens et vingt-cinq de cane; une cane dix des siens; une poule douze des siens et dix de cane. Rarement on fait couver aux oiseaux qui vont dans l'eau les œufs

de ceux qui n'y vont pas. Ce qui est plus rare encore, ou plutôt ce qui ne doit jamais arriver, c'est de donner à une couveuse des œufs provenant de femelles d'espèces différentes, parce que, les uns venant à éclore plus tôt que les autres, il serait impossible à la mère de donner également des soins à tous les petits au moment de leur naissance.

La femelle qui couve est dans un état tout particulier; elle semble présenter tous les symptômes de la fièvre; son œil est étincelant, sa peau brûlante; elle boit plus qu'elle ne mange; à voir son ardeur, on dirait qu'elle comprend toute l'importance de la fonction qu'elle exerce. « Mais ce qu'il y a de plus remarquable, dit Buffon, c'est que l'attitude d'une couveuse, quelque gênante qu'elle paraisse, est peut-être moins une situation d'ennui qu'un état de jouissance continuelle, d'autant plus délicieuse qu'elle est plus recueillie, tant la nature semble avoir mis d'attrait à tout ce qui a rapport à la multiplication des êtres. »

Pour augmenter le nombre des œufs sans augmenter en même temps le nombre des poules, l'embarras et la nourriture, on doit confier le soin de l'*incubation* à des femelles dont les œufs ne sont destinés qu'à servir à la reproduction de l'espèce. La dinde, naturellement patiente et excellente couveuse, a souvent l'emploi de couver des œufs étrangers. L'ampleur de son corsage lui permet d'en couvrir une plus grande quantité et de mieux réchauffer les petits sous ses ailes. Il y aurait donc avantage sous ce rapport à avoir plusieurs dindes dans une ferme; de plus, on pourrait ainsi en mettre couver deux à la fois, afin que, s'il arrive un accident à l'une d'elles, on puisse y remédier en confiant à l'autre les œufs ou les petits éclos. Enfin, on pourrait, par ce moyen, déterminer les femelles à couver une seconde fois des œufs de poules ordinaires et donner à une seule dinde la conduite de deux couvées.

Lorsque, pendant l'*incubation*, il est arrivé des accidents à la dinde, et qu'il s'agit de glisser sous une autre couveuse, soit des œufs, soit des petits, il faut faire en sorte qu'elle ne s'en aperçoive pas; il est bon même de choisir le soir pour cela; le lendemain matin, les nouveaux venus semblent moins étrangers. En général, les dindes acceptent et couvent sans la moindre difficulté les nouveaux œufs qu'on leur donne, pourvu qu'on ne leur en confie que la quantité qu'elles sont en état de couvrir de leurs ailes et de réchauffer *sous leur corps*.

Un autre moyen de se procurer beaucoup d'œufs de poules ordinaires est de déterminer un certain nombre de chapons à couver, à supporter la compagnie de quelques poulets, et, insensiblement, à en conduire jusqu'à quarante ou cinquante. On a remarqué depuis longtemps que les jeunes poules pondent plus tôt que les autres, mais qu'elles couvent moins bien. Enfin, il existe des procédés pour couver les œufs sans le secours de leur mère; ce sont ces procédés qui constituent l'*incubation* artificielle.

— *Incubation artificielle.* On a fait de bonne heure la remarque que les œufs des oiseaux n'ont pas toujours besoin, pour éclore, d'être couvés par la femelle qui les a produits ou par un oiseau de même espèce, et qu'une chaleur suffisante et convenablement distribuée jouait le plus grand rôle dans ce phénomène. On a pensé que la chaleur d'un animal quelconque pouvait suffire pour amener l'éclosion. « La chaleur humaine, dit Pline, est même suffisante pour faire éclore les œufs. Dans sa première jeunesse, l'impératrice Livie, étant femme de Tibérius Néron et enceinte de Tibère, désirait ardemment d'avoir un fils. Voulant augurer du sexe de son enfant par le sexe du poussin qui naîtrait, elle imagina de couver un œuf dans son sein; quand il fallait qu'elle le quittât, elle le remettait à sa nourrice pour en prendre soin, afin qu'il ne se refroidît pas. On rapporte qu'elle ne fut point trompée par le présage. C'est peut-être de là qu'est venue cette invention récente d'échauffer, par un feu modéré, des œufs placés sur la paille, dans un lieu sec et tempéré : un homme les retourne de temps en temps, et ils éclosent tous à la fois au jour marqué. »

La pratique de l'*incubation* artificielle, en Chine et en Egypte, remonte aux temps les plus reculés. Toutefois, il n'y a que les procédés employés dans ce dernier pays qui soient connus d'une manière suffisante. M. L. Soubeiran a publié à ce sujet une savante notice, à laquelle nous emprunterons quelques détails. Diodore de Sicile et Pline sont les plus anciens auteurs qui parlent de la méthode qu'employaient les Egyptiens pour faire éclore les poulets, sans que les œufs eussent été couvés par des poules. Il est probable que les mêmes procédés sont encore employés aujourd'hui dans cette contrée, seulement sur une échelle plus restreinte.

Les couvoirs égyptiens ou *mamals* forment des constructions rectangulaires en brique, le plus souvent adossées à un monticule de sable, pour diminuer autant que possible la déperdition de la chaleur. La partie principale, destinée à l'éclosion, est divisée en cellules, dont l'étage inférieur est le couvoir proprement dit, tandis que le supérieur reçoit le combustible destiné à élever la température. Le sol du couvoir est recouvert de nattes de paille et d'étoupe, et, au-dessus, on dispose, sur trois couches superposées, des œufs dont le nombre s'élève à plusieurs milliers pour chaque couvoir. Les ouvriers visitent tous les jours ces œufs et les retournent afin de répartir aussi également que possible la distribution de la chaleur.

Les poulets commencent à éclore le vingtième jour; ils sont aussitôt transportés dans des chambres voisines des fours, et nourris avec un mélange de farine et de pain émietté. Le lendemain, ils sont rendus aux propriétaires qui ont apporté les œufs à couver, en déduisant, toutefois, un tiers du nombre remis, soit pour tenir compte des non-éclosions ou des pertes diverses, soit pour constituer le bénéfice de l'entrepreneur du mamal. Le temps le plus favorable à ces opérations est depuis la fin de février jusque vers la mi-juillet. Ordinairement, deux ou trois ouvriers suffisent pour faire tout le travail, et, dans les quatre mois environ que dure la saison, ils font souvent éclore plus de 300,000 œufs.

On a essayé à diverses reprises d'appliquer en Europe les anciens procédés d'*incubation* artificielle, mais, le plus souvent, avec peu ou point de succès, parce qu'on avait négligé de les approprier aux nouvelles conditions climatériques dans lesquelles on opérait. C'est ainsi qu'en France, sous Charles VIII comme sous François Ier, on n'a obtenu aucun bon résultat. Il paraît, cependant, qu'en Italie on avait mieux réussi; on sait du moins qu'Alphonse II, roi de Naples, avait une couveuse artificielle, comme en témoignent ces vers d'André de La Vigne, qui, dans la relation de son expédition en Italie, en 1494, dit, à propos de la ménagerie de ce prince :

> Avssi y a vn fovr à œvfs covver,
> Dont l'on povrrait sans géline eslever
> Mille povssins qui en avrait affaire,
> Voire dix mil qui en vovldrait en faire.

Les résultats obtenus par un duc de Florence, qui avait fait venir un ouvrier égyptien pour diriger la marche de ses *incubations*, ne paraissent pas non plus avoir été très-satisfaisants.

Il faut arriver jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, à la régence du duc d'Orléans, pour voir reprendre la question de l'*incubation* artificielle. Réaumur proposa d'avoir recours, pour obtenir le développement de l'embryon dans l'œuf, à la chaleur qui se développe pendant la fermentation du fumier, ou à celle que laisse perdre un four à boulanger. Mais, dans le premier cas, les œufs, bien que renfermés dans des caisses ou des tonneaux qu'on enfonce dans le fumier, sont exposés aux émanations délétères produites par la fermentation et la décomposition des fumiers; dans le second, il se fait à la surface de ces œufs une évaporation trop rapide qui nuit à l'éclosion et rend très-difficile l'emploi des incubateurs artificiels.

Copineau, en 1780, eut, le premier, l'idée d'employer un calorifère spécial; la chaleur arrivait dans une hutte de bois, dont les parois étaient doubles et rembourrées, pour éviter la déperdition; les œufs étaient placés sur des étagères et l'appareil ingénieusement ventilé. Néanmoins, les résultats ne répondirent pas à l'attente.

L'appareil imaginé, en 1816, par Bonnemain, et qu'on a pu voir fonctionner encore dans ces dernières années, est chauffé à l'eau chaude, par un thermosiphon; il consiste en une chambre, dans un angle de laquelle se trouve un cabinet bien clos et peu éclairé, qui renferme le couvoir; les œufs sont disposés sur des tiroirs, entre lesquels on place des éponges humides, qu'on renouvelle tous les jours, pour remédier à l'évaporation. Le compartiment inférieur est garni de peaux de mouton.

En 1827, Darcet eut l'idée d'utiliser la chaleur de certaines eaux thermales pour produire des *incubations* artificielles, et fit, dans ce but, des expériences à Chaudes-Aigues; mais le succès ne répondit pas à son attente, et on renonça presque aussitôt à ce procédé. Les appareils de MM. Lamare, Sorel, Cantelo, de Caters, Vallée, Deschamps, sont des modifications plus ou moins heureuses de celui de Bonnemain.

Mentionnons également l'excellent couvoir artificiel imaginé par M. Carbonnier; il est formé d'une boîte en bois, de dimensions variables suivant le nombre d'œufs qu'on veut faire couver. Dans l'intérieur est une chaudière en zinc remplie d'eau chaude et entretenue à une température égale, au moyen d'une lampe pour les petits appareils et de charbon pour les grands; un régulateur permet de conduire facilement la combustion et de la tenir juste au point nécessaire. En dessus se trouve un tiroir où les œufs reposent sur de la paille, du foin, de la ouate ou même du sable. La partie inférieure de l'appareil sert à parquer les jeunes poussins et à leur permettre de se ressuyer les premiers jours.

Les œufs qu'on veut faire éclore artificiellement doivent être soumis au même degré de chaleur que celui de la poule. Elle est de 29° Réaumur en commençant, et s'élève peu à peu, les derniers jours, jusqu'à 32°; il vaut mieux même rester en deçà de ce dernier chiffre que de le dépasser. M. Carbonnier conseille de retourner les œufs tous les deux ou trois jours, de les exposer à l'air libre pendant cinq minutes matin et soir, enfin de les éventer de temps à autre avec une feuille de papier ou tout autre objet analogue. Il est bon, d'ailleurs, que le couvoir ait une issue toujours ouverte, afin que l'air se renouvelle constamment, et qu'il renferme des éponges mouillées ou tout autre corps susceptible de produire de l'humidité, afin de s'opposer à l'évaporation qui se produit à la surface des œufs. Tous ces soins exerceront une heureuse influence sur l'évolution des germes, ainsi que sur la santé et la vigueur des jeunes poussins:

Avant tout, il faut s'assurer de la bonne qualité des œufs à couver. Voici ce que dit à ce sujet M. Carbonnier : « Le germe contenu dans l'œuf étant un principe de corruption, il ne conserve la faculté de pouvoir se développer que vingt-cinq à vingt-huit jours en été et deux mois en hiver, placé dans des conditions favorables. Un œuf transporté à de longues distances perd ses facultés, si ce transport s'effectue quelques jours après la ponte; le liquide ne remplissant plus toutes les cavités de l'œuf, il se produit, dans ce cas, un ballottement qui brise quelques-unes des fibres qui font adhérer le germe aux autres parties de l'œuf. Après cinq ou six jours d'*incubation*, il est facile de voir, en mirant les œufs à la flamme d'une lumière, ceux qui pourraient être douteux; si, vers le dixième jour, ils n'offraient plus d'espoir, il est prudent de les sortir entièrement de l'appareil, car ils pourraient nuire par leur exhalaison à ceux avec lesquels ils seraient en contact. A cet effet, l'on pourra inscrire du côté pointu de l'œuf un numéro sur tous ceux qui offriraient peu d'espoir. »

Comme les poussins ont assez de force pour briser eux-mêmes leur coque, il est inutile, il serait même nuisible de les aider dans ce travail; on ne parviendrait pas ainsi à sauver les quelques sujets qui ne peuvent éclore ou qui périssent après l'éclosion. Il ne faut pas non plus leur donner à manger le premier jour de leur naissance; le reste du jaune que le petit oiseau a mangé avant d'éclore suffit pour le nourrir pendant vingt-quatre heures. Il faut seulement, durant cet intervalle, les tenir bien chaudement, pour laisser ressuyer et sécher les tuyaux ou barbes dont le corps est couvert. Le meilleur moyen consiste à remplir une boîte ou un panier d'ouate ou de foin, dans lequel on a eu soin de mettre une bouteille d'eau chaude, qu'on renouvelle matin et soir pendant les premiers jours.

C'est en 1848 qu'a été obtenue chez nous la solution la plus satisfaisante du difficile problème de l'*incubation* artificielle. Elle est due à MM. Adrien jeune et Tricoche, qui ont fondé à Vaugirard un vaste établissement destiné à exploiter cette industrie. L'appareil dont nous parlons consiste en un grand couvoir pouvant incuber 1,500 œufs à la fois. Ce couvoir, dit M. Mariot-Didieux, qui en a fait la description dans son *Traité raisonné de gallinoculture*, se compose d'une vaste chaudière en zinc qui reçoit, dans son intérieur et son centre, un cylindre en tôle de $0^{m},6$ de diamètre, lequel traverse cette chaudière de part en part, de manière à avoir jour aux deux extrémités. Ce cylindre est destiné à contenir du charbon, et il est pourvu de soupapes pour augmenter ou modérer la combustion. La chaudière a la forme d'une cloche renversée, et porte à son tiers supérieur une échancrure transversale de 1 mètre d'étendue. A cette large échancrure s'adapte une toile en caoutchouc ou gomme élastique galvanisée de 3 mètres de longueur et de 1 mètre de large. Cette toile, ou plutôt cette nappe élastique, s'étend horizontalement en forme de table, soutenue par des pieds, à 1 mètre de hauteur du sol; elle est fixée et, en quelque sorte, lattée sur les côtés de la table. A l'autre extrémité de la nappe, existe un réservoir en zinc de la largeur de la toile; ce réservoir lui est inférieur; il a $0^{m},10$ de profondeur et $0^{m},6$ de largeur. On y remarque deux tubes en zinc ou en plomb qui descendent obliquement, en rétrogradant, au-dessous de la table pour venir se terminer au fond et dans l'intérieur de la chaudière. La nappe fixée et bien nivelée avec l'échancrure de la chaudière et le bord supérieur du petit réservoir en zinc qui est à l'autre extrémité, on remplit la chaudière d'eau; cette eau finit par sortir à travers l'échancrure qui y est pratiquée, s'étend sur la nappe, remplit le réservoir de l'autre extrémité et les tubes rétrogrades. Quand l'eau est nivelée à $0^{m},02$ d'épaisseur sur la nappe, la quantité est suffisante. Cette opération terminée, on allume environ 1 kilogramme de charbon dans l'intérieur du cylindre. L'eau chaude, étant plus légère que l'eau froide, vient à la surface de la chaudière, sort par l'ouverture qui y est pratiquée, s'étend sur la nappe, chasse l'eau froide et vient, en se refroidissant, tomber dans le petit réservoir, où les deux tubes rétrogrades la conduisent au fond de la chaudière pour y être chauffée de nouveau et pour venir successivement faire le même contour. Cette circulation lente et permanente est, comme nous venons de le dire, un effet de la plus grande légèreté de l'eau chaude qui vient à la surface de celle qui est froide. L'eau d'une chaudière n'est pas également chaude partout. Celle de la surface l'est toujours plus que celle qui est au fond. Cette eau, étendue sur la nappe, doit acquérir 45° à 46° centigr. Ce degré de chaleur serait trop considérable pour incuber les œufs; mais comme ceux-ci sont placés sous la toile, ils n'en reçoivent que 40° centigr., ce qui est le degré fourni par les poules dans l'*incubation* naturelle. On voit par là que le système de MM. Adrien jeune et Tricoche est une heureuse modification de la couveuse Bonnemain.

L'eau distribuée et réglée comme il vient d'être dit est restée jusqu'à présent étendue sur la nappe. Celle-ci doit être couverte avec des planches ou liteaux en bois blanc et léger; ce couvercle est ensuite recouvert d'une couche de sable de $0^{m},04$ d'épaisseur et muni de bords relevés de chaque côté, parce que plus tard il servira d'étuve pour les jeunes poulets; ceux-ci y trouveront de l'air et de la chaleur. La surface de ce couvercle est percée aux deux extrémités pour recevoir un tuyau noyé dans l'eau qui circule sur la nappe; on y plonge des thermomètres qui y restent toujours, mais qui se retirent à volonté pour s'assurer du degré de l'eau en circulation. Ce degré peut s'élever ou s'abaisser suivant les besoins, au moyen des soupapes du cylindre, qui activent ou ralentissent la combustion du charbon.

Pour former l'étuve, on ferme la partie supérieure de la chaudière, celle qui est placée au-dessus de la couche de sable, par un double couvercle mobile et à charnières. Le fond de cette étuve est garni d'un linge de laine. C'est là que l'on place les poulets aussitôt après leur naissance; ils s'y sèchent et y trouvent la chaleur nécessaire aux deux premiers jours.

La toile en caoutchouc destinée au passage de l'eau repose sur des liteaux en bois qui en supportent le poids. Ces liteaux sont distancés de manière à former des carrés nus où devra reposer le dessus des tiroirs qui contiendront les œufs. Ces tiroirs sont sur deux rangs, parce qu'un liteau longitudinal partage en deux longueurs le dessous de la table. Chaque tiroir a un peu moins de $1^{m},50$ de longueur sur $0^{m},35$ de largeur et $0^{m},08$ de profondeur. Le fond de chaque tiroir est en toile métallique, pour y faciliter la circulation de l'air dont l'œuf a besoin pendant l'*incubation*. Chaque tiroir est en outre rempli d'une suffisante quantité de balle d'avoine sur laquelle reposent les œufs, qui doivent être de niveau avec les bords du tiroir, de manière à toucher le dessous de la toile. C'est là un des points délicats de l'opération; les tiroirs sont difficiles à placer convenablement dans la position qui vient d'être indiquée. MM. Adrien et Tricoche ont imaginé de placer au-dessous des mancherons plats, dont la largeur est calculée de telle sorte que, après avoir posé le tiroir rempli d'œufs sur ces deux mancherons, on n'a qu'à les tourner de champ pour que le tiroir se trouve placé. Cette toile étant chaude et humide, il s'ensuit qu'on a réuni toutes les conditions de l'*incubation* naturelle. Chaque côté de la table reçoit quinze tiroirs, et chacun de ces derniers reçoit 50 œufs.

Ce couvoir est alimenté de charbon deux fois par jour. Le degré de chaleur varie très-peu; cependant il a besoin d'être examiné et vérifié de quatre en quatre heures. A l'usine de Vaugirard, l'*incubation* de 1,500 œufs a donné en moyenne 1,200 poulets forts, vigoureux et bien portants. On y fait aussi éclore des œufs de poule et de faisan.

Mais ce n'est rien d'avoir fait naître, si l'on ne peut élever. Aussi l'appareil de MM. Adrien et Tricoche a-t-il une autre partie destinée à l'élevage des jeunes volatiles. Cette partie se compose, de même que le couvoir, d'une chaudière en zinc ayant la forme d'une cloche renversée et munie d'un couvercle en tôle. L'un des côtés est percé de cinq ouvertures, dont quatre se trouvent au niveau de la surface de l'eau et la cinquième à $0^{m},08$ plus bas. Cette dernière ouverture est placée au milieu. De ces ouvertures partent des tuyaux en plomb enveloppés d'un linge de laine et qui ont $0^{m},04$ de diamètre; ils partent horizontalement de la chaudière à $0^{m},010$ du sol. Leur longueur est d'environ 20 mètres. Ces quatre tuyaux sont écartés les uns des autres de $0^{m},04$. La longueur parcourue par ces tuyaux est divisée en six chambres par de simples cloisons à jour, mais assez serrées pour que les poussins ne puissent y passer. On peut même employer des toiles grossières tendues. Ces tuyaux sont destinés à la circulation de l'eau chaude et à faire l'office de mères. Les poussins y trouvent la chaleur dont ils ont besoin. La face inférieure des tuyaux est tapissée avec des peaux de mouton pourvues de leur laine, que l'on peut enlever à volonté. Le tuyau antérieur est pourvu de petits rideaux en étoffe grossière de laine; ils tombent libres sur le sol; mais ils sont échancrés de distance en distance pour servir de petites portes d'entrée aux poussins. Pour que ceux-ci puissent atteindre les peaux qui garnissent les tuyaux et s'y réchauffer, on dispose au-dessous des planchettes de hauteur variée, suivant la taille des animaux, et recouvertes de sable fin et sec. La chaudière se chauffe de la même manière que celle du couvoir : à mesure que l'eau dont elle est remplie ainsi que les tuyaux s'échauffe, elle s'élève à la surface et parcourt les quatre tuyaux supérieurs qui la conduisent à leur extrémité la plus éloignée; là, les quatre tuyaux se réunissent en un seul qui est destiné à ramener l'eau refroidie au fond de la chaudière. Ce tuyau est le cinquième et le plus bas. La chaleur est naturellement plus

ou moins forte suivant l'éloignement du foyer. On en profite pour donner aux poussins de différents âges la température qui leur est la plus favorable. Cette température ne doit pas dépasser 25° à 28° Réaumur. Chaque chambre peut recevoir cent poulets et même plus. On remarque que les volatiles ainsi élevés deviennent paresseux ; il faut avoir soin de les faire sortir de cette indolence en les visitant et en leur donnant à manger. Le son d'une petite clochette remplace avec succès le gloussement de la poule et le petit poussin est bientôt au fait de ce cri d'appel. Le défaut d'exercice serait mortel ; l'animal deviendrait mou, lymphatique et périrait vers le douzième jour. Aussi est-il avantageux de placer un chapon dans chaque chambre pour donner à tout ce petit peuple l'activité qui lui manque. Toutes les chambres doivent être pourvues d'une ouverture fermant au moyen d'une porte à coulisse pour la sortie des poussins au dehors. Cette ouverture donne dans une petite cour aux ébats, plus longue que large et exposée au midi. Le sol des cours est couvert de gros sable et planté de distance en distance d'arbrisseaux, de plantes potagères ou de fleurs, pour donner au besoin un ombrage salutaire. La nourriture est la même qu'avec des mères naturelles ; on y ajoute seulement quelques oignons hachés menu et du poivre en poudre ou d'autres condiments excitants. Par ces moyens et avec le concours d'une propreté minutieuse, nul doute que l'*incubation* artificielle ne puisse obtenir des succès inespérés. L'insuffisance de la production actuelle de la viande est assez notoire pour que tout ce qui se rattache à cette grande question de l'alimentation acquière à nos yeux une importance de premier ordre. Jusqu'à présent la poule au pot n'a été qu'un beau rêve ; il ne tient désormais qu'à nous qu'elle devienne une réalité.

— Pathol. Après l'inoculation d'un virus quelconque, il s'écoule un temps plus ou moins long, pendant lequel le sujet n'éprouve aucun symptôme de l'affection qui le menace ; c'est cette période qui porte le nom d'*incubation*. Il est évident que, pendant ce laps de temps, la semence morbifique s'incorpore à la substance des tissus. Le virus circule dans les vaisseaux, altère les propriétés physico-dynamiques de la matière vivante ; mais son action reste latente, ignorée du malade, qui n'en éprouve aucun malaise, et du médecin qui n'aperçoit encore aucun symptôme. Les affections dans lesquelles l'*incubation* paraît évidente sont les maladies virulentes et venimeuses, les exanthèmes, les fièvres en général, le typhus, la suette et toutes les affections épidémiques. L'érysipèle, le rhumatisme, la pneumonie sont encore des affections dans lesquelles on remarque une période d'*incubation*. Les seules maladies chirurgicales, telles que les plaies, les fractures, les luxations, sont exemptes de cette période, qu'on pourrait appeler préliminaire. Le mot d'*incubation* implique l'idée d'un état particulier de toute l'économie ; tous les organes sont également affectés du principe délétère, ce qui n'empêche pas que les symptômes ne se localisent plus tard, et ne choisissent, de préférence, tel ou tel point de l'économie, plutôt que tout autre. Ainsi, dès que le virus syphilitique a été inoculé, il se répand dans tout l'organisme, et, plus tard, les symptômes apparaissent tantôt sur les organes génitaux seulement, tantôt dans l'arrière-gorge, dans les fosses nasales ou sur tout autre point. Il existe encore d'autres modes d'*incubation*. Ainsi, entre la cicatrisation du chancre et l'apparition des accidents secondaires d'une part, ou entre ceux-ci et les tertiaires d'une autre part, se place une *incubation* souvent de plusieurs mois ou de plusieurs années durant laquelle on ne peut soupçonner la présence du virus syphilitique. Il faut bien donner à ces époques silencieuses, latentes, de la maladie le nom d'*incubation*, qu'elles méritent à tous égards. (Monneret.)

On est convenu de donner encore le nom d'*incubation* au temps qui s'écoule entre la naissance d'un individu et le développement des maladies qui lui ont été transmises par hérédité, comme l'épilepsie, la folie, la phthisie, le cancer, etc. Cette théorie conduit à admettre que ces maladies existent à l'état latent au moment de la naissance, et qu'elles se manifestent plus tard, sous l'influence d'une cause accidentelle et secondaire.

La durée de l'*incubation* varie selon les maladies. Dans la pneumonie, le rhumatisme, elle est seulement de quelques heures, tandis que dans les exanthèmes elle est de sept à huit jours, de trois semaines environ dans la syphilis et de plusieurs semaines à deux mois dans la rage. Toutes choses égales d'ailleurs, chaque cause morbifique entraîne avec elle une durée d'*incubation* qui diffère selon la maladie, selon le sujet affecté et selon la quantité du principe délétère qui a été absorbée. La période d'*incubation* est terminée dès qu'apparaît le premier symptôme de la maladie.

Ces phénomènes singuliers sont difficiles à expliquer dans l'état actuel de la science, et il serait téméraire d'en tenter l'interprétation. Elle nous sera donnée le jour où, connaissant bien les principes immédiats albuminoïdes, nous serons fixés sur les phases et la nature de leurs transformations isomériques.

On donne encore, en médecine, le nom d'*incubation* à un mode particulier de traitement. Quelques praticiens ont proposé d'appliquer l'entretien d'une chaleur de 36° autour des organes, par le moyen de l'air chaud, au traitement d'un certain nombre de maladies. Trois modes de traitement ont été institués à cet égard : 1° l'*incubation locale* ou *circonscrite* de la partie malade, dans les cas d'amputation, de plaie, d'ulcère, de tumeur blanche, d'érysipèle, de certains exanthèmes, etc. ; 2° l'*incubation diffuse*, dans la chlorose, l'aménorrhée, l'œdème, l'ascite, les névralgies, etc. ; 3° l'*incubation générale*, dans les scrofules, le rachitisme, etc. Divers appareils ont été imaginés pour l'application de cette méthode thérapeutique, dans laquelle on se sert d'une lampe à alcool pour obtenir une chaleur régulière. Inutile d'ajouter que ce moyen est d'une application bien moins fructueuse que ses auteurs ne l'ont cru.

INCUBE s. m. (ain-ku-be — lat. *incubus*, cauchemar, proprement ce qui est couché dessus ; de *in*, sur, et de *cubare*, être couché sur). Superst. Démon qui prend la forme d'un homme pour goûter, avec une femme, les plaisirs de l'amour : *Y a-t-il eu des* INCUBES *et des succubes? Tous nos savants jurisconsultes démonographes admettaient également les uns et les autres.* (Volt.) *Les poëtes ont souvent chanté les amours hermaphrodites du diable, tour à tour* INCUBE *et succube, et la légende fait sur eux les cancans les plus fantastiques.* (P. de St-Victor.) *Merlin, fils d'un* INCUBE *et d'une sainte, devient le centre et le maître de toute nature.* (Peyrat.)

— Adjectiv. : *Démon* INCUBE.

— Mythol. rom. Surnom de Pan et des satyres.

— **Encycl.** Les théologiens n'ont jamais douté de l'existence de ces démons, qui, sous un déguisement humain, viennent séduire nos filles et surtout nos femmes. Saint Clément d'Alexandrie, saint Cyprien, saint Augustin, etc., y croyaient fermement, et la plupart des docteurs qui les ont suivis ont admis et décrit le fait avec des détails qui seraient certainement déplacés dans un livre écrit en français. Les tribunaux ecclésiastiques ont malheureusement partagé l'opinion des théologiens, et plus d'une malheureuse femme, accusée d'un commerce impie avec l'esprit malin, a été brûlée en place publique. Plusieurs même ont avoué leur crime, trompées sans doute par une imagination dévergondée, qui leur faisait ajouter foi à des rêves impurs. Le peuple applaudissait à ces odieuses exécutions, les docteurs les justifiaient en citant les livres saints, les savants même, comme Ambroise Paré et Cardan, les discutaient avec un sérieux qui nous étonne.

Aujourd'hui, nul ne sait s'il existe encore des *incubes* et des succubes, ces unions monstrueuses n'étant généralement pas fécondes, heureusement. Il est probable que nos filles continuent à rêver ; mais le secret de leurs imaginations nocturnes est pudiquement respecté, et le diable lui-même n'en sait rien ou se montre discret.

Quant aux successeurs d'Ambroise Paré, ils ont décidément abandonné l'opinion de ce savant homme ; et s'ils se servent quelquefois encore du mot *incube*, c'est pour l'appliquer à une sorte de cauchemar où le diable n'a rien à voir. Il vous est arrivé sans doute de vous sentir, pendant le sommeil, suffoqué par un poids sur l'estomac ; votre imagination vous représentait un chien noir, un nain monstrueux, une vieille femme, etc. ; c'est l'*incube* des médecins modernes.

INCUBÉ, ÉE adj. (ain-ku-bé — lat. *incubatus*, couvé). Qui a été soumis à l'incubation : *Œuf incubé.* ‖ On dit plus ordinairement COUVÉ.

INCUIT, UITE adj. (ain-kui, ui-te — du préf. *in*, et de *cuit*). Qui n'est point cuit ou qui est mal cuit : *Pain* INCUIT. *Chaux* INCUITE.

— s. m. Partie d'une viande qui n'est pas bien cuite : *Préférer l'*INCUIT *du gigot.*

INCULISMA, nom latin d'ANGOULÊME.

INCULPABLE adj. (ain-kul-pa-ble — rad. *inculper*). Jurispr. Que l'on peut inculper : *Personne* INCULPABLE. *Action* INCULPABLE.

INCULPATION s. f. (ain-kul-pa-si-on — du préf. *in*, et du lat. *culpa*, faute). Action d'inculper ; état d'une personne inculpée : *Se justifier d'une* INCULPATION. *Repousser une* INCULPATION.

INCULPÉ, ÉE (ain-kul-pé) part. passé du v. Inculper. Accusé d'une faute : *Personne* INCULPÉE.

— Substantiv. Personne inculpée : *Prendre la défense de l'*INCULPÉ.

— **Syn. Inculpé, accusé, prévenu.** V. ACCUSÉ.

INCULPER v. a. ou tr. (ain-kul-pé — du préf. *in*, et du lat. *culpa*, faute). Accuser d'une faute : INCULPER *quelqu'un sans preuves. Cessez de m'*INCULPER.

— **Syn. Inculper, accuser.** V. ACCUSER.

INCULQUÉ, ÉE (ain-kul-ké) part. passé du v. Inculquer. Gravé dans l'esprit à force d'être répété : *Science péniblement* INCULQUÉE. *Cette opinion est profondément* INCULQUÉE *dans leurs esprits.* (Acad.)

INCULQUER v. a. ou tr. (ain-kul-ké — lat. *inculcare* ; de *in*, sur, et de *calcare*, fouler aux pieds). Graver dans l'esprit à force de répéter : INCULQUER *une maxime, une vérité. C'est une appréciation déterminée qui nous* INCULQUE *de rares et mémorables pensées.* (Ste-Beuve.)

INCULTE adj. (ain-kul-te — lat. *incultus* ; du préf. *in*, et de *cultus*, cultivé). Qui n'est point cultivé : *Jardin* INCULTE. *Terres* INCULTES. *Les forêts peuvent, plus que tous les autres sols* INCULTES, *être transformées facilement en terres arables et en prairies.* (Math. de Dombasle.)

— Par ext. Négligé, peu soigné, en désordre : *Barbe* INCULTE. *Cheveux* INCULTES.

— Fig. Dont on ne tire aucun parti, qui est négligé, abandonné : *Le champ de la science est resté longtemps* INCULTE. *La douleur est un riche terroir qui ne reste jamais* INCULTE ; *il n'est besoin que d'un laboureur qui y promène la charrue et y sème le plaisir.* (Serrurier.) ‖ Qui n'a pas reçu de culture intellectuelle ou morale : *Esprit* INCULTE. *Mœurs* INCULTES. *Nations* INCULTES. *Les préjugés des esprits endoctrinés sont plus opiniâtres que les illusions des imaginations* INCULTES. (De Custine.)

INCULTIVABLE adj. (ain-kul-ti-va-ble — du préf. *in* et de *cultivable*). Qui ne peut être cultivé : *Quel est le pays qui n'ait pas des terrains rebelles et* INCULTIVABLES? (Volt.)

INCUNABLE s. m. (ain-ku-na-ble — du lat. *incunabulum*, berceau). Ouvrage qui date de l'origine de l'imprimerie : *Beaucoup de gens ne cherchent dans le livre que le produit rare et curieux ; les éditions princeps, les* INCUNABLES *les attirent comme les vieilles médailles, les armes antiques, les poteries étrusques.* (Ed. Texier.)

— Adjectiv. : *Edition* INCUNABLE.

— **Encycl.** Ce nom a été donné par les bibliographes aux livres qui sont considérés comme sortis du berceau de l'imprimerie, c'est-à-dire à ceux qui ont été exécutés dans les premières années de l'introduction de cet art dans chaque ville, jusqu'à l'année 1500, et même 1520 pour quelques ouvrages. Il ne faut pas confondre une édition princeps avec une *incunable*. Edition princeps signifie première édition qui ait paru des anciens auteurs, depuis l'invention de l'imprimerie.

La physionomie générale des *incunables* est facile à reconnaître, quand on les a examinés attentivement une fois. Elle est pleine d'austérité et de charme en même temps. Des bois grossiers servant d'encadrement au texte en lettres gothiques, des danses macabres, des calendriers avec des préceptes d'hygiène recommandés au lecteur ; sur la première feuille, l'image du corps humain : tels apparaissent les *incunables*.

Ils ont servi surtout à la propagation des romans de chevalerie. Les deux centres de fabrication furent Lyon et Paris ; les éditeurs qui firent fortune dans ce genre de commerce furent : à Paris, Antoine Vérard, Alain Lotrian, Jean et Nicolas Bonfons, Jehan Trepperel, Jehan Jehannot, Michel Lenoir, Niverd ; à Lyon, Pierre de Sainte-Lucie.

Considérons d'abord le titre, dans les *incunables*.

Ce n'était pas une chose facile que d'inventer un titre. Sans autre règle que le caprice, à vrai dire, on a bizarrement entremêlé le rouge et le noir ; on s'est servi de caractères aux proportions majestueuses. Quant aux dessins dont on les orna, deux sujets paraissent surtout avoir été usités : l'entrée du roi Charles VIII à Naples, l'image d'un chevalier très-haut en panache, à la tête de ses gens.

Les adresses des libraires sont fort détaillées : « A Paris, en la rue Neufve-Nostre-Dame, à l'enseigne de l'*Escu de France.* » — « Joignant la porte du Palays, en la bouticque de Jacques Nyvert, imprimeur-libraire. » Les volumes sont souvent accompagnés d'illustrations qui pèchent un peu par excès de naïveté ; mais qu'importe? elles n'en sont que plus précieuses. Quelquefois elles se répètent dans le courant du même livre ; on ne prend pas la peine de les changer. Il y en a généralement vingt ou trente dans le même tome.

Trois formats ont été adoptés. Le plus ancien est le petit in-folio. Il y a l'in-quarto, employé fréquemment ; il y a l'in-octavo, qui est de beaucoup le plus commode. Ces *incunables* sont imprimés tantôt à deux colonnes, tantôt en une seule ligne ; mais leur caractère essentiel est de présenter une matière extrêmement abondante et serrée. On veut en faire tenir le plus qu'on peut sur le moins de papier possible. Et cela se comprend. Ce sont des éditions à bon marché, en dépit de leur luxe apparent.

La pagination n'existe pas dans les plus anciens *incunables* ; pour les autres, on s'est servi d'abord des termes : AI, AII, AIII, AIV, AV, BI, etc, qui sont des signatures. Mais bientôt le progrès s'est accompli, et on a introduit une foliation régulière. Les rubriques sont encadrées, en tête de chaque chapitre, dans un espace blanc. Le *chiffre* des éditeurs est presque toujours au *verso* du premier et du dernier feuillet, et, généralement, il n'y a pas que le titre. Les éditeurs répètent toutes les indications que nous avons transcrites plus haut, afin que le client ne se trompe point, et pour que leur boutique soit bien achalandée.

Ces notes bibliographiques ne laissent pas d'être de quelque secours à l'érudition ; mais elles ennuient à cause de leur longueur. Il est néanmoins toujours intéressant de suivre un art dans les transformations qu'il subit. Les *incunables* sont les premiers bégayements d'une science que notre siècle a apprise et emploie couramment. Ils précèdent les beaux livres de la Renaissance, et ils sont à ces échantillons de l'industrie humaine ce que l'aurore d'une journée admirable est à l'épanouissement, en plein midi, des forces et des magnificences de la nature.

On distingue les *incunables* en *incunables* tabellaires ou xylographiques et en *incunables* typographiques. Les premiers sont obtenus au moyen de planches de bois d'une seule pièce, sculptées ou gravées ; les seconds sont composés en caractères mobiles.

On ne saurait assigner aucune date certaine pour les *incunables* appelés xylographiques ou tabellaires, obtenus au moyen de planches de bois solides et d'une seule pièce ; mais la *Bible des pauvres* et le *Donat* passent pour antérieurs à 1440. La *Bible des pauvres* (*Biblia pauperum*), livre contenant, en 40 ou 50 tableaux, les principaux événements de l'Histoire sainte, avec de courtes explications et des sentences des prophètes en langue latine, était, avec le *Miroir du salut* (*Speculum humanæ salvationis*), — autre ouvrage populaire du même temps et du même genre, un des premiers aussi dont l'imprimerie s'empara, — le guide des prédicateurs, surtout des franciscains, chartreux et autres ordres mendiants, qui se qualifiaient de *pauperes Christi*. Les tableaux de la *Bible des pauvres* et ceux du *Miroir du salut*, grossièrement exécutés en bois, étaient souvent reproduits en sculptures et en peintures de muraille, en verreries, en ornements d'autel. Quant au *Donat*, on sait que ce nom fut appliqué, au XVe siècle, à des livres de grammaire en usage dans les écoles et imprimés sur des planches de bois fixes. On regardait ces livres comme tirés d'un traité d'Ælius Donatus, grammairien latin du IVe siècle. On fit des *Donats* simultanément en Hollande et en Allemagne. La bibliothèque Richelieu possède quatre feuillets d'un *Donat* imprimé sur parchemin. Parmi les *incunables* typographiques ou composés en caractères mobiles, les plus anciens sont : la *Bible Mazarine*, qui est de 1450 à 1455 ; la *Bible de Schelhorn*, de 1461 au plus tard, et que plusieurs bibliographes regardent comme l'œuvre de Gutenberg lui-même, la *Bulle d'indulgence* de Nicolas V (1454) ; le *Psautier* de 1457 ; le *Rationale divinorum officiorum* de Durand (1459).

Voici les prix qui ont été payés, dans les temps modernes, pour certaines éditions *incunables*, dont tous les jours la valeur augmente dans des proportions presque fabuleuses : la célèbre *Bible* sans date, attribuée à Gutenberg, 2,499 fr. ; le *Psautier* de 1457, imprimé à Mayence par Faust et Schœffer, acheté à la vente du comte Maccarthy, en 1817, par Louis XVIII, pour la Bibliothèque royale (1 vol.), le premier livre imprimé avec date, 12,000 fr. ; les *Commentaires de César* (1469, 1 vol.), 1,362 fr. ; *Aulu-Gelle* (Rome, 1469, 1 vol.), 1,760 fr. ; *Martial* (Venise, vers 1470, 1 vol.), 1,274 fr. ; *Pline* (Venise, vers 1469, 1 vol.), 3,000 fr. ; *Tite-Live* (Rome, vers 1469, gr. in-fol., 1 vol.), 21,672 fr. ; *Florus*, imprimé vers 1470, dans la maison de Sorbonne, par Gerning, Grantz et Friburger, 801 fr. ; *Décaméron* de Boccace (Venise, 1471, 1 vol.), 56,974 fr. 60 ; le *Recueil des histoires de Troyes*, imprimé par W. Caxton, sur la prière de Marguerite d'York, commencé à Bruges et terminé à Cologne (1471, 1 vol. in-fol.), le premier ouvrage qui ait été imprimé en anglais (il s'agit d'une traduction du français), 26,512 fr. 50. En 1823, lord Spencer acheta, au prix de 205 livres sterling et 16 schellings, un exemplaire incomplet du même ouvrage, dont une édition imprimée en 1503, par Wynkyn de Worde, est peut-être encore plus rare. On n'estime pas à moins de 300,000 fr. la valeur des soixante *incunables* de Caxton, que lord Spencer a pu réunir. Un seul, intitulé : *The lyf ang acts of the King Arthur ; of his noble Knyghtes of the Rond Table, etc., reduced to the englisshe, by syr Thomas Malory and by me, devyded into XXI bookes, chapytred, and enprynted and fynysshed in thabbey Westmestre the last day of july the yere of our Lord MCCCCLXXXV, Caxton me fieri jussit*, dont on ne connaît que deux exemplaires, l'un chez lord Jersey, l'autre incomplet de huit feuillets, fut acheté, en 1816, par lord Spencer, à la vente Lloyd, 325 livres (plus de 8,000 fr.). L'édition semblable, imprimée en 1488, par Wynkyn de Worde, est tout aussi rare. Terminons cette liste en disant qu'un *Dante* (Foligno, 1472, 1 vol.) s'est vendu 799 fr. Daunon a évalué à 13,000 le nombre des ouvrages imprimés dans le XVe siècle, ce qui, en les supposant tirés, en moyenne, à 300 exemplaires, donnerait un total d'environ 3,900,000 volumes. Voilà un chiffre bien fait pour désespérer les amateurs d'*incunables*, quand on songe aux maigres épaves que le temps nous a laissées d'un aussi gros bagage. Ajoutons que, le plus souvent, les heureux possesseurs de ces vénérables témoins des origines typographiques n'ont en main que des lambeaux a

demi arrachés ou détruits. Récemment, Wittaker a recomplété des exemplaires défectueux au moyen d'une imitation parfaite des types, de l'encre et de la couleur du papier. Grande fut la joie des bibliomanes... non, des bibliophiles. C'est aussi ce que Firmin Didot avait fait pour quelques exemplaires des *incunables* de sa belle bibliothèque, auxquels il manquait quelques feuilles. A cet effet, il avait gravé et fondu, avec une parfaite identité, les caractères de la *Bible* de Mayence, ceux de *Jenson* et de *Vendelin de Spire*.

V. Maittaire, *Annales typographici* (La Haye, 1719); Meermann, *Origines typographicæ* (La Haye, 1765, 2 vol. in-4°); Panzer, *Annales typographici* (Nuremberg, 1793-1830, 11 vol. in-4°); Audiffredi, *Catalogus editionum seculi* XV (Rome, 1783, in-4°); Hain, *Repertorium bibliographicum* (Stuttgard, 1826-1838, 2 vol. in-4°); Amb.-Firmin Didot, *Encycl. moderne*, art. *Typographie;* Chevillier, *Origines de l'imprimerie de Paris* (1694).

INCURABILITÉ s. f. (ain-ku-ra-bi-li-té — rad. *incurable*). Etat de ce qui est incurable : INCURABILITÉ *d'une maladie, d'un malade.*

INCURABLE adj. (ain-ku-ra-ble — du préf. *in*, et de *curable*). Qui ne peut être guéri, en parlant d'un mal ou d'un malade : *Mal* INCURABLE. *Maladie, plaie* INCURABLE. *Malade* INCURABLE. *Il n'appartient qu'à un charlatan de promettre la guérison d'une maladie* INCURABLE. (Gardanne.)

— Fig. Qui ne peut être guéri, corrigé, détruit, en parlant d'un mal, d'un vice, d'un défaut; qui ne peut être corrigé de ses vices, en parlant d'une personne : *Orgueil* INCURABLE. *Ignorance* INCURABLE. *Ivrogne* INCURABLE. *La lâcheté est une faiblesse organique et* INCURABLE. (Latena.)

Chez tout sot bel esprit le vice est *incurable*.

VOLTAIRE.

— Substantiv. Personne atteinte d'une maladie ou d'infirmités incurables. *C'est la débauche qui peuple les rues de mendiants, et les hôpitaux d'*INCURABLES. (J. Simon.)

— s. m. pl. Hôpital d'incurables : *Aller aux* INCURABLES. *Entrer aux* INCURABLES. *Arrivée à Paris, Mme de Maintenon se rendit seule aux* INCURABLES, *chez la marquise de La Sablière.* (Mme de Genlis.)

— **Syn. Incurable, inguérissable.** *Incurable* marque l'inutilité des secours de la médecine, l'impossibilité d'être guéri par les moyens ordinaires. *Inguérissable* marque une impossibilité absolue. Ainsi la folie est un mal *incurable*, parce que les médecins n'ont pas encore trouvé le moyen de la guérir; mais elle n'est pas *inguérissable*, puisqu'on en guérit quelquefois par l'effort seul de la nature. Au reste, *incurable* est d'un emploi beaucoup plus fréquent que son synonyme, parce que nous tenons tellement à la vie que nous conservons encore quelque espoir de vivre, même quand les médecins reconnaissent leur impuissance et abandonnent le malade.

Incurables (HOSPICES des). On a désigné sous ce nom, à Paris, deux établissements destinés à recevoir les indigents que l'âge ou des infirmités déterminées ont mis dans l'impossibilité de gagner leur vie. Voici, dans un court aperçu historique, l'origine et la situation première de ces établissements aujourd'hui évacués et remplacés par le grand hospice d'Ivry-sur-Seine.

Les incurables n'avaient aucun asile qui leur fût affecté, lorsque, en 1632, la dame Le Bret fit don à l'Hôtel-Dieu de deux maisons sises à Chaillot, avec leurs dépendances et 622 livres, pour fonder et entretenir un hospice destiné à ces infortunés. Peu de temps après, un prêtre nommé François Soulet légua une partie de ses biens pour le même usage. Enfin, le cardinal de La Rochefoucauld s'associa à cette œuvre charitable, obtint qu'on vendît les maisons de Chaillot et qu'on en employât le prix, ainsi que le legs de Soulet, à l'achat de terrains situés dans le quartier Saint-Germain-des-Prés, où fut construit le premier hospice des Incurables. Par un traité que le cardinal passa avec les administrateurs de l'Hôtel-Dieu (1634), le nouvel hôpital, bien qu'administré par le bureau de l'Hôtel-Dieu, formait cependant un établissement tout à fait spécial, ayant ses revenus, ses règlements particuliers, en un mot son existence tout à fait distincte de celle des établissements qui relevaient à cette époque de l'administration de l'Hôtel-Dieu. En outre, en vertu de ce même contrat, le cardinal de La Rochefoucauld faisait don à l'hôpital dont il assurait la fondation de « deux mil huit cent soixante-dix livres, treize sols, quatre deniers de rente. » Des lettres patentes, datées d'avril 1637, conférèrent à cet établissement une existence légale et les priviléges dont jouissaient à cette époque les maisons hospitalières. L'hospice, construit rue de Sèvres par l'architecte Gamard, était destiné à recevoir des hommes et des femmes. Pour y être admis, il fallait être atteint des maladies suivantes :

La paralysie ancienne et formée; l'agitation ou tremblement continuel de tout le corps ou des membres; les cancers; les luxations des vertèbres et le rachitisme; les hernies; la goutte sciatique; la goutte proprement prise; les rhumatismes goutteux; les hydropisies, les pulmonies, les asthmes; le flux perpétuel de pituite, les vieux ulcères aux jambes, la faiblesse universelle de tout le corps.

Après avoir été visités, les malades étaient admis à l'hospice, où ils étaient astreints à un grand nombre d'exercices religieux, et perdaient à peu près complètement leur liberté. Les sorties étaient excessivement rares, et ne pouvaient s'obtenir que sur une permission écrite du bureau. Quant aux infirmes qui avaient l'usage de leurs mains, ils devaient travailler et recevaient pour leur travail une faible rémunération. L'hospice des incurables de la rue de Sèvres fut régi par les mêmes règlements jusqu'à la Révolution. En l'an X, il subit une modification importante. Par un règlement du 10 vendémiaire, la maison de la rue de Sèvres fut spécialement affectée aux femmes, tandis qu'on transférait les hommes dans l'ancien couvent des Récollets, rue du Faubourg-Saint-Martin.

Pour que cette étude soit complète, il reste à dire un mot de ce dernier établissement.

L'hospice de la rue de Sèvres, s'il fut le plus considérable, ne fut pas à Paris le seul refuge que la charité privée ouvrit aux malades incurables. Peu d'années après l'achèvement des constructions de cet établissement, en 1653, saint Vincent de Paul ouvrait dans la rue du Faubourg-Saint-Martin, près du couvent des Récollets, une maison de retraite pour 20 hommes et 20 femmes incurables. Cette maison ne relevait pas de l'administration de l'Hôtel-Dieu. Administrée par les frères de la Mission et desservie par les sœurs de la Charité, elle fut d'abord et resta un véritable couvent où 40 malades incurables étaient admis sans règles fixes, et entretenus au moyen des libéralités versées directement entre les mains des religieux. Lorsque la Convention eut supprimé toutes les communautés religieuses, la maison du faubourg Saint-Martin fut mise au nombre des établissements que la commission des hôpitaux alors formée eut mission d'administrer. Le personnel de la maison devint exclusivement laïque, et le nombre des lits fut porté de 40 à 60. Mais comme cet établissement ne répondait pas aux besoins d'une population nécessiteuse, la Convention ordonna qu'il serait transféré dans l'ancien couvent des Récollets, alors disponible, et huit ans plus tard, en l'an X, le couvent des Récollets fut spécialement affecté aux incurables hommes. Il en fut ainsi jusqu'en 1861, époque à laquelle l'administration de la guerre acquit ce couvent pour le transformer en caserne, et les incurables hommes furent transférés provisoirement rue Popincourt. Depuis lors, l'administration de l'assistance publique a fait construire dans la plaine d'Ivry un vaste édifice destiné à recevoir les incurables hommes et femmes, en maintenant toutefois le principe de la séparation des deux sexes. Le nouvel hospice contient 2,000 lits, 1,000 pour les hommes, 1,000 pour les femmes. Les bâtiments affectés aux hommes ont été mis en service en 1869, et l'établissement provisoire de la rue Popincourt a été complétement évacué à cette époque. La translation des femmes a eu lieu dans les premiers mois de 1870.

INCURABLEMENT adv. (ain-ku-ra-ble-man — rad. *incurable*). D'une manière incurable : *Etre* INCURABLEMENT *malade.*

INCURIE s. f. (ain-ku-rî — lat. *incuria*; du préf. *in*, et de *cura*, soin). Défaut de soin ou d'application : *L'âge et la réflexion donnent du penchant pour l'*INCURIE *et le quiétisme.* (Alibert.)

INCURIEUX, EUSE adj. (ain-ku-ri-eu, euze — du préf. *in*, et de *curieux*). Qui n'est pas curieux, qui est insouciant d'apprendre, de savoir : *Un esprit* INCURIEUX. *Combien se trouvent plus dociles et aisés à mener les esprits simples et* INCURIEUX, *que les esprits surveillants et pédagogues !* (Montaigne.)

INCURIOSITÉ s. f. (ain-ku-ri-o-zi-té — du préf. *in*, et de *curiosité*). Défaut de curiosité, indifférence à apprendre : *L'*INCURIOSITÉ *des Orientaux empêche leurs progrès dans les sciences et dans les arts.* (Acad.) *C'est un doux et mol chevet que l'insouciance et l'*INCURIOSITÉ, *à reposer une tête bien faite.* (Montaigne.) *L'ignorance et l'*INCURIOSITÉ *sont deux oreillers fort doux; mais, pour les trouver tels, il faut avoir la tête aussi bien faite que Montaigne.* (Dider.)

INCURSION s. f. (ain-kur-si-on — lat. *incursio*; de *in*, dans, et *currere*, courir). Invasion de gens de guerre ou de maraudeurs sur un terrain ennemi ou étranger : *Les Nerviens, dit César, ont l'habitude, pour se garantir contre les* INCURSIONS *de la cavalerie et des maraudeurs voisins, de tailler et de courber de jeunes arbres, dont les branches entrelacées de ronces et d'épines forment une espèce de mur impénétrable à l'œil même.* (L. Renier.)

— Par ext. Course, voyage de curiosité ou d'exploration : INCURSIONS *scientifiques.* INCURSIONS *de savants, de navigateurs.*

— Fig. Travaux que l'on fait par exception, en dehors des études auxquelles on se livre habituellement : *Ce savant ne s'est pas toujours borné aux études philologiques, il a fait quelques* INCURSIONS *dans le domaine de la poésie.* (Acad.)

— **Syn. Incursion, invasion, irruption.** L'*incursion* est essentiellement passagère : c'est l'entrée subite d'une troupe sur un territoire ennemi, en vue du pillage ou pour opérer quelque diversion, mais sans aucun dessein d'occuper le pays ou d'y faire un long séjour. L'*irruption* est aussi une action subite, impétueuse, qui rompt tous les obstacles; mais la troupe qui a fait irruption reste dans le pays, ou bien elle marche en avant pour pousser plus loin ses ravages. L'*invasion* est moins subite, mais elle s'étend sur une plus vaste étendue de territoire et elle est plus durable. Il faut une armée entière ou au moins un corps de troupes considérable pour envahir le pays ennemi.

INCURVABLE adj. (ain-kur-va-ble — rad. *incurver*). Qui peut se courber : *Tige* INCURVABLE.

INCURVATION s. f. (ain-kur-va-si-on — lat. *incurvatio*, de *incurvare*, courber). Action d'incurver, d'être courbé. ‖ Etat de ce qui est courbé, Courbure.

INCURVÉ, ÉE (ain-kur-vé). Part. passé du v. Incurver. Courbé de dehors en dedans : *Ligne* INCURVÉE. *Tige* INCURVÉE.

INCURVER v. a. ou tr. (ain-kur-vé — lat. *incurvare*; du préf. *in*, et de *curvare*, courber). Courber de dehors en dedans; courber en général.

INCUSE adj. f. (ain-ku-ze — lat. *incusus*, frappé, de *in*, sur, et *cudere*, frapper, qui se rapporte à la racine *ku*, restée avec le sens de frapper dans le latin, le persan, le slave et le germanique (v. PERCUSSION). Numism. Se dit de certaines monnaies antiques, qui présentent le même type des deux côtés, mais en relief sur l'un et en creux sur l'autre.

— Substantiv. : *Les* INCUSES.

— **Encycl.** Les *incuses* sont de deux sortes : les unes proviennent de la négligence des ouvriers monnayeurs, qui les ont frappées avant de retirer celles qui les avaient précédées sous le marteau ; les monnaies romaines consulaires en offrent de nombrenx exemples; les autres ont été fabriquées à dessein. Aussi, pour les distinguer des précédentes, plusieurs numismates ont proposé de les désigner sous le nom de *pièces de fabrique incuse.* On rencontre des monnaies de cette seconde espèce dans la numismatique de l'antiquité et dans celle du moyen âge. Celles de l'antiquité sont toutes en argent, et appartiennent en général à la Grande-Grèce ; leur fabrication remonte aux premiers temps du monnayage. Celles du moyen âge sont presque toutes d'origine allemande; il y en a quelques-unes d'or, mais, le plus souvent, elles sont d'argent. V. BRACTÉATE.

INDALSELV, fleuve de la Suède septentrionale, qui s'écoule du grand lac du Jemtland. Il prend divers noms suivant les localités qu'il traverse; puis, après avoir reçu plusieurs cours d'eau et formé deux petits lacs, il présente, aux frontières de Medelpar, une magnifique chute de 246 pieds de haut, appelée Edfossen ou Edfors. Enfin, il arrose sous son propre nom toute la partie N.-E. de cette dernière province, où il se jette dans le golfe de Bothnie.

INDAR s. m. (ain-dar). Agric. Houe à couper les bruyères.

INDARTE (José-Rivera), poëte et publiciste argentin, né à Cordova en 1810, mort en 1845. Il commença par être un partisan déclaré de Rosas, gouverneur de Buenos-Ayres, à qui il avait été recommandé, se fit connaître, vers 1835, par la publication d'un écrit intitulé : *Vœu de l'Amérique*, dans lequel il demandait qu'on renouât des rapports diplomatiques et commerciaux avec l'Espagne, et répondit aux vives attaques dont cette brochure avait été l'objet par une *Défense* très-vive (1835). Quelque temps après, Indarte se rendit dans l'Amérique du Nord, où il étudia l'économie politique, l'anglais, l'italien, publia des articles dans les journaux, et devint membre de la Société abolitionniste des Etats-Unis. De retour à Montevideo, en 1839, au moment où la guerre civile venait d'éclater, il prit la direction du *National*, publia en même temps un journal hebdomadaire, le *Tirteo*, dans lequel il combattit avec autant de talent que de vigueur le dictateur Rosas, et fit paraître, en 1843, un pamphlet intitulé *Rosas et ses adversaires*, acte d'accusation d'une incroyable violence, qu'il terminait par la liste nécrologique des victimes du despote. Indarte publia en outre : *Démonstration de la légitimité de l'indépendance de la république du Paraguay*; l'*Intervention anglo-française au Rio de la Plata*, etc. Epuisé par le travail et par la surexcitation d'une lutte incessante, il se rendit, en 1845, à Desterro, ville du Brésil, pour y chercher le repos qui lui était ordonné; mais il succomba quelques mois après.

INDE, s. m. (ain-de — de *Inde*, nom de pays). Ancien nom de l'indigo. ‖ Couleur bleue tirée de la guède ou de l'indigo : *Les blanchisseuses emploient l'*INDE *pour passer le linge au bleu.* (V. de Bomare.)

— s. f. Ornith. *Coq d'Inde, poule d'Inde.* V. DINDON.

— Bot. *Canne d'Inde* ou *canne de Congo*, Espèce de balisier. ‖ *Œillet d'Inde.* V. ŒILLET. ‖ *Bois d'Inde*, Un des noms du bois de campêche.

INDE ou **INDES ORIENTALES**, nom donné à deux grandes presqu'îles de l'Asie méridionale, séparées par le Gange, et appelées, l'une *Inde en deçà du Gange*, *Inde Cisgangétique* ou *Indoustan*, et l'autre *Inde au delà du Gange*, *Inde Transgangétique* ou *Indo-Chine*. La grande contrée asiatique que nous appelons Inde ne porta pas primitivement ce nom, réservé auparavant à la contrée baignée par l'Indus. Le pays désigné actuellement sous ce nom ne forme pas une circonscription géographique définie, et les deux contrées qu'il comprend seront étudiées à part. Nous ne retenons ici cette dénomination qu'à cause de certaines notions qui sont communes aux deux pays, et qui ne pourraient trouver leur place ailleurs.

Mais d'abord d'où vient le nom de l'Inde? La philologie moderne croit l'avoir découvert. On s'accorde à le dériver de l'Indus, en sanscrit *Sindhu*. « Ce nom, dit Max Muller, n'est pas un nom indigène; il nous vient des Romains, qui le tenaient des Grecs, lesquels à leur tour l'avaient reçu des Perses en Grèce, parce que c'est dans l'ancien perse seulement qu'un *s* initial se change en *h*; les Grecs ont laissé tomber cet *h*, selon leur habitude. C'est seulement dans le vieil idiome de l'iran que le pays du *Sindhu* (*sindhu* est le mot sanscrit pour rivière), ou des *sept sindhus*, a pu être appelé *Hindia* ou *India* au lieu de *Sindia*. »

— *Histoire.* L'histoire antique de l'Inde est fort obscure et mêlée de fables. C'est, dit-on, dans le cours du XVe siècle avant l'ère chrétienne que les Aryas vinrent s'établir dans l'Inde, au pied de l'Himalaya, dans la province de Delhi, d'où ils s'étendirent successivement au point d'occuper tout l'Indoustan. Nous ne savons rien sur la manière dont s'accomplit cette conquête. Les Aryas, de race caucasienne, apportèrent, dit-on, dans le pays une civilisation avancée. Dans cette première période, fort incertaine, l'Inde était divisée en un grand nombre d'Etats indépendants, tels que ceux d'Ayod'hya (Aoude), de Mithyla, dans l'Inde supérieure, et de Maghada, dans l'Inde centrale. Des rois étaient placés à la tête de ces Etats, dont plusieurs reconnaissaient souvent l'autorité suprême d'un maharadjah, c'est-à-dire d'un grand roi. Les brahmanes exerçaient une grande influence sur la direction des affaires publiques, et ils élevèrent des constructions prodigieuses, notamment des temples taillés dans le roc vif.

Dans les temps primitifs apparaît Ruma, roi d'Ayod'hya, que l'épopée du *Ramayana* représente comme ayant conquis l'Inde entière. Une autre épopée, le *Mahabharata*, montre l'Inde partagée de nouveau en plusieurs Etats indépendants et déchirée par les discordes de deux puissantes familles, les *Pandavas* et les *Kauravas*. Divers empires existèrent simultanément ou l'un après l'autre. C'est durant cette période qu'auraient eu lieu les prétendues expéditions de Bacchus, d'Hercule, de Sémiramis, et plus tard de Sésostris. L'histoire de l'Inde commence à acquérir quelque certitude au VIe siècle avant Jésus-Christ. Darius Ier, roi des Perses, forma, du pays situé entre le Paropamise et l'Indus, la 20e satrapie de l'empire des Perses.

L'expédition d'Alexandre, qui pénétra jusqu'à l'Hyphasis (aujourd'hui Setlege), ouvrit, pour ainsi dire, la route de l'Inde aux Occidentaux. Les Macédoniens trouvèrent sur le cours supérieur de l'Indus un grand nombre de princes indépendants, Taxile, Abyssure, les deux Porus; la partie méridionale était partagée en républiques aristocratiques, les Nyséens, les Malliens, les Oxydraques. A partir de l'expédition d'Alexandre, l'Europe entretint des relations commerciales non interrompues avec l'Inde, soit par mer, soit par terre, au moyen de caravanes; beaucoup de Grecs allèrent trafiquer dans ces contrées lointaines, où ils finirent même par s'établir. Après la mort d'Alexandre, un Indien du nom de Sandrocottus (le Tchandragoupta des histoires indiennes) poussa les habitants de l'Inde à la révolte, tua le gouverneur macédonien et s'empara de l'empire de Prusias, dont Patna était la capitale. Seleucus Nicator, roi de Syrie, conclut la paix avec Sandrocottus, moyennant des présents, et lui donna même sa fille en mariage. Le roi gréco-bactrien Eucratidas conquit, peu de temps après l'expédition d'Antiochus le Grand contre le roi indien Sophragasemus, une partie de l'Inde en deçà du Gange, qui fut perdue, il est vrai, peu de temps après la décadence de l'empire gréco-bactrien. Plus tard, vers 160 avant Jésus-Christ, les Saces (Indo-Scythes), poussés vers le sud par un grand mouvement dans les peuples de l'Asie centrale, devinrent puissants dans l'Inde; mais l'empire des Saces ne fut pas de longue durée, car les Yve-Tchi, autre peuplade scythique, leur enlevèrent les provinces situées à l'ouest de l'Indus.

Malgré tous ces changements de domination dans l'Inde, les Occidentaux continuaient à entretenir des relations avec ce pays, et il est fait mention de diverses ambassades envoyées de l'Inde aux empereurs romains.

Ptolémée divise déjà l'Inde en Inde en deçà du Gange et Inde au delà du Gange. Dans la presqu'île cisgangétique, l'empire des Prasiens paraît resserré au temps de Ptolémée, et semble avoir cédé le premier rang à celui des Caspiræi (Cachemire). A partir de Ptolé-

mée, l'histoire de l'Inde devient complétement obscure jusqu'à l'invasion musulmane. Lorsque les Arabes eurent conquis la Perse et une partie de l'Inde en deçà du Gange, les relations de l'Inde avec l'Europe n'eurent plus lieu que par leur intermédiaire. C'est avec les Arabes que commence dans l'Inde l'influence du mahométisme, qui, en provoquant le fanatisme guerrier, déchaîna sur ce pays une suite de conquérants qui le ruinèrent. Ce ne fut qu'au sud, dans les contrées moins accessibles du Décan, que quelques tribus indoues parvinrent à conserver leur indépendance.

A partir de l'an 1,000, l'Inde perd complétement son indépendance. Elle ne fait plus que changer de maîtres, et assiste passivement aux luttes des étrangers sur son sol. Les premiers conquérants de cette période furent les Ghaznévides. Ils eurent pour chef un aventurier turc, qui s'était créé une principauté indépendante dans un district montagneux de l'Afghanistan, appelé Ghazna. Le second de ses successeurs, Mahmoud le Ghaznévide, passa l'Indus en 1001, malgré l'opposition du roi de Lahore, et, dans onze expéditions successives, jusqu'en 1026, il conquit toute la rive orientale de l'Indus, le Pendjab, le royaume de Lahore, l'Adjemi et la presqu'île de Guzerate. Partout il détruisit les temples indiens, brisa les statues, pilla tous les monuments publics. Après la mort de Mahmoud, arrivée en 1030, les brahmanes prêchèrent dans toute l'Inde la révolte contre l'étranger; le roi de Delhi se mit à la tête d'une coalition, qui reprit une partie des conquêtes des Ghaznévides; mais ceux-ci se maintinrent dans le Pendjab et dans le royaume de Lahore, jusqu'en 1186, époque à laquelle ils furent dépossédés par les Gourides, tribu turcomane qui sortait du Khoraçan. Sous la dynastie des Gourides, qui dura jusqu'en 1289, l'islamisme établit et consolida sa puissance par de nouvelles conquêtes et par des luttes énergiques contre les Mongols. Après les Gourides, vinrent quelques conquérants afghans, qui cherchèrent d'abord à étendre leur domination dans le Décan, mais furent bientôt forcés de tourner tous leurs efforts contre les attaques incessantes des Mongols; cette dynastie d'Afghans subit le joug de Timour-Lenk (Tamerlan), qui marcha vers Delhi, s'y fit couronner, y resta quinze jours, puis se dirigea vers le nord, en longeant le Gange; enfin, il sortit de l'Inde en suivant le pied de l'Himalaya jusqu'au Caboul. Après son départ, l'anarchie fut grande dans l'ancien empire des Ghaznévides. Tous les gouverneurs de province se disputaient Delhi, la capitale de l'Inde, lorsque les Portugais, conduits par Vasco de Gama, firent leur apparition sur les côtes de l'Indoustan, au commencement du XVIe siècle. Vainqueurs des troupes du roi de Calicut, qui avait essayé de les expulser de son territoire, les Portugais établirent des forts et des factoreries. Bientôt le monopole du commerce de l'Inde fut entre leurs mains, et ils se rendirent maîtres d'importantes possessions sur toute la côte de Malabar. L'union du Portugal avec l'Espagne, en 1599, amena la chute des colonies portugaises, qui furent dès lors exposées aux attaques des ennemis de l'Espagne. En outre, comme les Portugais s'étaient rendus odieux dans l'Inde par leur tyrannie, les indigènes accueillirent partout les Hollandais en amis. La victoire que ces derniers remportèrent sur la flotte hispano-portugaise établit leur réputation aux yeux des Indous, et ils fondèrent la même année la Compagnie des Indes orientales. Les Anglais ne tardèrent pas à figurer parmi les nations européennes faisant le commerce avec les Indes, surtout quand le monopole eut été législativement accordé à une compagnie fondée en 1600. Vers cette époque, les Français travaillèrent avec énergie à réparer le temps perdu. Depuis 1503, plusieurs tentatives infructueuses avaient été faites par eux; enfin, ils avaient réussi à acquérir quelques possessions territoriales, dont le chef-lieu, Pondichéry, prit de bonne heure une grande importance.

Pendant que les Européens entraient en scène, l'empire du Grand Mogol, agrandi et consolidé par la valeur et la sage administration d'Akbar, devint la proie des guerres civiles suscitées par les successeurs de ce prince. Ces troubles durèrent jusqu'à l'avénement d'Aureng-Zeib (1658), surnommé le Richard III de l'Orient. Ce prince gouverna ses peuples avec assez de sagesse; mais son intolérance religieuse excita des soulèvements parmi les Radjepoutes et fut cause peut-être du principal évènement de son règne, l'établissement du royaume des Mahrattes, sous la conduite d'un aventurier nommé Sivaji. Celui-ci commença par le brigandage, se fit peu à peu un royaume aux dépens de celui de Bedjapour, et enfin s'étendit sur toute la côte, depuis Goa jusqu'à Damaun. Il sut, dans ces contrées marécageuses, avec sa cavalerie légère, résister aux lourds cavaliers d'Aurengzeb. Après une soumission apparente, il mourut en 1680, ayant étendu sa puissance jusque dans le Carnatic. C'était un zélé disciple des brahmanes; le sanscrit avait repris à sa cour la position officielle du persan à la cour du Grand Mogol. Ses successeurs ne surent pas continuer son œuvre; son royaume tomba à sa mort dans l'anarchie, mais parvint cependant à maintenir son indépendance contre Aureng-Zeib, qui mourut en 1707, âgé de quatre-vingt-quatorze ans.

Pendant la première moitié du XVIIe siècle, les Hollandais avaient peu agi; mais, pendant la seconde, ils s'emparèrent des stations portugaises sur les deux côtes de Coromandel et de Malabar, à l'exception de Goa. En 1672, la Compagnie française des Indes orientales acheta le district de Pondichéry au roi de Bedjapour. Pondichéry fut pris par les Hollandais en 1692; mais ils le restituèrent en 1697, à la paix de Ryswyk. En 1612, il s'institua une compagnie danoise, qui, en 1616, s'établit par achat à Tranquebar. La Compagnie anglaise avait établi son premier comptoir à Surate en 1512. Elle se fortifia ensuite à Masulipatam, sur la côte de Coromandel. En 1633, elle obtint du Grand Mogol le droit de faire le commerce dans le Bengale. L'histoire de l'Inde se confond dès lors avec celle des établissements français et surtout des établissements anglais. V. INDE ANGLAISE et INDE FRANÇAISE.

— *Religions.* L'Inde est une des contrées de la terre où le sentiment religieux et mystique a trouvé le développement le plus considérable. Ses divers systèmes religieux ont donné naissance ou servi de type aux religions des autres peuples. Nous allons présenter, dans un tableau succinct, l'exposé des principales religions actuellement encore pratiquées parmi les Indous. Nous nous bornerons à donner sur chacune d'elles quelques brefs renseignements, renvoyant pour plus de détails les lecteurs à l'article spécial consacré à la plupart de ces religions.

1° *Brahmanisme.* Ce fut la religion des conquérants aryens. Le brahmanisme a pour base le naturalisme des Védas et le déisme; au-dessous de l'Etre suprême, latent, qui ne se révèle pas, il place la trimourti ou trinité, composée de Brahma, le créateur, de Vichnou, le conservateur, et de Siva, le destructeur. Professée actuellement par plus de 115 millions d'individus, cette religion occupe le quatrième rang numérique, après le bouddhisme, le christianisme et l'islamisme.

2° *Bouddhisme.* Fondé par Siddharta le Bouddha (savant par excellence), le bouddhisme prima un instant le brahmanisme, dont il était en quelque sorte une modification, et devint pour un temps la religion nationale de l'Inde. Mais le brahmanisme ne tarda pas à reprendre le dessus et à expulser par de sanglantes persécutions la religion bouddhique, qui se réfugia à Java, dans les contrées transgangétiques, en Chine, au Japon, au Thibet, en Mongolie, où elle inaugura une nouvelle ère de prospérité et d'éclat. Les sectateurs indous du bouddhisme sont actuellement peu nombreux et isolés; on en rencontre dans les montagnes du Kourg, dans les gorges de l'Himalaya, à Ceylan, etc.

3° *Djaïnisme.* Le bouddhisme, qui joua vis-à-vis du brahmanisme le même rôle que le christianisme vis-à-vis du judaïsme et du mosaïsme, vit s'élever dans son sein des doctrines hétérodoxes et eut, lui aussi, à subir sa réforme. Le réformateur s'appelait Djaïna (le victorieux), et il donna son nom à sa religion. Le djaïnisme se subdivise lui-même en deux sectes. Le dieu du djaïnisme est Parnavisa, et il doit se confondre vraisemblablement avec Bouddha. Les autres dieux sont les âmes des hommes vertueux qui habitent le ciel; les dieux inférieurs portent le nom de devatas. La transmigration des âmes et le respect sacré pour le Gange sont empruntés directement au brahmanisme.

4° *Nanekisme.* C'est une secte d'iconoclastes portant le nom de seikhs ou sikhs et professant le déisme le plus absolu. Elle fut fondée vers le XVe siècle par Naneka et peut être considérée comme un moyen terme entre le brahmanisme et le bouddhisme. Ce sont les seikhs qui professent pour la vie de l'animal le plus infime ce respect qu'on prête en général aux Indous. On évalue le nombre des seihks à environ 4,500,000.

5° *Islamisme.* Les musulmans, lorsqu'ils envahirent et conquirent l'Indoustan, lui imposèrent leurs mœurs, leur langue et leur foi. Les Indous musulmans sont moins fanatiques et observateurs moins rigoureux du Coran que leurs frères occidentaux; ils se permettent de boire du vin et des liqueurs fortes. L'islamisme a créé dans l'Inde un ordre religieux composé de fakirs ou moines mendiants, et une secte, celle des boias, qui se sont formés en différentes communautés. La population musulmane de l'Inde consiste principalement en Mongols, en Afghans, en Beloutches, en Arabes, en Persans et en un certain nombre d'Indous de race pure. Elle s'élève à environ 17 millions d'individus (à peu près un huitième de la population totale).

6° *Sabéisme.* Le culte du feu est pratiqué spécialement par les hommes de race parsi ou persane.

7° *Judaïsme.* Il est représenté par un certain nombre de juifs répandus dans l'Inde entière, et ayant fidèlement conservé les prescriptions mosaïques et les traditions du Talmud.

8° *Christianisme.* Il a été importé dans l'extrême Asie dès les temps les plus reculés, grâce aux efforts incessants des missions nestoriennes. Lorsque les Portugais arrivèrent aux Indes, ils trouvèrent des chrétiens de saint Thomas. Plus tard, une nouvelle propagande eut lieu et amena des résultats féconds. Aujourd'hui le christianisme compte dans l'Inde de nombreuses sectes, parmi lesquelles nous distinguerons : le catholicisme, dont les progrès furent spécialement encouragés par les Portugais, et qui compte environ 600,000 adeptes; l'anglicanisme, répandu dans les parties soumises à la domination anglaise; le luthéranisme, représenté par les missions de Tranquebar, de Cuddalore, de Tritchinopally, etc., et professé par une vingtaine de milliers d'Indous convertis; le rite arménien, exclusivement représenté par des Arméniens; le jacobisme, qui reconnaît le patriarche d'Antioche, et compte environ 200,000 sectateurs; le nestorianisme, qui inaugura aux Indes l'introduction du christianisme. A leur arrivée, les Portugais tentèrent, par de sanglantes persécutions, de ramener les nestoriens dans le sein de l'Église catholique; mais ces rigueurs furent sans effet. Aujourd'hui, les nestoriens, sous la protection des autorités anglaises, constituent une espèce de république religieuse, qui compte environ 50,000 membres.

Dans ces derniers temps, M. Garcin de Tassy a signalé dans l'Inde un mouvement musulman très-prononcé, et qui doit inquiéter sérieusement le gouvernement anglais. Le terrain perdu par les religions indigènes, ce n'est pas le christianisme, c'est l'islamisme qui le gagne. La propagande musulmane se fait sur une vaste échelle, par le moyen surtout de l'enseignement privé. Ce mouvement, d'après M. Garcin de Tassy, doit être attribué surtout aux wahabis, iconoclastes fanatiques qui exercent sur le pays une grande influence.

Du reste, le gouvernement anglais met dans la question religieuse une sage réserve, et n'emploie, pour triompher de la superstition locale, que des moyens moraux, beaucoup plus lents, mais bien plus efficaces que la persécution. Sans doute, il existe dans l'Inde bien des choses qui doivent singulièrement choquer les yeux de l'Anglais; il ne lui plaît certainement pas de voir circuler des fakirs en état de complète nudité; il est scandalisé de voir dans les temples des peintures d'une obscénité révoltante, ou de rencontrer des dévots, véritables stylites, perchés durant des années à la cime d'un arbre, et attendant, dans une immobilité complète, que leurs admirateurs leur fassent passer, à l'aide d'une corde, la nourriture journalière; mais l'Angleterre sait par expérience qu'il est dangereux de s'attaquer de front à de pareils abus, et il demande au temps seul le progrès que la violence n'a jamais su donner.

— *Linguistique.* L'étude des langues de l'Inde a pris de nos jours une extrême importance, par l'influence qu'on a attribuée à certaines de ces langues, particulièrement à celle des Aryas, sur les langues modernes de l'Europe. L'épithète d'indo-européen, adoptée par les philologues pour désigner tout un groupe d'idiomes parlés dans l'Europe entière et dans une très-grande partie du reste du globe, fait tout de suite comprendre la part immense que les savants de nos jours attribuent aux langues de l'Inde dans la formation du langage humain.

L'origine de ces langues mères, les premières dont on connaisse quelques lambeaux d'histoire, est naturellement très-obscure. Nous devons ici nous borner à quelques généralités, les diverses langues de l'Inde ayant des articles spéciaux aux mots DRAVIRIEN, PÂLI, SANSCRIT, etc. Au point de vue de leur histoire, qui doit seul nous préoccuper dans cet article, les langues de l'Inde reconnaissent trois sources principales : les langues autochthones, qui ont servi de première base, l'invasion des Aryas, et les invasions musulmanes, qui ont introduit les éléments arabes et parsis. Les idiomes autochthones, connus sous le nom de langues draviriennes, sont encore parlés dans le Décan, où ils furent rejetés par l'invasion aryenne. Quelques auteurs ont rattaché à la même origine le prâkrit, que l'on s'accorde assez généralement aujourd'hui à regarder comme une altération du sanscrit, et qui ne daterait que du IIIe siècle de l'ère chrétienne. Quant à l'introduction du sanscrit ou langue des Aryas, on n'a pas encore réussi à en fixer l'époque d'une manière un peu certaine. Le pâli, usité dans les livres bouddhistes, dérive du prâkrit. Le sanscrit donna directement naissance à l'indi ou indouï, qui est devenu la langue littéraire des Indous. L'invasion ghaznévide modifia profondément l'idiome indi, et donna naissance à l'indoustani, qui comprend deux dialectes, l'ourdou et le dakhni. L'indoustani, mélange de sanscrit, de parsi et d'arabe, est aujourd'hui, en dehors des langues européennes, la langue officielle de l'Inde.

Quant aux idiomes européens, ils ne se sont guère introduits que sur les côtes dans les langues indigènes, et n'ont produit que quelques patois, mélange confus de sanscrit, de parsi, d'arabe et de portugais, d'anglais, etc., langage essentiellement populaire et d'ailleurs dépourvu de toute grammaire.

— *Instruction publique.* L'enseignement dans l'Inde, d'après M. Garcin de Tassy, a suivi dans ces derniers temps deux courants bien distincts : le courant musulman et le courant indien. Les musulmans, avec la ténacité qui les caractérise partout, se refusent absolument à l'enseignement officiel organisé par les conquérants européens, et établissent sans cesse de nouvelles écoles particulières, où l'on enseigne l'indoustani à l'exclusion de toute autre langue. Les Indous, au contraire, demandent volontiers l'instruction aux établissements anglais, où la langue anglaise est enseignée concurremment avec la langue nationale; ils ne possèdent, dans toute l'Inde, aucun établissement particulier. Il est donc facile de prévoir, dès aujourd'hui, que les Indous se seront absolument fondus avec les Européens, avant qu'un mouvement analogue se soit prononcé dans la population musulmane, si réfractaire à notre civilisation. Du reste, tout en se refusant à la voie de progrès que les Anglais voudraient leur ouvrir, les musulmans de l'Inde ne restent cependant pas stationnaires; outre une multitude d'écoles primaires, ils possèdent divers colléges très-prospères, notamment ceux de Delhi, de Schah-Abad et de Calcutta. Parmi les revues en indoustani, il en est une qui leur appartient exclusivement et qui s'intitule la *Divulgation musulmane;* elle se publie à Bangalore.

Néanmoins, il est reconnu que l'enseignement musulman reste tout à fait inférieur, et l'on doit désirer que le gouvernement réussisse dans les efforts qu'il tente pour attirer dans ses établissements scolaires la population de l'Inde. Déjà il a obtenu de remarquables résultats : en 1870-1871, il a donné l'instruction à 204,103 élèves, dans 8,118 écoles et 3 colléges, et a dépensé 4,758,666 francs. L'association pour le progrès des Indous, *British indian Association*, rend de très-grands services dans le pays.

— *Littérature.* La littérature de l'Inde, la plus ancienne du monde, forme un ensemble considérable, dont une faible partie seulement nous est connue; nous possédons à peine, depuis la fin du dernier siècle, le texte de ses principaux monuments, et l'œuvre colossale de leur traduction, entreprise à la fois en Angleterre, en France et en Allemagne, n'a été encore terminée dans aucune langue européenne. Cependant les travaux de Colebrooke, de Ward et de Roth, de Garcin de Tassy, de Langlois et de Pictet permettent dès à présent de se faire une idée assez précise de cette littérature si longtemps délaissée.

La poésie, par laquelle les Aryens, comme tous les peuples primitifs, ont essayé de rendre leurs sensations, ne fut d'abord pour eux qu'une des formes de la prière et de l'enthousiasme religieux. Peuple pasteur et patriarcal, en contact avec une nature excessive et mystérieuse, ils surent empreindre leurs premiers chants de la sérénité grandiose des spectacles qu'ils avaient sous les yeux, en même temps qu'ils peignirent, sous les traits les plus naïfs, les luttes et les terreurs de l'homme aux prises avec les nécessités de la vie. Aucune autre littérature ne nous fait aussi bien pénétrer dans ces époques lointaines où pour l'homme tout était nouveau, inconnu, bienfaisant ou terrible; la raison de cette particularité est dans l'ancienneté même de ces poésies. La première période de la littérature aryenne, période appelée *védique* parce que les *Védas* en sont l'unique monument, a son centre dans les environs du XVe siècle avant J.-C. Peut-être aurions-nous, dans la littérature grecque, quelque chose de semblable si les hymnes orphiques n'avaient pas été constamment remaniés par les sectes religieuses; les *Védas*, quoique colligés en recueils à une époque bien postérieure, ont échappé, du moins en grande partie, à ces retouches, grâce au respect superstitieux dont ils étaient entourés; la langue même n'en a point été refaite, sous prétexte de l'accommoder aux habitudes savantes des siècles suivants; elle est restée absolument barbare et inculte. Comparée au sanscrit pur, elle offre bien plus encore de concordance avec le zend, et témoigne ainsi que la plupart de ces hymnes ont été composés avant la séparation des deux rameaux aryens qui devaient peupler l'un la Perse, l'autre l'Inde. Peut-être quelques-uns datent-ils de l'époque où les Aryens émigrants n'avaient pas encore atteint la Pentapotamie (Pendjab), où ils posèrent les premières bases de leur civilisation; pour le plus grand nombre, ils sont postérieurs à leur établissement dans la région des cinq fleuves, et les derniers, fortement imprégnés des conceptions brahmaniques, nous ramènent à une époque voisine de l'ère chrétienne.

Rien d'artificiel dans cette poésie. « Aucun monument des vieux âges, dit A. Pictet, ne nous fait pénétrer plus profondément dans les temps de l'humanité primitive. Là, et là seulement, se trouve encore tout ce que nous pouvons savoir sur les origines des religions et des mythologies de l'Europe païenne. Là seulement nous pouvons suivre les premiers efforts de l'homme pour chercher Dieu sincèrement dans les grands phénomènes de la nature d'abord, puis plus tard dans les spéculations les plus élevées auxquelles la pensée humaine puisse atteindre par ses propres forces. Au début, ces aspirations spontanées vers le ciel s'expriment par une poésie pleine de grandeur, qui s'efforce de donner un corps à l'infini en personnifiant partout les puissances mystérieuses qui dominent le monde visible. De là, une richesse étonnante de mythes, d'où surgit un polythéisme grandiose dont les symboles sont encore transparents. La pensée rentre ensuite en elle-même pour reprendre en sous-œuvre les créations de la poésie inspirée, pour les interpréter, les réu-

nir dans une unité plus élevée, et arriver enfin à la conception de l'Être absolu, source éternelle de tout ce qui existe. Rien de plus curieux que l'histoire de ce travail prodigieux, où l'on voit l'esprit indien tantôt s'égarer dans les questions les plus subtiles, tantôt s'élancer jusqu'aux plus hautes vérités, qu'il entrevoit comme par éclairs, sans parvenir à les fixer pour toujours. »

Edgar Quinet a caractérisé d'une manière fort juste le système religieux du *Rig-Véda* en l'appelant la révélation par la lumière. L'amour de la lumière et l'horreur des ténèbres sont en effet le trait saillant de cette poésie. Les dieux sont nommés les Lumineux (*dêvas*, de *dev*, briller). Aujourd'hui encore, les Indous ont peur de la nuit; ils sentent tant qu'elle dure une sorte de malaise, et se croient délivrés d'une oppression au retour du soleil. Mais combien ce sentiment devait être plus fort chez ces pasteurs aryâs, pour lesquels la nuit était vraiment un temps dangereux, où ils avaient à défendre leurs bestiaux et eux-mêmes contre les bêtes féroces! Aussi leurs hymnes éclatent-ils d'enthousiasme à l'aspect du soleil; Indra est leur premier dieu. Agni (le feu) est bientôt identifié à une divinité.

« Dans les hymnes indiens, dit Edgar Quinet, vous sentez par degrés l'aube visible éveiller, exciter, provoquer l'aube de la pensée, et ce premier ravissement à la vue de l'univers devenir le fond et l'âme du premier culte. Aussi, la plupart de ces cantiques célèbrent, dans une foule innombrable de nuances, comme autant de génies précurseurs, la nuit qui s'efface, d'intelligence avec l'aube qui pâlit, le crépuscule qui se colore, les heures vermeilles; puis les librations incertaines, les oscillations de l'aurore jusqu'à ce que Dieu entier, plénier, jaillisse avec le regard dévorant du premier soleil d'Asie; en sorte que cette théodicée de la nature commence d'abord à poindre, puis s'obscurcit à vue d'œil et remplit à la fin tout l'espace, en même temps que le rayonnement de la lumière elle-même. » A côté de ces élans poétiques, se font jour des inspirations plus simples; le poëte chante la famille, les douceurs du foyer, la jalousie de l'épouse; il appelle la protection du ciel sur ses troupeaux; les légendes sacrées, les formules pour les sacrifices alternent avec des réflexions philosophiques sur les misères et les douleurs de l'homme, sur ses passions même, car une des plus curieuses pièces du recueil est l'hymne de désespoir d'un joueur, qui se lamente d'avoir perdu aux dés sa fortune et se compare à un vieux cheval, dont personne ne veut plus. Toute la gamme poétique est ainsi mise en vibration dans ces compositions primitives.

La période védique, qui commence à une époque indéterminée, peut être considérée comme close vers la moitié du VIe siècle avant notre ère, à l'avénement du bouddhisme. Quelques pièces seulement, faites à l'imitation des anciennes, portent les traces d'une date plus récente. Une des difficultés inhérentes à l'étude de la littérature de l'Inde réside dans le manque presque absolu de chronologie. Si l'on veut fixer la date d'un livre, on peut se tromper de plusieurs siècles. Aussi les critiques ont-ils pris le sage parti de procéder, non par œuvre individuelle, mais par masses, et de leur assigner toute une période des temps historiques. La langue même, qui offre, dans toutes les autres littératures, des points de repère constants, ne peut en rien, sauf pour les *Védas*, guider la critique dans celle qui nous occupe; car, pour les œuvres postérieures, le sanscrit s'étant maintenu dans une grande pureté pendant plus de vingt siècles, on peut croire ancienne une œuvre relativement moderne. Une seule considération peut aider à fixer des dates approximatives : la religion et la poésie sont intimement mêlées dans tous ces poëmes, et, comme l'on connaît assez bien la succession des doctrines religieuses dans l'Inde, on peut s'aider de ce fil pour s'y reconnaître. Ainsi les *Védas* n'offrent point de trace d'une théogonie; les dieux, Indra et Agni, le Soleil et le Feu, ne sont que des personnifications, des allégories; il n'est point question de Vichnou, de Siva ni de Brahma : c'est le signe de la plus incontestable antiquité. Plus tard, en s'aidant des développements que prit tel culte à certaine époque, et en recherchant les traces correspondantes dans les poëmes, il est possible d'arriver à un bon résultat; encore faut-il compter avec les altérations que l'œuvre primitive a pu subir.

A la période védique succède la période brahmanique, caractérisée d'abord par un travail successif qui porte sur les *Védas*. Aux hymnes, qui en forment le fond primitif, on ajoute deux autres parties plus dogmatiques, où la main du prêtre est visible. Chacun des quatre recueils, le *Rig-Véda*, le *Sâma-Véda*, le *Yatschour-Véda*, l'*Atharvan-Véda*, se compose alors de trois parties : le *Samhita*, recueil de chants, d'hymnes et de prières; les *Brahmanas*, ou rituels des chants spéciaux aux sacrifices, qui renferment aussi l'explication des allégories; enfin les *Sûtras*, sentences et maximes philosophiques et morales. Le *Samhita* est la partie ancienne; dans les *Brahmanas* et les *Sûtras*, le travail plus récent se laisse deviner. A la même époque doivent se rapporter les *Upanischads*, commentaire des *Védas*, où l'on essaye de fonder le dogme. Enfin les lois de Manou, les *Manava-Darva-Sastra*, que nous ne mentionnons ici que comme un monument littéraire, ouvrent également la période brahmanique, inspirée encore directement de l'étude des *Védas*. Dès lors on voit poindre, dans la poésie comme dans la religion de l'Inde, ces idées de renoncement, de pénitence et de macération, qui ont fait les ascètes et ont inspiré les chants les plus sublimes. L'anéantissement de la pensée dans la prière et de l'individualité humaine dans le grand tout de la nature semble être le rêve des sages en ces aspirations extraspiritualistes, et se traduit dans toutes les conceptions littéraires de cette époque.

Ce qui caractérise surtout la période brahmanique, c'est la composition des deux grandes épopées indiennes, le *Mahâbhârata* et le *Râmâyana*, et celle des *Puranas* ou *Antiquités*, qui ne sont que les commentaires poétiques des *Védas* et de ces poëmes géants. Cette période, fort longue, il est vrai (Ve siècle av. J.-C., XIIIe siècle de l'ère moderne), marque l'apogée du brahmanisme et de la littérature de l'Inde. Le sanscrit, langue des castes supérieures, eut cependant ses jours de déclin, dans cette succession de dix-huit siècles, en face du bouddhisme, qui s'adressait aux masses, et qui fit pénétrer le prâkrit, la langue vulgaire, jusque dans les lettres sacrées.

Le *Mahâbhârata* est la plus ancienne épopée de l'Inde. Quoique sa rédaction définitive n'ait été arrêtée qu'au XIIIe siècle, il n'est postérieur que de deux ou trois cents ans à l'*Iliade*, et il formait, à l'origine, un poëme de 50,000 vers environ; des additions successives l'ont porté à 250,000 vers; mais toute trace d'unité a disparu dans ce travail des âges. Conçu primitivement pour retracer la guerre de deux grandes familles aryennes de l'Inde, les Courous et les Pandous, il est devenu par la suite un poëme religieux. On a incarné des dieux dans ses héros, et, toutes les doctrines qui ont dominé dans l'Inde voulant s'y refléter à leur tour, le culte de chaque divinité nouvelle a exigé une addition plus ou moins considérable, en même temps que des altérations dans tout le reste. Bien loin donc d'offrir la majestueuse unité de l'épopée grecque, que le temps a, au contraire, perfectionnée, le *Mahâbhârata* ne constitue guère qu'une série d'épisodes d'une grande ampleur, mais sans cohésion.

Il en est tout autrement du *Râmâyana*, que Michelet appelle « l'immense poëme, vaste comme la mer des Indes, le livre d'harmonie divine, où rien ne fait dissonance. » On sent dans toutes ses parties la main d'un seul homme, et la tradition constante attribue, en effet, ce poëme à Vâlmiki, l'ascète du IVe siècle avant notre ère. Le plan est d'une largeur épique, les développements sont puissamment coordonnés, et nulle œuvre grecque n'offre autant de richesse descriptive. Dans la peinture des sites comme dans celle des phénomènes naturels, le poëte atteint une hauteur qu'il dépasse peut-être encore dans l'expression pénétrante des plus tendres sentiments. La légende, l'histoire, l'allégorie, les vieux mythes indous se marient harmonieusement à des scènes purement humaines et à des conceptions fantastiques.

Ces deux poëmes prirent rang, avec les *Védas* et les *Lois de Manou*, parmi les livres sacrés de l'Inde; la lecture n'en était permise qu'à la caste privilégiée, aux brahmanes. De là la nécessité d'en donner des résumés et des commentaires qui pussent en tenir lieu aux castes inférieures : ce sont les *Puranas*. Les grands *Puranas*, au nombre de dix-huit, n'ont pas été composés par les brahmanes, mais par la seconde caste, celle des kshatryias, ou plutôt par la caste intermédiaire, née des brahmanes et des filles des kshatryias. Les Indous en attribuent la composition, comme celle du *Mahâbhârata*, à Vyâsa (XIIIe siècle); mais, outre que de telles œuvres ne peuvent être dues matériellement à un seul homme, elles offrent trop de disparité pour n'être pas l'ouvrage de générations successives, réparties au moins en huit ou dix siècles. Les *Puranas*, dont l'ensemble est d'environ 1,600,000 vers, sont des recueils comparables à ceux de nos hagiographes, et il est probable que chacun d'eux a un auteur différent. Cosmogonie, légendes, faits historiques, tout est transformé en mythes religieux, tout est rapporté aux incarnations de Vichnou et de Brahma. Ainsi, pour donner une idée de la confusion que ces légendes introduisent dans les matières dont elles traitent, non-seulement le *Ramâyâna*, malgré son fond historique, passe à l'état d'allégorie mythique, mais son auteur, Vâlmiki, devient une incarnation de Brahma, celle du dieu en misérable paria qui égorge les voyageurs, puis se fait ascète par pénitence, et consacre le reste de sa vie à chanter Rama, une incarnation de Vichnou. Les plus célèbres des *Puranas* sont le *Bhâgavata-Purana* et le *Vichnou-Purana*. Le premier, qui est populaire dans l'Inde, a été traduit en français par Burnouf, et M. Leconte de l'Isle en a extrait un de ses meilleurs poëmes. On lui donne pour auteur Vopadêva, sur lequel, du reste, on possède peu de renseignements.

Au même genre d'inspiration se rattache une série nombreuse de poëmes, tirés soit des deux grandes épopées, soit des *Puranas*, mais avec une nuance de culture littéraire plus marquée, un raffinement de formes et d'expressions que la langue sanscrite n'a pas dépassées. Cette période, qui correspond cependant au développement du bouddhisme, marque l'apogée de la littérature brahmanique. Malheureusement, il est impossible d'assigner à ces belles compositions des dates certaines. Tel est le *Bhâgavata-Geeta*, le chef-d'œuvre de la poésie contemplative. Comme fond, c'est un épisode du *Mahâbhârata*, compliqué de l'incarnation de Vichnou en Krichna. Comme cette incarnation est une des dernières, on peut assigner au poëme une date comparativement récente. C'est aussi Krichna que célèbre le *Geeta-Govinda*, poëme pastoral de Jayadêva. La poésie bucolique et amoureuse prend son essor dans ces stances enflammées, que dépassent encore les *Centuries* de Bhartrihari, frère du roi Vikramâditya (56 av. J.-C.). L'expression érotique atteint presque l'obscénité dans sa *Centurie de l'amour*, traduite en latin sous le titre de *Carmen eroticum* (Berlin, 1833). Pour excuser le poëte, il faut se rappeler le brûlant climat de l'Inde, les bayadères fardées et les danses voluptueuses. Le charme ni la grâce ne lui font défaut; le brahmane égrène des perles et des joyaux avec la même onction que son chapelet de bois de sandal. De ses deux autres œuvres, la *Centurie de Niti* traite exclusivement de sujets moraux et philosophiques, et la *Centurie du Vairagga* est le dernier terme de la contemplation mystique et de l'extase. Le *Balabhârata*, d'Amara, l'un des poëtes de Vikramâditya, de ceux que ce souverain lettré de l'Oude appelait ses *Neuf pierres précieuses*, n'est qu'une réduction du *Mahâbhârata*, altéré au point de vue des doctrines vichnouïtes. Le poëte, qui était aussi un grammairien de premier ordre, a laissé, dans l'*Amara-Kosha* (*Trésor d'Amara*), un vocabulaire raisonné, fort utile aujourd'hui aux érudits. Bharavi et Maya, qui furent ses contemporains, ont également tiré de petites épopées, remarquables par le fini du travail, du *Mahâbhârata*, qui, comme l'*Iliade*, a eu ses cycliques. Le plus illustre des poëtes de Vikramâditya est Calidâsa; ses poëmes et ses drames lui ont acquis une renommée éternelle. Parmi ses poëmes, citons le *Raghouvansa*, en dix-neuf chants, qui traite des aventures légendaires de Raghou, et le *Meghadouta* (le *Nuage messager*), allégorie amoureuse pleine d'imagination et de fraîcheur. Peut-être ne faut-il pas attribuer au même Calidâsa des compositions plus subtiles, placées également sous son nom : le *Prasnottara-Mâla* et le *Sringara-Tilaca*, poëmes érotiques; le *Ritou-Samhara*, allégorie des saisons; le *Nalodaya*, qui est resté, malgré toutes les interprétations, une pure énigme. Un autre Calidâsa paraît avoir vécu à la cour de Bodha (XIe siècle de l'ère). En continuant jusqu'à cette époque la période brahmanique, on rencontre encore un grand nombre de petites épopées, de poésies lyriques et pastorales, affectant soit un mysticisme surnaturel, soit un sensualisme très-prononcé.

Sans qu'il y ait trace de déclin dans la langue, car le sanscrit, tout en n'étant plus, à partir du bouddhisme (VIe siècle av. J.-C.), qu'une langue savante, n'a jamais eu de décadence, la poésie atteint les limites extrêmes du raffinement. La grâce est efféminée et voluptueuse, l'amour y dégénère en langueur, la délicatesse en subtilité; ce ne sont que parfums, aromates, bruits d'ailes, ramages d'oiseaux, comme dans les sélams persans; la richesse du style est étonnante et reste cependant barbare par l'excès même de son luxe. Le plus parfait poëte de cette école est Djagamâtha, l'auteur d'un *Art poétique* (*Rasa gangadhara*) et du *Bhâmini-vilâsa*, recueil de suaves élégies, dont quelques-unes ont été traduites en allemand par Bohlen. A ces genres secondaires nous rattacherons la fable, qui a tenu de tout temps une grande place dans la littérature de l'Inde. Le plus ancien recueil est le *Pantchatantra*, dont il est difficile de fixer la date; chaque siècle y a fait des additions successives. L'*Hitopadêsa* en offre en partie l'abrégé et présente également des extraits d'un autre recueil qui est resté inconnu. L'un et l'autre sont attribués au bhramane Vishnu-Çarma (VIe siècle de l'ère chrétienne); mais il est bien évident qu'il n'a été que le compilateur de matériaux plus anciens. Les traductions en ont été présentées à l'Europe sous le nom de *Fables de Pilpaï*, et sont restées une mine inépuisable pour nos conteurs et nos fabulistes.

Le drame indien mérite une mention spéciale. Il offre de l'intérêt par la comparaison que nous pouvons en faire avec le théâtre grec, dont il diffère si profondément, et nous est parfaitement connu, grâce aux travaux de Langlois, qui en a traduit de Wilson les principales pièces : *Chefs-d'œuvre du théâtre indien, traduits en anglais par Wilson, et de l'anglais en français* (Paris, 1828, 2 vol. in-8°). De consciencieux essais ont même transporté sur notre scène deux de ces drames : l'un avec toute sa naïveté, le *Chariot d'enfant*, par Méry, l'autre avec toutes les splendeurs d'une mise en scène orientale, *Sacountâla*, par Théophile Gautier. Bien que né des pompes religieuses, comme la tragédie grecque, le drame indou perdit sans doute très-vite ce caractère sacré; car le plus ancien que nous possédions, le *Chariot d'argile*, du roi Sudraka, dont la composition doit remonter au moins à deux ou trois siècles avant l'ère chrétienne, est une simple comédie de mœurs. Sa perfection atteste, il est vrai, que son ancienneté pour nous n'est que relative et qu'il a été précédé de beaucoup d'autres essais. Quoique postérieur au théâtre grec, le théâtre indou ne lui a évidemment rien emprunté; toutes les pièces sont d'un genre mixte, entre la comédie et la tragédie, et répondent assez bien au drame romantique, surtout par la multiplicité des scènes et des personnages. Notons toutefois qu'on n'y rencontre pas un seul dénoûment sanglant; représentées à titre d'amusement royal, elles ne poussent jamais l'intérêt jusqu'au tragique, et l'auteur s'y fait un devoir d'y montrer à la fin la vertu récompensée, le vice repentant et pardonné.

Le plus illustre poëte dramatique indou est Câlidâsa, à la naissance duquel la critique n'a pu encore assigner de date certaine, mais qui vivait à une époque de civilisation avancée. Les drames que nous possédons sous son nom, et qui ont été traduits par Wilson et par Langlois, ne sont postérieurs que de quelques siècles tout au plus à ceux de Sudraka et justifient l'hypothèse émise plus haut de deux poëtes du même nom; les drames appartiennent certainement au plus ancien. Ces compositions sont tantôt mythologiques et légendaires, comme *Vikrama et Durvasi*, *Sacountala;* tantôt de simples comédies d'intrigue : *Mâlasika*, *Agnimika*, *Ourvâsi;* elles offrent des successions de scènes, souvent très-compliquées et divisées arbitrairement en cinq, sept et même dix actes. Parmi les autres auteurs dramatiques, nous citerons seulement Hanouman, contemporain et collaborateur de Câlidâsa : à défaut de renseignements précis, peut-être faut-il se borner à noter qu'il a remanié, à une époque postérieure, les drames de son devancier; Harschadeva, auteur de comédies d'intrigue, entre autres le *Ratnâvali;* Visâ-khadatta, dont nous possédons un remarquable drame historique, *Moudrâ-Râkshasa*, l'*Anneau du ministre;* Bhavabhuti (VIIIe siècle), auteur de *Mâlati et Mâdhâva*, scènes de la vie privée dans l'Inde, à son époque; Djaggadêva, auteur du *Haysârna*, etc. Le théâtre indou comporte aussi un certain nombre de pièces qui n'ont de similaires que les *Autos sacramentales* espagnols; des personnages abstraits, les vices, les vertus y jouent seuls des rôles. Tel est le curieux *Prâbhoda-Tchandrodaya*, dont le titre exact serait le *Lever de la lune de l'Intelligence.* Il faut encore compter quelques farces, d'une gaieté assez grossière, qui montrent qu'aucun des genres actuels n'était ignoré de cette nation douée d'une imagination si riche, d'un esprit si souple.

Il nous reste à parler des écrits purement philosophiques, scientifiques et grammaticaux. Nous n'en dirons que peu de chose. La philosophie indoue est contenue dans des recueils de *Sûtras* (fil, enchaînement d'idées) dont le plus ancien est rapporté à Kapyla, auteur antérieur au VIe siècle avant l'ère chrétienne, et qui appartient à la première période de la langue sanscrite. Patanjali et Yânaval-Kiva en composèrent d'autres, dans la période initiale du bouddhisme, à l'époque où la révolution opérée par Cakya-Mouni était encore purement morale et trouvait de l'appui chez les brahmanes. Parmi les autres recueils, les plus remarquables sont : le *Mimânsa-Sûtra*, de Jaimini, qui est aussi l'auteur du *Sâma-Véda;* le *Sûtra*, de Bâdayârana, et le *Brâhma-Sûtra*, qui reflètent les variations de la théogonie indoue; la logique est également exposée dans une série de *Sûtras*, attribués à Kanada et à Gôtama, auteurs dont on n'a pu fixer l'époque. Parmi les grammairiens, le plus célèbre est Pânini, qui est considéré comme le législateur de la langue sanscrite et dont nous possédons une *Grammaire*, enrichie de nombreux commentaires par les érudits indous de tous les âges; son œuvre, qui date de l'apogée de la langue sanscrite, remonte à une haute antiquité. A côté de cette *Grammaire*, on peut citer le *Vocabulaire* d'Amarasinha, contemporain de Câlidâsa, et de nombreux traités de *Poétique*, de *Rhétorique* et de *Métrique*, composés à différentes époques, mais sur les principes que nous trouvons en vigueur dans les deux grandes épopées et même dans les *Védas*. La littérature sanscrite est également très-riche en livres d'astronomie, d'astrologie, de médecine, en traités relatifs à la peinture, à l'architecture, à la sculpture, attestant le haut degré de civilisation qu'atteignait l'Inde aux époques les plus reculées.

A côté du sanscrit et de la littérature brahmanique, le bouddhisme fit éclore de nombreux ouvrages, non-seulement différents par l'esprit qui les inspirait, mais écrits ou tout au moins composés et répandus dans une autre langue. Nul doute que cet esprit ne soit déjà visible dans certaines parties de la littérature brahmanique, même antérieurement à l'ère chrétienne et attachée encore exclusivement au sanscrit. Ainsi on peut noter dans les *Puranas*, spécialement dans le *Bhâgavata*, des inspirations bouddhiques mélangées intimement aux doctrines vichnouïtes; on peut même considérer comme dérivées directement du bouddhisme toutes ces larges compositions empreintes de contemplation, de renoncement et d'ascétisme, dont nous avons parlé plus haut. La religion de Çakia-Mouni, dans les intervalles de persécution qu'elle subit de la part des brahmanes, eut de longs siècles de splendeur incontestée, principale-

ment sous la dynastie des Mauryas, princes attachés pour la plupart au culte du Bouddha (du IVe au IIe siècle av. J.-C.), et parvint à pénétrer puissamment de son esprit ses adversaires eux-mêmes; mais, révolution démocratique plus encore que révolution religieuse, c'est dans l'idiome du peuple, le pâli, et non dans la langue des prêtres, que se firent ses prédications et que s'écrivirent ses livres sacrés.

Les livres bouddhiques sont de trois sortes, et leur recueil forme le *Tripitaka* ou *Triple Corbeille*. C'est le monument littéraire de toute une période. La première partie, composée de *Sutras*, contient des légendes et l'exposition des dogmes; elles répondent aux *Védas* brahmaniques, et, à côté d'éléments nouveaux, on y reconnaît aisément de vieux mythes transfigurés au profit de la religion nouvelle. Le plus souvent, elles semblent présenter, sous forme de discours, de récits, d'apologues, la parole du maître, l'enseignement du Bouddha. La seconde partie, appelée *Vinaya*, contient la discipline; la troisième, l'*Abhidharma* contient la métaphysique. La rédaction de la *Triple Corbeille* fut arrêtée définitivement au Ve siècle, peu de temps après la mort de Çakia-Mouni, sous le roi Adjataçadrou, dans la ville de Radjagriha. L'écriture n'était pas encore en usage dans l'Inde, car le code bouddhique fut appris par les prêtres, à peu près de la même façon que la Bible nous montre Aaron et ses fils apprenant la loi mosaïque: ces exercices durèrent sept mois. Ananda fut le compilateur des *Sutras;* Oupali celui du *Vinaya*, et Cacyapa celui de l'*Abhidharma*. Dans quelques recueils, cette dernière partie porte le titre de *Pradjna-Paramita* ou *Perfection de la sagesse*, et, dans la suite, il fut ajouté aux trois sections des *Tantras;* la magie, la sorcellerie tiennent une grande place dans ces *Tantras*, dernière expression d'une religion qui tombe et d'une civilisation extrême, perdue de superstitions et de vices. Cette littérature bouddhique est pauvre en œuvres purement poétiques; notons toutefois une petite épopée intéressante au point de vue historique, l'*Açoka-Avendana*, ou *Légende d'Açoka*, composée peu de temps après la mort de ce prince, fervent bouddhiste. Elle est écrite en pâli, de même que le *Mahâvança*, qui chante le bouddhisme importé à Ceylan, au Ve siècle de notre ère, par l'apôtre Mahêndra.

Parmi les ouvrages beaucoup plus modernes, écrits dans les divers dialectes indoustanis, nous nous contenterons de citer un poëme de Chand, auteur du XIIe siècle, sur Prithwi, dernier roi indou de Delhi; le *Bakta-Mâl*, légendes des saints vichnouïtes, par plusieurs auteurs, dont le plus célèbre est Nabhadji (XVIe siècle); le *Châtra-Prakâsh*, histoire de l'apôtre Châtra, par Lâl, surnommé le Kavi (le Poëte), qui vivait au XVIIe siècle; il eut pour contemporain Wâli, plus célèbre encore que lui parmi les musulmans. Notons encore une épopée, les *Aventures de Kâmrup* (XVIIe siècle), par Tahcin-Uddin. On a fait aussi, dans les trois derniers siècles, de nombreuses traductions en indoustani des livres sanscrits et persans.

Bien des parties de la littérature indoue nous sont encore inconnues; mais, d'année en année, les travaux des érudits parviennent à éclairer ces ténèbres. Les *Védas* ont été étudiés par Colebrooke, dans les *Annales asiatiques* de Calcutta; en Allemagne, par Roth (1846), et, chez nous, par Langlois. Elles forment la partie principale de ses *Mélanges de littérature sanscrite* (1827, in-8°), et, quoique ses traductions manquent de relief et de couleur, l'ouvrage n'en a pas moins rendu un grand service. Nous en dirons autant de son *Théâtre indien* (1828, 2 vol. in-8°). Weber a donné en allemand d'excellentes *Etudes indiennes* et une *Histoire de la littérature indienne*, qui a été traduite en français par Sadous (1859, in-8°). Des aperçus ingénieux sur la littérature bouddhique, dont Hodgson a réuni les éléments, ont été insérés par Eug. Burnouf dans son *Introduction à l'histoire du bouddhisme* (1844, in-4°). Les grandes épopées indoues ont été l'objet de nombreux travaux, dont on trouvera la liste à l'article spécial consacré à chacune d'elles (v. BHAGHAVATA-GEETA et BHAGHAVATA-PURANA, MAHABHARATA, RAMAYANA). Des morceaux choisis de poésies indoues ont été recueillis par Haberlin dans son *Anthologie sanscrite* (Calcutta, 1847); enfin, il serait injuste de passer sous silence, même après ces grands ouvrages d'érudition, les assimilations tentées, en beaux vers, par M. Leconte de l'Isle, dans son *Bhâgavat* (*Poëmes antiques*, 1852, in-18) et dans *Çunaçêpa* (*Poëmes et poésies*, 1859).

Grâce à l'initiative anglaise, la littérature a pris dans l'Inde, dans ces dernières années, un développement des plus remarquables. Il se publie dans l'Inde anglaise soixante journaux et six revues en indoustani, une en sanscrit et une autre en sanscrit et en anglais. Nous ne comptons pas les journaux et les revues publiés en divers dialectes anciens ou modernes: les *Nouvelles pour l'intelligent*, en indi; le *Lever des lumières*, en urdu, etc. Les musulmans prennent une part très-active à ce mouvement intellectuel; mais leurs efforts sont essentiellement isolés et ne s'unissent nullement à ceux des Européens et des Indous. Les élèves du collége musulman de Calcutta ont fondé un cercle littéraire où l'on fait des lectures publiques et des discours remarquables parfois au point de vue de la largeur des idées, et même, chose singulière, assez avancés sous le rapport de la tolérance religieuse; toutefois, ceci est exceptionnel, et, ce qui continue à dominer chez les musulmans de l'Inde, c'est le respect des traditions et la haine ou le mépris des idées chrétiennes.

— B. arts. I. ARCHITECTURE. L'Inde renferme un nombre considérable de monuments religieux, du caractère le plus grandiose, qui suffiraient pour attester combien la civilisation fut jadis florissante dans cette contrée. Les études en France et en Allemagne, depuis une cinquantaine d'années, ont fait reconnaître que ces monuments n'avaient pas l'antiquité reculée que certains archéologues s'étaient plu à leur assigner. Les plus anciens datent de trois ou quatre siècles avant J.-C.; d'autres sont du commencement de notre ère; la plupart ne remontent pas au delà de notre moyen âge européen. En général, les premiers sont creusés sous terre, les seconds sont taillés dans le roc, au-dessus de terre; les troisièmes sont formés de matériaux rapportés.

L'architecture des Indous, comme celle des Grecs et des Romains, a ses règles et ses canons. Il y a quelques années, un brahmane savant, nommé Ram-Raz, a publié en langue anglaise (*Essay on the architecture of the Hindus*, Londres, 1834, in-4°, avec 48 pl.) un traité dans lequel il reproduit d'anciennes lois sur l'art de construire. Ce traité indique le lieu propre pour élever les cités et les bourgs, détermine leur configuration, désigne la place que doivent occuper les palais et les temples, donne les proportions des colonnes et fixe la disposition des moulures qui les décorent. Dans chaque ordre, on distingue quatre parties: le piédestal (*upapitha*), la base (*adhistana*), le pilier (*stamba*), l'entablement (*prastana*). Le nombre des moulures est assez considérable; mais elles sont toutes carrées ou rondes et ne diffèrent que par les dimensions proportionnelles. Le lotus, qui est notre cymaise droite ou renversée, est très-employé dans les ordres de l'Inde, auxquels il donne un caractère tout particulier. « En examinant les monuments de l'Inde, dit M. Batissier, on remarque que, malgré la variété de leur décoration, ils ont entre eux la plus grande affinité et qu'ils ont un caractère d'originalité tout à fait national. Dans les proportions que comportent les ordres de l'architecture indoue, il y en a qui sont à peu près les mêmes que celles qu'on retrouve dans les ordres grecs ou romains. Cette analogie est même si frappante qu'on pourrait la regarder comme n'étant pas seulement l'effet du hasard, s'il n'y avait chez les Indous des espèces de colonnes, les unes plus trapues que le toscan, les autres plus élancées que le composite. La forme des colonnes est toujours ronde chez les Grecs; elle est souvent carrée et à pans coupés chez les Indous, et surchargée d'ornements et même de sculptures de ronde bosse. »

Les villes et les bourgs de l'Inde présentent ordinairement plusieurs rues se coupant à angle droit. Leur mur d'enceinte est percé d'une porte à chacune de ses faces et à chacun de ses angles. Aux angles, à l'intérieur, s'élèvent les halles, les marchés, les colléges et autres établissements publics. Les temples des grands dieux ont leur place marquée au centre de la ville, tandis que les chapelles des petites divinités sont hors des murs. Les forteresses occcupent un espace considérable; elles renferment tout à la fois l'habitation des souverains et les temples des dieux. Celle de Madonreh a un mille de circuit et contient, dans son enceinte, des bois, des étangs, des jardins, des galeries, des maisons, des temples et une magnifique pagode. Les maisons particulières sont très-régulièrement alignées et sont plus ou moins hautes suivant le rang des personnes qui les occupent. La porte n'est jamais au milieu de la façade, mais un peu plus sur la gauche.

Nous n'aurons pas à nous étendre ici sur la description des monuments de l'Inde, les plus importants étant décrits en leur lieu. (V. CARLI, ELEPHANTA, ELLORA, etc., etc.) Mais, pour rendre plus claire la revue que nous allons faire des monuments les plus célèbres de l'Inde, nous les diviserons en trois catégories: 1° Temples souterrains et temples taillés dans le roc au-dessus de terre; 2° Topes ou Stoupas et Dagobas, constructions bouddhiques d'un caractère particulier; 3° Pagodes.

— 1° *Temples souterrains et temples taillés dans le roc.* Ces deux sortes de temples se trouvent fréquemment accouplés, notamment à Ellora, dont nous avons déjà décrit les merveilles. Dans l'île d'Eléphanta, sur la côte occidentale du Decan, sont des grottes considérables, que précèdent des portiques soutenus par des colonnes et des pilastres. Le principal sanctuaire, consacré à Siva, est taillé dans le roc le plus dur; il est divisé en plusieurs nefs et contient une figure de la Trinité indoue, haute de 4m,57 et entourée de plusieurs statues de moindre dimension.

Dans l'île de Salsette, les souterrains de Kennery forment une véritable ville troglodyte, ornée de portiques et de siéges taillés dans le roc. Le principal sanctuaire, dédié au Bouddha, est divisé en trois nefs par deux rangs de colonnes: la nef centrale se termine en hémicycle, comme celle de la basilique romaine. On pénètre dans ce temple par un portique élevé, où l'on remarque un énorme pilier isolé et octogone, dont le chapiteau est formé de trois lions couchés et se tournant le dos.

Entre Bombay et Pouna sont situées les célèbres grottes de Carli, qui communiquent entre elles par des escaliers, des corridors et des galeries.

A peu de distance de Pouna et de Sattara, la forteresse de Mhar contient un temple taillé dans le roc, dont le style se rapproche de celui des temples de Salsette. A l'extrémité orientale du sanctuaire est une figure colossale, taillée dans le roc et assise sur un trône entre deux statues plus petites.

A Dhoumnar, dans le nord de la province de Malva, le colonel Todd a compté jusqu'à 170 souterrains formant une grande ville troglodyte. Il y a une galerie de 100 pas de longueur sur 4 de largeur, qui aboutit à une pièce rectangulaire longue de 30m,47, large de 21m,33 et haute de 10m,66, au milieu de laquelle est un petit temple isolé, consacré à Vichnou, et décoré de figures de dieux, de démons et d'animaux. Todd dit avoir reconnu dans ce monument deux styles de sculpture, l'un propre au bouddhisme, l'autre spécial aux ouvrages consacrés à Siva et à Vichnou.

Les Panch-Pandou, grottes voisines de Band, dans le sud de la province de Malva, sont surtout intéressantes à cause des peintures qu'elles renferment.

Sur la côte de Coromandel, au sud de Madras, on voit les restes d'une ancienne ville taillée dans le roc, connue sous le nom des Sept-Pagodes; ce sont des temples monolithes, ornés seulement à l'extérieur. Tout auprès, dans le versant septentrional de la montagne, il existe une pagode taillée dans le roc, haute de 5m,48, et contenant une grande quantité de sculptures qui, au dire des brahmanes, représentent des scènes tirées du *Mahabhârata*.

A Bamian, cité jadis très-prospère, appelée aujourd'hui Mubalik (la *Ville désolée*), dans la partie la plus sauvage de l'Indou-Khou, d'innombrables excavations sont pratiquées sur une étendue de 12 kilomètres et forment une ville immense habitée encore par une population assez considérable Elles sont creusées dans un terrain argileux mêlé de cailloux, et forment pour la plupart des espèces de chambres carrées, dépourvues de tout ornement architectural; quelques-unes cependant sont voûtées en dôme et ornées d'une frise sculptée à l'endroit où la coupole prend naissance. Les traditions qui se rattachent à ces grottes sont des plus extraordinaires; on assure, notamment, que ce fut dans l'une d'elles que le fameux Vyasa composa les *Védas*. Ritter croit que c'est à Bamian qu'il faut placer la grotte rendue célèbre par la fable de Prométhée. Près de ces excavations s'élèvent deux figures gigantesques, taillées dans la paroi verticale de la montagne. Nous en reparlerons plus loin dans notre article sur la sculpture indienne.

L'île de Ceylan renferme des monuments d'architecture bouddhique, moins anciens, mais non moins intéressants que ceux de la presqu'île.

A Damboulla ou Damboulou-Gallé, au sud des ruines d'Anouradjapoura, l'antique capitale, s'élève un rocher de 183 mètres de hauteur, dans lequel sont taillés les plus beaux et les plus anciens sanctuaires de l'île. Une galerie couverte conduit à une large plateforme plantée d'arbres et séparée de l'entrée des souterrains par un mur de 122 mètres de longueur, percé de plusieurs portes et d'une multitude de fenêtres. Le temple principal se compose de quatre grottes admirables pour l'élégance de leur ordonnance, la richesse et la perfection de leur ornementation. La plus grande de ces grottes a 58 mètres de longueur 27m,43 de largeur et 13m,70 de hauteur; la plus petite n'a que 22m,85 de longueur, 6m,39 de largeur et 8m,22 de hauteur. De nombreuses statues colossales, dont plusieurs sont peintes, peuplent ces sanctuaires, ornés aussi de bas-reliefs exécutés avec une véritable habileté.

Un écrivain du XVIIe siècle, J. Ribeyra, auteur d'une *Histoire de Ceylan*, assure qu'on voyait, de son temps, à Anouradjapoura, un palais de 1,600 colonnes, d'un marbre fin et d'un travail merveilleux, et un temple superbe contenant 366 pagodes, correspondant aux 366 jours de l'année. Il y a sans doute quelque exagération dans ce récit. On voit encore à Anouradjapoura les restes d'un édifice qu'on appelle aujourd'hui les Mille-Piliers: c'est un carré qui présentait quarante rangs de 40 colonnes placées à peu près à une égale distance les unes des autres; elles étaient formées de blocs grossièrement taillés et recouverts de stuc. A l'ouest des Mille-Piliers se trouve le Bou-Malloâ, enceinte très-vénérée, consacrée au Bouddha. C'est une construction pyramidale en granit, composée de quatre terrasses carrées, en retraite les unes sur les autres. Ces terrasses sont simples, sans ornements; la base seule est décorée de corniches qui, pour le travail, peuvent, suivant M. Ramée, être comparées aux ouvrages grecs. Sur la façade du nord, un large escalier de 30 marches conduit à la deuxième terrasse, où est un autel sur lequel les dévots déposent des fleurs. Une arcade, couverte de stuc et ornée de figures grotesques, conduit de là à un second escalier disposé sur la façade occidentale et qui mène à la troisième terrasse. Celle-ci contient un deuxième autel destiné à recevoir des fleurs. Sur la quatrième terrasse, enfin, on trouve les cinq arbres sacrés du Bouddha, lesquels, d'après la légende, sont venus de Siam et se sont plantés d'eux-mêmes. Sur la face orientale de la pyramide s'élève une figure colossale du Bouddha, qu'entouraient autrefois d'autres statues plus petites dont on voit les débris. Au pied du principal escalier sont deux piliers isolés en granit, décorés de bas-reliefs. Tout autour de la pyramide sont plantés des arbres dont les fleurs répandent de suaves parfums. L'ensemble de l'édifice est entouré d'un mur de pierres très-épais, percé d'ouvertures triangulaires, dans lesquelles on dispose des lampions les jours de fête. L'entrée du Bou-Malloâ forme un édifice à part, dont la balustrade est ornée de pilastres, d'un granit dur et bleuâtre, habilement sculptés.

— 2° *Topes et dagobas.* Les *topes* ou *stupas*, répandus dans les diverses provinces de la péninsule indoustanique, mais plus particulièrement dans le Kaboulistan, sur la rive occidentale de l'Indus, jusqu'à Peschawer et Jellalabad, sont des monuments funéraires ou, selon quelques archéologues, des trophées érigés en commémoration des conquêtes du bouddhisme. V. TOPE.

Les *dagobas* ou *dhagobs*, qu'on rencontre en grand nombre à Ceylan, ont beaucoup d'analogie avec les topes. Ce sont ou des constructions à coupoles, ou des espèces de *tumuli*, en forme de cône, composés de monceaux de terre recouverts d'une maçonnerie de brique ou de pierre. A l'intérieur est un espace libre destiné à renfermer des reliques. Ces édifices, qu'accompagnent presque toujours de nombreux piliers isolés, varient beaucoup de dimensions. Les plus connus sont voisins du temple de Mahintala ou Mehentélé, à 4 ou 5 lieues d'Anouradjapoura.

— *Pagodes*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— II. SCULPTURE. On a vu, d'après l'article qui précède, quel rôle important la sculpture joue dans la décoration des édifices de l'Inde. Dans certains monuments, tels que le Kalaisa d'Ellora, le portique du temple de Carli, les Sept-Pagodes, etc., les membres de l'architecture disparaissent presque entièrement sous les ornements et les figures d'hommes, de dieux et d'animaux taillés en bas-relief ou de ronde bosse. L'exécution varie d'ailleurs beaucoup suivant les époques; elle atteint un remarquable degré de finesse dans les ouvrages de la troisième période. En général, les simples ornements, entrelacs, arabesques, etc., sont traités d'une façon beaucoup plus satisfaisante que les figures d'hommes et d'animaux. Celles-ci sont bien loin d'être irréprochables au point de vue anatomique; mais elles participent du grandiose et du fantastique des constructions qu'elles décorent. L'Européen le plus sceptique ne peut se défendre d'une véritable émotion en pénétrant dans les antiques sanctuaires de cette contrée. L'une des grottes de Damboulla-Gallé contient, entre autres statues, une figure du Bouddha couché, qui mesure plus de 9 mètres de longueur; la physionomie de ce colosse a une majesté, une placidité vraiment admirables; il est entouré de sept autres divinités de 3 mètres de hauteur, dont les unes ont des manteaux rouges, les autres des robes jaunes. Les images des grands dieux de l'Inde, Brahma, Siva, Vichnou, Bouddha, apparaissent, tantôt seules, tantôt entourées de divinités inférieures, de serviteurs, d'acolytes, d'adorateurs prosternés et de la suite interminable des animaux consacrés à leur culte. L'art a fini par leur associer les figures les plus grotesques, et par donner aux divinités elles-mêmes les formes les plus monstrueuses. Ici ce sont des déesses à tête de truie ou d'éléphant, là des dieux ayant plusieurs visages et un nombre indéterminé de bras et de jambes. Certains bas-reliefs retracent des scènes d'une obscénité révoltante, d'autres des scènes d'une monstrueuse barbarie. « A l'origine, dit M. Barthélemy Saint-Hilaire, la sculpture n'était appliquée, selon toute apparence, qu'à reproduire l'image du Bouddha et celle des saints personnages dont la légende l'avait pieusement escorté. Il n'y avait là rien qui pût corrompre l'art, et si ses productions étaient monotones, elles n'avaient du moins rien de blâmable. Dans bon nombre de sculptures modernes, on retrouve encore ces traits du bouddhisme primitif. Mais à ces traditions ont succédé les imaginations les plus folles. Que signifient ces dieux à plusieurs têtes, à des centaines de bras, de mains et de pieds? Que signifient cet amalgame des formes de la bête avec celles de l'homme, ces positions grotesques et ces physionomies immondes, qui défigurent tout à la fois l'homme et la bête, et leur enlèvent à l'un et à l'autre leur grâce naturelle et leur beauté relative? Parfois l'art grec s'est permis ces accouplements; mais on sait avec quelle discrétion il s'en est servi et dans quelles limites restreintes il les a renfermés. L'art égyptien, quoique moins réservé, n'en a point trop abusé cependant. L'art bouddhique, au contraire, s'y est complu, et il en a presque fait son principal domaine et sa principale gloire. Ici, c'est à la croyance même qu'on peut s'en prendre. La

métempsycose, ou plutôt le dogme de la transmigration, y conduisait presque infailliblement, et il eût fallu un goût bien sûr et bien éclairé pour éviter un tel faux pas. »

C'est surtout dans la sculpture des figures de proportions gigantesques, que l'art indien a fait preuve d'originalité et de hardiesse. Les deux colosses de Bamian sont célèbres. Ils sont taillés en haut-relief dans la paroi verticale de la montagne. Le plus grand a 36m,57 de hauteur et occupe en largeur une surface de 21m,33 ; il a eu les membres mutilés par le canon et le haut du visage est très-détérioré. La tête porte des restes de tiare ou de bandeau. La lèvre inférieure est très-épaisse ; les oreilles sont longues et pendantes, comme dans toutes les figures du Bouddha. Le corps est enveloppé d'un manteau qui descend jusqu'aux pieds et qui était enduit de stuc et peut-être de peinture. Les mains, qui sortaient du manteau, ont disparu. Cette figure est d'un dessin barbare et les contours en sont grossiers. L'autre colosse, que les gens du pays appellent tantôt la femme, tantôt le frère ou le disciple du plus grand, n'a guère plus de 21 mètres de hauteur ; il est moins mutilé, mais peu distinct néanmoins dans ses détails. Aux pieds de ces colosses, sont des ouvertures servant d'entrée à des grottes qui s'étendent assez avant, et dont les galeries superposées conduisent au niveau de la tête des statues ; les excavations inférieures servent de lieu de repos pour les caravanes ; les plus hautes ont été converties en greniers et magasins de provisions par diverses communautés. Les niches dans lesquelles sont logées les statues étaient revêtues de stuc et ornees de peintures dont il reste quelques traces.

Ces deux colosses sont tournés vers l'orient, de façon qu'ils semblent sourire au lever du soleil et s'assombrir au couchant. Les bouddhistes y voient Shahama et son disciple Salsala ; les Indiens, Bhim et sa femme, personnages dont font mention les anciennes traditions des Pandonides, ennemis des brahmes ; les Persans mahométans, l'homme primitif et sa femme, du *Zend-Avesta*. L'opinion de Ritter est qu'ils sont relatifs à l'introduction du bouddhisme dans l'Inde.

— III. PEINTURE. Les Indiens, comme les Egyptiens, les Grecs et les Etrusques, ont rehaussé de couleurs leurs ouvrages d'architecture et de sculpture. Nous venons de voir que l'intérieur des niches des colosses de Bamian et ces colosses eux-mêmes étaient primitivement revêtus d'une couche de stuc, sur laquelle des couleurs étaient appliquées. On remarque encore une infinité de chevilles de bois qui ont dû servir à faire tenir l'enduit. Des figures étaient peintes sur les parois des niches : quelques-unes ont conservé des couleurs assez vives ; mais les contours sont indécis. Le voyageur Alex. Burnes a pu distinguer trois figures de femme formant un groupe ; une de ces femmes, vue de profil, a les cheveux rassemblés par un nœud sur le haut de la tête et des nattes tombant jusqu'à moitié de la poitrine ; elle porte un manteau et a la tête entourée d'un nimbe circulaire.

Les plus beaux restes de peinture murale se voient dans le temple souterrain d'Ayanti, près d'Aurengabad, et dans les grottes des Panch-Pandou, près de Band. J.-E. Alexander, qui a découvert les souterrains d'Ayanti en 1824, prétend que les peintures à fresque qui couvrent les parois du principal sanctuaire représentent des sujets de la vie domestique des anciens Indiens, des chasses, des batailles, etc. Les figures humaines, hautes de 0m,60 à 0m,80, sont bien dessinées et bien coloriées, d'une teinte couleur de chair claire. La couche de stuc sur laquelle elles sont peintes a environ 0m,006 d'épaisseur. Les peintures des Panch-Pandou, exécutées également sur un enduit de stuc, offrent un dessin assez élégant et une grande sagesse de couleurs. Les figures d'hommes et de femmes qui sont tracées sur les parois du rez-de-chaussée ont un teint cuivré ; elles sont bien supérieures, sous le rapport de l'exécution, à tout ce qu'ont fait les artistes de l'Inde moderne. Beaucoup de ces figures, ainsi que leurs encadrements, sont peintes, à la manière étrusque, en rouge indien, sur un fond d'une teinte différente. Dans le plafond, il reste encore des fleurs et des fruits, et, aux chapiteaux, des entrelacs au-dessus desquels sont peints des dragons et des poissons.

On peut juger de la manière de peindre des Indiens modernes d'après les tableaux que l'Institut a reçus en présent, il y a quelques années, de M. Hodgson, ancien résident politique de l'Angleterre à Kathmandou, capitale du Népaul. Ces tableaux, peints sur toile, sont de dimensions très-diverses : les plus récents ont plus de 2 mètres de longueur sur autant de largeur ; les plus anciens se réduisent à 0m,30 ou 0m,40. Aucun n'a de cadre régulier ; mais ils sont tous destinés à être roulés sur un morceau de bois placé soit en bas, soit en haut. La toile est le plus souvent assez grossière et tout unie ; parfois le tissu est fort délicat, et il est entremêlé de fils d'or et de soie. Il y en a qui, outre la toile sur laquelle ils sont faits, portent aussi un voile qu'on abaisse ou qu'on relève sur la peinture. Les tableaux de cette sorte sont exposés, dans certaines fêtes religieuses, à l'admiration des fidèles. Suivant M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui nous fournit ces renseignements, il serait difficile de dire précisément quelles sont les matières employées pour fixer les couleurs ; c'est, en général, une simple détrempe ; c'est quelquefois aussi un enduit plus solide, sans qu'il le soit jamais autant que nos peintures à l'huile. Il est même de ces couleurs qui sont si peu tenaces qu'elles s'attachent aux doigts pour peu qu'on y touche. On dirait d'un pastel prêt à s'effacer, si on le frottait même légèrement. Quant aux sujets représentés par ces tableaux, ce sont le plus souvent des scènes de la vie du Bouddha, des bodhisatvas, des bhikshous (dévots), des Mounis, des divinités des deux sexes, des adorateurs plongés dans la contemplation ; des processions où des chars énormes, traînés et poussés par des hommes, portent des pyramides qu'on maintient à grand'peine ; des danses, des joueurs d'instruments, des guerriers, des chevaux, des éléphants, des bêtes fantastiques, des emblèmes, des ornements et des symboles de toute sorte, et trop souvent aussi des scènes d'une lubricité honteuse. »

On peut voir encore, à la Bibliothèque nationale de Paris, une belle collection de miniatures indiennes du XVIe siècle, rapportées par Manucci, et une *Histoire des radjahs de l'Hindoustan*, que le colonel Gentil écrivit en 1772, et fit orner de peintures par un miniaturiste indien.

INDES OCCIDENTALES, nom donné par les premiers navigateurs au nouveau monde.

INDE (MALLE DE L'). V. MALLÉ.

Indes (HISTOIRE PHILOSOPHIQUE ET POLITIQUE DES ÉTABLISSEMENTS DES EUROPÉENS DANS LES DEUX), par l'abbé Raynal (Amsterdam, 1770). Cet ouvrage, assez oublié aujourd'hui, donna à son auteur, quand il parut, une prodigieuse célébrité. Au milieu de documents statistiques qui, forcément, ont perdu de leur exactitude, on y trouve quelques pages d'une éloquence réelle et de violentes attaques contre tous les abus. C'était d'ailleurs une matière instructive et neuve, que l'histoire des relations politiques et commerciales des peuples européens avec les peuples de l'Asie et de l'Amérique. Aussi le succès fut-il immense et l'*Histoire philosophique*, traduite dans toutes les langues, compta bientôt vingt éditions et plus de cinquante contrefaçons. L'abbé Raynal avait reçu d'Holbach, de Naigeon, de Deleyne, des comtes d'Aranda et de Souza, de Jean de Pechmeja, de Diderot enfin, des matériaux, des documents, des appréciations, des passages, des chapitres entiers. Diderot surtout, qui prodiguait si généreusement son talent, a été l'un des collaborateurs les plus assidus de Raynal, et a fourni à cet ouvrage célèbre les pages les plus hardies et les plus éloquentes. De cette diversité d'informations, il a dû résulter nécessairement quelques erreurs, et ces documents si nombreux ont été parfois entassés pêle-mêle. Mais ces imperfections n'expliquent pas, tant s'en faut, toutes les attaques dont Raynal et son livre ont été l'objet Son crime irrémissible, c'est d'avoir osé dire le premier : « Peuples lâches, vous vous contentez de gémir, quand vous devriez rugir. » Et dans un autre passage resté non moins célèbre : « Quand viendra donc cet ange exterminateur, qui abattra tout ce qui s'élève et qui mettra tout au niveau ? »

Le peuple, dont le cœur s'était soulevé de dégoût à la vue des orgies du Parc-aux-Cerfs et qui n'avait plus en face de lui que l'imbécillité d'un roi sans vices, mais aussi sans vertus, le peuple était tout préparé à entendre ces énergiques paroles. Aussi la frayeur fut-elle grande chez les défenseurs du trône et de l'autel. Palissot, d'abord, le jésuite Feller ensuite essayèrent de combattre par la plume les théories incendiaires de Raynal. D'après l'ancien oratorien, comme d'après le disciple de Loyola, on ne trouvait dans l'ouvrage de l'abbé Raynal que « des déclamations audacieuses, dans lesquelles ni les principes moraux, sauvegarde des Etats, ni les Etats eux-mêmes n'étaient respectés... ; de la confusion, même des absurdités, des attaques fatigantes contre les lois, les usages établis, les gouvernements, et surtout contre les rois et les prêtres. »

Mais le succès du livre allait croissant ; Raynal répondit à ces attaques par une édition nouvelle. On eut alors recours à d'autres moyens : le gouvernement ordonna la suppression de l'ouvrage le 29 décembre 1772. L'ouvrage se répandit plus encore. Le parlement intervint, et, en 1781, il rendit un arrêt qui condamna l'*Histoire philosophique et politique des établissements des Européens dans les deux Indes* à être brûlée par la main du bourreau. Cette condamnation eut son effet naturel, et explique, au moins autant que le mérite de l'ouvrage, le prodigieux succès du livre de Raynal.

L'abbé Raynal ne mit pas d'abord son nom aux diverses éditions de son ouvrage ; l'édition de Genève (1780, 10 vol. in-8°) est la première qui ait paru avec le nom de l'auteur.

Inde (LA BIBLE DANS L'), *Vie de Iezeus Christna*, par Louis Jacolliot (Paris, 1868). L'objet de ce livre est de montrer que l'Inde est le berceau du monde, et que « nous y retrouvons toutes les traditions poétiques et religieuses des peuples anciens et modernes : le culte de Zoroastre et les symboles de l'Egypte, les mystères d'Eleusis et les prêtresses de Vesta, la Genèse de la Bible et ses prophéties, la morale du philosophe de Samos et le sublime enseignement du philosophe de Bethléem. » Ce système, qui refuse toute originalité au panthéisme égyptien, au dualisme iranien, au monothéisme hébraïque, au polythéisme grec, est aussi éloigné de la science et de la critique modernes que celui qui a longtemps cherché dans la Genèse l'origine de tous les mythes. Il repose sur la même espèce de preuves, c'est-à-dire sur des rapprochements de noms, de faits et d'idées que l'imagination se hâte d'interpréter à son gré et auxquels elle donne une portée arbitraire, sans tenir compte des résultats fournis par l'étude comparée des langues et des religions. Nous pensons que l'auteur ne s'est pas suffisamment pénétré des beaux travaux d'Eugène Burnouf, de Lassen, de Max Müller, etc., et qu'il s'est laissé trop entraîner par une vue systématique de son sujet. Pourtant, il serait injuste de refuser à son travail un mérite réel de nouveauté et d'originalité. Le lecteur en jugera par les citations suivantes :

« En sanscrit, *manou* signifie l'homme par excellence, le législateur : *Manès*, *Minos* et *Mosès*, ne proviennent-ils pas de la même racine sanscrite ? Ces noms n'accusent-ils pas une origine unique et incontestable, *et dont on ne peut attribuer les variations, bien légères du reste, de la prononciation et de l'écriture* (*sic*), qu'aux langues égyptienne, grecque et hébraïque, qui toutes trois, en s'emparant de ce nom primitif, de *manou*, devaient nécessairement l'écrire avec des changements appropriés à leur génie et à leurs formes particulières ?... Manou, en s'unissant aux brahmes et aux prêtres pour renverser la primitive société des *Védas*, a été le point de départ de l'abaissement et de la ruine de son pays, étouffé sous une théocratie égoïste et corrompue. Son successeur Manès, en asservissant l'Egypte sous la domination des prêtres, lui préparait l'immobilité et l'oubli. Et Mosès ou Moïse, poursuivant avec un égal succès le rôle despotique de ses devanciers, n'a su faire de sa nation, appelée si pompeusement le peuple de Dieu, qu'un troupeau d'esclaves, bien discipliné pour le joug, et constamment emmené en servitude par les populations étrangères ses voisines...

» De même que les quatre législateurs dont nous avons parlé, Manou, Manès, Minos et Mosès, dominent la société antique tout entière, de même ces quatre noms Zeus, Iezeus, Isis, Jésus, sont à la tête de toutes les traditions religieuses des temps anciens et modernes. *Zeus* en sanscrit signifie le dieu par excellence... Cette expression de Zeus fut admise sans le moindre changement par les Grecs... En latin, ce nom de Zeus devint *Deus*... Du Zeus sanscrit est né également le *Jéhovah* des Hébreux... *Iezeus*, autre expression sanscrite, qui signifie la pure essence divine, a été très-certainement la racine, le radical créateur d'une foule d'autres noms de l'antiquité portés soit par des dieux, soit par des hommes célèbres, tels que Isis, déesse égyptienne ; Josué, en hébreu *Josuah*, le successeur de Moïse ; Josias, roi des Hébreux, et Jeseus ou Jésus, en hébreu *Jéosuah*...

» Dans la ressemblance des noms de Christ et de Christna, nous trouvons évidemment l'imitation, la copie, l'emprunt fait par les apôtres à l'incarnation indoue. Le Fils de Marie, en naissant, ne reçut que le nom de Jésus, et ce n'est qu'après sa mort qu'il fut appelé le Christ par les premiers fidèles... Fera-t-on venir ce nom de *Christ* du mot grec Χριστός ? Outre que la plupart des mots grecs sont du sanscrit presque pur, ce qui explique la ressemblance, il reste encore à donner les motifs du choix de ce surnom grec à Jésus qui, Juif de naissance, passa sa vie militante en Judée et mourut au milieu de ses compatriotes. Un surnom hébreu eût été seul compréhensible et logique. La seule vérité admissible est que ce nom de Christ fait partie du système complet adopté par les apôtres et qui se résume ainsi : constitution de la société nouvelle sur le modèle de la primitive religion brahmanique. »

Indes galantes (LES), opéra-ballet, composé de trois entrées et d'un prologue, paroles de Fuzelier, musique de Rameau ; représenté à l'Académie royale de musique le 23 août 1735. Le titre des entrées donnera une idée du poëme : 1° le *Turc généreux ;* 2° les *Incas du Pérou ;* 3° les *Fleurs*. En 1736, on ajouta une quatrième entrée : celle des *Sauvages*. Cet ouvrage est rempli de beaux fragments. Monteclair reprochait à Rameau de commettre des fautes dans son harmonie. A la sortie d'une des représentations des *Indes galantes*, lui ayant témoigné le plaisir que lui avait fait éprouver un certain passage qu'il lui désigna, Rameau lui répondit : « L'endroit que vous louez est cependant contre les règles ; car il a trois quintes de suite. »

Jélyotte chantait dans les *Indes galantes* avec son succès accoutumé. Les vers à sa louange pleuvaient de tous côtés. En voici d'assez mauvais :

Ah! c'est un dieu qui chante ; écoutons, il m'enflamme ;
Jusqu'où vont les éclats de son gosier flatteur ?
Sur l'aile de ses sons, je sens voler mon âme ;
Je crois des immortels partager la grandeur.
La voix de ce divin chanteur
Est tantôt un zéphyr qui vole dans la plaine,
Et tantôt un volcan qui part, enlève, entraîne
Et dispute de force avec l'art de l'auteur.

Malgré le zéphyr, les ailes et le volcan, ces vers rampent à terre et ne méritent pas même le nom de *musa pedestris*.

INDE CISGANGÉTIQUE ou **INDOUSTAN**, grande presqu'île de l'Asie méridionale, située à l'O. des embouchures du Gange et du Brahmapoutra, et ayant la forme d'un triangle dont la pointe est au S. et la base au N. Elle a pour limites : au N., les monts Himalaya, qui la séparent du Thibet ; à l'E., le golfe de Bengale ; à l'O., le Sind et la mer ou golfe Oman, et au S., la mer des Indes. Cette presqu'île s'étend de 7° 31′ à 34° 45′ de lat. N., et de 65° 90′ à 93° 34′ de long. E. Elle a 3,000 kilom. du N. au S., 2,500 kilom. de l'E. à l'O., 3,160,000 kilom. carrés de superficie et une population d'environ 193,000,000 hab., Indous ou indigènes, Malais, Mongols, Chinois, Guèbres ou Parsis, Arabes, Turcs et Européens, surtout Anglais.

— *Aspect général ; orographie.* La presqu'île indoustanique forme un immense carré divisé en deux triangles inégaux, par une ligne se dirigeant de l'E. à l'O. et parallèle aux monts Vindhia, depuis l'embouchure du Gange jusqu'à celle de l'Indus. Elle comprend l'Indoustan proprement dit et le Decan. L'Indoustan proprement dit forme, dans la plus grande partie de sa surface, une immense vallée, qui ne prend le caractère de pays de montagne que dans la partie N.-E., c'est-à-dire sur le versant méridional de l'Himalaya, et d'une manière moins saillante dans sa partie méridionale, sillonnée par les ramifications du versant septentrional des monts Vindhia, qui la séparent du Decan. Il ne se compose donc que d'une vaste plaine s'étendant des bouches du Gange à celles de l'Indus, et le long de ce fleuve, sur sa rive gauche, jusqu'aux régions N.-O. de l'Himalaya. L'Indoustan proprement dit comprend dès lors tout le bassin du Gange et la gauche du bassin de l'Indus, qui ne forme pas d'ailleurs une ligne de partage bien prononcée, de telle sorte que les contrées basses de l'Indus et du Gange forment une plaine non interrompue, une seule et même vallée, dont l'extrémité orientale est limitée par le Brahmapoutra, à sa sortie de l'Himalaya. Mais ces deux bassins, ces deux parties de la grande vallée indoustanique diffèrent essentiellement l'une de l'autre ; celle du Gange est d'une prodigieuse fertilité, tandis que celle de l'Indus est, en général, beaucoup plus pauvre. Pourtant le sol est assez bien cultivé dans le N. du Pendjab. On rencontre dans la vallée de l'Indus plusieurs parties sablonneuses et incultes, notamment le grand désert de Thurr, qui s'étend parallèlement à l'Indus, sur une longueur de 700 kilom. et une largeur de 150 à 200 kilom. Les grandes plaines du Gange et de l'Indus sont formées de terres alluviales. Le Decan comprend, avec l'île de Ceylan qui en fait partie, à peu près les deux tiers de la superficie totale de l'Inde Cisgangétique ; les monts Vindhia forment la base du triangle du Decan, du côté de l'Indoustan proprement dit ; ils se composent de plusieurs chaînes parallèles. Les Ghattes orientales et les Ghattes occidentales s'élèvent sur les côtés O. et E. du même triangle. Les monts Nilgherries, ou montagnes Bleues (2,700 mètres), unissent les Ghattes orientales et les Ghattes occidentales, par 12° de lat. N. Enfin, pour clore cette nomenclature orographique de l'Indoustan, citons, dans l'île de Ceylan, l'Hamazel ou pic d'Adam.

— *Hydrographie ; côtes ; îles, etc.* La presqu'île indoustanique, enserrée au N. par l'Himalaya, coupée au centre par les monts Vindhia et accidentée à l'O. par les Ghattes occidentales, est partagée en deux versants généraux, l'un exposé à l'E., vers le golfe de Bengale ; l'autre à l'O., vers la mer d'Oman. Les principaux cours d'eau de la partie septentrionale sont : l'Indus, le Gange, la rivière de Kaboul, l'Hydaspes, le Chenab, le Ravi, le Setlege, le Kaggur, le Kalli-Naddy, la Djoumnah ou Jamna, la Ramganga, le Goumty, la Gograh et le Gandak ou Gondo'h. La pente, roide et escarpée vers la côte, est douce et presque insensible à l'E. Les grands cours d'eau du Decan sont : la Nerbudda, le Tapti, le Godavery, la Kistna et le Cavery.

Les côtes de l'Indoustan sont peu découpées ; on remarque cependant à l'O. les golfes de Cuteh et de Cambaye. Le cap Comorin, extrémité méridionale de la presqu'île indoustanique, s'avance au S.-O. du golfe de Manaar, qui sépare l'île de Ceylan du continent. La côte orientale est entrecoupée de nombreuses embouchures et de deltas inondés comme les rivages du Bengale, dont les innombrables canaux du Gange ont formé l'archipel marécageux des Sunderbunds. Parmi les îles des côtes de l'Indoustan, nous citerons celles où les villes de Bombay et de Goa sont situées, Salsette, voisine de Bombay, et Diu, à l'extrémité méridionale de la presqu'île de Guzerate. On doit aussi rattacher à cette contrée l'île de Ceylan, à l'entrée occidentale du golfe de Bengale. Quant aux Laquedives et aux Maldives, elles font partie de l'Indo-Chine ou Inde Transgangétique.

— *Constitution géognostique ; climat ; productions.* La partie septentrionale de l'Indoustan présente des roches de formation primitive, où domine le gneiss mêlé au granit, à l'ardoise, au schiste et à la pierre calcaire. Dans les massifs moins élevés qui bordent les plaines du Gange, et dont le sol est formé de terres alluviales, le silex est assez abon-

dant. Le gneiss compose en grande partie l'ossature des monts Vindhia, tandis que des roches granitiques forment la base des Ghattes occidentales. Le granit, le gneiss et le talc dominent dans la composition de la base des Ghattes orientales. La latérite se rencontre sur plusieurs points de l'Indoustan.

La presqu'île indoustanique offre une grande variété de climats. Une chaleur tropicale règne dans les basses vallées fluviales. Les pluies y sont torrentielles. La plaine du Gange est très-malsaine. L'air est froid et sec dans les régions montagneuses et, sur le plateau du Decan, on jouit du plus délicieux climat ; il y règne, pour ainsi dire, un printemps éternel. « Les saisons et les climats de la partie de la presqu'île indoustanique située au-dessus du tropique du Cancer sont déterminés, dit un voyageur, d'une manière remarquable par les moussons. Les moussons du S.-O. apportent avec elles des brouillards, des pluies tropicales, des ouragans pour la côte occidentale, où les Ghattes de l'O. forment la ligne de partage de la température, en mettant obstacle à ce que les nuages apportés de la mer par les moussons aillent plus loin. Pendant qu'ils s'abattent sur la côte de Malabar, où la saison des pluies dure de mai à septembre, la côte opposée, celle de Coromandel jouit de la belle saison sèche. Ce n'est que lentement que la masse des nuages parvient à franchir la haute muraille des Ghattes occidentales, et alors commence la saison des pluies pour le plateau du Decan. Enfin quand, après de furieuses tempêtes, finit la mousson du S.-O., la mousson N.-O. commence à souffler ; elle chasse les nuages vers les côtes orientales ; la saison des pluies commence pour la côte de Coromandel et y dure d'octobre à janvier, pendant qu'à son tour la côte de Malabar jouit de sa belle saison sèche, et que le plateau où il n'y a point de saison régulière de pluies est rafraîchi par quelques ondées légères. »

Les richesses minérales abondent dans l'Indoustan proprement dit. Un bassin houiller de 90 kilom. de longueur sur 18 de largeur s'étend sur les deux rives de la Dummoda, et passe, croit-on, sous le Gange, pour se prolonger jusqu'au Catchar. On trouve aussi dans l'Inde Cisgangétique de l'argent, du fer, du cuivre, de l'aimant, du silex, des cristaux, de l'argile, de la terre à porcelaine, du gypse, de la chaux, du granit, du porphyre, du mica, du soufre, du borax, du sel, des diamants (ceux du Bengale et du Bundelkand sont les plus beaux du monde), des saphirs, des rubis, des améthystes, des tourmalines, etc. On y pêche des perles.

Le territoire de la présidence de Bengale est couvert de magnifiques forêts et d'une végétation grandiose, partout où se trouve de l'humidité ; mais là où l'eau manque, on ne rencontre que des steppes et des landes, que dessèchent encore davantage des vents brûlants. Il n'est pas rare d'y rencontrer des arbres de 40 mètres de hauteur et des bruyères pouvant rivaliser en élévation avec nos arbres forestiers. Les parties cultivées de la presqu'île indoustanique sont d'une grande fertilité. On récolte dans le Decan presque toutes les céréales d'Europe, et le café, le coton, des fruits de toute espèce. On cultive, dans le bassin du Gange, le froment, l'orge, le millet, le sorgho, le maïs, l'avoine, la canne à sucre, le poivre, le bétel, le chanvre, le gingembre, le café, l'indigo, le pavot, le sésame, le coton, le mûrier, le safran, la gomme laque ; on y trouve aussi tous les arbres fruitiers de l'Europe. C'est certainement le pays le plus fertile du monde, et pourtant (cela s'est vu en 1866) il est quelquefois ravagé par la famine. L'apparition d'un pareil fléau dans cette contrée privilégiée doit être attribuée à l'apathie et à l'imprévoyance des habitants, ainsi qu'au manque de voies de communication dans certains districts.

Dans l'Inde Cisgangétique, la faune est presque aussi variée que la flore. De nombreux éléphants, que l'on apprivoise avec facilité, peuplent les forêts marécageuses de l'Himalaya, les bords du Gange, le plateau du Decan, les taillis et les forêts de Ceylan et les immenses plantations de riz du Bengale. Ces éléphants, plus beaux et plus grands que ceux d'Afrique, deviennent des animaux domestiques d'une grande utilité. On trouve également dans ces forêts : le tigre royal, le lion, la panthère, le rhinocéros, des sangliers, des buffles d'une taille colossale, des crocodiles et d'autres amphibies, une grande variété de singes, etc. A l'exception du cheval, qui est assez rare, tous les animaux domestiques de l'Europe abondent dans les régions cultivées. Les côtes sont peuplées d'une grande variété de poissons. Les insectes brillent d'un éclat inconnu aux zones tempérées. On élève en quantité les vers à soie et les abeilles. Des aigles, des vautours et des faucons peuplent le N. de l'Inde. On trouve aussi dans l'Inde beaucoup de paons, de casoars, des cygnes, des pélicans, des oiseaux de paradis, plusieurs espèces d'ibis, etc.

— *Population; industrie; commerce.* Les nombreuses invasions dont l'Indoustan a été successivement le théâtre ont donné à la population de cette contrée un caractère particulier qu'on ne rencontre nulle autre part au monde. Là, en effet, les diverses peuplades qui se sont ruées sur ce pays ne se sont point superposées, mélangées comme en Europe. Malgré l'action du temps, la variété des races est restée à peu près intacte ; les nations envahissantes se sont juxtaposées, de telle sorte que l'Inde, au point de vue ethnographique, ressemble à une véritable mosaïque de races humaines. Parmi cette nombreuse population, les Indous proprement dits forment la grande masse. « Ils habitent surtout, dit un historien, les plaines du Gange, et on les rencontre aussi sur les diverses côtes de la péninsule ; mais, dans ces différentes contrées, ils forment toujours des castes différant entre elles d'origine, de religion. A côté d'eux existent, en outre, une foule de peuplades tout aussi étrangères les unes aux autres, en ce qui est des usages, de la religion, de la langue et de la conformation physique, et qui, vraisemblablement, sont les derniers débris des habitants primitifs, restés, jusqu'à ce jour, purs de tout mélange avec les envahisseurs et les conquérants. Ordinairement ils habitent les endroits les plus inaccessibles des montagnes et des forêts, tandis que les vallées et les plaines, surtout dans l'Indoustan, sont habitées par les Indous proprement dits ; mais partout ces peuples de montagnes et de forêts, qu'il ne faut pas confondre avec les Indous, sont plus sauvages et plus grossiers que ceux-ci, qui ont fondé, dans le pays de plaine et sur les côtes, une civilisation particulière, et sont ainsi devenus, à proprement parler, la nation civilisée de l'Asie méridionale. Parmi les plus remarquables de ces peuplades plus ou moins étrangères aux Indous, dont nous venons de parler, nous citerons : les Ramousis, fixés dans les Ghattes, aux environs de Pounah ; les Pouharris, qui vivent de la chasse et de l'agriculture, dans les sauvages contrées servant de frontières au Bengale, au Behar et au Gandovana ; les Poulindas, race absolument identique à celle des nègres, fixés aux sources de la Nerbudda ; les Pindaries, qui vivent adonnés au brigandage dans les parties les plus inaccessibles des monts Vindhia, et qui ont embrassé l'islamisme ; les Bhils, caste méprisée, qui vivent disséminés en hordes diverses et exercent généralement le brigandage dans le pays des Radjepoutes et dans le Guzerate ; les Ghonds ou Gonds, qui forment la population autochthone au N. du pays des Mahrattes et surtout dans le Gandouana ; les Koles, les Kands et les Sours, très-semblables à ces derniers, et ayant vraisemblablement de grandes affinités d'origine, fixés dans les montagnes qui servent de limites à la province d'Oressa ; les Koulis, établis sur la rive septentrionale du Godavery ; les Minos, peuple mahométan, qui habitent aujourd'hui paisiblement les environs du golfe de Cutch ; les Wandes et les Singalais, fixés dans l'île de Ceylan ; enfin un grand nombre de tribus réfugiées dans les monts Himalaya, par exemple : les bouddhistes Nirwaris, dans le Népaul ; les Bothijas, dans le Boulan ; les Kanawaris, peuplades agricoles qui habitent le Setledge supérieur ; les Leptchas, les Mourmis, les Limbous, etc., établis dans les régions montagneuses de l'Himalaya. Indépendamment de toutes ces populations autochthones de l'Inde, il existe encore dans cette contrée plusieurs peuplades qui y émigrèrent dans les temps historiques ; en première ligne se placent les Mongols, descendants des Tartares mahométans, généralement d'origine turco-persane, et qui, de nos jours même, ne connaissent pas d'autre langue que le persan. Plus vigoureux, plus grands, plus belliqueux que les Indous proprement dits (qui descendent des anciens Aryas), ils étaient devenus les maîtres du pays, et ils ont propagé l'islamisme même dans la population autochthone, avec laquelle ils se sont quelque peu mêlés. Après eux viennent les Afghans, puis les Arabes, qui, mahométans comme ces derniers, se trouvent dans les villes du Malabar, à Calicut, à Goa, à Guzerate et dans le Moultan. Il faut encore mentionner les Parsis ou Guèbres, ainsi que les Juifs, qu'on prétend être arrivés dans l'Inde à l'époque de la captivité de Babylone ; on les rencontre comme agriculteurs, ouvriers ou marchands dans diverses parties du Malabar, et on les appelle Juifs blancs, pour les distinguer des Juifs noirs, qui, descendant peut-être d'indigènes convertis au judaïsme, sont aujourd'hui répandus dans toute la péninsule. Enfin, nous citerons les chrétiens de diverses Eglises, au nombre de 1,100,000, répandus principalement sur la côte du Malabar ; quelques Abyssins et les Européens établis dans l'Inde. »

La civilisation de l'Inde Cisgangétique diffère essentiellement selon les lieux et les races. Quelques-unes des peuplades de l'Inde sont restées jusqu'à présent à peu près à l'état sauvage ; mais les Indous proprement dits s'adonnent à la culture du sol et ont porté à un étonnant degré de perfection les différents métiers. Malgré les guerres incessantes qui, depuis mille ans, ont désolé cette contrée et fait déchoir son agriculture et son industrie, malgré l'écrasante concurrence des manufactures anglaises, on a pu se convaincre aux expositions universelles de Londres et de Paris que ce pays conserve encore des restes brillants de son ancienne activité industrielle. Les objets de fabrication indoue, élégants et de bon goût, sont recherchés sur les marchés de l'Europe. Ils consistent en percales, mousselines, basins, taffetas, velours, châles, tapisseries, nattes, étoffes de soie, de laine et de coton, ouvrages en cuir, objets d'or et d'argent, de nacre, d'ivoire, etc.

Le commerce de l'Inde en deçà du Gange est très-actif et très-animé ; il consiste principalement dans l'échange des produits agricoles et industriels du pays et dans l'écoulement des marchandises européennes venues par les ports de la presqu'île indoustanique. Le cabotage est très-étendu ; quelquefois même les pirogues arrivent jusqu'à l'île de Ceylan. Le commerce intérieur est presque tout entier entre les mains des Anglais ; cependant les Français, les Américains, les Portugais, les Malais et les Chinois y prennent une part assez importante. Parmi les principaux objets d'exportation, on remarque surtout l'opium, le coton, le poivre, le salpêtre, le bois de teck, le bois de sandal, le sucre, les étoffes de soie et les cachemires.

— *Divisions.* Les divisions territoriales de l'Inde ont subi de nombreuses variations. Quelques géographes, Balbi entre autres, partagent ce pays en quatre régions : Indoustan septentrional, Indoustan méridional, Decan septentrional et Decan méridional. Ces régions sont subdivisées de la manière suivante :

Indoustan septentrional.

Cachemire.	Allahabad.
Ghéroual.	Behar.
Népaul.	Bengale.
Oude.	

Indoustan méridional.

Lahore.	Malwa.
Moultan.	Adjemir.
Sind.	Delhi.
Katch.	Agrah.
Guzzerat.	

Decan septentrional.

Kandeich.	Bérar.
Aurengabad.	Gandouana.
Bedjapour.	Orissa.
Haïderabad.	Circars septentrionaux
Bider.	

Decan méridional.

Kanara.	Karnatic.
Malabar.	Salem ou Barramahàl.
Kotchin.	Maïssour.
Travancor.	Balaghat.
Coïmbetour.	

Au Decan méridional se rattachent l'île de Ceylan, les archipels des Maldives et des Laquedives.

Au point de vue politique, l'Indoustan se divise en Etats indépendants (Népaul, Cachemire) ; Etats alliés ou tributaires de l'Angleterre (Sindhya, Nizam, Mysore, etc.), et Etats européens (Inde anglaise, française, portugaise). Les territoires placés sous l'autorité de l'Angleterre fournissent au gouvernement anglais des contributions régulières, soit en troupes, soit en argent. V. INDE ANGLAISE.

— *Histoire.* L'histoire de l'Inde Cisgangétique, racontée en partie dans l'article précédent (v. INDE), se confond pour le reste avec celle de l'Inde anglaise (v. ci-dessous). Nous devons dire un mot, cependant, des derniers événements de l'Afhganistan, pays que sa situation entre les possessions russes et les possessions anglaises semble réserver à devenir le théâtre d'un grand conflit. En attendant que les deux grandes puissances s'entre-choquent sur son territoire, l'Afhganistan jouit d'une sorte d'indépendance, due à l'attitude réservée imposée à chacun des deux rivaux par la surveillance jalouse de l'autre. Mais, si ces rivalités étrangères assurent au pays une sorte de paix extérieure, elles développent singulièrement les compétitions intérieures, le parti anglais et le parti russe croyant pouvoir compter l'un et l'autre sur l'aide d'une puissante intervention. Le trône, longtemps disputé entre trois frères, Méhémet-Azul-Khan, Méhémet-Azim-Khan et Shere-Ali, est aujourd'hui occupé par ce dernier, qui est un partisan déclaré de l'Angleterre ; il a même accepté de cette dernière puissance une sorte de pension annuelle qui en fait un véritable vassal. C'est une victoire du vice-roi lord Mayo, qui a été assassiné en 1872. Nul ne sait combien de temps elle durera.

— *Religions, linguistique, littérature, beaux-arts.* V. INDE.

INDE TRANSGANGÉTIQUE, INDE AU DELÀ DU GANGE, ou INDO-CHINE, grande région de l'Asie méridionale, bornée au N. par l'empire chinois, à l'E. par le golfe de Tonquin et la mer de Chine, au S. par la mer de Chine, le détroit de Malacca et celui de Singapour, à l'O. par le golfe de Bengale ; entre 90° et 107° de long. E., et 1° et 27° de lat. N.

Les Etats dont se compose l'Inde Transgangétique étant décrits dans le *Grand Dictionnaire* à leur ordre alphabétique, nous nous bornerons, dans cet article, à quelques généralités. A l'exception du royaume de Siam et de l'empire des Birmans, les différentes contrées formant des subdivisions de cette vaste péninsule sont très-peu connues. Le littoral seul a été exploré. Sur les côtes, très-échancrées, s'ouvrent plusieurs golfes, dont les plus importants sont ceux de Martaban, de Siam et de Tonquin. Les parties littorales de l'Indo-Chine, qui bordent à l'orient le golfe de Bengale, forment en quelque sorte aujourd'hui la continuation de l'Indoustan. (V. INDE et INDE CISGANGÉTIQUE.) Toute cette zone littorale, qui comprend l'Arrakan, le Pégou et le Ténassérim, est devenue depuis quelques années une annexe de l'Inde britannique. L'ancien royaume d'Arrakan, avec la côte de Ténasserim, autrefois province de la couronne des Birmans, est une acquisition de la guerre de 1825 ; l'acquisition du Pégou, aux dépens du même empire, est due à la guerre de 1852. Le 31 janvier 1862, une mesure du gouvernement anglais a réuni cet ensemble de territoires sous une seule administration, et en a formé une province qui a reçu le nom de *Birmanie anglaise.* A l'extrémité de la presqu'île de Malacca, l'Angleterre possède aussi la ville de Singapour ; enfin, sur le littoral oriental, dans le royaume d'Annam ou Cochinchine, la France possède, d'après le traité signé le 5 juin 1862, les trois provinces entières de Bien-hoa, Gia-dinh et Dinh-tuông (Mitho), ainsi que l'île de Poulo-Condor. V. INDE FRANÇAISE.

Six grandes chaînes de montagnes divisent la presqu'île indo-chinoise en autant de vallées arrosées par l'Arrakan, l'Iraouaddy, le Zitang, le Salouen, le Meinan et le Memnaikong ou Mékong. De nos jours, trois grands empires dominent dans l'Indo-Chine. Ces empires sont, en allant de l'E. à l'O., Birman, Siam, Annam ou Cochinchine (v. ces mots) et Cambodge. Le sol de l'Indo-Chine est d'une prodigieuse fertilité. Les produits agricoles y sont très-variés, et les richesses minérales y abondent ; les fleuves, navigables sur tout leur parcours, offrent de grands débouchés au commerce. Sur les côtes, un grand nombre de ports sûrs et commodes servent d'entrepôt au commerce de l'Inde avec la Chine, l'Australie et l'Afrique.

Le pays peut se partager géographiquement en six grandes divisions, comprenant chacune plusieurs Etats :

1° Empire birman	Birman. Laos-Birman.
2° Royaume de Siam	Siam propre. Cambodge siamois. Laos siamois. Presqu'île de Malacca.
3° Malacca indépendant. . . .	Royaume de Pérak. Salengore. Djohore. Pahang. Roumbo.
4° Empire d'Annam ou de Vietnam . . .	Cochinchine. Tonquin. Tsiampa. Cambodge annamite. Laos annamite. Bao. Cochinchine française.
5° Possessions anglaises	Assam. Djintiah. Katchar. Arrakan. Pégou. Ténassérim.
6° Iles	Archipel de Nikobar. — d'Andaman.

Les habitants de la presqu'île, de même que les Thibétains, présentent, au point de vue de la conformation physique et de la langue, beaucoup d'affinité avec les peuples du Céleste-Empire ; cette affinité est d'autant plus grande que les populations sont plus rapprochées de ce foyer commun de toute la civilisation de l'Asie orientale. A l'exception des habitants d'Annam, ils ont tous reçu de l'Inde leur civilisation et leur religion. Leurs littératures se sont développées sur la base des livres religieux et des légendes du brahmanisme et du bouddhisme, introduits de Ceylan. Les langues des Indo-Chinois occidentaux eux-mêmes, en adoptant une foule de mots indiens, ont en partie altéré le caractère monosyllabique et chinois qu'elles avaient à l'origine dans le Tonquin. En Cochinchine et dans le Cambodge, le bouddhisme, qui n'y pénétra que dans les premiers temps de notre ère, n'a pas plus réussi qu'en Chine à supprimer les langues et les formes religieuses nationales. V. INDE.

INDE ANGLAISE, dénomination donnée aux vastes territoires que la Grande-Bretagne possède dans les Indes orientales. Nous avons déjà décrit une grande partie de ce vaste empire à l'article INDE CISGANGÉTIQUE ; le lecteur trouvera aux mots PÉGOU, TÉNASSERIM, la description géographique des autres parties de l'Inde anglaise. Nous nous contenterons de rappeler ici les points saillants de cette description, d'indiquer les divisions administratives, les principaux rouages du gouvernement, l'état des finances, de l'instruction publique, etc., en un mot d'esquisser la situation actuelle, politique et administrative, de ces vastes possessions.

L'Inde continentale anglaise couvre une superficie de 1,400,000 milles carrés anglais, ou 3,500,000 kilom. carrés, c'est-à-dire douze fois à peu près plus considérable que celle de la France, ou égale à toute l'Europe continentale, la Russie non comprise. Cet immense territoire est aujourd'hui peuplé de 241 millions d'habitants, dont 186 millions soumis à l'autorité directe du gouverneur. Les climats y varient de celui de la zone torride à celui des régions polaires. De l'embouchure de l'Indus aux frontières septentrionales du Pendjab s'étendent des régions où il est rare qu'il pleuve une fois en cinq ans, tandis que

dans l'est, sous les mêmes parallèles, il tombe annuellement, pendant les trois mois d'été, de 300 à 400 pouces cubes de pluie, et souvent en 24 heures, ce qui représente la masse d'eau qui tombe moyennement en France dans une année entière. Ce que les grands fleuves de l'Inde entraînent de matières solides à l'Océan, pendant une saison des pluies, formerait une masse territoriale égale à l'un de nos départements.

Les races dont se compose la population sont aussi diverses que les climats. Les tribus, distinctes par le langage, par les habitudes, par les croyances, par leur organisation sociale, sont innombrables.

Ce vaste empire indo-britannique, dans lequel la couronne ne posséda, jusqu'en 1858, que l'île de Ceylan, appartenait jusque-là à la fameuse Compagnie des Indes orientales. Après la répression de la révolte des cipayes, un acte du Parlement mit fin à l'existence de cette compagnie et transféra à la couronne le gouvernement de l'Inde anglaise. (V. COMPAGNIE ANGLAISE DES INDES.) Nous rappellerons avant tout que l'empire indo-britannique affecte officiellement le caractère d'une confédération, à la tête de laquelle est placé le gouvernement représentant la reine d'Angleterre. Pour l'Inde Cisgangétique, on distingue, dans les territoires de la couronne, les possessions immédiates et les possessions médiates. Les possessions immédiates sont divisées en quatre gouvernements ou présidences : *Bengale* ou *Calcutta*, *Madras*, *Bombay* et *Pendjab*. Le premier est le siége d'un gouverneur général ou vice-roi, d'un conseil suprême et d'un lieutenant-gouverneur; les deux autres ont chacun un gouverneur, un lieutenant-gouverneur et un conseil; le Pendjab est administré sans conseil, par un gouverneur et un lieutenant-gouverneur pour les provinces nord-ouest, rattachées en 1858 à ce gouvernement. Des indigènes de diverses religions sont appelés à siéger dans le sein du conseil de chaque présidence. Le conseil siégeant à Calcutta est composé de quinze membres, dont huit à la nomination du gouverneur, et sept au choix de leurs collègues; il peut être considéré comme le germe du Parlement indien. Chaque présidence est divisée en districts administrés par un collecteur, qui a dans ses attributions les impôts, la justice, la police, les travaux publics, etc.

Les possessions médiates, gouvernées par des princes indigènes, comprennent, outre les Etats simplement protégés, des Etats avec lesquels le gouvernement anglais a conclu des traités d'alliance subsidiaires et où il peut mettre des garnisons dans les places fortes; ceux-ci sont au nombre de dix, savoir : Cochin ou Kotchin, Catch, Guzerate, Gwalior, Haiderabad, Indour, Mysour, Nagpour ou Bérar, Oude et Travancore. Les Etats indigènes protégés en vertu de traités spéciaux ou d'autres conventions se comptent par centaines; deux cents environ sont de quelque importance.

Dans l'Inde Transgangétique, on peut diviser en deux groupes les Etats sur lesquels les Anglais ont une domination réelle ou seulement nominale. Le tableau suivant indique ces Etats.

Pays à l'O. de l'Iraouady et du Salouen	Royaume d'Assam. Pays de Djintiah. — de Katchar. — de Pégou. — d'Arrakan. — des Moïtay } tributaires. — des Carrows }
Pays à l'E. du Salouen	Province de Martaban. — de Yé. — de Tavay. — de Ténasserim. Ile du Prince-de-Galles. — de Singapour. Province de Malacca

Toutes les possessions de l'Indo-Chine dépendent de la présidence de Calcutta.

Les remaniements administratifs qui ont eu lieu après la grande rébellion ont déjà produit d'excellents résultats. En effet, le caractère de la période actuelle est un grand développement matériel imprimé à l'Inde par les travaux de chemins de fer, de télégraphie électrique et de colonisation qui s'exécutent de toutes parts. La guerre d'Amérique appela l'attention publique sur l'Inde, qui, lors de l'Exposition internationale de 1862, avait prouvé que son territoire est essentiellement propre à la culture du coton, et une grande activité fut donnée à la production cotonnière de ce pays. La récolte a été évaluée, en 1863, à près d'un million de balles. On prévoit même l'époque où, grâce à l'Inde, la fabrique anglaise pourra à peu près se passer des Etats-Unis. Ajoutons, pour faire ressortir encore les avantages de la période dans laquelle l'ancien empire d'Aureng-Zeyb vient d'entrer, que le mode de recrutement des fonctionnaires civils a lieu par des concours. Au lieu d'être nommés directement par le ministre, comme les employés des administrations anglaises, ceux des administrations indiennes ne doivent leur élévation qu'à leur seul mérite. Pour ces insurgés que l'on a si impitoyablement mitraillés a commencé une ère de justice et d'équité. Les faits sont venus démontrer la justesse des réformes accomplies par les Anglais; car, depuis la pacification, la révolte n'a plus relevé la tête.

L'exposé suivant démontre que l'Angleterre a triomphé des difficultés financières de l'Inde, et que la voie suivie par elle est aussi libérale que féconde. Au temps de l'empire mogol, sous Akbar et Aureng-Zeyb, les revenus de l'Inde ont varié de 500 à 650 millions de francs; en 1858-1859, ils étaient de 900 millions de francs; en 1870-1871, ils se sont élevés à 1,308,194,375 francs et les dépenses de la même année à 1,304,707,825 francs. L'opium entre dans ce chiffre pour une somme de 178 millions; car le gouvernement anglais, qui met tant d'ardeur légitime à empêcher la traite des noirs, n'a pu se décider encore à renoncer aux beaux bénéfices que lui procure l'empoisonnement des Chinois.

Le budget de l'armée est assez lourd. Le nombre des soldats européens est de 92,000; mais les maladies enlèvent chaque année 6,000 à 7,000 soldats européens; aussi fait-on les plus grands efforts pour améliorer l'état sanitaire des troupes.

Les travaux publics ont également absorbé, dans ces dernières années, des sommes très-considérables. Les chemins de fer, construits et exploités par l'Etat, représentent actuellement un capital de près de 2 milliards et donnent annuellement un produit net de 65 millions de francs. La télégraphie possède deux lignes qui mettent le pays en communication avec l'Europe; son réseau entier comprend 14,000 milles de fils et produit annuellement 6 millions de francs.

Le niveau de l'instruction parmi les indigènes tend à s'élever de plus en plus, grâce aux encouragements et aux facilités que présente l'admission des enfants dans les écoles fondées ou soutenues par le gouvernement. Les progrès paraissent être surtout remarquables dans les provinces du nord-ouest et à Bombay. Les dépenses occasionnées par l'entretien des écoles dépassent 1 million de francs. L'Etat entretient des écoles nombreuses, et il existe des institutions privées dans lesquelles on enseigne librement toutes les religions du monde. La liberté la plus complète existe pour la presse indigène, qui discute tous les actes du gouvernement.

Les Anglais peuvent se vanter d'avoir aboli d'une manière complète les sacrifices des *suttees* (femmes brûlées sur la tombe de leur mari). Les *thugs* ou étrangleurs ont été si activement traqués que l'on a pu abolir les commissions spéciales chargées de les poursuivre. D'après la notification officielle de l'abolition de cette juridiction spéciale, on sait que 1,300 cas de meurtre commis par des étrangleurs ont été constatés; depuis l'établissement de la commission spéciale dans le Pendjab, environ 800 membres de cette criminelle association furent condamnés à mort.

— *Histoire*. Séduits par l'exemple des Portugais et des Hollandais, leurs successeurs, qui tiraient de leurs possessions de l'Inde d'immenses revenus, les Anglais songèrent de bonne heure à fonder dans ce pays des établissements commerciaux. Dès l'année 1600, le privilége de cette exploitation fut concédé à une compagnie de marchands de Londres, premier germe de la puissante compagnie dont l'autorité souveraine n'a succombé que de nos jours.

Nous avons raconté ailleurs (v. COMPAGNIE) l'histoire de ce gouvernement de marchands; nous avons dit comment l'annexion violente du royaume d'Oude (1858) et l'atroce répression de l'insurrection amenèrent la suppression de la trop puissante compagnie et l'installation d'une administration plus libérale (v. CIPAYES). La sage administration des vice-rois, qui a succédé à celle de la compagnie, a amené un grand apaisement dans les esprits, et la situation des Anglais dans l'Inde semble d'autant mieux assurée, que les administrateurs s'attachent enfin à gagner les indigènes plutôt qu'à les effrayer. En 1869, le duc d'Edimbourg, second fils de la reine Victoria, a visité l'Inde et y a été accueilli avec un véritable enthousiasme par la population, frappée surtout par la magnificence extraordinaire dont le vice-roi, lord Mayo, avait eu l'habileté d'entourer cette visite.

En février 1872, lord Mayo a été assassiné. La politique était complétement étrangère à ce meurtre, commis par un forçat musulman.

INDE FRANÇAISE. Des établissements que la France avait tenté de fonder dans l'Inde, il ne lui reste plus que cinq villes : Mahé, Karikal, Pondichéry, Yanaon et Chandernagor (v. ces divers noms). La population de ces cinq villes réunies est de 253,171 individus, dont 1,471 Européens. Les principaux produits du sol, dans l'Inde française, sont le riz, les menus grains, le coco, le poivre-bétel, l'indigo, le callou et l'arack, liqueurs extraites du cocotier. La principale industrie consiste dans la fabrication des toiles dites guinées. Chandernagor n'a guère de relations qu'avec Calcutta. Mahé et Yanaon ne font pas en tout 500,000 francs d'affaires. Le commerce extérieur, dont le total est de 24 millions, se trouve concentré tout entier à Pondichéry et à Karikal. Le plus grand nombre des articles est dirigé sur l'Inde anglaise par des bâtiments anglais. Des navires français se chargent du transport des marchandises à destination de l'île de la Réunion et de la France. Les exportations consistent surtout en guinées destinées à l'Afrique, particulièrement au Sénégal, en indigo de qualité très-médiocre, en huiles diverses, principalement en huile de coco, en peaux tannées, en épices. Les importations comprennent les vins et liqueurs de France, les vêtements et les pièces de lingerie. Les ports anglais de l'Inde fournissent à la France un débit commercial beaucoup plus important que celui de ses propres colonies. L'importation annuelle s'élève à 4,746,378 francs, et l'exportation à 9,179,125 francs.

Nos possessions de l'Inde sont administrées par un gouverneur, assisté d'un conseil d'administration. Il habite Pondichéry, où se trouvent une cour d'appel et un tribunal de première instance. Il existe quatre autres tribunaux civils à Chandernagor, Mahé, Karikal et Yanaon. Les blancs sont régis par la loi française; quant aux Indiens, ils restent soumis aux lois et coutumes du pays. L'instruction est donnée à 7,000 enfants environ.

— *Histoire*. A diverses reprises, les Français avaient tenté sans succès de fonder des établissements durables dans la presqu'île indoue, lorsque la Compagnie française des Indes orientales, qui venait de se réorganiser (1664), résolut d'y acquérir des possessions. Elle commença par établir un comptoir à Surate, mais l'abandonna bientôt pour acheter Pondichéry, et, en 1688, elle obtint d'Aureng-Zeyb la possession de Chandernagor. Pendant la guerrre qui eut lieu entre Louis XIV et la Hollande, celle-ci s'empara de Pondichéry; toutefois, cette ville retourna à la Compagnie à la suite du traité de Ryswyk (1697), et elle forma bientôt une florissante colonie, grâce à la sage administration de François Martin. Par la suite, la Compagnie acheta Karikal avec son territoire, puis elle s'empara de Yanaon et de Mazulipatam, où la France ne possède plus aujourd'hui qu'une loge, une aldée et deux petits territoires habités par des Indiens. La prospérité de l'Inde française s'accrut sensiblement sous la direction de Dupleix, qui, après avoir dirigé le comptoir de Chandernagor, devint, en 1742, gouverneur de Pondichéry, où il étala le faste et l'autorité d'un vice-roi. Une flotte anglaise étant venue attaquer Pondichéry (1748), Dupleix fit une brillante résistance et empêcha l'ennemi de s'emparer de la ville. Vers la même époque, il reçut de vastes concessions de terrain et des sommes importantes en échange de secours qu'il donna à un rajah du Decan; mais, bientôt après, le rajah fut vaincu et détrôné par les Anglais, pendant que, de son côté, Dupleix était complétement battu devant Maduré, dont il faisait le siége. Rappelé en France à la suite de cet échec, il fut remplacé, en 1756, par Lally, chargé de défendre les établissements français dont voulait s'emparer l'Angleterre. Malheureusement, Lally manquait d'esprit politique, et il se rendit aussitôt extrêmement impopulaire par sa dureté et sa violence. Ayant été attaqué par les Anglais à Pondichéry, il ne trouva nul appui dans la population, qu'il s'était aliénée, et se vit contraint de rendre la ville et de se constituer prisonnier. Les autres possessions françaises de l'Inde tombèrent successivement au pouvoir de l'Angleterre, qui les rendit à la France quelques années après, mais en partie ruinées et sensiblement diminuées. L'infériorité de sa marine, la dissémination de ses possessions ne permettaient pas à la France de soutenir avec avantage une lutte avec l'Angleterre dans ces régions lointaines. Aussi, lors des guerres qui eurent lieu sous la République et le Consulat entre notre pays et les Anglais, ces derniers se rendirent-ils maîtres de nos colonies indoues (1793 et 1803); elles nous furent rendues à la suite des traités qui eurent lieu après la seconde rentrée des Bourbons, et nous les avons toujours conservées depuis.

INDE PORTUGAISE. Les Portugais, qui ont longtemps, parmi les nations européennes, dominé seuls dans l'Inde, ne possèdent plus dans ce pays que Goa, Pandjim, Damaun et Diu. La première apparition des Portugais dans l'Inde date de l'expédition de Vasco de Gama (1497). Pour protéger leur commerce, qui prit un rapide accroissement, ils fondèrent divers établissements, construisirent des forts, bâtirent des villes. Deux grands noms se rattachent aux commencements de la puissance portugaise dans l'Inde, et expliquent son rapide accroissement : Almeida et surtout Albuquerque, le véritable fondateur de cet empire, à qui il donna Goa pour capitale. Mais on pouvait dès lors entrevoir les causes inévitables de sa dissolution. Les conquérants portugais, guidés surtout par l'ambition et le fanatisme, s'occupaient plutôt de dompter les indigènes, d'en faire des esclaves pour les soumettre de force à la foi, que de les gagner par une sage tolérance et par l'influence de la civilisation. Il est impossible, dans un pays où l'on ne saurait avoir la supériorité du nombre, de régner éternellement par la force. Aussi les Hollandais, en attaquant les colonies portugaises, trouvèrent facilement des alliés parmi les indigènes que les Portugais n'avaient pu dompter et n'avaient pas essayé de séduire; après une série de défaites, ils durent abandonner la plus grande partie de leurs possessions.

INDE NÉERLANDAISE. L'histoire des possessions hollandaises de l'Inde se confond avec celle de la Compagnie des Grandes Indes (v. COMPAGNIE). Lorsque cette institution fut supprimée par les états généraux, en 1795, ses finances étaient dans un état complet de délabrement, par suite de la mauvaise gestion de ses affaires. La république Batave déclara propriété nationale les possessions hollandaises de l'Inde. Cet état de choses dura jusqu'en 1824, époque où une nouvelle compagnie fut fondée, avec des priviléges analogues à ceux de l'ancienne, moins étendus toutefois. Un vice radical, toujours menaçant pour l'avenir des colonies hollandaises, a été rétabli avec la compagnie · c'est le monopole commercial.

INDÉBROUILLABLE adj. (ain-dé-brou-lla-ble; *ll* mll. — du préf. *in*, et de *débrouillable*). Que l'on ne peut débrouiller : *Echeveau* INDÉBROUILLABLE.

— Fig. Qui ne peut être éclairci, expliqué ou compris : *Affaire* INDÉBROUILLABLE. *Point d'histoire* INDÉBROUILLABLE. *La question du bien et du mal est un chaos* INDÉBROUILLABLE *pour ceux qui cherchent de bonne foi.* (Volt.)

INDÉCACHETABLE adj. (ain-dé-ka-che-ta-ble — du préf. *in*, et de *décachetable*). Que l'on ne peut décacheter : *Enveloppe de lettre* INDÉCACHETABLE.

INDÉCEMMENT adv. (ain-dé-sa-man — (du préf. *in*, et de *décemment*). D'une manière indécente : *Etre vêtu* INDÉCEMMENT. *Se découvrir* INDÉCEMMENT.

— Contre la bienséance : *Agir, se comporter* INDÉCEMMENT. *Répondre* INDÉCEMMENT.

INDÉCENCE s. f. (ain-dé-san-ce — du préf. *in*, et de *décence*). Vice de ce qui est contraire à la décence : *L'*INDÉCENCE *des habits, des manières, des discours.*

La danse et tous les arts, briguant de vils succès,
De leurs jeux effrontés déployant l'*indécence*,
Par des tableaux impurs appellent la licence.
LEGOUVÉ.

‖ Action, propos, chose contraire à la décence ou aux bienséances : *Dire, commettre une* INDÉCENCE. *Ouvrage plein d'*INDÉCENCES. *Une pareille flagornerie est une véritable* INDÉCENCE.

INDÉCENT, ENTE adj. (ain-dé-san, an-te — du préf. *in*, et de *décent*). Contraire à la décence : *Paroles* INDÉCENTES. *Habit* INDÉCENT. *Action* INDÉCENTE. *Posture* INDÉCENTE. *Tableau* INDÉCENT. *Une nudité entière est quelquefois sans indécence; une nudité partielle est souvent très-*INDÉCENTE. (Senancour.) *Les danseuses de l'Opéra n'ont de vêtement que bien juste de quoi rendre la nudité plus* INDÉCENTE. (A. Karr.) ‖ Qui dit ou fait des choses indécentes : *Vous êtes bien* INDÉCENT. *Cette femme est très-*INDÉCENTE *dans sa mise.*

— Contraire aux bienséances : *La raillerie est toujours* INDÉCENTE. (Mme de Puysieux.)

Le roi n'éclata point : les cris sont *indécents*
A la majesté souveraine.
LA FONTAINE.

— s. m. Ce qui est indécent, contraire à la décence : *Dès que le faux, le mauvais et l'*INDÉCENT *sont applaudis dans les ouvrages d'esprit, ils le sont bientôt dans les mœurs.* (Mass.)

INDÉCHIFFRABLE adj. (ain-dé-chi-fra-ble — du préf. *in*, et de *déchiffrable*). Impossible ou très-difficile à déchiffrer ou à deviner : *Ecriture* INDÉCHIFFRABLE. *Logogriphe* INDÉCHIFFRABLE. *Manuscrit* INDÉCHIFFRABLE. *C'est visiblement pour cacher la négligence de son instruction que Napoléon a rendu son écriture* INDÉCHIFFRABLE. (Chateaub.)

— Impossible ou très-difficile à exécuter, en parlant de musique : *Air* INDÉCHIFFRABLE.

INDÉCHIFFRABLEMENT adv. (ain-dé-chi-fra-ble-man — rad. *indéchiffrable*). D'une manière indéchiffrable : *Manuscrit* INDÉCHIFFRABLEMENT *écrit.*

INDÉCHIRABLE adj. (ain-dé-chi-ra-ble — du préf. *in*, et de *déchirable*). Qui ne peut être déchiré, qui n'est pas sujet à se déchirer : *Etoffe* INDÉCHIRABLE.

INDÉCIS, ISE adj. (ain-dé-si, ize — d'un type latin *indecisus*, proprement qui n'est pas tranché, qui n'est pas coupé, de *in* négatif, et de *decisus*, participe passif de *decidere*, couper, décider. Scheler remarque fort judicieusement que le simple *décis* n'existe pas, et que, par cette raison, il vaudrait mieux dire *indécidé*). Douteux, incertain; qui n'est pas décidé, résolu : *Question* INDÉCISE. *Victoire restée* INDÉCISE.

— Indéterminé, mal défini; difficile à distinguer, à reconnaître : *Traits* INDÉCIS. *Lumière* INDÉCISE. *Formes vagues et* INDÉCISES.

L'honneur ne souffre rien d'*indécis* sur son compte.
LA CHAUSSÉE.

— Qui a de la peine à se décider; qui n'a point encore pris un parti : *Caractère, esprit* INDÉCIS. *Je suis encore* INDÉCIS. *Il n'y a que les sots qui soient* INDÉCIS. (Catherine II.)

— Substantiv. Personne indécise : *Les* INDÉCIS *ressemblent beaucoup aux lâches. A force de voir les différents côtés des choses, on devient* INDÉCIS. (Renan.)

INDÉCISION s. f. (ain-dé-si-zi-on — du préf. *in*, et de *décision*). Caractère, état d'une personne indécise : *Etre, flotter dans l'*INDÉCISION. *L'*INDÉCISION *et l'incertitude conduisent souvent au préjugé et à la surprise.* (Mass.)

— Etat, caractère de ce qui est indécis,

mal défini, indéterminé, peu prononcé : *Être arrêté par l'*INDÉCISION *du temps. L'*INDÉCISION *du mouvement dénonce le vide du cerveau.* (V. Hugo.)

— **Syn. Indécision, doute, incertitude,** etc. V. DOUTE.

INDÉCLINABILITÉ s. f. (ain-dé-kli-na-bi-li-té — rad. *indéclinable*). Caractère de ce qui est indéclinable, inévitable, de ce qu'il est impossible de repousser : *Donnez aux contre-remontrants l'*INDÉCLINABILITÉ *ou irrésistibilité de la grâce, ils n'en demanderont jamais davantage.* (Fén.)

— Gramm. Caractère des mots qui ne se déclinent point, bien qu'appartenant à une catégorie de mots généralement déclinables : *L'*INDÉCLINABILITÉ *de certains noms latins.*

INDÉCLINABLE adj. (ain-dé-kli-na-ble — du préf. *in*, et de *déclinable*). Inévitable; que l'on ne peut décliner, repousser : *Le plaisir indélibéré produira dans l'homme un bon vouloir d'une manière invincible,* INDÉCLINABLE *et toute-puissante.* (Fén.) *L'obéissance est la loi* INDÉCLINABLE *de toute vie humaine.* (Le P. Félix.)

— Gramm. Se dit des mots qui, appartenant à des catégories de mots déclinables, ont cependant la même forme à tous les cas : *Le mot latin* cornu *est* INDÉCLINABLE *au singulier.* ‖ Se dit aussi des mots qui, n'étant susceptibles d'exprimer ni le genre, ni le nombre, ni la personne, conservent invariablement leur forme. ‖ On dit aussi INVARIABLE.

— s. m. Mot qui ne se décline point, dans les langues à déclinaisons.

INDÉCOMPOSABLE adj. (ain-dé-kon-po-za-ble — du préf. *in*, et de *décomposable*). Qui ne peut être décomposé : *Substance* INDÉCOMPOSABLE. *Toutes ces parties* INDÉCOMPOSABLES *à jamais sont des éléments.* (Volt.)

— Fig. Que l'on ne peut analyser; en qui l'on ne peut distinguer des parties : *La conscience est un fait primordial, insaisissable, irréductible,* INDÉCOMPOSABLE *comme la liberté.* (Giraud.)

INDÉCOMPOSÉ, ÉE adj. (ain-dé-kon-po-zé — du préf. *in*, et de *décomposé*). Qui n'est pas décomposé : *Les corps appelés simples sont des corps* INDÉCOMPOSÉS.

INDÉCOUSABLE adj. (ain-dé-kou-za-ble — du préf. *in*, et de *décousable*). Qui ne peut se découdre, qui est très-solidement cousu : *Chaussure* INDÉCOUSABLE.

INDÉCROTTABLE adj. (ain-dé-kro-ta-ble — du préf. *in*, et de *décrottable*). Qu'on ne peut décrotter : *Chaussure* INDÉCROTTABLE.

— Fam. Incorrigible, impossible à changer en bien : *Homme* INDÉCROTTABLE. *Caractère* INDÉCROTTABLE.

INDÉFECTIBILITÉ s. f. (ain-dé-fè-kti-bi-li-té — du préf. *in*, et de *défectibilité*). Caractère de ce qui est indéfectible : *L'*INDÉFECTIBILITÉ *de la liberté n'est malheureusement pas un dogme.*

— Théol. Privilége attribué à l'Eglise, de ne pouvoir périr et de durer jusqu'à la consommation des siècles.

— **Encycl.** Théol. *Indéfectibilité de l'Eglise.* C'est un fait admis parmi les théologiens catholiques, que l'Eglise, société dont tous les membres ont une même foi, reçoivent les mêmes sacrements, sont soumis aux mêmes pasteurs et ont un même chef, est une société perpétuelle et indéfectible; non-seulement, à leurs yeux, cette société ne peut pas périr en disparaissant de la terre, mais elle doit toujours rester fidèle aux enseignements de Jésus-Christ : l'esprit de vérité est en elle jusqu'à la consommation des siècles, et les portes de l'enfer ne peuvent point prévaloir contre elle.

Pour preuve de l'*indéfectibilité* de l'Eglise, on allègue la promesse faite par Jésus à ses disciples d'être avec eux jusqu'à la consommation des siècles, et ces paroles de Jésus à Pierre : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. »

Il ne faut pas confondre l'*indéfectibilité* de l'Eglise avec son infaillibilité. Les protestants, qui nient l'infaillibilité, puisque le fait même de la réformation suppose que l'Eglise était tombée dans l'erreur au moment où Luther et Calvin entreprirent de la faire rentrer dans le véritable esprit des livres saints et de la tradition apostolique, admettent l'*indéfectibilité*, et soutiennent qu'au temps même où la majorité des docteurs chrétiens enseignait des choses contraires à la vérité, il y avait toujours un nombre plus ou moins grand de fidèles qui, dans leur for intérieur, restaient les purs disciples de l'Evangile, et que c'étaient eux seuls qui constituaient la véritable Eglise, celle contre laquelle les portes de l'enfer ne peuvent jamais prévaloir. Quant à la question de l'*infaillibilité*, elle sera traitée à ce dernier mot.

INDÉFECTIBLE adj. (ain-dé-fè-kti-ble — du préf. *in*, et de *défectible*). Qui ne peut défaillir ou cesser d'être : *L'Eglise est* INDÉFECTIBLE. (Acad.) *En France, le parti de l'ordre est* INDÉFECTIBLE; *il n'y en a pas d'autre.* (Proudh.) *L'autorité surhumaine du pape est toujours* INDÉFECTIBLE *par l'assistance de Celui qu'elle représente.* (L'abbé Bautain.)

INDÉFECTIBLEMENT adv. (ain-dé-fè-kti-ble-man — rad. *indéfectible*). D'une manière indéfectible : *Le pape est venu enseigner* INDÉFECTIBLEMENT *la vérité.* (L. Veuillot.)

INDÉFENDABLE adj. (ain-dé-fan-da-ble — du préf. *in*, et de *défendable*). Qui ne peut être défendu : *Cause* INDÉFENDABLE. *Cette pièce, à le bien prendre, est tout à fait* INDÉFENDABLE. (Mol.) ‖ Quelques éditions de Molière portent INDÉFENSABLE, ce qui paraît une erreur.

INDÉFINI, IE adj. (ain-dé-fi-ni — du préf. *in*, et de *défini*). Dont on ne peut atteindre ou assigner les limites : *Espace* INDÉFINI. *Ligne* INDÉFINIE. *Progression* INDÉFINIE. *Divisibilité* INDÉFINIE *de l'espace. La perfectibilité de l'homme est réellement* INDÉFINIE. (Condorcet.) *Le progrès* INDÉFINI *et continu est une chimère partout démentie par l'histoire et par la nature.* (Lamart.)

— Dont on n'a pas donné la définition; qui reste indéterminé : *Idée* INDÉFINIE. *Sensation* INDÉFINIE.

— Logiq. *Proposition indéfinie*, Proposition générale qui convient à tous les êtres de la même espèce.

— Gramm. Qui exprime une idée générale, non appliquée à un objet déterminé : *Sens* INDÉFINI. On *est un sujet* INDÉFINI. ‖ *Pronom indéfini*, Mot vague, ne désignant pas une personne déterminée, comme *on*, *quelqu'un*, *quiconque*, et rangé par quelques grammairiens dans la classe des pronoms. ‖ *Articles indéfinis*, Nom donné par quelques grammairiens à *un*, *du*, mis pour *quelque;* à *des* pour *quelques*, qui se placent devant les noms quand ils sont pris dans un sens indéterminé. ‖ *Adjectifs indéfinis*, Nom donné à des adjectifs qui déterminent le sens des mots d'une manière vague ou générale, comme *aucun, quelque, chaque, nul, plusieurs*, etc. ‖ *Prétérit* ou *passé indéfini*, Temps composé de l'indicatif, exprimant une action passée, mais sans relation nécessaire à une époque déterminée, ou sans sortir du jour où l'on est, d'un temps qui n'est pas encore entièrement écoulé, comme *j'ai parlé, j'ai vu, je suis arrivé*, etc. ‖ *Mode indéfini*, Nom sous lequel on désigne quelquefois les modes impersonnels, savoir l'infinitif et le participe.

— Chim. *Combinaisons indéfinies*, Combinaisons qui se font dans des proportions arbitraires, variables à volonté entre certaines limites.

— Bot. Dont le nombre n'est pas déterminé, constant, invariablement fixé : *Etamines* INDÉFINIES. ‖ Dont le bourgeon terminal s'allonge d'une manière indéfinie : *Tige* INDÉFINIE. *Rameau* INDÉFINI. ‖ *Inflorescence indéfinie*, Celle où il n'existe pas de fleur terminale, et où l'axe peut croître indéfiniment.

— s. m. Ce qui est indéfini : *L'*INDÉFINI *est ce qui se développe entre deux termes infiniment distants, de manière à s'en rapprocher toujours.* (Lacordaire.)

— **Encycl.** Philos. Il ne faut pas confondre le mot *indéfini* avec le mot *infini*, dont il se rapproche. L'infini est l'opposé du fini; l'*indéfini* est l'opposé du défini; en d'autres termes, l'*indéfini* est ce qui n'a pas de limites déterminées accessibles à notre esprit; le défini, au contraire, ce dont la limite est nettement fixée dans notre esprit; ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, l'idée abstraite d'être est indéfinie; elle n'est pas plutôt ceci que cela; elle peut être tel être ou tel autre être; mais l'idée d'homme, de cheval ou de singe est définie; nous en connaissons le contenu; nous savons quelles sont les propriétés particulières qui donnent à tel être le caractère de l'humanité ou de telle ou telle animalité. L'*indéfini*, nous venons de le voir, est tout ce qui n'a pas de limite assignable par notre esprit; mais cela n'empêche pas qu'il ne puisse avoir une limitation dans la réalité objective des choses. L'infini, au contraire, n'a pas de limites dans notre esprit, mais ne peut non plus en recevoir hors de notre esprit, sans cesser par là même d'être l'infini; en un mot, l'infini est un indivisible, comme l'a dit Descartes en parlant de la volonté. Il suit de là que l'*indéfini* est divisible.

« En voyant, dit Descartes, des choses dans lesquelles, selon certains sens, nous ne remarquons point de limites, nous n'assurerons pas pour cela qu'elles soient infinies; mais nous les estimerons seulement *indéfinies*. Ainsi, parce que nous ne saurions imaginer une étendue si grande que nous ne concevions en même temps qu'il y en peut avoir une plus grande, nous dirons que l'étendue des choses possibles est *indéfinie;* et, parce qu'on ne sauroit diviser un corps en des parties si petites que chacune de ces parties ne puisse être divisée en d'autres plus petites, nous penserons que la quantité peut être divisée en des parties dont le nombre est *indéfini;* et, parce que nous ne saurions imaginer tant d'étoiles que Dieu n'en puisse créer davantage, nous supposerons que leur nombre est *indéfini*, et ainsi du reste. Et nous appellerons les choses *indéfinies*, plutôt qu'infinies, afin de réserver à Dieu seul le nom d'infini, tant à cause que nous ne remarquons point de bornes en ses perfections, comme aussi à cause que nous sommes très-assurés qu'il n'y en peut avoir. » (*Principes*, 1re partie, chap. XXVI et XXVII.) V. INFINI.

INDÉFINIMENT adv. (ain-dé-fi-ni-man — rad. *indéfini*). D'une manière indéfinie : *Progresser* INDÉFINIMENT. *Ajourner* INDÉFINIMENT *une affaire. Une excellente éducation pourrait multiplier* INDÉFINIMENT *les talents et les vertus.* (Helvét.) *Il est absurde et immoral de prétendre qu'un homme ait le droit d'abuser de tout un peuple* INDÉFINIMENT. (Guéroult.)

— Gramm. Dans un sens indéfini : *Mot pris* INDÉFINIMENT.

INDÉFINISSABLE adj. (ain-dé-fi-ni-sa-ble — du préf. *in*, et de *définissable*). Qui ne peut être défini : *Terme* INDÉFINISSABLE. *Dieu est* INDÉFINISSABLE.

— Fig. Qu'on ne peut s'expliquer, dont on ne peut se rendre compte : *Sensation* INDÉFINISSABLE. *Trouble* INDÉFINISSABLE. *De toutes les facultés de l'esprit, la plus* INDÉFINISSABLE, *selon nous, c'est le style.* (Lamart.) ‖ Dont on ne peut comprendre la manière d'agir ou de penser : *Homme* INDÉFINISSABLE. *Caractère* INDÉFINISSABLE. *Une femme ne peut se définir, et de toutes les femmes les Parisiennes sont les plus* INDÉFINISSABLES. (Dufresny.)

INDÉHISCENCE s. f. (ain-dé-iss-san-ce — du préf. *in*, et de *déhiscence*). Etat des fruits indéhiscents.

INDÉHISCENT, ENTE adj. (ain-dé-iss-san, an-te — du préf. *in*, et de *déhiscent*). Bot. Se dit des fruits qui ne s'ouvrent pas naturellement à la maturité : *Péricarpe* INDÉHISCENT. *Fruit* INDÉHISCENT.

INDE IRÆ, mots latins qui signifient *De là la colère*, c'est-à-dire tels sont les *motifs de sa haine, de son irritation :*

« Lorsque l'ardent Lucilius, dit Juvénal à la fin de sa première satire, s'arme de sa plume comme d'un glaive menaçant, le criminel rougit et sent son cœur se glacer; la sueur des remords se répand dans son sein : *de là cette colère* et ces pleurs, avant-coureurs de la vengeance. »

JUVÉNAL.

« Un avocat sarde, député de Caluso, avait consenti à tenir un enfant de sa paroisse sur les fonts baptismaux. Mais l'évêque lui a défendu de remplir les fonctions de parrain. M. B. est libéral; il a voté avec la majorité de la Chambre des lois que le clergé n'a pas vues d'un œil favorable : *Inde iræ.* »

E. DE LA BÉDOLLIÈRE.

INDEL s. m. (ain-dèl — mot malais). Bot. Nom vulgaire d'un palmier du genre élate.

INDÉLÉBILE adj. (ain-dé-lé-bi-le — du préf. *in*, et de *délébile*). Que l'on ne peut effacer : *Encre* INDÉLÉBILE. *Couleur* INDÉLÉBILE. *Tache, marque* INDÉLÉBILE. *La grimace des niais finit par creuser un pli* INDÉLÉBILE *dans leur visage.* (Th. Gaut.)

— Fig. Qui ne se perd pas, qui n'est pas détruit par le temps : *Les impressions reçues dans l'enfance sont* INDÉLÉBILES. (Mme Monmarson.) *Juste ou non, la sentence de nos tribunaux est une tache* INDÉLÉBILE. (G. Sand.)

— **Syn. Indélébile, ineffaçable.** Ce qui est *indélébile* ne peut jamais disparaître entièrement; la forme peut changer, mais la matière, le fond reste toujours. Ce qui est *ineffaçable* pourra toujours être reconnu; si par hasard la matière changeait, la forme apparente subsisterait toujours, et l'objet paraîtrait toujours le même. Une inscription gravée en caractères *ineffaçables* pourra se lire jusque dans les temps éloignés. Le baptême imprime un caractère *indélébile*, c'est-à-dire que l'homme baptisé reste toujours chrétien lors même que rien dans sa conduite extérieure ne peut plus faire reconnaître à quelle religion il appartient.

INDÉLÉBILEMENT adv. (ain-dé-lé-bi-le-man — rad. *indélébile*). D'une manière indélébile, impérissable : *La possession de la terre lie* INDÉLÉBILEMENT *le possesseur à l'Etat.* (Turgot.)

INDÉLÉBILITÉ s. f. (ain-dé-lé-bi-li-té — rad. *indélébile*). Caractère de ce qui est indélébile : *L'*INDÉLÉBILITÉ *d'une nouvelle encre. L'*INDÉLÉBILITÉ *du caractère sacerdotal.*

INDÉLIBÉRÉ, ÉE adj. (ain-dé-li-bé-ré — du préf. *in*, et de *délibéré*). Que l'on fait sans délibération, sans réflexion : *Acte* INDÉLIBÉRÉ. *Mouvement* INDÉLIBÉRÉ. *Le changement le plus essentiel que le péché ait fait dans notre âme, c'est qu'un attrait* INDÉLIBÉRÉ *du plaisir sensible prévient tous les actes de nos volontés.* (Boss.)

INDÉLIBÉRÉMENT adv. (ain-dé-li-bé-ré-man — du préf. *in*, et de *délibérément*). D'une manière indélibérée : *Parler, agir* INDÉLIBÉRÉMENT.

INDÉLIBROME s. m. (ain-dé-li-bro-me). Chim. Composé de brome et d'acide isamique, dérivé de l'isatine, substance jaune, insoluble dans l'eau, ayant pour formule

$$C^{32}H^{8}Br^{4}Az^{3}O^{8}.$$

INDÉLICAT, ATE adj. (ain-dé-li-ka, a-te — du préf. *in*, et de *délicat*). Qui n'a pas de délicatesse dans les sentiments : *Homme* INDÉLICAT. *Esprit* INDÉLICAT. ‖ Qui est fait ou dit avec indélicatesse : *Procédé* INDÉLICAT.

INDÉLICATEMENT adv. (ain-dé-li-ka-te-man — rad. *indélicat*). D'une manière indélicate : *Agir* INDÉLICATEMENT.

INDÉLICATESSE s. f. (ain-dé-li-ca-tè-se — du préf. *in*, et de *délicatesse*). Manque de délicatesse dans les sentiments ou dans les procédés : *Le raffinement moderne consiste dans la délicatesse des mots et dans l'*INDÉLICATESSE *des pensées et des actions.* (Mme de Blessington.) ‖ Procédé indélicat, action qui suppose une absence de délicatesse de sentiments ou de conscience chez celui qui la commet : *Commettre des* INDÉLICATESSES.

INDELTA s. f. (ain-dèl-ta). Nom de l'une des fractions de l'armée suédoise.

— **Encycl.** Les troupes dites *indelta* sont réparties à la campagne, où chaque soldat possède quelques arpents de terre, avec une maison. C'est là la base d'une armée excellente. L'*indelta* reçoit son éducation militaire dans les camps; mais, dans l'intervalle des réunions annuelles, elle n'est pas isolée dans les casernes; elle vit, au contraire, avec le reste de la population, dont elle partage les travaux pacifiques. Toutefois, malgré l'attachement voué à cette institution par le gouvernement et le peuple suédois, l'*indelta* ne constituant pas une force assez importante, la diète y a ajouté une réserve et une landsturm.

INDEMNE adj. (ain-dè-mne — lat. *indemnis;* du préf. *in*, et de *damnum*, dommage). Jurispr. Qui n'a subi aucun dommage; qui a été indemnisé : *Rendre quelqu'un* INDEMNE. *Sortir* INDEMNE *d'une affaire.*

INDEMNISATION s. f. (ain-dè-mni-za-si-on — rad. *indemne*). Action d'indemniser; fixation d'une indemnité : *L'*INDEMNISATION *des locataires évincés par l'expropriation.*

INDEMNISÉ, ÉE (ain-dè-mni-zé) part. passé du v. Indemniser. Dédommagé : *Être* INDEMNISÉ *de ses dépenses, de ses pertes.*

INDEMNISER v. a. ou tr. (ain-dè-mni-zé — rad. *indemne*). Dédommager du dommage souffert, des pertes éprouvées : *Il fallut un milliard pour* INDEMNISER *les émigrés.* (Mich. Chev.)

INDEMNITAIRE s. m. (ain-dè-mni-tè-re — rad. *indemnité*). Personne qui reçoit une indemnité : *Les* INDEMNITAIRES *de la ville de Paris.* ‖ S'est dit particulièrement des émigrés français à qui la Restauration accorda une indemnité.

INDEMNITÉ s. f. (ain-dè-mni-té — lat. *indemnitas*, de *indemnis*, indemne, formé de *in* négatif, et *damnum*, dommage; proprement punition qui entraîne une perte; probablement le même que le sanscrit *dama, damana, damathu*, punition et contrainte, amende, de la racine *dam*, dompter, à moins que *damnum* ne soit pour *dabnum*, auquel cas il se rapporterait à la racine sanscrite *dabh*, nuire). Somme accordée comme dédommagement : *Obtenir, demander une* INDEMNITÉ. *Adjuger, accorder une* INDEMNITÉ. INDEMNITÉ *pour cause d'expropriation. C'est un principe de notre droit public, que nul ne peut être privé de sa propriété, si ce n'est pour cause d'utilité générale, et moyennant une juste et préalable* INDEMNITÉ. (Proudh.)

— Par ext. Compensation, dédommagement : *La nature, en donnant tant de grâces et de finesse aux femmes, a voulu leur accorder une* INDEMNITÉ *pour leur génie.* (De Lévis.)

Songeons durant le calme, ainsi que dans l'orage,
Que les biens ont leur alliage,
Et les maux leurs *indemnités.*

LEMIERRE.

— Hist. Nom donné au traitement des membres du Corps législatif et du Directoire, sous la constitution de l'an III, et rétabli en 1848. ‖ Somme votée par les Chambres législatives, sous la Restauration, pour indemniser les émigrés dont les biens avaient été confisqués.

— Politiq *Bill d'indemnité*, Acte par lequel les Chambres anglaises absolvent un ministre d'une mesure contraire aux lois. ‖ Par anal. Oubli volontaire d'un acte répréhensible : *Accorder à des écoliers un* BILL D'INDEMNITÉ.

— Jurispr. Recours de la femme contre les héritiers du mari, pour les dettes auxquelles elle s'est obligée pendant la communauté. ‖ Remise sur le prix des baux en cas de non-jouissance, ou de perte produite par des causes de force majeure.

— Féod. Droit dû au seigneur par les biens tombant en mainmorte, pour l'indemniser des droits de mutation que la mainmorte avait supprimés. ‖ Somme due lorsqu'un fief relevant d'un seigneur acquérait un titre qui le faisait relever du roi. ‖ Droit que l'on payait au seigneur lorsqu'on obtenait du roi des lettres d'affranchissement.

— Administr. *Indemnité de logement*, Somme allouée à un employé qui aurait droit à un logement qu'on ne lui fournit pas.

— **Syn. Indemnité, dédommagement.** V. DÉDOMMAGEMENT.

— **Encycl.** Jurispr. En style féodal, le mot *indemnité* désignait le droit que possédaient les seigneurs sur les établissements religieux situés dans le ressort de leur seigneurie. Ce droit avait été institué pour les dédommager des redevances qu'ils auraient pu recevoir ultérieurement à chaque mutation, si les fonds acquis fussent restés entre les mains des possesseurs ordinaires.

Dans notre droit civil, des *indemnités* sont fréquemment attribuées, soit en vertu d'une convention, soit en vertu d'une disposition de

la loi, comme réparation d'un dommage causé. Lorsqu'une *indemnité* est payée par un particulier à un autre particulier en vertu d'un jugement, elle prend ordinairement le nom de *dommages-intérêts*.

En matière de communauté, on donne le nom d'*indemnités* aux sommes que les époux ou leurs héritiers doivent à la communauté quand ils se sont enrichis à ses dépens. En ce qui concerne les conventions matrimoniales, on appelle *indemnité* le droit de recours en faveur de la femme sur les biens de son époux, pour ses reprises dotales et les obligations qu'elle aurait pu contracter avec lui durant le mariage. Pour exercer ce recours, la femme doit renoncer à la communauté, et elle n'a droit qu'à la moitié, dans le cas où elle l'accepte. On désigne encore sous le nom d'*indemnité* la garantie que l'un des époux peut exercer contre l'autre en raison d'une dette personnelle à celui-ci et acquittée par celui-là (art. 1478 du code civil). La femme a principalement droit à une *indemnité* sur les biens de son époux, comme sur ceux de la communauté, pour les dettes auxquelles elle s'est obligée pour son mari, ou qui excèdent sa part dans la communauté (art. 2155 du code civil).

Quand un fermier n'a pas joui pleinement de l'effet de son bail, à raison, par exemple, de sinistres provenant de force majeure, il a le droit de réclamer une *indemnité* (art. 1744 du code civil). Il peut alors lui être fait une remise sur le prix des baux, en cas de non-jouissance pour le temps qu'a duré la non-jouissance, ou équivalente à la perte de la récolte anéantie par la grêle, par des événements de guerre ou toute autre cause imprévue et indépendante de son fait.

Dans certains cas, c'est l'Etat ou une ville qui donne des *indemnités* aux particuliers. C'est ce qui arrive notamment lorsqu'un propriétaire est dépossédé d'un immeuble pour cause d'utilité publique. Nous avons longuement parlé des formalités à suivre, en ce cas, au mot EXPROPRIATION.

Par suite du soulèvement des noirs, qui eut lieu à Saint-Domingue en 1793, les colons de l'île se virent dépossédés de tous leurs biens et vinrent se réfugier en France; l'Etat leur donna des secours annuels et obtint de la république d'Haïti une *indemnité* de 150 millions, sur laquelle une trentaine de millions seulement ont été versés. L'Etat paye des subsides annuels aux réfugiés de Saint-Domingue ayant justifié qu'ils étaient propriétaires dans la colonie avant 1791, et, par réversibilité, à leurs veuves ou descendants, d'après un tarif, modifié d'abord en 1804, puis en 1847. Ce tarif établit une échelle graduée en raison de l'âge et du sexe. Outre l'*indemnité* aux colons de Saint-Domingue, l'Etat en a payé une autre, également sous forme de subsides, aux réfugiés des îles Saint-Pierre et Miquelon et du Canada, qui sont venus en France lorsque ces possessions tombèrent au pouvoir de l'Angleterre.

Sous la Restauration, l'Etat, en vertu de la loi du 27 avril 1825, se constitua redevable d'une somme de 30 millions de francs, au capital de 1 milliard, inscrite sur le grand-livre de la dette publique, pour indemniser les Français dont les biens avaient été confisqués et aliénés sous le nom de propriétés nationales, à l'époque de la Révolution C'est ce qu'on appelle *l'indemnité des émigrés*. V. ÉMIGRÉS.

L'abolition de l'esclavage dans les colonies *françaises, en 1848, fut sanctionnée par une* loi du 30 août 1849, qui attribua une *indemnité* de 126 millions aux colons de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion, comme prix de dépossession de leurs esclaves.

L'Etat accorde aux contribuables, sur leur demande, des *indemnités*, consistant en dégrèvement de contributions, dans les cas de grêle, d'inondations, d'épizootie, d'incendie. En outre, une *indemnité* est accordée aux particuliers qui ont perdu tout ou partie de leurs propriétés par le fait d'une guerre.

Enfin, citons parmi les *indemnités :* l'*indemnité de route des militaires* qui voyagent isolément et par étapes. De 1 franc par jour pour le soldat, elle est de 1 fr. 25 pour le sous-officier, de 2 fr. 50 ou 3 fr. pour l'officier, selon le grade, et, en outre, pour ce dernier, de 0 fr. 05 par myriamètre pour transport par voie ferrée et de 0 fr. 14 par route de terre. L'*indemnité de route des indigents* est fixée par l'ordonnance du 26 octobre 1825 à 0 fr. 15 par 4 kilomètres. Enfin, citons encore les *indemnités de logement* attribuées par les communes aux curés et desservants; les *indemnités* que reçoivent les agents du gouvernement pour frais de déplacement, travaux extraordinaires, etc.

— *Indemnité pour cause de condamnation ou de détention préventive, résultant d'une erreur judiciaire.* V. ERREUR JUDICIAIRE.

INDÉMONTRABLE adj. (ain-dé-mon-tra-ble — du préf. *in*, et de *démontrable*). Qui ne peut être démontré : *Proposition* INDÉMONTRABLE. *Les axiomes sont des vérités* INDÉMONTRABLES. *Les principes sont des vérités certaines,* INDÉMONTRABLES, *et qui servent à démontrer le reste.* (Lacordaire.) ‖ Dont l'existence ne peut être démontrée : *Dieu est* INDÉMONTRABLE *en lui-même, mais sa manifestation est démontrable et démontrée.* (J. Tissot.)

INDÉMONTRÉ, ÉE adj. (ain-dé-mon-tré — du préf. *in*, et de *démontré*). Qui n'est point démontré : *Proposition* INDÉMONTRÉE.

INDÉNIABLE adj. (ain-dé-ni-a-ble — du préf. *in*, et de *déniable*). Que l'on ne peut dénier, dont on ne peut nier la réalité : *Fait* INDÉNIABLE. *Influence* INDÉNIABLE.

INDENTATION s. f. (ain-dan-ta-si-on — du préf. *in*, et de *dent*). Echancrure semblable à celles que produisent les dents dans un objet que l'on mord : *Les observateurs auraient dû voir, à la base de chaque protubérance, une profonde* INDENTATION *lumineuse sur le disque lunaire.* (Faye.)

INDÉPENDAMMENT adv. (ain-dé-pan-da-man — rad. *indépendant*). D'une manière indépendante, en dehors, en outre : *Dieu peut agir par lui-même,* INDÉPENDAMMENT *des causes secondes.* (Acad.) *Ce qui est bon reste bon,* INDÉPENDAMMENT *du mauvais usage que les hommes en ont pu faire.* (Chateaub.)

INDÉPENDANCE s. f. (ain-dé-pan-dan-se — du préf. *in*, et de *dépendance*). Etat de quelqu'un qui est indépendant, qui n'est sous la dépendance de personne : *Perdre, recouvrer, assurer son* INDÉPENDANCE. *Détruire l'*INDÉPENDANCE *d'une nation. Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires, à qui seul appartient la gloire et l'*INDÉPENDANCE, *est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois.* (Boss.) *L'économie est la source de l'*INDÉPENDANCE *et de la libéralité.* (Mme Geoffrin.)

L'injustice à la fin produit l'*indépendance*.
VOLTAIRE.

— Caractère indépendant, force et liberté d'esprit qui fait repousser la sujétion, la tyrannie des influences extérieures : *Montrer beaucoup d'*INDÉPENDANCE. *L'*INDÉPENDANCE *de l'esprit aboutit à deux abîmes · le doute ou l'incrédulité.* (Chateaub.)

L'*indépendance* sied très-bien
A ceux qui n'ont besoin de rien.
DÉSAUGIERS.

— Défaut de dépendance, de rapport de dépendance entre deux choses : *L'*INDÉPENDANCE *de deux faits qu'on avait crus connexes.*

— Hist. Parti anglais dont Cromwell et Vane étaient les chefs. ‖ *Guerre de l'Indépendance*, Guerre qui eut lieu de 1775 à 1782, entre l'Angleterre et ses colonies américaines, et qui se termina par la reconnaissance de la république des Etats-Unis.

— Jeux. Au boston, Coup que l'on fait seul, après l'avoir demandé, et qui exige au moins six levées. ‖ *Petite indépendance*, Indépendance à six levées. ‖ *Grande indépendance*, Indépendance à huit levées. ‖ Ce mot a été emprunté à la guerre de l'Indépendance, aussi bien que le nom du boston, ainsi dit d'une ville des Etats-Unis.

— **Encycl.** Quand on considère la volonté par rapport aux mobiles intérieurs qui peuvent la déterminer ou l'incliner, on emploie le mot *liberté* plutôt que celui d'*indépendance ;* mais si l'on veut faire entendre que la volonté se détermine sans être contrainte ou influencée par des volontés extérieures, on appelle cela de l'*indépendance*. Les obligations que nous avons contractées volontairement envers des tiers nous lient dans une certaine mesure, et cependant on ne dit pas qu'elles sont contraires à notre *indépendance*. Mais il en est autrement des nécessités morales qui nous sont imposées sans que nous y ayons consenti au préalable. Telles sont, par exemple, celles qui découlent de ce fait que nous vivons au sein d'une société politique régie par des lois et par des autorités constituées.

Nous dépendons tous de quelqu'un, à cause des besoins dont nous sommes assiégés. L'étendue de l'*indépendance* de chacun tient, pour une part, à la quotité de son revenu et, d'autre part, à la source d'où il est tiré. La destinée la plus commune est d'exercer un état, une profession quelconque ; mais, avec la division du travail qui existe partout, plus ou moins grande, tous les hommes dépendent les uns des autres, et comme producteurs et comme consommateurs. En effet, chacun a besoin de trouver des acheteurs pour les produits qu'il fabrique ou pour les services qu'il rend; chacun aussi a besoin de trouver des vendeurs pour les marchandises qu'il désire.

Le degré d'*indépendance* dont chacun jouit dépend beaucoup du caractère et réagit à son tour sur le caractère. Quand une âme est douée d'une grande fermeté, de beaucoup d'énergie, elle éprouve un sentiment de sécurité qui lui donne de l'aplomb; on est alors plus enclin à s'estimer soi-même et à se prendre au sérieux, et, selon le degré d'esprit dont on est doué, cette estime que l'on a pour soi-même et à laquelle on tient peut être de la dignité personnelle ou de l'orgueil.

Il y a des personnes qui, tout en étant très-jalouses de conserver leur propre *indépendance*, ont encore un goût plus ou moins prononcé pour influencer les autres et exercer une sorte de tutelle sur ceux qui veulent bien se laisser faire. Cette disposition qu'ont certaines personnes à jeter, pour ainsi dire, le grappin sur d'autres et la puissance qu'elles ont d'y réussir n'est pas absolument sans utilité. Au sein des familles, l'ascendant d'un seul membre est souvent la cause unique pour laquelle les affaires marchent sans tiraillements et sans qu'on perde trop de temps en délibérations. Dans les assemblées, grandes ou petites, qui ont des attributions publiques, telles que les conseils municipaux, les conseils généraux et les corps législatifs, s'il se fait un peu de besogne, qui n'est pas absolument mauvaise, si même on réussit à former une majorité dans un sens ou dans un autre, cela tient presque toujours à l'ascendant exercé par quelques meneurs, souvent même par un seul. Pour une société, comme pour un individu, l'*indépendance* consiste dans la faculté plus ou moins complète de faire sa volonté et de suivre, comme on dit, ses propres instincts. Une nation est indépendante quand elle est maîtresse de ses destinées et qu'elle n'est pas obligée de faire ce que veut un gouvernement étranger. Les guerres qu'un gouvernement entreprend pour conquérir un pays étranger sont toujours des entreprises contre l'*indépendance* de celui-ci. Mais la force brutale n'est pas le seul moyen d'attenter à l'*indépendance* des peuples, car on y est arrivé parfois en employant la voie diplomatique. Par exemple, la Turquie est liée à l'égard de plusieurs nations de l'Europe occidentale par des traités appelés capitulations, qui ont enlevé au gouvernement turc le droit de juridiction sur les étrangers appartenant à ces nations et qui habitent le territoire ottoman. C'est là évidemment une limitation de la souveraineté du sultan, et le droit de justice exercé par les consuls étrangers sur le territoire turc, dans des affaires où les Turcs sont parties requérantes, est un empiétement sur l'*indépendance* de la Turquie

En général, les peuples tiennent à conserver leur *indépendance*, et la plupart la défendent avec énergie. L'amour de l'*indépendance* est une cause de guerre; mais il pousse plutôt à la défense qu'à l'agression. Un des exemples les plus remarquables de ce cas, ce fut la résistance énergique et la guerre acharnée que les Espagnols opposèrent aux Français après l'abdication de Ferdinand VII. Cependant, on voit parfois un gouvernement provoquer l'ingestion d'un Etat étranger dans ses propres affaires; l'intervention est presque toujours alors désastreuse pour le plus faible des deux Etats.

Indépendance belge (L'), journal international, publié à Bruxelles depuis 1830. Ce journal remplit en partie le rôle des anciennes gazettes de Hollande. Grâce à la rapidité des communications, il s'acquitte à merveille de la mission qu'il s'est attribuée : tout savoir et tout dire, ou du moins faire tout entendre. En tant que journal belge, il a peu d'importance; comme publication internationale, française surtout, il jouit d'une grande notoriété Chaque jour, l'*Indépendance* donne une correspondance des principales capitales de l'Europe et deux ou trois correspondances parisiennes politiques, sans préjudice d'autres lettres ou articles sur les sciences, l'agriculture, le théâtre, le monde parisien. En feuilleton, elle publie des chroniques, courriers, causeries, où l'on retrouve le thème inévitable des sujets éphémères de l'activité et de la curiosité qui occupent, amusent ou ennuient la capitale de la France. Aux jours ordinaires, elle reproduit les romans de la *Revue des Deux-Mondes* et de la *Revue contemporaine*. Le courrier ou la chronique du journal franco-belge a exercé tour à tour ou concurremment, sous leurs véritables noms ou sous des pseudonymes, la verve et l'imagination de Jules Lecomte, Paul d'Ivoi, Aug. Villemot, L. Ulbach, P. Véron, Paul Foucher, J. Janin, J. Claretie, Lockroy, etc. Les correspondances politiques sont anonymes; parmi les rédacteurs qui se partagent ou se sont partagé ces attributions épistolaires, nous citerons M. Ach. Jubinal, Mme Claude Vignon et un membre de la cour des comptes, M. le marquis de Flers, qui a dû donner sa démission, il y a quelques années, pour avoir envoyé à la feuille belge des correspondances peu agréables au gouvernement impérial. M. Bérardi dirige avec une habileté rare l'*Indépendance belge*, qui est un journal libéral.

INDÉPENDANT, ANTE adj. (ain-dé-pan-dan, an-te — du préf. *in*, et de *dépendant*). Qui n'est subordonné à personne, qui n'est dépendant de la volonté de personne : *Une nation* INDÉPENDANTE. *Il n'y a rien de plus libre et de plus* INDÉPENDANT *qu'un homme qui sait vivre de peu, et qui, sans rien attendre de la protection ou de la libéralité d'autrui, ne fonde sa subsistance que sur son industrie et son travail* (Boss.) *La nature ne m'a point dit : ne sois point pauvre; encore moins : sois riche; mais elle me crie : sois* INDÉPENDANT. (Chamfort.) ‖ Qui se passe dans l'indépendance, qui est exempt de dépendance : *Existence* INDÉPENDANTE. *Vie* INDÉPENDANTE. *Position* INDÉPENDANTE.

— Qui hait la sujétion, les influences tyranniques, qui parle et agit librement : *Esprit* INDÉPENDANT. *Caractère* INDÉPENDANT. *Ame* INDÉPENDANTE. *Bonaparte détestait tout individu capable d'une opinion* INDÉPENDANTE. (Mme de Staël.) *Les esprits* INDÉPENDANTS *sont les seuls qui sachent être toujours aimables.* (Mme E. de Gir.)

— Qui ne dépend pas d'une chose, qui ne lui est pas subordonné : *Faits* INDÉPENDANTS *l'un de l'autre. La vérité est* INDÉPENDANTE *des hommes et des choses, des temps et des lieux.* (Mesnard.)

— Techn. *Secondes indépendantes*, Secondes qui, dans une montre, sont marquées par un mécanisme non lié à celui des heures et des minutes.

— Géol. *Formations indépendantes*, Formations qui sont les mêmes dans des contrées éloignées les unes des autres.

— *s. m. Hist. Nom donné aux partisans de* Cromwell et de Vane, qui rejetaient toute autorité ecclésiastique. ‖ Nom donné aux Américains qui luttèrent contre l'Angleterre pour leur indépendance.

— Hist. relig. Nom donné aux dissidents d'Ecosse et de Hollande, qui rejettent l'autorité des synodes.

— **Syn. Indépendant, libre.** Le premier de ces mots dit beaucoup plus que l'autre; dans son acception rigoureuse, il suppose l'exemption de toute influence extérieure sur la volonté et sur les actes, tandis que *libre* suppose seulement l'exemption de toute contrainte matérielle et de toute domination contraire aux droits naturels. L'homme soumis aux lois et aux principes de la morale est *libre* s'il n'est pas en prison, si ses membres ne sont pas chargés de fers; mais il n'est pas *indépendant* dans le sens absolu du mot. A la vérité, ce sens est un peu modifié dans le langage ordinaire; néanmoins, on entend toujours par un esprit *indépendant* celui qui s'affranchit de beaucoup d'influences étrangères aux lois et aux mœurs, par exemple des préjugés auxquels tant d'hommes sont soumis sans que cela donne le droit de dire qu'ils ne sont pas *libres*.

— **Encycl.** Hist. La secte à la fois politique et religieuse des *indépendants* se forma en Angleterre à l'époque de la lutte entre Charles Ier et le Parlement, vers 1640. Issus des presbytériens, ils s'en distinguaient par une exaltation plus grande et par des idées politiques beaucoup plus radicales. Tandis que les presbytériens voulaient la paix et mettaient au-dessus de tout leurs idées religieuses, les *indépendants* poussaient à la guerre et désiraient ardemment une révolution qui amenât un gouvernement démocratique. Ils étaient à la fois ennemis de toute hiérarchie politique et religieuse, de la royauté comme de l'épiscopat, de l'aristocratie comme du sacerdoce. Ils voulaient que chaque Eglise ou congrégation fût entièrement indépendante de toute autorité supérieure, soit de celle d'un évêque, soit de celle d'un synode, et, à plus forte raison, de celle de l'Etat. Transportant dans l'ordre politique leurs croyances religieuses, ils condamnaient tous les pouvoirs comme usurpés sur le Christ; ils ne voulaient point d'une paix qui les empêcherait de préparer ce qu'ils appelaient son règne. Ils repoussaient toute religion d'Etat, qu'elle fût catholique, épiscopale ou presbytérienne; chacun avait droit, suivant eux, de professer librement ses croyances. Des écrivains, Milton entre autres, le plus beau génie de ce temps, propageaient ces doctrines; des membres du Parlement les soutenaient en face de la majorité presbytérienne; Cromwell et ses officiers les professaient à l'armée, et c'était là qu'était la force des *indépendants* religieux et politiques.

La victoire de Naseby, qui porta le dernier coup à la royauté (1645), disposa les esprits en faveur des *indépendants ;* 130 membres de la Chambre basse ayant donné leur démission, on choisit pour les remplacer des hommes appartenant à ce parti. La mort de Charles Ier fut demandée par les *indépendants* de l'armée, de la ville de Londres et de deux comtés, ainsi que par les niveleurs et les millénaires, et Cromwell y souscrivit sans hésiter. En 1653, les *indépendants* de l'armée ayant demandé aux Communes d'établir la liberté des citoyens sur des bases stables, la Chambre se trouva blessée d'une pareille requête. Alors Cromwell, pour châtier le Parlement, se mit à la tête de 300 hommes, marcha vers le lieu des séances et dispersa brutalement tous les membres de cette assemblée.

A partir de ce moment, le parti des *indépendants* disparaît de la scène politique. On les vit encore sous Charles II faire quelque tentative pour ressaisir le pouvoir. Ils formèrent un complot ayant pour chef le duc de Monmouth, et dont le but était le rétablissement des libertés publiques. Mais la conjuration fut découverte, et la plupart des conjurés mis à mort. Comme les preuves de la culpabilité d'Algernon Sidney, un des chefs *indépendants*, manquaient, on viola toutes les lois pour le perdre. Ce fut dans le sang de ce dernier que s'éteignit en Angleterre la faction des *indépendants*. Elle essaya de s'implanter en Hollande et dans quelques colonies de la Grande-Bretagne. Enfin, vers le milieu du XVIIe siècle, un membre de cette secte, nommé Morel, tenta, mais en vain, de l'acclimater en France.

Indépendant (L'), journal fondé en 1815 et qui, dans la même année, adopta un autre titre sous lequel il devint aussi important que célèbre. V. CONSTITUTIONNEL.

INDÉPENDANTISME s. m. (ain-dé-pan-dan-ti-sme — rad. *indépendant*). Hist. Doctrine, opinions des sectaires dits indépendants : *La grâce de l'élection, qu'on nous allègue, ne remédie point aux schismes, aux translations du ministère, et à toutes les révolutions séditieuses qu'on peut attendre de l'*INDÉPENDANTISME. (Fén.)

INDÉRACINABLE adj. (ain-d -ra-si-na-ble — du préf. *in*, et de *déracinable*) Qu'on ne peut déraciner : *Préjugé* INDÉRACINABLE. *La passion de l'égalité est maintenant* INDÉRACINABLE. (Bignon.)

INDESCRIPTIBLE adj. (ain-dè-skri-pti-ble — du préf. *in*, et de *descriptible*). Qu'on ne peut décrire : *Bonheur* INDESCRIPTIBLE. *Scène* INDESCRIPTIBLE.

INDESCRIPTIBLEMENT adv. (ain-dè-skri-pti-ble-man — rad. *indescriptible*). D'une manière indescriptible : *Une scène* INDESCRIPTIBLEMENT *belle.*

INDESTRUCTIBILITÉ s. f. (ain-dè-stru-kti-bi-li-té — du préf. *in*, et de *destructibilité*). Caractère, état de ce qui est indestructible : *L'*INDESTRUCTIBILITÉ *des substances élémentaires dans des périodes de temps que peut embrasser l'expérience, la constance de leurs propriétés dans toutes les situations, dans celles même qui sont les plus violentes et qui semblent les plus contraires à leur nature, rendent assez probable qu'elles sont à l'épreuve du temps.* (W. Herschel.)

INDESTRUCTIBLE adj. (ain-dè-stru-kti-ble — du préf. *in*, et de *destructible*). Qui ne peut être détruit : *La typographie rend* INDESTRUCTIBLES *les monuments de l'esprit humain.* (Dumarsais.)

INDESTRUCTIBLEMENT adv. (ain-dè-stru-kti-ble-man — rad. *indestructible*). D'une manière indestructible : *Un mur* INDESTRUCTIBLEMENT *bâti.*

INDÉTERMINABILITÉ s. f. (ain-dé-tèr-mi-na-bi-li-té — du préf. *in*, et de *déterminabilité*). Caractère de ce qui est indéterminable : *L'*INDÉTERMINABILITÉ *absolue de la valeur.* (Proudh.)

INDÉTERMINABLE adj. (ain-dé-tèr-mi-na-ble — du préf. *in*, et de *déterminable*). Qui ne peut être déterminé : *Limites* INDÉTERMINABLES.

INDÉTERMINATION s. f. (ain-dé-tèr-mi-na-si-on — du préf. *in*, et de *détermination*). Manque de détermination, de décision de la volonté : *Il n'y a rien de si opposé à la liberté que l'indifférence et l'*INDÉTERMINATION. (Mme de Sév.)

— Caractère de ce qui n'est pas déterminé : *Bannissez des mots toute* INDÉTERMINATION. (J. Joubert.) *L'*INDÉTERMINATION *du sens sous la plus entière détermination de la forme, tel est le caractère essentiel de l'art comme de la mythologie grecque.* (Renan.)

— Mathém. Etat d'une quantité indéterminée, d'un problème indéterminé : *Les caractères de l'*INDÉTERMINATION.

— **Syn. Indétermination, doute, incertitude**, etc. V. DOUTE.

— **Encycl.** Mathém. Une question que l'on pouvait croire déterminée, parce que le nombre des conditions formulées se trouvait égal au nombre des inconnues, peut être accidentellement indéterminée, les équations écrites ne fournissant pas effectivement un nombre égal au leur de conditions distinctes. Ces équations, dans ce cas, présentent une particularité qu'il n'est pas toujours facile d'apercevoir immédiatement et que la théorie seule permet de mettre en évidence.

Toutes les fois que des équations, en nombre égal à celui des inconnues qu'elles renferment, peuvent être transformées, par éliminations successives, en d'autres dont la première contienne une inconnue seulement, la seconde deux inconnues dont fasse partie la première, la troisième trois, dont fassent partie les deux premières, et ainsi de suite jusqu'à la dernière qui contiendra toutes les inconnues, ces équations déterminent nécessairement les inconnues qu'elles renferment, ou ne comportent du moins qu'un nombre limité de solutions; car alors la première équation donne la première inconnue, la conde équation donne ensuite la seconde inconnue, et ainsi jusqu'à la fin; de sorte qu'il ne reste plus qu'à savoir quelles valeurs de toutes les inconnues doivent être associées pour concourir à former une solution.

Or, l'élimination d'une inconnue, entre deux équations qui la contiennent effectivement, est toujours possible; en sorte que la transformation préalable des équations proposées ne saurait être arrêtée qu'autant qu'on tomberait sur une équation intermédiaire ne contenant plus aucune inconnue.

Mais les conséquences à tirer de ce fait, lorsqu'il se présentera, seront évidemment toutes contraires selon que les quantités connues disparaîtront en même temps que les inconnues, ou se trouveront inégales dans les deux membres. Dans le premier cas, les équations proposées seront indéterminées, tandis que dans le second elles seront incompatibles.

En effet, dans le premier cas, l'équation singulière $0 = 0$ ne fournira, il est vrai, par elle-même, aucune indication sur les valeurs des inconnues, mais ne présentera non plus d'obstacle à l'admission d'aucune solution, tandis que dans le second, où l'une des équations intermédiaires se réduirait à quelque chose comme $3 = 0$ par exemple, comme il faudrait faire l'impossible, $3 = 0$, pour satisfaire aux équations proposées, ces équations seront donc incompatibles.

Lorsqu'il s'agit d'équations du premier degré

$$ax + by + cz + \ldots = \mathrm{K}$$
$$a'x + b'y + c'z + \ldots = \mathrm{K}',$$
etc.

le caractère commun de l'*indétermination* et de l'incompatibilité se trouve dans l'équation à zéro du dénominateur commun de toutes les inconnues; car, tant que ce dénominateur commun n'est pas nul, les inconnues sont évidemment finies et déterminées.

Si, le dénominateur commun étant nul, le numérateur de l'une des inconnues, x, par exemple, est différent de zéro, la valeur de cette inconnue est infinie; puisque, si l'on changeait infiniment peu les données de la question, le numérateur de cette inconnue resterait fini, et que, son dénominateur prenant alors une valeur aussi petite qu'on le voudrait, le quotient pourrait devenir plus grand que toute quantité donnée. La forme $\frac{\mathrm{M}}{0}$ correspond donc à l'incompatibilité.

Par conséquent, l'*indétermination* est caractérisée par la forme $\frac{0}{0}$. On conçoit, du reste, que, si les équations d'un problème ont fourni, pour certaines inconnues, des valeurs de la forme $\frac{0}{0}$, ces valeurs, lorsqu'on modifierait un peu les données, se présenteraient sous la forme de fractions à termes très-petits, auxquelles on pourrait habituellement faire prendre à volonté toutes les valeurs grandes ou petites que l'on voudrait, en ne faisant varier qu'excessivement peu les données.

Cela posé, l'*indétermination* réelle, effective dans tous les cas, se présente cependant dans des conditions toutes différentes selon que la question ne comporte qu'une seule donnée ou en comporte plusieurs.

En effet, dans la première hypothèse, si l'on considère le cas qu'on avait à traiter comme limite d'une série d'autres, dans lesquels la donnée variable tendrait d'une manière continue vers la valeur particulière à laquelle correspond l'*indétermination*, on constate généralement que la valeur variable de l'inconnue tend en même temps vers une limite qui, le plus souvent, doit être considérée comme donnant la solution parfaitement déterminée de la question convenablement entendue.

Dans l'autre hypothèse, au contraire, l'*indétermination* ne peut être levée, parce que les données pouvant d'une infinité de manières parvenir ensemble à leurs valeurs qui rendent le problème indéterminé, on ne peut plus considérer le cas singulier où tombe alors ce problème comme limite d'une série bien déterminée de cas continus entre eux : il est la limite commune d'une infinité de séries de cas pareils; l'*indétermination* pourrait bien être levée dans chaque série en particulier, mais les limites auxquelles on parviendrait dans toutes ces séries de cas étant généralement différentes, le choix entre ces limites resterait toujours arbitraire.

L'*indétermination* apparente qui affecte une fonction

$$\frac{f(x)}{\mathrm{F}(x)}$$

dont les deux termes s'annulent en même temps pour une valeur $x = a$ de la variable peut toujours être levée par une méthode bien simple :

Puisque $f(a)$ et $\mathrm{F}(a)$ sont nuls, $f(a + h)$ et $\mathrm{F}(a + h)$, h étant supposé infiniment petit, ne sont autre chose que les différentielles de $f(x)$ et $\mathrm{F}(x)$, à partir de $x = a$; or, le rapport des différentielles de deux fonctions d'une même variable ne diffère pas de celui de leurs dérivées : la valeur limite de

$$\frac{f(a + h)}{\mathrm{F}(a + h)}$$

pour $h = 0$ n'est donc autre chose que

$$\frac{f'(a)}{\mathrm{F}'(a)}.$$

Si $f'(a)$ et $\mathrm{F}'(a)$ étaient elles-mêmes nulles, on trouverait la limite cherchée dans l'expression

$$\frac{f''(a)}{\mathrm{F}''(a)},$$

et ainsi de suite; or, les dérivées d'une fonction ne pouvant pas être toutes nulles, car la prétendue fonction ne serait alors qu'une constante, on voit qu'on finira toujours par arriver à une fraction

$$\frac{f_n(a)}{\mathrm{F}_n(a)}$$

ne présentant plus les caractères de l'*indétermination*.

La forme $\frac{0}{0}$ n'est pas la seule qui accuse l'*indétermination* : $\frac{\infty}{\infty}$, $0 \times \infty$, 0^0, 1^∞ la présentent également; mais, du reste, elles se ramènent toutes à la forme type $\frac{0}{0}$. En effet, si $f(x)$ et $\mathrm{F}(x)$ deviennent en même temps infinies, la fraction

$$\frac{f(x)}{\mathrm{F}(x)},$$

qui se présentera alors sous la forme $\frac{\infty}{\infty}$, pourra être remplacée par

$$\frac{\left(\frac{1}{\mathrm{F}(x)}\right)}{\left(\frac{1}{f(x)}\right)},$$

qui, pour $x = a$, se réduira à $\frac{0}{0}$.

Si $f(x)$ devient nulle et que $\mathrm{F}(x)$ devienne infinie, pour $x = a$, on pourra substituer au produit $f(x) \times \mathrm{F}(x)$, le quotient

$$\frac{f(x)}{\left(\frac{1}{\mathrm{F}(x)}\right)},$$

qui se reduira encore à $\frac{0}{0}$.

Si $f(x)$ et $\mathrm{F}(x)$ deviennent nulles pour $x = a$, au lieu de calculer la limite de

$$f(x)^{\mathrm{F}(x)},$$

on pourra chercher celle de

$$\mathrm{Log}\,[f(x)^{\mathrm{F}(x)}]$$

ou

$$\mathrm{F}(x)\,\mathrm{Log}\,f(x),$$

ou

$$\frac{\mathrm{F}(x)}{\left(\frac{1}{\mathrm{Log}\,f(x)}\right)},$$

fraction qui se réduira à $\frac{0}{0}$ pour $x = a$.

Enfin si $f(x)$ se réduit à 1 et $\mathrm{F}(x)$ à l'infini pour $x = a$, la valeur limite de l'expression

$$f(x)^{\mathrm{F}(x)}$$

sera le nombre correspondant au logarithme

$$\mathrm{F}(x)\,\mathrm{Log}\,f(x)$$

ou

$$\frac{\mathrm{L}f(x)}{\left(\frac{1}{\mathrm{F}(x)}\right)}.$$

La forme $\frac{\infty}{\infty}$ pourrait être traitée directement; en effet, la fraction

$$\frac{f(x)}{\mathrm{F}(x)}$$

étant d'abord mise sous la forme

$$\frac{\left(\frac{1}{\mathrm{F}(x)}\right)}{\left(\frac{1}{f(x)}\right)},$$

si l'on applique la règle relative à une fraction qui prend la forme $\frac{0}{0}$, on trouvera

$$\frac{-\frac{\mathrm{F}'(a)}{\mathrm{F}^2(a)}}{-\frac{f'(a)}{f^2(a)}}.$$

En désignant donc par K la valeur cherchée, on aura

$$\mathrm{K} = \frac{\mathrm{F}'(a)}{f'(a)} \cdot \frac{f^2(a)}{\mathrm{F}^2(a)} = \mathrm{K}^2 \frac{\mathrm{F}'(a)}{f'(a)};$$

d'où l'on tire

$$\mathrm{K} = \frac{f'(a)}{\mathrm{F}'(a)}.$$

La règle serait donc, comme pour une fraction qui devient $\frac{0}{0}$, de substituer à la proposée le quotient des dérivées de ses deux termes. Mais lorsqu'une fonction devient infinie pour une valeur $x = a$ de la variable, toutes ses dérivées deviennent en même temps infinies, en sorte que l'*indétermination* apparente se trouve aussi bien dans le quotient des dérivées que dans la fraction proposée. Toutefois, on conçoit que l'application de la règle puisse, dans certains cas, être avantageuse. Il en est ainsi, par exemple, lorsque la dérivation substitue des fonctions algébriques à des fonctions transcendantes.

INDÉTERMINÉ, ÉE adj. (ain-dé-tèr-mi-né — du préf. *in*, et de *déterminé*). Qui n'est point déterminé, fixé, défini : *Espace* INDÉTERMINÉ. *Temps* INDÉTERMINÉ. *Nombre* INDÉTERMINÉ. *Genre* INDÉTERMINÉ. *Sens* INDÉTERMINÉ. *Les panthéistes mettent à la place de Dieu une force aveugle*, INDÉTERMINÉE, *qui se développe dans les phénomènes du monde.* (L'abbé Maret.)

— Irrésolu, qui n'a pas pris de décision :

Prendrez-vous une charge à la cour, à l'armée?
— Mon âme dans ce choix est *indéterminée*.

REGNARD.

—Mathém. *Problème indéterminé*, Problème où le nombre des inconnues est supérieur à celui des équations, et qui, partant, admet une infinité de solutions. ‖ *Quantités indéterminées*, Quantités que l'on fait entrer dans un calcul, sans leur assigner tout d'abord une valeur déterminée.

— s. m. Ce qui n'est pas déterminé : *L'art veut de l'*INDÉTERMINÉ *dans l'expression des passions.* (Mesnard.)

— **Encycl.** Mathém. On dit qu'une question ou un problème sont *indéterminés* lorsque les conditions imposées par l'énoncé ne sont pas en nombre suffisant pour déterminer les inconnues. Pour que des équations déterminent les inconnues qu'elles renferment, il faut, en général, qu'elles soient en nombre égal à celui de ces inconnues (v. ÉQUATION). Un problème est donc *indéterminé* lorsque le nombre des conditions distinctes indiquées dans l'énoncé est inférieur au nombre des choses qu'on proposait de trouver.

Un problème *indéterminé* a une infinité de solutions, et par conséquent la discussion de ce problème constitue l'étude d'une loi, tandis que la résolution d'un problème déterminé ne fournit que la réponse à un cas.

Au reste, tout problème déterminé peut toujours être considéré comme traduisant les conditions, momentanément communes, d'états d'autant de phénomènes distincts que l'on veut.

Dans l'état commun, les lois distinctes des différents phénomènes considérés doivent être simultanément observées, et les formules de ces lois, groupées ensemble, forment les équations du problème.

Ainsi, par exemple, que l'on demande de mener un cercle tangent à trois cercles donnés, le problème sera déterminé, en ce sens qu'il ne comportera qu'un nombre limité de solutions : or, pour le traiter, observant que ce n'est, en définitive, que le centre du cercle cherché que l'on demande, on pourra se proposer de déterminer, d'une part, la courbe lieu des centres des cercles tangents aux deux premiers cercles donnés, puis de même la courbe lieu des centres des cercles tangents aux deux derniers cercles donnés; le cercle cherché devant appartenir à la fois à ces deux lieux, son centre sera un de leurs points de rencontre.

La substitution d'un problème *indéterminé* au problème qu'on voulait résoudre aura ainsi pour objet de substituer l'étude d'une loi à la fixation d'un cas.

Telle est, au reste, l'origine de l'étude des lieux géométriques.

INDÉTERMINÉMENT adv. (ain-dé-ter-mi-né-man — rad. *indéterminé*). D'une manière indéterminée : *Mot employé* INDÉTERMINÉMENT. *Vous savez quel vous êtes* INDÉTERMINÉMENT *et confusément, mais non pas déterminément et clairement.* (Desc.)

INDÉVELOPPABLE adj. (ain-dé-ve-lo-pa-ble — du préf. *in*, et de *développable*). Qui ne peut être développé : *Surface* INDÉVELOPPABLE.

INDEVINABLE adj. (ain-de-vi-na-ble — du préf. *in*, et de *devinable*). Qui ne peut être deviné : *Enigme* INDEVINABLE. *Il y a des choses* INDEVINABLES *pour un jeune homme bien né.* (Chamfort.)

INDÉVOT, OTE adj. (ain-dé-vo, o-te — du préf. *in*, et de *dévot*). Qui n'a point de dévotion ; qui marque l'indévotion : *Habitudes* INDÉVOTES. *Le peuple, de nos jours, est profondément* INDÉVOT. (Proudh.)

— Substantiv. Personne qui n'a pas de dévotion :

Laissez-la, croyez-moi, gronder les *indévots*,
Et sur votre salut demeurez en repos.

BOILEAU.

INDÉVOTEMENT adv. (ain-dé-vo-te-man — rad. *indévot*). D'une manière indévote : *Se comporter* INDÉVOTEMENT.

INDÉVOTION s. f. (ain-dé-vo-si-on — du préf. *in*, et de *dévotion*). Manque de dévotion : *Se piquer* D'INDÉVOTION. *Montrer de l'*INDÉVOTION.

INDÉVOUÉ, ÉE adj. (ain-dé-vou-é — du préf. *in*, et de *dévoué*). Qui n'est point dévoué : *Amis* INDÉVOUÉS.

INDEX s. m. (ain-dèkss — mot lat. V. INDIQUER). Table d'un livre, surtout d'un livre latin : *Un* INDEX *incomplet. Ajouter un* INDEX *à un livre.* ‖ Table placée à la suite d'un ouvrage, et dans laquelle on trouve tous les mots employés par l'auteur, avec l'indication des passages où ils se trouvent.

— Doigt le plus rapproché du pouce, et dont on se sert ordinairement pour montrer, pour désigner, pour indiquer : *Saisir un objet entre le pouce et l'*INDEX.

— Mécan. Aiguille placée sur un pivot, et dont l'extrémité parcourt un limbe divisé. ‖ Objet mobile quelconque, assujetti à parcourir des divisions et à fournir ainsi des indications.

— Administr. ecclés. Catalogue des livres condamnés à Rome : *Les coups de l'*INDEX *font planer sur les gens des soupçons malséants et les rendent suspects d'hérésie* (T. Delord.) ‖ *Index purgatoire*, Catalogue des livres dont la lecture est interdite. ‖ *Index expurgatoire*, Catalogue des livres dont la publication et la vente sont interdites jusqu'à ce qu'ils aient été corrigés. ‖ *Congrégation de l'Index*, Congrégation romaine chargée d'examiner les livres nouveaux et d'en prononcer au besoin l'interdiction.

— Par ext. Etat d'interdiction : *La censure a mis ce livre à l'*INDEX.

Mais Voltaire et sa coterie
Sont à l'*index* en Barbarie.

BÉRANGER.

— **Encycl.** Administ. ecclés. On appelle *index* le catalogue des livres dont la lecture est interdite par la cour de Rome. Depuis Sixte-Quint, ce catalogue est dressé par une réunion d'ecclésiastiques établie *ad hoc*, et nommée la *Congrégation de l'Index*.

L'usage des défenses faites par les papes,

les conciles et même des empereurs, de lire certains livres, regardés comme dangereux pour la foi, remonte très-haut dans l'Église. C'est ainsi qu'on voit l'empereur Constantin proscrire des ouvrages d'Arius, et le concile de Carthage prononcer une condamnation contre les ouvrages païens (400). Pour nous rapprocher davantage des temps modernes, on sait que les écrits des précurseurs de la Réforme furent surveillés avec rigueur par le clergé catholique. En 1408, un synode de Londres défendit la lecture des livres de Wiclef.

Mais qu'était-ce qu'un livre avant l'invention de l'imprimerie? C'était un manuscrit dont il était facile de faire disparaître les rares exemplaires. Depuis Gutenberg, il n'en est plus de même. Un ouvrage imprimé est une puissance avec laquelle il faut compter : il est déjà difficile de l'empêcher de naître; il est presque impossible de le tuer. Aussi l'Eglise redoubla-t-elle de zèle pour arrêter la circulation des livres signalés comme dangereux par ses docteurs; et, vers le milieu du XVIe siècle, les ouvrages d'attaque et de controverse produits par la Réforme s'étant multipliés considérablement, les interdictions commencèrent à devenir très-fréquentes.

En 1543, on publia à Venise le premier *index* des livres défendus sous ce titre : *Index generalis scriptorum interdictorum*. En 1544, la Faculté de théologie de Paris fit paraître un catalogue de tous les livres qu'elle avait censurés depuis une certaine époque, afin que le procureur général en empêchât la vente dans le royaume. En 1551, elle publia la liste des ouvrages qui avaient été condamnés par elle depuis 1544. L'université de Louvain avait suivi, dès 1546, l'exemple donné par notre Faculté de théologie. Sur l'ordre de Charles-Quint, elle dressa le catalogue des livres que l'on réputait pernicieux. En 1559, le saint office espagnol publia aussi un *Index* ou *Catalogue des livres prohibés, sur l'ordre de Fr. de Valdès, inquisiteur général*. La même année, le pape Paul IV fit dresser par l'inquisition romaine le premier *index* de la cour de Rome, et interdit la lecture des livres désignés, non-seulement aux simples fidèles, mais aux théologiens et aux savants catholiques, ce qui n'avait pas eu lieu auparavant. En même temps, il décréta des peines sévères contre ceux qui violeraient ces défenses, notamment la révocation de fonctions, la dégradation et la sentence du grand interdit, appelée *excommunicatio latæ sententiæ*. L'*index* de Paul IV était composé de trois sortes de livres : 1o les livres composant tous les ouvrages d'un écrivain, et qui étaient condamnés en masse; 2o certains livres dont la condamnation n'entraînait pas celle des autres ouvrages du même auteur; 3o les écrits anonymes qui, pour la plupart, n'avaient pas été condamnés. Dans les livres frappés se trouvaient, outre ceux qu'on regardait comme contraires à la foi ou aux bonnes mœurs, ceux qui défendaient l'autorité temporelle contre le clergé ou l'autorité des conciles contre celle des papes. Les réclamations auxquelles donna lieu cet *index* furent portées devant le concile de Trente, qui, en 1562, nomma une commission chargée d'examiner ce qu'il serait à propos de faire relativement aux livres et aux censeurs; mais, empêché par le grand nombre d'ouvrages qu'il fallait examiner de prendre lui-même une décision, le concile ordonna que le pape en déciderait de sa propre autorité. Ce fut conformément à cette décision que, le 24 mars 1564, Pie IV publia une bulle en vertu de laquelle fut dressé le catalogue connu sous le nom d'*Index du concile de Trente* (*index tridentinus*), et y énonça les dix règles à suivre dans ce travail. Cette curieuse bulle, qui fait encore loi dans l'Eglise, est un véritable édit contre la presse. Elle prononce contre le commerce de la librairie des peines formidables, laisse aux évêques et inquisiteurs toute autorité pour interdire même les livres qui ne seraient pas compris dans les dix règles de l'*index*, et frappe d'excommunication quiconque lira ou possédera les ouvrages prohibés.

Le droit d'examiner les livres fut maintenu à l'inquisition jusqu'en 1586, époque où Sixte-Quint fonda la *Congrégation de l'Index*, chargée de juger les ouvrages nouveaux, d'indiquer ceux dont la lecture est entièrement prohibée, ceux dont la lecture est autorisée après correction et d'accorder à des hommes savants et pieux la permission (l'*indult*) de lire les ouvrages défendus. Néanmoins, l'inquisition continua fréquemment d'intervenir. Cet état de choses dura jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, où Benoît XIV réforma l'institution de l'*index*. Par une bulle de 1753, il blâme les procédés de la congrégation, dont les membres condamnaient des opinions libres dans l'Eglise, suivant qu'ils appartenaient à une école théologique ou à une autre. Il ordonne de procéder avec bienveillance contre les écrivains catholiques; et, en effet, sous le règne de Voltaire, il y avait assez à condamner en dehors de l'Eglise pour que l'*Index* eût de quoi ne point chômer. La congrégation n'a guère tenu compte de cette recommandation; car il est remarquable qu'on est bien plus froissé des sentiments qui portent sur l'objet habituel de nos études que sur des travaux étrangers aux nôtres, et les membres de la congrégation étaient naturellement des théologiens. Ajoutons que l'Eglise s'est souvent relâchée de ses rigueurs et qu'elle n'a point hésité à accorder, moyennant une somme d'argent, le droit de lire des livres défendus. Le nonce résidant en France avait fait un tel abus de ces permissions lucratives au commencement du XVIIIe siècle, que le parlement de Paris crut devoir y mettre un terme par son arrêt du 4 avril 1732. Notons en passant que le seul auteur excepté de ces dispenses était le fameux jurisconsulte Dumoulin, parce qu'il avait causé un dommage irréparable aux finances du pape en publiant un commentaire sur l'édit des petites dates.

Du reste, les décrets de l'*Index* n'avaient de force que dans les Etats romains proprement dits. Les Espagnols avaient l'*index* de l'inquisition de Philippe II et s'y tenaient; en France, où on ne reconnaissait pas même les décisions du concile de Trente en matière de discipline, on se croyait encore moins obligé d'obéir aux fantaisies théologiques de quelques prêtres ultramontains. Ailleurs, on ne s'en préoccupait pas davantage.

Les progrès récents de l'ultramontanisme en France ont rendu dans le monde religieux une certaine autorité aux décrets de l'*Index* romain. On affecte de confondre ses actes avec ceux du saint-siége, afin de faire peur à ceux qui ne les reconnaissent pas comme obligatoires et tiennent néanmoins à ne pas sortir de l'Eglise. C'est une querelle de ménage entre les gallicans et les ultramontains: qu'ils disputent à leur aise. On peut observer toutefois qu'une des libertés gallicanes consacrées depuis 1682 consiste précisément à n'être point soumis, dans l'Eglise de France, à la juridiction des congrégations romaines. Comme les libertés de l'Eglise gallicane ont été consenties par le saint-siége lors du concordat, on ne voit pas trop comment pourraient s'y prendre les ultramontains pour établir, même aux yeux des catholiques, la juridiction de la Congrégation de l'*Index* en France. « Nous ne croyons pas, dit Fleury (*Institution au droit ecclésiastique*, 3e part., chap. XXV), être soumis aux décrets de la congrégation du saint office, c'est-à-dire de l'inquisition de Rome, ni à ceux de la congrégation de l'*indice* des livres défendus ou des autres congrégations érigées par les papes, pour leur servir de conseils dans les affaires de l'Eglise ou de leur Etat temporel. Nous honorons les décrets de ces congrégations, comme les consultations de docteurs graves, mais nous n'y reconnaissons aucune juridiction sur l'Eglise de France. »

On comprend que l'*index* soit devenu et devienne sans cesse, par le travail de la congrégation, de plus en plus volumineux. Elle ne s'est plus bornée, en effet, à ce qui se faisait avant le XVIe siècle, c'est-à-dire à prohiber les livres notoirement dangereux pour la moralité ou les écrits d'auteurs condamnés comme hérétiques; elle s'attaque à toutes les œuvres de l'esprit humain, même à celles que produisent des théologiens catholiques, sur la piété desquels il ne s'élève point de doute, et se montre particulièrement sévère pour tout ce qui touche aux prétendus droits du saint-siége et à la doctrine du pouvoir temporel. Grâce au *Syllabus* de Pie IX, tout le monde connaît quelles sont encore aujourd'hui les pensées et les doctrines de Rome, comment elle juge les progrès de la civilisation, et de quelle manière elle met au nombre des erreurs tous les principes qui sont le fondement et l'honneur de la société moderne. Comment s'étonner que la Congrégation de l'*Index* se soit montrée et se montre encore impitoyable pour les chefs-d'œuvre de toutes les littératures et quelle condamne au nom de la religion les plus admirables monuments de l'esprit humain!

Rien, au reste, n'est plus curieux que la liste des livres proscrits par la célèbre congrégation. Elle comprend un si grand nombre d'écrits acceptés, admirés, lus de tout le monde qu'il n'est pas un catholique qui puisse se vanter d'observer ses arrêts. Ne pouvant donner ici une nomenclature complète des ouvrages mis à l'*index*, nous nous bornerons à citer, par ordre alphabétique, les ouvrages et les auteurs les plus connus.

Abbadie (Jacques), *Traité de la vérité de la religion chrétienne* (prohibé par décret du 22 décembre 1700); Albert le Grand, ses *Œuvres* (10 novembre 1666); Alembert (d'), *Mélanges de littérature* (27 novembre 1767); Alexandre Natalis ou Noël Alexandre, *Chapitres choisis de l'histoire ecclésiastique, dissertations chronologiques et critiques*, la *Somme de saint Thomas vengée*, etc. (10 juillet 1684); Altmeyer (J.-J.), *Cours de philosophie de l'histoire* (15 novembre 1841), *Introduction à l'étude philosophique de l'histoire de l'humanité* (4 février 1842); Amelot de La Houssaye, *Histoire du gouvernement de Venise* (21 janvier 1721), *Tacite avec notes politiques et historiques* (21 janvier 1732); Anacréon, *Traduction Marchetti;* Arnauld (Antoine), *Instruction sur la grâce selon l'Ecriture et les Pères* (11 mars 1704); *Arrêts de la cour du parlement, des années* 1710, 1712, 1737, 1738, 1740.

Balzac (H. de), *Œuvres complètes* (condamnées successivement par les décrets des 15 novembre 1841, 4 février 1842, 2) avril 1842, 20 juin 1864); Barclay (Robert), *Apologie de la véritable théologie chrétienne* (22 juin 1712); Barrault (E.), *Occident et Orient, Etudes politiques, morales et religieuses* (14 février 1837); Barré (M.-L.), *Dictionnaire biographique* (décret du 9 mai 1857); Bayle (Pierre), *Dictionnaire historique et critique* (décret du 22 décembre 1700); Beausobre (Isaac), *Histoire critique de Manichée et du manichéisme* (28 juillet 1742); Bentham (Jérémie), *Essais sur la situation politique de l'Espagne* (11 décembre 1826); Béranger, *Chansons* (28 juillet 1834); Beugnot (A.), *Histoire de la destruction du paganisme en Occident* (4 juillet 1837); *Bible* (la S.) ou le *Vieux et le Nouveau Testament* (décret du 22 mars 1745); *Bibliothèque britannique* ou *Histoire des ouvrages des savants de la Grande-Bretagne* (10 mai 1757); *Bibliothèque germanique* ou *Histoire littéraire de l'Allemagne* (10 mai 1757); *Bibliothèque raisonnée des savants de l'Europe* (10 mai 1757); *Bibliothèque universelle et historique* (17 mars 1734); Bignon (Mgr), les *Cabinets et les Peuples depuis* 1815 *jusqu'à la fin de* 1822 (11 juin 1827); Bordas-Dumoulin, les *Pouvoirs constitutifs de l'Eglise* (7 avril 1856); *Œuvres posthumes*, publiées par M. Huet (décret du 9 avril 1866); Borde (P. de La), *Principes sur l'essence, la distinction et les limites des deux puissances temporelle et spirituelle* (4 mars 1755); Bouillet (M.), *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie* (1er juillet 1852), qui depuis...; Boulanger, l'*Antiquité dévoilée par ses usages* (20 janvier 1823); Broussais, *De l'irritation et de la folie* (5 août 1833).

Cabanis (P.-J.-C.), *Rapports du physique et du moral de l'homme* (décret du 6 septembre 1819); Campanella, ses *Œuvres* (21 avril 1632); Casaubon (Isaac), *De rebus sacris* (12 décembre 1621); Cerati (abbé), *Des usurpations sacerdotales* (19 février 1834); Champfleury, *Ouvrages divers* (20 juin 1864); Collin de Plancy (I.-A.-S.), *Dictionnaire critique des reliques et des images miraculeuses* (10 septembre 1827); Comte (Auguste), *Cours de philosophie positive* (12 décembre 1864); Condillac (l'abbé de), *Cours d'étude pour l'instruction du duc de Parme* (22 septembre 1836); Condorcet (de), *Esquisse d'une table historique des progrès de l'esprit humain* (10 septembre 1827); Considérant (Victor), *Destinée sociale* (décret du 22 septembre 1836), *Considérations sociales sur l'architectonique* (14 février 1837); Constant (Benjamin), *Commentaire sur la science de la législation de G. Filangieri* (11 juin 1827), *De la religion considérée dans sa source* (décret du 11 juin 1827); Coquelin (Ch. et Guillaume), *Dictionnaire de l'économie politique* (12 juin 1856); Coquerel (Athanase), le *Christianisme expérimental* (23 mars 1850); Cousin (Victor), *Cours de l'histoire de la philosophie* (8 août 1844); *Cymbalum mundi* (*index trid.*).

Damiron (Ph.), *Essai sur l'histoire de la philosophie en France* (28 juillet 1834); Dante (Alighieri), *De la monarchie*, livre troisième (*ind. trid.*); Destutt de Tracy, *Eléments d'idéologie*, avec préface et notes (27 novembre 1820); Diderot, *Jacques le fataliste et son maître* (décret du 8 juillet 1804); Didier (Charles), *Rome souterraine* (7 juillet 1835), *Campagne de Rome* (20 juin 1844); Dufrenoy (M.), *Biographie des jeunes demoiselles* ou *Vies des femmes célèbres* (11 décembre 1826); Dulaure (J.-A.), *Histoire abrégée des différents cultes* (11 décembre 1826); Dumas (Alexandre, père et fils), *Œuvres complètes* (22 juin 1863); Dupin aîné, *Œuvres complètes* (10 septembre 1860); Dupuy, *Origine de tous les cultes* (26 septembre 1818).

Encyclopédie ou *Dictionnaire raisonné des sciences et des arts* (bref du 3 septembre 1759); *Encyclopédie progressive* (11 juin 1827); Enfantin (P.), *H. Saint-Simon* (1813), *Science de l'homme* (11 avril 1859).

Fabre d'Olivet, la *Langue hébraïque restituée* (décret du 26 mars 1825); Feydeau (Ernest), ses *Romans* (20 juin 1864); Filangieri, la *Science de la législation* (12 juin 1826); Flaubert (Gustave), *Mme Bovary* (20 juin 1864), *Salammbô* (20 juin 1864); Fleury (abbé), *Abrégé de l'histoire ecclésiastique* (1er mars 1770); Fontenelle, *Entretiens sur la pluralité des mondes* (1er décembre 1687); Fourier (Charles), le *Nouveau monde industriel et sociétaire* (28 janvier 1835).

Garnier-Pagès, *Dictionnaire politique* (10 décembre 1853); Ginguené, *Histoire de la littérature italienne* (5 septembre 1825); Grégoire, *Histoire des confesseurs des empereurs, des rois et autres princes* (11 juin 1827), *Histoire des sectes religieuses* (18 août 1828); Guettée (l'abbé), *Histoire de l'Eglise de France* (décret du 22 janvier 1852 et 11 juin 1855), la *Papauté schismatique* (15 décembre 1863).

Heine (Henri), *De la France* (22 septembre 1836), *Tableaux de voyage* (22 septembre 1836), *Nova Carmina* (8 août 1845); Huet (F.), le *Règne social du christianisme* (24 juillet 1853), *Histoire de la vie et des ouvrages de Bordas-Dumoulin*, Paris, 1861 (9 avril 1866), la *Science de l'esprit* (9 avril 1866), *Essais* (9 avril 1866); Hugo (Victor), *Notre-Dame de Paris* (28 juillet 1834), les *Misérables* (20 juin 1864), etc.; Hume, *Essais philosophiques sur l'entendement humain* (19 janvier 1761).

Larroque (Patrice), *De l'esclavage chez les nations chrétiennes* (23 avril 1860), *Examen critique des doctrines de la religion chrétienne* (décret du 23 avril 1860), *De la guerre et des armées permanentes* (décret du 13 mars 1865), *Rénovation religieuse* (12 décembre 1864); La Fontaine (Jean de), *Contes et nouvelles* (2 juillet 1804); Lamartine (Alphonse de), *Souvenirs, impressions, pensées et paysages pendant un voyage en Orient* 1832-1833 (22 septembre 1836), *Jocelyn*, épisode (22 septembre 1836), la *Chute d'un ange* (27 août 1838); Lamennais (F. de), *Paroles d'un croyant* (25 juin 1834), *Affaires de Rome* (14 février 1837), le *Livre du peuple* (13 février 1838), *Esquisse d'une philosophie* (30 mars 1841), *Discussions critiques et pensées diverses sur la religion et la philosophie* (30 mars 1841), *Amschaspands et Darvands* (17 août 1843), les *Evangiles* (17 août 1846); Lamettrie (de), *Œuvres philosophiques* (1er mars 1770); Lebas (Ph.), l'*Univers, Histoire et description de tous les peuples* (5 septembre 1853); Léopardi (Pierre-Silvestre), les *Evangiles*, traduits en langue italienne (17 août 1846); Lerminier (E.), *Philosophie du droit* (28 juillet 1834); Locke (Jean), *Essai philosophique concernant l'entendement humain* (19 juin 1734), le *Christianisme raisonnable* (5 septembre 1737), *Extrait d'un livre anglais* (19 juin 1734).

Mahomet, *Alcoran* (*index trident.*); Malebranche (Nicolas), *Traité de la nature et de la grâce, Lettres touchant celles de M. Arnauld, Défense de l'auteur de la recherche de la vérité contre l'accusation de M. de La Ville, Lettres à un de ses amis dans lesquelles il répond aux réflexions philosophiques et théologiques de M. Arnauld sur le traité de la nature et de la grâce* (décret du 29 mai 1690), *De inquirenda veritate libri sex* (4 mars 1709, *Entretiens sur la métaphysique et sur la religion, Traité de morale* (15 janvier 1714); Marot (Clément), *Poésies* (*ind. trid.*); Michelet, *Du Prêtre, de la Femme et de la Famille* (5 avril 1845), l'*Amour* (11 avril 1859), la *Sorcière* (26 janvier 1863), la *Bible de l'humanité* (11 juin 1866); Michon (l'abbé), *De la rénovation de l'Eglise* (10 septembre 1860); Mickiewicz (Adam), l'*Eglise officielle et le Messianisme* (15 avril 1848), l'*Eglise et le Messie* (15 avril 1848); Mignet (F.-A.), *Histoire de la Révolution française de* 1789 *à* 1814 (5 septembre 1825); Milton (Jean), le *Paradis perdu* (21 janvier 1732); Montaigne (Michel de), les *Essais* (12 juin 1676); Montesquieu, *Lettres persanes* (24 mai 1761); Montlosier (comte de), *Mémoire sur un système religieux et politique* (12 juin 1826), *Du prêtre et de son ministère dans l'état actuel de la France* (31 janvier 1834); Murger (Henri), *Scènes de la vie de Bohême* (20 juin 1864), *Scènes de la vie de jeunesse* (20 juin 1864), le *Pays latin* (20 juin 1864).

Pascal, *Pensées, avec notes de Voltaire* (18 septembre 1789), *Lettres provinciales* (6 septembre 1657); Patru (Olivier), *Plaidoyer pour une dame* (17 octobre 1678); Pelletan (Eugène), *Profession de foi du* XIXe *siècle* (10 décembre 1853); Pereire, *Religion saint-simonienne* (29 janvier 1835); Peyrat (A.), *Histoire élémentaire et critique de Jésus* (25 avril 1864); Pigault-Lebrun, *El citador escrito en frances y traducido al castellano* (27 novembre 1820); Pithou, *Traité des droits et libertés de l'Eglise gallicane* (26 octobre 1640); Potter (de), *Considérations sur l'histoire des principaux conciles* (19 janvier 1824), l'*Esprit de l'Eglise* (12 juin 1826), *Vie de Scipion de Ricci* (26 novembre 1825), *Histoire philosophique, politique et critique du christianisme* (13 février 1838); Pradt (de), *Concordat de l'Amérique avec Rome* (4 mars 1828), les *Quatre concordats* (17 novembre 1820), *Congrès de Panama* (18 août 1828) Pufendorf (Samuel de), *Du droit de la nature et des gens*, traduit du latin (16 janvier 1714).

Quinet (Edgar), *Ahasvérus* (29 janvier 1835), *Allemagne et Italie, Philosophie et poésie* (15 avril 1848), *Du génie des religions* (8 août 1844).

Rabelais, *seu Rabelæsus Franciscus* (*ind. trid.*); Renan (Ernest), le *Livre de Job*, traduit de l'hébreu (11 avril 1859), le *Cantique des cantiques* (10 septembre 1860), *Vie de Jésus* (24 août 1863), les *Apôtres* (11 juin 1866), et les autres ouvrages du même auteur; Renier (Léon), *Encyclopédie moderne, Dictionnaire abrégé* (13 février 1854); Reynaud (Jean), *Philosophie religieuse, Terre et ciel* (19 décembre 1865); Robertson, *Histoire du règne, de l'empire de Charles-Quint* (31 janvier 1777); Rousseau (J.-J.), *Emile* ou *De l'éducation* (6 septembre 1762), *Du contrat social* (16 juin 1766), *Lettres écrites de la montagne* (29 juillet 1767).

Sainte-Beuve, *Port-Royal* (13 janvier 1845); Salvador, *Histoire des institutions de Moïse et du peuple hébreu* (24 août 1829); Sand (George), *Œuvres complètes* (décrets des 27 novembre 1840, 30 mars 1841, 15 décembre 1863); Ségur (comte de), *Histoire du Bas-Empire* (20 janvier 1823); Simon-Richard, *Histoire critique du Vieux Testament* (décret du 9 février 1683); Simon (Jules), la *Religion naturelle* (9 mai 1857); Soulié (Frédéric), les *Mémoires du diable* (20 juin 1864), *Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait* (20 juin 1864); Spinoza (Benoît de), *Œuvres posthumes* (29 août 1690); Stap, *Etudes historiques et critiques sur les origines du chritianisme* (11 juin 1866); Stendal (Henri Beyle), le *Rouge et le noir* (20 juin 1864), *Rome, Naples, Florence* (4 mars 1828); Strauss (David), *Vie de Jésus* (27 août 1838); Stuart Mill (John), *Principes d'économie politique* (12 juin 1856); Sue (Eugène), *Œuvres complètes* (22 janvier 1852); Swift (Jonathan), le *Conte du tonneau* (17 mai 1734).

Tacite, avec Notes politiques et historiques, par Amelot (21 janvier 1732); Taine (Henri),

Histoire de la littérature anglaise (11 juin 1866); le *Nouveau Testament*, en français (8 septembre 1713).

Vacherot, *Histoire de l'école d'Alexandrie* (27 juin 1850); Vertot (René-Aubert de), *Histoire des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem* (18 juillet 1729); Viardot (Louis), les *Musées d'Italie* (13 mars 1865); Volney (G.-F.), *Le Rovine ossia meditazioni delle rivoluzioni degl' Imperej* (17 décembre 1821), *Recherches nouvelles sur l'histoire ancienne* (11 décembre 1826); Voltaire (de), *Œuvres complètes* (prohibées par décrets des 4 juillet 1752, 28 février 1753, 11 mars 1754, 21 novembre 1757, 3 décembre 1759, 3 février 1766, 19 juillet 1768, 16 janvier 1770, 12 juillet 1804).

Citons encore parmi les hommes célèbres dont les ouvrages ont été mis à l'*index* : Machiavel, Erasme, J. Bodin, Baluze, Henry et Robert Estienne, Scapula, l'auteur du traité *De jure belli et pacis*, Heineccius, le savant canoniste Dumoulin, Barbeyrac, Ellies Dupin, Fevret, pour son traité de l'*A bus*; l'archevêque de Paris, de Marca, pour son traité de la *Concordance du sacerdoce et de l'empire;* Gioberti, Lequeux, Bailly, etc., qui tous professaient des sentiments profondément religieux. Parmi les ouvrages mis à l'*index* avec la formule *donec corrigatur* (jusqu'à correction), formule qui avait été émise pour le *Décaméron* de Boccace, nous mentionnerons les *Méditations* de Descartes, et le *Catéchisme historique* de Fleury.

Il est arrivé parfois que, après avoir condamné des ouvrages, la congrégation de l'*Index* s'est déjugée et est revenue, à intervalles plus ou moins longs, sur ses décisions antérieures. Ainsi, dans les éditions modernes de l'*Index*, on ne trouve plus les noms de Copernic et de Galilée, qui avaient été condamnes comme ayant enseigné une astronomie hérétique. Il en est de même de Pic de La Mirandole, dont les ouvrages furent frappés par Innocent VIII d'une censure qu'Alexandre VI révoqua. Citons encore les ouvrages d'Alexandre Natalis, la *Mystique cité de Dieu*, de Marie d'Agreda, le traité sur le *Pouvoir temporel du pape*, par Bellarmin, qui ont figuré sur le catalogue de l'*Index*, mais qu'on n'y trouve plus actuellement.

Comme l'inquisition, aujourd'hui l'*index*, n'est plus, en réalité, que de l'histoire, l'existence de la congrégation elle-même n'est plus qu'un monument historique qu'on conserve comme un vieil objet d'art pour servir de justification au besoin et de document à consulter.

L'*Index Tridentinus*, avec les règles à suivre pour la condamnation des livres, fut imprimé sous le titre de : *Index librorum prohibitorum Alexandri VII Pontif. Max. jussu editus* (*Romæ apud Aldum Manutium*). Une nouvelle édition, augmentée par Sixte-Quint et Clément VII, parut en 1595. En 1607, Jean-Marie Brasichelli (appelé aussi Wenzell de Brisigella) en donna encore une édition importante. En 1648, le grand inquisiteur espagnol fit imprimer le dernier catalogue complet sous le titre de : *Index librorum prohibitorum et expurgandorum* (in-fol.). Les deux plus récentes éditions de l'*Index* sont celles de 1809 et enfin celle de 1860, qui reçoit chaque année un supplément de plusieurs pages. L'*Index librorum expurgandorum* ou *Index expurgatorius* contient la liste des livres à purifier pour l'usage des lecteurs catholiques. Parmi les ouvrages les plus intéressants à consulter sur ce sujet, nous citerons : *Dictionnaire critique, littéraire et bibliographique des principaux livres condamnés au feu, supprimés ou censurés*, par Peignol (1806, 2 vol. in-8°), et *Account of the indices both prohibitory and expurgatory of the church of Rome*, par Mendham; enfin, on trouvera un répertoire complet de tous les catalogues de la congrégation de l'*index* dans le *Verbothene Literatur* (littérature condamnée), ouvrage du docteur Petzholdt (Leipzig, 1866, in-8°).

Index expurgatorius. Le premier but de ce recueil, qui a joué un certain rôle en Espagne, et a été pendant deux siècles une arme terrible entre les mains de l'Inquisition, fut de s'opposer à l'introduction en Espagne des livres de Luther. Dès 1490, Torquemada avait brûlé sur la place publique, à Séville, un grand nombre de bibles et de manuscrits; cet auto-da-fé littéraire fut renouvelé quelque temps plus tard à Salamanque, où l'on brûla plus de 6,000 volumes. Ces actes de rigueur furent jugés insuffisants contre un si pressant danger. En 1539, Charles-Quint demanda au pape une liste des livres prohibés par l'Eglise ou dont l'introduction en Espagne pouvait ébranler la foi. C'est bien là le point de départ de l'*Index expurgatorius*. Suivant Ticknor, le premier *Index* imprimé en Espagne le fut en 1546; à Rome seulement on pouvait en citer un antérieur; mais un érudit espagnol, M. de Gayangos, en recule la date de treize ans, jusqu'en 1559. Ce premier *Index* fut imprimé à Valladolid, avec ce titre : *Cathalogus librorum qui prohibentur, mandato illustrissmi et reverendissimi D. D. Fernandi de Valdes, Hispalensis archiepiscopi, inquisitoris generalis Hispaniæ; nec non et supremi sanctæ et generalis Inquisitionis senatus* (in-4°). Il est dit dans l'avertissement que beaucoup de personnes ne se conformant pas aux mandements de Sa Sainteté, relativement à la lecture et au commerce des livres prohibés, et prétextant leur ignorance, il a paru bon à l'inquisiteur d'en faire dresser le catalogue. Les réimpressions se suivirent rapidement, et chaque fois avec des augmentations considérables dans la liste des livres hérétiques; tel livre imprimé déjà, qui ne se trouve pas dans l'*Index* d'une année, se trouve dans celui d'une année suivante, des scrupules étant survenus. Dès 1612, l'*Index expurgatorius* devient un immense in-folio. Sous Philippe II, avaient été décrétées la confiscation des biens et la peine de mort contre quiconque vendrait, achèterait ou tiendrait en son pouvoir un seul des livres prohibés. A partir de 1550, tout livre dut porter un certificat attestant qu'il ne figurait pas sur la liste. Cependant, qui le croirait? l'inquisition consultait encore à cet égard les autorités civiles; elle n'était pas affranchie de cette tutelle en certaines matières. Il fallut, jusqu'en 1640, l'autorisation de la magistrature pour que l'*Index* pût être publié; mais à partir de cette époque, l'Inquisition, pouvoir souverain, opéra sans contrôle.

Les premiers livres espagnols prohibés par l'*Index* furent ceux de Vallès, *Dialogue des langues* (1536), où percent les doctrines luthériennes, et qui furent interdits sans doute en manuscrit, car on n'en connaît pas d'édition antérieure à 1737. Les livres les plus inoffensifs, et quelquefois les plus pieux, se virent également proscrits par ce pouvoir ombrageux. Ainsi le *Courtisan*, de Boscan, non compris dans les *Indices* de 1559 et de 1583, le fut dans celui de 1612; les inquisiteurs avaient découvert que le mot *Papa VI* (Alexandre VI) pouvait signifier aussi *Papa vi*, malgré le pape, ce qui donnait à la phrase un sens anticatholique, et que *Nich. papa V* (le pape Nicolas V) signifiait *Nichil* (vieille forme latine de *nihil*), *Nichil papa valet*, le pape ne vaut rien. Le *Guide des pécheurs*, ouvrage ascétique de Fray Luis de Grenade (1556), fut signalé par l'*Index*, et, par un revirement singulier, ce volume de l'*Index* fut à son tour prohibé par la congrégation de l'*Index* elle-même, à cause du paragraphe qui avait trait au *Guide des pécheurs*, plus tard en grande faveur auprès de l'Eglise.

Le dernier *Index expurgatorius* d'Espagne est de 1790; on le réimprima avec un supplément de 55 pages, en 1805. Ce n'était plus contre le protestantisme qu'il s'agissait de lutter, c'était contre la Révolution française. L'Inquisition n'était plus qu'un instrument docile entre les mains du gouvernement, et, laissant de côté la religion, s'occupait surtout de politique. Ce dernier *Index* proscrivait indifféremment tout livre traitant de la Révolution et de ses principes. La décadence de ce pouvoir, si terrible pendant deux siècles, se montrait dans l'examen même de son dernier travail; l'*Index* de 1805, y compris son supplément, n'a que 355 pages in-4°; celui de 1667 est un in-folio de plus de 1,200 pages.

INDI s. m. (ain-di). Linguist. Ancienne langue des Indous, dérivée du sanscrit. ‖ On dit aussi HINDI, INDOUI et HINDOUI.

— **Encycl.** Lorsque le sanscrit cessa d'être la langue parlée de l'Inde, environ 300 ans avant notre ère, il fut remplacé par les idiomes prâcrits, qui se maintinrent dans toute leur pureté jusqu'à l'époque de l'invasion musulmane, sous Mahmoud le Ghaznévide, arrivée en 1024. L'idiome qui s'était formé dans l'ancien empire de Bharata fut désigné sous le nom générique de *bhâschâ* ou *bhâkhâ*, c'est-à-dire langage, et sous l'appellation plus spéciale d'*indavi* ou d'*indoui*, langue des Indous. On nomme *thenth* ou *khâri-boli*, pur langage, l'*indi* sans mélange de mots persans et arabes; *bradj-bhâschâ*, le dialecte particulier au pays de Bradj, et *purbi-bhâschâ* une autre nuance du même dialecte qui est parlée à l'orient (*purb*) de Delhi. Quoique différant les uns des autres dans le choix des expressions, ces dialectes ne forment, à proprement parler, qu'une seule et même langue, soumise à une syntaxe unique. Le Kumaon et le Gherwal sont les contrées où l'*indi* est parlé le plus purement. Cette langue est celle des poëtes nationaux du centre de l'Indoustan; les neuf dixièmes de ses racines appartiennent au sanscrit; mais dans le surplus on a cru voir un fonds spécial qui serait antérieur à l'introduction de l'idiome des *Védas* dans le pays.

Mélangé au persan et à l'arabe, l'*indi* a donné naissance à plusieurs idiomes et dialectes, dont les principaux sont : l'*ourdou*, nommé aussi *indoustani*, en usage chez les classes supérieures de toute l'Inde centrale; le *dakhni* ou indou-musulman méridional; le *cachemirien*, le *gouzzerati* ou langue du Gouzzerate, dont un dialecte particulier, le *kachi*, est parlé dans la presqu'île de Coutch; le *mahratti*, le *moultani*, le *pendjabi*, le *sindhi*, le *djataki*, parlé au sud du Pendjab; le *marwadi*, auquel se rattachent les autres dialectes du pays des Radjpoutes.

INDIA (Bernardino), peintre italien, né à Vérone en 1530, mort à Mantoue en 1590. Il reçut des leçons de son père, puis de Jules Romain, dont il devint un des meilleurs élèves et qu'il aida ensuite à diriger l'école établie par ce maître à Mantoue. India commença par exécuter des fresques d'après des cartons de Jules Romain. Les succès qu'elles obtinrent lui valurent de nombreuses commandes. Il peignit, à Vérone, la façade du palais Murari, puis décora les plafonds du palais Canossa et du palais Giuliari. Ces plafonds, qui sont encore dans un état de parfaite conservation, rappellent la manière de Jules Romain. Le style est moins sévère et moins grandiose toutefois, mais elles sont bien composées, très-pittoresques d'aspect et ne manquent ni de charme ni de grâce.

Les tableaux d'India sont inférieurs à ses fresques, bien qu'ils aient des qualités sérieuses au point de vue de la composition et de l'exécution. Nous citerons parmi les plus remarquables : la *Nativité de Notre-Seigneur* (1572), et la *Vierge avec saint Roch et saint Sébastien*, qu'on voit à San-Bernardino; la *Conversion de saint Paul* (1584), à Saint-Nazaire et Saint-Celse; la *Vierge et plusieurs saints*, à San-Zeno-Maggiore.

Indiana, roman de G. Sand, son début dans les lettres (1832, 2 vol. in-8°). Ce premier plaidoyer contre le mariage est écrit avec la verve et l'imagination des jeunes années; l'auteur, dans la longue série de ses œuvres, n'en a dépassé ni la fraîcheur ni l'énergie. Indiana, jeune créole aux passions vives, au cœur ardent, est mariée au vieux colonel Delmare; en tiers, dans ce mariage triste et ennuyé, où les soirées se passent au coin du feu, ne se trouve d'abord qu'un Anglais impassible et muet, sir Ralph. Le séduisant amoureux, en faveur de qui doit s'engager la lutte entre la passion et le devoir, apparaît enfin sous le nom de Raymond de Ramières, un égoïste fort bien peint, qui ne demande à l'amour que des distractions. Dès qu'il entrevoit le caractère d'Indiana : « Pourvu qu'elle ne m'aime pas! » s'écrie-t-il. Il voudrait seulement la posséder, et commence par séduire Noun, la femme de chambre, créole aussi et sœur de lait de sa maîtresse. Noun se tue en apprenant qu'elle n'est pour Ramières qu'un amusement, et ce qui devait ouvrir les yeux d'Indiana est précisément ce qui l'aveugle davantage. Ramières parvient à allumer ses sens en avouant son amour pour Noun et en racontant leurs nuits d'ivresses. Indiana enfin veut être à lui; elle quitte le mari pour l'amant; mais celui-ci la repousse : ce n'est pas ainsi qu'il veut l'avoir, et il lui ordonne de ne plus commettre à l'avenir de pareilles imprudences. Sir Ralph a tout deviné : il sauve les apparences vis-à-vis du colonel, qui, tout entier à ses spéculations industrielles et autres, n'a rien découvert de l'intrigue. Indiana, le cœur brisé, les accompagne tous les deux aux colonies, où son mari veut refaire sa fortune; mais elle ne peut trouver le repos et revient en France; elle trouve Raymond marié. L'impassible sir Ralph se décide alors à ouvrir la bouche; il aime Indiana, et après lui avoir proposé un double suicide qui les délivrerait l'un et l'autre de tant d'agitations stériles, au moment où ils vont faire de compagnie le grand voyage, ils s'aperçoivent que la vie à deux serait meilleure encore. Comme, dans l'intervalle, le colonel Delmare est mort, ils vont dans le nouveau monde, à l'abri des regards curieux, cacher un bonheur qu'ils avaient sous la main sans s'en douter.

« Ce livre, dit Gustave Planche, devait finir avec le mariage de Raymond. C'était un dénoûment sombre, impitoyable, à la manière d'Eschyle, l'expiation pour le crime voulu, le châtiment terrible pour une faute à qui le temps seul avait manqué. Le bonheur est de trop dans les dernières pages; mais *Indiana* n'en demeure pas moins un magnifique développement de l'adultère, où bien des familles peuvent lire la destinée qui les attend. »

INDIANA, un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, au centre; par $37^\circ\ 47'$ et $41^\circ\ 43'$ de lat. N., et $87^\circ\ 5'$ et $90^\circ\ 20'$ de long. O. Sa superficie est de 85,850 kilom. carrés, et sa population de 1,350,479 hab. L'Etat d'Indiana est borné au N. par le Michigan, à l'E. par l'Etat de l'Ohio, au S. par le Kentucky, et à l'O. par l'Illinois. La population de l'Indiana n'était, au commencement de ce siècle, que de 4,875 hab.; on en comptait 25,000 en 1810, 147,000 en 1820, 343,000 en 1830, 686,000 en 1840, 988,416 en 1850 et 1,350,479 au dernier recensement. Capitale : Indianapolis. Villes principales : New-Albany, Vincennes, Vevay, Clarkeville, Bloomington.

On ne remarque sur le territoire de l'Indiana aucune hauteur considérable, mais il est accidenté sur certains points, notamment sur la rive méridionale de la White-River (rivière Blanche) où se dresse un massif de collines. Une chaîne peu importante s'étend du Kentucky, dans la direction du N.-O., à travers les vallées de l'Ohio, de la White-River et du Wabash. Au N. de ces deux dernières rivières, les ondulations de terrain sont fort rares. Parallèlement à l'Ohio court une chaîne de collines qui forme au S.-O. un massif de peu d'élévation. Au N. et au N.-O., se trouvent de vastes et belles forêts entrecoupées de prairies. Des collines de sable bordent le lac Michigan. En somme, on peut dire que l'Etat d'Indiana se compose en grande partie de terres fertiles. Toutes les rivières ont des rives très-étendues qu'elles inondent pendant la saison des pluies. Les prairies qui avoisinent le Wabash sont célèbres par leur richesse et leur beauté. Le sol de beaucoup d'autres prairies et des terrains situés entre les rivières est trop riche pour le froment, et dans le N. s'étendent des terrains marécageux trop humides pour être mis en culture; il est cependant difficile de trouver une contrée mieux appropriée à tous les besoins de l'agriculture. Ce qui forme le trait caractéristique de la physionomie du pays, ce sont les prairies. Les forêts sont très-variées et d'une magnifique végétation. Elles sont peuplées d'ours, de daims, de chats sauvages, de grues, d'oies, etc.

Parmi les nombreux cours d'eau qui baignent l'Etat d'Indiana, nous citerons : l'Ohio, qui arrose la frontière méridionale; le Wabash, qui parcourt les parties S. et S.-O.; la White-River; le Maumée, qui est formé par la réunion des rivières Saint-Joseph et Sainte-Marie et qui traverse la partie N.-E. de l'Etat; le Kankakee, qui baigne la contrée N.-O., où se trouve le lac Michigan. On rencontre aussi une foule de petits lacs au N. de l'Etat d'Indiana. Le lac Michigan ouvre au commerce l'entrée des grands lacs.

Le climat de l'Etat d'Indiana est en général doux et sain, excepté dans le voisinage des lacs, notamment du Michigan, où les fièvres sont à redouter. La neige tombe rarement dans le S. et en petite quantité; mais il n'en est pas de même au N., où il y en a quelquefois 50 centimètres. L'hiver est assez court; cependant le Wabash gèle assez fortement pour être traversé sans danger.

L'Etat d'Indiana est un des plus favorisés sous le rapport des richesses minérales. Les mines de houille y sont d'une abondance extrême. On évalue à 15,000 kilom. carrés de superficie l'étendue des bassins houillers. Le fer, le cuivre, la pierre à chaux et le marbre se rencontrent sur plusieurs points du territoire de l'Indiana. La partie S. renferme, entre autres curiosités naturelles, des grottes fort remarquables.

Les principaux articles du commerce de l'Etat d'Indiana, dont l'activité s'applique surtout à l'industrie agricole, sont les bestiaux, les viandes salées et les céréales. Le commerce est d'ailleurs puissamment favorisé par les nombreux cours d'eau navigables qui sillonnent ou limitent cette contrée, et par 2,000 kilom. de voies ferrées construites avec la rapidité merveilleuse que les Américains apportent dans toutes leurs entreprises.

— *Divisions administratives, gouvernement.* Au point de vue administratif, l'Etat d'Indiana est divisé en 91 comtés; le pouvoir exécutif est dévolu à un gouverneur élu par le peuple pour quatre années. Le traitement du gouverneur est de 1,300 dollars (6,500 fr.). Le pouvoir législatif appartient au sénat et à la chambre des députés. Le sénat se compose de 50 membres élus pour quatre ans; il est présidé par le gouverneur ou son lieutenant. La chambre des députés ou législative se compose de 100 membres élus pour deux ans. Il y a 1 secrétaire d'Etat, 1 auditeur, 1 trésorier, tous élus pour deux ans par le peuple. L'auditeur remplit aussi les fonctions de grand maître et surintendant de l'instruction publique. La justice est rendue par une cour suprême, composée de 3 juges au moins et de 5 juges au plus, élus pour six ans par le peuple dans chaque district. Chaque circonscription (*township*) a 1 juge de paix. Tout électeur peut défendre en justice. Tout citoyen âgé de vingt et un ans et né dans l'Etat, tout étranger, après six mois de résidence légale dans l'Indiana, est admis à prendre part aux élections publiques. L'Indiana envoie au congrès américain 11 députés. Au mois de janvier 1867, la dette nationale de l'Etat s'élevait à 9,728,550 dollars, et le fonds consacré aux écoles à 2 millions de dollars (10 millions de fr.). Les frais des différents cultes sont à la charge de ceux qui les professent.

— *Histoire.* Le territoire de l'Indiana fut exploré par le voyageur français Marquette en 1673. Ses premiers colons furent des Français émigrés du Canada, qui formèrent quelques établissements sur les bords de la Wabash et fondèrent Vincennes. Les colons, vivant séparés du reste du monde, s'assimilèrent graduellement aux sauvages, qui étaient nombreux dans toute cette région, et contractèrent des mariages chez eux. A la paix entre l'Angleterre et la France, en 1763, ce pays tomba au pouvoir de l'Angleterre, qui, pendant longtemps, n'y fit aucun essai de colonisation. Pendant la guerre de l'indépendance, les habitants de Vincennes prirent parti pour les Américains, et, les troubles apaisés, le gouvernement leur fit don des terres situées dans le voisinage de leur ville. En 1787, les Etats-Unis prirent possession de Vincennes et érigèrent un fort sur la rive opposée de la rivière, pour protéger cette ville contre les incursions des sauvages. A cette époque, les habitants du pays se composaient de Français canadiens et d'Indiens. En 1800, l'Indiana fut érigé, avec l'Illinois, en gouvernement territorial; en 1809, il devint territoire séparé. Enfin, en 1816, il fut admis dans la confédération américaine avec le rang d'Etat.

INDIANAPOLIS, ville des Etats-Unis, capitale de l'Etat d'Indiana, sur la rive gauche de la White-River, à 700 kilom. O. de Washington, à 178 kilom. N.-E. de Vincennes; 18,600 hab. A l'époque (1820) où Indianapolis fut déclarée capitale de l'Etat d'Indiana, la plaine fertile et unie où elle s'élève était encore couverte de forêts. Sa population ne

dépassait pas, il n'y a pas bien longtemps encore, 2,500 à 3,000 hab. Elle doit son accroissement rapide à l'activité de son commerce et de son industrie. Comme la plupart des villes que les temps modernes ont vues s'élever en Amérique, Indianapolis est construite avec beaucoup de régularité. Ses rues, bien alignées, coupent transversalement trois avenues principales qui vont aboutir à une place commune. Indianapolis renferme quelques édifices remarquables. Parmi les plus importants, nous signalerons deux grandes halles ou marchés; le vaste entrepôt de l'*Indianapolis and Madison Railroad*, qui a 106 mètres de long et 17 de large; la chambre des représentants et le palais du gouvernement.

L'Etat d'Indiana se trouvant dans une situation intermédiaire entre les Etats du Sud et ceux des vallées du Mississipi et de l'Ohio, et Indianapolis occupant à peu près le centre de l'Etat d'Indiana, il en résulte que cette ville fait un commerce intérieur direct et de transit très-considérable. Ce commerce est d'ailleurs favorisé par de nombreuses lignes de chemin de fer qui toutes traversent la capitale ou viennent y aboutir, et par plusieurs canaux dont le plus étendu, le *Wabash and Erie canal*, met l'Ohio en communication avec le lac Erié. Ces voies de communication sont complétées par la navigation de la White-River. Parmi les lignes de chemin de fer qui aboutissent à la capitale de l'Etat d'Indiana, nous signalerons celles d'Indianapolis à Madison; d'Indianapolis à La Fayette; d'Indianapolis à Terre-Haute; d'Indianapolis à Belle-Fontaine, à Peru et à Lawrenceburg.

Les principaux articles du commerce d'Indianapolis sont : les bestiaux, les viandes salées, le bœuf, le lard, le froment, le blé, le maïs et les graines. L'industrie y est représentée par des fonderies de fer, des ateliers de construction de machines à vapeur; des manufactures de papier, des minoteries, mues soit à l'aide de la vapeur, soit par la force hydraulique que fournissent les cours d'eau dont la ville est environnée. Indianapolis possède trois ou quatre banques dont les opérations sont très-considérables.

INDIANISME s. m. (ain-di-a-ni-sme — rad. *indien*). Caractère indien.

— Etudes indiennes.

— Philol. Idiotisme, manière de parler propre aux langues de l'Inde.

INDIANISTE s. m. (ain-di-a-ni-ste — rad. *indien*). Celui qui s'est spécialement occupé des langues et de l'histoire de l'Inde : *Dans l'opinion d'un* INDIANISTE, *la rédaction des hymnes du Rig-Véda doit être placée entre les années* 1100 *ou* 1200. (A. Maury.)

INDIANITE s. f. (ain-di-a-ni-te — rad. *indien*). Minér. Substance de couleur blanche, ou gris blanc, ou blanc rosâtre, qu'on trouve, sous forme de couches ou d'amas intercalés dans le micaschiste du pays de Carnate, dans l'Inde.

— **Encycl.** L'*indianite* se présente en masses saccharoïdes presque compactes, possédant deux clivages inclinés entre eux d'environ 85°. D'après l'analyse de Laugier, elle se compose de 43 de silice, 34,50 d'alumine, 15,60 de chaux, 2,60 de soude et 1 d'oxyde de fer. On la regarde généralement comme une variété d'anorthite.

INDIBILIS, ville de l'Espagne ancienne, dans la Tarraconaise, chez les Ilercaons, près de la Méditerranée, au S. de Dertosa. Aujourd'hui XERT.

INDIBILIS, chef de la tribu des Ilergètes, en Espagne, auxiliaires des Carthaginois pendant la deuxième guerre Punique. Vaincu avec Hannon et fait prisonnier par Cn. Scipion (218 av. J.-C.), il recouvra sa liberté, contribua à la victoire d'Asdrubal sur P. Scipion (212), se soumit aux Romains en 209 et les servit fidèlement jusqu'en 207, époque où, de concert avec Mandonius, il souleva contre eux les tribus celtibériennes. Vaincu plusieurs fois par Scipion, mais jamais dompté, il était devenu l'âme des résistances nationales, lorsqu'il fut tué, dans une grande bataille, en 205.

INDICAN s. m. (ain-di-kan — rad. *indigo*). Chim. Substance incolore que l'on rencontre dans la gaude, et qui se trouve probablement aussi dans plusieurs autres plantes qui fournissent de l'indigo bleu.

— **Encycl.** L'*indican* est une substance incolore qui fournit de l'indigo bleu par sa décomposition. On la trouve dans la gaude et elle existe probablement dans la plupart des plantes qui sont capables de fournir de l'indigo. Cette substance se rencontre aussi dans l'urine humaine saine ou malade. Lorsqu'elle y existe en quantité considérable, l'urine, soit par la fermentation spontanée, soit par l'action des acides, donne un dépôt d'indigo bleu ou d'indirubine. Pour déceler l'*indican* dans l'urine, on précipite cette humeur par le sous-acetate de plomb, on filtre, on ajoute de l'ammoniaque à la liqueur filtrée et l'on recueille le précipité qui se forme dans ces conditions. Ce précipité est ensuite décomposé par un acide étendu. La liqueur filtrée laisse déposer d'abord de l'indigo bleu, puis de l'indirubine, et, enfin, plusieurs autres produits de décomposition de l'*indican*. L'*indican* est également contenu dans le sang humain, ainsi que dans le sang et l'urine du bœuf.

— I. PRÉPARATION. On extrait l'*indican* des feuilles de gaude soigneusement desséchées et pulvérisées. On peut opérer cette extraction par différentes méthodes.

Première méthode. On épuise les feuilles par de l'alcool froid dans un appareil à déplacement. On précipite la teinture verte ainsi obtenue au moyen d'une solution alcoolique et ammoniacale d'acétate de plomb; et le précipité d'un vert pâle est recueilli, lavé à l'alcool froid, mis en suspension dans l'eau et décomposé par un courant d'anhydride carbonique. Le précipité devient blanc et il se forme une solution jaune. Celle-ci filtrée, débarrassée de l'excès de plomb qu'elle renferme, au moyen de l'acide sulfhydrique, et filtrée de nouveau, fournit l'*indican* lorsqu'on l'évapore par de l'acide sulfurique.

Deuxième méthode. On ajoute un peu d'eau à la teinture alcoolique obtenue comme dans la méthode précédente, et l'on fait passer un courant d'air à travers la liqueur maintenue à la température ordinaire, de manière à amener l'évaporation de l'alcool. Il se sépare une graisse que l'on enlève par filtration, on agite le liquide filtré avec de l'oxyde cuivrique récemment précipité et l'on filtre de nouveau. On débarrasse le liquide du cuivre qu'il renferme, au moyen d'un courant d'acide sulfhydrique, on filtre une troisième fois et l'on concentre jusqu'à consistance sirupeuse à la température ordinaire. Ce résidu sirupeux, traité par l'alcool froid, lui abandonne l'*indican*, tandis qu'il reste une substance brune visqueuse, renfermant de l'oxindicanine comme résidu insoluble [illegible] solution alcoolique, mélangée avec deux fois son volume d'éther, laisse se précipiter plusieurs produits de décomposition, et, enfin, en filtrant une dernière fois et abandonnnt le liquide à l'évaporation spontanée, on obtient l'*indican* comme résidu. Lorsqu'on le prépare par cette méthode, cette substance renferme toujours un peu de graisse.

— II. PROPRIÉTÉS. L'*indican* se présente sous la forme d'un sirop jaune ou jaune brun, que l'on ne peut pas dessecher sans qu'il se décompose. Sa saveur est légèrement amère et repoussante. Il se dissout dans l'eau, l'alcool et l'éther, en communiquant des teintes jaunes à ces dissolvants. Ses solutions alcooliques sont précipitées en jaune de soufre par l'acétate de plomb, surtout après addition d'ammoniaque. Sa solution aqueuse n'est pas précipitée du tout par l'acétate de plomb exempt d'ammoniaque. La formule de l'*indican* paraît être $C^{26}H^{31}AzO^{17}$.

— III. RÉACTIONS. 1° L'*indican* se décompose lorsqu'on le chauffe même légèrement. A une température élevée, il se boursoufle et émet des vapeurs qui se condensent sous la forme d'une huile qui se solidifie en partie en prenant une forme cristalline.

2° Les solutions aqueuses de l'*indican* se décomposent également, lorsqu'on les chauffe, et elles donnent ensuite, par l'évaporation spontanée, les produits suivants :

a. Oxindicanine $C^{20}H^{23}AzO^{16}$. Ce composé se sépare par l'évaporation spontanée de la liqueur. On le purifie en le dissolvant à plusieurs reprises dans l'eau et en le précipitant par l'alcool. C'est une gomme brune, visqueuse, combustible, dont la saveur est nauséeuse. Bouillie avec de l'acide sulfurique étendu, cette substance se résout en indifuscine et indiglucine.

$$2C^{20}H^{23}AzO^{16} = C^{24}H^{20}Az^{2}O^{9}$$
Oxindicanine. — Indifuscine.

$$+ 2C^{6}H^{10}O^{6} + 4CO^{2} + 3H^{2}O$$
Indiglucine. — Anhydride carbonique. — Eau.

b. Oxindicasine $C^{28}H^{32}Az^{2}O^{23}$. Ce corps se produit lorsqu'une solution aqueuse d'*indican* est évaporée à chaud. D'après M. Ulennok, l'*indican* se transformerait d'abord, dans ce cas, en indicanine, avec séparation d'indiglucine; l'indicanine, en absorbant l'oxygène, se transformerait ultérieurement en oxindicanine, et enfin ce dernier corps absorberait de l'eau et se convertirait ainsi en un mélange d'oxindicasine et d'indiglucine.

$$C^{20}H^{23}AzO^{16} + 3H^{2}O$$
Oxindicanine. — Eau.

$$= C^{28}H^{32}Az^{2}O^{23} + 2C^{6}H^{10}O^{6}$$
Oxindicasine. — Indiglucine.

On purifie l'oxindicasine par la même méthode que l'oxindicanine, à laquelle elle ressemble beaucoup. Les solutions aqueuses de ce corps donnent, en présence d'un excès d'acétate de plomb, un sel de plomb jaune répondant à la formule $C^{28}H^{32}Az^{2}.4Pb''O$.

c. Indicasine. Lorsqu'on a précipité l'oxindicasine par un excès d'acétate de plomb, le liquide filtré donne, sous l'influence d'un excès d'alcool, un précipité jaune pâle ayant pour formule $C^{28}H^{40}Az^{2}O^{23}.6Pb''O$.

3° Au contact d'une lessive de soude ou de baryte, l'*indican* se résout en indicanine et indiglucine :

$$C^{26}H^{31}AzO^{17} + H^{2}O$$
Indican. — Eau.

$$= C^{20}H^{23}AzO^{12} + C^{6}H^{10}O^{6}$$
Indicanine. — Indiglucine.

Une solution d'*indican*, abandonnée pendant plusieurs heures avec de la soude, donne, par les acides, de l'indirubine qui provient de la décomposition de l'indicanine; au bout d'un temps plus long, il se forme aussi de l'indirétine qui peut même être le seul produit.

4° Les acides étendus décomposent l'*indican* à froid, et beaucoup plus rapidement à chaud; avec l'acide acétique, toutefois, la décomposition est difficile à produire. Au contraire, si l'on ajoute de l'acide sulfurique à une solution aqueuse d'*indican*, celle-ci se trouble assez vite et laisse déposer des flocons bleus, dont la formation cesse au bout de vingt-quatre heures. Le liquide, filtré et abandonné pendant quelque temps à lui-même, ou, mieux encore, soumis à l'action de la chaleur, donne un dépôt brun pulvérulent, tandis que de la leucine et de l'indiglucine demeurent en dissolution, en même temps que certains produits volatils, tels que l'anhydride carbonique, les acides formique, acétique et peut-être propionique.

La substance insoluble dans l'eau, qui se produit dans cette réaction, est un mélange de six corps différents. Si on l'épuise d'abord avec de l'alcool froid, puis avec une lessive de soude tiède et diluée, on en extrait de l'indihumine, de l'indifuscine et de l'indirétine. Le résidu abandonne à l'alcool de l'α ou de la β-indifulvine et de l'indigo bleu. Quelquefois, au lieu d'indifuscine, on obtient de l'indifuscone. Schanck a proposé les formules suivantes pour rendre compte de ces réactions :

a. Formation de l'indigo bleu, de l'indirubine et de l'indiglucine :

$$C^{26}H^{31}AzO^{17} + 2H^{2}O$$
Indican. — Eau.

$$= C^{8}H^{5}Azo + 3C^{6}H^{10}O^{6}$$
Indigo bleu. — Indiglucine.

Il admet qu'une portion de l'indigo bleu se dédouble ensuite en leucine, acide formique et anhydride carbonique.

$$C^{8}H^{5}AzO + 5H^{2}O$$
Indigo bleu. — Eau.

$$= C^{6}H^{13}AzO^{2} + CH^{2}O^{2} + CO^{2}$$
Leucine. — Acide formique. — Anhydride carbonique.

b. Formation de la β-indifulvine, de l'indiglucine et de l'acide formique :

$$4C^{26}H^{31}AzO^{16} + 7H^{2}O = C^{44}H^{38}Az^{4}O^{3}$$
Indican. — Eau. — β-indifulvine.

$$+ 8C^{6}H^{10}O^{6} + 10CH^{2}O^{2} + 2CO^{2}$$
Indiglucine. — Acide formique. — Anhydride carbonique.

c. Formation de l'indihumine, l'indiglucine, l'acide propionique et l'anhydride carbonique :

$$C^{26}H^{31}AzO^{17} + 2H^{2}O = C^{10}H^{9}AzO^{3}$$
Indican. — Eau. — Indihumine.

$$+ 2C^{6}H^{10}O^{6} + C^{3}H^{6}O^{2} + CO^{2}$$
Indiglucine. — Acide propionique. — Anhydride carbonique.

d. Formation de l'indifuscone, l'indiglucine, l'anhydride carbonique et l'acide acétique :

$$2C^{26}H^{31}AzO^{17} + 3H^{2}O = C^{23}H^{20}Az^{2}O^{5}$$
Indican. — Eau. — Indifuscone.

$$+ 4C^{6}H^{10}O^{6} + 2C^{2}H^{4}O^{2} + 2CO^{2}$$
Indiglucine. — Acide acétique. — Anhydride carbonique.

e. Formation d'indirétine, d'indiglucine, d'anhydride carbonique et d'eau :

$$C^{26}H^{31}AzO^{17} = C^{18}H^{17}AzO^{5}$$
Indican. — Indirétine.

$$+ C^{6}H^{10}O^{6} + 2CO^{2} + 2H^{2}O$$
Indiglucine. — Anhydride carbonique. — Eau.

Si l'on songe que la plupart de ces corps sont incristallisables, que les formules qu'on propose pour eux sont très-compliquées, et que les équations proposées pour rendre compte de leur formation ne le sont pas moins, on sera fort tenté de faire suivre ces équations et ces formules d'un point d'interrogation.

INDICANINE s. f. (ain-di-ka-ni-ne — rad. *indican*). Chim. Substance qui se produit par l'action des alcalis ou de l'hydrate de baryum sur l'indican.

— **Encycl.** L'*indicanine* répond à la formule $C^{20}H^{23}AzO^{12}$. Elle se produit en même temps que l'indiglucine, lorsqu'on fait agir les alcalis ou l'hydrate de baryum sur l'indican.

$$C^{26}H^{31}AzO^{17} + H^{2}O$$
Indican. — Eau.

$$= C^{20}H^{23}AzO^{12} + C^{6}H^{10}O^{6}$$
Indicanine. — Indiglucine.

L'*indicanine* et l'indiglucine restent toutes deux en dissolution dans l'eau de baryte; on précipite, au bout d'un certain temps, la baryte par un excès d'acide sulfurique; on fait digérer la liqueur filtrée avec du carbonate de plomb pour précipiter l'excès d'acide, on filtre une seconde fois, on débarrasse la liqueur du plomb qu'elle contient, au moyen de l'hydrogène sulfuré, et, après lui avoir fait subir une dernière filtration, on l'évapore à siccité à l'aide d'un courant de vapeur. Le résidu est dissous dans l'alcool, et la solution traitée par l'éther, qui en précipite l'indiglucine. On filtre une dernière fois et l'on abandonne le liquide à l'évaporation spontanée.

L'*indicanine* est un sirop assez jaune ou brun, miscible avec l'eau, l'alcool et l'éther. Chauffée sur une lame de platine, elle commence par se boursoufler et laisse un résidu de charbon. A la distillation sèche, elle donne une huile brune, dans laquelle se déposent de petites aiguilles blanches. Bouillie avec les acides, elle se dédouble en indirubine et indiglucine, et, lorsqu'elle est impure, il se forme, en outre, dans ces conditions, de l'indirétine et de l'indifuscine

$$C^{20}H^{23}AzO^{12} + H^{2}O$$
Indicanine. — Eau.

$$= C^{8}H^{5}AzO + 2C^{6}H^{10}O^{6}$$
Indirubine. — Indiglucine.

Bouillie avec une lessive alcaline, l'*indicanine* donne de l'ammoniaque.

La solution aqueuse d'*indicanine* ne précipite que légèrement l'acétate neutre de plomb. En solution alcoolique, l'*indicanine* précipite, au contraire, très-copieusement l'acétate neutre de plomb. Le précipité est d'un jaune de soufre. Il est soluble dans un excès d'acétate de plomb, d'où l'ammoniaque le reprécipite. Il contient

$$C^{20}H^{23}AzO^{12} + 3Pb''O.$$

INDICANT, ANTE adj. (ain-di-kan, an-te — lat. *indicans*; de *indicare*, indiquer). Méd. Qui est propre à fournir une indication : *Signes, symptômes* INDICANTS.

INDICATEUR, TRICE adj. (ain-di-ka-teur, tri-se — rad. *indiquer*). Qui indique, qui sert d'indication : *Poteau* INDICATEUR. *Ecriteau* INDICATEUR.

— *Doigt indicateur* ou substantiv. *Indicateur*, Index, second doigt de la main, à partir du pouce. ‖ *Muscle indicateur*, Muscle qui sert à étendre l'index.

— Mar. *Colonne indicatrice*, Colonne qui sert à indiquer la hauteur des marées sur les côtes de l'Océan.

— s. m. Bibliogr. Nom donné à des livres ou brochures propres à servir de guide : *L'*INDICATEUR *des rues de Paris. L'*INDICATEUR *des chemins de fer*.

— Mécan. Chacune des deux pièces mobiles d'un télégraphe aérien, qui, placées à l'extrémité du fléau, prenaient diverses positions, suivant les signaux qu'on voulait exécuter. ‖ Nom donné à divers appareils qui servent à indiquer le travail effectué ou l'état de tension de la vapeur.

— Ornith. Genre de passereaux zygodactyles, voisin des coucous, comprenant quatre espèces qui habitent l'Afrique : *Les* INDICATEURS *se nourrissent de cire, de miel et d'insectes*. (Z. Gerbe.) *Les* INDICATEURS *vivent dans les pays boisés*. (J. Lévêque.)

— s. f. Géom. Nom d'une courbe particulière.

— **Encycl.** Mécan. Les *indicateurs* employés dans les machines à vapeur sont de plusieurs espèces : les uns sont des appareils de sûreté que l'on applique sur la chaudière; les autres servent à mesurer le travail de la vapeur dans les cylindres.

Les *indicateurs* transparents sont les appareils les plus aptes à faire connaître le niveau de l'eau dans la chaudière. On se sert d'un tube en cristal, monté sur deux tuyaux en communication avec la chaudière, l'un placé au-dessous, l'autre au-dessus du niveau que l'eau doit atteindre habituellement. Deux robinets servent à intercepter la communication avec la chaudière lorsque le tube vient à se briser, ce qui arrive fréquemment; un troisième robinet est placé à la partie inférieure du tube pour permettre au chauffeur de vérifier de temps en temps si les tuyaux qui amènent l'eau et la vapeur ne sont pas obstrués. Dans les chaudières tubulaires, on doit faire en sorte que la partie inférieure du tube soit environ de 0m,01 plus haute que le niveau supérieur du plafond du foyer.

D'autres *indicateurs* appelés flotteurs consistent en une pierre plate suspendue, à son centre de gravité, à une tige de cuivre rouge, qui traverse un stuffing-box fixé à la chaudière, et est fixée à l'une des extrémités d'un balancier dont l'autre porte un contre-poids. La pierre est équilibrée de manière que, quand le balancier est horizontal, elle plonge de la moitié de son épaisseur dans l'eau ayant son niveau normal. Quand ce dernier monte, la pierre plonge de plus de la moitié de son épaisseur, et est entraînée par le contre-poids extérieur jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli. Cet *indicateur* de niveau est le plus employé, bien que la pierre puisse se déliter et se fendre, et que le jeu dans le stuffing-box n'ait pas toujours lieu librement.

Les flotteurs d'alarme sont des flotteurs ordinaires dans lesquels on remplace le stuffing-box par un sifflet. La pierre plonge dans l'eau d'une quantité suffisante pour ne descendre que quand le niveau de l'eau s'est abaissé de 0m,10 au-dessous du niveau normal. Dans un appareil de ce genre représenté ci-dessous, M. E. Bourdon a réuni le sifflet d'alarme, l'*indicateur* de niveau et la soupape de sûreté.

A est une boîte en fonte, à nervures, pour résister à la pression de la vapeur; elle est fixée sur la chaudière par une bride à cinq boulons. B est le sifflet d'alarme; la soupape qui le ferme est ramenée sur l'ouverture par un ressort à boudin. C est le levier du flotteur; quand le niveau baisse, ce levier, par l'intermédiaire de la chaîne en cuivre *c*, fait baisser la soupape qui ferme le sifflet. D est le levier du contre-poids du flotteur: il est

monté sur l'axe du levier C, en dehors de la caisse, et il se prolonge latéralement par une aiguille qui indique par sa position le niveau de l'eau dans la chaudière. Par cette disposition, le flotteur, au lieu de vaincre directement le frottement de la tige *d* du flotteur dans le stuffing-box, comme cela a lieu ordinairement, le vainc par l'intermédiaire d'un levier, ce qui le rend plus sensible. La chaîne *c* doit être verticale quand elle ouvre la soupape du sifflet. E est un tube établissant la communication entre la chaudière et le manomètre, ou servant à une prise de vapeur.

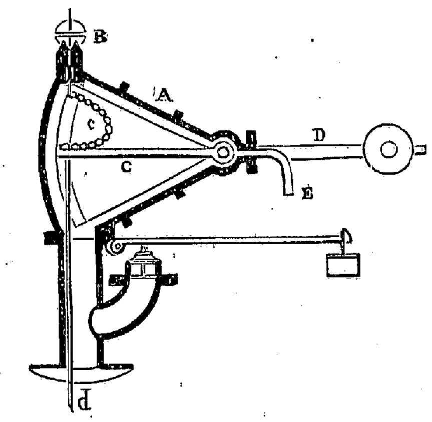

Fig. 1.

M. Lethuillier-Pinel, ingénieur mécanicien à Rouen, a construit des flotteurs-*indicateurs* magnétiques, qui sont appliqués avec avantage aux chaudières marines. L'*indicateur* magnétique est basé sur la propriété attractive du fluide magnétique ou de l'aimant proprement dit, dont l'attraction est utilisée pour mettre en mouvement une aiguille en fer, placée à l'extérieur d'une boîte en cuivre en communication exclusive avec la chaudière qui produit la vapeur. Cette boîte renferme un aimant permanent fixé à la partie supérieure de la tige d'un flotteur, dont il suit tous les mouvements. L'aimant, agissant au travers de la paroi de la boîte, fait mouvoir l'aiguille, qui est entièrement libre et maintenue seulement contre la surface graduée, par l'attraction magnétique.

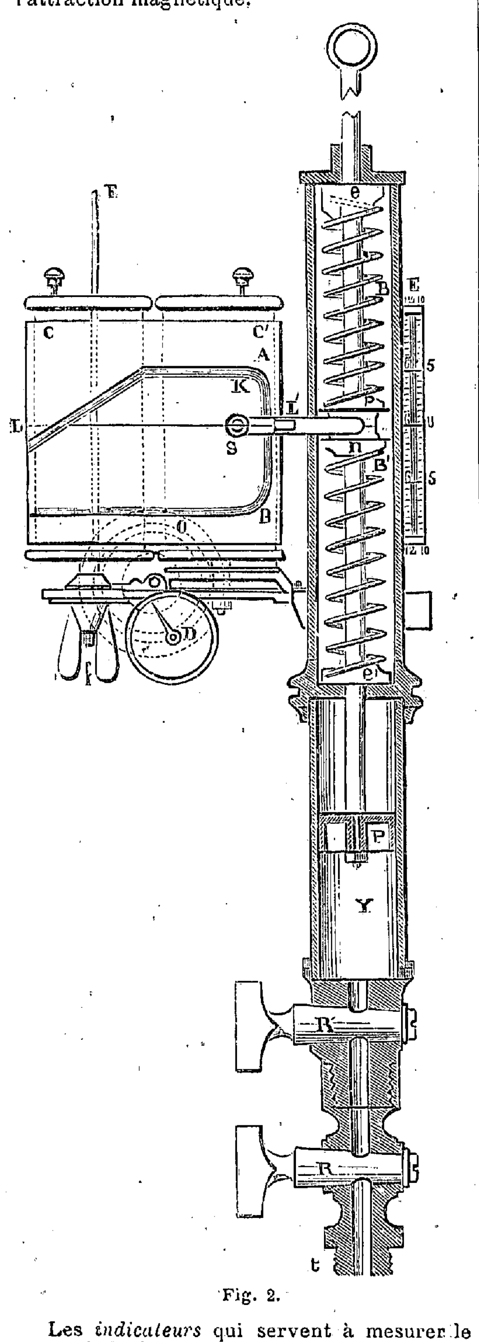

Fig. 2.

Les *indicateurs* qui servent à mesurer le travail de la vapeur dans les cylindres des machines à vapeur sont de plusieurs sortes, 1° On distingue le manomètre à air libre, qui indique la pression intérieure, au moyen de laquelle on calcule approximativement le travail de la machine. Cet appareil, tout à fait incomplet, ne permet pas de reconnaître comment la vapeur se comporte dans le cylindre, ni si l'introduction et la sortie se font convenablement et surtout aux instants voulus; il ne peut indiquer tout au plus que la dépense de vapeur en rapport avec celle qui est produite par la chaudière. 2° L'*indicateur* de Watt, modifié par Macnaught, ingénieur anglais, a été importé en France, en 1833, par M. Combes, ingénieur des mines, et perfectionné par M. Garnier, qui n'a rien changé au principe ni aux dispositions générales de l'instrument; mais il y a apporté plusieurs modifications de détail, dont une surtout est fort heureuse.

L'*indicateur* de M. Garnier contient deux ressorts à boudin, qui agissent l'un et l'autre en sens contraire sur la tige du piston, sans être liés à cette tige. L'un d'eux est comprimé quand la pression de la vapeur est supérieure à la pression atmosphérique; il accuse donc les excès de la première pression sur la seconde; l'autre est, au contraire, comprimé par l'excès de la pression atmosphérique sur la pression de la vapeur; il accuse ainsi les excès de la pression atmosphérique. L'un et l'autre agissent donc toujours par compression et jamais par extension, ce qui paraît favorable à leur conservation.

La figure ci-dessus représente la coupe de cet *indicateur*. Il est vissé sur le couvercle ou sur le fond du cylindre par la partie taraudée *t*, et son intérieur se trouve en communication avec la vapeur ou avec le vide agissant de ce côté du piston, lorsqu'on ouvre les robinets R et R'. Le premier sert principalement pour purger l'instrument avant sa mise en fonction. Le petit piston P, mobile dans le cylindre alésé *y*, reçoit la pression de la vapeur lorsqu'elle agit dans le cylindre de la machine, et remonte sous l'effort de cette pression en comprimant le ressort à boudin B. Les proportions de ce ressort sont calculées de manière qu'une pression de 0m,3 ou de 0m,6 corresponde à la pression d'une atmosphère. Lorsque le vide se fait dans le cylindre, il se fait en même temps dans l'instrument, et le petit piston P, poussé par la pression atmosphérique, descend dans le cylindre Y et comprime le ressort à boudin B', dont la compression, calculée comme celle du ressort B, est de 0m,3 ou de 0m,6 pour une atmosphère. Sur l'échelle E, on lit les différents degrés de compression subie par les ressorts. Ceux-ci agissent donc, l'un et l'autre, mais en sens contraire, sur la tige du piston, sans être liés à cette tige, qui porte le bras L' muni d'un crayon traceur S; suivant l'intensité du vide ou de la pression, le piston P descend ou monte dans le cylindre, et le traceur S, qui suit son mouvement, marque, sur la bande de papier CC', une ligne verticale dont la longueur mesure l'intensité de la pression ou celle du vide. Pendant que le crayon se meut ainsi alternativement de bas en haut et de haut en bas, la bande de papier se meut transversalement devant lui par un mouvement de va-et-vient obtenu à l'aide du fil F, attaché à la traverse ou à la tête du piston de la machine sur laquelle on opère. Lorsque le piston monte, il tire sur le fil F, enroulé sur la poulie O et le cylindre C', auquel il est relié par la bande de papier. Lorsque le piston de la machine descend, le cylindre C tourne de droite à gauche sous l'action d'un ressort intérieur, que l'on a préalablement monté au moyen de l'écrou à oreilles *f*, et entraîne à son tour le cylindre C'. Le mouvement de va-et-vient de la bande de papier pendant une double course du piston, et le mouvement de haut en bas et de bas en haut du crayon sous l'action de la vapeur, qui agit dans le cylindre Y, ayant lieu simultanément, il en résulte que le crayon trace sur le papier une courbe fermée K. La ligne horizontale LL' a été tracée en faisant mouvoir la bande de papier seulement et avant de mettre l'instrument en communication avec le cylindre de la machine. La position de cette ligne, dans le sens de la hauteur AB, détermine le point qui correspond à la pression atmosphérique, puisque le crayon traceur S, ou plutôt le piston P qui le guide, était soumis à la pression atmosphérique par ses deux côtés, lorsque cette ligne a été tracée. Il est évident que toutes les lignes verticales situées au-dessus de la ligne atmosphérique représentent les différentes pressions de la vapeur agissant dans le cylindre, plus grandes que la pression de l'atmosphère, et que les lignes verticales situées en dessous représentent les différentes pressions moindres que celle de l'atmosphère, ou l'intensité du vide dans le cylindre. L'enroulement et le déroulement de la bande de papier ayant lieu alternativement pendant une course du piston de la machine, on comprend que la longueur de cette courbe, déterminée par des tangentes menées à ces deux extrémités verticales, mesure sur la figure la course proportionnelle du piston. Ainsi, en un point quelconque de cette course, on peut connaître la tension de la vapeur et le degré de vide dans le cylindre, et, par suite, la pression moyenne pendant toute la course, de même que le vide moyen, si utiles pour calculer la force des machines. L'*indicateur* donne aussi les irrégularités d'admission ou d'émission de vapeur dans le cylindre, par les différentes formes que prend la courbe.

— Géom. L'équation d'une surface quelconque rapportée à la normale en un de ses points, prise pour axe des z, et au plan tangent en ce même point, pris pour plan des xy, est de la forme

$$z = \frac{1}{2}rx^2 + sxy + \frac{1}{2}ty^2 + \ldots,$$

les termes non écrits étant de degrés supérieurs au second.

L'équation de la section faite dans la surface par le plan des xy est

$$O = \frac{1}{2}rx^2 + sxy + \frac{1}{2}ty^2 + \ldots$$

Une transformation des axes Ox et Oy, dans leur plan, sans changement d'origine, affecterait séparément les groupes homogènes des termes de cette équation; on pourra donc toujours trouver, dans le plan tangent, deux directions rectangulaires telles, qu'en les adoptant pour celles des axes des x et des y, on fasse évanouir de l'équation de la section, et par suite de celle de la surface, le terme en xy.

Cette dernière équation sera alors réduite à

$$z = \frac{1}{2}rx^2 + \frac{1}{2}ty^2 + \ldots$$

Si l'on coupe la surface par un plan $z = \alpha$ infiniment voisin du plan des xy, c'est-à-dire du plan tangent, et qu'on arrête la section à des distances infiniment petites de l'origine, c'est-à-dire du point de contact, les points de la section, ainsi limitée, pourront être considérés comme appartenant à la courbe

$$2\alpha = rx^2 + ty^2.$$

Cette courbe, qui se confond avec la section dans ses premiers éléments, a reçu de M. Dupin, qui en a le premier introduit la considération, le nom d'*indicatrice* de la courbure de la surface au point considéré.

Les coefficients r et t de l'équation de cette courbe représentant les valeurs des dérivées partielles du second ordre $\frac{d^2z}{dx^2}$ et $\frac{d^2z}{dy^2}$ de z, par rapport à x et à y, à l'origine, dérivées dont dépendent exclusivement les courbures en ce point des sections normales faites dans la surface, puisque la troisième dérivée $\frac{d^2z}{dx\,dy}$ et les premières $\frac{dz}{dx}$ et $\frac{dz}{dy}$ y sont nulles, il est clair que donner cette courbe, c'est donner implicitement tous les éléments de la courbure de la surface au point considéré. C'est donc avec raison qu'on a donné à cette courbe le nom d'*indicatrice* de la courbure.

Nous allons voir, au reste, que la considération de cette *indicatrice* suggère les énoncés les plus élégants pour la coordination des faits connus. V. COURBURE DES SURFACES.

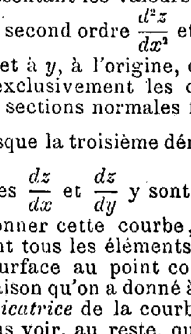

Fig. 3.

Soient A le point de contact, AN la normale, O le point où le plan de l'*indicatrice* coupe cette normale, OB un rayon de cette *indicatrice* : le rayon de courbure, en A, de la section faite dans la surface par le plan normal NAB sera la distance AC du point A au point de rencontre de AN avec la perpendiculaire élevée au milieu de AB. Or, la figure donne la relation

$$\overline{OB}^2 = l^2 = \alpha(2R - \alpha),$$

ou, en négligeant l'infiniment petit du second ordre α^2,

$$R = \frac{l^2}{2\alpha}.$$

Ainsi, le rayon de courbure d'une section normale faite dans la surface est proportionnel au carré du demi-diamètre de l'*indicatrice* contenu dans le plan de la section. Si l'*indicatrice* est une ellipse, les axes de cette *indicatrice* sont les traces, sur le plan tangent, des sections normales de courbure maximum et minimum. Si l'*indicatrice* était une hyperbole, les rayons de courbure des sections normales conduites suivant ses asymptotes seraient infinies, et la courbure changerait de sens quand le plan sécant, tournant autour de la normale, dépasserait l'une des asymptotes. L'*indicatrice*, selon la direction à donner à la section normale qu'on voudrait étudier, devrait donc être déterminée par un plan parallèle au plan tangent, mais mené alternativement d'un côté et de l'autre de ce plan tangent. Les deux *indicatrices* seraient deux hyperboles supplémentaires ou conjuguées, et leurs axes réels correspondraient aux sections de courbure maximum dans l'un et l'autre sens. Enfin, si l'*indicatrice* était une parabole (réduite à deux droites parallèles), le rayon de courbure de la section faite suivant l'axe de la parabole serait infini, celui de la section perpendiculaire serait nul.

—Ornith. Les *indicateurs* ont un bec conique, pointu; les deux mandibules sont arquées l'une vers l'autre à l'extrémité; il en résulte une sorte de pince solide, qui donne au bec beaucoup de force; la tête est petite, le corps long et charnu, les formes peu prononcées; les ailes amples et longues, atteignant le milieu de la queue, qui est fourchue et échancrée sur les côtés; la peau est très-épaisse; les plumes sont courtes, dures et très-serrées contre le corps; les tarses courts et robustes; les doigts disposés deux en avant et deux en arrière, terminés par des ongles forts et crochus.

Ces oiseaux habitent l'Afrique; ils vivent dans les pays boisés, et se nourrissent de cire, de miel et d'insectes. Ils sont très-remuants; leur vol est lourd et souvent interrompu; aussi les chasseurs peuvent-ils les suivre facilement. On les entend crier sans cesse. Sparmann assure que ces oiseaux cherchent par leurs cris à attirer l'homme, à lui *indiquer* les nids d'abeilles sauvages, et qu'ils témoignent leur joie par des éclats de voix plus aigus et plus bruyants lorsque le chasseur s'empare du miel découvert. Il est permis de croire, avec Levaillant, que ces cris sont plutôt une marque du dépit qu'ils éprouvent en se voyant enlever leur pâture. L'*indicateur*, en effet, se trouve toujours dans les cantons où il y a des abeilles, et indique ainsi le voisinage de ces insectes.

La peau de ces oiseaux est très-dure, très-épaisse, au point, dit Levaillant, que, tant qu'elle est encore fraîche, on peut à peine la percer avec une épingle; cette circonstance, jointe à la disposition de leur plumage, les rend insensibles au dard de l'abeille; mais souvent celle-ci cherche à leur piquer les yeux, et il n'est pas rare de trouver des cadavres d'*indicateurs* au pied des ruches d'abeilles. Les Hottentots, qui connaissent l'instinct de cet oiseau, ont pour lui une grande affection, une espèce de vénération même, et voient avec déplaisir qu'on lui donne la chasse. C'est, en effet, pour eux un utile auxiliaire dans la recherche du miel, au milieu des déserts de l'Afrique. Il est, d'ailleurs, d'un naturel peu farouche. Quand il fait entendre sa voix, les hommes qui sont à la recherche des nids d'abeilles sauvages se dirigent de son côté, se mettent à sa piste et profitent de ses *indications*. Dès que l'oiseau les aperçoit, il se place sur l'arbre qui renferme une ruche; s'ils tardent à s'y rendre, il redouble ses cris, va au-devant d'eux, et semble les engager à se hâter. Pendant qu'on fait la récolte, il se tient dans le voisinage, et attend sa part, qu'on a soin de lui laisser. Il niche dans les trous d'arbre; la femelle pond trois ou quatre œufs d'un blanc sale, et les petits sont élevés par leurs parents.

Indicateur politique (L'), journal rédigé par Schloezer, de 1783 à 1793. V. CORRESPONDANCE HISTORIQUE ET POLITIQUE, de Schloezer.

INDICATIF, IVE adj. (ain-di-ka-tiff, i-ve — lat. *indicativus;* de *indicare*, indiquer). Qui sert à indiquer : *Symptôme* INDICATIF. *Signe* INDICATIF.

— Gramm. *Mode indicatif*, ou, substantiv., *Indicatif*. Mode qui exprime l'action ou l'état d'une manière positive et absolue, avec les circonstances de temps, de nombre et de personnes, sans relation de dépendance avec un autre verbe.

— Philol. *Caractères indicatifs*, Caractères chinois, exprimant des rapports de position ou de forme.

— Encycl. Gramm. L'*indicatif* a été aussi nommé *affirmatif*, bien qu'il soit de la nature du verbe en général, c'est-à-dire dans tous ses modes personnels, d'exprimer l'affirmation ou de rapporter au sujet une affirmation quelconque. Le mode *indicatif* est le seul qui exprime comme un fait cette attribution que l'on juge appartenir au sujet, en la présentant comme présente, passée ou future.

Pour représenter ces trois divisions de la durée, l'*indicatif* prend différentes formes, simples ou composées, que l'on nomme *temps*.

Il y a, dans l'*indicatif* français, huit temps principaux : quatre simples et quatre composés, un qui marque le présent, cinq qui servent pour le passé et deux pour le futur. Outre l'emploi qui leur est habituel, plusieurs de ces temps ont une valeur accidentelle, qui dépend souvent de l'ensemble du sens de la phrase. Voici la valeur des temps de l'*indicatif* français :

Le temps appelé *présent* s'emploie pour marquer une chose comme ayant lieu : 1° au moment de la parole : Je *souffre;* 2° habituellement ou depuis un certain temps : Elle *passe* les nuits à travailler; J'*habite* la campagne depuis deux ans.

On emploie encore le présent de l'*indicatif* pour marquer une chose : 1° comme devant avoir lieu dans un avenir prochain ou hypothétique : Nous *partons* demain; si vous *venez*, vous me ferez plaisir; 2° comme ayant eu lieu dans une circonstance passée, l'emploi du présent servant alors à donner plus de vivacité au récit : La bataille s'*engage*, nos

troupes *fondent* sur l'ennemi et le *mettent* en fuite.

L'*imparfait* marque une chose : 1° comme ayant eu lieu en même temps qu'une autre chose passée : Je *sortais* lorsqu'il arriva; 2° comme présente ou future, lorsque le verbe est sous la dépendance d'un autre verbe au conditionnel : Si vous *étiez* en ce moment auprès de nous, nous serions plus heureux; Si vous *veniez* demain, l'affaire s'arrangerait.

Le *passé défini* marque une chose comme ayant eu lieu dans un temps déterminé et complétement écoulé : Il *arriva* hier, la semaine dernière. On ne dirait pas : Il arriva *ce matin, cette semaine*, parce que le jour, la semaine ne sont pas complétement écoulés.

Le *passé indéfini* marque une chose comme ayant eu lieu soit dans un temps indéterminé, soit dans un temps déterminé, complétement ou non complétement écoulé : Il *est arrivé* hier, ce matin; Elle *a terminé* sa tâche.

Le *plus-que-parfait* marque une chose passée relativement à une autre également passée : J'*avais fini* ma tâche depuis longtemps lorsqu'il est venu. Après un conditionnel, le *plus-que-parfait* de l'*indicatif* a le sens du passé du conditionnel : Je partirais demain si j'*avais fini* mes affaires, dans le cas où *j'aurais fini*, etc.

Le *passé antérieur* marque une chose qui a eu lieu immédiatement avant une autre également passée : Aussitôt qu'il *eut fini*, il partit. Ce temps s'emploie en rapport avec le passé défini.

Le *futur absolu* marque simplement une chose comme devant avoir lieu : Je *partirai* ce soir, demain.

Le *futur antérieur* marque une chose comme devant avoir lieu avant une autre : Je *serai parti* quand vous viendrez. On emploie quelquefois ce temps dans le sens d'un passé indéfini, avec idée d'antériorité, lorsqu'il y a doute ou supposition : S'il n'est pas venu, c'est qu'il *aura reçu* contre-ordre.

Il existe encore dans l'*indicatif* quelques autres temps moins usités, que l'on a nommés *surcomposés*, parce qu'ils sont formés d'un temps composé de l'auxiliaire. Ces temps sont :

1° Un second passé antérieur, qui s'emploie en rapport avec un passé indéfini : Aussitôt que j'*ai eu terminé*, je suis parti.

2° Un second plus-que-parfait, qui s'emploie en rapport avec le passé du conditionnel : Si j'*avais eu fini*, je serais parti.

3° Un second futur antérieur, qui s'emploie pour exprimer une chose qui aura dû être passée quand une autre aura eu lieu; il s'emploie en rapport avec un futur antérieur : Je ne sais s'il *aura eu fini* ses préparatifs pour partir hier, ou Je ne sais s'il *sera parti* hier ni s'il *aura eu fini* ses préparatifs auparavant.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que de l'*indicatif* français; il nous reste à dire quelques mots de l'*indicatif* des autres langues.

Il est facile de comprendre que ce mode existe dans toutes les langues qui ont une conjugaison et que dans toutes il possède plusieurs temps; il n'a généralement qu'un présent, mais il a souvent plusieurs passés et quelquefois plusieurs futurs. La conjugaison grecque est celle où l'*indicatif* possède le plus de temps; l'*indicatif* grec a, en effet, onze temps : le présent, l'imparfait, l'aoriste, le parfait, le plus-que-parfait, le futur, le futur passé, et l'aoriste, le parfait, le plus-que-parfait et le futur seconds. L'*indicatif* latin n'a que six temps : présent, imparfait, parfait, plus-que-parfait, futur simple et futur passé. L'*indicatif* lithuanien offre un assez grand nombre de temps simples et composés.

Le tableau suivant, que nous empruntons à l'excellent *Compendium de grammaire comparée*, de Schleicher, présente les désinences primitives du présent de l'*indicatif* qui sont communes aux principales langues de la famille indo-européenne.

INDICATIF.

ACTIF.

		SANSCRIT.	ZEND.	GREC.	LATIN.	ANCIEN IRLANDAIS.	ANCIEN SLAVE.	LITHUANIEN.	GOTHIQUE.
Thème.		*as-, s-*	*ah-ç-*	*es-*	*es-, s-*	*as-*	*jes-, s-*	*es-*	*is-, s*
Singul.	1re pers.	*as-mi*	*ah-mi*	*ei-mi* pour *es-mi*	*s-um*	*a-m*	*jes-mi*	*es-mi*	*im* pour *is-mi*
	2e —	*asi* pour *as-si*	*ahi* pour *as-si*	*es-si, ei*	*es* pour *es-s(i)*	»	*jesi* pour *jes-si*	*esi*	*is* pour *is-si*
	3e —	*as-ti*	*aç-ti*	*es-ti*	*est*	*as, is*	*jes-ti*	*es-ti*	*is-t*
Pluriel.	1re pers.	*s-mas*	*(h-)mahi*	*es-men*	*s-umus*	*a-mmi*	*jes-mu*	*es-me*	*(sijum)*
	2e —	*s-tha*	*ç-ta*	*es-te*	*es-tis*	»	*jes-te*	*es-te*	*(sijuth)*
	3e —	*s anti*	*h-enti*	*e-asi(n), ei-si(n)*	*s-unt*	*it*	*s-ati*	»	*sind*
Duel.	1re pers.	*s-vas*	*(h-)vahi*	»	»	»	*jes-ve*	*es-va*	*(siju)*
	2e —	*s-thas*	»	*es-ton*	»	»	*jes-ta*	*es-ta*	*(sijuts)*
	3e —	*s-tas*	*ç-tô*	*es-ton*	»	»	*jes-ta*	»	»

INDICATION s. f. (ain-di-ka-si-on — lat. *indicatio;* de *indicare*, indiquer). Action d'indiquer, ce qui indique, déclaration indicative, signe indicatif : *Être arrêté sur l'*INDICATION *de quelqu'un. Donner de fausses* INDICATIONS. *Mettre dans un livre des* INDICATIONS *fautives. Dans les villes, on ne fait que soupçonner le printemps par les* INDICATIONS *de l'almanach.* (A. Karr.)

— Méd. Mode de traitement indiqué par les symptômes ou par d'autres circonstances : INDICATION *curative*. INDICATION *palliative*. INDICATION *rationnelle*. INDICATION *empirique*. *La purgation est une* INDICATION *universelle pour beaucoup de médecins.*

— Jurispr. Déclaration : INDICATION *des biens*. ‖ *Indication de payement*, Convention en vertu de laquelle un débiteur charge celui avec qui il traite de payer ses créanciers à son acquit. ‖ *Indication de juges*, Syn. de RÈGLEMENT DE JUGES. V. RÈGLEMENT.

— **Syn. Indication, indice.** L'*indication* est un signe plus positif que l'*indice*; celui-ci n'est quelquefois qu'un demi-signe, pour ainsi dire, et il n'autorise qu'un simple soupçon. Mais, d'un autre côté, l'*indice* réside souvent dans l'objet même, tandis que l'*indication* peut être fournie par quelque objet étranger. *Les terrains fournissent des* INDICES, *et les minéralogistes qui les ont visités, des* INDICATIONS *des mines qui s'y trouvent.* (Buff.)

— **Encycl.** Méd. « Lorsque, par l'examen attentif d'un malade, le médecin, dit Chomel, a reconnu le genre de maladie dont il est atteint, son caractère particulier, sa marche, sa tendance vers une terminaison favorable ou funeste, les causes qui l'ont produite, son influence sur la santé, etc., l'ensemble de ces circonstances montre en quelque sorte le traitement qu'il doit suivre, et semble l'indiquer. »

Les *indications* ne doivent jamais ressortir d'une théorie, mais de l'observation rigoureuse des faits. On les puise dans la connaissance de la maladie, de son type, de son intensité, de ses périodes, de l'état des forces, des symptômes prédominants, du siége, des complications, etc.

Le genre et le type de la maladie sont évidemment les premières et les plus importantes des *indications*. Si la maladie est aiguë ou chronique, continue ou intermittente, symptomatique ou essentielle, il y a de grandes différences dans le traitement. L'état des forces du malade est aussi une *indication* fondamentale. Beaucoup de maladies guérissent par une hygiène fortifiante, d'autres guérissent par la méthode contraire; la perversion et l'oppression des forces doivent également être prises en considération.

Il peut encore se présenter, dans le cours des maladies, des symptômes particuliers qui sont des *indications* souvent précieuses pour le traitement. Le siége des maladies fournit aussi des données. Ainsi, il convient de faire asseoir les malades pris par la tête ou la poitrine, de maintenir dans une position horizontale ceux qui sont affectés de maladies du ventre et des membres inférieurs; les maladies articulaires réclament l'immobilité des parties malades; dans celles de la poitrine, le silence est nécessaire, comme le repos de l'esprit dans celles de la tête.

Les causes de la maladie sont autant de données qui éclairent le traitement. Si la cause peut être combattue, c'est à elle qu'il convient de s'attaquer : *Sublata causa, tollitur effectus.* Beaucoup d'affections nerveuses se lient à l'irrégularité des mœurs; elles cèdent souvent par le retour à une vie régulière et pure.

L'âge fournit des *indications* qui ne sont pas non plus à négliger. En général, les maladies des enfants réclament des moyens plus simples que celles des adultes. La constitution, le tempérament, le sexe, la profession et le régime habituel des malades doivent entrer aussi en ligne de compte.

Les circonstances commémoratives doivent aussi être prises en grande considération par le médecin. La connaissance des maladies qui ont précédé, celle des habitudes contractées depuis longtemps par le malade sont utiles à connaître. Il ne faut jamais rompre brusquement avec les habitudes invétérées du malade. Le médecin doit s'enquérir aussi des remèdes que le malade a pris déjà, etc. On voit combien est vaste la connaissance des *indications*.

INDICATORINÉ, ÉE adj. (ain-di-ka-to-ri-né — rad. *indicateur*). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'indicateur.

— s. f. pl. Division de la famille des coucous, composée du seul genre indicateur.

INDICATRICE s. f. Géom. V. INDICATEUR.

INDICE s. m. (ain-di-se — lat. *indicium;* de *indicare*, indiquer). Signe apparent, qui tend à établir un fait, sans en être une preuve convaincante : *Simples* INDICES. *Condamner quelqu'un sur de légers* INDICES. *L'abaissement de la femme est un* INDICE *précurseur de l'abaissement des nations.* (Mme Romieu.)

Redoutez le faux jour d'un spécieux *indice*.
LEMIERRE.

— Algèbr. Signe distinctif que l'on donne à une lettre lorsqu'on veut l'employer à représenter dans un même calcul plusieurs grandeurs analogues. ‖ Chiffre que l'on place entre les branches d'un radical, pour indiquer le degré de la racine.

— Physiq. *Indice de réfraction*, Rapport de l'angle d'incidence et de l'angle de réfraction dans un même rayon.

— **Syn. Indice, indication.** V. INDICATION.

— **Encycl.** Jurispr. En matière judiciaire, on nomme *indice* toute conjecture produite par des circonstances de fait, toute présomption qui peut se trouver fausse, mais qui du moins a un caractère de vraisemblance et peut servir de commencement de preuve.

Sous l'empire de l'ancienne jurisprudence, on distinguait trois sortes d'*indices :* 1° les *indices* violents ou nécessaires, c'est-à-dire ceux qui opèrent sur l'esprit du juge une telle impression que ce magistrat se trouve contraint de juger conformément à cette impression; 2° les *indices* graves ou prochains, qui établissent une présomption d'un certain poids; 3° les *indices* légers ou éloignés, qui ne constituent qu'une conjecture légère.

Cette distinction, qui est tombée en désuétude, paraît cependant mériter une certaine considération. C'est ainsi qu'en matière criminelle le mandat d'amener ne doit point être décerné sur de vagues soupçons, et doit être motivé par des *indices* graves. Une dénonciation, même appuyée sur un corps de délit, ne suffit point pour déterminer la délivrance d'un mandat d'amener : c'est là sans doute un *indice* à l'appui de la plainte, un *indice* qui porte à croire qu'un délit a été commis, mais non point que l'inculpé en soit l'auteur. En un mot, il est nécessaire que les *indices* portent sur la culpabilité de celui-ci. M. Faustin Hélie a exposé comme il suit les principes qui peuvent former le code de la matière : « Après avoir vérifié que le fait incriminé est prévu et puni par la loi, et qu'il est imputable au prévenu, il ne reste plus au juge d'instruction qu'à examiner s'il y a des charges suffisantes pour que la présomption puisse être admise. Cet examen est formellement prescrit par les art. 128 et 133 du code d'instruction criminelle. L'art. 128 déclare que « si le juge d'instruction est d'avis qu'il » n'existe aucune charge contre l'inculpé, il » sera déclaré qu'il n'y a pas lieu de poursui» vre. » L'art. 133 ajoute que, « si le juge estime » que la prévention contre l'inculpé est suffi» samment établie, les pièces seront transmises » au procureur général. » Et la règle que posent ces deux articles à l'égard du juge d'instruction est étendue à la chambre d'accusation par les art. 221, 229 et 231. L'art. 221 dispose que « les juges examineront s'il existe » contre le prévenu des preuves ou des *indices* » d'un fait qualifié crime par la loi, et si ces » preuves ou *indices* sont assez graves pour » que la mise en accusation soit prononcée. » L'art. 229 déclare également « que, si la cour » n'aperçoit aucune trace d'un délit prévu par » la loi, ou si elle ne trouve pas des *indices* » suffisants de culpabilité, elle ordonnera la » mise en liberté du prévenu. » Enfin, l'art. 231 ajoute que, « si la cour trouve des charges » suffisantes pour motiver la mise en accusa» tion, elle ordonnera le renvoi du prévenu » aux assises. »

Le juge d'instruction et la chambre d'accusation n'ont point à rechercher si le prévenu est coupable, mais seulement s'il est probable qu'il le soit. La probabilité est la mesure de la prévention, comme la certitude est la mesure du jugement. De là il suit que ce ne sont pas des preuves, mais seulement des *indices* qu'il faut demander à la procédure : ces preuves ne peuvent résulter que d'un débat civil et public; l'instruction écrite ne peut fournir que des probabilités.

A cette première règle, il faut en joindre une seconde; aucune prévention ne peut être admise ou rejetée si ce n'est en constatant qu'il existe ou qu'il n'existe pas dans l'instruction des *indices* suffisants de culpabilité. Telle est la condition imposée à toute décision émanée des juges d'instruction et des chambres d'accusation. Elle est fondée sur le texte *formel des art.* 128, 133, 221 et 229 du code d'instruction criminelle. Il résulte, en effet, de ces articles qu'il est nécessaire que ces juges déclarent, *soit qu'il n'existe aucune charge contre l'inculpé* ou qu'ils ne trouvent pas des *indices suffisants de culpabilité*, soit *que la prévention est suffisamment établie* ou *qu'il existe des charges suffisantes*, pour qu'ils puissent ordonner, soit sa mise en liberté, soit son renvoi devant les juges compétents pour le juger. Ainsi, l'ordonnance ou l'arrêt qui statuerait sur la prévention sans énoncer qu'il y a ou non des *indices* suffisants, sans qualifier ces *indices* de suffisants, serait nécessairement frappé de nullité.

Bien que les juges d'instruction aient toute latitude pour apprécier les *indices* qui doivent motiver la mise en prévention, ils doivent néanmoins, d'après M. Faustin Hélie, suivre certaines règles. En premier lieu, dit-il, le juge d'instruction ne doit statuer que sur les *indices* qui sont *actuellement* sous ses yeux et qu'il peut apprécier lui-même. Il importe peu qu'il puisse présumer que ces *indices* prendront dans le débat un caractère différent, qu'ils pourront ou s'aggraver ou disparaître; c'est leur existence actuelle qui fonde la prévention, ce n'est pas la discussion publique et contradictoire à laquelle ils seront soumis. En second lieu, il faut que les *indices* actuellement existants soient graves en eux-mêmes, et cette formule légale, *indices graves*, ne s'applique ni aux *indices violents*, qui faisaient, dans notre ancien droit, preuve entière du fait, ni aux *indices légers*, qui n'étaient qu'une simple conjecture. Cette formule désigne les *indices* qui forment dans l'esprit du juge une présomption considérable. Il faut enfin, suivant les termes de l'art. 133, que la prévention soit *suffisamment établie*, ou, suivant l'art. 221, que *les indices soient assez graves pour que la mise en accusation soit prononcée*, c'est-à-dire qu'il faut non-seulement que les *indices* soient graves en eux-mêmes, mais encore qu'ils aient pour effet de faire présumer la culpabilité. C'est en effet la probabilité de la culpabilité qui est la condition de la mise en prévention, et c'est là ce qui constitue la légitimité de cette mesure.

— Algèb. On nomme *indices* les signes distinctifs qu'on accole à une lettre lorsqu'on veut l'employer à représenter dans un même calcul plusieurs grandeurs analogues. Ces *indices*, lorsque le nombre des grandeurs est peu considérable, sont formés d'un, deux, trois accents placés à droite de la lettre et dans l'interligne supérieure, comme dans

$$a', a'', a''',$$

qui signifient respectivement *a prime* ou *a premier*, *a seconde* ou *a deuxième*, *a tierce* ou *a troisième*. Lorsqu'on veut aller plus loin que l'*indice* troisième, on se sert le plus souvent des figures représentant en écriture romaine les nombres 4, 5, 6, etc. Ainsi on écrit

$$a^{\text{IV}}, a^{\text{V}}, a^{\text{VI}}, \text{etc.},$$

pour signifier *a quatre* ou *a quatrième*, *a quinte* ou *a cinquième*, *a sixte* où *a sixième*, etc.

Mais lorsque le nombre d'*indices* dont doit être affectée une même lettre est trop considérable, on préfère se servir des caractères représentant les nombres successifs; on place alors ces caractères à droite de la lettre et dans l'interligne inférieure, comme dans

$$a_0, a_1, a_2, a_3, a_4, \text{etc.},$$

qui se lisent *a zéro*, *a un*, *a deux*, etc. Les *indices* 0, 1, 2, 3, etc., sont numériques. Ils représentent effectivement les numéros d'ordre qu'on voulait indiquer. Lorsqu'on a besoin dans une démonstration de faire porter le raisonnement sur l'une quelconque des grandeurs figurées par la même lettre affectée de ses différents *indices*, on introduit les *indices* sous forme littérale, comme dans a_n, qui s'énonce *a n*ième.

— *Indice d'un radical.* L'*indice* d'un radical indique l'ordre de la racine à extraire; c'est l'exposant de la puissance à laquelle doit être élevée la racine pour reproduire le nombre placé sous le radical.

L'*indice* d'un radical peut être multiplié par un nombre choisi arbitrairement, pourvu qu'en même temps on multiplie par le même

nombre l'exposant de la quantité placée sous le signe radical. Ainsi,

$$\sqrt[n]{a^m} = \sqrt[np]{a^{mp}}.$$

En effet, si l'on élève

$$\sqrt[n]{a^m} \quad \text{et} \quad \sqrt[np]{a^{mp}}$$

séparément à la puissance np, on trouve le même résultat a^{mp}.

C'est d'après ce principe qu'on réduit plusieurs radicaux au même *indice* en multipliant chaque *indice* par le produit de tous les autres et élevant en même temps la quantité placée sous chaque radical à la puissance marquée par ce même produit.

Les radicaux

$$\sqrt[n]{a^m}, \quad \sqrt[p]{b^q}, \quad \sqrt[r]{c^s},$$

traités de cette manière, prendraient les formes

$$\sqrt[npr]{a^{mpr}}, \quad \sqrt[npr]{b^{qnr}}, \quad \sqrt[npr]{c^{snp}},$$

sans avoir changé de valeur, et on pourrait alors les multiplier ou les diviser entre eux.

— Phys. *Indice de réfraction.* Lorsqu'un rayon lumineux pénètre d'un milieu isotrope dans un autre, il se rapproche ou s'éloigne de la normale à la surface de séparation des deux milieux au point d'incidence. L'angle que le rayon incident fait avec la normale est l'angle d'incidence, et celui que le rayon réfracté fait avec la même normale est l'angle de réfraction ; ces angles varient en même temps, mais le rapport de leurs sinus est constant ; ce rapport est l'*indice* de réfraction au passage du premier milieu dans le second, ou l'*indice* relatif du second milieu par rapport au premier. L'*indice* absolu de réfraction d'un milieu isotrope est le rapport des sinus des angles d'incidence et de réfraction au passage du vide dans ce milieu. On conclut d'expériences très-simples : 1° que les *indices* au passage d'un milieu dans un autre et au retour du second dans le premier sont réciproques ou inverses l'un de l'autre, de sorte que, si l'un est

$$\frac{\sin i}{\sin r} = n,$$

l'autre sera

$$\frac{\sin i'}{\sin r'} = \frac{1}{n};$$

2° que l'*indice* de réfraction au passage d'un milieu dans un autre est le rapport des *indices* aux passages d'un même troisième milieu dans les deux premiers, c'est-à-dire que, si n et n' sont les *indices* relatifs des deux premiers milieux, par rapport au troisième, l'*indice* relatif du second par rapport au premier sera $\frac{n'}{n}$. Ces deux principes résultent de ce fait d'observation, qu'un rayon lumineux qui a traversé des couches en nombre quelconque de milieux isotropes séparés les uns des autres par des faces planes et parallèles émerge toujours dans une direction parallèle à celle dans laquelle il est parvenu sur la surface du premier milieu.

Considérons d'abord le cas d'une seule lame à faces parallèles plongée dans l'air : un rayon incident SI tombe sur la face supérieure AB de cette lame et fait avec la normale à cette face un angle SIN $= i$; il pénètre dans le milieu ABCD en faisant avec la même normale un angle $N_1II' = r$; il arrive alors sur

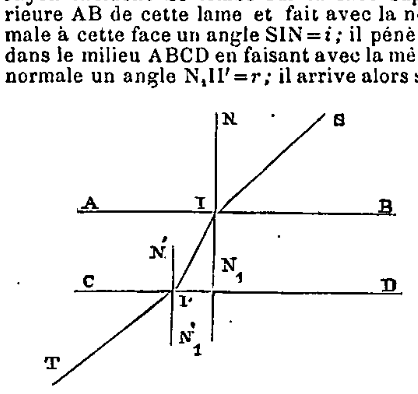

Fig. 1.

la face CD en faisant avec la normale à cette face un angle $N'I'I = i'$ égal à r ; et l'expérience prouve qu'il émerge dans une direction parallèle à SI : il repasse donc dans l'air en faisant avec la normale un angle $N_1'I'T = r'$ précisément égal à i. L'*indice* de réfraction au passage de l'air dans la substance de la lame est

$$\frac{\sin i}{\sin r} = n,$$

et l'*indice* de réfraction au passage de la substance de la lame dans l'air est l'inverse

$$\frac{\sin i'}{\sin r'} = \frac{\sin r}{\sin i} = \frac{1}{n}.$$

Le premier principe est ainsi établi pour l'air et un milieu quelconque : il sera étendu tout à l'heure à deux milieux quelconques.

Considérons, en second lieu, deux lames parallèles ABCD, CDEF, juxtaposées et plongées dans l'air. Un rayon lumineux SI tombe sur la première face AB sous un angle SIN $= i$ et se réfracte sous un angle $N_1II' = r$, tel que

$$\frac{\sin i}{\sin r} = n,$$

n désignant l'*indice* relatif de réfraction au passage de l'air dans le premier milieu ; il arrive à la face CD sous un angle $II'N' = r$ et se réfracte sous un angle $N_1'I'I'' = r'$, tel que

$$\frac{\sin r}{\sin r'} = n_1,$$

n_1 désignant l'*indice* relatif de réfraction au passage du premier milieu dans le second ;

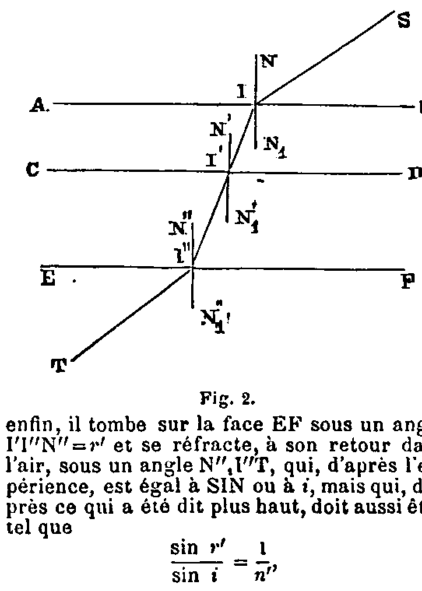

Fig. 2.

enfin, il tombe sur la face EF sous un angle $I'I''N'' = r'$ et se réfracte, à son retour dans l'air, sous un angle $N''_1I''T$, qui, d'après l'expérience, est égal à SIN ou à i, mais qui, d'après ce qui a été dit plus haut, doit aussi être tel que

$$\frac{\sin r'}{\sin i} = \frac{1}{n'},$$

n' désignant l'*indice* relatif de réfraction au passage de l'air dans le second milieu. Ainsi, on a à la fois

$$n = \frac{\sin i}{\sin r'}, \quad n' = \frac{\sin i}{\sin r'} \quad \text{et} \quad n_1 = \frac{\sin r}{\sin r'}.$$

En divisant membre à membre les deux premières formules, on voit bien que

$$n_1 = \frac{n'}{n}.$$

Ainsi le second principe est établi, en supposant que le milieu pris pour terme de comparaison soit l'air.

Considérons maintenant une lame ABCD d'une substance quelconque, comprise entre deux autres lames MNAB et CDPQ, formées d'une même substance différente. Soit SII'I''I'''T le rayon brisé à chaque surface de séparation : puisque I'''T est, d'après l'observation, parallèle à SI, et que les lames MNAB et CDPQ sont de même substance, il faut, d'après le fait établi en premier lieu, que l'angle d'incidence en I''' soit égal à l'angle de réfraction en I ; mais l'angle de réfraction en I n'est autre chose que l'angle d'incidence en I', et l'angle d'incidence en I''' n'est autre chose que l'angle de réfraction en I'' ; les

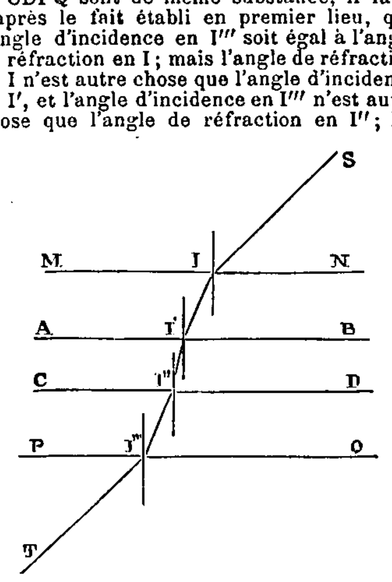

Fig. 3.

deux angles d'incidence en I' et de réfraction en I'' sont donc égaux, c'est-à-dire que les rayons II' et I''I''' sont parallèles. On tire de là cette conséquence, que l'*indice* relatif au passage du milieu MNAB dans le milieu ABCD est bien l'inverse de l'*indice* relatif au passage du milieu ABCD dans le milieu MNAB. Ainsi le premier principe est maintenant établi pour deux milieux quelconques.

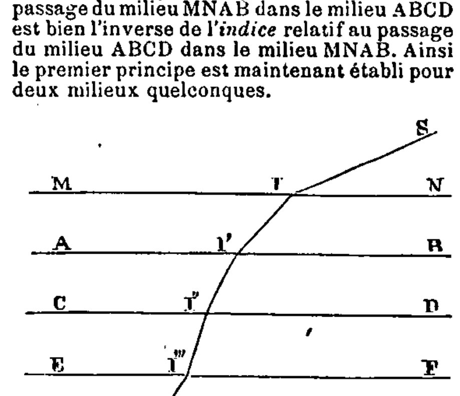

Fig. 4.

Enfin, considérons deux lames ABCD, CDEF de substances différentes, comprises entre deux autres lames MNAB et EFPQ, formées d'une même autre substance. Soit SII'I''I'''I^{IV}T le rayon brisé à chaque surface de séparation : l'expérience prouvant que I^{IV}T est parallèle à SI, d'après le fait établi en premier lieu, il faudra que I'''I^{IV} soit parallèle à II'. Alors, en raisonnant comme on l'a fait dans le second cas, on reconnaîtra que l'*indice* relatif au passage de ABCD dans CDEF est le quotient des *indices* relatifs aux passages des milieux constitués par ces deux lames dans le milieu unique des deux lames MNAB et CDPQ ; le second principe sera donc établi pour trois milieux quelconques.

Il résulte de ce qui vient d'être dit que, pour obtenir les *indices* absolus de réfraction de toutes les diverses substances, il suffira de diviser leurs *indices* relatifs à l'air par l'*indice* absolu de l'air. On n'aura donc pas besoin d'instituer les expériences où il s'agirait de faire passer le rayon lumineux du vide dans ces diverses substances. A la vérité, les variations de pression, de température et d'humidité de l'air influent sur son *indice* de réfraction, en sorte qu'il faudrait à la rigueur avoir déterminé l'*indice* de réfraction de l'air dans toutes les conditions de pression de température et d'humidité qui se présentent naturellement ; mais, outre qu'on pourra toujours, pour les expériences relatives aux diverses substances, saisir des circonstances atmosphériques assez peu différentes de celles dans lesquelles on aura déterminé l'*indice* de réfraction de l'air, il faut observer aussi que même d'assez grandes variations dans ces circonstances n'influent que d'une manière à peine sensible sur l'*indice* de réfraction de l'air.

L'*indice* de réfraction d'une substance dépendrait de la couleur du rayon transmis : pour donner une signification nette à ce nombre, on le rapporte à la raie D de Frauenhofer, ou, ce qui revient au même, à la raie jaune qui caractérise le spectre de la flamme du sodium, flamme que l'on se procure en brûlant de l'alcool où l'on a fait dissoudre un peu de sel marin.

Les *indices* de réfraction que nous avons définis jusqu'ici se rapportent aux milieux isotropes, c'est-à-dire présentant la même constitution dans tous les sens autour d'un même point. Le rayon réfracté, en tombant sur un de ces milieux, suit toujours la règle de Descartes ; il n'en est plus de même des milieux non isotropes, tels que ceux que constituent presque tous les cristaux. Un rayon lumineux qui passe de l'air dans un cristal se divise habituellement en deux : un rayon ordinaire qui suit la loi de Descartes, et un rayon extraordinaire qui obéit à une loi plus compliquée. Le rapport des sinus des angles d'incidence et de réfraction, pour le rayon ordinaire, est l'*indice* de réfraction ordinaire du cristal ; on nomme *indice* de réfraction extraordinaire le rapport des sinus des angles d'incidence et de réfraction du rayon extraordinaire, dans le cas tout particulier où ce rayon suit la loi de Descartes ; c'est le cas où la face d'entrée est parallèle à l'axe du cristal et où le plan d'incidence est normal à cet axe.

Nous nous occuperons d'abord des *indices* de réfraction des milieux isotropes.

— Détermination des indices de réfraction, relatifs à l'air, des corps solides. *Appareil de Boscovitch.* Nous décrirons d'abord en quelques mots l'appareil imaginé par Boscovitch pour transporter aux solides la méthode simple qu'avait employée Descartes pour les liquides, et qui avait été perfectionnée depuis de manière à donner des résultats satisfaisants. Un cercle vertical divisé porte un collimateur et une lunette pointée vers son centre ; le solide à essayer est taillé en forme de demi-cylindre et fixé à l'appareil au moyen de vis, de façon que sa face plane soit horizontale et que son axe soit perpendiculaire au plan du cercle et passe en son centre. Le collimateur amène sur la face plane de ce demi-cylindre le faisceau de rayons, rendus parallèles dans son intérieur, sur lequel doit porter l'expérience. Ces rayons réfractés à leur entrée dans le demi-cylindre ne peuvent en émerger que normalement à la calotte cylindrique ; ils n'éprouveront donc pas de nouvelle déviation à leur sortie. La lunette emporte avec elle, dans son mouvement de rotation, une pièce de verre, taillée à l'intérieur suivant un demi-cylindre ayant pour axe la perpendiculaire au plan du cercle menée en son centre, et à l'extérieur suivant une face plane exactement perpendiculaire à l'axe optique de la lunette. Les rayons lumineux, émergeant du demi-cylindre solide, ne seront pas déviés à leur entrée dans cette pièce ; ils pénétreront donc dans la lunette en faisceau parallèle ; reçus dans cette lunette sur une lentille convergente, ils iront se concentrer en un point du plan focal de cette lentille, plan où sera disposé le réticule, et, si leur point de concours coïncide avec la croisée des fils de ce réticule, ils auront pénétré dans la lunette parallèlement à son axe optique. Ainsi, en dirigeant la lunette de manière que la croisée des fils du réticule reçoive la plus grande quantité possible de lumière, on sera sûr d'avoir donné à son axe la direction des rayons réfractés par la face plane du demi-cylindre essayé. Les angles d'incidence et de réfraction seront ceux des axes du collimateur et de la lunette avec la verticale. Ces angles seront donnés par les divisions du cercle, au moyen des verniers portés par le collimateur et la lunette.

Cette méthode, que nous avons cru devoir mentionner parce qu'elle est la plus simple en théorie, est trop compliquée en pratique pour que l'on puisse compter entièrement sur l'exactitude des résultats qu'elle fournit ; mais elle est commode pour la démonstration dans les cours publics. Quand on la destine à cet usage, on en rend l'emploi encore plus commode en substituant au cercle divisé une règle horizontale, mobile le long de l'axe vertical de l'appareil, dont le zéro est sur cet axe, et dont la graduation fournit immédiatement les sinus des angles d'incidence et de réfraction. Pour cela, on prolonge au delà du centre l'alidade qui porte le collimateur d'une longueur égale à celle de l'alidade qui porte la lunette ; on donne à ces deux alidades la même longueur, et on trace à leurs queues deux petites fentes dans les directions des axes optiques ; pour obtenir chacun des deux sinus, on n'a qu'à transporter la règle parallèlement à elle-même, de manière que la ligne horizontale sur laquelle sont marquées les divisions vienne passer par l'encoche de la fente de l'alidade qui fait avec la verticale l'angle à apprécier, et qu'on puisse lire le numéro de la division du point de croisement.

— *Méthode de Newton.* La méthode qu'on emploie dans la pratique a été donnée par Newton ; elle est fondée sur une propriété du prisme que nous devons d'abord faire connaître.

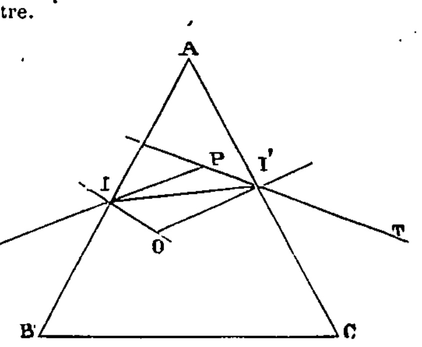

Fig. 5.

Soient BAC la base d'un prisme isocèle dont les arêtes sont supposées perpendiculaires au plan de la figure, SI un rayon incident contenu dans une section normale du prisme, II' la direction que suit ce rayon après sa réfraction sur la face AB, I'T le prolongement de ce même rayon après sa nouvelle réfraction sur la face AC, O le point de rencontre des normales en I et I', P celui des droites SI et TI' prolongées, i et r les angles d'incidence et de réfraction en I, i' et r' les angles d'incidence et de réfraction en I', n l'*indice* de réfraction de la substance du prisme relativement au rayon lumineux considéré, δ la déviation totale de ce rayon ou l'angle de SI avec I'T ; on aura d'abord

$$\sin i = n \sin r \tag{1}$$

et

$$\sin r' = n \sin i', \tag{2}$$

puis, l'angle IOI' étant à la fois supplémentaire de A et de $r + i'$,

$$r + i' = A; \tag{3}$$

enfin

$$\delta = i - r + r' - i' = i + r' - A,$$

$$\delta = i + r' - A. \tag{4}$$

Cherchons la condition pour que δ soit minimum : cette condition est

$$di + dr' = 0$$

avec

$$\cos i di = n \cos r dr,$$
$$\cos r' dr' = n \cos i' di'$$

et

$$dr + di' = 0;$$

en éliminant d'abord dr' et di', il vient

$$\cos i di = n \cos r dr \quad \text{et} \quad \cos r' di = n \cos i' dr$$

d'où

$$\frac{\cos i}{\cos r'} = \frac{\cos r}{\cos i'}. \tag{5}$$

Cette dernière équation jointe aux quatre premières fournira i, r, i', r' et δ ; mais pour le moment nous allons laisser δ de côté et par conséquent nous ne nous servirons pas de l'équation (4).

L'équation (5) donne, en l'élevant au carré,

$$\frac{1 - \sin^2 i}{1 - \sin^2 r'} = \frac{1 - \sin^2 r}{1 - \sin^2 i'},$$

d'où, en remplaçant $\sin^2 r$ et $\sin^2 i'$ par leurs valeurs

$$\frac{\sin^2 i}{n^2} \quad \text{et} \quad \frac{\sin^2 r'}{n^2},$$

tirées des équations (1) et (2),

$$\frac{1 - \sin^2 i}{1 - \sin^2 r'} = \frac{n^2 - \sin^2 i}{n^2 - \sin^2 r'},$$

c'est-à-dire

$$n^2 (\sin^2 r' - \sin^2 i) = \sin^2 r' - \sin^2 i.$$

n n'étant pas égal à 1, puisqu'il y a déviation, cette dernière équation exige que r' soit égal à i,

$$r' = i.$$

Il en résulte d'abord, en vertu de l'équation (2),

$$i' = r,$$

puis, à cause de l'équation (3),

$$i' = \frac{A}{2} \quad \text{et} \quad r = \frac{A}{2};$$

enfin, en raison de l'équation (1),

$$\sin i = n \sin \frac{A}{2},$$

équation qui déterminera i.

Quant à δ, il serait donné par l'équation

$$\delta = i + r' - A = 2\,i - A,$$

mais en éliminant i entre ces deux dernières équations, on en tire une relation plus commode à employer dans le but que nous nous proposons. La dernière donne

$$i = \frac{A + \delta}{2} \quad \text{d'où} \quad \sin i = \sin \frac{A+\delta}{2};$$

on a donc

$$\sin \frac{A+\delta}{2} = n \sin \frac{A}{2}.$$

On voit que la déviation minimum est liée à l'*indice* par une relation très-simple. Or, la déviation minimum est facile à mesurer directement; on voit donc quelle sera la méthode : en mesurant directement la déviation minimum et l'angle A du prisme, on aura ensuite l'*indice n* par la formule

$$n = \frac{\sin \frac{A+\delta}{2}}{\sin \frac{A}{2}}$$

C'est le procédé qu'a imaginé Newton.

L'angle A du prisme sera donné par un goniomètre; nous n'avons pas ici à nous occuper de sa détermination. Nous nous bornerons donc à expliquer comment on pourra déterminer sa déviation minimum.

On se sert pour cela d'un cercle divisé horizontal, portant un collimateur et une lunette pointée vers le centre du cercle, où se trouve une plate-forme circulaire que l'on peut mouvoir en divers sens, au moyen de vis de rappel. On fixe d'abord le prisme sur la plate-forme au moyen d'une couche de cire, de manière que son arête A touche à peu près au centre de cette plate-forme et soit à peu près perpendiculaire à son plan. Il faut ensuite amener la plate-forme dans une position telle, que l'arête A du prisme soit exactement perpendiculaire au plan du cercle et passe rigoureusement par son centre. On y arrive par plusieurs tâtonnements. Les conditions à remplir sont que l'arête A soit vue à travers la lunette, dans toutes ses positions, en coïncidence avec le fil vertical du réticule de cette lunette, et que l'image de la fente verticale du collimateur, vue par réflexion sur l'une des faces du prisme, soit toujours dans la direction de l'axe optique de la lunette. Ces dispositions préliminaires étant prises, et le point de croisement des fils du réticule du collimateur étant éclairé à l'aide de la lumière qu'on veut essayer (c'est, comme nous l'avons dit, la flamme de l'alcool salé), on tourne successivement le collimateur dans diverses directions, et pour chacune on cherche la direction à donner à la lunette pour voir par réfraction l'image du point de croisement des fils du collimateur; la déviation est l'angle des axes de la lunette et du collimateur; elle se lit sur le cercle divisé. Si la déviation augmente lorsqu'on fait mouvoir le collimateur dans un sens, on le déplace dans le sens contraire tant qu'on la voit diminuer; lorsqu'après avoir diminué elle commence à croître, on est averti par là qu'on a dépassé le minimum; on revient donc en arrière et on continue ainsi jusqu'à ce que l'on soit bien certain d'avoir trouvé la déviation minimum.

— DÉTERMINATION DES INDICES DE RÉFRACTION, RELATIFS À L'AIR, DES DIFFÉRENTS LIQUIDES. On se servait autrefois, pour la détermination des *indices de réfraction* des liquides, d'un appareil entièrement semblable à celui de Boscovitch, à cette différence près qu'au lieu de la pièce à gouttière cylindrique dont nous avons décrit l'usage, la lunette y entraîne dans son mouvement une petite auge formée de lames de verre à faces bien parallèles dont le fond est exactement perpendiculaire à l'axe optique de cette lunette. On verse dans l'auge la quantité du liquide à essayer nécessaire pour faire affleurer le niveau au centre du cercle, et on dirige le collimateur de façon que l'image du point de croisement de ses fils puisse être aperçue par réfraction à travers la lunette. On préfère aujourd'hui transporter aux liquides la même méthode de Newton que nous avons développée à propos des solides. Pour cela, on pratique dans un prisme de verre une cavité cylindrique qui le traverse de part en part, parallèlement à l'arête de la base opposée à l'angle sur lequel l'expérience doit porter; on ferme les orifices de cette cavité à l'aide de lames de verre à faces bien parallèles, appliquées sur les côtés du prisme au moyen d'un cadre métallique, et on ménage sur la base une petite ouverture, qu'on peut fermer à l'aide d'un bouchon usé à l'émeri, par laquelle on introduira le liquide dans la cavité cylindrique. On forme ainsi avec le liquide un véritable prisme que l'on soumet aux expériences qui ont été détaillées précédemment.

Voici un tableau des *indices* de réfraction relatifs à l'air des principales substances transparentes, pour la raie jaune de la flamme d'alcool salé :

Chromate de plomb	2,50 à 2,97
Diamant	2,47 à 2,75
Phosphore	2,224
Soufre natif	2,115
Zircon	1,95
Borate de plomb	1,86
Rubis	1,78
Sulfure de carbone	1,67
Huile de cassia	1,63
Topaze	1,61
Béryl	1,60
Huile d'amandes amères	1,60
Emeraude	1,58
Flintglass	1,57
Quartz (*indice* ordinaire)	1,54
Sel gemme	1,54
Colophane	1,54
Baume du Canada	1,53
Huile de noix	1,50
Crown-glass	1,50
Huile d'olive	1,47
Spath fluor	1,43
Acide sulfurique	1,42
Alcool rectifié	1,37
Ether sulfurique	1,36
Albumine	1,35
Eau	1,33
Glace	1,31

— INDICES DE RÉFRACTION DES GAZ. Les *indices* de réfraction des gaz n'ont pas encore été déterminés par des méthodes bien sûres; toutes celles qu'on a employées jusqu'ici sont fondées sur des hypothèses que l'expérience n'a pas suffisamment confirmées. MM. Biot et Arago d'abord, M. Dulong ensuite, ont admis cette loi empirique à laquelle conduisait la théorie de l'émission, aujourd'hui universellement rejetée, que, n désignant l'*indice* de réfraction et d la densité,

$$\frac{n^2 - 1}{d}$$

avait la même valeur pour tous les gaz; ils ne faisaient pas, bien entendu, usage de cette loi pour déduire les *indices* les uns des autres, mais ils s'en servaient pour corriger les résultats des erreurs causées par les variations de pression et de température. M. Leroux, répétiteur à l'Ecole polytechnique, a depuis proposé cette autre hypothèse, que le rapport des *indices* de réfraction de deux gaz quelconques, pris à la même pression et à la même température, reste constant, quelles que soient cette pression et cette température; il s'est borné, en conséquence, à placer chaque fois le gaz essayé et l'air dans les mêmes conditions, d'ailleurs quelconques, de pression et de température.

L'appareil, dans tous les cas, consiste toujours en un prisme de gaz qu'on obtient en usant un tube de verre, de manière à former à ses extrémités deux pans obliques, dont les plans prolongés iraient se couper suivant une perpendiculaire à l'axe de ce tube, et fermant les orifices par des glaces à lames bien parallèles. Ce tube, percé en son milieu de deux petites ouvertures diamétralement opposées, est passé dans une garniture portant d'un côté un robinet qu'on peut visser sur la platine de la machine pneumatique, et, de l'autre, un manomètre contenant un baromètre à siphon. On fait d'abord autant que possible le vide dans le tube, on y introduit le gaz à essayer, on fait de nouveau le vide et on réintroduit le gaz, auquel on laisse le temps de prendre la température ambiante; quant à la pression de ce gaz, elle est donnée par le baromètre intérieur. L'appareil étant ainsi disposé, on le fixe sur la plate-forme du cercle dont nous avons déjà indiqué l'usage, de façon que l'axe du tube renfermant le gaz coïncide avec un diamètre de ce cercle; on amène sur l'une des bases obliques de ce tube un rayon de lumière dans la direction des arêtes du tube et on mesure la déviation, que l'on peut, au reste, doubler, afin de diminuer l'erreur d'observation, en faisant faire au tube un demi-tour sur son support.

On a, comme précédemment,

$$\sin i = n \sin r, \quad \sin r' = n \sin i', \quad r + i' = A$$

et

$$\delta = i + r' - A;$$

on connaît i, A et δ, on peut donc calculer r, i', r' et n; n désigne l'*indice* de réfraction relatif à l'air du gaz essayé; il reste à trouver l'*indice* absolu de réfraction de l'air; pour cela, on n'a qu'à faire le vide dans le tube et à recommencer l'expérience.

Voici un tableau des *indices* absolus de réfraction des différents gaz. La dispersion étant toujours très-faible, il est inutile de spécialiser la couleur du rayon auquel les *indices* se rapportent.

NOMS DES CORPS.	INDICE.	DENSITÉ.
Air	1,000294	1,000
Oxygène	1,000272	1,103
Hydrogène	1,000138	0,068
Azote	1,000300	0,976
Chlore	1,000772	2,476
Oxyde d'azote	1,000503	1,527
Gaz nitreux	1,000303	1,039
Acide chlorhydrique	1,000449	1,254
Oxyde de carbone	1,000340	1,992
Acide carbonique	1,000449	1,529
Cyanogène	1,000834	1,818
Gaz oléfiant	1,000678	0,990
Gaz des marais	1,000443	0,559
Ether chlorhydrique	1,000095	2,234
Acide cyanhydrique	1,000451	0,944
Ammoniaque	1,000385	0,591
Gaz chloroxycarbonique	1,001159	3,442
Acide sulfhydrique	1,000644	1,178
Acide sulfureux	1,000665	2,247
Ether sulfurique	1,000153	2,580
Sulfure de carbone	1,000150	2,644
Protosulfure d'hydrogène	1,000789	1,256
Vapeur de soufre	1,001629	6,617
Vapeur de phosphore	1,001364	4,355
Vapeur d'arsenic	1,001114	10,39
Vapeur de mercure	1,000556	6,97

On voit par ce tableau que l'hypothèse de la constance du rapport $\frac{n^2 - 1}{d}$ ne s'éloigne pas trop de la réalité, mais que cependant elle s'en éloigne assez pour ne pas pouvoir être considérée comme exacte. On remarque aussi que l'oxygène et la vapeur de soufre d'une part, l'azote et la vapeur de phosphore de l'autre, ont à très-peu près les mêmes *indices* de réfraction. La vapeur d'iode, phénomène aussi curieux qu'inattendu, a présenté un renversement complet dans l'ordre de réfrangibilité des diverses couleurs.

— *Indices extraordinaires des cristaux.* On peut, pour obtenir l'*indice* extraordinaire de réfraction d'un cristal, suivre encore la méthode de Newton, pourvu que l'arête du prisme déterminé par l'intersection des faces d'entrée et de sortie soit parallèle à l'axe du cristal, parce qu'alors le rayon extraordinaire suivra la loi des sinus aussi bien à l'entrée qu'à la sortie.

L'*indice* extraordinaire d'un cristal est tantôt plus grand, tantôt moindre que l'*indice* ordinaire : l'ordre de grandeur de l'un de ces *indices* par rapport à l'autre est un des éléments caractéristiques du cristal; on désigne sous le nom de cristaux attractifs ceux dans lesquels l'*indice* extraordinaire est le plus grand, et, sous le nom de cristaux répulsifs, ceux où il est le plus petit. Voici les principaux cristaux attractifs et répulsifs.

Cristaux attractifs. Zircon, quartz, stannite, boracite, apophyllite, sulfate de potasse et de fer, suracétate de cuivre et de chaux, hydrate de magnésie, glace, hyposulfate de chaux, dioptase, argent rouge.

Cristaux répulsifs. Spath, carbonate de chaux et de magnésie, carbonate de chaux et de fer, tourmaline, rubellite, corindon, saphir, rubis, émeraude, béryl, apatite, idocrase, vernérite, mica, phosphate de plomb, arséniate de potasse, cinabre, mellite, molybdate de plomb, octaédrite, arséniate de plomb, arséniate de cuivre, néphéline.

— *Indices de réfraction relatifs aux différentes couleurs.* Les *indices* de réfraction de deux mêmes substances, relativement aux différentes raies du spectre, ne sont pas dans un rapport constant, comme l'avait supposé Newton. Les couleurs se présentent, on peut le dire, toujours dans le même ordre, dans les spectres fournis par tous les prismes, ce qui signifie que l'ordre des réfrangibilités n'est jamais renversé, en passant d'une substance réfringente à une autre (la vapeur d'iode paraît cependant faire exception); mais il n'en résulte pas pour cela que les rapports des *indices* de réfraction de deux substances différentes, relatifs à deux couleurs quelconques, soient constants : ainsi les *indices* ordinaires de réfraction du spath et du quartz, pour la raie A de Frauenhofer, sont :

$$1{,}65012 \quad \text{et} \quad 1{,}53902,$$

et, pour la raie H,

$$1{,}68330 \quad \text{et} \quad 1{,}55816;$$

or, les produits

$$1{,}65012 \times 1{,}55816 \quad \text{et} \quad 1{,}68330 \times 1{,}53902$$

sont

$$2{,}57109 \quad \text{et} \quad 2{,}59062,$$

qui diffèrent notablement. On n'a, depuis Newton, trouvé aucune loi à substituer à celle qu'il avait formulée, en sorte que, pour compléter ce qui concerne la détermination des *indices* de réfraction, il faudrait reprendre pour chaque corps les expériences détaillées plus haut en variant la couleur du rayon essayé. Ces expériences ont été faites seulement pour quelques corps, relativement aux principales raies du spectre. V. RÉFRANGIBILITÉ.

— *Indices de réfraction relatifs aux rayons ultra-violets.* Les rayons ultra-violets ne sont pas visibles dans le spectre, mais ils produisent des effets chimiques appréciables sur les substances très-sensibles, telles que celles qu'on emploie dans la photographie; si l'on reçoit sur une plaque daguerrienne, parallèle à l'intersection des faces réfringentes d'un prisme, les rayons qui forment le prolongement du spectre au delà du violet, ces rayons impriment sur la plaque une trace de leur passage; on peut observer, sur le spectre ainsi prolongé, des raies analogues à celles que Frauenhofer a découvertes dans la portion visible du spectre et déterminer les *indices* de réfraction du prisme, par rapport à ces raies, à peu près comme ceux qui se rapportent aux raies visibles, quoique un peu plus difficilement, à la vérité. Pour cela, on dispose le prisme réfringent sur la plate-forme du cercle divisé comme on l'a expliqué plus haut, on détermine l'angle minimum de déviation pour la raie H, la dernière visible, comme on l'a expliqué relativement à la raie D, et on introduit alors dans la lunette la plaque daguerrienne derrière le réticule. Cette plaque s'imprime, et, de la place occupée par l'une des dernières raies qui s'y trouvent marquées (on ne prend pas la dernière, pour éviter de trop grandes erreurs), on conclut l'*indice* de réfraction qui convient à cette raie, par suite la déviation minimum et l'angle d'incidence correspondants; on fait alors glisser le collimateur sur le limbe pour arriver à l'incidence qu'on vient d'obtenir; on place la lunette de façon à reproduire la déviation trouvée, et on y introduit une nouvelle plaque daguerrienne, qui prolonge le spectre déjà construit, et ainsi de suite tant que la plaque est influencée. Cette méthode a été indiquée et mise en pratique par M. Mascart.

INDICIBLE adj. (ain-di-ci-ble — du préf. *in*, et du lat. *dicere*, dire). Qui ne peut être exprimé par la parole : *Joie* INDICIBLE. *Douleur* INDICIBLE. *Plaisir* INDICIBLE. *Peur* INDICIBLE.

— **Syn. Indicible, ineffable, inénarrable, inexprimable.** Ce qui est *indicible* est caché, mal connu; on n'en a pas une idée assez nette pour en parler d'une manière convenable et juste : il y a des joies *indicibles*, on les sent, mais on ne peut pas dire nettement ce qu'elles sont. *Ineffable* et *inénarrable* appartiennent au langage religieux ou ému, surtout le premier; mais *inénarrable* suppose une suite de faits à décrire et qui composeraient un récit, tandis qu'*ineffable* suppose seulement du mystère ou un profond respect, quelquefois même un simple sentiment d'admiration mêlé de tendresse : *Le nom de Jéhovah était* INEFFABLE *chez les Hébreux.*

De vos regards divins l'*ineffable* douceur.
MOLIÈRE.

Enfin, on peut bien parler de ce qui est *inexprimable ;* mais la langue ne fournit que des expressions trop faibles ou peu exactes, de sorte que les mots seuls ne peuvent en donner une idée parfaitement juste.

INDICIBLEMENT adv. (ain-di-si-ble-man — rad. *indicible*). D'une manière indicible : *Souffrir* INDICIBLEMENT.

INDICOLITHE s. f. (in-di-ko-li-te — du lat. *indicum*, indigo, et du gr. *lithos*, pierre). Minéral. Nom donné à une variété de tourmaline de couleur bleu indigo, qu'on trouve à Utoe, en Suède, et à Gossen, dans le Massachusets, aux Etats-Unis.

INDICT s. m. (ain-diktt — lat. *indictum*, chose prescrite; de *indicere*, prescrire, formé du préf. *in*, et de *dicere*, dire). Anc. cout. Convocation du peuple en un lieu déterminé, foire, fête publique : *Lorsqu'on eut apporté en France du bois de la vraie croix, l'évêque de Paris, pour satisfaire la piété des fidèles de son diocèse qui souhaitaient voir cette précieuse relique, établit un* INDICT *annuel dans la plaine de Saint-Denis.* (Saint-Foix).

INDICTION s. f. (ain-dik-si-on — lat. *indictio*, de *indicere*, prescrire, formé du préf. *in*, et de *dicere*, dire). Convocation d'une grande assemblée, particulièrement d'un concile ou d'un synode, à un jour déterminé : *Bulle de l'*INDICTION *d'un concile.*

— Prescription légale pour un jour déterminé : INDICTION *d'un jeûne.*

— Antiq. rom. Tribut levé en nature, à des époques indéterminées, soit à Rome, soit dans les provinces.

— Chronol. Période de quinze ans, en usage dans les bulles du pape et dans certaines cours ecclésiastiques.

— Hist. Impôt foncier annuel, sous le Bas-Empire.

— **Encycl.** Chronol. L'*indiction* est un cycle de 15 nombres, allant de 1 à 15 pour revenir, par une circulation perpétuelle, de 15 à 1, et qui s'appliquent l'un après l'autre aux années qui se suivent. Ainsi, si lapremiere année à 1 pour cycle d'*indiction*, la deuxième aura 2, la troisième, 3, etc., etc., la quinzième 15, la seizième 1, la dix-septième 2, la dix-huitième 3, et ainsi de suite à perpétuité. Il est à remarquer que, pour tous les cycles en général, l'on prend indifféremment ce nom de cycle tant pour la somme de tous les nombres qui le composent que pour chacun de ces nombres en particulier.

L'origine du cycle de l'*indiction* est assez obscure. Les uns la rapportent à Jules César, d'autres à Auguste. Pourtant, il n'en est pas question avant le concile de Nicée. C'est pourquoi les savants qui ont écrit l'histoire des divers calendriers croient qu'il faut placer cette origine au commencement des années qui s'étaient écoulées entre les *quinquennales* et les *vicennales* tenues à Nicomédie par Constantin le Grand, à l'époque de la réunion du concile de Nicée. Quoi qu'il en soit, les chrétiens, pour conserver avec plus d'autorité la mémoire des actes de ce concile, adoptèrent par la suite cette manière de compter par les *indictions*.

Le cycle de l'*indiction*, le cycle de la lune et le cycle du soleil sont les trois cycles célèbres dans le calendrier ordinaire. Ce sont eux trois qui, multipliés l'un par l'autre, produisent cette fameuse période de 7,980 ans, que les chronologistes modernes ont introduite, sous le nom de période julienne, du nom de Julius Scaliger, qui en a parlé le premier, et à laquelle on peut rapporter toute la différence des temps. Ce nombre contient, en effet, toutes les différentes combinaisons de ces trois cycles, qui, durant tout ce temps de 7,980 années, ne peuvent jamais se rencontrer plus d'une fois d'une même manière.

INDICULE s. m. (ain-di-ku-le — dimin. d'*index*). Petit index, petite table des matières.

— Diplomatiq. Lettre d'avis ou de notification adressée à une Eglise, à des magistrats, etc. ‖ Lettre de recommandation adressée à des particuliers. ‖ Profession de foi : INDICULE *des évêques de Lombardie*.

INDIEN, IENNE adj. (ain-diain, iè-ne). Géogr. Qui appartient à l'Inde ou à ses habitants : *Les langues* INDIENNES. *Les populations* INDIENNES.

— Qui appartient aux indigènes de l'Amérique, pays que les premiers navigateurs prirent pour les Indes, qu'ils appelerent Indes occidentales : *Les enfants* INDIENS *ne se querellent point, ne se battent point*. (Chateaub.)

— Myth. gr. *Bacchus indien*, Bacchus considéré comme conquérant de l'Inde. ‖ *Hercule indien*, Hercule à qui on attribuait un voyage dans l'Inde.

— Méd. *Méthode indienne*, Méthode particulière d'autoplastie.

— Substantiv. Habitant de l'Inde : *La plupart des* INDIENS *sont aujourd'hui soumis aux Anglais*.

— Nom impropre sous lequel on désigne les indigènes de l'Amérique : *Les* INDIENS *de l'Amérique du Nord étaient presque tous monogames*. (A. Maury.)

— s. m. Astron. Petite constellation de l'hémisphère austral.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre calliomore : *L'*INDIEN *à la tête comprimée en dessus*. (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Ethnogr. On sait que les navigateurs européens qui découvrirent le nouveau monde crurent être arrivés sur les côtes occidentales de l'Asie, et donnèrent au nouveau continent le nom d'Indes occidentales. Aujourd'hui même, où cette désignation fondée sur une erreur a disparu à peu près complétement, le nom d'*Indiens* est resté aux peuplades indigènes de l'Amérique.

Une longue suite d'observations physiologiques a démontré que la race indienne, quelle que soit d'ailleurs son origine, forme par ses caractères physiques et par ses idiomes une classe essentiellement différente des autres portions du genre humain. Les Indiens du nouveau monde sont, en général, d'une haute stature, fortement charpentés. Ils ont le teint bronzé ou d'un rouge cuivré; les cheveux noirs, longs, grossiers, luisants et peu fournis; la barbe noire et semée par bouquets; le front court, les yeux allongés, les sourcils proéminents, les pommettes saillantes, le nez un peu camus, les lèvres épaisses, les dents serrées et aiguës, la tête carrée, la face large sans être plate, mais s'amincissant vers le menton; la poitrine haute, les jambes arquées, le pied grand et tout le corps trapu. Ces caractères généraux s'appliquent à toutes les tribus *indiennes*, à l'exception peut-être de celles qui occupent les régions polaires. Toutefois, les écrivains ont pour la plupart trop généralisé leurs observations sur les tribus *indiennes* Toutes les peuplades disséminées sur le continent américain sont loin, en effet, d'avoir une physionomie uniforme, les mêmes habitudes, le même degré de développement intellectuel. Il faut tenir compte en outre des différences de latitude, de climat, de civilisation et de ressources nécessaires à l'existence. Qui oserait comparer les Esquimaux et les Patagons aux Creeks, aux Cherkees, aux Choctaws, aux Chickasaws, aux tribus des Cinq nations, etc. ? Thomas Jefferson a cru pouvoir, cependant, donner une idée générale de leur caractère. « L'*Indien*, dit-il, est brave quand le succès d'une entreprise dépend de sa bravoure. L'éducation qu'il reçoit, ou peut-être une impulsion naturelle, lui fait un point d'honneur de détruire l'ennemi par stratagème et de manière à garantir sa propre personne, tandis que notre éducation nous enseigne à préférer la force à la ruse. Il se défendra contre une nuée d'ennemis, et il aimera mieux s'exposer à la mort que de se rendre aux blancs, quoiqu'il sache qu'il sera bien traité par eux. Dans d'autres situations, il affronte la mort avec plus de résolution encore, et il subit les tortures avec une fermeté que l'enthousiasme religieux ne produirait point chez l'Anglo-Américain. Il aime ses enfants jusqu'à la tendresse, et il a pour eux beaucoup de sollicitude et d'indulgence... Son amitié est capable des plus grands dévouements. Sa sensibilité est exquise, et l'on a vu des guerriers pleurer des larmes amères sur la tombe de leurs enfants, quoiqu'à vrai dire ils s'efforcent de paraître dominer les événements humains. L'activité, la vivacité d'esprit de l'*Indien* est égale à la nôtre dans des situations analogues. De là sa passion pour la chasse et les jeux de basard. Il est vrai que, parmi eux, les femmes sont soumises à de pénibles et injustes fatigues; mais, si je ne me trompe, il en est ainsi chez tous les peuples barbares, pour lesquels la force fait loi... C'est la civilisation seule qui rétablit la femme dans la possession de son égalité naturelle avec l'homme. Les principes de leur société repoussant toute voie coercitive, le seul moyen d'amener les *Indiens* à l'accomplissement de leurs devoirs est la persuasion et l'influence personnelle. Il en résulte pour les chefs la nécessité d'être éloquents dans les conseils, braves et adroits dans la guerre. Toutes leurs facultés sont dirigées de ce côté. Les Anglo-Américains ont des preuves nombreuses de leur intrépidité et de leur tactique dans la guerre; mais on a moins de témoignages de leur supériorité dans l'art oratoire, parce que c'est dans leurs délibérations privées qu'ils ont plus d'occasions de déployer leur faconde. »

Après ce tableau, peut-être un peu flatté à certains points de vue, on ne lira pas sans intérêt les lignes suivantes, où Christophe Colomb rend une complète justice aux bons instincts de ces peuples, gâtés depuis par la persécution : « Il n'existe sur la terre aucun peuple qui soit meilleur, plus affectionné, plus affable et plus doux. Les *Indiens* aiment leur prochain comme eux-mêmes. » Le révérend Cushman, un des premiers Anglais qui s'établirent dans la Nouvelle-Angleterre, s'exprimait ainsi en 1620 sur le compte des *Indiens* : « On disait que les *Indiens* étaient plus traîtres et plus cruels que les Européens, même que les lions; mais ils ont été pour nous comme des agneaux, si doux, si soumis, si confiants, qu'on pourrait vraiment dire que beaucoup de chrétiens ne sont ni aussi bons ni aussi fidèles. » Bien d'autres témoignages, notamment ceux de Las Casas, Clavigero, Charlevoix, Bryan, etc., pourraient être ajoutés à ceux des personnages importants que nous venons de citer.

Nous faisons suivre ces considérations générales de quelques détails sur chacune des peuplades les plus importantes qui n'ont pas un article spécial dans ce dictionnaire.

— *Indiens de l'Amérique anglaise du Nord et des Etats-Unis*. Des écrivains pensent que le chiffre des indigènes de l'Amérique septentrionale ne dépassait pas 300,000 au commencement du XVIe siècle. Ces indigènes étaient en grande partie dispersés dans les forêts et dans les prairies. Ils n'eurent probablement pendant longtemps aucune relation avec les Européens. Les peuplades établies dans le vaste territoire borné par l'Atlantique et les montagnes Rocheuses d'un côté, et par le golfe du Mexique et le Canada de l'autre, étaient divisées et subdivisées en tribus et en fragments de tribus très-nombreux, vivant par groupes, généralement campés dans les îles ou sur les bords des rivières. Les cinq grandes divisions des langues indiennes, généralement adoptées aujourd'hui, correspondent assez bien à celles des principales tribus. Nous ne citerons que les Algonquins et les Sioux La grande famille des Algonquins pouvait être subdivisée en quatre branches : celles du N., du N.-E., de l'E. ou Atlantique, et de l'O. La branche N. embrassait les Knistinaux, les Algonquins proprement dits, les Chippeways, les Ottawas, les Potowatomies et les Mississagues. Celle du N.-E. comprenait les Etchemins et les Abenakis. Dans celle de l'E. ou de l'Atlantique, on remarquait les *Indiens* de la Nouvelle-Angleterre, depuis les Abenakis jusqu'au fleuve Hudson; les *Indiens* de Long-Island, les Delawares et les Minsis de Pensylvanie et du New-Jersey, les Manticakes de la rive occidentale du Maryland, les Susquehannas, les Powhatans de Virginie et les Pamlicoes de la Caroline du Nord. La branche O. se composait des Menomonies, des Miamies et des tribus de l'Illinois, des Sacks, des Foxes, des Kickapoes et des Shawnees. Les Sioux comprenaient toutes les tribus errantes, à l'est et à l'ouest des montagnes Rocheuses. Les *Indiens* de l'Est étaient les Sioux, les Pawnees, les Paunch, les Pieds-Noirs et quelques autres fragments connus sous le nom générique de Padoucas, puis quelques bandes appelées Snake-*Indiens* ou Shoshonees, établis sur la rivière Rouge, etc.; enfin les Winnebageos, petite bande tout à fait séparée du tronc commun, et qui s'était avancée jusqu'au lac Michigan. Les Iroquois, qui habitaient les bords du fleuve Saint-Laurent, méritent une mention spéciale. (V. IROQUOIS.) Les *Indiens* de la Virginie étaient divisés en trois confédérations : les Powhatans, qui comprenaient plus de quarante tribus disséminées sur un très-grand territoire au-dessous des chutes de la rivière James; les Mohicans, fixés au-dessus des chutes de cette rivière, et les Mannahoaes, dont la confédération comprenait huit tribus résidant le long du cours supérieur des rivières Rappahanoc et Potomac. Les guerres longues et sanglantes que ces peuplades se firent entre elles ou qu'elles soutinrent contre les Européens détruisirent un certain nombre de tribus dont les débris se fusionnèrent avec d'autres.

Ces tribus de l'Amérique du Nord forment une race particulière, qui n'a rien de commun avec les Aztèques, les Péruviens, les Mosquitos, les Patagons, etc. Malgré la différence et les haines qui les séparent, elles conservent entre elles assez d'analogie pour qu'on leur reconnaisse une origine commune. Les Anglais, il faut bien le dire, n'avaient rien négligé pour amener la décadence de cette race. Les Européens qui les avaient précédés leur avaient, du reste, donné l'exemple. La tyrannie odieuse des Européens amena entre eux et les *Indiens* une guerre sans merci. La première rencontre sérieuse eut lieu en 1622, après la mort de Powhatan, le fidèle allié des colons. Une conspiration générale des *Indiens* de la Virginie eut pour résultat le massacre de plus de 350 Anglais; mais, dans ce conflit, la victoire resta aux colons, qui triomphèrent aussi en 1644 et en 1646. La Virginie n'a plus guère été troublée depuis cette époque; la race rouge y finit par se soumettre paisiblement aux autorités coloniales. Des révoltes eurent lieu plus tard dans le Connecticut et le Massachusets; mais les forces combinées des deux Etats détruisirent l'année suivante les tribus hostiles, et frappèrent les autres tribus d'une telle épouvante que la paix fut assurée pour plusieurs années. Un nouveau soulèvement en masse eut lieu en 1675. Il s'ensuivit une guerre épouvantable, dans laquelle les colons furent menacés d'une destruction complète. La défaite des révoltés en 1676 mit fin aux hostilités. Quarante ans après, les Carolines devinrent le théâtre de luttes sanglantes; mais l'avantage resta encore une fois aux blancs. Vers la fin du XVIIe siècle, les tribus ennemies des frontières septentrionale et occidentale, encouragées et aidées par les Français du Canada, firent des incursions dévastatrices dans la Nouvelle-Angleterre et dans la province de New-York. Dans une de ces incursions, en 1689, les Abenakis, ou *Indiens* orientaux, brûlèrent la ville de Douvres, dans le New-Hampshire, et massacrèrent ou emmenèrent en captivité tous les habitants. La même année, une bande, venue de Montréal, fit subir le même sort à Schenectady, dans le New-York.

En 1667, on édicta une loi portant que tous les serviteurs non chrétiens, que l'on importerait par eau, seraient esclaves pour la vie. Les *Indiens* étaient alors devenus une marchandise productive. Dès 1704, dans le Massachusets, on offrit une récompense en argent à quiconque livrerait des *Indiens* vivants ou des scalps d'*Indiens*. La prime était de 70 dollars pour tout prisonnier âgé de dix ans, et double pour chaque *Indien* au-dessus de cet âge. Stimulée par cet encouragement barbare, la férocité des blancs ne connut plus de bornes, et les *Indiens* furent traqués de tous côtés comme des bêtes fauves. Ainsi dégradée, poursuivie, humiliée, la race rouge se croisa avec la race noire. « Les *Indiens*, dit M. Hildreth, ne firent ainsi qu'accroître leur dégradation par ces unions de deux races opprimées et malheureuses. Insensiblement ils s'éteignirent, et quelques centaines de matelots et de petits cultivateurs de sang mêlé africain et *indien* sont les seuls survivants de tous les possesseurs originaires du sol de la Nouvelle-Angleterre. » C'est plus tard seulement que l'on voit les Iroquois, tribu puissante, prendre une part active aux guerres survenues entre la France et l'Angleterre.

Si la race *indienne* n'a pas progressé en civilisation, on ne peut en accuser que la tyrannie et les basses passions des blancs qui ont été en contact avec eux Toutefois, on s'est exagéré les progrès destructeurs de la misère et de l'ivrognerie. Les *Indiens* sont en réalité encore assez nombreux, depuis le golfe du Mexique jusqu'à la Nouvelle-Bretagne, et il doit s'écouler un temps assez long avant que les guerres ou l'abus des liqueurs fortes les aient anéantis, bien que les émigrations européenne et américaine les resserrent chaque jour sur les deux versants des montagnes Rocheuses et dans le Nouveau-Mexique. Les contrées habitées par les *Indiens* sont couvertes de troupeaux de buffles, de chevreuils et d'autres animaux dont ils se nourrissent, et sillonnées de rivières poissonneuses qui sont pour eux d'une grande ressource. Les Américains du Nord, abusant de la confiance et de la bonne foi des *Indiens*, les ont massacrés impitoyablement en maintes circonstances. « La langue fourchue des faces pâles » est un proverbe qui caractérise la mauvaise foi des Yankees dans leurs relations avec eux. Cependant le gouvernement des Etats-Unis songe sérieusement aujourd'hui à préserver les restes de cette race qui a possédé seule, durant plusieurs siècles, tout le nouveau continent; il a créé une grande administration qui s'occupe des intérêts des indigènes, et le budget spécial de ce service public s'élève à plusieurs millions de dollars. Il est vrai qu'une grande partie de cet argent représente les annuités dues pour des cessions de territoire Plusieurs de ces tribus ont vendu, à diverses époques, au gouvernement des Etats-Unis, et lui vendent encore, de temps à autre, certaines parties des vastes contrées où elles régnaient jadis en souveraines.

Les *Indiens* avaient des croyances religieuses assez remarquables. Ils admettaient l'existence d'un être suprême créateur du monde. Tout ce qui existe dans les divers règnes de la nature, l'homme excepté, était pour eux des manifestations multiples d'un esprit qu'ils nommaient *Manitou*, divinisant ainsi les animaux, les plantes, les eaux, les montagnes, le soleil, la lune, le firmament, etc. Ces personnifications n'étaient pas des fétiches pour eux; elles leur présentaient seulement des modes de la manifestation de l'*inconnu* qui les animait de son esprit. Ils croyaient aux sortiléges et par conséquent aux sorciers, qui avaient le pouvoir de guérir toutes les maladies, jetaient des maléfices, rendaient des augures. La vie future, pour les *Indiens*, n'était autre chose que la continuation de la vie présente; ils n'avaient point d'idée d'une résurrection générale, surtout de la résurrection des corps. Ils n'avaient pas de temples et pratiquaient leurs exercices religieux dans l'intérieur de leurs habitations. Beaucoup de tribus avaient des formules de prières.

La base de l'état social des *Indiens* était la tribu, qui reliait entre elles plusieurs familles, pour en faire un tout indivisible, figuré par un emblème ou *totem*, représentant un animal. Dans les limites, d'ailleurs assez mal définies, de la famille, le mariage était interdit. Les familles qui avaient l'habitude de vivre, de chasser, de faire la guerre ensemble, constituaient la tribu. Le cercle de ces agrégations d'hommes s'ouvrait quelquefois pour recevoir des recrues provenant, soit d'émigration des tribus amies, soit d'ennemis faits prisonniers. Ce dernier cas était rare. L'homme ainsi adopté renonçait à tous les liens antérieurs, même les plus étroits, pour reporter toutes ses affections sur la nouvelle famille dans le sein de laquelle il était entré. Quant au mode d'organisation intérieure des tribus, voici ce qu'en dit le savant Bancroft : « Il y avait de grandes différences dans les formes apparentes de gouvernement. Quelques tribus semblaient être les esclaves d'un despotisme spirituel; d'autres paraissaient avoir adopté une monarchie limitée; quelques-unes, la démocratie, dans laquelle tous les guerriers se trouvaient presque sur un pied d'égalité. Le pouvoir du chef était souvent héréditaire, et quelquefois exercé par des femmes. Mais les idées des *Indiens* concernant l'hérédité différaient de celles de l'Europe. L'héritier n'était pas le fils propre du chef, mais le fils de sa sœur, usage universel dans toute l'Amérique, partout où le pouvoir se transmettait par hérédité. Toutefois, la naissance était de peu de poids quand les autres qualités manquaient. Le titre de chef pouvait rester à l'héritier, mais l'influence passait en d'autres mains. » Les tribus n'avaient pas de lois fixes, mais des coutumes très-variables. En temps de guerre, les volontaires choisissaient eux-mêmes leur chef. Jamais on ne s'enrôlait pour plus d'une expédition. Tous les individus en état de porter les armes marchaient au combat comme un seul homme. En temps de paix, les tribus s'adonnaient à la chasse, à la pêche ou à l'agriculture, selon leurs goûts. Les *Indiens* ne se faisaient aucun scrupule de massacrer leurs prisonniers, mais ils n'étaient pas tous également cruels, et l'horrible coutume de soumettre les captifs aux tortures les plus atroces pendant des jours entiers ne paraît pas avoir prévalu au delà du Mississipi. La répression des crimes et des injures était laissée dans la tribu à l'initiative individuelle; rarement on avait recours à l'intermédiaire des chefs. Chacun se rendait justice lui-même. L'esclavage était inconnu. Comme les *Indiens* ne vivaient généralement que de chasse et de pêche, il leur fallait des territoires étendus pour satisfaire à leurs besoins. Ces territoires restaient le domaine collectif des tribus. Les limites n'étaient donc fixées que de tribu à tribu, ou de confédération à confédération.

Chez les *Indiens*, le mariage était une sorte d'achat. On n'obtenait la main d'une fille qu'en faisant des présents au père. La polygamie n'était pas interdite, mais il n'y avait guère que les chefs de tribu qui se payassent le luxe de prendre plusieurs femmes. Le mari avait le droit de vie et de mort sur sa femme; à plus forte raison pouvait-il la répudier à volonté; cependant le divorce était très-rare et les maris traitaient généralement leurs femmes avec beaucoup de bienveillance. Les occupations des *Indiens* ne se bornaient pas toujours à la chasse, à la pêche ou à la guerre; mais leur industrie était forcément assez bornée. L'usage du fer leur était inconnu, bien que les contrées qu'ils habitaient fussent très-riches en gisements de ce métal. Ils savaient fabriquer des vases de terre pour leurs usages domestiques. Leurs canots, faits d'écorces de bouleau, se composaient de diverses feuilles cousues avec beaucoup de soin et cimentées avec de la résine. Ces barques

avaient une structure légère pour pouvoir être plus aisément transportées par terre, d'un point à un autre, là où la navigation était interrompue, soit par des chutes d'eau, soit par des langues de terre. Chez les *Indiens* de l'extrême sud, les canots étaient d'un seul tronc d'arbre évidé à l'aide du feu et des outils de silex. Les fréquents déplacements et les émigrations des *Indiens* les obligeaient à se frayer des passages à travers les bois et les prairies; de là venait leur coutume d'allumer annuellement d'immenses feux qui dévoraient les pâturages aussi bien que les buissons des forêts. Les arbres, ainsi dégagés de broussailles et de plantes parasites, donnaient à quelques contrées les apparences d'un parc ouvert.

« Avant l'arrivée des Européens, dit un voyageur moderne, les tribus *indiennes*, partagées en peuplades diverses, rôdaient d'un endroit à l'autre et ne reconnaissaient pas de limites fixes. Cependant, depuis qu'on débarrasse le sol américain de cette exubérance d'arbres dont il était couvert, on voit avec étonnement surgir des vestiges et des restes d'antiques constructions. Ce sont de longues murailles de pierre, des entassements de terre, des tombeaux remplis d'ossements, des enceintes carrées ou circulaires, formées par des fossés et des retranchements. Au milieu de ces ruines, on trouve des pièces de métaux, des pierres sculptées, des vases de terre cuite, des figures d'hommes et d'animaux. La race rouge n'est pas condamnée sans appel, ni surtout sans exception. Ce qui le prouve, c'est que déjà plusieurs tribus, secouant leurs habitudes séculaires, ont cessé de poursuivre les bêtes sauvages, pour s'adonner aux paisibles travaux de l'agriculture. C'est chez les Iroquois surtout que l'on peut constater cet adoucissement des mœurs. Cinq ou six autres tribus voisines sont entrées aussi dans la voie des réformes. Le temps n'est pas éloigné, peut-être, où on les verra assez policés pour prendre place parmi les Etats de l'Union, et jouir des droits politiques et des avantages attachés à ce titre. Les Apallachians et ceux qui habitent le plus près des bouches du Mississipi ne donnent pas encore de telles espérances; cependant ils ont renoncé aux incursions violentes contre leurs voisins et aux courses vagabondes de la chasse. Ils élèvent des chevaux et autres animaux domestiques. La conjecture la plus favorable qu'on puisse former sur leur avenir, c'est qu'ils sont dans un état de transition, et qu'en passant par l'intermédiaire de la vie pastorale ils se préparent aux habitudes mieux réglées et plus fructueuses de la culture des terres. Malheureusement, on ne peut pas porter le même pronostic sur les habitants des montagnes Rocheuses. Ils sont si féroces que les troupes armées elles-mêmes ont à souffrir de leurs insultes. Peut-on douter qu'ils n'aient été mal initiés à notre civilisation, quand on les voit montrer autant d'avidité pour ce qu'elle a de plus pernicieux que de répugnance pour ce qu'elle a d'utile et de moral? Ils repoussent nos arts, mais ils se sont imbus de nos vices. D'après une statistique faite en 1836, 51,317 individus de la race rouge avaient opéré leur passage à l'O. du Mississipi; 36,970 s'étaient engagés, par des traités à courte échéance, à suivre ce mouvement; il n'en restait que 12,415 qui n'avaient pas encore contracté l'engagement formel de quitter la rive gauche du fleuve. Depuis 1836, presque tout ce qui restait à faire s'est accompli, et la loi édictée sous la présidence de Monroë est bien près d'être entièrement exécutée. »

— *Indiens du Mexique.* Les principales tribus sont : les Aztèques, établis dans toute l'étendue du plateau du Mexique, de Santa-Fé (Nouveau-Mexique), au N., jusqu'au lac de Nicaragua (Amérique centrale), au S.; les Otomi, autour de Mexico; les Matlanzincas, au S.-O. des précédents; les Tarascas, dans l'Etat de Michoacan; les Zapotecas ou Mixtecas, dans l'Etat d'Oaxaca; les Mayas et Huestecas, sur le versant occidental du plateau, entre 32° et 30° de lat. N., et dans l'Yucatan; les Totonacas, dans l'Etat de Vera-Cruz; les Quacchiquiles, dans l'Etat de Tabasco et dans le S. de l'Yucatan; les Coras, sur le versant occidental du plateau, entre le 20° et le 30° de lat. N., dans les Etats de Sonora, de Sinaloa, de Xalisco; les Tepehuanas, le long de la mer, dans l'Etat de Sinaloa, entre Mazatlan et Tuliacan, etc. Les *Indiens* du Mexique se divisent en deux classes principales : les *Indiens* sédentaires ou Mansos, qui sont agriculteurs, et les *Indiens* libres qui habitent les contrées peu connues du N. du Mexique. Les premiers sont catholiques; les autres sont restés fidèles au culte indigène.

Au commencement du XIX[e] siècle, lorsque Humboldt visita le Mexique, il y trouva les *Indiens* dans une condition au-dessous du servage féodal. « En cessant d'être esclave, l'*Indien* n'était pas devenu libre; il portait la chaîne d'une minorité légale qui l'accompagnait jusqu'au tombeau. On avait déclaré les indigènes inhabiles à contracter un engagement pour toute somme au delà de 5 piastres (25 fr.), remède pire que le mal, car, sous le prétexte de les garantir de transactions où ils eussent pu être dépouillés, on les mettait dans l'impossibilité d'acquérir. On en tenait la majeure partie parquée dans des villages où il était interdit aux blancs de s'établir, mais où eux-mêmes étaient forcés de résider, confinés dans un petit cercle tracé autour de ces villages, où le plus communément ils étaient sans moyens d'existence, manquant même de terres en un pays où les neuf dixièmes du sol restaient sans culture. Moyennant un tribut annuel, l'*Indien* était exempt de l'impôt indirect de l'*alcavala*. Les *Indiens* du Mexique n'étaient pas astreints à la *mita* ou travail forcé dans les mines. Un certain nombre d'entre eux étaient dans l'aisance. Il y avait d'abord la catégorie des Caciques ou nobles *Indiens*, qui étaient affranchis du tribut ou placés dans des conditions particulières. En dehors de cette classe, des circonstances diverses avaient procuré la richesse à quelques indigènes, qui avaient su la consèrver et dans la famille desquels elle se maintenait. Les blancs s'appelaient au Mexique la *gente de razon*, la race douée de raison. Dans chacun des villages qui étaient uniquement peuplés d'*Indiens*, on trouvait, sous la domination espagnole, huit ou dix vieux *Indiens* exerçant le monopole de la magistrature locale, et vivant aux dépens des autres, dans l'oisiveté. Ces chefs étaient généralement les seuls habitants des villages qui parlaient espagnol. Comme ils avaient tout intérêt à maintenir leurs frères dans l'ignorance la plus profonde, ils contribuaient, autant qu'ils le pouvaient, à perpétuer parmi eux les préjugés et la barbarie. La traduction des livres rituels de l'église catholique atteste les efforts de l'Espagne pour convertir cette nation au christianisme, à l'aide des analogies que présentait la mythologie mexicaine. C'est ainsi que le Saint-Esprit s'identifie avec l'aigle sacré des Aztèques. La plupart des missionnaires, sentant combien leur tâche en serait facilitée, non-seulement toléraient, mais favorisaient, dans une certaine mesure, cette confusion d'idées. Un certain nombre d'*Indiens* étaient admis dans les ordres sacrés. Même les prêtres, sortis des rangs des *Indiens*, n'avaient que fort peu d'instruction. »

La législation coloniale, en prohibant toute alliance entre la race blanche et la race indienne, voua cette dernière à une oppression perpétuelle. L'état d'avilissement dans lequel on tient ce peuple depuis tant de générations a fini par énerver les qualités viriles qui le distinguaient au temps de la conquête. L'*Indien* se considère comme un être d'une espèce inférieure, triste résultat du mépris et de la pitié auxquels on l'a habitué, et il faudrait des efforts persévérants pour le réhabiliter à ses propres yeux.

On ne peut attribuer qu'aux vues intéressées des premiers maîtres de l'Amérique l'opinion qui s'est enracinée partout sur l'incapacité des indigènes. Cette accusation est d'autant plus étonnante, que les conquérants, à leur arrivée au Pérou et au Mexique, furent frappés d'admiration en y trouvant une civilisation avancée.

Lorsque les colonies espagnoles eurent brisé le lien qui les unissait à la métropole, un cri de liberté retentit d'un bout de l'Amérique à l'autre. Plus libres que leurs anciens maîtres eux-mêmes, les *Indiens* furent appelés à exercer leurs droits de citoyen; mais cette émancipation, à laquelle rien ne les avait préparés, devint la source d'un grave préjudice. « Incapables de comprendre et d'apprécier une situation aussi nouvelle pour eux, les indigènes, dit un historien, n'ont été sensibles qu'au relâchement immédiat de leurs liens et à l'exonération de toute espèce de prestation et de tribut; aucun sentiment généreux, aucun germe d'émulation, d'ambition, de progrès ne s'est développé chez eux. Dégagés d'une tutelle qui leur était nécessaire, ils se sont abandonnés sans mesure à la paresse, à l'ivrognerie, et, lorsqu'ils ont été sommés de remplir leurs obligations, ils ont déchiré le contrat en résistant ouvertement ou en retournant à la vie des forêts. » Le nombre des *Indiens* cuivrés, de race pure, principalement concentrés dans la partie méridionale du plateau d'Anahuac, n'excède pas 4 millions, ce qui forme à peu près la moitié de la population entière du Mexique. Ils sont plus rares dans les Etats du Nord et de l'intérieur de la Confédération mexicaine. Mais, somme toute, loin de s'éteindre, la population indigène va en augmentant.

— *Indiens de l'Amérique centrale.* Les *Indiens* de l'Amérique centrale sont disséminés sur la plus grande partie du territoire, mais le point où on les rencontre en plus grand nombre est la région brûlante que l'on nomme *Tierra caliente* (terre chaude). L'*Indien* de cette partie du nouveau monde est très-industrieux, mais extrêmement indolent. De vagues idées de fatalisme expliquent, si elles ne l'excusent pas, son extrême indolence. Il supporte stoïquement l'altération de sa santé, la mauvaise fortune et la mort même. La conversion de ces indigènes au christianisme est plus apparente que réelle. Elle se réduit à l'abandon ostensible de l'idolâtrie. « La mère indienne, en berçant son enfant, lui transmet, dit un auteur, mille superstitions puériles qu'elle a sucées elle-même avec le lait, et elle imprime à la jeune intelligence le cachet de sa propre crédulité. Elle lui inspire pour les hommes blancs un sentiment de méfiance craintive, mais elle lui communique en même temps cette soumission passive qui a sa source dans la conscience de leur supériorité. Tout porte à croire qu'elle fait aussi pénétrer dans sa jeune intelligence quelques rayons des traditions antiques et qu'elle murmure à son oreille des noms que l'on croit oubliés. Il est certain que rien n'a pu effacer de l'esprit des indigènes le souvenir injurieux de la conquête; ils ont perdu le fil des événements, mais ils conservent la mémoire de l'antériorité de leurs droits. De dix à douze ans, on met un *machete* entre les mains du jeune *Indien*, un fardeau léger sur ses épaules, et il accompagne son père dans ses excursions et ses voyages. Celui-ci lui apprend à s'orienter dans les forêts et à reconnaître la route aux plus légers indices, à prévenir d'un œil vigilant l'atteinte des reptiles venimeux, à recueillir le miel des abeilles sauvages, à manier un aviron, si le fleuve est prochain. Il lui montre les lianes qui ont la propriété d'endormir le poisson, celles qui sont utiles par leur flexibilité ou qui fournissent de l'eau au voyageur altéré; le *lecce Maria*, baume précieux pour la guérison des blessures, le *guaco*, aux feuilles d'un vert pourpré, qui paralyse la morsure des serpents; il le conduit dans les lieux écartés où croît le cacao, etc. C'est ainsi que l'enfant s'accoutume à trouver ses ressources en lui-même et qu'il se façonne à cette vie d'indépendance et d'aventures qui exerce, plus tard, un charme irrésistible sur lui. Le jeune *Indien*, à dix-sept ou dix-huit ans, est en état de pourvoir à tous les besoins de son existence; à l'aide du feu ou du *machete*, il se ménage un espace libre dans les forêts, défriche le sol, sème un champ de maïs, construit à proximité une chaumière et cherche bientôt une compagne, s'il n'a pas été fiancé dès la première enfance. L'*Indien* montre pour ses foyers un attachement très-remarquable et que l'on s'explique aisément. La chaumière est un asile où il jouit, environné des siens, d'une autorité incontestée, qui le dédommage du mépris et de la supériorité des blancs. Là, rien ne trouble sa sécurité, ne contrarie ses goûts, ne gêne ses habitudes; la soumission et le dévouement de sa compagne sont absolus; ses enfants le respectent et l'écoutent avec docilité; il leur témoigne lui-même de l'affection, surtout dans leur bas âge, s'en occupe et leur donne des soins jusqu'à l'époque où ces liens mutuels s'affaiblissent par l'émancipation. L'amour de la patrie et les vertus civiques sont remplacés depuis longtemps chez cette race déshéritée par un sentiment unique, mais profond, celui de la famille. La sobriété des *Indiens* a été comparée par les Espagnols eux-mêmes à un jeûne rigide et perpétuel; des haricots grossièrement apprêtés, des *tortillas* de maïs, quelques bananes, des piments crus pour assaisonnement et de l'eau pour boisson, telle est leur nourriture habituelle. La chair de bœuf, découpée par lanière et desséchée au soleil, celle de porc dans les grandes occasions, les œufs, le chocolat, les bourgeons de palmier et un petit nombre de fruits et de racines complètent à peu près l'ensemble de leurs ressources alimentaires; mais, il faut bien le confesser, leur sobriété n'est qu'une vertu négative, née de la nécessité et prête à succomber à la première occasion. L'*Indien* n'est point prodigue de ses épargnes; aucune privation ne lui paraît trop dure pour les garder intactes. Il vit misérablement à côté de son trésor, emportant souvent dans la tombe le secret d'un dépôt que ses enfants ont ignoré. L'avarice de l'*Indien* est inintelligente; mais il a de la probité, et il se fait un point d'honneur de remplir fidèlement ses engagements envers les hommes dont il reçoit un salaire; à cet égard, on le prendrait difficilement en défaut, au moins tant qu'il demeure à jeun. Du despotisme des caciques, il est tombé sous le joug espagnol, et sa nature s'est identifiée avec la domesticité. » Ces détails s'appliquent d'une manière spéciale à l'*Indien* de l'Amérique centrale, qui habite le climat énervant des *tierras calientes*. On trouve des mœurs différentes sur les hauts plateaux de la Cordillère guatémalienne, désignée particulièrement sous le nom de *Los Altos*. Là, sous un ciel moins doux, mais plus favorable au développement et à l'exercice des facultés physiques, se perpétuent les descendants des anciens Kachiquols, race active, courageuse et qui sait trouver dans le travail, non-seulement le pain de chaque jour, mais une augmentation progressive de bien-être; là, de vastes cultures remplacent les forêts, attestant les efforts d'une énergie persévérante. De nombreux métiers occupent la population sédentaire et alimentent d'étoffes de laine et de coton les marchés de l'Amérique centrale; maçons, tailleurs de pierre, fabricants de briques et de poteries, ces *Indiens* construisent pour leur usage des habitations confortables. Mieux vêtus que les autres indigènes, on les reconnaît encore aux traits plus mâles de leur visage, à leur barbe mieux fournie, enfin, à leur démarche, plus fière et plus indépendante; bien loin d'avoir déchu depuis l'émancipation du pays, leur importance s'est accrue dans l'Etat, sous l'influence d'une liberté dont ils ont su comprendre l'usage.

— *Indiens de la Colombie.* La Colombie renferme encore un nombre très-considérable de tribus *indiennes*, ayant presque toutes conservé leur langage et leur manière de vivre primitifs. Les Moscas, ou Muyscas, dominent sur le plateau de Bogota; les Guairas, ou Guaqueros, occupent une grande partie des provinces de Maracaïbo, de Rio-de-la-Hacha et de Santa-Marta, donnant la main aux Mitilones, qui possèdent les terres baignées par le Muluchies et le Saint-Faustin, jusqu'à la vallée de Bucuta. Ils interceptent les routes des montagnes; le pillage, l'incendie et le meurtre signalent leurs incursions dans les plaines. Les Tchilimes et une autre bande de Guairas infestent les bords du fleuve Magdalena. Dans la province de Panama, les Urabas, le Zitaras, les Oromisas forment trois petits Etats indépendants. Les *Indiens* Mestizos sont établis à l'O. du golfe de Darien; c'est une réunion de sauvages, de pirates et de contrebandiers. Les *Indiens* de la Colombie ont été déclarés libres depuis l'indépendance de cet Etat. On ne connaît plus aujourd'hui la distinction des *Indios reducidos* (*Indiens* réduits); on a conservé celles de *Indios racionales* (*Indiens* raisonnables, civilisés), et celle de *Indios bravos, irracionales, salvages* (*Indiens* sauvages). Tous les *Indiens* des montagnes, excepté ceux qui habitent les hauteurs de Sainte-Marthe et quelques parties de la chaîne du Quimdiu, sont classés dans la première catégorie; un petit nombre des *Indiens* des plaines peuvent y entrer; le reste fait partie de la seconde. Ceux-là sont renommés pour leur opiniâtreté au travail et leur vigueur. Sur les sommets les plus élevés de la Cordillère, on rencontre des *Indiens* faisant paître leurs troupeaux, ou retirés dans leurs cabanes, sans autre vêtement qu'une chemise et une culotte de coton; rarement ils se chauffent. Toujours enveloppés de vapeurs glacées, presque nus, mais habitués à cette vie misérable, ils vivent ignorés du reste des hommes dont ils semblent eux-mêmes ignorer l'existence. Vers la région moyenne des Andes (600 toises au-dessus de la mer), où règne un printemps éternel, le caractère des habitants offre un heureux mélange de la gaieté des habitants des plaines et de la politesse sérieuse des *Indiens* de Paramos. Chaque propriétaire, malgré l'isolement où il vit, trouve le moyen d'établir à sa porte, au milieu des fêtes et des danses, un marché où il vend ses denrées et où il achète les objets qui lui manquent. Attachés à leurs cases, les *Indiens* supportent courageusement les fatigues; mais ils redoutent le péril, tandis que l'homme des plaines le recherche avec ardeur.

Poursuivre un jaguar, dompter un cheval fougueux, enlacer un taureau, tels sont les exercices favoris de l'*Indien* des plaines. Ce dernier méprise naturellement les habitants doux et nonchalants des Cordillères. Les habitants des Andes ne sont pour lui que des *blanquillos* (petits blancs). Parmi ces *Indiens*, on trouve encore des hommes dont rien n'a altéré les habitudes sauvages, des *Indios bravos*, qui n'ont ni la douceur de ceux que l'on appellait *reducidos*, ni l'audace courageuse, sans être féroce, des *Zambos*, qui occupent leur territoire. Ils ne savent combattre leurs ennemis que par surprise, et les mangent lorsqu'ils tombent en leurs mains.

Le nombre des *Indiens* sauvages est considérable dans la Colombie, et quoique la plupart des géographes les aient compris dans les possessions espagnoles, ils ont toujours joui d'une indépendance entière. Il est rare que ces peuplades troublent aujourd'hui le repos de leurs voisins civilisés, qui, de leur côté, les laissent en paix. La colonisation les fait reculer sans cesse.

— *Indiens du Pérou et de la Bolivie.* Bien différents de ceux dont Marmontel a tracé le séduisant tableau, les *Indiens* du Pérou et de la Bolivie n'ont que des facultés très-limitées, un caractère mélancolique, timide, abattu par l'oppression, pusillanime au moment du danger, féroce et cruel après la victoire, hautain, dur, implacable dans l'exercice du pouvoir. Ils croupissent dans l'indolence et la malpropreté, bien qu'ils soient robustes et capables d'endurer les plus grandes fatigues. Leurs habitations ne sont que de méchantes huttes, mal construites, sales et incommodes. Ils s'adonnent avec passion aux liqueurs fortes, et rien ne leur coûte pour s'en procurer. Quoique très-superstitieux, ils sont fort attachés en apparence à la religion chrétienne, et ils se montrent grands observateurs des cérémonies de l'Eglise. Le nombre de ces *Indiens* a beaucoup diminué depuis la conquête. Les *Indiens* de l'Ucayale, de Huallaya et de la Pampa del Sacramento ont le teint plus blanc, la taille plus forte et les traits plus expressifs que les Péruviens. Quelques tribus, notamment les Conibos, ne le cèdent guère en blancheur aux Espagnols. Les Carapachos, sur la rivière Pachitea, sont particulièrement remarquables sous ce rapport. Ils ont de plus une barbe touffue. Le P. Girbal compare leurs femmes, pour la beauté, aux Géorgiennes et aux Circassiennes. Les idiomes de ces *Indiens* varient, pour ainsi dire, de village en village. Au dire de Humboldt, les Panos cachent soigneusement aux yeux des étrangers quelques livres écrits en hiéroglyphes. Toutes ces peuplades sont gouvernées par des caciques. Suivant les missionnaires, la polygamie est interdite parmi ces peuples; il n'est permis qu'aux caciques seuls d'avoir deux épouses. Dans la plupart de ces tribus, les mariages sont conclus entre les chefs des deux familles

et les jeunes gens élevés ensemble depuis la plus tendre enfance. Les croyances de ces peuples sont conformes à leur civilisation imparfaite. Ils se représentent l'Etre suprême sous la figure d'un vieillard, qui, après avoir construit les montagnes et les plaines de notre terre, a choisi le ciel pour sa demeure constante. Ils ne lui consacrent ni temple ni autel. Plusieurs tribus adorent la lune. Tous ces *Indiens* croient à un mauvais principe, à une espèce de diable qui, selon eux, réside sur la terre et cherche à faire du mal à tous les êtres vivants. Des individus, nommés *mohanes*, passent pour avoir des communications avec le diable et pour savoir détourner sa malicieuse influence. Ce sont les seuls prêtres qu'aient ces peuples; on les consulte sur la paix et sur la guerre, sur les moissons, sur la santé publique, etc. Le métier de ces prêtres, ou plutôt de ces sorciers, est très-périlleux; si leurs artifices magiques ne sont pas suivis du succès qu'ils promettent, la vengeance de leurs dupes ne s'assouvit que dans leur sang. Les tribus établies sur la rivière des Amazones croient que l'âme continue à exister dans un autre monde, sous la forme humaine. A cette idée, commune à tous les *Indiens*, il paraît que les habitants des bords de l'Ucayale joignent la croyance à la métempsycose. Les Roa-Mainas ont une coutume très-remarquable : ils déterrent les cadavres après un certain temps, lorsqu'ils croient que les chairs sont décomposées; ils nettoient le corps, le placent dans une bière d'argile chargée d'hiéroglyphes, l'exposent dans leur cabane à la vénération des survivants et lui font ensuite de secondes funérailles. Certaines tribus dévorent les chairs des morts, sous prétexte de les honorer; d'autres mangent leurs prisonniers de guerre.

Les occupations tumultueuses de la guerre, de la chasse et de la pêche ont de grands attraits pour ces peuples. Pleins de confiance en leurs lances et leurs flèches empoisonnées, ils attaquent même le féroce jaguar.

— *Indiens du Brésil*. D'après les observations des voyageurs Spix et Martins, les *Indiens* du Brésil sont de petite taille. Leur complexion est robuste; ils ont les os du crâne et des joues saillants, le front bas, les tempes proéminentes, le visage large, les yeux petits et placés dans une direction oblique, l'angle extérieur incliné vers le nez, les lèvres épaisses, la poitrine large, la peau douce, fine, luisante et d'une couleur de cuivre foncé. Les hommes ont généralement peu de barbe. En un mot, la conformation de ces *Indiens* rappelle celle des Chinois et des Calmoucks.

Le fond de cette population se compose d'*Indiens* auxquels on a donné le nom général de Tapuis (*Tapuyos*). Ils étaient groupés autrefois en un grand nombre de tribus distinctes, comme les *Indiens* encore sauvages qui sont campés sur les bords des grands fleuves affluents de l'Amazone. Ceux-ci ont gardé leur indépendance, leurs coutumes, leurs cérémonies religieuses, leur caractère national. Les Araras et les Chavantes anthropophages n'ont point abandonné leurs terribles mœurs. Les *Indiens* de l'Amazone, au contraire, maintenus longtemps par les conquérants et par les jésuites sous un joug de fer, ont oublié leurs rivalités nationales et forment maintenant les éléments d'un peuple homogène, de la frontière du Pérou aux bouches de l'Amazone. Malheureusement, le régime auquel la plupart d'entre eux sont encore soumis actuellement n'est pas de nature à leur faire oublier leurs anciens griefs contre les Européens. Pour leur inspirer l'amour du travail, on a cru qu'il suffisait de le leur imposer. Obligés de s'engager, comme travailleurs, pour un temps plus ou moins long, divisés en escouades, passés en revue comme des soldats, menacés de la prison et des travaux forcés, cantonnés dans certains villages qu'ils ne peuvent quitter sous peine d'être envoyés à l'armée, où ils meurent de chagrin, ils n'ont souvent de l'homme libre que le nom, et l'on ne doit pas s'étonner si, dans le fond de leur cœur, ils gardent une haine secrète contre leurs tyrans. En 1835, les *Indiens*, poussés à bout, osèrent se soulever avec l'aide des esclaves noirs; ils s'emparèrent de la ville de Para, s'y maintinrent longtemps contre des troupes considérables et gardèrent jusqu'en 1837 la possession de plusieurs villes de la province; mais, en général, ils ont trop peu d'énergie et trop de crainte enfantine pour devenir redoutables. Quant aux femmes indiennes, elles n'ont retenu de la longue oppression qu'une invincible timidité. Dans plusieurs villages, elles n'osent pas même pénétrer dans l'église, craignant d'avoir à y soutenir le regard d'un homme blanc. « Et pourtant, dit un voyageur, cette population indienne est bien faite pour être heureuse, pour savourer dans toute sa volupté cette vie tropicale si facile et si douce! Au Brésil, le plus pauvre des *Indiens* n'a rien à envier au plus riche et ne songe pas à redouter la misère. Le besoin de s'enrichir ou de parvenir, ces âpres passions qui empoisonnent l'existence de presque tous les hommes civilisés, ne trouvent guère l'occasion de s'exercer chez lui. Il n'a guère qu'à goûter la joie de se laisser vivre, et, partout où il est son maître, il goûte, en effet, cette joie avec la même simplicité naïve que jadis l'insulaire de Taïti. Rien de plus gracieux que les scènes de famille que l'on peut observer en plein air dans les villages des *Indiens*, à l'ombre des palmiers, ou bien sur l'eau du fleuve. Dans un pays où les blancs considèrent comme leur principal titre de noblesse de n'avoir pas de bras (*nâs bracos*), il est assez naturel que les *Indiens* veuillent, à force d'oisiveté, mériter leur admission dans la société distinguée. Et d'ailleurs, pourquoi travailleraient-ils, puisqu'ils peuvent s'en dispenser? Trop peu instruits pour désirer un genre de vie supérieur à celui qu'ils mènent ou pour s'occuper de leur développement moral, les *Indiens* Tapuis ne songent qu'à la satisfaction de leurs besoins immédiats, et la nature généreuse y subvient de la manière la plus ample. Le palmier donne les noix, la tige nourrissante sa liqueur délicieuse. Le cacaoyer fournit ses graines, le manioc ses racines. Dans la forêt, l'*Indien* trouve le gibier; dans les eaux, le poisson, et les œufs de tortue sur les plages abandonnées par l'inondation. Quelques troncs d'arbres abattus lui suffisent pour la construction d'une cabane; une seule feuille de palmier lui sert de porte; dix feuilles, placées à côté les unes des autres, font à la demeure un toit imperméable à l'orage pendant vingt années. Et s'il veut pour lui-même ou pour ses enfants quelques verroteries ou des vêtements, le figuier à caoutchouc pousse à côté de sa hutte et livre sa gomme à l'*Indien*, qui la vend ensuite au traitant. »

Le congrès brésilien vote chaque année 150,000 fr. environ pour améliorer la situation des *Indiens*. Si cette somme, bien qu'elle ne soit pas importante, était bien employée, on obtiendrait certainement d'excellents résultats, car les indigènes sont en général faciles à élever; mais ils sont aussi faciles à corrompre, et les exemples qu'ils ont sous les yeux ne sont pas de nature à les améliorer. De l'aveu de tous les voyageurs, les prêtres des communautés indiennes se distinguent surtout par l'impureté de leurs mœurs, et ils affichent sans gêne leurs habitudes de débauche. Les traitants portugais ou péruviens, et les autres aventuriers que l'esprit de spéculation amène sur le fleuve des Amazones, ne songent qu'à s'enrichir au détriment des indigènes, spéculant sur leur propension à l'ivrognerie pour payer à vil prix en eau-de-vie les denrées qu'ils leur achètent. On évalue à une moyenne de 10 francs environ la somme que le traitant débourse pour rémunérer le travail d'un *Indien* pendant deux longues années. Quant à l'instruction publique, elle n'est pas seulement négligée chez les *Indiens*, elle est nulle. On leur a accordé l'institution de la garde nationale et le droit du suffrage, mais on a négligé de leur envoyer des maîtres d'école. Aussi leur ignorance est-elle absolue. Quant à leur langue, ce n'est qu'un jargon composé de quelques centaines de mots. Entre eux, ils se servent de la *lingua geral*, espèce de langue franque d'une extrême pauvreté, formée de mots d'origine guaramique et enseignée à leurs pères par les jésuites portugais; mais ceux qui sont restés pendant toute leur vie éloignés d'un centre civilisé ne peuvent s'exprimer d'une manière compréhensible que pour dire leurs noms de baptême et demander un verre d'eau-de-vie. Telle est l'ignorance profonde où croupissent des hommes libres auxquels on accorde, comme par ironie, le titre de citoyen. Heureusement, les mariages entre les hommes de sang mêlé et les femmes indiennes amènent sans cesse de nouvelles recrues à la vie civilisée. Dans le nord du Brésil, où la pureté du sang n'est pas, comme aux Etats-Unis, soumise à un examen sévère, il suffit d'un petit nombre de générations pour blanchir complétement une famille issue en partie de souche indienne. Sous la double influence du croisement et du nouveau genre de vie, la nuance de la peau s'éclaircit d'une manière prodigieuse dans l'espace d'une génération, et un grand nombre de filles de blancs et de femmes indiennes tapuis ont la peau d'une délicatesse et d'une transparence toutes caucasiennes.

Depuis l'introduction de la navigation à vapeur sur le fleuve des Amazones, on a tâché plusieurs fois de créer des colonies agricoles, afin de donner aux *Indiens* purs et métis l'exemple du travail; mais ces tentatives sont restées sans résultat.

— *Indiens du Chili*. V. ARAUCANS.

— *Indiens de la Guyane*. Huit peuplades sauvages, dont quelques-unes passent pour être anthropophages, existent dans la Guyane anglaise; ce sont les Araouaak's ou Arawcas, les Accaouaais, les Caraïbes, les Ouaraous, les Macasi's, les Paramani's, les Attaraya's et les Attamacka's. « Les Araouaak's, dit M. Hillause, croient à l'Etre suprême, auteur de toutes choses, et dont le frère gouverne l'univers; ils croient aussi à un être malfaisant qu'ils cherchent à se concilier par les conjurations de leurs sorciers. Ces jongleurs se servent d'une calebasse dans laquelle ils mettent des cailloux, et qu'ils agitent pour chasser ces ennemis du lit des malades. »

Les Araouak's sont d'une taille moyenne; leurs mains et leurs pieds sont d'une petitesse extrême, surtout chez les femmes; leurs yeux se dressent obliquement vers les tempes, et leur front est plus déprimé que celui des Européens. Les Accaouaais, au nombre d'environ 700, sur les rives du Diémérari, et de 1,500 sur celles du Massarouni, ne sont pas d'une taille plus élevée que les Araouaak's; leur peau est d'un rouge foncé. Ils sont turbulents, querelleurs, belliqueux, et peuvent supporter les plus grandes fatigues; mais toute espèce de subordination leur est insupportable, et leurs chefs ont peu d'ascendant sur eux. Les Caraïbes occupent la partie supérieure de l'Essequebo et du Coiouni. Les Ouaraous ou Waraws habitent la côte de Pammeroun, depuis Maroco-Crick jusqu'à l'Orénoque. Leur nombre n'excède pas 700 individus. Ils sont presque tous constructeurs de bateaux, et ils tirent un grand profit de la vente de leurs pirogues. Les femmes cohabitent avec l'autre sexe dès l'âge de dix à douze ans. Elles sont vieilles à trente ans, et l'on assure qu'elles dépassent rarement quarante ans. Les Macasi's sont d'une petite stature, faibles de corps et d'une teinte plus jaune que les Accaouaais, avec lesquels ils ont d'ailleurs quelque ressemblance. Leur nombre est peu considérable. Les Paramani's, les Attaraya's et les Attamacka's sont trois peuplades tellement enfoncées dans les terres, que la colonie n'a aucun rapport avec elles. Ces *Indiens* passent pour être belliqueux, sanguinaires, pillards et déterminés à ne souffrir la présence d'aucun blanc sur leur territoire. Les *Indiens* de la Guyane hollandaise se partagent en quatre grandes nations : les Caraïbes, les Waraws, les Arawccas, qui existent, comme nous l'avons vu, dans la Guyane anglaise, et les Cabougres ou Câpres. Ces derniers sont, pour la plupart, établis aux bords de la rivière Mœrowyne; ils forment tous de petits campements qui rarement dépassent une centaine d'individus. On peut estimer le nombre total des *Indiens* de cette région à environ 2,500. Ils sont doux, affables, mais paresseux et adonnés à l'abus des liqueurs fortes. Outre les deux tribus des Toucouyènes et des Poupourouis, l'intérieur de la Guyane française nourrit un certain nombre d'*Indiens* sauvages. Les Galibis sont les principaux et les plus nombreux de la Guyane française, et aussi ceux dont le langage est le plus universellement entendu de toutes les autres tribus. Cette tribu s'est créé une langue douce et régulière, riche en synonymes, et régie par une syntaxe très-compliquée et très-ingénieuse. Cet effort d'intelligence semble prouver que, si ces sauvages repoussent avec obstination nos arts et nos lois, c'est d'après une sorte de raisonnement qui leur fait préférer la vie indépendante. Leur nombre est d'environ 10,000 âmes; ils occupent principalement le pays entre le Courou et le Maroni, pays dont la côte, bordée d'un récif presque inaccessible, prend le nom de *Côte du diable*. Les Kiricotsos et les Parabuyanes, sur le haut Maroni, sont aussi des tribus puissantes. On distingue encore les Palicours, et dix ou douze autres tribus qui habitent les terres noyées et les riches pâturages entre l'Oyapok et l'Araouary; mais on nous assure que les Portugais, à qui ce territoire fut cédé par le traité de Vienne, en emmenèrent tous les habitants, afin de couvrir par un désert absolu la frontière septentrionale de leur empire brésilien.

Telle est, en abrégé, la situation des indigènes du nouveau monde. Elle est misérable, en somme, par la faute de leur caractère, peut-être, mais très-certainement surtout par la faute des Européens, qui les ont démoralisés par leurs exemples et par leur tyrannie. Leur avenir offre des doutes : les uns annoncent leur fin prochaine, les autres leur promettent une résurrection; l'un et l'autre résultat sont entre les mains de ceux qui n'ont guère travaillé jusqu'ici qu'à leur extermination, et qui paraissent songer enfin à réhabiliter ces malheureuses peuplades à leurs propres yeux et à ceux du monde civilisé.

Indiens (BRÈVE RELATION DE LA DESTRUCTION DES), par Barthélemi de Las Casas, évêque de Chiapa (Séville, 1552, in-4°). C'est le plus chaleureux plaidoyer écrit par Las Casas, pour la défense des malheureux Indiens et contre les cruautés exercées sur ces populations américaines par les Espagnols. Le compatissant évêque y met à nu les atroces barbaries des conquérants, dont le fanatisme était encore dépassé par la cupidité. Le recueil se compose de quatre mémoires, dont l'ensemble nous montre, dans les envahisseurs des Indes occidentales, des gens sans foi et sans pitié, altérés de sang, affamés de rapines, dépeuplant les nouveaux pays par le fer, par le feu, par les supplices, condamnant les hommes au travail forcé des mines, massacrant et outrageant les femmes et les enfants! Le défenseur des Indiens représente à l'empereur les injustices, les vexations, les cruautés commises envers eux, et fait observer que ces traitements absurdes sont contraires aux vrais intérêts de l'Etat, à la justice et à la religion. Il joint à ce mémoire trente propositions, dans lesquelles il s'attache à prouver la nécessité, pour les princes chrétiens, de travailler à la conversion des Indiens sans avoir recours à la conquête et à la violence. La dernière pièce est un long mémoire que Las Casas dressa par ordre du conseil royal des Indes pour être présenté à l'empereur. L'infatigable défenseur de l'Amérique y reproduit les maximes généreuses énoncées dans ses propositions. A l'honneur de l'Espagne et à la gloire de Las Casas, il existe donc des témoignages historiques attestant que, parmi les spoliateurs insatiables des peuples américains, il s'est trouvé un noble cœur, une âme désintéressée, un véritable apôtre de l'Evangile, qui a revendiqué les droits sacrés de l'humanité, au nom même du droit divin.

Indiens (ESSAI SUR LA LANGUE ET LA PHILOSOPHIE DES), par Frédéric de Schlegel; il a été traduit par Manget, à Genève (1807), et par Mazure, à Paris (1837). L'*Essai sur la langue et la philosophie des Indiens* se divise en quatre livres; le premier est consacré à la langue des Indous; le deuxième à leur philosophie; le troisième à leur histoire, et le quatrième à leur poésie. Grâce à la puissance d'intuition dont Schlegel était doué, il devina tout ce que renfermaient de beautés les grandes épopées de l'Inde, et l'étude du sanscrit fut introduite dans les universités d'Allemagne après la publication de ce livre, qui révélait tant de richesses. On peut pourtant reprocher à cet ouvrage l'arrière-pensée qui a présidé à sa conception. Il était écrit dans l'intérêt de l'ultramontanisme. Schlegel avait retrouvé ou feint de retrouver dans les poésies indiennes, non pas seulement les mystères du sacerdoce romain, mais toute sa hiérarchie et toutes ses luttes avec la puissance temporelle. Henri Heine, qui a jugé les deux frères Schlegel, ces Dioscures littéraires, avec la finesse et l'esprit mordant qui lui étaient habituels, disait : « Le point de vue de Schlegel est élevé, mais cette élévation est la cime du clocher d'une église gothique. »

Indienne (HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE), par M. Weber. Cet ouvrage est le résumé du cours professé par l'auteur à Berlin. Il a été publié en 1852, et, en 1859, M. Sadous l'a traduit en français. On peut dire, sans être injuste pour les vaillants travailleurs qui ont avant lui défriché le terrain des études indiennes, que M. Weber représente une nouvelle époque de l'histoire de ces études. Expliquons-nous : il a été précédé d'hommes de génie auxquels, sans doute, on ne peut le comparer. D'autres, avant lui, ont tenté de soumettre à leur critique la masse des connaissances acquises en ces études; mais tous ont été plus ou moins éblouis du monde nouveau qu'ils voyaient s'ouvrir devant eux, et leur critique, encore enthousiasmée et pleine de l'ardeur des néophytes, n'était point assez impartiale et rigoureuse. On ne peut adresser à M. Weber les mêmes reproches. C'est un esprit parfaitement calme, un critique sans prévention. Peut-être même peut-on, à cet égard, lui reprocher une excessive tendance réactionnaire. L'ancienne critique s'exagérait l'antiquité des monuments littéraires de l'Inde; M. Weber les rapproche peut-être trop de nous. Les lecteurs n'en trouveront pas moins dans son livre d'amples renseignements et une espèce d'abrégé très-concis, trop concis peut-être de toutes les connaissances acquises dans la littérature indienne. M. Weber réserve ce titre de littérature indienne à la première et à la seconde période de la langue indo-aryenne. La première période embrasse la littérature védique, et la seconde, la littérature sanscrite proprement dite. M. Weber étudie à part toutes les diverses manifestations humaines qui apparaissent dès cette époque; mais il les étudie moins en elles-mêmes que dans les livres qui en traitent. La seconde partie de l'*Histoire de la littérature indienne* est moins complète, et c'est elle aussi qui offre le plus de prise aux objections.

Indiennes (ESSAIS SUR LES ANTIQUITÉS) de James Prinsep, publiés avec des notes et des compléments, par M. Edward Thomas (*Essays on Indian antiquities, etc.*, Londres, 1858, 2 vol. in-8°). Ces travaux étaient dispersés dans plusieurs recueils; rassemblés en corps d'ouvrage, ils sont à la fois plus accessibles et plus durables. Mais, en rendant ce service à la numismatique indoue, l'éditeur a montré pour sa part personnelle une grande érudition. Il n'a pas seulement reproduit les recherches de James Prinsep; il les a complétées par ses recherches propres et à l'aide de toutes celles qui se sont succédé depuis un quart de siècle. Les deux volumes de M. Edward Thomas sont comme le manuel de l'état présent de la numismatique indoue, et nulle part on ne trouvera de plus amples détails sur les monnaies des diverses parties de l'Inde, depuis les rois de la Bactriane, à moitié Grecs, jusqu'aux envahisseurs musulmans du XI^e siècle de notre ère. Si dans toute histoire la numismatique est une lumière précieuse, elle l'est davantage encore dans le chaos de l'histoire indoue; car l'Inde n'a ni annales ni chronologie, et les monnaies sont le seul moyen pratique de porter quelque jour dans ces ténèbres.

L'ouvrage dont il s'agit s'ouvre par une notice fort intéressante sur James Prinsep, qui, durant son séjour à Calcutta, où il était employé au bureau de la Monnaie, se livra à de nombreux travaux sur les monnaies et les inscriptions indiennes. Parmi tous ses labeurs, M. Edward Thomas n'a choisi que ceux qui regardent la numismatique. Longtemps employé au Bengale, il s'y est beaucoup occupé lui-même des monnaies indoues, et personne ne les connaît aujourd'hui d'une manière plus exacte. A la suite de chacun des articles de Prinsep, il a placé des notes explicatives, et, la plupart du temps, elles sont plus longues

que le texte qu'elles doivent éclaircir. Elles sont toujours extrêmement savantes.

Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le dédale de la numismatique indoue. Disons seulement qu'on trouve successivement étudiées, dans ces *Essais*, les anciennes monnaies bactriennes, dont la meilleure partie ont des légendes grecques, mais dont un certain nombre offrent aussi une légende indigène associée à la légende étrangère, d'ordinaire en lettres pâlies ou magadhies ; les monnaies purement indoues, généralement très-mal frappées ; les monnaies musulmanes, qui viennent, en général, de la Perse dès le Ier siècle de l'hégire, avec des légendes en pehlvi et en arabe koufique ; les monnaies des Sassanides, souverains de la Perse du IIIe au VIIe siècle de notre ère, avec des légendes en pehlvi et parfois aussi en lettres dévanagaries ; quelques monnaies romaines remontant aux premiers temps de l'empire, et que l'on trouve égarées dans l'Inde ; les monnaies de Ceylan, qui ne vont guère au delà du Xe ou du XIe siècle de notre ère, et qui sont plus mal frappées encore que celles du sud et du nord de l'Indoustan, avec des légendes en lettres dévanagaries, généralement peu altérées ; et enfin les monnaies du centre de l'Inde, formant différents groupes, selon les dynasties auxquelles elles se rapportent. Les plus anciennes et les plus parfaites de ces monnaies sont celles frappées sous les rois de la Bactriane, de l'an 256 avant notre ère au IIIe siècle de l'ère chrétienne. Ils tenaient cet art des Grecs, ce qui fait que leurs médailles sont assez belles ; elles ont gardé quelque chose de l'élégance primitive. C'est sans doute de la Bactriane que l'art de frapper monnaie se développa dans l'Inde ; car les monnaies purement indoues présentent durant assez longtemps des lettres grecques et des monogrammes venus de la même source. Quant aux anciennes monnaies mentionnées dans la loi de Manou et les livres du bouddhisme, elles ne portaient ni figure ni exergue ; c'étaient de simples morceaux de métal d'un poids très-variable.

M. Edward Thomas a aussi reproduit et annoté les *Tables pratiques* dressées par Prinsep pour les monnaies, poids et mesures employés dans l'Inde anglaise, ouvrage considérable par le travail qu'il a coûté et par les services qu'il peut rendre. M. Edward Thomas n'a pas manqué de le compléter, comme les autres recherches de Prinsep, en conduisant jusqu'à nos jours les documents officiels qu'il a rassemblés. Il en a fait de même pour les études de Prinsep sur la chronologie et sur les ères différentes qui ont été en usage dans la presqu'île ; mais il n'a guère éclairci mieux que Prinsep ces ténèbres de la chronologie indoue.

Quoi qu'il en soit, on ne saurait trop remercier les savants dévoués et infatigables qui, comme Prinsep et M. Edward Thomas, se dévouent à une tâche si ardue et parfois si ingrate. « On ne saurait croire, dit M. Barthélemy Saint-Hilaire, les connaissances variées que ces études exigent et le nombre de langues qu'il faut interroger, si ce n'est posséder à fond. L'ouvrage de M. Edward Thomas en est un témoignage évident. Outre les langues classiques, c'est le sanscrit, c'est le pâli, c'est le zend, le pehlvi, l'arabe, le persan qu'il doit citer sans cesse. L'acquisition seule de ces idiomes serait déjà un labeur énorme, et ce n'est là, toutefois, qu'un instrument et comme une préparation. Les médailles mêmes qu'il faut interpréter offrent des difficultés bien autres, et elles résistent assez souvent sans livrer le mot de l'énigme qu'elles renferment. Il faut un courage plus rare encore que l'érudition pour ne pas succomber à tant d'obstacles et ne pas se rebuter de mécomptes si fréquents. »

Indienne (LA JEUNE), comédie en un acte et en vers, de Chamfort (1764). Ce n'est qu'une bluette assez pauvrement versifiée. Son seul intérêt est dans le rôle naïf d'une jeune Indienne aux prises avec nos institutions sociales. L'héroïne est la maîtresse d'un Américain, qui l'amène des bords du Gange à Charlestown ; la civilisation reprend ses droits, et on va le marier à une riche héritière. Betty a bien de la peine à comprendre ce que c'est qu'une dot, un acte de mariage, un contrat. « Avez-vous, lui demande-t-on, une promesse écrite de mariage ? » Elle ne se doute même pas de ce que ce peut être, et elle se voit au moment d'être évincée. Mais la voix de l'amour parle plus haut que celle de l'intérêt dans le cœur de son amant, et ils s'épousent. Betty reste en défiance ; le ministre qui les a unis lui semble bien étrange :

Quoi ! sans cet homme noir je n'aurais pu t'aimer ?

s'écrie-t-elle. Et, comme on lui a rebattu la tête de promesses écrites et de contrats signés, elle veut avoir en poche l'acte matrimonial. Elle le considère comme un talisman. « Qu'en feriez-vous ? demande le notaire.

. . . . Ce que j'en ferais ?
S'il cessait de m'aimer, je le lui montrerais ! »

Ce trait, qui est le meilleur de la pièce, montre qu'elle ne manque pas d'esprit, mais elle est écrite comme on versifie au collége.

INDIEN (archipel), appelé aussi **AUSTRALASIE**. On a donné cette dénomination à l'ensemble des diverses îles qui bornent la partie N.-E. de l'océan Indien. Ces îles occupent ensemble une superficie de 21,560 myriamètres carrés et forment, en raison de leur position, trois groupes distincts : la Rangée extérieure, la Rangée intérieure et la Rangée centrale. La Rangée extérieure comprend le groupe des Moluques, le groupe de Banda, Amboine, Ternate, les îles Philippines ou Manilles ; la Rangée intérieure se compose des îles Andaman et Nicolas, des grandes îles de Sumatra et de Java, des petites îles de la Sonde à l'E. de Java, depuis Bali jusqu'à Timorlant ; la Rangée centrale est formée par les grandes îles de la Sonde, Bornéo et les Célèbes, ainsi que par beaucoup de petites îles, telles que Palawan, les îles Soulou, Billiton, Banca, Singapore, etc.

D'après sa position, ce monde d'îles « semble, dit un géographe, comme les assises d'un pont jeté entre l'Asie et l'Australie ; mais, par sa constitution physique, il diffère complétement de ce dernier continent ; tandis que les groupes des Mariannes, des Carolines, etc., doivent y être rattachés. Sa constitution physique présente les analogies les plus frappantes avec le continent des Indes orientales ; on y trouve la même végétation, les mêmes espèces d'animaux et une égale richesse en produits précieux de toute espèce. C'est ce qui explique comment ces îles ont depuis longtemps attiré si vivement les peuples les plus différents. » Les diverses peuplades qui habitent l'archipel Indien appartiennent toutes à la race malaise ; mais elles offrent entre elles de grandes différences pour ce qui est de la civilisation, ce qui paraît devoir être attribué à leur plus ou moins de rapports avec l'étranger. La civilisation et la religion indiennes, qui y furent introduites de bonne heure, y ont jeté de profondes racines. Les Arabes, qui vinrent s'y établir à leur tour, y introduisirent et y propagèrent l'islamisme. Les Européens y ont apporté aussi leur civilisation. La plus grande partie de l'archipel Indien appartient aux Hollandais. Les Espagnols y possèdent les Philippines, les Portugais Dilli, les Anglais Singapore et l'île Labouan. On trouve aussi des commerçants chinois sur presque tous les points de l'archipel. On estime que la population totale de l'archipel Indien s'élève à 14 millions d'habitants de races diverses. « Dans quelques-unes de ces îles, on rencontre encore de faibles débris d'une race d'hommes particulière, du noir le plus foncé, et très-grossière, qui paraît avoir de l'affinité avec les nègres de la partie australe de la mer du Sud, les *Négrites* ou Papous, et parmi lesquels les faibles Alphourous, Alférèses ou Hanafaras, également du noir le plus foncé, pour la plupart refoulés à l'intérieur des îles ou bien réduits en esclavage par leurs voisins, semblent n'être qu'une dégénérescence de la race malaise. »

INDIEN (TERRITOIRE), l'un des territoires des Etats-Unis de l'Amérique du Nord qui n'ont pas encore été organisés. Ce territoire est spécialement affecté à la résidence des différentes tribus d'Indiens que l'on y a transportés des Etats et territoires colonisés de l'Union américaine. Il s'étend entre 33° 30′ et 39° de lat. N., et 96° 20′ et 100° 24′ de long. O. Il a pour limites : au N., les Etats du Kansas et de Colorado ; à l'O., le Nouveau-Mexique ; au S., le Texas ; à l'E., le Missouri et l'Arkansas. Sa superficie est évaluée à 185,000 kilom. carrés et sa population à 120,000 hab., dont à peine 2,000 blancs. Le reste se compose d'Indiens, dont les quatre cinquièmes y ont été transportés des contrées situées à l'E. du Mississipi.

Dans la partie S.-O. du territoire s'étend une chaîne de collines d'une hauteur peu considérable ; mais tout le reste de la contrée n'est qu'une plaine accidentée par de faibles ondulations. La plus grande partie du pays consiste dans ce qu'on appelle la *Prairie ;* mais, le long des cours d'eau, on trouve en abondance du bois d'excellente qualité. Le territoire possède un riche système d'irrigation, car il est traversé ou côtoyé par des rivières d'une grande étendue, affluents du Missouri et du Mississipi. L'Arkansas le traverse à peu près par son milieu, du N.-O. au S.-E., et y reçoit un grand nombre de tributaires, dont quelques-uns sont très-considérables. Le plus important d'entre eux est le Canadian-River, qui a lui-même de nombreux affluents. Le Red-River (Rivière Rouge) arrose la partie méridionale du territoire, et le Kansas la partie septentrionale. Ces deux rivières, de même que l'Arkansas, sont navigables pendant toute la durée de leur cours dans le territoire Indien.

Cette région semble admirablement appropriée par la nature pour nourrir une nombreuse population. Elle possède d'abondantes mines de houille, de plomb et de fer, ainsi que des sources salées dont l'exploitation donnerait des bénéfices considérables. Le climat est, en général, très-sain. Les régions du nord sont exposées aux vents piquants qui soufflent à l'O. des montagnes Rocheuses, et les hivers y sont assez froids ; mais, au S., les vents sont peu violents, et l'on peut y cultiver toutes les plantes qui poussent dans les autres parties des Etats-Unis situées sous la même latitude. Le sol de la partie orientale est très-fertile, tandis que, dans le midi, il est surtout favorable à l'élève du bétail. Le maïs, le froment et autres céréales croissent en abondance partout où l'on en a essayé la culture.

Comme nous l'avons dit plus haut, ce territoire a été destiné à servir de demeure aux tribus indiennes qui ont été forcées de quitter les régions colonisées des Etats-Unis. Quoique ces colons soient loin d'avoir exploité toutes les ressources de la contrée, ils ont prouvé qu'ils étaient capables d'efforts persévérants en industrie et ont fait de grands progrès en civilisation. Sous la direction des missionnaires qui se sont établis au milieu d'elles, plusieurs des grandes tribus ont établi un gouvernement régulier, une législature, des magistrats, ont construit des églises, des écoles, etc. Elles exploitent diverses branches d'industrie, telles que la fabrication d'instruments d'agriculture, du drap et d'un grand nombre d'articles d'un usage domestique. Elles cultivent le sol avec beaucoup d'habileté, élèvent du bétail et des chevaux, et exportent dans les Etats voisins du maïs, du coton, du cuir, etc. Quelques-unes de ces tribus possèdent des esclaves.

Les principales tribus indiennes établies dans le territoire dont il est ici question sont : les Cherokees, au nombre d'environ 18,000 ; les Creeks, qui comptent près de 25,000 individus ; les Choctaws, 16,000 ; les Osages, 4,950 ; les Chikansaws, 4,800 ; les Pottawatomies et les Chippewas, 4,700 ; les Pawnies, 4,500 ; les Séminoles, 3,000 ; les Jacs et les Renards, 2,400 ; les Shawnies et les Senecas, 1,400 ; les Delawares, 1,200, etc. Les Cherokees occupent le vaste espace qui s'étend au N. de la rivière Arkansas et près de l'Etat de ce nom ; ce sont les plus avancés en civilisation. Les Choctaws habitent à côté d'eux et sont régis par les mêmes lois. Le pays des Choctaws est la région la plus montagneuse et la plus accidentée du territoire Indien, et il est parfaitement arrosé par les cours d'eau que nous avons mentionnés ci-dessus. Les habitants pratiquent l'agriculture sur une vaste échelle, récoltent de grandes quantités de coton et de maïs, et élèvent des chevaux, du gros bétail et des moutons d'excellente race. Le long des rivières, on rencontre un grand nombre de moulins, de scieries et de filatures de coton. Les maisons sont bien construites et les champs cultivés entourés de haies vives ou de palissades. Les Choctaws ont des lois et une constitution écrites ; leur pays est divisé en quatre districts, dont l'un est occupé par les Chikansaws ; chacun de ces districts nomme tous les quatre ans son chef particulier. Ils élisent annuellement un conseil composé de quarante membres, qui sont chargés de l'administration supérieure. Le jury existe aussi chez eux. Les Creeks, qui sont réunis aux Séminoles, occupent le pays situé entre les régions habitées par les Cherokees et les Choctaws. Leur contrée est moins fertile que celle de ces derniers, et ils sont aussi beaucoup moins avancés en civilisation, quoiqu'ils aient la même organisation, le même gouvernement et les mêmes lois. Ils habitent dans des villes et cultivent la terre en commun. Depuis quelques années, il s'est établi parmi eux un grand nombre de missionnaires, sous la direction desquels ils ont construit plusieurs églises et fondé d'excellentes écoles.

Il y a quelques années, le gouvernement fédéral proposa aux Cherokees, aux Choctaws et aux Creeks de former un Etat du territoire qu'ils occupaient et de les admettre comme citoyens dans l'Union ; mais les Cherokees refusèrent, ne voulant pas être placés sur la même ligne que des tribus moins avancées qu'eux en civilisation, et la proposition n'eut pas de suite. Quant à ce qui concerne les autres tribus établies dans le territoire, il nous suffira de dire que les Shawnies et les Senecas en occupent la partie septentrionale, le long de la rivière Kansas ; c'est une race industrieuse, de mœurs frugales, dont l'agriculture et l'élève du bétail constituent les principales occupations. Plus au N. encore sont établis les Osages, les Pottawatomies et les Chippewas. Ils sont de beaucoup les moins avancés de tous en civilisation et ont gardé leurs anciennes habitudes nomades et vagabondes. Leur pays est très-peu fertile, et ils ont beaucoup à souffrir des froids rigoureux de l'hiver et des sécheresses si fréquentes en été.

INDIENNAGE s. m. (in-diè-na-je — rad. *indienne*). Imprimerie d'indiennes : *Dans les* INDIENNAGES, *l'impression de seconde main est faite par des femmes.* (J. Simon.)

INDIENNE s. f. (ain-diè-ne). Comm. Etoffe de coton peinte, qui fut fabriquée d'abord dans l'Inde : *Les teinturiers et les imprimeurs sur* INDIENNES *se servent du vinaigre, comme mordant, pour colorer leur tissu.* (P. Vinçard.)

— Comm. *Peigne à l'indienne*, Peigne d'os ou d'ivoire, ayant des dents fines des deux côtés.

— **Encycl.** V. IMPRESSION.

INDIENNEUR, EUSE s. (ain-diè-neur, eu-ze — rad. *indienne*.). Techn. Ouvrier, ouvrière qui travaille dans les fabriques d'indiennes.

INDIFFÉREMMENT adv. (ain-di-fé-ra-man — du préf. *in*, et de *différemment*). Sans faire de différence, de distinction : *Lire tous les livres* INDIFFÉREMMENT. *Manger de tout* INDIFFÉREMMENT. *Le premier air que nous respirons nous sert à tous* INDIFFÉREMMENT *à former des cris.* (Boss.)

— Avec indifférence : *L'homme dissimulé ne parle point* INDIFFÉREMMENT. (La Bruy.) *L'homme réduit à l'instinct de la brute meurt* INDIFFÉREMMENT *comme elle.* (Chateaub.)

INDIFFÉRENCE s. f. (ain-di-fé-ran-se — du préf. *in*, et de *différence*). Etat d'une personne indifférente, qui se soucie aussi peu d'une chose que de la chose opposée ; état habituel de froideur, qui exclut toute passion, tout désir, toute crainte : *Point de quartier aux méchants, aux corrupteurs, et point d'*INDIFFÉRENCE *pour la cause des gens de bien.* (Volt.) *Les religions naissent de nos craintes et de nos faiblesses, s'agrandissent dans le fanatisme et meurent dans l'*INDIFFÉRENCE. (Chateaub.) ‖ Sentiment de froideur qui exclut également l'amour et la haine ; état d'un cœur insensible à l'amour : *Le seul moyen de se venger de l'*INDIFFÉRENCE, *c'est de ne point s'en apercevoir.* (Mme de Puisieux.)

L'*indifférence* est pour le cœur
Ce que l'hiver est pour la terre.
Mme DESHOULIÈRES.

Ah ! malheur aux cœurs froids qui, dans l'*indifférence*,
Goûtent de n'aimer rien la triste jouissance.
CHÉRON.

La haine est affreuse et barbare ;
L'amour contraint les cœurs dont il s'empare
A souffrir des maux rigoureux.
Si votre sort est en votre puissance,
Faites choix de l'*indifférence :*
Elle assure un sort plus heureux.
QUINAULT.

— *Indifférence religieuse*, ou *en matière de religion*, ou simplement *Indifférence*, Etat ou système d'une personne qui nie qu'aucune religion soit préférable aux autres, admettant que toutes sont également bonnes ou également mauvaises : *Payer, surveiller et jusqu'à un certain point administrer quatre ou cinq religions diverses, n'est-ce pas donner aux peuples une suprême leçon d'*INDIFFÉRENCE ? (E. Laboulaye.)

— Philos. *Liberté d'indifférence*, Liberté absolue que laisse à l'âme une complète indifférence entre deux choses opposées, et qui l'amène à se décider par sa seule volonté, indépendamment de tout motif déterminant : *Il paraît probable que nous avons la* LIBERTÉ D'INDIFFÉRENCE *dans les choses indifférentes ; car qui pourra dire que Dieu ne nous a pas fait ou n'a pas pu nous faire ce présent ?* (Volt.) *La notion de vérité n'est pas moins incompatible avec la* LIBERTÉ D'INDIFFÉRENCE *que ne l'est la notion de moralité.* (C. Renouvier.)

— Physiq. Inertie, état d'un corps qui ne tend par lui-même ni au mouvement ni au repos.

— Chim. Etat d'un corps qui n'a aucune tendance à se combiner avec d'autres.

— Pathol. Etat d'un sujet sur lequel certaines matières morbides ou morbifiques restent sans effet.

— **Syn. Indifférence, apathie, indolence, insensibilité.** V. APATHIE.

— **Encycl.** L'homme atteint de spleen parcourt le monde sans s'attacher à rien ; il promène son ennui de pays en pays sans jamais rencontrer rien qui le fixe. De même, l'indifférent traverse la vie sans s'attacher à rien ; tout ce qui l'entoure, hommes et choses, est pour lui comme s'il n'était pas. L'*indifférence* morale peut naître de causes opposées, ou d'une grande faiblesse d'âme, ou d'une grande élévation d'esprit. Dans le premier cas, c'est une humilité excessive ; dans le second, c'est un orgueil démesuré ; ou bien les choses vous écrasent, la nature et les hommes vous paraissent trop grands auprès de votre faiblesse, et vous n'avez pas la force de réagir contre cette infériorité fictive ; ou bien vous méprisez les hommes et les choses, vous les trouvez trop au-dessous de vous pour vous mêler à eux, et vous passez dans la vie sans vous attacher à personne.

L'*indifférence* peut venir encore d'une autre cause. Un homme s'est mêlé, dès sa jeunesse, à toutes les luttes de la vie ; rien ne lui a été indifférent, ni la politique, ni la religion, ni la philosophie, ni l'humanité ; il a voulu se mêler de gouverner les hommes ; il a voulu creuser le mystérieux problème des religions ; il a voulu découvrir la vérité par la seule force de la raison ; il a voulu venir au secours de l'humanité souffrante ; mais il a vu que ce qui souvent présidait à la vie des peuples était l'égoïsme, et non pas le droit ; il a vu la force l'emporter sur la justice ; il croyait à la Providence, mais il a vu le juste persécuté et malheureux, le méchant riche, honoré, florissant ; il a vu des révolutions bouleverser la surface du globe et faire disparaître de la terre des générations entières ; il croyait que la raison humaine pouvait découvrir la vérité ; il s'est mis avec ardeur à cette recherche, mais, au bout de la route, il s'est trouvé en présence d'un obstacle infranchissable : les terribles antinomies de la raison, et toute sa science s'est trouvée infirme ; il a répandu le bien à profusion autour de lui ; on compterait par milliers les malheureux qu'il a secourus, sauvés du déshonneur ou de la mort, et tous ceux qu'il a sauvés, oubliant ses bienfaits, se sont un jour ligués contre lui pour le persécuter, pour le dépouiller. Dans quelle situation d'esprit croyez-vous que se trouve un tel

homme, après tous ces mécomptes? Il doute de tout, il est sceptique, il est indifférent. Il verra désormais les politiques s'agiter sans se mêler à leurs discussions, sans même s'en inquiéter; il entendra les critiques et les théologiens se faire une guerre de citations sur Jésus ou Mahomet, sans que le bruit de ces querelles le trouble dans son repos; il laissera le philosophe se quereller sur l'impératif catégorique, sur l'objectivité des connaissances rationnelles, sans daigner prendre part au débat; il verra même à ses côtés la misère sans songer désormais à la soulager; son cœur est fermé comme son esprit; le scepticisme, traînant derrière lui l'*indifférence*, a envahi tout son être. Il en sera ainsi, à moins pourtant que cet homme, tant et tant de fois éprouvé déjà, ne soit une de ces natures fortes dont l'âme invincible ne désespère jamais du bien, de la vertu et de l'humanité.

Il n'est pas besoin d'insister sur les effets funestes de l'*indifférence;* elle isole du monde celui dont elle s'empare, et fait le vide dans sa vie. Ce n'est là que le moindre mal. L'indifférent est inutile, et même dangereux pour la société où il vit : inutile; car, dans l'état de société, chacun doit travailler dans la mesure de ses forces au bien de tous, et l'indifférent se retranche, pour ainsi dire, de la société, et déclare étranger à lui tout ce qui l'entoure; dangereux, car un pareil homme est facilement du parti de l'abstention et laisse faire des malheurs qu'il pourrait peut-être empêcher. Une loi de Solon ordonnait à tout citoyen d'Athènes de se déclarer pour un parti ou pour un autre, dans toutes les luttes politiques. Le sage législateur avait compris les funestes effets de l'*indifférence*, et il avait voulu les prévenir. Etre indifférent, ce n'est plus être un homme. Heureusement, l'*indifférence*, telle que nous venons de la dépeindre, est rare chez les individus, et il est rare qu'elle persiste quand quelques circonstances extraordinaires viennent réveiller des passions, des sentiments qui paraissaient morts, et qui n'étaient qu'endormis. C'est quand l'*indifférence* est générale qu'elle devient quelquefois incurable; mais alors elle annonce que le peuple qui en est atteint touche à sa décadence.

Indifférence en matière de religion (ESSAI SUR L'), par Lamennais. Cet ouvrage, qui fonda la réputation de Lamennais, se compose de quatre volumes in-8o, dont le premier parut en 1817, le deuxième en 1820, le troisième en 1822 et le quatrième en 1823. L'auteur était jeune; il était né avec des passions ardentes et une foi vive. Après la chute de l'Empire, l'état de l'opinion offrait des symptômes alarmants et un vide moral dont un grand nombre de bons esprits furent effrayés. On conçoit qu'après les commotions et les ruines des vingt-cinq dernières années, tous les sentiments fussent émoussés, et que les esprits dussent avoir besoin de repos. Lamennais trouve ce repos funèbre. A l'entendre, le XIXe siècle est un sépulcre, et il veut éveiller le mort couché dans ce sépulcre. Le premier volume de l'*Essai sur l'indifférence* est consacré à l'examen de l'indifférence en elle-même, et à celui des motifs qui devraient l'empêcher de s'établir définitivement dans les consciences.

D'abord, une religion est indispensable à la société : « Quand la philosophie a voulu fonder un Etat sans religion, elle a été forcée de lui donner pour base des ruines; elle a établi le pouvoir sur le droit de le renverser, la propriété sur la spoliation, la sûreté personnelle sur les intérêts sanguinaires de la multitude, les lois sur ses caprices. Cet ordre social philosophique a existé quelques mois, pendant lesquels l'Europe a vu s'accumuler en son sein plus de calamités et de forfaits que n'offre l'histoire des dix siècles précédents. »

La philosophie du XVIIIe siècle suppose « que, puisque la société n'a pu s'établir et se conserver qu'à l'aide des croyances religieuses, ce sont les législateurs qui ont inventé la religion. Demandez-lui qui sont ces législateurs à qui le genre humain est redevable d'une si importante invention? Elle n'en sait rien. Priez-la de nommer au moins un peuple chez qui l'on ait vu commencer la religion, d'assigner à peu près l'époque de cette merveilleuse découverte. Les connaissances historiques ne s'étendent pas jusque-là. » L'auteur en conclut que l'athéisme philosophique n'est pas autorisé à invoquer en sa faveur le bénéfice de l'expérience. Il le défie de lui montrer un texte qui porte : « En telle année, l'on inventa Dieu. »

Mais si l'on ne peut défendre l'athéisme, le déisme ou la religion naturelle ne vaut pas mieux. Il n'y a qu'une seule religion qui soit digne de Dieu et en même temps conforme à la nature de l'homme et des choses, c'est la religion catholique.

Le second volume est, pour ainsi dire, le début de Lamennais dans le domaine de la philosophie proprement dite. Auparavant, il n'était que théologien et apologiste de l'Eglise catholique; maintenant, il élabore une métaphysique spéciale, il est vrai, car elle ne réside pas dans la raison, dont elle nie les données : elle n'est qu'une théorie du témoignage historique appliqué aux idées. Il débute par contester l'autorité de la raison. « Quand nous venons à porter la main sur l'édifice de nos connaissances, à en sonder sérieusement la base, nous ne trouvons que des abîmes, et le doute ténébreux sort des fondements de l'édifice ébranlé. L'homme ne peut, par ses seules forces, s'assurer pleinement d'aucune vérité, parce qu'il ne peut, par ses seules forces, se donner ni conserver l'être. » Le scepticisme est notre état naturel. « Nul moyen d'éviter cet écueil dès qu'on cherche en soi la certitude, et c'est ce qu'il faut montrer à l'homme pour humilier sa confiance superbe; il faut le pousser jusqu'au néant pour l'épouvanter de lui-même; il faut lui faire voir qu'il ne saurait se prouver sa propre existence comme il veut qu'on lui prouve celle de Dieu; il faut désespérer toutes ses croyances, même les plus invincibles, et placer sa raison aux abois dans l'alternative ou de vivre de foi ou d'expirer dans le vide. »

Nos sens eux-mêmes nous trompent. « Chacun d'eux, pris à part, nous abuse par de vaines illusions; ils se convainquent à toute heure mutuellement d'imposture, et lorsque, en modifiant l'un par l'autre leurs rapports divers, on parvient à les accorder sur un point, qu'elle assurance a-t-on que ce point, au lieu d'être une vérité, ne soit pas une erreur commune? » Au lieu d'avoir cinq sens, nous pourrions, d'ailleurs, en avoir six, et rien ne démontre que le témoignage du sixième ne contredirait pas le témoignage des cinq autres, et ainsi de suite. L'homme est un rêve qui marche. La sensation est une illusion probable, « puisqu'il m'arrive durant le sommeil de croire éprouver une sensation de plaisir ou de douleur dont je reconnais au réveil l'illusion. Que dis-je, au réveil, et ne serait-ce point encore une nouvelle illusion? un songe qui succède à d'autres songes? »

Le sens intime ne mérite pas plus de crédit que les sens et la raison : « Nous nous y reposons par faiblesse plutôt que par un jugement éclairé. » Ainsi, la certitude nous échappe de toutes parts; et c'est en vain qu'égarés dans cette vaste ignorance, incertains de tout et de nous-mêmes, nous appellerions à notre secours le raisonnement, c'est-à-dire la raison soumise à des règles. « Quelle est la vérité que le raisonnement ait laissée intacte? Que ne niet-on point à son aide, et que n'affirme-t-on point? Il sert et trahit indifféremment toutes les causes; il ôte tour à tour et donne l'empire à toutes les opinions... On les voit, comme de légers météores, briller un instant et se replonger dans une nuit éternelle. Nous nous rions des pensées de nos pères, comme ils s'étaient ri des pensées des leurs, et comme nos enfants se riront de nos opinions. » Il n'y a qu'une route pour sortir du scepticisme universel. Cette route est celle de l'autorité. Mais quelle autorité? Aucun témoignage humain n'a de valeur certaine. Il faut une autorité surnatuelle, c'est-à-dire Dieu qui, à l'origine des choses, a parlé au genre humain, et dont la parole est restée vivante partout, comme l'attestent les traditions les plus diverses. La révélation est donc le fondement de la certitude : « Toutes les intelligences créées s'animent aux rayons de l'intelligence éternelle; la raison divine, se communiquant par le moyen de la parole, est la cause de leur existence et la foi en est le mode essentiel. »

Dans le troisième volume, l'auteur reproche aux systèmes de philosophie en général de tenir l'homme faible et isolé, en le séparant de la tradition. « Ils attribuent à la raison de chaque individu les droits de la raison universelle, de la raison divine elle-même » Au lieu de dire : Dieu est, donc je suis, ils disent avec insolence : Je suis, donc Dieu est. Il faut ramener l'homme à la tradition, il faut lui montrer la nécessité d'une autorité religieuse, et l'Eglise catholique représente seule cette autorité.

Le quatrième volume tend à prouver que la perpétuité est un signe distinctif de la religion chrétienne. « La religion est universelle, elle est une comme la raison humaine; mais comme elle aussi, elle se développe, par un progrès naturel, et dans le genre humain et dans chacun des individus qui le composent : de sorte que les hommes et les peuples, qui tous participent à la raison et connaissent la religion, ne participent pas tous néanmoins à la plénitude de la raison et ne connaissent pas tous la religion dans son entier développement; quoiqu'il n'existe pas un seul peuple ni un seul homme, à qui la raison universelle et la religion ne soient manifestées à un degré suffisant pour que rien ne leur manque de ce qui est nécessaire à la conservation de la vie physique, morale et intellectuelle. » Lamennais est convaincu qu'il y a eu une révélation primitive; il croit en retrouver des vestiges dans les cultes, les législations et les mœurs de toutes les nations où les mêmes idées fondamentales se retrouvent à des degrés divers. C'est à ce point de vue qu'il examine la question de la perpétuité de la religion. Il admet implicitement que le christianisme n'est qu'une formule de la religion primitive, une formule donnée par Dieu lui-même, et qui doit subsister jusqu'à la fin du monde.

« Le stye de l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence,* dit Sainte-Beuve, possède au plus haut degré la beauté propre, je dirai presque la vertu inhérente au sujet; grave et nerveux, régulier et véhément, sans fausse parure ni grâce mondaine, style sérieux, convaincu, pressant, s'oubliant lui-même, qui n'obéit qu'à la pensée, y mesure paroles et couleurs, ne retentit que de l'enchaînement de son objet, ne reluit que d'une chaleur intérieure et sans cesse active. Il y a nombre de chapitres qui nous semblent l'idéal de la beauté théologique, telle qu'elle resplendit en plusieurs pages de la *Cité de Dieu* ou de l'*Histoire universelle*, mais ici plus frugale en goût que chez saint Augustin, plus enhardie en doctrine que chez Bossuet, et aussi, il faut le dire, moins souverainement assise que chez l'un, moins prodigieusement ingénieuse que chez l'autre. »

« La vraie gloire de l'*Essai sur l'indifférence*, dit H. Rigault, ce n'est pas d'être un système, c'est d'avoir été, pour ainsi dire, une émotion publique. Le système a succombé aux objections qui s'élevèrent de toutes parts. Dès que les volumes où l'auteur exposait sa théorie de la certitude eurent paru, elle eut à soutenir des assauts qui bientôt la firent tomber en poussière... Mais l'âme du livre vit encore; c'est M. de Lamennais, bien plus que l'auteur du *Pape*, qui, du sommet à la base de la hiérarchie catholique, a fait circuler le souffle impétueux de l'ultramontanisme et déraciné la vieille Eglise gallicane; c'est de M. de Lamennais qu'est sortie cette école de théologiens laïques, hardis, violents et sans frein, prêchant l'unité de l'Eglise avec un emportement qui sème la discorde, et donnant l'accent d'un cri de guerre à la doctrine de la soumission. Ils ont renié M. de Lamennais depuis sa chute, et se sont mis sous l'invocation de M. de Maistre; mais qu'ils ne s'y trompent pas, M. de Lamennais est leur vrai père, M. de Maistre n'est que leur parrain. C'est M. de Lamennais qui a marqué de son empreinte les générations nouvelles du clergé français; c'est lui qui enfin, comme il s'en est vanté lui-même, les a entraînés au delà des Alpes et les a fait agenouiller sur l'escalier du Vatican. Voilà son œuvre; elle a duré, elle dure encore aujourd'hui, bien longtemps après qu'il l'a désertée lui-même, et qu'il l'a voulu détruire avec la même violence qu'il l'avait défendue. »

INDIFFÉRENT, ENTE adj. (ain-di-fé-ran, an-te — du préf. *in*, et de *différent*). Qui ne présente en soi aucun motif de préférence : *Tout est de soi* INDIFFÉRENT, *et il n'y a ni bien ni mal qui découle de la nature des choses.* (V. Cousin.) ‖ Se dit particulièrement de ceux qui pratiquent ou enseignent l'indifférence religieuse : *On n'est pas persécuteur quand on est* INDIFFÉRENT. (Chateaub.)

— Dont on ne se soucie point; pour qui l'on n'a ni haine ni amour : *Je vous ai aimée toute ma vie, ma chère cousine, et nos petites brouilleries n'ont pas été une preuve que vous me fussiez* INDIFFÉRENTE. (Bussy-Rabutin.) *Il n'y a rien de si* INDIFFÉRENT, *que l'on ne tâche de ressaisir au moment où il nous échappe.* (Mme de Staël.)

— Qui n'a pas d'importance, qui présente peu d'intérêt : *Parler de choses* INDIFFÉRENTES. *Une belle figure n'est point un avantage* INDIFFÉRENT *pour les souverains : leur visage règne.* (Dupaty.)

— Qui n'a pas plus de goût, de penchant pour une chose que pour une autre; qui est sans passion, sans amour : *Il n'est plus temps de demeurer* INDIFFÉRENT, *il faut prendre un parti.* (Acad.) *Les arts, qui font goûter la vie, rendent assez* INDIFFÉRENT *à la mort.* (Mme de Staël.) *L'ennui est la juste punition des gens désœuvrés, des esprits vides et des cœurs* INDIFFÉRENTS. (Sanial-Dubay.)

— Mor. *Actions indifférentes*, Actions qui ne sont ni bonnes ni mauvaises.

— Physiq. Inerte, qui n'a aucun penchant propre au mouvement ou au repos : *La matière est* INDIFFÉRENTE. ‖ *Equilibre indifférent*, Equilibre qui persiste, quelque position que l'on donne au corps autour de son point de suspension : *L'*ÉQUILIBRE *est* INDIFFÉRENT *toutes les fois que le point de suspension se confond avec le centre de gravité.*

— Chim. *Corps indifférents*, Corps qui n'éprouvent plus aucune affinité pour les autres corps.

— Pathol. Se dit des sujets sur lesquels certaines substances morbides ou morbifiques restent sans effet; se dit des substances elles-mêmes par rapport à ces sujets : *Le chien est* INDIFFÉRENT *au virus syphilitique. Le virus syphilitique est* INDIFFÉRENT *pour le chien.*

— Substantiv. Personne indifférente : *L'ingratitude des* INDIFFÉRENTS *effleure à peine un esprit élevé.* (La Rochef.-Doud.)

> Les *indifférents* n'ont qu'une âme;
> Lorsque l'on aime, on en a deux.
>
> SAINT-PÉRAVI.

— Hist. *Ordre des Indifférents*, Association extravagante instituée à Paris, vers 1738, par Mlle Sallé, de la Comédie-Française, veuve de l'acteur du même nom, et depuis longtemps retirée du théâtre. Les récipiendaires des deux sexes juraient de combattre l'amour et de se soustraire à son empire. L'insigne de l'ordre était l'imitation d'un glaçon en cristal.

— **Encycl.** Mécan. On dit que l'équilibre d'un système est *indifférent* lorsque les déformations ou déplacements, compris, bien entendu, entre de certaines limites, que pourrait subir ce système, n'amèneraient aucune inégalité dans la balance des forces en jeu. L'équilibre d'un système matériel pesant à liaisons est *indifférent* lorsque les déplacements possibles ne peuvent que transporter le centre de gravité du système dans un même plan horizontal. V. INSTABLE et STABLE.

INDIFFÉRENTISME s. m. (ain-di-fé-ranti-sme — rad. *indifférent*). Philos. Système de ceux qui sont indifférents en certaines matières : INDIFFÉRENTISME *politique.* INDIFFÉRENTISME *religieux. L'art doit-il se renfermer dans un* INDIFFÉRENTISME *de parti pris, dans un détachement glacial de toute chose vivace et contemporaine?* (Th. Gaut.) *C'est l'extrême liberté de notre raison, non l'inertie de notre intelligence, qui nous ramène sans cesse à l'*INDIFFÉRENTISME. (Proudh.)

INDIFFÉRENTISTE s. m. (ain-di-fé-ranti-ste — rad. *indifférent*). Indifférent, en matière politique ou religieuse. ‖ On dit plus ordinairement INDIFFÉRENT.

— Philos. Adversaire du déterminisme, partisan de la liberté d'indifférence : *Les* INDIFFÉRENTISTES *conçoivent la volonté comme séparée des représentations intentionnelles.* (C. Renouvier.)

INDIFULVINE s. f. (ain-di-ful-vi-ne — de *indigo*, et du lat. *fulvus*, fauve). Chim. Nom de l'un des corps qui prennent naissance par l'action des acides étendus sur l'indican.

— **Encycl.** La formule $C^{22}H^{20}Az^2O^3$ répond à deux corps isomères décrits par Schunck, et qui prennent naissance dans l'action des acides étendus sur l'indican en même temps que l'indirétine, l'indihumine, l'indigo bleu, l'indiglucine, l'indirubine et l'indifuscine. On donne à ces deux isomères les noms d'*indifulvine* α et d'*indifulvine* β.

— I. PRÉPARATION. On fait chauffer l'indican avec de l'acide sulfurique étendu. On recueille les flocons qui se déposent et l'on conserve la liqueur qui surnage, pour la préparation de l'indiglucine. Les flocons une fois recueillis, on les lave d'abord à l'eau froide, puis avec une lessive de soude froide, puis enfin avec une lessive de soude chaude. Cette dernière dissout une partie de la masse et laisse, à l'état insoluble, un mélange d'α et de β-*indifulvine*, d'indirubine et d'indigo bleu. On précipite la liqueur alcaline par l'acide chlorhydrique, on recueille le précipité, on le lave, et on le traite par l'ammoniaque bouillante, qui dissout l'indifuscine et l'indirétine et laisse l'indihumine. La solution ammoniacale sursaturée par l'acide acétique donne un précipité d'indifuscine, dont on obtient une nouvelle quantité, lorsque, après avoir filtré, on précipite la liqueur par l'acétate neutre de plomb. Après avoir précipité la totalité de l'indifuscine, on filtre et l'on ajoute de l'ammoniaque à la liqueur. L'indirétine se sépare alors à l'état de composé plombique insoluble, souillé d'un peu d'indifuscine. On traite ce précipité successivement par l'acide acétique, qui dissout le plomb, et par l'acide chlorhydrique, et l'on épuise le résidu par l'alcool, qui dissout l'indirétine à l'exclusion de l'indifuscine.

Quant au mélange insoluble dans la lessive de soude, qui renferme l'α et la β-*indifulvine*, l'indigo bleu et l'indirubine, on le fait bouillir avec de l'alcool, qui dissout tout, excepté l'indigo bleu. La solution alcoolique traitée par l'acétate de plomb ammoniacal en solution alcoolique donne un dépôt brun que l'on sépare par le filtre. On ajoute ensuite de l'acide acétique à la liqueur, on retire la plus grande partie de l'alcool par distillation, et l'on étend d'une grande quantité d'eau. Il se sépare alors des flocons d'un brun pourpre, qu'on lave avec une lessive de soude très-diluée et sur lesquels on fait agir ensuite l'alcool froid, qui en extrait l'*indifulvine*. Le résidu, bouilli avec une solution alcaline de protochlorure d'étain, donne, lorsqu'on filtre la solution et qu'on la laisse refroidir à l'air, un dépôt rouge pourpre constitué par de l'indirubine, qu'on lave à l'eau et qu'on dissout dans l'alcool. La portion insoluble dans le protochlorure d'étain en solution alcaline est un mélange d'indirubine et d'*indifulvine*.

— II. PROPRIÉTÉS. On obtient, en préparant l'*indifulvine*, tantôt un mélange où domine l'isomère α, tantôt un mélange où domine l'isomère β, et cela suivant des circonstances mal connues jusqu'à ce jour. C'est une résine cassante, friable, d'un jaune rougeâtre. Chauffée, elle fond, brûle avec flamme et laisse un résidu de charbon. Lorsqu'on la soumet à l'action de la chaleur dans un tube de verre, l'*indifulvine* répand des vapeurs dont l'odeur est très-forte. Ces vapeurs se condensent, par le refroidissement, en une huile brune qui finit par se prendre en une masse cristalline. L'*indifulvine* se dissout dans l'acide sulfurique concentré, qu'elle colore en vert brunâtre; la solution donne du charbon lorsqu'on la chauffe. L'acide azotique ordinaire l'attaque peu, même à la température de l'ébullition, mais l'acide azotique fumant la dissout; l'eau la reprécipite d'ailleurs de cette solution en flocons jaunes. Si on chauffe la solution azotique et qu'on l'évapore, on obtient une résine jaune en même temps que des cristaux solubles dans l'eau, qui diffèrent de l'acide oxalique. L'acide chromique attaque peu l'*indifulvine*. Les liqueurs alcalines ne la dissolvent pas, même à la température de l'ébullition, ni lorsqu'on les additionne de protochlorure d'étain ou de sucre de raisin.

INDIFUSCINE s. f. (ain-di-fuss-si-ne — de *indigo*, et de *fuscine*). Chim. Nom de l'un des

corps qui se produisent par l'action de l'acide sulfurique étendu sur l'indican.

— **Encycl.** L'*indifuscine* $C^{24}H^{20}Az^2O^3$ et l'indifuscone $C^{22}H^{20}Az^2O^5$ (?) se produisent en très-grande quantité dans l'action de l'acide sulfurique étendu sur l'indican préalablement exposé au contact de l'air. Une poudre brune se forme alors, qui renferme de 59,4 à 67,5 pour 100 de carbone ; de 5,78 à 7,12 pour 100 d'azote et de 19,12 à 20,23 pour 100 d'oxygène, nombres dont les uns correspondent avec la première des deux formules que nous avons données, et les autres avec la seconde. Chauffée, cette substance émet des vapeurs qui présentent l'odeur de la tourbe brûlée et se condensent en une huile. Elle brûle sans éprouver la fusion. L'acide chromique la colore en vert, l'acide azotique bouillant la transforme en un mélange d'acide oxalique et d'acide picrique. L'acide sulfurique concentré la dissout en se colorant en brun, et en donnant une liqueur qui dégage de l'anhydride sulfureux lorsqu'on la chauffe. Elle est insoluble dans l'eau froide, se dissout facilement dans l'ammoniaque alcoolique d'où les acides la précipitent en flocons bruns. Elle se dissout également dans les solutions aqueuses des alcalis ou des carbonates alcalins, d'où les sels métalliques la précipitent. L'alcool bouillant la dissout peu.

Il suffit de jeter un regard sur cette description, pour s'assurer que, sous les noms d'*indifuscine* et d'indifuscone, on a décrit un mélange peut-être très-complexe, qui ne présente aucun des caractères d'une combinaison définie.

INDIFUSCONE s. f. (ain-di-fu-sko-ne — de *indigo*, et de *fuscone*). Chim. Nom de l'un des corps qui se produisent par l'action de l'acide sulfurique sur l'indican.

INDIGÉNAT s. m. (ain-di-jé-na — rad. *indigène*). Qualité, état d'indigène : *L'*INDIGÉNAT *d'une race. Il est certain que chaque race peut et doit être regardée comme indigène au sol où elle a été trouvée; par cet* INDIGÉNAT, *l'homme et la terre deviennent immanents l'un à l'autre.* (Proudh.)

INDIGENCE s. f. (ain-di-jan-se — lat. *indigentia;* de *indigens*, indigent). Très-grande pauvreté, dans laquelle on manque du nécessaire : *Tomber dans l'*INDIGENCE. *Etre dans l'*INDIGENCE. *Le premier moyen de diminuer l'*INDIGENCE *du peuple est d'affaiblir l'opulence extrême des riches.* (B. de St-P.) *On est tout réconcilié avec l'*INDIGENCE, *quand on a vu de près les misères des grands.* (Mme de Fontaines.)

L'*indigence* est à l'homme un monstre redoutable.
ROTROU.

L'*indigence* est un bien pour qui sait la goûter.
V. HUGO.

J'estime autant Patru, même dans l'*indigence*,
Qu'un commis engraissé des malheurs de la France.
BOILEAU.

— Fig. Privation de choses morales ou intellectuelles : INDIGENCE *d'idées.* INDIGENCE *d'esprit. La moquerie est souvent* INDIGENCE *d'esprit.* (La Bruyère.)

— **Syn. Indigence, misère, pauvreté.** La *pauvreté* est simplement l'opposé de la richesse; elle consiste à avoir peu d'argent, peu de biens; cependant l'usage étend l'emploi du mot même à la privation absolue de toute chose; seulement, il n'exprime pas cette privation d'une manière formelle. L'*indigence* est la *pauvreté* considérée comme imposant des besoins, des souffrances et comme appelant des secours. La *misère* est une *pauvreté*, une *indigence* extrême. On peut être heureux dans la *pauvreté;* on peut supporter l'*indigence* avec résignation; on est toujours malheureux dans la *misère.*

INDIGÈNE adj. (ain-di-jè-ne — lat. *indigena;* de *indi* ou *endu*, à l'intérieur, dans le pays, le même que *intus*, et de *gena*, né; de l'inusité *geno*, j'engendre, qui se rapporte à la racine sanscrite *gan*, engendrer, produire, qui est restée, avec une foule de dérivés, dans presque toutes les langues indo-européennes). Qui est originaire du pays, de la contrée, qui lui est exclusivement propre : *Plante* INDIGÈNE. *Animal* INDIGÈNE. *Production* INDIGÈNE. *C'est par l'amélioration du régime qu'il faut accroître le volume des races* INDIGÈNES *trop chétives.* (Math. de Dombasle.) *Le premier effet de la centralisation est de faire disparaître, dans les diverses localités d'un pays, toute espèce de caractère* INDIGÈNE. (Proudh.)

— Substantiv. Personne originaire du pays : *Les* INDIGÈNES *de l'Amérique. L'*INDIGÈNE *de chaque pays est organisé physiquement de manière à pouvoir y vivre convenablement.* (Maquel.)

— Fam. Habitant de la localité : *Les* INDIGÈNES *sont très-fiers de leur clocher.*

INDIGENT, ENTE adj. (ain-di-jan, an-te — lat. *indigens*, part. prés. du v. *indigere*, qui est fait de *indu*, *endo*, à l'intérieur, et *egere*, manquer, avoir besoin). Qui manque du nécessaire, qui est très-pauvre : *Le mérite* INDIGENT, *comme l'aiguille rouillée, perce difficilement.* (Petit-Senn.) *Dryden mourut* INDIGENT, *à soixante-dix ans.* (A. Karr.)

— *Indigent de*, Qui n'a pas, qui manque de :

L'homme riche de corps et *d'esprit indigent*
Est la lame de plomb dans le fourreau d'argent.
MOLLEVAULT.

— Substantiv. Personne qui est dans l'indigence, qui manque du nécessaire : *L'*INDIGENT *manque de peu, l'avare manque de tout.* (Publius Syrus.) *En donnant le nécessaire aux* INDIGENTS, *nous ne faisons que leur rendre ce qui est à eux, bien loin de leur donner ce qui est à nous.* (St Grégoire de Nazianze.) *En Angleterre, on compte un indigent sur cinq personnes.* (Proudh.)

On ne voit d'*indigents* que les sots vertueux :
Il faut un front d'airain pour devenir heureux.
LA FONTAINE.

— **Syn. Indigent, gueux, mendiant,** etc. V. GUEUX.

Indigent (L'), comédie en quatre actes et en prose, de Mercier (Comédie-Italienne, 22 novembre 1782). Il ne faut pas être bien sévère pour ces premiers essais de comédie bourgeoise, un genre neuf au temps de Mercier et encore entaché des banalités natives. Le sujet peut se résumer en quelques mots. Joseph, un tisserand fort pauvre, et Charlotte, ouvrière en blonde, qu'il croit sa sœur, sont voisins d'un certain M. de Lys, qui s'efforce de séduire la jeune fille à prix d'argent. On découvre, au dénoûment, que M. de Lys est le père de Charlotte. Il voulait la priver de sa part dans une succession considérable; mais un notaire, plein de probité, réveille des sentiments honnêtes dans son âme, et la nature reprend ses droits. Cette pièce obtint un succès complet; on doit la considérer surtout comme un plaidoyer dramatique en faveur de l'égalité des partages et contre le droit d'aînesse, un sujet plein d'actualité en 1782. Le style est simple et sobre; les situations sont pathétiques; on ne peut reprocher à l'ensemble qu'une exagération de sensibilité, qui était le défaut de l'époque. Mercier s'enorgueillissait de faire pleurer les grandes dames, en leur mettant sous les yeux les misères du pauvre.

INDIGÉRÉ, ÉE (ain-di-jé-ré) part. passé du v. S'indigérer. Qui n'a pas digéré, qui a une indigestion : *Le malheureux prit congé,* INDIGÉRÉ *à la fois et mourant de faim.* (Th. Gaut.)

— Qui n'a pas été digéré :

Des mets *indigérés* le pénible fardeau
Ne doit point s'aggraver d'un aliment nouveau.
DOMERGUE.

INDIGÉRER (S') v. pr. (ain-di-jé-ré — du préf. *in*, et de *digérer;* change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je m'indigère, qu'ils s'indigèrent;* excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *Je m'indigérerai, il s'indigérerait*). Se donner une indigestion : *Ceux qui* S'INDIGÈRENT *ou qui s'enivrent ne savent ni boire ni manger.* (Brill.-Sav.)

INDIGESTE adj. (ain-di-jè-ste — lat. *indigestus;* du préf. *in*, et de *digestus*, digéré). Difficile à digérer : *Le pâté de foie gras est une nourriture* INDIGESTE. (J. Macé.) *La viande de vache est dure, coriace et* INDIGESTE. (Raspail.)

— Fig. Confus, sans ordre, mal fondu, mal digéré : *Ouvrage, compilation* INDIGESTE. *Pensées* INDIGESTES. *Le baccalauréat est une sèche et aride nomenclature, un amas* INDIGESTE *de définitions sans lumières.* (Dupanloup.)

La nature, cette œuvre admirable des dieux,
Sans mouvement, sans vie, *indigeste*, uniforme,
N'était qu'un tout confus, où rien n'avait sa forme.
DESAINTANGE.

INDIGESTIBLE adj. (ain-di-jè-sti-ble — du préf. *in*, et de *digestible*). Qui ne peut être digéré : *Substance* INDIGESTIBLE. *Ces semences sont renfermées dans des voûtes pierreuses qui sont* INDIGESTIBLES. (B. de St-P.)

INDIGESTION s. f. (ain-di-jè-sti-on — lat. *indigestio;* du préf. *in*, et de *digerere*, digérer). Accidents divers produits par une digestion qui ne se fait pas ou se fait mal : *Diogène mangea un pied de bœuf cru, qui lui causa une si grande* INDIGESTION, *qu'il en mourut.* (Fén.) *L'*INDIGESTION *est chargée, par le bon Dieu, de faire de la morale aux estomacs.* (V. Hugo.) *L'*INDIGESTION *du riche venge la faim du pauvre.* (Raspail.)

Hélas! les *indigestions*
Sont pour la bonne compagnie.
VOLTAIRE.

— Fig. Satiété extrême : *Il y a aussi des* INDIGESTIONS *d'esprit.* (Ste-Beuve.)

— Art vétér. *Indigestion gazeuse*, Tympanite.

— **Encycl.** Méd. Les causes de l'*indigestion* sont prédisposantes ou occasionnelles. Parmi les premières, il faut placer le grand âge; car, chez les vieillards, l'activité de l'estomac est ralentie, et souvent la chute des dents les empêche de compléter la mastication. Les divers états nerveux, l'affaiblissement par une cause quelconque, les excès vénériens, les travaux intellectuels trop prolongés prédisposent également aux *indigestions.* Il en est de même de toutes les causes qui débilitent les organes de la digestion. Les causes occasionnelles sont très-nombreuses et très variées, comme les émotions vives, l'impression subite du froid et du chaud, la vue ou le souvenir d'un objet dégoûtant, la mastication incomplète, les excès de régime, l'ingestion d'aliments de mauvaise qualité, l'absorption d'une liqueur froide pendant que la digestion s'opère. Pour les enfants à la mamelle, il faut noter la détérioration du lait, lorsque la nourrice se livre à des écarts de régime, subit des émotions vives, se laisse aller aux rapports sexuels ou redevient enceinte.

Les symptômes sont variables. L'*indigestion* ne se manifeste, le plus souvent, que quelques heures après le repas. Les malades ressentent d'abord un sentiment de plénitude; ils ont de la gêne, de la pesanteur et même de la douleur à l'épigastre; ils sont dans l'anxiété; ils ont des éructations acides; ils rendent fréquemment, par la bouche, des gaz exhalant une odeur d'hydrogène sulfuré; quelques-uns ont des hoquets; ils se plaignent de céphalalgie, de malaise, d'oppression, de mauvais goût, de ballonnement de l'abdomen, de nausées, de borborygmes, de coliques; enfin, ils finissent par vomir des aliments diversement altérés, et cette évacuation spontanée, qui se fait d'ordinaire avec facilité chez les enfants, est suivie d'un grand soulagement. Souvent aussi, des gaz fétides sont rendus par l'anus, et le malade est pris d'envies impérieuses d'aller à la selle; il expulse alors une grande quantité de matières muqueuses, bilieuses, mêlées à des résidus alimentaires encore imparfaitement digérés. Dans ce cas, l'*indigestion* est complète, c'est-à-dire que l'estomac et les intestins ont été atteints simultanément et successivement. Quand l'*indigestion* est incomplète, les troubles sont limités à l'estomac ou bien à l'intestin seulement. Les accidents peuvent se borner à un peu de pesanteur épigastrique, à quelques nausées, à quelques renvois acides ou gazeux. Mais l'*indigestion* peut être bien plus compliquée : quelques malades ont des palpitations, un pouls irrégulier, sont pris de lipothymies, de syncopes même; d'autres ont une céphalalgie intense; quelques-uns tombent dans un état de torpeur, de somnolence, de coma, qui donne l'idée d'une congestion apoplectique, et, chez les enfants, il n'est pas rare de voir se déclarer des accès d'éclampsie. L'*indigestion*, en raison de ces complications, peut quelquefois amener la mort. On trouve alors, à l'ouverture du cadavre, l'estomac dilaté et plein d'une plus ou moins grande quantité de matières alimentaires. L'intestin est distendu par des gaz, et la muqueuse gastro-intestinale est injectée dans presque toute son étendue.

La marche de cette maladie est toujours aiguë; la durée en est ordinairement très-courte et la terminaison à peu près constamment heureuse.

Toutes les fois qu'une *indigestion* est imminente et que l'on commence à ressentir de la gêne à l'estomac, il convient de rétablir la régularité de la digestion avec de l'eau sucrée aromatisée de quelques gouttes de thé ou d'eau de fleurs d'oranger. On pourra prendre aussi une infusion de café ou une légère dose de liqueur spiritueuse. Quand l'*indigestion* est certaine, la première indication est de provoquer l'évacuation des matières qui irritent les organes, et il n'y a pas de meilleur moyen que celui de porter le doigt dans le pharynx, de titiller la luette avec une barbe de plume, d'avaler quelques verres d'eau tiède. Si les symptômes sont plus graves, et les efforts de vomissement impuissants, l'administration du tartre stibié, à la dose de 5 à 10 centigrammes dans 30 grammes d'eau, à prendre par cuillerées, ou bien encore l'ipécacuana, à la dose de 1 à 2 grammes, sont généralement efficaces. Si, malgré ces moyens, les accidents persistent, si la douleur est extrême, si l'épigastre est tendu, si l'anxiété est à son comble, il ne faut pas hésiter à mettre en œuvre la pompe stomacale ou la seringue munie d'une large canule élastique. Pour calmer les coliques et arrêter les déjections alvines, on emploie les lavements émollients laudanisés et les cataplasmes sur le ventre. Lorsqu'il y a des symptômes de congestion cérébrale, on pratique une saignée générale. Toutefois, il faut épuiser d'abord tous les moyens qui peuvent guérir l'estomac. Souvent le cerveau est débarrassé du même coup.

— Art vétér. L'*indigestion*, chez le cheval, a cela de particulièrement grave, que cet animal ne peut pas se débarrasser par le vomissement des matières ingérées. Le vomissement, quand il se produit, indique une rupture de l'estomac; aussi, dans ce cas, la terminaison de l'*indigestion* est toujours fatale. En moins de cinq à six heures, cette *indigestion* est à son maximum; à ce moment, les muqueuses prennent une teinte livide, la respiration devient de plus en plus difficile, l'animal se laisse tomber à terre, comme une masse inerte, et expire aussitôt.

Le traitement d'une *indigestion* grave consiste d'abord à ponctionner le cæcum avec le trocart, pour éviter l'asphyxie, qui pourrait résulter de la gêne de la respiration. Ensuite on administre des décoctions d'absinthe, de tanaisie, l'eau-de-vie, le vin, la bière, le cidre, auxquels on ajoute de l'éther, pour calmer les douleurs intestinales. En même temps, on frictionne le cheval avec l'essence de térébenthine, on le couvre, on le tient chaudement; on administre des lavements savonneux ou salés, ou bien encore à l'essence de térébenthine. Enfin, si l'*indigestion* persiste, il faut purger l'animal, avec un mélange d'aloès et de sulfate de soude, pour faciliter l'expulsion des matières contenues dans l'intestin. Pendant tout le temps du traitement, il est indispensable de faire marcher l'animal pour éviter qu'il ne se jette à terre, car cette chute peut amener la rupture des viscères intestinaux.

INDIGÈTE adj. (ain-di-jè-te — lat. *indiges*, de *indi*, pour *indu*, dedans, le même que *intus*, et de *ges*, engendré, de l'inusité *genere*, engendrer). Mythol. rom. Qui est particulier à une ville, à un pays : *Dieu* INDIGÈTE. *Divinité* INDIGÈTE. *Héros* INDIGÈTE. *Patavium invoquait Anténor parmi les génies* INDIGÈTES. (Val. Parisot.)

INDIGHIRKA ou **KOLIMA DE L'OUEST**, rivière de la Russie d'Asie, gouvernement de Iakoutsk. Elle prend sa source dans les monts Okhotsk, coule au N., se grossit de nombreux affluents, baigne Dachiversk, forme un coude vers l'O., coule ensuite au N.-E. et au N. et se jette dans l'océan Glacial arctique par quatre bras, après un cours de 1,350 kilom.

INDIGITAMENT s. m. (ain-di-ji-ta-man — lat. *indigitamentum*; de *indigitare*, invoquer, qui est composé de *ind*, en, et de *igitare*, fréquentatif du radical *ig* ou *ag*, dire, qui est resté dans *aio*, je dis, *adagium*, adage, *nego*, je dis non, je nie). Antiq. rom. Livre des pontifes, renfermant les cérémonies propres au culte de chaque divinité.

INDIGLUCINE s. f. (ain-di-glu-si-ne — de *indigo*, et de *glucine*). Chim. Nom de l'un des corps qui prennent naissance lorsqu'on traite par l'eau les acides ou les alcalis, l'indican ou quelqu'un de ses dérivés.

— **Encycl** I. PRÉPARATION. On fait une teinture alcoolique de feuilles de gaude à froid; on évapore cette teinture dans un courant d'air; on mélange le résidu avec de l'acide sulfurique très-étendu et froid, et l'on filtre pour séparer la matière grasse, qui tombe au fond du vase. La liqueur filtrée peut être employée immédiatement sans qu'il soit besoin de purifier au préalable l'indican. La décomposition commence à froid et s'accélère par l'action d'une douce chaleur. Au bout d'un certain temps, la liqueur se trouble et il se sépare une matière que Schunck dit être un mélange de six substances différentes. On filtre, on lave le résidu à l'eau froide et on l'analyse par le procédé que nous avons exposé tout au long dans l'article INDICAN. Le liquide filtré est traité d'abord par le carbonate de plomb, qui le débarrasse de l'acide sulfurique, et puis par l'acide sulfhydrique, qui permet d'éliminer l'excès de plomb; après quoi on l'évapore, jusqu'à consistance sirupeuse, dans un courant d'air. Ce sirop, dissous dans l'alcool, et traité ensuite par l'éther, donne de la leucine, qui se précipite en cristaux, et de l'*indiglucine*, qui se précipite sous la forme d'un sirop. On enlève les cristaux, on décante la matière sirupeuse, on la dissout dans l'eau, on y ajoute de l'acétate neutre de plomb, qui y fait naître un léger précipité; on filtre et l'on additionne le liquide filtré d'ammoniaque. Le composé plombique de l'*indiglucine* se précipite alors sous la forme d'une substance jaune. On le décompose sous l'eau par un courant d'acide sulfhydrique; on soumet le liquide à l'action du noir animal jusqu'à ce qu'un échantillon précipite en blanc l'acétate de plomb ammoniacal. On filtre alors et l'on obtient une solution que l'on évapore à siccité; le résidu est repris par l'alcool, et l'éther ajouté à la solution alcoolique en précipite l'*indiglucine* en forme de sirop. On dissout de nouveau ce sirop dans l'alcool, auquel on ajoute une solution alcoolique d'acétate de plomb; le précipité brun qui se forme est séparé par le filtre, et la solution est précipitée par l'ammoniaque. Le précipité d'*indiglucine* plombique décomposé, comme dans la première opération, fournit l'*indiglucine* pure.

— II. PROPRIÉTÉS. L'*indiglucine* se présente sous la forme d'un sirop incolore ou légèrement jaune, d'une saveur un peu sucrée. Elle est soluble dans l'eau et dans l'alcool; l'éther la précipite de sa solution alcoolique.

Lorsqu'on la chauffe, elle se boursoufle et répand une odeur de caramel. Avec l'acide azotique bouillant, elle donne de l'acide oxalique. L'acide sulfurique concentré la carbonise en partie. Bouillie avec une lessive de soude, elle jaunit et abandonne des flocons bruns. Elle réduit les solutions cuivriques alcalines, d'où elle précipite du sous-oxyde rouge de cuivre. Elle réduit l'azotate d'argent en solution aqueuse, et mieux encore en solution ammoniacale. Il en est de même du perchlorure d'or.

La solution aqueuse de l'*indiglucine* dissout l'hydrate de calcium, et la solution laisse déposer, par l'ébullition, d'abondants flocons jaunes, qui se redissolvent en se refroidissant et que l'alcool précipite. Une solution d'*indiglucine* dans l'eau de baryte, traitée par l'alcool, laisse déposer des flocons jaunes. La solution aqueuse de l'*indiglucine* est précipitée par l'acétate neutre et par le sous-acétate de plomb, mais seulement après addition d'ammoniaque. D'après Schunck, le précipité répondrait à la formule $(C^6H^9O^6)^2Pb''3Pb''O$.

Il est inutile de dire que l'*indiglucine* ne présente aucun caractère de nature à indiquer que ce corps soit une combinaison définie, et non un mélange.

INDIGNATION s. f. (ain-di-gna-si-on; *gn* mll. — lat. *indignatio;* de *indignari*, s'indi-

gner). Sentiment de colère et de mépris que l'on éprouve à la vue d'un acte que l'on juge très-coupable ou très-honteux : *Une* INDIGNATION *contrainte est la plus énergique des impressions que le cœur humain puisse ressentir et conserver.* (Lacretelle.)

INDIGNE adj. (ain-di-gne; *gn* mll. — du préf. *in*, et de *digne*). Qui n'est pas digne : *Un homme, un crime* INDIGNE *de pardon. Les hommes* INDIGNES *d'être libres veulent que chacun soit esclave.* (Marmontel.)

Qui trahit sa patrie est *indigne* de grâce.
FRÉVILLE.

— Qui ne mérite pas d'appartenir à une personne, d'être lié à elle de quelque manière : *Un fils* INDIGNE *d'un tel père. Ne vous faites pas des amis* INDIGNES *de vous.* ‖ Qui n'est pas convenable, séant : *Conduite* INDIGNE *d'un homme d'honneur. Toute imposture est* INDIGNE *d'un honnête homme.* (Molière.)

— Absol. Qui n'est pas digne de quelqu'un ou de quelque chose ; qui est méprisable, qui mérite la haine : *Un* INDIGNE *époux. Son* INDIGNE *fils. Ils m'ont exclu comme* INDIGNE, *dit Grégoire en apprenant le résultat du vote : Ah! puisse le grand Juge, au jour où nous paraîtrons tous devant lui, ne pas les juger plus* INDIGNES *que moi! Et pourtant, je prie pour eux et je leur pardonne.* (Ch. Dugast.)

Cessez, lâches frayeurs, cessez, vaines tendresses,
De jeter dans les cœurs vos *indignes* faiblesses.
CORNEILLE.

Mais fussiez-vous issu d'Hercule en droite ligne,
Si vous ne faites voir qu'une bassesse *indigne*,
Ce long amas d'aïeux que vous diffamez tous
Sont autant de témoins qui parlent contre vous.
BOILEAU.

‖ Se dit par humilité, surtout dans le langage de la dévotion : INDIGNE *prêtre de Jésus-Christ. Arrêtons-nous ici, chrétiens, et vous, Seigneur, imposez silence à cet* INDIGNE *ministre.* (Boss.)

— Théol. *Communion indigne*, Communion faite sans s'y être préparé convenablement.

— Jurispr. Déchu d'une succession, à cause d'un acte qui offense la mémoire du mort ou qui lui a été nuisible de son vivant.

— Substantiv. Personne indigne, vile, méprisable : *C'est un* INDIGNE.

— Gramm. Quand cet adjectif est suivi de la préposition *de* et d'un complément, celui-ci ne peut jamais exprimer que des choses bonnes, avantageuses, agréables. Ainsi, on dit bien : *Cet homme était indigne de l'*INDULGENCE *qu'on lui a témoignée*, mais on ne doit pas dire : *Il était indigne d'une* CONDAMNATION SI SÉVÈRE, parce qu'une condamnation sévère est une chose fâcheuse. On doit alors changer l'expression : *Il ne méritait pas une condamnation si sévère.* Toutefois, *indigne* peut être suivi de deux compléments mis en opposition, et exprimant l'une une chose bonne, l'autre une chose mauvaise, comme dans cet exemple de Racine :

Indigne également de vivre et de mourir,
On l'abandonne aux mains qui daignent le nourrir.

INDIGNÉ, ÉE (ain-di-gné; *gn* mll.) part. passé du v. Indigner. Qui éprouve de l'indignation : *Je suis* INDIGNÉ. *Tout le monde est* INDIGNÉ *de votre conduite. On n'est* INDIGNÉ *que lorsqu'on a raison au fond par quelque côté.* (V. Hugo.)

— **Syn. Indigné, outré.** Le premier de ces mots marque l'effet produit sur nous par un acte qui révolte notre sentiment intime de la justice et du devoir; le second se rapporte à nos intérêts personnels, à notre dignité blessée : *Mme du Châtelet est cruellement* OUTRÉE *de cette lettre qui la compromet.* (Volt.) *Ce que vous faites est si criminel que j'en suis* INDIGNÉ. (Le Sage.)

INDIGNEMENT adv. (ain-di-gne-man ; *gn* mll. — rad. *indigne*). D'une manière indigne : *Se conduire* INDIGNEMENT. *Etre* INDIGNEMENT *traité.*

INDIGNER v. a. ou tr. (ain-di-gné ; *gn* mll. — du lat. *indignari*, s'indigner; de *indignus*, indigne). Exciter, provoquer l'indignation de : *Les proscriptions prolongées* INDIGNENT *les nations ou elles les corrompent.* (B. Const.)

La persécution m'*indigne* et m'effarouche.
VOLTAIRE.

S'indigner v. pr. Etre indigné, éprouver de l'indignation : *Une âme délicate* S'INDIGNE *quelquefois des obstacles qu'on lui oppose, des motifs qu'on lui prête, des récompenses qu'on lui promet, des préférences même qu'on lui accorde, de tout ce qui marque qu'on n'a pas d'elle l'estime qu'elle croit mériter.* (Dider.)

INDIGNITÉ s. f. (ain-di-gni-té ; *gn* mll. — rad. *indigne*). Caractère, nature, manière d'être d'une personne indigne de quelque chose : *Aspirer aux honneurs malgré son* INDIGNITÉ. *Le juste semblera plus avantagé, si l'on pèse son mérite, et le pécheur plus chéri, si l'on considère son* INDIGNITÉ. (Boss.) ‖ Caractère, nature de ce qui est odieux : *L'*INDIGNITÉ *d'une pareille conduite. Pour comble d'*INDIGNITÉ, *on calomnie sa conduite.*

— Action indigne, haïssable, odieuse ; affront, outrage : *Commettre des* INDIGNITÉS. *Souffrir des* INDIGNITÉS.

— Jurispr. Etat d'une personne indigne : INDIGNITÉ *civile, politique. L'*INDIGNITÉ *est aussi entre les époux une cause de déchéance des avantages qu'ils ont pu se faire même par leur contrat de mariage.* (Teulet.)

— **Encycl.** Jurispr. On donne le nom d'indigne, en matière de droit, à celui qui est privé d'une succession ou d'une libéralité à lui faite, pour avoir manqué à un devoir essentiel envers celui à qui il doit succéder ou qui lui a fait une donation. En ce qui touche les donations, nous renverrons le lecteur à ce mot, où nous avons parlé de la révocation de ces sortes d'actes pour cause d'ingratitude. Nous nous bornerons à parler ici de l'*indignité* en matière de succession. D'après le code, est déclaré indigne : 1° celui qui est condamné pour avoir donné ou tenté de donner la mort au défunt; 2° celui qui a porté contre le défunt une accusation capitale jugée calomnieuse; 3° l'héritier majeur qui, instruit du meurtre du défunt, ne l'aura pas dénoncé à la justice. Toutefois, ce défaut de dénonciation ne saurait être opposé aux ascendants ou descendants du meurtrier, ni à ses alliés au même degré, ni à ses frères et à ses sœurs, à ses oncles et tantes, à ses neveux et nièces.

L'*indignité* n'est pas encourue de plein droit; elle doit être prononcée par les tribunaux civils. L'indigne est tenu de restituer à ceux qui succèdent par suite de son exclusion tous les objets héréditaires dont il a pris possession avec les accroissements qu'ils ont reçus. Par rapport aux tiers, l'indigne doit être considéré comme ayant été légalement investi des droits qu'il tenait de sa qualité d'héritier ou de successeur irrégulier, jusqu'au moment où son *indignité* a été déclarée. En un mot, l'*indignité* anéantit la saisine pour l'avenir et la laisse subsister pour le passé. Elle l'anéantit pour l'avenir; de là, il suit : 1° qu'il n'a plus capacité pour poursuivre les débiteurs du défunt ou les tiers détenteurs des biens héréditaires; 2° que les payements qu'il reçoit en qualité d'héritier sont nuls; 3° que les ventes qu'il passe des biens héréditaires, que les hypothèques ou servitudes qu'il constitue sur eux sont nulles. Elle la laisse subsister dans le passé; ainsi l'héritier indigne est réputé avoir été réellement héritier, propriétaire des biens de la succession, depuis le jour où elle s'est ouverte jusqu'au jour où il a été déclaré indigne. Quant aux enfants de l'indigne, ils ne sont pas exclus par la faute de leur père, pourvu toutefois qu'ils viennent à la succession de leur chef et non par le secours de la représentation. Le père indigne ne peut en aucun cas réclamer sur les biens de cette succession l'usufruit que la loi accorde aux pères et mères sur les biens de leurs enfants mineurs.

— Politiq. En 1819, le département de l'Isère ayant envoyé à la chambre des députés Grégoire, ancien évêque constitutionnel et ancien député à la Convention, les royalistes l'accusèrent d'avoir voté la mort du roi (il était alors en mission), et voulurent le faire exclure de la Chambre comme indigne. Les libéraux, pour parer le coup, proposèrent de déclarer l'élection simplement illégale, Grégoire n'ayant pas son domicile dans l'Isère. Le président Anglès mit habilement aux voix l'*indignité* avant l'illégalité, et Grégoire fut exclu. En 1823, la majorité royaliste de la Chambre des députés se signala par un nouvel acte du même genre et tout aussi odieux. Dans un discours qu'il prononça à l'occasion de la guerre d'Espagne, l'éloquent Manuel, un des plus chauds défenseurs de la cause libérale, se vit interrompu avec fureur par les ultras de la droite, qu'irritait depuis longtemps l'éclat et l'énergie de sa parole. Il venait de prononcer ces mots : « C'est alors que la France révolutionnaire, croyant devoir s'armer d'une énergie nouvelle..., » lorsque Forbin des Issarts, l'interrompant, s'élança à la tribune, formula contre lui une accusation de provocation au régicide et demanda son expulsion de la Chambre pour *indignité*. Une commission fut nommée qui prit en considération la proposition de Forbin, et, le 3 mars, Manuel était exclu par le vote de la majorité. Ce mot d'indigne entra dans la langue politique et reparut souvent dans la polémique des partis, et même dans les vers des poëtes :

Dans les bras de la France ils auraient rejeté
Le tribun, fier encor de son *indignité*.
HÉG. MOREAU.

— **Allus. littér. Je n'ai mérité Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité**, Vers de Racine dans *Britannicus*. V. MÉRITER.

INDIGO s. m. (ain-di-go — du lat. *indicus*, de l'Inde). Matière colorante d'un bleu violacé, fournie par diverses plantes, et surtout par les indigotiers : *L'*INDIGO *se dissout dans l'acide sulfurique concentré.* (A. Duponchel.) *On fait sécher l'*INDIGO *à l'air, mais à l'ombre.* (V. de Bomare.) ‖ Couleur semblable à celle de l'indigo : *L'*INDIGO *est une des sept couleurs primitives.* (Acad.)

— Bot. Syn. d'INDIGOTIER : *L'*INDIGO *se sème ordinairement en temps humide.* (V. de Bomare.) *L'*INDIGO *ou indigotier réussit très-bien dans les terrains nouvellement défrichés.* (Dutour.) ‖ *Indigo bâtard* ou *sauvage*, Noms vulgaires de l'amorphe frutescente et de l'émérus de la Guyane. ‖ *Indigo de la Guadeloupe*, Nom vulgaire d'une espèce de crotalaire. ‖ *Indigo du Bengale*, Nom vulgaire de la crotalaire du Bengale. ‖ *Faux indigo*, Nom vulgaire de plusieurs espèces du genre galéga.

— Chim. *Pourpre d'indigo*. V. INDIGOCARMINE.

— Adjectiv. Qui est de la couleur de l'indigo : *Soie* INDIGO. *Bleu* INDIGO. *Robe* INDIGO.

— **Encycl.** Les diverses plantes qui fournissent l'*indigo* sont généralement cultivées dans les régions chaudes de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique du Nord. Le suc de ces plantes, dépourvu de couleur tant qu'il est contenu dans le tissu végétal, devient bientôt vert, puis bleu, lorsqu'on écrase les feuilles au contact de l'air, et il laisse alors déposer une sorte de matière qui constitue l'*indigo* du commerce.

Dans l'Inde, on donne aux fabriques d'*indigo* le nom d'*indigoteries*. Suivant M. A. Kœchlin Schwartz, une indigoterie du bas Bengale renferme, outre les filtres, des presses, une chaudière, un séchoir et des réservoirs d'eau, deux rangées superposées de quinze à vingt cuves chacune. Ces cuves sont en brique, recouvertes d'une forte couche de stuc. C'est dans la rangée supérieure que l'on fait fermenter la plante. Quand cette opération est terminée, on ouvre un robinet et le liquide coule dans la cuve inférieure. La fermentation, plus ou moins longue suivant la température, varie de neuf à quatorze heures. On juge de la marche de l'opération en soutirant un peu de liquide dans la cuve inférieure. S'il est jaune paille clair au moment de la sortie, il fournira un produit moins abondant, mais plus pur que s'il est jaune d'or trouble. On laisse reposer quelques instants, et douze hommes nus, armés de longs bambous, entrent dans la cuve pour battre l'eau, pendant qu'elle est encore chaude. Au bout de deux ou trois heures, on laisse reposer, on décante; on fait, cuire le précipité, pour éviter une seconde fermentation, et on fait égoutter sur un grand filtre le dépôt bouillant. La pâte restée sur le filtre est introduite dans de petites caisses en bois percées de trous et garnies en dedans d'une toile de coton très-forte. On recouvre d'un morceau d'étoffe, puis d'un couvercle en bois percé de petits trous, et l'on soumet à l'action d'une presse à vis. Les pains ainsi obtenus sont portés dans le séchoir, grand bâtiment en maçonnerie percé de nombreuses ouvertures fermées par des jalousies serrées.

Ces procédés sont modifiés de plusieurs manières dans les différentes contrées où l'on se livre à la fabrication de l'*indigo*. L'abondance et la richesse de la couleur de cette matière tinctoriale dépendent des soins qui ont été apportés à sa préparation. De là les nombreuses variétés ou qualités d'*indigo* qu'on distingue dans le commerce, non-seulement d'après les pays de production, mais aussi d'après les nuances qu'elles présentent. Les principales sortes d'*indigo* sont réparties en trois genres : *indigos* d'Asie, *indigos* d'Afrique, *indigos* d'Amérique.

Les *indigos* d'Asie qui arrivent en France sont ceux du Bengale, de Coromandel, de Manille, de Madras et de Java. Ceux du Bengale sont, sans contredit, les plus nombreux, puisque les connaisseurs admettent jusqu'à quarante-trois variétés.

Les *indigos* d'Oude, dits improprement de Coromandel, sont loin de valoir ceux du Bengale. Les basses qualités de ces derniers sont cependant inférieures aux bonnes et premières qualités d'Oude. Celles-ci ont beaucoup de rapport avec les qualités moyennes du Bengale. Les *indigos* d'Oude sont généralement bien pierrés; c'est la sorte qui se brise le moins; leur grande solidité paraît être due à la quantité considérable de chaux qui entre dans leur composition.

Les *indigos* de Manille sont extrêmement légers. Ils sont en pierres cubiques, en carreaux plats et souvent en morceaux irréguliers, qui présentent fréquemment à leur surface l'empreinte des joncs sur lesquels ils ont été séchés. Ils sont très-mélangés. Dans les caisses, on trouve de très-beau bleu approchant du bel *indigo* fin du Bengale, réuni à des *indigos* rouges, cuivrés, secs, arides, à des morceaux bleu terne et à d'autres qu'on nomme faux dans le commerce.

Les qualités supérieures sont ordinairement en carreaux plats et allongés, un peu poreux et par conséquent légers. Les qualités moyennes sont violettes, mais toujours inférieures au violet du Bengale.

Les *indigos* de Manille sont achetés par les épiciers et ne conviennent qu'à l'azurage du linge. Seulement, quand ceux du Bengale sont chers, on s'en sert quelquefois en teinture.

Les *indigos* de Madras ont quelquefois, dans leurs qualités supérieures, l'apparence d'un *indigo* fin du Bengale; la pâte en est aussi légère, mais beaucoup plus grossière. Ils fournissent, en outre, bien moins de parties colorantes. Ils sont en carreaux cubiques, portant ordinairement à leur surface l'empreinte de la toile dans laquelle on les a mis lorsqu'ils étaient en pâte. Ils sont employés seulement dans quelques teintureries de coton, quand leur qualité est belle. Ils servent plus particulièrement pour l'azurage du linge.

Les *indigos* de Java se présentent généralement en carreaux plats ou en trochisques. Les premières qualités sont fines et aussi belles à l'œil que les *indigos* du Bengale; mais elles contiennent moins de parties colorantes. Ils offrent toutes les nuances. On les rencontre rarement en France.

Les *indigos* préparés en Afrique sont ceux d'Egypte, de l'île de France et du Sénégal.

Depuis une quarantaine d'années, le pacha d'Egypte a établi des indigoteries à Chôbra, à Mekaleh-el-Kébir, à Menouf, à Achmoun, à Birkez-el-Kessab, dans les provinces de Charkyeb et de Kélyoub. Il en existe aussi à Fayoum et à Bénissouef. L'exportation de cette denrée s'est élevée, en 1836, à 1,591,000 fr.

Les *indigos* d'Egypte sont en carreaux un peu plus plats que ceux du Bengale. Ils contiennent des matières étrangères, de la poussière et autres corps légers.

Les *indigos* de l'île de France sont en petits carreaux assez semblables à ceux des *indigos* de Manille. Ils ont une pâte très-fine et une cassure nette. Ils sont rares dans le commerce.

Ceux du Sénégal sont aussi très-rares dans le commerce. Ceux qui ont été fabriqués avec soin sont d'une bonne qualité, mais ils contiennent plus de matières terreuses que les *indigos* des autres provenances.

Les *indigos* préparés en Amérique sont ceux de Guatémala, de Caraque, du Mexique, du Brésil, de la Caroline et des Antilles. Mais les trois dernières contrées n'en produisent plus qu'une très-petite quantité, et encore d'une qualité fort inférieure. La culture des indigotiers, qui était autrefois si florissante dans ces pays, a été peu à peu abandonnée, depuis surtout qu'elle est si répandue et si prospère dans le Bengale. Il n'y a donc, à vrai dire, dans le commerce que les *indigos* de Guatémala, de Caraque et du Mexique. Les premiers sont très-estimés; cependant, à nuance égale, ceux du Bengale leur sont préférés. Ils sont en morceaux petits, irréguliers, brisés, plus légers que l'eau, d'un bleu éclatant et prononcé, ou d'un bleu foncé tirant sur le violet, d'une pâte unie, dense, plus ou moins facile à rompre et percée de quelques trous presque imperceptibles.

Les *indigos* de Caraque prennent rang après ceux de Guatémala, avec lesquels ils ont une grande analogie. Ils sont en morceaux irréguliers, à pâte fine, légère, d'une texture molle et parsemée de petits trous; leur couleur est tantôt d'un beau bleu, tantôt d'un bleu violet approchant du noir, ou pâlissant et devenant louche, à mesure qu'on descend des sortes supérieures aux basses qualités.

Les *indigos* du Mexique sont plus récemment connus que les précédents. Les uns ont beaucoup de ressemblance avec ceux de Guatémala, les autres se rapprochent davantage des *indigos* de Caraque, en sorte qu'ils sont, pour ainsi dire, intermédiaires entre ces deux sortes.

Les *indigos* du Brésil sont en petits parallélipipèdes rectangulaires ou en petits morceaux irréguliers d'un gris verdâtre à l'extérieur, d'une cassure nette, d'une pâte ferme, et d'un rouge cuivré plus ou moins vif; il y en a aussi dont la pâte est d'un gris verdâtre.

Ceux de la Caroline sont gris à l'extérieur et en petits carreaux. La première qualité est un cuivré lourd tirant sur le violet ou sur le bleu. Les qualités communes sont presque toujours d'un bleu verdâtre; il est rare qu'elles soient cuivrées. Ces *indigos* sont bien inférieurs aux précédents.

L'*indigo* n'a aucune saveur; mais il happe à la langue, à la manière des argiles, ce qui tient à son état de porosité. Il n'a d'odeur sensible qu'en grande masse; cette odeur devient surtout très-prononcée lorsqu'on le brûle ou lorsqu'on le soumet au travail de la cuve.

Chauffé fortement, il répand des vapeurs pourpres, qui se condensent sur les corps froids en jolies petites aiguilles brillantes, d'un aspect métallique et de couleur cuivrée. C'est la matière colorante pure ou l'indigotine, dont la proportion varie beaucoup dans les diverses sortes d'*indigo*.

Inaltérable à l'air, ce produit est insoluble dans l'eau et dans les autres véhicules, excepté dans l'acide sulfurique concentré, auquel il communique sa belle couleur. Cette dissolution, connue sous les noms de *bleu de Saxe*, de *bleu de composition*, de *bleu en liqueur*, de sulfate d'*indigo*, est facilement décolorée par le chlore et les chlorures. L'acide sulfurique de Saxe dissout bien plus facilement l'*indigo* que l'acide ordinaire, et la dissolution a une couleur pourpre.

C'est avec cette dissolution qu'on prépare les bleus sur laine, dits *bleus de Saxe*, bien moins solides que les bleus de cuve. Si, dans cette dissolution étendue d'eau, on ajoute du carbonate de potasse, de manière à la neutraliser imparfaitement, il se précipite une combinaison d'indigotine, d'acide sulfurique et de potasse qui jouit d'une certaine solubilité. C'est ce composé (sulfo-indigotate de potasse) qui est connu dans le commerce sous les noms d'*indigo* précipité, d'*indigo* carmin. d'*indigo* soluble, de bleu soluble, et qu'on emploie pour azurer le linge et pour avoir des bleus très-purs sur laine. On le vend en pâte ou en poudre sèche.

Les alcalis n'exercent aucune action sensible sur l'*indigo* pris dans son état ordinaire; mais ils en opèrent la complète solution lorsqu'il a été modifié par certains corps désoxygénants, tels que la couperose, le sulfure d'arsenic, l'hydrate d'étain, le sucre et la plupart des substances végétales susceptibles de fermenter, qui lui font perdre sa belle couleur bleue et le rendent jaunâtre. C'est en le soumettant ainsi à l'action des alcalis et des

corps désoxygénants, qu'on parvient à faire ce qu'on appelle les cuves d'*indigo*.

En raison des variations nombreuses qu'on remarque dans la même espèce d'*indigo*, il est important d'avoir des moyens simples et prompts de constater avec exactitude la richesse en matière tinctoriale de cette précieuse substance. Les caractères extérieurs ne fournissent que des indications fautives. Il faut, de toute nécessité, recourir aux procédés chimiques. Voici ceux qu'il faut préférer :

1° Pour découvrir la présence des matières minérales ajoutées : poudre de plomb, sable noir, terre, etc., etc., on fait d'abord dessécher les *indigos*, finement pulvérisés, à la température de 100°, afin de chasser l'eau interposée, qui varie de 3 à 6 pour 100 dans les *indigos* non mouillés frauduleusement. On opère ensuite la calcination dans un creuset de platine sur 1 gramme de poudre sèche. Les bons *indigos* ne donnent, généralement, pas plus de 7 à 10 pour 100 de cendres. Il est facile, par l'inspection et le lavage des cendres, d'y reconnaître le sable, la poudre de plomb, etc., etc.

2° Quand on soupçonne l'existence de l'amidon ou de la fécule, colorée ou non par l'iode, en raison de la couleur pâle, de la densité et de la friabilité de la pâte, on fait chauffer la poudre d'*indigo* avec de l'eau de potasse, on filtre, et dans la liqueur on verse quelques gouttes de teinture d'iode, qui décèle la fécule par la belle couleur bleue ou pourpre qu'elle y développe.

3° Pour déterminer la richesse comparative de divers *indigos* en matière colorante, on peut, à l'exemple de MM. Chevreul et Schlumberger, faire usage du chlorure de chaux, attendu que la quantité de ce chlorure nécessaire pour décolorer les *indigos* est assez exactement dans le rapport de leur pouvoir tinctorial. On agit de la manière suivante : on met 1 gramme de chaque *indigo* finement pulvérisé dans une capsule de porcelaine avec 12 grammes d'acide sulfurique de Saxe, et on maintient le mélange pendant quatre heures à la température de 50° à 60°. La dissolution étant opérée, on la délaye exactement dans 1 litre d'eau distillée. On remplit alors de cette liqueur un tube gradué en 100 parties et on en verse dans une mesure connue de chlorure de chaux, à 1° de l'aréomètre de Baumé, soit, par exemple, 4 millilitres, jusqu'à ce que ce chlorure cesse de décolorer la liqueur blanche. On arrête l'addition de celle-ci lorsque le mélange des deux liquides a acquis une légère teinte vert olivâtre. On compte le nombre de degrés de sulfate d'*indigo* employé, et on recommence l'opération, afin d'obtenir, par un seul mélange du chlorure et du sulfate bleu, le degré exact, c'est-à-dire la décoloration complète de ce dernier. On procède de la même manière avec la dissolution d'un *indigo* pris comme type, et dont la richesse en matière colorante est représentée par 100°.

On peut faire l'essai des *indigos* au moyen du colorimètre, instrument très-précieux imaginé par M. Labillardière. Voici comment on procède : On fait chauffer au bain-marie, à 40° ou 50°, pendant une heure, dans un petit matras, 1 gramme d'*indigo* finement pulvérisé avec 20 grammes d'acide sulfurique de Saxe. La dissolution étant faite, on verse le contenu du matras dans un bocal d'une capacité de 3 litres, on passe de l'eau à plusieurs reprises dans le matras, pour enlever tout l'*indigo* dissous et on réunit les eaux de lavage dans le bocal, que l'on remplit ensuite d'eau pour compléter les 3 litres de liqueur que le gramme d'*indigo* doit fournir. On agite bien le vase, pour opérer le mélange, et on laisse en repos pendant quelques heures. On recommence les mêmes opérations sur les autres *indigos*.

La liqueur étant bien éclaircie, on compare leur nuance avec le colorimètre. Pour cela, on introduit de ces dissolutions dans les tubes colorimétriques jusqu'au 0° de l'échelle. On essuie bien ces tubes ; on les prend par la partie supérieure, pour éviter que les mains y déposent de l'humidité, qui ternirait le verre et augmenterait l'intensité de la liqueur dans les parties qui en seraient recouvertes ; on les place dans la boîte du colorimètre et on compare la nuance des liquides qu'ils renferment, en regardant les deux tubes par le trou de l'oculaire. On tient la boîte dans un angle de 45° et de manière que la lumière arrive régulièrement sur l'extrémité ou sur les tubes, en se tournant du côté opposé au soleil, ou, si le ciel est couvert, en dirigeant l'extrémité de l'appareil vers une partie du ciel qui présente de l'uniformité. Si l'on remarque une différence de ton entre les deux liqueurs, on ajoute de l'eau à la plus foncée et l'on agite le tube, en en bouchant l'ouverture avec le doigt. Si, après cette addition, on voit encore une différence, on continue d'ajouter de l'eau jusqu'à ce que les deux tubes aient absolument la même nuance. On lit alors sur le tube additionné d'eau le nombre de parties de liquide qu'il contient ; ce nombre, comparé au volume de la liqueur de l'autre tube, volume qui n'a pas changé, et qui est égal à 100°, indique le rapport entre le pouvoir colorant ou la qualité relative des deux *indigos* ; et si, par exemple, il a fallu ajouter à la liqueur la plus intense 25 parties d'eau pour l'amener à la même nuance que l'autre, les deux volumes de liquide seront entre eux comme 125 est à 100, et la qualité relative des *indigos* sera représentée par les mêmes chiffres, puisque cette qualité est proportionnelle à leur pouvoir colorant.

Ce qui rend l'emploi du colorimètre très-précieux pour les essais de l'*indigo*, c'est que, parmi les substances que l'on peut mêler à ce produit pour le frauder, il n'y en a aucune qui puisse augmenter l'intensité de sa couleur et apporter, dans les circonstances ordinaires, de l'incertitude dans l'appréciation de la qualité relative des *indigos*.

INDIGOCARMINE s. f. (ain-di-go-kar-mi-ne — de *indigo*, et de *carmin*). Chim. Substance pourpre, découverte par Crum dans l'indigo altéré, appelée aussi PHÉNICINE, et plus généralement aujourd'hui ACIDE SULFOPURPURIQUE.

INDIGOFÈRE adj. (ain-di-go-fè-re — de *indigo*, et du lat. *fero*, je porte). Bot. Qui renferme ou produit de l'indigo. Se dit plus spécialement de l'indigotier : *Végétaux* INDIGOFÈRES. *La plante* INDIGOFÈRE *exige une bonne qualité de terre.* (V. de Bomare.) *Les revenus que promet la plante* INDIGOFÈRE *sont toujours incertains.* (Dutour.) ‖ On dit aussi INDIGOTIFÈRE.

— s. m. Indigotier ; plante quelconque qui produit de l'indigo : *L'*INDIGOFÈRE, *coupé avant sa maturité, donne une plus belle couleur.* (V. de Bomare.) *Les* INDIGOFÈRES *ne pouvaient être négligés dans les essais d'acclimatation tentés en Algérie.* (L. Figuier.)

INDIGOMÈTRE s. m. (ain-di-go-mè-tre — de *indigo*, et du gr. *metron*, mesure). Chim. Nom donné quelquefois au CHLOROMÈTRE.

INDIGOTATE s. m. (ain-di-go-ta-te — rad. *indigo*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide indigotique avec une base.

INDIGOTERIE s. f. (ain-di-go-te-rî — rad. *indigo*). Agric. Terre où l'on cultive l'indigotier.

— Techn. Usine où l'on fabrique l'indigo ; appareil servant à la fabrication de l'indigo : *Chaque* INDIGOTERIE *est composée de trois cuves.* (Dutour.)

INDIGOTIER s. m. (ain-di-go-tié — rad. *indigo*). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant plus de deux cents espèces : *On cultive l'*INDIGOTIER *franc dans les Antilles.* (Duméril.) ‖ Champignon du genre bolet, dont la chair devient bleue quand on l'entame.

— Fabricant d'indigo ; ouvrier qui travaille à la fabrication de l'indigo : *L'adresse de l'*INDIGOTIER *consiste à saisir l'instant convenable.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Bot. Le genre *indigotier* comprend près de 240 espèces de plantes herbacées, frutescentes ou sous-frutescentes. Il est caractérisé par des fleurs à pédoncule axillaire, calice à cinq dents ou cinq divisions, corolle papilionacée ; des gousses arrondies ou quadrangulaires ; des feuilles pennées, avec foliole impaire. Toutes les espèces habitent les régions tropicales. On en cultive quatre ou cinq seulement. L'*indigotier* est vivace et peut produire pendant plusieurs années. Quelques planteurs sont dans l'usage de le semer tous les ans ; mais, lorsqu'on le conserve au delà de ce temps, il résiste mieux aux vents et à l'humidité. L'*indigotier* se rencontre à l'état sauvage dans les forêts de l'Amérique centrale. A Guatémala, où il est surtout exploité, on estime de 100 à 120 litres le produit d'une superficie d'un peu moins d'un hectare, au prix de revient de 30 à 50 piastres. Cette plante exige de grands soins. On nettoie d'abord le terrain des herbes parasites qui peuvent y avoir poussé. L'ensemencement se fait à toute volée et a lieu dans la première quinzaine de mai. La récolte commence en septembre et se continue en octobre, avant la floraison. On coupe les branches un peu au-dessus de la racine, qui donnera de nouveaux rejetons l'année suivante. Le rendement de l'*indigotier* est des plus incertains, tant comme quantité que comme qualité.

L'*indigotier* avait été cultivé par les anciens, et surtout par les Hébreux et les Egyptiens. Il réussit très-bien en France, mais la culture y est presque nulle. On en compte près de quatre-vingts espèces distinctes. Les principales sont : l'*indigotier* œil, l'*indigotier* des teinturiers, l'*indigotier* à feuilles d'argent et l'*indigotier* de la Caroline, auxquels on peut joindre les *indigotiers* pseudo-tinctorial, velu, soyeux, cytisoïdes, angustifolié, trifolié, glabre, glauque, etc.

INDIGOTINE s. f. (ain-di-go-ti-ne — rad. *indigo*). Chim. Principe immédiat extrait de l'indigo : *On peut enlever à une étoffe le sulfate d'*INDIGOTINE *avec de l'eau alcalisée chaude.* (Chevreul.)

— **Encycl.** L'indigo du commerce renferme plusieurs principes organiques et un grand nombre de sels de chaux, de potasse et de magnésie, avec de l'oxyde de fer. Voici, en résumé, ce qu'on y trouve. Soit, par exemple, l'indigo du Bengale cuivré bon ordinaire :

Eau	5,7
Matière azotée analogue au gluten	1,5
Matière brune, dite brun d'indigo	4,6
Matière rouge, dite résine rouge d'indigo	7,2
Matière colorante brune ou *indigotine*	61,4
Matières minérales	19,6
	100,0

Parmi toutes ces substances, il n'en est qu'une qui soit propre à la teinture en bleu : c'est l'*indigotine*.

Cette matière colorante se présente sous deux états très-différents par la composition élémentaire et les propriétés. Elle peut être d'un bleu violet ou absolument incolore ; et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'on peut, à volonté, la faire passer d'un de ces états à l'autre sans en altérer la nature essentielle.

Dans les indigotiers, la matière colorante est tout à fait blanche ; elle est alors en mélange avec les autres principes, et elle se dissout dans l'eau qu'on met en contact avec ces plantes. Mais, dès que l'infusion est au contact de l'air, l'*indigotine* blanche, en absorbant de l'oxygène, passe à l'état d'*indigotine* bleue et devient dès lors insoluble. C'est pour produire ce résultat qu'on bat l'infusion. L'*indigotine* bleue, en contact avec une liqueur alcaline et une matière désoxygénante, perd sa couleur, redevient *indigotine* blanche, en abandonnant de l'oxygène, et se dissout dans le véhicule. Mais, dès que la solution subit le contact de l'air, l'*indigotine* bleue se reforme et s'isole de l'alcali. Si l'on met dans un vase, hors de l'influence de l'air : 1 partie d'indigo en poudre, 3 parties d'hydrate de chaux, 2 parties de sulfate de fer, 150 parties d'eau, et qu'on agite souvent le mélange, il ne faudra pas longtemps pour que l'indigo perde sa couleur et que le liquide soit coloré en jaune foncé. Au fond de la cuve se trouvera un dépôt de sulfate de chaux et d'oxyde de fer dont une partie est à l'état de peroxyde. Voici la réaction chimique qui s'établit dans ce cas : une portion de la chaux s'empare de l'acide de la couperose et forme du sulfate de chaux insoluble ; l'oxyde ferreux, devenu libre, se partage en deux parties : l'une réagit sur l'*indigotine* bleue, lui enlève une certaine quantité de son oxygène, la ramène ainsi à l'état d'*indigotine* blanche et se convertit en oxyde ferrique qui se dépose. L'*indigotine* désoxygénée demeure en solution dans la liqueur alcaline. Le reste de l'oxyde ferreux et de la chaux se trouve en partie dans la liqueur.

Le tableau suivant fera mieux saisir l'ensemble de ces phénomènes curieux :

Indigotine bleue représentée par l'indigo. . = { *Indigotine* blanche. . . . .
Oxygène. . . . . }

=Oxyde ferrique.

Couperose. . . . . . = { Oxyde ferreux. . . = { 1re portion. Oxyde ferreux. . . . ; 2e portion. Oxyde ferreux. . . . } ; Acide sulfurique. . . . . }

= Sulfate de chaux.

Chaux. . . . . = { 1re portion. Chaux. . . . . ; 2e portion. Chaux. . . . . ; 3e portion. Chaux. . . . . }

=

L'oxyde et le chlorure d'étain, les sulfures alcalins, les sulfures d'arsenic, les substances végétales, son, garance, etc., l'urine réduisent aussi l'*indigotine* bleue sous l'influence d'un alcali capable de la dissoudre lorsqu'elle est désoxygénée.

On sait depuis longtemps que l'*indigotine* blanche ou dissoute dans les liqueurs alcalines redevient subitement bleue en présence des sels de cuivre, parce que ceux-ci lui cèdent de leur oxygène. Or, Berzélius a reconnu que, dans ce cas, ils lui en fournissent une quantité telle qu'on peut dire que 100 parties d'indigo bleu ont pris 4 parties 6/10 d'oxygène pour passer de l'état blanc à l'état bleu.

Suivant M. Dumas, telle est la composition des deux *indigotines* :

	Indigotine blanche.	*Indigotine* bleue.
Carbone	73,0	73,1
Hydrogène	4,5	4,0
Azote	10,6	10,8
Oxygène	11,9	12,1
	100,0	100,0

INDIGOTIQUE adj. (ain-di-go-ti-ke — rad. *indigo*). Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide nitrique sur l'indigo : *Acide* INDIGOTIQUE.

INDIHUMINE s. f. (ain-di-u-mi-ne — de *indigo*, et de *humine*). Chim. Nom de l'un des produits de décomposition de l'indican, identique peut-être avec l'indigo brun.

— **Encycl.** Chim. On a donné le nom d'indicanine à l'un des produits de décomposition de l'indican (v. INDICAN), qui est peut-être identique avec l'indigo brun (v. INDIGO). On l'obtient en petite quantité et pas toujours. C'est une poudre brune, qui renferme 62,86 pour 100 de carbone, 4,71 pour 100 d'hydrogène et 7,19 d'azote. Ces nombres s'accordent avec ceux qu'exige la formule $C^{10}H^9AzO^3$. L'*indihumine*, lorsqu'on la chauffe, brûle avant de fondre. Elle est insoluble dans l'eau et l'alcool, mais se dissout dans les alcalis aqueux en formant un liquide brun d'où les acides la précipitent. L'acide azotique bouillant la dissout en formant une solution jaune qui, évaporée, laisse un résidu de couleur orangée.

L'*indihumine* ne présente aucun des caractères d'une combinaison définie.

Nous avons dit à l'article INDIFULVINE comment l'*indihumine* se prépare.

INDILIGENT, ENTE adj. (ain-di-li-jan, an-te — du préf. *in*, et de *diligent*). Qui n'est pas diligent : *Écolier* INDILIGENT.

INDINE s. f. (ain-di-ne — rad. *indigo*). Chim. Poudre qui se produit par l'action de la potasse caustique ou de la chaleur sur l'isathyde.

— **Encycl.** Ce corps, découvert par Laurent, est probablement un polymère de l'indigo bleu. Il se produit par l'action de la potasse caustique sur l'isathyde. Il se forme aussi, en même temps que de l'isatine, dans l'action de la chaleur sur l'isathyde. La formule de l'*indine* est probablement

$$C^{32}H^{10}Az^2O^4.$$

C'est un corps d'un très-beau rose foncé, pulvérulent, insoluble dans l'eau, à peine soluble dans l'alcool et l'éther bouillants. Il fond par l'action de la chaleur, puis se décompose. Le chlore et le brome le transforment en dérivés chlorés et bromés. A la manière de l'isatine, l'*indine* peut se combiner avec la potasse ; elle donne alors l'*indine* potassée, corps cristallisé dont la formule est

$$C^{32}H^9KAz^2O^4.$$

L'acide nitrique la transforme en nitrindine, corps pulvérulent d'un rouge violacé assez éclatant et dont la composition peut être représentée par $C^{32}H^8(AzO^4)^2Az^2O^4$.

INDIQUÉ, ÉE (ain-di-ké) part. passé du v. Indiquer. Marqué, désigné : *Se rendre au lieu* INDIQUÉ. *Nous ne pouvons raisonner qu'avec les moyens qui nous sont donnés ou* INDIQUÉS *par la nature.* (Condill.)

Chaque être a son objet, et dans l'instant marqué
Il marche vers le but par le ciel *indiqué*.

VOLTAIRE.

— Littér. et B.-arts. Légèrement esquissé : *Son dessin est à peine* INDIQUÉ. *Cette scène devait être* INDIQUÉE *seulement, et non pas traitée avec tant de développement.*

— Méd. Se dit des moyens curatifs dont l'emploi semble conseillé par les symptômes ou les circonstances : *La saignée est* INDIQUÉE *dans ce cas.*

INDIQUER v. a. ou tr. (ain-di-ké — lat. *indicare* ; de *in*, en, vers, et du radical *dic*, montrer, resté vivant dans la plupart des langues indo-européennes : zend *fradic*, indiquer les prescriptions de la loi pour appliquer les châtiments ; grec *deiknumi*, montrer ; latin *dicere*, dire). Montrer, désigner, faire connaître, faire croire, être l'indice de : INDIQUEZ-*moi sa maison. La cause du mal trouvée* INDIQUE *le remède.* (J.-J. Rouss.) *Le sens commun est une chose plus rare que son nom ne semble l'*INDIQUER. (Chateaub.)

— Convoquer ou prescrire à date fixe : INDIQUER *une réunion.* INDIQUER *un jeûne. Louis le Débonnaire avait* INDIQUÉ *un parlement le jeudi saint.* (Volt.) ‖ Ce sens a vieilli.

— Littér. et B.-arts. Esquissé légèrement : *On doit se contenter d'*INDIQUER *les derniers plans. Il est des caractères qu'un auteur dramatique doit seulement* INDIQUER.

— Méd. Appeler l'emploi de : *Un pouls qui* INDIQUE *la saignée.* (Acad.)

— **Syn. Indiquer, désigner, marquer.** V. DÉSIGNER.

INDIRE v. n. ou intr. (ain-di-re — du lat. *indicere*, prescrire ; formé de *in*, dans, et de *dicere*, dire). Féod. Percevoir, dans certaines circonstances déterminées, des redevances

doubles : *Payer le droit d'*INDIRE. *Perdre le droit d'*INDIRE. ‖ *Indire aux quatre cas*, Percevoir le droit d'indire dans les quatre cas suivants : 1° le voyage d'outre-mer; 2° la chevalerie conférée au fils du seigneur ; 3° la captivité du seigneur ; 4° le mariage de sa fille.

INDIRECT, ECTE adj. (in-di-rèkt, è-kte — du préf. *in*, et de *direct*). Qui n'est pas direct, qui ne conduit pas au but directement : *Un chemin* INDIRECT.

— Fig. Détourné : *Faire une demande* INDIRECTE. *Donner un avis* INDIRECT. *La flatterie* INDIRECTE *est celle qui plaît le plus aux gens délicats.* (Boitard.)

— Jurispr. *Avantage indirect*, Celui que l'on fait à quelqu'un contre la loi, à l'aide d'un fidéicommis ou d'un acte simulé. ‖ *Ligne indirecte*, Ligne collatérale.

— Administr. *Contributions indirectes*, *Impôt indirect*, Impôts perçus sur les objets de commerce et de consommation, taxes frappées sur certains actes, et en général droits levés sur des objets dont le besoin est éventuel, et non sur la propriété mobilière et immobilière.

— Littér. *Discours indirect*, Forme dont se servent les écrivains pour rapporter les discours de leurs personnages, et qui consiste à en exposer la substance, avec les formes *il dit*, *il a dit que...*, *il ajouta que...*, au lieu de rapporter leurs propres paroles en les mettant dans leur bouche.

— Gramm. *Complément* ou *régime indirect*, Celui sur lequel ne tombe qu'indirectement l'action marquée par le verbe. ‖ *Cas indirects*, Cas que ne prennent jamais les mots employés comme sujets ou comme compléments directs, mais bien ceux qui sont employés comme compléments indirects : *Le génitif, le datif et l'ablatif sont des* CAS INDIRECTS. ‖ *Modes indirects* ou *obliques*, Modes personnels autres que l'indicatif.

INDIRECTEMENT adv. (ain-di-rè-kte-man — rad. *indirect*). D'une manière indirecte, détournée : *Aller* INDIRECTEMENT *au but. Le peuple aborde Dieu directement, mais le philosophe ne l'aborde qu'*INDIRECTEMENT. (Mesnard.)

INDIRÉTINE s. f. (ain-di-ré-ti-ne — de *indigo*, et du gr. *retiné*, résine). Chim. Nom de l'un des nombreux produits qui prennent naissance lorsqu'on décompose l'indican par les acides étendus.

— **Encycl.** Chim. L'*indirétine* se produit en même temps que l'indihumine, l'indirubine et quelques autres corps, lorsqu'on traite l'indican par l'acide sulfurique étendu. Nous avons vu à l'article INDIFULVINE comment on la sépare des autres corps avec lesquels elle est mélangée. C'est une résine brillante, d'un brun foncé, qui, entre 100° et 190° renferme : 66,04 pour 100 de carbone, 5,57 d'hydrogène et 3,83 d'azote. Ces nombres correspondent assez bien avec ceux qu'exigerait la formule $C^{18}H^{17}AzO^{5}$, proposée par Schunck ; mais, comme ce corps n'a aucun caractère d'un composé défini, on ne peut raisonnablement lui attribuer aucune formule.

Chauffée sur une lame de platine, l'*indirétine* fond, puis brûle avec une flamme jaune et fuligineuse, et finit par laisser un résidu de charbon. A la distillation sèche, elle donne des vapeurs d'une odeur forte, qui se condensent en un liquide huileux. L'acide sulfurique concentré la dissout en prenant une couleur brune, et la charbonne lorsqu'on chauffe. Avec l'acide azotique bouillant, elle donne de l'acide picrique et une résine indéterminée. Les alcalis aqueux la dissolvent facilement en se colorant en brun. L'ammoniaque la dissout aussi en donnant une liqueur précipitable par les sels d'argent, de baryum et de calcium. L'acétate neutre de plomb précipite l'*indirétine* de ses solutions alcooliques. L'acétate cuivrique la précipite aussi, mais partiellement.

INDIRUBINE s. f. (ain-di-ru-bi-ne — de *indigo*, et du lat. *rubrum*, rouge). Chim. Substance isomérique avec l'indigo bleu.

— **Encycl.** Chim. L'*indirubine* $C^{8}H^{5}AzO$ est isomérique avec l'indigo bleu et est peut-être identique avec l'indigo rouge. Elle se produit en petite quantité dans la décomposition de l'indican, mais on peut l'extraire en assez grande quantité des feuilles de la gaude indienne. Il suffit, pour cela, de tremper ces feuilles dans une solution alcaline bouillante de protochlorure d'étain, de filtrer et d'exposer à l'air ; l'*indirubine* se dépose. Pour purifier le produit ainsi obtenu, on répète sur lui l'opération précédente, c'est-à-dire qu'on le dissout par le protochlorure d'étain en solution alcaline bouillante, et on le laisse se déposer à l'air après avoir filtré la nouvelle solution. L'*indirubine* n'est point encore pure. On la lave avec une dissolution de soude caustique, puis avec un acide, puis à l'eau et enfin on la fait cristalliser dans l'alcool. A l'article INDIFULVINE nous avons dit comment on peut l'extraire du mélange qui se forme, lorsqu'on décompose l'indican par les acides étendus et bouillants. L'*indirubine* se présente sous la forme de longues aiguilles pourpres, qui possèdent l'éclat métallique. Ces aiguilles paraissent rouges par transmission. Lorsqu'on les chauffe, elles se volatilisent en donnant des vapeurs rouges et se subliment. Impure, l'*indirubine* est une poudre amorphe d'un rouge brun. Cette substance contient : 72,78 pour 100 de carbone, 10,50 pour 100 d'azote et 4,60 d'hydrogène, nombres qui concordent avec la formule $C^{8}H^{5}AzO$. L'acide sulfurique concentré la dissout ; mais, si l'on chauffe, une décomposition a lieu et il se forme du charbon. L'eau précipite l'*indirubine* de la dissolution sulfurique. L'acide azotique dissout aussi cette substance à froid, en prenant une coloration pourpre ; à chaud, il la décompose avec formation d'acide picrique et d'une résine. Un mélange d'acide sulfurique et de bichromate de potasse n'attaque que très-peu l'*indirubine*, même à la température de l'ébullition. Mise en suspension dans de l'eau traversée par un courant de chlore, elle donne une résine bleue amorphe, soluble dans l'alcool. Chauffée avec de la chaux iodée, elle répand une odeur de benjoin, et donne en même temps des vapeurs alcalines, qui se condensent en partie sous forme d'aiguilles. Insoluble dans les alcalis aqueux, elle se dissout facilement par l'addition du sucre de raisin, du protochlorure d'étain et des substances réductrices en général. De la solution, qui est jaune, les acides précipitent des flocons très-jaunes, qui acquièrent une couleur pourpre lorsqu'on les expose à l'air. La même solution, lorsqu'on y plonge du coton, qu'on expose ensuite à l'air libre, teint ce dernier en beau pourpre. La solution alcoolique de l'*indirubine* n'est pas précipitée par l'acétate neutre de plomb. La solution sulfurique communique une couleur faible au bois, au coton et à la soie.

INDISCERNABLE adj. (ain-diss-sèr-na-ble — du préf. *in*, et de *discernable*). Qu'on ne peut discerner, distinguer d'une autre chose : *Deux idées* INDISCERNABLES *ne sont réellement qu'une même idée.* (Lamenn.) *Qui peut sonder l'*INDISCERNABLE *mystère de sa propre conscience?* (Renan.)

— s. m. Philos. Objet indiscernable d'un autre : *Deux êtres absolument identiques sont deux* INDISCERNABLES *et, par conséquent, ne font qu'un.* (E. Saisset.) ‖ *Principe des indiscernables*, Principe admis par Leibnitz, et d'après lequel il ne saurait exister deux choses parfaitement égales dans tous leurs attributs, attendu qu'elles seraient alors identiques.

— **Encycl.** Philos. Pour qu'il y ait lieu à discerner ou à distinguer, il faut nécessairement deux objets. Or, quand on affirme la dualité, on suppose qu'il y a quelque différence entre les deux choses distinguées, et, par conséquent, on nie l'identité. Toute idée a un objet, et c'est par leurs idées que nous distinguons les différents objets de nos conceptions. Le mot *indiscernable* fait partie de la nomenclature philosophique depuis que Leibnitz a formulé une vérité qui concerne ce que nous venons de dire et qu'on appelle le principe des *indiscernables*. On peut l'exprimer ainsi : « Quand il n'y a pas de différence entre deux idées, il n'y en a pas non plus entre les objets de ces idées. »

Ce principe est vrai ; mais la réciproque est pareillement vraie et peut se formuler ainsi : « Quand il y a une différence entre deux idées, quelque petite qu'elle soit, ces idées représentent des objets différents. »

Voici un exemple qui pourra aider à faire comprendre ce principe. Supposons que j'aperçoive sur une cheminée deux flambeaux exactement pareils, ou qui, du moins, me paraissent tels à la distance où j'en suis ; ils ont encore cette différence, qu'ils n'occupent pas la même place, que l'un est à droite et l'autre à gauche. Or, cette différence est nécessaire ; mais aussi elle est suffisante pour que je dise qu'il y a là deux flambeaux. Ainsi, pour que deux objets soient considérés comme distincts, il faut qu'ils offrent quelque différence ; mais aussi la moindre différence suffit, et, par conséquent, la réciproque du principe de Leibnitz est vraie comme le principe lui-même.

INDISCIPLINABLE adv. (ain-di-si-pli-na-ble — du préf. *in*, et de *disciplinable*). Qui ne peut être discipliné : *L'amour est une puissance nullement* INDISCIPLINABLE. (Michelet.)

INDISCIPLINE s. f. (ain-di-si-pli-ne — du préf. *in*, et de *discipline*). Défaut, manque de discipline ; acte qui viole la discipline : *L'*INDISCIPLINE *d'une armée est une cause certaine de sa défaite. Il fallait à Mirabeau des* INDISCIPLINES *et des rébellions à gouverner.* (Cormen.)

INDISCIPLINÉ, ÉE adj. (ain-di-si-pli-né — du préf. *in*, et de *discipliné*). Qui n'est pas discipliné : *Troupes* INDISCIPLINÉES. *La force des masses* INDISCIPLINÉES *est dans leur impétuosité : qui les ralentit les perd.* (Lamart.)

INDISCRET, ÈTE adj. (ain-di-skrè, è-te — du préf. *in*, et de *discret*). Qui manque de discrétion, de retenue, de mesure : *Lorsqu'on sollicite la communication d'un secret, on est* INDISCRET. (Mme Monmarson.) ‖ Qui ne sait pas garder un secret : *Rien de plus* INDISCRET *que les plus discrètes religieuses.* (Mme de Maint.) *Un homme* INDISCRET *est une lettre décachetée : tout le monde peut la lire.* (Chamfort.) *Le Français est plutôt* INDISCRET *que confiant.* (Raynal.)

— Qui est contraire à la discrétion, entaché d'indiscrétion ; qui est un instrument d'indiscrétion : *Paroles* INDISCRÈTES. *Ardeur* INDISCRÈTE. *Zèle* INDISCRET. *Regards* INDISCRETS. *Langue* INDISCRÈTE. *Les consolations* INDISCRÈTES *ne font qu'aigrir les violentes afflictions.* (J.-J. Rouss.) *Le voile qui voltige est plus* INDISCRET *que le voile qui tombe.* (A. d'Houdetot.)

— Substantiv. Personne qui manque de discrétion : *Les* INDISCRETS *se trahissent souvent d'eux-mêmes.* (La Rochef.) *Le babillard est un être mixte qui tient à la fois de la portière et de l'*INDISCRET. (Boitard.)

Indiscret (L'), comédie en un acte et en vers, de Voltaire (1725). Le héros de cette petite pièce est un jeune freluquet, fort à la mode et qui a beaucoup de succès auprès des belles, mais qui ne sait rien cacher. Préféré par la belle Hortense au marquis Clitandre, les premiers confidents qu'il prend de son amour sont ce même marquis et un certain commandeur. Non-seulement il se vante maladroitement de sa bonne fortune, mais il confie au marquis un portrait d'Hortense. Clitandre, aidé de son valet Pasquin, n'a pas de peine à profiter de ces avantages ; il persuade à la belle que l'indiscret Damis lui renvoie son portrait, brouille les deux amoureux et finit par épouser Hortense. Il y a de l'esprit dans cette bluette qui serait fort jolie, si elle était écrite en prose ; les vers lui font grand tort. Il est difficile de trouver quelque distinction à des traits comme ceux-ci :

> Ce n'est pas en ce lieu que la société
> Permet des entretiens remplis de liberté.

ou bien :

> Hortense a des appas, et de plus cette Hortense
> Est le meilleur parti qui soit pour vous en France,

banalités qui sont encore dépassées par cette belle maxime :

> On cite nos défauts en toute occasion
> Et le pire de tous est l'indiscrétion.

Indiscret (L'), comédie en cinq actes et en vers, de Théaulon (Odéon, 1825). Théaulon a cru pouvoir tirer cinq actes d'un ridicule dont Voltaire, avec tout son esprit, n'avait pu tirer que quelques scènes ; Destouches aussi, avant lui, avait essayé. Ils se sont trompés tous les deux, et n'ont fait que des pièces compliquées, sans grand intérêt. L'indiscret de Théaulon s'appelle le vicomte de Soligny ; son père, un proscrit, est rentré secrètement en France et se cache dans l'hôtel même d'un ministre. Le vicomte est l'amant aimé de la fille de ce personnage, et il a une sœur, mariée à un baron qu'il ne connaît pas. Il aspire personnellement à une place de secrétaire d'ambassade ; mais il fait si bien, par ses indiscrétions réitérées, qu'il compromet la sûreté et la vie de son père ; que sa maîtresse va être mariée à un autre ; que son beau-frère conçoit des soupçons sur la vertu de sa femme et qu'un compétiteur intrigant obtient l'emploi qu'il convoitait. Outre que toutes ces imaginations ne sont guère ingénieuses, la versification est déplorable. La pièce, assez mal accueillie, ne fut jamais reprise.

INDISCRÈTEMENT adv. (ain-di-skrè-te-man — rad. *indiscret*). D'une manière indiscrète, imprudente, excessive, sans retenue, sans discernement : *Faire* INDISCRÈTEMENT *l'aumône. Ecouter* INDISCRÈTEMENT *aux portes. Tant d'établissements en faveur des arts ne font que leur nuire ; en multipliant* INDISCRÈTEMENT *les sujets, on les confond ; le vrai mérite reste étouffé dans la foule, et les honneurs dus au plus habile sont tous pour le plus intrigant.* (J.-J. Rouss.) ‖ Sans veiller sur ses paroles, sans garder le secret : *Parler* INDISCRÈTEMENT.

INDISCRÉTION s. f. (ain-di-skré-si-on — du préf. *in*, et de *discrétion*). Manque de discrétion, de retenue, de mesure dans les paroles ou dans les actes : *Boire, manger avec* INDISCRÉTION. *Pardonnez mon* INDISCRÉTION. ‖ Défaut de retenue, qui porte à révéler des secrets : *L'*INDISCRÉTION *est la conséquence obligée du bavardage.* (Mme Monmarson.) ‖ Action, parole indiscrète : *Commettre une* INDISCRÉTION. *Les femmes qui aiment pardonnent plus aisément les grandes* INDISCRÉTIONS *que les petites infidélités.* (La Rochef.) *D'une confidence à une* INDISCRÉTION, *il n'y a que la distance de l'oreille à la bouche.* (Petit-Senn.)

INDISCUTABLE adj. (ain-di-sku-ta-ble — du préf. *in*, et de *discutable*). Qu'il n'est pas possible ou permis de discuter : *Ce qui est inconnu est* INDISCUTABLE.

— Qui échappe à la discussion, par son évidence ou son authenticité certaine . *Il y a des principes* INDISCUTABLES. (Boileau.)

INDISCUTÉ, ÉE adj. (ain-di-sku-té — du préf. *in*, et de *discuté*). Qui n'a pas été discuté : *Projet* INDISCUTÉ

INDISINE s. f. (ain-di-zi-ne — rad. *indigo*). Chim. Matière colorante qui se produit par l'action du bichromate de potasse sur l'aniline.

— **Encycl.** Chim. L'*indisine*, dont la formule chimique n'a pas encore été établie d'une manière certaine, quoiqu'un des premiers expérimentateurs qui l'aient examinée lui ait donné la composition suivante : $C^{36}H^{17}Az^{3}O^{2}$, l'*indisine*, disons-nous, est une matière colorante qui se produit quand on met en présence l'aniline et le bichromate de potasse. Elle est également connue sous les noms d'anileine et de rosalane ; certains chimistes, qui ont trouvé des procédés de préparation autres que celui qui avait d'abord été suivi, l'ont encore appelée harmaline et violine. Ces dénominations diverses sont, d'ailleurs, justifiées par les différences de teintes qui se produisent suivant les méthodes employées. L'*indisine* est une substance cristalline, à reflets métalliques, d'une couleur violette irisée et chatoyante. Elle est soluble dans l'alcool, dans les acides tartrique, acétique, sulfurique, dans l'aniline et dans la glycérine ; elle est presque insoluble dans l'eau, qu'elle colore cependant en violet, et tout à fait insoluble dans le sulfure de carbone. L'acide azotique et une température élevée la décomposent ; elle est précipitée de ses dissolutions par les alcalis, et se réduit facilement quand on la met en présence de l'acide sulfureux et du zinc, ou de l'acide chlorhydrique et de l'étain. Pour préparer l'*indisine*, on fait une dissolution aqueuse de 33 de bichromate de potasse pour 100 de sulfate d'aniline ; par le repos, l'*indisine* se dépose, mélangée à une certaine quantité de matières résineuses. Pour la purifier, on traite le mélange séché par le sulfure de carbone, qui dissout les matières résineuses, et par l'alcool, puis par l'acide acétique, qui ne dissout que l'*indisine*. Il existe plusieurs autres procédés de préparation. L'*indisine* reçoit le nom d'harmaline, lorsqu'elle a été fabriquée par la réaction du peroxyde de manganèse sur une dissolution d'aniline dans l'acide sulfurique très-étendu, et celui de violine, quand on l'a obtenue en faisant réagir, à la température de l'ébullition, le bioxyde de plomb sur une dissolution d'aniline dans l'acide sulfurique étendu. Ces réactions sont toutes restées obscures, et n'ont pu encore être représentées par des formules. L'*indisine* jouit d'une grande importance comme matière colorante. Elle donne une couleur violette très-belle, et teint directement la soie et la laine ; pour la fixer sur le lin, le coton et les autres tissus végétaux, on fait usage des mordants organiques. Son prix actuel est de 20 à 25 francs le kilogramme.

INDISPENSABLE adj. (ain-di-span-sa-ble — du préf. *in*, et de *dispenser*). Dont on ne peut se dispenser, s'affranchir : *Démarche* INDISPENSABLE. *Si c'est un devoir de se marier, un devoir plus* INDISPENSABLE *encore est de ne faire le malheur de personne.* (J.-J. Rouss.) *La femme est encore plus* INDISPENSABLE *à l'homme dans ses douleurs que dans ses joies.* (A. d'Houdetot.)

> L'on est persuadé qu'on est *indispensable*
> Et l'on ne pèse pas le poids d'un grain de sable.
> TH. GAUTIER.

— s. m Ce qui est indispensable : *Vouloir se passer de l'*INDISPENSABLE. *Contentez-vous de l'*INDISPENSABLE.

— Modes. Sorte de petit sac dans lequel les femmes portaient leur mouchoir, leur bourse. ‖ Petit objet de poche dans lequel les femmes plantent des épingles et qu'elles portent partout avec elles.

INDISPENSABLEMENT adv. (ain-di-span-sa-ble-man — rad. *indispensable*). D'une manière indispensable, nécessairement : *Jeunes ou vieilles, les femmes font bien de se cacher ; mais vieilles, elles le doivent* INDISPENSABLEMENT. (Mme Necker.)

INDISPONIBLE adj. (ain-di-spo-ni-ble — du préf. *in*, et de *disponible*). Se dit des biens dont la loi ne permet pas de disposer.

INDISPOSÉ, ÉE (ain-di-spo-zé) part. passé du V. Indisposer. Légèrement incommodé, un peu malade : *Je n'ai pu sortir, j'étais* INDISPOSÉ.

— Qui éprouve quelque irritation : *Il est* INDISPOSÉ *contre vous.*

— **Syn. Indisposé, incommodé.** V. INCOMMODÉ.

INDISPOSER v. a. ou tr. (ain-di-spo-zé — du préf. *in*, et de *disposer*). Rendre un peu malade, incommoder : *La chaleur m'*A INDISPOSÉ.

— Fig. Irriter quelque peu, mécontenter, mettre dans une disposition défavorable : *Louis le Débonnaire* INDISPOSA *les évêques par des règlements qui leur parurent rigides.* (Montesq.)

INDISPOSITION s. f. (ain-di-spo-zi-si-on — rad. *indisposer*). Légère altération de la santé : *La sensibilité nerveuse portée à l'excès est la cause la plus active des* INDISPOSITIONS. (Anquetin.)

— Fig. Disposition peu favorable, éloignement pour quelqu'un, pour quelque chose.

INDISSOLUBILITÉ s. f. (ain-di-so-lu-bi-li-té — rad. *indissoluble*). Caractère d'un corps qui ne peut se dissoudre : *L'*INDISSOLUBILITÉ *de l'or dans l'acide nitrique.* ‖ Peu usité ; on dit INSOLUBILITÉ.

— Fig. Caractère d'un lien indissoluble : *Le caractère qui distingue la société conjugale, c'est sa perpétuité, ou, pour mieux dire, son* INDISSOLUBILITÉ. (Portalis.)

INDISSOLUBLE adj. (ain-di-so-lu-ble — du préf. *in*, et de *dissoluble*). Chim. Qui ne peut être dissous : *Les métaux sont généralement* INDISSOLUBLES *dans l'eau.* ‖ Peu usité ; on dit INSOLUBLE.

— Fig. Qui ne peut être dissous, en parlant d'un lien moral : *Union* INDISSOLUBLE. *Si les mariages malheureux n'étaient pas* INDISSOLUBLES, *ils seraient beaucoup moins funestes.* (Senancour.) *La femme ne peut être libre que par le mariage* INDISSOLUBLE. (Le P. Ventura.)

INDISSOLUBLEMENT adv. (ain-di-so-lu-ble-man — rad. *indissoluble*). D'une manière indissoluble : *Deux existences* INDISSOLUBLEMENT *unies.*

INDISTINCT, INCTE adj. (ain-di-stain, ain-kte — du préf. *in*, et de *distinct*). Qui n'est point distinct, existant ou considéré à part : *Questions connexes et* INDISTINCTES. *Le moi absolu ou* INDISTINCT *se compose de la réalité moi et de la réalité non-moi.* (J. Tissot.)

— Qui n'est pas distinct, qui est confus, perçu confusément : *Vision* INDISTINCTE. *Voix* INDISTINCTES.

INDISTINCTEMENT adv. (ain-di-stain-kte-man — du préf. *in*, et de *distinctement*). Sans distinguer entre les personnes ou les choses : *Recevoir tout le monde* INDISTINCTEMENT. *Manger de tout* INDISTINCTEMENT. *L'hommage que nous rendons* INDISTINCTEMENT *aux grands nous avilit et ne peut les flatter.* (J.-J. Rouss.)

— D'une manière indistincte, confuse : *On ne voit qu'*INDISTINCTEMENT *les objets lointains. Le chant* INDISTINCTEMENT *perçu a un charme spécial.*

INDIUM s. m. (ain-di-omm). Chim. Métal découvert depuis peu dans le minerai de zinc qu'on exploite à Freiberg.

— **Encycl.** Ce métal a été découvert par MM. Reich et Richter, dans la blende de Freiberg; il donne au spectroscope une belle raie indigo. Son équivalent a d'abord été fixé à 464,9. Suivant M. Winkler, il n'est que 448,99. Il a pour densité 7,3, à 15°. Il est d'un blanc d'argent, conserve son éclat métallique dans l'air et dans l'eau bouillante ; il est plus mou et plus malléable que le plomb; il est volatil. L'*indium* ne forme avec l'oxygène qu'une seule combinaison : InO.

— I. EXTRACTION DE L'INDIUM. On peut l'extraire directement de la blende de Freiberg. Pour cela, on la brise, on la grille au rouge et on la lessive à l'eau froide. La liqueur, traitée par des lames de zinc, laisse déposer l'*indium* à l'état spongieux, en même temps que du cadmium, du cuivre et de l'arsenic. Ce dépôt, mis en contact avec de l'acide sulfurique concentré, s'y dissout vivement. Si l'on évapore l'excès d'acide, on obtient une masse blanche d'où l'eau extrait des sulfates solubles de fer, de cadmium, de zinc, de cuivre et d'*indium*, en laissant du sulfate de plomb insoluble. La solution, additionnée d'ammoniaque, donne un précipité d'hydrate d'*indium* ferrugineux, qu'on lave jusqu'à ce que tous les autres sels soient enlevés. Il ne reste plus alors qu'à séparer l'*indium* du fer. M. Winkler recommande pour cela l'emploi de l'acide sulfhydrique dans une liqueur neutre ou un peu acide : on dissout l'hydrate dans l'acide chlorhydrique, on y ajoute une molécule de chlorure de sodium, on évapore, on calcine, on reprend par l'eau et l'on fait passer un courant d'acide sulfhydrique à travers la liqueur. Il se dépose du sulfure d'*indium*, qu'on sépare par le filtre, tandis que le fer reste dissous. Comme la liqueur filtrée renferme encore un peu d'*indium*, on l'évapore, on la calcine de nouveau, et l'on redissout le second résidu dans l'eau, pour le soumettre de nouveau à l'action de l'hydrogène sulfuré. Il se sépare ainsi une nouvelle portion de sulfure d'*indium*, que l'on ajoute à la première, et il ne faut pas moins de quatre ou cinq opérations semblables pour que tout l'*indium* soit séparé.

Pour isoler le métal, on réduit l'oxyde d'*indium* par l'hydrogène. Il se forme ainsi de petits globules de métal, qu'on réunit en les fondant sous une couche de cyanure de potassium. Quand on opère sur de grandes quantités de matière, on peut opérer la réduction au moyen du sodium, en fondant le mélange sous une couche de chlorure de sodium sec. Pour priver de sodium l'alliage de sodium et d'*indium* que l'on obtient de la sorte, on le traite par l'eau, qui enlève une partie du métal alcalin, et on le calcine ensuite avec du carbonate de sodium fondu, jusqu'à ce que la surface du métal se couvre d'oxyde d'*indium*. Le sodium se volatilise et brûle.

— II. PROPRIÉTÉS DE L'INDIUM La densité de ce métal est 7,421 à 16°,8 ; il fond à 176° et est moins volatil que le cadmium et le zinc. Il donne, outre une raie bleue caractéristique, lorsqu'on examine sa flamme au spectroscope, deux autres raies plus faibles dans le bleu.

L'équivalent de l'*indium* est égal à 37,8. On l'a déterminé en pesant la quantité d'or mise en liberté par l'action d'un poids connu d'*indium* métallique sur le chlorure double d'or et de sodium, plusieurs fois cristallisé. Ce chiffre a été contrôlé par le poids d'oxyde fourni par l'*indium*, d'abord transformé en sulfate. Il y a tout lieu de croire, d'après les analogies qui rapprochent l'*indium* du zinc et du cadmium, que le poids atomique de ce métal est égal à $37,8 \times 2 = 75,6$ et que l'*indium* est diatomique. Mais c'est là un point de l'histoire de ce corps qui n'est point encore tranché, sa chaleur spécifique n'ayant point été déterminée.

— III. COMBINAISONS DE L'INDIUM. Les sels d'*indium* ont été surtout étudiés par M. Meyer. Ce chimiste a retiré le métal du zinc de Freiberg par les procédés précédemment indiqués. Le métal ainsi obtenu n'est cependant pas pur et renferme toujours du cadmium, du plomb et du fer. Pour séparer le cadmium, M. Meyer a mis à profit un procédé découvert par M. Winkler, savoir la précipitation de l'hydrate d'*indium* lorsqu'on fait bouillir ses solutions avec l'acétate de plomb. Dans ce cas, le cadmium reste dissous, tandis que l'*indium* se précipite souillé seulement par un peu de plomb et de fer. On peut éliminer complétement le fer et même séparer quantitativement ce métal de l'*indium* par la méthode suivante : on calcine les deux oxydes, on les pèse et on les transforme en sulfates en les fondant avec du bisulfate potassique. Après refroidissement, on dissout les deux sels dans l'eau, on en neutralise la solution par du carbonate de soude à la température de l'ébullition ; puis, quand la liqueur est tout à fait refroidie, on y ajoute assez de cyanure de potassium pour lui communiquer une réaction fortement alcaline. On obtient ainsi une solution rouge, que l'on étend de 9 à 10 fois son volume d'eau et que l'on fait ensuite bouillir. L'hydrate d'*indium* $(InOH)^2$ se sépare à l'état de flocons blancs volumineux, qui, lorsqu'on les fait bouillir, se transforment en un précipité facile à laver. On recueille cet hydrate, on le calcine pour le convertir en oxyde et on le pèse.

Le plomb, comme le fer, adhère très-fortement à l'*indium*. Les deux métaux étant précipités à l'état de sulfures par l'hydrogène sulfuré, on ne parvient pas à les séparer complétement par l'acide chlorhydrique. Le sulfure de plomb précipité se dissout, en effet, même à froid, dans cet acide étendu, surtout s'il est employé à l'excès. Pour séparer le plomb de l'*indium*, M. Meyer recommande la méthode suivante : il dissout dans l'acide sulfurique l'acide d'*indium* qu'il se propose de purifier, après quoi il évapore la solution de manière à en chasser l'excès d'acide. Il reste alors une poudre blanche, formée de sulfate d'*indium* et de sulfate de plomb. Reprise par l'alcool, cette poudre lui abandonne le sulfate d'*indium* qu'elle renferme, tandis que le sulfate de plomb reste à l'état de résidu insoluble. Il est important de ne pas chauffer trop fortement pendant la dessiccation des sulfates, car une trop haute température convertirait une portion du sulfate d'*indium* en un sous-sulfate insoluble, qui resterait avec le sel de plomb et se trouverait ainsi perdu. Toutefois, si cet accident arrivait, on n'aurait qu'à ajouter un peu d'acide sulfurique au résidu et à recommencer l'opération.

Les sels d'*indium* possèdent une très-faible tendance à cristalliser, ce qui rend leur purification très-difficile. L'acétate est un de ceux qui cristallisent le mieux.

En réduisant l'oxyde d'*indium* à 300°, on obtient un sous-oxyde In^4O ou In''^2O ; à 200°, on obtient un produit bleu verdâtre, qui paraît renfermer In^7O^3 ou In''^7O^6 ; à 230°, le produit est gris et contient $In^{12}O^5$ ou In''^6O^5. Cette composition n'est peut-être que fortuite, et il se pourrait que ces colorations fussent dues à un peu de fer. Le sous-oxyde de In^4O ou In''^2O est noir et pyrophorique à chaud ; il renferme toujours des globules de métal ; mais, après avoir été séparé de ces derniers, il ne cède pas de métal au mercure.

— *Oxyde d'indium* In^2O ou $I''nO$ L'*indium* ne s'oxyde à l'air qu'à une température bien supérieure à celle où il fond. Il se recouvre d'abord d'une pellicule grise de sous-oxyde, puis le produit finit par devenir tout à fait blanc. Chauffé brusquement, ce métal s'enflamme et brûle avec une flamme violette, en émettant des fumées d'oxyde.

L'oxyde d'*indium* est d'un jaune pâle ; il brunit lorsqu'on le chauffe, pour reprendre sa nuance première par le refroidissement. Lorsqu'il est obtenu par la calcination de l'hydrate, il est tantôt friable, mat et opaque, tantôt corné et translucide. Il paraît être infusible et fixe.

— *Hydrate d'indium* InHO ou $In''H^2O^2$. On obtient ce corps en précipitant le sulfate d'*indium* par l'ammoniaque Quand on le prépare à froid, il est gélatineux comme l'alumine, dont il se distingue en ce que, par la calcination, il laisse un oxyde dur, translucide et très-soluble dans les acides. Préparé dans le sein de solutions bouillantes, il est bien plus dense et fournit un oxyde friable et opaque ; il retient son eau de constitution à 100°. Traité par les acides, l'hydrate d'*indium* donne des sels solubles, difficilement cristallisables, incolores et d'une saveur désagréable

— *Sulfate d'indium* $SIn^2O^4 + 3H^2O$ ou $SIn''O^4 + 3H^2O$. On obtient ce sel en dissolvant l'*indium* dans l'acide sulfurique concentré. Il forme au sein même de cet acide de petits cristaux blancs opaques, qui sont peut-être le sel anhydre. Si l'on chasse l'excès d'acide et qu'on reprenne par l'eau, on obtient une liqueur qui, évaporée, laisse le sulfate d'*indium* sous la forme d'un sirop incristallisable, se desséchant en une masse gommeuse, qui renferme 3 molécules d'eau qu'elle perd à 300°. Calciné plus fortement, ce sel laisse un résidu d'oxyde d'*indium* pur.

— *Azotate d'indium* $(AzInO^3)^2 + 3H^2O$ ou $In''(AzO^3)^2 + 3H^2O$. Ce sel se dépose de sa solution en faisceaux d'aiguilles. Sa solution neutre cristallise difficilement; desséchée dans le vide, elle abandonne des lamelles déliquescentes renfermant 3 molécules d'eau, dont 2 se dégagent à 100°. La troisième ne peut être expulsée qu'en décomposant le sel. Une forte calcination transforme l'azotate d'*indium* en oxyde pur.

— *Oxalate d'indium* $C^2In^2O^4 + 2H^2O$ ou $C^2In''O^4 + 2H^2O$. C'est un précipité cristallin que l'on obtient en ajoutant de l'acide oxalique à une solution neutre et concentrée d'un sel d'*indium*. L'oxalate d'*indium* est plus soluble à chaud qu'à froid, et se dépose, par conséquent, en petits cristaux transparents et brillants lorsqu'on laisse refroidir sa solution saturée à chaud.

— *Sulfure d'indium.* Au rouge, l'*indium* s'unit directement au soufre en donnant naissance à un sulfure infusible et fixe. On obtient le même corps cristallisé en maintenant pendant quelque temps au rouge un mélange de soufre, de carbonate de sodium et d'oxyde d'*indium*, et lessivant la masse par l'eau bouillante qui laisse le sulfure sous la forme de petites écailles d'un jaune brillant.

On peut encore obtenir le sulfure d'*indium* par voie humide, en précipitant un sel d'*indium* par l'acide sulfhydrique. Le sel qui permet la précipitation la plus complète est l'acétate additionné de tartrate ammonique. Si, au contraire, on emploie un sel à acide minéral, la précipitation est incomplète, lorsqu'on opère sur un sel neutre, et elle n'a pas lieu du tout lorsqu'on opère sur un sel acide. Le sulfure ainsi obtenu est jaune. Le sulfhydrate ammonique le blanchit et le dissout en partie, mais d'une manière instable. On obtient le même corps blanc, qui est peut-être un sulfhydrate, en opérant la précipitation, non plus par l'hydrogène sulfuré, mais par du sulfhydrate d'ammonium. Desséché, le sulfure d'*indium* est jaune ou brun ; la chaleur le fait devenir momentanément plus foncé. Calciné à l'air, il brûle en laissant un résidu d'oxyde d'*indium;* il répond à la formule In^2S ou $In''S$.

— *Chlorure d'indium* InCl ou $In''Cl^2$. Lorsqu'on chauffe doucement l'*indium* dans un courant de chlore, il se transforme subitement en une masse brune. Par une plus forte chaleur, ce produit brun, qui est peut-être un sous-chlorure, brûle dans le chlore avec une flamme verte, en donnant un sublimé cristallin blanc de chlorure InCl ou $In''Cl^2$. Lorsqu'on opère cette sublimation au contact de l'air, il reste un résidu blanc d'oxychlorure.

Le chlorure d'*indium* ne cristallise pas lorsqu'on évapore sa dissolution; il paraît former des sels cristallisés avec les chlorures alcalins.

— *Iodure d'indium* InI^2. Ce sel prend naissance lorsqu'on chauffe de l'*indium* avec un excès d'iode dans une atmosphère d'acide carbonique. L'excès d'iode ayant distillé, l'iodure reste sous la forme d'une masse jaune très-hygroscopique, fusible en un liquide rouge brun, cristalline et jaune après le refroidissement. On peut distiller cet iodure, quoique avec quelques difficultés, dans un courant d'acide carbonique.

— *Bromure d'indium* $InBr^2$. Pour préparer ce sel, on chauffe l'*indium* dans un courant de gaz d'acide carboniqne que l'on a fait au préalable barboter dans du brome dont il entraîne les vapeurs. Le brome dont s'est servi M. Meyer renfermant du chlore, le bromure n'a pas été obtenu pur.

Le *cyanure d'indium* n'est pas connu : il ne se forme pas de précipité lorsqu'on ajoute de l'acide cyanhydrique à une solution d'acétate d'*indium.*

— *Chromate d'indium.* Le sel acide est incristallisable; le sel neutre est un précipité insoluble.

— *Formiate d'indium.* On l'obtient en évaporant une solution d'hydrate d'*indium* dans l'acide formique; il forme de petits cristaux très-solubles.

— *Tartrate d'indium.* Une solution neutre d'hydrate d'*indium* dans l'acide tartrique est précipitée par l'ébullition et se dissout de nouveau par le refroidissement. Comme une solution d'acide tartrique ne dissout que très-difficilement l'hydrate d'*indium*, il faut, pour obtenir le tartrate, ajouter de l'hydrate d'*indium* à une solution bouillante d'acide tartrique jusqu'à ce qu'il se soit formé un précipité abondant. Par le refroidissement, la liqueur s'éclaircit, laissant seulement quelques flocons d'hydrate qu'on sépare par le filtre. Après l'évaporation, le sel se dessèche en une gelée incristallisable. Sa solution n'est pas précipitée par l'ammoniaque.

— *Acétate d'indium.* M. Meyer le prépare en dissolvant dans l'acide acétique l'hydrate d'*indium* récemment précipité et lavé à l'eau froide. La solution, convenablement concentrée, se remplit par le refroidissement d'aiguilles soyeuses, groupées en *y*. Après dessiccation, le sel forme une masse cristalline, feutrée, brillante et poudreuse. Au-dessus de 30° ou 40°, il commence à perdre de l'acide acétique.

— IV. SELS DOUBLES D'INDIUM. Il a été impossible d'obtenir un sulfate double de potassium et d'*indium* d'une composition définie; il n'y a pas d'alun d'*indium.*

— *Chlorure double d'ammonium et d'indium.* Lorsqu'on dissout des équivalents égaux d'oxyde d'*indium* et de chlorhydrate d'ammoniaque dans l'acide chlorhydrique, on obtient par la concentration de la vapeur des cristaux qui deviennent tout à fait incolores si on les fait cristalliser une seconde fois. Ces cristaux sont brillants, très-solubles dans l'eau, mais non déliquescents. Ils ont pour formule $4(AzH^4Cl),3(InCl^2) + 2H^2O$.

— *Chlorure double de potassium et d'indium.* $2KCl,InCl^2 + H^2O$. Ce sel se présente en prismes à huit pans dérivés du système quadratique. Lorsqu'on évapore un mélange en proportions équivalentes de chlorure de potassium et de chlorure d'*indium*, on obtient d'abord des cubes de chlorure de potassium. Par une concentration nouvelle, il se forme une masse de cristaux qui constituent des tables rhomboïdales minces, mais qui peu à peu se transforment en prismes à huit pans. Ces cristaux renferment de petites quantités de chlorure de potassium interposées.

Le *chlorure double d'indium et de lithium* est très-déliquescent; il forme des aiguilles groupées en aigrettes.

— *Cyanure double de potassium et d'indium.* On obtient une solution de ce sel en ajoutant du cyanure de potassium à la solution d'un sel d'*indium* jusqu'à ce que le précipité formé d'abord se soit dissous. On ne peut pas obtenir ce sel sous la forme solide, parce que la solution est complétement précipitée lorsqu'on l'évapore. Nous avons vu plus haut que cette circonstance est mise à profit pour la purification de l'*indium.*

— V. RÉACTION DES SELS D'INDIUM. La potasse et la soude font naître dans les sels d'*indium* un précipité blanc, soluble dans un excès de réactif. Mais il suffit de faire bouillir la liqueur alcaline ou d'y ajouter du sel ammoniac pour que le précipité se reforme aussitôt.

Le *sulfhydrate de potassium* donne un précipité blanc, insoluble dans un excès de réactif.

Le *sulfure de potassium* donne un précipité jaune qui se dissout dans un excès de réactif en formant une liqueur incolore.

L'*acide prussique* ne donne pas de précipité.

Le *cyanure de potassium* détermine la formation d'un précipité blanc, soluble dans un excès de réactif. Si l'on étend d'eau la solution, elle se trouble au bout de quelque temps et laisse précipiter, dans l'ébullition, tout l'*indium* sous forme d'hydrate.

L'*indium* se dose à l'état d'oxyde. A cet effet, on le précipite sous forme d'hydrate et, après avoir redissous celui-ci dans l'acide azotique, on décompose le nitrate par la calcination.

Le sulfhydrate d'*indium*, précipité au moyen du sulfhydrate ammonique, se dissout à chaud dans un excès de réactif, d'où il se dépose de nouveau par le refroidissement.

INDIVIDU s. m. (ain-di-vi-du — du lat. *individuus*, indivisé). Etre organisé, soit animal, soit végétal, distinct par rapport à l'espèce à laquelle il appartient : *Il n'existe réellement dans la nature que des* INDIVIDUS, *et les genres, les ordres, les classes n'existent que dans notre imagination.* (Buff.) *La nature veille à la conservation de chaque espèce, sans s'embarrasser des* INDIVIDUS. (Volt.) ‖ Se dit spécialement d'une personne considérée isolément par rapport à l'espèce humaine ou à une collection de personnes : *Les masses sont tout aujourd'hui, les* INDIVIDUS *peu de chose.* (Mme de Staël.) *Le caractère dominant de la barbarie, c'est l'indépendance de l'*INDIVIDU, *la prédominance de l'individualité.* (Guizot.)

— Fam. Homme indéterminé, que l'on ne connaît pas, qu'on ne veut pas nommer, ou dont on parle avec mépris : *Quel est cet* INDIVIDU ? *Je ne réponds pas aux* INDIVIDUS *de cette espèce.*

Individu et sa propriété (L') [1845], ouvrage philosophique de Max Stirner (pseudonyme de Schmidt). D'après l'auteur, le *moi* est la seule vérité qu'on ne puisse nier, par conséquent la base de toute notre connaissance, et l'*être* n'en est que le corrélatif. « Le *moi* de Fichte, dit-il, est aussi un être en dehors de moi, car ce *moi* est tout le monde, et s'il a des droits, ce n'est pas moi qui les ai. Je ne suis pas un moi à côté d'autres, *je suis le seul.* » En conséquence, il dit de l'amour : « Je ne connais aucune loi d'amour. J'aime les hommes aussi : mais je les aime avec la conscience de l'égoïsme ; je les aime parce que cet amour me rend heureux. L'amour n'est pas une loi; mais, comme chacun de mes sentiments, c'est ma propriété. Tout amour qui porte en lui la moindre marque d'obligation devient une possession du démon. » La personnalité de Stirner se distingue cependant de l'égoïsme vulgaire : « Je ne regarde pas seulement à ce qu'une chose me soit utile comme homme physique. Je ne suis moi-même que lorsque je ne suis plus sous la domination de mes sens ou des autres (Dieu, homme, autorité, loi, Etat, Eglise, etc.), mais lorsque je ne suis que moi-même. » Ainsi, Stirner explique son *moi*, qu'il appelle « le créateur mortel de lui-même, » et qu'il oppose « aux puissances absolues » qui ne sont pour lui que des fantômes. La société, comme l'entend Max Stirner, ne serait plus qu'une « assemblée d'égoïstes, » intéressés sans doute à ne pas se nuire, mais incapables de s'entendre sur les bases d'une règle ou d'une organisation commune. Ces doctrines se rattachent à celles de Feuerbach.

Individu et l'Etat (L'), étude politique et sociale, par M. Dupont-White, 1857. Les rapports de l'individu avec l'Etat ne sont par eux-mêmes qu'un fait secondaire, lié à des phénomènes supérieurs qui dépendent entièrement de lois très-générales ; mais ces rapports, tels qu'ils sont, tels qu'on les voit chaque jour, ont le singulier avantage de donner la mesure des idées qui règnent, de montrer les tendances d'une société. M. Dupont-White, qui s'est montré défenseur de la centralisation, incline naturellement vers l'Etat, en étendant les limites et en exagérant les droits de son intervention légitime. Ce n'est pas qu'il nie le droit de l'individu, mais il lui donne le rôle subordonné; il le restreint au domaine privé ; le plus souvent, il voit en lui plutôt un obstacle au progrès qu'un instrument nécessaire de toutes les grandes choses.

M. Dupont-White se donne peut-être assez beau jeu lorsque, traçant le programme imaginaire de ce qu'il faudrait faire pour donner satisfaction à l'individu de notre temps, il indique la suppression du budget des cultes, du budget des travaux publics, de la banque, des offices ministériels, etc. L'individu, tel que nous le connaissons, n'en demande pas tant, et ceux qui réclament pour lui n'ont pas de telles prétentions. Ils demandent simplement que l'Etat reste ce qu'il doit être, le protecteur et le médiateur de tous les intérêts, l'instrument toujours puissant de la défense nationale, et non l'apôtre de la conquête, le négociateur de toutes les transactions diplomatiques, le garant de la paix publique, en laissant à l'individualité humaine le droit d'intervenir dans toutes les affaires, droit assez juste de la part de celui qui paye. Telle est la thèse que nous aurions désiré voir soutenir par M. Dupont-White; il est plus généreux de tendre la main au vaincu que de l'achever.

INDIVIDUALISATION s. f. (ain-di-vi-du-a-li-za-sion — rad. *individualiser*). Philos. Action d'individualiser; résultat de cette action; état d'un être individualisé : *Les milliers d'années qui se sont écoulées depuis la période glaciaire n'ont pas introduit des types réellement nouveaux à la surface du globe; toutefois, les êtres ont acquis, s'il est permis de s'exprimer ainsi, un caractère de plus haute* INDIVIDUALISATION. (Fonvielle.)

INDIVIDUALISÉ, ÉE (ain-di-vi-du-a-li-zé) part. passé du v. Individualiser : *La vie,* INDIVIDUALISÉE *ou groupée, ne se conçoit pas sans conditions.* (Proudh.) *Le suffrage universel, c'est l'Etat* INDIVIDUALISÉ, *rien de plus.* (E. de Gir.)

INDIVIDUALISER v. a. ou tr. (ain-di-vi-du-a-li-zé — rad. *individuel*). Rendre individuel, distinct dans l'espèce : *La femme est plus naturellement portée à* INDIVIDUALISER *qu'à généraliser ses jugements.* (Mme Gauthier-Coignet.)

— Considérer, présenter individuellement, isolément, abstraction faite de l'espèce : *Lorsque l'homme découvre des idées nouvelles, il ne fait autre chose que discerner, voir à part,* INDIVIDUALISER *ce qui auparavant était absorbé dans la vision uniforme du tout.* (Lamenn.)

INDIVIDUALISME s. m. (ain-di-vi-du-a-li-sme — rad. *individualiser*). Système d'isolement des individus dans la société; existence individuelle : *Vouloir anéantir l'*INDIVIDUALISME, *c'est vouloir anéantir la raison, anéantir l'humanité.* (Colins.) *L'*INDIVIDUALISME *étouffe les idées, le cosmopolitisme détruit les races.* (T. Delord.)

— **Encycl.** Philos. soc. Le mot *individualisme* est généralement employé dans un sens assez défavorable, par opposition au mot *socialisme*, pour exprimer l'ensemble d'idées, de vues et de tendances des publicistes et économistes préoccupés de sauvegarder les droits de l'individu contre les interventions et réglementations de l'Etat. Les mêmes publicistes veulent amoindrir le rôle et les attributions du gouvernement et de la loi. Pleins de confiance dans les résultats qu'on peut attendre du libre mouvement et de la libre lutte des intérêts individuels, ils se montrent peu soucieux des conséquences douloureuses attribuées à ce libre jeu de passions et d'intérêts antagonistes; ils sont disposés à considérer ces conséquences comme fatales et à repousser, comme une menace et un danger de despotisme et de rétrogradation, les systèmes qui prétendent réaliser l'harmonie sociale en resserrant fortement entre les habitants du même pays les liens de solidarité morale et de communauté civique. M. Louis Blanc donne un sens très-large à ce terme *individualisme.* Il voit dans l'*individualisme* un des trois grands principes qui se partagent le monde et l'histoire. Il nous montre l'avénement et le triomphe de l'*individualisme* dans la réforme protestante du XVIe siècle, dans la philosophie rationaliste du XVIIIe siècle, dans la grande Révolution de 1789, qui a détrôné noblesse, clergé, monarchie de droit divin, fondé le régime constitutionnel et libéral, et donné l'empire à la bourgeoisie. *Autorité, individualisme, fraternité,* tels sont, selon lui, les trois grands principes qui régissent et expliquent tous les faits de l'histoire dans l'ordre intellectuel, dans l'ordre politique et dans l'ordre économique. Le principe d'*autorité* est celui qui fait reposer la vie des nations sur des croyances aveuglément acceptées, sur le respect superstitieux de la tradition, sur l'inégalité, et qui, pour moyen de gouvernement, emploie la contrainte. Le principe d'*individualisme* est celui qui, prenant l'homme en dehors de la société, le rend juge de ce qui l'entoure et de lui-même, lui donne un sentiment exalté de ses droits sans lui indiquer ses devoirs, l'abandonne à ses propres forces, et, pour tout gouvernement, proclame le laisser-faire. Le principe de *fraternité* est celui qui, regardant comme solidaires les membres de la grande famille, tend à organiser un jour les sociétés sur le modèle du corps humain, et fonde la puissance de gouverner sur la persuasion, sur le volontaire assentiment des cœurs.

Suivons maintenant, sur les pas de M. Louis Blanc, l'histoire de l'avénement et des progrès de l'*individualisme.* Nous le voyons d'abord, au XVIe siècle, s'emparer de la conscience religieuse. Qu'est-ce que ce libre examen, cette libre interprétation de l'Ecriture qu'apporte la Réforme, cette subordination de la tradition au sens privé, cette suppression des intermédiaires entre Dieu et le fidèle, cette grâce qui descend du ciel sans intervention du prêtre, affranchie, pour ainsi dire, du rite qui l'enveloppait et lui donnait un corps, si ce n'est l'*individualisme* en religion, la souveraineté de l'individu en matière de foi? Bientôt l'*individualisme* passe de la religion à la politique. Il est représenté, au XVIe siècle, par les publicistes protestants, Hubert Languet, Hotman, véritables précurseurs des Montesquieu, des Benjamin Constant. Résistance à l'autorité en vertu de l'idée de *droit*, non de *devoir;* haine du pouvoir absolu; mais aussi éloignement profond pour le peuple; effort vers l'établissement d'un régime de garanties; priviléges en faveur de la *partie saine* de la population; culte de la monarchie, considérée toutefois comme un instrument et non plus comme un principe, tel est l'enseignement de ces premiers pères du constitutionnalisme. Voici maintenant l'*individualisme* en philosophie. C'est Montaigne qui l'y introduit par la critique qu'il fait, par le mépris qu'il montre du commerce des hommes, des liens sociaux, des croyances et des grandeurs que la société nous offre. Montaigne écrit l'épopée de l'*individualisme;* il enseigne à l'individu à laisser l'avenir, qui ne lui est rien, à *se dénouer* de la société, à laquelle il ne peut rien apporter, rien changer, à vivre pour lui seul.

Au XVIIIe siècle, l'*individualisme* triomphe pleinement dans l'ordre intellectuel. « La Réformation, écrit M. Louis Blanc, avait bien introduit le principe d'*individualisme* dans le monde; mais Luther, mais Calvin avaient manqué de logique et d'audace. Ils avaient invoqué la souveraineté de la raison contre Rome, non contre les Ecritures. Ils eussent pâli d'effroi à la seule idée de discuter, d'une manière purement rationnelle, Dieu, l'existence de l'âme, l'infini, l'éternité. Ils avaient laissé à l'individu, en le déclarant affranchi, une partie de ses chaînes, et, arrivé dans son vol à de certaines hauteurs, l'esprit humain devait aussitôt fermer ses ailes. Les continuateurs que le XVIIIe siècle venait donner à Luther poussèrent jusqu'à ses plus extrêmes limites l'œuvre commencée. Après avoir livré aux ravages du libre examen le domaine entier de la religion, ils lui abandonnèrent celui de la métaphysique. Ils proposèrent à l'essor de l'esprit l'immensité même. Ce respect exalté pour la liberté de l'esprit leur commandait la tolérance..... Leur gloire est là. Quant à leur culte de la raison, comme la raison divise tandis que la foi réunit, ils ne purent que placer l'homme sur un monceau de ruines, au sommet desquelles nous l'apercevons, aujourd'hui encore, debout et maître de lui, mais inquiet et seul. » S'il est une doctrine que l'on puisse considérer comme la pleine et complète expression philosophique de l'*individualisme*, c'est bien la philosophie des *sensations.* Car, si, par la pensée et le sentiment, l'homme se répand au dehors et se prodigue, par la sensation, au contraire, il ramène tout à lui. Eh bien, c'est cette philosophie des sensations qui régna au XVIIIe siècle. Voltaire l'a importée d'Angleterre en France; Diderot et d'Alembert l'ont adoptée; Condillac l'a développée clairement, méthodiquement, au moyen d'hypothèses ingénieuses; Helvétius en tira la conséquence naturelle, l'utilitarisme. Qu'est-ce que l'utilitarisme? C'est l'*individualisme* en morale, comme le sensualisme est l'*individualisme* en psychologie. Personne, suivant Helvétius, qui ne soit le centre et le pivot de tout : nos idées, nos jugements mêmes ne sont que des sensations, et notre mémoire est une sensation continuée; le seul genre d'esprit ou de mérite que nous prisions, c'est le nôtre; nous n'admirons, nous ne poursuivons dans autrui que notre image; nos passions n'ont qu'une source, la sensibilité physique; elles se réduisent à l'amour du plaisir et à la crainte de la douleur; l'intérêt personnel, enfin, est l'unique mobile de nos actes, auxquels la société donne le nom de vertus ou de vices, selon le profit qu'elle en retire ou le mal qu'elle en éprouve.

En politique, l'*individualisme* régnant au XVIIIe siècle produit la théorie rationnelle, scientifique des constitutions et des chartes monarchiques, et dicte l'*Esprit des lois* à Montesquieu. Rien, selon M. Louis Blanc, de plus conforme à l'esprit individualiste de l'époque que cette doctrine de la séparation et de la balance de trois pouvoirs chargés de se contenir, de s'entraver, de s'arrêter l'un l'autre dans leur action abusive, et forcés d'aller de concert par le mouvement nécessaire des choses; donner à l'autorité tant d'occupation chez elle, qu'elle n'eût pas à s'occuper de ce qui se passait au dehors, amoindrir autant que possible l'Etat au profit de l'individu, tel était le dernier mot de cette doctrine. La classe indépendante par sa situation économique, la bourgeoisie, devait reconnaître et saluer dans Montesquieu son véritable législateur; elle devait être entièrement séduite par un système qui promettait à l'individu tant de garanties nouvelles, désarmait l'autorité, tendait à faire de chacun son maître en l'affranchissant de toute action sociale, et supprimait l'obstacle au profit des forts, dût l'appui être supprimé au détriment des faibles.

Dans l'ordre des intérêts matériels, de l'industrie, du travail, des conséquences non moins importantes, non moins caractéristiques, sortent du principe de l'*individualisme.* Une science nouvelle est créée, détachée de la politique, dont elle n'avait été jusqu'alors qu'un chapitre, l'économie politique. Sous le nom de liberté, l'antagonisme des intérêts, la concurrence est érigée en loi de la nature. L'*individualisme* économique trouve sa formule : *Laissez faire, laissez passer.* L'intérêt personnel est proclamé le roi légitime du monde. Propriétaire ou commerçant, riche ou pauvre, l'homme sera livré à lui-même. Il est censé connaître son intérêt mieux que personne, et à cet orgueil, à cette passion de l'intérêt privé l'on ouvre l'espace. Plus de surveillants, plus de gardiens, plus de barrières, plus de tutelle! L'individu est son maître : *Laissez faire, laissez passer.* Mais cette société, où chacun rapporte tout à soi, est une lice où, poussés par la concurrence, les malheureux prolétaires sont forcés de se disputer le travail ainsi qu'une proie, au risque de s'entre-détruire. N'y a-t-il pas là désordre, injustice, violence? Quand le fort est d'un côté, le faible de l'autre, la liberté du fort n'est-elle pas l'immolation du faible? Les économistes ne s'arrêtent pas à répondre à ces questions. Ils ne peuvent pourtant fermer les yeux sur les conséquences funestes de la concurrence. Turgot reconnaît qu'en tout genre de travail il doit arriver et il arrive que le salaire de l'ouvrier se borne à ce qui lui est nécessaire pour lui procurer sa subsistance. N'importe! l'*individualisme* doit régner; la société n'a pas à limiter son empire, à corriger ses effets, quelque terribles qu'ils soient; elle ne le peut pas, elle ne le doit pas; il n'y a pas d'autre principe, d'autre droit dans l'ordre économique.

Et c'est ici surtout, c'est sur le terrain économique que M. Louis Blanc repousse l'*individualisme*, la doctrine de l'incompétence, de l'indifférence et de l'inaction de l'Etat. Il rappelle à l'Etat ses devoirs, ses devoirs envers tous, surtout envers le pauvre et l'ignorant, et la nécessité, pour les remplir, d'avoir une grande force et de la déployer. Il veut pour les citoyens d'autres garanties que ces garanties dites libérales, qui sont purement négatives et qui ne servent qu'aux forts, une autre protection que celle des principes de 89. Il n'admet pas que la liberté puisse être considérée comme réelle lorsqu'elle est séparée de l'égalité et de la fraternité, qui ne peuvent être réalisées que par la force tutélaire de l'Etat. A côté du droit de travailler, il demande le droit au travail et aux instruments de travail; à côté du droit de s'instruire, il demande le droit à l'instruction. Il assimile à la liberté de l'état sauvage celle qui se déploie au sein de l'inégalité des moyens de développement, sous l'empire de l'*individualisme* politique et économique. « Si nous demandions, dit-il, pour quel motif la liberté de l'état sauvage a été jugée fausse et détruite, le premier enfant venu nous répondrait ce qu'il y a réellement à répondre. La liberté de l'état sauvage n'était, en fait, qu'une abominable oppression, parce qu'elle se combinait avec l'inégalité des forces, parce qu'elle faisait de l'homme faible la victime de l'homme vigoureux, et de l'homme impotent la proie de l'homme agile. Or, nous avons, dans le régime social actuel, au lieu de l'inégalité des forces musculaires, l'inégalité des moyens de développement; au lieu de la lutte corps à corps, la lutte de capital à capital; au lieu de l'abus de la supériorité physique, l'abus d'une supériorité convenue; au lieu de l'homme faible, l'ignorant; au lieu de l'homme impotent, le pauvre. Où donc est la liberté?... Mais, dit-on, le pauvre a le droit d'améliorer sa position! Et qu'importe, s'il n'en a pas le pouvoir? Qu'importe au malade qu'on ne guérit pas le droit d'être guéri? Le droit, considéré d'une manière abstraite, est le mirage qui, depuis 1789, tient le peuple abusé. Le droit est la protection métaphysique et morte qui a remplacé, pour le peuple, la protection vivante qu'on lui devait. Le droit, pompeusement et stérilement proclamé dans les chartes, n'a servi qu'à masquer ce que l'inauguration d'un régime d'*individualisme* avait d'injuste et ce que l'abandon du pauvre avait de barbare. C'est parce qu'on a défini la liberté par le mot *droit* qu'on en est venu à appeler hommes libres des hommes esclaves de la faim, esclaves du froid, esclaves de l'ignorance, esclaves du hasard. Disons-le donc une fois pour toutes : la liberté consiste, non pas seulement dans le *droit* accordé, mais dans le *pouvoir* donné à l'homme d'exercer, de développer ses facultés, sous l'empire de la justice et sous la sauvegarde de la loi. »

Nous venons d'exposer les idées de M. Louis Blanc sur l'*individualisme;* mais si ces idées paraissent s'enchaîner d'une manière très-logique, ne pèchent-elles pas par la base? Est-il bien vrai que l'*individualisme* ait été introduit dans le monde par la réforme de Luther et de Calvin? Sans parler de tous les hérésiarques, si nombreux, qui, à toutes les époques, ont prétendu substituer leurs vues particulières aux doctrines officielles, peut-on dire que la soumission la plus absolue à l'enseignement de l'Eglise ait jamais été exempte d'*individualisme?* Si les catholiques orthodoxes se soumettaient à l'Eglise, n'était-ce pas, en définitive, parce qu'ils trouvaient dans leur raison individuelle des motifs suffisants pour justifier cette soumission? N'était-ce pas surtout parce qu'ils voulaient ainsi éviter tout ce qui pouvait compromettre le salut de leurs âmes, et ce sentiment n'était-il pas inspiré par l'*individualisme* dans le sens le plus strict du mot? S'il y a jamais eu dans le christianisme quelque chose qui ne fût pas entaché d'*individualisme*, c'était la charité, l'amour de Dieu et du prochain. Mais comment cet amour était-il produit dans le cœur du chrétien? Evidemment, ce n'était pas par l'influence directe ou indirecte de tel ou tel article de foi; c'était la grâce, au dire des théologiens, qui inspirait la charité; mais un libre penseur ne peut expliquer la naissance de ce sentiment que par des dispositions aimantes, fortifiées ou suscitées par la longue pratique de certains actes fréquemment renouvelés, qui mettaient l'homme en rapport avec Dieu, au moins en idée, et, en réalité, avec ses semblables, considérés comme ses frères.

Dans un siècle comme le nôtre, la grâce ne compte plus, les rapports intimes avec Dieu ne comptent pas davantage; mais il nous reste les rapports fréquents entre les hommes se considérant comme des frères. Si donc on veut détruire cet esprit d'*individualisme* excessif, qui est certainement la plaie rongeante du siècle, si l'on veut réveiller dans les âmes l'amour du dévouement et du sacrifice, ce n'est point dans l'organisation du travail par décrets qu'on en trouvera les moyens, comme le croyait M. Louis Blanc. On y arriverait peut-être en ouvrant des lieux de réunion où seraient appelés fréquemment les personnes de tout âge et de toutes les conditions sociales, et en instituant des exercices publics d'une nature toute morale, qui auraient lieu dans ces réunions et qui, sans tomber dans le ridicule comme ceux qu'avaient imaginés les théophilanthropes, accoutumeraient peu à peu tous les hommes à se regarder comme solidaires les uns des autres, ce qui, nécessairement, produirait bientôt la charité. Pour lutter contre l'esprit d'*individualisme*, il faut rapprocher, il faut relier ce que les intérêts purement matériels divisent. Et pour relier, il suffirait presque toujours de rapprocher, car dans toute réunion nombreuse on voit toujours se produire un certain entraînement qui finit par passionner les plus indifférents, et qui fait une seule âme de toutes les âmes. C'est là un fait fondé sur la nature humaine même, et qui se rapproche beaucoup de ce que les théologiens appellent la grâce. Malheureusement, ces réunions périodiques, qui ressembleraient, par un certain côté, aux offices de l'Eglise, ne sont pas faciles à établir, à faire entrer dans les habitudes; on ne pourrait y arriver qu'en prenant d'abord les hommes par leurs intérêts matériels, et pour cela il y aurait à faire des sacrifices d'argent. Ce n'est pas le gouvernement qui doit faire ces sacrifices, car il s'agit ici d'une tentative qui peut échouer, et l'on ne peut demander à l'impôt que les fonds dont l'emploi présente une utilité certaine. Des hommes riches et dévoués pourraient seuls entreprendre cette œuvre, qui, si elle réussissait, les placerait au nombre des plus grands bienfaiteurs de l'humanité. Si l'œuvre échouait d'abord, tout ne serait pas perdu; l'élan serait donné, d'autres la reprendraient et seraient peut-être plus heureux.

INDIVIDUALISTE adj. (ain-di-vi-du-a-li-ste — rad. *individualisme*). Qui est partisan de l'individualisme : *Tout le monde est communiste et* INDIVIDUALISTE *sans le savoir.* (Colins.) ‖ Qui appartient à l'individualisme : *Système* INDIVIDUALISTE. *Par son origine et sa base, le droit est tout* INDIVIDUALISTE, *égoïste.* (Proudh.)

— Substantiv. Partisan de l'individualisme : *Les* INDIVIDUALISTES.

INDIVIDUALITÉ s. f. (ain-di-vi-du-a-li-té — rad. *individuel*). Ce qui constitue l'individu, ce qui fait qu'il a une existence propre : *Chaque race a son* INDIVIDUALITÉ *morale et intellectuelle comme son* INDIVIDUALITÉ *physique.* (Maury.) *L'humanité associée, c'est l'*INDIVIDUALITÉ *élargie.* (F. Bastiat.) ‖ Originalité, cachet, caractère spécial qui distingue une personne ou une chose : *Trop et trop peu d'*INDIVIDUALITÉ *tue également le grand homme.* (V. Cousin.)

— Néol. Individu : *Garibaldi a été la plus grande et la plus noble* INDIVIDUALITÉ *de l'Italie.* (Proudh.)

— Phrénol. Connaissance distincte de l'existence des corps extérieurs.

— **Encycl.** Philos. On entend par *individu*, *individualité*, non ce qui est absolument indivisible, comme semble l'indiquer l'étymologie, mais ce qui ne peut être divisé sans perdre son nom et ses qualités distinctives, une chose que l'on ne saurait partager en plusieurs autres de la même nature que le tout. Ainsi, dans un animal, dans une plante, on distingue sans peine plusieurs parties; toutes ces parties peuvent être séparées les unes des autres; mais alors l'animal ou la plante seront complétement détruits, et les parties elles-mêmes ne tarderont pas à se dissoudre. Les philosophes n'admettent généralement pas l'existence réelle de l'*individualité* dans le monde inorganique. M. Secrétan s'appuie, pour nier l'*individualité* physique et chimique, sur la divisibilité à l'infini de la matière. L'espèce *or*, dit-il, ne se compose pas de la multitude des molécules d'or; la molécule n'est qu'une hypothèse qui donne une forme à certains calculs : toutes les divisions d'un même corps dans l'espace ne sont que des fractionnements accidentels d'une quantité homogène. Ce qui ressemble le plus à des individus, ce sont les cristaux, parce que leur unité sensible ne résulte pas d'une circonstance extérieure, mais d'une force inhérente à la matière, et qui agit selon une loi constante. La substance matérielle tend à s'individualiser par la cristallisation. Mais le cristal s'accroît par la juxtaposition des molécules; l'unité réelle que nous croyons reconnaître en lui est indépendante de son volume; le cristal est une quantité variable de matière unie dans une certaine forme par l'effet d'une force qui règne dans toute matière homogène; la matière en elle-même est donc ici indifférente; ce qui est substantiel dans le cristal, c'est la force d'attraction agissant dans des conditions particulières; les individus apparents, circonscrits dans l'espace, sont des produits de cette force, qui est générale de sa nature.

Le même philosophe nous montre l'avénement de l'*individualité* dans l'apparition sur la terre de l'organisation et de la vie, puis la progression de l'*individualité* à partir de la plante jusqu'à l'homme, où elle atteint, dans le *moi* conscient, la plénitude et la perfection. Dans la nature organisée, l'unité de l'individu devient réelle, objective. L'accroissement de l'être organique n'est pas limité seulement par la quantité de matière assimilable, mais par la nature même de la force assimilatrice. L'unité de cette force constitue l'unité de l'individu; la permanence de son action fait la durée de la vie individuelle au milieu du changement constant de la matière qui lui sert de siége et d'aliment. Il n'y a pas de différence entre la matière organique et la matière inorganique considérées comme matières. Le corps de l'être organisé n'est autre chose qu'une partie de la matière de l'univers, momentanément retenue et fixée par l'attraction d'une force immatérielle, et qui, sous l'influence de cette force, entre dans certaines combinaisons particulières. La forme organique est déterminée par la nature de ce principe immatériel. Dans l'animal, l'*individualité* commence à devenir consciente. L'animal est intelligent, car il se souvient, réfléchit et combine; on peut même croire qu'il est libre, au sens métaphysique du mot liberté, dans le choix de quelques moyens pour atteindre le but que son organisation lui impose. Dans l'homme, l'*individualité* atteint son terme : elle devient la personnalité. L'*individualité* animale n'est, en quelque sorte, qu'un moyen, un organe de l'espèce. L'*individualité* humaine, la personne, est plus qu'un moyen, plus qu'un organe; elle possède vraiment sa fin en elle-même, car elle donne elle-même un but à son existence et poursuit librement ce but; la conservation de sa vie et de sa race devient pour elle des fins accessoires qu'elle sacrifie souvent à la fin qu'elle s'est dictée. Elle forme un tout au sein de l'univers, un tout qui, selon l'énergique expression de Fichte, s'isole et veut; elle a par elle-même une valeur absolue. Ce qui prouve cette valeur absolue de la personne, du moi, c'est le caractère moral de l'activité humaine. L'homme trouve en lui-même le bien et le mal. Sa conscience l'approuve ou le condamne, indépendamment du résultat de ses actions, qu'il ne peut jamais connaître avec certitude, selon qu'il a obéi ou désobéi à cette règle intérieure. Ce qui lui est commandé, ce n'est pas de faire, c'est de vouloir. Le caractère moral de cette volonté est ineffaçable, inaltérable, parce qu'il ne dépend de rien d'étranger. Le mal peut servir au bien; mais que le mal puisse devenir bien, que le bien se change en mal, la conscience ne le conçoit pas et ne l'admet pas. Ainsi, la volonté morale possède une valeur absolue aux yeux de la conscience; dès lors, l'être moral, sujet et source de cette volonté, possède aussi une valeur absolue à ses propres yeux, et il ne saurait la mettre en doute sans récuser l'irrécusable loi de la conscience. La source de la volonté morale, c'est l'individu. L'individu, comme tel, est d'une valeur absolue, parce qu'il est un être moral, parce qu'il est libre, parce que ses déterminations individuelles s'appellent le bien et le mal.

Nous avons vu l'enfantement progressif de l'*individualité* dans la cosmologie et l'histoire naturelle. Ce même mouvement, nous pouvons le suivre dans l'histoire de l'humanité, où il prend et mérite vraiment de prendre le nom de *progrès*. « L'*individualité*, dit très-bien M. Secrétan, s'élabore progressivement au sein de la nature. L'histoire marche dans le même sens. Le premier âge de toutes les races humaines paraît avoir été une époque de foi irréfléchie, instinctive, irrésistible, sous laquelle s'humiliaient toutes les têtes et qui réunissait tous les bras dans un même effort. Les langues, le culte, les mœurs, le caractère des nations se sont formés durant cette longue période d'une vie spontanée et collective. Partout la civilisation extérieure se lie à l'émancipation graduelle des esprits, ou plutôt de quelques esprits, qui modifient les croyances communes, qui les expliquent, qui les mettent en question. Les peuples meurent avec leurs religions. Les croyances nouvelles exigent des peuples nouveaux et les créent; mais l'indépendance de l'esprit individuel une fois née ne s'efface plus complétement. Elle a renversé les bases de la société religieuse; elle s'attaque aux principes de la société civile; les cris d'effroi n'arrêtent pas ses triomphes, et pourtant elle est encore bien loin du but. Les grandes autorités ont fait place aux petites, les religions aux systèmes; mais la foule cherche toujours des maîtres, des appuis, des opinions toutes faites; les convictions individuelles n'appartiennent qu'à une minorité imperceptible. Cependant, quel que soit le chemin qui reste à parcourir, la formation de l'*individualité* morale fait l'essence du progrès. »

Un philosophe anglais contemporain des plus éminents, M. Herbert Spencer, exposant sur ce point des vues semblables à celles de M. Secrétan, nous montre dans la tendance à l'individuation la loi et la caractéristique du progrès. Nous suivons avec lui, dans la série animale, les divers degrés d'individuation, depuis ces êtres inférieurs, sorte de gelée vivante où l'on ne découvre pas d'organes, jusqu'aux vertébrés, chez lesquels des organes distincts, voués à des fonctions coordonnées, réalisent une si parfaite unité. Au sommet de l'échelle se montre l'homme, le plus individualisé des êtres vivants, le plus éloigné du monde inorganique où l'*individualité* est au minimum. Chez l'homme, l'*individualité* se double, ou plutôt se multiplie par elle-même, en se reconnaissant. M. Spencer ajoute que le changement qu'on observe dans les affaires humaines s'opère dans le sens d'un plus grand développement de l'*individualité*, et que la loi morale n'est pas autre chose que la loi sous laquelle l'individuation devient parfaite. « La faculté qui se développe encore aujourd'hui, dit-il, et qui deviendra le caractère définitif de l'humanité, sera l'aptitude à reconnaître cette loi et à y obéir. L'affirmation toujours plus intense des droits de l'individu signifie une prétention toujours plus forte à faire respecter les conditions externes indispensables au développement de l'*individualité*. Non-seulement on conçoit aujourd'hui l'*individualité*, et l'on comprend par quels moyens on peut la défendre, mais on sent qu'on peut prétendre à la sphère d'action nécessaire au plein développement de l'*individualité*, et l'on veut l'obtenir. Quand le changement qui s'opère sous nos yeux sera achevé, quand chaque homme unira dans son cœur à un amour actif pour la liberté des sentiments actifs de sympathie pour ses semblables, alors les limites à l'*individualité* qui subsistent encore, entraves légales ou violences privées, s'effaceront; personne ne sera plus empêché de se développer; car, tout en soutenant ses propres droits, chacun respectera les droits des autres. La loi n'imposera plus de restrictions ni de charges; elles seraient à la fois inutiles et impossibles. Alors, pour la première fois dans l'histoire du monde, il y aura des êtres dont l'*individualité* pourra s'étendre dans toutes les directions. La moralité, l'individuation parfaite et la vie parfaite seront en même temps réalisées dans l'homme définitif. »

Dans tout ce qui précède, nous avons posé l'*individualité* comme un fait, au moins dans la nature organisée; il nous reste à dire maintenant que ce fait a été contesté et que la possibilité même de distinguer un individu d'un autre a donné lieu à des discussions intéressantes. A proprement parler, il ne nous est pas même possible de désigner un individu par un nom qui ne convienne qu'à lui seul; il semble naturel pourtant de faire exception en faveur des noms propres; mais si l'on remarque que les noms propres ont été dans l'origine appellatifs, c'est-à-dire des termes généraux, on verra que nous n'avons rien à retirer à notre assertion : Brutus, César, Auguste, Cicéron, Bucéphale, Alpes, Pyrénées ont été des noms appellatifs avant de devenir des noms propres. « Ainsi j'oserais dire, remarque Leibnitz, que presque tous les mots sont originairement des termes généraux, parce qu'il arrivera fort rarement qu'on inventera un nom exprès, sans raison, pour marquer tel individu. On peut donc dire que les noms des individus étaient des noms d'espèces, qu'on donnait par excellence ou autrement à quelques individus, comme le nom de *grosse tête* à celui de toute la ville qui l'avait la plus grande ou qui était le plus considéré des grosses têtes que l'on connaissait. C'est ainsi même qu'on donne les noms des genres aux espèces, c'est-à-dire qu'on se contentera d'un terme plus général ou plus vague pour désigner des espèces plus particulières, lorsqu'on ne se soucie point des différences. »

Leibnitz a raison; quelque paradoxale que cette opinion paraisse, ce n'est pas en montant des individus aux espèces, mais bien en descendant des genres aux espèces, que l'on détermine l'*individualité*; car il nous est impossible d'avoir la connaissance des individus et de trouver moyen de déterminer exactement l'*individualité* d'aucune chose, à moins de la garder elle-même. En effet, toutes les petites circonstances qui semblent propres à distinguer une *individualité* quelconque peuvent se reproduire; le lieu et le temps, bien loin de déterminer d'eux-mêmes, ont besoin eux-mêmes d'être déterminés par les choses qu'ils contiennent. Ce qu'il y a de plus remarquable en cela, c'est que l'*individualité* enveloppe l'infini, et il n'y a que celui qui est capable de le comprendre qui puisse avoir la connaissance du principe d'individuation de telle ou telle chose, ce qui résulte de l'influence que toutes les choses de l'univers exercent les unes sur les autres.

Quelque système qu'on embrasse, il faut bien reconnaître qu'il y a entre tous les individus d'une même espèce quelque chose de commun et quelque chose de différent. Or, en quoi consiste l'*individualité*? Dans ce qui est commun ou dans les différences? Il est bien difficile de le dire. Si l'on suppose que ce qui constitue l'individu, c'est la limite et non l'être, le caractère distinctif et non le caractère commun à toute l'espèce, le problème n'est qu'atténué ou plutôt éludé; car alors il n'y aura qu'à renverser la question pour rencontrer les mêmes énigmes : comment, si l'*individualité* consiste seulement dans les différences, y a-t-il des traits communs, de grandes lignes caractéristiques appartenant à toute une espèce? Ou l'individu est quelque chose, et alors qu'est l'espèce? Ou l'espèce est tout, et alors que devient l'individu?

M. B. Hauréau a très-savamment, et pourtant très-clairement, exposé les débats du moyen âge sur le *principe individuant*, dont la recherche a pris surtout une grande importance à partir d'Alexandre de Hales et d'Albert le Grand. M. Hauréau, prenant parti pour les nominalistes, accentue fortement les difficultés que le réalisme rencontre à « individuer » les êtres.

INDIVIDUANT, ANTE adj. (ain-di-vi-du-an, an-te — rad. *individuer*). Philos. scolast. Se dit du principe qui individualise, qui caractérise l'individu : *Principe* INDIVIDUANT.

INDIVIDUATION s. f. (ain-di-vi-du-a-si-on — rad. *individuer*). Philos. Acte par lequel l'Être absolu et illimité a créé des êtres limités et individuels.

— **Encycl.** V. INDIVIDUALITÉ.

INDIVIDUEL, ELLE adj. (ain-di-vi-du-èl, è-le — rad. *individu*). Qui est de l'individu, qui appartient à l'individu; qui convient ou appartient à une seule personne : *Qualités* INDIVIDUELLES. *Opinion* INDIVIDUELLE. *La première base de toute liberté, c'est la garantie* INDIVIDUELLE. (Mme de Staël.)

INDIVIDUELLEMENT adv. (ain-di-vi-du-è-le-man — rad. *individuel*). D'une manière individuelle, isolément, à part, comme individu : *Voter* INDIVIDUELLEMENT. *Tout ce qui est se compose de choses ou d'êtres* INDIVIDUELLEMENT *distincts*. (Lamenn.)

INDIVIDUER v. a. outr. (ain-di-vi-du-é — rad. *individu*). Déterminer, caractériser comme individu.

INDIVIS, ISE adj. (ain-di-vi, i-ze — lat. *indivisus;* du préf. *in*, et de *divisus*, divisé). Jurispr. Qui n'est point divisé, point partagé, qui est possédé par plusieurs : *Biens* INDIVIS. *Succession* INDIVISE. ‖ Qui possède une propriété indivise : *Propriétaires* INDIVIS. *Héritiers* INDIVIS.

— Loc. adv. *Par indivis*, Sans être divisé, dans l'indivision : *Posséder un héritage* PAR INDIVIS.

— **Encycl.** V. INDIVISION.

INDIVISÉ, ÉE adj. (ain-di-vi-zé — du préf. *in*, et de *divisé*). Qui n'est point divisé : *Les éléments sont des corps divisibles, mais* INDIVISÉS. (Volt.)

INDIVISÉMENT adv. (ain-di-vi-zé-man — rad. *indivisé*). Par indivis : *Succession possédée* INDIVISÉMENT.

INDIVISIBILITÉ s. f. (ain-di-vi-si-bi-li-té — rad. *indivisible*). Caractère, nature de ce qui est indivisible : *L'*INDIVISIBILITÉ *d'un atome. L'*INDIVISIBILITÉ *d'une hypothèque.*

— Fig. Caractère de ce qui ne peut être séparé, distingué en parties : *L'*INDIVISIBILITÉ *de l'Etat, du pouvoir.*

— **Encycl.** Jurispr. Nous avons à examiner l'*indivisibilité* : 1° des obligations; 2° de l'état des personnes; 3° de l'aveu; 4° du droit de rétention, de l'hypothèque, des servitudes réelles.

— I. *Indivisibilité des obligations.* Les obligations sont divisibles, sauf dans les trois cas suivants : 1° Lorsque l'obligation a pour objet une chose qui, dans la livraison, ou un fait qui, dans l'exécution, n'est pas susceptible de division, soit matérielle soit intellectuelle (art. 1217 du code civil). Telle est par exemple la servitude de passage. 2° Lorsque, bien que la chose ou le fait qui en est l'objet soit divisible par sa nature, le rapport sous lequel elle est considérée dans l'obligation ne la rend pas susceptible d'exécution partielle (art. 1218). Tel est le cas où plusieurs architectes s'obligeraient, moyennant une somme déterminée, à construire une maison. 3° Lorsqu'il résulte, soit de la nature de l'engagement, soit de la chose qui en fait l'objet, soit de la fin qu'on s'est proposée dans le contrat, que l'intention des contractants a été que la dette ne pût s'acquitter autrement (art. 1221). Tel est le cas où une personne se serait engagée à prêter une somme dans un délai déterminé; si elle meurt dans le courant de ce délai, laissant plusieurs héritiers, il faut que tous les héritiers fournissent leur part de la somme, et non un ou deux, car on ne serait pas mis en possession de l'argent emprunté. Ces trois cas d'*indivisibilité* sont appelés : le premier, *indivisibilité contractu aut natura*, le second, *obligatione tantum;* le troisieme, *solutione tantum.* Voyons maintenant quels sont les effets de l'obligation indivisible, d'abord à l'égard des débiteurs, puis à l'égard des créanciers. D'après le code, chacun de ceux qui ont contracté conjointement une dette indivisible en est tenu pour le total, encore que l'obligation n'ait pas été contractée solidairement. Il en est de même à l'égard des héritiers de celui qui a contracté une pareille obligation; néanmoins, l'héritier du débiteur assigné pour la totalité de l'obligation peut demander un délai pour mettre en cause ses cohéritiers, à moins que la dette ne soit de nature à ne pouvoir être acquittée que par l'héritier assigné, qui peut alors être condamné seul, sauf son recours en indemnité contre ses cohéritiers. Chaque héritier du créancier a le droit de réclamer la totalité de la chose au débiteur, puisque, la dette étant indivisible, il ne peut en réclamer une partie. Mais il ne doit pas aller plus loin et il n'a le droit ni d'opérer une novation, ni de recevoir le prix, au lieu de la chose, ni de faire remise de la dette.

L'*indivisibilité* et la solidarité produisent des effets communs. Elles ne se confondent pourtant pas, et c'est ce qui explique ces expressions de l'article 1219 : la solidarité stipulée ne donne point à l'obligation le caractère d'*indivisibilité*.

— II. *Indivisibilité de l'état des personnes.* L'état des personnes n'est indivisible qu'autant qu'on le considère d'une manière abstraite; il ne l'est pas en ce qui concerne les conséquences légales qui s'y trouvent attachées. Proudhon, Toullier ont admis qu'en matière de contestation ou de réclamation d'état les jugements rendus avec la personne qui a le principal intérêt à la contestation ont l'autorité de la chose jugée à l'égard de la famille tout entière; mais Merlin a réfuté cette doctrine en faisant remarquer qu'on ne peut ici invoquer l'*indivisibilité* de l'état; car l'état n'est indivisible qu'au point de vue abstrait et non dans ses conséquences.

— III. *Indivisibilité de l'aveu.* L'aveu est indivisible lorsqu'il est qualifié, c'est-à-dire lorsque la reconnaissance d'un fait allégué par une partie n'a lieu que sous certaines modifications qui altèrent l'essence ou la nature juridique de ce fait. La partie qui l'invoque ne peut retenir ce qui est à son avantage et rejeter ce qui lui est contraire. L'*indivisibilité* de l'aveu est fondée sur la nature même des choses; c'est ainsi que le demandeur en nullité d'un billet pour défaut de cause, étant tenu de prouver l'absence de cause, ne peut se prévaloir de la déclaration du créancier qui avoue que la cause énoncée dans le billet n'est pas valable, mais qui assigne, en même temps, une autre cause licite à sa créance. L'aveu complexe, c'est-à-dire, celui dont l'auteur, tout en reconnaissant le fait allégué par l'autre partie, articule un nouveau fait qui aurait pour résultat de créer à son profit une exception, est également indivisible quand la déclaration accessoire qu'il renferme a pour effet de restreindre ou d'éteindre les conséquences juridiques qui en résultent. Ainsi, lorsqu'une personne, assignée en payement d'une dette, en avoue l'existence, mais allègue en même temps qu'elle en a soldé le montant, son aveu est indivisible. Au contraire, lorsque la déclaration accessoire que renferme un aveu complexe porte sur un fait à tous égards distinct du fait principal, dont il ne suppose pas nécessairement l'existence, rien ne s'oppose à la division d'un pareil aveu. Ajoutons que celui qui se prévaut d'un aveu indivisible est toujours admis à combattre les déclarations accessoires qui en font partie, à l'aide d'une présomption légale ou d'une preuve contraire.

— IV. *Indivisibilité du droit de rétention, de l'hypothèque, des servitudes réelles.* Le droit de rétention, par lequel le créancier nanti d'un gage peut retenir l'objet qui lui a été remis en nantissement jusqu'au payement intégral de sa créance, est indivisible, en ce sens qu'il affecte chaque parcelle des objets donnés en nantissement à la totalité de la dette, et la totalité de la chose engagée à chaque fraction de la dette. L'hypothèque est indivisible, en ce sens que la totalité de l'immeuble grevé garantit chaque partie de la créance, et que la totalité de la créance se trouve garantie par chaque partie de cet immeuble. De ce caractère d'*indivisibilité* découlent les conséquences suivantes :

1° L'héritier détenteur des immeubles hypothéqués ou de l'un d'eux peut être poursuivi pour le tout sur ces immeubles; 2° le débiteur qui a acquitté une partie de la dette ne peut, quand il s'agit d'une hypothèque spéciale, en demander la restriction; 3° le créancier dont l'hypothèque s'étend à plusieurs immeubles est en droit de choisir celui de ces immeubles sur le prix duquel il entend être colloqué pour le prix de sa créance. Les servitudes réelles présentent un caractère d'*indivisibilité* absolue, puisqu'on ne peut en comprendre la divisibilité même en quotes-parts idéales. Elles sont dues à chaque partie de l'héritage dominant, et affectent également chaque partie de l'héritage servant; il suit de là qu'en cas de partage de l'héritage dominant les copropriétaires sont tous autorisés à exercer la servitude, sans néanmoins que la condition de l'héritage servant puisse être aggravée. Il en résulte encore que l'interruption de prescription opérée par l'un d'eux, ou la suspension établie en faveur de l'un d'eux, profite à tous les autres.

INDIVISIBLE adj. (ain-di-vi-zi-ble — du pref. *in*, et de *divisible*). Qui ne peut être divisé : *L'atome est de la matière* INDIVISIBLE.

— Fig. Qui ne peut être séparé, distingué en parties : *L'hypothèque est, de sa nature*, INDIVISIBLE. (Acad.) *Les essences des choses sont* INDIVISIBLES. (Desc.)

— Hist. *République indivisible*, Titre donné à la première république française, pour écarter de la constitution toute idée fédéraliste : *La* RÉPUBLIQUE INDIVISIBLE *de Robespierre est la pierre angulaire du despotisme.* (Proudh.)

— Jurispr. *Obligation indivisible*, Obligation à laquelle chacun des obligés est tenu pour le tout.

— Substantiv. Franc-maçonn. *Les indivisibles écossais*, Nom d'une loge de francs-maçons.

— s. m. Ce qui est indivisible : *Le moi se définit l'*INDIVISIBLE. (Mesnard.)

INDIVISIBLEMENT adv. (ain-di-vi-zi-ble-man — rad. *indivisible*). D'une manière indivisible : *L'idée de la gloire est* INDIVISIBLEMENT *liée avec celle d'une grande difficulté vaincue.* (Raynal.)

INDIVISION s. f. (ain-di-vi-zi-on — du préf. *in*, et de *division*). Jurispr. Etat d'une chose indivise : *Nul ne peut être contraint à demeurer dans l'*INDIVISION. (Code civil.) *L'*INDIVISION *du pouvoir mène au despotisme.* (Cormen.) *La réunion ou* INDIVISION *des pouvoirs est le caractère de la royauté.* (Proudh.)

— **Encycl.** Jurispr. D'après l'article 815 du code civil, nul ne peut être contraint de rester dans l'*indivision*, et le partage peut toujours être provoqué, nonobstant prohibition et conventions contraires. Lorsque l'*indivision* se prolonge contre le gré d'un des propriétaires par indivis, elle entrave le droit de propriété, elle devient une source de difficultés et de procès, parce que chacun des propriétaires ne peut jouir de sa part avec le même avantage, ne peut la vendre ou en disposer d'une manière quelconque. De plus, lorsque les parties ne peuvent s'accorder pour un partage amiable, ou si, parmi elles, il se trouve des incapables, le partage devant être fait en justice, il y a lieu à l'action de partage. Et le partage peut être provoqué dans le cas même où, par exemple, il y aurait eu entre des héritiers une convention, une transaction sur le mode de jouissance, cet acte eût-il été exécuté sans aucune réclamation pendant plus de trente ans. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'un vestibule de maison ou autre bâtiment, d'une porte d'entrée, d'une allée ou chemin servant à plusieurs maisons ou autres héritages, que, dans un partage, les parties ont laissé en commun, pour le service de leurs fonds respectifs, l'*indivision* forcée résulte de la nature des choses. La loi autorise les parties à suspendre le partage de la propriété indivise, pendant un temps limité; cette convention ne peut être obligatoire au delà de cinq ans; mais elle peut être renouvelée, soit après les cinq ans expirés, soit avant leur expiration; mais, dans tous les cas, les parties ne pourront point, contre le gré de l'une d'elles, rester plus de cinq ans dans l'*indivision*. Il est bien entendu que, lorsque le partage peut être provoqué, la licitation peut toujours l'être également, car elle aussi fait cesser l'*indivision*.

Chacun des propriétaires par indivis a le droit de jouir de la chose commune, suivant l'usage auquel elle est destinée; mais l'un d'eux ne pourrait se permettre des actes qui entraîneraient des inconvénients ou un préjudice pour les autres; ainsi, un cohéritier ou un copropriétaire ne pourrait, pendant l'*indivision*, grever d'une servitude la chose indivise. A moins de stipulations contraires, l'administration d'une propriété commune appartient à chacun des copropriétaires. Mais l'un des copropriétaires ne pourrait, sans le consentement des autres, apporter aucun changement à la chose indivise, à moins cependant que ce changement ne fût nécessaire à sa conservation; auquel cas aucun des copropriétaires n'a le droit de s'y opposer; ils peuvent même être tous contraints de faire les dépenses nécessaires pour la conservation de la chose.

Lorsque plusieurs communes possèdent des biens ou des droits par indivis, leur intérêt commun peut, lorsque l'une d'elles en fait la demande, être confié à l'administration et à la garde d'une commission spéciale dans le sein de laquelle le préfet nomme un syndic. Les communes peuvent, dans tous les cas, user des droits de l'article 815, qui autorise les propriétaires à faire cesser l'*indivision*. L'autorité judiciaire est seule compétente pour statuer sur le différend lorsqu'une commune se prétend propriétaire, par indivis avec une autre commune, d'un terrain que cette dernière a partagé entre ses habitants, et la juridiction administrative ne doit connaître que de la division et de la distribution des parts.

— *Des effets de l'indivision.* Le possesseur par indivis a des droits sur l'universalité et même sur chaque partie, sur chaque molécule de la chose, *totum in toto* et *totum in qualibet parte*. Ainsi : 1° La part indivise d'un cohéritier dans les immeubles d'une succession ne peut être mise en vente par ses créanciers personnels avant le partage ou la licitation qu'ils peuvent provoquer ou dans lesquels ils peuvent intervenir. 2° Si la propriété en faveur de laquelle est établie la servitude appartient par indivis à plusieurs propriétaires, la jouissance de l'un empêche la prescription à l'égard de tous (code civil, art. 709). 3° Tant que l'*indivision* dure, la prescription ne saurait courir au profit de l'un des propriétaires contre un autre au sujet de la chose commune, car le détenteur de la chose est toujours censé posséder pour autrui en même temps que pour soi (code civil, art. 2,231).

IN-DIX-HUIT adj. (ain-di-zuitt). Se dit du format des livres dans lequel la feuille est pliée en dix-huit feuillets, et donne trente-six pages : *Format* IN-DIX-HUIT. *Volume* IN-DIX-HUIT. *Edition* IN-DIX-HUIT.

— s. m. Volume ou format in-dix-huit : *Un bel* IN-DIX-HUIT. *L'*IN-DIX-HUIT *est un format très-usuel.*

— Rem. On écrit souvent in-18.

INDJÉ-BOUROUN, cap de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, sandjak de Castamouni, dans la mer Noire, à 25 kilom. N.-O. de Sinope. Les côtes, garnies de roches, ne peuvent offrir de refuge même aux plus petites barques.

INDJEDJI, ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, sur la rive droite du Kara-Sou, à 45 kilom. N.-O. de Constantinople. Mosquées, bains, sources minérales.

INDJÉ-KARASOU, l'*Haliacmon* des anciens, fleuve de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, formé de la réunion du Venetico et de la Nazilitza. Il coule au S.-E., puis au N.-E., et se jette dans le golfe de Salonique après un cours de 250 kilom.

INDO-ARABE adj. (ain-do-a-ra-be). Géogr. Qui appartient à l'Inde et à l'Arabie : *Populations* INDO-ARABES.

— Substantiv. Habitant des contrées indo-arabes : *Les* INDO-ARABES.

INDO-CHINE V. INDE TRANSGANGÉTIQUE.

INDO-CHINOIS, OISE adj. (ain-do-chi-noi, oi-ze). Géogr. Qui appartient à l'Indo-Chine : *Frontière* INDO-CHINOISE. *Dans les traditions* INDO-CHINOISES, *le dieu du jour triomphe d'un épouvantable géant à tête hérissée de serpents.*

— Substantiv. Habitant de l'Indo-Chine.

INDOCILE adj. (ain-do-si-le — du préf. *in*, et de *docile*). Qui n'est pas docile, qui est difficile à gouverner : *Le père a la faculté de requérir des mesures de correction pour un enfant* INDOCILE. (Lepelletier de la Sarthe.) *Les animaux sont moins* INDOCILES *que l'homme aux leçons de l'expérience.* (Mme de Staël.)

INDOCILEMENT adv. (ain-do-si-le-man — rad. *indocile*). Avec indocilité : *Se conduire* INDOCILEMENT.

INDOCILITÉ s. f. (ain-do-si-li-té — du préf. *in*, et de *docilité*). Caractère de celui qui est indocile : *L'oisiveté et l'*INDOCILITÉ *sont les deux défauts les plus dangereux, et dont on guérit le moins, quand on les a contractés.* (J.-J. Rouss.) *L'*INDOCILITÉ *suppose de la résolution dans l'esprit, mais de la résolution fort mal employée.* (Théry).

INDOCTE adj. (ain-do-kte — du préf. *in*, et de *docte*). Ignorant; qui n'est point lettré, érudit, savant :

> Ce n'est pas pour toi que j'écris,
> *Indocte* et stupide vulgaire.
>
> DESMARETS.

INDO-EUROPÉEN, ÉENNE adj. (ain-do-eu-ro-pé-ain, é-è-ne). Linguist. Se dit des langues parlées dans diverses contrées, depuis l'Inde jusqu'à l'Europe inclusivement, et auxquelles les philologues attribuent aujourd'hui une origine commune.

— **Encycl.** *Langues indo-européennes.* De tous les groupes établis par la linguistique, le plus important est sans contredit celui qui forme la chaîne du Gange au Tage et même au delà. Les uns, par un mesquin sentiment de vanité nationale, le nomment *indo-germanique*, et veulent absolument que cette désignation soit préférable à toutes les autres, bien qu'elle n'embrasse ni les dialectes romans, ni les idiomes slaves et celtiques. D'autres l'appellent *indo-européen*, quoiqu'il y ait en Europe des Basques, des Finnois, des Madgyars et des Sémitiques, dont les divers parlers sont de souches différentes, et que dans l'Inde on trouve plus d'un idiome étranger à la famille; d'autres enfin, d'après Humboldt, préfèrent la dénomination de groupe sanscritique, qui n'est pas juste cependant, car la langue sanscrite n'est que la sœur aînée, et non la mère des langues de la famille. Une désignation qui répondrait certainement à toutes les exigences serait celle de *langues aryennes*, car, bien qu'au début des temps historiques la grande famille dont il s'agit d'étudier les idiomes nous apparaisse déjà divisée en nations distinctes, dispersées au loin, et portant des noms qui diffèrent presque tous les uns des autres, il est à croire cependant que ces peuples, alors qu'ils ne formaient encore qu'une seule race homogène, ont dû se donner un nom commun, ce qui est le symbole de toute nationalité vivante. Et c'est précisément à cette hypothèse que se rapporte la dénomination de famille aryenne. Il ne sera pas inutile peut-être d'entrer à ce sujet dans quelques détails, d'autant plus que ce nom a d'incontestables droits à une valeur historique.

On sait en effet que le nom d'Aryas est celui des deux peuples orientaux les plus anciens de la famille, et dont les langues, le sanscrit et le zend, sont de toutes les plus rapprochées de la source primitive. La branche iranienne ou persane l'a répandu au loin dans les vastes régions qu'elle a occupées plus tard; la branche indienne l'a porté avec elle dans sa nouvelle patrie, où il figure dès les temps les plus anciens, comme le titre distinctif et glorieux de la race dans sa pureté.

Ce nom se retrouve dans le nom ancien de la Perse, *Iran*, d'*Ayriana*, synonyme d'*Arya*, et dans un grand nombre de noms propres d'hommes ou de pays; mais, à mesure que l'on avance dans l'Europe, les vestiges de ce mot s'effacent davantage, sans cependant disparaître entièrement. Certains savants en effet ont cru le retrouver au terme même des migrations aryennes vers l'Occident, dans le nom de l'Irlande. Ce fait, que le nom des Aryas, le plus ancien sans contredit des branches orientales de la famille, se retrouve chez le peuple qui en forme la limite extrême à l'Occident, est une forte raison de croire que ce nom a été celui de la race dans son unité primitive. Ces considérations semblent justifier suffisamment la préférence du nom d'aryenne pour désigner la grande famille appelée jusqu'à présent *indo-européenne*.

L'étude de cette vaste famille des langues a conduit à la diviser en un certain nombre de rameaux distincts, qui tous ont leurs caractères spéciaux et leur importance relative, mais dont la valeur diffère naturellement au point de vue comparatif, suivant qu'ils sont plus ou moins rapprochés de la source première. On peut dire, d'une manière générale, que leur degré de valeur est déterminé par l'ordre chronologique de leurs monuments écrits, qui nous donnent pour chaque époque la mesure des altérations de diverse nature, amenées par l'effet du temps et du développement particulier des idiomes. Toutefois, la destinée des langues dépend d'influences si variées que la règle ci-dessus ne saurait être absolue. Si les représentants les plus anciens du type primitif, tels que le sanscrit, le zend, le grec et le latin, doivent être placés sans contredit au premier rang, cela n'empêche pas que les idiomes germaniques, celtiques et slaves ne puissent avoir conservé quelquefois des éléments primitifs et des mots radicaux qui ont disparu partout ailleurs. Bien plus, le lithuanien, que nous ne connaissons guère que sous sa forme actuelle, surpasse infiniment, par la pureté de son organisme et de son lexique, le persan moderne et les autres dialectes iraniens, qui se sont altérés de très-bonne heure par l'effet des nombreuses révolutions politiques et religieuses dont l'Iran a été le théâtre.

Voici du reste, d'après M. Max Müller, le tableau généalogique de toute la famille des langues aryennes :

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE DES LANGUES ARYENNES

Langues vivantes.	*Langues mortes.*		*Branches.*	*Classes.*
	DIVISION MÉRIDIONALE.			
Dialecte de l'Inde	Prakrit et pali. Sanscrit moderne. Sanscrit védique			Indienne.
— des Tsiganes				
— de la Perse	Parsi. Pehlvi. Inscriptions cunéiformes. Zend.			
— de l'Afghanistan				
— du Kurdistan				Iranienne.
— de l'Arménie	Ancien arménien			
— des Ossètes				
	DIVISION SEPTENTRIONALE			
— du pays de Galles				
— de la Bretagne française			Kymrique.	
»	Cornique.			Celtique.
— de l'Ecosse				
— de l'Irlande			Gadhélique	
— de l'île de Man				
— du Portugal				
— de l'Espagne				
— de la Provence	Langue d'oc		Osque.	
— de la France	Langue d'oïl	*Lingua vulgaris*	Latin	Italique.
— de l'Italie			Ombrien.	
— de la Valachie				
— des Grisons				
— de l'Albanie				Illyrienne.
— de la Grèce	Langue commune	Dorien-éolien. Attique-ionien.		Hellénique.
— de la Lithuanie				
»	Ancien prussien.		Lette.	
— de la Courlande et de la Livonie.				
— de la Bulgarie	Slave ecclésiastique			
— de la Russie (Grande Russie, Petite Russie, Russie Blanche)			Slave du sud-est.	Windique.
— de l'Illyrie (le slovène, le croate, le serbe)				
— de la Pologne				
— de la Bohême (le slovaque)	Ancien bohémien.		Slave de l'ouest.	
— de la Lusace	Polabe.			
— de l'Allemagne	Moyen haut allemand, ancien haut allemand		Du haut allemand.	
»	Gothique.			
— de l'Angleterre	Anglo-saxon			
— de la Hollande	Ancien hollandais.		Du bas allemand.	Teutonique.
— de la Frise	Ancien frison.			
— de l'Allemagne septentrionale	Ancien saxon.			
— du Danemark				
— de la Suède	Ancien norrois		Scandinave.	
— de la Norvége				
— de l'Islande				

Tel est le rapide inventaire du classement que la linguistique a déjà fait du groupe *indo-européen*, après avoir dû ruiner plus d'un système.

Le caractère distinctif de toutes ces langues, par opposition à celui des langues des autres grandes familles humaines, c'est ce que de Humboldt appelle *flexionssinn* (sens de flexion), c'est-à-dire cette haute faculté linguistique qui tend à marquer dans un mot, sans en briser l'unité, non-seulement le sens propre, individuel, mais le rapport à une classe, à une catégorie. Ce n'est pas que chacune des langues qui se parlent sur la terre ne cherche, à sa manière, à réaliser, à symboliser ce besoin qu'a notre esprit de toujours ramener à un genre, à une catégorie, l'objet qu'il examine. Mais nulle part on ne trouve une flexion aussi nettement déterminée que dans la famille *indo-européenne*. Elle satisfait le mieux aux exigences simultanées du mot et de la phrase, de la partie et de l'ensemble. A une racine qui marque un objet individuel, elle sait attacher intimement un élément qui signifie l'espace; ce n'est pas une simple juxtaposition mécanique, extérieure, superficielle, comme on en trouve dans les langues océaniennes. C'est essentiellement une combinaison organique intime, une pénétration mutuelle des deux éléments, qui se coordonnent pour former une unité lexicale vivante, symbolisée par l'accent unique de chaque mot. On dirait que ceux qui parlent ces langues, si finement nuancées, savent que, dans le *moi* comme dans le *non-moi*, toute idée générale s'aperçoit par une individualité, et que toute individualité, à son tour, ne se comprend que par son rapport avec l'espèce. Cette puissance de transformer une expression en suffixe, de faire qu'un mot ne serve plus, dans sa fusion avec un autre, qu'à en indiquer les appartenances et dépendances, Humboldt y voit le plus bel exemple linguistique de l'esprit dominant la matière, du sens transformant le son. V., pour de plus amples détails sur la flexion dans les langues *indo-européennes*, le mot DÉCLINAISON.

Les mots, ces images de la pensée, sont à la fois simples et progressifs comme elle. Issus d'un petit nombre d'éléments, dont l'origine remonte à celle du genre humain, ils n'ont cessé de se reproduire et de se multiplier sous mille formes, mais toujours d'après des lois constantes, de siècle en siècle et de climat en climat. Agrandie par le développement de l'intelligence humaine, et diversifiée par les influences physiques, la langue, une dans son essence, s'est nuancée à l'infini en passant des familles aux tribus, des tribus aux peuplades, des peuplades aux nations, à mesure que la descendance humaine se dispersait en se propageant sur la terre. Dans le grand système *indo-européen* qui se déploie, comme un vaste réseau, des monts Himalaya au cap Nord, et des bouches du Gange à celles du Tage, nous ne voyons régner qu'un seul vocabulaire, commun aux six familles de peuples qui le composent. Homogènes, comme toutes les langues du globe, dans leurs premiers éléments phonétiques, les idiomes *indo-européens* le sont encore dans les syllabes radicales qui en résultent, et qui, sauf les modifications légères que produisent dans les lettres de même classe les gradations de force ou de faiblesse, d'aspiration ou de nasalité, se correspondent pour le sens et le son dans toute l'étendue du système. Ces syllabes, dont chacune est le type d'une idée, ont pu suffire, dans l'origine, pour exprimer cette idée simple dans ses relations indispensables, et l'objet, la qualité, l'action se sont trouvés renfermés dans un même mot. Mais bientôt la multiplicité des besoins nécessita de nouvelles combinaisons, et les racines, d'abord distinguées par l'accent, puis modifiées, puis agglomérées, ont fini par être réunies entre elles d'après l'usage spécial de chaque peuple, qui, imposant à un certain nombre de syllabes un sens qualificatif et invariable, en a fait des auxiliaires pour tous les autres, qu'elles nuancent et déterminent dans le discours. C'est ainsi que des racines élémentaires se sont formées tous les mots du langage, soit par finales, c'est-à-dire par l'adjonction d'une voyelle ou d'une assonance, soit par terminaison, c'est-à-dire par l'addition d'une syllabe caractéristique, soit enfin par composition ou réunion de plusieurs racines.

On voit ainsi jaillir de chaque foyer d'idées les verbes, les noms, les particules, comme autant de rayons fécondants; le domaine de la parole s'agrandit et se peuple, et des myriades de mots enfantent d'autres myriades.

Ainsi qu'on l'a déjà dit, et comme l'établit savamment M. Pictet, le résultat le plus certain des études poursuivies jusqu'à présent sur la famille des langues aryennes, c'est que toutes descendent d'un type commun dont elles ont conservé la forte empreinte malgré des altérations de diverses natures, et, par conséquent, d'une langue primitive réelle, vivante, achevée en elle-même, et qui a servi d'organe commun à un peuple entier. Ce n'est pas là une simple hypothèse imaginée en vue d'expliquer les rapports qui les relient entre elles; c'est une conclusion qui s'impose irrésistiblement et qui a toute la valeur du fait le mieux constaté. Quand on voit un aussi grand nombre de langues d'une structure si caractérisée converger par tous les détails de leur organisme vers un centre commun où chaque fait spécial trouve sa raison d'être, il devient impossible d'admettre que ce centre n'ait eu qu'une existence purement idéale, et que cet accord merveilleux ne résulte que d'une impulsion instinctive propre à une certaine race d'hommes.

Un écrivain d'un grand talent et d'une érudition solide, l'illustre M. Renan, a cherché à établir qu'il faut, en linguistique, comprendre les dialectes de la même manière que l'on entend en histoire naturelle les espèces constituées, c'est-à-dire comme un fait actuel et désormais permanent, sans rechercher si les diversités présentes existaient ou non à l'origine. Il ne faut point, suivant lui, placer l'unité au début. L'idiome des premiers âges aurait été un langage illimité, capricieux, indéfini, produit d'une liberté sans contrôle, et, au lieu de faire précéder les dialectes par une langue unique et compacte, il faudrait dire au contraire que cette unité n'est résultée que de l'extinction successive des variétés dialectiques. Nous n'avons point à rechercher jusqu'à quel point cette manière de voir s'applique à l'histoire des langues sémitiques, qui paraît l'avoir suggérée à son auteur, mais il semble impossible à plusieurs savants de l'adopter pour celle des idiomes aryens, à moins de fermer les yeux à l'évidence.

Nous pouvons d'ailleurs invoquer ici, contre l'opinion de M. Renan, une autorité imposante, celle de Jac. Grimm, le grand philologue. Voici comment il s'exprime dans son histoire de la langue allemande :

« Tous les dialectes se développent dans un ordre progressif, et plus on remonte vers l'origine des langues, plus leur nombre diminue et plus leurs différences s'effacent. S'il n'en était pas ainsi, la formation des dialectes et la pluralité des langues resteraient inexplicables. Toute diversité est sortie graduellement d'une unité primitive. Les dialectes allemands se rapportent tous à une ancienne langue germanique commune, et celle-ci à son tour, à côté du lithuanien, du slave, du grec et du latin, n'était qu'un des dialectes d'un idiome primitif plus ancien encore. »

En ce qui concerne la famille aryenne, nous croyons donc qu'aucun fait ne peut être mieux démontré que celui d'une langue primitive, parfaitement une et compacte, dont les divers idiomes aryens ne sont à beaucoup d'égards que des dégénérescences. Quant à savoir comment cette langue mère est arrivée elle-même à se former, c'est une question que nous n'aborderons pas, bien que nous l'estimions très-susceptible d'une investigation rationnelle.

Ce serait sans doute une entreprise vaine que de vouloir reconstruire de toutes pièces cet antique langage des Aryens par la comparaison des formes plus ou moins altérées qui en sont sorties, mais on peut du moins en toute sûreté en esquisser à grands traits le tableau général. C'était une langue très-riche en racines verbales monosyllabiques, d'où elle faisait surgir, à l'aide de suffixes, une abondance de dérivés de toute espèce. Son système phonique était simple et harmonieux. Par la distinction des trois genres, elle donne une sorte de vie symbolique à tous les objets de la nature inanimée. Au moyen de ses trois nombres et des sept cas de sa déclinaison, elle exprimait avec précision les rapports grammaticaux. La structure de son verbe était surtout d'une admirable perfection. Des désinences pronominales pour les trois personnes et les trois nombres, ainsi que des flexions variées, en combinaison avec l'augment, la réduplication et les changements de la voyelle radicale, permettaient de distinguer jusqu'aux plus fines nuances des temps et des modes. Si l'on ajoute à cela une grande facilité à former des composés de toute espèce, on reconnaîtra que cette langue réunissait à un haut degré des qualités dont nulle part ailleurs on ne retrouve l'ensemble aussi complet.

Les idiomes dérivés de la souche primitive ont conservé ces qualités, mais dans des proportions diverses. Le sanscrit, le zend et le grec en ont sauvé la meilleure partie; les autres en ont perdu plus ou moins et remplacent quelquefois par des procédés nouveaux ce que le temps et l'oubli leur ont enlevé. C'est à l'histoire spéciale de chaque langue qu'il appartient de faire son bilan sous ce rapport, et de comparer son état actuel avec la richesse des anciens temps.

Une question d'un grand intérêt est celle des affinités plus ou moins intimes qui relient entre eux les divers membres de cette vaste famille. Ainsi, on reconnaît au premier coup d'œil que les deux idiomes orientaux, le sanscrit et le zend, forment un groupe à part, le plus rapproché, sans contredit, du groupe primitif. Parmi les langues européennes, c'est le grec qui s'y rattache de plus près; le latin, et surtout le celtique, s'en éloignent davantage, tandis que le germanique et le lithuano-slave s'en rapprochent de nouveau à beaucoup d'égards, sans y revenir cependant au même degré que le grec. On a tenté de partir de là pour tirer quelques inductions sur l'ordre chronologique des migrations des peuples aryens; mais il faut bien avouer que cette voie présente encore beaucoup d'incertitude, et c'est ce que prouve déjà la divergence des solutions proposées.

On est bien d'accord à reconnaître que le sanscrit et le zend doivent être restés unis entre eux plus longtemps que les autres idiomes anciens, ce qui résulte, soit de leurs affinités plus intimes, soit des traditions mythiques communes aux Indiens et aux Iraniens; mais pour les peuples européens, il existe deux systèmes opposés. Suivant Bopp, les Lithuano-Slaves se seraient séparés du centre commun plus tard que tous les autres; suivant Schleicher, au contraire, ils auraient été avec les Germains, et à l'exception des Celtes, les premiers à se détacher de la souche primitive. Le principe sur lequel Bopp s'appuie, c'est que plus les langues s'éloignent de leur type originel, plus il a fallu de temps pour les modifier. Ce principe, assez rationnel en lui-même, est toutefois d'une application difficile. Il faudrait bien s'entendre d'abord sur l'importance relative des caractères qui déterminent le plus ou le moins d'affinité des langues entre elles. Il est certain, par exemple, que le gothique se rapproche plus du sanscrit que du grec, et cela pourrait bien compenser un degré moindre d'affinité quant aux formes grammaticales. Il faudrait ensuite, et surtout, tenir grand compte de l'âge relatif des langues comparées. Nous ne connaissons le gothique qu'à partir du IVe siècle de notre ère, le slave que depuis le XIe siècle, le lithuanien que bien plus récemment encore. Si nous possédions de ces langues des textes contemporains d'Homère, elles se montreraient peut-être plus rapprochées de l'idiome primitif que le grec le plus ancien. Il serait donc dangereux de tirer de leur état actuel des conclusions trop absolues.

Ce qui semble fournir une base d'appréciation plus sûre, c'est la position géographique des peuples, telle qu'elle a été déterminée par leurs anciennes migrations. Il y a là un fait analogue à celui des stratifications en géologie, qui permettent de reconnaître avec précision leur âge relatif. C'est en combinant ces données géographiques avec celles de la philologie que l'on peut le mieux espérer une solution approchée du problème. Il importe surtout de fixer son attention sur les affinités qui se révèlent de groupe à groupe entre les langues de la famille, en accord manifeste avec la position géographique des peuples, car rien n'est plus propre à jeter quelque jour sur les points de départ de leurs migrations respectives, et, par suite, sur le centre commun de leurs premiers mouvements. Il est peu probable, en effet, que la dispersion des tribus aryennes ait été soudaine et se soit accomplie d'un seul coup, à moins de supposer quelque révolution violente de la nature dans leur pays natal. Les émigrations lointaines auront été précédées par une extension graduelle, dans le cours de laquelle se sont formés peu à peu des dialectes distincts, mais toujours en contact les uns avec les autres, et d'autant plus analogues qu'ils étaient plus voisins entre eux. Ainsi, le peuple aryen, divisé en tribus, aura déjà porté en lui-même les germes de la filiation des idiomes sortis plus tard de son sein, et chacune de nos langues européennes aura commencé à se développer dans sa direction propre, alors qu'elle se trouvait encore en communication immédiate avec ses sœurs de l'Occident et de l'Orient.

Ce qui est certain, dans l'état actuel des choses, c'est que l'on remarque, entre les peuples de la famille aryenne, comme une chaîne continue de rapports linguistiques spéciaux, qui court, pour ainsi dire, parallèlement à celle de leurs positions géographiques. Quelques-uns de ces rapports, il est vrai, s'expliquent par des transmissions et des influences de voisinage, et se reconnaissent avec assez de sûreté; mais il en est d'autres que l'on ne saurait attribuer à cette cause et qui remontent évidemment à une époque beaucoup plus ancienne. Ainsi, en partant du point extrême à l'Orient, c'est-à-dire du zend et du sanscrit, pour faire le tour du grand domaine des langues aryennes par le midi, et revenir ensuite par le nord, on trouve en premier lieu le grec, qui se lie de très-près aux deux idiomes orientaux par les formes si riches de sa conjugaison, par l'augment et la réduplication, et surtout par le système de l'accentuation, qui reproduit presque identiquement celui du sanscrit védique. Les rapports intimes du grec et du latin, dont on a fait le groupe aryo-pélasgique, sont suffisamment connus et assez prononcés pour avoir fait croire faussement que le second dérivait du premier. Plus loin, les langues celtiques touchent au latin, non-seulement par un grand nombre de termes communs, qui ne proviennent pas tous d'emprunts directs, mais par certaines particularités grammaticales très-caractéristiques, comme la formation du futur au moyen de l'auxiliaire *bhû* ajouté à la racine, et la désinence en *r* des verbes passifs et déponents, ainsi que de l'impersonnel. Des deux dialectes celtiques, le kymrique se rapproche de nouveau plus sensiblement des langues germaniques, et celles-ci, à leur tour, se rattachent aux idiomes lithuano-slaves par plusieurs affinités primordiales. Enfin, ces derniers nous ramènent aux langues iraniennes par des analogies phoniques et autres qui leur sont propres.

Nous devons nous en tenir à ces indications générales, suffisantes pour ceux qui connaissent la grammaire comparée des langues aryennes, mais qu'il faudrait un livre entier pour justifier. Cette esquisse ne s'applique, bien entendu, qu'à l'ensemble des faits; car, à côté de cet enchaînement continu de rapports qui forme comme un grand cercle, il y en a d'autres qui relient directement au centre commun les divers points de la circonférence. Tel idiome, par exemple, qui a plus perdu que tel autre en fait de formes grammaticales, rachète ce désavantage par la conservation de racines verbales ou de termes de divers genres, qui ont disparu dans les langues plus favorisées. Ce cas se présentera plus d'une fois à ceux qui se livreront à l'étude de la grammaire comparée. On est toujours surpris quand on rencontre inopinément un mot sanscrit transporté à l'autre extrémité du monde aryen, en Irlande, par exemple, sans avoir laissé ailleurs aucune trace intermédiaire. Ce fait, qui rappelle celui des cailloux roulés de la géologie, est un de ceux qui donnent la preuve d'une durée plus ou moins prolongée de l'unité primitive du peuple des Aryas, même après leur première division en tribus et en dialectes.

Si l'on fait abstraction de la grande extension ultérieure des Indiens vers le sud, ainsi que de celle des Aryo-Persans sur toute la surface de l'Iran, on pourra représenter graphiquement assez bien les résultats énoncés ci-dessus au moyen d'une ellipse allongée, dont l'un des foyers figurera le point de départ de la race aryenne.

Cette ellipse reproduirait assez bien les positions géographiques des peuples de la famille aryenne ou *indo-européenne*, et, en les ramenant respectivement au centre oriental, on se fera une idée assez juste, probablement, de leur distribution primitive dans le berceau commun, ainsi que des directions de leurs premiers mouvements.

Que l'on se figure maintenant, par hypothèse, qu'un petit cercle tracé autour du foyer de l'ellipse représente la Bactriane, et on reconnaîtra qu'aucun autre point géographique ne répond aussi bien aux inductions fournies par les faits linguistiques et traditionnels. Si l'on fait rentrer les essaims dans la ruche d'où ils sont sortis, on verra que les Iraniens ont dû occuper la portion nord-est qui avoisine la Sogdiane vers le Belourtagh, et que, dès lors, poussés par le surcroît de population, ils n'ont pu s'étendre d'abord que dans la direction de l'Est, jusqu'aux hautes vallées des montagnes, d'où ils sont redescendus plus tard pour peupler l'Iran. A côté d'eux, au sud-est, probablement dans les fertiles régions du Badakchan, se trouvaient les Aryo-Indiens, appuyés aux versants de l'Hindoukouch, qu'il leur a fallu traverser ou tourner pour arriver dans le Caboulistan et pénétrer de là dans l'Inde du Nord. Cette position resserrée au fond de la Bactriane, et fermée par les hautes chaînes du côté où l'émigration aurait dû s'effectuer naturellement, expliquerait fort bien pourquoi ces deux tribus sont restées plus longtemps que les autres en contact dans leurs demeures premières. Au sud-ouest et vers les sources de l'Artamis et du Bactrus, nous placerions les Aryo-Pélasges (les Grecs et les Latins), qui se seront avancés de là dans la direction de Hérat, pour continuer leur migration vers l'Asie Mineure et l'Hellespont, par le Khoraçan et le Mazenderan. La tribu qui devait former le grand peuple des Celtes aura occupé la région de l'ouest du côté de la Morgiane. Parfaitement libre de ses mouvements à l'Occident, elle aura sans doute obéi à la pression exercée du centre par une population devenue trop dense. Les Celtes se seront d'abord étendus vers Merw et l'Hyrcanie, puis, contournant au sud la mer Caspienne, ils auront fait une halte dans les pays fertiles de l'Ibérie et de l'Albanie dont les noms mêmes, avec quelques autres encore, semblent être restés comme une trace de leur établissement temporaire. Plus tard, poussés en avant sans doute par des colonies iraniennes, par les Géorgiens descendus des montagnes de l'Arménie, et par des tribus venues du Nord, ils auront franchi les défilés du Caucase, contourné la mer Noire au nord, gagné le Danube et remonté son cours pour pénétrer au centre de l'Europe, et ne s'arrêter définitivement qu'aux limites extrêmes de notre Occident. Cette longue migration ne se sera pas accomplie tout d'une haleine, et sur cette route lointaine, bien des noms de pays, de fleuves et de peuplades, d'ailleurs peu connues, témoignent des établissements fondés par les Celtes et envahis plus tard, en tout ou en partie, par le flot germanique qui succéda.

Pour en revenir à la Bactriane, il ne nous reste plus qu'à placer le long du cours de l'Oxus, qui formait la limite au Nord, les tribus aryo-germaniques et aryo-slaves, s'étendant vers le Sud au cœur du pays dans les fertiles vallées des affluents du grand fleuve, en contact par conséquent dans trois directions avec les autres tribus. De bonne heure sans doute ces deux races fécondes auront traversé l'Oxus pour s'étendre à l'aise dans les vastes régions de la Scythie, et y demeurer pendant bien des siècles peut-être, avant de se diriger vers l'Europe, où les a poussées graduellement l'invasion des peuples tartares. Ce dernier mouvement doit avoir commencé bien avant notre ère, en partant probablement des régions situées entre le Ta-

naïs, le Tyros et l'Ister, jusqu'au delà de l'Hæmus; car au temps d'Alexandre la masse des peuples germaniques s'était avancée déjà de la mer Noire jusqu'au Rhin et à la Baltique. Les Lithuano-Slaves, répandus plus loin au nord et à l'est, sont venus ensuite et, trouvant l'Europe déjà occupée en grande partie, se sont arrêtés dans les régions du nord-est.

Telles sont les hypothèses de Pictet au sujet des causes qui ont déterminé la situation géographique des langues de la famille, et il semble en vérité qu'aucune autre ne rend aussi bien compte de tous les faits qui se rattachent aux migrations aryennes; soit que l'on cherche le point de départ plus au nord ou plus au midi, plus à l'est ou à l'ouest, on tombe dans des difficultés ou des contradictions dès qu'il s'agit de se faire une idée claire des premiers mouvements de cette grande race. Cette hypothèse s'accorde d'ailleurs essentiellement avec les conjectures de Schlegel et de Lassen qui placent les origines aryennes quelque part entre les hautes chaînes de l'Asie centrale et la mer Caspienne; mais elle a l'avantage d'une plus grande précision. »

En parlant, ainsi que nous venons de le faire, des divers peuples aryens comme déjà distincts entre eux avant leur sortie de la Bactriane, nous n'entendons rien préjuger sur la nature et le degré des différences qui pouvaient avoir commencé à se dessiner. Il est certain que la considération topographique du pays, divisé en plusieurs bassins par les affluents de l'Oxus, devait favoriser le fractionnement en tribus et en dialectes. Ptolémée n'énumère pas moins de treize peuplades distinctes qui habitaient la Bactriane, et au VII^e siècle, d'après le pèlerin bouddhique Hiouen Thsang, le royaume de *Thou-ho-lo* (Toukhâro), qui la comprenait, était divisé en vingt-sept petits États. La question de savoir si, à un moment, la langue aryenne primitive a été une et compacte dans toute l'étendue du pays ne peut se résoudre que par des inductions conjecturales. Tout dépend ici du degré d'unité et de centralisation qu'avaient atteint les Aryas, par une culture sociale et des croyances religieuses communes, peut-être aussi déjà par une poésie traditionnelle nationale. Disons-le toutefois, bien des faits semblent indiquer que cet état d'unité a préexisté à la séparation.

En résumé, par le tableau généalogique que nous avons mis devant les yeux du lecteur, on voit qu'il est possible de diviser la famille aryenne tout entière en deux grandes branches: celle du Sud, qui comprend les rameaux indien et iranien, et celle du Nord ou Nord-Ouest, qui comprend tous les autres. Le sanscrit et le zend ont en commun certains mots et certaines formes grammaticales qui n'existent dans aucune des autres langues de cette famille; nous pouvons donc en conclure avec certitude que les ancêtres des poëtes védiques et ceux des adorateurs de *Ahurô Mozdâo* (Oromuzd) ne se sont pas séparés immédiatement après avoir quitté le berceau primitif de toute la race aryenne; car il faut bien nettement comprendre que la classification généalogique de ces langues, telle qu'elle est établie dans le tableau ci-dessus, a un sens historique. « Aussi sûrement, dit Max Müller, que les six langues romanes nous reportent à l'idiome des bergers italiens qui s'établirent sur les sept collines de Rome, l'étude comparée de toutes les langues aryennes nous fait remonter à une époque plus primitive du langage, alors que les premiers pères des Indiens, des Persans, des Grecs, des Romains, des Slaves, des Celtes et des Allemands habitaient ensemble dans les mêmes enclos et sous le même toit. Il y eut un moment où sur le grand nombre de vocables possibles pour signifier : père, mère, frère, sœur, chien, vache, ciel et terre, les noms que nous trouvons dans toutes les langues aryennes furent formés et l'emportèrent dans cette lutte pour arriver à la vie, qui n'existe pas moins dans le domaine du langage que dans le règne végétal et le règne animal. Jetez les yeux sur le tableau comparatif du verbe auxiliaire *AS*, être, dans les diverses langues aryennes. Le choix de *AS*, entre toutes les racines qui auraient aussi bien pu exprimer l'idée de l'existence, et l'addition à cette racine d'une série de désinences personnelles qui étaient toutes originairement des pronoms personnels, ont été des actes individuels, ou, si vous le voulez, des faits historiques. Ils se sont accomplis au jour, à une certaine date et en un certain lieu, et puisque nous trouvons ces mêmes formes chez tous les membres de cette famille, il s'ensuit qu'avant que les ancêtres des Indiens et des Perses, des Romains, des Celtes, des Teutons et des Slaves eussent fait leur première étape vers les rivages de l'Europe, il existait un petit clan d'Aryas établis probablement sur le plus haut plateau de l'Asie centrale, et parlant un langage qui n'était encore ni le sanscrit, ni le grec, ni l'allemand, mais qui contenait les germes de tous ces dialectes. Ces Aryas étaient agriculteurs et étaient déjà parvenus à un certain degré de civilisation; ils avaient reconnu les liens du sang, et consacré les liens du mariage; et ils invoquaient l'Être suprême sous le même nom que l'on entend encore aujourd'hui dans les temples de Bénarès et dans les églises chrétiennes. »

C'est de nos jours seulement que la philologie *indo-européenne* s'est constituée a l'état de véritable science. Il a fallu des siècles pour arriver à découvrir que nos langues européennes ne sont point étrangères l'une à l'autre, mais qu'elles sont au contraire de la même famille, et il y a cent ans à peine, nul n'eût osé soupçonner leur communauté d'origine. La découverte d'une langue perdue au fond du vieil Orient, celle de l'ancien idiome des Indous, a enfin éclairé ce difficile problème et tranché ce nœud gordien. Grâce à cette découverte, nous pouvons aujourd'hui, nous autres, fils des barbares, en remontrer à Platon et à Cicéron sur le mécanisme du grec et du latin.

L'affinité du sanscrit et de nos langues de l'Occident est si évidente, elle s'étend à un si grand nombre de mots et à tant de formes grammaticales, qu'elle avait attiré l'attention des premiers hommes instruits qui entreprirent l'étude de la littérature indienne. L'idée d'une parenté reliant les idiomes de l'Europe à l'antique idiome de l'Inde devait nécessairement se présenter à l'esprit d'un observateur érudit et attentif. On attribue d'ordinaire à William Jones l'honneur d'avoir le premier mis en lumière ce fait remarquable, qui est devenu l'axiome fondamental de la philologie *indo-européenne*. Mais, vingt ans avant Jones et avant l'institut de Calcutta, c'est-à-dire il y a environ un siècle, l'Académie des inscriptions et belles-lettres avait été saisie de la question. C'est là un fait que M. Michel Bréal a établi d'une façon indiscutable. Voici ce que rapporte à ce sujet le savant professeur :

L'abbé Barthélemy s'était adressé, en 1763, à un jésuite français, le P. Cœurdoux, depuis longtemps établi à Pondichéry, pour lui demander une grammaire et un dictionnaire de la langue sanscrite. Il le priait en même temps de lui donner divers renseignements sur l'histoire et la littérature de l'Inde. En répondant, en 1767, au savant helléniste, le P. Cœurdoux joignit à sa lettre une sorte de mémoire intitulé : *Question proposée à M. l'abbé Barthélemy et aux autres membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.* Cette question est conçue ainsi : « D'où vient que dans la langue sanscroutane il se trouve un grand nombre de mots qui lui sont communs avec le latin et le grec, et surtout avec le latin? » A l'appui de son assertion, le P. Cœurdoux donnait quatre listes de mots et de formes grammaticales. Il remarque que l'augment syllabique, le duel, l'a privatif se trouvent en sanscrit comme en grec.

Pour justifier quelques-uns de ses rapprochements, il donne des indications sur la prononciation des lettres indiennes : ainsi, *aham* ne ressemble pas, à première vue, à *ego;* mais il fait observer que le *h* sanscrit est une lettre gutturale ayant un son analogue à celui du *g*. Le *c* de *catur* répond au *q* de *quatuor*. Résolvant enfin lui-même la question qu'il posait à l'Académie, il réfute par d'excellentes raisons toutes les explications qu'on pourrait avancer en se fondant sur des relations de commerce ou sur des communications scientifiques, et il conclut à la parenté originaire des Indous, des Grecs et des Latins. Dans une lettre subséquente, il ajoute qu'il a trouvé d'autres identités entre le sanscrit, l'allemand et le slavon.

Nul doute, remarque M. Michel Bréal, que si l'Académie eût possédé alors un philologue éminent comme Fréret, cette communication ne fût pas restée stérile. Malheureusement, l'abbé Barthélemy s'en remit sur Anquetil-Duperron du soin de répondre au missionnaire. Le traducteur du *Zend-Avesta* poussait jusqu'à la passion le goût des recherches historiques; mais il n'avait aucun penchant pour les spéculations purement grammaticales, et les rapprochements d'idiome à idiome, comme ceux que proposait le P. Cœurdoux, lui inspiraient une invincible défiance. Persuadé que les analogies signalées étaient chimériques ou provenaient du contact des Grecs, il laissa tomber ce sujet de discussion pour entretenir son correspondant des questions qui l'intéressaient davantage. Le peu d'empressement qu'il mit à publier les lettres du missionnaire les empêcha d'avoir sur d'autres l'effet qu'elles n'avaient pas produit sur lui-même. Lues devant l'Académie en 1768, elles ne furent imprimées qu'en 1808, après la mort d'Anquetil-Duperron, à la suite d'un de ses *Mémoires*. Dans l'intervalle, les études sanscrites avaient été constituées, et la question soumise par le P. Cœurdoux à l'Académie des inscriptions posée par d'autres devant le public. En 1786, William Jones, dans un de ses discours à la Société de Calcutta, posa de la façon la plus expresse le principe de la parenté des langues *indo-européennes*. Dès le début, il présenta le sanscrit comme la langue sœur, et non comme la langue mère des idiomes de l'Europe. Presque en même temps que W. Jones, un missionnaire, allemand d'origine, qui avait longtemps séjourné dans l'Inde, le P. Paulin de Saint-Barthélemy, publiait à Rome des traités où il démontrait, par des exemples nombreux et généralement bien choisis, l'affinité du sanscrit, du zend, du latin et de l'allemand. La même idée se retrouve enfin dans le livre de Frédéric Schlegel sur la *Langue et la sagesse des Hindous*, où elle sert de support à une vaste construction historique. Malgré de nombreuses erreurs, on peut dire que ce travail ouvrait dignement, par l'élévation et la noblesse des sentiments, l'ère des études sanscrites en Europe. Il eut surtout un grand mérite, celui de pressentir l'importance de ces recherches et d'y appeler sans retard l'effort de la science et de la critique.

Cependant, si l'on avait fait jusque-là des rapprochements entre les divers idiomes *indo-européens*, personne ne s'était encore avisé que ces comparaisons pouvaient fournir les matériaux d'une histoire des langues ainsi mises en parallèle. On donnait bien les preuves de la parenté du sanscrit et des idiomes de l'Europe; mais, ce point une fois démontré, on semblait croire que le grammairien était au bout de sa tâche et qu'il devait céder la parole à l'historien et à l'ethnologiste. M. Bopp, le véritable fondateur des études *indo-européennes*, eut une pensée tout autre. La communauté d'origine du sanscrit et des langues européennes lui servit de point de départ et non de conclusion; il observa les modifications éprouvées par ces langues, identiques à leur origine, et montra l'action des lois qui ont fait prendre à des idiomes sortis du même berceau des formes aussi diverses que le sanscrit, le grec, le latin, le gothique et le persan. A la différence de ses devanciers, Bopp ne quitte pas le terrain de la grammaire; mais il nous apprend qu'à côté de l'histoire proprement dite il y a une histoire des langues qui peut être étudiée pour elle-même et qui porte avec elle ses enseignements et sa philosophie. C'est pour avoir eu cette idée féconde, qu'on chercherait vainement dans les livres de ses prédécesseurs, que la philologie comparative a reconnu dans M. Bopp, et non dans William Jones ou dans Frédéric Schlegel, son premier maître et son fondateur.

M. Bopp a commencé en 1833 la publication de sa *Grammaire comparée*. L'impression produite par cet ouvrage fut grande : tous les esprits sérieux furent frappés du développement des recherches, de la simplicité des vues principales, de la nouveauté et de l'importance des résultats. Eugène Bournouf, qui rendit compte du premier fascicule dans le *Journal des savants*, dit que ce livre resterait, « sous la forme que lui avait donnée l'auteur, comme l'ouvrage qui renferme la solution la plus complète du problème que soulève l'étude comparée des nombreux idiomes appartenant à la famille indo-germanique. »

Les ouvrages de linguistique, qui commencèrent vers le même temps à se multiplier en Allemagne, firent encore ressortir l'importance du livre de Bopp, qu'ils complétaient ou continuaient par certains côtés. Il faut au moins nommer ici M. Pott, le savant auteur des *Recherches étymologiques*, qui, dans l'*Encyclopédie allemande* d'Ersch et Gruber, a publié sur les langues *indo-européennes* une étude approfondie, ne contenant pas moins de 112 pages in-quarto, à deux colonnes, et M. Benfey, qui poussa de front les études de grammaire comparée et les études sanscrites. Pendant que se publiait la *Grammaire comparée* de Bopp, paraissait aussi le grand ouvrage où Guillaume de Humboldt montrait, avec une finesse et une profondeur singulières, quels enseignements on pouvait tirer, pour l'analyse de l'esprit humain, de l'examen historique et comparatif des langues. Le mouvement philologique, qui depuis ne s'est plus ralenti, se manifestait avec éclat; mais, parmi cette variété de travaux, le livre de Bopp était comme l'ouvrage central auquel la plupart de ces écrits se référaient, ou qu'ils supposaient implicitement.

Une fois la *Grammaire comparée* conduite à bonne fin, M. Bopp ne borna point là ses travaux philologiques. Un excellent mémoire de M. Pictet sur les langues celtiques (*De l'affinité des langues celtiques*) venait alors d'être couronné par l'Institut de France. M. Bopp, partant de cet écrit, qui s'inspirait directement de sa méthode, et s'aidant en outre des livres de Mac Curtin et d'O'Reilly, essaya sur le rameau celtique l'étude qu'il avait faite sur les autres branches *indo-européennes*. Cependant le celtique occupe peu de place dans la seconde édition de la *Grammaire comparée*; l'auteur reconnut sans doute que les matériaux dont il disposait étaient trop rares et la lumière renvoyée sur le reste de la famille trop faible et trop incertaine. Il ne paraît pas avoir eu l'idée de dépouiller le grand ouvrage de M. Zeuss (*Grammatica celtica*, Leipzig, 1853), qui, grâce à des moyens d'information dont avaient manqué ses prédécesseurs, a fondé enfin l'étude comparative des langues celtiques sur une base large et solide.

Un mémoire de M. Bœhtlingk sur l'accentuation en sanscrit fournit à M. Bopp l'occasion de porter ses recherches sur un point encore inexploré de la philologie comparative. Il rapprocha de l'accent indien le système de l'accentuation grecque, et montra avec quelle merveilleuse fidélité certaines particularités de l'intonation se sont conservées dans la déclinaison et la conjugaison de l'une et de l'autre langue. Il borna d'ailleurs ses observations au sanscrit et au grec, les analogies faisant défaut ou les renseignements étant trop rares pour les autres idiomes de la famille. L'histoire complète de l'accent tonique dans les langues *indo-européennes* demeure encore, à l'heure qu'il est, une tâche réservée pour l'avenir.

Les différentes branches de la philologie *indo-européenne* grandirent rapidement, grâce surtout aux progrès de l'épigraphie grecque et latine, et à la publication des textes védiques. Les travaux de M. Ahrens montrerent combien la science pouvait encore récolter dans le champ des idiomes classiques, en ne se bornant pas aux formes de la langue littéraire, mais en dépouillant les dialectes et en interrogeant les inscriptions, ces fidèles témoins des variations de la langue hellénique. M. Bœckh ne cessa d'accroître son grand recueil et de fournir à la *Grammaire comparative* un riche butin qui est loin d'être épuisé. Les beaux travaux de M. G. Curtius sur la langue grecque offrent des vues aussi neuves qu'approfondies, et nous montrent la méthode comparative s'aidant de tous les secours que lui fournissent l'épigraphie et la connaissance des dialectes. Nous citerons en particulier ses *Principes de l'étymologie grecque*, son *Traité sur la formation des temps et des modes en grec et en latin* et son excellente *Grammaire grecque*, avec le volume d'éclaircissements qui l'accompagne. Des publications analogues à celles d'Ahrens et de Bœckh se firent également sur les inscriptions de l'Italie, et les travaux de M. Corssen, précédés des recherches de MM. Mommsen, Aufrecht et Kirchhoff, jettent un jour immense sur la structure de l'ancien latin. L'histoire de la langue allemande et de ses nombreux dialectes, commencée avec tant de succès par les frères Grimm, a donné naissance à une quantité de publications qu'il serait impossible d'énumérer ici. En même temps, MM. Schleicher et Miklosich soumettaient les dialectes lithuaniens et slaves à une étude rigoureuse et approfondie.

Les idiomes asiatiques ne furent pas oubliés dans cette grande enquête. La langue des Védas, plus archaïque, plus riche en formes grammaticales, plus voisine du grec et du latin que le sanscrit de l'épopée, devint mieux connue de jour en jour, et Bopp eut la satifaction de voir réellement conservées dans ces antiques documents des formes qu'il avait autrefois restituées par conjecture, en s'appuyant sur le zend ou sur les langues classiques. L'explication des livres sacrés des Perses, laissée malheureusement interrompue par Eugène Burnouf, trouva dans M. Spiegel un infatigable continuateur, pendant que l'ancien perse, c'est-à-dire le dialecte des inscriptions, s'enrichissait par la découverte inespérée du monument de Bisoutoun.

Une si grande abondance de matériaux devait donner la plus vive activité aux travaux de grammaire comparée. A partir de 1852, un excellent recueil, devenu bientôt trop étroit, servit d'organe à ces études et inaugura l'ère des recherches de détail. Nous voulons parler de la *Revue de philologie comparée*, dirigée d'abord par MM. Aufrecht et Kuhn, puis par M. Kuhn seul. On y trouve, sur les sujets les plus divers, mais surtout sur la phonétique, des travaux admirables de science et de critique, et signés des noms de MM. Pott, Benfey, Ahrens, Kuhn, Max Müller, Aufrecht, Weber, G. Curtius, Corssen, Schleicher, Léo Mayer, Pictet.

Depuis 1856, il se publie, en outre, un recueil dirigé par MM. Kuhn et Schleicher, qui s'occupe plus spécialement des langues celtiques et slaves. Avant ces deux journaux, M. Hœfer avait fait paraître le *Journal pour la science du langage* (Berlin, 1845-1853). Au journal de Benfey, *Orient et Occident* (Gœttingue, 1862-1865), il faut encore joindre celui de MM. Lazarus et Steinthal, la *Revue pour la psychologie des nations et la science du langage* (Berlin, 1860-1865), qui cherche à mettre en lumière le côté philosophique de l'étude des langues.

Entouré de ces secours, auxquels il a pu joindre les belles et pénétrantes études de M. Adolphe Regnier sur la *Grammaire védique*, et les premiers volumes du *Grand dictionnaire sanscrit*, encore inachevé, publié par l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, sous la direction de MM. Bœhtlingk et Roth, mais consultant par-dessus tout ses propres observations, M. Bopp commença, en 1857, la publication de la seconde édition de sa *Grammaire comparée*. Elle porte à chaque page la marque du continuel travail d'amendement et de correction que l'auteur n'a jamais cessé de faire subir à ses idées. Elle contient peu de paragraphes qui n'aient été remaniés ou augmentés. En même temps, il y fit entrer la substance de ses plus récents écrits, en sorte qu'on peut regarder cet ouvrage comme la synthèse de ses travaux sur la philologie *indo-européenne*. M. Michel Bréal a commencé, en 1866, la traduction française de cette seconde édition, et il en a fait précéder le premier volume d'une savante introduction à laquelle nous empruntons, pour une large part, ces indications sur les travaux de la philologie moderne.

M. Schleicher a aussi publié, en 1861, un *Compendium* de la grammaire comparée des langues *indo-européennes* qui se recommande par l'excellente disposition des idées et la nouveauté d'une partie des observations. De son côté, M. Léo Meyer fait paraître une *Grammaire comparée du grec et du latin*, que distinguent l'abondance des exemples et la hardiesse souvent heureuse des rapprochements.

Ainsi qu'on le voit facilement par ce court résumé historique, peu de recherches ont pris un accroissement aussi rapide. Créée il y a un

demi-siècle, la philologie *indo-européenne* est enseignée aujourd'hui dans tous les pays de l'Europe; elle a ses chaires, ses livres, ses journaux, ses sociétés spéciales; elle a introduit des idées nouvelles sur l'origine et le développement des idiomes, modifié profondément l'ethnographie et l'histoire, transformé les études mythologiques et éclairé d'un jour inattendu le passé de l'humanité. Un savant génevois, M. Pictet, a admirablement profité de ces découvertes pour éclairer d'un jour inconnu jusqu'alors les origines *indo-européennes* et reconstituer pour ainsi dire l'histoire primitive de notre race, en s'appuyant sur les données fournies par l'histoire des langues. Les revues allemandes continuent chaque jour cette tâche de paléontologie linguistique, et, chaque jour, elles apportent de nouvelles lumières sur ces importants problèmes.

Indo-européennes (LES ORIGINES) ou les **Aryas primitifs**, essai de paléontologie linguistique, par Adolphe Pictet (1859-1863, 2 vol. gr. in-8°). Dans cet ouvrage, que nous avons très-souvent consulté pour y chercher l'origine et le sens primitif des mots, M. Ad. Pictet étudie les Aryas primitifs, c'est-à-dire le peuple d'où sont issues les principales variétés de la famille indo-européenne. M. Pictet a cherché à relever l'édifice détruit de sa civilisation. La méthode adoptée par lui est irréprochable; il n'y a point d'histoire pour ces temps reculés, mais la langue parlée par un peuple peut être à elle seule toute une histoire, et M. Pictet reconstitue, autant que faire se peut, cette langue dans laquelle on n'a rien écrit. Comparant les termes possédés en commun par les langues aryennes, il les ramène à leur forme première et retrouve ainsi leur signification réelle; car, dans les langues primitives, les mots sont les images immédiates des choses mêmes qu'ils expriment par un son caractéristique et non pas seulement par un son arbitraire.

Même là où l'interprétation étymologique fait défaut, le seul fait de la concordance des termes témoigne de l'ancienne possession de la chose qu'ils désignaient, et cette possession, même dans bien des cas, peut initier à quelque détail du genre de vie, des coutumes, des idées de l'antique race aryenne. « Il en est de ceci, dit M. Pictet, exactement comme de la paléontologie, quand, à l'aide d'ossements fossiles, elle parvient non-seulement à reconstruire un animal, mais à nous mettre au fait de ses habitudes, de sa manière de se mouvoir, de se nourrir, etc.; car les mots durent autant que les os, et de même qu'une dent renferme implicitement une partie de l'histoire d'un animal, un mot isolé peut mettre sur la voie de toute la série d'idées qui s'y rattachaient lors de sa formation. »

Cette méthode a procuré à M. Pictet des ressources inépuisables. « Son ouvrage, dit M. Barthelémy Saint-Hilaire, est comme un vaste dictionnaire où tous les mots sont classés par ordre de matière, dans des cadres qui doivent embrasser la vie matérielle et morale d'un peuple entier. Ainsi le premier livre traite du berceau des Aryas et recherche les lieux qu'ils occupaient avant la dispersion; le second traite de la nature, et de toutes les productions de ses trois règnes, dans les climats habités par ce peuple primitif; le troisième expose sa civilisation matérielle; le quatrième décrit l'état social, résultat et achèvement de tout le reste; enfin le dernier traite de la vie morale, intellectuelle et religieuse avec tout le cortége des opinions, des croyances et des superstitions. Les renseignements les plus détaillés et parfois les plus minutieux sur ces divers objets résultent des mots qui les expriment dans tous les idiomes de la famille; presque à chaque page nous reconstruisons en partie la langue des Aryas, d'après M. Pictet, et avec la langue tout ce que l'on peut conjecturer de la vie du peuple qui la parlait. » On ne pourrait affirmer que nous connaissions dès à présent ce peuple autant que nous le souhaiterions; sa physionomie, esquissée à grands traits, peut paraître encore trop peu arrêtée, mais c'est une entreprise digne d'éloges que d'avoir essayé de la restituer. M. Adolphe Pictet a bien mérité de l'histoire et de la philologie en abordant cette question qui eût pu décourager des esprits moins fermes et moins laborieux. Des travaux subséquents pourront venir compléter les siens; mais c'est un grand honneur d'avoir ouvert la route, en supposant même que d'autres puissent s'y avancer plus loin, grâce à celui qui les aura précédés.

INDO-GERMANIQUE adj. (ain-do-jèr-ma-ni-ke). Géogr. Qui appartient aux diverses contrées comprises entre l'Inde et la Germanie, y compris ces deux pays, ou aux peuples qui habitent ou ont habité ces contrées : *La race franke, issue du rameau* INDO-GERMANIQUE, *a conquis évidemment la plus grande partie de la Gaule.* (Gér. de Nerv.)

— Linguist. *Langues indo-germaniques*, Nom donné aux langues indo-européennes par les philologues qui n'avaient pas assigné la même origine aux langues celtiques.

INDO-HELLÉNIQUE adj. (ain-do-èl-lé-ni-ke). Linguist. Qui appartient à l'Inde et à la Grèce : *Langues* INDO-HELLÉNIQUES.

INDOL s. m. (ain-dol — rad. *indigo*). Chim. Nom donné au corps encore inconnu d'où dérivent l'indigo bleu et ses composés.

— **Encycl.** L'*indol* n'est pas connu, mais on en connaît des dérivés de substitution au nombre desquels on doit placer l'isatine, l'acide isatique et l'indigo bleu lui-même. Les recherches qui ont fait connaître ces dérivés ont jeté un très-grand jour sur la série de l'indigo. Nous en donnerons ici le résumé. Elles sont dues à MM. Baeyer et Knop.

— PRODUITS DE RÉDUCTION DE L'ISATINE ET DE SES DÉRIVÉS. L'isatine $C^8H^5AzO^2$ est susceptible de fixer de l'hydrogène et de donner ainsi naissance à deux nouveaux corps qui répondent aux formules $C^8H^7AzO^2$ et C^8H^7AzO. Si l'on rapproche de ces deux corps l'acide isatique $C^8H^7AzO^3$, on trouve entre eux trois les mêmes rapports qu'entre le phénol, l'acide oxyphénique et l'acide pyrogallique.

C^6H^6O	$C^6H^6O^2$	$C^6H^6O^3$
Phénol.	Acide oxyphénique.	Acide pyrogallique.
C^8H^7AzO	$C^8H^7AzO^2$	$C^8H^7AzO^3$
Oxindol.	Dioxindol.	Trioxindol (acide isatique).

On peut donc les considérer tous trois comme dérivant d'un groupe C^8H^7Az auquel on a donné le nom d'*indol* par la substitution de 1, 2 ou 3 oxhydryles (OH) à l'hydrogène.

C^8H^7Az = *indol.*

$C^8H^6(OH)Az$ = *hydroxindol.*

$C^8H^5(OH)^2Az$ = *dihydroxindol* (acide hydrindique).

$C^8H^4(OH)^3Az$ = *trihydroxindol* (acide isatique).

Les propriétés de ces trois corps autorisent ces rapprochements. Il resterait donc à savoir quelle est la constitution de l'*indol*. Si l'on songe que les trois hydroxindols fournissent de l'aniline lorsqu'on les chauffe avec de la potasse, et que l'acide isatique fournit de l'acide picrique sous l'influence de l'acide azotique, on est conduit à admettre que l'*indol* renferme le noyau C^6 de la benzine, et que l'azote est attaché à ce noyau. Après avoir discuté les hypothèses que l'on peut faire sur les rapports du septième et du huitième atome de carbone avec le groupe benzique, les auteurs arrivent à conclure que les deux atomes de carbone latéraux sont unis entre eux, et que l'un est, en même temps, directement uni au groupe benzique, tandis que l'autre est uni à l'azote. La formule suivante représenterait, d'après cette vue, la constitution de l'*indol*, qui constituerait une chaîne fermée :

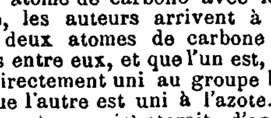

Quant à la position des oxhydryles, MM. Baeyer et Knop les expriment par les formules suivantes :

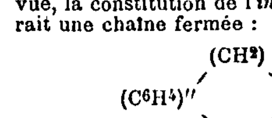

hydroxindol (ou *oxindol* simplement).

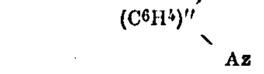

dihydroxindol ou *dioxindol* (acide hydrindique).

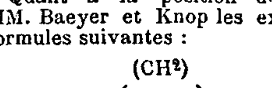

isatine.

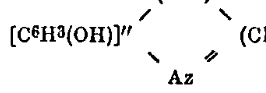

acide isatique.

A ces corps il faut joindre l'indigo, qui répond probablement à la formule

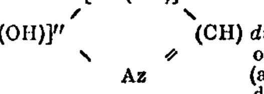

— *Dioxindol* (*acide hydrindique*). L'isatine, c'est-à-dire l'anhydride du trioxindol, se transforme facilement en isatyde lorsqu'on la réduit dans une liqueur acide. L'amalgame de sodium transforme l'isatyde en dioxindol, et celui-ci peut de nouveau, en s'oxydant, fournir l'isatyde et l'isatine. L'isatyde peut donc être considérée comme une espèce d'alloxantine, comme un corps intermédiaire entre l'isatine et le dioxindol. Comme l'hydrogène naissant au sein d'une solution alcaline transforme le trioxindol en dioxindol, il n'est pas besoin de préparer d'abord l'isatyde pour convertir ensuite ce corps en dioxindol; on peut opérer directement sur l'isatine, au moyen de l'amalgame de sodium; la seule précaution à prendre consiste à éviter que la température ne s'élève; quand le liquide a pris une teinte jaune foncée, on peut considérer la réaction comme terminée. En concentrant alors la liqueur et en la laissant refroidir, on voit le sel de soude du dioxindol se déposer en cristaux. Ces cristaux sont dissous dans l'eau acidulée par de l'acide chlorhydrique et précipités par le chlorure de baryum. Le sel barytique lavé est abandonné, dans un flacon bien bouché, avec de l'acide sulfurique. Il se forme du sulfate de baryte et de gros cristaux brunâtres de dioxindol qu'on sépare du sulfate de baryte par lévigation. En filtrant l'eau mère et la concentrant dans le vide, on obtient une nouvelle quantité de ces cristaux, mais il faut absolument éviter l'accès de l'air pendant la filtration et l'évaporation.

Le dioxindol cristallise en aiguilles groupées et se dépose de ses solutions moyennement concentrées en prismes rhomboïdaux droits. En le faisant cristalliser dans l'alcool, on l'obtient en cristaux d'un blanc éclatant, inaltérables à l'air, solubles dans 12 parties d'eau froide, dans 6 parties d'eau bouillante, dans 15 parties d'alcool absolu froid, et dans 10 parties d'alcool bouillant. A 130°, ce corps commence à se décomposer; à 188°, il fond en un liquide violet; à 195°, il laisse dégager de l'aniline. Sa composition répond à la formule $C^8H^7AzO^2$. La solution aqueuse du dioxindol, incolore d'abord, se colore à l'air en absorbant de l'oxygène; elle devient d'abord rose, ensuite plus foncée. Chauffée au contact de l'air, elle se colore en rouge; le résidu de l'évaporation renferme de l'isatine et des produits de condensation.

Le dioxindol donne, avec les acides chlorhydrique et sulfurique, des composés cristallisables répondant à la formule $C^8H^7AzO^2HCl$ et $C^8H^7AzO^2H^2SO^4 + H^2O$. L'acide azotique l'attaque vivement. Lorsqu'on chauffe à 60°, la combinaison argentique de l'argent est réduite, et il se sépare des gouttes d'aldéhyde benzoïque.

Le dioxindol, renfermant deux oxhydryles, peut subir la substitution de 2 équivalents de métal à 2 atomes d'hydrogène; toutefois, excepté pour un sel de plomb, ces combinaisons métalliques ne renferment en fait qu'un seul équivalent de métal. L'auteur a décrit les composés *monosodique*, *monobarytique*, *monocuivrique*, *mono* et peut-être aussi *diargentique* et *diplombique*.

Dans le dioxindol, 1 ou 2 atomes d'hydrogène peuvent être remplacés par du chlore ou du brome. Lorsqu'on dirige un courant de chlore dans une solution saturée à froid de dioxindol, il se sépare du dioxindol monochloré $C^8H^6ClAzO^2$ en petites aiguilles jaunes, moins solubles que le dioxindol dans l'alcool et dans l'eau. Si le courant de chlore est continué, il finit par se déposer des paillettes verdâtres de dichlorodioxindol

$$C^8H^5Cl^2AzO^2.$$

Le brome, en réagissant sur une solution aqueuse saturée de dioxindol, en sépare des paillettes orangées de dioxindol bibromé, tandis que l'eau mère, filtrée et concentrée, abandonne de gros cristaux de dioxindol monobromé. Le dioxindol monobromé se dissout assez facilement dans l'alcool et dans l'eau. Il cristallise en belles aiguilles d'un jaune pâle. A 130°, il se colore en violet; il fond à 165° en un liquide violet. M. Baeyer pense que les dérivés chlorés du dioxindol sont identiques avec les acides β-chlorisatique et β-bichlorisatique de M. Erdmann.

—*Nitrosodioxindol* $C^8H^6(AzO)AzO^2$. L'acide azotique réagit plus facilement sur le dioxindol que sur l'isatine, et il donne naissance à plusieurs produits de dédoublement. L'acide azoteux agit aussi sur le dioxindol, si celui-ci est en solution alcoolique. Si l'action se prolonge longtemps, il se forme ainsi du benzoate d'éthyle; mais si l'action est moins prolongée, le produit qui prend naissance est le nitrosodioxindol. Voici comment on prépare ce corps :

On sature 10 parties d'alcool absolu au moyen de l'acide azoteux, et l'on y verse la solution alcoolique concentrée de 1 partie de dioxindol. On ajoute ensuite 5 parties de carbonate de potasse pulvérisé en suspension dans l'alcool absolu, et l'on agite le mélange jusqu'à ce qu'il ait pris une teinte rouge, et que sa température se soit un peu élevée. Après le refroidissement, on filtre et on lave la masse insoluble avec de l'alcool absolu. Cette masse est un composé potassique de nitrosodioxindol, d'où l'on précipite le nitrosodioxindol par l'acide chlorhydrique, après l'avoir dissoute dans l'eau.

Le nitrosodioxindol se présente sous la forme d'une poudre cristalline jaunâtre ou d'une masse feutrée de petites aiguilles. Il se dépose de l'eau, dans laquelle il est peu soluble, en aiguilles recourbées et très-friables. Il est fusible entre 300° et 310°; la masse fondue redevient cristalline en se refroidissant; à 340°, ce corps se sublime en aiguilles incolores.

Soumis à l'ébullition avec une solution alcoolique d'ammoniaque, le nitrosodioxindol ne donne pas la coloration rouge violette du dioxindol.

Lorsqu'on dissout le dioxindol dans l'ammoniaque très-étendue et qu'on évapore, on obtient un composé ammoniacal

$$C^8H^5(AzH^4)(AzO)AzO^2 + \frac{1}{2}H^2O$$

qui se sépare en lamelles brillantes. La combinaison barytique $C^8H^4Ba(AzO)AzO^2$ et la combinaison argentique $C^8H^4Ag^2(AzO)AzO^2$ sont insolubles. Le brome agit sur les solutions aqueuses de nitrosodioxindol, et transforme ce corps en dibromonitrosodioxindol $C^8H^4Br^2(AzO)AzO^2 + 3H^2O$. Enfin, un mélange réducteur de sulfate ferreux et de potasse caustique transforme le nitrosodioxindol en azodioxindol $C^8H^6Az^2O^2$.

— *Oxindol* C^8H^7AzO. Ce corps prend naissance lorsqu'on réduit le dioxindol au sein d'une liqueur acide; on se sert généralement pour cela de l'hydrogène naissant qui se dégage lorsqu'on dissout l'étain dans l'acide chlorhydrique; on l'amalgame de sodium dans une eau acidulée quelconque. On peut, au lieu de commencer par préparer l'oxindol pur, agir directement sur l'isatine; on dissout l'isatine dans 100 fois son poids d'eau, puis l'on introduit peu à peu dans la liqueur des fragments d'amalgame de sodium renfermant 5 pour 100 de métal alcalin, en ayant soin de maintenir sans cesse la liqueur acide au moyen d'acide chlorhydrique qu'on y ajoute de temps en temps, et de chauffer au bain-marie pendant toute la durée de la réaction. Lorsque la liqueur reste jaune, même en devenant alcaline, on peut considérer la réaction comme terminée. On la neutralise alors avec de la soude, on la concentre jusqu'à ce que des gouttes oléagineuses apparaissent à sa surface, et on la laisse ensuite reposer pendant vingt-quatre heures. L'oxindol se sépare sous la forme de longues aiguilles jaunes très-réfringentes. Les eaux mères concentrées donnent une nouvelle portion de ces cristaux; l'oxindol doit être purifié par une nouvelle cristallisation dans l'eau bouillante.

Pur, l'oxindol cristallise en aiguilles incolores ou en groupes de cristaux penniformes; il fond à 120° et se fige de nouveau à 110°; à une plus haute température, il distille sous forme d'une huile colorée en jaune; dans l'eau ce corps fond et se dissout abondamment. Par le refroidissement de la liqueur, il se sépare en cristaux. La solution saturée donne des gouttelettes huileuses, qui viennent nager à la surface, lorsqu'on la concentre davantage par la chaleur. L'oxindol se dissout aussi dans l'alcool et dans l'éther; il forme avec la potasse un composé cristallisable; il précipite les sels de baryte, de cuivre, de chaux et le sous-acétate de plomb; à la longue, sa solution ammoniacale réduit par l'ébullition l'azotate d'argent avec formation d'un miroir métallique.

Lorsqu'on ajoute à froid de l'azotate d'argent à une solution ammoniacale saturée et froide d'oxindol, on obtient un précipité blanc volumineux qui répond à la formule

$$C^8H^6AgAzO.$$

L'oxindol se combine aussi à l'acide chlorhydrique. Son chlorhydrate $C^8H^7AzO.HCl$ cristallise en cristaux aciculaires réunis en faisceaux, par le refroidissement d'une solution d'oxindol dans partie égale d'acide chlorhydrique et d'eau.

Le brome agit sur l'oxindol par substitution; lorsqu'on opère à froid, il se produit du *bromoxindol* C^8H^6BrAzO, et, lorsqu'on opère à chaud, il se forme du *tribromoxindol*

$$C^8H^4Br^3AzO + 2H^2O.$$

Les vapeurs nitreuses dirigées à travers une solution aqueuse d'oxindol au $\frac{1}{100}$, jusqu'à ce qu'une portion de la liqueur laisse déposer des cristaux par le frottement avec une baguette, donnent du *nitrosooxindol*

$$C^8H^6(AzO)AzO.$$

Le nitrosooxindol cristallise en longues aiguilles fines d'un jaune d'or, qui se feutrent par la dessiccation. Il est très-peu soluble dans l'eau, plus soluble dans l'alcool, soluble dans la potasse, qu'il colore en rouge brun et d'où l'acide chlorhydrique le précipite inaltéré; chauffé, il se décompose vivement. Quand on ajoute de l'ammoniaque étendue à une dissolution aqueuse de nitrosooxindol et d'azotate d'argent, il se forme un précipité floconneux d'une combinaison argentique

$$C^8H^5Ag(AzO)AzO.$$

Le brome réagit sur le nitrosooxindol; suivant que l'on opère à froid ou à chaud, on obtient le bromonitrosooxindol ou le tribromonitrosooxindol.

Par l'étain et l'acide chlorhydrique, le nitrosooxindol se réduit et fournit l'amidooxindol.

—*Amidooxindol.* Pour le préparer, on ajoute de l'étain à une dissolution de nitrosooxindol dans l'acide chlorhydrique. La réaction terminée, on évapore afin de chasser l'excès d'acide, on reprend par l'eau, on précipite l'étain par l'acide sulfhydrique, puis on évapore au bain-marie en consistance sirupeuse. Ce sirop, abandonné dans une atmosphère sèche, laisse déposer des mamelons incolores, qui sont le chlorhydrate d'amidooxindol

$$C^8H^6(AzH^2)AzO.HCl.$$

Ce sel se dissout dans l'alcool; à 80°, il perd de l'acide chlorhydrique, et à 170° il se décompose entièrement. Lorsqu'on réduit le nitrosooxindol au moyen du sulfate ferreux et de la potasse, en n'employant pas un trop grand excès d'alcali, il se produit une matière colorante à reflets métalliques verts, et dont la solution ressemble à celle de la fuchsine. Cette substance paraît être une espèce d'alloxantine intermédiaire entre le nitrosooxindol et l'amidooxindol. MM. Baeyer et

Knop se proposent de revenir sur cette substance.

En résumé :

L'acide isatique est un produit qui dérive d'un groupe primitif, l'*indol* C^8H^7Az, par la substitution de 3 oxhydryles à 3H. Soumis à l'action des agents réducteurs, il peut donner naissance à deux nouveaux corps, dont l'un ne contient que 2 et l'autre qu'une seule molécule d'oxhydryle. Ces derniers corps, qui se combinent avec une molécule d'acide chlorhydrique, donnent avec le chlore et le brome des produits de substitution, et forment avec l'acide azoteux des dérivés nitrosiques susceptibles d'être réduits. L'oxindol et le dioxindol ne se comportent pas d'ailleurs de la même manière dans les réactions; l'un et l'autre peuvent néanmoins échanger un H contre 1 équivalent de métal; le dioxindol en peut même échanger 2.

On peut aujourd'hui classer, comme il suit, les principaux dérivés de l'indigo :

C^8H^7Az . . . . . *indol* inconnu.

C^8H^5AzO . . . . indigo bleu (produit de substitution oxygénée de l'*indol*).

C^8H^7AzO . . . . hydroxindol (ou oxindol).

$C^8H^7AzO^2$. . . . dihydroxindol (ou dioxindol) ou acide hydrindique.

$C^8H^7AzO^3$. . . . trihydroxindol (ou trioxindol) ou acide isatique.

$C^8H^5AzO^2$. . . . isatine ou hydride de l'acide isatique.

$C^{16}H^{12}Az^2O^4$ . . isatyde $= \underset{\text{isatine.}}{C^8H^5AzO^2} + \underset{\text{dioxindol.}}{C^8H^7AzO^2}$.

INDOLEMMENT adv. (ain-do-la-man — rad. *indolent*). Avec indolence :

Et tandis qu'à l'écorce il confiait ses chants,
L'Amour, au doux sourire, aux yeux vifs et touchants,
La tête sur son corps *indolemment* penchée,
Lui soufflait tous les feux dont il brûle les cœurs.
GILBERT.

INDOLENCE s. f. (ain-do-lan-se — du préf. *in*, et du lat. *dolere*, sentir de la peine, de la douleur). Insensibilité morale, indifférence, apathie, paresse d'esprit : *L'*INDOLENCE *est le sommeil des esprits.* (Vauven.) *L'*INDOLENCE *est une paresse de l'âme qui s'étend à tout, et la rend incapable de toutes choses.* (J.-J. Rouss.)

— A signifié : Insensibilité physique; mais ce sens propre du mot n'est plus employé qu'en médecine : *L'*INDOLENCE *d'une tumeur.*

— **Syn. Indolence, mollesse, nonchalance.** L'*indolence* fait qu'on n'agit pas ou qu'on se décide difficilement à agir. La *nonchalance* ou la *mollesse* fait qu'on agit sans énergie, qu'on n'a pas de cœur à l'ouvrage. La première provient de l'apathie, de l'indifférence; les deux autres d'une lenteur naturelle, d'une sorte d'impuissance qui n'exclut pas le désir d'agir; mais la *nonchalance* se distingue de la *mollesse* en ce qu'il s'y mêle un peu de négligence : *On n'a aucune prise sur les naturels* INDOLENTS; *on ne peut les toucher jusqu'au vif, ils écoutent tout et ne sentent rien.* (Fén.) *Les soldats combattirent d'un côté avec force et vigueur, et de l'autre avec* MOLLESSE *et* NONCHALANCE. (Roll.)

— **Indolence, apathie, indifférence, insensibilité.** V. APATHIE.

INDOLENT, ENTE adj. (ain-do-lan, an-te — du préf. *in*, et de *dolent*). Qui a de l'indolence, qui est insouciant, indifférent, apathique, nonchalant : *La plupart des femmes ne connaissent que les passions ou l'*INDOLENCE. (Volt.)

Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et lent,
Promenaient dans Paris le monarque *indolent*.
BOILEAU.

‖ Qui marque l'indolence; qui est inspiré par elle : *Air* INDOLENT. *Ton* INDOLENT. *L'*INDOLENTE *oisiveté n'engendre que la paresse et l'ennui.* (J.-J. Rouss.)

— Poétiq. Qui se meut avec lenteur :

Le berger voit dormir la rivière *indolente*.
LA FONTAINE.

— A signifié : Insensible à la douleur physique, sens propre qui n'est plus usité qu'en médecine : *Une tumeur* INDOLENTE. *M. Turgot est toujours affecté d'une goutte* INDOLENTE, *héréditaire dans la famille.* (Bachaumont.)

— Substantiv. Personne indolente : *L'espérance anime le sage et leurre le présomptueux et l'*INDOLENT, *qui se reposent inconsidérément sur ses promesses.* (Vauven.)

INDOMANIATION s. f. (ain-do-ma-ni-a-si-on — du préf. *in*, et de *domaine*). Annexion au domaine de l'Etat : INDOMANIATION *d'une forêt.*

INDOMPTABLE adj. (ain-don-ta-ble — du préf. *in*, et de *domptable*). Qu'on ne peut dompter : *Il n'y a point d'animal plus farouche ni plus* INDOMPTABLE *que l'homme, quand il se laisse dominer par ses passions.* (Boss.) *Les hommes qui font le plus d'usage de leur entendement sont souvent les plus* INDOMPTABLES *dans leurs passions.* (Proudh.)

Indomptable taureau, dragon impétueux,
Sa croupe se recourbe en replis tortueux.
RACINE.

— Fig. Qu'on ne peut maîtriser, réprimer : *L'imagination est la plus* INDOMPTABLE *des puissances morales de l'homme.* (Mme de Staël.)

Le temps et les devoirs rendent enfin traitable
La plus farouche humeur et la plus *indomptable*.
ROTROU.

INDOMPTABLEMENT adv. (ain-don-table-man — rad. *indomptable*). D'une manière indomptable : *Un enfant* INDOMPTABLEMENT *rétif.*

INDOMPTÉ, ÉE adj. (ain-don-té — du préf. *in*, et de *dompté*). Qui n'est point, qui n'a pas été dompté; qui est fougueux, emporté : *Un coursier* INDOMPTÉ *hérisse ses crins, frappe la terre du pied et se débat impétueusement à la seule approche du mors.* (J.-J. Rouss.)

Voyez ce fier coursier qui, farouche, *indompté*,
Au moindre objet nouveau se cabre épouvanté.
DELILLE.

— Qui n'a pas été vaincu, subjugué : *Nation* INDOMPTÉE.

— Fig. Qui n'a pu être contenu, réprimé, soumis à un joug moral : *Cœur* INDOMPTÉ. *Un talent qui ne serait pas* INDOMPTÉ *cesserait d'être un talent.* (Mme de Staël.)

Un courage *indompté*, dans le cœur des mortels,
Fait ou les grands héros, ou les grands criminels.
VOLTAIRE.

INDORE ou **INDOUR**, en anglais *Indoor*, ville de l'Indoustan, cap. de l'État d'Indore ou Holkar, sur la Sypra, à 321 kilom. N.-E. de Surate; 90,000 hab. Cette ville, brûlée en 1801, a été reconstruite depuis, mais elle est mal bâtie. V. Jacquemont donne les curieux détails suivants sur cette cité indoue : « Indour est une ville médiocrement ancienne, assez peu considérable d'ailleurs; une très-petite rivière la traverse. J'y arrivai au point du jour, et j'y trouvai la population tout entière, hommes et femmes, qui, avec toute la gravité possible, y faisait ce que le manque de lieux d'aisances dans leurs maisons les oblige chaque matin d'aller faire dehors. Les gens recherchés sortent de la ville, et vont dans la campagne, emportant à la main un vase de cuivre plein d'eau, pour se laver après l'opération. Mais les paresseux, les gens grossiers et les gens pressés ne vont pas si loin. Auprès de ceux qui se soulagent, on en voit d'autres faire leurs ablutions du matin, et se laver la bouche avec l'eau presque dormante du faible ruisseau qui a servi, deux pas plus haut, à tout autre usage. »

Le petit Etat d'Indore ou Holkar, borné au N. par les Radjepoutes du Sindhya, à l'E. par le Bhopal, au S. et à l'O. par les possessions anglaises, a 400 kilom. de long sur 130 de large, et 1,200,000 hab., parmi lesquels dominent les Mahrattes; le reste se compose d'Indous, de mahométans, de Gonds et de Bhils, appartenant aux plus sauvages de cette race de montagnards et de chasseurs. Capitale Indore. Ce petit Etat fut fondé en 1733 par un tisserand du village de Hol, dans le Décan. Le plus remarquable des successeurs de Hol fut Djeswant-Rao, qui envahit à deux reprises l'Indoustan, en 1801 et en 1805, fut battu par les Anglais et dut leur céder une partie de son territoire. Son successeur, Malhar-Rao (1811), recommença la guerre contre les Anglais, qui le battirent et mirent son petit Etat sous le protectorat britannique (1818). Depuis 1857, Malkerdji-Rao, tout dévoué à la politique anglaise, règne sur l'Indore.

INDORTÈS, chef des Celtibériens voisins de l'Ebre, mort en 232 av. J.-C. Il prit le commandement après la mort d'Istolatius et se trouva à la tête de 50,000 hommes; mais comme ses soldats étaient peu aguerris, il n'osa prendre l'offensive contre les Carthaginois et attendit Amilcar Barca dans une position retranchée. Attaqué par ce général, il ne put résister à l'impétuosité de son attaque, essaya de fuir, mais fut fait prisonnier et conduit à Amilcar, qui ordonna de lui crever les yeux et de le mettre en croix.

INDO-SCYTHES, nom donné par les anciens aux peuples établis au delà de l'Indus, près du confluent de ce fleuve avec le Cophène.

INDOU ou **HINDOU, OUE** s. et adj. (ain-dou). Habitant de l'Inde; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* INDOUS. *La mythologie* INDOUE.

Indous (ESSAIS SUR LA PHILOSOPHIE DES), par Colebrooke, ouvrage remarquable, publié par fragments dans les deux premiers volumes des *Mémoires de la Société royale asiatique* de Londres. Le premier mémoire est l'exposition la plus claire et la plus complète qui ait été donnée jusqu'alors des opinions philosophiques des Indous, selon les systèmes appelés *sankhya*, *niaya* et *vaïseshika*. L'auteur se borne à donner une analyse purement historique des anciens monuments de la métaphysique indienne; il s'abstient d'établir des rapprochements entre ces doctrines de l'Indoustan et les abstractions du bouddhisme indo-chinois ou les spéculations de la philosophie allemande. Il s'occupe particulièrement de la philosophie *sankhya*. Dans le second mémoire, il fait l'exposé de la dialectique de Gotama et de la philosophie atomistique de Kanadi, deux systèmes dont le premier, connu sous le nom de *niaya* (raisonnement), s'occupe spécialement de logique métaphysique, et l'autre, appelé *vaïseshika* (distinction), embrasse la physique, ou la distinction des objets sensibles et l'étude de leurs qualités distinctives. Le troisième mémoire est consacré au *mimansa* pratique. L'auteur commence par exposer l'objet de ce système, et donne un aperçu des sources où l'on peut en chercher les principes. Le but du *mimansa* est de déterminer le sens de la révélation et d'établir la base des devoirs. C'est donc l'interprétation des Védas qu'on se propose, comme un moyen de se former une juste idée des sacrifices et des autres actes de religion qui y sont recommandés. Le quatrième essai traite des systèmes réputés hétérodoxes des djaïnas et des bouddhas ou bouddhistes, et fait connaître en même temps certaines sectes indiennes qui, comme les partisans de ces systèmes, présentent quelque analogie avec les sankhayas ou sectateurs de Kapila et de Patandjali. Les opinions théologiques et métaphysiques de ces sectaires, en mettant de côté la mythologie et les cérémonies de leur culte, peuvent être considérées comme une branche de philosophie. Le cinquième essai complète les recherches précédentes sur le *mimansa* pratique. Il est ici question du système appelé *outtara mimansa* (*mimansa* supérieur), par opposition au *mimansa* pratique, parce qu'il consiste dans la recherche des preuves qu'on peut déduire des Védas par rapport à la théologie, comme l'autre a pour objet les œuvres et le mérite qu'elles produisent. On le nomme aussi *Védanta*, terme qui signifie *Conclusion des Védas*, et qui est relatif aux *Oupanishads*, lesquels, pour la plupart, forment une section additionnelle aux Védas, auxquels ils appartiennent. Le même mot, dans une autre acception plus large, exprime aussi la fin et le but des Védas.

L'auteur anglais a su donner à ses études sur la philosophie orientale une exposition savante et méthodique, remarquable surtout par sa concision et sa lucidité. Les *Essais sur la philosophie des Indous* ont été traduits en français par G. Pauthier (Paris, 1833, 1 vol.). V. *Journal des savants*, années 1825, 1826, 1828, 1830; *Journal asiatique* de Paris, 1825; et *Journal asiatique* de Londres, 1838.

INDOUI s. m. (ain-doui). Linguist. Ancienne langue de l'Indoustan. V. INDI.

INDOU-KHO, littéralement *Caucase indien*, le *Paropamisus* des anciens, chaîne de montagnes de l'Asie centrale, qui s'étend de la ville d'Hérat, dans l'Afghanistan, jusqu'à l'Indus, c'est-à-dire depuis 60° jusqu'à 72° de long. E., entre 34° et 36° de lat. N. L'Indou-Kho oriental tient à la chaîne de l'Himalaya au S., et au Bolor au N. A l'O., cette chaîne se divise en deux ramifications principales : l'Indou-Kho septentrional, qui sépare l'Afghanistan du Turkestan, et l'Indou-Kho méridional, qui couvre une partie de l'Afghanistan, le N. du Kaboul, et dont le point culminant, le Spinnghour, atteint 6,167 mètres. Des pics arides ou couverts de neige forment les autres sommités de cette chaîne. Des défilés extrêmement difficiles et s'étendant jusqu'à la région des neiges éternelles, entre autres le grand défilé de Bamian, situé à 4,000 mètres de hauteur, conduisent, sur le versant septentrional du Kaboul, à l'Amou (l'*Oxus* des anciens). Le riz, le maïs, le tabac, la canne à sucre et le coton sont cultivés avec succès dans les profondes vallées du versant méridional; la vigne, le mûrier et une assez grande variété d'arbres à fruit croissent dans les petites vallées. Les chênes et les arbres à feuilles aciculaires abondent dans la région boisée au-dessus de laquelle se trouve la région des pâturages qui nourrit de nombreux troupeaux.

INDOUSTAN. V. INDE CISGANGÉTIQUE.

Indoustan (MONUMENTS ANCIENS ET MODERNES DE L'), par Langles, grand ouvrage en 3 vol. in-fol., illustré de planches et de cartes. La première livraison des *Monuments de l'Indoustan* parut en 1811; mais la publication fut interrompue par les guerres de l'empire. Langles la reprit, après la chute définitive de Napoléon. L'ouvrage complet parut en 1821. Malgré tous les documents dont il s'est aidé, il faut reconnaître que son ouvrage est superficiel et qu'il est devenu insuffisant. Il n'embrasse que la partie de la presqu'île limitée par les rivières de Tapty et de Mahanody, et par la montagne de Vindhya. Langles, avant d'aborder son sujet, la description des monuments, consacre quelques études préliminaires aux divisions géographiques de la péninsule, et à l'exposition des principes religieux, des dogmes, des philosophies, des sciences, des arts, des mœurs et des usages des Indous. Cette partie de son œuvre est assurément celle qui a le plus vieilli. Il présente la description des monuments selon leur position respective, du midi au nord, depuis le royaume de Madhoureh jusqu'à Delhy. Le mérite de ce livre, qui n'est pas assez scientifique, est de donner une idée de la sculpture et de l'architecture indiennes, trop dédaignées jusque-là.

INDOUSTANI ou **HINDOUSTANI** (ain-dou-sta-ni — rad. *Indoustan*). Linguist. Langue actuelle des Indous.

— **Encycl.** La langue *indoustani* appartient à ce nombreux groupe d'idiomes qui prirent naissance dans le pracrit, qui, lui-même, succéda au sanscrit, tombé peu à peu en désuétude. Le pracrit contenait de nombreuses racines sanscrites; toutefois, quelques savants le considèrent comme une langue autochthone, existant antérieurement au sanscrit importé dans l'Inde par l'invasion aryenne, et lui ayant survécu. Des différents idiomes qui naquirent du sanscrit corrompu, à peu près comme nos langues néo-latines du latin, celui qui se forma au nord, dans le vaste empire dont Canoje était la capitale, fut de bonne heure considéré comme la langue nationale, et reçut le nom de *indi* ou *indoui*. Lorsqu'eut lieu l'invasion musulmane dans l'Inde et que Mahmoud le Ghaznévide soumit l'antique contrée à ses lois, la langue indi subit une profonde modification; le nouvel idiome intermédiaire, destiné à faciliter les communications entre vainqueurs et vaincus, se composa de racines sanscrites, de racines arabes, de racines persanes (introduites aussi par l'invasion), et d'un certain nombre de racines appartenant aux anciens dialectes indiens. Cette phase constitue la première période de l'*indoustani*, qui ne se dégagea que lentement de ses différentes formes provisoires. On nomma successivement cette nouvelle langue *ourdou-zeban* (langue des camps), *rekhta* (mélangé), *indi* et *indoustani*. L'indi s'est conservé de nos jours encore avec une grande pureté dans le district de Braj; aussi le désigne-t-on quelquefois sous le nom de Braj-Bhakha (langue de Braj). L'indi est encore préféré par les Indous non musulmans, qui le comparent au sanscrit.

En résumé, l'on peut dire que l'*indoustani* se partage en *indoustani* ancien, ou indi, formant une langue à part, et en *indoustani* moderne. L'*indoustani* ancien succéda immédiatement au sanscrit, avec lequel il dut se confondre originairement. L'*indoustani* moderne se subdivise en trois dialectes principaux : les deux dialectes du nord et celui du midi. Les deux dialectes du nord sont l'ourdou et le braj-bhakha, déjà cités; le dialecte du midi est le dakhni. Le dakhni et l'ourdou sont exclusivement usités chez les musulmans; le braj-bhakha, au contraire, l'est chez les Indous non musulmans, et se rapproche sensiblement de l'indi ou ancien *indoustani*.

L'*indoustani* se perfectionna de plus en plus (il était parlé à la cour du grand Akbar), et fut presque définitivement fixé sous les règnes d'Aureng-Zeb et de Chah-Alem. Quand l'empire mongol tomba, la langue lui survécut, et aujourd'hui elle peut être considérée comme l'idiome national de l'Indoustan, où elle est parlée ou comprise par cent trente millions d'hommes. La conquête anglaise l'a adoptée comme langue administrative et diplomatique. On rattache encore à l'*indoustani* une espèce de patois informe, usité chez le bas peuple, et nommé par les Anglais *moors*, et par les Français *maure*. Le moors est la langue des castes inférieures et de la portion illettrée de la nation; il contient beaucoup de mots d'origine européenne, et ne s'astreint pas à la plupart des règles qui régissent l'*indoustani* pur.

L'*indoustani* possède deux alphabets : l'alphabet persan, qui n'est autre que l'alphabet arabe, et un autre système graphique emprunté au dévanagari ou ancienne écriture sanscrite. Les Indous musulmans se servent naturellement de préférence de l'alphabet persan, et les Indous non musulmans de l'alphabet dévanagari. Les substantifs sont masculins ou féminins en *indoustàni;* ils peuvent se décliner de plusieurs manières différentes. La déclinaison comprend six cas : le nominatif, le génitif, le datif et l'accusatif (même forme), le vocatif, l'ablatif et le commémoratif. Les adjectifs se déclinent comme les substantifs. La conjugaison comprend cinq modes : l'indicatif, le conditionnel, l'impératif, le précatif et l'infinitif; dix temps : le présent indéfini, le présent défini, l'imparfait, le prétérit, le plus-que-parfait, six formes de futur, le participe présent, le participe passé, le gérondif présent, le gérondif passé. Il existe deux verbes auxiliaires, *djana*, aller, auxiliaire des verbes passifs, et *houna*, être, auxiliaire des verbes neutres et actifs. Les verbes neutres se forment des verbes actifs. On compte dix classes de verbes composés, comme les nomme M. Garcin de Tassy : les verbes nominaux ou adverbiaux, intensitifs, potentiels, complétifs, inchoatifs, permissifs, acquisitifs, fréquentatifs, continuatifs et désidératifs. Les adverbes sont très-nombreux. Les prépositions se composent de mots arabes ou persans, sanscrits ou indous; ces derniers s'emploient plus généralement comme postpositions. L'*indoustani*, comme le persan, comme le turc, comme le javanais et les autres langues parlées par des peuples soumis à l'invasion musulmane, contient une assez forte proportion d'éléments arabes; le persan lui a également fourni d'assez nombreuses expressions; mais si le lexique de l'*indoustani* en fait une langue peu homogène, son système grammatical le rattache incontestablement au groupe d'idiomes dérivés du sanscrit, dont il présente les principes fondamentaux, sinon la structure savante et compliquée.

INDOUSTANIQUE ou **HINDOUSTANIQUE** adj. (ain-dou-sta-ni-ke). Géogr. Qui a rapport à l'Indoustan, à sa langue, à ses habitants : *Des hauteurs de l'Himalaya rayonnèrent les arts, les lois, les institutions dont la péninsule* INDOUSTANIQUE *subit encore l'influence.* (Val. Parisot.)

INDOUX, OUCE adj. (ain-dou, ou-se —

du préf. *in*, et de *doux*). Techn. Se dit des châles en chaîne-fantaisie, dont la trame est peu réduite.

IN-DOUZE adj. (ain-dou-se — du préf. *in*, et de *douze*). Se dit du format dans lequel la feuille est pliée en douze feuillets, et des livres ayant ce format : *Format* IN-DOUZE. *Volumes* IN-DOUZE. *Edition* IN-DOUZE.

. . . . Ci-gît le Tasse de Toulouse,
Qui mourut in-quarto, puis remourut *in-douze*.
LEBRUN.

— s. m. Volume in-douze : *Un* IN-DOUZE. *Des* IN-DOUZE. *L'*IN-DOUZE *fut exilé avec Charles X, et l'in-octavo triomphant entra dans tous les cabinets de lecture.* (Chamfleury.)

— Rem. On écrit très-souvent *in*-12.

INDRA, nom particulier à l'Inde. Ce nom ne comporte qu'une seule étymologie ; il doit nécessairement dériver de la racine, quelle qu'elle soit, qui a donné en sanscrit *indu*, goutte, séve ; il a signifié originairement celui qui donne la pluie, le *Jupiter pluvius*, divinité qui, dans l'Inde, était plus souvent présente que toute autre à l'esprit de l'adorateur. V. l'art. suivant.

INDRA, le roi du ciel, dans la mythologie indienne. Son règne dure cent années diurnes, après lesquelles un autre, parmi les dieux, les asouras ou les hommes, s'élève à cette dignité par son mérite. Le sacrifice d'un cheval, nommé *Aswamedha*, renouvelé cent fois, donne à une personne le rang d'Indra. Le cours d'une création, appelé *calpa*, est partagé en quatorze périodes qui ont chacune leur Indra particulier. On représente Indra en blanc, assis sur un éléphant, la main droite armée du tonnerre et la main gauche d'un arc ; son corps est couvert d'yeux au nombre de mille. On voit par cette description qu'Indra est le ciel personnifié ; l'arc-en-ciel est son arc, et ses mille yeux sont les étoiles. Sa fête arrive au mois de bhâdra (août-septembre). Il est aussi l'un des dix gardiens des points cardinaux, et est placé à l'est. Les *Pourânas* sont remplis d'histoires de toute espèce dont Indra est le héros ; le poste qu'il occupe lui donne beaucoup de mal à conserver. Il surveille les saints et les pénitents, dont les austérités portent ombrage à son pouvoir, et emploie tous les moyens pour leur faire perdre leurs mérites trop éminents ; il y va de son propre salut. De plus, il a un caractère extrêmement porté aux plaisirs, et se trouve souvent engagé dans des aventures galantes dont il ne sort pas toujours avec honneur. C'est ainsi qu'il séduisit Ahalyâ, femme de son maître spirituel Gôtama, en prenant l'apparence de son mari. La résidence d'Indra est dans la ville aérienne d'Amarâvatî ; son palais a été bâti par Viswacarmâ, et tout y est d'une magnificence extrême ; l'or et les pierres précieuses y brillent de toutes parts ; on y trouve tous les plaisirs réunis : ce sont des danses, des chants continuels ; c'est le théâtre où s'exercent sans interruption les talents des Gandharbas et des Apsaras ; c'est le rendez-vous de tous les dieux et des génies bienfaisants. L'épouse d'Indra est Satchi ; de là vient qu'on l'appelle *Satchipati*. Au milieu des nombreuses épithètes qu'on donne à Indra, il en est une qui fait allusion à une tradition mythologique qu'il est bon de connaître : jadis les montagnes avaient des ailes et pouvaient aller de tout côté, de manière que souvent elles écrasaient des cités entières ; Indra, avec sa foudre, leur brûla les ailes, et, depuis ce temps, elles sont stationnaires.

Le véritable représentant du Zeus grec, dans les Védas, n'est donc point Dyu, le vieux dieu aryen de la lumière, dont le nom est devenu celui de Jupiter chez les latins (*Dyanspitar*, le ciel père), mais Indra, nom de provenance indienne, et inconnu dans toute autre branche indépendante du langage aryen. « Dans quelques passages, dit Max Müller, *Dyu* et *Indra* sont mentionnés à côté l'un de l'autre comme père et fils, de même que nous trouvons *Cronos* et *Zeus* chez les Grecs, mais avec cette différence que, dans l'Inde, *Dyu* est le père et *Indra* le fils ; et *Dyu* est enfin réduit à abdiquer sa suprématie, tandis qu'en grec *Zeus* conserve la sienne jusqu'à la fin. »

INDRADHIOUMNA, monarque indou, qui régnait à Orissa ou à Outkala. Il éleva, d'après les traditions, sur l'ordre du dieu Krichna, le fameux temple de Djahannathâ (aujourd'hui Djaguernath), l'un des plus célèbres de l'Asie. C'est dans cette pagode que se trouvent les trois idoles appelées Djagannatha, Balabhadra et Soubhadra, faites du bois de l'arbre sacré, et objet de la plus grande vénération de la part des fidèles. Dans ce temple se trouvent accumulées d'immenses richesses offertes par les pèlerins qui s'y rendent chaque année.

INDRAGIRI, royaume de la Malaisie, dans l'île de Sumatra, sur la côte orientale, tributaire des Hollandais.

INDRAMAYO, ville de la Malaisie, sur la côte N. de l'île de Java, à 140 kilom. E. de Batavia, à 48 kilom. O. de Chéribon, à l'embouchure d'une petite rivière de même nom, où elle a un port fréquenté.

INDRAPOURA, ville de la Malaisie, dans l'île de Sumatra, sur la côte S.-O., à 120 kilom. S.-E. de Padang, et à l'embouchure d'une petite rivière de même nom. Elle est la capitale d'une principauté tributaire des Hollandais.

INDRATOUIMA, radjah indou, qui s'attira la colère de Pradjapati Agastia, fut métamorphosé par lui en éléphant, et ne reprit la forme humaine qu'après de nombreuses et difficiles épreuves.

INDRE, rivière de France. Elle prend sa source dans le département du Cher, entre bientôt dans celui de l'Indre, où elle arrose Briantes, La Châtre, Montgivray, Ardentes, Châteauroux, La Villedieu, Châtillon ; pénètre dans le département d'Indre-et-Loire, y baigne Loches, Azay-sur-Indre, Montbazon ; passe sous le magnifique viaduc du chemin de fer de Tours à Poitiers et se jette dans la Loire, après un cours de 245 kilom. La vallée de l'Indre offre de superbes prairies et de charmants paysages. Rien que dans le département d'Indre-et-Loire, l'Indre fait marcher plus de cinquante usines ; sa largeur moyenne est de 30 mètres. Parmi les affluents de l'Indre, nous signalerons : la Taissonne, l'Igneraye, la Vanvre, l'Angolin, la Trégonce, l'Ozance, l'Indrois, l'Echaudon, etc.

INDRE (DÉPARTEMENT DE L'), division administrative de la région centrale de la France, formée du bas Berry et de parties de l'Orléanais et de la Marche, par 46° 21′ et 47° 16′ de latit. et 0° 8′ et 1° 28′ de longit. O. Ce département doit son nom à la rivière d'Indre, qui le traverse du S.-E. au N.-O. Il est borné au N. par les départements du Cher, de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire, à l'E. par celui du Cher, au S. par ceux de la Creuse, de la Haute-Vienne et de la Vienne, et à l'O. par ceux de la Vienne et d'Indre-et-Loire. Il ressortit à la cour de Bourges, à l'académie de Poitiers, à la 16e inspection des ponts et chaussées, à la 20e conservation des forêts, etc. Le département de l'Indre comprend : 4 arrondissements (Châteauroux, Le Blanc, Issoudun, La Châtre), 23 cantons, 245 communes et 277,693 hab. Ce département est peu accidenté. C'est un vaste plateau dont la hauteur varie entre 230 et 90 mètres au-dessus du niveau de la mer. On y distingue trois parties très-nettement caractérisées tant par la nature du sol que par les productions. Elles portent dans le pays les noms de *Champagne*, *Brenne* et *Bois-Chaud*. La *Champagne*, que traverse le chemin de fer d'Issoudun à Châteauroux, est une vaste plaine de calcaire jurassique, presque complétement nue et à peine arrosée par quelques maigres filets d'eau. On s'y livre à la culture des céréales et à l'élevage des bêtes à laine. La *Brenne*, couverte d'étangs, est une contrée insalubre et stérile. Elle ne se compose guère que de vastes landes couvertes d'ajoncs et de bruyères. Le *Bois-Chaud* est un plateau jurassique peu accidenté, couvert d'un sol sablonneux et caillouteux. Certaines parties, telles que la Valle-Noire, présentent l'aspect d'une Normandie au petit pied, avec leurs prairies verdoyantes, leurs immenses haies d'arbres, qui, sous le nom de *traînes*, constituent de véritables bois. Dans le Bois-Chaud comme dans la Brenne, il y a peu de céréales ; dans la première de ces régions, la principale industrie du cultivateur consiste dans l'élevage du cheval et des bêtes à cornes. On s'y livre aussi avec succès à l'engraissement.

Les principaux cours d'eau du département de l'Indre sont : le Cher, l'Indre, la Vienne et la Creuse.

L'Indre appartient à la zone tempérée de la France. Sa température moyenne est de 13 degrés au-dessus de zéro. Malheureusement, comme tout le centre de notre pays, il est soumis à des alternatives fâcheuses de pluies persistantes et de longues sécheresses ; les gelées tardives, au printemps, et les orages mêlés de grêle, en été, y occasionnent aussi des dégâts considérables. Il est certains cantons, tels que ceux de Buzançais, de Mézières, d'Ardentes, pour lesquels la grêle est un véritable fléau. Les vents dominants sont ceux du S.-O. et du N.-E.

L'Indre est un pays de grande culture. Sans parler de la terre de Valençay, qui comprend 25,000 hectares, les grandes propriétés de 1,000 à 2,000 hectares y sont nombreuses ; celles de Laucosne et de Beauregard n'en ont pas moins de 6,000. Les domaines de 200 à 300 hectares sont communs, surtout en Champagne. Les fermes moyennes se trouvent principalement dans la Brenne et le Bois-Chaud. Par un contraste frappant, le sol est très-divisé aux environs des villes. Là aussi on trouve les locatures, petites exploitations de quelques hectares, louées à prix d'argent à des familles de manouvriers. La vaine pâture n'existe plus guère, mais les communes possèdent encore de vastes espaces incultes ; nombre d'entre elles, pressées par le besoin, les ont aliénés ; d'autres, mieux avisées, les ont seulement affermés et en retirent aujourd'hui de beaux bénéfices. La valeur du sol varie naturellement ; cependant on peut établir une moyenne de 800 à 900 francs l'hectare. Les prairies naturelles se payent, suivant la qualité, de 1,000 à 4,000 francs l'hectare. Aux environs des villes, la valeur de la terre atteint nécessairement un chiffre plus élevé. Les terrains employés à la culture maraîchère sont les plus chers ; l'hectare vaut d'ordinaire 7,000 ou 8,000 francs, et quelquefois plus. La moyenne du revenu est de 20 francs par hectare ; il y a des propriétés rurales qui rapportent 35 et même 40 francs, mais elles sont rares. Dans la Champagne, les baux consentis aux fermiers ont une durée de douze à dix-huit ans. Dans d'autres régions, ils sont de trois, six et neuf ans, avec facilité réciproque de résilier en se prévenant mutuellement six mois à l'avance. Bien que la population de l'Indre soit essentiellement agricole, les bras manquent pour les travaux des champs.

On a pu voir, par ce qui précède, que la culture des céréales, l'éducation et l'engraissement du bétail étaient les principales opérations agricoles dans le département de l'Indre. Nous devons y ajouter la culture de la vigne et l'exploitation des bois. Dans la Champagne, la culture alterne commence à s'introduire, ainsi que dans le Bois-Chaud. Le progrès s'introduit aussi dans la Brenne, mais bien lentement. Aujourd'hui, les terres sont généralement travaillées avec soin et amendées avec la chaux ; mais les fumures sont encore insuffisantes. Aussi le rendement est-il assez faible. Le froment ne donne guère, en moyenne, que 10 à 12 hectolitres par hectare. L'aménagement des fumiers laisse énormément à désirer. On ne leur donne presque aucun soin. Le noir animal et le guano sont employés depuis peu de temps avec succès. Les racines et les tubercules réussissent bien, mais sont en général assez mal cultivés. On cultive du chanvre, de la navette et une petite quantité de colza, mais seulement pour les besoins de la ferme. Les prairies artificielles commencent à devenir d'un usage général. On a établi quelques luzernières là où elles sont possibles ; partout ailleurs, on sème un mélange de sainfoin, de luzerne, de trèfle, de pimprenelle, de ray-grass, etc. Le trèfle seul réussit médiocrement. La culture maraîchère acquiert tous les jours une plus grande extension. On ne fait pas de primeurs, faute de débouchés, peut-être ; mais les légumes de la consommation journalière sont cultivés sur une vaste échelle. Les vergers sont très-communs ; les routes sont bordées d'arbres fruitiers. Dans le midi du département, sur les limites du plateau central, le châtaignier n'occupe pas moins de 90,000 hectares ; il produit quelques bonnes variétés de châtaignes. L'une d'elles, connue dans le pays sous le nom de *nousillade*, peut se conserver longtemps dans du sable bien sec. La culture de la vigne, qui depuis longtemps est la richesse des environs d'Issoudun, d'Argenton, de Saint-Marcel, etc., a pris dans ces dernières années une nouvelle extension. Il y a environ 80,000 hectares de forêts exploitées en taillis de dix-huit à vingt ans. Les essences dominantes sont le chêne, le charme, le hêtre. La race chevaline est importante ; dans beaucoup de localités, on n'emploie que des chevaux aux travaux de la terre. Dans la Champagne, entre autres, les chevaux entiers sont les seuls animaux de labour que l'on connaisse. On s'occupe peu d'élevage ; la plupart des représentants de l'espèce chevaline, dans l'Indre, viennent des départements voisins. L'espèce bovine est entretenue pour le travail, le lait et l'engraissement. Il n'y a pas de race locale. Toute la population appartient aux races limousine et de Parthenay. L'élève des bêtes à laine est une source de richesse pour le pays. Les moutons appartiennent presque tous à la race berrichonne. Depuis quelque temps, les croisements de cette race avec les races anglaises de New-Kent et de South-Down donnent d'excellents résultats. C'est du croisement du berrichon avec le new-kent qu'est née cette belle race de la Charmoise, créée par M. Malingié. En Champagne, on s'occupe surtout d'élevage ; l'engraissement se fait dans la Brenne et surtout dans le Bois-Chaud. La production de la laine, menée de front avec celle de la viande, donne lieu à un mouvement commercial des plus importants. On élève un nombre considérable de porcs, que l'on nourrit à la glandée dans les bois. Leur chair est savoureuse ; mais le régime auquel on les astreint ne comporte pas une grande variété dans le croisement.

La charrue Dombasle ou ses dérivés sont d'un usage général dans le département de l'Indre. Les herses, les rouleaux, les scarificateurs, les houes à cheval, les machines à battre, sont familiers à la plupart des cultivateurs.

La marne et la pierre à chaux sont très-communes dans l'Indre. Malheureusement, la houille manque, et le haut prix des transports par chemin de fer limite l'emploi de ce combustible. Le département est riche en minerais de fer. Les environs de Saint-Gomme fournissent de la terre à brique réfractaire, et ceux d'Argenton de la chaux hydraulique. Les matériaux de construction sont très-communs et permettent de bâtir solidement et à peu de frais. Si l'on excepte les arrondissements d'Issoudun et de La Châtre, où elles manquent tout à fait, la terre à tuile et la pierre de taille abondent dans toutes les localités. Dans de pareilles conditions, les voies de communication peuvent être facilement tenues en bon état. Aussi l'Indre se distingue-t-il, sous ce rapport, entre tous les départements de la France. Les communications sont très-faciles, et, par suite, les débouchés fort nombreux.

Des foires très-importantes se tiennent à Rosnay, à La Berthenoux, à Crevant, à Ardentes, à Issoudun, à Brion, à Levroux, à Châteauroux, au Blanc et à Belâbre.

Le département de l'Indre possède : 1 lycée, 2 colléges communaux, 4 institutions secondaires libres, 374 écoles primaires et 13 salles d'asile. Voici quel est le degré de l'instruction dans le département, d'après un des derniers recensements :

Ne sachant ni lire, ni écrire. .	186,598
Sachant lire seulement.	9,408
Sachant lire et écrire.	79,219

INDRE (LA BASSE-), bourg et commune de France (Loire-Inférieure), cant., arrond. et à 10 kilom. O. de Nantes, sur la rive droite de la Loire ; pop. aggl., 2,445 — pop. tot., 3,660 hab. Vaste usine à laminer le fer, fondée en 1821, à l'O. du bourg, par une compagnie anglaise ; délaissée au bout de quelques années, elle a repris, depuis 1836, une activité toujours croissante. Ses fers laminés passent pour les meilleurs de France. Pêche ; transports par eau.

INDRE-ET-LOIRE (DÉPARTEMENT D'), division administrative de la région centrale de la France, entre le 46° 44′ 10″ et le 47° 42′ de lat., et le 0° 57′ 40″ et le 2° 15′ 40″ de long. O. Ce département, formé de la presque totalité de l'ancienne Touraine et de parties de l'Orléanais et de la Marche, doit son nom à la rivière d'Indre, et à la Loire, qui le traverse de l'E. à l'O. Il est borné au N. par les départements de Loir-et-Cher et de la Sarthe ; à l'E., par ceux de Loir-et-Cher et de l'Indre ; au S., par ceux de l'Indre et de la Vienne, et à l'O., par ceux de Maine-et-Loire et de la Vienne. Ce département forme le diocèse de Tours ; il ressortit à la cour d'Orléans, à l'académie de Poitiers, à la 7e légion de gendarmerie, à la 19e conservation des forêts, à la 4e région agricole. Il comprend 3 arrondissements (Tours, Chinon et Loches), 24 cantons, 281 communes et 317,027 hab. Ch.-l., Tours.

Le département d'Indre-et-Loire est peu accidenté. Le point culminant, situé dans la forêt de Beaumont-la-Ronce, n'est qu'à 179 mètres au-dessus du niveau de la mer. La pente générale du sol, dirigée vers le couchant, ouvre le département, ainsi que toute la Touraine, à l'atmosphère marine, qui tempère la rigueur des hivers et l'ardeur des étés ; aussi le climat est-il généralement doux et l'air salubre. Les termes extrêmes de la température sont de 32° centigrades au-dessus de 0 dans les mois de juillet et d'août, et de 10° centigrades au-dessous de 0 en décembre et janvier ; la moyenne, pour les étés, est de 22° au-dessus de 0, et de 3° au-dessous pour les hivers. Les moyennes hygrométriques varient, suivant les saisons, entre 0m,98 et 0m,80. Les vents dominants sont ceux du S.-O., du N.-E. et du N.-O. La moyenne des jours de pluie est de 94, fournissant, à Tours, la hauteur moyenne de 0m,622. La neige séjourne peu de temps sur le sol. La grêle exerce parfois de grands ravages, principalement sur les vignes. Les rivières, les ruisseaux et les étangs couvrent une superficie d'environ 11,000 hectares. En outre, deux vastes courants souterrains, l'un au-dessous du thalweg de la Loire et l'autre au-dessous de la Creuse, font jaillir abondamment leurs eaux, que l'on puise directement aujourd'hui au moyen de puits artésiens. A Tours, le courant souterrain n'est qu'à 140 mètres au-dessous de la surface du sol. On trouve aussi de nombreuses sources ferrugineuses, parmi lesquelles on remarque celles de Semblançay et de La Roche-Posay. Le sol a une composition très-variée : crayeux au N. et à l'E., il présente des grès verts et des oolithes au N.-O., du côté de la Sarthe ; des terrains houillers et de transition à l'O., vers l'Anjou ; au midi, des formations jurassiques. Le quart environ de la superficie est occupé par des terrains d'eau douce, fournissant de la pierre de taille, des pavés, des moellons siliceux, remarquables par leur dureté, de la pierre meulière, des marnes grasses ou pulvérulentes et de la chaux hydraulique. Le tout est recouvert d'une mollasse meuble, très-profonde, formant une excellente terre arable. La Loire charrie des matières organiques en abondance ; aussi les bords de ce fleuve constituent-ils la partie la plus productive du département. Les sables gras, que l'on désigne dans le pays sous le nom de *varennes*, sont vendus aux maraîchers comme engrais. En outre, il existe de chaque côté de la Loire deux grands bancs de faluns ; celui qui est situé au midi du fleuve est composé en grande partie de débris de coquilles fossiles, entremêlés de quartz pulvérulent ; le banc correspondant du nord est un calcaire coquillier, mélange varié de débris de coquilles et de quartz, liés ensemble par une formation calcaire ou bien désagrégés. Les coteaux sont recouverts de craie, d'argiles marines de la mollasse, d'argiles calcarifères ou caillouteuses et de sables siliceux. Les argiles marines dominent ; elles produisent des céréales et des arbres fruitiers. L'argile calcarifère fournit de belles prairies artificielles, habituellement ensemencées de sainfoin. Les bois et la vigne sont les cultures préférées sur les argiles caillouteuses. Ces différents terrains reçoivent des amendements tirés du pays même : les plus usités sont le tuf, les marnes, les faluns, la tourbe ; on fait aussi grand usage des cendres de lessive ou charrées.

L'étendue des terres labourables est des deux tiers de la surface totale du départe-

ment. Les cultures les plus importantes sont celles du blé, de la vigne et des plantes industrielles. La culture des céréales occupe à elle seule 22,000 hectares. Les froments d'Indre-et-Loire sont d'une qualité supérieure ; la boulangerie de Paris les recherche et les cultivateurs de la Beauce les emploient pour les semences. Le rendement moyen de cette céréale est de 12 hectolitres par hectare. La moyenne de la production totale, pendant les dix dernières années, peut être évaluée à environ 3,000,000 d'hectolitres. Le seigle, l'orge, l'avoine et la pomme de terre sont également cultivés sur une large échelle et donnent lieu à des exportations considérables. Dans le val de la Loire, les haricots, les pois verts sont l'objet d'un grand commerce avec la capitale. Une autre branche de commerce importante a pour objet les fruits, soit à l'état frais, soit secs ou confits ; aussi trouve-t-on près de 9,000 hectares cultivés en vergers. L'industrie de la soie, fondée par Louis XI, n'est pas assurément aujourd'hui ce qu'elle fut sous Louis XIII ; mais, quoique déchue, elle donne encore lieu à des transactions importantes ; plus de vingt communes des bords du Cher, de l'Indre et de la Loire s'y adonnent avec des succès divers ; la production totale est en moyenne de 5,000 à 5,500 kilogr. de cocons. Les chanvres du val de la Loire jouissent d'une grande renommée. Cette culture prospère surtout entre Tours et Candes. L'ancien lit du Cher, entre Villaudry et Rivarennes, abandonné depuis une centaine d'années par cette rivière, est occupé par une vaste oseraie, qui n'a pas moins de 32 kilom. de longueur et alimente une fabrique de vannerie commune établie au bourg de Villaines. Environ 150,000 kilogr. de réglisse sont livrés annuellement à la consommation par le canton de Bourgueil. Les oignons, la coriandre, l'anis et la trigonelle-fenugrec sont aussi cultivés de temps immémorial dans l'Indre-et-Loire. Les oignons fournissent à eux seuls, chaque année, 20,000 kilogr. de graines, très-recherchées du commerce. La vigne occupe une étendue de plus de 35,000 hectares. Les deux rives du Cher, depuis Saint-Aignan jusqu'à Veretz, produisent des vins de coupage, que les négociants d'Amboise expédient à Bercy. Les environs de Bourgueil, Chinon, Véron produisent des vins estimés, surtout depuis qu'on y a introduit les cépages du Bordelais. Les vins blancs des environs de Vouvray jouissent aussi d'une réputation méritée. La plus grande partie de la récolte est expédiée en Belgique et en Hollande. Il existe aussi des fabriques de vins mousseux. Les bois occupent une superficie de près de 90,000 hectares ; la plupart sont aménagés en taillis, dont les écorces sont réservées pour la tannerie ; le reste est utilisé pour le chauffage. Les forêts de Loches, de Chinon et d'Amboise sont presque les seules conservées en futaies. Les chênes de Loches sont recherchés pour la construction des navires, la tonnellerie et les travaux les plus délicats de la menuiserie ; ceux de Chinon et d'Amboise, moins droits, mais plus denses, conviennent pour l'artillerie et la charpente. L'assolement triennal, comportant une année de jachère, est encore suivi dans beaucoup de localités ; cependant la culture des plantes fourragères et des racines tend chaque jour à supprimer la jachère et à étendre la rotation. Dans le val de la Loire, où le sol, si fertile, peut porter trois récoltes en deux ans, on suit habituellement l'assolement suivant : céréale immédiatement suivie d'une récolte de navets, que remplace, au mois de mars suivant, une troisième récolte de haricots. L'ancienne charrue à avant-train, avec oreille droite en bois, est encore la plus usitée pour les labours ordinaires ; cependant on cherche chaque jour à y introduire des améliorations. Le battage au fléau tend aussi à céder devant les machines à battre, soit à manége, soit à vapeur. L'introduction des instruments perfectionnés s'effectue fort lentement, malgré l'exemple donné par les administrateurs de la colonie des jeunes détenus de Mettray. C'est là qu'a été inauguré, pour la France, le labourage à vapeur, dont l'Exposition universelle de 1867 a depuis mis en relief les heureux résultats. Le guano, la drèche, la poudrette, le tourteau, le noir animal, et surtout le fumier de ferme sont les engrais les plus usités. Le traitement de ce dernier laisse beaucoup à désirer. Les terres ne sont, en général, fumées qu'une fois pendant la durée d'une rotation, et à raison de quinze à dix-huit voitures par hectare. Les amendements calcaires autres que les marnes, les faluns et les tufs sont tout à fait inconnus. On marne habituellement tous les dix ans les terres fortes et argileuses, à raison de 60,000 kilogr. par hectare.

Les prairies naturelles sont rares dans l'Indre-et-Loire ; on en trouve bien peu dans le val de la Loire ; les vallées du Cher, de la Vienne et de l'Indre en offrent un assez grand nombre ; mais partout ailleurs l'herbe est rare. Si l'on en excepte celles des bords du Cher et de la Vienne, la plupart des prairies naturelles existantes sont de très-médiocre qualité. Un système régulier d'irrigation n'est en usage nulle part. Les usines, établies en grand nombre sur les bords des rivières, attirent à elles toute l'eau disponible, et tiennent toutes les prairies avoisinantes dans un excès alternatif de sécheresse et d'humidité. Il résulte de cette situation exceptionnelle que le bétail est peu nombreux et qu'on ne lui accorde guère de soins suffisants. Depuis quelques années seulement, les fourrages artificiels sont en usage, mais leur emploi est encore loin d'être général. L'espèce chevaline compte 28,000 à 30,000 têtes, l'espèce bovine un peu plus de 120,000, et l'espèce ovine 330,000 à 340,000. On trouve, en outre, environ 14,000 ânes ou mulets, 45,000 porcs et 20,000 chèvres. Au N.-E. et au centre du département, on laboure avec des chevaux ; au midi, avec des bœufs ou des mulets. Les chevaux de travail viennent presque tous de la Bretagne ; les bœufs et les vaches, du Poitou et de la Vendée ; les moutons, du Berry et de la Sologne. En général, on élève peu ; aussi ne trouve-t-on aucune race d'animaux domestiques particulière au département. Souvent, le bétail que l'on achète au printemps est revendu en automne. Dans les environs de Bourgueil, Château-la-Vallière, La Haye-Descartes, Preuilly, on se livre activement soit à la production, soit à l'engraissement des porcs. La production du fromage donne lieu à un certain commerce. Le poisson abonde : l'alose, la lamproie, la plie, la perche, l'anguille, se pêchent dans la Loire ; la truite, dans les affluents du Loir.

On trouve peu de grandes propriétés ; la petite et la moyenne culture dominent. Les fermes de 20 à 40 hectares sont communes partout, excepté dans le val de la Loire. Dans cette dernière région, la propriété est extrêmement morcelée ; elle ne l'est guère moins dans les vallées du Cher, de la Vienne et sur les coteaux occupés par la vigne. On évalue le revenu territorial à 40 millions de francs. Le mode d'exploitation est un métayage mixte, dans lequel le prix du bail est payé partie en argent, partie en nature. La durée des baux les plus longs ne dépasse pas neuf à dix ans. En général, les fermiers ont peu de ressources. Lorsqu'ils ont réalisé quelques économies, ils achètent du bien et n'ont plus un fond de roulement suffisant pour les besoins de la ferme. L'aisance est générale dans l'Indre-et-Loire, sauf sur les hauts plateaux ; partout ailleurs, les fabriques et l'agriculture fournissent au travailleur un salaire rémunérateur. On ne peut pas dire que les bras manquent, bien que les salaires soient assez élevés.

INDREMONT. V. CHÂTILLON-SUR-INDRE.

INDRET, île de la Loire (Loire-Inférieure), à 10 kilom. O. de Nantes, commune de La Basse-Indre ; 1,200 hab. Belle église moderne ; ancien manoir ducal ; curieux ermitage de Saint-Hermeland. Dans cette île, qui a été jointe au rivage par une chaussée, M. de Sartines établit, sous Louis XV, une fonderie de canons qui fut supprimée en 1827. Depuis 1839, le gouvernement y a établi une vaste usine, dans laquelle on construit des machines à vapeur pour la marine militaire et des coques de navires en fer. Cet établissement considérable est dirigé par des ingénieurs de l'Etat, et emploie environ 2,000 ouvriers.

INDREVILLE, nom donné pendant la Révolution à la ville de CHÂTEAUROUX.

INDRI s. m. (ain-dri). Mamm. Genre de quadrumanes, de la famille des lémuriens, comprenant trois espèces qui habitent Madagascar.

— s. m. pl. Tribu de quadrumanes lémuriens, composée du seul genre indri.

— **Encycl.** Les *indris* sont caractérisés par une tête allongée, presque triangulaire ; à chaque mâchoire, cinq molaires de chaque côté, deux canines et quatre incisives, les inférieures étant proclives ; le poil laineux ; les membres postérieurs beaucoup plus longs que les antérieurs ; la queue tantôt assez longue et poilue, tantôt rudimentaire. On en connaît trois espèces, qui habitent Madagascar ; ce sont, de tous les quadrumanes de cette île, les plus grands et ceux qui approchent le plus de la forme humaine ; aussi les naturels les désignent-ils sous un nom vulgaire qui signifie *hommes des bois*. Ils habitent les lieux boisés et sont nocturnes, ou plutôt crépusculaires. Ils se nourrissent de fruits et d'insectes. On assure qu'ils ne manquent pas d'intelligence ; leur manière de vivre et leurs mœurs sont d'ailleurs peu connues. L'*indri* à queue courte a le pelage noirâtre et le museau assez allongé ; il est très-doux et s'apprivoise facilement ; les Malgaches le dressent pour la chasse. Sa taille, quand il est debout, est d'environ un mètre. L'*indri* à bourre ou à longue queue est moins grand ; son pelage est fauve, et sa queue est garnie d'un poil assez semblable à la bourre. L'*indri* propithèque se rapproche assez du précédent.

INDU, UE adj. (ain-du — du préf. *in*, et de *dû*). Qui est contre la règle, contre l'usage, contre la raison ; se dit particulièrement d'un moment mal choisi, qui ne convient pas : *Sortir à des heures* INDUES.

— Jurispr. Qui n'est point dû : *Sommes* INDUES.

— s. m. Ce qui n'est point dû : *Payer l'*INDU. *Réclamer l'*INDU.

INDUBITABLE adj. (ain-du-bi-ta-ble — lat. *indubitabilis ;* du préf. *in*, et de *dubitare*, douter). Dont on ne peut douter, qui est assuré, certain : *Il est une base* INDUBITABLE *que nul scepticisme n'ébranlera, et où l'homme trouvera jusqu'à la fin des jours le point fixe de ses incertitudes : le bien, c'est le bien ; le mal, c'est le mal.* (Renan.)

— **Syn. Indubitable, assuré, authentique, certain, constant, évident, formel, incontestable, positif, sûr.** V. ASSURÉ.

INDUBITABLEMENT adv. (ain-du-bi-ta-ble-man — rad. *indubitable*). D'une manière indubitable, certaine, assurée : *Le christianisme nous a* INDUBITABLEMENT *apporté de nouvelles lumières.* (Chateaub.) *Franklin avait fini par supprimer dans son vocabulaire les mots certainement*, INDUBITABLEMENT. (Ste-Beuve.)

INDUCTEUR, TRICE adj (ain-du-kteur, tri-se — du lat. *inductus*, induit). Qui induit.

— Physiq. *Circuit inducteur*, Celui qui produit l'induction.

— Physiol. *Muscle inducteur*, Muscle qui produit une contraction induite.

— s. m. Physiq. *Inducteur différentiel*, Appareil au moyen duquel on étudie les différents effets produits par des métaux divers successivement introduits dans les bobines électro-magnétiques.

— **Encycl.** Physiq. *Inducteur différentiel.* Ce nom a été donné par M. Dove à un appareil qu'il a inventé, et dont il s'est servi pour reconnaître les effets qui résultent de l'introduction de divers métaux dans l'intérieur d'une bobine électro-magnétique.

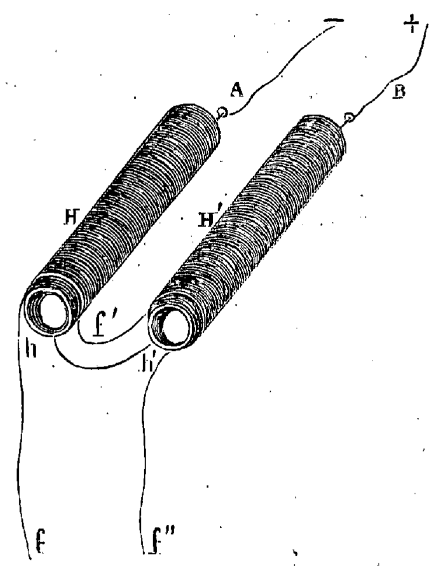

H et H′ représentent des tuyaux de carton sur lesquels est roulé en hélice un fil de cuivre recouvert de soie, de manière à former deux bobines parallèles, parfaitement identiques. Le fil qui les recouvre commence en *f*, s'enroule sur le tuyau H, passe en *f′* sur le tuyau H′ autour duquel il s'enroule également, et revient se terminer en *f″*, près de son point de départ. L'enroulement du fil est disposé de façon que les courants induits, qui vont tout à l'heure être développés dans les hélices, y marchent en sens contraires, et se neutralisent, s'ils sont égaux.

Cela posé, dans l'intérieur des cylindres H et H′ on introduit deux autres hélices *h* et *h′* enroulées sur deux tubes creux en verre, et communiquant aussi entre elles par un fil. Elles sont en relation, par les boutons A et B, avec une batterie électrique. Les décharges de cette batterie développent dans les hélices *h* et *h′* un courant *inducteur* qui, à son tour, développe un courant induit dans les hélices H et H′. Les extrémités *f* et *f″* du courant induit sont en contact avec les objets destinés à éprouver les effets de la décharge, laquelle porte le nom de *décharge induite.*

Or, ces effets varient notablement suivant les substances métalliques dont les fragments ont été introduits dans l'intérieur des tubes de verre *h* et *h′*. Nous allons en citer quelques exemples.

Si l'on tient aux deux mains les extrémités *f* et *f″*, pendant que les tubes de verre sont vides, on ne reçoit aucune commotion. De même, on ne reçoit aucune commotion si ces hélices contiennent chacune un fragment identique de la même substance : les courants se neutralisent ; mais, si l'on introduit, seulement dans un tube de verre, un barreau de métal, la décharge induite produit aussitôt une commotion. Les deux courants *inducteurs* ne sont donc plus égaux, et il est évident que le courant modifié ne peut être que celui dont le tube a reçu le barreau de métal. L'appareil de M. Dove met donc en relief la différence des deux courants, et c'est de là que lui est venu son nom.

La commotion est d'autant plus vive que le métal employé est meilleur conducteur. Ainsi, le cuivre produit plus d'effet que l'antimoine ; celui-ci plus d'effet que le bismuth ; ce dernier plus d'effet que le plomb, etc. Les métaux magnétiques se comportent aussi autrement que les métaux non magnétiques.

Il ne nous est pas possible d'exposer ici le détail des particularités qui se présentent à l'essai de chaque métal, particularités dont le nombre est quelquefois considérable, pour un même métal, suivant la forme, le poids, la température, etc., du morceau mis à l'épreuve. Le lecteur curieux de ces détails si importants pour élucider l'obscure question des causes de l'électro-magnétisme les trouvera dans les *Annales de chimie et de physique* (3e série, t. IV et LII), et dans les *Archives de l'électricité* (t. II).

INDUCTIF, IVE adj. (ain-du-ktiff, i-ve — lat. *inductivus ;* de *inducere*, induire). Qui induit, qui a le caractère de l'induction, qui procède par induction : *Méthode* INDUCTIVE. *La philosophie* INDUCTIVE *ne nous permet pas de dire que la force vitale et le principe de l'intelligence appartiennent à une même nature.* (Lordat.)

— Physiq. *Capacité inductive*, Aptitude relative à composer ou à décomposer l'électricité neutre : *La* CAPACITÉ INDUCTIVE *est l'opposé de la conductibilité.*

INDUCTILE adj. (ain-du-kti-le — du préf. *in*, et de *ductile*). Physiq. Qui manque de ductilité : *Corps* INDUCTILE. *Le plomb est un métal presque* INDUCTILE.

INDUCTION s. f. (ain-du-ksi-on — lat. *inductio ;* de *inducere*, induire). Logiq. Manière de raisonner qui consiste à tirer une conclusion générale des faits particuliers qui se produisent constamment : *Raisonner par* INDUCTION. *L'*INDUCTION, *en faisant découvrir les principes généraux des sciences, ne suffit pas pour les établir en rigueur.* (Laplace.) *L'*INDUCTION *n'a que faire là où l'observation s'applique immédiatement.* (Jouffroy.) ‖ Conséquence tirée par voie d'induction : *Une* INDUCTION *fausse.*

— Pratiq. Conclusion tirée d'un fait établi, mais non nécessairement connexe : *Ce n'est pas une preuve, c'est une simple* INDUCTION.

— Physiq. Action par laquelle, un courant venant à se produire ou à cesser dans un circuit, il se produit, dans un circuit voisin, un courant inverse dans le premier cas, semblable dans le second.

— Pharm. Action d'étaler sur une surface une matière molle.

— **Encycl.** Logiq. L'*induction* est une opération de l'esprit qui conclut du particulier au général, ou de ce qui est moins général à ce qui l'est davantage. Le syllogisme n'est pas le type du raisonnement ; c'en est la pierre de touche ; sa majeure, que quelques logiciens ont à tort voulu supprimer, est un appel à l'expérience antérieure. C'est la partie déductive du syllogisme ; le reste, mineure et conclusion, repose sur une *induction :* dans le passage de la mineure à la conclusion, je fais une *induction ;* par la majeure, je m'assure que ce passage a été bien fait. Nous concluons de faits connus à d'autres faits inconnus, en vertu d'une propension généralisatrice (dont le type est l'*induction*) ; et ce n'est que par une longue pratique et discipline mentale que nous mettons en question la valeur de ces faits par un acte rétrospectif ; nous revenons sur nos pas (par la déduction) pour nous assurer si nous étions autorisés à conclure comme nous l'avons fait. Mettons cette logique en action. Un oiseau noir nage dans un bassin du Luxembourg. Deux hommes regardent cet oiseau. Le premier, A, dit : « C'est un cygne. » Le second, B, répond : « Ce n'est pas un cygne. A et B ont fait deux *inductions*, mais ils ne peuvent discuter qu'en échangeant les raisons qui les portent à affirmer l'un que cet oiseau est un cygne, l'autre que ce n'est pas un cygne. Or, la forme la plus concise du raisonnement est un syllogisme. Voici le syllogisme de A :

Ce qui constitue l'espèce cygne n'est pas la couleur, mais un ensemble de caractères (majeure).

Or, cet oiseau a tous les caractères du cygne, sauf la couleur (mineure).

Donc cet oiseau est un cygne.

B pourrait établir ainsi son syllogisme :

Tous les cygnes sont blancs (majeure).

Or cet oiseau n'est pas blanc (mineure).

Donc cet oiseau n'est pas un cygne (conclusion).

Dans la discussion, A et B n'auraient pas raisonné par syllogisme ; ils auraient énoncé seulement leur mineure et leur conclusion, ils ne se seraient convaincus ni l'un ni l'autre ; ils auraient opposé naïvement *induction* à *induction ;* mais c'est dans les majeures seules que se trouve déduite la légitimité ou l'illégitimité de leurs *inductions.*

Ainsi la majeure de B : *Tous les cygnes sont blancs*, c'est l'appel à l'expérience du passé : les anciens n'ont jamais vu de cygnes qui ne fussent pas blancs ; les cygnes sont tous blancs. Une observation ultérieure s'est chargée de réfuter cet appel à l'expérience.

La majeure de A, au contraire : *Ce qui constitue l'espèce cygne n'est pas la couleur, mais un ensemble de caractères*, émane tout simplement de l'idée moderne en sciences naturelles. Tout homme qui croit aux classifications de Jussieu et de Cuvier sera convaincu par la majeure de A, qui est l'acte rétrospectif par lequel A rattache son *induction* sur l'oiseau aux vérités bien établies dans les sciences d'observation.

L'*induction* a son fondement dans l'uniformité du cours de la nature, qui n'est qu'un tissu de régularités partielles. L'application du doute de Descartes est impossible dans les sciences d'expérimentation et d'observation ; car il faut toujours supposer que, parmi les

nombreuses *inductions* déjà faites, quelques-unes méritent crédit.

Les *inductions* se prêtent un mutuel appui : une *induction* forte devient plus forte quand une plus faible y a été attachée; mais une *induction* solide bien établie ruinera toute *induction* avec laquelle elle est inconciliable. C'est ainsi que d'anciennes *inductions*, que nos ancêtres croyaient être en droit de faire, ont été, après la découverte de certaines vérités scientifiques, reléguées au rang des superstitions.

Le rôle de l'observation ne consiste pas seulement à voir ce qui est devant les yeux, mais, par une analyse mentale, à séparer les parties dont la chose est composée. Observer est donc un art dont les principales conditions, toutes difficiles, sont d'être attentif, de se placer pour tout voir, de ne pas confondre ce qu'on voit avec ce qu'on imagine, de savoir mettre à part les *inductions* qu'on a tirées de la réalité, d'envisager toutes les circonstances, en notant le degré et le nombre, enfin de ne pas mêler des parties inconciliables en un tout hétéroclite, et de ne pas faire une division dans ce qui est un par soi-même.

Celui qui se sert uniquement de l'observation suppose que la nature est un livre, suivant le mot consacré, et que ce livre est ouvert à cette seule fin que l'homme y lise couramment la science. S'il est vrai de dire que tous les phénomènes qui coexistent dans la nature à un moment du temps sont en bloc la conséquence des phénomènes antérieurs, il n'en est pas moins vrai que la simple observation ne pourra jamais déterminer seule, dans le tissu si compliqué des effets et des causes, quel est le véritable antécédent d'un conséquent donné. C'est ici qu'intervient le rôle de l'expérimentation, qui produit la variation et la différenciation nécessaires pour isoler de la confusion naturelle le petit groupe de faits qu'elle doit analyser : par l'observation, on peut savoir que l'air existe et est nécessaire à la vie; mais c'est l'expérimentation qui a appris que l'oxygène entretient la respiration et que l'azote est le principe de la plasticité des aliments. Là où l'expérimentation est peu facile, quelquefois impossible, l'expérience directe, ou l'observation, ne fournit que des *inductions* fautives.

Les considérations précédentes ont reçu leur principale application dans les quatre méthodes qu'emploie journellement la recherche expérimentale. La méthode dite *de concordance* examine les cas différents où un même phénomène se présente. Après avoir constaté qu'un même effet, la cristallisation, se produit quand le corps a été fondu ou dissous, on conclut, par concordance, qu'il faut qu'une substance passe par l'état liquide avant qu'elle puisse se cristalliser. La méthode dite *de différence* recherche un groupe de cas où le phénomène a lieu, et le compare à un autre groupe de circonstances semblables sous beaucoup de rapports, mais où le phénomène n'a pas lieu. On détermine ainsi le véritable antécédent d'un effet, par ce caractère qu'il ne peut être exclu sans supprimer le phénomène.

Lorsque la variation peut être établie pour toutes les conditions présumées d'un phénomène, on peut employer une troisième méthode, la *méthode des résidus*, qui retranche par expérimentation tout ce qui, en vertu d'*inductions* antérieures, peut être attribué à des causes connues. C'est ainsi qu'on a découvert presque toutes les lois nouvelles, car le résidu du phénomène est l'effet des antécédents restants. Lorsque la variation ne peut pas être établie pour toutes les conditions du phénomène, comme pour le pendule, qui peut être isolé de la montagne, mais jamais de la terre, on se sert de la *méthode des variations concomitantes*, c'est-à-dire qu'on cherche à saisir dans les faits une corrélation entre la variation naturelle de tel phénomène et la variation consécutive de tel autre. C'est ainsi « qu'une chose dont les modifications ont toujours pour conséquent les modifications d'un effet doit être la cause ou liée à la cause de cet effet. » (Stuart Mill.)

Après avoir exposé, comme nous venons de le faire, les conditions nécessaires pour donner à l'*induction* une valeur vraiment scientifique, nous ne ferons aucune difficulté pour reconnaître qu'au point de vue de la raison pure l'*induction* ne peut jamais produire la certitude absolue. Quel que soit le nombre des phénomènes observés, on ne peut jamais rigoureusement en conclure l'existence de lois naturelles invariables et permanentes; car de la concordance de 6,000 phénomènes, on ne saurait conclure à celle d'un phénomène de plus.

En un mot, l'*induction* est un procédé scientifique dont il n'y a rien à conclure au point de vue de la vérité absolue.

Mais il n'en résulte nullement que l'*induction* doive être rejetée; la seule conclusion à tirer de ce que nous venons de dire, c'est que la connaissance de l'absolu est interdite à l'homme. Il y a longtemps, du reste, que les vrais savants ont renoncé à la recherche de l'absolu, et c'est précisément pour cela qu'ils font chaque jour des progrès dans les connaissances relatives, les seules qui soient aujourd'hui l'objet de leurs études et de leurs recherches.

— Physiq. Les physiciens s'étaient primitivement servis du mot *induction* pour désigner l'action d'un corps électrisé sur un corps neutre placé à distance. En 1831, Faraday chercha à faire naître un courant dans un conducteur fermé, placé sous l'influence d'un aimant. Il était guidé par cette idée que, si l'électricité en mouvement a le pouvoir de développer le magnétisme, réciproquement les aimants doivent produire les principaux phénomènes électriques. Ses expériences l'amenèrent à ces conclusions fondamentales : « Lorsqu'un circuit conducteur fermé commence à recevoir dans quelques-uns de ses points l'action d'un courant quelconque, il est traversé par un courant inverse; lorsqu'il cesse de recevoir cette action, il est traversé par un courant direct; enfin, pendant qu'il reçoit cette action d'une manière constante, il n'est traversé par aucun courant. » Cette proposition se vérifie par l'action d'un aimant, d'un courant ou de la terre sur un courant fermé portant un galvanomètre.

— *Induction par les aimants.* Soit une bobine de bois autour de laquelle est enroulé un fil métallique couvert de soie, de 200 à 300 mètres de longueur, et dont les extrémités sont mises en communication avec celles d'un galvanomètre suffisamment éloigné. Si la bobine porte une ouverture centrale et que l'on y plonge brusquement un aimant, l'aiguille du galvanomètre est déviée avec plus ou moins de force; mais elle ne tarde pas à revenir au repos, et elle reste ainsi aussi longtemps que l'aimant reste en place. Au moment où l'on retire l'aimant, l'aiguille s'agite de nouveau en sens inverse pour revenir encore à zéro. Il s'est formé dans le fil, en premier lieu, un courant instantané inverse de celui que l'on peut supposer parcourir le barreau d'aimant; puis, en second lieu, un courant induit direct, c'est-à-dire de même sens que celui qui traverse l'aimant d'après la théorie d'Ampère.

On sait que le fer doux s'aimante facilement sous l'influence d'un barreau ou faisceau aimanté, et qu'il revient promptement à son état primitif, aussitôt que l'on interrompt cette influence. Si donc on met dans l'intérieur de la bobine un cylindre de fer doux, et qu'on approche à plusieurs reprises un barreau aimanté, le fer s'aimantera à chaque approche et retombera à son état naturel à chaque retraite de l'agent magnétique. Il agira donc comme cet agent lui-même agirait.

— *Induction produite par un courant voltaïque.* Faraday avait enroulé deux fils de cuivre revêtus de soie et de même longueur, autour d'une bobine, c'est-à-dire d'un cylindre de bois C. Ces deux fils étaient disposés de manière à former deux hélices parallèles.

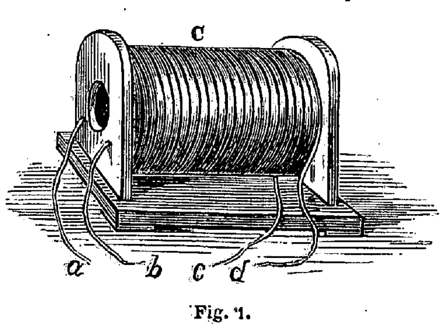

Fig. 1.

En mettant les deux extrémités *a*, *b*, de l'un des fils en communication avec une pile plus ou moins forte, et les extrémités *c*, *d* de l'autre fil avec les deux extrémités du fil d'un galvanomètre, il vit qu'au moment de la fermeture du circuit, l'aiguille du galvanomètre se met en mouvement et indique dans le fil *cd* un courant inverse du premier. Après quelques oscillations, l'aiguille revient au point de départ, et s'y maintient tant que le circuit voltaïque reste fermé. Si l'on interrompt le circuit, l'aiguille est déviée de nouveau, mais en sens inverse, pour revenir comme précédemment à son point de départ. Faraday a cru reconnaître que le courant induit qui se produit à l'instant où l'on ferme le circuit a plus de puissance que le courant inducteur.

— *Induction produite par un circuit fermé soumis à l'action de la terre.* On peut produire des courants induits sous l'influence de la terre, au moyen d'un grand multiplicateur mobile autour d'un axe horizontal, perpendiculaire à la direction de ses génératrices. Quand le multiplicateur, en tournant, prend et quitte la position de l'aiguille d'inclinaison, il se forme instantanément un courant induit. La terre agit en ce cas comme un puissant aimant dont la direction serait celle de l'aiguille d'inclinaison, c'est-à-dire, suivant la doctrine d'Ampère, comme un circuit de courants électriques dirigés de l'est à l'ouest parallèlement à l'équateur magnétique. Palmieri et Santi-Linari sont les premiers qui aient obtenu des indices de l'induction terrestre. Ils n'ont pas seulement produit des déviations du galvanomètre par la seule action inductrice du globe sur une bobine de fil de cuivre, mais ils sont parvenus à faire jaillir des étincelles et à provoquer des décompositions chimiques.

— *Action inductrice d'un courant sur lui-même.* Quand, avec quelques couples de Bunsen, on constitue une pile dont les pôles sont accompagnés d'électrodes d'un certain développement, et qu'avec les deux mains mouillées, on touche les extrémités de ces électrodes, on n'éprouve qu'une faible secousse; mais si le fil par lequel passe le courant voltaïque est recourbé en hélice à spires très-rapprochées et isolées les unes des autres, la secousse devient plus forte; si enfin on introduit dans l'hélice un barreau de fer doux, l'effet acquiert une très-grande intensité. Ce phénomène, remarqué par M. Henry, a été étudié par Faraday, qui a démontré qu'il était dû à un courant instantané, appelé *extra-courant*, qui parcourt, dans le sens de celui de la pile, le conducteur interpolaire, et produit des effets d'autant plus puissants que ce conducteur contourné ou disposé en hélice est plus long; ses diverses parties agissent par *induction* les unes sur les autres. On peut remplacer l'hélice par un galvanomètre; si, à chacune des extrémités du fil d'une bobine simple, on soude une plaque de cuivre et qu'on fasse communiquer ces plaques par intervalles, au moyen d'un conducteur destiné à recevoir l'extra-courant, on obtient à chaque interruption de vives étincelles et de fortes commotions. La chaleur développée peut fondre le platine.

Les courants induits sont aussi engendrés par l'étincelle statique.

Le professeur de physique Masson est le premier, parmi les savants, qui ait mis ce point hors de doute, en aimantant une aiguille d'acier par des courants induits qu'il produisait avec de simples décharges de bouteilles de Leyde.

On reconnaît des courants induits de différents ordres. En effet, un courant induit, tout instantané qu'il est, influe sur des circuits fermés et donne naissance à de nouveaux courants induits, qui eux-mêmes réagissent sur d'autres circuits. Le premier courant induit, ayant un commencement et une fin, produit deux courants d'*induction*, *inverse* et *direct*, du second ordre. Les courants du second ordre, agissant sur une troisième bobine, produisent des courants induits du troisième ordre, et ainsi de suite. Ces courants vont en s'affaiblissant et sont alternativement de sens contraire. C'est d'après les principes que nous exposons qu'est construit et que fonctionne l'appareil électro-médical, dont on se sert pour donner des commotions continues et modérables à volonté. On modère l'action du courant en couvrant plus ou moins les bobines par des cylindres de cuivre. Les cylindres agissent en renfermant les courants et en les empêchant de s'écouler par les fils. Pour cet appareil, les piles sont à bisulfate de mercure dissous dans de l'eau où plonge une lame de zinc. Dans l'opération, le mercure se dépose sur le zinc et l'amalgame constamment.

Le courant inducteur et le courant induit ne furent d'abord observés que sur des fils réophores distincts, un pour chaque courant. Mais, presque aussitôt après la publication des découvertes de Faraday, quelques physiciens constatèrent que les deux courants peuvent se succéder immédiatement sur un même fil réophore, pourvu que ce fil soit très-long. Voici dans quelles circonstances le phénomène se produit : si, pendant le passage d'un courant électrique dans un circuit très-long, on vient à interrompre le courant, on voit au même instant jaillir une étincelle entre les deux réophores que l'on a disjoints. Cette étincelle, surtout quand le fil est enroulé sur des bobines et y forme des tours nombreux et rapprochés, est vive, longue et bruyante. Lorsqu'on tient dans les mains les extrémités des deux réophores, on ressent, au moment de la rupture du courant, une commotion très-forte, dont l'effet surprit très-désagréablement M. Pouillet, qui ne s'y attendait nullement, pendant qu'il expérimentait, en 1832, avec l'électro-aimant de la Sorbonne. Quelle est la cause de cette étincelle? Faraday l'attribue à un courant induit instantané, produit dans le circuit inducteur même par le fait de la rupture, et il a proposé de l'appeler *extra-courant*. Comme les mêmes phénomènes furent reconnus, à peu près vers le même temps, par plusieurs observateurs, on les rencontre quelquefois désignés par des noms différents, tels que *induction réfléchie*, *induction d'un courant sur lui-même*, *réaction des plis d'une hélice*, *contre-courant*, etc. On peut donc définir l'extra-courant un courant induit qui succède instantanément, et dans le même fil, au courant inducteur interrompu.

Pour mettre en évidence l'extra-courant, Faraday faisait l'expérience suivante. Un courant émané de la pile P traverse l'hélice H et peut être rompu en O. En deux points du

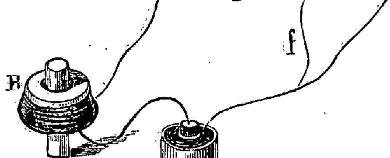

Fig. 2.

circuit, on a soudé deux fils *f*, *f'*, de façon que le premier fil est entre la pile et le point de rupture O, et que le second fil est entre l'hélice et le même point O. Au moment où l'on ouvre le courant, en O, on voit apparaître entre les deux fils *f* et *f'* une vive étincelle, qui est capable de produire les différents effets de l'étincelle électrique. Quand l'hélice et la pile sont toutes deux du même côté du système *ff'*, l'extra-courant a dans l'hélice le même sens que le courant inducteur; il marche dans un sens contraire quand l'hélice et la pile ont entre elles les points de soudure des fils *ff'*.

Faraday a encore prouvé, par une autre expérience, que l'introduction d'un courant dans une hélice peut y développer un extra-courant.

Quant à l'explication que le même physicien a donnée de ces phénomènes, elle est loin d'être toujours satisfaisante, et, par ce motif, nous croyons pouvoir nous dispenser de la reproduire. Elle rend assez bien compte de ce qui se passe dans les spires d'une hélice; mais elle perd la plupart de ces avantages, quand le circuit ne présente aucune sinuosité.

L'extra-courant est soumis aux mêmes lois et possède les mêmes propriétés que les courants d'*induction* ordinaire.

— *Magnétisme par rotation.* On comprend sous ces mots les phénomènes magnétiques qui semblent se développer dans les corps conducteurs, lorsqu'ils se meuvent sous l'influence des aimants. C'est à Arago que nous sommes redevables de la découverte de ces phénomènes et des moyens de les provoquer; c'est Faraday qui paraît en avoir donné la meilleure explication, en les considérant comme des phénomènes d'*induction*, tandis que, jusqu'à lui, ou plutôt jusqu'à ce qu'on connût ses expériences et ses conclusions, on faisait de ces faits une classe spéciale d'observations physiques, désignée sous le nom de *magnétisme en mouvement*. En 1822, Arago observa que le nombre des oscillations de l'aiguille aimantée diminue considérablement quand elle oscille un peu au-dessus d'une plaque solide ou d'une masse liquide, et que cette résistance, indépendante de celle de l'air, est produite par le voisinage d'une surface quelconque, bien qu'à des degrés différents. Le cuivre rouge est de tous les métaux celui dont l'influence se fait le plus sentir. Ainsi, une aiguille, qui, dérangée de son état de repos, ferait 300 à 400 oscillations pour y revenir, n'en fait plus que 3 ou 4 auprès d'une plaque de cuivre. Arago conclut de ce fait que si, inversement, on faisait mouvoir une plaque très-rapprochée d'une aiguille au repos, celle-ci devrait cesser d'être immobile. En effet, un disque horizontal étant renfermé dans une boîte et séparé d'une aiguille par un parchemin bien tendu, si, à l'aide d'un mécanisme convenable, on imprime au disque, que nous supposerons de cuivre, un mouvement rapide de rotation, l'aiguille est entraînée dans le même sens et tourne sur elle-même jusqu'à ce qu'on cesse de faire tourner le disque. On sépare ce dernier de l'aiguille par un parchemin, ou une membrane quelconque, ou encore par un carreau de verre, afin que l'agitation de l'air provenant de la rotation imprimée n'influe en rien sur l'expérience. L'effet du disque sur l'aiguille décroît à mesure que la distance augmente; ainsi, l'aiguille, qui tourne d'un mouvement continu lorsqu'elle n'est séparée du disque que par l'épaisseur de la membrane, n'éprouve que des déviations déterminées quand on la soulève graduellement. La nature du plateau est une seconde cause de différence dans les résultats; ainsi, les métaux, en général, agissent plus que les autres substances. D'après les expériences des deux physiciens Herschel et Babbage, l'action d'un plateau de cuivre étant représentée par 1, celle du zinc est de 0,95, celle de l'étain est de 0,46, celle du plomb 0,25, celle de l'antimoine 0,09, celle du bismuth 0,02. Quand la plaque tournante présente des fissures ou des solutions de continuité dans le sens de ses rayons, elle perd beaucoup de son énergie. On la lui rend en grande partie par des soudures métalliques. Arago admettait trois forces dont la résultante donnait l'impulsion à l'aiguille : l'une perpendiculaire au plan mobile et constamment répulsive; une autre parallèle à ce plan, perpendiculaire en chaque point à son rayon, c'est-à-dire parallèle à la tangente et toujours dirigée dans le sens du mouvement (c'est celle qui fait tourner); une troisième dirigée du centre à la circonférence ou inversement, suivant la position du pôle de l'aiguille sur le rayon. Babbage et Herschel ont fait une expérience inverse : ils ont imaginé de faire tourner l'aiguille par un mécanisme, dans le but d'entraîner le disque. Ils ont réussi. En 1832, Faraday donna de ces phénomènes une explication qui a été acceptée. Il les attribua à des courants d'*induction* développés dans les disques par l'influence de l'aiguille aimantée. Il démontra la présence de ces courants à l'aide d'un galvanomètre, en appliquant l'une des extrémités du circuit de cet instrument au centre de la plaque, et l'autre extrémité à la circonférence, au moment de la rotation de la plaque. Le galvanomètre décèle aussitôt la formation d'un courant. Le courant est dirigé du centre à la circonférence, ou de la circonférence au centre, suivant le sens dans lequel on fait tourner la plaque.

— *Application de l'induction.* « Il est fa-

cile, dit M. Pouillet, bien que les courants soient instantanés par leur nature, de les rendre en quelque sorte continus, pour mieux observer tous les phénomènes qu'ils sont capables de produire. En effet, A et B représen-

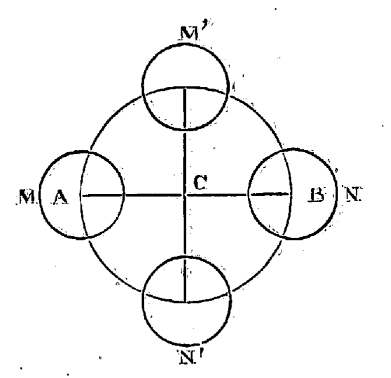

Fig. 3.

tant les pôles boréal et austral d'un aimant ordinaire; supposons qu'au-dessous de cet aimant se trouve un électro-aimant, dont, pour plus de simplicité, nous ne représentons que les extrémités inférieures M et N, ainsi que l'axe vertical C autour duquel il peut tourner, et examinons les phénomènes qui vont se produire dans la branche M, pendant qu'elle décrit une circonférence entière en partant de la position M', et en passant successivement en M, N', N. De M' en M, le fluide boréal du fer doux de cette branche est attiré, le fluide austral repoussé; et il en résulte dans le fil un courant inverse du courant du pôle austral A; de M en N', les deux fluides tendent à se recomposer, le courant est direct avec B et inverse avec A; d'où il suit enfin que, dans toute la demi-circonférence comprise entre M et N, en passant par N', le courant du fil de la branche M marche dans un sens, et que dans toute la demi-circonférence comprise entre M et N, en passant par M', il marche en sens inverse. Ce que nous venons de dire de la branche M s'applique à la branche N. Donc, pour avoir un courant continu ou à peu près, il suffit d'imprimer à l'électro-aimant un mouvement de rotation rapide, et de recueillir seulement le courant qui se produit pendant le passage de l'une de ses branches par l'une des demi-circonférences comprises entre M et N, ou bien encore de recueillir le courant qui se produit dans les deux demi-circonférences, mais d'en changer la direction au moyen d'un commutateur, pour le faire arriver dans les corps où l'on veut le faire agir. » C'est d'après ces principes que M. Pixii a construit le premier appareil qui permît d'obtenir, des courants dus à l'influence d'un aimant, tous les effets connus de l'électricité voltaïque.

— *Appareil de Pixii.* Un électro-aimant E est placé au-dessus d'un aimant artificiel *aa'*, disposé en fer à cheval et immobile autour

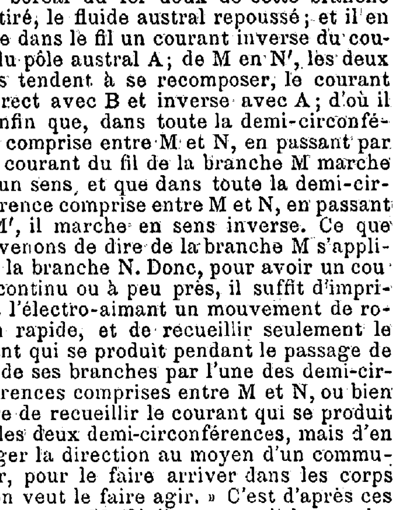

Fig. 4.

d'un axe X. L'électro-aimant doit, par ses bases, être très-près des extrémités de l'aimant au moment de la coïncidence, sans toutefois qu'il puisse y avoir contact. Quand les pôles de l'aimant s'approchent, le fer doux de l'électro-aimant s'aimante, de telle sorte que la branche correspondant au pôle austral A recueille le fluide boréal et que l'autre branche recueille le fluide austral. Mais si l'on fait tourner l'aimant, les pôles du fer doux changeront à chaque demi-révolution, et il se développera dans le fil conducteur un courant électrique, qu'il sera facile de constater en faisant communiquer les deux extrémités *p*, *p'* de ce fil avec celles du fil d'un multiplicateur ou galvanomètre. L'aiguille de cet appareil dévie en sens contraire à chaque demi-révolution. Si, pendant la rotation de l'aimant, on touche avec les fils du conducteur les deux plateaux d'un électromètre condensateur, on constate la présence d'électricité alternativement positive et négative. On a donc incontestablement des courants induits. Le courant induit est d'abord direct, puis inverse, et ainsi de suite. Si, entre les deux pôles *p* et *p'*, on met un fil de platine, il deviendra incandescent; si on met un voltamètre, l'eau sera décomposée, et les deux éprouvettes contiendront un mélange d'oxygène et d'hydrogène. M. Pixii a trouvé moyen de changer le sens des communications à chaque demi-révolution de l'aimant. Il put ainsi obtenir un courant constamment de même sens et isoler entièrement les éléments de l'eau, c'est-à-dire avoir d'un côté 2 volumes d'hydrogène et de l'autre 1 volume d'oxygène.

— *Appareil de Clarke.* L'appareil que M. Pixii avait construit pour les cours de la Faculté des sciences de Paris, et que nous venons de décrire dans ses parties essentielles, a été modifié par plusieurs constructeurs. La modification la plus importante, introduite par M. Clarke, de Londres, est que le faisceau aimanté reste fixe et que c'est l'électro-aimant qui tourne. Le faisceau aimanté est fixé le long d'une planchette verticale. Devant le faisceau et dans le voisinage de ses pôles, on fait mouvoir autour d'un axe de cuivre horizontal les deux bobines d'un électro-aimant. Le mouvement est imprimé au moyen d'une grande roue placée derrière la planchette, d'une manivelle et d'une chaîne sans fin qui s'enroule dans la gorge d'une poulie. On emploie des fils ou fins ou gros, suivant les effets à produire. Un fil long a une grande tension; un fil gros donne passage à une grande quantité d'électricité. S'il est à la fois gros et long, on a les deux conditions à la fois; mais alors le fil s'éloigne de l'aimant et il perd de son action. L'axe de rotation des bobines se termine par une poulie du côté de la roue, et par un commutateur du côté opposé. Pour que le courant induit soit de même sens, on a soin d'enrouler les fils sur les bobines en sens contraire. Une extrémité de chacun des fils se réunit sur l'axe de rotation à une extrémité de l'autre fil. Les deux autres bouts vont aboutir à une virole de cuivre fixée autour de l'axe, mais isolée de celui-ci par une enveloppe cylindrique d'ivoire. Ce qui précède suffit pour faire comprendre ce qui doit se passer quand cet instrument fonctionne. Nous ne nous y arrêterons donc pas davantage. Nous dirons seulement qu'il réunit le double mérite d'être très-réduit dans ses dimensions et de produire de grand effets. On en obtient tous les effets physiques, chimiques et physiologiques des courants voltaïques ordinaires; il ne s'agit que de varier les dimensions des fils des bobines.

— *Bobine à induction de Ruhmkorff.* En 1851, M. Ruhmkorff eut l'idée de produire des courants d'*induction* dans une bobine de grande dimension et à deux fils. Le succès a

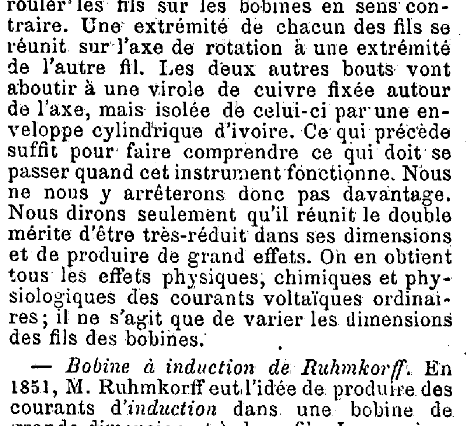

Fig. 5.

été des plus remarquables, et il n'a fait que s'accroître de jour en jour, tant par les perfectionnements apportés à l'appareil que par les heureuses applications qui en ont été faites. Au mois de juillet 1864, le prix de 50,000 francs destiné à récompenser l'application la plus utile de l'électricité fut justement décerné à M. Ruhmkorff, pour sa belle invention de la bobine à *induction*.

Cet appareil se compose de deux bobines superposées. La première est formée d'un gros fil de 2 millimètres et demi de diamètre, faisant 300 tours environ; c'est le fil *inducteur*. L'autre bobine est formée d'un fils d'un quart de millimètre de diamètre, et d'une longueur relativement très-considérable; elle est de 4 à 5 kilomètres; c'est le fil *induit*. Il est enroulé sur le premier, dont il est isolé par une couche assez forte de caoutchouc ou de gomme laque. Un courant développé dans la première bobine donne un courant inverse en commençant, puis un courant direct en cessant. On peut facilement avoir un interrupteur qui marche par l'effet du courant lui-même. Imaginons qu'un marteau oscillant *m* soit dans le courant, par sa communication avec une tige de fer T, et que l'axe de la bobine renferme un cylindre de fer doux. Quand le courant sera établi, le cylindre s'aimantera et attirera la petite masse de fer doux qui forme le marteau. Mais alors le marteau n'étant plus en communication avec le petit cylindre *c*, qui communique avec un des électrodes d'une pile de Bunsen, le courant s'arrêtera. Le cylindre intérieur à la bobine reviendra à l'état naturel. Le marteau, n'étant plus attiré, retombera sur *c* et rétablira le courant. Le cylindre de fer doux de la bobine s'aimantera de nouveau, attirera de nouveau le marteau pour l'abandonner encore. On n'ignore pas que le fer doux s'aimante instantanément sous l'influence d'un courant électrique ou d'un aimant, mais qu'il revient à son état primitif aussitôt qu'il est soustrait à cette influence. Cette remarque est de la plus haute importance pour l'explication des phénomènes qui se rattachent à l'électro-magnétisme, et de l'application qui en a été faite dans la télégraphie. Le but de l'emploi du marteau, comme on le voit, est d'avoir une interruption successive du courant, et d'obtenir, à chaque interruption, un courant d'*induction* alternativement direct et inverse dans la bobine supérieure. Un petit ressort appuie sur le marteau pour empêcher l'adhérence avec le cylindre de fer doux. La bobine dont nous donnons le dessin est placée sur un plateau de verre épais, qui l'isole. Le pôle positif d'une pile, formée de deux ou trois éléments de Bunsen, étant appliqué en P sous une vis de pression qui, par une lame conductrice, communique avec le commutateur C, le courant rencontre en *f* le gros fil de la bobine, arrive en F à son autre extrémité, monte dans une colonne de fer T, rencontre le marteau oscillant qui est successivement en contact avec un conducteur *c* ou qui en est éloigné. Au moment du contact de *m* avec *c*, le courant gagne le commutateur et retourne à la pile. Pour augmenter la puissance de la bobine, on interpose un conducteur dans le circuit inducteur. M. Ruhmkorff a fait construire des bobines de diverses formes et de diverses dimensions. Elles sont très-puissantes quand elles ont, avec les dispositions prescrites, une longueur de 40 à 45 centimètres et un diamètre moitié moindre. L'appareil servant à accumuler l'électricité sur un point donné, ses effets n'en sont que plus dangereux. On peut être foudroyé instantanément en touchant les fils conducteurs, si l'on ne prend pas les précautions nécessaires pour se garantir de l'étincelle. On s'est servi de cette machine énergique pour l'explosion des mines. Au moyen d'une fusée convenablement préparée, on peut faire éclater une mine à une grande distance, et les ouvriers se mettent à l'abri de tout péril. Si l'on joint les extrémités de la spirale induite par un fil de fer, il fond et brûle avec une vive lumière. Non-seulement on obtient la décomposition de l'eau avec la bobine, mais on peut produire une flamme électrique qui réalise au sein de l'eau les effets que l'histoire attribue au feu grégeois. Dans les expériences faites dans les cabinets de physique, on produit des étincelles de 40 à 50 centimètres de longueur, et l'on traverse facilement un bloc de verre de plusieurs centimètres d'épaisseur, sans en altérer la surface, qui reste parfaitement lisse. Il ne reste pour trace du passage du fluide électrique dans le verre qu'une suite de déchirures ressemblant à de fines dentelles. Les effets lumineux dans l'air et surtout dans le vide sont extrêmement remarquables. Tous les phénomènes, enfin, que l'on manifeste avec l'appareil dont nous parlons confirment l'identité qui existe entre la foudre et les symptômes électriques que nous provoquons et observons dans nos laboratoires. Si l'on fait communiquer les fils induits avec les deux extrémités d'un œuf électrique (ellipsoïde de verre dans lequel on fait le vide à volonté), il se produit dans l'intérieur, privé d'air, une traînée lumineuse qui jaillit d'un pôle à l'autre. On peut provoquer cette lumière avec un seul pôle de la bobine, en appliquant convenablement le long des parois de l'œuf un objet quelconque communiquant avec le sol, soit même le doigt, si l'on n'est pas isolé. D'après les observations de M. Quet, la lumière électrique apparaît sous la forme d'une série de zones alternativement brillantes ou obscures, quand on fait le vide dans l'œuf, après y avoir introduit de la vapeur d'essence de térébenthine, d'alcool, de sulfure de carbone, etc. C'est un phénomène désigné sous le nom de *stratification de la lumière électrique*.

Les courants des appareils d'*induction* paraissent tenir à la fois des courants voltaïques et des effets des machines statiques; car, dans les piles, la tension est faible, mais la quantité d'électricité développée est très-grande, tandis que, dans les machines électriques ou machines à plateau de verre, la tension est considérable relativement à la quantité d'électricité. Les courants induits sont supérieurs aux courants voltaïques pour la tension, mais ils leur sont inférieurs pour la quantité; ils se rapprochent donc des machines statiques par la tension, et des piles par la quantité, ce qui leur donne un double avantage dans bien des cas.

— *Lois de l'induction.* D'après H. de Pinceton : 1° Pendant qu'un courant galvanique croît en quantité dans un conducteur, il induit ou tend à induire, dans un conducteur parallèle voisin, un courant de direction opposée à la sienne; 2° aucune action inductive n'est exercée lorsque la quantité du courant reste constante; 3° lorsqu'il commence à décroître en quantité, et pendant qu'il diminue, un courant induit est développé dans une direction opposée à celle du courant induit au commencement du courant primaire.

Dans son ouvrage sur l'*induction*, Matteucci expose ainsi les lois de l'*induction*, en s'appuyant sur ses propres travaux et sur les observations récentes de plusieurs physiciens : 1° L'intensité des courants induits est proportionnelle à celle des courants inducteurs; 2° cette même intensité est proportionnelle au produit des longueurs des circuits inducteur et induit; 3° la force électro-motrice, développée par une quantité donnée d'électricité, est la même, quelles que soient la nature, la section et la forme du circuit inducteur; 4° la force électromotrice développée par l'induction d'un courant sur un circuit conducteur quelconque est indépendante de la nature de ce conducteur; 5° le développement de l'*induction* est indépendant de la nature du corps isolant interposé entre les circuits inducteur et induit.

Terminons en exposant les résultats généraux obtenus par Masson et Bréguet fils : 1° Lorsqu'un fil très-long est traversé par un courant voltaïque, des points situés à égale distance des extrémités de ce fil agissent sur l'électroscope condensateur comme s'ils étaient chargés d'électricité statique; 2° au moment où l'on ferme, et mieux au moment où l'on ouvre le circuit, la tension de cette électricité statique paraît augmenter et acquérir une très-grande valeur par l'enroulement du fil en hélice; 3° lorsque le fil, très-long, forme une hélice, la tension augmente assez aux points d'interruption pour obtenir dans le vide un courant dérivé produisant des étincelles qui jaillissent à la distance de 0m,02; 4° les phénomènes d'*induction* paraissent dus à des actions exercées à distance sur les fils voisins par de l'électricité statique, et rentrer ainsi dans les phénomènes électriques obtenus par les machines ordinaires; 5° la lumière électrique produite dans le vide par des extra-courants d'*induction* présente tous les caractères assignés à la lumière électrique produite, dans les mêmes circonstances, par des machines ou des bouteilles de Leyde; 6° quelle qu'en soit la source, l'électricité présente toujours les mêmes phénomènes et les mêmes actions; 7° une même quantité d'électricité peut être amenée de l'état statique à l'état dynamique, et réciproquement de l'état dynamique à l'état statique.

Inductions morales et physiologiques, par Kératry. Quoique publié en 1818, cet ouvrage a tout l'intérêt de l'actualité. L'auteur, en effet, ne se propose rien moins que de présenter une concordance entre la physiologie et la morale. Il croit qu'il est plus que temps de rallier l'une à l'autre ces deux parties essentielles de nos connaissances et de nos devoirs. Il pense qu'il serait beau de rattacher l'homme au riche spectacle de la création et au système général des mondes.

Les *Inductions morales et physiologiques* sont un livre du plus pur spiritualisme. L'auteur s'appuie sur tous les arguments en usage dans l'école pour prouver la séparation substantielle de l'âme et du corps; à ces arguments, il ajoute de nombreuses considérations physiologiques, dont, par malheur, il tire des conclusions fausses. La physiologie unie à la psychologie nous montre d'une manière évidente que toutes les opérations de l'âme sont intimement liées à des opérations du corps correspondantes. Sans les organes des sens, la sensation, la perception sont impossibles; sans les muscles, le mouvement n'existe pas. Faut-il conclure, de cette corrélation des faits psychologiques et des mouvements physiologiques, que l'âme est un principe substantiellement distinct? Rien n'y autorise. Au contraire, cette corrélation donne à supposer, ou bien que l'âme est liée à la matière comme l'effet à la cause, ou bien, comme le veulent les idéalistes, que l'âme crée le corps, et que la matière est de la pensée éteinte. Voilà les deux *inductions* auxquelles conduit l'étude de l'âme et du corps; en concluant à l'existence séparée des deux principes, l'auteur a dépassé les bornes d'une légitime *induction*, et il n'est pas resté fidèle à son titre.

La partie la plus originale du livre est celle qui a trait à ce que l'auteur appelle la restitution de l'être spirituel et de l'être matériel. La matière, remarque-t-il avec justesse, n'a rien de permanent que le système général de mutation qu'elle nous offre. Soumise à un mouvement continuel, elle rassemble et disperse tour à tour ses atomes qui, dans leurs combinaisons infiniment variées, ne peuvent ressaisir leurs places respectives. Mais les êtres spirituels suivent d'autres lois. « Si les procédés du Tout-Puissant, en ce qui concerne ces êtres, ne peuvent être saisis des yeux du corps, ils ne doivent pas échapper à ceux de l'esprit. Dès que le grand ouvrier paraît s'éloigner de la ligne ordinaire, ses actes veulent être suivis par des examinateurs plus relevés et plus analogues à la nature de ses opérations. Etres éminemment doués de jugement, est-il surprenant qu'il se présente des cas où, cessant de voir, nous soyons appelés à comprendre? Le sens de la vue est-il donc le seul dont le témoignage soit valide? La raison, cette vue de l'âme, n'est-elle donc rien? La machine demande à être remontée ou changée; il n'y aura point d'interruption, car l'interruption procède d'impuissance dans toute chose bonne en elle-même. L'existence d'un être tel qu'il nous est donné de concevoir l'homme ne comporte point de lacune. La bonté du Dieu qui récompense, peut-être la justice du Dieu qui punit, écartent, en cette matière, toute idée d'ajournement. »

INDUIRE v. a. ou tr. (ain-dui-re — lat. *inducere*; du préf. *in*, et de *ducere*, conduire). Porter, pousser, mener, conduire, ordinairement en mauvaise part : INDUIRE *quelqu'un au mal*,

à mal faire. Si Dieu n'accordait les biens terrestres qu'aux méchants, il INDUIRAIT *les faibles à cesser d'être bons pour les obtenir.* (Fléch.)

— Inférer, conclure par induction : *Voici ce que j'en* INDUIS. *Aristote, observateur exact,* INDUIT *scrupuleusement ses principes des faits qu'il constate.* (V. Cousin.)

— *Induire en erreur*, Tromper, faire tomber dans l'erreur : *J'ai toujours pensé que l'histoire a été imaginée pour* INDUIRE EN ERREUR *la postérité.* (A. Karr.)

— *Induire en tentation*, Faire tomber dans la tentation : *Ne nous* INDUISEZ *point* EN TENTATION, *mais délivrez-nous du mal.* (Orais. dominicale.) *La femme qui nous* INDUIT EN TENTATION *devient notre complice : elle ne peut être notre juge.* (A. d'Houdetot.)

— Fauconn. *Induire sa gorge*, Se dit de l'oiseau qui digère la viande qu'il a prise.

— Syn. **Induire, convier, engager**, etc. V. CONVIER.

— **Induire, conclure, inférer.** V. CONCLURE.

INDUIT, UITE (ain-dui, ui-te) part. passé du v. Induire. Conduit, poussé, amené : *Etre* INDUIT *au mal par l'exemple.*

— Tiré, conclu par induction : *Principe* INDUIT *de faits nombreux.*

— Physiq. *Courant induit*, Courant produit par induction. ‖ *Fil induit*, Fil de cuivre recouvert d'un fil de soie, et servant à la production des courants d'induction.

— Physiol. *Contraction induite*, Contraction produite dans un muscle par celle d'un autre muscle sur lequel repose le nerf moteur du premier.

INDULF, roi d'Ecosse de 959 à 969. Il monta sur le trône après Malcolm. Attaqué en 967 par les Danois qui envahirent le nord de l'Ecosse, il marcha contre eux, les battit, et fut tué d'un coup de flèche en les poursuivant.

INDULGEMMENT adv. (ain-dul-ja-man — rad. *indulgent*). D'une manière indulgente, avec indulgence : *Traiter* INDULGEMMENT *un coupable.*

Mes remords ont besoin qu'un prêtre *indulgemment*
Lave en moi le mensonge et l'empoisonnement.
LEMERCIER.

INDULGENCE s. f. (ain-dul-jan-se — lat. *indulgentia;* de *indulgere*, être indulgent). Facilité à excuser, à pardonner les fautes, à pallier les défauts : *Montrer de l'*INDULGENCE. *User d'*INDULGENCE. *Il a droit à votre* INDULGENCE. *L'expérience confirme que l'*INDULGENCE *pour soi et la dureté pour les autres n'est qu'un seul et même vice.* (La Bruy.) *L'*INDULGENCE *est une partie de la justice.* (J. Joubert.)

Croyez que tout mortel a besoin d'*indulgence.*
M.-J. CHÉNIER.

— Théol. Rémission des peines méritées par les péchés, accordée par l'Eglise en vertu des mérites surabondants de Jésus : *Gagner les* INDULGENCES. *Les femmes sont de grandes coureuses d'*INDULGENCES *et de sermons, auxquels elles ne vont que pour voir et être vues.* (La Bruy.) ‖ *Indulgences plénières*, Celles par lesquelles on obtient la rémission de toute la peine temporelle due au péché.

— **Encycl.** Théol. En termes de théologie, on appelle *indulgence* la rémission de tout ou partie de la peine temporelle encourue par les péchés actuels. Dans la langue du bon sens, ce n'est, au dire de bien des gens, qu'un trafic qui suppose autant d'habileté d'une part que de crédulité de l'autre. C'est à ce double point de vue que nous envisageons les *indulgences.*

Pour motiver la juridiction que s'arroge l'Eglise sur les consciences, les théologiens n'invoquent que ce texte vague de l'Ecriture où il est donné aux apôtres le pouvoir de lier et de délier, en d'autres termes, de condamner ou d'absoudre, soit gratuitement, soit sous telles conditions qu'il peut leur plaire de fixer. Inutile de dire que la droite et stricte justice, telle que la veut une bonne et saine morale, n'a rien à voir dans ce régime arbitraire et de bon plaisir. Grâce, faveur ou *indulgence* sont synonymes. Mais comme si l'Evangile n'eût pas été une autorité suffisante, on est allé chercher dans une épître de saint Paul un précédent pour motiver la distribution des *indulgences.* On peut voir, en effet, cité dans tous les traités de théologie le chapitre V de la Ire aux Corinthiens, où il est question d'un incestueux à qui l'Apôtre des gentils aurait pardonné son crime. Mais, autant que permet d'en juger l'obscurité de l'oracle, nous ne voyons pas que saint Paul se soit montré fort indulgent pour le coupable. « Que cet homme, dit-il, soit livré à Satan, pour mortifier sa chair, afin que son âme soit sauvée au jour de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Nous ne comprenons pas très-bien. Quoi qu'il en soit, partir d'une telle sentence pour en arriver un jour à vendre à beaux deniers comptants la rémission des péchés passés et futurs, c'est abuser un peu trop des textes. Mais, en théologie, on n'y regarde pas de si près.

Les évêques ne se furent pas plus tôt constitués juges suprêmes et sans appel de la conscience des fidèles, qu'ils trouvèrent avec le ciel des accommodements. La morale évangélique, prise à la lettre, eût été trop sévère pour un monde corrompu. Il fallait de toute nécessité s'en relâcher un peu pour attirer à la doctrine nouvelle les riches, les puissants et les empereurs eux-mêmes. De là l'invention des *indulgences.* Mais les meilleures choses prêtent à l'abus, et dès les premiers siècles, on avait déjà tant abusé des *indulgences* qu'elles commençaient à se discréditer. Les sectes puritaines de l'Eglise, les montanistes, les novatiens, et plus tard les pélagiens s'élevèrent contre un trafic trop compromettant pour la morale. Ces chrétiens naïfs soutenaient avec raison que des *indulgences* scandaleusement accordées pour des crimes notoires n'étaient que des encouragements au vice et qu'elles rompaient toute égalité devant le droit et la justice. De leurs critiques et des réponses et des répliques sortit une grande controverse, à laquelle prirent part saint Cyprien, saint Basile, saint Jean Chrysostome et saint Augustin. Le concile de Nicée fut le premier saisi de la question, qui, longtemps débattue sans être fixée, occupa ensuite les conciles d'Ancyre et de Constantinople. Nous ne la suivrons pas dans les développements que lui donnèrent d'autres docteurs, tels que saint Thomas et saint Bonaventure. L'esprit se perd et la raison est confondue devant les incroyables subtilités de la casuistique. Qui veut en avoir une idée n'a qu'à lire le *Traité des indulgences*, par Bouvier, recueil complet des décisions canoniques sur la matière. Papes et conciles aidant, la doctrine commode sortit victorieuse d'un long débat, non toutefois sans devenir l'occasion d'une révolution dans la chrétienté, comme nous le verrons tout à l'heure. Et d'une réglementation qui ne fut définitivement fixée que par le concile de Trente, voici ce qui est sorti de plus clair et de plus positif.

L'essence des *indulgences* consiste dans la grâce divine. La grâce est considérée comme un trésor commun, composé des mérites surabondants de Jésus-Christ et de ses saints, et des bonnes œuvres des fidèles. Jusqu'ici, rien à dire. Cette espèce de solidarité universelle ne nous déplaît pas. Tout au contraire, sauf quelques réserves en faveur du mérite ou du démérite individuel, nous aimons à voir le trop, plein des bonnes œuvres des uns déversé sur les mauvaises actions des autres. Il nous reste à voir comment va être aménagé et dispensé ce trésor spirituel.

1° Les *indulgences* sont plénières ou partielles. Il y en a de quarante jours, de cent jours, de sept ans, de dix ans, d'autres, enfin, et ce sont les plus précieuses, qui équivalent à des concessions à perpétuité. Toutefois, on aurait tort de croire que ces chiffres ronds, arbitrairement déterminés, correspondent à des durées égales dans l'exemption des peines de l'autre monde, et que quarante jours d'*indulgences*, par exemple, dispensent exactement de quarante jours de souffrances en purgatoire. L'Eglise, sur ce point, ne fait pas bonne mesure et ne garantit rien. Il se pourrait, en effet, que le fidèle gratifié d'une large somme d'*indulgences* en eût au delà de ses besoins, auquel cas, pour ne pas devenir frustratoire, l'excédant devrait retourner au fonds commun, ou bien que ce trésor sur lequel on tire à vue de toutes parts ne fût insuffisant pour faire face à toutes les échéances. Ainsi, on n'aurait droit qu'à des dividendes proportionnels. Tout ceci est gravement discuté dans les ouvrages de théologie. On n'y veut tromper personne et l'on n'y donne point des promesses, si séduisantes qu'elles soient, pour des certitudes. Mais cette loyauté apparente dans la théorie ne passe pas dans la pratique. Les porteurs d'une *indulgence* d'un an ou de dix ans se croient en règle et assurés d'échapper à un an ou à dix ans de purgatoire. Il nous en coûte de les désabuser, et cependant notre bonne foi nous fait un devoir de leur apprendre qu'en cas d'insuffisance d'actif, ils peuvent avoir des réductions à subir, et que la multiplicité des titres peut en amener la dépréciation.

2° Les *indulgences* sont locales, réelles ou personnelles. C'est ainsi que les classe et les distingue une bulle du pape Clément VI. On dirait d'une définition des priviléges et hypothèques. Mais ne querellons pas sur des classifications et tenons pour bonnes les définitions. Les *indulgences* locales sont affectées à des temples, à des chapelles sacrosaintes, telles que Notre-Dame d'Atocha, Saint-Jacques de Compostelle, etc. La chrétienté ne compte pas moins de cinq ou six cents lieux saints de ce genre. Bien plus, dans presque toutes les basiliques, vous trouvez quelqu'une de ces chapelles privilégiées entre toutes, où il suffit de s'agenouiller pieusement pour gagner des *indulgences.* Le point important est de ne pas se tromper de chapelle, sous peine de perdre ses prières. Mais on y pourvoit généralement par des écriteaux placés au-dessus des troncs pour les œuvres de l'Eglise, espèces d'avis au public indiquant, à ne pas s'y tromper, que les *indulgences* n'auront d'effet qu'autant qu'elles seront achetées par quelques piécettes d'argent. Sans être trop exigeants, nous désirerions que la légende fût appuyée de quelque tableau parlant, représentant, par exemple, le *Christ chassant les marchands du temple.* Par une autre faveur assez commune, les *indulgences* sont parfois attachées à la messe ou au prône de tel ou tel dignitaire de l'Eglise, évêque, archevêque, nonce, légat du pape ou prédicateur célèbre, *de passage dans cette ville*, qui ne manque pas de l'annoncer, tout comme Jenneval, à grand renfort d'affiches, de réclames et d'annonces verbales. Ainsi s'explique l'affluence des fidèles à certaines messes ou à certains prônes, qui sans cela passeraient inaperçus. Les souverains de l'ordre temporel en voyage font largesse aux peuples des deniers des peuples. Plus généreux, sans qu'il leur en coûte plus cher, les princes de l'Eglise distribuent les faveurs du Ciel, qui ne manquera pas sans doute de faire honneur à leur signature, si toutefois il y a provision.

Mais comme tout le monde ne peut pas aller à La Mecque, nous voulons dire aux messes privilégiées, ou aux lieux consacrés par les miracles, on a imaginé une seconde espèce d'*indulgences* plus faciles à gagner que les premières. Ce sont les *indulgences* réelles, ou autrement dites au porteur. Celles-ci ont cours sous forme de chapelets, de rosaires, de médailles, de petites croix bénites et autres amulettes de même nature. Il y a même les *indulgences* en bouteille, dont il se fait un grand débit à la Salette, en Dauphiné, à Lourdes, etc. Qui ne connaît ces eaux miraculeuses? De leur mille et une propriétés (personne n'ignore que l'eau de la Salette guérit les catarrhes les plus invétérés, que l'eau de Lourdes féconde même les jeunes filles), la plus précieuse, ce sont les *indulgences* qu'elle contient en dissolution. De méchantes langues (il y en a partout, même parmi les dévots) prétendent que ce sont de fausses *indulgences* et que jamais bref de pape ne les a autorisées. Rome, en effet, n'a jamais daigné se prononcer sur les vertus de l'eau miraculeuse. Y aurait-on craint la concurrence? C'est possible. Rome a été de tout temps la fabrique et l'entrepôt des reliques et des médailles indulgenciées; les produits nets qu'elle en retire forment un des principaux articles de son budget. Ce serait de sa part manquer aux premiers principes de l'économie commerciale que de tolérer, en matière d'*indulgences*, des contrefaçons, outre qu'il y aurait danger, dans le pays de Voltaire surtout, de les discréditer toutes ensemble.

Enfin, et toujours comme au code des priviléges et des servitudes, il existe des *indulgences* personnelles. Vous êtes peu mobile ou les longs voyages vous font peur. Habitant d'un village obscur et ignoré, vous n'avez pas l'heur de vous rencontrer sur le passage des dignitaires de l'Eglise, qui n'aiment pas à prêcher dans le désert et ne suivent que les grandes routes. L'eau de la Salette et celle de Lourdes vous semblent un peu chères. Vous n'avez enfin qu'une médiocre confiance dans les chapelets indulgenciés, importés de Rome par des pèlerins qui les ont tout bonnement achetés à Epinal. Je comprends votre méfiance et je l'approuve. Mais il vous reste une précieuse et facile ressource : c'est de vous faire affilier, moyennant prix d'entrée et cotisation annuelle, à quelqu'une de ces confréries et congrégations qui pullulent et dont tous les membres sont indulgenciés à l'avance par brevet spécial du pape pour le salut commun. Le pape n'est pas plus avare de ces brevets que ne le sont les gouvernements des brevets d'invention qu'ils délivrent à tout venant. Et il y a, de plus, à dire en sa faveur qu'il en garantit l'efficacité. La souscription faite, vous voilà devenu actionnaire d'une grande commandite qui ferme pour vous les portes du purgatoire et vous ouvre à deux battants celles du ciel. Vous avez votre part de toutes les prières qui s'élèvent vers Dieu à toute heure du jour et de nuit des quatre coins de l'univers, et vous avez des *indulgences*, à en revendre ou plutôt à en donner, car vous n'en savez pas trop bien le prix. Ainsi l'avons-nous lu du moins sur le prospectus des sociétés et dans tous leurs comptes rendus. Toutefois, nous vous recommandons de payer régulièrement vos cotisations, faute de quoi, quelles que fussent d'ailleurs vos prières et vos bonnes œuvres personnelles, vos *indulgences* deviendraient frustes et vos coupons sans valeur.

Telles sont les trois espèces d'*indulgences*, locales, réelles et personnelles, ayant cours dans le monde catholique. En disant qu'elles sont l'objet d'un trafic considérable, nous n'avons pas prétendu qu'il suffît pour les rendre efficaces de les acheter à prix d'argent ou de patenôtres. Racheter ainsi ses fautes serait trop facile. Selon la bulle de Clément VI, que nous avons déjà citée, les *indulgences* ne dispensent pas de l'obligation de faire pénitence. En second lieu, il est bien entendu qu'elles ne profitent qu'aux fidèles en état de grâce, *vere contritis et pœnitentibus.* En principe, tout cela serait fort bien, et l'on ne pourrait qu'approuver les intentions de l'Eglise, si elle-même n'avait pas donné à ses dispenses d'autres destinations. Avant d'aborder ce côté historique du sujet, nous avons encore à exposer la compétence des diverses autorités ecclésiastiques en pareille matière. Les règles n'en sont pas si fixes qu'on ne les transgresse souvent; voici celles qu'avait édictées le concile de Latran de l'an 1215.

Au pape seul appartiennent les *indulgences* plénières; mais le souverain pontife peut déléguer son pouvoir à des légats, et le cas se présente souvent. Le légat du pape Pie VII, qui vint en France au commencement de ce siècle négocier le concordat, était muni d'une ample provision d'*indulgences* plénières destinées à favoriser sa mission. Les chefs de missions lointaines reçoivent les mêmes délégations.

Après le pape viennent les officiers supérieurs de l'Eglise, ayant pouvoir et juridiction au for intérieur, tels que archevêques, évêques, abbés exempts, vicaires généraux, capitulaires et chapitres exerçant pour les siéges vacants. Ces pouvoirs de second ordre ne distribuent que des *indulgences* temporaires de quarante jours. Une seule exception est faite pour le cas de dédicace d'une église, qui peut valoir aux assistants une *indulgence* de cent jours.

La compétence en matière d'*indulgences* a été l'objet de longues disputes entre la papauté et les évêques. Jusqu'au XVIe siècle, les chefs de l'Eglise s'étaient montrés extrêmement jaloux de leurs prérogatives, et il en devait être ainsi, puisque les *indulgences* étaient destinées à conjurer des fléaux ou à extirper des hérésies. Nous allons voir comment on y est parvenu. L'usage réel qui a été fait des *indulgences* nous éclairera mieux que les canons des conciles sur leur véritable destination.

En 1095, le concile de Clermont décréta une *indulgence* plénière en faveur de tous ceux qui prendraient la croix pour aller à la conquête de la terre sainte. Ce fut la solde spirituelle des croisés; moyennant quoi, forts de cette absolution préventive, ils se crurent permis tous les crimes et se comportèrent en conséquence.

Un siècle après, le pape Innocent III fit appel, à grand renfort d'*indulgences* plénières, à tous les bandits de l'Europe contre les Albigeois, qui, de leur côté, recevaient du même pape et de son légat les foudres de l'excommunication. Pour parler clairement, les *indulgences* ne furent, dans cette occasion, qu'une prime au brigandage, au viol et à l'assassinat. Simon de Montfort et ses sicaires étaient largement pourvus d'*indulgences.* Etre d'avance assuré de son salut, tout en lâchant la bride à toutes ses passions, c'est une double bonne fortune. Le zèle des croisés s'en ressentit. Les victimes furent damnées et les bourreaux sanctifiés, l'hérésie étouffée dans le sang et l'Eglise triomphante. Les *indulgences* avaient fait merveille. Ce fut dans le moyen âge leur plus grand succès.

Pendant le grand schisme du XIVe siècle, l'efficacité des *indulgences* fut mise à une rude épreuve, car les papes de Rome et d'Avignon ne se faisaient pas faute d'en délivrer à profusion les uns contre les autres, chacun déclarant nulles celles de son concurrent. Quelles étaient les bonnes? Pour en décider, il faudrait savoir si toutes les traites sur le trésor commun des fidèles ont été acquittées. Ni Dieu ni ses organes sur terre n'ont daigné éclairer le monde sur ce point; mais les porteurs de fausses *indulgences* ont dû être bien déçus.

Le pape Alexandre VI, qui fut, comme on sait, un commerçant de premier ordre, ne négligea pas non plus l'article des *indulgences.* Il en inondait les chrétiens et en vendait même aux juifs. C'est avec ces munitions qu'il conquit la Romagne. Mais les libéralités d'Alexandre VI portèrent préjudice au saint-siége, et il arriva des *indulgences* ce qui arrive d'un papier-monnaie qui se multiplie indéfiniment, tandis que le gage certain diminue d'autant. Lorsque, pour faire la guerre et édifier des monuments, Jules II voulut aussi faire fonctionner la planche aux *indulgences*, elles se trouvèrent tellement discréditées qu'il fallut inventer des moyens nouveaux pour les lancer dans la circulation. Alors on imagina de les mettre aux enchères et de les vendre sur la place publique. On aurait pu les affermer, et il se serait certainement présenté des traitants, comme pour les dîmes et les gabelles. On préféra les mettre en régie, afin de s'en réserver le contrôle. Les ordres religieux furent appelés à concourir pour l'émission de la monnaie divine, et, dans la compétition des corporations entre elles, les franciscains l'emportèrent sur leurs concurrents. Les moines franciscains exploitèrent d'abord l'Italie, mais sans succès : la péninsule était déjà saturée des assignats pontificaux. La France était en guerre avec le saint-siége et déjà fortement atteinte d'incrédulité. Les courtiers se répandirent en Allemagne et étalèrent leur marchandise, comme au champ de foire, à la porte des églises de la Saxe et de la Thuringe. Le trafic des *indulgences* fut la première cause de la rupture du réformateur allemand avec l'Eglise romaine. Nulle part ce trafic ne fut aussi scandaleux qu'en Allemagne, et surtout en Saxe, où l'électeur de Mayence, archevêque de Magdebourg, Albert, à qui une portion de bénéfice était assignée dans la vente des *indulgences*, avait envoyé le dominicain Tetzel, de mœurs licencieuses, mais d'un esprit actif et d'une éloquence larmoyante et populaire. Aidé des moines de son ordre, Tetzel exécuta sa commission avec aussi peu de décence que de discrétion. En vantant à l'excès les grâces attachées à ces *indulgences* et en les donnant à bas prix, ces moines en firent d'abord un commerce très-étendu et très-lucratif parmi la multitude crédule; mais l'extravagance de leurs discours et les irrégularités de leur conduite excitèrent à la fin un scandale universel. Les princes et les nobles s'indignaient de voir leurs vassaux s'épuiser pour remplir les trésors d'un pontife prodigue. Le peuple, instruit à se reposer du pardon de ses péchés sur les *indulgences* qu'il obtenait, négligeait la religion et la pratique des vertus. Les plus indifférents et même les

plus ignorants étaient choqués de la conduite scandaleuse de Tetzel et de ses associés, qui allaient dissiper dans les excès de l'ivrognerie, du jeu et des plus infâmes débauches, l'argent que leur apportait une piété crédule, dans l'espérance d'obtenir le bonheur éternel.

Voici la forme de ces *indulgences* et de l'absolution que donnait par elles Tetzel aux niais qui lui apportaient leur argent :

« Que Notre-Seigneur Jésus-Christ vous pardonne et vous absolve par les mérites de sa très-sainte Passion, et moi, par son autorité, par celle des bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul et celle de notre saint-père le pape, qui m'est donnée et confiée en ce pays, je vous absous : 1° de toutes les censures ecclésiastiques, de quelque manière que vous ayez pu les encourir; 2° de tous vos péchés, transgressions ou excès, quelque énormes qu'ils puissent être, et même de ceux qui pourraient être réservés à la connaissance de Sa Sainteté, et aussi loin que les clefs de la sainte Eglise peuvent s'étendre, je vous remets toutes les peines que vous mériteriez pour expier ces péchés dans le purgatoire, et je vous rétablis dans la participation des saints sacrements de l'Eglise, dans l'union des fidèles et dans cette innocence et cette pureté que vous aviez reçues du baptême, en sorte qu'à l'article de votre mort, les portes de l'enfer seront fermées et celles du paradis ouvertes; et si vous ne mourez pas à présent, ces grâces demeureront dans toute leur force jusqu'au jour de votre mort. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »

Les termes dans lesquels Tetzel et ses confrères parlent des grâces attachées aux *indulgences* et de la nécessité de les obtenir sont si extravagants qu'ils paraissent presque incroyables. « Quiconque, disaient-ils, achète des lettres d'*indulgences* peut avoir l'âme en repos sur son salut. Les âmes renfermées dans le purgatoire et pour la rédemption desquelles on acquiert les *indulgences*, aussitôt que l'argent sonne dans le coffre, s'échappent de ce lieu de tourment et montent droit au ciel. » Ils disaient que l'efficacité des *indulgences* était si grande que les plus énormes péchés, même le viol de la sainte Vierge, s'il était possible, seraient remis et expiés par ce moyen et que le pécheur était affranchi à la fois de la peine et de la coulpe; que c'était un présent ineffable de la bonté de Dieu pour réconcilier les hommes avec lui; que la croix érigée par les prêcheurs d'*indulgences* était aussi efficace que la croix de Jésus-Christ lui-même : « Voyez, s'écriaient-ils, voyez les cieux ouverts; si vous n'y entrez pas, quand donc y entrerez-vous? Pour douze sous, vous pouvez racheter du purgatoire l'âme de votre père. Aurez-vous l'ingratitude de ne pas délivrer votre père des tourments qu'il endure? Si vous n'aviez qu'un seul vêtement, vous devriez vous en dépouiller et le vendre à l'instant pour acheter de si grandes grâces. »

Un jeune seigneur alla un jour trouver Tetzel et lui demanda s'il était bien certain que les *indulgences* eussent tant de vertu. Tetzel protesta affirmativement. Le jeune seigneur lui demanda alors si, en donnant une grosse somme, il serait absous, non-seulement de ses péchés passés, mais encore d'un petit péché futur qu'il préméditait : à savoir, de donner une volée de bois vert à un homme, à un ecclésiastique même. Tetzel se récrie d'abord, puis adoucit la voix, discute longtemps sur le prix, et, enfin, empoche une somme assez ronde, en donnant au jeune seigneur l'absolution de son *futur péché*. Le lendemain, Tetzel se met en route pour aller vendre des *indulgences* dans un autre lieu; tout à coup, au milieu de son chemin, il voit quelqu'un s'élancer sur lui, lui prendre le bras et lui administrer une violente correction. C'était le jeune seigneur qui, fort de son *indulgence*, en usait contre celui dont il l'avait reçue. Tout le monde applaudit à cette plaisante aventure; c'est que tout le monde aussi déplorait alors le trafic des *indulgences;* les uns s'indignaient, les autres s'amusaient. Malheureusement pour le catholicisme romain, Martin Luther fut un de ceux qui s'indignèrent.

Luther était professeur de théologie à Wittemberg lorsque Tetzel y vint publier les *indulgences*, en leur attribuant, selon son habitude, toutes sortes de vertus imaginaires propres à entraîner les crédules paysans à en acheter. Luther voyait avec la plus grande douleur et la fourberie de Tetzel et la simplicité des Saxons. Les opinions de Thomas d'Aquin et des autres scolastiques, sur lesquelles on fondait la théorie des *indulgences*, avaient déjà perdu beaucoup de leur autorité dans son esprit. Son caractère ardent et impétueux ne lui permit pas de rester longtemps spectateur tranquille de l'illusion de ses compatriotes. Il monta un dimanche en chaire dans la grande église de Wittemberg et y déclama avec la plus grande amertume contre les déréglements et les vices de ceux qui publiaient les *indulgences;* il osa même discuter la doctrine qu'ils enseignaient et alla jusqu'à dire que l'on ne doit se reposer de son salut que sur Dieu seul. Il écrivit même à l'archevêque de Mayence et lui peignit avec vivacité les déréglements et la fausseté des opinions de ceux qu'il avait chargés de prêcher les *indulgences;* mais le prélat était trop intéressé à leur succès pour réformer leurs abus. Ce fut alors que Luther, appuyé par les augustins, jaloux des dominicains (tous les ordres religieux se portent mutuellement envie), publia les quatre-vingt-quinze thèses qui sont devenues fameuses comme le premier pas du grand réformateur vers le schisme (v. LUTHER). Tetzel publia des contre-thèses à Francfort-sur-l'Oder; Eccius, célèbre théologien d'Augsbourg, fit ses efforts pour réfuter les principes de Luther, et Prierias, moine dominicain, maître du sacré palais et inquisiteur général, écrivit contre lui, en faveur des *indulgences*, avec tout le fiel d'un champion de l'Eglise. La fin de cette controverse, que Léon X appelait plaisamment « une querelle de moines, » et qui devint une révolution, appartient à l'histoire de Luther et de la Réformation. Qu'il nous suffise de dire que les *indulgences* furent attaquées avec une égale vigueur par Zwingle et ensuite par Calvin.

Fra Paolo, dans son *Histoire du concile de Trente*, prétend qu'en Saxe les augustins possédaient, depuis un temps immémorial, le monopole de la publication des *indulgences*, mais que c'est afin de gagner davantage que les envoyés de la cour de Rome avaient fait leur marché avec Tetzel, et que Luther s'opposa d'abord à Tetzel et à ses associés, par le désir de venger son ordre de l'injustice qu'on lui faisait. La plupart des historiens ont adopté cette assertion sans contrôle, par esprit de parti, et sans tenir compte de cette catégorique affirmation du grave Robertson, que « ce n'était pas aux augustins que la publication des *indulgences* en Allemagne était ordinairement confiée; que les franciscains en furent chargés en trois occasions différentes, sous Jules II, et que, peu de temps avant Luther, le même emploi avait déjà été donné aux dominicains. »

Quoi qu'il en soit, les protestations contre les *indulgences* s'augmentèrent bientôt de protestations de tout genre contre l'Eglise, et les anathèmes vinrent frapper la nouvelle hérésie. Cependant, il existait dans le sein de l'Eglise orthodoxe elle-même un bon nombre d'esprits désireux de rester sous le joug du catholicisme, mais toutefois aimant peu les *indulgences*. De ce nombre fut le savant minéralogiste allemand Agricola (mort en 1555), qui décocha aux *indulgences* une élégante épigramme latine, dont Bayle nous donne le texte :

Si nos injecto salvabit cistula nummo,
Heu! nimium infelix tu mihi pauper eris!
Si nos, Christe, tua servatos morte beasti,
Jam nihil infelix tu mihi pauper eris!

Le concile de Trente lui-même se crut obligé, tout en maintenant le principe des *indulgences*, de prendre de sérieuses précautions contre les abus les plus criants que l'on en faisait. Il recommande « de les administrer avec modération, de crainte que la discipline ecclésiastique ne soit énervée par une trop grande facilité. »

Fidèle à ses traditions, l'Eglise romaine a refusé obstinément, jusqu'à nos jours, de renoncer à ce révoltant abus. Se basant sur ces paroles de l'Ecriture : « Ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans le ciel, et ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel, » elle continue à trafiquer des choses qu'elle déclare saintes. Sans doute, nous n'avons plus au milieu de nous des Tetzel, qui, au sortir du cabaret, trafiquent au rabais du salut des âmes. De nos jours, on ne se permettrait plus de vendre publiquement des *indulgences* dans les foires et marchés, même sous le prétexte, invoqué par Jules II, de faire la guerre aux Turcs; mais on ne les prodigue pas moins dans les archiconfréries et dans les confessionnaux. Les gens du monde ne croient plus aux *indulgences;* mais il n'en est pas de même du brigand des Calabres ou de la campagne de Rome, qui vous assassine en toute sûreté de conscience, après s'être agenouillé devant la Madone et en avoir obtenu une *indulgence* pleinière pour tous ses crimes passés, présents et futurs.

INDULGENT, ENTE adj. (ain-dul-jan, an-te — lat. *indulgens*, part. prés. du v. *indulgere*, pardonner). Qui a de l'indulgence, qui pardonne aisément les fautes, qui excuse les défauts : *Il n'y a point d'hommes plus* INDULGENTS *pour eux-mêmes que ces impitoyables censeurs de la vie des autres.* (Boss.) *L'adversité, qui nous rend* INDULGENTS *pour les autres, les rend sévères envers nous.* (Petit-Senn.) ‖ Qui marque l'indulgence, ou est inspiré par elle : *Applaudissements* INDULGENTS. *Pardon* INDULGENT. *Nos mœurs ont toujours été plus* INDULGENTES *que nos lois.* (De Bonald.)

— Substantiv. Personne indulgente : *Les persuadés persuadent, comme les* INDULGENTS *désarment.* (J. Joubert.) *Nous croyons toujours que Dieu est semblable à nous-mêmes; les* INDULGENTS *l'annoncent* INDULGENT; *les haineux le prêchent terrible.* (J. Joubert.)

— Hist. Nom par lequel Robespierre et sa faction désignaient les dantonistes, auxquels ils reprochaient trop d'indulgence, de mollesse.

— **Encycl.** Hist. On donna le nom d'*indulgents*, sous la Révolution, à un parti qui se prononça, en 1793, pour des mesures de modération et qui se recruta parmi les anciens cordeliers. Il avait pour chefs Danton et Camille Desmoulins. V. CORDELIERS (club des).

INDULT s. m. (ain-dultt — lat. *indultum;* de *indulgere*, accorder). Dr. canon. Privilége accordé, par lettres du pape, à quelque corps, à quelque personne, de pouvoir nommer à de certains bénéfices ou de pouvoir les tenir contre les dispositions ordinaires : *Le roi avait un* INDULT *pour nommer aux bénéfices dans les pays d'obédience.* (Acad.) ‖ *Indult de compact* ou *des cardinaux*, Privilége accordé aux cardinaux par la bulle de compact, et par lequel ils peuvent posséder des bénéfices réguliers ou séculiers. ‖ *Ampliation d'indult*, Extension du droit d'indult accordé par le pape Clément IX, en 1668, qui permit à ceux qui l'avaient obtenu de refuser un bénéfice au-dessous de 600 livres de revenu. ‖ *Indult de messieurs du parlement*, Droit qu'avaient les membres du parlement de requérir sur un évêché ou sur une abbaye le premier bénéfice vacant · *Chaque officier ne pouvait exercer le droit d'*INDULT *qu'une fois en sa vie.* (Acad.)

— Fam. Privilége, permission :

Et ne sais pas comme il ne vient de Rome
Permission de troquer en hymen.
Peut-être un jour nous l'obtiendrons. Amen,
Ainsi soit-il. Semblable *indult* en France
Viendrait fort bien.....

LA FONTAINE.

— Hist. Droit perçu par le roi d'Espagne sur l'argent et les marchandises qui venaient d'Amérique par les galions.

— **Encycl.** Dr. can. L'*indult* était une espèce de transport des grâces expectatives que les papes étaient autrefois en droit d'accorder. Il y avait deux sortes d'*indults :* les *indults* actifs et les *indults* passifs. Les *indults* actifs consistaient dans le pouvoir de nommer et présenter librement aux bénéfices établis par les règles de la chancellerie apostolique; les *indults* passifs conféraient le pouvoir de recevoir des bénéfices et des grâces expectatives.

Le saint-siége accordait par *indult* aux rois et aux princes le droit de nommer leurs officiers aux bénéfices vacants. On trouve des preuves de cet usage dès les premières années du XIVe siècle; mais il fut surtout établi en 1538, par la bulle *Pauline* donnée par Paul III, à la sollicitation de François Ier.

Les rois pouvaient, par *indult*, nommer aux bénéfices consistoriaux, soit par un traité ou concordat, soit par une grâce ou un privilége particulier; c'est ainsi qu'au commencement de leur règne, ils pouvaient pourvoir à la première prébende qui venait à vaquer dans chaque cathédrale. L'*indult* des cardinaux leur donnait le droit d'occuper des bénéfices ou de les conférer à des personnes de leur choix. Ils tenaient ce droit d'une bulle de 1555.

Ce droit d'*indult* fut aussi accordé aux membres du parlement de Paris, qui pouvaient obtenir un bénéfice pour eux-mêmes, s'ils étaient clercs, ou pour une personne qu'ils présentaient, s'ils étaient laïques. Chaque membre ou officier du parlement ne pouvait exercer le droit d'*indult* qu'une fois dans sa vie. L'*indult* s'étendait aux bénéfices séculiers aussi bien qu'aux bénéfices réguliers. Suivant Pasquier, ce privilége fut accordé au parlement de Paris comme moyen de corruption, pour l'empêcher de s'opposer, comme il l'avait fait jusque-là, aux entreprises de la cour de Rome.

INDULTAIRE s. m. (ain-dul-tè-re — rad. *indult*). Dr. canon. Celui qui requérait un bénéfice en vertu d'un indult : *La nomination d'un* INDULTAIRE *sur un prélat qui avait déjà été grevé, c'est-à-dire qui avait acquitté l'indult, était nulle de droit.*

INDÛMENT adv. (ain-dû-man — rad. *indu*). D'une manière indue; contre la raison, contre la règle : *Nous avons chassé la justice de la sphère administrative où l'ancien régime l'avait laissée s'introduire fort* INDÛMENT. (De Tocqueville.)

INDUNO (Dominique), peintre italien, né à Milan en 1815. Il prit des leçons de Hayez et obtint, en 1837, un grand prix de peinture qui lui permit d'aller, aux frais de l'Autriche, compléter ses études à Rome. De retour à Milan, M. Induno s'est fait connaître par des tableaux de genre et d'histoire qui attestent un travail sérieux. Parmi ses meilleures toiles, nous citerons : *Samuel et David;* les *Contrebandiers; Pain et larmes;* la *Douleur du soldat;* le *Village incendié;* la *Quête;* le *Rosaire*, etc. M. Induno a obtenu une médaille d'honneur à l'Exposition universelle de 1855. — M. Jérôme INDUNO, son parent, né à Milan et peintre comme lui, a envoyé à l'Exposition universelle de 1855 des tableaux de genre qui lui ont valu une médaille : le *Soldat suisse*, la *Vivandière*, les *Musiciens*, etc.

INDURATION s. f. (ain-du-ra-si-on — rad. *indurer*). Méd. Endurcissement, transformation qui accroît la dureté d'un tissu : *La muqueuse s'épaissit, l'*INDURATION *de la valvule du pylore s'opère, et il s'y forme un squirre dont il faut mourir.* (Balz.) ‖ Partie indurée : *Les cors sont des* INDURATIONS *de la peau.*

— **Encycl.** Très-souvent l'*induration* est un des modes de terminaison de l'inflammation. Lorsqu'en effet cette dernière touche à son terme, et que le sang cesse d'affluer dans le tissu enflammé, la chaleur y devenant moins intense, les humeurs exsudées donnent naissance à des globules granuleux ou à des éléments fibro-plastiques qui déterminent une sorte de tuméfaction. Cette tuméfaction aboutit tantôt à une *induration* blanche ou grise, comme cela se voit dans le panaris, tantôt à une *induration* rouge, appelée hépatisation. Ce dernier cas se présente dans les tissus très-vasculaires.

Le chancre induré, qui est l'indice de la syphilis constitutionnelle commençante, reçoit son nom de la rugosité consistante de sa paroi extérieure. On donne le nom d'*induration* scorbutique des muscles à l'*induration* causée par l'épanchement sanguin intermusculaire dans le scorbut. La partie indurée n'est pas toujours gonflée.

INDURÉ, ÉE adj. (ain-du-ré) part. passé du v. Indurer : *Glande* INDURÉE.

INDURER v. a. ou tr. (ain-du-ré — lat. *indurare*; du préf. *in*, et de *durus* dur). Méd. rendre dur : *La vieillesse* INDURE *tous les tissus.*

S'indurer v. pr. Devenir dur : *Souvent les tissus* S'INDURENT *par l'inflammation.*

INDUS, aujourd'hui *Sind*, fleuve de l'Inde ancienne, à l'O. Le nom de ce fleuve vient du sanscrit *Sindhu*, l'Indus, et aussi mer, de la racine *sidh*, *sindh*, aller, couler. L'afghan *sint*, *sin*, et le tirhai (dialecte des montagnes du Caboul) *sinth*, signifient une rivière quelconque; mais une analogie plus lointaine et plus curieuse est celle de l'irlandais *sind*, *sinn* (plus tard *sionan*, *sionainn*), l'ancien nom du Shannon, qui n'a de commun avec le *Sindhu* que le sens général de fleuve. On peut ajouter le *Sinnius* de la Cisalpine, aujourd'hui le Senio, affluent du Pô. L'Indus est un des fleuves les plus importants du continent asiatique, au triple point de vue de la longueur de son cours, des souvenirs historiques et des relations commerciales. Cet immense cours d'eau prend sa source dans le versant septentrional de l'Himalaya, derrière le Kailassa, dans le Petit Thibet, par 78° 30′ de long. E., et 32° de lat. N.; il coule au N.-O., passe à Gortope, entre dans le Ladack, longe la route qui conduit de Leh au Cachemire, décrit une courbe au N. de Cachemire, dans la direction du S.-O., se fraye un passage à travers l'Himalaya et gagne, à travers le Sind, le golfe d'Arabie, où, il se décharge après un cours d'environ 3,500 kilom. Parmi les nombreuses rivières qui portent à l'Indus le tribut de leurs eaux, nous signalerons le Kaboul et le Pendjab, qui sont de beaucoup les plus considérables. A partir d'Attock, et après sa jonction avec la rivière de Kaboul, l'Indus appartient réellement à l'Indoustan. Son lit, étendu naguère sur un plateau immense, se resserre à une largeur de moins de 300 mètres. Sa profondeur et la vitesse de *son courant augmentent* en proportion. Pendant la saison des hautes eaux, le fleuve, sous les murs de la forteresse d'Attock, est profond de 12 à 15 mètres. C'est sur ce point que l'on suppose que s'opéra le passage de l'armée macédonienne sous la conduite d'Alexandre le Grand; c'est là aussi que Tamerlan construisit un pont de bateaux pour envahir l'Asie occidentale. D'Attock à Karabag, vers le 33e degré de lat. N., l'Indus serpente à travers des montagnes. A la sortie de la chaîne des monts Salins, commence le cours moyen de l'Indus. De ce point jusqu'à la mer, son bord occidental est longé par la chaîne des monts Soliman, qui se termine au cap Monze. A partir de Mitlouncote, commence le cours inférieur de l'Indus; près de cette ville, le fleuve atteint 2,000 mètres de largeur. Dans sa descente jusqu'à Hyderabad, il se rétrécit souvent de moitié; sa profondeur, qui n'est jamais au-dessous de 7m,50 au temps des basses eaux, atteint parfois l'énorme chiffre de 30 mètres. A Hyderabad, le fleuve se divise en deux grandes branches : le Fulaili et le Pinyari, qui constituent le grand delta de l'Indus. Ce delta présente une longueur de 100 kilom. depuis Hyderabad jusqu'à la mer, et offre à la mer un développement de côtes de 170 kilom. Ces deux branches principales de l'Indus se subdivisent en un grand nombre de bras avant de déboucher dans la mer; mais il n'y a guère que trois ou quatre de ces nombreuses embouchures qui soient navigables; une seule d'entre elles est susceptible de recevoir des navires de 50 tonneaux. La marée y remonte avec une rapidité extrême jusqu'à une distance de plus de 80 kilom., et la quantité de vase qu'elle y apporte est immense.

Les inondations annuelles de l'Indus commencent avec la fonte des neiges de l'Himalaya, vers la fin d'avril, arrivent en juillet à leur point extrême, et se terminent en septembre. Ce fleuve, malgré la masse énorme d'eau qu'il roule, n'est point favorable à la navigation intérieure, car à 70 kilom. encore au-dessous de l'endroit où il abandonne les montagnes, on ne saurait sans péril le descendre en bateau.

INDUSIE s. f. (ain-du-zî — du lat. *indusium*, tunique de dessous; *induere*, revêtir). Entom. Nom donné aux tubes fossiles de friganes. ‖ On dit aussi INDUSE.

— Bot. Organe membraneux qui recouvre ou renferme les spores des cryptogames.

INDUSIEN, IENNE adj. (ain-du-ziain, iè-ne — du lat. *indusium*, vêtement de dessous). Géol. Se dit des couches du sol qui servent d'enveloppe aux débris d'autres couches : *Couches* INDUSIENNES.

INDUSIUM s. m. (ain-du-zi-omm — mot lat. fait de *induere*, revêtir). Antiq. rom. Vêtement que portaient les femmes romaines.

— **Encycl.** Les érudits ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur la question de l'*indusium ;* tandis que le *Dictionnaire* de Quicherat donne à ce mot le sens de chemise, ainsi qu'à *subucula*, les uns, par exemple, l'auteur de l'excellent *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, voient dans la *subucula* la chemise véritable, et dans l'*indusium* une sorte de tunique plus courte ou de peignoir que les dames romaines mettaient par-dessus. Une statuette de la villa Borghèse montre, en effet, une jeune fille vêtue de la sorte ; mais cela ne tranche pas la question, puisqu'on ne sait laquelle des tuniques, celle de dessous ou celle de dessus, s'appelait l'*indusium*. Bœttiger a cru devoir conclure d'un passage de Varron que l'*indusium* était, au contraire, la tunique de dessous. Comme l'auteur latin dit tout simplement que, lorsqu'il fut de mode à Rome de porter deux tuniques l'une sur l'autre, on appelait l'une *subucula* et l'autre *indusium*, il est difficile de tirer de ce passage rien de bien concluant relativement à leur position relative. Nous restons donc, à cet égard, dans une indécision absolue ; la seule chose certaine, c'est que l'*indusium* faisait partie exclusivement de la toilette des femmes.

INDUSTRIA, ville de l'Italie ancienne, dans dans la Ligurie, la même que *Bodincomagus.* C'est aujourd'hui CASAL.

INDUSTRIALISME s. m. (ain-du-stri-a-li-sme — rad. *industriel*). Système social qui consiste à considérer l'industrie comme le principal but de l'homme et des sociétés politiques ; puissance, prépondérance de l'industrie ; goût exclusif pour l'industrie : *L'*INDUSTRIALISME *est la plus récente de nos chimères scientifiques.* (Fourier.) *La nation française s'abêtit dans son* INDUSTRIALISME. (Proudh.)

INDUSTRIALISTE adj. (ain-du-stri-a-li-ste — rad. *industrialisme*). Qui appartient, qui a rapport à l'industrialisme : *Système* INDUSTRIALISTE. *Les régions* INDUSTRIALISTES *sont plus jonchées de mendiants que les contrées indifférentes sur ce genre de progrès.* (Fourier.)

— s. m. Partisan de l'industrialisme.

INDUSTRIE s. f. (ain-du-strî — lat. *industria ;* de *indo*, en, dans, le même que *intus*, et *struere*, bâtir, qui correspond au russe *stroiti*, bâtir, construire, arranger, accorder, d'où *stroenie*, bâtisse. Le corrélatif sanscrit est *star*, étendre, couvrir, *upa-star*, préparer). Dextérité, habileté, adresse à faire quelque chose : *Il n'y a au monde que deux manières de s'élever : ou par sa propre* INDUSTRIE, *ou par l'imbécillité des autres.* (La Bruy.)

> Nécessité d'*industrie* est la mère.
>
> GRESSET.

— Profession, art, métier que l'on exerce pour vivre : *Toute* INDUSTRIE, *si mince qu'elle soit, est profitable.* (Cormen.) *Toute* INDUSTRIE *nouvelle a commencé par être une idée.* (E. Pelletan.)

— Ensemble d'opérations qui concourent à la production des richesses : *Progrès de l'*INDUSTRIE. *Produits de l'*INDUSTRIE. *Encourager l'*INDUSTRIE *nationale. L'*INDUSTRIE *de la nation répare les balourdises du ministère.* (Volt.) *De la liberté naît l'*INDUSTRIE. (B. de St-P.) *L'*INDUSTRIE *n'est autre chose que l'esprit humain se faisant de la planète un trône superbe.* (Mich. Chev.) ‖ Se dit souvent de tous les arts manuels autres que l'agriculture : *L'agriculture et l'*INDUSTRIE. ‖ Se dit aussi des arts de production, par opposition au commerce : *Le commerce et l'*INDUSTRIE.

— *Industrie agricole*, Celle qui s'occupe de la production des fruits de la terre : *Dans l'*INDUSTRIE AGRICOLE, *on soumet la terre à l'action du travail pour en retirer les matières premières qu'elle peut fournir chaque année, sous l'influence de tel ou tel climat.* (Du Mesnil-Marigny.)

— *Vivre d'industrie*, Chercher les moyens de subsister dans son adresse, son savoir-faire :

> Qnand on a mangé son fonds,
> Il faut *vivre d'industrie.*
>
> DESTOUCHES.

— *Chevalier d'industrie*, Homme qui vit d'adresse, d'expédients, souvent d'escroqueries :

> Mon père était *chevalier d'industrie*,
> Sans en être moins glorieux.
>
> *BÉRANGER.*

— **Syn. Industrie, adresse, art**, etc. V. ADRESSE.

— **Encyl.** Econ. soc. Produire, transformer, échanger, telles sont les trois grandes fonctions de l'économie sociale. Considérée au point de vue le plus général, l'*industrie* les embrasse toutes trois. Les transports et les opérations commerciales constituent, en effet, un genre d'*industrie* tout aussi bien que la production des matières premières et leur appropriation aux usages de la vie. Mais à l'envisager d'une manière plus spéciale, on ne comprend sous le nom d'*industrie* proprement dite que la création des choses utiles et leur mise en œuvre. Enfin, sous son aspect philosophique, qui nous attache ici de préférence, l'*industrie* est l'une des principales manifestations du génie de l'humanité.

Pour resserrer ce vaste sujet dans les limites qui nous sont imposées, nous en éliminerons d'abord tout ce qui concerne les *industries* particulières, leurs procédés et leurs progrès. Ainsi, il ne sera question ici ni de l'agriculture, ni de l'extraction des métaux, ni de la fabrication des tissus, ni des mille autres objets sur lesquels s'exerce l'activité humaine. Tous ces sujets sont largement traités dans ce Dictionnaire par des articles spéciaux, auxquels nous renvoyons le lecteur. Ce que nous avons à examiner, c'est la puissance productive de l'homme, comment elle est née, comment elle s'est accrue de siècle en siècle, quels obstacles elle a dû vaincre pour arriver à son complet épanouissement ; quelle place légitime occupe l'*industrie* dans le train des choses de ce monde ; à quelle réglementation elle peut et doit être assujettie par la puissance publique ; quelles sont, enfin, les lois de haute justice distributive qui doivent présider à ses évolutions.

Sur quelque produit, important ou futile, que l'on jette la vue, il n'en est pas un seul, depuis la puissante locomotive jusqu'au jouet de l'enfant, qui n'atteste le génie de l'homme et ne porte l'empreinte de ses mains. Si les mondes sont l'œuvre de Dieu, comme nous le répètent les prédicateurs religieux, notre petit monde, tel qu'il est agencé, est non moins sûrement l'œuvre de l'homme. Lorsque, après avoir admiré les merveilles dont il a su enrichir le théâtre de son existence, on se reporte au point de départ ; lorsque surtout on considère l'exiguïté des moyens dont l'homme disposait à son origine, on est forcé de reconnaître la grandeur de ce créateur de seconde main qui, s'il n'a pas de brevet d'invention, a bien certainement droit à un brevet de perfectionnement.

La première vérité que nous révèle l'expérience est que, si la puissance productive de l'homme livré à lui-même est presque nulle à l'origine, elle est, par compensation, susceptible d'un accroissement indéfini. Intrinsèquement, quelle en est la source ? Sa force musculaire ? Mais, à cet égard, l'homme est au-dessous d'un grand nombre d'espèces animales. Cette force, d'ailleurs, loin de progresser, reste éternellement stationnaire, si même elle n'a pas décru depuis les temps antiques, comme certains monuments paraissent l'attester. Les athlètes de nos jours ne lutteraient pas avec avantage contre Milon de Crotone, et nos cuirassiers, pour la plupart, ne tendraient pas l'arc d'Ulysse. La finesse de ses organes et sa dextérité ? Mais le sauvage n'a ni l'adresse du singe, ni le flair du chien, ni la vélocité du cheval. La nature a doué tous les animaux d'un outillage adapté à leurs besoins. Tel oiseau possède dans son bec acéré une véritable tarière. La taupe est un sapeur-mineur armé de toutes pièces. L'éléphant trouve dans sa trompe tout à la fois une pompe aspirante et un puissant levier. Seul de tous les animaux, l'homme ne trouve, ni dans l'aptitude de ses organes ni dans la contexture de ses membres, un outillage correspondant à l'immensité de ses besoins. Nous nous trompons, l'homme possède un organe exceptionnel, qui surpasse infiniment tous les autres. Sa véritable force réside dans son cerveau et se manifeste par son intelligence. Impuissant par lui-même, l'homme devient en quelque sorte tout-puissant par l'appropriation des forces animées ou inanimées que la nature a mises à sa disposition. Le jour où le premier animal a été soumis, où la première étincelle a été tirée d'un caillou, ce jour-là a vu naître l'*industrie* humaine. On sait ce qu'elle est devenue depuis ; et quel est le téméraire qui oserait assigner des limites à ses progrès ?

Ce serait une merveilleuse histoire que celle des premiers tâtonnements, des premiers efforts tentés par l'homme pour se soustraire à la tyrannie des besoins comme au despotisme fatal et aveugle des forces naturelles qui devaient l'accabler. Combien d'observations sagaces, d'ardentes recherches et de tentatives héroïques restent vouées à un éternel oubli ! Qui a découvert le feu, semé le premier grain de blé, étiré le premier fil ou forgé le premier clou ? Nous ne le saurons jamais. Que ces bienfaiteurs anonymes de l'humanité n'en reçoivent pas moins l'hommage de notre reconnaissance. Pour notre part, nous admirons bien plus le filet informe du pêcheur primitif des temps inconnus que les superbes étoffes écloses sous les doigts de nos plus habiles ouvriers.

Dans le vaste champ ouvert à son activité, l'homme n'a dû s'avancer d'abord qu'à pas lents et sans autre guide que sa propre inspiration. Aussi, sa puissance productive spécifique était-elle fort au-dessous du degré qu'elle a atteint de nos jours. Pour établir numériquement l'échelle graduée de cette puissance croissante, prenons dans l'antiquité quelques points de comparaison. Cent cinquante femmes, nous dit Homère, étaient constamment occupées à moudre le grain nécessaire à la subsistance de la cour d'Ithaque, qui pouvait se composer d'une cinquantaine d'individus. Le plus modeste moulin de nos jours, dirigé par un seul homme, suffirait et au delà à une pareille tâche ; d'où l'on peut conclure que la puissance productive dans l'art de la mouture s'est accrue dans la proportion de 1 à 150. La flotte de Regulus se composait de 300 trirèmes à trois rangs de rames : ce qui donne 9,000 rameurs occupés à transporter sur mer, avec un matériel assez exigu, une armée de 20,000 hommes. Or, une dizaine de nos bâtiments de transport, avec une centaine d'hommes d'équipage, se chargeraient aujourd'hui de toute l'armée du consul romain. La puissance productive en navigation s'est donc élevée de 1 à 90. Mais, sans remonter si haut, qui ne sait qu'aujourd'hui les métiers à tisser, à filer et les autres engins innombrables de la mécanique ont plus que centuplé les forces individuelles ? Combien faudrait-il de presses à bras pour faire l'œuvre de telle bonne presse mécanique qui, à elle seule, tire jusqu'à 15,500 exemplaires par heure, sans compter que la force qui la met en mouvement reçoit en même temps d'autres destinations ?

Tout n'est pas bénéfice net dans ce prodigieux accroissement de la puissance productive de l'homme. Nous ne le verrons que trop en examinant, au point de vue d'une bonne justice distributive, l'influence de l'*industrie* sur le bien-être général. Mais ce que nous constatons pour le moment, c'est que l'*industrie* accroît indéfiniment la puissance humaine et, par voie de conséquence, l'ensemble des richesses sociales. Un autre résultat subséquent, mais non moins remarquable, c'est que le génie industriel, en épargnant à l'homme les travaux pénibles et en lui créant des loisirs, lui permet de cultiver ses facultés morales et intellectuelles. Les sciences, les lettres et les arts ne sauraient se flatter d'affranchir seuls l'esprit humain. Avant de philosopher, il faut avoir satisfait des besoins plus impérieux et plus immédiats. Les progrès intellectuels supposent au préalable les progrès industriels : on peut même, et très-justement, prendre les uns pour le signe des autres, chez la plupart des peuples. Le génie scientifique récolte ce qu'il a lui-même semé, et l'*industrie* est la véritable base de l'état social.

Dans l'antiquité, cet état social était très-défectueux, la lèpre de l'esclavage en rongeait les membres. Une tête sereine et radieuse de santé sur des membres endoloris, tel serait le véritable emblème du peuple grec et du peuple romain. Tout en faisant une large part à l'absence des grandes notions de droit qui ne se sont révélées qu'aux sociétés modernes, nous sommes obligés de reconnaître que l'insuffisance de l'*industrie* était le principal obstacle à l'abolition de l'esclavage. Ce qui justifie cette assertion, c'est que la rigueur de la servitude était proportionnée à l'exiguïté des ressources industrielles. Dans la florissante Athènes, il ne fallait pas, à la vérité, moins de 200,000 esclaves pour entretenir l'indolente opulence de 20,000 citoyens. Mais on sait à quel degré de luxe était parvenue la cité de Périclès. Or, sa farouche rivale du Péloponèse, où l'on vivait de brouet noir et où l'on se revêtait de peaux de chèvre, n'avait pas un moindre nombre d'ilotes, plus misérables cent fois que les esclaves athéniens. C'est que, dans l'Attique, l'*industrie*, honorée par l'État et par les mœurs, avait déjà fait de grands progrès, tandis qu'à Sparte elle était nulle Dans la Rome de l'empire, ce fut bien pis. Le travail opiniâtre et incessant, le travail manuel de tout un monde esclave suffisait à peine à l'approvisionnement d'une multitnde parasite. Pourquoi ? Parce que l'*industrie*, délaissée ou mal exercée, ne suppléait qu'imparfaitement à la force musculaire, et que la puissance productive de l'homme restait de beaucoup au-dessous des besoins généraux. Et nous verrons ce phénomène se prolonger ou se reproduire, avec des conséquences diverses, jusqu'à la renaissance des arts industriels dans les brillantes cités du moyen âge, qui nous offriront encore plus d'un enseignement.

Cette puissance industrielle, qui, mise en œuvre et comparée à la densité de la population, donnerait la juste mesure de la richesse générale d'un peuple, paraît avoir suivi une progression constante depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, à l'exception toutefois de la période désastreuse qui suivit la chute de l'empire romain. Quoique pleines d'énergie et douées, à certains égards, d'une remarquable intelligence, les peuplades barbares, qui s'établirent violemment au sein d'une société civilisée, étaient étrangères à la pratique des arts utiles. L'*industrie* agricole leur était surtout antipathique. Les arts textiles étaient dédaignés. L'orfèvrerie était seule en honneur à la cour des rois francs. Dans cette éclipse universelle, l'*industrie* disparut ou se réfugia dans quelques rares asiles, d'où elle s'élança de nouveau pour reconquérir le monde. Nous allons la suivre rapidement dans ses intéressantes vicissitudes.

L'*industrie* n'était pas absolument nulle dans l'antiquité. L'instrument par excellence, dont l'inventeur avait été divinisé, la charrue, nourricière du genre humain, fonctionnait dans l'ancienne Egypte, d'où elle passa en Grèce, puis dans l'Occident, où elle fut apportée par les colonies helléniques. On y connaissait aussi les outils élémentaires et, entre autres, les instruments tranchants ; mais la fabrication en était défectueuse, parce que l'art de la cémentation n'y avait fait que peu de progrès. Des nombreux métaux que nous employons aujourd'hui, les anciens ne possédaient que le fer, le cuivre, l'étain, l'or et l'argent. Et encore étaient-ils loin de savoir les extraire en quantité assez considérable pour répondre à tous les besoins ; cependant, ils surprirent le secret des alliages et parvinrent à fabriquer le bronze. A défaut de l'acier, trop rare chez eux, les Romains forgeaient en bronze le tranchant de leurs épées, et bien que défectueuses si on les compare à celles des modernes, leurs armes l'emportaient encore sur celles des Gaulois, qui, au dire de Polybe, pliaient comme du plomb. L'art du tissage avait été perfectionné par les Phéniciens, et s'appliquait à la laine principalement. Ce n'est pas que la soie y fût inconnue ; de tout temps l'extrême Orient en a produit ; mais le ver à soie n'a été importé en Europe que par l'empereur Justinien. Quant aux agents mécaniques, malgré les découvertes du grand Archimède, ils se réduisaient à la vis, au levier et au treuil, fort utile surtout pour la construction des machines de guerre. Les moyens de transport étaient misérables. Le grand Alexandre se faisait cahoter par des véhicules aussi durs que les camions de nos brasseries. En Grèce, d'ailleurs, les routes charretières restèrent inconnues jusqu'à la conquête romaine. Nul n'avait songé à interroger les propriétés chimiques des corps, pour y surprendre les secrets féconds qui ont créé en partie la richesse des peuples modernes. Enfin, les bons ouvriers étaient rares. Ils formaient une caste, jalouse de ses arcanes, qu'elle dérobait au vulgaire. En somme, dans ces temps de misère, que visitaient fréquemment des famines périodiques, le travail manuel, opiniâtre, incessant, le travail mal secondé par un outillage imparfait, restait le lot de l'immense majorité du genre humain ; et encore, des fruits de ce labeur, ne revenait-il qu'une faible part aux classes déshéritées, pour qui l'esclavage était tout à la fois peine afflictive et infamante, puisqu'il emportait presque condamnation à périr de faim.

Eh bien ! si misérable qu'il fût déjà, cet état de choses s'aggrava encore par l'invasion des barbares. L'*industrie* disparut de l'Europe et se réfugia en Orient, d'où elle était venue. Au prix de grands sacrifices dont la liberté avait eu longtemps à souffrir, Rome était parvenue à grouper sous un seul sceptre tout le monde civilisé, et à mettre ainsi les peuples en communication avec les peuples. Les bienfaits de cette unité politique et sociale atténuent ce qu'il y avait d'excessif dans sa domination. Or, l'un des plus funestes résultats de l'invasion fut de couper en deux et de séparer par un abîme les deux parties du monde connu. L'Occident fut pendant plusieurs siècles étranger à l'Orient. Il ne s'y rattachait que par les liens commerciaux qu'entretenaient quelques hardis aventuriers des côtes méridionales de l'Italie. Çà et là brillaient, comme des points lumineux au milieu d'épaisses ténèbres, quelques foyers d'*industrie* : Arras, dans les Gaules, centre d'une fabrication d'étoffes considérable ; Trèves, Cologne et Strasbourg, où l'on travaillait le bois et les métaux ; Venise, déjà connue par la fabrication du verre ; Amalfi, qui s'adonnait principalement à l'*industrie* maritime, etc. L'*industrie* manquait alors des deux éléments qui lui sont indispensables : la science et la liberté. Les rares ouvriers que renfermaient les *collegia opificum* ne possédaient que des notions empiriques transmises par la routine, sans doctrine scientifique, sans idée générale qui les reliât entre elles. Quant à la liberté, elle n'était nulle part. Or, on sait que tous les progrès sont solidaires et que l'*industrie* vit, avant tout, du grand air de la liberté.

Le X^{e} siècle marque le dernier degré de la décadence morale, intellectuelle et matérielle où puisse descendre une société civilisée. La terreur qu'inspirait l'approche du fatal millénaire, où le monde devait s'anéantir, avait paralysé l'esprit humain ; mais l'année fatidique une fois passée sans encombre, le monde se prit à rire de ses propres frayeurs ; et le cap des tempêtes doublé, l'humanité se mit en marche vers de meilleures destinées et sous d'autres auspices que les prédictions effrayantes des augures catholiques. Deux circonstances coïncidentes favorisèrent à la fois la renaissance de l'*industrie* en Europe : les croisades et l'émancipation des communes.

Si le mouvement héroïque et irréfléchi des croisades échoua dans le but ridicule qu'il s'était proposé, il en atteignit par contre un un autre qui fut d'une merveilleuse fécondité pour le progrès des sciences et des arts industriels. D'abord, il rattacha l'Occident à l'Orient par des rapports qui ne devaient plus s'interrompre, et il raviva partout, si même il ne le ralluma, le flambeau des connaissances humaines. Par suite du contact avec les chrétiens orientaux, chez qui les lumières n'avaient que pâli sans s'éteindre, et même avec les Sarrasins, plus éclairés même que leurs adversaires chrétiens, les croisés, qui étaient partis barbares, s'en revinrent à moitié civilisés. Ils avaient espéré vaincre aisément un ennemi qu'on leur dépeignait comme sauvage ou à peu près, et ils rentraient en Europe doublement vaincus par la supériorité de la science et des armes. Dans leurs courses aventureuses, ils avaient observé une nature différente, des arts différents, des procédés nouveaux, et recueilli toute une moisson de notions scientifiques dont l'*industrie* devait s'emparer à leur retour. Parmi les découvertes dont s'enrichit

alors l'*industrie* occidentale, nous devons mentionner en première ligne la fonte de fer qui, tout d'abord, se prêta par elle-même à de nombreux usages, outre qu'elle fournit une méthode supérieure pour fabriquer le fer forgé. Peut-être aurions-nous dû placer en première ligne la science de la numération, cette langue des nombres qui est la plus utile de toutes les langues. Mais nous ne devons pas oublier l'alchimie, cette fille d'une pensée chimérique qui devait, par un miracle plus sublime que celui de l'incarnation, enfanter la chimie. C'est aux Arabes que nous devons toutes ces richesses. En fondant et en amalgamant les métaux, ils n'étaient point parvenus à transmuter le cuivre en or, et leurs imitateurs n'y parvinrent pas mieux; mais si les hommes supérieurs qui se livraient secrètement à la recherche du grand œuvre furent dupes de leur imagination, ils recueillirent, en échange de leurs expérimentations, une multitude de notions sur les propriétés des corps, et amassèrent ainsi les matériaux destinés à construire l'édifice de la chimie moderne. *L'industrie*, qui se presse toujours sur les pas de la science, s'empara de ces découvertes et les mit en œuvre. Il en sortit d'abord l'art de la distillation, quelques alcalis, les principaux acides, un grand nombre de sels et, enfin, la poudre à canon, la poudre miraculeuse qui eut le double mérite de contribuer à l'affranchissement des peuples, en abattant la supériorité du fort sur le faible, et de fournir une force nouvelle pour l'exploitation des carrières et des mines. Les métaux devinrent plus abondants. Les métiers se multiplièrent. Le nombre des navires fut plus que doublé en moins d'un demi-siècle. En même temps, on inventait les écluses à sas pour les canaux, on perfectionnait les routes; on apprenait, toujours des Arabes, l'art de fouler les étoffes de laine. *L'industrie*, enfin, s'élevait, par un essor subit, à un degré d'activité et de grandeur que l'antiquité n'avait même pas soupçonné.

Mais quelle était alors la condition économique de l'*industrie* et son rang dans la hiérarchie sociale? Et par voie de conséquence, quelle était la situation politique et civile du travail et des travailleurs? Nous l'avons dit: toutes les conquêtes sont solidaires, et la prospérité de l'*industrie*, dans les divers Etats de l'Europe, était au niveau de la liberté. Des vieilles institutions romaines, englouties sous l'inondation des barbares, les seuls vestiges qui fussent restés consistaient dans les corporations d'arts et métiers. Les municipes mêmes avaient sombré, et, sous des formes trompeuses, il n'en restait que l'ombre. Seuls, les hommes de métier, groupés dans l'enceinte des villes sous la protection intéressée de quelques évêques ou de quelques comtes intelligents, opposaient encore quelques digues aux flots de la barbarie. Mais que de fléaux ils avaient à combattre à la fois! L'ennemi était partout, au dehors et au dedans. Le Normand ou le Hongrois frappait aux portes des villes, et le seigneur féodal en abattait les murailles. On connaît les pétitions des villes d'Italie aux empereurs d'Allemagne pour obtenir la permission de fortifier leurs enceintes démantelées, dernier refuge de l'*industrie* et de la liberté expirantes. En France, les artisans se vouaient d'eux-mêmes au servage, en vue d'une protection précaire qui se traduisait par des exactions et des vexations sans nombre. Plus heureux sous la domination paternelle de princes plus intelligents, les industriels des Pays-Bas tendaient à une indépendance absolue. Entre la féodalité et l'*industrie*, il y avait incompatibilité radicale. Deux sociétés ennemies vivaient ainsi côte à côte: l'une croupissant dans l'ignorance et la fainéantise, l'autre, croissant en lumières, en richesses et en moralité. On eût dit la vapeur comprimée par un couvercle de fer. A la fin, la vapeur fit explosion, et de cette explosion sortirent les communes. Mais, qu'on le remarque bien, ce ne furent pas des bourgeois oisifs qui, de la cendre des vieux municipes, surent tirer les communes nouvelles. Les vaillants insurgés qui versèrent leur sang à Laon, à Amiens, à Reims, à Vézelay, à Lyon, et qui arrachèrent des mains royales leurs chartes communales, étaient des artisans et des industriels. Vérité qu'on ne saurait trop répéter: le travail émancipe non-seulement l'homme, mais les peuples. Et, pour le dire en passant, même à l'époque où nous vivons, pour résister au mauvais génie du passé, qui se cramponne encore aux sommets de la puissance publique, où s'est retranché le génie de la liberté? Dans les centres populeux, dans les cités industrieuses et industrielles, filles des héroïques communes du moyen âge, et qui, nous l'espérons bien, n'en ont pas perdu la tradition.

Du XIIe siècle au XVIe, le fait historique qui domine tous les autres, même le grand schisme, c'est la lutte de l'*industrie* contre la féodalité. Elle a pour théâtre l'Europe entière. L'atelier s'est insurgé partout contre le donjon. Dans le Nord, l'atelier s'appelle Ligue hanséatique, association puissante d'une centaine de villes industrielles et commerciales, qui édicte des lois, bat monnaie, équipe des flottes et dispose quelquefois des couronnes souveraines. Au Nord-Ouest, il s'appelle commune de Gand, commune de Bruges, Quatre-métiers, Chaperons blancs et Ligue des gueux. D'une main, il foule les tissus de laine, de l'autre, il écrase sous le maillet la chevalerie embourbée sous les murs de Courtrai. En France, il ne brille que d'un éclat passager, et n'échappe aux étreintes du brigand local que pour tomber sous les griffes de sa dangereuse protectrice, la monarchie absolue. En Italie, il plante sa bannière au faîte des hôtels de ville et sur le *carroccio* de guerre, chasse la noblesse des cités, l'exclut des emplois publics, et, dans l'impuissance de se gouverner lui-même, retombe sous le joug de quelques misérables tyranneaux ou de souverains étrangers. En somme, après un essor brillant, l'activité industrielle se ralentit jusqu'au commencement du XVIe siècle, où de nouveaux événements lui donnent un autre cours en la rattachant plus étroitement au mouvement général des idées et de l'esprit humain.

Ainsi, à travers toutes ces péripéties, et pendant près de trois cents ans l'*industrie* était restée stationnaire, si même elle n'avait rétrogradé. Pourquoi? Faut-il reconnaître, avec M. Guizot, que les classes moyennes, simple fragment d'une société complète, ne possédaient pas en elles-mêmes tous les éléments d'un gouvernement normal? Non: c'est un sophisme; malgré une turbulence qu'on leur a trop reprochée, les bourgeois de Milan, les arts et métiers de Florence et les cinquante-deux métiers de Gand avaient prouvé, par une forte organisation et de sages règlements, qu'ils savaient concilier l'ordre et la liberté. Le désordre sans cesse renaissant n'avait d'autre cause que les violences ou les intrigues d'une caste ennemie. Ce qui nuisit à l'*industrie*, ce fut sa prospérité même, et l'orgueilleux étalage de ses richesses, qui suscitèrent des jalousies haineuses et des cupidités effrénées. Autant et plus que les passions politiques, la soif du pillage attirait les brigands de tous les pays vers les immenses magasins des Flandres. Quant aux souverains, si, comme Philippe le Bel, ils ouvraient à la bourgeoisie industrielle la porte de la vie politique, et voulaient bien la compter pour quelque chose dans l'Etat, c'est qu'ils se croyaient obligés de composer avec la force croissante de l'esprit public, et qu'il était pour eux, d'autre part, d'une habile politique d'opposer un contre-poids aux prétentions de la féodalité. Mais quand celle-ci fut définitivement vaincue et que la monarchie absolue se fut solidement établie sur ses ruines, en concentrant dans ses mains la juridiction, l'impôt et une armée permanente, alors la protection qu'elle avait accordée aux communes se dépouilla de tout artifice et révéla son véritable caractère: un despotisme sans frein et sans autres limites que la nécessité de ménager la source unique des revenus de l'Etat.

Les choses en étaient là au temps de Charles-Quint, de François Ier et de Henri VIII, trois monarques dont le règne, s'il se fût prolongé, eût ramené les beaux jours du Xe siècle. Tous trois, d'humeur absolue, dissipateurs insensés, ennemis des communes et des classes laborieuses, ils semblaient n'avoir à tâche que de régner sur des ruines, et ils ne recrutaient que trop d'auxiliaires dans une noblesse besoigneuse et avide de revanche contre les communes. On sait ce que devint l'*industrie* des Flandres sous le gantelet de fer de Charles-Quint et de ses successeurs. Mais à cette remarquable époque, qui marque l'une des grandes étapes de l'esprit humain, il était survenu plusieurs événements qui rétablissaient en faveur de l'*industrie* la balance du progrès. Après la chute de Constantinople, les sciences et les arts industriels avaient reflué d'Orient en Occident. Presqu'en même temps se révélait une force nouvelle d'une portée incalculable. L'invention de l'imprimerie donnait une langue à l'esprit et un levier à l'intelligence. La découverte des Indes occidentales et d'une nouvelle route maritime, par de là le cap de Bonne-Espérance, vers les Indes orientales ouvrait un champ immense à l'activité humaine, dont l'énergie se voyait surexcitée par l'attrait du merveilleux de deux mondes inconnus. Peu de temps après, à l'occasion d'une misérable querelle sur la vente des indulgences, le libre examen, qui s'était déjà largement exercé dans le domaine de la philosophie, rompait sa dernière digue et faisait invasion dans le sanctuaire des idées religieuses. La clef de voûte du vieil édifice social chancela. La liberté, qui ne doit pas être au couronnement des édifices, mais à la base, posait les assises d'un autre monde où l'*industrie* devait trouver une large place. En vain Rome fulmina. En vain les rois complices s'associèrent à ses fureurs. La science, fille de la raison, se donna pour mission de refaire par l'observation et l'expérience tout l'arsenal des connaissances humaines, et l'émancipation de la science devint le signal de l'émancipation de l'*industrie*, qui marche toujours sur ses pas.

Il devait s'écouler encore deux siècles avant que les progrès des sciences physique, mécanique et chimique, concordant avec une autre révolution sociale, donnassent à l'*industrie* les instruments qu'elle possède aujourd'hui. Dans cet intervalle, elle resta subordonnée au régime du bon plaisir, qui, même avec du bon vouloir, l'étouffait de ses embrassements. En dépit des vues étroites de son ministre, qui ne voyait qu'en pâture et labourage la source de toutes richesses, Henri IV avait favorisé l'établissement en France de quelques fabriques de tapisseries et de quelques manufactures de toile à la façon de Hollande. Enfin parut Colbert.

Avec le bourgeois de Reims, au front sévère, aux traits durs et constamment tendus sous l'effort de la méditation et de la volonté, c'est le génie de l'*industrie* en personne qui s'installe à la table du conseil du grand roi. Colbert avait été frappé de la fécondité des ressources que déployaient l'Angleterre et les Provinces-Unies dans les guerres étrangères. Il en conclut qu'il n'y avait de richesses pour les Etats que dans les manufactures et le commerce. Et, doué de cette opiniâtre persévérance qui est la condition nécessaire du succès, il entreprit de faire de la France le premier peuple industriel du monde. Il est à l'œuvre et son énergie éclate, sans s'affaiblir, dans toutes les directions à la fois. Il rétablit les fabriques de draps d'Abbeville, de Louviers et de Sedan. Il régénère les manufactures de toile de Picardie, les horlogeries de Châtellerault et les papeteries d'Angoulême. Il crée Sèvres et les Gobelins. Il réveille les forges du Berry. A Lyon, à Tours et à Nîmes, on fabrique les premières soieries du monde. A l'appel de Colbert, les ouvriers étrangers affluent dans nos cités industrielles et nous apportent les secrets qui faisaient la fortune de leur pays. Pour assurer le succès de son œuvre, Colbert fait des avances au grand et au petit commerce. Il est libéral, il est magnifique: 1,200 livres à chaque teinturerie; 6 pistoles à l'ouvrier qui se marie près de sa manufacture, 2 pistoles à la naissance de son premier enfant; 30 livres à l'apprenti devenu maître. La législation civile remaniée vient elle-même au secours du travail, dont les instruments sont déclarés insaisissables. Le génie souple et universel du ministre créateur descend à tout, se plie à tout, même aux détails les plus infimes. Il veut savoir par lui-même comment se fabriquent l'acier, le verre, les glaces, les draps, les aiguilles et jusqu'à la dentelle d'Angleterre. Et s'il veut tout savoir, c'est pour tout réglementer. Arrêtons-nous un instant sur ce mot, qui nous rappelle la condition économique dans laquelle avait vécu de temps immémorial l'*industrie* française.

Cette condition se résume en deux mots: dans la constitution intime de l'*industrie*, le régime des maîtrises et jurandes; dans les relations internationales, le système des droits protecteurs et prohibitifs. D'ardentes et savantes polémiques se sont engagées de nos jours sur l'administration de Colbert, entre les partisans de la liberté commerciale et leurs adversaires. Sans révoquer en doute l'habileté et le patriotisme du ministre protecteur à outrance, mais sans faire une part assez large aux nécessités du temps, les promoteurs du libre échange lui reprochent d'abord d'avoir exagéré les droits de douane à l'entrée des marchandises étrangères et provoqué ainsi de funestes représailles; puis d'avoir emmaillotté dans les langes de ses règlements l'*industrie*, qui ne demandait qu'à marcher d'elle-même et toute seule. A quoi bon, disent-ils, fermer à l'étranger les marchés français et quel avantage nous en reviendra-t-il si, à notre tour, nous trouvons fermées devant nous les portes de tous les marchés du monde? Pourquoi, d'autre part, gêner la fabrication et étouffer l'esprit d'initiative en fixant les qualités et jusqu'aux dimensions des étoffes? A ces raisonnements, devenus commodes et de mode aujourd'hui, il est facile de répondre que ce n'est pas Colbert qui a inventé le régime prohibitif. Il l'a trouvé en pleine vigueur, surtout chez nos voisins et nos rivaux d'Angleterre, de Hollande et même d'Espagne. Il a donc tout simplement rendu guerre pour guerre, et l'on ne voit pas d'ailleurs comment, dans l'enfance et l'état d'infériorité notoire où elle se trouvait, la manufacture française aurait pu soutenir, même sur son propre marché, la concurrence de l'*industrie* étrangère. Déplacez Colbert de deux siècles, et son génie pratique se dirigera dans une autre voie. Quant aux maîtrises et aux règlements commerciaux, il les exagéra sans doute, comme on exagère dans les écoles de la première enfance les prescriptions salutaires; mais tenait-il lui-même son système pour définitif? Il est permis d'en douter. Quoi qu'il en soit, et cet éloge suffit à sa gloire, après vingt ans d'une administration vigilante et éclairée, Colbert laissa l'*industrie* française dans un état de prospérité et de grandeur qui étonna le monde et qui se serait accru encore sans les déplorables folies et les prodigalités de Louis XIV.

Par son édit de 1686, Colbert avait exagéré les mesures régulatrices des ordonnances de 1581 et de 1597, contrairement aux vœux des états généraux de 1614, qui en avaient demandé le rappel. Si, de sa part, ce fut une faute, combien ne fut pas plus grave le tort des administrateurs inintelligents qui perpétuèrent pendant plus d'un siècle encore un régime vexatoire et mortel pour l'*industrie!* A l'article JURANDES, nous reviendrons sur ce sujet, qui a plus qu'un intérêt historique; car les anciennes corporations tendent, de nos jours, à se reconstituer sous une autre forme. Pour compléter cet aperçu, il nous reste à voir dans quelles conditions normales peut et doit vivre l'*industrie* sous le régime de la concurrence illimitée, qui devient presque partout la loi des sociétés modernes.

L'*industrie* est la reine du monde nouveau. A ce titre de reine, elle a des ministres, des sujets, des palais et même des temples. La haute place qu'elle occupe dans la hiérarchie sociale, elle l'a légitimement conquise depuis un siècle, en élevant à un degré inouï la puissance productive de l'homme, et en créant de telles richesses, que l'individu le plus déshérité de la fortune se voit logé, vêtu, nourri et transporté plus commodément qu'un bourgeois du moyen âge ou un monarque de l'antiquité. La plus humble de nos ouvrières peut se sourire à elle-même dans un miroir que lui eût envié la reine Cléopâtre. Le somptueux Louis XIV n'a jamais été voituré si commodément qu'on l'est dans un compartiment de troisième classe. Il suffit, en un mot, d'avoir parcouru les galeries de l'Exposition universelle pour s'émerveiller de la transformation opérée dans le monde par la baguette magique de la fée industrielle. Ces résultats sont dus en partie aux patientes investigations de la science. La nature n'est sourde que pour qui ne sait pas l'interroger dans son propre langage. Salomon de Caus, Papin, Watt, Arkwright, Jacquard, Lavoisier, Dumas, Liebig, Ampère, Morse, Stephenson et toute cette pléiade illustre d'inventeurs qui ne sont que les pionniers et les éclaireurs de l'*industrie*, ont centuplé les forces de l'homme et les richesses sociales; mais le dernier mot est-il dit? Les économistes qui se complaisent dans ce brillant inventaire n'ont-ils rien de plus à nous apprendre, et l'humanité n'a-t-elle plus en perspective que des jours tissés d'or et de soie?

L'industrie est libre. La Révolution de 1789 a proclamé la liberté absolue du travail, et il n'est jamais venu depuis lors à la pensée de nos législateurs de se demander si, en abolissant purement et simplement les corporations, et en livrant le travail aux hasards de la concurrence universelle, leurs prédécesseurs n'ont pas outre-passé leur but et fait preuve d'une aveugle et cruelle imprévoyance. En lisant l'histoire des corporations et des monstrueux abus qu'elles avaient engendrés, nous comprenons la pensée qui inspirait les grands réformateurs de 1789. C'était la haine de l'oppression et un violent amour de la liberté. A ce principe ils en ajoutaient un autre, du moins en perspective, l'égalité; mais qu'entendaient-ils par ce mot? L'égalité civile, premier gage de l'égalité politique, rien de plus, rien de moins; quant à l'égalité sociale, ils n'y pensaient pas. Or, la liberté illimitée entre forts et faibles n'est que l'inégalité et la consécration d'une suprême injustice. Et les souffrances croissantes des classes laborieuses en face de richesses croissantes nous disent assez haut que le problème n'est pas résolu.

Un mouvement social que nos ancêtres ne pouvaient prévoir, c'est la tendance des forces individuelles à se grouper en forces collectives, d'où devait naître une transformation industrielle, caractéristique de notre siècle. Cette tendance n'échappa pas, il y a une cinquantaine d'années, à un esprit profond, mûri dans la solitude, à qui la grandeur militaire et les splendeurs factices du premier Empire n'inspiraient que pitié. Saint-Simon prévit que les jeux de la force et du hasard touchaient à leur fin; que l'opinion publique, qui n'est que la raison universelle, ne tarderait pas à classer les hommes et les choses selon l'ordre de leur importance; que le temps des vieilles disputes scolastiques et métaphysiques était à jamais passé; que l'esprit humain allait réclamer des aliments plus substantiels; que ses vues se tourneraient vers l'utile, et que l'*industrie* alors réclamerait dans la société une place égale aux services qu'elle était appelée à rendre. De ces pensées sortit la fameuse parabole, préface de l'organisation industrielle que proposa une école célèbre. Le côté mystique de la doctrine a été écarté par l'opinion, mais la partie économique a passé dans les faits; la grande *industrie* est constituée.

Pour en examiner de près le jeu, nous allons la décomposer en ses deux éléments principaux, le capital et le travail, deux associés qui ne sont que trop souvent deux ennemis. Si, dans cette association forcée, les participants n'entrent pas sur un pied égal, si l'un exerce sur l'autre une domination écrasante, il est clair que le bénéfice de l'association, au lieu de profiter à l'association en général, ne sera le partage que de quelques-uns, et que le progrès pourra devenir funeste à ses propres instruments. Ici nous n'en sommes plus à prévoir, les faits abondent. Nous avons pour leçon tout un siècle d'expériences. Si la moralité et le bien-être des masses laborieuses n'ont pas suivi le progrès général de la société, c'est que le contrat aura été léonin dans son essence et qu'il réclame de larges modifications.

Le capital est indispensable à l'*industrie*. Pour que l'homme élève sa puissance productive, il ne lui suffit pas d'avoir observé les lois de la nature pour s'en approprier les forces. Avant d'atteler à ses lourds wagons la force expansive de la vapeur, il faut qu'il ait aplani la voie et construit un immense matériel. Or, de telles entreprises supposent chez l'homme d'autres qualités que la patience d'investigation et la profondeur des vues. La nature ne fournit gratuitement à l'homme que des propriétés virtuelles, lesquelles ne deviendraient jamais effectives si

l'homme ne puisait en lui-même la faculté de les discipliner et de les mettre en jeu. C'est donc à lui, et par sa puissance sur lui-même, de fabriquer ses propres outils, au moyen de l'épargne du jour, qui deviendra le capital du lendemain. Cette prévoyance du lendemain, qui constitue la moralité des sociétés modernes, manquait absolument à l'homme antique, où des guerres désastreuses venaient si souvent détruire en quelques jours l'ouvrage des siècles. A la honte de notre temps, nous voyons encore les gouvernements dissiper en armements destructeurs, même lorsqu'ils sont inutiles, des ressources accumulées qui auraient pu recevoir une meilleure destination. Mais, en dépit de la folie qui siége trop souvent dans les conseils des monarques, il est certain que l'agent indispensable de la puissance productive s'est accru prodigieusement en Europe depuis un demi-siècle. Et par capital nous n'entendons pas ici les espèces monétaires, qui ne sont que le signe et la commune mesure des valeurs réelles, mais bien le mobilier industriel et les stocks en marchandises de toute nature qui, dans un inventaire général, devraient être portés à l'actif de la société.

Or, ce capital, sol exploitable, maisons, usines, outillage, marchandises et espèces disponibles, à qui appartient-il? A tous? Non : à quelques-uns. En Angleterre, le sol, qui est le grand intrument de production, se trouve concentré dans les mains de quelques familles. Bien qu'un peu plus répandues, les richesses industrielles proprement dites, mobilières et immobilières, ne sont encore la propriété que du petit nombre. Dans notre France, soi-disant démocratique, la situation est différente. Ne nous abusons pas, cependant, sur cette dissémination apparente de la propriété du sol, au point de croire que chacun y est propriétaire. On nous crie sur tous les tons que depuis la vente des biens nationaux, c'est-à-dire depuis quatre-vingts ans, le sol français doit appartenir à tous les habitants de la France. C'est inexact. Quoi qu'on dise, nous avons en France, dans la même nation, vivant côte à côte à l'état d'antagonisme, c'est-à-dire de guerre virtuelle, deux peuples, l'un qui possède le capital, l'autre qui en est dépourvu. Là est la cause vraie, réelle et profonde des souffrances de l'*industrie* agricole. Et toutes les enquêtes du monde n'y feront rien. Le bénéfice social qui peut résulter de l'amélioration du sol, du perfectionnement des instruments aratoires et de l'achèvement des voies de communication, ne profite qu'aux détenteurs du sol. Par une loi inexorable, qui tient à la nature des choses, la rente foncière s'accroît en proportion du rendement des terres, et nos vallées devinssent-elles cent fois plus fertiles, la condition du petit fermier, et, à plus forte raison, celle du manœuvre, vis-à-vis du capitaliste foncier, resterait exactement ce qu'elle a toujours été avant et depuis la Révolution.

Dans l'*industrie* proprement dite, l'écart est bien autrement sensible. Il apparaît d'autant plus que les petits capitaux, en se groupant à l'appel d'habiles spéculateurs, ont constitué des forces collectives contre lesquelles le travail, même armé du droit de coalition, est de plus en plus impuissant à lutter. Lorsqu'il se forme des sociétés au capital de plusieurs centaines de millions, soit pour construire un chemin de fer, soit pour exploiter l'*industrie* du bâtiment, c'est une puissance formidable qui s'élève, c'est la féodalité industrielle qui bâtit une forteresse sur un sol démocratique, c'est un peuple qui se scinde nettement en deux classes : les actionnaires, d'une part, enrégimentés par les maréchaux de la finance et de l'*industrie;* de l'autre part, les travailleurs et les employés.

Le vulgaire assiste sans s'émouvoir à cette transformation industrielle. Les esprits sérieux s'en inquiètent et se demandent si une telle scission, aussi funeste à la liberté qu'à la moralité générale, n'engendrera pas un jour de terribles guerres sociales. On connaît l'âpreté des intérêts. Ils sont sourds et aveugles. Prenons pour exemple l'*industrie* des transports, monopolisée par nos six grandes compagnies de chemins de fer. La direction en appartient aux barons de la finance qui s'en sont emparés par le droit du plus fort, sans autre mandat que celui qu'ils ont puisé dans leurs coffres; car on sait le cas qu'il faut faire des assemblées d'actionnaires. A peine soumis à une responsabilité illusoire, retranchés dans leur salle de conseil comme dans une forteresse inexpugnable, plus solides à leur poste que ne peuvent l'être dans les conseils de l'Etat des ministres de passage, nos administrateurs de chemins de fer exercent, sur leurs employés, sur leurs ouvriers, sur le public, sur l'Etat lui-même, un despotisme sans frein légal, et sans autres limites que leur propre volonté. Une seule pensée les préoccupe, la collecte des dividendes et la hausse des actions. Que les abus foisonnent dans l'administration, que les accidents se multiplient, que les prix de transport soient trop élevés, que le commerce soit gêné par leurs règlements, que le public enfin soit entassé comme les bêtes de somme dans des cases incommodes et à peine garanti contre l'intempérie des saisons, ces sortes de chefs négriers n'en ont souci. Ce n'est pas pour le bien général de la société qu'ont été créés les chemins de fer, mais pour eux et leurs actionnaires. Sous leurs ordres manœuvre militairement une armée d'une centaine de mille hommes, mal rétribuée en majeure partie, responsable des accidents, soumise à des règlements sévères, punie à la moindre infraction, et qui n'a même pas, comme l'armée nationale, les garanties légales de la charte de 1832. Et c'est là ce qu'on nomme la démocratie? Non, le mot n'est qu'un mensonge. L'oligarchie industrielle règne et gouverne, avec d'autant plus de morgue et d'insolence, qu'elle sait que vingt révolutions politiques ne l'ébranleront pas.

Dans les autres *industries*, les situations respectives sont à peu près analogues. D'un côté, le patron, qui dispose souverainement du travail, le développe ou le resserre, en vue de ses secrètes spéculations et peut même le suspendre tout à fait; de l'autre, des ouvriers qui sont censés débattre librement avec le patron les conditions du travail, mais qui, au fond, de bonne ou de mauvaise grâce, sont contraints de les accepter. Voilà le fait, que les déclamations les plus pompeuses ne sauraient voiler. Les conséquences en sont effrayantes. Elles nous feraient presque douter de la loi du progrès dans l'humanité. Oui; si nous devons nous résigner à voir dans l'organisation industrielle de notre époque un état définitif, notre légitime fierté devrait s'humilier devant cette permanence du mal et reconnaître que la fatalité antique, déguisée sous des formes moins brutales, gouverne ce monde à perpétuité.

Et qu'importe, dirons-nous, aux économistes, cette accumulation de richesses, arrachées par le cerveau et le bras de l'homme aux entrailles de la terre, si la répartition n'en est pas équitablement faite entre les producteurs? Vous nous vantez le perfectionnement des procédés; mais il n'y a pas de machine nouvelle dont l'introduction n'ait coûté des souffrances inouïes par la perturbation qu'elle a jetée dans le travail. Quand la gigantesque machine chasse l'homme de l'atelier, il faut que la machine humaine meure pour la plus grande gloire de l'*industrie*. Oh! nous savons bien qu'en abaissant graduellement le prix de production la machine étend la consommation, et que nos filatures actuelles, par exemple, occupent plus de bras que l'ancien filage à la main. On nous a rassasiés et saturés de ces raisonnements, qui ne prouvent rien. Mais avant que la consommation se soit dilatée, dans cette phase de transition (et dans l'*industrie* les transitions sont continues), quel aura été le sort des travailleurs? N'a-t-on pas vu cent fois, dans des circonstances pareilles, les salaires se réduire à des taux homicides? N'a-t-on pas vu les tisserands des Flandres, obstinés à lutter contre la concurrence des machines, travailler à six sous par jour? En somme, c'est le travail et toujours le travail qui fait les frais du progrès, et qui subit, en outre, tous les désastres des essais, des tentatives infructueuses, des spéculations hasardées, du désordre de la concurrence industrielle, sans compensation et même sans espoir d'un avenir meilleur.

L'organisasion de l'*industrie* dans les sociétés modernes a provoqué les méditations et les doutes anxieux des meilleurs esprits de notre temps. Voici ce qu'en disait un penseur éminent, trop tôt enleve à la véritable science économique : « A ne voir que la physionomie abstraite de l'*industrie*, on est tenté de prendre de l'épouvante en face de cette absorption rapide et irrésistible de tous les organes individuels par des forces collectives dont la direction est concentrée dans une main unique. Si, en réalité, ces volontés ne devaient nécessairement rencontrer aucun contrôle, aucun frein, il y aurait là pour l'avenir une énigme capable d'accabler le courage et la raison. Ce n'est plus la législation qui donne à certains individus pouvoir sur le travail d'autrui; c'est la détention du capital qui seule investit du commandement. Mais cet empire, pour ne résulter que d'une simple nécessité économique, et non plus d'un règlement législatif, n'en est ni moins fortement constitué, ni moins solidement établi. Le travail individuel est impossible en concurrence avec le travail collectif; l'homme qui n'a que ses bras ne peut lutter contre le chef d'*industrie* aux ordres duquel une armée fait mouvoir les puissants engins de la mécanique moderne. On se demande nécessairement si l'empire des capitalistes peut rester sans contrôle et sans contre-poids, et si la société peut s'endormir à côté de la toute-puissance si intense qui résulte de la détention des capitaux. »

La loi n'a rien fait pour établir l'équilibre entre le patron et les ouvriers. Le droit de coalition n'est entre les mains de ceux-ci qu'une arme impuissante. C'est la domination antique dans toute sa dureté. Tout a passé par cette filière, femmes et enfants. La famille y périt. Il faut le dire, la liberté menteuse de l'*industrie* a ressuscité la brutalité de l'état sauvage, et détruit toutes les conquêtes morales de la civilisation dans des populations entières. C'est l'image navrante de l'*ergastulum* antique, misère extrême, promiscuité hideuse Qu'importe que la chaîne soit rivée au cou ou aux entrailles des malheureux?

La puissance industrielle acquise par la société engendre pour elle de nouveaux devoirs. On ne fera pas que le sens moral ne soit troublé, si l'on compare cette puissance souveraine avec l'abaissement des classes qui en sont les instruments. Des remèdes efficaces sont nécessaires. Une participation suffisante des ouvriers aux bénéfices de l'*industrie*, et assurée autant que possible contre les chances adverses, ce problème ne disparaîtra du programme que lorsqu'il aura été résolu. Il ne suffit pas qu'une famille d'ouvriers, par la réunion des salaires de tous ses membres, réussisse à se nourrir, à se vêtir, à se loger humainement. Ce n'est pas un idéal acceptable que celui d'une population laborieuse, livrée sans relâche et sans loisir à un travail exclusivement mécanique, de l'extrême enfance à la vieillesse décrépite, les hommes comme les femmes, depuis l'heure du lever jusqu'à l'heure où la fatigue surmonte le courage. Aussi, à côté du bien-être matériel, la politique moderne doit-elle inscrire au crédit des ouvriers ce bien suprême, le loisir.

En résumé, nous soutenons que la grandeur morale de l'*industrie* ne sera à la hauteur de sa grandeur matérielle que lorsqu'on aura réalisé les deux propositions suivantes : 1° Les agents de l'*industrie* doivent recevoir une rémunération qui leur permette de soutenir leur propre existence et d'élever une famille. 2° Le régime du travail doit leur laisser le pouvoir de cultiver leur esprit, de perfectionner leur sociabilité, d'atteindre à la dignité de l'homme civilisé.

L'avenir de l'*industrie* est là tout entier; que si la loi n'y pourvoit, plaise au ciel que de terribles bouleversements n'en viennent pas démontrer mieux que nous la nécessité!

— Econ. agric. On comprend sous le nom d'*industries agricoles* les différentes fabrications qui sont essentiellement du domaine agricole. Leur caractère est d'être à la portée de tous et de s'alimenter exclusivement sur la ferme. Ainsi sont exclues les sucreries, les huileries, les meuneries, etc., parce que, bien qu'ayant avec l'agriculture des rapports intimes, elles ne sont qu'à la portée d'un petit nombre et s'alimentent par le commerce sans se rattacher directement à la culture proprement dite. Ainsi circonscrites, les *industries agricoles* sont de deux sortes. Les unes, comme les beurreries, les fromageries, les salaisons, traitent directement les produits terriens dans le but de les rendre plus facilement vendables; les autres s'appliquent aux matières que l'on réserve pour la nourriture des animaux; leur but, d'une part, est d'abaisser le prix de revient, et, de l'autre, de favoriser, par l'emploi des résidus, la production de la viande et des engrais. Les *industries* appartenant à la première catégorie ont leur description à part dans ce Dictionnaire; le lecteur peut se reporter aux mots BEURRE, CIDRE, EAU-DE-VIE, FÉCULERIE, FROMAGE, SALAISON, VIN, etc. Celles de la seconde catégorie, auxquelles nous joindrons les distilleries de racines ou de céréales de second ordre, feront l'objet de cet article. Cette fabrication, qui est relativement récente, attendu qu'elle avait été négligée jusqu'à présent par l'*industrie* proprement dite, est un des auxiliaires les plus utiles de l'agriculture.

Quelle est, en effet, de nos jours, la question vitale de l'agriculture, surtout depuis que la production de la viande à bas prix et en quantité suffisante est venue s'imposer avec l'autorité d'un problème social de premier ordre? C'est assurément la production à bon marché des fourrages de toute nature. Or, qui ne sait combien cette production présente de difficultés dans la situation actuelle? Les grandes usines fournissant des résidus ne sont pas nombreuses; il est beaucoup de pays où elles manquent complétement. Dès lors, le moyen de nourrir le bétail manquait et les engraisseurs étaient peu nombreux. Telle est la lacune qu'avait à compléter la petite distillerie agricole. Il faut avouer que la France est fort en retard sous ce rapport. L'Allemagne et la Belgique doivent en partie à ce moyen leur prospérité agricole; les trois quarts de la France le connaissent à peine de nom. On sait que la distillerie des grains et des racines fait perdre à ces produits bien peu de leur valeur nutritive, et qu'elle donne une matière d'un haut produit et d'un débouché assuré, l'alcool. Ce n'est qu'au commencement de ce siècle qu'on trouve la distillation étudiée au point de vue agricole dans les auteurs français. Les anciens connaissaient l'eau-de-vie, mais seulement comme produit de laboratoire. L'un des chapitres les plus curieux de la *Maison rustique*, d'Estienne et Liébaut, publiée pour la première fois en 1565, a pour titre . l'*Art des maîtres distillateurs et abstracteurs de quinte - essence;* mais cet art ne s'appliquait alors qu'aux essences de fleurs, de fruits, etc., et aux diverses recettes de la médecine alchimiste. Ce n'est qu'à ce titre qu'on y voit figurer l'eau-de-vie. Dans ces dernières années, on a publié plusieurs traités sur le sujet qui nous occupe, notamment le *Traité complet de la fabrication des bières et de la distillation des grains, pommes de terre, betteraves, topinambours, etc., augmenté de la fabrication des vinaigres*, par M. Lacambre (1856), et *Distillation agricole de la pomme de terre, du topinambour, etc.*, par le comte de Leusse.

On sait que les matières alcoolisables peuvent se diviser en trois catégories : 1° les liquides vineux ou fermentés, tels que vins, bières, cidres, poirés, etc.; 2° les matières contenant le sucre tout formé et susceptibles de passer immédiatement à l'état vineux sous l'action d'un ferment, telles que les sucres, les fruits juteux, les racines sucrées; 3° enfin, les matières dans lesquelles le sucre n'existe pas tout formé, mais se forme secondairement aux dépens de l'un des éléments qu'elles contiennent, par une opération que l'on appelle saccharification : telles sont les fécules, les racines et fruits féculents, les céréales. En résumé, l'alcool n'est qu'une transformation du sucre, et le sucre existe dans tous les corps qui ont eu vie. Mais ce sucre ne peut pas être immédiatement transformé en alcool; il faut que la matière sucrée, quelle qu'elle soit, ait reçu et conservé intacte la fermentation vineuse. En d'autres termes, on ne peut distiller que du vin. Voici le rendement pratique en alcool à 100° des principaux produits agricoles susceptibles d'être livrés à la distillation, calculé pour 100 kilogrammes de matières :

100 kilogr. de		Litres d'alcool.
Cannes à sucre. . .	donnent de	8 à 10
Tiges de sorgho. . .	—	3 à 5
— maïs. . . .	—	4 à 5
— millet . . .	—	2 à 3,50
Betteraves.	—	3,50 à 5
Carottes.	—	3,50 à 5
Navets, rutabagas .	—	2 à 4
Panais.	—	3 à 4
Topinambours . . .	—	4,50 à 6,50
Blés durs	—	24 à 26
Touselle.	—	28 à 30
Seigle	—	24 à 27
Orge.	—	21 à 25
Avoine.	—	19 à 21
Maïs.	—	28 à 31
Millet	—	26 à 29
Sarrasin.	—	24 à 27
Riz.	—	35 à 37
Pommes de terre . .	—	5 à 7
Châtaignes vertes .	—	12 à 16
Fèves de marais . .	—	12 à 15
Haricots, pois, lentilles.	—	15 à 17
Cerises à kirsch . .	—	3 à 4,50
Groseilles	—	3,50 à 5
Framboises, mûres.	—	4 à 7
Melons.	—	5 à 7
Sureau.	—	3,50 à 5

L'appareil primitif de la distillation est l'alambic simple, dont le bas prix et la simplicité sont tels, qu'il est à la portée des plus modestes exploitations. Malgré ses imperfections, il peut encore être très-utile, et c'est à lui qu'on devra, dans un avenir peut-être très-rapproché, de voir la distillation popularisée dans nos campagnes, au grand bénéfice de l'agriculture et de l'*industrie*. Pour démontrer les avantages de ce système, nous allons donner un aperçu de la valeur alimentaire des résidus de la distillation. D'abord, en ce qui concerne les résidus de la distillation des matières féculentes, il y a plus d'un demi-siècle qu'on a pu en apprécier la valeur. Par les procédés les plus imparfaits, la perte n'est guère que des deux tiers, et, par les procédés ordinaires, elle n'est pas de plus d'un tiers. Maintenant, si l'on examine le mode d'action de ces substances, on arrive à découvrir que la perte subie par la distillation est complétement nulle en réalité. La plupart des substances alimentaires, consommées à l'état naturel, ne s'assimilent pas entièrement par le travail de la digestion. La pomme de terre crue n'est digérée que dans une proportion restreinte. Or, la distillation a pour résultat de rendre les résidus presque complétement assimilables Il s'ensuit donc qu'après avoir donné de l'alcool, les matières féculentes sont un aliment tout aussi nutritif que si elles étaient consommées telles quelles. On peut en dire à peu près autant du topinambour, de la carotte et de toutes les racines sucrées en général. On peut, par conséquent, au moyen de la distillation, abaisser jusqu'à ses dernières limites le prix de revient de la ration alimentaire sans compromettre en aucune façon les résultats de l'élevage. A la vérité, les substances féculentes soumises à la distillation donnent des résidus susceptibles de s'altérer facilement, et qu'il faut, par conséquent, se hâter de consommer au moment même. On a bien, comme palliatif, la faculté de ne distiller qu'au fur et à mesure des besoins; mais ce moyen n'est pas toujours applicable, en raison des travaux qui incombent au cultivateur et qu'il serait absurde de négliger. Mais on a, dans ce cas, une autre ressource dans les racines sucrées, qui ne présentent pas les mêmes inconvénients lorsqu'on les soumet à un traitement approprié. En conservant aux résidus de ces racines les matières albuminoïdes et grasses qui constituent leur principale valeur nutritive, la perte est peu de chose, puisqu'elle ne consiste que dans le sucre, dont le rôle est très-secondaire; les résultats de la cuisson, qui rendent les résidus plus assimilables, la compensent, et au delà. Voici, à ce sujet, les résultats des expériences entreprises à l'Institut agricole de Grignon. On s'y est surtout attaché à étudier la valeur des résidus dans l'alimentation, parce que, dit avec raison M. Baudement, c'est là le côté important de la question. Les racines employées étaient la betterave rose de Flandre, la betterave blanche de Silésie, la betterave globe jaune et disette rose. Le produit en pulpes a été de 60 à 68 pour 100 du poids des betteraves, suivant la variété, l'époque du travail et le degré de conservation.

Abandonnées à elles-mêmes, ces pulpes ont acquis rapidement un goût alcoolique très-prononcé et ont déterminé chez les animaux, dès le début de leur introduction dans la ration, un échauffement très-sensible. Aussi a-t-on dû, par une série de tâtonnements, chercher à régler la ration de manière à faire disparaître cet inconvénient. Les vaches d'un poids moyen de 570 kilogr. ont reçu par tête environ 21 kilogr. de pulpe mélangée avec 1 kilogr. 500 gr. de menue paille, 4 kilogr. de paille, 5 kilogr. de foin et 25 gr. de sel. Les moutons à l'engrais, du poids moyen de 48 kilogr., ont reçu 5 kilogr. de pulpe et de menue paille, 600 gr. de paille, autant de bon foin et 400 gr. de tourteaux de colza. Les agneaux ont reçu 2 kilogr. 600 gr. de pulpe, 700 gr. de paille, 800 de foin, plus 1 litre d'avoine pendant le dernier mois du régime. Leur poids, au 4 janvier, était de 30 kilogr. 250 gr.; en vingt-deux jours, ils avaient gagné 3 kilogr. 160 gr.; le 22 mars, ils pesaient 40 kilogr. 750 gr. On a calculé que, pour conserver la santé des animaux et obtenir en même temps le plus grand effet utile, les plus fortes rations de pulpe ne devaient pas dépasser 10 pour 100 du poids vif pour les bêtes à l'engrais, 5 pour 100 pour les vaches laitières et 2 pour 100 pour les animaux d'élevage. On a expérimenté directement quelle pouvait être l'influence de l'alimentation aux pulpes sur la production du lait, comparativement à l'influence du régime aux betteraves crues. Voici quels ont été les résultats obtenus. La nourriture aux pulpes a augmenté de près d'un dixième la quantité du lait, comparativement à la nourriture aux betteraves crues. La qualité du lait a augmenté à peu près dans la même proportion. Il a été également constaté que l'usage des pulpes avait une influence heureuse sur l'état de santé des animaux. La proportion de pulpes administrée doit varier suivant les animaux, les conditions dans lesquelles ils se trouvent et le but qu'on veut atteindre. Pour les bêtes à l'engrais, que l'on désire vendre au plus vite, la quantité de pulpe peut être très-considérable. Pour les bêtes d'élevage, la proportion doit être beaucoup moins forte. Un excès dans ce genre ne tarderait pas à amener la cachexie, surtout chez le mouton; les animaux perdraient leur énergie et l'appareil digestif n'aurait plus une activité suffisante. Pour que les résidus puissent constituer un aliment sain et en même temps nutritif, il faut qu'ils aient été traités à chaud, non avec de l'eau, mais bien par les vinasses. L'extraction du jus à froid appauvrit les résidus; il convient de les améliorer par l'emploi des vinasses. Les résidus des racines sucrées se conservent d'autant mieux que l'alcoolisation a été plus complète, et que la neutralisation du ferment des matières azotées a été rendue plus parfaite au moyen de la coagulation. On conserve ces résidus d'une année à l'autre en les tassant fortement dans un silo mis à l'abri de la pluie, et pourvu à la partie inférieure d'une rigole d'égouttage. Ainsi traités, ces résidus, loin de perdre, s'améliorent même en vieillissant, tant par l'effet de l'égouttage que par celui de la seconde fermentation qui s'y opère.

— Bibliogr. Parmi les ouvrages les plus utiles à consulter relativement aux arts industriels, nous citerons : *Description des arts et métiers,* par l'Académie des sciences (Paris, 1761, 113 cah. in-fol; le même (Neuchâtel, 1771, 20 vol. in-4°, fig.); *Dictionnaire des arts et métiers*, par Jaubert (Paris, 1773, 5 vol. pet. in-8°, ou Lyon, 1801, 5 vol. in-8°); *Secrets concernant les arts et métiers* (Paris, 1790, 3 vol. in-12, ou 1797, 2 vol. in-8°); *Nouveaux secrets des arts et métiers*, recueillis et mis en ordre par Desbrières (Paris, 1819, 2 vol. in-12); *Annales des arts et manufactures*, par O'Reilly et autres (Paris, 1799-1815, 56 vol. in-8°; 2e collection 1815-1817, 4 vol. in-8°); *Dictionnaire de l'industrie* ou *Collection de procédés utiles dans les sciences et dans les arts*, par D*** (Duchesne); 3e édit. (Paris, an IX [1801], 6 vol. in-8°); *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale* (Paris, an X [1802]-1864, 62 vol. in-4°, fig.); *Archives des découvertes et inventions nouvelles faites dans les sciences, les arts et les manufactures, tant en France que dans les pays étrangers*, par Ph. Loos (Paris, 1808-1841, 31 vol, in-8°); *De l'industrie française*, par le comte Chaptal (Paris, 1819, 2 vol. in-8°); *Dictionnaire technologique* (Paris, 1822-1835, 22 vol. in-8°, et 43 cah. de pl.); la *Clef de l'industrie et des sciences qui se rattachent aux arts industriels* (Paris, 1825, 3 vol. in-8°; nouv. édit. en 1835), important ouvrage qui a dû être continué par les soins de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale; *Secrets modernes des arts et métiers*, par M. Pelouze (Paris, 2e édit., 1840, 3 vol. in-12; la 1re édit., 1832, n'a que 2 vol.); *Dictionnaire de l'industrie manufacturière, commerciale et agricole*, par A. Baudrimont, Blanqui aîné et autres (Paris, 1834-1841, 10 vol. in-8°); *Dictionnaire des arts et manufactures, de l'agriculture, des mines, etc., description des procédés de l'industrie française et étrangère*, par MM. Alcan, Barral, etc., publié par C. Laboulaye (Paris, 2e édit., 1852-1854, 5 tom. en 2 vol. gr. in-8°, avec environ 3,000 grav. dans le texte); complément de ce dictionnaire (Paris, 1859-1861, gr. in-8°, fig. dans le texte); *Essai sur l'art industriel, comprenant l'étude des produits les plus célèbres de l'industrie à toutes les époques, et des œuvres les plus remarquées à l'Exposition générale de Londres, en* 1851, *et à l'Exposition de Paris, en* 1855, par Ch. Laboulaye (Paris, 1857, gr. in-8°, grav. sur bois); *De l'union des arts et de l'industrie*, par le comte Léon de Laborde (Paris, 1856, 2 vol. in-8°); *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, paraissant par cahier in-4° mensuel depuis l'an XI; *Annales du conservateur des arts et métiers*, sous la direction de Ch. Laboulaye (juillet 1860, in-8°), publication qui se continue; *Annales du génie civil*, excellente publication qui paraît depuis 1862. — V. EXPOSITION, à la partie bibliographique.

— Icon. Chez les anciens, l'*Industrie* était déifiée en la personne de Mercure tenant d'une main un caducée et de l'autre une flûte. Ces attributs donnaient à entendre qu'un homme industrieux se rend utile à soi-même et agréable aux autres. De Prézel, à qui nous empruntons cette explication, ajoute que les artistes modernes ont représenté l'*Industrie* avec un sceptre ailé surmonté d'une main au milieu de laquelle est un œil. La main est le symbole ordinaire du travail; l'œil est le signe de la vigilance qui dirige la main; les ailes désignent la promptitude de l'exécution, qui n'est pas le moindre mérite de l'homme industrieux. Cette allégorie compliquée n'a pas toujours été adoptée par les peintres et les sculpteurs modernes. On s'est borné le plus souvent à représenter l'*Industrie* soit par une femme aux formes robustes, soit par un Génie, l'un et l'autre entourés d'outils et d'instruments divers. Parmi les figures de ce genre nous citerons une statue de M. Elias Robert, au nouveau Louvre (pavillon Colbert); un bas-relief de M. Capellan, également au Louvre (cour de Henri II); une peinture d'Eugène Delacroix, dans un des salons de la Chambre des députés, à Paris. Au tribunal de commerce de la Seine est un camaïeu de M. Jobbé-Duval représentant l'*Industrie et l'Art.* J. Audran a gravé, d'après Ch.-A. Coypel, une composition où l'*Industrie* est désignée par des Génies déployant une tapisserie devant Minerve assise. Une estampe de Cornelis Bos représente l'*Industrie récompensant ceux qui travaillent et châtiant les oisifs.*

Industrie (L') et la morale considérées dans leurs rapports avec la liberté, par Charles-Barthélemy Dunoyer (Paris, 1825, 1 vol. in-8°). Cet ouvrage est un recueil des leçons faites à l'Athénée en 1825. D'après Dunoyer, la vie industrielle est celle où peuvent se perfectionner au plus haut point non-seulement les arts qui nous enrichissent, mais le savoir et les vertus qui nous honorent; et c'est à la démonstration de cette proposition qu'est consacré l'ouvrage dont nous venons de donner le titre.

Nous ne devenons libres qu'en devenant industrieux et moraux. Mais que faut-il entendre par ce mot de liberté? L'homme est libre, dit Dunoyer, quand il peut se servir sans empêchement, sans obstacle, des forces qui sont en lui; il ne peut l'être que dans la sphère ouverte par la nature à son activité, et, dans cette sphère même, son activité est bornée par son ignorance, par ses vices, par son injustice, d'où il résulte que moins il est ignorant, vicieux, injuste, tolérant pour l'injustice, plus il est libre. Toutes les races sont-elles également susceptibles de conquérir la liberté? Dunoyer se prononce pour la négative, les races inférieures ne pouvant atteindre le degré de culture de la race blanche. Si la race influe sur la liberté, la civilisation a une influence plus grande encore. Qu'est-ce que la civilisation? D'après Dunoyer, ce n'est pas seulement le progrès des arts, des sciences, de la richesse, qui constitue la civilisation, mais aussi celui de la morale. En vain dirait-on que les arts corrompent les mœurs : ils nuisent à la guerre, non aux vertus guerrières, et développent le courage civil. La richesse ne corrompt pas plus que les arts qui la produisent; ce qui corrompt, c'est la manière de s'enrichir, et non la richesse. Bien plus, de tous les moyens de réformer les mœurs, le progrès de la richesse est le plus efficace. La liberté étant en raison de la civilisation, les sauvages sont les moins libres des hommes. Dans la vie nomade, les peuples font un usage plus étendu de leurs facultés naturelles; ils sont donc un peu plus libres sous tous les rapports; mais l'imperfection de leur industrie, de leurs mœurs, de leurs relations sociales, la guerre en permanence, tout cela rend leurs progrès presque insensibles. Dunoyer passe ensuite successivement en revue l'état des peuples à esclaves, le servage du moyen âge, le régime féodal, la monarchie avec ses privilégiés, enfin la Révolution, qui détruisit chez nous le système des priviléges, les hiérarchies factices, et livra tous les travaux, toutes les professions à la concurrence universelle. Sa conclusion est celle que nous avons donnée plus haut : c'est chez les peuples vraiment industrieux que fleurit la vraie liberté; c'est dans la paix seule que l'industrie peut prospérer, et cette paix ne saurait exister dans un Etat où chacun fonde ses moyens de subsistance sur les priviléges, les monopoles, les exactions, les rapines ou l'esclavage.

En cherchant quels sont les obstacles à la liberté, et les moyens de les combattre, M. Dunoyer prétend que c'est une erreur de les voir dans les dépositaires de la force publique. Ce qu'on appelle tyrannie du pouvoir, dit-il, n'est souvent que la tyrannie de nos préjugés ou de nos vices, de notre ignorance et de nos mauvaises passions. C'est pour cela qu'en nous corrigeant il nous est permis de devenir plus libres, et d'exercer notre influence sur ceux qui nous entourent. Ce moyen peut paraître long, mais il est efficace, et ce n'est que dans le perfectionnement de nos facultés que nous rencontrons la liberté. Telle est l'analyse de cet ouvrage, qui contient en germe toutes les idées que Dunoyer devait développer dans ses autres écrits. Le style est simple, clair, parfaitement approprié au sujet. Ce qui frappe, c'est l'élévation morale, l'accent sérieux et pénétré de l'auteur. Il fait, à notre sens, trop bon marché de la tyrannie, dont il n'accuse pas assez l'action délétère et démoralisatrice sur ceux qui la subissent. Toutefois, on ne saurait contester qu'il n'y ait une grande part de vérité dans sa thèse, que La Boétie avait résumée dans ces mots : « La servitude est dans les âmes. »

Industries anciennes et modernes de l'empire chinois, par Stanislas Julien et Paul Champion (Paris, 1869, 1 vol. in-8° avec 10 grav.). Cet ouvrage, composé presque entièrement de notices traduites du chinois par M. Stan. Julien, a été publié avec le concours d'un habile chimiste, M. Paul Champion, qui y a ajouté des notes et plusieurs articles d'un grand intérêt. Les dix planches jointes à ces documents sont les reproductions fidèles des gravures de l'ouvrage où M. Stan. Julien a le plus abondamment puisé, le *Thien-Kong-Kaïwou*, dont la deuxième édition, datée de 1637, est à la Bibliothèque nationale. Le livre de MM. Julien et Champion est en abrégé une encyclopédie de l'industrie des Chinois. On y trouve des notices sur les combustibles, houille, charbon, pétrole; sur l'exploitation et le traitement des minerais, du sel, de la chaux, du soufre; sur la fabrication de la poudre à canon, du verre, de la potasse, des couleurs minérales et végétales; sur la culture et la préparation d'une foule de plantes et de produits particuliers à ce pays : le thé, la cire d'arbre, l'indigo, la gomme-gutte, le camphre, les vernis, les laques, etc. L'article relatif à la fabrication et à la décoration de la porcelaine, et celui qui traite du bronze, sont peut-être par trop écourtés; mais nous pouvons citer parmi les plus intéressants et les plus curieux un chapitre consacré à l'impression des livres et des gravures, ainsi qu'à la fabrication des papiers et des encres, et un autre sur le salaire des différentes classes d'ouvriers et l'alimentation des classes pauvres.

Industrie et paresse, série de dix compositions, dessinées et gravées par Hogarth, en 1747. Dans ces planches, qui ont été répandues à profusion, le célèbre artiste anglais a voulu montrer la vie opposée et parallèle de deux hommes, tous deux d'une condition pauvre, mais ayant des dispositions et un caractère différents, et recevant, sur la terre même, l'un la récompense de sa vertu, l'autre la punition de ses crimes. Les deux héros du drame sont deux apprentis tisserands; l'apprenti industrieux s'appelle *Goodchild* (bon enfant), le paresseux s'appelle *Idle* (paresseux). Dans le premier tableau, on voit les deux apprentis assis à leur métier. Thomas Idle s'est endormi, tandis que Goodchild travaille avec un contentement d'esprit qui se réfléchit sur son visage. Le second tableau représente l'intérieur d'une église protestante, où le sage Goodchild chante avec miss West, la fille de son patron. Au troisième tableau, on voit dans un cimetière Idle, qui a rencontré trois vauriens comme lui et joue avec eux sur une tombe. Dans la quatrième composition, Goodchild est devenu ouvrier habile et instruit, et son patron lui confie la direction générale de sa maison. La figure de Goodchild s'est ennoblie en même temps que ses mœurs et son intelligence. La cinquième composition nous présente Idle, condamné à la déportation, sur la barque qui l'entraîne au vaisseau prêt à lever l'ancre, et levant la main pour frapper sa mère, qui cherche à le consoler. La sixième planche est celle de la noce : Goodchild épouse la fille de son patron. La septième estampe représente l'arrestation de Idle, qui, revenu des Indes plus mauvais sujet que jamais, s'est fait voleur et assassin. Au huitième tableau, Goodchild, qui est devenu shérif de Londres et alderman, occupe son fauteuil de juge dans la salle des audiences, lorsqu'un accusé est conduit à la barre. C'est Idle, son ancien condisciple; l'alderman le reconnaît et couvre son visage avec sa main pour cacher sa douleur. L'avant-dernière planche nous montre Th. Idle conduit au supplice, assis dans la fatale charrette, au milieu d'une populace curieuse et sombre. La dixième composition représente Goodchild élevé à la dignité de lord-maire de Londres, et conduit dans un carrosse de cérémonie vers Guildhall. Le peuple se presse de toutes parts et applaudit. On voit, sur un balcon richement décoré, le prince Frédéric de Galles et une partie de la cour. Cette série fameuse, la plus connue et la plus complète des œuvres de Hogarth, est toute une histoire de la société anglaise vers la moitié du XVIIIe siècle. On y admire, outre la science du dessin et l'esprit de la composition, la vérité et le naturel de toutes ces figures, qui semblent prises sur le vif, et nous reportent par la pensée un siècle en arrière. On croirait réellement assister aux scènes diverses qu'a créées le génie du grand caricaturiste.

Industrie (PALAIS DE L'). Il est situé à Paris, au carré Marigny, sur la gauche de l'avenue des Champs-Élysées, entre la grande allée et le Cours-la-Reine. Cet édifice, commencé le 5 mai 1853 et achevé en mai 1855, fut construit pour servir à l'Exposition universelle de 1855, par une société de capitalistes, sous la direction de M. Viel, architecte, et de M. Barrault, ingénieur. Dans cette énorme construction, dont la superficie mesure 45,000 mètres, on a habilement allié le fer et la maçonnerie. L'extérieur est en pierre de taille; l'intérieur, y compris les planchers, est en fer fondu ou forgé. A l'intérieur, le palais de l'Industrie forme un quadrilatère de 254 mètres de long sur 110m 40 de large; des pavillons peu saillants flanquent les quatre angles de l'édifice. Au nord et au midi, chaque façade est décorée d'un pavillon central. L'ordonnance générale se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage éclairés par des fenêtres cintrées, sans autre décoration que des moulures, des feuilles d'ornement et des écussons où sont sculptés, dans les tympans des fenêtres du premier étage, les noms des principales villes industrielles. Sur le bandeau supérieur sont gravés les noms des hommes les plus illustres dans la science, les arts et l'industrie. L'entrée principale, percée au centre de la façade septentrionale, forme un véritable arc de triomphe. Dans les tympans de ce vaste portail, Diebold a sculpté deux Renommées, au-dessus desquelles est inscrite cette légende : *A l'industrie et aux arts.* Sur la corniche est placé un bas-relief de Desbœufs, représentant des personnifications de l'industrie et des arts. L'attique est surmonté d'un groupe dû au ciseau d'Elias Robert, la Patrie couronnant l'Industrie et les Arts. De chaque côté du groupe principal sont deux écussons supportés par des enfants.

La salle rectangulaire du rez-de-chaussée mesure 192 mètres de longueur, et 48 mètres de largeur. Les galeries latérales sont larges de 24 mètres. On arrive au premier étage par de magnifiques et doubles escaliers. Ce fut dans ce palais qu'eut lieu, le 15 mai 1855, l'inauguration de l'Exposition universelle. Malgré son étendue, il n'avait pu suffire à contenir tons les produits envoyés à Paris pour cette solennité, et l'on avait été obligé d'y ajouter deux annexes, l'une pour les machines, l'autre pour les beaux-arts.

En 1867, lors du nouvel appel fait par la France à l'industrie du monde entier, le palais de l'avenue Marigny fut jugé trop étroit pour classer et pour mettre en relief l'immense quantité de produits, qui, de tous les points du globe, affluaient vers Paris. Ce ne fut point trop de toute l'étendue du Champ-de-Mars pour cette revue du travail humain. Toutefois, c'est au palais de l'Industrie que, dans une fête splendide et mémorable, furent distribuées les récompenses décernées aux lauréats de cette lutte internationale.

En dehors de ces grandes et rares solennités, on utilise le palais de l'Industrie en le faisant servir à toute espèce d'expositions : expositions de peinture et de sculptures; expositions de fleurs, de fruits, de légumes, expositions des produits des colonies; expositions d'animaux, etc., etc. « De temps en temps, dit M. Mary-Lafon, dans un article intéressant (*Paris dans sa splendeur*, t. 1, p. 85), des loteries y dressent leur bazar, la musique y donne quelque festival monstre... Mais quand la roue de fortune a tourné, que l'orchestre a lancé ses dernières notes, et qu'on a décroché les dernières toiles des peintres, le monument, comme un palais abandonné de Ninive ou de Thèbes, retombe dans son isolement et dans son majestueux et funèbre silence. » On installe en ce moment, au palais de l'Industrie, le Musée européen, intéressante collection des chefs-d'œuvre de l'art dont la France ne possède pas les originaux.

INDUSTRIE (faction de l'). On désignait sous ce nom, pendant la Fronde, en 1651, les habitants de Draguignan qui prirent parti pour le roi et Mazarin contre le parlement et les princes.

INDUSTRIEL, ELLE adj. (ain-du-stri-èl, è-le — rad. *industrie*). Qui appartient, qui a rapport à l'industrie : *Les arts* INDUSTRIELS. *Les professions* INDUSTRIELLES. *Les procédés* INDUSTRIELS. *L'enseignement* INDUSTRIEL. *Des écoles* INDUSTRIELLES. *Lyon est un centre* INDUSTRIEL. *La propriété* INDUSTRIELLE *est devenue une propriété plus réelle et plus puissante que celle du sol.* (B. Const.) *Les associations* INDUSTRIELLES *sont probablement destinées à changer la face du monde.* (Rossi.)

— Philos. *Féodalité industrielle*, dans le système de Fourier, Domination absolue des hommes qui possèdent les capitaux engagés dans l'industrie.

— s. m. Personne qui se livre à l'industrie : *L'*INDUSTRIEL *n'a encore été guidé et inspiré que par l'amour du gain.* (Guéroult.)

— Encycl. B.-arts. *Art industriel.* V. ART.

INDUSTRIELLEMENT adv. (ain-du-stri-è-le-man — rad. *industriel*). D'une manière industrielle, qui se rapporte à l'industrie : *Le savant anatomiste Daubenton avait compris*

que les progrès des sciences biologiques doivent se révéler INDUSTRIELLEMENT *comme ceux des sciences physiques.* (F. Pillon.)

INDUSTRIER (S') v. pr. (ain-du-stri-é — rad. *industrie.* Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous nous industriions, que vous vous industriiez*). S'ingénier, employer son industrie, chercher à réussir par elle : *La coquette, au déclin de l'âge, appauvrie par ses folles dépenses, est forcée de* S'INDUSTRIER. (Fourier.)

INDUSTRIEUSEMENT adv. (ain-du-stri-eu-ze-man — rad. *industrieux*). Avec industrie, d'une manière industrieuse : *Un nid* INDUSTRIEUSEMENT *bâti. Les fausses couleurs, quelque* INDUSTRIEUSEMENT *qu'on les applique, ne tiennent pas.* (Boss.)

INDUSTRIEUX, EUSE adj. (ain-du-stri-eu, eu-ze — rad. *industrie*). Qui a de l'industrie, de l'adresse : *Un peuple* INDUSTRIEUX. *La nécessité* INDUSTRIEUSE, *féconde en inventions et mère des arts profitables, appliquerait les esprits par le besoin, les aiguiserait par l'étude.* (Boss.) *Le besoin rend* INDUSTRIEUX. (J. Casanova.)

— **Syn. Industrieux, adroit, entendu, habile, ingénieux.** V. ADROIT.

INDUT s. m. (ain-du — du lat. *indutus*, habillé, vêtu). Liturg. Nom donné, dans certaines églises, à des ecclésiastiques qui assistent aux messes hautes, revêtus d'aubes et de tuniques, pour servir le diacre et le sous-diacre.

INDUTIOMARE, chef des Trévires, mort en 54 av. J.-C. Lorsque César, poursuivant ses conquêtes, arriva sur le territoire de Trèves, Indutiomare se mit à la tête du parti national et organisa la résistance. Toutefois, lorsqu'il vit les principaux chefs du pays, à la tête desquels se trouvait Cingétorix, faire leur soumission, il ne crut pas pouvoir engager la lutte et suivit leur exemple. La défiance que lui montra César, la prééminence que le général romain parut assigner à Cingétorix accrurent la haine d'Indutiomare pour les envahisseurs. Quand il vit les légions romaines disséminées pour prendre leurs quartiers d'hiver, il s'entendit avec Ambiorix et avec Cativolcus pour frapper un grand coup. Ayant réuni ses troupes, il attaqua Labienus dans son camp, fut repoussé, poursuivi et tué en traversant une rivière.

INDUVIAL, ALE adj. (ain-du-vi-al, a-le — rad. *induvie*). Bot. Se dit de toute partie de la fleur qui persiste après la floraison, et reste adhérente au fruit : *Calice* INDUVIAL.

INDUVIE s. f. (ain-du-vî — du lat. *induvia*, vêtement, de *induere*, revêtir). Bot. Nom donné à tout organe floral, calice, spathe ou involucre, qui accompagne le fruit à l'époque de sa maturité. Ne s'emploie guère qu'au pluriel.

INDUVIÉ, ÉE adj. (ain-du-vi-é — rad. *induvie*). Bot. Qui retient les induvies : *Fruit* INDUVIÉ.

INEBOLI, autrefois *Ionopolis*, ville de la Turquie d'Asie, sundjak et à 72 kilom. N. de Kastamouni, sur la mer Noire, à 130 kilom. O. de Sinope; 3,500 hab. Chantier de constructions navales, bazar, mosquées; exportation de bois de construction, chanvre et cuivre. Patrie du fameux imposteur Alexandre, dont Lucien nous a transmis l'histoire, et qui demanda à l'empereur Antonin le Pieux de donner à sa ville natale le nom d'Ionopolis, dont la corruption a fait le nom moderne.

INÉBRANLABLE adj. (i-né-bran-la-ble — du préf. *in*, et de *ébranlable*). Qui ne peut être ébranlé : *Un roc* INÉBRANLABLE. *Des chênes* INÉBRANLABLES. *Les bataillons les plus* INÉBRANLABLES *au feu ne font-ils pas la destinée des Etats?* (Volt.)

— Fig. Constant, ferme, qui ne se laisse point ébranler : *Caractère* INÉBRANLABLE. *Courage* INÉBRANLABLE. *Etre* INÉBRANLABLE *dans ses résolutions. Les sots ont en leur mérite une foi* INÉBRANLABLE. (Boitard.)

La mer change son lit, son flux et son rivage,
Tandis que l'Eternel, le souverain des temps,
Demeure *inébranlable* en ces grands changements.
VOLTAIRE.

‖ Solide, que l'on ne peut détruire ou changer : *Le bonheur du peuple est la seule base* INÉBRANLABLE *du bonheur des empires.* (B. de St.-P.) *La base la plus* INÉBRANLABLE *de l'ordre social est l'éducation morale de la jeunesse.* (Guizot.)

— **Syn. Inébranlable, constant, ferme,** etc. V. CONSTANT.

INÉBRANLABLEMENT adv. (i-né-bran-la-ble-man — rad. *inébranlable*). D'une manière inébranlable : *Base* INÉBRANLABLEMENT *solide.*

— Fig. De manière à ne pouvoir être ébranlé dans ses desseins ou sa volonté : *Une âme* INÉBRANLABLEMENT *attachée à son devoir.*

INÉBRIANT, ANTE adj. (i-né-bri-an, an-te — du lat. *inebriare*, enivrer). Qui produit l'ivresse : *Médicaments* INÉBRIANTS. ‖ On dit aussi INÉBRIATIF, IVE.

— s. m. Médicament inébriant : INÉBRIANTS *excitateurs.* INÉBRIANTS *anesthésiques.*

INÉCHANGEABLE adj. (i-né-chan-ja-ble — du préf. *in*, et de *échangeable*). Qui ne peut être échangé : *Valeurs* INÉCHANGEABLES.

INÉCONOMIE s. f. (i-né-ko-no-mî — du préf. *in*, et de *économie*). Manque, absence d'économie : *La misère est le résultat naturel de l'*INÉCONOMIE.

INÉCONOMIQUE adj. (i-né-ko-no-mi-ke — du préf. *in*, et de *économique*). Qui n'est pas économique : *Organisation* INÉCONOMIQUE.

INÉDIT, ITE adj. (i-né-di, i-te — lat. *ineditus*; du préf. *in*, et de *editus*, édité). Qui n'a point été édité, publié : *Roman* INÉDIT. *Tragédie* INÉDITE. ‖ Dont les œuvres n'ont pas été éditées : *Auteur* INÉDIT.

— Fam. Nouveau, encore inusité : *Un cercle vicieux très-autorisé en politique est d'attendre, pour octroyer des libertés* INÉDITES *à un peuple, qu'il sache s'en servir.* (Toussenel.)

— Hist. nat. Se dit des animaux et des plantes dont la description ou la figure n'a pas encore été publiée : *Espèce* INÉDITE.

INÉE s. f. (i-né). Bot. Genre de plantes, de la famille des apocynées, dont le suc sert aux indigènes du Gabon pour empoisonner leurs flèches.

INEFFABILITÉ s. f. (i-nè-fa-bi-li-té — rad. *ineffable*). Caractère de ce qui est ineffable : *L'*INEFFABILITÉ *des grandeurs de Dieu.* (Acad.)

INEFFABLE adj. (i-nè-fa-ble — lat. *ineffabilis;* de *in* négatif, *ex* hors, et *fari* parler). Qui ne peut être exprimé par la parole, qui est indicible : *Joie* INEFFABLE. *Bonté* INEFFABLE. *Mystère* INEFFABLE. *La religion répand des charmes* INEFFABLES *sur l'innocence, et donne une majesté divine à la douleur.* (B. de St-P.) *Dieu est vraiment l'être incompréhensible,* INEFFABLE, *et pourtant nécessaire.* (Proud.)

. . . . . O patrie, *ineffable* mystère!
Mot sublime et terrible! inconcevable amour!
L'homme n'est-il donc né que pour un coin de terre?
A. DE MUSSET.

— **Syn. Ineffable, indicible, inénarrable,** etc. V. INDICIBLE.

INEFFABLEMENT adv. (i-nè-fa-ble-man — rad. *ineffable*). D'une manière ineffable, indicible : *Un homme* INEFFABLEMENT *bon.*

INEFFAÇABLE adj. (i-nè-fa-sa-ble — du préf *in*, et de *effaçable*). Qui ne peut être effacé : *Une tache* INEFFAÇABLE. *De l'encre* INEFFAÇABLE. *Des traces* INEFFAÇABLES.

— Fig. Qui ne peut être détruit, qui se perpétue à jamais : *Un déshonneur* INEFFAÇABLE. *Malheur à qui prête le flanc au ridicule, sa caustique empreinte est* INEFFAÇABLE. (J.-J. Rouss.)

— **Syn. Ineffaçable, indélébile.** V. INDÉLÉBILE.

INEFFAÇABLEMENT adv. (i-nè-fa-sa-ble-man — rad. *ineffaçable*). D'une manière ineffaçable : *Des traits* INEFFAÇABLEMENT *imprimés.*

INEFFACÉ, ÉE adj. (i-nè-fa-sé — du préf. *in*, et de *effacé*). Qui n'a point été effacé : *Encre* INEFFACÉE.

INEFFECTIF, IVE adj. (i-nè-fè-ktiff, i-ve — du préf. *in*, et de *effectif*). Qui n'est point effectif, qui n'est point suivi d'effet : *Dieu veut des œuvres, et il ne se paye ni de simples désirs, ni de volontés* INEFFECTIVES. (Rancé.)

INEFFICACE adj. (i-nè-fi-ka-se — du préf. *in*, et de *efficace*). Qui est sans efficacité, qui ne produit point son effet : *Toutes les préparations de chaulage appliquées aux grains de semence sont entièrement* INEFFICACES *contre le charbon.* (M. de Dombasle.)

INEFFICACEMENT adv. (i-nè-fi-ka-se-man — du préf. *in*, et de *efficacement*). D'une manière inefficace : *Ville* INEFFICACEMENT *défendue.*

INEFFICACITÉ s. f. (i-nè-fi-ka-si-té — du préf. *in*, et de *efficacité*). Manque d'efficacité : *L'*INEFFICACITÉ *d'un remède.*

INÉGAL, ALE adj. (i-né-gal, a-le — du préf. *in*, et de *égal*). Qui n'est point égal ; qui n'est pas de même étendue, de même durée, de même valeur, de même intensité : *Lignes* INÉGALES. *Jambes* INÉGALES. *Sommes* INÉGALES. *Sons* INÉGAUX. *Durées* INÉGALES. *Talents* INÉGAUX. *Au milieu de leurs conditions* INÉGALES, *les hommes sont plus égaux qu'ils ne paraissent l'être.* (Frayssinous.) ‖ Disproportionné, où les forces ne sont pas egales : *Combat* INÉGAL. *Lutte* INÉGALE.

— Qui n'a pas l'égalité sociale, civile ou politique : *On ne saurait concevoir les hommes éternellement* INÉGAUX *sur un seul point, égaux sur les autres.* (De Tocqueville.)

— Qui n'est pas égal à lui-même, qui change, qui varie : *Avoir le pas* INÉGAL. *Son caractère est* INÉGAL. *Le style de cet écrivain est* INÉGAL. *Un homme* INÉGAL *n'est pas un seul homme, ce sont plusieurs; il se multiplie autant de fois qu'il a de mauvais goûts et de mauvaises manières; il se succède à lui-même.* (La Bruy.) *Mon style* INÉGAL *et naturel, tantôt rapide et tantôt diffus, tantôt sage et tantôt fou, tantôt grave et tantôt gai, fera lui-même partie de mon histoire.* (J.-J. Rouss.)

. . . Le peuple, *inégal* à l'endroit des tyrans,
S'il les déteste morts, les adore vivants.
CORNEILLE.

. . . La fantasque *inégale*
Qui m'aima le matin souvent me hait le soir.
BOILEAU.

— Qui n'est pas uni, qui est raboteux : *Un terrain* INÉGAL. *Une surface* INÉGALE.

— Pathol. *Pouls inégal*, Celui qui donne des pulsations différentes les unes des autres ou inégalement espacées entre elles :

Votre *pouls inégal* marche à pas redoublés.
BOILEAU.

INÉGALEMENT adv. (i-né-ga-le-man — du préf. *in*, et de *également*). D'une manière inégale : *Parts faites* INÉGALEMENT. *Les hommes sont* INÉGALEMENT *doués. Le meilleur gouvernement possible serait de rendre tous les hommes non pas également heureux, mais moins* INÉGALEMENT *malheureux.* (Buff.)

— D'une façon irrégulière, qui n'est pas toujours la même : *C'est un homme qui s'est toujours conduit fort* INÉGALEMEMT. (Acad.)

INÉGALITÉ s. f. (i-né-ga-li-té — du préf. *in*, et de *égalité*). Défaut, absence d'égalité, caractère des choses inégales : *Le luxe est toujours en proportion avec l'*INÉGALITÉ *des fortunes.* (Montesq.) *L'oppression naît de l'*INÉGALITÉ. (B. Const.) *L'égalité est dans la société, sauf la différence des fortunes, sauf la différence des rangs, sauf la différence des facultés, sauf enfin l'*INÉGALITÉ. (Ballanche.)

Pourquoi le ciel met-il tant d'*inégalité*
Entre notre désir et la réalité ?
E. AUGIER.

— Caractère de ce qui ne reste pas égal à soi-même, de ce qui varie : *L'*INÉGALITÉ *du pas. Avoir des* INÉGALITÉS *dans la voix, dans le caractère, dans le style. Les* INÉGALITÉS *du caractère influent sur l'esprit.* (Vauven.)

— Irrégularité d'une surface : *Des* INÉGALITÉS *de terrain. Les grandes* INÉGALITÉS *du globe se trouvent voisines de l'équateur.* (Buff.)

— Astron. Irrégularité observée dans la marche des astres : *C'est une chose bien admirable que d'être parvenu à reconnaître les* INÉGALITÉS *que l'attraction des grosses planètes opère sur la route des comètes.* (Volt.)

— Mathém. Expression dans laquelle on compare deux quantités inégales, que l'on sépare par le signe $>$ (plus grand que) ou $<$ (plus petit que), dont l'ouverture est toujours tournée vers la quantité la plus grande.

— **Syn. Inégalité, différence, disparité,** etc. V. DIFFÉRENCE.

— **Encycl. Econ. soc.** Parmi les *inégalités* qui existent entre les hommes au sein de la société, il en est qui sont de tous les temps et de tous les lieux et qui ne paraissent pas destinées à finir jamais. Telles sont, par exemple, celles qui tiennent aux qualités physiques et morales; telle est aussi celle des fortunes. Comme les premières tiennent en partie à des causes naturelles, l'éducation et l'art peuvent les modifier jusqu'à un certain point, mais il est impossible à l'homme de les faire disparaître entièrement. Quant aux fortunes, il n'est pas possible de les rendre égales, et jusqu'ici, partout où des gouvernements ont cherché à en diminuer l'*inégalité*, ils n'ont pu y réussir qu'au prix d'une effroyable tyrannie. D'ailleurs, supposons qu'on ait réussi à établir un moment l'égalité des fortunes; un instant après, elle serait rompue, grâce aux différences d'esprit, d'industrie et de conduite des diverses personnes. Ainsi, ce serait poursuivre un résultat impossible que de vouloir établir l'égalité des fortunes, et même il n'est jamais désirable qu'on le fasse; car l'*inégalité* tient le plus souvent à des causes justes. Mais cela ne doit pas empêcher les gouvernements et les particuliers de faire tous leurs efforts pour améliorer la condition physique, intellectuelle et morale des personnes qui sont au plus bas degré sous ce triple rapport, et qui ont le plus besoin d'être aidées.

Mais, s'il y a des *inégalités* que les hommes ne peuvent pas détruire, il y en a aussi qui dépendent, au moins pour une part, de causes humaines, qui peuvent céder aux efforts de l'homme et même qui, dans le passé, ont perdu souvent du terrain, à mesure que la civilisation en gagnait. C'est surtout dans la condition civile des personnes que cela est visible. Considérons d'abord la différence qui existe entre l'état de l'homme libre et celui de l'esclave. A une époque très-reculée, l'institution de l'esclavage fut un progrès au point de vue de l'humanité; car il fit cesser la coutume atroce de massacrer les prisonniers de guerre. Au point de vue économique, il fut aussi une amélioration; car, en conservant la vie d'un grand nombre de personnes, il assura du travail à la production. Grâce à ces bienfaits et à l'influence conservatrice de l'habitude, il fut longtemps considéré comme une institution nécessaire, et de très-grands esprits, tels que Platon et Aristote, essayèrent de la justifier en alléguant l'*inégalité* native et irrémédiable des hommes, les uns étant destinés à commander et les autres à servir. L'erreur venait sans doute de ce que l'esclavage abrutit l'être humain et de ce qu'on attribuait à la nature ce qui était l'effet de l'institution. Malgré cela, partout où la civilisation fait des progrès suffisants, il vient un moment où, à cause de ses inconvénients, l'esclavage est d'abord condamné et ensuite aboli. C'est pour cela qu'il a disparu de chez toutes les nations chrétiennes, sauf l'Espagne et le Brésil, qui l'ont maintenu jusqu'à présent. Mais cette institution abominable est encore en vigueur chez un grand nombre de peuples non chrétiens. De plus, le progrès se fait si lentement que son abolition aux Etats-Unis et même dans les colonies européennes de l'Amérique est de date très-récente.

L'esclavage n'est pas la seule cause qui ait empêché l'égalité des droits civils. En effet, il y a eu dans toute l'Europe chrétienne de nombreux privilèges qui rendaient impossible l'égalité civile, et il y en a encore aujourd'hui dans une portion considérable de cette contrée. Le mot privilége dérive de *privata lex*, loi particulière, applicable à quelques-uns, non à tous. Rigoureusement, ce serait une exception au droit commun, pour ou contre certains individus; mais l'usage n'a consacré le mot qu'à l'égard des exceptions qui sont favorables aux personnes. Ainsi le mot privilége s'emploie pour désigner la faculté concédée à un individu ou à une corporation de faire une chose ou de jouir d'un avantage qui n'est pas de droit commun. Parmi ces facultés exceptionnelles, il faut compter celle d'avoir des tribunaux particuliers. Elle existe encore dans la plupart des Etats.

L'époque n'est pas très-éloignée où, dans certains pays, tels que la France, il fallait une permission du roi pour exercer tel ou tel état et pour faire une infinité de choses qui aujourd'hui sont libres et de droit commun. Alors privilége était synonyme de permission. Par exemple, on voit sur les livres qui ont été publiés à cette époque : par permission et privilége du roi. Il y a des Etats où ce régime dure encore pour une part plus ou moins forte. Mais enfin il y a aussi des pays où l'exercice des professions est libre. Les conditions d'aptitude qui sont imposées pour quelques-unes, telles que celles de médecin, de pharmacien et d'avocat, ne sont pas contraires à l'égalité, car elles sont les mêmes pour tout le monde. Cependant l'*inégalité* des fortunes et des aptitudes naturelles est cause que ces professions ne sont pas également accessibles pour tous ceux qui pourraient y prétendre.

Comme l'amour de l'égalité est naturel à l'homme et inné chez lui, il y a une cause permanente qui tend à détruire les *inégalités* de toutes sortes et qui est puissamment secondée par les progrès de la civilisation. Aussi, les constitutions politiques de certains pays établissent comme principe fondamental que tous les citoyens sont égaux devant la loi, et que tous peuvent prétendre à tout, en matière d'états et de fonctions publiques. Mais, malgré toute la bonne volonté que l'on peut y mettre, l'application n'est jamais en harmonie parfaite avec les principes. Il en est de même pour ce qui concerne l'égalité ou la proportionnalité des charges. En effet, l'impôt, quelle que soit sa nature, contribution en argent, service militaire ou corvée, est proportionnellement plus lourd pour le pauvre que pour le riche. Il suit de là que jusqu'à présent l'amour de l'égalité n'a été pleinement satisfait dans aucun Etat.

Les *inégalités* de toutes sortes ont pour effet naturel de faire naître l'envie dans le cœur de ceux qui sont les moins bien partagés. C'est une passion haineuse, et, par conséquent, funeste. Elle suppose chez celui qui l'éprouve une certaine bassesse d'esprit et de cœur. Ainsi, la civilisation, qui a pour effet d'éclairer les hommes, d'élever leurs pensées et de leur inspirer des sentiments généreux, en même temps qu'elle les rend moins inégaux sous plusieurs rapports, a aussi pour effet de les rendre moins accessibles à l'envie.

Lorsque la bienveillance qui règne entre les personnes atteint un certain niveau, on lui donne le beau nom de fraternité. Or, l'égalité et la fraternité exercent l'une sur l'autre une influence réciproque. En effet, l'égalité est une cause de sympathie, et, d'une autre part, comme il est naturel d'aider la personne qu'on aime, la sympathie favorise la création de l'égalité. Voilà, sans doute, pourquoi Publius Syrus a formulé cette sentence : L'amitié nous prend ou nous rend égaux.

Grâce à la bienveillance des personnes les mieux partagées, le patronage a joué un rôle considérable dans les destinées de l'humanité, et il a été un puissant correctif des *inégalités* de toutes sortes. L'homme n'est pas un égoïste pur, quoi qu'en aient dit certains écrivains, tels que La Rochefoucauld et Helvétius. Si les affections altruistes sont d'une formation tardive, relativement à l'amour de soi-même, elles n'en sont pas moins naturelles. Seulement, pour elles comme pour tous les autres faits physiques et moraux, outre la cause virtuelle, il faut encore une cause occasionnelle. En d'autres termes, elles ne peuvent éclore et apparaître qu'à certaines conditions; mais, dès que ces conditions sont remplies, elles surgissent infailliblement. Or, leur tendance est de diminuer l'*inégalité* des avantages. C'est pour cette raison que le patronage a joué un rôle considérable dans le passé et qu'il a été un correctif de l'*inégalité*.

L'*inégalité* la plus criante, celle qui paraît la plus injuste, est peut-être celle qui résulte de la grande facilité avec laquelle les riches peuvent donner à leurs enfants une instruction complète, tandis que les pauvres peuvent à peine faire donner aux leurs l'instruction la plus élémentaire. Cette *inégalité* tend, comme toutes les autres, à diminuer, depuis que les gouvernements ont compris la nécessité de prendre en main la défense des inté-

rêts de la classe la plus nombreuse. On a ouvert des écoles partout; l'instruction élémentaire est donnée gratuitement aux enfants dont les parents sont trop pauvres pour payer des mois d'école; bientôt, nous l'espérons, à la gratuité on ajoutera l'obligation de l'instruction élémentaire, et alors on ne verra plus dans notre pays que des jeunes gens sachant au moins lire et écrire. Mais ces jeunes gens ne seront pas encore les égaux de ces fils de famille qui ont pu cueillir abondamment tous les fruits de la science. Même sous ce rapport, il y aura donc toujours des *inégalités*, et tout ce que pourront faire les gouvernements les mieux intentionnés sera de rendre ces *inégalités* aussi peu choquantes que possible.

— Mathém. Les conditions de possibilité d'un problème s'expriment par des *inégalités* auxquelles doivent satisfaire les données, et dont la discussion constitue en quelque sorte la discussion du problème lui-même.

A ce titre seulement, les *inégalités* mériteraient de faire l'objet d'une étude spéciale.

Mais, si l'on se place à un point de vue plus élevé, on apercevra qu'en substituant une *inégalité* à l'équation de deux fonctions, on pose une question plus étendue et, jusqu'à un certain point, plus intéressante, puisqu'elle ne consiste plus seulement à savoir à quelles époques ces deux fonctions deviennent égales, mais aussi comment elles s'écartent ensuite de l'égalité.

Nous nous bornerons ici à la recherche des limites en deçà et au delà desquelles une *inégalité* est ou non satisfaite.

Ces limites, comme on peut le pressentir, seront fournies par les solutions d'équations aisées à déduire des *inégalités* proposées, en sorte que la résolution de ces équations et la substitution directe de valeurs prises dans les intervalles des différentes racines trouvées fourniront tout ce dont on avait besoin.

Il ne s'agit que de préciser les règles relatives à l'emploi de ces deux moyens.

Nous devons d'abord revenir sur l'énoncé même de la question, afin d'en mieux fixer le sens.

Il y aurait, évidemment, absurdité à se préoccuper de rendre réelles les inconnues d'une question sans écarter les valeurs imaginaires des données.

Or, c'est la discussion des problèmes qui conduit à la discussion d'*inégalités*, et ce sont les données de la question qu'on traite qui doivent satisfaire à ces *inégalités;* il ne conviendrait donc pas de donner à la discussion des *inégalités* d'autre but que la recherche des limites des valeurs réelles des variables qui doivent y satisfaire.

Comme la plupart des théories concrètes comportent aujourd'hui une interprétation utile des valeurs négatives des inconnues des questions qu'on s'y propose, elles comportent aussi, par suite, l'attribution de valeurs négatives aux données elles-mêmes, puisque l'inconnue d'une question peut être prise pour donnée de la question inverse.

Nous supposerons donc que les inconnues d'une *inégalité* puissent varier librement, par valeurs réelles, de $-\infty$ à $+\infty$.

Si les variables reçoivent ainsi toutes les valeurs réelles de $-\infty$ à $+\infty$, en général, les deux membres de l'*inégalité* eux-mêmes prendront des valeurs tantôt positives, tantôt négatives.

Il en résulte d'abord que l'on devra s'habituer à lire et à interpréter une *inégalité* dont les membres seraient devenus négatifs, mais, en outre, qu'il faudra s'attendre à voir l'ordre de grandeur, entre les deux membres, s'intervertir dans des circonstances qu'on n'eût pas eu à examiner, si l'on n'avait jamais donné aux variables que des valeurs positives capables de faire prendre aux deux membres de l'*inégalité* des valeurs également positives.

En effet, deux fonctions qui resteraient toujours positives ne pourraient subir une interversion dans l'ordre de leurs grandeurs qu'en passant par l'égalité, en sorte que, pour résoudre une *inégalité* entre deux pareilles fonctions, la méthode se réduirait à changer le signe de l'*inégalité* en celui de l'égalité, à résoudre l'équation obtenue, et à déterminer, au moyen de substitutions intercalaires, le sens dans lequel s'établit l'*inégalité*, dans chacun des intervalles compris entre les racines préalablement rangées par ordre de grandeur. Mais il est facile de voir que les racines réelles de l'équation

$$f(x) - \varphi(x) = 0$$

ne fourniraient pas toujours toutes les limites de l'*inégalité* $f(x) - \varphi(x) > 0$; car, si l'une des fonctions f ou φ devenait infinie, elle donnerait son signe à la différence $f - \varphi$; et comme elle en changerait généralement après avoir passé par l'infini, l'*inégalité* changerait donc alors de sens.

Ainsi, les limites d'une *inégalité* devront être cherchées parmi les racines réelles des équations à zéro de son premier membre et de l'inverse de ce premier membre.

Ces racines de l'une et de l'autre espèce étant obtenues et rangées par ordre de grandeur, de $-\infty$ à $+\infty$, des substitutions intercalaires feraient connaître les intervalles où l'*inégalité* se trouve satisfaite.

La théorie pourrait donc se terminer là; mais l'établissement de règles fort simples permet d'éviter ces substitutions, dans tous les cas où la fonction considérée est algébrique.

On reconnaît d'abord aisément qu'une fonction algébrique entière

$$Ax^m + Bx^{m-1} + Cx^{m-2} + \dots + Tx + U$$

prend le même signe que son premier terme pour des valeurs suffisamment grandes, numériquement, de la variable x dont elle dépend.

Il suffit, pour le constater, de mettre cette fonction sous la forme

$$Ax^m\left(1 + \frac{B}{Ax} + \frac{C}{Ax^2} + \dots + \frac{T}{Ax^{m-1}} + \frac{U}{Ax^m}\right),$$

car il est clair qu'en donnant à x une valeur suffisamment grande, numériquement, on pourra rendre chacun des termes qui le contiennent en dénominateur, dans la parenthèse, moindre que $\frac{1}{m}$, en valeur absolue, de telle façon que, comme ils sont au nombre de m au plus, leur somme soit, par suite, moindre que 1 en valeur absolue, et que, par conséquent, le premier terme 1 donnant son signe + à la parenthèse, la fonction elle-même prenne le signe de son premier terme Ax^m.

Ce théorème, lorsque le premier membre de l'*inégalité* qu'on étudie est entier, dispense des substitutions qu'il aurait fallu faire de valeurs dépassant toutes les racines, dans un sens ou dans l'autre.

Si le premier membre d'une *inégalité*

$$F(x) > 0$$

peut se décomposer en deux facteurs, $\varphi(x)$ et $\psi(x)$, dont l'un, $\psi(x)$, ne puisse devenir ni nul ni infini pour aucune valeur finie de x, on pourra supprimer ce facteur, en tenant compte, toutefois, de son signe, qui, ne pouvant changer, sera fourni par une seule substitution.

Si $\psi(x)$ est toujours positif, l'*inégalité* proposée se réduira à

$$\varphi(x) > 0;$$

dans le cas contraire, on la remplacerait par

$$\varphi(x) < 0.$$

Si un facteur du premier membre peut passer par zéro ou par l'infini un nombre quelconque de fois, mais qu'il ne puisse jamais changer de signe, on pourra également le supprimer.

Quand les équations $\varphi(x) = 0$ et $\varphi(x) = \infty$, qui correspondent à l'*inégalité*

$$\varphi(x) \gtrless 0,$$

auront été résolues, si, d'ailleurs, $\varphi(x)$ est une fonction rationnelle

$$\frac{Ax^m + Bx^{m-1} + \dots + Tx + U}{A'x^n + B'x^{n-1} + \dots + T'x + U'},$$

en désignant par $a, b, c, \dots l$ les racines réelles de l'équation $\varphi(x) = 0$ et par $a', b', c', \dots l'$ celles de $\varphi(x) = \infty$, c'est-à-dire par $a, b, c, \dots l$ les racines réelles de

$$Ax^m + Bx^{m-1} + \dots + Tx + U = 0,$$

et par $a', b', c', \dots l'$ celles de

$$A'x^n + B'x^{n-1} + \dots + T'x + U' = 0,$$

on pourra mettre la fraction sous la forme

$$\frac{(x-a)(x-b)\dots(x-l)\,\psi(x)}{(x-a')(x-b')\dots(x-l')\,\chi(x)},$$

$\psi(x)$ et $\chi(x)$ désignant des polynômes qui ne peuvent plus s'annuler pour aucune valeur réelle de x.

L'*inégalité* proposée reviendra donc à

$$\frac{(x-a)(x-b)\dots(x-l)}{(x-a')(x-b')\dots(x-l')} \gtrless 0.$$

Si quelques-uns des facteurs du numérateur ou du dénominateur se trouvent égaux, on pourra en enlever un nombre pair, puisque leur produit serait essentiellement positif.

De même, si un facteur du numérateur se trouve aussi au dénominateur, on pourra le supprimer un nombre pareil de fois au numérateur et au dénominateur.

Toutes ces réductions étant faites, si l'on imagine alors que x croisse de $-\infty$ à $+\infty$, chacun des facteurs restants, soit au numérateur, soit au dénominateur, changera de signe au moment où il passera par zéro.

Par suite, comme on aura pu déterminer d'avance le signe de la fonction qu'on étudie pour $x = -\infty$, et qu'on saura de plus qu'elle change de signe chaque fois que la variable dépasse une des valeurs qui annulent son numérateur ou son dénominateur, on saura donc quel signe elle prendrait dans chaque intervalle.

On a quelquefois à exprimer l'*inégalité*, dans un sens ou dans l'autre, des valeurs absolues de deux fonctions; on substitue alors à ces deux fonctions leurs carrés, qui sont toujours positifs, et dont les valeurs sont dans le même ordre de grandeur que les valeurs absolues des fonctions proposées elles-mêmes.

Inégalité parmi les hommes (DISCOURS SUR L'ORIGINE ET LES FONDEMENTS DE L'), par J.-J. Rousseau, citoyen de Genève (Amsterdam, 1755, 1 vol. in-8°). La question de l'inégalité avait été mise au concours par l'Académie de Dijon, émerveillée du succès qu'avait obtenu la question déjà proposée par elle, quelques années auparavant, sur l'influence des lettres et des sciences, et que Rousseau avait traitée d'une façon si originale.

Le *Discours sur l'inégalité des conditions* fit peut-être encore plus de bruit que le précédent. Il est précédé d'une longue dédicace à la république de Genève, et d'une préface dans laquelle l'auteur essaye de démontrer l'importance extrême du sujet, après quoi il entre enfin en matière. « Je conçois, dit-il, dans l'espèce humaine deux sortes d'inégalités : l'une que j'appelle naturelle ou physique, parce qu'elle est établie par la nature, et qui consiste dans la différence des âges, de la santé, des forces du corps et des qualités de l'esprit ou de l'âme; l'autre qu'on peut appeler inégalité morale ou politique, parce qu'elle dépend d'une sorte de convention, et qu'elle est établie, ou, du moins, autorisée par le consentement des hommes. Celle-ci consiste dans les différents priviléges dont quelques-uns jouissent, au préjudice des autres, comme d'être plus riches, plus honorés, plus puissants qu'eux, ou même de s'en faire obéir. »

Rousseau commence par écarter l'histoire et le témoignage humain comme suspects, afin de s'en remettre tout à fait à la raison. Il entend, du reste, s'adresser à l'humanité entière : « O homme, de quelque contrée que tu sois, quelles que soient tes opinions, écoute : voici ton histoire telle que j'ai cru la lire, non dans les livres de tes semblables, qui sont menteurs, mais dans la nature, qui ne ment jamais. »

Ces préliminaires posés, Rousseau aborde directement la question. Il ne s'occupe point de l'homme physique. « Je n'examinerai pas, dit-il, si, comme le pense Aristote, ses ongles allongés ne furent point d'abord des griffes crochues, s'il n'était point velu comme un ours, et si, marchant à quatre pieds, ses regards, dirigés vers la terre et bornés à un horizon de quelques pas, ne marquaient point à la fois le caractère et les limites de ses idées. »

Il prend l'homme tel qu'il est. Cet homme-là mange d'abord du gland sous un chêne et boit de l'eau dans le creux de sa main au premier ruisseau qu'il rencontre. Cela suffit à ses besoins. Cette rudesse de la condition de l'homme à l'état de nature était hygiénique au suprême degré. « Accoutumés dès l'enfance aux intempéries de l'air et à la rigueur des saisons, habitués à la fatigue, et forcés de défendre, nus et sans armes, leur vie et leur proie contre les autres bêtes féroces, ou de leur échapper à la course, les hommes se firent un tempérament robuste et presque inaltérable. »

Cela avait, au point de vue de l'amélioration de l'espèce, un autre avantage : « La nature en use précisément avec eux comme la loi de Sparte avec les enfants des citoyens : elle rend forts et robustes ceux qui sont bien constitués et fait périr tous les autres, différente en cela de nos sociétés, où l'Etat, en rendant les enfants onéreux aux pères, les tue indistinctement avant leur naissance. »

Çà et là, des vérités, qui brillent comme des flammes ardentes, surgissent sous la plume de Rousseau. Il constate que la plupart des animaux s'étiolent quand ils se civilisent, c'est-à-dire quittent la vie sauvage pour vivre auprès de l'homme. « On dirait, continue-t-il, que tous nos soins à bien traiter et nourrir ces animaux n'aboutissent qu'à les abâtardir. Il en est ainsi de l'homme même : en devenant sociable et esclave, il devient faible, craintif, rampant, et sa manière de vivre, molle et efféminée, achève d'énerver à la fois sa force et son courage. Ajoutons que la différence d'homme à homme doit être plus grande encore que celle de bête à bête; car l'animal et l'homme ayant été traités également par la nature, toutes les commodités que l'homme se donne de plus qu'aux animaux qu'il apprivoise sont autant de causes particulières qui le font dégénérer sensiblement. »

Au moment de quitter la vie sauvage pour aborder l'homme dans ses premiers essais d'existence commune, Rousseau examine en détail l'immense difficulté de l'entreprise. Elle consiste surtout dans la nécessité de créer le langage. Rousseau étudie cette nécessité avec complaisance; il fait ressortir le côté ardu de l'invention du langage, pour arriver à prouver que la vie sociale n'est aucunement dans les intentions premières de la nature. « Quoi qu'il en soit, dit-il, de ces origines (celles du langage), on voit, du moins, au peu de soin qu'a pris la nature de rapprocher les hommes par des besoins mutuels et de leur faciliter l'usage de la parole, combien elle a peu préparé leur sociabilité, et combien elle a peu mis du sien dans tout ce qu'ils ont fait pour en établir les liens. »

« Dans l'état de nature, dit ensuite l'auteur, l'inégalité est à peu près nulle dans l'espèce humaine. Elle est le fruit de l'état social. Elle résulte de l'éducation, c'est-à-dire du plus ou moins de perfection acquise. C'est donc la *perfectibilité* qui est la cause immédiate de l'inégalité parmi les hommes.

L'état civilisé commence par le sentiment de la propriété : « Le premier qui, ayant clos un terrain, s'avisa de dire : *Ceci est à moi*, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables : Gardez-vous d'écouter cet imposteur; vous êtes perdus, si vous oubliez que les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne; mais il y a grande apparence qu'alors les choses en étaient déjà venues au point de ne pouvoir plus durer comme elles étaient. »

Il est certain que Rousseau montre une perspicacité étonnante quand il s'agit de déterminer le chemin suivi par l'homme pour arriver à l'état civilisé. Son premier sentiment fut celui de l'existence; le second, celui de sa conservation; le troisième, l'amour du sexe; le quatrième est, sans contredit, le sentiment de la propriété. C'est un sentiment déjà fort complexe, et à la conscience duquel tout dans la nature s'était coalisé pour convertir l'homme. Ne trouvant devant lui que des obstacles à vaincre, il fut amené, par les circonstances de chaque jour, à se créer un milieu dans lequel il n'y eût point d'obstacles à affronter : ce milieu est la propriété. Qu'est-ce que la propriété au point de vue de l'usage? C'est un champ dans lequel l'homme n'a point à lutter pour satisfaire des besoins matériels, et son goût pour elle fut toujours proportionnel à son goût pour le repos. Il s'ensuit que plus ce goût croît avec la vieillesse du genre humain, plus le sentiment de la propriété devient prépondérant. C'était donc, au XVIII[e] siècle, une entreprise bien inutile de tenter de le détruire. Cette conviction était si profonde dans la conscience de tous, qu'on permit à Rousseau de lutter contre lui. On se mit à rire. C'était neuf et peu dangereux. Il n'y avait aucun péril à le laisser dire. Si on avait senti du péril dans le fait, on ne l'aurait pas toléré. Mais on ne voyait pas d'inconvénient à permettre à un enfant terrible de médire d'un état de choses désormais indestructible. La thèse de Rousseau, toute paradoxale qu'elle était, fut un magnifique canevas sur lequel il broda toute une moisson de vérités. Ce sont ces vérités de détail qui donnent à l'œuvre une physionomie si orignale. Ce ne fut donc pas une théorie lancée dans le vide, et il y eut à compter avec son influence. « Elle fut réelle, dit M. Villemain (*Tableau du* XVIII[e] *siècle*, t. I[er], 2[e] partie), car elle appuyait la plainte du pauvre contre le riche, de la foule contre le petit nombre. Elle était particulièrement secondée par l'état de la société française, dans laquelle l'inégalité, irrémédiable parmi les hommes, était à la fois plus grande qu'il ne faut et trop sentie pour être longtemps supportée. Ce *Discours*, sombre et véhément, plein de raisonnements spécieux et d'exagérations passionnées, eut, je n'en doute pas, plus de prosélytes encore que de lecteurs. Il en sortit quelques axiomes qui, répétés de bouche en bouche, devaient retentir un jour dans nos assemblées nationales, pour inspirer ou justifier à leurs propres yeux les plus hardis niveleurs, les ennemis de toute hiérarchie, depuis le droit arbitraire du sang jusqu'au droit inviolable de la propriété. »

INÉLÉGAMMENT adv. (i-né-lé-ga-man — du préf. *in*, et de *élégamment*). Sans élégance, sans grâce : *Ecrire* INÉLÉGAMMENT.

INÉLÉGANCE s. f. (i-né-lé-gan-se — du préf. *in*, et de *élégance*). Défaut d'élégance : *La violation de cette règle jette de la langueur dans le style; c'est une sorte d'*INÉLÉGANCE. (La Harpe.)

INÉLÉGANT, ANTE adj. (i-né-lé-gan, an-te — du préf. *in*, et de *élégant*). Qui manque d'élégance : *Mise* INÉLÉGANTE. *Tour de phrase* INÉLÉGANT. *Tout ce qui révèle une économie est* INÉLÉGANT. (Balz.)

Le sage ami raye un mot inutile,
Souligne un vers *inélégant* et dur.
H.-J. CHÉNIER.

INÉLIGIBILITÉ s. f. (i-né-li-ji-bi-li-té — du préf. *in*, et de *éligibilité*). Etat, condition d'une personne qui n'est point éligible : *La qualité d'étranger est une cause d'*INÉLIGIBILITÉ.

INÉLIGIBLE adj. (i-né-li-ji-ble — du préf. *in*, et de *éligible*). Qui n'est pas éligible, qui n'a pas les qualités requises pour être élu : *Candidat* INÉLIGIBLE.

INÉLUCTABLE adj. (i-né-lu-kta-ble — lat. *ineluctabilis;* du préf. *in*, de *e*, hors de, et *luctari*, lutter). Contre qui on ne peut lutter, qui ne peut être évité, que rien ne peut empêcher : *La mort est* INÉLUCTABLE. *Dieu, notre père à tous, ne nous a pas dévoués fatalement ici-bas aux* INÉLUCTABLES *misères*. (V. Considérant.) ‖ Mot créé par Camille Desmoulins.

INÉLUDABLE adj. (i-né-lu-da-ble — du préf. *in*, et de *éludable*). Qui ne peut être éludé.

INEMBRYONNÉ, ÉE adj. (i-nan-bri-o-né — du préf. *in*, et de *embryonné*). Bot. Qui est dépourvu d'embryon : *Végétaux* INEMBRYONNÉS.

— s. m. pl. Grande division du règne végétal, comprenant les genres dépourvus d'embryon. ‖ On dit aussi ACOTYLÉDONES et CRYPTOGAMES.

— Encycl. Ce terme, dans les classifications botaniques, correspond à ceux d'*acotylédones* ou de *cryptogames;* toutefois, il semble s'appliquer d'une manière plus rigoureuse au groupe qu'il désigne. On sait en effet aujourd'hui que beaucoup de végétaux, considérés jusqu'à présent comme cryptogames,

ont des organes sexuels très-caractérisés. D'un autre côté, certains végétaux phanérogames ou embryonnés sont dépourvus de véritables cotylédons. On comprend *a priori* que ces derniers organes, n'étant qu'une partie jusqu'à un certain point accessoire de l'embryon, puissent manquer sans que celui-ci fasse défaut. L'embryon proprement dit, ou sa partie axile, est donc l'organe le plus constant. La présence ou l'absence de l'embryon est ainsi le caractère le plus important pour distinguer les deux grands embranchements du règne végétal. Néanmoins, le mot *inembryonné* est assez peu usité.

INEMPLOYÉ, ÉE adj. (i-nan-ploi-ié — du préf. *in*, et de *employé*). Qui n'a pas été employé : *Sommes* INEMPLOYÉES. *Temps* INEMPLOYÉ.

INÉNARRABLE adj. (i-né-na-ra-ble — du préf. *in*, et de *narrer*). Qui ne peut être narré, raconté; qui est au-dessous de toute description : *Il y a des moments où j'ai entrevu les cieux, éprouvant, à la vérité, en ce monde des maux* INÉNARRABLES. (B. de St-P.) *L'homme habite par le désir les solitudes* INÉNARRABLES *de l'éternel et de l'immense.* (Lacordaire.)

— **Syn. Inénarrable, indicible, ineffable**, etc. V. INDICIBLE.

INÉNARRABLEMENT adv. (i-né-na-ra-ble-man — rad. *inénarrable*.) D'une façon inénarrable : *Un spectacle* INÉNARRABLEMENT *beau.*

INENVIÉ, ÉE adj. (i-nan-vi-é — du préf. *in*, et de *envié*). Qui n'est point envié : *Honneurs* INENVIÉS.

INÉPROUVÉ, ÉE adj. (i-né-prou-vé — du préf. *in*, et de *éprouvé*). Qui n'a pas été mis à l'épreuve : *Amitié* INÉPROUVÉE. ‖ Qui n'a pas été ressenti : *Douleur* INÉPROUVÉE.

INEPTE adj. (i-nè-pte — lat. *ineptus;* de *in*, privat., et de *aptus*, apte, propre). Qui est sans aptitude, incapable, inhabile, sot, stupide : *Il n'est pas un ministre, ou cruel, ou* INEPTE, *qui n'allègue la raison d'Etat comme une justification des mesures les plus imprudentes ou les plus coupables.* (Bignon.) ‖ Qui prouve l'ineptie, la sottise; qui provient de l'ineptie : *Conduite* INEPTE. *Raisonnement* INEPTE. *Réponse* INEPTE. *Je ne connais rien de plus* INEPTE *qu'un rire* INEPTE. (Catulle.)

— Substantiv. Personne inepte : *Confier à des* INEPTES *les fonctions les plus délicates.*

— s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux, composée du seul genre dronte.

— **Syn. Inepte, hébété, idiot**, etc. V. HÉBÉTÉ.

INEPTEMENT adv. (i-nè-pte-man — rad. *inepte*). D'une manière inepte, avec ineptie : *Un plan* INEPTEMENT *combiné.*

INEPTIE s. f. (i-nè-psî — lat. *ineptia;* de *ineptus*, inepte). Caractère de ce qui est inepte, sot, absurde : *Ce qui est dans les grands splendeur, somptuosité, magnificence, est dissipation, folie,* INEPTIE *dans le particulier.* (La Bruy.) *Les sots dévots vont loin quelquefois, surtout quand le fanatisme se joint à l'*INEPTIE, *et à l'*INEPTIE *l'esprit de vengeance.* (Volt.) ‖ Action ou parole inepte, sotte, absurde : *Commettre des* INEPTIES. *Dire des* INEPTIES. *Toute chose dont on a beaucoup parlé a fait dire beaucoup d'*INEPTIES. (Buff.)

INÉPUISABLE adj. (i-né-pui-za-ble — du préf. *in*, et de *épuiser*). Qu'on ne peut épuiser, tarir, mettre à sec : *Une source d'eau* INÉPUISABLE. (Acad.) ‖ Que l'on ne peut consommer en entier, qui est infini : *Des trésors* INÉPUISABLES. *La surface de la terre, parée de sa verdure, est le fonds* INÉPUISABLE *et commun duquel l'homme et les animaux tirent leur subsistance.* (Buff.) *Le nombre des vérités est* INÉPUISABLE *comme celui des erreurs.* (J.-J. Rouss.)

INÉPUISABLEMENT adv. (i-né-pui-za-ble-man — rad. *inépuisable*). D'une manière inépuisable : *La volonté elle-même change* INÉPUISABLEMENT *l'énergie et le sens de son effort.* (A. Jacques.)

INÉPUISÉ, ÉE adj. (i-né-pui-zé — du préf. *in*, et de *épuisé*). Qui n'est point épuisé : *Une source* INÉPUISÉE. *Des trésors* INÉPUISÉS.

INÉPURÉ, ÉE adj. (i-né-pu-ré — du préf. *in*, et de *épuré*). Qui n'a point été épuré, purifié : *Huile* INÉPURÉE.

INÉQUIANGLE adj. (i-né-kui-an-gle — du préf. *in*, et de *équiangle*). Géom. Dont les angles ne sont pas égaux entre eux : *Polygone* INÉQUIANGLE.

INÉQUICOSTÉ, ÉE adj. (i-né-kui-co-sté — du préf. *in*, et du lat. *æquus*, égal, *costa*, côte). Hist. nat. Qui est marqué de côtes ou saillies longitudinales de dimensions différentes.

INÉQUILATÉRAL, ALE adj. (i-né-kui-la-té-ral, a-le — du préf. *in*, et de *équilatéral*). Hist. nat. Dont les deux côtés ne sont pas égaux. ‖ On dit aussi INÉQUILATÈRE.

INÉQUILATÉRALIDÉES s. f. pl. (i-né-kui-la-té ra-li-dé — de *inéquilatéral*, et du gr. *idea*, forme). Zool. Famille de foraminifères.

INÉQUILOBÉ, ÉE adj. (i-né-kui-lo-bé — du lat. *inæquus*, inégal, *lobus*, lobe). Hist. nat. Qui se partage en deux lobes d'inégale grandeur.

INÉQUITÈLES s. f. pl. (i-né-kui-tè-le — du lat. *inæquus*, inégal, *tela*, toile). Arachn. Tribu d'aranéides, comprenant les genres épisine, pholcus, scythode et théridion.

INÉQUIVALVE adj. (i-né-kui-val-ve — du préf. *in*, et de *équivalve*). Moll. Dont les valves ne sont point égales : *Coquilles* INÉQUIVALVES. ‖ On dit quelquefois INÉQUIVALVÉ, ÉE.

— s. m. pl. Famille de mollusques brachiopodes, formée du seul genre térébratule, et non adoptée.

INÉRAILLABLE adj. (i-né-ra-lla-ble; *ll* mll. — du préf. *in*, et de *érailler*). Techn. Se dit de certaines étoffes qui ne sont point sujettes à s'érailler : *Pou-de-soie* INÉRAILLABLE. *Les soieries* INÉRAILLABLES *ont été créées, en 1843, par M. Tignat, fabricant à Lyon.*

INERME adj. (i-nèr-me — du lat. *inermis*, sans armes; du préf. *in*, et de *arma*, armes). Hist. nat. Qui n'a pas d'épines ni d'aiguillons : *Végétaux* INERMES.

— s. f. pl. Nom donné à deux groupes d'aranéides, appartenant l'un au genre épeire, l'autre au genre mygale.

INERTE adj. (i-nèr-te — lat. *iners;* de *in* négatif, et de *ars, artis*, art, moyen). Qui est sans activité, sans mouvement propre : *La matière* INERTE. *Tout être, même le plus* INERTE *en apparence, est une activité.* (Lacordaire.)

— Fig. Sans activité morale ou intellectuelle, sans action, sans énergie : *Un esprit* INERTE. *Les capitaux sont des instruments* INERTES. (J. Droz.)

— Ornith. Ordre d'oiseaux à port lourd et à ailes tout à fait impropres au vol, comprenant les genres aptéryx et dronte.

INERTIE s. f. (i-nèr-sî — rad. *inerte*). Etat de ce qui est inerte, de ce qui ne peut changer spontanément d'état : *L'*INERTIE *des corps inorganiques.*

— Fig. Indolence, inactivité, manque d'énergie morale ou intellectuelle : *La bureaucratie est le despotisme de l'*INERTIE. (G. de Nerv.) *C'est l'extrême liberté de notre raison, non l'*INERTIE *de notre intelligence, qui nous ramène sans cesse à l'indifférentisme.* (Proudh.)

— Physiq. et mécan. Qualité des corps qui fait qu'ils ne peuvent spontanément sortir de l'état de repos ni de celui de mouvement : *Cette tendance de la matière à persévérer dans son état de mouvement ou de repos est ce que l'on nomme* INERTIE. (La Place.) ‖ *Force d'inertie*, Résistance que les corps opposent au mouvement, et qui résulte de leur masse : INERTIE *signifie inactivité, impuissance; or, n'est-il pas singulier qu'on donne à l'impuissance le nom de* FORCE? (Volt.) ‖ Fig. Résistance passive, qui consiste principalement à ne pas obéir : *Un gouvernement est appuyé sur les lois et sur la* FORCE D'INERTIE *de trente millions d'hommes.* (Ste-Beuve.) *Le principe de la* FORCE D'INERTIE *semble identique dans les deux natures, physique et métaphysique.* (Baudelaire.)

— Méd. Relâchement, atonie du système nerveux ou des tissus fibreux et musculaires : *Un homme fatigué d'un long travail de corps ou d'esprit tombe dans une* INERTIE *forcée, qui n'est que la réparation nécessaire, le sommeil ou l'interruption de l'activité.* (Virey.)

— **Syn. Inertie, désoccupation, désœuvrement**, etc. V. DÉSOCCUPATION.

— **Encycl.** Mécan. *Inertie de la matière.* Le principe de l'*inertie* de la matière est l'un des principes fondamentaux de la dynamique; il se réduit à cet énoncé : un *point* matériel en repos ne peut se mettre en mouvement sans l'intervention d'une cause *externe*, et s'il est en mouvement, sans qu'aucune cause externe agisse sur lui, son mouvement est rectiligne et uniforme.

Nous avons souligné les deux mots *point* et *externe* parce que, sans les restrictions que ces deux mots impliquent, le principe de l'*inertie* de la matière deviendrait une absurdité. En effet, deux points matériels, dans quelque situation qu'on les supposât, agiraient déjà l'un sur l'autre et le mouvement naîtrait de cette action mutuelle. D'un autre côté, le mouvement d'un solide isolé, ne recevant aucune action de l'extérieur, ne serait en aucune façon capable de recevoir les qualifications de rectiligne et uniforme. Le mouvement du centre de gravité de ce solide serait bien rectiligne et uniforme, mais celui du solide lui-même obéirait aux lois très-complexes renfermées dans l'énoncé du théorème de Poinsot. V. ROTATION DES CORPS.

— *Moments d'inertie.* On nomme moment d'*inertie* d'un point matériel par rapport à un axe le produit de la masse de ce point par le carré de sa distance à l'axe. Le moment d'*inertie* d'un système par rapport à un axe est la somme des moments d'*inertie* des points matériels qui le composent, par rapport à cet axe ; on n'a jamais à considérer, dans la pratique, que les moments d'*inertie* de systèmes solides.

Si la masse d'un élément d'un corps solide est m et que la distance de cet élément à l'axe soit r, le moment d'*inertie* du solide est représenté par Σmr^2 : en faisant cette somme égale à MK^2, M désignant la masse du corps, on trouve pour K une certaine longueur qui est le rayon de *giration* du corps par rapport à l'axe considéré. C'est le rayon d'une surface cylindrique de révolution ayant pour axe la droite considérée et sur laquelle on pourrait imaginer répartie la masse entière du solide, sans que son moment d'*inertie* changeât.

Le moment d'*inertie* d'un solide par rapport à un axe joue le rôle le plus important dans la théorie du mouvement du corps autour de cet axe supposé fixe. La loi du mouvement d'un solide autour d'un de ses points supposé fixe dépend également d'une façon toute spéciale de la distribution des moments d'*inertie* du corps par rapport à toutes les droites imaginables menées par ce point fixe.

La théorie des moments d'*inertie* d'un corps comprend la comparaison des moments d'*inertie* de ce corps par rapport à toutes les droites passant par un de ses points, d'ailleurs arbitraire, c'est-à-dire que l'on puisse faire varier.

Si l'on rapporte le solide qu'on étudie à la droite par rapport à laquelle on veut obtenir son moment d'*inertie*, prise pour axe des z, et à deux autres axes rectangulaires entre eux et avec l'axe des z, en désignant d'ailleurs par ρ la densité du solide au point dont les coordonnées sont x, y, z, le moment d'*inertie* cherché est représenté par l'intégrale triple

$$\iiint \rho(x^2 + y^2)\, dx\, dy\, dz;$$

et comme la masse même du corps est

$$\iiint \rho\, dx\, dy\, dz,$$

le rayon de giration correspondant à l'axe considéré est donné par l'équation

$$K^2 = \frac{\iiint \rho(x^2 + y^2)\, dx\, dy\, dz}{\iiint \rho\, dx\, dy\, dz}.$$

Si le solide considéré est homogène, ρ est une constante qui disparaît d'elle-même, ce qui montre que le rayon de giration d'un solide homogène ne dépend que de la forme de ce solide, et aucunement de sa densité.

Comparons d'abord entre eux les moments d'*inertie* d'un solide par rapport à tous les axes menés par un même point de l'espace. Soient O ce point pris pour origine des coordonnées, supposées rectangulaires ; OA une droite quelconque menée par le point O ; M un point du solide, dont la masse élémentaire sera m et dont les coordonnées seront x, y, z; enfin soit MP la perpendiculaire abaissée du point M sur OA : le moment d'*inertie* de la molécule M par rapport à OA sera

$$m\,\overline{MP}^2$$

ou

$$m\,\overline{OM}^2 - m\,\overline{OP}^2.$$

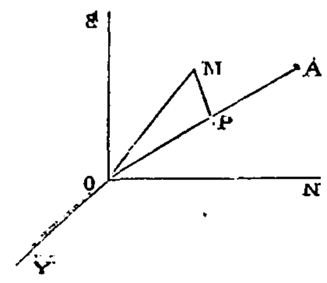

Fig. 1.

La valeur de $\overline{OM}^2$ est $x^2 + y^2 + z^2$; quant à OP, c'est la projection de OM, ou du contour xyz, sur OA; en désignant donc par α, β, γ les angles de OA avec les trois axes, on représentera OP par

$$x \cos\alpha + y \cos\beta + z \cos\gamma,$$

de sorte que le moment $m\overline{MP}^2$ sera

$$m\left[x^2+y^2+z^2-(x\cos\alpha+y\cos\beta+z\cos\gamma)^2\right].$$

En ordonnant et remarquant que la relation

$$\cos^2\alpha + \cos^2\beta + \cos^2\gamma = 1$$

donne

$$1 - \cos^2\alpha = \cos^2\beta + \cos^2\gamma,$$
$$1 - \cos^2\beta = \cos^2\alpha + \cos^2\gamma,$$
$$1 - \cos^2\gamma = \cos^2\alpha + \cos^2\beta,$$

on fait prendre à cette expression la forme

$$m\left[(y^2 + z^2)\cos^2\alpha + (z^2 + x^2)\cos^2\beta + (x^2 + y^2)\cos^2\gamma\right]$$
$$- 2m\left(yz\cos\beta\cos\gamma + zx\cos\gamma\cos\alpha + xy\cos\alpha\cos\beta\right).$$

En faisant la somme des expressions analogues calculées pour tous les points du solide, on aura pour le moment d'*inertie* Σmr^2 ou MK^2 de ce solide par rapport à OA :

$$\cos^2\alpha\, \Sigma m(y^2 + z^2) + \cos^2\beta\, \Sigma m(z^2 + x^2) + \cos^2\gamma\, \Sigma m(x^2 + y^2)$$
$$- 2\cos\beta\cos\gamma\, \Sigma myz - 2\cos\gamma\cos\alpha\, \Sigma m\, zx - 2\cos\alpha\cos\beta\, \Sigma m\, xy.$$

α, β et γ sont les seules arbitraires que comprenne cette expression; c'est donc en les faisant varier qu'on aura successivement les moments d'*inertie* du corps par rapport à tous les axes passant par le point O.

En désignant par A, B, C, D, E, F les constantes

$$\Sigma m(y^2 + z^2),\quad \Sigma m(z^2 + x^2),\quad \Sigma m(x^2 + y^2),$$
$$\Sigma myz,\quad \Sigma mzx,\quad \Sigma mxy$$

qui entrent dans cette expression, elle devient

$$MK^2 = A\cos^2\alpha + B\cos^2\beta + C\cos^2\gamma - 2D\cos\beta\cos\gamma - 2E\cos\gamma\cos\alpha - 2F\cos\alpha\cos\gamma.$$

Pour relier entre elles toutes les valeurs de K, imaginons que sur chaque axe OA nous portions une longueur OA inversement proportionnelle à K et représentée par $\frac{R^2}{K}$, R désignant une longueur arbitraire introduite pour rétablir l'homogénéité; appelant x, y, z, les coordonnées du point A ainsi défini, on aura

$$x = \frac{R^2}{K}\cos\alpha,\quad y = \frac{R^2}{K}\cos\beta,\quad z = \frac{R^2}{K}\cos\gamma$$

ou

$$\cos\alpha = \frac{Kx}{R^2},\quad \cos\beta = \frac{Ky}{R^2},\quad \cos\gamma = \frac{Kz}{R^2};$$

les coordonnées du point xyz satisferont donc à l'équation

$$MR^4 = Ax^2 + By^2 + Cz^2 - 2Dyz - 2Ezx - 2Fxy.$$

Ainsi, si sur chaque axe passant par un point arbitraire de l'espace on prend à partir de ce point fixe, dans un sens et dans l'autre, une distance inversement proportionnelle au rayon de giration du corps par rapport à cet axe, le lieu des extrémités de ces distances est toujours une surface du second ordre. Cette surface, d'ailleurs, ne peut être qu'un ellipsoïde, puisqu'elle est nécessairement fermée de toutes parts. Cet ellipsoïde prend le nom d'ellipsoïde d'*inertie* du corps relatif au point considéré. Si l'on imagine cet ellipsoïde connu, pour avoir le rayon de giration du corps par rapport à un axe quelconque passant par le point considéré, point qui n'est autre que le centre de l'ellipsoïde, il suffit de prendre la longueur représentée par le quotient de la constante R^2 par le rayon de l'ellipsoïde dirigé suivant la droite que l'on considère. La connaissance de l'ellipsoïde d'*inertie* fournit ainsi une représentation aussi nette que saisissante du faisceau des rayons de giration du corps par rapport à tous les axes passant par le point choisi.

Quel que soit le point origine, l'ellipsoïde d'*inertie* du corps relatif à ce point a trois axes principaux, qui prennent le nom d'*axes principaux d'inertie du corps relatifs au point considéré.* Si ces axes principaux d'*inertie* avaient été pris pour axes de coordonnées, l'équation de l'ellipsoïde se fût nécessairement réduite à la forme

$$MR'^2 = A'x^2 + B'y^2 + C'z^2;$$

il existe donc toujours, pour un point quelconque de l'espace, un système de trois axes rectangulaires, tels que les intégrales

$$\Sigma myz,\quad \Sigma mzx \quad \text{et} \quad \Sigma mxy,$$

relatives à un solide donné, soient nulles d'elles-mêmes.

C'est par les conditions

$$\Sigma myz = 0,\quad \Sigma mzx = 0,\quad \Sigma mxy = 0$$

que sont caractérisés les trois axes principaux d'*inertie* d'un corps relatifs au point de l'espace que l'on considère; c'est à ces conditions que l'on connaîtra que les axes de coordonnées se confondent avec les axes principaux d'*inertie*.

Les ellipsoïdes d'*inertie* d'un corps relatifs à tous les points de l'espace diffèrent naturellement les uns des autres : celui qui se rapporte au centre de gravité du corps prend le nom d'*ellipsoïde central*.

Il peut arriver que l'ellipsoïde d'*inertie* d'un corps, relatif à un point de l'espace, ait deux de ses axes égaux : dans ce cas, les rayons de giration du corps par rapport à tous les axes passant par le point considéré et contenus dans le plan de l'équateur de l'ellipsoïde sont égaux entre eux, et chacun de ces axes est un axe principal d'*inertie* du corps, relativement au point considéré. Si l'ellipsoïde d'*inertie* devient une sphère, toutes les droites passant par son centre sont des axes principaux d'*inertie* du corps relativement à ce centre.

La théorie précédente nous donne un moyen de comparaison très-simple entre les moments d'*inertie* d'un corps par rapport à toutes les droites menées par un même point de l'espace; pour compléter l'analyse de la question, il suffira évidemment de comparer maintenant le moment d'*inertie* du corps par rapport à une droite quelconque, au moment d'*inertie* du même corps par rapport à la parallèle à cette droite menée par le centre de gravité.

Supposons pour cela que le centre de gravité du corps ait été pris pour origine des coordonnées, que l'axe des z soit la parallèle menée par ce point à la droite considérée, enfin que le plan des xz passe par cette droite, située à une distance a de l'origine; soient AB la droite donnée, $M'K^2$ le moment d'*inertie* du corps par rapport à l'axe des z, m la projection sur le plan des xy d'un point du corps : le moment d'*inertie* de ce corps par rapport à AB sera $\Sigma m.\overline{mA}^2$. Mais le triangle mOA donne

$$\overline{mA}^2 = \overline{mO}^2 + a^2 - 2a.mO\cos\widehat{mOA};$$

la formule du moment d'*inertie* qui nous occupe devient donc

$$\Sigma m.\overline{mO}^2 + a\Sigma m - 2a\Sigma m.\, mO \cos \widehat{mOA},$$

ou simplement

$$M(a^2 + K^2),$$

car la somme $\Sigma m.mO \cos \widehat{mOA}$ ou Σmx est nulle d'elle-même, le centre de gravité étant à l'origine.

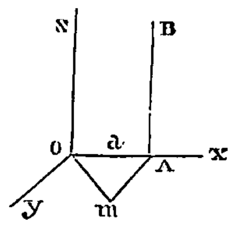

Fig. 2.

Ainsi, lorsqu'on passe d'un axe mené par le centre de gravité à un axe parallèle, le moment d'*inertie* du corps augmente du produit de la masse totale par le carré de la distance des deux axes, d'où il résulte que le moment d'*inertie* d'un corps reste le même pour toutes les génératrices d'un cylindre de révolution dont l'axe passerait par le centre de gravité.

Nous terminerons cette théorie par la démonstration de deux théorèmes fréquemment invoqués.

Chacun des axes principaux d'*inertie* d'un corps relativement à son centre de gravité est axe principal d'*inertie* du corps par rapport à un quelconque de ses points. En effet, supposons qu'on ait pris pour axes de coordonnées les trois axes de l'ellipsoïde central du corps, et que l'on vienne à transporter l'origine des coordonnées en un point

$$x = 0, \quad y = 0, \quad z = h$$

de l'axe des z, les trois sommes

$$\Sigma my'z', \quad \Sigma mz'x', \quad \Sigma mx'y'$$

relatives aux nouveaux axes auront respectivement pour valeurs

$$\Sigma my(z - h), \quad \Sigma m(z - h)x \quad \text{et} \quad \Sigma mxy$$

ou

$$\Sigma myz - h\Sigma my, \quad \Sigma mzx - h\Sigma mx \quad \text{et} \quad \Sigma mxy;$$

elles seront donc toutes trois nulles, car le centre de gravité du corps étant sur l'axe des z, Σmy et Σmx seront nuls d'eux-mêmes. On voit donc que les axes principaux d'*inertie* du corps relatifs à un point quelconque de l'un des axes principaux de l'ellipsoïde central restent parallèles à ceux de cet ellipsoïde central.

Réciproquement, une droite qui serait axe principal d'*inertie*, par rapport à deux de ses points, passerait nécessairement par le centre de gravité et serait l'un des axes principaux de l'ellipsoïde central. En effet, en rapportant le corps à la droite donnée, prise pour axe des z, et à deux autres axes rectangulaires quelconques, passant par l'un des points par rapport auxquels l'axe des z serait principal d'*inertie*, on aurait d'abord

$$\Sigma mxz = 0 \quad \text{et} \quad \Sigma myz = 0;$$

Σmxy restant quelconque; si l'on transportait ensuite l'origine sur l'axe des z au second point par rapport auquel cet axe serait supposé principal d'*inertie*, on devrait avoir également

$$\Sigma mx'z' = 0 \quad \text{et} \quad \Sigma my'z' = 0,$$

ou, ce qui revient au même, en désignant par h la distance des deux points,

$$\Sigma mx(z - h) = 0 \quad \text{et} \quad \Sigma my(z - h) = 0;$$

c'est-à-dire, en vertu de la première hypothèse,

$$\Sigma mx = 0 \quad \text{et} \quad \Sigma my = 0.$$

Le centre de gravité serait donc sur l'axe des z; mais cela étant, les deux sommes

$$\Sigma mx(z - h') \quad \text{et} \quad \Sigma my(z - h')$$

seraient nulles quel que fût h'; l'axe des z serait donc axe principal d'*inertie* par rapport à un quelconque de ses points, et notamment par rapport au centre de gravité du corps.

On voit par la même analyse que la condition unique servant à exprimer qu'une droite prise pour axe des z est axe principal d'*inertie* en l'un de ses points serait

$$\Sigma myz = 0,$$

en supposant que le centre de gravité fût dans le plan des xz. En effet, pour que l'axe des z fût axe principal d'*inertie*, par rapport au point $x = 0$, $y = 0$, $z = h$, il faudrait que

$$\Sigma my(z - h) = 0 \quad \text{et} \quad \Sigma mx(z - h) = 0;$$

la première condition serait remplie en raison des hypothèses

$$\Sigma myz = 0 \quad \text{et} \quad h\Sigma my = 0;$$

quant à la seconde, elle donnerait pour h une valeur toujours admissible

$$h = \frac{\Sigma mxz}{\Sigma mx},$$

à moins que le centre de gravité ne se trouvât sur la droite considérée.

On a souvent besoin des moments d'*inertie* des corps réguliers les plus fréquemment employés dans l'industrie. En voici une table qui évitera des recherches dans les ouvrages spéciaux. Les corps sont supposés homogènes.

Pour un *cylindre* de rayon r et de hauteur h, le moment d'*inertie* étant pris par rapport à l'axe, on trouve

$$\frac{1}{2}Mr^2.$$

Si le moment d'*inertie* est pris par rapport à un rayon de la base, on obtient

$$\frac{1}{3}Mh^2 + \frac{1}{4}Mr^2.$$

Pour une *sphère* pleine, par rapport à un diamètre, on obtient

$$\frac{2}{5}Mr^2.$$

Pour un *parallélipipède* rectangle, de dimensions a, b, c, par rapport à la parallèle à l'une des arêtes, a par exemple, menées par le centre de gravité, on a

$$\frac{1}{12}M(b^2 + c^2)$$

Pour un *tore*, par rapport à son axe, en désignant par r le rayon du cercle générateur et par d la distance de son centre à l'axe, on trouve

$$Md^2 + \frac{3}{4}Mr^2.$$

Si l'on prend pour axe un des rayons, on obtient

$$\frac{1}{2}Md^2 + \frac{7}{8}Mr^2.$$

— Méd. L'*inertie* est un état de paralysie souvent passagère. Quand l'*inertie* s'étend à tous les muscles, on donne à cet état le nom de résolution : c'est ce que l'on observe sous l'influence du chloroforme et parfois des affections vives, telles que la surprise, l'effroi, et même la joie.

— *Inertie intestinale.* L'*inertie* du tube déjectif entraîne un certain nombre d'accidents plus ou moins sérieux. Si l'intestin grêle devient inerte, la circulation des matières et des gaz est entravée, et il en résulte une accumulation quelquefois considérable de gaz, à laquelle on donne le nom de tympanite. A un degré moins avancé, cette accumulation donne lieu à la sensation de plénitude et de gêne que l'on désigne sous le nom de vents. Une autre conséquence de l'*inertie* de l'intestin est l'arrêt du cours des matières fécales, dont la partie liquide est résorbée, et qui restent dans certains joints du tube déjectif à l'état de masses extrêmement dures, que l'on désigne sous le nom de scybales. Les scybales peuvent être une cause d'occlusion intestinale.

— *Inertie utérine.* La gravité de cet accident varie beaucoup, suivant qu'il se produit avant ou après l'expulsion du fœtus; aussi, pour plus de clarté, décrirons-nous séparément l'*inertie* utérine primitive et l'*inertie* utérine consécutive à l'accouchement.

L'utérus peut cesser ses contractions pour des causes assez nombreuses, qui sont : la faiblesse générale de la femme en couches, une faiblesse spéciale de la matrice, une pléthore générale, une irritabilité extrême, une trop grande distension de l'utérus par suite de grossesse gémellaire ou d'hydropisie de l'amnios, des crampes, une rétention d'urine, etc. On sent alors les contractions de l'organe principal de la parturition devenir plus courtes, plus faibles et plus rares. Enfin, le travail de l'enfantement peut subir un arrêt complet pendant un temps variable. Tant que la poche des eaux n'est pas rompue, le fœtus ne court pas grand danger; la mère elle-même s'inquiète, en général, plus qu'elle ne se fatigue, et cet état peut se prolonger vingt-quatre ou même quarante-huit heures sans inconvénient majeur, à condition toutefois que le médecin sache trouver un moyen de le faire cesser. Il n'en est plus ainsi lorsque, la dilatation du col utérin étant à peu près complète et les membranes étant rompues, les eaux amniotiques se sont écoulées. Le danger est alors imminent. Le fœtus peut, en effet, mourir asphyxié, par suite de la compression du cordon ombilical ou de trouble dans la circulation utéro-placentaire, car il n'est plus protégé par la présence si nécessaire du liquide dans lequel il nageait auparavant. La mère, de son côté, ne peut supporter cette situation plus de six ou huit heures, sans courir les risques d'une grave inflammation, et même de la gangrène de divers organes du petit bassin sur lesquels le fœtus pèse de tout son poids.

Les moyens à employer pour rétablir les contractions utérines varient nécessairement suivant la cause de l'*inertie*. Celle-ci tient-elle à la faiblesse générale de la femme, on cherchera à ranimer ses forces au moyen de légers stimulants, tels que bouillon, vin de Bordeaux ou d'Espagne donné avec ménagement et par cuillerées. Dans ce cas, on aura encore recours avec avantage au seigle ergoté; si le col est dilaté, si les membranes sont rompues, s'il y a nécessité d'agir promptement dans l'intérêt de l'enfant ou de la mère, on appliquera le forceps, ou bien on pratiquera la version podalique. Avant de recourir à ces opérations obstétricales, on devra cependant essayer des autres moyens moins graves dans leurs conséquences possibles, tels que la titillation du col et les frictions hypogastriques. Si l'*inertie* reconnaît pour cause l'excessive distension des parois utérines engourdies et affaiblies par le fait même de leur amincissement, il convient de rompre les membranes pour faire écouler le liquide contenu dans l'œuf humain. L'utérus ainsi désempli reprendra du ressort et le travail se régularisera. Dans le cas où l'*inertie* tiendrait à l'apparition de crampes assez fortes ou assez persistantes pour distraire la matrice de son travail, on devrait appliquer le forceps aussitôt que la dilatation du col le permettrait. On a vu des femmes prises d'inaction utérine uniquement parce qu'elles n'urinaient pas, et que leur vessie, devenue douloureuse à force de distension, troublait la matrice dans sa fonction essentielle. Le cathétérisme est évidemment alors le premier remède à appliquer, et le seigle ergoté doit être rejeté bien loin, car, outre qu'il augmenterait d'abord les angoisses, il pourrait amener la rupture de la poche vésicale, un épanchement d'urine dans le péritoine et l'inflammation si redoutable de cette membrane. Les douleurs de l'accouchement peuvent enfin cesser pour un temps plus ou moins long à la suite d'une impression morale vive produite pendant le travail, par la présence ou l'arrivée de personnes qui déplaisent; l'éloignement de la cause est le seul remède dans ces cas.

L'*inertie* utérine consécutive à l'expulsion du fœtus peut être rapidement mortelle, à cause de l'hémorragie qui l'accompagne presque toujours. On reconnaît cette *inertie* en appliquant la main sur le ventre de la femme qui vient d'accoucher. On sent alors, dans l'abdomen, une tumeur large, molle, développée, insensible, tandis que, si la matrice était revenue normalement sur elle-même, on devrait reconnaître, au moyen du palper, l'existence d'une sorte de boule très-dure, faisant saillie vers le haut de l'excavation pelvienne, en arrière du pubis. Lorsque l'*inertie* de l'utérus ne s'accompagne pas de perte sanguine, c'est une preuve que le placenta n'est pas encore décollé. Il faut alors éviter avec soin tout ce qui pourrait produire ce décollement, et surtout les tractions sur le cordon ombilical, qui auraient pour résultat, ou bien de renverser plus ou moins complétement sur lui-même l'organe de la gestation, ou bien de produire une hémorragie foudroyante, si le placenta se décollait en partie, car, dans ce cas, les vaisseaux utéro-placentaires demeureraient béants. Dans l'*inertie* utérine sans hémorragie, il faut s'empresser de réveiller la contractilité de la matrice par l'administration d'une assez forte dose de seigle ergoté (2 grammes en deux prises, à dix minutes d'intervalle), des frictions hypogastriques et la titillation du col utérin, au moyen de deux doigts introduits dans le vagin. On pourra encore recourir à l'application de compresses froides sur la partie supérieure des cuisses et sur le bas-ventre.

S'il y a *inertie* avec hémorragie, c'est que le placenta est partiellement décollé. Il faut alors se préoccuper des moyens d'arrêter l'écoulement sanguin, mais sans perdre de vue la nécessité de rétablir l'irritabilité de la matrice, qui ne saurait être longtemps suspendue sans les plus graves inconvénients.

INÈS DE CASTRO, héroïne de l'une des plus tragiques histoires popularisées par la poésie et les légendes. Elle naquit au commencement du XIVe siècle, dans la Galice espagnole, d'une ancienne et illustre famille. Elle fut élevée à la petite cour féodale de Peñafiel, et vint, en 1340, à la cour de Portugal, exercer la charge de *dame parente* ou dame d'honneur de l'infante Constance. Sa beauté merveilleuse alluma dans le cœur de dom Pedro, fils du roi Alphonse IV, une passion qui devait résister à la mort même, et dont l'illégitimité était acceptée par les mœurs semi-arabes de la péninsule à cette époque. Pendant la vie de l'infante et après sa mort (1345), dom Pedro eut d'Inès plusieurs enfants et il se lia irrévocablement à elle en 1354 par un mariage secret. Cette union menaçait l'avenir des enfants légitimes du prince, et surtout le crédit de personnages influents, qui poussèrent le vieux roi Alphonse au meurtre de la favorite. L'infortunée fut tuée à coups de poignard, à Coïmbre (1355), pendant que son époux était à la chasse, et par les courtisans mêmes qui avaient conseillé le crime. Les vieux chroniqueurs portugais et les *romances* populaires ont laissé dans la tradition le récit pathétique de la formidable colère de dom Pedro, de l'énergie de son désespoir et de sa soif de vengeance contre les meurtriers. Il se révolta contre son père, qui se hâta de bannir les complices de la mort d'Inès et céda une partie de l'autorité royale à son fils pour l'apaiser. Devenu roi après la mort d'Alphonse (1357), Pierre poursuivit sa vengeance avec une implacable persévérance. Il obtint de son neveu, Pierre le Cruel, roi de Castille, l'extradition de deux des coupables, Pedro Coelho et Pacheco, et les fit périr dans les plus cruelles tortures, que le chroniqueur portugais Fernan Lopez raconte de la sorte : « Le roi, dit-il, eut grande joie de leur venue (on les lui amena à Santarem), les fit mettre à la géhenne et voulut leur faire confesser la part qu'ils avaient prise au meurtre; mais aucun d'eux ne répondit à telles demandes, et l'on rapporte qu'en sa colère il donna à Pedro Coelho de son fouet par le visage, et que celui-ci, s'abandonnant contre ledit roi en paroles vilaines et déshonnêtes, l'appela traître, sans foi, parjure, bourreau et boucher des hommes. Et dom Pedro, disant qu'on lui apportât des oignons et du vinaigre pour accommoder ce lapin (*coelho* signifie lapin en portugais), commença à se moquer d'eux et ordonna qu'on les fît mourir. La manière dont se passa leur mort, dite tout au long, serait chose bien étrange et bien cruelle à raconter : à Pero Coelho, il lui fit tirer le cœur par la poitrine, et à Alvoro Gonzalvez, ce fut par les épaules. Les paroles qu'il y eut en cette occasion, le peu d'habitude qu'avait en un tel office l'exécuteur, tout cela serait chose bien douloureuse à entendre. Enfin, dom Pedro ordonna qu'ils fussent brûlés. Tout cela eut lieu devant le palais où il faisait sa demeure, de manière qu'en dînant il avait l'œil à ce qu'il faisait faire. »

A la suite de ces exécutions, dom Pedro fit exhumer le cadavre d'Inès, qui fut couronné et auquel on fit des funérailles d'une pompe inouïe. Il fallut que tous les courtisans vinssent en grande cérémonie rendre hommage à cette reine posthume et baiser la main glacée de son squelette. C'est du moins ainsi que la tradition rapporte cette légende dramatique. Peut-être, et c'est le plus vraisemblable, ne fit-on figurer dans la pompe funèbre d'Inès que son effigie en cire coloriée, comme c'était encore l'usage au XVIe siècle dans la péninsule, aux obsèques des princes et des grands. Quoi qu'il en soit, cette circonstance, admise par le peuple et les poëtes, n'est point rapportée par les chroniques, où se trouvent cependant les plus minutieux détails sur les pompes de la cérémonie. La fin tragique d'Inès de Castro a inspiré un grand nombre de poëtes, d'auteurs dramatiques, etc. Elle a fourni le sujet d'un admirable épisode des *Lusiades* de Camoëns, d'un sonnet à Boccace, de tragédies à Antonio Ferreira, à Lope de Vega, à Luiz Velez de Guevara, à Quita, à Manuel de Figueiredo, à mistress Cockburne, à Lamotte, à Bertoletti, d'un tableau à M. de Forbin, etc.

Inès de Castro, tragédie du poëte portugais Ferreira (1555). Elle est entièrement composée dans le goût classique et sur le modèle des tragédies grecques, avec des chœurs. La simplicité de l'œuvre a quelque chose d'antique; ce n'est point une imitation, mais une émanation de Sophocle et d'Euripide. On y trouve le caractère chevaleresque du XVIe siècle uni à la gravité des temps héroïques. Ferreira, cependant, a reculé devant les fortes situations que lui offrait l'amour de dom Pedro et d'Inès. Il a motivé le meurtre d'Inès par des raisons politiques et religieuses; son dessein était de conserver au caractère d'Alphonse une certaine grandeur, et surtout de pénétrer le spectateur du ressentiment dont la noblesse portugaise poursuivait alors la maîtresse du prince.

L'exposition est excellente : Inès se promène avec ses compagnes et sa nourrice sur les bords du Mondego; elle invite les jeunes filles au plaisir; sa nourrice va recevoir l'aveu de son bonheur; le prince doit l'épouser. Ce début est d'une grande fraîcheur. Peu à peu la grande catastrophe qui doit arracher à dom Pedro son épouse se prépare. Inès en est avertie par un songe. De cruels conseillers entourent le pieux roi et veulent le forcer à condamner la victime qu'ils poursuivent avec tant d'acharnement. Alphonse consent à recevoir Inès. Des chœurs, empreints d'une imposante dignité, remplissent les intervalles de l'action. Celui qui termine le troisième acte est une ode majestueuse sur les égarements de la jeunesse, sur la folie des passions. Au quatrième acte, Inès paraît devant le roi, entouré de ses deux conseillers, Coelho et Pacheco; elle y paraît moins en héroïne qu'en femme craintive et soumise, en mère tendre et généreuse. Cette scène présente un mélange de naturel, d'éloquence naïve, de respect et d'émotion. Inès, amenant devant le roi ses enfants, implore la justice du monarque, sa compassion, sa clémence, et ses douces et vives prières obtiennent un pardon complet; mais les conseillers du roi lui font rétracter sa parole : il permet à ses chevaliers de poursuivre Inès, et ils la massacrent derrière la scène. Dom Pedro revient bientôt dans Coïmbre; il se plaît à penser au moment où il va revoir l'épouse qu'il adore, et qu'il a quittée au commencement de la pièce. Un messager paraît, et c'est de lui qu'il apprend la nouvelle fatale. Sa fureur égale l'attentat. Dans ses imprécations prophétiques, il annonce la vengeance qu'il tirera des meurtriers et promet d'éterniser la mémoire de sa femme infortunée; il cherche à consoler son ombre : « Tu seras reine ici comme tu l'aurais été, dit-il; tes fils, seulement parce qu'ils sont tes fils, deviendront infants; ton corps innocent recevra les honneurs royaux. »

Il y a dans cette tragédie des accents vraiment antiques. Les critiques portugais reprochent à Ferreira une certaine dureté de style; elle n'est sensible que dans une centaine de vers. Cette tragédie a été traduite autrefois en français, et imprimée à Paris. Un auteur espagnol du XVIe siècle, Antonio de Silva, l'a imitée fidèlement, scène pour scène.

Inès de Castro, tragédie en cinq actes et en vers, de Lamotte (Comédie-Française, 1730). L'auteur a reculé devant l'histoire; il l'a refaite, pour sa plus grande commodité, et a supposé que les faits s'étaient passés de la manière suivante : dans sa pièce, dom Pe-

dro est un jeune prince d'une âme ardente qui s'est marié en secret à une jeune fille de la cour de son père, la douce Inès de Castro. *D'après les lois du pays* (!), la mort l'attend si cette union est découverte; il n'a point de grâce à espérer, car son père est un despote, et la reine, sa belle-mère, joint à un caractère des plus violents la colère de voir le prince dédaigner la main de sa fille Constance. Son secret est découvert par la belle-mère, et la révolte seule peut sauver les jeunes époux; le prince prend les armes, mais la fortune trahit son courage, et son père, nouveau Brutus, le condamne à mort. Inès tente alors un effort désespéré pour son salut et celui de son époux : elle présente au roi ses petits enfants et leur fait plaider la cause de leur père; le roi se laisse toucher et pardonne. Le dénoûment semble être ce pardon; il n'en est rien; le dénoûment sera terrible. Au moment où tout semble se réunir pour assurer le bonheur des jeunes époux, Inès meurt empoisonnée par sa belle-mère.

Les noms seuls ont été conservés, car on voit qu'il n'y a rien là qui ressemble soit à l'histoire, soit à la légende; Lamotte a tout inventé. Qu'il ait trouvé, çà et là, soit dans son imagination, soit dans l'imitation de Ferreira, quelques situations intéressantes, c'est ce que nous ne discuterons pas. Ses contemporains et Voltaire lui-même avouèrent que cette pièce les avait émus, et la scène française remporta, avec cette tragédie, un des plus grands succès qu'on ait constatés depuis le *Cid*. Mais cette invention reste pauvre, en présence de ce que fournissait l'histoire et de ce qu'en ont tiré les poëtes portugais et espagnols; la versification est dure et prosaïque. On rencontre seulement quelques traits empreints de naturel, ce qui, dans la tragédie du XVIIIe siècle, était d'une grande nouveauté.

Inès de Castro, opéra italien en trois actes, musique de Persiani, représenté à Naples en 1835, à Gênes en février 1837, et au Théâtre-Italien, à Paris, le 24 décembre 1839. Il est difficile de rencontrer un livret plus chargé de crimes. Il existe parfois entre l'Ambigu et la salle Ventadour de singuliers rapprochements. Des enfants enlevés et assassinés, une épouse empoisonnée, un fils parricide, un père expirant de douleur, telles sont les scènes dont le public faisait alors ses délices en Italie; car *Inès de Castro* a obtenu du succès dans la Péninsule avant de nous arriver à Paris. La musique n'y a pas contribué pour la plus forte part; elle manque d'élévation et de caractère, et l'instrumentation en est négligée. On a conservé cependant, de cet ouvrage, quelques morceaux qui font partie du répertoire des chanteurs : la cavatine, *Quando il cor in te rapito;* le duo du deuxième acte, chanté par Lablache et Rubini, *Innanzi a miei passi*, et la romance dite par Inès dans la prison, *Cari giorni*. Lablache, Rubini, Tamburini, Mmes Grisi, Garcia, Persiani composaient alors un ensemble merveilleux d'exécution bien propre à dissimuler la faiblesse d'un ouvrage.

INESPÉRÉ, ÉE adj. (i-nè-spé-ré — du préf. *in*, et de *espéré*). Que l'on n'espérait point : *Bonheur* INESPÉRÉ. *Grâce* INESPÉRÉE. *Secours* INESPÉRÉ. *Condé savait que tout ce qui est soudain et* INESPÉRÉ *transporte les hommes.* (Volt.)

— **Syn. Inespéré, imprévu, inattendu,** etc. V. IMPRÉVU.

INESTIMABLE adj. (i-nè-sti-ma-ble — du préf. *in*, et de *estimable*). Qu'on ne saurait estimer à un assez haut prix, qui est au-dessus de toute estimation : *Trésor* INESTIMABLE. *Un ami qui nous avertit judicieusement de nos défauts est un bien* INESTIMABLE. (St-Evrem.) *Pour recueillir les biens* INESTIMABLES *qu'assure la liberté de la presse, il faut savoir se soumettre aux maux inévitables qu'elle fait naître.* (De Tocqueville.)

INÉTENDU, UE adj. (i-né-tan-du — du préf. *in*, et de *étendu*). Qui n'a point d'étendue : *Molécules* INÉTENDUES.

INÉTERNEL, ELLE adj. (i-né-tèr-nèl, è-le — du préf. *in*, et de *éternel*). Qui n'est point éternel.

INEUIL, village et comm. de France (Cher), cant. de Lignières, arrond. et à 20 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond, sur l'étang de Villiers; 660 hab. Belle église classée parmi les monuments historiques; ruines imposantes d'un château fort.

INÉVIDENCE s. f. (i-né-vi-dan-se — du préf. *in*, et de *évidence*). Défaut, manque d'évidence : *Toute croyance religieuse a un caractère qui doit nous frapper, c'est l'*INÉVIDENCE. (A. Vinet.)

INÉVIDENT, ENTE adj. (i-né-vi-dan, an-te — du préf. *in*, et de *évident*). Qui n'est pas évident : *Proposition* INÉVIDENTE.

INÉVITABLE adj. (i-né-vi-ta-ble — du préf. *in*, et de *éviter*). Qu'on ne peut éviter : *L'homme trouve en soi-même un amas de misères* INÉVITABLES. (Pasc.) *Jeté faible et nu à la surface du globe, l'homme paraissait créé pour une destruction* INÉVITABLE. (Cuv.) *Il n'y a de guerres justes que celles qui sont* INÉVITABLES. (G. Pagès.)

Le penchant fut toujours un mal *inévitable :*
S'il entraîne le cœur, le sort en est coupable.
CORNEILLE.

INÉVITABLEMENT adv. (i-né-vi-ta-ble-man — rad. *inévitable*). D'une manière inévitable, nécessaire : *Tout protecteur devient* INÉVITABLEMENT *un maître, souvent un maître cruel.* (Bignon.)

INEXACT, ACTE adj. (i-nè-gzaktt, a-kte — du préf. *in*, et de *exact*). Qui n'est point exact : *Dans ce que nous écrivons, il y a toujours et presque nécessairement les trois quarts d'*INEXACT. (Ste-Beuve.)

— Qui manque d'exactitude, de ponctualité, en parlant d'une personne : *Un employé* INEXACT.

INEXACTEMENT adv. (i-nè-gza-kte-man — du préf. *in*, et de *exactement*). D'une manière inexacte : *S'exprimer* INEXACTEMENT.

INEXACTITUDE s. f. (i-nè-gza-kti-tu-de — du préf. *in*, et de *exactitude*). Défaut de ce qui est inexact : *Les expressions très-générales sont toujours près de l'*INEXACTITUDE. (Guizot.)

— Défaut d'exactitude, de ponctualité chez une personne : *L'*INEXACTITUDE *à remplir ses devoirs.*

— Faute, erreur commise par inexactitude : *On a remarqué beaucoup d'*INEXACTITUDES *dans cet ouvrage.* (Acad.)

INEXAUCÉ, ÉE adj. (i-nè-gzô-sé — du préf. *in*, et de *exaucé*). Qui n'a pas été exaucé : *Vœux* INEXAUCÉS.

INEXCUSABLE adj. (i-nèg-sku-za-ble — du préf. *in*, et de *excusable*). Qui ne peut être excusé, qui est sans excuse : *Faute* INEXCUSABLE. *Personne* INEXCUSABLE. *Dévier du sentier de l'honneur est, pour la femme mariée, un crime* INEXCUSABLE. (Balz.)

INEXCUSABLEMENT adv. (i-nèk-sku-za-ble-man — rad. *inexcusable*). D'une manière inexcusable : *Etre* INEXCUSABLEMENT *coupable.*

INEXÉCUTABLE adj. (i-nè-gzé-ku-ta-ble — du préf. *in*, et de *exécutable*). Qui ne peut être exécuté : *La peine capitale répugne tellement aux mœurs que les lois où elle est écrite sont souvent* INEXÉCUTABLES. (Lamenn.)

INEXÉCUTABLEMENT adv. (i-nè-gzé-ku-ta-ble-man — rad. *inexécutable*). D'une manière inexécutable : *Plan* INEXÉCUTABLEMENT *conçu.*

INEXÉCUTÉ, ÉE adj. (i-nè-gzé-ku-té). Qui n'a pas été exécuté : *Projets* INEXÉCUTÉS.

INEXÉCUTION s. f. (i-nè-gzé-ku-si-on — du préf. *in*, et de *exécution*). Manque, défaut d'exécution : *L'*INEXÉCUTION *des lois.*

INEXERCÉ, ÉE adj. (i-nè-gzèr-sé — du préf. *in*, et de *exercé*). Qui n'est point exercé : *Soldats* INEXERCÉS. *Main* INEXERCÉE.

INEXIGIBLE adj. (i-nè-gzi-ji-ble — du préf. *in*, et de *exigible*). Qui n'est point exigible, qui ne peut être exigé : *Dette* INEXIGIBLE. *Conditions* INEXIGIBLES.

INEXISTANT, ANTE adj. (i-nè-gzi-stan, an-te — du préf. *in*, et de *existant*). Qui n'existe pas : *Les êtres encore* INEXISTANTS *aux premières époques zoologiques.*

INEXISTENCE s. f. (i-nè-gzi-stan-se — du préf. *in*, et de *existence*). Défaut d'existence. *L'*INEXISTENCE *de preuves certaines.*

INEXORABLE adj. (i-nè-gzo-ra-ble — lat. *inexorabilis;* de *in*, négatif, et de *exorare*, obtenir par prière, de *ex*, de, et de *orare*, prier). Qui ne peut être fléchi, apaisé, qui est impitoyable : *Quand il s'agit de douleur morale, le plus* INEXORABLE *des bourreaux est la mémoire.* (Réveillé-Parise.)

Les pères ne sont pas toujours *inexorables :*
Un fils au désespoir en peut tout espérer.
LA CHAUSSÉE.

— **Syn. Inexorable, impitoyable, implacable,** etc. V. IMPITOYABLE.

INEXORABLEMENT adv. (i-nè-gzo-ra-ble-man — rad. *inexorable*). D'une manière inexorable : *Etre* INEXORABLEMENT *sévère.*

INEXPÉRIENCE s. f. (i-nèk-spé-ri-an-se — du préf. *in*, et de *expérience*). Manque, défaut d'expérience : *Il faut savoir prévenir l'*INEXPÉRIENCE. (Pythagore.) *Il y a moins de danger dans l'*INEXPÉRIENCE *qui s'éclaire que dans l'infaillibilité qui s'abuse.* (E. de Gir.)

Rejetons le passé sur l'*inexpérience.*
PIRON.

‖ Faute, erreur due au défaut d'expérience : *Il y a, dans tout noviciat, des gaucheries et des* INEXPÉRIENCES *inévitables.* (Ste-Beuve.)

INEXPÉRIMENTÉ, ÉE adj. (i-nèk-spé-ri-man-té — du préf. *in*, et de *expérimenté*). Qui n'a point d'expérience : *Les fautes de la jeunesse* INEXPÉRIMENTÉE *ne sont très-souvent qu'un travers de l'esprit; elles réclament l'indulgence.* (Sallentin.) ‖ Dont on n'a pas fait l'expérience : *Le plus vieux mal et le mieux connu est toujours plus supportable que le mal récent et* INEXPÉRIMENTÉ. (Montaigne.)

INEXPERT, ERTE adj. (i-nèk-spèr, èr-te — du préf. *in*, et de *expert*). Qui n'est pas expert, qui manque d'habileté acquise : *Orateur* INEXPERT.

INEXPIABLE adj. (i-nèk-spi-a-ble — du préf. *in*, et de *expiable*). Qui ne peut être expié : *La religion chrétienne n'a point de crimes* INEXPIABLES. (Montesq.)

INEXPIÉ, ÉE adj. (i-nèk-spi-é — du préf. *in*, et de *expié*). Qui n'a pas été expié : *Crime* INEXPIÉ.

INEXPLICABLE adj. (i-nèk-spli-ka-ble — du préf. *in*, et de *explicable*). Qui ne peut être expliqué : *Fait* INEXPLICABLE. *Fondée sur la magie d'une sympathie secrète et* INEXPLICABLE, *l'amitié jouit d'elle-même dans la solitude.* (Grimm.) *L'existence du monde est aussi* INEXPLICABLE *qu'incontestable.* (J. Simon.)

L'amour répand sur tout un charme *inexplicable.*
Mme DESHOULIÈRES.

‖ Dont la conduite ou le caractère est étrange, bizarre, impossible à comprendre : *Les femmes sont pour l'ordinaire* INEXPLICABLES. (Mme de Staël.)

— s. m. Ce qui ne peut s'expliquer : *La raison n'explique pas l'*INEXPLICABLE, *elle le conçoit.* (V. Cousin.)

INEXPLIQUÉ, ÉE adj. (i-nèk-spli-ké — du préf. *in*, et de *expliqué*). Qui n'a pas été expliqué, éclairci : *Fait* INEXPLIQUÉ. *Il y a dans le principe de la vie quelque chose d'*INEXPLIQUÉ, *d'inexplicable à l'homme et par l'homme.* (Ch. Castille.)

INEXPLOITÉ, ÉE adj. (i-nèk-sploi-té — du préf. *in*, et de *exploité*). Qui n'est pas exploité : *Mine* INEXPLOITÉE. *Bois* INEXPLOITÉS.

INEXPLORÉ, ÉE adj. (i-nèk-splo-ré — du préf. *in*, et de *exploré*). Qui n'a pas été exploré : *Pays* INEXPLORÉS.

INEXPLOSIBLE adj. (i-nèk-splo-zi-ble — du préf. *in*, et de *explosible*). Qui ne peut faire explosion : *Machine* INEXPLOSIBLE. *Mélange de gaz* INEXPLOSIBLE.

INEXPOSABLE adj. (i-nèk-spo-za-ble — du préf. *in*, et de *exposable*). Philos. Se dit, dans le système de Kant, des idées qui ne sont pas susceptibles d'une expression précise.

— **Encycl.** Philos. Le mot *inexposable* a été importé par la philosophie allemande dans notre langue métaphysique. Les disciples de Kant ont, comme leur maître, appelé *inexposables* les idées esthétiques et les sentiments qui s'y rapportent. Ainsi, l'idée du *beau* est *inexposable*, c'est-à-dire impossible à réduire à une expression ou exposition intellectuelle précise. Non-seulement elle est indémontrable, et l'on ne peut absolument pas prouver à celui qui trouve une chose belle qu'elle ne l'est pas, ou réciproquement; mais encore on ne peut pas même donner l'idée de cette chose, éveiller l'intuition de tel ou tel sentiment esthétique chez celui qui ne l'a pas spontanément. La beauté, par exemple, d'une Vierge de Raphaël ou des sonates de Beethoven se sent, mais ne s'explique pas, ne s'analyse pas, ne se rend pas par le langage. C'est une beauté *inexposable*. Kant n'entend pourtant pas que cette beauté soit contraire ou seulement étrangère à l'intelligence et à ses lois. C'est, au contraire, une beauté faite par et pour l'intelligence, c'est une harmonie créée par la raison elle-même. Mais c'est une notion *sans concept*, comme l'appelle Kant; une idée qui ne peut se ramener à une formule; son caractère propre est d'être à la fois aussi objective qu'un axiome de géométrie et aussi subjective qu'une sensation purement individuelle. C'est un sentiment qui, tout en étant ressenti comme sentiment individuel, s'attribue la valeur d'un jugement universel, et l'a, en effet, dans un sens. C'est un jugement qu'on porte sur une expérience tout intime, sous le coup d'une émotion toute personnelle et spontanée; mais on le porte comme devant convenir à tous, comme répondant à la nature des choses, comme exprimant une convenance, une harmonie, une *Zweckmæssigkeit*, comme dit l'intraduisible Allemand. Mais cette finalité, cette harmonique proportion qu'on trouve dans l'œuvre de la nature ou de l'art qu'on juge belle ne peut donner lieu à un exposé, à une expression dialectique, à une démonstration ou à une définition quelconque. Les idées *inexposables* sont toutes les idées esthétiques résumées en ces deux mots : le beau et le sublime (v. la *Critique du jugement*). Mais cette classe d'idées est la seule qui soit sujette à cet étrange caractère, et, pour toutes les autres, la classique sentence de Boileau reste dans toute sa justesse :

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
Et les mots pour le dire arrivent aisément.

Le beau seul et son superlatif le sublime peuvent être très-bien « conçus » et sentis, sans pouvoir être « énoncés » ou définis. Le fameux géomètre dont on cite toujours le flegmatique « qu'est-ce que cela prouve? » à propos d'*Athalie* ou de quelque autre chef-d'œuvre, était un malade incurable, car nul au monde ne pouvait lui exposer, lui faire comprendre, encore moins lui faire sentir ce qu'il n'avait pas senti de lui-même en présence du chef-d'œuvre. Le caractère *inexposable* du beau est précisément ce qui explique le dicton vulgaire : Des goûts et des couleurs il ne faut pas disputer. En effet, les jugements du goût ne se modifient pas par de semblables discussions. On sent ou l'on ne sent pas, on est ou l'on n'est pas ému. Entre ces deux termes, pas de transition. Telles sont les principales applications du principe kantien : Le beau est *inexposable*.

INEXPOSÉ, ÉE adj. (i-nèk-spo-zé — du préf. *in*, et de *exposé*). Qui n'a point été, qui n'est point exposé : *Raisons* INEXPOSÉES.

INEXPRESSIBLE s. m. (i-nèk-sprè-si-ble — du préf. *in*, et de *expressible*). Mot dont se servent les Anglaises pour éviter d'employer le mot *culotte*, qu'elles trouvent indécent; on s'en sert quelquefois en français par plaisanterie : *L'étoffe soyeuse glisse entre les mains de l'ambassadeur; malédiction! l'*INEXPRESSIBLE *est tombé dans le jardin.* (J.-J. Rousseau.) ‖ Quelques-uns font ce mot féminin, divergence qui s'explique par cette circonstance que les noms anglais n'ont pas de genre.

INEXPRESSIF, IVE adj. (i-nèk-sprè-siff, i-ve — du préf. *in*, et de *expressif*). Qui manque d'expression, qui n'est pas expressif : *Physionomie* INEXPRESSIVE. *Mot* INEXPRESSIF.

INEXPRIMABLE adj. (i-nèk-spri-ma-ble — du préf. *in*, et de *exprimable*). Que l'on ne peut exprimer par des paroles : *La délicatesse donne à tous les procédés un charme* INEXPRIMABLE. (Mme de Genlis.) *La sensibilité dans les enfants revêt un charme* INEXPRIMABLE. (Mme Monmarson.)

Le besoin de jouir, de plaire et d'être aimable
Répand sur notre vie un charme *inexprimable.*
FR. DE NEUFCHATEAU.

— **Syn. Inexprimable, indicible, ineffable,** etc. V. INDICIBLE.

INEXPRIMABLEMENT adv. (i-nèk-spri-ma-ble-man — rad. *inexprimable*). D'une manière inexprimable : *Un spectacle* INEXPRIMABLEMENT *beau.*

INEXPUGNABLE adj. (i-nèk-spugh-na-ble — lat. *inexpugnabilis;* de *in*, négatif, et de *expugnare*, prendre par la force des armes; de *ex*, hors, et de *pugnare*, combattre, dont le radical est le même que celui de *pugnus*, poing). Qui ne peut être pris par la force des armes : *Forteresse* INEXPUGNABLE. *Position* INEXPUGNABLE.

— Fig. Qui résiste à toutes les attaques : *La conscience est un retranchement* INEXPUGNABLE. (Bonnin.)

Calixte, enfin, l'*inexpugnable,*
Commença d'écouter raison.
LA FONTAINE.

INEXTENSIBLE adj. (i-nèk-stan-si-ble — du préf. *in*, et de *extensible*). Qui ne peut être étendu : *Fil* INEXTENSIBLE.

IN EXTENSO loc. adv. (i-nèk-stain-so — mot lat. qui signif. *dans l'étendu*). Dans toute son étendue, tout au long : *Donner les débats de la Chambre* IN EXTENSO.

INEXTERMINABLE adj. (i-nèk-stèr-mi-na-ble — du préf. *in*, et de *exterminer*). Qui ne peut être exterminé, détruit en entier : *Race* INEXTERMINABLE. *Dieu a créé l'homme* INEXTERMINABLE. (Le P. Ventura.)

INEXTINGUIBLE adj. (i-nèk-stain-gui-ble — du préf. *in*, et de *extinguible*). Qu'on ne peut éteindre : *Un feu* INEXTINGUIBLE. *Quand tout ce nombre infini d'étoiles se lève au soir, et que tant de flambeaux* INEXTINGUIBLES *s'allument en toutes les parties du ciel, qui est le stupide que la beauté d'un tel spectacle n'élève à la contemplation?* (Malherbe.)

— Fig. Que l'on ne peut calmer, faire cesser : *Soif* INEXTINGUIBLE. *Ardeur* INEXTINGUIBLE.

Cri du sang, voix des morts, plaintes *inextinguibles,*
Montez, allez frapper les voûtes insensibles
Du palais des destins.
LAMARTINE.

— *Rire inextinguible*, Rire éclatant et longtemps prolongé : *Les dieux, à l'aspect de Vulcain boitant, furent saisis d'un* RIRE INEXTINGUIBLE. (Acad.) *Le* RIRE *est souvent* INEXTINGUIBLE. (A. Fée.)

INEXTIRPABLE adj. (i-nèk-stir-pa-ble — du préf. *in*, et de *extirper*). Qu'on ne peut extirper : *Racine* INEXTIRPABLE.

— Fig. Que l'on ne peut arracher du cœur ou de l'esprit; que l'on ne peut détruire jusque dans sa racine : *Préjugé* INEXTIRPABLE. *Mal* INEXTIRPABLE.

IN EXTREMIS loc. adv. (i-nèk-stré-miss — mots lat. signif. *à l'extrémité*). A ses derniers moments, à l'article de la mort : *Tester* IN EXTREMIS. *Marier, baptiser quelqu'un* IN EXTREMIS. *Les ennemis de la république, récapitulant avec affectation toutes les difficultés financières qui assiégeaient le gouvernement provisoire, présentèrent cette anticipation — du payement de la rente — comme un expédient tenté* IN EXTREMIS, *pour dissimuler une situation désespérée et ramener un simulacre de crédit.* (Sarrans.) *Mlle N. D***, du Théâtre-Français, serait une des femmes les plus accomplies de Paris, si elle n'avait des pieds gigantesques et des mains moulées sur une épaule de mouton. Ma chère enfant, lui disait dernièrement Samson, si jolie que vous puissiez être, vous ne trouverez jamais personne qui vous aime...* IN EXTREMIS.

INEXTRICABLE adj. (i-nèk-stri-ka-ble — lat. *inextricabilis*; de *in*, négatif, et de *extricare*, tirer d'embarras; de *ex*, hors de, et de *tricæ*, embarras, difficultés. Le radical grec est *trix*, cheveu). Qui ne peut être démêlé, dont on ne peut se tirer, où l'on ne peut se reconnaître : *Embarras* INEXTRICABLE. *Labyrinthe* INEXTRICABLE.

INEXTRICABLEMENT adv. (i-nèk-stri-ka-ble-man — rad. *inextricable*). D'une manière inextricable : *Scènes* INEXTRICABLEMENT *compliquées.*

INFAILLIBILISTE s. m. (in-fa-lli-bi-li-ste; *ll* mll. — rad. *infaillible*). Théol. Partisan de l'infaillibilité du pape.

INFAILLIBILITÉ s. f. (ain-fa-lli-bi-li-té ; *ll* mll. — rad. *infaillible*). Caractère de ce qui est infaillible, de ce qui ne peut manquer d'arriver ou de réussir : *L'*INFAILLIBILITÉ *du succès. L'*INFAILLIBILITÉ *d'un remède.*

— Etat, privilége de celui qui ne peut faillir, errer, se tromper : *L'*INFAILLIBILITÉ *attribuée au pape. Trois choses incroyables parmi les choses incroyables : le pur mécanisme des bêtes, l'obéissance passive et l'*INFAILLIBILITÉ *du pape.* (Montesq.) *L'impunité équivaut à l'*INFAILLIBILITÉ. (E. de Gir.)

— **Encycl.** Théol. Par sa théorie du péché originel et de la radicale impuissance de l'homme à trouver par lui-même la vérité religieuse qui est nécessaire au salut, l'Eglise était logiquement conduite à chercher une autorité supérieure à l'homme et qui fût infaillible dans les matières de foi. Non-seulement il fallait qu'elle fût infaillible, mais encore il était indispensable qu'elle fût là toujours présente, pour que personne ne pût se méprendre sur ses décisions. Dans ses luttes contre les hérétiques, l'Eglise avait successivement proscrit tous ceux qui ne pensaient pas comme elle ; ainsi son opinion fut érigée en critère de la vérité, et peu à peu elle s'attribua le privilége de l'*infaillibilité*. Longtemps, il est vrai, on refusa de reconnaître les évêques comme infaillibles, bien qu'ils se prétendissent inspirés du Saint-Esprit. Mais, à partir de l'époque d'Augustin, cette idée se propagea rapidement. Léon le Grand attribuait déjà l'*infaillibilité* aux conciles et même il l'étendait aux empereurs rendant des décrets dogmatiques et à lui-même, en sa qualité d'évêque de Rome. Grégoire le Grand, évêque de Rome aussi, fit un pas en avant et plaça les quatre premiers conciles œcuméniques sur la même ligne que les quatre Evangiles. Au moyen âge, les théologiens scolastiques étaient d'accord pour proclamer l'*infaillibilité* de l'Eglise universelle ; mais qui en était l'organe? Le représentant officiel? C'est sur ce point que les divisions éclataient non-seulement entre savants, mais encore entre papes. Etaient-ce les conciles qui étaient infaillibles ou bien les papes? Adrien VI, mort en 1523, s'en explique d'une manière bien nette et déclare que le pape peut se tromper et qu'il y a eu plusieurs papes hérétiques. Les conciles de Bâle et de Constance, où dominait l'élément français, s'empressèrent d'accorder l'*infaillibilité* aux conciles universels; mais leur décision fut contredite par les conciles de Florence et de Latran. Les ultramontains exaltèrent l'autorité papale, et un des chefs les plus éminents de ce parti, le cardinal Cajetan, défendit l'*infaillibilité* du souverain pontife contre Jacques Almain, docteur de Sorbonne, qui démontra par des faits indéniables que plusieurs papes ont erré, même en matière de foi ; d'où il tirait cette conclusion qu'en fait de doctrine c'est aux conciles qu'il appartient de prononcer en dernier ressort. Le cardinal Bellarmin partagea sur ce point le sentiment de la Sorbonne ; cependant le système ultramontain continua à être défendu, et les deux partis restèrent toujours en présence ; d'un côté, ceux qui prétendaient que la puissance souveraine et législatrice, dans l'Eglise, appartient aux conciles généraux qui sont seuls infaillibles comme représentant l'Eglise universelle ; de l'autre, ceux qui pensaient qu'un concile général ne représente jamais assez fidèlement l'Eglise pour être infaillible et que ses décisions n'acquièrent ce caractère d'*infaillibilité* que par la sanction du pape.

S'il y a des conciles infaillibles, ce sont évidemment les conciles dits œcuméniques. Cependant, à peine le concile de Nicée était-il terminé que les ariens se plaignirent de ses décisions ; et, bien loin de le croire infaillible, ils demandèrent à l'empereur de les autoriser à en réunir un autre. Cette remarque est importante ; car on voit d'un côté les hérétiques se soulever contre un concile reconnu œcuménique, sans avoir le moindre souci de son *infaillibilité ;* et, de l'autre côté, les évêques orthodoxes se gardent bien d'objecter aux ariens l'*infaillibilité* des décrets qui les ont frappés ; ils vont même jusqu'à leur permettre d'assembler un autre concile.

Le concile de Chalcédoine était œcuménique comme celui de Nicée ; cependant les juges déclarèrent que, si la décision rendue n'était pas acceptée, un autre concile serait assemblé en Occident pour examiner de nouveau les questions déjà jugées devant cette première réunion. Aucun évêque présent n'éleva la voix pour protester au nom de l'*infaillibilité* du concile de Chalcédoine. Donc, comme on le voit, ni les Pères, ni les conciles, ni les hérétiques de ces premiers siècles ne parlent jamais de l'*infaillibilité* des conciles. Il eût été bien ridicule aux hérétiques de se taire sur une objection qui sapait les fondements de leur hérésie On ne peut pas alléguer que leur silence ait été inspiré par un reste de vénération pour l'autorité de l'Eglise, car il aurait été déraisonnable de vénérer l'Eglise comme infaillible, et de mépriser ses anathèmes, ou de faire incessamment appel à d'autres conciles en vue d'obtenir une décision contraire. Quant au cinquième concile œcuménique, confirmé par le pape et reçu dans tout l'Orient, il fut rejeté par les Eglises d'Afrique, d'Espagne et de France. Cependant ces Eglises n'ont jamais cessé d'être considérées comme orthodoxes.

De quelle façon les catholiques expliquent-ils cette inconséquence? Si on avait cru à l'*infaillibilité* des conciles, comment se serait-on soulevé contre les décrets d'un concile, et comment aurait-on persisté dans cette rébellion un si grand nombre d'années, sans encourir les censures de l'Eglise et son excommunication? A la fin du VIII^e siècle, le second concile de Nicée décida qu'il fallait rendre un culte aux images. Ce concile était universel, les ultramontains les plus exaltés sont forcés de l'admettre ; car les légats du pape y avaient présidé, et le souverain pontife lui-même l'avait approuvé. Néanmoins, Charlemagne dans un de ses capitulaires reproche au second concile de Nicée de s'être trompé en appliquant impudemment aux images des passages du Cantique des cantiques qui n'y ont aucun rapport ; en se vantant, sans raison sérieuse, d'avoir en leur faveur la tradition de l'Eglise ; en citant faussement des paroles des anciens Pères ; en invoquant les légendes, et en appuyant d'une façon ridicule le culte des images sur des songes et des visions. Charlemagne s'avance jusqu'à déclarer que le concile a doublement foulé aux pieds la vérité : une première fois, en prescrivant l'adoration des images, une seconde fois en soutenant que ce culte descendait des apôtres. Enfin, ce même empereur tint un autre concile à Francfort ; les légats du pape y assistaient. On y condamna le second concile de Nicée. Maintenant, nous pouvons demander à Bossuet et à tous les docteurs catholiques comment concilier cette conduite des évêques et du chef de l'empire avec l'*infaillibilité* des conciles. Si cette *infaillibilité* des conciles était un dogme au VIII^e siècle, les Eglises qui repoussaient les décrets du second concile de Nicée tombaient par là même dans l'hérésie. Comment se fait-il donc qu'au lieu d'être frappée d'anathème nous voyons l'Eglise de France continuer à vivre unie au saint-siége? Bien plus, Charlemagne est invoqué dans le Bréviaire de Paris ; et les principaux adversaires du concile de Nicée, Angilbert et Alcuin, sont mis au rang des saints ! On ne peut se dissimuler qu'il y a là de quoi faire réfléchir les partisans de l'ultramontanisme. Les protestants, s'armant des aveux échappés aux papes, des contradictions des conciles entre eux et des discussions qui divisaient les catholiques, en profitèrent pour nier à l'Eglise romaine l'*infaillibilité*. Selon eux, il n'y a d'infaillible que Dieu lui-même et la Bible, qui n'est autre chose que la parole authentique de Dieu. Mais cette parole est quelquefois obscure, et alors il faudrait une autorité qui fût chargée de l'interpréter, et de l'interpréter d'une manière infaillible. Cette autorité, ils prétendent qu'elle n'existe pas et que chacun reste libre de comprendre la parole de Dieu d'après les données de sa conscience individuelle. Partisans du libre examen, les protestants nient par là même l'*infaillibilité* réelle et pratique de l'Ecriture.

Le dogme de l'*infaillibilité*, quand il est admis, produit, cela est évident, l'unité dans les croyances, et il semble que ce soit un avantage immense pour une religion qui a la prétention d'être catholique, c'est-à-dire universelle. Mais, quand on y réfléchit mieux, on sent que ce dogme, au contraire, est pour la religion qui le proclame une cause de mort plus ou moins prochaine. L'homme est un être progressif, personne ne le nie aujourd'hui ; toute religion qui veut vivre longtemps doit donc être progressive, et il n'y a pas de progrès possible pour celle qui se dit infaillible : elle est condamnée à rester toujours clouée au rocher sur lequel elle s'est d'abord posée. Déjà, la religion catholique a vu singulièrement diminuer le nombre de ses fidèles pratiquants, et ce nombre ira toujours en décroissant, précisément parce qu'elle reste immobile lorsque tout marche à côté d'elle. On pourrait donc lui prouver qu'elle n'est pas infaillible, en invoquant contre elle sa prétention même de l'être ; car elle croit par là augmenter sa puissance et assurer sa durée, tandis qu'au contraire elle se condamne ainsi à mourir tôt ou tard. Si elle était infaillible, elle ne commettrait pas une telle erreur sur ce qui touche à ses plus chers intérêts, à son existence même.

Quoi qu'il en soit, la question de l'*infaillibilité* est aujourd'hui complétement résolue pour les catholiques, puisque les papes mêmes, prononçant sur les matières de foi, ont été proclamés infaillibles en 1870 par le concile de Rome, où celui que Montalembert a appelé « l'idole du Vatican, » Pie IX, avait appelé les cardinaux, les patriarches, les primats, les archevêques, les évêques, les abbés mitrés, les généraux d'ordre de la chrétienté à discuter la question de savoir si un homme, c'est-à-dire un être faible, sujet à toutes les maladies du corps et de l'âme, pouvait jouir sur la terre de ce privilége divin qui le met au-dessus de l'erreur. La discussion de cette question, close tout à coup par un vote de la majorité, donna lieu à une vive protestation des membres de la minorité contre cette atteinte à la liberté des délibérations conciliaires. Le 13 juillet, les Pères du concile furent appelés à voter sur le dogme de l'*infaillibilité*. Sur 601 membres présents, 451 votèrent pour (*placet*), 88 votèrent contre (*non placet*), et 62 émirent un vote conditionnel (*placet juxta modum*). Quatre cardinaux avaient voté contre le dogme : Schwarzenberg, Rauscher, Hohenlohe et Mathieu. Cinq jours plus tard, le 18 juillet, eut lieu le vote solennel et définitif en session publique, où se trouvèrent seulement 535 Pères. 533 membres du concile votèrent cette fois pour l'*infaillibilité*, et 2 seulement, les évêques de Cajazzo et de Little-Rock, déposèrent un non. Quant aux autres membres contraires à l'*infaillibilité*, ils s'abstinrent de prendre part au vote. Les vingt-cinq archevêques et évêques français, qui se prononcèrent, le 13 juillet, contre l'adoption du nouveau dogme, sont les archevêques de Paris, de Besançon, de Lyon et d'Autun, les évêques d'Orléans, de Marseille, d'Ajaccio, de Gap, de Nice, de Cahors, de Perpignan, de Valence, de Luçon, de La Rochelle, de Metz, de Nancy, de Dijon, de Châlons, de Soissons, de Bayeux, de Saint-Brieuc, de Coutances, de Constantine, d'Oran et de Sura. Le nouveau dogme, que tout catholique doit croire sous peine d'anathème, est ainsi formulé : « Le pontife romain, lorsqu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire lorsque, remplissant la charge de pasteur et docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être tenue par l'Eglise universelle, jouit pleinement, par l'assistance divine qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre, de cette *infaillibilité* dont le divin rédempteur a voulu que son Eglise fût pourvue, en définissant sa doctrine touchant la foi ou les mœurs ; et, par conséquent, de telles définitions du pontife romain sont irréformables par elles-mêmes et non en vertu du consentement de l'Eglise. »

Il n'y a plus à hésiter maintenant, puisque ce nouveau dogme vient d'être ajouté à tant d'autres : il faut croire le pape infaillible, ou cesser de se dire catholique.

INFAILLIBLE adj. (ain-fa-lli-ble ; *ll* mll. — du préf. *in*, et de *faillible*). Qui ne peut faillir, manquer d'arriver, d'être ou de réussir : *Succès* INFAILLIBLE. *Résultat* INFAILLIBLE. *Remède* INFAILLIBLE. *Il y a plusieurs remèdes qui peuvent guérir de l'amour ; mais il n'y en a pas d'*INFAILLIBLE. (Charron.) *Si la ruse prend le masque de la loyauté, c'est parce qu'elle sait bien que la loyauté est le seul pouvoir* INFAILLIBLE *sur les bons esprits.* (G. Sand.) ‖ Certain, qui ne peut tromper : *Le luxe général est la marque* INFAILLIBLE *d'un empire puissant et respecté.* (Volt.)

— Qui ne peut se tromper : *Le pape se dit* INFAILLIBLE. *Demander la nature humaine* INFAILLIBLE, *incorruptible, c'est demander du vent qui n'ait point de mobilité.* (Joubert). *Plus nombreux est l'aréopage, moins* INFAILLIBLES *sont les jugements.* (Rigault.)

Quand la troupe écarlate, à Rome, fait un choix,
L'élu, fût-il un sot, est dès lors *infaillible.*

VOLTAIRE.

— **Syn. Infaillible, immanquable.** V. IMMANQUABLE.

INFAILLIBLEMENT adv. (ain-fa-lli-ble-man ; *ll* mll. — rad. *infaillible*). Immanquablement, assurément, sans aucun doute : *Une guerre heureuse coûte* INFAILLIBLEMENT *plus qu'elle ne rapporte.* (B. Const.) *La force est* INFAILLIBLEMENT *vaincue toutes les fois qu'elle est en lutte avec le droit.* (Franck.)

— Sans possibilité d'erreur : *Nul tribunal ne peut juger* INFAILLIBLEMENT.

INFAISABLE adj. (ain-fe-za-ble — du préf. *in*, et de *faire*). Qui ne peut être fait : *Un Anglais s'est avisé de dire dans Rome qu'il s'était chargé de me rapporter les oreilles du grand inquisiteur dans un papier de musique ; mais le pape, en ayant été informé, lui a dit : « Faites bien mes compliments à M. de Voltaire, mais dites-lui que sa commission est* INFAISABLE : *le grand inquisiteur n'a plus d'yeux ni d'oreilles. »* (Volt.)

INFAMANT, ANTE adj. (ain-fa-man, an-te — rad. *infamer*). Qui porte infamie : *Ceux qui nuisent à la réputation ou à la fortune des autres, plutôt que de perdre un bon mot, méritent une peine* INFAMANTE. (La Bruy.) *Le travail, selon le dogme antique, était réputé afflictif et* INFAMANT. (Proudh.)

— Jurisp. *Peine infamante*, Peine qui frappe d'infamie le condamné : *La reclusion est une peine* INFAMANTE.

— **Syn. Infamant, diffamant, diffamatoire.** V. DIFFAMANT.

INFÂME adj. (ain-fâ-me — du lat. *infamis*, proprement sans réputation ; de *in* négatif, et de *fama*, renommée, réputation, exactement le grec *phêmê*, de la racine *bha*, parler). Qui est diffamé, noté, flétri par la loi ou par l'opinion publique : *L'histoire est l'éternel pilori des noms* INFÂMES. (Lamart.)

Plus l'oppresseur est vil, plus l'esclave est *infâme.*

LA HARPE.

Qu'importe qu'en tous lieux on me traite d'*infâme* ;
Dans mon coffre tout plein de rares qualités,
J'ai cent mille vertus en louis bien comptés.

BOILEAU.

‖ Qui entraîne l'infamie, qui porte infamie, qui est honteux, indigne. *Crime* INFÂME. INFÂMES *complaisances. La condition des comédiens était* INFÂME *chez les Romains.* (La Bruy.) *Un délateur digne de mille accusateurs est celui qui a dit que la délation était une vertu ! Parole* INFÂME, *qui a fait blêmir la vertu !* (Mirab.)

— Par exagér. Sale, malpropre, sordide, malséant : *Il habitait un* INFÂME *taudis.*

— *Lieu infâme, maison infâme*, Lieu, maison de prostitution : *Cymodocée est condamnée aux lieux* INFÂMES ; *Hiéroclès l'y attend.* (Chateaub.)

— Substantiv. Personne infâme : *Croyez-vous que ce nous soit une gloire d'être sortis d'un sang noble, lorsque nous vivons en* INFÂMES ? (Mol.)

Un roi même souvent peut n'être qu'un *infâme.*

BOILEAU.

— **Allus. hist. Ecrasons l'infâme**, Mot fameux par lequel Voltaire terminait la plupart de ses lettres aux encyclopédistes, et particulièrement à d'Alembert. Dans l'application, ce mot n'a jamais le sens que l'on accuse Voltaire de lui avoir prêté, et il désigne surtout un principe malfaisant, un abus invétéré dont on demande la destruction.

Voltaire entendait-il par ces mots le fond même du christianisme? Cela n'est pas absolument prouvé ; il paraît n'avoir désigné ainsi que la superstition, l'intolérance et le fanatisme, restes impurs du moyen âge, qui non-seulement n'ont rien de religieux, mais encore sont subversifs de toute religion.

Il y a, toutefois, une époque où le Titan de la philosophie semble donner à ce fameux mot d'ordre : *Ecrasons l'infâme*, un sens plus déterminé, et envelopper sous ces paroles le christianisme tout entier. Mais l'excuse de tels excès, si quelque chose peut en atténuer le blâme, est dans les crimes par lesquels le fanatisme humilié s'efforçait alors de venger sa défaite et de ressaisir l'empire. C'est le moment où le vieil esprit routinier et impitoyable des cours de justice jetait le défi à l'esprit du siècle par une épouvantable série d'atrocités judiciaires. Le 19 février 1762, le pasteur protestant Rochette est pendu par sentence du parlement de Toulouse, pour avoir exercé en Languedoc le ministère évangélique. Trois jeunes gentilshommes protestants, les frères Grenier, sont décapités en même temps sous prétexte de rébellion, pour avoir pris les armes dans un moment où ils craignaient d'être égorgés par les catholiques. Le 9 mars 1762, un autre réformé de Toulouse, Calas, expire sur la roue, comme assassin de son propre fils, qui s'était lui-même donné la mort. La même année encore, une jeune fille protestante, enlevée à ses parents et enfermée dans un couvent, s'échappe, et, dans sa fuite, elle périt par accident. Le père, nommé Sirven, accusé du même crime que Calas, s'enfuit à Genève et est condamné par contumace. En 1766, un crucifix placé sur un pont d'Abbeville ayant été mutilé pendant la nuit, deux jeunes officiers de dix-huit ans, La Barre et d'Etallonde, sont accusés de ce sacrilége. D'Etallonde s'enfuit, La Barre est décapité.

Les tribunaux semblaient frappés de vertige. Personne n'ignore la lutte gigantesque que Voltaire soutint pour arracher ces malheureuses victimes à leurs bourreaux ou pour les réhabiliter. De telles atrocités étaient bien propres à lancer hors de toute mesure un homme de passion et d'entraînement comme Voltaire ; c'est en effet à cette époque que son déisme prit un caractère plus décidé, et que ses attaques devinrent plus violentes.

Dans le passage suivant, le P. Lacordaire explique le fameux mot de Voltaire dans son sens le plus défavorable ; nous laissons au lecteur à juger en dernier ressort.

« On a pu entendre, il est vrai, au dernier siècle, un écrivain qui avait pris pour devise, en désignant Jésus-Christ : *Ecrasez l'infâme!* mais cette parole n'a pu franchir le siècle qui l'avait prononcée ; elle s'est arrêtée, tremblante, aux frontières du nôtre, et, depuis, aucune bouche humaine, même parmi celles qui ne sont pas respectées, n'a osé répéter cette parole d'une guerre impie. Elle est demeurée sur la tombe de celui qui l'avait dite le premier, et elle y attend, après le jugement d'une postérité qui est déjà venue, le jugement plus sévère encore de la postérité à venir. »

« Notre vieux cri de guerre : *Ecrasez l'infâme!* a été remplacé par une meilleure devise. Il ne s'agit plus de détruire violemment la vieille Eglise, mais bien d'en édifier une nouvelle, et, bien loin de vouloir anéantir la prêtrise, c'est nous-mêmes qui voulons aujourd'hui nous faire prêtres. »

HENRI HEINE.

« M. de Montalembert avait retourné le mot de Voltaire, et il s'écriait lui aussi : *Ecrasons l'infâme!* En écrasant l'Université, c'était, en effet, l'ennemie mortelle du christianisme, c'était le séminaire de l'incrédulité qu'il prétendait exterminer. »

SAINTE-BEUVE.

Infâme (L'), roman, par M. Edmond About (1867, in-8°). L'*Infâme*, comme tous les romans de l'auteur, repose sur une excentricité de situation ; Edmond About n'a pas pour but de nous intéresser, mais de nous surprendre. La première partie du livre, la meilleure à beaucoup près, est consacrée à nous dépeindre tout l'écrasant mépris qui retombe sur la tête d'un mari complaisant, vivant du déshonneur de sa femme ; la seconde nous explique la nécessité de cette situation tout apparente et nous montre, dans l'infâme, le plus parfait honnête homme. Et voici com-

ment. Gautripon, le mari en question, a un camarade de collége qu'il adore, un nommé Bréchot ; il lui est dévoué comme un chien à son maître, parce que Bréchot lui a prêté quelque argent dans une situation douloureuse. Mais ce camarade, riche, n'est qu'un bon vivant égoïste, qui abuse du dévouement de Gautripon ; il le marie de sa main, et, la cérémonie faite, lui avoue qu'il vient de lui faire épouser sa propre maîtresse, laquelle est enceinte. Il lui explique la nécessité de la chose par la colère du père Bréchot, qui n'aurait jamais voulu marier son fils à Mlle Pigat et par celle du père Pigat, qui tuerait sa fille, s'il la savait enceinte. Gautripon prend si mal ce guet-apens, malgré toute son amitié, que Bréchot et sa complice pensent alors au suicide ; ils allument un réchaud de charbon, et Gautripon, qui survient, est sur le point de les laisser faire ; mais sa bonté naturelle reprend le dessus, il les sauve et consent à être mari pour la forme, tant que vivront le père Bréchot et le père Pigat. A la mort de ceux-ci, il remet sa femme aux mains de Bréchot et se retire ; mais il est né un enfant, qui le croit son père, et que son départ va tuer. Gautripon, qui a sauvé deux coupables, ne peut laisser mourir un innocent ; il transige de nouveau et revient habiter en tiers avec Bréchot et sa femme. De là toutes les rumeurs, car il est impossible au public de comprendre comment les millions de Bréchot affluent honnêtement dans ce ménage qui, réduit à ses ressources, serait fort pauvre. Nous ne suivrons pas l'auteur à travers toute la chaîne d'événements qu'il a déroulée autour de cette donnée bizarre. Généralement, M. About manque d'haleine et tourne court après quelques chapitres brillants ; s'il veut continuer la route, il s'embarrasse dans des péripéties qui ne servent qu'à faire ressortir son peu d'imagination. C'est ce qui lui est arrivé dans ce livre comme dans les autres.

INFAMIE s. f. (ain-fa-mî — rad. *infâme*). Flétrissure imprimée à l'honneur, à la réputation, soit par la loi, soit par l'opinion publique ; état de honte, d'ignominie : *Noter quelqu'un d'*INFAMIE. *Vivre dans l'*INFAMIE. *Je préfère toujours la condition d'un malheureux avec courage, à celle d'un heureux avec* INFAMIE. (J.-J. Rouss.)

L'*infamie* est pareille, et suit également
Le guerrier sans courage et le perfide amant.
CORNEILLE.

De l'émulation distinguez bien l'envie :
L'une mène à la gloire et l'autre à l'*infamie*.
FR. DE NEUFCHATEAU.

‖ Action infâme, vile, honteuse : *Commettre des* INFAMIES.

Souffrant une *infamie*, on en contracte une autre.
ROTROU.

— Parole injurieuse, capable de nuire à la réputation : *Il a dit de moi cent* INFAMIES.

— **Syn. Infamie, déshonneur, honte,** etc. V. DÉSHONNEUR.

INFANDUM, REGINA, JUBES RENOVARE DOLOREM (*Reine, vous m'ordonnez de renouveler ma douleur indicible*), Premiers mots d'Enée prêt à faire à Didon le récit de ses malheurs et de la ruine de Troie (Virgile, *Enéide*, liv. II, v. 3). Ce début du deuxième livre est plein de noblesse et de sensibilité. Enée raconte des malheurs dont il fut témoin et victime, des maux qui auraient arraché des larmes aux plus cruels ennemis des Troyens ; rien ne pouvait mieux commander l'attention, ni exciter la curiosité.

« Le père Arnould, jésuite, prêchant la Passion à Notre-Dame, vit entrer la reine, Marie de Médicis ; obligé, selon l'usage, de recommencer son sermon, il adressa à la reine le vers célèbre de Virgile :

Infandum, regina, jubes renovare dolorem. »

« Un jeune homme se vantait dans une société de posséder si bien son Virgile, qu'il pourrait répondre par un vers de ce poëte à toutes les questions qu'on pourrait lui faire. Une dame lui demande aussitôt combien de fois il avait été fouetté pendant sa vie ; le jeune homme ne fut pas un instant déconcerté, et répondit :

Infandum, regina, iubes renovare dolorem. »

INFANT, ANTE s. (ain-fan, an-te — espagn. *infante* ; du lat. *infans*, enfant). Titre donné aux enfants puînés des rois d'Espagne et de Portugal. ‖ Titre donné aux enfants puînés dans quelques grandes familles espagnoles : *Les* INFANTS *de Lara*.

— s. f. Fam. Nom d'amitié donné à une femme :

Hé ! vous voilà, princesse, *infante* de ma vie.
REGNARD.

Infants (LES) de Lara, traditions, romances et drames. La *Chronique générale* d'Espagne raconte exactement, comme les *Romances*, la fin tragique des infants de Lara, et la vengeance que sut en tirer Mudarra le Bâtard. Il n'en faudrait peut-être pas conclure la réalité historique des faits, les *Romances* s'étant souvent bornées à copier dans la *Chronique*, pour leur donner un cachet de poésie, les faits chevaleresques qui plaisaient le mieux à l'imagination des trouvères. Peu de faits, du reste, offrent au poëte une succession de péripéties semblable à l'aventure des infants de Lara. Leur oncle, don Rodrigue de Lara, pour venger une insulte dont s'était plainte à lui sa nouvelle épouse, dona Lembra, résolut de livrer les sept frères aux Maures, qui les massacrèrent ; leur père Gonzale Bustos, époux de la sœur de don Rodrigue, fut, par la même trahison, placé entre les mains des Maures, qui le gardèrent en captivité ; mais là, il séduisit la sœur du roi arabe Almanzor et en eut un fils, Mudarra le Bâtard. C'est ce bâtard qui, apprenant le secret de sa naissance, résolut de venger ses frères, et, rencontrant Rodrigue de Lara, à la chasse, l'assassina. Les vieux trouvères espagnols ont brodé sur ce sujet dramatique une trentaine de romances, qui passent avec celles du Cid pour les plus belles de tout le *Romancero*. Le théâtre à son tour a mis en scène les infants de Lara ; c'est un sujet tout national, repris assez souvent par les poëtes, de sorte que l'on compte au moins un drame par siècle. Mais, quoique Lope de Véga n'ait pas dédaigné de traiter ce sujet, ce n'est pas au théâtre, c'est dans les *Romances* qu'il faut lire toute cette série d'aventures pour être véritablement sous le charme ; les couleurs sont plus vraies, la narration plus naïve, et en même temps plus pittoresque. Souvent, dans le *Romancero*, deux ou trois romances traitent le même sujet dans des termes différents, en ajoutant ou en retranchant des détails ; c'est ce qui arrive pour les *Sept infants de Lara*, et explique les trente romances. Les premières nous font assister aux noces de D. Rodrigue de Lara avec dona Lembra ; ces noces, qui eurent lieu à Burgos, et le retour à Salas, donnent en tout sept semaines de fêtes. Les infants de Lara, qui y assistaient, se prirent de querelle avec la nouvelle épouse, leur belle-tante, et dona Lembra piquée alla jusqu'à reprocher à leur mère « d'avoir mis bas sept fils, comme une truie. » Les infants la menacèrent de lui couper ses jupes, et tuèrent près d'elle un de ses gens. Dans les romances qui suivent, les infants, par une trahison de Rodrigue de Lara, qui veut venger l'insulte faite à sa femme et le meurtre de son domestique, sont mis aux mains avec un parti considérable de Maures, dans la plaine d'Almenar. Les Maures sont plus de 10,000 ; les infants succombent. Leur père avait été envoyé en ambassade, quelque temps auparavant, par Rodrigue de Lara, à Almanzor. En secret, Rodrigue avait demandé à Almanzor qu'il le mît à mort dès son arrivée ; mais le roi musulman n'osa accomplir cette félonie, et se contenta de retenir Gonzale Bustos prisonnier. Une romance contient les plaintes de Bustos, et ses reproches à Almanzor lorsque celui-ci lui montre les sept têtes de ses enfants massacrés. Ces faits durent se passer vers 985. Dans la romance suivante, le bâtard Mudarra est déjà grand (1005) ; il joue aux échecs avec le roi Aliatar, à Segura ; celui-ci, distrait, prend une pièce pour une autre ; Mudarra s'emporte, disant que, invité au jeu du roi, il doit être traité en égal ; le roi maure à son tour s'irrite et l'appelle bâtard. Mudarra, violent, interroge sa mère, qui lui révèle le secret de sa naissance et le meurtre de ses frères. Mudarra quitte aussitôt le palais, se met à la recherche de Rodrigue de Lara, le rencontre à la chasse, le défie et le tue. C'est la romance imitée par Victor Hugo dans les *Orientales* :

Don Rodrigue est à la chasse
Sans épée et sans cuirasse...

Ces deux morceaux, la partie d'échiquier avec le roi maure et le meurtre de don Rodrigue, sont deux chefs-d'œuvre, dans le *Romancero* espagnol. Le sentiment éclate aussi avec beaucoup de violence dans l'entrevue qui a lieu, aussitôt après, entre Gonzale Bustos et son bâtard, vainqueur du traître. Le vieillard se désole d'être un tronc sans fruit, depuis la mort de ses sept fils, il regrette presque sa captivité, lorsqu'il voit accourir, visière baissée, un cavalier inconnu qui lui apporte la tête de don Rodrigue, et se fait reconnaître de lui pour Mudarra. « Le vieillard poussa de grands cris, dit la romance : Monte ici, mon fils ; viens dans mes bras qui te désirent depuis tant d'années. D'aujourd'hui mon deuil est fini. »

La plus ancienne pièce de théâtre faite sur ce sujet est de Jean de la Cueva (commencement du XVIe siècle) ; c'est une composition encore informe, que l'on trouverait difficilement, et dont Moratin a fait l'analyse dans ses *Origines du théâtre espagnol*. Lope de Véga, avec beaucoup plus d'ampleur et de génie, fit revivre les traditions nationales dans deux beaux drames, *Le siete infantes de Lara*, et *El Bastardo Mudarra*. Un Aragonais, Alv. Cubillo, poëte distingué, peu postérieur à Lope, s'essaya aussi sur ce sujet tragique, dans son *El rayo de Andalucia* (1654). Enfin, de nos jours, le duc de Rivas a publié sur le bâtard Mudarra un poëme très-remarquable : *El Moro exposito* (le *Maure abandonné*). Le graveur Tempesta a composé et publié à Anvers (1612), sur les infants de Lara, une série de 40 planches qui sont demeurées célèbres.

Infante (L'), tableau de Velazquez, également connu sous le nom de *Marie-Marguerite d'Autriche, infante d'Espagne à la fleur de son âge*, et surtout, dans le monde des arts, sous le nom de *Las Meniñas* ou les filles d'honneur. Dans ce magnifique tableau, exécuté en 1658 et qui est une des œuvres capitales du *Museo del rey* à Madrid, l'artiste s'est représenté lui-même devant sa toile, sur le point de peindre. La pièce où tous les personnages sont placés dans des attitudes diverses est une de celles du palais de Madrid que le roi Philippe IV lui avait données pour en faire ses ateliers. Velazquez est debout devant sa palette, et on voit en partie le derrière de la toile sur laquelle il travaille. Au milieu de la salle est la jeune infante ; sur le devant du tableau on voit un énorme chien avec lequel veut jouer Nicolas Pertusano, nain attaché à la jeune princesse ; à côté du nain, et plus grande que lui, grâce à l'énormité de sa tête, on voit la naine Barbola, suivante de l'infante. A gauche, du côté de Velasquez, une jeune et jolie femme présente, à genoux, à la fille royale, un sorbet qu'elle va prendre ; à droite, du côté des nains, une autre jeune femme cherche à distraire la petite princesse, qui s'ennuie sans doute. Sur le second plan, Joseph Nieto, quartier-maître, et doña Marcella d'Ulloa, religieuse et dame d'honneur du palais, surveillent en causant la scène qu'ils ont sous les yeux. Un gentilhomme, dans le fond, entr'ouvre une porte par laquelle se précipite un flot de lumière ; et, enfin, pour rendre à Philippe IV et à la reine la responsabilité de l'œuvre qu'ils ont désirée telle qu'elle est, dans une glace, leurs portraits sont reflétés et font comprendre qu'ils assistent invisibles à cette scène tout intime. Ce tableau a 4 mètres de haut sur 3 mètres de large et tout y est représenté de grandeur naturelle, avec une étonnante vérité. Il est peu d'œuvres qui approchent de la grâce, de l'éclat, de la beauté, de la perfection de ce tableau, devant lequel Luca Giordano enthousiasmé s'écriait : « C'est la théologie de la peinture. » Lorsque Velazquez eut terminé son tableau, il le présenta, comme toutes ses œuvres, à Philippe IV, auquel il demanda s'il croyait qu'il n'y manquait plus rien. « Encore une chose, » répondit le prince ; et prenant la palette des mains de Velazquez, il alla peindre sur la poitrine de l'artiste représenté dans le tableau la croix de l'ordre de Saint-Jacques. Cette croix est telle encore que la traça la main royale.

Le musée du Louvre possède le portrait de la même infante Marguerite, également par Velazquez. La jeune princesse y est représentée seule, à mi-corps, avec une robe à ramages et les épaules couvertes de longs cheveux dorés. D'après Louis Viardot, c'est probablement ce petit chef-d'œuvre qui a donné l'idée du fameux tableau de *Las Meniñas*, dont nous venons de parler.

Deux portraits d'infants, par Velazquez, sont aussi fort remarquables. Ce sont ceux du *Cardinal infant don Fernando*, aussi remarquable par le naturel que par l'expression, et l'*Infant don Balthazar Charles, auquel le comte duc de San-Lucar, son grand écuyer, apprend à monter à cheval*.

INFANTADO (le duc de), homme d'Etat espagnol, né en 1773, mort en 1841. Il appartenait à une ancienne et puissante maison de Castille. Possesseur d'une grande fortune, il leva un régiment à ses frais en 1793, fit la campagne de Catalogne contre les Français, puis celle de Portugal en 1800. Devenu le favori du prince des Asturies (plus tard Ferdinand VII), il fut impliqué dans le procès intenté à ce prince à l'instigation de Godoï (1807), l'accompagna à Bayonne l'année suivante, servit quelque temps le roi Joseph en qualité de colonel, mais se tourna contre lui en 1809, et reçut de la junte le commandement d'un corps d'armée, à la tête duquel il fut presque constamment battu. En 1814, il entra dans le cabinet formé par Ferdinand VII et fut nommé président du conseil en 1824. Partisan de la monarchie absolue, mais dans ce qu'elle avait de compatible avec les progrès du siècle, quelques réformes qu'il voulut opérer lui attirèrent la haine des cléricaux, et il dut se démettre du pouvoir en 1826. Depuis lors il vécut dans la retraite.

INFANTARIEN, IENNE s. (ain-fan-ta-riain, iè-ne — lat. *infans*, petit enfant). Hist. relig. Nom donné à des sectaires que l'on accusait d'immoler des enfants dans leurs réunions.

INFANTERIE s. f. (ain-fan-te-rî. — On a proposé plusieurs explications de ce terme militaire. Quelques-uns le font remonter à une infante d'Espagne qui, à la nouvelle que les troupes de son père avaient été battues par les Maures, aurait rassemblé quelques soldats à pied, dont l'usage pour les combats était alors inconnu, et à la tête desquels elle aurait remporté la victoire. En souvenir de cet acte héroïque, les troupes de pied auraient conservé en Espagne le nom de troupes de l'*infante* ou *infanterie ;* mais ce récit manque complétement de preuves historiques. M. Dochez propose l'étymologie du vieux haut allemand *fendo*, phalange, d'un radical *fent*, pied, dont les Italiens auraient fait *fanteria :* Scheler la qualifie à bon droit de colossale mystification. D'autres ont recours au celtique *fan*, marche, ce qui ne vaut pas mieux à coup sûr. On a déduit aussi le mot du bas latin *infancio*, dérivé de *infans*, enfant, et répondant au vieux français *enfançon*, par lequel terme on qualifiait en Espagne les enfants des chevaliers qui n'avaient pas encore obtenu ce titre, qui n'étaient pas encore *caballeros*. Scheler croit que le plus sûr est d'expliquer *infanterie* par troupe des *infantes*, ce dernier mot pris dans le sens de l'italien *fante*, valet ; les valets servaient à pied. *Infantes*, d'où *infanterie*, n'est peut-être que la traduction du germanique *landsknechte*, terme qui signifie littéralement valet ou mercenaire du pays et par lequel on désignait en Allemagne, vers la fin du XVe, et pendant le XVIe siècle, un soldat d'infanterie. Quoi qu'il en soit, dans toutes ces dernières hypothèses, qui sont les seules soutenables, le primitif est le latin *infans*, enfant : la discussion n'est que sur les intermédiaires. V. ENFANT). Art milit. Gens de guerre qui marchent et combattent à pied : *Régiment d'*INFANTERIE. *Lieutenant d'*INFANTERIE. ‖ *Infanterie de marine*, Corps de troupes affecté à la garde des arsenaux maritimes et au service militaire des colonies.

— **Encycl.** L'*infanterie* est la force des armées, « la reine des batailles, » a dit Napoléon Ier. L'histoire le prouve surabondamment. « L'*infanterie* macédonienne, dit Vial, renversa l'empire des Perses. La légion romaine conquit le monde presque entier. L'*infanterie* suisse vit se briser devant elle la puissance de Charles le Téméraire et fit, pendant plusieurs siècles, la principale force des armées européennes. L'*infanterie* espagnole remporta les victoires de Charles-Quint et de Philippe II ; elle fit la grandeur de l'Espagne. L'*infanterie* française, formée dans les premières guerres de la Révolution, fut le principal élément de la puissance de l'Empire ; c'est à elle surtout que l'on doit le succès des immortelles campagnes de 1805, de 1806 et de 1807. Enfin, tout récemment, en Crimée et en Italie, ce fut encore l'*infanterie* qui remplit le principal rôle et qui décida la victoire. » Il est facile de comprendre et d'expliquer succinctement pourquoi l'*infanterie* a et doit avoir le premier rang dans l'armée. Le recrutement de cette arme est à peu près inépuisable ; l'instruction des hommes d'*infanterie* est plus facile et plus prompte que celle des hommes de cavalerie ou d'artillerie ; leur armement et leur équipement sont simples, économiques ; l'*infanterie* se nourrit facilement ; le fantassin peut porter avec lui jusqu'à 8 jours de vivres, ce qui, avec ses armes et ses cartouches, forme un poids de 30 kilogrammes environ. L'*infanterie* se ploie à tous les terrains et peut marcher et manœuvrer en tous pays ; elle supporte mieux la fatigue que toutes les autres armes, fait jusqu'à 50 à 60 kilomètres par jour, et pendant plusieurs jours de suite ; enfin, quelque paradoxale que la proposition puisse paraître, le fantassin peut poursuivre le cavalier, le harceler, le prendre, ou le vaincre en le lassant ; un seul exemple suffira pour prouver ce que nous avançons.

« On en a vu, dans la campagne de 1805, un exemple mémorable, dit Jacquinot de Presles. La cavalerie autrichienne, qui s'échappa d'Ulm pour gagner la Bohême, fut poursuivie par les grenadiers d'Oudinot ; ceux-ci firent jusqu'à 56 kilomètres par jour ; ils ne permirent à la cavalerie ennemie de prendre aucun repos, et ils facilitèrent ainsi à la nôtre les moyens d'en faire tomber une grande partie en son pouvoir. »

L'*infanterie* est aussi vieille que le monde, car dès que la terre fut peuplée d'hommes susceptibles de se haïr, on les vit se battre. Bien longtemps avant le siége de Troie, ils avaient appris, pour s'entre-détruire, à combattre en masse, à manœuvrer en colonne au son de la trompette. 550 ans avant Jésus-Christ, Cyrus avait une *infanterie* nombreuse. Les Grecs, défendant leurs foyers contre les empereurs de la Perse, ou opérant leur admirable retraite des Dix mille, n'avaient que de l'*infanterie*. Le premier qui organisa l'*infanterie* régulière fut Philippe, roi de Macédoine, qui, par la création de la phalange, prépara les succès de son fils. L'*infanterie* grecque se composait de trois éléments distincts, destinés à faciliter son action sur toute espèce de terrain, et par conséquent armés d'une façon différente. Les hoplites, qui formaient le noyau de l'armée, avaient pour armes offensives l'épée et une très-longue pique, pour armes défensives le casque, la cuirasse, le bouclier ovale, des bottines garnies de fer. Pesamment armés, ils devaient agir en masse, servir d'appui aux autres troupes et ne pouvaient sans danger se morceler. Les peltastes avaient le même genre d'armes que les hoplites, mais plus légères et moins longues, de sorte qu'ils pouvaient se subdiviser et combattre sans inconvénient sur un terrain accidenté. Enfin les psilites ou psiles formaient une sorte d'*infanterie* irrégulière composée d'archers et de frondeurs, vêtus et armés légèrement et combattant presque à la débandade, chacun suivant son impulsion personnelle. Avant les batailles, ils assaillaient l'ennemi, l'attaquaient à l'improviste, essayaient de mille manières de le faire sortir de ses retranchements. Lorsque la bataille s'engageait, ils se retiraient sur les derrières, attendant l'issue de l'engagement. Si la fortune leur était favorable, les Grecs harcelaient les fuyards avec la cavalerie ; dans le cas contraire, ils arrêtaient la marche de l'ennemi par une grêle de flèches et de pierres et l'assaillaient de front et de flanc. Rome dut sa puissance à son *infanterie*, et même ses premières troupes furent presque exclusivement composées de fantassins. Elle avait deux

sortes d'*infanterie*, les hastaires, les princes et les triaires, qui formaient ce que nous appellerions l'*infanterie* de ligne, et les vélites, qui formaient l'*infanterie* légère. Lorsque Marius réorganisa l'armée, il fit entrer tous les citoyens romains dans l'*infanterie* de ligne. Quant à la composition des légions, nous en parlerons dans un article à part. Les légions romaines, commandées par Scipion, par Marius, par César et par Pompée ont conquis l'univers; les légions abâtardies du Bas-Empire, composées de nobles cavaliers et de fantassins esclaves ou étrangers, ne purent pas défendre les frontières.

Les armées barbares, qui envahirent et détruisirent l'empire romain, étaient presque entièrement composées de troupes à pied. Procope, parlant de la première invasion des Francs en Italie, dit que le chef des Francs n'avait qu'un petit nombre de cavaliers autour de lui, que ces cavaliers étaient seuls armés de lances, que le reste de la troupe se composait d'*infanterie* sans arcs, sans flèches, sans javelots. Les Francs avaient un bouclier, une épée, une hache dont le fer était tranchant des deux côtés. Les Gaulois, leurs premiers ennemis, au contraire, avaient beaucoup de cavalerie et peu d'hommes de pied. Les Francs furent vainqueurs, et leur succès contribua à les affermir dans l'opinion que l'*infanterie* était supérieure aux autres armes. Aussi, toute la force des armées consista-t-elle dans l'*infanterie* sous les rois de la première race et sous une partie de ceux de la seconde, c'est-à-dire jusqu'au moment de l'introduction des fiefs. Ce que nous disons des Francs s'applique à tous les autres peuples germaniques, car c'est d'eux que Tacite a dit: *Omne robur in pedite*. Quant à la manière dont cette *infanterie* combattait, on n'en trouve de trace dans aucun document. Cependant, l'usage du javelot et le peu de cas que les Germains et les Francs faisaient de l'arc et de la fronde donnent lieu de penser qu'ils combattaient en ordonnance serrée et compacte.

Lors de l'établissement de la féodalité, la cavalerie devint l'arme prééminente en Europe. Les possesseurs de fiefs et leurs hommes d'armes, qui constituèrent les armées en temps de guerre, servirent à cheval. L'*infanterie* ne fut plus composée que de serfs, de *manants*, de paysans, levés à la hâte, mal organisés, mal armés, méprisés par leurs chefs, qui ne savaient pas les utiliser; de telle sorte qu'elle finit par être peu nombreuse et comptée pour rien. On se bornait à l'exposer aux premiers coups de l'ennemi, comme un vil bouclier. Elle avait pour armes défensives la capeline, la jaque, le panier; pour armes offensives l'arc, l'arbalète, la flèche, le poignard, l'épée, la lance, l'épieu ou bâton ferré, la hache d'armes, la massue, le maillet et la fronde. Le javelot avait disparu des armées depuis les rois de la première race. Pendant les croisades, les seigneurs, comprenant la nécessité d'utiliser les masses d'hommes qui passaient en Palestine, essayèrent d'en former une *infanterie*, ce qui donna aux mahométans l'idée d'en constituer une. En France, l'affranchissement des communes amena la création d'une milice nationale, origine de la garde nationale moderne. Cette milice était entretenue par la commune, et le roi ne la soldait, ne l'habillait et ne l'armait que lorsqu'elle sortait de certaines limites territoriales. Les longues guerres de Louis VI, la seconde croisade et enfin le règne de Philippe-Auguste firent trop souvent sortir de leurs foyers les milices des communes. Sans discipline, sans solde, elles pillèrent bientôt, dévastèrent, et peu à peu elles devinrent le fléau de la France. A ces milices se joignirent, vers 1140, des bandes d'aventuriers, ramas d'hommes de toutes les nations, qui vinrent accroître l'anarchie et que les rois prenaient à leur service ou combattaient selon l'occurrence. Ce furent les Suisses qui, les premiers, révélèrent à l'Europe féodale toute la puissance de l'*infanterie*. Pour lutter contre les cavaliers bardés de fer des ducs de Bourgogne et d'Autriche, ils constituèrent de gros bataillons armés de piques, bien disciplinés, et ce fut grâce à eux qu'ils remportèrent les victoires de Sempach, de Morgarten, de Morat, auxquelles ils durent leur indépendance. Cet exemple fut suivi par les Flamands, les Allemands, les Italiens et les Français. Les montagnards suisses, les *Landsknechte* allemands, les aventuriers italiens, avaient une organisation et un armement de beaucoup supérieurs à ceux de la milice des communes. Les désastres de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt vinrent montrer en France l'insuffisance de la cavalerie féodale, et l'invention des armes à feu, l'usage de la poudre lui portèrent le dernier coup en donnant tout avantage aux masses à pied solidement organisées. Ce fut Charles VII qui organisa le premier une *infanterie* régulière, en remplaçant la milice des communes par des corps de fantassins appelés *francs-archers* (1448). Les hommes désignés dans chaque commune pour faire partie de ce corps étaient exempts de la taille (d'où leur nom de francs-archers) et recevaient 4 livres de paye par mois. Leur costume consistait en une salade ou léger casque et une jaque, sorte de blouse en toile et en cuir. Ils étaient armés de l'épée, de l'arc et de l'arbalète, et formaient des compagnies placées sous les ordres supérieurs d'un capitaine général (v. ARCHER). En 1479, Louis XI supprima les quatre grandes bandes de francs-archers, qu'il remplaça par 6,000 Suisses et 10,000 Français, engagés volontaires. L'*infanterie* suisse, la meilleure qui existait alors, vint instruire la nôtre et introduisit ses piques redoutables dans l'armée française. Charles VIII comprit les services que devait rendre l'*infanterie*. En mettant à la tête de cette troupe les chevaliers de renom, il lui donna une plus grande considération, et l'on vit, pour la première fois, des seigneurs ne pas rougir de quitter la cavalerie pour servir dans les troupes à pied. Les francs-archers furent rétablis en 1485. L'ordonnance d'organisation prescrivait la levée d'un soldat sur 55 feux; néanmoins, 5,000 Suisses furent appelés au service de la France; à cette époque, nous étions fort arriérés en fait d'*infanterie*. L'Espagne et l'Italie nous étaient de beaucoup supérieures. Longtemps avant nous, les milices allemandes et suédoises avaient imité les Suisses. Les Flamands avaient pris pour exemple l'*infanterie* espagnole. Les francs-archers furent de nouveau abolis en 1509 et remplacés par de nouvelles bandes qui, cette fois, furent disciplinées et bien composées. La noblesse entra dans cette nouvelle *infanterie*, qui reçut dans ses rangs les gendarmes démontés ou ruinés, les lances rompues, *lanze spezzate* ou *lanspessades*. Louis XII, partant pour l'Italie, avait 13,000 hommes d'*infanterie* et 29,000 hommes de cavalerie. On voit par là que l'*infanterie* était encore de beaucoup inférieure en nombre (1500).

Tout en conservant des troupes étrangères, François Ier résolut d'organiser l'*infanterie* française sur le modèle de celle des Romains et créa la légion, composée de trois classes de fantassins: les piquiers, les hallebardiers et les arquebusiers. La légion, forte de 6,000 hommes, se partageait en 6 bandes, commandées chacune par 1 capitaine ayant sous ses ordres 2 lieutenants, 2 enseignes et 10 centeniers. Le commandement de la légion était confié à un officier supérieur, auquel on donna le nom de *colonel*, titre jusqu'alors inconnu. Les légions, au nombre de 8, portèrent le nom de la province qui les fournissait. Lorsque l'armée française passa les Alpes pour aller à Marignan, elle comptait dans ses rangs 40,000 hommes d'*infanterie*. Ces soldats ne faisaient point généralement usage des armes à feu; quelques compagnies seulement, qui prenaient le nom de *pistoliers*, étaient armées de longs pistolets. A Marignan, en 1515, au moment le plus critique de la journée, François Ier mit pied à terre, saisit une pique, se plaça à la tête d'un gros bataillon d'*infanterie* et l'entraîna à la charge en criant: « Qui m'aime me suive! » Ce jour-là, l'*infanterie* française remporta sa première grande victoire et vainquit les Suisses. Ajoutons, toutefois, que l'*infanterie* nationale ne comptait à Marignan que 10,000 hommes. Il y avait 8,000 *lansquenets*, troupe que Charles VIII avait introduite en France, et des *bandes noires* allemandes. Toutefois, la lettre que le roi écrivit sur le champ de bataille à sa mère est remplie de l'éloge des fantassins français. Les lansquenets et les Suisses continuèrent de former, ainsi que les *condottieri* italiens et corses, une portion importante de l'*infanterie*. Henri II réorganisa, en 1558, les légions formées par son père, et les constitua en régiments. Sous Charles IX, l'*infanterie* se formait sur deux rangs de hauteur; les armes à feu étaient placées aux ailes et les piques au centre. Il y avait, en 1569, 24 régiments d'*infanterie;* la force numérique de cette arme était devenue bien supérieure à celle de la cavalerie; mais cette dernière était toute nationale, tandis que l'*infanterie* comptait dans ses rangs 5,000 à 6,000 Suisses. La division par brigades fut établie sous Charles IX. Sous Louis XIII, on désignait sous le nom de brigade une moitié de l'armée. Ce prince porta le nombre des régiments d'*infanterie* de 12 à 31. A cette époque, presque tous les fantassins étaient armés de l'arquebuse. En 1643, la victoire de Rocroi vint constater la supériorité de notre *infanterie* sur l'*infanterie* espagnole, qui passait alors pour la meilleure de l'Europe. Les premiers fusils, c'est-à-dire les premières armes à feu où l'inflammation de la charge s'opérât par le choc, parurent dans l'armée française pendant les troubles de la Fronde. Les fantassins en furent armés, et l'on vit diminuer le nombre des *piques* et disparaître les *corselets*. Ce fut également à cette époque que l'on commença à faire usage de la baïonnette, arme alors bien imparfaite. Sous Louis XIV, l'*infanterie* fut complétement réorganisée. Outre 33 compagnies franches, elle comprit 46 régiments (1666). On établit alors d'une manière précise la hiérarchie des grades et on régularisa toutes les parties du service. Les grenadiers furent créés en 1667; les fusiliers l'avaient été vers 1655. L'uniforme fut définitivement donné aux troupes en 1670, et les soldats furent dès lors habillés aux frais du roi. Les premiers uniformes ne différaient guère, quant à l'ensemble, du costume civil; c'étaient l'habit à larges basques, l'ample veste et le feutre à bords ronds et plats qu'on retrouve encore chez les campagnards du centre de la France. Tous les hommes d'un même régiment étaient vêtus de la même manière et portaient les mêmes couleurs. Enfin, le mousquet disparut entièrement (vers 1700) et fut remplacé par le fusil, accompagné de la giberne avec cartouches. Les Suisses eux-mêmes abandonnèrent leurs piques traditionnelles (1703). Sauf de légères modifications et des perfectionnements dans l'armement, l'organisation de l'*infanterie* française est restée, depuis cette époque, à peu près constamment la même. Enflammée par l'enthousiasme patriotique, notre *infanterie* s'est immortalisée pendant la Révolution en repoussant l'étranger de notre sol et en allant frapper ensuite chez elle la coalition monarchique déchaînée contre nous. Elle acquit à cette époque le premier rang en Europe, et elle avait encore conservé tout son prestige, lorsque éclata la guerre de 1870 contre la Prusse. L'effectif de l'*infanterie* française a extrêmement varié depuis 1598, époque où elle ne comptait guère que 4,000 hommes, jusqu'à nos jours. L'*infanterie*, qui comprenait 110,000 hommes en 1790, comptait 477,652 hommes en 1793, 596,866 en 1813, et 220,463 en 1862.

— *Infanterie légère*. Outre l'*infanterie* de ligne, les peuples modernes ont eu une *infanterie* légère, qui rappelle les psilites ou psiles des Grecs et les vélites des Romains. Toutefois, on ne s'est occupé que fort tard d'organiser cette dernière, dont, pendant longtemps, le service a été fait par des corps irréguliers, le plus souvent temporaires et placés en dehors des cadres de l'armée. Lors de l'invention des armes à feu, les piquiers devinrent l'*infanterie* légère, et plus tard, lorsque les armes à feu furent devenues d'un plus petit volume et plus maniables, les piquiers devinrent l'*infanterie* de bataille, tandis que les hommes pourvus d'arquebuse et de mousquet à main formaient l'*infanterie* légère. Sous Louis XIV, il n'y avait de troupes légères que celles qu'on extrayait des régiments pour éclairer l'armée. Louis XV créa le corps des chasseurs de Fischer en 1743, et divers corps de volontaires et de compagnies franches. A cette époque, presque tous les Etats de l'Europe avaient de meilleurs tirailleurs que nous. Les *barbets* du roi de Sardaigne le sauvèrent à la bataille de Coni. Les *mignones* ou miquelets espagnols sont devenus célèbres. Ce fut Frédéric-Guillaume de Prusse qui, le premier, créa des chasseurs à pied (1784). Sous la Révolution l'Assemblée législative décréta la formation d'un grand nombre de compagnies franches, qui, d'abord enrôlées séparément, furent réunies ensuite en bataillons que l'on appelait souvent bataillons de *tirailleurs* ou de *chasseurs à pied*. Pendant la République, ces troupes prirent le titre de *demi-brigades d'infanterie légère*.

L'Empire eut un grand nombre de troupes dites légères, composées principalement d'étrangers. Quant aux demi-brigades d'*infanterie* légères, elles avaient pris le nom de régiments d'*infanterie légère*, et leur armement était absolument le même que celui des autres régiments. On en comptait 37 sous l'Empire, réduits à 15 sous la Restauration et portés à 19 par l'ordonnance du 23 octobre 1815. Il y en avait 21 en 1831, et 25 en 1841. Sous Louis-Philippe, le duc d'Orléans créa des bataillons auxquels on a donné le nom de *chasseurs d'Orléans*, de tirailleurs de Vincennes, et enfin de *chasseurs à pied*. Ces bataillons, ainsi que les zouaves et plus tard les turcos, formèrent une excellente *infanterie* légère. Toutefois, on ne tarda pas à s'apercevoir que la distinction en *infanterie* de ligne et en *infanterie* légère était purement nominale, l'une et l'autre ayant le même armement, la même organisation, exécutant les mêmes manœuvres, et cette distinction a été supprimée chez nous en 1854.

— *Infanterie de marine*. En 1622, Richelieu créa, sous le nom de *compagnies ordinaires de la marine*, 100 compagnies destinées à servir sur mer. En 1669, Colbert forma dans le même but les régiments de *Royal-Marine* et *Amiral*, ayant chacun 20 compagnies; mais, en 1671, ils furent remplacés par 100 compagnies franches de la marine. A la même époque, il existait des *soldats-gardiens* des ports, divisés en compagnies, dont le nombre fut porté à 80 en 1690. En 1762, on essaya de fondre les troupes de mer avec celles de terre; sept ans plus tard, on organisa 3 brigades appelées corps d'artillerie et d'*infanterie* de marine; mais on abandonna cette organisation en 1772, époque où les 3 brigades furent partagées en 8 régiments, désignés sous le nom de *corps royal de la marine*.

En 1774, par suite d'une nouvelle organisation, on forma avec les 8 régiments, sous le titre d'*infanterie de marine*, 100 compagnies de fusiliers, formant 11,800 hommes, qui prirent en 1778 le nom de *corps royal de la marine*. En 1792, ce corps fut remplacé par 4 régiments d'*infanterie* de marine, qui servirent glorieusement pendant les guerres de la Révolution. Supprimés en 1794, ces régiments furent reconstitués en demi-brigades en 1795. Sous l'Empire, l'*infanterie* de marine fut mise dans les attributions du ministère de la guerre, c'est-à-dire supprimée. La Restauration créa, en 1822, 2 régiments d'*infanterie* de marine, qui furent licenciés en 1827. Le gouvernement de Juillet rétablit l'*infanterie* de marine en 1831. Il créa d'abord 2 régiments, puis un troisième en 1838; enfin, en 1854, on ajouta un quatrième régiment, qui porta l'effectif total à 14,761 hommes, officiers compris. L'*infanterie* de marine, qui dépend du ministère de la marine pour ce qui concerne le service, est chargée de garder les ports et les arsenaux, de protéger et de défendre les colonies, de faire partie des expéditions de guerre maritime et d'augmenter la force militaire des vaisseaux de guerre. Elle s'est conduite de la façon la plus brillante dans nos expéditions au Sénégal, en Chine, en Cochinchine et pendant l'invasion prussienne en 1870-1871, où elle a combattu dans les rangs de notre armée.

INFANTICIDE s. m. (ain-fan-ti-si-de — lat. *infanticidium;* de *infans*, enfant, et de *cædere*, tuer). Meurtre d'un enfant, particulièrement d'un enfant nouveau-né; se dit surtout du crime commis par les parents de l'enfant: *L'*INFANTICIDE *est d'autant plus atroce, que la victime est une faible créature sans défense, immolée par ceux-là mêmes qui lui doivent secours et protection*. (C. de Bradi.)

— **Encycl.** Jurispr. L'article 300 du code pénal définit l'*infanticide* le meurtre d'un enfant nouveau-né, et l'article 302 le punit de la peine de mort, qu'il ait été commis par le père, par la mère ou par un étranger. Toutefois, dans le langage ordinaire, on ne se sert de ce mot que lorsque le meurtre est le fait du père ou de la mère.

Le meurtre de l'enfant nouveau-né entraîne la peine de mort, lors même qu'il n'a pas lieu avec préméditation, tandis que, dans tout autre cas, le meurtre simple, sans préméditation ni guet-apens, ne rend son auteur passible que de la peine des travaux forcés à perpétuité, la peine de mort étant réservée à l'homicide prémédité, c'est-à-dire à l'assassinat.

Que faut-il entendre par ces expressions: *enfant nouveau-né?* et durant quel laps de temps peut-on appliquer à l'enfant cette qualification essentielle pour caractériser l'*infanticide?* En pratique, cette question a une portée sérieuse. Du moment, en effet, que l'enfant, quoique encore très-jeune, n'est plus ce que l'on peut appeler un nouveau-né, on rentre dans les termes du droit commun, et le meurtre commis sur sa personne, soit par sa mère, soit par un tiers, s'il n'est pas accompagné de préméditation, ne rendrait pas son auteur légalement passible de la peine de mort. La loi, toutefois, n'a déterminément fixé nulle part le sens exact de cette qualification de nouveau-né, qu'il importe si fort de préciser. La médecine légale a essayé de remplir cette lacune. Le docteur Ollivier d'Angers a proposé un signe matériel, à savoir l'adhérence du cordon ombilical, qui se détache naturellement du quatrième au huitième jour après la naissance. Tant qu'il y aurait adhérence, l'enfant serait réputé nouveau-né; il porte, en effet, encore l'attache qui le liait à sa mère dans la vie intra-utérine. D'autres médecins légistes ont proposé encore un signe matériel différent: la cicatrisation de l'ombilic après le détachement du cordon. On a justement reproché à ces systèmes le manque de fixité des périodes qu'ils prennent pour base, périodes qui varient en effet avec les sujets. La jurisprudence a fait abstraction, sur ce point, des données de la science médicale et s'est déterminée à ne voir l'*infanticide* que dans le meurtre de l'enfant commis à l'instant de la naissance ou à un moment très-rapproché. Ainsi un arrêt de la cour d'Angers, chambre des mises en accusation, en date du 22 juillet 1847, a refusé de qualifier d'*infanticide* le meurtre d'un enfant commis sept jours après sa naissance. Un arrêt de la cour de Rouen du 12 juillet 1850 a statué dans le même sens. La pensée de ces décisions judiciaires est que le trait caractéristique de l'*infanticide* réside particulièrement dans la circonstance que la naissance de l'enfant est encore inconnue du public, et non révélée par son inscription au registre de l'état civil. Du moment qu'il y a eu rédaction de l'acte de naissance, ou en tout cas du moment qu'est révolu le délai de trois jours fixé par l'article 55 du code Napoléon pour en faire la déclaration à l'officier de l'état civil, l'enfant cesse d'être un *nouveau-né* suivant les errements désormais fermement établis de la jurisprudence criminelle, et le meurtre commis sur sa personne cesse d'être un *infanticide* et rentre sous l'empire des principes du droit pénal ordinaire.

On distingue l'*infanticide par omission*, qui a lieu par suite de l'omission des premiers soins nécessaires à l'enfant, et l'*infanticide par commission*, dans lequel la mort a été produite par une violence extérieure. Presque tous les cas d'*infanticide* amènent la discussion médico-légale de savoir si l'enfant est né viable, et nécessitent l'intervention du médecin, qui constate ce fait au moyen de la docimasie pulmonaire.

Comme nous l'avons dit plus haut, il suffit que la mort ait été donnée volontairement au nouveau-né, lors même qu'il n'y a pas eu préméditation, pour entraîner la peine capitale. Toutefois, la loi du 25 juin 1824 admet que la peine peut être réduite, pour la mère coupable, à celle des travaux forcés à perpétuité, et la loi du 28 avril 1832, en acceptant la théorie des circonstances atténuantes, a permis au jury d'amener une réduction dans la peine, qui peut descendre aux travaux forcés à perpétuité ou à temps.

L'*infanticide* est chose licite en Chine, et beaucoup de peuples anciens ne le considéraient pas comme un crime. Chez nous, les statistiques de la justice criminelle témoignent d'une progression constante dans le nombre des *infanticides*. Il était, en moyenne, de 102 de 1826 à 1830, et il s'est élevé à 214 de

1856 à 1860. Cette augmentation provient en partie des mesures prises pour rendre plus difficiles l'admission d'enfants trouvés dans des hospices, ou simplement de ce que l'on constate les *infanticides* avec plus de soin aujourd'hui qu'autrefois.

INFANTICIDE adj. (ain-fan-ti-cide — rad. *infanticide* s.) Qui est coupable du meurtre d'un enfant, et particulièrement du meurtre de son propre enfant : *Une mère* INFANTICIDE.

— Substantiv. Personne qui a commis un infanticide : *La loi punit de mort les* INFANTICIDES.

INFARCTUS s. m. (ain-far-ktuss — du préf. *in*, et du lat. *farctus*, farci). Pathol. Accroissement du volume d'un organe, produit, non par hypertrophie, mais par infiltration d'une substance amorphe.

INFATIGABILITÉ s. f. (ain-fa-ti-ga-bi-li-té — rad. *infatigable*) Qualité de ce qui est infatigable : *Voyez la fourmi! quelle prévoyance, quelle* INFATIGABILITÉ ! (St-Evrem.) *Aucun gosier n'est capable de lutter avec celui de l'alouette pour la richesse et la variété du chant, l'ampleur et le velouté du timbre, la souplesse et l'*INFATIGABILITÉ *des cordes de la voix.* (Toussenel.)

INFATIGABLE adj. (ain-fa-ti-ga-ble — du préf *in*, et de *fatigable*). Qui ne peut se fatiguer, se lasser : *Un travailleur* INFATIGABLE

Qu'importe! Il faut rompre le câble;
Il faut voguer, voguer toujours,
Ramer d'un bras *infatigable*,
Comme vers un port secourable,
Vers le gouffre où tombent nos jours.
SAINTE-BEUVE.

‖ Qui ne se lasse jamais, en parlant des choses : *Un zèle, une ardeur* INFATIGABLE. *Pour faire de grandes choses, il faut une opiniâtreté* INFATIGABLE. (Volt.) *Les chefs-d'œuvre ne sont autre chose que la preuve d'une* INFATIGABLE *persévérance.* (De Gérando.)

INFATIGABLEMENT adv. (ain-fa-ti-ga-ble-man — rad. *infatigable*). D'une manière infatigable, sans se lasser : *La Providence travaille* INFATIGABLEMENT *à prouver qu'elle sait punir.* (Boiste.) *Aimer longtemps,* INFATIGABLEMENT, *toujours, c'est ce qui rend les faibles forts.* (Michelet.)

INFATUATION s. f. (ain-fa-tu-a-si-on — rad. *infatuer*) Prévention extrême, ridicule, en faveur de quelqu'un ou de quelque chose : *Il est des mensonges qui ont passé avec le temps à l'état de vérité par l'*INFATUATION *et l'imbécile crédulité humaine.* (Chateaub.)

INFATUÉ, ÉE (ain-fa-tu-é) part. passé du v. Infatuer. Engoué, sottement prévenu : *Etre* INFATUÉ *d'un homme, d'une idée. Etre* INFATUÉ *de soi, et s'être fortement persuadé qu'on a beaucoup d'esprit, est un accident qui n'arrive guère qu'à celui qui n'en a point.* (La Bruy.) *Nous sommes si* INFATUÉS *du pouvoir, nous avons été si bien monarchisés, que nous ne concevons pas la possibilité de vivre libres.* (Proudh)

INFATUER v. a. ou tr. (ain-fa-tu-é — lat. *infatuare*; du préf. *in*, et de *fatuus*, fou). Prévenir sottement en faveur d'une personne ou d'une chose : *Un seul homme* INFATUE *tout un pays en peu de temps.* (Bayle.)

S'infatuer v. pr. Se prévenir follement en faveur de quelqu'un ou de quelque chose : S'INFATUER *de sa propre personne. On a vu des familles royales tomber dans d'irréparables erreurs, en* S'INFATUANT *d'une fausse idée de leur nature.* (Chateaub.)

— **Syn. Infatuer, engouer, entêter,** etc. V. ENGOUER.

INFÉCOND, ONDE adj. (ain-fé-kon, on-de — du préf. *in*, et de *fécond*). Qui n'est pas fécond, qui est stérile, qui ne produit point : *Femelle* INFÉCONDE. *Œufs* INFÉCONDS. *Terre* INFÉCONDE. *Il y a, dans certaines races, des mâles stériles et des femelles* INFÉCONDES. (Buff.) *Le vent de mort remue incessamment les sables pour les rendre perpétuellement* INFÉCONDS. (L. Veuillot.)

— Fig. Qui ne produit pas ou qui produit difficilement; qui ne prête pas aux développements : *Esprit* INFÉCOND. *Plan* INFÉCOND. *D'une société qui se décompose les flancs sont* INFÉCONDS. (Chateaub.)

— **Syn. Infécond, infertile, infructueux, ingrat, stérile.** Pour exprimer qu'une chose ne produit rien, absolument rien, sans aucune idée accessoire, on emploie l'adjectif *stérile*. Les trois mots *infécond*, *infertile*, *infructueux* n'expriment la stérilité que d'une manière indirecte, par la négation de la qualité contraire ; souvent même cette négation n'est pas complète et l'objet *infécond*, *infertile* ou *infructueux* peut produire quelque chose, mais il ne produit que très-peu. Ce qui est *infécond* manque de la puissance de produire ou n'a cette puissance qu'à un très-faible degré ; ce qui est *infertile* produit peu ou ne produit rien, c'est un fait que l'on constate; *infructueux* attire surtout l'attention sur l'absence de fruits, c'est-à-dire sur l'effet même du peu de fécondité. Enfin, quand on se sert du mot *ingrat*, l'attention se porte sur les peines inutiles qu'on s'est données ou qu'on pourrait se donner pour cultiver un terrain, pour préparer une affaire.

INFÉCONDITÉ s. f. (ain-fé-kon-di-té — du préf. *in*, et de *fécondité*). Manque, absence de fécondité : *L'*INFÉCONDITÉ *des hybrides est un fait reconnu. L'*INFÉCONDITÉ *du sol est rarement absolue. L'impuissance ne se prouve pas contre la femme, même dans le cas d'*INFÉCONDITÉ. (De Bonald.)

— Fig. Manque d'abondance, de richesse, d'idées : *Son esprit est d'une* INFÉCONDITÉ *désespérante.*

INFECT, ECTE adj. (ain-fèktt, è-kte — lat. *infectus*, proprement teint, imprégné ; de *inficere*, imprégner, infecter, qui vient lui-même de *in*, dans, et de *facere*, faire. *Inficere* signifie donc proprement faire dans, mettre dans). Puant, gâté, corrompu, exhalant des vapeurs malsaines : *Vespasien ne trouvait pas que l'argent de l'impôt levé sur les immondices de Rome eût rien d'*INFECT. (Duclos.) *Toutes les odeurs* INFECTES *ne sont pas également nuisibles à la santé de l'homme.* (Paris.)

— Fig. Répugnant au point de vue moral : *Un livre* INFECT.

INFECTANT, ANTE adj. (ain-fè-ktan, an-te — rad. *infecter*). Qui produit l'infection : *Virus* INFECTANTS.

— Pathol. *Chancre infectant* ou *induré*, Chancre syphilitique qui se produit lorsque l'infection est devenue générale.

INFECTÉ, ÉE (ain-fè-kté) part. passé du v. Infecter. Rendu infect, devenu malfaisant par infection : *Eaux* INFECTÉES. *Pays* INFECTÉS *par la contagion.*

Toute source *infectée* infecte ses ruisseaux.
L. RACINE.

— Fig. Souillé, atteint par une contagion morale : *Pays* INFECTÉ *d'hérésie.*

INFECTER v. a. ou tr. (ain-fè-kté — rad. *infect*). Gâter, corrompre, incommoder par la puanteur ou par quelque chose de contagieux, de venimeux : *La chaleur* INFECTE *les eaux stagnantes. Le fléau* INFECTA *toute la contrée. Le soleil passant sur la boue n'*INFECTE *pas pour cela ses rayons.* (H. Rigault.)

Le mal corrompt le sang, *infecte* les humeurs.
DELILLE.

— Fig. Souiller, corrompre moralement : INFECTER *les oreilles du prince est quelque chose de plus criminel que d'empoisonner les fontaines publiques.* (Boss.)

Est-il rien que l'envie ou n'attaque ou n'*infecte*?
ROTROU.

— Rem. Il ne faut pas confondre *infecter* et *infester* : l'un et l'autre peuvent indiquer les ravages produits dans un pays, dans un lieu déterminé; mais le premier marque les ravages de la contagion, et le second ceux de l'invasion : les chaleurs *infectent* les eaux d'un étang en les corrompant; les brochets les *infestent* en les dépeuplant.

INFECTIEUX, EUSE adj. (ain-fè-ksi-eu, eu-ze — rad. *infect*). Méd. Qui produit, qui communique l'infection : *Eaux* INFECTIEUSES. *Tissus* INFECTIEUX. ‖ Qui résulte de l'infection : *On appelle infection l'action exercée par les exhalaisons miasmatiques, et l'on nomme* INFECTIEUSES *les maladies qu'elles déterminent.* (Chomel.)

INFECTION s. f. (ain-fè-ksi-on — lat. *infectio*; de *infectus*, infect). Puanteur extrême et malsaine : *C'est une* INFECTION. *Quelle* INFECTION ! *La maladie se mit dans le camp par l'*INFECTION *des corps morts.* (Vaugel.)

— Méd. Altération produite dans l'organisme par les miasmes délétères, putrides : *Un régime fortifiant, la propreté, l'énergie morale, les précautions hygiéniques sont des moyens puissants de se soustraire à l'*INFECTION. (Charbonnier.) *L'air est le récipient dans lequel sont versés les agents d'*INFECTION *et par lequel ils arrivent jusqu'à nous.* (Naquet.)

— Fig. Corruption, contagion morale : *L'*INFECTION *la plus rapide est celle des erreurs lucratives, des maximes de l'égoïsme, des mauvaises mœurs.* (Ch. Nod.)

— Pathol. *Infection purulente*, Sorte de fièvre caractérisée par des abcès qui se forment dans diverses parties, et qu'on a attribuée à l'introduction du pus dans la circulation. ‖ *Infection putride*, Résorption de principes délétères résultant de la décomposition du pus ou de matières animales en putréfaction.

— **Syn. Infection, fétidité, puanteur.** V. FÉTIDITÉ.

— **Encycl.** Pathol. *Infection purulente.* Les auteurs ne sont pas d'accord sur la nature de l'*infection* purulente ou pyohémie. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle ne se développe jamais sans la formation préalable d'un foyer purulent, et celui-ci est le plus souvent la conséquence d'une phlébite.

Les symptômes de la pyohémie ou *infection* purulente sont locaux ou généraux. Les derniers sont les plus importants. Dès le début, la surface des plaies se dessèche, la suppuration diminue ou tarit tout à fait. Quelquefois cependant elle continue ou devient même plus abondante ; mais le pus devient fétide et sanieux ; les chairs sont pâles, molles et flasques; les os, s'il y en a dans la plaie, se mortifient. Les symptômes généraux débutent par des frissons plus ou moins intenses, se répétant souvent à des intervalles variables, et qui alternent avec une période de chaleur quelquefois assez lente à venir; elle est suivie de sueurs froides. La langue est sèche, rouge, et couverte, ainsi que les lèvres et les gencives, d'un enduit grisâtre ou fuligineux. Il y a souvent diarrhée, vomissements, selles involontaires nombreuses et fétides. Les frissons redoublent, la face devient terreuse, cadavérique, la peau est bistrée ou ictérique, la poitrine est le siége de râles muqueux et sous-crépitants, l'haleine offre une odeur de pus, la plupart des articulations sont affectées de violentes douleurs ou d'épanchements purulents, enfin le délire et le coma sont le dernier terme de cette terrible maladie. Les malades sont quelquefois emportés dans l'espace de quatre jours; rarement ils dépassent huit ou dix jours. La terminaison n'est pas toujours fatale, comme on le croyait il y a peu de temps. Sédillot a publié plusieurs cas de guérison. Cependant on ne peut pas nier que la pyohémie ne soit une affection très-grave.

Pour arrêter l'*infection* du sang, Bonnet et Sédillot ont proposé la cautérisation des plaies par le fer rouge. Ce moyen paraît avoir rendu de grands services, mais il ne faut pas que la maladie soit trop avancée. On peut remplacer le cautère actuel par le caustique de Vienne ou le chlorure de zinc. On a essayé plusieurs fois l'ablation des parties où l'*infection* purulente prend sa source; mais ces opérations n'ont pas empêché la maladie de suivre son cours naturel. Lorsque l'*infection* est tout à fait confirmée, on cherche à la combattre, soit par des purgatifs, soit par des sudorifiques et des diurétiques. Le sulfate de quinine est ordinairement employé pour combattre l'intermittence des frissons.

— *Infection putride.* Lorsqu'il existe un foyer purulent en contact avec l'air atmosphérique, il s'opère une décomposition dans laquelle il se forme de l'acide sulfhydrique, de l'ammoniaque, de l'hydrosulfate d'ammoniaque et un produit spécial, non encore déterminé, qui constitue un véritable poison. Si le pus séjourne longtemps dans le foyer, ce principe est absorbé, infecte l'économie et traduit sa présence par des symptômes graves : c'est l'*infection* putride. Elle diffère de l'*infection* purulente en ce que les individus atteints de suppuration chronique avec altération du pus résistent pendant des mois entiers aux accès de fièvre, qui n'offrent pas les frissons violents qu'on observe dans la pyohémie. On peut guérir l'*infection* putride en faisant cesser le croupissement, et par suite l'altération du pus. « On est en droit, dit Follin, de soupçonner une *infection* putride, lorsque, chez un malade qui suppure, on constate la coexistence d'une altération fétide du pus et de symptômes généraux, tels qu'une fièvre continue avec des exacerbations le soir et une chaleur sèche de la peau, un amaigrissement progressif et une faiblesse de plus en plus grande. Si l'*infection* persiste, le malade s'affaiblit de plus en plus ; il survient des selles colliquatives, des sueurs abondantes et fétides, un subdélirium continu, et le malade tombe dans un état de marasme qui se termine par la mort. » L'*infection* putride présente cependant moins de danger que l'*infection* purulente, à moins qu'elle ne se déclare chez des femmes récemment accouchées, par suite de la putréfaction dans l'utérus des débris du placenta, des membranes ou de caillots sanguins, auquel cas la mort en est souvent la conséquence.

Le premier soin doit être d'enlever ou de cautériser le foyer purulent, ou tout au moins d'empêcher le pus d'y croupir. Il faut souvent renouveler les pansements et les faire précéder d'injections détersives. Lorsque c'est dans l'utérus que siége la source de l'*infection*, il faut laver fréquemment cette cavité à grande eau et administrer l'ergot de seigle, pour déterminer des contractions qui auront pour résultat d'expulser les matières fétides. A l'intérieur, on donne des vins généreux et une alimentation tonique proportionnée aux forces du malade.

INFECTIONNISTE s. m. (ain-fè-ksi-o-ni-ste — rad. *infection*). Médecin qui reconnaît une classe de maladies se propageant par infection.

INFÉODATION s. f. (ain-fé-o-da-si-on — bas lat. *infeodatio*; de *infeodare*, inféoder). Féod. Acte par lequel le seigneur aliénait une terre, et la donnait pour être tenue de lui en fief. ‖ Acte par lequel on unissait un bien ou un droit à un fief, on lui donnait le titre de fief.

— **Encycl.** Dès le VIe siècle, le contrat d'*inféodation* par lequel un seigneur mettait son vassal en possession d'un fief s'étant répandu universellement, il en était résulté une multitude d'espèces particulières de fiefs. Comme le contrat d'*inféodation* s'appliquait à tous les objets qui étaient dans le commerce, les droits seigneuriaux pouvaient être inféodés, soit séparément, soit conjointement avec le domaine dont ils faisaient partie. Pour avoir des défenseurs partout, en Bretagne comme en Languedoc, l'Eglise transporta, à titre de fief, une partie de la dîme que les capitulaires de Charlemagne avait rendue généralement obligatoire ; de là les dîmes inféodées, que les laïques possédaient à titre d'*inféodation*, c'est-à-dire qu'ils tenaient en fief, soit de l'Eglise, soit du roi ou de quelque seigneur particulier. V. FIEF et DÎME.

INFÉODÉ, ÉE (ain-fé-o-dé) part. passé du v. Inféoder. Féod. Donné en fief ou uni à un fief : *Au moyen âge, tout un peuple baignait de ses sueurs une terre* INFÉODÉE. (Ch. Dupin.) ‖ *Dîmes inféodées*, Dîmes aliénées par l'Eglise et possédées par des laïques.

— Fig. Qui est dans la dépendance, sous le vasselage de quelqu'un : *Etre* INFÉODÉ *au pouvoir.*

INFÉODER v. a. ou tr. (ain-fé-o-dé — du préf. *in*, et de *féodal*). Féod. Donner pour être tenu en fief; unir, annexer à un fief : INFÉODER *un terre, un domaine.*

S'inféoder v. pr. Etre inféodé, donné en fief ou annexé à un fief : *Les terres* S'INFÉODÈRENT *quand les seigneurs eurent besoin d'argent.*

— Fig. Se donner entièrement à quelqu'un, se faire comme son vassal : *Il ne faut* S'INFÉODER *à aucun parti. Il est dangereux pour la démocratie d'avoir des agents qui* S'INFÉODENT *au pouvoir.* (A. Billiard.)

INFÈRE adj. (ain-fè-re — du lat. *inferus*, qui est en bas). Bot. Se dit de tout organe qui est placé au-dessous d'un autre : *Il y a beaucoup plus de plantes où la fleur est* INFÈRE *que de celles où elle est supère.* (J.-J. Rouss.) *Le calice est* INFÈRE *quand il s'insère au-dessous de l'ovaire.* (C. d'Orbigny.)

INFÉRÉ, ÉE (ain-fé-ré) part. passé du v. Inférer. Conclu : *Conséquence* INFÉRÉE *d'un fait douteux.*

INFÉRENCE s. f. (ain-fé-ran-se — rad. *inférer*). Philos. Néologisme par lequel on a voulu désigner un acte par lequel l'esprit humain associe les idées et les sensations, et sur lequel reposent toutes les méthodes de raisonnement.

INFÉRER v. a. ou tr. (ain-fé-ré — lat. *inferre*; de *in*, dans, et de *ferre*, porter. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'infère, qu'ils infèrent*; excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *J'inférerai, nous inférerions*). Conclure, affirmer comme conséquence :

J'*infère* de ce conte
Que la plus forte passion
C'est la peur.....
LA FONTAINE.

— **Syn. Inférer, conclure, induire.** V. CONCLURE.

INFÉRICORNE adj. (ain-fé-ri-kor-ne — du lat. *inferus*, qui est en bas, et de *corne*). Entom. Qui a les antennes insérées en dessous.

— s. m. pl. Syn. de LYGÉIDES, tribu d'insectes hémiptères.

INFÉRIEUR, EURE adj. (ain-fé-ri-eur, eu-re — lat. *inferior*, comparatif de *inferus*, qui est en bas. D'après Bopp, *inferus* est la forme nasalisée du sanscrit *adhas*, dessous; *adhara*, inferieur; *adhama*, infirme, *dh* sanscrit se changeant souvent en *f*. Comparez *fumus*, fumier, en sanscrit *dhuma*, etc., etc.). Qui est placé au-dessous, en bas : *La mâchoire* INFÉRIEURE *est la seule qui ait du mouvement dans l'homme et dans les animaux.* (Buff.) *La lumière se transmet, dans le vide des cieux, environ huit cent mille fois aussi vite que le son dans les couches* INFÉRIEURES *de l'atmosphère.* (Biot.)

— Se dit particulièrement de la partie d'un pays qui est la plus éloignée de la source d'un fleuve, d'une rivière, et la plus voisine de son embouchure. ‖ A été introduit avec ce sens dans la dénomination de plusieurs départements français : *La Seine*-INFÉRIEURE. *La Loire*-INFÉRIEURE.

— Fig. Qui est au-dessous d'un autre par la valeur, l'importance, le rang, le mérite : *Grade* INFÉRIEUR. *C'est par l'esprit que la société* INFÉRIEURE *est entrée dans la société supérieure et que les grands changements se sont préparés.* (De Noailles.) *Ce n'est pas une honte d'avoir un grade* INFÉRIEUR; *c'en est une d'être* INFÉRIEUR *à son grade.* (Petiet.)

— Pop. Indifférent, égal, dont on ne s'inquiète pas : *Cela m'est* INFÉRIEUR. Il ne manque à cette expression populaire que le bon usage; car dire qu'une chose vous est *inférieure*, c'est exprimer d'une façon très-juste, très-énergique, qu'elle ne vous atteint pas, qu'elle n'arrive pas jusqu'à vous. Un académicien ne saurait mieux dire.

— Jurispr. *Tribunal inférieur, juges inférieurs*, Tribunal, juges, dont les sentences peuvent être frappées d'appel.

— Philos. *Partie inférieure de l'âme*, Instincts qui se rapportent aux besoins du corps. ‖ *Concept inférieur*, Dans le système de Kant, Concept subordonné à un autre.

— Enseignem. *Classes inférieures*, Celles par lesquelles commence le cours des études, où l'on enseigne les éléments.

— Astron. *Planètes inférieures*, Celles qui sont plus rapprochées du soleil que la terre : *On ne connaît que deux planètes* INFÉRIEURES, *ce sont Mercure et Vénus.*

— Zool. *Animaux inférieurs*, Ceux qui, ayant une organisation en quelque sorte rudimentaire, sont rangés par les naturalistes au bas de l'échelle animale.

— Substantiv. Personne qui est au-dessous d'une autre par le rang ou la dignité : *Du même fonds d'orgueil dont on s'élève fièrement au-dessus de ses* INFÉRIEURS, *l'on rampe vilement devant ceux qui sont au-dessus de soi.*

(La Bruy.) *Envier quelqu'un, c'est s'avouer son* INFÉRIEUR. (Mlle de Lespinasse.)

INFÉRIEUREMENT adv. (ain-fé-rieu-re-man — rad. *inférieur*). Au-dessous, dans la partie inférieure : *On appelle terrains anciens ceux qui sont placés* INFÉRIEUREMENT *aux autres.*

— Fig. Avec infériorité : *Deux auteurs ont écrit sur cette matière, mais l'un bien* INFÉRIEUREMENT *à l'autre.* (Acad.)

INFÉRIORITÉ s. f. (ain-fé-ri-o-ri-té — rad. *inférieur*). Position, situation inférieure : *L'*INFÉRIORITÉ *des couches géologiques est regardée à juste titre comme un signe d'ancienneté.*

— Fig. Moindre valeur, moindre condition : *La femelle est dédommagée de l'*INFÉRIORITÉ *de sa parure par la supériorité de son affection.* (Buff.) *La jalousie est un hommage maladroit que l'*INFÉRIORITÉ *rend au mérite.* (Lamotte.)

INFÉRITÉ s. f. (ain-fé-ri-té — rad. *infère*). Bot. Etat d'un organe infère : *L'*INFÉRITÉ *de l'ovaire.*

INFERMENTESCIBLE adj. (ain-fèr-man-tèss-si-ble — du préf. *in*, et de *fermentescible*). Qui n'est pas susceptible de fermenter : *Substance* INFERMENTESCIBLE.

INFERNAL, ALE adj. (ain-fèr-nal, a-le — lat. *infernalis;* de *inferni*, enfer). Qui appartient à l'enfer : *Les démons* INFERNAUX. *Rien n'est épidémique comme les hallucinations qui se lient au surnaturel* INFERNAL. (De Gasparin.)

> Je vois déjà la rame et la barque fatale;
> J'entends le vieux nocher sur la rive *infernale* ;
> Impatient, il crie : « On t'attend..... »
>
> RACINE.

— Fig. Qui est digne de l'enfer, qui est horrible : *Cruauté* INFERNALE. *Haine* INFERNALE. *Machination* INFERNALE. *Au tribunal de l'inquisition, les paroles des juges étaient évangéliques, et leurs actions* INFERNALES. (Quinet.) ‖ Qui est d'une horrible méchanceté : *Homme, génie* INFERNAL.

— Qui a quelque chose d'excessif, de désordonné, de furieux : *Une tempête* INFERNALE. *Une rapidité* INFERNALE. *Danser un galop* INFERNAL.

— *Machine infernale*, Engin de destruction composé d'artifices et de projectiles, préparé en secret, pour donner la mort à une ou plusieurs personnes : *La* MACHINE INFERNALE *de Fieschi.*

— s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au XVIe siècle par Nicolas Gallus et Jacques Smidelin, qui prétendaient que Jésus-Christ, lors de sa descente aux enfers, avait enduré les souffrances des damnés.

— Mar. Sorte de brûlot à vapeur.

— **Encycl.** *Machine infernale.* V. MACHINE.

INFERNALEMENT adv. (ain-fèr-na-le-man — rad. *infernal*). D'une manière infernale, digne de l'enfer : *Une femme* INFERNALEMENT *méchante. Un complot* INFERNALEMENT *ourdi.*

INFERNET (Louis-Antoine-Cyprien), marin français, né à Toulon en 1756, mort dans cette ville en 1815. Après avoir servi dans la marine marchande comme capitaine en second, il entra, en 1792, au service de l'Etat avec le grade d'enseigne, devint lieutenant de vaisseau en 1793, puis capitaine de vaisseau, se signala dans divers combats contre les Anglais, et reçut le commandement de la marine dans l'île de Corse. Nommé commandant de la frégate le *Rhin*, il se conduisit de la façon la plus brillante contre les croiseurs anglais et au combat du Ferrol, succéda à Depéronne comme commandant de l'*Intrépide*, et, lors de la bataille de Trafalgar, poussa son vaisseau sous le feu de l'escadre anglaise, afin de sauver la flotte française. Accablé par le nombre, forcé de combattre jusqu'à sept vaisseaux à la fois, il fit une héroïque résistance et ne se rendit qu'au moment où il allait couler. A la suite d'un échange, il revint en France, où Napoléon le félicita publiquement sur sa conduite, et lui offrit le grade de contre-amiral ou la croix de commandeur de la Légion d'honneur. Infernet opta pour la croix de commandeur. Il fut mis à la retraite au commencement de la Restauration. C'était un des plus braves officiers de la flotte.

INFÉROBRANCHE adj. (ain-fé-ro-bran-che — du lat. *inferus*, inférieur; *branchia*, branchies). Moll. Qui a les branchies en dessous.

— s. m. pl. Ordre de mollusques gastéropodes nus, comprenant les genres phyllidie et diphyllidie, qui ont les branchies situées au-dessous du bord du manteau : *Les* INFÉROBRANCHES *ont à peu près la forme et l'organisation des doris et des tritonies.* (P. Gervais.)

INFÉROSUPÈRE adj. (ain-fé-ro-su-pè-re — de *infère* et de *supère*). Bot. Se dit d'un fruit infère par rapport à la corolle, et supère par rapport au calice.

INFÉROVARIÉ, ÉE adj. (ain-fé-ro-va-ri-é — de *infère* et de *ovaire*). Bot. Dont l'ovaire est infère : *Végétaux* INFÉROVARIÉS.

INFERTILE adj. (ain-fèr-ti-le — du préf. *in*, et de *fertile*). Qui n'est pas fertile : *Contrée* INFERTILE. *Les habitants des terres* INFERTILES *deviennent industrieux.* (Raynal.)

— Fig. Qui fournit peu de chose, qui donne peu de résultats : *Esprit* INFERTILE *en ressources. Les mêmes pensées poussent quelquefois tout autrement dans un autre que dans leur auteur*, INFERTILES *dans leur champ naturel, abondantes étant transplantées.* (Pasc.)

— **Syn. Infertile, infécond, infructueux,** etc. V. INFÉCOND.

INFERTILISABLE adj. (ain-fèr-ti-li-za-ble — du préf. *in*, et de *fertiliser*). Qui ne peut être fertilisé : *Terres* INFERTILISABLES.

INFERTILITÉ s. f. (ain-fèr-ti-li-té — du préf. *in*, et de *fertilité*). Etat, nature de ce qui est infertile : *L'*INFERTILITÉ *des sables.*

— **Encycl.** L'*infertilité* des sols, qui tient d'ailleurs à diverses causes, peut être permanente ou transitoire. A la rigueur, il n'y a presque pas de sol complétement infertile, si l'on se contente de la végétation spontanée; dès lors on peut presque toujours, par les moyens que nous offre la culture, augmenter le nombre et la vigueur des plantes qui croissent ainsi naturellement. Mais bien souvent la dépense serait très-considérable et bien supérieure au produit; dans ce cas, on ne peut songer à mettre ces terrains en cultures céréales ou industrielles; mais on peut les utiliser, les mettre en valeur par le boisement, les semis d'ajoncs ou de plantes fourragères rustiques, qui permettent d'y nourrir les bestiaux. « Il est, dit Bosc, des causes d'*infertilité* momentanées, et quelques-unes d'elles tiennent à l'excès même de la fertilité. Ainsi, les meilleurs engrais, les excréments humains, les bouses de vache, la colombine, etc., en masse, rendent inaptes, pendant un temps plus ou moins long, à la reproduction des végétaux, les lieux qui en sont couverts. Ils brûlent l'herbe, selon l'expression vulgaire. » D'autres fois, l'*infertilité* provient de l'irrégularité des phénomènes atmosphériques, d'un surcroît de pluie en hiver ou de sécheresse au printemps. Tout excès nuit aux récoltes.

INFESTÉ, ÉE (ain-fè-sté) part. passé du v. Infester. Ravagé par des incursions, des invasions : *Pays* INFESTÉ *de loups.*

INFESTER v. a. ou tr. (ain-fè-sté — lat. *infestare;* de *infestus*, qui est fait, selon quelques étymologistes, de *in* négatif et de *festus*, heureux, propice. Mais, suivant d'autres, Priscien en tête, *infestus* est une autre forme de *infensus*, *infenstus*, participe passif de *infendere*, attaquer, composé de *in*, en, sur, et de *fendere*, qui est aussi dans *defendere* et *offendere*, et qui, selon Curtius, répond à la racine sanscrite *han*, *ghan*, frapper, ruer, d'où aussi, d'après lui, le grec *theinein*, frapper. On sait que les aspirées permutent fréquemment dans les langues aryennes). Ravager, piller, désoler, tourmenter par des invasions, des incursions, des actes de violence et de brigandage : *Autrefois, on pensait que les malins esprits se faisaient un plaisir d'*INFESTER *les châteaux inhabités.* (Trév.) ‖ Causer de grands dégâts, de grandes incommodités dans : *Les moustiques* INFESTENT *les contrées marécageuses. La patience* INFESTE *souvent la pièce de terre où pousse une récolte.* (Matth. de Dombasle.)

— **Syn. Infester, désoler, dévaster,** etc. V. DÉSOLER.

INFESTUCATION s. f. (ain-fè-stu-ka-si-on — du lat. *in*, dans, *festuca*, brin de paille). Anc. cout. Prise de possession d'une terre, qui s'accomplissait en donnant un fétu, une paille.

INFIBULATION s. f. (ain-fi-bu-la-si-on — rad. *infibuler*). Opération par laquelle on réunit, au moyen d'un anneau ou même d'une suture, les parties dont la liberté est nécessaire à l'acte de la génération : *L'*INFIBULATION *et la castration ne peuvent avoir d'autre origine que la jalousie.* (Buff.)

— **Encycl.** Cette étrange opération paraît avoir été pratiquée depuis la plus haute antiquité, tant sur les hommes que sur les femmes. De l'Asie elle fut introduite chez les Grecs, puis chez les Romains, où l'instrument destiné à pratiquer l'*infibulation* portait le nom de *fibula* (boucle). On employait l'*infibulation* sur des jeunes hommes pour leur conserver toute leur vigueur, sur des acteurs et des chanteurs pour les empêcher d'énerver ou de perdre leur talent en s'adonnant à la débauche. Cette opération, que Celse a décrite, consistait à passer dans le prépuce, ramené au devant du gland, un anneau qui, scellé sur-le-champ, ne devait être rompu qu'à l'âge où le développement du corps était complet et la puberté parfaitement caractérisée. Les révolutions survenues dans les mœurs firent graduellement tomber cette opération en désuétude; on n'en retrouve plus de traces que dans quelques contrées de l'Inde, où les bonzes, par esprit de mortification et pour démontrer leur chasteté, se passent au prépuce d'énormes anneaux, et dans quelques régions de l'Egypte. L'*infibulation*, chez les jeunes filles, consistait à réunir les grandes lèvres de la vulve au moyen d'un anneau qui, passé dans ces parties, vis-à-vis du vagin, permettait l'issue facile de l'urine et du sang menstruel, en même temps qu'il s'opposait à l'introduction de tout corps étranger dans le canal vulvo-utérin. Cette opération, modifiée de cent manières, s'est perpétuée chez tous les peuples qui unissent à des passions brûlantes une jalousie effrénée, et où l'éducation morale des femmes étant nulle, aucun frein, si ce n'est un obstacle mécanique et une continuelle surveillance, ne peut mettre leur chasteté à l'abri de toute atteinte. Dans l'Europe méridionale, au moyen âge, des maris jaloux, partant pour la croisade ou pour des voyages, employèrent, paraît-il, pour s'assurer de la fidélité de leurs femmes, des ceintures de chasteté, dont on voit un spécimen au musée de Cluny, à Paris.

L'*infibulation* a toujours été plus communément employée sur les femmes. Les Arabes y avaient fréquemment recours pour assurer au mari une femme complétement pure. De nos jours, elle est à peu près tombée en désuétude, sauf dans quelques parties de l'Egypte et en Arabie.

En Europe, cette opération n'est plus employée que dans l'art vétérinaire, afin de s'opposer à la saillie prématurée ou trop fréquente des juments.

INFIBULÉ, ÉE (ain-fi-bu-lé) part. passé du v. Infibuler : *On voit dans les* Monuments anciens *de Winckelmann la figure d'un musicien* INFIBULÉ. (Virey.)

INFIBULER v. a. ou tr. (ain-fi-bu-lé — lat. *infibulare;* de *in*, dans, et *fibula*, agrafe). Soumettre à l'opération de l'infibulation : *Les Romains* INFIBULAIENT *leurs chanteurs afin de conserver leur voix.* (Virey.)

INFIDÈLE adj. (ain-fi-dè-le — du préf. *in*, et de *fidèle*). Qui n'est pas fidèle à ses engagements, qui ne garde pas sa foi, qui manque à certains devoirs du cœur : *Amant* INFIDÈLE. *Ami* INFIDÈLE. *Epouse* INFIDÈLE. *Une femme* INFIDÈLE, *si elle est connue pour telle de la personne intéressée, n'est qu'*INFIDÈLE; *si on la croit fidèle, elle est perfide.* (La Bruy.)

> Il faut se croire aimé pour se croire *infidèle.*
>
> RACINE.

— Peu sûr, qui n'apporte pas l'aide qu'on attendait : *Mémoire* INFIDÈLE. *Dans la langue française, l'écriture est un guide très-*INFIDÈLE *de la prononciation.* (E. Littré.)

> La boussole est muette, et l'aiguille *infidèle*
> S'éloigne en tournoyant du pôle qui l'appelle.
>
> MILLEVOYE.

‖ Qui ne traduit pas ou n'exprime pas exactement la vérité ou la réalité : *Traduction* INFIDÈLE. *Portrait* INFIDÈLE. *Image* INFIDÈLE. *Traducteur* INFIDÈLE. *Une femme qui se fait peindre veut que le peintre soit* INFIDÈLE, *et que le portrait soit ressemblant.* (Desmahis.)

— Qui est changeant dans ses faveurs, qui ne favorise plus les mêmes personnes : *La victoire lui devint* INFIDÈLE. *L'opinion humaine est souvent* INFIDÈLE *à la cause de l'humanité même.* (A. Thierry.)

— Qui n'a pas la vraie foi religieuse : *Prince* INFIDÈLE. *Peuples, nations* INFIDÈLES.

— Substantiv. Personne qui manque à la fidélité, à ses engagements, à ses devoirs de cœur : *C'est une rude épreuve que fait subir à son* INFIDÈLE *la femme jalouse.* (Alex. Dum.)

— Personne qui n'a pas la vraie foi religieuse : *Aller prêcher la foi chez les* INFIDÈLES. *Aller combattre les* INFIDÈLES. *Nous appelons les musulmans* INFIDÈLES, *et ils nous le rendent bien; Raymond, qui les avait si durement battus, était, suivant l'expression d'un de leurs chroniqueurs, un des satans de l'infidélité.* (Ch. Romey.)

> Parlons plus bas, mes sœurs. Ciel ! si quelque *infidèle*,
> Ecoutant nos discours, nous allait déceler !
>
> RACINE.

— Littér. *Belles infidèles*, Nom que l'on a donné à des traductions élégantes, bien écrites, mais peu fidèles : *On a dit que les traductions de Perrot d'Ablancourt étaient de* BELLES INFIDÈLES.

— **Syn. Infidèle, déloyal, perfide,** etc. V. DÉLOYAL.

— **Infidèles, gentils, idolâtres,** etc. V. GENTILS.

INFIDÈLEMENT adv. (ain-fi-dè-le-man — du préf. *in*, et de *fidèlement*). D'une manière infidèle : *Se conduire* INFIDÈLEMENT. *Traduire* INFIDÈLEMENT.

INFIDÉLITÉ s. f. (ain-fi-dé-li-té — du préf. *in*, et de *fidélité*). Manque de fidélité, violation des engagements ou des droits du cœur : *L'*INFIDÉLITÉ *est, en Italie, blâmée plus sévèrement dans un homme que dans une femme.* (Mme de Staël.) *Le castor est jaloux, et tue quelquefois sa femme pour cause ou soupçon d'*INFIDÉLITÉ. (Chateaub.)

> A l'*infidélité* l'indulgence encourage.
>
> VOLTAIRE.

> En fait d'*infidélité*,
> Il n'est, près de la beauté,
> Que le premier pas qui coûte.
>
> DEMOUSTIER.

‖ Acte d'une personne infidèle : *On oublie les* INFIDÉLITÉS, *mais on ne les pardonne pas.* (Mme de Sév.)

> La vierge la plus pure a cet instinct sauvage
> Qui lui fait deviner une *infidélité.*
>
> Mme E. DE GIRARDIN.

— Habitude de commettre des soustractions avec abus de confiance; soustraction ainsi commise : *Se plaindre de l'*INFIDÉLITÉ *de ses domestiques. Commettre des* INFIDÉLITÉS *dans l'administration des deniers publics.*

— Défaut de ce qui ne traduit pas exactement la vérité ou l'exactitude : *L'*INFIDÉLITÉ *d'une traduction. L'*INFIDÉLITÉ *de la mémoire. Accuser sa glace d'*INFIDÉLITÉ. ‖ Défaut de constance dans la faveur : *Les* INFIDÉLITÉS *de la fortune, de la gloire. A la première* INFIDÉLITÉ *de la victoire, la liberté a brisé ses fers et réclamé ses droits.* (E. de Gir.)

— Etat de ceux qui n'ont pas la vraie foi religieuse.

INFILTRATION s. f. (ain-fil-tra-si-on — rad. *infiltrer*). Action d'un fluide qui s'insinue dans les interstices des corps solides : *L'*INFILTRATION *de l'eau dans le bois.* (Acad.)

— Pathol. Epanchement d'un liquide entre les éléments des tissus : *Hydropisie par* INFILTRATION. (Acad.)

— **Encycl.** P. et chauss. Les *infiltrations* sont importantes à considérer lors de l'établissement d'un bassin de réserve ou d'un canal de navigation. On admet que la quantité d'eau absorbée par *infiltration* est double de celle qui est évaporée; quelquefois elle se réduit à 1 1/2 et même à 1/2. Dans les terrains homogènes, les pertes par *infiltration* croissent en raison de la surface des parois mouillées, de la charge d'eau, de la profondeur des couches susceptibles d'être imbibées, enfin, de leur degré de saturation. Dans les parties en remblai d'un canal, il faut avoir soin de labourer la terre sur laquelle on pose les remblais, afin de rendre la liaison complète et de diminuer les chances d'*infiltration*. Sur un pont-canal, on recouvre les voûtes d'une couche de béton de $0^{m},25$ à $0^{m},30$ d'épaisseur, et l'on a obtenu jusqu'à présent un effet tout à fait efficace, en dallant le fond et les parois de la cunette en lave, et en recouvrant ce dallage de deux couches d'enduit de bitume.

Le canal de l'Ourcq perd encore, en vingt-quatre heures, une tranche d'eau de $0^{m},06$ à $0^{m},10$ d'épaisseur. Au canal du Midi, les pertes par évaporation, *infiltrations* et autres causes forment en tout une tranche de $0^{m},03$ à $0^{m},04$ de hauteur. Le canal de Narbonne, dont les berges sont en gravier, perd, après vingt-huit ans d'établissement, 12 mètres cubes par mètre courant en vingt-quatre heures ou une hauteur d'eau de $0^{m},80$. Au canal du Centre, construit par Gauthey, dans une zone en remblais qui passait sur d'anciennes carrières, l'eau se perdait tout entière en vingt-quatre heures. Au canal de Saint-Quentin, où le bief de partage était établi sur un sol crayeux rempli de fissures d'une profondeur indéfinie, la navigation chômait pendant les deux tiers de l'année. Comme on le voit, les *infiltrations* entrent pour une part importante dans la dépense d'eau d'un canal : pour les premiers temps de la mise en service, on devra compter sur une perte journalière d'une tranche de $0^{m},05$ au moins de hauteur. Dans les terrains argileux, les alternatives de sécheresse et d'humidité tantôt font perdre beaucoup d'eau, tantôt la retiennent tout entière. Pour diminuer les *infiltrations*, on revêt généralement de maçonnerie ou d'un enduit hydraulique les parties des parois et du fond dont la nature du terrain peut faire craindre des pertes trop considérables, et redouter que ces *infiltrations* dans le sous-sol n'amènent quelques accidents, comme des éboulements, des crevasses, des sous-pressions, etc.

— Pathol. A l'état sain, toutes les parties du corps humain sont humectées de liquides qui entretiennent la souplesse des organes; lorsque ces liquides se trouvent en trop grande abondance, ils constituent l'*infiltration*. Le tissu le plus souvent infiltré est le tissu cellulaire. L'exhalation augmentée, les sécrétions trop abondantes ou même les sécrétions normales, lorsque les conduits excréteurs sont obstrués, sont les causes ordinaires de l'*infiltration*. Celle-ci cependant peut quelquefois reconnaître pour cause la rupture des vaisseaux lymphatiques ou sanguins. L'obstruction des veines peut donner lieu à une *infiltration* des membres correspondants. Les affections organiques du cœur produisent fréquemment l'*infiltration* des membres inférieurs. Les liquides qui constituent le plus souvent cette affection sont : la sérosité, le sang, le pus, l'urine, la bile, etc. L'abondance de graisse produit quelquefois ce qu'on appelle l'*infiltration* graisseuse. Les fistules sont souvent une source d'*infiltration*. Le lait, lorsque la rupture des vaisseaux lactifères a lieu, produit l'*infiltration* de la glande mammaire. Le pus infiltre souvent aussi diverses parties.

Tous les tissus ne sont pas également susceptibles de subir l'*infiltration*. Les uns, comme les tissus pileux et épidermoïques, en paraissent tout à fait exempts; les autres, tels que les systèmes vasculaires, artériels, veineux, nerveux et érectile, en sont rarement le siége, comme aussi les tissus fibreux, cartilagineux, fibro-cartilagineux et osseux.

Les membranes séreuses et muqueuses sont beaucoup plus exposées à l'*infiltration;* on peut citer comme exemples les pleurésies chroniques, la péritonite, l'œdème de la glotte. Mais aucun tissu de l'économie n'a autant de tendance à l'*infiltration* que le tissu cellulaire; et même, c'est souvent parce qu'il entre dans la composition de tous les autres qu'ils se laissent pénétrer par les fluides; plus ce tissu abonde, plus l'*infiltration* est facile et fréquente. Cette donnée est facilement vérifiée par l'examen rapide des

viscères. Le cerveau, par exemple, dont la substance propre ne contient pas de tissu cellulaire appréciable, n'est jamais infiltré, à proprement parler; et si l'on y rencontre des liquides, on voit qu'ils siégent dans ses cavités, dans ses membranes. Dans le foie, il n'y a guère que la capsule de Glisson qui, à cause de sa laxité, puisse se laisser pénétrer par des liquides. On a rarement observé des épanchements liquides dans les interstices des reins, ce qui tient probablement à la rareté des graves lésions qui pourraient leur donner naissance. Quant au cœur, l'*infiltration* n'y peut guère siéger que dans la couche cellulaire qui existe entre le péricarde et la couche musculaire. Les muscles, organes de mouvement, sont souvent infiltrés. Il en est de même pour les glandes lymphatiques, dans la composition desquelles le tissu cellulaire entre pour beaucoup, et pour la rate, qui, outre les *infiltrations* pathologiques dont elle peut être le siége, admet facilement de grandes quantités de sang. Le poumon est, de tous les viscères, celui qui est le plus souvent infiltré.

L'*infiltration* a pour résultat de ramollir les tissus où elle se forme et de les exposer ainsi à différentes lésions; elle augmente le volume des fibres qu'elle baigne, celui des organes, par conséquent, et apporte ainsi une gène plus ou moins grande à leurs fonctions, en même temps qu'elle peut donner lieu à des dépôts de différentes matières. Enfin, l'*infiltration* agit encore par le poids du liquide qui la forme, d'où résulte un obstacle nouveau à l'action physiologique de l'organe.

Mais les résultats de l'*infiltration* ne sont pas toujours aussi nuisibles, et, dans certains cas même, ils peuvent être avantageux; c'est ce qui a lieu dans le développement de la peau recouvrant des tumeurs, sur les parois abdominales dans l'ascite, sur les tuniques de l'utérus dans la grossesse et les différentes couches qui recouvrent les symphyses.

L'*infiltration* étant un phénomène qui se rattache presque toujours à une affection plus grave, le traitement doit surtout être dirigé contre cette dernière; on peut cependant, par des résolutifs et autres topiques, combattre directement l'*infiltration* dans les cas où elle constituerait un phénomène grave par lui-même.

INFILTRÉ, ÉE (ain-fil-tré) part. passé du v. Infiltrer. Qui a pénétré dans les interstices d'un corps solide : *Les fontaines proviennent des eaux fluviales* INFILTRÉES *et rassemblées sur la glaise.* (Buff.)

L'onde et l'air *infiltrés* font l'arbre et les feuillages.
DELILLE.

‖ Qui a été pénétré par un liquide : *Bois* INFILTRÉS *de sulfate de cuivre.*

— Fig. Introduit, insinué : *La luxure est une corruption* INFILTRÉE *dans le sang et stimulée par l'exubérance de la force physique.* (Latena.) *Le faux goût, une fois* INFILTRÉ *dans le talent, le corrompt à tout jamais, et jusqu'en ses meilleures parties.* (Ste-Beuve.)

INFILTRER v. a. ou tr. (ain-fil-tré — du préf. *in*, et de *filtrer*). Pénétrer en s'insinuant comme à travers un filtre : *L'eau finit par* INFILTRER *la pierre. Dans certaines maladies, les sérosités* INFILTRENT *tous les tissus.*

— Fig. Insinuer, faire entrer :

Vous avez dans ma vie *infiltré* goutte à goutte
Le désenchantement!...
ROLLAND et DU BOYS.

S'infiltrer v. pr. Etre infiltré, pénétrer à travers les pores d'un corps solide : *L'eau finit par* S'INFILTRER *dans le bois le plus dur. Quand l'eau, venant d'une certaine hauteur,* S'INFILTRE *dans une couche poreuse, elle tend ensuite à monter, suivant les lois de l'hydrostatique.* (L. Figuier.)

— Fig. Pénétrer, s'insinuer : *C'est par tous les sens que l'éducation* S'INFILTRE *chez les enfants.* (Mme Monmarson.) *L'abus* S'INFILTRE *aisément, se grossit rapidement.* (E. de Gir.)

— Pathol. Se dit d'un liquide qui pénètre un tissu et s'y amasse : *Lorsque du sang, de la sérosité, du pus, de l'urine s'épanchent dans cette portion de la trame des corps vivants, on les voit bientôt* S'INFILTRER *de proche en proche et se montrer à des distances très-considérables du point de départ.* (Cloquet.) ‖ Etre pénétré par un liquide, en parlant des tissus : *Les ecchymoses sont des tissus qui* S'INFILTRENT *de sang.*

INFIME adj. (ain-fi-me — lat. *infimus*, superlatif de *inferus*, qui est en bas). Qui est au plus bas degré d'une série ou d'une hiérarchie : *Elever un homme du rang* INFIME *au rang suprême, ce n'est qu'un jeu de la fortune.* (Marmontel.) *La religion du Christ recruta d'abord ses adhérents dans les rangs les plus* INFIMES *de la société.* (A. Maury.)

INFIMITÉ s. f. (ain-fi-mi-té — rad. *infime*). Condition d'une personne infime, état, nature d'une chose infime : *Fleury avait passé sa vie d'abord dans l'*INFIMITÉ, *après à se pousser et à faire sa cour à tout le monde.* (St-Sim.) *Les noms se perdent dans l'*INFIMITÉ *des conditions.* (Alex. Dumas.)

INFINI, IE adj. (ain-fi-ni — du préf. *in*, et de *fini*). Qui n'est pas fini, qui est sans bornes, sans limites, soit absolument, soit sous un point de vue déterminé : *Dieu est* INFINI. *L'espace est* INFINI. *Toute existence émane de l'Etre éternel,* INFINI, *et l'univers entier, avec ses soleils et ses mondes, qui portent en soi des myriades de mondes et de soleils, n'est que l'auréole de ce grand Etre.* (Lamenn.)

Chaque être s'alimente à la source *infinie*.
LACHAMBEAUDIE.

L'enfant marche joyeux, sans songer au chemin;
Il le croit *infini*, n'en voyant pas la fin.
A. DE MUSSET.

— Qui n'a pas de fin, qui n'a pas eu de commencement et n'aura pas de fin, qui est éternel : *Le temps a commencé et finira pour moi, mais la durée est* INFINIE. (Volt.) *Etre sans commencement ni fin, ce n'est pas être* INFINI *dans le temps, c'est être en dehors du temps.* (J. Simon.)

— Par exagér. Très-grand, très-nombreux, très-considérable en son genre : *Un nombre* INFINI. *Un temps* INFINI. *Nous avons tous cela de mauvais, que toutes nos convoitises sont* INFINIES. (Boss.) *Les différences* INFINIES *qui se trouvent entre les hommes viennent presque entièrement de l'éducation.* (Mme Roland.)

Borné dans sa nature, *infini* dans ses vœux,
L'homme est un dieu tombé qui se souvient des cieux.
LAMARTINE.

— s. m. Ce qui est sans limites, sans bornes : *Mon entendement, qui est fini, ne peut comprendre l'*INFINI. (Desc.) *L'homme est un néant à l'égard de l'*INFINI. (Pasc.) *L'*INFINI *est pour nous objet de croyance, non de science, également impossible à rejeter et à pénétrer.* (Guizot.)

Ma pensée est un monde errant dans l'*infini*.
V. HUGO.

Comme une goutte d'eau dans l'Océan versée,
L'*infini* dans son sein absorbe ma pensée.
LAMARTINE.

— Loc. adv. *A l'infini*, Sans fin, sans borne, sans mesure : *Toute quantité est divisible* À L'INFINI.

— Par exagér. Beaucoup, extrêmement, d'un grand nombre de manières : *La criminalité d'une action se compose de circonstances et de combinaisons variables* À L'INFINI. (Mme Guizot.)

La féconde nature
Varie *à l'infini* ses merveilleux dessins.
VOLTAIRE.

— Géom. A une distance infiniment grande, et, par conséquent, en un lieu qui n'existe réellement pas : *Le point de rencontre de deux parallèles est* À L'INFINI.

— **Antonymes.** Fini, borné, limité, circonscrit, infinitésimal, infinitésime.

— **Encycl.** Philos. L'*infini* (et l'expression seule l'indique) échappe à toute définition positive, par la raison toute simple que notre intelligence finie ne saurait ni le saisir, ni l'embrasser, ni le comprendre. Tout ce que nous pouvons dire de l'*infini*, c'est qu'il exclut toute idée de limites. « Quelque grand que soit un espace, on peut en concevoir un plus grand, et encore un qui le soit davantage, et ainsi à l'*infini* sans jamais arriver à un qui ne puisse être augmenté. Il en est de même du temps. On peut toujours en concevoir un plus grand, sans dernier. » (Pascal, *De l'esprit géométrique.*) Sans nier l'existence de l'absolu ou de l'*infini*, ce sont termes synonymes, toute la science humaine se meut dans le relatif, c'est-à-dire dans le fini. Au delà, il n'y a pour notre pauvre raison que conjectures et hypothèses.

Et cependant, sur cette grave question de l'*infini*, il s'est livré dans les écoles métaphysiques et philosophiques de grosses batailles dans les nuages, semblables aux luttes que décrit Milton, où ne s'agitent que des fantômes. L'*infini*, personne ne le nie. Seulement, entre les systèmes contraires qui s'emparent de cette idée, il n'y a d'accord que sur le mot. En vient-on à définir, on ne s'entend plus. Toutes les théories, au surplus, peuvent se ramener aux deux suivantes, adoptées, l'une par les déistes de toutes nuances, l'autre par les panthéistes également de toutes nuances.

Selon leur procédé habituel, qui consiste à partir de la plus incompréhensible des inconnues pour arriver au connu, messieurs les déistes font de l'*infini* une notion positive, et ils s'appuient sur cette proposition de Descartes : « Il n'est pas vrai que nous concevions l'*infini* par la négation du fini, vu qu'au contraire, toute limitation contient de soi la négation de l'*infini*. » Descartes, pour le dire en passant, ne s'accorde pas sur ce point avec Pascal, qui n'arrive plus rationnellement à la conception de l'*infini* qu'en dépassant, par la pensée, les bornes du fini. De plus, l'auteur de la *Méthode* émet un argument qui porte à faux, personne n'ayant jamais prétendu que l'*infini* pût se concilier avec une limitation quelconque. Oui, l'*infini* est au-dessus de toute mesure et n'est adéquat qu'à lui-même. Au surplus, qu'on le pose *à priori* ou qu'on y arrive par voie de déduction, la question n'aura pas fait un pas. Il restera toujours à dire à qui et à quoi s'applique cette notion de l'*infini*.

Dieu seul est *infini*, ajoutent les déistes, parce que seul il possède la plénitude de l'être; ce qui ne les empêche pas d'avouer, quand on les pousse un peu, que Dieu est parfaitement incompréhensible et inintelligible. Avec quiconque donne ainsi des affirmations pour des preuves, il n'y a pas de discussion possible. Aussi, comme ils ne se sentent pas très-solides sur un terrain qui glisse sous leurs pieds, les déistes se hâtent-ils de porter le débat dans le camp de leurs adversaires, et de combattre comme absurde leur conception de l'*infini*, telle que nous l'a donnée la philosophie antique adoptée sur ce point, chez les modernes, par Locke et Spinoza.

La philosophie positive, qui n'a recours à la méthode d'induction qu'après avoir épuisé l'observation directe et l'expérience, se croit autorisée à attribuer l'infinitude au temps et à l'espace. Et cette opinion est adoptée par de grands esprits, qui sur d'autres points ne partagent pas ses doctrines. « Il est si naturel, dit un philosophe religieux, penseur éminent, qui ne saurait être suspect de panthéisme et moins encore d'athéisme (Jean Reynaud, *Terre et Ciel*), il est si naturel de croire, avec la plupart des religions et des écoles philosophiques de l'antiquité, que l'univers a existé de tout temps, que l'on est réduit à se demander comment il se peut que l'opinion contraire ait pris naissance. En effet, l'univers existant à un moment donné, il est aussi facile de concevoir qu'il existait l'instant d'avant qu'il l'est peu de s'imaginer que l'instant d'avant il n'existait pas; et cela seul suffit pour faire remonter de proche en proche jusque dans l'*infini* celui qui cherche l'origine des choses. Ce serait donc à ceux qui prétendent que l'univers cesse tout d'un coup à un point déterminé des temps qui nous précèdent, à nous faire connaître la raison d'un changement si extraordinaire. Non-seulement donc il n'y a nulle raison de mettre des bornes à l'ancienneté du monde, mais il y en a une très-solide pour n'y en point mettre. » Le philosophe aurait pu ajouter que les partisans d'une création sont nécessairement obligés de se reporter, par la pensée, à la minute qui l'aurait précédée, et de se faire une idée d'un état où il n'y avait ni temps, ni espace, ni corps, ni contenant, ni contenu. Or, on peut mettre au défi l'imagination la plus féconde de se figurer la non-durée, le non-espace, le néant. L'origine de l'univers remonte donc à l'*infini*.

Le même raisonnement s'applique à l'étendue. A coup sûr notre capacité ne va pas jusqu'à l'embrasser dans son infinitude. Tout corps dont nous avons la notion complète est nécessairement fini, puisque nous pouvons en mesurer le tour et en mesurer la superficie. Mais rien ne nous empêche de supposer que cette étendue se dilate indéfiniment, bien qu'il nous soit impossible de la suivre jusqu'à son extrémité. Qu'on se transporte par la pensée à la limite supposée. Là se révéleront de nouvelles étendues, auprès desquelles tout le chemin parcouru n'aurait pas plus de valeur qu'un point géométrique. Autrement il faudrait que le dernier atome, le dernier point de l'espace, si l'on veut, confinât en deçà à un autre atome, et au delà au non-espace, au néant. Nous voilà, dans cette hypothèse, lancés de nouveau dans le négatif, l'imaginaire et l'impossible. Leibnitz lui-même s'y est perdu, au point qu'il a fini par conclure que l'espace n'était qu'un fantôme de notre esprit, ce qui est une assez jolie absurdité. Mais avant lui, Pascal, qu'il faut toujours citer, avait dit cette parole profonde : « L'univers est une sphère immense, dont le centre est partout et la circonférence nulle part. » C'était juger la question.

De l'*infini* dans le temps et dans l'espace, nous sommes amenés à conclure l'infinité des mondes. Ici le débat s'est engagé entre les partisans de l'unité et de la pluralité. Prenant la question au point de vue théologique, c'est-à-dire du *meilleur* dans les desseins de Dieu, saint Thomas se prononce pour un monde unique, comme s'il prévoyait qu'en concédant simplement la pluralité, il serait bien vite entraîné à l'infinité. Mais, Dieu merci, nous n'en sommes plus aux conceptions cosmogoniques du moyen âge. L'Empyrée n'est plus un immense désert, peuplé çà et là de quelques flambeaux créés tout exprès pour illuminer de leur clarté un globe infiniment petit, qui fait pauvre figure dans l'espace. Nos télescopes ont crevé la voûte du ciel et nous ont révélé des multitudes d'astres, qui ont droit de compter aussi pour quelque chose dans l'univers. Les planètes qui nous touchent de plus près, puisqu'elles font partie de notre tourbillon solaire, nous les connaissons, nous les avons mesurées, nous en avons calculé les atmosphères, les continents, les mers, et nous avons déduit d'observations logiques, pour les êtres qui les habitent, les conditions de la vie. Quant aux étoiles, si elles se réfugient à des profondeurs où le compas ne peut les suivre, nous en connaissons déjà une multitude innombrable, et il n'est pas déraisonnable de supposer que nos arrière-neveux en découvriront un nombre plus considérable encore. Où est la limite? Comment imaginer que des myriades de mondes seraient renfermés dans un coin de l'univers (l'étendue la plus vaste n'est pas même un coin déterminé par rapport à l'*infini*) et que l'espace serait vide au delà? Et à quoi servirait l'espace, être de raison, s'il n'était destiné à contenir des êtres réels? En résumé, la croyance à un monde unique se fondait au moyen âge sur une donnée fausse. On faisait orgueilleusement de la terre le centre du monde; et puisqu'il n'y avait qu'un seul centre, il ne pouvait y avoir qu'une seule terre. « Il n'est pas possible, dit saint Thomas, qu'il y ait une autre terre que celle-ci, car toute terre, en quelque lieu qu'elle fût située, serait naturellement portée à ce milieu où nous sommes. » Justice a été faite de ces pauvretés cosmologiques, et de la pluralité des mondes, constatée jusqu'à l'évidence, on a été forcé de conclure à l'infinité.

Voilà donc trois *infinis* : temps, espace, nombres, mieux établis que l'infinité de Dieu, et un peu moins incompréhensibles; ce qui n'empêche pas les métaphysiciens modernes d'affirmer, au moyen de raisonnements qui n'appartiennent qu'à leur école, que Dieu seul est doué de l'infinitude. « Il n'y a ni temps *infini* ni espace *infini*, » nous dit M. Jules Simon. (*Religion naturelle, de la nature de Dieu.*) C'est bientôt dit; mais si, par hasard, nous étions de son avis, la pauvreté de ses arguments nous jetterait, à coup sûr, dans l'opinion contraire. Avec Leibnitz, qu'il cite à propos, nous admettrons volontiers que l'espace est l'ordre des coexistences, de même que le temps est l'ordre des successions. Mais s'ensuit-il forcément que les coexistences d'êtres et les successions de durée ne puissent être *infinies?* Nullement.

Les raisons que nous avons données en faveur de l'infinité de l'espace et du temps peuvent être combattues, nous ne l'ignorons pas, au point de vue de la science positive, qui n'admet comme certain que ce qui est rigoureusement prouvé. Mais le plaisant, si le plaisant peut être de mise en pareille matière, c'est que nos raisons paraissent insuffisantes aux métaphysiciens, qui chaque jour nous donnent leurs rêves pour des réalités. Ne fût-ce que pour donner une idée de leur force en argumentation, nous ne pouvons nous refuser au plaisir de l'exposer en quelques mots. L'impartialité, d'ailleurs, nous en ferait un devoir. « Tout objet de notre pensée, dit M. Jules Simon, ne peut être qu'individu, qualité ou rapport. En dehors de ces trois modes, il n'y a rien. » D'accord. Or, l'espace n'est pas un individu. Evidemment non. L'étendue n'est pas plus une substance que la couleur, la saveur, la dureté, la pesanteur, l'impénétrabilité. « Admettons, ajoute le philosophe, que ce soit un rapport Qu'est-ce que l'infinité d'un rapport? Un rapport *infini* est évidemment un assemblage de mots incohérents; cela ne porte aucun sens à l'esprit. » A votre esprit, c'est possible. Mais donnez-vous la peine d'étudier quelque peu les mathématiques et la géométrie. Vous y apprendrez que tout coefficient différentiel est le rapport de l'accroissement de la fonction à l'accroissement de la variable, et que ce rapport passe très-souvent à l'*infini*. Les tangentes, les sécantes, les sinusoïdes et une multitude d'autres lignes vous donneront des rapports *infinis*. « L'espace, enfin, ne saurait être la qualité d'une substance, sans quoi il y aurait quelque qualité ou quelque objet qu'il ne pourrait contenir, à savoir, la qualité contraire à la sienne, ce qui est contraire à la définition d'une qualité. » Ici nous ne comprenons plus.

Concluons : que Dieu, s'il existe, soit *infini*, rien de plus logique; que, s'il a créé l'univers, il n'a pu le faire que de toute éternité et d'une étendue *infinie*, autrement il serait indigne de lui; mais que la notion fort incomplète que nous avons de l'*infini* puisse désormais devenir matière à discussions sérieuses dans les écoles de philosophie, nous ne le pensons pas.

— **Mathém.** Une équation de degré m

$$A_0x^m + A_1x^{m-1} + A_2x^{m-2} + \dots + A_{m-1}x + A_m = 0$$

a m racines, qui se réduisent au nombre $m - 1$, lorsque le coefficient A_0 du premier terme devenant nul, l'équation se réduit alors à

$$A_1x^{m-1} + A_2x^{m-2} + \dots + A_{m-1}x + A_m = 0,$$

et tombe ainsi au degré $m - 1$.

On dit avec raison, dans ce cas, que l'une des racines de l'équation proposée est devenue *infinie;* mais on traduit constamment cet énoncé juste d'une manière vicieuse, en disant que l'équation a encore m racines dont l'une est devenue *infinie*.

La racine qui a crû au delà de toute limite, en devenant *infinie*, est en même temps devenue indéterminée, en sorte que l'*infini*, considéré comme solution, ne fournit pas une solution unique, mais bien une infinité de solutions.

L'*infini* n'est, en effet, qu'un nombre dont le module est devenu *infini* : si rien ne vient fixer le rapport des parties réelle et imaginaire qui le composent, cet *infini* reste complétement indéterminé. Il en est de même de zéro. Les arguments de zéro et de l'*infini* sont indéterminés, le module seul en est bien défini.

Si l'on remplaçait le coefficient A_0 du premier terme de l'équation écrite plus haut par une expression composée

$$A + B\sqrt{-1},$$

et que l'on fît tendre en même temps A et B vers zéro, en les assujettissant à une condition

$$\varphi(A,B) = 0,$$

telle que $\varphi(0,0)$ fût de lui-même nul, pendant que A et B se rapprocheraient d'une manière continue de zéro, les racines de l'équation considérée varieraient aussi d'une manière continue, et celle de ces racines qui croîtrait

indéfiniment aurait bien alors pour limite un *infini* parfaitement déterminé, sinon quant à sa grandeur, du moins quant à sa forme; mais cette valeur *infinie* dépendrait de la nature de la relation

$$\varphi(A,B) = 0.$$

En venant donc brusquement supprimer le coefficient du premier terme, on ne doit s'attendre à trouver qu'un *infini* complétement indéterminé.

Cette observation a une grande importance dans la théorie des équations à deux variables.

Le premier membre ordonné d'une équation en x et y, de degré m, se décompose de lui-même en polynômes de tous les degrés, depuis le $m^{ième}$ jusqu'au degré 0, et peut s'écrire

$$P_m + P_{m-1} + \ldots + P_0 = 0.$$

Si, dans le polynôme P_m, où tous les termes sont de degré m, tant en x qu'en y, on met x^m en facteur commun, le quotient sera un polynôme de degré m en $\frac{y}{x}$, qu'on pourra supposer décomposé en ses m facteurs du premier degré, réels ou imaginaires,

$$\frac{y}{x} - C_1,\ \frac{y}{x} - C_2, \ldots\ \frac{y}{x} - C_m,$$

ce qui fera prendre à l'équation proposée la forme

$$x^m\left(\frac{y}{x} - C_1\right)\left(\frac{y}{x} - C_2\right)\ldots\left(\frac{y}{x} - C_m\right) + P_{m-1} + \ldots + P_0 = 0.$$

Cette équation, pour une valeur r de $\frac{y}{x}$, donnerait en général, pour x, m valeurs finies et déterminées, auxquelles correspondraient m valeurs également finies et déterminées de y.

Mais, si l'on donne à r une des valeurs

$$C_1, C_2, C_3, \ldots, C_m,$$

l'une des valeurs de x deviendra *infinie*, et la valeur correspondante de y le sera aussi.

Or, ces valeurs *infinies* de x et de y seront complétement indéterminées; car, si l'on fait

$$x = \alpha + \beta\sqrt{-1}$$

et

$$y = \alpha' + \beta'\sqrt{-1},$$

et que, d'ailleurs, la valeur C_p attribuée à r soit

$$r = s + t\sqrt{-1},$$

les parties réelles et imaginaires de x et de y seront assujetties à la condition

$$\frac{\alpha' + \beta'\sqrt{-1}}{\alpha + \beta\sqrt{-1}} = s + t\sqrt{-1},$$

qui se décompose en

$$\alpha' = \alpha s - \beta t \quad \text{et} \quad \beta' = \alpha t + \beta s;$$

mais les rapports $\frac{\alpha}{\beta}$, $\frac{\alpha'}{\alpha}$, $\frac{\beta'}{\alpha}$, à leurs limites, resteront indéterminés.

Si donc on considère deux équations

$$x^m\left(\frac{y}{x} - C_1\right)\left(\frac{y}{x} - C_2\right)\ldots\left(\frac{y}{x} - C_m\right) + P_{m-1} + \ldots + P_0 = 0$$

$$x^n\left(\frac{y}{x} - K_1\right)\left(\frac{y}{x} - K_2\right)\ldots\left(\frac{y}{x} - K_n\right) + Q_{n-1} + \ldots + Q_0 = 0,$$

telles que l'une des valeurs de C soit égale à l'une des valeurs de K, ce serait une erreur de dire, comme on le fait habituellement, que le système de ces deux équations a une racine *infinie:* il en aura une infinité.

Par exemple, une asymptote

$$y = \left(m + n\sqrt{-1}\right)x + p + q\sqrt{-1}$$

d'une courbe $f(x,y) = 0$ a une infinité de points communs avec cette courbe; et, en effet, chacune des droites du faisceau

$$y = \left(m + x\sqrt{-1}\right)n + p + q\sqrt{-1}$$

est asymptote à la conjuguée de même caractéristique du lieu $f(x,y) = 0$, c'est-à-dire a, au moins d'après le langage adopté, deux points communs à l'*infini* avec cette conjuguée.

De même, deux lieux asymptotes l'un à l'autre, tels que les deux circonférences

$$x^2 + y^2 = R^2, \quad (x - d)^2 + y^2 = R^2,$$

ont une infinité de points communs à l'*infini*. Deux conjuguées de même caractéristique des deux circonférences ont, en effet, leurs asymptotes parallèles, c'est-à-dire se coupent à l'*infini*.

Infini (DE L'), de l'univers et des mondes (*Dell' infinito, universo e mundi*), ouvrage philosophique de Jordano Bruno, publié à Londres en 1584. Ce livre, écrit en italien et destiné à exposer la multiplicité de l'infini, sert de complément à celui *De la cause, des principes et de l'unité*, publié la même année et par le même auteur. Bruno considérait ces deux ouvrages comme les deux colonnes de son système métaphysique, *i fondamenti de l'intiero edifizio della nostra filosofia.* Le traité *Dell' infinito* se distingue des dialogues *Della causa* en ce qu'il rapproche plus souvent la philosophie morale de la philosophie naturelle. L'optimisme physique, par exemple, y est une occasion de nobles encouragements à la confiance en Dieu et en ses immuables décrets. La ferme croyance à l'infini est présentée comme plus favorable que la conviction opposée aux lois, aux mœurs, à la vie sociale tout entière.

Le principal sujet du livre est l'hypothèse des mondes innombrables ou de l'immensité de l'univers. Pour la rendre propable, Bruno commence par établir l'incertitude des sens. Combien, dit-il, les sens sont inférieurs à la raison lorsqu'il s'agit de véritable certitude et d'universalité! Ils varient comme les objets dont ils rendent témoignage. Ils sont incapables de nous révéler l'être et la substance. Ils ne nous font connaître que l'apparence et le fini, la partie et non le tout. L'infini, le nécessaire, qui est le véritable but de la science, est inaccessible aux sens et ne peut être saisi que par la raison. Or, quand on écoute, non les sens, mais la raison, on ne tarde pas à se persuader que le monde ne saurait être ni borné ni circonscrit, pas même par l'imagination qui voudrait le clore et le murer. D'ailleurs, il n'y a point de sens qui nie positivement l'infini. Parce qu'aucun sens ne le comprend, il serait absurde de le nier au nom des sens. Il y a plus, les sens eux-mêmes, à bien prendre les choses, viennent affirmer et poser l'infini : ne nous montrent-ils pas qu'une chose est toujours contenue et enveloppée dans une autre?

De la puissance infinie de Dieu, Bruno déduit, *à priori*, l'infinité de l'univers, la pluralité infinie des mondes. Si la puissance infinie, dit-il, est la cause réelle des corps et de tout ce qui a une dimension quelconque, le monde corporel doit nécessairement être infini; dans le cas contraire, la nature et la dignité de la puissance créatrice seraient méconnues et compromises. L'agent infini serait imparfait, si l'effet n'était pas proportionné à sa puissance : il faut que l'effet soit infini à son tour. Si le monde n'est pas infini, Dieu n'a pas pu ou n'a pas voulu le rendre tel : dans l'une et l'autre hypothèse, Dieu cesse d'être. Il cesse d'être Dieu s'il n'a pu faire le monde infini, car sa puissance étant bornée, sa nature l'est également; il n'est plus l'infini. Mais s'il n'a pas voulu manifester toute sa puissance? Ce serait supposer en lui une volonté qui ne serait pas en rapport avec son infinie perfection. Comment comprendre que, pouvant faire un monde meilleur et plus grand, c'est-à-dire répandre la perfection et la vie en proportion de son infinie puissance, il ne l'ait pas voulu? C'est donc un Dieu avare, un Dieu paresseux, un Dieu capricieux, un Dieu égoïste! « Pourquoi, s'écrie éloquemment Bruno, pourquoi, dirions-nous que la divine efficace est oisive? Pourquoi penserions-nous que la divine bonté, qui se peut répandre à l'infini, a voulu être parcimonieuse et se resserrer dans le néant? Car toute chose finie est un néant en regard de l'infini. Pourquoi ferions-nous la divinité envieuse et stérile, elle essentiellement féconde, généreuse, paternelle? Pourquoi supposerions-nous frustrée l'aspiration sans bornes, tronquée la possibilité du monde infini, altérée l'excellence de l'image divine, qui doit mieux resplendir dans un miroir infini, selon le mode de son être infini, immense? »

Il est intéressant de montrer quelles ressources Bruno prétend puiser dans sa cosmologie pour l'ennoblissement de l'âme et l'élévation du caractère. « Combien, dit-il, cette haute pensée de l'infinité des mondes élève l'intelligence, et quelle haute sérénité elle inspire à l'âme du philosophe! Elle étouffait dans ce monde fini, indigne de Dieu et indigne d'elle-même; elle respire à l'aise dans l'univers sans limites. Ceux qui poursuivent attentivement ces contemplations n'ont à craindre aucune douleur; nulle vicissitude du sort ne saurait les atteindre. Une vue si haute leur fait mépriser les pensées enfantines et les déités aveugles de la foule. Ils savent que le ciel est partout, parce que de toutes parts est l'infini. En nous sentant compris dans l'infini, nous nous trouvons loin de l'envie, loin des vaines angoisses et des stupides soucis qui dévorent ceux dont le désir tend à la recherche d'un bien que l'on croit éloigné et qui, en réalité, est près de nous et en nous. Nous voilà affranchis de la peur que les cieux ne fondent sur nous, délivrés aussi de l'espoir d'y monter et d'y descendre. Nous tournons, comme les autres astres, librement et régulièrement dans le domaine qui nous appartient. N'est-ce pas cette possession de l'infini qui seule ouvre les sens, contente l'esprit, élève et étend l'intelligence, et conduit l'homme tout entier à la véritable félicité? N'est-ce pas elle qui le débarrasse des inquiétudes du plaisir et des tourments de la peine; qui le fait jouir du présent sans qu'il ait à redouter l'avenir? N'est-ce pas elle qui, en nous initiant à la nature de l'être et de la substance, nous fait connaître ce qui dure et persiste, et nous apprend l'impossibilité de la mort? Rien ne peut diminuer, quant à la substance; tout change seulement de face en parcourant l'espace infini. Soumis au suprême agent, nous ne devons ni croire ni craindre le mal; comme tout vient de lui, tout est bien, tout est pour le mieux. L'univers est un spectacle admirable, une image de l'excellence de celui qui ne peut être ni compris ni conçu. Il manifeste la grandeur de Dieu et de son gouvernement; il affermit et console l'esprit humain. Non, cet esprit ne ment point quand il ajoute monde à monde, soleil à soleil; quand il change un royaume étroit en un empire sans bornes; quand il recule indéfiniment les horizons de l'œil et de l'imagination. »

On remarquera que ce panthéisme poétique et éloquent de Bruno, fondé sur l'idée de l'infini, témoigne de l'essor libre et hardi imprimé à la pensée par les découvertes astronomiques du XVIe siècle. Par la révolution qu'il avait faite en astronomie, Copernic avait détruit le prestige des sens, supprimé le centre et par là même les limites du monde, transfiguré l'univers aux yeux de la raison, révélé un autre ciel et une autre terre, un ciel d'une grandeur et d'une beauté jusqu'alors inconnues, une terre amoindrie, découronnée, assujettie au soleil. Cette révolution, unique dans l'histoire de l'esprit humain, ruinait non-seulement la physique d'Aristote, mais encore sa psychologie; en éloignant les esprits d'Aristote, elle les tournait naturellement vers Platon, vers le rationalisme, vers l'idéalisme. En brisant les voûtes célestes, les cieux de cristal, elle troublait l'harmonie et rompait le système du savoir humain; elle y introduisait l'anarchie, et par là même y appelait une ordre nouveau. Or, c'est la tâche et l'effort de la philosophie d'établir l'ordre dans les conceptions et les connaissances humaines; de là la nécessité d'une philosophie nouvelle, qui fût en rapport avec la nouvelle cosmologie. Plus qu'aucun de ses contemporains, Bruno eut le vif sentiment de cette nécessité.

INFINIMENT adv. (ain-fi-ni-man — rad. *infini*). Sans bornes, sans mesure, à l'infini : *Dieu étant* INFINIMENT *puissant est, par conséquent*, INFINIMENT *libre.* (Fléch.)

— Par exagér. Extrêmement, beaucoup : *La science est puissante quand, dans l'*INFINIMENT *petit, elle découvre autant de mystères, d'abîmes, de puissances que dans l'*INFINIMENT *grand.* (E. Quinet.)

— Mathém. *Quantité infiniment petite*, Celle qui est conçue comme moindre qu'aucune quantité assignable. ‖ *Calcul des infiniment petits*, Calcul différentiel.

INFINITAIRE s. m. (ain-fi-ni-tè-re — rad. *infini*). Mathém. Partisan du calcul infinitésimal. ‖ Ce mot n'est plus usité.

INFINITÉ s. f. (ain-fi-ni-té — rad. *infini*). Qualité de ce qui est infini : *L'absolu, le nécessaire enferme en soi l'idée d'unité, d'*INFINITÉ. (Lamenn.) *Toute chose, toute action de ce monde participe plus ou moins à l'idée d'*INFINITÉ. (E. Pelletan.) ‖ Objet infini : *Je ne vois que des* INFINITÉS *de toutes parts, qui m'enferment comme un atome, comme une ombre qui ne dure qu'un instant sans retour.* (Pasc.)

— Par exagér. Grande quantité, grand nombre : *La dernière démarche de la raison, c'est de connaître qu'il y a une* INFINITÉ *de choses qui la surpassent.* (Pasc.) *Il y a une* INFINITÉ *d'erreurs politiques qui, une fois adoptées, deviennent des principes.* (Raynal.)

— Gramm. Quand ce mot est employé comme collectif, les mots qui s'y rapportent s'accordent ou ne s'accordent pas avec lui selon les circonstances. Voir la note au mot COLLECTIF

INFINITÉSIMAL, ALE adj. (ain-fi-ni-té-si-mal, a-le — rad. *infinitésime*). Mathém. Se dit du calcul des grandeurs considérées comme sommes de leurs accroissements successifs infiniment petits : *La découverte du calcul* INFINITÉSIMAL, *que Newton a faite, a donné lieu de dire au savant Halley qu'il n'est pas permis à un mortel d'atteindre de plus près à la divinité.* (Volt.) ‖ *Grandeur infinitésimale*, Elément de grandeur considérée comme composée de parties infiniment petites.

— Par ext Se dit d'une quantité extrêmement petite : *Le plus vil métal, recouvert d'une couche* INFINITÉSIMALE *d'or ou d'argent par les procédés de la galvanoplastie, simule l'or et l'argent.* (Cournot.)

— **Encycl.** *Calcul infinitésimal.* V. CALCUL INFINITÉSIMAL, DES DÉRIVÉES, INTÉGRAL.

INFINITÉSIME adj. (ain-fi-ni-té-zi-me — du lat. *infinitus*, infini). Mathém. Infiniment petit : *Quantités* INFINITÉSIMES.

— s. f. Partie infinitésime : *L'introduction des* INFINITÉSIMES *dans le calcul a ouvert un immense horizon aux mathématiques.*

INFINITIF s. m. (ain-fi-ni-tiff — lat. *infinitivus;* de *infinitus*, indéfini). Gramm. Mode du verbe qui exprime l'état ou l'action d'une manière générale, sans déterminer ni le nombre ni la personne : *Verbe à l'*INFINITIF. INFINITIF *présent.* INFINITIF *futur.*

— Adjectiv. : *Le mode* INFINITIF.

— **Encycl.** Gramm. Par le mot *infinitif*, on désigne un mode qui diffère des quatre autres modes en ce qu'il exprime l'idée du verbe d'une manière générale, indéfinie, sans terminaisons variables pour s'accorder en nombre et en personne avec un sujet, et conséquemment, n'ayant point, comme les autres modes, de nombres ni de personnes, d'où il a été nommé mode impersonnel ou indéfini. Ce mode a été l'objet d'un grand nombre de discussions et d'affirmations contradictoires. La plupart des grammairiens prétendent que l'*infinitif* est impropre à exprimer l'affirmation; que, par conséquent, il n'a point, à proprement parler, la nature du verbe. L'*infinitif* n'aurait donc du verbe que l'idée fondamentale représentée par le radical; il en aurait la signification, mais non l'emploi. D'autres grammairiens prétendent que tout *infinitif* suppose une proposition spéciale et affirme, d'une manière vague, la convenance d'un attribut avec un sujet presque toujours sous-entendu. Selon eux, *il est honteux de mentir* n'a pas exactement la même signification que *le mensonge est honteux;* cette dernière phrase présente le mensonge comme un acte sans rappeler aucunement l'idée de l'être agissant, tandis que, dans la première, *mentir* suppose un être mentant indéterminé; c'est presque comme si l'on disait : *Il est honteux que quelqu'un mente.* N'insistons pas sur cette distinction subtile, qui n'offre aucun intérêt pratique.

L'*infinitif* existe dans toutes les langues qui ont des conjugaisons; en français, il comprend deux formes : une simple, que l'on nomme présent, comme *aimer*, et une composée, que l'on appelle passé, comme *avoir aimé.*

Les autres formes que l'on comprenait autrefois dans le mode *infinitif*, sous les noms de participe futur : *devant aimer;* gérondifs : *d'aimer, à aimer, pour aimer;* supin : *à aimer*, n'avaient été imaginées que pour donner des formes correspondantes à celles de la conjugaison latine, et doivent être reléguées avec les déclinaisons et les cas des substantifs. Ces nomenclatures, complétement étrangères à la grammaire française, ont été abandonnées avec raison, dans les études scolaires, du moment où l'on a commencé à apprendre la grammaire française pour elle-même, et non plus comme préparation à l'étude du latin.

En français, l'*infinitif* remplit dans la phrase la même fonction que le substantif et s'emploie : 1° comme sujet : *Travailler* est une nécessité; 2° comme complément : On nous commande de *travailler*; 3° comme modificatif, et dans ce cas il peut se tourner par le participe présent : Je les ai vus *travailler*, c'est-à-dire *travaillant.*

Employé comme sujet, l'*infinitif* n'a pas de rapport nécessaire avec une personne ou une chose; ainsi dans : *Travailler* est une nécessité, on pourrait, à la place de l'*infinitif*, mettre *le travail.* Les Latins faisaient de l'*infinitif* employé comme sujet un véritable substantif neutre.

Employé comme modificatif, il se rapporte, comme un adjectif ou comme un participe présent, à un mot exprimé dans la phrase : Je les ai vus travailler (j'ai vu *eux travaillant*, j'ai vu qu'*ils travaillaient*).

Employé comme complément, il doit aussi se rapporter, soit à un mot exprimé dans la phrase, soit à un mot aisement supplée par le sens, et ce rapport doit avoir lieu sans équivoque : On nous commande de *travailler* (que *nous travaillions*).

Il en est de même lorsqu'il est employé sous la forme d'un complément direct et comme sujet réel d'un verbe impersonnel : Il nous faut travailler (il faut que *nous travaillions*); Il faut travailler (il faut que *l'on travaille*); on pourrait aussi tourner par : *Travailler* nous est nécessaire, *travailler* est nécessaire.

Etant employé comme modificatif, comme complément direct ou comme sujet réel ayant la forme d'un complément direct, l'*infinitif* peut se tourner par une proposition ou un temps personnel, comme on l'a vu ci-dessus. La phrase pouvant alors se construire soit avec l'*infinitif*, soit avec un temps personnel, l'emploi de l'*infinitif* est généralement préférable et sert à rendre l'expression plus rapide et plus coulante. Cependant, on se sert quelquefois d'une proposition au lieu d'un *infinitif*, pour rendre l'affirmation plus énergique et plus positive; ainsi : Je suis certain *que je réussirai*, au lieu de : Je suis certain *de réussir.*

On doit remplacer l'*infinitif* par une proposition ou bien employer un autre tour, toutes les fois que l'*infinitif* donnerait lieu à un sens louche, obscur ou équivoque.

Quand deux ou plusieurs *infinitifs* se suivent et sont employés comme compléments de même nature, ils doivent aussi avoir le même rapport; autrement, ceux qui suivent le premier *infinitif* doivent se remplacer par des propositions. Cette incorrection se remarque dans l'exemple suivant :

> Je l'ai mandée exprès, non plus pour la flatter,
> Mais pour *prendre* mon ordre et pour l'*exécuter.*

Il faut éviter d'employer comme complément les uns des autres trois ou quatre *infinitifs* de suite; on doit, dans ce cas, remplacer l'un d'eux par une proposition. Le goût repousse les constructions comme celle-ci : N'allez pas *croire savoir faire jouer* tous les ressorts de l'éloquence.

Certains *infinitifs* peuvent être précédés de l'article ou d'un équivalent de l'article; alors ils ne s'emploient qu'au singulier : Le *savoir-faire* et l'habileté ne mènent pas jusqu'aux énormes richesses. (La Bruyère.) Apprenez du moindre avocat qu'il faut paraître accablé d'affaires, froncer le sourcil, savoir à propos perdre le *boire* et le *manger.* (La Bruyère.) En tout il préférait l'*être* au *paraître*, et par là il s'attirait la considération véritable à laquelle il ne s'attendait pas. (Voltaire.) Le *bien dire* ne dispense pas du *bien faire.* (Mirabeau.)

> Laissez dire les sots, le *savoir* a son prix.
> LA FONTAINE.

J'aurai beau protester, mon *dire* et mes raisons
Iront aux Petites-Maisons.
LA FONTAINE.

Le savetier alors en chantant l'éveillait,
Et le financier se plaignait
Que les soins de la Providence
N'eussent pas au marché fait vendre le *dormir*
Comme le *manger* et le *boire*.
LA FONTAINE.

Il y a quelques *infinitifs* passés tout à fait à l'état de substantifs et qui s'emploient au pluriel comme au singulier. Tels sont : le *devoir* et les *devoirs*, le *pouvoir* et les *pouvoirs*, le *dire* et les *dires*, le *repentir* et les *repentirs*, le *vivre* et les *vivres*, le *sourire* et les *sourires*, le *dîner*, le *déjeuner*, le *souper*, le *goûter*, etc.

Après plusieurs *infinitifs* faisant la fonction de sujet, le verbe *être* se met au singulier lorsqu'il est suivi d'un substantif ou d'un pronom au singulier, qu'on peut mettre devant le verbe *être*, en rejetant les *infinitifs* après ce verbe : Bien *écouter* et bien *répondre est* une des plus grandes perfections qu'on puisse avoir dans la conversation (La Rochefoucauld). *Vivre* libre et peu *tenir* aux choses humaines *est* le meilleur moyen d'apprendre à mourir (J.-J. Rousseau).

Se *taire* et *souffrir* en silence
Est souvent le parti que dicte la prudence.
LA FONTAINE.

Le *fuir* et le *bannir est* tout ce que je puis.
CAMPISTRON.

Après plusieurs *infinitifs*, le verbe *être* reste encore au singulier : 1° Quand on peut faire du verbe *être* un verbe impersonnel que l'on fait suivre des *infinitifs : Vivre* avec nos ennemis comme s'ils devaient être un jour nos amis, et *vivre* avec nos amis comme s'ils devaient être un jour nos ennemis *n'est* ni selon la nature humaine, ni selon les règles de l'amitié, c'est-à-dire *Il n'est* ni selon la nature humaine, ni .. de vivre, etc. (J.-J. Rousseau).

2° Quand les *infinitifs* ont une signification analogue ou qu'ils forment gradation : *Rêver* et *contempler est* une action insensible qui remplit parfaitement les heures et occupe les forces intellectuelles sans les user (G. Sand).

Vous imiter, vous plaire *est* toute mon étude.
VOLTAIRE.

3° Quand les *infinitifs* sujets sont résumés par le pronom *ce* placé devant le verbe *être* et que ce verbe est suivi d'un attribut au singulier : *Prendre* les choses comme elles sont et les *employer* comme les circonstances le permettent, *c'est* la règle pratique de la vie (Lacretelle).

Etre allié de Rome et s'en *faire* un appui.
C'est l'unique moyen de régner aujourd'hui.
CORNEILLE.

Ne point *mentir*, *être* content du sien,
C'est le plus sûr.
LA FONTAINE.

Lorsque les *infinitifs* sujets du verbe *être* ne peuvent pas être rejetés après et que l'attribut de la proposition est au singulier, le verbe *être*, n'étant pas d'ailleurs précédé de *ce*, doit se mettre au pluriel : *Juger* et *sentir* ne *sont* pas la même chose (J.-J. Rousseau). *Vivre* et *jouir seront* pour lui la même chose (J.-J. Rousseau).

Bien *dire* et bien *penser* ne *sont* rien sans bien faire.
LA CHAUSSÉE.

Le verbe *être* se met toujours au pluriel après plusieurs *infinitifs* lorsqu'il est suivi d'un attribut pluriel : *Crier* contre des abus.. *remplir* ses discours de pensées pieuses .. *sont* choses assez attirantes (Bossuet). Se *nourrir*, se *développer* et se *reproduire sont* les effets d'une seule et même cause (Buffon). *Vivre* chez soi, ne *régler* que soi et sa famille, *être* simple, juste et modeste, *sont* des vertus pénibles, parce qu'elles sont obscures (Fontenelle). *Lire* trop et *lire* trop peu *sont* deux défauts (Lemare). *Promettre* et *tenir sont* deux (Académie).

Tout autre verbe que le verbe *être* ayant pour sujets plusieurs *infinitifs* se met toujours au pluriel : *Etre* né grand et *vivre* en chrétien *n'ont* rien d'incompatible (Massillon).

Devant un *infinitif* complément direct de certains verbes on met par euphonie la préposition *de* ou *à*, considérée alors comme mot explétif : On croit faire grâce à des malheureux quand on n'achève pas *de* les *opprimer* (Fléchier). Nous affectons souvent *de louer* avec exagération des hommes assez médiocres (La Bruyère). Il appréhendait *de revoir* ce qu'il avait de plus cher au monde (Fénelon).

On craint *de se montrer* sous sa propre figure.
BOILEAU.

On aime *à deviner* les autres, mais on n'aime pas *à être* deviné (La Rochefoucauld). La nouvelle méthode pour montrer *à lire* n'a pas eu un très-grand succès (G. Duvivier).

. . . Le faux zèle
Enseigne *à* tout *souffrir* comme *à* tout *hasarder*.
VOLTAIRE.

L'*infinitif* complément apparent de l'attribut après le verbe *être*, employé accidentellement comme impersonnel, est le sujet réel de ce verbe et la préposition *de* placée devant l'*infinitif* est alors un mot explétif, servant seulement à la construction : Il est honteux *de mentir*, c'est-à-dire Mentir est honteux.

L'*infinitif* forme divers gallicismes lorsqu'il est employé avec les verbes *aller, devenir, venir*.

Précédé du verbe *aller* au présent de l'indicatif, l'*infinitif* a le sens du futur et marque une chose prochaine : Je *vais sortir*, c'est-à-dire Je sortirai tout à l'heure.

Elle *va revenir*, elle vient, je la vois.
CORNEILLE.

Après le verbe *devoir* au présent de l'indicatif, on emploie, dans un sens de probabilité, le présent de l'*infinitif* pour marquer un futur et le passé de l'*infinitif* pour marquer un passé : Il *doit venir*, il *doit avoir fini*, c'est-à-dire il viendra probablement, il a sans doute fini.

Après le verbe *venir* au présent de l'indicatif, on emploie souvent le présent de l'*infinitif* avec la préposition *de* pour marquer un passé très-rapproché : Il *vient de sortir*, c'est-à-dire il est sorti tout à l'heure.

. . . Cette fleur que les vents
Viennent de moissonner encore à son printemps,
Voyez, elle renaît et plus fraîche et plus belle.
TERCY.

INFINITOVISME s. m. (ain-fi-ni-to-vi-sme — du lat. *infinitus*, infini ; *ovum*, œuf). Physiol. Doctrine des infinitovistes.

INFINITOVISTE s. m. (ain-fi-ni-to-vi-ste — du lat. *infinitus*, infini ; *ovum*, œuf). Physiol. Partisan d'une doctrine suivant laquelle tous les corps organisés sont le résultat du développemeut de germes emboîtés à l'infini les uns dans les autres.

— Adjectiv. : *Physiologiste* INFINITOVISTE.

INFINITUDE s. f. (ain-fi-ni-tu-de — rad. *infini*). Qualité de ce qui est infini, sans bornes : *La quantité indéfinie est le signe défectueux de l'*INFINITUDE *de Dieu.* (V. Cousin.) *L'*INFINITUDE *est infiniment infinie, ou elle ne l'est pas du tout.* (J. Simon.)

IN FIOCCHI loc. adv. (inn-fio-ki — mots italiens qui signif. *en glands de passementerie*). En terme de gala : *Les cardinaux sont allés* IN FIOCCHI *faire visite au nouvel ambassadeur.*

INFIRMABLE adj. (ain-fir-ma-ble — rad. *infirmer*). Que l'on peut infirmer : *Témoignage* INFIRMABLE.

INFIRMATIF, IVE adj. (ain-fir-ma-tiff, i-ve — rad. *infirmer*). Qui infirme, qui rend nul : *Arrêt* INFIRMATIF *d'une sentence.*

INFIRMATION s. f. (ain-fir-ma-si-on — rad. *infirmer*). Action d'infirmer : INFIRMATION *d'un jugement.*

INFIRME adj. (ain-fir-me — lat. *infirmus;* du préf. *in*, et de *firmus*, ferme). Qui est atteint d'une infirmité, qui est sujet à des infirmités, qui est faible, languissant, maladif : *La femme souffrante et dénuée de tout fait des enfants* INFIRMES *ou faibles de constitution.* (E. Texier.)

— Philol. Se dit, dans la grammaire arabe, des trois lettres de prolongation *élif*, *waw* et *ya*, à cause des fréquentes altérations auxquelles ces lettres sont sujettes.

— Substantiv. Personne atteinte d'infirmités : *L'indigent valide a droit au travail, et l'*INFIRME *au secours.* (Lévis.) *La femme est vraiment la providence de l'*INFIRME, *du pauvre, de l'innombrable tribu des abandonnés.* (Lamenn.)

— Pop. Sot, imbécile, maladroit : *Tu n'es qu'un* INFIRME. *Tais-toi*, INFIRME.

— **Syn. Infirme, cacochyme, maladif**, etc. V. CACOCHYME.

INFIRMÉ, ÉE (ain-fir-mé) part. passé du v. Infirmer. Rendu moins fort, affaibli : *Un témoignage* INFIRMÉ *par le caractère du témoin. Une preuve* INFIRMÉE *par une preuve contraire.*

— Jurispr. Annulé ou réformé par un acte contradictoire : *Jugement* INFIRMÉ *par une cour supérieure.*

— Par anal. Jugé, décidé en sens contraire : *Tels arrêts renvoient absous, qui sont* INFIRMÉS *par la voix du peuple.* (La Bruy.)

INFIRMER v. a. ou tr. (ain-fir-mé — lat. *infirmare;* du préf. *in*, et de *firmare*, affermir). Affaiblir, ôter de la force, de la solidité à : *Le premier consul était décidé à ne céder Malte à aucun prix, car c'était* INFIRMER *d'avance la conquête de l'Egypte, la rendre précaire dans nos mains.* (Thiers.) ‖ Diminuer l'autorité, l'efficacité de : INFIRMER *ou détruire les lois de la raison, c'est travailler à la ruine du genre humain.* (Dumarsais.)

— Jurispr. Chercher à détruire la valeur juridique de : INFIRMER *une preuve, un acte, un témoignage.* ‖ Annuler par un acte en sens contraire : INFIRMER *un jugement, une sentence, un arrêt. La cour de cassation* INFIRME *souvent des jugements portés par d'autres cours.*

— **Syn. Infirmer, abolir, abroger, annuler, casser, révoquer.** V. ABOLIR.

INFIRMERIE s. f (ain-fir-me-rî — rad. *infirme*). Lieu d'une communauté où l'on réunit les membres malades : *L'*INFIRMERIE *d'un couvent. L'*INFIRMERIE *d'un collége. L'*INFIRMERIE *d'une caserne. L'*INFIRMERIE *du bagne.*

— Hist. ecclés. Office claustral dont le revenu a pour destination spéciale l'entretien des moines malades : *Robert le Pieux donna trois forêts à l'*INFIRMERIE *de Saint-Denis.* ‖ *Prieur de l'infirmerie*, Dignitaire de l'ordre de Malte, chef des douze prêtres qui étaient chargés du service religieux de l'hôpital.

— Fauconn. Cage pour les oiseaux de proie malades.

— Hortic. Abri où l'on réunit les pots et les caisses contenant des plantes qui ont besoin de soins spéciaux, soit à cause de leur faiblesse végétative, soit parce qu'elles sont nouvellement transplantées : *Faire porter des camellias à l'*INFIRMERIE.

— **Encycl.** On comprend aisément qu'il faut que les *infirmeries* réunissent les conditions hygiéniques les plus avantageuses ; car, si des habitations saines sont nécessaires à la conservation de la santé, à plus forte raison ces conditions sont indispensables au rétablissement des malades. En effet, l'organisme plus ou moins affaibli réclame un air plus pur, une exposition au soleil ; les malades, forcés de passer le jour et la nuit dans le même lieu, doivent y être installés le mieux possible, et le traitement n'est efficace qu'à la condition d'être soutenu par la bonne influence des lieux habités par les individus atteints. Donc l'*infirmerie* doit tout d'abord remplir les conditions indispensables à une habitation salubre et, de plus, être tout spécialement ventilée. Les émanations des malades réunis en un même lieu, les odeurs qui s'échappent des siéges portatifs dont se servent les individus qui ne peuvent pas se lever, tout concourt à rendre le séjour des salles malsain et dangereux. Il serait indispensable de se servir comme siéges portatifs d'appareils couverts et construits de façon à être inodores. Le chauffage est aussi une des questions les plus importantes ; car une température égale et soutenue est, dans bien des cas, indispensable au rétablissement. L'*infirmerie* devra être située dans la partie la plus élevée et la plus aérée de l'établissement, en tenant compte du climat et de la direction habituelle des vents. Vient ensuite la question de ventilation, qui est certainement la plus importante. Plusieurs systèmes excellents ont été inventés ; mais ce qu'on peut établir comme règle, c'est que chaque malade doit recevoir une quantité suffisante d'air pur. M. Poumet disait que, dans une salle d'hôpital, chaque malade devait recevoir par heure 20 mètres cubes d'air pur à 16° centigrades. Ce chiffre a été considéré comme très-insuffisant. Il paraît maintenant prouvé, pour les hôpitaux, que les petites salles sont préférables aux grandes, parce que les malades y sont moins exposés à la contagion. Dans les *infirmeries*, on aurait plutôt à adresser un reproche contraire ; car, en général, les salles sont trop petites pour le nombre de malades qu'elles peuvent être destinées à recevoir. Au reste, la règle est de laisser toujours entre chaque lit une distance de 1 mètre. Les lits doivent être garnis de rideaux ; les lits de fer avec sommiers élastiques devront être préférés. Les latrines devront être soigneusement assainies à l'aide de tuyaux d'appel.

INFIRMIER, IÈRE s. (ain-fir-mié, iè-re — rad. *infirme*). Personne employée à soigner des malades dans une infirmerie ou dans un hôpital : *Appeler l'*INFIRMIÈRE.

— Administr. milit. *Infirmiers militaires*, Corps spécialement dressé au service des hôpitaux et des ambulances.

— Adjectiv. : *Frère* INFIRMIER. *Sœur* INFIRMIÈRE. *Sergent* INFIRMIER.

— **Encycl.** *Infirmiers militaires.* Pendant longtemps, le soin des malades a été confié, dans les hôpitaux militaires, à des mercenaires civils, et, quand le chiffre en était insuffisant, on leur adjoignait des hommes de bonne volonté, pris dans la garnison. Ce système ayant présenté de graves inconvénients, un décret de 1836 créa un corps d'*infirmiers* militaires, qu'on recruta soit dans le contingent annuel, soit en faisant appel aux soldats des régiments que leurs aptitudes portaient vers ce genre de service. Aujourd'hui, formés dans différents dépôts centraux, ils sont ensuite répartis dans les hôpitaux militaires et dans les ambulances des armées, suivant les besoins (v. AMBULANCE). Le fonctionnement des *infirmiers* militaires, dans les différents services, est dirigé par des *infirmiers*-majors, du grade de sergent ou de caporal, sous la haute main du comptable et de ses adjudants. Les sœurs de Saint-Vincent de Paul remplissent, dans les hôpitaux de l'intérieur, certaines attributions mixtes où elles jouent alternativement le rôle d'*infirmier* et celui d'*infirmier*-major.

Pendant la guerre de 1870-1871, il se forma, particulièrement à Paris, en dehors des ambulances militaires proprement dites, des ambulances créées par des particuliers ou par des sociétés et qui furent attachées soit à l'armée, soit à la garde nationale. Les unes suivirent les troupes et les gardes nationaux en face de l'ennemi, les autres furent installées à demeure dans Paris assiégé. Ces ambulances comprirent un nombreux personnel, composé d'hommes et de femmes, qu'on désigna, non sous le nom habituel d'*infirmiers* et d'*infirmières*, mais sous un nom de formation nouvelle et qui devint aussitôt populaire. Les *ambulanciers* et les *ambulancières* de Paris firent preuve, pour la plupart, d'un grand dévouement et se signalèrent fréquemment par leur intrépidité en recueillant les blessés et les mourants sur les champs de bataille.

INFIRMITÉ s. f. (ain-fir-mi-té — rad. *infirme*). Faiblesse du corps, malaise constitutif ou maladie habituelle : *Chaque état a ses plaisirs, même celui de la vieillesse et de l'*INFIRMITÉ. (Mme de Staël.) ‖ Affection particulière qui attaque d'une manière chronique quelque partie du corps ou quelqu'une de ses fonctions : *Les* INFIRMITÉS *de la vieillesse. Etre accablé d'*INFIRMITÉS. *La cécité est la plus cruelle de toutes les* INFIRMITÉS. *L'humidité est la cause directe de la plupart de nos* INFIRMITÉS. (Bonnin.) *On s'habitue à ses* INFIRMITÉS ; *le plus difficile, c'est d'y habituer les autres.* (A. d'Houdetot.) ‖ Imperfection de la nature : *Le grand tort des hommes, dans leur songe de bonheur, est d'oublier cette* INFIRMITÉ *de la mort, attachée à leur nature : il faut finir.* (Chateaub.)

— Fig. Faiblesse de l'esprit, imperfection de l'âme : *La bêtise est une* INFIRMITÉ *morale que la sottise peut seule rendre ridicule.* (Beauchêne.)

Faisons au moins l'aveu de notre *infirmité*.
BOILEAU.

— **Encycl.** Sous cette dénomination un peu vague, on comprend deux classes d'états pathologiques différents : les *infirmités* dites incurables, c'est-à-dire celles qui sont le résultat de l'absence d'une fonction ou de sa suppression complète, et celles dites accidentelles, qui sont simplement produites par la suppression momentanée de la fonction ; toutefois, nous n'avons pas besoin de faire remarquer combien cette classification est peu scientifique. En réalité, l'*infirmité* n'est susceptible d'aucune division rationnelle et ne saurait être l'objet d'aucune description générale ; elle se confond tantôt avec la monstruosité, lorsqu'elle est congéniale ; tantôt avec la maladie, lorsqu'elle est la conséquence d'une maladie imparfaitement guérie. Nous en dirons autant du traitement ; car il ne peut exister de méthode générale applicable à la guérison d'*infirmités* telles que la cécité, la surdimutité, la surdité, la claudication, l'absence d'un ou de plusieurs membres, etc.

Comme la vieillesse, comme tous les accidents qui entraînent l'impossibilité du travail et l'incapacité absolue de gagner sa vie, l'*infirmité* devait prendre rang dans la distribution des secours publics. L'hôpital ne s'ouvrant qu'aux malades atteints d'affections aiguës, on a créé pour les infirmes incurables des établissements charitables désignés sous le nom d'*hospices*, et dans lesquels ces malheureux sont reçus gratuitement. A Paris, on exige des postulants la production d'un certificat médical délivré au bureau central des hôpitaux et constatant l'existence d'*infirmités* incurables.

INFLAMMABILITÉ s. f. (in-flamm-ma-bi-li-té — rad. *inflammable*). Caractère de ce qui est susceptible de s'enflammer : *L'*INFLAMMABILITÉ *de la poudre. L'*INFLAMMABILITÉ *des vapeurs d'éther.*

INFLAMMABLE adj. (ain-flamm ou fla-mable — du préf. *in*, et du lat. *flamma*, flamme). Qui prend feu facilement : *Le coton-poudre est très-*INFLAMMABLE. *Le gaz hydrogène est* INFLAMMABLE.

— Fig. Qui se prend facilement de quelque passion : *Les hommes trop* INFLAMMABLES *ne sont pas capables d'entendre la raison. Rien n'est plus* INFLAMMABLE *qu'une jeune fille qui sort de pension.*

— Chim. anc. *Air inflammable*, Gaz hydrogène : *La principale expérience de Fourcroy, pour la chimie générale, est la combustion de l'*AIR INFLAMMABLE, *nommé gaz hydrogène par les nouveaux chimistes.* (Cuv.)

INFLAMMATION s. f. (ain-flamm-ma-si-on — lat. *inflammatio ;* de *inflammare*, enflammer). Phénomène par lequel un corps en combustion commence à jeter de la flamme : *L'*INFLAMMATION *d'une masse de poudre est comme instantanée.*

— Pathol. Etat de tension locale ou générale, ordinairement accompagné de tuméfaction, et toujours caractérisé par un afflux de sang plus considérable et un accroissement de chaleur : INFLAMMATION *d'entrailles.* INFLAMMATION *de poitrine. La cause intime de l'*INFLAMMATION *est encore inconnue.* (Ratier.) *Broussais a publié l'histoire des phlegmasies ou* INFLAMMATIONS *chroniques.* (Mignet.)

— Art vétér. Maladie du porc, déterminée par l'afflux du sang au cerveau, et causant une sorte de délire.

— **Encycl.** Pathol. L'*inflammation* est un phénomène morbide dû à des altérations de la circulation capillaire. Il se produit d'abord un resserrement des dernières divisions artérielles et veineuses, puis une dilatation des capillaires proprement dits, accompagnée de ralentissement et de mouvements d'oscillation dans la marche des globules sanguins. Si le phénomène s'arrête là, il y a simplement congestion. Il y a *inflammation* lorsque l'obstruction des vaisseaux devient complète, et que ceux-ci se trouvent distendus par des globules sanguins. Cet arrêt de la circulation, d'abord limité aux capillaires, s'étend aux artérioles et aux veinules. Les globules ne se bornent pas à distendre les vaisseaux existant physiologiquement ; ils s'échappent au dehors, prennent des directions variées et circulent enfin dans des canaux véritables qui se forment sous l'influence de l'afflux sanguin, ou qui préexistent, mais qui ne de-

viennent visibles que sous cette influence. Ces nouveaux vaisseaux se forment assez rapidement et prennent les caractères des artères ou celui des veines, suivant la nature du sang qui les a produits. Ils se développent sur un grand nombre de points à la fois, s'anastomosent rapidement, et ne tardent pas à former à nouveau un réseau sanguin d'une richesse excessive.

Lorsque l'*inflammation* est arrivée à cet état, elle se résout ou elle se transforme. La résolution est la séparation des globules accumulés, qui ramène le rétablissement du cours du sang. Cette résolution s'opère d'abord aux limites de l'*inflammation*, où les globules sanguins sont le moins pressés, pour gagner peu à peu la partie la plus centrale; c'est, en un mot, la diminution progressive des symptômes généraux, due au retour graduel de la partie malade à son type physiologique. Lorsque cette résolution se fait tout d'un coup, brusquement, on lui donne le nom de *délitescence*. Si, lorsque l'*inflammation* d'un organe se résout, un autre s'enflamme, on dit qu'il y a *métastase*, parce qu'on supposait autrefois que le principe morbifique était transporté d'un organe à l'autre; mais il n'y a là qu'un rapport de coïncidence et non de causalité.

Quand l'*inflammation* ne se résout pas, elle se termine par adhérences, par induration, par suppuration ou par gangrène.

Les causes de l'*inflammation* sont prédisposantes ou occasionnelles; les premières sont à peu près complétement inconnues; les causes occasionnelles sont externes ou internes.

Tous les tissus vivants peuvent s'enflammer, mais à des degrés différents. Les parties des organes qui sont le plus en rapport avec l'air ou les autres agents extérieurs sont celles qui y sont le plus exposées.

Les phénomènes morbides qui constituent l'*inflammation* sont locaux ou généraux. Les symptômes locaux, sont : la douleur, la rougeur, la chaleur et la tuméfaction, signes constants, mais variables dans leur forme et leur intensité. On a voulu expliquer la douleur de l'*inflammation* par la distension, la compression des nerfs, la tuméfaction des parties. Il est probable que la cause essentielle de la douleur est un état particulier des organes sensitifs. C'est ce qui avait autorisé Pinel et Vicq d'Azyr à considérer l'*inflammation* comme une maladie nerveuse.

La rougeur est aussi variable que la douleur. On observe depuis le rose le plus tendre jusqu'au brun le plus foncé. La teinte est d'autant plus foncée que l'*inflammation* est plus vive, dans un même organe bien entendu, car elle varie considérablement d'un organe à l'autre.

L'augmentation de chaleur, si sensible pour le malade, l'est très-peu pour la main du médecin, et moins encore pour le thermomètre.

La tuméfaction est due à l'afflux considérable du sang dans la partie enflammée, puis à l'accumulation de certains produits spéciaux, lymphe plastique, pseudo-membranes. Dans la période ultime, c'est une véritable hypertrophie du tissu de l'organe.

Parmi les phénomènes généraux, le mieux constaté et le plus constant est l'altération du sang. On constate, en effet, à la surface du cruor une couenne d'une épaisseur variable, formée d'un grande quantité de fibrine et d'une petite partie d'albumine. M. Gendrin a constaté un rapport si constant entre cette couenne et l'intensité de l'*inflammation*, qu'il a pu admettre une couenne inflammatoire, une couenne très-inflammatoire et une couenne subinflammatoire. MM. Andral et Gavarret attribuent cette couche fibrineuse à une augmentation absolue ou relative de la fibrine, par rapport aux autres éléments solides du sang, ce qui explique pourquoi on la rencontre dans la chlorose et l'anémie, où les globules sanguins sont diminués, la proportion de fibrine restant constante.

L'*inflammation* n'atteint pas seulement les fonctions de l'organe qui en est atteint, elle réagit sur le système général, et l'on ne tarde point, si elle est un peu intense, à observer de la fièvre. L'intensité de cette fièvre varie avec celle de l'*inflammation*.

INFLAMMATOIRE adj. (ain-flamm-ma-toi-re — du préf. *in*, et du lat. *flamma*, flamme). Pathol. Qui produit l'inflammation; qui a rapport à l'inflammation : *Causes* INFLAMMATOIRES. *Phénomènes* INFLAMMATOIRES. *L'homme, au sein maternel, au moment de la naissance et jusqu'à la mort, est exposé à voir le travail* INFLAMMATOIRE *se manifester dans tous ses organes.* (Ratier.) ‖ *Fièvre inflammatoire*, Maladie caractérisée par la rougeur de la peau, la fréquence du pouls, la couleur rouge des urines et une pesanteur générale. ‖ *Colique inflammatoire*, Entérite. ‖ *Sang inflammatoire*, Sang qui, évacué par la saignée, se prend en caillots et se couvre d'une sorte de couenne.

INFLATION s. f. (in-fla-si-on — lat. *inflatio;* de *inflare*, enfler). Pathol. Action de s'enfler : *L'*INFLATION *d'un organe.*

INFLÉCHI, IE (ain-flé-chi) part. passé du v. Infléchir. Incliné; plié de façon à former un coude : *Rayons* INFLÉCHIS *par la réfraction. Arbre* INFLÉCHI *par les vents.*

— Fig. Incliné, penché, porté, dirigé : *La langue des inscriptions sinaïtiques est un dialecte arabe, légèrement* INFLÉCHI *vers l'araméen.* (Renan.)

— Bot. Courbé de dehors en dedans, du côté du centre ou de l'axe : *Style* INFLÉCHI. *Etamines* INFLÉCHIES. *Feuilles* INFLÉCHIES. *Rameaux* INFLÉCHIS. ‖ On dit aussi INFLEXE.

— Minér. Se dit des cristaux dans lesquels la suite des faces des différents ordres est dans une situation telle, que, d'un sommet jusqu'à l'autre, elles se succèdent sur des intersections parallèles entre elles, de sorte qu'elles semblent être le résultat d'un seul plan primitif successivement infléchi : *Chaux carbonatée* INFLÉCHIE.

INFLÉCHIR v. a. ou tr. (ain-flé-chir — du préf. *in*, et de *fléchir*). Incliner, plier de façon à produire un coude : *L'atmosphère* INFLÉCHIT *les rayons des astres.*

S'infléchir v. pr. Prendre une nouvelle direction, se dévier : *Les rayons lumineux qui traversent les couches de l'atmosphère* S'INFLÉCHISSENT *de plus en plus, en passant de l'une à l'autre.* (Arago.)

INFLEXE adj. (ain-flè-kse — lat. *inflexus;* du préf. *in*, et de *flexus*, fléchi). Bot. Syn. d'INFLÉCHI.

INFLEXIBILITÉ s. f. (ain-flè-ksi-bi-li-té — rad. *inflexible*). Caractère de ce qui ne peut être fléchi, courbé, de ce qui résiste à tous les efforts : *L'*INFLEXIBILITÉ, *étant une résistance infinie, n'existe dans aucun corps.* ‖ Caractère de ce qui ne fléchit pas sous certains efforts donnés : *L'*INFLEXIBILITÉ *des essieux est absolument indispensable dans les voitures.*

— Fig. Extrême fermeté de l'esprit ou du caractère, qui empêche de céder à certaines influences : *L'*INFLEXIBILITÉ *dans les principes est une vertu; dans les affaires, elle est un défaut.*

INFLEXIBLE adj. (ain-flè-ksi-ble — du préf. *in*, et de *flexible*). Qui ne fléchit sous aucun effort; qui ne fléchit pas sous un effort donné : *Il n'y a pas de corps qui soit proprement* INFLEXIBLE. *Une tige de fer* INFLEXIBLE.

— Fig. Qui ne cède pas, qui résiste à tous les efforts, à toutes les influences : *Un homme* INFLEXIBLE. *Un caractère* INFLEXIBLE. *Une vertu* INFLEXIBLE. *Quelquefois les princes, dans la crainte d'être trop faibles, se rendent* INFLEXIBLES *à la raison.* (Boss.) *Je pardonne aux faibles et ne suis* INFLEXIBLE *que pour les méchants.* (Volt.)

Un sage ami, toujours rigoureux, *inflexible*,
Sur vos fautes jamais ne vous laisse paisible.
BOILEAU.

Des pères irrités la menace est terrible ;
Mais leur cœur, grâce au ciel, n'est jamais *inflexible*.
DUCIS.

— **Syn. Inflexible, constant, ferme,** etc. V. CONSTANT.

— **Inflexible, impitoyable, inexorable.** V. IMPITOYABLE.

INFLEXIBLEMENT adv. (in-flè-ksi-ble-man — rad. *inflexible*). D'une manière inflexible : *Les lois de l'économie publique ou domestique s'imposent* INFLEXIBLEMENT *à notre volonté.* (Proudh.)

INFLEXION s. f. (ain-flè-ksi-on — du préf. *in*, et du lat. *flexus*, fléchi). Action de fléchir, de courber, de plier; manière dont un corps est infléchi : *L'*INFLEXION *d'une verge de fer. L'*INFLEXION *du corps. Les statues grecques ont rarement des* INFLEXIONS *violentes, et jamais des* INFLEXIONS *affectées.*

— Par ext. Action de la voix, qui change de ton ou d'accent. : *Un chanteur qui a d'agréables* INFLEXIONS. *Le corbeau a un grand nombre d'*INFLEXIONS *de voix, répondant à ses différentes affections intérieures.* (Buff.) *Des* INFLEXIONS *de voix, ou déplacées, ou peu justes, ou très-peu variées, dérobent au récit toute grâce.* (Volt.)

— Gramm. Partie des désinences d'un mot, qui se retrouve dans la plupart des formes que ce mot affecte. Tel est *or* dans les divers cas du mot *sor*OR : *Sor*OR*is*, *sor*OR*em*, *sor*OR*ibus*, etc.; tel est encore *er* dans divers temps et diverses personnes du verbe *aim*ER : *J'aim*ER*ai*, *tu aim*ER*as; j'aim*ER*ais*, *nous aim*ER*ions*, etc. ‖ Chacune des formes que peut prendre un mot à désinence variable : *Les diverses* INFLEXIONS *d'un verbe. Les noms latins ont des* INFLEXIONS *très-variées.*

— Géom. et Physiq. Déviation d'une ligne : *L'*INFLEXION *des rayons lumineux.* ‖ *Point d'inflexion*, Point d'une courbe où la courbure prend une direction opposée.

— **Encycl.** Géom. On nomme point d'*inflexion* d'une courbe un point où la courbure change de sens. La tangente en un pareil point traverse la courbe sous un angle nul.

En supposant la courbe rapportée à des coordonnées rectilignes, le sens de sa courbure dépend du signe de $\frac{d^2y}{dx^2}$: si $\frac{d^2y}{dx^2}$ est positif, $\frac{dy}{dx}$ croît et la courbure de la courbe est tournée vers les y positifs ; si, au contraire, $\frac{d^2y}{dx^2}$ est négatif, la courbure de la courbe est tournée vers les y négatifs.

Le sens de la courbure dépendant donc du signe de $\frac{d^2y}{dx^2}$, ce signe doit changer en un point d'*inflexion*; les points d'*inflexion* d'une courbe seront donc caractérisés d'une manière générale par les conditions

$$\frac{d^2y}{dx^2} = 0 \quad \text{et} \quad \frac{d^2y}{dx^2} = \infty;$$

mais, en premier lieu, pour que la courbure change de sens en un point d'une courbe, il ne suffira pas que la seconde dérivée de y par rapport à x, y soit nulle ou infinie, il faudra encore que, en devenant nulle ou infinie, cette dérivée change de signe. D'ailleurs, tous les points où la courbure changerait de sens ne peuvent pas être indistinctement regardés comme des points d'*inflexion*. La question comportera donc une discussion qui pourra devenir fort embarrassante, au moins par les recherches délicates auxquelles elle conduira.

Nous commencerons par les solutions du système

$$f(x,y) = 0 \quad \text{et} \quad \frac{d^2y}{dx^2} = \infty$$

qui présentent le plus grand nombre de cas d'exception.

Remarquons d'abord que, lorsque la première dérivée d'une fonction devient infinie pour une valeur particulière de la variable indépendante, toutes les suivantes le sont à plus forte raison. En effet, la courbe, dont l'ordonnée serait la dérivée de la fonction, ayant pour asymptote la parallèle à l'axe des y menée à la distance représentée par la valeur considérée de la variable indépendante, et le coefficient angulaire de la tangente à cette courbe étant représenté par la seconde dérivée de la fonction primitive, cette seconde dérivée devra être infinie au point considéré, puisqu'elle représentera le coefficient angulaire de l'asymptote parallèle à l'axe des y. La même démonstration s'appliquerait à toutes les dérivées suivantes.

Les solutions du système des deux équations

$$f(x,y) = 0 \quad \text{et} \quad \frac{d^2y}{dx^2} = \infty$$

pourront donc se rapporter simplement aux points où la tangente à la courbe serait parallèle à l'axe des y; c'est le cas qui se présentera le plus fréquemment. Mais, si l'une des solutions obtenues satisfaisait à la condition $\frac{dy}{dx} = \infty$, ce ne serait pas une raison pour qu'il n'y eût pas *inflexion* au point correspondant, car la tangente en un point d'*inflexion* peut bien être parallèle à l'axe des y. Pour bien distinguer les deux cas l'un de l'autre, il faudra chercher à reconnaître si deux des valeurs de l'ordonnée passent de l'état réel à l'état imaginaire, lorsque l'on fait passer x par la valeur particulière que l'on étudie. S'il en est ainsi, le point obtenu sera simplement une limite de la courbe, dans le sens des abscisses, ou un point de rebroussement du second genre, mais non un point d'*inflexion;* dans le cas contraire, le point considéré pourra être un point d'*inflexion* ou un point de rebroussement du premier genre. On distinguera aisément ces deux cas l'un de l'autre, parce que, dans le premier, la dérivée seconde changera de signe, tandis que, dans le second, elle n'en changera pas.

On vient de voir que les solutions du système

$$f(x,y) = 0 \quad \text{et} \quad \frac{d^2y}{dx^2} = \infty$$

qui satisferont en même temps à l'équation $\frac{dy}{dx} = \infty$, ne correspondront généralement pas à des points d'*inflexion;* il arrivera encore plus rarement qu'elles y correspondent lorsqu'elles ne rendront pas $\frac{dy}{dx}$ infini. Les points correspondants seront alors des points de rebroussement du premier genre. V. REBROUSSEMENT.

Occupons-nous maintenant des solutions du système

$$f(x,y) = 0, \quad \frac{d^2y}{dx^2} = 0;$$

les points correspondants ne seront pas toujours des points d'*inflexion*, parce que $\frac{d^2y}{dx^2}$ pourra s'y annuler sans changer de signe. Si l'étude directe de la fonction $\frac{d^2y}{dx^2}$, aux environs du point obtenu, ne peut pas être faite de manière à décider la question, on pourra recourir à la troisième dérivée de y, $\frac{d^3y}{dx^3}$. En effet, en supposant que cette dérivée ne s'annule pas par la substitution des valeurs trouvées de x et de y, suivant qu'elle sera positive ou négative, $\frac{d^2y}{dx^2}$ sera croissante ou décroissante, mais changera nécessairement de signe en passant par zéro. Si $\frac{d^3y}{xd^3}$ s'annulait au point considéré, une discussion plus approfondie deviendrait nécessaire.

Soient x_0, y_0 des valeurs conjointes de x et de y fournies par les équations

$$f(x,y) = 0, \quad \frac{d^2y}{dx^2} = 0;$$

la valeur de y correspondante à la branche de la courbe qui partirait du point $[x_0, y_0]$ sera donnée par la formule de Taylor

$$y = y_0 + \left(\frac{dy}{dx}\right)_0 \frac{x - x_0}{1} + \left(\frac{d^2y}{dx^2}\right)_0 \frac{(x - x_0)^2}{1.2} + \left(\frac{d^3y}{dx^3}\right)_0 \frac{(x - x_0)^3}{1.2.3} + \ldots,$$

ou simplement

$$y = y_0 + \left(\frac{dy}{dx}\right)_0 \frac{x - x_0}{1} + \left(\frac{d^3y}{dx^3}\right)_0 \frac{(x - x_0)^3}{1.2.3} + \ldots,$$

puisque $\left(\frac{d^2y}{dx^2}\right)_0$ sera nul; d'un autre côté, l'équation de la tangente à la courbe au point $[x_0, y_0]$ sera

$$y = y_0 + \left(\frac{dy}{dx}\right)_0 \frac{x - x_0}{1};$$

or, il n'y aura *inflexion* qu'autant que la différence des ordonnées de la courbe et de sa tangente changera de signe avec $(x - x_0)$; il faudra donc, pour qu'il y ait *inflexion*, que la première dérivée qui ne s'annulera pas soit d'ordre impair.

La tangente aura, dans tous les cas, avec la courbe, un contact de l'ordre marqué par le rang de la première dérivée qui ne s'annulera pas, augmenté d'une unité.

Ce qui précède ne se rapporte qu'aux points simples de la courbe; la question se présente avec de nouvelles difficultés, lorsqu'il s'agit de ses points multiples.

La première dérivée $\frac{dy}{dx}$ se présente sous la forme $\frac{0}{0}$ aux points multiples de la courbe, dont l'ordonnée est y; si les tangentes sont distinctes en un point multiple, les dérivées d'ordres supérieurs sont généralement finies et déterminées, même de forme; mais, si deux valeurs de $\frac{dy}{dx}$ sont égales, $\frac{d^2y}{dx^2}$ a nécessairement une valeur de la forme $\frac{0}{0}$; de même, si les valeurs de $\frac{d^2y}{dx^2}$, cachées sous le symbole $\frac{0}{0}$, se séparent, les valeurs des dérivées suivantes ne présentent plus rien de particulier, tandis que, dans le cas contraire, $\frac{d^3y}{dx^3}$ a encore une valeur de la forme $\frac{0}{0}$, et ainsi de suite.

En un point où deux valeurs de $\frac{dy}{dx}$ sont égales, $\frac{d^2y}{dx^2}$, qui se présente sous la forme $\frac{0}{0}$, est généralement infini : il y a alors rebroussement du premier genre; $\frac{d^2y}{dx^2}$ peut aussi conserver la forme $\frac{0}{0}$ avec limites finies, égales ou inégales; il y a alors, soit rebroussement du second genre, soit double *inflexion*, ou contact simple entre deux branches distinctes de la courbe.

Pour donner un exemple de discussion en cas pareil, supposons qu'il s'agisse d'un point seulement double où les deux tangentes se confondent : si l'on a pris le point double pour origine des coordonnées, l'équation de la courbe aura la forme

$$y^2 - 2\alpha xy + \alpha^2x^2 + Ay^3 + By^2x + Cyx^2 + Dx^3 + \ldots\ldots = 0;$$

cette équation donnera successivement

$$2(y - \alpha x)\frac{dy}{dx} - 2\alpha(y - \alpha x) + (3Ay^2 + 2Byx + Cx^2)\frac{dy}{dx} + By^2 + 2Cyx + 3Dx^2 + \ldots\ldots = 0,$$

et

$$2(y - \alpha x)\frac{d^2y}{dx^2} + 2\left(\frac{dy}{dx}\right)^2 - 4\alpha\frac{dy}{dx} + 2\alpha^2 + (3Ay^2 + 2Byx + Cx^2)\frac{d^2y}{dx^2} + (6Ay + 2Bx)\left(\frac{dy}{dx}\right)^2 + 4(By + Cx)\frac{dy}{dx} + 2Cy + 6Dx + \ldots\ldots = 0.$$

Pour avoir la valeur de $\frac{d^2y}{dx^2}$ au point double considéré, il faudrait, dans cette dernière équation, remplacer $\frac{dy}{dx}$ par α, et faire tendre y et x vers zéro, en maintenant entre eux le rapport α.

Or, en divisant les deux membres par x et faisant les substitutions indiquées, on reconnaît d'abord que les termes qui provenaient de la partie

$$y^2 - 2\alpha yx + \alpha^2x^2$$

du premier membre de l'équation proposée

disparaissent d'eux-mêmes; d'un autre côté, les termes qui proviennent de la partie

$$Ay^3 + By^2x + Cyx^2 + Dx^3$$

se réduisent à

$$x(3A\alpha^2 + 2B\alpha + C)\frac{d^2y}{dx^2}$$
$$+ 6(A\alpha^3 + B\alpha^2 + C\alpha + D);$$

et les autres termes peuvent être négligés comme contenant x à des puissances supérieures.

L'équation en $\frac{d^2y}{dx^2}$ se réduit donc à

$$x(3A\alpha^2 + 2B\alpha + C)\frac{d^2y}{dx^2}$$
$$+ 6(A\alpha^3 + B\alpha^2 + C\alpha + D) = 0;$$

par conséquent, à moins que

$$A\alpha^3 + B\alpha^2 + C\alpha + D$$

ne soit nul de lui-même, puisque l'on doit faire $x = 0$, la dérivée seconde de y, par rapport à x, au point considéré, sera infinie.

Ainsi, la dérivée seconde, en un point où la première dérivée a deux valeurs égales, ne se trouve différente de l'infini que sous une condition particulière. Cette condition

$$A\alpha^3 + B\alpha^2 + C\alpha + D = 0$$

a un sens géométrique très-simple : elle signifie que la tangente au point double considéré ne coupe plus la courbe qu'en $m - 4$ autres points. Dans ce cas, le point appartient généralement à deux branches accidentellement tangentes, mais distinctes. Ce n'est ni un point d'*inflexion* ni un point de rebroussement. On trouve ce cas particulier dans l'exemple d'une courbe du quatrième degré formée de deux circonférences tangentes entre elles.

La question ne présente ni plus ni moins de difficultés lorsque la courbe est rapportée à des coordonnées polaires. Soient

$$\varphi(\rho,\omega) = 0 \quad \text{et} \quad \rho = \pm\frac{p}{\sin(\omega - \alpha)}$$

les équations de la courbe et de sa tangente au point considéré, dont les coordonnées seront ρ_0 et ω_0; les valeurs des rayons vecteurs menés à la courbe et à sa tangente, en désignant par A,B,C,..., A′,B′,C′,..., les dérivées successives de ρ, par rapport à ω, tirées séparément des deux équations, au point $[\rho_0,\omega_0]$, seront

$$\rho = \rho_0 + A\frac{\omega - \omega_0}{1} + B\frac{(\omega - \omega_0)^2}{1.2} + \ldots..$$

et

$$\rho = \rho_0 + A'\frac{\omega - \omega_0}{1} + B'\frac{(\omega - \omega_0)^2}{1.2} + \ldots..$$

Comme les dérivées du premier ordre A′ et A seront égales, la différence des deux rayons vecteurs se réduira à

$$(B - B')\frac{(\omega - \omega_0)^2}{1.2} + (C - C')\frac{(\omega - \omega_0)^3}{1.2.3} + \ldots..$$

Si B est différent de B′, cette différence gardera donc le même signe, soit que l'on fasse croître ou décroître ω à partir de ω_0; le point $[\rho_0,\omega_0]$, en général, ne présentera rien de particulier. Mais si, au contraire, $B - B' = 0$, le rayon vecteur mené à la courbe sera plus grand que le rayon vecteur mené à la tangente, d'un côté du point $[\rho_0,\omega_0]$, et plus petit de l'autre : la tangente traversera donc la courbe au point $[\rho_0,\omega_0]$; ce point sera donc un point d'*inflexion*.

Toute la différence entre les deux théories consiste en ce que, lorsque la courbe est rapportée à des coordonnées rectilignes, la seconde dérivée de l'une des coordonnées de la tangente, par rapport à l'autre, est nulle d'elle-même, ce qui n'arrive généralement plus lorsque le système des coordonnées est tout autre.

INFLEXIOSCOPE s. m. (ain-flè-ksi-o-sko-pe — du lat. *inflexio*, inflexion, et du gr. *skopeô*, j'examine). Physiq. Instrument au moyen duquel on étudie les inflexions des rayons lumineux.

INFLEXIPÈDE adj. (ain-flè-ksi-pè-de — du lat. *inflexus*, infléchi; *pes*, pied). Zool. Dont les cuisses des jambes antérieures sont fortement courbées en dedans : *Mante* INFLEXIPÈDE.

INFLICTIF, IVE adj. (ain-fli-ktiff, i-ve — du lat. *inflictus*, infligé). Jurispr. Qui a le caractère de l'infliction : *Peine* INFLICTIVE.

INFLICTION s. f. (ain-fli-ksi-on — lat. *inflictio;* de *infligere*, infliger). Action d'infliger : *L'*INFLICTION *d'une peine.*

INFLIGÉ, ÉE (ain-fli-jé) part. passé du v. Infliger : *Une peine* INFLIGÉE *à un coupable. Dieu est l'auteur du mal qui punit, comme un souverain est l'auteur des supplices qui sont* INFLIGÉS *sous ses lois.* (J. de Maistre.)

INFLIGER v. a. ou tr. (ain-fli-jé — lat. *infligere;* de *in*, sur, et d'un rad. *flagere*, frapper. Prend un *e* après le *g*, devant *a* et *o : J'infligeai, nous infligeons*). Appliquer, en parlant d'une peine, d'un châtiment : INFLIGER *un supplice, une pénitence, une correction. Il ne faut jamais* INFLIGER *aux enfants le châtiment comme châtiment, mais il doit toujours leur arriver comme une suite naturelle de leur mauvaise action.* (J.-J. Rouss.) *Quand la loi tue, elle n'*INFLIGE *pas un châtiment, elle commet un meurtre.* (Lamenn.)

INFLORESCENCE s. f. (ain-flo-rèss-san-ce — du lat. *inflorescere*, fleurir). Bot. Disposition des fleurs sur le végétal qui les porte : INFLORESCENCE *simple, composée, solitaire.* INFLORESCENCE *en épis, en grappes, en chatons, en ombelles. L'*INFLORESCENCE *est un élément important de la classification des végétaux. Longtemps la considération des* INFLORESCENCES *a été presque sans règles fixes.* (P. Duchartre.) ‖ Ensemble des organes qui constituent la fleur; ensemble de fleurs groupées sur une plante.

— **Encycl.** On désigne sous le nom d'*inflorescence :* 1° une réunion de fleurs qui ne sont pas séparées les unes des autres par des feuilles proprement dites; 2° l'arrangement des fleurs sur l'axe ou les axes floraux, conséquence immédiate ou plutôt cas particulier de la ramification. La fleur provient, en effet, d'un bourgeon, lequel bourgeon présente, entre autres caractères distinctifs, celui-ci : que ses feuilles n'émettent jamais de nouveaux bourgeons à leur aisselle; il est donc essentiellement terminal; il constitue ainsi la fin du développement d'un axe, le dernier terme de la ramification.

Si une seule fleur se développe immédiatement à l'extrémité d'un axe primaire, secondaire ou autre, et que la feuille située au-dessous d'elle ne produise aucun bourgeon, cette fleur est dite solitaire, comme dans la tulipe; c'est le mode d'*inflorescence* le plus simple. Mais le plus souvent à l'aisselle de ces feuilles, ou mieux de ces bractées, se développent des rameaux, qui peuvent, à leur tour, se subdiviser à plusieurs degrés; on a ainsi un groupe de fleurs entremêlées de bractées; l'*inflorescence* devient alors plus ou moins compliquée, et produit un nombre assez considérable de modifications. Disons d'abord que l'*inflorescence* peut être axillaire ou terminale, suivant qu'elle est située à l'aisselle des feuilles ou à la terminaison des rameaux.

L'axe primaire de l'*inflorescence* peut se terminer ou non par une fleur. Dans le premier cas, il s'arrête là, et l'*inflorescence* ne continue à s'étendre qu'au moyen des axes secondaires, qui s'arrêtent à leur tour, bornés par la production d'une fleur terminale, puis des axes tertiaires, et ainsi de suite. Dans le second cas, l'axe primaire n'est pas arrêté dans son allongement par la production de la fleur, qui viendra seulement terminer les axes secondaires, ou les axes tertiaires, ou d'autres encore. De là, deux grandes classes d'*inflorescences :* les unes, définies ou déterminées, dont l'axe primaire porte immédiatement une fleur; les autres, indéfinies ou indéterminées, dont cet axe ne porte des fleurs que par l'intermédiaire et à l'extrémité d'axes d'un ordre plus ou moins élevé.

Occupons-nous d'abord des *inflorescences* indéfinies. Nous avons ici un axe primaire allongé sans fleur. Les axes secondaires peuvent être terminés chacun par une fleur; s'ils sont tous à peu près de même longueur, l'ensemble constitue une grappe, comme dans l'épine-vinette, le groseillier commun, etc. Si les axes inférieurs ou moyens se ramifient en s'allongeant, alors la grappe est renflée à la base ou au milieu, et prend le nom de panicule, comme dans le catalpa, le paulownia, ou de thyrse, comme dans le marronnier d'Inde. Si les axes secondaires ou autres s'allongent d'autant plus qu'ils sont plus inférieurs, de manière que les fleurs arrivent toutes à peu près à la même hauteur, on a un corymbe, simple dans le cerisier de Sainte-Lucie, composé dans l'alizier des bois.

Supposons maintenant que les axes secondaires soient extrêmement raccourcis, et, par conséquent, les fleurs sessiles ou presque sessiles sur l'axe primaire, l'*inflorescence* forme un épi, qui peut être encore simple, comme dans le plantain, ou composé, comme dans le froment. Un chaton n'est autre chose qu'un épi composé uniquement de fleurs mâles ou de fleurs femelles; on en voit des exemples dans l'aune et le bouleau. L'épi qui porte sur le même axe des fleurs mâles en haut et des fleurs femelles en bas prend le nom de spadice, s'il est simple, comme dans le gouet ou pied-de-veau, et de régime, s'il est rameux, comme dans les palmiers. Dans l'un et l'autre cas, il est enveloppé d'une ou de plusieurs grandes bractées, appelées spathes.

Admettons, au contraire, que c'est l'axe primaire qui s'est raccourci, de manière à être nul ou à peu près; les axes secondaires partent tous alors du même point, comme les rayons d'un parasol, et leur ensemble forme une ombelle. On distingue encore ici l'ombelle simple des aralies ou du lierre, et l'ombelle composée de la carotte ou du panais. Si les axes secondaires avortent aussi, on a un capitule, comme dans la scabieuse ou la cardère à foulon. Enfin, l'axe primaire, au lieu de s'allonger, peut, au contraire, s'élargir en formant une sorte de plateau, appelé réceptacle; cet organe est convexe dans la pâquerette, plan dans le soleil ou hélianthe, concave dans l'artichaut, tout à fait creux dans la figue. On donne à cette *inflorescence* le nom de calathide; mais souvent aussi on la décrit comme un capitule.

Passons maintenant aux *inflorescences* définies, désignées sous la dénomination collective de cimes, ou mieux cymes, et qu'on observe surtout dans les plantes à feuilles opposées ou verticillées. Ici, l'axe primaire se termine, plus ou moins haut, par une fleur. Immédiatement, ou un peu plus bas, au-dessous de cette fleur, il porte une paire de feuilles, de l'aisselle desquelles part un axe secondaire, dont le sommet porte également une fleur centrale, et deux feuilles, une de chaque côté; chacune de ces feuilles à son tour émet de son aisselle un axe tertiaire, terminé de même. Ce genre de ramification, appelé dichotomie, se répète ainsi un certain nombre de fois, et par suite le nombre des axes et des fleurs va toujours en doublant. Si, au lieu de deux feuilles, nous en avons trois verticillées autour d'une fleur centrale, et que chacune à son aisselle émette un axe secondaire, partagé de même à son tour en trois, c'est une trichotomie. Nous pourrions avoir encore un plus grand nombre de feuilles et d'axes verticillés. La famille des caryophyllées, œillets, silènes, gypsophiles, céraistes, etc., présente des exemples familiers de ces cymes.

Mais l'*inflorescence* définie est sujette à varier beaucoup, par suite des avortements, des arrêts ou des inégalités de développement. Il en résulte que la cyme peut présenter, à un examen superficiel, l'apparence de la plupart des *inflorescences* indéfinies, et offrir même quelques autres modifications. Comme il serait trop long de les décrire, nous nous contenterons de signaler la cyme hélicoïde des alstrœmères, la cyme scorpioïde des myosotis, les cymes racémiforme (en forme de grappe), spiciforme, ombelliforme, corymbiforme, etc.

Sous le nom d'*inflorescences* mixtes, on désigne celles qui se rattachent à la fois aux *inflorescences* définies ou indéfinies, parce que leurs différents axes ne se comportent pas de la même manière. Elles sont très-fréquentes; en effet, les deux groupes que nous venons de décrire ne sont pas toujours faciles à distinguer; ils passent souvent de l'un à l'autre par nuances quelquefois presque insaisissables. La marche de la floraison peut ici être d'un puissant secours. Aux *inflorescences* indéfinies correspond la floraison centripète, dans laquelle les fleurs vont s'épanouissant de dehors en dedans, ou de bas en haut; aux *inflorescences* définies, la floraison centrifuge, dans laquelle, au contraire, la fleur centrale ou supérieure se développe la première.

A. de Jussieu a formulé ainsi les lois de la floraison : « 1° Les fleurs terminant des axes différents s'épanouissent dans l'ordre de succession des axes qui les portent; 2° les fleurs terminant des axes de même ordre, situés sur un même axe commun, s'épanouissent de bas en haut; 3° dans une *inflorescence* composée, les *inflorescences* partielles suivent, pour leur évolution relative, les mêmes lois que les fleurs dans une *inflorescence* simple. »

On appelle l'*inflorescence* oppositifoliée, quand elle est opposée à la feuille; épiphylle, quand elle naît sur la feuille ou mieux sur un organe d'apparence foliaire; pétiolaire, si elle semble sortir du pétiole; extra-axillaire, lorsqu'elle naît plus ou moins loin de l'aisselle de la feuille. Mais ces diverses *inflorescences* ne sont anomales qu'en apparence, et on les ramène aisément à la règle commune.

INFLUENÇABLE adj. (ain-flu-an-sa-ble — rad. *influencer*). Qui est propre à se laisser influencer : *Caractère* INFLUENÇABLE.

INFLUENCE s. f. (ain-flu-an-se — rad. *influer*). Action d'un objet sur un autre objet ou sur une personne : *L'*INFLUENCE *de la chaleur. L'*INFLUENCE *des saisons. L'*INFLUENCE *du mauvais exemple. Les animaux éprouvent, comme l'homme, les* INFLUENCES *du ciel et de la terre.* (Buff.) *Les éléments, la nourriture, les veilles, le sommeil, les passions ont sur nous de continuelles* INFLUENCES. (Volt.)

— Fig. Action sur les actes ou les idées d'une personne ou sur l'état des choses; ascendant, crédit, autorité : *L'inamovibilité du juge le défend contre toute* INFLUENCE *ministérielle.* (De Bonald.) *Il n'y a point parmi nous de passion plus vivace que la haine de l'*INFLUENCE *cléricale.* (J. Simon.)

— Physiq. Effet produit à distance : *Un corps électrisé par* INFLUENCE.

— Astrol. Effet produit par les astres sur les corps sublunaires : *L'*INFLUENCE *des astres. Naître, se trouver sous une maligne* INFLUENCE.

— Anc. méd. Nom donné à un grand nombre d'affections catarrhales épidémiques, telles que la grippe, la follette, etc.

— **Syn. Influence, ascendant, autorité, crédit, empire, pouvoir.** V. ASCENDANT.

— **Allus. littér. Influence secrète**, Expression tirée du début de l'*Art poétique* de Boileau :

C'est en vain qu'au Parnasse un téméraire auteur
Pense de l'art des vers atteindre la hauteur :
S'il n'a reçu du ciel l'*influence secrète*,
Si son astre en naissant ne l'a formé poëte,
Dans son génie étroit il est toujours captif;
Pour lui Phœbus est sourd et Pégase est rétif.

Les écrivains font souvent allusion à cette *influence secrète*, qui est devenue comme synonyme de vocation.

« L'abbé Abeille ne tarda pas à se faire rechercher par l'enjouement de son esprit. Il cultiva de bonne heure la poésie, quoiqu'il n'eût reçu qu'à un très-faible degré cette *influence secrète* dont parle Despréaux. Le maréchal de Luxembourg se l'attacha en qualité de secrétaire et l'emmena avec lui dans ses campagnes. »

(*Dict. de la conversation.*)

« Pourquoi vouloir être artistes? Aviez-vous reçu du ciel l'*influence secrète?* N'en est-il pas de même dans toutes les professions? Combien de sous-lieutenants accusent le sort de ne les avoir pas faits maréchaux de France? Gagnez des batailles, leur dira-t-on. Faites des chefs-d'œuvre ou dessinez des indiennes, dirons-nous à ceux qui, à tort ou à raison, se prétendent artistes. »

MÉRIMÉE.

Influence de l'habitude sur la faculté de penser, le premier par ordre de date des ouvrages philosophiques de Maine de Biran. Il fut couronné en l'an X par l'Institut, qui en avait mis le sujet au concours, et imprimé en l'an XI (1803). Il forme le tome Ier des *Œuvres* de l'auteur publiées par M. Cousin, et se compose d'une préface, d'une introduction, de deux sections (*Habitudes actives* et *Habitudes passives*) et d'une conclusion.

Maine de Biran a une haute idée de l'importance de l'habitude; il commence ainsi son introduction : « *Nul ne réfléchit l'habitude*, a dit un homme célèbre (Mirabeau, *Conseils à un jeune prince*); rien de plus vrai ni de mieux exprimé que cette courte sentence. La *réflexion*, au physique comme au moral, demande un point d'appui, une résistance; or, l'effet le plus général de l'habitude est d'enlever toute résistance, de détruire tout frottement; c'est comme une pente où l'on glisse sans s'en apercevoir, sans y songer. »

« La première réflexion, dit encore l'auteur, est ce qu'il y a de plus difficile à faire en tout genre. Un homme de génie est un homme qui *s'étonne* quand personne n'y songe. »

Malgré la valeur des idées, on sent que l'auteur débute et n'a pas encore acquis toute sa puissance. Il ne s'agit point ici du style, qui ne fut jamais brillant chez lui, mais de cette sûreté de jugement et de cette méthode dans l'analyse des faits psychologiques, qui devaient être un jour sa gloire. Il est souvent faible à ce point de vue, et Destutt de Tracy, le rapporteur de la commission chargée de juger son mémoire, le lui fit durement sentir.

Maine de Biran étudie successivement la sensation, la perception et leurs rapports avec l'habitude dans chacun de nos cinq sens; il termine en signalant des impressions qui viennent des parties internes du corps, et qu'il nomme de pures sensations.

L'*Influence de l'habitude sur la faculté de penser*, sans être un chef-d'œuvre, est un des rares ouvrages qui ont aidé en France à la création de la science nouvelle, qu'on nomme aujourd'hui *psychologie*.

Influence de la philosophie du XVIIIe siècle sur la législation et la sociabilité du XIXe, par Lerminier. Ce livre a été écrit en 1833; on y sent l'inspiration dominante de Michelet. Herder et Vico, traduits, commentés par ce puissant esprit, avaient révélé au monde la vraie philosophie de l'histoire. Ce fut alors le beau temps des études historiques en France, l'époque brillante où la philosophie, la poésie et l'histoire commencèrent à s'unir dans un même ouvrage. C'était l'époque de l'enthousiasme. « *Faciamus hominem!* s'écriait Lerminier. Oui, dans la maturité des temps, constituons l'homme nouveau; créons l'homme social de l'ère moderne; imprimons une face ultérieure à la nature des choses, et que l'humanité trouve dans une unité nouvelle l'emploi et la satisfaction de toutes ses puissances. » Le livre tout entier se sent de cet enthousiasme, et il a gardé quelque chose de la forme improvisée, vive, alerte, mobile et capricieuse qui caractérisait les leçons du professeur.

L'auteur y étudie très-consciencieusement l'influence de Leibnitz sur Locke et Bayle, puis l'influence de ceux-ci sur Montesquieu; il démêle finement les courants philosophiques, restés pour ainsi dire à l'état latent au XVIIe siècle, et que trahit seulement l'opposition, bien contenue, de Fénelon, de Perrault et de Fontenelle, qui servent d'intermédiaires aux deux siècles. A leur tour, Montesquieu, Voltaire, Diderot, d'Alembert, J.-J. Rousseau préparent la voie aux illustres penseurs de notre temps, en même temps que Bentham, Turgot et Malesherbes jettent les fondements de la science économique. A l'aide du livre de M. Lerminier, on peut suivre, à travers les trois derniers siècles, les grands courants d'idées qui ont renouvelé la société moderne, et retrouver la filiation de toutes les doctrines. C'est le point de vue intéressant auquel il s'est placé; d'autres font l'histoire des dynasties : il a voulu faire celle des idées.

Influence des milieux sur les caractères de race chez l'homme et les animaux (DE L'), par J.-P. Durand (de Gros) [Paris, 1868, brochure in-8°]. L'objet de cette intéressante brochure est de combattre le déterminisme ethnique absolu de certains anthropologistes. M. Durand leur reproche de ne pas distinguer, dans les caractères de race, ce qui appartient au vieux sang, à l'origine ethnique primitive, et ce qui est dû à l'influence des milieux physiques et moraux. « Le vieux sang, dit-il, la race, a sans doute une large part dans la conformation particulière qui distingue chaque

organisme individuel ; mais il y a là aussi la part du milieu physique et moral au sein duquel cet organisme s'est développé, et où il a puisé ses éléments de formation. » M. Durand montre, en s'appuyant sur des observations très-curieuses et très-faciles à contrôler, que cette deuxième part, la part des milieux, n'a pas été faite jusqu'ici, ou du moins a été mal faite, et que l'on manque encore de mesure pour opérer cette détermination avec quelque exactitude. La conclusion de son travail est que les caractères phonologiques qui distinguent les populations ne doivent pas être déclarés *à priori* signes de race, pas plus qu'une foule de caractères somatologiques, tels que la bonne ou la mauvaise denture, une taille grande ou petite, une tête arrondie ou allongée, auxquels cette valeur a été accordée jusqu'ici avec une complaisance aveugle. M. Durand s'élève avec éloquence contre une ethnologie qui, « redevenue la très-humble servante de la théologie et de l'oppression, aurait, elle aussi, ses pieuses malédictions à joindre aux malédictions que la Bible étend sur Chanaan et sa postérité. » « C'est au nom de ces faux principes de fatalisme ethnologique, ajoute-t-il, qu'un éminent publiciste (Henri Martin) lance tous les jours une bulle d'excommunication politique contre cinquante ou soixante millions d'Européens, les rejetant en masse et pour jamais hors de la communion des peuples civilisés. Et pourquoi cela ? Parce que ces cinquante ou soixante millions de réprouvés sont censés appartenir à une race dont le génie spécifique serait incompatible, dit-on, avec les libertés politiques ! Et l'on oublie, bien qu'on soit un des flambeaux de l'histoire, que nos ancêtres ne furent pas toujours policés et libres, et que nos fiers Aryens de l'Indoustan et de la Perse sont encore bien autrement en retard, sur le sentier du progrès politique et social, que certains Touraniens d'Europe, tels que les Madgyars, et même les *Moscovites !* »

Influence des passions sur le bonheur des individus, ouvrage philosophique de Mme de Staël. V. PASSIONS.

INFLUENCÉ, ÉE (ain-flu-an-sé) part. passé du v. Influencer : *Rancé*, INFLUENCÉ *par Bossuet, changea son opinion.* (Chateaub.)

INFLUENCER v. a. ou tr. (ain-flu-an-sé — rad. *influence*. Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o : J'influençai, nous influençons*). Exercer de l'influence sur : INFLUENCER *quelqu'un.* INFLUENCER *les opinions de quelqu'un. L'âme supérieure ne se laisse jamais abattre par les revers, ni* INFLUENCER *par ses affections.* (La Rochef.-Doud.)

INFLUENT, ENTE adj. (ain-flu-an, an-te — rad. *influer*). Qui exerce de l'influence : *Un personnage* INFLUENT. *Un parti* INFLUENT. *Les femmes* INFLUENTES *sont les vieilles femmes.* (Balz.)

INFLUENZA s. f. (inn-flu-ainn-dza — mot ital. signifiant *influence*). Pathol. Catarrhe épidémique qui sévit souvent sur une grande étendue de pays, et que l'on considère généralement comme analogue à la maladie connue sous le nom de grippe.

— **Encycl**. Le malade est pris subitement, sans prodrome pour ainsi dire ; une fièvre violente se déclare, un état très-grand de malaise, une courbature extrême se font sentir, sans que cependant l'on trouve rien de grave dans les voies respiratoires. Généralement, cette maladie, qui a débuté d'une manière si violente, se termine en peu de jours par la guérison ; il y a cependant des exemples de mort causée par cette maladie seule ; mais c'est surtout chez les personnes âgées que l'*influenza* paraît offrir quelque danger. Le traitement de l'*influenza* consiste en médicaments fébrifuges, sudorifiques et laxatifs ; la saignée paraît souvent nuisible.

INFLUER v. n. ou intr. (ain-flu-é — du lat. *in*, sur ; *fluere*, couler. Prend un tréma sur l'*i* aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous influïons, que vous influïez*). Exercer une influence, une action sur : *En général, le mâle* INFLUE *plus que la femelle sur la force et la qualité des races.* (Buff.) *Le climat* INFLUE *sur la disposition habituelle des corps, et par conséquent sur les caractères.* (J.-J. Rouss.)

INFLUX s. m. (ain-flu — lat. *influxus*, même sens ; de *influere*, influer). Influence : *D'après Leibnitz, l'ordre dans la création dépend d'un* INFLUX *divin.* (Proudh.) ‖ Vieux mot rajeuni. On écrivait autrefois INFLUS. On a dit aussi INFLUXION.

— Anc. physiol. Fluide gazeux, impondérable, dont l'existence était une hypothèse, et à qui l'on attribuait certains effets organiques : INFLUX *cérébral.* INFLUX *nerveux.* ‖ Impulsion qui porte le sang du cœur dans les artères.

IN-FOLIO adj. (ain-fo-li-o — du lat. *in*, dans ; *folium*, une feuille). Typogr. Se dit des livres dont les feuillets contiennent une demi-feuille d'impression, les feuilles étant seulement pliées en deux : *Volume* IN-FOLIO. *Ouvrage* IN-FOLIO. *Format* IN-FOLIO. *Si quelque société de gens de lettres veut entreprendre le dictionnaire des contradictions, je souscris pour vingt volumes* IN-FOLIO. (Voltaire.)

— s. m. Livre, volume in-folio : *Il faudrait des montagnes d'*IN-FOLIO *pour définir toutes les saveurs.* (Brill.-Sav.) *Mme de Sévigné lisait des* IN-FOLIO *en douze jours, quand il pleuvait.* (Ste-Beuve.)

— Rem. On écrit souvent in-fº.

INFONDIBULIFORME adj. Hist. nat. V. INFUNDIBULIFORME.

INFORÇABLE adj. (ain-for-sa-ble — du préf. *in*, et de *force*). Qui ne peut être forcé : *Position* INFORÇABLE.

INFORCIAT s. m. Bibliogr. V. INFORTIAT.

INFORMATEUR, TRICE s. (ain-for-ma-teur, tri-se — rad. *informer*). Personne qui donne des informations : INFORMATEUR *bien renseigné.*

INFORMATION s. f. (ain-for-ma-si-on — rad. *informer*). Recherches, sorte d'enquête que l'on fait pour s'assurer de la vérité de quelque chose ou pour constater un fait : *Prendre des* INFORMATIONS. *Aller aux* INFORMATIONS. ‖ Ne s'emploie guère qu'au pluriel.

— Jurispr. Acte judiciaire qui consiste à recevoir, résumer et rédiger les dépositions des témoins, en matière criminelle : *Procéder à une* INFORMATION. ‖ *Information par addition*, Information qu'on opérait sur des documents acquis après une première information. ‖ *Information de vie et mœurs*, Enquête ouverte, à la diligence du procureur général ou du procureur de la République, sur la conduite antécédente d'une personne appelée à prêter serment devant le juge ou à exercer certaines fonctions judiciaires.

— Pratiq. *Information de commodo et incommodo*, Enquête administrative ouverte pour constater les avantages ou les inconvénients d'une entreprise projetée soit par l'administration, soit par des particuliers dans certains cas prévus par la loi : *Procéder à une* INFORMATION DE COMMODO ET INCOMMODO *pour l'ouverture d'une rue, pour l'établissement d'une usine.*

— **Encycl**. Jurispr. *Information de vie et mœurs.* On ne pouvait être admis dans la magistrature française, sous l'ancienne monarchie, sans avoir subi une *information de vie et mœurs*, qui était faite par les membres mêmes du tribunal. Cet usage datait du XVIe siècle. Un arrêt du parlement du 20 juillet 1546 exigea un examen pour être admis au Châtelet de Paris. Il portait que ceux qui seraient pourvus d'une charge de conseiller ou de commissaire examinateur au Châtelet de Paris seraient examinés, avant leur réception, par les lieutenants du prévôt de Paris, qui s'adjoindraient deux des plus anciens conseillers, pour savoir si les candidats avaient les qualités de science, de probité et d'expérience nécessaires pour s'acquitter de leurs offices. Au mois d'août de la même année, parut un second édit portant que « les baillis et sénéchaux de robe longue, leurs lieutenants généraux et particuliers, les prévôts et autres officiers de toutes les juridictions, relevant immédiatement du parlement, ne seraient reçus en leurs offices qu'après qu'une *information* aurait eu lieu sur leurs bonnes vie et mœurs, et qu'ils auraient subi l'examen. » Enfin un édit du mois de janvier 1560-1561 étendit ces règlements à tous les officiers des justices subalternes. Il fut décidé par édit de mai 1583 que, pour devenir commissaire examinateur du Châtelet, il faudrait être licencié en droit, avoir exercé pendant quelque temps sa fonction d'avocat et subi préalablement, devant le parlement ou le siége présidial, un examen sur le droit et la pratique.

INFORME adj. (ain-for-me — du préf. *in*, et de *forme*). Qui a une forme confuse, grossière, imparfaite : *Une masse* INFORME. *Un corps* INFORME. *Un animal* INFORME. *Les sauvages n'ont pour demeure que des huttes* INFORMES. (Portalis.)

— Par anal. Qui n'est pas net, pas précis ; qui est confus, mal déterminé : *Un dessin* INFORME. *Le bruit est un son écrasé*, INFORME. (J. Joubert.)

La tragédie, *informe* et grossière, en naissant
N'était qu'un simple chœur.....

BOILEAU.

— Procéd. Qui n'a pas les formes légales voulues : *Procédure* INFORME. *Acte, pièce* INFORME.

INFORMÉ, ÉE (ain-for-mé) part. passé du v. Informer. Renseigné, qui a reçu des informations : *Il vaut mieux n'être pas* INFORMÉ *que de l'être mal.* (Fouqueville.)

— s. m. Jurispr. Information juridique : *Conclure à plus ample* INFORMÉ. *Pour plus ample* INFORMÉ, *il a été décidé qu'il serait ouvert une nouvelle enquête, que de nouveaux témoins seraient entendus.*

INFORMER v. a. ou tr. (ain-for-mé — du lat. *in*, en ; *formare*, former). Renseigner, instruire, donner des informations à : INFORMER *quelqu'un de ce qui se passe.*

— v. n. ou intr. Jurispr. Instruire, faire une information juridique : INFORMER *contre quelqu'un.* INFORMER *d'un crime* ou *sur un crime. Le procureur général était chargé d'*INFORMER. (Beaumarch.)

S'informer v. pr. S'enquérir, prendre des informations : *S'il est heureux d'avoir de la naissance, il ne l'est pas moins d'être tel qu'on ne* S'INFORME *plus si vous en avez.* (La Bruy.)

Le ciel de nos raisons ne sait point *s'informer.*

RACINE.

Ne *vous informez* pas de la reconnaissance ;
Il est grand, il est beau de faire des ingrats.

VOLTAIRE.

— Gramm. Le verbe réfléchi *s'informer* ne peut jamais être suivi d'un complément direct ; Racine n'a donc pu dire :

Ne *vous informez* pas CE que je deviendrai,

que par une licence qu'autorise à peine la liberté accordée aux poëtes. Le participe passé est toujours variable dans les temps composés de *s'informer* : *Ils* SE SONT INFORMÉS *de votre santé.*

— **Syn. Informer, apprendre, enseigner, instruire, faire savoir.** V. APPRENDRE.

— **Informer, avertir, donner avis.** V. AVERTIR.

— **Informer (s'), s'enquérir.** V. ENQUÉRIR (S').

INFORTIAT s. m. (ain-for-si-a — bas lat. *infortiatus*, renforcé ; de *in*, en, et de *fortis*, fort). Nom de l'une des divisions du corps du droit romain :

A ces mots, il saisit un vieil *infortiat*,
Grossi des visions d'Accurse et d'Alciat.

BOILEAU.

INFORTIFIABLE adj. (ain-for-ti-fi-a-ble — du préf. *in*, et de *fortifiable*). Qui ne peut être fortifié : *Position* INFORTIFIABLE. *Ville* INFORTIFIABLE.

INFORTUNE s. f. (ain-for-tu-ne — du préf. *in*, et de *fortune*). Etat malheureux, adversité : *Tomber dans l'*INFORTUNE. *Quand l'*INFORTUNE *est générale dans un pays, l'égoïsme devient universel.* (Montesq.)

L'*infortune* aigrit l'âme et la rend inflexible.

J. CHÉNIER.

Des cœurs nés sans vertu l'*infortune* est l'écueil.

LAMARTINE.

‖ Fait, accident, événement malheureux : *Faire le récit de ses nombreuses* INFORTUNES. *Il vaut mieux employer notre esprit à supporter les* INFORTUNES *qui nous arrivent, qu'à prévoir celles qui peuvent nous arriver.* (La Rochef.)

— *Frère* ou *compagnon*, *Sœur* ou *compagne d'infortune*, Personne qui supporte les mêmes malheurs :

Nous nous voyons sœurs d'*infortune.*

MOLIÈRE.

— **Syn. Infortune, adversité, détresse, disgrâce, malheur, misère.** V. ADVERSITÉ.

— **Infortune, calamité, catastrophe,** etc. V. CALAMITÉ.

INFORTUNÉ, ÉE adj. (ain-for-tu-né — rad. *infortune*). Malheureux, qui est dans l'infortune : *Le cardinal Richelieu prétendait qu'*INFORTUNÉ *et imprudent étaient synonymes.* (Sallentin.)

Deux cœurs *infortunés* qu'a séparés l'orage
Se rapprochent encore au sein de leur naufrage.

A. CHÉNIER.

Au banquet de la vie, *infortuné* convive,
J'apparus un jour, et je meurs.

GILBERT.

‖ Qui appartient à une personne malheureuse : *Un sort* INFORTUNÉ. *Des jours* INFORTUNÉS. *Une vie* INFORTUNÉE.

— Substantiv. Personne infortunée : *Secourir les* INFORTUNÉS. *Pauvre* INFORTUNÉE ! *Hélas ! il n'y a que les* INFORTUNÉS *qui sentent le prix des âmes bienfaisantes.* (J.-J. Rouss.)

C'est chez l'*infortuné* que la pitié se trouve :
Sans peine on compatit au malheur qu'on éprouve.

L. ARNAULT.

INFRACTEUR s. m. (ain-fra-kteur — du préf. *in*, et du lat. *frangere*, rompre. V. INFRACTION). Transgresseur, celui qui viole, qui enfreint : *Un* INFRACTEUR *des lois. L'*INFRACTEUR *d'un traité. La cruauté des peines ne marque guère que la multitude des* INFRACTEURS. (J.-J. Rouss.)

INFRACTION s. f. (ain-fra-ksi-on — lat. *infractio*, rupture. Rompre la loi est, en effet, une expression commune à plusieurs langues aryennes, avec emploi d'une même racine. Cette racine est le sanscrit *bhang*, sans doute primitivement *bharng* ou *bhrang*, comme l'indiquent le latin *frango*, d'où *fractio, infractio*, le gothique *brikan*, le kymrique *bregu*, etc. Le sanscrit *bhanga, banghi*, fraude, signifie proprement infraction. En latin, on dit *infringere legem, legis infractio*, rompre la loi, rupture de la loi, délit, comme en anglo-saxon *lahbryce*, rupture de la loi, en anglais *to break the law*, en allemand *verbrechen*, crime, délit). Transgression, violation, action d'enfreindre : *L'*INFRACTION *des traités. L'*INFRACTION *d'un contrat.* INFRACTION *à la loi.*

INFRAJURASSIQUE adj. (ain-fra-ju-ra-si-ke — du lat. *infra*, au-dessous, et de *jurassique*). Géol. Qui est situé au-dessous des terrains jurassiques : *Terrains* INFRAJURASSIQUES.

INFRALAPSAIRE s. m. (ain-fra-la-psè-re — du lat. *infra*, au-dessous ; *lapsus* tombé). Hist. relig. Nom donné à des sectaires qui enseignaient que Dieu, après la chute d'Adam, avait voué un certain nombre d'hommes à la damnation.

— **Encycl**. Les *infralapsaires* constituent, dans le protestantisme calviniste, une fraction de partisans de la prédestination absolue. Ils affirment contre les supralapsaires que le décret de prédestination n'a été conçu qu'en prévision de la chute ; que Dieu, dans sa miséricorde, a élu un petit nombre de pécheurs, et que, dans sa justice, il abandonne les autres à la damnation, sachant qu'ils la mériteront d'ailleurs par leurs péchés. Ils préfèrent admettre que Dieu a varié, que d'en faire l'auteur de la chute de l'homme. Ils subordonnent la prédestination à la désobéissance d'Adam. Si Dieu n'eût point prévu qu'Adam devait pécher et damner par là toute sa race, il n'eût point prédestiné quelques pécheurs à un salut que toute l'humanité aurait obtenu.

INFRANCHISSABLE adj. (ain-fran-chi-sa-ble — du préf. *in*, et de *franchissable*). Qui ne peut être franchi : *Une rivière* INFRANCHISSABLE.

Adieu donc. Va tout droit. Garde-toi du soleil
De l'Arabie *infranchissable.*

V. HUGO.

— Fig. Insurmontable : *Partout, en Europe, les peuples abaissent maintenant les barrières qu'ils s'appliquaient autrefois à rendre* INFRANCHISSABLES. (E. de Gir.) *La puissance de l'homme a des bornes* INFRANCHISSABLES. (Lamenn.)

— Rem. Ce mot a été créé par Daunou.

INFRATERNEL, ELLE adj. (ain-fra-tèr-nèl, è-le — du préf. *in*, et de *fraternel*). Qui n'est point fraternel, qui est indigne d'un frère : *Sentiments* INFRATERNELS.

INFRAYÉ, ÉE adj. (ain-fré-ié — du préf. *in*, et de *frayé*). Qui n'est point frayé : *Voie* INFRAYÉE.

INFRÉQUEMMENT adv. (ain-fré-ka-man — rad. *infréquent*). D'une manière infréquente, peu fréquemment.

INFRÉQUENCE s. f. (ain-fré-kan-se — rad. *infréquent*). Caractère de ce qui est infréquent : *L'*INFRÉQUENCE *des pluies.*

INFRÉQUENT, ENTE adj. (ain-fré-kan, an-te — du préf. *in*, et de *fréquent*). Qui n'est pas fréquent : *Promenades* INFRÉQUENTES.

INFRÉQUENTÉ, ÉE adj. (ain-fré-kan-té — du préf. *in*, et de *fréquenté*). Solitaire, peu fréquenté : *Des lieux* INFRÉQUENTÉS. *Un bal* INFRÉQUENTÉ. *Une dizaine de tableaux, c'est tout ce que la Hollande a pu garder de Rembrandt dans ses galeries publiques, quand des musées* INFRÉQUENTÉS, *comme celui de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, et celui de Cassel ont réuni, l'un quarante-trois Rembrandt, l'autre vingt-neuf !* (W. Bürger.)

INFRUCTUEUSEMENT adv. (ain-fru-ktu-eu-ze-man — du préf. *in*, et de *fructueusement*). Sans fruit, d'une manière infructueuse : *Travailler* INFRUCTUEUSEMENT. *Les réformes maladroitement ajournées amènent* INFRUCTUEUSEMENT *les concessions tardives.* (E. de Gir.)

INFRUCTUEUX, EUSE adj. (ain-fru-ktu-eu, eu-se — du préf. *in*, et de *fructueux*). Qui ne donne pas de résultat utile : *Travail* INFRUCTUEUX. *Efforts* INFRUCTUEUX. *Recherches* INFRUCTUEUSES. *Les peuples applaudissent aux sacrifices de ceux qui brisent leurs chaînes, même quand leurs tentatives devraient être* INFRUCTUEUSES. (Franck.)

L'art de la politique est vain, *infructueux ;*
Malgré tous ses calculs, sommes-nous plus heureux ?

FRÉVILLE.

— **Syn. Infructueux, infécond, infertile,** etc. V. INFÉCOND.

INFULE s. f. (ain-fu-le — lat. *infula*, même sens). Antiq. rom. Large bande de laine blanche dont les pontifes ceignaient leur tête, et qui retombait sur chaque joue. ‖ Nom donné aux bandelettes dont on parait les temples et les victimes.

— Hist. Sorte de coiffure propre aux chevaliers : *Cependant, le chevalier ôta son* INFULE *et son bicoquet, comme il sied devant des personnes d'un si grand âge.* (V. Hugo.)

— Liturg. Se dit quelquefois pour CHASUBLE.

INFUNDIBULIFÈRE adj. (ain-fon-di-bu-li-fè-re — du lat. *infundibulum*, entonnoir ; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte un organe en forme d'entonnoir.

— Zooph. Dont les articulations portent des étoiles en forme d'entonnoirs : *Polypier* INFUNDIBULIFÈRE.

INFUNDIBULIFORME ou **INFONDIBULIFORME** adj (ain-fon-di-bu-li-for-me — du lat. *infundibulum*, entonnoir, et de *forme*). Hist. nat. Se dit de tout organe qui a la forme d'un entonnoir. ‖ On dit aussi INFUNDIBULÉ, ÉE.

INFUNDIBULUM s. m. (ain-fon-di-bu-lomm — mot lat. signifiant *entonnoir*). Anat. Canal situé dans le troisième ventricule du cerveau, au-dessous du pilier antérieur de la voûte, et s'étendant jusque vers la tige pituitaire.

INFUS, USE adj. (ain-fu, u-ze — lat. *infusus*, de *infundere*, verser dans). Que l'âme possède naturellement et sans l'avoir acquis : *Grâce* INFUSE. *Don* INFUS. *Science* INFUSE. *Sagesse* INFUSE. *Nous ne vivons plus dans un siècle où l'on examine sérieusement si Adam a eu la science* INFUSE *ou non ; ceux qui ont si longtemps agité cette question n'avaient la science ni* INFUSE *ni acquise.* (Volt.)

Peu de gens, que le ciel chérit et gratifie,
Ont le don d'agréer *infus* avec la vie.

LA FONTAINE.

INFUSÉ, ÉE (ain-fu-zé) part. passé du v.

Infuser. Préparé en infusion : *Médicament* INFUSÉ *dans l'eau bouillante.*

— Fig. Ajouté, uni d'une façon intime : *L'esprit religieux ne s'acquiert que par la continuité d'un enseignement où la loi divine se trouve comme* INFUSÉE. (Kératry.)

— s. m. Pharm. Liquide dans lequel on a opéré une infusion : *On prépare avec des* INFUSÉS *les sirops de la plupart des herbes et des fleurs.* (Soubeiran.)

INFUSER v. a. ou tr. (ain-fu-zé — du lat. *infusus*, infusé). Verser, introduire en versant : *On a essayé souvent d'*INFUSER *du sang dans les veines de certains malades.*

— Faire macérer plus ou moins longtemps dans un liquide, pour y dissoudre les principes solubles : INFUSER *de la violette dans l'eau bouillante.* INFUSER *du quinquina dans du vin. Les anciens faisaient* INFUSER *des roses dans le falerne.* (Chateaub.)

— Fig. Communiquer, faire pénétrer : *La protection réunit sur un point donné le bien qu'elle fait, et* INFUSE *dans la masse le mal qu'elle inflige.* (F. Bastiat.)

INFUSIBILITÉ s. f. (ain-fu-zi-bi-li-té — rad. *infusible*). Physiq. Caractère de ce qui est infusible : *L'*INFUSIBILITÉ, *ou plutôt la résistance à l'action du feu, dépend en entier de la pureté ou simplicité de la matière.* (Buff.)

INFUSIBLE adj. (ain-fu-zi-ble — du préf. *in*, et de *fusible*). Qui ne peut être fondu, amené à l'état liquide ; qui résiste aux moyens ordinaires de fusion : *Il n'est pas de corps réellement* INFUSIBLE ; *il suffit, pour les fondre tous, de disposer d'une chaleur suffisante. La silice, matière* INFUSIBLE *très-répandue dans la nature, se présente sous différentes formes cristallines.* (A. Maury.)

INFUSION s. f. (ain-fu-zi-on — du lat. *infundere*, infuser, verser dans). Action de verser un liquide dans ou sur un objet : *Le baptême par immersion avait été changé en* INFUSION. (Boss.)

— Pharm. Action d'infuser un corps, de le mettre en contact avec un liquide chaud, pour le dépouiller de ses principes solubles ; résultat de cette action : *Boisson préparée par* INFUSION. *Une* INFUSION *de guimauve. Une* INFUSION *de thé. L'*INFUSION *d'avoine sent la vanille.* (Maquel.)

— Théol. Communication de certaines grâces ou facultés surnaturelles : *Les apôtres avaient le don des langues par l'*INFUSION *du Saint-Esprit.* (Acad.)

— **Encycl.** Pharm. L'*infusion* a pour but de mettre en solution les matières solubles que renferment diverses substances médicamenteuses. Elle consiste à porter un liquide à l'ébullition et à le verser sur les corps que l'on veut traiter, préalablement placés dans un vase nommé *infusoir*. On prolonge le contact plus ou moins longtemps, le plus souvent jusqu'à ce que le refroidissement du liquide soit complet. On passe alors au travers d'un linge ou d'un tamis pour séparer les matières solides. Pendant toute la durée de l'*infusion*, le vase doit être tenu fermé, pour éviter la déperdition des principes aromatiques. Le produit d'une *infusion* est nommé *infusum*, *infusé* et même *infusion*, comme l'opération elle-même.

L'*infusion*, d'après ce qui précède, est une sorte de digestion de courte durée ; l'élévation de température du liquide augmente beaucoup ses propriétés dissolvantes ; mais comme d'autre part son action dure peu et que le refroidissement en diminue à chaque instant l'énergie, ce mode opératoire convient surtout pour les matières d'un tissu peu serré et peu épais, pour celles qui peuvent être promptement pénétrées par les liquides et qui leur abandonnent facilement leurs principes extractifs. On en fait usage également pour les corps chargés de substances volatiles que l'action trop prolongée de la chaleur dissiperait ou altérerait. Quand, pour une raison de ce genre, on traite par *infusion* une matière dont le tissu est serré et difficile à pénétrer, on doit la diviser aussi exactement que possible, et, mieux encore, la pulvériser. Suivant que le liquide provenant de l'*infusion* est plus ou moins chargé de principes solubles, l'infusé est dit *chargé* ou *léger*.

L'*infusion* est un excellent moyen de dissolution qui peut être employé dans une foule de cas : c'est celui auquel on a le plus souvent recours pour la préparation des tisanes et des extraits. Elle agit également bien sur les plantes vertes et sur les plantes sèches. C'est toujours par *infusion* que l'on traite les racines amylacées. Elle fournit presque constamment des liqueurs plus sapides et plus odorantes que la macération, et laissant à l'évaporation une plus grande quantité d'extrait.

Tous les liquides ne se prêtent pas également bien à cette opération. Ceux qui peuvent supporter sans altération et sans grande déperdition l'action de la chaleur donnent des résultats avantageux ; ceux qui, comme l'alcool et l'éther, sont susceptibles de se volatiliser trop rapidement, lorsqu'on les porte à l'ébullition, sont rarement employés.

On traite généralement par *infusion* les produits végétaux suivants :

Les racines d'angélique, d'asperge, d'aunée, de bardane, de bistorte, de cabaret, de chicorée, de colombo, de gentiane, de gingembre, d'iris, d'ipécacuana, de nymphæa, de pareira, de patience.

Les feuilles fraîches de chou rouge, de cochléaria, de cresson.

Les feuilles sèches d'absinthe, d'armoise, de belladone, de bourrache, de calament, de chicorée, de ciguë, de dictame, de digitale, de fumeterre, d'hysope, de jusquiame, de lavande, de lierre terrestre, de marrube, de menthe, de morelle, de mercuriale, de nicotiane, d'origan, d'oranger, de romarin, de rue, de sabine, de saponaire, de sauge, de séné, de stramoine, de stæchas, de thé, de thym.

Les fleurs d'arnica, de bouillon-blanc, de bourrache, de camomille, de centaurée, de chèvrefeuille, de coquelicot, de girofle, de guimauve, de houblon, de mauve, de mélilot, de millepertuis, d'oranger, d'œillet, de pêcher, de pensées, de roses rouges, de roses pâles, de safran, de tilleul, de violettes.

Des substances de natures diverses, telles que l'ail, les baies de genièvre, les bourgeons de peuplier, les bourgeons de sapin, l'oignon, la scille, les semences de coings, les semences de lin, etc., etc.

INFUSOIR s. m. (ain-fu-zoir — rad. *infuser*). Pharm. Vase dans lequel on fait des infusions.

— Chir. Instrument dont on se sert pour introduire certaines substances dans les veines, soit comme moyen curatif, soit pour tenter sur les animaux certaines expériences.

INFUSOIRE adj. (ain-fu-zoi-re — du lat. *infusus*, répandu dans). Zool. Qui se développe dans des infusions animales ou végétales : *Animalcules* INFUSOIRES. *Vers* INFUSOIRES. *On ne commence à apercevoir l'animalcule* INFUSOIRE *qu'à l'aide d'un microscope qui grossit cinq cents fois.* (Cuv.)

— s. m. pl. Grande classe du règne animal, renfermant les animaux les plus simples, qu'on trouve ordinairement dans les infusions : *Tout ce que j'ai pu voir chez les* INFUSOIRES *me semble témoigner en faveur de la simplicité de leur organisation.* (Quatrefages.) *Hill essaya le premier de classer les* INFUSOIRES. (F. Dujardin.)

— **Encycl.** Dans l'état actuel de la science micrographique, il serait impossible de donner un nom un peu satisfaisant à la classe d'êtres qui fait le sujet de cet article, et l'on peut même affirmer que les découvertes à venir relégueront bien loin les uns des autres des ordres d'animaux qu'on réunit aujourd'hui, en se fondant sur des caractères aussi douteux qu'insuffisants.

Les données sur cette grande classe zoologique sont trop vagues et trop insuffisantes pour servir de base à une classification un peu rationnelle. Nous donnerons cependant, à titre provisoire, la classification de Dujardin. Un classement, même défectueux, est utile pour coordonner les observations ultérieures.

INFUSOIRES.

ASTOMES (DÉPOURVUS DE BOUCHE).		STOMATODES (POURVUS D'UNE BOUCHE).	
Dépourvus de cils vibratiles.	*Pourvus de cils vibratiles.*	*Sans tégument distinct.*	*Avec tégument distinct.*
Amibiens ou protées. (Nus. Rampent sur les dépôts vaseux.) Rhizopodes. (Expansions filiformes. Coque membraneuse, cornée ou calcaire.) Actinophryens. (Nus, avec expansions effilées ou filiformes.) Monadiens. (Nus, très-contractiles, avec ou sans prolongement.) Volvociens. (Enveloppe épaisse. Se soudent ensemble. Très-petits Généralement verts.) Dinobryens. (Gaîne membraneuse. Se soudent comme les volvociens.) Thécamonadiens. (Tégument non gélatineux. Ne se soudent pas.) Eugléniens. (Ressemblent aux thécamonadiens. Colorent en vert ou en rouge les eaux stagnantes.)	Péridiniens. (Enveloppe coriace. Plusieurs espèces phosphorescentes.) Enchéliens. (Peu connus. Habitent les infusions et les eaux stagnantes putréfiées.) Leucophryens. (Richement ciliés. Généralement parasites.)	Trichodiens. (Cils non vibratiles. Plusieurs visibles à l'œil nu.) Plœsconiens. (Cuirasse à côtes longitudinales. Cils courts servant de pieds.) Erviliens. (Cuirasse membraneuse. Appendice en forme de queue.)	Paraméciens (Tégument réticulé, contractile.) Urcéolariens. (Corps couvert de cils vibratiles. Habitent les eaux limpides des marais.) Vorticelliens. (Corps contractile d'abord fixé par un pédoncule, puis se détachant et devenant cylindrique.)

Le nom d'*infusoires* est un des plus malheureux qu'on ait pu créer ; car, même en admettant que ces animalcules ne se développent que dans les infusions, ce qui n'est pas bien certain, et en étendant cette dénomination à tous les liquides tenant des matières organiques en suspension, on ne saurait accepter une dénomination uniquement fondée sur l'habitat.

Du reste, le monde des infiniment petits, que la nature avait placé en dehors de nos observations, et dans lequel nous n'avons pu pénétrer que grâce aux progrès des sciences physiques, ne nous sera jamais complétement connu. Chaque nouveau perfectionnement de nos instruments amène de nouvelles découvertes, et rien ne nous fait entrevoir d'avance le terme de cette marche progressive. On a constaté actuellement 2,500 millions d'êtres animés dans un millimètre cube d'eau, et l'on admet que l'espace occupé par ces *infusoires* est sensiblement égal à celui qu'ils laissent au liquide. Mais on peut assurer déjà qu'une très-grande partie de l'espace, en apparence occupé par le liquide, recele un nombre infini d'êtres qui, jusqu'ici, sont restés inaccessibles à la vue humaine aidée du microscope.

Ces faits donnent déjà une idée de l'extrême petitesse de ces animaux ; mais des mesures directes ont permis d'évaluer avec certitude les dimensions de quelques-uns d'entre eux, dimensions d'ailleurs extrêmement variées. Les plus petits *infusoires* observés se présentent comme des points à l'observateur aidé d'un instrument qui donne un grossissement de 1,000 diamètres ; leur diamètre propre ne dépasse pas 7 dix-millièmes de millimètre. Les plus grands, immenses géants de ce monde infiniment petit, atteignent 200 millièmes de millimètre, et offrent à l'œil nu l'aspect de points argentés, animés dans l'eau d'un mouvement plus ou moins rapide.

Nous avons dit que ces animaux habitent généralement les eaux tenant en dissolution des substances organiques. Les eaux des mares et des étangs en renferment des quantités innombrables, les uns enfouis dans la couche vaseuse qui couvre les tiges des végétaux aquatiques, les pierres, le fond de la mare ou de l'étang ; les autres, fixés aux divers débris qui surnagent, aux divers animaux supérieurs qui habitent les eaux ; la plupart circulant librement, et quelques-uns avec une prodigieuse vitesse, au sein même du liquide. La coloration spéciale de certaines eaux de mer, le phénomène même de la phosphorescence sont attribués à la présence d'une multitude de certains *infusoires*. Mais l'observateur qui veut les étudier n'a nul besoin de sortir de chez lui, et peut à volonté *créer* des myriades de ces êtres. Toute infusion végétale ou animale produite artificiellement en est immédiatement peuplée, et l'eau commune ordinaire, tenant toujours des matières organiques en suspension, en contient des nombres incalculables.

Les *infusoires* supportent assez bien des écarts considérables de température. Mais ils périssent tous au-dessous de 0° et au-dessus de 100°. Un fait plus étrange, c'est qu'une dessiccation complète, au moins en apparence, ne les fait pas périr, et qu'il suffit, pour les faire revivre, de leur rendre le liquide dans lequel ils se sont développés. On remarquera, de plus, que lorsqu'ils sont ainsi desséchés, on peut leur faire subir, sans les détruire, une température supérieure à 100 degrés.

Nous ne saurions décrire ici la suite des patientes observations qui ont permis de constater de pareils faits. Qu'il nous suffise de dire, d'une façon générale, que l'histoire des *infusoires*, dans le passé comme dans l'avenir, est intimement liée à celle du microscope. Les anciens n'avaient pu soupçonner leur existence, ou du moins ne l'avaient pas constatée *de visu ;* le nombre des modernes qui les ont étudiés est en quelque sorte infini. Après avoir cité les noms de Leeuwenhoek, de Baker, de Trembley, de Wrisberg, d'Ehrenberg, de Spallanzani, d'O.-F. Muller, de Bory de Saint-Vincent, de Raspail, de Dujardin, de Pouchet, nous nous contenterons de fixer trois dates capitales : le début de la micrographie avec Leeüwenhoek ; l'idée de colorer les *infusoires* par du carmin dissous dans le liquide, qui est due à Gleichen ; et le premier emploi des lentilles achromatiques par Ehrenberg.

L'emploi du microscope pour l'étude des *infusoires* exige certaines précautions. Notons seulement l'extrême propreté des verres et des lentilles de l'instrument et l'absolue nécessité de n'étudier à la fois qu'une très-petite goutte de liquide. Faisons remarquer, en outre, qu'on ne peut espérer faire de nouvelles découvertes si l'on ne dispose d'un grossissement de 600 diamètres au moins. Les savants réclament des grossissements de 1,000 diamètres, limite qu'on n'atteint malheureusement, jusqu'ici, qu'avec des instruments tout à fait défectueux.

Au reste, les observations fournies par le microscope ne se rapportent pas toutes aux *infusoires*. Après avoir confondu sous ce nom tous les animaux microscopiques qui vivent dans les infusions, les naturalistes s'accordent généralement, aujourd'hui, à rejeter dans une classe à part les systolides ou rotateurs, animaux d'une organisation comparativement élevée. D'autre part, ils ont supprimé un certain nombre de genres dans lesquels ils croient avoir reconnu de véritables végétaux microscopiques : les clostériens, les diatomées, quelques volvoces. Quelques micrographes rejettent même les navicules de la série animale. Nous ne parlons pas des anguillules et des helminthes nématoïdes, dont la vraie organisation est connue depuis longtemps.

Ains. restreinte, la classe des *infusoires* comprend, d'après Dujardin, « des animaux aquatiques, très-petits, non symétriques, sans sexes *distincts*, sans œufs *visibles*, sans cavité digestive déterminée ou permanente, ayant toute une partie de leur corps sans tégument résistant, et se propageant par division spontanée ou *par quelque mode encore inconnu.* » Inutile de faire remarquer l'inconsistance d'une définition fondée, non sur des caractères positifs, mais sur des caractères dont l'absence apparente n'est due peut-être qu'à l'insuffisance de nos instruments. Mais cette définition, essentiellement défectueuse, a l'avantage de dire, sinon ce que sont les *infusoires*, au moins ce que nous en connaissons. Quelques détails *anatomiques* et *physiologiques*, si nous pouvons employer ces mots, feront mieux ressortir encore l'incertitude de nos connaissances sur cet intéressant sujet.

Ehrenberg, en possession d'un instrument perfectionné, avait découvert dans les *infusoires* un système d'organes et de vaisseaux très-compliqué. Mais il paraît démontré, aujourd'hui, que l'illustre micrographe n'avait pas échappé au danger permanent du microscope, lorsque les observations se font sur la limite de la puissance de cet instrument : l'hallucination de l'organe visuel. Ce qui est certain, du moins, c'est qu'après lui, Dujardin et Quatrefages n'ont plus trouvé trace des estomacs, des muscles, de l'œil, de la vésicule séminale, du testicule, des œufs qu'Ehrenberg prétendait avoir découverts et dont le monde savant avait fait tant de bruit. D'après Dujardin, dont les idées paraissent prévaloir aujourd'hui, l'organisation des vrais *infusoires* est toujours d'une extrême simplicité. Ces êtres élémentaires, dont les uns (stomatodes) sont pourvus d'une bouche et les autres (astomes) en sont dépourvus, sont uniquement constitués par une masse irrégulière d'un tissu contractile (sarcode), de consistance gélatineuse. Les astomes se nourrissent par une sorte d'imbibition. Les stomatodes sont pourvus d'un œsophage sans issue. Les cils vibratiles qui garnissent leur bouche établissent un tourbillon qui envoie au fond de cet œsophage des portions de liquide chargées de matières organiques ; bientôt il se forme, par l'accumulation du liquide, une sorte de vésicule qui finit par se séparer de l'œsophage, se déplace, poussée par une nouvelle vésicule, et accroît d'autant la masse de l'animal. Ce sont ces *vacuoles* accumulées qu'Ehrenberg avait prises pour autant d'estomacs.

Quant au mode de génération, il est parfaitement démontré qu'un grand nombre d'*infusoires* se multiplient par fissiparité, c'est-à-dire par la division des parties ; et nul ne sera surpris que ce mode de propagation, presque général chez les végétaux, commun chez un grand nombre d'animaux d'une organisation bien supérieure à celle des *infusoires*, se retrouve chez ces derniers. Mais on observera que la fissiparité, chez les végétaux eux-

mêmes, n'est qu'un mode accidentel de reproduction, et que toujours l'œuf ou la graine est le moyen ordinaire et en quelque sorte régulier de multiplication des espèces. Il n'est donc pas probable que les *infusoires* soient réduits à se multiplier par division. Déjà leur mode d'apparition dans les infusions s'oppose à cette idée; et puis la fissiparité n'est nullement constatée pour le plus grand nombre d'entre eux, ce qui, il est vrai, ne prouve pas qu'elle n'existe pas pour ceux où on ne l'a pas observée. Les *infusoires*, comme tous les animaux non microscopiques, produisent-ils donc des œufs? Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'on ne les a pas vus; mais si l'on réfléchit à l'extrême petitesse que peuvent avoir les germes de ces êtres infiniment petits et à la faiblesse relative de nos instruments d'observation, on verra que la question n'est nullement résolue. Elle touche, d'ailleurs, à la question de la génération spontanée, qui ne peut trouver sa place dans cet article. V. GÉNÉRATION.

La forme des *infusoires* est extrêmement variée, et ne paraît, du reste, nullement permanente dans les mêmes espèces : il en est de sphériques, d'ovoïdes, de cylindriques, de filiformes, de coniques, de discoïdes, de vermiculés. Quelques-uns affectent des formes de vases, de fleurs, d'étoiles diversement radiées. Plusieurs possèdent des sortes de tentacules ou d'appendices qui leur servent à se fixer ou à se déplacer. Un grand nombre sont agglomérés comme des polypes.

La couleur des *infusoires* est aussi très-variée. La plupart sont incolores et à demi transparents, circonstance qui permet aux observateurs d'étudier leur organisation intérieure. Mais nous avons déjà signalé la coloration et la phosphorescence des eaux de mer attribuées à la coloration propre des *infusoires* qui y pullulent. Plusieurs, en effet, sont verts ou bleus; d'autres sont rouges, bruns ou noirâtres. Dans presque tous on voit circuler des points verts, qu'on a pris pour des matières végétales introduites dans les vacuoles. Quelques-uns ont un point rouge fixe, qu'Ehrenberg n'a pas hésité à prendre pour un œil.

Le nombre des *infusoires* fossiles est prodigieux; nous verrons que certaines roches en sont presque exclusivement formées. Leur histoire date à peu près de l'invention du microscope, mais ils furent peu étudiés jusqu'à l'ouvrage remarquable de Muller, en 1786. Ehrenberg, en 1836, sur des échantillons de dépôts siliceux de Bohême, composés presque entièrement de carapaces d'animaux microscopiques, reconnut des formes analogues à celles du monde vivant, et dès lors l'existence des *infusoires*, dans les époques antérieures à la nôtre, fut complétement établie; leurs carapaces étaient conservées par la fossilisation. Depuis lors, le même savant reconnut que des terrains tout entiers sont formés par des carapaces siliceuses; exemple : le tripoli feuilleté du commerce et plusieurs dépôts siliceux d'Allemagne, de Suède, de France, de l'île de France, de l'Amérique septentrionale et méridionale et des parties occidentales de l'Asie. Les espèces ne sont pas très-variées, mais le nombre des individus est colossal. Ainsi, la pierre à polir de Zilin doit en renfermer 2 millions dans 1 millimètre cube; le fer limonite, à peu près 100 millions. Il va sans dire qu'il reste difficile de distinguer les genres auxquels appartiennent ces divers êtres, ou même de les distinguer des *infusoires* et des rotifères des végétaux microscopiques, qui ne sont guère moins nombreux.

Une dernière idée a été émise sur les animaux microscopiques : tous les tissus organiques, sans exception, végétaux et animaux, ne seraient qu'une agglomération d'animalcules, et les individus connus sous le nom d'*infusoires*, qui font seuls le sujet de cet article, ne seraient que des êtres auxquels l'action des liquides sur les tissus organisés, en les détachant de la masse où ils vivaient à la manière des animaux qui composent un polypier, aurait donné une vie propre et indépendante. Nous donnons cette idée, non point comme une récente découverte, mais comme une hypothèse, impossible peut-être à vérifier, digne, en tout cas, des observations et des méditations des savants. Les progrès de la science reculent tous les jours, au delà de toutes les prévisions, les limites de la vie; toute hypothèse qui en agrandit le domaine mérite donc une sérieuse étude.

INFUSUM s. m. (ain-fu-zomm — mot lat. signifiant *chose infusée*). Chim. Produit d'une infusion. ‖ On dit aussi INFUSÉ.

INGA s. m. (ain-ga — mot améric.). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des mimosées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Asie et l'Amérique tropicales : *L'*INGA *aux fruits sucrés offre un grand arbre à écorce grisâtre.* (T. de Berneaud.) ‖ Ecorce des mêmes végétaux, qui est employée en médecine comme astringente et tonique.

— **Encycl.** Les *ingas* sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes et paripennées, à grandes fleurs diversement groupées; le fruit est une gousse allongée, bivalve, contenant plusieurs graines lenticulaires, noires ou brunes. Ils croissent dans les régions tropicales de l'Asie et surtout de l'Amérique. L'*inga vrai* est un grand arbre à écorce grisâtre, à bois dur et d'un blanc soyeux. Ses fruits renferment une pulpe succulente, d'une saveur sucrée, musquée et aigrelette; les créoles, qui les mangent avec plaisir, les appellent *pois sucrins*. Les fruits d'une autre espèce sont connus sous le nom de *pois doux*.

INGAGNABLE adj. (ain-ga-gna-ble; *gn* mll. — du prét. *in*, et de *gagnable*). Qui ne peut être gagné : *Partie* INGAGNABLE. *Il a gagné, ma foi, un procès* INGAGNABLE. (Beaumarch.)

INGAMBE adj. (ain-gan-be — du préf. *in*, et de l'ital. *gamba*, jambe). Dispos, alerte, qui a l'usage facile de ses membres : *Un vieillard encore* INGAMBE. *Jamais, avec l'air assez* INGAMBE, *je n'ai pu sauter un médiocre fossé.* (J.-J. Rouss.)

. . . . . . Laissez faire le roi,
Et vous aurez un jour des petits-fils *ingambes*,
Pour vous tirer la barbe et vous grimper aux jambes.
V. HUGO.

— s. m. Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des perruches.

— **Encycl.** L'*ingambe* est une espèce de perruche fort remarquable par son organisation et ses habitudes terrestres et marcheuses; aussi en a-t-on fait un genre à part. Il habite l'île de Van-Diémen. On le distingue aisément par la longueur extraordinaire de ses tarses, ses ongles presque droits, sa tête très-faible, son plumage bigarré de vert jaunâtre et de noir, avec une ligne rouge sur le front. « Obligé, dit J. Lemaire, de chercher sa nourriture sur terre, dans les herbes plus ou moins hautes, la nature l'a pourvu de longues jambes, qui lui permettent, par l'élévation de son corps, de se mouvoir avec facilité dans le lieu où il se tient; des ongles crochus l'auraient gêné dans sa marche par l'obstacle que lui auraient apporté continuellement les plantes basses et les herbes; aussi les a-t-il droits comme l'ongle postérieur de l'alouette, destinée ainsi que lui à chercher sa nourriture à terre. » Les mœurs de l'*ingambe* sont peu connues; d'après La Billardière, il ne fréquente pas les arbres, mais se tient à terre et y court fort vite. De sa conformation on peut conclure qu'il ne niche pas dans les troncs d'arbre comme les autres perroquets, ses ongles presque droits ne pouvant le soutenir sur le bord des trous.

INGANNO s. m. (in-gan-no — mot ital. signifiant *surprise*). Mus. Usité seulement dans la locution : *Cadenza per inganno*, Cadence dont la résolution est différente de celle qu'attendait l'oreille.

INGARANTI, IE adj. (ain-ga-ran-tî — du préf. *in*, et de *garanti*). Qui n'est point garanti : *Marchandises* INGARANTIES.

INGAUNES, en latin *Ingauni*, peuple de l'ancienne Ligurie méridionale, à l'E. des Intéméliens, resserré entre les Apennins au N. et la Méditerranée au S. Leur ville principale était *Albium Ingaunium* (auj. Albenga). Les Ingaunes furent vaincus en 185 par Appius Claudius Pulcher; puis en 181 par Paul-Émile, et enfin complétement soumis, l'année suivante, par Posthumius. Leur territoire est actuellement compris dans la province de Gênes.

INGE ou **INGON**, roi de Suède, dans la seconde moitié du XIe siècle. Il fut détrôné par ses sujets, qu'il voulait contraindre à embrasser le christianisme, et remplacé par son beau-frère Sven. S'étant rendu en Westrogothie, il y forma une nombreuse armée à la tête de laquelle il revint en Suède, chassa Sven, et remonta sur le trône. Il abolit alors le culte des idoles et régna paisiblement jusqu'à sa mort, arrivée au commencement du XIIe siècle. Il eut pour successeur son frère Halstan.

INGE ou **INGON Ier**, roi de Norvége, de 1135 à 1161. Il eut la Norvége méridionale dans le partage qui se fit des États de son père Harald. A la mort de son frère Sigurd (1155), il eut, avec son neveu Haquin et son frère Eystein, de longs démêlés auxquels mirent fin la défaite et la mort d'Inge à la bataille d'Opsols (1161). — INGE ou INGON II, roi de Norvége, régna obscurément de 1207 à 1217.

INGEBURGE ou **INGELBURGE**, reine de France, née en Danemark en 1176, morte à Corbeil en 1236. Elle était sœur du roi de Danemark Canut VI, et Philippe-Auguste, roi de France, la rechercha en mariage pour obtenir l'alliance des Danois contre Richard Cœur de Lion. Il l'épousa, en 1193, dans la cathédrale d'Amiens, le 14 août, et l'archevêque de Reims la couronna le lendemain reine de France. Ce jour même et pendant la cérémonie, Philippe-Auguste prit en dégoût sa nouvelle épouse, au point, dit l'annaliste d'Aix, d'attendre avec peine la fin du couronnement. D'après lui, jamais le mariage ne fut virtuellement consommé; Ingeburge soutint le contraire lorsqu'il fut question de la répudier. Le roi réunit à Compiègne un concile de prélats français, trois mois environ après le couronnement, et ce concile, présidé par l'archevêque de Reims, qui avait lui-même béni l'union royale, cassa le mariage, sous le prétexte d'une alliance de famille entre Ingeburge et la défunte reine Isabelle, première femme de Philippe-Auguste.

Ingeburge était présente au concile; mais, comme elle n'entendait ni le français ni le latin, elle ignora jusqu'à la fin ce dont il s'agissait. Quand on le lui eut expliqué, elle s'écria : « Male France! male France! Rome! Rome! » voulant dire ainsi qu'elle en appelait au pape. Son père, en effet, se chargea de poursuivre l'affaire en cour de Rome; provisoirement, Philippe la fit enfermer au couvent de Cisoing, en Tournaisis. On a vainement cherché à pénétrer les raisons qui lui firent répudier si brusquement cette jeune fille, que les contemporains dépeignent comme jolie et gracieuse, d'une grande douceur de caractère; on a conjecturé qu'il lui avait découvert quelque infirmité secrète et répugnante.

Célestin III annula la décision des prélats français (13 mars 1196), et enjoignit à Philippe-Auguste, qui négociait depuis trois ans et avait pris Agnès de Méranie pour maîtresse, de reprendre Ingeburge. Le roi de France répondit à la bulle du pape en épousant Agnès (juin 1196). Trois autres années se passèrent en pourparlers et en menaces; enfin Innocent III, qui avait succédé à Célestin, lança l'interdit. Cette suprême mesure pontificale s'appliqua, non pas seulement au roi et à sa famille, comme du temps de Robert Ier, mais à tout le royaume de France. Non-seulement les églises furent fermées, mais la vie civile elle-même fut suspendue, car il n'y avait plus de mariages, ni même d'enterrements; le clergé se refusait à inhumer les cadavres. Cette situation, qui démontre surtout l'effroyable tyrannie des prêtres, quand ils sont ou se croient les plus forts, et quand un peuple est aveugle, dura huit mois (janvier-septembre 1200); Philippe eut beau chasser les chanoines de leurs églises, séquestrer les biens du clergé, frapper les nobles et les bourgeois qui observaient les prescriptions de l'interdit, il ne réussissait qu'à écraser le peuple pris ainsi entre la puissance royale et la puissance ecclésiastique; la superstion resta la plus forte et le roi dut céder. Il se sépara d'Agnès, promit de reprendre Ingeburge, et l'interdit fut levé. Toutefois, il ne voulut pas que la malheureuse princesse danoise l'approchât; il l'enferma dans le donjon d'Etampes, la harcela de prières et de menaces pour la décider à se faire religieuse, et continua de plaider, en cour de Rome, l'annulation de son mariage. En 1812 seulement il fit revenir Ingeburge près de lui et la traita honorablement. Elle lui survécut treize ans et mourut à Corbeil, dans une des résidences royales.

INGEGNERI (Angiolo), littérateur italien, né à Venise en 1550, mort vers 1613. Ami du Tasse, il le recueillit à Turin (1578), et, pendant que le grand poëte était enfermé comme fou, publia deux bonnes éditions de la *Jérusalem délivrée* (1581), revisées d'après le manuscrit original. Pendant un séjour qu'il fit à la cour de Parme, il fit représenter sur le théâtre de la cour une pastorale, la *Danza di Venere* (1584), dans laquelle Camilla, la fille de la marquise de Soragua, remplit le rôle d'Amaryllis. De Parme, Ingegneri se rendit à Guastalla (1585), non pour y composer des pièces de théâtre, mais pour diriger une fabrique de savon que Philippe II de Gonzague venait d'établir dans cette ville. Marié, père de plusieurs enfants, le poëte chercha dans cet emploi le moyen d'échapper à la misère, mais il ne réussit qu'à s'endetter et fut jeté en prison pour un billet de 200 ducats qu'il n'avait pu payer. Ingegneri abandonna alors l'industrie pour se rendre à Rome, où, sur la recommandation du Tasse, il devint secrétaire du cardinal Cinthio Aldobrandini. En 1593, il fit paraître la *Jérusalem conquise*, du Tasse, avec qui il était en relation journalière, et eut la plus grande part à la conservation du poëme des *Sept journées* de l'illustre poëte en recueillant, dit Ginguené, « avec autant de prestesse que d'exactitude, tous les vers que le poëte allait sans cesse, ou récitant de vive voix, ou écrivant en abrégé sur de petits papiers. » En 1598, Ingegneri quitta le cardinal Aldobrandini pour se rendre à la cour du duc d'Urbin, puis à celle de Turin (1608). En 1609, il fut encore emprisonné pour dettes. Il fit imprimer, à Venise, en 1613, des poëmes en idiome vénitien, et l'on ne sait ce qu'il devint à partir de cette époque. Quoique protégé par plusieurs princes d'Italie, il vécut constamment dans le dénûment. On a de lui : une traduction en vers des *Remèdes contre l'amour* d'Ovide (1576); la *Danse de Vénus* (1585), pastorale imitée de l'*Aminta*; un traité bien écrit, intitulé : *Del buon segretario* (1594); *Discorso della poesia rappresentativa* (1585), petit traité sur la poésie pastorale; des poésies en dialecte vénitien, spirituellement écrites (1613), etc.

INGELFINGEN, ville du Wurtemberg, cercle de l'Iaxt, bailliage et à 4 kilom. O. de Kunzelsau, sur le Kocher; 2,000 hab. Château seigneurial des princes de Hohenlohe-Œhringen, et autrefois résidence des Hohenlohe-Ingelfingen. Saline aux environs.

INGELGER, comte d'Anjou, mort en 838. Il était fils de Tertulle, sénéchal du Gâtinais, et filleul d'Adèle, dame de Château-Landon. Il avait à peine seize ans, lorsque, sa marraine ayant été accusée d'adultère, il se présenta en champ clos pour lui servir de champion et tua l'accusateur. Touchée de cette preuve de dévouement, Adèle de Château-Landon, en se retirant dans un couvent, demanda au roi de lui permettre de donner à son jeune défenseur une partie de ses domaines. Non-seulement Charles le Chauve y consentit, mais encore il confia bientôt après à Ingelger le gouvernement de la vicomté d'Orléans et de la sénéchaussée de Tours. Beau, affable, généreux, éloquent, le fils de Tertulle épousa une des plus riches héritières de la Touraine, Aélinde, qui lui donna en dot le Buzançais, Châtillon, Amboise, et, quelque temps après, il fut mis en possession du comté d'Anjou, dont il devint le premier comte héréditaire. D'après les chroniqueurs, le trait qui rend surtout la vie d'Ingelger mémorable, c'est l'expédition qu'il fit à Auxerre, à l'instigation de l'archevêque de Tours, pour y reprendre les reliques de saint Martin, que l'évêque d'Auxerre ne voulait pas rendre. En récompense de son zèle, le chapitre de Tours l'autorisa à prendre pour étendard, ainsi que ses descendants, la chape de Saint-Martin.

INGELHEIM (NIEDER-), ville du grand-duché de Hesse-Darmstadt, dans la Hesse rhénane, sur la Selze, à 2 kilom. de la rive gauche du Rhin, et à 13 kilom. O. de Mayence; 2,000 hab. Récolte et commerce de vin rouge estimé. Certains historiens font naître Charlemagne à Ingelheim. « Ce qui est positif, dit M. Ad. Joanne, c'est qu'il aimait beaucoup ce pays, et qu'il s'y fit construire, de 768 à 774, un magnifique palais, orné de cent colonnes de marbre et de porphyre, qu'il avait prises dans les palais de Rome, et de précieuses mosaïques que lui avait envoyées de Ravenne le pape Adrien. » Charles IV fut le dernier empereur qui résida dans ce palais. Il n'en reste aujourd'hui que des vestiges insignifiants. L'église contient le monument de l'une des quatre femmes de Charlemagne. Le 30 décembre 1105, l'empereur Henri IV fut déposé à Ingelheim par les évêques de Mayence, de Cologne et de Worms. Trois conciles ont été tenus dans le palais d'Ingelheim : le premier en 816, sur l'ordre de l'empereur Louis; le second en 840, à l'instigation de Lothaire; le troisième en 948, en présence des rois Louis et Othon. Ces assemblées s'occupèrent de divers points de discipline et de l'apaisement de querelles provenant de compétitions sacerdotales.

INGELHEIM (OBER-), ville du grand-duché de Hesse-Darmstadt, dans la Hesse rhénane, sur la Selze, à 2 kilom. de la précédente; 2,100 hab. Récolte de vins rouges estimés. Curieuse et très-ancienne église. Charlemagne y tint une diète où fut déposé Tassilon, duc de Bavière, en 788.

INGÉLIF, IVE adj. (ain-jé-liff, i-ve — du préf. *in*, et de *geler*). Qui n'est point exposé à geler, ou à être détérioré par le froid : *Huiles* INGÉLIVES. *Pierres* INGÉLIVES.

INGELMUNSTER, ville de Belgique, prov. de Flandre occidentale, arrond. et à 10 kilom. N. de Courtrai, sur la rive gauche du Mandelbeke, ch.-l. de canton; 6,000 hab. Fabrication de toiles dites de Courtrai. Victoire des Français sur les Anglo-Hanovriens (mai 1794).

INGEMANN (Bernhardt-Séverin), écrivain danois, né à Torkildstrup (île de Falster) en 1789, mort en 1862. Son père, pasteur protestant, lui fit faire ses études à l'université de Copenhague, qui lui décerna, en 1812, un prix pour son mémoire *Sur les limites de la poésie et de l'éloquence.* Vers 1818, il entreprit en Europe un long voyage, durant lequel il se lia avec le poëte Tieck. De retour dans son pays, il devint professeur d'esthétique et de littérature danoise à l'Académie de Soroe, en 1822, et, en 1842, directeur de cet établissement scientifique. Disciple d'Œhlenschlæger, dont il a la grâce et les aimables qualités, Ingemann a été l'un des auteurs les plus féconds de son pays, où ses romans surtout sont très-populaires. On cite de lui : *Poésies* (Copenhague, 1811-1812); *Procne*, poésies (1813); *Poésies de jeunesse* (1813-1818); les *Chevaliers noirs* (1814); *Masaniello*, tragédie (1815); *Blanca*, tragédie (1815); la *Voix dans le désert*, drame biblique (1815); le *Pasteur de Tolosa*, tragédie (1816); le *Chevalier du Lion* (1816); la *Délivrance du Tasse*, poëme dramatique (1819); *Bataille pour la possession du Walhal*, tragédie (1821); le *Magnétisme dans la boutique d'un barbier*, comédie en cinq actes (1821); les *Etres souterrains*, légende de l'île de Bornholm (1817); *Contes et récits* (1821); *Lyre de voyage* (1820-1845); *Psaumes* (1825); *Waldemar le Grand et ses compagnons* (1824), poëme historique en dix chants, qui passe pour son œuvre la plus achevée; *Waldemar vainqueur*, roman en quatre parties (1826); la *Jeunesse d'Erik Menoed*, roman en trois parties (1828); *Poésies détachées et souvenirs de voyage* (1832); le *Roi Erik et les proscrits*, roman en deux parties (1833); le *Prince Othon de Danemark et son siècle* (1838); la *Reine Marguerite*, poëme en dix chants (1836); *Ogier le Danois*, poëme légendaire national (v. OGIER); le *Renégat*, poëme dramatique (1838); l'*Anneau de Salomon*, poëme dramatique (1839); les *Groenlandais*, nouvelle (1842); *Poésies diverses* (1842-1845); *Ahasvérus* et *Poésies détachées* (1845); les *Quatre rubis*, conte (1849); la *Jeune fille muette*, nouvelle (1850); les *Enfants du village*, roman en quatre parties (1852); *Lettres d'un mort*, poëme (1855); la *Pomme d'or*, poëme en douze chants (1856). Les *Œuvres complètes* de cet auteur si fécond et si varié ont été publiées en quatre parties : les *Œuvres dramatiques* (1853); les *Poëmes et romans historiques* (1847-1858); les *Contes et Nouvelles* (1847-1853), et les *Romances, poésies et contes en vers* (1845-1856). Beau-

coup de ces ouvrages ont été traduits en diverses langues.

INGEN (Willem VAN), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1651, mort dans la même ville vers 1715. Après avoir reçu les leçons d'Antoine Grebber, il partit pour l'Italie, qu'il habita longtemps, entra, à Rome, dans l'atelier de Carlo Maratti, et exécuta dans diverses églises d'importants travaux d'après les dessins de son maître. Ingen habita ensuite Venise et Naples, puis retourna dans sa ville natale, où il ouvrit un atelier dans lequel se forma Albert Spiers. Très-habile lorsqu'il obéissait à l'impulsion d'autrui, Ingen n'était plus, lorsqu'il peignait d'après ses propres inspirations, qu'un peintre médiocre. Son dessin surtout laissait beaucoup à désirer; toutefois, dans ses tableaux aujourd'hui rares, on trouve souvent de belles parties à défaut d'un ensemble tout à fait satisfaisant.

INGENA ABRINCÆ ou **ABRINCATUI**, ville de la Gaule ancienne, dans la Lyonnaise IIe ; aujourd'hui Avranches.

INGÉNÉRABILITÉ s. f. (ain-jé-né-ra-bi-li-té — rad. *ingénérable*). Caractère de ce qui est ingénérable : *L'*INGÉNÉRABILITÉ *de l'Etre nécessaire.*

INGÉNÉRABLE adj. (ain-jé-né-ra-ble — du préf. *in*, et du lat. *generare*, engendrer). Qui ne peut être engendré : *Dieu est* INGÉNÉRABLE.

INGENHOUSIE s. f. (ain-je-nou-zî — de *Ingenhousz*, sav. naturaliste). Bot. Syn. de CISSUS, genre d'arbustes grimpants.

INGENHOUSZ (Jean), chimiste et physicien hollandais, né à Bréda en 1730, mort en 1799. Il séjourna plusieurs années à Londres, fut appelé par Marie-Thérèse pour inoculer les princes de la famille impériale, devint médecin de la cour de Vienne et conseiller aulique. Joseph II se plaisait à répéter avec lui des expériences de physique. La science lui doit : l'emploi des plateaux de verre dans les machines électriques, attribué à tort à Ramsden; des expériences sur la nutrition des végétaux, et sur l'oxygène ou le gaz carbonique qu'ils émettent suivant qu'ils sont exposés à la lumière ou à l'ombre. Il a publié : *Expériences sur les végétaux* (1779), trad. en français (Paris, 1780); *Nouvelles expériences et observations sur divers objets de physique*, trad. en français (Paris, 1785, 2 vol. in-8o), et de nombreux mémoires dans les *Transactions philosophiques*.

INGÉNICULUS s. m. (ain-jé-ni-ku-luss — mot lat. formé de *in*, sur, et *genu*, genou). Astron. Constellation figurée sur les anciens globes célestes par un homme à genoux, et représentant, selon Eratosthène, l'Hercule combattant le dragon des Hespérides.

INGÉNIER (S') v. pr. (ain-jé-ni-é — du bas lat. *ingeniari*, s'ingénier; de *ingenium*, proprement esprit, génie, et aussi adresse, industrie. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous nous ingéniions, que vous vous ingéniiez*). Faire ingénieusement; chercher avec effort : S'INGÉNIER *à plaire. Ce qu'un seul pourrait faire facilement, la politique* S'INGÉNIE *à le faire faire laborieusement par dix.* (E. de Gir.)

INGÉNIEUR s. m. (ain-jé-ni-eur — rad. *s'ingénier*). Homme qui invente des constructions à faire, des machines ou des instruments à exécuter, et fournit les plans et dessins nécessaires à leur exécution : *Les* INGÉNIEURS *sont, en France, un corps qui doit son établissement au maréchal de Vauban.* (Lunier.) *L'*INGÉNIEUR *est le roi de l'époque.* (C. Dollfus.)

— On distingue les ingénieurs par les travaux spéciaux auxquels ils se livrent. ‖ *Ingénieur civil*, Celui qui s'occupe des travaux de l'industrie privée. ‖ *Ingénieur militaire*, Celui qui est chargé des diverses constructions ayant rapport à l'art de la guerre, telles que défense et attaque des places, construction de routes militaires, campements, etc. ‖ *Ingénieur militaire de la marine*, Celui qui s'occupe de la défense des ports militaires et de la construction des navires de guerre. ‖ *Ingénieur des ponts et chaussées*, Celui qui est chargé de ce qui se rapporte aux voies de communication, comme routes, canaux, chemins de fer, ponts, digues, chaussées, etc. On distingue dans ce corps l'*ingénieur en chef* ou de département, l'*ingénieur ordinaire* ou d'arrondissement, et les *élèves ingénieurs*, qui sortent des écoles savantes, et sont employés au service des ponts et chaussées. ‖ *Ingénieur des mines*, Celui qui est chargé de la direction et de l'exploitation des mines. ‖ *Ingénieur géologue*, Celui qui étudie l'état géologique et minéralogique du pays. ‖ *Ingénieur des eaux et forêts*, Celui qui est chargé de l'entretien des canaux et aqueducs, et de l'exploitation des bois. ‖ *Ingénieur géographe*, Celui qui est chargé de construire les plans et cartes qui figurent les accidents et les divisions du sol et des propriétés : *Le corps des* INGÉNIEURS GÉOGRAPHES *deviendra une gloire pour la France.* (Arago.) ‖ *Ingénieur hydrographe*, Celui qui est chargé de représenter, dans les cartes marines, la configuration des côtes et des fonds.

— On distingue pareillement, par le genre de leurs travaux, divers ingénieurs qui s'occupent de la construction de machines ou instruments. ‖ *Ingénieur mécanicien*, Celui qui s'occupe d'inventer, de dessiner et de faire exécuter des machines ou appareils. ‖ *Ingénieur opticien*, Celui qui invente ou fait exécuter des instruments d'optique, tels que télescopes, lunettes, microscopes, etc. ‖ *Ingénieur mathématicien*, Celui qui s'occupe spécialement de la construction des instruments de mathématiques, tels que graphomètres, équerres, etc., et aussi des instruments de physique et de chimie. ‖ *Ingénieur pour la chirurgie*, Celui qui construit des instruments pour les opérations chirurgicales et les appareils qu'emploient les chirurgiens.

— **Encycl.** Hist. et Admin. La profession d'*ingénieur* remonte à la plus haute antiquité, ainsi que le prouvent les travaux gigantesques exécutés en Chine, dans l'Inde, en Égypte, chez les Grecs et chez les Romains. Il suffit, pour s'en convaincre, de citer l'antique canalisation de la Chine, les immenses monuments religieux de l'Inde, les pyramides de l'Egypte, les travaux de génie civil et militaire faits par les Grecs, les routes, les ponts, les aqueducs des Romains. Chez les Grecs, Alexandre se fit accompagner d'un corps d'*ingénieurs* lorsqu'il conquit l'Asie; chez les Romains, le plan du monde alors connu fut dressé par les *ingénieurs* d'Auguste; au moyen âge, Godefroi de Bouillon s'empara de Jérusalem à l'aide d'*ingénieurs* génois. Le grand nombre de châteaux forts qui s'élevèrent à cette époque montre le degré d'importance qu'avaient alors les *ingénieurs*. Sous la Renaissance, des artistes de premier ordre, notamment Michel-Ange, étaient chargés de construire des ponts, des fortifications, etc. Enfin, le grand mouvement industriel moderne a donné à la profession d'*ingénieur* une extension de plus en plus considérable.

On distingue en France deux grandes classes d'*ingénieurs* : les *ingénieurs* civils, employés par les particuliers et par les villes et qui sortent pour la plupart de l'Ecole centrale; les *ingénieurs* de l'Etat, chargés des services publics, et qui se divisent en sept grandes classes : 1o les *ingénieurs* des ponts et chaussées, comprenant les *ingénieurs* de chemins de fer nommés par l'Etat (v. PONTS ET CHAUSSÉES); 2o les *ingénieurs* des mines, dont nous parlons à l'article MINE; 3o les *ingénieurs* des eaux et forêts chargés de veiller à la conservation des bois et des forêts de l'Etat, de construire ou d'entretenir des canaux, des aqueducs, etc.; 4o les *ingénieurs* géographes, dont la création remonte à 1696, et dont la mission consiste à dresser des cartes civiles et militaires, à lever les plans des champs de bataille, etc.; depuis 1831, ils ont été réunis au corps d'état-major; 5o les *ingénieurs* hydrographes, dont nous avons parlé au mot HYDROGRAPHIE; 6o les *ingénieurs* militaires, à qui nous avons consacré un article au mot GÉNIE MILITAIRE; 7o enfin, les *ingénieurs* de la marine, qui constituent un corps créé par Louis XV, en 1765, et dont nous avons donné l'organisation au mot GÉNIE MARITIME. Tous les *ingénieurs* de l'Etat sortent de l'Ecole polytechnique.

INGÉNIEUSEMENT adv. (ain-jé-ni-eu-ze-man — rad. *ingénieux*). D'une façon ingénieuse : *Un plan* INGÉNIEUSEMENT *conçu.*

INGÉNIEUX, EUSE adj. (ain-jé-ni-eu, eu-ze — du lat. *ingenium*, esprit inventif). Qui est inventif, fertile en ressources variées et adroites, en ruses, en stratagèmes : *Un ouvrier* INGÉNIEUX. *Un mécanicien* INGÉNIEUX. *L'amour, comme on sait, est bien plus* INGÉNIEUX *et plus hardi dans une jeune fille que l'amitié ne l'est dans un vieux prieur.* (Volt.)

Andromaque trompa l'*ingénieux* Ulysse.

RACINE.

Le cerf *ingénieux*, dans ses frayeurs extrêmes,
Varie en cent façons ses adroits stratagèmes.

DELILLE.

‖ Qui combine ce qu'il fait d'une manière spirituelle et piquante : *Plutarque est un rhéteur brillant et* INGÉNIEUX. (S.-Marc.-Gir.)

— Qui est imaginé avec une certaine habileté, une certaine adresse; qui a un tour spirituel et piquant : *Machine* INGÉNIEUSE. *Mensonge* INGÉNIEUX. *Quand vous voyez les enfants disposés à vous entendre, racontez-leur quelques fables d'animaux qui soient* INGÉNIEUSES *et innocentes.* (Fén.) *La civilité est un commerce continuel de mensonges* INGÉNIEUX. (Fléch.)

— s. m. Ce qui est ingénieux : *L'*INGÉNIEUX *plaît, mais il fatigue vite.*

— s. f. Arachn. Groupe d'aranéides, formé aux dépens du genre clubione.

— **Syn. Ingénieux, adroit, entendu, habile, industrieux.** V. ADROIT.

INGÉNIOSITÉ s. f. (ain-jé-ni-o-zi-té — rad. *ingénieux*). Caractère de ce qui est ingénieux : *L'*INGÉNIOSITÉ *d'un procédé.* ‖ Talent, habileté d'une personne ingénieuse : *M. de Bonald avait l'esprit délié; on prenait son* INGÉNIOSITÉ *pour du génie.* (Chateaub.) *La faculté d'analyse ne doit pas être confondue avec la simple* INGÉNIOSITÉ. (Baudelaire.)

INGÉNU, UE adj. (ain-jé-nu — lat. *ingenuus*, proprement naturel, dit M. Littré ; par extension, légitime ; par une autre extension, digne d'un homme libre, franc, de *in*, en, dans, et *genuus*, engendré, de la grande racine *gan*, naître, restée vivante avec une foule de dérivés dans toutes les langues aryennes). Naïf, simple, franc ; dépourvu d'art et de finesse, en parlant des personnes : *Une jeune fille* INGÉNUE. *Il est difficile de se fâcher longtemps contre les personnes* INGÉNUES : *elles désarment.* (Dider.) *Le sauvage vole sans honte et sans remords, non parce qu'il est dépravé, mais parce qu'il est* INGÉNU. (Proudh.)

— Simple, naïf, en parlant des choses : *Parole* INGÉNUE. *Air* INGÉNU. *Sourire* INGÉNU. *Les princes gâtés par la flatterie trouvent sec et austère tout ce qui est libre et* INGÉNU. (Fén.)

— Antiq. rom. Né de parents libres, c'est-à-dire ni esclaves ni affranchis : *Rien n'empêchait les affranchis de s'unir par le mariage avec les familles* INGÉNUES. (Montesq.)

— Féod. *Fief ingénu*, Fief libre, comme étaient les fiefs nobles.

— Substantiv. Personne ingénue : *Une jeune* INGÉNUE. *Faire l'*INGÉNU. *Une langue dorée qui parle toute une nuit peut mener loin l'*INGÉNUE *qui prête l'oreille sans défiance.* (A. de Musset.)

— s. f. Théâtre. Emploi de jeune fille simple et naïve : *Jouer les* INGÉNUES.

— **Encycl.** Théâtre. V. INGÉNUITÉ.

Ingénu (L'), conte, par Voltaire (1767). Comme *Candide* et comme *Micromégas*, ce conte amusant et spirituel est un tissu d'aventures où, sous la fiction, se cachent des déductions philosophiques et morales. Chaque situation du héros porte avec elle son enseignement. On n'y rencontre pas la même unité que dans les chefs-d'œuvre de ce genre créé par Voltaire, mais tout autant d'esprit, de raison et de fine raillerie. Quelques plaisanteries cyniques sur la religion valurent au volume d'être officiellement persécuté ; on supprima toute une édition, mais il ne s'en vendit que plus cher. Les premières éditions présentèrent l'*Ingénu* comme tiré des papiers du P. Quesnel ; dans sa correspondance, Voltaire feignit de l'attribuer à l'auteur du *Compère Matthieu ;* c'était son détour ordinaire pour les livres compromettants.

INGÉNUITÉ s. f. (ain-jé-nu-i-té — rad. *ingénu*). Naïveté, simplicité, caractère d'une personne ou d'une chose ingénue : *L'*INGÉNUITÉ *d'un enfant. L'*INGÉNUITÉ *d'une réponse. Il y a dans la véritable vertu une candeur et une* INGÉNUITÉ *que rien ne peut contrefaire.* (J.-J. Rouss.)

Cet âge est innocent : son *ingénuité*
N'altère point encor la simple vérité.

RACINE.

‖ Naïveté excessive; sotte crédulité : *Tant d'*INGÉNUITÉ *apprête de quoi rire.*

— Théâtre. Emploi d'ingénue : *Jouer les* INGÉNUITÉS. ‖ Usité au pluriel seulement.

— Jurispr. Condition de l'homme libre ou ingénu : *Charlemagne, pour dompter les Saxons, leur ôta l'*INGÉNUITÉ *et la propriété des biens.* (Montesq.) ‖ Affranchissement : *Charte d'*INGÉNUITÉ.

— **Syn. Ingénuité, candeur, naïveté,** etc V. CANDEUR.

— **Encycl.** Théâtre. La nuance qui sépare l'*ingénuité* de la jeune première n'est pas toujours facile à saisir, et l'un des deux emplois empiète facilement sur l'autre. Pour celui qui nous occupe, c'est, dit l'auteur anonyme du *Dictionnaire théâtral*, « le plus élastique de tous les emplois ; il s'adapte à tous les points de l'espace qui s'étend entre seize ans et quarante-cinq (ceci est un peu fantaisiste). Mademoiselle Mars, qui sera difficilement égalée dans les coquettes, ne le sera jamais dans les *ingénuités*. Cet emploi est peut-être celui où il est le plus difficile d'être parfaite et le plus facile d'être médiocre. »

Le terme d'ingénue serait plus logique que celui d'*ingénuité ;* l'usage a cependant fait prévaloir ce dernier. Ce n'est guère que vers la moitié du XVIIIe siècle que ce rôle prit de l'importance, à l'époque de la création de la *Femme jalouse*, de Joly (rôle d'Eugénie), et du *Philosophe sans le savoir*, de Sedaine (rôle de Victorine) ; il fut dans tout son éclat au commencement de ce siècle, par les rôles faits pour Mlle Mars et créés par elle, tels que le *Tyran domestique* (Eugénie), la *Jeunesse de Henri V* (Betty), etc., etc. Cependant, et dès Molière, on employait déjà parfois cette expression pour l'appliquer à quelques rôles, tels que Henriette des *Femmes savantes*, dont le caractère pourtant ne la justifie pas. Il va sans dire que le rôle d'Agnès, dans l'*Ecole des Femmes*, est le vrai type de l'*ingénuité ;* il nous semble que celui de Marianne, dans le *Tartufe*, peut être aussi classé dans cet emploi.

C'est surtout dans le répertoire moderne, et particulièrement dans la comédie, que l'emploi des *ingénuités* a pris une réelle importance. Cécile, dans *Il ne faut jurer de rien*, d'Alfred de Musset, Rosette, dans *On ne badine pas avec l'amour*, du même, lui appartiennent en propre, et les innombrables pièces que Scribe écrivit pour le Gymnase et pour le Vaudeville en offriraient un grand nombre d'exemples. La *Demoiselle à marier*, les *Premières amours*, la *Petite sœur*, la *Pensionnaire mariée*, la *Belle-Mère*, les *Élèves du Conservatoire*, *Rodolphe* ou le *Frère et la Sœur*, la *Chanoinesse*, *Yelva* et cent autres présentent cet emploi sous ses aspects les plus divers.

Plusieurs actrices se sont rendues fameuses dans les *ingénuités*. En première ligne, il faut citer Mlle Mars, qui conserva ces rôles jusqu'à un âge assez avancé ; Mme Volnys, alors qu'elle n'était encore que Mlle Léontine Fay ; Mlle Rose Chéri, plus tard Mme Montigny, qui fit courir tout Paris au Gymnase, où elle jouait dans *Georges et Thérèse*, le *Bouquet de violettes*, le *Marchand de jouets d'enfant*, la *Niaise de Saint-Flour*, etc. A la Comédie-Française, depuis une quinzaine d'années, on a remarqué dans cet emploi Mlles Amédine Luther, Delphine Fix, Emilie Dubois, mortes toutes trois à la fleur de l'âge, Mlle Victoria (Mme Lafontaine), et Mlle Delaporte.

— **Anecdotes.** Des bouchers portèrent plaintes à un juge sur ce fait qu'on n'amenait point de veaux. Le juge, homme simple, prononça le décret suivant : « Sur la plainte à nous faite par les bouchers, dans laquelle ils ont allégué qu'il n'y avait point de veaux au marché, nous avons ordonné que nous nous y transporterions. » Quelque temps après, il condamna un voleur aux galères. A peine eut-il prononcé ce jugement, que, faisant réflexion sur la fatigue que ce criminel, qui était d'une complexion délicate, essuierait dans le chemin, il arrêta, touché de compassion, qu'il serait pendu, pour lui épargner les peines et les dangers du voyage.

⁂

Un valet fort simple fut chargé par son maître de porter à son ami deux belles figues avec une lettre ; il mangea une des figues en chemin, en sorte que l'ami, instruit par la lettre qu'il y en avait deux, lui demanda l'autre. Le valet lui dit qu'il l'avait mangée. « Comment donc as-tu fait? » Le valet prit la figue qui restait, et, l'avalant : « J'ai fait comme cela. »

⁂

Une dame de qualité, voyant la pompe funèbre de son mari, s'écria : « Ah ! que le défunt serait aise de voir cela, lui qui aimait tant les cérémonies ! »

⁂

Il y avait deux frères jumeaux, dont l'un vint à mourir. Un écolier, rencontrant celui qui avait survécu à son frère, lui demanda lequel de lui ou de son frère était mort.

⁂

Un bon moine, chargé de faire le catalogue d'une bibliothèque et rencontrant un livre hébreu, écrivit : « Plus, un livre dont le commencement est à la fin. »

⁂

Deux paysannes, se trouvant sur le quai de la Mégisserie, se demandèrent l'une à l'autre ce qu'elles y venaient faire ; l'une dit qu'elle venait acheter une linotte, et l'autre un corbeau : « Un corbeau ! hé fi ! ma commère, vous cherchez là un bien vilain oiseau. — Il est vrai, répondit l'autre, qu'il n'est pas beau ; mais on dit qu'il vit sept ou huit cents ans, et j' voulons, mon mari et moi, le voir par nous-mêmes. »

⁂

Un jeune homme, fort ignorant, n'osait se présenter à l'examen pour les ordres. « Afin de vous tirer d'embarras, lui dit quelqu'un, retenez les réponses de ceux qui seront examinés avant vous. » L'avis parut bon, et le jeune homme va se placer à la suite de plusieurs ordinands. L'évêque demande à l'un d'entre eux ce qu'il ferait si une araignée tombait dans son calice après la consécration. L'ecclésiastique interrogé répondit qu'il fallait prendre l'araignée bien proprement avec les deux doigts, la mettre sur la patène, et en faire bien dégoutter le sang précieux ; qu'ensuite il fallait se consulter soi-même ; que, si l'on ne se sentait pas une extrême répugnance, on devait sans hésiter avaler l'araignée ; mais que, si l'on ne pouvait se vaincre là-dessus, il fallait brûler l'insecte et en jeter les cendres dans la piscine. Le prélat vint ensuite au jeune ignorant, qui avait été fort attentif à cette réponse. « Et vous, lui demanda-t-il, que feriez-vous si un âne buvait dans le bénitier ? — Monseigneur, répondit-il, je prendrais l'âne bien proprement avec les deux doigts ; je le mettrais sur la patène, et lui ferais rendre gorge de toute l'eau bénite qu'il aurait prise. Ensuite, je me consulterais moi-même, et, si je n'avais pas une extrême répugnance, je n'en ferais pas à deux fois, je l'avalerais ; mais si je ne pouvais me vaincre là-dessus, je brûlerais cet insecte, et j'en jetterais les cendres dans la piscine. »

⁂

Un boucher moribond, voyant sa femme en pleurs,
Lui dit : « Ma femme, si je meurs,
Comme à notre métier un homme est nécessaire,
Jacques, notre garçon, ferait bien ton affaire ;
C'est un fort bon enfant, sage, et que tu connais ;
Épouse-le, crois-moi, tu ne saurais mieux faire.
— Hélas ! dit-elle, j'y songeais. »

BARATON.

⁂

Un médecin, allant faire une visite à l'une de ses clientes, surprit la fille de celle-ci, une

enfant de quinze ans, tellement absorbée dans une lecture, qu'elle ne s'apercevait pas de sa présence. « Que lisez-vous donc là de si intéressant? demanda le docteur. — C'est un livre qu'on a défendu de lire à maman, » répondit l'ingénue.

***

Deux enfants, le frère et la sœur, se promenant dans un jardin public, arrivèrent devant un groupe d'Adam et Eve, représentés dans leur état d'innocence. La jeune fille dit à son frère : « Quel est celui qui est Adam? — Est-ce que je sais? répondit le frère, puisqu'ils ne sont pas habillés! »

***

En 1774, la ville de Paris, au lieu de donner des fêtes vaines en l'honneur du mariage du comte d'Artois, imagina de marier des filles; de ce nombre était Mlle Lise. Lorsqu'elle se présenta pour se faire inscrire, on lui demanda où était son amoureux. Elle répondit qu'elle n'en avait point, qu'elle croyait que la ville fournissait de tout. Et la ville, en effet, lui choisit un mari.

***

Le philosophe Marmontel accepta une invitation à la campagne chez une dame qui se tenait très-honorée d'une visite de l'auteur de *Bélisaire*. Après les premiers compliments échangés entre l'homme célèbre et son hôtesse, celle-ci le prévient qu'ayant des ordres à donner elle va le laisser avec sa fille, ingénue charmante, tout récemment sortie du couvent. Se tournant ensuite vers la jeune personne, l'honnête dame lui recommande de faire le mieux qu'elle pourra les frais de la conversation. L'Agnès, ainsi chapitrée, ne croit pas devoir prescrire de limites à sa complaisance; elle se montre d'une affabilité on ne peut plus encourageante. La philosophie a ses faiblesses, ses écarts. Marmontel s'oublie, s'égare, devient entreprenant. Par bonheur, la dame revient à temps pour prévenir une conclusion que l'innocente eût crue comprise dans les recommandations de sa mère. L'expansive campagnarde se répand en excuses d'avoir laissé notre bel esprit seul avec sa fille. « Vous vous serez ennuyé, lui dit-elle, cette enfant est si simple! — Loin de là, madame, répond Marmontel avec feu; mademoiselle est charmante. — Vous êtes trop indulgent, monsieur. — Nullement, je vous assure; votre fille a de l'esprit comme un ange. — Pure flatterie. — Exacte vérité; je me suis beaucoup amusé pendant votre absence. — Remerciez monsieur, Eugénie, dit la maman en se tournant vers sa fille, car le plaisir qu'il dit avoir éprouvé dans votre société est tout à fait imaginé par sa politesse... — Ah! mon Dieu, oui, ma mère, s'écrie la petite fille impatientée, beau plaisir, vraiment, de manier les cuisses nues des gens avec des mains froides comme glace! »

INGENUUS (Decimus Lælius), un des généraux romains que l'histoire désigne sous le nom des *Trente tyrans*. Gouverneur de la Pannonie sous Gallien, il sut à tel point se concilier, par la sagesse de son administration, la sympathie générale, qu'il fut proclamé empereur en 260. Gallien marcha contre lui, et le vainquit à Mursia. Selon les uns, Ingenuus périt en combattant; selon d'autres, il se tua pour ne pas tomber entre les mains de son cruel ennemi. Les légions qui avaient soutenu sa cause furent exterminées, et les habitants de la Mésie qui l'avaient proclamé moururent dans les supplices.

INGÉRÉ, ÉE (ain-jé-ré) part. passé du v. Ingérer. Avalé, introduit dans l'estomac : *Nourriture* INGÉRÉE *péniblement*.

INGÉRENCE s. f. (ain-jé-ran-se — rad. *s'ingérer*). Action de s'ingérer, immixtion : *L'Europe se récrie contre le droit d'*INGÉRENCE *perpétuelle que la Russie prétend exercer dans les affaires intérieures de la Turquie*. (E. de Gir.)

INGÉRER v. a. ou tr. (ain-jé-ré — du préf. *in*, et du lat. *gerere*, porter. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'*INGÈRE, *qu'ils* INGÈRENT, excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *J'*INGÉRERAI, *nous* INGÉRERIONS). Faire avaler, introduire dans l'estomac : INGÉRER *des boissons à un malade*.

S'ingérer v. pr. Ingérer à soi, avaler : *Voyez ce malade, que la Faculté contraint à* S'INGÉRER *un énorme verre d'une médecine noire, telle qu'on les buvait sous le règne de Louis XIV*. (Brill.-Sav.)

— Fig. Se mêler, s'immiscer : *A Rome*, S'INGÉRAIT *de la médecine qui voulait*. (Montesq.) *L'administration, en France, n'entend point que les citoyens* S'INGÈRENT *d'une manière quelconque dans l'examen de leurs propres affaires*. (De Tocqueville.)

INGERMANNLAND, nom allemand de l'INGRIE.

INGERSHEIM, bourg et comm. de France (Haut-Rhin), canton de Kaysersberg, arrond. et à 6 kilom. N.-O. de Colmar; 2,498 hab. Filature de coton. ‖ Village du Wurtemberg, cercle du Necker, près du fleuve de ce nom, bailliage de Besigheim; 650 hab. Ce village fut, pendant le moyen âge, le chef-lieu d'un comté du même nom, et possédait un château nommé *Ingersburg*.

INGERSOLL (Jared-Charles), homme politique et écrivain américain, né à Philadelphie en 1782. Il compléta son instruction par un voyage en Europe, et, de retour dans son pays, commença à se faire connaître par diverses publications. En 1808, notamment, il fit paraître un écrit intitulé *Rights and Wrongs*, dans lequel il défendit vigoureusement les mesures commerciales prises par le président Jefferson. Quatre ans plus tard, il fut nommé membre du congrès, se prononça pour la guerre avec l'Angleterre, et soutint, en 1814, ce principe, admis depuis lors dans le droit international, qu'en temps de guerre le pavillon couvre la marchandise. Ingersoll a siégé presque constamment, jusqu'en 1849, dans la chambre des représentants, et a rempli, pendant de longues années, de hautes fonctions dans la magistrature de son Etat natal. On a de lui une tragédie, intitulée *Edwy and Elgiva*; des *Lettres du jésuite Inchiquin*, sur les mœurs américaines; *Histoire de la seconde guerre entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne* (1845-1852, 5 vol. in-8°).

INGESTA s. m. pl. (ain-jè-sta — mot latin signifiant *les choses introduites*). Physiol. et méd. Matières ingérées, avalées, introduites dans l'estomac : *La douleur gastrique, le refus, le rejet des* INGESTA *ou la difficulté de les supporter caractérisent la gastro-entérite*. (Broussais.)

INGESTION s. f. (ain-jè-sti-on — rad. *ingérer*). Action d'ingérer, d'avaler, d'introduire dans l'estomac : *L'*INGESTION *des aliments. Une* INGESTION *laborieuse. Le manger et le boire constituent l'*INGESTION, *opération qui commence au moment où les aliments arrivent à la bouche, et finit à celui où ils entrent dans l'œsophage*. (Brill.-Sav.)

INGHIRAMI (Thomas), célèbre humaniste italien, surnommé **Fedra**, à cause de la perfection avec laquelle il joua le rôle de Phèdre dans une représentation de la tragédie de Sénèque, né à Volterra en 1470, mort en 1516. Il fut comblé de bienfaits par les papes qui se succédèrent depuis Alexandre II jusqu'à Léon X, devint professeur d'éloquence à Rome, clerc de la chapelle papale, conservateur de la bibliothèque du Vatican et garde des archives secrètes. Chargé souvent de prononcer des discours d'apparat en langue latine, il reçut de ses contemporains le surnom de **Cicéron**, titre bien pompeux, si l'on juge de son éloquence par les quelques discours qui nous restent de lui. Il avait composé aussi un *Abrégé de l'histoire romaine*, une *Apologie de Cicéron contre ses détracteurs*, et quelques autres ouvrages qui sont perdus. C'est à tort qu'on lui a quelquefois attribué la fabrication d'une prétendue *Chronique étrusque*, publiée en 1636, par un membre de sa famille, Curzio Inghirami, dont on avait surpris la bonne foi. Ce factum est l'œuvre d'un faussaire resté inconnu.

INGHIRAMI (François), savant archéologue et historien italien, né à Volterra en 1772, mort en 1846. Il fut conservateur de la bibliothèque de sa ville natale, puis de celle de Florence (1811). Il consacra toute sa vie soit à dessiner, soit à décrire les antiquités étrusques que possédaient ces deux établissements, et établit dans l'ancienne abbaye de Fiesole une imprimerie et un atelier de gravure. On a de lui : *Monumenti etruschi o di etrusco nome* (1820-1827, 10 vol. in-4°, avec 792 pl.), livre précieux pour l'art céramique; *Galleria americа, o raccolta di monumenti antichi esibita per servire allo studio dell' Iliade e dell' Odissea* (1727-1738, 3 vol. in-4°, avec 400 pl. envir.); *Pitture dei vasi fittili per servire di studio alla mitologia ed alla storia degli antichi popoli* (1831-1837, 4 vol. in-4°, avec 400 pl.); *Storia de la Toscana* (1841-1845, 16 vol, inachevée).

INGHIRAMI (Jean), astronome italien, frère du précédent, né à Volterra en 1779, mort en 1851. Il fut supérieur de l'ordre des *Scolopj*. Outre une bonne *Carte de la Toscane* et un *Atlas géométrique, astronomique et trigonométrique* fort estimé, on lui doit : *Effemeridi dell' occultazione delle piccole stelle sotto la luna* (Florence, 1809-1830); *Tavole astronomiche universali portatili* (1811); *Effemeridi di Venere e Giove ad uso de' naviganti* (1821-1824).

INGIALD, surnommé **Illrada** (le *Féroce*), roi d'Upsal, en Suède, au VIIe siècle de notre ère. Il appartenait à la famille d'Ynglinga, dont on faisait remonter l'origine à Odin. Pour accroître ses possessions, il résolut de se débarrasser des princes ses voisins. Dans ce but, il les invita à un banquet auquel six rois assistèrent, fit mettre le feu à la salle du festin, et ses hôtes périrent dans les flammes ou par le fer des assassins. Bientôt après, il se débarrassa de six autres rois par trahison. Sa fille, Asa, se montra digne d'un tel père et partagea son surnom. Ayant épousé Gudriod, roi de Scanie, elle fit mettre à mort son beau-frère Haldam, puis tua son mari et revint vers son père. Iwar, fils d'Haldam, jura de venger la mort des siens, se mit à la tête d'une armée et marcha contre Ingiald. Celui-ci ne put réunir des forces suffisantes pour lutter. De concert avec Asa, il réunit ses serviteurs dans un banquet, ordonna de mettre le feu au palais et tous périrent dans les flammes. Iwar s'empara alors de tout le pays et y fonda une dynastie nouvelle, pendant que les fils d'Ingiald, Olaüs et Haldan, se réfugiaient en Norvége.

INGINAC (Joseph-Balthasar), homme de couleur, général haïtien, né à Leogane en 1775, mort en 1847. Il rendit de grands services à son pays en qualité de secrétaire général des présidents Pétion et Boyer, fut proscrit par les réactionnaires à la chute de ce dernier, rentra plus tard dans son pays, mais vécut dès lors dans la retraite.

INGLIS (Henry-David), littérateur, né en Ecosse en 1795, mort en 1835. Il passa la plus grande partie de sa vie à voyager en Europe et éprouva de grandes fatigues, qui déterminèrent en lui une affection pulmonaire dont il mourut. Il a publié des relations de voyages dans les Ardennes, en Norvége, en Suède, en Espagne, en Irlande. Quelques-uns de ses écrits ont paru sous le pseudonyme de *Derwent Conway*.

IN GLOBO loc. adv. (inn-glo-bo — mots latins qui ont le même sens). En masse, ensemble, sans distinction des diverses parties : *Les cent une propositions du père Quesnel furent condamnées* IN GLOBO *par la bulle Unigenitus*. (Volt.)

INGLORIEUSEMENT adv. (ain-glo-ri-eu-ze-man — du préf. *in*, et de *glorieusement*). Sans gloire, d'une manière inglorieuse : *Etre vaincu* INGLORIEUSEMENT. *Si Dieu est juste, ces hommes qui nous ont fait tant de mal termineront* INGLORIEUSEMENT *leur carrière*. (Duclos.)

INGLORIEUX, EUSE adj. (ain-glo-ri-eu, eu-ze — du préf. *in*, et de *glorieux*). Qui n'est pas glorieux : *Il ne fut pas* INGLORIEUX, *ce combat, bien que l'événement fût désastreux*. (Châteaub.)

Trop heureux de cacher, dans un asile sûr,
Mes jours *inglorieux* et mon destin obscur.
DELILLE.

INGLORIFIÉ, ÉE adj. (ain-glo-ri-fi-é — du préf. *in*, et de *glorifié*). Qui n'est pas glorifié, célébré : *Héros* INGLORIFIÉ.

INGLUVIES s. m. (ain-glu-vi-ès — mot lat.). Anat. Région comprise entre les branches de la mâchoire et le larynx, chez les animaux mammifères.

INGOBERGE, reine de France, née en 519, morte en 589. Elle épousa le fils de Clotaire, Caribert, roi de Paris et d'Aquitaine. D'après les chroniqueurs, elle était belle et vertueuse, mais extrêmement jalouse, fière et hautaine. Voyant que son royal époux s'était épris de Miroflède, fille d'un ouvrier en laine, elle en fut vivement blessée. Dans l'espoir de faire rougir le roi d'être descendu jusqu'à une femme d'aussi basse extraction, elle fit venir chez elle le père de Miroflède, lui ordonna de lui faire des ouvrages de son métier, puis appela le roi dans son appartement et lui dit en lui montrant l'ouvrier : « Voyez l'adresse avec laquelle votre beau-père travaille la laine. » Caribert ne pardonna point à Ingoberge de s'être ainsi jouée de lui. Il la répudia, fit monter Miroflède sur le trône, et plus tard il épousa Marcovèfe, la propre sœur d'Ingoberge.

INGODA, rivière de la Russie d'Asie, dans le gouvernement d'Irkoutsk. Elle arrose le territoire du Trans-Baïkal, en coulant de l'O. au N.-O., et, par sa réunion avec l'Onon, forme la Chilka, affluent de l'Amour. Cours de 530 kilom.

INGOLSTADT, ville de Bavière, cercle de la haute Bavière, sur le Danube et le Schutter, à 66 kilom. N. de Munich, ch.-l. du district de ce nom; 19,500 hab. Place forte; grenier à sel; inspection forestière; gymnase; école d'agriculture et d'arts et métiers. Fabrication de draps; cartes à jouer, poudre, potasse; blanchisseries de cire. Ingolstadt fut autrefois le siége d'une université, fondée en 1472, et qui fut au XVIe siècle pour l'Allemagne catholique ce que Wittemberg était pour les pays protestants. Le célèbre Eckius, l'adversaire infatigable de Luther, y professait ses doctrines orthodoxes. Vers 1558, le duc Guillaume y fit venir de tous les points de l'Europe les savants les plus réputés. Cette université fut transférée à Landshut en 1802, et à Munich en 1826. On remarque à Ingolstadt le tombeau de Tilly, qui y mourut en 1632. Le roi de Suède, Gustave-Adolphe, assiégea vainement cette ville en 1632; elle fut prise en 1704 par Louis de Bade, général autrichien, et en 1800 par les Français, qui rasèrent les fortifications. Depuis, elle a été fortifiée de nouveau, et, sous l'ancienne confédération germanique, elle était classée au nombre des forteresses fédérales.

INGOMAR, historien et hagiographe breton du XIe siècle. Il a composé plusieurs ouvrages dont il ne nous reste que des fragments, où l'on trouve plus de goût et d'esprit critique que dans les écrits de la plupart de ses contemporains. Nous citerons de lui : une *Généalogie des princes de Domnonée*, publiée dans la *Chronique de Saint-Brieuc*, par D. Morice; une *Vie de saint Winnoch*, que le bollandiste Ghisquière a donnée dans les *Acta sanctorum Belgii*.

INGON, nom d'un roi de Suède et d'un roi de Norvége. V. INGE.

INGONDE, fille du roi Sigebert, morte en 580. Mariée à Herminigilde, prince wisigoth, qui pratiquait l'arianisme, Ingonde profita de l'amour ardent qu'elle inspirait à son époux pour l'amener à embrasser le catholicisme; mais elle le vit bientôt aprè sexpier son apostasie par la mort, à laquelle le condamna son propre père, Leuvigilde, roi des Goths. Quant à Ingonde, elle fut, quelque temps après, faite prisonnière par les Grecs et mourut en Afrique, au moment où elle était emmenée à Constantinople.

INGOUCHES, peuplade de l'empire russe, sur le versant N. du Caucase, au S. de la Petite-Kabardah. Les femmes s'occupent d'agriculture et les hommes uniquement de chasse.

INGOUF (Pierre-Charles), graveur, né à Paris en 1746, mort en 1802. Il suivit les leçons de J.-J. Flipart, et débuta brillamment par quatre têtes d'après Greuze; mais son talent ne prit aucun développement. Il resta ce qu'il était, un artiste au burin facile et gracieux, dessinant avec correction, modelant avec habileté, mais dépourvu de vigueur et d'originalité. Nous citerons de lui, d'après Greuze, la *Bonne éducation*, la *Paix du ménage*, la *Jeune fille séduite caressant un chien* ou l'*Innocence trompée consolée par l'amitié*; et, d'après Wille, la *Mère contente*, la *Mère en courroux*, enfin le *Portrait de J. Georges Wille*, regardé comme une de ses meilleures productions.

INGOUF (François-Robert), graveur, frère du précédent, né à Paris en 1748, mort dans cette ville en 1812. Il fut également élève de Flipart. Les œuvres de cet artiste, qui arriva assez tard à la réputation, se font remarquer par les qualités les plus sérieuses. A la science d'un dessinateur consommé, il joignait l'art de rendre, par la variété des hachures, la nature différente et même le ton de chaque objet. Ses estampes présentent une grande variété selon les sujets qu'il traite. Les gravures qui commencèrent à le faire connaître sont : le portrait de *J.-J. Rousseau*, celui de *Armand-Jérôme Bignon*, d'après Drouais, et les *Canadiens pleurant sur la tombe de leur enfant*, d'après Lebarbier; mais ses œuvres capitales sont les deux *Nativités*, qu'il a gravées d'après Ribera et Raphaël. Ces deux morceaux sont excessivement remarquables par l'art avec lequel Ingouf a su rendre le caractère si différent de ces deux œuvres. Citons encore de lui : *Gérard Dov jouant du violon*, d'après Drouais; le *Soldat en semestre*, d'après Freudenberg; le *Retour du laboureur* et la *Liberté du braconnier*, d'après Benezech, etc. Enfin, Ingouf a exécuté un grand nombre de portraits et de vignettes pour la librairie, pour le voyage de M. Cassas, etc.

INGOUL, rivière de la Russie d'Europe, gouvernement de Kherson. Elle prend sa source au N.-E. d'Elisabethgrad, coule au S., traverse le steppe de Kherson, et se jette dans le Büg, près de Nicolaïef, après un cours de 270 kilom.

INGOULETZ, rivière de la Russie d'Europe. Elle naît sur la frontière septentrionale du gouvernement de Kherson, au N. d'Elisabethgrad, coule d'abord à l'E., baigne Alexandria, se dirige ensuite au S. et se jette dans le Dniéper, par la rive droite, près de Kherson, après un cours de 450 kilom.

INGOUVERNABLE adj. (ain-gou-vèr-na-ble — du préf. *in*, et de *gouvernable*). Qu'il est impossible ou très-difficile de bien gouverner : *Enfant* INGOUVERNABLE. *Pays* INGOUVERNABLE. *Le peuple français est* INGOUVERNABLE, *dès que l'exemple de la résistance est donné*. (De Tocqueville.)

INGOYGHEM, village de Belgique, province de la Flandre occidentale, arrond. et à 10 kilom. E. de Courtrai; 2,300 hab. Fabrication et commerce de toiles.

INGRAHAM (Duncan), marin américain, né en 1803. Il appartient à une famille qui a produit plusieurs hommes de mer distingués. Il prit du service dès l'âge de neuf ans, se distingua au blocus de la Vera-Cruz, lors de la guerre du Mexique, comme commandant de la frégate *Solmers*, reçut, en 1853, le commandement du vaisseau le *Saint-Louis* et força à Smyrne un navire autrichien à mettre entre ses mains le Hongrois Koszta, qui s'était fait naturaliser Américain. Il était chef de bureau de l'artillerie, lorsque éclata aux Etats-Unis la guerre civile. Il se rangea dans le parti des hommes du Sud et prit part à la lutte en qualité de commodore.

INGRAIN s. m. (ain-grain). Bot. Nom vulgaire de l'épeautre. ‖ On dit aussi ENGRAIN.

INGRAM (Dale), chirurgien anglais qui vivait au XVIIIe siècle. Après avoir pratiqué son art à Roading et à Barbade, il se fixa à Londres, où il acquit bientôt une belle réputation et s'occupa surtout du traitement de la goutte, sur laquelle il avait fait des recherches sérieuses. On lui doit : *Essai sur la cause et le siége de la goutte* (Londres, 1743, in-8°); *Cas pratiques et observations de chirurgie* (Londres, 1751).

INGRAND (François-Pierre), conventionnel, né à Usseault (Poitou) en 1756, mort en 1831. Il était avocat au moment de la Révolution, fut élu l'un des administrateurs du département de la Vienne, puis député à la Législative et à la Convention. Il siégea à la montagne, vota la mort du roi sans appel ni sursis, entra au Comité de sûreté générale et remplit plusieurs missions dans la Vienne

et dans la Vendée. Il y déploya autant d'énergie que d'intégrité, ce qui lui valut l'honneur d'être violemment attaqué plus tard par les thermidoriens. Fidèle à ses convictions républicaines, il lutta avec énergie contre la réaction dans la dernière période de la Convention nationale ainsi qu'au conseil des Cinq-Cents, où il siégea jusqu'en 1797. Il remplit ensuite l'emploi d'inspecteur des forêts dans les départements de l'Oise et de Seine-et-Marne, fut proscrit comme régicide en 1816, supporta avec une noble fermeté les misères de l'exil et ne rentra en France que pour y mourir après la Révolution de Juillet.

INGRAND DE SAINT-MAUR, chef vendéen. né vers 1775. Il prit part à l'insurrection de l'ouest de la France en 1799, désola le département de l'Eure à la tête d'une bande, se signala par son courage en diverses rencontres, et ne déposa les armes que lorsque toute résistance fut devenue impossible. Compromis dans l'affaire de la machine infernale, il fut emprisonné au Temple (1801), fut acquitté faute de preuves suffisantes, mais n'en resta pas moins en prison jusqu'en 1805. Il obtint à cette époque son élargissement et rentra depuis lors dans la plus profonde obscurité.

INGRANDES, bourg et comm. de France (Maine-et-Loire), cant. de Saint-Georges-sur-Loire, arrond. et à 33 kilom. d'Angers, sur la rive droite de la Loire et le chemin de fer de Paris à Saint-Nazaire; 1,328 hab Vignobles estimés. Ce bourg, qui marque les limites entre l'Anjou et la Bretagne, appartenait autrefois par moitié à ces deux provinces.

INGRASSIA ou **INGRASSIAS** (Jean-Philippe), médecin sicilien, né à Palerme en 1510, mort dans cette ville en 1580. Reçu docteur à Padoue en 1537, il s'établit à Naples, où son enseignement, les succès de sa pratique et ses découvertes anatomiques lui acquirent une réputation qui s'étendit bientôt dans toute l'Italie. Vers 1560, il retourna à Palerme, et, en 1563, Philippe II, roi d'Espagne, le nomma premier médecin de la Sicile et des îles adjacentes. Il profita de l'autorité dont il était investi par ce titre pour donner une vive impulsion aux études médicales et interdire la pratique de la médecine à ceux dont l'incapacité était notoire. Pendant la peste de Palerme en 1575, Ingrassia rendit de tels services et donna des preuves si multipliées de son habileté, que la voix publique lui conféra le titre d'*Hippocrate sicilien*. Le sénat de Palerme lui vota une pension considérable; mais il n'accepta que 3,000 écus, qu'il employa à l'embellissement d'un monument public de Palerme. Après sa mort, ses nombreux élèves lui élevèrent une statue. Ingrassia a laissé de remarquables critiques anatomiques sur les écrits de Galien. C'est lui qui, le premier, a parlé de l'*étrier*, petit os de l'oreille interne, dont on a attribué à tort la découverte à Fallope et à Eustache. Il a également donné la description du sphénoïde et de l'ethmoïde, des sinus sphénoïdaux, du muscle du marteau, de la cavité du tympan, de la corde du tympan, etc. Il a écrit sur son art onze ouvrages, dont les plus remarquables sont : *Iatropologia* (Venise, 1544); *De tumoribus præter naturam* (Naples, 1553, in-fol.); *Constitutiones et capitula* (Palerme, 1564); *Galeni ars medica* (Venise, 1573), traduction accompagnée d'excellents commentaires, *Veterinaria medicina* (Venise, 1568); *Methodus curandi pestiferum contagium* (Nuremberg, 1583); *In Galeni librum de ossibus commentaria* (Messine, 1603, in-fol.), ouvrage d'une remarquable érudition, accompagné de figures d'après des dessins de Vésale.

INGRASSIAL adj. m. (ain-gra-si-al — du nom d'Ingrassia, médecin sicilien). Anat. Se dit de l'un des os du crâne.

— Substantiv. : *L'*INGRASSIAL.

INGRAT, ATE adj. (ain-gra, a-te — lat. *ingratus*, proprement désagréable; du préf. *in*, et de *gratus*, agréable). Qui manque de reconnaissance, qui méconnaît les bienfaits qu'il a reçus : *Tel homme est* INGRAT *qui est moins coupable de son ingratitude que celui qui lui a fait du bien.* (La Rochef.) *Il y a moins d'obligés* INGRATS *que de bienfaiteurs intéressés.* (J.-J. Rouss.)

Je connais trop les grands : dans le malheur, amis,
Ingrats dans la fortune, et bientôt ennemis.
VOLTAIRE.

— Par anal. Stérile, infécond, qui ne récompense pas du travail qu'on lui consacre : *Un sol* INGRAT. *Une terre* INGRATE. *Un commerce* INGRAT.

— Fig. Inutile, stérile, qui ne donne pas les résultats attendus : *Travail* INGRAT. *Efforts* INGRATS. *C'est une idée bien vaine, un travail bien* INGRAT, *de vouloir tout rappeler aux usages antiques, et de vouloir fixer cette roue que le temps fait mouvoir d'un mouvement irrésistible.* (Volt.) ‖ Peu attrayant, qui n'est pas heureux : *Une figure* INGRATE. *Une voix* INGRATE. *Un climat* INGRAT.

— *Mémoire ingrate*, Mémoire infidèle, qui ne retient pas les choses qu'on lui confie : *Cet enfant a une mémoire bien* INGRATE.

— *Vous n'aurez pas affaire à un ingrat*, Vous serez amplement récompensé du service rondu ou demandé.

— Mar. *Toile ingrate*, Toile à voile dont le chanvre a été mal épuré.

— Substantiv. Personne ingrate : *Obliger des* INGRATS. *L'*INGRAT *ne jouit qu'une fois du bienfait dont l'homme reconnaissant jouit toujours.* (Sénèque.) *Quand je nomme quelqu'un à une place, je fais quatre-vingt-dix-neuf mécontents et un* INGRAT. (Louis XIV.) *On se plaint des* INGRATS *qu'on n'a pas faits, pour se défendre des* INGRATS *qu'on ne veut pas faire.* (La Bruy.)

Plus on sert des *ingrats*, plus on s'en fait haïr;
Tout ce qu'on fait pour eux ne fait que nous trahir.
CORNEILLE.

Quant aux *ingrats*, il n'en est point
Qui ne meure enfin misérable.
LA FONTAINE.

— Personne qui ne répond pas à tout l'amour qu'on lui témoigne : *Soupirer pour une* INGRATE. *En amour, la bonté fait des* INGRATS, *la douceur des tyrans, la bonne foi des perfides.* (Mme Riccoboni.)

— **Syn. Ingrat, infécond, infertile**, etc. V. INFÉCOND.

Ingrats (CONTRE LES) [*De ingratis carmen*], poëme latin de Prosper d'Aquitaine (430 de l'ère chrétienne); il serait plus juste de traduire : « Contre les adversaires de la grâce, » car telle est la signification du mot *ingratus* dans Prosper d'Aquitaine. Ce poëme théologique d'un millier de vers, composé contre les pélagianistes, adversaires de la fameuse doctrine de saint Augustin sur la grâce, obtint une sorte de célébrité au XVIIe siècle, quand ces discussions oiseuses reprirent faveur, et fut réédité souvent à cette époque. Ce n'est que de la théologie et de la polémique versifiées, parfois d'une manière brillante et vigoureuse, le plus souvent d'une façon barbare. Le style est loin d'être élégant; le vers est rude et raboteux, mais cela tenait à la décadence des lettres, au défaut d'art, et ces accents heurtés manifestent une énergie peu commune.

Le poëme *De ingratis* a été traduit en vers français par Lemaistre de Sacy (Paris, 1646. in-4o) et souvent réimprimé depuis, avec la traduction en prose de la lettre à Rafin, par le même.

Ingrat (L'), comédie en cinq actes et en vers de Destouches (Comédie-Française, 28 janvier 1712). Destouches a essayé dans cette pièce de faire son *Tartufe*, mais il n'avait pas le génie qu'il faut pour rendre supportable à la scène un caractère constamment odieux. Son ingrat, Damis, est un scélérat qui abandonne à Nevers une jeune fille dont il est aimé, pour venir à Paris solliciter l'alliance d'une riche héritière. Un ami lui a sauvé jadis la vie et l'honneur; Damis, pour s'acquitter, cherche à enlever à cet homme la femme qu'il adore. Au dénoûment, ce misérable, après avoir échoué dans ses projets, est dénoncé par ceux qu'il espérait trahir. La pièce n'eut qu'une quinzaine de représentations; elle est assez intéressante, et si l'auteur avait mis un peu plus de profondeur dans le caractère principal, ce serait une de ses meilleures.

INGRATEMENT adv. (ain-gra-te-man — rad. *ingrat*). Avec ingratitude : *Oublier* INGRATEMENT *un bienfait reçu.*

INGRATITUDE s. f. (ain-gra-ti-tu-de — du préf. *in*, et de *gratitude*). Défaut de reconnaissance, vice d'une personne ingrate : *L'*INGRATITUDE *est le prix dont on paye aujourd'hui les bienfaits.* (Homère.) *J'ai toujours détesté l'*INGRATITUDE, *et, si j'avais des obligations au diable, je dirais du bien de ses cornes.* (Volt.) *L'*INGRATITUDE, c'est l'*indépendance du cœur.* (N. Roqueplan.)

Le bien a pour tombeau l'*ingratitude* humaine.
A. DE MUSSET.

J'ai beau crier et me rendre incommode,
L'*ingratitude* et les abus
N'en seront pas moins à la mode.
LA FONTAINE.

‖ Action ingrate : *Commettre une* INGRATITUDE. *Etre puni de ses* INGRATITUDES.

— Par ext. Infécondité, stérilité : *L'*INGRATITUDE *du sol.* ‖ Caractère de ce qui n'amène pas les résultats qu'on attendait; faiblesse, insuffisance : *Un travail d'une extrême* INGRATITUDE. *L'*INGRATITUDE *de la voix d'un chanteur. L'*INGRATITUDE *de la mémoire d'un écolier.*

— **Encycl.** Législ. La loi n'a pas voulu que certains faits graves, attestant une *ingratitude* notoire de la part de donataires et de légataires envers leurs bienfaiteurs, restassent impunis, et elle a indiqué les cas dans lesquels ces dons pouvaient être révoqués. Nous avons parlé, au mot DONATION, de la révocation de cet acte pour cause d'*ingratitude*. Nous y renvoyons le lecteur. En matière testamentaire, les legs peuvent être révoqués, après la mort du testateur, pour cause d'*ingratitude*, dans les cas suivants : 1o si le légataire a attenté à la vie du testateur; 2o s'il s'est rendu coupable envers lui de sévices, délits ou injures graves; 3o s'il a fait une injure grave à sa mémoire. Les règles que nous avons développées sur la révocation pour cause d'*ingratitude* des donations entre-vifs s'appliquent, en général, à la révocation des legs. L'action en révocation fondée sur une injure grave faite à la mémoire du testateur doit être intentée dans l'année du délit ou du jour où les héritiers en ont eu connaissance. La même règle s'applique, du moins en général, à la demande en révocation, formée à raison d'un délit commis contre le testateur lui-même. Enfin, l'*ingratitude* peut être une cause de révocation des substitutions. En principe, une substitution ne s'ouvre qu'à la mort du grevé; l'ouverture en a lieu de son vivant, dans quelques cas exceptionnels; un de ces cas est celui où la libéralité faite au profit du grevé est révoquée pour cause d'*ingratitude*. Cette révocation donne immédiatement ouverture aux droits de tous les appelés nés ou à naître

INGRÉDIENT s. m. (ain-gré-di-an — du lat. *ingrediens*, entrant). Matière qui entre dans une composition quelconque : *Des* INGRÉDIENTS *chimiques. Les* INGRÉDIENTS *employés en pharmacie sont généralement des poisons fort dangereux. La vraie proportion des* INGRÉDIENTS *est le secret des grands cuisiniers. Le sel est, de tous les* INGRÉDIENTS, *le plus indispensable en cuisine.*

Loin ces études d'œillades,
Ces eaux, ces blancs, ces pommades,
Et mille *ingrédients* qui font des teints fleuris.
A l'honneur, tous les jours, ce sont drogues mortelles,
Et les soins de paraître belles
Se prennent peu pour les maris.
MOLIÈRE.

— Par plaisant. Objet employé pour concourir à un but de nature quelconque, à la formation d'un tout quelconque : *La considération est un des* INGRÉDIENTS *de la personne publique.* (Chateaub.) *Les lecteurs ne tiennent pas du tout à l'esprit; c'est un* INGRÉDIENT *trop relevé, qui ôte au commérage sa saveur naturelle.* (Mme E. de Gir.)

INGRES (Jean-Auguste-Dominique), le plus illustre des peintres français contemporains, né à Montauban le 29 août 1780, mort à Paris le 14 janvier 1867. « Quoique sa vie ait été prolongée au delà des bornes ordinaires, suivant l'expression de Th. Gautier, il semble qu'il soit mort jeune, tant sa verte vieillesse, comparable à celle du Titien, paraît n'avoir connu ni la langueur morale ni l'affaiblissement physique. » Son père, originaire de Toulouse, était à la fois sculpteur, architecte, musicien et peintre; il enseigna à son fils les éléments de la peinture et de la musique; si bien que le jeune Ingres, malgré sa prédilection pour le premier de ces deux arts, fut fort heureux, en arrivant à Paris, de se créer quelques ressources à l'aide de son violon dans les orchestres des petits théâtres. Le premier atelier qu'il fréquenta fut celui de Roques, élève de Vien, à Toulouse. Venu à Paris vers 1796, il entra dans celui de David, et un de ses condisciples, Delécluze, nous fait connaître d'intéressants détails sur cette période de la carrière du jeune artiste :

« En entrant à l'atelier de David, dit-il, Ingres arrivait de Montauban, sa ville natale, où, dès l'enfance, il avait étudié l'art de la peinture sous son père. Relativement à sa jeunesse, il était déjà habile à manier le pinceau lorsque David se chargea du soin de l'enseigner. Dans l'école, il était l'un des plus studieux, et cette disposition, jointe à la gravité de son caractère et au défaut de cet éclat de pensée que l'on appelle esprit en France, fut cause qu'il prit très-peu de part à toutes les folies turbulentes qui avaient lieu autour de lui. Aussi étudia-t-il avec plus de suite que la plupart de ses condisciples. Tout ce qui caractérise aujourd'hui le talent de cet artiste, la finesse du contour, le sentiment vrai et profond de la forme et un modelé d'une justesse et d'une fermeté extraordinaires, toutes ces qualités se faisaient déjà remarquer dans ses premiers essais. Ces mérites n'échappèrent à personne, et, quoique plusieurs de ses camarades, et David lui-même, signalassent une disposition à l'exagération dans ses études, tout le monde fut frappé de ses grandes aptitudes et reconnut son talent. » (*David, son école et son temps*, p. 84.)

En 1800, Ingres obtenait le second grand prix. Le sujet mis au concours était : *Antiochus renvoie à Scipion son fils, qui avait été fait prisonnier.* Ce fut Granger, dont le nom est aujourd'hui oublié, qui, cette année-là, eut la première couronne. Ingres prit sa revanche, en 1801, sur ce sujet quelque peu ingrat : *Arrivée dans la tente d'Achille des ambassadeurs envoyés par Agamemnon auprès du fils de Pélée.* Le jeune artiste, toutefois, ne put aller en Italie. Par suite des événements de la guerre, les finances de la France étaient obérées; notre école de Rome se voyait privée de budget. Le pensionnaire sans bourse, forcé de rester cinq années à Paris, y vécut misérablement de dessins et d'illustrations de livres, employant le plus de temps possible à copier les antiques du Louvre et les estampes de la Bibliothèque, à étudier le modèle vivant. Son goût pour les maîtres du XVIe siècle commença aussi à se développer. Il occupait une des cellules de l'ancien couvent des capucins, dans lequel s'étaient retirés plusieurs artistes, peintres ou sculpteurs : Girodet, Gros, Dupaty, Delécluze, Chauvin, etc., et là, en compagnie de Bartolini et de Bergeret, il dirigeait ses études sur les ouvrages des artistes de la Renaissance italienne. C'était une sorte de petite république, où nul profane n'avait accès. Durant cette période, de 1801 à 1806, Ingres exécuta le portrait en pied du premier consul, tableau destiné à la ville de Liége, où il est encore; celui de Napoléon, en costume impérial, aujourd'hui à l'hôtel des Invalides; un tableau allégorique, *Napoléon passant le pont de Kehl;* une esquisse peinte, *Vénus blessée par Diomède;* les portraits du sculpteur florentin Bartolini, de M. Ingres père, de M. Gélibert, de Montauban; son propre portrait; un dessin représentant la famille Forestié, et une composition au crayon, *Philémon et Baucis* (musée du Puy).

Ingres put se rendre à Rome en 1806, et, prolongeant son séjour bien au delà du temps réglementaire, il y resta jusqu'en 1820. Son culte, déjà très-décidé, pour Raphaël, s'augmenta par la contemplation et l'étude assidue de ses œuvres, car ce fut dans les *Stanze* du peintre d'Urbin qu'il passa la majeure partie de son temps; et, dès cette époque jusqu'à la fin de sa vie, le maître n'eut plus qu'un but : être digne de rivaliser avec Raphaël. Aussi son œuvre tout entier a-t-il une unité admirable, qu'une seule inspiration maîtrise et domine. A Rome, Ingres peignit *Œdipe et le Sphinx*, la *Baigneuse* (vue de dos), *Jupiter et Thétis*, *Raphaël et la Fornarina*, *Romulus vainqueur d'Acron*, grande composition à la détrempe, pour la galerie de Monte-Cavallo; le *Songe d'Ossian*, pour le plafond de la chambre à coucher de Napoléon dans ce palais romain; *Virgile lisant l'Enéide*, chef-d'œuvre de mimique, d'expression et d'effet pittoresque; *Françoise de Rimini*, la *Chapelle Sixtine*, l'*Arétin*, *Arétin chez Tintoret*, *Don Pedro de Tolède baisant l'épée de Henri IV*, *Raphaël et le cardinal Bibiena*, l'*Odalisque*, commandée en 1813 par la reine de Naples; *Philippe V et le duc de Berwick*, *Henri IV et ses enfants*, la *Mort de Léonard de Vinci*, *Roger délivrant Angélique*, destiné d'abord à servir de dessus de porte à Versailles; *Jésus-Christ remettant les clefs du ciel à saint Pierre*, exécuté pour la Trinité-du-Mont, à Rome. De plus, l'artiste commença une grande composition, *le duc d'Albe à Sainte-Gudule*, qu'il n'a jamais terminée. Il fit aussi un projet de tombeau pour lady Montagu. Parmi ses principaux portraits, nous citerons ceux de la reine de Naples (tableau détruit), de Mmes Ingres mère, de Senones, de Vauçay, de Forgeot, de Marcotte, de MM de Pressigny, de Norvins, etc.

Quelle admirable fécondité attestaient ces œuvres! Et cependant Ingres restait à peu près inconnu en France. *L'Œdipe et le Sphinx*, l'*Odalisque* et *Thétis suppliant Jupiter*, envoyés aux expositions de 1812 et de 1819, furent froidement et dédaigneusement reçus. Chose qui paraît aujourd'hui bien bizarre! ces chefs-d'œuvre furent traités, par ceux qui passaient pour des connaisseurs, de peintures gothiques ou byzantines. Le goût était tellement faussé, que des toiles inspirées par l'étude des maîtres du XVIe siècle et par une compréhension très-vive de l'art grec, comme le *Jupiter et Thétis*, passaient pour barbares. En Italie, le maître ne faisait pas fortune davantage, et ce fut pour vivre qu'il peignit les portraits mentionnés plus haut, ainsi qu'un grand nombre d'autres, simplement dessinés à la mine de plomb, et qui se vendaient assez bien. Ingres appelait cela « faire du commerce, » et faisait si bien de l'art, que ces crayons ont aujourd'hui une valeur considérable.

A travers tous ces déboires, toutes ces luttes contre la gêne et le dédain, le maître n'en poursuivait pas moins son but sans découragement ni fatigue, avec une opiniâtreté et une confiance admirables. Enfin, il reçut la première récompense de ses efforts dans le bon accueil qui fut fait à son *Vœu de Louis XIII.* De 1820 à 1824, il s'était fixé à Florence et avait composé dans cette ville *Charles V faisant son entrée à Paris*, une variante de la *Chapelle Sixtine*, et le *Vœu de Louis XIII*, dont il avait reçu la commande du gouvernement français; ce tableau, exposé au Salon de 1824, obtint un immense succès. Ingres, déjà célèbre à Rome, était encore pour nous, en France, un artiste incomplet. Le *Vœu de Louis XIII* fit une sensation profonde, et, deux ans plus tard, la magnifique page fixée au plafond du Louvre, le chef-d'œuvre du grand artiste, l'*Apothéose d'Homère*, qui resplendit à la fois de la beauté plastique de l'art grec et de la beauté idéale de l'art moderne, subjugua les esprits les plus rebelles.

De retour à Paris, M. Ingres y resta jusqu'en 1834. C'est durant cette période qu'il ouvrit un atelier d'élèves. Entouré de jeunes hommes que ne rebutaient ni les études approfondies ni la loyale rudesse du maître, il proclamait la vérité de son art, il expliquait les traditions dont il avait renoué la chaîne, et, joignant l'exemple au précepte, peignait les portraits de Charles X, du marquis de Pastoret, du cardinal de Latil, de MM. Gatteaux, Hittorf, Baillot, Bertin, du comte Molé, l'*Apothéose d'Homère* et le *Martyre de saint Symphorien*. Ce fut une des périodes les mieux remplies de la vie de l'artiste, qui retourna à Rome avec le titre de directeur de notre Académie de peinture.

Tout entier aux soins de sa direction, Ingres peignit peu pendant son nouveau séjour à Rome. Néanmoins, il exécuta une de ses plus heureuses compositions, la *Stratonice*, pour le compte du duc d'Orléans; puis encore la *Vierge à l'hostie*, pour le prince Alexan-

dre de Russie; l'*Odalisque et son esclave*, et le portrait-tableau de Cherubini, depuis longtemps au musée du Luxembourg.

Il revint en France en 1841. A son arrivée, une manifestation éclatante s'organisa et consacra l'autorité de son talent. La plupart des artistes présents à Paris, peintres, sculpteurs, graveurs, architectes, se réunirent pour donner une fête à celui qu'ils reconnaissaient comme leur maître. A cette époque, Ingres fut appelé au château de Dampierre par le duc de Luynes et commença, dans une des galeries, deux vastes peintures décoratives, l'*Age d'or* et l'*Age de fer*, qui furent presque aussitôt interrompues et que le maître n'a jamais reprises. Depuis 1841, ses principales productions sont : le portrait du duc d'Orléans, celui de Mme d'Haussonville, les vingt-cinq cartons coloriés qui servirent de modèles aux vitraux de la chapelle de Saint-Ferdinand, à Sablonville, et de la chapelle de Dreux; les portraits de Mme la baronne de Rothschild, de la princesse de Broglie, de Mmes Reiset et Moitessier; la *Naissance de Vénus*, commencée à Rome en 1807, terminée en 1848; l'*Apothéose de Napoléon Ier*, pour le plafond de l'une des salles de l'Hôtel de ville; *Jeanne Darc au sacre de Charles VII*, la *Naissance des Muses*, exécutée sur le posticum d'un modèle de temple grec imaginé par M. Hittorf; la *Source*, dont la vogue est populaire; *Louis XIV et Molière*, *Jupiter et Antiope*, *Femme turque au bain;* enfin, une composition magistrale, *Jésus au milieu des docteurs*. Demandé autrefois à l'artiste par Louis-Philippe, ce tableau n'a été achevé qu'en 1862. Il clôt la liste des travaux d'Ingres. Cette énumération n'est pourtant pas complète; il faudrait y faire figurer encore quelques portraits peints, oubliés dans le nombre, et plusieurs dont la trace est malheureusement perdue; une figure de femme nue, dite *Dormeuse de Naples*, disparue on ne sait quand ni comment; quelques projets de médailles et quantités de portraits dessinés, tous montrant une intensité d'expression et de vie vraiment prodigieuse, jointe à une franchise et à une liberté de facture étonnantes. Il faudrait également compter les répliques que le maître a faites de plusieurs de ses tableaux, en y introduisant d'ordinaire des variantes si notables qu'on dirait parfois des compositions nouvelles.

L'éminent artiste a, du reste, abordé tous les genres, le paysage excepté. Son esprit comprenait les données d'un motif bourgeois aussi bien que celles d'un portrait familier ou héroïque; les conditions spéciales à l'anecdote, les grâces féminines, les curiosités archaïques, aussi bien que les accents épiques et les sujets que la religion ou la fable remplissent de grandeur ou de poésie. Son talent savait se plier aux circonstances d'âge, de temps, de lieu, et, tout en restant lui-même, se conformait aux exigences historiques et locales. Chacune de ses œuvres porte, sans contredit, l'empreinte de la même griffe; dans chacune d'elles, la personnalité de l'artiste se montre frappante, mais avec des transformations essentielles qui défient la critique; aussi est-ce à lui principalement que la France doit la prépondérance qu'elle exerce encore aujourd'hui sur les arts en Europe.

A partir de son exposition de 1824, le *Vœu de Louis XIII*, « la lumière se posa sur Ingres, écrivit Th. Gautier le lendemain de sa mort, et elle ne le quitta plus. La mort, hélas! a transformé le rayon en auréole, et l'illustre vieillard peut maintenant, parmi les dieux de la peinture, poser ses pieds sur l'escabeau d'ivoire des apothéoses. C'est ainsi que la gloire récompense ceux qui n'aiment qu'elle et se dévouent à sa poursuite corps et âme. Dans ces jours de fatigue et de mélancolie, que connaissent tous les artistes, on trouve parfois que le siècle est injuste, que les épreuves sont longues, qu'on a déjà bien travaillé en vain; pour se guérir de ces langueurs, il suffit de penser à ces nobles luttes, supportées si courageusement par le plus grand artiste de notre temps. »

Il importe maintenant de rechercher les causes de cette lente, mais splendide renommée; il nous faut analyser la manière d'Ingres. Tandis que David s'en tenait au style héroïque, qu'il avait inauguré et que ses disciples affaiblissaient en l'exagérant, Ingres se détachait insensiblement de son maître et lui faisait des infidélités nombreuses; au moyen d'éléments divers, les uns naïfs, les autres conquis par la raison et le goût, mûris par l'étude et le recueillement, il se constituait une originalité vigoureuse, saisissante. Avec le temps, cette originalité s'affermit et se compléta; mais il est hors de doute que si, dès ses commencements, Ingres se détacha de ses contemporains, c'est qu'il était poussé par une conviction nettement définie. Ses premiers travaux font pressentir, en effet, le degré et la nature de perfection qu'il devait un jour atteindre, et l'on y démêle sans peine les lois qui, soixante ans plus tard, lui servaient encore de guides. Ingres, resté constant dans ses admirations, n'a changé ni de physionomie ni de manière; il a toujours progressé dans le même sens. Certains critiques lui reprochent cependant d'avoir eu des complaisances pour le romantisme; si bien que, selon eux, la *Chapelle Sixtine*, les deux *Arétin*, l'*Epée de Henri IV*, la *Mort de Léonard de Vinci* et d'autres toiles seraient autant de gages donnés à la nouvelle école.

Cette critique ne résiste pas à l'examen. *Raphaël et la Fornarina* date de 1807, la *Chapelle Sixtine* de 1811, *Raphaël et le cardinal Bibiena* de 1812, *Françoise de Rimini* de 1813, l'*Epée de Henri IV*, ainsi que les deux *Arétin*, de 1814; *Henri IV et ses enfants* et la *Mort de Léonard de Vinci*, de 1815; *Roger et Angélique*, de 1818. Si l'on prend pour point de départ du romantisme le *Naufrage de la Méduse*, encore ne faut-il pas oublier que ce tableau est de 1819. Au risque d'étonner fort certains de nos lecteurs, ajoutons que l'œuvre de Géricault nous paraît remarquablement académique. Ce ne fut que deux ans plus tard que se fonda la nouvelle école, à la suite des protestations dirigées contre les principes et la manière de David.

On vit alors apparaître les grandes et belles œuvres de Delacroix, de Devéria, de Scheffer : le *Dante et Virgile*, le *Massacre de Scio*, *Marino Faliero*, la *Naissance de Henri IV*, les *Femmes souliotes* (1822-1827). Ce grand mouvement se produisit tout à fait en dehors de M. Ingres. Bien loin de pouvoir taxer le maître de versatilité, il faut le louer d'avoir été porté quelques années à l'avance, par ses propres études, à admettre dans la peinture les éléments nouveaux qui devaient faire la gloire d'une école rivale de la sienne.

La manière dont le peintre d'*Angélique* et de *Raphaël* a traité les sujets anecdotiques ressemble peu, d'ailleurs, à celle qui a été en vogue pendant le premier quart de ce siècle. N'admettant qu'un seul genre de beauté et de grâce, les peintres d'alors montaient tous leurs personnages sur un type unique, invariable. Avec eux, autant de héros ou de troubadours d'opéra-comique. Au contraire, merveilleusement doué sous le rapport du sens archaïque, Ingres s'identifiait promptement avec chaque époque, chaque personnage, et mettait à les faire ressortir un soin parfois minutieux, mais toujours austère, rigide. Cette qualité est même poussée à un tel degré, dans l'*Apothéose d'Homère*, que les figures sont plutôt idéales que vivantes.

Ingres a été mieux inspiré dans le choix de ses types féminins, et son originalité en ce genre lui assure la meilleure place dans l'histoire de l'art au XIXe siècle. Son type une fois trouvé, il l'a reproduit sans cesse, toujours modifié suivant les occasions, de manière à ne jamais présenter la même image. Svelte et élancée, les attaches délicates, la gorge ferme, d'une coupe rare, la hanche ondoyante, les reins moelleux, et, sous l'épiderme doux et rempli, une nature active et nerveuse, voilà l'*Odalisque*. Ce sont aussi quelques-uns des caractères de l'*Angélique*, toutefois avec plus d'alanguissement, de grâce cherchée, quelque chose de plus aristocratique, en un mot. On ne peut faire ce reproche à la *Source*, « cette merveille sans rivale, cet incomparable chef-d'œuvre, cette fleur de beauté, d'innocence et de jeunesse, s'entr'ouvrant à la vie et laissant tomber de son urne l'eau transparente où se reflètent ses pieds de marbre. » (Th. Gautier.) La *Vénus Anadyomène* a des formes plus larges et plus pleines, mais également chastes; la nudité sans voiles des unes et des autres n'éveille point le désir; c'est la calme sérénité des statues grecques, animée par la coloration de la vie. Néanmoins, dans l'*Odalisque et son esclave*, dans cette belle fille qui se tord sur les nattes et les mosaïques, en proie à l'indicible ennui du harem, la ligne n'est pas aussi contenue; Ingres, romantique à ses heures et quand il lui plaît, a fait là une œuvre presque violente. Si ces figures se distinguent entre elles par des traits particuliers, prévenant toute confusion, attribuant à chacune son caractère propre, elles se rapprochent par les traits généraux du même idéal. « Filles du même esprit, elles sont nées sous les caresses du même pinceau; elles portent le cachet d'une seule personnalité, et, confondues parmi cent autres, on les découvrirait, tant les signes de leur origine sont visibles et les rendent aisément reconnaissables. » (*Ingres*, par Olivier Merson, p. 46.)

Un autre aspect de ce talent, qui réalise à un haut degré les deux lois essentielles de l'art : l'unité des principes et la variété des moyens plastiques, est celui qui se manifeste dans les *Clefs de saint Pierre*, le *Vœu de Louis XIII* et le *Saint Symphorien*. « Ici, dit l'auteur déjà cité, nous nous heurtons à une critique souvent répétée : M. Ingres n'est que le copiste de Raphaël. Le fait est que, dans ses travaux, il se montre à la fois impersonnel et personnel; impersonnel, parce que, pour rendre sa pensée, il s'est guidé sur le style de Sanzio, qui lui paraissait préférable à tous les autres; personnel, parce que, sur les traces mêmes du modèle qu'il a choisi, on le voit à tout instant se dérober pour affirmer sa libre autorité. De telle sorte que l'action de sa personnalité n'a jamais été interrompue, et que, si amoindrie qu'elle paraisse par endroits, la première réflexion désintéressée lui restitue son importance et son rôle. »

De peur de tomber dans des redites, nous ne nous étendrons pas sur les qualités du dessin savant d'Ingres; nous nous contenterons de rappeler cette énergique expression du peintre de la *Source :* « Dans la nature, tout a une forme; voyez la fumée! » Le dessin c'est la forme; mais ce n'est pas tout en peinture, et l'on a pu reprocher au maître de lui avoir trop sacrifié la couleur. Le plus souvent, chez lui, la lumière est triste, l'ombre opaque, l'ensemble de la tonalité d'un gris uniforme. Cependant, Ingres était coloriste quand il le voulait, témoin la *Chapelle Sixtine* où il est arrivé à une magie d'illusion surprenante, témoin *Jupiter et Antiope*, peinture aussi chaude qu'un Titien. Ce qui ne doit pas échapper surtout, c'est l'art avec lequel il a su juxtaposer des localités de tons pareils, à une nuance imperceptible près, tour de force qu'il a souvent tenté et toujours réussi avec un rare bonheur; exemple, la *Stratonice* : le manteau de Séleucus est rouge, de même la couverture du lit auprès duquel est agenouillé ce personnage; si les deux draperies ne se confondent pas à l'œil, cela tient à une différence de ton extrêmement légère et délicate, qu'un artiste moins heureusement doué n'eût certes ni saisie ni traduite. On peut faire une observation analogue dans le *Jésus au milieu des docteurs;* à la droite de Jésus, il y a des manteaux qui s'enlèvent dans l'ombre en jaune sur jaune avec une vigueur et une franchise de coloris dont la critique doit savoir gré au peintre. Il apparaît donc que si l'artiste a négligé la couleur dans la plupart de ses toiles, c'est qu'il était avant tout préoccupé du souci de la forme : la pureté et l'élégance de son style l'attestent de manière à ne laisser aucun doute. Ce style merveilleux est la marque de génie du grand artiste, par ce côté contemporain de Phidias et d'Apelle.

Aucun honneur, aucune distinction n'a manqué au maître, après tant d'années de luttes, d'études et de labeurs. L'Exposition de 1855, où il put emplir toute une salle de ses chefs-d'œuvre, fut pour lui un de ces triomphes comme il est rarement donné à l'artiste d'en recevoir de son vivant. Une des grandes médailles et la croix de commandeur de la Légion d'honneur lui furent décernées; cinq ans plus tard, il recevait le titre de sénateur, faible hochet pour un tel homme, mais qui n'en était pas moins la consécration de sa renommée. Dans cette dernière période de sa vie, ayant déjà un pied dans l'immortalité, l'illustre maître a encore ajouté à sa gloire en créant l'*Apothéose de Napoléon*, *Jésus au milieu des docteurs* et la *Source*.

Ingres est mort le pinceau et le crayon à la main; pour le 1er janvier de l'année 1867, il avait fait de sa filleule, Mlle Hippolyte Flandrin, un charmant portrait, et, pendant la semaine qui précéda sa courte maladie, il acheva l'ébauche d'une nouvelle *Stratonice*, refit son *Ossian* et retoucha avec une délicatesse extrême quelques anciens dessins; l'âge n'avait point affaibli l'œil ni la main de l'énergique vieillard. C'est le 14 janvier 1867 qu'il rendit le dernier soupir. Quelques jours auparavant, il recevait plusieurs amis et leur faisait entendre, exécutés par des artistes du premier mérite, des quatuors de Beethoven, de Haydn, de Mozart, c'est-à-dire le répertoire de ses morceaux favoris. Jamais il n'avait joui d'une santé meilleure. Mais, dans la nuit qui suivit cette soirée, un tison enflammé roula de la cheminée de la chambre où il couchait sur le parquet. En un instant, la pièce se remplit de fumée; Ingres, à demi nu, ouvrit une fenêtre et rajusta le foyer. Si peu de temps que durèrent ces soins, il fut pris d'un refroidissement dont son médecin ne put conjurer les suites, et, le mal empirant, huit jours étaient à peine écoulés que l'école française prenait le deuil du plus grand de ses peintres modernes.

Montauban, sa ville natale, lui a élevé un beau monument, dû au ciseau de M. Etex. La statue d'Ingres, représenté assis dans son costume d'atelier, et travaillant à l'*Apothéose d'Homère*, a pour fond un immense bas-relief où le sculpteur a traduit en pierre et de grandeur naturelle cette œuvre capitale du maître. Ce monument est situé à l'extrémité de la promenade des Carmes. Montauban possède, en outre, un musée formé de quelques-unes des meilleures toiles d'Ingres, qui affectionnait sa ville natale et lui fit souvent des dons superbes; la perle de ce musée est *Jésus au milieu des docteurs*.

— Bibliogr. Citons d'abord : *Œuvres de I.-A. Ingres, membre de l'Institut*, gravées au trait sur acier par A. Reveil, édité par Magimel (1800-1851), in-4° contenant 102 planches. Ensuite, outre les articles contenus dans une foule de recueils périodiques, on pourra consulter les monographies suivantes : *Peintres et sculpteurs modernes, I. Ingres* (Paris, 1846, in-8°), par F. de La Genevais (de Mercey); *Portraits d'artistes, M. Ingres*, par Gustave Planche (Paris, 1853, in-18); Charles Blanc, *Ingres*, dans l'*Histoire des peintres de toutes les écoles* (gr. in-4°); Th. Silvestre, *Biographie d'Ingres*, publiée dans les *Artistes contemporains* (1862); *Ingres, sa vie et ses œuvres*, par O. Merson (1867, in-24); *Eloge d'Ingres*, par M. Beulé (1867, in-8°).

Il existe divers portraits du maître, gravés par Chapon, Revelle, Calamatta; deux obtenus par le procédé Collas, d'après David d'Angers et M. E. Farochon; d'autres lithographiés par P. Justus et Julien.

Les principales œuvres d'Ingres sont, par ordre chronologique : 1800. *Antiochus renvoie à Scipion son fils, qui avait été fait prisonnier;* premier tableau de concours.

1801. *Arrivée dans la tente d'Achille des ambassadeurs envoyés par Agamemnon auprès du fils de Pélée*; 1er grand prix de Rome (à l'Ecole des beaux-arts).

1802. *Philémon et Baucis* (musée de la ville du Puy, dessin); *Portrait* de M. Gélibert, de Montauban.

1804. *Portrait* d'Ingres père (Salon de 1805, réexposé en 1855); *Portrait* d'Ingres fils (Salon de 1855); *Portrait* de Bartolini, sculpteur; *Portrait* de Bonaparte, premier consul (à l'hôtel de ville de Liège), Salon de 1855; *Napoléon au pont de Kehl*, tableau allégorique, aujourd'hui perdu; *Vénus blessée par Diomède*, esquisse peinte dont on a perdu les traces.

1806. *Baigneuse* (Rome); copie du *Mercure*, de la Farnesine, par Raphaël (musée de Marseille); copie d'*Adam et Eve*, des loges de Raphaël (envois de Rome); *Œdipe expliquant l'énigme du Sphinx* (Salons de 1827, 1846 et 1855); l'*Empereur Napoléon sur son trône*, Salon de 1806 (à l'hôtel des Invalides).

1807. *Portrait* de Mme de Vauçay (Salon de 1833); *Portrait* de Granet, membre de l'Institut (musée d'Aix).

1808. *Baigneuse* assise et vue de dos (Salon de 1855). Ingres en a fait plusieurs répétitions avec variantes.

1811. *Le pape Pie VII tenant chapelle* (Salon de 1814); *Portraits* de Mme Forgeot, de Mme Ingres mère, de M. Marcotte d'Argenteuil; *Jupiter et Thétis* (musée d'Aix).

1812. *Portrait* de Mme ... (musée de Nantes); *Odalisque dormant*, toile perdue aujourd'hui.

1813. *Portrait* de M. Marcotte-Genlis; grande *Odalisque* conchée et vue de dos (Salon de 1819); *Romulus vainqueur d'Acron*, grande composition à la détrempe pour un plafond du palais de Monte-Carvallo, actuellement au palais de Saint-Jean de Latran; *Raphaël et la Fornarina*.

1814. *Don Pedro de Tolède baisant l'épée de Henri IV* (Salon de 1814; réexposé en 1855 sous le titre de l'*Epée de Henri IV*); le *Cardinal Bibiena fiançant sa nièce à Raphaël; Odalisque couchée* (Salon de 1855); *Portrait* de la première femme de M. Ingres (gravé dans Magimel).

1815. *Virgile lisant l'*Enéide.

1818. *Roger délivrant Angélique*, Salon de 1819, réexposé en 1855 (au musée du Luxembourg); *Françoise de Rimini*, exposée en 1846 et en 1855.

1819. *Mort de Léonard de Vinci entre les bras de François Ier; Henri IV jouant avec ses enfants et recevant l'ambassadeur d'Espagne* (Salon de 1824); *Philippe V, roi d'Espagne, donnant l'ordre de la Toison d'or au maréchal de Berwick* (Salon de 1819, réexposé en 1846 et 1855); une *Odalisque* (Salon de 1819); grand dessin de la famille de M. Stamatti, consul à Civita-Vecchia; *Portrait* de Mgr de Pressigny, évêque de Saint-Malo (gravé à l'eau-forte par Ingres); le *Duc d'Albe et le pape Pie V;* ce tableau est resté inachevé (gravé dans Magimel); les *Porteurs du pape*, partie droite de la composition du Vatican intitulée : le *Miracle de la messe de Bolsena*, dessin daté, signé : Rome, 1819 (Exposition de Lille en 1866).

1820. *Jésus-Christ remettant en présence des apôtres les clefs du paradis à saint Pierre*, Salon de 1855 (musée du Luxembourg).

1821. *Portraits* de M. Leblanc et de Mme Leblanc (gravés dans Magimel); *Condottiere*, peinture signée : datée, Florence, 1821.

1822. *Charles V, régent du royaume, rentrant à Paris* (Salon de 1846; réexposé en 1855).

1823. *Vœu de Louis XIII* (Salon de 1824; réexposé en 1855); se trouve à la sacristie de la cathédrale de Montauban; *Portrait* de Mme L. B..., exposé en 1855.

1825. *Portrait* du roi Charles X; *Portrait* du marquis de Pastoret, exposé en 1855; *Portrait* du cardinal de Latil (gravé dans Magimel); *Portrait* dessiné de M. Martin (musée du Luxembourg).

1827. *Apotheose d'Homère*, plafond exécuté pour le Louvre; une copie due à MM. Balze et Dumas a remplacé l'original, placé depuis au musée du Luxembourg; *Apollon couronnant l'Iliade et l'Odyssée* (voussures du plafond ci-dessus).

1829. *Portraits* dessinés de M. Hittorf et du violoniste Baillot.

1832. *Portrait* de M. Bertin aîné (Salons de 1833, 1846 et 1855); *Portrait* de M. le comte Molé (Salons de 1833, 1846 et 1855).

1833. *Portraits* des membres de la famille Gatteaux.

1834. *Portrait* dessiné de M. Gatteaux fils, sculpteur et graveur; *Martyre de saint Symphorien*, Salon de 1834 (à la sacristie de la cathédrale d'Autun).

1836. La *Vierge à l'hostie* (à Saint-Pétersbourg).

1839. *Odalisque et son esclave* (Salon de 1855); *Stratonice*, exposée en 1846; Ingres en a fait en 1859 une variante.

1841. *Portraits* de Mme Moitessier et du duc d'Orléans.

De 1836 à 1841, Ingres a enrichi les musées de la villa Médicis et de l'Ecole des beaux-arts, à Paris, de plus de trois cents pièces moulées sur l'antique et de copies des loges de Raphaël, exécutées sous ses yeux par les frères Balze et autres artistes.

1842. *Portrait* de Cherubini, Salon de 1855 (musée du Luxembourg).

1844. *Jésus-Christ au milieu des docteurs*,

tableau inachevé que l'auteur a légué à la ville de Montauban.

1845. *Portrait* de Mme d'Haussonville, exposé en 1846.

1846. *Portrait* de Mme F. Reiset (Salon de 1855).

1848. Cartons pour l'exécution des vitraux qui décorent les chapelles de Dreux et de Saint-Ferdinand, à Sablonville, Salon de 1855 (au musée du Luxembourg); *Arétin recevant de Charles-Quint une chaîne d'or; Tintoret et l'Arétin* (Salon de 1855); *Naissance de Vénus Anadyomène* (Salon de 1855); *l'Age d'or*, grande composition inachevée (au château du duc de Luynes, à Dampierre); *Portrait* de Mme la baronne de Rothschild.

1851. *Jupiter et Antiope* (Salon de 1855); *Lesueur chez les chartreux; Molière en déshabillé du matin; Racine en habit de cour; La Fontaine en promenade*, quatre dessins reproduits dans Magimel et destinés au *Plutarque français; Portrait* dessiné d'Albert Magimel.

1852. *Portrait* dessiné de Mme Alb. Magimel; *Portrait* de Mme Moitessier, en pied (Salon de 1855); *Portrait* de Mme Gonse (Salon de 1855).

1853. *Portrait* de Mme la princesse de Broglie (exposé en 1855); *Apothéose de Napoléon Ier* (Salon de 1855).

1854. *Portrait* dessiné de M. le comte de Nieuwerkerke; la *Vierge*, modification de la *Vierge à l'hostie* (au ministère d'Etat); *Jeanne Darc tenant l'oriflamme* (Salon de 1855), actuellement dans la galerie de la présidence du Corps législatif.

1855. Dessin du diplôme des récompenses de l'Exposition universelle de 1855; gravé par Calamatta.

1856. La *Vierge consolatrice.*

1857. La *Bienheureuse Germaine de Pibrac* (dans la petite église de Sapiac, faubourg de Montauban); la *Vierge de l'adoption.*

1858. *Portraits* dessinés d'Hippolyte Flandrin et de Mme Flandrin; *Molière invité à la table de Louis XIV :* Ingres en a donné une répétition à la Comédie-Française; la *Naissance des Muses*, dessin à l'aquarelle (Salon de 1855); la *Source*, exposée en 1861 (musée du Luxembourg).

1859. *Portrait* de Mme Ingres, née Ramel, seconde femme de l'artiste; *Portrait* de l'artiste, à l'âge de soixante-dix-neuf ans (galerie des Uffizii, à Florence); autre *Portrait* d'Ingres.

1864. *Intérieur de harem.*

1865. *Portrait* de J. César.

1866. *Portrait* de Mlle Flandrin.

1867. Ebauche d'une nouvelle *Stratonice*, dessin d'Ossian, etc.

INGRESSION s. f. (ain-grè-si-on — lat. *ingressio;* de *ingredi*, entrer). Anc. astron. Entrée d'un corps céleste dans une constellation.

INGRIE, en allemand *Ingermannland*, en latin *Ingermania*, contrée de la Russie d'Europe, comprise dans le gouvernement de Saint-Pétersbourg. Elle s'étend entre le lac Ladoga, la Neva, le golfe de Finlande, la Narwa et les gouvernements de Pleskow et de Novogorod. Les habitants, appelés, d'après la rivière Inger, *Ingriens*, ou *Ijorzi*, de la même rivière nommée aussi Ijorka, sont d'origine finnoise; mais dans leurs mœurs et dans leur langue ils ont beaucoup emprunté aux Russes, avec lesquels ils vivent mêlés depuis longtemps. C'est une race paresseuse, ignorante, superstitieuse et, par conséquent, très-misérable. Leur nombre ne dépasse pas aujourd'hui 18,000. Ce nom d'*Ingrie* parut pour la première fois dans l'histoire lorsqu'en 1617 ce pays fut cédé à la Suède par la Russie, à laquelle il avait appartenu depuis le XIIIe siècle. Reconquise par Pierre le Grand, en 1702, l'Ingrie a été réunie, en 1783, au gouvernement de Saint-Pétersbourg.

INGRIEN s. m. (ain-griain). Linguist. Dialecte finnois. V. CARÉLIEN.

INGRIN s. m. (ain-grain). Hist. Membre d'une faction qui se forma en Flandre sous Philippe-Auguste.

INGRISTE s. m. (ain-gri-ste). Partisan du peintre Ingres : *On conte qu'Horace Vernet s'est trouvé porté le premier sur la liste par les* INGRISTES *et les coloristes à la fois, pour que la priorité ne fût ni à M. Ingres ni à M. Delacroix.* (A. de Barenton.)

INGS (Jacques), conspirateur anglais, exécuté en 1820. C'était un boucher de Londres, qui complota avec Thistlewood, Brunt, Tidd, Davidson, etc., de renverser le gouvernement anglais et de mettre à mort les quatorze membres du ministère, à la tête duquel se trouvaient Castlereagh, Sidmouth et Harrowby. D'une trempe peu commune, d'une audace qui ne reculait devant rien, Ings s'était chargé de frapper les premiers coups. Le complot fut découvert peu de jours avant qu'il n'éclatât. Arrêté après une résistance opiniâtre, Ings fut traduit devant le tribunal d'Old-Bailey avec les autres chefs de la conspiration et condamné à la peine capitale. Pas un instant on ne vit faiblir son indomptable énergie, et sur l'échafaud même, en présence du gibet, il ne cessa de braver ses juges et ses bourreaux.

ING-TSOUNG, empereur de la Chine, né en 1427, mort en 1465. Il appartenait à la dynastie des Ming. Il succéda, en 1436, à son père, Siouen-Tsoung, n'ayant encore que huit ans. Sa grand'mère, Tchang-Chi, prit la régence; mais le favori du jeune empereur, l'eunuque Wang-Tching, ne tarda pas à s'emparer du pouvoir et à régner effectivement. Après la mort de l'impératrice mère (1443), Wang-Tching, malgré une vive opposition des grands, continua à diriger les affaires. Quelques années après, en 1450, un puissant chef de Tartares, Yésien, envoya à l'empereur de la Chine une ambassade chargée de lui remettre des présents et de demander en mariage une princesse de la famille impériale. Ing-Tsoung accepta les présents, mais refusa d'accéder au vœu du chef tartare, qui, irrité de ce refus, pénétra en Chine avec une puissante armée. L'empereur se mit alors à la tête de troupes considérables, dont Wang-Tching, malgré son imprévoyance et son incapacité, voulut diriger les opérations. Inopinément attaquée par les Tartares dans la position la plus défavorable, l'armée chinoise, décimée par la faim et par les maladies, fut complétement taillée en pièces, et Ing-Tsoung tomba entre les mains du vainqueur. La rançon considérable que l'impératrice envoya au chef tartare lui parut insuffisante pour rendre la liberté à Ing-Tsoung. Le frère de ce dernier prit alors le pouvoir, d'abord comme régent, puis comme empereur (1450). Ce fut seulement en 1458 que le souverain captif put revenir en Chine et reprendre possession du trône. Il récompensa ceux qui avaient contribué à son rétablissement, punit de mort ceux qui avaient contribué à sa chute, et mourut à trente-deux ans, laissant le trône à son fils Hien-Tsoung.

INGUÉABLE adj. (ain-ghé-a-ble — du préf. *in*, et de *guéable*). Qui ne peut être passé à gué : *Landé, qui était au bas de la rivière, à un pont, ne crut pas pouvoir le défendre, quoique la rivière fût* INGUÉABLE. (Duc de Rohan.)

INGUÉRISSABLE adj. (ain-ghé-ri-sa-ble — du préf. *in*, et de *guérissable*). Qui ne peut être guéri : *Plaie* INGUÉRISSABLE. *Malade* INGUÉRISSABLE. *Je suis un* INGUÉRISSABLE *malade.* (Scarron.)

— Fig. A quoi l'on ne peut remédier : *Une passion* INGUÉRISSABLE. *Les maux de l'âme sont plus souvent* INGUÉRISSABLES *que ceux du corps.* (Boiste.)

— **Syn. Inguérissable, incurable.** V. INCURABLE.

INGUIMBERT (le P. Joseph D'), prélat français, désigné sous le nom de **dom Malachie**, né à Carpentras en 1683, mort dans cette ville en 1757. Il entra, en 1698, dans l'ordre des dominicains, se rendit à Rome, puis à Pise, où il professa la théologie, se retira ensuite à l'abbaye de Notre-Dame *di Buon-Sollazzo*, près de Florence, et y prit l'habit de trappiste avec le nom de Malachie. Quelque temps après, Inguimbert fut appelé à diriger le séminaire de Pistoie, qu'il quitta pour introduire la règle des trappistes dans l'abbaye de Cazamari. Sa réputation de savoir lui valut d'être appelé par le pape à Rome. Il y devint bibliothécaire du cardinal Corsini, qui, élevé au pontificat sous le nom de Clément XII, le nomma successivement prélat domestique, consulteur du saint-office, archevêque de Théodosie et, enfin, évêque de Carpentras. Il dota cette ville d'une riche bibliothèque et y fit construire un hôpital magnifique. Outre des éditions et des traductions de divers ouvrages, on a de lui : *Vita de' V. Armando-Giovanni Le Bouthilier di Rancé* (Rome, 1725, 2 vol.); la *Teologia del chiostro* (Rome, 1731, 3 vol. in-fol.); *Trattato teologico dell' autorita ed infaillibita de' papi* (Rome, 1731, in-fol.).

INGUINAIRE adj. (ain-gui-nè-re — du lat. *inguen*, aine). Méd. Qui a rapport aux aines : *Douleur* INGUINAIRE. ‖ *Peste inguinaire*, Peste dont les premiers symptômes se manifestaient aux aines.

INGUINAL, ALE adj. (ain-gui-nal — lat. *inguinalis;* de *inguen*, aine). Anat. Qui appartient à l'aine : *Région* INGUINALE. *Canal* INGUINAL. *Glande* INGUINALE. ‖ *Anneau inguinal*, Orifice superficiel du canal inguinal.

— Pathol. *Ruban inguinal*, Ruban qui se développe dans l'aine, et qui est un des indices les plus certains de la syphilis. ‖ *Hernie inguinale*, Hernie qui a son siége dans l'aine.

— **Encycl.** Anat. *Région inguinale.* Cette portion de la paroi abdominale livre passage aux viscères dans le cas de hernie *inguinale;* ses limites sont : en bas, le ligament de Fallope et l'os pubis; en haut, le bord inférieur du muscle transverse, et en dedans le bord externe du muscle droit. Cette partie de l'enceinte abdominale présente, d'avant en arrière, les couches suivantes : 1º les téguments; 2º une couche graisseuse plus ou moins épaisse; 3º la couche superficielle du fascia sous-cutané; 4º une seconde couche graisseuse, généralement très-mince, formée de cellules molles et allongées; 5º le fascia sous-cutané profond; 6º l'aponévrose du grand oblique; 7º le petit oblique; 8º le *fascia transversalis;* 9º le *fascia propria;* 10º le péritoine.

— *Canal inguinal.* On appelle ainsi une espèce de canal situé plus haut que le pli de l'aine, au-dessus du ligament de Fallope, oblique de haut en bas, d'arrière en avant, et de dehors en dedans, dont la longueur est de 3 à 5 centimètres. Sa partie antérieure est formée par l'aponévrose du grand oblique; la postérieure est formée par le *fascia transversalis;* l'inférieure est constituée par la gouttière ou rigole du ligament de Fallope; la supérieure est composée seulement des fibres charnues des muscles petit oblique et tranverse. Ce canal a deux orifices, l'un superficiel, appelé *anneau inguinal externe* (anneau du grand oblique); l'autre, profond ou abdominal, *anneau inguinal interne*, formé par des faisceaux fibreux qui font partie du *fascia transversalis.* Cet anneau est le commencement d'un canal infundibuliforme qui tapisse le canal *inguinal* et se prolonge jusque dans le scrotum. Le canal *inguinal* donne passage, chez l'homme, au canal déférent, à l'artère, aux veines et aux vaisseaux lymphatiques du testicule, et aux filets nerveux qui constituent le plexus spermatique. Chez la femme, il ne donne passage qu'au cordon sous-pubien de l'utérus (ligament rond); aussi ses dimensions sont beaucoup moindres que chez l'homme.

— Pathol. *Hernie inguinale.* V. HERNIE.

INGUINO-CUTANÉ, ÉE adj. (ain-gui-no-ku-ta-né — du lat. *inguen*, aine, et de *cutané*). Anat. Qui appartient à la peau des aines. ‖ *Rameau inguino-cutané*, ou *Branche inguino-cutanée*, Rameau moyen de la branche antérieure du premier nerf lombaire.

INGUIOMER, prince germain, oncle d'Arminius, qui vivait au commencement de notre ère. Il se montra fidèle aux Romains jusqu'au moment où Arminius, se mettant à la tête des Chérusques, commença la guerre contre les envahisseurs. Ce fut d'après ses funestes conseils qu'au lieu d'attendre les Romains dans les marais et dans les bois, les Chérusques attaquèrent Germanicus retranché dans son camp (16 après J.-C.). Inguiomer échappa au massacre des siens et, bientôt après, jaloux de son neveu, dont l'influence était devenue considérable, il passa du côté de Maroboduus, roi des Suèves et allié des Romains. Arminius marcha contre eux et leur fit subir une complète défaite.

INGULF, en latin **Ingulphus**, chroniqueur anglais, né à Londres vers 1030, mort en 1109. Il fut scribe de Guillaume le Conquérant, puis moine et abbé de Croyland (Lincoln). On lui attribue une *Histoire* de ce monastère, qu'il gouverna pendant de longues années; mais cet ouvrage est l'œuvre d'un faussaire d'une époque postérieure, quoique contenant peut-être quelques passages d'Ingulf. Cette chronique apocryphe renferme toutefois d'intéressants détails. Elle a été publiée pour la première fois intégralement dans le *Rerum anglicarum script. veterum*, t. Ier (Oxford, 1684).

INGUNAR-FREYR, personnage important de la mythologie scandinave. Il était compté au nombre des Ases favorables à l'homme; sa puissance s'étendait à la lumière du soleil et à la pluie (au beau et au mauvais temps). Il était chargé de distribuer la fertilité aux différentes terres. Ces fonctions le faisaient généralement considérer par les anciens peuples scandinaves, et, en particulier, par les Suédois, comme le dieu du bien-être et de l'abondance. Le surnom d'*Ingunar*, que lui donne l'Edda, a un sens incertain; quelques auteurs pensent que ce nom devait être primitivement *Ingri-freyr*, et signifier prince du sang royal.

INGURGITATION s. f. (ain-gur-ji-ta-si-on — rad. *ingurgiter*). Action d'ingurgiter, d'avaler, d'introduire dans la gorge : *Ainsi que des* INGURGITATIONS *continuelles détruisent les forces gastriques, rien ne ruine plus que la richesse.* (Virey.)

INGURGITÉ, ÉE (ain-gur-ji-té) part. passé du verbe Ingurgiter : *Un dîner lestement* INGURGITÉ.

INGURGITER v. a. ou tr. (ain-gur-ji-té — du préf. *in*, et du lat. *gurges, gurgitis*, gouffre). Avaler. ‖ Dans le langage commun, avaler gloutonnement, engloutir : INGURGITER *une bouteille de vin.*

INGWILLER, bourg et commune de France (Bas-Rhin), canton de Bouxwiller, arrond. et à 20 kilom. N.-E. de Saverne, sur la Moder, pop. aggl., 2,202 hab. — pop. tot., 3,698 hab. Tanneries, moulins à farine, blanchisseries de toile, tuileries, fabriques de bonneterie, savon, potasse, amidon, poteries de terre. Antiquités romaines.

INHABILE adj. (i-na-bi-le — du préf. *in*, et de *habile*). Qui manque d'habileté, maladroit, peu expert : *Ouvrier* INHABILE. *Il y a des gouvernements si mauvais, si* INHABILES, *qu'ils ne se laissent réformer par aucun péril.* (Guizot.)

— *Inhabile à*, Impropre à, incapable de : INHABILE AU *métier des armes.* INHABILE À *régner. Les vieillards fort âgés sont ordinairement* INHABILES À *la génération.* (Buff.)

> Quel mortel, *inhabile* à la félicité,
> Regrettera jamais sa triste liberté,
> Si jamais des amants il a connu les chaînes?
>
> A. CHÉNIER

— Jurispr. Légalement incapable : *Un mineur est* INHABILE À *tester.*

INHABILEMENT adj. (i-na-bi-le-man — rad. *inhabile*). D'une manière inhabile : *Jouer* INHABILEMENT *d'un instrument.*

INHABILETÉ s. f. (i-na-bi-le-té — du préf. *in*, et de *habileté*). Défaut d'habileté, maladresse : *L'*INHABILITÉ *du général n'est pas corrigée par le courage des soldats.*

— Gramm. Quoiqu'on puisse dire *inhabile* à succéder, et qu'*inhabileté* soit le substantif d'*inhabile*, l'usage ne permet pas, en style de *palais*, d'employer ce substantif quand il s'agit d'une question d'hérédité; il faut se servir alors du substantif spécial *inhabilité.* V. ce mot.

— **Syn. Inhabileté, gaucherie, impéritie**, etc. V. GAUCHERIE.

INHABILITÉ s. f. (i-na-bi-li-té — rad. *inhabile*). Jurispr. Etat d'une personne légalement inhabile, incapable : *L'*INHABILITÉ *à tester. La condamnation à une peine infamante perpétuelle emporte l'*INHABILITÉ *à recueillir une succession.* (Acad.)

— Administr. milit. *Inhabilité au service*, Incapacité résultant de l'absence de certaines conditions jugées nécessaires pour le service militaire.

INHABILITÉ, ÉE (i-na-bi-li-té) part. passé du v Inhabiliter : *Un condamné* INHABILITÉ *par sa condamnation.*

INHABILITER v. a. ou tr. (i-na-bi-li-té — rad. *inhabile*). Rendre inhabile, incapable ou indigne : *La folie* INHABILITE *à tester et à contracter.*

INHABITABLE adj (i-na-bi-ta-ble — du préf. *in*, et de *habitable*). Que l'on ne peut, où l'on ne peut habiter : *Maison* INHABITABLE. *Pays* INHABITABLE. *La race des Lapons danois s'est étendue et multipliée dans les déserts et sous un climat* INHABITABLE *pour toutes les autres nations.* (Buff.) *Dans les districts du haut Orénoque, les moustiques sont tellement abondants qu'ils rendent le pays presque* INHABITABLE (A. Maury.)

— Par exagér. Très-incommode comme habitation : *Un bourgeois se fait bâtir un hôtel si beau, si riche et si orné, qu'il est* INHABITABLE. (La Bruy.) *L'Anglais, par amour-propre national, ne veut pas avouer que le climat de Londres est* INHABITABLE. (E. Tixier.)

INHABITATION s. f. (i-na-bi-ta-si-on — du préf. *in*, et de *habitation*). Défaut d'habitation, état de ce qui est inhabité : *L'*INHABITATION *prolongée d'un bâtiment contribue beaucoup à sa dégradation.* (Dutoy.)

INHABITÉ, ÉE adj. (i-na-bi-té — du préf. *in*, et de *habité*). Qui n'est pas habité : *Maison* INHABITÉE. *Désert* INHABITÉ. *Heureux qui a vu, dans une île* INHABITÉE *et parée encore de ses grâces virginales, quelques-uns des genres innombrables de plantes que la nature y a déposés!* (B. de St-P.)

— **Syn. Inhabité, désert, sauvage**, etc. V. DÉSERT.

INHABITUDE adj. (i-na-bi-tu-de — du préf. *in*, et de *habitude*). Défaut d'habitude : *L'*INHABITUDE *de penser dans l'enfance en ôte la faculté durant le reste de la vie.* (J.-J. Rouss.) *On dit l'excès de la liberté; c'est une expression qui n'est pas juste; on devrait dire l'*INHABITUDE *de la liberté.* (E. de Gir.)

INHABITUÉ, ÉE adj. (i-na-bi-tu-é — du préf. *in*, et de *habitué*). Qui n'est point habitué : *Ne laissez point* INHABITUÉS *au travail ceux que vous voulez rendre forts et patients.* (Cuv.)

INHABITUEL, ELLE adj. (i-na-bi-tu-èl, è-le — du préf. *in*, et de *habituel*). Qui n'est pas habituel : *Occupations* INHABITUELLES.

INHALANT, ANTE adj. (i-na-lan, an-te — rad. *inhaler*). Physiol. Se disait autrefois de certains vaisseaux qui passaient pour être destinés à l'absorption des liquides.

INHALATEUR, TRICE adj. (i-na-la-teur, tri-se — rad. *inhaler*). Qui à sert des inhalations : *Tube* INHALATEUR. *Méthode* INHALATRICE.

— s. m. Appareil inhalateur : *Le mécanisme d'un* INHALATEUR.

INHALATION s. f. (i-na-la-si-on — rad. *inhaler*). Méd. Absorption par les voies respiratoires; aspiration : *L'*INHALATION *du chloroforme produit l'anesthésie. L'*INHALATION *de l'acide carbonique par les végétaux est la cause principale de leur développement. Sans doute, les dangers qui se rattachent aux* INHALATIONS *du chloroforme sont, numériquement, excessivement faibles; mais la chance mortelle, quelque minime qu'elle soit, existe pourtant.* (L. Figuier.)

— Physiol. Acte physiologique qui consiste dans la pénétration à l'intérieur du corps d'une certaine quantité de matériaux fluides ou solides destinés à entretenir l'économie et à en réparer les pertes.

— **Encycl.** Méd. L'*inhalation* est un procédé particulier d'administration des agents thérapeutiques qui se confond souvent avec la fumigation; elle en diffère en ce que le produit inhalé est introduit par les voies respiratoires et absorbé par la muqueuse pulmonaire, au lieu que, dans la fumigation, les vapeurs peuvent être dirigées sur divers points du corps, dans un but thérapeutique, comme dans le but de désinfecter ou seulement d'humecter les parties.

En tant que pratique thérapeutique, l'*inhalation* remonte, on peut le dire, à la plus haute antiquité, et les anciens médecins usaient fréquemment de ce moyen. Ce n'est, pourtant, que de nos jours que le procédé de l'*inhalation* a pris une grande extension.

Le premier effet qui doit être signalé, c'est le surcroît d'activité que prennent les substances médicamenteuses ainsi absorbées. Telle substance qui, ingérée par les voies digestives, absorbée par la peau ou par une autre muqueuse que la muqueuse pulmonaire, produira un effet médiocre, absorbée par les voies respiratoires produira un effet intense, énergique. Cela résulte de plusieurs circonstances importantes à noter : en premier lieu, de la perméabilité extrême de la muqueuse pulmonaire, qui, dans les vésicules, devient infiniment ténue ; en second lieu, de l'extrême étendue de la surface d'absorption représentée par la surface totale des vésicules pulmonaires; enfin, de ce que le passage de la substance dans le sang s'opère immédiatement et sans intermédiaire capable d'en modifier ou d'en atténuer les effets. Pour ne citer que quelques exemples, tout le monde sait à quel point il est dangereux de respirer les plus petites quantités de vapeur mercurielle, tandis qu'à dose égale, le mercure absorbé par la peau ou soumis à l'absorption dans les voies digestives ne produirait qu'un effet insensible. Nous devons en dire autant du chloroforme, de l'éther, de l'acide sulfureux, d'un grand nombre de gaz qui tuent ou qui occasionnent, par *inhalation*, les plus grands désordres, tandis que par absorption dans les voies digestives ils se montreraient à peine actifs.

Après les grandes découvertes qui signalèrent la dernière moitié du XVIIIe siècle, après que Scheele, Lavoisier, Priestley, etc., eurent fait connaître le résultat de leurs beaux travaux, on comprit que la découverte des nouveaux gaz ouvrait une voie nouvelle à l'expérimentation thérapeutique, et allait enrichir l'art de guérir de nouveaux et utiles agents de traitement. En 1798, le docteur Beddoës créait l'institut pneumatique, où l'on devait étudier les propriétés thérapeutiques des nouveaux gaz, et il associait à ses travaux le jeune Humphry Davy, qui devait, peu après, s'illustrer par une première découverte, celle des propriétés exhilarantes du protoxyde d'azote.

Ce serait sortir de notre sujet que d'entrer dans le détail historique de la découverte de nos agents anesthésiques; nous nous contenterons de rappeler que, dès le XIIIe siècle, Théodoric se servait déjà en *inhalations* de solutions aqueuses de plantes narcotiques; que Gui de Chauliac imita cette méthode; que, dès l'année 1818, Horace Wels, dentiste américain, applique le premier à une opération chirurgicale l'anesthésie produite par le protoxyde d'azote en *inhalation;* qu'en 1820, Jackson emploie dans le même but les *inhalations* de vapeur d'éther ; enfin, qu'en 1837 MM. Flourens et Simpson proposent les vapeurs de chloroforme.

En dehors des agents anesthésiques, les substances employées aujourd'hui en *inhalations* thérapeutiques sont : le musc et la valériane, dans les cas d'hypocondrie, d'épilepsie, d'hystérie et de névroses diverses; le goudron et l'acide phénique, dans l'asthme, la phthisie pulmonaire, la bronchite et la laryngite chronique; la térébenthine, dans les catarrhes; l'oxygène, dans les maladies asphyxiques et le choléra; l'air des étables, dans les maladies de poitrine; l'iode, dans la phthisie pulmonaire; l'éther iodhydrique, dans le même cas; le camphre, prôné par M. Raspail comme prophylactique dans une multitude de maladies, et réellement utile dans les bronchites et les laryngites pharyngées chroniques; l'éther et le chloroforme en *inhalations* mitigées, dans les névralgies et les douleurs vives des coliques hépatiques et néphrétiques; enfin, les eaux minérales naturelles et diverses solutions salines, caustiques, narcotiques, etc., poudroyées par les procédés de Sales-Girons et inhalées à cet état. A cette liste on peut encore joindre les fumées des papiers nitrés et arsenicaux, employées dans l'asthme et la phthisie; la fumée des feuilles de belladone, de stramoine, de tabac, de tabac laudanisé et d'autres espèces narcotiques, si utiles dans les accès de suffocation des asthmatiques, et vantées dans d'autres affections plus graves.

— Physiol. V. ABSORPTION.

INHALÉ, ÉE (i-na-lé) part. passé du v. Inhaler : *Gaz* INHALÉ.

INHALER v. a. ou tr. (i-na-lé — lat. *inhalare;* du préf. *in*, et de *halare*, souffler). Physiol. Aspirer, absorber : INHALER *de l'éther. Une partie de la nourriture des végétaux consiste dans l'air qu'ils ont* INHALÉ. (Duméril.)

INHAMBANE, rivière de l'Afrique australe, dans la colonie portugaise de Mozambique. Elle prend sa source dans le territoire peu connu occupé par les Bechuanas, coule du N.-O. au S.-E., et se jette dans l'océan Indien, au N. du cap Corrientes, près de la petite ville de son nom, après un cours de 240 kilom. ‖ Cette rivière donne son nom à un gouvernement colonial portugais de la capitainerie générale de Mozambique; ce gouvernement, borné au N. par celui de Sofala, à l'E. par le Monomotapa, et au S. par celui de Lorenzo-Marquez, mesure à peu près 400 kilom. de longueur sur 340 kilom. de largeur. Chef-lieu, Inhambane; ville principale, Tongue. Les Portugais en tirent du cuivre, des dents d'éléphant, des cornes de rhinocéros et une espèce de bois nommé lacre. ‖ La ville d'Inhambane, chef-lieu du gouvernement de son nom, située à l'embouchure du fleuve Inhambane, sur la côte de Sofala, par 24° de latitude S., et 43° 20′ de longitude E., est la résidence d'un gouverneur portugais et ne renferme, outre le fort et les magasins d'entrepôt, aucune construction remarquable.

INHAME s. f. (i-na-me). Bot. V. IGNAME.

INHAQUEHA, rivière de l'Afrique australe, dans la capitainerie générale de Mozambique, gouvernement de Sofala; elle descend du versant oriental des monts Lupata, au N. de Sofala, coule à l'E. et se jette dans le canal de Mozambique, après un cours d'environ 225 kilom. Les Portugais ont construit un fort à l'embouchure de cette rivière.

INHARMONIE s. f. (i-nar-mo-nî — du préf. *in*, et de *harmonie*). Défaut d'harmonie : *Rien n'effraye l'oreille comme la discordance et l'*INHARMONIE *des chants du peuple dans ce pays.* (Laharpe.)

— Fig. Défaut d'accord : *Le talent est d'ordinaire l'attribut d'une nature disgraciée en qui l'*INHARMONIE *des aptitudes produit une spécialité extraordinaire, monstrueuse.* (Proudh.)

INHARMONIEUSEMENT adv. (i-nar-mo-ni-eu-ze-man — rad. *inharmonieux*). D'une façon qui n'est pas harmonieuse : *Chanter* INHARMONIEUSEMENT.

INHARMONIEUX, EUSE adj. (i-nar-mo-ni-eu, eu-ze — du préf. *in*, et de *harmonieux*). Qui n'est pas harmonieux : *Les sons de sa lyre étaient devenus* INHARMONIEUX *et discords.* (Laharpe.)

INHARMONIQUE adj. (i-nar-mo-ni-ke — du préf. *in*, et de *harmonique*). Mus. Se dit d'une tonalité étrangère à notre système d'harmonie.

— Par ext. Discordant, déplacé dans son milieu : *Mais comment s'établit cette proportion merveilleuse et si nécessaire que, sans elle, une partie du labeur humain est perdue, c'est-à-dire inutile,* INHARMONIQUE, *ivraie, par conséquent synonyme d'indigence, de néant?* (Proudh.)

— **Encycl.** Mus. On dit d'une tonalité qu'elle est *inharmonique*, lorsque cette tonalité repose sur un système musical, sur une gamme dont les intervalles sont inappréciables, en raison de leur extrême rapprochement. Il est certain que tout système musical comprenant une multiplicité infinie de degrés rend impossible l'application de l'harmonie à sa tonalité. La tonalité des Arabes, celle des Indous et généralement toutes celles qui remontent à une haute antiquité sont dans ce cas. Les Grecs mêmes avaient des intervalles beaucoup plus serrés, c'est-à-dire beaucoup plus petits que les nôtres, puisqu'ils employaient le tiers, le quart et même des fractions moindres du ton. « Ces tonalités, dit d'Ortigue, sont visiblement basées sur l'institution de la parole, sur l'alliance étroite de la musique et du langage dans les premiers âges, et elles ont dans la parole leur harmonie essentielle. L'organe vocal, dans la parole, parcourt effectivement des intervalles indéterminés, inappréciables, des inflexions en rapport avec le sens intellectuel que la personne qui parle veut mettre en lumière, et avec le sentiment ou la passion qui l'anime. Mais à mesure que la musique, auxiliaire de la parole dans l'antiquité, s'est détachée du langage pour vivre d'une vie propre et se développer dans son énergie interne et sa sphère particulière, elle a été contrainte de chercher dans une distribution d'intervalles fixes, distincts et précis, les éléments d'un sens propre qui fût, pour l'âme sensible, ce que le sens de la parole est pour l'âme intellectuelle. Alors l'élément de l'harmonie est venu s'offrir comme complément de ce sens. Telle est la tonalité moderne. »

INHÉRENCE s. f. (i-né-ran-se — rad. *inhérent*). Caractère de ce qui est inhérent, naturellement et nécessairement uni : *L'*INHÉRENCE *de l'accident à la substance. L'*INHÉRENCE *de l'étendue à tous les corps est la première considération que prend le géomètre.* (Condorcet.) *Toute qualité a son sujet d'*INHÉRENCE (V. Cousin.)

— **Syn. Inhérence, adhérence, cohérence.** V. ADHÉRENCE.

INHÉRENT, ENTE adj. (i-né-ran, ante — lat. *inhærens;* du préf. *in*, et de *hærere*, être fixé). Lié d'une manière intime et nécessaire : *L'étendue et la pesanteur sont* INHÉRENTES *à la matière. La ruse, la duplicité, la flatterie, sont presque* INHÉRENTES *à l'état de domesticité.* (Mme Monmarson.)

INHIBÉ, ÉE (i-ni-bé) part. passé du v. Inhiber : *Ordres* INHIBÉS.

INHIBER v. a. ou tr. (i-ni-bé — lat. *inhibere;* de *in*, dans, et *habere*, avoir, proprement retenir, ne pas céder). Défendre, prohiber, empêcher par un ordre : *Nous* AVONS INHIBÉ *et défendu.*

INHIBITION s. f. (i-ni-bi-si-on — rad. *inhiber*). Défense, prohibition : *Nous faisons expresse* INHIBITION. ‖ Vieux mot, qui s'est employé en dernier lieu avec le mot *défense*, l'un et l'autre au pluriel.

— **Syn. Inhibition, défense, prohibition.** V. DÉFENSE.

INHIBITOIRE adj. (i-ni-bi-toi-re — du lat. *inhibere*, défendre). Qui défend, qui prohibe : *Jugement* INHIBITOIRE. ‖ Vieux mot.

IN HOC SIGNO VINCES (en grec : ἐν τούτῳ νίκα : *Tu vaincras par ce signe*). Au moment où Constantin allait marcher contre Maxence, une croix de feu parut, dit-on, dans le ciel, entourée de cette inscription : *In hoc signo vinces.* Cette prétendue apparition, nous n'avons pas besoin de le dire, n'a jamais existé que dans l'imagination superstitieuse, et ne fut qu'une grossière supercherie. Constantin plaça ce signe mystérieux sur son étendard ou *labarum*, et le fit peindre sur les boucliers, les casques et les armes de ses soldats. Les écrivains font de fréquentes allusions à cette devise.

« Depuis trente ans, la philosophie nouvelle élève au-dessus des vieilles écoles le drapeau de la concorde et de la paix. *In hoc signo vinces!* Mais il ne suffit pas de parler d'alliance, il faut en poser nettement les conditions. »

VACHEROT.

« En plaçant l'idéal dans l'avenir, au lieu de l'enchaîner au passé, la philosophie moderne a mérité de servir de tige à cet arbre de l'avenir qu'elle a pour ainsi dire planté de ses mains, et elle doit obtenir de nos respects que nous conservions sa formule, et que de plus en plus nous portions haut sa bannière: *In hoc signo vinces.* »

PIERRE LEROUX.

On emploie souvent aussi la formule française : *Tu vaincras par ce signe.*

INHONORÉ, ÉE adj. (i-no-no-ré — du préf. *in*, et de *honoré*). Resté sans honneur; à qui on n'a rendu, ou ne rend point d'honneur : *La cendre* INHONORÉE *d'un héros.*

INHOSPITALIER, IÈRE adj. (i-no-spi-ta-lié — du préf. *in*, et de *hospitalier*). Qui n'exerce pas l'hospitalité, qui ne reçoit pas ou reçoit mal les étrangers : *Un peuple* INHOSPITALIER. *Chez les anciens, la famille était hospitalière, et l'État* INHOSPITALIER. (De Bonald.) ‖ Qui est contraire à l'hospitalité : *Accueil* INHOSPITALIER. *Les Egyptiens avaient en horreur tous les étrangers, et se croyaient souillés s'ils mangeaient avec eux; les Juifs prirent d'eux cette coutume* INHOSPITALIÈRE *et barbare.* (Volt.) ‖ Où l'on n'exerce pas l'hospitalité : *Sol* INHOSPITALIER. *Rivage* INHOSPITALIER. *Descartes mourut loin de sa patrie* INHOSPITALIÈRE. (A. Chénier.) *Des côtes* INHOSPITALIÈRES *bordent le canal de Messine.* (C. Prévost.)

INHOSPITALIÈREMENT adv. (i-no-spi-ta-liè-re-man — rad. *inhospitalier*). D'une façon qui n'est pas hospitalière : *Accueillir quelqu'un* INHOSPITALIÈREMENT. *Recevoir* INHOSPITALIÈREMENT *les étrangers.*

INHOSPITALITÉ s. f. (i-no-spi-ta-li-té — du préf. *in*, et de *hospitalité*). Défaut d'hospitalité : *L'*INHOSPITALITÉ *de ces peuples éloigne les étrangers de leur pays.* (Lavaux.)

INHOSTILE adj. (i-no-sti-le — du préf. *in*, et de *hostile*). Qui n'est point hostile : *Populations* INHOSTILES

INHUMAIN, AINE adj. (i-nu-main, è-ne — du préf. *in*, et de *humain*). Qui n'est pas humain; qui est cruel, impitoyable : *Des peuples* INHUMAINS. *Un maître* INHUMAIN. *Un cœur* INHUMAIN. *Une âme* INHUMAINE. *J'ai toujours vu que les jeunes gens corrompus de bonne heure étaient* INHUMAINS *et cruels.* (J.-J. Rouss)

Voit-on les loups brigands, comme nous *inhumains*,
Pour détrousser les loups courir les grands chemins?

BOILEAU.

‖ Qui est inspiré par l'inhumanité; qui a un caractère inhumain : *Action* INHUMAINE. *Réponse* INHUMAINE. *Refus* INHUMAIN. *Il est* INHUMAIN *de s'en prendre aux gens à qui la crainte et le respect ôtent la liberté de se défendre.* (Fléch.)

— Par exagér. Qui refuse de répondre à l'amour qu'on lui témoigne :

Cette fille... — Poursuis. — N'est rien moins qu'*inhumaine.*

MOLIÈRE.

— Substantiv. Personne inhumaine, Se dit surtout d'une femme qui résiste à l'amour qu'on lui témoigne :

Je prétends qu'à son tour l'*inhumaine* me craigne.

RACINE.

Pauvres amants, quelle erreur
D'adorer des *inhumaines!*

MOLIÈRE.

INHUMAINEMENT adv. (i-nu-mè-ne-man — du préf. *in*, et de *humainement*). Avec inhumanité, cruellement : *Les rois de Babylone traitaient* INHUMAINEMENT *leurs sujets.* (Boss.)

INHUMANITÉ s. f. (i-nu-ma-ni-té — du préf. *in*, et de *humanité*) Caractère d'une personne inhumaine, cruauté : *La fraude et l'*INHUMANITÉ *sapent peu à peu tous les plus solides fondements de l'autorité légitime.* (Fén.) *Quand il n'y aurait pas de l'*INHUMANITÉ *à affliger la conscience des autres, il faudrait être fou pour s'en aviser.* (Montesq.) *Souvent l'arrogance prend le nom de grandeur, et l'*INHUMANITÉ *celui de fermeté.* (La Bruy.)

Le Ciel pardonne tout, hors l'*inhumanité.*

M.-J. CHÉNIER.

— **Syn. Inhumanité, barbarie, cruauté. férocité.** V. BARBARIE.

INHUMATION s. f. (i-nu-ma-si-on — rad. *inhumer*). Action d'inhumer, enterrement : *Frais d'*INHUMATION. *On a vu des refus de sacrements, d'*INHUMATION, *sous prétexte d'hérésie, barbarie dont les païens mêmes auraient eu horreur.* (Volt.) *Chez les Egyptiens, la loi défendait l'*INHUMATION *de ceux qui mouraient insolvables.* (Warburton.) *Les Romains ne souffraient point d'*INHUMATIONS *dans l'intérieur des villes.* (Méry.)

— **Encycl.** Législ. L'*inhumation*, aux termes de l'article 77 du code civil, ne peut être effectuée qu'avec l'autorisation, sur papier libre et sans frais, de l'officier de l'état civil, qui ne devrait la délivrer qu'après s'être transporté auprès de la personne décédée, pour s'assurer de son décès. Toutefois, comme à Paris et dans les villes populeuses l'officier de l'état civil ne pourrait lui-même accomplir cette formalité, il est remplacé par les médecins vérificateurs des décès.

Aucune *inhumation* ne doit être opérée que 24 heures après la mort, hors les cas prévus par les règlements de police, et qui sont ceux-ci : putréfaction du cadavre, maladie contagieuse, mort d'un exécuté, ou encore mort violente, c'est-à-dire mort occasionnée par un accident, lorsqu'elle est absolument incontestable.

La déclaration du décès doit être faite par les deux plus proches parents ou voisins de la personne décédée à l'officier public, dans les 24 heures.

Le cadavre d'un enfant dont la naissance n'a pas été enregistrée sera présenté à l'officier de l'état civil; cet officier n'exprimera pas qu'un tel enfant est décédé, mais seulement qu'il lui a été présenté sans vie. Il recevra, de plus, la déclaration des témoins touchant les noms, prénoms, qualités et demeure des père et mère de l'enfant, et la désignation des an, jour et heure auxquels l'enfant est sorti du sein de sa mère.

Aucune *inhumation* ne peut avoir lieu dans les églises, temples, synagogues, hôpitaux, chapelles publiques, et généralement dans aucun des édifices clos et fermés où les citoyens se réunissent pour la célébration de leurs cultes. Il est également défendu d'inhumer dans l'enceinte des villes et des bourgs L'article 1er du décret du 23 prairial an XII est actuellement violé à Paris depuis l'agrandissement de la capitale en 1860. Les cimetières de Paris sont, en effet, aujourd'hui compris dans son enceinte, malgré la loi et malgré les règles de l'hygiène qui ne permettent pas que, « pour honorer les morts on fasse mourir les vivants. »

Tout individu qui, sans l'autorisation préalable de l'officier de l'état civil, aura fait inhumer une personne décédée sera, suivant l'art. 358 du code pénal, puni de six jours à deux mois d'emprisonnement et d'une amende de 16 francs à 50 francs, sans préjudice de la poursuite des crimes dont l'auteur de ce délit pourrait être prévenu dans cette circonstance.

La même peine est infligée à ceux qui ont contrevenu de quelque manière que ce soit à la loi et aux règlements relatifs aux *inhumations* précipitées.

Les familles peuvent régler à leur gré la dépense des cérémonies de l'*inhumation;* toutefois, les corps des suppliciés, qui sont délivrés à leurs familles, lorsque celles-ci les réclament, doivent être inhumés sans aucun appareil.

« Quand les délais et les formalités sont remplis, l'*inhumation* peut et même doit avoir lieu dans le cimetière de la commune aux jour et heure indiqués ordinairement par l'officier de l'état civil. Si l'*inhumation* devait avoir lieu dans un autre cimetière, ou dans une propriété privée, l'autorité pourrait, dans ce cas, exiger certaines précautions sanitaires ou même l'embaumement et l'emploi de plusieurs cercueils, dont un au moins en plomb. » (Block, *Dictionnaire de l'administration.*) Une déclaration préalable au fonctionnaire chargé de la police municipale est nécessaire lorsqu'on désire faire procéder au moulage, à l'autopsie ou à l'embaumement du cadavre, et l'on ne peut accomplir aucune de ces opérations qu'après autorisation. La demande doit constater le consentement de la famille et indiquer l'heure du décès, le lieu et l'heure auxquels doivent être exécutés le moulage, l'autopsie ou l'embaumement.

Par l'article 25 d'un édit du mois de mars 1707, qu'aucune disposition postérieure n'a, croyons-nous, modifié, les magistrats et les directeurs des hôpitaux doivent faire fournir des cadavres aux professeurs de médecine pour les cours d'anatomie et de chirurgie. Mais, dans un but sanitaire, cet édit dispose que cela ne doit avoir lieu que du 1er octobre au 1er avril, époque où les cadavres se décomposent moins vite.

Antérieurement, le 12 juillet 1683, un arrêt condamna le fils d'un fossoyeur de Saint-Sulpice à l'aumône pour avoir vendu plusieurs cadavres à des chirurgiens. V. CIMETIÈRE, EXHUMATION, POMPES FUNÈBRES.

— *Inhumations précipitées.* On croit généralement que les erreurs fatales qui donnent lieu à des *inhumations* précipitées sont des cas extrêmement rares. Elles sont malheureusement beaucoup plus fréquentes qu'on ne l'imagine, par cette simple raison que l'on ne connaît que les exemples de ceux qui ont pu être sauvés, mais on ignore le nombre des malheureux enterrés vivants, et qui sont morts

en essayant de ronger avec les dents le bois de leur cercueil. Un fait sans réplique prouve que ce n'est pas par unités, mais par milliers peut-être qu'il faut les compter; c'est, lorsque l'on a retourné des terrains jadis occupés par des cimetières, le grand nombre de squelettes qui ont été retrouvés dans des positions anomales, les membres contournés, repliés sur eux-mêmes : ce qui ouvre le champ aux plus effrayantes suppositions. L'histoire rapporte un grand nombre d'exemples d'individus qui ont été soustraits, par des circonstances toutes particulières, à l'horrible supplice d'une *inhumation* précipitée. Sans remonter à l'antiquité, où Platon, Asclépiade et Pline citent des personnes que les flammes de leur bûcher rappelèrent à la vie, mentionnons le gentilhomme espagnol qui s'éveilla de son sommeil léthargique en sentant dans sa chair le scalpel de Vésale (1564); le cardinal Espinosa, qui reprit les sens au contact du couteau opératoire dont la lame lui ouvrait le ventre; le gentilhomme normand, François de Civille, qui se qualifiait de trois fois mort, trois fois enterré et trois fois ressuscité par la grâce de Dieu; le célèbre anatomiste Winslow, enseveli vivant à deux reprises pendant son enfance; l'abbé Donnet, aujourd'hui cardinal, qu'un retard apporté dans la cérémonie des funérailles empêcha seul d'être enterré vivant, etc.

Le fameux docteur Louis a cité le fait suivant : un jeune religieux, passant une nuit auprès d'une jeune fille d'une grande beauté qu'on croyait morte, ne put résister à l'ardeur de ses désirs; à son contact, la jeune fille sortit de son sommeil léthargique, et, neuf mois après, mit au monde un enfant. Le religieux s'avoua le père du nouveau-né, et se fit relever de ses vœux pour épouser la mère.

Mais, par malheur, un hasard heureux n'arrive pas toujours à point pour empêcher une *inhumation* précipitée.

Il n'y a pas longtemps qu'un fait de cette nature s'est produit aux Etats-Unis, à Baltimore, où il a causé une émotion extraordinaire. La femme d'un honorable citoyen de cette ville, jurisconsulte distingué et membre du Congrès, fut atteinte d'une maladie étrange, qui dérouta la science des médecins appelés auprès d'elle, et après d'affreuses souffrances, elle mourut, ou plutôt on la crut morte. Le corps fut conservé trois jours entiers, au bout desquels il semblait avoir acquis la rigidité cadavérique. Enfin, dans la crainte d'une décomposition imminente, on procéda aux obsèques, et on déposa le corps dans un caveau de famille où, pendant trois années, personne n'eut occasion d'entrer. Ce temps écoulé, un de ses parents étant venu à mourir, le mari de la défunte vint présider en personne à l'*inhumation ;* mais à peine eut-il ouvert la porte qu'un fantôme affreux tomba dans ses bras; c'était le squelette de sa femme, encore enveloppé de son suaire. Après une enquête minutieuse, on acquit la certitude que la malheureuse avait repris connaissance peu de temps après son enterrement. Les mouvements qu'elle avait faits dans son cercueil en avaient déterminé la chute; il s'était brisé en tombant, et elle était parvenue à en sortir. Une lampe oubliée pleine d'huile dans le caveau fut retrouvée *entièrement vide.* Sur la première marche de l'escalier qui conduisait à la chambre funéraire, près de la porte, gisait une planche du cercueil, dont elle avait dû se servir pour essayer d'attirer l'attention en frappant sur les battants de fonte de la porte. Sans doute, elle s'était évanouie dans cette occupation, ou elle était peut-être morte de frayeur, et, dans sa chute, arrêtée par la porte, elle s'était décomposée sans tomber à terre.

En 1810, il arriva en France un fait du même genre, dont l'héroïne était une demoiselle Victorine Lafourcade, jeune personne fort riche et d'une grande beauté, qui comptait au nombre de ses fervents admirateurs un pauvre journaliste, Julien Bassuet. Victorine épousa l'opulent banquier Renelle; mais, après quelques années d'une union malheureuse, elle mourut, ou plutôt parut avoir quitté la vie, et fut enterrée dans le cimetière du village où elle était née. Au désespoir d'avoir perdu celle qu'il aimait encore, Bassuet conçut le romanesque projet de se rendre au lieu où elle reposait, pour violer sa sépulture et s'approprier une des tresses de sa chevelure. Il déterra le cercueil, l'ouvrit au moment où minuit sonnait, et se disposait à accomplir son amoureuse profanation, lorsque la lune, se dégageant d'un nuage, éclaira le visage de la morte, dont les yeux démesurément ouverts, le regardaient fixement. Après un moment de terreur bien excusable, le jeune homme s'assura qu'elle avait été enterrée vivante. Il la couvrit de baisers qui achevèrent de la tirer de son sommeil léthargique, et la transporta dans le logement qu'il avait pris au village. Là, grâce aux soins d'un médecin, il parvint à la sauver. La jeune femme, émue d'une telle preuve d'amour, consentit à suivre son amant en Amérique. Vingt ans après, convaincus qu'un si long temps devait avoir changé les traits de Victorine au point de la rendre méconnaissable, ils revinrent en France; mais M. Renelle, ayant rencontré sa femme, la reconnut et fit valoir ses droits sur elle devant les tribunaux. Le jugement rendu en cette occasion débouta le mari de sa demande, considerant que les circonstances particulières de la cause et le temps qui s'était écoulé avaient rompu, non-seulement en équité, mais en droit, les liens qui unissaient Mme Renelle à son mari.

Un fait analoge et très-intéressant est aussi rapporté par un des organes les plus importants de la presse scientifique : le *Journal de chirurgie*, de Leipzig. Un officier d'artillerie reçut à la tête, en tombant de cheval, une contusion assez forte, qui le laissa sans mouvement. On le saigna, on lui fit subir l'opération du trépan, mais il tomba graduellement dans un état si complet d'insensibilité qu'on le crut mort. Depuis deux jours il était enterré lorsque, le dimanche suivant, le cimetière reçut de nombreux visiteurs. L'un d'eux, un paysan, s'étant assis auprès de la tombe de l'officier, sentit sous lui une commotion telle qu'elle semblait provenir d'un violent effort pour soulever la terre. Il s'empressa de raconter ce qui venait de lui arriver. On alla chercher des outils, la terre fut rapidement creusée, la bière mise à jour, ouverte, et l'on vit la tête de l'officier dégagée de son linceul. Il était, il est vrai, privé de sentiment, mais on voyait clairement qu'il avait fait quelques mouvements dans son cercueil, dont, par un violent effort, le couvercle avait été légèrement soulevé. Quelques heures après, il avait repris ses sens, reconnaissait les personnes qui l'entouraient et pouvait faire en peu de mots le récit de ses angoisses lorsqu'il s'était trouvé dans la tombe. Il raconta qu'avant l'évanouissement dont on venait de le tirer, il avait eu, pendant près d'une heure, conscience de son horrible position. La fosse avait, paraît-il, été comblée sans précaution, avec une terre meuble et légère qu'on avait négligé de fouler, et l'air nécessaire à sa respiration avait pu parvenir jusqu'à lui. Il entendait les pas des promeneurs sur sa tête, et avait à son tour essayé de se faire entendre. C'était, disait-il, le bruit de la foule faisant irruption dans le cimetière qui l'avait éveillé; mais, en reprenant connaissance, il avait aussitôt compris l'horreur de sa situation.

Citons enfin le fait suivant, dans lequel l'application de la pile électrique sauva la vie à un jeune attorney de Londres, qui avait été enterré deux jours auparavant. Ce fait, arrivé en 1831, et rapporté par *The Lancet* (la *Lancette*), causa une grande sensation. Edward Stapleton était, croyait-on, mort d'une fièvre typhoïde, accompagnée de symptômes inaccoutumés qui excitèrent vivement la curiosité des médecins appelés à le soigner. N'ayant pu obtenir l'autorisation de faire l'autopsie du cadavre, ces médecins résolurent d'exhumer secrètement le corps et d'en pratiquer entre eux la dissection. Trois jours après son inhumation, Stapleton était retiré de sa fosse et déposé dans la salle de clinique chirurgicale des hôpitaux privés. Une incision ayant été d'abord pratiquée dans l'abdomen, la fraîcheur des chairs et la limpidité du sang suggérèrent l'idée d'appliquer au corps la batterie électrique. Plusieurs expériences se succédèrent sans causer aucun effet anomal, si ce n'est toutefois que les convulsions galvaniques du sujet étaient plus violentes qu'on ne l'observe d'ordinaire sur les cadavres. On allait procéder à la dissection, lorsqu'un étudiant, désireux d'exposer une théorie qui lui appartenait en propre, insista pour qu'il lui fût permis de soumettre un des pectoraux à l'action de la pile. Une nouvelle incision fut pratiquée, et le fil conducteur mis en contact avec le muscle; mais, à peine le patient eut-il ressenti le choc de l'étincelle, qu'une violente commotion le fit rouler sur la table; ses deux pieds ayant touché la terre, il se maintint quelques secondes dans cette position, prononçant des mots inintelligibles, et, finalement tomba lourdement sur les dalles. On reconnut aussitôt que Stapleton, bien que retombé en syncope, était parfaitement vivant. Exposé à l'air frais du soir, il reprit ses sens, et, grâce aux soins intelligents qui lui furent prodigués, il fut rendu à l'affection de ses amis, qui ne s'attendaient guère à son retour, et dont l'étonnement, à sa vue, se concevra facilement. Ce qu'il y a de plus surprenant dans cette aventure, c'est que, à aucune période de sa léthargie, Stapleton n'avait été complétement insensible et que rien de ce qui se passait autour de lui n'avait échappé à sa perception, depuis le moment où les médecins avaient dit : « Il est mort, » jusqu'à celui où il était tombé sur les dalles de l'hôpital en essayant de balbutier ces mots : « Je suis vivant. »

« M. Leguern, d'après les faits parvenus à sa connaissance, dit L. Louvet, fixe à 94 le chiffre des enterrements précipités auxquels le hasard a mis obstacle de 1833 à 1846 en France. Ainsi, 35 individus se sont réveillés d'eux-mêmes, au moment où on allait les porter en terre; 13, par suite de soins exceptionnels; 7, par suite de la chute du cercueil; 19, par suite de retards non calculés dans la cérémonie des funérailles; 6, par suite de retard calculés; 3, par suite de piqûres ou d'incisions faites pendant l'ensevelissement; 5, par suite de suffocation dans le cercueil. Si l'on ajoute à ces 94 individus sauvés, 24 qui auraient été notoirement victimes des habitudes actuelles, on arrive au chiffre de 118, et, en admettant avec M. Leguern que le chiffre des victimes inconnues soit le double, on trouve que le nombre des victimes des *inhumations* précipitées peut être évalué à 27 par an, en France seulement! Mais tout cela est-il suffisamment constaté? »

D'après certains auteurs, il faut beaucoup rabattre du nombre d'individus enterrés vivants, que certains écrivains ont mis en avant, et des tortures que subissent les malheureux enfouis. D'après le docteur Racle, l'asphyxie doit être à peu près immédiate pour l'individu enterré et privé d'air dans sa bière, et ce serait à tort, selon lui, qu'on a cru que les enterrés vivants déchiraient avec leurs dents et mâchaient les objets à leur portée; vu le mode d'ensevelissement généralement adopté, les mouvements sont presque impossibles dans une bière, et, quant aux prétendues déchirures, la putréfaction pourrait très-bien les expliquer.

Quoi qu'il en soit, on ne saurait nier l'ensevelissement de personnes vivantes, et, quelque restreint qu'en soit le nombre, il suffit qu'on ait pu en trouver des exemples pour qu'on reconnaisse la nécessité de constater avec le plus grand soin la réalité de la mort. Dans ce but, les anciens employaient de nombreuses précautions. Ils lavaient notamment les corps et les portaient à découvert jusqu'au lieu de l'*inhumation*. Ce dernier usage s'est perpétué en Italie, où il subsiste encore. Presque partout on veille au chevet des morts jusqu'au moment de l'*inhumation;* et dans plusieurs pays, notamment dans le nôtre, la loi a exigé un délai qui permette de constater la mort. A la suite de l'ouvrage d'Huseland, *Sur l'incertitude des signes de la mort* (1762), on a établi dans plusieurs villes d'Allemagne, notamment à Weimar, des *maisons des morts*, où l'on place les cadavres dans les salles d'attente. A la main de chaque mort on place une sonnette, et, au moindre bruit, un gardien, qui exerce une surveillance attentive, entre dans la salle. L'expérience a montré le peu d'utilité de ces établissements, qui sont à peu près complétement délaissés.

Le docteur Crimotel, après de longues années de patience, de travail et de persévérance, croit avoir trouvé un moyen infaillible de constater la mort. Il se sert d'un petit appareil d'induction, appelé *bioscope électrique* peu coûteux, pesant à peine 500 grammes, et qu'on peut porter dans sa poche aussi facilement qu'un petit volume in-18. L'expérience se fait en moins d'une minute, sans douleur, sans incision ni piqûres, sans même intéresser l'épiderme.

Dans un mémoire intéressant, soumis au conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine, le docteur Crimotel a cherché à établir : 1° que la propriété qu'ont les muscles de se contracter sous l'influence du fluide électrique existe dans les maladies comme dans l'état de santé; qu'aussitôt après la mort elle diminue progressivement, pour s'éteindre complétement dans un délai qui varie d'une demi-heure à deux heures, ou deux heures et quelques minutes, selon l'âge et le genre de maladie ou de mort; 2° qu'il n'est aucune maladie, quelque grave qu'elle soit, aucun genre d'asphyxie ni d'empoisonnement qui ait le pouvoir, pendant la vie, d'abolir la contractilité électro-musculaire dans tous les muscles; 3° que, par conséquent, lorsque les muscles ont perdu leur contractilité et ne répondent plus à l'action du bioscope, on peut affirmer que la mort a lieu.

M. Crimotel indique le moyen d'éviter toute espèce d'erreur chez les paralysés, où parfois la contractilité électro-musculaire est diminuée ou abolie dans certains membres pendant la vie.

L'épreuve bioscopique aurait donc l'avantage d'éviter d'une manière certaine les *inhumations* prématurées, et il serait à désirer que le moyen proposé fût soumis à des expériences decisives. V. MORT.

INHUMÉ, ÉE (i-nu-mé) part. passé du v. Inhumer : *Ces pyramides étaient des tombeaux; encore les rois qui les ont bâties n'ont-ils pas eu le pouvoir d'y être* INHUMÉS. (Boss.)

INHUMER v. a. ou tr. (i-nu-mé — du préf. *in*, et du lat. *humus*, terre). Ensevelir, mettre en terre avec certaines cérémonies, en parlant d'un corps humain : *Ne rien laisser pour se faire* INHUMER.

— **Syn. Inhumer, enterrer.** V. ENTERRER.

INIA s. m. (i-ni-a — mot bolivien). Mamm. Genre de cétacés, formé aux dépens des dauphins, et dont l'espèce type vit dans les rivières de la Bolivie.

— **Encycl.** Les *inias*, confondus autrefois avec les dauphins, s'en rapprochent beaucoup par l'ensemble des formes extérieures; mais ils en diffèrent par leur museau plus allongé, presque cylindrique et muni de poils fermes; leurs mâchoires garnies de dents nombreuses, dont les premières ont un talon à leur côté interne et ressemblent assez à des molaires; leur nageoire dorsale, réduite à une simple proéminence de la peau; les nageoires pectorales plus larges. L'*inia de Bolivie*, unique espèce que renferme ce genre, a une longueur totale de 2 mètres; ses couleurs, assez variables, sont généralement d'un bleuâtre pâle en dessus, passant au rosé en dessous, avec la queue et les nageoires bleuâtres. Il présente un fait très-remarquable, au point de vue de l'habitation; c'est un dauphin d'eau douce, qui habite l'Amérique du Sud; il est commun dans les fleuves de la Bolivie, et remonte jusqu'à plus de 700 lieues de la mer, où probablement il ne va jamais. Il vient respirer à la surface de l'eau plus fréquemment que les espèces marines; mais il n'est ni aussi vif ni aussi impétueux dans ses mouvements; on le voit quelquefois élever son museau au-dessus de l'eau pour manger sa proie. La femelle ne fait, dit-on, qu'un seul petit à la fois.

INIANS s. m. (i-nian). Bot. V. IGNAME.

INIAQUE adj. (i-ni-a-ke — du gr. *inion*, nuque, qui appartient à la même famille que *is*, *inos*, fibre, tendon, *iphi*, avec force, *iphios*, fort, et le latin *vis*, force, au pluriel *vires* pour *vises*. La racine commune est sans doute dans le sanscrit *vi*, qui signifie proprement tresser, enlacer). Anat. Qui a rapport, qui appartient à la nuque : *Région* INIAQUE.

INIENCÉPHALE s. m. (i-ni-an-sé-fa-le — du gr. *inion*, nuque, et de *encéphale*). Tératol. Monstre dont le cerveau fait hernie par l'occiput.

— Adjectiv. *Monstre* INIENCÉPHALE.

— **Encycl.** Tératol. Les *iniencéphales* sont très-rares. Chez eux, le crâne présente simplement une ouverture occipitale qui peut être considérée comme représentant le trou occipital agrandi; l'encéphale reste en très-grande partie contenu dans la cavité crânienne, et c'est la portion vertébrale du canal encéphalo-rachidien qui, ouverte dans toute sa longueur, est ici gravement modifiée. Dans une observation due à Dugès, le rachis, ouvert dans toute sa partie postérieure jusqu'au sacrum, était, en outre, remarquable par une torsion telle que sa portion cervicale était repliée sous le basilaire, et sa portion dorsale étendue horizontalement sous la base du crâne. Les hémisphères cérébraux étaient restés contenus dans le crâne; la moelle allongée passait par l'ouverture occipitale; le reste de l'encéphale était perdu dans une masse fongueuse qui se voyait derrière la tête, et d'où partaient presque tous les nerfs de la tête. La moelle épinière, adhérente supérieurement à cette masse, mais non continue avec elle, était complète.

INIENCÉPHALIE s. f. (i-ni-an-sé-fa-lî — rad. *iniencéphale*). Tératol. Conformation des iniencéphales.

INIENCÉPHALIEN, IENNE adj. (i-ni-an-sé-fa-liain, iè-ne — rad. *iniencéphale*). Tératol. Qui a la conformation des iniencéphales : *Monstre* INIENCÉPHALIEN.

INIENCÉPHALIQUE adj. (i-ni-an-sé-fa-li-ke — rad. *iniencéphale*). Tératol. Qui offre les caractères de l'iniencéphalie : *Conformation* INIENCÉPHALIQUE.

INIERSOIT, nom que les Groenlandais donnent aux génies du feu. Ces génies, qui habitent principalement les falaises arides, se montrent sous la forme de feux follets.

INIGO (Jean COLLET, plus connu sous le nom D'), graveur anglais, né vers 1720, mort à Londres en 1780. On ne sait rien de sa vie. Il est l'auteur de deux remarquables gravures, qui rappellent le genre d'Hogarth. Elles sont intitulées : *Antiquarian smelling to the chamberpot of queen Boadicea; A monkey pointing to a very dark picture of Moses striking the rock.* « Notre Callot, dit Auguis, n'a rien dans son œuvre de plus plaisamment pensé que ces estampes; les intentions comiques y sont rendues avec une originalité tout à fait remarquable. »

INIMAGINABLE adj. (i-ni-ma-ji-na-ble — du préf. *in*, et de *imaginable*). Qu'on ne saurait imaginer, qui est extraordinaire : *Le monde de Paris offre des bizarreries* INIMAGINABLES. (Balz.)

INIMAGINABLEMENT adv. (i-ni-ma-ji-na-ble-man — rad. *inimaginable*). D'une façon inimaginable : *Etre* INIMAGINABLEMENT *sot.*

INIMAGINÉ, ÉE adj. (i-ni-ma-ji-né — du préf. *in*, et de *imaginé*). Qui n'a pas été imaginé : *Un procédé* INIMAGINÉ *jusqu'ici. Son style offre une foule de néologismes, de figures et de comparaisons* INIMAGINÉES. (Laharpe.)

INIMITABLE adj. (i-ni-mi-ta-ble — du préf. *in*, et de *imitable*). Qu'on ne peut imiter, dont on ne peut atteindre la perfection : *Un peintre* INIMITABLE. *Un talent* INIMITABLE. *C'est précisément ce qui est* INIMITABLE *que les esprits médiocres s'efforcent d'imiter.* (Suard.)

INIMITABLEMENT adv. (i-ni-mi-ta-ble-man — rad. *inimitable*). D'une façon inimitable, tout à fait supérieure : *Un tableau* INIMITABLEMENT *peint.*

INIMITÉ, ÉE adj. (i-ni-mi-té — du préf. *in*, et de *imité*). Qui n'a point été imité : *Un genre encore* INIMITÉ. *Les fables de La Fontaine, les comédies de Molière sont restées dans un style* INIMITÉ. (Le Batteux.)

INIMITIÉ s. f. (i-ni-mi-tié — du préf. *in*, et de *amitié*). Sentiment de haine ou d'antipathie déclarée et durable : *Tantôt l'ambition nous aigrit des dépits les plus amers, tantôt elle nous anime des plus mortelles* INIMITIÉS. (Bourdal.) *Les* INIMITIÉS *sont très-dangereuses chez un peuple libre.* (Montesq.) *Quand l'*INIMITIÉ *s'aigrit et s'exaspère, elle devient de l'animosité.* (Latena.)

L'*inimitié* succède à l'amitié trahie.
RACINE.

— **Syn. Inimitié, animosité, rancune, ressentiment.** V. ANIMOSITÉ.

INIMPRIMABLE adj. (i-nain-pri-ma-ble — du préf. *in*, et de *imprimable*). Qui ne saurait être imprimé : *Un pareil livre est* INIMPRIMABLE.

INIMPRIMÉ, ÉE adj. (i-nain-pri-mé — du préf. *in*, et de *imprimé*). Qui n'a pas été imprimé : *Manuscrit* INIMPRIMÉ.

ININDUSTRIEUX, EUSE adj. (i-nain-du-stri-eu, eu-ze — du préf. *in*, et de *industrieux*). Qui n'est pas industrieux : *Peuple* ININDUSTRIEUX.

ININFLAMMABLE adj. (i-nain-flamm-ma-ble — du préf. *in*, et de *inflammable*). Qui n'est pas inflammable, qui ne peut pas prendre feu : *Matières* ININFLAMMABLES.

ININSTRUCTIF, IVE adj. (i-nain-stru-ktiff, i-ve — du préf. *in*, et de *instructif*). Qui n'est pas instructif : *Un livre* ININSTRUCTIF.

ININTELLIGEMMENT adv. (i-nain-tèl-li-ja-man — rad. *inintelligent*). D'une manière inintelligente : *Une affaire menée* ININTELLIGEMMENT.

ININTELLIGENCE s. f. (i-nain-tèl-li-jan-se — du préf. *in*, et de *intelligence*). Défaut d'intelligence : *Nous avons signalé l'*ININTELLIGENCE *du socialisme à l'égard de la monnaie.* (Proudh.)

ININTELLIGENT, ENTE adj. (i-nain-tèl-li-jan, an-te — du préf. *in*, et de *intelligent*). Qui manque d'intelligence : *Elève* ININTELLIGENT.

— *Inintelligent de*, Qui ne comprend pas, qui n'a pas l'intelligence de : *On ne reste pas longtemps* ININTELLIGENT DE *ses propres intérêts.* (Bailly.)

ININTELLIGIBILITÉ s. f. (i-nain-tèl-li-ji-bi-li-té — rad. *inintelligible*). Caractère de ce qui est inintelligible : *L'*ININTELLIGIBILITÉ *d'un texte.*

ININTELLIGIBLE adj. (i-nain-tèl-li-ji-ble — du préf. *in*, et de *intelligible*). Qui n'est pas intelligible, que l'on ne peut comprendre : *Le sujet de ce tableau est* ININTELLIGIBLE. *Les preuves, les explications d'un mystère sont plus* ININTELLIGIBLES *que le mystère même.* (Le P. Castel.) ‖ Dont les discours ou les écrits ne sont pas intelligibles : *Un poëte* ININTELLIGIBLE. *Nous feignons de trouver* ININTELLIGIBLES *ceux qui veulent nous faire comprendre nos torts.* (Boiste.)

— **Syn. Inintelligible, incompréhensible, inconcevable.** V. INCOMPRÉHENSIBLE.

ININTELLIGIBLEMENT adv. (i-nain-tèl-li-ji-ble-man — du préf. *in*, et de *intelligiblement*). D'une façon inintelligible : *S'énoncer* ININTELLIGIBLEMENT.

ININTERPRÉTABLE adj. (i-nain-tèr-pré-ta-ble — du préf. *in*, et de *interprétable*). Qui ne peut être interprété : *Clause* ININTERPRÉTABLE.

ININTERPRÉTÉ, ÉE adj. (i-nain-tèr-pré-té — du préf. *in*, et de *interprété*). Qui n'a pas été interprété : *Texte* ININTERPRÉTÉ.

ININTERROMPU, UE adj. (i-nain-tèr-ron-pu — du préf. *in*, et de *interrompu*). Qui n'est pas interrompu; qui est continu ou continuel : *Une succession* ININTERROMPUE *d'écrivains de mérite.*

ININVITÉ, ÉE adj. (i-nain-vi-té — du préf. *in*, et de *invité*). Qui n'a pas été invité : *Danseuse* ININVITÉE.

INIODYME s. m. (i-ni-o-di-me — du gr. *inion*, nuque; *didumos*, jumeau). Tératol. Monstre composé de deux individus réunis par la région occipitale.

— Adjectiv. : *Monstre* INIODYME.

INIODYMIE s. f. (i-ni-o-di-mî — rad. *iniodyme*). Tératol. Conformation des iniodymes.

INIODYMIEN, IENNE adj. (i-ni-o-di-miain, iè-ne — rad. *iniodyme*). Tératol. Qui a rapport aux iniodymes : *Monstre* INIODYMIEN.

INIODYMIQUE adj. (i-ni-o-di-mi-ke — rad. *iniodymie*). Tératol. Qui a le caractère de l'iniodymie : *Conformation* INIODYMIQUE.

INIOPE s. m. (i-ni-o-pe — du gr. *inion*, nuque; *ôps*, vue). Tératol. Monstre double, dont la tête est incomplétement conformée, et présente un œil imparfait entre les deux faces contiguës.

— Adjectiv. : *Monstre* INIOPE.

INIOPIE s. f. (i-ni-o-pî — rad. *iniope*). Tératol. Conformation des iniopes.

INIOPIEN, IENNE adj. (i-ni-o-piain, iè-ne — rad. *iniope*). Tératol. Qui appartient aux iniopes : *Monstre* INIOPIEN.

INIOPIQUE adj. (i-ni-o-pi-ke — rad. *iniopie*). Tératol. Qui a les caractères de l'iniopie : *Conformation* INIOPIQUE.

INIQUE adj. (i-ni-ke — lat. *iniquus;* du préf. *in*, et de *æquus*, juste). Qui blesse l'équité, qui est excessivement injuste : *Acte* INIQUE. *Jugement* INIQUE. *Loi* INIQUE. *Il est dans la nature des décrets* INIQUES *de tomber en désuétude.* (B. Const.) *L'impôt de l'octroi est* INIQUE *en ses moyens, vexatoire et dispendieux en ses procédés de perception.* (Toussenel.) ‖ Injuste, sans équité, en parlant des personnes : *Un juge* INIQUE.

INIQUEMENT adv. (i-ni-ke-man — rad. *inique*). Injustement, d'une manière inique : *Condamner* INIQUEMENT. *Juger* INIQUEMENT.

INIQUITÉ s. f. (i-ni-ki-té — lat. *iniquitas;* de *iniquus*, inique). Caractère de ce qui est inique; grave injustice : *L'action contre la violence et l'*INIQUITÉ *est éternelle.* (Boss.) *L'*INIQUITÉ *ne plaît qu'autant qu'on en profite.* (J.-J. Rouss.) ‖ Chose inique, acte inique : *Commettre des* INIQUITÉS. *Etre puni de ses* INIQUITÉS. *Il y a des* INIQUITÉS *politiques qui ne peuvent plus être impunément commises.* (Chateaub.) *La guerre qui cesse d'être une défense personnelle est la pire des* INIQUITÉS. (Raspail.)

— Personnes iniques : *L'ambition ne promet les royaumes du monde et toute leur gloire qu'à ceux qui se prosternent devant l'*INIQUITÉ. (Mass.)

Quoique le ciel soit juste, il permet bien souvent
Que l'*iniquité* règne et marche en triomphant.
VOLTAIRE.

— *Boire, avaler l'iniquité comme l'eau*, Commettre le mal sans répugnance, sans efforts.

— Ascét. Péché mortel, vice, corruption : *Jésus a souffert pour laver les* INIQUITÉS *des hommes. Voulez-vous que vos* INIQUITÉS *vous soient pardonnées, rachetez-les par l'aumône.* (Boss.)

Nos *iniquités*, nos crimes,
Nos désirs illégitimes,
Voilà les seules victimes
Qu'on immole à tes autels.
LAMARTINE.

INISHANNON, bourg et province d'Irlande, comté et à 19 kilom. S.-O. de Cork, sur le Bandon; 3,600 hab. Navigation; commerce de transit. Ce bourg, assez bien bâti, possède une église, une chapelle et un conventicule pour les méthodistes.

INISHBOFIN, petite île de l'océan Atlantique, sur la côte occidentale de l'Irlande, près de la côte du comté de Galway. Cette île, qui mesure 3 kilom. de longueur sur 2 kilom. de largeur, renferme 1,670 hab., qui se livrent à la pêche et au cabotage.

INISTIOGE, ville d'Irlande, comté et à 25 kilom. S.-E. de Kilkenny, sur la Nore; 2,000 hab. Cette petite ville, d'une charmante propreté, consiste principalement en une belle place plantée de tilleuls et bordée de jolies maisons. Les ruines d'un monastère, fondé en 1210, font maintenant partie de l'église paroissiale, près de laquelle on remarque une vaste et belle chapelle; ces deux édifices sont du style ogival. On trouve encore à Inistioge les ruines de deux anciens châteaux, une caserne de police et deux écoles.

INITIAL, ALE adj. (i-ni-si-al, a-le — lat. *initialis;* de *initium*, commencement, qui est fait de *in*, dans, et de *ire*, aller). Qui se trouve au commencement, qui commence : *Lettre* INITIALE. *Syllabe* INITIALE. *Mots* INITIAUX. ‖ Se dit particulièrement de la première lettre d'un mot figurant le mot tout entier : *L'usage des lettres* INITIALES *est un grand embarras pour l'interprétation des inscriptions antiques.*

— Par ext. Qui se trouve au début, au principe, au commencemet : *Vitesse* INITIALE *d'un projectile. Tycho-Brahé ne pouvait comprendre le mouvement* INITIAL *imprimé à la terre.* (L. Figuier). *Semblable à l'enfant, le genre humain n'a point conservé le souvenir de son état* INITIAL. (Lamenn.)

— Gramm. *Particule initiale*, Préposition qui se place devant les radicaux pour en modifier le sens, que cette particule soit une préposition française comme *de* dans *demander*, *en* dans *enhardir*, etc., ou une préposition empruntée à une langue étrangère, comme *in* dans *infuser*, *é* dans *étirer*, *ex* dans *extraire*, etc.

— s. f. Lettre ou syllabe initiale : *Quelquefois notre langue pudique emploie l'*INITIALE *pour éviter la transcription entière d'un jurement.* (Ourry.) ‖ Lettre initiale d'un nom d'homme : *Signer de ses* INITIALES. *Les* INITIALES *sont des voiles transparents sous lesquels on cache à demi son nom.* (Ourry.)

INITIALIES s. f. pl. (i-ni-si-a-lî — rad. *initier*). Antiq. gr. Nom que quelques auteurs ont donné aux mystères d'Eleusis.

INITIALISME s. m. (i-ni-si-a-li-sme — du lat. *initium*, commencement). Bibliogr. Nom d'auteur qui n'est indiqué que par les initiales : *Les abréviations* D. L. C. D. B. (De La Chesnaie des Bois), B. (Bailleux), V. S. A. (Viton Saint-Allais) *sont des* INITIALISMES.

INITIATEUR, TRICE s. (i-ni-si-a-teur, tri-se — rad. *initier*). Personne qui initie, qui est la première à faire connaître quelque chose : *Orphée périt misérablement, comme tous les* INITIATEURS. (Ballanche.) *La république est l'*INITIATRICE *des peuples et la libératrice des nationalités.* (V. Hugo.)

INITIATION s. f. (i-ni-si-a-si-on — rad. *initier*). Action d'initier, de donner la connaissance de certaines choses qui n'étaient pas connues : *La vie est une sorte d'*INITIATION *qui sert à manifester, dans l'homme, l'être intellectuel et l'être moral.* (Ballanche.) *Toute liberté est menacée de périr par l'excès, lorsqu'elle n'a pas été précédée par l'*INITIATION. (E. de Gir.)

— Antiq. Cérémonie par laquelle on initiait certaines personnes aux mystères dont certains cultes étaient accompagnés : *L'*INITIATION *aux mystères d'Eleusis. La représentation d'une tragédie grecque ressemblait à ces* INITIATIONS *de l'antique Egypte, d'où les âmes sortaient plus fortes et plus saintes, après avoir subi toutes les épreuves de la terreur.* (Al. Soumet.)

— Fr. maçonn. Réception aux divers grades maçonniques.

— **Encycl.** Dans l'antiquité, l'*initiation* était la cérémonie par laquelle un candidat était admis aux mystères de tel ou tel culte, ce qui lui donnait le droit d'assister et de participer aux honneurs rendus à la divinité qui était l'objet de ce culte. Toutes les religions ont eu leurs mystères et conséquemment leur *initiation*. C'est par l'*initiation* que se recrutait le sacerdoce antique, et plus le sens ésotérique d'un culte était mystérieux, plus les épreuves jugées nécessaires pour être initié étaient longues et difficiles. Le secret était toujours imposé aux initiés. Il y avait dans l'*initiation* plusieurs degrés par lesquels on arrivait à la contemplation des saints mystères. Le bonheur des initiés ne s'arrêtait pas aux choses de cette vie; il continuait dans la mort : « Heureux celui qui descend sous la terre après avoir vu ces choses, dit Pindare; il connaît la fin de la vie, il connaît la loi divine! » Et l'hymne homérique à Demêter ajoute : « Le sort des initiés et celui des profanes sont différents jusque dans la mort! »

L'*initiation*, très-rare et très-difficile au début, finit par devenir si fréquente et si accessible, que la divulgation inconsidérée des mystères ne tarda pas à amener le mépris et la décadence du polythéisme. D'abord les femmes furent sévèrement repoussées des mystères; mais, peu à peu, on les vit envahir les associations mystiques, et y apporter le trouble et le désordre. On voit, par le curieux roman d'Apulée, dans quel mépris on tenait de son temps les prêtres syriens de la grande déesse, qui allaient parcourant les villes et les campagnes, en se livrant à tous les crimes et à toutes les infamies sous prétexte de pratiques mystiques. Les mystères de Bacchus furent interdits à Rome, à la suite des scandales qui s'y produisaient entre les deux sexes. « Les garçons et les filles, dit Voltaire, ne perdaient pas leur temps : et ce fut en partie ce qui discrédita à la fin ces cérémonies nocturnes, instituées pour la sanctification. On abrogea ces cérémonies en Grèce, dans le temps de la guerre du Péloponèse; on les abolit à Rome pendant la jeunesse de Cicéron. »

Vers l'époque du christianisme, les sectes différentes qui se formèrent dans la philosophie et dans la religion s'emparèrent peu à peu de l'*initiation* mystique pour communiquer, sous le voile de l'ésotérisme, des interprétations nouvelles des symboles de la religion. Pendant la décadence de l'empire romain, on trouve un grand nombre de ces associations mystiques qui se propagèrent sous l'influence orientale. Les premiers chrétiens formèrent également une association mystique, où l'on communiquait à l'initié un commentaire sur la religion nouvelle. Le christianisme, qui fut primitivement fondé sur l'*initiation*, ne tarda pas à l'abolir. Au moyen âge, les adeptes de la magie se recrutèrent par l'*initiation*, qui fut pour eux une mesure de sûreté. L'*initiation* magique, par ses rites et ses cérémonies, rappelait l'antique *initiation* sacerdotale. Ce n'était qu'après une série d'épreuves terribles que le récipiendaire était admis à l'*initiation*. On le faisait s'avancer à travers des épouvantements indescriptibles. L'idée de ces épreuves était celle-ci : que nul ne saura bien commander s'il ne sait bien obéir; et la magie était appelée l'art sacerdotal ou l'art royal. Les symboles de l'*initiation* magique étaient une lampe, appelée la lampe de Trismégiste, le manteau d'Apollonius, et le bâton des patriarches. L'*initiation* donnait à l'initié la science et la puissance. Le mage était le roi des volontés, et il avait la mission de commander sur les âmes; il avait le privilége de la divination, il était prophète : il prédisait l'avenir de chaque homme par la connaissance qu'il possédait des relations logiques des choses entre elles, et par les analogies.

Les associations créées dans un but mystique ne sont point les seules qui aient pratiqué l'*initiation*. Sans parler des écoles de philosophie, comme celle de Pythagore, où le récipiendaire entrait par une véritable *initiation*, l'*initiation* a été pratiquée également par toutes les sociétés ayant pour but une œuvre politique ou sociale qui, pour être accomplie, avait besoin de se cacher de ses adversaires. Nous citerons notamment les francs-maçons, les illuminés et les carbonari. V. MYSTÈRES, ELEUSINIES, ISIS, FRANC-MAÇONNERIE, etc.

INITIATIVE s. f. (i-ni-si-a-ti-ve — rad. *initier*). Action de commencer le premier une chose, ou d'en donner la première idée : *Avoir, prendre l'*INITIATIVE. *Aux œuvres de l'amour, l'*INITIATIVE *appartient réellement à la femme.* (Proudh.) *La France a une* INITIATIVE *trop importante dans la civilisation du globe, pour que les hommes spéciaux lui fassent jamais défaut.* (V. Hugo.) ‖ Droit de proposer certaines choses, de les commencer : *L'*INITIATIVE *des lois à établir a souvent appartenu au gouvernement.* ‖ Sorte de capacité particulière, qui permet à celui qui la possède de concevoir certaines idées et de donner le premier mouvement à leur exécution : *Avoir de l'*INITIATIVE. *Manquer d'*INITIATIVE. *Rome n'eut d'*INITIATIVE *et d'originalité que celle de l'épée.* (Nisard.) *Pouvoir sans* INITIATIVE, *gouvernement sans durée et révolution sans fin.* (E. de Gir.)

INITIÉ, ÉE (i-ni-si-é) part. passé du v. Initier. Admis à la connaissance de certains mystères religieux, à certaines pratiques secrètes : *Etre* INITIÉ *aux mystères d'Isis. Apulée dit qu'il avait été* INITIÉ *à tous les mystères.* (Dupuy.)

— Par anal. Admis à la connaissance d'une chose secrète, ou qui n'est pas généralement connue : *Les personnes* INITIÉES *aux projets du gouvernement. Etre* INITIÉ *aux secrets de la science.*

— Substantiv. Personne initiée : *On reprochait aux* INITIÉS *de ne se traiter de frère et de sœur que pour profaner ce nom sacré.* (Volt.)

Initié (L'), roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE POLITIQUE.

INITIER v. a. ou tr. (i-ni-si-é — lat. *initiare;* de *initium*, commencement. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous initiions, que vous initiiez*). Mettre au courant des mystères et pratiques secrètes d'un culte religieux : *Se faire* INITIER *aux mystères de Cérès.*

— Par anal. Mettre au courant de quelque secret : INITIER *quelqu'un à ses projets.* ‖ Instruire dans quelque art, dans quelque pratique : *L'éducation a pour résultat immédiat d'*INITIER *l'homme à la société.* (Le P. Félix.) *Le besoin* INITIE *au progrès.* (E. Pelletan.)

INJECTÉ, ÉE (ain-jè-kté) part. passé du v. Injecter. Rempli d'un liquide : *Une veine* INJECTÉE. ‖ Introduit, en parlant d'un liquide : *Poison* INJECTÉ *dans les veines d'un animal.*

— Méd. Coloré par l'afflux du sang : *Face* INJECTÉE. *Œil* INJECTÉ.

INJECTER v. a. ou tr. (ain-jè-kté — du préf. *in*, et du lat. *jacere*, jeter). Remplir d'un liquide introduit artificiellement, en parlant d'une cavité : INJECTER *l'oreille.* INJECTER *la veine.* INJECTER *une plaie, une fistule.* INJECTER *un cadavre pour le conserver.* INJECTER *un végétal.* ‖ S'amasser dans les vaisseaux, en parlant d'un liquide : *Le sang* INJECTAIT *ses yeux et sa face.* ‖ Introduire dans la cavité, en parlant d'un liquide : INJECTER *du lait dans l'oreille.* INJECTER *du poison dans les veines d'un chien. Régnier Graaf fut le premier qui, pour voir le mouvement du sang dans les vaisseaux, inventa une nouvelle espèce de seringue par où il* INJECTAIT *dans les vaisseaux une matière colorée.* (Fonten.)

S'injecter v. pr. Etre injecté : *Les veines ne peuvent guère* S'INJECTER *sans danger pour le sujet.* ‖ Devenir injecté : *Dans la colère, la face* S'INJECTE *de sang.*

INJECTEUR, TRICE adj. (ain-jè-kteur, tri-se — rad. *injecter*). Qui est propre aux injections : *Tube* INJECTEUR. *Seringue* INJECTRICE.

— s. m. Anatomiste qui pratique des injections : *Ruysch a été le premier* INJECTEUR.

— Mécan. Instrument propre à opérer l'injection des liquides. ‖ Mécanisme qui, dans un appareil de ventilation, appelle l'air extérieur. ‖ Mécanisme employé à l'alimentation des chaudières à vapeur.

— **Encycl.** Mécan. L'*injecteur* dû à M. Giffard est d'invention et d'application récentes; il permet l'alimentation des chaudières sans

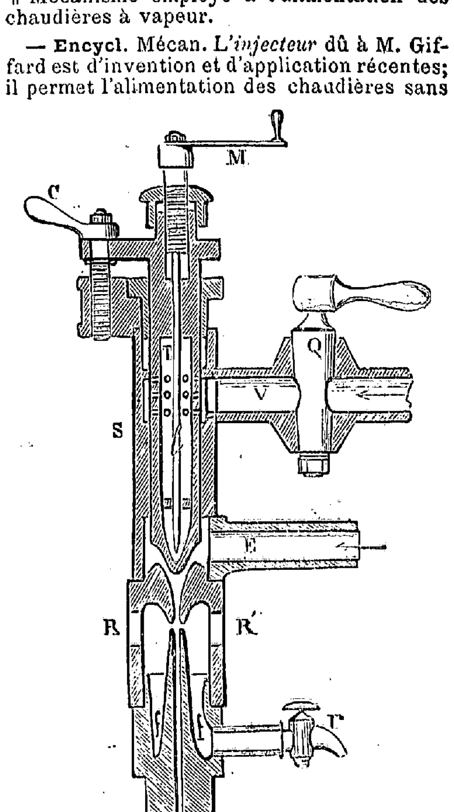

le secours d'une pompe mue à bras ou par la machine, ou par des moteurs spéciaux. Cet appareil automoteur est fondé sur le principe

de la communication latérale du mouvement des fluides.

Dans la figure ci-contre, qui le représente, S est un tube en cuivre, où peut se mouvoir à frottement un deuxième tube T, dont la partie inférieure est terminée en cône, et qui renferme une tige pleine *l*; la vapeur de la chaudière arrive dans le tube T par le conduit V et par les petits trous dont il est percé; l'eau d'alimentation arrive dans le grand tube S, par le tuyau E, qui la conduit vers la partie conique qui termine le tube T; le conduit *i* communique du dessous du cône à la région-vapeur de la chaudière, au moyen d'un tuyau de conduite ordinaire, fermé par un clapet qui empêche la vapeur de venir dans l'appareil, lorsqu'il ne fonctionne pas. R et R' sont des regards en verre, placés de manière à laisser voir l'eau d'alimentation couler par le conduit, ce qui permet de s'assurer du bon fonctionnement de l'appareil; les petites quantités d'eau qui tombent en dehors et s'accumulent dans la partie *ff* sont évacuées au moyen du robinet de purge *r*. La vapeur de la chaudière, en s'écoulant par l'orifice du tuyau T, entraîne avec elle l'air qui remplit tout le système, et le vide s'y produit particulièrement derrière le cône; l'eau est alors amenée par le tuyau E dans cette partie de l'appareil et se trouve en contact avec le jet de vapeur qui se condense instantanément, et qui communique à l'eau une très-grande vitesse, que l'expérience a démontré être égale au 1/15 de celle de la vapeur s'écoulant librement dans l'atmosphère. Cette vitesse et par suite cette puissance vive est suffisante pour faire pénétrer dans la chaudière non-seulement l'eau qui provient de la condensation de la vapeur, mais aussi celle qui a servi à la condenser.

Au moyen du robinet Q et de la manivelle M, qui agit sur la tringle *t*, on règle l'arrivée et la sortie de la vapeur. Au moyen d'un robinet placé sur le prolongement de E et d'une manivelle qui agit sur le tube T, on règle l'arrivée et la sortie de l'eau d'alimentation.

Cet *injecteur*, dont l'emploi s'est généralisé depuis son apparition, est appliqué aux locomotives, aux machines à vapeur de terre et de mer, et enfin à l'épuisement des navires, dans lesquels il remplace les pompes de cale; on en a établi qui enlèvent jusqu'à 600,000 litres d'eau en une heure.

INJECTION s. f. (ain-jè-ksi-on — rad. *injecter*). Action d'injecter : *L'*INJECTION *des veines ne sert guère qu'aux expériences sur les animaux vivants L'*INJECTION *d'un clystère a des effets évidents sur les fonctions digestives.* ‖ Liquide injecté : *Préparer une* INJECTION. *Gannal préparait les cadavres avec une* INJECTION *de sulfate d'alumine.* ‖ Etat de réplétion des vaisseaux capillaires, qui accentue davantage la coloration des tissus.

— Anat. Art ou manière de rendre plus apparents les vaisseaux du corps, en les remplissant d'une matière qui les distend ou les colore. ‖ Pièce anatomique préparée par injection : *Les belles* INJECTIONS *de Ruysch.*

— Techn. *Injection des bois*, Opération qui a pour but de conserver ou de colorer les bois, en les pénétrant de certains liquides.

— Mécan. *Condensation par injection*, Mode de condensation de la vapeur, qui consiste à la refroidir par un jet d'eau froide.

— Géol. Pénétration d'une roche dans une autre, avant leur solidification : *L'*INJECTION *du granit dans le gneiss.*

— **Encycl.** Méd. L'*injection* a presque toujours pour base un liquide aqueux (solution, infusion ou décoction), additionné de certaines substances propres à en augmenter l'énergie. Voici quelques formules d'*injections :*

Injection irritante : Vin rouge chaud, 500 grammes; alcool à 36°, 20 grammes.

Injection calmante : Décoction de graine de lin, 200 grammes; opium, 20 grammes.

Injection astringente : Décoction de feuilles de noyer, 100 grammes; alun, 8 grammes.

Injection chlorurée : Chlorure de soude (liqueur de Labarraque) de 50 à 100 grammes; eau, 300 grammes.

Injection iodée : Teinture d'iode, 50 grammes; eau, 100 grammes.

Les effets des *injections*, étant essentiellement variables suivant la nature des substances injectées, ne peuvent être étudiés à un point de vue général. Disons seulement qu'elles ont pour but commun de soumettre à l'effet des substances médicamenteuses des cavités que l'on ne pourrait atteindre par le mécanisme naturel des organes.

Quelquefois, cependant, on applique le nom d'*injection* à l'introduction des liquides par les procédés mêmes de la nature, comme les gargarismes; d'autres fois, au contraire, on refuse ce nom à l'introduction des liquides dans l'organisme à l'aide d'instruments, par exemple, aux lavements.

Les instruments qu'on emploie le plus fréquemment pour pratiquer les *injections* sont les seringues de divers calibres et les sondes.

— Anat. L'étude des vaisseaux anatomiques est singulièrement facilitée par l'idée que l'on a eue de les injecter de liquides colorés. Les matières injectées dans les pièces anatomiques varient avec la nature des vaisseaux qu'on veut étudier. Pour les artères, on emploie habituellement un mélange de suif et de poix blanche, auquel on ajoute, après l'avoir fait fondre et passée au tamis, de l'essence de térébenthine, dans laquelle on a délayé du noir de fumée, de manière à en former une bouillie. Mais cette composition ne pouvant pénétrer dans les petites ramifications artérielles, on injecte d'abord celles-ci avec un liquide renfermant de l'essence de térébenthine et du noir de fumée en consistance de bouillie claire, avec un quart de suif. Pour injecter les artères, on adapte la seringue pleine d'*injection* chaude à une ouverture faite à la partie inférieure de la crosse de l'aorte, et l'on pousse ainsi le liquide jusque vers les ramifications.

Pour les veines, on dirige l'*injection* des rameaux vers les troncs, à cause des valvules qui s'opposeraient au passage du liquide si l'on injectait en sens contraire. La matière injectée est la même, sauf qu'elle est colorée en rouge, afin de distinguer nettement les veines des artères. Les *injections* des veines sont nécessairement partielles, puisqu'il est impossible d'atteindre, par une seule veine, toutes les autres. On peut injecter les veines d'un organe en particulier sans remplir celles des organes voisins, surtout si l'on a soin de faire les ligatures convenables.

On injecte les vaisseaux lymphatiques comme les veines. On se sert pour cela de mercure purifié, qu'on pousse avec une seringue fine.

L'*injection* des capillaires est une opération beaucoup plus délicate que les précédentes. On a recours, pour l'opérer, à l'emploi de petites seringues spéciales et de liquides colorés en bleu ou en rouge d'aniline. Ces *injections* sont indispensables si l'on veut apercevoir nettement, sous l'objectif du microscope, les capillaires mélangés aux autres éléments anatomiques.

— Techn. *Injection des bois.* V. BOIS.

— Mécan. L'appareil à *injection* est simplement un tuyau muni d'un robinet et d'une vanne ou registre; ce dernier sert à régler la quantité d'eau à injecter; il se manœuvre au moyen d'une tringle graduée ou d'un levier marchant sur un secteur gradué. Le tuyau pénètre dans le condenseur et s'y termine en pomme d'arrosoir; ou bien il se trouve fermé à son extrémité, et alors sa surface latérale est percée de petits trous rectangulaires par lesquels l'eau se projette en pluie dans la masse de vapeur qui arrive du cylindre.

Soient p le poids de vapeur à condenser, t la température de cette vapeur; t_1 celle de l'eau injectée; t_2 celle de l'eau et de la vapeur à la sortie du condenseur; x le poids d'eau injectée; c la chaleur totale contenue dans un kilogramme de vapeur à la température t; on a pour la quantité d'eau à injecter ·

$$x = \frac{p(c - t_1)}{t_2 - t_1}.$$

c est égal à $606,5 + 0,305\,t$;

d'où

$$x = \frac{p[(606,5 + 0,305\,t) - t_1]}{t_2 - t_1}.$$

Soient $t_1 = 12°$; $p = 1^{\text{kil}}$; $t = 100°$, et $t_2 = 30°$; on a pour le poids d'eau à injecter

$$x = \frac{1[(606,5 + 0,305 \times 100) - 12°]}{30° - 12°}$$

$$= \frac{625}{18} = 34^{\text{kil}},72.$$

Dans les machines à basse pression, le volume d'eau nécessaire à l'*injection*, par heure et par force de cheval, est de $889^{\text{lit}},55$. Dans les machines de Wolf à deux cylindres, il est, par force de cheval et par heure, pour des pressions de $4^{\text{atm}},50$, 4^{atm}, $3^{\text{atm}},50$, de $461^{\text{kilogr}},64$; $482^{\text{kilogr}},46$; $510^{\text{kilogr}},25$. Dans les machines à haute pression, le poids d'eau à injecter par heure et par force de cheval, pour le cas d'une admission maximum correspondant au tiers de la course du piston, est de $864^{\text{kilogr}},42$ pour 5^{atm}; $871^{\text{kilogr}},88$ pour $4^{\text{atm}},50$; $880^{\text{kilogr}},24$ pour 4^{atm}.

A l'intérieur des navires à vapeur, on a établi une *injection* supplémentaire ou prise d'eau comme moyen d'épuisement, dans les cas où une voie d'eau considérable ne pourrait être étalée avec les pompes et avec les moyens ordinaires. Un tuyau muni d'un robinet fait, au besoin, communiquer la cale avec le tuyau d'*injection* directe. En fermant le robinet de la prise d'eau à la mer et en ouvrant celui de la prise d'eau à la cale, l'eau qui se trouve dans le navire est attirée dans le condenseur par suite du vide établi dans ce récipient par la pompe à air. Cette *injection*, remplaçant l'injection ordinaire, fournit un puissant moyen d'épuisement.

INJONCTION s. f. (ain-jon-ksi-on — lat. *injunctio;* de *injungere*, enjoindre). Prescription, ordre précis, commandement exprès : *Obéir à une* INJONCTION. *Résister à des* INJONCTIONS *pressantes.*

— **Syn. Injonction, commandement, ordre.** V. COMMANDEMENT.

INJOUABLE adj. (ain-jou-a-ble — du préf. *in*, et de *jouable*). Qui ne peut être joué : *Une partie* INJOUABLE. *Un coup* INJOUABLE. *La pièce est* INJOUABLE *avec les acteurs que nous avons.* (Volt.)

INJUDICIEUX, EUSE adj. (ain-ju-di-si-eu, eu-ze — du préf. *in*, et de *judicieux*). Qui n'est pas judicieux : *Réflexion* INJUDICIEUSE.

INJURE s. f. (ain-ju-re — lat. *injuria;* du préf. *in*, et de *jus*, droit). Violation du droit d'autrui, injustice : *Oublie les* INJURES, *jamais les bienfaits.* (Confucius.) *Socrate prouve qu'il y a plus de mal à faire* INJURE *à quelqu'un qu'à la recevoir de lui.* (Boissonade). ‖ Offense; jugement injuste, outrageux : *Vous me faites* INJURE *en m'accusant d'indifférence à votre égard. Ne me faites pas cette* INJURE *de croire que je vous ai oublié.*

. . . . Je puis donc y compter?
— Cher ami, tu me fais *injure* d'en douter.
LA CHAUSSÉE.

‖ Insulte, et particulièrement parole outrageante : *La plainte d'une* INJURE *publique ne peut jamais être une diffamation.* (Merlin.) *Les* INJURES *sont les raisons de ceux qui ont tort.* (J.-J. Rouss.)

Plus l'offenseur est cher, plus on ressent l'*injure*.
RACINE.

Lorsque l'*injure* part d'un objet plein d'appas,
On fait force projets qu'on n'exécute pas.
MOLIÈRE.

— Par ext. Dommage, incommodité résultant des intempéries du ciel et des saisons : *Les* INJURES *de l'air, du temps, des saisons.*

En ces lieux découverts, notre bergère assise
Aux *injures* du hâle exposait ses attraits.
LA FONTAINE.

— *Injures du temps*, Dégradation qui survient naturellement, après un laps de temps plus ou moins considérable : *Il est plus facile de se mettre à l'abri des* INJURES DU TEMPS *que des injures des hommes.* (A. d'Houdetot.)

Mettons-nous à l'abri des *injures du temps*.
BOILEAU.

— *Injures du sort*, Infortune ou revers non mérités.

— **Syn. Injures, invectives, pouilles, sottises.** Les *injures* sont proprement des qualifications, des accusations, des paroles injurieuses, et elles ne peuvent s'adresser qu'à des personnes. L'*invective* est proprement l'action même de s'emporter, de se laisser aller à dire des paroles vives; le mot ne peut désigner les paroles que par extension. De plus, l'*invective* est toujours passionnée, tandis que l'*injure* peut être dite de sang-froid. *Pouilles* est un mot très-familier; il se dit de certaines petites *injures* qu'on se permet en riant, ou d'*injures* grossières dont on ne parle que pour s'en moquer. *Sottises* n'est synonyme des trois autres mots que dans le langage populaire, et il représente celui qui profère des *injures* comme ne comprenant qu'à moitié la portée de ses paroles.

— **Encycl.** Jurispr. L'art. 13 de la loi du 17 mai 1819 définit l'*injure* « toute expression outrageante, terme de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait. » Dès qu'il y a imputation d'un fait, l'*injure* prend le caractère de la diffamation, considérée comme beaucoup plus grave. La loi distingue deux sortes d'*injures :* l'*injure* simple et l'*injure* qualifiée ou publique. La première est celle qui ne fait allusion à aucun vice déterminé et qui n'a pas été proférée dans un lieu public. Ainsi, les termes grossiers que la colère, l'ivresse, la mauvaise éducation peuvent inspirer à un individu ne constituent qu'une *injure* simple; tels sont les termes de canaille, de banqueroutier, s'adressant à une personne qui ne s'occupe pas de commerce, etc. Dans ce cas, l'*injure* se poursuit devant les tribunaux de simple police, et elle est punie d'une amende qui varie de 1 à 5 francs. Lorsque l'*injure* est qualifiée, c'est-à-dire lorsqu'elle contient l'imputation d'un vice déterminé, elle donne lieu à une poursuite devant un tribunal correctionnel, et entraîne une amende de 16 à 500 francs. Toutefois, on ne considère pas comme une *injure* un terme injurieux dit en plaisantant et sans intention d'offenser. Enfin l'art. 471 du code pénal, qui frappe ce délit, n'atteint que ceux qui ont proféré des *injures* sans avoir été provoqués. Lorsqu'il y a eu provocation préalable, il y a lieu à admettre la compensation et à envoyer les parties dos à dos. Dans le cas où l'*injure* atteint les grands corps de l'Etat, les magistrats, les fonctionnaires publics, elle prend le nom d'*outrage*, et reçoit celui d'*offense* s'il s'agit du chef du gouvernement; elle a alors un caractère tout particulier de gravité, ainsi que nous l'indiquerons aux mots OUTRAGE et OFFENSE.

— **Allus. hist. Ce n'est pas au roi de France à venger les injures du duc d'Orléans.** V. LOUIS XII.

INJURIÉ, ÉE (ain-ju-ri-é) part. passé du v. Injurier. A qui l'on dit, à qui l'on a dit des injures : *Etre* INJURIÉ *par un journaliste.*

INJURIER v. a. ou tr. (ain-ju-ri-é — rad. *injure;* prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous injuriions, que vous injuriiez*). Dire des injures à : *Remerciez celui qui vous critique, celui même qui vous* INJURIE; *il vous sert en vous avertissant de vos défauts.* (Ch. Nod.)

S'injurier v. pr. Se dire des injures l'un à l'autre : *Les philosophes* S'INJURIENT *peu, parce qu'ils doutent beaucoup.* (E. Bersot.)

INJURIEUSEMENT adv. (ain-ju-ri-eu-ze-man — rad. *injurieux*). D'une manière injurieuse, outrageante : *Parler* INJURIEUSEMENT *de quelqu'un. Traiter quelqu'un* INJURIEUSEMENT.

INJURIEUX, EUSE adj. (ain-ju-ri-eu, eu-ze — rad. *injure*). Qui a le caractère de l'injure : *Parole* INJURIEUSE. *Soupçons* INJURIEUX. *L'homme obèse fait du lard, il devient gras à lard, d'où le langage arrive quelquefois à la locution* INJURIEUSE, *mais d'une exactitude physiologique et pittoresque : « Gras comme un porc. »* (Raspail.)

INJUSTE adj. (ain-ju-ste — lat. *injustus;* du préf. *in*, et de *justus*, juste). Qui commet des injustices, qui agit contre le droit : *Un maître* INJUSTE. *S'exposer à être* INJUSTE, *c'est l'être déjà.* (L. Blanc.)

Qui n'est pas généreux est bien près d'être *injuste*.
RAGON.

‖ Qui ne rend pas justice, qui n'apprécie pas dignement : *Il n'est rien d'*INJUSTE *comme l'envie. Le malheur rend* INJUSTE. (Chateaub.)

La douleur est *injuste*, et toutes les raisons
Qui ne la flattent point aigrissent ses soupçons.
RACINE.

‖ Qui est entaché d'injustice, qui est contraire à l'équité : *Une loi, un ordre* INJUSTE. *Une guerre* INJUSTE. *Une parole* INJUSTE. *On ne voit presque rien de juste ou d'*INJUSTE *qui ne change de qualité en changeant de climat.* (Pasc.) *Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on dit que la justice est souvent très-*INJUSTE. (Volt.)

— Par ext. Faux, sans fondement : *D'*INJUSTES *soupçons. Une crainte* INJUSTE.

— Substantiv. Personne injuste : *La haine devient juste quand on ne hait que l'injustice et les crimes, sans haïr ni les* INJUSTES *ni les criminels.* (Christine de Suède.)

Même aux yeux de l'*injuste*, un *injuste* est horrible
BOILEAU.

— s. m. Ce qui est injuste : *Confondre le juste et l'*INJUSTE. *L'habitude du pouvoir absolu obscurcit la notion du juste et de l'*INJUSTE. (D. de Hauranne.)

INJUSTEMENT adv. (ain-ju-ste-man — rad. *injuste*). D'une manière injuste, avec injustice : *Punir* INJUSTEMENT. *Juger* INJUSTEMENT. *Celui qui ne sait pas donner demande* INJUSTEMENT. (P. Syrus.) *Lorsque nous sommes accusés* INJUSTEMENT, *nous avons de la peine à nous modérer.* (Vauven.)

INJUSTICE s. f. (ain-ju-sti-se — rad. *injuste*). Défaut de justice, caractère d'une personne ou d'une chose injuste : *L'*INJUSTICE *des hommes. L'*INJUSTICE *d'une sentence. Une âme forte se met au-dessus de l'*INJUSTICE *des hommes.* (La Rochef.-Doud.) ‖ Ce qui est injuste; acte ou parole injuste : *Tu supportes des* INJUSTICES? *Console-toi; le vrai malheur est d'en faire.* (Démocrite.) *L'*INJUSTICE *est une mère qui n'est jamais stérile, et qui produit des enfants dignes d'elle.* (Thiers.) *Il n'y a pas de petites réformes, il n'y a pas de petites économies, il n'y a pas de petites* INJUSTICES. (Proudh.)

Veuillent les immortels, conducteurs de ma langue,
Que je ne dise rien qui doive être repris!
Sans leur aide, il ne peut entrer dans les esprits
Que tout mal et toute *injustice*.
LA FONTAINE.

— Poétiq. *Injustice du sort*, Evénements malheureux considérés comme injustes par rapport à celui qui les subit.

INJUSTIFIABLE adj. (ain-ju-sti-fi-a-ble — du préf. *in*, et de *justifiable*). Qui ne peut être justifié : *Conduite* INJUSTIFIABLE.

INK s. m. (aink). Métrol. Mesure de longueur usitée au Japon, et valant en mètres 1,9005.

INKERMANN, port de la Russie d'Europe (Tauride), en Crimée, à 49 kilom. de Simféropol, et près de Sébastopol, à l'extrémité orientale de la rade, sur la rive droite de la Tchernaïa, au pied d'une grande masse de rochers à pic. On suppose que le village actuel d'Inkermann occupe l'emplacement d'une ville très-ancienne que Strabon désigne sous le nom de *Ktenos*. Les murailles massives et les restes de tours qui couronnent la montagne attestent l'importance primitive de cette position. La montagne est percée d'une multitude de grottes qui ont fait donner au village le nom qu'il porte aujourdhui; Inkermann signifie, en effet, *Ville des cavernes.* Inkermann est surtout célèbre par la victoire remportée par les troupes anglo-françaises sur les Russes, le 5 novembre 1854.

Inkermann (BATAILLE D'). Tandis que le corps d'armée du général Liprandi agissait sur la ligne de Balaclava, celui du général Dannenberg menaçait Inkermann, position très-importante où se trouvait seulement une partie de l'armée anglaise. Dans la nuit du 4 au 5 novembre 1854, les Russes s'avancèrent sur ce point, favorisés par une obscurité profonde. A cinq heures du matin, leurs masses énormes, appuyées par une formidable artillerie, avaient gravi les hauteurs d'Inkermann, attendant les premières clartés du jour pour porter des coups plus assurés. Déjà un feu de mousqueterie très-vif crépite sur toute la ligne des avant-postes, tandis que le corps du général Liprandi commençait une démonstration du côté de Balaclava, afin de diviser l'attention des alliés et de les tenir dans l'incertitude sur le véritable point d'attaque. De toutes parts, les colonnes ennemies se pressent et débordent la position. Le lieutenant général Cathcart, un des plus vaillants soldats de l'Angleterre, espère, par un mouvement audacieux, faire une diversion en

prenant l'ennemi de flanc. Il se précipite l'épée à la main à la tête de ses soldats, et tombe mortellement frappé, ainsi que son aide de camp, le colonel Seymour. Cependant, au premier grondement du canon, le général Bosquet s'est élancé à cheval, et a fait prendre les armes à la 2e division française, la plus rapprochée des Anglais. Suivi du général Bourbaki et de quelques bataillons, il se porte rapidement sur Inkermann. Il était près de huit heures; les Anglais, enveloppés de toutes parts et écrasés par un ennemi supérieur, luttaient néanmoins avec une indomptable fermeté; partout leurs cadavres étaient mêlés aux cadavres russes. Tout à coup, ils cessent un instant de combattre pour agiter en l'air leurs armes ensanglantées, et poussent un hourra formidable. Ce sont leurs impétueux alliés, ce sont les Français, qui se précipitent sur le champ de bataille comme une masse de fer mue par une puissance invisible. Déjà ils ont fait deux larges trouées dans les rangs ennemis; sous leurs pas les morts s'entassent, et les Russes, un instant épouvantés par cet ouragan humain, resserrent leurs files ravagées. Mais bientôt ils se raniment à la voix de leurs officiers; le combat redouble; les Français, trop inférieurs en nombre, se retirent pied à pied devant le flot toujours croissant des ennemis, et se battent comme des lions. Le brave colonel de Camas tombe frappé d'une balle dans la poitrine. Deux fois refoulés et deux fois revenant à la charge, les Russes reprennent possession du terrain qu'ils avaient perdu. Mais le général Bosquet est accouru: il voit l'ennemi envahir les abords du plateau d'Inkermann; il voit ses intrépides régiments plier sous le fardeau d'une lutte inégale, et il lance de nouveaux renforts pour les soutenir. Les Russes avaient placé sur les hauteurs plus de 100 pièces de canon qui balayaient le sol dans toutes les directions; les alliés n'avaient que 22 pièces à leur opposer; mais portant sur les masses pressées sur le flanc de la colline, elles y causaient d'effroyables ravages. Voici le général en chef Canrobert, dont l'arrivée donne une nouvelle impulsion à la bataille. Cependant la situation est critique; déjà les Russes couronnent la crête du plateau d'Inkermann, et leurs colonnes deviennent de plus en plus redoutables. C'est alors qu'on vient annoncer aux généraux en chef que les assiégés ont exécuté une sortie vigoureuse; qu'ils menacent de détruire les travaux de siége, et que la démonstration sur Balaclava devient une attaque véritable qui enveloppe les positions anglaises. A cette nouvelle, lord Raglan secoue la tête, et avec ce calme qui ne le quittait jamais : « Je crois, dit-il froidement, que nous sommes... très-malades. — Pas trop cependant, milord, il faut l'espérer, » répondit Canrobert. En effet, ces deux attaques furent énergiquement repoussées, et la lutte d'Inkermann suivit seule ses péripéties sanglantes. Ce n'est point une bataille où la stratégie militaire peut agir, où le coup d'œil exercé du chef peut concevoir une habile manœuvre qui change la face des choses et fixe la victoire; c'est un assaut, un assaut terrible, multiple, infini, qui, semblable au flot sur la grève, se retire et revient toujours. Les Russes ont réussi à envelopper le beau régiment anglais des gardes, dont chaque soldat tombe un à un, sans vouloir reculer. Mais les zouaves, les chasseurs à pied, les tirailleurs algériens sont là, qui attendent le signal en frémissant d'impatience. Le général Bosquet parcourt leurs rangs, leur rappelle la gloire et l'énergie de leur passé : « Allez, mes zouaves irrésistibles! Allez, mes braves chasseurs! crie-t-il enfin d'une voix forte; montrez-vous enfants du feu! » dit-il en arabe aux tirailleurs algériens. Un cri puissant lui répond, qui domine le bruit du combat. Tous se précipitent à l'envi, profitant des irrégularités du sol, tantôt s'abritant derrière les hautes broussailles pour recharger leurs armes, tantôt s'élançant subitement sur ce terrain onduleux et brisé. On dirait, à voir ces Africains, un troupeau de bêtes fauves déchaînées tout à coup; les balles russes ne savent où les atteindre; ils disparaissent, apparaissent, se couchent, bondissent de nouveau, mais ne cessent jamais de combattre. Enfin, les abords du plateau d'Inkermann sont gardés; nos brigades contiennent partout les Russes, qui concentrent une dernière fois leurs efforts sur le versant où s'élève une des redoutes anglaises. Mais les zouaves déchaînés arrivent ainsi sur la redoute où s'est entassé un gros d'ennemis qui fusille les héroïques débris du régiment anglais des gardes; ils l'entourent, l'enveloppent, l'escaladent, et hachent sur les parapets et dans l'intérieur les Russes, qui se défendent encore. L'ennemi fuit en désordre; nos soldats, fous de massacres et de combats, le poursuivent jusqu'à l'escarpement des carrières qui forment la limite extrême du plateau, et le précipitent pêle-mêle de ces hauteurs abruptes, où chaque homme trouve une mort certaine. Au fond de la vallée, les cadavres broyés s'entassent, comme ils s'entassaient tout à l'heure sur le plateau. L'endroit où eut lieu cet affreux carnage, qui mit fin à la bataille d'Inkermann, a conservé depuis le nom terrible d'*Abattoir*. — Tout est terminé. Les dernières colonnes russes sont en pleine retraite; sur le pont d'Inkermann, un groupe de cavaliers passe rapide comme un éclair pour rentrer dans Sébastopol. Dans ce groupe, on remarque les deux grands-ducs, auxquels on avait promis une victoire, et qui fuient éperdus après avoir eu l'amer spectacle d'une défaite. Le champ de bataille était à tel point encombré de morts et de mourants, que les deux généraux en chef furent obligés de mettre pied à terre pour le parcourir. Aussitôt que lord Raglan aperçut le général Bosquet, il alla droit à lui, et, lui tendant la main : « Au nom de l'Angleterre, dit-il, je vous remercie. » La journée d'Inkermann est, en effet, un des plus beaux titres de gloire de celui que la mort devait arracher sitôt à l'armée, dont il était l'espoir et l'orgueil. La bataille avait coûté aux Russes 9,000 hommes tués ou blessés, et 4,000 aux alliés.

INKŒPING, préfecture de Suède V. JONKŒPING.

INKRAN ou **ACRA**, ville maritime de l'Afrique occidentale, dans la Guinée supérieure, sur la côte d'Or, capitale d'un petit État nègre de même nom, par 5° 35′ de lat. N., et 7° 12′ de long. O. Le petit royaume d'Acra mesure à peu près 100 kilom. de long sur 50 de large; placé sous un climat plus sain que le reste de la côte, le sol, sablonneux et très-léger, est favorable à la culture du coton et des légumes. Les habitants ont un caractère doux et humain et sont plus civilisés que leurs voisins. Ce point de la côte de Guinée est un des plus favorables au commerce; les Anglais y ont établi les forts de James et de Christiansborg, et les Hollandais celui de Crèvecœur.

INLET s. m. (ain-lètt — mot angl. formé de *in*, dans, et de *let*, laissez entrer). Géogr. Bras de mer qui s'enfonce dans les terres.

IN MANUS s. m. (inn-ma-nuss — mots latins qui commencent cette dernière prière de Jésus en croix : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum*, Seigneur, je remets mon âme entre tes mains). Prière que l'on prononce pour se donner à Dieu, au moment où l'on se croit près de mourir : *Tu peux dire ton* IN MANUS. *Marie Stuart, la tête sur le billot, prononça son* IN MANUS *à haute voix. Lorsqu'on fait en Italie assassiner son ennemi, cela coûte vingt ou dix ducats, selon qu'on veut le damner ou qu'on ne le veut pas; pour ne le point damner, on lui dit avant de le tuer : Recommande ton âme à Dieu; pardonne-moi, et fais un acte de contrition. Il dit son* IN MANUS, *et on l'égorge; il va en paradis. Mais voulant le damner, on lui dit, le poignard levé : Renie Dieu ou je te tue. Il renie, on le tue, et il va en enfer.* (P.-L. Courier.)

INMAR, le plus grand des dieux chez les Wotjaks idolâtres de la Sibérie. Ils regardent le soleil comme le lieu de sa naissance et lui donnent pour mère *Mukaltsana-Kaltsyna* ou *Mumu-Kaltsyna*, qui est la déesse de la fécondité et qui répand ses dons également sur les champs, les hommes et les animaux.

IN MEDIAS RES (*En plein sujet*). Expression d'Horace (*Art poétique*, v. 148). « Homère, dit le poëte latin, dans son récit, vole vers le dénoûment et jette tout d'abord son lecteur *en plein sujet.* »

« Quel drame serait à vos yeux blasés un drame sans décorations, sans costumes, qui vous jetterait au milieu des choses, *in medias res*, sans avoir pris soin, au préalable, de vous faire prévenir par Frontin ou par Lisette de ce que vous allez voir? »

J. JANIN.

IN MEDIO STAT VIRTUS (*La vertu est éloignée des extrêmes*).

« Quant à moi, je ne connais pas de formule mathématique plus exacte que la formule populaire *in medio stat virtus*, qui place la raison entre les extrêmes, et je suis heureux de pouvoir affirmer qu'elle a été reconnue par le bon sens du genre humain, dès l'origine des langues. »

CH. NODIER.

« Aristote considère l'homme et le monde comme ils sont. Il veut les prendre où ils en sont, et cherche à les conduire, à les perfectionner en raison de ce qu'il trouve en eux, et de ce dont il les reconnaît capables. La morale d'Aristote est donc une morale de juste milieu, *in medio virtus.* »

BAUTAIN.

In memoriam, recueil de poésies anglaises d'Alfred Tennyson (1849). C'est tout à la fois de la poésie intime et philosophique. L'auteur a voulu élever un monument funèbre à la mémoire d'un de ses amis Henri Hallam, fils de l'historien, mort en voyage à Vienne, en 1833; il a mis seize ans à bâtir ce pieux monument. M. Tennyson est, en effet, un sulpteur de vers; il a le culte et l'amour de la forme et ne produit qu'avec une patiente lenteur. Il y a aussi quelque chose de touchant dans cette piété fidèle et dans ce long souvenir. A prendre le mot de sonnet comme l'entendent les vieux poëtes anglais, on pourrait dire que ce livre est un recueil de sonnets; ce sont des strophes de quatre vers, et la plupart des pièces n'en contiennent que quatre ou cinq. Dans l'*Excursion* du sceptique Wordsworth, un passage contient en germe toutes les pensées de *In memoriam* : c'est celui où il raconte les efforts de son âme cherchant des consolations, après la perte des objets les plus chers, de sa femme et de son enfant. En effet, c'est le fond de l'œuvre de Tennyson, c'est le thème sur lequel le poëte a brodé de savantes variations. Cependant, M. Tennyson est plus réservé que son maître, franchement stoïcien, il doute un peu plus; il est plus de ce monde et de ce siècle; il a moins de foi et d'enthousiasme, c'est le commencement de la sagesse. Il faut chercher dans son livre des pensées plutôt que des émotions. C'est assurément quelque chose de nouveau que cette poésie incorporée à la métaphysique. Le poëte parcourt toutes les hypothèses qu'on peut faire sur l'état des âmes après la mort; cette âme, qui fut celle de son ami, conserve-t-elle son être, son essence particulière? Ira-t-elle se confondre dans l'âme universelle? Parvenue à la dernière hauteur, au dernier sommet du fini, quand elle sera sur le point de s'élancer dans l'infini, pourra-t-elle l'embrasser une dernière fois et lui dire : Adieu! nous allons nous absorber au sein de la lumière. Identité de l'âme, immatérialité, immortalité, toutes les questions qu'un philosophe peut s'adresser sur un ami qu'il a perdu sont agitées par le poëte. M. Tennyson, on le voit assez, n'écrit pas pour la foule; un public d'élite, familier avec ces recherches de la pensée, religieux, mais philosophe, lisant son poëte favori dans la solitude et méditant avec lui, voilà ses lecteurs; les penseurs ne peuvent en réclamer davantage.

INN, l'*Œnus* des Romains, rivière d'Allemagne, le plus important des affluënts du Danube. Elle prend sa source en Suisse, dans le canton des Grisons, sur le versant S.-E. du Septimer (Alpes Rhétiques), dans la haute Engadine. L'Inn, après s'être précipité à travers l'effrayante gorge du Finstermunz, court, torrent désordonné et furieux, au N.-E., vers le Tyrol, où il donne son nom à l'une des plus grandes vallées des Alpes et aussi des plus riches en beautés naturelles, puis baigne Inspruck, Kufstein; au-dessous de cette ville, il entre en Bavière, où il forme divers lacs, reçoit plusieurs affluents dont le plus important est la Salza, devient navigable à Telfs, et se jette dans le Danube près de Passau après un cours de 450 kilom. A son confluent, sa largeur dépasse de 100 mètres celle du Danube. Cette rivière, qui sert de limite entre la Bavière et l'Autriche, depuis Braunau jusqu'à son confluent, donne son nom à un des cinq cercles de la haute Autriche. Ce cercle, limitrophe de la Bavière à l'O, occupe une superficie de 218,350 hectares, et renferme une population de 200,000 hab Ch.-l. Braunau. Ce cercle, après avoir jadis appartenu tour à tour à l'Autriche et à la Bavière, fut définitivement cédé par cette puissance à l'Autriche, en 1816.

INNASCIBILITÉ s. f. (inn-nass-si-bi-li-té — rad. *innascible*). Théol. Caractère d'un être innascible : *L'*INNASCIBILITÉ *de Dieu.*

INNASCIBLE adj. (inn-nass-si-ble — du préf. *in*, et du lat. *nasci*, naître). Théol. Qui ne peut naître, qui ne peut être engendré : *Dieu est* INNASCIBLE.

IN NATURALIBUS (*Dans l'état de nudité*), ce que Racine a traduit élégamment en disant :

. . . . Dans le simple appareil
D'une beauté qu'on vient d'arracher au sommeil.

« Après plusieurs séances, où toutes les raisons pour ou contre furent mûrement examinées, au grand scandale des rigoristes, et malgré les vœux secrets des tailleurs, le *bill des culottes* fut rejeté, et les montagnards écossais maintenus dans l'antique privilége de combattre presque *in naturalibus* les ennemis de la Grande-Bretagne.

(*Dictionnaire de la conversation.*)

INNAVIGABILITÉ s. f. (in-na-vi-ga-bi-li-té — rad. *innavigable*). Caractère de ce qui n'est pas navigable : *L'*INNAVIGABILITÉ *d'un cours d'eau.* ‖ État de ce qui ne peut naviguer : *L'*INNAVIGABILITÉ *d'un navire. Aux termes de l'article 237 du code de commerce, hors le cas d'*INNAVIGABILITÉ, *le capitaine ne peut vendre le navire sans pouvoir spécial.*

INNAVIGABLE adj. (in-na-vi-ga-ble — du préf. *in*, et de *navigable*). Impropre à la navigation, en parlant d'un cours ou d'une étendue d'eau : *Rivière* INNAVIGABLE. *Golfe* INNAVIGABLE. *L'Atlantide n'est aujourd'hui qu'une vaste mer, que les débris de cet ancien monde et le limon mêlé à ses eaux rendent* INNAVIGABLE. (Volt.)

Hardi nocher, vainqueur d'une onde *innavigable.*

DELILLE.

INNÉ, ÉE adj. (inn-né — du préf. *in*, et de *né*). Que nous apportons en naissant, qui se trouve naturellement en nous : *Il y a un langage* INNÉ, *quoiqu'il n'y ait point d'idées qui le soient.* (Condill.) *La justice est* INNÉE *au cœur de l'homme.* (Proudh.)

— Méd. Qui existe dès le moment de la naissance : *Maladie* INNÉE.

— **Encycl.** Philos. Le mot *inné* a acquis une certaine célébrité dans le monde philosophique depuis que Descartes l'a employé pour désigner une classe d'idées. Cet illustre philosophe distingua trois sortes d'idées, qu'il appela *innées*, adventices et factices; mais, comme il ne s'expliqua pas avec assez de précision sur le sens qu'il attachait à ces mots, il en résulta une très-longue querelle.

Hobbes et Locke attribuèrent au cartésianisme cette opinion, que certaines idées coexistaient, en quelque sorte, à l'intelligence, étaient toujours actuelles dans l'esprit, qui toujours en avait conscience. De là cette objection de Hobbes : pendant un profond sommeil, notre âme ne pense point; elle n'a donc alors aucune idée, et, par conséquent, il n'y a point d'idée qui soit née avec nous, qui réside toujours en nous, qui soit toujours présente à notre esprit.

Les objections de Hobbes et de Locke portent à faux, parce que l'opinion qu'ils attribuent à Descartes n'est pas la sienne. En effet, quand il dit qu'une idée est née avec nous, il veut seulement dire que nous sommes nés avec la faculté de concevoir cette idée, avec le pouvoir de la produire. C'est ce qu'on peut voir par la réponse suivante qu'il fait à l'objection de Hobbes :

« Lorsque je dis que quelque idée est née avec nous ou qu'elle est naturellement empreinte en nos âmes, je n'entends pas qu'elle se présente toujours à notre pensée, car ainsi il n'y en auroit aucune; mais j'entends seulement que nous avons en nous-mêmes la faculté de la produire. »

Descartes a exprimé la même opinion dans une réponse qu'il a faite à son fougueux et infidèle disciple, Pierre Leroy. Celui-ci avait pensé innover dans la doctrine de son maître en soutenant qu'il n'y a point d'idées ni d'axiomes imprimés dans l'âme, mais seulement une faculté naturelle de les produire. Descartes répond qu'en cela Leroy ne s'est pas réellement écarté de sa propre doctrine. « Car, dit-il, je n'ai jamais jugé ni écrit que l'esprit ait besoin d'idées naturelles qui soient quelque chose de différent de la faculté qu'il a de penser; mais bien est-il vrai que, reconnoissant qu'il y avoit certaines pensées qui ne procédoient ni des objets du dehors ni de la détermination de ma volonté, mais seulement de la volonté que j'ai de penser, pour établir quelque différence entre les idées ou les notions qui sont les formes de ces pensées, et les distinguer des autres qu'on peut appeler étrangères et faites à plaisir, je les ai nommées naturelles, mais je l'ai dit au même sens que nous disons que la générosité ou quelque maladie est naturelle à certaines familles. »

En somme, les idées *innées* de Descartes se déterminent plutôt par ce qu'elles ne sont pas que par un caractère positif qui leur appartienne en propre. D'ailleurs, c'est en vain que l'on chercherait dans ses livres un essai d'énumération de ces idées, qui ne viennent ni du monde extérieur ni de notre imagination. Il en a çà et là indiqué quelques-unes, sans règle ni suite. De là l'incohérence et les singularités que présenterait un tableau dans lequel auraient été réunies toutes les idées auxquelles Descartes, en différents endroits de ses ouvrages, accorde la qualification d'idées naturelles ou d'idées *innées*. L'idée de l'infini est celle dont il a le mieux déterminé l'importance et les caractères, parce qu'il en a fait le fondement de ses preuves de l'existence de Dieu, et parce qu'il a été obligé d'en défendre l'existence, la nature et l'origine contre les attaques de ses deux plus redoutables adversaires, Hobbes et Gassendi. Pour toutes les autres, il s'est renfermé dans un vague qui prouve combien peu il avait médité sur cette partie importante de l'intelligence humaine.

Mais, si Descartes ne fait pas un catalogue précis des idées qu'il appelle *innées*, il y a chez lui quelque chose qui n'est pas vague, c'est la supposition d'une faculté de l'âme pouvant à elle seule et sans aucun secours étranger créer ces idées. En adoptant une pareille hypothèse, Descartes oublie trop que l'évidence, cette condition nécessaire de toute connaissance et de toute certitude, est une force qui agit sur l'âme, mais qui n'est pas dans l'âme. Plusieurs de ses disciples, et notamment Fénelon, comparent l'action de l'évidence sur l'esprit à celle de la lumière sur l'œil. Par là, ils montrent bien qu'ils ont mieux compris que leur maître la nature et le mode d'action de la cause extérieure qui éclaire l'homme dans la connaissance et qui l'oblige à croire.

L'erreur de Descartes a été reprise par Leibnitz, et, chez ce dernier, elle est si forte-

ment accusée qu'il est impossible de s'y méprendre. Leibnitz s'est expliqué à ce sujet dans les *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, qui sont une réfutation du système de Locke. Là, il fait connaître sa propre théorie par la réserve qu'il apporte au principe de l'empirisme. « Oui, dit-il, il n'y a rien dans l'entendement qui n'ait été dans le sens, excepté l'entendement lui-même, *nisi ipse intellectus*. » Or, l'entendement renferme les idées de l'être, de la substance, de l'un, du même et plusieurs autres notions que les sens ne peuvent nous donner. Leibnitz, reproduisant deux métaphores qui se trouvent dans Cicéron, dit que ces notions sont des semences que nous apportons en naissant, des traits lumineux cachés au dedans de nous et que la rencontre des objets extérieurs fait paraître. Le procédé qui les dégage n'est pas une faculté nue, consistant dans la seule possibilité de les acquérir; c'est une disposition, une aptitude, une préformation qui détermine notre âme et qui fait que certaines vérités peuvent en être tirées, « tout comme il y a de la différence entre les figures qu'on donne à la pierre ou au marbre indifféremment, et entre celles que les veines marquent déjà, ou sont disposées à marquer, si l'ouvrier en profite.»

De tout cela il ne résulte nullement que l'action de quelque cause extérieure à l'âme, comme est l'évidence, soit nécessaire pour nous faire acquérir les idées que Leibnitz rapporte à l'entendement. Cette omission est remarquable; car elle a engendré la distinction de la forme et de la matière du jugement, qui est la base de tout le système de Kant. Pour celui-ci, les notions universelles et nécessaires sont de simples formes de la pensée, qu'il divise en trois classes, les formes de la sensibilité, les catégories de l'entendement et les idées de la raison; la connaissance humaine est le produit de l'application régulière de ces lois aux données vagues, aux matériaux confus et épars qui viennent de l'expérience. Ainsi Kant supprime l'action que l'évidence, comme force extérieure à l'âme, exerce sur l'esprit pour engendrer la croyance, et, par là, il est condamné dès les premiers pas à un scepticisme incurable. Mais le germe de ce scepticisme se trouve déjà dans Leibnitz et même dans Descartes.

Cependant, plusieurs des disciples du grand réformateur français avaient échappé au danger et avaient tenu compte de la condition extérieure de la connaissance. Pour Malebranche, cela était naturel. En effet, pour lui, Dieu comprend tous les êtres; par conséquent, il est tout simple que nous ne puissions voir aucun être qu'en Dieu et par Dieu. Bossuet et Fénelon, sans adopter la doctrine de Malebranche dans ce qu'elle a de plus radical, admettent comme lui l'action d'une cause extérieure, qui est nécessaire pour que nous acquérions les idées universelles. C'est cette cause que Fénelon désigne quand il parle d'une raison qui nous éclaire et qui nous redresse, et quand il lui adresse cette apostrophe si souvent citée : « Raison, raison, n'es-tu pas le Dieu que je cherche? »

Cousin, fondateur de l'éclectisme, incline plutôt vers la doctrine de Bossuet que vers celle de Kant; mais il y joint des éléments erronés, qui lui sont propres, et, de plus, il n'est pas constant dans ses assertions. C'est surtout sur la nature de Dieu qu'il a varié. En effet, après avoir professé une doctrine panthéiste dans la première préface de ses *Fragments philosophiques*, il s'est laissé effrayer par les clameurs du parti clérical et il a endossé le système qui fait de Dieu un être distinct des êtres particuliers et qui, par conséquent, étant lui-même particulier, ne peut avoir ni l'infinitude ni l'unité absolue. Malgré cette inconséquence, plusieurs de ses disciples ont professé sur les idées nécessaires et absolues le système le plus en harmonie avec la théorie qui considère Dieu comme l'être universel et absolu. Nous citerons, pour prouver cette assertion, le passage suivant du *Dictionnaire* de M. Franck.

« Si toute notion absolue a son terme en Dieu, si elle est une forme de l'idée de Dieu, la question se ramène à savoir comment nous connaissons Dieu. Or, cette connaissance est la suite naturelle et immédiate du rapport qui unit la pensée de l'homme à celui par qui tout existe et se conserve. Dieu, dont la main a créé l'univers et qui ne cesse d'y entretenir l'ordre et la vie, se révèle à l'âme humaine par son action toujours présente, et il serait merveilleux qu'elle ne le connût pas. S'il était loin de nous, indifférent et étranger à notre être, goûtant, selon l'imagination bizarre d'Épicure, la douceur d'un éternel repos, nous pourrions l'ignorer; mais, dès le début de la vie, il est près de nous, il est en nous; il nous environne de l'éclat de sa lumière, et nous ressentons l'irrésistible impression de sa puissance. Voilà pourquoi tous les hommes le connaissent, non par la réflexion et par une recherche lente et pénible, mais directement, spontanément, par une heureuse et universelle nécessité.

» Cette communication de l'esprit humain et de la vérité infinie se nomme la raison.

» Les sens, la conscience et la raison, telle est en dernière analyse la triple source de nos idées. Par les sens, nous connaissons les choses matérielles qui nous environnent; par la conscience, nous nous connaissons nous-mêmes; par la raison, nous connaissons Dieu, principe et centre des vérités absolues.

» Ces trois facultés, opposées de caractère et de direction, s'accompagnent dans tout le cours de la vie intellectuelle. Dès que la conscience et la perception extérieure entrent en exercice, la raison s'éveille, et sous le fini conçoit l'infini, sous le particulier conçoit l'universel, au delà des misères de la créature la perfection du Créateur. Dans la première pensée de l'homme est contenu le germe de toutes ses conceptions à venir sur le monde, l'âme et Dieu. »

En résumé, les idées que Descartes appelait *innées* sont celles que les disciples de Cousin appellent aujourd'hui universelles, nécessaires et absolues. De plus, la plupart d'entre eux, à l'exemple de Clarke et de Newton, considèrent les objets de ces idées comme n'étant pas autre chose que des attributs de Dieu, et, par suite, pensent que nous les connaissons en connaissant Dieu lui-même. Enfin, la connaissance de Dieu est rapportée par eux à une faculté qu'ils appellent la raison intuitive ou plus simplement la raison, et qui est distincte du sens intime et de la perception extérieure.

INNÉGOCIABLE adj. (in-né-go-si-a-ble — du préf. *in*, et de *négociable*). Qui ne peut être négocié : *Effet* INNÉGOCIABLE.

INNÉITÉ s. f. (inn-né-i-té — rad. *inné*). Caractère de ce qui est inné : *L'*INNÉITÉ *des idées. L'*INNÉITÉ *de certaines maladies est incontestable.*

INNERBERG, ville de l'empire d'Autriche, dans la Styrie. V. EISENARTZ.

INNERKIP, bourg et paroisse d'Ecosse, comté et à 26 kilom. O. de Renfrew, sur l'estuaire de la Clyde; 2,400 hab. Bains de mer fréquentés.

INNERSTE, rivière de Prusse, province de Hanovre. Elle prend sa source au Harz, près de Clausthal, coule au N.-E., traverse le Brunswick, rentre dans la province de Hanovre, coule au N.-O. et se jette au-dessous de Sarstedt dans la Leine, après un cours de 61 kilom.

INNERVABLE adj. (inn-nèr-va-ble — du préf. *in*, et du lat. *nervus*, nerf). Physiol. Qui est doué de l'innervation : *Eléments* INNERVABLES

INNERVATION s. f. (inn-nèr-va-si-on — du préf. *in*, et du lat. *nervus*, nerf). Physiol. Mode spécial d'action des éléments nerveux et des tissus nerveux. ‖ Création de la pensée par un effet nerveux, dans le système de certains matérialistes.

— **Encycl.** L'étude des phénomènes nerveux a fait, dans ces derniers temps, des progrès incontestables; mais les prétentions des physiologistes ont grandi dans une progression malheureusement plus grande encore. Par l'*innervation*, mot nouveau dont le sens n'a pas été suffisamment défini, ils croient possible d'expliquer complétement, non-seulement des phénomènes physiologiques proprement dits, mais le phénomène de la pensée elle-même, dont ils montrent le mécanisme à l'aide de dissections. Nous ne viderons pas ici l'éternelle querelle entre les spiritualistes et les matérialistes; mais nous croyons pouvoir affirmer, sans être blessant pour personne, que l'état actuel de la science n'autorise pas le mépris des physiologistes pour les psychologues. Les déductions de la raison pure nous paraissent jusqu'ici applicables à l'étude de l'âme, et nous croyons, au moins provisoirement, à l'existence d'une métaphysique, malgré les progrès admirables des sciences d'observation.

Ceci dit, nous pouvons exposer sans commentaire la doctrine des partisans de l'*innervation*.

L'*innervation* est sous la dépendance directe des propriétés végétatives; elle est subordonnée à celles-ci, comme d'ailleurs toutes les propriétés animales, mais elle n'en est ni une dérivation ni une conséquence. L'*innervation* implique la contractilité, et nous n'aurions nulle idée de la première, si les parties contractiles renfermant des nerfs ne nous montraient les degrés divers de la sensibilité par les mouvements qu'elles déterminent dans les corps vivants. Certains physiologistes, comme Whytt et Barthez, ont supposé que la contractilité et la sensibilité sont une seule et même propriété; d'autres, comme Vinter, ont cru que ce sont deux propriétés distinctes, mais résidant toutes deux dans les nerfs. Ils tiraient ces conséquences de l'observation du rapport assez constant entre le degré de sensibilité et l'intensité des contractions. Ce rapport, qui est simplement une condition d'existence de la sensibilité par rapport à la contractilité, a deux termes distincts et irréductibles. La sensibilité est parfaitement autonome et agit dans un élément spécial.

Les phénomènes d'*innervation* sont les plus complexes de tous les phénomènes physiologiques; ce sont aussi les moins généraux. La masse des éléments doués d'*innervation* est moindre que la masse des éléments contractiles. L'*innervation* offre trois modes fondamentaux : la sensibilité, la motricité et la pensée. Chacun de ces modes peut à son tour se décomposer en un certain nombre d'actes plus simples.

Il faut bien distinguer, dans les phénomènes d'*innervation*, ceux qui se passent dans les centres nerveux, ceux qui se passent à la périphérie et ceux qui ont lieu dans le trajet de la périphérie au centre. Ils ont chacun pour siége des éléments différents et s'accomplissent aussi d'une manière distincte.

INNERVÉ, ÉE adj. (inn-nèr-vé — du préf. *in*, et de *nervé*). Bot. Qui n'a pas de nervures : *Cotylédons* INNERVÉS. *Feuilles* INNERVÉES.

INNES ou **INNÈS** (Louis), historien écossais du XVII[e] siècle. Elevé en France, il y devint principal du Collége des Ecossais et fut choisi par la suite pour secrétaire par Jacques II d'Angleterre, renversé du trône. On lui attribue les *Mémoires* de ce prince, qui ont été publiés à Londres (1816, 2 vol in-4°). Ces *Mémoires*, que Cohen a traduits en français (4 vol. in-8°), sont extraits des papiers de Jacques II et offrent un véritable intérêt.

INNES ou **INNÈS** (Thomas), historien écossais, frère du précédent, né en 1662, mort en 1744. Il fut pendant de longues années supérieur du Collége des Ecossais à Paris. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *A critical essay on the ancient inhabitants of the Northern part of Britain* (Londres, 1729, 2 vol. in-8°).

INNING s. m. (inn-ningh — mot angl. qui signifie *dedans*). Jeux. Au cricket, Réunion d'un certain nombre de coups, qu'on appelle une MANCHE dans la plupart des autres jeux.

INNOCEMMENT adv. (i-no-sa-man — rad. *innocent*). Avec innocence : *Vivre* INNOCEMMENT. *Nul ne peut régner* INNOCEMMENT. (Saint-Just.)

La comédie apprit à rire sans aigreur,
Sans fiel et sans venin sut instruire et reprendre,
Et plut *innocemment* dans les vers de Ménandre.
BOILEAU.

‖ Sans intention mauvaise ou maligne, sans le vouloir : *J'ai dit cela le plus* INNOCEMMENT *du monde.*

J'ai bien *innocemment* contrarié vos vœux.
A. DUVAL.

— Par ext. Avec une sotte simplicité : *Il a* INNOCEMMENT *donné dans le piége.*

INNOCENCE s. f. (i-no-san-ce — rad. *innocent*). Etat d'une personne qui n'est point coupable; vie innocente : *L'*INNOCENCE *de l'accusé a été reconnue. Quand l'*INNOCENCE *des citoyens n'est pas assurée, la liberté ne l'est pas non plus.* (Montesq.)

Efforçons-nous de vivre avec toute *innocence*,
Et laissons aux censeurs une pleine licence.
MOLIÈRE.

‖ Etat d'une personne qui n'a jamais péché, et particulièrement d'une personne qui a conservé sa chasteté : *L'*INNOCENCE *est une santé précieuse de l'âme; c'est une consolation dans les plus affreuses douleurs.* (Fén.) *La vertu vaut mieux que l'*INNOCENCE. (V. Cousin.)

Dans les temps bienheureux du monde en son enfance,
Chacun mettait sa gloire en sa seule *innocence*.
BOILEAU.

‖ Caractère de ce qui est inspiré par l'innocence de l'âme : *Sans la droiture et l'*INNOCENCE *des mœurs, tous les talents ne forment plus qu'un mérite équivoque qui devient ou nuisible ou inutile.* (Mass.) *La pudeur a sa fausseté, et le baiser son* INNOCENCE. (Mirab.)

— Par ext. Personnes innocentes : *Persécuter, protéger l'*INNOCENCE. *Il faut d'une main soutenir l'*INNOCENCE, *et de l'autre écraser le crime.* (Volt.) *L'*INNOCENCE *déshonorée n'a souvent d'autre ressource que la protection de son oppresseur.* (Chateaub.)

Ainsi que la vertu, le crime a ses degrés,
Et jamais on n'a vu la timide *innocence*
Passer subitement à l'extrême licence.
RACINE.

— Par anal. Nature douce et inoffensive : *L'*INNOCENCE *de l'agneau, de la colombe.*

— Ascét. *Robe d'innocence*, Pureté de l'âme après le baptême : *Perdre, souiller, déchirer sa* ROBE D'INNOCENCE.

— **Encycl.** Iconogr. Dans une allégorie célèbre, Apelle a personnifié l'*Innocence* sous les traits d'un jeune homme que la *Calomnie* traîne par les cheveux devant le tribunal d'un despote et qui proteste en levant les mains vers le ciel. (V. CALOMNIE.) Cette allégorie a été reproduite par plusieurs artistes modernes. Dans la mythologie catholique, l'agneau est l'emblème ordinaire de l'*innocence*. Un tableau du Dominiquin, qui est au musée de Naples, représente l'*Innocence défendue par l'Ange gardien* : c'est un gracieux enfant qui joint ses petites mains et implore l'assistance du ciel contre Satan; celui-ci, fauve et cornu, accroupi et tenant une fourche à la main, grince des dents; un bel ange, blond et frisé, protége l'enfant avec un large bouclier. Cette peinture, d'un dessin savant et d'un coloris vigoureux, est une des meilleures œuvres du Dominiquin.

Dans un tableau de Rubens, qui est au Belvédère à Vienne, l'*Innocence* est désignée par trois enfants nus à qui un Génie apporte un agneau. A la pinacothèque de Munich est un tableau de Carlo Dolci, où l'*Innocence* est figurée par une jeune fille serrant dans ses bras un agneau; « sa tête souriante et ses yeux en coulisse, dit M. Lavice (*Musées d'Allemagne*), annonceraient l'amour naissant plutôt que l'*Innocence* proprement dite. » Une allégorie semblable a été retracée par R. Mengs dans un pastel que Diderot (Salon de 1763) dit avoir vu chez le baron d'Holbach et dont il parle avec admiration. Le même sujet a été traité par Greuze dans un tableau qui a été payé 100,200 fr. à la vente Pourtalès, en 1865, et qui a été gravé par M. F. Joubert. D'autres compositions ont été gravées sous le titre : l'*Innocence*, par C. Fraisinger (1595), J. Blackmore (1770), R.-S. Marcuard d'après Angélica Kauffmann (1782), R. Houston (d'après Ph. Mercier), Dom. Cunego (d'après G. Hamilton), Th. Gaugain (d'après Northcote), Bervic (d'après Mérimée), G. Maile (d'après Dubufe), C.-H. Merz (d'après J. Leeb), etc. Giovanni Folo a gravé, d'après N. Poussin, le *Temps arrachant l'Innocence à la Méchanceté et à l'Envie;* Fr. Bartolozzi a gravé, d'après M[me] Vigée-Lebrun, l'*Innocence se réfugiant dans les bras de la Justice*, et, d'après S. Harding, l'*Innocence rustique*. Citons encore, entre autres estampes : l'*Innocence du premier âge*, de J.-M. Moreau le jeune; l'*Innocence reconnue*, de C.-F. Maillet (d'après L. Binet); l'*Innocence vengée*, de E. du Mesnil (d'après Schenau); l'*Innocence montée sur la Fidélité*, de P. Bettelini; l'*Innocence en danger*, de J.-G. Caquet (d'après Lawrence), et de Copia (d'après Devosge).

La statuaire a produit bon nombre d'images allégoriques de l'*Innocence;* une des plus connues et des plus remarquables est la statue de marbre exposée par Callamard au Salon de 1810, et qui se voit aujourd'hui au Louvre : l'*Innocence* est représentée sous la figure d'une jeune fille assise sur un rocher, couronnée de fleurs, nue jusqu'à la ceinture, et ayant le reste du corps recouvert en partie d'une draperie, dans laquelle, avec un regard plein de candeur, elle enveloppe un serpent, qu'elle réchauffe contre son sein; elle paraît triste de le voir engourdi et souffrant. Le même Salon de 1810 offrit un groupe de Bosio, représentant l'*Amour séduisant l'Innocence.* Au Salon de 1822, le sculpteur Beguin exposa l'*Innocence émue par l'Amour*, et Ramey fils, l'*Innocence pleurant un serpent mort.* G. Planche a dit d'une statue de l'*Innocence*, exposée par L. Desprez au Salon de 1831, et qui a reparu à l'Exposition universelle de 1855 : « Le dos de cette statue est finement étudié; le mouvement de la figure est naïf et vrai; la poitrine est jeune et simple. » M. Jouffroy a représenté la *Lutte de l'Innocence avec l'Amour :* la jeune fille qui personnifie l'*Innocence* est entièrement nue et a la tête légèrement renversée en arrière; son bras gauche soutient une draperie, que l'Amour est déjà parvenu à écarter; la main droite lutte faiblement contre les tentatives du petit dieu malin. Citons, pour finir : l'*Innocence, première émotion*, statue de M. F.-H. Sobre (Salon de 1857); l'*Innocence et l'Amour*, groupe en marbre par M. P. Loison (Salon de 1864); l'*Innocence et l'Amour*, autre groupe par M. Protheau; l'*Innocence*, personnifiée par une jeune fille demi-nue, tenant un serpent, statue par M. Michel Dagand (Salon de 1870). Une allégorie sur le même sujet a été sculptée en bas-relief, par David (d'Angers), pour la décoration d'un œil-de-bœuf de la cour du Louvre.

INNOCENT, ENTE adj. (i-no-san, an-te — lat. *innocens;* de *in*, négatif, et de *nocens*, qui nuit). Qui n'est point coupable : *C'est un beau rôle de prendre en main la défense d'un homme* INNOCENT. (Volt.) *Il est* INNOCENT, *l'homme qui n'a pas été jugé* (M[me] de Staël.)

On devient *innocent* quand on est malheureux.
LA FONTAINE.

Aussitôt qu'un sujet s'est rendu trop puissant,
Encor qu'il est sans crime, il n'est pas *innocent*.
CORNEILLE.

‖ Qui n'a jamais péché, qui n'a jamais enfreint la loi naturelle : *Celui qui n'aurait pas à combattre contre ses penchants serait* INNOCENT *plutôt que vertueux.* (De Bonald.) *Il n'y a point d'homme* INNOCENT *dans ce monde.* (J. de Maistre.) ‖ Simple, candide, sans malice : *Une jeune fille* INNOCENTE. *Il y a bien des nuances dans les baisers, même dans ceux d'une jeune fille* INNOCENTE. (Balz.)

Ah! qu'un cœur *innocent* sait mal se déguiser!
DESTOUCHES.

‖ Qui témoigne à l'extérieur de l'innocence du cœur : *Regard, sourire* INNOCENT. *Air* INNOCENT. ‖ Dépourvu de malice, en parlant des choses : *Mœurs* INNOCENTES. *Vie* INNOCENTE. *Action, parole* INNOCENTE. *Badinage* INNOCENT. *Les femmes croient* INNOCENT *tout ce qu'elles osent.* (J. Joubert.)

L'art le plus *innocent* tient de la perfidie.
VOLTAIRE.

Un auteur vertueux, dans ses vers *innocents*,
Ne corrompt point les cœurs en chatouillant les sens.
BOILEAU.

— Par ext. Naïf à l'excès, extrêmement simple : *Il faut être bien* INNOCENT *pour croire à la sincérité d'un marchand.*

— Par anal. Doux et inoffensif : *Un* INNOCENT *agneau. La colombe* INNOCENTE. ‖ Bénin, qui ne produit aucun effet fâcheux ou désagréable : *Un remède* INNOCENT. *Un écrit* INNOCENT.

Vers son vieux castel,
Ce noble mortel
Marche en brandissant
Un sabre *innocent*.
BÉRANGER.

— *Jeux innocents*, Nom donné à divers petits jeux de société, dans lesquels on donne des gages : *Rien de moins innocent que les* JEUX INNOCENTS. (Boitard.)

— Substantiv. Personne innocente, personne qui n'est pas coupable : *Condamner un* INNOCENT. *Il vaut mieux hasarder de sauver un coupable que de condamner un* INNOCENT. (Volt.) *Quand la loi tue un homme qui se repent de son crime, elle tue un* INNOCENT. (Lamenn.) ‖ Personne simple, naïve, sans vice; personne d'une simplicité outrée : *Une jeune* INNOCENTE. *Faire l'*INNOCENT. *Me prenez-vous pour un* INNOCENT? *L'homme le plus profond est un* INNOCENT *à côté d'une simple femme.* (Mme E. de Gir.)

. . . . Encore un *innocent*
Qui vient brûler son aile autour du trois pour cent!
PONSARD.

‖ Tout jeune enfant; ne se dit que dans un langage d'une simplicité un peu ridicule : *Faire souffrir de pauvres* INNOCENTS.

— Hist. relig. *Les saints innocents* ou *Les innocents*, Enfants qui, d'après l'Evangile, furent massacrés en Judée par l'ordre du roi Hérode. ‖ Fête qu'on célèbre en leur honneur, dans l'Eglise catholique : *Le jour des* INNOCENTS.

— Art culin. Jeune pigeon qui ne s'est pas encore accouplé : *Manger une tourte d'*INNOCENTS.

— s. f. Modes. Robe très-ample et sans ceinture, que portaient les femmes sur la fin du XVIIe siècle, et qui était semblable à celles que portent les enfants en bas âge et les *bébés* de carnaval : *Je ne sais pas lequel je dois mettre des deux habits, l'*INNOCENTE *ou la gourgandine.* (Regnard.)

Une robe de femme étalée amplement,
Qui n'a point de ceinture et va nonchalamment,
Par certain air d'enfant qu'elle donne au visage
Est nommée *innocente*, et c'est de bel usage.
BOURSAULT.

INNOCENT Ier (saint), pape de 402 à 417, né à Albano, près de Rome. Il eut de violents démêlés avec Constantinople, à cause de l'exil de saint Jean Chrysostome, rendit des règlements sévères contre les donatistes d'Afrique, essaya, mais inutilement, d'empêcher le sac de Rome par Alaric en lui livrant les richesses des temples païens, condamna Pélage et sa doctrine contre la nécessité de la grâce, et opéra un grand nombre de conversions parmi les derniers fidèles du polythéisme. On a de lui des *Décrétales* et un certain nombre de lettres insérées dans le recueil de Labbe.

INNOCENT II (Grégoire DE PAPI), pape, né à Rome, élu en 1130, par dix-sept cardinaux, pendant qu'un plus grand nombre de ces princes de l'Eglise élisaient Anaclet. Repoussé par Rome et l'Italie, il dut s'enfuir en France, où saint Bernard et Louis le Gros se déclarèrent pour lui, tenta deux fois de s'emparer de Rome, soutenu par les armes de l'empereur Lothaire, mais ne prit possession de la chaire de saint Pierre qu'à la mort de son rival (1138), considéré par l'Eglise comme antipape. Il traita avec une extrême rigueur tous ceux qui avaient soutenu Anaclet, arracha la crosse, le pallium et l'anneau aux prélats qu'il avait ordonnés, excommunia Roger, roi de Sicile, qui lui fit la guerre, le retint quelque temps prisonnier et ne lui rendit la liberté qu'en échange de l'investiture de la Sicile. Circonvenu par saint Bernard, à qui il devait en quelque sorte sa dignité, il condamna Abailard sans l'entendre (1140), mit toute la France en interdit à propos d'une querelle d'investiture avec Louis le Jeune, et mourut au moment où les Romains, mécontents de son gouvernement, se soulevaient contre lui et rétablissaient la république sénatoriale.

INNOCENT III, pape, né à Rome vers 1160, mort à Pérouse en 1216. Il se nommait Lothaire Conti et appartenait à une famille illustre, dont trois membres étaient à la fois cardinaux. Après avoir achevé sa théologie à Paris et son droit canonique à Bologne, il vint à Rome, auprès de son oncle Clément III (élu en 1187), qui l'éleva rapidement aux dignités ecclésiastiques, et fut nommé pape en 1198, après la mort de Célestin III. Dès la première année de son règne, il lutta vigoureusement pour recouvrer les fiefs de l'Eglise qui, en divers temps, avaient été usurpés sans titre par des vassaux de l'empire, obtint ainsi la restitution de Fermo, de Fano, d'Osimo, de Sinigaglia, de Cesène, d'Assise, de Spolète, de Sabine, de Pérouse, etc., étendit son autorité sur la plus grande partie de l'Italie, montra enfin une énergie d'ambition qui faisait présager un grand pontificat. Appelé à se prononcer sur les affaires de l'Allemagne, où deux compétiteurs, Othon de Brunswick et Philippe de Souabe, se disputaient la couronne impériale, il tenta d'abord, mais inutilement, de réconcilier les deux partis, puis se déclara énergiquement pour Othon et le couronna à Rome en 1209, au moment où la mort de Philippe venait de terminer une guerre sanglante de huit années. Mais le nouvel empereur, ayant fait acte d'indépendance et élevé des prétentions sur diverses cités italiennes, fut excommunié par le fougueux pontife et vit les électeurs d'Allemagne, obéissant à la voix de l'Eglise, le déposer pour élire Frédéric II. Précédemment, Innocent avait eu de longs démêlés avec Philippe-Auguste, au sujet du mariage de ce prince avec Agnès de Méranie et de son divorce avec Ingelburge. Il mit le royaume de France en interdit et contraignit à la fin Philippe à reprendre son épouse légitime (1201). Après avoir eu pendant longtemps des relations amicales avec Jean sans Terre, dont on l'accuse d'avoir feint d'ignorer les crimes, il l'excommunia parce qu'il avait refusé de reconnaître l'archevêque de Cantorbéry, encouragea les barons anglais dans leur révolte, et ne s'apaisa que lorsqu'il eut réduit le prince anglais à la plus avilissante sujétion. Ainsi, de toutes parts, ce pontife ambitieux, mais doué d'une fermeté inflexible, étendait la suprématie de l'Eglise romaine et lui assurait une influence prépondérante dans les événements politiques dont l'Europe était le théâtre. Il intervint également en Sicile, où il combattit les prétentions de l'empire, en Norvége, où il appuya la noblesse et le clergé dans leur révolte contre Swerrer le Grand, en Espagne, en Pologne, en Hongrie, partout enfin où les intérêts et la puissance de l'Eglise étaient compromis ou menacés. Au milieu de l'immensité de négociations et d'affaires importantes dont il était accablé, il n'y a peut-être pas lieu de s'étonner si sa politique s'est parfois égarée dans l'intrigue et dans la perfidie : ces pratiques étaient celles de son temps et de son pays. Mais on n'en regrette pas moins qu'un pontife romain ait donné cet exemple, ou du moins l'ait suivi. Un autre reproche à lui adresser, c'est d'avoir joué le rôle principal dans le drame sanglant de l'extermination des albigeois, en prêchant contre eux la croisade (1207), et en favorisant l'inquisition naissante (1215). Il fut, avant Philippe le Bel et les principes proclamés au moment de la Renaissance, un des plus terribles adversaires de la féodalité au profit des petites gens, comme on disait alors. Mais, en même temps, Innocent fut un violent ennemi de la liberté de conscience et de la liberté politique. Son éloquence froide perçait comme une épée ses auditeurs et les glaçait parfois d'épouvante : « L'instrument de mort, dit-il aux Pères du concile de Latran, que vous devez avoir entre les mains pour exterminer les impies, c'est l'autorité pontificale dont vous devez vous servir pour la destruction des méchants, à l'exemple du psalmiste : « Je mettais à mort dès le matin tous les pécheurs de la terre, afin de bannir de la ville du Seigneur tous ceux qui commettent l'iniquité. » Ce langage n'était pas une vaine hyperbole : Innocent III, qui n'était pas homme à composer avec une situation, devint le plus terrible des persécuteurs; et Montfort, dans son œuvre de destruction horrible, ne fut que l'exécuteur fidèle des ordres du pontife dans le midi de la France.

Innocent III était, au surplus, un homme instruit, dépourvu de préjugés, se moquant, à l'occasion, de la lettre de la loi et des scrupules ecclésiastiques. Il laissa l'Eglise victorieuse, du moins en apparence, de l'esprit de secte et de la libre pensée, et, en même temps, beaucoup plus forte politiquement qu'elle n'avait jamais été.

« Innocent III, qu'on s'efforce aujourd'hui de peindre comme un pape au-dessus de son temps, était, au contraire, dit M. Avenel, parfaitement du siècle où il vivait; mais ce fut un homme supérieur de ce temps-là. Il avait la conviction profonde du droit de l'Eglise à gouverner le monde, et de l'immense utilité qui devait résulter pour le genre humain de l'exercice de ce droit; il saisit donc avec la résolution d'un homme consciencieux, entreprenant et avide de domination, les armes que la papauté mettait dans sa main; il se fit un saint devoir et une suprême jouissance d'exercer dans toute sa plénitude le despotisme clérical. Accabler les peuples de tous les fléaux temporels aussi bien que des calamités spirituelles était, à ses yeux, un inconvénient de peu d'importance, en comparaison de la grandeur des desseins qu'il avait formés et vers le triomphe desquels le poussaient de complicité l'ambition et la foi... Une chose qui contribue à faire illusion à ceux qui tâchent d'apprécier le caractère d'Innocent, c'est que cette roideur de fer dont le pontife était doué était exempte de toute dureté, et, à l'inflexibilité dans la volonté finale, il joignait la souplesse d'esprit et les adresses de langage propres à conduire plus facilement au but précis et déterminé qu'il avait en vue. L'éclat des entreprises d'Innocent, l'extrême habileté, l'inébranlable constance avec lesquelles il en poursuivait l'accomplissement ont dû nécessairement disposer à l'admiration les esprits que touchent les grandes choses... Il faut donc faire, avec quelque indulgence, la part de la passion dans ceux qui exaltent si haut Innocent, comme dans ceux qui l'ont tant décrié. » On a de lui des traités théologiques (Cologne, 1552) et des lettres publiées par Baluze (1662, 2 vol.), collection augmentée de deux volumes par MM. de Bréquigny et La Porte du Theil (1701).

Innocent III (HISTOIRE DU PAPE) **et de son siècle**, par F. Hurter, président du consistoire de Schaffhouse, ouvrage publié en allemand (Hambourg, 1834-1842, 4 vol. in-8o), et traduit en français par l'abbé Jager et Th. Vial (Paris, 1840-1844, 4 vol. in-8o). Cet ouvrage a été écrit par un protestant, qui est venu réclamer l'indulgence et même l'admiration de la postérité en faveur d'un homme par qui la Réforme fut retardée de trois siècles.

Hurter divise la vie d'Innocent III en un grand nombre de livres. C'est toute une histoire du monde chrétien à la fin du XIIe et au commencement du XIIIe siècle. Les recherches de l'auteur lui ont acquis une érudition immense. Les faits nouveaux et inattendus abondent sous sa plume. Même quand on ne partage pas ses vues, on est fasciné par la précision et le nombre de ses connaissances sur la matière. La lecture de Hurter, outre l'intérêt puissant qu'elle offre aux amateurs du passé, est donc utile à quiconque aspire à connaître une des époques les plus étonnantes de l'histoire. Pourtant Hurter manque d'une qualité nécessaire aux historiens : ses jugements n'ont pas d'ampleur, ni ses opinions de caractère général. Au lieu de juger la civilisation du temps, il termine par un mince aperçu consacré à donner au lecteur une idée de son héros. « Tous les historiens, tant anciens que modernes, dit-il, qui ont su apprécier la vie d'un homme par la profondeur de ses vues, par la difficulté des problèmes sociaux qu'il a résolus, pour la hauteur à laquelle il s'est élevé en se faisant le point central vers lequel il a su faire converger tous les rayons de son siècle, tous ceux-là sont d'accord que, durant plusieurs siècles avant comme après Innocent, le siége de saint Pierre n'a eu aucun pontife qui ait jeté un plus vif éclat, par l'étendue de ses connaissances, par la pureté de ses mœurs et par les services éminents qu'il a rendus à l'Eglise; de sorte qu'il a été appelé non-seulement le plus puissant, mais encore le plus sage de tous les papes qui depuis Grégoire VII avaient illustré le trône pontifical. Cependant sa mort fut pour un grand nombre plutôt un sujet de joie que de regret, à cause de l'extension qu'il avait donnée à son influence, de la ferme impulsion qu'il avait donnée à tous les événements et de la sévérité avec laquelle il dominait tout. » D'après Hurter, Innocent III est un César catholique, démocrate à sa manière et dans le sens théocratique du mot. Il a créé la démocratie monastique, représentée par les ordres mendiants; il a combattu les rois et la féodalité dans l'intérêt des serfs et surtout de l'Eglise. Dans le midi de la France, il n'a pas laissé un grand seigneur avec sa tête sur les épaules durant la guerre des Albigeois, et il fut le père de l'inquisition. Il est difficile de contester qu'il n'ait été doué d'une des plus énergiques volontés qu'on eût encore vues, d'un génie égal au pouvoir qui lui fut donné d'exercer.

INNOCENT IV (Sinibalde DE FIESQUE), pape, né à Gênes, élu à Anagni en 1243, mort à Naples en 1254. Son pontificat fut extrêmement orageux. Ami de l'empereur Frédéric II, élu même par son influence, il rompit avec éclat avec lui dès qu'il fut sur le trône de saint Pierre, s'enfuit à Lyon, où il fit prononcer sa déposition par un concile, mit l'Allemagne en feu en y faisant prêcher une croisade contre l'empereur excommunié, qu'il tenta même de faire empoisonner par un médecin italien, excommunia également Sanche II de Portugal et Jacques Ier d'Aragon, poursuivit la mémoire de Frédéric, mort en 1250, prêcha une croisade contre son fils Conrad, alluma enfin des guerres sanglantes sur tous les points de l'Europe et s'attira l'animadversion universelle par la violence de sa conduite. Saint Louis désapprouva formellement ses entreprises; le roi de Norvége, Haquin, à qui il avait été réduit à offrir le trône d'Allemagne, lui avait répondu durement qu'il voulait bien combattre les ennemis de l'Eglise, mais non ceux du pape. Outre son caractère hautain et son ambition démesurée, on lui reprochait encore une excessive avidité. Il était savant en droit canon. On a de lui divers écrits sur cette matière.

INNOCENT V (Pierre DE CHAMPAGNI), pape, né à Moustier (Savoie) en 1225, élu en 1276, mort dans la même année. Il appartenait à l'ordre des dominicains, et se fit une grande réputation sous le nom de **Pierre de Tarentaise**. Successeur de saint Thomas d'Aquin dans l'enseignement de la théologie à l'Université de Paris, il fut nommé archevêque de Lyon en 1272, puis évêque d'Ostie et grand pénitencier. Il avait déjà commencé à rétablir la paix en Italie, lorsqu'il mourut après un pontificat de quatre mois. On a de lui plusieurs écrits théologiques.

INNOCENT VI (Etienne D'ALBERT), pape, né dans le Limousin, élu en 1352, mort en 1362. Il résidait à Avignon. Il accomplit quelques réformes ecclésiastiques, envoya dans les Etats de l'Eglise un légat qui parvint à reprendre Rome et à suspendre pour un moment les luttes des factions, couronna l'empereur d'Allemagne Charles IV, entama quelques négociations avec Jean Paléologue pour la soumission de l'Eglise grecque, et fut assailli dans Avignon par les bandes de routiers qui dévastèrent la France après la bataille de Poitiers; il ne s'en débarrassa qu'à prix d'or. On a de ce pontife des lettres dispersées dans divers recueils.

INNOCENT VII (Cosmat DE MELIORATI), pape de 1404 à 1406, né à Sulmone (Abruzze) en 1336. Elu au milieu du grand schisme, il eut à se défendre contre la faction de Benoît XIII, pape d'Avignon, fut un moment chassé de Rome et mourut d'apoplexie, ou peut-être du poison.

INNOCENT VIII (Jean-Baptiste CIBO), pape, né à Gênes en 1432, élu en 1484, mort en 1492. Sa conduite, avant d'entrer dans les ordres, avait été fort scandaleuse, et son élection, dont l'un des agents les plus actifs fut le trop célèbre Borgia (depuis Alexandre VI), ne fut pas exempte de brigues et de corruptions. Il eut à soutenir une guerre contre Ferdinand Ier, roi de Naples, qu'il excommunia et dont il s'assura la soumission en proposant ses Etats au roi de France Charles VIII. Tout en essayant d'armer les princes chrétiens pour une nouvelle croisade, il se faisait livrer, par le grand maître de Rhodes d'Aubusson, l'infortuné Zizim, frère de Bajazet, recevait de ce dernier prince 120,000 écus d'or pour retenir le jeune prétendant turc en prison, et cela au moment où le soudan d'Egypte demandait Zizim pour le mettre à la tête de l'armée qu'il envoyait contre Bajazet, et proposait en échange aux chrétiens la restitution de Jérusalem et toutes les conquêtes qu'il ferait sur les Turcs. Bajazet, par reconnaissance, envoya au pape le fer de la lance qui avait percé le flanc de Jésus-Christ (c'était le troisième qu'on recevait d'Orient; le premier était à Nuremberg et le second à la Sainte-Chapelle de Paris). Marié avant son ordination, Innocent VIII laissa plusieurs enfants légitimes; mais il laissa aussi des enfants naturels.

INNOCENT IX (Jean-Antoine FACHINETTI), pape, né à Bologne en 1519, élu en 1591, mort deux mois après. C'était un homme d'une grande vertu et animé de sages intentions. Il avait commencé de larges réformes pour rendre la paix à l'Italie, soulager la misère du peuple, diminuer les impôts, exécuter de grands travaux d'utilité publique, quand la mort vint l'empêcher d'accomplir son œuvre.

INNOCENT X (J.-B. PANFILI), pape, né à Rome en 1572, élu en 1644, mort en 1655. Il fut élu grâce aux divisions du conclave, fit poursuivre pour concussions les cardinaux Barberini, qui avaient cependant contribué à son élévation, les contraignit ainsi à chercher un asile en France, et se réconcilia avec cette famille puissante, grâce à l'intervention de Mazarin, dont il avait été longtemps l'ennemi, mais qu'il avait intérêt à ménager. L'assassinat impuni de l'évêque de Castro l'entraîna dans une guerre contre le duc de Rainuce; il fit raser la ville coupable et élever sur son emplacement une pyramide avec cette inscription : *Ici fut Castro* (*Qui fù Castro*). On voit que la Convention n'a pas inventé ce genre d'exécution. C'est ce pontife qui condamna, par la bulle *Cum occasione*, les cinq propositions extraites de Jansénius. Deux favorites, dona Olympia et la princesse de Rossano, eurent la plus grande influence sur ses déterminations. Elles vendaient au plus offrant les dignités civiles et ecclésiastiques, et furent l'objet de la haine publique et l'occasion d'une multitude de pamphlets où la personne même du pape n'était pas épargnée.

Innocent X (PORTRAIT D'), chef-d'œuvre de Velazquez, exécuté à Rome en 1648. Velazquez exécuta plusieurs copies de ce portrait; on pense que l'original est le tableau que possède la famille Panfili, à Rome. M. Taine s'est exprimé ainsi au sujet de ce portrait : « Sur un fauteuil rouge, au-dessus d'un manteau rouge, sous une calotte rouge, une figure rouge, la figure d'un pauvre niais, d'un cuistre usé; faites avec cela un tableau qu'on n'oublie plus !... A côté des peintures de Velazquez, toutes les autres, les plus sincères, les plus splendides, semblent mortes ou académiques. »

Innocent X avait des traits communs, une expression maussade; ses ennemis, dans le conclave où il fut élu, alléguaient cette vulgarité comme une raison de nature à empêcher qu'il fût choisi pour le père des fidèles. Il se rendait d'ailleurs justice, car Olympia Maldachini lui ayant présenté un neveu de mauvaise mine, il dit : « Que je ne revoie jamais ce manant; il est encore plus laid et plus grossier que moi. » Il en fit cependant un cardinal. Une belle répétition du portrait d'Innocent X se voit dans la galerie du duc de Wellington, à Aspley-House. Au musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, est une tête d'*Innocent X*, que M. Viardot pense être l'étude d'après nature pour le portrait de la galerie Doria.

Le portrait d'*Innocent X* a été gravé, d'après Velazquez, par J. Fittler (Londres, 1820), par C. Warren (à l'eau-forte), par Valentin Green (à la manière noire), etc.

D'autres portraits du même pape ont été gravés par Michel Lasne (1644), par Nic. Dorigny (d'après le Bernin), par Alb. Clouwet, par Blandon, etc. P. de Jode le jeune a gravé, d'après A. Stallaert, une composition représentant *Innocent X tendant la main à la Religion éplorée.*

INNOCENT XI (Benoît ODESCALCHI), pape, né à Côme en 1611, élu en 1676, mort en 1689. Il avait été militaire avant d'entrer dans les ordres. De mœurs pures et même austères, il commença son pontificat par des réformes ecclésiastiques, civiles et financières. Mais son règne est surtout célèbre par ses longs démêlés avec la France, d'abord au sujet des franchises des ambassadeurs à Rome, puis pour *le droit de régale*, enfin relative-

ment à la fameuse *Déclaration du clergé de France* (1682), qui consacrait les libertés gallicanes, opposait à l'infaillibilité papale les conciles et les canons, et décidait que le souverain pontife n'a aucun droit sur le temporel des rois, et ne peut délier leurs sujets du serment de fidélité. Innocent fit brûler les quatre propositions du clergé gallican, et commença contre Louis XIV une guerre de bulles, d'interdictions et de récriminations qui dura jusqu'à la fin de sa vie. En 1687, il fit condamner par le saint office, à Rome, la doctrine du prêtre espagnol Molinos, fondateur du *quiétisme*.

INNOCENT XII (Antoine PIGNATELLI), pape, né à Naples en 1615, élu en 1691, mort en 1700. Le commencement de son règne fut marqué par de sages réformes financières et par une réaction contre les scandales du népotisme. Son prédécesseur, Innocent XI, lui avait transmis le fardeau de ses querelles avec la France. Il se montra animé d'un grand esprit de paix et de conciliation, accepta les atténuations que les prélats gallicans lui présentèrent des *quatre articles*, et leva toutes les interdictions qui pesaient sur la France. En 1699, il condamna le *quiétisme* mitigé de Fénelon par un décret contre l'*Explication des maximes des saints sur la vie intérieure*.

INNOCENT XIII (Michel-Ange CONTI), pape, né à Rome en 1655, élu en 1721, mort en 1724. Il avait été nommé à l'unanimité, moins sa propre voix. Son pontificat est vide d'événements, car on ne peut que noter pour mémoire la continuation de l'interminable querelle à propos de la constitution *Unigenitus*. Innocent XIII n'avait point de hautes capacités; mais c'était un homme honnête et pieux, et on n'a à lui reprocher que d'avoir donné le chapeau de cardinal à l'indigne Dubois, ministre du régent.

INNOCENT, prélat russe, né à Siersk, gouvernement d'Orel, en 1800, mort à Odessa en 1857. Inspecteur de l'Académie théologique de Saint-Pétersbourg, puis recteur de l'Académie de Kief (1830), il devint ensuite évêque de Kharkof, puis de Kherson et membre du saint synode (1856). C'était un orateur remarquable, à qui l'on doit plusieurs ouvrages, notamment : les *Derniers jours de la vie terrestre de Jésus-Christ* (1828); *Dieu est avec nous* (1845); *Sermons* (1847), etc.

Innocents (MASSACRE DES). On désigne sous ce nom, sur la foi de l'évangéliste saint Matthieu, l'exécution de tous les enfants mâles de deux ans et au-dessous, habitant Bethléem et les environs, qui fut ordonnée par Hérode le Grand, roi de Judée, le 28 décembre de l'an 4004 du monde. D'après la tradition chrétienne, le but de ce prince était d'envelopper dans ce massacre Jésus, qui venait de naître, et qui, d'après les prophéties, devait devenir roi des Juifs. A la biographie d'Hérode, nous avons démontré que cette sanglante exécution, sur laquelle les historiens profanes contemporains gardent le silence le plus absolu, se réduit en réalité à une tradition purement légendaire, qui a pour fondement les actes de cruauté dont Hérode se rendit coupable. On ne saurait invoquer comme un argument sérieux le récit d'un historien du v^e siècle, Macrobe, lorsqu'il dit : « Auguste, ayant appris que, parmi les enfants âgés de deux ans et au-dessous, qu'Hérode, roi des Juifs, avait fait tuer dans la Syrie, son propre fils avait été enveloppé dans le massacre, dit : « Il vaut mieux être « le pourceau d'Hérode que son fils. » V. HÉRODE.

Quoi qu'il en soit, l'Eglise considère les saints *Innocents* comme les premiers martyrs de la religion chrétienne, et leur fête, qui se célèbre le 28 décembre, remonte à la plus haute antiquité, car Origène et saint Cyprien en font mention dans leurs écrits au III^e siècle.

Cette fête se célébrait au moyen âge par une véritable mascarade et donnait lieu à des réjouissances bruyantes, auxquelles prenaient part, dans les églises même, les clercs et les enfants de chœur, la veille et le jour de l'anniversaire des *Innocents*. Les enfants de chœur, dans cette saturnale, choisissaient parmi eux un évêque qu'ils revêtaient des habits pontificaux et autour duquel ils dansaient joyeusement. Le concile de Cognac, en 1220, voulut supprimer cet abus; mais il ne cessa qu'après 1444, à la suite d'une décision prise par les docteurs de la Sorbonne.

Sous le règne de Philippe-Auguste, et non loin du marché de la rue Saint-Denis, on construisit une église, que l'on dédia aux saints Innocents, et à côté de laquelle se trouvait une sorte de loge fort étroite, où des femmes dévotes s'emprisonnaient volontairement pour le reste de leur vie.

Les allusions qu'on fait au massacre des *Innocents* par le roi Hérode ne se produisent jamais que sous une forme plaisante.

Sous le règne de Louis XV, les fermiers généraux se livrèrent à de telles dilapidations, qu'une commission fut instituée pour vérifier leur gestion et leur faire rendre gorge. Des sommes considérables rentrèrent ainsi dans le trésor de l'Etat.

Quelqu'un s'apitoyait sur leur sort, en disant que c'était un véritable massacre : « Avouez, lui répondit-on, que ce n'est pas le massacre des Innocents. »

Un joueur d'échecs, passionné pour ce jeu, venait de perdre une première partie; il était en train de prendre sa revanche, et jouissait d'avance de son triomphe et de la déconvenue de son adversaire, à la vue d'un *échec et mat* qu'il lui préparait, lorsqu'un enfant gâté vint tomber en travers de l'échiquier, avec lequel il roula sur le tapis. Dans sa colère, notre joueur maudissait en termes énergiques tous les enfants. « Avez-vous bien le courage, lui dit d'un ton moqueur la mère de l'étourdi, d'en vouloir à ces pauvres petits *innocents?* — Parbleu, madame! répondit le joueur avec brusquerie, des *innocents* comme cela me réconcilieraient avec Hérode. »

« La loi a beau défendre de dénicher les *petits oiseaux, chaque printemps, on entend* les cris désolés des merles, des grives et des pinsons. Jusques à quand durera ce *massacre des Innocents?* »

(*Revue de Paris.*)

« Le faisan doré est un partisan effréné de l'absolutisme masculin; logicien terrible, il pousse volontiers son principe à ses dernières conséquences et n'hésite jamais à faire sauter le crâne à ses épouses pour la moindre velléité d'opposition à ses fougueux caprices. Et même le faisan doré, plus féroce que le Juif *Hérode*, qui se bornait à faire massacrer la progéniture d'autrui, sévit contre son propre sang, et semble prendre plaisir à se faire le bourreau de tous les *innocents* de sa race. »

TOUSSENEL.

— Iconogr. Un diptyque d'ivoire de la cathédrale de Milan, que l'on croit antérieur au v^e siècle, et dont on peut voir une gravure dans le *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* de l'abbé Martigny (p. 299), nous offre une représentation du *Massacre des Innocents*. On y voit le roi Hérode assis sur une estrade, tenant de la main gauche son sceptre, et faisant de la droite un geste impératif. A ses côtés sont deux soldats armés d'une lance et d'un bouclier. Devant l'estrade, un bourreau élève au-dessus de sa tête un enfant nu, et se dispose à le précipiter violemment à terre où est déjà étendu un autre innocent. Deux jeunes femmes, deux mères accourent, les cheveux épars, les bras étendus, le sein découvert, pour réclamer leurs nourrissons; deux hommes les écartent. Une composition analogue décore la frise d'un sarcophage, probablement contemporain du diptyque, et qui se trouve dans la crypte de Sainte-Madeleine, à Saint-Maximin (Var). La mosaïque de l'arc triomphal de Sainte-Marie-Majeure, à Rome, publiée par Ciampini (*Vet. mon.*, I), représente les émissaires d'Hérode notifiant les ordres qu'ils ont reçus à un grand nombre de femmes qui tiennent leurs enfants dans leurs bras; le premier de ces émissaires, qui est sans doute le chef, se retourne vers ses compagnons et leur montre leurs victimes.

Au musée de Cluny est une boîte en ivoire (n° 395), que l'on croit avoir servi de reliquaire, et sur laquelle sont représentés le *Massacre des Innocents*, l'*Adoration des mages* et le *Baptême de Jésus-Christ*. Ce précieux ouvrage date du XI^e siècle et provient de Reims.

L'Académie des beaux-arts de Florence possède un *Massacre des Innocents*, peint par Fra Angelico avec la délicatesse de touche et la grâce véritablement séraphique que le saint moine apportait dans tous ses ouvrages. La scène n'a rien de terrible : « De jeunes bourreaux, serrés comme des pages dans leurs cottes de mailles, dit M. Paul de Saint-Victor, égorgillent en douceur les innocents dans les bras de leurs mères. Un carnage de boutons de roses, où la rosée, ce sang des fleurs, coulerait à flots, ne serait pas plus gracieusement cruel. Les petits enfants sont bien sages, et laissent couper leurs têtes blondes sans crier et sans faire la moue. Les mères se débattent bien un peu, mais d'un air si posé, par gestes si tranquilles! Il en est une qui s'esquive à pas menus de la bagarre, en cachant son nourrisson dans le pli de son manteau bleu. Pourvu que l'enfant ne se réveille pas! A l'étrange placidité de cette scène de meurtre, vous diriez une *répétition* jouée par les anges, dans le ciel en fête, de la tragédie de l'Evangile. On pourrait même prendre Hérode, qui regarde de sa terrasse, majestueux et calme, pour Dieu le père, contemplant, du haut de son éternité, les jeux de ses chérubins... Imperfection sublime! gaucherie touchante d'une main virginale qui ne savait que bénir! Le sourire qu'elle provoque s'éteint bientôt dans la gravité des hautes pensées. » La même scène est peinte d'une façon plus dramatique, quoique très-naïve encore, sur un petit panneau de l'école italienne du XV^e siècle, qui, de la collection Campana, est passé au Louvre (n° 138). Hérode est sur son trône et commande aux bourreaux; une mère, sur le premier plan, cherche parmi les cadavres le corps de son fils. Dans la galerie Doria, à Rome, est une peinture du *Massacre des Innocents*, par L. Mazzolino, de Ferrare, remarquable par l'extrême finesse de l'exécution; la scène est très-complexe, très-mouvementée; les personnages sont pittoresquement vêtus de costumes moitié orientaux, moitié italiens, du commencement du XVI^e siècle; les physionomies, soigneusement étudiées, sont pleines d'expression et de vie. Un tableau de la même époque, par Doffo Doffi, qui est au musée des Offices, se distingue également par le grand nombre des figurines et par la variété des expressions. Parmi les plus anciennes peintures que nous connaissions du *Massacre des Innocents*, nous citerons encore : une fresque de Giotto ou de l'un de ses disciples, dans la célèbre chapelle de Santa-Maria dell' Arena, à Padoue; une fresque de Domenico Ghirlandajo dans le chœur de Santa-Maria-Novella, à Florence; une fresque de Giovanni de Milan, à Assise, et un tableau de Matteo di Giovanni, dans l'église San-Agostino, à Sienne.

Raphaël a retracé plusieurs fois, avec sa *maestria* accoutumée, le *Massacre des Innocents*. Nous consacrons ci-après un article spécial aux chefs-d'œuvre que l'on a de lui sur ce sujet. Les grands dessinateurs de l'école italienne se sont appliqués pour la plupart à représenter cette scène dramatique, si propre à mettre en relief leur science du nu et des raccourcis. Une belle composition de Baccio Bandinelli a été gravée par Marco da Ravenna, par G.-B. Cavallerii, par N. Béatrizet; un dessin de Perino del Vaga a été gravé par Ad. Bartsch; un tableau de Daniel de Volterre, qui ne comprend pas moins de soixante-dix figures, se voit au musée des Offices, à Florence; une très-vigoureuse peinture du Tintoret, à la Scuola di San-Rocco, de Venise, a été gravée par Egidius Sadeler, par J.-B. Jackson et autres; un tableau d'Andrea Vaccaro, qui appartient au musée de Naples, se distingue par la variété des attitudes et le caractère pathétique des physionomies : on y remarque une jeune mère, pressant contre sa poitrine nue son nourrisson qu'un soldat féroce menace du poignard; une autre qui, étendue à terre, couvre son enfant de son corps et pousse des cris désespérés; une troisième qui s'accroche, des deux mains, au bras du soldat *qui lui a ravi son fils. Un grand tableau* d'Annibal Carrache, à la pinacothèque de *Munich, offre une scène un peu confuse*; il a, d'ailleurs beaucoup poussé au noir. De Luca Giordano, nous mentionnerons trois tableaux, l'un au *musée royal de Madrid*, le second à la pinacothèque de Munich, le troisième au Belvédère, à Vienne. Des tableaux du Trévisan et d'Andrea Celesti se voient à la galerie de Dresde; les détails pathétiques y abondent. Nous décrivons ci-après un chef-d'œuvre du Guide qui, après avoir figuré quelque temps au Louvre, a été rendu à Bologne, à qui Napoléon l'avait enlevé. Pour en finir avec les compositions faites sur le même sujet par des artistes italiens, nous citerons : une estampe (clair-obscur) d'Antonio Fantuzzi da Trento, d'après le Titien; une gravure de P. Monaco, d'après Giulio Carpioni; une gravure sur bois d'un artiste vénitien, du commencement du XVI^e siècle, d'après Dom. Campagnola; une estampe de Martino Rota, d'après Gio.-B. Franco, et une de L. Matthioli, d'après Gio.-M. Crespi.

Pierre Brueghel le Vieux affectionnait particulièrement le *Massacre des Innocents*, et l'a traité dans le même style que celui dont Scarron s'est servi pour traduire l'*Enéide*. On a de lui trois tableaux sur ce sujet, l'un qui est au musée de Vienne, l'autre au musée de Bruxelles, le troisième dans la galerie d'Hampton-Court. Le tableau de Vienne a été cité par van Mander, comme étant une des productions les plus remarquables du maître; on y voit des soldats flamands, commandés par Hérode, qui se répandent dans un village, enfoncent les portes et poursuivent les habitants; rien de plus animé et de plus... amusant, que cette scène de guerre qu'encadre un paysage couvert de neige. Dans le tableau de Bruxelles, la scène se passe aussi en hiver, au milieu d'un village d'un aspect tout flamand, sur une vaste mare glacée; des cavaliers cuirassés et armés de lances président à la sanglante exécution; les bourreaux arrachent les enfants des bras de leurs mères et les mettent à mort; çà et là, des femmes essayent de fuir avec leur dernier-né; un père amène un gros chien et l'excite contre les meurtriers; un chef est entouré de parents suppliants; des soldats pénètrent de vive force dans les maisons; à droite est une hôtellerie avec une enseigne sur laquelle est représentée une grande étoile, accompagnée d'une inscription flamande. Un tableau de Lucas Cranach, qui est au musée de Dresde, n'offre guère moins d'anachronismes. Il y a de la confusion dans une peinture de Rottenhamer, qui appartient au Belvédère. Le tableau de Rubens, à la pinacothèque de Munich, est un chef-d'œuvre. Une toile de Poussin, qui se voyait autrefois dans la galerie Giustiniani, à Rome, et qui a été gravée par Giov. Folo et par Saint-Non, se distingue par l'extrême simplicité de la composition : une mère affolée luttant contre un bourreau pour défendre le fruit de ses entrailles, une autre qui s'enfuit emportant le cadavre de son enfant, telles sont les seules figures du tableau; elles sont admirables d'expression et de dessin. J.-B.-M. Pierre a visé à la même simplicité dans un tableau qu'il exposa au Salon de 1763; il s'est borné à mettre en scène une mère se poignardant de douleur sur le cadavre de son enfant; mais il a médiocrement réussi, si nous en croyons Diderot, qui s'est exprimé ainsi au sujet de cet ouvrage : « Quand on cite un seul vers d'un poëme épique, il faut qu'il soit de la plus rare beauté; quand on ne montre qu'un seul incident d'une scène immense, il faut qu'il soit sublime, et qu'il dise *ex ungue leonem*. Monsieur Pierre, vous n'avez point de griffes. La femme qui se tue est blafarde. Je ne sais pourquoi elle se tue, car je cherche son désespoir et ne le trouve point. » Ce tableau de Pierre a été gravé par Lempereur.

M. Léon Cogniet a su être à la fois simple et pathétique dans un tableau exposé au Salon de 1824, et qui a été gravé par Reynolds (en mezzotinte), par J.-G.-S. Lucas, et par Réveil (au trait) : une mère s'est réfugiée avec son enfant dans une construction souterraine; elle se blottit dans un coin, et, de peur que les cris de son nourrisson ne trahissent sa cachette, elle lui couvre la bouche avec sa main; une autre mère, portant un enfant sur chaque bras, descend précipitamment l'escalier qui conduit à cette retraite; mais un des bourreaux l'a aperçue; il met la main au-dessus de ses yeux pour diminuer la vivacité de la lumière qui l'offusque, et pour mieux plonger ses regards dans le souterrain. Près de lui, dans le fond, d'autres soldats tuent sans pitié les innocentes victimes. Cette peinture a été fort admirée lors de son apparition; c'est bien certainement un des meilleurs ouvrages de l'auteur. Un grand tableau de M. Gustave Doré, qui a été exposé au Salon de 1872, a été vivement critiqué pour le décousu de la composition. Citons encore : un tableau de Lagrenée (Salon de 1763); trois émaux de Limoges, appartenant au musée de Cluny (n^{os} 1049, 1073 et 1144); diverses estampes de J. Callot, J. Lepautre, J. Grandhomme le Vieux, J. Coelemans (d'après Cl. Spierre), Bern. Picart, Al. Loir (d'après Ch. Le Brun), J. Audran (d'après Le Brun), etc.

Innocents (LE MASSACRE DES), chef d'œuvre de Raphaël. L'immortel artiste a fait plusieurs compositions sur ce sujet. La plus importante a servi de carton pour trois tapisseries d'Arras (*Arazzi*), qui font partie de la célèbre collection du Vatican. L'une de ces tapisseries représente un soldat saisissant par la jambe un enfant que la mère, tombée à terre, essaye encore de défendre; un autre bourreau enfonce son poignard dans la gorge d'un *bambino*, et, plus loin, deux hommes arrêtent trois femmes qui s'enfuient avec leurs enfants. Cette scène a lieu près d'un superbe édifice, décoré de colonnes et de niches; dans le fond, on voit une rotonde semblable au Panthéon d'Agrippa. Dans la seconde tapisserie, au premier plan, une femme, qui a sur ses genoux le cadavre de son enfant, joint les mains et pousse des gémissements; derrière elle, un bourreau saisit un enfant que sa mère emporte et cherche en vain à défendre; dans le fond, trois femmes sont poursuivies par un homme armé d'un poignard; d'autres femmes, groupées sur un escalier, se livrent au désespoir. La troisième tapisserie, un peu plus large que les deux précédentes, qui sont très-étroites, nous montre un soldat saisissant un innocent tombé à terre pour le poignarder, un autre bourreau qui tient un enfant sous le bras, et un troisième luttant contre une mère à laquelle il vient de ravir son nourrisson; au fond, on aperçoit la porte d'une ville et quelques édifices dans un paysage.

On a prétendu que les cartons dessinés par Raphaël pour ces tapisseries auraient été coupés en plusieurs morceaux, afin de pouvoir être partagés entre les héritiers d'un ancien possesseur. Le graveur anglais J. Richardson, qui réussit plus tard à réunir une cinquantaine de ces fragments et qui en a gravé un à l'eau-forte, nous apprend qu'ils étaient simplement esquissés à la pierre noire. Actuellement, ces précieux débris sont de nouveau dispersés.

Ces trois compositions ont été gravées en clair-obscur par un artiste italien, au monogramme MDB 1544; elles ont été gravées aussi par Aug. Hirschvogel (1545), par Séb. Vouillemont (1641), par Louis Sommerau (1779 et 1780), par Landon. En outre, la première tapisserie a été gravée par M. A. Corneille, par Angelo Campanella, par Pomp. Lapi (1783), par Sorello; la seconde, par Etienne Boudet, par Ang. Campanella et par P. Lapi.

Une autre composition de Raphaël, entièrement différente de celles que nous venons de décrire, nous a été conservée par une estampe de Marc-Antoine Raimondi, qui est regardée comme un des chefs-d'œuvre de l'art du graveur, et dont les épreuves, d'une extrême rareté, atteignent des prix énormes dans les ventes publiques. Cette composition représente cinq soldats, huit mères et neuf enfants; au fond, une ville avec un pont. Il existe deux épreuves bien distinctes de l'estampe : l'une qui porte un monogramme formé des lettres M, A et F (*Marcus Antonius Fecit*), et l'inscription RAPHA-VRBI-INVEN; l'autre, où le monogramme n'est formé que des lettres M et A, et où l'inscription se lit : RAPH-VRBI-INVE. Cette seconde pièce se reconnaît, en outre, à ce qu'il y a, dans le fond, à droite, un petit arbre ressemblant à un sapin ou à une fougère (*felcetta*, en italien), que les amateurs fran-

çais appellent le *chicot*. Ces deux pièces ont donné lieu à des controverses très-animées : Zani, Heinecken, Passavant et beaucoup d'autres connaisseurs regardent l'épreuve sans le *chicot* comme étant la pièce originale de Marc-Antoine, et pensent que la seconde est l'œuvre d'un habile copiste; Passavant pense que ce copiste n'est autre que l'Allemand George Penez. D'autres estiment, au contraire, que c'est l'épreuve au chicot qui est l'original, et que l'épreuve sans le chicot est une copie due à Marc-Antoine de Ravenne. Cette dernière opinion est celle vers laquelle Bartsch semble incliner. Basan se contente de faire remarquer que « l'épreuve au chicot a le double avantage d'être mieux gravée et beaucoup plus rare que l'autre; » et il ajoute : « Pour cette raison, les amateurs la recherchent par préférence. » Quelques connaisseurs tranchent la difficulté en attribuant l'une et l'autre pièce à Marc-Antoine. Il a été fait plusieurs copies de cette estampe célèbre, notamment par Hugo da Carpi (en clair-obscur), par Agostino Veneziano (avec le chicot), par Hieron Hopfer, par Etienne de Laulne, par Pierre Lelu (1792), par Piale (1793, en contre-partie), par J.-B. de Cavalenis, par Mich. Lucchese (en contre-partie), par Jacob Binck, par Aurelio Colombo, par Landon, etc. A l'Exposition de Manchester, en 1857, a figuré un dessin à la plume (collection de M. J. Johnson), attribué à Raphaël, qui l'aurait exécuté pour servir de modèle à Marc-Antoine : les figures, moins nombreuses que celles de l'estampe, sont toutes nues; plusieurs ont, du reste, des attitudes différentes. Un autre dessin de cette composition, exécuté à la sanguine et provenant du palais Bonfigluoli de Bologne, fait partie de la collection royale d'Angleterre; Passavant en conteste l'attribution à Raphaël.

Innocents (LE MASSACRE DES), célèbre tableau du Guide, à la pinacothèque de Bologne. Deux bourreaux seulement sont en scène : l'un, le fer à la main, saisit par le chignon une femme qui s'enfuit en serrant son enfant entre ses bras, et qui tourne à demi vers l'assassin son visage effaré; l'autre, plus rapproché du spectateur, lève son poignard sur un enfant dont la mère agenouillée tend les bras pour détourner le coup. Près de ce dernier groupe, une autre mère est à demi renversée avec son *bambino* suspendu à son cou. Au premier plan, une femme, tombée à genoux auprès de ses deux fils immolés, vaincue et comme terrassée par l'excès même de son désespoir, n'a de force ni pour pleurer, ni pour se plaindre; elle lève ses regards mornes vers le ciel, où sont deux petits anges apportant des palmes aux victimes. Derrière elle, deux mères s'enfuient en criant; l'une d'elles cache sous son manteau le trésor qu'elle veut sauver.

On raconte que le Guide peignit ce tableau pour répondre à ses ennemis qui lui reprochaient d'être incapable d'une grande composition. L'ouvrage obtint promptement une grande célébrité; il fut loué par les poëtes, notamment par Marini, et devint un des modèles que copièrent le plus fréquemment les jeunes artistes. Placé dans une chapelle de l'église Saint-Dominique, à Bologne, il fut enlevé par ordre de Napoléon et transporté au Louvre, où il resta jusqu'en 1815. Il a été gravé par G.-A. Stefanoni et par Gio. B. Bolognini. On a vanté le coloris à la fois vigoureux et moelleux (*forte, vaghissimo*) de cette peinture, la pureté du dessin, la vivacité de l'expression unie à la grâce et à la beauté, et aussi l'habileté de l'artiste, qui a su grouper sans confusion, en un espace aussi restreint, un pareil nombre de figures de grandeur naturelle. Le temps toutefois a beaucoup diminué l'admiration que cet ouvrage avait d'abord inspirée; Reynolds et Levesque, entre autres critiques, ont reproché au peintre d'avoir sacrifié l'expression à la grâce. Suivant Emeric David, la douleur des mères n'offre pas des caractères assez variés, la composition est trop symétrique, certaines draperies sont molles et pesantes, le ton général est vineux, les lumières sont étroites et trop disséminées. Cet écrivain reconnaît toutefois que le tableau renferme des beautés de premier ordre : « Les enfants sont pleins de grâce; comment ne pas admirer leurs mouvements naïfs, leurs formes nobles et délicates? Les deux anges nous semblent dignes du Corrége. La jeune femme qu'on voit à droite, enveloppant son enfant dans son manteau, présente dans son attitude des contrastes heureux. Le faire surtout est admirable; l'ouvrage est véritablement un chef-d'œuvre sous ce rapport. Il ne faut point oublier, pour rendre une pleine justice au Guide, que le *Massacre des Innocents* est un des sujets les plus difficiles qu'un peintre puisse traiter. »

Innocents (LE MASSACRE DES), tableau de Rubens, à la pinacothèque de Munich. Ici, comme dans le tableau du Guide, des anges placés sur les nuages apportent aux victimes des fleurs et des couronnes; mais quelle différence pour le reste entre les deux compositions! Rubens a voulu être pathétique avant tout; il n'a reculé devant aucun des détails horribles qu'une pareille scène doit naturellement présenter; il a peint, par exemple, une femme qui, dans son exaltation maternelle, saisit à pleine main la lame d'un poignard; les chairs sont coupées, le sang coule à flots; ailleurs, une aïeule enfonce ses ongles dans les joues d'un bourreau. « Nulle part, dit Smith, la puissance de Rubens n'éclate plus vivement que dans la peinture des scènes où l'excitation des passions exige une grande énergie et une grande fougue de pinceau. Quand on compare cette toile du *Massacre des Innocents* à celles que d'autres peintres célèbres ont faites sur le même sujet, on trouve que dans celles-ci l'expression a quelque chose d'artificiel et que les figures ont une sorte de roideur académique et théâtrale. Dans l'œuvre de Rubens, au contraire, toutes les parties sont en parfait accord avec la nature; les expressions ont une véhémence, les attitudes une animation dont la vérité est extrême. »

Cette magnifique peinture, brossée avec une fougue magistrale, a l'apparence d'une esquisse; mais que d'œuvres terminées avec soin, même parmi celles d'artistes en renom, sont loin de la valoir! Elle a été gravée par P. Pontius et par N.-G. Dupuis.

Innocents (FONTAINE DES). Cette fontaine s'élève aujourd'hui au milieu d'un élégant square, qui a remplacé les anciennes baraques de la Halle. Elle fut construite en 1550 par Pierre Lescot. Jean Goujon en sculpta les bas-reliefs, qu'on regarde comme des chefs-d'œuvre de premier ordre; à cette époque, elle était triangulaire et s'adossait à l'église des Innocents. Lorsque, en 1788, on démolit les charniers de l'église, on enleva avec soin les bas-reliefs et les matériaux de la fontaine, que l'ingénieur Six reconstruisit au milieu de la place des Innocents, en lui donnant la forme d'un édicule carré, percé d'une arcade sur chacune de ses faces. Sur chaque arcade, se trouve un acrotère avec un fronton, et le tout est surmonté d'une coupole. Sur le pourtour de l'acrotère, on voit des groupes d'Amours se livrant à divers jeux. Huit figures de naïades debout ornent les pilastres. Sur ce nombre, cinq seulement, d'une grâce et d'une légèreté délicieuse, sont l'œuvre de Jean Goujon; les trois autres sont dues au ciseau de Pajou, qui n'a pu rivaliser avec son illustre prédécesseur. Les Renommées qui ornent les archivoltes sont également de Goujon. Enfin, parmi les bas-reliefs du soubassement, on remarque, du même maître, le *Triomphe de Vénus*, au milieu d'Amours et de dauphins. Cette fontaine est souvent appelée la *fontaine des Nymphes*.

Innocents (CIMETIÈRE, CHARNIER, ÉGLISE ET MARCHÉ DES). On ne se douterait pas, en voyant aujourd'hui le square élégant au milieu duquel s'élève la fontaine de Jean Goujon, que cet emplacement a jadis été occupé par un cimetière. Toute la portion occupée non-seulement par le square actuel, mais encore par l'ancien marché des Innocents, il y a quelques années encore, avant la reconstruction des Halles centrales, était enclavée dans le cimetière des Innocents. Ce cimetière, dont l'origine est très-ancienne, servit d'abord aux paroissiens de Saint-Germain, puis devint commun à d'autres paroisses. Ce fut Philippe-Auguste qui le fit clore d'un mur en 1186. Etant devenu insuffisant même pour le quartier, il fut agrandi en 1218 d'une nouvelle portion de terrain due à la libéralité de l'évêque de Paris, Pierre de Nemours. Mais la population, d'une part, et, par suite, de l'autre, le nombre des décès augmentant chaque jour, le charnier des Innocents fut créé en 1397.

Le charnier ou plutôt les charniers se composaient d'une galerie voûtée, à arceaux cintrés faisant tout le tour du cimetière, et, dans cette galerie, étaient amoncelés en tas serrés les ossements des morts dont la dépouille avait fait place à d'autres. Cette galerie avait été construite aux frais de plusieurs donateurs, notamment du maréchal de Boucicaut et de Nicolas Flamel. L'intérieur du cimetière, clos par la galerie des charniers, contenait plusieurs monuments funéraires intéressants, notamment le tombeau de Pernelle Flamel, la croix Gastine, ornée d'un bas-relief de Jean Goujon, et le *Squelette de Germain Pilon*, figurine en ivoire du célèbre sculpteur, laquelle fut recueillie, croyons-nous, lors de la suppression du cimetière et des charniers. Cette suppression eut lieu en 1786. Dès 1766, un édit royal interdit d'inhumer à l'avenir dans le cimetière; mais ce ne fut que vers 1780 que cet édit commença en réalité à être exécuté. A cette époque, les charniers étaient occupés par des marchands ambulants de toutes sortes, que le voisinage des ossements n'avait pu parvenir à écarter. On mit fin à ce spectacle révoltant. Le cimetière fut évacué, les charniers vidés, et on transporta les ossements dans les cryptes de Montrouge.

Auprès du cimetière se trouvait l'église des Saints-Innocents, fondée en 1150 et érigée en paroisse en 1225. Louis XI portait un intérêt tout particulier à cet édifice, dans lequel il fit élever un tombeau de marbre contenant les restes d'Alix la Burgotte, recluse des Innocents. Cette église fut démolie en 1790.

L'emplacement qu'elle occupait servit à agrandir le marché des Innocents, qui avait été inauguré le 14 février 1789 sur les terrains de l'ancien cimetière. En 1813, on y construisit des galeries en bois pour abriter les marchands, et on le supprima, sous le second Empire, quand on construisit les Halles centrales.

Innocents (FÊTE DES). V. FOUS (fête des).

INNOCENTÉ, ÉE (i-no-san-té) part. passé du v. Innocenter. Déclaré innocent : *Un accusé* INNOCENTÉ. *Philippe le Bel fut* INNOCENTÉ *par Clément V.* (Alex. Dum.)

INNOCENTEMENTE adv. (inn-no-tchènn-té-mènn-té — mot ital. qui signif. *innocemment*). Mus. D'un mouvement modéré et sans ornement : *Ce morceau doit être exécuté* INNOCENTEMENTE.

INNOCENTER v. a. ou tr. (i-no-san-té — rad. *innocent*). Déclarer, reconnaître innocent : INNOCENTER *un accusé.* ‖ Excuser, justifier : *Chercher à* INNOCENTER *sa conduite. Le roi essayait quelquefois d'*INNOCENTER *la présence de sa maîtresse à Versailles.* (Lamart.)

INNOCUITÉ s. f. (inn-no-ku-i-té — lat. *innocuitas;* de *innocuus*, non nuisible). Caractère de ce qui n'est pas nuisible, bénignité : *L'*INNOCUITÉ *d'un remède. L'*INNOCUITÉ *d'un breuvage. Quelle est l'existence d'un maître qui ne peut pas même compter chaque jour sur l'*INNOCUITÉ *de ses aliments, ni sur la sécurité de son sommeil?* (Virey.)

INNOMBRABLE adj. (inn-non-bra-ble — du préf. *in*, et de *nombrer*). Que l'on ne peut nombrer, compter; qui est extrêmement nombreux : *Tous ces astres* INNOMBRABLES, *placés dans les profondeurs de l'espace, obéissent aux lois mathématiques découvertes et démontrées par le grand Newton.* (Volt.)

L'*innombrable* troupeau de la famille humaine
Se disperse à travers le globe révolté.
A. BARBIER.

INNOMÉ, ÉE adj. (in-no-mé — du préf. *in*, et de *nommé*). Qui n'a pas été nommé, à qui l'on n'a pas donné de nom : *A Londres, la loque dont se couvrent les mendiants est quelque chose d'*INNOMÉ *jusqu'à ce jour.* (E. Texier.)

— Anat. Qui ne porte pas de nom particulier : *Veines, os, nerfs* INNOMÉS. *Glande, tunique* INNOMÉE. On dit aussi INNOMINÉ. ‖ *Os innomé*, Os pair qui s'unit à l'os sacrum, pour former avec lui la cavité du bassin. On l'appelle aussi OS INNOMINÉ. ‖ *Vésicule innomée* ou *innominée*, Glande lacrymale.

— Dr. rom. *Contrats innomés*, Contrats qui n'ont pas reçu dans la loi de dénomination particulière : *L'engagement d'un serviteur est un contrat* INNOMÉ.

INNOMINATI s. m. pl. (inn-no-mi-na-ti — mot ital. signifiant *anonymes*). Hist. littér. Membres d'une Académie de Parme.

INNOMINÉ, ÉE adj. (inn-no-mi-né). V. INNOMÉ.

INNOMMABLE adj. (inn-no-ma-ble — du préf. *in*, et de *nommer*). Philos. Qui ne peut être nommé, qu'on ne peut désigner d'une manière exacte par un nom : *L'unité substantielle de Dieu est* INNOMMABLE *en soi.*

INNOVATEUR, TRICE adj. (inn-no-va-teur, tri-se — rad. *innover*). Qui innove : *Gouvernement* INNOVATEUR. ‖ Qui tend, qui cherche à innover : *Esprit* INNOVATEUR.

— Substantiv. Personne qui innove ou qui cherche à innover : *De hardis* INNOVATEURS.

INNOVATION s. f. (inn-no-va-si-on — rad. *innover*). Action d'innover; changement apporté à ce qui se faisait : *Il n'y a de bon dans les* INNOVATIONS *que ce qui est développement, accroissement, achèvement.* (J. Joubert.) *Les* INNOVATIONS *sont la vie même de l'humanité.* (A. Garnier.)

— **Syn. Innovation, changement, modification**, etc. V. CHANGEMENT.

INNOVER v. n. ou intr. (inn-no-vé — du préf. *in*, et du lat. *novus*, nouveau). Faire une innovation ou des innovations : *Chercher à* INNOVER. *Si, pour l'ordinaire, ceux qui gouvernent laissent aller les choses comme elles allaient avant eux, il arrive aussi quelquefois qu'ils* INNOVENT *pour le plaisir d'*INNOVER. (La Bruy.) *Dans la situation actuelle de la société,* INNOVER *est au nombre des premiers besoins des peuples.* (Mich. Chev.) *Bouleverser, ce n'est pas toujours* INNOVER; *mais* INNOVER, *ce n'est pas toujours bouleverser.* (E. de Gir.)

— Jurispr. *Innover à*, Apporter des modifications à : INNOVER À *son titre.* INNOVER À *une loi.*

— v. a. ou tr. Faire un changement dans : *Ne rien changer, ne rien* INNOVER, *ce sont des maximes ou de la stupide ignorance, ou de la tyrannie qui ne veut pas se corriger.* (Dumarsais.)

INNSBRUCK, ville de l'empire d'Autriche. V. INSPRUCK.

INNTHAL, littéralement en allemand *vallée de l'Inn*, région du Tyrol, traversée par l'Inn; elle formait, avant 1853, deux cercles ou subdivisions administratives de l'empire d'Autriche : 1° le *Bas Innthal*, au N.-E., limitrophe de la Bavière au N. et de l'archiduché d'Autriche à l'E., chef-lieu Inspruck; 2° le *Haut Innthal*, au N., entre la Bavière au N., le Vorarlberg à l'O., les cercles de Botzen et du Pusterthal au S. et le Bas Innthal à l'E.; chef-lieu, Imst. Ces deux cercles forment aujourd'hui celui d'Inspruck.

INNUBILE adj. (inn-nu-bi-le — du préf. *in*, et de *nubile*). Qui n'est pas nubile : *Fille* INNUBILE.

INO s. f. (i-no — nom mythol.). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, tribu des omaliniens, dont l'espèce type habite Madagascar. ‖ Nom vulgaire d'un papillon diurne, du genre argynne.

INO, fille de Cadmus et d'Harmonie. Elle devint l'épouse du roi d'Orchomène, Athamas, dont elle eut deux enfants, Léarque et Mélicerte. Poursuivie par la haine implacable de Junon, quand elle vit tomber Léarque sous les coups de son père qui, dans un accès de folie, le prit pour une bête fauve, elle se jeta dans la mer avec Mélicerte. Elle fut alors élevée au rang des déesses sous le nom de **Leucothée** (la *blanche déesse*). Parmi les nombreuses traditions légendaires relatives à sa fin, nous nous bornerons à citer la suivante. Lorsqu'elle se fut précipitée dans les flots avec son fils, un dauphin transporta les deux cadavres à Corinthe, où ils furent ensevelis et où les jeux Isthmiques furent institués en leur honneur. Leucothée fut reçue au nombre des Néréides et devint la protectrice des navigateurs. C'est grâce à elle qu'Ulysse put échapper à la colère de Neptune et aborder au territoire des Phéaciens. Elle eut des temples à Thalames, où elle rendait des oracles, à Leuctres, à Epidaure, à Mégare, à Elée, à Thèbes, en Crète, où on célébrait en son honneur les Inachies. Les Romains identifiaient cette déesse avec Albunée, nymphe douée de la vertu prophétique, à laquelle un temple et une grotte étaient consacrés près de Tibur.

INOBÉISSANCE s. f. (i-no-bé-i-san-se — du préf. *in*, et de *obéissance*). Défaut d'obéissance, désobéissance passive.

INOBÉISSANT, ANTE adj. (i-no-bé-i-san, an-te — du préf. *in*, et de *obéissant*). Qui n'obéit pas, qui s'abstient d'obéir, qui résiste passivement aux ordres qu'il reçoit.

INOBLIGEAMMENT adv. (i-no-bli-ja-man — rad. *inobligeant*). D'une manière inobligeante. *Refuser* INOBLIGEAMMEMT.

INOBLIGEANCE s. f. (i-no-bli-jan-se — du préf. *in*, et de *obligeance*). Manque d'obligeance. *Montrer beaucoup d'*INOBLIGEANCE.

INOBLIGEANT, ANTE adj. (i-no-bli-jan, ante — du préf. *in*, et de *obligeant*). Qui n'est pas obligeant : *Une personne* INOBLIGEANTE *n'est pas toujours une personne désobligeante.*

INOBSERVABLE adj. (i-nob-sèr-va-ble — du préf. *in*, et de *observable*). Qui ne peut être observé, exécuté : *Ordres* INOBSERVABLES.

— Qui ne peut être observé, examiné, étudié : *Phénomène* INOBSERVABLE. *Planète* INOBSERVABLE. *C'est Bacon qui, le premier, sous le nom d'induction, invite la science à chercher la vérité, non plus dans la substance* INOBSERVABLE, *mais dans les rapports observés des phénomènes.* (Proudh.)

INOBSERVANCE s. f. (i-nob-sèr-van-se — du préf. *in*, et de *observance*). Défaut d'observance, action de ne pas observer : *L'*INOBSERVANCE *des règlements. L'*INOBSERVANCE *générale d'une loi en nécessite la suppression. Les* INOBSERVANCES *deviennent une manière d'apostasie qui ne saurait plus trouver d'excuses que dans un cœur ingrat et infidèle.* (Mass.)

INOBSERVATION s. f. (i-nob-sèr-va-si-on — du préf. *in*, et de *observation*). Infraction passive, action de ne pas observer ce qui est prescrit : *L'*INOBSERVATION *des lois, des commandements de Dieu. L'*INOBSERVATION *des traités. C'est toujours par l'oubli ou l'*INOBSERVATION *de quelque maxime triviale que tout périclite et périt.* (J. Joubert.)

INOBSERVÉ, ÉE adj. (i-nob-sèr-vé — du préf. *in*, et de *observé*). Qui n'a pas été observé, soumis à des observations : *Phénomène* INOBSERVÉ. *Notre époque se signale par une grande multiplicité de maladies morales, jusqu'alors* INOBSERVÉES, *désormais contagieuses et mortelles.* (G. Sand.)

— Inaccompli, inexécuté : *Commandements* INOBSERVÉS.

INOCARPE s. m. (i-no-kar-pe — du gr. *is*, *inos*, fibre; *karpos*, fruit). Bot. Genre d'arbres résineux, de la famille des hernandiacées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Asie et l'Océanie : *Le fruit de l'*INOCARPE *comestible ressemble à la châtaigne par la forme et le goût.* (M.-Br.)

— **Encycl.** L'*inocarpe comestible* est un arbre à feuilles alternes, presque sessiles, oblongues, un peu cordiformes, entières, glabres, longues d'environ 0m,25, à fleurs petites, groupées en épis axillaires; le fruit est un drupe ovoïde, renfermant un noyau monosperme. Cet arbre croît dans la plupart des îles de l'Océanie; son fruit est bon à manger, sa saveur rappelle celle de la châtaigne; mais il est dur et moins agréable. Son écorce est astringente et employée contre la dysenterie. Les sauvages en retirent un suc visqueux dont ils se servent pour fixer de bonnes pointes au bout de leurs flèches.

INOCCUPÉ, ÉE adj. (i-no-ku-pé — du préf. *in*, et de *occupé*). Qui n'est point possédé ou habité : *Territoire* INOCCUPÉ. *Maison* INOCCUPÉE. *Compartiment* INOCCUPÉ. *La communauté, l'Etat, la société n'ont rien à prétendre sur les choses* INOCCUPÉES. (Troplong.)

— Qui est oisif, sans occupation : *L'ennui est la maladie des hommes riches, puissants,*

INOCCUPÉS. (De Ségur.) *On n'est pas* INOCCUPÉ *quand on est absorbé : il y a labeur visible et labeur invisible.* (V. Hugo.)

INOCÉRAME s. m. (i-no-cé-ra-me — du gr. *is*, *inos*, fibre; *keramos*, vase, coquille). Moll. Genre de mollusques acéphales à coquille bivalve, comprenant une quarantaine d'espèces, toutes fossiles.

— **Encycl.** Les mollusques de ce genre ont une coquille irrégulière, inéquivalve, inéquilatérale, à crochets terminaux, inégaux et plus ou moins saillants, à charnière droite, présentant une série de gouttières étroites, pour l'insertion d'un ligament multiple. La couche extérieure du test est formée de fibres perpendiculaires; elle était probablement soutenue, pendant la vie de l'animal, par une couche intérieure, nacrée, aujourd'hui détruite. Les *inocérames* ne sont connus qu'à l'état fossile; on en compte une quarantaine d'espèces. On commence à les trouver dans les terrains siluriens, puis dans les couches oolithiques, et dans les terrains crétacés, où ils atteignent leur maximum de développement.

IN-OCTAVO adj. (i-no-kta-vo — du lat *in*, en; *octavus*, huitième). Typogr. Se dit d'un format dans lequel la feuille d'impression est pliée en huit feuillets : *Format* IN-OCTAVO. *Volume* IN-OCTAVO

Quoi! mes couplets, encore une sottise!
Osez-vous bien paraître *in-octavo?*
BÉRANGER.

— s. m. Format ou volume in-octavo : *L'*IN-OCTAVO *est un format commode. Lire deux* IN-OCTAVO *en un jour. Publier de nombreux* IN-OCTAVO.

— Rem. On écrit souvent par abréviation *in-8°*.

INOCULABILITÉ s. f. (i-no-ku-la-bi-li-té — rad. *inoculable*). Méd. Caractère de ce qui est inoculable : *L'*INOCULABILITÉ *d'un virus.*

INOCULABLE adj. (i-no-ku-la-ble — rad. *inoculer*). Méd. Qui peut être inoculé : *Virus* INOCULABLE.

INOCULAIRE adj. (i-no-ku-lè-re — du préf. *in*, et de *oculaire*). Entom. Qui s'insère dans les yeux : *Antennes* INOCULAIRES.

INOCULATEUR, TRICE s. (i-no-ku-la-teur, tri-se — rad. *inoculer*). Méd. Personne qui pratique l'inoculation : *Un* INOCULATEUR *expérimenté. La famille des Tronchin est dévouée aux arts; mais l'auteur aura des succès moins brillants que l'*INOCULATEUR; *il vaut mieux suivre Esculape qu'Apollon.* (Volt.)

— Adj. Qui pratique l'inoculation : *L'impératrice de la vaste Russie, en essayant sur elle-même l'inoculation qu'elle préparait à son fils unique, en faisant parcourir tous ses Etats par des chirurgiens* INOCULATEURS, *a sauvé la vie au quart de ses peuples.* (Volt.) ‖ Qui sert à inoculer: *Appareil* INOCULATEUR.

INOCULATION s. f. (i-no-cu-la-si-on — rad. *inoculer*). Méd. Opération par laquelle on introduit dans l'économie animale un virus quelconque, et particulièrement celui de la variole : *L'*INOCULATION *du virus de la rage. L'*INOCULATION *de la petite vérole, de la peste, du claveau. L'usage de l'*INOCULATION, *si nécessaire pour conserver la beauté, est ancien et pratiqué avec succès en Arabie.* (Buff.)

— Fig. Initiation, introduction, propagation de nouvelles doctrines, de nouvelles idées : *L'*INOCULATION *des idées de liberté se fait lentement, mais sûrement.*

— Modes. *Coiffures à l'inoculation*, Coiffures historiées et emblématiques, qui parurent à Paris dès que Louis XVI, devenu roi, se fut fait inoculer avec ses frères et la comtesse d'Artois, en juin 1774. Le grand deuil de cour, provoqué par la mort de Louis XV, empêcha Marie-Antoinette, si prompte à adopter tous les caprices de la mode, de répondre à cette flatterie en s'y associant. On vit, en même temps, paraître des coiffures *à la circonstance*, autre flatterie encore à l'adresse du roi, et qui s'exprimait par un soleil essorant de crêpes funèbres, pour symboliser les espérances données au peuple par le règne naissant. Les bonnets *à la révolte*, qui furent adoptés avec fureur à la suite de cette révolte appelée par la légèreté publique du ridicule sobriquet de *guerre des farines*, détrônèrent les coiffures *à l'inoculation* et *à la circonstance* (1775).

— **Encycl.** Un grand nombre de virus sont inoculables. Après leur introduction dans l'économie, il s'opère, molécule par molécule, une action déterminée par la substance organique virulente, et cette action, s'étendant de proche en proche, occasionne une altération dans toute l'économie. Alors apparaît la maladie dont était infecté l'individu chez lequel on a pris le virus pour l'inoculer.

Il semble maintenant prouvé que certaines espèces animales, un peu trop éloignées peut-être de celle qui a fourni le virus, résistent à l'*inoculation*. Le chien ne peut contracter la syphilis. D'autres animaux, chez lesquels on avait essayé d'inoculer la phthisie en leur introduisant sous la peau des tubercules et des crachats purulents de phthisiques, sont restés en parfaite santé.

Il ressort de ce que nous venons de dire qu'il est possible de communiquer à volonté à l'homme, par *inoculation*, telle maladie virulente qu'on voudra. Et si l'on admet, ce qui paraît prouvé, que certaines de ces maladies ne peuvent être contractées qu'une fois, ou, du moins, ne se reproduisent que très-rarement chez le même individu, il sera possible au médecin de choisir à son gré les circonstances de saison, d'âge, de bénignité qui pourront exposer moins gravement la santé d'un sujet, tout en le rendant indemne ou à peu près pour le reste de sa vie.

Parmi les affections virulentes peu sujettes à récidiver, la petite vérole tient un des premiers rangs. Aussi, les médecins ayant observé que dans certaines épidémies la petite vérole frappait de mort la plupart de ceux qu'elle atteignait, tandis que dans d'autres elle était tout à fait bénigne; ayant remarqué, en outre, que cette maladie empruntait une grande partie de sa gravité aux circonstances accidentelles au milieu desquelles elle se développait, songèrent à l'inoculer dans les conditions les plus favorables. Ainsi, lorsqu'il survenait une épidémie de variole bénigne dans une saison douce, ils choisissaient un individu atteint d'éruption discrète, lui prenaient une goutte de pus, et l'inoculaient aux jeunes gens doués d'une bonne santé, pour les préserver d'une attaque ultérieure qui pourrait être plus grave. Cette pratique était en usage depuis longtemps dans l'extrême Orient et en Afrique, lorsqu'elle s'introduisit à Constantinople en 1673. Elle fut importée de là à Londres par lady Montagu. D'Angleterre, la pratique de l'*inoculation* se répandit par toute l'Europe à partir de 1675. Cependant elle était encore presque inconnue en France au commencement du XVIII^e siècle, et elle n'y fut autorisée qu'en 1764. Elle avait déjà été prônée et défendue par les philosophes, par Jean-Jacques Rousseau et Voltaire surtout, ainsi que par Antoine Petit, Bordeu et la Faculté de médecine. Elle était généralement adoptée par les médecins, lorsque la découverte de Jenner vint la faire tomber en désuétude.

On inoculait alors la variole de la même manière qu'on inocule aujourd'hui la vaccine, c'est-à-dire en introduisant sous l'épiderme du pus variolique recueilli sur la pointe d'une lancette, au moyen de la piqûre d'une pustule parvenue à son état de maturité. « Au troisième jour, dit M. le professeur Grisolle, une papule se développait au point d'insertion du virus; au quatrième jour, on apercevait une vésicule qui blanchissait, s'aplatissait, s'ombiliquait vers le sixième jour, et s'entourait d'un cercle rouge phlegmoneux; mais, au septième jour, apparaissaient des phénomènes nouveaux : la maladie, qui semblait locale jusqu'à ce moment, devenait générale. Les individus avaient alors tous les prodromes de la variole discrète, et, après trois jours, apparaissaient, sur divers points du corps, trente ou quarante boutons qui suppuraient pendant trois ou quatre jours, se desséchaient ensuite, et ne laissaient presque aucune trace. Telle était, dans la plupart des cas, la marche de la variole inoculée. Cependant, quelquefois on a vu une variole confluente se déclarer et la mort en être la conséquence. »

L'*inoculation* de la variole a donc été abandonnée pour la vaccination. On a proposé le même procédé pour quelques autres maladies virulentes, notamment pour la rougeole et même pour la syphilis. Quoique les expériences d'*inoculation* de la rougeole paraissent avoir réussi, cette pratique ne s'est pas généralisée, sans doute à cause de la bénignité ordinaire de cette affection.

INOCULÉ, ÉE (i-no-ku-lé) part. passé du v. Inoculer. Communiqué par inoculation : *La petite vérole* INOCULÉE *préserve de la petite vérole naturelle.* ‖ Qui a reçu, par inoculation, un virus, particulièrement celui de la petite vérole : *Enfant* INOCULÉ.

— Fig. Communiqué, transmis, en parlant d'un effet moral : *Préjugés* INOCULÉS.

INOCULER v. a. ou tr. (i-no-ku-lé — lat. *inoculare*, greffer; de *in*, sur; *oculus*, œil). Méd. Communiquer par inoculation, en parlant d'un virus ou de la maladie qu'il détermine : INOCULER *la peste, la petite vérole.* ‖ Opérer l'inoculation sur : *Les pauvres Arabes Bédouins* INOCULENT *leurs enfants avec une épine, faute de meilleurs instruments.* (Buff.)

— Fig. Communiquer, transmettre par une sorte de contagion morale : *Nous* INOCULONS *nos goûts, nos vices peut-être à la femme qui nous aime.* (Balz.)

— Absol. Inoculer la petite vérole : *On* INOCULE *à la Chine par aspiration, en Turquie par piqûre, ailleurs par friction, par incision ou par vésicatoires.* (Acad.)

INOCULISTE s. m. (i-no-ku-li-ste — rad. *inoculer*). Anc. méd. Partisan de l'inoculation : *Les* INOCULISTES *et les antiinoculistes.*

INODERME s. m. (i-no-dèr-me — du gr, *is*, *inos*, fibre; *derma*, peau). Bot. Genre de lichens, détaché du genre verrucaire, et comprenant des espèces à expansion arachnoïde et mince ou spongieuse et molle.

INODORE adj. (i-no-do-re — du préf. *in*, et du lat. *odor*, odeur). Qui n'exhale aucune odeur : *Fleurs* INODORES. *Cabinets* INODORES. *Fosses* INODORES. *L'eau destinée à la boisson doit être incolore, claire, limpide et* INODORE. (L. Cruveilhier.)

La tulipe s'élève : un port majestueux,
Un éclat qui du jour reproduit tous les feux,
Dans les murs byzantins méritent qu'on l'adore,
Et lui font pardonner son calice *inodore*.
ROUCHER.

— s. m. pl. Pop. Cabinets inodores : *Les* INODORES *sont ainsi appelés parce qu'ils ne sentent pas... bon.*

INODULAIRE adj. (i-no-du-lè-re — rad. *inodule*). Pathol. Qui appartient à l'inodule : *Tissu* INODULAIRE.

— **Encycl.** Une plaie peut se fermer directement; les lèvres rapprochées se réunissent alors sans l'intermédiaire d'aucun tissu; la réunion a lieu par première intention. Le tissu *inodulaire* ne se produit que dans les réunions par seconde intention. Il est le résultat de la condensation des bourgeons charnus des plaies. Ce tissu cicatriciel a, quel que soit l'organe sur lequel il se forme, une structure toujours identique; examiné au microscope, on le trouve composé de fibrilles allongées et de vaisseaux d'autant plus rares que la cicatrice est plus ancienne. Aussi voit-on, pour les cicatrices étendues qui siégent sur le visage, un changement très-net de coloration; le tissu *inodulaire* reste blanc au milieu de la coloration rouge de la face. Les cicatrices ne sont pas seulement peu vasculaires; elles possèdent une sensibilité souvent assez faible. Elles peuvent cependant, dans certains cas, être très-douloureuses et nécessiter une opération. Le tissu *inodulaire* peut subir un développement exagéré et constituer de véritables tumeurs, contre lesquelles la chirurgie doit souvent intervenir. Une des propriétés les plus remarquables du tissu *inodulaire*, c'est sa rétraction. On voit, à la suite de plaies de la joue, la cicatrice, en se rétractant, abaisser la paupière inférieure et maintenir l'œil ouvert; les inclinaisons de la tête, des bras, etc., s'observent par le même mécanisme, à la suite des plaies très-étendues.

INODULE s. f. (i-no-du-le — du gr. *is*, *inos*, fibre). Chir. Tissu fibreux qui se développe dans les plaies, et en détermine ou en active la cicatrisation.

INOÉES s. f. pl. (i-no-é — du nom d'*Ino*). Antiq. gr. Fêtes en l'honneur d'Ino, qui se célébraient annuellement dans certaines parties de la Grèce. ‖ On dit aussi INOÏES.

— **Encycl.** Chaque année, à Mégare, on offrait à Ino un sacrifice solennel, parce que les Mégariens, comme le dit Pausanias (I, 42), croyaient que son corps, lorsqu'elle se fut précipitée dans la mer, vint poussé par les vagues échouer sur leur côte, et que là il fut trouvé et enseveli par Cléso et Tauropolis. On célébrait aussi la fête d'Ino à Epidaure-Limeri, en Laconie, autour d'un petit lac très-profond qui s'appelait lac d'Ino. Cette ville d'Epidaure porte aujourd'hui le nom de Napoli-di-Malvasia, et c'est dans les environs qu'on récolte le vin dit de *Malvoisie*. Une autre fête plus importante, en l'honneur d'Ino, se célébrait chaque année à l'isthme de Corinthe, avec des jeux et des sacrifices; la tradition en rapportait l'établissement au roi Sisyphe.

INOFFENSÉ, ÉE adj. (i-no-fan-sé — du préf. *in*, et de *offensé*). Qui n'a pas été offensé : *Je me tiens pour* INOFFENSÉ.

INOFFENSIF, IVE adj. (i-no-fan-siff, i-ve — du préf. *in*, et de *offensif*). Qui ne fait point de mal : *Animal* INOFFENSIF. *Personne* INOFFENSIVE. *Pourquoi toujours railler, pourquoi toujours se mettre après un homme* INOFFENSIF? (Alex. Dum.) ‖ Qui n'a pas d'effet nuisible : *Un remède* INOFFENSIF. *Une plaisanterie* INOFFENSIVE. *L'ail est le vermifuge le plus puissant et le plus* INOFFENSIF *que je connaisse.* (Raspail.)

INOFFICIEL, ELLE adj. (i-no-fi-si-èl, è-le — du préf. *in*, et de *officiel*). Qui n'est pas officiel : *Communication* INOFFICIELLE.

INOFFICIELLEMENT adv. (i-no-fi-si-è-le-man — du préf. *in*, et de *officiellement*). D'une manière qui n'est pas officielle : *Communication faite* INOFFICIELLEMENT.

INOFFICIEUSEMENT adv. (i-no-fi-si-eu-ze-man — du préf. *in*, et de *officieusement*). D'une manière inofficieuse.

INOFFICIEUX, EUSE adj. (i-no-fi-si-eu, eu-ze — du préf. *in*, et de *officieux*). Qui n'est pas officieux : *Caractère* INOFFICIEUX.

— Jurispr. *Testament inofficieux*, Testament qui déshérite ou lèse sans cause l'héritier naturel. ‖ *Donation inofficieuse*, Donation faite à l'un des enfants, et qui prive d'une partie de leur légitime les autres enfants du donateur.

INOFFICIOSITÉ s. f. (i-no-fi-si-o-si-té — rad. *inofficieux*). Jurispr. Caractère d'un acte inofficieux. ‖ *Action d'inofficiosité*, Action intentée contre un acte prévenu d'être inofficieux.

— **Encycl.** La plainte d'*inofficiosité* était une voie ouverte par la législation romaine en faveur des enfants, pour faire prononcer la nullité du testament qui les avait omis ou exhérédés injustement. On l'appelait *querela inofficiosi testamenti*. Dans ce cas, par une espèce de fiction, l'acte testamentaire était considéré comme ne pouvant pas être le résultat d'une volonté réfléchie et raisonnable.

Cette action, qui concernait d'abord exclusivement les enfants, fut accordée plus tard à d'autres personnes : aux enfants prétérits dans le testament de leur mère, aux pères et aux mères prétérits dans le testament de leurs enfants; aux frères et aux sœurs qui avaient éprouvé de la part de leur frère une espèce d'exhérédation, à raison de l'institution universelle faite au profit d'une personne déclarée infâme. Cependant, comme la plainte d'*inofficiosité* n'était régulièrement accordée que dans la ligne ascendante ou descendante du testateur, l'action accordée aux frères et sœurs devait être considérée moins comme un avantage légal, introduit dans leur intérêt particulier, que comme un moyen de maintenir l'honnêteté et les bonnes mœurs. A l'égard des enfants, ils avaient droit à la plainte d'*inofficiosité*, de quelque sexe qu'ils fussent, pourvu qu'ils fussent légitimes. Elle appartenait aux pères et aux mères contre le testament de leurs enfants, non pas parce que l'hérédité était regardée, pour les parents comme pour les enfants, comme une suite du vœu de la nature, mais parce que, l'ordre de la nature se trouvant interverti par le prédécès des enfants, on voulut procurer une sorte de consolation à des parents affligés. Quant aux frères et aux sœurs du défunt auxquels on accordait la plainte d'*inofficiosité* dans le cas d'institution d'une personne infâme, il s'agissait d'établir quelles étaient les personnes réputées infâmes.

Comme la plainte d'*inofficiosité* était toujours fondée sur la présomption que le testateur avait été ou séduit ou prévenu, une pareille action attaquait la mémoire du défunt; elle était, pour ce motif, regardée d'un œil défavorable; aussi n'admettait-on ce remède extrême que lorsqu'il n'existait aucun autre moyen de faire annuler le testament. L'action d'*inofficiosité* se prescrivait par le laps de cinq ans; elle différait en cela de l'action en légitime, qui durait trente ans.

En France, dans les pays de droit écrit, il y eut longtemps des doutes sur la question de savoir si la nécessité de mentionner les enfants ou descendants, et de leur donner quelque chose, emportait l'obligation de les instituer pour la part qui leur était léguée.

L'art. 50 de l'ordonnance du mois d'août 1735 fit disparaître tous les doutes à ce sujet, en disant que « dans les pays où l'institution d'héritier est nécessaire pour la validité du testament, ceux qui ont droit de légitime seront institués héritiers, au moins en ce que le testament leur donnera; et l'institution sera faite en les appelant par leur nom, ou en les désignant de telle manière que chacun d'eux y soit compris. » Cette institution était même tellement de rigueur, que, d'après l'art. 50, elle devait avoir lieu « à l'égard des enfants qui ne seraient pas nés au temps du testament, et qui seraient nés ou conçus au temps de la mort du testateur. »

Le testateur n'était dispensé de la nécessité d'instituer nommément ceux qui avaient un droit de légitime sur ses biens, que lorsqu'il faisait son testament dans un pays où le droit romain n'était point observé; il suffisait alors, pour que le testament fût valable, qu'il laissât quelque chose, sans ajouter : « à titre d'institution; » s'il ne laissait absolument rien, le testament devait être déclaré nul, mais seulement relativement aux dispositions universelles. Telle était la disposition de l'art. 70 de l'ordonnance précitée.

La plainte d'*inofficiosité* devait être rejetée lorsque l'exhérédation était motivée par une cause légale, ou lorsque la personne déshéritée injustement avait approuvé le testament.

Lorsqu'un testament était déclaré nul et inofficieux, comme contenant une exhérédation injuste, la nullité, contrairement à ce qui avait lieu dans l'ancien droit romain, ne frappait que l'institution d'héritier; par conséquent, les legs, les fidéicommis et toutes les autres dispositions testamentaires devaient recevoir leur exécution.

On appliquait encore le terme d'*inofficiosité* aux donations entre-vifs, qui étaient réductibles toutes les fois que le légitimaire ne trouvait point de quoi remplir sa légitime dans le surplus des biens.

Aujourd'hui, d'après la législation qui nous régit, il n'est plus permis aux ascendants de déshériter leurs enfants ni aux enfants de déshériter leurs ascendants. La plainte d'*inofficiosité* ne peut donc plus avoir d'objet.

INOÏES s. f. pl. (i-no-î). Antiq. gr. V. INOÉES.

INOLITHE s. f. (i-no-li-te — du gr. *is*, *inos*, fibre; *lithos*, pierre). Minér. Variété de gypse à structure fibreuse. ‖ Variété de carbonate calcaire.

INOMYCES s. m. pl. (i-no-mi-se — du gr. *is*, *inos*, fibre; *mukès*, champignon). Bot. Ordre de champignons à structure filamenteuse.

INONDATION s. f. (i-non-da-si-on — lat. *inundatio*; de *inundare*, inonder). Débordement des eaux, qui couvre une étendue de pays : *Les ravages causés par les* INONDATIONS. *Les* INONDATIONS *du Nil sont plus petites aujourd'hui qu'autrefois.* (Buff.) *Le Mississipi est sujet à deux* INONDATIONS *périodiques.* (Chateaub.)

— Par anal. Invasion tumultueuse d'une multitude; multitude qui envahit un pays : *L'Occident était troublé par l'*INONDATION *des barbares.* (Boss.) *La Tartarie, ce vaste réservoir d'hommes belliqueux, a vomi ses* INONDA-

TIONS *dans tout notre hemisphère.* (Volt.) ‖ Grande multitude d'objets qui apparaissent à la fois : *Nous avons vu une immense* INONDATION *de tissus anglais. Nous assistons à une véritable* INONDATION *de petits journaux.*

— Art milit. *Bassin d'inondation*, Nom donné, dans les places de guerre, à l'étendue de terrain naturel que l'on peut couvrir d'eau au moyen de barrages construits dans le lit d'une rivière. ‖ *Inondation supérieure*, Celle que l'on obtient en faisant refluer en amont les eaux de la rivière. ‖ *Inondation inférieure*, Celle que l'on produit en faisant refluer les eaux en aval.

— **Encycl.** Il y a *inondation* lorsque les eaux, sortant du lit qui doit les contenir, en dépassent les rives et s'étendent au loin, en couvrant parfois des espaces immenses. C'est un des plus terribles fléaux qui puissent attaquer les biens de l'homme. Dans son impétuosité, l'*inondation* renverse parfois des maisons et met en péril la vie humaine; elle dépose souvent sur les terres un gravier qui leur enlève leur fertilité, ou bien elle pourrit les récoltes et détruit en quelques heures les ressources d'une année entière; enfin, les émanations pestilentielles ou même simplement humides et marécageuses que l'eau laisse derrière elle en se retirant compromettent la santé et engendrent des fièvres lentes à guérir. Les cas dans lesquels l'*inondation* fertilise le terrain sont très-rares, et les débordements du Nil et du Gange, qui ont cette propriété, ne peuvent être regardés que comme de véritables exceptions.

— I. *Causes.* Les causes d'*inondation* sont multiples et tiennent à des influences très-diverses. Parmi celles qui provoquent les débordements des fleuves et des rivières, nous citerons, comme la plus puissante, la fonte des neiges et des glaces accumulées pendant l'hiver sur les montagnes. Lorsque, au printemps et pendant l'été, la température est modérée, la fonte des neiges a lieu graduellement, et l'écoulement des eaux déversées par les torrents dans les rivières s'opère d'une façon tranquille et régulière. Mais, au contraire, si le siroco et les vents du midi soufflent avec persistance, ils fondent en peu de temps une énorme quantité de glace et de neige; les torrents, tout à coup, se gonflent, et leurs eaux se précipitent, en renversant tout sur leur passage, vers les rivières, qui débordent à leur tour. Une autre cause d'*inondation* provient de pluies persistantes, lesquelles produisent des effets identiques. Parfois encore le fléau est produit par l'agglomération, en hiver, de blocs de glace aux endroits resserrés des fleuves ou des rivières, agglomération formant barrage et contraignant l'eau, en s'accumulant devant cet obstacle inattendu, à déborder bientôt. Que, par suite d'un dégel subit, la débâcle des glaces ait lieu alors, et l'*inondation* devient encore plus terrible dans ses effets destructeurs. Parfois, la crue d'une rivière perpendiculaire à un fleuve arrête le cours de ce dernier, en repousse les eaux supérieures et provoque une *inondation*. C'est ce qui a lieu, par exemple, pour l'Arse, qui se jette dans le Rhône. Le même effet peut être produit, comme on le voit pour le Nil, lorsqu'un vent impétueux souffle avec persistance contrairement au courant d'un fleuve.

Outre ces causes, il en est d'autres, plus puissantes encore, qui agissent, soit sur les cours d'eau, soit sur la mer, et d'où peuvent résulter de véritables cataclysmes. Tels sont les tremblements de terre et les éruptions volcaniques. En jetant hors de leur lit les eaux de la mer ou des rivières, ils déplacent de grandes masses d'eau et peuvent donner naissance à des lacs et à des mers intérieures, en faisant converger les eaux dans des dépressions du sol. Les marées, lorsque le vent ajoute une nouvelle force à l'action du soleil et de la lune sur les eaux de l'Océan, peuvent également produire des *inondations* terribles. Certaines causes fortuites et imprévues peuvent encore donner lieu à ce fléau. Telle est, par exemple, la rupture des retenues naturelles de certains lacs d'où sortent plusieurs cours d'eau, ou bien encore la rupture de travaux artificiels exécutés pour protéger une contrée contre l'invasion des eaux, comme cela a eu lieu en Hollande à la suite de l'effondrement des digues qui servent de rempart contre la mer.

Enfin, dans certains cas, l'homme lui-même provoque des *inondations* dans un but déterminé. Il a employé l'*inondation*, en temps de guerre, comme moyen de défense : les Hollandais ont eu recours à ce moyen héroïque lors de l'invasion française, sous Henri II et Louis XIV. Il arrive encore fréquemment que les places fortes voisines d'une rivière possèdent, défendues par des ouvrages avancés, des écluses à l'aide desquelles on pourrait, au besoin, poursuivre l'ennemi fort loin par l'*inondation*. Les camps retranchés ont également recours quelquefois à ce moyen, à l'aide de barrages défendus par deux batteries.

— II. *Historique.* En général, les *inondations* sont des phénomènes intermittents qui se produisent sous l'action d'une des causes dont nous venons de parler. Néanmoins, certains grands fleuves, appartenant pour la plupart aux régions équatoriales, sont sujets à des *inondations* périodiques et dont la durée est toujours à peu près égale, sous l'influence de pluies régulières ou de la fonte des neiges situées sur les montagnes où ils prennent leur source. Tels sont, en Asie, le Gange, l'Indus, divers fleuves de la côte de Coromandel, l'Euphrate; en Amérique, le Missisipi, l'Orénoque, le Rio de la Plata; en Afrique, le Niger et surtout le Nil, le plus célèbre de tous. Ce dernier fleuve couvre les campagnes riveraines, auxquelles il donne leur fertilité, pendant onze mois de l'année, du milieu de juin au commencement de mai suivant. En Europe, les fleuves ne sont point sujets à ces *inondations* périodiques; ceux qui produisent le plus souvent ce fléau sont : en Angleterre, la Tamise; en Allemagne, le Rhin et le Danube; en Espagne, le Guadalquivir; en France, la Loire, le Rhône, la Seine et la Garonne; en Italie, le Tibre, l'Arno, le Pô; en Portugal, le Tage; en Russie, la Neva. Mais les ravages produits par les débordements de ces fleuves ne sont rien auprès de ceux qui proviennent de la mer et qui ont dû souvent modifier la carte du monde. Au mot DÉLUGE, nous avons parlé de plusieurs grands cataclysmes partiels qui se sont produits à des époques extrêmement reculées. Dans des temps plus récents, les *inondations* de l'Océan ont produit des phénomènes étranges, tantôt convertissant en île un territoire jadis réuni au continent, tantôt changeant en une mer véritable un lac jusque-là insignifiant. En 363, par exemple, l'Angleterre vit une partie de ses côtes submergées par les eaux de la mer. La mer qui sépare Jersey de Coutances était autrefois une immense forêt. Au commencement du VIII^e siècle, on allait encore à pied de Jersey à Coutances. En deux mois, l'Océan et le vent du nord bouleversèrent tout, brisèrent tout, disloquant la Neustrie, mutilant la Bretagne, arrachant par places dix lieues de forêt. En 1607, la mer s'avança à plus de deux lieues dans l'intérieur des côtes anglaises, principalement dans le comté de Somerset. Mais c'est surtout la Hollande, dont le sol est très-bas, qui a eu cruellement à souffrir de l'irruption de la mer, bien qu'elle lui ait opposé des digues colossales, qui, à diverses reprises, ont été rompues sous l'action des eaux. Depuis 516 de notre ère jusqu'à ce temps-ci, ce pays a eu à supporter soixante-deux *inondations*, dont les ravages ont causé des pertes incalculables. Nous citerons notamment celles de 808, de 1220, de 1400, où fut ouvert et forcé le passage du Texel; celle de 1421, pendant laquelle l'Océan produisit le Zuyderzée et engloutit soixante villages avec leurs habitants; celle de 1521, qui forma le golfe Biesboch et emporta soixante-douze villages; celle de 1530, pendant laquelle les flots renversèrent plus de quatre cents villages et donnèrent naissance à la mer de Harlem; celles de 1532, de 1557, de 1578, qui ravagèrent la Frise et jetèrent des vaisseaux dans l'intérieur des terres; celle de 1634, qui amena la mort de plus de 7,000 personnes et de 50,000 animaux domestiques; enfin, celles de 1641, 1647, 1658, 1671, 1782, 1800, 1808 et 1816.

Outre la Hollande, les pays les plus sujets à l'*inondation* sont la Chine, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie et la France. Nous allons nous borner à indiquer rapidement la date des principaux débordements qui ont eu lieu dans ces divers pays et dans quelques autres.

En Chine, les *inondations* les plus désastreuses ont eu lieu en 404, en 1557, en 1634, en 1800; en Allemagne, les principales sont celles de 1100, 1557, 1571, 1578, 1722, 1762, 1800, où vingt-quatre villages furent détruits près de Presbourg, 1812; en Angleterre, celles de 573, 1100, 1557, 1607, 1707, 1721, 1782, 1789, 1791, 1792, 1812 et 1872; en Italie, celles de 649, 738, 761, 1550, 1557, année où les eaux formèrent le lac Roord; de 1702, 1762, 1771, 1789, 1872. Citons encore les *inondations* qui eurent lieu dans le Chili en 1722, dans l'Inde en 1773 et 1872 (décembre), dans la Navarre en 1787, dans l'Irlande en 1787 et en 1816, à Saint-Domingue en 1800, à la Louisiane et au Bengale en 1818, en Russie en 1777 et en 1824, etc.

Quant à la France, qui nous intéresse plus directement, nous allons indiquer la date des principales *inondations*, en les groupant avec les grands fleuves qui les ont produites. *Seine :* 583, 821, 886, 1196 (Philippe-Auguste est alors forcé d'abandonner le palais de la Cité et se réfugie à l'abbaye de Sainte-Geneviève), 1258, 1296, 1408, 1540, 1615, 1647, 1651, 1658 (les eaux s'élèvent à 8^m,95), 1665, 1667, 1690, 1741, 1751, 1764, 1784, 1788, 1799, 1802, 1804, 1807, 1819, 1836, 1839, 1844, 1848, 1850, 1854, 1861, 1866, 1872. *Loire :* 580, 1037, 1414, 1428, 1496, 1515, 1527, 1561, 1570, 1586, 1608, 1615, 1618, 1628, 1629, 1641, 1649, 1651 (dite l'année du déluge), 1661, 1707, 1709, 1710, 1733, 1755 (les eaux s'élèvent, à Tours, à 7^m,04 au-dessus de l'étiage), 1790 (les eaux s'élèvent à 7 mètres à Roanne), 1799, 1804, 1807, 1810, 1823, 1825, 1834, 1841, 1844, 1846, 1849, 1856 (année où la crue atteignit 7^m,50 et où la rupture de plusieurs digues amena d'énormes désastres), 1866, 1872. *Garonne :* 1678, 1783, 1820, 1840 (la crue atteint cette année, à Langon, 13^m,50), 1843, 1855, 1856. *Rhône :* 580, 1358, 1476, 1501, 1529, 1544, 1570 (le faubourg de la Guillotière est complétement submergé), 1578, 1579, 1583, 1651, 1674, 1706, 1711, 1755, 1787, 1801, 1812, 1840 (la crue combinée de la Saône et du Rhône produit d'immenses désastres), 1852, 1855, 1856, 1859. *Rhin :* 815, 896, 1012, 1198, 1275, 1343, 1390, 1480, 1641, 1785 (la crue s'élève à 12^m,40 au-dessus du minimum du niveau à Cologne), 1799, 1802, 1819, 1824, 1831, 1851, 1852 (plusieurs villages sont détruits), 1855, 1859, 1861.

— III. *Moyens préservatifs.* Quels sont les moyens les plus efficaces pour prévenir les *inondations* et pour en arrêter l'effet destructeur? Les questions que soulève ce problème ne sont pas nouvelles; mais on s'en est particulièrement occupé depuis quelques années, surtout à la suite des terribles *inondations* qui ont ravagé une partie de la France en 1856. Comme un des moyens préventifs les plus efficaces, on a proposé le reboisement des montagnes. M. Agénor de Gasparin, qui l'a préconisé d'une façon toute particulière, a très-bien démontré que les bois qui recouvrent les montagnes retiennent les neiges et les glaces et ralentissent l'action des agents atmosphériques qui provoquent leur fonte rapide. Dans ses *Observations sur les moyens de reverdir les montagnes et de prévenir les inondations*, M. Miraval demande le reboisement; mais, pour qu'il soit efficace, il doit, selon lui, être accompagné du gazonnement, qui retient les eaux pluviales et retarde leur écoulement. En outre, il propose d'arrêter les ruisseaux et les torrents formés par les eaux pluviales en les faisant absorber par des fossés horizontaux, munis à leur extrémité d'un réservoir, et d'établir, surtout au pied des montagnes dénudées, de nombreux barrages arrêtant le rapide écoulement des eaux, et pouvant servir, si l'on y joint des fossés, à d'utiles irrigations.

C'est également en partant du même principe, à savoir qu'il faut attaquer le mal dans sa cause et non dans ses effets, que M. Rozet a proposé son système des digues criblantes, formées de masses de rochers, et jetées à l'origine des torrents ou à la source des fleuves. Ces digues auraient pour objet d'arrêter les débris pierreux emportés par les torrents, de retarder considérablement l'écoulement et l'impétuosité de l'eau, d'empêcher une irruption subite dans le lit du fleuve, et de rendre les *inondations* à la fois moins grandes et moins désastreuses.

En partant de ce fait que les crues subites sont provoquées bien plus souvent par l'eau des montagnes, qui glisse le long des rochers et se précipite dans les fleuves, que par l'eau de pluie, en partie pompée par la terre, on a proposé, pour retarder l'écoulement des eaux, d'élever, à tous les affluents des rivières et des fleuves, des barrages avec un étroit passage au milieu pour les eaux, qui sont ainsi retenues. Si les lacs de Constance et de Genève n'existaient pas, les vallées du Rhin et du Rhône ne seraient que deux vastes étendues d'eau. L'énorme volume d'eau que reçoivent ces lacs, par suite de la fonte des neiges, est arrêté par des montagnes au débouché des deux fleuves et ne s'écoule que suivant leur largeur. Sans cela, il en résulterait une effroyable *inondation*. La digue de Pinay, construite, en 1711, à 12 kilom. en amont de Roanne, produit un résultat identique. Appuyée sur des rochers et sur un ancien pont romain, elle force les eaux à passer par un débouché de 20 mètres, et, en refoulant dans le Forez une masse d'eau de plus de cent millions de mètres cubes, elle a préservé plusieurs fois Roanne de la destruction. Le système des barrages paraît de tout point excellent là où l'on ne peut faire des digues dans le genre de celle de Pinay. Des barrages pleins, munis d'une vanne de fond et d'un déversoir superficiel, auraient le double avantage d'arrêter les effets de l'*inondation* et, en temps de sécheresse, de maintenir une utile portée d'étiage. Quant aux barrages qu'on pourrait multiplier dans les petites rivières, ils retiendraient les sables et ne laisseraient se déverser sur les terres qu'un limon fécondant. Ce système réunit à la fois l'efficacité et l'économie.

Quant au système des digues longitudinales, dites insubmersibles, il est à peu près condamné aujourd'hui, excepté pour la protection des villes et dans certains cas spéciaux. La Loire est le seul fleuve de la France pour lequel ce système à la fois coûteux et incertain ait été largement adopté. Il ne peut être efficace qu'en s'étendant sur tout le cours d'un fleuve, ce qui nécessite des dépenses prodigieuses. D'un autre côté, le lit du fleuve étant incessamment envahi par les sables, il faudrait exhausser sans cesse les digues, et, plus elles sont hautes, moins elles sont solides; or, la moindre rupture d'une digue entraîne d'effroyables malheurs. Les digues hautes doivent être réservées pour mettre à l'abri les populations établies sur les lieux bas, et elles exigent une solidité à toute épreuve. On a remarqué, dans les *inondations*, que les grands travaux d'endiguement faits sur les fleuves, loin de la source, au lieu d'arrêter l'effet destructeur des eaux, l'ont considérablement augmenté lorsqu'ils se sont brisés, ce qui arrive fréquemment. Les grands désastres qui eurent lieu dans la vallée de la Loire en 1856 provinrent de la rupture du système d'endiguement. Partout où les digues se rompent, l'eau fait ce que fait un torrent : elle emporte tout. Par contre, on a remarqué que de simples haies, des plantations d'arbres, en arrêtant le gravier, en amortissant le courant, ont préservé les maisons qui se trouvaient par derrière. Pour obvier à la rupture des digues, on y a pratiqué, depuis quelques années, des déversoirs, auxquels l'eau n'arrive qu'au moment où commence le danger de rupture. Par ce moyen, les eaux, cessant d'être retenues, s'écoulent sur des points préparés pour les recevoir.

Pour obvier aux *inondations*, M. Ducuing a proposé un vaste système de canalisation qui rétablirait l'équilibre entre le niveau des rivières et porterait à la mer toutes les eaux d'un bassin par une pente facile à calculer. Mais si ce projet présente de grands avantages, surtout au point de vue de la navigation régulière, il ne saurait être réalisé que par des dépenses colossales qui en rendent l'exécution bien difficile.

Pour protéger les villes contre les *inondations*, on a adopté le système des quais, contre les parois verticales desquels le flot envahisseur se brise. Les travaux de ce genre exécutés à Paris sont les plus remarquables qui existent au monde.

En résumé, pour arrêter les *inondations*, il faut, avant tout, multiplier les obstacles et retenir l'impétuosité des eaux. Quant aux moyens à employer, ils varient nécessairement selon la topographie et les conditions locales. Il est donc à peu près impossible d'admettre l'emploi d'un système unique.

Terminons par quelques mots sur les travaux exécutés dans les quatre grands bassins de la Seine, de la Garonne, du Rhône et de la Loire. Dans le parcours de la Seine et de la Garonne, les digues sont rares; on a laissé, pour la plus grande partie, l'espace ouvert à l'*inondation*. Des travaux utiles ont été exécutés sur certains points de ces deux vallées, où l'on s'est particulièrement occupé de protéger les villes par des digues insubmersibles. Pour le bassin du Rhône, la situation est différente. Le Rhône a pour principal affluent la Saône. Or, la vallée de la Saône est tellement ouverte, que l'*inondation* s'y développe naturellement et que les digués sont inutiles. Entre Lyon et Beaucaire, on a établi une suite de digues discontinues et submersibles pour préserver certains points. Après Beaucaire, entre le grand et le petit bras du Rhône, on a construit une digue continue; enfin, de Beaucaire à la mer, se trouve un système de digues insubmersibles. La Loire, de sa source à son embouchure, a 980 kilom. Sur la première partie, qui va de la source au bec de l'Allier, et dont l'étendue est de 480 kilom., il existe 53 kilom. de digues discontinues. Entre Briare et le confluent de l'Aulnois, près d'Angers, on a établi un système de digues continues sur une longueur de 400 kilom. Ces digues, hautes de 5 mètres au siècle dernier, ont été portées à 7; mais, par cela même, elles ont perdu de leur solidité et se sont rompues. Pour obvier aux ruptures si désastreuses, on a établi dans ces digues des ouvertures ou plutôt de simples déversoirs, qui laissent tomber les eaux dans les vallées les moins riches et les moins peuplées. Ces réservoirs ont rendu de grands services.

Pour montrer jusqu'à quel point il est utile d'atténuer les effets des *inondations*, il nous suffira de rappeler que les pertes individuelles, constatées par des évaluations régulières, se sont élevées, pour l'ensemble des départements frappés par l'*inondation* de 1856, à la somme de 177 millions.

— IV. *Législation.* C'est à l'autorité administrative, qui a reçu la mission de veiller à la sûreté générale, à rechercher et à indiquer les moyens de procurer le libre cours des eaux, d'empêcher les propriétés d'être submergées par la trop grande élévation des barrages des moulins et des écluses établis sur les rivières. En outre, une instruction relative aux sinistres de cette nature a été rédigée, en l'an VII, par les membres du bureau consultatif d'agriculture, et publiée par le ministère de l'intérieur. Mais, indépendamment des mesures actives prises par l'administration et des travaux qu'elle a faits sur certains points du territoire pour prévenir les *inondations*, il était du devoir de l'Etat de venir au secours des propriétaires frappés par ce fléau.

C'est ainsi qu'on accorde des dégrèvements de la contribution foncière à ceux dont les terres ont été submergées (loi du 3 frimaire an VII); que le ministère des finances met dans chaque budget une certaine somme à la disposition du gouvernement, afin de le mettre à même de secourir ceux qui auraient souffert des *inondations;* de plus, lorsque ces sinistres portent le ravage dans toute une contrée, l'Assemblée nationale vote des secours spéciaux.

Lorsque l'*inondation* provient du fait de l'homme, elle peut donner lieu : 1° à une action privée intentée par le propriétaire qui en a souffert, en vertu du principe consacré par l'article 1382 du code civil; 2° à une action publique, en réparation du délit prévu par l'article 457 du code pénal, qui est ainsi conçu : « Sont passibles d'une amende qui ne peut excéder le quart des restitutions et des dommages et intérêts, ni être au-dessous de 50 francs, les propriétaires ou fermiers, ou toute personne jouissant de moulins, usines ou étangs, qui, par l'élévation du déversoir de leurs eaux au-dessus de la hauteur déterminée par l'autorité compétente, auraient inondé les chemins ou les propriétés d'autrui. » De plus, ajoute cet article, la peine est, outre l'amende, d'un emprisonnement de six jours à un mois, s'il est résulté du fait quelques dégradations.

Quand le dommage est le résultat d'une crue extraordinaire des eaux, il n'y a lieu à aucune réparation; toute responsabilité doit, en effet, disparaître devant un cas de force majeure.

— *Inondations en temps de guerre.* Il arrive quelquefois que, pour la défense d'une place de guerre, on se serve des eaux qui se trouvent dans les environs afin de produire une *inondation*. Les propriétaires voisins sont alors tenus de supporter cette *inondation* moyennant indemnité. L'intérêt privé doit, en effet, s'effacer devant l'intérêt de tous. Ils ne doivent même faire aucun travail qui ferait écouler les eaux et détruirait l'*inondation*. (Delalleau, *Servitudes pour la défense des places de guerre*.)

Inondations en France, par Maurice Champion (Paris, 1858-1860, 2 vol. in-8°). Persuadé que, si l'on a beaucoup écrit sur les inondations et exposé bien des systèmes pour y remédier, on a trop envisagé ces accidents par leur côté historique, M. Champion a voulu réunir sur ce sujet les faits épars dans les récits de nos historiens, dans les chroniques locales, dans les manuscrits de nos bibliothèques et de nos archives. Ce travail lui a coûté de laborieuses recherches; il a rassemblé de nombreux documents, les a mis en œuvre avec clarté et a réussi, sans prétention littéraire, à faire un ouvrage utile à tous ceux qui veulent étudier cette matière. Les cinq principaux bassins de la Seine, de la Loire, du Rhône, du Rhin et de la Garonne forment chacun un travail séparé. Le premier volume est consacré au bassin de la Seine et se subdivise en deux parties : 1° historique des inondations; 2° documents et pièces justificatives. L'exposé des faits, depuis le premier débordement connu de la Seine en 583 jusqu'à l'époque actuelle, est complet et rempli de détails instructifs. En puisant aux sources originales, M. Champion a pu rectifier plus d'une erreur et mettre au jour plus d'une particularité restée dans l'oubli. L'histoire des inondations de la Bièvre, si désastreuses autrefois, termine la première partie du premier volume, qui traite seulement des inondations de la Seine à Paris. Le tome second offre dans ses premiers chapitres l'histoire des débordements de la Seine (hors de Paris) et de ses affluents : l'Aube, l'Yonne, le Loing, la Marne, l'Oise, etc. Le reste du volume est consacré au bassin de la Loire. Les pièces justificatives sont nombreuses et importantes. M. Champion n'a pas négligé une recherche accessoire qui a son importance. « Les travaux exécutés sur le cours des fleuves et des rivières ayant été de nature à exercer une influence plus ou moins favorable sur le régime des eaux courantes, nous avons cru, dit-il, qu'il y aurait intérêt à entrer dans quelques détails historiques sur ce point pour suivre le développement, à travers les âges, des grandes constructions de ponts, quais, digues, chaussées, levées, etc. » Nous signalerons aussi un index bibliographique des ouvrages relatifs aux inondations, dressé avec le soin le plus minutieux.

Inondation à Saint-Cloud, tableau de Paul Huet. La Seine débordée a envahi les parties basses du parc de Saint-Cloud; les flots jaunâtres baignent les pieds des grands arbres; une barque qui passe, emportant des malheureux, indique bien des drames terribles qu'on devine sans les voir; le ciel est sombre et menaçant; des lueurs livides éclairent l'horizon. Toute cette composition est d'un effet lugubre, d'une poésie funèbre. « Il était impossible, a dit Th. Gautier, de mieux rendre la lumière blafarde, l'eau terreuse, les branchages souillés, et l'aspect étrange et désolé de l'inondation. » Ce tableau a figuré à l'Exposition universelle de 1855 et a été depuis au musée du Luxembourg.

Plusieurs autres peintres ont représenté des *Inondations*. Sans parler ici des pièces du *Déluge*, peintes par Poussin, Girodet, G. Doré, etc., nous citerons : la *Famille de contadini surprise par un débordement du Tibre*, de Schnetz, qui a été exposée au Salon de 1831 et a fait partie du musée du Luxembourg; une *Scène d'inondation dans la campagne de Rome*, de M. de Pignerolle (Exp. 1855); une *Inondation en Egypte*, de M. L. Belly (Salon de 1857); l'*Inondation de* 1856 *à Tarascon*, de M. Lassalle (Salon de 1857); les *Inondés de Tarascon*, peinture officielle de M. Bouguereau (musée de Marseille); une *Inondation en Hollande*, tableau de M. Van der Berg (Salon de 1861); l'*Inondation*, de M. Castelnau (Salon de 1865); l'*Inondation de la Loire*, de M. H. Picou (Salon de 1865); les *Inondés de la Loire*, immense toile mélodramatique de M. Leullier (Salon de 1869); et enfin une *Scène d'inondation*, de M. L.-H. Saintin (Salon de 1872), qui a obtenu, en 1871, le prix au concours de paysage fondé par Mme Troyon.

INONDÉ, ÉE (i-non-dé) part. passé du v. Inonder. Envahi par les eaux débordées; couvert d'eau : *Les éléphants sont très-friands des racines des végétaux herbacés qui croissent dans les plaines* INONDÉES. (L. Figuier.)

Les fossés sont remplis; les fleuves débordés
Roulent en mugissant dans les champs *inondés*.
DELILLE.

— Par exagér. Mouillé, humecté : INONDÉ *de larmes, de sang, de sueur.*

— Par anal. Envahi par une multitude de personnes ou de choses; rempli ou couvert abondamment : *Des rues* INONDÉES *de monde. Un pays* INONDÉ *de soldats. Un salon* INONDÉ *de lumière. Je ne suis guère curieuse des écrits qui paraissent aujourd'hui; on en est* INONDÉ; *à quoi cela servira-t-il? à faire des papillotes.* (Mme du Deffant.)

Posez-moi, sans jaune immortelle,
Sans coussin de larmes brodé,
Sur mon oreiller de dentelle
De ma chevelure *inondé*.
TH. GAUTIER.

— Fig. Comblé : *Son âme était* INONDÉE *de joie à ces protestations d'un amour qu'aucune froideur ne rebutait.* (Th. Gautier.)

— Bot. Qui naît et se développe dans l'eau, sans se montrer jamais à la surface.

— Substantiv. Personne qui a souffert de l'inondation : *Les* INONDÉS *de la Loire. Quête pour les* INONDÉS.

— s. m. Ornith. Espèce de fauvette qui vit habituellement cachée au milieu des plantes aquatiques.

INONDER v. a. ou tr. (i-non-dé — lat. *inundare;* de *in*, sur; *unda*, onde). Submerger, couvrir d'eaux débordées :

On dirait que le ciel, qui se fond tout en eau,
Veuille *inonder* ces lieux d'un déluge nouveau.
BOILEAU.

— Par exagér. Mouiller, humecter, tremper : *Les crimes du long parlement* INONDÈRENT *de sang l'Angleterre.* (B. Const.)

..... Sois chrétien : le fleuve du baptême
Loin des fronts qu'il *inonde* emporte l'anathème.
SOUMET.

— Par anal. Envahir, en parlant d'une multitude : *La foule* INONDA *le palais. Une masse toujours croissante d'enfants délaissés* INONDE *nos plus pauvres campagnes.* (J. Bastiat.)

Du temple, orné partout de festons magnifiques,
Le peuple saint en foule *inondait* les portiques.
RACINE.

‖ Faire irruption, affluer chez : *Les inventions brevetées nous* INONDENT. ‖ Offrir en très-grande quantité : *L'Angleterre nous* INONDE *de ses produits.*

— Fig. Combler, remplir, envahir totalement : *Il y a des heures où la poésie nous* INONDE. (G. Sand.) *La vérité est comme la lumière : elle nous* INONDE *et nous pénètre à notre insu.* (Ch. Fauvety.)

Tristesse qui m'*inonde*,
Coule donc de mes yeux;
Coule comme cette onde
Où la terre féconde
Voit un présent des cieux.
LAMARTINE.

INONGUICULÉ, ÉE adj. (i-non-gui-ku-lé — du pref. *in*, et de *unguiculé*). Zool. Qui n'a point d'ongles.

INOPEXIE s. f. (i-no-pè-ksî — du gr. *is*, *inos*, fibre; *pexis*, coagulation). Physiol. Coagulation de la fibrine.

INOPHYLLE adj. (i-no-fi-le — du gr. *is*, *inos*, fibre; *phullon*, feuille). Bot. Se dit des végétaux dont les feuilles sont munies de veines réticulées très-apparentes.

INOPINÉ, ÉE adj. (i-no-pi-né — du préf. *in*, et du lat. *opinari*, penser). Soudain et imprévu; inattendu : *Accident* INOPINÉ. *Coup* INOPINÉ. *Ce sont les sensations* INOPINÉES *qui nuisent à la réflexion.* (Condill.)

— **Syn. Inopiné, imprévu, inattendu,** etc. V. IMPRÉVU.

INOPINÉMENT adv. (i-no-pi-né-man — rad. *inopiné*). D'une manière inopinée, à l'improviste : *Arriver* INOPINÉMENT *chez quelqu'un.*

INOPPORTUN, UNE adj. (i-no-por-teun, u-ne — du préf. *in*, et de *opportun*). Qui n'est pas opportun, qui n'a pas lieu à propos; mal choisi, en parlant du temps : *Visite* INOPPORTUNE. *Mesure* INOPPORTUNE. *Moment* INOPPORTUN. *Ne rendez jamais une visite dans des moments* INOPPORTUNS. (Boitard.)

INOPPORTUNÉMENT adv. (i-no-por-tu-né-man — rad. *inopportun*). D'une façon inopportune : *Se présenter* INOPPORTUNÉMENT.

INOPPORTUNITÉ s. f. (i-no-por-tu-ni-té — rad. *inopportun*). Défaut d'opportunité : *L'*INOPPORTUNITÉ *d'une démarche, d'une mesure.*

INOPSIS s. m. (i-nop-siss — du gr. *ion*, violette; *opsis*, apparence). Bot. Genre d'orchidées : *Les fleurs de l'*INOPSIS *ressemblent à celles de la violette.* (Poirier.) ‖ On dit aussi INOPS.

INORGANIQUE adj. (i-nor-ga-ni-ke — du préf. *in*, et de *organique*). Hist. nat. Qui est dépourvu d'organes, qui n'a pas vie, qui ne se développe ni ne se multiplie par le fonctionnement régulier de ses parties; qui appartient aux corps ainsi constitués : *Corps* INORGANIQUE. *Etre* INORGANIQUE. *Matière* INORGANIQUE. *Les êtres* INORGANIQUES *ne jouissent que des propriétés communes de la matière.* (Richerand.) *J'appelle* INORGANIQUES *les corps dont les parties sont réunies par les lois de l'affinité chimique.* (De Humboldt.) ‖ On dit quelquefois INORGANISÉ.

— Gramm. Se dit des lettres ou signes introduits dans les mots par une sorte d'abus, sans être justifiés par une règle ou par l'étymologie : *H, dans hurler, qui vient de ululare, est* INORGANIQUE.

INORGANISABLE adj. (i-nor-ga-ni-za-ble — du préf. *in*, et de *organisable*). Qui ne peut être organisé : *Société* INORGANISABLE.

INORGANISÉ, ÉE adj. (i-nor-ga-ni-zé). V. INORGANIQUE.

INOSATE s. m. (i-no-za-te — du gr. *is*, *inos*, fibre). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide inosique avec une base.

INOSCULATION s. f. (i-no-sku-la-si-on — du pref. *in*, et du lat. *osculum*, baiser). Méd. Anastomose.

— Chir. Abouchement des deux bouts d'un vaisseau divisé par une opération ou par une blessure.

INOSIQUE adj. (i-no-zi-ke — du gr. *is*, *inos*, fibre). Chim. Se dit d'un acide trouvé dans les fibres musculaires.

INOSITE s. f. (i-no-zi-te — du gr. *is*, *inos*, fibre). Chim. Matière sucrée qui a été trouvée dans les fibres musculaires.

— **Encycl.** Cette matière sucrée présente la même composition que le glucose, mais est douée de propriétés différentes. Sa formule est $C^{12}H^{12}O^{12}4HO$. L'*inosite* se présente sous l'aspect d'aiguilles prismatiques très-solubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool, et insolubles dans l'éther. Les dissolutions aqueuses d'*inosite* ne brunissent pas sous l'influence de la potasse caustique, et ne donnent pas de précipité d'oxyde rouge de cuivre avec une dissolution de sulfate de cuivre additionnée de potasse. Une réaction caractéristique de l'*inosite* est la suivante : l'*inosite* mouillée avec de l'acide azotique et desséchée, puis mouillée avec de l'ammoniaque et du chlorure de calcium, présente, lorsqu'on la chauffe en cet état, une teinte rouge très-vive.

L'*inosite* ne paraît pas éprouver immédiatement la fermentation alcoolique; mais la présence d'une membrane en putréfaction la transforme en acide lactique et en acide butyrique.

On a constaté la présence de cette substance dans le cerveau et le tissu pulmonaire. M. Vohl en a trouvé récemment dans les haricots verts. On peut obtenir l'*inosite* en préparant avec ces haricots un extrait aqueux dans lequel on verse de l'alcool à 90°, jusqu'à ce qu'il se produise dans le sein du liquide un trouble permanent; au bout de quelques jours, il se dépose des croûtes cristallines d'*inosite* impure, qu'on purifie par plusieurs cristallisations successives.

INOSTÉATOME s. m. (i-no-sté-a-to-me — du gr. *is*, *inos*, fibre, et de *stéatome*). Méd. Tumeur formée d'un amas de fibres et de corpuscules graisseux.

INOSTEMME s. m. (i-no-stè-me — du gr. *is*, *inos*, fibre; *stemma*, bandelette, couronne). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des proctotrupiens, tribu des platygastérites.

INOSURIE s. f. (i-no-zu-rî — de *inosite*, et du gr. *ouron*, urine). Méd. Existence de l'inosite dans l'urine.

INOUBLIABLE adj. (i-nou-bli-a-ble — du préf. *in*, et de *oubliable*). Que l'on ne peut oublier : *Une injure* INOUBLIABLE.

INOUÏ, ÏE adj. (i-nou-i — du préf. *in*, et de *ouï*). Qu'on n'a jamais entendu dire, qui est sans exemple : *Il n'est pas* INOUÏ *qu'un menteur ait dit vrai sans le vouloir. Il n'est pas* INOUÏ *de voir des Etats hypothéquer leurs fonds pendant la paix même.* (Montesq.) ‖ Plus étrange, plus extraordinaire que tout ce qu'on avait ouï dire : *Une cruauté* INOUÏE. *Une charité* INOUÏE. *Il est* INOUÏ *qu'on se permette d'ouvrir les lettres de quelqu'un.* (Beaumarch.) *La fortune* INOUÏE *de Napoléon a laissé à l'outrecuidance de chaque ambition l'espoir d'arriver où il était parvenu.* (Chateaub.)

Il est beau de tenter des choses *inouïes*.
CORNEILLE.

Fortune, dont la main couronne
Les forfaits les plus *inouïs*,
Du faux éclat qui t'environne
Serons-nous toujours éblouis?
J.-B. ROUSSEAU.

INOUÏSME s. m. (i-nou-i-sme — rad. *inouï*). Néol. Caractère de ce qui est inouï, étrangeté : *Je n'ai jamais vu, à aucune époque, dans aucun théâtre, des décors aussi beaux, une mise en scène plus splendide; le dernier tableau est éblouissant d'*INOUÏSME. (Albéric Second.)

INOWRACLAW, ville de Prusse, prov. de Posen, régence et à 100 kilom. S.-E. de Bromberg, sur le Montwey; 4,800 hab., dont 2,000 juifs. Commerce de bestiaux, eau-de-vie, salpêtre.

INOXYDABLE adj. (i-no-ksi-da-ble — du préf. *in*, et de *oxydable*). Qui ne s'oxyde pas, que l'on ne peut oxyder : *Métal* INOXYDABLE. *On croyait autrefois que l'argent était* INOXYDABLE. (Tessier.)

IN-PACE s. m. (in-pa-sé — mots lat. signif. *en paix*. Ces mots ont été empruntés à Jésus-Christ, qui a dit à plusieurs pécheurs : *Vade in pace*, allez en paix). Hist. relig. Prison dans laquelle les moines enfermaient leurs frères coupables de certains crimes, et qu'ils muraient derrière eux pour les y laisser périr de faim : *L'inquisition a aujourd'hui ses partisans; il y a des hommes qui voudraient voir revivre le temps des soupçons iniques, des interprétations atroces, des diffamations anonymes, des procédures secrètes, des tortures souterraines, des cachots perpétuels, des* IN-PACE. (Proudh.)

— Par anal. Lieu secret dans lequel une personne est gardée à perpétuité :

. . . . Il faudrait,
Dit l'infant Ruy, trouver quelque couvent discret,
Quelque *in-pace* bien calme où cet enfant vieillisse.
V. HUGO.

— **Encycl.** V. OUBLIETTE.

IN PACE, formule ecclésiastique. De toutes les formules funéraires en usage chez les premiers chrétiens, celle-ci est la plus commune et en même temps la plus intéressante; elle constitue un caractère indubitable de christianisme pour les marbres où elle se lit : aucune sépulture païenne n'en a fourni d'exemple. Cependant, les juifs l'ont employée avant les chrétiens, et plusieurs de leurs tombeaux, à Rome, distingués, d'ailleurs, par des attributs spéciaux, tels que le chandelier à sept branches, portent la formule ἐν εἰρήνῃ. Le salut ordinaire, chez les Hébreux, était *Pax vobiscum*, et il ne s'est jamais perdu dans les langues sémitiques. Personne n'ignore que le Christ saluait ainsi : *Pax vobis*. Des textes évangéliques, cette formule de salutation passa dans l'usage de la liturgie chrétienne, et bientôt dans les inscriptions funéraires. Dans les inscriptions, la signification dés mots *in pace* varie suivant certaines circonstances, qui en font tantôt une prière ou un souhait pour les morts, tantôt une affirmation de leur félicité, tantôt, enfin, un témoignage de l'orthodoxie de leur foi. Le plus ordinairement elle est employée dans le premier sens. C'est alors un salut ou souhait de bonheur des vivants à l'égard des morts, tel qu'il s'est conservé dans l'office de l'église : *Requiescant in pace*. C'est surtout évident quand il se trouve dans l'épitaphe un nom de défunt au vocatif : *Urse, in pace — Victori, in pace — Achilleu, in pace — Domiti, in pace;* ou au datif, cas qui suppose un verbe sous-entendu : *Bene merenti, in pace*, etc.

Quand la formule *in pace* est construite avec un verbe au présent ou au passé, elle n'est plus un souhait ou une prière, mais une affirmation de la félicité du défunt, une salutation à une personne que l'on croit fermement être déjà dans le sein de Dieu, comme le *Dominus tecum* adressé par l'ange à la Vierge; c'est une acclamation proprement dite, une sorte de formule d'apothéose. Et nous ne doutons pas que, dans ces conditions, l'*in pace* ne désigne souvent la sépulture d'un martyr.

La formule qui nous occupe est souvent un témoignage de l'orthodoxie du défunt; elle atteste qu'il a vécu ou au moins qu'il est mort dans la paix, ou dans la communion de l'Eglise. Voici une inscription qui ne laisse aucun doute à cet égard : HIC. REQUIESCET. IN. PACE. FEDE. CUSTITUTUS (*constitutus*) ILARUS. QUI. VIXIT. ANNUS. PL. MS. XXV. Ce qui signifie que cet Hilarus, d'abord étranger à la vraie foi, ainsi qu'à la paix qui en est le résultat dès cette vie, acquit l'une et l'autre en embrassant la communion catholique.

D'après plusieurs interprètes, Bottari, Muratori, et, en dernier lieu, M. de Rossi, il existerait, quant au sens, une parfaite identité entre l'acclamation *in pace* et la figure de la colombe portant à son bec un rameau d'olivier. L'une est la traduction figurée de l'autre, et souvent la formule et le symbole se trouvent réunis sur le même marbre. Une mosaïque du Vatican nous en fournit la preuve : on y lit le mot *pax* accompagnant la colombe avec la branche d'olivier. Un marbre du musée du Latran porte la formule *in pace* dans une couronne d'olivier; et, par leur ensemble, la colombe et la branche d'olivier équivalent à cette formule connue : *Spiritus in pace.*

IN PARTIBUS ou **IN PARTIBUS INFIDELIUM** (*Dans les pays occupés par les infidèles*), Se dit d'évêques dont le titre est purement honorifique et ne donne droit à aucune juridiction. On emploie ces mots, par extension et ironiquement, pour désigner un dignitaire sans fonctions. Jacques II, à la cour de Louis XIV, était roi *in partibus*.

« M. Bressier appelait Eléonore sa femme, parce qu'il était son mari; mais il ressemblait, sous ce rapport, à certains marquis ruinés, qui portent le nom d'une terre dont un autre mange les revenus, ou à certains évêques qui ne pourraient manquer d'être empalés s'ils se présentaient dans leurs évêchés, comme Maroc et Tunis, évêchés *in partibus infidelium*. »
A. KARR.

« Qu'Alexandre Dumas soit tout à fait le père de ses romans, ou qu'il ne le soit qu'*in partibus*, on ne peut se dispenser de regarder ce qu'il publie comme infiniment spirituel et très-agréablement écrit. »
A. FÉE.

IN PETTO loc. adv. (in-pé-to — mots ital. signifiant *dans la poitrine, dans le cœur*). En soi, dans son cœur : *On ne vit jamais plaideur ayant perdu son procès ne pas appeler,*

au moins IN PETTO, *de la sentence qui le condamne.* (Ch. Dolfus.) *L'esclavage est une question qui appartient en toute propriété à M. Granier de Cassagnac; il y a vingt ans qu'il la soigne, qu'il l'arrose, qu'il la cultive, qu'il l'échenille, ce bon jardinier, dans la serre chaude de sa pétulante rhétorique; M. Granier aime l'esclavage, comme il aime le bifteck, et le plus grand grief qu'il reproche* IN PETTO *à la révolution de Février, c'est d'avoir sauté à pieds joints par-dessus les textes de saint Augustin, de saint Basile, de saint Jean Chrysostome, en décrétant l'affranchissement des esclaves dans les colonies françaises.* (E. Texier.)

— Administr. ecclés. Manière particulière au pape de nommer certains dignitaires, qui consiste à ne pas les désigner publiquement, mais à les réserver d'avance et en secret pour une époque subséquente : *On le dit nommé* IN PETTO *au cardinalat.*

IN-PLANO adj. (in-pla-no — mot lat. signifiant *sur une surface horizontale*). Typogr. Se dit d'un format dans lequel la feuille d'imprimerie ne forme qu'un feuillet ou une page de chaque côté · *Format* IN-PLANO. ‖ On dit aussi ATLANTIQUE, parce que ce format est particulièrement employé pour les atlas.

— s. m. Format in-plano : *L'*IN-PLANO *est le plus grand des formats.* ‖ Volume in-plano : *Imprimer des* IN-PLANO.

IN POCULIS loc. adv. (inn-po-ku-liss — mots lat. qui signif. *parmi les coupes*). Le verre en main : *Les gens de la campagne ont l'habitude de traiter les moindres affaires* IN POCULIS. ‖ On dit mieux INTER POCULA.

IN-PROMPTU. Orthographe peu usitée du mot IMPROMPTU.

INQUALIFIABLE adj. (ain-ka-li-fi-a-ble — du préf. *in*, et de *qualifiable*). Que l'on ne peut qualifier d'une manière assez sévère : *Des procédés* INQUALIFIABLES.

IN-QUARANTE-HUIT adj. (ain-ka-ran-tuit — du lat. *in*, en; de *quarante* et *huit*). Typogr. Se dit d'un format dans lequel la feuille, étant pliée en quarante-huit feuillets, contient quatre-vingt-seize pages : *Format* IN-QUARANTE-HUIT. *Livre, volume* IN-QUARANTE-HUIT. ‖ On écrit aussi IN-48.

— s. m. Format in-quarante-huit : *L'*IN-QUARANTE-HUIT *est un très-petit format.* ‖ Volume in-quarante-huit : *Imprimer des* IN-QUARANTE-HUIT

INQUARTATION s. f. (ain-kar-ta-si-on — du lat. *in*, en; *quartus*, quatrième). Chim. Opération par laquelle on ajoute à l'or allié au cuivre, et qu'on veut passer à la coupelle, trois fois environ son poids d'argent. ‖ On dit aussi INQUART s. m.

— **Encycl.** L'*inquartation* a pour but d'isoler, dans un alliage, l'or de l'argent. Pour l'appliquer, il faut avoir 3 parties d'argent pour 1 partie d'or On fond le mélange dans un grand chaudron en fonte terminé par un tuyau de plomb, et on attaque par l'acide sulfurique. Il se forme du sulfate d'argent, qui s'écoule par le tuyau, et il reste dans le chaudron un résidu d'or, que l'on soumet à la dessiccation, puis à la fusion. Quant au sulfate d'argent, on le décompose par des lames de cuivre, qui isolent l'argent. Cette opération revient de 1 fr. 50 à 2 fr. pour 1 kilogr. d'alliage. S'il y a de l'iridium dans l'alliage, on le sépare encore dans l'*inquartation*. Pour cela, au moment de la fusion de l'alliage, on laisse déposer ensemble l'iridium et l'or; puis on sépare l'or au moyen de l'argent : on a ainsi d'un côté un nouvel alliage d'or et d'argent, que l'on traite par l'acide sulfurique, et un alliage d'or et d'iridium renfermant très-peu d'or; celui-ci est enlevé par l'eau régale, qui laisse insoluble l'iridium.

Quelquefois l'*inquartation* n'est qu'une opération de docimasie, qui a pour but alors de doser l'or et l'argent dans un alliage. Voici, dans ce cas, comment l'on procède. On détermine d'abord le titre de l'alliage proposé, soit par la pierre de touche, soit au moyen d'un traitement préliminaire par l'acide azotique. Dans ce dernier cas, on traite par l'acide azotique un poids p, généralement assez petit, de l'alliage laminé en feuille très-mince; on pèse la partie indissoute p'; $\frac{p'}{p}$ donne une première approximation de la teneur en or de l'alliage proposé. On calcule d'après cela le poids d'argent fin qu'il faut ajouter à 1 gramme de l'alliage pour obtenir un bouton contenant 4 parties d'argent pour 1 partie d'or. On passe à la coupelle 1 gramme de l'alliage, le poids de l'argent calculé et 2 grammes de plomb; on lamine le bouton obtenu en une feuille mince et on la roule en cornet. On introduit le cornet dans une fiole; on ajoute de l'acide azotique un peu étendu à la densité de 1,20; on fait chauffer doucement pendant plusieurs heures, tant que l'acide paraît exercer une action sur l'alliage; on décante; on verse dans la fiole de l'acide azotique plus concentré, à la densité de 1,30 et on porte à l'ébullition pendant une heure environ. L'argent est alors entièrement dissous; l'or reste presque en totalité insoluble, en conservant la forme du cornet. On le lave par décantation, en prenant les précautions nécessaires pour ne pas briser le cornet. Le lavage étant terminé, on fait passer le cornet dans une capsule; on le chauffe jusqu'au rouge, afin de lui donner un peu de solidité; on le pèse après refroidissement : son poids donne assez exactement la teneur en or de l'alliage proposé; l'argent est calculé par différence. Lorsque les opérations sont bien conduites, lorsque aucune parcelle d'or ne se détache du cornet, on obtient un poids un peu trop fort, car l'or retient toujours un peu d'argent; mais les corrections que l'on pourrait faire entraîneraient elles-mêmes d'autres erreurs encore plus sensibles.

IN-QUARTO adj. (ain-kouar-to — mots lat. signif. *en quatre*). Typogr. Se dit d'un format dans lequel la feuille d'imprimerie est pliée en quatre feuillets ou huit pages : *Format* IN-QUARTO. *Volumes* IN-QUARTO. ‖ On écrit souvent IN-4°.

— s. m. Format in-quarto : *L'*IN-QUARTO *est un beau format de bibliothèque.* ‖ Volume in-quarto : *Ouvrage en deux* IN-QUARTO.

IN-QUATRE-VINGT-SEIZE adj. (ain-katre-vain-sè-ze — du lat. *in*, en, et de *quatre-vingt-seize*). Typogr. Se dit d'un format dans lequel les feuilles d'imprimerie sont pliées en quatre-vingt-seize feuillets ou cent-quatre-vingt-douze pages : *Format* IN-QUATRE-VINGT-SEIZE. *Volumes* IN-QUATRE-VINGT-SEIZE. ‖ On écrit aussi IN-96.

— s. m. Format in-quatre-vingt-seize : *L'*IN-QUATRE-VINGT-SEIZE *est un format peu usité.* ‖ Volume in-quatre-vingt-seize : *L'auteur d'un* IN-QUATRE-VINGT-SEIZE *est aussi fier qu'un autre de son bagage littéraire.*

INQUERESSE s. f. (ain-ke-rè-se). Pêche. Femme qui enfile dans des brochettes les harengs qu'on veut mettre à sécher.

INQUIET, ÈTE adj. (ain-kiè, è-te — lat. *inquietus;* de *in*, négatif, et *quietus*, tranquille). Qui est dans une incertitude mêlée de crainte : *Etre* INQUIET *sur la santé de sa femme. Etre* INQUIET *de ne point recevoir de nouvelles. Si je compare les grands avec le peuple, ce dernier me paraît content avec le nécessaire, et les autres sont* INQUIETS *et pauvres avec le superflu.* (La Bruy.) *Tant qu'il reste une âme juste avec des lèvres hardies, le despotisme est* INQUIET. (Lacordaire.) ‖ Mobile, changeant, remuant, mécontent du présent et poursuivant sans cesse un nouveau but : *Plus il est difficile de se distinguer parmi les nations policées, plus la vanité y devient* INQUIÈTE *et capable des plus grands excès.* (Barthél.)

— Par ext. Qui témoigne de l'inquiétude de l'âme : *Air* INQUIET. *Regard* INQUIET.

— Fig. Troublé, tourmenté par l'incertitude, en parlant des passions et des sentiments : *Une ardeur, une curiosité* INQUIÈTE. *Une jalousie* INQUIÈTE. *La perplexité est une irrésolution* INQUIÈTE. (Vauven.)

— *Sommeil inquiet*, Sommeil agité, troublé, fréquemment interrompu.

INQUIÉTANT, ANTE adj. (ain-kié-tan — rad. *inquiéter*). Qui cause de l'inquiétude : *L'œil intègre d'un honnête homme est toujours* INQUIÉTANT *pour les fripons.* (J.-J. Rouss.) ‖ Qui fait craindre un événement malheureux : *Une santé* INQUIÉTANTE. *Il y a, dans la politique, des symptômes* INQUIÉTANTS.

INQUIÉTÉ, ÉE (ain-ki-é-té) part. passé du v. Inquiéter. Troublé, tourmenté, tiré de sa quiétude : *César se rapprocha de l'Allier et le traversa sans être* INQUIÉTÉ. (Anquet.) *Une superstition atteinte ou une foi* INQUIÉTÉE *dans l'esprit d'un peuple est la plus implacable des conspirations.* (Lamart.)

INQUIÉTER v. a. ou tr. (ain-kié-té — rad. *inquiet*. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'inquiète, que tu inquiètes*, excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *J'inquiéterai, nous inquiéterions*). Rendre inquiet, causer de l'inquiétude à : *Cette enfant m'*INQUIÈTE *beaucoup. Votre avenir m'*INQUIÈTE. *Le talent* INQUIÈTE *la tyrannie : faible, elle le redoute comme une puissance; forte, elle le hait comme une liberté.* (Chateaub.) ‖ Troubler, déranger, tourmenter : INQUIÉTER *les assiégeants par de fréquentes sorties. Je n'aime pas que l'on m'*INQUIÈTE *lorsque je suis occupé. Tant qu'une nation n'a pas ses frontières naturelles, elle est trop inquiète pour ne pas* INQUIÉTER *ses voisins.* (E. Alletz.) ‖ Troubler dans la libre disposition ou le libre usage de ses biens : INQUIÉTER *un possesseur de bonne foi. Si l'on m'*INQUIÈTE, *je ferai assigner mon vendeur en garantie.* (Acad.)

S'inquiéter v. pr. S'abandonner à des inquiétudes : *On se rassure presque aussi follement qu'on* S'INQUIÈTE; *la nature humaine est ainsi.* (V. Hugo.) Se préoccuper : *Il faut s'acquitter de ses devoirs et ne pas* S'INQUIÉTER *du résultat.* (Volt.)

Un songe (me devrais-je *inquiéter* d'un songe?)
Entretient dans mon cœur un chagrin qui le ronge.
RACINE.

INQUIÉTUDE s. f. (ain-kié-tu-de — rad. *inquiet*). Tourment d'une personne inquiète : *L'homme se donne mille* INQUIÉTUDES *pour amasser des biens dont la mort le va dépouiller.* (Fén.) *Un homme de Pérouse, fort obéré, s'en allait dans la rue tout mélancolique; quelqu'un lui demanda le sujet de sa tristesse : « Je dois, dit-il, et ne saurais payer. — Bon! lui repartit l'autre, laissez cette* INQUIÉTUDE *à votre créancier. »*

L'hymen seul peut donner des plaisirs infinis;
On en jouit sans peine et sans *inquiétude*.
LA CHAUSSÉE.

‖ Désir inquiet, agitation d'une âme mobile et changeante : *L'*INQUIÉTUDE *est naturelle à l'homme.* (Acad.) *L'*INQUIÉTUDE *des désirs produit la curiosité, l'inconstance; le vide des turbulents plaisirs produit l'ennui.* (J.-J. Rouss.)

Rien chez l'homme ne dure hormis l'*inquiétude*,
Le désir éternel de l'idéal caché.
LAPRADE.

— Pop. Petites douleurs vagues et obtuses, qui se font sentir dans les membres, et particulièrement dans les jambes, et causent une sorte d'impatience : *Avoir des* INQUIÉTUDES *dans le ventre, dans les jambes. Avoir des* INQUIÉTUDES *d'estomac.*

INQUILIN, INE adj. (ain-kui-lin, i-ne — lat. *inquilinus;* de *in*, dans, et *colo*, j'habite). Antiq. rom. Se disait du locataire d'une maison ou d'une île de maison, et par extension de tout locataire : *Un citoyen* INQUILIN. ‖ Se disait du colon dont les ancêtres n'étaient pas nés sur le fonds colonaire.

— Substantiv. : *Un* INQUILIN.

INQUILINAT s. m. (ain-kui-li-na — rad. *inquilin*). Dr. rom. Etat de colon inquilin.

INQUISITEUR adj. m. (ain-ki-zi-teur — lat. *inquisitor;* de *inquirere*, rechercher). Qui cherche, qui se livre à des investigations : *Des regards* INQUISITEURS.

— Qui fait partie du tribunal de l'inquisition : *Et vous, rois de l'Europe, princes souverains, républiques, souvenez-vous à jamais que les moines* INQUISITEURS *se sont intitulés inquisiteurs par la grâce de Dieu.* (Volt.)

— s. m. Hist. Commissaire nommé par le sénat, pour diriger quelque affaire extraordinaire par sa nature et son importance. ‖ Magistrat établi par Théodose, pour rechercher et punir les hérétiques. ‖ Membre du tribunal de l'inquisition : *Un* INQUISITEUR *pour la foi. L'*INQUISITEUR *général. Etre livré aux mains des* INQUISITEURS. *Partout où le dogme de l'infaillibilité existe, il peut y avoir des* INQUISITEURS. (J. Sim.) ‖ *Grand inquisiteur*, Chef suprême de l'inquisition. ‖ *Inquisiteurs d'Etat*, Titre de trois magistrats suprêmes et absolus, établis à Venise en 1501. ‖ *Inquisiteurs de terre ferme*, dans la même république, Sénateurs au nombre de trois, qu'on envoyait tous les cinq ans dans les provinces, pour y tenir les grands jours et rendre la justice.

INQUISITIF, IVE adj. (ain-ki-zi-tiff, i-ve — du lat. *inquirere*, s'enquêter). Qui cherche, qui s'enquête; scrutateur, inquisiteur; qui cherche à connaître : *La philosophie* INQUISITIVE *est l'ennemie naturelle du principe religieux.* (Le P. Ventura.)

— Philol. *Dialogues inquisitifs*, Ceux des dialogues de Platon dans lesquels la doctrine n'est pas énoncée, affirmée, comme dans les dialogues doctrinaux, mais recherchée, discutée sous une forme plus ou moins dubitative.

INQUISITION s. f. (ain-ki-zi-si-on — lat. *inquisitio;* de *inquirere*, rechercher). Tribunal établi dans certains pays, pour rechercher et punir les hérétiques : *La sainte* INQUISITION. *Le tribunal de l'*INQUISITION. *L'*INQUISITION *espagnole. L'*INQUISITION *n'a jamais été établie en France d'une façon permanente. Ce n'est pas le mot d'*INQUISITION *qui nous fait peur, mais la chose même.* (Pasc.) *Au tribunal de l'*INQUISITION, *les paroles des juges étaient évangéliques, et leurs actions infernales.* (Quinet.) ‖ Membres de ce tribunal : *L'*INQUISITION *sortit en grande procession.* (Scribe.)

— Dans le langage commun, Enquête vexatoire et continue : *S'il y avait eu une* INQUISITION *littéraire à Rome, nous n'aurions aujourd'hui ni Horace, ni Juvénal, ni les œuvres philosophiques de Cicéron.* (Volt.)

— Hist. *Inquisition d'Etat*, Tribunal secret de Venise, qui avait un pouvoir sans limites.

— **Encycl.** Hist. Cette juridiction ecclésiastique fut établie au XIIIe siècle, en vue de poursuivre les opinions contraires à l'orthodoxie catholique.

Il n'y a pas d'exemple que, dans les premiers siècles de l'Eglise, des citoyens aient été mis à mort juridiquement pour leurs opinions individuelles; mais, peu à peu, l'établissement de la domination politique du christianisme, surtout à partir du règne de Charlemagne, inspira à l'Eglise catholique la mauvaise pensée de perpétuer par la force une autorité qu'elle n'avait encore due qu'à la persuasion. Dans le cours des XIe et XIIe siècles, on vit les papes envoyer en Allemagne, en France et surtout dans les provinces éloignées de l'Italie des agents chargés de poursuivre les opinions hostiles au saint-siége. La première mission de ce genre qui soit bien définie est celle que le cardinal de Saint-Chrysogone remplit à Toulouse en 1178. Le Languedoc était dès lors le foyer d'une propagande hostile au catholicisme, et les progrès de l'hérésie firent décréter au concile de Vérone (1184) l'établissement d'une juridiction spéciale destinée à poursuivre les hérétiques. Il ne paraît pas cependant que le décret du concile de Vérone, qui contient en germe l'*inquisition*, ait reçu une exécution immédiate; il ne suffit pas, en effet, de déclarer qu'on poursuivra les hérétiques. Il faut des tribunaux pour les juger, et provisoirement on ne se mit pas en peine d'en créer. L'épiscopat, d'ailleurs, voyait d'assez mauvais œil l'intention affichée par le pape d'intervenir dans les affaires locales de chaque diocèse et ne prêta pas son concours à l'*inquisition*. Cependant les doctrines hétérodoxes avaient pris un immense développement dans le midi de la France. En 1203, Innocent III, effrayé, confia à deux moines de l'ordre de Cîteaux, les frères Gui et Reynier, l'ordre de poursuivre les hérétiques de cette contrée. Les cisterciens, n'ayant pas l'appui des autorités locales, ne réussirent point. En 1204, le pape nomma grand inquisiteur en Languedoc son légat, Pierre de Castelnau, autre moine de Cîteaux, dont la mission se termina, en 1208, par un assassinat. Celui qui fut depuis saint Dominique prêchait alors, en compagnie de l'évêque d'Osma, dans le Languedoc. Son zèle et son énergie persuadèrent à Innocent III de lui confier les fonctions dans lesquelles n'avait pas réussi Pierre de Castelnau. Dominique, dont l'Eglise a fait un saint, est le véritable fondateur de l'*inquisition*. Il fonda un ordre religieux (les dominicains), dont la mission fut de fournir des magistrats qui fissent exécuter les intentions de l'Eglise contre les hérétiques. La guerre avait éclaté entre le catholicisme et les sectaires. On procéda d'abord militairement. Dominique « ayant été nommé par le pape inquisiteur en Languedoc, dit Voltaire dans son *Dictionnaire philosophique*, il y fonda son ordre, qui fut approuvé, en 1216, par le pape Honorius III. Sous les auspices de sainte Madeleine, le comte de Montfort prit d'assaut la ville de Béziers et en fit massacrer tous les habitants; à Laval, on brûla en une seule fois 400 albigeois. » — « Dans tous les historiens de l'*inquisition* que j'ai lus, dit Paramo, l'auteur d'une histoire de l'*inquisition*, je n'ai jamais vu un acte de foi aussi celebre ni un spectacle aussi solennel. Au village de Cazeras, on en brûla 60 et dans un autre endroit 180. »

Le concile de Latran, en 1215, et celui de Toulouse, en 1229, firent de l'*inquisition* un tribunal permanent. En 1233, Grégoire IX confia la direction de cette terrible institution aux dominicains, pour la soustraire à celle des évêques, et leur accorda une autorité sans limites en dehors du pouvoir temporel. Cette même année, dans la conférence de Melun, Louis IX lui donna une sanction solennelle. L'*inquisition* fut successivement établie en Languedoc, en Provence, en Lombardie en 1224, en Catalogne en 1232, en Aragon en 1233, dans la Romagne en 1252, dans la Toscane en 1258, à Venise en 1289, où, à partir de 1554, elle devint une institution politique. Partout, l'*inquisition* était entre les mains des dominicains, excepté en Italie, où les franciscains partageaient avec eux ce triste privilege. « Au commencement, dans le Milanais, dit encore Paramo, les hérétiques n'étaient point soumis à la peine de mort, parce que le pape n'était pas assez respecté de l'empereur Frédéric, qui possédait cet Etat; mais, peu de temps après, on brûla les hérétiques à Milan, comme dans les autres endroits de l'Italie, et notre auteur remarque que, quelques milliers d'hérétiques s'étant répandus dans le Crémasque, petit pays enclavé dans le Milanais, les frères dominicains en firent brûler la plus grande partie et arrêtèrent par le feu les ravages de cette peste. »

L'*inquisition* est réellement née en France, à l'occasion de la guerre des albigeois, et le siége en fut d'abord Toulouse. Mais, excepté dans le Midi, où les exploits de Montfort avaient semé la terreur, elle ne parvint point à s'implanter parmi nous, non plus qu'en Allemagne et en Angleterre. Les races germaniques ont un tempérament individualiste qui résiste naturellement, et l'on ne put la leur faire accepter. Mais l'Espagne s'y soumit, et ce fut là qu'elle sévit avec le plus de force. Sixte IV, en 1473, rendit l'*inquisition* d'Espagne indépendante, nomma pour ce pays un inquisiteur général, sorte de souverain délégué, chargé de nommer des inquisiteurs particuliers. L'Espagne était dans une situation extraordinaire : les Maures et les juifs y étaient restés en grand nombre. On les considérait comme un danger politique, et la royauté songea de bonne heure à se servir de l'*inquisition* comme d'un moyen de s'en débarrasser. C'est dans cette vue que Ferdinand V, en 1478, adopta l'*inquisition* et la dota magnifiquement.

« A la sollicitation, dit Voltaire, du frère Turrecremata (Torquemada), grand inquisiteur en Espagne, le même Ferdinand V, surnommé le Catholique, bannit de son royaume tous les juifs, en leur accordant trois mois, à compter de la publication de son édit, après lesquels il leur était défendu, sous peine de la vie, de se retrouver sur les terres de la domination espagnole. Il leur était permis de sortir du royaume avec les effets et marchandises qu'ils avaient achetés, mais défendu d'emporter aucune espèce d'or et d'argent. Le frère Turrecremata appuya cet édit dans le diocèse de Tolède par une défense à tous chrétiens, sous peine d'excommunication, de donner quoi que ce fût aux juifs, même les choses les plus nécessaires à la vie. Un million de juifs et de Maures quittèrent alors l'Espagne. » Mais Torquemada ne s'en tint pas à cela. Llorente, dans son *Histoire de l'inquisition*, estime, d'après des documents espagnol, qu'en quelques années près de 100,000 individus furent condamnés à mort ou à des peines diverses par ce terrible tri-

bunal. Le *quemadero* (brûloir) de Cordoue est resté célèbre. On faisait des catégories d'hérétiques. On les menait au supplice solennellement et revêtus d'uniformes différents, suivant l'espèce d'hérésie dont ils étaient convaincus. La populace venait assister à ces fêtes comme elle assiste maintenant aux combats de taureaux. Les misérables qui dirigeaient alors l'opinion spéculaient sur la cruauté naturelle du tempérament espagnol et assouvissaient ses instincts de cruauté en même temps qu'ils établissaient dans le pays l'unité politique et religieuse. Llorente, d'après le dénombrement tiré des registres officiels, établit que, de 1478 à 1808, la moyenne annuelle des condamnés à mort ou à des peines infamantes en Espagne pour cause d'herésie est de plus de 1,100, et l'*inquisition* ne fut abolie en Espagne qu'au moment de l'invasion française (1808). Elle s'était établie avec les Espagnols sur tous les points du monde où ils avaient porté leur domination, au Mexique, au Pérou, dans toute l'Amérique du Sud, aux îles Philippines et à Goa, où l'*inquisition* fit périr 80,000 individus dans les flammes.

Jusqu'en 1559, elle ne sévit que contre les juifs et les Maures. Mais l'hérésie de Luther ayant pénétré en Espagne dans les dernières années de Charles-Quint, des poursuites furent dirigées, dans la quatrième année du règne de Philippe II, contre des protestants ou prétendus tels, et deux auto-da-fé eurent lieu à Valladolid. Fernando Valdès, archevêque de Séville, prédécesseur de Torquemada dans la charge de grand inquisiteur, fut investi, par Paul IV et par le monarque espagnol, d'une autorité formidable. Une bulle du pape lui permettait de livrer au bras séculier tout hérétique, même se repentant et abjurant son erreur. C'était l'investir d'un droit de sentence sans contrôle et sans appel; nul, en face de lui, ne pouvait se croire à l'abri de la mort ou des tourments, puisque toute confession ou rétractation pouvait être considérée comme un moyen d'y échapper.

De là toutes ces cruelles exécutions qui ensanglantèrent le règne de Philippe II. On vit passer devant le redoutable tribunal une masse d'hommes distingués par leur naissance ou leur position, grands seigneurs, magistrats, docteurs, hauts fonctionnaires, et jusqu'à des prêtres, des religieux, des abbés, des évêques et archevêques! A la suite de Fr. Bartholomé de Carranga, confesseur de Charles-Quint et de Philippe II, archevêque de Tolède, comparurent les archevêques de Grenade et de Saint-Jacques, les évêques de Lugo, de Léon et d'Almeira, en même temps que des théologiens illustres, dont quelques-uns avaient été au concile de Trente; ils étaient tous accusés de luthéranisme, pour avoir approuvé les *Commentaires sur le catéchisme*, ouvrage de l'archevêque de Grenade.

Pendant que l'*inquisition* acquérait en Espagne une si formidable puissance, elle n'était parvenue nulle autre part à s'implanter définitivement; en France, après l'extinction de l'hérésie des albigeois, elle fut suspendue. Le génie national lui était hostile, et l'influence des tribunaux institués par la royauté annihila l'autorité des inquisiteurs. On vit l'*inquisition* fonctionner à peine dans le nord de notre pays, sauf dans deux procès extrêmement célèbres : ce furent des inquisiteurs qui instruisirent, à Sens et à Paris, le procès des templiers; à Rouen, celui de Jeanne Darc.

Au XVIe siècle, la naissance de la Réforme faillit être pour l'*inquisition* française une occasion de recrudescence. Paul IV, dans une bulle célèbre, essaya de la consolider; les Guises firent tous leurs efforts pour en amener le rétablissement; mais les parlements, sous l'influence du chancelier de l'Hôpital, s'y opposèrent énergiquement, et l'édit de Romorantin (1560) stipula que les évêques auraient seuls à connaître, en France, des délits commis contre la foi. En 1567, néanmoins, les états du Languedoc sollicitèrent le rétablissement de l'*inquisition* dans cette province, et il paraît qu'ils l'obtinrent, car, au milieu du XVIIe siècle, il y avait encore à Toulouse un inquisiteur pensionné du roi. Un arrêt du 25 janvier 1611 porte : « Nous, Pierre Girardet, inquisiteur de la foi, en vertu de l'autorité du saint-siége et du roi, par lettres patentes entérinées en la cour du parlement, fais commandement à tous libraires de me présenter, ou à mes commis, tous les livres qu'ils ont en leur puissance, sans en excepter aucun, ni par soi, ni par personne, sous peine d'encourir la censure de l'excommunication majeure, sans autre sentence ou déclaration requise, outre la confiscation des biens, des livres, et les amendes ordinaires. En foi de quoi nous avons signé et apposé le sceau de notre office. » L'*inquisition* usait assez peu de ses pouvoirs, tombés en désuétude; cependant un enfant de neuf ans fut condamné au feu, cette même année 1611, pour vol de reliques, et, en 1635, une autre victime, Jean-Antoine Laghorrée, subit le même supplice pour cause de magie. L'archevêque de Toulouse, Charles de Montchal, dont l'autorité se trouvait amoindrie, fit supprimer l'*inquisition* de Toulouse par arrêt du conseil du roi du 30 avril 1645. La même année, un arrêt du parlement de Toulouse supprima la cour d'*inquisition* et lui enleva toute juridiction dans le royaume.

Quoique sans juridiction, l'*inquisition* continua de subsister abusivement. Les dominicains nommèrent un inquisiteur aux appointements annuels de cent vingt livres, pour l'acquit de leur conscience. Ce dernier représentant de saint Dominique, à Toulouse, fut définitivement écarté en 1772, grâce à l'intervention de la Dubarry. L'*inquisition* française périt sous le pied d'une courtisane. André Dulort fut le dernier inquisiteur français, et les dominicains cessèrent d'envoyer chaque nuit deux des leurs coucher au couvent de l'*inquisition*.

En Espagne, elle subsistait, pour ainsi dire, de nom seulement, quand un décret de Napoléon, du 4 novembre 1808, l'abolit; rétablie, en 1814, par Ferdinand VII, elle a disparu en 1820 pour ne plus reparaître. A Rome, elle végète toujours, et procède, non plus contre les personnes, mais contre les livres. L'*inquisition*, depuis le XVIe siècle, avait, en effet, deux objets : d'une part, elle punissait les écarts commis par des actes ou des paroles contre la foi; de l'autre, l'établissement de l'imprimerie ayant donné naissance à un autre genre de délits, elle créa le tribunal de l'*index*, pour agir contre les crimes commis par voie de publicité. Le saint office condamne platoniquement les livres auxquels il ne saurait nuire d'une autre manière.

Valdès a résumé la procédure et la juridiction inquisitoriales dans son *Code de l'inquisition d'Espagne* (1561); une autre règle plus intime avait été formulée, vers le milieu du XIVe siècle, par Jean Gymeric; c'est le *Directorium inquisitorum*. Les meilleures éditions de ce livre extraordinaire sont celles de Barcelone (1503) et de Rome (1578), avec des commentaires de Francesco Pegna.

L'*inquisition* d'Espagne nous fournit le meilleur modèle de son organisation. Le grand inquisiteur était assisté d'agents qu'il nommait lui-même, sous l'approbation du roi. « Les uns, qu'on appelait *calificadores*, étaient chargés de juger de l'orthodoxie des opinions; les autres, nommés *officiaux*, présidaient aux arrestations; les procureurs fiscaux dirigeaient les poursuites et soutenaient les accusations; les secrétaires rédigeaient les procès-verbaux et surveillaient, pendant le procès, les accusateurs, les témoins et les accusés; les *sequestradores* veillaient à l'administration des biens confisqués; enfin, les familiers jouaient le rôle d'espions, et prenaient, au besoin, les armes pour faire exécuter les mesures de l'*inquisition* ou défendre la personne des inquisiteurs. L'*inquisition* avait des tribunaux dans toutes les villes de la monarchie, même dans les colonies, et des prisons particulières, appelées ordinairement *casas santas*. La procédure était, avant tout, secrète; les dénonciations étaient accueillies, de quelque part qu'elles vinssent, et même on les provoquait par l'appât de récompenses. Les catégories de ceux qui pouvaient être soupçonnés d'hérésie étaient nombreuses. Sur le moindre soupçon, on lançait un arrêt de prise de corps. Dès cet instant, il n'y avait plus ni privilége, ni asile pour l'accusé, quel que fût son rang. On l'arrêtait au milieu de sa famille, de ses amis, sans que personne osât opposer la moindre résistance. Aussitôt qu'il se trouvait entre les mains des inquisiteurs, il n'était plus permis à qui que ce fût de communiquer avec lui. Ses biens étaient inventoriés et saisis; on le plongeait dans un cachot méphitique, où il subissait les plus odieux traitements; puis on s'attachait à forcer l'individu soupçonné à s'accuser lui-même, en lui appliquant la question et en lui faisant subir les plus atroces souffrances, au milieu d'un appareil propre à inspirer la terreur au malheureux qu'on martyrisait. L'hérétique qui refusait de faire acte d'adhésion à la foi catholique était livré aux flammes, ainsi que le relaps. La seule grâce qu'on faisait à ce dernier, dans le cas où il manifestait l'intention de revenir à la foi, c'était de le faire étrangler par le bourreau avant d'être déposé sur le bûcher. Notons que tout sérieux moyen de défense était refusé à l'accusé. L'*inquisition* se bornait à prononcer et à faire exécuter les sentences publiquement au milieu de solennités que les Espagnols appelaient *auto-da-fé*, c'est-à-dire acte de foi (V. AUTO-DA-FÉ). Le terrible tribunal allait jusqu'à condamner les morts eux-mêmes lorsqu'il jugeait qu'ils avaient été hérétiques, et il faisait exhumer leurs restes pour les livrer aux flammes. Outre la mort par le feu, l'*inquisition* prononçait diverses autres peines, l'exil, la déportation, la perte des emplois, la confiscation des biens. Quant à ceux qui s'étaient réconciliés et avaient fait une abjuration solennelle, ils étaient astreints, pendant dix ans, à des pénitences publiques véritablement révoltantes. C'est ainsi qu'à toutes les grandes fêtes et tous les dimanches du carême le réconcilié devait se rendre à la cathédrale en chemise, pieds nus, les bras en croix, pour y être fouetté par l'évêque ou par le curé, et il devait porter constamment sur la poitrine deux croix d'une couleur différente de celle de l'habit.

Nos codes ont puisé, dans la procédure inquisitoriale, certaines parties importantes, notamment presque tout ce qui regarde la détention préventive, la mise au secret et l'instruction, pratiques souvent odieuses et qu'on sera contraint prochainement d'abandonner. La police, et surtout le service de sûreté, sont encore, pour leur organisation, un emprunt fait à celle du fameux tribunal.

L'*inquisition*, guidée par le génie fertile d'Innocent III et de saint Dominique, inventa des moyens d'action dont l'antiquité ne s'était point avisée et dont ont bénéficié depuis les gouvernements laïques. En matière de procédure, la règle de l'ordre de Saint-Dominique était de n'en point avoir, façon commode de n'être pas responsable. Les supérieurs prescrivaient de s'en remettre à l'inspiration du moment. Les victimes n'avaient à arguer d'aucun texte canonique, et les moindres délégués de l'ordre étaient revêtus d'une autorité indiscutable, qui abrégeait toute espèce de lenteur dans l'accomplissement de leur mandat. Personne ne pouvait être sûr, d'ailleurs, de ne point tomber un jour sous leur juridiction. Qu'on s'étonne maintenant de l'impression produite, par la simple vue de leur froc blanc, sur des esprits disposés, par leur éducation mystique, à une impressionnabilité maladive! Au commencement de la Réforme, Ulric de Hutten, dans ses *Epistolæ obscurorum virorum*, etc., essaya de rire à leurs dépens. Quand on lit quelques-unes de ses lettres licencieuses et spirituelles, on sent l'effroi percer à travers son humeur badine. Ce devait être bien pis, trois siècles plus tôt. Les raisonneurs contemporains rient de tout leur cœur à ces récits émouvants où un pauvre diable, accusé d'être possédé parce qu'il aboie, ne peut se défendre d'aboyer devant le tribunal, et devant une affluence de quinze cents personnes, lesquelles, atteintes de la contagion, se mettent à aboyer. Ce récit est plus terrible qu'il n'en a l'air, et témoigne d'habitudes mentales peu faites pour exciter le rire; notre gaieté et notre doute, à cet égard, prouvent seulement que le tempérament public a changé de caractère depuis lors.

L'*inquisition* a rencontré des apologistes. Quelques publicistes, dans l'intention d'en légitimer les rigueurs, admettent qu'elle fut, par rapport aux idées, ce que sont les tribunaux ordinaires par rapport aux actes. De même, disent-ils, qu'il est défendu de commettre certains actes spécifiés par la législation, il peut être défendu de penser d'une manière hostile aux institutions établies. Ils oublient qu'il y a une différence radicale entre une idée et un acte, et que s'arroger le droit de contrôler les idées c'est tendre infailliblement à tuer l'intelligence et l'activité pensante. Le principe même sur lequel repose l'*inquisition* est donc essentiellement mauvais en soi, et la façon horrible dont l'Eglise l'a mis en œuvre le rend plus exécrable encore. Néanmoins, les théologiens se sont constamment attachés à faire l'apologie d'une institution que les progrès de la civilisation ont contraint l'Eglise à abandonner. Au XVIIe siècle, un savant théologien, le P. Macedo, s'exprimait ainsi : « L'*inquisition* fut, en principe, fondée dans le ciel. Dieu remplit les fonctions de premier inquisiteur lorsqu'il foudroya les anges rebelles. Il continua de les exercer à l'égard d'Adam et de Caïn et des hommes, qu'il punit par le déluge, ou par la confusion des langues lors de la tour de Babel; Moïse les remplit en son nom quand il punit les Hébreux, dans le désert, par des morts violentes, par le feu du ciel, les serpents ardents ou l'engloutissement dans les abîmes de la terre. Dieu les transmit ensuite à saint Pierre, son vicaire parmi nous, qui en fit usage pour frapper de mort Ananie et Saphira, et les papes, successeurs de saint Pierre, les transportèrent à saint Dominique et à ceux de son ordre. »

Les écrivains catholiques contemporains, qui ont pris le contre-pied de toutes les idées modernes, se *sont naturellement faits les* apologistes de l'*inquisition*, chaque fois que l'occasion s'en est présentée. Joseph de Maistre a posé en principe « qu'une société a le droit de se défendre, et que le catholicisme n'a fait qu'user du droit dont usent tous les *gouvernements.» Il légitime ainsi les châtiments* infligés aux sectateurs de la religion chrétienne par le paganisme et le meurtre des missionnaires par les Chinois et les Japonais. M. de Falloux, dans son *Histoire de saint Pie V, s'empresse de justifier l'inquisition*, qu'il représente comme un tribunal de famille, naturellement d'une angélique douceur. M. J. Chantrel n'hésitait point à écrire dans le journal le *Monde*, le 6 avril 1861 : « L'*inquisition* est une institution établie et longtemps maintenue par l'Eglise. Il n'y eut jamais sur la terre de tribunal plus juste, plus humain; l'ignorance ou la mauvaise foi seules *peuvent* en douter. » Quant à M. Louis Veuillot, qui est à la fois beaucoup moins ignare que M. Chantrel et beaucoup plus net d'allures que M. de Falloux, il n'hésite point à reconnaître que la persécution religieuse a fait d'innombrables victimes; mais, loin de le déplorer, il n'a qu'un *regret, c'est qu'elles* n'aient pas été plus nombreuses, et il annonce, avec une vive satisfaction, que nous sommes « à la veille d'un recommencement. »

Tous les sophismes de certains écrivains catholiques ne réussiront pas à rendre la société moderne moins réfractaire à l'*inquisition* que ne l'ont été le XVe et le XVIe siècle et le moyen âge lui-même. Tout ce qui rappelle l'*inquisition* est odieux; son nom même, appliqué à des errements de la justice, est une injure, et pour flétrir certains articles de nos codes, il suffit de dire qu'ils sont empruntés à la procédure inquisitoriale.

Inquisition d'Espagne (HISTOIRE CRITIQUE DE L'), de Juan Antonio Llorente (1818, 4 vol. in-8°). C'est le meilleur livre, en même temps le plus complet et le plus judicieux, que l'on puisse consulter sur l'établissement et les phases successives de cette redoutable institution. Aussi éloigné de déguiser la vérité au profit du clergé que de chercher un effet théâtral dans la mise en scène de ces procédures secrètes et de ces lugubres au-to-da-fé, Llorente a mérité d'être placé au rang des écrivains les plus impartiaux. Il était mieux que tout autre en position de bien voir et de bien juger, puisqu'il fut lui-même secrétaire de l'*inquisition* de la cour, de 1789 à 1791, époque, il est vrai, où cette institution n'était plus que l'ombre d'elle-même; mais il put puiser dans les dossiers les plus curieux. L'invasion française, en abolissant le farouche tribunal, permit à Llorente de publier le résultat de ses recherches. Il possédait déjà un très-grand nombre de manuscrits, recueillis curieusement dans les greffes, dans les monastères de dominicains; la suppression décrétée par Napoléon Ier, en 1808, lui en fit tomber un plus grand nombre encore entre les mains. Quand on songe au secret des procédures, menées de telle sorte que l'accusé lui-même ignorait son propre dossier, et à l'impossibilité, pour le public, de percer ces mystères, on ne s'étonne plus de l'insuffisance, sur ce sujet, des historiens antérieurs à Llorente. L'écrivain espagnol connu sous le nom du curé de Los Palacios, Bernaldez, Hernand del Pulgar, l'historiographe, contemporains de la grande époque de l'inquisition, n'en ont parlé que par ouï-dire. Ils n'ont pu ni bien voir, ni bien comprendre; les historiens généraux, Zurita et Garibay, sont plus vagues encore. Chez nous, Lavallée (*Histoire de l'inquisition religieuse d'Italie, d'Espagne, et de Portugal*) est tombé dans des erreurs graves, faute de documents suffisants. Dès son apparition, le livre de Llorente a fait autorité.

On doit à ce consciencieux écrivain d'avoir fixé d'une manière précise, en la reculant de beaucoup, la date de l'introduction en Espagne du fameux tribunal. Les auteurs, trompés par les apparences, la reportaient entre 1477 et 1481, époque où l'inquisition fut définitivement constituée, organisée en pouvoir redoutable aux souverains eux-mêmes; c'est en effet l'époque où fut créé le premier grand inquisiteur, Torquemada; mais Llorente, sur le vu de nombreux dossiers, a prouvé qu'elle existait dès le XIIIe siècle. Elle apparaît en Espagne, à Séville d'abord, puis à Barcelone, en 1232. Les dominicains, chargés spécialement par le pape des fonctions d'inquisiteurs, avaient déjà fondé en Espagne de nombreux couvents. L'histoire des comtes de Barcelone renferme même des traits curieux de résistance à ce pouvoir occulte naissant, que les historiens ont négligés, et, dès cette époque, Llorente, ses nombreux dossiers à la main, suit la marche et les progrès de l'institution à travers le XIIIe, le XIVe et le XVe siècle, avec son cortége de procédures secrètes, de questions terribles, d'exhumations d'ossements, d'au-to-da-fé en place publique. En 1481, avec Ferdinand et Isabelle, elle s'établit définitivement, redoutablement. Les juifs ne servent en réalité que de prétexte; le pape applaudit à un projet qui décuple sa puissance; Charles-Quint se sert de cette arme contre Luther et l'Allemagne; Philippe II, superstitieux et despote, y voit un moyen de gouvernement. Llorente en cite une preuve singulière; Philippe II rendit les fraudeurs, les contrebandiers, justiciables de l'inquisition; frauder le fisc, c'était commettre une hérésie! Dès ce moment aussi, l'inquisition a des procédures établies partout d'une manière uniforme; sa souveraineté est reconnue, acceptée; plus de confrontation de témoins, plus de recours à Rome; elle n'a même plus à motiver ses sentences. Elle agit avec les pouvoirs les plus étendus qui aient jamais été conférés.

Très-complet dans l'exposition des formes de cette procédure tortueuse, des juridictions diverses, des phases de chaque affaire qu'il étudie dans ses moindres détails, Llorente est surtout curieux dans le récit des nombreux procès dont il analyse les dossiers. Les plus intéressants sont ceux qui se rapportent à l'assassinat de Pierre Arbuès d'Espila, le premier inquisiteur d'Aragon, au faux nonce de Portugal, Perez de Saavedra, à la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, à Barthélemy de Carranza, évêque de Tolede, à don Carlos, à Antonio Perez. Ces deux dernières affaires sont trop connues pour que nous y revenions; mais c'est dans le livre de Llorente que les historiens ont puisé les documents authentiques sur lesquels on a pu asseoir enfin un jugement définitif. L'assassinat de Pierre Arbuès d'Espila donna lieu à l'un des plus dramatiques procès de l'inquisition. L'Aragon résistait ouvertement à l'établissement de ce tribunal abhorré; le premier inquisiteur, Maître d'Espila, *comme on l'appelait*, venait à peine d'être installé lorsqu'il fut tué à coups d'épée, dans la cathédrale de Saragosse, au pied d'un pilier où il était en prieres, par Juan Espera-*in-Deo*, l'un des conjurés. Le coupable et deux de ses complices, Vidal Uranso et Juan de Abadia, après une longue détention et des tortures atroces, furent traînés par la ville, les mains coupees; après qu'ils eurent été pendus, leurs cadavres furent écartelés. L'inquisition voulait noyer la

résistance dans le sang et la terreur; les gentilshommes des premières familles, suspects d'avoir favorisé en secret l'entreprise, furent exilés. C'est aussi un procès très-curieux que celui du faux nonce de Portugal, Saavédra, homme instruit, habile à contrefaire les écritures, à fausser les chartes, qui inventa des bulles du pape, longtemps réputées excellentes, contrefit des ordonnances royales qui lui donnaient, avec le titre de nonce, les pleins pouvoirs d'établir l'inquisition en Portugal. Il l'y établit en effet et l'institution fonctionna quelque temps avant que la fraude fût découverte. Avec de faux titres, fabriqués par lui, il trouvait moyen en outre de toucher les revenus de deux commanderies de Saint-Jacques. On l'envoya aux galères. Le procès relatif à Jeanne d'Albret et à Henri IV constate, outre les décisions de l'inquisition qui les condamnait comme hérétiques, un projet d'enlèvement qui n'a pas abouti. On devait saisir la reine et ses deux enfants, Henri et Marguerite, et les conduire dans les cachots du saint office. Llorente a vu, dans les dossiers, la main des princes de Guise mêlée à toute cette mystérieuse affaire. L'archevêque de Tolède, Barthélemy de Carranza, accusé d'hérésie, a laissé le plus volumineux dossier; son procès, retrouvé dans les greffes, ne se compose pas de moins de vingt-quatre volumes in-fol. de 1,200 pages. Qu'on juge des dédales d'une pareille procédure! L'archevêque, ayant usé du recours au pape, mourut à Rome, après avoir abjuré les erreurs que l'inquisition avait relevées dans ses ouvrages et dans ses sermons. Ces grands procès apparaissent au milieu d'une multitude d'autres, moins importants, mais très-instructifs : procès contre les juifs, suivis d'immenses auto-da-fé; ceux de Valladolid et de Séville, en 1559, en donnent la mesure; procès contre des sorcières, en Navarre, en Biscaye et en Aragon; histoires scandaleuses de capucins et de béates. L'inquisition ne respecte pas même les plus fervents catholiques; saint Jean d'Avila, sainte Thérèse, saint Jean de la Croix, Louis de Grenade, considérés aujourd'hui comme les plus pieux écrivains, furent poursuivis, comme hérétiques, mais pas jusqu'au bûcher. Sous Philippe III, Charles II et Philippe V, l'inquisition devient surtout une arme politique; aussi voit-on poursuivis, dès que le parti contraire monte au pouvoir, les favoris de la veille, Rodrigue Calderon, Luis Alliaga, Olivarès, Froïlan Diaz, sans compter les longues et monotones suites d'auto-da-fé réservés aux victimes de moins haut rang. Sous Philippe V seul, on compte cinquante-quatre de ces lugubres cérémonies, où furent brûlés en personne 79 condamnés, appartenant presque tous à la secte de Molinos. Sous Ferdinand VI, c'est la franc-maçonnerie qui est mise en cause, mais avec une rigueur moindre; les écrivains aussi payent au farouche tribunal un assez large tribut; Azara, Clavijo, Feijoo, Isla, Iriarte font tous plus ou moins connaissance avec les cachots du saint office. Urquiza, ministre d'Etat sous Charles IV, paye de huit années de persécutions son admiration pour la philosophie française. Mais l'inquisition n'en est pas moins en pleine décadence; sous Ferdinand VI, on voyait à peine un auto-da-fé en cinq ans. Commencée à Torquemada, aux reflets sanglants des bûchers de Séville et de Valladolid, elle finit d'une façon presque débonnaire sous son quarante-quatrième successeur, le grand inquisiteur D. Ramon Joseph de Arre (1808), qui n'ordonne plus que des pénitences et ne brûle personne, pas même en effigie.

Un tableau chronologique des principaux faits, une liste des grands inquisiteurs et des pièces justificatives fort curieuses complètent l'intéressant ouvrage de Llorente. La *Historia critica de la Inquisicion de España* a été traduite en français, dès 1817, sur le manuscrit et sous les yeux de Llorente, par Nicolas Pellier (4 vol. in-8°).

Inquisition espagnole (LETTRES SUR L'), par le comte J. de Maistre (Paris, 1822, 1 vol. in-8°). Ces lettres, au nombre de six, sont adressées à un gentilhomme russe et datées de Moscou, 1815. De Maistre, qui avait toutes les audaces, sentait que le souvenir de l'inquisition pesait lourdement sur la tradition catholique. Il n'a pas résisté au désir de laver l'Eglise catholique de cette honte historique, et comme toujours il prend le taureau par les cornes, c'est-à-dire essaye de justifier l'inquisition dans ce qu'elle eut de plus odieux. D'abord, personne selon lui n'est coupable d'avoir fondé l'inquisition. « Toutes ces sortes d'institutions s'établissent on ne sait comment. Appelées par les circonstances, l'opinion les approuve d'abord; ensuite l'autorité, qui sent le parti qu'elle en peut tirer, les sanctionne et leur donne une forme. » Les Académies des sciences de Paris et de Londres n'ont pas eu d'autre commencement, remarque de Maistre. « C'est ce qui fait, continue-t-il, qu'il n'est pas aisé de déterminer l'époque fixe de l'inquisition, qui eut de faibles commencements et s'avança ensuite graduellement vers ses justes dimensions, comme tout ce qui doit durer; mais ce qu'on peut affirmer avec une pleine assurance, c'est que l'inquisition proprement dite ne fut établie légalement, avec son caractère et ses attributions, qu'en vertu de la bulle *Ille humani generis*, de Grégoire IX, adressée au provincial de Toulouse, le 24 avril de l'année 1233. » Soit qu'il faille en attribuer la création à Grégoire IX au lieu d'Innocent III, que saint Dominique y soit pour quelque chose ou non, cela importe assez peu. Ce qui importe, c'est son caractère et ses attributions. Il ne faut pas confondre, dit l'auteur, le génie primitif d'une institution avec les variations que les besoins ou les passions humaines lui ont fait subir. L'inquisition primitive était donc bonne, douce et conservatrice. Pour conservatrice, oui; elle l'était même trop; mais bonne et douce, voilà qui est une autre question. C'était sans doute par douceur et par bonté qu'elle élevait des bûchers, qu'elle y faisait monter ses victimes en grande cérémonie; qu'exploitant indignement les passions d'une populace féroce elle faisait une fête publique, comme est aujourd'hui un combat de taureaux, de ce qui n'aurait dû être qu'un châtiment, à supposer que crime il y eût. Avant d'aborder l'institution en elle-même, de Maistre pose les prémisses suivantes : « 1° Jamais les grands maux politiques, jamais surtout les attaques violentes portées contre les corps de l'Etat, ne peuvent être prévenus ou repoussés que par des moyens pareillement violents; 2° l'inquisition fut dans son principe, en Espagne, une institution demandée et établie par les rois dans des circonstances difficiles et extraordinaires. » Pourquoi, répondons-nous, le catholicisme s'y est-il associé? Pourquoi a-t-il oublié d'une façon si lamentable la maxime de l'Eglise : *Ecclesia abhorret a sanguine*, l'Eglise a horreur du sang? Pourquoi les instruments de la royauté espagnole sont-ils tous des moines? Pourquoi avoir joint l'hypocrisie à la férocité et inventé des manières de procédure inconnues, tant elles sont terribles, et inauguré le règne d'une police occulte, ignorée du césarisme lui-même? De Maistre trouve naturel qu'on torture un accusé et qu'on l'accable de questions, afin de savoir s'il n'y aurait pas dans sa généalogie une goutte de sang juif ou mahométan.

Les *Lettres sur l'inquisition espagnole* constituent la plus audacieuse tentative qu'on ait faite depuis longtemps pour remettre en question une cause jugée sans appel. De Maistre termine en disant : « L'abus des anciennes institutions ne prouverait rien contre leur mérite essentiel, et toujours je soutiendrai que les nations ont tout à perdre en renversant leurs institutions antiques, au lieu de les perfectionner ou de les corriger. » Cela dépend des circonstances; il y a des institutions tellement mauvaises dans leur principe ou dans leur application, que le jour où elles sont renversées est toujours un jour de fête pour ceux qui les ont subies, et l'inquisition espagnole est du nombre.

Inquisition (SCÈNE D'), tableau de Robert-Fleury. Ce tableau représente la question par le feu, infligée à un suspect par ordre de la sainte inquisition. Les pieds du patient, liés par des ceps, tendent leurs plantes aux flammes rouges d'un brasier, qu'avivent des bourreaux vêtus d'une robe noire et la tête couverte d'un capuchon percé à l'endroit des yeux. Des moines, des inquisiteurs assistent, impassibles, à cette scène atroce.

Cette composition, a dit T. Gautier, est peinte avec une ardeur sombre et une énergie farouche dignes du sujet. Elle a figuré pour la première fois au Salon de 1841, où elle a obtenu un grand succès, et a reparu à l'Exposition universelle de 1855. C'est le digne pendant de l'*Audo-da-fé*, du même peintre.

Une *Scène d'inquisition*, peinte par le comte de Forbin, a été exposée au Salon de 1822, et a figuré ensuite, pendant plusieurs années, au musée du Luxembourg. Voici quel en est le sujet : Un Maure de Tanger est accusé d'avoir voulu favoriser l'évasion d'une jeune religieuse; un inquisiteur procède à leur confrontation et à l'interrogatoire, dans un souterrain de l'inquisition de Valladolid. Rien de plus romanesque, comme on voit; on raffolait, sous la Restauration, de ces scènes où le sentimental se mêlait à l'horrible. Le tableau du comte de Forbin a été gravé par Reynolds, et au trait par Réveil.

INQUISITORIAL, ALE adj. (ain-ki-zi-to-ri-al, a-le — rad. *inquisiteur*). Qui a le caractère d'une inquisition : *Recherches* INQUISITORIALES. *Mesures* INQUISITORIALES. ‖ Qui se livre à des enquêtes arbitraires et vexatoires : *Pouvoir* INQUISITORIAL. *Tyrannie* INQUISITORIALE.

INRAMO s. m. (ain-ra-mo). Comm. Coton brut d'Egypte.

IN RE, mots latins qui signifient *dans la chose*, c'est-à-dire réel, positif, effectif : *Une solidarité effective*, IN RE, *indépendante du caprice des hommes*. (Proudh.)

IN RERUM NATURA (*Dans la nature, dans la réalité*). Les Latins ne disaient jamais *natura* seul pour signifier la nature; ils ajoutaient toujours le mot *rerum*, c'est-à-dire *des choses*. Mais en français *natura rerum* doit se traduire par : *la nature*.

« Réponds-moi; et, pour une fois dans ta vie aussi longue qu'inutile, que ce soit avec franchise et vérité! As-tu une telle voiture? Existe-t-elle *in rerum natura?* Ou n'est-ce qu'une perfidie pour faire perdre aux imprudents leur temps, leur patience et trois schellings de bon argent au cours légal de ce royaume? »

WALTER SCOTT.

INRI, inscription qui figure souvent sur les croix, et qui signifie *Jesus* (autrefois *Iesus*) *Nazarenus rex Judæorum*, c'est-à-dire Jésus Nazaréen roi des Juifs. — Sous le premier Empire, un peintre italien avait écrit ces quatre lettres au bas d'un portrait qu'il avait fait de Napoléon. On cria à la profanation et au sacrilége. L'artiste fut mandé et sommé d'expliquer la singulière idée qu'il avait eue : « Rien de plus facile, dit-il; I. N. R. I. est pour *Imperator Napoleo Rex Italiæ*. »

INSABATÉ, ÉE s. (ain-sa-ba-té — du préf. *in*, et de *savate*, à cause des sandales que portaient ces hérétiques). Hist. relig. Nom donné aux vaudois. ‖ Quelques-uns écrivent INSABBATÉ; on trouve aussi INZAPATÉ.

INSAISI, IE, adj. (ain-sè-zi — du préf *in*, et de *saisi*). Qui n'a pas été saisi, appréhendé : *Biens* INSAISIS.

INSAISISSABILITÉ s. f. (ain-sè-zi-sa-bi-li-té — rad. *insaisissable*). Jurispr. Caractère de ce qui est insaisissable : *L'*INSAISISSABILITÉ *de certains meubles*.

— **Encycl.** Jurispr. V. SAISIE-EXÉCUTION.

INSAISISSABLE adj. (ain-sè-zi-sa-ble — du préf. *in*, et de *saisissable*). Que l'on ne peut saisir, appréhender : *Un objet* INSAISISSABLE. *Jacob est assailli dans les ténèbres par le lutteur invisible, invincible*, INSAISISSABLE. (E. Quinet.)

— Que l'on ne peut percevoir par les sens : *Nuances* INSAISISSABLES *de couleurs, de saveurs, d'odeurs*.

> Les courants ont lavé le sable;
> Au soleil montent les vapeurs,
> Et l'horizon *insaisissable*
> Tremble et fuit sous leurs plis trompeurs.
>
> V. HUGO.

— Fig. Que la pensée ne peut saisir, sur quoi elle ne peut s'arrêter : *Des délicatesses d'intention* INSAISISSABLES. *Le présent est* INSAISISSABLE *à la pensée*. (Lamenn.)

— Jurispr. Que la loi défend, empêche de saisir : *Le lit et les instruments de travail sont* INSAISISSABLES.

INSALIFIABLE adj. (ain-sa-li-fi-a-ble — du préf. *in*, et de *salifiable*). Chim. Qui ne peut fournir un sel : *Base* INSALIFIABLE.

INSALISSABLE adj. (ain-sa-li-sa-ble — du préf. *in*, et de *salir*). Qui ne peut être sali : *Infortuné! pour aller dans un grand monde pareil, c'était bien la peine de commander des bottes vernies, imperméables*, INSALISSABLES, *et... immettables!* (V. Durand.)

INSALIVATION s. f. (ain-sa-li-va-si-on — du préf. *in*, et de *salive*). Physiol. Imprégnation des aliments par la salive, pendant la mastication : *L'*INSALIVATION *commence la digestion*.

INSALUBRE adj. (ain-sa-lu-bre — du préf. *in*, et de *salubre*). Malsain, nuisible à la santé : *Logement* INSALUBRE. *Air* INSALUBRE. *Aliments* INSALUBRES. *Arts* INSALUBRES.

INSALUBRITÉ s. f. (ain-sa-lu-bri-té — rad. *insalubre*). Caractère ou état de ce qui est insalubre : *L'*INSALUBRITÉ *d'un logement, d'un quartier, d'un climat. L'*INSALUBRITÉ *de certains aliments. L'*INSALUBRITÉ *des logements entre pour un chiffre énorme dans la mortalité qui frappe les classes ouvrières*. (L. Cruveilhier.)

INSALUTAIRE adj. (ain-sa-lu-tè-re — du préf. *in*, et de *salutaire*). Qui n'est pas salutaire.

INSANITÉ s. f. (ain-sa-ni-té — du lat. *insanus*, insensé). Folie, déraison : *Les Français mêmes m'ont redouté; ils ont eu l'*INSANITÉ *de discuter quand il n'y avait qu'à combattre*. (Napol. I[er].)

INSAPIDE adj. (ain-sa-pi-de — du préf. *in*, et de *sapide*). Qui n'a pas de goût, qui n'a aucune saveur : *Liquide inodore et* INSAPIDE. *L'eau pure est* INSAPIDE. *Une eau qui ne laisse pour* 1,000 *parties que de* 0,09 *à* 0,20 *de résidu après l'évaporation, et qui, d'ailleurs, est fraîche en été, et en outre inodore*, INSAPIDE, *aérée, est de très-bonne qualité*. (Chevreul.)

INSAPIDITÉ s. f. (ain-sa-pi-di-té — rad. *insapide*). Caractère, état de ce qui est insapide : *L'insipidité est une* INSAPIDITÉ *désagréable*.

INSARA, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 93 kilom. N.-O. de Penza, sur l'Isa; 3,400 hab. Fonderie de fer, tanneries.

INSARA, rivière de la Russie d'Europe. Elle prend sa source dans le gouvernement de Penza, à 13 kilom. de la ville de même nom, coule à l'E. puis au N., passe à Saronsk, et se joint à l'Alatyr, dans le gouvernement de Novogorod.

INSATIABILITÉ s. f. (ain-sa-si-a-bi-li-té — rad. *insatiable*). Caractère de celui qui est insatiable, qui ne peut être rassasié : *L'*INSATIABILITÉ *des herbivores s'explique par l'imperfection de leur digestion. Les Anglais passent pour jouir d'une véritable* INSATIABILITÉ.

— Fig. Avidité sans bornes, désir inextinguible : *L'*INSATIABILITÉ *d'un avare, d'un conquérant. L'humeur a l'*INSATIABILITÉ *de l'ambition : plus on lui cède, plus elle exige*. (S. Dubay.)

INSATIABLE adj. (ain-sa-si-a-ble — du préf. *in*, et de *satiété*). Qui ne peut être rassasié : *La plupart des oiseaux sont* INSATIABLES, *à cause de leur respiration active*. ‖ Qui ne peut être assouvi : *Une faim* INSATIABLE.

— Fig. Dont l'avidité, dont les désirs ne peuvent être assouvis; qui ne peut être assouvi, en parlant d'une passion : *Etre* INSATIABLE *de richesses, de gloire, d'instruction. Un orgueil* INSATIABLE. *Etres bornés, nous cherchons sans cesse à donner le change aux* INSATIABLES *désirs qui nous consument*. (G. Sand.)

— Substantiv. Personne insatiable : *Il n'y a rien qui soit plus perdu que ce que vous employez à contenter un* INSATIABLE. (Boss.)

INSATIABLEMENT adv. (ain-sa-si-a-ble-man — rad. *insatiable*). D'une manière insatiable : *Etre* INSATIABLEMENT *avide*.

INSATURABLE adj. (ain-sa-tu-ra-ble — du préf. *in*, et de *saturable*). Qui ne peut être saturé : *Liquide* INSATURABLE.

INSATURÉ, ÉE adj. (ain-sa-tu-ré — du préf. *in*, et de *saturé*). Qui n'est pas saturé : *Liquide* INSATURÉ.

INSCIEMMENT adv. (ain-si-a-man — du préf. *in*, et de *sciemment*). Sans le savoir; innocemment, avec bonne foi, par pure ignorance : *Les nations barbares agissaient* INSCIEMMENT *; les nations civilisées savent en quoi consistent le droit et le devoir*. (M[me] L. Colet.)

INSCRIPTIBLE adj. (ain-skri-pti-ble — rad. *inscrire*). Qui peut être inscrit : *Un nom* INSCRIPTIBLE *dans une liste*.

— Géom. Qu'on peut inscrire dans un périmètre donné ou une surface donnée : *Tous les polygones réguliers sont* INSCRIPTIBLES *dans une circonférence. Les polyèdres réguliers sont* INSCRIPTIBLES *dans une sphère*. ‖ Se dit plus particulièrement et absolument des figures qui peuvent être inscrites dans un cercle ou dans une sphère : *Figure* INSCRIPTIBLE. *Solide* INSCRIPTIBLE.

INSCRIPTION s. f. (ain-skri-psi-on — lat. *inscriptio*; de *inscribere*, inscrire). Action d'inscrire un nom sur une liste : *L'*INSCRIPTION *d'un nom sur la liste des candidats. Réclamer contre son* INSCRIPTION *sur la liste des jurés*.

— Ensemble de caractères écrits ou gravés sur un monument ou une médaille, pour consacrer la mémoire de quelque fait : INSCRIPTION *hiéroglyphique*. INSCRIPTION *cunéiforme*. INSCRIPTION *grecque, latine*. INSCRIPTION *funèbre*. INSCRIPTION *en bronze, en lettres d'or. L'Académie des* INSCRIPTIONS *et belles-lettres. Une* INSCRIPTION *latine me déplaît parce que je suis bon Français; je trouve ridicule que nos jetons, nos médailles et nos louis soient latins*. (Volt.) *Les* INSCRIPTIONS *doivent être simples, courtes et familières*. (Boileau.)

— Enseignem. Action obligatoire d'un étudiant qui inscrit son nom, à certaines époques déterminées, sur un registre ad hoc : *Prendre ses* INSCRIPTIONS, *sa troisième* INSCRIPTION.

— Jurispr. *Inscription hypothécaire*, Mention faite, aux registres du conservateur des hypothèques, de l'hypothèque dont une propriété est dûment grevée : *Bordereau, certificat d'*INSCRIPTION HYPOTHÉCAIRE. ‖ *Inscription d'office*, Celle qu'effectue le conservateur en vertu de sa charge, et sans qu'il en soit requis. ‖ *Inscription de faux*, Acte légal par lequel on s'inscrit en faux contre une pièce fournie par la partie adverse : *Il fallait, contre un acte faux, nous pourvoir par voie d'*INSCRIPTION DE FAUX. (Beaumarch.)

— Mar. *Inscription maritime*, Rôle des marins inscrits et pouvant être appelés au service de l'Etat : *Qu'est-ce que l'*INSCRIPTION MARITIME? *Qu'est-ce qu'un régime qui oblige tout marin à rester jusqu'à cinquante ans sous la main de l'Etat?* (E. Laboulaye.)

— Fin. *Inscription de rente, inscription sur le grand-livre*, Titre de rente sur l'État certifié au grand-livre : *L'*INSCRIPTION DE RENTE *et le billet à rente sont deux leviers d'une force incomprise*. (E. de Gir.)

— Féod. Accusation qui mettait l'accusateur dans le cas de subir la peine du talion, si le fait allégué par lui ne pouvait être prouvé.

— Hist. *Inscription civique*, Inscription exigée en 1791 de tout citoyen, qui prenait rang, par ce seul fait, dans la garde nationale. Elle était accompagnée du serment civique.

— **Syn. Inscription, écriteau, épigraphe.** V. ÉCRITEAU.

— **Encycl.** Antiq. Les peuples les plus anciens ont fait usage des *inscriptions*, soit pour conserver le texte de leurs lois, les noms de leurs souverains, les traités d'alliance avec les peuples voisins, soit pour perpétuer le souvenir d'événements remarquables. Les monuments commémoratifs les plus informes sont ces monceaux de pierres dont il est parlé dans la Bible et même dans l'histoire grecque. Quand Jacob et Laban se réconcilièrent, dit la *Genèse*, le premier érigea une pierre pour servir de témoignage. Il est douteux qu'il y ait gravé une *inscription*. De même Xénophon, dans sa *Retraite des Dix mille*, raconte que ses soldats, apercevant le Pont-Euxin, après tant de fatigues et de dangers, élevèrent une grande pile de pierres, pour manifester leur joie et laisser un souvenir de leur passage. Dans l'état de

détresse où ils étaient, on conçoit qu'ils n'aient pas fait davantage; mais, dès que les peuples connurent l'alphabet, ils sentirent le besoin de préciser, par des *inscriptions*, le but du monument qu'ils érigeaient.

Ces *inscriptions*, gravées sur la pierre, le marbre ou les métaux, retrouvées aujourd'hui parmi les ruines et recueillies curieusement par les érudits, sont les sources les plus certaines de l'histoire. Contemporaines des événements qu'elles retracent, elles offrent des points de repaire constants à travers les temps historiques et sont les moins contestables des témoignages. Quelques-unes sont les seuls vestiges que nous possédions de langues aujourd'hui perdues. A ce point de vue général, on peut donc diviser la masse entière des *inscriptions* en trois groupes : celles qui appartiennent aux langues perdues; celles qui appartiennent aux langues anciennes connues; les *inscriptions* en langues modernes. Au premier groupe appartiennent les *inscriptions* assyriennes et babyloniennes, phéniciennes, carthaginoises, égyptiennes, étrusques, celles dans lesquelles on retrouve les restes du dialecte numide, de l'ancien espagnol et enfin les *inscriptions* mexicaines. Dans le groupe des langues anciennes, tiennent le premier rang les *inscriptions* hébraïques, grecques et latines; il est inutile d'énumérer le groupe des langues modernes.

Laissant à part les *inscriptions* des médailles, dont la connaissance appartient à la numismatique, nous ne nous occuperons que des *inscriptions* lapidaires. Ces *inscriptions* sont généralement tracées sur des matériaux résistants; le granit, le marbre, la serpentine, le calcaire et les métaux furent employés à cet usage par tous les peuples. Habituellement elles sont gravées en creux; les lettres en relief sont rares à toutes les époques, parce qu'elles ont le double inconvénient de s'exécuter difficilement et de se conserver mal. Les lettres en bronze clouées en relief sur certains monuments par les Romains font exception, et l'épigraphie est aujourd'hui une science assez avancée pour que, les lettres ayant disparu, on ait pu restituer l'*inscription* rien qu'à l'aide des marques laissées par les clous d'attache dans le marbre ou dans la pierre.

A quelque langue connue ou inconnue, ancienne ou moderne, qu'appartienne une *inscription*, il y a des règles fixes à observer pour sa transcription et son déchiffrement. L'alphabet s'étant modifié à diverses époques, l'orthographe, les abréviations, la ponctuation, les contractions, rien n'est indifférent, et la négligence à relever les plus petits détails causerait des erreurs certaines. Il ne serait donc pas suffisant de transcrire l'*inscription* en caractères vulgaires ou de la reproduire à peu près par le dessin; il faut la relever fidèlement par l'estampage, le calque ou la photographie. L'estampage est la méthode la plus sûre; cette opération consiste en une sorte de moulage pratiqué avec une feuille de papier sans colle, que l'on applique légèrement mouillée sur le monument épigraphique de manière à obtenir une épreuve en relief de tous les creux. Une autre sorte d'estampage, dite à la manière noire, produit de meilleurs résultats, mais exige une certaine adresse de manipulation. La feuille de papier étant posée et maintenue, comme dans le cas précédent, sur les empreintes, on promène par-dessus un tampon de feutre enduit de mine de plomb ou de noir de fumée, de sorte que les lettres et les ornements en creux se détachent en blanc sur fond noir. Lorsqu'il s'agit d'*inscriptions* peintes ou incrustées d'émaux, l'antiquaire peut se servir du calque, du diagraphe ou de la photographie.

Nous aborderons maintenant les principaux groupes d'*inscriptions*.

— *Inscriptions assyriennes et babyloniennes*. V. CUNÉIFORMES (inscriptions).

— *Inscriptions égyptiennes*. V. HIÉROGLYPHES.

— *Inscriptions hébraïques*. On n'a retrouvé qu'un petit nombre d'*inscriptions* hébraïques anciennes; la moitié de celles qui forment la collection du Louvre est moderne et appartenait à des monuments funéraires. Les plus anciennes sont écrites en dialecte et en caractères samaritains; toutes celles qui présentent des caractères carrés pareils à ceux des Bibles doivent être jugées modernes. Les *inscriptions* gravées sur les rochers du Sinaï, et réputées antiques pendant longtemps, ont été reconnues chrétiennes par M. F. Lenormand. Il a démontré que, bien loin d'avoir été gravées par les Juifs vers l'époque de l'Exode, elles manifestent des formules empruntées au christianisme et en reproduisent les symboles habituels : la croix, l'ancre, etc. Quelques découvertes intéressantes ont été faites récemment en Judée par M. Clermont-Ganneau; une stèle du roi moabite Mesa, contemporain d'Achab, et une *inscription* plus ancienne encore ont été retrouvées par lui, et ces monuments enrichiront la collection du Louvre.

— *Inscriptions phéniciennes, carthaginoises, étrusques*. On trouve peu de monuments épigraphiques phéniciens. Un des principaux est le monument de Carpentras, expliqué par le savant abbé Barthélemy. La langue phénicienne a été employée sur les médailles des villes de la Phénicie jusque sous les successeurs d'Alexandre, et même après. Les Phéniciens, faisant un commerce très-étendu, portèrent leurs langue dans plusieurs villes de la Méditerranée. C'est ainsi que Gadès, aujourd'hui Cadix, offre des médailles dont l'*inscription* est phénicienne. La langue punique, que l'on parlait à Carthage, colonie des Phéniciens, était fille de la langue phénicienne. On la trouve sur des médailles d'or et d'argent de quelques villes de la Sicile et aussi sur quelques rares monuments. Les essais que l'on a faits jusqu'ici pour l'intelligence de ces deux langues ont donné lieu à des savants très-distingués de développer une vaste érudition, mais ils n'ont pas été couronnés d'un plein succès. Ainsi, vers 1840, une *inscription* carthaginoise fut déchiffrée de la façon suivante par le général Duvivier : « Ici repose Amilcar, père d'Annibal, comme lui cher à la patrie et terrible à ses ennemis. » Un membre d'une Académie savante soutint cette autre version : « La prêtresse d'Isis a élevé ce monument au Printemps, aux Grâces et aux Roses. » Un troisième lut : « Cet autel est dédié au dieu des vents et des tempêtes, afin d'apaiser ses colères. »

Les *inscriptions* libyques, trouvées en assez grand nombre dans le nord de l'Afrique, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, et recueillies par le général Faidherbe, permettront sans doute un jour de reconstituer les divers dialectes puniques. Un premier essai d'interprétation avait été fait en 1843, par M. de Saulcy, sur une *inscription* de Thougga, accompagnée d'un texte phénicien qui a permis de déterminer la valeur de quelques lettres. On jugera combien peu de progrès a faits cette étude en apprenant que, jusqu'ici, tout le monde croyait qu'il fallait lire ces *inscriptions* de haut en bas et que maintenant on propose de les lire de bas en haut.

De nombreuses *inscriptions* étrusques, osques et ombriennes ont été mises au jour depuis le commencement de ce siècle, et leur déchiffrement est à peu près assuré. La plus célèbre *inscription* est celle qui est gravée sur les fameuses Tables eugubiennes, trouvées à Gobbio. On a acquis la certitude que les Etrusques employaient, pour la numération lapidaire, les chiffres improprement appelés romains, et que c'est à eux que les Romains les empruntèrent. Niebuhr avait d'abord considéré ces chiffres informes comme un reste d'écriture hiéroglyphique.

Si de l'ancien monde nous passons dans le nouveau, nous ne trouverons d'intéressant à noter que les *inscriptions* des Aztèques, découvertes en si grand nombre dans les mines de Palenque. Elles paraissent offrir tout un système hiéroglyphique, assez semblable à celui des Egyptiens, et, quoique encore mal déchiffrées, elles restent comme un éclatant témoignage des migrations des anciens peuples américains. On en trouve des traces en Californie, berceau des Aztèques, au Mexique et dans des contrées plus septentrionales. Un grand nombre sont gravées sur des rochers, comme les *inscriptions* sinaïques.

— *Inscriptions scandinaves*. V. RUNES.

— *Inscriptions grecques*. Les *inscriptions* grecques se retrouvent sur une multitude de monuments disséminés dans toutes les contrées de l'Europe et de l'Asie où fleurit la langue grecque; elles sont en quelque sorte plus nombreuses dans les pays conquis par Alexandre et ses successeurs que dans la Grèce même, ce qui s'explique par les nécessités mêmes de la conquête. Ces *inscriptions* sont précieuses en ce qu'elles nous ont transmis des décrets, des listes de magistrats, des actes religieux et publics de toutes sortes, et qu'elles nous donnent les renseignements les plus variés sur l'histoire politique, les institutions et l'état social des populations qui les ont fait graver. Il fut dès longtemps d'usage en Grèce et dans tous les pays conquis par les Grecs de graver sur l'airain ou sur le marbre les actes les plus importants, tels que traités de paix et d'alliance, lois politiques et civiles, règlements d'administration, comptes rendus de l'emploi des deniers publics, listes des magistrats et des prêtres, inventaires des objets précieux consacrés dans les temples, statuts des corporations, honneurs décernés aux grands citoyens, aux soldats morts pour la patrie, etc., etc.

Les plus anciennes *inscriptions* grecques ont été trouvées à Hymère, en Sicile; l'alphabet grec, récente importation phénicienne, était si confus encore, à l'époque où celles-ci furent gravées, qu'on les prit longtemps pour des *inscriptions* latines, ce qui confirme l'opinion de Pline sur la conformité des anciens caractères grecs avec ceux de l'ancienne langue du Latium. Les dialectes ionien et éolien dominent dans les monuments de villes dont les fondateurs étaient originaires de l'Ionie et de l'Eolie, mais le dialecte dorique est de tous le plus répandu. Quelques monuments ont des *inscriptions* en différents dialectes, ce qu'il faut attribuer au mélange de deux nations. Toutes les villes de la Grèce ont peu à peu abandonné leur dialecte particulier pour adopter le dialecte commun. On doit observer dans les *inscriptions* grecques les formes des lettres plus ou moins antiques. L'absence ou l'admission de certains caractères concourent, avec le style du dessin et avec d'autres caractères, à faire découvrir leur époque. L'écriture rétrograde va seulement de droite à gauche, et reprend de même, sans alterner de gauche à droite. Cette méthode est commune aux peuples de l'Orient, d'où elle a peut-être passé en Grèce.

Le boustrophédon, qui va alternativement de droite à gauche, puis de gauche à droite (v. BOUSTROPHÉDON), commença à être abandonné vers 457 avant l'ère chrétienne. Les *inscriptions* des sept ou huit siècles avant l'ère chrétienne sont en général de droite à gauche. On désigne sous le nom d'étrusques les caractères employés dans les *inscriptions* par les plus anciens peuples de l'Italie, principalement par les Toscans, les Volsques, les Osques, les Samnites, les Campaniens. Ces caractères paraissent être les plus anciens caractères grecs apportés par les Pélasges en Italie, et qui y ont encore subi quelque changement. On trouve ces caractères principalement sur les médailles, les patères et les pierres gravées, quelquefois aussi sur les petites urnes sépulcrales, des statues et des monuments.

On connaît environ dix mille inscriptions grecques. L'Académie de Berlin entreprit la tâche considérable de les recueillir et de les publier. Il est résulté de cette initiative le grand ouvrage de Aug. Bœckh, connu sous le titre de *Corpus inscriptionum græcarum*, dont nous avons rendu compte. V. CORPUS.

Les plus curieuses parmi les inscriptions grecques sont : les marbres de Paros ou d'Arundel, découverts en 1667 et déposés maintenant au musée d'Oxford : ils contiennent les principaux événements de l'histoire grecque de 1582 jusqu'à l'année 264 av. J.-C.; le marbre de Choiseul (musée du Louvre), document important concernant l'économie politique des Athéniens; les cent vingt-trois fragments trouvés à Athènes et contenant les noms des alliés de la République et le montant de leurs tributs; les actes d'affranchissement découverts dans les ruines du temple de Delphes par M. O. Müller; les comptes de dépenses des temples d'Apollon et d'Erechthée, documents intéressants de l'histoire des arts en Grèce; la série des décrets, au nombre de vingt-huit, copiés par Le Bas sur les murs du théâtre d'Iasos, en Carie, et donnant des renseignements précieux sur l'art dramatique, etc.

Les *inscriptions* grecques que nous possédons au musée du Louvre ont été l'objet d'un travail estimable de M. Frœhner. Cette curieuse collection est due en grande partie au marquis de Nointel, ambassadeur de Louis XIV à Constantinople, qui employa à réunir les marbres connus sous le nom de marbres de Nointel le savant orientaliste Galland. Elle s'est accrue de ceux qu'envoya le comte de Choiseul-Gouffier et de diverses acquisitions successivement faites. Le livre de M. Frœhner renferme, outre la copie des *inscriptions*, des commentaires historiques grammaticaux de la plus grande utilité. Il est divisé en *inscriptions* religieuses, civiles, sépulcrales, chrétiennes et byzantines; plusieurs tables bien faites terminent le volume. Parmi les *inscriptions* les plus remarquables sont un marbre de Choiseul, qui présente le compte rendu des sommes dépensées par les trésoriers du Parthénon (92e olympiade, 410 av. J.-C.), et deux marbres de Nointel, contenant deux listes de guerriers athéniens morts devant l'ennemi (435 av. J.-C.), très-importants pour l'épigraphie et la paléographie.

— *Inscriptions latines*. L'étendue et la durée de l'empire romain, la facilité avec laquelle les peuples vaincus acceptèrent la langue du vainqueur, expliquent l'énorme quantité d'*inscriptions* latines répandues sur toute la surface du monde connu des anciens. Les Romains mettaient des *inscriptions* partout, sur les édifices publics, sur les temples, les portes des villes, les arcs de triomphe, les ponts, les colonnes votives, les bornes milliaires, les tombeaux, les statues; ils ont couvert de ces témoignages de leur puissance, non-seulement l'Italie et la Grèce, mais leurs provinces les plus reculées de l'Occident et de l'Orient.

Des faits considérables de l'histoire romaine ne nous ont été transmis que par des *inscriptions*, ou du moins ont été puissamment corroborés par elles. Parmi les monuments épigraphiques, nous nous contenterons de citer : la *colonne de Duilius*, qui nous a consacré le souvenir de la première victoire navale remportée par les Romains; l'*inscription* de Marius; le *Testament d'Auguste*, retrouvé à Ancyre et regardé comme une des sources les plus précieuses de l'histoire de cet empereur; la *loi royale*, gravée sur une table de bronze, fragment d'un sénatus-consulte qui confère à Vespasien les prérogatives impériales; l'*édit de Dioclétien*, fixant pour les denrées un prix moyen qu'il était défendu de dépasser sous peine de mort; les *Fastes consulaires*, sur tables de bronze, si heureusement retrouvés à Rome, etc.

On divise d'ordinaire les *inscriptions* latines en cinq classes : 1° les *inscriptions* funéraires, les plus nombreuses de toutes, qui sont destinées à perpétuer la mémoire d'un mort; elles disent son nom, son âge, son état, sa parenté, et le mettent sous la protection des dieux mânes : *Dis Manibus;* 2° les *inscriptions* monumentales, qui rappellent la dédicace d'un édifice public; elles apprennent par qui et en l'honneur de qui il a été élevé; 3° les *inscriptions* milliaires, qui indiquent la distance d'un lieu à un autre; elles font connaître le magistrat à qui est due l'exécution de la voie; 4° les *inscriptions* religieuses, qui gardent le souvenir d'un sacrifice public, de la consécration d'un autel ou d'un temple; 5° les *inscriptions* historiques, destinées à consacrer le souvenir d'un grand événement. Les *inscriptions* chrétiennes forment une classe à part, dont nous nous occuperons plus loin.

La durée de l'épigraphie latine, qui, commencée avec la fondation de Rome, se poursuivit, par mode, jusque bien avant dans l'ère moderne, a suscité des travaux considérables et nécessité un ensemble de règles destinées à servir de guide aux érudits, à faire reconnaître l'âge et, par conséquent, l'authenticité des *inscriptions*. Nous donnerons seulement les principales; elles portent spécialement sur trois points : la forme des lettres, l'orthographe, la ponctuation.

1° La forme des lettres. On a divisé à cet égard l'épigraphie latine en trois périodes : la première, purement romaine, qui s'acheva vers le cinquième siècle; une seule sorte de caractères est employée pendant cette période, la capitale majuscule et minuscule. La capitale élégante caractérise la meilleure époque de l'épigraphie latine, le règne d'Auguste. La capitale rustique, aux formes plus négligées, dont les éléments sont de dimensions inégales, appartient à une époque plus ancienne et se retrouve néanmoins dans les inscriptions du Bas-Empire. Dans la seconde période, dite romane, et qui s'étend du v^e au x^e siècle, l'onciale apparaît avec ses formes arrondies. La troisième période, appelée gothique, est caractérisée par l'écriture du même nom, que l'on subdivise en gothique arrondi et gothique carré; ce dernier est postérieur à l'autre. A la Renaissance enfin, les caractères de fantaisie s'emploient concurremment avec les majuscules et minuscules romaines et les deux gothiques.

2° La ponctuation. Quoique assez souvent la ponctuation n'ait eu d'autres règles que le caprice des lapidaires, on trouve toutefois dans les *inscriptions* latines un système que l'on peut, jusqu'à un point, appeler classique, et qui consiste à mettre un point après chaque mot, excepté à la fin des lignes et à la fin de l'*inscription;* c'est le système le plus correct et il marque l'apogée de l'art du lapidaire. Les marbres romains des premiers âges de la République manquent totalement de ponctuation; ceux de l'époque immédiatement postérieure n'en offrent qu'après certains mots abrégés, et dans la décadence de l'art, du v^e au VIII^e siècle de notre ère, les *quadratarii* paraissent en avoir perdu l'usage. Les marbres latins de la Gaule sont, en général, peu ou mal ponctués. On a supposé, mais à tort, que les virgules substituées aux points accusaient une origine relativement moderne. Il est vrai qu'il se trouve des virgules dans quelques *inscriptions* du moyen âge, et Severano en donne une qu'il avait transcrite dans les archives de la basilique vaticane; mais il n'est pas moins certain que les lapidaires de l'antiquité connurent ce genre de ponctuation. C'est ce que prouve un très-ancien marbre d'Aveja, restitué par Giovenazzo.

3° L'orthographe. C'est ce qui permet de constater, avec le plus de certitude, l'âge des *inscriptions* latines. Sur les anciens marbres romains, la diphthongue AE est ordinairement écrite AI; le génitif féminin de la première déclinaison est AES; AE remplace E au commencement des mots : AEGO pour EGO; AD est mis fréquemment pour AT; le B se substitue au V, et réciproquement; E pour I, F pour PH, sont encore des substitutions ordinaires; le N est généralement supprimé : COSS pour CONSULES, COIVX pour CONIVX, etc.

Les inscriptions latines connues sont au nombre de plus de 80,000. L'Académie de Berlin a entrepris d'en faire, comme pour les *inscriptions* grecques, un recueil unique; cette entreprise n'a pas encore abouti. Les recueils les plus estimés sont : celui de Gruter, réimprimé par Grœvius (1707, 4 vol. in-f°), sous le titre de *Inscriptiones antiquæ totius orbis romani;* celui d'Orelli : *Inscriptionum latinarum selectarum amplissima collectio* (Zurich, 1828, 2 vol. gr. in-8°), et celui de Muratori : *Novus thesaurus veterum inscriptionum* (Milan, 1737, 4 vol. in-f°). Il a été fait en outre des recueils spéciaux à chaque contrée, de sorte que l'on peut suivre l'épigraphie romaine en Italie, en France, en Espagne, en Orient et dans le nord de l'Afrique : Mattei, *Galliæ antiquitates selectæ* (Vérone, 1731, in-f°); Vidua, *Inscriptions antiques recueillies dans l'Empire ottoman* (1826); L. Renier, *Inscriptions romaines de l'Algérie* (2 vol. in-8°, 1855).

— *Inscriptions chrétiennes*. Les *inscriptions* chrétiennes forment un groupe important de l'épigraphie latine. Il n'en existe point de recueil antérieur à Charlemagne; les disciples d'Alcuin essayèrent d'en réunir quelques-unes, mais ils se préoccupèrent moins de l'importance historique des documents que de leur valeur littéraire ou philosophique. Ils cherchaient à faire une sorte d'anthologie. De ces collections, trois nous sont parvenues : la collection appelée d'abord palatine, puis vaticane, que Gruter a éditée; celle de Clos-

ternburg et enfin celle de Verdun, exhumée par Rossi. Ce savant archéologue a mis à profit tous les travaux antérieurs, glané dans les recueils entrepris au XIVe et au XVe siècle, où l'épigraphie chrétienne se trouve mêlée à l'épigraphie profane, et enfin mis au jour toutes ces richesses dans son grand ouvrage : *Inscriptiones christianæ urbis Romæ septimo sæculo antiquiores* (1857-1866, 2 vol. in-8°), qui est devenu le manuel indispensable de l'archéologie chrétienne et contient environ 12,000 *inscriptions*.

Ces *inscriptions* peuvent se diviser en deux grandes catégories, dont l'une comprend celles qui se rapportent aux personnes, l'autre celles qui concernent les choses.

Dans la première viennent se ranger toutes les *inscriptions* contenant l'histoire des martyrs, des confesseurs, celle des pontifes, des prêtres, des diacres et de tous les ordres inférieurs de la hiérarchie ecclésiastique, y compris les *fossores*, les *librarii*, les *notarii*, ainsi que les autres fonctionnaires attachés au service de l'Eglise; celle des vierges, des moines, des veuves; celle des néophytes, des catéchumènes, des fidèles; celle des dignités militaires, des emplois civils, des diverses professions libérales ou manuelles exercées par les premiers chrétiens. La plupart de ces épigraphes sont funéraires; elles sont les plus anciennes, les plus nombreuses et les plus intéressantes pour l'étude des origines chrétiennes. La deuxième classe se compose de monuments en général moins anciens; le Ve et le VIe siècle, et plus encore les siècles suivants en font tous les frais. Les collecteurs qui se sont occupés de la classification de cette catégorie d'*inscriptions*, et notamment Marini, y font entrer tout ce qui a rapport aux vœux, aux prières, aux éloges des saints et à leurs reliques, aux fastes et aux cycles, aux calendriers, etc. Parmi ces *inscriptions*, les neuf dixièmes environ sont gravées; les autres sont simplement peintes au minium ou à l'encre, ou tracées à la pointe d'un style sur des lames de plomb. Toutes offrent à l'épigraphie des bases certaines de reconnaissance, grâce aux formules et aux emblèmes; le monogramme du Christ, le poisson, certains autres signes les font aisément distinguer. Les dates, le plus communément fixées par les consulats ou les indictions, sont complétées par la désignation du jour, du mois solaire, des calendes, des ides et des nones. Les *inscriptions* chrétiennes qui offrent le plus d'intérêt sont relatives aux dédicaces de monuments religieux, à leur ornementation, à leurs réparations, et enfin à tout ce qui concerne directement le culte.

Nous ne parlerons pas des *inscriptions* modernes; ce serait tomber du domaine de la science dans celui de la fantaisie. Le lecteur curieux pourra trouver, aux articles CIMETIÈRE et ÉPITAPHE, quelques spécimens de l'épigraphie funéraire actuelle. Les peuples modernes se fient un peu trop peut-être à la durée indéfinie du livre, du document imprimé, et négligent de confier, par l'*inscription*, à des matériaux indestructibles le soin de transmettre à la postérité le souvenir des actes les plus mémorables. Les *inscriptions* de quelques monuments, des arcs de triomphe, des portes triomphales, sont si insignifiantes, qu'elles ne méritent pas d'être relevées. Plutôt que de noter les *inscriptions* de la porte Saint-Denis, de l'arc de triomphe du Carrousel, ou même le vers qui orne le socle de la statue de Henri IV, nous préférons terminer cet article par quelques anecdotes humoristiques, que nous fournissent les bévues des antiquaires aux prises avec les vieilles *inscriptions*.

L'*inscription* de Montmartre mérite une mention. C'était une vieille planche sur laquelle étaient gravés les caractères suivants :

C H EM I
N DE SA
N ES

Un illustre savant, à force de recherches et de patience, parvint à opérer cette lumineuse restitution : *Carmina Homeri et Maronis illustrata nominibus ducum et scriptorum arte nullo exstinguentur sæculo*. Survint un brave homme du quartier qui prit la planche et lut couramment : *Chemin des ânes*.

Une méprise du même genre fut commise par un archéologue entre les mains duquel était tombé un vieux plat de faïence marqué des lettres majuscules POMANS, qu'il jugea de provenance romaine. Pour mieux interpréter l'*inscription*, il crut devoir la ponctuer de la sorte : P. O. MAN. S., et déchiffra : *Publii Ovidii manibus sacris*, Aux mânes sacrées de P. Ovidius! Il ne se sentait pas de joie de voir, dans nos contrées, un monument de l'estime publique pour le poëte des *Métamorphoses*. Quelle fut sa déconvenue d'apprendre que cette poterie était tout bonnement champenoise et provenait de la fabrique d'un certain M. Pomans!

On soumit un jour à l'examen d'un membre de l'Académie des *inscriptions* un curieux petit pot de forme élégante, orné de ces quatre lettres initiales en relief : M. J. D. D., en le priant de vouloir bien les expliquer. La solution ne se fit pas attendre; ce petit pot avait sans nul doute été consacré à Jupiter et les quatre lettres signifiaient : *Magni Jovi deorum deo*, Au grand Jupiter, le dieu des dieux. — Mon Dieu non, lui répondit le mystificateur; cela veut dire tout simplement : Moutarde jaune de Dijon. Le savant, qui était d'un bon naturel, en rit encore.

C'est peut-être le même auquel arriva l'aventure suivante. On lui montra une *inscription* qui avait appartenu, disait-on, à une vieille citerne; elle était ainsi disposée :

RES
ER
VO
IR.

L'explication est facile, dit notre savant après avoir un moment rêvé; c'est une *inscription* tronquée qu'il faut lire ainsi : RES (*publica*) ER (*igere*) VO (*luit ad*) IR (*rigandum*), « la République a érigé cette fontaine pour l'arrosement. » On lui fit apercevoir alors que, en lisant perpendiculairement, l'*inscription* présentait ce mot : RESERVOIR. Mais jamais un savant ne cherche une interprétation facile.

— Jurispr. *Inscription hypothécaire*. V. HYPOTHÈQUE.

— *Inscription de faux*. V. au mot INCIDENT, *faux incident*. Nous dirons seulement quelques mots de l'origine historique de l'*inscription* de faux elle-même.

L'*inscription* était de rigueur en droit romain, dans la plupart des accusations criminelles. Le citoyen qui se portait accusateur d'un autre citoyen était tenu, préliminairement à toute poursuite, de se rendre devant le préteur ou le proconsul et de consigner, sur un registre tenu par ce magistrat, une déclaration dans laquelle il articulait l'accusation dont il se faisait l'organe, et engageait sa responsabilité pour le cas où il viendrait à succomber dans la poursuite. Les accusateurs qui succombaient étaient classés sous trois catégories et frappés de peines diverses; les plus coupables étaient marqués au front d'une empreinte flétrissante. L'accusation de faux était la seule, en droit romain, qui fût dispensée de la formalité de l'*inscription* préalable sur le registre du préteur ou du proconsul. On donnait pour raison l'habileté des faussaires, qui excellent à déguiser leurs actes coupables. Un fait remarquable, c'est que ce fut précisément en matière d'accusation de faux que notre ancienne législation française exigea le préliminaire de l'*inscription* qui, dans nos vieilles coutumes judiciaires, ne fut jamais usité pour toute autre espèce d'accusation. L'ordonnance de Louis XIV, de 1670, fut le premier acte législatif qui prescrivit l'*inscription* préalable sur les registres des cours de justice en cette matière.

Inscriptions et Belles-Lettres (ACADÉMIE DES). V. ACADÉMIE.

INSCRIRE v. a. ou tr. (ain-skri-re — du préf. *in*, et du lat. *scribere*, écrire. Se conjugue comme *écrire*). Ecrire avec d'autres : INSCRIRE *un candidat sur une liste. Se faire* INSCRIRE *en tête d'une liste de souscription*. INSCRIRE *sur un registre diverses notes et observations*. INSCRIRE *une rente au grand-livre*. ‖ Ecrire ou tracer en forme d'inscription : INSCRIRE *des noms sur un monument. Celui à qui tu donnes écrit sa reconnaissance sur le sable, et celui à qui tu ôtes* INSCRIT *sa haine sur l'airain*. (Max. orient.)

— Fig. Compter, ajouter : *Je demande qu'on* INSCRIVE *au nombre des gros péchés les petites impostures de la toilette*. (A. d'Houdetot.)

— Géom. Tracer une figure à l'intérieur d'une autre figure, de manière que tous les sommets de la figure inscrite tombent sur le périmètre de la figure circonscrite, ou que tous les côtés de la seconde soient tangents au périmètre de la première : INSCRIRE *un polygone dans un cercle, un cercle dans un polygone, un polyèdre dans une sphère, une sphère dans un polyèdre*.

S'inscrire, v. pr. Etre inscrit :

Sur leurs tables de mort déjà leur nom *s'inscrit*.
DELILLE.

— Inscrire son nom : S'INSCRIRE *au nombre des orateurs de l'opposition*.

— Jurispr. Prendre une inscription hypothécaire pour assurer son rang comme créancier.

— Pratiq. *S'inscrire en faux*, Soutenir, par acte légal, la fausseté d'une pièce alléguée par la partie adverse : S'INSCRIRE EN FAUX *contre un testament*. ‖ Dans le langage commun, S'élever, protester contre une assertion : *Je* M'INSCRIS EN FAUX *contre ce que vous venez de dire*.

INSCRIT, ITE (ain-skri, i-te) part. passé du v. Inscrire : *Un nom* INSCRIT *sur des tablettes. Une somme* INSCRITE *au grand-livre*.

Ici gît... Point de nom! Demandez à la terre.
Ce nom, il est *inscrit* en sanglant caractère,
Des bords du Tanaïs aux sommets du Cédar.
LAMARTINE.

— Politiq. *Orateur inscrit*, Celui qui s'est fait porter pour prendre la parole pour ou contre une question.

— Géom. *Figure inscrite dans une autre*, Celle dont tous les sommets tombent sur le périmètre d'une autre figure dite circonscrite, ou qui est tangente à tous les côtés de cette figure.

— Substantiv. Personne dont le nom est inscrit sur une liste quelconque : *Les* INSCRITS *ont seuls des droits dans le partage des biens d'un failli*.

— Mar. Homme faisant partie de l'inscription maritime. ‖ *Inscrits provisoires*, Ceux qui n'appartiennent que provisoirement à l'inscription maritime : *Faire sécher le poisson, l'étaler le matin au soleil sur des grèves de galets aplanies, le retourner à midi, le remettre en tas le soir, telle est la tâche des* INSCRITS PROVISOIRES. (Revue des Deux-Mondes.)

INSÉCABILITÉ s. f. (ain-sé-ka-bi-li-té — rad. *insécable*). Etat, caractère de ce qui est insécable : *L'*INSÉCABILITÉ *des atomes*.

INSÉCABLE adj. (ain-sé-ka-ble — du préf. *in*, et de *sécable*). Que l'on ne peut couper, partager, diviser : *Un point* INSÉCABLE. *Si un atome* INSÉCABLE *dure éternellement, pourquoi le don de penser en lui ne durera-t-il pas comme lui?* (Volt.)

INSECTE s. m. (ain-sè-kte — lat. *insectum*, de *insecare*, formé de *in*, en, dans, et de *secare*, couper. L'*insecte* est ainsi nommé à cause des anneaux ou articles dont se compose son corps). Entom. Animal articulé, à six pattes, respirant par des trachées, et subissant des métamorphoses : *Parmi les* INSECTES, *il y en a beaucoup qui ne vivent que d'autres* INSECTES. (Buff.) *Les lois sont comme les toiles d'araignée : les petits* INSECTES *s'y prennent, les gros passent à travers*. (Barthél.) *Pour un* INSECTE, *aimer, c'est mourir*. (X. Marmier.)

Aux regards de celui qui fit l'immensité,
L'*insecte* vaut un monde : ils ont autant coûté.
LAMARTINE.

Un *insecte* rampant, qui ne vit qu'à demi,
Un taureau qui rumine, une chèvre qui broute
Ont l'esprit mieux tourné que n'a l'homme? — Oui, sans [doute.
BOILEAU.

« Va-t'en, chétif *insecte*, excrément de la terre! »
C'est en ces mots que le lion
Parlait un jour au moucheron.
LA FONTAINE.

‖ Dans le langage vulgaire, Très-petit animal invertébré, comme araignée, scolopendre, cloporte, etc.

— Personne méprisable ou nuisible : *L'on marche sur les mauvais plaisants, et il pleut par tout pays de cette sorte d'*INSECTES. (La Bruy.) *Un homme de bien à la cour est une plante étrangère que mille* INSECTES *s'empressent de dévorer*. (De Malesherbes.)

— **Encycl.** Le nom d'*insecte*, étendu autrefois à tous les articulés, a été remplacé, en ce sens général, par ce dernier mot, et ne s'applique plus aujourd'hui qu'à la classe des articulés hexapodes.

Comme les autres articulés, les *insectes* sont dépourvus de squelette intérieur. Ils n'ont pas d'appareil circulatoire proprement dit, et respirent par des trachées situées de chaque côté de leur corps; leur système nerveux est formé d'un double cordon entrecoupé d'espace en espace par des ganglions; ils sont ovipares et à sexe distinct. Indépendamment de ces caractères, qu'ils partagent avec les autres classes du même embranchement, les *insectes* ont pour signes distinctifs trois paires de pattes, ce qui leur a valu le nom d'hexapodes, et presque toujours une ou deux paires d'ailes. Les *insectes* n'arrivent à l'état parfait qu'après être passés par plusieurs phases de développement nommées métamorphoses.

L'enveloppe extérieure des *insectes*, qui donne aux muscles leurs attaches, aux membres leurs points d'appui, est une sorte de squelette extérieur. Toujours très-résistante, elle offre chez un grand nombre d'espèces une dureté et une épaisseur considérables; elle est formée de deux couches intimement unies ensemble, minces et flexibles au niveau des articulations, l'une profonde, qui est la peau, l'autre superficielle, qui constitue l'épiderme. La peau est très-mince; elle est formée de fibres enchevêtrées, entre lesquelles on voit de petites glandes cutanées, communiquant à l'extérieur par des conduits qui traversent l'épiderme. Celui-ci doit sa dureté à une substance propre, nommée *chitine*, très-peu attaquable par les réactifs. Examinée au microscope, cette couche paraît formée, selon certains auteurs, de cellules régulièrement disposées, ou de simples lamelles, selon d'autres. Elle renferme, outre la chitine, du pigment en plus ou moins grande abondance, des sels calcaires et de la matière grasse. Tantôt la matière colorante forme une couche mince et brillante à la surface de l'épiderme, tantôt elle est située au-dessous, reste molle, et donne par transparence la sensation des couleurs diverses qui caractérisent chaque espèce. La peau des *insectes* n'est pas toujours lisse; sa surface peut offrir des dépressions ou des saillies plus ou moins régulièrement disposées, qui lui ont fait donner les épithètes de *ponctuée*, *variolée*, *fossulée*, *inégale*, *réticulée*, *striée*, *carénée*, *gibbeuse*, *grillée*, etc. Les téguments sont souvent revêtus de poils ou d'écailles dans différents points de leur surface. Les poils ne sont pas seulement des prolongements de l'épiderme : ils naissent d'un bulbe assez volumineux, analogue à celui des vertèbres, qui paraît logé dans l'épaisseur de la couche sous-épidermique. Selon la longueur, la finesse, la disposition, le nombre de ces poils, on dit que la peau est *velue*, *laineuse*, *tomenteuse*, *pubescente*, *satinée*, *ciliée*, *chevelue*, etc. La surface interne des téguments donne insertion aux muscles. Ceux-ci se présentent, à l'état frais, sous la forme d'une masse gélatineuse et semi-transparente. Ils sont composés, comme ceux des vertébrés, de faisceaux de fibres striées; ils sont d'ordinaire enveloppés dans une gaîne fibreuse très-fine, et s'attachent, soit directement, soit par l'intermédiaire de tendons, aux pièces qu'ils sont destinés à mouvoir. Ils se partagent souvent en faisceaux plus ou moins nombreux. Ceux-ci ont été considérés par Lyonnet, auteur de l'*Etude anatomique de la chenille du saule*, comme autant de muscles distincts, ce qui lui a fait porter le nombre de ces derniers à 4,061. En général, le système musculaire se compose d'un appareil qui se modifie par dédoublement pour les espèces possédant des mouvements plus nombreux. On trouve des muscles antagonistes, extenseurs et fléchisseurs, élévateurs et abaisseurs, rétracteurs. On les a classés, d'après leur forme, en muscles coniques, pyramidaux, pseudo-penniformes, penniformes et composés.

Le corps d'un *insecte* adulte est formé de trois parties distinctes : la tête, le thorax et l'abdomen. La tête se développe la première; les deux autres parties résultent de modifications plus ou moins étendues qu'ont subies, dans leur nombre, dans leur forme et dans leur structure, les segments dont le corps de l'*insecte* à l'état de larve était uniquement composé. Quelques auteurs même admettent que la tête est formée par la soudure d'un certain nombre d'anneaux, cinq selon les uns, trois selon les autres; mais cette opinion, encore à l'état d'hypothèse, n'a pas été démontrée anatomiquement.

La tête est toujours située à la partie antérieure du corps; son volume et sa forme présentent de grandes variétés selon les espèces. Sa dureté et son épaisseur sont plus grandes chez les *insectes* broyeurs que chez ceux qui se nourrissent par succion; elle présente différentes lignes de suture, souvent peu marquées, et est percée de quatre orifices : l'un, antérieur, loge la bouche; deux autres, latéraux, contiennent les yeux; le quatrième, postérieur, est le trou occipital. Quelques entomologistes divisent la tête en régions : joues, tempes, etc., dont la limitation est à peu près entièrement arbitraire. La tête porte plusieurs appendices : les antennes, les stemmates, le labre ou lèvre supérieure, les mandibules, les mâchoires, les palpes, la lèvre inférieure. Les cinq derniers seront étudiés avec l'appareil de la digestion. La tête s'articule avec la première portion du thorax. Tantôt elle est portée par un cou ligamenteux plus ou moins long, tantôt elle pénètre en partie dans une cavité qui existe dans cette pièce, tantôt enfin elle ne lui est que juxtaposée. Lorsqu'elle est engagée dans le thorax, quatre paires de muscles servent à la mouvoir. La première s'étend du bord supérieur de l'ouverture thoracique au bord correspondant de l'orifice occipital; ce sont les extenseurs ou releveurs. La deuxième paire présente une disposition inverse; c'est celle des fléchisseurs. La troisième a les mêmes insertions et les mêmes usages que la seconde, mais elle est plus faible. Enfin la quatrième paire se compose de deux larges muscles fixés aux bords latéraux des ouvertures thoracique et occipitale; quand ils agissent séparément, ils portent la tête sur les côtés; quand ils agissent ensemble, ils la ramènent en arrière. Chez les *insectes* à tête pédiculée, les quatre paires de muscles dont nous venons de parler existent encore, mais à l'état rudimentaire.

Les antennes sont toujours au nombre de deux, mais leur place n'est pas toujours la même; elles peuvent être préoculaires, interoculaires, inoculaires, contiguës, supérieures, inférieures, etc. Par leur longueur, leur forme, leur direction, elles présentent de grandes variétés. Elles sont tantôt très-longues, comme chez les longicornes, tantôt très-courtes, comme chez la coccinelle. Elles peuvent avoir le même diamètre dans toute leur longueur, et elles sont alors dites filiformes; on nomme sétacées celles qui vont en diminuant de la base au sommet; fusiformes, celles qui sont renflées vers leur milieu; moniliformes, celles qui sont composées d'articles arrondis comme les grains d'un chapelet; feuilletées, celles dont chaque article se dilate en une lame plus ou moins allongée; noueuses, celles qui présentent, de distance en distance, des articles renflés et plus volumineux que les autres; pectinées, celles qui sont munies d'un côté de petites branches parallèles; bipectinées, celles qui en ont des deux côtés; globifères, celles qui se terminent par une soie renflée à son extrémité; en massue, celles dont les articles deviennent de plus en plus gros de la base vers le sommet. Les antennes sont composées d'articles creux, placés bout à bout, mobiles les uns sur les autres, et formant un canal que traversent les nerfs et les fibres musculaires. Le premier article a reçu le nom de *scopus*; il s'articule avec la tête par une extrémité renflée en forme de condyle, et qui est maintenue par un ligament dans une dépression en forme de cupule dont la tête est creusée. Le fond de la cavité et le centre du condyle sont percés d'orifices correspondants, que traversent les muscles et les nerfs pour se rendre dans les antennes. Celles-ci ont chacune trois muscles généraux : un fléchisseur, un extenseur, un élévateur, qui prennent leur insertion fixe dans l'inté-

rieur de la tête. Chaque article en a ensuite deux particuliers, qui s'insèrent sur l'article voisin.

Les stemmates sont de petits points élevés, lisses, luisants, de forme variable, situés sur la tête d'un grand nombre d'*insectes;* on les a encore nommés yeux lisses ou ocelles. Ils servent à la vision dans la classe des arachnides; il n'est pas démontré qu'ils aient le même usage chez les *insectes.* Le thorax fait suite à la tête; il résulte de la transformation des trois premiers anneaux qui, chez la larve, portent les pattes. On le divise en trois régions : l'une antérieure, le protothorax; l'autre moyenne, le mésothorax; la troisième postérieure, le métathorax. Ces deux dernières portent les ailes et sont presque toujours intimement soudées ensemble.

Le protothorax, qui constitue ce que l'on nomme le corselet des coléoptères, des orthoptères et des hémiptères, porte la première paire de pattes; il affecte chez les divers *insectes* les formes les plus variées. L'arceau supérieur est formé de quatre pièces soudées ensemble et séparées seulement par des saillies ou des dépressions transversales; la première a reçu le nom de *præscutum*, la seconde celui de *scutum*, la troisième celui de *scutellum* ou écusson, la quatrième celui de *postscutellum.* Quelques-unes de ces pièces sont peu développées et peuvent même manquer. L'arceau inférieur est formé de trois pièces: à la partie moyenne, le sternum; sur ses côtés, les épisternums; sur les côtés de ceux-ci et un peu au-dessus, les épimères, qui portent la hanche. Toutes ces pièces sont soudées les unes aux autres par leurs bords, repliées en dedans à angle droit et accolées par leur face externe, de manière à former dans l'intérieur du thorax des lames verticales nommées apodèmes, qui offrent de nombreux points d'insertion aux muscles. Audouin en avait fait des pièces particulières, sous le nom d'*entothorax.* Le mésothorax et le métathorax sont toujours intimement soudés ensemble; destinés à loger les muscles puissants qui font mouvoir les ailes, ils offrent un grand développement. Ils sont formés des mêmes pièces que le protothorax, et le scutum, sur lequel reposent les organes de la locomotion aérienne, acquiert de grandes dimensions et une grande résistance. Des faisceaux musculaires étendus entre ces différents points de l'enveloppe servent à la consolider. Sur le mésothorax, on remarque, en outre, deux petites pièces latérales en forme d'écailles, qui s'étendent sur la base de l'aile; on les a nommées *paraptères.*

Les trois arceaux inférieurs du thorax portent les pattes; les deux derniers supérieurs, les ailes.

Les pattes présentent un grand nombre de variétés quant à leur forme. En général, elles sont composées d'articles tubuleux, articulés les uns avec les autres, et contenant dans leur intérieur des muscles, des nerfs et des vaisseaux aérifères. Ces articles sont au nombre de cinq et ont reçu les noms de *hanche*, de *trochanter*, de *cuisse*, de *jambe* et de *tarse.*

La hanche a la forme d'un cône tronqué plus ou moins aplati; elle est presque toujours dépourvue d'appendices; elle s'articule avec le thorax, tantôt par un condyle reçu dans une cavité cotyloïde de l'épimère, tantôt par une extrémité aplatie, ovale, allongée, qui s'engage profondément dans la cavité du tronc. Ses muscles propres sont d'autant plus nombreux qu'elle exécute plus de mouvements. On les distingue en extenseurs et en fléchisseurs; ils s'insèrent, d'une part, à la face interne de l'arceau supérieur, d'autre part, dans différents points de l'intérieur de la hanche, suivant les mouvements qu'ils doivent produire.

Le trochanter est une pièce très-courte, ordinairement quadrangulaire, quelquefois taillée en biseau, de manière à redresser la cuisse sur la hanche. Le trochanter s'unit à la hanche de deux manières : tantôt l'une et l'autre pièce s'envoient chacune un condyle qui pénètre dans une articulation de l'autre; ce mode d'articulation ne permet qu'un mouvement d'avant en arrière, dans un même plan; tantôt le trochanter se termine par un condyle unique et arrondi qui entre dans une cavité correspondante de la hanche. Les mouvements sont produits par des muscles extenseurs et fléchisseurs ayant leur insertion fixe dans la hanche.

La cuisse affecte des formes très-variées. Dans certaines espèces, elle est linéaire; chez d'autres, elle va en grossissant de la base au sommet; chez les *insectes* sauteurs, son épaisseur et sa longueur sont très-considérables. Elle est quelquefois armée d'appendices, et s'articule avec le trochanter. Un seul muscle élévateur lui est destiné; il a son corps renfermé dans le trochanter et s'insère à l'extrémité supérieure de la cuisse.

La jambe s'insère dans une échancrure dont est creusée l'extrémité externe de la cuisse, avec laquelle elle forme un angle. Chez les *insectes* fouisseurs, la jambe antérieure est large, épaisse, triangulaire, et se termine par des crochets et des dents solides. Elle est armée d'appendices, d'épines fixes ou mobiles. La jambe a deux muscles, un extenseur et un fléchisseur, qui s'insèrent à son extrémité supérieure et dont le corps est contenu dans la cuisse.

Le tarse est la partie terminale de la patte. Il est formé de plusieurs articles, dont le nombre varie beaucoup dans les divers ordres. On nomme dimères les *insectes* qui ont deux articles aux tarses, trimères ceux qui en ont trois, tétramères ceux qui en ont quatre, pentamères ceux qui en ont cinq, et hétéromères ceux qui, comme les coléoptères, ont cinq articles aux tarses antérieurs et quatre aux postérieurs. Le tarse se termine, en général, par deux crochets mobiles, dont l'*insecte* se sert pour se fixer aux objets ou retenir sa proie. Les articles portent différents appendices, dont les plus remarquables sont ces sortes de ventouses dont les diptères et quelques autres espèces se servent pour marcher sur les surfaces lisses et polies.

Les ailes sont ordinairement au nombre de quatre. Un seul ordre n'en a que deux, c'est celui des diptères. On a donné le nom d'aptères aux *insectes* qui en sont entièrement dépourvus. Lorsqu'il y a quatre ailes, la première paire est toujours portée par le mésothorax, et la seconde par le métathorax. Les premières sont nommées ailes supérieures ou antérieures; les secondes, ailes inférieures ou postérieures. La nature des ailes est très-variable; tantôt elles ont toutes la même consistance, tantôt les ailes supérieures prennent la dureté et l'épaisseur des téguments, et forment des étuis connus sous le nom d'*élytres*, qui, à l'état de repos, recouvrent et protégent les ailes inférieures. En général, les ailes se présentent sous la forme de lames minces, constituées par deux feuillets superposés, entre lesquels courent des tubes de consistance cornée, plus ou moins ramifiés et connus sous le nom de *nervures.* Les nervures contiennent des ramifications trachéennes, venant de l'intérieur du thorax, et prennent, suivant leur position, différents noms. Considérées au point de vue de leur forme, les ailes sont *oblongues*, *linéaires*, *arrondies*, *deltoïdes*, *pointues*, *à bords crénelés*, *dentelés*, *rongés*, etc. On nomme *fendues* celles qui sont partagées par des incisions, et *digitées* celles qui sont fendues jusqu'à leur base. Dans certaines espèces, les quatre ailes sont propres au vol; elles sont constamment tendues, excepté chez les diploptères, où elles sont plissées. Dans d'autres, les ailes supérieures, complétement converties en lames solides, de consistance cornée, dépourvues de nervures et plus courtes que les ailes inférieures, prennent le nom d'élytres. Elles ne servent plus au vol, et constituent simplement des sortes d'étuis qui, au repos, protégent les ailes inférieures. Celles-ci, étant, en général, plus longues, doivent se replier pour se loger complétement au-dessous des élytres.

On nomme demi-élytres ou hémélytres les ailes supérieures dont une partie seulement, située près de la base, a la dureté des élytres, et dont le reste est demeuré membraneux et a conservé ses nervures.

Les ailes, à l'exception de celles qui sont recouvertes par les élytres, sont presque toujours munies de poils très-fins et très-flexibles ou d'écailles. Ces dernières sont implantées à la surface de l'aile par un pédicule très-court. Leur forme, leur disposition, les couleurs dont elles sont ornées présentent de grandes variétés. Les ailes sont les parties du corps des *insectes* que la nature a douées des plus riches couleurs. Elles possèdent un éclat d'autant plus vif que l'*insecte* vit plus longtemps au contact de la lumière et sous un soleil plus chaud.

L'étude de l'abdomen n'est guère moins complexe que celle du thorax.

Chez les larves, les anneaux de ces deux parties se ressemblent beaucoup; chez l'*insecte* parfait, il n'en est plus de même; tandis que les trois premiers anneaux ont pris un développement énorme, et même quelquefois ont empiété sur ceux de l'abdomen, les anneaux de ce dernier ont conservé la plupart de leurs caractères. Ils restent distincts, mobiles les uns sur les autres, et sont, en général, privés de toute espèce d'appendices propres au vol ou à la marche. L'abdomen se distingue encore du thorax en ce que ce dernier renferme surtout les organes du mouvement, au lieu que l'abdomen renferme spécialement les organes de la génération et la plus grande partie des viscères. Il est formé d'un certain nombre d'anneaux ou segments, constitués par deux arceaux, l'un supérieur ou dorsal, l'autre inférieur ou ventral, réunis entre eux par une membrane, au milieu de laquelle se trouve l'ouverture de la trachée, entourée d'une petite pièce cornée annulaire, nommée *péritrème.* La consistance des arceaux est très-variable. Les arceaux inférieurs ont presque toujours la dureté des téguments; les arceaux supérieurs, surtout dans les espèces à élytres, sont très-souvent simplement membraneux. L'abdomen, chez la larve, est formé de neuf ou dix anneaux, quelquefois de douze ou même d'un plus grand nombre. Dans l'*insecte* parfait, ce nombre a diminué. Cette différence tient à plusieurs causes : tantôt plusieurs anneaux se sont soudés ensemble, tantôt les derniers sont rentrés à l'intérieur du corps et portent les pièces solides des organes de la reproduction. L'abdomen s'articule au thorax de deux façons : dans la première, le premier anneau abdominal fait suite par toute l'étendue de sa base au bord postérieur du thorax, et l'on dit qu'il est *sessile;* dans la seconde, il ne lui est attaché que par une portion rétrécie, un pédicule formé d'anneaux devenus plus étroits et comme étranglés; il est alors *pédonculé.* L'extrémité libre de l'abdomen est percée par l'anus. Le dernier anneau présente de grandes variétés dans sa forme. Réduit quelquefois à un simple tubercule, il sert d'autres fois de point d'appui aux nombreux instruments d'attaque, de défense et de travail, crochets, tarières, pinces, aiguillons, scies, filières, qui arment souvent cette région du tronc.

Les organes de la nutrition sont très-variés chez les *insectes*, à cause même de l'extrême diversité des aliments dont ils se nourrissent. La bouche, située à la partie antérieure et inférieure de la tête, est armée de plusieurs appendices destinés à saisir les aliments. Ces appendices présentent de grandes variétés, suivant que les *insectes* se nourrissent de substances solides ou de substances liquides. L'orifice buccal manque même chez les œstres, qui, à l'état d'*insectes* parfaits, ne prennent pas de nourriture. Lorsque les *insectes* se nourrissent d'aliments solides qu'ils doivent triturer avant de les ingérer dans leur estomac, ils prennent le nom d'*insectes broyeurs*, et leur bouche porte six appendices : une lèvre supérieure ou labre, une paire de mandibules, une paire de mâchoires et une lèvre inférieure. Ces deux derniers ordres de pièces sont armés de palpes.

Le labre est une pièce lamelleuse, disposée transversalement en avant de la bouche, articulée au bord antérieur de la tête. Le labre est ordinairement d'une consistance cornée; il sert à maintenir les aliments entre les mandibules.

Les mandibules sont deux pièces solides, de consistance très-dure, mobiles dans le sens transversal de dehors en dedans. Leur forme est celle d'une pyramide triangulaire à bord interne tranchant, armée de dents chez un grand nombre d'espèces et terminée par une extrémité aiguë et recourbée. Elles servent à broyer, à triturer les aliments. Leur articulation avec la tête se fait au moyen de condyles, au nombre de trois, en général, qui pénètrent dans des cavités correspondantes, dont sont creusés les téguments de la joue.

Les mâchoires sont situées en arrière des mandibules, et présentent, en général, une dureté moins grande que ces dernières. Leur forme est très-variable. Elles se composent de plusieurs pièces soudées ensemble. Les mâchoires servent à achever la trituration des aliments commencée par les mandibules et à les introduire ensuite dans la bouche.

La lèvre inférieure ferme en arrière l'espace intermaxillaire. On la divise en deux parties, le *menton* et la *languette.* Le menton est une pièce de consistance cornée, souvent égale à celle des téguments. Il prend des formes très-différentes chez les diverses espèces. Le menton s'unit par une articulation linéaire avec le bord postérieur de l'orifice buccal, et porte la languette. Cette dernière est une lame cartilagineuse ou membraneuse, acquérant quelquefois la dureté des téguments. Elle porte, comme les mâchoires, une paire de palpes, nommés palpes labiales, dont les usages sont les mêmes que ceux des palpes maxillaires.

Tels sont les appendices dont est armée la bouche des *insectes* broyeurs. Ces différentes parties subissent chez les *insectes* suceurs des modifications très-complexes. Pendant longtemps, il ne vint à l'esprit de personne de trouver une analogie quelconque entre la trompe du papillon, le suçoir d'un diptère et les mandibules ou les mâchoires robustes et armées de dents de la sauterelle. De Savigny est le premier qui ait établi et démontré par de savantes observations, que, dans la classe des *insectes*, les divers appendices de la bouche ont un mode de constitution uniforme. Cette loi est surtout facile à vérifier lorsque, dans certains groupes, comme les lépidoptères, la larve a un régime très-différent de celui de l'*insecte* parfait. En examinant à diverses époques des chrysalides en voie de transformation, on peut assister aux changements que subissent les pièces de la bouche.

Ces modifications sont plus ou moins étendues et portent sur un plus ou moins grand nombre d'appendices. Quelques-uns même disparaissent entièrement ou sont très-difficiles à retrouver. Si nous prenons pour type l'ordre des lépidoptères, nous trouverons que la chenille possède tous les appendices qui caractérisent la bouche des *insectes* broyeurs. L'*insecte* parfait, le papillon, n'a plus en apparence qu'une trompe déliée, roulée sur elle-même, et au-dessous deux palpes écailleuses. Mais un examen plus minutieux montre en avant de cette trompe une petite pièce impaire, transversale, qui n'est autre chose que le labre atrophié; elle est accompagnée latéralement, et un peu en arrière, de deux petits tubercules qui représentent les mandibules devenues inutiles. La trompe elle-même est formée de deux filets inarticulés, s'amincissant de la base au sommet. On aperçoit à la base de chaque filet une palpe rudimentaire, vestige des palpes maxillaires. Les filets ne sont donc qu'une modification des mâchoires. Enfin, en arrière des filets, une petite pièce transversale, triangulaire, armée de palpes allongées, constitue la lèvre inférieure. Les hyménoptères offrent des modifications moins étendues: ils ont conservé le labre, les mandibules et le menton, et ils forment le passage des *insectes* broyeurs aux *insectes* suceurs. Dans les autres ordres, hémiptères, diptères, les analogies sont moins faciles à saisir, et les différents appendices transformés en gaînes, en stylets, ont une structure compliquée dont la description ne saurait trouver sa place dans cet aperçu général.

La bouche est tapissée par une membrane muqueuse et limitée, dans certaines espèces seulement, à sa partie supérieure, par des appendices pharyngiens : l'un antérieur, situé à la base du labre, soutenu par des tiges cartilagineuses, est l'*épipharynx;* l'autre, situé à la base de la lèvre inférieure, forme une sorte de bouton appelé langue ou *hypopharynx.*

Le tube digestif est constamment situé sur la ligne médiane du corps, entre l'appareil circulatoire au-dessus de lui, et le système nerveux au-dessous. Il est formé de trois tuniques : une externe, celluleuse, analogue à la séreuse péritonéale des vertébrés; une moyenne, musculaire, formée de deux ordres de fibres, les unes longitudinales, les autres transversales et disposées circulairement; la troisième interne, muqueuse. La surface de cette dernière est tapissée d'un épithélium et présente de nombreuses rides et des valvules destinées soit à retarder le cours des matières en voie de digestion, soit à empêcher leur retour vers la bouche. La muqueuse renferme dans son épaisseur des glandes qui sécrètent un liquide particulier, propre à faciliter la marche des aliments et leur digestion. La longueur du tube digestif est très-variable; tantôt il s'étend en ligne directe, de la bouche à l'anus, tantôt il forme plusieurs circonvolutions dans l'intérieur de l'abdomen. On le trouve, en général, plus long dans les espèces phytophages que dans celles qui sont essentiellement carnivores. Cependant cette loi n'est pas aussi constante que dans les classes supérieures des vertébrés. On divise le tube intestinal en plusieurs portions marquées par des renflements ou séparées par des étranglements, pharynx, œsophage, jabot, gésier, estomac, intestin grêle et rectum.

Le pharynx communique librement avec la bouche, excepté chez les espèces qui possèdent un hypopharynx. L'œsophage, qui fait suite au pharynx, est un tube souvent très-fin chez les *insectes* suceurs, mais plus ou moins dilaté chez ceux qui se nourrissent de matières solides. Il est embrassé, comme dans un anneau, par les cordons nerveux qui unissent les ganglions céphaliques, et traverse en ligne droite le thorax. Sa longueur est très-variable. Le jabot est formé par un renflement de l'extrémité postérieure de l'œsophage. Il manque dans beaucoup d'espèces. On le trouve le plus ordinairement dans celles qui sont herbivores ou qui font provision d'aliments qu'elles ont la faculté de dégorger pour nourrir leurs larves. D'après M. Tréviranus, le jabot ne serait pas destiné à recevoir les aliments, mais constituerait un réservoir à air, pouvant se dilater à la volonté de l'animal et jouant le rôle d'une ventouse pour produire l'aspiration des liquides par la trompe. Le gésier n'existe que dans les espèces carnivores ou les espèces herbivores qui se nourrissent d'aliments solides. C'est une poche, en général peu volumineuse, précédant l'estomac. Sa tunique musculaire est épaisse, forte et résistante. Sa paroi interne est garnie de piliers charnus ou de pièces dures formant des dents, des lames, des épines, des arêtes, etc., qui achèvent la trituration des aliments et les réduisent en pulpe, comme le gésier des oiseaux. L'estomac est placé à la suite du gésier, lorsque celui-ci existe. Il est limité en avant et en arrière par deux étranglements, souvent munis de sphincters et nommés, comme chez les vertébrés, cardia et pylore. Sa longueur et surtout sa forme présentent de grandes variétés; tantôt c'est un long tube ayant à peu près le même diamètre dans toute sa longueur, tantôt il se dilate à son extrémité supérieure pour se rétrécir à son extrémité inférieure. Sa surface est lisse ou hérissée d'appendices terminés en cul-de-sac. Les glandes stomacales sont de deux sortes : les unes sont formées seulement par la muqueuse, qui traverse les autres membranes et fait saillie au dehors; les autres, plus longues et moins nombreuses, sont constituées à la fois par les membranes muqueuse et musculaire, faisant hernie à la surface de l'estomac. On rencontre plus particulièrement ces dernières dans l'ordre des orthoptères. Les *insectes* herbivores, qui consomment de grandes quantités de matières et dont les parois de l'estomac sont fort épaisses, ont aussi des glandes stomacales, mais qui ne font pas saillie au dehors. C'est dans l'estomac que les aliments sont soumis à l'action du suc gastrique et transformés en chyme. Le suc gastrique des *insectes* présente certains caractères qui lui sont communs avec celui des animaux supérieurs.

L'intestin grêle possède intérieurement, à son origine, une valvule qui ferme le pylore; à l'extérieur, des tubes fermés, nommés *urinobiliaires*, qui viennent s'insérer à son pourtour. L'intestin grêle se continue quelquefois avec le même diamètre jusqu'à l'anus; mais le plus souvent il se renfle pour former un tube plus large, que certains auteurs ont divisé en côlon, cæcum et rectum, sans que cette division repose sur des caractères bien tranchés. En général, à l'extrémité du tube digestif, la tunique musculaire devient plus épaisse et la muqueuse présente des replis ou des papilles sécrétant un liquide particulier, dont l'usage est probablement de faciliter la sortie des matières fécales.

Les glandes salivaires affectent diverses formes. Ce sont, tantôt de simples tubes fermés à leur extrémité libre, et plus ou moins contournés, tantôt des poches à parois celluleuses ou des groupes d'utricules venant s'ouvrir par un conduit excréteur dans l'œsophage. Très-souvent, on trouve plusieurs paires de glandes et elles sont au moins de deux sortes; les unes sont en grappe, les autres simplement tubuleuses. Quelques physiologistes regardent ces dernières comme des réservoirs; mais cette opinion est erronée, d'après Blanchard, et les deux sortes d'organes sécrètent chacune un liquide spécial, dont le mélange constitue la salive. Cette dernière est alcaline et exerce certainement une action chimique sur les aliments. Versée par certains *insectes* suceurs dans la plaie qu'ils pratiquent avec les stylets dont est armée leur trompe, elle produit une excitation qui fait affluer les liquides en ce point. Les glandes intestinales sont des tubes aveugles, s'ouvrant, comme nous l'avons vu, à l'origine de l'intestin grêle. Ils sont contournés sur eux-mêmes, flottant librement dans l'abdomen ou accolés à la surface du tube digestif. Leur nombre est très-variable, mais on en compte toujours au moins deux paires. Nommés d'abord canaux de Malpighi, du nom de celui qui les a signalés le premier, ils furent appelés vaisseaux hépatiques ou canaux biliaires par les naturalistes qui ont considéré leur produit comme analogue à la bile. Lorsqu'on y eut trouvé de l'acide urique et des calculs, ils reçurent le nom de canaux urino-biliaires, qui est généralement adopté aujourd'hui.

Le tube digestif paraît complétement dépourvu de vaisseaux chylifères. On admet que le chyle traverse directement les parois du tube digestif pour se mêler au sang.

La respiration est très-active chez les *insectes*. Les uns vivent sur le sol et ont une respiration aérienne; les autres, passant une partie de leur existence ou leur existence tout entière dans l'eau, ont une respiration branchiale. L'appareil respiratoire des premiers se compose d'une série de tubes nommés *trachées* (d'où le nom de respiration trachéenne), s'ouvrant au dehors par des orifices situés sur les parties latérales du corps et appelés stigmates. Les trachées sont formées de deux parois, l'une interne, renfermant, comme les téguments dont elle est la continuation, de la chitine, l'autre celluleuse et très-mince. Ces deux membranes sont séparées par un fil roulé en spirale, comme dans les trachées déroulables des plantes. Les trachées se distribuent dans toutes les parties du corps, autour de tous les organes, en formant des ramifications arborescentes de plus en plus fines. Dans certains types offrant un degré de perfection plus élevé que les autres, comme les scarabéides, les trachées se dilalent en certains points pour former des ampoules, sortes de réservoirs à air. Cette disposition est surtout remarquable chez les hyménoptères. Dans cet ordre, on trouve à la base de l'abdomen deux trachées vésiculeuses très-dilatées, d'où partent toutes les ramifications qui vont se distribuer aux parties voisines. Les stigmates sont de petits orifices, situés de chaque côté du corps, dans l'espace membraneux qui sépare les arceaux de chaque anneau. On en trouve, en général, une paire au protothorax et à chacun des huit premiers anneaux de l'abdomen. Le mésothorax et le métathorax en sont constamment dépourvus. Les stigmates se présentent sous l'aspect de petites boutonnières entourées d'un anneau corné, appelé péritrème. Les bords de l'orifice peuvent se rapprocher de manière à le fermer entièrement, au moyen de petits muscles dépendant de la volonté de l'animal. Lorsque l'*insecte* est destiné à vivre au milieu de poussières ou de corpuscules qui, en s'introduisant dans les trachées, nuiraient à l'acte respiratoire, l'ouverture des stigmates est munie de poils, de plumules qui tamisent l'air au passage. Le nombre et la position des stigmates varient avec les conditions d'existence auxquelles l'*insecte* est soumis. Ainsi, chez certaines larves carnassières, il n'y a qu'une paire de stigmates au sommet de l'abdomen; l'*insecte* peut alors se plonger entièrement, à l'exception des deux derniers anneaux, dans la substance qu'il dévore, et continuer à respirer.

Les *insectes* qui vivent dans l'eau possèdent des organes propres à absorber l'oxygène dissous dans ce liquide et à exhaler l'acide carbonique provenant des phénomènes respiratoires. Mais la respiration branchiale des *insectes* diffère essentiellement de celle des poissons. Chez ceux-ci, le sang est en contact direct avec l'eau par l'intermédiaire de la membrane très-mince des branchies; chez les *insectes*, l'échange de gaz se fait entre l'eau et l'air renfermé dans les trachées. Il n'y a plus alors de stigmates. Les trachées se prolongent de chaque côté du corps sous forme de petits tubes très-fins, tantôt simples, tantôt ramifiés, et environnés d'une membrane très-délicate. Ces tubes sont les branchies. Les uns sont en houppes formées de petits filets grêles, isolés; les autres sont en lamelles et présentent l'aspect de petites feuilles de formes très-diverses. Certains *insectes*, tout en vivant dans l'eau, conservent une respiration aérienne, et viennent à la surface de l'eau ouvrir à l'air atmosphérique leurs stigmates diversement modifiés, quelquefois armés de tubes plus ou moins longs.

La circulation n'est pas la partie la moins intéressante de l'histoire des *insectes*. Sans entrer dans le détail de toutes les controverses auxquelles a donné lieu cette importante fonction, nous exposerons seulement les derniers résultats auxquels sont arrivés les physiologistes. Le sang des *insectes* est un liquide coagulable, incolore ou coloré en jaune ou en vert, pouvant acquérir la nuance des substances colorantes qui sont absorbées par l'animal. Il renferme des globules très-nombreux, allongés en forme de navettes, renfermant des noyaux seulement chez les *insectes* parfaits.

L'appareil circulatoire se compose d'un vaisseau étendu d'une extrémité du corps à l'autre et situé sous les téguments, dont il suit tous les contours. Ce vaisseau a reçu le nom de *vaisseau dorsal*. Ses parois sont formées de deux membranes : la membrane externe, musculeuse; la membrane interne, muqueuse. On le divise en deux portions, dont l'une, nommée *portion cardiaque*, s'étend à peu près dans toute la longueur de l'abdomen, et l'autre, nommée *portion aortique*, traverse le thorax et se termine dans la tête. La portion cardiaque est munie de fibres musculaires étendues latéralement en faisceaux triangulaires, qu'on nomme *ailes du cœur*, et qui servent à la fois à fixer le vaisseau dorsal contre les parois de l'abdomen et à favoriser ses contractions. La portion cardiaque se compose d'une suite de compartiments séparés extérieurement par des étranglements, intérieurement par des valvules que forment les replis de la membrane interne et disposées deux à deux, l'une en haut, l'autre en bas, de manière à fermer complétement le canal lorsqu'elles sont distendues. Ces valvules s'ouvrent d'arrière en avant et empêchent le sang de refluer en sens opposé. Sur les côtés de chaque compartiment se trouve une ouverture transversale, munie aussi d'une valvule semi-lunaire, qui permet l'entrée du sang, mais empêche sa sortie. La portion aortique est un simple tube dépourvu de valvules et de muscles propres, qui va, en diminuant de diamètre, de l'abdomen vers la tête, dans laquelle il pénètre en passant au-dessous du ganglion sus-œsophagien.

Le vaisseau dorsal est un organe contractile; ses contractions sont très-visibles sous la peau du ver à soie. On a reconnu que le sang, pénétrant dans les chambres de la portion cardiaque, s'y trouve enfermé par l'occlusion des valvules latérales; que, comprimé par la contraction des parois du vaisseau, il se dirige vers la portion aortique, s'échappe par l'extrémité ouverte de la portion aortique et pénètre, non plus dans une série de vaisseaux à parois propres, comme chez les animaux d'un ordre plus élevé, mais dans un système de canaux et de lacunes, situés entre les organes et tapissés seulement par le tissu cellulaire qui les enveloppe. Ainsi épanché, le sang se trouve en rapport, d'une part, avec les tissus qu'il doit nourrir, d'autre part, avec les ramifications des trachées, pénètre dans l'espace compris entre les deux membranes qui constituent leurs parois, où il subit l'action vivifiante de l'air atmosphérique et se charge d'une nouvelle quantité d'oxygène. Animé d'un mouvement continu par les contractions régulières du vaisseau dorsal, les contractions musculaires et les divers mouvements de l'*insecte*, le sang se transporte de proche en proche, d'avant en arrière, jusqu'à l'extrémité de l'abdomen, et pénètre de nouveau dans la portion cardiaque par les orifices latéraux, pour recommencer le même trajet.

Le système nerveux des *insectes* est double, comme chez les animaux supérieurs; il se compose d'une portion qu'on pourrait appeler cérébro-spinale, affectée aux organes des sens et du mouvement, et d'un grand sympathique présidant aux fonctions de la vie végétative. Le système cérébro-rachidien commence à la tête et se termine à l'extrémité de l'abdomen.

Il se compose d'une série de ganglions disposés par paires, dont le nombre égale en général celui des anneaux, et qui sont réunis entre eux par des cordons nerveux. Le premier ganglion, nommé ganglion céphalique, est volumineux; il remplit une grande portion de la cavité de la tête. Ce ganglion, véritable encéphale, fournit des filets nerveux aux antennes et aux yeux. Le second ganglion est situé au-dessous de l'œsophage; il est uni au ganglion céphalique par deux cordons qui forment un collier autour de ce conduit; on l'a nommé sous-œsophagien; il fournit des filets nerveux aux diverses pièces de la bouche. Viennent ensuite les trois ganglions répondant aux trois anneaux du thorax. Le premier fournit des nerfs à la première paire de pattes; le second, à la deuxième paire de pattes et à la première paire d'ailes; le troisième, à la troisième paire de pattes et à la deuxième paire d'ailes. Les ganglions abdominaux sont formés de cellules nerveuses, et les cordons qui les unissent, de deux ordres de fibres volontaires et sensitives. Le grand sympathique est formé d'une série de petits ganglions disposés autour des organes de la digestion, de la circulation et de la respiration, auxquels ils envoient des filets très-déliés et très-nombreux. D'habiles naturalistes sont parvenus, par des dissections, à découvrir des communications entre le grand sympathique et les ganglions de la chaîne sous-intestinale.

Les instincts d'animaux aussi bien pourvus du côté du système nerveux ne pouvaient être que très-développés. Les mœurs de l'abeille, de la guêpe, des termites, de la fourmi sont universellement connues et ont frappé d'admiration les observateurs de tous les siècles; mais les instincts d'autres *insectes* moins populaires, notamment du bousier, qui n'excite que le dégoût du vulgaire, et ceux de l'ichneumon, dont le nom même n'est guère connu que des naturalistes, ne sont pas moins dignes d'exciter notre étonnement. D'autre part, l'homme, porté surtout à diriger son attention vers ce qui est pour lui une source de bénéfices, accorde plus volontiers son admiration aux travaux des *insectes* dits utiles, bien que leur instinct ne les distingue guère d'autres *insectes* plus négligés, parce que nous n'en tirons aucun profit. Les travaux tant admirés du ver à soie ne sont pas plus intéressants pour le naturaliste que ceux de certaines chenilles détestées, qui portent le ravage dans nos bois de chênes ou de pins. L'ingratitude s'en mêle aussi parfois : l'ichneumon, méconnu, est un des protecteurs les plus actifs de nos cultures, par l'énorme consommation que sa larve fait de chenilles.

Quant à la nature de l'instinct, le lecteur n'attend pas que nous la discutions ici. Seulement, nous voulons protester contre une opinion qui a fait école, et d'après laquelle l'instinct se développerait aux dépens de l'intelligence. Sans relever l'absence évidente de limite certaine entre ces deux facultés qu'on prétend faire antagonistes, nous demanderons la permission de croire que l'intelligence d'une abeille, qui produit les admirables travaux que l'on sait, est bien supérieure à celle d'un madrépore, dont l'instinct se borne en quelque sorte à pousser des branches comme un végétal.

Le riche développement du système nerveux chez les *insectes* ne permet pas de douter d'un développement analogue dans les sensations. Pourtant, rien de plus obscur jusqu'ici que la question du siége et de la perfection relative des organes des sens chez ces animaux. On ne peut guère douter que les *insectes* n'éprouvent les sensations du goût, de l'odorat, de l'ouïe, de la vue; mais, à l'exception de cette dernière, le siége de ces sensations est encore inconnu, ou à peu près. On suppose, un peu gratuitement, que les antennes servent à l'audition, et les appendices de la bouche au toucher. Tout le monde a pu voir deux fourmis, se croisant sur le même sentier, s'arrêter, s'aboucher, entrer en communication à l'aide de leurs antennes qu'elles mettaient en contact; tout le monde a supposé comme nous que ces deux fourmis engageaient une véritable conversation, à la suite de laquelle on les a vues se diriger ensemble vers une proie que l'une d'entre elles avait vainement tenté d'entraîner seule. L'existence d'un sens qui aurait son siége dans les antennes nous paraît donc certaine, et l'on en a d'autres preuves irrécusables; mais quelle est la nature de ce sens? Il est d'autant plus difficile de le savoir, qu'il est possible, après tout, que la perception antennaire soit tout à fait spéciale à l'*insecte*, auquel cas l'homme serait à jamais condamné à l'ignorer, comme l'aveugle de naissance ignore les couleurs et le sens de la vue.

La structure des yeux de l'*insecte* est très-différente de ce qu'elle est chez les vertébrés. On leur a donné le nom de yeux composés. Ils sont, en effet, formés d'une infinité de petits yeux ayant chacun une cornée, un corps vitré, une matière pigmentaire et un filet nerveux. On les nomme encore yeux à facettes, à cause de la disposition de leur surface générale, formée d'autant de petites surfaces hexagonales qu'il y a d'yeux simples. Les yeux sont situés de chaque côté de la tête et occupent quelquefois un grand espace. Certains *insectes* ont deux sortes d'yeux : des yeux composés et des yeux simples, plus petits, situés à la partie supérieure de la tête et nommés ocelles ou stemmates. D'autres n'ont que ces derniers. Nul doute que la vision ne soit simple, malgré la multiplicité des yeux, comme elle est simple chez l'homme, malgré le fonctionnement simultané de deux organes. Toutefois, la conformation de l'œil de l'*insecte* lui permet une vision périphérique, dont nous sommes privés. L'*insecte* voit d'un coup d'œil tout autour et au-dessus de lui. L'extrême petitesse de l'image visuelle sur une rétine d'*insecte* fait supposer que sa vue n'a pas une grande portée; toutefois, nous sommes loin de penser que l'étendue de la vision soit absolument proportionnelle aux dimensions de l'image. Les besoins propres de l'espèce sont un guide plus sûr, et il est incontestable, à ce point de vue, que l'*insecte* n'a nul besoin de distinguer de bien loin sa proie ou son ennemi.

Les *insectes* paraissent absolument dépourvus d'organes de phonation. Les sons émis par quelques espèces ne sont que des bruits uniformes, monotones, se produisant d'une manière continue ou à des intervalles réguliers et sur le même rhythme. Cependant, on ne saurait nier que les *insectes* s'en servent, en certains cas, soit pour exprimer la douleur, soit pour provoquer le rapprochement des sexes l'un vers l'autre. Au point de vue de leur mode de production, ces sons présentent d'assez grandes variétés. Chez certains *insectes*, ils résultent du frottement mécanique de certaines parties du corps les unes contre les autres ou contre un corps étranger. Dans le premier cas, les parties qui doivent servir à produire le son sont marquées de stries très fines. Certains coléoptères frottent leurs cuisses contre leurs élytres; d'autres frottent contre ces mêmes élytres les derniers arceaux supérieurs de leur abdomen. Comme exemple du second cas, nous citerons le bruit que produit l'anobium en frappant de ses mandibules la boiserie qui lui sert de refuge. Ce bruit, appel d'amour, est répété sept à huit fois de suite, et s'interrompt pour recommencer à des intervalles plus ou moins réguliers. Le vulgaire, qui aime à se faire peur, a attaché des idées sinistres à ces bruits insignifiants, et a donné à l'innocent *insecte* qui le produit le nom d'*horloge de la mort*. Chez d'autres *insectes*, appartenant aux hyménoptères, aux diptères ou aux coléoptères, les sons sont produits par l'air qui sort avec force des stigmates pendant le vol, ou simplement le mouvement des ailes. On a, en effet, remarqué que la respiration est beaucoup plus active pendant les mouvements violents, et par conséquent pendant le vol. Enfin, dans quelques ordres peu nombreux, les sons sont produits par un organe spécial. La cigale, par exemple, possède de chaque côté du premier segment de l'abdomen une membrane sèche, convexe en dehors, concave en dedans. Elle forme une cavité communiquant largement avec les trachées vésiculeuses situées à la base de l'abdomen. Cette membrane peut être mue alternativement de dehors en dedans et réciproquement, par les contractions et les dilatations d'un muscle qui s'insère à sa face interne. Ce sont ces mouvements rapides d'oscillation qui produisent les sons. Les grillons ont à la base des élytres des aréoles tendues et luisantes, destinées à renforcer par leurs oscillations les sons produits par le frottement des nervures des élytres les unes contre les autres.

Parmi les sécrétions des *insectes*, les unes servent à protéger l'individu, en répandant autour de lui une odeur nauséabonde propre à éloigner ses ennemis; d'autres, véritables poisons lancés par une arme particulière, servent à l'attaque ou à la défense; d'autres encore, comme la soie, sont destinés à fournir le tissu qui doit envelopper la nymphe et protéger ses transformations; la cire des abeilles est un véritable ciment destiné à la construction de la ruche, véritable ville phalanstérienne. Certaines sécrétions, la plupart liquides et quelques-unes gazeuses, sont produites par des glandes situées sous les téguments et dont les conduits très-courts s'ouvrent entre les anneaux ou au voisinage des articulations; telle est l'origine de l'odeur désagréable dont s'entourent, lorsqu'on les inquiète, la coccinelle, le carabe doré, la punaise des bois, etc. Un grand nombre d'*insectes* ont des glandes logées à la partie postérieure de l'abdomen, s'ouvrant par un conduit éjaculateur au voisinage de l'ouverture anale. Les parois du conduit sont contractiles et permettent à l'*insecte* de projeter à une certaine distance le liquide âcre et souvent volatil que renferme la glande. Un des appareils de sécrétion les plus remarquables est celui qui fournit à la guêpe et à l'abeille le venin qu'elles introduisent dans la blessure produite par leur aiguillon. Certains *insectes*, lampyres ou vers luisants, pyrophores, etc., ont la faculté de produire de la lumière. Le siége du point lumineux varie avec les espèces. La matière qui produit la lumière est épaisse, granuleuse et ne renferme pas de phosphore. Elle est pénétrée dans tous les sens par de nombreuses ramifications des trachées; ce qui a fait admettre cette opinion que la lumière était produite par une combustion très-active de l'oxygene de l'air. La lumière peut s'éteindre et se rallumer à la volonté de l'animal; elle devient beaucoup plus vive lorsqu'on vient à l'exciter.

Les *insectes* ne sont jamais hermaphrodites. Mais, en revanche, il existe, chez certains *insectes* vivant en société, outre le mâle et la femelle, un troisième sexe entièrement dépourvu d'organes générateurs et uniquement destiné au travail en commun. Les individus stériles paraissent devenir tels par une alimentation spéciale, qui aurait la propriété d'empêcher le développement des organes de la génération. Ces individus sont donc de véritables castrats, mutilés par la prévoyance du gouvernement, qui a voulu les soustraire aux passions énervantes, incompatibles avec un travail sérieux. Chez les individus féconds, les organes mâles et les organes femelles sont symétriques et situés à la partie ventrale de l'abdomen, à l'extrémité anale duquel viennent aboutir leurs conduits excréteurs. L'appareil femelle se compose d'un ovaire et d'un oviducte. L'ovaire est formé d'une série de tubes de longueur variable. Les œufs sont placés dans chaque tube, les uns au-dessus des autres, et y produisent des dilatations qui les font ressembler à un chapelet. Les tubes sont disposés autour d'une sorte de sac nommé *calice*, dans lequel tombent les œufs lorsqu'ils sont arrivés à maturité. Le calice se continue par l'oviducte. Les oviductes des deux ovaires se réunissent en un canal commun. Sur le trajet de ce canal se trouve souvent une poche ou simplement une dilatation, qui reçoit pendant l'accouplement la liqueur

fécondante. Des glandes accessoires sécrètent une matière visqueuse qui enveloppe l'œuf à son passage et sert à le préserver, jusqu'à l'éclosion, contre les agents atmosphériques.

L'organe mâle présente les plus grandes analogies avec l'organe femelle. Il se compose de deux testicules formés par un ou par plusieurs tubes aveugles, de longueur variable et sécrétant la liqueur séminale. Ces tubes aboutissent de chaque côté à un calice, d'où partent deux canaux déférents, se terminant à un canal unique, qui conduit le sperme dans l'organe copulateur. La forme de ce dernier varie avec chaque espèce; il est, en général, armé de pièces cornées, provenant d'une modification plus ou moins profonde qu'ont subie les derniers anneaux de l'abdomen. Les spermatozoïdes ont la forme de fils quelquefois enroulés sur eux-mêmes. L'œuf est tantôt allongé, tantôt ovale, tantôt sphérique; son enveloppe est plus ou moins solide. On trouve toujours en un point de cet œuf un ou plusieurs petits orifices nommés micropyles, par lesquels la liqueur fécondante pénètre dans l'intérieur.

Les *insectes* sont généralement ovipares, c'est-à-dire que l'éclosion a généralement lieu plus ou moins longtemps après la ponte. Cependant, dans quelques espèces (pucerons), l'éclosion se produit dans l'oviducte même, pendant le travail de la ponte; dans quelques-unes même, dont on a fait une famille sous le nom de pupipares (hippobosques), la nymphe vit quelque temps dans le corps de la mère.

L'*insecte* sorti de l'œuf ne ressemble nullement, dans la plupart des cas, à ce qu'il doit être plus tard. La métamorphose, on le sait aujourd'hui, n'est pas un fait particulier aux batraciens et aux *insectes*, mais au contraire une loi générale du développement de la vie chez tous les animaux. Mais cette transformation est particulièrement remarquable, chez les animaux qui nous occupent, en ce que les modifications des organes, qui ont lieu dans l'utérus chez les mammifères, dans l'œuf chez les oiseaux, les reptiles et les poissons, se produisent au dehors et, pour ainsi dire, sous nos yeux pour la classe des *insectes*.

Les *insectes* déposent généralement leurs œufs soit à proximité des matières qui doivent servir de nourriture aux petits nouvellement éclos, soit même dans la masse de la substance dont ils doivent se nourrir. C'est pour cette raison que la plupart des fruits sont exposés à contenir des animaux que le vulgaire appelle des vers, et qui ne sont en réalité que des *insectes* dont le développement est encore incomplet. Les vers qui dévorent nos boiseries, ceux qui peuplent le fromage et les corps en décomposition n'ont pas d'autre origine. Il en est même qui vivent dans les téguments et les organes des animaux vivants. Quelques-uns habitent en parasites le corps des autres *insectes* et se développent aux dépens de leur substance.

Les larves (c'est ainsi qu'on appelle les *insectes* à ce premier état), quelle que soit d'ailleurs leur forme, ont deux caractères essentiels : elles sont dépourvues des organes du vol et de ceux de la génération. Celles qui doivent avoir des ailes ont le plus souvent un corps vermiforme; c'est le plus grand nombre. Quelques-unes, cependant, comme les larves des sauterelles, ne diffèrent extérieurement de l'*insecte* parfait que par l'absence des ailes. Celles qui doivent rester dépourvues d'ailes, comme les puces, les poux, les punaises de lit, sont en tout semblables, sauf les organes générateurs qui leur font défaut, à l'*insecte* parfait. Cette circonstance du développement ultérieur des organes reproducteurs suffit pour faire repousser le nom d'*insectes* sans métamorphose, qu'on a voulu leur imposer. La désignation d'*insectes* à demi-métamorphose, pour ceux dont la forme, sauf les ailes et les organes reproducteurs, rappelle celle des *insectes* à l'état parfait, n'est guère plus acceptable. Ce qui paraît certain, c'est que les métamorphoses, moins visibles dans les deux derniers cas, ne sont pas moins profondes et essentielles.

Du reste, l'état de larve paraît l'état principal de la vie de l'*insecte*; c'est, en tout cas, le plus prolongé. L'état parfait, spécialement destiné à la reproduction, ne va guère au delà de quelques jours, et quelquefois ne dépasse pas quelques heures. L'état de nymphe, plus durable, n'est le plus souvent qu'un état inerte dans lequel l'*insecte* est soustrait à toute sorte de fonction. La larve vit souvent plusieurs années.

Les larves vermiformes, qui sont les plus communes, diffèrent de l'*insecte* parfait par un grand nombre de points, mais non pas, comme on pourrait le croire à première vue, par le nombre de leurs pattes, qui n'est réellement que de six. Seulement, ces *insectes* peuvent être pourvus d'un nombre variable d'appendices faisant fonction de membres locomoteurs, mais différemment organisés, et désignés par les naturalistes sous le nom très-exact de fausses pattes.

Après un certain nombre de mues, c'est-à-dire de changements de peau, variable suivant les espèces, les larves entrent dans la série de transformations qui doit les amener à l'état de nymphes. Plusieurs d'entre elles se filent des cocons de forme très-variée, dans lesquels elles s'enferment complétement. D'autres sont emprisonnées étroitement dans un étui de matière cornée, qui dessine exactement toutes les formes de leur corps; la plupart sont immobiles; quelques-unes, celles surtout qui ressemblent d'avance à l'*insecte* parfait, conservent la faculté de se mouvoir et de se nourrir. Plusieurs sont aquatiques, bien que l'*insecte* parfait soit destiné à la vie aérienne. L'*insecte*, en cet état, est connu sous le nom de nymphe ou de chrysalide. Les transformations organiques si considérables qui se produisent chez la nymphe s'expliquent assez difficilement, quand on songe à la suspension presque complète des phénomènes de la vie, notamment de la respiration et de la circulation, chez la plupart des nymphes.

Lorsque l'*insecte* a subi complétement sa dernière transformation, il déchire l'enveloppe qui l'emprisonnait par des procédés qui varient suivant la nature de cette enveloppe. Les uns, comme certains papillons, humectent leur cocon d'un liquide particulier qui en relâche le tissu et facilite leur délivrance; les autres, comme la cigale, se tirent, non sans peine, de l'étroite cuirasse qui les entoure, par une fente qui se produit le long du dos. Tous, lorsqu'ils sont arrivés à l'air libre, prennent quelques instants de repos, pendant lesquels la respiration s'établit ou s'active, les tissus se gonflent, les téguments se dessèchent et se raffermissent.

Les *insectes* ont été divisés en plusieurs ordres d'après les différences que présentent leur bouche, leurs ailes et leur mode de développement. La classification aujourd'hui généralement adoptée est celle de Latreille, légèrement modifiée par M. Milne Edwards. Elle est résumée dans le tableau suivant :

INSECTES APTÈRES.

Thysanoures. . .	Sauteurs. Bouche en suçoir. Appendice caudiforme.
Parasites.	Marcheurs. Bouche en suçoir. Pas d'appendice caudiforme.
Aphaniptères . .	Sauteurs. Bouche en suçoir. Pas d'appendice caudiforme.

INSECTES AILÉS.

Rhipiptères. . . .	Bouche en suçoir. Deux ailes pliées en éventail.
Diptères.	Bouche en suçoir. Deux ailes étendues.
Lépidoptères. . .	Trompe enroulée. Quatre ailes couvertes d'écailles.
Hyménoptères. .	Mandibules et suçoir mou. Quatre ailes nues.
Névroptères. . .	Bouche propre à broyer. Quatre ailes nues.
Hémiptères. . . .	Bouche en suçoir solide. Demi-élytres.
Orthoptères. . . .	Bouche propre à broyer. Elytres entiers. Secondes ailes pliées longitudinalement en éventail.
Dermoptères. . .	Bouche propre à broyer. Elytres entiers. Secondes ailes pliées transversalement en éventail.
Coléoptères . . .	Bouche propre à broyer. Elytres entiers. Secondes ailes pliées transversalement, mais non en éventail.

Nous ne pensons pas que cette classification soit définitive. On y remarque de nombreuses irrégularités. La famille des hémiptères comprend des insectes dépourvus d'ailes, comme la punaise des lits. De plus, cette classification est tout entière basée sur la forme et le nombre des ailes, caractère si peu essentiel qu'il diffère d'une espèce à l'autre, même d'un sexe à l'autre : la fourmi mâle et la fourmi femelle sont pourvues de deux ailes, la fourmi neutre en manque complétement; le lampyre mâle a quatre ailes, le lampyre femelle n'en a pas.

— Paléontol. Tout porte à croire que la classe des *insectes* a été nombreuse dès les temps les plus reculés. L'histoire paléontologique des *insectes* est encore à faire, et nous n'avons sur ce sujet que des données très-incomplètes. On connaît maintenant quelques débris d'*insectes* trouvés dans les terrains de l'époque primaire, et la plupart des époques suivantes en ont fourni des fragments ou des empreintes. Le minerai de fer exploité près de Coalbrook-Dale, dans le terrain houiller, a donné le premier aux paléontologistes quelques ailes de névroptères et des élytres de coléoptères. Depuis lors, on a rencontré des empreintes analogues dans les terrains carbonifères de Wettin, de Saarbrück, etc. Jusqu'à présent, on n'a rien trouvé dans les terrains permien et triasique, mais le terrain jurassique en renferme quelques restes. Le lias du comté de Glocester contient des ailes, des élytres et des pattes; des *insectes* du lias d'Argovie ont été décrits par Heer. Les schistes de Stonesfield ont conservé des ailes et des élytres, connus depuis longtemps, qui ont des analogies avec les espèces intertropicales actuelles, et indiquent, suivant Curtis, des espèces différentes de celles qui vivent de nos jours. Les schistes lithographiques de Bavière ont aussi des *insectes*, dont plusieurs ont été étudiés par Germar et de Münster. M. Brodie a trouvé des débris intéressants dans le *weald* d'Angleterre. Les terrains crétacés en sont à peu près dépourvus, et l'époque tertiaire est celle dont on connaît le mieux les *insectes*. Les schistes marneux d'Aix, en Provence, sont très-riches à cet égard; mais les déterminations n'ont pu, jusqu'à présent, y être faites que d'une façon approximative. Le calcaire marneux d'Œningen renferme de nombreuses empreintes, signalées par plusieurs naturalistes du siècle dernier, et dont M. Heer a entrepris l'étude monographique. Le gisement le plus remarquable par le nombre, la beauté et la conservation des espèces est l'ambre jaune. MM. Berendt et Gappert ont établi que l'ambre de Prusse est le produit d'un pin dont l'espèce est aujourd'hui perdue, et dans lequel des *insectes* ont dû être pris et entourés pendant leur état visqueux, ce qui explique leur conservation parfaite. Cet arbre semble avoir vécu au commencement de l'époque tertiaire. On a souvent confondu avec l'ambre des gommes ou résines, connues sous les noms de *copal* et d'*animé*, qui renferment aussi des *insectes*, mais de l'époque actuelle. Aucun *insecte* de l'ambre n'a été jusqu'ici trouvé identique avec une espèce actuelle.

La distribution des genres, la dimension des espèces et leurs proportions donnent aux faunes anciennes des *insectes* des caractères qui rappellent des climats plus chauds que ceux où elles sont maintenant conservées. Les familles qui ont apparu dans l'époque primaire ou dans le commencement de l'époque secondaire sont représentées, dans les terrains tertiaires, par des espèces très-voisines des espèces vivantes, tandis que les groupes dont l'origine ne remonte pas au delà de l'époque tertiaire diffèrent beaucoup plus de la forme actuelle; mais, généralement, les formes génériques paraissent avoir eu souvent une longue durée. Une autre remarque, c'est que la dispersion géographique des *insectes* est d'autant plus grande qu'ils sont plus anciens. Le développement des *insectes* doit nécessairement avoir été influencé par celui du règne végétal, et les plus anciens débris ont appartenu à des genres qui vivaient des feuilles des plantes ou qui pompaient le suc des tiges. C'est seulement à l'époque tertiaire, avec le développement des dicotylédones, que l'on a constaté l'existence d'*insectes* floraux abondants. La faune entomologique la plus ancienne est celle du terrain carbonifère, connue par quelques ailes de blattes, une aile réticulée de corydale, des charançons, un orthoptère, deux termès et un genre de sialides, ce qui donne trois genres à métamorphoses complètes. Malheureusement, ces données ne sont pas suffisamment établies. La faune la plus ancienne bien connue est celle du liais, riche en coléoptères et en diptères, ordres à métamorphoses complètes.

— Econ. rur. *Insectes nuisibles*. Les *insectes* sont les ravageurs par excellence, ravageurs d'autant plus redoutables, que leur petitesse les dérobe plus facilement à nos regards. Leur voracité s'attaque à tout; chaque plante, chaque animal trouve en eux des ennemis acharnés.

Nous allons donner la nomenclature des *insectes* reconnus comme nuisibles à l'agriculture, et l'histoire succincte de leurs ravages, avec les moyens de destruction, quand ils existent :

L'*agapanthie marginelle* est plus connue sous le nom d'*aiguillonnier* dans la Charente. On voit paraître cet *insecte* au mois de juin, lorsque les blés sont en fleur. La femelle perce le chaume un peu au-dessous de l'épi et y dépose un œuf. Au bout de quelques jours, l'œuf donne naissanee à une larve, qui ronge l'intérieur de la plante, en descendant, jusqu'à une petite distance au-dessus du collet. Arrivée en cet endroit, elle se construit une coque pour se transformer en chrysalide. C'est dans cet état qu'elle passe l'hiver. Les chaumes attaqués ne produisent que des épis stériles; souvent même ils sont brisés par le vent. Pour arrêter les ravages de cet *insecte*, il suffit de couper les blés très-près de terre : sa chrysalide a, en effet, besoin d'une certaine humidité, et elle périt dès que le chaume qui la contient est enlevé du sol. Mais, pour que ce moyen soit efficace, il faut qu'il soit pratiqué par tous les cultivateurs du canton. Parvenu à l'état adulte, l'aiguillonnier vole, en effet, très-bien et se transporte facilement d'un champ à l'autre.

L'*alucite* n'est guère à craindre que dans le Midi, où elle sévit quelquefois d'une façon désastreuse. En 1770, l'Angoumois en fut infesté, au point que l'Académie des sciences dut envoyer deux de ses membres pour étudier les moyens de s'en débarrasser. A l'état de papillon, cet *insecte* dépose un œuf sur chaque grain; la larve pénètre au centre du grain et le ronge, en ayant toujours soin de laisser l'écorce intacte. C'est peu de temps avant la moisson que l'alucite pond ses œufs. Pour s'en débarrasser, il suffit de chauffer le blé à la température de 60° à 70° centigrades, et de l'y maintenir pendant quelques heures. Ce moyen suffit pour faire périr la larve et il ne nuit en rien à la récolte. Mais on doit plutôt conseiller le soufrage ou l'exposition à la vapeur de sulfure de carbone, comme cela se fait pour le charançon. Au moment de la moisson, il faut avoir soin de laisser le blé le moins longtemps possible en gerbes ou en meules, afin de ne pas laisser aux papillons le temps d'y déposer leurs œufs.

Les *amares* sont des *insectes* carnassiers qui ne laissent pas d'attaquer les céréales; leurs mœurs sont à peu près les mêmes que celles des *zabres*. Le *zabre bossu* se distingue par ses déprédations. Sa larve vit deux ou trois ans; pendant le jour, elle se tient dans des trous de plusieurs centimètres de profondeur et ne sort qu'aux approches de la nuit; alors, à l'aide de ses mandibules, elle fouille à la base de la plante, et l'attire dans son trou, quand elle peut la couper. A l'état d'*insecte* parfait, le zabre mange le grain, et, vu sa taille assez grande, en fait une notable consommation. Le roulage, fait à l'entrée de la nuit, peut être efficace contre les zabres, car les larves sont très-délicates : la moindre blessure les tue.

L'*anisoplie* est un petit coléoptère qui mange les grains encore tendres.

Les *cécydomyes* sont de petits diptères ressemblant assez, sauf la taille, qui est beaucoup moindre, à des cousins. C'est à l'état de larves qu'elles commettent leurs dégâts. Les deux espèces les plus redoutables sont : la *cécydomye du froment*, dont la larve attaque les épis dès qu'ils commencent à paraître, et la *cécydomye destructrice*, qui s'établit dans l'intérieur des tiges. La première apparaît au moment où l'épi commence à se former. La femelle dépose dans chaque épi une douzaine d'œufs. La larve s'installe entre les glumes des épis et dévore les rudiments de la fleur. Il est des années où les ravages de cet *insecte* ont causé la perte d'un quart ou d'un tiers de la récolte, notamment en 1827 pour l'Irlande, en 1832 pour les Etats-Unis, en 1846 pour la Belgique. Heureusement, ce redoutable *insecte* rencontre un ennemi acharné dans un petit hyménoptère de la tribu des ichneumonides oxyures, le *psylle* de Bosc. Il n'existe pas de moyen bien déterminé de se préserver des atteintes de la cécydomye du froment, plus communément appelée *mouche à blé* : le plus sûr est d'alterner les cultures et de détruire avec soin les mauvaises herbes, qui lui donneraient une retraite. La cécydomye destructrice n'est guère connue en Europe; mais, en Amérique, elle a souvent anéanti des récoltes entières. Cet *insecte* apparaît en juin; il a, comme le précédent, un ennemi dans un petit ichneumonide, dit le *céraphon destructeur*.

Le *charançon* est trop bien connu pour que nous ayons à le décrire. On assure qu'on peut l'éloigner des tas de blé en déposant à leur surface des herbes aromatiques, telles que l'absinthe et la tanaisie. La poudre de pyrèthre le tue. On préconise aussi, depuis quelque temps, comme agent insecticide, le sulfure de carbone, que l'on met dans un tonneau bien fermé, à la dose de 500 grammes par 1,000 kilogrammes de blé attaqué.

L'*élater* attaque les céréales, et surtout l'avoine; certaines espèces infestent les potagers. Il n'existe pas de moyen pratique de détruire ces *insectes*; le mieux est de chercher à s'en débarrasser en favorisant la multiplication des taupes, des lézards, des orvets et des divers animaux insectivores, qui sont leurs ennemis les plus redoutables.

Le hanneton est l'ennemi de toutes nos cultures. A l'état parfait, il dévore les feuilles; à l'état de larve, il ronge les racines. On trouvera à l'article HANNETON les différents moyens de destruction qui lui sont applicables.

La chenille de la noctuelle moissonneuse s'attaque à presque toutes les céréales. Elle se nourrit des racines des plantes. On trouve cet *insecte* un peu partout. Le meilleur moyen de s'en préserver est l'alternance des cultures.

On désigne sous le nom de *teigne des blés* un autre papillon qui n'est pas moins nuisible. Comme les charançons, les teignes attaquent les grains de blé dans les greniers.

Les plantes potagères n'ont pas moins d'ennemis que les céréales. Les *insectes* qui sont le plus à craindre, au moins sous nos climats, sont les altises, les anthomyies, les cassides, les bruches, le charançon, les courtilières, les criocères, l'élater, les forficules, le hanneton, les noctuelles potagères, gamma, fiancées, du chou, de la laitue, du salsifis, la punaise des jardins, les pucerons, les psylomyies, la pyrale fourchue, la pégomyie de l'oseille, les piérides, les teignes de l'oignon et du pois, la tipule potagère, la phytomyse géniculée. Il n'y a pas moins de trois cents espèces d'altises, en Europe seulement. Toutes vivent aux dépens de nos potagers, aux diverses époques de leur vie. La vigne, le lin, le houblon, le colza, le navet, la betterave, les céréales même, tout leur convient. L'espèce la plus commune dans nos jardins, l'altise du chou, vit à l'état de larve dans les feuilles de chou, dont elle ronge le parenchyme. « Pour empêcher, dit Huart-Chapel, mes navets, mes choux et les crucifères en général d'être dévorés par les altises, je mêle de la fleur de soufre à la semence quelques jours avant de semer; j'ai bien soin d'agiter la graine avec le soufre, afin qu'elle en soit bien couverte. Jamais, dans ma longue expérience, je n'ai vu mes feuilles endommagées. » A défaut de ce moyen préventif, et lorsque les altises ont fait leur apparition, on arrose avec une forte infusion d'absinthe mêlée d'une petite quantité de chlorure de chaux. On pourrait aussi utiliser

contre les altises les propriétés insecticides du pyrèthre.

Les choux sont encore attaqués par le *ceuthorhynque sulcicole*, auquel on donne, pour cette raison, le nom de charançon du chou. Ses larves s'attachent aux racines et y forment des excroissances charnues, de la grosseur d'un pois, où elles passent l'été et l'automne. Elles se métamorphosent en nymphes dans le sein de la terre, au commencement de l'hiver. C'est cet instant qu'il faut choisir pour les écraser au moyen d'un rouleau pesant. Le charançon du chou a pour ennemi un petit ichnèumon du genre colyptus.

Les criocères vivent particulièrement aux dépens des plants d'asperges, dont elles rongent les feuilles, tant à l'état de larves qu'à celui d'*insecte* parfait. Le seul moyen de les détruire consiste à les recueillir à la main sur la plante même.

Les larves des cassides, comme celles des criocères, ont l'habitude de se couvrir de leurs excréments. Une espèce, la casside nébuleuse, vit sur la betterave, dont elle crible les feuilles de petits trous.

Parmi les pucerons, les uns attaquent la tige et les feuilles, d'autres vivent sur les racines.

Les piérides ravagent indistinctement les choux, les navets, les radis, les turneps. Elles ont heureusement des ennemis mortels dans certaines espèces d'ichneumons, entre autres le microgastre pelotonné et le ptéromale des nymphes.

La courtilière ou taupe-grillon n'attaque pas les plantes pour s'en nourrir, attendu que c'est un *insecte* exclusivement carnassier, qui fait même une rude guerre aux larves de toute espèce. Néanmoins, les jardiniers l'accusent de causer de grands dégâts, parce que, dans son ardeur à poursuivre sa proie, il coupe les racines des plantes qui s'opposent à son passage. Nous ne savons pas au juste ce qu'il faut penser de cela; mais peut-être y aurait-il lieu, au moins, de mettre les services rendus en regard des dégâts causés.

Les *insectes* les plus nuisibles aux fourrages sont les apions, les chrysomèles, la coccinelle, le criquet voyageur, la noctuelle du gramen, la phalène à barreaux, l'hylaste du trèfle. L'*apion apricans*, l'apion à pattes jaunes, l'apion à cuisses fauves, vivent sur différentes sortes de trèfles.

Parmi les chrysomèles, quelques-uns sont très-funestes aux prairies artificielles. Nous citerons encore le colaphus noir, qui commet de grands dégâts dans les luzernières. En Espagne, où il pullule souvent, on n'a d'autre moyen de le détruire que de petits sacs larges, mais peu profonds, formés d'une toile grossière, que l'on fixe autour d'un cerceau emmanché d'une longue barre. On promène ce sac sur la luzerne en faisant le mouvement de faucher.

Le criquet voyageur est un *insecte* des pays chauds, qui n'est pas moins à craindre que la sauterelle. Il voyage comme cette dernière et apparaît comme elle en masses formidables, qui ne laissent après elles que la famine et la peste. Ce fléau a sévi quelquefois dans le midi de la France, bien qu'à un moindre degré. A Sainte-Marie, en Provence, on a recueilli, dans une seule année, 82,000 kilogrammes de ces *insectes*.

La noctuelle du gramen appartient presque exclusivement au nord de l'Europe. Sa chenille ravage les prés, en rongeant les racines des plantes. Les peuples du Nord en ont une crainte superstitieuse; dès qu'ils s'aperçoivent de ses ravages, ils font des prières pour l'éloigner.

Les plantes industrielles sont attaquées par un très-grand nombre d'*insectes*. Les plus redoutables sont l'atomaire, les altises, le sylphe opaque, certaines espèces de punaises, le sphinx de la garance, l'hépiale du houblon, les pyrales de la garance, du pastel et du houblon, la noctuelle peltigère, dont la chenille vit sur le tabac. Parmi eux, l'atomaire, malgré sa petitesse, mérite à coup sûr le premier rang. Tous les cultivateurs de betteraves le connaissent bien. L'atomaire recherche également toutes les parties de la plante, les feuilles comme les racines. On signale, comme un moyen efficace, d'oindre la semence avec de l'huile de caméline. Si malgré tout l'atomaire fait son apparition, il faut rouler énergiquement; car, outre que par là on gêne les *insectes*, on empêche la plante de mourir, lors même qu'elle serait attaquée.

Nous n'entrerons certes pas dans le détail des *insectes* qui attaquent les arbres et les arbrisseaux à fruit. Cette tâche excéderait notablement les bornes de cet article d'encyclopédie; disons mieux, elle serait impossible: qu'on en juge. Un fort habile observateur, M. Gehin, de Metz, a écrit un volume de plus de trois cents pages sur les seuls *insectes* qui attaquent les poiriers, et il en a trouvé cent cinq espèces, non compris les chenilles. Audouin a de même écrit un gros livre sur les *insectes* qui font tant de tort aux vignobles. Nous nous contenterons donc d'indiquer ici quelques noms : apions, authonomes, rhynchites, balanin, scolytes, bostriches, phyllobies, eumolpes, bombix, noctuelles, phalènes, zérène du groseillier, yponomeute du cerisier, pyrales, carpocapses, teignes, guêpes, fourmis, tenthredes, pucerons, psylles, tingis, aspidiotes, oscines, cécydomyies.

Parmi les innombrables *insectes* qui vivent aux dépens des arbres forestiers et qui leur causent des dommages, nous signalerons seulement les processionnaires, les scolytides, les cossus.

Si le règne végétal est exploité par de nombreux parasites, le règne animal n'en est pas lui-même exempt. Les punaises, les puces, les poux, les cousins, les moustiques sont pour l'homme lui-même des ennemis dont il lui est difficile, sinon impossible, de se débarrasser. Les tiques, les mouches, les taons, les œstres, les blattes, les grillons, les teignes, les dermestes, les vrillettes, les hypodermes, les céphalémyies attaquent les animaux ou les provisions de bouche.

— *Insectes utiles.* Nous venons d'exposer brièvement les ravages causés par les *insectes;* pour être justes, nous devons dire qu'à un si grand mal il existe de notables compensations. Nous ne pouvons nous occuper ici des services directs rendus par certains *insectes :* vers à soie, abeilles, cochenille, etc.; mais nous devons dire quelques mots des *insectes* qui collaborent avec l'homme, et plus efficacement que lui, à la destruction des *insectes* nuisibles. Parmi ces précieux auxiliaires, les plus actifs sont sans contredit les ichneumons. Ces *insectes* pondent leurs œufs dans le corps des larves; celles-ci ne périssent pas tout d'abord, mais le ver rongeur qu'elles portent en elles rend leur transformation impossible; elles meurent épuisées après avoir parcouru leur première évolution. Les plus utiles de ces ichneumons sont l'alysie noire, le bracon destructeur, le chalcis brillant.

Citons aussi le carabe doré, connu sous les noms de jardinière et de vinaigrier. Tous les carabes sont carnassiers. L'espèce dont nous nous occupons spécialement ici, parce quelle fréquente surtout les potagers, a une larve très-agile; elle ne poursuit sa proie que pendant la nuit. Ses mandibules, en forme de tenailles très-aiguës, sont parcourues dans toute leur longueur par un étroit canal; elles servent en quelque sorte à pomper les sucs de la proie vivante à qui cette succion fait perdre la vigueur et ensuite la vie.

Nous devons enfin une mention aux coccinelles (bêtes à bon Dieu de nos enfants), qui font une guerre acharnée aux petites larves, les plus dangereuses de toutes.

Insecte (L'), ouvrage de M. Michelet (1857, in-12). Ce livre est un éloquent plaidoyer en faveur des insectes, dont l'auteur s'est constitué l'avocat. Il développe avec éloquence les mérites de ses clients, qui, « trouvés, pris, ouverts, disséqués, vus au microscope et de part en part, restent encore pour l'homme une énigme. » Leur petitesse achève d'embrouiller le mystère : tel organe nous semble bizarre, menaçant, parce que nos yeux très-faibles le voient trop confusément pour s'en expliquer la structure et l'utilité. « Ce qu'on voit mal inquiète. Provisoirement, on le tue. Il est si petit, d'ailleurs, qu'avec lui on n'est pas tenu d'être justes, » dit l'historien philosophe. Un rêveur allemand a tranché leur procès d'un mot : « Le bon Dieu a fait le monde, mais le diable a fait l'insecte. » C'est de cet arrêt que M. Michelet fait appel. Voici ses principaux arguments. Il dit premièrement que la justice est universelle, que la taille ne fait rien au droit; que, si l'on pouvait supposer que le droit n'est pas égal et que la balance peut incliner, ce devrait être pour les petits. Il dit qu'il serait absurde de juger sur la figure, de condamner des organes dont on ne sait pas l'usage, qui la plupart sont des outils de professions spéciales, les instruments de cent métiers, car l'insecte lui semble le grand destructeur et fabricateur, l'industriel par excellence, l'actif ouvrier de la vie. Enfin, il ajoute qu'à juger, par les signes visibles, les œuvres et les résultats, c'est l'insecte, entre tous les êtres, qui aime le plus. L'amour lui donne des ailes, de merveilleuses couleurs et jusqu'à des flammes visibles. L'amour, c'est pour lui la mort instantanée ou prochaine, avec une *seconde vue* étonnante de maternité, pour continuer sur l'orphelin une protection ingénieuse. Enfin, ce génie maternel va si loin, que, dépassant, éclipsant les rares associations d'oiseaux et de quadrupèdes, il a fait créer à l'insecte des républiques et des cités.

Ce n'est pas assez pour M. Michelet de nous avoir fait connaître l'insecte, « ce fils de la nuit, » comme il l'appelle; il nous révèle encore la loi de son existence : c'est la métamorphose, dit-il. Il consacre à ce phénomène son premier livre; le second traite de la mission et des arts des insectes, et le troisième et dernier est une espèce d'historique de leurs sociétés. L'étude est donc complète; on voit que l'auteur s'est familiarisé avec son sujet, si bien familiarisé même qu'il ne faudrait pas lui objecter que l'insecte ne parle pas. « Comment, s'écrierait-il, l'insecte ne parle pas! si fait il parle, par ses énergies : 1° par l'action immense de destruction qu'il exerce sur le trop-plein de la nature, sur une foule d'existences trop lentes ou morbides qu'il a hâte de faire disparaître; 2° il parle encore par ses énergies visibles, surtout au moment de l'amour, ses couleurs, ses feux, ses poisons (dont plusieurs sont nos remèdes); 3° il parle enfin par ses arts, qui pourraient féconder les nôtres. » Après cela, peut-on s'étonner lorsqu'il vous entretient des *fourmis de visite*, ces édiles chargés de la propreté à la Guyane, de la *traite des araignées*, qu'on achète comme domestiques indispensables aux Antilles, de l'apothéose de l'araignée de Sibérie, dont la considération s'appuie, moitié sur ses services, moitié sur ses facultés barométriques?

L'auteur proclame lui-même que son livre est tout sorti du cœur; qu'il n'a rien donné à l'esprit, aux systèmes, évitant avec soin les discussions scientifiques, et qu'il n'a voulu démontrer qu'une vérité, c'est que la guerre immense de l'insecte contre toute vie morbide ou encombrante fait le salut du monde. On sent, en effet, que tout est cœur et imagination dans cet ouvrage à moitié descriptif et scientifique, à moitié intime et poétique.

Il serait vraiment enfantin d'examiner le livre de M. Michelet au point de vue de la rigueur scientifique des faits qu'il décrit. Il serait puéril surtout de faire observer que, sous ce nom d'insectes, il a confondu des êtres désignés aujourd'hui par des noms plus savants : arachnides, foraminifères, rotifères, infusoires, etc. Il a voulu, nous le répétons, faire un plaidoyer ému en faveur des êtres de la création les moindres par la taille et les plus dédaignés. A cette idée, nous n'avons rien à dire, sinon que, sur cette terre où la justice humaine, malgré les progrès accomplis, trouve encore si peu de place, il n'est peut-être pas temps encore de faire valoir les *droits* de la mouche et de l'araignée. Il nous semble donc que l'*humanité* de M. Michelet a cette fois dépassé le but.

Quelquefois aussi le sentiment est en lui-même quelque peu outré; témoin le morceau suivant, où l'auteur essaye d'atténuer le *crime affreux* d'un ménage de cannibales : « Hélas! l'araignée est solitaire. Sauf quelques espèces (mygales), où le père aide un peu la mère, elle n'a nul secours à attendre. Le mâle, après l'amour, est plutôt un ennemi. Cruels effets de la misère! Il s'aperçoit que ses enfants peuvent être un aliment; mais la mère, plus grosse que lui, fait la même réflexion, pense que le mangeur est mangeable, et parfois croque son époux. Un cruel tyran, le ventre, domine toute la nature. » De pareilles thèses, selon nous, conviennent bien à des railleurs comme Toussenel, mais non à des poëtes émus comme Michelet.

INSECTICIDE adj. (ain-sè-kti-si-de — du lat. *insectum*, insecte; *cædere*, tuer). Qui sert à tuer, à détruire les insectes : *Poudre* INSECTICIDE. *Le quinquina est* INSECTICIDE. (Raspail.)

— s. m. Substance propre à détruire les insectes : *L'*INSECTICIDE *Vicat. Le camphre est l'antiseptique et l'*INSECTICIDE *le plus puissant.* (Raspail.)

— **Encycl.** Les propriétés *insecticides* des fleurs des diverses espèces de pyrèthre, particulièrement du pyrèthre caucasique, ne sont plus un secret pour personne; mais leur mode d'emploi est resté peu pratique jusqu'au jour où M. Vicat a trouvé le moyen de réduire ces fleurs en poudre impalpable, sans les priver de leur huile essentielle, qui paraît être leur partie active. Aujourd'hui, la fabrication des poudres *insecticides*, toutes à base de fleur de pyrèthre, a pris une énorme extension. M. Vicat, qui a presque monopolisé ce genre d'industrie, produit à lui seul, annuellement, plus de 100,000 kilogr. de poudre, qu'il distingue en deux qualités, dont la première se vend en flacon et la seconde en boîtes ou en vrac. L'*insecticide* Vicat est, d'après le producteur, un mélange de diverses espèces de pyrèthre.

L'efficacité de cette poudre paraît, d'ailleurs, être variable, suivant les insectes contre lesquels on l'emploie. Sans être entièrement soustraits à leur action, les insectes protégés par un tégument coriace, comme les puces et les pucerons, y sont moins sensibles. Son effet, au contraire, est presque foudroyant sur les insectes à corps mou, comme les poux et les punaises. Ces animaux paraissent périr par asphyxie. Atteints par la poudre, ils sortent brusquement de leur retraite, tombent d'abord engourdis et finissent par succomber. Le mode d'emploi de la poudre varie suivant les habitudes des animaux qu'on veut atteindre. Pour ceux qui habitent une retraite plus ou moins profonde, on se sert des insufflateurs. On emploie le même instrument pour la destruction des insectes ailés, comme les mouches et les cousins. Dans ce cas, on éparpille la poudre dans l'appartement qu'on veut purger.

L'*insecticide* pourrait rendre d'éminents services à l'agriculture, si le prix élevé de cette matière ne s'opposait à son emploi en grand.

Quand on se sert de la poudre *insecticide* pour débarrasser les animaux des parasites qui les tourmentent, il faut, après avoir soufflé la poudre dans leur poil, emmêler celui-ci avec la paume de la main, pour faire pénétrer l'*insecticide*.

INSECTIER s. m. (ain-sè-ktié — rad. *insecte*). Meuble à casiers dans lequel on conserve des collections d'insectes.

INSECTIFÈRE adj. (ain-sè-kti-fè-re — du lat. *insectum*, insecte; *fero*, je porte). Qui contient des insectes fossiles : *Roches* INSECTIFÈRES.

INSECTIVORE adj. (ain-sè-kti-vo-re — du lat. *insectum*, insecte; *voro*, je dévore). Zool. Qui se nourrit d'insectes : *Les oiseaux* INSECTIVORES *ont le bec court, arrondi, tranchant.* (Guérin.)

— s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères carnassiers qui se nourrissent d'insectes : *La vie des* INSECTIVORES *est le plus souvent nocturne et souterraine.* (E. Desmarest.)

— Ornith. Famille de passereaux, qui se nourrissent principalement d'insectes : *Les* INSECTIVORES *ne se nourrissent pas exclusivement d'insectes.* (Z. Gerbe.)

— **Encycl.** Les *insectivores* forment une famille ou un ordre de mammifères carnassiers, caractérisé par des dents mâchelières hérissées de pointes coniques; une clavicule, mais pas de membranes latérales; des mamelles placées sous le ventre; des pieds courts, s'appuyant par la plante entière sur le sol. Les uns se rapprochent des quadrumanes et des carnassiers, par leurs grandes canines écartées, entre lesquelles sont de petites incisives; les autres, par leurs longues incisives en avant, suivies d'autres incisives et de canines toutes moins hautes que les molaires, ont au contraire des rapports avec les rongeurs. De là trois groupes distincts : les hérissons, les musaraignes et les taupes, subdivisés de nos jours en un nombre assez considérable de genres. La vie de ces animaux est le plus souvent nocturne et souterraine; leurs mouvements sont assez faciles. Comme leur nom l'indique, ils se nourrissent presque exclusivement d'insectes. Beaucoup d'entre eux passent l'hiver en léthargie, surtout dans les pays froids. Ces animaux étaient peu connus des anciens. Cependant, Aristote et Pline ont assez bien défini les trois types indiqués plus haut. Mais il y a à peine un siècle qu'on a commencé à distinguer nettement les genres et les espèces.

Les *insectivores* constituent un groupe très-naturel, intermédiaire entre les chéiroptères et les carnassiers. La plupart appartiennent à l'ancien continent. Les trois genres types se trouvent à l'état fossile, à partir des terrains tertiaires moyens. Ils remontent aussi à la plus haute antiquité historique; on en a trouvé des momies dans les hypogées égyptiens. Les *insectivores* sont susceptibles de peu d'applications économiques ou industrielles; mais, en détruisant une quantité considérable d'insectes nuisibles, ils rendent des services signalés à l'agriculture. Les principaux genres sont : hérisson, tanrec, échinosorex, macroscélide, musaraigne, desman, scalope, talpasorex, glisorex, condylure, cladobate, taupe, chrysochlore, etc. La distinction des espèces est essentiellement basée sur le système dentaire.

— Ornith. Plusieurs auteurs ont établi sous le nom d'*insectivores*, aux dépens des passereaux, un ordre d'oiseaux, caractérisé par un bec court ou médiocre, faiblement tranchant ou en alêne, à mandibule supérieure courbée et échancrée vers la pointe; quatre doigts, trois devant et un derrière, etc. Ces oiseaux se nourrissent surtout d'insectes, mais aussi de fruits et de baies. Ils habitent les bois, les buissons, les roseaux, nichent solitairement et font plusieurs pontes par an. Leur voix est harmonieuse. Les principaux genres sont : merle, cincle, lyre, brève, bécarde, crinon, drongo, échenilleur, cotinga, todier, gobe-mouches, bergeronnette, etc.

INSECTOLOGIE s. f. (ain-sè-kto-lo-jî — du lat. *insectum*, insecte, et du gr. *logos*, discours). Zool. Partie de la zoologie qui s'occupe de l'étude des insectes : *Tout ce qui tient à l'industrie des insectes est bien plus propre à piquer la curiosité d'un amateur que toute autre particularité de l'*INSECTOLOGIE. (Bonnet.) ‖ On dit mieux ENTOMOLOGIE.

INSECTOLOGIQUE adj. (ain-sè-kto-lo-ji-ke — rad. *insectologie*). Hist. nat. Qui a rapport à l'insectologie : *Je fais plus de cas d'un bon traité sur un seul insecte que de toute une nomenclature* INSECTOLOGIQUE. (Bonnet.) ‖ On dit mieux ENTOMOLOGIQUE.

INSECTOLOGISTE s. m. (ain-sè-kto-lo-ji-ste — rad. *insectologie*). Zool. Celui qui s'occupe d'insectologie. ‖ On a dit aussi INSECTOLOGUE, et mieux ENTOMOLOGISTE.

IN SECULA SECULORUM (*Dans les siècles des siècles*). Dans la liturgie romaine, ces mots se retrouvent à la fin de presque tous les chants, de presque toutes les prières. On les emploie figurément pour exprimer la longue durée d'une chose.

« Vous voilà en train de faire de ces messieurs ce que Blaise Pascal faisait des jésuites : vous les rendrez ridicules *in secula seculorum. Amen.* »

VOLTAIRE.

INSÉCURITÉ s. f. (ain-sé-ku-ri-té — du préf. *in*, et de *sécurité*). Manque, défaut de sécurité : *Dans les affaires, les intérêts sont gros en raison de l'*INSÉCURITÉ *du capital.* (Lagardie.)

INSÉCUTEUR s. m. (ain-sé-ku-teur — lat. *insecutor;* de *insequi*, suivre). Antiq. rom. Gladiateur qui combattait les rétiaires. ‖ Gladiateur qui en remplaçait un autre lorsque celui-ci avait été tué.

IN-SEIZE adj. (ain-sè-ze — du préf. *in*, et de *seize*). Se dit d'un format où la feuille est pliée en seize feuillets, faisant trente-deux pages, et des livres qui ont ce format : *For-*

mat IN-SEIZE. *Volumes* IN-SEIZE. *Edition* IN-SEIZE. ‖ On écrit souvent IN-16.

— s. m. Format in-seize : *L'*IN-SEIZE *ne s'emploie que rarement.* (Acad.) ‖ Volume in-seize : *Un fort* IN-SEIZE. *Des* IN-SEIZE *reliés.*

INSÉMINATION s. f. (ain-sé-mi-na-si-on — du lat. *in*, dans; *seminare*, semer). Superst. Pratique qui consistait à imprégner de la terre avec des matières morbides, à y semer une plante, à l'arroser avec de l'eau dont on avait lavé la partie malade, ce qui, croyait-on, rendait cette plante propre à guérir la maladie.

INSENSÉ, ÉE adj. (ain-san-sé — du préf. *in*, et de *sensé*). Qui a perdu le sens, la raison : *Un homme* INSENSÉ. *Des personnes* INSENSÉES. ‖ Qui n'a pas de bon sens, qui parle ou agit contre le bon sens, qui est contraire au bon sens : *Un homme* INSENSÉ. *Des propos* INSENSÉS. *La vengeance est* INSENSÉE ; *au malheur elle joint le crime, et ne soulage que les méchants.* (Marmontel.)

> Pour contenter ses frivoles désirs,
> L'homme *insensé* vainement se consume.
>
> RACINE.

— Substantiv. Personne insensée, privée de sens, de raison : *Il raisonne en* INSENSÉ, *comme un* INSENSÉ. *L'expérience tient une école où les leçons coûtent cher ; mais c'est la seule où les* INSENSÉS *peuvent s'instruire.* (B. Franklin.) *Il faut considérer les méchants comme des* INSENSÉS. (Laténa.)

> . . . . . . La muse est toujours belle,
> Même pour l'*insensé*, même pour l'impuissant;
> Car sa beauté, pour nous, c'est notre amour pour elle.
>
> A. DE MUSSET.

— **Syn. Insensé, extravagant, fou.** V. EXTRAVAGANT.

INSENSIBILISATEUR s. m. (ain-san-si-bi-li-za-teur — rad. *insensibiliser*). Méd. Ce qui produit l'insensibilité : *Le chloroforme est l'*INSENSIBILISATEUR *par excellence.*

INSENSIBILISÉ, ÉE (ain-san-si-bi-li-zé) part. passé du v. Insensibiliser. Rendu insensible : *Malade* INSENSIBILISÉ.

INSENSIBILISER v. a. ou tr. (ain-san-si-bi-li-zé — rad. *insensible*). Rendre insensible : INSENSIBILISER *un malade que l'on veut opérer.*

INSENSIBILITÉ s. f. (ain-san-si-bi-li-té — du préf. *in*, et de *sensibilité*). Manque, défaut de sensibilité physique ; *L'*INSENSIBILITÉ *est naturelle dans quelques organes, dans les os, les cartilages, par exemple ; elle ne survient qu'accidentellement dans d'autres.* (Chomel.)

— Manque, défaut de sensibilité morale : *L'*INSENSIBILITÉ *ne saurait être un bien.* (La Chaussée.) *L'*INSENSIBILITÉ *des gens du monde est moins barbare que leur commisération.* (J.-J. Rouss.) ‖ Indifférence pour l'amour : *L'*INSENSIBILITÉ *des femmes est souvent affectée.*

— **Syn. Insensibilité, apathie, indifférence, indolence.** V. APATHIE.

— **Encycl.** V. ANALGÉSIE, ANESTHÉSIE, CHLOROFORME, HYPNOTISME, etc.

INSENSIBLE adj. (ain-san-si-ble — du préf. *in*, et de *sensible*). Qui n'éprouve aucune sensation physique : *Les minéraux et les végétaux sont* INSENSIBLES. *Penser est si peu sentir, que le cerveau est* INSENSIBLE, *impassible.* (Flourens.) ‖ Qui n'éprouve pas certaines sensations physiques : *Etre* INSENSIBLE *au froid ou à la chaleur.*

— Qui est dépourvu de sensibilité morale : *Un Dieu qu'on fait à sa mode, aussi patient, aussi* INSENSIBLE *que vos vœux le demandent, n'incommode pas.* (Boss.) *Il est aisé d'être ferme lorsqu'on est* INSENSIBLE. (Mme de Staël.)

> Trop souvent la puissance est *insensible* et dure.
>
> M.-J. CHÉNIER.

‖ Qui n'est pas sensible à l'amour : *Une femme* INSENSIBLE *est celle qui n'a pas encore vu celui qu'elle doit aimer.* (La Bruy.) ‖ Qui n'éprouve pas certaines impressions morales : *Il n'y a point de pouvoir qui rende* INSENSIBLE *au dedans.* (Guizot.) *Les esprits concentrés sont aussi* INSENSIBLES *à l'opinion des autres qu'aux objets extérieurs.* (H. Taine.)

— Par ext. Imperceptible, qui échappe à la perception des sens : *La marche des astres est* INSENSIBLE. *Rêver et contempler est une action* INSENSIBLE *qui remplit parfaitement les heures et occupe les forces intellectuelles sans les trop user.* (G. Sand.)

— Substantiv. Personne qui manque de sensibilité :

> Que tout aime à présent, l'*insensible* n'est plus.
>
> LA FONTAINE.

INSENSIBLEMENT adv. (ain-san-si-ble-man — du préf. *in*, et de *sensiblement*). Peu à peu, d'une manière insensible ou peu sensible, peu appréciable, d'une manière lente et progressive : *La paresse consume* INSENSIBLEMENT *toutes les vertus.* (La Rochef.) *La paresse mène* INSENSIBLEMENT *à la servitude, qui est le plus affreux des malheurs.* (Alibert.)

INSÉPARABILITÉ s. f. (ain-sé-pa-ra-bi-li-té — rad. *inséparable*). Etat de ce qui est inséparable, de ce qui ne peut être séparé : *L'*INSÉPARABILITÉ *de la cause et de l'effet. L'unité, la simplicité ou l'*INSÉPARABILITÉ *de toutes les choses qui sont en Dieu est une des principales perfections que je conçois être en lui.* (Desc.)

INSÉPARABLE adj. (ain-sé-pa-ra-ble — du préf. *in*, et de *séparable*). Qui ne peut être séparé : *L'art d'écrire et l'art de penser sont* INSÉPARABLES. (Fonten.) *La justice est* INSÉPARABLE *de la bonté.* (J.-J. Rouss.)

— Se dit des personnes qui ne se quittent presque jamais, qui sont toujours ou presque toujours ensemble : *Dieu a fait la femme pour être la compagne* INSÉPARABLE *de l'homme.* (Dufieux.)

— Gramm. *Particules inséparables*, Celles qui ne s'emploient jamais seules, mais uniquement dans la formation des mots composés : In *et* ad *sont en français des* PARTICULES INSÉPARABLES.

— Substantiv. Personne qui ne se sépare pas d'une autre, qui est toujours avec elle : *Ce sont deux* INSÉPARABLES.

— s. f. Ornith. Nom vulgaire des perruches ondulées, petites perruches qu'on n'élève que par couples et qui meurent si l'on vient à les séparer : *Je veux qu'on mette ces perroquets chacun dans une cage séparée. — Vous savez bien que cela n'est pas possible ; autrement nous perdrons ces chers petits oiseaux, ils ne peuvent exister l'un sans l'autre ; aussi les appelle-t-on les* INSÉPARABLES. (Ctesse Dash.)

INSÉPARABLEMENT adv. (ain-sé-pa-ra-ble-man — rad. *inséparable*). D'une manière inséparable : *Des amis* INSÉPARABLEMENT *unis.*

INSER, rivière de la Russie d'Europe, gouvernement d'Orenbourg. Elle sort du versant occidental des monts Ourals, coule d'abord au S., puis au N.-O., baigne Tabinsk, Oufa, et se jette dans la Bielaïa, après un cours de 250 kilom.

INSÉRÉ, ÉE (ain-sé-ré) part. passé du v. Insérer. Enfoncé, insinué : *Epine* INSÉRÉE *sous l'ongle.*

— Introduit, placé parmi d'autres choses : *Article* INSÉRÉ *dans un journal. Les Othons firent diverses constitutions générales qu'on trouve* INSÉRÉES *aux lois des Lombards.* (Montesq.)

— Bot. Fixé, implanté : *Etamines* INSÉRÉES *sur l'ovaire. Pédoncules* INSÉRÉS *à l'aisselle des feuilles.*

INSÉRER v. a. ou tr. (ain-sé-ré — lat. *inserere ;* de *in*, en, et de *serere*, entrelacer, de la racine sanscrite *sar*, tresser. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'insère, qu'ils insèrent ;* excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *J'insérerai, nous insérerions*). Enfoncer, faire entrer, insinuer : INSÉRER *un billet sous une enveloppe.* INSÉRER *un coin dans une fente.*

— Introduire, placer parmi d'autres choses : INSÉRER *une clause dans un contrat, un article dans un journal.*

S'insérer v. pr. Etre inséré : *La clause par laquelle on enjoindrait à sa veuve de ne pas se remarier ne peut* S'INSÉRER *dans un testament. Etamines qui* S'INSÈRENT *sur l'ovaire.*

INSERMENTÉ, ÉE adj. (ain-sèr-man-té — du préf. *in*, et de *serment*). Hist. S'est dit des prêtres qui, en 1790, refusèrent de prêter le serment civique à la constitution civile du clergé : *Les prêtres* INSERMENTÉS *excitaient le peuple dans les provinces méridionales.* (Thiers.)

INSERTION s. f. (ain-sèr-si-on — lat. *insertio ;* de *inserere*, insérer). Action d'insérer; état de ce qui est inséré : *L'*INSERTION *des fibres musculaires sur les tendons, des étamines sur l'ovaire, des feuilles sur la tige. Mode d'*INSERTION.

— Action d'introduire, de placer, de faire entrer parmi d'autres choses : *L'*INSERTION *d'une clause dans un contrat, d'un article dans un journal.*

— Gramm. Syn. d'ÉPENTHÈSE.

— Mathém. Action de déterminer, dans une progression, les termes inconnus entre deux termes connus.

— **Encycl.** Publicité. Il y a, entre la publication proprement dite et l'*insertion*, cette différence que la responsabilité tout au moins morale des notes, avis, articles insérés est laissée aussi entièrement que possible à celui qui en demande la publication ; l'éditeur n'exerce guère sur les *insertions* d'autre contrôle que celui qu'il croit nécessaire pour le préserver de toute action légale. Dans plusieurs cas, les *insertions* sont exigées par la loi, comme publicité à donner à certains actes civils ou judiciaires. Les actes constitutifs de sociétés industrielles ou commerciales, les ventes par autorité de justice ou après décès, les déclarations de faillite rentrent dans cette catégorie ; les jugements pour fraude sur la qualité ou la quantité des marchandises vendues, ceux qui sont rendus à la suite de délits de calomnie ou de diffamation sont de ceux dont la publicité est presque toujours réclamée par le ministère public ou la partie civile et exigée par le tribunal. Dans les cas ci-dessus indiqués, l'*insertion*, qui doit être faite intégralement, sans aucune omission ni modification, est une garantie donnée aux tiers intéressés ou une réparation accordée aux plaignants.

Il arrive aussi que l'*insertion*, conservant un caractère qui est en quelque sorte privé, est destinée à sauvegarder un intérêt particulier, à servir de preuve au besoin, à créer un titre de priorité. C'est ainsi qu'un écrivain, en réunissant les documents qu'il fera servir à la composition d'un ouvrage déterminé, apprend au public l'objet du travail qu'il entreprend ; c'est ainsi qu'un auteur dramatique, après avoir trouvé un titre de pièce qui lui semble de nature à éveiller la curiosité, le fait annoncer à l'avance, lors même que la première ligne de la première scène n'est pas encore écrite ; c'est de même qu'un savant qui se livre à certaines recherches, avant d'avoir un résultat définitif, complet, fait connaître le but qu'il se propose, l'idée principale de sa découverte, le sens dans lequel elle est dirigée. Cette publicité constitue pour leurs auteurs une sorte de privilége, de priorité. Moralement, ils sont considérés comme propriétaires des titres ou des projets annoncés par eux. Il arrive même que, dans les cas de contestations judiciaires, les notes ou avis insérés sont apportés comme preuves et acceptés comme tels par les tribunaux, quand il n'a pas été pris d'autres mesures conservatoires légales par la partie adverse. Il peut être exigé le prix des annonces pour ces *insertions ;* mais, en général, elles sont publiées gratuitement par les journaux spéciaux, à titre de renseignements.

Enfin, il est une dernière espèce d'*insertion*, celle des annonces et réclames financières, industrielles et commerciales, qui sont les plus nombreuses et dont l'importance est considérable. L'annonce proprement dite est généralement insérée à la quatrième page des journaux. La réclame, dont le prix est plus élevé, est placée dans le corps du journal, tantôt dans la chronique, tantôt dans les faits divers, tantôt dans les variétés scientifiques, selon la nature de son objet. Une des réclames les plus curieuses est la lettre du pape Pie IX attestant la guérison qu'il éprouvait d'avoir fait usage de la révalescière du Barry.

Le prix des *insertions* judiciaires, c'est-à-dire de celles qu'exige la loi ou un jugement, était fixé, sous l'Empire, par le ministre de l'intérieur ou les préfets, qui désignaient les journaux dans lesquels ces *insertions* devaient être faites. Le Gouvernement de la défense nationale a décrété, le 28 décembre 1870, que « provisoirement et jusqu'à ce qu'il ait été décidé autrement, les annonces judiciaires et légales pourront être insérées au choix des parties dans l'un des journaux publiés dans le département ; néanmoins, toutes les annonces relatives à une même procédure seront insérées dans le même journal. » Pour les jugements rendus à la suite de délits de diffamation, outrage ou calomnie, le choix des journaux qui doivent contenir cette *insertion* est laissé au plaignant, et les frais sont à la charge du condamné ; mais celui-ci peut réclamer l'application du tarif ministériel, dans le cas où le journal choisi n'est point de ceux qui sont désignés pour recevoir les publications judiciaires et administratives. Les autres *insertions* sont des opérations commerciales, purement privées, dont les annonciers ou les administrateurs de journaux fixent le prix au mieux de leurs intérêts, en raison du tirage de la feuille et de la classe de lecteurs à laquelle elle s'adresse.

— Bot. L'*insertion* est un caractère très-important, surtout quand il s'agit des organes floraux, l'*insertion* de ces diverses parties étant la même dans tous les végétaux de la même famille. Ainsi l'*insertion* de l'une d'elles étant connue, celle de toutes les autres parties de la fleur se trouve le plus souvent indiquée par cela même. Il suffit, par exemple, de dire qu'un fruit ou un ovaire est infère, pour en conclure que la corolle et les organes sexuels sont supères. Quant à l'*insertion* des *étamines*, v. ce dernier mot.

— Mathém. *Insertion de moyens différentiels.* Insérer un moyen différentiel entre deux nombres donnés, a et b, c'est former la progression par différence, dont les termes extrêmes seraient a et b et qui contiendrait $(m+2)$ termes. La question se réduit évidemment à trouver la raison de la progression ; or, le dernier terme b devant être le $(m+2)$ième, on aura $(m+1)$ termes avant lui ; il sera donc égal au premier a augmenté de $(m+1)$ fois la raison :

$$b = a + (m+1)r.$$

Cette équation donne pour la valeur de la raison r

$$r = \frac{b-a}{m+1}.$$

— *Insertion de moyens proportionnels.* Insérer m moyens proportionnels entre deux nombres donnés, a et b, c'est former la progression par quotient dont les termes extrêmes seraient a et b, et qui renfermerait $(m+2)$ termes. Pour trouver la raison q de cette progression, il suffit de remarquer que le dernier terme b, devant en avoir $(m+1)$ avant lui, sera égal au premier a multiplié par la puissance $(m+1)$ième de la raison

$$b = aq^{m+1}.$$

Cette équation donne pour q la valeur

$$q = \sqrt[m+1]{\frac{b}{a}}.$$

Lorsqu'on insère successivement des nombres de plus en plus grands de moyens entre deux nombres a et b, la différence entre deux moyens consécutifs peut devenir moindre que toute quantité donnée. Cette proposition, que l'on admettrait instinctivement, mais qui n'est cependant pas évidente, se démontre de la manière suivante :

Soient m le nombre des moyens insérés entre a et b, et C l'un d'eux, le suivant sera

$$C\sqrt[m+1]{\frac{b}{a}};$$

la différence entre ces deux moyens consécutifs sera donc

$$C\sqrt[m+1]{\frac{b}{a}}$$

ou

$$C\left(\sqrt[m+1]{\frac{b}{a}}-1\right).$$

Il s'agit de faire voir qu'on pourra toujours trouver pour m une valeur assez grande pour remplir la condition

$$C\left(\sqrt[m+1]{\frac{b}{a}}-1\right) < d,$$

quelque petit que soit d. Or, cette inégalité revient à

$$\sqrt[m+1]{\frac{b}{a}} < 1 + \frac{d}{C}$$

ou

$$\left(1+\frac{d}{C}\right)^{m+1} > \frac{b}{a};$$

mais on sait que

$$\left(1+\frac{d}{C}\right)^{m+1}$$

est toujours plus grand que

$$1 + (m+1)\frac{d}{C},$$

de sorte qu'il suffit que m satisfasse à la condition

$$1 + (m+1)\frac{d}{C} > \frac{b}{a};$$

d'où l'on tire

$$m > \frac{\frac{b}{a}-1}{\frac{d}{C}} - 1.$$

INSERVILITÉ s. f. (ain-sèr-vi-li-té — du préf. *in*, et de *servilité*). Caractère de ce qui n'est pas servile : *Montesquieu voyait çà et là, dans notre histoire, des choses nobles et fières, un fonds d'*INSERVILITÉ, *des saillies de caractère.* (Dupont-White.)

INSIDIEUSEMENT adv. (ain-si-di-eu-ze-man — rad. *insidieux*). D'une manière insidieuse, perfide : *Circonvenir quelqu'un* INSIDIEUSEMENT.

INSIDIEUX, EUSE adj. (ain-si-di-eu, eu-ze — lat. *insidiosus ;* de *insidia*, embûche ; de *insidere*, être assis, posté, formé lui-même de *in*, en, dans, et *sedere*, être assis. *Insidere* signifie proprement se poster dans un endroit, et de là attendre, dresser un piége, une embuscade). Qui dresse des embûches, qui tend des piéges : *Un questionneur* INSIDIEUX. ‖ Qui constitue un piége, une embûche : *Question* INSIDIEUSE. *Caresses* INSIDIEUSES. *C'est une* INSIDIEUSE *façon de nuire que de nuire en sorte qu'on en soit remercié.* (L'abbé Houteville.)

— Pathol. Se dit de certaines maladies d'apparence bénigne, mais qui cachent un grand et prochain danger : *Les fièvres* INSIDIEUSES *appartiennent aux fièvres pernicieuses.* (Chomel.)

— **Syn. Insidieux, captieux.** V. CAPTIEUX.

INSIGNE adj. (ain-si-gne ; *gn* mll. — lat. *insignis ;* de *in*, dans, et *signum*, signe). Signalé, important, éclatant, en parlant des personnes et des choses : *Une grâce* INSIGNE. *Une* INSIGNE *obligation. D'*INSIGNES *services. Une gloire* INSIGNE. *Une* INSIGNE *audace. Un* INSIGNE *brigand. Le temps est un* INSIGNE *menteur et un grand arracheur de dents.* (Chateaub.)

> Les fards ne peuvent faire
> Que l'on échappe au temps, cet *insigne* larron.
>
> LA FONTAINE.

— Se dit de quelques églises collégiales supérieures aux autres : *L'*INSIGNE *église de...* (Acad.)

— **Syn. Insigne, signalé.** Ce qui est *insigne* renferme en soi-même les qualités qui le rendent remarquable ; ce qui est *signalé* a manifesté ces qualités et elles ont été remarquées. Un *malheur insigne* peut être aussi grand qu'un malheur signalé, mais il peut n'être connu que de peu de personnes, d'une seule même, et le malheur *signalé* a nécessairement attiré l'attention de beaucoup de monde. On dit bien *un insigne coquin*, et on ne dit pas *un insigne héros*, parce que les qualités du héros ne peuvent pas être cachées, l'héroïsme supposant nécessairement des actions d'éclat, c'est-à-dire de belles actions faites aux yeux de tous.

INSIGNE s. m. (ain-si-gne ; *gn* mll. — lat. *insigne ;* de *insignis*, remarquable). Marque distinctive, signe extérieur de la dignité, du rang, du grade, des fonctions : *Les* INSIGNES *de la royauté.*

— Antiq. rom. Nom particulier peint sur la poupe de chaque vaisseau.

— **Encycl.** Ce mot n'était plus employé que comme terme de blason, lorsque le couronnement de Napoléon vint l'exhumer. Dans cette cérémonie, les maréchaux de France se virent métamorphosés à l'improviste en hommes de sergenterie, en porteurs d'*insi-*

gnes, comme des chevaliers du moyen âge. La décision du 10 juillet 1821, relative aux grades et à leurs signes de distinction, a employé ce mot comme signe de marque distinctive et s'est servie des locutions *insigne en or, insigne en argent*, pour exprimer la différence des corps à boutons jaunes et à boutons blancs.

Le diadème, la couronne, le sceptre, la main de justice, le manteau de poupre constituent les *insignes* de la royauté. La tiare ou triple couronne est la marque du souverain pontificat. Les bannières, les bâtons de commandement, les fleurs de lis, les aigles, les abeilles, sont des *insignes* en usage depuis bien des siècles. Le labarum a succédé aux aigles impériales et a fait place aux drapeaux du Prophète. Le heaume, la cotte d'armes, le haubert, les emblèmes de l'écu, les flammes, le manteau, les houseaux écarlates, l'hermine ou menu vair, les éperons d'or, l'écharpe, le pennon, les couronnes, les queues de cheval des Turcs, les croissants, les croix sont ou ont été les *insignes* des religions, des nobles et des nations. D'autres *insignes*, tels que les anneaux, les aiguillettes, les croix, les plaques, les colliers, les étoiles, les décorations, sont particuliers à la chevalerie, que, par cette raison, on appelle décorative. La cocarde est un *insigne* bien plus moderne que la plupart des militaires ne le supposent. Il n'y a pas un siècle que la loi en a sanctionné l'usage. Les *insignes* militaires, dont le premier est le bâton de maréchal, sont, de nos jours, des emblèmes auxquels est dû le salut avec armes et sans armes. Les *insignes* des cardinaux sont la barrette, le manteau et le chapeau rouges; ceux du haut clergé catholique sont le pallium, la mitre, la crosse et l'anneau. Citons encore la robe noire ou rouge pour la magistrature, l'écharpe tricolore pour l'officier municipal, le commissaire de police, etc., et jadis le manteau pour le pair de France, la simarre pour le chancelier. Rappelons enfin que la main est l'*insigne* de la justice, la hache celui de la juridiction suprême et la masse celui de l'Université.

INSIGNÉ, ÉE adj. (ain-si-gné; *gn* mll. — du lat. *insignatus*, marqué). Zool. Qui porte quelque tache remarquable.

— s. f. pl. Arachn. Groupe d'aranéides, formé aux dépens des lycoses.

INSIGNIFIANCE s. f. (ain-si-gni-fi-an-se — rad. *insignifiant*). Caractère de ce qui est insignifiant : *Un homme, une œuvre d'une* INSIGNIFIANCE *absolue.*

INSIGNIFIANT, ANTE adj. (ain-si-gni-fi-an, an-te; *gn* mll. — du préf. *in*, et de *signifier*). Qui ne signifie rien, qui est sans caractère, sans importance, sans mérite : *Des actions, des paroles* INSIGNIFIANTES. *Un homme* INSIGNIFIANT. *Un jour de bonheur étend ses rayons sur dix jours* INSIGNIFIANTS *qui le suivent.* (A. Karr.)

INSILLADON s. m. (ain-si-lla-don; *ll* mll.). Agric. Espèce d'araire dont on se sert pour tracer les sillons avant le labour.

INSINCÉRITÉ s. f. (ain-sain-sé-ri-té — du préf. *in*, et de *sincérité*). Défaut, manque de sincérité : *La moindre petite* INSINCÉRITÉ *de détail, fût-elle la plus innocente, prive les femmes de tout bonheur et les jette dans la méfiance.* (H. Beyle.)

INSINUANT, ANTE adj. (ain-si-nu-an, an-te — rad. *insinuer*). Qui a le talent, l'adresse de s'insinuer, d'insinuer quelque chose, de faire pénétrer subtilement sa pensée : *Homme* INSINUANT. *Femme* INSINUANTE. *Les cours ne sauraient se passer d'une certaine espèce de courtisans, hommes flatteurs, complaisants,* INSINUANTS. (La Bruy.) ‖ Qui est propre à pénétrer, à se glisser subtilement : *Langage* INSINUANT. *Les manières polies et* INSINUANTES *font de grands progrès sur les cœurs.* (St-Evrem.) *L'esprit critique est de sa nature facile,* INSINUANT, *mobile et compréhensible.* (Ste-Beuve.)

— s. m. Argot. Apothicaire, à cause de l'instrument qu'il *insinue*.

INSINUATIF, IVE adj. (ain-si-nu-a-tiff, i-ve — rad. *insinuer*). Qui insinue, qui fait pénétrer certaines substances : *Un petit clystère* INSINUATIF, *préparatif et rémollient.* (Mol.)

INSINUATION s. f. (ain-si-nu-a-si-on — lat. *insinuatio;* de *insinuare*, insinuer). Action d'insinuer ou de s'insinuer, d'introduire ou de s'introduire; résultat de cette action : *L'*INSINUATION *d'une sonde dans une plaie. L'*INSINUATION *du chyle dans la masse du sang.*

— Action ou manière d'insinuer, de faire pénétrer, de faire goûter ou accepter ses pensées, ses désirs : *Au lieu de la dispute, les âmes tendres et pacifiques emploient l'*INSINUATION, *la patience et l'édification.* (Fén.) *L'*INSINUATION *est comme ces digues flexibles et puissantes qui résistent par leur souplesse même.* (Chamf.) ‖ Chose insinuée, qu'on fait entendre, qu'on laisse entrevoir, sans l'exprimer formellement : *Fermez l'oreille aux mauvais conseils et aux* INSINUATIONS *dangereuses de l'adulation.* (Mass.)

— Rhétor. Figure qui consiste à se concilier la faveur des auditeurs par des paroles à la fois douces et habiles : *Le style familier est bien plus propre à l'*INSINUATION *que le style soutenu.* (Lamotte.)

— Hist. ecclés. Nomination d'un clerc dans le personnel d'une paroisse.

— Dr. can. Sorte de déclaration de noms et surnoms, que les gradués étaient tenus de faire chaque année à leurs collecteurs, sous peine de perdre leur droit pour l'année courante.

— Anc. prat. Enregistrement des actes, qui leur donnait un caractère d'authenticité : *L'*INSINUATION *d'un acte de donation, d'un testament.* (Acad.)

— **Encycl.** Anc. pratiq. Il existait au Châtelet un greffe spécial pour les *insinuations* en affaires séculières, telles que donations et substitutions. Toutes les donations, excepté les donations pour cause de mort, étaient soumises à l'*insinuation*. D'après l'ordonnance de Moulins (1566), l'*insinuation* devait être faite dans le quatrième mois qui suivait le jour de la donation, aux greffes des bailliages et sénéchaussées où les biens donnés étaient situés. Après l'*insinuation*, les donations devenaient irrévocables. Pour les matières bénéficiales, le greffe des *insinuations* ecclésiastiques était à l'officialité. Les gradués, les indultaires et tous ceux qui étaient porteurs de bulles appelées grâces expectatives étaient obligés de faire insinuer leurs titres au greffe des *insinuations* de chaque diocèse. Les *insinuations* devaient être renouvelées tous les ans pendant le carême, sous peine de nullité.

INSINUÉ, ÉE (ain-si-nu-é) part. passé du Insinuer. Introduit : *La sonde fut* INSINUÉE *dans la plaie.*

— Fig. Glissé adroitement; donné à entendre : *Discours* INSINUÉ. *Proposition adroitement* INSINUÉE. *Accusation perfidement* INSINUÉE.

INSINUER v. a. ou tr. (ain-si-nu-é — lat. *insinuare*; de *in*, dans, et *sinus*, sein). Introduire, faire entrer doucement et avec précaution : INSINUER *une sonde dans la vessie.* INSINUER *sa main dans la poche d'un voisin.*

— Fig. Faire entendre habilement, faire entrer doucement dans l'esprit : INSINUER *son idée.* INSINUER *des soupçons.*

— Anc. pratiq. Enregistrer, soumettre à la formalité de l'insinuation : INSINUER *une donation.*

— Dr. can. En parlant des gradués, Déclarer chaque année ses noms et surnoms à ses collecteurs. ‖ *Insinuer un clerc*, L'attacher à une paroisse.

S'insinuer v. pr. Pénétrer doucement : *L'eau* S'ÉTAIT INSINUÉE *par les pores du bois.* (Acad.) ‖ Pénétrer doucement dans l'âme : *Une éloquence pleine d'onction qui* S'INSINUE *dans les cœurs.* (Acad.) *Le vice ne* S'INSINUE *guère en choquant l'honnête, mais en prenant son image.* (J.-J. Rouss.) *L'amour trouve mille portes pour* S'INSINUER *dans les âmes.* (J. Simon.)

— Se glisser, s'introduire avec adresse : *A la cour, on se glisse, on* S'INSINUE, *on se pousse.* (P.-L. Courier.)

Le bouquet fait, il commence à louer
L'assortiment, tâche à *s'insinuer :*
S'insinuer, en fait de chambrière,
C'est proprement couler la main au sein.

LA FONTAINE.

‖ Prendre place habilement : S'INSINUER *dans l'esprit de quelqu'un, dans ses bonnes grâces. L'art de* S'INSINUER *dans le cœur par l'amour-propre est peu connu.* (Mme de Staël.)

— **Syn. Insinuer, inspirer, persuader, suggérer.** Pour *insinuer* quelque chose, il faut de l'adresse, il faut savoir déguiser ce qui pourrait mettre en défiance. On *inspire* à quelqu'un de bonnes ou de mauvaises résolutions par l'influence qu'on exerce sur lui et qui va jusqu'à lui faire accepter nos pensées sans les examiner, par une sorte de fascination. On *persuade* par l'éloquence, par la voix de la raison, en agissant puissamment sur les convictions. Enfin, *suggérer* marque une action cachée, détournée et se prend souvent en mauvaise part; cependant on peut *suggérer* à quelqu'un un moyen de sortir d'embarras, et alors *suggérer* ne diffère d'*inspirer* qu'en ajoutant à l'action l'idée d'une chose faite comme par hasard.

INSIPIDE adj. (ain-si-pi-de — lat. *insipidus;* du préf. *in*, et de *sapidus*, sapide). Qui n'a nulle saveur, nul goût : *Breuvage* INSIPIDE. *Viande* INSIPIDE. *Cela est* INSIPIDE, *cela ne sent rien.* (Acad.) *Les hommes déserteraient la table des dieux; et le nectar, avec le temps, deviendrait* INSIPIDE. (La Bruy.) *Rien n'est plus* INSIPIDE *que les primeurs.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. Qui n'a aucun agrément, qui n'offre aucun attrait, qui est insignifiant : *Un livre* INSIPIDE. *Des louanges* INSIPIDES. *Un auteur* INSIPIDE. *Un* INSIPIDE *farceur. Un amant qui ne soupçonne point sa maîtresse, qui n'est point en fureur contre elle, qui ne la tue point, est un homme* INSIPIDE. (Volt.) *Il faut que les éloges soient bien mal assaisonnés pour que nous les trouvions* INSIPIDES. (Mme Necker.)

Un éloge *insipide* et sottement flatteur
Déshonore à la fois le héros et l'auteur.

BOILEAU.

— **Syn. Insipide, fade.** V. FADE.

INSIPIDEMENT adv. (ain-si-pi-de-man — rad. *insipide*). D'une manière insipide : *Un livre* INSIPIDEMENT *écrit.*

INSIPIDITÉ s. f. (ain-si-pi-di-té — rad. *insipide*). Caractère de ce qui est insipide, de ce qui n'a aucune saveur : *L'*INSIPIDITÉ *de l'eau. Dans quelques animaux, la graisse perd de son* INSIPIDITÉ, *et prend un léger arome qui la rend fort agréable.* (Brill.-Sav.)

— Caractère de ce qui est fade, sans attrait, ennuyeux : *L'ennui et l'*INSIPIDITÉ *sont un poison froid contre lequel bien peu de gens trouvent un antidote.* (Volt.)

INSISTANCE s. f. (ain-si-stan-se — rad. *insister*). Action d'insister : *Rien n'ajoute à l'*INSISTANCE *d'une offre de service comme la certitude d'un refus.* (Petit-Senn.) *Voulez-vous réussir; ne négligez pas l'*INSISTANCE. (Linguet.)

INSISTANT, ANTE adj. (ain-si-stan, an-te — rad. *insister*). Ornith. Se dit du pouce des oiseaux, lorsqu'il ne porte à terre que par son extrémité.

INSISTER v. n. ou tr. (ain-si-sté — lat. *insistere;* de *in*, en, sur, et *sistere*, s'arrêter, se tenir debout, dont le radical est le même que celui de *stare*, savoir la racine sanscrite *sthâ*, restée vivante dans presque toutes les langues indo-européennes). Faire instance, persévérer à demander ou à dire : *N'*INSISTEZ *pas, je serais contraint de vous refuser. Je n'*INSISTERAI *pas, vous m'avez compris.*

INSITOR, dieu du jardinage chez les Romains. Il présidait particulièrement à la greffe des arbres et autres opérations du même genre.

INSOCIABILITÉ s. f. (ain-so-si-a-bi-li-té — du préf. *in*, et de *sociabilité*). Caractère d'une personne, d'un animal insociable : *On compte pour rien les dégoûts, les caprices et l'*INSOCIABILITÉ *des hommes.* (Montesq.) *L'*INSOCIABILITÉ *du paysan, née du sentiment de sa misère, la rend irrémédiable.* (Michelet.)

INSOCIABLE adj. (ain-so-si-a-ble — du préf. *in*, et de *sociable*). Qui n'est pas sociable, qui ne peut vivre en société; avec qui on ne peut vivre en paix : *Un homme, une femme* INSOCIABLE. *Un caractère* INSOCIABLE. *La société dépend des femmes; tous les peuples qui ont le malheur de les enfermer sont* INSOCIABLES. (Volt.)

IN-SOIXANTE-QUATRE adj. (ain-soi-san-te-ka-tre — du préf. *in*, et de *soixante-quatre*). Se dit d'un format dans lequel la feuille est pliée en 64 feuillets, faisant 128 pages, des livres, des volumes qui ont ce format : *Volume* IN-SOIXANTE-QUATRE. *Format* IN-SOIXANTE-QUATRE. ‖ On écrit souvent IN-64.

— Substantiv. Volume in-soixante-quatre : *Un* IN-SOIXANTE-QUATRE. *Des* IN-SOIXANTE-QUATRE.

INSOLATION s. f. (ain-so-la-si-on — lat. *insolatio;* de *insolare*, insoler). Action de la lumière et de la chaleur solaire sur une substance organique ou inorganique : *L'*INSOLATION *est très-favorable aux enfants nés faibles.* (Acad.)

— Pathol. Coup de soleil; maladie provoquée par l'exposition à un soleil ardent : *Les Grecs d'Asie allaient tête nue, et s'exposaient ainsi à l'*INSOLATION *et aux ophthalmies.* (Aug. Luchet.)

— Pharm. Mode de dessiccation qui consiste à exposer au soleil la substance dont on veut opérer le dessèchement.

— Physiq. Quantité de chaleur solaire communiquée à la terre.

— **Encycl.** Méd. L'*insolation* se réduit d'ordinaire à ce qu'on nomme vulgairement un *coup de soleil;* mais, dans certains cas, elle produit des troubles graves et quelquefois détermine la mort. Le coup de soleil ordinaire, lorsqu'il porte seulement sur un membre ou sur une partie du tronc, se borne à un érysipèle léger; mais, quand il frappe sur la tête, comme cela arrive souvent dans les pays chauds, il en résulte une maladie cérébrale qu'on a vue plus d'une fois se terminer fatalement.

— Pharm. La dessiccation par *insolation* convient particulièrement pour les fleurs, les feuilles et les sommités fleuries. L'emplacement doit être choisi de telle sorte que l'évaporation soit très-rapide, et le soir, on porte les matières à l'abri, pour les préserver de l'action détériorante de la rosée, qui, indépendamment de l'humidité qu'elle fournit, noircit les feuilles et fait perdre aux fleurs l'éclat de leur couleur. Le lendemain, on expose de nouveau. Des courants d'air chaud sont souvent employés concurremment avec l'*insolation*. Le résultat est plus prompt et le produit mieux conservé. L'*insolation* sert encore à hâter les digestions des substances. Elle sert aussi, en chimie, à dessécher les précipités.

INSOLÉ, ÉE (ain-so-lé) part. passé du v. Insoler. Soumis à l'action des rayons solaires : *Un malade* INSOLÉ. *Des plantes* INSOLÉES. *Épreuve photographique trop longtemps* INSOLÉE.

— Entom. *Abeille insolée*, Abeille à corselet jaune, qui se plaît particulièrement dans les bois.

INSOLEMMENT adv. (ain-so-la-man — rad. *insolent*). D'une manière insolente, avec insolence : *Parler, répondre* INSOLEMMENT. *Jamais l'histoire n'eut plus besoin de preuves authentiques que de nos jours, où l'on trafique si* INSOLEMMENT *du mensonge.* (Volt.)

INSOLENCE s. f. (ain-so-lan-se — lat. *insolentia;* de *insolens*, insolent). Hardiesse excessive, effronterie, manque de respect : INSOLENCE *extrême. Cela est de la dernière* INSOLENCE. *Il faut savoir douter et ne jamais s'exprimer avec une* INSOLENCE *outrageuse.* (Volt.)

Avec quelle *insolence* et quelle cruauté
Ils se jouaient tous deux de ma crédulité!

RACINE.

‖ Orgueil offensant : *L'*INSOLENCE *d'un parvenu.* (Acad.)

— Par ext. Parole, action insolente : *Comment souffrez-vous ses* INSOLENCES ? *Il m'a dit mille* INSOLENCES.

INSOLENT, ENTE adj. (ain-so-lan, an-te — lat. *insolens;* du préf. *in*, et de *solere*, avoir coutume, être ordinaire). Effronté, qui perd le respect : *Tout homme* INSOLENT *est en abomination au Seigneur.* (Salomon.) ‖ Qui est d'un orgueil offensant : *La bonne fortune rend* INSOLENT. *Il ne faut pas se moquer des gens qu'on persécute; passe pour les gens heureux et* INSOLENTS : *c'est un grand soulagement de rire à leurs dépens.* (Volt.) *Le bien-être sans éducation abrutit le peuple et le rend* INSOLENT. (Proudh.) *L'abbé de La Galaisière était fort lié avec M. Orri, avant que celui-ci fût contrôleur général; quand il fut nommé à cette place, son portier, devenu son suisse, semblait ne pas reconnaître l'abbé de La Galaisière; « Mon ami, lui dit l'abbé, vous êtes* INSOLENT *beaucoup trop tôt; votre maître ne l'est pas encore. »*

Tout vainqueur *insolent* à sa perte travaille.

LA FONTAINE.

— Qui marque l'insolence, qui est inspiré par elle : *Avoir un ton* INSOLENT, *des regards* INSOLENTS. *Faire une réponse* INSOLENTE. *L'air* INSOLENT *n'appartient qu'aux esclaves, l'indépendance n'a rien d'affecté.* (J.-J. Rouss.)

Pour éblouir les yeux, la fortune arrogante
Affecte d'étaler une pompe *insolente*.

BOILEAU.

— Fam. Extraordinairement persévérant : *Il a un bonheur* INSOLENT.

— Substantiv. Personne insolente : *Sans la bassesse, le ridicule ferait justice des* INSOLENTS. (Lévis.)

Souvent à l'*insolent* la victoire est funeste;
Elle est infructueuse et pénible au modeste.

ROTROU.

— **Syn. Insolent, impertinent.** V. IMPERTINENT.

— **Insolent, arrogant, important, rogue, suffisant.** V. ARROGANT.

INSOLER v. a. ou tr. (ain-so-lé — lat. *insolare;* du préf. *in*, et du lat. *sol*, soleil). Exposer aux rayons du soleil : INSOLER *un malade.* INSOLER *une épreuve photographique. Il est toujours bon d'*INSOLER *le linge après l'avoir lavé.*

INSOLIDAIRE adj. (ain-so-li-dè-re — du préf. *in*, et de *solidaire*). Qui n'est point solidaire, responsable avec d'autres : *Désassocié d'avec ses semblables,* INSOLIDAIRE *envers tous, le commerçant est pour et contre tous les faits, toutes les opinions, tous les partis.* (Proudh.)

IN SOLIDO loc. adv. (inn-so-li-do — mots lat. qui signif. littéral. *dans le solide, dans la masse*). En masse, solidairement : *Complices condamnés* IN SOLIDO *à une forte amende.*

INSOLITE adj. (ain-so-li-te — lat. *insolitus;* du préf. *in*, et de *solitus*, accoutumé). Qui n'est point conforme à l'usage, qui est contraire à l'usage, aux règles établies : *Procédé* INSOLITE. *Phénomène* INSOLITE. *C'est le temps, à la fin de septembre, des bruits* INSOLITES *et mystérieux dans la campagne.* (G. Sand.)

INSOLUBILITÉ s. f. (ain-so-lu-bi-li-té — rad. *insoluble*). Chim. Caractère des substances insolubles : *L'*INSOLUBILITÉ *des résines dans l'eau.*

— Caractère de ce qu'on ne peut résoudre : *L'*INSOLUBILITÉ *d'un problème, d'une question.*

INSOLUBLE adj. (ain-so-lu-ble — du préf. *in*, et de *soluble*). Chim. Qui ne peut se dissoudre : *La résine est* INSOLUBLE *dans l'eau.* (Acad.) *Vainement la bouche se remplirait-elle de particules divisées d'un corps* INSOLUBLE, *la langue éprouverait la sensation du toucher, et nullement celle du goût.* (Brill.-Sav.)

— Que l'on ne peut résoudre, décider, expliquer : *Un problème* INSOLUBLE. *Une question* INSOLUBLE. *Les philosophes ont souvent perdu à examiner des questions* INSOLUBLES *un temps qu'ils auraient pu employer à des recherches utiles.* (Condill.)

Secrets que nous cherchons! *insolubles* problèmes!
Quelque jour, par nos fils, si ce n'est par nous-mêmes,
Vous jaillirez, vaincus, des fibres du cerveau.

BARTHÉLEMY.

INSOLUBLEMENT adv. (ain-so-lu-ble-man — rad. *insoluble*). D'une manière insoluble : *Un problème* INSOLUBLEMENT *compliqué.*

INSOLVABILITÉ s. f. (ain-sol-va-bi-li-té — du préf. *in*, et de *solvabilité*). Défaut de solvabilité, impuissance de payer : *L'*INSOLVABILITÉ *d'un débiteur. Il est des gens à Paris dont le crédit repose précisément sur leur* INSOLVABILITÉ *même* (C. Blanc.)

INSOLVABLE adj. (ain-sol-va-ble — du préf. *in*, et de *solvable*). Qui n'est pas solvable, qui n'a pas de quoi payer : *Mourir* INSOLVABLE. *Chez les Égyptiens, la loi défen-*

dait l'inhumation de ceux qui mouraient INSOLVABLES. (Warburton.)

— Par ext. Qui ne peut acquitter une dette morale : *Celui qui se dévoue à sa patrie doit la trouver* INSOLVABLE, *car ce qu'il expose pour elle est sans prix.* (Marmontel.)

Que d'âmes sans mémoire et de cœurs *insolvables!*
DELILLE.

— Substantiv. Personne insolvable : *Des* INSOLVABLES *n'ont plus la prison à redouter.*

INSOMNE s. m. (ain-so-mne — lat. *insomnis*, qui ne dort pas). Hist. ecclés. Syn. d'ACÉMÈTES.

INSOMNIE s. f. (ain-so-mnî — lat. *insomnia;* du préf. *in*, et de *somnus*, sommeil). Privation de sommeil : *L'*INSOMNIE *causée par le café n'est pas pénible.* (Brill.-Sav.)

... Les plus doux instants, pour deux amants heu-
[reux,
Ce sont les entretiens d'une nuit d'*insomnie.*
A. DE MUSSET.

— **Encycl.** Certaines personnes sont beaucoup plus sujettes aux *insomnies* que d'autres, et on est tenté d'admettre que ce phénomène est le résultat d'un état organique particulier du cerveau. Quoi qu'il en soit, si l'*insomnie* se prolonge, elle donne lieu à des phénomènes très-intéressants à étudier. Considérée comme un symptôme pathologique, l'*insomnie* est une manifestation dont les effets sont très-variés suivant les affections et même suivant les individus. On peut dire, en général, que c'est un état très-fatigant et qui peut avoir une influence très-fâcheuse sur l'état général d'un malade. Sous l'influence d'une *insomnie* prolongée, on voit des individus tomber dans un état d'irritation, de susceptibilité nerveuse dans lequel toutes les sensations deviennent pénibles. Le moindre bruit, la douleur la plus légère l'exaspèrent pendant les heures d'*insomnie*, et cet état contribue encore à éloigner le sommeil. Les sensations de chaleur, de froid, sont perçues avec une acuité extrême; il y a de la chaleur fébrile, de la céphalalgie, de l'anxiété, une sorte d'ivresse accompagnée de lassitude et de diminution des forces. Ces impressions nerveuses se dissipent parfois le matin, et les personnes qui en ont souffert peuvent souvent reprendre sans trop de fatigue les occupations de la journée; mais ce fait est rare, et, généralement, la privation de sommeil altère la santé.

Les causes de l'*insomnie* sont très-nombreuses : le défaut d'exercice, l'usage exagéré des boissons chaudes, telles que le thé et le café, les excès de tous genres et surtout les travaux de l'esprit et les impressions morales, agissent plus ou moins, suivant les individus, pour provoquer l'*insomnie*. En ce qui concerne le café, par exemple, certaines personnes peuvent en prendre impunément une grande quantité, tandis que d'autres voient leurs nuits troublées par quelques cuillerées de la même boisson. Les personnes nerveuses et irritables sont souvent atteintes d'une forme particulière d'*insomnie*, que l'on pourrait appeler l'*insomnie* des hystériques et des hypocondriaques. On voit ces personnes mener une vie active, conserver de l'appétit, bien qu'elles soient complétement privées de sommeil.

L'*insomnie* est parfois regardée comme un signe précurseur de la folie. Notons cependant que, dans plusieurs cas, l'aliénation mentale a été précédée d'un sommeil très-profond. On observe aussi assez fréquemment une forme d'*insomnie* chronique, dans laquelle des malades sont privés de sommeil pendant des mois entiers, sans éprouver de troubles généraux de la santé. En pareil cas, il est assez ordinaire de voir le sommeil revenir tout à coup et naturellement. Cette *insomnie* peut être causée par diverses circonstances que nous examinerons à propos du traitement. Nous en arrivons maintenant à considérer l'*insomnie* comme une manifestation de l'état de maladie. Dans l'ictère, la privation de sommeil est un symptôme grave que l'on voit apparaître tantôt au début de la maladie, tantôt à une période plus avancée et lorsque les phénomènes ictériques commencent à s'amender. On l'observe aussi dans la fièvre hectique et dans certaines maladies incurables. Une forme d'*insomnie* très-fréquente est celle que l'on observe à l'époque de la terminaison des maladies aiguës. Dans le délirium trémens, l'*insomnie* est un des symptômes les plus saillants. Dans le typhus fever, l'*insomnie* est souvent opiniâtre. Les vésicatoires, et, en général, les substances vésicantes, donnent souvent lieu à ce symptôme, de même que les plaies, les coups et les violences extérieures.

Le traitement de l'*insomnie* varie nécessairement suivant les causes auxquelles ce symptôme est lié. Au premier rang des médicaments à employer dans ce cas, il faut placer les narcotiques. On doit administrer le narcotique une ou deux heures avant le moment de la disposition naturelle au sommeil. C'est généralement entre trois et cinq heures du matin que le besoin de dormir se fait sentir avec le plus d'intensité. Mais les narcotiques, si efficaces dans de certaines formes d'*insomnie*, sont tout à fait impuissants dans l'*insomnie* des hypocondriaques et des hystériques, de même que dans les *insomnies* chroniques. L'*insomnie* des hystériques est une affection très-obscure, dans laquelle les antispasmodiques seuls présentent quelques chances de succès. Le musc et l'assa-fœtida ont réussi dans des cas où les autres médicaments avaient échoué. L'*insomnie* chronique est liée à de la dyspepsie, et, en pareil cas, elle ne cède qu'avec les troubles digestifs. Les pilules bleues combinées avec des toniques rendent de grands services en pareil cas. Il faut, en outre, prescrire un régime sévère et, si c'est possible, envoyer le malade à la campagne. Chez beaucoup de femmes, l'*insomnie* coïncide avec des troubles dans la menstruation. C'est en régularisant l'écoulement menstruel que l'on arrive à ramener le sommeil. Il faut donc instituer un traitement analeptique et ne pas oublier que la suppression et la trop grande abondance des règles exercent une influence également fâcheuse sur le système nerveux. Dans la chlorose, les préparations de morphine, la liqueur d'Hoffmann, le camphre et d'autres médicaments antispasmodiques combattent parfois l'*insomnie* avec succès. Enfin les moyens généraux, comme exercices modérés ou, au contraire, repos physique et moral absolu, absence de toute excitation extérieure, alimentation douce, boissons rafraîchissantes, peuvent être employés avec succès. Lorsque l'*insomnie* a été une première fois vaincue, il ne faut pas se contenter de ce premier résultat et l'opium doit être continué jusqu'à ce qu'on puisse constater une tendance constante au sommeil à certaines heures déterminées. Il ne faut pas craindre que le malade s'accoutume aux opiacés et que ce traitement ait une influence fâcheuse; un sommeil calme et réparateur est le meilleur moyen de hâter le retour à la santé. Dans le délirium trémens, de bons effets sont souvent obtenus par l'emploi du tartre stibié uni à l'opium. Les individus qui usent largement des boissons acooliques, sans cependant faire de véritables excès, sont souvent atteints, vers quarante ans, d'une irritabilité nerveuse excessive, dont l'*insomnie* est un des symptômes les plus pénibles. Une mixture composée de teinture de colombo, de quassia, de gentiane, de quinquina, avec addition de morphine, est très-efficace.

Il est fort remarquable que l'opium réussit en lavement, après avoir été vainement administré par la bouche. Ce fait a été signalé pour la première fois par Dupuytren, et depuis, bien des médecins l'ont confirmé. Les narcotiques ne sont pas moins efficaces si on les emploie comme topiques; ainsi, dans des cas de névralgies accompagnées d'une complète *insomnie*, un emplâtre narcotique produit parfois les plus heureux effets. Dans les douleurs rhumatismales, dans la sciatique, ils peuvent être utiles aussi, ainsi que dans une période avancée de la phthisie. Enfin, comme dernier moyen, dans les *insomnies* persistantes, on se trouve souvent bien de l'application sur les parties douloureuses de morceaux de flanelle imbibés d'un liquide chaud et calmant, tel que du laudanum.

INSONDABILITÉ s. f. (ain-son-da-bi-li-té — rad. *insondable*). Caractère de ce qui est insondable, de ce qu'on ne peut sonder : *L'*INSONDABILITÉ *des profondeurs de la mer.*

— Fig. Caractère de ce qu'on ne peut pénétrer, comprendre : *Si, pour légitimer une opinion tout à fait arbitraire, il suffit de se rejeter sur l'*INSONDABILITÉ *des mystères, j'aime autant le mystère d'un Dieu sans providence, que celui d'une Providence sans efficace.* (Proudhon.)

INSONDABLE adj. (ain-son-da-ble — du préf. *in*, et de *sondable*). Qui ne peut être sondé : *Un puits* INSONDABLE. *Lorsque nous jetons, par une belle nuit, les yeux sur le firmament, notre esprit est naturellement entraîné à réfléchir sur ces* INSONDABLES *profondeurs.* (A. Maury.)

— Fig. Que l'on ne peut pénétrer, comprendre, s'expliquer : *Mystère* INSONDABLE.

Qui peut sonder de Dieu l'*insondable* pensée?
LAMARTINE.

INSONDÉ, ÉE adj. (ain-son-dé — du préf. *in*, et de *sondé*). Qui n'a pas été sondé : *Profondeur* INSONDÉE.

— Fig. Qui n'a pas été pénétré, compris : *Mystère* INSONDÉ.

INSONORE adj. (ain-so-no-re — du préf. *in*, et de *sonore*). Qui n'est point sonore, qui ne rend aucun son : *L'asphalte comprimé ne présente ni boue ni poussière; il est* INSONORE. (G. Maurice.)

INSONORITÉ s. f. (ain-so-no-ri-té — du préf. *in*, et de *sonorité*). Manque, absence de sonorité; caractère de ce qui est insonore : *L'*INSONORITÉ *d'une salle de spectacle.*

INSOUCI s. m. (ain-sou-si — du préf. *in*, et de *souci*). Défaut de souci, de sollicitude : *Combien les hommes de l'opposition des quinze ans n'ont-ils pas reproché au gouvernement de la branche aînée sa dépendance de l'étranger, son* INSOUCI *de l'honneur national, son ignorance de la vraie politique du pays!* (A. Carrel.)

INSOUCIANCE s. f. (ain-sou-si-an-se — du préf. *in*, et de *souci*). Etat ou caractère d'une personne insouciante; indifférence; défaut de souci, d'intérêt porté à une chose déterminée : *Vivre dans l'*INSOUCIANCE *de l'avenir. L'*INSOUCIANCE *est la sauvegarde des jeunes cœurs. La Providence se mêle beaucoup moins des affaires terrestres que l'*INSOUCIANCE *n'essaye de le faire croire.* (E. de Gir.)

INSOUCIANT, ANTE adj. (ain-sou-si-an, an-te — du préf. *in*, et de *se soucier*). Qui n'a aucun souci, qui est indifférent à tout : *Homme* INSOUCIANT. *Humeur* INSOUCIANTE. *Il y a dans les cœurs des plus* INSOUCIANTS *des cordes qui ne se laissent pas toucher sans émotion.* (Baudelaire.)

— Substantiv. Personne insouciante : *Les* INSOUCIANTS *sont des égoïstes et des paresseux.*

INSOUCIEUSEMENT adv. (ain-sou-si-eu-zè-man — rad. *insoucieux*). D'une manière insoucieuse, sans aucun souci : *Les volontaires, couchés ou accoudés parmi leurs sacs, les jambes pendant hors des ridelles, fument* INSOUCIEUSEMENT *leurs pipes à long fourneau.* (Th. Gaut.)

INSOUCIEUX, EUSE adj. (ain-sou-si-eu, eu-ze — du préf. *in*, et de *soucieux*). Qui ne prend aucun souci, qui n'a pas de soucis au sujet d'une chose déterminée : *Etre* INSOUCIEUX *du succès. Marie de Médicis était une folâtre, une* INSOUCIEUSE *épousée, qui de ses couronnes faisait des jouets.* (Balz.)

Poétique séjour où la vie est si belle,
Si pleine de bonheur qu'on la croit immortelle;
Où, libre dans ses fers, le gai Napolitain,
Près d'un balcon fleuri chante la sérénade,
Prie un saint, et s'endort sous une colonnade,
Insoucieux du lendemain.
MÉRY.

INSOUDABLE adj. (ain-sou-da-ble — du préf. *in*, et de *souder*). Qui ne peut être soudé : *Métaux* INSOUDABLES.

INSOUMETTABLE adj. (ain-sou-mè-ta-ble — du préf. *in*, et de *soumettre*). Qui ne peut être soumis.

INSOUMIS, ISE adj. (ain-sou-mi, i-ze — du préf. *in*, et de *soumis*). Qui n'est point soumis, subjugué : *Contrées* INSOUMISES. *Tribu* INSOUMISE. *Les populations de la Sibérie sont nomades, et la plupart encore* INSOUMISES. (Babinet.) ‖ Qui manque de soumission, qui n'obéit pas : *Enfant* INSOUMIS.

— *Fille insoumise,* Femme publique qui ne se soumet pas aux règlements de police.

— Administr. milit. *Soldat insoumis* ou substantiv. *Insoumis*, Jeune soldat qui, au jour fixé sur sa feuille de route, n'est pas arrivé au lieu de sa destination.

INSOUMISSION s. f. (ain-sou-mi-si-on — du préf. *in*, et de *soumission*). Etat, caractère, action de celui qui n'est pas soumis : *Se rendre coupable d'*INSOUMISSION.

— Administr. milit. Etat du soldat insoumis ou du jeune homme qui n'a pas répondu à l'appel de sa classe, qui ne s'est pas présenté au recrutement.

INSOUPÇONNABLE adj. (ain-sou-pso-na-ble — du préf. *in*, et de *soupçonner*). Qui ne peut être soupçonné : *Personne* INSOUPÇONNABLE.

INSOUPÇONNÉ, ÉE adj. (ain-sou-pso-né — du préf. *in*, et de *soupçonné*). Qui n'est pas soupçonné : *Complice* INSOUPÇONNÉ.

INSOUPÇONNEUX, EUSE adj. (ain-sou-pso-neu, eu-ze — du préf. *in*, et de *soupçonneux*). Qui n'est point soupçonneux : *Mari* INSOUPÇONNEUX.

INSOUTENABLE adj. (ain-sou-te-na-ble — du préf. *in*, et de *soutenable*). Qui ne peut être soutenu, défendu, justifié : *Une cause* INSOUTENABLE. *Il est* INSOUTENABLE *d'admettre une succession d'êtres matériels, pensants par eux-mêmes.* (Volt.)

— Par ext. Que l'on ne peut supporter; qui choque extrêmement : *De toutes les calamités possibles, la plus* INSOUTENABLE *est le malheur méprisé.* (De Ségur.) *La lecture suivie du Coran est pour nous à peu près* INSOUTENABLE. (Renan.)

INSPECTÉ, ÉE (ain-spè-kté) part. passé du v. Inspecter : *Travaux* INSPECTÉS. *Les bâtiments publics doivent être encore plus sévèrement* INSPECTÉS, *sous le rapport de la solidité, que ceux des particuliers.* (Linguet.)

INSPECTER v. a. ou tr. (ain-spè-kté — lat. *inspectare;* du préf. *in*, et de *spectare*, regarder). Examiner, contrôler avec autorité, ou par mission spéciale d'une autorité compétente : INSPECTER *des travaux.*

INSPECTEUR, TRICE s. (ain-spè-kteur, tri-se — rad. *inspecter*). Celui, celle qui inspecte, qui a mission d'inspecter, d'examiner quelque chose : INSPECTEUR *de travaux.* INSPECTEUR *des finances.* INSPECTEUR *de l'Université.* INSPECTRICE *des écoles, des salles d'asile. Les principes les plus utiles perdent leur efficacité quand ils sont timbrés d'un bureau d'*INSPECTEUR *aux pensées.* (Chateaub.)

— Administr. *Inspecteur général*, Employé qui a l'inspection sur toute une branche d'un service public : INSPECTEUR GÉNÉRAL *des contributions.* ‖ Dans l'enseignement, Celui qui est chargé de l'inspection d'un certain nombre de lycées et de grands colléges de France. ‖ Dans l'armée, Officier général chargé d'inspecter chaque année les régiments des différentes armes, pour s'assurer de la pleine exécution des ordonnances militaires relatives à l'administration et à l'instruction, etc. ‖ *Inspecteur divisionnaire*, Celui qui est chargé de l'inspection d'une partie d'un service public. ‖ *Inspecteur de l'enseignement supérieur*, Inspecteurs de Faculté. ‖ *Inspecteur d'académie*, Celui qui est chargé de l'inspection des établissements d'instruction publique dans le ressort d'une académie. ‖ *Inspecteur des écoles, inspecteur primaire*, Celui qui est chargé de l'inspection des écoles primaires. ‖ *Inspectrice des écoles*, Dame chargée de l'inspection des écoles communales de jeunes filles et des salles d'asile.

— Hist. *Inspecteurs de la salle,* Nom donné à cinq députés qui, sous le Directoire, étaient chargés de la police des conseils, et qui se renouvelaient tous les mois. ‖ *Inspecteur des compagnies franches de la marine, Inspecteur des galères, Inspecteur général de la marine et des galères*, Titres donnés à des officiers de la marine française, chargés de diverses inspections.

— Fr.-maçonn. *Grand inspecteur*, Officier du 33e grade, dans le rite écossais.

— **Encycl.** Administ. La nécessité de surveiller directement les grands services publics a amené la création des *inspecteurs*. Ces fonctionnaires ont pour mission de constater sur les lieux la situation de toutes les parties du service, de contrôler la gestion des agents, d'examiner de quelle façon ces derniers exécutent les lois, les ordonnances, les instructions de l'autorité supérieure. En même temps, ils doivent faire pénétrer les enseignements et les lumières de l'administration supérieure aux différents degrés de l'organisation administrative. Après avoir vérifié et examiné avec soin les services placés sous leur surveillance, les *inspecteurs* adressent, sur l'objet de leur mission, des rapports à l'autorité qui les a délégués.

Des *inspecteurs* sont attachés à l'armée, à la marine, aux finances, à l'enregistrement et aux domaines, aux contributions directes et indirectes, aux postes, aux forêts, aux ponts et chaussées, aux mines, à l'enseignement, aux beaux-arts, aux théâtres, aux prisons, aux établissements de bienfaisance, aux haras, aux poudres et salpêtres, aux halles et marchés, etc.

Lorsque les *inspecteurs* sont attachés aux administrations centrales, ils portent presque toujours le titre d'*inspecteurs* généraux; les agents en sous-ordre, attachés aux administrations départementales, sont de simples *inspecteurs.*

Il serait aussi peu intéressant que peu utile de parler de chacune des catégories d'*inspecteurs* que nous avons énumérées plus haut. Nous nous bornerons à donner des renseignements sur les *inspecteurs* dont la spécialité offre le plus d'intérêt, ceux qui sont attachés à l'enseignement public et ceux qui appartiennent à l'armée.

— I. Il y a, dans l'Université de France, cinq catégories d'*inspecteurs*. Ce sont, en commençant par les emplois les plus modestes : 1° les *inspecteurs* primaires; 2° les *inspecteurs* d'académie; 3° les *inspecteurs* généraux de l'enseignement primaire; 4° les *inspecteurs* généraux de l'enseignement secondaire; 5° enfin, les *inspecteurs* généraux de l'enseignement supérieur.

— *Inspecteurs primaires.* Il y a au moins un *inspecteur* primaire dans chaque chef-lieu d'arrondissement et dans chaque chef-lieu de département. A Paris, il y en a neuf. Ces *inspecteurs* sont chargés de l'inspection permanente des écoles primaires et des salles d'asile, au double point de vue de l'enseignement et du matériel. Ils sont en relation directe avec l'*inspecteur* d'académie, auquel ils transmettent leurs rapports. Ils sont également appelés à faire partie des jurys d'examen pour les brevets de capacité du premier et du second degré. Pour être *inspecteur* primaire, il est nécessaire d'avoir un certificat d'aptitude, ou d'être un ancien chef d'établissement libre ou public. Le certificat d'aptitude s'obtient à la suite d'un examen passé devant une commission qui se réunit chaque année au chef-lieu de chaque académie. Pour passer l'examen, composé d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale, il faut être âgé de vingt-cinq ans, être pourvu d'un brevet de capacité, avoir deux ans d'exercice dans l'enseignement ou dans les fonctions de secrétaire d'académie, être membre d'un ancien comité supérieur d'instruction primaire ou délégué du conseil départemental pour la surveillance des écoles.

Les *inspecteurs* d'académie sont nommés par le ministre. Il y en a un dans chaque chef-lieu de département. Ils ont à surveiller et à contrôler l'enseignement secondaire qui se donne dans les lycées et colléges, et à veiller aussi, quoique de moins près, sur l'enseignement primaire. Toutes les fois qu'une décision grave est à prendre dans un lycée ou dans un collége, le chef de l'établissement en réfère à l'*inspecteur* d'académie. Ce dernier préside d'habitude les jurys départementaux d'instruction primaire. Pour être *inspecteur* d'académie, il faut être licencié d'une Faculté ou compter dix ans d'exercice dans l'enseignement public ou libre. Ces *inspecteurs* sont choisis parmi les professeurs des Facultés, les proviseurs et censeurs des lycées, les principaux des colléges, les chefs d'établissements secondaires libres, les professeurs des classes supérieures, les licenciés et les *inspecteurs* des écoles primaires.

Ils correspondent directement avec le recteur de l'académie, et, en outre, avec le préfet pour tout ce qui regarde le côté purement administratif de l'enseignement dans le département où ils se trouvent.

Les *inspecteurs* généraux sont nommés par le chef du pouvoir exécutif, sur la proposition du ministre. Ils sont choisis parmi les recteurs, les *inspecteurs* d'académie, les membres de l'Institut, les professeurs des Facultés, les proviseurs et censeurs des lycées, les principaux des colléges, les chefs d'établissements secondaires libres, les agrégés des Facultés et des lycées, les *inspecteurs* des écoles primaires. Tous ces *inspecteurs* résident à Paris, et reçoivent directement leurs instructions soit du ministre lui-même, soit des fonctionnaires supérieurs de l'administration. Ils sont chargés non-seulement de se rendre compte de l'état des études et des établissements, mais encore de recevoir les réclamations des membres du corps enseignant, et de proposer les mutations, les améliorations, les réformes, etc.

Les *inspecteurs* généraux de l'enseignement primaire, au nombre de quatre, sont délégués pour l'inspection des écoles normales primaires et des écoles primaires supérieures. Ils sont investis aussi du contrôle supérieur de l'enseignement secondaire spécial, quoique en partie seulement. Enfin ils proposent au ministre la nomination des *inspecteurs* primaires. Quelquefois ils sont délégués pour les fonctions d'*inspecteur* général de l'enseignement secondaire. D'autres fois aussi on les charge d'inspections agricoles.

Les *inspecteurs* généraux de l'enseignement secondaire sont au nombre de huit : quatre pour les sciences, quatre pour les lettres. Ils ont à déterminer le mouvement du personnel des lycées et à inspecter ceux-ci tous les ans dans une tournée générale. Un *inspecteur* pour les sciences et un *inspecteur* pour les lettres vont ensemble visiter les lycées, afin de se rendre compte de l'état des études, de la tenue du personnel et de la situation matérielle des établissements.

Les *inspecteurs* généraux de l'enseignement supérieur sont au nombre de huit : trois pour les lettres, trois pour les sciences, un pour le droit, un pour la médecine. Ils sont chargés de l'inspection des Facultés et autres établissements d'enseignement supérieur. Leur action ne s'exerce que sur le personnel enseignant. Ils proposent au ministre les candidats aux places vacantes, déterminent les mutations, prennent des notes sur les états de services dignes d'être récompensés. Enfin ils assistent, comme présidents, aux concours d'agrégation.

Outre ces divers *inspecteurs*, il y a des *inspecteurs* spéciaux pour les divers services qui ne rentrent ni dans les attributions scientifiques ni dans les attributions littéraires. Diverses personnes sont déléguées par le ministre, à des époques indéterminées, pour examiner l'état hygiénique, l'enseignement du dessin, l'enseignement du chant et l'enseignement de la gymnastique dans les établissements scolaires. Elles sont chargées, au retour de ces tournées, de faire un rapport au ministre sur le résultat de leurs observations et de leurs remarques.

— II. L'emploi d'*inspecteur* des armées remonte, en France, à une époque assez éloignée. Les *missi dominici*, jusqu'au temps de la formation des compagnies d'ordonnance et des francs-archers, furent chargés de visiter les troupes, de s'assurer si les seigneurs possédaient bien le nombre d'hommes voulu, s'ils avaient les provisions d'armes et de vivres prescrites. Charles VII envoya, chaque année, quelques grands seigneurs passer en revue les compagnies d'ordonnance ; Louis XI, par une lettre autographe datée de Plessis-lez-Tours (7 décembre 1473), chargea le comte de Dammartin de la revue, de la *montre*, comme on disait alors, de plusieurs compagnies d'ordonnance. Le comte de Saint-Pol, qui fut connétable de France, remplit aussi, sous le même prince, les fonctions d'*inspecteur* général. Les maréchaux de France furent chargés de passer les revues sous Henri II ; puis, un peu plus tard, et jusque vers le milieu du règne de Louis XIV, les sergents de bataille eurent le même emploi.

La première commission d'*inspecteur* général fut donnée en 1668 ; il y avait deux *inspecteurs :* l'un pour l'infanterie, l'autre pour la cavalerie. Plus tard, le nombre des *inspecteurs* généraux augmenta tellement, qu'il y en eut bientôt dans chaque province.

Les officiers qui inspectaient l'armée eurent, sous Louis XV, tantôt le titre d'*inspecteur*, tantôt celui de directeur général ; ils furent toujours pris parmi les lieutenants généraux ou les maréchaux de camp. En 1776, ces *inspecteurs* furent remplacés par les officiers généraux attachés aux vingt-deux divisions que l'on venait de former ; ils avaient trois maréchaux de camp sous leurs ordres. En 1780, il y avait vingt-quatre *inspecteurs* généraux, chargés d'inspecter les mêmes régiments durant quatre années de suite. L'inspection fut plutôt un principe qu'une mesure réelle pendant l'Empire, par suite du mouvement des armées presque toujours en campagne. De nos jours, il y a, en France, des *inspecteurs* généraux d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, du génie, de gendarmerie, investis d'une mission purement temporaire. « Depuis le retour de la paix (1815), dit le général Bardin, les *inspecteurs* sont devenus les yeux du ministre, ses fondés de pouvoir, ses délégués. Ils entrent en tournée vers la fin de l'été ; ils passent une revue de huit ou dix jours, ou même bien plus courte ; ils connaissent de l'exécution de la loi, dressent des procès-verbaux réputés sincères, donnent force de chose jugée aux visa de l'intendance ; ils s'assurent de l'état des corps, de la régularité de l'organisation et de la composition du personnel ; ils visitent les écoles ; ils constatent la qualité du pain, des liquides et autres denrées ; ils sont secondés par les maréchaux de camp adjoints, quant à l'exécution des ordres qu'ils donnent, quant à l'examen de la théorie et des officiers instructeurs et quant à l'instruction pratique de la tactique ; ils consultent attentivement le registre des punitions des officiers ; ils travaillent à imprimer une marche régulière à toutes les parties du service, réprouvent, réforment, dénoncent tout ce qui s'y opposerait. Ils proposent les avancements d'officiers, les admissions dans la Légion d'honneur et autres récompenses. Les rapports qu'ils dressent se centralisent au ministère, facilitent les comparaisons, éclairent le ministre, forment son opinion, motivent les décisions qu'il prend. Telle est, du moins, l'intention de la loi. »

Les *inspecteurs* aux revues, créés par arrêté du 9 pluviôse an VIII, furent abolis le 29 juillet 1817 et remplacés par le corps de l'intendance. Ils étaient chargés de surveiller l'administration des corps, la gestion des conseils d'administration, le personnel, ainsi nommé par opposition au matériel, dont les commissaires des guerres étaient demeurés chargés ; ils avaient le visa de toutes les pièces, s'occupaient des incorporations, des levées d'hommes, du licenciement, de l'organisation, etc. Comme on le voit, les *inspecteurs* aux revues avaient hérité des principales fonctions des commissaires des guerres ; ils avaient rang de généraux de brigade. Sous leurs ordres étaient placés des sous-*inspecteurs* et des adjoints. Le premier résultat de la création des *inspecteurs* aux revues fut la radiation de 30,000 officiers ou hommes de troupes, figurant mensongèrement sur les contrôles.

L'inspection aux revues était sous les ordres immédiats du secrétaire d'Etat au département de la guerre ; ils furent, plus tard, subordonnés aux *inspecteurs* généraux. Au-dessus des *inspecteurs* aux revues, des sous-*inspecteurs* et des adjoints se trouvaient six *inspecteurs* en chef, assimilés aux généraux de division, et s'occupant de la centralisation des opérations administratives.

— Fr.-maçonn. Le grade de grand *inspecteur* commença par être une fonction. Il en est fait mention pour la première fois dans une patente délivrée, en 1761, par le grand conseil des princes maçons et par la grande loge de France, à un maçon juif, Stéphen Morin, qui partait pour l'Amérique, et auquel on donna le pouvoir de fonder une loge et d'inspecter les maçons en vertu des grades supérieurs dont il était revêtu. Stéphen Morin créa à son tour des *inspecteurs* en Amérique et leur communiqua ses pouvoirs. Après quelques années, plusieurs de ces *inspecteurs* se réunirent à Charleston, et s'érigèrent en sublime ou suprême conseil des grands *inspecteurs*. Ils remanièrent l'échelle des hauts grades importée par le frère Stéphen Morin, et s'attribuèrent le gouvernement de la maçonnerie.

INSPECTIF, IVE adj. (ain-spè-ktiff, i-ve — du lat. *inspectus*, regardé, observé). Philos. scolast. Se disait de la partie de la scolastique qui concerne les choses invisibles : *Philosophie* INSPECTIVE.

INSPECTION s. f. (ain-spè-ksi-on — lat. *inspectio ;* de *inspicere*, examiner). Action, droit ou charge d'inspecter, d'examiner pour exercer un contrôle : *Faire l'*INSPECTION *d'un atelier. Passer une sévère* INSPECTION. *L'*INSPECTION *des écoles est d'une importance capitale. Ce domestique a l'*INSPECTION *sur toute la maison.*

— Place, fonction, emploi d'inspecteur : *Obtenir une* INSPECTION *générale.*

— Administr. mil. Tournée qu'un général fait dans les garnisons de sa division.

— Administr. ecclés. Division ecclésiastique dans les pays protestants.

INSPECTORAT s. m. (ain-spè-kto-ra — rad. *inspecteur*). Division administrative du Groenland et de l'Islande.

INSPIRANT, ANTE adj. (ain-spi-ran, an-te — rad. *inspirer*). Qui inspire, qui est propre à inspirer : *La faveur publique, l'adoption du talent par le commun suffrage, cette distinction si flatteuse et si* INSPIRANTE, *est rare et difficile à obtenir et à fixer longtemps.* (Villem.)

O plaines de la Grèce ! ô champs de l'Ausonie !
Lieux toujours *inspirants*, toujours chers au génie !
DELILLE.

INSPIRATEUR, TRICE adj. (ain-spi-rateur, tri-se — rad. *inspirer*). Qui inspire : *L'eau est* INSPIRATRICE, *témoin Hippocrène, Aganippe, etc.* (Val. Parisot.) *La femme est plutôt* INSPIRATRICE *que créatrice.* (Mme Romieu.)

— Anat. Qui sert à l'inspiration : *Mouvement.* INSPIRATEUR. ‖ *Muscles inspirateurs*, Ceux qui concourent à l'inspiration de l'air dans les poumons.

INSPIRATION s. f. (ain-spi-ra-si-on — rad. *inspirer*). Action d'inspirer quelqu'un, de le conseiller, de lui suggérer quelque chose : *L'*INSPIRATION *divine. La prévoyance est plus sûre que l'*INSPIRATION. (É. de Gir.) ‖ Sentiment, pensée, dessein qui semblent naître spontanément dans le cœur, dans l'esprit, et que l'on regarde ordinairement comme inspirés par le génie, l'enthousiasme et même par la divinité : *Le génie est une sorte d'*INSPIRATION *fréquente, mais passagère, et son attribut est le don de créer.* (Marmontel.)

Sainte *inspiration*, la terre t'a bannie ;
La science à pas lourds y creuse ses sillons.
LAPRADE.

‖ Chose inspirée : *L'amitié est une pure* INSPIRATION *de l'âme.* (Laténa.)

— Physiol. Action par laquelle l'air entre dans les poumons : *L'*INSPIRATION *est bientôt suivie de l'expiration. L'air contenu dans nos poumons se renouvelle, par demi-litre, à chaque* INSPIRATION. (Raspail.)

— **Encycl.** Théol. Toutes les religions sont fondées sur le principe d'une révélation particulière de la Divinité. Le brahmanisme, le bouddhisme, le magisme, le judaïsme, le christianisme, l'islamisme ont chacun la prétention de posséder la vérité dictée par Dieu à des hommes inspirés. C'est dans les livres écrits par eux sous l'inspiration divine que se trouve la vérité révélée. Mais le judaïsme et le christianisme n'admettent pas que l'*inspiration* se borne à l'Ecriture. Les Juifs considéraient les prophètes comme inspirés, et non-seulement les prophètes, mais encore d'autres individus. Sous l'action de circonstances particulières, d'impressions puissantes, les prophètes se sentent saisis par l'Esprit et annoncent au peuple la volonté de l'Éternel. Mais ils reconnaissent volontiers que l'action de Dieu n'est pas limitée à eux seuls. Joël annonce qu'aux derniers jours l'Eternel répandra son esprit sur toute chair ; que les fils et les filles d'Israël prophétiseront ; que les jeunes gens auront des visions et que les vieillards auront des songes. Nous voyons déjà dans ces paroles que l'*inspiration* peut revêtir diverses formes, puisque les visions et les songes mêmes sont regardés comme des manifestations directes de l'Esprit.

Les chrétiens continuèrent, en l'étendant, cette croyance juive. Les nazaréens et les ébionites considèrent Jésus comme un homme inspiré de Dieu d'une façon exceptionnelle, celui à qui l'Esprit de Jéhovah a été départi sans mesure. Mais on ne borna pas au Christ le privilége de l'*inspiration*. Saint Paul l'accorde à tous les chrétiens. Il dit formellement que nul ne connaît le Seigneur Jésus, si ce n'est par l'Esprit-Saint. Tous les membres de l'Eglise sont donc inspirés. Mais l'*inspiration* se manifeste chez chacun d'une façon particulière. La même force agissante produit des résultats différents. Les uns sont inspirés pour annoncer la parole de Dieu, d'autres pour administrer l'Église, celui-ci pour veiller aux intérêts matériels de la communauté ou se consacrer au soin des malades, celui-là pour les guérir, cet autre pour opérer des miracles. Et ce n'est pas seulement dans l'exaltation de certaines qualités de l'intelligence ou de certaines directions de la volonté que se manifeste l'*inspiration ;* saint Paul y rapporte toutes les inclinations vertueuses : la charité, la pitié, l'hospitalité, la patience. En un mot, tout ce qu'il y a de bon et de salutaire dans l'Eglise est attribué par la théologie apostolique à une intervention directe et immédiate de l'Esprit de Dieu, à l'*inspiration*.

Cependant, peu à peu, la notion de l'*inspiration* se resserre dans l'Eglise, en même temps qu'elle s'exalte. On la restreint aux apôtres, aux premiers disciples ; les évêques ont beaucoup de peine à la faire reconnaître pour eux. La Réforme, plus radicale, supprime l'*inspiration* au pape et aux conciles et la renferme dans l'Ecriture sainte. Quelques sectes issues de la Réforme, les quakers, par exemple, revenant à la pensée de l'Eglise primitive, réclament pour tous les chrétiens le privilége de l'*inspiration*. C'est surtout dans les moments de crise, au milieu de l'effervescence religieuse, dans les réveils, dans les meetings, qu'on observe les phénomènes extérieurs de l'*inspiration*. Parmi ces phénomènes il faut ranger l'enthousiasme débordant des prophètes, l'exaltation fiévreuse des montanistes, les extases et les visions des prophètes cévennols, les tremblements convulsifs des quakers et les phénomènes de l'irvingisme. Les faits démontrent jusqu'à l'évidence que l'imagination exaltée peut faire sortir l'homme des régions où s'exerce d'ordinaire son intelligence. L'esprit surexcité par une émotion violente, absorbé dans une pensée unique, perd, pour ainsi dire, le sentiment des réalités et se sent dominé par une puissance supérieure. Ce n'est pas seulement dans la sphère religieuse que ces phénomènes se présentent : on les rencontre dans la poésie, dans les arts, dans la science elle-même. Mais ce qu'on ne saurait admettre, c'est l'infaillibilité de cette seconde vue, source naturelle de la poésie, mais mère tout aussi naturelle de l'illusion et de l'erreur. L'antagonisme de l'enthousiasme et de la vérité est un fait évident. La raison est calme par nature.

Résumons-nous : l'*inspiration*, qui fait sortir l'inspiré du monde de la réalité, répond à une passion de l'homme, la passion du merveilleux. L'âme, aussi bien que le corps, est portée à désirer l'ivresse ; le trouble qui mêle, dénature, exalte ses sensations à un charme spécial fortement apprécié des poëtes, des prophètes et des fumeurs d'opium ; mais, de même que l'ivresse des sens a les plus funestes résultats pour le corps, nous pensons que l'ivresse de l'imagination a pour terme naturel la folie et la mort de l'intelligence.

— Litt. L'*inspiration*, en littérature, n'est autre chose qu'une sorte de voix intérieure qui, dans la chaleur de la composition, semble dicter au poëte ce qu'il doit écrire. Naturellement, les anciens attribuaient cette voix à un dieu ou tout au moins à une muse : « Je chantais, Homère écrivait, » dit la muse épique dans une des épigrammes de l'Anthologie. De là cette série d'invocations aux dieux et aux muses qui servent de début à tous les poëmes antiques et par lesquelles les poëtes appelaient l'*inspiration*. Homère et Pindare, qui étaient des croyants, étaient de bonne foi et pensaient recevoir un souffle d'en haut ; mais que dire des mêmes formules que l'on retrouve dans Virgile et dans le sceptique Horace ? Elles sont encore plus fausses chez les classiques français et rien n'est froid comme l'allégorie de la fameuse *Ode à la fortune*, de J.-B. Rousseau :

Ce n'est plus un mortel, c'est Apollon lui-même
Qui parle par ma voix !

Nous ne voulons pas dire que Virgile, Horace et même J.-B. Rousseau aient manqué d'*inspiration ;* mais elle était autre qu'ils se l'imaginaient, ou plutôt feignaient de se l'imaginer ; elle provenait, non d'en haut et d'une illumination divine, mais d'eux-mêmes, de leur enthousiasme personnel, de leur science acquise et de leur volonté.

Les poëtes diminuaient singulièrement leur rôle et leur valeur en prétendant obéir, lorsqu'ils écrivaient, à une suggestion extérieure dont ils n'étaient pas les maîtres et dont ils assuraient avoir à peine conscience. Ils le disaient ; on les a crus sur parole. Il n'est pas rare de rencontrer encore, à ce sujet, dans les traités de rhétorique, des considérations comme celles-ci : « A voir l'*inspiration* emporter la pensée humaine hors de ses régions habituelles, la douer d'une si surprenante intuition, lui faire trouver des images, des expressions, des mouvements si magnifiques, il est vraiment permis de croire qu'elle établit une communion entre nous et l'esprit divin ; qu'elle nous rapproche, jusqu'à nous les faire toucher, des types éternels du vrai, du bon et du beau. L'homme ne voit-il pas tout à coup s'ouvrir devant lui des perspectives inconnues, infinies, aussi rapides à se révéler à travers le voile de ténèbres qui l'environne que l'éclair l'est à fendre les nuages ? Ne découvre-t-il pas alors tout à coup dans les mystères de la nature et de la vie, dans ceux de l'âme, des secrets étonnants de vérité et de beauté, que des années de recherches n'auraient point suffi à lui faire deviner ? Ne trouve-t-il pas aussi sans plus d'efforts l'impression si juste et si sublime, qu'en l'entendant nous ne pouvons nous figurer entendre un être semblable à nous ? » etc., etc.

Bien qu'on puisse dégager là-dedans quelques vérités mêlées à des rêveries emphatiques, on doit faire justice de ces vieilleries qui ne présentent que des mots vides de sens. Une appréciation plus juste du rôle des facultés créatrices et des lois de la pensée enlève au poëte cet aspect fantastique et surnaturel. L'*inspiration*, en dehors de celle que prétendent avoir les fous et les illuminés, n'est que le produit de toutes les autres facultés intellectuelles, imagination, mémoire, comparaison, don de concevoir ou d'analyser, énergiquement mises en œuvre par la volonté. Elle possède, comme la mémoire, une spontanéité réelle et se manifeste par un phénomène fort remarquable, qui consiste en une vue nette et subite de la pensée, de la conception, de la forme, que le poëte cherchait peut-être vainement depuis longtemps. C'est ce phénomène réel qui a fait croire à une suggestion extérieure ; l'illusion est assez forte pour qu'Alfred de Musset ait pu dire :

On ne travaille pas, on écoute, on attend...
C'est comme un inconnu qui vous parle à voix basse.

Mais ce n'est qu'une illusion ; cette vue si soudaine, cette conception si rapide et si nette ne sont que le résultat des études, des recherches, des réflexions antérieures puissamment mises en jeu dans une organisation bien douée. Sans faire à la volonté une part trop grande et en reconnaissant ce qu'il y a de spontané dans ce phénomène, nous écarterons donc de l'*inspiration* ce que l'on a appelé l'ivresse et le délire du génie, et nous ne verrons, dans cette surexcitation cérébrale, aucune trace d'insufflation.

INSPIRÉ, ÉE (ain-spi-ré) part. passé du v. Inspirer. Qui a reçu l'inspiration de la divinité, ou une inspiration comparée à un souffle divin : *Les prophètes* INSPIRÉS. *Un poëte* INSPIRÉ. *Heureux les hommes qui sont ou qui se sentent* INSPIRÉS. (Ste-Beuve.)

Gloire à l'homme *inspiré*, que la soif de connaître
Exile noblement du toit qui l'a vu naître.
MILLEVOYE.

Sitôt que d'Apollon un génie *inspiré*
Trouve loin du vulgaire un chemin ignoré,
En cent lieux contre lui les cabales s'amassent.
BOILEAU.

— Excité, conseillé, poussé, suggéré : *La médisance est* INSPIRÉE *aux méchants par le*

plaisir de trouver des semblables. (Latena.) *Le premier amour d'une femme lui est* INSPIRÉ *par une vague curiosité.* (A. Karr.)

— Qui a eu une idée heureuse ou malheureuse : *Vous avez été mal* INSPIRÉ *quand vous avez tenté cette démarche.*

— Physiol. Absorbé dans l'acte de l'inspiration : *L'air* INSPIRÉ *ne contient, à l'état normal, que 4 parties d'acide carbonique sur* 10,000, *et l'air expiré en contient 4 pour* 100. (L. Cruveilhier.)

— Substantiv. Personne inspirée : *Parler comme un* INSPIRÉ.

INSPIRER v. a. ou tr. (ain-spi-ré — lat. *inspirare;* de *in*, dans, et de *spirare*, souffler). Faire pénétrer dans l'âme une sorte de sentiment surhumain ou un enthousiasme qui semble surnaturel : *Dieu* INSPIRE *les prophètes. La muse* INSPIRE *les poëtes. Le peuple est le dieu qui* INSPIRE *les vrais philosophes.* (Proudh.)

L'homme n'enseigne pas ce qu'*inspire* le Ciel.
LAMARTINE.

— Faire naître dans l'âme : INSPIRER *de la haine.* INSPIRER *l'amour, la confiance.* INSPIRER *l'effroi. La sombre obscurité des églises* INSPIRE *une sainte horreur dans l'âme.* (Boss.) *Les femmes sont plus heureuses de l'amour qu'elles* INSPIRENT *que de celui qu'elles éprouvent.* (Mme C. Fée.)

. . . Partout est la mort, et son vent destructeur
Partout au cœur de l'homme *inspire* la terreur.
A. BARBIER.

‖ Conseiller; pousser à; décider les actions de : INSPIRER *une mauvaise action. C'est l'honneur qui l'*INSPIRE. *La fausse honte et la crainte du blâme* INSPIRENT *plus de mauvaises actions que de bonnes.* (J.-J. Rouss.)

— Physiol. Souffler, introduire par insufflation; absorber par inspiration : INSPIRER *de l'air dans les poumons d'un noyé, d'un enfant nouveau-né. Le ver renfermé dans la gale animale ne saurait se passer d'une communication libre avec l'air extérieur, il a besoin de l'*INSPIRER. (Bonnet.)

S'inspirer v. pr. Etre inspiré : *L'amour* S'INSPIRE *et ne se commande pas.*

— Recevoir, prendre son inspiration : *Les sages et les fous* S'INSPIRENT *des idées sages ou folles.* (Ch. Nod.) *Les ouvrages destinés à l'enfance devraient* S'INSPIRER *moins des stériles fictions du merveilleux que des leçons des sciences naturelles.* (L. Figuier.)

— **Syn. Inspirer, insinuer, persuader,** etc. V. INSINUER.

INSPRUCK ou **INNSBRUCK**, la *Valdidena* ou *Œni-Pons* des anciens, ville des Etats autrichiens, cant. du Tyrol, ch.-l. du cercle de son nom, au confluent du Sill et de l'Inn, à 385 kilom. S.-O. de Vienne, à 120 kilom. S. de Munich, par 47° 16′ de lat. N. et 9° 3′ de long. E.; 15,000 hab. Evêché, université fondée en 1672, supprimée en 1810 et rétablie en 1826. Gymnase, musée *Ferdinandeum* consacré aux curiosités naturelles et artistiques du Tyrol; école normale, tribunaux. Fabrication active de soieries, de gants, cotonnades, rubans, cuirs, verreries, coutellerie, machines, armes à feu. Commerce florissant.

Cette ville n'a commencé à prendre quelque importance qu'en 1350 environ, à l'époque où le Tyrol entra par héritage dans la maison d'Autriche. Elle est aujourd'hui le siége des états du pays, d'une chambre aulique et d'une chambre de révision. Inspruck se compose de l'ancienne et de la nouvelle cité, sur la rive droite de l'Inn, et du faubourg Saint-Nicolas, sur la rive gauche, relié à la ville par un pont suspendu et un pont de bois. La vieille ville est petite et mal bâtie. Le faubourg, en général bien construit, renferme de belles maisons et quelques édifices intéressants. La nouvelle ville offre des rues larges et droites et des maisons bien bâties. La *Neustadt*, la plus belle rue de la ville, est large, bordée de trottoirs et parfaitement éclairée.

Ce qui étonne le plus à Inspruck, c'est le grand nombre de monuments qu'elle posséde, malgré son peu d'étendue. Le plus intéressant de tous ces monuments est, sans contredit, l'église des Franciscains, qui renferme le fameux cénotaphe de Maximilien Ier. Ce prince, mort en 1519, avait pour la ville d'Inspruck un attachement tout particulier. Il y fit de fréquents séjours, s'y maria et y prépara plusieurs expéditions; enfin, dans son testament, il manifesta le désir d'y être enterré.

Le tombeau colossal de Maximilien se dresse au milieu de la nef de l'église des Franciscains; il est en marbre blanc et exhaussé de trois degrés; il est orné, à ses quatre-angles, des figures allégoriques de la Justice, de la Prudence, de la Force et de la Modération. Au sommet, se dresse la statue en bronze de l'empereur, représenté à genoux, la face tournée du côté de l'autel. Autour du monument, sont rangées 28 autres statues colossales en bronze, représentant, mêlés à quelques héros de l'antiquité, des personnages appartenant aux maisons princières d'Allemagne, et, notamment, à la maison de Habsbourg. Toutes ces statues datent du XVIe siècle. Les quatre pans latéraux du tombeau sont décorés de 24 bas-reliefs en marbre de Carrare, d'une hauteur de 0m,45 chacun, sur une largeur de 0m,60, séparés les uns des autres par 16 piliers de marbre noir. Ces bas-reliefs représentent les principaux traits de la vie de l'empereur. A l'exception de quatre, qui sont dus au ciseau des frères Bernhard et d'Arnold Abel, de Cologne, ils ont été entièrement exécutés par Alexandre Collin, de Malines, qui les termina en 1566. Le costume et les armes du temps, qui y sont reproduits avec une scrupuleuse exactitude, leur donnent une grande valeur historique. Le plus remarquable de ces bas-reliefs paraît être celui qui représente la reddition de Padoue à l'empereur Maximilien en 1509.

Inspruck a une université, et sa bibliothèque, très-riche, contient, outre des livres fort rares, le fameux globe de Peter Anich, berger et géographe tyrolien, et le bas relief de *Neptune et Amphitrite*, excellent ouvrage de Benvenuto Cellini. On remarque encore, à Inspruck, le musée, qui possède quelques bonnes toiles d'Albert Dürer, le cabinet d'histoire naturelle, un jardin botanique très-bien entretenu, l'arc de triomphe de Marie-Thérèse, et, enfin, à l'hôtel de ville, le *Toit d'Or*. Ses écailles ont coûté 200,000 écus à dorer en 1489; elles ont été restaurées en 1500 et en 1671; elles sont assez ternes aujourd'hui. Pour compléter l'énumération des beautés d'Inspruck, il faut citer encore : son château, devant lequel s'élève une belle statue équestre de Léopold V; l'église Saint-Jean, remarquable par ses fresques, peintes, en 1794, par Schœpf; l'église des Capucins; l'église des Jésuites; le *Reunplatz*, promenade favorite des habitants. Cette promenade s'étend devant le château, appelé aussi palais du gouvernement.

L'origine d'Inspruck est inconnue; la première mention qui en soit faite dans l'histoire est de 1027; mais tout porte à croire que cette ville est plus ancienne. Dès le milieu du Xe siècle, la vallée de l'Inn étant devenue le grand passage de l'Allemagne en Italie, il avait fallu de toute nécessité jeter un pont sur le fleuve; aux abords du pont, on vit alors se grouper, sur la rive gauche, au-dessous de Hœttingerberg, quelques habitations qui furent le commencement de la ville actuelle; en effet, cette bourgade fut érigée en ville, en 1234, par Othon de Méran. Quelques auteurs pensent que c'est sur ce point que se trouvait l'*Œnipons* des Romains. En 1292, commence, pour Inspruck, une série de désastres tels que peu de villes en ont éprouvé de semblables; il faut dire, à la gloire des souverains du pays, que chacune de ces calamités publiques donna lieu à de précieuses améliorations et à de notables embellissements. En 1363, la maison de Habsbourg ayant hérité du Tyrol, Frédéric IV fixa sa résidence à Inspruck et en fit la capitale du Tyrol. Cette ville prit dès lors un développement important et fut le théâtre de plusieurs faits historiques. Ce fut là, en effet, que Maximilien Ier donna asile à Ludovic Sforza, chassé de ses Etats par le roi de France, Louis XII; ce fut d'Inspruck que Charles-Quint surveilla les délibérations du concile de Trente; ce fut aussi dans cette ville qu'eut lieu l'abjuration solennelle de Christine de Suède. On sait combien le Tyrol en général et Inspruck en particulier eurent à souffrir pendant les longues guerres de l'Empire; à la fin de 1805, le maréchal Ney y célébrait un *Te Deum* en l'honneur de la soumission complète du Tyrol, que le traité de Presbourg, immédiatement après, assigna au roi de Bavière. De ce moment jusqu'en 1814, Inspruck fut le foyer et le centre de conspirations et de révoltes organisées contre la domination bavaroise, que firent cesser les événements de 1814 et 1815.

INSTABILITÉ s. f. (ain-sta-bi-li-té — du préf. *in*, et de *stabilité*). Défaut, manque de stabilité : INSTABILITÉ *d'un corps en équilibre.*

— Défaut de permanence, état de ce qui est soumis au changement : *L'*INSTABILITÉ *est une condition essentielle de la vie. L'expérience de la vie nous enseigne l'*INSTABILITÉ *de l'amour plutôt que sa constance.* (St-Marc Girard.)

— **Encycl.** Mécan. rationnelle. On dit que l'équilibre d'un système est instable lorsque l'introduction de la moindre cause extérieure peut le rompre complétement, de manière à amener des déformations ou des déplacements finis. La distinction théorique entre la stabilité et l'*instabilité* d'un équilibre constitue une question généralement insoluble, mais on peut la traiter complétement lorsqu'il s'agit d'un système à liaisons sur lequel la pesanteur s'exerce seule. La condition commune d'équilibre stable ou instable d'un système à liaisons soumis à l'influence seule de la pesanteur consiste en ce que ce système se trouve dans un état tel que les déplacements infiniment petits que pourrait subir son centre de gravité doivent nécessairement s'effectuer dans des directions horizontales. Mais, en supposant cette condition remplie, on peut distinguer deux cas où les arcs infiniment petits des courbes que pourrait décrire le centre de gravité seraient tangents à la face inférieure ou à la face supérieure du plan horizontal mené par la position initiale de ce point. Il est facile de voir que, dans le premier cas, l'équilibre est instable, tandis qu'il est stable dans le second. En effet, l'action momentanée d'une cause extérieure ayant élevé ou abaissé le centre de gravité (l'équilibre serait indifférent si le centre de gravité n'avait pu se déplacer que dans un même plan horizontal), le système, dans sa nouvelle position, ne pourra plus être en équilibre; en l'y supposant donc amené sans vitesse, il tendra à prendre de lui-même un certain mouvement; sa force vive, par suite, subira un accroissement positif; la pesanteur étant la seule force continue qui soit en jeu, son travail sera donc positif, et le centre de gravité, dans le mouvement qui naîtra, s'abaissera; cela étant, si ce centre s'était déjà abaissé, comme le mouvement continuera dans le même sens, le système s'éloignera de plus en plus de sa position primitive d'équilibre; l'équilibre sera donc instable. Il serait stable, au contraire, si le centre de gravité s'était d'abord élevé, puisque le système devrait se rapprocher de sa position initiale pour que le centre de gravité se rabaissât.

— Mécan. appliquée. Malgré toute la stabilité que l'on peut donner aux machines, surtout à celles qui sont animées d'un mouvement de translation, comme les locomotives, il existe des causes d'*instabilité* inhérentes à l'*action des forces mises en jeu*. Dans les machines locomotives, l'*instabilité* due à cette action provient de ce que, le cylindre n'étant pas à une distance considérable de l'*essieu moteur*, la *bielle ne peut être considérée* comme toujours parallèle à l'axe du cylindre, et que, par suite, la pression transmise par cette bielle à la manivelle ne peut se décomposer en une force parallèle à l'axe du cylindre, appliquée au centre de l'essieu et faisant équilibre, par l'intermédiaire des plaques de garde et des châssis, à la pression de la vapeur sur le fond du cylindre. Les effets de ces causes d'*instabilité* sont : le mouvement de roulis ou mouvement d'oscillation autour d'un axe horizontal parallèle à la voie et suivant son axe; le mouvement de galop, la machine oscillant autour d'un axe horizontal transversal à la voie. Pour atténuer ces deux mouvements, on établit les ressorts d'une roideur aussi grande que possible, le centre de gravité à une petite hauteur au-dessus de l'essieu moteur, et on laisse une grande largeur entre les rails.

INSTABLE adj. (ain-sta-ble — du préf. *in*, et de *stable*). Qui manque de stabilité, qui est soumis au changement : *Le despotisme est à la fois insensible comme la pierre et* INSTABLE *comme le sable.* (B. Const.)

— Mécan. *Equilibre instable*, Equilibre tel que si le corps équilibré vient à être déplacé, il prend une autre position d'équilibre et ne rentre plus dans celle qu'il a perdue : *Lorsque le centre de gravité est au-dessus du point de suspension, l'*ÉQUILIBRE *est* INSTABLE.

— Chim. *Combinaison instable*, Celle qui se détruit facilement.

— Métallurg. *Acier instable*, Acier qui perd aisément ses propriétés.

INSTALLATION s. f. (ain-sta-la-si-on — rad. *installer*). Action par laquelle on installe, on met en possession : *Procéder à l'*INSTALLATION *d'un tribunal, d'un nouveau curé. Une amnistie accompagne d'ordinaire l'*INSTALLATION *de tout gouvernement nouveau.* (Mme de Staël.)

— Action de placer, de distribuer, de mettre en ordre tous les objets qui sont nécessaires à un travail, à une action d'ensemble : *L'*INSTALLATION *du matériel d'une usine, d'une imprimerie. L'*INSTALLATION *d'un échafaudage.*

INSTALLÉ, ÉE (ain-sta-lé) part. passé du v. Installer. Dont on a fait l'installation : *Il est nommé à cet emploi, mais il n'est pas encore* INSTALLÉ. (Acad.)

— Etabli, placé à poste fixe : *Me voilà* INSTALLÉ *dans mon nouveau logement. Les voyageurs* INSTALLÉS *sur l'impériale jouissent de la vue de la campagne.*

— Mar. Se dit d'un navire, par rapport à la manière dont son gréement et son chargement sont disposés : *Un navire est bien ou mal* INSTALLÉ, *suivant que son gréement, ses emménagements, ses appareils sont plus ou moins commodément disposés pour un service actif.* (J. Lecomte.)

INSTALLER v. a. ou tr. (ain-sta-lé — du préf. *in*, et de *stalle*). Mettre solennellement en possession d'une place, d'un emploi, d'une dignité : INSTALLER *le président d'un tribunal.*

— Placer, établir, loger en quelque endroit : INSTALLER *sa famille dans une maison de campagne.* INSTALLER *des voyageurs sur l'impériale.*

— Mettre en place, disposer pour fonctionner : INSTALLER *une machine à vapeur.* INSTALLER *le matériel d'une usine.* INSTALLER *les bureaux d'une administration.*

S'installer v. pr. Etre installé, prendre possession ou être mis en possession : *Le droit de chasse est-il devenu le privilége exclusif d'une caste, c'est la barbarie qui* S'INSTALLE. (Toussenel.)

INSTAMMENT adv. (ain-sta-man — rad. *instant*, adj.). D'une manière instante, pressante : *Je vous prie* INSTAMMENT *de ne pas négliger cet avis.*

INSTANCE s. f. (ain-stan-se — lat. *instantia;* de *instare*, presser fortement). Sollicitation pressante : *Prier avec* INSTANCE. *Faire de vives* INSTANCES *auprès de quelqu'un. Résister à toutes les* INSTANCES. *Céder aux* INSTANCES *de quelqu'un. L'amitié ne fait ni ne souffre d'*INSTANCES; *elle offre et accepte sans contrainte.* (Sallentin.)

— Procéd. Série des actes d'une procédure judiciaire ayant pour objet de saisir un tribunal d'une contestation, d'instruire la cause et d'obtenir finalement le jugement qui doit vider le débat. ‖ *Tribunal de première instance*, Tribunal inférieur, qui connaît de toutes les contestations en matière civile, à partir d'une certaine somme. ‖ *Juge de première instance*, Juge attaché à un tribunal de première instance.

— Scolast. Nouvel argument qui a pour objet de détruire la réponse faite au premier : *Que répondez-vous à cette* INSTANCE? (Acad.)

— **Encycl.** Procéd. On confond quelquefois l'*instance* avec l'action. Les choses qu'expriment ces deux termes sont néanmoins très-distinctes, malgré leur étroite connexité. L'action, en effet, n'est autre chose que le droit qu'a chacun de réclamer en justice ce qui lui appartient ou ce qui lui est dû. L'*instance* est une procédure agissante, nécessairement composée d'actes multiples. Pour formuler en peu de mots la distinction, nous dirons que l'action est le droit d'agir considéré abstractivement, et que l'*instance* est la mise en œuvre de ce droit.

L'*instance* est introduite par l'assignation que le demandeur fait notifier à la partie défenderesse et où il lui fait connaître l'objet de sa réclamation en même temps qu'il l'ajourne à comparaître, dans les délais légaux, devant le tribunal qui doit juger le litige. Dès le moment où l'assignation a été notifiée, l'*instance* est légalement engagée et, une fois révolus les délais fixés par la loi pour la comparution et l'échange des conclusions à signifier de part et d'autres, chacune des deux parties peut donner suite à la procédure, faire porter l'affaire au rôle et obtenir jugement.

L'*instance*, qui peut être enrayée par le décès d'une des parties, peut être *périmée*, c'est-à-dire juridiquement anéantie, s'il s'est écoulé trois années révolues depuis le dernier acte judiciaire qui a été notifié, et si la procédure est demeurée depuis lors impoursuivie. La péremption doit être prononcée par le tribunal et par un jugement *ad hoc*, rendu sur la demande de la partie qui est intéressée à se prévaloir de cette péremption. L'*instance* périmée est regardée alors comme non avenue et est censée n'avoir jamais été engagée. Tous ses effets disparaissent, et notamment l'interruption de prescription qu'elle avait eu pour résultat de produire se trouve rétroactivement anéantie. Ajoutons que, si la procédure faite est mise à néant, l'action ne continue pas moins à subsister, tant qu'il n'y a pas de prescription trentenaire, et le demandeur peut encore, s'il lui plaît, assigner son adversaire en reprise d'*instance*.

INSTANT s. m. (ain-stan — rad. *instant* adj.) Moment très-court, très-petit espace de temps : *Demeurer un* INSTANT, *rien qu'un* INSTANT.

Chaque *instant* de la vie est un pas vers la mort.
C. DELAVIGNE.

— Par exagér. Temps relativement très-court, quelle que soit sa durée absolue : *Nous ne sommes qu'un* INSTANT *sur la terre.* (Mass.)

Un *instant* nous élève, un *instant* nous détruit.
DESTOUCHES.

Ce sont des *instants* courts et douteux que les nôtres;
L'âge vient pour les uns, la tombe pour les autres.
V. HUGO.

— Par ext. Moment précis, occurrence de temps, époque : *L'*INSTANT *de la mort a beau être éloigné de celui de la naissance, la vie est toujours trop courte quand cet espace est mal rempli.* (J.-J. Rouss.)

L'*instant* où nous naissons est un pas vers la mort.
VOLTAIRE.

— Ellipt. *Un instant*, Attendez, arrêtez, restez un instant : UN INSTANT, *ne soyez pas si pressé.* (Acad.)

— Loc. adv. *A l'instant, dans l'instant*, Aussitôt, à l'heure même; tout à l'heure : *Il partit* À L'INSTANT. *Je reviens, je suis à vous* À L'INSTANT, DANS L'INSTANT.

Quand ce qu'on dit de trop est fade et rebutant,
L'esprit rassasié le rejette *à l'instant.*
BOILEAU.

‖ *A chaque instant, à tout instant, d'instant en instant*, Continuellement, sans cesse; à de très-courts intervalles : *Les connaissances s'augmentent* À CHAQUE INSTANT. (A. Martin.) *La science atteste* À CHAQUE INSTANT *une nouvelle victoire sur la nature.* (E. Pelletan.)

— Loc. conjonct. *Dès l'instant que*, Du moment que, puisque : DÈS L'INSTANT QUE *la chose vous convient, je n'ai plus rien à dire.*

— **Syn. Instant, moment.** *Instant* renchérit sur l'idée de brièveté que *moment* exprime. L'*instant* est la plus petite partie du temps qu'il soit possible de considérer; le *moment* est bien court aussi, mais il a pourtant assez de durée pour qu'on puisse arrêter son esprit sur les faits : *Il y a de douloureux* MOMENTS *dans la vie. Un* INSTANT *suffit pour trancher la vie de l'homme le plus vigoureux.*

INSTANT, ANTE adj. (ain-stan, an-te —

lat. *instans*, pressant, imminent, urgent; du verbe *instare*, formé de *in*, sur, et de *stare*, se tenir debout, qui se rapporte à la racine sanscrite *sthâ*, même sens, restée vivante dans toutes les langues européennes. En terme de grammaire, l'adjectif latin *instans* signifiait présent. Or, le présent n'est, relativement au passé et à l'avenir, qu'un point dans l'espace et n'a qu'une durée fugitive. Cette représentation de la chose a engendré le sens de moment, de temps, inhérent au substantif *instant* de la langue moderne. L'idée première de proximité survit encore dans la locution *à l'instant*, tout de suite. On peut, du reste, aussi envisager *à l'instant* comme l'équivalent de *in præsenti*, et comparer l'expression *tout à l'heure*, allemand *zurstunde* ou *augenblicklich*). Pressant, qui poursuit son but avec ardeur : *Prière* INSTANTE.

— Imminent; urgent : *Péril* INSTANT. *Besoin* INSTANT. *Le premier mal de l'homme, le mal* INSTANT, *le mal constant, c'est le besoin de manger.* (E. Pelletan.)

— **Syn. Instant, imminent, pressant**, etc. V. IMMINENT.

INSTANTANÉ, ÉE adj. (ain-stan-ta-né — rad. *instant*). Qui ne dure qu'un instant : *Douleur* INSTANTANÉE. *Le bonheur est une étoile qui n'a que des lueurs* INSTANTANÉES. (Alibert.) ‖ Qui se produit soudainement : *Frayeur* INSTANTANÉE. *Par un mouvement* INSTANTANÉ, *il saisit le bras de son adversaire.*

INSTANTANÉMENT adv. (ain-stan-ta-néman — rad. *instantané*). D'une manière instantanée, soudaine, en un instant : *Répondre* INSTANTANÉMENT. *L'incendie prit* INSTANTANÉMENT *d'effroyables proportions.*

INSTAR DE (À L') loc. prép. (du lat. *instar*, à l'imitation, comme, de même que). A la manière, à l'exemple de : *L'empereur Julien essaya*, À L'INSTAR DU *culte évangélique, d'unir la morale à la religion, en faisant prononcer des espèces de sermons dans les temples.* (Chateaub.)

— *A Morges, sur les bords du lac, le regard est attiré par une enseigne pompeuse portant ces mots : Café* À L'INSTAR DE *Paris; un peu plus loin, au-dessus de la porte, une seconde enseigne indique ainsi l'entrée de l'établissement :* Entrée de l'instar.

INSTAR OMNIUM, locution latine employée pour signifier comme tout le monde, à la façon commune : *Je suis tantôt bien, tantôt mal*, INSTAR OMNIUM.

INSTAURATEUR, TRICE s. (ain-stô-rateur, tri-se — rad. *instaurer*). Celui, celle qui instaure, qui élève un monument, qui fonde une institution : *L'*INSTAURATEUR *de la liberté.*

— Adj. Antiq. rom. Se disait d'un jour qu'on ajoutait aux jeux du cirque, pour apaiser le courroux de Jupiter.

INSTAURATION s. f. (ain-stô-ra-si-on — rad. *instaurer*). Action d'instaurer, d'établir, de fonder : *L'*INSTAURATION *du temple de Jérusalem, des jeux olympiques.*

INSTAURER v. a. ou tr. (ain-stô-ré — lat. *instaurare*; de *in*, en, et d'un primitif perdu *staurare*, que l'on trouve aussi dans *restaurare*, et qui paraît signifier affermir, palissader, d'un substantif inusité *staurus*, qui paraît répondre au grec *stauros*, pieu, palissade, et au sanscrit *sthavaras*, fixe, ferme, fort, zend *çtawra*. La racine commune de toutes ces formes est évidemment dans le sanscrit *sthâ*, être debout, qui est resté avec une foule de dérivés dans toutes les langues de la famille aryenne). Etablir, fonder : INSTAURER *un temple, une église, des jeux publics.*

INSTAURÉ, ÉE (ain-stô-ré) part. passé du v. Instaurer : *La liberté* INSTAURÉE *en* 1708.

INSTERBURG, ville de Prusse, province de Prusse proprement dite, régence et à 16 kilom. O. de Gumbinnen, au confluent de l'Angerap et de l'Inster, ch.-l. du cercle de son nom; 13,140 hab. Tribunaux, gymnase, école normale. Fabriques de draps, bonneterie, toiles, poteries, eaux-de-vie, sucre de betterave. La ville doit son origine à l'ordre Teutonique, qui y bâtit au XIII^e siècle un château, et en fit le siége d'une commanderie.

INSTIGATEUR, TRICE s. (ain-sti-ga-teur, tri-se — lat. *instigator*; de *instigare*, instiguer, inciter). Celui, celle qui incite, qui pousse à faire quelque chose : *L'*INSTIGATEUR *d'un complot. L'esprit est le vrai tentateur de la conscience et le premier* INSTIGATEUR *du péché.* (Proudh.)

INSTIGATION s. f. (ain-sti-ga-si-on — lat. *instigatio*; de *instigare*, instiguer, inciter). Incitation, suggestion, sollicitation pressante par laquelle on pousse quelqu'un à faire quelque chose : *L'âme a péché par le ministère et même, en quelque sorte, par l'*INSTIGATION *du corps, et c'est pourquoi il est juste qu'elle soit punie avec son complice.* (Boss.)

INSTIGUER v. a. ou tr. (ain-sti-ghé — lat. *instigare*; de *in*, en, et d'un primitif inusité *stigare*, piquer, qui est allié au primitif *stinguere*, même sens, que l'on trouve dans *distinguere*, *instinguere*, *instinctus*. *Stigare* et *stinguere* viennent d'un radical *stig*, qui apparaît également dans *stimulus* pour *stigmulus*, aiguillon, et *stilus* pour *stiglus*, poinçon, stylet, et qui répond, selon Curtius, à la racine sanscrite *tig*, pour *stig*, être aigu, aiguiser). Inciter, pousser à faire quelque chose : *Ne vous laissez pas* INSTIGUER *à faire une pareille démarche.* ‖ Mot vieilli.

INSTILLATION (ain-still-la-si-on — lat. *instillatio*; de *instillare*, instiller). Action d'instiller, de verser un liquide goutte à goutte : *Verser par* INSTILLATION. *Laver une plaie par* INSTILLATION. *L'*INSTILLATION *est particulièrement employée lorsqu'il s'agit d'administrer des médicaments doués d'une grande activité.* (Orfila.)

INSTILLÉ, ÉE (ain-stil-lé) part. passé du v. Instiller : *Liqueur* INSTILLÉE. *Médicament* INSTILLÉ.

INSTILLER v. a. ou tr. (ain-stil-lé — lat. *instillare*; de *in*, dans, et de *stilla*, goutte). Faire couler, verser goutte à goutte : INSTILLER *quelques gouttes d'essence dans une plaie.* (Acad.)

INSTINCT s. m. (ain-stain — lat. *instinctus*; de *instinctum*, supin de *instinguere*, pousser, exciter; de *in*, en, vers, et *stinguere*, qui se rapporte au même radical que le grec *stizein*, piquer, et le primitif inusité *stigare*, resté dans *instigare*, savoir le sanscrit *stig*, instiguer). Mouvement naturel qui pousse à faire certaines choses sans le secours de la réflexion : *Tous les animaux ont en soi un* INSTINCT *qui ne les trompe jamais.* (Buff.) *Un peuple sans liberté a des* INSTINCTS, *il n'a pas de sentiments.* (De Custine.) *L'intelligence a l'*INSTINCT *de la vérité; la conscience, l'*INSTINCT *de la justice; le cœur enfin, l'*INSTINCT *de l'amour.* (Ch. Dollfus.) *L'*INSTINCT *qui pousse une mère vers ses petits est le plus fort de tous les* INSTINCTS. (L. Pinel.)

Un âne, pour le moins, instruit par la nature,
A l'*instinct* qui le guide obéit sans murmure.
BOILEAU.

En vain de la raison nous vantons l'excellence;
Doit-elle sur l'*instinct* avoir la préférence?
Entre ces facultés quelle comparaison?
Dieu dirige l'*instinct*, et l'homme la raison.
VOLTAIRE.

— Aptitude naturelle : *Avoir l'*INSTINCT *de la musique. L'*INSTINCT *d'imitation est un des* INSTINCTS *les plus prononcés de l'enfance.* (Mme Monmarson.)

La vierge la plus pure a cet *instinct* sauvage
Qui lui fait deviner une infidélité.
Mme E. DE GIRARDIN.

— Loc. adv. *D'instinct, par instinct*, Par une sorte d'inspiration; sans le secours de la réflexion : *L'homme croit* PAR INSTINCT *et doute par raison.* (Jouffroy.) *La faiblesse et la timidité sont portées* D'INSTINCT *vers le courage et la force.* (Chateaub.)

— **Encycl.** L'homme, au moment de sa naissance, n'a que des *instincts*; l'*instinct* est la raison de son enfance; il y a même beaucoup d'*instincts* particuliers dont il ne se défait à aucune époque de la vie : tels sont la plupart des actes par lesquels il accomplit ses fonctions organiques. Mais l'*instinct* est surtout digne d'attention chez les animaux, où il se distingue par l'uniformité avec laquelle il procède dans tous les individus de la même espèce, et par l'infaillible exactitude avec laquelle il remplit sa destination. Il a aussi ces caractères chez l'homme. « La sagesse que la nature a déployée dans les *instincts* des animaux se manifeste, dit Dugald Stewart, d'une manière particulière dans ces races qui s'associent en communautés politiques, telles que les abeilles et les castors. Là nous voyons des animaux, qui, considérés individuellement, ne font paraître qu'une sagacité très-médiocre, conspirer ensemble, sous l'influence d'une aveugle impulsion, à l'accomplissement de résultats aussi étonnants par leur grandeur que par les combinaisons compliquées qu'ils supposent. »

Descartes avait fait des animaux de pures machines, et cette opinion était un des remparts de sa philosophie. On sait que le fondement général du cartésianisme est le rationalisme ou idéalisme mixte, ayant pour premier principe qu'il y a deux substances distinctes dans l'homme : l'âme spirituelle et le corps matériel. Descartes avait parfaitement remarqué que l'admission des animaux au nombre des êtres sentants et doués de quelques rudiments d'intelligence, quelque grossiers qu'ils fussent, était une porte ouverte au matérialisme et un moyen de nier la dualité des substances; car du moment que l'homme n'a pas exclusivement le privilége de l'intelligence et du sentiment, les animaux sont de la même nature que lui, quoiqu'à un degré inférieur, et de là à démontrer, comme a fait plus tard le panthéisme, que l'être est une vaste unité dans laquelle les êtres particuliers s'étayent les uns au-dessus des autres, depuis ceux qui sont purement inorganiques jusqu'aux animaux, et jusqu'à l'homme placé au sommet de l'échelle animale, il n'y a qu'un pas.

La doctrine de Descartes est d'ailleurs fort spécieuse; il considère la parole comme l'organe exclusif de l'intelligence, et, ce point accordé, il n'a pas de peine à démontrer sa thèse. « Jamais, dit-il, les bêtes ne sauraient user de paroles ni d'autres signes, comme nous faisons pour déclarer aux autres nos pensées. D'ailleurs, quoique les bêtes fassent plusieurs choses aussi bien et peut-être mieux que nous, elles manquent infailliblement en quelques autres, par lesquelles on découvre qu'elles n'agissent pas par connaissance, mais seulement par la disposition de leurs organes. »

Descartes continue : « C'est une chose bien remarquable qu'il n'y a point d'hommes si hébétés, si stupides, sans excepter même les insensés, qui ne soient capables d'arranger ensemble diverses paroles et d'en composer un discours par lequel ils fassent entendre leurs pensées; et que, au contraire, il n'y a pas d'autre animal, tant parfait et tant heureusement né qu'il puisse être, qui fasse le semblable...; et ceci ne témoigne pas seulement que les bêtes ont moins de raison que les hommes, mais qu'elles n'en ont point du tout. »

Descartes sent fort bien que c'est là un point capital pour lui, et il met à l'étayer de son mieux une insistance extraordinaire. « C'est, dit-il, une chose fort remarquable que, bien qu'il y ait plusieurs animaux qui témoignent plus d'industrie que nous en quelques-unes de leurs actions, on voit toutefois que les mêmes n'en témoignent pas du tout en beaucoup d'autres; de façon que ce qu'ils font mieux que nous ne prouve pas qu'ils ont de l'esprit, car, à ce compte, ils en auraient plus qu'aucun de nous et feraient mieux en toute autre chose, mais plutôt qu'ils n'ent ont point et que c'est la nature qui agit en eux selon la disposition de leurs organes; ainsi qu'on voit une horloge, qui n'est composée que de roues et de ressorts, pouvant compter les heures et mesurer le temps plus justement que nous avec notre prudence. »

Les bêtes n'ont donc aucune lueur d'intelligence, car elles s'en serviraient toujours, puisque la raison est un instrument universel qui peut servir à toutes sortes de rencontres; les organes des bêtes ont besoin de quelque particulière disposition pour chaque action particulière. Condillac, le père du sensualisme français, admet au contraire que les animaux ont de la mémoire, des idées, qu'ils pensent, en un mot.

Quant à l'*instinct*, il essaye de le ramener à l'intelligence par la voie de l'habitude. « L'*instinct*, dit-il, n'est rien, ou c'est un commencement de connaissance. »

Au commencement, ce serait un acte simple, qui pourrait être l'objet d'une sorte de connaissance sourde, confuse, à cause de l'attention excitée par la difficulté même que présente l'acte; plus tard, quand il est devenu habitude, l'attention n'a pas été sollicitée avec autant de force, et la connaissance est devenue plus sourde, plus confuse encore; quand l'habitude consolidée s'est changée en *instinct*, la connaissance a pu disparaître complétement. Tout cela serait excellent, si Condillac pouvait nous dire quelle est la source première de cette connaissance sourde, qui finit par disparaître quand l'*instinct* succède à l'habitude.

M. Flourens, qui a traité ce sujet *ex professo*, ne nous apprend pas davantage quelle est la cause première de l'*instinct*. « La vérité est, dit-il, que les industries particulières des animaux, du castor qui se bâtit une cabane, du lapin qui se creuse un terrier, de l'oiseau qui se construit un nid, tiennent à des *instincts* primitifs et déterminés. La vérité est que c'est par l'*instinct* que certaines espèces sont sociables, que d'autres font des provisions, que d'autres, dans la classe des oiseaux, émigrent et voyagent. »

Sans doute, mais ces *instincts*, comment sont-ils acquis? On pourrait supposer peut-être qu'ils sont un privilége héréditaire, que ce privilége héréditaire représente le travail de la race durant des siècles. Mais alors comment se fait-il que la même race ne travaille plus, qu'elle ne fasse aucun progrès? Il y a là un mystère dont les philosophes religieux s'emparent pour affirmer que l'*instinct* des animaux n'est autre chose que l'action propre de Dieu, se manifestant visiblement par celle des animaux. Les libres penseurs n'ont pas la prétention d'expliquer entièrement ce mystère, mais ils rejettent l'explication tirée de l'intervention divine, parce qu'ils voient quelque chose de ridicule dans ce Dieu qui agirait à la fois par tant de milliers d'êtres, presque tous constamment occupés à se détruire les uns les autres. Ils voient bien qu'il y a là une force, mais cette force se présente à leurs yeux comme aveugle, puisqu'elle défait ici ce qu'elle a fait là, et comme résultant de la nécessité même des choses : il faut que les choses soient d'une certaine manière; elles sont ce que nous les voyons parce qu'elles ne sont pas autres.

Il arrive souvent qu'on emploie le mot *instinct* pour désigner certain degré d'intelligence que montrent beaucoup d'animaux. C'est qu'en effet il est fort difficile de tracer une limite précise entre l'*instinct* et l'intelligence. Dans certains cas, l'*instinct* semble se transformer en intelligence; dans d'autres cas, nous voyons des actes produits d'abord par l'intelligence devenir instinctifs par l'habitude. Cependant on peut dire que les actes purement instinctifs restent toujours semblables à eux-mêmes; ils sont dès le premier jour ce qu'ils seront au dernier, et l'habitude elle-même est impuissante à les perfectionner; les vieux oiseaux ne sont pas plus habiles à faire leurs nids que les jeunes, les araignées de nos jours ne tissent pas mieux leurs toiles que celles des temps les plus anciens. Mais beaucoup d'animaux font des actes particuliers qu'ils apprennent à faire; ils s'y prennent mal d'abord, un peu mieux ensuite, et enfin tout à fait bien. Ces actes-là dépendent d'un *instinct* qui s'est modifié peu à peu et qui a fini par prendre quelques-uns des caractères qui distinguent l'intelligence. Si maintenant nous considérons quelle est la perfection relative de l'*instinct* chez les différentes classes d'êtres qui composent le règne animal, nous trouverons une première classification des *instincts* due à Buffon. Le célèbre naturaliste constate d'abord que l'*instinct* est de beaucoup supérieur chez les animaux vertébrés, c'est-à-dire ayant une épine dorsale. L'épine dorsale est, avec le cerveau, le siége du système nerveux. Or, le système nerveux est l'organe exclusif des pouvoirs moraux dont l'ensemble s'appelle âme et dont dérivent, en même temps que la volonté, le sens affectif et l'intelligence. Les animaux sans vertèbres, n'ayant pas d'épine dorsale, manquent donc d'une partie importante du système nerveux. De plus, ils n'ont qu'un cerveau peu développé, quelquefois simplement embryonnaire. Parmi les animaux vertébrés, les mammifères tiennent le premier rang. Après eux viennent les oiseaux, puis les poissons. Les mammifères eux-mêmes n'ont pas tous le même système nerveux. Le singe, l'orang-outang, le cheval, le chien sont beaucoup au-dessus de la brebis, du castor ou du bœuf. Il en est de même parmi les oiseaux.

F. Cuvier, sans modifier profondément la classification faite par Buffon, s'est attaché, au moyen de l'observation minutieuse des faits, à déterminer les *instincts* respectifs et l'intelligence de chaque espèce. Il met au bas de l'échelle des mammifères les rongeurs, puis au-dessus d'eux les ruminants; immédiatement au-dessus des ruminants, les pachydermes; en tête des pachydermes, on trouve le cheval et l'éléphant; plus haut encore, les carnassiers, dont le chien, et enfin, au sommet de l'échelle animale, sans y comprendre l'homme, bien entendu, les quadrumanes.

En dehors des renseignements fournis par l'observation directe, il y a, pour en vérifier les données, la physiologie et l'anatomie. Ces deux sciences confirment sans modifications importantes les observations faites directement. Flourens (*Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux dans les animaux vertébrés*, Paris, 1842, 2e édition) développe longuement et ingénieusement la conformité constante des *instincts* et de l'intelligence chez les animaux, avec le degré de perfection de leur organisme. Le rongeur ne distingue pas un homme d'un autre homme. Le ruminant reconnaît son maître. On cite un bison du Jardin des plantes tout à fait soumis à son gardien, et qui, le voyant venir avec un autre habit, se rua sur lui avec fureur; le gardien reprit son premier habit, et l'animal redevint inoffensif et caressant. C'est aussi au Jardin des plantes que deux béliers, habitués à vivre paisiblement ensemble, ayant été tondus, ne se reconnurent pas et se jetèrent l'un sur l'autre.

L'*instinct* et l'intelligence du cheval, de l'éléphant et, en général, des pachydermes est bien au-dessus de ce qu'on voit chez les ruminants.

Les carnassiers ont presque l'*instinct* des quadrumanes, qui en ont beaucoup. L'orang-outang en est certainement l'espèce chez laquelle l'*instinct* et l'intelligence sont susceptibles d'un plus grand développement.

On a fait une remarque singulière, et qui aurait besoin d'être mieux justifiée, à propos des quadrumanes et surtout des orangs-outangs : c'est que, dans la jeunesse, leur pénétration, leur ruse, leur adresse et leur talent d'imitation sont extraordinaires, mais que ces qualités décroissent en eux à mesure que leurs forces physiques grandissent, d'où l'on a voulu conclure qu'il y a un degré de perfectibilité que les animaux ne sauraient dépasser.

INSTINCTIF, IVE adj. (ain-stain-ktiff, i-ve — rad. *instinct*). Qui est fait par instict, qui naît de l'instinct, qui n'est pas raisonné, réfléchi : *Mouvement* INSTINCTIF. *Sentiment* INSTINCTIF. *Facultés* INSTINCTIVES. *Le poulet qui brise sa coque; la tortue marine à peine éclose qui se dirige en droite ligne vers l'élément qu'elle doit habiter; le fœtus qui, dans le sein de sa mère, prend la position la plus favorable, obéissent tous à des mouvements* INSTINCTIFS. (Guérin.)

INSTINCTIVEMENT adv. (ain-stain-ktive-man — rad. *instinctif*). D'une manière instinctive, par instinct : *Les animaux n'agissent qu'*INSTINCTIVEMENT. (Acad.) *Le cœur humain regarde* INSTINCTIVEMENT *le martyre comme le titre auguste et sacré de la vérité.* (F. Pillon.) *Les enfants et les chiens reconnaissent* INSTINCTIVEMENT *les personnes qui les aiment.* (X. Marmier.)

INSTITEUR s. m. (ain-sti-teur — lat. *institor*, de *instituere*, proposer, établir). Dr. rom. Celui qui était préposé à un commerce, à une entreprise quelconque pour le compte d'une autre personne.

INSTITUÉ, ÉE (ain-sti-tu-é) part. passé du v. Instituer. Etabli, fondé : *Le gouvernement n'est pas* INSTITUÉ *pour l'aise et la commodité de ceux qui gouvernent.* (Mirab.)

INSTITUER v. a. ou tr. (ain-sti-tu-é — lat. *instituere*; de *in*, sur, et de *statuere*, établir). Fonder, établir, donner commencement à :

INSTITUER *une fête.* INSTITUER *un ordre de chevalerie. Henri III* INSTITUA *l'ordre du Saint-Esprit.*

— Mettre, établir en charge, en fonction : INSTITUER *un juge, un notaire.*

— Jurispr. Nommer par testament : INSTITUER *quelqu'un son héritier.*

Je nomme, j'*institue* Eraste, mon neveu,
Que j'aime tendrement, pour mon seul légataire,
Unique, universel...

REGNARD.

— **Syn. Instituer, ériger, établir,** etc. V. ÉRIGER.

INSTITUT s. m. (ain-sti-tu — du lat. *institutum*, supin de *instituere*, instituer, établir). Constitution d'un ordre religieux, règle de vie prescrite à cet ordre dès l'origine de son établissement : *Il ne faut pas toucher à cet* INSTITUT. *Cela est de leur* INSTITUT. (Acad.) ‖ Ordre lui-même : *Le chef d'un* INSTITUT *religieux. On doit savoir qu'Ignace brûlait de l'ambition de devenir chef d'*INSTITUT. (Volt.)

— Titre de certaines sociétés savantes : *L'*INSTITUT *de Bologne.*

— Lieu où se tiennent les séances d'un institut, et particulièrement de l'Institut de France : *C'est Mazarin qui a fait construire l'*INSTITUT.

— *Institut de France* ou simplement *Institut*, Compagnie de savants, de littérateurs et d'artistes,comprenant les diverses Académies de France.

— **Encycl.** Hist. *Institut de France.* C'est ainsi qu'on appelle la réunion de nos cinq Académies : Académie française, Académie des inscriptions et belles-lettres, Académie des sciences, Académie des beaux-arts et Académie des sciences morales et politiques.

« L'*Institut*, dit M. Renan, est une des créations les plus glorieuses de la Révolution, une chose tout à fait propre à la France. Plusieurs pays peuvent rivaliser avec les nôtres par l'illustration des personnes qui les composent et par l'importance de leurs travaux ; la France seule a un *Institut*, où tous les efforts de l'esprit humain sont liés en faisceau, où le poëte, le philosophe, l'historien, le philologue, le critique, le mathématicien, le physicien, l'astronome, le naturaliste, l'économiste, le jurisconsulte, le sculpteur, le peintre et le musicien peuvent s'appeler confrères. Deux pensées préoccupèrent les hommes simples et grands qui conçurent le dessein de cette fondation toute nouvelle : l'une, admirablement vraie, c'est que toutes les productions de l'esprit humain se tiennent et sont solidaires l'une de l'autre ; l'autre, plus critiquable, mais grande encore, et en tout cas tenant à ce qu'il y a de plus profond dans l'esprit français, c'est que les sciences, les lettres et les arts sont une chose d'Etat, une chose que chaque nation produit en corps, que la patrie est chargée de provoquer, d'encourager, de récompenser. »

Une circonstance fort curieuse, que Flourens a le premier remarquée, c'est que l'on eut d'abord l'idée de créer, en 1666, non pas une simple Académie des sciences, mais une grande Académie, une Académie universelle, un *Institut* presque semblable à l'*Institut* de la Convention nationale, en 1795. On en trouve l'idée mère dans ce passage de Fontenelle : « M. Colbert forma d'abord le projet d'une Académie composée de tout ce qu'il y aurait de gens les plus habiles en toutes sortes de littératures. Les savants en histoire, les grammairiens, les mathématiciens, les philosophes, les poëtes, les orateurs devaient être également de ce grand corps, où se réunissaient et se conciliaient tous les talents les plus opposés. La Bibliothèque du roi était destinée à être le rendez-vous commun. Ceux qui s'appliquaient à l'histoire s'y devaient assembler les lundis et les jeudis ; ceux qui étaient dans les belles-lettres, les mardis et les vendredis ; les mathématiciens et les physiciens, les mercredis et les samedis. Ainsi, pas un jour de la semaine ne devait être oisif, et, afin qu'il y eût quelque chose de commun qui liât ces différentes compagnies, on avait résolu d'en faire, chaque premier jeudi du mois, une assemblée générale, où les secrétaires auraient rapporté les jugements et les décisions des assemblées particulières, et où chacun aurait pu demander l'éclaircissement de ses difficultés ; car, sur quelle matière ces états généraux de la littérature n'eussent-ils pas été prêts à répondre ? Si cependant les difficultés eussent été trop considérables pour être résolues sur-le-champ, on les eût données par écrit, on y eût répondu de même, et toutes les décisions auraient été censées partir de l'Académie entière. »

Il y avait, ce nous semble, dans ce projet inexécuté, quelque chose qui manque à l'organisation actuelle de l'*Institut :* c'est cette réunion mensuelle des diverses classes ou Académies, pour discuter et délibérer toutes ensemble, ce qui en eût fait réellement, selon l'heureuse expression de Fontenelle, les *états généraux de la littérature.*

Le projet de Colbert fut abandonné, et ce ne fut que le 25 octobre 1795, aux derniers jours de la Convention, que parut la loi qni fondait l'*Institut* de France. Trois hommes surtout avaient travaillé à rédiger cette loi : Lakanal, Daunou et Carnot. A l'origine, l'*Institut* ne comptait que trois classes : la première, qui répondait assez à l'Académie actuelle des sciences ; la seconde, la classe des sciences morales et politiques, correspondant à l'Académie des sciences morales et à une faible partie de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; enfin la troisième classe, sous le titre de « Littérature et Beaux-arts, » embrassant ce que nous appelons aujourd'hui Académie française, Académie des beaux-arts et Académie des inscriptions et belles-lettres. Cette division était défectueuse : elle ne comprenait pas la classe des sciences historiques. Il est vrai que l'histoire, alors négligée, ne comptait que deux illustres représentants : Sylvestre de Sacy et Dansse de Villoison. Les sciences philosophiques elles-mêmes étaient abaissées ou réduites à de mesquines préoccupations : ce qui le prouve, c'est que la deuxième classe avait une section appelée « Analyse des sensations et des idées. » Quant à la littérature proprement dite, elle ne devait renaître que quelques années plus tard avec Chateaubriand et Mme de Staël.

Quand la constitution de l'an III eut consacré ainsi le principe de l'*Institut*, tout n'était pas fait. Son établissement devenait constitutionnellement obligatoire, mais il fallait en rendre facile l'organisation au gouvernement nouveau qui allait fonctionner en vertu de cette constitution, et la Convention, avant de se séparer, voulut fixer à cet égard toutes choses. Dans la séance du 23 vendémiaire an IV, auteur et rapporteur de la grande loi sur l'instruction publique, préparée par la commission des onze et par le comité de Salut public, et votée le 3 brumaire, Daunou, après avoir rappelé la part due à Talleyrand et à Condorcet dans la pensée qui avait fait placer l'*Institut* parmi les institutions nationales, exposa en termes élevés tout ce que la patrie devait attendre de ce grand établissement, et douze articles de cette loi furent consacrés à l'organisation de l'*Institut*, ce qui a fait dire justement, par M. Rossi, président de l'Académie des sciences morales et politiques, dans le discours prononcé par lui à la séance solennelle de cette Académie du 27 juin 1840, que la loi du 3 brumaire an IV était « la première charte de l'*Institut.* »

Une fois l'*Institut* établi, la Convention légua au pouvoir exécutif, institué par la constitution de l'an III, le soin de nommer les quarante-huit premiers membres chargés d'élire les quatre-vingt-seize autres.

Rappelons ici les termes solennels de l'article 298 de la constitution de l'an III : « Il y a, portait cet article, pour toute la République, un *Institut* national chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences. » En exécution de cet article, la loi du 3 brumaire an IV décida que l'*Institut* serait composé de 144 membres résidant à Paris, d'un nombre égal d'associés choisis dans toute la République, pouvant s'adjoindre, comme correspondants, 24 savants étrangers, 8 par classe ; il était divisé en trois classes, comprenant : la première (sciences physiques et mathématiques), 60 membres résidents et 60 associés ; la deuxième (sciences morales et politiques), 36 membres résidents et autant d'associés ; la troisième (littérature et beaux-arts), 48 membres résidents et autant d'associés. Aucun membre ne pouvait appartenir à deux classes différentes ; chaque classe tenait ses séances dans un local particulier, et les trois classes n'étaient réunies que dans quatre séances générales. Le Directoire nomma aussitôt 48 membres, qui élurent les 96 autres résidents ; les 144 membres résidents choisirent les 144 associés. L'*Institut* fut installé au Louvre, et un projet de règlement fut présenté par Lacépède au Corps législatif.

La loi du 4 avril 1796 modifia le mode de recrutement et régla les élections. Désormais, les élections seraient à trois degrés. Les sections feraient des présentations aux classes ; celles-ci en feraient à l'*Institut* entier, lequel voterait en dernier ressort. Cette organisation de 1796 était défectueuse, en ce qu'elle admettait l'*Institut* entier à voter sur le choix des sections et des classes particulières : ainsi, un peintre pouvait avoir à se prononcer sur l'admission d'un philologue, et réciproquement. Une meilleure disposition de la même loi fut celle qui léguait à l'*Institut* la continuation des grands recueils commencés sous l'ancien régime par l'Académie des sciences et l'Académie des inscriptions. Ce fut la source de remarquables travaux que nous admirons encore aujourd'hui.

Sous le régime des lois de 1795 et de 1796, l'*Institut* jouissait d'une liberté entière et pouvait se mouvoir sans entraves dans le champ illimité de la science. Le premier consul, qui ne pouvait souffrir la liberté nulle part, vit d'un mauvais œil celle dont jouissait ce corps savant. Le 23 janvier 1803, l'œuvre de la Convention fut modifiée par une loi nouvelle. Un premier article soumettait toute élection à l'approbation du chef du pouvoir exécutif ; cette disposition s'est maintenue jusqu'à nos jours. Un second article de la loi portait à quatre le nombre des classes : Académie des sciences ; Langue et littérature françaises (Académie française) ; Histoire et littérature anciennes (Académie des inscriptions) ; Académie des beaux-arts. « A beaucoup d'égards, dit M. Renan, dans le recueil déjà cité, cette division était meilleure que celle de 1795. Sous une forme chétive encore, elle créait une place aux sciences historiques. Elle détruisait l'agglomération disparate de spécialités sans lien entre elles, que la loi de 1795 avait établie sous le nom de troisième classe. Dans la classe de langue et de littérature françaises, et dans celle d'histoire et de littérature anciennes, les sections intérieures, toujours funestes aux savants, furent supprimées. La création des secrétaires perpétuels donna plus de suite aux travaux. La continuation des recueils diplomatiques, legs de l'ancien régime, et en particulier de la savante congrégation de Saint-Maur, fut dévolue à la troisième classe. Mais l'esprit général de cette organisation nouvelle était, sous d'autres rapports, bien étroit. Les sciences morales et politiques se trouvèrent écartées des travaux de l'*Institut.* La première classe n'eut le droit de s'occuper de ces sciences que dans leurs rapports avec l'histoire. On sent la volonté systématique de découronner l'esprit humain, de réduire la littérature à de purs exercices de rhétorique. Les sciences physiques et mathématiques gardèrent la supériorité que leur assuraient des hommes tels que Laplace, Lagrange, Monge, Berthollet ; mais la nullité littéraire et philosophique devint déplorable ; les sciences historiques, de leur côté, se développèrent d'une façon pénible. C'était la faute du temps plus que celle du gouvernement. Celui-ci prit l'initiative de quelques fondations utiles. La continuation de l'*Histoire littéraire de la France*, précieux recueil commencé par les bénédictins, fut décrétée en 1807, sur la proposition de M. de Champagny. »

L'*Institut*, qui, dès sa création, avait porté le titre d'*Institut national*, conserva ce titre jusqu'en 1806 ; il prit, dans son *Annuaire* de cette année, celui d'*Institut de France.* Dans l'*Annuaire* de 1807, il n'est désigné que sous le titre d'*Institut des sciences et des arts.* Ce ne fut qu'en 1811 qu'il prit enfin celui d'*Institut impérial*, qu'il porta jusqu'en 1814. On peut calculer facilement combien de fois il a changé depuis.

Le 21 mars 1816, nouvelle loi et nouveau coup porté à l'œuvre de la Convention. « La protection que les rois, nos aïeux, disait le préambule de cette loi, ont constamment accordée aux sciences et aux lettres nous a toujours fait considérer avec un intérêt particulier les divers établissements qu'ils ont fondés pour honorer ceux qui les cultivent ; aussi n'avons-nous pu voir sans douleur la chute de ces Académies qui avaient si puissamment contribué à la prospérité des lettres, et dont la fondation a été un titre de gloire pour nos augustes prédécesseurs. Depuis l'époque où elles ont été rétablies avec une dénomination nouvelle, nous avons vu avec satisfaction la considération et la renommée que l'*Institut* a méritées en Europe. Aussitôt que la divine Providence nous a rappelé sur le trône de nos pères, notre intention a été de maintenir et de protéger cette savante compagnie ; mais nous avons jugé convenable de rendre à chacune de ses classes son nom primitif, afin de rattacher leur gloire passée à celle qu'ils ont acquise, et afin de leur rappeler à la fois ce qu'elles ont pu faire dans les temps difficiles et ce que nous devons en attendre dans des jours plus heureux. »

L'esprit hypocrite de la Restauration se retrouve tout entier dans ces paroles. Le prince, qui signait ses premiers édits de la 15e année de son règne, raya d'un trait de plume l'œuvre de la Convention, et rétablit les vieilles Académies de Louis XIV et de Louis XV. La Restauration fut une triste époque pour l'*Institut* de France. Le titre de gentilhomme suffisait désormais pour faire admettre un noble au nombre des érudits ; il suffisait de la protection du duc de Berry ou du duc d'Angoulême pour entrer à l'Académie ; le retour aux vieilles traditions fut complet. En 1816, vingt-deux membres furent chassés de l'*Institut*, parmi lesquels le peintre David, l'évêque Grégoire, Monge, Carnot, Lakanal, Sieyès.

La Révolution de 1830 amena des jours meilleurs. Certes, si jamais la vengeance littéraire était permise, elle l'eût été au lendemain des journées de Juillet. Le parti légitimiste avait énormément abusé de sa force ; il s'était montré rogue, étroit, malveillant ; il restait, quoique vaincu sur la place publique, en majorité dans les Académies. Le gouvernement du roi Louis-Philippe eut la sagesse de se fier au temps pour faire disparaître les survivants d'un régime déchu. Il n'enleva ni ne conféra à personne le titre de membre de l'*Institut.*

L'année 1832 vit apporter d'heureuses et importantes modifications à l'organisation de l'*Institut.* Sur la proposition de M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique, on créa la classe des sciences morales et politiques, qui donnait ainsi une place officielle à la philosophie, à la morale, à la législation, à l'économie politique et à la statistique.

Arraché à la tyrannie du pouvoir, l'*Institut* a malheureusement conservé l'esprit de secte. Tant que Cousin régna sur la philosophie, il fit écarter systématiquement de l'Académie des sciences morales tous ceux qui n'étaient pas éclectiques ; toutes les places vacantes furent pour ses disciples, pour ses anciens secrétaires ; ainsi, Ravaisson, l'auteur illustre, mais non éclectique, de l'*Essai sur la métaphysique d'Aristote*, fut obligé, en désespoir de cause, de briguer à l'Académie des inscriptions une place qui lui fut accordée. Du vivant de Cousin, Vacherot ne fut pas même académicien. Pour entrer à l'*Institut*, il fallait montrer patte blanche ; il fallait présenter un billet de spiritualisme. Cousin mort, Vacherot fut élu. Félicitons-en l'Académie ; elle semble avoir compris enfin que sa section de philosophie doit réunir les penseurs les plus éminents de France. L'élection singulière du duc d'Aumale prouve que l'Académie française est en retard dans cette voie libérale.

De 1830 à 1848, l'*Institut* n'avait fait que grandir en science et en réputation. Parmi les hommes de cette époque qui appartiennent à l'*Institut*, il faut citer Arago, le savant à la fois profond et populaire, Eugène Burnouf et Letronne, les rivaux des érudits allemands, Daunou, Fauviel et Victor Leclerc, les vrais bénédictins du XIXe siècle. Le gouvernement de 1848 continua, envers l'*Institut*, les traditions que lui avait léguées, sur ce point, la monarchie de Juillet. On vit alors une chose assez étrange : l'honnête général Cavaignac, pour combattre le socialisme, demanda à l'Académie des sciences morales et politiques de petits traités de morale et de politique qui ne convertirent personne. N'était-ce pas compromettre la dignité de la libre science, qui doit toujours rester au-dessus des agitations et des tempêtes du jour ? A partir de 1852, l'*Institut* fut rendu à ses paisibles travaux. Un ministre peu libéral, M. Fortoul, essaya d'apporter des restrictions fâcheuses aux libertés dont jouissait ce corps ; mais les choses furent conservées dans leur ancien état. Un décret du 14 avril 1855 augmenta de dix membres l'Académie des sciences morales et politiques. Le décret portait :

« Il est créé à l'Académie des sciences morales et politiques une section nouvelle sous le titre de *Politique, administration, finances,* laquelle sera composée de dix membres, de manière à élever à quarante le nombre des membres de ladite Académie. »

Ces dix nouveaux académiciens, nommés par décret impérial du même jour, étaient : MM. le marquis d'Audiffret, Barthe, Bineau, Pierre Clément, le vicomte de Cormenin, Gréterin, Laferrière, Armand Lefebvre, Mesnard et le baron Pelet.

Il paraît que l'un d'eux, M. Bineau, avait été nommé sans être consulté, car il refusa l'honneur que lui conférait le décret.

En somme, l'*Institut* est la plus grande création scientifique que jamais un gouvernement ait imaginée ; certes, il n'est pas souvent arrivé à la hauteur du but qui l'avait fait créer ; mais nous ne devons pas oublier les services réels qu'il a rendus et ceux surtout qu'il est appelé à rendre, lorsque, après s'être affranchi, comme il l'a fait, de la tyrannie du pouvoir, il se sera affranchi également de la tyrannie de ses traditions, de ses coteries et de ses préjugés, et quand ses choix, souvent ridicules aujourd'hui, ne seront plus dictés que par l'intérêt bien compris des sciences, des lettres et des arts.

— *Institut des provinces.* Cet *Institut*, fondé d'abord par le zèle de quelques particuliers pour ramener le goût des lettres et des arts dans les provinces, est devenu, en 1850, un établissement d'utilité publique approuvé et encouragé par le gouvernement. C'est surtout à M. de Caumont, antiquaire distingué de la ville de Caen, que l'on doit l'organisation de l'*Institut* des provinces. Sans avoir la prétention de lutter contre l'*Institut* de France et d'exciter les jalousies et les rivalités provinciales, il s'est efforcé de donner un centre commun aux études historiques et archéologiques qui, depuis trente ans, ont pour but l'étude des anciennes institutions des provinces, et la conservation de leurs monuments. On ne peut contester l'utilité d'un pareil travail dans l'intérêt de l'histoire de France. On ne parviendra, en effet, à bien connaître les annales nationales du moyen âge que par l'étude des diverses provinces qui avaient alors leur vie propre et leur histoire indépendante. Il serait donc à souhaiter que des travaux bien dirigés fissent connaître dans tous ses détails l'histoire de chaque province jusqu'à nos jours.

— *Institut d'Egypte.* Cette société scientifique fut fondée au Caire durant l'expédition française de 1798. Le décret d'institution est du 3 fructidor an VI. La création de l'*Institut* de France (1795) par la Convention en avait donné l'idée. Le chef de l'expédition d'Egypte avait emmené avec lui tout un corps de savants qui devaient étudier sur place les antiquités, l'histoire, la géographie et l'état physique d'une contrée aussi célèbre que peu connue en Europe. Tous les savants attachés à l'expédition ne firent pas partie de l'*Institut* d'Egypte ; Bonaparte voulait que le titre de membre de ce corps fût considéré comme une récompense et obtenu par des travaux exécutés depuis le débarquement de l'armée.

D'après le décret de fondation, l'*Institut* d'Egypte devait s'occuper : 1o du progrès et de la propagation des sciences européennes en Egypte, afin d'associer le pays à la civilisation occidentale ; 2o de la recherche, de l'étude et de la publication de toute espèce de découverte relative à l'histoire, à la nature du sol et de ses produits industriels. L'*Institut* comprenait quatre sections : mathématiques, physique, économie politique, littérature et arts. Bonaparte était membre de la section de mathématiques, et, parmi ses collègues destinés à laisser un nom scientifique ou politique, on distinguait Fourier, Monge,

Berthollet, Andréossy, Girard, J.-B. Say, Conté, Desgenettes, Kléber, Reynier, Desaix, Geoffroy Saint-Hilaire, Larrey, Denon, Savigny, Dolomieu.

La première réunion de l'*Institut* d'Egypte eut lieu le 6 fructidor an VI, dans le palais d'Hassan-Kachef. Monge présidait. Bonaparte fut nommé vice-président, et Fourier secrétaire perpétuel. L'assemblée se mit à étudier l'Egypte suivant le programme qu'elle s'était tracé. L'*Institut* d'Egypte eut naturellement à subir toutes les vicissitudes de l'expédition militaire. Lors de l'insurrection du Caire, tous les membres faillirent être massacrés à la fois. Quelques-uns furent tués isolément par les insurgés. La plupart des autres se réfugièrent au palais d'Hassan-Kachef, qui leur servait de résidence; mais, bientôt coupés du quartier général, ils se distribuèrent les postes à défendre, et s'attendaient à chaque instant à un assaut. Les Arabes ne les attaquèrent point, et au bout de trois jours ils furent dégagés. D'autres périls assaillirent ceux qui s'aventurèrent seuls dans les provinces, pour visiter les ruines dont ces régions sont encombrées. Les travaux durèrent jusqu'au retour de l'expédition. A cette époque, les membres de l'*Institut* d'Egypte vinrent s'installer à Paris, où ils s'occupèrent de publier le résultat de leurs études : *Mémoires sur l'Egypte* (Paris, an VIII-an XI, 4 vol. in-8°). On fonda même deux recueils, le *Courrier de l'Egypte* et la *Décade égyptienne*, en vue de faire connaître au public les faits recueillis pendant l'expédition. Mais ces deux recueils disparurent bientôt et furent remplacés par l'ouvrage considérable intitulé : *Description de l'Egypte* (10 vol. in-fol. de texte, plus 12 vol. in-fol. de planches, au nombre de 894). Commencée en 1803, cette œuvre immense ne fut achevée qu'en 1828; encore est-elle incomplète; elle manque surtout d'une table des matières. Les Anglais, au moment de la capitulation d'Alexandrie, s'étaient emparés d'une partie des papiers de la commission d'Egypte; mais on alla les copier à Londres après les événements de 1815. On devait insérer dans la *Description de l'Egypte*, dont l'idée première est attribuée à Kléber, tous les mémoires consacrés à l'exploration du pays occupé par l'armée française ou visité par les savants qui l'accompagnaient. Une décision émanée de M. de La Bourdonnaye (1828) interrompit définitivement cette publication. Elle avait été dirigée, pour la plus grande part, par M. Jomard, un des derniers survivants de l'expédition d'Egypte.

— *Institut national genevois*. Cette société savante a été formée à Genève le 7 mai 1852 sur le plan de notre *Institut*, mais dans un esprit plus libéral et avec une organisation moins officielle. Elle comprend cinq sections : sciences naturelles et mathématiques, sciences morales et politiques, littérature, beaux-arts, industrie. Depuis 1853, cette société publie chaque année un volume in-quarto, composé des mémoires les plus remarquables de ses diverses sections. Les principaux sujets qui y ont déjà été traités appartiennent ou aux sciences naturelles ou à l'archéologie de Genève. On doit surtout citer, dans le premier groupe, les mémoires de Ch. Vogt, le célèbre matérialiste, sur les *Animaux inférieurs de la Méditerranée*, puis sur les *Microcéphales ou Hommes-singes;* ceux de MM. Ed. Claparède et J. Lachmann sur les *Infusoires et les rhyzopodes*, et quelques travaux géologiques spéciaux; dans le second, les *Pages d'histoire exacte* de M. Galiffe, mémoires qui lui ont valu tant d'attaques et qui ont jeté un jour si nouveau sur l'histoire de Calvin; le *Procès de Jérôme Bolsec*, par Henri Fazy, et un grand nombre de monographies d'archéologie suisse, depuis l'époque mérovingienne jusqu'au XVe siècle. Ajoutons une mention spéciale pour les travaux d'un mathématicien consommé, M. Oltramare, sur la *Détermination des éléments de l'orbite des astres*, sur les *Séries mixtopériodiques*, sur les *Nombres inférieurs et premiers à un nombre donné*, etc.

— *Institut de Pythagore*. V. PYTHAGORE.

— Hist. ecclés. *Instituts monastiques*. V. MONASTIQUE.

INSTITUTES s. f. pl. (ain-sti-tu-te — du lat. *instituere*, instituer). Ouvrage élémentaire qui renferme les principes du droit romain : *Les* INSTITUTES *de Gaïus. On appelle* INSTITUTES *de Justinien celles qui furent composées par l'ordre de cet empereur.*

— Par ext. Ouvrage élémentaire de jurisprudence : *Les* INSTITUTES *du droit français. Les* INSTITUTES *coutumières de Loysel.*

Institutes de Justinien (*Institutiones Justiniani*), recueil des premiers éléments de la législation romaine, composé, sur l'ordre de l'empereur Justinien et d'après ses plans, par le jurisconsulte Tribonien. Celui-ci eut pour collaborateurs Théophile, professeur de droit à Béryte, et Dorothée, professeur de droit à Constantinople. Le préambule nous apprend que les *Institutes* furent publiées et confirmées le 11 des calendes de décembre, sous le 3e consulat de l'empereur; cette date correspond au 22 novembre 533.

Tribonien a compilé, dans son recueil, les *Institutes* de Gaïus, qui nous sont parvenues, celles de Florentin (12 livres), de Callistrate (3 livres), de Paul et d'Ulpien (chacune en 2 livres), de Marcian (16 livres), qui sont perdues. Ce sont surtout celles de Gaïus qu'il a mises à profit.

Les *Institutes* forment la première partie du corps de droit de Justinien, et servent, pour ainsi dire, d'introduction aux trois autres, le Code, le Digeste ou les Pandectes et les Novelles. « Cet ouvrage offre un double caractère; c'est un texte de lois, puisqu'il a été promulgué par un législateur, et c'est en même temps un livre élémentaire, puisque Justinien a ordonné de le composer uniquement pour faciliter l'enseignement et l'étude du droit. C'était tout à la fois le livre des maîtres, qui devaient l'enseigner, et des élèves, qui devaient l'apprendre. De là tous les efforts des jurisconsultes, docteurs et professeurs, pour en interpréter tous les termes et en développer le sens. » (Dupin.) Il contient, outre le préambule, quatre livres, mais l'examen démontre que cette division est tout arbitraire; Justinien obligea Tribonien à s'y conformer, en considération des quatre éléments, de même qu'il avait fait diviser les Pandectes en sept parties, « en considération de l'harmonie des nombres. » Cette raison cabalistique, fort puérile, était sans doute augmentée, pour les *Institutes*, appelées aussi *Elementa*, du désir de faire un jeu de mots. Le premier livre traite *des personnes;* après quelques notions générales sur la justice et le droit, il aborde les questions relatives aux hommes libres et aux esclaves, aux ingénus, aux affranchis, et traite spécialement du mariage, de la puissance paternelle, de la légitimation, de l'adoption et de la tutelle. Le deuxième livre traite *des choses :* de la propriété et des diverses manières d'acquérir, des servitudes, de la prescription, des testaments. Le troisième livre traite *de l'hérédité*, et continue par conséquent le précédent; il est complété par les questions qui se rattachent aux obligations et aux contrats. Le quatrième livre, enfin, traite des obligations provenant d'un délit ou d'un quasi-délit et des actions. Régulièrement, pour que la classification des *Institutes* fût en rapport avec les trois grandes divisions fondamentales du droit romain, ce recueil ne devrait offrir que trois livres se rapportant aux *personnes*, aux *choses*, aux *actions*. Il n'y a que le premier qui forme un ensemble complet; les trois autres sont coupés arbitrairement, d'après l'étendue et non pas d'après la nature des matières.

L'étude des *Institutes* de Justinien est une des bases de la science du droit; outre qu'elle donne, suivant l'expression de M. Ortolan, l'intelligence véritable de l'histoire, de la littérature et de la législation du peuple romain, elle nous dévoile la génération de notre droit civil actuel. A ces deux titres, elle est précieuse et féconde. D'innombrables éditions en ont été faites depuis le XVIe siècle, et de non moins nombreux commentaires leur ont été attachés. L'un de ses trois rédacteurs, Théophile, en fit le premier une paraphrase en grec; elle a été publiée par Favrot, avec la traduction en regard (1638, in-4°). Parmi les anciens jurisconsultes, Accurse, dont la glose a été ridiculisée par Rabelais, Cujas et Etienne Pasquier en ont fait les plus célèbres commentaires; parmi les contemporains, Ducaurroy a donné les *Institutes de Justinien nouvellement expliquées* (1822, 4 vol. in-8°), et M. Ortolan, l'*Explication historique des Institutes* (1851, 2 vol. in-8°, 5e édit.). Ces deux ouvrages maintenant classiques, remarquables par la science des sources, la clarté et la méthode, ont fait oublier tous les autres, qui n'ont plus qu'un intérêt archéologique. Au reste, les commentateurs ont été si nombreux qu'en 1701 il fut publié un ouvrage sous ce titre : *De la déplorable multitude des commentaires sur les Institutes.*

INSTITUTEUR, TRICE s. (ain-sti-tu-teur, tri-se — lat. *institutor;* de *instituere*, instituer). Personne qui établit, qui fonde, qui institue quelque chose : *La reine Jeanne, fille de Louis XI, est l'*INSTITUTRICE *de l'Annonciade.* (Acad.)

— Personne chargée de l'instruction d'un ou de plusieurs enfants; maître d'école, chef d'une école primaire : *Tout l'or du monde ne saurait suffire à récompenser de ses soins un bon* INSTITUTEUR. (Luther.) *La mère est le premier, le plus sûr* INSTITUTEUR *de sa jeune famille.* (Mme Monmarson.)

— Par ext. Personne ou objet personnifié qui enseigne quelque chose à quelqu'un : *Les gouvernements sont les vrais* INSTITUTEURS *des peuples.* (Mme de Staël.) *L'expérience est la seule* INSTITUTRICE *de la raison humaine.* (Garat.)

— **Encycl.** Le nom d'*instituteur*, avec le sens que nous lui donnons aujourd'hui, date de 1793; ce fut la Convention qui, par un décret du 30 mai de cette année, décida que toute commune dont la population comptait 400 habitants serait tenue d'établir et d'entretenir une école primaire, et que l'*instituteur* chargé de diriger cette école recevrait 1,200 livres par an, mais ne prélèverait rien sur les élèves, l'instruction devant être absolument gratuite. Sous l'ancien régime, on ne connaissait que la dénomination de maître d'école, qui est encore aujourd'hui plus souvent employée par le peuple que celle d'*instituteur*.

C'est une fonction bien modeste que celle de maître d'école ou d'*instituteur*, et pourtant il n'en est aucune qui ait plus d'importance au point de vue des progrès futurs de notre espèce. C'est la science qui, par ses découvertes, rend ces progrès possibles; mais si les vérités que la science découvre s'accordent mal avec de vieilles doctrines sur lesquelles les classes privilégiées ont eu l'habileté de fonder ce qu'elles regardent comme leurs droits, ces vérités sont bientôt étouffées, ou plutôt on ne permet pas même aux savants de les montrer au peuple; elles ne luisent que pour le groupe très-restreint de ceux qui consacrent leur vie à des études presque toujours stériles au point de vue des intérêts matériels de ceux qui s'y adonnent; ces vérités ne produisent aucun résultat utile. Certes, nous ne prétendons pas qu'un modeste *instituteur* puisse enseigner à des enfants toutes les choses nouvelles dont les recherches des savants viennent enrichir la science chaque jour; nous savons au contraire que très-souvent ces choses nouvelles n'arrivent pas à sa connaissance et que, pour plusieurs d'entre elles, il serait incapable de les comprendre lui-même, bien loin de pouvoir les enseigner. Mais il n'en est pas moins vrai que l'*instituteur* peut exercer sur l'esprit de ses élèves une influence très-utile pour écarter les obstacles que rencontrent les savants lorsqu'ils veulent montrer au grand jour ce qu'ils ont reconnu vrai et utile. D'abord, il peut inspirer aux enfants des sentiments d'estime et d'admiration pour les savants; il peut jeter dans leurs jeunes intelligences des semences qui produiront plus tard la conviction intime que, si les maux dont la société est grevée peuvent être amoindris, extirpés peut-être, c'est de la science qu'il faut attendre le salut; et comme tous les vrais savants sont ennemis du despotisme, les jeunes esprits formés par les soins d'*instituteurs* habiles s'accoutumeront de bonne heure à aimer la liberté; plus tard, quand les enfants seront devenus des hommes, quand ils seront appelés à exercer leurs droits d'électeurs, ils voteront d'une manière éclairée et ne se laisseront plus dicter leurs choix par des hommes intéressés à barrer la voie du progrès.

Si l'importance des services que peuvent rendre à la société de bons *instituteurs* était contestée, nous nous bornerions à rappeler l'insistance avec laquelle l'Eglise a toujours réclamé le droit d'instruire les enfants. Quand elle était toute-puissante, elle voulait les instruire seule; quand un gouvernement libéral, au moins en apparence, fondait des écoles laïques et prétendait astreindre indistinctement toutes les écoles à une surveillance, à une haute direction laïque, l'Eglise se plaignait aussitôt d'être persécutée, et elle demandait à grands cris la liberté de l'enseignement, c'est-à-dire, pour elle, la liberté d'enseigner tout ce qu'elle voulait et de la manière qu'elle voulait. Or, personne ne nie que l'Eglise est très-habile à deviner tout ce qui peut la servir ou lui être nuisible : elle comprend donc que l'enseignement distribué aux plus jeunes enfants est un des moyens les plus puissants dont on puisse se servir pour influer sur l'esprit des populations, et elle est à cet égard un excellent juge.

Pour que les *instituteurs* puissent rendre à la société tous les services que celle-ci a le droit d'en attendre, deux conditions sont requises : 1° il faut que les *instituteurs* soient des hommes instruits (nous ne disons pas des savants), et qu'ils aiment leur état, car tout ce qu'on fait avec dégoût, on le fait mal; 2° il faut qu'ils aient de bons livres à mettre entre les mains de leurs élèves. Voyons comment ces deux conditions peuvent être remplies.

La loi exige que l'*instituteur* subisse des examens et obtienne ce qu'on appelle un brevet de capacité. Cette prescription paraît suffisante pour écarter les ignorants; et tout au plus pourrait-on trouver trop restreint ou mal conçu le programme des matières sur lesquelles porte l'examen des candidats au brevet de capacité. Mais puisque le jeune *instituteur* est instruit, pour qu'il aime son état, il faut qu'il y trouve le moyen de vivre honorablement et dans une certaine indépendance. Or, voici ce que disait, en 1864, M. Nogent-Saint-Laurent dans une discussion qui eut lieu au Corps législatif : « Lorsque M. Guizot voulut se rendre compte de l'état de l'instruction primaire, il envoya dans toutes les parties de la France 430 inspecteurs. Leurs rapports constatèrent l'état misérable où était alors l'instruction. L'habitation ou école était immonde, insalubre; ici l'école servait de grange, de chambre à coucher, de poulailler; là elle servait de salle de danse, de boutique de cordonnier; dans un canton de douze communes, il y avait une seule école; dans un de quinze, pas une. » Il est évident qu'un *instituteur* qui se voit obligé de faire sa classe dans une grange, dans une salle qui sert en même temps de poulailler ou de boutique, doit être dans un état de pauvreté et même de misère qui ne peut que lui inspirer le dégoût de sa profession. La loi de 1833, proposée par M. Guizot, rendit la condition des *instituteurs* un peu moins douloureuse; celle du 15 mars 1850 l'améliora encore : toute commune devait fournir à l'*instituteur* un local d'habitation convenable et lui assurer un traitement fixe de 200 fr., qui devait être augmenté si les rétributions scolaires, jointes à ce traitement, ne produisaient pas un total de 600 fr. au moins. D'après un décret postérieur, l'*instituteur* pouvait voir élever son minimum de traitement à 700 fr. après cinq ans, à 800 fr. après dix ans d'exercice, à 900 fr. apres quinze ans. Enfin, en 1870, M. Mége, ministre de l'instruction publique, a fait voter un crédit additionnel qui lui permit d'élever ces traitements de 100 fr. pour chaque catégorie; en même temps, les traitements des institutrices furent portés à 500 fr., 600 fr. et 700 fr.

Ainsi, le jeune homme qui peut se vouer à l'enseignement primaire, quand il aura travaillé pour acquérir les connaissances nécessaires, quand il aura obtenu son brevet, gagnera d'abord 600 fr. par an, et au bout de quinze ans il en gagnera 900, c'est-à-dire 75 fr. par mois ou 2 fr. 50 par jour, à peine la moitié de ce que peut gagner un bon ouvrier dans une profession manuelle quelconque. Cela est évidemment insuffisant; et si plus tard il se marie, s'il a des enfants, il sera forcé de chercher dans un travail supplémentaire quelconque le moyen de nourrir sa famille. Il sera secrétaire de la mairie, chantre au lutrin, bedeau, balayeur d'église, sonneur de cloches, heureux encore si toutes ces fonctions, dont quelques-unes sont peu faites pour l'élever dans l'estime des familles, produisent assez pour le mettre au-dessus du besoin. Mais s'il parvient ainsi à se procurer matériellement le nécessaire, il est évident qu'au milieu de cette multiplicité d'occupations où il ne joue qu'un rôle très-secondaire, où il est en quelque sorte le domestique de tout le monde, il ne peut pas trouver l'indépendance dont son âme aurait besoin pour rester toujours à la hauteur de sa mission sociale. D'ailleurs, cette indépendance est rendue impossible par le droit que la loi donne au curé et à d'autres autorités locales de venir à toute heure inspecter son école, de surveiller son enseignement, de critiquer ses méthodes, de le signaler à l'autorité supérieure s'il ne se montre pas docile à tous leurs conseils, à toutes leurs fantaisies. Il est vrai que l'importance même que nous reconnaissons à l'enseignement primaire impose à la société le devoir de prendre des précautions contre l'incapacité ou l'incurie des *instituteurs;* mais il faudrait en même temps que ces précautions n'eussent pas pour effet de dégoûter les *instituteurs* réellement capables et dévoués; cela est difficile assurément, et pourtant nous ne craignons pas d'affirmer qu'un gouvernement démocratique, solidement établi et voulant sincèrement faire le bien sans violenter la conscience de personne, trouvera le moyen de concilier l'indépendance de l'*instituteur* avec la surveillance qu'exige l'intérêt général.

La seconde des conditions que nous avons signalées plus haut n'est pas moins importante que la première : il faut que l'*instituteur* puisse mettre de bons livres entre les mains de ses élèves. L'instruction primaire est à peine scientifique; l'enfant sortira de l'école avec quelques connaissances en grammaire et en arithmétique; son bagage de savant ne sera pas bien lourd. Mais on aura jeté dans son esprit des semences qui, germant plus tard, le pousseront à compléter son instruction par des lectures ou par de nouvelles études, ou qui au moins produiront en lui une tendance à bien accueillir tout ce qui vient des savants, à se défier de tout ce qui leur est hostile. Ces précieuses semences sont la partie la plus importante de la tâche que la société confie aux *instituteurs;* c'est par là surtout que leur fonction revêt un caractère social. Les instructions verbales de l'*instituteur*, les explications qu'il donne de vive voix à ses élèves doivent évidemment éveiller en eux des notions, des sentiments qui se développeront plus tard et qui influeront beaucoup sur leur caractère, sur leurs goûts, sur leur conduite dans la vie. Mais à ce point de vue les livres produisent un effet plus certain, plus durable surtout que les paroles du maître : les paroles volent, dit le proverbe, et les écrits restent. Le *Syllabaire* lui-même, le livre où l'enfant épelle et assemble les syllabes, devrait être refait avec soin; car il sert encore quand l'enfant commence à lire couramment, et puis l'enfant l'emporte à la maison, où il peut être lu par le père, la mère, les frères et les sœurs plus âgés. Il faut donc en retrancher tout ce qui exprime des idées arriérées, fausses, propres seulement à entretenir des préjugés et des erreurs populaires. La *Grammaire* également devra être revue avec soin, non parce que les définitions ou les règles doivent être modifiées, mais parce qu'il faut en retrancher les exemples mal choisis, qui devront être remplacés par d'autres propres à graver dans l'esprit des idées justes, vraies, utiles. Quant aux livres d'histoire, ils devront être entièrement refaits. Tout est faux dans le point de vue où se sont placés ceux qui jusqu'ici ont écrit ces livres : c'est l'histoire de l'homme que nous avons besoin de connaître, celle des peuples, de leurs erreurs, de leurs malheurs, de leurs fautes, des progrès qu'ils ont pu faire malgré les efforts de ceux qui avaient intérêt à les retenir dans l'ignorance et dans la servitude; c'est celle des rois et des empereurs qu'on raconte à la jeunesse. Il faudrait amener toutes les nations à vivre en paix les unes avec les autres, à unir leurs efforts pour faire fleurir par tout l'univers le commerce, les arts, l'industrie : on s'étend longuement sur les récits de batailles, on appelle glorieux les règnes où le sang a coulé à flots; on exalte

le génie des grands généraux, on les met presque sur la même ligne que les monarques dont ils étendent les possessions et qui leur distribuent à profusion l'argent, les titres et les honneurs. Tous les hommes aujourd'hui sont des citoyens; ils ont le droit de choisir leurs représentants, les affaires de l'Etat sont celles de tout le monde, et s'il y a un chef du pouvoir exécutif, ce chef n'a d'autre mission que d'éxécuter des lois qui, en réalité, sont l'expression de la volonté des citoyens eux-mêmes : on vante dans les livres d'histoire l'amour et la fidélité des Français pour leurs rois, on y parle du droit divin en vertu duquel la couronne est transmise du père aux enfants; on y vante aussi l'amour du monarque pour ses sujets, et ce mot *sujets* ne présente guère à l'esprit d'autre idée que celle d'esclaves. Il est vrai que l'histoire se trouvera réduite à bien peu de chose si l'on en retranche les détails relatifs à la personne des princes, aux batailles, aux généraux, parce que jusqu'à ce jour ces détails ont été regardés comme valant seuls la peine d'être gardés en mémoire. Eh bien! si les livres d'histoire deviennent très-courts, tant mieux! on les remplacera par d'autres plus utiles : par exemple on fera étudier un livre de morale et de droit élémentaire; on fera connaître aux enfants, dans ses traits principaux, la loi qui régit leur pays, les devoirs qu'ils auront à remplir pendant tout le cours de leur vie, les droits qu'ils auront à exercer; on ne cherchera pas à faire d'eux des jurisconsultes, on en fera seulement des citoyens éclairés. Et ce sont les *instituteurs* qui les guideront dans l'étude de ces livres, qui leur en expliqueront les parties obscures : ne serait-ce pas là un rôle honorable entre tous?

Malheureusement, les *instituteurs* de nos jours sont loin de cet idéal : ils sont pauvres, ne jouissent d'aucune indépendance, sont obligés d'employer les livres qui plaisent à M. le curé, à M. le maire et à M. l'inspecteur, n'ont pas même le choix des méthodes dans leur enseignement journalier, et sont si peu satisfaits de leur position qu'on voit souvent les plus intelligents d'entre eux la quitter dès qu'ils ont donné à l'Etat les dix ans au prix desquels on les a exemptés du service militaire.

Tout ce que nous venons de dire s'applique surtout aux *instituteurs* des campagnes ou des petites villes. Dans les grandes villes, leur position est un peu meilleure, au moins sous le rapport des avantages pécuniaires, et si les *instituteurs* ruraux pouvaient se flatter d'obtenir une école urbaine comme récompense de leurs talents ou de leur dévouement, cet espoir les aiderait à supporter courageusement les privations auxquelles ils sont condamnés. Mais la plupart des écoles communales, dans les grandes villes, sont maintenant confiées aux frères des écoles chrétiennes, et le nombre des *instituteurs* laïques appelés à diriger des écoles publiques y est assez restreint. Sous le régime de la loi de 1833, c'était le comité d'arrondissement qui choisissait les *instituteurs*, choix qui devait être transmis au recteur de l'académie, et par celui-ci au ministre, qui seul rendait la nomination définitive. Une loi de 1854 transféra aux préfets la direction de l'instruction primaire. D'après le projet de loi présenté par M. Jules Simon en 1871, toutes les fois qu'une place d'*instituteur* public deviendra vacante, le conseil municipal devra être consulté sur la question de savoir s'il désire que la direction de l'école soit confiée à un *instituteur* laïque ou à un membre d'une association religieuse. Mais cette loi sera-t-elle votée par l'Assemblée? C'est ce que nous ne savons pas encore.

Il y a aussi dans les grandes villes des *instituteurs* libres, dont nous dirons seulement quelques mots. Les écoles libres, d'après la loi, peuvent être inspectées par le curé, par l'inspecteur primaire et par des délégués d'un comité appelé cantonal; ces inspections ont lieu en effet de temps en temps, mais assez rarement, et à Paris, par exemple, elles sont faites plutôt pour la forme que pour gêner la liberté de l'*instituteur*. Celui-ci, toutefois, ne peut guère se dispenser d'enseigner le catéchisme à ses élèves et de les conduire à l'église. S'il est assez riche pour avoir un ou plusieurs sous-maîtres, il peut se faire remplacer par eux, mais il juge ordinairement plus convenable et plus prudent de conduire lui-même ses élèves : cela produit un bon effet, et suffit ordinairement pour que le curé ferme les yeux sur une foule de choses qui, sans cela, pourraient exciter sa défiance. Le nombre des *instituteurs* et des institutrices libres dans Paris s'élève à plus de 600; un grand nombre d'entre eux ont formé une société de secours mutuels, et ils s'assurent par ce moyen un remplaçant pour tenir leur classe en cas de maladie, des secours d'argent, si la maladie se prolonge, une petite pension viagère à partir de l'âge de soixante ans, un convoi honorable en cas de mort. En outre, les membres de cette société ont des réunions fréquentes où ils peuvent discuter leurs intérêts, se communiquer leurs procédés d'enseignement et chercher ensemble à perfectionner leurs méthodes.

Il nous resterait à parler des institutrices; mais il nous faudrait à peu près répéter tout ce que nous avons dit des *instituteurs;* seulement, nous ne pouvons nous dispenser de dire que leur sort est encore moins brillant, puisque généralement elles reçoivent 100 fr. de moins par an que les instituteurs communaux de la même catégorie. Les jeunes filles qui se destinent à la carrière de l'enseignement commencent ordinairement par se faire sous-maîtresses, métier pénible, mal payé, et qui dans les grandes villes les conduit quelquefois à l'immoralité, au moins quand elles n'ont pas une famille un peu aisée qui puisse leur fournir les moyens de faire face aux dépenses d'une toilette qui doit toujours être assez soignée : sans cela elles ne pourraient pas se placer chez les maîtresses de pension ou chez les institutrices établies. Les examens à subir pour obtenir le brevet d'institutrice sont à peu près les mêmes que pour le brevet d'*instituteur :* il faut s'y préparer pendant plusieurs années, et quand le jour solennel est arrivé, beaucoup de jeunes filles, troublées par la crainte de mal répondre, échouent lors même qu'elles sont réellement capables. Mais il est rare qu'elles se rebutent pour un premier échec; on les voit presque toujours se remettre à l'étude avec une nouvelle ardeur, et celles qui ont ou qui croient avoir une véritable vocation finissent ordinairement par conquérir le glorieux diplôme. Si ensuite leur famille peut leur acheter un établissement, elles ont un état honorable qui leur permet de vivre dans une certaine indépendance; car il en coûte moins à la femme qu'à l'homme pour se soumettre à certaines inspections, à certaines influences, et ces influences, loin de gêner l'institutrice, lui plaisent quelquefois; elle les regretterait presque si elle était dispensée de les subir.

Institutrice (L') ou **Miss Mary**, par E. Sue (1851). Ce roman, tout sentimental, se détache des conceptions ordinairement violentes et tourmentées de l'auteur. Il est écrit dans une gamme simple et bourgeoise, en dehors de toute thèse politique et sociale; c'est un petit tableau d'intérieur. Miss Mary est obligée, par des revers de fortune, d'entrer comme institutrice chez M. de Morville. Elle y joue le rôle de porte-malheur. Le jour de son arrivée, elle fait perdre involontairement à son élève l'héritage d'un oncle original, M. de La Botardière. Elle excite, tout en faisant ses efforts pour amener le résultat opposé, un amour violent dans le cœur de M. de Morville, dans celui de Gérard, son fils, et dans celui de Théodore de Favrolles, le fiancé d'Alphonsine, son élève. Mme de Morville et Alphonsine tombent malades de jalousie, Gérard veut se couper la gorge avec Théodore, et M. de Morville devient le plus malheureux des hommes. Mais miss Mary ramène tout le monde au bien par sa droiture, sa bonté, sa franchise et son esprit; elle rend M. de Morville à sa femme, Gérard à la raison et Théodore à Alphonsine. Il n'est pas jusqu'au farouche La Botardière qui, loin de pouvoir se soustraire au charme commun, ne finisse par lui offrir son nom et sa fortune. Elle lui préfère un officier de marine, qui vient l'épouser au dénoûment. Tout cela est simple et touchant. Miss Mary est une des physionomies les plus heureuses du roman moderne. On peut la mettre en parallèle avec Jane Eyre, de Currer Bell.

Instituteur (LES JEUDIS DE L'), ouvrage de MM. Pierre Larousse et Alfred Deberle. V. JEUDIS DE L'INSTITUTEUR (les).

Institutrice (LES JEUDIS DE L'), par MM. P. Larousse et Alfred Deberle. V. JEUDIS DE L'INSTITUTRICE (les).

INSTITUTION s. f. (ain-sti-tu-si-on — lat. *institutio;* de *instituere*, instituer). Action d'instituer, d'établir : *L'*INSTITUTION *des cours royales. Tout ce qui est d'*INSTITUTION *humaine est sujet au changement.* (Acad.) *L'*INSTITUTION *de la famille est aussi ancienne que le genre humain.* (Franck.) ‖ Chose instituée : *Les hôpitaux, les écoles sont des* INSTITUTIONS *utiles. Si je voulais raconter les abus des* INSTITUTIONS *les plus nécessaires, je dirais des choses effroyables.* (Montesq.)

— Lois fondamentales d'une société politique : *Les* INSTITUTIONS *seules fixent les destinées des nations.* (Napoléon Ier.)

Les *institutions*, les polices humaines,
Pour le bien général nous accablent de chaînes.
DESMAHIS.

— Education, ensemble des moyens employés pour former et instruire la jeunesse : *L'*INSTITUTION *de la jeunesse est d'une grande importance dans l'Etat.* (Acad.) *La bonne* INSTITUTION *sert beaucoup pour corriger les défauts de la naissance.* (Desc.) ‖ Sens vieilli.

— Ecole, maison d'éducation : *Une* INSTITUTION *de jeunes gens, de jeunes personnes. Un chef d'*INSTITUTION.

— Jurispr. *Institution d'héritier*, Nomination d'un héritier. ‖ *Institution contractuelle*, Don de succession fait aux conjoints ou aux enfants à naître.

— Dr. can. Bénéfice ou provision quelconque. ‖ Concession d'un bénéfice de patronage par le supérieur collateur, sur la présentation d'un patron.

— **Encycl.** Jurispr. *Institutions contractuelles.* La donation de biens présents est fort utile aux époux, puisqu'elle produit un effet actuel et irrévocable; mais, pour cette raison même, elle arrête souvent le donateur, qui recule devant un dessaisissement complet de tout ou partie de ses biens. La donation de biens à venir n'a pas cet inconvénient; elle donne aux époux la garantie de l'irrévocabilité, mais elle laisse au donateur la libre disposition de sa fortune pendant sa vie, sauf le droit de conférer des avantages gratuits. Dans notre ancien droit, ce genre de donation recevait le nom d'*institution* contractuelle. Qu'est-ce, en effet, que cette donation, sinon un droit acquis au donataire sur la succession du donateur, droit analogue à celui d'un héritier réservataire?

D'après l'art. 1082 du Code civil, l'*institution* contractuelle peut être faite par toute personne qui veut faire un don, en vue d'un mariage, que ce soit un ascendant des futurs époux ou un étranger. Ce don fait aux futurs époux ou à l'un d'eux est toujours présumé fait au profit des enfants à naître du mariage. La loi n'autorise pas le donateur à faire une donation au profit des enfants à naître du mariage, en excluant les futurs époux; car toute libéralité, faite en faveur du mariage, manquerait son but si elle n'était pas faite d'abord au profit des époux ou de l'un d'eux.

Les effets de l'*institution* contractuelle doivent être examinés à deux époques : 1o pendant la vie du donateur; 2o à sa mort.

Pendant la vie du donateur, la donation est irrévocable, en ce sens que le donateur ne peut plus disposer à titre gratuit des objets compris dans la donation. Le donateur reste propriétaire et conserve la faculté d'aliéner à titre onéreux. L'art. 1083, tout en enlevant au donateur le droit de disposer à titre gratuit, fait une restriction pour les donations de sommes modiques. La raison en est que ces libéralités n'entament nullement la donation faite par contrat de mariage.

A la mort du donateur, il arrive de deux choses l'une : ou la donation devient caduque ou elle se réalise. Elle devient caduque, aux termes de l'art. 1089, si le donateur survit à l'époux donataire et à sa postérité. Si le donataire a laissé des enfants, ceux-ci profitent de la donation par l'effet de la substitution vulgaire. Si l'époux donataire survit au donateur, la donation s'ouvre à son profit; il est libre de l'accepter ou de la refuser; s'il l'accepte, il devient propriétaire incommutable des objets qui la composent; s'il y renonce, ses enfants peuvent-ils se dire donataires et l'accepter à sa place? On pourrait le soutenir en disant que l'*institution* contractuelle n'est autre chose qu'une substitution vulgaire, en ce qui concerne les enfants, et que le droit des substitués vulgaires doit s'ouvrir toutes les fois que l'institué ne recueille pas la libéralité qui lui est faite. Nous croyons, néanmoins, que les enfants ne peuvent pas, dans ce cas, profiter de la donation; le texte de l'art. 1082 précise le caractère et les effets de l'*institution* contractuelle, et il suppose toujours le prédécès de l'époux donataire et non sa renonciation. Nous avons dit que la donation devenait caduque par le prédécès du donataire et de sa postérité; par ce mot postérité, le législateur a voulu parler des enfants nés du mariage en vue duquel la donation a été faite, et non des enfants nés d'un second mariage.

Institution oratoire (DE L'), par Quintilien (vers 88 de l'ère chétienne). C'est le traité le plus complet sur la rhétorique que nous ait laissé l'antiquité; c'est sur cet ouvrage qu'est basée la grande réputation littéraire de Quintilien. Il est divisé en douze livres. Le premier traite de l'éducation de l'orateur, qu'il prend au berceau; le second, de l'art oratoire en général; les suivants, de l'invention, de la disposition, de l'élocution, de la mémoire et de l'action; le dernier a pour sujet les mœurs de l'orateur, ses devoirs, son caractère, la durée de sa carrière active, etc. Les études et la vie de l'homme qui se destine au barreau, comme aux luttes de la tribune politique, sont donc abordées dans tous leurs détails; mais il faut se souvenir que l'auteur écrivait sous Domitien. Ce traité est écrit avec sagesse et élégance; on y trouve une grande abondance de pensées, une grande richesse d'expressions et surtout de comparaisons, qu'une imagination vive, une mémoire ornée fournissent toujours à propos. Néanmoins, on y souhaiterait plus de précision et de profondeur. Quintilien parle très-bien, mais il pense peu et se contente d'effleurer son sujet; il ne voit que les surfaces. Ce n'est qu'en entremêlant ses dissertations d'une multitude d'observations et de faits historiques qu'il les a rendues intéressantes pour nous et qu'il a fait de son livre un manuel indispensable pour la connaissance sérieuse de l'antiquité classique.

Nous n'analyserons pas cet ouvrage, dont la partie dogmatique a nécessairement bien vieilli. Nous nous contenterons de dire que les chapitres les plus caractéristiques sont ceux qui traitent de la rhétorique, comme art, et qui en donnent la recette. Quintilien enseigne ce qu'il faut dire, soit pour convaincre, soit pour plaire, soit pour étonner, soit pour attendrir; comment on se glisse, par des détours ingénieux, dans l'oreille d'un auditeur distrait; comment on le frappe dès qu'il prête l'attention. Nul autre n'a si bien dit comment l'orateur doit rassembler ses preuves et les plis de sa toge, déployer ou contenir sa voix, aider du geste la persuasion, se livrer aux grands éclats de l'éloquence, ou se maintenir dans les bornes d'une parole ironique ou discrète. Aussi a-t-on pu dire que, par ses préceptes minutieux, il enseigne bien moins l'éloquence elle-même que la mimique de l'éloquence. Tout cela serait puéril sans l'attrait d'un style plein de délicatesse, de finesse et de goût.

Le manuscrit, probablement unique, de l'*Institution oratoire* a failli être perdu; il a été mis en lumière par le Pogge, au XVe siècle.

Institutions divines (LES), par Lactance (IVe siècle). Par son importance, ce traité théologique doit se placer à côté de la *Cité de Dieu*, de saint Augustin. Lactance, converti au christianisme, connaissait à fond les croyances païennes; aussi les analyses qu'il en donne dans son livre ont-elles servi de base à tous les apologistes catholiques. Son livre est divisé en sept parties : la première traite de la fausse religion; la deuxième, de l'origine de l'erreur; la troisième, de la fausse sagesse des philosophes; la quatrième, de la vraie sagesse et de la vraie religion; la cinquième, de la justice; la sixième, du vrai culte, et la septième, de la vie bienheureuse.

Les *Institutions divines* sont mises, dans les séminaires, au rang des chefs-d'œuvre de l'esprit humain. On y rencontre, en effet, une certaine force de logique, de l'enchaînement dans les idées, de la vigueur et de la pureté dans le style; mais s'il faut applaudir au dégoût manifesté à chaque page contre les superstitions païennes, on s'indigne, avec raison, des injustices commises, soit de parti pris, soit par ignorance, envers les philosophes de l'antiquité. Comme apologie même, ce livre n'est pas à l'abri de la critique; l'exposition des nouvelles doctrines manque d'exactitude, et les controversistes eux-mêmes ne leur accordent pas une grande autorité.

Institution théologique (L'), de Proclus de Lycie (470). C'est la dernière lueur jetée par la philosophie alexandrine, et ce livre sert de transition entre Platon et les Evangiles. En face du christianisme naissant, Proclus essaye de fonder une religion philosophique, basée sur l'unité de Dieu et enveloppée de toutes les subtilités du néo-platonisme. Son livre est remarquable surtout par sa méthode géométrique; chacun des 221 chapitres qui composent cet ouvrage contient une proposition énoncée sous forme de théorème, suivie d'une démonstration en règle, quelquefois terminée par un corollaire. C'est un ouvrage entièrement dogmatique et didactique, procédant méthodiquement, lentement, avec détail et clarté, disant tout ce qu'il doit dire et ne laissant rien à deviner au lecteur. M. Vacherot, le savant historien critique de l'école d'Alexandrie, a caractérisé de la façon suivante le livre et son auteur : « Proclus fut, plus qu'aucun autre philosophe de cette époque, pénétré de l'esprit alexandrin, de cet esprit qui aspire à tout comprendre, tout expliquer, tout concilier; il n'est pas une tradition du sens commun, quelles qu'en soient la nature et l'importance, dont il n'ait tenu compte. Toute la philosophie alexandrine d'abord, et en outre toute la science du passé, viennent se résumer dans ce système, qu'on pourrait définir avec raison la synthèse universelle des nombreux éléments de la sagesse antique, élaborée sous l'influence du platonisme. Proclus exprimait énergiquement le caractère de sa mission quand il s'appelait le *pontife de toutes les religions;* il aurait pu ajouter : et le *philosophe de toutes les écoles.* »

Ajoutons que dans les chapitres où il examine les rapports de l'homme avec la divinité, où il traite de l'inspiration et de l'extase, il se montre ce qu'il était, une sorte de visionnaire et de thaumaturge.

Institutions divines, de F. Jean Tauler (vers 1350), traité ascétique en langue allemande, traduit dès le XVe siècle en latin, et dans lequel on retrouve une grande partie des tendances que l'*Imitation de Jésus-Christ* a vulgarisées. Horreur du péché, amortissement des sens, pénitences continuelles; telles sont les prédications ordinaires du théologien mystique. Ce n'est que par le renoncement, la mort au monde que l'homme parvient à l'état de grâce, seule source du bonheur, de même qu'il faut que le grain de froment meure pour fructifier. Faites pénitence, jeûnez, macérez-vous, fustigez la chair rebelle: ces paroles résonnent sans cesse comme un glas funèbre. Tauler est le premier qui ait divisé méthodiquement la vie intérieure de l'homme en trois degrés, qu'il faut parcourir avant d'arriver à la perfection : la vie *purgative*, la vie *illuminative*, la vie *unitive*. Le premier degré est celui des macérations et des pénitences; dans le second, l'homme, détaché de tout et même de son propre corps qu'il a réduit au silence, commence à contempler Dieu; dans le troisième, il est au terme de tant de fatigues, il s'unit et s'identifie à Dieu. L'état de grâce, d'après Tauler, suit donc la mortification absolue. La lutte de la grâce avec la nature, c'est-à-dire avec les désirs sensuels et les regrets terrestres, constitue la vie du chrétien; la mort doit être souhaitée comme la plus chère espérance puisqu'elle seule nous délivre sûrement du combat. Tout cela est lugubre, mais répondait, au moyen âge, à de secrètes aspirations que l'Eglise entretenait de tout son pouvoir, et trouvait de l'écho dans les cœurs tristes des déshérités, dans les imaginations maladi-

ves en quête d'un idéal de perfection impossible. Comme penseur mystique, Tauler s'enfonce profondément dans ces effrayantes ténèbres de la théologie de son temps; mais il ne s'arrête pas aux abstractions, et, comme argument, il vous montre une tête de mort. Ce spectre d'un autre monde, ramené au grand jour de notre siècle, ne peut plus être, même pour les plus déterminés croyants, qu'un objet de curiosité.

Institution de la religion chrétienne, par Jean Calvin. Ce livre important, qui a fondé l'autorité religieuse de l'auteur, contient l'exposition systématique de la doctrine calviniste et demeure un des principaux monuments de la langue française. Il est précédé d'une préface en français, adressée à François Ier et portant la date du 1er août 1535, quoique la première édition connue, qui était en latin, soit de 1536 (Bâle, 1 vol. in-4o). Dans tous les cas, l'édition de 1535, si elle existe, a tout à fait disparu, et l'on n'en connaît pas un exemplaire. La première édition française est de 1540. Ce n'est pas l'*Institution chrétienne* qu'on possède aujourd'hui et que Calvin a plusieurs fois refondue; c'était, dit Calvin lui-même, « non pas cet épais et laborieux ouvrage qu'on a maintenant, mais seulement un bref manuel dans lequel fut attestée la foy de ceux que je voyois diffamer. » Ce bref manuel était un in-octavo de 500 pages, divisé en six chapitres : 1o *De la loi* (explication du Décalogue); 2o *De la foy* (explication du symbole); 3o *De la prière* (explication de l'oraison dominicale); 4o *Des sacrements* (exposé du dogme calviniste sur le baptême et la cène); 5o Continuation du chapitre précédent (l'auteur démontre que les cinq autres sacrements n'existent pas); 6o *De la liberté chrétienne* (dissertation sur les attributs respectifs du pouvoir ecclésiastique et du pouvoir civil). La deuxième édition latine (Strasbourg, 1539) a dix-sept chapitres; celle de 1543, vingt et un; celle de 1559, qui est l'édition définitive, en compte quatre-vingts.

Telle qu'elle nous est parvenue, l'*Institution chrétienne* est divisée en quatre livres. Le premier traite de la connaissance de Dieu « en titre et qualité de créateur et de souverain gouverneur du monde. » Dieu est connu par la conscience. Le but de Calvin est, en faisant connaître Dieu, d'amener chacun à la connaissance de soi-même. La fin de la vraie science de Dieu est « qu'en connoissant Dieu, chacun de nous aussi se connoisse. » Or, nul ne se connaîtra « jusqu'à ce qu'il ait contemplé la face de Dieu, et que du regard d'icelle il descende à regarder soi. » La raison n'y suffit pas; la révélation était nécessaire. Il a fallu que Dieu « eût ses registres authentiques pour y coucher sa vérité afin qu'elle ne pérît point. » Mais dans les mains de qui Dieu a-t-il déposé ces registres? Ne serait-ce pas dans les mains de l'Eglise? Calvin répond que non, que le Saint-Esprit les a placés dans nos cœurs et que « il n'y a de vraie foy que celle que le Saint-Esprit scelle en nos cœurs. » Ces considérations tiennent sept chapitres; dans le huitième, il examine les preuves de la véracité de la Bible, puis, dans les deux chapitres suivants, les questions de la spiritualité de Dieu, du culte en esprit, de la Trinité, de la création en général, de celle de l'homme, de l'origine de ses facultés et de leur état primitif. Les trois derniers chapitres de ce livre sont consacrés à la Providence. « Or, dit Calvin, de faire un Dieu créateur temporel et de petite durée, qui eust seulement pour un coup accompli son ouvrage, ce seroit une chose froide et maigre, et faut qu'en cecy principalement nous différions d'avec les payens et autres gens profanes; que la vertu de Dieu nous reluise comme présente tant en l'estat perpétuel du monde qu'en sa première origine; car, combien que les pensées des incrédules soient contraintes, par le regard du ciel et de la terre, de s'eslever au Créateur, néant moins la foy a son regard spécial pour assigner à Dieu la louange entière d'avoir tout créé... »

Le deuxième livre de l'*Institution chrétienne* est intitulé : *De la connaissance de Dieu en tant qu'il s'est montré rédempteur en Jésus-Christ.* Il y a cinq chapitres sur le péché, dans lesquels l'auteur explique que l'homme, par lui-même, n'est capable d'aucun bien.

Le troisième livre est intitulé : *De la manière de participer à la grâce de Jésus-Christ, des fruits qui nous en reviennent et des effets qui s'ensuivent.* C'est dans ce livre que Calvin formule sa redoutable théorie de la prédestination.

Le quatrième livre de l'*Institution chrétienne* est celui auquel Calvin doit les invectives dont sa mémoire a été chargée dans le sein du catholicisme. Il y discute les institutions positives de l'Eglise, et il le fait avec une âpreté et une franchise de ton qui n'étaient pas de nature à lui concilier la bienveillance de ses adversaires. Sur vingt chapitres, il en consacre douze à la question même de l'Eglise, à sa constitution, à son administration, à sa discipline, etc., un aux vœux monastiques, six aux sacrements, et le dernier au gouvernement civil. Tous les chrétiens sont faits pour vivre en communion avec l'Eglise et sous l'autorité des pasteurs commis par elle à leur gouvernement spirituel.

Mais l'Eglise, telle que l'entend Calvin, ce n'est pas l'Eglise romaine; il appartient aux élus de la distinguer, « et à cela nous induit la sentence de saint Paul : que celui qui a quelque meilleure révélation, se lève pour parler, et que le premier se taise. Par cela il appert que à un chacun membre de l'Eglise est donnée la charge d'édifier les autres selon la mesure de grâce qui est en lui... »

Il n'y a pas de prêtrise, dans l'acception romaine du mot. Il n'y a pas non plus d'évêques. Les chrétiens primitifs « appelloient prestres tous ceux qui avoient l'office d'enseigner. Iceulx en élisoient un de leur compagnie en chacune cité, auquel ils donnoient spécialement le titre d'évesque, afin que l'équalité n'engendrast des noises, comme il arrive souventes fois. Toutes fois, l'évesque n'estoit pas tellement supérieur de ses compagnons en dignité et honneurs qu'il eust seigneurie par-dessus eux; mais tel office qu'ha un président en un conseil, asçavoir de proposer les choses, demander les opinions, conduire les autres par bons avertissements et admonitions, empescher par son authorité qu'il n'y ait aucuns troubles, et mestre à exécution ce qui aura esté délibéré par tous en commun : tel estoit l'office de l'évesque entre les prestres... Touschant ce qu'une chacune province avoit son archevesque, item qu'au concile de Nicée furent ordonnés des patriarches qui furent encore par-dessus les archevesques en dignité et honneurs, cela estoit pour la conservation de la police. » Le pape est dans le même cas que les autres ministres de l'Eglise. D'ailleurs, il a usurpé son pouvoir par divers moyens plus ou moins répréhensibles; car « toute la forme ancienne du régime ecclésiastique a esté renversée par la tyrannie de la papauté. » Les papes ont supprimé les élections dans l'Eglise, concentré peu à peu dans leurs mains tous les pouvoirs. Calvin réprouve leur façon générale de procéder, surtout en ce qui concerne l'ordination des prêtres et des diacres : « La réception légitime d'un prestre est pour gouverner l'Eglise, d'un diacre pour être procureur des pauvres. »

Calvin parle ensuite longuement des moines; il dit qu'en « vestant leur froc, ils s'enveloppent en mille superstitions, » et qu'en croyant se consacrer à Dieu ils se consacrent de fait au diable. Puis il termine par un coup d'œil sur le danger d'avoir émis une doctrine telle que la sienne, et s'excuse en déclarant qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Faisant allusion aux édits du roi de France contre les réformés du royaume, il cite Daniel : « Daniel proteste de n'avoir en rien offensé le roy, combien qu'il eust contrevenu à l'édict publié de par luy, pour ce qu'en cela il avoit oultrepassé ses bornes, et non-seulement estoit excessif contre les hommes, mais avoit *levé les cornes contre Dieu, et, en ce faisant, s'estoit démis et dégradé de toute authorité.* »

« Le style de Calvin, dit M. Paul Lacroix, est simple, correct, élégant, clair, ingénieux, animé, varié de formes et de tons... moins savant, moins travaillé, moins ouvragé que celui de Rabelais, mais plus prompt, plus souple, plus habile à exprimer toutes les nuances de la pensée et du sentiment... moins naïf, moins agréable et moins riche que celui d'Amyot, mais plus incisif et plus imposant... moins coloré, moins attachant que celui de Montaigne, mais plus concis, plus grave et plus français. » M. Nisard juge l'ouvrage à un autre point de vue : « L'*Institution chrétienne*, dit-il, est le premier ouvrage de notre langue qui offre un plan suivi, une matière ordonnée, une composition exacte... Calvin ne perfectionna pas seulement, en l'enrichissant, la langue générale; il créa une langue particulière, dont les formes, très-diversement appliquées, n'ont pas cessé d'être les meilleures, parce qu'elles ont été tout d'abord les plus conformes au génie de notre pays... C'est ce style de la discussion sérieuse, plus habituellement nerveux que coloré..., instrument formidable par lequel la société française allait conquérir un à un tous ses progrès... Calvin traite en grand écrivain toutes les questions de la philosophie chrétienne; il égale les plus sublimes dans ses grandes pensées sur Dieu, dont l'expression a été soutenue, mais non surpassée, par Bossuet. »

Institutions républicaines (FRAGMENTS D'), par Saint-Just (1795). Les admirateurs de Saint-Just ont publié sous ce titre, après la mort du fameux montagnard, les fragments épars d'un ouvrage qu'il avait ébauché sur les institutions capables d'assurer l'avenir d'une république. Ces fragments sont au nombre d'une vingtaine; il a été possible de leur donner un ordre logique, et un préambule était écrit tout entier. Il ne manque donc que la liaison des parties; mais le même souffle les inspire toutes et leur donne une certaine unité. Le même dogmatisme tranchant perce à chaque ligne, sous les questions les plus diverses, et trahit assez souvent le manque d'études; il faut se souvenir que l'auteur n'avait que vingt-cinq ans, et que cette existence si courte fut comme emportée dans un tourbillon, avant d'être tranchée d'une façon tragique le 10 thermidor.

Dans la première partie de l'ouvrage, l'auteur se proposait de traiter des institutions morales. Il a ébauché à grands traits, de la manière brève et incisive qui lui était particulière, ce qu'il pensait de la famille, de l'éducation, de l'hérédité, des richesses, des lois somptuaires, des lois morales; il a été amené à dire un mot de la religion, telle qu'il la comprenait, des fêtes patriotiques, des assemblées de vieillards dans les temples, etc. Dans la seconde, il aborde les institutions sociales et politiques, le gouvernement, l'armée, la marine, le commerce. Les fragments les plus importants de ces deux sections sont le préambule et les chapitres intitulés : *De la société*, *Idées générales*, *Question du bien général*, l'*Education*, l'*Economie*.

Saint-Just avait un idéal à peu près impossible à réaliser : la vertu, à tous les degrés, dans toutes les situations, du faîte au bas de la société. Tout le monde doit être vertueux, dans son rêve, et ne jamais penser qu'à la patrie. « Les enfants appartiennent à leur mère jusqu'à cinq ans, si elle les a nourris, et à la république ensuite, jusqu'à la mort. La mère qui n'a pas nourri son enfant a cessé d'être mère aux yeux de la loi. » Plus loin : « L'opulence est une infamie. Il faut détruire la mendicité par la distribution des biens nationaux aux pauvres. Un malheureux est au-dessus des gouvernements et des puissances de la terre, il doit leur parler en maître; il faut une doctrine qui assure l'aisance au peuple tout entier. » Beaucoup de ses aphorismes méritent d'être médités. En voici quelques-uns : « Le jour où je me serai convaincu qu'il est impossible de donner au peuple français des mœurs douces, énergiques, sensibles et inexorables pour la tyrannie et l'injustice, je me poignarderai. Un gouvernement républicain a la vertu pour principe, sinon la terreur. On parle de la hauteur de la révolution : qui la fixera, cette hauteur? Elle est mobile; il est des peuples libres qui tombèrent de plus haut. L'exercice de la terreur a blasé le crime comme les liqueurs fortes blasent le palais. Les circonstances ne sont difficiles que pour ceux qui reculent devant le tombeau. La société politique n'a pas, comme on l'a prétendu, fait cesser l'état de guerre, mais, au contraire, elle l'a fait naître, en établissant entre les hommes des rapports de dépendance qu'ils ne connaissaient pas auparavant. Les longues lois sont des calamités publiques. La monarchie était noyée dans les lois. Il faut peu de lois. Là où il y en a tant, le peuple est esclave. S'il y a plus de gens qui visent à la gloire, l'Etat est heureux et prospère; s'il y a plus de gens qui visent à la fortune, l'Etat dépérit. Là où l'on censure les ridicules, on est corrompu; là où l'on censure les vices, on est vertueux. Le premier tient de la monarchie, l'autre de la république. »

Ces réformateurs inflexibles, qui, ayant un idéal devant les yeux, ne s'inquiètent pas de savoir s'il est réalisable, semblent étranges; Charles Nodier a traité celui-ci de monomane. Mais cette soif de perfectibilité sociale, si elle est un rêve, est du moins un rêve généreux. Les vues de ce fanatique du bien et de la vertu étaient quelquefois étroites, comme celles de tous les sectaires, mais elles dénotent un esprit pénétrant et un caractère d'une trempe peu commune.

Institutions de Moïse (HISTOIRE DES), par M. Salvador (1828, 3 vol. in-8o). Dans ce savant ouvrage, l'auteur examine d'abord la civilisation avant Moïse et lui oppose celle que le législateur hébreu a fait tout d'un coup jaillir de son génie, comme, dans le désert, il faisait jaillir l'eau des rochers : constitution sociale des Hébreux, mœurs, religion, législation, justice, richesse, industrie, toute la civilisation juive découle d'un seul livre, le Pentateuque. C'est assurément le seul exemple que fournissaient les annales humaines d'un peuple façonné suivant un type idéal et par la volonté d'un homme. On ne peut pas disconvenir que M. Salvador ne confirme ses vues par de puissants arguments; pour les discuter, il nous faudrait analyser le Pentateuque, exposer nos vues sur sa formation, et, comme nous arriverions à conclure qu'il n'est pas l'œuvre d'un législateur unique; qu'il est le produit de l'élaboration lente des siècles; que, par conséquent, il ressemble à tous les codes qui, loin d'imposer les mœurs, les reflètent, nous trouverions ainsi que le peuple de Dieu n'a pas eu de privilége sur les autres nations, et que, comme les autres, il a eu les institutions qui convenaient à ses origines, à son caractère et à sa mission. Mais cette divergence complète de vues nous mènerait trop loin du du livre de M. Salvador.

En dehors de ce point fondamental, nous rendrons justice à la science avec laquelle M. Salvador a exposé les institutions, a analysé tous les rouages si compliqués de la constitution hébraïque, en a donné la raison d'être. Il a senti fortement le caractère plus politique que philosophique, plus légal que religieux de l'œuvre attribuée à Moïse, et il a rouvert avec éclat en France la carrière de l'histoire hébraïque; il s'est surtout attaché à montrer dans la loi juive la source de tout droit humain, comme de toute théologie. La critique n'a pas accepté cette conclusion; mais ce qui est incontestable, c'est la vive lumière jetée par M. Salvador sur l'ensemble, les origines et le fonctionnement de la loi mosaïque.

INSTRUCTEUR s. m. (ain-stru-kteur — lat. *instructor;* de *instruere*, instruire). Celui qui instruit : *Pédant, qui signifiait* INSTRUCTEUR *de la jeunesse, est devenu une injure.* (Volt.)

— Art milit. Celui qui enseigne aux jeunes soldats l'exercice et le maniement des armes. ‖ Adjectiv. : *Capitaine* INSTRUCTEUR. *Sergent* INSTRUCTEUR.

— Législ. Juge qui instruit les affaires : *M. Popinot, l'*INSTRUCTEUR *de cette épouvantable affaire, n'avait rien pu obtenir de lui.* (Balz.)

— Adjectiv. dans les divers sens : *Sergent* INSTRUCTEUR. *Juge* INSTRUCTEUR.

INSTRUCTIF, IVE adj. (ain-stru-ktiff, i-ve — rad. *instruire*). Qui instruit, qui est propre à instruire : *Livre* INSTRUCTIF. *Conversation* INSTRUCTIVE. *Ce n'est pas le travail qu'il faut rendre attrayant, c'est le plaisir qu'il faut rendre* INSTRUCTIF. (Rigault.)

— Philos. Se dit quelquefois des sens qui apportent des notions à l'esprit, savoir la vue, le toucher et l'ouïe, par opposition au goût et à l'odorat, qu'on appelle alors *sens affectifs.*

INSTRUCTION s. f. (ain-stru-ksi-on — lat. *instructio;* de *instruere*, instruire). Action d'instruire; éducation, enseignement; état d'une personne instruite; connaissances acquises : *Se livrer à l'*INSTRUCTION *des enfants. Avoir beaucoup d'*INSTRUCTION. *L'esprit, sans l'*INSTRUCTION *et le jugement, ne donne, comme la brillante rosée, que de l'eau claire.* (Mme de Maint.) *L'*INSTRUCTION *fait tout : c'est la source féconde de l'ordre, du repos et du bonheur.* (Volt.) *C'est de l'*INSTRUCTION *de la jeunesse que dépend le sort des empires.* (Barthél.)

— Leçon, précepte qu'on donne pour instruire : *Ce livre est rempli de précieuses* INSTRUCTIONS. *Nous devons de l'encens à Corneille et je lui en donne, mais nous devons au public des vérités et des* INSTRUCTIONS. (Volt.)

— Par anal. Ce qui sert à instruire : *Le malheur est la plus sûre de toutes les* INSTRUCTIONS. *Les* INSTRUCTIONS *de la nature sont tardives et lentes, celles des hommes sont presque toujours prématurées.* (J.-J. Rouss.)

— Renseignements donnés pour un usage spécial : *Lisez l'*INSTRUCTION *qui accompagne cet appareil, avant de vous en servir.* ‖ Au pl. Ordres, explications, avis qu'on donne à quelqu'un pour la conduite d'une affaire, d'une entreprise : *Se renfermer dans ses* INSTRUCTIONS. *Prendre de nouvelles* INSTRUCTIONS *auprès de son gouvernement. Dieu proportionne ses* INSTRUCTIONS *à l'état de l'homme.* (B. Const.) *Les pires* INSTRUCTIONS *sont celles qui se contredisent, et que chacun interprète, commente et exécute diversement.* (E. de Gir.)

— Enseignem. *Instruction publique*, Enseignement donné ou surveillé par l'Etat; administration qui dirige les affaires relatives à l'instruction : *Ministère, ministre, inspecteur, employé de l'*INSTRUCTION PUBLIQUE. *C'est l'*INSTRUCTION PUBLIQUE *qui façonne les citoyens à la vie active.* (Mich. Chev.) ‖ *Instruction primaire*, Enseignement des premiers éléments : *L'Etat a le droit d'exiger que les enfants reçoivent l'*INSTRUCTION PRIMAIRE. (E. de La Bédollière.) *En Prusse, l'universalité des enfants reçoit l'*INSTRUCTION PRIMAIRE. (J. Simon.) ‖ *Instruction secondaire*, Celle qui est donnée dans les lycées, les colléges, les pensions et les petits séminaires, et qui compose un enseignement littéraire et scientifique plus élevé. ‖ *Instruction supérieure*, Celle qu'on donne dans les Facultés de lettres, de sciences, de droit, de médecine, de théologie.

— Administr. ecclés. *Instruction pastorale*, Mandement d'un évêque ayant pour but d'éclairer quelque point de doctrine ou de diriger la conduite des fidèles.

— Hist. *Instruction des quarante*, Instruction explicative donnée à l'occasion de l'acceptation de la constitution *Unigenitus* (1713) par les quarante évêques réunis à Paris.

— Jurispr. Ensemble des actes et des formalités nécessaires pour élucider une cause et la mettre en état d'être jugée : *Etre chargé de l'*INSTRUCTION *d'un procès, d'un crime. Code d'*INSTRUCTION CRIMINELLE. ‖ *Juge d'instruction*, Magistrat chargé d'informer sur les crimes et délits, de faire arrêter et d'interroger les prévenus : *L'affaire est entre les mains du* JUGE D'INSTRUCTION. *Un mandat de comparution vous invite à passer dans le cabinet du* JUGE D'INSTRUCTION; *un mandat d'amener vous y contraint.* (Raspail.)

— Mar. *Instruction d'une prise*, Ensemble des formalités requises pour le jugement de la validité d'une capture : *Le rapport ou déclaration de l'armateur, le procès-verbal de transport sur le vaisseau pris, l'interrogatoire des matelots, les traductions de papiers, font ce qu'on appelle l'*INSTRUCTION D'UNE PRISE. (De Valincourt.)

— Encycl. Avant d'aborder un sujet aussi complexe que celui que nous nous proposons de traiter dans cet article, en présence surtout des innombrables questions qu'il soulève et dont un grand nombre ont leur place marquée ailleurs dans le *Grand Dictionnaire* (V. ENSEIGNEMENT, ÉDUCATION, ÉCOLE, COLLÉGE, FACULTÉ, etc.), nous croyons devoir préciser avec exactitude les matières que nous allons aborder. Nous étudierons : 1o ce que doit être l'*instruction;* 2o par qui doit être donnée l'*instruction;* 3o à qui doit être donnée l'*instruction;* 4o l'histoire de l'*instruction;* 5o l'organisation de l'*instruction* en France.

— I. CE QUE DOIT ÊTRE L'INSTRUCTION. La

nature de l'*instruction* à donner à l'homme découle naturellement du but que l'on assigne à l'éducation. Individuellement et réduit aux dons directs de la nature, l'homme se distingue encore du reste des animaux en ce qu'il est essentiellement et indéfiniment éducable. L'instinct de l'animal s'enferme dans certaines limites au delà desquelles toute éducation n'est plus qu'une vaine apparence, une imitation, une contrefaçon plus ou moins grotesque et complétement artificielle de l'éducation humaine; par le simple développement de ses facultés, l'homme est apte à élever toujours sa pensée, à perfectionner de plus en plus son intelligence et ses organes. Tirer parti de ce qu'a fait pour lui la nature, en perfectionnant son esprit et multipliant ses moyens, tel est donc le but de l'*instruction*.

Il résulte immédiatement de là que l'*instruction* doit être progressive, comme la marche naturelle de l'esprit humain. Borner l'éducation de la génération actuelle aux étroits préceptes littéraires des siècles passés, l'enfermer dans les données insuffisantes de l'art ancien, lui assigner les limites de la science de nos pères, c'est méconnaître gravement la nature même de l'*instruction*, c'est condamner au rachitisme ce que la nature a fait pour croître et se développer, c'est planter dans une serre l'arbre destiné à grandir en plein soleil.

Mais une pareille aberration, qui consisterait à étouffer l'*instruction* sous les programmes traditionnels, n'aurait pas pour unique résultat de réduire à un niveau immuable l'intelligence publique; l'*instruction* n'est pas une gymnastique destinée à fournir au public d'agréables lutteurs; le littérateur, l'artiste, le savant sont ou devraient être avant tout des guides éclairés de l'esprit public, les membres les plus actifs et les plus utiles de cette immense ruche qui s'appelle la société, les ingénieurs et les contre-maîtres de ce prodigieux atelier où se forgent, par le travail universel, les instruments de la richesse de tous.

Faire des citoyens, préparer l'homme à jouer dignement son rôle dans le concert social, à rendre, dans la limite naturelle de ses aptitudes, les plus grands services que l'Etat puisse attendre de lui, tel est l'objectif que l'éducation doit avoir sans cesse devant les yeux. Pour que l'enseignement atteigne un pareil résultat, bien des conditions sont nécessaires, mais deux mots peuvent les résumer : que l'*instruction* soit sérieuse et forte. Sérieuse : on évitera, pour instruire l'enfant dont on se propose de faire un homme, de nourrir son esprit de ces fadaises qui remplissent malheureusement une si grande multitude de livres; on proportionnera à sa jeune intelligence, non pas la nature des vérités, qui doivent rester graves et essentiellement utiles, mais la forme, qu'il est permis et même nécessaire de proportionner à sa faible intelligence. L'enseignement, toujours sérieux par le fond, pourra sans danger être facile, familier par la forme; les habiles même le rendront attrayant, mais tous devront éviter de le rendre léger. La méthode elle-même devra s'écarter de certains procédés puérils, propres à perpétuer l'enfance de l'esprit. Nous trouvons enfantines, pour notre compte, ces méthodes mnémotechniques qui, uniquement destinées à graver des faits dans la mémoire, déshabituent l'esprit de toute espèce de raisonnement. Accoutumer l'enfant à réfléchir, à raisonner, c'est le grand art et le plus difficile de l'éducation. Nous faisons un certain cas de l'homme qui sait, mais nous nous gardons bien de le comparer à l'homme qui comprend et qui discute.

L'*instruction* devra être forte, c'est-à-dire exempte de faiblesse et de préjugés. L'éducation, en effet, n'est pas seulement une lutte contre cet abâtardissement graduel qui semble être la loi de la nature humaine soustraite à l'action de la culture intellectuelle; elle est aussi un combat sans merci et sans trêve contre les fausses directions imprimées à l'âme par les égarements de l'esprit public, par les erreurs séculaires qui dévoient l'esprit humain. Pour coopérer efficacement au travail de la société, il est nécessaire que l'homme ait une vision nette et juste de tous les objets qui l'entourent, des instruments qui aident ses efforts, des forces qui coopèrent avec la sienne. Il faut que, convaincu de sa propre valeur et de la dignité de son être, il ne soit nullement disposé à subir un joug tyrannique, quel qu'il puisse être, à se laisser imposer une doctrine, quelle qu'elle soit. Confiant dans son énergie individuelle, il faut qu'il possède des membres vigoureux pour satisfaire ses besoins physiques, un esprit sain pour juger tout avec indépendance et n'arrêter son esprit et ses réflexions qu'aux limites mêmes de ses facultés. Libre et fier, il ne faut pas qu'on lui laisse ignorer qu'il ne doit supporter que deux jougs, ceux de la justice et de la vérité.

Nous n'ignorons pas que nous demandons ici une chose difficile; nous savons que le programme actuel de l'*instruction* publique est un ensemble de demi-termes et de concessions; que les trois quarts de ceux qui sont appelés à la glorieuse mission d'instruire la jeunesse sont condamnés à enseigner ce qu'ils ne croient pas. Nous savons que l'histoire, la philosophie et la morale, même officielles, sont en grande partie des mensonges officiels, dont les ministres de l'*instruction* publique chargent tranquillement leur conscience, ne sachant comment faire pour l'en décharger sans susciter un concert de malédictions intéressées. Mais nous croyons sincèrement que cette hypocrisie de l'enseignement est une des causes, la cause principale de l'abaissement des caractères. Nous pensons que notre bourgeoisie a puisé au collége cette déplorable et honteuse habitude de mettre ostensiblement ses paroles et ses votes en contradiction avec ses convictions.

Quand des moines, seuls chargés de l'*instruction* des enfants, leur inculquaient des opinions religieuses dont ils étaient eux-mêmes pénétrés, ils trouvaient dans l'énergie de leurs convictions une éloquence qui produisait, à défaut de qualités plus viriles et plus humaines, une foi ardente capable de grandes actions. Mais quand nos maîtres enseignent, sans y croire, les doctrines orthodoxes imposées par les programmes, ils ne font que pétrir des âmes molles et sans nerfs, indifférentes à la vérité, toutes préparées à se prononcer sur les grands faits de la politique, de la morale et de la religion d'après les convenances sociales ou leurs intérêts individuels. Une pareille *instruction* est propre à faire des plébiscitaires; celle que nous demandons pourrait seule former des citoyens. Capituler avec sa conscience est un vice qui finira par être appelé le mal français, si ceux qui dirigent le pays persistent à se croire tenus de donner l'exemple d'une pareille lâcheté. En dehors d'une ou deux exceptions, qu'on nous cite, depuis 1830, des ministres pleinement convaincus de la vérité du catéchisme qu'ils font enseigner dans toutes les écoles.

Il faut enfin que l'*instruction* soit complète. Le système d'enseignement actuellement adopté en France admet trois degrés, en dehors de l'*instruction* professionnelle, qui est à part, et sur laquelle nous aurons à revenir : *instruction* primaire, *instruction* secondaire, *instruction* supérieure. On peut attaquer cette division, et l'on ne s'est pas privé de le faire. Mais il est peu important, selon nous, que l'*instruction* comprenne trois, quatre ou dix degrés; ce qui suffit, c'est que le haut enseignement atteigne l'extrême développement qu'il est possible de donner à l'esprit humain. Les divisions dans l'*instruction* sont à nos yeux d'autant plus indifférentes que l'*instruction* ne doit avoir, selon nous, d'autre limite que la capacité naturelle de celui à qui on la donne. Si l'on veut admettre que l'*instruction* primaire doit être donnée dans des établissements spéciaux, il faut que ces établissements soient combinés de façon que l'élève puisse y recevoir une culture proportionnée à ses aptitudes; il faut que, lorsqu'il sort de l'école, il ne puisse plus rien apprendre ou que les portes des établissements secondaires lui soient immédiatement ouvertes. Il en sera de même pour le passage de l'*instruction* secondaire à l'*instruction* supérieure. Ce que nous demandons là, nous le réclamons, non point dans l'intérêt des individus, qui ne nous touche que médiocrement, mais dans l'intérêt de la société, qui a le droit et le devoir d'utiliser, dans les limites du possible, tous les éléments de sa grandeur et de sa prospérité.

Quant au développement à donner à l'*instruction* primaire, il est reconnu par tous les esprits de bonne foi qu'il devient de plus en plus necessaire. Loin d'assurer le maximum désirable aux esprits les mieux disposés, l'école actuelle ne suffit pas aux besoins des esprits les plus bornés. La fameuse loi de 1833, qui fonda réellement en France l'*instruction*, et qui restera le vrai titre de gloire de M. Guizot, avait reconnu déjà la lacune qui existe entre l'école et le collége, et décrété l'institution d'écoles primaires supérieures. Cette partie de la loi n'a pas reçu d'application sérieuse. Du reste, nous avons déjà dit que les coupures à faire dans l'*instruction* générale nous intéressent peu; les écoles primaires supérieures ne nous répugnent donc nullement; mais ce en quoi nous différons de la plupart de leurs partisans, c'est sur les raisons qu'ils donnent pour justifier la mesure qu'ils proposent. Pour eux, l'*instruction* primaire supérieure est nécessaire pour répondre aux demandes d'une classe de la société à qui le collége est inaccessible et l'école primaire insuffisante : petits propriétaires, petits rentiers, petits commerçants, etc., etc. Pour nous, il est indispensable de développer l'*instruction* primaire, pour ne pas laisser improductif la meilleure partie du capital social, l'intelligence du peuple. Tourmentés par la pensée qu'une grande partie du peuple français ne sait ni lire ni écrire, les partisans de l'*instruction* sont trop portés à se persuader que la France sera sauvée quand tous les Français sauront écrire leur nom. Nous ne partageons pas leur illusion, et voilà pourquoi nous réclamons pour tous les citoyens une *instruction* sérieuse, forte et complète. L'*instruction* primaire supérieure est d'une absolue nécessité. Pourquoi donc la loi qui l'établissait resta-t-elle une lettre morte, si bien que cette autre loi qui la supprima en 1850 avait toute l'apparence d'une simple formalité? C'est que M. Guizot n'avait pas compris le principe tout démocratique qui aurait dû dominer sa loi; elle tomba parce qu'une pareille institution ne saurait vivre qu'à la condition d'être largement libérale.

Et pourtant, avec ce prodigieux esprit d'inconséquence qui le caractérisait, l'Empire, en 1865, essaya de ressusciter cette loi mort-née, en lui donnant un caractère plus aristocratique que celui qu'elle avait reçu en naissant. Dans cette conception bizarre, l'*instruction* primaire supérieure devait se donner, non plus à l'école, mais au collége, et prenait le nom d'*instruction* secondaire spéciale. Et l'orateur du gouvernement en donnait cette raison triomphante, qu'en France, pays de démocratie théorique, tout le monde est aristocrate, et que chacun tient à honneur d'envoyer ses enfants au collége. Si le gouvernement eût été conséquent, il eût remplacé quelques dénominations choquantes par celles de lycée polytechnique, de collége des ponts et chaussées, pour épargner aux parents des élèves qui fréquentent ces établissements l'humiliation d'envoyer leurs fils à l'école.

La loi fut votée, comme l'étaient alors toutes les lois proposées par les ministres; mais elle eut le sort réservé à un grand nombre d'entre elles, elle ne fut jamais véritablement appliquée. Tel déjà avait été le sort de la fameuse loi Fortoul, qui opérait la bifurcation, et qui ne put resister à la réprobation universelle.

Mais après la chute de la loi Fortoul, si mal accueillie par l'Université, il reste une question qui sera longtemps débattue, et que cette loi n'avait résolue qu'en partie : c'est celle de l'enseignement des langues classiques. Les adversaires de cet enseignement assurent que le temps énorme employé à faire de mauvais vers latins et de pires thèmes grecs serait plus utilement employé à étudier le français, et surtout les sciences physiques, dont le champ de plus en plus étendu paraît être destiné à absorber, dans un avenir plus ou moins prochain, tous les efforts de l'intelligence humaine. S'il faut à l'esprit de l'enfant une gymnastique purement littéraire, s'il est absolument indispensable de l'attacher longtemps et exclusivement à l'étude des mots, des phrases et des périodes, pourquoi lui imposer cet exercice dans une langue morte depuis un si grand nombre de siècles, et dans une autre qui l'avait depuis longtemps précédée dans la tombe? Pourquoi, surtout, sacrifier à cette étude de pur agrément (Dieu sait quel genre d'agrément elle offre à l'écolier!) l'étude d'une ou plusieurs langues vivantes, dont les relations de peuple à peuple, toujours plus multipliées, rendent la nécessité si évidente, et dont l'ignorance si générale en France nous rend si ridicules aux yeux des étrangers? M. J. Simon vient de se poser cette question, et il a supprimé les vers et les thèmes latins : c'est un premier pas.

Après tout, cependant, bien que l'étude des langues mortes, ainsi généralisée, soit au fond irrationnelle, nous sommes tout prêt à reconnaître que ce qui importe surtout, dans l'*instruction* secondaire, c'est de perfectionner par un exercice continuel l'esprit des enfants, et il ne nous répugne pas trop que cet exercice ait pour base un texte latin ou même un texte grec. Mais ce qui nous paraît aujourd'hui parfaitement démontré, c'est que deux réformes essentielles doivent être résolûment introduites dans cette partie de l'enseignement : il faut la rendre plus sérieuse et y consacrer moins de temps. Ces deux conditions, en apparence contradictoires, sont parfaitement conciliables; il suffit que les professeurs renoncent à des méthodes aussi longues que surannées, mais il faut surtout que l'on vienne à bout de la plaie qui ronge toutes les institutions secondaires : la paresse. A cette paresse, que voudront nier peut-être quelques proviseurs soigneux de leur avancement, que reconnaîtra tout homme de bonne foi qui a vécu, à un titre quelconque, dans une institution secondaire, nous savons un remède radical, mais qui ne sera certainement pas appliqué : c'est de donner au concours les places de collégiens, aussi bien que toutes les autres places dans les Ecoles spéciales du gouvernement. Nous y reviendrons.

Le collége et le lycée, dans le système actuellement adopté en France, ne conduisent directement à rien; ils conduisent seulement, par un enseignement qui revêt un caractère général, au seuil des diverses carrières dites libérales. L'enseignement qui ouvre enfin celles-ci est dit enseignement supérieur. Mais ne nous payons pas de mots : l'enseignement dit supérieur est un enseignement à peu près nul en France, et cela pour quatre causes principales, que nous allons énumérer et étudier rapidement.

La première est le défaut de concurrence. L'Etat a jusqu'ici le monopole de l'*instruction* superieure. Tout porte à croire qu'il ne le conservera pas longtemps. Déjà en 1870 le gouvernement s'était occupé d'un projet de loi d'émancipation pour l'enseignement supérieur, qui avait été préparé par un comité dont le vénérable M. Guizot avait accepté la présidence. Il établissait en principe la liberté de l'enseignement supérieur, et dans la pratique apportait à cette liberté de nombreuses entraves, mettait à son exercice d'innombrables restrictions, en un mot lui permettait d'exister à des conditions impossibles à réaliser. Ce projet compliqué eut pour résultat de mécontenter les cléricaux, grands partisans des libertés qui leur manquent, ennemis jurés des libertés dont les autres jouissent, et les universitaires, jaloux à l'excès de leurs antiques priviléges. L'initiative privée a repris, avec quelques modifications insignifiantes, le projet de 1870, et aujourd'hui (1873) on peut dire que le même projet de loi est à l'étude dans l'Assemblée de Versailles.

La question est difficile, si l'on repousse, comme il y a lieu de le craindre, les solutions radicale. Quant à nous, à qui les solutions de ce genre ne répugnent nullement, nous pourrions bâcler en deux articles ce projet si discuté :

Article 1er. L'enseignement supérieur est libre.

Art. 2. Tous les grades universitaires sont abolis.

Voilà le nœud en effet. Les partisans de l'enseignement libre ou prétendu tel ne demandent pas, au fond, la liberté, dont ils se défient, mais le droit de partager les priviléges de l'Université. Le clergé veut être autorisé à créer des universités, à fonder des Facultés de théologie, de lettres, de sciences, de droit et même de médecine. Il veut enfin pouvoir, au même titre que les Facultés de l'Etat, conférer les grades universitaires. Il est parfaitement clair, à nos yeux, qu'une pareille extension du droit de conférer les grades revient au droit de les vendre, l'Etat ne pouvant avoir aucune sanction efficace contre un pareil abus. Disons mieux : si l'on étend aux Facultés libres le droit de faire des bacheliers, des licenciés et des docteurs, il faudra supprimer les priviléges attachés à ces titres, ce qui revient à supprimer les titres eux-mêmes. Les auteurs du projet de 1870 n'avaient pas voulu voir cela; sentant bien cependant qu'ils ne pourraient ni donner aux Facultés libres le droit de conférer les grades, ni le réserver à l'Université sans rendre les Facultés libres impossibles, ils avaient adopté un moyen terme déplorable : ils faisaient partager le droit de collation des grades aux Facultés de l'Etat et à un jury spécial nommé par le gouvernement; le projet actuel accorde le droit de collation à toutes les Facultés, même aux Facultés libres. Un résultat très-singulier est que les Facultés auront d'autant plus de candidats à examiner, et partant de ressources pécuniaires, qu'elles se montreront moins difficiles. Ceci promet pour les progrès futurs de l'enseignement supérieur. Les Facultés brigueront à l'envi la réputation de telle Faculté des lettres, qu'il ne serait pas décent de nommer ici, et devant laquelle se présentaient, il y a de ça quinze ou vingt ans, tous les candidats évincés dans les autres Facultés de France. Nous sommes des partisans convaincus de toutes les libertés, y compris celle de l'enseignement à tous les degrés; mais nous sommes persuadés, une fois de plus, par cette nouvelle expérience, qu'il faut se défier des libertés réclamées par les ennemis de la liberté.

Le remède imaginé pour guérir la première cause de faiblesse de l'enseignement supérieur tournera donc très-probablement contre lui. La seconde est peut-être plus grave encore, car elle consiste dans une habitude d'esprit contre laquelle les meilleures lois seraient à peu près impuissantes. Dans un remarquable rapport, M. Duruy avait déjà signalé avec une grande énergie le genre brillant, mais superficiel, adopté par nos professeurs de Faculté, uniquement préoccupés de prononcer des harangues éloquentes, spirituelles, d'autant plus spirituelles que le sujet en est plus étrange et plus paradoxal. En Allemagne, ce pays classique des grandes universités et des fortes études, les professeurs s'attachent à bourrer leurs leçons de faits instructifs, fruits de leurs patientes recherches; les élèves sont tout occupés à recueillir des notes destinées à passer de leur carnet dans leur mémoire. En France, pays des arts et du bel esprit, les professeurs cherchent les idées neuves, les périodes éloquentes, et les élèves, transformés en public de théâtre, épient l'occasion d'applaudir et quelquefois de siffler. L'étudiant s'amuse, le professeur se rengorge, mais la science n'a rien à voir à tout cela. Ce mal, qui est au comble dans les Facultés de lettres, est moins sensible dans les trois autres; mais il est loin d'y être inconnu.

On pourrait croire que le caractère superficiel de cet enseignement est imposé au maître par l'esprit de son public; il n'en est rien, car un troisième et grave inconvénient de l'*instruction* supérieure, c'est précisément l'absence de public. Cet éloignement universel est-il causé par l'indifférence générale ou par le caractère insuffisant de l'enseignement? Il est difficile de le dire, et l'on peut croire que deux causes agissent simultanément. En tout cas, le fait est indéniable. Les cours publics sont déserts, même à Paris. Une statistique dressée en 1869 accusait, dans la France entière, 18,148 auditeurs, dont 12,949 étudiants inscrits. C'est peu; mais si l'on calcule que les cours de droit et de médecine sont suivis par un nombre d'étudiants relativement très-élevé, qu'on calcule ce qu'il en reste aux Facultés de sciences, de lettres et surtout de théologie. La mieux partagée de ces dernières, celle de Paris, a 22 étudiants pour 7 professeurs, et la moins favorisée, celle de Rouen, compte 5 professeurs et

pas d'étudiants. Le nombre total des étudiants en théologie est de 37, et celui des professeurs 29, moins d'un élève et demi par professeur.

Un pareil spectacle montre que rien, croyons-nous, ne relèvera en France l'étude de la théologie; mais il devient pressant de relever par tous les moyens les autres branches de l'enseignement supérieur. Le gouvernement se dit énergiquement résolu à faire cet effort; il le doit d'autant plus, que lui aussi a été coupable jusqu'ici d'indifférence pour cette branche importante de l'*instruction* publique; il est facile de s'en convaincre. Le gouvernement donne chaque année la mesure de l'intérêt qu'il attache aux diverses branches du service par la mention qu'il leur accorde au budget des dépenses. Or, combien la loi des finances accorde-t-elle à l'enseignement supérieur? Rien. — Comment, rien! Absolument rien. — Il est entendu, pour ce chapitre singulier, que les recettes et les dépenses se balancent à peu près; le Trésor est parfois en déficit de 40, 50, 60, 100 mille francs dans les années les plus mauvaises; mais, d'autres fois, il réalise sur les inscriptions des bénéfices à peu près égaux, ce qui rétablit la balance. Le service des Facultés est donc certainement le plus économique de tous les services publics, et peu s'en faut qu'on ne puisse le placer à côté du monopole des tabacs, parmi les sources du revenu public. M. J. Simon, ministre actuel de l'*instruction* publique, se déclarait dernièrement, à la tribune, scandalisé de cet état de choses et disposé à y porter remède; Dieu fasse qu'il en ait le temps et qu'il y réussisse! L'Allemagne, dont on envie à bon droit l'enseignement supérieur, dépense 300,000 fr. pour chacune de ses nombreuses universités.

Dans les branches de l'enseignement que nous venons d'examiner, nous avons constaté de graves abus, de nombreux défauts et quelques lacunes; celle qui nous reste à examiner, ou plutôt à indiquer, n'existe pour ainsi dire pas. Nous avons traité ailleurs (V. ENSEIGNEMENT) de l'enseignement professionnel; il nous suffira d'ajouter ici quelques mots qui auront un caractère tout à fait général. Et d'abord, cette désignation d'enseignement professionnel, juste dans le fond, ne l'est pas dans le genre d'extension qu'on lui a donné: à nos yeux, l'enseignement est professionnel dès qu'il est spécial, soit qu'il prépare au commerce, à l'industrie, à la carrière des armes ou à une profession libérale ou non. Mais, sans nous arrêter davantage à des questions de mots qui seraient dépourvues d'intérêt pratique, disons seulement que l'*instruction* professionnelle devrait être l'*instruction* finale, celle vers laquelle devraient converger toutes les autres branches de l'enseignement. Il faudrait, de plus, que les écoles spéciales ou professionnelles fussent aussi multipliées qu'elles le sont peu. Qu'on ne l'oublie pas: les études primaires et secondaires n'apprennent rien, mais disposent à tout apprendre; l'immense majorité des Français se dispose à apprendre tout et finit par n'apprendre rien.

Nous avons discuté ailleurs (V. ENSEIGNEMENT) la question de l'*instruction* publique et de l'*instruction* privée; mais, tout en nous prononçant pour l'enseignement en commun, nous sommes loin de nous faire illusion sur les dangers graves et multiples de l'agglomération des élèves dans un même établissement. Les élèves, à notre avis, ne doivent se rencontrer que pour recevoir les leçons de leurs professeurs; en classe, l'élève ne voit que les résultats du travail et de la paresse, et la comparaison ne saurait faire pencher la balance en faveur de cette dernière; à l'étude, la paresse a son côté séduisant, et l'exemple devient tentateur. Nous ne parlons pas d'autres exemples bien plus séduisants et non moins dangereux. Nous sommes donc pour l'externat; M. J. Simon aussi, et nous l'en félicitons. Quant aux moyens pratiques, il n'existe qu'un seul obstacle, mais il est sérieux: la nécessité de centraliser dans les villes, loin de leur famille, les élèves qui reçoivent l'*instruction* secondaire. On a proposé un système assez usité en Angleterre, qui consiste à placer dans des familles honorablement connues les élèves étrangers à la ville; le moyen est excellent, mais peut-être insuffisant. En tout cas, il est essentiel pour l'Etat de se débarrasser des fonctions ridicules de maître de pension. L'*instruction* est un souci assez grave et assez absorbant pour qu'on n'y mêle pas celui de peser les portions de viande et de débarbouiller des enfants. On ne peut éviter que les élèves et les parents se plaignent des professeurs du gouvernement, mais il ne faut pas leur donner lieu de récriminer contre les bottiers et les blanchisseuses de l'Etat.

L'internat, du reste, a une conséquence forcée, qui est des plus graves: c'est l'indiscipline. L'indiscipline! terrible corollaire de l'agglomération, qui a toujours vivement préoccupé les pédagogues et qui n'a jamais reçu une solution satisfaisante. Et pourtant la nécessité est là, évidente et fatale: sans discipline, pas de travail; sans travail, pas d'*instruction*. Nous laissons de côté les conséquences morales, qui n'appartiennent pas directement à notre sujet. Une révolte de collége est chose amusante au premier aspect; on en rit dans les journaux et même dans les salons. Mais les mères n'en rient pas, et elles ont raison. Nous avons lu autrefois, dans le journal le *Temps*, une admirable lettre de l'une d'entre elles, qui prouve parfaitement qu'il ne faut pas fusiller les collégiens révoltés, reconnaît cependant les graves conséquences de l'indiscipline et conclut contre l'internat. On ne peut avoir plus agréablement raison. Les deux systèmes habituellement proposés contre la discipline, la douceur et la sévérité, sont, l'un insuffisant, et l'autre complétement illusoire. L'élève abuse de l'indulgence et se roidit contre la rigueur. L'internat, malgré tout, reste ce qu'il est: une caserne, moins le code militaire.

— II. PAR QUI DOIT ÊTRE DONNÉE L'INSTRUCTION? Nous sommes fermement pour la liberté de l'enseignement. Nous croyons que l'Etat ne doit refuser à personne le droit d'enseigner, ni imposer à personne l'obligation d'enseigner telle ou telle chose de telle ou telle manière. En un mot, nous voulons à la fois la liberté de l'enseignement et la liberté dans l'enseignement. Les conditions de capacité et de moralité réclamées aujourd'hui par l'Etat sont illusoires dans la pratique, et nous croyons sincèrement que les parents, plus directement intéressés dans la question, sont en même temps plus éclairés que tous les conseils et toutes les autorités possibles. La moralité! mais les membres du clergé et leurs partisans ne reprochent-ils pas tous les jours à l'Université, c'est-à-dire à l'Etat, d'en manquer essentiellement? Nous sommes loin de nous associer aux attaques de l'Eglise contre l'Université, ce grand corps qui, malgré ses défauts, a rendu de si grands services à l'enseignement public. Nous sommes plus loin encore de nous liguer avec ceux qui, sous prétexte de liberté, tendent à arracher l'enseignement à l'Université pour l'accaparer à leur profit. Pour nous, la liberté n'est pas une arme de circonstance; elle est à la fois un principe et un but. Le monopole universitaire, si monopole il y a, nous déplaît; tout autre monopole, quel qu'il fût, nous serait également odieux.

Jusqu'ici, les prétentions des réactionnaires ne nous embarrassent pas; mais voici où elles ont la prétention de devenir gênantes. Au nom de la liberté, non-seulement ils réclament le droit d'enseigner comme l'Etat, mais ils contestent à l'Etat le droit d'enseigner lui-même. L'Etat, suivant eux, doit aux citoyens la garantie de leur liberté; mais ses droits et ses fonctions ne s'étendent pas au delà. L'exercice d'une industrie quelconque est donc, de sa part, une véritable usurpation. Comment, d'ailleurs, comprendre que le gouvernement, dont l'indifférence en matière religieuse ou philosophique est un principe désormais accepté, puisse s'immiscer dans l'enseignement, qui ne peut s'abstraire aucunement des idées philosophiques ni même complétement des idées religieuses? Admettons que l'Université renonce à enseigner le catéchisme; peut-elle se dispenser d'enseigner l'histoire? Quelle histoire enseignera-t-elle? Comment éliminera-t-elle de l'histoire les faits relatifs aux diverses révélations et au développement des diverses religions? Et, dans l'enseignement même de la philosophie, devra-t-elle, pourra-t-elle éviter de se prononcer sur les questions de l'existence de Dieu, de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme? Renoncera-t-elle à chercher une base et une sanction à la morale?

On ne peut se dissimuler la gravité de ces arguments contre la forme actuelle de l'enseignement officiel. Mais, si l'on veut bien se rappeler que nous nous sommes déclaré partisan de la liberté de l'enseignement et *dans* l'enseignement, on verra bientôt que ces raisons ne nous atteignent pas. Nous voulons que l'Etat demande à ses professeurs de tous ordres des conditions de moralité et de capacité; nous voulons qu'il n'impose à leur conscience aucune espèce de doctrine. Pour nous, l'enseignement d'un homme moral et capable, quelles que soient ses opinions sur les grands problèmes que l'esprit humain agite toujours sans les résoudre jamais, est un enseignement non pas seulement sans danger, mais grand, noble et libéral. Que l'esprit du jeune homme reste en suspens sur des questions qui ont divisé et diviseront toujours les grands philosophes, qui pourrait songer à s'en plaindre? Ce que nous demandons à l'Université, ce n'est pas de nous faire des hommes coulés dans un moule, le sien, c'est de former des citoyens accoutumés à réfléchir, instruits des faits qui peuvent les éclairer, préparés surtout à être utiles à la République. Nous nous sommes plaint déjà de l'enseignement hypocrite donné sans conviction; c'est le fléau qu'il faut détruire avant tous les autres.

Dès lors, il est parfaitement évident que l'Etat enseignant n'usurpera sur les droits de n'importe quelle Eglise ou de n'importe quelle secte philosophique. Les doctrines philosophiques ou religieuses enseignées par les maîtres le seront sous leur responsabilité personnelle et en dehors de toute intrusion de l'autorité.

Allons plus loin: l'Etat, à nos yeux, n'a pas seulement le droit, il a le devoir de donner l'*instruction* à tous les citoyens qui la lui demandent. L'Etat, selon nos adversaires, est un simple gendarme uniquement chargé de veiller sur la liberté, le plus précieux de nos biens. Nous croyons fausse et étroite cette conception de l'Etat. L'Etat, selon nous, est une grande administration chargée de tous les intérêts qui ont un caractère public. Liberté absolue de tous les intérêts privés; autorité absolue de l'Etat pour défendre les intérêts sociaux. Or, il est absolument évident que l'*instruction* publique est un intérêt social de premier ordre; disons mieux: le premier incontestablement de tous les intérêts sociaux. Il n'est pas moins évident que l'enseignement libre est insuffisant pour satisfaire un pareil intérêt, surtout si l'on accepte sur l'*instruction* les idées que nous allons exposer en peu de mots.

Un chef d'institution privée ne se préoccupe et ne peut guère se préoccuper que d'une chose: rendre son établissement prospère et accroître ses bénéfices. S'il est intelligent, il s'occupera d'améliorer le plus possible toutes les parties de son enseignement, pour accroître sa réputation et attirer les élèves; dans le cas contraire, il ne sera que ce qu'on appelle vulgairement un *marchand de soupe*, c'est-à-dire un de ces industriels maladroits qui fondent leur bénéfice sur de faux calculs d'économie.

L'Etat devrait avoir une idée plus saine de sa mission. Pour lui, l'enseignement est une lourde charge, une des plus lourdes, mais aussi une des plus essentielles, dont le résultat économique sera de mettre en œuvre tous les éléments de la richesse nationale, en élevant le mot *richesse* à la plus haute conception qu'on puisse avoir de ce mot. Pour atteindre un but si élevé, une chose est nécessaire: proportionner l'*instruction* à la capacité de ceux qui la reçoivent, et ne pas consacrer des labours inutiles à une terre que sa nature rend forcément improductive. Tous, hors les idiots, sont capables de recevoir l'*instruction* primaire bornée aux éléments; tous la recevront. Des concours publics feront connaître ensuite ceux des élèves qui sont capables de recevoir une culture plus élevée dans les institutions secondaires. L'*instruction* professionnelle sera donnée à tous ceux qui la demanderont, mais en rapport seulement avec l'*instruction* préparatoire que l'on aura reçue à l'école ou au collége. L'*instruction* supérieure ne sera de même départie qu'à la suite d'un concours. Mais, à tous les degrés, l'Etat se gardera de demander un centime de rétribution à tous ceux qu'il instruira; car ce qu'il dépensera pour ce fait sera de l'argent placé à très-gros intérêts.

Nous ne pouvons entrer ici dans aucun détail; mais ces simples indications suffisent. Le projet que nous proposons aurait l'avantage évident d'élever le niveau des études, puisqu'il n'admettrait dans les écoles de l'Etat que des élèves de choix; il aurait le résultat bien plus précieux encore d'utiliser cette multitude d'intelligences qui dépérissent, faute de culture, hors de la place que la nature leur destinait.

On comprendra que, partisan de l'enseignement indépendant, nous ne le soyons pas de l'enseignement ecclésiastique, puisque toutes les religions sont intolérantes de leur nature. Ce n'est pas un reproche que nous formulons, c'est un fait que nous énonçons. Il est naturel que ceux qui se croient en possession de la vérité révélée ne puissent admettre de contradicteurs; il est intolérable que la parole de Dieu puisse être l'objet d'un doute; on ne discute pas avec le Saint-Esprit; rien n'est plus logique, en vérité, que les bûchers de l'inquisition. Mais l'énormité même de ces déductions impose à la science un doute prudent. Un système qui coupe court aux hypothèses, aux libres recherches, aux découvertes hardies ne saurait convenir aux amis du progrès. La science, qui a eu ses martyrs lorsque la foi avait la force en main et se faisait persécutrice, n'est nullement disposée à accepter le joug, lorsque son ennemie est enfin désarmée ou ne lance plus que des foudres impuissantes. L'esprit moderne, dont l'indépendance est le principal caractère, ne s'enfermera pas, on peut y compter, dans le cercle des vérités révélées. Dans cette voie de la révolte contre la tyrannie dogmatique, le premier pas seul était difficile, et il y a longtemps qu'il est fait. De grands progrès restent cependant à faire; l'indépendance doit descendre, pour que son triomphe soit complet, de l'enseignement supérieur à l'enseignement primaire; mais elle y descendra, malgré les défaillances de quelques libres penseurs, malgré les concessions de quelques ministres, malgré le mouvement réactionnaire qui se produit par intervalle et à des époques qui semblent périodiques. La ligue qui veut abaisser les âmes et étouffer la liberté de penser, le complot des habiles qui veulent fonder le gouvernement sur l'ignorance et la docilité des masses ne résisteront pas au travail lent d'insurrection qui se fait dans toutes les âmes, même dans celles des croyants.

Nous savons bien qu'on va nous accuser ici d'intolérance et se réclamer encore une fois du principe de liberté. Mais c'est au nom de la liberté que nous exprimons la défiance que nous inspire tout enseignement sectaire ou intolérant. Un mot peut résumer la situation: existe-t-il un seul instituteur laïque qui défende à ses élèves d'aller à la messe et au catéchisme? Existe-t-il un seul instituteur ecclésiastique qui ne les y contraigne? Il est donc clair qu'en défendant l'*instruction* laïque nous défendons la tolérance et la liberté. Donc, plus d'*instruction* congréganiste. On remarquera que nous ne disons pas: plus d'instituteur congréganiste; car si nous voyons un immense danger à confier l'*instruction* à une secte intolérante, nous reconnaissons à chacun le droit de faire instruire ses enfants par qui il voudra. Et nous ne sommes point arrêté par les faits d'immoralité tant reprochés aux instituteurs congréganistes, laissant à la justice seule le soin de réprimer de tels faits et de les empêcher, par l'exemple, de se multiplier. Certains pères de famille ne veulent confier leurs enfants qu'à des instituteurs mariés, ils ont raison; d'autres trouvent que des frères liés par le vœu de chasteté offrent plus de garantie, c'est leur droit. Que chacun agisse selon sa conscience. Nous approuvons donc le conseil municipal de Berlin supprimant l'enseignement religieux dans les écoles, le conseil municipal de Paris faisant des vœux, à défaut d'actes que la loi lui défend, dans le même sens; mais tout en désapprouvant les municipalités qui croient devoir agir autrement, nous ne saurions contester leur droit, et nous voudrions que la constitution du pays ne les réduisît pas à la faculté presque platonique de formuler des vœux.

— III. A QUI DOIT ÊTRE DONNÉE L'INSTRUCTION? Au Xe siècle, Alfred le Grand décrétait l'*instruction* gratuite et obligatoire pour tous ses sujets. En 1560, la noblesse des états réclamait pour le peuple l'*instruction* gratuite et obligatoire. Aujourd'hui, l'*instruction* est obligatoire: en Allemagne, en Suisse, en Belgique, en Suède, en Norvége, en Danemark, en Angleterre, aux Etats-Unis, en Italie, en Espagne, en Turquie; elle reste facultative en Grèce, en Russie et en France. Peu flatté de la catégorie dans laquelle nous met cette liberté de l'ignorance, M. J. Simon a déposé, le 15 décembre 1871, sur les bureaux de l'Assemblée nationale, un projet de loi, d'ailleurs fort anodin, qui porte: « Art. 1er. Tout enfant de l'un ou de l'autre sexe, âgé de six ans révolus à treize ans révolus, doit recevoir un minimum d'*instruction* comprenant des matières obligatoires, soit dans l'école communale, soit dans une école libre, soit dans la famille. Ce minimum d'*instruction* sera constaté, à la fin de l'année scolaire légale, par un examen conférant, s'il y a lieu, un certificat d'études. »

Il est curieux de constater de quelle façon a été accueillie par les évêques, le clergé et les catholiques ce projet d'article qui oblige tous les Français à se faire instruire. On n'a pas oublié avec quelle ardeur l'Eglise de France avait réclamé, durant tout le règne de Louis-Philippe, la liberté de l'enseignement; on sait quel rôle jouait, dans ces revendications incessantes, la nécessité de la diffusion des lumières. Mais la vivacité d'alors n'est rien en comparaison de la colère d'à présent. Pendant vingt-quatre ans, le clergé n'avait plus prononcé le nom de la liberté que pour la maudire; le projet de M. J. Simon a réveillé ses ardeurs libérales, et c'est, non plus avec éloquence, mais avec fureur qu'il a fait valoir les droits du père de famille à étouffer l'intelligence de ses enfants. Il se plaint avec amertume de cette tyrannie « épargnée jusqu'ici aux nations civilisées. » Il affirme que l'*instruction* obligatoire « serait un malheur public plus cruel que tous nos désastres. » C'est l'archevêque de Rouen qui a trouvé ces expressions violentes, et l'évêque d'Orléans, chef de tout ce mouvement, l'archevêque de Bayeux, la plupart des évêques de France affichent les mêmes idées et font signer à leurs ouailles des pétitions contre le projet du gouvernement.

Quelque opinion que l'on professe au sujet de la question qui nous occupe, il est impossible de ne pas voir qu'une pareille colère est en disproportion évidente avec la cause sur laquelle on la motive. Pourquoi les évêques, qui ne trouvent rien à dire contre l'impôt du sang, se montrent-ils si virulents contre l'impôt de l'*instruction?* Six ans d'école leur devraient paraître, à eux qui ont reçu une mission de paix, bien autrement faciles à supporter, bien moins attentatoires à la liberté que cinq ans de régiment, sans compter les possibilités de rappel et les éventualités de blessures et de mort violente.

Soyons francs: la liberté des pères de famille les touche beaucoup moins qu'ils ne le prétendent. Mais ils ont vu que les classes éclairées leur échappent de plus en plus; que les lettrés qui leur restent ne les appuient que dans un intérêt égoïste. Ils sentent que tout le monde leur échappera le jour où tout le monde saura lire. Ils savent de plus (et ceci les met d'accord avec les réactionnaires de toutes les sectes) que le suffrage universel, instrument si facile à manier tant qu'il est ignorant, menacerait de s'émanciper par l'*instruction* des masses. La peur de l'incrédulité pour l'Eglise et de la démocratie pour les monarchistes, voilà donc le véritable secret de cette hostilité acharnée contre la diffusion de l'enseignement. Mais ce qui explique cette haine implacable justifie en même temps nos efforts en sens opposé. Nous croyons que l'*instruction* du peuple ne peut que profiter à la vérité; nous n'éprouvons contre le suffrage universel d'autre défiance que celle que nous inspire l'ignorance des électeurs; nous prenons au sérieux les institutions démocratiques, et nous désirons ardemment qu'on se décide enfin à éclairer ceux dont nul aujourd'hui ne saurait nier la souveraineté. Qu'on ne s'y méprenne donc pas: ceux qui travail-

lent à propager l'ignorance populaire sont ceux-là mêmes qui ont intérêt à conserver la tutelle du peuple. Nous aurions mille autres raisons à donner en faveur de l'*instruction* obligatoire, mais nous pensons que celle-là suffit.

Le projet de M. J. Simon n'a pas été accepté par la commission, qui lui oppose un autre projet où l'obligation ne figure pas. Prochainement, la lutte s'établira entre le ministre et la commission, et tout fait supposer que le ministre succombera; mais la défaite du droit et de la vérité n'est jamais définitive; la durée des ministres est d'ailleurs trop courte et celle des assemblées trop précaire pour qu'il faille s'affliger outre mesure de cet échec prévu. Résignons-nous à vivre quelques mois encore sur le même rang que la Russie.

A nos yeux, la gratuité est une conséquence forcée de l'obligation. M. J. Simon ne l'a pourtant pas admise dans son projet, sans doute pour donner à celui-ci quelque chance d'être accepté par une Chambre mal disposée. Nous ne reproduirons pas ici tous les arguments pour et contre échangés entre les partisans et les adversaires de la gratuité. Un fait nous semble dominer toute la question : l'*instruction* de tous les citoyens est-elle ou n'est-elle pas un intérêt public? Pour nous, l'*instruction* générale est destinée avant tout à accroître le capital d'Etat; les conquêtes et les découvertes de l'esprit humain, préparées par l'*instruction*, profitent généralement peu, souvent pas du tout à celui qui les a faites; le public, qui en bénéficie presque seul, doit seul aussi en faire la dépense. Prenez au père de l'enfant le temps consacré par celui-ci à son *instruction*, c'est tout ce que vous pouvez lui demander; quant aux autres dépenses, vous les reprendrez au centuple sur son travail futur, sur son industrie, sur les services de tout genre qu'il est appelé à rendre à son pays.

Nous pensons inutile de discuter ici les charges que l'*instruction* obligatoire imposerait au Trésor; nous croyons que ce serait faire injure à notre pays, qui paye tant de dépenses inutiles, que de le supposer incapable d'ajouter 25 millions à son budget (c'est le chiffre prévu par M. Bourbeau), pour opérer la plus grande réforme et la plus urgente que l'opinion publique ait jamais réclamée.

Il est vrai que ce que nous demandons ici est une réforme plus large et plus radicale que celle que préparait le ministre de l'Empire. Dans notre système, on s'en souvient, la gratuité s'applique, non-seulement à l'*instruction* primaire, mais à tous les degrés de l'enseignement. Les instruments intellectuels que l'Etat se prépare ne peuvent et ne doivent pas recevoir le même degré de perfection; mais, comme les services qu'il en attend sont forcément proportionnés au soin qu'il aura donné à leur fabrication, il n'est pas plus juste de demander une rétribution à celui qui livre ses enfants aux mains de l'Etat enseignant pendant dix, quinze ou vingt ans, qu'à celui qui n'est soumis qu'à cinq, six ou sept ans de culture. L'Etat ne vend pas l'*instruction :* il la donne dans son propre intérêt, et comme son intérêt est supérieur à tous les autres, l'*instruction* à tous les degrés est obligatoire pour tous les citoyens aptes à la recevoir; mais, comme aussi l'intérêt public est le seul que l'Etat vise en donnant l'*instruction*, c'est l'Etat seul qui doit en payer les frais.

Les idées que nous développons ici ne sont pas encore très-répandues; l'opinion publique, uniquement préoccupée de l'intérêt immédiat, de la question seule étudiée jusqu'à ce jour, celle de l'*instruction* primaire, n'a pas encore visé plus haut. Elle y viendra. Les pétitions pour l'*instruction* primaire gratuite et obligatoire, closes, depuis quelques jours par un dernier dépôt de la ligue de l'enseignement, atteignent, dès aujourd'hui, le chiffre énorme de 1,267,267 signatures; nous comptons bien que, ce premier résultat atteint, les mêmes voix se retrouveront pour réclamer l'*instruction* gratuite et obligatoire à tous les degrés. La ligue de l'enseignement a déjà rendu dans cette voie d'immenses services; nous comptons sur elle pour en rendre de nouveaux.

— IV. HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Nous ne reprendrons pas ici l'histoire de l'enseignement, ébauchée déjà dans d'autres articles (v. ÉCOLE, ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT); nous nous contenterons de mentionner quelques faits nouveaux dignes d'être signalés.

En Angleterre, il a été réalisé d'immenses réformes. Sur l'initiative d'un ministre entreprenant, M. Forster, les écoles, jusque-là livrées à des entreprises particulières subventionnées par le trésor public, ont été prises par l'Etat ou du moins mises à la charge des communes; l'enseignement religieux cesse d'y être obligatoire et n'est pas donné aux enfants si leurs parents ont manifesté un désir contraire. Le principe de l'obligation est admis, mais non celui de la gratuité. Des réformes restent sans doute à réaliser, mais ceux qui connaissent la ténacité des Anglais peuvent compter qu'elles se réaliseront. Un fait extrêmement curieux à noter, c'est que l'école laïque, la *conscience clause*, comme ils disent, est ardemment réclamée par diverses sectes dont l'ardeur religieuse est bien connue.

En Prusse, l'antagonisme est tout aussi vif qu'en France entre l'école ecclésiastique et l'école laïque. La décision du conseil de Berlin qui a mis les écoles en dehors de tout « enseignement confessionnel, » c'est-à-dire de tout enseignement religieux, a fortement agité les esprits. L'Etat, gêné par l'intrusion de l'Eglise dans l'inspection des écoles, paraît lui-même disposé à s'affranchir de cette tutelle. L'*instruction* est d'ailleurs franchement progressive, ce qu'elle doit moins encore à la sollicitude de l'Etat qu'au zèle des populations.

En Suisse, on sait que l'organisation de l'enseignement est abandonnée aux divers cantons. Le canton de Glaris vient d'étendre de six à sept ans la durée de l'enseignement obligatoire. Un atelier de travail pour les filles est annexé à chacune des écoles. A Neuchâtel, les enfants des deux sexes sortent de l'école primaire à l'âge de treize ou quatorze ans, et peuvent ensuite suivre des cours supérieurs jusqu'à seize ou dix-sept ans. La Suisse, par son *instruction* publique, est à la tête des nations civilisées. L'ignorance y est devenue une rare exception.

La Belgique et la Hollande ont aussi marché très-rapidement dans la voie du progrès. La proportion des enfants illettrés reste cependant en Hollande de 19 pour 100. Mais les sacrifices incessants de l'Etat et des communes tendent à améliorer rapidement cet état de choses.

L'Italie est extrêmement arriérée; mais l'Italie est une nation nouvelle. Le gouvernement actuel fait de louables efforts pour la tirer de l'état d'épouvantable ignorance où l'avaient laissée croupir les principicules qui tyrannisaient naguère ce malheureux pays. Aujourd'hui, grâce aux efforts des divers ministres qui se sont succédé, la péninsule possède 33,000 écoles primaires, peu fréquentées malheureusement, car 35 enfants sur 100 seulement reçoivent une *instruction* élémentaire. Le principe de l'obligation est cependant inscrit dans la loi; mais il est resté jusqu'ici sans application.

L'Espagne, par la faute des horribles régimes gouvernementaux qu'elle a subis, semble marcher à grands pas vers la barbarie. L'*instruction* peut y être considérée comme nulle, bien que la loi de 1867 la déclare obligatoire.

La Turquie a proclamé aussi l'*instruction* obligatoire.

Nous abordons l'histoire de l'enseignement en France. Notre pays occupe une situation intermédiaire entre les Etats les plus avancés et les contrées les plus arriérées. Cette situation, peu digne de lui, est due certainement à l'antagonisme perpétuel entre l'école ecclésiastique et l'école laïque. Tant que cette question ne sera pas résolue dans le sens de la liberté, il n'y a aucun progrès à espérer. Or, si l'on songe que la presque totalité des Etats européens se sont soustraits, sous ce rapport, à la tutelle religieuse, il n'est pas malaisé de prédire qu'avant dix ou quinze ans la France se classera, au point de vue de l'*instruction* des masses, entre l'Espagne et la Russie, à moins que la Russie ne se laisse entraîner par le mouvement qui emporte tout le monde excepté nous, auquel cas notre place ne pourra plus être marquée parmi les nations civilisées.

Ce mal date de loin en France. La Convention avait fondé l'*instruction* publique; l'Empire lui imprima la direction déplorable qu'elle a toujours suivie depuis, malgré les tentatives infructueuses de 1833 et de 1848. L'audace et la ténacité du clergé, favorisé par la faiblesse des gouvernements qui n'ont jamais cru pouvoir se passer de son appui et braver ses menaces, nous a maintenus dans la fausse voie d'où nous ne sommes pas près de sortir, si, comme tout le fait prévoir, M. J. Simon succombe dans la lutte qui se prépare. Reprenons en quelques mots, avant d'aborder la situation actuelle, l'histoire de l'enseignement sous le second Empire.

La loi de 1850, substituée au projet libéral de M. J. Simon, dont le parti réactionnaire avait su retarder la discussion, livra l'*instruction* publique à l'influence du clergé, qu'elle introduisait dans tous les conseils. En arrivant aux affaires, M. Fourtoul se garda bien d'améliorer cette situation. Préoccupé avant tout de donner au pouvoir le contrôle absolu sur l'enseignement à tous les degrés, il mit les instituteurs primaires entre les mains du préfet, les professeurs des colléges et des lycées entre celles du ministre, les professeurs des Facultés entre celles du chef de l'Etat. Sans donner une véritable liberté de l'enseignement, il supprima la liberté dans l'enseignement et annula complétement l'Université. Si l'on ajoute à ces mesures despotiques la suppression de l'enseignement de la philosophie et l'établissement de la bifurcation, on aura une idée complète de ce déplorable ministère.

M. Rouland passa les sept années de son administration à étudier les réformes de son prédécesseur, et n'avait pu se décider à y porter la main lorsqu'il fut remplacé par M. Duruy (1863). Celui-ci arrivait avec des idées bien autrement nettes et arrêtées. Dès 1865, il présentait à l'empereur un très-remarquable rapport, dont nous ne pouvons, sans doute, approuver toutes les idées, mais dont on ne peut se dispenser d'admirer l'énergique franchise. Nous en relèverons les traits principaux. Tout en constatant, comme tout rapport honnête doit le faire, des progrès accomplis, le ministre y reconnaît que 818 communes sont encore privées d'écoles et que 200,000 enfants de plus de onze ans n'ont reçu aucune *instruction*. En 1864, on comptait 800,000 enfants de huit à onze ans qui ne fréquentaient aucune école. En résumé, les deux cinquièmes des enfants seulement recevaient l'*instruction* primaire complète, c'est-à-dire de huit à onze ans. Autres chiffres non moins significatifs : un tiers des conscrits ne savent ni lire ni écrire; 28 ou 29 hommes, 43 ou 44 femmes sur 100 ne savent pas signer l'acte de leur mariage. Le progrès, sensible sous la monarchie de Juillet, s'est sensiblement ralenti sous l'Empire. M. Duruy n'en connaît pas ou ne veut pas en dire la véritable raison.

Il s'attache ensuite à montrer la nécessité de l'enseignement par le rapport de l'ignorance avec la criminalité. En 1863, année qu'il étudie particulièrement dans ce rapport, sur 100 accusés de crimes, on compte 81 illettrés, bien que le nombre des illettrés ne soit que le tiers de la population totale, ce qui établit un rapport de 9 à 1 pour la proportion des crimes des illettrés aux crimes de ceux qui savent lire et écrire. En Suisse, pays d'*instruction* générale, les prisons sont presque vides.

M. Duruy conclut à l'*instruction* primaire gratuite et obligatoire. On sait que nous attendons encore ces deux réformes jugées nécessaires en 1865. Une création du ministre, moins importante et plus mal conçue, fut *réalisée peu de mois après : M. Duruy fit voter sa loi sur l'enseignement secondaire spécial, que nous avons déjà eu l'occasion de juger. Mais ce que l'opinion publique attendait avec impatience, c'était la réalisation* des idées énoncées par le ministre dans sa célèbre circulaire. Cette fois encore, la montagne enfanta une souris. La loi sur l'*instruction* primaire, votée en 1867, imposait à toute commune de 500 âmes et au-dessus la fondation d'une école distincte de filles, *sauf dispense* du conseil départemental. Elle améliorait le traitement des instituteurs, tout en consacrant un chiffre ridicule. Au point de vue de la gratuité, elle autorisait les communes à s'imposer extraordinairement de 0 fr. 04 au principal des quatre contributions directes. L'enseignement de l'histoire et de la géographie était ajouté au programme. De *l'obligation, pas un mot. Ce fut une immense* déception. La bonne volonté de M. Duruy se brisait à deux obstacles insurmontables : la résolution ferme du gouvernement de consacrer à d'autres objets que l'*instruction* publique *les revenus de l'État, et l'opposition* plus ou moins sourde du clergé, qui voyait dans l'*instruction* gratuite un double péril pour ses écoles et pour sa foi. Avoir tant promis *et faire si peu, c'était pour M. Duruy* une situation véritablement intolérable; un événement politique l'en tira; M. Bourbeau, député *libéral*, fut chargé de le remplacer.

M. Bourbeau ne pouvait, succédant à M. Duruy, rester dans l'inaction; il fit un rapport à l'empereur et un projet de loi sur l'enseignement gratuit. Dans son rapport, il reconnaissait l'impossibilité pour le Trésor de fournir les 25 millions nécessaires à l'établissement des écoles gratuites, se contentait de 5 millions de supplément pour le budget de l'année, et renvoyait à cinq ans la réalisation complète de son projet. Cinq ans! pour le gouvernement impérial, c'était l'éternité; M. Bourbeau, si ce gouvernement eût duré, était très-certainement destiné au sort de M. Duruy.

En 1870, le gouvernement nomma avec grand bruit une commission chargée de préparer un projet de loi sur l'enseignement supérieur libre. Pour donner à ce projet une sorte de popularité, ou peut-être pour compromettre M. Guizot, il donna la présidence de cette commission au célèbre auteur de la loi de 1833. Le résultat des travaux de cette commission peut se résumer en deux mots : liberté de l'enseignement supérieur accordée en gros et retirée en détail.

La guerre déclarée à la Prusse coupa court à tous ces projets, qui, du reste, n'étaient pas nés viables. Le gouvernement du 4 septembre n'avait ni le loisir ni le repos nécessaires pour s'occuper de réformer l'enseignement. Il en fut de même de la Commune de Paris, qui se borna à remplacer partout, dans la capitale, les instituteurs congréganistes par des instituteurs laïques.

Mais l'opinion publique, longtemps absorbée par les faits de la guerre étrangère et de l'insurrection, est revenue plus ardente que jamais à la question de l'enseignement. Elle a vu, non sans raison, dans l'ignorance des masses, une des causes principales de nos épouvantables défaites; elle pouvait y voir, avec plus de justice encore, l'explication des deux plébicistes dont l'un a fait l'Empire et l'autre la guerre de 1870. Donc, M. J. Simon, le nouveau ministre, trouvait l'opinion admirablement disposée pour le succès des idées qu'il avait depuis longtemps exposées sur l'*instruction* gratuite et obligatoire. Le 15 décembre 1871, il déposa un projet de loi imposant l'*instruction* à tous les enfants de six à treize ans, et établissant, pour les parents et les patrons réfractaires, une série de peines variant de la simple réprimande à une amende de 100 francs et à l'interdiction des droits civiques pendant trois ans. A partir de 1880, nul, d'après le projet, ne sera électeur s'il ne sait lire et écrire.

La commission nommée pour examiner ce projet lui a fait un très-mauvais accueil. Le contre-projet en 86 articles qu'elle a opposé à celui du ministre n'a ni introduit la gratuité, ni consacré l'obligation. Il met en tête du programme de l'enseignement l'*instruction religieuse*. Sans nommer les congrégations religieuses, il les autorise, sous le titre d'associations, à recueillir des legs et des fondations. Il impose à l'instituteur le culte professé par la majorité de ses élèves. Il consacre le principe des lettres d'obédience suppléant le brevet de capacité. Enfin, il institue un comité cantonal pour la surveillance des écoles, dans lequel il fait entrer le curé du canton, et dans certains cantons et avec certaines restrictions, le ministre d'un culte non catholique.

Tel est l'état de la question, tel est le terrain indiqué pour la lutte. Mais toutes ces choses n'ont qu'une gravité apparente; car la solution à apporter à ces importantes questions dépend de celle qu'on donnera à une autre question pendante aussi : république ou monarchie. Avec la république, le projet de M. J. Simon sera insuffisant; avec la monarchie, celui de M. Ernoul sera jugé trop radical; ni l'un ni l'autre n'a aucune chance de durée. Nous en disons autant du projet sur l'enseignement supérieur, qui a été déposé par M. Laboulaye le 10 septembre 1872.

Au milieu de toutes les craintes que pourraient nous inspirer les tentatives de la réaction, une chose nous rassure : c'est le mouvement de l'opinion, qui devance de très-loin les travaux de l'Assemblée nationale. Le peuple aura l'*instruction* gratuite quand il voudra être instruit gratuitement, l'*instruction* obligatoire quand il sera décidé à se soumettre à cette obligation. Or, le chiffre énorme des pétitionnaires qui demandent la gratuité et l'obligation nous prouve que le peuple est entré résolûment dans cette voie. Il existe des maires qui, consultés sur l'opportunité de l'établissement d'une bibliothèque dans leur commune, répondent par des distiques de cette force :

> **Adonné à la culture,**
> **Le village ne s'occupe pas de lecture.**

Mais ceci est devenu une très-rare exception, et les villages, désormais, bien qu'*adonnés à la culture*, paraissent résolus à *s'occuper de lecture*, et ils s'en occuperont, malgré les efforts de ceux qui veulent les détourner de cette occupation jugée trop dangereuse.

Nous sommes donc tranquille sur l'avenir, bien qu'au moment où nous écrivons une tempête sévisse à Versailles, où M. J. Simon menace de sombrer. Nous ne sommes nullement effrayé par les cris éloquents de M. Dupanloup en faveur des vers latins. M. J. Simon les a supprimés; M. Dupanloup se demande où va la société si on ne les rétablit; que toutes ces querelles sont misérables aux yeux de ceux qui entrevoient le véritable avenir de l'*instruction* publique!

— V. ORGANISATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN FRANCE. Le ministère de l'*instruction* publique est de création toute moderne. Au moyen âge, l'enseignement appartenait exclusivement à l'Eglise; il était complétement indépendant du pouvoir monarchique. Avec le temps, les universités acceptèrent le patronage du gouvernement royal, tout en revendiquant leurs franchises avec une énergie tracassière et persévérante. Pendant de longues années, l'Université de Paris et les autres universités du royaume furent gouvernées par le saint-siége, et formèrent, pour ainsi dire, autant d'Etats dans l'Etat. S'appuyant sur des priviléges exorbitants, l'Université de Paris ne craignait pas d'entrer en lutte avec tous les pouvoirs du royaume. Louis IX osa, le premier, tenter de faire rentrer l'Université dans le droit commun. Ses successeurs le suivirent dans cette voie et s'attachèrent à subordonner le corps enseignant au pouvoir monarchique. Louis XI, ayant eu à défendre l'Université contre des prétentions exagérées de la cour de Rome, fit payer cher son intervention : il soumit à l'examen du parlement la plupart des questions touchant au gouvernement intérieur de l'Université et à sa discipline. Dès le XVIe siècle, les rois de France s'attribuèrent le pouvoir de réformer les universités, et les états approuvèrent cette extension du pouvoir souverain. Depuis lors, l'enseignement se trouva enlacé de plus en plus étroitement dans le réseau de la centralisation monarchique. François Ier, pour hâter le développement intellectuel de la France, fonda des établissements scientifiques séculiers, qui devinrent bientôt de puissants foyers de science et de progrès (v. COLLÉGE DE FRANCE). La sécularisation était commencée. Les développements et la réglementation de l'*instruction* furent l'objet des préoccupations de Colbert. Sous l'inspiration de ce ministre, des réformes et des innovations nombreuses furent apportées dans toutes les branches de l'enseignement. Mais le temps manqua à Colbert pour imposer et faire accepter l'organisation uniforme qu'il avait conçue. Jamais, du reste, sous l'ancienne monarchie, l'*instruction* publique ne forma un département ministériel spécial.

La Révolution, qui inaugura un régime politique et social si propice à l'essor de l'es-

prit humain, n'assura pas, tout d'abord, à l'enseignement, l'organisation indépendante qui lui était nécessaire. La loi des 27 avril, 25 mai 1791, qui reconstituait tous les départements ministériels, plaça provisoirement l'*instruction* publique dans les attributions du ministère de l'intérieur. Ce provisoire subsista pendant de longues années. La loi du 10 mai 1806, qui décréta la formation de l'Université impériale, fut un premier acheminement vers une réglementation. La loi du 15 août 1815 constitua dans le ministère de l'intérieur une commission de l'*instruction* publique, placée sous l'autorité du ministre. L'ordonnance du 1er novembre 1820 donna à cette commission le titre de conseil royal de l'*instruction* publique, et disposa que le président du conseil royal correspondrait seul avec le gouvernement et nommerait aux emplois des bureaux. Les affaires devaient être partagées entre les conseillers. C'était assigner effectivement au président du conseil de l'*instruction* publique l'autorité et les prérogatives ministérielles. Le 21 décembre 1820, M. de Corbière, président du conseil de l'*instruction* publique, reçut le titre de ministre secrétaire d'Etat, et fut appelé à siéger au conseil des ministres. M. de Frayssinous, qui remplaça M. de Corbière en 1822, reçut de l'ordonnance du 1er juin de cette même année le titre de grand maître de l'Université. Enfin, l'ordonnance du 26 août 1824 créa le ministère des affaires ecclésiastiques et de l'*instruction* publique. Le 9 janvier 1828, l'*instruction* publique, détachée du ministère des affaires ecclésiastiques, fut placée provisoirement sous l'autorité du ministre de l'intérieur. Constituée en ministère spécial le 10 février suivant, elle fut de nouveau réunie aux affaires ecclésiastiques en 1829. Ces deux départements, de nouveau séparés en 1830, furent réunis en 1848, sous le nom de ministère de l'*instruction* publique et des cultes; un décret du 23 juin 1863 isola encore le département de l'*instruction* publique et plaça l'administration des cultes dans les attributions du ministère de la justice. Aujourd'hui, l'*instruction* publique et les cultes sont de nouveau réunis.

Le ministère de l'*instruction* publique a dans ses attributions : la nomination des divers fonctionnaires de l'*instruction* publique; l'administration et la surveillance de tous les établissements d'enseignement : Collége de France, Facultés de médecine, de droit, de théologie, des sciences et des lettres, Ecole normale supérieure, lycées, colléges, écoles normales primaires, écoles normales des divers degrés; l'Institut, les bibliothèques, l'Académie de médecine, le Bureau des longitudes, les observatoires et les écoles des langues orientales.

Nous donnons ci-après des indications sommaires sur l'organisation intérieure du ministère de l'*instruction* publique.

CABINET DU MINISTRE.

Bureau de l'enregistrement, des archives et des procès-verbaux; secrétariat général.

1re DIVISION.

Administration académique, établissements scientifiques, instruction supérieure.

1er bureau. Personnel et enseignement.
2me bureau. Matériel et comptabilité.

2me DIVISION.

Instruction secondaire.

1er bureau. Personnel, enseignement, bourses.
2me bureau. Matériel et comptabilité.

3me DIVISION.

Instruction primaire.

1er bureau. Personnel et enseignement.
2me bureau. Matériel et comptabilité.

4me DIVISION.

Institut, sociétés savantes, bibliothèques.

1er bureau. Institut, bibliothèques publiques.
2me bureau. Travaux historiques, sociétés savantes.
3me bureau. Dépôt des livres.

5me DIVISION.

Comptabilité.

1er bureau. Comptabilité générale.
2me bureau. Pensions de retraite.

La loi du 15 mars 1850, modifiée par le décret du 10 avril 1852, plaça auprès du ministre de l'*instruction* publique le conseil supérieur de l'*instruction*, qui prit, en 1853, le titre de conseil impérial de l'*instruction* publique. Ce conseil était composé comme il suit : le ministre de l'*instruction* publique, président; trois membres du Sénat; trois membres du conseil d'Etat; cinq archevêques ou évêques; trois membres des cultes non catholiques; trois membres de la cour de cassation; cinq membres de l'Institut; huit inspecteurs généraux; deux membres de l'enseignement libre. Les membres du conseil étaient nommés et révoqués par l'empereur, sur la proposition du ministre. Ils étaient nommés pour un an.

Une loi, que vient de voter l'Assemblée nationale, modifie comme il suit la composition de ce conseil : le ministre, président; trois membres du conseil d'Etat, élus par le conseil d'Etat; un membre de l'armée, nommé par le ministre de la guerre; un membre dé la marine, nommé par le ministre de la marine; quatre archevêques ou évêques, élus par leurs collègues; un délégué de l'Eglise réformée, élu par les consistoires; un délégué de l'Église de la confession d'Augsbourg, élu par les consistoires; un membre du consistoire central israélite, élu par ses collègues; deux membres de la cour de cassation, élus par leurs collègues; trois membres de l'Institut, élus en assemblée générale de l'Institut; un membre du Collége de France, élu par ses collègues; un membre d'une Faculté de droit, élu par les professeurs des Facultés de droit; un membre d'une Faculté de médecine, élu par les professeurs des Facultés de médecine; un membre d'une Faculté des lettres, élu par les professeurs des Facultés des lettres; un membre d'une Faculté des sciences, élu par les professeurs des Facultés des sciences; un membre du conseil supérieur des arts et manufactures, élu par ses collègues; un membre du conseil supérieur du commerce, élu par ses collègues; un membre du conseil supérieur de l'agriculture, élu par ses collègues; sept membres de l'enseignement public, choisis par le président de la République, en conseil des ministres; trois membres de l'enseignement libre, élus par le conseil. A la suite de cet article premier, qui lui donnait un conseil supérieur assez difficile à manier, M. J. Simon a été assez habile pour faire voter un article 2, qui institue une section permanente, composée de sept membres de l'enseignement nommés par le ministre, et de trois membres de l'Institut nommés par le conseil. Tout le monde sait que la section permanente est la partie véritablement active du conseil. La loi est donc devenue tout à fait inoffensive. Le conseil de l'*instruction* publique peut être appelé à donner son avis sur les projets de lois, de règlements et de décrets relatifs à l'enseignement, et, en général, sur toutes les questions qui lui sont soumises par le ministre. Il est nécessairement appelé à donner son avis sur les règlements relatifs aux examens, aux concours et aux programmes d'études dans les écoles publiques, la surveillance des écoles libres, et, en général, sur tous les arrêtés portant règlement pour des établissements d'*instruction* publique; sur la création des Facultés, lycées et colléges; sur les secours et encouragements à accorder aux établissements libres d'*instruction* secondaire; sur les livres qui peuvent être introduits dans les écoles publiques, et sur ceux qui doivent être défendus dans les écoles libres, comme contraires à la morale, à la constitution et aux lois. Il prononce en dernier ressort sur les jugements rendus par les conseils académiques dans les cas déterminés par la loi. Le conseil présente, chaque année, au ministre, un rapport sur l'état général de l'enseignement, sur les abus qui ont pu s'introduire dans les établissements d'*instruction* et sur les moyens d'y remédier.

Du ministère de l'*instruction* publique dépendent plusieurs commissions et comités : le conseil supérieur de perfectionnement pour l'enseignement secondaire spécial; la commission centrale d'hygiène des lycées; le comité central de patronage des salles d'asile; le comité des travaux historiques et des sociétés savantes, divisé en trois sections : section d'histoire et de philologie; section d'archéologie et section des sciences. Les sections du comité des travaux historiques sont appelées à délibérer et à donner leur avis sur les divers projets de publication pour la collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France; sur la formation des listes de correspondants du ministère; sur les encouragements qui peuvent être accordés aux sociétés savantes; sur les demandes de reconnaissance légale formées par ces sociétés. Les sections présentent au ministre la liste des correspondants et des membres des compagnies savantes qui leur semblent mériter des encouragements et des récompenses honorifiques. Elles examinent les publications des correspondants, ainsi que les publications des sociétés savantes. Les sections du comité prennent connaissance des travaux historiques, archéologiques et scientifiques envoyés au ministre, préparent les questions qui seront proposées au ministre pour le concours annuel établi entre les sociétés savantes, ou dressent la liste des mémoires qui leur semblent mériter les prix, etc.

Enfin nous devons encore indiquer, comme dépendant du ministère de l'*instruction* publique, l'Ecole française de perfectionnement pour l'étude de la langue, de l'histoire et des antiquités grecques, instituée à Athènes par ordonnance du 11 septembre 1846, et généralement connue sous le nom d'*Ecole française d'Athènes*. Cette école, placée sous la surveillance et l'autorité du ministre de Grèce, se compose de trois sections, savoir : une section des lettres; une section des sciences; une section des beaux-arts.

Depuis 1820, les ministres de l'*instruction* publique ont été : MM. Corbière (1820-1822); de Frayssinous (1824-1828); de Vatimesnil (1828-1829); de Guernon-Ranville (1829-1830); Bignon (1830); de Broglie (1830); Mérilhou (1830); Barthe (1831); de Montalivet (1831-1832); Girod de l'Ain (1832); Guizot (1832-1834); Pelet de la Lozère (1834); Guizot (1834-1836); Pelet de la Lozère (1836); Guizot (1836-1837); de Salvandy (1837-1839); Villemain (1839-1840); Cousin (1840); Villemain (1840-1845); de Salvandy (1845-1848); Carnot (1848); Vaulabelle (1848); Falloux (1848-1849); de Parieu (1849-1851); Fortoul (1851-1856); Roulland (1856-1863); Duruy (1863-1869); Bourbeau (1869-1870); Ségris (1870); Mége (1870); Brame (1870); J. Simon (1870), ministre actuel.

Le personnel de l'enseignement public est fourni exclusivement par l'Université de France, corps enseignant qui se recrute lui-même, qui forme des instituteurs et des institutrices primaires, des professeurs pour les colléges, pour les lycées et pour les diverses facultés (V. FACULTÉ). Les instituteurs primaires sortent généralement des écoles normales attachées à chaque académie. D'après le nouveau projet de loi, des écoles normales pour les deux sexes doivent être établies dans tous les départements. De plus, l'Université possède un établissement spécial pour former des professeurs de l'enseignement secondaire, c'est l'Ecole normale supérieure établie à Paris. Les chaires pour l'enseignement supérieur sont données au concours. Les conseils d'académie ont varié beaucoup sous le rapport de la nomination de leurs membres; mais l'évêque y a presque toujours conservé une influence prédominante. Donc, le clergé au conseil supérieur, le clergé au conseil d'académie, le clergé au conseil cantonal, telle est la part faite, dans l'enseignement, à l'idée religieuse; et comme l'idée religieuse est loin d'être libérale et tolérante, nos instituteurs et nos professeurs de tous ordres sont loin d'être libres et indépendants. Voilà le mal présent; mais nous comptons, pour le guérir, sur un avenir prochain.

— Jurispr. *Instruction criminelle.* On désigne sous ce nom la procédure suivie dans le but de constater les crimes, les délits et les contraventions, d'en découvrir les auteurs et d'en amener la répression. Elle comprend toutes les formes qui constituent la justice criminelle et règlent son action, et elle doit avoir à la fois pour objet « de protéger, dit M. Faustin Hélie, l'intérêt général de la société, qui exige la juste et prompte répression des délits, et l'intérêt des accusés, qui est bien aussi un intérêt social et qui veut une complète garantie des droits de la cité et des droits de la défense. »

Avant de parler de l'*instruction* criminelle telle qu'elle a lieu en France depuis le code de 1808, nous esquisserons rapidement ce qu'elle a été dans l'antiquité, au moyen âge et dans les temps qui ont précédé la Révolution.

I. Il n'y avait pas d'*instruction* préparatoire ou écrite chez les Grecs ni chez les Romains. A Athènes et à Rome, tout citoyen avait le droit d'accusation. L'*instruction* avait lieu devant les juges, qui étaient de simples citoyens, comme nos jurés actuels; elle était orale et les débats avaient la plus grande publicité, car ils se produisaient sur la place publique (l'Agora, à Athènes; le Forum, à Rome). A Rome, sous la république, c'était l'accusateur qui, en vertu d'une commission du préteur, faisait toutes les recherches, tous les actes de l'*instruction*, produisait les témoins, exposait les charges pesant sur l'accusé, et produisait les preuves. Sous l'empire, l'*instruction* criminelle reçut quelques modifications. « La poursuite d'office par le juge, dit M. F. Hélie, vint en aide au droit d'accusation qui n'était plus exercé; les jurés furent remplacés par la juridiction du prince, par celle du sénat, enfin par les tribunaux du *præfectus urbis*, à Rome, et des *præsides* dans les provinces, tribunaux composés d'assesseurs permanents auxquels le jugement des affaires criminelles était délégué; enfin, la procédure préliminaire fut écrite et les jugements furent soumis à un appel.

En France, sous les Mérovingiens et les Carlovingiens, l'*instruction* criminelle avait de grandes analogies avec celle des Grecs et des anciens Romains. C'était le plaignant qui poursuivait l'accusé devant les juges, et la procédure avait lieu en présence du peuple. A cette époque, au serment et à la preuve testimoniale on ajouta un autre mode d'*instruction*, les épreuves de l'eau bouillante, de l'eau froide, du fer chaud, de la croix, qui avaient lieu dans les églises sous la direction des prêtres, et le combat judiciaire. Au XIIe siècle se formèrent les justices seigneuriales, qui maintinrent le débat oral, la publicité des audiences, la participation des hommes libres aux jugements. L'*instruction* avait lieu en public par la production de témoins, ou, à leur défaut, par gage de bataille, dont l'usage n'était admis que lorsqu'il y avait crime contre les personnes. Les justices royales, qui commencèrent à se développer au XIIIe siècle, et qui ne devaient pas tarder à s'implanter dans toutes les provinces qui reconnaissaient la suzeraineté du roi, admirent le droit d'accusation pour la partie lésée, l'*instruction* orale faite à l'audience, par serment, par témoins, par gage de bataille, la publicité la plus complète pour les débats et le jugement par des hommes du fief, pairs de l'accusé. Saint Louis ayant interdit dans ses domaines le combat judiciaire, on substitua à cet absurde moyen d'*instruction* l'enquête, forme nouvelle donnée à l'audition des témoignages, et qui était faite par des commissaires spéciaux chargés de recueillir sur les lieux les déclarations des témoins. Cette innovation, empruntée à la procédure ecclésiastique, inventée par l'inquisition, introduisit dans les jugements la procédure inquisitoriale et l'instruction écrite. Il en résulta toute une révolution dans le système de l'*instruction* criminelle en France, surtout à partir du XIVe siècle, époque où le ministère public fut institué et où des juges permanents furent établis. Non-seulement on supprima les jurés, mais encore la preuve orale, la publicité des débats et toutes les formes qui protégeaient l'accusé. Les ordonnances de 1539 et de 1670 ne firent que consacrer ce nouveau système judiciaire. L'audience publique fut remplacée par une interminable *instruction* écrite et secrète, œuvre d'un seul juge et qui devint l'unique élément du jugement. C'était d'après les procès-verbaux d'enquête et d'interrogatoire que les juges prononçaient secrètement, et s'il leur restait des doutes, ils avaient recours à la torture. Quant à la défense, elle fut supprimée, ainsi que les preuves morales. L'accusé devait répondre « sans délai, par sa bouche et sans ministère de conseil. » Après quoi, s'il était accusé d'un crime, il était soumis à la question préparatoire destinée à provoquer ses aveux. Comme on le voit, le principe qui dominait alors dans la législation était l'intimidation, et non la justice. La Révolution de 1789 vint mettre un terme aux abus criants produits par le mode d'*instruction* criminelle employé depuis plus de trois siècles. L'Assemblée constituante s'occupa beaucoup de réformer la justice. « A la législation antérieure au XVIe siècle, dit M. Faustin Hélie, elle emprunta le principe du jugement par les jurés, la publicité des audiences, les preuves orales, les appels; à la législation du XVIe siècle, elle prit l'institution du ministère public, la permanence des juges, l'*instruction* préalable avec son secret, la procédure écrite jusqu'au débat. L'ordre judiciaire fut établi sur ces bases par les lois des 16-24 août 1790, 10-15 mai 1791, 19-22 juillet 1791, et 16-29 septembre 1791. Les hauts justiciers, les bailliages, les sénéchaussées et les parlements furent remplacés par les tribunaux criminels, composés de juges et de jurés. Le principe de la séparation de la justice criminelle et de la justice civile dominait cette organisation. Les lois du 3 brumaire an IV et 7 pluviôse an IX ne firent que continuer ce système de législation en en remaniant les différentes parties. Le code d'*instruction* criminelle, rédigé en 1808 et mis en vigueur en 1811, n'a fait lui-même, tout en y apportant de graves modifications, que le consacrer. L'esprit de ce code a été d'affaiblir la réaction des lois de 1791 contre le système des ordonnances, de combiner dans une même institution la législation antérieure et la législation postérieure au XVIe siècle, de faire entrer à la fois dans ses dispositions la procédure écrite et la procédure orale, l'information secrète et l'information publique, le concours des juges et le concours des jurés, les preuves légales et les preuves morales. Le législateur de 1808 s'efforça de concilier les principes, de transiger entre les systèmes, d'emprunter à chaque législation quelque règle, quelque dispositition. »

II. Voyons maintenant quel est le mécanisme de l'*instruction* criminelle sous l'empire du code d'*instruction* criminelle qui nous régit, et dont nous avons esquissé à grands traits l'économie au mot CODE.

L'*instruction* criminelle est de deux sortes : préalable ou écrite, orale ou définitive. La première est une enquête judiciaire, qui se fait avant l'audience et qui a pour objet de réunir tous les faits et tous les documents propres à éclairer la justice et à assurer la répression d'un acte qui tombe sous le coup de la loi; la seconde se produit en audience publique, devant les juges.

Les rédacteurs du code d'*instruction* criminelle sont partis de cette idée, très-juste du reste, que la répression pénale exige le concours et l'action de la police et de la justice. A la police appartient la constatation et la poursuite des contraventions, des délits et des crimes; à la justice appartient le jugement. Les agents chargés de la poursuite ne peuvent être en même temps chargés de l'*instruction*, et *vice versa;* sauf le cas de flagrant délit, il y a incompatibilité absolue entre ces deux sortes d'attributions.

Les procès-verbaux des agents de la police judiciaire, les plaintes et les dénonciations doivent être adressés au procureur de la République de l'arrondissement, qui les examine avec soin. Lorsqu'il s'agit d'une simple contravention, il n'y a point ordinairement d'information préalable, le procureur de la République envoie immédiatement l'affaire au tribunal de simple police qui doit en connaître. S'il s'agit d'un délit, l'affaire peut être, dans certains cas, déférée immédiatement au tribunal correctionnel, et dans d'autres, elle doit être soumise à une *instruction* préalable. Enfin, l'*instruction* préalable est toujours nécessaire s'il s'agit d'un crime.

Chaque fois qu'une information préalable est nécessaire, le procureur de la République charge, par un réquisitoire, un magistrat de procéder à cette information. Ce magistrat, appelé pour ce motif juge d'*instruction*, est investi des attributions les plus étendues et d'un pouvoir presque discrétionnaire. Il doit prendre toutes les mesures qui peuvent amener la manifestation de la vérité, procéder aux recherches, vérifier les indices, constater les faits, faire des perquisitions et saisies,

ordonner des expertises, appeler et entendre des témoins, interroger les inculpés, lancer des mandats de comparution, d'amener, de dépôt et d'arrêt, s'il y a lieu. Nous n'entrerons pas ici dans les détails de cette longue et minutieuse procédure qui constitue l'examen préparatoire des charges et des indices; on la trouvera tout au long dans le code d'*instruction* criminelle. Bornons-nous à dire que le pouvoir du juge d'*instruction* est presque illimité dans la sphère où il l'exerce et que la loi n'a peut-être pas assez défini et réglé ce pouvoir. Lorsqu'il s'agit d'un délit et que le prévenu n'est ni un vagabond ni un repris de justice, la loi autorise le tribunal à ordonner la mise en liberté provisoire de l'inculpé, moyennant caution solvable de se représenter à tous les actes de la procédure et pour l'exécution du jugement. Lorsqu'il s'agit d'un crime, la mise en liberté provisoire n'est pas admise. Il en résulte que l'individu soupçonné d'avoir commis un crime peut être arrêté préventivement en vertu d'un mandat du juge d'instruction. La détention préventive est un des moyens les plus usités de l'*instruction*. « Il n'y aurait plus d'*instruction*, dit M. Faustin Hélie, si l'inculpé, libre de toute entrave, pouvait établir une lutte avec le juge, rendre ses perquisitions stériles, anéantir la preuve, solliciter ou dicter les témoignages, et combiner sa défense avec ses coprévenus. » Ces paroles font bien ressortir l'utilité d'arrêter le vrai coupable; mais le juge d'*instruction* peut se tromper, et la détention préventive ouvre alors la porte à de graves abus. Ces abus, dont nous avons parlé ailleurs (v. DÉTENTION), étaient depuis longtemps signalés lorsque le législateur a essayé d'y porter remède par la loi du 28 juin 1865. Cette loi autorise le maintien de la liberté pour les premiers actes de toute *instruction* criminelle, laissant au juge la faculté de ne décerner, en tous cas, qu'un mandat de comparution. Lorsqu'il y a eu mandat de comparution, le prévenu doit être interrogé sur-le-champ; il doit l'être dans les vingt-quatre heures si l'on a décerné contre lui un mandat d'amener. Rappelons que, depuis la loi du 28 juin 1865, le juge d'*instruction* ne peut plus délivrer que des mandats de comparution avant l'interrogatoire. Ce n'est qu'après l'interrogatoire que le magistrat instructeur peut convertir le mandat en tel autre qu'il appartiendra, et ce n'est que lorsque l'inculpé fait défaut que le juge d'*instruction* peut décerner contre lui un mandat d'amener. Ajoutons que, lorsqu'il s'agit d'un délit emportant une peine moins grave que l'emprisonnement, la liberté est de droit. S'il s'agit de délits emportant moins de deux ans d'emprisonnement, l'inculpé peut être arrêté et détenu; mais il doit être rendu de plein droit à la liberté cinq jours après l'interrogatoire, s'il est domicilié et si des charges nouvelles n'aggravent pas la prévention.

L'interdiction de communiquer ou la mise au secret est un autre moyen d'*instruction* qui a également entraîné les plus graves abus. En 1865, le Corps législatif a profité de l'occasion que lui offrait la présentation d'un important projet de loi sur la liberté provisoire, pour introduire une addition à l'article 613 (loi du 14 juillet 1865). Désormais, toutes les fois que le juge d'*instruction* croira devoir prescrire une interdiction de communiquer, il ne pourra le faire que par une ordonnance qui devra être transcrite sur le registre des prisons; cette interdiction ne pourra s'étendre au delà de dix jours, mais elle sera renouvelable. Il en sera rendu compte au procureur général.

Lorsque le juge d'*instruction* a terminé son information, interrogé les témoins et l'inculpé, il présente son rapport au procureur de la République. D'après la loi de 1792, c'était un jury d'accusation qui devait décider alors si l'accusé devait être ou non poursuivi. Ce jury fut aboli par le code de 1808. Depuis la promulgation de ce code jusqu'à la loi de 1865, le juge d'*instruction*, après s'être concerté avec le ministère public, présentait son rapport à la chambre du conseil formée de trois juges du tribunal d'arrondissement, parmi lesquels il était compris. La chambre du conseil, réunie à huis clos, examinait si le fait constituait une contravention, un délit ou un crime; s'il n'existait aucune charge sérieuse, elle déclarait qu'il n'y avait lieu à poursuivre; s'il s'agissait d'une contravention, elle renvoyait l'inculpé devant le tribunal de police; s'il s'agissait d'un délit, elle renvoyait le prévenu devant un tribunal correctionnel; s'il s'agissait d'un crime, elle envoyait l'ordonnance de prise de corps et les pièces de l'information au procureur général près la cour d'appel, et celui-ci devait les soumettre à la chambre d'accusation, appelée à statuer sur l'envoi de l'inculpé devant la cour d'assises. Depuis la loi de 1865, c'est le juge d'*instruction* lui-même qui statue. Si, en fait, il n'existe pas contre le prévenu de charges suffisantes, ou si, en droit, l'acte n'est pas punissable, le magistrat instructeur rend une ordonnance de mise en liberté; c'est ce qu'on appelle une ordonnance de non-lieu. Si, en fait et en droit, l'inculpé paraît coupable, le juge renvoie, d'après la qualification de l'infraction, devant le tribunal de simple police, de police correctionnelle, ou la chambre d'accusation, suivant qu'il s'agit d'une contravention, d'un délit ou d'un crime. L'ordonnance qu'il rend à cet égard est appelée ordonnance de renvoi. Les ordonnances du juge d'*instruction* peuvent être attaquées, dans les vingt-quatre heures, devant les chambres d'accusation par le ministère public, par la partie civile, s'il y en a une, et par le prévenu pour cause d'incompétence ou de refus de liberté provisoire sous caution.

Dès que l'ordonnance de renvoi a été rendue par le juge d'*instruction*, le procureur de la République doit envoyer la procédure au procureur général de la cour du ressort. Dans les dix jours de la réception des pièces, le procureur général doit faire, par lui ou par ses substituts, rapport de cette procédure à la chambre de mise en accusation, composée de cinq conseillers. L'*instruction* est secrète; la chambre n'entend ni le prévenu, ni la partie plaignante, ni les témoins; seulement le prévenu et la partie civile peuvent faire remettre à la cour tels mémoires qu'ils jugent convenables. La chambre délibère et statue à huis clos. Si, sur l'examen de la procédure écrite, la cour trouve charge suffisante d'un fait qualifié crime, elle ordonne *la mise en accusation et renvoie le prévenu* devant la cour d'assises compétente. L'arrêt de mise en accusation oblige le procureur général à dresser immédiatement un acte d'accusation. Si la cour ne trouve pas dans l'*instruction* écrite de charge suffisante, elle ordonne la mise en liberté du prisonnier. En résumé, l'*instruction* préalable en matière criminelle est absolument secrète depuis le commencement jusqu'à la fin, et, pendant l'information, l'accusé est soumis à une sorte d'inquisition; il ne se trouve jamais en face de son accusateur, et le jugement qui statue sur la prévention est rendu sans qu'il ait été entendu. Il suffit d'énoncer ces faits pour montrer qu'il y a là une sérieuse réforme à introduire dans notre législation.

L'instruction définitive ou orale a, au contraire, une complète publicité. Elle se produit devant les tribunaux de simple police pour les contraventions, devant les tribunaux correctionnels pour les délits, et devant les assises pour les crimes. Là, la défense est publique et orale, l'accusé fait entendre ses témoins et les débats sont contradictoires. Enfin, l'institution du jury appliquée au jugement des accusations en matière criminelle offre à l'accusé les meilleures garanties pour démontrer son innocence, s'il y a lieu. V. ASSISES.

— Bibliogr. Outre le *Code d'instruction criminelle*, les meilleurs ouvrages à consulter sur la matière sont les suivants : *Traité pratique du code d'instruction criminelle*, par Daubenton (1809, in-8°); *De l'instruction criminelle*, par Carnot (Paris, 1829-1835, 4 vol. in-4°); *Code des prisons*, par M. Moreau-Christophe (Paris, 1856, 2 vol. in-8°); *Traité d'instruction criminelle* ou *Théorie du code d'instruction criminelle*, par M. Faustin Hélie (Paris, 1845-1862, 9 vol. in-8°); *Manuel des juges d'instruction*, par M. E. Duverger; troisième édition, augmentée (Paris, 1862, 3 vol. in-8°); *Commentaire du code d'instruction criminelle*, par Bonnin (1815); *Traité de la procédure des tribunaux criminels*, par Berriat Saint-Prix (1851-1854, 3 vol. in-8°); *Leçons sur les codes d'instruction criminelle et pénale*, par Boitard et Colmet d'Aage (1856, in-8°), etc.

Instructions de Bossuet. Sous ce titre, on a réuni divers opuscules qui n'ont de rapport commun que le lien de la doctrine religieuse. La première *Instruction*, adressée à Louis XIV, porte sur ce sujet : Quelle est la dévotion d'un roi? Bossuet évite de censurer l'orgueil et les goûts fastueux de Louis XIV; il se garde bien aussi de lui conseiller des pratiques de dévotion qui pourraient gêner le monarque. « On y remarque, dit M. de Bausset, l'art infini et les ménagements délicats que la prudence chrétienne recommande envers les princes, et qui consistent à présenter les règles et les maximes de la religion sous la forme la plus convenable au caractère, aux qualités et aux dispositions de ceux qu'on veut ramener aux vertus du christianisme. » Reste à savoir si ce que les apologistes considèrent, dans Bossuet, comme un très-haut mérite doit être regardé comme tel. Pour nous, cela nous fait seulement ressouvenir du vers de *Tartufe* :

Il est avec le ciel des accommodements.

Dans la seconde *Instruction*, Bossuet s'adresse aux « nouveaux convertis, » c'est-à-dire à ceux que les dragonnades avaient forcés de se convertir, ou à leurs enfants, qui leur avaient été brutalement arrachés, et que l'on catéchisait sous le nom de néophytes. Bossuet enseigne à ces pauvres gens, dont les parents ou les amis sont morts dans les tortures, ou sont chassés de France à coups de sabre, qu'ils doivent être moins tièdes, manifester plus de ferveur pour les hautes vérités ainsi révélées; il réfute le protestantisme, s'enorgueillit de ce que ses auditeurs ne lui font, à lui Bossuet, aucune objection, et, pour comble, leur affirme qu'ils n'ont souffert aucune violence, qu'ils sont paisiblement, de plein gré, revenus à la foi catholique. C'est le comble de l'impudence et du cynisme.

Les deux autres *Instructions* sont des traités de controverse, dirigés, l'un contre le quiétisme et les *Maximes des saints*, de Fénelon, l'autre contre le ministre protestant Basnage, qui avait réfuté les instructions pastorales de quatre évêques français. Nous n'en dirons pas davantage sur ce recueil.

Instructions de d'Aguesseau à son fils. Ces *Instructions traitent* de la *religion*, de la morale, des sciences, des belles-lettres, du droit public et privé. Elles sont au nombre de cinq, *datées de Fresnes, et furent composées* à l'époque du premier exil du chancelier (1722). En s'entretenant avec son fils sur quatre sujets *qui forment un plan général d'études*, il se montre au complet avec tous ses goûts, ses principes et ses jugements littéraires régulièrement exposés. *On voit l'effusion de sa* sollicitude paternelle dans ces conseils, ces vues, ces réflexions qui décèlent l'expérience *du chef de famille désireux de former*, avec toute l'autorité du précepteur, un jeune esprit où il aime à se perpétuer. D'Aguesseau s'y *montre amateur passionné des belles-lettres* et se reproche assez vivement de n'avoir pas étudié, comme il aurait dû, l'histoire.

« *Malgré l'état d'imperfection où* se trouvent quelques-unes de ces instructions, dit Pardessus, elles seront toujours les meilleures leçons que des pères vertueux puissent offrir à leurs enfants. » M. Villemain, faisant deux parts dans l'héritage littéraire de d'Aguesseau, ne donne pas la préférence à ses œuvres oratoires, mais bien à ses écrits d'un ton plus modeste. « Lorsque, dit-il, d'Aguesseau s'entretient avec son fils sur des sujets de littérature ou de philosophie, il ne laisse plus voir que l'excellent goût de son siècle, et les lumières d'un esprit formé par les plus purs modèles; alors il est écrivain supérieur, précisément parce qu'il ne cherche pas la réputation de bien écrire. Un enjouement aimable, une sorte d'urbanité gracieuse tempèrent la gravité naturelle de son esprit, et donnent plus de charme à ses vertus. »

Instruction publique en France (ESSAI SUR L'HISTOIRE ET L'ÉTAT ACTUEL DE L'), par M. Guizot (Paris, 1816, in-8°). Cet ouvrage est divisé en six chapitres. Le premier a pour titre : *De l'objet des établissements d'éducation et d'instruction publique;* le second : *Coup d'œil sur l'histoire de l'éducation et de l'instruction publiques durant le cours de la monarchie française jusqu'à la Révolution;* le troisième est intitulé : *De l'état de l'instruction publique pendant la Révolution et sous le gouvernement impérial jusqu'à la création de l'Université;* les trois suivants : *De l'Université; Des changements survenus dans l'instruction publique depuis la Restauration; Quel est, entre les divers systèmes d'instruction publique, celui qui convient le mieux à l'état de la France et quels en sont les fondements.*

M. Guizot était, dès 1816, préoccupé de l'instruction primaire, qu'il devait créer en France (loi de 1833). « Elle doit, dit-il, comprendre les préceptes de la religion et de la morale, les devoirs généraux des hommes en société, et ces connaissances élémentaires, qui sont devenues utiles et presque nécessaires dans toutes les conditions, autant pour l'intérêt de l'Etat que pour celui des individus. » Mais, au-dessus de l'instruction primaire, il y a une autre instruction nécessaire à quiconque est destiné à avoir du loisir et de l'aisance, ou encore se destine à une carrière libérale; c'est l'instruction secondaire. Son étendue varie selon les progrès de la fortune publique et de la civilisation. « Elle comprend tout ce que l'on a besoin de savoir pour être ce que l'on appelle *un homme bien élevé*, c'est-à-dire, dans l'état actuel de la société et des lumières, les principes de la raison et du goût, la connaissance des langues savantes qui nous ont conservé les vrais modèles, l'histoire, la littérature nationale et les éléments des sciences exactes et naturelles. »

Cette citation suffit pour donner une idée de l'esprit de l'ouvrage, qui a d'ailleurs une certaine valeur au point de vue de l'histoire de l'enseignement.

Instruction publique en France (DES INSTITUTIONS D'), par M. Cournot, ancien recteur des académies de Grenoble et de Dijon, commandeur de la Légion d'honneur (Paris, 1864, 1 vol. in-8°). « Tous les symptômes, dit l'auteur dans la préface, semblent dénoter que le moment est venu où le public veut se rendre compte du véritable état d'une question qui depuis un siècle préoccupe et agite tous les *esprits.* » *Dans* la pensée de l'auteur, l'opinion générale semble demander qu'on abandonne les langues anciennes au clergé, aux gens de lettres et aux savants. Nos trois degrés d'éducation primaire, secondaire et supérieure resteraient ce qu'ils sont; mais on substituerait aux langues anciennes, dans l'enseignement secondaire, l'étude approfondie de notre littérature nationale, à laquelle on joindrait comme appoint l'étude d'une ou de deux langues modernes. Les sciences, d'ailleurs, et l'histoire générale de l'humanité ont pris un tel développement parmi nous, qu'il devient chaque jour plus urgent de leur accorder dans notre enseignement public une place plus large que celle qu'elles occupent. L'œuvre de M. Cournot se partage en deux parties : l'une théorique et l'autre historique. Dans la première, il confronte l'éducation avec l'instruction, la double influence de l'Etat et de l'Eglise sur les intelligences modernes; puis il traite des trois degrés de l'instruction actuelle, de l'instruction historique, scientifique, philosophique, de l'instruction officielle et de l'instruction libre; de la question des livres, de l'instruction professionnelle, des examens, des concours, du recrutement du personnel enseignant.

La partie historique de son travail n'offre pas moins d'intérêt que l'autre. M. Cournot fait l'histoire des universités, des colléges et de l'enseignement sous l'ancien régime. On remarque aussi dans cette partie des considérations d'une haute valeur sur l'institution du baccalauréat, l'Ecole normale, les concours d'agrégation, les Facultés. Il termine par une étude sur le conseil supérieur de l'instruction publique, le ministère de l'instruction publique et son rôle, l'inspection générale et l'administration académique.

On n'avait encore rien publié chez nous de si complet, de si nourri, de si savant sur le mécanisme de l'enseignement. Il faut néanmoins reconnaître que M. Cournot n'a pas de doctrine personnelle; il connaît à merveille les défauts et les lacunes de l'enseignement et conseille d'y remédier; mais il ne trouve rien à offrir en échange de ce qu'il blâme.

Instruction religieuse (MANUEL D'), par Albert Réville (1866, in-8°). « Le but du présent livre, dit l'auteur, est de contribuer à élever le niveau de l'instruction religieuse, si déplorablement arriérée, et de la faire profiter des progrès accomplis par les sciences théologiques et historiques. Dans un temps comme le nôtre, où l'enseignement de toutes les autres sciences a reçu tant d'heureux développements sous le rapport du fond et des méthodes, il serait infiniment regrettable que l'enseignement religieux restât seul immuable, et cet état de stagnation ne tarderait pas à porter le plus grave préjudice aux grands intérêts qu'il a pour mission de servir. » C'est donc une tentative de rénovation que nous avons sous les yeux.

Les lecteurs du *Grand Dictionnaire* savent ce qu'étaient et ce que valaient les anciens catéchismes protestants. Ils n'étaient le plus souvent qu'une sèche exposition dogmatique, un chapelet de passages des livres saints ou bien encore le développement du Symbole prétendu des apôtres. M. Réville a suivi une tout autre méthode. Son *Manuel* se divise en trois parties : dans la première, il expose l'histoire religieuse; dans la seconde, il expose l'enseignement de Jésus; dans la troisième, il nous donne un essai de systématisation de la doctrine religieuse.

L'histoire religieuse est conçue sur un plan très-vaste. Toutes les religions polythéistes, le fétichisme, le naturalisme de l'Egypte, de l'Inde, de la Grèce, de la Perse, le bouddhisme sont tour à tour passés en revue et appréciés avec une grande impartialité. Le monothéisme sémitique est étudié ensuite. L'enseignement évangélique est groupé sous sept chefs principaux : 1° la loi nouvelle; 2° la propagation du royaume; 3° la génération incrédule; 4° les paraboles du royaume; 5° les grands et les petits, les dignes et les indignes, selon Jésus; 6° la malédiction de l'hypocrisie; 7° les derniers avertissements. Ici l'auteur n'intervient aucunement; il se contente de renvoyer aux textes.

M. Réville a traité avec la même indépendance l'histoire religieuse juive et l'histoire évangélique. Dans l'exposé de la doctrine religieuse, on s'aperçoit également que le croyant n'a pas tué le libre penseur. On peut s'étonner de ce que, à l'opposé d'autres publications analogues, le *Manuel* ne donne qu'une place relativement restreinte à la morale proprement dite. C'est de propos délibéré que l'auteur a agi ainsi. Il ne voudrait pas que son livre devînt un recueil de sermons, mais il redouterait surtout qu'il ne dégénérât en casuistique. Les principes une fois posés, il lui semble plus utile de laisser à l'élève le soin d'en déduire les conséquences.

Le style est bien celui qui convient à un manuel, clair, simple, concis; quelques négligences auraient pu être facilement évitées, mais il aurait fallu allonger la phrase et grossir le volume, ce que l'auteur ne voulait pas. Son *intention n'était pas de faire* autre chose qu'un catéchisme, rempli de faits, d'indications, de pensées, et en cela il a réussi. Ce *livre est une tentative heureuse d'élever la* méthode d'instruction religieuse. Il est aussi le premier essai, en langue française, de systématisation complète de la nouvelle théologie libérale.

INSTRUIRE v. a. ou tr. (ain-strui-re — lat. *instruere*, proprement bâtir, construire dans, comme si l'on construisait dans l'esprit, dit M. Littré, et aussi munir de, pourvoir de. Ce mot est composé de *in*, en, et *struere*, bâtir, qui correspond au russe *stroiti*, bâtir, construire, arranger, accorder, d'où *strœnie*, bâtisse. Le corrélatif sanscrit est *star*, étendre, couvrir. *J'instruis; nous instruisons; j'intruisais, nous instruisions; j'instruisis, nous instruisîmes; j'instruirai, nous instruirons; j'instruirais, nous instruirions; instruis, instruisons, instruisez; que j'instruise, que nous instruisions; que j'instruisisse, que nous instruisissions; instruisant; instruit, uite*). Enseigner, apprendre, diriger dans l'étude des matières qui font l'objet de l'enseignement; donner de la science, des connaissances à : *On* INSTRUIT *toujours mal le lecteur, lorsqu'on le fait bâiller.* (Frédéric II.) INSTRUIRE *le peuple, c'est l'améliorer.* (V. Hugo.)

Il nous faut en riant instruire la jeunesse.

MOLIÈRE.

Heureuse, heureuse l'enfance
Que le Seigneur *instruit* et prend sous sa défense.
RACINE.

‖ Servir de leçon, donner de l'expérience à : *L'adversité* INSTRUIT *les hommes. Les grandes places* INSTRUISENT *promptement les grands esprits.* (Vauven.)

— Absol. : *Le talent* d'INSTRUIRE *est de faire que le disciple se plaise à l'instruction.* (J.-J. Rouss.)

Le théâtre *instruit* mieux que ne fait un gros livre.
VOLTAIRE.

C'est trop peu que d'*instruire*, il faut *instruire* et [plaire.
ANDRIEUX.

— *Instruire de*, Faire connaître : INSTRUIRE *les hommes* DE *leurs devoirs.* INSTRUISEZ-*moi* DE *ce qui se passe.*

— *Instruire à*, Dresser, former à : *On* INSTRUIT *les enfants* À *craindre et* À *obéir ; nul ne songe à les rendre originaux, entreprenants et indépendants.* (Vauven.) *Les femmes, surtout, que l'on* INSTRUIT À *croire que tout leur est dû, ne peuvent souffrir la contradiction.* (Turgot.)

Les cieux *instruisent* la terre
A révérer leur auteur.
J.-B. ROUSSEAU.

— Jurispr. *Instruire une cause, un procès*, Prendre les renseignements nécessaires pour éclairer la décision des juges, accomplir les formalités imposées par la loi pour mettre la cause en état d'être jugée.

S'instruire v. pr. Acquérir des connaissances, former ou développer son instruction : *Aimer, chercher à* S'INSTRUIRE. *Tant que tu vivras, cherche à* T'INSTRUIRE ; *ne présume pas que la vieillesse apporte avec elle toute la raison.* (Solon.) *Ceux qui aiment à* S'INSTRUIRE *ne sont jamais oisifs.* (Montesq.)

Trop heureux qui *s'instruit* par le malheur des au- [tres !
VILLEFRÉ.

— S'informer mutuellement ; se donner l'un à l'autre quelque instruction : *Les peuples et les individus* S'INSTRUISENT *mutuellement, et se perfectionnent les uns par les autres.* (L'abbé Bautain.)

Les générations s'entendent et *s'instruisent.*
LEGOUVÉ.

— Jurispr. Etre en voie d'instruction : *Son affaire va* S'INSTRUIRE *prochainement.*

— **Syn. Instruire, apprendre, enseigner, informer, faire savoir.** V. APPRENDRE.

— **Instruire (s'), apprendre, étudier.** V. APPRENDRE.

INSTRUISANT, ANTE adj. (ain-strui-zan, an-te — rad. *instruire*). Qui instruit : *Dieu étant caché, toute religion qui ne dit pas que Dieu est caché n'est pas véritable; et toute religion qui n'en rend pas la raison n'est pas* INSTRUISANTE. (Pasc.) *Il n'y a rien de plus consolant ni de plus* INSTRUISANT *tout ensemble pour un chrétien que la lecture des livres saints.* (Malebr.)

INSTRUIT, UITE (ain-strui, ui-te) part. passé du v. Instruire. Qui a de l'instruction : *Un homme* INSTRUIT. *Un professeur* INSTRUIT. *Les hommes ne doivent point être* INSTRUITS *à demi : s'ils devaient rester dans l'erreur, que ne les laissiez-vous dans l'ignorance?* (J.-J. Rouss.) *Etre* INSTRUIT *produit deux grands avantages : on décide moins, et l'on décide mieux.* (Moncrif.)

. . . . On n'est jamais heureux
Qu'avec des gens de bien *instruits* et vertueux.
VOLTAIRE.

— *Instruit de*, Qui sait, qui connaît ; qui est averti, prévenu de, renseigné sur : *Etre* INSTRUIT DE *son devoir. Etre* INSTRUIT DE *ce qu'il faut faire. Quand les peuples ont des représentants, il est moins difficile aux rois d'être* INSTRUITS DE *la vérité.* (J. Droz.)

Heureux le sage *instruit des* lois de la nature!
DELILLE.

Oh! que ne puis-je, *instruit des* principes des choses,
Connaître les effets, approfondir les causes!
DELILLE.

— *Instruit à*, Formé par l'instruction, par l'éducation à : *Une femme* INSTRUITE À *plaire.*

— Jurispr. Qui a fait l'objet d'une instruction, qui est en état d'être jugé : *L'affaire est suffisamment* INSTRUITE. (Acad.)

— **Syn. Instruit, éclairé.** V. ÉCLAIRÉ.

INSTRUMENT s. m. (ain-stru-man — lat. *instrumentum*, de *instruere*, construire, arranger : avec le suffixe *mentum*, pour dire la chose qui arrange, qui construit). Outil, machine, appareil servant à exécuter quelque travail, à faire quelque opération dans un art, une science, un métier quelconque ; objet fonctionnant à la manière des instruments : INSTRUMENT *de maçon, de serrurier.* INSTRUMENT *de mathématiques, d'optique, de physique, de chimie, de chirurgie, d'agriculture.* INSTRUMENTS *aratoires. Les yeux sont les premiers* INSTRUMENTS *d'optique. Les sens sont des espèces d'*INSTRUMENTS *dont il faut apprendre à se servir.* (Buff.) *La meilleure partie de l'histoire du peuple est celle des* INSTRUMENTS *à l'aide desquels il pourvoit à sa subsistance.* (Leymarie.) ‖ Objet servant à une action mécanique quelconque : INSTRUMENT *de supplice. Frapper quelqu'un avec un* INSTRUMENT *tranchant, avec un* INSTRUMENT *contondant. Les* INSTRUMENTS *de la Passion de Notre-Seigneur.* (Acad.)

— Fig. Moyen employé ou servant à produire quelque effet, à obtenir quelque résultat : *L'autorité souveraine n'est jamais ébranlée que par les* INSTRUMENTS *violents qu'elle croyait destinés à l'affermir.* (D'Argenson.) *L'argent qu'on possède est l'*INSTRUMENT *de la liberté; celui qu'on pourchasse est celui de la servitude.* (J.-J. Rouss.)

Force gens ont été l'*instrument* de leur mal.
LA FONTAINE.

— Diplomatiq. et Pratiq. Acte, titre propre à faire valoir des droits : *Signer l'*INSTRUMENT *de paix. Le 4 germinal an X, au soir, la paix avec la Grande-Bretagne fut signée sur un* INSTRUMENT *surchargé de corrections de tous genres.* (Thiers.)

Et déjà le notaire a, d'un style énergique,
Griffonné de ton joug l'*instrument* authentique.
BOILEAU.

— Liturg. *Instruments de paix*, Objets divers avec lesquels on donne la paix, c'est-à-dire que l'on donne à baiser aux fidèles ou à certains dignitaires : *La patène et l'étole sont des* INSTRUMENTS DE PAIX.

— Musiq. Appareil propre à produire des sons musicaux : INSTRUMENTS *à cordes.* INSTRUMENTS *à vent.* INSTRUMENTS *à percussion. Monter un* INSTRUMENT. *Jouer d'un* INSTRUMENT. *Accorder un* INSTRUMENT.

— **Syn. Instrument, outil.** L'*instrument* exige dans celui qui s'en sert une certaine habileté personnelle, et presque toujours aussi il est d'une construction plus compliquée, plus savante ; il faut des *instruments* pour cultiver les arts les plus relevés, tels que la musique, la chimie, la physique, l'astronomie. Le génie se fait quelquefois un *instrument* d'un objet dont personne en pareille circonstance ne songerait à tirer parti. La seule habileté qu'exige l'*outil* s'acquiert par l'habitude ; il a pour but précisément de suppléer à l'habileté, et il convient surtout aux arts mécaniques ; c'est un ustensile presque toujours très-simple, rien de plus. De ces deux mots, *instrument* est le seul qui s'emploie fréquemment au figuré, précisément parce qu'il est moins vulgaire.

— **Encycl.** Mus. L'invention des *instruments* de musique est probablement contemporaine de l'invention de la musique elle-même ; le roseau creux sur lequel, d'après Lucrèce, les pâtres modulaient leur plainte amoureuse,

Inde minuatim dulceis didicere querelas
Tibia quas fundit digitis pulsata canentum,

ce roseau donna naissance à toute la musique instrumentale. Le bois et le métal furent bientôt façonnés à l'envi. Tous ces noms de héros et de demi-dieux, auxquels la mythologie ou même la Bible attribuent l'invention de la musique, Osiris, Jubal, Tubal-Caïn, Hermès, Cadmus, Chiron, Amphion, Apollon, Musée, personnifient d'une façon mystique l'invention de la lyre, des cymbales, de la flûte, des trompettes, du psaltérion, etc. Chez les Grecs, la syrinx était attribuée à Pan, la lyre à Apollon, la flûte à Minerve. Le nombre des cordes de la lyre fut peu à peu augmenté, et les Grecs inscrivirent au nombre de leurs bienfaiteurs les auteurs ingénieux de ces modifications, Olympus et Therpandre. C'étaient là les *instruments* perfectionnés ; il y en avait de plus primitifs et de plus bruyants. La corne du bœuf ou du bélier, dont on tirait des sons rauques ; des feuilles de métal que l'on frappait violemment ; une peau tendue sur une caisse et que l'on faisait résonner, soit avec la paume des mains, soit avec une baguette, constituaient l'orchestre des prêtres de Cybèle, et la Fable nous apprend que les vagissements de Jupiter avaient été étouffés par les curètes sous le bruit de leurs boucliers d'airain heurtés les uns contre les autres. Lucrèce, imbu profondément de toute la poésie grecque, a rendu ces accents sauvages dans des vers d'une admirable harmonie :

Tympana tenta tonant palmis, et cymbala circum
Concava raucisono minantur cornua cantu.

Malgré le poëte, nous croirons volontiers que les anciens tiraient de ces grossiers *instruments* plus de tapage que de musique. Le gong et le tam-tam des Chinois, la trompe des chevriers suisses, le tambour de basque encore en usage chez les gitanos ont perpétué jusqu'à nous ces traditions lointaines ; car rien n'est immuable comme les mœurs primitives. Les Romains, peuple longtemps agreste ou guerrier, adonnés seulement aux travaux des champs ou aux conquêtes, modifièrent fort peu les procédés musicaux des Grecs ; la flûte et la lyre furent seules en honneur chez eux. Des joueuses de lyre et de cithare, alternant avec des danseurs et des jongleurs, remplissaient les intermèdes de leurs longs repas, et ils votaient au sénat, comme un honneur suprême, qu'un joueur de flûte serait attaché à la personne d'un triomphateur. C'est l'Eglise catholique qui fit faire, dans l'Occident, les plus grands progrès à la musique instrumentale, en les recherchant avidement pour les pompes du culte. C'est pour l'Eglise que fut inventé l'orgue, le plus riche et le plus majestueux des *instruments*, l'inspirateur de la grande musique religieuse au moyen âge. La syrinx ou flûte de Pan, pourvue de tuyaux métalliques et adaptée à un sommier, que le jeu d'un soufflet remplit d'air, tel fut l'orgue primitif. Un mathématicien, Ctésibius, qui vivait sous Ptolémée Physcon, un siècle avant Jésus-Christ, inventa bien un *instrument* de ce genre ; mais ce n'est qu'au VIIIe siècle de l'ère moderne qu'il paraît avoir été compris et apprécié. Le premier qui ait paru en France fut envoyé à Pépin le Bref par Constantin Copronyme et placé dans l'église de Compiègne (757).

Le moyen âge connut une profusion d'*instruments* de musique. On peut en juger par ce fragment d'un trouvère qui, sans doute, était aussi musicien, à en juger par sa science technologique. Il raconte une fête princière et dit :

Là avoit de tous *instruments*,
Et s'aucuns me disoient : Tu mens ;
Je vous dirois les propres noms
Qu'ils avoient, et leurs surnoms :
Orgues, vielles, micamon,
Rubèbes et psalterion,
Leuths, moraches et guiternes
Dont on joue par les tavernes ;
Cymbales, guitoles, nacquaires,
Et de flaïos plus de x paires,
C'est-à-dire de xx manières,
Tant de fortes que de légières :
Cors sarracinoys et doussaines,
Tabours, fleutes traversaines,
Demi-doussaines et flautes,
Trompes, buisines et trompettes,
Gingues, rotes, harpes, chevrettes,
Cornemuses et chalemelles,
Muses d'Aussay, riches et belles,
Eles, frétiaux, monochorde,
Qui à tous *instruments* s'accorde ;
Muse de bled qu'on prend en terre
Trépie, eschaquel d'Angleterre,
Chiffonie et flaïos de sans..., etc., etc.

Il est assez difficile aujourd'hui de se reconnaître dans ce grimoire, d'autant plus que le même *instrument* y figure sous plusieurs noms empruntés à divers dialectes ; d'autres sont ignorés. Cependant ce petit morceau d'érudition naïve est précieux. On y reconnaît toute une série d'*instruments* à cordes frottés par l'archet, vielles ou violes, rebecs ou rubèbes, la rote, le monocorde, la gigue, tous ancêtres du violon ; une autre série d'*instruments* à cordes, que l'on pinçait ou que l'on frappait avec un plectre : la guiterne ou guitare, la morache, c'est-à-dire la guitare mauresque, le luth, la cithare ou cithole et guithole, le psaltérion ou nable, la mandore ou mandoline ; toute la série des *instruments* à vent : orgue, flûte et ses innombrables variétés, chalumeau ou muse de blé, c'est-à-dire le sifflet champêtre, le flaïos ou flageolet, le frestiau, que l'on croit être l'antique syrinx, la chevrette ou cornemuse, le cor, le cornet, la trompette ; enfin, les cymbales et les tambours sont aussi dénommés dans ce petit morceau. Il y a là de quoi composer un orchestre complet.

C'est la viole qui, perfectionnée, devint, au XVe siècle, le violon, le roi des *instruments.* Une planchette de bois sur laquelle un chevalet tendait une ou plusieurs cordes et que l'on faisait vibrer à l'aide d'un archet, fut bientôt remplacée par une petite caisse, qui augmenta la sonorité, et le violon, tel que nous le connaissons, était trouvé. Au XVIe siècle, entre les mains des Amati et des Stradivari, il atteignit son extrême perfection.

La division que nous avons établie plus haut dans l'énumération du trouvère est exactement celle que comportent tous les *instruments* modernes. Par le fait de la combinaison des éléments naturels, les sons se produisent de trois manières différentes : par la vibration des cordes, par la collision des couches d'air renfermées dans des tuyaux, par les vibrations de certains corps élastiques. De là trois séries d'*instruments* : la première est celle des *instruments* à cordes : le violon, la harpe, le piano, la guitare, le violoncelle, la basse, la vielle, la mandoline, la lyre, etc. ; la seconde, celle des *instruments* à vent : l'orgue, la flûte, le hautbois, la clarinette, la trompette, le cor, le bugle, le trombone, l'ophicléide, etc. ; la troisième comprend les *instruments* de percussion : timbales, tambour, triangle, grosse caisse, harmonica, etc. Le nombre des *instruments* de musique est infini, si on veut les classer d'après leurs différents noms et les formes diverses qu'ils ont revêtues depuis l'origine de l'art ; il est, au contraire, assez restreint, si l'on n'envisage que le principe sur lequel ils reposent. D'une part, on a cherché à obtenir de meilleurs résultats avec des combinaisons plus simples ; d'autre part, on n'a pas craint d'ajouter de nouvelles difficultés au jeu d'un *instrument* pour en augmenter la justesse ou l'intensité, épurer les sons, obtenir un diapason plus élevé. C'est ainsi que le violon a succédé à la viole, au rebec, à la gigue ; que la lyre, le luth, le théorbe, la mandore, la mandoline ont été remplacés par la guitare ; que le piano s'est substitué au clavecin, qui lui-même remplaçait l'épinette, la virginale et le clavicorde. Tout en réformant une grande quantité d'*instruments* inutiles, on a conservé, parmi les anciens, tous ceux qui avaient un caractère particulier de douceur ou de sonorité.

La facture des *instruments* de musique est devenue, de nos jours surtout, une industrie considérable. Nous nous contenterons de donner quelques chiffres, qui nous sont fournis par l'enquête de la chambre du commerce en 1863. Les chiffres ont aussi leur intérêt. Le montant des affaires, pour la facture et le commerce des *instruments* de musique s'était élevé à 22,270,973 francs, répartis entre 358 facteurs ou luthiers, occupant 4,739 ouvriers. Le commerce des accordéons atteignait le chiffre de 1,284,703 francs ; celui des pianos, 11,380,050 francs ; celui des *instruments* à vent en métal, 3,189,620 francs ; celui des orgues, 5,407,500 francs ; celui des *instruments* à vent en bois, 688,200 francs ; celui des *instruments* à archet, 320,900 francs.

De l'Occident passons en Orient ; nous dirons quelques mots des *instruments* de musique en usage dans l'Inde, en Chine et au Japon. Les Indous estiment surtout la trompette ; ils en ont de tous les genres. Celles qui sont en usage dans les armées portent les noms de *tontari*, *bourri* et *cambou.* Ils en ont une autre d'une longueur singulière et qui est affectée aux cérémonies funèbres ; ils en tirent des sons lugubres et effrayants. Cet *instrument* s'appelle *taré* ou *ramsinga ;* il est composé de quatre tubes de métal très-mince, s'emboîtant les uns dans les autres, et d'ordinaire recouverts de laque rouge. Pour en tirer des sons, il faut une force de poumons peu commune. Un autre *instrument* plus intéressant est en usage dans l'Inde depuis une haute antiquité ; peut-être était-il connu des Aryas. C'est un cylindre creux, ouvert longitudinalement à sa partie supérieure, et sur cette ouverture sont fixées des cordes que l'on fait vibrer à l'aide d'un archet. M. Fétis voit dans cette informe machine le violon primitif ; il est curieux que ni les Grecs ni les Romains ne l'aient connu, car chez eux tous les *instruments* à cordes étaient mis en vibration à l'aide du plectre. Par contre, il est avéré que les peuples de l'Europe occidentale se servirent de l'archet dès les temps les plus reculés. Ainsi les Gallois, les Cambro-Bretons, les Anglo-Saxons appliquaient l'archet au *crouth* ou rote, *instrument* des bardes. Comme l'origine indoue de ces peuples ne fait plus de doute aujourd'hui, il est intéressant de relever qu'ils conservèrent certaines traditions primitives qui furent perdues pour les Grecs, bien plus rapprochés du foyer.

Les Chinois, comme les Indous, sont de grands amateurs des *instruments* en cuivre ; ils excellent à travailler ce métal et lui donnent une sonorité argentine à laquelle ne peuvent parvenir nos plus habiles ouvriers. Ils prétendent avoir inventé le plus ancien type de trompette connu, et un spécimen de leur art en ce genre a été envoyé en France par le P. Amiot, au XVIIIe siècle. Ils possèdent une trompette en bois très-dur, qui s'accorde parfaitement avec le tambour, un clairon d'une forme courbe qui rappelle le *lituus* des Romains, des conques dont les sons divers indiquent les manœuvres, etc. Le *kin-lo* est un bassin de cuivre sur lequel on frappe soit avec la main, soit avec des baguettes ; le gong, bassin de cuivre couvert d'une peau d'âne, leurs tams-tams bruyants, leur chapeau à clochettes, leurs triangles sont suffisamment connus. Citons encore parmi les principaux *instruments* de percussion, le *hing-kou*, tambourin ou petit tambour à pied ou à base ; et parmi les *instruments* à vent le *säng*, petit orgue portatif en tubes de roseaux de cinq dimensions différentes.

Les Japonais ont emprunté aux Chinois presque tous leurs *instruments* de musique, le gong, le säng, le tam-tam ; ils aiment aussi à se servir de triangles et de clochettes. Parmi les *instruments* à vent, ils possèdent le *hwang-teih*, flûte de bambou percée de dix trous ; le *haou-tung*, clarinette en cuivre ; le *châ-keo* ou trompette ; le *teem-tek* ou *chih-teilh*, autre sorte de flûte. Parmi les *instruments* à cordes : le *kin*, qui a sept cordes de soie tendues sur une table ; diverses sortes de guitares ; le *urh-heen*, espèce de violon très-élémentaire, à deux cordes, etc., etc. Ajoutons que c'est une petite cloche qui a le privilége de servir de diapason officiel dans tout l'empire.

INSTRUMENTAIRE adj. m. (ain-stru-man-tè-re — rad. *instrument*). Jurispr. Se dit du témoin qui assiste un notaire ou tout autre officier public, dans les actes pour la validité desquels la présence de témoins est indispensable : *Témoin* INSTRUMENTAIRE.

INSTRUMENTAL, ALE adj. (ain-stru-man-tal, a-le — rad. *instrument*). Qui sert d'instrument : *Cette lettre fut la pièce* INSTRUMENTALE *de son procès.*

— Mus. Qui s'exécute, qui doit être exécuté par des instruments : *La partie* INSTRUMENTALE *d'une partition. Concert vocal et* INSTRUMENTAL. *Pour l'auditeur qui ne sait pas la musique, l'admiration causée par les combinaisons* INSTRUMENTALES *est toujours incertaine et souvent assez singulièrement départie.* (Ad. de La Fage.)

— Gramm. *Cas instrumental* ou substantiv. *Instrumental*, Un des huit cas de la déclinaison sanscrite qui marque l'instrument.

INSTRUMENTATION s. f. (ain-stru-man-ta-si-on — rad. *instrumenter*). Mus. Manière dont la partie instrumentale d'un morceau de musique est disposée ; art de disposer les parties d'harmonie de façon que les instruments rendent tout l'effet désirable : *Une savante* INSTRUMENTATION. *Lorsque Rameau donna son*

premier opéra en 1733, *l'*INSTRUMENTATION *avait fait de grands progrès.* (A. Adam.)

— **Encycl.** Mus. L'art de l'*instrumentation* est difficile ; il ne peut être que le resultat de longues études, et il demande, en outre, une certaine intuition. En écrivant sa partition, en disposant en un groupe compacte l'ensemble des instruments si variés dont l'orchestre moderne dispose, le musicien ne pourrait qu'écrire au hasard, s'il n'avait présents à son esprit le timbre et la qualité des sons de chacun de ces instruments, leur accent particulier et les effets qui peuvent résulter de leurs combinaisons. Parfois, il est vrai, les plus habiles obtiennent à l'audition des effets qu'ils n'avaient point prévus en écrivant ; en d'autres cas, ceux qu'on s'était efforcé de produire ne portent point ; mais, au point de vue général, on peut dire qu'un musicien expérimenté est à peu près certain d'atteindre le but qu'il se propose dans l'arrangement de son *instrumentation.* « Ce n'est pas, dit M. Fétis, une des moindres merveilles de la musique que cette faculté de prévoir, par la seule force des facultés intellectuelles, l'effet d'un orchestre dont on dispose l'*instrumentation*, comme si cet orchestre jouait réellement pendant le travail de l'artiste ; c'est cependant ce qui a lieu chaque fois qu'un compositeur imagine un morceau quelconque ; car le chant, les voix qui l'accompagnent, l'harmonie, l'effet des instruments, tout enfin se conçoit d'un seul jet, dans la tête d'un grand artiste. » Pour arriver à ce résultat, il est nécessaire de connaître, au moins d'une façon élémentaire, le jeu et l'exécution des instruments ; il faut savoir que telle note peut bien sortir, que telle autre est difficile à donner ; que tel trait est d'une exécution correcte, tandis que tel autre présente des difficultés insurmontables, etc. Ces diverses connaissances s'acquièrent par la lecture des partitions, par les leçons d'un maître, ou, mieux encore, par une expérience pratique et par la culture des instruments les plus importants.

L'*instrumentation* peut être considérée comme un art tout moderne, puisqu'elle a dû, pour se développer, attendre les progrès de la facture instrumentale. Certains compositeurs en ont, depuis, exagéré les effets, et des critiques nombreuses se sont élevées contre cette exagération. C'est ce qui a fait dire à Hector Berlioz, dans son *Traité d'instrumentation :* « A aucune époque de l'histoire de la musique, on n'a parlé autant qu'on le fait aujourd'hui de l'*instrumentation.* La raison en est, sans doute, dans le développement tout moderne de cette branche de l'art, et peut-être dans la multitude de critiques, d'opinions, de doctrines diverses, de jugements, de raisonnements parlés ou écrits, dont les plus minces productions des moindres compositeurs sont le prétexte. On semble attacher à présent beaucoup de prix à cet art d'instrumenter qu'on ignorait au commencement du siècle dernier, et dont, il y a soixante ans, beaucoup de gens qui passaient pour de vrais amis de la musique voulurent empêcher l'essor... »

Malgré le nombre des instruments dont ils pouvaient disposer, les vieux maîtres ne connurent pas, à proprement parler, l'*instrumentation.* Bien loin de les combiner ensemble, ils ne les faisaient entendre qu'isolément, l'un après l'autre, et affectaient un genre d'instrument à chaque situation ou à chaque personnage. Ainsi, dans l'*Orfeo* de Monteverde, les dessus de viole font la ritournelle après le chant d'Eurydice, la harpe accompagne les nymphes, la guitare est réservée à Caron, les esprits infernaux chantent aux sons de l'orgue, les bergers sont accompagnés par le flageolet, etc. Un peu plus tard, on fit agir par grandes masses les instruments de chaque sorte ; mais ce n'est qu'au XVII^e^ siècle qu'on les combina et que le compositeur écrivit pour l'orchestre des parties distinctes se soutenant l'une l'autre, dans le même morceau. En France, Rameau ; en Italie, Leo, Durante, Majo, Jomelli ; en Allemagne, Haydn, surent bientôt tirer de l'*instrumentation* des ressources jusqu'alors ignorées.

INSTRUMENTÉ, ÉE (ain-stru-man-té) part passé du v. Instrumenter : *Chœur bien* INSTRUMENTÉ.

INSTRUMENTER v. n. ou intr. (ain-stru-man-té — rad. *instrument*). Pratiq. Faire une pièce authentique, comme contrat, procès-verbal, exploit, etc. : *Les notaires ne peuvent pas* INSTRUMENTER *hors de leur ressort.* (Acad.) *En Amérique, le notaire* INSTRUMENTE *en plein vent et consigne les dires dans un procès-verbal.* (De Tocqueville.) *La justice, en aucun pays, n'*INSTRUMENTE *gratis.* (Mérimée.)

— v. a. ou tr. Mus. Ecrire les parties instrumentales de : *Adolphe Adam* INSTRUMENTA *d'une façon si magistrale le duo de* Richard Cœur de Lion, *que l'effet produit à la représentation fut aussi puissant qu'inattendu.* (Aug. Humbert.)

INSTRUMENTISTE s. m. (ain-stru-man-ti-ste — rad. *instrumenter*). Musicien qui exécute de la musique sur un instrument : *Bon* INSTRUMENTISTE. *Dans l'exécution, l'*INSTRUMENTISTE *s'inspire, s'anime, s'échauffe comme le chanteur.* (De La Fage)

— Adjectiv. : *Un musicien* INSTRUMENTISTE.

INSU DE (À L') loc. prépos. (ain-su — du préf. *in*, et de *su*, part. passé du v. *savoir*). Dans l'ignorance de, la chose étant ignorée de : *Des gens vous promettent le secret, et ils le révèlent eux-mêmes, et* À LEUR INSU ; *ils ne remuent pas les lèvres, et on les entend ; on lit sur leur front et dans leurs yeux ; on voit au travers de leur poitrine : ils sont transparents.* (La Bruy.) *La vérité est comme la lumière : elle nous inonde et nous pénètre* À NOTRE INSU. (Ch. Fauvety.)

INSUBMERSIBLE adj. (ain-su-bmèr-si-ble — du préf. *in*, et de *submersible*). Qui n'est point submersible : *Digues* INSUBMERSIBLES. *Canot* INSUBMERSIBLE.

INSUBORDINATION s. f. (ain-su-bor-di-na-si-on — du préf. *in*, et de *subordination*). Défaut de subordination ; manquement à la subordination : *Esprit d'*INSUBORDINATION. *Actes d'*INSUBORDINATION. *De la famille, l'*INSUBORDINATION *s'est glissée dans la société.* (Lepelletier de la Sarthe.)

INSUBORDONNÉ, ÉE adj. (ain-su-bor-do-né — du préf. *in*, et de *subordonné*). Qui a l'esprit d'insubordination, qui manque fréquemment à la subordination : *Soldats* INSUBORDONNÉS. *Employés* INSUBORDONNÉS.

— Substantiv. Personne insubordonnée : *Soumettre des* INSUBORDONNÉS.

INSUBRES, peuple de la Gaule ancienne ; il habitait primitivement la Gaule Lyonnaise, près de la Loire, dans le voisinage des Eduens. Une colonie des Insubres traversa les Alpes et fonda *Mediolanum* (Milan), ainsi que plusieurs autres villes de l'Italie septentrionale.

INSUBRIE, ancienne contrée du nord de l'Italie, où les Insubres vinrent s'établir.

INSUBRIEN, IENNE s. et adj. (ain-su-bri-ain, i-è-ne). Géogr. anc. Habitant de l'Insubrie ; qui appartient à ce pays ou à ses habitantr : *Les* INSUBRIENS. *Les villes* INSUBRIENNES. ‖ On dit aussi INSUBRE.

INSUBSTANTIEL, ELLE adj. (ain-sub-stan-si-èl, è-le — du préf. *in*, et de *substantiel*). Qui n'est pas substantiel, qui manque de consistance, de solidité : *Ces subtilités aiguës,* INSUBSTANTIELLES, *auxquelles le philosophe s'arrête quelquefois...* (Montaigne.)

INSUCCÈS s. m. (ain-su-ksè — du préf. *in*, et de *succès*). Défaut, manque de succès : *L'*INSUCCÈS *d'une entreprise. Etre découragé par l'*INSUCCÈS. *L'*INSUCCÈS *est facilement un crime pour les hommes d'Etat comme pour les hommes de guerre.* (Lamart.)

INSUFFISAMMENT adv. (ain-su-fi-za-man — rad. *insuffisant*). D'une manière insuffisante : *Etre* INSUFFISAMMENT *pourvu.*

INSUFFISANCE s. f. (ain-su-fi-zan-se — du préf. *in*, et de *suffisance*). Défaut de ce qui est insuffisant : *L'*INSUFFISANCE *des moyens employés. C'est l'*INSUFFISANCE *de l'amitié qui la fait périr.* (Vauven.)

Le hasard est un mot qu'inventa l'ignorance,
Et qui de nos esprits marque l'*insuffisance.*
DE BERNIS.

— Fig. Incapacité : *Je reconnais toute mon* INSUFFISANCE. (Acad.) *Le dénigrement est la passion de l'*INSUFFISANCE. (Lamart.)

La dignité souvent masque l'*insuffisance;*
On s'enferme avec art dans un noble silence.
VOLTAIRE.

— Méd. Etat d'un organe qui le met hors d'état de remplir intégralement ses fonctions : INSUFFISANCE *aortique.* INSUFFISANCE *des valvules.*

— **Syn. Insuffisance, inaptitude, incapacité.** V. INAPTITUDE.

— **Encycl.** Pathol. *Insuffisance aortique.* Cette affection débute, en général, graduellement. Les malades éprouvent les symptômes communs aux diverses maladies du cœur : gêne dans la région précordiale, palpitations, dyspnée, apparition et disparition d'œdèmes partiels ; et ces symptômes vont en augmentant, jusqu'à ce que la maladie se présente avec ses phénomènes propres. Lorsqu'elle est bien confirmée, elle est caractérisée par un bruit de souffle au second temps, couvrant le second bruit normal, qu'on peut néanmoins entendre encore dans toute sa pureté au delà des limites de la région précordiale. Ce bruit se prolonge dans le trajet de l'aorte, et souvent dans les carotides et les axillaires ; il a son maximum d'intensité un peu au-dessus de la base du cœur. On lui a trouvé le caractère d'un murmure musical, d'un sifflement, d'une espèce de bourdonnement ou d'un bruit semblable au roucoulement d'un pigeon ; il ressemble rarement au bruit de scie ou de râpe, si fréquent dans les cas de rétrécissement. Il n'est pas difficile de se rendre compte de l'existence de ce bruit de souffle : les valvules altérées, ne pouvant plus oblitérer le calibre de l'aorte, se rapprochent néanmoins, mais ne réussissent qu'à former un véritable rétrécissement, car elles laissent entre elles un simple pertuis plus ou moins considérable ; il s'ensuit que le sang, repoussé par la systole artérielle vers le ventricule, trouve un orifice anomal, avec toutes les conditions nécessaires pour produire les vibrations qui donnent lieu au bruit de souffle. Le pouls est ordinairement large, visible au cou et aux membres supérieurs, principalement dans ceux-ci, lorsque le malade elève les bras. Enfin, on observe un intervalle très-marqué entre le battement du cœur et la pulsation d'une artère éloignée.

L'*insuffisance* aortique a une durée variable, presque illimitée. Beaucoup de malades meurent subitement, par syncope. Voici, d'après Grisolle, quelles sont les causes les plus fréquentes des *insuffisances* des valvules : 1° les transformations cartilagineuses, osseuses, crétacées de ces soupapes, altérations qui ont pour effet de les déformer, de les rétracter, et surtout de les rendre à peu près immobiles ; 2° leurs adhérences contre nature, soit entre elles, soit avec la paroi correspondante de l'endocarde ; 3° leur rupture, leurs perforations, leur atrophie ; 4° les végétations, les concrétions fibrineuses et les vrais polypes, qui, en s'engageant dans l'orifice, empêchent la coaptation des bords opposés des valvules ; 5° la dilatation considérable de l'orifice, de telle sorte que les valvules, qui ont conservé leur largeur primitive, ne peuvent plus le fermer. Toutes ces causes peuvent produire l'*insuffisance* aortique ; mais celles qui la produisent le plus spécialement sont : 1° une tumeur extérieure au cœur, comme un anévrisme artériel, faisant saillie dans l'aorte ou dans l'artère pulmonaire, de manière à abaisser une ou plusieurs valvules ; 2° l'état réticulé, qui consiste dans un amincissement des valvules sigmoïdes, qui sont criblées d'un nombre plus ou moins considérable d'ouvertures, dont les plus petites sont semblables à des piqûres d'épingle, et les plus grosses ont 0^m^,005 à 0^m^,006 de longueur.

Lorsqu'on veut constater sur le cadavre si les valvules sont insuffisantes, il faut, avant de les inciser, s'assurer si elles présentent un écartement et si elles s'opposent à l'introduction d'un filet d'eau dans les cavités qu'elles sont destinées à protéger. L'eau qu'on verse dans l'aorte n'est plus retenue lorsque les valvules sigmoïdes sont insuffisantes, et le liquide pénètre dans le ventricule, ce qui n'a pas lieu lorsque les valvules sont saines.

Le traitement de l'*insuffisance* aortique consiste dans des saignées, des applications de sangsues très-modérées et faites seulement dans les cas d'absolue nécessité ; la digitale, les diurétiques, les purgatifs drastiques ; le fer et le quinquina, si le malade est faible ; enfin, un régime doux, lacté, et le repos exempt d'émotions vives.

INSUFFISANT, ANTE adj. (ain-su-fi-zan, an-te — du préf. *in*, et de *suffisant*). Qui n'est pas suffisant, qui ne suffit pas : *Moyens* INSUFFISANTS. *Nourriture* INSUFFISANTE. *La raison est* INSUFFISANTE *pour pénétrer les mystères de la foi.* (Acad.) *Hors de l'égalité, le salaire est toujours* INSUFFISANT. (Proudh.)

— Inhabile, incapable : *Etre* INSUFFISANT *à remplir un emploi. Le suffisant est d'ordinaire* INSUFFISANT *en tout.* (Volt.)

INSUFFLATEUR s. m. (ain-su-fla-teur — rad. *insuffler*). Méd. Instrument dont on se sert pour souffler, dans le larynx et dans les narines, des médicaments en poudre.

INSUFFLATION s. f. (ain-su-fla-si-on — lat. *insufflatio;* de *insufflare*, insuffler). Action d'insuffler, d'introduire, à l'aide du souffle, un gaz, une poudre ou un liquide dans quelque partie du corps ou dans un objet quelconque : *L'*INSUFFLATION *de l'air est une excellente méthode pour rappeler les noyés à la vie.*

— **Encycl.** Méd. Au point de vue médical, l'*insufflation* doit remplir un but thérapeutique ; aussi ne se fait-elle pas avec de l'air simple. On fait des *insufflations* de poudres jouissant de propriétés médicales, de gaz, tels que l'oxygène, etc. ; mais, dans certains cas d'asphyxie par strangulation ou par submersion, on fait soi-même des *insufflations* dans la bouche de l'asphyxié, en tâchant de faire une respiration artificielle, pour le ramener à la vie. Dans certains cas, on pratique des *insufflations* de fumée de tabac, dans le rectum des noyés, pour obtenir des contractions du tube digestif et des muscles abdominaux, et, par conséquent, des vomissements, destinés à faire rendre l'eau absorbée pendant la submersion.

INSUFFLÉ, ÉE (ain-su-flé) part. passé du v. Insuffler : *Vapeur* INSUFFLÉE. *Si tous les médecins ont reconnu les avantages de l'insufflation pulmonaire, il ne règne pas parmi eux le même accord sur les qualités de l'air* INSUFFLÉ. (Virey.)

INSUFFLER v. a. ou tr. (ain-su-flé — lat. *insufflare;* de *in*, dans, et de *sufflare*, souffler). Souffler, introduire à l'aide du souffle : INSUFFLER *de l'air dans un ballon. On a reconnu que, dans l'asphyxie des nouveau-nés, l'air de l'expiration était le meilleur à* INSUFFLER *dans les poumons.* (Virey.) *On* INSUFFLE *de la fumée de tabac dans le rectum des asphyxiés.* (Robin.) ‖ Gonfler en soufflant, souffler dans : INSUFFLER *une vessie, un ballon.*

INSULA, nom latin de LILLE.

INSULAIRE adj. (ain-su-lè-re — lat. *insularis;* de *insula*, île). Qui appartient aux îles ou à une île ; qui habite une île : *Faune* INSULAIRE. *Une peuplade* INSULAIRE. *La nature, la tradition et les mœurs ont fait du peuple anglais une nation* INSULAIRE. (L. Faucher.)

— Substantiv. Personne qui habite une île : *Les* INSULAIRES *de la Grande-Bretagne. Colomb ne négligea aucun des moyens qui pouvaient lui concilier les* INSULAIRES. (Raynal.) *Je n'ai jamais entendu dire que les* INSULAIRES *de Jersey et de Guernesey soupirassent bien ardemment après leur patrie naturelle.* (Proudh.)

— s. m. Antiq. rom. Esclave employé comme gardien dans une île ou un îlot de maisons, dont il était chargé de faire payer les loyers. ‖ Esclave exilé dans une île où il était employé à des travaux publics.

— s. f. pl. Arachn. Groupe d'aranéides, formé aux dépens des dolomèdes.

INSULTANT, ANTE adj. (ain-sul-tan, an-te — rad. *insulter*). Qui insulte, qui offense : *Des propos* INSULTANTS. *Des paroles* INSULTANTES. *C'est un grand vice d'être avare et de prêter à usure ; mais n'en est-ce pas un plus grand encore à un fils de voler son père, de lui manquer de respect, de lui faire mille* INSULTANTS *reproches ?* (J.-J. Rouss.) ‖ Qui insulte, qui se montre insolent, en parlant des personnes : *Un Turc devient aussi souple, s'il voit que vous ne le craignez pas, qu'il est* INSULTANT *s'il s'aperçoit qu'il vous fait peur.* (Chateaub.)

Dérobez votre fille accablée, expirante
A tout cet appareil, à la foule *insultante.*
VOLTAIRE.

‖ L'Académie condamne cet emploi du mot ; mais nous croyons que l'Académie est trop sévère. Outre l'usage, qui a prévalu contre sa règle, il est facile de voir que le sens que l'Académie accepte seul ici est, en réalité, un sens figuré, et par conséquent détourné ; le sens direct, *qui insulte*, convient naturellement à une personne et non à une chose.

INSULTE s. f. (ain-sul-te — rad. *insulter*). Injure, outrage, agression en actes ou en paroles, avec intention d'offenser : *Une* INSULTE *grave, grossière. Faire une* INSULTE *à quelqu'un. Recevoir une* INSULTE. *Se venger d'une* INSULTE. *Il est de la plus grande importance pour un particulier de ne point souffrir les* INSULTES. (Grimm.)

Pour qui fait son devoir, l'*insulte* est sans affront.
ARNAULT.

— Coup de main, attaque brusque et vive : *Mettre un poste à l'abri de toute* INSULTE. (Acad.)

— Rem. Ce mot était autrefois masculin :

Evrard seul, en un coin prudemment retiré,
Se croyait à couvert de l'*insulte* sacré.
BOILEAU.

— **Syn. Insulte, affront, avanie, outrage.** V. AFFRONT.

INSULTÉ, ÉE (ain-sul-té) part. passé du v. Insulter. Qui a souffert une insulte : *La vertu est souvent obligée de prendre le masque du vice pour ne pas être* INSULTÉE. (A. d'Houdetot.)

— Poétiq. Qui est l'objet de quelque outrage, de quelque dégradation matérielle :

Tous ses bords sont couverts de saules non plantés,
Et de noyers souvent du passant *insultés.*
BOILEAU.

— Substantiv. Personne qui a reçu une insulte : *L'*INSULTÉ *a le choix des armes.*

INSULTER v. a. ou tr. (ain-sul-té — lat. *insultare*, saillir ; de *in*, en, sur, et de *saltare*, sauter). Attaquer, offenser par des actes ou des paroles : INSULTER *une femme.*

Que tout jusqu'à Pinchêne et m'*insulte* et m'accable !
Aujourd'hui, vieux lion, je suis doux et traitable.
BOILEAU.

— Absol. : *Il y a des gens qui* INSULTENT *toujours, mais qui n'outragent jamais.* (J.-J. Rouss.) *Les hommes vraiment graves ne s'abaissent jamais jusqu'à la plaisanterie ; ils aiment mieux* INSULTER. (T. Delord.)

— v. n. ou intr. *Insulter à*, Faire insulte à : INSULTER À *la mémoire des morts. Il n'est pas permis d'*INSULTER À *des ennemis morts ; leur chute vient de leurs crimes et de la justice des dieux.* (Homère.) *Il n'est jamais permis d'*INSULTER AU *génie*, AU *malheur*, À *la pauvreté.* (Laharpe.)

L'impie heureux *insulte au* fidèle souffrant.
V. HUGO.

Non, il n'est pas pieux d'*insulter* à des morts.
PONSARD.

‖ Faire un honteux disparate avec : *Le luxe des riches* INSULTE À *la misère des pauvres.*

INSULTEUR s. m. (ain-sul-teur — rad. *insulter*). Néol. Celui qui insulte habituellement, qui fait métier d'insulter : INSULTEUR *public.*

— Antiq. rom. Esclave qui accompagnait un triomphateur et qui l'accablait d'injures, afin de lui rappeler que son triomphe ne le mettait pas à l'abri des reproches publics qu'il pourrait encourir.

INSUPPORTABLE adj. (ain-su-por-ta-ble — du préf. *in*, et de *supportable*). Qui ne peut être supporté, souffert ; qui est très-importun, très-ennuyeux : *Une douleur* INSUPPORTABLE. *Un enfant* INSUPPORTABLE. *Rien n'est si* INSUPPORTABLE *à l'homme que d'être dans un plein repos, sans passion, sans affaire, sans divertissement, sans application.* (Pasc.) *Ce qui nous rend la vanité des autres* INSUPPORTABLE, *c'est qu'elle blesse la nôtre.* (La Rochef.)

INSUPPORTABLEMENT adv. (ain-su-por-ta-ble-man — rad. *insupportable*) D'une manière insupportable : *Tout deviendra* INSUPPORTABLEMENT *si cher à Paris, qu'il n'y aura plus de moyen d'y demeurer.* (Gui Patin.)

INSURGÉ, ÉE (ain-sur-jé) part. passé du v. S'insurger : *Une nation* INSURGÉE. *Albert Ier désignait les Suisses* INSURGÉS *par le nom de vile meute de rustauds.* (Bignon.)

— Substantiv. : *Les* INSURGÉS *de Juin. L'*INSURGÉ *poétise et dore l'insurrection.* (V. Hugo.)

— Pop. *Insurgé de Romilly,* Excrément humain. Voici l'origine de cette bizarre locution. En 1848, des insurgés vaincus étaient employés à creuser un canal près d'un bois qu'ils traversaient soir et matin pour se rendre à Romilly, près de Conflans. On sait comment les ouvriers ont l'habitude de décorer les lieux voisins de leurs chantiers. Les allées du bois de Romilly les attiraient particulièrement par le double avantage de la fraîcheur et de ce secret que la décence réclame. Après quelques jours, le propriétaire du bois étant venu visiter son immeuble, et calculant sur les traces nombreuses laissées par les ouvriers le nombre même des travailleurs, ne put s'empêcher de s'écrier en se pinçant le nez : « Dieu, que d'insurgés ! » Le mot est resté.

INSURGENTS s. m. (ain-sur-jan — rad. *insurger*). Hist. Corps de troupes hongroises qu'on levait autrefois extraordinairement pour le service de l'Etat. ‖ Nom donné aux Américains qui se soulevèrent pour la cause de l'indépendance dans les colonies anglaises.

INSURGER (S') v. pr. (ain-sur-jé — lat. *insurgere ;* de *in,* contre, et *surgere,* se lever). Se révolter, se soulever contre un pouvoir établi : *Paris* S'INSURGE *et révolutionne la France tous les quinze ans, l'un dans l'autre.* (Cormen.) ‖ Se révolter, se mettre en rébellion : *Nous ne reconnaissons pas même au suffrage universel le droit de* S'INSURGER *contre une loi.* (E. de Gir.)

INSURGIN s. m. (ain-sur-jain). Techn. Nom des cordons ou lisières de satin, de soie, dont le croisement produit, par la seule combinaison du remettage, un double filet formant des chevrons.

INSURMONTABLE adj. (ain-sur-mon-ta-ble — du préf. *in,* et de *surmonter*). Qu'on ne peut surmonter : *Un obstacle* INSURMONTABLE. *Pour faire de grandes choses, il faut une opiniâtreté* INSURMONTABLE. (Volt.)

La gloire ne voit point d'obstacle *insurmontable.*
DELILLE.

INSURRECTION s. f. (ain-sur-rè-ksi-on — du lat. *in,* contre ; *surrectum,* supin de *surgere,* se soulever). Action de s'insurger contre le pouvoir établi : *L'*INSURRECTION *de juin* 1848. *Le peuple en* INSURRECTION *est inaccessible d'ordinaire au raisonnement.* (Mme de Staël.) *Le recours à la force reçoit différents noms selon son origine : quand il vient du gouvernement ou des pouvoirs, on l'appelle coup d'Etat ; quand il vient des peuples, on l'appelle* INSURRECTION ; *quand c'est un Etat qui l'emploie contre un autre, on l'appelle intervention.* (Royer-Collard.) *Amnistie à l'*INSURRECTION, *quand elle a été réprimée.* (E. de Gir.) *Toute société dans laquelle la puissance d'*INSURRECTION *est comprimée est une société morte pour le progrès.* (Proudh.)

— Fig. Opposition vivement formulée : *La Réforme est, pour appeler les choses par leur nom, une* INSURRECTION *de l'esprit humain contre le pouvoir absolu dans l'ordre spirituel.* (Guizot.)

— **Syn. Insurrection, émeute, rébellion,** etc. V. ÉMEUTE.

— **Encycl.** « L'*insurrection* est le plus saint des devoirs. » Cette parole de Robespierre, mal comprise, a soulevé des tempêtes. Les défenseurs du principe d'autorité l'ont attaquée avec violence. Est-il douteux cependant que le droit d'*insurrection* existe ? Supposons que, dans une nation établie en république, un ambieux parvienne à usurper le pouvoir suprême ; aucune peine légale ne pouvant atteindre un pareil attentat, puisque le criminel s'est mis violemment au-dessus des lois, n'est-il pas évident que le peuple a toujours le droit de reprendre par la force le pouvoir qui lui a été ravi par la force ?

Un peuple opprimé par un autre peuple a de même le droit d'en appeler aux armes pour secouer le joug. « Evidemment, dit M. Guizot en parlant des Etats-Unis, dans la préface de sa *Vie de Washington,* ce jour était venu où un peuple perd son droit à la fidélité, où naît pour les peuples celui de se protéger eux-mêmes par la force, ne trouvant plus dans l'ordre établi ni sûreté ni recours. Jour redoutable et inconnu, que nulle science humaine ne saurait prévoir, que nulle constitution humaine ne peut régler, qui pourtant se lève quelquefois marqué par la main divine. Si l'épreuve qui commence alors était absolument interdite ; si, du point mystérieux où il réside, ce grand droit social ne pesait pas sur la tête des pouvoirs mêmes qui le nient, depuis longtemps le genre humain tombé sous le joug aurait perdu toute dignité comme tout honneur. Une autre condition ne manquait pas non plus à la légitimité de l'*insurrection* des colonies anglaises : il y avait pour elles chance raisonnable de succès. »

M. Guizot, dans ce passage remarquable, affirme nettement le droit et indique même le devoir à l'*insurrection,* en reconnaissant qu'un peuple peut perdre le *droit* à la fidélité ; il admet une base de ce droit et de ce devoir : l'indépendance du pays ; il en est encore une autre que M. Guizot ne nierait pas à l'occasion : la liberté de la patrie. La parole de Robespierre, loin d'être un monstrueux paradoxe, est donc un éternel principe de justice.

Personne, d'ailleurs, n'aurait pu songer à le nier s'il n'y avait pas ici, comme sur tant d'autres questions difficiles, une équivoque et un malentendu. L'*insurrection* serait un droit et pourrait même être un devoir, s'il s'agissait d'une nation tout entière, et s'il était possible que tous les citoyens d'un Etat s'insurgeassent ensemble : tout le monde doit admettre cela comme une chose évidente. Mais le droit, ainsi entendu, n'est qu'une abstraction presque irréalisable. Toute *insurrection* commence nécessairement par l'acte d'un homme seul ou tout au plus de quelques hommes qui en conçoivent le projet, qui font entrer dans ce projet d'autres hommes, en petit nombre d'abord. Si cette tentative, presque individuelle à l'origine, trouve un appui dans l'opinion publique, les insurgés voient sans cesse augmenter leur nombre et leurs forces ; leur lutte contre l'oppresseur des libertés publiques peut alors rester triomphante, et le succès justifie leur entreprise. Mais s'il en est autrement ; si, après plusieurs combats sanglants, le tyran parvient à écraser l'*insurrection,* peut-on dire alors qu'elle est légitime ? Un individu, quelques individus, si l'on veut, ont-ils le droit de provoquer une série d'actes qui n'entraîneront, pour eux et pour leurs complices, que la mort, ou des blessures, ou des condamnations rigoureuses, pour le pays lui-même que la ruine et presque toujours un surcroît d'oppression et de tyrannie ? La maxime de Robespierre semble résoudre la question d'une manière affirmative ; mais on peut dire aussi qu'elle n'affirme rien autre chose que le droit de la nation tout entière.

La seule solution que nous nous permettons de proposer sera une solution de fait plutôt que de droit. Quand un peuple est tombé sous le joug d'un tyran qui semble prendre à tâche de violer tous les droits des citoyens, il se trouve et il se trouvera toujours des hommes chez qui naîtra l'idée de provoquer un soulèvement. Si leur tentative échoue, ces hommes seront les premières victimes de leur témérité ; ils seront punis de mort ou condamnés à des peines infamantes. L'opinion publique les plaindra et trouvera même leur condamnation injuste, si elle reconnaît qu'ils devaient réellement compter sur le succès et qu'un hasard funeste les a seul empêchés de réussir. Si, au contraire, il paraît évident qu'au moment où ils ont levé l'étendard de la révolte il n'y avait aucune chance sérieuse de réussir, l'opinion la plus éclairée les blâmera, et les condamnations dont ils seront frappés ne paraîtront injustes que si elles sont excessives.

Voilà ce que nous apprennent les faits ; quant aux chances de succès que peut présenter une *insurrection,* c'est à la conscience seule de chaque citoyen qu'il appartient d'en décider, dans telle ou telle circonstance donnée.

Nous n'entreprendrons pas ici l'histoire des grandes *insurrections* qui ont troublé ou renouvelé le monde, chacune d'elles ayant sa place distincte dans le *Grand Dictionnaire.*

INSURRECTIONNEL, ELLE adj. (ain-sur-rè-ksi-o-nèl, è-le — rad. *insurrection*). Qui tient de l'insurrection, qui en a le caractère : *Mouvement* INSURRECTIONNEL.

INSURRECTIONNELLEMENT adv. (ain-sur-rè-ksi-o-nè-le-man — rad. *insurrectionnel*). D'une manière insurrectionnelle, par l'insurrection : *Les sections, convoquées* INSURRECTIONNELLEMENT, *avaient délibéré presque à huis clos.* (Lamart.)

INTACT, ACTE adj. (ain-takt, a-kte — lat. *intactus ;* du préf. *in,* et de *tangere,* toucher). A quoi l'on n'a pas touché, dont on n'a rien retranché, supprimé : *Le dépôt s'est trouvé* INTACT. (Acad.)

— Sain, entier, qui n'a souffert aucune altération : *Ce vieil édifice est presque* INTACT.

— Fig. Qui n'a souffert aucune atteinte morale : *Une réputation* INTACTE. *Une probité* INTACTE. *Les plus sévères garanties de l'ordre doivent laisser la liberté* INTACTE. (Royer-Collard.)

INTACTILE adj. (ain-ta-kti-le — du préf. *in,* et du lat. *tactilis,* qui peut être touché). Physiq. Qu'on ne peut toucher, qui échappe au sens du tact : *La lumière est* INTACTILE. (Acad.) *L'âme est indivisible,* INTACTILE *et de nature intellectuelle.* (A. Paré.) ‖ Peu usité.

INTACTILITÉ s. f. (ain-ta-kti-li-té — rad. *intactile*). Physiq. Caractère de ce qui est intactile.

INTAILLE s. f. (ain-ta-lle ; *ll* mll. — du préf. *in,* et de *taille*). B.-arts. Pierre gravée en creux : *Les* INTAILLES *servent presque toujours de cachets.*

INTAKER s. m. (in-té-keur — mot angl. formé de *in,* dans, et de *taker,* qui prend). Hist. Nom donné à des brigands anglais qui habitaient le pays de Ridesdale, et qui gardaient le butin fait hors du pays par les *outparters.*

INTANGIBLE adj. (ain-tan-ji-ble — du préf. *in,* et de *tangible*). Qui ne peut être touché, qui échappe au tact : *Substance* INTANGIBLE. *Etres* INTANGIBLES.

INTAPHERNE, un des sept seigneurs persans qui renversèrent le faux Smerdis. Il conspira contre Darius et fut mis à mort.

INTARISSABLE adj. (ain-ta-ri-sa-ble — du préf. *in,* et de *tarir*). Qui ne peut tarir, être tari : *Source* INTARISSABLE.

— Par exagér. Qui coule très-longtemps, dont on ne peut arrêter l'écoulement : *Larmes* INTARISSABLES.

— Par ext. Qui ne peut être épuisé : *Une mine, une carrière* INTARISSABLE.

— Fig. Inépuisable, qui dure ou fonctionne toujours ou très-longtemps : *Conversation, bavadarge* INTARISSABE. *La faconde des passions est* INTARISSABLE. (J.-J. Rouss.) *L'esprit s'épuise, mais le langage du cœur est* INTARISSABLE. (Mme de Staël.) ‖ Se dit d'une personne qui ne tarit pas, qui parle ou écrit très-longtemps et avec une extrême facilité : *Vous êtes* INTARISSABLE, *et vos lettres viennent de source.* (Mme de Sév.)

INTARISSABLEMENT adv. (ain-ta-ri-sa-ble-man — rad. *intarissable*). D'une manière intarissable : *Etre* INTARISSABLEMENT *fécond. Bossuet épanche* INTARISSABLEMENT *l'inspiration ou la parole de Dieu à son auditoire.* (Lamart.)

INTÉGRABILITÉ s. f. (ain-té-gra-bi-li-té — rad. *intégrable*). Mathém. Caractère d'une grandeur intégrable : *L'*INTÉGRABILITÉ *d'une expression.*

— **Encycl.** Pour qu'une expression de la forme

$$Mdx + Ndy + Pdz + \ldots$$

soit intégrable, c'est-à-dire pour qu'il existe une fonction $\varphi\,(x, y, z,$ etc.) dont elle soit la différentielle, il faut que M, N, P, etc., satisfassent à certaines conditions résultant de ce que les dérivées partielles d'une fonction de plusieurs variables sont nécessairement liées les unes aux autres, l'ordre des dérivations successives devant rester indifférent. Ainsi l'on sait (v. CALCUL DIFFÉRENTIEL) que les dérivées du second ordre

$$\frac{d^2\varphi}{dx\,dy} \quad \text{et} \quad \frac{d^2\varphi}{dy\,dx}$$

d'une fonction $\varphi\,(x, y)$ sont toujours identiques : or, pour qu'une expression de la forme

$$Mdx + Ndy$$

soit la différentielle exacte d'une fonction $\varphi\,(x, y)$, il faut que M et N soient respectivement les dérivées partielles du premier ordre de cette fonction, par rapport à x et à y ; dès lors il faut que

$$\frac{dM}{dy} \quad \text{et} \quad \frac{dN}{dx}$$

soient identiques.

C'est dans cette identité que consiste la condition d'*intégrabilité* de la fonction différentielle $Mdx + Ndy$. Cette condition est toujours suffisante, c'est-à-dire qu'il suffit qu'elle soit remplie pour qu'il existe une fonction ayant pour différentielle totale l'expression proposée. V. INTÉGRATION DES FONCTIONS DIFFÉRENTIELLES.

De même, pour que l'expression

$$Mdx + Ndy + Pdz$$

soit la différentielle totale d'une fonction $\varphi(x,y,z)$, comme dans cette hypothèse, M, N, P seraient les dérivées partielles de cette fonction par rapport à x, à y et à z, il faudra qu'il y ait identité algébrique entre

$$\frac{dM}{dy} \text{ et } \frac{dN}{dx},\ \frac{dN}{dz} \text{ et } \frac{dP}{dy},\ \text{enfin } \frac{dP}{dx} \text{ et } \frac{dM}{dz}.$$

INTÉGRABLE adj. (ain-té-gra-ble — rad. *intégrer*). Mathém. Qui peut être intégré : *Fonctions* INTÉGRABLES.

— **Encycl** Ce mot s'emploie dans différentes acceptions : il n'existe pas de conditions d'intégrabilité pour une fonction différentielle d'une seule variable, pour une équation différentielle entre deux variables, pour un système de deux équations différentielles entre trois variables, etc. Dans tous les cas, l'intégration peut toujours être regardée comme possible, et l'intégrabilité consiste alors dans la possibilité actuelle d'effectuer l'opération.

Au contraire, une expression telle que

$$Mdx + Ndy + Pdz + \ldots$$

c'est-à-dire ayant la forme apparente d'une différentielle totale, d'une fonction de plusieurs variables x, y, z, etc., n'est généralement pas *intégrable,* en ce sens qu'il n'existe généralement pas de fonction dont elle soit la différentielle exacte. Pour que la fonction soit *intégrable,* il faut que M, N, P, etc., remplissent certaines conditions. V. INTÉGRABILITÉ.

On dit souvent d'une équation

$$Mdx + Ndy = 0$$

qu'elle est immédiatement *intégrable,* lorsque son premier membre est une différentielle exacte d'une fonction $\varphi\,(x, y)$. Lorsqu'il n'en est pas ainsi, on rend l'équation *intégrable* en multipliant ses deux termes par un facteur convenable. Ce facteur existe toujours, mais la détermination en est généralement soumise à la résolution d'une équation aux différences partielles, plus difficile à traiter, par conséquent, que l'équation proposée elle-même.

INTÉGRAL, ALE adj. (ain-té-gral, a-le — du lat. *integer,* entier). Total, entier : *Payement* INTÉGRAL. *Restitution* INTÉGRALE.

— Mathém. *Calcul intégral,* Calcul par lequel on remonte des accroissements infiniment petits aux quantités finies dont ils dérivent : *Comme le calcul différentiel descend des grandeurs finies à leurs infiniment petits, ainsi le* CALCUL INTÉGRAL *remonte des infiniment petits aux grandeurs finies.* (Fonten.)

— s. f. Somme totale, par opposition à élément.

— **Encycl.** *Intégrale* signifie somme totale, c'est l'opposé d'*élément.* La différentielle d'une fonction, c'est-à-dire l'accroissement qu'elle subit lorsque la variable prend elle-même un accroissement infiniment petit, est un élément de cette fonction ; la différence finie de deux valeurs de la fonction correspondant à deux valeurs différentes de la variable est une *intégrale.* Toute grandeur finie est l'*intégrale* des accroissements successifs qu'elle a pris.

Soient $f\,(x)$ une fonction quelconque de x, $f'(x)$ la dérivée de cette fonction et $f'(x)\,dx$ sa différentielle : pour obtenir l'accroissement fini de la fonction $f\,(x)$ en passant de $x = a$ à $x = b$, on pourrait concevoir théoriquement que l'on décomposât l'intervalle b-a en un nombre excessivement grand, m, de parties excessivement petites, h, et que l'on sommât les accroissements très-petits de la fonction

$$hf'(a),\ hf'(a + h),\ hf'(a + 2h) \ldots,\ hf'(a + (m\text{-}1)h) ;$$

en d'autres termes, la différence $f\,(b)$-$f\,(a)$ peut être considérée théoriquement comme la somme des infiniment petits compris dans la formule

$$f'(x)dx,$$

x devant y passer par toutes les valeurs intermédiaires de a à b, et chaque valeur déjà acquise par x devant servir de point de départ à l'accroissement que devra ensuite recevoir cette variable.

L'*intégrale* $f(b)$-$f(a)$ se note par le symbole

$$\int_a^b f'(x)dx$$

c'est-à-dire : somme, depuis $x = a$ jusqu'à $x = b$, des éléments représentés, d'une manière générale, par $f'(x)dx$.

L'*intégrale*

$$\int_a^b f'(x)dx$$

est définie, en ce que les deux limites a et b sont déterminées ; elle représente une grandeur qu'on peut regarder jusqu'à un certain point comme déterminée. Si l'on suppose que l'intégration ait pu être faite algébriquement, et qu'à la limite supérieure b, regardée précédemment comme donnée, on substitue une valeur indéterminée de la variable x, on aura une *intégrale* indéfinie

$$\int_a^x f'(x)dx,$$

qui n'est autre chose que

$$f(x) - f(a),$$

c'est-à-dire une fonction de x, dont le point de départ est seulement déterminé ; car, pour $x = a$, elle se réduit à zéro.

Si l'on n'indique aucune des limites, l'*intégrale,* que l'on écrit alors

$$\int f'(x)dx,$$

n'a plus de valeur déterminée pour aucune valeur particulière de la variable x ; c'est une fonction quelconque ayant pour dérivée $f'(x)$; mais si cette fonction est indéterminée, en ce sens que sa valeur arithmétique, pour une valeur donnée de la variable, reste complétement arbitraire, il n'en est plus de même au point de vue algébrique : on sait, en effet, que deux fonctions qui ont même dérivée ne peuvent différer que par une constante (v. DIFFÉRENTIELLE) ; d'où il résulte que toutes les fonctions que peut représenter le symbole

$$\int f'(x)\,dx$$

contiennent les mêmes parties algébriques et ne diffèrent que par une partie constante, qui disparaîtra d'elle-même dans le plus grand nombre des questions relatives à ce groupe de fonctions. Cette partie constante n'est, en quelque sorte, que subjective ; elle sert à marquer la place qu'occupait le spectateur pour voir se dérouler le phénomène.

Nous disions, dans ce qui précède, qu'une *intégrale*

$$\int_a^b \varphi(x)dx$$

peut être considérée comme déterminée, parce que les limites en sont données : on a cru longtemps, en effet, qu'une *intégrale* ainsi limitée ne pouvait avoir qu'une seule valeur ; aussi lui donnait-on le nom d'*intégrale définie* par opposition à une *intégrale indéfinie*

$$\int \varphi(x)dx.$$

Les recherches d'Abel et de Jacobi sur les *intégrales* elliptiques ont fait connaître un nouveau genre d'indétermination, qui a été constaté depuis dans un grand nombre d'*intégrales :* une *intégrale* définie

$$\int_a^b \varphi(x)dx$$

a généralement une infinité de valeurs formant une ou plusieurs progressions par différence, c'est-à-dire que généralement l'*inté-*

grale se compose d'une quantité fixe, à laquelle on peut ajouter des multiples entiers quelconques de quantités ω, ω', etc., qu'on nomme les périodes de l'*intégrale*.

Ces découvertes entraînèrent la nécessité de réformer la définition d'une *intégrale* . c'est M. Cauchy qui s'est chargé de remplir la lacune qui venait d'être signalée. L'indétermination, évidemment, ne pouvait tenir qu'à ce que la marche de x de a à b, c'est-à-dire la succession des valeurs que devait prendre la variable dans l'intervalle de a à b, restait complétement arbitraire ; d'où il résultait que, pour que l'*intégrale* devînt véritablement définie, il fallait indiquer par quelles valeurs la variable progresserait de a à b. Pour comprendre immédiatement tous les cas, M. Cauchy imagina de considérer la variable comme pouvant devenir imaginaire, et de définir la marche de cette variable entre les limites a et b, qui pouvaient devenir imaginaires, en se donnant une relation entre les parties réelle et imaginaire de x. Lorsque la fonction $\varphi\,(x)$, placée sous le signe $\int$, comportait elle-même plusieurs déterminations, il convenait de préciser celle à laquelle devait se rapporter l'intégration.

Les meilleures choses ne sont pas toujours immédiatement appréciées, et la lumineuse idée de Cauchy lui valut les indécents quolibets d'un jeune confrère sans expérience, qui, traduisant le mot *imaginaire* par inconnu indéterminé ou absurde, s'amusa énormément de l'idée qu'avait eue l'illustre analyste de donner volontairement à une variable des valeurs imaginaires!!!

Cauchy continua de faire la joie de ce jeune collègue, en donnant bientôt après sa remarquable théorie des valeurs multiples des *intégrales* simples, et retrouvant les périodes des fonctions elliptiques.

Nous ne suivrons pas ici la méthode de l'illustre académicien ; cette méthode assez détournée, très-difficile à dégager de difficultés de calcul presque inextricables, a été suppléée par une autre assez simple pour trouver sa place dans les éléments, et qui est due à M. Marie. Cette méthode ramène la question relative aux *intégrales* des fonctions d'une seule variable à une simple question de géométrie analytique élémentaire, et elle s'étend sans nouvelles difficultés aux *intégrales* doubles ou même d'ordre quelconque, que M. Cauchy avait en vain tenté de soumettre à son analyse.

L'invention de cette méthode a valu à M. Marie, de la part du même académicien, des plaisanteries encore plus spirituelles que celles qu'avait méritées Cauchy; l'auteur ni son œuvre ne s'en porteront pas plus mal.

— INTÉGRALES SIMPLES. Si l'on rapporte successivement une même courbe à deux systèmes d'axes OX, OY et OX, OY', les aires des segments correspondants à un même arc ayant pour extrémités $[x_0y_0]$ et $[x_1y_1]$ dans l'ancien système, $[x_0'y_0']$ et $[x_1'y_1']$ dans le nouveau, ces aires

$$\sin \mathrm{YX}\int_{x_0y_0}^{x_1y_1} y dx \quad \text{et} \quad \sin \mathrm{Y'X}\int_{x'_0y'_0}^{x'_1y'_1} y'dx'$$

sont liées entre elles par la relation

$$\sin \mathrm{Y'X}\int_{x'_0,y'_0}^{x'_1,y'_1} y'dx' = \sin \mathrm{YX}\int_{x_0y_0}^{x_1y_1} ydx - \frac{1}{2}\sin \mathrm{Y'Y}\,\frac{\sin \mathrm{YX}}{\sin \mathrm{Y'X}}\,(y_1^2 - y_0^2).$$

Cette égalité, qui reste vraie quels que soient $[x_0,y_0]$ et $[x_1,y_1]$ réels, est une identité absolue; elle s'applique donc même au cas où les limites sont imaginaires.

Or, lorsque les deux limites appartiennent à une même conjuguée, ayant pour caractéristique C; si, d'ailleurs, l'axe des Y' a été dirigé parallèlement aux cordes réelles de cette conjuguée (v. les mots CONJUGUÉE, CARACTÉRISTIQUE, CORDES RÉELLES), l'*intégrale*

$$\sin \mathrm{Y'X}\int_{x'_0y'_0}^{x'_1y'_1} y'dx'$$

représente, par sa partie réelle, l'aire du diamètre de cette conjuguée, qui divise en parties égales ses cordes réelles, et, par sa partie imaginaire, l'aire comprise entre la conjuguée et son diamètre (v. QUADRATURE), ces deux aires, bien entendu, étant limitées aux cordes réelles de la conjuguée qui partent des points correspondants aux limites de l'*intégrale*. Quant à la partie complémentaire

$$\frac{1}{2}\sin \mathrm{Y'X}\,\frac{\sin \mathrm{YX}}{\sin \mathrm{Y'X}}\,(y_1^2 y_0^2,$$

elle reçoit alors la forme plus simple

$$\sin \mathrm{YX}\,\frac{y_1^2 - y_0^2}{2\mathrm{C}},$$

et la relation fondamentale écrite plus haut devient

$$\sin \mathrm{YX}\int_{x_0y_0}^{x_1y_1} ydx$$
$$= \sin \mathrm{Y'X}\int_{x'_0y'_0}^{x'_1y'_1} y'dx'$$
$$+ \sin \mathrm{YX}\,\frac{y_1^2 - y_0^2}{2\mathrm{C}}.$$

C est de cette formule que nous déduirons dans chaque cas une interprétation toujours simple de l'*intégrale* contenue dans le premier membre, parce que celle que contient le second représentera une aire connue, et que la partie complémentaire

$$\sin \mathrm{YX}\,\frac{y_1^2 - y_0^2}{2\mathrm{C}},$$

qui est la formule analytique de la différence des triangles introduits aux limites par le changement opéré dans la direction des ordonnées, sera, d'abord, toujours facile à évaluer, et disparaîtra, d'ailleurs, dans tous les cas les plus intéressants où les limites de l'*intégrale* seront réelles.

Cela posé, nous commencerons par assigner dans chaque cas une valeur concrète de l'*intégrale*

$$\sin \mathrm{YX}\int y dx\,;$$

nous verrons ensuite quelles peuvent être les autres, et comment elle peut les acquérir.

Nous supposerons toujours, dans tout ce qui va suivre, les axes primitifs rectangulaires.

Considérons d'abord le cas où les limites seraient réelles par rapport à x. Si les deux points limites appartiennent à la courbe réelle et qu'un arc continu de cette courbe les réunisse, une des valeurs de l'*intégrale* sera la mesure de l'aire correspondant à cet arc.

Si les deux limites appartiennent à la conjuguée $\mathrm{C} = \infty$, et qu'un arc continu de cette courbe les réunisse, une des valeurs de l'*intégrale* sera la mesure de l'aire correspondant à cet arc ; la partie réelle de cette valeur sera l'aire du diamètre conjugué des cordes parallèles aux y de la conjuguée $\mathrm{C} = \infty$, qui se trouvera comprise entre les limites de l'*intégrale*, par rapport à x, et la partie imaginaire sera l'aire comprise entre la conjuguée et son diamètre.

Si les deux limites appartiennent à la courbe réelle, mais qu'aucune branche de cette courbe ne les réunisse, les branches de la courbe réelle sur lesquelles elles se trouveront pourront comprendre entre elles un seul anneau de la conjuguée $\mathrm{C} = \infty$. Dans ce cas, entre autres valeurs, l'*intégrale* représentera la somme des mesures de l'aire correspondant à l'arc compris sur la courbe réelle entre la limite inférieure de l'*intégrale* et le point où la branche qui contient cette limite touchera la conjuguée $\mathrm{C} = \infty$, de l'aire de la portion du diametre correspondante aux cordes parallèles aux y de la conjuguée $\mathrm{C} = \infty$, comprise dans l'intérieur de l'anneau considéré, de l'aire correspondante à l'arc compris sur la courbe réelle, entre le point où la branche qui contient la limite supérieure touche la conjuguée $\mathrm{C} = \infty$ et la limite supérieure, cette somme augmentée ou diminuée de la moitié de l'aire intérieure imaginaire de l'anneau considéré, suivant que le point $[xy]$, pour passer de l'une des limites à l'autre, aura décrit la partie supérieure ou la partie inférieure de l'anneau.

Lorsque les deux limites se trouveront séparées l'une de l'autre par plusieurs anneaux de la conjuguée et de la courbe réelle, l'*intégrale*, parmi d'autres valeurs, représentera la somme des aires correspondantes aux branches extrêmes et au diamètre commun des différents anneaux, comme dans le cas précédent, augmentée ou diminuée de la moitié de l'aire réelle ou imaginaire de chaque anneau de la courbe réelle ou de la conjuguée $\mathrm{C} = \infty$.

Si les deux limites appartiennent à la conjuguée $\mathrm{C} = \infty$, et qu'elles soient séparées par un ou plusieurs anneaux de la courbe réelle et de la conjuguée elle-même, ce cas s'analysera comme le précédent.

Enfin, si l'une des limites appartient à la courbe réelle et l'autre à la conjuguée $\mathrm{C} = \infty$, l'*intégrale* représentera la somme des aires correspondantes aux arcs de la courbe réelle et de la conjuguée, compris entre les limites et le point où les deux courbes se toucheront ; dans le cas où les deux limites seraient séparées par quelques anneaux fermés de la conjuguée et de la courbe réelle, on tiendrait compte, comme dans les cas précédents, de la présence de ces anneaux.

Supposons, en second lieu, que l'une des limites appartienne à la courbe réelle et l'autre à une conjuguée qui touche la courbe réelle : si l'on imagine que l'on ait rendu l'axe des y parallèle aux cordes réelles de la conjuguée à laquelle appartient la limite imaginaire, la formule

$$\int_{x_0y_0}^{x_1y_1} ydx = \frac{y_1^2 - y_0^2}{2\mathrm{C}}$$
$$+ \sin \mathrm{Y'X}\int_{x'_0y'_0}^{x'_1y'_1} y'dx'$$

montre que, à la différence près de la partie algébrique

$$\frac{y_1^2 - y_0^2}{2\mathrm{C}},$$

l'*intégrale* aura pour valeur la somme des aires correspondantes aux arcs de la courbe réelle et de sa conjuguée qui se trouveront compris entre les limites et le point de contact des deux courbes, les aires étant, bien entendu, limitées par des parallèles aux cordes réelles de la conjuguée considérée. Si les deux limites étaient séparées l'une de l'autre par quelques anneaux fermés de la conjuguée et de la courbe réelle, on tiendrait compte de cette circonstance comme dans les cas précédents.

Supposons maintenant que les deux limites appartiennent à des conjuguées différentes, mais qui touchent la courbe réelle : on formera, dans ce cas, une des valeurs de l'*intégrale* en imaginant que le point mobile $[xy]$ décrive successivement, sur la conjuguée à laquelle appartient la limite inférieure, l'arc compris entre cette limite et le point où la conjuguée qui la contient touche la courbe réelle, l'arc de la courbe réelle compris entre les points où elle touche les deux conjuguées, enfin l'arc de la seconde conjuguée compris entre le point où elle touche la courbe réelle et la limite supérieure.

$[x_0y_0]$, $[x_1y_1]$ désignant toujours les limites de l'*intégrale*, si nous nommons $[a, b]$, $[a_1, b_1]$ les points où la courbe réelle touche les deux conjuguées, l'*intégrale*

$$\int_{x_0y_0}^{x_1y_1} ydx$$

pourra se décomposer en

$$\int_{x_0y_0}^{a,b} ydx + \int_{a,b}^{a_1,b_1} ydx + \int_{a_1,b_1}^{x_1,y_1} ydx\,;$$

cela posé, si nous rendons successivement l'axe des y parallèle aux cordes réelles des deux conjuguées, en désignant par x' et y'. x'' et y'' les variables transformées successivement dans les deux systèmes, par C_0 et C_1 les caractéristiques des deux conjuguées, l'*intégrale*

$$\int_{x_0y_0}^{ab} ydx$$

pourra être remplacée par

$$\frac{b^2 - y_0^2}{2\mathrm{C}} + \sin \mathrm{Y'X}\int_{x'_0y'_0}^{a'b'} y'dx',$$

et l'*intégrale*

$$\int_{a_1b_1}^{x_1y_1} ydx$$

par

$$\frac{y_1^2 - b_1^2}{2\mathrm{C}} + \sin \mathrm{Y''X}\int_{a''_1b''_1}^{x''_1y''_1} y''dx''\,;$$

l'*intégrale*

$$\int_{x_0y_0}^{x_1y_1} ydx$$

pourra donc être égalée à

$$\frac{y_1^2}{2\mathrm{C}_1} - \frac{y_0^2}{2\mathrm{C}_0} + \sin \mathrm{Y'X}\int_{x'_0y'_0}^{a'b'} y'dx'$$
$$+ \frac{b^2}{2\mathrm{C}_0} + \int_{ab}^{a_1b_1} y\,dx - \frac{b_1^2}{2\mathrm{C}_1}$$
$$+ \sin \mathrm{Y''X}\int_{a_1''b_1''}^{x_1''y_1''} y''dx''.$$

Cette expression s'interprète aisément :

$$\frac{b_1}{2\mathrm{C}_0} + \int_{ab}^{a_1b_1} y\,dx - \frac{b_1^2}{2\mathrm{C}_1}$$

représente l'aire comprise entre l'arc de la courbe réelle qui s'étend du point ab au point a_1b_1, les tangentes à la courbe en ces deux points et l'axe des x; par conséquent, l'expression totale, à la différence près de sa partie algébrique

$$\frac{y_1^2}{2\mathrm{C}_1} - \frac{y_0^2}{2\mathrm{C}_0},$$

représente l'aire comprise entre l'axe des x, les cordes réelles des deux conjuguées menées, l'une d'une des limites, l'autre de l'autre, et enfin l'arc composé qui joint ces deux points.

Cela posé, il est facile de se rendre compte de la manière dont s'accroît continûment l'*intégrale*, lorsque la limite supérieure varie elle-même d'une manière continue : le point $[xy]$ s'éloignant de sa position initiale, outre la quantité algébrique

$$\frac{y^2}{2\mathrm{C}} - \frac{y_0^2}{2\mathrm{C}_0},$$

l'*intégrale*, à chaque instant, se compose de la portion de l'aire de la conjuguée à laquelle appartient la limite inférieure, correspondante à l'arc de cette courbe qui s'étend de cette limite au point de contact avec la courbe réelle; de la portion de l'aire de la courbe réelle correspondante à l'arc compris entre les points où elle touche les conjuguées qui passent par les points limites, cette aire étant d'ailleurs comprise entre les tangentes à la courbe en ces deux points; enfin de la portion de l'aire de la conjuguée à laquelle appartient la limite supérieure, correspondante à l'arc de cette courbe qui va du point où elle touche la courbe réelle à la limite supérieure.

Dans cette somme, la première partie est fixe et les deux autres variables, la seconde est réelle et la troisième se compose d'une partie réelle, qui représente l'aire du diamètre de la conjuguée, et d'une partie imaginaire, qui représente l'aire comprise entre la conjuguée et son diamètre. Lorsque le point $[xy]$ se déplace, la seconde partie de l'*intégrale* s'accroît de l'aire de la courbe réelle qui correspond à l'arc que vient de parcourir sur cette courbe le point où la touche la conjuguée qui passe au point mobile $[xy]$, et la troisième s'accroît dans ses deux parties à mesure que le point $[xy]$ s'éloigne de la courbe réelle sur la conjuguée où il se trouve.

Les parties réelle et imaginaire de

$$\frac{y^2}{2\mathrm{C}} - \frac{y_0^2}{2\mathrm{C}_0}$$

varient avec la position du point $[xy]$; mais, lorsque ce point revient à sa position initiale, quelque chemin qu'il ait suivi, $\frac{y^2}{2\mathrm{C}}$ revient à sa valeur initiale $\frac{y_0^2}{2\mathrm{C}_0}$, et la partie complémentaire s'évanouit. Elle disparaît encore dans un autre cas : celui où les limites appartiennent à la courbe réelle, parce qu'elle représente alors effectivement les aires des triangles interceptés entre l'axe des x et les ordonnées menées des points limites parallèlement à l'ancien axe des y et aux cordes réelles de la conjuguée qui passe par chacune de ces limites; en supprimant cette partie complémentaire, on a l'aire comprise entre l'axe des x, une portion de la courbe réelle, la demi-circonférence d'un anneau de conjuguées et des parallèles à l'ancien axe des y menées par les points limites.

Nous avons supposé dans tout ce qui précède que le point mobile $[xy]$ ne sort pas des conjuguées qui touchent la courbe réelle; dans le cas contraire, qui comprend en particulier l'hypothèse où l'équation ne représenterait plus aucune courbe réelle, l'enveloppe imaginaire des conjuguées pourra toujours servir d'intermédaire pour relier les deux conjuguées auxquelles appartiendraient les limites supérieure et inférieure de l'*intégrale* : l'*intégrale* se composera toujours de trois parties se rapportant, l'une à l'arc de la conjuguée contenant la limite inférieure qui s'étendra de cette limite au point de contact du même arc avec l'enveloppe ; la seconde, à la portion de l'enveloppe comprise entre les points où elle touchera les deux conjuguées passant par les deux limites; enfin, la troisième à la conjuguée à laquelle appartiendra la limite supérieure.

La première et la dernière partie de l'*intégrale* représenteront encore des aires connues; mais la partie intermédiaire, en général, ne représentera pas une aire définie par rapport à l'enveloppe. Quoi qu'il en soit, l'*intégrale* prise le long de l'enveloppe sera la seule qu'on puisse avoir à apprécier directement par des procédés purement analytiques, c'est-à-dire sans les secours que peut fournir une interprétation concrète, sans, par exemple, pouvoir recourir aux formules simples des quadratures approchées de Simplon ou de MM. Poncelet et Piobert.

On voit bien, par ce qui précède, comment une *intégrale* définie peut avoir une infinité de valeurs, en progression arithmétique, le chemin adopté pour aller d'une des limites à l'autre pouvant comprendre un nombre quelconque de fois la circonférence entière d'un anneau fermé, soit de la courbe réelle, soit d'une quelconque de ses conjuguées.

L'*intégrale* paraîtrait même complétement indéterminée si l'on pouvait supposer que les aires intérieures des anneaux fermés de conjuguées, compris entre les mêmes branches de la courbe réelle, pussent différer les unes des autres ; mais on démontre aisément (v. PÉRIODES) qu'il n'en est rien, que tous les anneaux fermés d'une même suite continue enveloppent une aire constante ; de sorte que, quelque chemin que l'on adopte, on ne peut trouver pour l'*intégrale* que des valeurs différant entre elles de multiples entiers quelconques des aires des anneaux fermés tant de la courbe réelle que de ses conjuguées.

— INTÉGRALES DOUBLES. La théorie précédente s'étend sans difficultés aux *intégrales* doubles; mais l'interprétation complète de ces *intégrales* exige la distinction d'un grand nombre de cas dont nous considérerons seulement les plus pratiques, et, par conséquent, les plus utiles.

La définition d'une *intégrale* double

$$\iint z\,dx\,dy,$$

lorsque les variables dont elle dépend doivent prendre des valeurs imaginaires, est sujette à des difficultés sur lesquelles nous devons insister avant de passer outre.

Il est évident d'abord qu'une des sommes représentées dans la formule

$$\iint z\,dx\,dy$$

ne se sépare des autres qu'autant qu'on fournit deux relations entre les parties réelles et imaginaires de x, y et z qui, jointes aux deux équations dans lesquelles se décompose celle

qui donne z explicitement ou implicitement, réduisent à deux le nombre des variables indépendantes.

Mais, ces deux relations étant données, pour concevoir nettement l'*intégrale* double, il faudrait la transformer de manière à pouvoir y séparer les deux intégrations.

Or, une pareille transformation exigerait habituellement un changement de variables indépendantes. En effet, à un même couple de valeurs attribuées aux parties réelle et imaginaire, soit de y, soit de x, il ne correspondra, en général, qu'un nombre limité de systèmes de valeurs, soit de x et de z, soit de y et de z, puisque, sur les six variables, on en aura choisi deux, et qu'il restera aux quatre autres à satisfaire à quatre conditions.

Pour pouvoir séparer les deux intégrations, il faudrait, en général, substituer des variables réelles aux variables imaginaires considérées. On pourrait prendre pour variables indépendantes les parties α et β qui composent x, et l'on effectuerait la transformation au moyen de la formule connue

$$\iint z\,dx\,dy = \iint z_1\,d\alpha\,d\beta\,\frac{1}{\frac{d\alpha}{dx}\frac{d\beta}{dy} - \frac{d\alpha}{dy}\frac{d\beta}{dx}},$$

z_1 désignant l'expression de z en fonction de α et de β et

$$\frac{d\alpha}{dx},\ \frac{d\alpha}{dy},\ \frac{d\beta}{dx},\ \frac{d\beta}{dy}$$

les dérivées partielles de α et de β par rapport à x et à y.

Mais une pareille transformation altérerait trop profondément la forme analytique de la fonction placée sous le signe $\int$ pour laisser aucun moyen d'en étudier l'*intégrale*.

La valeur d'une *intégrale* double, comme celle d'une *intégrale* simple, dépend avant tout, la fonction sous le signe $\int$ restant la même, des limites entre lesquelles l'intégration doit être faite. Ces limites restant fixes, la suite des valeurs intermédiaires qu'on doit faire prendre aux variables peut se déformer d'une infinité de manières sans que la valeur de l'*intégrale* change, et cette valeur, lorsqu'elle doit changer, conserve encore intacte sa partie principale ; elle ne s'augmente que de constantes ou d'*intégrales* simples.

Nous commencerons donc par déterminer, en raison du système des limites, la valeur de l'*intégrale* double la plus facile à rencontrer et à définir ; on trouvera à l'article PÉRIODE le complément de la théorie.

Les limites seront fournies par deux courbes réelles ou imaginaires, composées de points pris sur la surface

$$F(x,y,z) = 0$$

ou sur ses conjuguées, de sorte que la discussion portera sur les différentes hypothèses qu'on peut faire relativement à ces courbes.

Supposons d'abord que les deux courbes qui forment les limites de l'*intégrale* aient les ordonnées de tous leurs points réelles : on pourra éviter dans ce cas de faire passer y par des valeurs imaginaires ; alors l'*intégrale* double recevra immédiatement la forme

$$\int dy \int z dx.$$

Soient, pour chaque valeur K de y, $\varphi(K)$ et $\psi(K)$ les limites de l'intégration qui doit être faite par rapport à x : pour fixer la marche des valeurs de x entre ces limites, on devra définir d'une manière générale la courbe réelle ou imaginaire que, dans chaque plan parallèle au plan des xz, et distant de ce plan de la quantité K, le point xz devra parcourir pour engendrer l'aire

$$\int_{\varphi(K)}^{\psi(K)} z dx.$$

Le plan $y = K$ coupera la surface réelle, et celles de ses conjuguées dont les ordonnées y sont réelles, suivant une courbe réelle et ses conjuguées. Si $\varphi(K)$ et $\psi(K)$ sont constamment réels, quel que soit K, on pourra ne donner à x que des valeurs réelles, et l'*intégrale*

$$\int_{\varphi(K)}^{\psi(K)} z dx$$

fournira la somme des aires des sections faites dans la surface réelle et dans sa conjuguée à abscisses et à ordonnées réelles, comprises entre ces deux courbes, l'axe des x et les deux parallèles à l'axe des z,

$$x = \varphi(K) \quad \text{et} \quad x = \psi(K).$$

Mais cette *intégrale* aura, d'ailleurs, autant de valeurs qu'il y aura de chemins continus sur ces deux courbes, entre les points correspondants aux deux limites.

Si x peut aller de $x_0 = \varphi(K)$ à $x_1 = \psi(K)$, en dépassant ces limites dans un sens et dans l'autre de toutes les manières possibles, pourvu que, partant de $x_0 = \psi(K)$, il arrive par des valeurs réelles à $x_1 = \psi(K)$, l'*intégrale* devra être complétée par l'addition de multiples entiers des aires des anneaux fermés de la section réelle ou de la section imaginaire à abscisses réelles.

L'*intégrale*

$$\int_{y_0}^{y_1} dy \int_{\varphi(y)}^{\psi(y)} z\,dx$$

représentera donc la somme des volumes compris entre la surface réelle prolongée par sa conjuguée à abscisses et ordonnées réelles, le plan des xy, les deux plans $y = y_0$, $y = y_1$ et les deux cylindres $x = \varphi(y)$, $x = \psi(y)$; et si dans chaque plan $y = K$ le point xz a décrit des anneaux fermés homologues un même nombre de fois, l'*intégrale* comprendra, en outre, des multiples des volumes engendrés par les différents anneaux fermés lorsqu'ils se déplacent parallèlement au plan des yx entre les plans $y = y_0$, $y = y_1$.

Si, $x_0 = \varphi(K)$ et $x_1 = \psi(K)$ étant toujours supposés réels quel que soit K, on veut néanmoins faire passer x par des valeurs imaginaires, on pourra interrompre à un instant quelconque le chemin du point xz sur l'arc de la courbe réelle, par un tour fait sur une de ses conjuguées fermées, de façon à continuer ensuite l'arc réel, ou si cet arc réel se compose de deux branches distinctes, passer de l'une à l'autre en suivant l'une quelconque des conjuguées au lieu de prendre, comme précédemment, la conjuguée à abscisses réelles. L'*intégrale* aura dans tous les cas les mêmes valeurs, car les aires imaginaires des conjuguées fermées contenues dans un même plan seront égales, et, par conséquent, engendreront les mêmes volumes.

Enfin, on pourra passer, dans le plan de chaque section, du point $x_0 = \varphi(K)$ au point $x_1 = \psi(K)$ par une succession de valeurs imaginaires de x réglée par une loi entièrement arbitraire, par une relation choisie à volonté entre les parties réelle et imaginaire de x et de z. Alors l'*intégrale*

$$\int_{\varphi(K)}^{\psi(K)} z\,dx$$

représentera l'aire de la section faite dans la surface réelle et sa conjuguée à abscisses et ordonnées réelles, par exemple, plus des multiples déterminés des aires des différents anneaux fermés de la section réelle ou de l'une de ses conjuguées imaginaires.

Si $x_0 = \varphi(K)$ et $x_1 = \psi(K)$ n'étaient pas constamment réels, les limites de l'*intégrale*

$$\int_{x_0 z_0}^{x_1 z_1} z\,dx$$

seraient prises, en général, sur deux conjuguées différentes de la section comprise dans le plan $y = K$, et cette *intégrale*, à la différence près de la quantité

$$\frac{z_0^2}{2C_0} - \frac{z_1^2}{2C_1},$$

représenterait la somme des aires des deux conjuguées passant par les limites et de la courbe réelle terminée aux points où elle toucherait ces deux conjuguées ; l'*intégrale* double, à la différence près de la quantité

$$\frac{1}{2}\int_{y_0}^{y_1} dy \left(\frac{z^2}{C}\right)_{x = \varphi(y)}^{x = \psi(y)},$$

représenterait donc le volume compris entre le plan des yx, la surface formée par les sections parallèles au plan des xz soit de la surface réelle, soit de ses conjuguées à ordonnées réelles qui passeraient par tous les points

$$y = K, \quad x = \varphi(K), \quad F(x,y,z) = 0,$$

et

$$y = K, \quad x = \psi(K), \quad F(x,y,z) = 0,$$

et les deux conoïdes ayant pour génératrices les parallèles menées de ces divers points aux cordes réelles des conjuguées qui y passeraient.

Supposons maintenant que les deux courbes qui forment les limites de l'*intégrale* double soient sur une même conjuguée : en faisant tourner le plan des xz d'un angle convenable autour de l'axe des z, on substituera à la suite des valeurs que devraient prendre x, y et z une autre suite de valeurs d'autres variables x', y', z', desquelles y' restera constamment réelle, et les valeurs de la nouvelle *intégrale* double

$$\sin YX' \int dy' \int z' dx'$$

fourniront celles de la proposée. Or, ce qui précède les définit complétement.

Enfin, supposons que chacune des limites soit tout entière sur une même conjuguée, les deux conjuguées qui les contiennent étant d'ailleurs différentes : on pourra supposer dans ce cas que le point $[x, y, z]$ décrive des courbes tracées tout entières sur ces deux conjuguées et sur la surface réelle, et l'on arrivera encore aisément à déterminer l'un des volumes que pourra représenter l'*intégrale* double. En effet, il résulte de ce qui précède que l'une des valeurs de l'*intégrale* prise entre des limites déterminées par une courbe A, tracée sur la surface réelle, et une courbe B, tracée sur l'une de ses conjuguées, représente, à la différence près d'une *intégrale* simple qui s'introduit par le changement de direction de l'axe des z, le volume de la surface réelle limitée à la courbe A et à la courbe C suivant laquelle elle touche la conjuguée à laquelle appartient la courbe B, plus le volume de cette conjuguée limitée aux courbes C et B.

L'*intégrale* double, lorsque la courbe B passe d'une conjuguée à une autre, peut donc être considérée comme s'augmentant du volume correspondant à la portion de la surface réelle comprise entre les deux courbes suivant lesquelles elle touche les deux conjuguées consécutives, de la différence des volumes des deux conjuguées limitées respectivement aux courbes suivant lesquelles elles touchent la surface réelle et à la courbe mobile B, enfin de la quantité dont varie l'*intégrale* simple complémentaire.

Cela revient à dire que l'*intégrale* double, définie par ses limites correspondantes à deux courbes B et B′ tracées sur deux conjuguées différentes et quelconques d'ailleurs, comprend parmi ses valeurs le volume de la conjuguée à laquelle appartient la courbe B, limitée à cette courbe et à la courbe C suivant laquelle elle touche la surface réelle, plus le volume correspondant à la portion de la surface réelle comprise entre la courbe C et la courbe C′ suivant laquelle elle touche la conjuguée à laquelle appartient la courbe B′, plus le volume de cette seconde conjuguée limitée aux courbes C′ et B′, ces trois volumes étant compris entre trois cylindres parallèles à trois axes des z différents, mais dont les directions sont connues, plus enfin les parties complémentaires qui s'introduisent à chaque changement de direction de l'axe des z, parties qui ont été évaluées précédemment.

Tels sont les cas pratiques intéressants auxquels nous nous bornons ici ; on trouvera à l'article PÉRIODE la démonstration de l'égalité des volumes enveloppés par les conjuguées fermées comprises entre les mêmes nappes d'une surface réelle : ce sont les volumes de ces conjuguées qui peuvent s'ajouter en nombre quelconque à la valeur brute d'une *intégrale* double définie par ses deux limites.

— *Intégrale d'une équation.* On nomme *intégrale* d'une équation différentielle une équation, entre les valeurs finies des variables, qui, différentiée, reproduirait l'équation proposée ou une équation équivalente.

Une *intégrale* d'une équation peut en être l'*intégrale* générale, une *intégrale* particulière ou une *intégrale* singulière. L'*intégrale* générale d'une équation comprend toutes les *intégrales* particulières qui s'en déduisent par l'attribution de valeurs particulières aux constantes arbitraires que contient l'*intégrale* générale. Une *intégrale* singulière est une *intégrale* qui ne rentre pas dans l'*intégrale* générale.

— *Intégrale générale.* Si l'on prend une équation finie quelconque, qu'on la différentie et qu'entre les deux équations, l'une donnée, l'autre déduite, on élimine une des constantes que pouvait contenir l'équation proposée, on aura une autre équation différentielle de cette proposée. Réciproquement, lorsqu'on a à intégrer une équation différentielle du premier ordre, pour donner à la question que l'on se propose la plus grande extension possible, on doit imaginer que l'équation différentielle que l'on traite soit résultée de l'élimination d'une constante entre l'équation en quantités finies et l'une des équations différentielles en nombre infini qu'on en aurait déduites successivement si on lui eût donné toutes les formes possibles ; l'*intégrale* générale d'une équation différentielle du premier ordre doit donc contenir une constante de plus que l'équation différentielle elle-même.

Ce point fondamental peut être établi plus directement de la manière suivante : une équation différentielle du premier ordre

$$f\left(x, y, \frac{dy}{dx}\right) = 0$$

ne peut donner, pour une valeur particulière x_0 de x, que la valeur d'une des inconnues y_0 et $\left(\frac{dy}{dx}\right)_0$; il faut donc se donner l'autre arbitrairement : si l'on choisit y_0, l'équation fournira pour $\left(\frac{dy}{dx}\right)_0$ une valeur correspondante, et cette valeur permettra de passer du système des valeurs x_0, y_0 des variables x et y au système des valeurs infiniment voisines x_1 et y_1. La même équation permettra ensuite de passer du couple des valeurs x_1, y_1 au couple suivant x_2, y_2, et ainsi de suite. On conçoit donc que la valeur de la fonction y, correspondante à une valeur littérale x de la variable, dépende nécessairement de la valeur y_0 de y, qui correspond à une valeur définie x_0 de x. Cette valeur y_1 est l'une des formes de la constante arbitraire qui doit entrer dans l'*intégrale* générale d'une équation différentielle du premier ordre. On voit en même temps que l'*intégrale* générale d'une équation du premier ordre ne doit renfermer qu'une constante arbitraire, puisque, dès qu'on donne la valeur y_0 de y qui correspond à une valeur particulière x_0 de x, y doit être considérée comme une fonction parfaitement déterminée de x.

De même, si l'on considère une équation différentielle du second ordre

$$f\left(x,\ y,\ \frac{dy}{dx},\ \frac{d^2y}{dx^2}\right) = 0\ ,$$

elle ne peut fournir la valeur $\left(\frac{d^2y}{dx^2}\right)_0$ de la dérivée seconde de y, correspondante à une valeur x_0 de x, qu'autant que l'on se donne arbitrairement y_0 et $\left(\frac{dy}{dx}\right)_0$; mais, si l'on s'est donné x_0, y_0 et $\left(\frac{dy}{dx}\right)_0$, l'équation, en fournissant la valeur de $\left(\frac{d^2y}{dx^2}\right)_0$, permettra de passer des deux états $x_0\,y_0$, $x_1\,y_1$, infiniment voisins à l'état suivant $x_1\,y_1$; ensuite elle permettra de même de passer des deux états $x_1\,y_1$, $x_2\,y_2$ à l'état suivant $x_3\,y_3$ et ainsi de suite, de sorte que y sera une fonction parfaitement déterminée de x. L'*intégrale* générale d'une équation différentielle du second ordre doit donc contenir deux constantes arbitraires, et seulement deux.

Les mêmes raisonnements serviraient à établir de la même manière que l'*intégrale* générale d'une équation différentielle de l'ordre m doit contenir m constantes arbitraires, et seulement m.

— *Intégrales singulières.* L'existence des *intégrales* singulières des équations différentielles du premier ordre peut être prévue par des considérations bien simples. En effet, soient

$$M\,dx + N\,dy = 0$$

une équation différentielle du premier ordre, et

$$F(x, y, C) = 0$$

son *intégrale* générale : habituellement, les courbes renfermées dans l'équation

$$F(x, y, C) = 0$$

auront une enveloppe, dont on obtiendrait, comme on sait, l'équation en éliminant C entre les équations

$$F(x, y, C) = 0 \quad \text{et} \quad \frac{dF}{dC} = 0.$$

Soit $\varphi(x, y) = 0$ l'équation ainsi obtenue, le lieu $\varphi(x,y) = 0$ sera composé d'éléments pris sur toutes les courbes $F(x, y, C) = 0$; chaque élément de ce lieu $\varphi(x, y) = 0$ sera donc tel que les extrémités en seront reliées par la condition

$$M\,dx + N\,dy = 0.$$

C'est bien dire que le lieu $\varphi(x, y) = 0$ satisfera dans toute son étendue à l'équation différentielle proposée.

Ainsi, toutes les fois que les lieux particuliers représentés par l'*intégrale* générale, en y faisant varier d'une manière continue la constante arbitraire, toutes les fois que ces lieux auront une enveloppe distincte de l'un d'eux, l'équation différentielle admettra une *intégrale* singulière. Les explications mêmes qui précèdent montrent comment l'*intégrale* singulière se déduit de l'*intégrale* générale ; on peut aussi la tirer de l'équation différentielle elle-même, par les considérations suivantes :

Si les courbes représentées par les *intégrales* particulières ont une enveloppe, elles se coupent deux à deux, de sorte que pour un système quelconque de valeurs de x et de y l'équation

$$f\left(x, y, \frac{dy}{dx}\right) = 0$$

doit donner au moins deux valeurs de $\frac{dy}{dx}$; mais si le point $[x, y]$ est sur l'enveloppe même, les deux valeurs de $\frac{dy}{dx}$ doivent être égales ; l'enveloppe ou le lieu représenté par l'*intégrale* singulière doit donc être le lieu des points du plan où l'équation en z

$$f(x, y, z) = 0$$

acquiert deux racines égales.

Il en résulte que, pour obtenir l'équation cherchée, on devra exprimer que les équations

$$f(x, y, z) = 0 \quad \text{et} \quad \frac{df}{dz} = 0$$

ont une racine commune, et éliminer z entre l'équation de condition et $f(x, y, z) = 0$; l'équation obtenue sera l'*intégrale* singulière.

INTÉGRALEMENT adv. (ain-té-gra-le-man — rad. *intégral*). D'une manière intégrale, en totalité : *Il a payé toutes ses dettes* INTÉGRALEMENT.

INTÉGRALITÉ s. f. (ain-té-gra-li-té — rad. *intégral*). Etat d'une chose complète, entière, intégrale.

INTÉGRANT, ANTE adj. (ain-té-gran, an-te — rad. *intégrer*). Se dit de chacune des parties qui contribuent à l'intégrité d'un tout sans en constituer l'essence : *Les bras, les jambes sont des parties* INTÉGRANTES, *mais non essentielles, du corps humain ; sans elles le corps existerait, mais ne serait pas entier.*

— Fig. Se dit de ce qui est un accompagnement nécessaire : *Notre opinion fait partie* INTÉGRANTE *de nous-mêmes ; qui la combat nous offense. La vanité est une partie* INTÉGRANTE *de la coquetterie.* (Mme Monmarson.)

— Physiq. *Molécules intégrantes*, Molécules qui sont de la nature du corps, composées ou simples comme lui : *Les* MOLÉCULES INTÉGRANTES *du sel marin sont du sel marin ; ses molécules élémentaires sont du chlore et du sodium.*

INTEGRATION s. m. (ain-té-gra-si-on — rad. *intégrer*). Mathém. Action d'intégrer, opération par laquelle on trouve l'intégrale d'une différentielle ou d'une équation.

— **Encycl.** L'*intégration* d'un système d'équations différentielles consiste dans la recherche des fonctions définies par les relations données entre ces fonctions, leurs dérivées partielles ou totales et les variables indépendantes. Lorsque la question comporte

plusieurs variables indépendantes, les dérivées des fonctions inconnues sont prises par rapport aux différentes variables indépendantes séparément; les équations données sont alors des équations aux différences ou aux différentielles partielles; dans le cas contraire, les équations données ne reçoivent aucune qualification.

Le nombre des équations données doit toujours être égal au nombre des fonctions inconnues. Lorsque la question comporte plusieurs fonctions inconnues, les équations données forment système; elles sont simultanées.

Lorsque l'on se propose la recherche d'une seule fonction définie par une équation différentielle, l'ordre de cette équation est l'indice de la dérivée de rang le plus élevé qui entre dans l'équation. Une équation différentielle ordinaire du premier ordre est de la forme

$$f\left(x,y,\frac{dy}{dx}\right)=0;$$

une équation aux différentielles partielles du premier ordre est telle que

$$f\left(x,y,\frac{dz}{dx},\frac{dz}{dy}\right)=0.$$

L'équation différentielle ordinaire proposée peut ne pas contenir la fonction inconnue; elle est alors notée par

$$f\left(x,\frac{dy}{dx}\right)=0.$$

Si l'on peut la résoudre par rapport à $\frac{dy}{dx}$, elle donne

$$\frac{dy}{dx}=\varphi(x)$$

ou

$$dy=\varphi(x)dx.$$

L'*intégration* d'une pareille équation porte le nom de quadrature, parce que l'intégrale

$$y=\int_{x_0}^{x}\varphi(x)dx$$

représente l'aire de la courbe dont l'équation en coordonnées rectangulaires serait

$$y=\varphi(x),$$

cette aire étant comptée à partir de $x=x_0$.

L'*intégration* est rarement possible, quel que soit d'ailleurs le cas que l'on considère; elle ne repose au reste, le plus souvent, que sur des transformations de calcul propres à ramener l'équation proposée à quelqu'un des types connus d'équations provenant de la différentiation directe d'équations en quantités finies.

Nous allons passer en revue les méthodes d'*intégration* propres aux différents cas, en commençant par les plus simples.

— *Intégration par substitution.* Lorsque la fonction $f(x)$ placée sous le signe $\int$ se rapproche de l'un des types connus des dérivées des fonctions simples, on cherche à l'y faire rentrer complétement, au moyen d'un changement de variable. Soit

$$y=\int_{x_0}^{x}f(x)dx.$$

Si l'on pose $x=\varphi(z)$, d'où $dx=\varphi'(z)\,dz$, les éléments de l'intégrale

$$\int f[\varphi(z)]\varphi'(z)dz$$

étant respectivement égaux à ceux de

$$\int f(x)dx,$$

les deux intégrales auront même valeur, pourvu que les limites se correspondent; on pourra donc substituer l'une à l'autre.

Exemples : soit l'intégrale

$$\int(ax+b)^m dx.$$

Si l'on pose $ax+b=t$, d'où $dx=\frac{dt}{a}$, elle deviendra

$$\int t^m\frac{dt}{a}=\frac{1}{a}\int t^m dt=\frac{1}{a}\,\frac{t^{m+1}}{m+1}$$
$$+\mathrm{C}=\frac{(ax+b)^{m+1}}{(m+1)a}+\mathrm{C}.$$

Soit encore

$$\int\frac{x\,dx}{\sqrt{a^2+x^2}}.$$

Si l'on pose

$$\sqrt{a^2+x^2}=t,$$

d'où $a^2+x^2=t^2$ et $x\,dx=t\,dt$, il vient

$$\int\frac{xdx}{\sqrt{a^2+x^2}}=\int dt=t+\mathrm{C}=\sqrt{a^2+x^2}+\mathrm{C}.$$

— *Intégration par parties.* Lorsque la fonction placée sous le signe $\int$ est le produit de deux facteurs, dont l'un est une dérivée exacte, on peut en profiter pour transformer l'intégrale. Soit

$$y=\int vu'dx,$$

u' désignant le facteur qui se trouve être la dérivée exacte d'une fonction connue u, et v étant d'ailleurs quelconque : l'identité

$$\mathcal{D}_x(u.v)=u\mathcal{D}_x v+v\mathcal{D}_x u=uv'+vu'$$

donne

$$vu'=\mathcal{D}_x(u.v)-uv',$$

ou

$$\int vu'dx=\int\mathcal{D}_x(u.v)dx-\int uv'dx=uv-\int uv'dx;$$

on pourra donc remplacer l'intégrale proposée par

$$uv-\int uv'dx.$$

Les limites, si l'intégrale est définie, devront être les mêmes dans la proposée et dans la transformée.

Exemple : soit l'intégrale

$$\int x^2\cos x\,dx;$$

en remarquant que $\cos x\,dx$ est la différentielle exacte de $\sin x$, on aura

$$\int x^2\cos x\,dx=x^2\sin x-2\int x\sin x\,dx;$$

en remarquant ensuite que $\sin x\,dx$ est la différentielle exacte de $-\cos x$, on aura de même

$$-2\int x\sin x\,dx=2x\cos x-2\int\cos x\,dx$$
$$=2x\cos x-2\sin x+\mathrm{C},$$

et, en substituant, on aura définitivement

$$\int x^2\cos x\,dx=x^2\sin x+2x\cos x$$
$$-2\sin x+\mathrm{C}.$$

— *Intégration des différentielles rationnelles.* Les fonctions rationnelles se décomposent en parties appartenant aux types

$$\mathrm{A}x^m,\quad\frac{\mathrm{A}}{x-a},\quad\frac{\mathrm{A}}{(x-a)^n},$$
$$\frac{\mathrm{M}x+\mathrm{N}}{(x-\alpha)^2+\beta^2},\quad\frac{\mathrm{M}x+\mathrm{N}}{((x-\alpha)^2+\beta^2)^n}$$

(v. FRACTIONS rationnelles) : l'*intégration* d'une différentielle rationnelle se ramène donc à la recherche des intégrales

$$\int\mathrm{A}x^m dx,\quad\int\frac{\mathrm{A}}{x-a}dx,\quad\int\frac{\mathrm{A}}{(x-a)^n}dx,$$
$$\int\frac{\mathrm{M}x+\mathrm{N}}{(x-\alpha)^2+\beta^2}dx\quad\int\frac{\mathrm{M}x+\mathrm{N}}{((x-\alpha)^2+\beta^2)^n}.$$

La première et la seconde s'obtiennent immédiatement :

$$\int\mathrm{A}x^m dx=\mathrm{A}\int x^m dx=\mathrm{A}\frac{x^{m+1}}{m+1}$$

et

$$\int\frac{\mathrm{A}}{x-a}dx=\mathrm{A}\int\frac{d(x-a)}{x-a}$$
$$=\mathrm{A}\log\text{nép}\,(x-a).$$

La troisième

$$\int\frac{\mathrm{A}}{(x-a)^n}dx$$

peut s'écrire

$$\mathrm{A}\int(x-a)^{-n}dx$$

ou

$$\mathrm{A}\int(x-a)^{-n}d(x-a);$$

elle a donc pour valeur

$$-\frac{\mathrm{A}(x-a)^{-n+1}}{n-1}.$$

L'intégrale

$$\int\frac{\mathrm{M}x+\mathrm{N}}{(x-\alpha)^2+\beta^2}$$

peut se mettre sous la forme

$$\int\frac{\mathrm{M}(x-\alpha)}{(x-\alpha)^2+\beta^2}dx+(\mathrm{M}\alpha+\mathrm{N})\int\frac{dx}{(x-\alpha)^2+\beta^2};$$

or,

$$\int\frac{\mathrm{M}(x-\alpha)dx}{(x-\alpha)^2+\beta^2}=\frac{\mathrm{M}}{2}\int\frac{2(x-\alpha)d(x-\alpha)}{(x-\alpha)^2+\beta^2}$$
$$=\frac{\mathrm{M}}{2}\log\text{ nép }((x-\alpha)^2+\beta^2);$$

d'un autre côté,

$$(\mathrm{M}\alpha+\mathrm{N})\int\frac{dx}{(x-\alpha)^2+\beta^2}$$
$$=\frac{\mathrm{M}\alpha+\mathrm{N}}{\beta}\int\frac{d\left(\frac{x-\alpha}{\beta}\right)}{1+\left(\frac{x-\alpha}{\beta}\right)^2}$$
$$=\frac{\mathrm{M}\alpha+\mathrm{N}}{\beta}\text{ arc tang }\frac{x-\alpha}{\beta}$$

donc

$$\int\frac{\mathrm{M}x+\mathrm{N}}{(x-\alpha)^2+\beta^2}=\frac{\mathrm{M}}{2}\log\text{ nép }[(x-\alpha)^2+\beta^2]$$
$$+\frac{\mathrm{M}\alpha+\mathrm{N}}{\beta}\text{ arc tang }\frac{x-\alpha}{\beta}.$$

Enfin

$$\int\frac{\mathrm{M}x+\mathrm{N}}{[(x-\alpha)^2+\beta^2]^n}=\int\frac{\mathrm{M}(x-\alpha)dx}{[(x-\alpha)^2+\beta^2]^n}$$
$$+(\mathrm{M}\alpha+\mathrm{N})\int\frac{dx}{[(x-\alpha)^2+\beta^2]^n};$$

or,

$$\int\frac{\mathrm{M}(x-\alpha)dx}{[(x-\alpha)^2+\beta^2]^n}$$
$$=\frac{\mathrm{M}}{2}\int[(x-\alpha)^2+\beta^2]-nd[(x-\alpha)^2+\beta^2]$$
$$=-\frac{\mathrm{M}}{2(n-1)}[(x-\alpha)^2+\beta^2]^{-n+1}.$$

Quant à l'intégrale

$$\int\frac{dx}{[(x-\alpha)^2+\beta^2]^n},$$

si l'on pose $x-\alpha=\beta z$, d'où $dx=\beta dz$, elle devient

$$\frac{1}{\beta^{n-1}}\int\frac{dz}{(1+z^2)^n};$$

on est donc ramené à la recherche de l'intégrale

$$\int\frac{dz}{(1+z^2)^n}.$$

Or,

$$\int\frac{dz}{(1+z^2)^n}=\int\frac{(1+z^2-z^2)dz}{(1+z^2)^n}$$
$$=\int\frac{dz}{(1+z^2)^{n-1}}-\int\frac{z^2dz}{(1+z^2)^n};$$

d'un autre côté,

$$\int\frac{z^2dz}{(1+z^2)^n}=\int z\frac{zdz}{(1+z^2)^n},$$

ou, en intégrant par parties, en considérant $\frac{zdz}{(1+z^2)^n}$ comme une différentielle exacte,

$$\int\frac{z^2dz}{(1+z^2)^n}=-\frac{z}{(2n-2)(1+z^2)^{n-1}}$$
$$+\frac{1}{2n-2}\int\frac{dz}{(1+z^2)^{n-1}}.$$

En substituant cette valeur dans l'équation qui donne

$$\int\frac{dz}{(1+z^2)^n},$$

il vient

$$\int\frac{dz}{(1+z^2)^n}=\frac{z}{(2n-2)(1+z^2)^{n-1}}$$
$$+\frac{2n-3}{2n-2}\int\frac{dz}{(1+z^2)^{n-1}}.$$

Ainsi la recherche de

$$\int\frac{dz}{(1+z^2)^n}$$

est ramenée à celle de

$$\int\frac{dz}{(1+z^2)^{n-1}};$$

celle-ci se ramènera de même à celle de

$$\int\frac{dz}{(1+z^2)^{n-2}},$$

et ainsi jusqu'à

$$\int\frac{dz}{1+z^2},$$

qui est arc tang z; l'*intégration* se trouvera donc complétement effectuée.

— *Intégration des différentielles irrationnelles.* Les différentielles irrationnelles qu'on sait intégrer sont celles où n'entrent que des radicaux du second degré au plus, portant sur des expressions du second degré seulement; encore est-il nécessaire que l'expression proposée ne contienne qu'un seul radical, tel que

$$\sqrt{ax^2+bx+c},$$

ou deux radicaux portant sur deux expressions du premier degré,

$$\sqrt{mx+n},\quad\sqrt{px+q}.$$

Le dernier cas se ramène, du reste, au premier; car si l'on pose

$$\sqrt{px+q}=z;$$

d'où

$$x=\frac{z^2-q}{p}$$

et

$$dx=\frac{2}{p}zdz,$$

l'un des radicaux disparaît et l'autre,

$$\sqrt{mx+n},$$

est remplacé par

$$\sqrt{m\frac{z^2-q}{p}+n}.$$

Cela posé, la méthode pour intégrer une différentielle algébrique

$$f(x,\sqrt{ax^2+bx+c})dx$$

consiste à la transformer en une différentielle rationnelle, c'est-à-dire à faire disparaître le radical. Il existe pour cela plusieurs moyens, entre lesquels on choisit celui qui permet d'éviter l'introduction d'imaginaires, lorsque la question n'en comporte pas.

On peut d'abord poser

$$\sqrt{ax^2+bx+c}=x\sqrt{a}+z,$$

d'où

$$bx+c=2zx\sqrt{a}+z^2,$$

et, par suite,

$$x=\frac{z^2-c}{b-2z\sqrt{a}},$$

c'est-à-dire

$$\sqrt{ax^2+bx+c}=\frac{z^2-c}{b-2z\sqrt{a}}\sqrt{a}+z.$$

Comme d'ailleurs dx s'exprime rationnellement en fonction de z, la transformation est complète.

On peut encore poser

$$\sqrt{ax^2+bx+c}=xz+\sqrt{c},$$

d'où

$$ax+b=xz^2+2xz\sqrt{c},$$

et, par suite,

$$x=\frac{b}{z^2+2z\sqrt{c}-a},$$

c'est-à-dire

$$\sqrt{ax^2+bx+c}=\frac{bz}{z^2+2z\sqrt{c}-a}+\sqrt{c}.$$

Comme d'ailleurs dx s'exprime encore rationnellement en fonction de z, la transformation est achevée.

Enfin, si l'on a décomposé ax^2+bx+c en facteurs du premier degré, on peut poser

$$\sqrt{ax^2+bx+c}=\sqrt{a(x-\alpha)(x-\beta)}=(x-\alpha)z,$$

d'où

$$a(x-\beta)=(x-\alpha)z^2,$$

et par suite

$$x=\frac{a\beta-\alpha z^2}{a-z^2},$$

c'est-à-dire

$$\sqrt{ax^2+bx+c}=\left(\frac{a\beta-\alpha z^2}{a-z^2}-\alpha\right)z$$
$$=\frac{a(\beta-\alpha)z}{a-z^2};$$

dx s'exprimant toujours rationnellement en fonction de z, la transformation est complète.

Si le trinôme placé sous le radical n'est pas décomposable en facteurs réels, on peut le mettre sous la forme

$$(x-\alpha)^2+\beta^2,$$

et, en posant

$$\sqrt{(x-\alpha)^2+\beta^2}=(x-\alpha)+z,$$

d'où

$$x-\alpha=\frac{\beta^2-z^2}{2z},$$

on fait encore disparaître le radical.

— *Intégration des différentielles totales.* La différentielle totale d'une fonction u de trois variables indépendantes x, y, z, par exemple, se présente sous la forme

$$du=\mathrm{M}dx+\mathrm{N}dy+\mathrm{P}dz.$$

M, N, P devant être les dérivées partielles par rapport à x, à y et à z d'une même fonction, ces expressions doivent, par suite, remplir certaines conditions (v. INTÉGRABILITÉ) consistant dans les identités

$$\frac{d\mathrm{M}}{dy}=\frac{d\mathrm{N}}{dx},\quad\frac{d\mathrm{M}}{dz}=\frac{d\mathrm{P}}{dx}\quad\text{et}\quad\frac{d\mathrm{N}}{dz}=\frac{d\mathrm{P}}{dy}.$$

Lorsque ces conditions sont remplies, l'intégration est possible, sinon faisable.

La dérivée de la fonction cherchée u, par rapport à x, devant être M, cette fonction sera comprise dans la formule générale

$$\int\mathrm{M}dx+\varphi(y,z),$$

l'intégrale devant être prise comme si y et z étaient des constantes et la fonction φ restant complétement inconnue. Soit $f(x,y,z)$ l'intégrale $\int\mathrm{M}dx$, la fonction φ devra satisfaire à la condition

$$\frac{df}{dy}+\frac{d\varphi}{dy}=\mathrm{N}$$

ou

$$\frac{d\varphi}{dy}=\mathrm{N}-\frac{df}{dy};$$

elle sera donc comprise dans la forme

$$\int\left(\mathrm{N}-\frac{df}{dy}\right)dy+\psi(z),$$

l'intégrale devant être prise comme si z était une constante et la fonction ψ restant inconnue. Soit $f_1(x,y,z)$ la somme des intégrales

$$\int\mathrm{M}dx$$

et

$$\int\left(\mathrm{N}-\frac{df}{dy}\right)dy;$$

la fonction ψ devra satisfaire à la condition

$$\frac{df_1}{dz} + \frac{d\psi}{dz} = P$$

ou

$$\frac{d\psi}{dz} = P - \frac{df_1}{dz};$$

elle sera donc

$$\int \left(P - \frac{df_1}{dz}\right) dz + \text{const.}$$

L'analyse qui précède montre que l'hypothèse même, que la différentielle proposée soit intégrable, entraîne nécessairement comme conséquences que x n'entre pas dans $N - \frac{df}{dy}$, et que de même x et y disparaissent complétement de $P - \frac{df_1}{dz}$. Mais il est facile de voir que ces circonstances se présenteront toujours dès que les conditions d'intégrabilité seront remplies. En effet, la fonction f, obtenue par l'intégration, peut être mise sous la forme

$$f = \varphi_1(y,z) + \int_{x_0}^{x} M dx;$$

il en résulte

$$\frac{df}{dy} = \frac{d\varphi_1}{dy} + \int_{x_0}^{x} \frac{dM}{dy} dx;$$

mais, par hypothèse, $\frac{dM}{dy}$ est identique à $\frac{dN}{dx}$, par conséquent

$$\frac{df}{dy} = \frac{d\varphi_1}{dy} + \int_{x_0}^{x} \frac{dN}{dx} dx = \frac{d\varphi_1}{dy} + N - N_0;$$

$N - \frac{df}{dy}$ se réduit donc à $\frac{d\varphi_1}{dy} - N_0$, c'est-à-dire à une fonction de y et de z. On verrait de même que $P - \frac{df_1}{dz}$ se réduit à une fonction de z seul.

— *Intégration de l'équation différentielle du premier ordre.* Une équation différentielle du premier ordre est de la forme

$$f\left(x, y, \frac{dy}{dx}\right) = 0.$$

Lorsqu'elle est résoluble par rapport à $\frac{dy}{dx}$, elle se décompose en équations rentrant dans le type

$$M dx + N dy = 0,$$

où M et N désignent deux fonctions de x et de y. Pour intégrer une pareille équation, il faut en rendre le premier membre une différentielle exacte par l'introduction d'un facteur convenable. Soit P ce facteur :

$$PM\,dx + PN\,dy$$

devant être une différentielle exacte, il faut qu'il y ait identité entre

$$M\frac{dP}{dy} + P\frac{dM}{dy}$$

et

$$N\frac{dP}{dx} + P\frac{dN}{dx};$$

mais P dépendant généralement de x et de y, l'équation

$$M\frac{dP}{dy} + P\frac{dM}{dy} = N\frac{dP}{dx} + P\frac{dN}{dx}$$

est aux différentielles partielles, et, par conséquent, plus difficile à intégrer que l'équation proposée elle-même. Si l'on suppose que P ne dépende pas de y, par exemple, $\frac{dP}{dy}$ étant identiquement nul, l'équation précédente se réduit à

$$\frac{dP}{P} = \left(\frac{dM}{dy} - \frac{dN}{dx}\right) dx;$$

mais, pour que l'hypothèse soit admissible, il faut que y disparaisse de $\frac{dM}{dy} - \frac{dN}{dx}$. Dans tous les cas où cette circonstance se présentera, en désignant par $\varphi'(x)$ l'expression

$$\frac{dM}{dy} - \frac{dN}{dx},$$

on pourra poser

$$\frac{dP}{P} = \varphi'(x)dx, \text{ ou log nép } P = \varphi(x),$$

ou encore

$$P = e^{\varphi(x)};$$

l'expression

$$e^{\varphi(x)}(M dx + N dy)$$

sera alors la différentielle exacte d'une fonction u, et l'intégrale de l'équation proposée sera

$$u = \text{const.}$$

— *Equation homogène.* L'équation du premier ordre $M dx + N dy = o$ est dite homogène lorsque M et N sont des fonctions homogènes et du même degré de x et de y. On peut toujours ramener l'intégration de l'équation homogène à une quadrature. En effet, si m est le degré commun de M et de N, l'équation peut s'écrire

$$x^m\left[\varphi\left(\frac{y}{x}\right)dx + \psi\left(\frac{y}{x}\right)dy\right] = 0,$$

ou simplement

$$\varphi\left(\frac{y}{x}\right)dx + \psi\left(\frac{y}{x}\right)dy = 0.$$

Si l'on pose $y = ux$, d'où $dy = udx + xdu$, l'équation se transforme en

$$\varphi(u)dx + \psi(u)[udx + xdu] = 0$$

ou

$$\frac{dx}{x} = -\frac{\psi(u)du}{\varphi(u) + u\psi(u)} = f'(u)du;$$

on en déduit

$$x = e^{f(u)},$$

et, par suite,

$$x = e^{f\left(\frac{y}{x}\right)}.$$

Equation linéaire. L'équation du premier ordre est dite linéaire lorsqu'elle se ramène à la forme

$$\frac{dy}{dx} + Py = Q,$$

P et Q ne dépendant que de x; on peut toujours ramener l'intégration de l'équation linéaire à une quadrature. En effet, si l'on pose $y = uz$, d'où

$$\frac{dy}{dx} = z\frac{du}{dx} + u\frac{dz}{dx},$$

il vient

$$u\frac{dz}{dx} + z\left(\frac{du}{dx} + Pu\right) = Q.$$

Comme z et u sont indéterminés et doivent seulement donner pour produit y, on peut joindre à l'équation précédente telle équation que l'on veut. On peut poser, par exemple,

$$\frac{du}{dx} + Pu = 0,$$

d'où

$$\frac{du}{u} = P dx$$

et

$$u = e^{\int P dx};$$

il en résulte alors

$$dz = Qe^{-\int P dx} dx,$$

d'où

$$z = \int Qe^{-\int P dx} dx.$$

Si les intégrations peuvent se faire, on aura y en fonction de x.

On parvient quelquefois par des transformations préalables à ramener l'équation différentielle que l'on traite soit à une équation homogène, soit à une équation linéaire.

— *Intégration d'un équation linéaire d'ordre supérieur.* L'équation linéaire de l'ordre m a la forme

$$(1) \quad \frac{d^my}{dx^m} + P\frac{d^{m-1}y}{dx^{m-1}} + Q\frac{d^{m-2}y}{dx^{m-2}} + \ldots\ldots + T\frac{dy}{dx} + Uy = V,$$

P,Q,...,T,U,V désignant des fontions de x.

Pour intégrer une pareille équation, on cherche d'abord à faire disparaître le second membre V. On pose pour cela $y = u + v$, v désignant l'intégrale générale, supposée connue, de l'équation

$$(2) \quad \frac{d^my}{dx^m} + P\frac{d^{m-1}y}{dx^{m-1}} + \ldots\ldots + Uy = 0,$$

et u une fonction de x que l'on déterminera après avoir obtenu x.

L'équation (2) jouit d'une propriété remarquable qui en facilite quelquefois l'intégration : la somme de plusieurs solutions de cette équation en est encore une solution. En effet, si y_1 et y_2, par exemple, désignent deux fonctions de x satisfaisant à l'équation, on aura séparément

$$\frac{d^my_1}{dx^m} + P\frac{d^{m-1}y_1}{dx^{m-1}} + \ldots\ldots + Uy_1 = 0$$

et

$$\frac{d^my_2}{dx^m} + P\frac{d^{m-1}y_2}{dx^{m-1}} + \ldots\ldots + Uy_2 = 0,$$

d'où, en ajoutant,

$$\frac{d^m(y_1 + y_2)}{dx^m} + P\frac{d^{m-1}(y_1 + y_2)}{dx^{m-1}} + \ldots\ldots + U(y_1 + y_2) = 0.$$

On conclut de là qu'il suffit, pour avoir l'intégrale générale de l'équation (2), d'en connaître m intégrales particulières $y_1, y_2, \ldots, y_m$. L'intégrale générale, en effet, doit être alors

$$y = C_1y_1 + C_2y_2 + \ldots\ldots + C_my_m,$$

$C_1, C_2, \ldots, C_m$ désignant m constantes arbitraires.

Cela posé, soit

$$u = C_1'y_1 + C_2'y_2 + \ldots\ldots + C_m'y_m,$$

$C_1', C_2', \ldots, C_m'$ désignant maintenant des fonctions inconnues de x. Si l'on détermine ces fonctions par les conditions

$$(A)\begin{cases} y_1dc_1' + y_2dc_2' + \ldots\ldots + y_mdc'_m = 0, \\ dy_1dc_1' + dy_2dc'_2 + \ldots\ldots + dy_mdc'_m = 0, \\ \ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots \\ d^{m-2}y_1dc_1' + d^{m-2}y_2dc'_2 + \ldots\ldots + d^{m-2}y_mdc'_m = 0, \\ d^{m-1}y_1dc_1' + d^{m-1}y_2dc_2' + \ldots\ldots + d^{m-1}y_mdc'_m = V dx^m, \end{cases}$$

il est clair que la fonction u satisfera à l'équation (1) : en y ajoutant l'intégrale générale de l'équation (2)

$$v = C_1y_1 + C_2y_2 + \ldots\ldots + C_my_m,$$

on aura l'intégrale générale de l'équation (1). On remarquera que le système des équations A fournissant pour $\frac{dc'_p}{dx}$ une fonction de x facile à obtenir, les fonctions $C'_1, C'_2, \ldots, C'_m$ s'obtiendront toujours par de simples quadratures. On ne peut généralement pas intégrer l'équation (2), mais l'intégration s'en ramène à une simple question d'algèbre lorsque les coefficients P,Q,...,U se trouvent être des constantes. En effet, si l'on pose $y = e^{\alpha x}$, α désignant une constante, on voit aisément que la condition à remplir par α est contenue dans l'équation

$$(B) \quad \alpha^m + P\alpha^{m-1} + \ldots\ldots + T\alpha + U = 0.$$

En désignant donc par $a_1, a_2, \ldots, a_m$ les m racines de cette équation algébrique,

$$y_1 = e^{a_1x}, \quad y_2 = e^{a_2x}, \ldots, y_m = e^{a_mx}$$

représentent m solutions particulières de l'équation proposée ; l'intégrale générale de cette équation est donc

$$y = C_1e^{a_1x} + C_2e^{a_2x} + \ldots\ldots C_me^{a_mx}.$$

Cette formule, lorsque l'équation (B) aurait des racines égales, ne représenterait plus l'intégrale générale de l'équation proposée, parce que les termes de y, qui correspondraient à deux ou plusieurs racines égales, se confondraient en un seul, et que, par conséquent, y ne contiendrait plus m constantes arbitraires. Mais il sera facile de parvenir encore dans ce ce cas à l'intégrale générale cherchée. En effet, soit $y_p = C_pe^{a_px}$ le terme auquel se réduisent n termes de la valeur de y; en considérant C_p comme une fonction de x, on aura

$$y_p = C_pe^{a_px},$$

$$\frac{dy_p}{dx} = C_pa_pe^{a_px} + \frac{dC_p}{dx}e^{a_px},$$

$$\frac{d^2y_p}{dx} = C_pa_p^2e^{a_px} + 2\frac{dC_p}{dx}a_pe^{a_px} + \frac{d^2C_p}{dx^2}e^{a_px},$$

$$\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots$$

$$\frac{d^my_p}{dx^m} = C_pa_p^me^{a_px} + m\frac{dC_p}{dx}a_p^{m-1}e^{a_px} + \ldots\ldots + \frac{d^mC_p}{dx^m}e^{a_px}.$$

En substituant dans l'équation proposée, les termes en

$$C_p, \quad \frac{dC_p}{dx}, \quad \ldots, \quad \frac{d^{n-1}C_p}{dx^{n-1}}$$

s'en iront d'eux-mêmes, puisque a_p sera une racine d'ordre de multiplicité n de l'équation (B) ; il restera donc, pour déterminer C_p, une équation différentielle linéaire à coefficients constants et sans second membre, contenant les dérivées de l'inconnue C_p depuis l'ordre n jusqu'à l'ordre m. On y satisfera aisément en posant $\frac{d^nC_p}{dn^n} = 0$, c'est-à-dire

$$C_p = a_p + a_{p+1}x + a_{p+2}x^2 + \ldots\ldots + a_{p+n-1}x^{n-1}.$$

— *Intégration d'un système d'équations différentielles simultanées.* On peut toujours ramener l'*intégration* d'un système d'équations différentielles simultanées à celle d'autant d'équations séparées ne contenant plus chacune qu'une seule inconnue. En effet, soient, par exemple, deux équations simultanées

$$f\left(x, y, z, \frac{dy}{dx}, \frac{dz}{dx}, \ldots, \frac{d^my}{dx^m}, \frac{d^nz}{dx^n}\right) = 0$$

et

$$f_1\left(x, y, z, \frac{dy}{dx}, \frac{dz}{dx}, \ldots, \frac{d^my}{dx^m}, \frac{d^nz}{dx^n}\right) = 0,$$

où y et z sont les fonctions inconnues.

En les différentiant m fois l'une et l'autre, on aura un système de $2m + 2$ équations contenant y et ses $2m$ premières dérivées ; on pourra donc éliminer complétement y et on tombera ainsi sur une équation en z

$$\varphi\left(x, z, \frac{dz}{dx} \ldots\ldots \frac{d^{m+n}z}{dx^{m+n}}\right) = 0$$

d'ordre $m + n$. L'intégrale générale de cette équation contiendra $m + n$ constantes. On voit par là que les intégrales générales d'un système d'équations différentielles simultanées doivent contenir un nombre de constantes arbitraires égal à la somme des nombres qui désignent les ordres les plus élevés des dérivées relatives aux différentes fonctions inconnues.

— *Intégration par série.* Toute fonction pouvant être développée par la série de Taylor

$$y = y_0 + \left(\frac{dy}{dx}\right)_0 \frac{x - x_0}{1} + \left(\frac{d^2y}{dx^2}\right)_0 \frac{(x - x_0)^2}{1.2} + \ldots,$$

on peut se proposer d'obtenir sous cette forme l'intégrale d'une équation différentielle

$$f\left(x, y, \frac{dy}{dx}, \ldots, \frac{d^my}{dx^m}\right) = 0.$$

Cette équation donne la valeur de $\frac{d^my}{dx^m}$ correspondante à $x = x_0$, en fonction de

$$y_0, \left(\frac{dy}{dx}\right)_0, \left(\frac{d^2y}{dx^2}\right)_0, \ldots, \left(\frac{d^{m-1}y}{dx^{m-1}}\right)_0$$

qui doivent être considérées comme arbitraires. Les différentielles successives de cette même équation fourniront ensuite

$$\left(\frac{d^{m+1}y}{dx^{m+1}}\right)_0, \quad \left(\frac{d^{m+2}y}{dx^{m+2}}\right)_0, \ldots$$

En substituant dans la formule, on aurait la valeur de y, c'est-à-dire l'intégrale générale de l'équation proposée, puisqu'elle contiendrait m constantes arbitraires

$$y_0, \left(\frac{dy}{dx}\right)_0, \ldots, \left(\frac{d^{m-1}y}{dx^{m-1}}\right)_0.$$

Mais, en premier lieu, l'*intégration* ainsi faite ne pourrait être d'aucune utilité si les coefficients de la série ne suivaient pas une loi connue. En outre, la série ne représenterait l'intégrale cherchée que dans les limites où elle resterait convergente, c'est-à-dire, en général, pour des valeurs de x telles que le module de $x - x_0$ ne dépassât pas une certaine limite pour la détermination de laquelle on ne possède jusqu'ici aucune règle générale. Enfin, si l'équation proposée n'était pas linéaire par rapport à $\frac{d^my}{dx^m}$, comme elle fournirait un certain nombre de valeurs pour cette dérivée, la fonction y, en supposant même que les valeurs de

$$y_0, \left(\frac{dy}{dx}\right)_0, \ldots, \left(\frac{d^{m-1}y}{dx^{m-1}}\right)_0$$

restassent invariables, devrait avoir, pour chaque valeur de x, un nombre égal de valeurs ; la série les fournirait bien séparément, mais sans qu'il fût, en général, possible de distinguer entre elles.

Les principales de ces difficultés ont été levées par M. Marie, dans le cas seulement, il est vrai, où l'équation ne contient pas la fonction inconnue, c'est-à-dire se réduit à

$$f\left(x, \frac{dy}{dx}\right) = 0.$$

M. Marie a donné, en effet, une méthode pour déterminer dans ce cas la limite précise de la région de convergence de la série, pour chaque système de valeurs de x_0 et de $\left(\frac{dy}{dx}\right)_0$. Il en résulte évidemment le moyen de calculer, étapes par étapes, la valeur finale de y, quelle que soit la valeur de x, en évitant, non pas, comme l'avait indiqué M. Puiseux, tous les points où les séries propres à représenter les diverses valeurs de y deviendraient divergentes, mais celui où devient certainement divergente celle que l'on veut calculer.

Mais alors l'*intégration* par segments successifs, au moyen de la série, permettant de franchir tout intervalle quelconque $x - x_0$, les valeurs finales de y pouvaient s'être permutées en chemin ; il était donc indispensable de pouvoir parvenir avec certitude de chacun des couples de valeurs initiales de x et de $\frac{dy}{dx}$ à l'un quelconque des couples de leurs valeurs finales. C'est ce qu'a pu faire M. Marie en assignant un caractère distinctif à la valeur de y fournie par chaque *intégration* partielle.

— *Intégration sous le signe* $\int$. Si la différentielle $f dx$ placée sous le signe $\int$ contient une lettre y, considérée comme constante, dans l'*intégration*, l'intégrale est une fonction de x et de y : il peut y avoir lieu de la considérer comme une dérivée par rapport à y et, dans ce cas, on a à faire les deux *intégrations* indiquées par

$$\int dy \int f dx.$$

Or, on peut toujours intervertir l'ordre des *intégrations* (V. INTERVERSIBILITÉ) et, par conséquent, ramener l'expression à la forme

$$\int dx \int f dy :$$

l'*intégration*, par rapport à y, se fait ainsi sous le signe $\int$, au lieu de se faire postérieurement à l'*intégration* par rapport à x.

— *Intégration des équations aux différentielles partielles du premier ordre.* Les équations aux différentielles partielles les plus in-

téressantes sont celles où la fonction inconnue dépend de deux variables seulement; les intégrales de ces équations représentent des surfaces, de sorte que la recherche de ces intégrales correspond à celle de surfaces jouissant d'une propriété définie. Lorsque l'équation est du premier ordre, la propriété dont jouit la surface se rapporte à son plan tangent; en effet, l'équation du plan tangent à une surface en un point $[x, y, z]$ est

$$Z - z = p\,(X - x) + q\,(Y - y),$$

p et q désignant les dérivées partielles de z par rapport à x et à y; de sorte que la condition imposée à une surface par une équation

$$f(x,y,z,p,q) = 0$$

doit être remplie par son plan tangent; au reste l'intégrale générale d'une pareille équation contient toujours une fonction arbitraire, et par suite l'équation différentielle elle-même ne peut être que celle d'une famille de surfaces et non pas d'une surface isolée. L'équation différentielle du premier ordre et à deux variables indépendantes est dite *linéaire* lorsqu'elle a la forme

$$(1) \qquad Pp + Qq = R,$$

P, Q et R désignant des fonctions quelconques de x, y et z.

Soit

$$(2) \qquad f(x,y,z) = \varphi\Big[f_1(x,y,z)\Big]$$

l'intégrale générale de l'équation (1) dans laquelle φ désigne une fonction complétement arbitraire : f et f_1 devront être tels que $p = \frac{dz}{dx}$ et $q = \frac{dz}{dy}$, tirés de l'équation intégrale et substitués dans l'équation différentielle proposée, rendent celle-ci identique. Or l'équation (2) donne

$$\frac{df}{dx} + \frac{df}{dz}\,p = \varphi'(f)\left(\frac{df_1}{dx} + \frac{df_1}{dz}\,p\right)$$

et

$$\frac{df}{dy} + \frac{df}{dz}\,q = \varphi'(f_1)\left(\frac{df_1}{dy} + \frac{df_1}{dz}\,q\right)$$

on en tire

$$p = \frac{\frac{df}{dx} - \varphi'(f_1)\frac{df_1}{dx}}{-\frac{df}{dz} + \varphi'(f_1)\frac{df_1}{dz}}$$

et

$$q = \frac{\frac{df}{dy} - \varphi'(f_1)\frac{df_1}{dy}}{-\frac{df}{dz} + \varphi'(f_1)\frac{df_1}{dz}};$$

substituant dans $Pp + Qq = R$, il vient

$$P\frac{df}{dx} + Q\frac{df}{dy} + R\frac{df}{dz} = \varphi'(f_1)\left(P\frac{df_1}{dx} + Q\frac{df_1}{dy} + R\frac{df_1}{dz}\right).$$

Pour que cette équation soit identiquement satisfaite, il faut, puisque $\varphi'(f_1)$ est complétement arbitraire, que

$$P\frac{df}{dx} + Q\frac{df}{dy} + R\frac{df}{dz}$$

et

$$P\frac{df_1}{dx} + Q\frac{df_1}{dy} + R\frac{df_1}{dz}$$

soient séparément nuls. L'*intégration* de l'équation $Pp + Qq = R$ est donc ramenée à la recherche de deux fonctions qui satisfassent identiquement aux deux conditions

$$P\frac{df}{dx} + Q\frac{df}{dy} + R\frac{df}{dz} = 0$$

et

$$P\frac{df_1}{dx} + Q\frac{df_1}{dy} + R\frac{df_1}{dz} = 0$$

Or, si l'on pose les deux équations différentielles simultanées du premier ordre

$$(3) \qquad \frac{dx}{P} = \frac{dy}{Q} = \frac{dz}{R}$$

qui fourniront entre x, y et z deux équations contenant deux constantes arbitraires, on pourra concevoir les équations résolues par rapport aux constantes et mises par conséquent sous la forme

$$(4) \qquad \varphi(x,y,z) = C$$

et

$$(5) \qquad \psi(x,y,z) = C_1.$$

Il est facile de voir que φ et ψ seront précisément les fonctions f et f_1 que l'on cherchait. En effet, les équations différentielles des équations (4) et (5),

$$\frac{d\varphi}{dx}dx + \frac{d\varphi}{dy}dy + \frac{d\varphi}{dz}dz = 0$$

et

$$\frac{d\psi}{dx}dx + \frac{d\psi}{dy}dy + \frac{d\psi}{dz}dz = 0,$$

devraient devenir identiques, si l'on y substituait les valeurs de dx et dy tirées des équations (3). Mais la substitution donnerait

$$\frac{d\varphi}{dx}P + \frac{d\varphi}{dy}Q + \frac{d\varphi}{dz}R = 0$$

et

$$\frac{d\psi}{dx}P + \frac{d\psi}{dy}Q + \frac{d\psi}{dz}R = 0;$$

il y a donc identité entre les fonctions φ et ψ d'une part et f et f_1 de l'autre.

On intègre très-aisément par cette méthode :

1° L'équation

$$ap + bq = 1$$

des surfaces cylindriques (v. CYLINDRE); les équations différentielles simultanées correspondantes sont

$$\frac{dx}{a} = \frac{dy}{b} = \frac{dz}{1},$$

qui donnent $x - az = C$ et $y - bz = C_1$; l'équation intégrale cherchée est donc

$$x - az = \varphi(y - bz).$$

2° L'équation

$$z - c = (x - a)\,p + (y - b)\,q$$

des surfaces coniques (v. CÔNE); les équations différentielles simultanées correspondantes sont

$$\frac{dx}{x-a} = \frac{dx}{y-b} = \frac{dz}{z-c},$$

qui admettent évidemment pour intégrales

$$\frac{x-a}{z-c} = C \quad \text{et} \quad \frac{y-b}{z-c} = C_1,$$

en sorte que l'équation générale des surfaces coniques est

$$\frac{x-a}{z-c} = \varphi\left(\frac{y-b}{z-c}\right).$$

3° L'équation

$$px + qy = 0$$

des surfaces conoïdes (v. CONOÏDE). Celle-ci manquant de second membre correspondrait aux équations

$$\frac{dx}{x} = \frac{dy}{y} \quad \text{et} \quad \frac{dx}{x} = \frac{dz}{0} \quad \text{ou} \quad dz = 0;$$

on en tire $z = C$ et $\frac{y}{x} = C_1$; l'intégrale cherchée est donc

$$z = \varphi\left(\frac{y}{x}\right).$$

4° L'équation

$$(y - bz)\,p - (x - az)\,q = bx - ay$$

des surfaces de révolution. Les équations simultanées correspondantes sont

$$\frac{dx}{y - bz} = \frac{-dy}{x - az} = \frac{dz}{bx - ay}$$

ou

$$(bx - ay)\,dx = (y - bz)\,dz$$

et

$$-(bx - ay)\,dy = (x - az)\,dz.$$

Si on les multiplie respectivement par a et b et qu'on les retranche, on trouve

$$adx + bdy = -dz$$

d'où

$$z + ax + by = C;$$

en multipliant ensuite la première par x, la seconde par y et retranchant encore, il vient

$$xdx + ydy + zdz = 0,$$

d'où

$$x^2 + y^2 + z^2 = C_1;$$

l'intégrale cherchée est donc

$$x^2 + y^2 + z^2 = \varphi(z + ax + by).$$

INTÈGRE adj. (ain-tè-gre — lat. *integer*; de *in*, négatif, et *teger*, qui se rapporte sans doute au même radical que le latin *tango*, toucher, proprement prendre, saisir, et *tactus*, action de toucher, savoir la racine sanscrite *tang*, prendre, saisir. *Integer* désigne ainsi proprement la chose non encore touchée). Qui est d'une probité incorruptible, d'une équité scrupuleuse : *Un homme* INTÈGRE. *Des juges* INTÈGRES. *Une vertu* INTÈGRE. *Il en est de la probité comme du talent : on n'a des gens* INTÈGRES *qu'en les payant.* (J.-B. Say.)

Pour qui vécut *intègre*, humain et généreux,
La mort est un sommeil qui suit un songe heureux.
ROTROU.

INTÉGRÉ, ÉE (ain-té-gré) part. passé du v. Intégrer : *Différentielle* INTÉGRÉE.

INTÉGRER v. a. ou tr. (ain-té-gré — lat. *integrare*, rendre entier; de *integer*, entier. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'intègre, qu'ils intègrent*; excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *J'intégrerai, nous intégrerions*). Mathém. Déterminer l'intégrale de : INTÉGRER *une différentielle.*

INTÉGRITÉ s. f. (ain-té-gri-té — rad. *intègre*). Etat d'un tout, d'une chose qui a toutes ses parties constitutives : *L'*INTÉGRITÉ *d'un dépôt. L'*INTÉGRITÉ *d'un ouvrage longtemps confié à la mémoire nous semble mal gardée.* (Renan.) *L'empire romain n'a subsisté dans son* INTÉGRITÉ *que trois cents ans.* (Mich. Chev.)

— Par ext. Etat d'une chose saine et sans altération : *L'*INTÉGRITÉ *de la membrane du tympan n'est pas essentielle au mécanisme de l'audition.* (Richerand.) ‖ Etat de ce qui n'a souffert aucune atteinte, aucune diminution : *Défendre, soutenir l'*INTÉGRITÉ *de ses droits. Chez les cultivateurs des environs de Québec, les mœurs de la vieille France vivent dans toute leur* INTÉGRITÉ. (Ampère).

— Fig. Vertu, qualité d'une personne intègre : *L'*INTÉGRITÉ *d'un magistrat. L'*INTÉGRITÉ *est la première vertu d'un juge; elle peut lui tenir lieu de toutes les autres.* (Mabire.)

— **Syn. Intégrité, honnêteté, honneur,** etc. V. HONNÊTETÉ.

Intégrité allemande (ORDRE DE L'), Ordre de chevalerie créé en 1690 par Frédéric, duc de Saxe-Gotha. Il ne fut conféré que pendant quelques années.

INTÉGROSTOME adj. (ain-té-gro-sto-me — du lat. *integer*, entier, et du gr. *stoma*, bouche). Moll. Se dit des coquilles dont l'ouverture est entière.

INTELLECT s. m. (ain-tèl-lèkt — lat. *intellectus*; de *intelligere*, comprendre, discerner; de *inter*, entre, et *legere*, choisir, le même que le grec *legein*, d'où *logos*, discours et raison). Faculté de concevoir, de comprendre : *Chaque homme de lettres cède sa place à des successeurs réservés comme lui à accroître ce beau domaine de l'*INTELLECT *où l'Eternel règne dans toute sa gloire.* (Kératry.)

— Scolast. *Intellect agent*, Faculté intellectuelle qui s'approprie les espèces et décompose les idées. ‖ *Intellect patient*, Faculté intellectuelle qui reçoit passivement les espèces que lui envoient les objets extérieurs. ‖ *Théorie des intellects*, dans le système d'Abailard, Etude des universaux pris et envisagés dans notre entendement.

Intellects (TRAITÉ DES), par Abailard (XII^e siècle). Ce traité a été publié pour la première fois par V. Cousin, dans le tome III de ses *Fragments philosophiques*, d'après un manuscrit de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. V. Cousin l'appelle un recueil de remarques sur l'entendement; c'est, en réalité, un essai de psychologie rationnelle, composé dans l'esprit d'Aristote, avec les moyens imparfaits dont on disposait au temps d'Abailard. Voici comme il en parle lui-même dans son préambule : « Voulant traiter des spéculations, c'est-à-dire des concepts, nous nous proposons, pour en faire une étude plus exacte, d'abord de les distinguer des autres passions ou affections de l'âme, de celles du moins qui paraissent le plus se rapprocher de leur nature; puis de les distinguer les uns des autres par leurs différences propres, autant que nous le jugerons nécessaire pour la science du discours. »

La majeure partie du traité est consacrée à la distinction qu'il faut établir entre l'intellect, d'une part, et, de l'autre, les sens, l'imagination, l'estimation ou opinion, la science et la raison. Les intellects sont simples ou composés, uns ou multiples, bons ou mauvais, vrais ou faux. Il distingue entre le concept du composant et celui du composé, entre celui du divisant et celui du divisé, entre la division et l'abstraction. « A part la forme de la dialectique, dit M. de Rémusat, on doit reconnaître ici la théorie tant répétée de la formation des idées. La sensation, l'imagination, le concept, le jugement, la vérité ou la fausseté des concepts et des jugements, c'est bien là le sujet et l'ordre habituel des psychologies élémentaires. Il ne faut pas s'étonner de retrouver ici des notions familières aux modernes; ce n'est pas qu'Abailard les ait devancés : c'est qu'il a puisé à la même source; le fond de tout cela est dans Aristote. »

INTELLECTION s. f. (ain-tèl-lè-ksi-on — rad. *intellect*). Philos. Action, acte par lequel l'esprit conçoit : *Les cartésiens divisent nos idées en trois classes : les idées de sensation, d'imagination et de pure* INTELLECTION. (Jouffroy.)

INTELLECTUALISÉ, ÉE (ain-tèl-lè-ktu-a-li-zé) part. passé du v. Intellectualiser : *La mémoire est le rappel d'une impression* INTELLECTUALISÉE. (Alibert.)

INTELLECTUALISER v. a. ou tr. (ain-tèl-lè-ktu-a-li-zé — rad. *intellectuel*). Philos. Elever au rang des choses intellectuelles : *Les scolastiques ont purifié, ennobli et* INTELLECTUALISÉ *l'idée de l'Etre suprême.* (Villers.)

INTELLECTUALITÉ s. f. (ain-tèl-lè-ktu-a-li-té — rad. *intellectuel*). Philos. Qualité, caractère des choses intellectuelles : *L'idiot perçoit des impressions, mais il ne saurait leur donner le caractère de l'*INTELLECTUALITÉ. (Alibert.)

INTELLECTUEL, ELLE adj. (ain-tèl-lè-ktu-èl, è-le — rad. *intellect*). Qui appartient à l'intellect, qui est dans l'entendement : *Faculté* INTELLECTUELLE. *Vérités* INTELLECTUELLES. *Le style suppose la réunion et l'exercice de toutes les facultés* INTELLECTUELLES. (Buff.)

— Spirituel, par opposition à matériel : *L'âme est une substance* INTELLECTUELLE. (Acad.) *J'appelle imagination la faculté de rendre sensible ce qui est* INTELLECTUEL, *d'incorporer ce qui est esprit, en un mot, de mettre au jour, sans le dénaturer, ce qui est de soi-même invisible.* (J. Joubert.) *C'est un supplice de conserver son être* INTELLECTUEL *emprisonné dans une enveloppe matérielle usée.* (Chateaub.)

— Philos. *Sens intellectuels.* Se dit quelquefois de la vue, du toucher et de l'ouïe, par opposition au goût et à l'odorat, appelés *sens affectifs.*

INTELLECTUELLEMENT adv. (ain-tèl-lè-ktu-è-le-man — rad. *intellectuel*). D'une manière intellectuelle, par l'intelligence : *La génération actuelle est* INTELLECTUELLEMENT *aveugle.* (Colins.) *Penser, c'est se mouvoir* INTELLECTUELLEMENT. (E. de Gir.)

INTELLIGEMMENT adv. (ain-tèl-li-ja-man — rad. *intelligent*). D'une manière intelligente, avec intelligence : *Diriger* INTELLIGEMMENT *ses affaires.*

INTELLIGENCE s. f. (ain-tèl-li-jan-se — lat. *intelligentia*; de *intelligere*, comprendre; formé de *inter*, entre, *legere*, choisir). Faculté de concevoir, de comprendre; esprit, en tant qu'il conçoit : *L'*INTELLIGENCE *humaine. Le plus grand bien de l'homme, c'est l'*INTELLIGENCE. (St Augustin.) *La vérité est faite pour notre* INTELLIGENCE *comme la lumière pour notre œil.* (J. de Maistre.)

Dieu pour le concevoir a fait l'*intelligence.*
LAMARTINE.

‖ Aptitude à comprendre, pénétration d'esprit : *Avoir de l'*INTELLIGENCE. *Etre dépourvu d'*INTELLIGENCE. *Faire preuve d'*INTELLIGENCE. *Qui n'a pas d'*INTELLIGENCE *ne peut servir que d'instrument.* (Proudh.) ‖ Connaissance, compréhension, entente : *Avoir l'*INTELLIGENCE *des affaires. Il est fâcheux d'être atteint d'un mal dont la foule n'a pas l'*INTELLIGENCE. (Chateaub.)

— Personne considérée par rapport au développement de son intelligence : *Les grandes* INTELLIGENCES *aspirent sans cesse à des connaissances nouvelles.* (Latena.) *Le gouvernement républicain assigne aux* INTELLIGENCES *leur rang naturel.* (Chateaub.) ‖ Etre intelligent : *Dieu est la souveraine* INTELLIGENCE, *la suprême* INTELLIGENCE. (Acad.)

— Accord de sentiments, union réciproque; concert, accord de vues, d'intentions : *Vivre en parfaite* INTELLIGENCE. *La meilleure* INTELLIGENCE *règne entre eux. Ils se faisaient des signes d'*INTELLIGENCE. *Entre la politique et la justice, toute* INTELLIGENCE *est corruptrice, tout contact est pestilentiel.* (Guizot.)

Notre salut dépend de notre *intelligence.*
RACINE.

‖ Relations secrètes : *Avoir des* INTELLIGENCES *dans la place, dans la ville assiégée.*

— **Syn. Intelligence, conception, entendement.** V. CONCEPTION.

— **Encycl.** Philos. Assez souvent, dans le langage philosophique, le mot *intelligence* est pris dans la même acception que celui d'*entendement*. Cependant, comme l'a très-bien remarqué Laromiguière, « s'ils peuvent se prendre dans le même sens, ils peuvent se prendre aussi dans un sens différent. »

Les facultés de l'âme, dans l'état virtuel, constituent, par leur réunion, l'entendement humain; ces mêmes facultés, considérées dans l'état d'activité, constituent l'*intelligence*. L'âme, principe du sentiment et de la pensée, dont nous ignorons la nature, ne se manifeste que par ses facultés, qui sont : l'attention, la comparaison, la réflexion, le jugement, l'imagination, le raisonnement. Les impressions que les objets extérieurs produisent sur chacun de nos organes externes sont transmises, par des nerfs spéciaux, dans la partie du cerveau qui est le siége de l'entendement. Là, éveillée par l'ébranlement des fibres cérébrales, cette faculté qu'on appelle *attention* se dirige en quelque sorte vers l'objet, et dès lors l'impression reçue devient une sensation, une image, une idée. Entre une simple impression externe, purement physique, et l'effet intellectuel qui en résulte, il y a une différence énorme. Par quelle cause, par quels ressorts mystérieux cette transformation, souvent si prompte, peut-elle s'opérer? C'est très-probablement ce que l'esprit humain ne connaîtra jamais.

On envisage isolément les facultés, afin de pouvoir les étudier plus facilement dans leurs effets; mais, dans l'*intelligence*, elles sont harmoniquement liées entre elles par ce principe d'une nature inconnue auquel on a donné le nom d'âme, ou plutôt l'âme, dans son état d'activité, est l'*intelligence* elle-même.

Les sensations et les idées nous viennent des impressions que les objets extérieurs produisent sur nos sens. Cela, sans doute, est incontestable; mais est-il vrai, comme l'ont affirmé les philosophes de l'école de Locke, que toutes nos idées et toutes nos déterminations morales n'aient d'autre origine que les impressions reçues par nos sens externes? Des physiologistes habiles, même au nombre de ceux qui s'éloignent le plus de toute tendance au spiritualisme, entre autres Cabanis, l'ont contesté avec raison. « Il est notoire, dit-il, que, dans certaines dispositions des organes internes, et notamment des viscères du bas-ventre, on est plus ou moins capable de sentir et de penser. Les maladies qui s'y forment changent, troublent et quelquefois intervertissent entièrement l'ordre habituel des sentiments et des idées. Des appétits extraordinaires et bizarres se développent; des images inconnues assiégent l'esprit; des affections nouvelles s'emparent de notre volonté, et, ce qu'il y a peut-être de plus remarquable, c'est que souvent alors l'esprit peut acquérir plus d'élévation, d'énergie, d'éclat, et l'âme se nourrir d'affections plus touchantes ou mieux dirigées. Ainsi donc, les idées riantes ou sombres, les sentiments doux ou funestes tiennent alors directement à la manière dont certains viscères abdominaux exercent leurs fonctions respectives, c'est-à-dire à la manière dont ils reçoivent les impressions, car les unes dépendent toujours des

autres, et tout mouvement suppose une impression qui le détermine. »

Il a été prouvé par de nombreuses observations que les idées et les déterminations morales ne dépendent pas uniquement des impressions distinctes reçues par les organes des sens externes, et que la cause générale qui modifie les extrémités sentantes des nerfs agit pareillement, à notre insu, sur des organes internes indépendants des déterminations de la volonté. Ces impressions, transmises au cerveau, peuvent s'y transformer en sentiments, en déterminations purement morales. Or, on ne saurait expliquer ce phénomène sans admettre l'existence d'une force intérieure qui règle, coordonne, harmonise les effets de la sensibilité organique, et qui, par cela même, est supérieure à la sensibilité.

Les idées relatives à la lumière et à la diversité des formes, des figures, des couleurs, etc., nous viennent par l'organe de la vision ; les idées relatives aux sons, par l'ouïe ; les idées relatives à la température et aux différents états des corps, par le tact, par le toucher général ; les idées relatives aux odeurs et aux saveurs, par les organes spéciaux de l'odorat et du goût. Mais les idées morales, les idées de justice, d'équité, de convenance, d'où nous viennent-elles? Du sens intime, de la conscience, dira-t-on. Oui, sans doute, et ce sens intime, cette conscience se produit en nous par un travail intérieur qui est précisément une des manifestations les plus importantes de ces facultés de l'âme dont l'exercice n'est autre chose que l'*intelligence* en action.

Les animaux qui, par leur structure organique, se rapprochent le plus de l'homme reçoivent comme lui les impressions de la lumière, des sons, des saveurs, des odeurs, etc. Ces impressions produisent dans leur cerveau des sensations, des images, des idées. Les animaux observent, comparent, jugent. Doués des principales facultés qui, par leur réunion, constituent l'*intelligence*, ils sont plus ou moins intelligents. Que les organes de l'animal ne soient pas perfectionnés au même degré que ceux de l'homme et qu'il y ait, en outre, des différences de proportion et de sensibilité d'où résultent des différences correspondantes dans les instincts, dans les affections, dans les aptitudes, cela doit être nécessairement, puisque l'espèce humaine est supérieure à toutes les autres, et que d'ailleurs l'harmonie de la nature semble avoir pour fondement la variété infinie des êtres.

Il n'est assurément rien de plus absurde que d'assimiler à une pure machine un être qui sent, se souvient, compare, délibère ; un être qui éprouve des sentiments d'amitié, de plaisir, de douleur, de regret, de reconnaissance, d'aversion, de colère. Il est incontestable que l'animal observe, réfléchit et délibère. Le chien qui précède une voiture et qui marche en avant à une certaine distance s'arrête en un point où la route se bifurque : il attend, pour continuer sa marche, que la direction de la voiture lui ait indiqué le chemin. Les faits parfaitement constatés qui prouvent que les animaux sont doués d'une *intelligence*, si l'on voulait prendre la peine de les recueillir, rempliraient de gros volumes. V. INSTINCT.

Chez l'homme, comme chez l'animal, l'*intelligence* est susceptible, comme les autres facultés, d'être développée par l'éducation. Mais l'art de former des *intelligences* d'élite ne sera guère mieux connu que celui de former de grands caractères, tant que notre système d'enseignement, qui se réduit à une aveugle routine, n'aura pas pour base et pour règle les principes généraux de la physiologie, quand ils seront mieux connus.

Un des objets importants de l'éducation publique devra être de conserver et de perfectionner dans l'individu les rapports harmoniques établis par la nature entre tous les sens, tant internes qu'externes, et le monde extérieur ; car c'est de l'ensemble de ces rapports que dépendent la justesse, la netteté, la précision, l'étendue des sensations et des idées sur lesquelles s'exercent les facultés de notre *intelligence*.

Intelligence (L'), poëme anglais par Ch. Swain (1831 et 1854). Nous empruntons à M. Philarète Chasles l'analyse qu'il a faite de cette œuvre poétique : « C'est par la sensibilité et la justesse dans l'expression que Ch. Swain se distingue et brille. Dans la première partie de son poëme, il essaye de décrire les facultés diverses de l'esprit ; dans la seconde, il analyse l'effet produit par les arts sur l'intelligence humaine ; dans la troisième, enfin, il établit la différence qui sépare l'imagination proprement dite de la fantaisie. La rigueur philosophique manque assurément à une telle œuvre, que font valoir surtout d'agréables récits et un sentiment vif de la nature et des affections humaines. Si l'on appliquait au poëme de Ch. Swain les lois sévères de l'observation psychologique, on ne le trouverait satisfaisant d'aucune manière. A ne le considérer que comme une galerie de tableaux, ou plutôt comme une succession d'hymnes émus que l'intelligence se chante à elle-même, non pas enivrée de sa puissance, mais rapportant sa grandeur à une source suprême, à l'Intelligence incréée, Ch. Swain mérite une place à part, place très-distinguée, parmi les élèves de Tennyson et de Wordsworth. Il y a des poëtes plus énergiques et d'une imagination plus haute, plus fière ou plus colorée ; il y en a peu qui éveillent une émotion plus douce. »

Intelligence (DE L'), par M. H. Taine (1870). On entend de nos jours par intelligence ce qu'on entendait autrefois par entendement et intellect, à savoir la faculté de connaître. C'est du moins l'acception la plus commune du mot en Allemagne ; c'est aussi celle que lui donne M. Taine. En tous cas, il s'agit dans son livre de nos connaissances et non d'autre chose. Les mots faculté, capacité, pouvoir, qui jusqu'ici ont joué un si grand rôle en psychologie, ne sont, d'après lui, « que des noms commodes au moyen desquels nous mettons ensemble, dans un compartiment distinct, tous les faits d'une espèce distincte. Ces noms désignent un caractère commun aux faits qu'on a logés sous la même étiquette ; ils ne désignent pas une essence profonde et mystérieuse qui dure et se cache sous le flux des faits passagers. » Aussi M. Taine n'a-t-il traité que des connaissances, et, s'il s'est occupé des facultés, ce n'a été que pour montrer « qu'en soi, et à titre d'entités distinctes, elles ne sont pas. »

L'ouvrage est divisé en deux parties, qui se subdivisent en huit livres. La première partie traite des *Eléments de la connaissance*, sous ces titres : les *Signes*, les *Images*, les *Sensations*, les *Conditions physiques des événements moraux*. La seconde s'occupe des *Diverses sortes de connaissances*, et passe successivement en revue le *Mécanisme général de la connaissance*, la *Connaissance des corps*, la *Connaissance de l'esprit*, la *Connaissance des choses générales*.

Nos idées sont des signes, c'est-à-dire des sensations ou des images d'une certaine espèce. Nos images sont des sensations répétées, survivantes, spontanément renaissantes, c'est-à-dire des sensations d'une certaine espèce. Nos sensations proprement dites sont des sensations *totales*, composées de sensations plus simples, celles-ci de même, et ainsi de suite. On peut donc répéter avec Condillac que « l'événement intérieur primordial qui constitue nos connaissances est la sensation. » Mais il faut remarquer que ce nom désigne simplement son état le plus notable, qu'en cet état elle n'est qu'un total, que ce total est une suite ou un groupe de sensations élémentaires, elles-mêmes composées de sensations plus élémentaires, qu'à côté de celles-ci les actions réflexes en indiquent d'autres rudimentaires également inaccessibles à la conscience, qu'ainsi l'événement intérieur primordial va se multipliant et se dégradant à l'infini hors de notre portée. Les noms de force et de substance, de *moi* et de matière ne désignent que des entités métaphysiques ; il n'y a rien de réel dans la nature, sauf des trames d'événements liés entre eux et à d'autres, il n'y a rien de plus en nous-mêmes ni en autre chose.

Nous percevons les objets extérieurs, nous nous souvenons de leurs changements, nous en prévoyons beaucoup. Outre ces opérations qui nous sont communes avec les animaux, il en est d'autres qui nous sont propres. Nous faisons des abstractions et des généralisations précises ; nous jugeons, nous raisonnons, nous construisons des objets idéaux. Voilà les principaux groupes d'actions qui sont des connaissances. Comment un être composé, comme on l'a dit, peut-il les accomplir? Telle est la question, et on ne la résout pas, d'après l'auteur, en disant, comme beaucoup de psychologues, que nous avons telle ou telle faculté : la conscience, la mémoire, l'imagination ou la raison. « Ce sont là, dit-il, des explications verbales, héritage des scolastiques. » Expliquer une de ces actions, c'est en démêler les éléments, montrer leur ordre, fixer les conditions de leur naissance et de leur combinaison. Or, les éléments de toute connaissance sont les signes, les images, les sensations. Par leur association ou leur conflit ils se transforment ; d'un côté ils paraissent autres qu'ils ne sont ; d'un autre côté ils sont dépouillés, grâce à une correction plus ou moins complète, de cette fausse apparence.

Nous commençons par *créer en nous des illusions*, puis nous les *rectifions ;* c'est par cette double opération que s'élève et s'achève l'édifice mental. Toutes nos connaissances sont composées des mêmes éléments, soudés ensemble selon la même loi. Qu'il s'agisse d'un corps, qu'il s'agisse de nous-mêmes, d'un autre être animé, que l'opération s'appelle perception intérieure, acte de conscience, souvenir, induction, conception pure, toujours notre opération est un bloc dont les molécules sont des sensations et des images jointes à des images agglutinées en groupes partiels et qui s'évoquent mutuellement. « Un couple s'est formé par l'agrégation de deux molécules ; à celui-là s'est attaché un autre couple, à leur tout un autre tout, et ainsi de suite, tant qu'enfin ce vaste composé que nous appelons l'idée d'un individu, l'idée de cet arbre, de moi-même, de ce chien, de Pierre ou de Paul, s'est établi. Le couple que forment nos pensées est la contre-épreuve exacte du couple que forment les faits. Par conséquent, la loi mentale qui lie deux de nos pensées est générale, comme la loi physique ou morale qui lie les deux faits. »

Sur ces indices, notre pensée s'emporte jusqu'à étendre cette structure des choses au delà de notre monde et de notre histoire, à travers les deux abîmes du temps et de l'espace, par delà tous les lointains que l'imagination peut atteindre, par delà tous les confins que les nombres ou les quantités, vainement enflés et entassés les uns sur les autres, peuvent désigner à l'esprit pur, supposition qui anticipe non-seulement sur toute expérience future, mais sur toute expérience possible, et enveloppe dans l'immensité de sa prophétie l'immensité de l'univers. « De là suit cette conséquence capitale, que partout et toujours, hors de notre histoire et de notre monde, comme dans notre histoire et dans notre monde, les théorèmes peuvent s'expliquer, et, à ce point de vue, la nature n'est qu'une arithmétique, une géométrie, une mécanique appliquée. »

De ces diverses considérations M. Taine tire la conclusion de son livre dans une dernière page, qui mérite d'être reproduite textuellement, car elle vise à donner l'explication de l'existence : « Pour démontrer l'existence, on a toujours recours à l'expérience ; n'y a-t-il que l'expérience qui puisse prouver l'existence? L'existence n'a-t-elle pas sa condition, ou *raison explicative*, autre qu'elle-même? Les mathématiciens admettent aujourd'hui que la quantité réelle n'est qu'un cas de la quantité imaginaire, cas particulier et singulier où les éléments de la quantité imaginaire présentent certaines conditions qui manquent dans les autres cas. Ne pourrait-on pas admettre de même que l'existence réelle n'est qu'un cas de l'existence possible, cas particulier et singulier où les éléments de l'existence possible présentent certaines conditions qui manquent dans les autres cas? Cela posé, ne pourrait-on pas chercher ces éléments et ces conditions? Hegel l'a fait, mais avec des imprudences énormes ; peut-être un autre, avec plus de mesure, renouvellera sa tentative avec plus de succès. Si nous sommes au seuil de la métaphysique, à mon sens, elle n'est pas impossible. Si je m'arrête, c'est par sentiment de mon insuffisance ; je vois les limites de mon esprit, je ne vois pas celles de l'esprit humain. »

Jamais l'abstraction et le matérialisme n'ont été poussés si loin, même par Kant et Stuart Mill. Si M. Taine a su tirer un heureux parti de tous les travaux de ses devanciers, il n'en a pas moins un système à lui, appuyé sur des arguments qui lui appartiennent en propre. Dans les *Philosophes du* XIXe *siècle*, il avait démontré l'inanité des théories universitaires et du système éclectique ; dans l'*Intelligence*, à la place des théories détrônées, il donne un système complet, le système de la philosophie naturelle combiné avec la science. Car, et c'est là un de ses principaux mérites, le hardi novateur appuie sa théorie par des faits empruntés aux sciences expérimentales : chimie, médecine et chirurgie.

INTELLIGENT, ENTE adj. (ain-tèl-li-jan, an-te — lat. *intelligens ;* de *intelligere*, comprendre). Qui est pourvu de l'intelligence, qui est capable de concevoir, de comprendre : *L'homme est un être* INTELLIGENT. *L'âme est une substance* INTELLIGENTE. (Acad.) *Il s'en faut que le monde* INTELLIGENT *soit aussi bien gouverné que le monde physique*. (Montesq.) ‖ Qui a beaucoup d'intelligence, qui a l'esprit pénétrant : *Cet enfant est* INTELLIGENT. *Il est des êtres ainsi faits, des êtres extraordinairement* INTELLIGENTS, *qui ne sont* INTELLIGENTS *que parce qu'ils sont aimants.* (G. Sand.)

— Qui marque l'intelligence ; qui est fait ou dit avec intelligence : *Figure* INTELLIGENTE. *Regard* INTELLIGENT. *Sourire* INTELLIGENT. *Conduite* INTELLIGENTE. *Réponse* INTELLIGENTE. *Choix* INTELLIGENT. *Le* XVIIIe *siècle a été l'âge de la critique ; le* XIXe *doit être celui des réhabilitations* INTELLIGENTES. (V. Cousin.)

INTELLIGENTIEL, ELLE adj. (ain-tèl-li-jan-si-èl, è-le — du lat. *intelligentia*, intelligence). Qui appartient, qui a rapport à l'intelligence : *Les enfants bilieux ont le sens* INTELLIGENTIEL *très-développé.* (Mme Monmarson.)

INTELLIGIBILITÉ s. f. (ain-tèl-li-ji-bi-li-té — rad. *intelligible*). Qualité, caractère de ce qui est intelligible : *La raison nous donne l'*INTELLIGIBILITÉ *des choses, l'expérience nous en donne la réalité.* (E. Alaux.)

INTELLIGIBLE adj. (ain-tèl-li-ji-ble — lat. *intelligibilis ;* de *intelligere*, comprendre). Qui peut être compris ; qui est aisé à comprendre : *S'exprimer d'une manière* INTELLIGIBLE. *Le faux, qui n'est rien de soi, n'est ni entendu ni* INTELLIGIBLE. (Boss.) ‖ Dont les paroles, les écrits sont possibles ou faciles à comprendre : *Pindare est à peine* INTELLIGIBLE. *Parlez plus clairement ; vous n'êtes pas* INTELLIGIBLE. *Ayons plus de soin de nous rendre* INTELLIGIBLES *que de paraître doctes.* (St-Evrem.).

— Qui peut être, qui est propre à être ouï distinctement : *Parler à haute et* INTELLIGIBLE *voix.*

— Philos. Qui est du domaine de l'intelligence, qui ne subsiste que dans l'entendement, qui n'a pas de réalité substantielle : *Les universaux sont purement* INTELLIGIBLES. *Notre intelligence tient, dans l'ordre des choses* INTELLIGIBLES, *le même rang que notre corps dans l'étendue de la nature.* (Pasc.) ‖ *Monde intelligible*, Idée du monde dans l'entendement divin : *L'esprit puise son aliment dans le* MONDE INTELLIGIBLE. (L'abbé Bautain.) ‖ *Dieux intelligibles*, Nom donné par le néoplatonicien Plotin aux idées, considérées comme des formes dont l'intelligence serait la substance.

INTELLIGIBLEMENT adv. (ain-tèl-li-ji-ble-man — rad. *intelligible*). D'une manière intelligible : *Parler, s'exprimer* INTELLIGIBLEMENT.

INTÉMÉLIENS, en latin *Intemelii*, peuple de la Gaule Cisalpine, dans la Ligurie, au S.-O., entre les Alpes et les Apennins au N., la Gaule transalpine à l'O., la Méditerranée au S.. et les Ingaunes à l'E. Leur ville principale était *Albium Intemelium*, aujourd'hui Vintimille.

INTEMPÉRANCE s. f. (ain-tan-pé-ran-se — du préf. *in*, et de *tempérance*). Défaut, manque de tempérance, vice opposé à la sobriété : *L'*INTEMPÉRANCE *a tué plus d'hommes que la faim.* (Prov. grec.) *L'*INTEMPÉRANCE *change en poisons mortels les aliments destinés à conserver la vie.* (Fén.)

— Par ext. Excès en tout genre ; défaut de retenue : *Des* INTEMPÉRANCES *de langue. La curiosité de l'invisible est naturelle, comme le sont à l'homme toutes les* INTEMPÉRANCES. (Challemel-Lacour.) *L'*INTEMPÉRANCE *des mots accuse souvent l'absence des idées.* (Théry.)

. . . . . Trop souvent nos souffrances
Sont la suite et le fruit de nos *intempérances*.
C. D'HARLEVILLE.

INTEMPÉRANT, ANTE adj. (ain-tan-pé-ran, an-te — du préf. *in*, et de *tempérant*). Qui a le vice de l'intempérance, qui n'est pas tempérant : *Les enfants sont envieux,* INTEMPÉRANTS, *menteurs, dissimulés.* (La Bruy.)

— Substantiv. Personne intempérante : *L'*INTEMPÉRANT *ruine sa santé.* (Acad.)

INTEMPÉRIE s. f. (ain-tan-pé-rî — du préf. *in*, et du lat. *temperies*, état tempéré). Dérèglement, désordre dans la température, dans l'atmosphère : *Les corps se ressentent de l'*INTEMPÉRIE *des saisons. Les* INTEMPÉRIES *outrées sont résultées de ce qu'on a déboisé les montagnes, et par là ouvert les vallées et les plaines aux rages de l'ouragan.* (Toussenel.)

— Fig. Trouble, désordre moral : *Il faut croire que mon père, prévoyant les* INTEMPÉRIES *de mon existence, m'a bâti à chaux et à sable.* (E. Augier.)

— Anc. pathol. Trouble dans les fonctions des organes : *Je vous abandonne à votre mauvaise constitution, à l'*INTEMPÉRIE *de vos entrailles, à l'âcreté de votre bile.* (Mol.)

INTEMPESTIF, IVE adj. (ain-tan-pè-stiff, i-ve — lat. *intempestivus ;* du préf. *in*, et de *tempestas*, saison). Qui n'est pas fait à propos, dans un temps, dans un moment opportun, convenable : *Démarche* INTEMPESTIVE. *Curiosité* INTEMPESTIVE.

INTEMPESTIVEMENT adv. (ain-tan-pè-sti-ve-man — rad. *intempestif*). D'une manière intempestive, inopportune : *Engager* INTEMPESTIVEMENT *une affaire.*

IN TEMPORE OPPORTUNO, locution latine, qui signifie en temps convenable : *Ce secours m'est venu* IN TEMPORE OPPORTUNO.

INTENABLE adj. (ain-te-na-ble — du préf. *in*, et de *tenir*). Où l'on ne peut se tenir, qui n'est point tenable, qui ne peut être gardé, défendu : *La place, la position est* INTENABLE. *On attaquait la Quarantaine et le bastion du Mât, que Malakoff dominait assez pour rendre ces positions* INTENABLES, *dans le cas où nous les aurions enlevées.* (L. Noir.)

INTENDANCE s. f. (ain-tan-dan-se — rad. *intendant*). Direction, administration d'affaires, fonctions d'un intendant : *Avoir l'*INTENDANCE *d'une maison. Le roi de Rome commandait les armées et avait l'*INTENDANCE *des sacrifices.* (Montesq.) ‖ Province sur laquelle s'exerçait le pouvoir d'un intendant : *Courson, fils de Basville, pensa plus d'une fois être assommé dans son* INTENDANCE ; *c'était, dehors et dedans, un gros bœuf, fort brutal, fort insolent, et dont les mains n'étaient pas nettes.* (St-Simon.) ‖ Bureaux d'un intendant : *Il se rendit à l'*INTENDANCE.

— *Intendance générale*, Division ecclésiastique dans les pays protestants.

— *Intendance sanitaire*, Assemblée chargée de la police sanitaire locale : *L'*INTENDANCE SANITAIRE *de Malte.*

— *Intendance militaire*, Corps chargé de l'administration de l'armée, en temps de paix et en temps de guerre.

— **Encycl.** Art milit. Créé le 29 juillet 1817 pour remplacer l'inspection aux revues et le commissariat des guerres, le corps de l'*intendance* ne fut définitivement constitué que par l'ordonnance du 18 septembre 1822, qui régla ses attributions et fixa la composition de son cadre. Il est facile, en examinant le nombre et l'importance des charges confiées aux intendants, de se rendre compte des services qu'ils pourraient rendre. Ces fonctionnaires ont pour mission de contrôler, d'arrêter et de viser les comptes produits par les chefs de corps et les officiers comptables des différents services administratifs ; d'ordonnancer les dépenses et les mandats de payement ; de veiller à ce que les militaires

reçoivent exactement toutes les prestations, en nature et en deniers, que leur accordent les décrets, ordonnances ou règlements. Ils doivent, en outre, par adjudication publique ou de gré à gré, pourvoir à l'approvisionnement, à l'habillement, au logement et au transport des troupes, et veiller à la bonne administration des hôpitaux militaires. En campagne, l'*intendance* est attachée à l'état-major de l'armée. Elle doit pourvoir à tous les besoins des troupes, régler les services des subsistances, des vêtements, du chauffage des troupes, choisir, avec le chef d'état-major de la division, les emplacements des boucheries. C'est aussi à l'*intendance* qu'incombe la direction des ambulances et des hôpitaux militaires, le soin de transmettre au ministère les actes de décès des hommes morts au service.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir indiqué, en ces quelques mots, la majeure partie des devoirs de l'*intendance* militaire; il faudrait écrire des volumes pour venir à bout d'une pareille tâche. Nous nous contenterons de renvoyer, pour de plus amples détails, au *Cours d'administration militaire* de M. Odier, l'ouvrage le plus complet que nous connaissions sur la matière. *L'intendance* fut successivement réorganisée par les ordonnances du 10 juin 1835, du 27 août 1840, par le décret du 29 décembre 1851, par l'ordonnance du 10 juin 1855 et le décret du 12 juin 1856.

Voici quelle est, aujourd'hui, la composition du cadre de l'*intendance* militaire : 8 intendants généraux; 26 intendants; 50 sous-intendants de première classe, et 50 de deuxième classe; 56 adjoints de première classe, et 24 de deuxième classe : en tout, 264 fonctionnaires. En outre, le décret du 26 décembre 1852 ayant rendu applicables aux intendants militaires les dispositions du décret du 1er du même mois, qui rétablit la deuxième section de l'état-major général de l'armée (réserve), il en résulte que le cadre des intendants se divise en deux sections : la première section comprend l'activité et la disponibilité; la deuxième comprend la réserve. Voici le rang et l'assimilation des différents membres de l'*intendance* : adjoint de deuxième classe, correspondant au grade de capitaine; de première classe, à celui de chef d'escadron; sous-intendant de deuxième classe, à celui de lieutenant-colonel; de première classe, au grade de colonel; intendant, au grade de général de brigade; intendant général inspecteur, au grade de général de division. Les emplois supérieurs de l'*intendance* sont donnés, dans des proportions déterminées par les règlements, à l'ancienneté et au choix, aux membres de l'*intendance*, et à des officiers supérieurs en activité. Les capitaines de toutes armes peuvent être nommés adjoints de deuxième classe, après examen. Ainsi l'*intendance* établit une bifurcation dans la carrière militaire, au grade de capitaine, et offre une carrière plus tranquille à l'officier qui, soit pour se reposer de ses fatigues, soit par goût, préfère l'administration au service actif.

A ces divers fonctionnaires sont adjoints, comme auxiliaires, des commis aux écritures, pris parmi les sous-officiers de l'armée, après examen, ou parmi les soldats qui ont été préparés à ce service par l'école spéciale créée à Vincennes à cet effet.

Ce corps administratif n'est pas particulier à la France. L'Italie a une *intendance*, copiée sur la nôtre. Le corps correspondant de la Prusse se compose d'intendants, de conseillers d'*intendance* et d'assesseurs. En Autriche, l'administration est confiée au corps du commissariat, comprenant des commissaires généraux, des commissaires en chef de première et de deuxième classe, des commissaires de guerre, et des commissaires adjoints de première, de deuxième et de troisième classe, et présentant un effectif d'environ 400 officiers. Ce corps a moins d'importance que le nôtre : il ne gère pas directement les services, et ne passe aucun marché pour les diverses fournitures; il n'est en réalité chargé que du contrôle et de la comptabilité. L'administration est la partie faible de la Russie, et le commissariat y joue un rôle peu important, ce qui n'étonnera pas, si l'on songe que, dans cet empire, les capitaines administrent leur compagnie, et les colonels leur régiment, sans conseil d'administration.

Tel qu'il existe en France, le corps de l'*intendance* a soulevé, pendant et après la guerre de 1870, de terribles récriminations. Mais les reproches d'incapacité qu'on lui a adressés avec tant d'amertume doivent, selon nous, s'adresser aux personnes bien plus qu'à l'institution, qu'il faut renouveler sans doute, mais non pas supprimer, comme l'ont dit si étourdiment bien des publicistes étrangers à la question. Supprimer l'*intendance*, pour qui comprend la valeur des mots, voudrait dire supprimer l'administration militaire, et confier au hasard le soin d'approvisionner et d'entretenir les troupes. Donc, le corps de l'*intendance* subsistera, avec les réformes dont l'expérience a démontré la nécessité; quant aux intendants énervés par dix-huit années de corruption et d'incurie, et dont les événements ont surabondamment démontré l'insuffisance ou la mauvaise volonté, nous ne comprenons pas qu'on hésite à les sacrifier à l'opinion publique et à l'intérêt de l'armée.

INTENDANT s. m. (ain-tan-dan — du lat. *intendens*, qui surveille; de *intendere*, être attentif; de *in*, sur, vers, et *tendere*, tendre, diriger). Personne chargée d'une surveillance générale : *L'*INTENDANT *d'une maison, d'un hôtel, d'un château. La France considère les gouvernements comme des* INTENDANTS *quelque peu fripons.* (Carné.) *Un seigneur fort riche fit, dans son testament, des dons à tous ses officiers, excepté à son* INTENDANT : *« Je ne lui donne rien, dit-il, parce qu'il me sert depuis plus de vingt ans. »*

> Un *intendant*, qu'est-ce que cette chose ?
> Je définis cet être un animal
> Qui, comme on dit, sait pêcher en eau trouble,
> Et plus le bien de son maître va mal,
> Plus le sien croît, plus son profit redouble.
> LA FONTAINE.

— Fonctionnaire qui dirige et surveille un service public ou un grand établissement : INTENDANT *de la marine.* INTENDANT *des bâtiments.* INTENDANT *militaire.*

— Hist. *Intendant monétaire*, Officier romain chargé, sous Constantin, de l'administration des monnaies. ‖ *Intendant de province, de justice, de police et finance*, ou simplement *Intendant*, Délégué qui exerçait dans une province l'inspection, au nom du roi, sur les divers services généraux. ‖ *Intendant de commerce*, Titre de certains commissaires créés par le roi, en 1708, pour l'inspection des affaires commerciales, et qui furent supprimés en 1715. ‖ *Intendant des eaux et fontaines de France*, Officier qui était chargé, au XVIIe siècle, de ce qui concernait les fontaines et grottes de décoration. ‖ *Intendants de police*, Officiers établis, par un arrêt du parlement, le 20 juillet 1546, pour la police de Paris, dans chaque quartier de la ville, pour surveiller les places publiques, les halles et marchés, y maintenir l'ordre et faire exécuter les ordonnances, avec l'assistance des sergents à verge.

— Hist. relig. *Intendants des pauvres*, Religieux chargés de percevoir et de distribuer les aumônes.

— **Encycl.** Hist *Intendants des provinces.* « Les *intendants* des provinces, dit Guyot dans son *Traité des offices*, sont des magistrats que le roi envoie dans les différentes parties du royaume, pour y veiller à tout ce qui intéresse l'administration de la justice, de la police et des finances, pour y maintenir le bon ordre, y exécuter les commissions que le roi ou son conseil leur donne. C'est de là qu'ils sont appelés *intendants de justice, de police et finances, et commissaires départis dans les généralités du royaume pour l'exécution des ordres du roi.* On fait remonter l'origine des *intendants* aux maîtres des requêtes, qui étaient chargés, au XVIe siècle, de faire dans les provinces des inspections appelées chevauchées. Un rôle du 23 mai 1555 prouve que les maîtres des requêtes étaient presque tous employés à ces chevauchées; et, en effet, de vingt-quatre qu'ils étaient alors, le roi n'en retint que quatre auprès de lui; les vingt autres furent envoyés en province. Ce fut seulement sous Louis XIII que le nom d'*intendant* commença à être employé. Richelieu trouva les parlements très-hostiles à ces représentants dociles de l'autorité centrale qu'il tenait à avoir sous la main; mais, avec son énergie habituelle, il força les parlements à les subir. Les *intendants* n'appartenaient pas, comme les gouverneurs, à des familles puissantes; ils pouvaient être révoqués à volonté et dépendaient d'une manière absolue du tout-puissant ministre. Ce caractère des *intendants* les rendit odieux aux parlements, qui prétendaient administrer la justice sans être soumis à aucun contrôle, ainsi qu'à l'aristocratie, qui fournissait les gouverneurs des provinces. Lorsque arriva la Fronde, le parlement de Paris imposa à la cour la suppression des *intendants* (déclaration du 15 juillet 1648). Cependant on conserva ceux de Languedoc, de Bourgogne, de Provence, du Lyonnais, de Picardie et de Champagne. Rétablis en 1654, les *intendants* furent institués successivement dans toutes les généralités. A la Révolution de 1789, il y avait en France les intendances suivantes : Paris, Amiens, Soissons, Orléans, Bourges, Lyon, Dombes, La Rochelle, Moulins, Riom, Poitiers, Limoges, Tours, Bordeaux, Auch, Montauban, Champagne, Rouen, Alençon, Caen, Bretagne, Provence, Languedoc, Roussillon, Bourgogne, Franche-Comté, Dauphiné, Metz, Alsace, Flandre, Artois, Hainaut, Cambrésis, district de Saint-Amand, pays d'entre Sambre-et-Meuse et d'Outre-Meuse, duchés de Lorraine et de Bar. La royauté, pour relever l'importance des hommes qui la représentaient directement, leur donna les attributions les plus étendues. Ils avaient droit de juridiction et l'exerçaient dans toutes les affaires civiles et criminelles que les rois voulaient enlever aux juges ordinaires. Les exemples de procès jugés par les *intendants* abondent. Du reste, ils n'exerçaient les fonctions judiciaires que temporairement et en vertu de pouvoirs extraordinaires. Leurs attributions ordinaires étaient surtout administratives. Ils étaient chargés de surveiller les protestants; ils administraient les biens des religionnaires qui sortaient du royaume, et devaient tenir la main à l'exécution des édits qui les concernaient. Les juifs, qui n'étaient légalement tolérés que dans la province d'Alsace, étaient aussi placés sous la surveillance directe des *intendants*. Ces magistrats jugeaient encore les procès concernant les fabriques des églises paroissiales et étaient chargés de pourvoir à l'entretien et à la réparation de ces églises, ainsi qu'au logement des curés. Les portions congrues, les économats, la régie et la conservation des biens des gens de mainmorte; les pensions des oblats, les décimes, la subvention du clergé du Hainaut, le don gratuit du clergé de la France wallonne étaient dans les attributions des *intendants*. Les universités, colléges, bibliothèques publiques étaient aussi placés sous leur surveillance. L'agriculture et tous les objets qui s'y rattachent, plantations de vignes, pépinières royales, défrichements et desséchements, haras, etc.; le commerce, les manufactures, arts et métiers, voies publiques, navigation, corporations industrielles, imprimerie, librairie; l'enrôlement des troupes, les fournitures de vivres, les casernes, étapes, hôpitaux militaires, logements des gens de guerre, transport des bagages, solde des troupes, fortifications des places, arsenaux, génie militaire, poudres et salpêtres, classement des marins, levées et organisations des canonniers et gardes-côtes, désertions, conseils de guerre, milices bourgeoises; police, service de la maréchaussée, construction des édifices publics, postes, mendicité et vagabondage; administration municipale; nomination des officiers municipaux, administration des biens communaux, conservation des titres des villes, revenus municipaux; domaines, aides, finances, droits de fouage et de monnayage, joyeux avénement, péage, amendes, droits de greffe, émoluments du sceau de la chancellerie, droits de sceau, contrôle des actes et des exploits, en un mot les impositions de toutes natures, dépendaient aussi des *intendants*. Cette énumération, tout incomplète qu'elle est, suffit pour donner une idée de la puissance de ces magistrats.

— *Intendant des eaux et fontaines de France.* La charge d'*intendant* des eaux et fontaines de France fut instituée par lettres patentes du 24 février 1623, en faveur de Thomas Francini. Il avait pouvoir, d'après les termes mêmes de sa nomination, de commander et d'ordonner à tous les ouvriers qui travailleraient aux fontaines et grottes, en ce qui concernerait l'ornement et la décoration. En 1636, Louis XIII érigea cette charge en un office, qui resta longtemps dans la même famille, comme le prouvent les actes publiés par de La Marre (*Traité de la police*, IV, p. 386). Le même auteur dit que l'*intendant* des eaux et fontaines était chargé par son état de la conservation des sources, et devait empêcher toutes les entreprises qui pourraient détourner ou faire perdre les eaux, et s'opposer à tout ce qui pouvait nuire aux aqueducs, aux canaux et aux autres ouvrages qui en dépendaient.

INTENDANTE s. f. (ain-tan-dan-te). Femme qui remplit des fonctions analogues à celles d'un intendant; femme d'un intendant de province : *Madame l'*INTENDANTE.

— Hist. relig. Supérieure de certains ordres.

INTENSE adj. (ain-tan-se — lat. *intensus*, tendu; de *in*, vers, et *tendere*, tendre). Grand, fort, vif, extrême dans son genre : *Froid* INTENSE. *Chaleur* INTENSE. *Mal* INTENSE. *Son* INTENSE. *Le bonheur est ce sentiment* INTENSE *de l'être qui résulte de la bonne opinion qu'on a de soi.* (E. Scherer.)

INTENSIF, IVE (ain-tan-siff, ive — rad. *intense*). Qui a le caractère de l'intensité : *L'infini est infinité par une totalité d'être qui n'est pas collective, mais* INTENSIVE. (Fén.)

— Gramm. Se dit de certains verbes dérivés, qui expriment l'action comme faite avec plus de force. ‖ *Particule intensive*, Celle qui renforce le sens : *La particule* co *est souvent* INTENSIVE, *comme dans* coadjuteur, coaguler, corroborer.

— Agric. *Culture intensive*, Celle qui accumule le travail et le capital sur un terrain relativement restreint.

INTENSION s. f. V. INTENTION.

INTENSITÉ s. f. (ain-tan-si-té — rad. *intense*). Degré de tension, de force, d'activité : *L'*INTENSITÉ *du froid, de la chaleur, de la lumière. L'*INTENSITÉ *du son ne change rien à sa propagation.* (Acad.) *L'*INTENSITÉ *de l'existence en diminue la durée.* (Buff.)

INTENSIVEMENT adv. (ain-tan-si-ve-man — rad. *intense*). D'une manière intense, à un haut degré. ‖ Au point de vue de l'intensité : *L'être infini, en épuisant* INTENSIVEMENT *la totalité de l'être, ne l'épuise point collectivement ou extensivement.*

INTENTÉ, ÉE (ain-tan-té) part. passé du v. Intenter : *Un procès lui fut* INTENTÉ.

INTENTER v. a ou tr. (ain-tan-té — lat. *intentare*, fréquent. de *intendere*, tendre vers) Jurispr. Entreprendre, formuler, apporter devant la justice : INTENTER *un procès, une action à quelqu'un.*

— Fam. *Intenter un procès à*, Reprendre, s'élever contre :

> Alors, Alcippe, alors tu verras de ses œuvres;
> Résous-toi, pauvre époux, à vivre de couleuvres,
> A la voir tous les jours, dans ses fougueux accès,
> A ton geste, à ton rire, *intenter un procès.*
> BOILEAU.

INTENTION s. f. (ain-tan-si-on — lat. *intensio;* de *in*, vers, et de *tendere*, tendre). Dessein, vue, volonté déterminée, mouvement de l'âme par lequel on tend à quelque fin : *Bonne, mauvaise* INTENTION. *Louable* INTENTION. *Avoir l'*INTENTION *de faire quelque chose. Le ciel éclaire la bonne* INTENTION *des pères et récompense la docilité des enfants.* (J.-J. Rouss.)

> Paul, dites-vous, est un fripon;
> Vous avez tort, ne vous déplaise :
> Il a volé vraiment à bonne *intention*.....
> Pour pouvoir être un jour honnête homme à son aise.
> C. R.

— *A l'intention de*, En l'honneur, à la considération de, pour être utile ou agréable à : *J'ai fait tout cela* À VOTRE INTENTION. ‖ Dans le langage de l'Eglise, Pour le profit spirituel de : *Prier* À L'INTENTION DE *quelqu'un. Dire, faire dire une messe* À L'INTENTION D'*une personne décédée.*

— Prov. *C'est l'intention qui fait l'action*, La qualité morale, le mérite ou le démérite des actions dépendent uniquement de l'intention qui les fait faire. ‖ *La bonne intention*, ou *L'intention est réputée pour le fait*, Le bien qu'on a voulu faire doit être considéré comme s'il était fait, au point de vue du mérite ou du démérite. ‖ *L'enfer est pavé de bonnes intentions*, Les bonnes intentions ne modifient en rien le résultat et la valeur des actions, ne sont pas suffisantes pour excuser les mauvaises actions.

— Théol. *Diriger, dresser son intention*, Rapporter ses actions, ses vues à une fin déterminée, qui en constitue la moralité, suivant les théologiens : *Celui qui sait* DIRIGER SON INTENTION *peut tout se permettre sans péché. Il n'y a rien qu'on ne prétende justifier par la* DIRECTION D'INTENTION. (Acad.)

— Dr. rom. Action d'intenter : *L'*INTENTION *de l'action avait lieu par une espèce d'interlocution solennelle entre le défendeur et le plaignant.* (Complém. de l'Acad.) ‖ On écrit aussi INTENSION.

— Anc. philos. Intensité : *Dieu est l'être infini par* INTENTION, *comme dit l'école, et non par collection.* ‖ On écrit aussi INTENSION. ‖ *Intention première*, Action de l'esprit qui se porte directement sur l'objet et le saisit. ‖ *Intention seconde*, Acte par lequel l'esprit déduit une notion d'une connaissance première qu'il avait acquise. ‖ *Intention formelle*, Connaissance d'une chose. ‖ *Intention objective*, Chose que l'on connaît.

— Mus. Motif : *L'*INTENTION *d'un air, d'une symphonie.*

— Chir. *Réunion d'une plaie par première intention*, Celle qui a lieu sans suppuration. ‖ *Réunion par seconde intention*, Celle qui n'a lieu qu'après suppuration.

— **Syn. Intention, dessein, volonté.** V. DESSEIN.

— **Encycl.** Philos. et législ. On admet généralement que l'*intention* est une condition nécessaire de la moralité des actions, et que les actions volontaires peuvent seules être dites bonnes ou mauvaises moralement. C'est l'*intention* que l'on a, c'est la fin qu'on se propose en agissant qui détermine le degré de moralité de l'action.

Les théologiens n'ont pas méconnu ce principe, et même, en l'adoptant, ils y ont ajouté quelque chose de leur cru : c'est la direction d'*intention*. En style dévot, diriger son *intention*, c'est rapporter ses actions à une fin déterminée. Si l'on prenait cette définition au pied de la lettre, la direction ne serait rien en dehors de l'*intention* elle-même, attendu qu'avoir une *intention* en agissant et rapporter son action à une fin particulière, c'est exactement la même chose. Mais les casuistes avaient leur dessein en inventant la direction d'*intention*, et en la présentant comme étant distincte de l'*intention* elle-même. En effet, pour quelques-uns d'entre eux la direction d'*intention* est un vain prétexte à l'aide duquel ils prétendent couvrir l'immoralité réelle des actes. On a fait un grand abus de ce moyen. Pascal, dans ses *Provinciales*, en a cité de nombreux exemples tirés d'ouvrages faits par des jésuites, et il conclut en disant : « Il n'y a rien qu'on ne puisse justifier par la direction d'*intention;* on a imaginé des biais pour tout faire, sous le prétexte spécieux d'une pieuse *intention.* »

En réalité, la volition ne va jamais sans l'*intention*. Or, quand on agit volontairement, ce qui est dirigé, c'est l'action. Quant à l'*intention*, loin d'être dirigée, elle est, au contraire, la partie dirigeante et elle s'identifie jusqu'à un certain point avec la volonté.

Les tribunaux ne condamnent pour crime ou pour délit que les individus chez lesquels il est constaté qu'il y a eu *intention* de commettre le fait dont ils se sont rendus coupables. Aussi, dans certains cas, des jurés peuvent-ils, sans se mettre en contradiction avec leur serment ni avec la vérité, déclarer qu'un accusé n'est pas coupable, alors même qu'il est certain qu'il a matériellement accompli le fait qui lui est imputé. Leur mission légale consiste à répondre à des questions ainsi posées : l'accusé est-il coupable d'avoir fait telle et telle chose? Dans le cas supposé, la déclaration des jurés doit s'entendre en ce sens qu'ils ne méconnaissent pas que l'accusé soit l'auteur du fait, mais qu'il n'est pas prouvé qu'il ait eu l'*intention* criminelle qui seule peut ren-

dre coupable. Les juges des tribunaux correctionnels procèdent d'une manière analogue envers les prévenus. Pour qu'ils les déclarent coupables et qu'ils les condamnent, il ne suffit pas que ceux-ci soient les auteurs des faits délictueux, il faut encore qu'ils aient eu l'*intention* de les commettre.

Il n'en est pas de même des simples contraventions de police. A leur égard, l'*intention* coupable n'est pas nécessaire pour qu'il intervienne une condamnation. Dès que le fait de la contravention est régulièrement constaté, le juge doit appliquer la peine. Le prévenu soutiendrait en vain qu'il a agi sans mauvaise *intention;* il ne peut être excusé que par les causes spécialement exprimées dans la loi ou dans les ordonnances. Ainsi chaque citoyen doit se préoccuper avec soin de se conformer à tout ce qu'exigent les lois et les arrêtés de police, puisque le fait matériel de la contravention suffit pour entraîner la peine.

Nous venons de faire connaître l'importance attribuée à l'*intention* par les moralistes et par les législateurs. Mais il serait à désirer que les uns ou les autres nous eussent fait connaître un moyen sûr de juger l'*intention* autrement que par les actes mêmes. Si l'homme qui fait une mauvaise action prenait toujours lui-même la peine de nous dire ce qu'il veut faire, et, dans ce cas-là même, si nous étions toujours bien sûrs qu'il ne ment pas, l'*intention* serait facile à connaître. Mais ceci n'arrive que dans des cas très-rares, et le plus souvent l'homme qui agit lui-même n'a pas distingué nettement d'avance le but qu'il voulait atteindre, sauf le cas de préméditation. De deux choses l'une, ou il faut confondre l'*intention* avec la préméditation, ou il faut convenir que l'*intention* ne se manifeste nettement que par l'acte, aux yeux mêmes de celui qui le commet. La plupart de nos actions ne commencent à être voulues qu'au moment même où nous commençons à les faire; un seul exemple suffira pour le prouver: je prends la plume et j'écris une phrase; c'est bien ma volonté propre qui choisit tous les mots de cette phrase, et personne n'osera soutenir que ce choix ait été fait par moi d'avance; on sent qu'il s'est fait en même temps que les doigts mettaient la plume en mouvement pour les écrire. Les moralistes et les législateurs parleraient donc plus clairement s'ils disaient : quand un homme commet un acte mauvais, et qu'en même temps il manifeste clairement une *intention* différente, moins mauvaise, bonne même dans certains cas fort rares, cette *intention* clairement manifestée doit l'excuser ou au moins doit être considérée comme diminuant sa culpabilité.

INTENTIONNÉ, ÉE adj. (ain-tan-si-o-né). Qui a certaines intentions : *Une personne bien* INTENTIONNÉE, *mal* INTENTIONNÉE.

— Substantiv. Personne considérée au point de vue de ses intentions : *Des mal* INTENTIONNÉS.

INTENTIONNEL, ELLE adj. (ain-tan-si-o-nèl, è-le — rad. *intention*). Qui appartient à l'intention : *Le sens apparent de cette proposition est bien différent du sens* INTENTIONNEL *de l'auteur.* (Acad.)

— Jurispr. *Question intentionnelle*, Celle qui est relative à l'intention qu'avait l'accusé en commettant le crime ou le délit qu'on lui impute : *L'accusé fut absous sur la* QUESTION INTENTIONNELLE. (Acad.)

— Philos. anc. *Espèces intentionnelles* ou *espèces impresses*, Images que l'on supposait sortir des corps pour frapper les sens.

INTENTIONNELLEMENT adv. (ain-tan-si-o-nè-le-man — rad. *intentionnel*). En intention, d'après l'intention, au point de vue de l'intention : INTENTIONNELLEMENT, *il était coupable. Les gouvernements pèchent d'ordinaire sciemment et* INTENTIONNELLEMENT. (B. Const.)

IN TENUI LABOR, AT TENUIS NON GLORIA (*Mince est le sujet, mais non la gloire de le traiter*), Vers de Virgile (*Géorgiques*, liv. IV, v. 6). C'est le début du quatrième livre des *Géorgiques* consacré aux abeilles. L'histoire de ces petites républiques, qui vivent dans les ruches, histoire si féconde en merveilles d'industrie, en traits de courage, en catastrophes de guerre, est toute une Iliade en miniature, *in tenui labor, at tenuis non gloria.*

« Il est étrange que votre Boileau, dans son jugement sur le *Joconde* de l'Arioste et sur celui de La Fontaine, reproche à l'auteur italien trop de familiarité; il ne songe pas que c'est un hôtelier qui parle; chacun doit garder son caractère..... C'est trop vous parler peut-être de ce petit genre, qui, tout petit qu'il est, contribue tant à la gloire des lettres : *In tenui labor, at tenuis non gloria.* »

VOLTAIRE.

INTERAMNA, ville de l'Italie ancienne, dans l'Ombrie, sur le Nar, à 18 kilom. N.-O. d'Adria. C'est aujourd'hui Teramo. Patrie de l'historien Tacite. ‖ Ville de l'Italie ancienne, dans le Picenum, chez les Prétutiens, entre le Liris et le Melpis. Aujourd'hui Terni.

INTERAMNIS, nom latin d'ENTRAMNES.

INTERANTENNAIRE adj. (ain-tè-rantènn-nè-re — du lat. *inter*, entre, et de *antenne*). Entom. Qui est situé entre les antennes : *Squammules* INTERANTENNAIRES.

INTERAQUÆ, nom latin d'ENTRAIGUES (Vaucluse).

INTERARS s. m. (ain-tè-rarss — du lat. *inter*, entre, et de *ars*). Partie du corps du cheval située entre les deux ars, et qui est la continuation du poitrail.

INTERARTICULAIRE adj. (ain-tè-rar-ti-ku-lai-re). Anat. Qui est placé entre les articulations.

INTERBRANCHIAL, ALE adj. (ain-tèr-bran-chi-al, a-le — du lat. *inter*, entre, et de *branchies*). Zool. Qui est compris entre les branchies.

INTERCADENCE s. f. (ain-tèr-ka-dan-se — du lat. *inter*, entre; *cadere*, tomber). Méd. Pulsation surnuméraire du pouls, qui se produit parfois entre deux pulsations normales.

INTERCADENT, ENTE adj. (ain-tèr-ka-dan, an-te — rad. *intercadence*). Méd. Se dit du pouls, lorsqu'il offre des intercadences : *Pouls* INTERCADENT.

INTERCALAIRE adj. (ain-tèr-ka-lè-re — rad. *intercaler*). Chronol. Se dit du jour que l'on ajoute au mois de février, dans les années bissextiles : *Jour* INTERCALAIRE. ‖ *Lune intercalaire*, Treizième lune qui se trouve dans l'année, de trois ans en trois ans. ‖ *Mois intercalaire*, Celui que l'on ajoutait chez les Grecs à certaines années lunaires, pour amener la concordance avec l'année solaire. ‖ *Année intercalaire* ou *embolismique*, Celle à laquelle on ajoutait le mois intercalaire. ‖ *Calendes intercalaires*, Calendes du mois romain qui venait après celui dans lequel on avait ajouté un jour, c'est-à-dire du mois de mars.

— Méd. *Jour intercalaire*, Chacun de ceux qui sont entre les jours critiques et qui provoquent la crise. ‖ Jour d'apyrexie, dans les fièvres intermittentes.

— Littér. *Vers intercalaires*, Vers qu'on répète plusieurs fois dans de petits poëmes, tels que les chants royaux, les ballades, les virelais, et qu'on appelle plus ordinairement refrain.

INTERCALATION s. f. (ain-tèr-ka-la-si-on — rad. *intercaler*). Action d'intercaler, résultat de cette action : *L'*INTERCALATION *d'un nombre dans une addition.*

— Chronol. Addition d'un ou plusieurs jours faite périodiquement, pour corriger quelque erreur où jetterait sans cela la supputation ordinaire du temps : *L'*INTERCALATION *d'un jour dans l'année bissextile. L'*INTERCALATION *qui fait concorder l'année lunaire avec l'année solaire se compose de onze à douze jours par an.* (Complém. de l'Acad.) *Le calendrier Julien ne donnait ses fêtes qu'avec une grande inexactitude, à cause de l'insuffisance de son* INTERCALATION. (Biot.)

INTERCALÉ, ÉE (ain-tèr-ka-lé) part. passé du v. Intercaler. Inséré, ajouté : *Jours* INTERCALÉS. *La formation gypseuse consiste en une longue série de couches marneuses et argileuses, dans l'intervalle desquelles se trouve* INTERCALÉE *une puissante couche de gypse.* (L. Figuier.)

— Anat. *Os intercalés*, Os épactaux ou wormiens.

INTERCALER v. a. ou tr. (ain-tèr-ka-lé — lat. *intercalare;* de *inter*, entre, et *calare*, crier, appeler, d'où aussi *calendes. Calare* se rapporte à une racine sanscrite *kal, kall*, résonner, produire un son indistinct. On peut comparer le grec *kaleô*, appeler; irlandais *cal, cail*, voix, *callaid*, cri, plainte, *callan*, bruit, babil; armoricain *kel, keal*, bruit, rumeur; ancien allemand *hellan*, résonner, *halôn, holôn*, appeler; lithuanien *koloti*, gronder, *kolone*, gronderie, etc., etc.). Insérer parmi d'autres choses de même nature : INTERCALER *un mot dans un texte. Les Romains* INTERCALAIENT *comme nous un jour au mois de février, dans les années bissextiles.*

INTERCATIA, ville de l'Espagne ancienne, dans la Tarraconaise, au S.-O. de Pallentia, près du Durius (Douro), dans le pays des Vaccéens.

INTERCÉDENT, ENTE adj. (ain-tèr-sé-dan, an-te — du lat. *inter*, entre; *cedens*, qui se retire). Méd. Se dit d'un pouls qui semble disparaître par intervalles.

INTERCÉDER v. n. ou intr. (ain-tèr-sé-dé — du lat. *inter*, entre; *cedere*, venir. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *j'intercède, qu'ils intercèdent;* excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *j'intercéderai, nous intercéderions*). Prier, solliciter pour quelqu'un : *La Vierge, les saints* INTERCÉDÈRENT *auprès de Dieu pour les hommes.* (Acad.)

— Antiq. rom. S'interposer dans une affaire, dans un conflit : *Par leur droit d'*INTERCÉDER, *les tribuns allèrent jusqu'à interrompre pendant cinq ans la nomination de nouveaux magistrats.* (Montesq.)

INTERCELLULAIRE adj. (ain-tèr-sèl-lu-lè-re — du lat. *inter*, entre, et de *cellule*). Hist. nat. Qui est placé entre les cellules : *Espaces* INTERCELLULAIRES.

— Bot. *Méats intercellulaires*, Cavités qui, situées entre les cellules, ne contiennent que des gaz. ‖ *Substance intercellulaire*, matière amorphe située entre les cellules, dans les endroits où il n'y a pas de méats intercellulaires.

— **Encycl**. Bot. On incline à penser que la substance *intercellulaire* est identique à celle qui est mélangée à la cellulose dans la trame des cellules. En tout cas, leurs réactions sont les mêmes. Elles sont solubles dans la potasse caustique, et insolubles ou à peu près dans l'acide sulfurique, non colorables par le mélange iodo-sulfurique.

Le mot *intercellulaire* est appliqué aussi aux cavités ou lacunes qui existent entre les cellules des plantes. Les méats sont le lieu où séjournent un grand nombre de sécrétions végétales, telles que les gommes, les essences, etc.; mais ils ne renferment jamais d'amidon ni de protoplasma. Les méats renferment quelquefois de l'air et jouent un certain rôle dans la respiration des plantes.

INTERCEPTÉ, ÉE (ain-tèr-sè-pté) part. passé du v. Intercepter. Arrêté dans son cours : *Lettres* INTERCEPTÉES. *Circulation* INTERCEPTÉE.

INTERCEPTER v. a. ou tr. (ain-tèr-sè-pté — lat. *intercipere;* de *inter*, entre, et *capere*, prendre). Arrêter, empêcher dans sa marche, dans son cours : INTERCEPTER *les communications. Les nuages* INTERCEPTENT *les rayons du soleil.* (Acad.) *Quand on* INTERCEPTE *l'odorat, on paralyse le goût.* (Brill.-Sav.) ‖ Empêcher d'arriver à destination, s'emparer en route de : INTERCEPTER *une lettre. Le brouillard* INTERCEPTAIT *souvent les anciennes dépêches télégraphiques.*

— Fig. Empêcher l'action, le développement de : *Les courtisans sont postés entre la vérité et les rois pour* INTERCEPTER *toute communication entre eux.* (Sallentin). *Les grands artistes sont des êtres qui, suivant un mot de Napoléon,* INTERCEPTENT *à volonté la communication que la nature a mise entre les sens et la pensée.* (Balz.)

INTERCEPTION s. f. (ain-tèr-sè-psi-on — rad. *intercepter*). Action d'intercepter, d'interrompre le cours direct d'une chose : *L'*INTERCEPTION *de la lumière. L'*INTERCEPTION *d'une dépêche.*

INTERCERVICAL, ALE adj. (ain-tèr-sèr-vi-kal, a-le — du lat. *inter*, entre; *cervix*, cou). Anat. Qui est placé entre les vertèbres du cou : *Muscles* INTERCERVICAUX. ‖ On dit aussi INTERÉPINEUX.

INTERCESSEUR s. m. (ain-tèr-sè-seur — lat. *intercessor:* de *intercedere*, intercéder). Celui qui prie, qui intercède en faveur de quelqu'un : *Un* INTERCESSEUR *puissant. Soyez mon* INTERCESSEUR *auprès de lui. Les saints sont nos* INTERCESSEURS *auprès de Dieu, et nous leur faisons tous les jours mille outrages.* (Bourdal.)

— Fin. Officier qui était chargé de prélever les deniers du fisc et d'exiger les corvées.

INTERCESSION s. f. (ain-tèr-sè-si-on — lat. *intercessio;* de *intercedere*, intercéder). Action d'intercéder, prière faite en faveur de quelqu'un : *L'*INTERCESSION *de la Vierge.*

INTERCIDENCE s. f. (ain-tèr-si-dan-se — du lat. *inter*, entre; *cadere*, tomber). Mus. Sorte de périélèse.

— Méd. Syn. d'INTERCADENCE.

INTERCIDENT, ENTE adj. (ain-tèr-si-dan, an-te). Syn. d'INTERCADENT.

INTERCLAVICULAIRE adj. (ain-tèr-kla-vi-cu-lè-re — du lat. *inter*, entre, et de *claviculaire*). Anat. Qui est placé entre les deux clavicules : *Espace* INTERCLAVICULAIRE. *Ligaments* INTERCLAVICULAIRES.

INTERCLOISONNAIRE adj. (ain-tèr-kloi-zo-nè-re — du lat. *inter*, entre, et de *cloison*). Hist. nat. Qui est entre des cloisons : *Loges* INTERCLOISONNAIRES.

INTERCOLUMNAIRE adj. (ain-tèr-ko-lo-mnè-re — du lat. *inter*, entre; *columna*, colonne). Anat. Se dit de certaines fibres qui, partant de l'épine iliaque antéro-supérieure et de l'arcade crurale, se portent en dedans et en haut : *Fibres* INTERCOLUMNAIRES.

INTERCOSTAL, ALE adj. (ain-tèr-ko-stal, a-le — lat. *inter*, entre; *costa*, côte). Anat. et Pathol. Qui est situé, qui a son siége entre les côtes : *Artères, veines* INTERCOSTALES. *Muscles* INTERCOSTAUX. *Névralgie* INTERCOSTALE. ‖ *Nerf intercostal*, Nom donné par quelques-uns au grand sympathique.

— **Encycl.** Anat. Les artères *intercostales* sont nombreuses et proviennent les unes de l'aorte, les autres de la sous-clavière et de la mammaire interne. On compte ordinairement huit ou neuf *intercostales* aortiques, occupant les derniers espaces *intercostaux*, et encore appelées pour ce motif *intercostales* inférieures. Elles naissent de la partie postérieure du tronc aortique. Celles du côté droit sont plus longues que celles du côté gauche. Tandis que ces dernières s'enfoncent immédiatement dans les espaces *intercostaux*, les premières ont, pour gagner les parois thoraciques droites, à contourner le corps de chaque vertèbre dorsale correspondante, en passant derrière l'œsophage, le canal thoracique et la grande veine azygos. Arrivée dans l'espace *intercostal*, chaque artère se divise en deux branches. L'une, antérieure, suit le bord inférieur de la côte qui est au-dessus d'elle, d'abord entre la plèvre et les muscles *intercostaux* internes, puis bientôt entre ceux-ci et les *intercostaux* externes. Elle se termine en avant, après avoir fourni du sang aux muscles qui revêtent le thorax et s'être anastomosée suivant sa hauteur avec les branches *intercostales* venant de la mammaire interne, de l'épigastrique, de la diaphragmatique ou des lombaires. L'autre branche, postérieure ou dorso-spinale, envoie des rameaux au corps des vertèbres, à la moelle et à ses enveloppes ainsi qu'aux muscles de la gouttière vertébrale.

L'artère *intercostale* supérieure naît en arrière et en bas de la sous-clavière et se distribue aux deux ou trois premiers espaces *intercostaux*, à la manière des artères *intercostales* fournies par l'aorte, présentant comme celles-ci une branche dorso-spinale et une branche *intercostale* proprement dite.

Les artères *intercostales* antérieures sont au nombre de deux pour chaque espace *intercostal;* l'une longe le bord supérieur et l'autre le bord inférieur de la côte. Elles proviennent de la mammaire interne.

Le nombre des veines *intercostales* est égal à celui des artères. Les supérieures du côté gauche s'ouvrent toujours dans la veine sous-clavière; les inférieures du même côté se jettent dans la veine demi-azygos. La veine azygos reçoit généralement toutes les veines *intercostales* du côté droit.

Les nerfs *intercostaux*, au nombre de douze de chaque côté, sont affectés aux parois du thorax et de l'abdomen. Immédiatement après leur sortie du trou de conjugaison, ils donnent un ou deux filets aux ganglions thoraciques correspondants du grand sympathique, gagnent la partie moyenne de chaque espace *intercostal*, se logent entre les muscles *intercostaux* interne et externe, et, quand ils sont arrivés au milieu de l'intervalle qui sépare la colonne vertébrale du sternum, se divisent en deux branches. La première, dite musculo-cutanée, suit le même trajet que le tronc principal jusqu'au voisinage du sternum, où elle devient superficielle. La seconde, branche perforante ou cutanée, traverse le muscle *intercostal* externe, pour venir s'épanouir dans la peau de la région. Ces nerfs sont mixtes, c'est-à-dire moteurs et sensitifs tout à la fois.

Les muscles *intercostaux* sont, ainsi que leur nom l'indique, ceux qui sont situés entre les côtes. Ils sont au nombre de deux pour chaque espace *intercostal*, distingués en internes et en externes. Les *intercostaux* externes s'insèrent à la lèvre externe du bord inférieur de la côte qui est au-dessus, et du bord supérieur de la côte qui est au-dessous d'eux, dans tout l'espace compris entre l'articulation costo-vertébrale et l'articulation chondro-costale. Les *intercostaux* internes s'attachent en dedans des précédents et de la même manière qu'eux, mais dans l'espace compris entre l'angle postérieur des côtes et l'articulation chondro-sternale. Ils ne se correspondent donc qu'à leur partie moyenne. Les physiologistes varient d'opinion sur l'action de ces muscles. On les a faits, les uns inspirateurs, les autres expirateurs, ou alternativement inspirateurs et expirateurs. Il paraît plus rationnel de les considérer les uns et les autres comme purement et simplement expirateurs. Quand ils se contractent, ils ne peuvent faire qu'une seule chose, rapprocher les côtes les unes des autres, diminuer ainsi la capacité de la poitrine et chasser l'air hors du poumon. Tel est, du reste, l'avis de MM. Beau et Maissiat.

— Pathol. *Névralgie intercostale.* Cette maladie, longtemps confondue avec diverses affections douloureuses des parois thoraciques, a son siége dans les nerfs *intercostaux*. Ses symptômes sont ceux de toutes les névralgies, avec cette particularité que les points douloureux à la pression, très-limités et nettement caractérisés, sont au nombre de trois : l'un postérieur ou vertébral, un autre latéral, encore nommé point moyen, et un troisième épigastrique, sternal ou antérieur. Tous les trois ont leur siége fixe aux endroits où chacun des nerfs *intercostaux* envoie directement à la peau des branches cutanées. La moindre pression du doigt à ce niveau éveille une vive souffrance; à quelques millimètres plus loin, elle cesse absolument d'être pénible au malade. Celui-ci éprouve encore de la douleur quand il tousse, quand il fait une inspiration profonde et même quelquefois dans les mouvements brusques du bras ou de l'épaule. « La névralgie, dit M. Grisolle, occupe presque toujours plusieurs nerfs *intercostaux*, mais rarement ceux-ci sont affectés au même degré. En général, l'intensité de la maladie est en rapport avec le nombre des nerfs qui sont atteints. » La palpation fournit le meilleur moyen de diagnostic de cette névralgie, puisqu'elle permet de reconnaître le nombre et la situation des points douloureux. La percussion, l'auscultation et l'ensemble des symptômes empêcheront toujours un médecin attentif de la confondre avec une affection des voies respiratoires.

Cette maladie, qui ne met jamais la vie en péril, est pourtant sérieuse à cause des douleurs quelquefois persistantes qu'elle occasionne et des récidives auxquelles elle est sujette. Sa durée, presque toujours longue, est cependant très-variable et fréquemment marquée par des alternatives de rémission et d'exacerbation impossibles à prévoir. On a remarqué qu'elle était beaucoup plus fréquente chez la femme que chez l'homme et qu'elle affectait de préférence les sixième, septième et huitième espaces *intercostaux* du côté gauche. Les vésicatoires volants pansés avec un sel de morphine, les injections hypo-

dermiques de sulfate d'atropine faites au point le plus douloureux, les frictions et les embrocations stimulantes ou calmantes, joints à un traitement général par les toniques et les ferrugineux, quand l'indication s'en présente, devront former la base de la thérapeutique. Nous n'insistons pas davantage ici sur ce sujet, pour ne pas répéter des détails qui trouveront leur place plus naturellement alors que nous parlerons du traitement des névralgies en général.

INTERCOURSE s. f. (ain-tèr-kour-se — du lat. *inter*, entre, et de *course*). Communications par mer entre deux ports, deux pays : *L'*INTERCOURSE *entre Le Havre et Hambourg.*

INTER-CRISTAL s. m. (ain-tèr-kri-stal — du lat. *inter*, entre, et de *cristal*). Techn. Cristal incrusté et niellé : *M. Grichois a inventé une heureuse et ingénieuse façon de mêler la nielle et l'incrustation d'argent au cristal, de façon à produire ces coupes, ces bracelets en* INTER-CRISTAL *dont il a le monopole.* (P. Magne.)

INTERCURRENCE s. f. (ain-tèr-kur-ranse — du lat. *inter*, entre; *currere*, courir). Alternatives, variations, inégalités : *L'atmosphère doit ses variations aux* INTERCURRENCES *des vents d'est et d'ouest ; les saisons n'ont plus un cours régulier, comme elles l'avaient anciennement.* (Balguerie.)

INTERCURRENT, ENTE adj. (ain-tèr-kur-ran, an-te — du lat. *inter*, entre; *currens*, qui court). Qui survient pendant la durée d'une autre chose : *Evénements* INTERCURRENTS.

— Pathol. *Pouls intercurrent*, Pouls qui, par intervalles, devient plus fréquent. ‖ *Maladie intercurrente*, Celle qui se déclare dans un lieu, une saison où elle n'a pas l'habitude de paraître, et qui complique ainsi les maladies régnantes.

INTERCUTANÉ, ÉE adj. (ain-tèr-ku-ta-né — du lat. *inter*, entre; *cutis*, peau). Qui est entre la chair et la peau : *Tissu cellulaire* INTERCUTANÉ. *Veines* INTERCUTANÉES.

INTERDICTION s. f. (ain-tèr-di-ksi-on — lat. *interdictio ;* de *interdicere*, interdire). Action d'interdire, défense, prohibition : INTERDICTION *des jeux de hasard. On n'anéantit pas les facultés de la nature avec des* INTERDICTIONS *légales.* (Lacretelle.) *L'impôt du sel est un obstacle à l'élève du bétail, une* INTERDICTION *de la salubrité.* (Proudh.)

— Défense perpétuelle ou temporaire faite à une personne d'exercer son ministère, de remplir ses fonctions habituelles : INTERDICTION *d'un prêtre.* INTERDICTION *d'un huissier.*

— Jurispr. Privation : INTERDICTION *des droits politiques, par suite d'une condamnation à une peine infamante.* ‖ Action d'ôter, par un arrêt judiciaire, à un individu, la libre disposition de sa fortune et même de sa personne, lorsqu'il a été reconnu qu'il est atteint d'imbécillité, de folie, de fureur : *Demander l'*INTERDICTION *de quelqu'un. Prononcer l'*INTERDICTION *contre un fou. Les enfants de Sophocle, impatients de sa longue vieillesse, demandèrent son* INTERDICTION *à l'aréopage, sous prétexte que sa tête était affaiblie.* (Laharpe.) ‖ *Interdiction de communiquer*, Terme légal par lequel on désigne la mise au secret des prévenus ou des condamnés.

— Féod. *Interdiction par veuvage*, Prohibition faite à une veuve noble d'aliéner ses propres biens sans le consentement de ses enfants.

— Mar. Balise indiquant une basse, un récif, un danger quelconque : *Il y a dans ces bancs une* INTERDICTION *pour les grands navires et pour ceux qui sont fort pontés.* (De Valbelle.)

— **Encycl.** Jurispr. Les personnes majeures qui ne jouissent pas du libre usage de leurs facultés intellectuelles sont, au même degré que les mineurs, hors d'état de gérer leurs affaires et d'administrer leur patrimoine. C'est pour les protéger contre leur propre délire et contre la facile exploitation dont ils pourraient être l'objet, que le législateur a voulu qu'on eût recours envers eux à cette mesure de précaution qu'on appelle l'*interdiction.*

D'après l'art. 489 du code civil, peuvent être interdites les personnes qui sont dans un état habituel d'imbécillité, de démence ou de fureur. Cet état doit être habituel, un accès accidentel ou passager ne suffisant point à motiver cette mesure.

Les personnes qui peuvent requérir l'*interdiction* sont, en général, les membres de la famille, les parents, héritiers présomptifs ou non des malades qu'il s'agit de faire interdire. On fait abstraction en cette matière de la proximité du degré, et un parent plus éloigné peut prendre l'initiative et provoquer la mesure, si les parents plus proches négligent de le faire. Les magistrats du ministère public eux-mêmes doivent réclamer l'*interdiction* quand il s'agit de fous furieux, l'ordre public étant intéressé en pareil cas à ce qu'il soit pris des mesures de sûreté.

Quant à la procédure à suivre, la marche en est réglée par les art. 492 et suiv. Le parent qui provoque l'*interdiction* doit présenter à cette fin une requête au tribunal du domicile du défendeur, c'est-à-dire de la personne qu'il veut faire interdire. La requête articule les faits d'imbécillité, de démence ou de fureur. Elle les articule, c'est-à-dire qu'elle précise un à un ces mêmes faits pour que le tribunal puisse plus facilement apprécier la pertinence de chacun d'eux. Le premier acte de ce tribunal est d'ordonner la convocation du conseil de famille, pour que ce conseil délibère et exprime son avis.

Le tribunal entier procède ensuite, dans la chambre du conseil, et non en public, à l'interrogatoire de la personne qu'on veut faire interdire. Toutefois, si cette personne ne peut comparaître en la chambre du conseil, on la fait interroger par un juge délégué *ad hoc.* A la suite de la délibération du conseil de famille et de l'interrogatoire, le tribunal peut rejeter ou prononcer l'*interdiction.* Dans ce dernier cas, par son jugement même, il ordonne au conseil de famille de nommer un tuteur à l'interdit. S'il estime que l'état du défendeur n'est pas assez grave pour motiver l'*interdiction*, et que cet état exige néanmoins des mesures protectrices, il peut, en vertu de l'art. 499, adopter un terme moyen et donner au défendeur un conseil judiciaire sans l'assistance duquel il ne pourra désormais ni plaider, ni transiger, ni recevoir un capital mobilier et en donner décharge, ni enfin aliéner ses immeubles ou les grever d'hypothèques. Enfin, le jugement d'*interdiction* est soumis à des conditions de publicité très-larges et affiché notamment dans les études de notaire, afin que les tiers sachent bien qu'ils ne peuvent contracter avec l'interdit.

L'individu frappé d'un jugement d'*interdiction* est assimilé à un mineur. L'administration de ses biens et la garde de sa personne sont confiées à un tuteur, qui le représente dans tous les actes de la vie civile. Le mari est de droit tuteur de la femme interdite ; la femme peut être nommée tutrice de son mari. Toute autre personne que les époux peut se faire décharger de la tutelle au bout de dix ans. L'incapacité de l'interdit est complète et elle vicie tous les contrats quelconques qu'il a pu passer, tout testament qu'il a pu faire, sans qu'il y ait à rechercher si ces contrats l'ont ou non lésé. Il n'y a pas davantage, à cet égard, à distinguer si l'acte a été ou non souscrit dans un intervalle lucide. Avant l'*interdiction*, cette distinction aurait été d'un intérêt capital; mais l'effet du jugement d'*interdiction* a été justement de créer pour l'interdit un état d'incapacité continue. L'incapacité produite par le jugement d'*interdiction* a un effet rétroactif. D'après l'article 503, les actes de l'interdit, antérieurs à ce jugement, pourront être annulés si les faits qui ont donné lieu à l'*interdiction* existaient notoirement à l'époque où ces actes ont eu lieu.

Quant à la demi-*interdiction* qui consiste à donner à une personne un conseil judiciaire, nous en avons parlé à ce mot. V. CONSEIL JUDICIAIRE.

L'*interdiction* cesse avec les causes qui l'ont fait prononcer, à la suite d'une procédure identique à celle dont nous avons parlé plus haut. Ce n'est qu'après le jugement ordonnant la mainlevée de l'*interdiction* que l'interdit reprend l'exercice complet de ses droits.

Outre l'*interdiction* prononcée par mesure de précaution, dont nous venons de parler, il existe une *interdiction* légale, provenant de certaines condamnations pénales afflictives et infamantes, et subsistant pendant toute la durée de la peine. Les biens des condamnés sont alors gérés et administrés par un tuteur et un subrogé tuteur, jusqu'au moment où le condamné recouvre sa liberté. Dans certains cas, les tribunaux correctionnels prononcent l'*interdiction* totale ou partielle des droits civils, civiques ou de famille. V. DROIT.

— *Interdiction de l'eau et du feu.* Pour différentes espèces de crimes, tels que la violence publique, le péculat, l'empoisonnement, etc., la loi romaine frappait le coupable de la peine de l'*interdiction* de l'eau et du feu. Comme aucune loi ne permettait de priver un Romain de ses droits de citoyen, la sentence d'interdiction produisait d'une façon détournée l'effet qu'on ne pouvait obtenir directement. En effet, en le privant des choses les plus nécessaires à la vie, elle le forçait à s'exiler lui-même et par conséquent à ne plus pouvoir exercer aucun des droits qu'il était censé conserver encore. La peine de l'*interdiction* de l'eau et du feu était donc en réalité celle de l'exil.

— *Interdiction de séjour.* En vertu de la loi du 12 juillet 1872, le préfet de police à Paris et le préfet du Rhône à Lyon peuvent, en vertu d'un arrêté, interdire le séjour de ces deux villes aux individus qui n'y ont pas de moyens d'existence, ou qui, depuis moins de dix ans, ont subi une condamnation à l'emprisonnement pour rébellion, mendicité ou vagabondage, ou une condamnation à un mois de la même peine pour coalition. La durée de l'*interdiction* de séjour doit être fixée par l'arrêté, qui ne peut excéder une période de dix ans; mais l'*interdiction* peut être renouvelée. Tout individu qui ne tiendra pas compte de l'arrêté sera puni d'un emprisonnement de huit jours à un mois, et, en cas de récidive, de deux mois à deux ans; il pourra, en outre, être placé sous la surveillance de la haute police.

L'odieuse loi du 19 février 1858, dite loi de sûreté générale, avait élargi, en l'appliquant à la politique, ce système d'expulsion par voie administrative. V. SÛRETÉ GÉNÉRALE.

Interdiction (L'), roman, par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE.

INTERDIGITAL, ALE adj. (ain-tèr-di-gi-tal, ale — du lat. *inter*, entre, et de *digital*). Zool. Qui est placé entre les doigts : *Membrane* INTERDIGITALE.

INTERDIRE v. a. ou tr. (ain-tèr-di-re — lat. *interdicere ;* de *inter*, marquant empêchement, et *dicere*, dire. J'interdis, tu interdis, il interdit, nous interdisons, vous interdisez, ils interdisent; j'interdisais, nous interdisions ; j'interdis, nous interdîmes ; j'interdirai, nous interdirons ; j'interdirais, nous interdirions ; interdis, interdisons, interdisez ; que j'interdise, que nous interdisions ; que j'interdisse, que nous interdissions ; interdisant, interdit). Défendre, prohiber, empêcher d'user de : INTERDIRE *les réunions politiques.* INTERDIRE *la vente des journaux sur la voie publique.* INTERDIRE *l'entrée d'une salle aux individus armés. Il y a intention de despotisme toutes les fois qu'on veut* INTERDIRE *aux hommes l'usage de la raison que Dieu leur a donnée.* (Mme de Staël.) *La véritable philosophie* INTERDIT *les discussions subtiles et les débats violents.* (J. Droz.) INTERDIRE *le droit, c'est porter atteinte au devoir.* (Le P. Ventura.)

— Empêcher, par une défense, de continuer l'exercice d'un ministère, d'une fonction : INTERDIRE *un prêtre.* INTERDIRE *un officier ministériel.*

— Troubler, faire perdre contenance à : *Cette apostrophe l'avait tellement* INTERDIT, *qu'il ne sut que balbutier. La conversation de J.-J. Rousseau était très-intéressante, surtout dans le tête-à-tête ; mais l'arrivée d'un étranger suffisait pour l'*INTERDIRE. (B. de St.-P.)

— Jurispr. Défendre juridiquement d'user de certains droits déterminés : INTERDIRE *à quelqu'un l'exercice des droits politiques.* ‖ Priver juridiquement de la libre disposition de ses biens, de sa personne : *Il est décidément fou ; il faudrait le faire* INTERDIRE. *En France, si quelqu'un refusait une place de* 200,000 *francs d'appointements, sa famille se croirait en droit de le faire* INTERDIRE *juridiquement.* (Mme de Staël.)

— Dr. rom. *Interdire le feu et l'eau à quelqu'un*, Le bannir.

— Dr. canon. Défendre la célébration du culte, l'administration des sacrements dans : INTERDIRE *une ville, une église, une chapelle.*

S'interdire v. pr. S'imposer la privation de : S'INTERDIRE *tout plaisir. La simplicité est la droiture d'une âme qui* S'INTERDIT *tout retour sur elle-même et sur ses actions.* (Fén.) *On doit* S'INTERDIRE *les désirs, car les désirs conduisent aux actions.* (H. Bayle.)

INTERDIT s. m. (ain-tèr-di — lat. *interdictum ;* de *interdicere*, interdire). Dr. canon. Sentence de l'autorité ecclésiastique supérieure, défendant à un clerc l'exercice des fonctions de son ordre : *Mettre un prêtre en* INTERDIT. ‖ Sentence ecclésiastique, interdisant l'exercice du culte et l'administration des sacrements dans un lieu déterminé : *Lancer l'*INTERDIT *contre une ville, contre un royaume.*

— Par ext. Prohibition, empêchement de certains rapports, de certains actes : *L'Angleterre voulait pouvoir frapper d'*INTERDIT *des pays entiers, sans obligation d'un blocus réel.* (Thiers.)

— Dr. rom. Ordonnance du préteur sur un cas litigieux, surtout en matière de possession.

— **Encycl.** Dr. canon. L'usage des *interdits* et des excommunications se trouve chez presque tous les peuples. Les Atlantes, incommodés par la chaleur excessive du soleil, entretenaient un prêtre pour l'excommunier tous les matins. Chez les juifs, la plus grande peine était l'exclusion de la synagogue. César nous raconte que les druides jugeaient tous les procès du peuple gaulois et qu'ils interdisaient les sacrifices à quiconque refusait de se soumettre à leurs sentences ; que ceux qui avaient été *interdits* étaient réputés impies et scélérats, qu'ils n'étaient plus admis à plaider ni à témoigner en justice, et que tout le monde se retirait à leur approche, dans la conviction que leur contact et leur entretien portaient malheur. Si l'on en croit Plutarque, l'*interdit* se pratiquait aussi chez les Grecs. Nous lisons, en effet, dans la vie d'Alcibiade que ce dernier, ayant été accusé d'avoir mutilé la nuit, en sortant d'une débauche, les statues de Mercure, la prêtresse Théano fut pressée, par le sénat d'Athènes, de prononcer des malédictions contre l'auteur de cet acte sacrilége ; elle s'excusa, en disant qu'elle était prêtresse des dieux pour prier et bénir, et non pour détester et maudire.

L'Eglise catholique a fait un grand usage des *interdits*, qu'elle distingue en *interdits personnels*, frappant soit un laïque, soit un clerc, et en *interdits réels* ou *locaux*, empêchant qu'on célèbre le service divin et qu'on administre les sacrements dans un lieu désigné. A l'origine, cette mesure avait pour objet de punir ceux qui avaient causé un scandale public et de les ramener au devoir. Mais les papes et les évêques ne tardèrent pas à employer l'*interdit* pour des affaires temporelles, et le plus souvent dans leur intérêt personnel.

Les plus anciens exemples d'*interdits*, en France, remontent au VIe siècle. Grégoire de Tours parle de plusieurs *interdits* que prononcèrent les évêques à l'occasion de grands crimes. Ainsi, en 586, Leudowald, évêque de Bayeux, mit l'*interdit* sur toutes les églises de Rouen, jusqu'à ce qu'on eût découvert les auteurs du meurtre de Prétextat, archevêque de cette ville. Telle était, au IXe siècle, l'influence de l'Eglise, que Venilon, archevêque de Sens, excommunia et déposa de sa propre autorité le roi de France, Charles le Chauve. Ce prince, dont la foi paraît avoir été des plus robustes, se borna à répondre : « Ce prélat ne devait pas m'interdire avant que j'eusse comparu devant les évêques qui m'ont sacré, et que j'eusse subi leur jugement, auquel j'ai été et serai toujours soumis ; ils sont les trônes de Dieu, et c'est par eux qu'il prononce ses décrets. » En 998, Grégoire V, voulant obliger le roi de France, Robert, à répudier sa femme Berthe, l'excommunia et mit son royaume en *interdit.* En 1142, à la suite de démêlés au sujet de la nomination d'un archevêque de Bourges, Innocent II prononça la même sentence contre Louis le Jeune, dont il avait reçu de grands services, et ce prince ne put expier son prétendu crime que par une croisade. A la suite du mariage de Philippe-Auguste avec Agnès de Méranie, Innocent III mit en *interdit* le royaume de France (1200). Alors, pendant plus de huit mois, les églises furent fermées, on ne dit plus de messes, on ne célébra plus de mariages, on n'enterra plus les morts avec des cérémonies religieuses, et, en présence de l'émotion populaire qui s'ensuivit, le roi dut céder au pape.

L'*interdit* était quelquefois accompagné de cérémonies lugubres : on voilait les statues des saints et on descendait les cloches. Dès les premiers temps, on fut obligé de modérer la rigueur de l'*interdit ;* on excepta toujours des sacrements, dont l'usage était suspendu, le baptême des enfants et la pénitence pour les mourants. Le clergé régulier conservait ordinairement le droit de faire l'office, mais à voix basse, portes fermées et sans sonner les cloches. Celui qui était frappé d'*interdit* était suspendu de toutes fonctions civiles, militaires et matrimoniales. Il ne lui était permis ni de se nourrir de viande, ni de se faire couper les cheveux ou raser la barbe, ni d'aller au bain ou de changer de linge. Lorsque le roi Robert encourut les censures de l'Eglise pour son mariage avec sa cousine, tous ses domestiques s'éloignèrent de lui, excepté deux, qui purifiaient par le feu tout ce qu'il avait touché. L'horreur pour un excommunié était si grande, qu'une fille de joie, en apprenant l'excommunication d'Eudes le Pelletier, son amant, tomba dans des convulsions épouvantables ; ce ne fut que par l'intercession d'un saint diacre qu'elle obtint sa guérison. Toutefois, l'abus que les papes firent de l'*interdit* ne tarda point à faire tomber en discrédit cette arme spirituelle d'abord si redoutée. Lors de la querelle qui s'éleva, en 1303, entre Boniface VIII et Philippe le Bel, Boniface VIII mit le royaume en *interdit.* Mais Philippe ne s'en émut point. Il convoqua un concile pour juger la conduite du pape, et envoya en Italie Nogaret et Sciarra-Colonna pour s'emparer du pontife à Agnani. Comme on le sait, dans l'entrevue qui eut lieu entre ces envoyés et Boniface, Colonna n'hésita point à souffleter ce dernier, qui mourut peu après, et son successeur, Benoît XI, déclara Philippe le Bel absous des censures portées contre lui.

Les prétentions simultanées de Benoît XIII et de Grégoire XII à la papauté valurent un nouvel *interdit* au royaume de France. Le roi Charles VI, ennuyé de ces dissensions interminables, manda aux deux papes, au mois de mars 1407, que s'ils ne s'accordaient avant l'Ascension, ni lui ni la France entière ne les reconnaîtraient plus pour souverains pontifes. Benoît excommunia aussitôt le roi et mit le royaume en *interdit.* Mais la sentence d'excommunication fut déchirée publiquement dans la grand'chambre, et l'ambassadeur de Benoît, aussi bien que son courrier, furent condamnés à faire amende honorable, revêtus d'une tunique blanche, portant les armes du pape renversées et coiffés d'une mitre de papier. Cet exemple, bien fait pour donner à réfléchir aux papes, n'empêcha pas Jules II de lancer l'*interdit* sur le royaume de France (1512), et Adrien IV de fulminer la même peine contre Rome ; l'*interdit* fut également prononcé par Innocent III contre l'Angleterre, par Martin IV contre l'Aragon, par Grégoire X contre le Portugal, etc. Au XVIIe siècle, les foudres de Rome avaient tellement peu d'effet en France, qu'une sentence d'*interdit* n'était exécutoire dans ce pays qu'autant qu'elle avait reçu l'approbation du roi. Depuis lors, l'usage des *interdits* a été abandonné. L'Eglise ne s'en sert plus aujourd'hui que comme d'une peine disciplinaire, d'une censure ecclésiastique, prononcée contre un prêtre convaincu d'avoir gravement contrevenu aux devoirs de sa profession. C'est l'évêque qui, sans contrôle d'aucune sorte, sans débat contradictoire, prononce aujourd'hui contre un prêtre, en France, l'interdiction illimitée ou temporaire. Dès l'instant où un

prêtre est frappé de l'*interdit*, il ne peut plus administrer les sacrements ni célébrer les offices.

INTERDIT, ITE (ain-tèr-di-te) part. passé du v. Interdire. Défendu, dont on ne peut user : *La circulation des voitures est* INTERDITE *dans ce quartier. L'entrée en France lui est* INTERDITE. *Il nous est* INTERDIT *de nous plaindre. La poésie a réuni à son domaine quantité de mots* INTERDITS *à la prose,* (Barthél.)

— Troublé, ne sachant que dire : *Il est bon d'être* INTERDIT ; *il y a une éloquence de silence qui pénètre plus que la langue ne saurait faire.* (Pasc.)

Vous changez de couleur et semblez *interdite.*
RACINE.

— Privé de certains droits, de l'exercice de certaines fonctions : *Prêtre* INTERDIT. *Officier ministériel* INTERDIT. ‖ Privé juridiquement de la libre disposition de ses biens et de sa personne : *Fou* INTERDIT.

— Substantiv. Personne qui est sous le coup de l'interdiction : *Les* INTERDITS *sont assimilés aux mineurs pour leurs personnes et leurs biens.* (Acad.) *Nous chrétiens, nous citoyens d'un grand pays, nous ne sommes qu'un peuple d'idiots et d'*INTERDITS. (Laboulaye.)

— **Syn. Interdit, confondu, consterné,** etc. V. CONFONDU.

INTERÉPINEUX adj. m. (ain-tè-ré-pi-neu — du lat. *inter*, entre, et de *épineux*). Anat. Se dit des muscles situés entre les apophyses épineuses des vertèbres : *Muscles* INTERÉPINEUX.

— Substantiv. : *Les* INTERÉPINEUX.

— **Encycl.** Les muscles *interépineux* n'existent d'une manière distincte qu'à la région cervicale ; ce sont de petits faisceaux musculaires formant cinq paires de muscles, dont la première est placée entre l'axis et la troisième vertèbre du cou, et la dernière entre la septième vertèbre cervicale et la première dorsale. Ces muscles sont de forme quadrilatère, étendus de l'un des bords de la gouttière épineuse de la vertèbre qui est au-dessus à la lèvre correspondante de l'apophyse épineuse de la vertèbre qui est en dessous. Ils ont pour action d'étendre le cou ou de redresser la colonne cervicale.

Quelques anatomistes ont décrit d'autres muscles *interépineux*. A la région dorsale, ils manquent complétement. A la région lombaire seulement, il en existe quatre paires placées entre les cinq vertèbres des lombes ; quelquefois on trouve un faisceau entre la dernière lombaire et la première vertèbre sacrée. Ces muscles sont peu distincts.

INTÉRESSANT, ANTE adj. (ain-té-rè-san — rad. *intéresser*). Qui offre de l'intérêt, qui est curieux, attachant, digne d'attention : *Une nouvelle* INTÉRESSANTE. *Une description* INTÉRESSANTE. *Un livre* INTÉRESSANT. *Un lit nous voit naître et mourir ; c'est le théâtre variable où le genre humain joue tour à tour des drames* INTÉRESSANTS, *des farces risibles et des tragédies épouvantables.* (X. de Maistre.) *Parlez seulement quand vous aurez quelque chose à dire, et la conversation sera toujours* INTÉRESSANTE. (Andrieux.)

— Qui a de l'attrait, du charme : *Une figure* INTÉRESSANTE. ‖ Qui inspire de l'intérêt, en parlant d'une personne : *Une famille* INTÉRESSANTE.

— *Etat intéressant,* Etat de grossesse : *Elle est dans un* ÉTAT INTÉRESSANT.

INTÉRESSÉ, ÉE (ain-té-rè-sé) part. passé du v. Intéresser. Qui a un intérêt dans une affaire, dans une industrie : *Un commis* INTÉRESSÉ *dans la maison de son patron.* ‖ Qui a de l'intérêt à une chose : *Il est singulier qu'aux choses de ce monde, ceux qui se trompent soient précisément ceux qui y sont* INTÉRESSÉS. (A. de Musset.)

— Dont l'attention est excitée, qui prend intérêt à une chose : *Etre vivement* INTÉRESSÉ *par un récit.*

— Atteint, blessé, lésé : *Il a reçu un coup de fleuret entre les côtes, et il est à craindre que la plèvre ne soit* INTÉRESSÉE.

— Egoïste, avare, qui n'a en vue que son intérêt personnel : *Une femme* INTÉRESSÉE. *Il y a de très-grandes âmes parmi ceux qu'on soupçonne de n'avoir que des âmes* INTÉRESSÉES. (Volt.) ‖ Qui est inspiré par un intérêt égoïste : *Un motif* INTÉRESSÉ. *Des complaisances* INTÉRESSÉES.

Ceux qui de nous servir se montrent empressés
Nous prodiguent parfois des soins *intéressés.*
LACHAMBEAUDIE.

— Substantiv. Personne qui a intérêt à une chose : *On a convoqué tous les* INTÉRESSÉS. *Pour conclure l'affaire, il faut la signature de tous les* INTÉRESSÉS. (Acad.)

— **Syn. Intéressé, attaché, avare.** V. ATTACHÉ.

INTÉRESSER v. a. ou tr. (ain-té-rè-sé — du lat. *interesse*, importer, formé de *inter*, entre, et *esse*, être). Donner un intérêt, accorder des profits éventuels à : *Il lui donna six mille francs d'appointements et l'*INTÉRESSA *dans sa maison.*

— Attacher, inspirer de l'intérêt à : *J'ai cherché à l'*INTÉRESSER *à votre situation. Le plaisir et la douleur servent à* INTÉRESSER *l'âme dans ce qui regarde le corps, et l'obligent à chercher les choses qui en font la conservation.* (Boss.) ‖ Gagner l'esprit, capter la faveur, conquérir la coopération de : *Il faudrait tâcher d'*INTÉRESSER *le ministre à la conclusion de cette affaire.*

L'homme est fier et superbe, il faut le caresser;
Qui le flatte est toujours sûr de l'*intéresser.*
FRÉVILLE.

— Exciter la bienveillance, la sympathie, la commisération de : *Le don d'*INTÉRESSER *tout le monde n'appartient qu'à l'enfance.* (Azaïs.)

N'évitez point celui que le chagrin accable :
S'il voit qu'il *intéresse*, il est moins misérable.
MOREL-VINDÉ.

— Avoir de l'importance, du prix, de l'attrait pour : *En quoi voulez-vous que cette question m'*INTÉRESSE ? *Les vertus d'un homme obscur n'*INTÉRESSENT *que ses amis.* (Barthél.) ‖ Concerner, regarder plus spécialement : *Cette ordonnance de police n'*INTÉRESSE *que les propriétaires riverains. Quelle folie de s'indigner, de blâmer, de se rendre haïssant, de s'occuper de ces grands intérêts de politique qui ne nous* INTÉRESSENT *point!* (Ste-Beuve.)

— Exciter, soutenir l'attention, la curiosité de : *Cet ouvrage m'*INTÉRESSE *beaucoup. Un livre ne nous* INTÉRESSE *qu'à raison des arguments qu'il nous fournit à l'appui d'une thèse adoptée.* (Menière.)

Voulez-vous longtemps plaire et jamais ne lasser?
Faites choix d'un héros propre à m'*intéresser.*
BOILEAU.

— Rendre attachant par la perspective d'un gain : INTÉRESSER *le jeu.*

— Atteindre, léser, blesser : *Un coup d'épée qui* A INTÉRESSÉ *le poumon droit. Il faut prendre garde, en pratiquant une saignée, d'*INTÉRESSER *l'artère brachiale.*

— Absol. : *Un personnage épisodique ne peut* INTÉRESSER. (Volt.) *On peut* INTÉRESSER *aussi vivement pour un personnage d'invention que pour un personnage réel.* (Chateaub.)

S'intéresser v. pr. Prendre un intérêt dans une affaire : *Il* S'EST INTÉRESSÉ *dans cette entreprise.*

Ci-gît Aaron Bonne-Foi,
Qui naquit sans fortune et mourut les mains pleines;
Quand il *s'intéressait* aux affaires du roi,
On eût dit que le roi *s'intéressait* aux siennes.
DE PIIS.

— Prendre à cœur, montrer de l'intérêt pour quelqu'un, pour quelque chose, s'en occuper : S'INTÉRESSER *au malheur de quelqu'un.* S'INTÉRESSER *aux choses de ce monde, c'est vivre ; ne* S'INTÉRESSER *à rien, ce n'est pas même avoir vécu.* (A. Fée.)

Mon cœur, mon lâche cœur *s'intéressa* pour lui.
RACINE.

— S'attacher avec curiosité : *On* S'INTÉRESSE *toujours aux histoires d'évasion et d'emprisonnement ; elles ont l'attrait d'un conte de fées pathétique.* (P. de St-Victor.)

INTÉRÊT s. m. (ain-té-rè — du lat. *interesse*, importer, formé de *in*, dans, et *esse*, être). Ce qui importe à quelqu'un, avantage qu'il a à quelque chose, raison qu'il a de la désirer : *Connaître ses* INTÉRÊTS. *Ne chercher que son* INTÉRÊT. *Nous n'avons pas les mêmes* INTÉRÊTS. *L'habile homme est celui qui cache ses passions, qui entend ses* INTÉRÊTS, *qui y sacrifie beaucoup de choses, qui a su acquérir du bien ou en conserver.* (La Bruy.) *C'est à notre cœur à régler le rang de nos* INTÉRÊTS, *et à notre raison de les conduire.* (Vauven.) *On est bien près de cesser de reconnaître pour vrai ce qu'on imagine avoir* INTÉRÊT *à trouver faux.* (Lamenn.) *L'association fait de l'*INTÉRÊT *de chacun l'*INTÉRÊT *de tous, et de l'*INTÉRÊT *de tous l'*INTÉRÊT *de chacun.* (Ott.)

Chacun en son affaire est son meilleur ami,
Et tout autre *intérêt* ne touche qu'à demi.
CORNEILLE.

— Droit éventuel à des bénéfices : *Avoir un* INTÉRÊT *dans une affaire, dans l'exploitation d'une mine. Prendre un* INTÉRÊT *dans une entreprise.*

— Désir égoïste d'un profit, d'un avantage personnel ; passion de son bien propre et exclusif : *L'*INTÉRÊT, *qui aveugle les uns, fait la lumière des autres.* (La Rochef.) *Le plus grand effort de la passion est de l'emporter sur l'*INTÉRÊT. (La Bruy.)

Comptez sur la reconnaissance,
Quand l'*intérêt* vous en répond.
FLORIAN.

— Importance : *L'*INTÉRÊT *que j'attache à la réussite de cette entreprise fait que je ne reculerai devant aucun sacrifice. Cette question est pour moi du plus haut* INTÉRÊT. *Ce qui sépare l'homme de la vérité suprême, c'est l'*INTÉRÊT *que chacun met à sa passion.* (Ste-Beuve.) ‖ Bienveillance, attrait qui fait désirer et poursuivre le bien de quelqu'un ; sentiment qui nous fait prendre part à ce qui regarde une personne, à ce qui lui arrive d'agréable ou de fâcheux : *Prendre* INTÉRÊT *à un jeune homme. Il est digne de l'*INTÉRÊT *que vous lui témoignez. Il y a des témoignages d'*INTÉRÊT *et de bienveillance qui font plus d'effet et sont réellement plus utiles que tous les dons.* (J.-J. Rouss.)

— Parti qu'on prend de favoriser quelqu'un ou quelque chose : *Mettre quelqu'un dans ses* INTÉRÊTS.

— Attache, attention inspirée par la curiosité ; plaisir de curiosité : *J'ai lu ce volume avec le plus vif* INTÉRÊT. *Le premier mérite d'un auteur dramatique est de savoir captiver l'*INTÉRÊT *des spectateurs. S'il y a un caractère des ouvrages français dans tous les genres, c'est l'*INTÉRÊT. (E. Bersot.)

— Comm. Somme que l'on paye pour l'usage de l'argent ou des valeurs d'autrui : *Emprunter à gros* INTÉRÊT. *Toucher ses* INTÉRÊTS. *Rembourser le capital avec les* INTÉRÊTS. *Aussi longtemps que l'État emprunte et paye un* INTÉRÊT, *le paupérisme existe.* (Colins.) ‖ Fig. Avantage, profit : *Le désintéressement n'est parfois qu'un placement à de meilleurs* INTÉRÊTS. (A. d'Houdetot.) *Les femmes confondent l'amour avec la fidélité : l'un est le capital, l'autre l'*INTÉRÊT. (A. d'Houdetot.) ‖ *Intérêt simple*, Intérêt perçu sur le capital primitif, non accru de ses intérêts. ‖ *Intérêt composé*, Intérêt perçu sur un capital formé du capital primitif accru de ses intérêts accumulés jusqu'à l'époque de l'échéance. ‖ *Intérêt légal*, Taux légal de l'intérêt de l'argent, qui est en France de cinq pour cent. ‖ *Intérêt du commerce*, Taux de l'argent généralement adopté pour le commerce, et qui est de six pour cent. ‖ *Intérêts lunaires*, Intérêts usuraires perçus en Orient par les usuriers juifs, et qui se payent par mois lunaires, lesquels sont notablement plus courts que les mois ordinaires.

— Jurispr. *Intérêts civils*, Dédommagement qu'on adjuge en matière criminelle à celui qui a été lésé en sa personne ou en sa propriété par le crime ou le délit qu'on vient de condamner. ‖ *Dommages et intérêts* ou *Dommages-intérêts*, Indemnité due pour préjudice causé, et pour l'intérêt de la somme à laquelle ce dommage est évalué.

— **Encycl.** Hist., Econ. politiq. et Législ. L'*intérêt*, appelé chez les Hébreux *tarbit*, accroissement, par rapport au créancier, et *nescheeh*, diminution, par rapport au débiteur, chez les Grecs τόκος, enfantement, à Rome *fœnus* et *usura*, était également désigné dans notre ancien droit par les mots *intérêt* et *usure*. Aujourd'hui, le mot usure se dit spécialement d'un *intérêt* excessif que réprouve la morale et que défend la loi.

L'usage pour le prêteur de se faire payer une certaine somme par l'emprunteur, jusqu'à ce que celui-ci se soit libéré, se rencontre dans les sociétés les plus anciennes. Ainsi, les Egyptiens avaient dans leur législation un ensemble de dispositions sur les *intérêts* de l'argent. Ces dispositions ne sont pas parvenues jusqu'à nous ; nous savons seulement, par un passage de Diodore, qu'une loi de Bocchoris défendait au prêteur, quelque ancienne que fût sa créance, de réclamer pour *intérêts* une somme supérieure au capital emprunté. La loi romaine contient une disposition semblable. De même que les Egyptiens, les populations commerçantes de la Phénicie, les Tyriens, les Sidoniens, les habitants de l'île de Crète connurent aussi le prêt à *intérêt*. Ce prêt n'était permis par la loi hébraïque qu'à l'égard des étrangers. (*Deutéronome*, ch. XXIII, v. 20.) Dans ce cas, il n'y avait pas de taux légal pour l'usure. Mais la loi défend formellement que l'Hébreu qui prête à un autre Hébreu se fasse payer un *intérêt :* « Tu ne prêteras point à usure à ton frère, afin que l'Eternel, ton Dieu, te bénisse en tout ce à quoi tu mettras la main dans le pays où tu vas entrer pour le posséder. » (*Deutéronome*, ch. XXIII, v. 20 ; *Exode*, ch. XXII, v. 25 ; *Lévitique*, ch. XXV, v. 35, 36, 37.) On a dit qu'il n'y avait dans cette prescription de la loi mosaïque qu'une simple recommandation de prêt gratuit ; mais cette opinion n'est pas admissible, car la gratuité du prêt est une conséquence nécessaire du principe fondamental de la législation mosaïque, la fraternité de tous les Hébreux entre eux. Aussi voit-on que la gratuité du prêt dut être prescrite d'une manière de plus en plus formelle à mesure que l'on s'éloigna de la simplicité primitive et que les mœurs se corrompirent. Ezéchiel et le psalmiste en font une condition du salut : « *Domine, quis habitabit in tabernaculo tuo? Qui pecuniam suam non dedit ad usuram.* » (Psaume XIV.)

Il n'y avait guère place à l'usure, à Sparte, où régnaient les institutions de Lycurgue. On a prétendu toutefois, sur la foi de Plutarque, qu'un grand nombre d'usuriers existaient dans cette ville ; mais c'est une opinion qui paraît bien contestable, puisque nous savons que quelques morceaux de fer non façonné constituaient tout le numéraire de Sparte, ville fort peu commerciale ; que le seul contrat usuel était l'échange, et que la peine capitale pouvait atteindre le Lacédémonien qui gardait chez lui de l'or ou de l'argent. Ainsi donc, il est difficile d'admettre, non pas seulement qu'il y ait eu force usuriers à Sparte, mais que les Spartiates aient pratiqué le prêt à *intérêt*. Il en fut autrement à Athènes, ville essentiellement commerçante et industrielle. Non-seulement on y pratiquait le prêt à *intérêt*, mais on trouve dans sa législation un système de crédit parfaitement organisé. La banque florissait à Athènes, et les nécessités du commerce avaient révélé à cette cité toutes les formes principales du prêt à *intérêt*, et notamment le prêt dit à *la grosse aventure*. On trouve aussi dans la législation athénienne un système très-complet de garanties pour le prêteur, et particulièrement l'hypothèque publique. Quant au taux de l'*intérêt*, le plus usité était de 12 pour 100 par an, et s'élevait parfois à 18. Athènes, comme on le voit par une *Olynthienne* de Démosthène, avait aussi ses prodigues qui, afin de se procurer une opulence éphémère, empruntaient à gros *intérêts*, et se ruinaient en peu de temps. Toutefois, les *intérêts* exagérés souscrits dans un moment de détresse n'étaient pas obligatoires pour l'emprunteur.

Non-seulement le prêt à *intérêt* fut pratiqué à Rome, mais, comme tout le monde le sait, il joua un grand rôle dans l'histoire de cette grande cité. Il est vraisemblable que, pendant les trois premiers siècles, jusqu'à l'époque des Douze-Tables, aucune loi ne limita le taux de l'*intérêt* ordinaire. Les abus excessifs qui résultèrent de cette liberté absolue furent un des principaux griefs du peuple, et les décemvirs, chargés de rédiger la loi des Douze-Tables, durent songer à fixer un taux légal à l'*intérêt*. La loi des Douze-Tables décida, en conséquence, que l'*intérêt* ne pourrait excéder un certain taux, l'*unciarium fœnus*, c'est-à-dire, selon l'opinion la plus généralement admise, 12 pour 100 par an. Du reste, l'usage était, comme à Athènes, de payer les *intérêts* par mois, et les poëtes romains parlent sans cesse de ces tristes calendes, qui, par leur retour trop fréquent, inspirent aux malheureux débiteurs un effroi légitime. Inutile de dire que la fixation de l'*intérêt* édictée par les décemvirs ne contenta personne, et le récit des luttes suscitées à Rome par la question des *intérêts* embrasserait l'histoire de toutes les séditions qui agitèrent la république romaine. Le taux légal de 12 pour 100 se maintint néanmoins dans la législation romaine jusqu'au jour où Justinien le modifia, pour tenir compte, dans la fixation de l'*intérêt*, de la qualité des personnes et de la nature des opérations de prêt. Pour les *illustres personnes* et celles qui les précèdent dans la hiérarchie, la limite qu'on ne pouvait franchir était de 4 pour 100 ; pour les commerçants, 8 pour 100 ; pour les contrats à la grosse et les prêts de denrées, 12 pour 100 ; pour toutes les autres personnes et tous les autres contrats, 6 pour 100.

Une question qui a été vivement controversée est celle de savoir si Jésus a défendu le prêt à *intérêt*. La prohibition de l'*intérêt* résulte-t-elle de la parole de Jésus : *Mutuum date, nihil inde sperantes.* (Luc, ch. IV, v. 35.) Les Pères et les conciles ont été unanimes à résoudre affirmativement cette question, et l'influence prépondérante de l'Eglise catholique fit pénétrer cette doctrine dans le droit civil de l'Europe chrétienne. Proscrit en 789 par un capitulaire d'Aix-la-Chapelle, le prêt à *intérêt* resta condamné jusqu'en 1789. Le moyen âge accepta sans trop de répugnance et de protestations la défense de l'Eglise relative à la prohibition de l'*intérêt*. Seulement, à mesure que l'industrie et le commerce se développèrent, et en présence des nécessités qu'ils imposèrent au monde moderne, on chercha à tourner la difficulté et à éluder la prohibition de l'*intérêt* édictée par l'Eglise. Le contrat de change, la constitution de rente, l'antichrèse, tels furent les moyens que l'on employa d'abord pour se soustraire aux prohibitions qui, sans cela, auraient étouffé le commerce. Le prêt à *intérêt* finit par se montrer à découvert. Ainsi, il fut jugé à Rouen, en 1593, qu'en présentant requête au juge pour le bien des mineurs, on pouvait prêter à *intérêt* les deniers pupillaires autrement que par constitution de rente. C'était une dérogation formelle à l'ordonnance d'Orléans (art. 102). Les magistrats semblent désarmés devant les nécessités nouvelles de la société ; Bossuet le leur reproche non sans quelque amertume. « L'ordonnance, dit l'illustre évêque de Meaux, défend toute usure avec une sévérité qui fait bien voir qu'elle a cru suivre en cela la loi de Dieu. » Cependant la doctrine de l'Eglise, bien qu'elle fût sanctionnée par la loi, tomba de plus en plus en désuétude. Les rois eux-mêmes y portèrent atteinte dans la pratique. En 1662, par exemple, Louis XIV emprunta cinq millions au denier dix-huit, pour solder l'acquisition de Dunkerque.

Ce fut Calvin qui protesta un des premiers contre la proscription de l'*intérêt*, et en proclama l'utilité et la légitimité. Sa doctrine, bientôt admise dans les Etats protestants, contribua pour beaucoup à leur prospérité commerciale et industrielle. Dès lors battue en brèche, la doctrine de l'Eglise sur l'*intérêt* ne devait pas tarder à s'effondrer sous les efforts de Montesquieu et de l'école économiste qui se forma au XVIIIe siècle. La Révolution, éprise de justice et vivement préoccupée des questions d'utilité sociale, lui porta le dernier coup. Dès le 12 octobre 1789, l'Assemblée nationale décréta que « tous particuliers, corps, communautés et gens de mainmorte pourront à l'avenir prêter de l'argent à terme fixe, avec stipulation d'*intérêts* suivant le taux déterminé par la loi. » Cette loi annoncée ne fut point faite, et le taux de l'*intérêt* fut laissé à la libre appréciation des parties. Le code civil, tout en maintenant le principe de la liberté des transactions pécuniaires et de l'*intérêt* conventionnel, réserva formellement au législateur le droit de déterminer un taux d'*intérêt*, ce qui eut lieu par la loi du 3 septembre 1807, qui régit aujourd'hui la matière et dont nous parlerons plus loin.

— II. Le prêt est un service, et, tout service ayant une valeur, le prêteur a le droit de se

faire payer ce service; donc l'*intérêt* est légitime. Néanmoins, la légitimité de l'*intérêt* a été vivement attaquée et contestée par certains philosophes, par l'Eglise, par des jurisconsultes et divers socialistes modernes. On a généralement reconnu que le locataire d'une terre ou d'une maison devait une rétribution au prêteur pour l'usage de ce capital; mais, lorsqu'il s'est agi d'un capital circulant, c'est-à-dire d'espèces métalliques, on a nié la justice d'une rémunération. Un argument longtemps invoqué pour justifier l'interdiction de l'*intérêt* est celui qu'Aristote a formulé en ces termes: « L'argent ne devrait servir qu'à l'échange, et l'*intérêt* qu'on en tire le multiplie lui-même, comme l'indique assez le nom τόκος qu'on lui donne dans la langue grecque. Les pères ici sont absolument semblables aux enfants : l'*intérêt* est de l'argent issu de l'argent, et c'est de toutes les acquisitions celle qui est le plus contre nature. » Ce sophisme provient en grande partie de l'idée très-fausse que les anciens se faisaient de la monnaie. Pour eux, elle était uniquement un signe de valeur ; ils n'avaient point compris qu'elle est une marchandise comme tout autre produit. Mais, même en se plaçant à ce point de vue, il est étrange qu'Aristote, avec son puissant génie, n'ait pas vu qu'on n'emprunte point un signe pour lui-même; que ce que l'emprunteur emprunte en réalité par ce signe ce sont les objets qu'il se procure avec l'argent prêté et que, par conséquent, le prêteur, en échange de ce service, doit recevoir une rémunération au même titre qu'il en recevrait une s'il prêtait directement ces choses. Comme nous l'avons dit plus haut, l'Eglise catholique, par ses conciles, par ses Pères et par ses papes, a fulminé l'anathème contre l'*intérêt*, qui n'est rien autre chose qu'un meurtre, d'après Benoît XIV, et qu'un vol, d'après saint Bernard. Les arguments invoqués par l'Eglise, pour soutenir sa thèse, sont à peu près de la même force que celui d'Aristote, et montrent sa profonde ignorance en une matière qui n'est nullement de sa compétence. Un de ses principaux arguments est celui-ci : l'argent est de soi stérile et improductif; il n'a rien produit à l'emprunteur au delà de la somme principale qui a été versée entre ses mains; exiger qu'il rende davantage est une extorsion; il ne peut devoir régulièrement que le remboursement de ce qu'il a reçu; ce qu'il payerait en plus ne serait point un payement, mais une libéralité. Or, il répugne à la nature de la libéralité d'être exigée avec contrainte, et il est inhumain d'imposer une largesse à un homme qui est nécessiteux, puisqu'il a eu besoin de recourir à l'emprunt. Comme on le voit, l'Eglise reproduit ici la vieille théorie qui assimile le numéraire à un signe, et ne se rend nul compte du principe qui régit l'échange des valeurs et des services. Elle ne voit pas que le prêteur, en se privant d'une valeur, d'un avantage, confère à l'emprunteur une valeur, un avantage, qu'il rend un service et que, par conséquent, il a droit à une rémunération. La privation de la somme prêtée, le service rendu, l'avantage conféré, tel est le fondement de l'*intérêt* et tout à la fois la raison de sa légitimité. Quant à l'argument sentimental invoqué en faveur de l'emprunteur nécessiteux, il rentre dans le domaine des cas de conscience, mais ne saurait se formuler par une règle générale proscrivant l'*intérêt*. Un autre argument, souvent invoqué, est le suivant : l'*intérêt* conventionnel ne peut raisonnablement être présenté que sous l'apparence ou la couleur d'une sorte de loyer du capital emprunté. Or, ce prétexte est inadmissible, et toute assimilation avec le contrat de louage et avec un véritable loyer est irrationnelle. Dans le louage, en effet, le preneur paye légitimement un loyer pour l'usage de la chose; c'est juste, parce qu'il profite seul, durant la période du bail, de l'utilité de cette chose dont les risques restent à la charge du bailleur, et qui périt pour le compte de ce dernier, si elle vient à périr. Il en est tout autrement dans le prêt d'une somme d'argent. La somme est aux risques de l'emprunteur; si elle vient à périr, si elle lui est volée, la perte ne concerne que lui, et il ne reste pas moins obligé de la rembourser intégralement à l'échéance. Il est donc inique que le prêteur, qui ne court, lui, de péril d'aucune sorte, perçoive néanmoins les bénéfices fictifs d'une chose qui, de soi, ne produit ni fruits ni bénéfices. Nous avons déjà réfuté la fin de cette argumentation, nous n'y reviendrons donc pas. Quant à la différence radicale qui existerait entre la location d'une maison et la location d'une somme d'argent, elle n'existe point en réalité. Le locataire et l'emprunteur profitent également seuls, pendant la durée du bail et du prêt, de la maison louée et de la somme prêtée. Si le propriétaire peut voir sa maison s'effondrer, le prêteur, de son côté, peut perdre la somme prêtée par suite de l'insolvabilité du débiteur, et de même que dans le prix de location se trouve comprise une prime d'amortissement pour les dommages possibles, de même dans l'*intérêt* se trouve comprise une prime d'assurance pour le risque de perte totale ou partielle de l'argent prêté.

Les casuistes, et après eux les légistes, ayant compris qu'il était pratiquement impossible de supprimer radicalement l'*intérêt*, eurent recours, à partir du XIII[e] siècle, à ce qu'on a appelé la théorie du dommage naissant et du lucre cessant. D'après cette théorie, l'*intérêt* devient licite dès que le prêteur, en se déssaisissant de son capital, se prive d'un gain, éprouve un préjudice, ou court le risque de perdre ce capital. Or, comme il est à peu près impossible d'imaginer un cas de prêt où il n'y ait pour le prêteur lucre cessant, car il eût pu employer son argent d'une façon profitable en acquisitions ou en spéculations, ou bien dommage naissant, parce qu'il ne peut plus l'employer, de cette façon il en résulte que l'*intérêt* est légitime. Etait-ce donc la peine de fulminer l'anathème, d'accuser de vol et d'immoralité les prêteurs à *intérêt*, pour arriver à conclure implicitement, à l'aide d'une casuistique subtile, que leur fait est parfaitement licite et légitime? Bien que les conciles de Milan, de Latran (1075), bien que les papes saint Léon, Innocent III, Benoît XIV, etc., aient formellement condamné l'*intérêt*, bien que l'Eglise ait défendu de prêter au gouvernement papal même à 1 pour 100, sous peine d'excommunication, on a vu, en 1860, le pape Pie IX émettre un emprunt de 465,000 écus romains de rente au cours de 5 fr. 37. On est donc fondé à admettre aujourd'hui que l'Eglise a singulièrement modifié ses opinions sur la légitimité de l'*intérêt*, ou que Pie IX, en contractant cet emprunt, a reconnu que ses prêteurs couraient un risque extraordinaire et pouvaient invoquer la théorie du dommage naissant.

Certains socialistes modernes ont attaqué la légitimité de l'*intérêt* avec non moins d'ardeur que l'Eglise; mais, plus conséquents et plus logiques, ils ont, au nom des mêmes idées, condamné en même temps, comme également injustes, le loyer d'une maison et le fermage d'une terre. Nous n'avons à nous occuper ici que de l'*intérêt*, et nous allons exposer brièvement les principaux arguments invoqués contre sa légitime perception.

Celui qui prête, a dit Proudhon, n'a pas droit à une rémunération, parce qu'il ne se prive pas : s'il prête un capital, c'est qu'il n'entre pas dans son intention de faire valoir le capital prêté. Et d'abord, cette objection attaque aussi bien la vente que le prêt. « En voulez-vous la preuve ? dit Bastiat, je vais reproduire votre phrase en substituant *vente* à *prêt*, et *chapelier* à *capitaliste*. Celui qui vend, dirai-je, ne se prive pas du chapeau qu'il vend. Il le vend parce qu'il n'en a que faire pour lui-même, étant d'ailleurs suffisamment pourvu de chapeaux. Il le vend parce qu'il n'est ni dans son intention, ni dans sa puissance de le faire personnellement servir. » En second lieu, si le capital ne méritait rémunération que lorsque le capitaliste se priverait lui-même, combien trouverait-on de prêteurs, et quel avantage ceux qui, pour travailler, ont besoin de capitaux retireraient-ils de la mise en pratique de cette théorie ?

Une autre objection contre l'*intérêt*, émise en 1848 par M. Chevé, est celle-ci : celui qui prête ne confère à l'emprunteur que l'usage du capital prêté, tandis que l'emprunteur confère au prêteur un droit de propriété définitive. La justice exigerait donc que le prêteur, en recevant la somme prêtée, rendît à l'emprunteur l'intérêt versé par ce dernier. Raisonner ainsi, c'est méconnaître que l'usage d'un capital a une valeur, tout comme la propriété de ce capital, que celui qui transmet cet usage rend un service, et qu'en vertu de la loi des échanges, tout service a droit à une rémunération. Cette rémunération, c'est l'*intérêt* lui-même. Quoi de plus juste ? S'il était vrai qu'on ne pût payer un usage avec une cession définitive de capital, on en arriverait aux plus étranges conséquences : il faudrait, par exemple, que le domestique, que le manœuvre qu'on a employés rendissent, au moment où on les congédie, ce qu'on leur a payé à titre de gage et de salaire, ce qui serait absurde.

Proudhon, en demandant l'abolition de l'*intérêt*, reconnaissait que le capital avait pu recevoir légitimement autrefois une rémunération ; mais il déclarait que, par suite des progrès de la science et de la société, cette rémunération avait perdu toute légitimité. L'*intérêt*, ajoutait-t-il, était jadis très-élevé; mais à mesure que la société a progressé, son taux a diminué et, grâce à la science économique, le moment est arrivé où, par l'organisation du crédit gratuit, l'*intérêt* sera supprimé. S'il est parfaitement exact que l'*intérêt* suive une marche descendante, faut-il en conclure qu'il est illicite ? Evidemment non ; sa légitimité reste intacte. Que prouve la baisse de l'*intérêt?* « La baisse de l'*intérêt*, dit Bertet-Dupiney, est la conséquence de la multiplication des capitaux, d'où résulte une moins grande disproportion entre la demande et l'offre. Est-on en droit d'infirmer de là que l'*intérêt* pourra jamais tomber à zéro? Cette hypothèse est absurde et contradictoire. Pour que l'*intérêt* devînt zéro, il faudrait que les capitaux de tout genre devinssent surabondants, ne coûtassent aucune peine à produire, c'est-à-dire pussent se former spontanément sans la participation d'aucun effort humain. Or, comme tout produit exige du travail, dès l'instant que la peine que l'on se donne pour créer des capitaux se trouverait sans rétribution, ou même n'obtiendrait pas une rémunération suffisante, leur formation s'arrêterait, ils deviendraient plus rares, plus demandés, et l'intérêt se relèverait. » Quant à l'organisation du crédit gratuit, tel que l'entendait Proudhon, ce n'est point ici le lieu de l'examiner ; bornons-nous à dire que Bastiat l'a réfutée d'une façon remarquable dans son livre intitulé : *Capital et rente*.

— III. Disons maintenant quelques mots du taux de l'*intérêt*, de ses variations et de la valeur des lois qui le limitent.

Deux éléments principaux entrent dans la composition de l'*intérêt :* 1° la rémunération du service rendu ou, en d'autres termes, le prix de la jouissance de la somme prêtée ; 2° une prime d'assurance pour le risque que court le prêteur de ne pas rentrer dans son capital. Ce second élément de l'*intérêt* explique pourquoi le taux de l'*intérêt* est plus élevé que le taux des fermages, et pourquoi, en second lieu, il s'est élevé d'autant plus que le prêteur avait moins de sécurité. Un exemple frappant est celui que nous présentent les juifs au moyen âge. Sans cesse persécutés et dépouillés, ils ne prêtaient que moyennant un taux excessif, pouvant compenser les risques incessants qu'ils couraient. Quant au premier élément, il fait hausser ou baisser le taux de l'*intérêt* selon que les capitaux disponibles sont rares ou abondants. Le taux s'élève quand la demande est supérieure à l'offre; il baisse, au contraire, quand c'est l'offre qui est supérieure à la demande.

« La baisse de l'*intérêt* est, en général, favorable aux travailleurs, dit M. Ch. Lemonnier, et par conséquent à la société tout entière, dont les intérêts sont toujours d'accord avec ceux du travail et contraires à ceux de l'oisiveté. Plus l'*intérêt* de l'argent et le taux des fermages sont bas, plus il deviendra facile au travailleur de se procurer les instruments sans lequels son talent, son génie, son courage, sa force languissent inféconds; moins considérable sera le tribut prélévé par l'homme de loisir sur le produit du travail, plus grande sera la portion de ce produit applicable, soit à la rétribution des travailleurs, soit au perfectionnement du travail. Le bas prix auquel les travailleurs de tout ordre peuvent se procurer les capitaux nécessaires amène, par la diminution du prix de revient, la diminution du prix de vente ; celle-ci, à son tour, produit une consommation plus forte et plus étendue, et répand jusque dans les extrémités du corps social l'aisance et la prospérité. La baisse de l'*intérêt* est un fait tellement favorable, qu'il faut y voir, en général, le signe le plus infaillible d'une grande prospérité générale. » Elle signifie ordinairement, en effet, que les capitaux sont abondants, que l'activité industrielle est extrême, que la sécurité règne, que les travailleurs trouvent facilement les capitaux dont ils ont besoin, que la population ne croît pas plus vite que les instruments de travail. Nous disons ordinairement, car il est des cas où, malgré le développement industriel et l'abondance des capitaux, l'*intérêt* reste très-élevé. Les Etats-Unis nous en fournissent un exemple; ce phénomène provient de ce que l'accroissement du nombre des travailleurs est encore plus rapide que la formation du capital, et de ce que l'énorme développement de l'activité industrielle provoque une excessive demande de capitaux. Parfois, au contraire, la baisse de l'*intérêt* est loin de correspondre à un état de prospérité; c'est ce qui a lieu par les temps de guerre, de crise intérieure dans un Etat. Les industriels, voyant s'arrêter les affaires, cessent de produire et d'avoir recours aux capitaux, qui subissent alors une dépréciation forcée.

L'affluence d'une grande quantité de métaux précieux peut, dans une certaine mesure, faire baisser le taux de l'*intérêt*. Toutefois, il ne faudrait pas croire que l'abondance de la monnaie métallique a une influence excessive sur l'abaissement du taux. S'il est vrai, comme on l'a remarqué, que l'*intérêt* a baissé à l'époque de la découverte des mines de l'Amérique, cela provient surtout, comme le fait remarquer M. Baudrillart, de ce que tous les capitaux se sont multipliés par l'effet des progrès de la science et de la mécanique, qui ont si considérablement diminué les frais de la production, ainsi que par suite de l'accroissement des échanges. Ce qui prouve surabondamment notre dire, c'est qu'on trouve souvent l'*intérêt* très-élevé dans des pays où les métaux précieux abondent, très-bas dans d'autres où il y en a peu. Ainsi en Australie, l'*intérêt* est monté de 15 à 25 pour 100, en Californie jusqu'à 36 pour 100, pendant qu'en Hollande et en Angleterre il n'est guère que de 4 pour 100.

Tout le monde aujourd'hui est à peu près d'accord pour reconnaître la légitimité de l'*intérêt;* mais il n'en est point ainsi lorsqu'il s'agit de savoir si la loi doit limiter le taux de l'*intérêt* ou laisser sur ce point toute liberté aux parties contractantes. En général, les légistes, les jurisconsultes se sont prononcés pour la fixation du taux par voie législative. Ils invoquent l'intérêt de l'emprunteur qu'il est bon de protéger contre son inexpérience, contre ses entraînements, contre les exigences excessives du prêteur. Ils rappellent les troubles provoqués à Rome par des usures excessives, et citent les cas trop nombreux dans lesquels l'avidité des usuriers a amené la ruine imméritée de tant de familles. Les économistes modernes se prononcent vivement, au contraire, contre les lois qui limitent le taux de l'*intérêt*. Ils accusent ces dispositions répressives de diminuer la concurrence des capitalistes, et, en resserrant le marché des capitaux, d'en surélever le prix. Ils font observer que l'argent n'est qu'un instrument de travail ou de jouissance analogue à tout autre capital, à un champ, à une maison, et de même qu'il serait absurde de fixer une limite au prix de fermage ou de loyer, qui s'élèvent ou s'abaissent suivant le rapport de l'offre et de la demande, de faire intervenir la loi dans tous les marchés commerciaux, de même il est déraisonnable de fixer une limite au prix de l'argent, qui est soumis aux mêmes lois que les autres capitaux. Si l'on veut punir les usuriers de profession, ceux dont la principale industrie est de circonvenir les fils de famille et de stipuler une somme double ou triple de celle qu'ils livrent réellement, on peut étendre le cercle des escroqueries et y faire entrer ces opérations malhonnêtes; mais il n'est pas bon de maintenir des lois qui assimilent l'usurier de profession et celui qui sans fraude, sans détours, prête à un taux supérieur au taux légal, uniquement parce que les capitaux sont plus rares et plus demandés. Comment, du reste, le législateur pourrait-il apprécier d'une manière générale le taux de l'*intérêt* qui doit varier forcément selon les conditions de l'offre et de la demande, d'une part, et de l'autre, selon les risques courus par le prêteur, risques pouvant provenir d'une foule de circonstances? Comment est-il plus admissible d'imposer un taux maximum à l'*intérêt* qu'un prix maximum à toutes les denrées et à tous les produits? Aussi, que voit-on? Partout où la loi détermine le taux de l'*intérêt*, cette loi est éludée; les Etats mêmes où elle existe la violent ouvertement. C'est ainsi, par exemple, que, depuis 1857, la Banque de France peut porter son escompte au-dessus de 6 pour 100, que l'on voit le mont-de-piété prêter à 9 pour 100, que la plupart des emprunts nationaux sont faits à un taux de beaucoup supérieur à 5 pour 100, et que l'on voit les institutions de crédit patronnées par l'Etat dissimuler, comme les institutions privées, une flagrante violation de la loi qui limite l'*intérêt*, au moyen de l'escompte, des droits de commission, etc.

Un grand nombre d'Etats se sont prononcés en faveur de la liberté de l'*intérêt*, et les résultats ont été ceux qu'avait annoncés la science économique. Nous citerons les Etats-Unis, la Hollande, l'Espagne, l'Italie, le Wurtemberg, le Danemark, où la limitation légale n'existe que pour les prêts sur hypothèque. En Angleterre, l'*intérêt* de l'argent n'est fixé à 5 pour 100 que pour les prêts hypothécaires et les prêts mobiliers inférieurs à 250 francs, et l'argent y est moins cher que dans les Etats où il existe un taux légal.

— IV. Législ. La loi qui régit aujourd'hui le prêt à *intérêt* en France est celle du 3 septembre 1807. D'après l'art. 1[er] de cette loi, « l'*intérêt* conventionnel ne pourra excéder, en matière civile, 5 pour 100, ni en matière de commerce 6 pour 100, le tout sans retenue. » — « L'*intérêt* légal est, en matière civile, de 5 pour 100, et, en matière de commerce, de 6 pour 100, aussi sans retenue. » (Art. 2.)

« S'il est prouvé que le prêt conventionnel a été fait à un taux excédant celui qui est fixé par l'art. 1[er], le prêteur sera condamné, par le tribunal saisi de la contestation, à restituer cet excédant, s'il l'a reçu, ou à souffrir la réduction sur le principal de la créance, et pourra même être renvoyé, s'il y a lieu, devant le tribunal correctionnel. » (Art. 3.)

« Tout individu prévenu de se livrer habituellement à l'usure sera traduit devant le tribunal correctionnel, et, en cas de conviction, condamné à une amende, qui ne pourra excéder la moitié des capitaux qu'il aura prêtés à usure. S'il résulte de la procédure qu'il y a eu escroquerie de la part du prêteur, il sera condamné, outre l'amende, à un emprisonnement qui ne pourra excéder deux ans. »

Cette disposition a été notablement modifiée par la loi du 19 décembre 1850, qui ajoute à l'amende un emprisonnement de six jours à six mois. De plus, au cas où l'escroquerie est réunie à l'usure, le coupable est passible de cinq ans d'emprisonnement. La loi du 3 septembre 1807 n'a entendu statuer que sur les prêts pécuniaires. La conséquence est que la limitation qu'elle a apportée au taux de l'*intérêt* n'atteint pas les prêts faits en nature de denrées de consommation, telles que le vin, le blé, etc. Ce genre de contrat, infiniment peu pratiqué dans les villes, n'est pas rare dans les localités rurales. La loi de 1807 n'a pas touché à cette matière, et les prêts de denrées en nature restent sous le régime de liberté créé par le code; l'*intérêt* stipulé par les parties n'a pas de limites juridiques et peut excéder le taux de l'*intérêt* légal.

Les actes qui ont pour but de déguiser un prêt à *intérêt* sont soumis à la loi, comme les prêts faits ouvertement. C'est ce qui arrive, par exemple, pour le contrat *mohatra* et le contrat *pignoratif*. Le *mohatra*, objet jadis des discussions des casuistes, est une convention par laquelle le prêteur vend une chose, à la personne qui veut emprunter, moyennant un prix payable à terme, puis la

rachète moyennant un prix, qu'il paye comptant, et qui est inférieur à celui que l'emprunteur a promis. La somme prêtée est le prix de cette seconde vente; l'*intérêt* est la différence entre ce prix et celui de la vente primitive; s'il dépasse le taux légal, on devra l'y réduire. Quant au contrat pignoratif, l'un des déguisements le plus fréquemment adoptés pour simuler un prêt à *intérêt*, c'est le contrat par lequel le propriétaire d'un immeuble, voulant se procurer de l'argent, vend en apparence cet immeuble à un prêteur, avec faculté de réméré au bout d'un certain temps. Jusqu'à ce moment-là, il reste en possession de l'immeuble, moyennant un loyer ou fermage, qui représente l'*intérêt* de la somme prêtée. Une pareille vente ne serait pas nulle, elle vaudrait comme prêt avec antichrèse; seulement, on réduirait la somme due chaque année, par l'emprunteur, dans les limites de l'*intérêt* légal. D'après la loi de 1850, les perceptions excessives déjà effectuées seront imputées de plein droit, aux époques où elles auront eu lieu, sur les *intérêts* légaux alors échus, et, subsidiairement, sur le capital de la créance. Si la créance est éteinte en capital et *intérêts*, le prêteur sera condamné à la restitution des sommes indûment perçues, avec *intérêts* du jour où elles lui auront été payées.

L'*intérêt* moratoire, qu'il nous reste maintenant à étudier, n'est autre chose qu'une indemnité, une somme accordée au créancier, en réparation du préjudice que lui a fait éprouver le retard apporté par son débiteur à se libérer envers lui d'une dette pécuniaire. Il y a ici une dérogation aux principes généraux. Lorsque l'obligation a pour objet toute autre chose qu'une somme d'argent, par exemple, une livraison de marchandises, le débiteur qui refuse d'exécuter l'obligation ou qui se laisse mettre en demeure de l'exécuter est passible, sans contredit, de dommages-*intérêts*, en réparation du tort qu'il a causé au créancier en manquant de remplir ses engagements. D'après l'art. 1149, les dommages-*intérêts* accordés devront représenter l'équivalent de la perte que le créancier a subie ou du bénéfice dont il a été privé par l'effet de l'inexécution des engagements de son débiteur. Lorsque, au contraire, l'obligation a pour objet le payement d'une somme d'argent, la loi a réglé, *à priori* et d'une manière uniforme dans tous les cas, les dommages-*intérêts* qui sont dus par le débiteur. Suivant l'art. 1153 du code, la réparation consiste alors uniquement dans le payement, en sus du capital, de l'*intérêt* moratoire, c'est-à-dire de l'*intérêt* au taux légal couru depuis la mise en demeure du débiteur.

Dans certains cas exceptionnels, cependant, le défaut d'exécuter à l'échéance une obligation d'argent peut donner lieu à de plus amples dommages que le simple payement de l'*intérêt* moratoire. Ainsi, aux termes de l'art. 1846 du code, l'associé qui est en demeure de réaliser l'apport de sa mise en argent, indépendamment qu'il en doit l'*intérêt* de plein droit depuis la demeure, peut être condamné envers ses coassociés à l'entière réparation du préjudice qu'il leur a causé en ne remplissant pas ses engagements au terme stipulé. De la même façon, en vertu de l'art. 178 du code de commerce, le porteur d'une lettre de change impayée, outre l'*intérêt* moratoire qui lui est dû, et qui a pris cours par l'effet du protêt, a droit au remboursement des frais de rechange, s'il a usé de la faculté de faire retraite pour se couvrir sur place du montant de la lettre de change protestée.

L'*intérêt* moratoire n'est dû et ne prend cours que du moment où le débiteur est constitué en demeure de remplir son obligation. D'après l'art. 1153 du code civil, la mise en demeure, pour une obligation d'argent, ne résulte, en général, que d'une demande en justice formée par le créancier, et c'est seulement alors que l'*intérêt* moratoire commence à courir. La mise en demeure a lieu sans demande en justice ni sommation, lorsqu'un tuteur se trouve en débet par la balance du compte de l'administration de tutelle. Dans cette situation, le tuteur se trouve en demeure, et l'*intérêt* moratoire du reliquat à sa charge prend cours par le seul effet de l'apurement du compte.

— Philos. *Doctrine morale de l'intérêt.* Aucun problème n'est, à coup sûr, plus digne de fixer l'attention du philosophe que le problème moral. Quelle est la loi de l'homme? Pour déterminer cette loi, on peut faire et on a fait la déduction suivante : tous les êtres agissent en vertu d'impulsions aveugles; l'homme seul agit avec raison et liberté. Dans une pierre qui roule, nulle spontanéité. Dans les êtres animés, l'impulsion est intérieure, et accompagnée d'une représentation plus ou moins confuse du but à atteindre. A cette représentation se joint le désir qui, satisfait, donne naissance au plaisir. Mais tant que cette représentation n'est pas une connaissance, on peut toujours dire que l'impulsion est aveugle. Dans l'homme, on trouve deux facultés de plus que dans l'animal : l'entendement et la raison. L'homme agit avec le secours de la raison, c'est-à-dire que, par la raison, il voit au delà du but dont l'entendement lui représente la réalisation. La raison voit, non pas une fin particulière, mais l'ensemble, la totalité de toutes les fins qu'on pourra poursuivre en ce monde. Ainsi, à la volonté éclairée par l'entendement se substitue la volonté éclairée par la raison. Maintenant, qu'est-ce que la raison nous propose de faire? Qu'est-ce que la liberté exécute? Certainement, il y a bien là une loi; mais quelle est la teneur de cette loi? quel est le but qu'elle assigne à notre activité? Considérée par rapport à l'entendement, cette loi a bien un caractère d'universalité, puisqu'elle est la même pour tous les individus de l'espèce, mais ce n'est là qu'un caractère superficiel et logique; l'important est de savoir ce que contient cette loi, ce qu'elle prescrit à la volonté. Or, que peut-elle lui prescrire, sinon d'accomplir notre destinée, en obéissant à nos tendances naturelles; car nous pouvons bien agir autrement que l'animal, mais nous ne pouvons pas faire autre chose, au fond, ni placer le but de nos actions en dehors de notre nature. L'entendement, en nous montrant chacune de nos fins particulières, ne les change pas; la raison, en nous montrant notre fin totale et suprême, ne peut pas davantage en changer la nature, et ne peut la trouver que dans l'ensemble de nos fins particulières.

Telle est la déduction par laquelle on peut ériger l'*intérêt* bien entendu ou l'égoïsme en système de morale. De tous les philosophes, celui qui, après Epicure, a établi ce principe avec le plus de force est, à coup sûr, l'Anglais Hobbes. Hobbes érige en motif universel de toutes nos déterminations le mobile qui nous pousse à la recherche de notre bien-être. Selon lui, la fin dernière de toute action, c'est la recherche du plaisir et la fuite de la douleur; et, généralisant cette observation, il formule son principe en ces termes: « Le bien-être est la fin de l'homme. » Nous n'exposerons pas ici le système de Hobbes; nous renvoyons nos lecteurs à l'article que le *Grand Dictionnaire* a consacré à ce philosophe, et, généralisant la discussion, nous préférons examiner, en dehors de tout système particulier, le principe de l'*intérêt* érigé en principe suprême d'action.

Presque tous les philosophes spiritualistes se sont élevés avec force contre le principe de l'*intérêt*. La loi de la volonté humaine, disent-ils, doit être universelle et obligatoire : universelle, car elle est la loi de la volonté, et la volonté est, comme Kant la définit, la « faculté que possède un être de se déterminer conformément à ses représentations; » ainsi entendue, la volonté appartient à tout être raisonnable, et la loi de la volonté doit être universelle; obligatoire, car l'essence même d'une volonté étant la liberté, la loi de cette volonté ne peut être assimilée aux lois physiques qui régissent fatalement la production de certains phénomènes; ce n'est donc pas une loi nécessitante, mais obligatoire. A quel signe reconnaître la véritable loi obligatoire? A ce signe infaillible, qu'elle fonde l'*autonomie* de la volonté. Lorsque nous cédons à l'attrait des motifs et des mobiles extérieurs, nous sortons de nous-mêmes, pour ainsi dire, nous nous identifions avec l'objet de nos désirs : dans ce cas, la volonté est *hétéronome*, elle obéit à une loi qui n'est pas la sienne. Au contraire, lorsqu'elle obéit à la loi morale, la volonté est *autonome;* en effet, elle se soumet volontairement à sa loi, à la loi qu'elle se donne elle-même, et elle est véritablement alors, comme le dit Kant, une législatrice universelle. Ainsi, toute loi qui ne fonde pas l'autonomie de la volonté peut être, à bon droit, considérée comme non obligatoire; ce caractère fondamental, cette condition essentielle nous est un critérium infaillible pour reconnaître la véritable obligation.

Voyons si cette formule : le bien-être est la fin de l'homme, que l'on peut encore exprimer en ces termes : l'homme doit, en tout et partout, rechercher son bonheur, suivre les calculs de l'*intérêt*, de l'égoïsme, répond aux conditions que nous avons établies *à priori*, en considérant seulement l'idée de volonté. D'abord cette maxime peut-elle être érigée en loi universelle? Elle semble universelle par sa forme; lorsqu'on dit, en effet, l'homme doit rechercher son bien-être, c'est là sa loi, on ne fait aucune restriction, et la maxime peut s'étendre à tous les hommes. Mais peu nous importe la forme; ce qui nous intéresse avant tout, ce qui doit être universellement possible, c'est le contenu, la matière de la loi. Peut-on dire que, dans l'espèce, ce contenu soit le même pour tous, c'est-à-dire qu'il soit vraiment universel? D'abord ce contenu ne saurait être le même pour tous, par cette excellente raison que les tendances sont individuelles, que chacun place son bonheur dans des satisfactions différentes. Il y a plus : chacun, dans cette loi, doit pouvoir réaliser sa destinée, accomplir son bien-être. Est-ce possible? Mais si mon devoir est de me procurer le plus grand bien-être possible, j'ai par là même droit à tout ce qui peut m'y faire atteindre; par la même raison, mon voisin a aussi les mêmes droits, et peut aussi légitimement que moi prétendre aux mêmes objets de satisfaction; il suit de là qu'ayant droit à tout, je n'ai droit à rien; lorsque je vais faire une action dans une vue d'*intérêt* personnel, je ne puis me dire, comme le prescrit Kant : « Agis de telle sorte que ta maxime de conduite puisse être érigée en loi universelle de tous les êtres raisonnables; » car, élever ainsi ma maxime au rang de loi universelle, ce serait la contredire, la détruire. Que mon voisin veuille la même chose que moi (et dans l'hypothèse il en a le droit), mon droit cesse d'exister par cela même. Le seul état possible dans ce système, c'est l'état de guerre perpétuelle de tous contre tous : *bellum omnium contra omnes*, comme disait Hobbes. Il y a plus encore, les plaisirs du bien-être ne sont pas à la portée de tous; le nombre des biens est trop petit pour le nombre des compétiteurs. Les législateurs, il est vrai, les économistes pourront augmenter la richesse générale, et, par suite, la somme des jouissances possibles; mais on n'en sera pas beaucoup plus heureux, car, ne l'oublions pas, avec l'augmentation de la richesse, les désirs s'accroîtront. On ne sera donc pas plus avancé qu'auparavant, et il reste acquis qu'une loi morale fondée sur la poursuite du bien-être ne peut s'adresser à tous, en d'autres termes, qu'une pareille loi ne saurait être universelle.

Peut-elle être obligatoire? C'est d'abord une vérité de sens intime que je ne me sens nullement obligé de réaliser mon bien particulier; que, si je le néglige, je n'éprouve en moi aucun remords. Disons plus : le vrai caractère auquel doit se faire reconnaître l'obligation, c'est, nous l'avons établi, qu'elle fonde l'autonomie de la volonté. Avec une pareille loi, la volonté peut-elle être autonome? En aucune façon; si le terme de nos actions est en nous-mêmes, est nous-mêmes, l'objet propre de ces actions est hors de nous; en le recherchant, en le poursuivant, la volonté sort donc d'elle-même, s'abdique elle-même, et alors elle est vraiment hétéronome; elle subit une loi qui lui est étrangère. Par conséquent, cette loi ne peut être obligatoire.

Mais une question plus intéressante est de savoir si ce système tient tout ce qu'il promet, s'il nous assure véritablement le bonheur. Pour le savoir, passons en revue les différentes tendances de la nature humaine, les différents plaisirs dont peut se composer le bonheur de l'égoïste, et nous nous demanderons ensuite si, par la réalisation de toutes ces tendances, l'égoïste peut arriver au but qu'il se propose, c'est-à-dire au bonheur.

Le premier élément du bonheur, ce sont les plaisirs des sens et tout d'abord le plaisir attaché à la satisfaction des besoins de nourriture et de reproduction. Puis viennent des plaisirs plus relevés, attachés à l'exercice des sens, en dehors des besoins véritables; ainsi le goût procure certaines jouissances délicates par le contact des aliments sur la langue, indépendamment de la satisfaction propre de la faim ou de la soif; de même aussi pour l'odorat, l'ouïe et la vue, le premier en respirant des parfums, la seconde en entendant de la musique, la troisième en voyant des objets variés et brillants. Parmi les plaisirs des sens, nous ne faisons pas entrer, bien entendu, les plaisirs esthétiques proprement dits, mais ce qui est seulement pour nous une sorte de luxe, ce qui nous amuse sans nous intéresser, sans nous arracher à nous-mêmes. A côté de ces plaisirs, il en est d'autres auxquels le nom d'*intérêt* semble mieux convenir : tels sont les plaisirs que l'on éprouve à se sentir en possession de la santé, à penser que l'on a pourvu d'avance à la satisfaction de tous ses besoins physiques; c'est le bien-être, la sécurité pour l'avenir, la conscience d'une fortune solidement établie. Ces différentes sortes de jouissances ne sont pas positives; elles sont plutôt négatives; on ne les goûte pas actuellement, mais on se sent en possession de tout ce qui pourra nous les donner. L'homme peut trouver aussi dans la société de ses semblables de nouveaux moyens de satisfaire son égoïsme. L'estime d'autrui et le sentiment de notre influence sur les autres sont un élément considérable du bonheur égoïste. Introduire quelque chose de sa personnalité dans la personnalité d'autrui, nous imprimer dans l'esprit et dans l'être de nos semblables, c'est à coup sûr un grand plaisir pour les âmes qui suivent la loi de l'égoïsme. Il semble qu'en dehors de ces sortes de plaisirs, l'égoïste n'ait plus rien à désirer. A-t-il vraiment le bonheur?

On peut dire d'abord qu'il y a une disproportion choquante entre les moyens employés et le résultat obtenu. Quels moyens employons-nous, en effet? La raison, dont la puissance est infinie. Quel résultat obtenons-nous? Un bonheur personnel, essentiellement limité. Les bêtes, elles aussi, aspirent à ce bonheur, et l'obtiennent, et la raison ne leur est pas nécessaire à cela, l'instinct leur suffit. Pourquoi donc avons-nous la raison? l'instinct n'aurait-il pas suffi, n'aurait-il même pas valu mieux? On peut le soutenir sans paradoxe. La raison, en effet, ne sert ici qu'à tout gâter. Elle veut la perpétuité, la stabilité; il ne lui faut pas d'intermittence, mais un tout continu de bonheur. L'animal qui recherche un plaisir ne s'inquiète guère que de le trouver; quand il en a joui, il est satisfait et rassuré, il reste parfaitement tranquille, il dort ou il chante jusqu'à ce qu'un nouveau besoin s'éveille en lui. Mais l'homme, être intelligent, dès qu'il se propose un but, ne peut se le proposer que stable, perpétuellement le même. Or, les plaisirs dont nous venons de parler sont périodiques. Ceux qui naissent de la satisfaction d'un besoin sont des sortes de crises de l'organisme, qui ne durent guère. Les plaisirs plus délicats sont plus durables, et pourtant ils ne le sont pas assez pour satisfaire pleinement la raison, car ils ont pour résultat une certaine fatigue de l'organisme entier. Ainsi les sens s'émoussent par la jouissance trop prolongée des plaisirs : le goût, l'odorat, sous l'action prolongée des odeurs et des saveurs, perdent leur sensibilité; l'ouïe et la vue se lassent moins vite de leurs objets, mais l'attention finit par languir; entendre trop longtemps de la musique devient une fatigue au lieu d'un divertissement.

Les jouissances du bien-être proprement dit peuvent, il est vrai, avoir une sorte de perpétuité; mais elles perdent en intensité ce qu'elles gagnent en durée; c'est un plaisir froid et terne, ou mieux ce n'est pas un plaisir, mais un état négatif.

Voyons si les plaisirs supérieurs de la morale égoïste, ceux qui résultent de l'estime d'autrui et du sentiment de notre influence sur les autres, nous donnent un bonheur plus complet. On peut dire d'abord qu'ils ne sont pas un but indigne de la raison; mais la question est de savoir si, dans la recherche de ces plaisirs, la raison travaille à coup sûr. Il faudrait, pour le garantir, connaître les causes morales d'où dépend la disposition des hommes à notre égard, ce qu'on ne peut connaître. Les plaisirs égoïstes, sans exception, ne tiennent donc pas ce qu'ils promettent; ils ne sauraient nous donner le bonheur.

Comment le donneraient-ils? Le bonheur résulte du concours harmonieux de toutes nos tendances; or l'égoïsme sacrifie les tendances les plus élevées de notre nature, c'est-à-dire les tendances symphatiques. Méconnaître ces tendances, qui sont la négation même de l'égoïsme, c'est mutiler la nature humaine, c'est nous priver des plaisirs les plus durables qu'il nous soit donné de connaître, et au lieu du maximum du bonheur, nous en présenter un minimum.

Tel est, à nos yeux, le vice capital du système de l'*intérêt* personnel. Dira-t-on, pour purger ce système, qu'il faut résoudre l'*intérêt* privé dans l'*intérêt* public? C'est ce qu'a fait Bentham. Ecoutons sur ce grave sujet le langage d'un moraliste aussi sévère qu'indépendant. « Rien ne peut résoudre, dit M. Tissot, l'*intérêt* privé dans l'*intérêt* public; rien n'y peut obliger si ce n'est l'*intérêt* privé lui-même. Si donc l'*intérêt* public n'est pas conçu comme un moyen pour l'*intérêt* privé, c'en est fait de ce mobile supérieur. De quel droit, en effet, immoler ses avantages personnels aux avantages de la société? Y aurait-il, d'ailleurs, le moindre bon sens à ce que tous les citoyens se passassent de certaines commodités dans l'*intérêt* de tous? Qui donc recueillerait le fruit de ces sacrifices? Et si tous ne devaient pas en profiter, mais un certain nombre, la plupart ou quelques-uns seulement, que devient cet *intérêt* public dont on parle tant? N'est-ce pas toujours l'*intérêt* privé, qui, cette fois, fait un échange où toujours il pense pouvoir gagner? Car s'il n'y trouvait aucun profit, l'opération serait pour le moins inutile. » (*Principes de morale.*)

Et cette utilité générale, dans laquelle doit s'absorber l'utilité privée, mais qui doit être aussi la condition et la garantie de cette dernière, qui en sera le juge? Est-ce chacun en particulier? Mais, puisque le fond de ce système est l'égoïsme, si chacun est juge de l'utilité générale, personne n'aura assez de désintéressement pour la considérer telle qu'elle doit être, et ne pas la tailler en quelque sorte sur son patron; puisque l'*intérêt* général doit garantir l'*intérêt* privé, comme chacun a son *intérêt* privé, chacun aura aussi son idéal intéressé d'*intérêt* général qu'il voudra réaliser. Que faire alors au milieu de ce conflit? Ce sera véritablement encore le *bellum omnium contra omnes* de Hobbes. Comment sortir de cet état de guerre? Par un seul moyen, par la tyrannie. Dans le système du bonheur personnel ou de l'*intérêt* général, cet état de guerre est le pire de tous les états possibles, car il expose à chaque instant chaque individu aux forces réunies de tous les autres. Il faut donc maintenir la paix à tout prix, et, pour cela, constituer un pouvoir assez fort pour comprimer la manifestation des volontés individuelles.

La fin de la société, dans ce système, est simplement la répression de l'état de guerre; mais, dans cette hypothèse, peut-on comprendre que les sociétés résultent d'un contrat? Non; il suffit qu'un homme, par force ou par ruse, réussisse à établir son autorité sur une collection d'hommes et sache la maintenir, pour qu'une société soit constituée. On le voit, c'est la légitimation du droit du plus fort, c'est l'apologie du coup d'Etat, qui sont les conséquences rigoureuses d'une pareille théorie. Et en effet, qu'est-ce qui est légitime dans cette doctrine? C'est le plus grand bien de tous, d'où doit résulter le plus grand bien de chacun en particulier. Mais l'état de guerre est le plus mauvais état pour chaque individu, et l'état de paix le meilleur; par conséquent, celui qui fera cesser cet état de guerre, quels que soient d'ailleurs les moyens employés, sera le libérateur de la société, le bienfaiteur de chacun.

De ces prémisses ne peut-on pas conclure aussi que, de toutes les formes de gouvernement, la meilleure est celle où domine la force, où le pouvoir est concentré dans une seule main, en d'autres termes, la forme monarchique? Et des différentes monarchies, la meilleure aussi ne sera-t-elle pas la plus forte, c'est-à-dire la monarchie absolue? Enfin, la

mission du gouvernement sera d'écraser toute résistance, toute opposition individuelle à l'*intérêt* général, et le droit et le devoir de tout gouvernement seront l'oppression et l'anéantissement de ces forces particulières par tous les moyens possibles. De là il suit que le pouvoir, quelles qu'en soient la forme et l'origine, a le droit illimité de tout faire.

« Quels sont, en présence d'un pouvoir ainsi conçu, les devoirs et les droits des citoyens? dit M. Jouffroy. Leurs droits, ils n'en ont point; leurs devoirs, c'est d'obéir à tout ce qui peut plaire au pouvoir d'ordonner, sans aucune exception. En effet, toute désobéissance au pouvoir, tendant à ressusciter les forces individuelles, serait un commencement de retour à l'état de guerre, qui est le pire, et, par conséquent, le plus illégitime de tous. Quelle est la seule faute possible du pouvoir dans la société ainsi conçue? C'est de faire des actes qui tendent à le renverser ou à l'affaiblir. Mais, alors même qu'il prend de fausses mesures, les sujets sont toujours tenus de les respecter et de s'y soumettre. Car où est le mal des actes du pouvoir? Dans l'affaiblissement de son autorité qui en résulte; or, la désobéissance des sujets augmenterait le mal; donc, les fautes du pouvoir ne peuvent jamais autoriser la désobéissance des sujets. Donc, les sujets ne peuvent, en aucun cas, avoir des droits contre le pouvoir. Tout droit de résister à un acte, même mal entendu, du pouvoir serait un retour à l'état de guerre, le pire de tous. » (*Cours de droit naturel.*)

Voilà les conséquences logiques où aboutit la doctrine de l'*intérêt* général substitué à l'*intérêt* privé. Aucune de ces deux doctrines n'est donc la vraie doctrine morale. Les *intérêts* privés et publics sont sacrés lorsqu'on les considère, non plus comme une fin, mais comme un moyen. La vraie doctrine morale est celle du droit; la vraie base d'une société est la base du droit : hors du droit, tout est chancelant. En vain on voudrait substituer l'*intérêt* au droit. Nous le savons, pour les cœurs égoïstes, les appas de l'*intérêt* sont puissants; mais avec de pareilles théories on ne forme pas des citoyens, mais des utilitaires; on peut faire des révolutions au nom de l'*intérêt* général : les vraies révolutions, les seules légitimes, sont faites au nom du droit.

— Arithm. On entend par *intérêt* le produit d'une somme placée; par taux, l'*intérêt* de 100 fr. que l'on suppose placés pendant un an; par capital, la somme placée; par rente, le produit annuel de ce capital. Il y a deux sortes d'*intérêt* : l'*intérêt* simple et l'*intérêt* composé. L'*intérêt* est simple quand le capital reste le même pendant toute la durée du placement ou du prêt; il est composé quand l'*intérêt* s'ajoute chaque année au capital pour porter lui-même *intérêt*, c'est-à-dire quand on a égard aux *intérêts* des *intérêts*. Dans l'un et l'autre cas, l'*intérêt* est proportionnel au capital et au taux stipulé.

Si l'on propose de chercher l'*intérêt* simple d'une somme de 2,650 fr. pendant trois ans, au taux de 5 pour 100, nous dirons : Si 100 fr. rapportent 5 fr. par an, 1 fr. rapportera 100 fois moins ou $\frac{5}{100}$. En trois ans, 1 fr. rapportera trois fois plus qu'en un an, soit $\frac{5 \times 3}{100}$, et 2,650 fr. rapporteront 2,650 fois plus que 1 fr., soit $\frac{2,650 \times 5 \times 3}{100} = 397$ fr. 50. Plus généralement : si nous appelons a le capital, i le taux, t le temps et I l'*intérêt* du capital, nous aurons, pour l'*intérêt* simple : $I = \frac{ait}{100}$, d'où l'on tirera $a = \frac{100\,I}{it}$, $i = \frac{100\,I}{at}$, $t = \frac{100\,I}{ai}$.

Supposons maintenant que l'on veuille savoir à quel taux a été placée une somme de 5,840 fr. qui, au bout de deux ans cinq mois, a rapporté 705 fr. 66. Si nous réduisons le temps en mois, la première formule deviendra $I = \frac{ait}{1,200}$, ce qui donnera, pour la question proposée, $i = \frac{1,200\,I}{at} = \frac{1,200 \times 705,66}{5,840 \times 29} = 5$. Lorsque le temps est donné en jours, la formule devient $I = \frac{ait}{36,000}$, attendu que, dans le commerce, les mois sont tous considérés comme étant de trente jours.

Si le prêteur, au lieu de retirer chaque année l'*intérêt* du capital qu'il a avancé, le laisse entre les mains de l'emprunteur, pour le faire valoir conjointement avec la somme primitive, il en tirera un *intérêt* composé. Le capital 1 fr. placé à 5 pour 100 rapporte en un an 0,05; 1 fr., après un an, vaut donc 1,05. Un capital de 600 fr. vaudra, après un an, 600 × 1,05. Mais ce nouveau capital placé pendant la deuxième année vaudra à la fin de cette deuxième année

$$(600 \times 1,05)\ 1,05 = 600 \times 1,05^2.$$

Le troisième capital placé pendant la troisième année vaudra, à la fin de cette troisième année : $(600 \times 1,05^2)\ 1,05 = 600 \times 1,05^3$. On voit que ce raisonnement peut être continué indéfiniment et qu'il est général. Nous en concluons : 1° que la valeur d'un capital après une année est égale au produit de ce capital par l'unité augmentée de l'*intérêt* de 1 fr.; 2° que la valeur d'un capital, après un certain nombre d'années, est égale au produit de ce capital par la valeur de 1 fr., après un an, élevée à la puissance marquée par le nombre des années. Si nous représentons par a le capital primitif, par A la valeur de ce capital après un nombre n d'années, et par r l'*intérêt* de 1 fr. pour un an, nous aurons : 1° pour la valeur d'un capital après un an,

$$A = a\,(1 + r)$$

ou par logarithmes

$$\log. A = \log. a + \log. (1 + r);$$

2° pour la valeur d'un capital après un nombre n d'années,

$$A = a \times (1 + r)^n,$$

ou, par logarithmes,

$$\log. A = \log. a + n \log. (1 + r).$$

Lorsque le nombre des années est l'inconnue, l'emploi des logarithmes est presque toujours indispensable, attendu que les extractions de racines supérieures aux deuxième et troisième degrés, ou qui ne peuvent y être ramenées, sont extrêmement pénibles par les procédés ordinaires.

— Bibliog. Les principaux ouvrages à consulter sont : *Traité des prêts*, ou *De l'intérêt légitime et illégitime* (1738); Turgot, *Mémoire sur les prêts d'argent;* Laforest, *Traité de l'usure et des intérêts* (1769); J.-L. Gouttes, *Théorie de l'intérêt* (1780); A. Rendu, *Considérations sur le prêt à intérêt* (1806); Meyère, *Essai sur le principe fondamental de l'intérêt* (Amst., 1809); le cardinal de La Luzerne, *Dissertation sur le prêt du commerce* (Dijon, 1823); Baconnière, *Du taux de l'intérêt* (1824); Cotelle, *Traité des intérêts* (1826); Turgot, *Mémoire sur le prêt à intérêt;* Bentham, *Défense de l'usure* (1784); Bastiat, *Capital et rente* (1849).

Intérêts matériels en France (DES), par M. Michel Chevalier (1838, in-8°). L'auteur étudie son sujet en se plaçant à un point de vue très-élevé. « La Révolution de 1789 a été une révolution politique, dit-il; on est à la veille d'une révolution sociale. Pour la démocratie, la liberté ne se présente pas sous l'aspect politique comme à la bourgeoisie de 1789; elle affecte une autre physionomie; la plus dure servitude pour la démocratie, ce n'est pas la privation de certaines franchises politiques; le joug qu'elle porte, celui dont elle est le plus impatiente de se délivrer, c'est celui de la misère. L'homme qui a faim n'est pas libre, car évidemment il n'a pas la disposition de ses facultés soit physiques, soit intellectuelles, soit morales. La réforme qu'il faut accomplir au profit de la démocratie doit être conçue de ce point de vue que le peuple a froid, soif et faim, qu'il mérite de changer de condition, qu'il en a la volonté, et, disons-le franchement, la puissance. En un mot, le progrès des intérêts matériels est devenu au plus haut degré une affaire politique. C'est la politique dont doivent s'occuper tous ceux qui ont au cœur un sentiment d'humanité, l'amour de leur patrie et le désir de lui épargner d'affreuses tempêtes. »

Partant de ce principe, M. Michel Chevalier se demande par quels moyens on pourra rapidement et sûrement développer les intérêts matériels et garantir à la démocratie une part convenable du fruit de ces améliorations. Pour le second point, il le laisse de côté, jugeant la démocratie assez forte pour se faire elle-même sa part et il consacre toute son attention à l'étude du premier. Parmi les créations les plus propres à faciliter, à hâter et à consolider le progrès matériel, M. Chevalier en distingue trois espèces principales : 1° les voies de communication par eau et par terre, qui rapprochent les choses et les hommes; 2° les institutions de crédit au moyen desquelles les capitaux, s'ils ne se multiplient pas, multiplient au moins leur action et leur puissance; 3° l'éducation spéciale, c'est-à-dire l'apprentissage pour l'ouvrier, et l'enseignement industriel pour la bourgeoisie; d'où la division de son ouvrage en trois parties, traitant : la première, des *Travaux publics*, la seconde, des *Banques et autres institutions de crédit;* la troisième, de l'*Education professionnelle.*

L'utilité des voies de communication est si universellement sentie aujourd'hui, qu'il est inutile de s'arrêter à la démontrer. Celle des institutions de crédit et de l'éducation industrielle n'est encore qu'imparfaitement appréciée, et cependant elle est tout aussi importante. Il n'y a pas d'industrie florissante et stable sans institutions de crédit permettant à la masse des capitaux possédés par le pays de satisfaire régulièrement, sans alternatives de trop-plein et de disette, au besoin des transactions. Puis, avec les voies de transport et avec les banques, caisses hypothécaires, etc., il faut des hommes dont l'intelligence soit familiarisée avec la puissance de ces instruments, dont la main ferme et sûre sache les faire jouer. L'imperfection de notre système d'éducation exerce soit sur la prospérité nationale et l'ordre public, soit sur le bonheur privé, une influence néfaste. Il y a là une lacune qu'on ne peut laisser subsister sans péril. Vis-à-vis d'un grand nombre de cases vides dans l'échiquier social, il y a cohue de personnes déclassées; cause flagrante de perturbations sans cesse renaissantes, source inépuisable de malheurs publics et de souffrances privées.

La question de l'apprentissage et de l'enseignement industriel est presque entièrement neuve chez nous et très-délicate. D'après M. Chevalier, l'instruction classique n'est pas celle qui convient à de futurs négociants. Il faudrait les préparer par l'éducation au rôle qu'ils doivent jouer. L'intérêt le plus immédiat de la bourgeoisie lui fait donc une loi de constituer pour elle-même sur des bases solides l'enseignement industriel, en même temps que l'on organisera plus pratiquement l'apprentissage pour les classes ouvrières et les paysans.

Le progrès matériel ne pourra s'opérer avec promptitude et sécurité qu'autant que l'on fera jouer simultanément et avec une égale activité les trois ressorts des communications, des institutions de crédit et de l'éducation spéciale.

Au point de vue social, les considérations de M. Michel Chevalier ne sont pas toujours bien justes; ainsi pourquoi vouloir que le fils de l'ouvrier ne puisse recevoir la même éducation que le fils du bourgeois, s'il est aussi capable d'en profiter? Pourquoi s'obstiner à tracer profondément la ligne de démarcation qui sépare l'ouvrier ou le cultivateur du bourgeois? Ce sont là des hérésies sociales qui actuellement ont fait leur temps.

A part ces taches, le livre *Des intérêts matériels en France* renferme d'excellentes idées, une entente profonde des questions économiques et financières exprimées dans une langue correcte, nette et précise.

Intérêts catholiques au XIX^e siècle (DES), par le comte de Montalembert (Paris, 1852, 1 vol. in-8°). Cet ouvrage, qui a soulevé des controverses violentes, est un des principaux de l'auteur, et a pour épigraphe ces paroles de Tacite : *Liceat inter abruptam contumaciam et deforme obsequium pergere iter periculisvacuum*, « Qu'il me soit permis, entre l'arrogance du vainqueur et la servilité des vaincus, de passer sans encombre. » Cette attitude d'indépendance, prise par M. de Montalembert dès le début du despotisme impérial, serait bien faite pour attirer à l'auteur des *Intérêts catholiques* la sympathie des âmes viriles et fières, s'il était possible d'oublier que M. de Montalembert avait été un des instigateurs, un des complices moraux et un des plus ardents applaudisseurs de l'attentat du 2 décembre, qui devait faire peser sur la France dix-neuf années de despotisme, suivies de la plus terrible des expiations. Lorsqu'on a tenu une pareille conduite, on est assez mal venu à faire des professions de foi de libéralisme et à réclamer, comme l'a fait l'auteur dans son livre, les libertés à l'écrasement desquelles on a contribué. M. de Montalembert débute, au reste, par des violences. Il commence, dans son premier chapitre, par mettre en relief la situation du catholicisme en 1852, comparé à sa situation en 1800. Au sortir de la Révolution française, il était vaincu partout. Il n'y avait pour lui ni ressources matérielles, ni ressources morales : tout était détruit. En 1852, la situation est bien changée. Le catholicisme, d'après M. de Montalembert, est au moment d'une véritable renaissance. Il n'a pas seulement reconquis son influence politique, il est rentré dans les consciences comme un exilé qui revoit ses foyers. « Que servirait à l'Eglise, dit M. de Montalembert, d'avoir reconquis son influence et sa liberté au dehors si, au dedans, elle n'était pas également victorieuse des tendances hétérodoxes, de la torpeur et de l'indolence des fidèles, de leur ignorance ou de leur dédain des gloires et des forces vitales du catholicisme? » Ce langage s'adresse surtout aux gallicans, qui n'ont jamais été en odeur de sainteté auprès du brillant orateur ultramontain. Il constate avec bonheur que le souffle des révolutions a passé sur le jansénisme et le gallicanisme dont il n'est resté que des miettes. Il défie qu'on trouve quatre évêques pour signer les quatre fameuses propositions de 1682.

Un hymne de satisfaction intime s'exhale comme un baume de la bouche de M. de Montalembert. L'Eglise, dit-il, a tout reconquis, pouvoir, richesses, ascendant moral, jusqu'à la vérité historique travestie par l'école voltairienne. Qu'elle conserve donc la fière attitude du triomphateur. Aussi blâme-t-il vivement les membres du clergé français qui, « tristes adeptes du culte de la victoire, de la force et de la fortune, » ont « déjà rallumé leurs encensoirs pour de nouvelles idoles. » Lors de la révolution de 1848, ils disaient que le christianisme est la démocratie; depuis le coup d'Etat, ils disent que le christianisme, c'est l'empire. Alors, pour le clergé, la liberté, l'égalité et la fraternité étaient trois rayons partis du cœur du crucifié; maintenant, « nous assistons, dit-il, à la contre-épreuve de cette infirmité morale, à un mouvement d'opinion qui n'est autre chose qu'une évolution de la même disposition :

Eadem mutata resurgo.

C'est le même esprit, alors que les hommes ne sont pas les mêmes; ce sont toujours les pontifes de la force, les chantres du succès, qui, en se pliant aux événements du jour, prétendent aussi plier le passé et l'avenir aux caprices de leur inconstance. » Aujourd'hui, la plupart des catholiques prêchent l'absolutisme politique. M. de Montalembert combat vivement cette doctrine. Il déclare que, dans l'état actuel des mœurs, le gouvernement parlementaire est la forme naturelle et nécessaire de la liberté politique. Le 2 décembre n'est pas un argument. Il fallait choisir entre le socialisme et la dictature; les honnêtes gens n'ont pas hésité : ils ont pris la dictature. C'était un expédient. Il ne faut pas en conclure que la liberté soit mauvaise et que la France ait abdiqué son rôle de nation libre. Ce qu'il faut, « c'est la revendication de la liberté contenue et du pouvoir divisé contre le pouvoir d'un seul et le suffrage de tous. » Le profond dégoût que le gouvernement démocratique inspirait au noble comte explique le profond mépris qu'il ressentait pour le suffrage universel. « Je ne sache pas, dit-il, qu'aucun ami sincère et intelligent de la liberté ait jamais désiré ou réclamé le suffrage universel. Il a été inventé par les républicains, d'accord avec quelques fous monarchiques. » Au fond, que voulait M. de Montalembert? la liberté pour l'Eglise, c'est-à-dire sa domination. « Il est, en matière de liberté, a dit M. de Girardin, ce que Calvin était en matière de foi. C'est un schismatique intolérant, qui veut la liberté sur un point, mais qui l'exclut sur un autre, qui la réclame pour lui, mais qui ne l'admet pas contre lui, qui en fait une question de circonstance et non une question de droit. »

INTERFÉRENCE s. f. (ain-tèr-fé-ran-se — rad. *interférent*). Physiq. Diminution de lumière qui se produit, dans certains cas, lorsque des rayons lumineux viennent à se croiser : *Les physiciens mesurent avec une admirable sagacité les ondes lumineuses inégalement longues, qui se renforcent ou se détruisent par* INTERFÉRENCE, *même dans leurs actions chimiques.* (De Humboldt.)

— **Encycl.** Le phénomène de *l'interférence* ne se produit que dans des conditions spéciales dont le concours est facile à réaliser, aujourd'hui qu'elles sont bien connues, mais qui ne se sont présentées fortuitement que très-tard. C'est le docteur Young qui a, le premier, mis le fait hors de doute, par une expérience décisive; l'explication en a été donnée par Fresnel; elle est fondée sur la théorie des ondulations, et s'adapte tellement bien à toutes les circonstances du phénomène, qu'elle peut, en quelque sorte, être considérée comme une démonstration *à posteriori* des principes de cette théorie.

Nous commencerons par rapporter les faits eux-mêmes; nous en donnerons ensuite l'explication, et nous terminerons en exposant les conséquences logiques de la théorie, qui en rend si exactement compte.

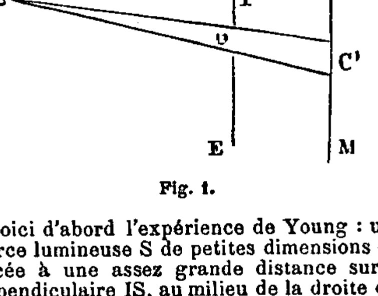

Fig. 1.

Voici d'abord l'expérience de Young : une source lumineuse S de petites dimensions est placée à une assez grande distance sur la perpendiculaire IS, au milieu de la droite qui joint les centres de deux petites ouvertures égales O et O', percées dans un écran opaque EE. Les deux faisceaux coniques SO, SO' sont reçus en arrière de l'écran EE sur un autre écran parallèle MM, recouvert d'une feuille de papier blanc. Cet écran MM ne reçoit pas d'autres rayons lumineux que ceux qui proviennent des faisceaux SO et SO'. Dans la région de l'écran MM comprise entre les bases C et C' des deux faisceaux, on aperçoit nettement des bandes rectilignes blanches, noires et coloriées, s'étendant perpendiculairement à la ligne qui joint les centres de ces deux bases. La bande du milieu est blanche; viennent ensuite de part et d'autre deux bandes noires symétriquement disposées, puis des bandes irisées où l'on peut distinguer des maxima et minima lumineux. Si l'on bouche l'une des ouvertures O et O', la lumière s'étend plus ou moins loin en dehors de la base C' ou C du cône lumineux, qui continue de passer, mais toutes les bandes disparaissent. La coexistence des deux lumières, qui séparément éclaireraient une portion plus ou moins étendue de l'espace CC', n'a donc pas partout pour effet un accroissement d'éclat. Sur la bande du milieu, les éclairements s'ajoutent; ils se détruisent sur chacune des deux bandes noires. Il y a sur cette expérience plusieurs remarques à faire : en premier lieu, la bande blanche est placée de telle manière que les rayons diffractés qui s'y croisent ont parcouru des chemins exactement égaux à partir de la source; en second lieu, l'intervalle CC' ne présente que deux bandes noires; les rayons qui s'y croisent ont parcouru des chemins inégaux et, en raison de leur disposition symétrique par rapport à la bande blanche, la différence absolue des chemins parcourus par les deux groupes de rayons est exactement la même. L'irisation des autres bandes pourrait tenir à la fois à deux causes distinctes; il

convient donc provisoirement de ne pas s'en préoccuper.

Fresnel a d'abord reproduit l'expérience précédente dans des conditions seulement un peu plus favorables : il plaçait une source lu-

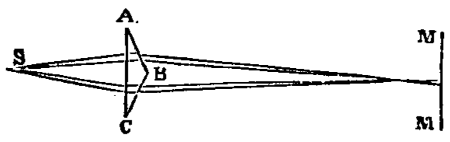

Fig. 2.

mineuse S en face de la grande base d'un prisme isocèle de verre ABC, dont les angles A et C étaient assez petits pour que les rayons réfractés par les faces de ces angles se rejoignissent à une certaine distance. Les résultats ont été ceux mêmes que Young avait déjà obtenus. Un écran MM étant placé au delà du point de croisement des deux faisceaux, on a pu observer sur cet écran une série de bandes parallèles aux arêtes du prisme et disposées symétriquement par rapport à la projection sur cet écran de l'arête médiane B du prisme. Une bande blanche occupait le milieu du tableau ; deux bandes noires se remarquaient de part et d'autre; enfin, venaient des bandes irisées. Le phénomène de l'*interférence* se trouvait ainsi complétement isolé de celui de la diffraction ; mais l'expérience n'était pas encore instituée de manière à fournir, ni les vérifications que Fresnel cherchait à la théorie qu'il avait déjà adoptée, ni les éléments nécessaires à la constitution définitive de cette théorie et à ses progrès ultérieurs. Fresnel avait déjà compris que l'*interférence* de deux rayons similaires ne pouvait avoir lieu que sous la double condition qu'émanés en même temps d'une même source, ils eussent parcouru avant de se rencontrer de nouveau des chemins différant entre eux d'une certaine quantité déterminée. Il imagina alors de substituer aux réfractions éprouvées par les deux faisceaux, avant leur concours deux réflexions qui devaient, en outre, avoir l'avantage d'éliminer de la production du phénomène toute cause étrangère de dispersion.

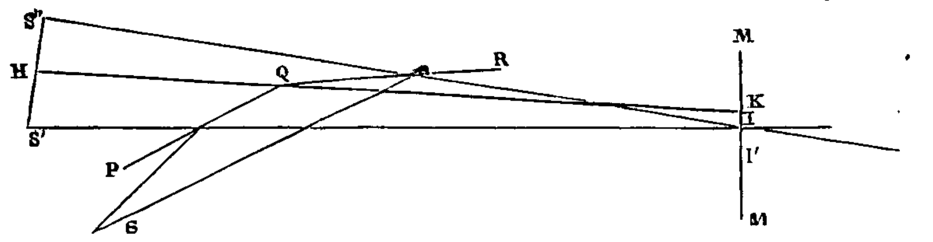

Fig. 3.

Une source lumineuse S était établie dans l'angle obtus formé par les faces PQ, QR de deux miroirs mobiles, l'un par rapport à l'autre, autour d'une charnière Q, et dont l'inclinaison mutuelle pouvait être déterminée exactement. Les rayons réfléchis étaient reçus sur un écran MM ou observés directement au moyen d'une loupe mue par une vis micrométrique ; on faisait lentement tourner l'un des miroirs autour de leur arête commune Q, jusqu'à ce que les franges d'*interférence* devinssent aussi nettes que possible sur l'écran. Le lieu I d'une bande étant bien déterminé, il était facile d'apprécier la différence des chemins parcourus par les rayons qui venaient s'y croiser. En effet, ces deux rayons pouvaient être considérés comme partis des deux images S′ et S″ de la source S, et la différence S″I — S′I pouvait être obtenue très-exactement de la manière suivante : l'écran MM étant disposé parallèlement à S′S″ et à la charnière Q, on mesurait la distance d, de S′ ou de S″ à MM, la distance $2l$ de S′ à S″, enfin, la distance a de la bande I à l'intersection K de MM par le plan perpendiculaire à SS′ mené en son milieu H. Les deux distances S″I et S′I étaient alors représentées par

$$S''I = \sqrt{d^2 + (l+a)^2}$$

et

$$S'I = \sqrt{d^2 + (l-a)^2}.$$

Comme d était très-grand par rapport à b et à a, on pouvait substituer à ces expressions les suivantes

$$S''I = d + \frac{(l+a)^2}{2d}$$

et

$$S'I = d - \frac{(l-a)^2}{2d};$$

S″I — S′I pouvait donc être représenté par

$$\frac{2al}{d}.$$

Les expériences, répétées avec le plus grand soin, ont permis d'établir les lois suivantes :

1° *La différence des chemins parcourus par deux rayons se croisant sur une bande brillante est nulle ou égale à un multiple pair d'une très-petite longueur* $\frac{\lambda}{2}$. 2° *La différence des chemins devient, au contraire, un multiple impair de* $\frac{\lambda}{2}$, *lorsqu'il s'agit d'une bande obscure.* 3° *La longueur* λ *dépend de la couleur des rayons transmis, et diminue lorsque ces rayons varient du rouge au violet.*

Lorsqu'on place sur le trajet de la lumière un absorbant monochromatique ou qu'on n'opère que sur des rayons homogènes pris dans un spectre, les franges colorées que fournit la lumière blanche sont remplacées par un système de franges alternativement brillantes et obscures, qui paraissent à l'œil exactement équidistantes. Le milieu du tableau, sur l'écran, est toujours occupé par une frange brillante, également distante des deux images S′ et S″ du point lumineux. Les distances des franges latérales à la frange centrale augmentent à mesure qu'on éloigne l'écran sur lequel elles se projettent, et que l'angle des deux miroirs approche davantage de 180°. Enfin, si les rayons expérimentés passent du rouge au violet, la largeur des bandes observées diminue.

L'explication de ces curieux phénomènes, que les partisans du système de l'émission avaient été réduits à faire dépendre d'une propriété *ad hoc* de la rétine, résulte, au contraire, simplement de l'hypothèse des ondulations, et en fournit même une démonstration saisissante. On conçoit, en effet, très-aisément que l'opposition complète de deux mouvements vibratoires similaires en amène la destruction, que leur discordance partielle amoindrisse l'un et l'autre, et que leur concordance, au contraire, les amplifie. De sorte que, l'effet produit dépendant de l'intensité du mouvemennt vibratoire résultant, les trois circonstances supposées doivent correspondre à une extinction complète, à une diminution ou à un accroissement d'éclat. L'équidifférence, rigoureusement constatée, des intervalles des chemins parcourus par les rayons qui interfèrent ou par ceux qui se renforcent mutuellement, complète la démonstration.

Quelle que soit l'hypothèse qu'on voudra faire sur le sens dans lequel s'effectuent les vibrations excitées par un rayon de lumière, on doit toujours supposer que celles qui correspondent à des rayons parallèles s'exécutent elles-mêmes dans des directions parallèles, et que, si les rayons se croisent sous un très-petit angle, les vibrations auxquelles ils donnent lieu sont elles-mêmes peu inclinées les unes sur les autres. Si, d'ailleurs, les deux rayons expérimentés sont de même couleur et de même éclat, les deux mouvements vibratoires correspondants doivent avoir à la fois même période et même amplitude; ils ne pourront donc plus différer que de phase. Or, s'ils sont de phases absolument contraires, ils se détruiront complétement; s'ils sont exactement de même phase, ils s'ajouteront sans déperdition aucune; enfin, s'ils sont de phases quelconques, l'une par rapport à l'autre, ils s'éclipseront en partie. Mais le mouvement vibratoire périodique qui se propage dans la direction d'un rayon lumineux se retrouve dans des phases identiques, en tous les points de ce rayon, séparés les uns des autres par la distance, appelée longueur d'ondulation, que parcourt la lumière dans le temps que dure une vibration complète. Suivant donc que deux rayons, émanés en même temps de la source, auront parcouru, avant de se rencontrer de nouveau, des chemins différant entre eux de multiples pairs ou impairs de la demi-longueur d'ondulation, les vibrations correspondantes se trouveront, au point de concours, dans des phases complétement identiques ou exactement contraires, et si, d'ailleurs, les deux rayons sont presque parallèles, les mouvements vibratoires correspondants auront même direction ou seront opposés; il y aura donc addition ou soustraction d'effets.

Considérons deux mouvements vibratoires de même période θ, d'amplitudes différentes $2a'$ et $2a''$ et de phases différentes. L'origine des temps étant prise équidistante des époques où les deux mobiles arriveraient aux milieux de leurs courses, les équations de ces deux mouvements seront

$$x' = a' \cos\frac{2\pi}{\theta}(t - \tau')$$

et

$$x'' = a'' \cos\frac{2\pi}{\theta}(t + \tau'),$$

$2\tau'$ désignant l'intervalle de temps qui sépare les passages des deux mobiles par les positions homologues sur leurs trajectoires.

Ces équations donnent pour les valeurs des vitesses à l'époque t des deux mouvements,

$$v' = -a' \frac{2\pi}{\theta} \sin\frac{2\pi}{\theta}(t - \tau)$$

$$v'' = -a'' \frac{2\pi}{\theta} \sin\frac{2\pi}{\theta}(t + \tau)$$

Si les routes des deux ébranlements considérés se croisent en un point de l'espace, la molécule placée en ce point aura à chaque instant pour vitesse la résultante des deux vitesses v' et v''; si les deux mouvements vibratoires se propagent dans des directions assez peu inclinées l'une sur l'autre, pour qu'on puisse les considérer comme parallèles, la vitesse résultante sera la somme des vitesses composantes, c'est-à-dire

$$V = v' + v'' = -\frac{2\pi}{\theta}\left[(a'+a'')\cos\frac{2\pi}{\theta}\tau' \sin\frac{2\pi}{\theta}t - (a'-a'')\sin\frac{2\pi}{\theta}\tau' \cos\frac{2\pi}{\theta}t\right];$$

d'ailleurs le chemin parcouru dans le mouvement résultant sera aussi la somme des chemins parcourus dans les chemins composants, c'est-à-dire

$$X = x' + x'' - (a' + a'')\cos\frac{2\pi}{\theta}\tau' \cos\frac{2\pi}{\theta}t + (a' - a'')\sin\frac{2\pi}{\theta}\tau' \sin\frac{2\pi}{\theta}t;$$

le mouvement résultant a donc même période que les deux mouvements composants. Il est facile d'en déterminer l'amplitude 2A et la phase. En effet, si l'on pose

$$\frac{(a' a'')\sin\frac{2\pi}{\theta}\tau'}{(a' + a'')\cos\frac{2\pi}{\theta}\tau'} = \text{tang}\ \frac{2\pi}{\theta}\tau$$

et

$$A = \sqrt{(a'+a'')^2 \cos^2\frac{2\pi}{\theta}\tau' + (a'-a'')^2 \sin^2\frac{2\pi}{\theta}\tau'};$$

les équations précédentes deviennent

$$X = A\cos\frac{2\pi}{\theta}(t - \tau)$$

et

$$V = -\frac{2\pi}{\theta} A \sin\frac{2\pi}{\theta}(t - \tau).$$

Ainsi, l'amplitude du mouvement résultant est 2A. Or, le maximum de A qui est $a' + a''$ correspond au cas où τ' atteint sa valeur limite $\frac{\theta}{2}$, et le minimum $\pm(a' - a'')$ répond à l'hypothèse $\tau' = \frac{\theta}{4}$. L'amplitude du mouvement résultant est donc maximum ou minimum, selon que les deux mouvements composants sont séparés dans leurs phases par la durée d'une vibration complète ou par la durée d'une demi-vibration.

On voit que l'amplitude A du mouvement résultant ne saurait être nulle, à moins que les amplitudes a' et $''$ des mouvements composants ne soient égales. C'est ce qui explique cette particularité singulière, que l'*interférence* de deux rayons lumineux ne peut jamais se produire qu'autant que ces deux rayons soient émanés en même temps de la même source. L'intensité d'une source quelconque subit, en effet, à chaque instant des variations considérables et extrêmement rapides, et il en est de même des amplitudes des mouvements vibratoires qui émanent de sources différentes. Il en résulte que deux rayons émanés de sources différentes à des époques déterminées quelconques ne remplissent pour ainsi dire jamais la condition d'égalité entre les amplitudes des mouvements qui s'y propagent, et que deux rayons émanés d'une même source à des époques différentes ne la présenteraient pas non plus. La théorie rend donc parfaitement compte de cette double condition, sans laquelle aucune *interférence* durable ne saurait être observée, que les rayons qui se croisent sous un très-petit angle soient émanés en même temps de la même source.

En dehors de ces conditions, la clarté fournie par deux rayons simultanés est la somme des clartés qu'ils produisaient séparément. En effet, la force vive d'une molécule animée d'un mouvement vibratoire varie entre les limites 0 et $\frac{4\pi^2}{\theta^2}a^2$, la masse de cette molécule étant regardée comme égale à l'unité; d'un autre côté, la variation de force vive, $4\frac{\pi^2}{\theta^2}a^2$, peut servir de mesure à l'intensité du rayon lumineux; on voit donc que cette intensité est proportionnelle au carré de l'amplitude; or, les formules précédentes donnent

$$A^2 = a'^2 + a''^2 + 2\sqrt{a'^2 a''^2}\cos\frac{4\pi}{\theta}\tau',$$

ou, pour l'intensité I du mouvement résultant, comparée aux intensités i' et i'' des mouvements composants,

$$I = i' + i'' + 2\sqrt{i'i''}\cos\frac{4\pi}{\theta}\tau'.$$

Ses limites sont

$$(\sqrt{i'} + \sqrt{i''})^2 \quad \text{et} \quad (\sqrt{i'} - \sqrt{i''})^2,$$

dont la moyenne est $i' + i''$. Or, l'intervalle de temps qui sépare les époques de maximum et de minimum n'est en moyenne que de 4 dixièmes d'un quatrillionième de seconde, et en raison de la persistance des impressions sur la rétine, l'éclat doit paraître conserver uniformément sa valeur moyenne $i' + i''$.

On conçoit maintenant que, de la belle expérience de Fresnel, on puisse déduire, en y apportant les soins convenables, la mesure de la longueur λ d'une onde, pour chaque genre de rayons. Voici les résultats auxquels on est parvenu à cet égard : le nombre de longueurs d'onde contenues dans un millimètre est de

2360	pour le	violet
2230	—	indigo
2100	—	bleu
1920	—	vert
1810	—	jaune
1710	—	orange
1610	—	rouge.

La vitesse de la lumière, commune à tous les rayons du spectre, étant connue, on a pu déduire des résultats précédents les durées des vibrations correspondantes aux différentes couleurs : ces durées, fournies par la formule $\frac{\lambda}{V}$, sont de

$\frac{1}{708}$	de trillionième	de seconde	pour le	violet
$\frac{1}{669}$	—	—	—	indigo
$\frac{1}{630}$	—	—	—	bleu
$\frac{1}{576}$	—	—	—	vert
$\frac{1}{543}$	—	—	—	jaune
$\frac{1}{513}$	—	—	—	orangé
$\frac{1}{483}$	—	—	—	rouge.

Le mode d'expérience décrit plus haut est tellement parfait et se prête tellement bien à des approximations presque indéfinies, que Fresnel a même pu en déduire, à l'aide d'une modification très-simple, le moyen de comparer les vitesses de la lumière dans les différents milieux transparents et de constater, contrairement au principe auquel avaient été amenés les partisans de la théorie de l'émission, que la marche d'un rayon lumineux est d'autant plus rapide que le milieu qu'il traverse est moins réfringent. Il a suffi, pour arriver à ces résultats, d'interposer une lame mince, à faces parallèles, de la substance transparente à essayer, sur la marche de l'un des rayons qui devaient interférer. Le lieu I d'une bande d'*interférence* (fig. 3) ayant été exactement déterminé et la distance KI de cette bande à la ligne d'intersection de l'écran avec le plan perpendiculaire au milieu de la ligne des images S′ et S″ de la source S ayant été mesurée avec précision, on place la lame transparente à essayer normalement au rayon S′I qui avait le moins de chemin à faire : la bande se transporte en un point I′ plus éloigné du point K. Ce fait prouve déjà que le rayon SI a été retardé, puisque la différence des chemins que les deux rayons ont dû parcourir pour se trouver dans des phases opposées à leur point de concours a elle-même augmenté. D'ailleurs, en mesurant avec soin la distance II′, on pourra en conclure le rapport des vitesses de la lumière dans l'air et dans la substance de la lame. En effet, on a vu plus haut que la différence des chemins S″I, S′I était représentée par $\frac{2al}{d}$, d désignant la distance de S′S″ à MM, $2l$ la distance S′S″ et a la distance IK; la différence des temps employés par les deux rayons à parcourir ces deux chemins est donc $\frac{2al}{dV}$, V désignant la vitesse de la lumière dans l'air; si donc les deux rayons sont dans des phases opposées à leur point de concours, on a

$$(1) \qquad \frac{2al}{dV} = (2K + 1)\frac{\theta}{2};$$

d'un autre côté, les chemins S″I′ et SI′ sont représentés respectivement par $d + \frac{a'l}{d}$ et $d - \frac{a'l}{d}$; le premier étant parcouru dans l'air, le temps employé à le parcourir est

$$\frac{d + \frac{a'l}{d}}{V}.$$

Quant au second, si l'épaisseur de la lame est δ, il se divise en deux parties, l'une

$$d - \frac{a'l}{d} - \delta,$$

parcourue dans l'air, et l'autre δ parcourue dans l'intérieur de la lame; le temps employé pour le parcourir est donc

$$\frac{d - \frac{a'l}{d} - \delta}{V} + \frac{\delta}{V'},$$

V′ désignant la vitesse de la lumière dans la substance de la lame ; la différence des temps employés par la lumière à parcourir les deux chemins S″I′ et S′I′ est donc

$$\frac{d+\frac{a'l}{d}}{V} - \frac{d-\frac{a'l}{d}-\delta}{V} - \frac{\delta}{V'},$$

ou

$$\frac{2a'l}{dV}+\frac{\delta}{V}-\frac{\delta}{V'},$$

et si l'on suppose que les franges aperçues en I et en I′ se correspondent, on a aussi

$$(2) \qquad \frac{2a'l}{dV}+\frac{\delta}{V}-\frac{\delta}{V'} = (2K+1)\frac{\theta}{2}.$$

Cela posé, les deux équations (1) et (2) donnent immédiatement

$$\frac{2(a'-a)l}{dV}+\delta\left(\frac{1}{V}-\frac{1}{V'}\right) = 0\ ;$$

d'où

$$\frac{2(a'-a)l}{d} = \delta\left(\frac{V}{V'}-1\right),$$

équation qui fera connaître $\frac{V}{V'}$. Fresnel a reconnu, comme la théorie des ondulations le faisait prévoir d'ailleurs, que le rapport $\frac{V}{V'}$ est toujours égal à l'indice de réfraction de la lame expérimentée. Le même procédé a encore permis de constater l'influence qu'exerce sur la vitesse de propagation de la lumière un mouvement de transport dans le même sens ou en sens contraire du milieu matériel où se propagent les ondes lumineuses. L'expérience est due à M. Fizeau, qui a constaté que la vitesse de propagation d'un faisceau lumineux dans un milieu qui se déplace est plus grande ou plus petite que dans le même milieu en repos, suivant que le faisceau descend ou remonte le courant, et que la différence augmente avec la vitesse de transport du milieu. L'effet, très-peu sensible avec l'air est, au contraire, très-prononcé avec l'eau. Voici comment l'expérience a pu se faire :

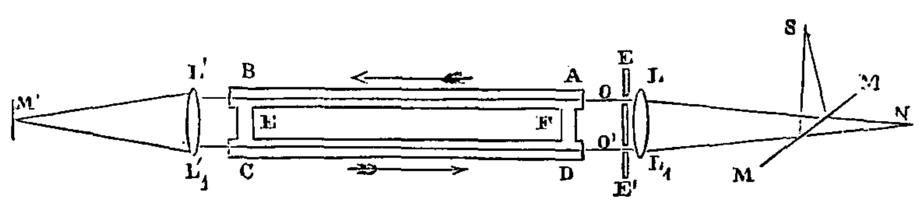

Fig. 4.

deux lentilles convergentes LL_1 et $L'L'_1$ étant placées de manière que leurs axes fussent en prolongement, et une glace réfléchissante MM étant fixée en dehors de la ligne des centres de ces deux lentilles, du côté de L par exemple, on établissait une source de lumière au point S symétrique par rapport à MM du foyer principal N de la lentille LL_1 ; les rayons tombant sur la glace MM étaient réfléchis en partie vers la lentille LL_1, la traversaient, en émergeaient parallèlement à l'axe, se dirigeaient vers la lentille $L'L'_1$, qu'ils traversaient à son tour, venaient concourir en son foyer où ils étaient réfléchis par un miroir opaque M′ et reprenaient chacun la marche inverse de celle de son symétrique par rapport à l'axe. Le faisceau cylindrique émergeant de la lentille LL_1 étant divisé par un écran ne présentant que deux petites ouvertures O et O′, il s'établissait deux courants lumineux simultanés, en sens contraires, le long du circuit $NL_1O'L'_1M'L'OLN$, car la glace transparente MM pouvait être traversée à leur retour par les rayons qui s'étaient une première fois réfléchis à sa surface. Si les deux courants contraires se propageaient dans l'air ou dans un milieu diaphane en repos, les éclats s'ajoutaient au point N, puisque les rayons qui parvenaient en ce point avaient parcouru des chemins égaux dans des circonstances identiques ; mais si, au contraire, on établissait le long du double courant un circuit rectangulaire ABCD formé de deux tuyaux AB, CD, fermés à leurs extrémités par des lames transparentes, et de deux autres tuyaux de raccord E, F et qu'à l'aide d'une pompe et par l'intermédiaire d'un robinet à double voie, on entretînt dans ce circuit un courant d'eau très-rapide, le point le plus éclairé de l'écran N s'écartait de l'axe commun des deux lentilles, dans une direction telle que le faisceau qui avait descendu le courant eût plus de chemin à faire pour y parvenir que celui qui l'avait remonté, et l'écart augmentait à mesure que la vitesse du courant d'eau augmentait elle-même.

La théorie des *interférences* constitue non-seulement la base même de l'optique synthétique, dont elle a fourni les principes les plus *généraux*, *mais elle intervient* encore directement dans l'explication d'un grand nombre de phénomènes incompréhensibles sans son secours. Nous mentionnerons ici spécialement la formation des anneaux au contact des lames minces, qui en est une conséquence immédiate.

— *Anneaux réfléchis.* Lorsque, sur une feuille plane de verre, on pose par sa face convexe une lentille plan-convexe d'un très-long foyer, l'œil placé de manière à recevoir les rayons d'une source L réfléchis dans une direction presque normale aperçoit autour du point de contact une série d'anneaux circulaires diversement colorés, dont le centre commun est occupé par une tache noire suivie d'un anneau blanc. Si l'on écarte l'œil de la normale, les anneaux prennent la forme elliptique sans que l'ordre de leurs colora-

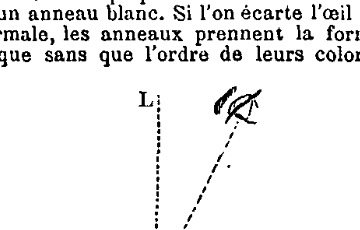

Fig. 5.

tions soit changé. Le même phénomène se reproduit dans une foule de circonstances, sous des formes moins régulières, toutes les fois qu'une lame mince transparente peut envoyer simultanément à l'œil des rayons réfléchis sur ses deux faces. Les bulles de savon, les lames très-minces de verre soufflé, une couche d'huile répandue à la surface de l'eau, ou une couche d'acide déposée sur un métal, les follicules superficielles d'un grand nombre de cristaux naturels, les écailles de certains poissons, etc., en fournissent des exemples communs.

— *Anneaux transmis.* Le même phénomène se reproduit dans des conditions analogues, quoique sous des couleurs moins vives, lorsque *l'appareil est placé entre l'œil et le point* éclairant L ; mais le centre est alors occupé par une tache blanche. Si l'on éclaire à la *fois l'appareil des deux côtés, au moyen* de lumières d'égale intensité, toute trace de coloration disparaît, les anneaux réfléchis et transmis se neutralisent, c'est-à-dire qu'ils *sont exactement complémentaires.*

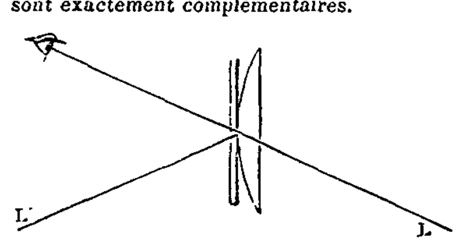

Fig. 6.

*L'épaisseur de la lame d'air interposée en*tre les deux surfaces réfléchissantes de l'appareil peut être obtenue aisément par une formule élémentaire. L'équation de la section circulaire faite dans la lentille, rapportée à la normale et à la tangente au point de contact est $x^2+y^2-2Ry=0$, si R est le rayon de cette section, mais l'épaisseur cherchée y étant très-petite, on peut réduire cette équation à

$$x^2 = 2Ry;$$

d'où

$$y = \frac{x^2}{2R};$$

quant aux diamètres des anneaux réfléchis ou transmis, on peut les obtenir en plaçant l'appareil sur un support mobile, au moyen d'une vis micrométrique, et mesurant le déplacement nécessaire pour amener successivement les deux extrémités d'un diamètre de l'anneau considéré, dans le prolongement de l'axe d'une lunette fixe.

Cela posé, on peut vérifier aisément les lois suivantes :

1° Les anneaux fournis par une lumière homogène sont alternativement brillants et obscurs et beaucoup plus nombreux que ceux que fournit la lumière blanche ;

2° L'épaisseur de la lame mince le long du contour moyen d'un anneau brillant produit sous l'incidence normale est un multiple impair du quart de la longueur d'ondulation ;

3° L'épaisseur le long du contour moyen d'un anneau obscur est un multiple pair du quart de la même longueur d'ondulation ;

4° Les diamètres des anneaux diminuent lorsque la source passe du rouge au violet ;

5° Si l'on change la substance de la lame mince, l'épaisseur correspondante à un anneau de même rang varie en raison inverse de l'indice de réfraction de la substance employée ; les longueurs d'ondulation qu'il faut prendre pour appliquer les lois 2 et 3 sont donc celles qui se rapportent aux milieux par lesquels la lame mince est constituée ; le rapport des indices de réfraction de deux substances est, en effet, égal à celui des vitesses de propagation de la lumière dans ces deux substances, et, par suite, au rapport des longueurs d'ondulation ;

6° L'épaisseur correspondante à un anneau augmente proportionnellement à la sécante de l'angle que fait avec la normale à la lame mince le rayon réfracté dans son intérieur.

La première explication de ces phénomènes a été donnée par le docteur Young. Les anneaux réfléchis sont produits par l'*interférence* des rayons réfléchis sur les deux surfaces de la lame ; les anneaux transmis sont dus à l'*interférence* des rayons transmis directement avec les rayons réfléchis deux fois dans l'intérieur de la lame.

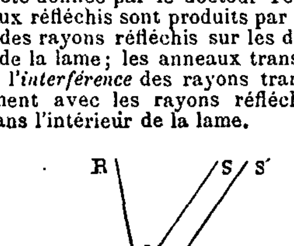

Fig. 7.

Soient SI un rayon réfléchi en partie suivant IR, à la première surface de la lame, un autre rayon S′I′ pourra pénétrer en partie dans la lame en s'y réfractant, se réfléchir en I″ sur la seconde surface de cette lame, parvenir en I, où il subira une réfraction inverse de la première, de manière à émerger parallèlement à sa direction primitive S′I′, enfin se confondre avec le rayon IR, avec lequel il interférera plus ou moins complétement, selon la longueur du chemin parcouru en plus par le rayon SI′I″IR. Lorsque l'incidence est à très-peu près normale, la différence des chemins parcourus par les deux rayons est le double de l'épaisseur de la lame, 2 *e* ; la condition d'*interférence* serait donc

$$2e = (2p+1)\frac{\lambda}{2}$$

et la condition pour que les éclats s'ajoutassent

$$2e = 2p\frac{\lambda}{2},$$

p désignant un nombre entier arbitraire. C'est le contraire que l'on observe ; mais cette contradiction apparente s'explique aisément si l'on admet, conformément à des exemples fournis par l'étude des ondes sonores, que la réflexion qui se produit en I à la surface du verre, mais dans l'air, est accompagnée d'un changement de signe dans la vitesse, changement de signe qui n'aurait pas lieu à la réflexion en I″ dans le verre. Cette hypothèse est, au reste, confirmée par un fait concluant : si, dans l'appareil considéré d'abord, on remplace la lame d'air par un liquide dont l'indice de réfraction soit compris entre ceux de la lentille et du plan de verre, formés alors l'un de flint et l'autre de crown, par exemple, les deux réflexions se font dans l'intérieur d'un milieu plus réfringent à la surface de séparation de ce milieu avec un autre moins réfringent, ou inversement ; il n'y a alors aucun changement de signe dans la vitesse, ou il y en a deux, ce qui revient au même, et les conditions d'*interférence* ou de renforcement

$$2e = (2p = 1)\frac{\lambda}{2} \text{ et } 2e = 2p\frac{\lambda}{2}$$

se trouvent confirmées par l'observation directe.

Lorsque l'incidence n'est plus normale, il faut, dans l'estimation de la différence des chemins parcourus par les deux rayons, qui doivent toujours être émanés de la source à un même instant, tenir compte du chemin IK que le rayon SI a dû parcourir en plus que le rayon S′I′ avant d'arriver à la surface supérieure de la lame. La différence des chemins est alors 2I′I″ — IK ; mais le chemin IK ayant été parcouru dans l'air, où la vitesse de propagation est plus grande, il faut le diminuer proportionnellement à l'indice relatif de réfraction de la substance de la lame. La condition d'*interférence*, en tenant compte du changement de signe de la vitesse en I, est alors

$$2I'I'' - \frac{1}{n}IK = 2p\frac{\lambda}{2},$$

n désignant l'indice relatif de réfraction de la lame.

Si les rayons SI, S′I′ font avec la surface supérieure de la lame des angles égaux à $\frac{\pi}{2}-i$, de sorte que SIK $= 2i$, le rayon réfracté I′I″ fait avec la normale un angle r déterminé par la relation

$$\frac{\sin i}{\sin r} = n;$$

or, e désignant toujours l'épaisseur de la lame,

$$II'' = \frac{e}{\cos r}$$

et

$$KI = II'\sin i = 2e\tang r\sin i = 2ne\frac{\sin^2 r}{\cos r};$$

la condition d'*interférence* devient donc

$$\frac{2e}{\cos r} - re\frac{\sin^2 r}{\cos r} = 2p\frac{\lambda}{2}$$

ou

$$2e\cos r = 2p\frac{\lambda}{2}.$$

L'explication des anneaux transmis est entièrement analogue : le rayon transmis directement et le rayon réfléchi deux fois à l'intérieur de la lame suivent la même direction après leur émergence définitive ; les deux changements de signe produits par les deux réflexions se compensent ; les conditions d'*interférence* ou de concours sont donc

$$2e\cos r = (2p+1)\frac{\lambda}{2}$$

et

$$2e\cos r = 2p\frac{\lambda}{2}.$$

Les anneaux transmis ont très-peu d'éclat, parce que la portion réfléchie d'un rayon qui tombe sur la surface d'un corps transparent est toujours très-faible par rapport à la portion réfractée. Enfin, comme toute la lumière qui n'est pas réfléchie est transmise, les anneaux réfléchis et transmis doivent être exactement complémentaires.

— *Interférence des ondes sonores, battements.* La théorie des *interférences* des ondes sonores est entièrement semblable à celle des *interférences* des ondes lumineuses ; toutefois, tandis que nous avons pu, dans l'étude des phénomènes dus au concours de deux ondes lumineuses, supposer que la période vibratoire fût la même, ce qui revenait à n'étudier que les réactions mutuelles de deux rayons de même couleur, nous devrons, au contraire, dans l'étude du résultat du concours de deux ondes sonores supposer habituellement les périodes différentes. La période vibratoire d'une onde sonore, dépend, en effet, de la hauteur du son produit, comme la période vibratoire d'une onde lumineuse dépend de la couleur du rayon transmis ; mais, d'une part, toutes les couleurs sont comprises dans la lumière blanche, de sorte que, dans le concours de deux rayons blancs, on peut voir les concours simultanés de rayons de toutes couleurs, tandis qu'un rayon sonore ne transmet jamais qu'une seule série de sons discontinus entre eux ; et, d'autre part, aucune question importante n'a donné encore lieu à l'étude du rayon résultant de la combinaison de deux rayons de couleurs différentes, tandis que, au contraire, les sensations perçues par l'oreille sont presque constamment dues à la superposition de sons simultanés n'ayant entre eux aucun rapport et provenant, la plupart du temps, de sources entièrement différentes. En optique, l'hypothèse d'une différence arbitraire dans les phases des mouvements vibratoires coexistants fournissait un champ d'études suffisant ; en acoustique, il faudra y joindre celle d'une différence quelconque dans les durées des périodes vibratoires.

Soient A et A′ les amplitudes de deux ébranlements sonores se propageant suivant une même droite, T et T′ leurs périodes, t le temps compté à partir d'une origine choisie à volonté, θ et θ' les fractions des deux périodes vibratoires qui séparent l'origine des temps des origines de celles de ces périodes qui ont pris naissance immédiatement auparavant, au point considéré de la direction commune des deux rayons sonores : les vitesses des deux mouvements vibratoires, en ce même point, à l'époque t, seront représentées par

$$v = A\sin 2\pi\left(\frac{t}{T}+\theta\right)$$

et

$$v' = A'\sin 2\pi\left(\frac{t}{T'}+\theta'\right);$$

la vitesse du mouvement résultant sera donc

$$V = A\sin 2\pi\left(\frac{t}{T}+\theta\right) + A'\sin 2\pi\left(\frac{t}{T'}+\theta'\right);$$

on pourrait discuter cette formule directement, mais il est plus simple de réduire en apparence les deux mouvements à la même période ; il suffit pour cela d'écrire v' sous la forme

$$v' = A'\sin 2\pi\left[\frac{t}{T}+\theta+\left(\theta'-\theta+\frac{t(T-T')}{TT'}\right)\right]$$

et de lire cette formule de manière à ne voir dans les équations des deux vitesses, outre la différence des amplitudes, qu'une différence de phase

$$\theta'-\theta+\frac{t(T-T')}{TT'},$$

variable alors, il est vrai, avec le temps t.

On reconnaît alors immédiatement qu'à toutes les époques t où

$$2\pi\left(\theta'-\theta+\frac{t(T-T')}{TT'}\right) = 2n\pi,$$

les deux vitesses, de même sens, s'ajouteront, ce qui donnera lieu à un maximum d'intensité, et qu'au contraire, aux époques déterminées par la condition

$$2\pi\left(\theta'-\theta+\frac{t(T-T')}{TT'}\right) = (2n+1)\pi,$$

elles se retrancheront ; de sorte qu'il y aura *interférence* partielle. Si T — T′ est assez petit par rapport à T et à T′, la valeur de t pourra varier dans un intervalle un peu étendu sans cesser de satisfaire à peu près à l'une ou l'autre des conditions précédentes, et l'effet deviendra très-sensible à l'oreille.

Il est facile de voir que les renflements du son et ses atténuations se reproduiront périodiquement à intervalles égaux ; en effet, il y

aura renflement lorsque t aura l'une des valeurs

$$t = (\theta - \theta')\frac{TT'}{T - T'} + n\frac{TT'}{T - T'},$$

et atténuation lorsque t aura l'une des valeurs

$$t = (\theta - \theta')\frac{TT'}{T - T'} + \left(n + \frac{1}{2}\right)\frac{TT'}{T - T'},$$

n désignant un nombre entier arbitraire.

La succession de ces renflements et amoindrissements du son constitue le phénomène des *battements*.

L'intervalle de deux renflements ou de deux amoindrissements du son est constant et égal à $\frac{TT'}{T - T'}$. Le nombre des battements dans l'unité de temps est donc égal à

$$\frac{T - T'}{TT'} \quad \text{ou} \quad \frac{1}{T'} - \frac{1}{T},$$

c'est-à-dire égal à la différence absolue des nombres de vibrations complètes relatives aux deux sons.

Les battements qui accompagnent la propagation simultanée de deux sons suivant la même droite diffèrent des *interférences* des rayons lumineux en ce que les battements sont intermittents, tandis que l'*interférence* est persistante. Pour qu'il y eût *interférence* entre deux ondes sonores, il faudrait que leurs périodes T et T' fussent égales; la destruction mutuelle de ces deux ondes ne pourrait d'ailleurs avoir lieu qu'autant que les amplitudes seraient égales.

— *Interférence des rayons calorifiques.* Les rayons calorifiques peuvent, sans doute, interférer, comme les rayons lumineux, mais le phénomène n'a pas été jusqu'ici soumis à des observations assez complètes pour que l'on puisse en faire une théorie satisfaisante.

INTERFÉRENT, ENTE (ain-tèr-fé-ran, an-te — du lat. *inter*, entre; *ferens*, part. prés. du verbe *fero*, je porte). Physiq. Qui présente le phénomène de l'interférence : *Rayons* INTERFÉRENTS.

INTERFÉRER v. n. ou intr. (ain-tèr-fé-ré — du lat. *inter*, entre; *fero*, je porte. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'interfère, qu'il interfère*; excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *J'interférerai, tu interférerais*). Physiq. Produire des interférences : *Des rayons qui* INTERFÈRENT.

INTERFIBRILLAIRE adj. (ain-tèr-fi-bril-lè-re — du lat. *inter*, entre, et de *fibrillaire*). Anat. Qui se trouve entre les fibrilles : *Liquides* INTERFIBRILLAIRES.

INTERFOLIACÉ, ÉE adj. (ain-tèr-fo-li-a-sé — du lat. *inter*, entre, et de *foliacé*). Bot. Se dit des fleurs qui naissent alternativement entre chaque couple de feuilles opposées : *Fleurs* INTERFOLIACÉES.

INTERFOLIAGE s. m. (ain-tèr-fo-li-a-je — rad. *interfolier*). Techn. Action d'interfolier : *L'*INTERFOLIAGE *d'un livre, d'un registre.*

INTERFOLIÉ, ÉE (ain-tèr-fo-li-é) part. passé du v. Interfolier : *Un livre* INTERFOLIÉ.

INTERFOLIER v. a. ou tr. (ain-tèr-fo-li-é — du lat. *inter*, entre; *folium*, feuille. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. du pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous interfoliions, que vous interfoliiez*). Intercaler, entre les feuillets d'un livre qu'on broche ou qu'on relie, des feuillets blancs, pour pouvoir y écrire des notes : INTERFOLIER *un livre.*

INTERFRONTAL, ALE adj. (ain-tèr-fron-tal, a-le — du lat. *inter*, entre, et de *frontal*). Entom. Se dit d'une pièce de la tête des insectes.

— s. m. Nom de la même pièce.

INTERGANGLIONNAIRE adj. (ain-tèr-gan-gli-o-nè-re — du lat. *inter*, entre, et de *ganglion*). Anat. Qui est situé entre les ganglions : *La portion* INTERGANGLIONNAIRE *du cordon.* (Walckenaer.)

INTERGÉRION s. m. (ain-tèr-jé-ri-on — du lat. *intergerium*, ce qu'on place entre deux). Entom. Cloison en forme d'arête, que la languette paraît former derrière le menton, chez certains insectes coléoptères.

INTÉRIEUR, EURE adj. (ain-té-ri-eur, eu-re — lat. *interior;* rad. *in*, dans). Qui est au dedans : *Les parois* INTÉRIEURES *d'un vase. Une cour* INTÉRIEURE. *Les parties* INTÉRIEURES *du corps. La terre est arrosée de fleuves tant extérieurs qu'*INTÉRIEURS, *qui transpirent à travers sa surface.* (B. de St-P.)

— Qui appartient à l'Etat, à l'association, au corps, et non aux choses qui sont hors de lui : *L'organisation* INTÉRIEURE *d'un pays. La paix* INTÉRIEURE *d'une famille. Nul gouvernement n'a le droit d'intervenir dans les affaires* INTÉRIEURES *d'un autre gouvernement.* (Chateaub.)

— Fig. Qui concerne l'âme, la nature morale de l'homme : *L'estime est un aveu* INTÉRIEUR *du mérite de quelque chose.* (Vauven.) *L'homme est régi par un sentiment* INTÉRIEUR *qui l'avertit que toute oppression est illégitime.* (Alibert.)

— Géogr. *Mer intérieure*, Très-vaste étendue d'eau, complétement ou presque complétement enfermée dans les terres, comme la mer Caspienne, la Méditerranée, etc.

— Théol. *For intérieur*, Conscience.

— s. m. Partie intérieure, ce qui est au dedans : *L'*INTÉRIEUR *d'une église, d'une prison. L'*INTÉRIEUR *du pays, des terres. L'*INTÉRIEUR *du corps humain. L'*INTÉRIEUR *d'une boîte. Une démocratie n'existe plus là où il y a une force militaire en activité dans l'*INTÉRIEUR *de l'Etat.* (Chateaub.) ‖ Partie intérieure du corps : *Un médicament administré à l'*INTÉRIEUR.

— Partie d'une diligence qui se trouve entre le coupé et la rotonde : *Voyager dans l'*INTÉRIEUR. *Prendre une place d'*INTÉRIEUR.

— Partie centrale d'un pays, par opposition aux frontières : *On a envoyé les prisonniers dans l'*INTÉRIEUR. ‖ Pays lui-même, par opposition aux pays étrangers : *Tous ces produits se consomment à l'*INTÉRIEUR. *Une armée n'est bonne qu'à propager l'anarchie à l'*INTÉRIEUR. (Colins.)

— Sein d'une assemblée, d'un corps, d'une société quelconque : *Le monde, tel qu'il est fait aujourd'hui, ne donne pas deux sous de la nomination d'un pape, des rivalités des couronnes et des intrigues de l'*INTÉRIEUR *d'un conclave.* (Chateaub.)

— Fig. Centre, milieu d'une activité quelconque : *Il y a un spectacle plus grand que le ciel, c'est l'*INTÉRIEUR *de l'âme.* (V. Hugo.)

— Administr. *Ministère de l'intérieur*, ou simplement *Intérieur*, Direction supérieure des affaires administratives d'un pays : *Etre chargé de l'*INTÉRIEUR, *du ministère, du portefeuille de l'*INTÉRIEUR. ‖ *Ministre de l'intérieur*, Ministre chargé de l'administration générale du pays.

— Peint. Tableau de genre, représentant les parties intérieures d'un édifice, et, souvent, une scène de la vie domestique : *Un peintre d'*INTÉRIEURS.

— Liturg. *Intérieur de Notre-Seigneur, de Notre-Dame*, Fêtes catholiques en l'honneur des vertus, des dons intérieurs de Jésus et de Marie.

— Jeux. A la belle, Ensemble des numéros non compris dans la bordure.

— **Syn. Intérieur, interne, intime, intrinsèque.** *Intérieur* exprime simplement l'idée d'être placé au dedans, et non à la surface ou au dehors. *Interne* ajoute à cela l'idée d'occuper une place bien déterminée au dedans, et, souvent, une place très-éloignée de la surface; d'où il résulte que l'objet est non-seulement caché à nos regards, mais encore difficile à découvrir quand on entre dans les choses mêmes. *Intime* peut être considéré comme signifiant très-intérieur; mais il ne se dit que de certaines choses abstraites, comme *nature, bonheur, vie*, etc. *Intrinsèque* ne se dit que de la valeur ou d'une qualité quelconque, considérée comme résultant de l'essence même des choses. La valeur *intrinsèque* d'une pièce de monnaie est exactement celle d'un morceau quelconque du même métal ayant le même poids.

— **Intérieur, dedans.** V. DEDANS.

— **Encycl.** Hist. et Administr. *Ministère de l'intérieur.* Jusque dans le courant du XVIII[e] siècle, on comprenait, sous le nom de police générale du royaume, l'ensemble, non encore coordonné, des services qui ressortissent aujourd'hui au ministère de l'*intérieur*. Tant que la féodalité fut toute-puissante, il ne put rien exister de semblable à une administration centrale de la police *intérieure*. Tout vassal noble, ayant souveraineté, exerçait sans contrôle dans ses terres les mêmes pouvoirs que le suzerain dans la sienne. Les grands vassaux ne rendaient au roi qu'une obéissance nominale et agissaient en souverains. Le clergé administrait ses terres avec une indépendance plus grande encore que celle dont jouissaient les seigneurs laïques. Dans son domaine immédiat, le roi exerçait le pouvoir administratif par l'entremise de prévôts, de sénéchaux et de baillis; les officiers municipaux des communes l'exerçaient dans le domaine de ces villes.

Sous le règne de Philippe-Auguste commença l'ère de la centralisation. Ce monarque plaça la royauté au sommet de l'édifice féodal; il resserra la chaîne de devoirs qui unissait les grands feudataires à la couronne; il agit comme ayant mission, par le droit originaire de son office, ainsi que l'avait déjà dit l'abbé Suger, de tout réformer et de tout réorganiser. Dès le XIII[e] siècle, les rois purent exercer directement leur action administrative dans une moitié de la France. A partir de cette époque, les développements lents, mais constants du pouvoir royal amenèrent la centralisation successive des diverses parties de l'administration *intérieure*. Sous François I[er], les clercs du secret, devenus les secrétaires d'Etat, prirent une grande importance; ils se partagèrent l'administration générale, non par services, mais par divisions géographiques. Sous Charles IX, l'Etat s'entremit dans certains détails abandonnés jusqu'alors aux administrations municipales : l'administration de la mendicité, celle des hôpitaux, celle des prisons. Les jurisconsultes attribuaient déjà au roi et aux parlements le droit de faire des règlements généraux. Une ordonnance en date du 1[er] janvier 1589 décida qu'à l'avenir les quatre secrétaires d'Etat se partageraient l'administration des affaires et formeraient les départements suivants : 1° affaires étrangères, auxquelles était réunie la marine; 2° guerre; 3° maison du roi; 4° *intérieur* du royaume. En même temps, l'autorité en matière de police était régulièrement définie. Mais ce ne fut là qu'un essai, et les attributions des divers ministères continuèrent à être confuses, jusqu'au règne de Louis XIII.

Sully et Richelieu continuèrent l'œuvre de centralisation qui, après eux, fut encore étendue et fortifiée par Colbert. Jusqu'alors, les secrétaires d'Etat s'étaient partagé l'administration *intérieure* du royaume par zones territoriales; Colbert, dont l'activité extraordinaire embrassait finances, commerce, travaux publics, marine, législation, s'attribua aussi la plus grande partie des services de l'*intérieur* et de l'instruction publique. Mais cette organisation ne pouvait lui survivre.

Tous ces précédents ne constituent pas une création définitive d'un ministère de l'*intérieur*. Alors que, depuis plus ou moins de temps, les affaires étrangères, la maison du roi, la guerre, les finances, la marine, formaient autant de ministères distincts, les diverses parties du ministère de l'*intérieur*, ou dépendaient encore des pouvoirs locaux, ou se trouvaient disséminées et attribuées, tantôt à un département, tantôt à un autre.

Ce fut l'Assemblée constituante qui créa définitivement un ministère de l'*intérieur*, et ce fut le comte de Saint-Priest qui en fut le premier titulaire (7 août 1790). Ce ministère comprenait seulement alors la police, l'administration de la ville de Paris et celle de la maison du roi. Lors de la réorganisation des départements ministériels en 1791, le ministère de l'*intérieur* fut chargé de faire parvenir les lois aux corps administratifs; de maintenir le régime constitutionnel et les lois touchant les assemblées de communes, les assemblées électorales, les corps administratifs, les municipalités et provisoirement l'instruction publique; de faire exécuter les lois relatives à la sûreté et à la tranquillité de l'Etat, aux grands services publics, à l'agriculture, au commerce de terre et de mer, à l'industrie, aux institutions de charité, etc.; de correspondre avec les corps administratifs, de les rappeler à leurs devoirs, de les éclairer sur les moyens de faire exécuter les lois; de rendre compte tous les ans au corps législatif de l'administration générale, de soumettre à l'examen et à l'approbation du roi les procès-verbaux des conseils des départements.

Depuis 1791, les attributions du ministère de l'*intérieur* furent tour à tour étendues ou restreintes, par l'adjonction de nouveaux services ou par la création de départements indépendants. Nous croyons devoir donner un aperçu rapide des plus importantes de ces transformations.

Le 29 novembre 1792, les manufactures administrées par l'ancienne liste civile furent placées sous la surveillance du ministre de l'*intérieur*. La loi du 12 germinal an II, qui remplaça les ministères par douze commissions exécutives, assigna à six de ces commissions les attributions précédemment dévolues au ministre de l'*intérieur*. La loi du 10 vendémiaire an IV rétablit les ministères, et ajouta aux attributions du ministère de l'*intérieur* la garde nationale sédentaire, le service de la gendarmerie, les prisons, les musées, les écoles, les fêtes nationales, etc. Le 5 février 1810, fut créée la direction de l'imprimerie et de la librairie. Le 22 juin 1811, des services détachés du ministère de l'*intérieur* formèrent le nouveau ministère des manufactures et du commerce; ce ministère ayant été supprimé le 5 avril 1814, ses attributions furent réparties entre l'*intérieur* et les finances. Le 22 avril 1814, la direction générale de l'imprimerie fut placée dans les attributions du chancelier de France. Une ordonnance du 13 mai 1815 réunit, sous le nom de direction générale de la police, le ministère de l'*intérieur* et la préfecture de police. Des ordonnances du 15 septembre 1814 placèrent les musées, les théâtres royaux et les manufactures royales dans les attributions du ministère de la maison du roi. Le 29 décembre 1818, la police et la direction de la librairie furent réunies au ministère de l'*intérieur*. Le 6 janvier 1819 fut créée la direction générale de l'administration départementale et communale. Le 1[er] novembre 1820, le titre de ministre fut donné au président du conseil royal de l'instruction publique; dès cette époque, les services concernant l'instruction furent séparés du ministère de l'*intérieur*, bien que la création du ministère des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique ne date que du 26 août 1824. Le 4 janvier 1826, les attributions relatives au commerce et aux manufactures furent distraites de l'*intérieur* et formèrent, le 20 du même mois, un nouveau département ministériel. Successivement réuni à l'*intérieur* et reconstitué à plusieurs reprises, le ministère des travaux publics fut rétabli le 13 mars 1831. Par suite de remaniements successifs, à la fin de 1832, les attributions du ministère de l'*intérieur* ne comprenaient plus que les élections, la police et la librairie; l'administration départementale, communale et celle des hospices, les ponts et chaussées et les mines, les bâtiments civils et les beaux-arts lui furent rendus le 6 avril 1834. La direction générale des ponts et chaussées lui fut enlevée de nouveau le 2 mars 1836. Le 22 janvier 1852 fut créé un ministère de la police générale, qui fut supprimé dès le 21 juin 1853; le service de la police fut rattaché au ministère de l'*intérieur*. Le ministère de l'agriculture et du commerce, réuni encore une fois au ministère de l'*intérieur* le 25 janvier 1852, fut rétabli de nouveau le 23 juin 1853.

De nos jours, le ministère de l'*intérieur* est chargé de veiller à la tranquillité et à la sûreté intérieures, et de faire exécuter les lois de police générale, de diriger l'administration départementale et municipale, de maintenir la division du territoire, de faire exécuter les lois pour les élections politiques, départementales et communales, de diriger les lignes télégraphiques, de surveiller l'administration des prisons, des hôpitaux, des établissements de charité, des monts-de-piété, de constater le chiffre de la population par des recensements, d'entretenir les dépôts de mendicité, de pourvoir aux fêtes publiques, de distribuer les récompenses pour les actions généreuses, de veiller à l'exploitation des théâtres, de surveiller la presse, la librairie et le colportage, d'encourager les arts et les lettres, de conserver les monuments historiques, les archives départementales, communales et hospitalières, etc. L'organisation actuelle du ministère de l'*intérieur*, telle qu'elle a été réglée par décret du 18 novembre 1871, sur la proposition de M. Casimir Périer, comprend : 1° le cabinet du ministre, s'occupant de la correspondance générale, du personnel administratif, des secours généraux, de la presse; 2° la direction du secrétariat et de la comptabilité; 3° la direction de l'administration départementale et communale; 4° la direction des prisons et des établissements pénitentiaires; 5° la direction de la sûreté générale; 6° enfin, la direction des affaires civiles de l'Algérie (service annexe).

Donnons en terminant la liste des ministres de l'*intérieur* qui se sont succédé depuis la Révolution jusqu'à ce jour.

LISTE DES MINISTRES DE L'INTÉRIEUR.

1790 (7 août). Guignard de Saint-Priest.
1791 (25 janv.). Valdec de Lessart.
1791 (29 nov.). Cahier de Gerville.
1792 (23 mars). Rolland.
1792 (13 juin). Mourgues.
1792 (18 juin). Terrier de Montciel.
1792 (21 juillet). Champion de Villeneuve.
1792 (10 août). Rolland (second ministère).
1793 (14 mars). Garat.
1793 (20 août). Paré.
An II (12 germinal) — an IV (10 vendémiaire). Les commissions exécutives.
1795 (3 nov.). Bénezech.
1797 (16 juillet). François de Neufchâteau.
1797 (14 sept.). Le Tourneux.
1798 (17 juillet). François de Neufchâteau (second ministère).
1799 (22 juin). Quinette.
1799 (12 nov.). Laplace.
1799 (25 déc.). Lucien Bonaparte.
1800 (6 nov.). Chaptal (ministre par intérim).
1801 (21 janv.). Chaptal (ministre).
1804 (8 août). De Champagny.
1807 (9 août). Crétet.
1809 (1[er] oct.). Comte de Montalivet.
1814 (3 avril). Beugnot (commissaire au département de l'intérieur).
1814 (13 mai). L'abbé de Montesquiou.
1815 (20 mars). Comte Carnot.
1815 (23 juin). Carnot-Feulins (chargé provisoirement du portefeuille).
1815 (9 juillet). Baron Pasquier (chargé provisoirement du portefeuille).
1815 (27 sept.). Comte de Vaublanc.
1816 (7 mai). Lainé.
1818 (29 déc.). Comte Decazes.
1820 (21 fév.). Comte Siméon.
1821 (14 déc.). Corbière.
1828 (4 janv.). Vicomte de Martignac.
1829 (8 août). Comte de Labourdonnaye.
1829 (18 nov.) Baron de Montbel.
1830 (19 mai). Comte de Peyronnet.
1830 (29 juillet). Baude (chargé des fonctions).
1830 (31 juillet). Casimir Périer (nommé commissaire provisoire; n'accepte pas).
1830 (1[er] août). Guizot (commissaire au département de l'intérieur).
1830 (11 août). Guizot.
1830 (2 nov.). Comte de Montalivet (Camille).
1831 (13 mars). Casimir Périer.
1832 (27 avril). Comte de Montalivet.
1832 (11 oct.). Thiers.
1832 (31 déc.). Comte d'Argout.
1834 (4 avril). Thiers.
1834 (10 nov.). Duc de Bassano.
1834 (18 nov.). Thiers.
1836 (22 fév.). Comte de Montalivet.
1836 (6 sept.). Comte de Gasparin.
1837 (15 avril). Comte de Montalivet.
1839 (31 mars). Comte de Gasparin.
1839 (12 mai). Comte Duchâtel.
1840 (1[er] mars). De Rémusat.
1840 (29 oct.). Comte Duchâtel.
1848 (24 févr.). Ledru-Rollin (ministre provisoire).
1848 (11 mai). Recurt.
1848 (28 juin). Sénart.
1848 (13 oct.). Dufaure.
1848 (20 déc.). Léon de Malleville.
1848 (29 déc.). Léon Faucher.
1849 (2 juin). Dufaure.
1849 (31 oct.). Ferdinand Barrot.
1850 (20 mars). Baroche.
1851 (24 janv.). Vaïsse.

1851 (10 avril). Léon Faucher.
1851 (26 oct.). De Thorigny.
1851 (2 déc.). Comte de Morny.
1852 (22 janv.). Comte de Persigny.
1854 (23 juin). Billault.
1858 (7 févr.). Général Espinasse.
1858 (14 juin). Delangle.
1859 (5 mai). Duc de Padoue.
1859 (1er nov.). Billault.
1860 (6 déc.). Comte de Persigny.
1863 (23 juin). Boudet.
1865 (28 mars). Marquis de La Valette
1867 (13 nov.). Pinard.
1868 (17 déc.). De Forcade La Roquette.
1870 (2 janv.). Chevandier de Valdrôme.
1870 (11 août). Léon Chevreau.
1870 (4 sept.). Gambetta.
1871 (5 févr.). Emmanuel Arago.
1871 (19 févr.). Ernest Picard.
1871 (31 mai). Lambrecht.
1871 (11 oct.). Casimir Périer.
1872 (6 févr.). Victor Lefranc.
1872 (8 déc.). Goulard.

— B.-arts. *Peintres d'intérieur*. En peinture, on appelle tableau d'*intérieur* ou simplement un *intérieur* la représentation d'une scène plus ou moins animée qui se passe dans une chambre, un cabaret, un atelier, une église, un édifice quelconque. Les peintres d'*intérieur* ne sont ainsi qu'une variété des peintres de genre; on peut donc leur appliquer ce que nous avons dit de ces derniers et des conditions particulières à leur art (v. GENRE). Nous ajouterons que, si la peinture des scènes de plein air « comporte un coloris plus vif, plus lumineux, plus chatoyant, la peinture des *intérieurs* exige une plus grande finesse de détails et une science plus complète des accessoires sous le rapport archéogique. Ce sont les artistes des écoles du Nord qui, les premiers, se sont appliqués à peindre minutieusement des *intérieurs* d'édifice et en sont venus à accorder aux détails de l'architecture et de l'ameublement une importance presque égale à celle des figures. Tel tableau d'un maître primitif de Bruges ou de Leyde, qui porte un titre emprunté au Nouveau Testament ou à l'hagiographie, n'est à bien prendre qu'un tableau d'*intérieur* flamand ou hollandais. Mais c'est du XVIIe siècle que la peinture d'*intérieur* date véritablement; c'est à partir de ce moment qu'elle devient un genre particulier, ayant ses spécialités et ses chefs-d'œuvre.

Les Flamands et les Hollandais ont excellé dans la peinture des *intérieurs* de cabaret, de tabagie, où l'on mange, où l'on boit, où l'on fume, où l'on embrasse les femmes, où l'on joue, où l'on chante, où l'on se dispute : David Teniers, Adrien Brauwer, Jean Steen, Adrien et Isaac van Ostade, Egbert-Heemskerk, Sorgh, ont fait en ce genre des tableaux d'un réalisme très-cru. Des *intérieurs rustiques*, d'un caractère plus tranquille, sinon plus poétique, ont été peints par Corn. Dusart, Bega, Brakenburg, J.-M. Molenaer, Brekelenkamp, P. van Slingelandt, et aussi par Teniers et Adrien van Ostade. Frans van Mieris, G. Metsu, G. Dov, G. Terburg, Pieter de Hooch, Van der Meer de Delft, Gaspard Netscher, Gonzalès Coques, Ochterveld, A. Palamèdes, L. Boursse, ont représenté des *Intérieurs bourgeois*, des *Intérieurs galants*. David Teniers, Le Ducq, Ph. Wouwermans ont peint des *Intérieurs de corps de garde*. H. van Steenwyck, P. Neef, P. Saenredam, Emmanuel de Witte, H. van der Vliet, des *Intérieurs d'église;* W. Kalf, G. Dov, Van der Poel, des *Intérieurs de cuisine*, etc.

En Italie et en Espagne, les peintres *d'intérieurs* sont rares. En France, nous rencontrons, dès le XVIIe siècle, Valentin, qui aime à nous introduire dans des *intérieurs* où des joueurs sont attablés, et les Le Nain qui nous montrent un *Intérieur de forge* (musée du Louvre). Au XVIIIe siècle, les sociétés galantes des tableaux de Watteau, de Boucher, de Lancret, de Pater, ne craignent pas d'affronter le plein air; mais Baudouin et Fragonard préfèrent pour leurs héros et leurs héroïnes le clair-obscur du boudoir. Greuze est aussi un peintre d'*intérieurs;* mais s'il fuit le soleil, ce n'est pas pour déshabiller ses personnages. De notre temps, il n'est guère d'*intérieur* qui ait échappé au pinceau de nos artistes. Eugène Delacroix, Diaz, Decamps, M. Schlesinger (Salon de 1847), M. Devedeux (Salon de 1865) ont représenté des *Intérieurs de harem;* M. Lauwick (1861), M. Fromentin, M. Théodore Frère, Mme Browne, M. Landellé, des *Intérieurs turcs, mauresques, algériens*, etc.; MM. de Curzon, Armand Leleux, des *Intérieurs italiens;* MM. Adolphe Leleux, V. Vidal, Fortin, Antigna, Fischer, T.-B. de Henvel, des *Intérieurs bretons;* MM. Ch. Marchal et Brion, des *Intérieurs alsaciens;* MM. A. Stevens, Toulmouche, Tissot, Goupil, Ed. Richter, E. Saintin, etc., des *Intérieurs parisiens;* MM. Meissonier, Vetter, Fichel, Fauvelet, Comte, Brillouin, Chavet, des *Intérieurs* du XVIe, du XVIIe et du XVIIIe siècle; Granet, MM. Fr. Bonvin, Dauban, Gide, Pinelli, des *Intérieurs de couvent;* H. Vernet, MM. Tassaert, E. Ronjat, Arm. Leleux, Meissonier, Chavet, des *Intérieurs d'atelier;* MM. Bonvin, Trayer, Moulinet, Dargelas, des *Intérieurs d'école;* MM. L. Mouchot, Bonhomme et Soyer, des *Intérieurs de forge;* MM. Ch. Jacque, J.-F. Paris, E. de Lansac, des *Intérieurs d'écurie;* MM. Navlet, Sebron, des *Intérieurs d'église;* MM. Drolling, Philippe Rousseau, Fr. Bonvin, des *Intérieurs de cuisine;* MM. Gérome, Hamon, G. Boulanger, des *Intérieurs gréco-romains*, etc., etc.

Intérieur d'un ménage républicain (L'), vaudeville en un acte, du citoyen Chastenet (ci-devant Puységur), représenté à Paris, sur le théâtre de l'Opéra-Comique national, le 15 nivôse an II (4 janvier 1794).

Cette pièce nous montre un père et une mère parfaitement unis, et qui n'ont pas de meilleur moyen de se témoigner leur tendresse réciproque que de concourir ensemble, chacun selon ses moyens, à l'éducation de leurs enfants. La gouvernante de ces derniers, à qui leur éducation était confiée avant que les parents s'en chargeassent eux-mêmes, femme imbue de tous les préjugés et particulièrement de ceux de dévotion, arrive de son pays, Notre-Dame de Liesse, où elle a passé plusieurs mois. Veuve depuis quatorze ans, elle y était allée en pèlerinage, dans l'intention d'y faire vœu de ne pas contracter de nouveaux liens. Elle est très-étonnée de tout ce qu'elle voit à son retour, et surtout du ton qu'ont pris les jeunes élèves, qui n'ont plus pour la *Vie des saints* ce profond respect qu'elle leur avait inspiré. Il y a là de quoi révolter l'excellente Rose, qui vient de voir un *miracle en personne* à Notre-Dame de Liesse. Elle ne comprend rien à ce changement impie. Cependant, comme elle est bonne femme au fond, son ancien maître désire la garder, et lui faire épouser Germance, malgré son nouveau vœu. Germance plaît assez à Mme Rose. Elle ne le connaît point, mais ce ne peut être qu'un homme très-comme il faut, car il tutoie monsieur. Germance est, en effet, comme il faut être, simple, humain, sensible. Il parle du recueil des belles actions républicaines, et chante entre autres ce couplet, toujours extrêmement applaudi :

> Un soldat quitte ses foyers,
> Laissant en pleurs tout son ménage;
> Il va recueillir des lauriers,
> Prix éclatant de son courage.
> Blessé, présageant son trépas,
> Sa femme vole dans ses bras.
> Son fils affligé le contemple;
> Mais il lui dit : « Ne pleure pas,
> Adieu, mon fils... suis mon exemple.

Le ton avec lequel Germance s'exprime touche très-fort Mme Rose. Très-disposée à faire une infidélité à Notre-Dame de Liesse, elle donne sa parole; mais bientôt elle se reproche son action comme le plus horrible sacrilége en apprenant, de la bouche des enfants, que ce Germance est le nouveau curé du pays. Un prêtre se marier! sa dévotion ne tient pas contre une aussi horrible idée; mais ses scrupules ne tiennent pas non plus contre les raisons que lui oppose Germance, et surtout contre les aimables perfections qu'elle découvre en lui. L'amour donc finit par faire de la dévote Rose une parfaite républicaine. Voici le couplet du curé amoureux, qui fait le plus d'impression sur l'excellente femme :

> Je fus toujours de bonne foi
> Sans approfondir ma croyance.
> Aujourd'hui la raison en moi
> Vient éclairer mon ignorance.
> Mais plus je vois la vérité,
> Plus j'honore, même sans temple,
> L'homme qui, de l'égalité,
> Nous prêcha le premier l'exemple.

Rose, convertie sur cet article, l'est bientôt sur le reste; elle accepte, avec un époux, la cocarde tricolore; et les mots de citoyen et de citoyenne ne lui coûtent plus à prononcer. Que ceux qui seraient tentés de critiquer le personnage de Germance et de le trouver faux se reportent aux séances de la Convention; ils y verront les protestations d'une foule de prêtres, la plupart mariés, sollicitant la faveur de faire acte de civisme, et rejetant, comme autant d'erreurs, les principes mêmes du catholicisme. Cet exemple fut suivi, d'ailleurs, par plusieurs évêques, dont les noms sont bien connus de ceux à qui l'histoire de notre immortelle Révolution est familière. Nous n'oserions pas rappeler en quels termes sévères quelques-uns d'entre eux se prononcèrent alors contre ce qu'ils appelaient les erreurs, les vices et les mensonges du clergé.

Intérieur des comités révolutionnaires (L') ou les **Aristides modernes**, pièce en trois actes, de Ducancel, représentée à Paris, sur le théâtre de la Cité, le 27 avril 1795.

Cet ouvrage, véhément *factum* composé, appris et joué dans l'espace de vingt-sept jours, fut un de ceux qui servirent le mieux la réaction thermidorienne. Ce *Comité révolutionnaire* est une réunion d'affreux brigands, affublés de noms antiques, et qui, la plupart, ne savent ni lire ni écrire. Aristide, *ancien chevalier d'industrie*, dit la pièce; Scévola, perruquier; Torquatus, rempailleur de chaises; Caton, Brutus, portier, escroc, etc. Ces croquemitaines, que l'auteur pare en toute conscience des scélératesses les plus inouïes, arrêtent les honnêtes gens, les expédient à la guillotine, mais ne négligent pas pour cela les menus profits du métier. Dans leurs perquisitions, ils glissent volontiers la main dans les tiroirs, sauf à se quereller et à s'injurier lorsque vient l'heure de partager le butin. On voit d'ici tout ce que l'imagination effrayée pouvait tirer de semblables héros. Ces *messieurs* ont formé le projet de perdre une famille Dufour, dont le chef est membre de la municipalité. Le fils, jeune lieutenant de volontaires, arrive de l'armée. Aristide et ses collègues font comparaître devant eux le domestique de Dufour, pour tirer de lui des dénonciations. L'honnête serviteur déclare qu'il n'a que du bien à dire de ses maîtres, ce qui n'empêche pas les membres du comité d'interpréter à leur manière ses réponses, et de les transformer en accusations capitales.

Il ne faudrait chercher dans l'*Intérieur des comités révolutionnaires* ni l'art ni l'action. On y trouve les déclamations du temps, et l'emphase fait tomber quelquefois l'auteur dans d'étranges naïvetés. Dufour et son fils se trouvent seuls dans le lieu des séances du comité. Ils profitent de l'occasion pour jeter les yeux sur les papiers qui couvrent le bureau, et qui, tous, sont des dénonciations atroces, des instructions sanguinaires. « Quelle horreur! s'écrie Dufour fils, la correspondance des cannibales serait moins effroyable! » Il est douteux que les cannibales fassent une grande consommation de papier à lettre. On voit par quelles exagérations grossières procédait la réaction, on voit à quelles exécutions théâtrales se livraient maintenant certains auteurs. Il faut avouer pourtant que ces membres du comité, déguisés en bêtes féroces, ressemblent un peu à nos tyrans de tragédie, lesquels tendent une oreille placide aux injures qu'on leur décoche. Les Dufour, leur servante et leur domestique, par exemple, se moquent de Torquatus avec une liberté qui vient contredire singulièrement toutes les belles tirades débitées par les mêmes personnages dans d'autres scènes. Cependant un officier municipal procède à l'arrestation des membres du comité révolutionnaire. Ces farouches buveurs de sang défilent la tête basse devant le public en prenant le chemin de l'échafaud. « C'était, dit M. Muret, la revanche et la contre-partie de l'arrestation finale dans les pièces jacobines. Le public ne s'en plaignait pas, tant s'en faut. Ses frénétiques bravos étaient les acclamations furieuses de la vengeance. » Ajoutons que les figures exhibées, rendues hideuses à plaisir, étaient souvent des portraits, et que les spectateurs en nommaient tout haut les originaux. En somme, à quoi pouvaient conduire de telles représailles, sinon à semer l'épouvante et à jeter la France, pieds et poings liés, dans les bras d'un despote? Les réactions sont aveugles, brutales et cruelles; elles sont surtout maladroites, et sacrifient l'avenir à d'absurdes et passagères satisfactions.

INTÉRIEURE (mer), *Internum mare*, nom donné par les anciens à la Méditerranée.

INTÉRIEUREMENT adv. (ain-té-ri-eu-re-man — rad. *intérieur*). Au dedans, à l'intérieur : *Un fruit gâté* INTÉRIEUREMENT. *Un remède administré* INTÉRIEUREMENT.

— Dans l'âme, au fond du cœur; à part soi : *Presque tous les hommes, dans leur vieillesse, se moquent* INTÉRIEUREMENT *des sottises qu'ils ont avidement embrassées dans leur jeunesse.* (Volt.)

INTÉRIM s. m. (ain-té-rimm — mot lat. signifiant pendant ce temps-là, de *inter*, entre, et *im*, archaïque pour *eum*, celui-là). Temps pendant lequel une charge, une fonction n'est pas administrée par un titulaire; exercice d'une charge, d'une fonction pendant l'absence du titulaire : *Pendant l'absence du ministre de la guerre, le ministre de la marine a été chargé de l'*INTÉRIM. *Le ministre des travaux publics remplit, par* INTÉRIM, *les fonctions de ministre de l'intérieur.*

— Hist. Nom donné à trois formulaires rédigés pour régler provisoirement les affaires de religion, en attendant la convocation d'un concile : *L'*INTÉRIM *de Charles-Quint.*

— **Encycl.** Hist. On ne saurait compter les tentatives faites pour mettre fin au grand schisme de Luther, et pour amener, à l'aide de concessions mutuelles, la fusion des deux Eglises, catholique et protestante. Deux grands essais faits dans ce but aboutirent à des règlements tracés par Charles-Quint en 1541 et en 1548. Par ces actes, célèbres dans l'histoire ecclésiastique, Charles-Quint réglait la conduite à suivre par les deux partis, jusqu'à ce qu'un concile général eût définitivement tranché les questions en litige. La nature provisoire de ces actes leur fit donner le nom d'*intérims*. Le premier fut rédigé par une commission assemblée à Ratisbonne, et composée de trois membres catholiques et trois protestants, parmi lesquels figure Mélanchthon. On y régla quelques points de dogme, mais la commission se sépara sans avoir pu s'entendre sur la question essentielle du pouvoir de l'Eglise. Tel fut l'*intérim* de Ratisbonne.

Celui d'Augsbourg, rédigé en 1548, faisait d'importantes concessions aux protestants, notamment le mariage des prêtres et la communion sous les deux espèces. Tout cela ne suffit pas pour faire rétrograder une révolution qu'on pouvait dès lors considérer comme définitivement accomplie.

Enfin, Maurice de Saxe voulut tenter à Leipzig un nouvel effort. Son *intérim*, fait presque tout en faveur des protestants, ne put même contenter ces derniers, qui se sentaient assez forts pour refuser aux catholiques toute espèce de concession. Cette tentative eut pour unique résultat de semer la division dans le camp des luthériens.

INTÉRIMAIRE adj. (ain-té-ri-mè-re — rad. *intérim*). Qui existe par intérim, provisoirement, temporairement : *Une commission* INTÉRIMAIRE. *Un ministère* INTÉRIMAIRE. *Il n'y a dans la nature ni miracles ni lois* INTÉRIMAIRES. (Renan.) ‖ Qui remplit un intérim : *Ministre* INTÉRIMAIRE.

INTÉRIMAT s. m. (ain-té-ri-ma — rad. *intérim*). Fonctions intérimaires : *La nomination du titulaire fit cesser l'*INTÉRIMAT.

INTÉRIMISTE s. m. (ain-té-ri-mi-ste — rad. *intérim*). Hist. relig. Nom donné aux luthériens qui acceptèrent l'intérim de Charles-Quint.

INTÉRIORITÉ s. f. (ain-té-ri-o-ri-té — du lat. *intérior*, intérieur). Philos. Qualité de ce qui est intérieur : *Il faut que l'homme habite avec lui-même; il lui faut le calme et l'*INTÉRIORITÉ, *au moyen desquels seuls il peut se connaître, découvrir les lois de la nature visible et les règles de ses devoirs.* (Villers.)

INTERJECTIF, IVE adj. (ain-tèr-jè-ktiff, i-ve — du lat. *interjectus*, interjeté). Qui exprime l'interjection; qui appartient à l'interjection; *Particule* INTERJECTIVE. *Locution* INTERJECTIVE. *Forme* INTERJECTIVE.

INTERJECTION s. f. (ain-tèr-jè-ksi-on — lat. *interjectio;* de *interjicere*, jeter entre). Gramm. Exclamation, mot servant à exprimer, d'une manière énergique et concise, quelque passion de l'âme : *Ah! oh! hélas! hola! sont des* INTERJECTIONS. *Elan spontané de la voix, l'*INTERJECTION *est le fidèle écho de l'affection du moment, de la minute; elle trahit l'être intérieur mieux que toutes les descriptions ne pourraient le faire.* (Chavée.)

— Procéd. Action d'interjeter : INTERJECTION *d'appel.*

— **Encycl.** « L'*interjection*, étant considérée par rapport à la nature, dit l'abbé Régnier, est peut-être la première voix articulée dont les hommes se soient servis. » Ce qui n'est que conjecture chez ce grammairien est affirmé positivement par le président de Brosses, dans les *Observations sur les langues primitives*, qu'il a communiquées à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. « Les premières causes, dit-il, qui excitent la voix humaine à faire usage de ses facultés, sont les sentiments ou les sensations intérieures, et non les objets du dehors, qui ne sont pour ainsi dire, ni aperçus ni connus. » Partant de ce principe, il refuse au nom la première place parmi les parties du discours et la donne aux *interjections*, « qui expriment la sensation du dedans et qui sont le cri de la nature. L'enfant, ajoute-t-il, commence par elles à montrer qu'il est tout à la fois capable de sentir et de parler... Ce ne sont pas de simples mots, mais quelque chose de plus, puisqu'elles expriment le sentiment qu'on a d'une chose, et que, par une simple voix prompte, par un seul coup d'organe, elles peignent la manière dont on s'est trouvé intérieurement affecté. Toutes sont primitives, en quelque langue que ce soit, parce que toutes tiennent immédiatement à la fabrique générale de la machine organique et au sentiment de la nature humaine, qui est partout le même dans les grands et premiers mouvements corporels. »

Cette manière d'apprécier le caractère de l'*interjection* est aussi celle de Beauzée, qui dit que le langage des animaux, proportionné sans doute aux besoins de leur économie animale, et à la nature des sensations dont elle les rend susceptibles, est vraisemblablement tout interjectif et semblable en cela à celui des enfants nouveau-nés, qui n'ont encore à exprimer que leurs affections et leurs besoins.

Le nom donné à cette espèce de mots vient du latin *interjicere, interjectus*, parce que l'interjection est jetée au milieu du discours sans avoir de liaison avec aucun mot de la phrase. Bien que, le plus souvent, la valeur de l'*interjection* dépende de l'accent de la voix, et qu'il semble, en conséquence, assez difficile d'assigner à ces mots une valeur fixe qui les distingue entre eux, quant à leur emploi particulier, voici comment on classe habituellement les principales *interjections* françaises :

1° Pour la douleur ou l'affliction : *Ah! aïe! ouf! ahi! hélas!*
2° Pour la joie et le désir : *Ah! bon!*
3° Pour la crainte : *Ah! hé!*
4° Pour l'aversion, le mépris, le dégoût : *Fi! fi donc!*
5° Pour l'admiration ou l'invocation : *Oh! ô!*
6° Pour la surprise : *Ho! ha! ouais! bah!*
7° Pour avertir, ou appeler : *Gare! oh! holà! hé! hem!*
8° Pour faire taire : *Chut! paix!*
9° Pour encourager : *Allons! courage!*
10° Pour interpeller : *Eh! eh bien! eh quoi!*

Une quantité d'autres expressions ou d'autres mots ont aussi, par l'usage accidentel qui en est fait dans une phrase exclamative, la valeur d'*interjections;* ainsi : *Bon Dieu! miséricorde! tout beau! diable! diantre! ciel! juste ciel! bravo! silence! vivat!* et ainsi encore certains jurons : *Morbleu! parbleu! corbleu! ventre-saint-gris!*

La place de l'*interjection* est ordinairement

au commencement d'une proposition, qui sert à en expliquer le sens. Il faut éviter de multiplier les *interjections* et surtout de les employer à contre-sens. L'*interjection* est plus fréquemment employée dans le dialogue que dans le discours oratoire; elle convient plus à la comédie qu'à la tragédie. On la fait toujours suivre d'un point exclamatif, et souvent ce même point est répété à la fin de la proposition qui commence par l'*interjection*.

Nous avons dit que l'*interjection* est le premier langage de l'enfant; mais certains philologues ont prétendu que le langage de l'homme lui-même, que nos langues les plus perfectionnées ont l'*interjection* pour origine, et ils ne veulent pas même qu'il soit nécessaire d'y joindre l'onomatopée. Mais Müller est d'un avis contraire. Il reconnaît qu'un certain langage aurait pu être formé avec des *interjections* de même qu'avec des onomatopées; mais il ne ressemblerait aucunement aux mille langues diverses que nous trouvons répandues sur le globe. Il est évident aussi qu'une simple *interjection* peut être dans quelques cas plus expressive, plus concluante, plus profonde et plus éloquente qu'un long discours, et il n'est pas moins certain que les *interjections* venant s'ajouter aux gestes du corps et au jeu de la physionomie suffiraient amplement pour remplir le but qu'atteint le langage chez la majeure partie de l'humanité. Dans son *Traité sur la danse*, Lucien raconte qu'un roi dont les Etats bordaient le Pont-Euxin, étant venu à Rome sous le règne de Néron et ayant assisté au spectacle donné par un pantomime, pria l'empereur de lui en faire présent, afin que cet homme lui servît d'interprète auprès des peuples, ses voisins, avec qui il n'avait jamais pu entrer en relation à cause de leur diversité de langage. Les anciens, comme tout le monde le sait, appelaient pantomime l'acteur qui savait tout exprimer sans proférer une seule parole; et il est à peine un sentiment ou même une idée qu'on ne puisse ainsi rendre. Dans nos pays, on a négligé cet art de parler sans se servir de mots; mais dans le midi de l'Europe il est encore florissant aujourd'hui. S'il est vrai, donc, qu'un seul regard en dise quelquefois autant que de longs discours, il est clair que nous pourrions, en mainte circonstance, éviter la peine que nous impose l'emploi du langage proprement dit. Néanmoins, il ne faut pas oublier que *oh! hem! chut! bah!* sont tout aussi loin d'être des mots véritables que les gestes expressifs qui accompagnent généralement ces exclamations. Quant aux étymologies qu'on prétend donner de certains mots, qui seraient dérivés de simples *interjections*, elles ne reposent guère que sur des illusions. On dit, par exemple, que l'idée du dégoût a son origine dans les deux sens de l'odorat et du goût, probablement dans l'odorat seul en premier lieu; et l'on ajoute qu'en cherchant à repousser une mauvaise odeur nous sommes portés instinctivement à relever le nez, à expirer fortement l'air en avançant et en comprimant les lèvres, produisant par là un bruit qui est représenté par les *interjections* anglaises *foh! fie!* De ces *interjections*, on propose de faire venir non-seulement les mots *filth*, ordure, et *foul*, sale, impur, mais aussi, en passant du dégoût physique à l'aversion morale, l'anglais *fiend*, démon, l'allemand *feind*. Si cette théorie était fondée, il faudrait supposer que le mépris est surtout exprimé à l'aide d'un *f* aspiré, et en soufflant avec force à travers les lèvres entr'ouvertes. Mais le fait est que *fiend* est un participe formé de la racine *fian*, haïr (le gothique *fijan*); et comme une muette aspirée en gothique répond toujours à une forte en sanscrit, la même racine ne pourrait pas avoir dans cette dernière langue sa force expressive. Effectivement, cette racine existe en sanscrit sous la forme *pîy*, haïr, détruire. C'est ainsi que *friend*, ami, est dérivé d'une racine que nous retrouvons dans le sanscrit *pri*, réjouir. Max Müller remarque, en outre, que si les éléments constitutifs du langage étaient ou de simples cris, ou des imitations des bruits de la nature, il serait difficile de comprendre pourquoi les bêtes ne posséderaient pas le langage. Non-seulement le perroquet, mais l'oiseau moqueur et beaucoup d'autres oiseaux peuvent imiter avec une exactitude frappante les sons articulés et inarticulés; en outre, il n'est presque pas d'animal qui ne puisse faire entendre quelques *interjections* telles que *hiss, bêê*, etc. Cette théorie de l'*interjection* détruirait tout ce qui a été accompli depuis cinquante ans par Bopp, Humboldt, Grimm et les autres linguistes; elle renverserait d'un coup les lois phonétiques qui ont été établies avec tant de soin et de patient labeur, et elle rejetterait la science étymologique dans l'anarchie et le chaos. « Tant que nous avons, dit Max Müller, des formes définies entre nous et le chaos, nous pouvons édifier notre science comme une arche d'un pont, qui repose sur de massives piles inébranlables au milieu de flots qui se précipitent. Si, au contraire, les racines des mots sont de pures abstractions, et s'il n'y a rien qui sépare le langage des cris et des *interjections*, alors nous pouvons jouer avec le langage comme les enfants jouent avec le sable sur le bord de la mer; mais il ne faudra pas nous plaindre si la vague détruit les petits châteaux que, dans l'intervalle de deux marées, nous aurons élevés sur la plage. »

INTERJECTIVEMENT adv. (ain-tèr-jèk-ti-ve-man — rad. *interjectif*). D'une manière interjective, avec interjection : *Passion exprimée* INTERJECTIVEMENT.

INTERJETÉ, ÉE (ain-tèr-je-té) part. passé du v. Interjeter. Jurispr. Introduit en interjetant : *Appel* INTERJETÉ.

— Gramm. *Proposition interjetée*, Proposition placée au milieu d'une autre. Dit-on, J'ai cru, *sont des* PROPOSITIONS INTERJETÉES.

INTERJETER v. a. ou tr. (ain-tèr-je-té — du lat. *interjectus*, part. passé du v. *interjicere*, jeter entre. Double le *t* devant une syllabe muette : *J'interjette, il interjettera*). Jurispr. Introduire, en parlant d'un appel : *Il* A INTERJETÉ *appel du jugement qui le condamnait*.

— Gramm. Introduire sous forme de proposition interjetée : *On* INTERJETTE *fréquemment les propositions* dit-il, fit-il, répondit-il.

INTERLACHEN ou **INTERLAKEN**, c'est-à-dire *entre les lacs*, bourg de Suisse, canton et à 42 kilom. S.-E. de Berne, entre les lacs de Thun et de Brienz, près de la rive gauche de l'Aar; 1,372 hab. Ancien château. La beauté du paysage, la douceur du climat y attirent beaucoup d'étrangers. « Interlachen, dit M. Ad. Joanne, doit la réputation européenne dont il jouit autant à sa situation qu'à la vue admirable que l'on y découvre à chaque pas sur sa belle plaine et sur ses belles montagnes, qui semblent s'écarter tout exprès pour laisser voir dans toute leur magnificence, au-dessus de leurs croupes noirâtres, les glaciers éblouissants de la Jungfrau. Le bourg se trouve placé, en effet, presque au centre de la partie la plus intéressante de la chaîne des Alpes, celle où la nature semble avoir pris plaisir à réunir tout ce qui pouvait charmer le plus ses admirateurs : lacs, grottes, cascades, vallées, montagnes, prairies, forêts, glaciers, etc. »

INTERLATÉRICOSTAL, ALE adj. (ain-tèr-la-té-ri-ko-stal, a-le — du lat. *inter*, entre; *latus*, côté; *costa*, côte). Anat. Qui est situé sur les côtés, entre les côtes : *Muscles* INTERLATÉRICOSTAUX.

INTERLIGNAGE s. m. (ain-tèr-li-gna-je; *gn* mll. — rad. *interligner*). Typogr. Action ou manière d'interligner.

INTERLIGNE s. m. (ain-tèr-li-gne; *gn* mll. — du lat. *inter*, entre, et de *ligne*). Vide, espace blanc entre deux lignes écrites ou imprimées : *Ecrire dans les* INTERLIGNES. ‖ Ecriture entre deux lignes : *Les actes doivent être inscrits sur les répertoires sans blanc ni* INTERLIGNE.

— Mus. Espace compris entre deux lignes de la portée : *Autrefois, on n'écrivait pas de notes dans les* INTERLIGNES.

— s. f. Typogr. Lame de métal dont on se sert pour séparer les lignes entre elles, et que l'on emploie aussi quelquefois, au lieu de cadrats, pour jeter des blancs : *L'épaisseur et la longueur des* INTERLIGNES *sont sujettes à de nombreuses variations : il en existe depuis un demi-point d'épaisseur jusqu'à six points, avec les forces de corps fractionnaires*. (H. Fournier.)

— **Encycl.** Pratiq. La loi du 25 ventôse an XI, sur les actes notariés, interdit absolument toute écriture interlinéaire. Si la rédaction d'une clause dans le corps d'un acte a besoin d'être complétée ou redressée, on a la ressource d'en opérer le complément ou la rectification au moyen d'un renvoi en marge. Le renvoi est régularisé par la signature et le paraphe du notaire et des parties, et, moyennant ces signatures, ce même renvoi rentre dans le corps de l'acte et devient partie intégrante de son texte. Les mots interlignés ne peuvent pas, comme les renvois en marge, être signés et paraphés sur place; c'est pourquoi la loi du 25 ventôse an XI prohibe absolument les *interlignes*. L'article 16 de cette loi déclare nuls les mots interlignés; le notaire qui interligne est, en outre, passible d'une amende de 50 francs et même de la peine de la destitution, s'il y a eu fraude de sa part dans l'intercalation des mots interlignés. Il est presque superflu de faire remarquer que la nullité prononcée ici par la loi de ventôse n'atteint que les mots ajoutés dans l'*interligne;* le surplus de l'acte conserve sa validité, et son authenticité n'est en aucune manière infirmée. On comprend aussi qu'il n'y aurait pas de contravention dans ce simple fait que les lignes d'écriture se trouveraient plus rapprochées, plus resserrées dans une partie de l'acte que dans l'autre. Les conservateurs des hypothèques qui interligneraient sur leurs registres sont passibles d'une amende de 1,000 à 2,000 francs, sans préjudice de dommages et intérêts envers les parties. D'après l'article 84 du code de commerce, les livres des agents de change et des courtiers ne doivent pas contenir d'*interligne*.

Les dispositions de la loi de ventôse an XI ne s'étendent pas aux actes du ministère des greffiers et des huissiers. Toutefois, ces officiers ministériels doivent aussi s'abstenir d'interligner leurs actes. Si des intercalations ou des superpositions abusives d'écriture avaient pour conséquence de rendre illisible une copie d'exploits ou de pièces, l'huissier qui aurait notifié la copie serait passible d'une amende de 25 francs. Quant aux actes sous seing privé, les mots interlignés qu'ils contiennent ne sont pas nuls, quoique non approuvés, s'ils sont écrits de la même main que le reste de l'acte.

— Typogr. Il est rare aujourd'hui de rencontrer un livre qui soit composé plein, c'est-à-dire dont les lignes ne soient séparées les unes des autres que par le talus même de la lettre. Pourtant certains ouvrages, qui se proposent de condenser dans un espace restreint une masse énorme de renseignements, ne sont pas interlignés; c'est ainsi que le *Grand Dictionnaire*, dans le but de faire entrer dans une page un plus grand nombre de lignes, est composé plein. On peut facilement reconnaître ces sortes d'ouvrages lorsque deux lettres, situées dans deux lignes voisines, dont l'une dépasse les autres lettres par en bas, tandis que l'autre les dépasse par en haut, un *p* et un *l* par exemple, viennent se placer juste l'une au-dessus de l'autre. Si la composition n'est pas interlignée, il n'y aura aucun blanc entre les queues de ces deux lettres qui se toucheront exactement; si, au contraire, la composition est interlignée, il existera entre les deux queues un espace plus ou moins grand suivant la force de l'*interligne*. Les *interlignes* sont de petites lames en même métal que les caractères d'imprimerie, et qui servent à séparer les lignes entre elles. Dans les premiers temps de la typographie, on ne connaissait point les *interlignes* et l'on se servait pour en tenir lieu, suivant toutes les apparences, de bandes de parchemin. Schæffer paraît être le premier, d'ailleurs, qui ait imaginé l'interlignage. « Le premier livre interligné que j'aie vu, dit le savant Auguste Bernard, ancien correcteur à l'Imprimerie nationale et auteur d'ouvrages très-estimés sur l'imprimerie, est un *Cicéron* publié par Schæffer en 1465, et il a probablement été interligné avec des réglettes de bois, car l'interlignage est fort considérable. »

Comme nous l'avons dit plus haut, les *interlignes* ordinaires sont faites du même métal que les caractères d'imprimerie. On se sert quelquefois pour les affiches et les travaux de ville de réglettes de bois. Quant à leur force, c'est-à-dire à leur épaisseur, elle varie depuis un demi-point jusqu'à six points. On interligne, il est vrai, quelquefois au-dessus de six points; on se sert alors de plusieurs *interlignes* de force différente. Celles d'un demi-point, d'ailleurs fort rares, sont ordinairement en cuivre. La longueur des *interlignes* est extrêmement variable, ce qui tient à la grande diversité des justifications. L'interlignage donne de l'agrément à la composition, mais il doit être maintenu entre certaines limites qu'on ne peut dépasser sans enfreindre les lois du bon goût. Ainsi, un onze interligné d'un point produit un meilleur effet que s'il est plein; un interlignage de deux points lui conviendra mieux encore, mais il ne faudra guère aller au delà, parce que la force de l'œil va en diminuant à mesure que l'interlignage augmente. On peut donc poser d'une manière générale le principe suivant : la force de l'*interligne* doit croître insensiblement pour les caractères au-dessus du corps dix, et diminuer dans la même proportion pour les numéros inférieurs à ce corps. Voici, d'ailleurs, quelques règles essentielles relatives à l'interlignage, que nous empruntons à M. Théotiste Lefèvre, auquel il faut toujours avoir recours pour ce qui regarde les lois de la composition typographique : « Les *interlignes* nécessaires à la composition se placent ordinairement dans le cassetin aux *tirets* ou dans celui aux *fl*. Si la largeur de la justification nécessite l'emploi de deux *interlignes* mises bout à bout, et que celles-ci ne soient pas de même longueur, ce qui est préférable, il convient de les croiser à chaque ligne. Si la composition est interlignée double et que les deux *interlignes* soient d'inégale épaisseur, la plus mince doit se placer immédiatement sur la ligne. Lorsque l'on compose sans *interlignes*, on se sert d'un filet légèrement créné des deux bouts, que l'on place successivement sur chaque ligne, pour en composer une autre par-dessus, et qui a pour but de faciliter le glissement de la lettre dans le composteur. Il est nécessaire, dans ce cas, de placer une *interligne* en tête et en pied de chaque paquet, ce qui permet de le lier plus facilement et en rend le maniement plus facile. Lorsque des *interlignes* neuves ont une certaine courbure provenant de l'apprêt défectueux de la fonderie, il est indispensable de les opposer l'une à l'autre en composant, afin d'en opérer le redressement au serrage. Il doit en être de même pour les *interlignes* dont le mauvais serrage d'une forme a faussé la rectitude. Si, par le fait d'un choc quelconque, l'épaisseur d'une *interligne* est augmentée à l'un de ses angles, il faut avoir le soin de la passer légèrement sur la lime avant de l'employer. » Il n'existe pas de lois précises relatives à la gradation de justification des *interlignes*, et les besoins ou les goûts président à leur formation plutôt que certaines règles fixes. M. Henri Fournier, auteur d'un remarquable *Traité de la typographie*, propose la création d'une échelle d'*interlignes*. « Regardant, dit-il, comme abusive la faculté de modifier indéfiniment la longueur des *interlignes*, nous voudrions assujettir cette longueur à une progression uniforme, en établissant toutefois, eu égard à certaines classes de formats, plusieurs séries de degrés. Nous choisirions pour base de cette opération un nombre entier de points typographiques, et même un nombre divisible par une force de corps usitée, comme trois, quatre, six points, etc. Nous prendrions, par exemple, pour point de départ de l'échelle ascendante l'*interligne* de cent vingt points, et nous établirions quatre classes, distinctes les unes des autres par le degré servant de terme de proportion. » La première classe comprendait dix degrés d'*interlignes* de quatre points chacun (de 120 à 160); la deuxième, quatorze degrés de six points (de 166 à 244); la troisième, huit degrés de douze points (de 256 à 340); la quatrième, huit degrés de seize points (de 356 à 478). Cette idée est excellente; mais nous n'espérons guère la voir mettre en pratique de sitôt; on sait combien la routine est puissante, en typographie comme en toute autre chose.

Quand on ne se sert pas d'une sorte d'*interlignes*, on doit ranger celles-ci dans la *réserve*. On les lie par paquets et on les place dans des casiers ou dans des boîtes sur lesquelles on applique d'une manière apparente une *interligne*, pour rendre les erreurs plus faciles à éviter. L'accumulation en piles peut, en occasionnant un frottement inévitable, avoir pour résultat de détériorer les *interlignes*. On parera à cet inconvénient en plaçant sous chaque paquet un fort porte-page. Il serait préférable de remplacer les casiers ou les boîtes par de longues galées bien assujetties et convenablement divisées par des tringles.

INTERLIGNÉ, ÉE (ain-tèr-li-gné; *gn* mll.) part. passé du v. Interligner. Ecrit dans les interlignes : *Un répertoire ne doit avoir aucun mot* INTERLIGNÉ.

— Typogr. Dont les lignes sont séparées par des interlignes : *Les ouvrages* INTERLIGNÉS *sont plus agréables à l'œil*.

INTERLIGNER v. a. ou tr. (ain-tèr-li-gné; *gn* mll. — rad. *interligne*). Ecrire dans les interlignes : *Il faut éviter, dans les actes, d'*INTERLIGNER *aucun mot*.

— Typogr. Séparer les lignes de composition par une ou plusieurs interlignes : INTERLIGNER *une page, une citation. On n'*INTERLIGNE *pas tous les ouvrages*.

INTERLINÉAIRE adj. (ain-tèr-li-né-è-re — du lat. *inter*, entre; *linea*, ligne). Qui est écrit dans l'interligne, dans les interlignes : *Ce manuscrit a beaucoup de gloses marginales et* INTERLINÉAIRES. (Boissonade.)

— Se dit de certaines traductions dans lesquelles la version est dans les interlignes du texte : *La version* INTERLINÉAIRE, *imaginée par M. du Marsais, est sans doute la meilleure méthode pour enseigner une langue*. (Condill.)

INTERLOBULAIRE adj. (ain-tèr-lo-bu-lè-re — du lat. *inter*, entre, et de *lobulaire*). Qui est situé entre les lobules d'un organe : *Tissu* INTERLOBULAIRE.

INTERLOCUTEUR, TRICE s. (ain-tèr-lo-ku-teur, tri-se — du lat. *inter*, entre; *loqui*, parler). Personne qui converse avec une autre : *Son* INTERLOCUTRICE *ne répondit pas*.

— Personnage qui figure dans un dialogue : *Le premier, le second* INTERLOCUTEUR. *Les* INTERLOCUTEURS *des dialogues de Platon*.

INTERLOCUTION s. f. (ain-tèr-lo-ku-si-on — du lat. *inter*, entre, et de *locution*). Discours de personnes qui conversent ensemble ou qu'on introduit dans une même pièce : *Ces vives* INTERLOCUTIONS, *quoique murmurées, aboutissaient à son oreille par des caprices d'acoustique*. (Balz.)

— Procéd. Jugement par lequel on prononce un interlocutoire : *Arrêt d'*INTERLOCUTION.

INTERLOCUTOIRE adj. (ain-tèr-lo-ku-toi-re — rad. *interloquer*). Pratiq. Se dit d'un jugement qui ordonne une preuve, une instruction préalable, à l'effet de parvenir au jugement définitif, mais qui préjuge le fond : *Arrêt* INTERLOCUTOIRE. *Jugement* INTERLOCUTOIRE. ‖ Se dit de l'enquête ordonnée par le même jugement : *Enquête* INTERLOCUTOIRE.

— s. m. Jugement interlocutoire : *Ordonner un* INTERLOCUTOIRE.

Sans tant de contredits et d'*interlocutoires*,
Et de fatras et de grimoires,
Travaillons. . . . .

LA FONTAINE.

INTERLOPE adj. (ain-tèr-lo-pe — de l'angl. *to interlope*, faire un métier furtif, du bas allemand *enterlopen*, allemand littéraire *unterlaufen*, de *unter*, sous, entre, et *laufen*, courir, se glisser frauduleusement). Qui opère en fraude; qui se fait en fraude : *Navire* INTERLOPE. *Commerce* INTERLOPE. *Alfred ayant éparpillé son patrimoine aux quatre vents de Paris, sa ruine n'était encore notoire que dans les officines* INTERLOPES *des agents d'affaires et des usuriers*. (A. Paul.)

— Fig. Qui n'est pas de bon aloi, qui est suspect, qui n'a que de fausses apparences : *Un monde* INTERLOPE. *Les terriers d'une écurie* INTERLOPE *ont le museau plus effronté que les dogues de Montfaucon*. (E. About.)

— s. m. Mar. Navire qui trafique en fraude dans les pays concédés à une compagnie de commerce, ou dans les colonies d'une autre nation que la sienne.

INTERLOQUÉ, ÉE (ain-tèr-lo-ké) part. passé du v. Interloquer. Pratiq. Qui est sous-

le coup d'un interlocutoire : *Affaire* INTERLOQUÉE. *Plaideur* INTERLOQUÉ.

La cause est au bailliage ainsi revendiquée,
On plaide et je me trouve enfin *interloquée*.
— *Interloquée!* ô ciel ! quel affront est-ce là !
Et vous avez souffert qu'on vous interloquât !
Une femme d'honneur se voir *interloquée!*
REGNARD.

— Fig. Embarrassé, interdit : *Qu'est-ce que vous avez? Vous paraissez tout* INTERLOQUÉ.

INTERLOQUER v. a. ou tr. (ain-tèr-lo-ké — du lat. *inter*, entre; *loqui*, parler). Soumettre à un interlocutoire : *On a* INTERLOQUÉ *cette affaire.*

Une femme d'honneur se voir interloquée !
— C'est un mot du barreau. — C'est ce qu'il vous [plaira,
Mais juge de ses jours ne m'*interloquera.*
REGNARD.

— Fig. Embarrasser, étourdir, interdire : INTERLOQUER *son adversaire. Il ne faut jamais répondre à certains défis saugrenus, sinon pour* INTERLOQUER *et morigéner les impertinents qui les font.* (Mme de Créquy.)

INTERLUDE s. m. (ain-tèr-lu-de — du lat. *inter*, entre; *ludus*, jeu). Théâtre. Ancienne espèce d'intermède.

— Mus. Morceau peu développé, qui s'exécute dans les intervalles des strophes d'une hymne, ou bien entre deux psaumes. ‖ Partie de la fugue, qui s'appelle plus communément *intermède* ou *divertissement*. ‖ Episode qui, dans une pièce de musique quelconque, ne tient pas essentiellement au sujet.

INTERLUNE s. m. (ain-tèr-lu-ne — lat. *interlunium;* de *inter*, entre, et *luna*, lune). Astron. Temps qui commence un peu avant et finit un peu après la nouvelle lune, et pendant lequel cet astre reste invisible. ‖ On dit aussi INTERLUNIUM.

INTERMARIAGE s. m. (ain-tèr-ma-ri-a-je — du lat. *inter*, entre, et de *mariage*). Mariage entre personnes de la même famille.

INTERMAXILLAIRE adj. (ain-tèr-ma-ksil-lè-re — du lat. *inter*, entre, et de *maxillaire*). Qui est placé entre les os maxillaires : *Os* INTERMAXILLAIRE. *Ligament* INTERMAXILLAIRE.

INTERMÈDE s. m. (ain-tèr-mè-de — du lat. *inter*, entre; *medius*, médian). Théâtre. Scène, divertissement qu'on joue entre les actes d'une pièce de théâtre : *Un* INTERMÈDE *de danse, de chant, de musique. Un opéra avec* INTERMÈDES. ‖ Ancien nom des petits opéras.

— Par ext. Temps intermédiaire : *L'histoire n'est qu'une suite de scènes guerrières, avec de courts* INTERMÈDES.

Otez le temps des soins, celui des maladies,
Intermède fatal qui partage nos vies.
LA FONTAINE.

— Pharm. Substance qu'on fait entrer dans une combinaison pharmaceutique, dans le seul but de faciliter la mixtion des autres substances.

— **Encycl.** Littér. L'*intermède* est un genre complétement abandonné, du moins comme genre littéraire. A l'imitation des chœurs qui remplissaient les intervalles des actes, dans la tragédie grecque, les anciens théâtres français, italiens et espagnols donnaient de petites pièces, de simples farces ou même des exercices de funambules, des ballets sérieux ou grotesques, soit entre les actes d'une même pièce, soit entre deux grandes pièces jouées dans la soirée. En France, les ballets et les cérémonies grotesques, comme celles de *Pourceaugnac* et du *Bourgeois gentilhomme*, obtinrent seuls quelque vogue; en Angleterre, ce furent principalement les tours de force et les exercices des clowns; en Espagne et en Italie, l'*intermède* resta un genre littéraire. On ne peut disconvenir qu'il était singulier d'offrir dans les entr'actes d'un drame de petites farces qui n'avaient aucun rapport avec la pièce principale et qui ne pouvaient que distraire l'attention du spectateur; mais l'usage en a subsisté si longtemps dans ces deux pays qu'il faut bien en admettre la convenance. L'ancien théâtre espagnol possède un répertoire complet de ces *intermèdes;* ce sont de courtes compositions, plus ou moins grotesques et d'une insignifiance absolue. Il en est à peu près de même des *intermèdes* italiens.

L'*intermède* était encore en usage chez nous du temps de Regnard et de Dancourt, qui en ont fait quelques-uns d'assez jolis; mais ces amusements, comme les cérémonies grotesques de Molière, étaient liés à la pièce principale. Diderot voulut ramener cette mode, en l'améliorant; il exposa la théorie de scènes mimées, qui rempliraient le vide des entr'actes, pour les grandes pièces, et feraient savoir au spectateur ce qui se passe dans la coulisse. Cette théorie, contestable en ce qu'elle nuirait à la surprise et à l'intérêt, ne fut pas mise à exécution.

A l'Opéra et dans certains théâtres, on appelait autrefois *intermèdes* les petites pièces en un acte qui se jouaient au commencement ou à la fin de la soirée; cela s'appelle aujourd'hui des levers de rideau.

INTERMÉDIAIRE adj. (ain-tèr-mé-di-è-re — lat. *intermedius;* de *inter*, entre, et *medius*, médian). Qui est entre deux, qui tient le milieu : *Espace* INTERMÉDIAIRE. *Il y a des idées dont la liaison ne peut être connue que par le secours d'un certain nombre d'idées* INTERMÉDIAIRES. (D'Alemb.)

— Comm. Se dit du commerce dont les opérations consistent à acheter dans un pays étranger pour vendre dans un autre pays étranger : *Commerce* INTERMÉDIAIRE. *Le commerce* INTERMÉDIAIRE *a élevé Amsterdam, Londres et Hambourg au-dessus des autres places commerçantes de l'Europe.* (Complém. de l'Acad.)

— Bot. Se dit des stipules lorsqu'elles naissent sur la tige, entre des feuilles opposées : *Stipules* INTERMÉDIAIRES.

— Géol. *Terrains intermédiaires*, Terrains placés entre les roches des époques primitives et les couches de formation récente.

— s. m. Moyen terme; entremise, voie, canal; personne interposée : *J'ai reçu cette nouvelle par l'*INTERMÉDIAIRE *de mon correspondant de Londres. Il faut être bien infaillible ou bien hardi pour s'établir* INTERMÉDIAIRE *entre Dieu et l'homme.* (Timoléon de Brissac.) *La noblesse est un* INTERMÉDIAIRE *entre le roi et le peuple, comme le chien de chasse est un* INTERMÉDIAIRE *entre le chasseur et les lièvres.* (Chamfort.) ‖ Transition : *Passer d'un sujet à l'autre brusquement et sans* INTERMÉDIAIRE.

Intermédiaire des chercheurs et curieux (L'), journal mensuel français, fondé en 1864 par M. Charles Read sous l'anagramme de Carle de Rash. Ce recueil, qui a cessé de paraître après quelques années d'existence, a été fait sur le plan d'un journal anglais, intitulé *Notes and Queries* (*Notes et questions*). Il avait pour objet de provoquer l'éclaircissement des points obscurs d'érudition qui ont besoin d'être définitivement fixés. Il se divisait en *Questions* et en *Réponses*. Quelqu'un ignore, par exemple, de quel auteur est tel adage, tel vers, quelle est l'origine de tel proverbe ou de tel dicton, de toutes ces choses d'un usage fréquent et qui reviennent à chaque instant dans la conversation; il le demande à l'*Intermédiaire* par une note signée ou d'un vrai nom ou d'un pseudonyme ou seulement d'initiales. On l'enregistre dans la partie intitulée : *Questions*. Voilà la question livrée aux chercheurs ou à ceux qui ont une réponse déjà acquise et certaine à y faire. Les chercheurs communiquent au journal ce qu'ils savent, et la réponse est à son tour, dans le numéro suivant, enregistrée dans la partie intitulée : *Réponses*. Ainsi se fait la lumière. Quand la question est de celles qui embarrassent à peu près tout le monde, une polémique s'établit entre ceux qui croient en avoir trouvé la solution; les avis différents, très-fréquents surtout dans les questions étymologiques, se produisent; cette polémique se prolonge quelquefois dans plusieurs numéros, fort utilement pour arriver à la vérité. Enfin, une troisième partie ajoutait encore à l'intérêt et à l'utilité de ce petit et excellent journal : c'est celle qui est intitulée *Trouvailles et curiosités*. On y voit de tout, et souvent des lettres inédites trouvées dans des ventes obscures des petites villes de province et autres lieux, et dont quelques-unes sont très-précieuses pour l'histoire littéraire.

INTERMÉDIAIREMENT adv. (ain-tèr-mé-di-è-re-man — rad. *intermédiaire*). D'une façon intermédiaire, dans une situation intermédiaire : INTERMÉDIAIREMENT *entre ces deux villages, on en rencontre un troisième.*

INTERMÉDIAT, ATE adj. (ain-tèr-mé-di-a, a-te — du lat. *inter*, entre, et de *médiat*). Se dit d'un intervalle de temps entre deux actions, entre deux termes : *Temps* INTERMÉDIAT. ‖ On dit plus souvent INTERMÉDIAIRE.

— Hist. ecclés. *Congrégation intermédiate*, Assemblée qui se tient entre deux chapitres, soit généraux, soit provinciaux.

— s. m. Hist. *Lettres d'intermédiat*, Lettres que le roi accordait pour faire jouir quelqu'un des gages d'un office pendant la vacance.

INTERMENSTRUATION s. f. (ain-tèr-man-stru-a-si-on — du lat. *inter*, entre, et de *menstruation*). Méd. Intervalle entre les menstrues : *La durée de l'*INTERMENSTRUATION *est loin d'être constante.*

INTERMENSTRUEL, ELLE adj. (ain-tèr-man-stru-èl, è-le — du lat. *inter*, entre, et de *menstrues*). Méd. Qui a rapport à l'intermenstruation : *Epoque* INTERMENSTRUELLE.

INTERMÉTATARSIEN, IENNE adj. (ain-tèr-mé-ta-tar-siain, iè-ne — du lat. *inter*, entre, et de *métatarsien*). Anat. Qui est situé entre les os du métatarse.

INTERMINABLE adj. (ain-tèr-mi-na-ble — du préf. *in*, et de *terminable*). Qui ne saurait être terminé, qui ne finit pas; qui dure très-longtemps : *Un ouvrage* INTERMINABLE. *Un procès* INTERMINABLE. *Des difficultés* INTERMINABLES. *Dès que l'amour-propre se mêle d'une contestation, elle devient* INTERMINABLE. (De Ségur.) *Un parleur est un timbre sonore, à qui le moindre choc fait rendre un* INTERMINABLE *son.* (Proudh.)

INTERMISSION s. f. (ain-tèr-mi-si-on — lat. *intermissio;* de *inter*, entre, et de *missio*, envoi). Interruption, discontinuation : *La fièvre a duré trente heures sans* INTERMISSION. (Acad.) *La tristesse est le relâchement de la douleur, sorte d'*INTERMISSION *de la fièvre de l'âme, qui conduit à la guérison ou à la mort.* (Chateaub.)

INTERMITTENCE s. f. (ain-tèr-mit-tan-se — rad. *intermittent*). Caractère de ce qui est intermittent; temps d'arrêt, cessation momentanée, interruption : *L'*INTERMITTENCE *de certaines sources. La nature, notre modèle, a pour loi l'*INTERMITTENCE *dans toutes les fonctions de la vie.* (Lamart.)

— Pathol. Intervalle qui sépare deux accès : *Dans la fièvre de marais, l'*INTERMITTENCE *est telle qu'elle fait toujours croire à la guérison.* ‖ *Intermittence du pouls*, Absence de quelques pulsations, qui se produit par intervalles irréguliers, dans certaines affections : *L'*INTERMITTENCE DU POULS *indique un trouble organique grave dans le cœur.* (Raspail.)

— **Encycl.** Méd. Le mot *intermittence* a une double signification, qu'il importe de préciser, car les deux acceptions sont, pour ainsi dire, contradictoires. Appliquée à un phénomène physiologique s'accomplissant d'après un rhythme normal, la qualification d'intermittent indique une irrégularité; appliquée, au contraire, à un phénomène pathologique, elle indique une succession ou une reproduction des mêmes accidents et marque, en quelque sorte, la régularité dans la marche du phénomène.

L'*intermittence* joue un grand rôle physiologique. La succession continue des fonctions, des mouvements et des repos, des contractions et des relâchements des muscles, du resserrement et de la dilatation des organes, voilà autant d'actes dans lesquels on voit appararaître l'*intermittence*. La veille et le sommeil, l'activité et le calme de l'intelligence, les modifications diverses et contraires que présente l'organisme sont autant de faits soumis aux lois de l'*intermittence*. On doit donc s'attendre à en trouver encore la trace au milieu des divers états pathologiques que l'homme peut présenter. On peut rapporter cette *intermittence* pathologique à des causes multiples et diverses : aux agents hygiéniques qui agissent différemment le jour et la nuit; à l'activité variable des fonctions; aux réactions variables des organes malades. L'*intermittence* pathologique peut être régulière, c'est-à-dire qu'après des intervalles de même durée les accès peuvent reparaître à époques fixes, tous les jours, tous les deux jours, tous les trois jours, tous les mois même; ou bien elle est irrégulière, et alors les accès reparaissent sans ordre précis de succession.

L'*intermittence* atteint les deux éléments qui constituent la fièvre, la chaleur et le pouls. C'est ce que l'on rencontre dans les fièvres paludéennes et dans d'autres pyrexies, telles que l'embarras gastrique fébrile, dans la congestion non inflammatoire du foie, dans la fièvre typhoïde, etc. Des maladies avec lésion d'organes, la phthisie, la pneumonie, les suppurations viscérales et principalement celles du foie, du rein, de la prostate, donnent lieu à des accès intermittents. L'*intermittence* de la fièvre est toujours une complication sérieuse, et souvent une indication importante. Ainsi, au début de la phthisie, un malade tousse légèrement, mais d'une manière continue; l'auscultation ne révèle rien ou révèle une simple bronchite; mais le fait d'*intermittence* fébrile doit faire penser à la tuberculose.

Toutes les affections dans lesquelles existent des douleurs sont essentiellement intermittentes, ou du moins les manifestations douloureuses le sont. C'est le cas des coliques saturnines, hépatiques ou néphrétiques, des affections du cœur, du poumon, du cerveau, surtout des névralgies. Il en est de même des troubles de la motilité, comme les convulsions toniques ou cloniques, les convulsions hystériques épileptiques, les spasmes laryngés asthmatiques, les contractures, les palpitations, etc. Le délire, les hallucinations, sont également intermittents, et ce n'est que par les progrès de la maladie, devenue finalement incurable ou mortelle, que les accidents deviennent rémittents et continus.

Les causes des *intermittences* pathologiques sont multiples. Nous trouvons en tête l'empoisonnement miasmatique des marais, les maladies par altération du sang, le mélange du pus dans le sang, les lésions organiques diverses. Mais quelle que soit la cause occasionnelle, il s'agirait de rechercher la cause première du phénomène. Piorry expliquait tout par les changements anatomiques que présente la rate; mais ces changements sont-ils la cause ou l'effet de l'*intermittence?* Telle était d'abord la première question à se poser. La mobilité, l'instantanéité des accidents amènent à penser tout naturellement que c'est au système nerveux qu'il faut rapporter la cause de l'*intermittence*.

Au point de vue thérapeutique, il faut distinguer deux sortes d'*intermittence :* celle qui cède au quinquina, celle qui y résiste. L'expérience seule peut faire décider dans quelle classe telle ou telle maladie doit être rangée. Du reste, il faut toujours commencer, quand l'*intermittence* est une fois bien constatée, par donner les antipériodiques, quitte à les abandonner ensuite et à les remplacer. Un simple vomitif fera, dans beaucoup de cas, disparaître les accidents intermittents.

INTERMITTENT, ENTE adj. (ain-tèr-mit-tan, an-te — lat. *intermittens*, part. prés. du v. *intermittere*, interrompre; de *inter*, entre, et *mittere*, mettre). Qui s'arrête par intervalles, qui n'agit que par intervalles : *La liberté* INTERMITTENTE, *c'est la fièvre qui emporte le malade.* (E. de Gir.)

— Pathol. *Fièvres intermittentes*, Fièvres dont les accès se reproduisent périodiquement : *Les longues fièvres* INTERMITTENTES *laissent souvent après elles le germe d'une maladie de foie, de rate ou d'intestins.* (Maquel.) ‖ *Pouls intermittent*, Pouls dont les pulsations laissent entre elles des intervalles inégaux.

— Physiq. *Fontaines, sources intermittentes*, Sources naturelles qui coulent et s'arrêtent périodiquement : *On croyait chez les Juifs que la nature observait le sabbat; toutes les* SOURCES INTERMITTENTES *passaient pour sabbatiques.* (Renan.) ‖ *Fontaine intermittente*, Appareil disposé de façon que le liquide qu'il contient s'en écoule par intervalles.

— **Encycl.** Physiq. *Fontaine intermittente.* V. FONTAINE.

INTERMOBILE adj. (ain-tèr-mo-bi-le — du lat. *inter*, entre, et de *mobile*). Mécan. Se dit d'un levier dans lequel le point d'appui est situé entre la puissance et la résistance.

INTERMONDE s. m. (ain-tèr-mon-de — du lat. *inter*, entre, et de *monde*). Espace entre les mondes : *Epicure s'imaginait une infinité de mondes, non pas seulement par succession des uns aux autres, comme les a crus Origène, mais qui subsistaient tous à la fois dans un espace infini, avec des intervalles appelés* INTERMONDES. (Lamothe Le Vayer.)

INTERMONT, *Intermontium*, quartier de Rome ancienne, situé sur le mont Capitolin, entre les deux mamelons qui s'élevaient aux extrémités N. et S. de la colline. V. le mot CAPITOLE.

INTERMUSCULAIRE adj. (ain-tèr-mu-sku-lè-re — du lat. *inter*, entre, et de *musculaire*). Qui est placé entre les muscles : *Tissu cellulaire* INTERMUSCULAIRE. *Aponévrose* INTERMUSCULAIRE.

INTERNAT s. m. (ain-tèr-na — rad. *interne*). Etablissement scolaire, pensionnat où les élèves mangent et couchent; état des élèves internes : *Ouvrir un* INTERNAT. *L'*INTERNAT *offre de nombreux inconvénients.*

— Fonctions que remplissent certains élèves en médecine nommés au concours, dans l'intérieur des hôpitaux et des hospices : *Concourir pour l'*INTERNAT.

INTERNATION s. f. (ain-tèr-na-si-on — rad. *interner*). Action d'interner, d'envoyer, de retenir dans une étendue de pays déterminé, avec défense d'en sortir : *L'*INTERNATION *est une mesure vexatoire.*

— Anc. comm. Transport des marchandises européennes de Buenos-Ayres dans le Pérou et le Chili.

INTERNATIONAL, ALE adj. (ain-tèr-na-si-o-nal, a-le — du lat. *inter*, entre, et de *national*). Qui a lieu, qui se fait de nation à nation : *Rapports* INTERNATIONAUX. *Commerce* INTERNATIONAL. *Haines* INTERNATIONALES. *Les guerres* INTERNATIONALES *sont filles des nationalités.* (Colins.)

— *Droit international*, Droit des gens, droit qui régit les rapports de nation à nation : *La science du* DROIT INTERNATIONAL *a été connue plus qu'aucune des sciences sur lesquelles reposent les nations.* (Frank.)

— *Association internationale* ou substantiv. *Internationale*, Association générale d'ouvriers des diverses nations du globe, unis pour la revendication de certains droits qui leur sont communs.

— **Encycl.** *Internationale.* V. TRAVAILLEURS (association internationale des).

INTERNE adj. (ain-tèr-ne — lat. *internus*, dérivé de *inter*, entre, en dedans). Qui est au dedans, qui appartient à l'intérieur : *Parois* INTERNES *d'un vase.*

— Qui se passe à l'intérieur, qui est dans l'objet même : *Causes* INTERNES *de troubles politiques. Le remords est la souffrance morale qui se manifeste lorsque l'homme sort de sa nature* INTERNE. (Ch. Dolfus.)

— *Elève interne* ou substantiv. *Interne*, Ecolier qui demeure dans l'établissement où il reçoit l'instruction. ‖ Elève en médecine attaché au service d'un hôpital, et chargé de remplacer, pendant son absence, le médecin ou le chirurgien : *Appeler l'*INTERNE *de service.*

— *Histoire interne*, Celle qui s'occupe des faits seulement, et néglige les sources.

— Philos. *Observation interne*, Etude de l'âme par elle-même, observation des faits qui se passent dans l'âme. ‖ *Sentiment interne*, Conscience.

— Anat. Se dit des parties situées du côté de l'axe du corps : *La face* INTERNE *du bras.*

— Pathol. Se dit des maladies qui ont pour siége les organes intérieurs du corps : *Une plaie, une maladie* INTERNE *peuvent-elles être guéries sans abstinence, sans privation de tout genre, sans régime plus ou moins fatigant?* (J. de Maistre.) ‖ *Pathologie interne*, Celle qui s'occupe des maladies internes. ‖ *Médicaments internes, pour l'usage interne*, Médicaments qu'on administre à la façon des aliments ou des boissons.

— Géom. *Angles internes*, Angles formés entre deux parallèles par une sécante : *Les angles alternes* INTERNES *sont égaux, les an-*

gles INTERNES *du même côté sont supplémentaires.*

— Bot. *Boutons internes*, Ceux qui, jusqu'à l'époque du bourgeonnement, restent entièrement cachés.

— **Syn. Interne, intérieur, intime**, etc. V. INTÉRIEUR.

INTERNÉ, ÉE (ai-tèr-né) part. passé du v. Interner. Confiné dans une résidence, avec défense d'en sortir : *Il est* INTERNÉ *à Tours.*

— Substantiv. Personne internée : *Les préfets doivent s'assurer de la présence des* INTERNÉS *et des surveillés dans leurs résidences effectives.* (Circulaire ministérielle.)

Interné (L'), roman par Jules Janin (1869). Dans ce récit, tout à la fois simple et poignant, l'auteur a voulu montrer les effets de cette odieuse mesure de l'internement, que *décréta et à laquelle* eut si *fréquemment* recours le pouvoir despotique issu du coup d'Etat de 1851. L'interné est un jeune homme plein de cœur, qui, sorti de l'aristocratie, s'est voué à la défense des intérêts populaires et des idées nouvelles. Il a dû quitter Paris le 2 décembre, parce que sa tête y était mise à prix. De représentant du peuple qu'il était, éloquent, armé d'une légitime influence, il retombe au fond de sa province à l'état de banni, d'interné. Alors, notre Mirabeau de la veille est délaissé par tous les lâches qui s'inclinaient devant lui naguère; il voit tout le monde le fuir. Son père lui tourne les talons. Il n'a plus pour abri qu'une maison déserte et maudite. Un délateur l'épie; la moquerie grossière des sots le guette. « Bref, dit M. Philibert Audebrand, il rappelle ces lépreux du moyen âge qui apportaient la peste avec eux et qu'on reléguait loin de l'enceinte des villes. » J. Janin a peint avec beaucoup d'art toutes les épreuves qu'un grand cœur peut endurer dans une situation pareille. Les événements eux-mêmes s'unissent aux hommes pour accabler ce patriote si redouté. Une nuit, le Rhône envahit son petit domaine et le ruine. L'interné n'a plus rien que sa fière tristesse et son courage, mais il n'en demeure pas moins debout, inébranlable dans sa foi, comme l'homme de bien d'Horace. Pour que le tableau ne soit pas trop sombre, l'auteur lui ménage à la fin quelques compensations ; mais combien d'internés n'ont pas eu le temps de les attendre!

Cet ouvrage est plein de nobles enseignements développés dans trois cents pages d'une prose claire, nette, vive, jeune et poétique, marque distinctive de l'auteur. Ce n'est plus seulement une fiction, c'est une leçon de morale pour raffermir les consciences, hélas! si peu solides de nos jours, et pour inviter les vainqueurs à la modération.

INTERNEMENT s. m. (ain-tèr-ne-man — rad. *interner*). Action d'interner; état d'une personne internée : *Lieu d'*INTERNEMENT. *Etre soumis à l'*INTERNEMENT.

— **Encycl.** La loi des suspects, si chère à tous les gouvernements faibles, surtout lorsqu'ils sont victorieux et qu'ils craignent les effets naturels de la réaction qu'amènent toujours les abus de la victoire, la loi des suspects, disons-nous, a été pratiquée à toutes les époques de troubles; mais son nom, devenu odieux, a souvent fait place à des dénominations moins répugnantes; le gouvernement issu du coup d'Etat du 2 décembre 1851 imagina l'*internement*, le digne complément des proscriptions et des déportations qui frappèrent alors les républicains.

L'*internement*, c'est la prison agrandie, à l'usage des suspects que la loi commune aurait épargnés. L'interné, confiné dans l'enceinte d'une ville, qui n'est pas toujours celle où il a ses affections et son travail, ne peut s'éloigner un seul jour sans être appréhendé au corps. Il diffère du prisonnier ordinaire en ce qu'il est tenu de venir faire constater lui-même à son geôlier sa présence dans le lieu de sa détention, et en ce qu'il n'est ni logé ni nourri aux frais du gouvernement. Il doit vivre de sa propre industrie, dans le milieu restreint que lui assignent l'intérêt supposé de la chose publique, et, plus souvent, les défiances injustes ou exagérées d'une faction politique qui a triomphé. Sauf certains cas d'urgence, l'interné ne peut sortir du département sans l'autorisation du ministre, et, en cas de contravention, il peut être éloigné de France.

Cette mesure de haute surveillance politique frappant des Français a cessé d'être en vigueur depuis la chute du régime odieux qui l'avait imposée.

L'*internement* est depuis longtemps pratiqué en France à l'égard d'étrangers qui viennent chercher un refuge sur notre territoire, après avoir pris part, chez eux, à une guerre civile. Cette mesure a été particulièrement prise envers les Espagnols qui, depuis l'avénement d'Isabelle au trône, ont défendu par les armes la cause de don Carlos et des prétendants qui lui ont succédé. Pendant la guerre de 1870-1871, un grand nombre de soldats français furent contraints de franchir la frontière et furent internés momentanément à l'étranger. C'est ainsi que l'armée de Bourbaki dut, en janvier 1871, pénétrer en Suisse, où elle eut à subir un *internement* jusqu'à la signature de la paix.

INTERNER v. a. ou tr. (ain-tèr-né — rad. *interne*). Envoyer dans une résidence, avec défense d'en sortir : *On* A INTERNÉ *les suspects dans les départements de l'Ouest.*

— Comm. *Interner des marchandises*, Les faire entrer, les importer.

— v. n. ou intr. Rentrer dans l'intérieur; aller habiter l'intérieur du pays : *Les réfugiés politiques ont reçu l'ordre d'*INTERNER.

INTERNISSABLE adj. (ain-tèr-ni-sa-ble — du préf. *in*, et de *ternir*). Qu'il est impossible de ternir : *Un éclat* INTERNISSABLE.

> De Jeanne Darc le lustre *internissable*...
>
> VOLTAIRE.

INTERNODE s. m. (ain-tèr-no-de — du lat. *inter*, entre; *nodus*, nœud). Bot. Espace compris entre deux nœuds d'une tige de graminée.

INTERNO-MÉDIAL, ALE adj. (ain-tèr-no-mé-di-al, a-le — de *interne*, et de *médial*). Entom. Se dit d'une des nervures de l'aile des insectes.

INTERNONCE s. m. (ain-tèr-non-se — du lat. *inter*, entre; *nuntius*, envoyé). Envoyé diplomatique de la cour papale auprès d'un gouvernement étranger où il n'y a pas de nonce.

— Chargé d'affaires autrichien à Constantinople, lorsque la cour d'Autriche n'y a pas d'ambassadeur : *L'*INTERNONCE *d'Autriche.*

INTERNONCIATURE s. f. (ain-tèr-non-si-a-tu-re — rad. *internonce*). Charge, dignité d'internonce.

INTER NOS, Locution latine qui signifie Entre nous, dans l'intimité : *Nous discuterons cela* INTER NOS.

INTEROCÉANIQUE adj. (ain-tè-ro-sé-a-ni-ke — du lat. *inter*, entre, et de *océanique*). Qui est entre les deux océans; qui réunit les deux océans : *Région* INTEROCÉANIQUE. *Canal* INTEROCÉANIQUE. *Chemin de fer* INTEROCÉANIQUE.

INTEROCULAIRE adj. (ain-tè-ro-ku-lè-re — du lat. *inter*, entre, et de *oculaire*). Qui est placé entre les deux yeux : *Espace* INTEROCULAIRE.

INTEROPERCULE s. m. (ain-tè-ro-pèr-ku-le — du lat. *inter*, entre, et de *opercule*). Ichthyol. Nom de l'une des pièces de l'opercule des poissons.

INTEROSSEUX, EUSE adj. (ain-tè-ro-seu, eu-ze — du lat. *inter*, entre, et de *osseux*). Anat. Qui est placé entre les os : *Ligaments* INTEROSSEUX. *Veines* INTEROSSEUSES. ‖ *Muscles interosseux*, Muscles qui occupent l'espace situé entre les os du métacarpe et ceux de métatarse. ‖ *Muscles demi-interosseux*, Ancien nom de deux muscles dont l'un appartient au pouce et l'autre à l'index.

— Chir. *Couteau interosseux*, Couteau à deux tranchants, dont on se sert pour désarticuler.

— **Encycl.** Anat. Les artères *interosseuses* de l'avant-bras sont au nombre de deux, l'antérieure et la postérieure. La première descend au devant du ligament *interosseux* qui unit le radius au cubitus, et sous la masse des muscles fléchisseurs; arrivée en bas de l'avant-bras, elle le traverse et va s'anastomoser avec l'artère dorsale du carpe. Elle fournit dans son parcours l'artère du nerf médian et les perforantes antibrachiales. L'artère *interosseuse* postérieure, généralement moins volumineuse que la précédente, passe derrière le ligament *interosseux*, au niveau du court supinateur, et fournit des rameaux aux muscles de la région postérieure de l'avant-bras. Le principal est la récurrente radiale postérieure. A la main, les artères *interosseuses* dorsales du métacarpe sont fournies par la dorsale du carpe, division de la radiale. Les *interosseuses* palmaires, au nombre de trois ou quatre, et de calibre très-variable, naissent de l'arcade palmaire profonde et s'anastomosent à leur terminaison avec les branches descendantes de l'arcade palmaire superficielle. Au pied, on distingue les *interosseuses* dorsales, au nombre de trois, fournies par l'artère du métatarse, branche de la pédieuse, et les *interosseuses* plantaires, aussi au nombre de trois, provenant de l'arcade plantaire. Elles occupent les espaces intermétatarsiens.

Les muscles *interosseux* sont ceux qui occupent les espaces compris, à la main, entre les os métacarpiens, et au pied, entre les os métatarsiens. A la main comme au pied, ils sont au nombre de deux pour chaque espace *interosseux*, l'un dorsal et l'autre palmaire ou plantaire. On les distingue les uns des autres suivant leur ordre numérique. Chacun de ces petits muscles prend son insertion fixe sur le côté d'un des métacarpiens ou métatarsiens, tandis qu'il a son attache mobile sur la première phalange du doigt ou de l'orteil correspondant. La faradisation a permis de reconnaître que ces muscles n'étaient pas seulement abducteurs ou adducteurs, mais encore, quand leur contraction est poussée à ses dernières limites, extenseurs des doigts.

INTERPAPILLAIRE adj. (ain-tèr-pa-pil-lè-re — du lat. *inter*, entre, et de *papille*). Hist. nat. Qui est situé entre des papilles : *Espaces* INTERPAPILLAIRES.

INTERPARIÉTAL, ALE adj. (ain-tèr-pa-ri-é-tal, a-le — du lat. *inter*, entre, et de *pariétal*). Anat. Qui est placé entre les pariétaux : *Os* INTERPARIÉTAL.

INTERPELLATEUR, TRICE s. (ain-tèr-pèl-la-teur, tri-se — rad. *interpeller*). Celui, celle qui interpelle, qui adresse une interpellation : *Le pontife de Rome n'est que le pasteur indiqué pour être le point de réunion de tous les pasteurs, l'*INTERPELLATEUR *des juges de la foi.* (Mirab.)

INTERPELLATION s. f. (ain-tèr-pèl-la-si-on — rad. *interpeller*). Action d'interpeller : *Cette brusque* INTERPELLATION *le troubla.*

— Politiq. Question qu'un député adresse à un ministre : *Sous l'empire, les* INTERPELLATIONS *ne pouvaient avoir lieu sans l'autorisation de la Chambre.*

— Procéd. Sommation, réquisition faite par un juge, un huissier, un notaire, d'avoir à dire, à faire quelque chose : *Sur l'*INTERPELLATION *de signer, il répondit ne savoir.*

— **Encycl.** Polit. Le droit d'*interpellation* existe dans tous les pays qui ont adopté le régime parlementaire. Rien n'est à la fois plus nécessaire et plus légitime que le droit, pour les mandataires d'une nation, de se faire renseigner sur les affaires et de demander au gouvernement de faire la lumière, en pleine tribune, sur certaines questions intérieures ou extérieures qui préoccupent l'opinion publique. Le député qui veut interpeller un ministre doit lui indiquer d'avance l'objet de son *interpellation*, et la Chambre fixe le jour où doit avoir lieu le débat public. Il arrive parfois, lorsqu'il s'agit d'une question diplomatique pendante, que le ministre refuse de répondre; mais le plus souvent le ministre s'empresse de répondre et de saisir l'occasion qui se présente pour exprimer son opinion. En Angleterre, on use très-fréquemment du droit d'*interpellation*. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, Louis-Napoléon Bonaparte supprima dans la constitution nouvelle le droit d'*interpellation*, toujours gênant pour les gouvernements despotiques. Plus tard, il crut néanmoins devoir le rendre, mais seulement pour la durée de la discussion de l'adresse (décret du 24 novembre 1860). Lors des réformes constitutionnelles qui suivirent la lettre écrite par Napoléon le 19 janvier 1867, la discussion de l'adresse fut supprimée, mais on admit le droit d'*interpellation* pendant toute la durée des sessions. Toutefois, la faculté d'exercer ce droit fut hérissée de difficultés, soumise à l'examen des bureaux, qui devaient l'autoriser ou non, de sorte qu'elle devint à peu près illusoire. Depuis la chute de l'Empire, la France a pu reprendre possession d'elle-même et revenir au régime parlementaire, qui nous a rendu dans son intégrité le droit d'*interpellation*.

INTERPELLÉ, ÉE (ain-tèr-pèl-lé) part. passé du v. Interpeller. A qui l'on a adressé une interpellation : INTERPELLÉ, *il ne répondit rien.*

INTERPELLER v. a. ou tr. (ain-tèr-pèl-lé — lat. *interpellare;* de *inter*, entre, et de l'inusité *pellare*, qui entre aussi dans *appellare*, *compellare*, et qui n'est qu'une forme dérivée de *pellere*, pousser, de même que le sanscrit *pal*, aller, *pil*, *pelay*, pousser, lancer; persan *pâlûdan*, tomber, tourner; grec *pellô*, lancer; *pelô*, *poleô*, tourner; irlandais *pillim*, tourner, retourner; kymrique *pellu*, éloigner, *pelu*, lancer, *peliaw*, brandir, *pwyllaw*, pousser; anglo-saxon *feallan*, tomber; scandinave *falla;* ancien allemand *fallan*, etc.). Interroger, sommer de répondre, s'adresser nommément à : INTERPELLER *un ministre. Il m'*INTERPELLA *d'une manière peu polie.*

— Pratiq. Sommer, requérir : *On l'*INTERPELLA *de signer, il s'y refusa.*

INTERPÉTIOLAIRE adj. (ain-tèr-pè-si-o-lè-re — du lat. *inter*, entre, et de *pétiole*). Bot. Qui naît entre deux feuilles opposées : *Pédicelles* INTERPÉTIOLAIRES.

INTERPINNÉ, ÉE adj. (ain-tèr-pinn-né — du lat. *inter*, entre, et de *pinné*). Bot. Se dit des feuilles qui ont entre leurs folioles principales des folioles plus petites : *Feuilles* INTERPINNÉES.

INTER POCULA (littéralement : *Au milieu des coupes;* ce qui correspond à la phrase française : *Le verre en main*).

> . . . . *Ecce* inter pocula *quærunt*
> *Romulidæ saturi quid dia poemata narrent.*
>
> PERSE (sat. I, v. 30).

« C'est *le verre en main* que les fils de Romulus, une fois repus, jugent les œuvres des poëtes divins. »

Boileau n'a pas oublié ce trait dans sa peinture du repas ridicule :

> Là, tous mes sots, enflés d'une nouvelle audace,
> Ont jugé des auteurs en maîtres du Parnasse.

« Que dites-vous? s'écria le maître d'école épouvanté. Est-ce que cela me regarde? Est-ce moi qui ai fait le généreux et qui ai fait venir Tom Little avec un panier de bouteilles? Vous avez voulu causer avec un indépendant, *inter pocula*, en frères, en amis, et c'est moi que vous chargez de régler le compte? »

WALTER SCOTT.

INTERPOLATEUR s. m. (ain-tèr-po-la-teur — rad. *interpoler*). Celui qui interpole, qui fait une interpolation : *Un* INTERPOLATEUR *sans conscience.*

INTERPOLATION s. f. (ain-tèr-po-la-si-on — lat. *interpolatio;* de *interpolare*, interpoler). Philol. Action d'interpoler; ce qui a été interpolé : *L'*INTERPOLATION *de ce passage est évidente. Ce passage est une maladroite* INTERPOLATION. *La pieuse tromperie des* INTERPOLATIONS *n'est point dans les habitudes des philosophes.* (H. Heine.)

— Mathém. Méthode par laquelle on se propose de trouver une formule satisfaisant à un certain nombre d'observations, et pouvant remplacer, dans les limites de ces observations, la véritable loi du phénomène.

— Physiq. Intercalation, dans une suite de nombres ou d'observations, de termes déterminés par le calcul.

— **Encycl.** Hist. littér. Les *interpolations* ont été très-nombreuses dans les copies de manuscrits faites au moyen âge; les auteurs profanes n'ont pas été plus respectés que les auteurs sacrés. Il ne faut pas toujours voir, dans ces erreurs, de la mauvaise foi; bon nombre d'*interpolations* ont été involontaires. Tantôt le copiste insérait, par ignorance, une glose marginale dans le courant du texte; tantôt il trouvait bon de produire ses remarques personnelles, d'éclaircir un passage, de substituer à une pensée qu'il jugeait faible une autre qu'il croyait bien meilleure, puisque c'était la sienne. Si l'on peut appeler *interpolations* les variantes de ce genre introduites dans les anciens poëmes grecs, avant l'invention de l'écriture, l'*Iliade* et l'*Odyssée* en fourmillaient. Non-seulement nous trouvons cités, par Aristote ou par Lucien, des vers homériques qui ne figurent pas dans l'œuvre d'Homère telle que nous la connaissons, signe qu'ils ont été écartés postérieurement comme interpolés, mais la critique moderne est aujourd'hui d'avis que des épisodes et des chants entiers de l'*Iliade* sont d'énormes *interpolations.*

On regarde généralement comme une *interpolation* les quatre vers qui servent de début à l'*Enéide :*

> *Ille ego qui quondam gracili modulatus avena*
> *Carmen, et, egressus sylvis, vicina coegi,*
> *Ut quamvis avido parerent arva colono*
> *Gratum opus agricolis; at nunc horrentia Martis,*
> *Arma virumque cano......*

Cependant on les trouve dans les plus anciens manuscrits. La plupart des auteurs latins ont été l'objet de fraudes semblables, et sans admettre avec le P. Hardouin que ce sont des moines du moyen âge qui ont composé les comédies de Plaute et les odes d'Horace, on doit reconnaître qu'en les copiant ils les ont souvent défigurées. Il a fallu un travail acharné des critiques, du XVIe siècle jusqu'à nos jours, pour expurger Virgile, Cicéron, Ovide, Catulle, Properce, des sottises, des mauvaises phrases et des mauvais vers dont on leur avait libéralement fait cadeau.

Si ce travail a été difficile pour les auteurs profanes, du moins a-t-il pu s'accomplir, l'esprit de parti et la mauvaise foi n'ayant rien à voir, généralement, dans des questions purement littéraires. Il en a été tout autrement pour les livres de controverse religieuse, les histoires profanes touchant par certains points au christianisme, les traités des Pères de l'Eglise, et même pour la source de toutes les discussions, la Bible. L'*interpolation* était une opération matérielle, si commode sur de rares manuscrits en parchemin, que les controversistes, pour se donner l'appui d'une citation imaginaire, ne trouvaient rien de mieux que de falsifier un texte; il suffisait d'un bon grattoir pour se créer une autorité.

« Chez les premiers chrétiens, dit M. Alfred Maury, l'habitude d'altérer les écrits des auteurs, d'en supposer qui leur étaient étrangers, fut si générale, que cette fraude avait lieu du vivant même de ces auteurs et presque en leur présence. Origène raconte comment il confondit un hérétique, qui, ayant falsifié ses écrits, lui niait en face cette imposture, en présence d'un grand nombre de témoins. » L'Ancien et le Nouveau Testament sont remplis d'*interpolations*. Dans l'Ancien, la plupart des livres canoniques abritent, sous forme de prophéties, des additions faites après l'événement. Quelques *interpolations* ont été faites à un autre point de vue : ainsi, dans le livre d'*Esther* (version des Septante), on constate des passages qui n'existent pas dans l'original hébreu; ils ont été ajoutés, vers le Ier siècle avant l'ère chrétienne, par de pieux copistes, qui se sont aperçus que, dans ce livre sacré, le nom de Dieu n'était même pas prononcé; ils ont comblé cette lacune regrettable en ajoutant divers épisodes : le songe de Mardochée, les prières de Mardochée et d'Esther, etc. Dans le livre de *Daniel*, le cantique des enfants dans la fournaise est également interpolé; l'histoire de Suzanne, tout entière, est une *interpolation*, etc. Les inventeurs de cet épisode ont été si maladroits, qu'ils ont mis dans la bouche de Daniel des jeux de mots qui ne peuvent pas se faire en hébreu.

Dans les *Evangiles*, les *interpolations* sont innombrables. Ces livres n'ont, pour ainsi dire, été composés qu'à l'aide de retouches successives. Renan a conjecturé que, pour l'*Evangile* de saint Jean, le texte primitif se réduisait à la moitié.

La plus audacieuse *interpolation* est celle que les chrétiens du IIe ou du IIIe siècle ont fait subir au texte des *Antiquités judaïques*, de Flavius Josèphe. Comme il était étrange que cet historien, si au courant de tout ce qui concernait la Judée, à l'époque du Christ, et presque contemporain des événements,

n'eût pas parlé de Jésus, de sa mission ni de sa mort, ils ont intercalé, au livre XVIII, tout un paragraphe, et n'ont pas craint de faire proclamer la divinité de Jésus-Christ par cet écrivain, qui était, au contraire, fermement attaché au judaïsme. Cette *interpolation* extravagante est d'une dizaine de lignes; on ne connaît pas de manuscrit qui ne la présente. Renan pense que Josèphe a pu faire, en cet endroit, mention de Jésus en termes vagues, que les copistes ont développés; la plupart des critiques estiment que l'*interpolation* du passage est complète.

— Mathém. L'*interpolation*, en général, a pour objet la construction d'une formule empirique, propre à représenter exactement les résultats d'expériences faites et à donner approximativement ceux qui correspondraient aux cas intermédiaires non observés directement.

La forme analytique de la fonction à l'aide de laquelle on se propose de représenter approximativement la marche de la variable continue dont on veut exprimer une valeur quelconque, cette forme est toujours plus ou moins arbitraire; aussi trouve-t-on souvent un grand nombre de formules interpolatives pour représenter la loi d'un même phénomène; mais le choix, loin d'être indifférent, doit, au contraire, toujours être éclairé par une discussion approfondie où la sagacité, malheureusement, aura à jouer le principal rôle. Tout ce que l'on peut dire de général à cet égard, c'est que, si le phénomène étudié présente un cas simple qui ait pu être traité théoriquement, il conviendra de former autant que possible les formules empiriques relatives aux autres cas sur le type de la formule connue : on ajoutera ordinairement à celle-ci un terme de correction contenant la cause perturbatrice.

Dans les formules d'*interpolation* dont on se sert le plus souvent, et que nous allons faire connaître, l'effet à évaluer est représenté par une expression algébrique entière, c'est-à-dire par un polynôme ordonné par rapport aux puissances croissantes de la cause. La forme entière présente plusieurs avantages dont il est facile de se rendre compte : en premier lieu, la fonction, sous cette forme, ne comporte jamais qu'une seule valeur pour chaque valeur de la variable; or, presque tous les phénomènes physiques présentent ce caractère remarquable, que la grandeur de la cause détermine d'une manière absolue celle de l'effet correspondant. On doit remarquer, d'ailleurs, que si l'on avait la représentation analytique exacte de la valeur de l'effet, le développement de la formule, suivant la série de Taylor, ferait précisément retomber sur la forme entière. Enfin, cette forme se trouve en quelque sorte indiquée d'avance, dans tous les cas si fréquents où les variations de l'effet se trouvent restreintes dans d'étroites limites lors même que la cause subit les plus grands écarts.

Il existe toujours un polynôme de degré m au plus qui prend $m + 1$ valeurs définies, pour $m + 1$ valeurs données de la variable, et il n'en existe jamais qu'un seul : c'est ce polynôme qu'il s'agit de former. Il est donné dans deux cas différents par des formules dues à Newton et à Lagrange. La formule de Newton se rapporte au cas où les valeurs de la variable sont en progression arithmétique; c'est celui qui se présente le plus fréquemment dans la pratique, et le calcul arithmétique des coefficients du polynôme est alors plus simple; la formule de Lagrange s'applique, quelles que soient les valeurs de la variable.

Soient

$$x_0, x_0 + h, x_0 + 2h, \dots, x_0 + mh$$

les m valeurs de la variable x,

$$u_0, u_1, u_2, \dots, u_m$$

les valeurs correspondantes de la fonction, fournies par l'expérience, et

$$\Delta u_0, \Delta^2 u_0, \dots, \Delta^m u_0$$

les différences des divers ordres de u_0 (v. CALCUL DES DIFFÉRENCES). On sait qu'on pourra exprimer l'une quelconque u_p des valeurs u_1, u_2, ..., u_m au moyen de la formule

$$u_p = u_0 + p\Delta u_0 + \frac{p(p-1)}{1.2}\Delta^2 u_0 + \frac{p(p-1)(p-2)}{1.2.3}\Delta^1 u_0 + \text{etc.},$$

qui s'arrête d'elle-même, après le $(p + 1)^{\text{ième}}$ terme, les suivants contenant tous en numérateur le facteur $(p - p)$. On peut considérer le second membre de cette formule, c'est-à-dire l'expression

$$u_0 + p\Delta u_0 + \frac{p(p-1)}{1.2}\Delta^2 u_0 + \dots..$$

comme une fonction de p, et l'on voit que cette fonction, dont le degré est infini, prend les valeurs

$$u_0, u_1, u_2, \dots, u_m$$

pour les valeurs

$$0, 1, 2, \dots, m$$

de la variable p; mais elle conserverait les mêmes propriétés si on l'arrêtait au terme

$$\frac{p(p-1) \dots.. p - m + 1)}{1.2 \dots.. m}\Delta^m u_0,$$

puisque les termes suivants n'entrent dans la composition d'aucune des valeurs

$$u_0, u_1, \dots, u_m.$$

La fonction ainsi limitée deviendra un polynôme de degré m en p : ce ne sera pas encore le polynôme cherché, puisque les valeurs données $u_0, u_1, \dots, u_m$ de la fonction ne correspondront pas aux valeurs aussi données $x_0, x_0 + h, \dots, x_0 + mh$ de la variable; mais une simple transformation de variable suffira pour obtenir la solution définitive de la question : il ne s'agira que de remplacer p par une fonction de x, $p = \varphi(x)$, qui, pour les valeurs

$$x_0, x_0 + h, \dots, x_0 + mh$$

de x, prenne les valeurs

$$0, 1, \dots, m.$$

La recherche de cette fonction $\varphi(x)$ constituera bien, il est vrai, une nouvelle *interpolation*, mais, les variables croissant maintenant toutes deux en progression arithmétique, on sait d'avance que la formule interpolatrice se réduira au premier degré

$$p = A + Bx;$$

la détermination des coefficients A et B résultera, d'ailleurs, simplement de deux substitutions $p = 0$, $x = x_0$ et $p = 1$, $x = x_0 + h$. Ces substitutions donnent pour A et B les conditions

$$0 = A + Bx_0$$

et

$$1 = A + B(x_0 + h),$$

d'où l'on tire

$$B = \frac{1}{h} \text{ et } A = -\frac{x_0}{h}$$

et par suite

$$p = \frac{x - x_0}{k}$$

Ainsi, en remplaçant p par $\frac{x - x_0}{h}$ dans la formule

$$u_0 + p\Delta u_0 + \frac{p(p-1)}{1.2}\Delta^2 u_0 + \dots + \frac{p(p-1)\dots(p-m+1)}{1.2 - \dots m}\Delta^m u_0,$$

on aura la formule d'*interpolation* que nous voulions faire connaître :

$$u_0 + \frac{x - x_0}{h}\Delta u_0 + \frac{(x - x_0)(x - x_0 - h)}{1.2h^2}\Delta^2 u_0 + \dots + \frac{(x - x_0)(x - x_0 - h)\dots(x - x_0 - (m-1)h)}{1.2\dots m h^m}\Delta^m u_0$$

On arrive plus directement à la formule de Lagrange : dans cette formule le polynôme interpolateur se compose de $m + 1$ parties dont chacune à son tour prend l'une des valeurs données de la fonction, pour la valeur correspondante donnée de la variable, tandis que toutes les autres s'annulent alors.

Soient

$$x_0, x_1, x_2, \dots, x_m$$

les $m + 1$ valeurs données de la variable, et

$$u_0, u_1, u_2, \dots, u_m$$

les valeurs correspondantes de la fonction : la partie du polynôme interpolateur qui s'annulera pour les valeurs $x_1, x_2, \dots, x_m$ de x aura nécessairement la forme

$$A(x - x_1)(x - x_2)\dots(x - x_m),$$

A désignant une constante, puisque l'expression ne doit être que du degré m; d'ailleurs, pour que cette partie se réduise à u_0 pour $x = x_0$, il suffira que A soit déterminé par la condition

$$u_0 = A(x_0 - x_1)(x_0 - x_2)\dots(x_0 - x_m)$$

Ainsi cette première partie sera

$$\frac{x - x_1)(x - x_2)\dots(x - x_m)}{(x_0 - x_1)(x_0 - x_2)\dots(x_0 - x_m)}u_0;$$

la seconde sera de même

$$\frac{(x - x_0)(x - x_2)\dots(x - x_m)}{(x_1 - x_0)(x_1 - x_2)\dots(x_1 - x_m)}u_1;$$

et toutes les suivantes se formeront d'après la même loi. La sommation de tous ces polynômes donnera la formule cherchée.

INTERPOLÉ ÉE (ain-tèr-po-lé) part. passé du v. Interpoler. Introduit par interpolation : *Paragraphe* INTERPOLÉ. ‖ Qui contient des interpolations : *Le Directoire, effrayé des mémoires de Cléry, en publia une édition* INTERPOLÉE. (Chateaub.)

INTERPOLER v. a. ou tr. (ain-tèr-po-lé — lat. *interpolare ;* de *inter*, entre, et *polare*, retourner, forme qui se trouve dans Curtius : *Polare agros*, retourner les champs. Ce mot se rapporte au même radical que le grec *polein*, retourner, et *polos*, pôle, savoir le sanscrit *pol*, aller, *pil*, *pelay*, lancer, jeter, qui se retrouve aussi dans le persan *pôlûdon*, tomber, tourner, latin *pello*, pousser, etc. (V. INTERPELLER.) Curtius, cependant, rapporte le grec *polein*, tourner, à la racine sanscrite *kar*, aller çà et là, errer, et, selon lui, le grec *polos* représenterait exactement le sanscrit *karas*, marche, mouvement). Intercaler, insérer dans un texte, pour en altérer, en compléter ou en éclaircir le sens : INTERPOLER *une phrase, un passage.* ‖ Altérer, compléter, éclaircir par une interpolation : INTERPOLER *un texte.* INTERPOLER *un livre.*

— Mathém. Faire l'interpolation de : INTERPOLER *une formule.*

INTERPONCTUATION s. f. (ain-tèr-ponktu-a-si-on — du lat. *inter*, entre, et de *ponctuation*). Suite de points intercalés dans le discours, pour marquer une réticence ou pour indiquer qu'on ne donne pas le texte dans toute son intégrité.

INTERPOSÉ, ÉE (ain-tèr-po-zé) part. passé du v. Interposer. Placé entre : *Jamais l'on ne voit de bancs calcaires* INTERPOSÉS *dans les masses de granit.* (Buff.) *Nous voyons tout à travers nous-mêmes; nous sommes un milieu toujours* INTERPOSÉ *entre les choses et nous.* (J. Joubert.)

— Qui sert d'intermédiaire : *Négocier par personne* INTERPOSÉE.

— Jurispr. *Personne interposée*, Se dit d'une personne à laquelle on fait une donation, un legs, avec mission de les transmettre à une tierce personne à laquelle la loi défend de les faire directement : *Toute donation faite à une personne* INTERPOSÉE *est nulle aux yeux de la loi.*

INTERPOSER v. a. ou tr. (ain-tèr-po-zé — du lat. *inter*, et de *poser*). Placer entre : INTERPOSER *un écran entre les yeux et un foyer.*

— Fig. Faire intervenir : INTERPOSER *son autorité.* INTERPOSER *ses bons offices. Les femmes du temps de l'Empire* INTERPOSAIENT *leur beauté entre la puissance et l'infortune.* (Chateaub.)

S'interposer v. pr. Se placer, être placé dans une situation intermédiaire : *Lorsque la lune* S'INTERPOSE *entre la terre et le soleil, il y a éclipse de soleil. L'art* S'INTERPOSE *entre l'écrivain et ce qu'il écrit ; ce n'est plus l'homme que vous voyez, c'est le talent.* (Lamart.)

— Fig. Intervenir comme médiateur ou comme obstacle : *Des amis communs* SE SONT INTERPOSÉS *pour les réconcilier.* (Acad.) *O nature! ô ma mère! me voici sous ta seule garde; il n'y a point d'homme adroit et fourbe qui* S'INTERPOSE *entre toi et moi!* (J.-J. Rouss.)

INTERPOSITIF, IVE adj. (ain-tèr-po-zitiff, i-ve — du lat. *inter*, entre ; *positus*, placé). Bot. Qui est interposé, situé entre deux objets : *Etamines* INTERPOSITIVES. *Cloisons* INTERPOSITIVES.

INTERPOSITION s. f. (ain-tèr-po-zi-si-on — rad. *interposer*). Présence d'un corps interposé, placé entre deux objets : *L'*INTERPOSITION *d'un nuage empêche les rayons du soleil d'arriver jusqu'à nous.*

— Fig. Intervention, médiation : *L'*INTERPOSITION *de l'autorité d'un puissant personnage termina le différend.*

— Jurispr. *Interposition de personne*, Acte par lequel on fait une libéralité à une personne, avec convention de la transmettre à une autre, qui ne pourrait la recevoir directement.

INTERPRÉTABLE adj. (ain-tèr-pré-ta-ble — rad. *interpréter*). Qui peut être interprété : *Ce sont des droits inattaquables, mais* INTERPRÉTABLES.

INTERPRÉTATEUR, TRICE adj. (ain-tèr-pré-ta-teur, tri-se — rad. *interpréter*). Celui, celle qui interprète, qui fait des interprétations : *Un fidèle* INTERPRÉTATEUR.

INTERPRÉTATIF, IVE adj. (ain-tèr-pré-ta-tiff, i-ve — rad. *interpréter*). Qui sert d'interprétation : *Une déclaration* INTERPRÉTATIVE.

— *Permission, autorisation interprétative*, Celle que l'on présume, que l'on prend, dans le cas où, ne pouvant la demander, on juge qu'elle aurait été infailliblement accordée si la demande avait pu en être faite.

— Dr. canon. *Bigamie interprétative*, Bigamie apparente d'une personne qui s'est mariée deux fois, mais qui a contracté un mariage nul.

INTERPRÉTATION s. f. (ain-tèr-pré-ta-si-on — rad. *interpréter*). Action d'interpréter, d'expliquer, résultat de cette action : *L'*INTERPRÉTATION *d'un texte, d'un passage obscur. L'*INTERPRÉTATION *d'un songe. L'*INTERPRÉTATION *d'une loi. Aucune opinion n'est assez claire pour n'avoir jamais besoin d'*INTERPRÉTATION. (Courcelle-Seneuil.)

— Traduction, représentation d'une chose par une autre, qui en donne l'idée qu'on en a conçue : *Ce que le peintre doit chercher avant tout, c'est l'*INTERPRÉTATION *et non le calque des objets; qu'il rende l'apparence et non la réalité.* (Th. Gaut.)

— Anc. jurispr. *Interprétation d'arrêt*, Explication d'un arrêt obscur donnée par une cour souveraine.

— Mathém. Méthode par laquelle on interprète les solutions trouvées à un problème impossible.

— **Encycl.** Littér. V. CRITIQUE et EXÉGÈSE.

— Jurispr. Une des premières qualités d'une bonne loi, c'est la clarté; mais cette qualité indispensable est en même temps très-difficile à atteindre, et, lorsque le législateur a su la réaliser, les intérêts contraires des parties, les arguties des avocats réussissent souvent à la détruire ou à l'atténuer. Donc, toute loi, même la plus claire, a besoin, dans la pratique, d'être interprétée.

En théorie, il ne peut y avoir lieu à *interprétation* que dans deux hypothèses : 1° lorsque la rédaction employée par le législateur ne présente pas par elle-même un sens clair et complet, soit en raison de la signification plus ou moins vague des termes, soit en raison d'une construction de phrase plus ou moins vicieuse; 2° lorsque cette rédaction, quoique présentant un sens nettement déterminé, n'exprime pas exactement la pensée du législateur. Dans le premier cas, l'*interprétation* est absolument nécessaire; dans le second, elle est légitime, en tant du moins qu'elle ne cherche pas à étendre ou à restreindre arbitrairement la volonté du législateur. On appelle communément *interprétation* grammaticale celle qui s'attache à déterminer le véritable sens d'un texte obscur ou incomplet; on y oppose l'*interprétation* logique, en comprenant sous cette expression tous les autres procédés d'*interprétation*. Les principaux moyens à l'aide desquels procède l'*interprétation* logique sont les suivants : 1° le rapprochement des textes à interpréter et des autres dispositions légales, relatives à la même matière; 2° l'étude des travaux préparatoires et du droit antérieur; 3° l'appréciation des circonstances auxquelles conduirait l'application de la loi, suivant qu'on en étendrait ou qu'on en restreindrait la portée. Il ne faut pas confondre, comme on le fait si souvent, l'*interprétation* de la loi avec l'application des principes posés par une loi à des matières ou à des questions qu'elle n'a pas prévues. Les principaux raisonnements à l'aide desquels se fait cette application sont : 1° le raisonnement par analogie; 2° le raisonnement *a contrario*, raisonnement qui n'est concluant que lorsqu'on part d'une disposition exceptionnelle pour revenir au droit commun; 3° le raisonnement *a majore ad minus* et *a minore ad majus*. C'est celui en vertu duquel on étend une disposition légale à une hypothèse qui n'a pas été prévue et dans laquelle on rencontre cependant, à un degré plus éminent, le motif en vertu duquel elle a statué.

Qui a le droit d'interpréter la loi? Le droit d'interpréter la loi d'une manière obligatoire pour les tribunaux et les citoyens n'appartient qu'au pouvoir législatif. Ce principe, admis et appliqué depuis 1789 jusqu'en l'an VIII, fut modifié par la constitution du 22 frimaire an VIII, qui conféra le droit d'interpréter les lois au conseil d'Etat et au chef du gouvernement. La charte de 1814 changea virtuellement cet état de choses, en attribuant au Corps législatif le droit d'*interprétation*. Depuis cette époque, il l'a toujours conservé.

En matière judiciaire, les tribunaux ont le droit et même le devoir d'interpréter les lois et de suppléer à leur silence. Tout juge qui, en matière civile, refuserait de rendre un jugement, sous le prétexte que la loi est obscure ou insuffisante, serait coupable de déni de justice (art. 4 du code civil). Mais le jugement est toujours susceptible d'appel, d'abord devant les cours d'appel et en dernier lieu devant la cour de cassation, lorsque le pourvoi est formé, soit par les parties, soit par le procureur général dans l'intérêt de la loi : c'est à la cour de cassation qu'appartient, en dernier ressort, le droit de déclarer si la loi a été violée ou faussement interprétée.

— Mathém. Les solutions algébriques d'un problème impossible ne sont que fictives par rapport à l'énoncé même de ce problème, et l'on a dû d'abord les rejeter d'une façon absolue. Cependant on s'est bientôt aperçu que, débarrassées du signe d'impossibilité, ces solutions pouvaient non-seulement représenter autre chose que des non-sens, mais former même des réponses parfaitement précises et intelligibles à des questions toujours peu différentes de celles qui les avaient fournies. En thèse générale, lorsqu'un phénomène présente plusieurs phases, si l'hypothèse a mal à propos borné les prévisions aux limites de l'une d'elles, il arrive que la réponse fournie par l'algèbre indique, par les termes dans lesquels elle est conçue, que c'était à l'une des phases voisines que la question, bien comprise, eût dû se rapporter, et il n'est généralement pas difficile de procéder à la rectification nécessaire. D'ailleurs, dès que le fait qui vient d'être énoncé a pu être nettement compris, il n'a pas été difficile de s'élever directement à une conception plus haute, qui a pris aujourd'hui une importance capitale dans les sciences mathématiques. Le signe d'impossibilité, qui pouvait affecter les valeurs des inconnues d'un problème, indiquant le passage d'une phase à l'autre du phénomène étudié, on a pu concentrer dans les mêmes formules la représentation simultanée des lois relatives aux différentes phases, en admettant à l'avance la variété dans la nature des réponses qui pourraient être fournies. A l'intérieur des limites de l'une des phases, prise pour type, les réponses seront claires par elles-mêmes; en dehors de ces limites, elles le seront tout autant par *interprétations* prévues. C'est à l'aide de ces principes très-simples que Viète a pu supprimer l'obligation où l'on était avant lui de prévoir toutes les inversions que pourraient présenter les parties d'une figure relative à une question de trigonométrie, que Descartes a pu concevoir représentées par une

même équation les branches d'une même courbe comprises dans les quatre angles formés par les axes de coordonnées.

Les solutions singulières que peut fournir l'algèbre sont de deux sortes, négatives ou imaginaires. L'*interprétation* des solutions imaginaires est d'origine toute récente et due aux recherches de M. Marie. Commençons par les solutions négatives : l'*interprétation* de ces solutions est fondée sur cette remarque, que le système des valeurs trouvées pour les inconnues, prises positivement, satisferait aux équations du problème pourvu qu'on y changeât les signes des termes de degrés impairs par rapport aux inconnues trouvées négatives. A cette modification des équations correspond, généralement, pour l'énoncé, une modification facile à saisir. Or, l'établissement de cette règle se réduit à peu de chose : les équations, quelles qu'elles soient, possibles ou impossibles, étant toujours traitées de la même manière, on peut concevoir les solutions arithmétiques obtenues comme représentant, dans tous les cas, les valeurs actuelles de formules littérales, que l'on eût obtenues en laissant la question posée dans toute sa généralité. Ces formules littérales trouvées satisferaient aux équations résolues pourvu que les substitutions fussent faites comme elles devraient l'être si toutes les opérations indiquées étaient d'elles-mêmes possibles. Mais la substitution algébrique correspond à un mode précis de substitution arithmétique. Ainsi, si la valeur arithmétique d'un polynôme est affectée du signe *moins*, ce signe disparaît dans les puissances paires et ne se conserve que dans les puissances impaires; plus généralement, le produit d'un nombre impair de polynômes, dont les valeurs se trouvent affectées du signe *moins*, est lui-même négatif, tandis que le produit d'un nombre pair de pareils polynômes a le signe *plus ;* les valeurs absolues des inconnues trouvées négatives doivent donc satisfaire aux équations modifiées suivant la règle énoncée.

L'*interprétation* des solutions imaginaires des problèmes était plus difficile à obtenir; aussi s'est-il écoulé un laps considérable de temps entre les réalisations des deux *desiderata*, quoique l'origine et le but en fussent cependant les mêmes. C'est vers le commencement de ce siècle que l'on commença d'apercevoir la possibilité de faire en géométrie un certain usage des solutions imaginaires fournies par l'algèbre On reconnut d'abord que les solutions imaginaires de certains problèmes relatifs au cercle ou à la sphère pouvaient, une fois débarrassées du signe $\sqrt{-1}$, se rapporter aux mêmes problèmes posés relativement à l'hyperbole équilatère ou à l'un des hyperboloïdes que cette courbe peut engendrer en tournant autour de l'un ou l'autre de ses axes; la persistance à l'état réel de la corde commune à deux cercles qui avaient cessé de se couper fut remarquée, et l'on donna le nom d'*axe radical* à cette droite particulière..... Mais c'est au général Poncelet que l'on doit les premiers éléments d'une théorie régulière, bornée toutefois aux courbes du second degré et aux questions les plus simples. M. Poncelet nomme *supplémentaires* d'une ellipse les hyperboles qui ont avec elle un système de diamètres conjugués communs, et, réciproquement, les supplémentaires d'une parabole sont toutes les paraboles égales et opposées par un diamètre commun. Or, il arrive que, dans les constructions graphiques, les intersections imaginaires d'une conique avec une droite réelle peuvent être suppléées par les rencontres de celle des supplémentaires de cette conique qui la touche aux extrémités du diamètre conjugué de la direction de la droite proposée; les intersections imaginaires de deux coniques sont suppléées par les rencontres de celles de leurs supplémentaires dont l'une des cordes communes correspond aux diamètres aux extrémités desquels elles touchent respectivement les coniques proposées; la corde des contacts imaginaires des tangentes idéales, conçues d'un point intérieur à une conique, est suppléée par la corde des contacts des tangentes réelles menées du même point à la supplémentaire de la conique proposée, qui la touche aux extrémités du diamètre passant par ce point, etc. Ces quelques principes simples, fortement établis par le général Poncelet, lui ont fourni des bases suffisantes pour son beau *Traité des propriétés projectives des figures ;* mais on voit que les imaginaires n'y sont encore regardées en quelque sorte que de travers, et qu'elles sont introduites sous un déguisement destiné à leur servir de passe-port.

On ne pouvait arriver à rien de définitif ni constituer une véritable théorie qu'en abordant de face la question. M. Marie a proposé dès 1843 de figurer le point imaginaire dont les coordonnées seraient $x = a + b\sqrt{-1}$ et $y = a' + b'\sqrt{-1}$ par le point dont les coordonnées seraient $x = a + b$ et $y = a' + b'$. Il est facile de constater que dans ce système le point représentatif d'une solution conserve une position fixe dans le plan, quelle que soit la transformation de coordonnées que l'on vienne à effectuer. En admettant ces prémisses, les solutions imaginaires d'une équation à deux variables, $f(x, y) = 0$, représentent une infinité de lieux imaginaires fixes que l'on doit considérer comme associés au lieu réel. Ces lieux pouvaient être tracés arbitrairement dans l'intérieur de la portion du plan recouverte par leur ensemble; on pouvait en effet, pour définir l'un d'eux, joindre une nouvelle condition arbitraire aux conditions déjà énoncées : M. Marie a choisi cette condition arbitraire de façon que, par une transformation convenable de coordonnées, on pût rendre en même temps réelles les abscisses de tous les points d'un même lieu. Cette condition, comme il est facile de le reconnaître, est $\frac{b'}{b}$ = constante. Les lieux que M. Marie associe au lieu réel $f(x, y) = 0$ sont donc fournis par les solutions imaginaires de cette équation, qui répondent au type

$$x = \alpha + \beta\sqrt{-1}, \quad y = \alpha' + \beta C\sqrt{-1},$$

le point correspondant à chaque solution étant d'ailleurs

$$x_1 = \alpha + \beta, \quad y_1 = \alpha' + \beta C.$$

Ces lieux, que M. Marie nomme les *conjuguées du lieu réel*, sont bien effectivement représentés par l'équation de ce lieu réel, car il n'est pas de question impossible relative au lieu réel dont les solutions algébriques imaginaires n'aient pu être interprétées simplement et complétement comme se rapportant aux conjuguées du lieu; ainsi, si l'on propose de mener une tangente à une courbe par un point donné, et que le problème ne comporte pas actuellement le nombre maximun de solutions réelles, les solutions imaginaires obtenues, construites comme le veut M. Marie, fournissent les points de contact de tangentes menées effectivement du point donné à certaines conjuguées du lieu réel; si l'on cherche analytiquement les asymptotes d'une courbe de degré m n'ayant que $m - n$ asymptotes réelles, chacune des équations des n asymptotes imaginaires fournit, par ses solutions où $\frac{\beta'}{\beta} = C$, une des asymptotes de la conjuguée C; l'intégrale qui donne l'aire de la courbe réelle fournit aussi la quadrature d'une quelconque de ses conjuguées, etc. Mais la méthode de M. Marie ne lui a pas fourni seulement les moyens d'interpréter convenablement les solutions imaginaires des problèmes impossibles; en donnant une réalité subjective aux solutions imaginaires d'une équation à deux variables, il a rendu possible l'intervention des considérations géométriques dans les spéculations sur les valeurs imaginaires des fonctions. C'est ainsi qu'il est parvenu à la solution de plusieurs questions d'analyse abstraite, qui restaient jusque-là inabordables : la détermination des conditions de convergence de la série de Taylor; celle des périodes des intégrales simples, doubles ou d'ordre quelconque; l'étude des permutations qui peuvent s'établir entre les différentes valeurs d'une fonction algébrique, etc.

Interprétation de la nature, par Diderot (1754). Cet opuscule, qui contient une bonne partie de la philosophie du célèbre encyclopédiste, se compose d'aphorismes détachés, de remarques clairvoyantes et judicieuses sur toutes sortes de matières. Diderot a des contradictions et des ironies de toute sorte qui voilent plus d'une fois sa véritable pensée et font qu'on est obligé de la deviner. « Jeune homme, dit-il dans sa dédicace, prends et lis : si tu peux aller jusqu'à la fin de cet ouvrage, tu ne seras pas incapable d'en entendre un meilleur. Comme je me suis moins proposé de t'instruire que de t'exercer, il m'importe peu que tu adoptes mes idées ou que tu les rejettes, pourvu qu'elles emploient toute ton attention. Un plus habile t'apprendra à connaître les forces de la nature, il me suffira de t'avoir fait essayer les tiennes. Encore un mot et je te laisse. Aie toujours présent à l'esprit que la *nature* n'est pas *Dieu*, qu'un *homme* n'est pas une *machine*, qu'une hypothèse n'est pas un fait, et sois persuadé que tu ne m'auras point compris partout où tu croiras apercevoir quelque chose de contraire à ces principes. »

Quant au livre, il débute par les paroles suivantes : « C'est de la nature que je vais écrire. Je laisserai les pensées se succéder sous ma plume, dans l'ordre même selon lequel les objets se sont offerts à ma réflexion, parce qu'elles n'en représenteront que mieux les mouvements et la marche de mon esprit. Ce seront ou des vues générales sur l'art expérimental, ou des vues particulières sur un phénomène qui paraît occuper tous nos philosophes et les diviser en deux classes. Les uns ont, ce me semble, beaucoup d'instruments et peu d'idées ; les autres ont beaucoup d'idées et n'ont point d'instruments. L'intérêt de la vérité demanderait que ceux qui réfléchissent daignassent enfin s'associer à ceux qui se remuent, afin que le spéculatif fût dispensé de se donner du mouvement; que le manœuvre eût un but dans les mouvements infinis qu'il se donne; que tous nos efforts se trouvassent réunis et dirigés en même temps contre la résistance de la nature. »

Ces lignes indiquent clairement le but que Diderot se propose dans l'interprétation de la nature. Il veut, en effet, réunir et diriger les efforts, il veut être ce spéculatif qui indique le but aux mouvements du manœuvre. Sous ce rapport, il a pleinement réussi. Son livre est plein de vues neuves et inspiratrices, de propositions originales et fécondes, empreintes de la logique la plus austère et d'un véritable sentiment progressif. Un de ses préceptes les plus justes est celui où il recommande au physicien d'abandonner la recherche du *pourquoi* et de ne s'occuper que de celle du *comment*. C'est à cette maxime que sont dus tous les progrès des sciences physiques. Les phénomènes sont infinis, les causes sont cachées. Sous le titre de *conjectures*, Diderot propose dans cet ouvrage un grand nombre de questions de physique, de chimie et d'histoire naturelle, et ses solutions ont été pour la plupart confirmées. Son instinct est véritablement surprenant; il le doit surtout à ce qu'il avait su joindre aux études scientifiques les plus sévères et les plus étendues une éducation philosophique souverainement positive.

Interprétation des Institutes, ouvrage d'Et. Pasquier. V. INSTITUTES (interprétation des).

INTERPRÉTATIVEMENT adv. (ain-tèr-pré-ta-ti-ve-man — rad. *interprétatif*). D'une manière interprétative : *Explication donnée* INTERPRÉTATIVEMENT.

INTERPRÈTE s. m. (ain-tèr-prè-te — lat. *interpres ;* v. INTERPRÉTER). Celui qui explique, qui rend intelligible par des explications : *Un savant* INTERPRÈTE *de textes sacrés.*

— Celui qui est chargé de traduire les paroles de deux personnes qui se parlent en des langues différentes : INTERPRÈTE *juré près le tribunal de première instance. Il a été nommé* INTERPRÈTE *du consulat de France à Smyrne.*

— Traducteur; celui qui rend les mots d'une langue par les mots équivalents d'une autre langue, les phrases par des phrases équivalentes : *On appelle les* Septante *les* INTERPRÈTES *grecs de l'Ancien Testament.*

— Celui qui fait connaître la pensée ou la volonté d'autrui; celui qui fait connaître le sens mystique ou allégorique des choses : *Un* INTERPRÈTE *de la volonté de Dieu. Un* INTERPRÈTE *de songes. Soyez auprès de lui l'*INTERPRÈTE *de mes sentiments. Le but de l'élection est d'établir l'empire de l'opinion par le renouvellement périodique et libre de ses* INTERPRÈTES. (B. Const.)

Homme, salut! sans toi, la nature muette
Pour célébrer son Dieu manquerait d'*interprète*.
CHÊNEDOLLÉ.

— Celui qui fait sentir une chose en l'exposant comme il l'a sentie lui-même : *Une belle œuvre dramatique sans* INTERPRÈTE *digne d'elle est un corps sans âme.* (Prévost-Paradol.)

— Objet qui sert à expliquer, à éclaircir : *Les yeux sont les* INTERPRÈTES *de l'âme. La philosophie est l'*INTERPRÈTE *du genre humain.* (V. Cousin.)

L'art des transports de l'âme est un faible *interprete ;*
L'art ne fait que des vers, le cœur seul est poëte.
A. CHÉNIER.

— Ornith. Nom vulgaire du coulon chaud ou tourne-pierre.

— **Encycl**. Diplom. Le besoin d'établir des relations diplomatiques avec les peuples étrangers a fait introduire de bonne heure dans la diplomatie l'usage des *interprètes.* Sous l'ancien régime, les *interprètes* étaient attachés au cabinet du roi et à différents ministères. Il existait en outre, et il existe encore aujourd'hui, près des ambassades d'Orient, des *interprètes* appelés *drogmans*, dont les fonctions eurent bientôt une grande importance. V. DROGMAN.

Au commencement du XVIIIe siècle, le cabinet du roi avait un *interprète* pour les langues arabe et syriaque, et deux *interprètes* pour la langue espagnole. Il existait en outre, à la même époque, à la Bibliothèque du roi, sept *interprètes* pour les langues orientales et un pour les langues allemande, suédoise et danoise. Le nombre de ces fonctionnaires n'a fait que s'accroître depuis. Sous Louis-Philippe, des *interprètes*, organisés militairement, furent attachés aux troupes françaises d'Algérie. Enfin, une ordonnance du 20 août 1833 a créé des secrétaires-*interprètes* qui traduisent pour le gouvernement les discours et mémoires en langue orientale. Ces secrétaires sont choisis parmi les drogmans du Levant. Ils sont nommés par le chef de l'État, sur la présentation du ministre des affaires étrangères.

— Jurispr. Quand un accusé ou un témoin parle une langue ou un idiome étranger, le président de la cour d'assises nomme d'office, à peine de nullité, un *interprète* âgé de vingt et un ans au moins, et lui fait prêter serment de traduire fidèlement les discours à échanger entre le tribunal et le témoin ou l'accusé. L'accusé et le procureur général peuvent récuser l'*interprète*, en motivant leur récusation. La cour prononce. Si l'accusé est sourd-muet et ne sait pas écrire, le président nomme d'office pour son *interprète* la personne qui a le plus d'habitude de converser avec lui. Il en est de même à l'égard du témoin sourd-muet. Si le sourd-muet sait écrire, le greffier écrit les questions et observations qui lui sont faites; elles sont remises à l'accusé ou au témoin, qui donnent par écrit leurs réponses ou déclarations; le greffier donne lecture des questions et des réponses. L'*interprète* ne peut, à peine de nullité, même du consentement de l'accusé, même avec l'approbation du procureur général, être pris parmi les témoins, les juges ou les jurés. Telles sont les dispositions contenues dans les articles 332 et 333 du code d'instruction criminelle, qui sont applicables aux matières civiles, par analogie.

« Les magistrats, dit M. Maurice Block, prennent leurs *interprètes* parmi les *interprètes* jurés ou assermentés, qui sont investis de la confiance des tribunaux. Pour obtenir ce titre, pour une ou plusieurs langues, ils doivent présenter leur demande au président de la cour ou du tribunal. Un des membres de la cour ou du tribunal fait son rapport, et l'organe du ministère public donne son avis. S'ils sont admis, ils prêtent serment de fidélité et d'obéissance à la constitution, aux lois, ordonnances et règlements, et jurent de remplir leurs fonctions avec zèle et exactitude. »

Quant aux courtiers-*interprètes* de navires, nous en avons parlé au mot COURTIER.

INTERPRÉTÉ, ÉE (ain-tèr-pré-té) part. passé du v. Interpréter. Dont on a donné ou dont on donne l'interprétation : *Un passage mal* INTERPRÉTÉ. *On tremble aujourd'hui de laisser échapper un mot qui peut être mal* INTERPRÉTÉ. (Volt.)

INTERPRÉTER v. a. ou tr. (ain-tèr-pré-té — lat. *interpretari*, mot que Curtius croit composé de *inter*, entre, et d'un radical *pret*, signifiant connaître, qui se retrouverait dans le lithuanien *protas*, intelligence, gothique *frathjan*, penser, mais qui répond plutôt, ainsi que le pense M. Littré, au radical sanscrit *prach*, demander, prier; comparez avec le zend *pereç*, demander, chercher, *fraça*, *fracha*, *fraçna*, demande et prière religieuse, persan *pursidan*, demander, *pursò*, demande, ossète *farsun*, demander, kourde *persim*, je demande, latin *precor*, je prie, *prex*, prière, etc. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'interprète, qu'ils interprètent ;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *J'interpréterai, nous interpréterions*). Expliquer, commenter; chercher à rendre clair, intelligible : INTERPRÉTER *un arrêt.* INTERPRÉTER *un texte, un passage. On doit exécuter les lois, non les* INTERPRÉTER. (A. Maury.)

C'est tuer les devoirs que les *interpréter*.
C. DELAVIGNE.

— Expliquer le sens mystique ou allégorique de : INTERPRÉTER *des oracles. C'est l'ordinaire des malheureux d'*INTERPRÉTER *toutes choses sinistrement.* (La Fontaine.)

— Prendre, expliquer une chose en bonne ou en mauvaise part; comprendre, juger : *Vous* INTERPRÉTEZ *malignement mes intentions. J'avais mal* INTERPRÉTÉ *ses ordres.*

— Traduire, rendre la pensée de : *Il sera toujours plus facile à un artiste dramatique d'*INTERPRÉTER *Racine que d'*INTERPRÉTER *Shakspeare. La religion donne l'idée, l'artiste* INTERPRÈTE, *transforme.* (T. Delord.)

S'interpréter v. pr. Etre interprété : *Une prescription qui peut* S'INTERPRÉTER *de plusieurs manières ne peut provenir de Dieu.* (L. Pinel.)

... Aux faux soupçons la nature est sujette,
Et c'est souvent à mal que le bien *s'interprète*.
MOLIÈRE.

INTERPUISSANT adj. m. (ain-tèr-pui-san — du lat. *inter*, entre, et de *puissant*). Mécan. Se dit d'un levier dans lequel la puissance est placée entre le point d'appui et la résistance.

INTERRÈGNE s. m. (ain-tèr-rè-gne; *gn* mll. — du lat. *inter*, entre, et de *règne*). Intervalle de temps pendant lequel il n'y a pas de roi, de souverain dans un État monarchique : *Il y a eu trois* INTERRÈGNES *dans le cours de la monarchie française.*

— Par ext. Cessation momentanée, temps d'interruption dans une situation, dans certains rapports donnés : *Les directeurs font rompre les femmes avec leurs galants ; ils les brouillent et les réconcilient avec leurs maris, et ils profitent des* INTERRÈGNES. (La Bruy.)

INTERRÉSISTANT adj. m. (ain-tèr-ré-zi-stan, an-te — du lat. *inter*, entre, et de *résistant*). Mécan. Se dit d'un levier dans lequel la résistance est située entre le point d'appui et la puissance.

INTERROGANT, ANTE adj. (ain-tè-ro-gan, an-te — du lat. *interrogans*, qui interroge). Fam. Qui a l'habitude, la manie d'interroger : *L'*INTERROGANT *bailli fit ce jour-là plus de questions qu'il n'en avait fait dans toute la semaine.* (Volt.)

— Gramm. *Point interrogant*, Ancien nom du point d'interrogation.

INTERROGAT s. m. (ain-tè-ro-ga — du lat. *interrogatus*, part. passé du v. *interrogare*, interroger). Anc. pratiq. Ensemble des questions adressées en justice à l'une ou à l'autre des parties.

INTERROGATEUR, TRICE adj. (ain-tè-ro-ga-teur, tri-se — lat. *interrogator ;* de *interrogare*, interroger). Qui interroge, qui a le sens d'une interrogation : *Un regard* INTERROGATEUR. *Un signe* INTERROGATEUR.

— Substantiv. Personne qui interroge; examinateur : *Il ne put répondre à aucune des questions que lui firent les* INTERROGATEURS. (Acad.) *Virgile est l'enfant de la terre, la noble et candide figure du vieux paysan italique, religieux* INTERROGATEUR, *soigneux et*

naïf interprète des secrets de la nature. (Michelet.)

INTERROGATIF, IVE adj. (ain-tè-ro-ga-tiff, i-ve — du lat. *interrogatus*, part. passé du v. *interrogare*, interroger). Gramm. Qui sert à interroger, qui indique interrogation : *Terme* INTERROGATIF. *Particule* INTERROGATIVE. *Point* INTERROGATIF. *Tour* INTERROGATIF. *Tournure* INTERROGATIVE.

INTERROGATION s. f. (ain-tè-ro-ga-si-on — lat. *interrogatio;* de *interrogare*, interroger). Action d'interroger; question ou série de questions qu'on adresse à quelqu'un : *Cette brusque* INTERROGATION *le troubla.*

— Rhétor. Figure qui consiste à adresser des questions à son auditoire ou à son adversaire : *De toutes les figures oratoires, la plus terrassante et la plus rapide, c'est l'*INTERROGATION. (A. Maury.)

— Gramm. *Point d'interrogation*, Signe de ponctuation (?) dont on se sert pour indiquer que le mot, la phrase qui précède contient une question, une interrogation. ‖ Fam. Chose obscure et qui sollicite une explication : *La nature de l'âme est un terrible* POINT D'INTERROGATION.

Le point d'interrogation est appelé par le sens et non par la forme. Ainsi, on le mettra après *Vous m'entendez?* bien que la forme soit affirmative, si ces mots sont prononcés sur le ton de l'interrogation; et on ne le met pas après une phrase de forme interrogative, lorsqu'il n'y a pas réellement interrogation : *Se permet-on la moindre plaisanterie, aussitôt il se fâche.*

INTERROGATOIRE s. m. (ain-tè-ro-ga-toi-re — du lat. *interrogatus*, part. passé du v. *interrogare*, interroger). Procéd. Ensemble des questions du juge et des réponses de l'accusé : *Subir un* INTERROGATOIRE. *Procéder à un* INTERROGATOIRE. ‖ Procès-verbal qui contient les questions adressées à un accusé et les réponses par lui faites : *Signer l'*INTERROGATOIRE. ‖ *Interrogatoire sur faits et articles*, Interrogatoire que subit, en matière civile, l'une des parties, sur des faits précis et déterminés qui sont allégués par la partie adverse, et qui peuvent influer sur la décision à rendre.

— **Encycl.** Procéd. civ. *Interrogatoire sur faits et articles.* Lorsque des parties sont en procès, elles peuvent, en toutes matières et en tout état de cause, demander de se faire interroger sur les faits relatifs au litige, sans que l'*interrogatoire* puisse retarder ni l'instruction ni le jugement (C. pr. civ., art. 324 et s.). Cette mesure est sollicitée par une requête présentée au tribunal saisi du procès et ordonnée par un jugement. Vingt-quatre heures au moins avant le jour fixé par le magistrat pour y procéder, la requête, le jugement et une assignation à comparaître devant le magistrat sont signifiés à la partie. Lorsque celle-ci est une association, un corps moral, l'*interrogatoire* est subi par la personne que l'association désigne à cet effet.

L'*interrogatoire* a lieu devant le juge assisté d'un greffier; la partie assignée doit comparaître seule et répondre à toutes les questions indiquées dans le jugement et à toutes celles que le magistrat croit devoir lui poser d'office. Dans la pratique, la partie qui a provoqué l'*interrogatoire* fait remettre au juge commis une note contenant une série de questions qui facilitent la tâche de celui-ci et peuvent amener la découverte de la vérité. Lorsque l'*interrogatoire* est terminé, le juge, qui a dicté au greffier les demandes et les réponses, fait donner lecture du procès-verbal, qui est signé par la partie ou porte mention qu'elle ne sait on ne peut signer. L'*interrogatoire* est conservé en minute au greffe du tribunal; la partie qui veut en faire usage en requiert une expédition et le signifie à la partie adverse.

On a beaucoup critiqué cette mesure d'instruction, qui, le plus souvent, n'apporte aucune lumière au litige. Cependant, s'il est rare que la partie qui nie ou soutient un fait en justice vienne devant le juge interrogateur reconnaître la fausseté de ses assertions et sa mauvaise foi, il arrive quelquefois qu'elle laisse échapper des aveux précieux qui la mettent en contradiction avec elle-même. Si l'aveu porte sur le fond du débat, il constitue un des modes de preuve reconnus par la loi (v. AVEU). Il peut, en outre, renfermer les caractères d'un commencement de preuve par écrit, qui permet au juge d'admettre la preuve testimoniale ou de se décider d'après des présomptions graves, précises et concordantes (C. Nap., art. 1347 et 1353).

INTERROGÉ, ÉE (ain-tè-ro-jé) part. passé du v. Interroger. A qui l'on a fait des questions; qui a subi un interrogatoire : *Un écolier* INTERROGÉ *par son maître. Un prévenu* INTERROGÉ *par le juge d'instruction. La raison,* INTERROGÉE *sur le bien et le mal, n'hésite jamais.* (Proudh.)

INTERROGER v. a. ou tr. (ain-tè-ro-jé — lat. *interrogare;* de *inter*, entre, et *rogare*, qui signifie proprement demander, prier. Prend un *e* après le *g* lorsque la terminaison commence par un *a* ou par un *o* : *Il interrogea, nous interrogeons*). Faire subir des interrogations; adresser une question, des questions à : INTERROGER *un prévenu. On voit des gens courir, parler en courant, et vous* INTERROGER *sans attendre de réponse.* (La Bruy.)

Mais vous, qui me parlez d'une voix menaçante,
Oubliez-vous ici qui vous *interrogez ?*
RACINE.

‖ Questionner sur certaines matières, pour s'assurer de la science de celui à qui l'on adresse ces questions : INTERROGER *un candidat.*

— Consulter, scruter, examiner; sonder, chercher à connaître : INTERROGER *les auteurs.* INTERROGER *l'histoire.* INTERROGER *sa conscience.* INTERROGER *le vent.* INTERROGER *l'abîme. Le présent a souvent besoin d'*INTERROGER *les souvenirs du passé.* (Charma.)

Rhuis, de l'anatomie empruntant les secours,
Interrogeait la mort pour conserver nos jours.
THOMAS.

S'interroger v. pr. S'adresser des questions à soi-même, se consulter : *Le poëte* S'INTERROGE, *le philosophe se regarde.* (J. Joubert.)

Non, le cœur des mortels n'est point fait pour le crime,
Et dès qu'il est coupable, il n'a, pour se juger,
Qu'à descendre en lui-même et qu'à *s'interroger.*
DUCIS.

— **Syn. Interroger, demander, questionner.** V. DEMANDER.

INTERROI s. m. (ain-tèr-roi — du lat. *inter*, entre, et de *roi*). Hist. Magistrat à qui les anciens Romains confiaient le gouvernement, après la mort d'un roi, en attendant l'installation de son successeur. ‖ Magistrat qui administrait la république dans l'intervalle de deux consulats. ‖ Titre que prenait, en Pologne, l'archevêque de Gnesen, après la mort du roi, jusqu'à l'élection d'un nouveau roi.

INTERROMPRE v. a. ou tr. (ain-tè-ron-pre. — Se conjugue comme *rompre*). Rompre, couper, arrêter, suspendre la continuité ou la continuation de : INTERROMPRE *le spectacle.* INTERROMPRE *son dîner pour recevoir quelqu'un. Je ne veux pas* INTERROMPRE *votre promenade. Cet épisode* INTERROMPT *trop longtemps le récit. Pour bien connaître le caractère de quelqu'un, il faut* INTERROMPRE *son sommeil.* (A. d'Houdetot.)

Prête sans me troubler l'oreille à mes discours;
D'aucun mot, d'aucun cri n'en *interromps* le cours.
CORNEILLE.

— Empêcher de poursuivre, couper la parole à : *Rien n'est plus impertinent que d'*INTERROMPRE *celui qui parle.* (Boitard.) ‖ Déranger dans ses occupations : INTERROMPRE *quelqu'un dans sa prière, dans sa sieste, dans ses réflexions.*

— Fam. *Sans vous interrompre*, Formule de politesse, par laquelle on s'excuse de couper la parole à quelqu'un.

— Jurispr. Faire qu'une chose ne se continue, ne se complète pas : INTERROMPRE *la possession, la prescription, la péremption.*

S'interrompre v. pr. S'arrêter momentanément : *J'entendais son souffle inégal* S'INTERROMPRE *ou se précipiter suivant les palpitations du drame.* (Lamart.) ‖ Ne pas continuer son discours, cesser de parler avant d'avoir fini : *L'orateur* S'INTERROMPIT *tout à coup. Il parla pendant deux heures, sans* S'INTERROMPRE. ‖ Cesser de faire ce qu'on faisait : *Il était en train de dîner, et il n'a jamais voulu* S'INTERROMPRE.

INTERROMPU, UE (ain-té-ron-pu) part. passé du v. Interrompre. Qui ne se continue pas, qui est arrêté, suspendu : *Un chemin* INTERROMPU *par une barrière. Un travail* INTERROMPU. *Un spectacle* INTERROMPU *par un accident. Une possession non* INTERROMPUE.

Oh! pourquoi délaisser une œuvre *interrompue ?*
BARTHÉLEMY.

— A qui l'on coupe la parole : *L'orateur fut* INTERROMPU *par de bruyants éclats de rire.* ‖ Dérangé dans ses occupations : *Etre* INTERROMPU *dans ses méditations, dans son dîner, dans son sommeil.*

— *Propos interrompus*, Discours, conversation qui manque de liaison, de suite. ‖ Jeu de société où l'on tient des propos interrompus : *Jouer aux* PROPOS INTERROMPUS.

— Techn. Se dit, en termes de tisseur, des remettages et des empoutages dont l'ordre est interverti.

— Bot. Se dit de certains corps dont les parties composantes sont entrecoupées d'espaces vides ou d'autres corps plus petits : *Un épi* INTERROMPU.

INTERRUPTEUR, TRICE adj. (ain-tè-ru-pteur, tri-se — du lat. *interruptus*, part. passé du v. *interrumpere*, interrompre). Qui interrompt, qui produit une interruption : *Des murmures* INTERRUPTEURS.

— Substantiv. Personne qui interrompt : *Imposer silence aux* INTERRUPTEURS.

— s. m. Physiq. Appareil destiné à interrompre le passage d'un courant électrique dans un circuit conducteur.

— **Encycl.** Physiq. On a imaginé des *interrupteurs* de bien des formes; un des plus employés consiste dans une simple roue dentée, de substance métallique, placée dans le courant (fig. 1). Un ressort R s'appuie constamment sur l'arbre de la roue; un autre ressort *r* reçoit le contact des dents, à mesure que la roue tourne. Le courant est fourni par une pile ou une batterie P. Quand le ressort R s'appuie sur une dent, le circuit est fermé, et le courant passe; mais, quand ce même ressort a son extrémité placée entre deux dents, le circuit n'est plus fermé, et le courant est interrompu.

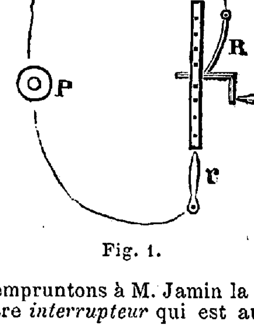

Fig. 1.

Nous empruntons à M. Jamin la description d'un autre *interrupteur* qui est aussi fort en usage.

Sur un support en bois (fig. 2), substance peu conductrice, s'élèvent quatre poupées cylindriques en métal A, B, C, D, qui sont percées de trous horizontaux dans lesquels

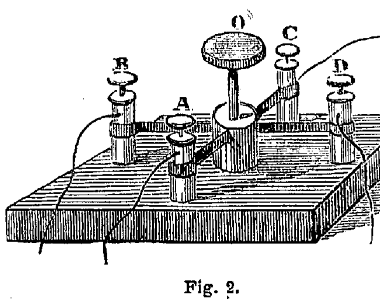

Fig. 2.

on engage les fils conducteurs, que l'on serre au moyen de vis verticales. De chacune de ces poupées part une languette formant ressort, qui vient presser un cylindre central surmonté d'un bouton O, qu'on peut faire tourner autour de son axe vertical. Ce cylindre est en ivoire, mais son contour est revêtu de deux lames métalliques opposées, dont les milieux sont sur la ligne M′N′ (fig. 3),

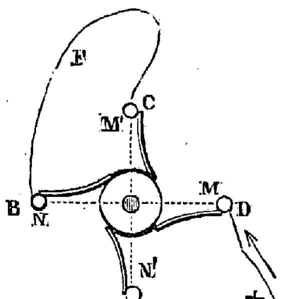

Fig. 3.

et qui ne sont séparées l'une de l'autre que par deux arcs d'ivoire situés sur un diamètre MN.

Supposons que les poupées D et A soient mises en communication, la première avec le pôle positif, la seconde avec le pôle négatif d'une pile, et que B et C soient réunies par le conducteur CFB, à travers lequel on veut faire passer le courant. Si le diamètre d'interruption est en MN, comme l'indique la figure 3, le courant passe de la languette fixée en D dans celle qui est portée par A, à travers le contour métallique N′ du cylindre central, et il ne circule pas dans le conducteur BFC. Mais, si l'on tourne de 90 degrés le bouton O, la ligne d'interruption se place suivant M′N′, celle de communication en MN; alors le courant va de D en C, traverse CFB, et revient de B en A au pôle négatif.

Le même appareil peut servir de commutateur.

INTERRUPTION s. f. (ain-té-ru-psi-on — lat. *interruptio ;* de *interruptus*, part. passé du v. *interrumpere*, interrompre). Action d'interrompre; état de ce qui est interrompu : *L'*INTERRUPTION *de certains travaux pendant l'hiver engendre bien des misères. Les séances du parlement vont éprouver une* INTERRUPTION *de plusieurs jours.*

— Bruit, exclamation, apostrophe, au milieu du discours d'un orateur : *L'*INTERRUPTION *est partie du côté droit.*

— Jurispr. Acte ou fait qui trouble une possession, empêche la continuation d'un fait ou d'une procédure aboutissant à un résultat prévu par la loi : INTERRUPTION *de prescription.* INTERRUPTION *d'instance.* ‖ *Interruption civile*, Interruption de prescription produite par un acte signifié à la personne, qui jouit de la chose dont on veut interrompre la prescription. ‖ *Interruption naturelle*, Celle qui résulte d'une privation de jouissance ayant duré plus d'un an.

— Rhétor. Suspension, réticence, figure par laquelle on arrête le développement d'un ordre d'idées, pour passer à un ordre différent.

INTERRUPTIPENNÉ, ÉE adj. (ain-tè-ru-pti-pènn-né — du lat. *interruptus*, interrompu; *penna*, aile). Bot. Se dit des feuilles pennées, dont les folioles ou segments ne se succèdent pas avec régularité, qu'ils soient séparés par des vides ou par d'autres folioles ou segments plus petits.

INTERSCAPULAIRE adj. (ain-tèr-ska-pu-lè-re — du lat. *inter*, entre, et de *scapulaire*). Anat. Qui est situé entre les deux épaules : *Région* INTERSCAPULAIRE.

INTERSCAPULUM s. m. (ain-tèr-ska-pu-lomm — du lat. *inter*, entre; *scapulum*, épaule). Anat. Région située entre les omoplates chez les mammifères, entre les ailes chez les oiseaux. ‖ On dit aussi INTERSCAPULIUM.

INTERSECTION s. f. (ain-tèr-sè-ksion — lat. *intersectio;* de *inter*, entre, et *secare*, diviser, couper). Géom. Lieu où des lignes, des surfaces, des solides se rencontrent et se coupent : *Point d'*INTERSECTION. *L'*INTERSECTION *de deux plans est une ligne droite. On sait que les équations indéterminées expriment des courbes, et que les déterminées se résolvent par des* INTERSECTIONS *de courbes, ce qui fait le grand et important commerce de l'algèbre et de la géométrie.* (Fonten.)

— Anat. Bande de fibres tendineuses, placée entre les fibres charnues d'un muscle.

— **Encycl.** Géom. L'*intersection* de deux surfaces ou de deux lignes est l'ensemble des points communs à ces deux surfaces ou à ces deux lignes; toutefois, l'idée d'*intersection* suppose celle de pénétration : deux surfaces ou deux lignes tangentes ne se coupent pas, à proprement parler; les points communs à ces surfaces ou à ces lignes sont des points de contact, non des points d'*intersection;* mais ces points présentent algébriquement un caractère commun qui fait que l'on confond souvent le cas particulier du contact dans le cas plus général de l'*intersection.*

L'*intersection* de deux surfaces est représentée par le système des équations de ces surfaces; elle est généralement à double courbure, et on ne lui attribue généralement pas, jusqu'ici du moins, un degré particulier : on pourrait la considérer comme d'un degré égal au nombre maximum des points suivant lesquels elle peut être rencontrée par un plan; mais il n'y a rien de fait à cet égard.

Les points de rencontre de deux courbes tracées dans un même plan sont fournis par les solutions communes à leurs équations. Si l'on considère deux courbes, l'une de degré m, l'autre de degré n, leurs équations auront mn solutions algébriques, ce qui permet de dire d'une façon générale que deux courbes de degrés m et n se coupent en mn points; mais un certain nombre de solutions peuvent être imaginaires; les points imaginaires qui y correspondent sont les points de rencontre des conjuguées des courbes proposées convenablement associées. Si les coefficients des équations proposées sont réels, et que ces équations représentent des courbes réelles, on peut dire que les solutions imaginaires fournissent les points de rencontre des couples de conjuguées dont l'une au moins des cordes communes correspondrait aux diamètres aux extrémités desquels les conjuguées toucheraient respectivement les courbes réelles.

— INTERSECTION *de deux courbes du second degré.* Deux courbes du second degré

$$Ay^2 + Bxy + Cx^2 + Dy + Ex + F = 0$$

et

$$A'y^2 + B'xy + C'x^2 + D'y + E'x + F' = 0$$

se coupent en quatre points; la recherche des abscisses de ces points, par exemple, dépendrait, par conséquent, de la résolution d'une équation du quatrième degré; mais on abaisse la difficulté en cherchant, non plus les points de rencontre eux-mêmes, mais les cordes communes aux deux coniques, ce qui suffit. L'équation générale des coniques passant par les points communs aux proposées est

$$(A + \lambda A')y^2 + (B + \lambda B')xy + (C + \lambda C')x^2 + (D + \lambda D')y + (E + \lambda E')x + (F + \lambda F') = 0.$$

En effet, la conique représentée par cette équation, d'une part, passe bien par les quatre points de rencontre des deux coniques proposées, et, de l'autre, par la présence du coefficient λ que contient son équation, reste bien aussi indéterminée qu'elle puisse l'être, puisqu'on peut encore l'obliger à passer par un cinquième point arbitraire. Or, cette conique peut dégénérer en deux droites, réelles ou imaginaires, si λ satisfait à la condition

$$[(B + \lambda B')(D + \lambda D') - 2(A + \lambda A')(E + \lambda E')^2] = [(B + \lambda B')^2 - 4(A + \lambda A')(C + \lambda C')] [(D + \lambda D')^2 - 4(A + \lambda A')(F + \lambda F')],$$

qui exprime que le centre du lieu appartient à ce lieu même. Cette équation en λ paraît être du quatrième degré, mais elle se réduit en réalité au troisième, parce que le terme

$$(B + \lambda B')^2(D + \lambda D')^2$$

disparaît dans les deux membres, et qu'alors apparaît le facteur commun $A + \lambda A'$ que l'on peut supprimer.

La discussion de l'équation du troisième degré en λ fait aisément connaître toutes les particularités que peuvent présenter les situations respectives des deux coniques données. En effet, si l'équation en λ a ses trois racines réelles, et que les couples de droites

correspondants soient réels, les coniques proposées se couperont en quatre points réels ; si, les trois racines de l'équation en λ restant réelles, une seule des trois fournit un couple de droites réelles, les deux coniques n'auront aucun point commun ; si l'équation en λ n'a qu'une seule racine réelle, les deux coniques ne se couperont qu'en deux points réels ; si l'équation en λ a deux racines égales, les deux coniques seront tangentes. Si elle a ses trois racines égales, les deux coniques auront trois points communs confondus en un seul.

INTERSTELLAIRE adj. (ain-tèr-stèl-lè-re — du lat. *inter*, entre ; *stella*, étoile). Astron. Qui est situé entre les étoiles : *Espaces* INTERSTELLAIRES.

INTERSTICE s. m. (ain-tèr-sti-se — lat. *interstitium;* de *inter*, entre, et *stare*, se tenir, être, du radical sanscrit *sthâ*, même sens). Petit espace vide, petit intervalle : *Remplir les* INTERSTICES. *Il y a des plantes qui insinuent leurs racines dans les* INTERSTICES *des rochers. L'air pénètre dans le corps des animaux et dans les* INTERSTICES *de leurs muscles.* (B. de St-P.)

— Intervalle de temps : *Garder les* INTERSTICES *entre des publications de mariage.*

— Dr. canon. Intervalle de temps que l'Eglise fait observer entre la réception d'un ordre et celle d'un ordre supérieur : *Dispenser des* INTERSTICES.

INTERSTITIEL, ELLE adj. (ain-tèr-sti-si-èl, è-le — rad. *interstice*). Qui est dans les interstices : *Substance* INTERSTITIELLE.

— Pathol. *Apoplexie interstitielle*, Celle qui est produite par l'épanchement du sang dans le tissu nerveux.

INTERSTRATIFIÉ, ÉE adj. (ain-tèr-stra-ti-fi-é — du lat. *inter*, entre, et de *stratifié*). Géol. Se dit des couches stratifiées entre d'autres couches.

INTERTRACHÉLIEN adj. m. (ain-tèr-tra-ké-liain — du lat. *inter*, entre, et du gr. *trachêlos*, cou). Anat. Se dit des muscles situés entre les vertèbres du cou : *Muscles* INTERTRACHÉLIENS.

INTERTRANSVERSAIRE adj. (ain-tèr-trans-vèr-sè-re — du lat. *inter*, entre, et de *transverse*). Anat. Qui est situé entre les apophyses transverses des vertèbres : *Ligament* INTERTRANSVERSAIRE. *Muscles* INTERTRANSVERSAIRES.

— s. m. Muscle intertransversaire : *Les* INTERTRANSVERSAIRES.

— **Encycl.** Les *intertransversaires* sont de petits muscles minces, aplatis, quadrilatères, situés entre les apophyses transverses du cou et des lombes. Ils forment des languettes charnues, disposées par paires et analogues aux muscles interépineux. Ils s'attachent au bord inférieur de l'apophyse transverse de la vertèbre qui est au-dessus, et au bord supérieur de l'apophyse transverse de la vertèbre qui est au-dessous. Ceux du cou sont distingués en antérieurs et postérieurs, les premiers au nombre de six et les seconds de cinq, attendu qu'il n'y en a qu'un entre l'atlas et l'axis. Ceux des lombes sont au nombre de cinq de chaque côté, un dans chaque espace *intertransversaire ;* le premier se trouve entre la dernière vertèbre dorsale et la première lombaire. En rapprochant les apophyses transverses les unes des autres, ces muscles contribuent aux inflexions latérales de la colonne vertébrale.

INTERTRIGINEUX, EUSE adj. (ain-tèr-tri-ji-neu, eu-ze — rad. *intertrigo*). Pathol. Qui a le caractère de l'intertrigo : *Inflammation* INTERTRIGINEUSE.

INTERTRIGO s. m. (ain-tèr-tri-go — du lat. *inter*, entre; *terere*, frotter). Pathol. Inflammation érésipélateuse, causée par le frottement des parties.

— **Encycl.** L'*intertrigo* se rencontre principalement aux aisselles, aux fesses, aux seins, à la partie supérieure et interne des cuisses, aux plis du cou chez les enfants, et, en général, partout où la peau se trouve en contact avec elle-même. Les parties affectées sont rouges ; elles sont le siége de démangeaisons, de cuisson et d'un suintement séreux ou purulent; il s'en dégage continuellement une odeur fade et caractéristique. Cette maladie n'est pas longue, lorsqu'on a soin de la combattre promptement ; mais elle est entretenue par la malpropreté, par la sueur, et il n'est pas rare de la voir passer à l'état chronique chez les individus très-gras et peu soigneux de leur personne. La première indication à remplir dans le traitement, dit Hardy, c'est d'éloigner la cause, autant que possible, en écartant les parties en contact, et en empêchant les frottements au moyen de poudres impalpables d'amidon, de riz, de lycopode ou de vieux bois. Les lotions avec l'eau blanche ont habituellement un bon résultat ; mais on doit principalement conseiller une propreté minutieuse. Dans les cas où la maladie a de la tendance à passer à l'état chronique, on peut conseiller avec avantage des bains sulfureux. L'*intertrigo* périnéal, qui est produit par le frottement des habits ou par l'équitation, disparaît sous l'influence du même traitement.

INTERTROPICAL, ALE adj. (ain-tèr-tro-pi-kal, a-le — du lat. *inter*, entre, et de *tropical*). Qui est situé, qui se rencontre, qui se trouve entre les tropiques : *Régions* INTERTROPICALES. *Vents* INTERTROPICAUX. *Plantes* INTERTROPICALES.

INTERUTÉROPLACENTAIRE adj. (ain-tè-ru-té-ro-pla-san-tè-re — du lat. *inter*, entre, de *utérus* et de *placentaire*). Anat. Qui est placé entre l'utérus et le placenta.

INTERUTRICULAIRE adj. (ain-tè-ru-tri-ku-lè-re — du lat. *inter*, entre, et de *utriculaire*). Hist. nat. Qui se multiplie par le développement de nouvelles utricules entre les anciennes : *Accroissement* INTERUTRICULAIRE. ‖ Qui est situé entre les utricules, les cellules végétales : *Gaz, liquides* INTERUTRICULAIRES.

INTERVALLAIRE adj. (ain-tèr-va-lè-re — rad. *intervalle*). Hist. nat. Situé dans l'intervalle qui sépare deux objets : *Feuilles* INTERVALLAIRES.

INTERVALLE s. m. (ain-tèr-va-le — lat. *intervallum*, mot qui désigne proprement l'espace entre deux palissades ; de *inter*, entre, et *vallus*, pieu, ou *vallum*, rempart, enceinte, palissade, de la racine sanscrite *val*, *var*, protéger, couvrir). Espace entre deux points ou entre deux objets : *L'*INTERVALLE *entre deux murs, entre deux villes. Dans l'*INTERVALLE *qui sépare la terre du soleil circulent la lune, Vénus et Mercure. Les typographes appellent interligne l'*INTERVALLE *entre deux lignes.*

— Espace entre deux époques : *L'*INTERVALLE *de deux règnes s'appelle interrègne. Le plus dangereux* INTERVALLE *de la vie humaine est celui de la naissance à l'âge de douze ans.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. Différence, inégalité : *Entre faire et dire l'*INTERVALLE *est grand. L'*INTERVALLE *entre les conditions tend à s'effacer de plus en plus. De l'espionnage à la provocation, l'*INTERVALLE *est court et le chemin est glissant.* (Guizot.)

De faussaire à pendu, l'*intervalle* est très-court.
BOURSAULT.

— Philos. *Théorie des intervalles*, Théorie pythagoricienne qui fait reposer la constitution de toutes choses sur les rapports de l'infini et du fini, et sur les intervalles qui existent entre les divisions du fini.

— Musiq. Différence entre deux sons, deux notes que l'on fait entendre ensemble ou successivement : INTERVALLE *consonnant*. INTERVALLE *dissonant*. ‖ *Intervalle de seconde, de tierce, de quarte*, etc., Intervalle tel que, si l'on nommait toutes les notes intermédiaires, ainsi que les notes extrêmes, on aurait deux, trois, quatre, etc., noms de notes. ‖ *Intervalle direct*, Intervalle dans lequel la seconde note est prise dans l'ordre ascendant, comme l'intervalle entre *ut* et *sol* en montant. ‖ *Intervalle renversé*, Celui que l'on obtient en portant au grave la note aiguë de l'intervalle direct, ou à l'aigu la note grave de l'intervalle direct.

— Art milit. *Intervalle tactique*, Espace normal entre deux rangs de troupes ou deux rangées de tentes.

— Loc. adv. *Par intervalles*, De temps à autre : *Souffrir par* INTERVALLES. *Nous croyons que la bizarrerie est continuelle et le caprice* PAR INTERVALLES. (Bussy-Rab.) *On peut être un héros* PAR INTERVALLES ; *mais dans la vie de tous les jours, il suffit d'être un homme sage.* (V. Cousin.)

— **Encycl.** Philos. *Théorie des intervalles.* Cette célèbre théorie sert de base à la métaphysique des écoles pythagoriciennes, et indirectement à celle des écoles platoniciennes et péripatéticiennes. Ce n'est au fond qu'une analyse très-bien faite des idées de fini et d'infini, analyse adoptée par toute la philosophie ancienne. Les anciens considéraient l'infini comme l'indéterminé, la chose en puissance, à l'état vague et comme simple possibilité. Ainsi conçu, l'infini est un espace vide qui n'a point de bornes, parce qu'il n'a pas de détermination réelle. Supposons maintenant que cet infini soit renfermé entre deux limites, que cet indéterminé se détermine : il y aura, entre les deux termes extrêmes, non plus un infini, mais un *intervalle*, une distance susceptible d'être indéfiniment étendue ou diminuée. Voici les différentes applications, ou plutôt les exemples par lesquels les pythagoriciens rendaient intelligible leur théorie des *intervalles*.

Considérons la musique. Un accord musical se compose de la combinaison d'un certain nombre de sons séparés par certains *intervalles*. Pour qu'il y ait accord, il faut que les sons soient distingués par des *intervalles* d'une nature déterminée, d'une étendue précise. L'*intervalle* pourrait être illimité ; il a pour limites les deux sons qu'il sépare. Le son est l'élément fixe et défini, l'*intervalle* ou le ton est l'élément variable susceptible d'une détermination, d'une limitation qui constitue précisément la mélodie d'un morceau de musique.

Au lieu de la musique, prenons les mathématiques. Qu'est-ce qu'un nombre, sinon une réunion d'unités séparées les unes des autres par certaines différences, par certaines quantités négatives, en un mot par des *intervalles ?* Supposez que toutes les unités forment un seul et même tout continu, indivis, il n'y aurait pas plusieurs unités, il n'y en aurait qu'une seule : c'est précisément ce qu'ont admis plus tard les éléates. Le nombre est donc le résultat de ces deux éléments : l'unité et l'*intervalle*, ou, en d'autres termes, des quantités positives séparées par des différences qui pourraient être indéfinies et qui deviennent déterminées dans l'arithmétique.

Veut-on parler maintenant, non plus de simples rapports, mais de corps réels, par exemple des solides ; un solide se compose de surfaces qui se composent elles-mêmes de lignes, et celles-ci de points. Tout corps est donc un assemblage de points matériels élémentaires ou, si l'on veut, d'atomes. Mais entre ces points réels et insécables il faut bien qu'il y ait quelque vide, autrement tous les points ne seraient qu'une seule et même masse, un seul point indivisible. Il faut qu'il y ait un *intervalle* entre deux points, comme entre deux lignes ou deux surfaces, pour qu'on puisse distinguer l'une de l'autre. Ainsi, là encore, la réalité résulte de la coexistence de deux termes : la monade ou unité simple, et la dyade ou *intervalle* illimité, multiple et divisible, indéfiniment divisible.

Il ne reste plus qu'à généraliser la théorie du monde qui ressort de cette distinction. La nature est le produit de ces deux choses : le fini et l'infini, la chose déterminée et limitée et le principe de diversité, de séparation et de limitation, qui détermine l'indéterminé, qui divise et mesure ce qui primitivement était indivisible, incommensurable. Ces deux éléments corrélatifs, qui partout se retrouvent dans le même rapport, les pythagoriciens les nomment tantôt le fini et l'infini, tantôt le pair et l'impair, tantôt l'un et le multiple, quelquefois aussi le repos et le mouvement, la lumière et les ténèbres, le mâle et la femelle, le bien et le mal, etc. Sous tous ces noms divers reparaît le dualisme fondamental, qui est toute la philosophie de Pythagore et qui oppose l'un à l'autre les deux termes ou les deux conditions de la réalité.

— Mus. J.-J. Rousseau, dans son *Dictionnaire de musique*, a caractérisé et défini l'*intervalle*, et il l'a fait avec cette clarté lumineuse qui lui était familière et qu'il est si difficile d'atteindre lorsqu'il s'agit d'un fait circonscrit dans le domaine de la sensation. « L'*intervalle*, dit-il, est la différence d'un son à un autre entre le grave et l'aigu ; c'est tout l'espace que l'un des deux aurait à parcourir pour arriver à l'unisson de l'autre. La différence qu'il y a de l'*intervalle* à l'étendue est que l'*intervalle* est considéré comme indivisé et l'étendue comme divisée. Dans l'*intervalle*, on ne considère que les deux termes ; dans l'étendue, on en suppose d'intermédiaires. L'étendue forme un système ; mais l'*intervalle* peut être incomposé. »

On voit donc que l'*intervalle* est proprement la distance qui, dans l'échelle sonore, sépare une note d'une autre, par exemple un *ut* d'un *ré*, d'un *mi*, d'un *fa*, etc. Dans la mélodie, où les notes se succèdent, les *intervalles* sont successifs ; dans l'harmonie, ils sont simultanés. Si je frappe sur un piano d'abord un *ut*, puis un *mi*, j'obtiens un *intervalle* successif ; si je frappe à la fois les deux notes, je produis un *intervalle* simultané.

Les *intervalles* simultanés ou harmoniques se divisent en *intervalles* consonnants et dissonants. Les *intervalles* consonnants sont la tierce, la quinte, la sixte et l'octave ; les dissonants sont la seconde et la septième. Quant à la quarte, elle participe à la fois de l'un et de l'autre genre. On distingue encore les *intervalles* simples et les *intervalles* redoublés. Les *intervalles* simples sont ceux qui se trouvent renfermés dans l'étendue d'une octave ; il en est, par conséquent, de sept sortes : seconde (*ut-ré, ré-mi, mi-fa*, etc.) ; tierce (*ut-mi, ré-fa, mi-sol*, etc.); quarte (*ut-fa, ré-sol, mi-la*, etc.); quinte (*ut-sol, ré-la, mi-si*, etc.); sixte (*ut-la, ré-si, mi-ut*, etc.) ; septième (*ut-si, ré-ut, mi-ré*, etc.) ; enfin, octave. L'*intervalle* qui dépasse l'étendue d'une octave est un *intervalle* redoublé, puisqu'il reproduit, l'octave mise de côté, les mêmes proportions que l'*intervalle* simple ; en effet, une seconde et une neuvième, une tierce et une dixième, une quarte et une onzième offrent à l'oreille les mêmes sensations, parce que leur constitution est exactement la même, en dehors de la distance de l'octave.

Les *intervalles* mélodiques sont conjoints ou disjoints : conjoints, lorsque les deux notes qui les forment se suivent immédiatement sur l'échelle : *do-ré, ré-mi*, etc.; disjoints, quand ces deux notes sont séparées par une ou plusieurs autres. Il n'y a donc d'*intervalle* conjoint que celui de la seconde, et tous les autres sont disjoints.

INTERVALVAIRE adj. (ain-tèr-val-vè-re — du lat. *inter*, entre, et de *valvaire*). Bot. Se dit d'une cloison qui, par son interposition, produit la commissure des valves du péricarpe.

INTERVENANT, ANTE adj. (ain-tèr-ve-nan, an-te — rad. *intervenir*). Qui intervient : *Dans les décompositions par affinité simple, on supposait que la substance* INTERVENANTE *s'emparait entièrement de l'élément qu'elle attire.* (Cuv.)

— Jurispr. Qui a qualité pour intervenir : *Il a été admis comme partie* INTERVENANTE.

— s. m. Celui qui intervient : *L'*INTERVENANT *a été accueilli, il a conclu au fond.* ‖ Tiers qui se présente pour faire honneur à l'une des signatures apposées sur un billet de commerce ou une lettre de change.

INTERVENIR v. n. ou intr. (ain-tèr-ve-nir — du lat. *inter*, entre, et de *venir*. Se conjugue comme ce dernier verbe). S'ingérer, prendre part volontairement : INTERVENIR *dans une négociation, dans un contrat.* INTERVENIR *dans une discussion, dans une querelle. Refuser d'*INTERVENIR. *Nul gouvernement n'a le droit d'*INTERVENIR *dans les affaires intérieures d'un autre gouvernement.* (Chateaub.) *Un peuple qui n'*INTERVIENT *point dans les jugements n'est pas libre; il est sous le glaive.* (Royer-Collard.) ‖ Faire entrer des troupes dans un pays étranger, soit pour favoriser un parti, soit pour aider à repousser une agression : *On a pressé souvent le gouvernement français d'*INTERVENIR *en Pologne.*

— *Faire intervenir*, Avoir recours à, invoquer le concours de : *Pour dominer la terre, il faut* FAIRE *de manière ou d'autre* INTERVENIR *le ciel.* (B. Const.) *Le suffrage universel n'est qu'un moyen légal de faire* INTERVENIR *le peuple dans son gouvernement.* (Ch. de Rémusat.)

— Procéd. Se rendre partie dans un procès, une affaire pendante : INTERVENIR *en première instance, en appel.* ‖ Arriver pendant le cours d'un procès : *Le jugement à* INTERVENIR. *Plusieurs incidents* SONT INTERVENUS *dans le cours de ce procès.*

— Impersonnellem. : *Il* EST INTERVENU *un jugement. Il* INTERVINT *plusieurs arrêts.*

INTERVENTEUR, TRICE adj. (ain-tèr-van-teur, tri-se — rad. *intervenir*). Qui a rapport à l'intervention ; qui intervient : *Système* INTERVENTEUR. *Puissance* INTERVENTRICE.

— Substantiv. Personne qui intervient : *Repousser les offres de l'*INTERVENTEUR.

INTERVENTIF, IVE adj. (ain-tèr-van-tiff, i-ve — rad. *intervention*). Qui appartient, qui a rapport à l'intervention : *Forme* INTERVENTIVE.

INTERVENTION s. f. (ain-tèr-van-si-on — lat. *interventio ;* de *intervenire*, intervenir). Action d'intervenir, de s'ingérer, de se mêler d'une affaire : *L'*INTERVENTION *de quelqu'un dans un contrat, dans une dispute. L'*INTERVENTION *de l'Etat en matière de religion est la plus dégradante des servitudes ; il faut donc retourner vers la religion indépendante, individuelle, l'unique sauvegarde de la liberté.* (B. Const.) *Au delà de la justice, je défie qu'on imagine une* INTERVENTION *gouvernementale qui ne soit une injustice.* (F. Bastiat.)

— Politiq. Action par laquelle un gouvernement interpose sa médiation, soit par les armes, soit par voie de négociation : INTERVENTION *armée. Droit d'*INTERVENTION. *De toutes les fautes, l'appel à l'*INTERVENTION *étrangère est la plus funeste et la plus criminelle.* (A. Blanc.) ‖ *Non-intervention*, Système politique par lequel les gouvernements s'abstiennent d'intervenir dans les troubles et les guerres des autres gouvernements : *Pour dire un mot de ce système de* NON-INTERVENTION, *dont on fait tant de bruit, je pense qu'un homme d'Etat ne doit jamais énoncer des principes rigoureux à la tribune, car l'événement du lendemain peut le forcer à déroger à ces principes.* (Chateaub.)

— Procéd. civ. Action par laquelle on intervient dans un procès pendant; résultat de cette action : *Une* INTERVENTION *recevable. Juger l'*INTERVENTION. ‖ *Intervention à protêt*, Action d'un tiers qui accepte ou paye une lettre de change protestée.

— **Encycl.** Politiq. La question du droit d'*intervention* est une des plus délicates que l'on rencontre dans le domaine de la politique : c'est là surtout qu'il est facile de s'égarer et de se trouver en contradiction avec ses propres principes. Cette difficulté provient de l'abus des grands mots dans la science politique, et de l'habileté avec laquelle les gouvernants, dignes successeurs de Machiavel, ont exploité, dans ces derniers temps, les principes démocratiques. Ils ont compris que le temps du pouvoir absolu, de la monarchie de droit divin, était irrévocablement passé, et ils ont, pour duper les sots, coloré leurs actions les plus contraires à la justice de prétextes honorables, qu'avec un peu d'adresse on peut mettre au service de toutes les causes.

La théorie philosophique de l'*intervention* ne paraît pas, cependant, difficile à établir. Il suffit d'un peu de logique et de bonne foi. Voici comment nous la formulerions. Tout peuple a le droit de se gouverner et de régler ses affaires intérieures comme il lui plaît, à cette seule condition qu'il ne dépasse pas son domaine et ne porte atteinte aux droits d'aucun autre peuple ; par conséquent, un peuple ne peut intervenir, avec justice, dans les affaires d'un autre peuple, *ni* dans son gouvernement intérieur. Il n'en a pas le droit, lors même qu'il verrait dans la prospérité de cette nation un germe menaçant pour la sienne. Mais, d'autre part, de même que tout individu non-seulement peut, mais doit voler au secours d'un frère injustement menacé dans son droit, sa propriété, sa vie, sa liberté, par un voleur ou un assassin, de même un peuple fort peut et doit aider un peuple faible à s'affranchir d'une tyrannie quelconque, jusqu'à ce que celui-ci ait reconquis la liberté de mouvement qui rendra efficace pour lui le droit de se gouverner lui-même. Nier ce droit et ce devoir serait nier

que les peuples soient frères; mais le peuple intervenant a en même temps pour devoir rigoureux de cesser son *intervention* aussitôt que ce but est atteint; il doit dire alors à son protégé : « Maintenant te voilà libre, gouverne-toi comme tu l'entendras. Je rentre chez moi. »

En un mot, l'*intervention* n'est conformé à la justice qu'autant qu'elle a pour but de rendre à un peuple opprimé la liberté qu'une tyrannie quelconque lui a ravie; elle est toujours une injustice quand elle a pour but une ingérence quelconque dans le gouvernement et dans les affaires d'un peuple libre.

« On distingue plusieurs sortes d'*intervention*, dit M. Éd. Hervé : l'*intervention* officieuse, qui s'exerce par notes dites verbales, remises par l'ambassadeur de la partie intervenante; l'*intervention* officielle, par notes livrées à la publicité; l'*intervention* pacifique à titre arbitral, qui donne presque toujours lieu à un congrès ou à des conférences internationales; l'*intervention* armée, précédée d'ultimatum, accompagnée de démonstrations militaires et suivie de déclaration de guerre. »

Le plus souvent, le droit d'*intervention*, appliqué par les souverains, n'a été que la négation de ce droit tel que nous l'avons défini plus haut; le plus souvent, en effet, les rois ne sont intervenus dans un pays étranger que par un motif d'ambition personnelle, dans un but d'absorption ou pour implanter par la force dans ce pays des institutions et des hommes dont il ne veut pas. Si l'*intervention* armée de la France, sous Louis XVI, en faveur et à l'appel des États-Unis d'Amérique, fut juste et légitime, comment qualifier en Pologne l'*intervention* de la Russie, qui mit le pied dans ce pays pour s'en emparer et procéder, de concert avec la Prusse et l'Autriche, au partage du peuple polonais? C'est au nom de ce droit, devenu la véritable négation du droit, que l'Angleterre intervint dans l'Inde pour déposséder les princes indigènes, et que, en 1792, l'Europe monarchique coalisée contre la France révolutionnaire, envahit notre sol dans l'espoir d'y rétablir le régime d'abus odieux qui venait d'être supprimé. Lorsque la France républicaine intervint à son tour à l'étranger, elle le fit au nom de la liberté des peuples qu'elle délivrait et qu'elle rendait à la libre possession d'eux-mêmes. Mais il n'en fut plus de même dès que Napoléon se fut emparé du pouvoir. Pour lui, le droit d'*intervention*, tel qu'il le pratiqua en Allemagne, en Italie, en Espagne, etc., ne fut plus que le droit de conquête, le droit d'absorption en vue de son ambition personnelle, qu'une perpétuelle négation du droit des peuples. A la suite des invasions de 1814 et de 1815, les alliés formèrent la Sainte-Alliance, ayant pour but de maintenir sur leurs trônes tous les rois dits légitimes, et de s'opposer, même par les armes, à ce que les peuples pussent se donner des institutions libérales. Ce fut au nom de ces étranges et révoltants principes que l'Autriche intervint dans le royaume des Deux-Siciles en 1820, dans le Piémont en 1821, et que la France alla rétablir l'absolutisme royal en Espagne en 1823. Toutefois, la Sainte-Alliance ne put pas toujours mettre son programme à exécution; elle dut renoncer à aller comprimer le soulèvement des colonies espagnoles en présence de l'attitude des Etats-Unis et de l'Angleterre; à soutenir dom Miguel en Portugal, en présence de l'*intervention* hostile de la Grande-Bretagne. Bientôt même elle se disloqua, et l'on vit la France, l'Angleterre et la Russie, agissant de concert, intervenir en faveur de l'indépendance des Grecs (1826).

Le gouvernement français issu de la révolution de 1830 proclama le principe de non-*intervention*, lequel, *poussé à ses dernières* conséquences, se résume dans cette triste et égoïste formule, devenue fameuse : « Chacun *pour soi, chacun chez soi,* » *que Casimir Périer* exposait en ces termes en 1831 : « L'intérêt et l'honneur de la France pourront seuls *nous faire prendre les armes*; le *sang français* n'appartient qu'à la France. » Cette doctrine, du reste, n'était pas nouvelle. La politique de *non-intervention* avait été adoptée par l'Angleterre en 1820, lors des congres de *Troppau et de Laybach. De son côté*, la république des Etats-Unis avait affirmé hautement, par la doctrine de Monroë, sa résolution *de ne pas tolérer d'ingérence étrangère* dans les affaires du continent américain, et de *s'abstenir d'intervenir dans les affaires* d'Europe; mais, il faut bien le dire, les programmes de politique générale ne sauraient être absolus. Avec la plus ferme volonté de *ne pas intervenir dans les affaires d'autrui*, il est telles circonstances où le droit, il serait plus exact de dire le devoir d'*intervention* s'impose à un peuple d'une façon irrésistible. Malgré son goût pour la paix, le gouvernement de Louis-Philippe lui-*même se vit* amené, en 1840, à intervenir en faveur de la Turquie, et l'Europe fut sur le point de s'embraser pour la défense d'un empire qu'elle avait si maltraité quatorze ans auparavant. Depuis la chute de Louis-Philippe, c'est le système d'*intervention* qui a dominé dans la politique en France; c'est ainsi qu'on a vu successivement l'*intervention* à Rome, pour rétablir le pouvoir temporel du pape (1848); l'*intervention* en Crimée, pour maintenir l'intégrité de l'empire ottoman (1854); l'*intervention* en Italie, pour aider ce pays à secouer le joug de l'Autriche (1859); l'*intervention* en Syrie, en Chine, en Cochinchine, sous divers prétextes plus ou moins justifiables; l'*intervention* au Mexique (1862), aussi odieuse que celle de Rome, car elle avait pour objet d'imposer des institutions et un homme dont ce pays ne voulait point, etc. Enfin, ce fut l'*intervention* diplomatique du gouvernement français relativement au choix d'un roi en Espagne qui amena la terrible guerre de 1870-1871.

En résumé, l'étude de l'histoire nous montre, pour nous servir du langage de M. Hervé, qu'en l'absence d'un droit humain bien défini, applicable à tous les peuples, quel que soit leur degré de civilisation, solennellement et directement accepté par eux hors la pression de leurs gouvernements respectifs, le droit d'*intervention* n'est autre chose qu'un déguisement moderne du droit de la force.

M. Emile de Girardin, l'ennemi-né des demi-mesures, s'est prononcé carrément contre le droit d'*intervention*. « Jamais d'*intervention* sous aucun nom, sous aucune forme, sous aucun prétexte, dit-il, telle est ma politique, ou plutôt celle dont Washington recommandait l'adoption et la pratique au peuple des Etats-Unis, dans son adresse d'adieu du 17 septembre 1796. Ce n'est qu'à cette condition que la France reprendra en Europe son rang et son influence. Si l'*intervention* n'est pas la guerre générale et à outrance de tous les peuples contre tous les rois, ou de tous les rois contre tous les peuples, c'est un non-sens. Mais après que tous les peuples auront vaincu tous les rois, qui préservera les peuples des généraux victorieux? Je me défie singulièrement de la guerre, car je ne vois pas qu'elle ait jamais profité à la liberté d'aucun peuple. Je n'ai de confiance que dans la paix; mais ma confiance en elle est entière. »

Tout en partageant complètement l'opinion de M. de Girardin sur la guerre, nous ne saurions être aussi absolu que lui sur le droit d'*intervention*. Nous reconnaissons qu'il a servi presque toujours de prétexte à des iniquités, à des spoliations, à des abus de la force, aux attentats les plus audacieux contre l'indépendance et la liberté des peuples; nous reconnaissons que la guerre qu'il engendre le plus souvent est un fléau terrible et qu'il faut employer tous les moyens acceptables pour l'éviter; mais nous croyons aussi que les peuples, comme les individus, ne peuvent s'enfermer dans un monstrueux égoïsme, et qu'ils ne sauraient rester impassibles, indifférents, en présence de lâches abus de la force, d'impitoyables écrasements du *faible par le fort*.

— Jurispr. Lorqu'un incident est formé, dans le cours d'une instance, par un tiers qui n'était point en cause, mais qui se trouve intéressé au procès, l'incident prend le nom d'*intervention*. Les personnes qui ont qualité pour intervenir sont, d'abord, les créanciers, dans la plupart des débats judiciaires où se trouvent engagés leurs débiteurs. S'il s'agit, par exemple, de tout ou partie du patrimoine de ces derniers, les créanciers, dont ce patrimoine est le gage commun, sont incontestablement intéressés à ne pas laisser perdre ou amoindrir ce gage, et, par conséquent, à intervenir au débat, pour appuyer et rendre plus complète, s'il le faut, la défense de leur débiteur. L'article 1166 du code civil leur confère implicitement, et d'une manière générale, ce droit d'*intervention*. L'article 882 du même code le leur attribue un peu surabondamment, croyons-nous, dans une matière spéciale, en *matière de partage de succession. Cet article* permet au créancier d'intervenir dans toute instance en partage où son débiteur est intéressé, pour éviter que ce partage ne soit fait en fraude de ses droits. Un intérêt, même éventuel, suffit pour autoriser l'*intervention*. Ainsi, celui qui n'a qu'un droit de créance conditionnel peut intervenir dans une instance où son débiteur est partie tout aussi bien que le créancier dont le droit est actuellement acquis et n'est subordonné à aucune condition. Un intérêt d'honneur enfin, tout aussi bien qu'un intérêt pécuniaire ou pécuniairement appréciable, peut motiver suffisamment une *intervention*. Ainsi, une tierce personne diffamée par les requêtes ou autres actes de procédure notifiés dans une instance à laquelle elle est, d'ailleurs, étrangère, peut intervenir dans cette instance pour réclamer contre les écrits ou mémoires diffamatoires et en demander la suppression.

Quant à la procédure de l'*intervention*, elle est régie par les articles 339 et suiv. du code de procédure civile. L'intervenant procède par voie de simple requête contenant ses conclusions avec copie des pièces justificatives, requête qui est signifiée par l'avoué qu'il constitue aux avoués des parties déjà en cause. Toutefois, il faut remarquer que l'article 339 ne règlemente les formes de l'*intervention* que devant les tribunaux civils. Or, on peut intervenir dans toute instance, quelle qu'elle soit, pendante devant le juge de paix ou devant un tribunal de commerce. Le ministère des avoués n'étant pas établi devant ces juridictions, la forme de l'*intervention* doit s'y modifier. Les auteurs sont d'accord qu'elle doit être opérée au moyen d'une assignation notifiée au domicile ou à la personne des parties en instance.

INTERVENU, UE (ain-tèr-ve-nu) part. passé du v. Intervenir. Survenu dans le cours d'une action, d'un fait : *Jugement* INTERVENU. *Décision* INTERVENUE.

INTERVERSIBILITÉ s. f. (ain-tèr-vèr-si-bi-li-té — rad. *interversible*). Mathém. Possibilité d'intervertir.

— **Encycl.** *Interversibilité des facteurs d'un produit*. La valeur d'un produit de plusieurs facteurs ne dépend pas de l'ordre dans lequel les multiplications pourraient être faites, pourvu que tous les facteurs aient été employés. La démonstration de ce théorème se décompose en plusieurs parties : 1° *Le produit de deux nombres ne change pas lorsqu'on prend l'un ou l'autre pour multiplicande*. Ce principe est intimement lié à celui de l'indépendance d'une somme envers l'ordre dans lequel les parties en sont successivement prises : soient 3 et 5 les facteurs du produit considéré, pour répéter 5 fois 3, il est clair que l'on pourrait répéter 5 fois chacune des unités de 3, ce qui donnerait $5 + 5 + 5$ ou 5×3; donc

$$3 \times 5 = 5 \times 3.$$

2° *Le produit de trois nombres entiers ne change pas lorsqu'on change l'ordre des facteurs*. Pour légitimer toutes les permutations possibles entre trois facteurs, il suffit de démontrer qu'on peut intervertir l'ordre des deux premiers et l'ordre des deux derniers, de quelque manière qu'ils soient arrangés déjà.

Or, pour les deux *premiers*, la *chose est* évidente, puisque le produit en devrait être obtenu avant qu'on eût à le multiplier par le troisième facteur. Quant à l'*interversibilité* des deux derniers facteurs, elle ne constitue, en réalité, aucun fait nouveau. En effet, si 4 fois 5 pommes font la même somme que 5 fois 4 pommes, pour les mêmes raisons, *4 fois 5 paniers de pommes feront le même* nombre que 5 fois 4 paniers pareils des mêmes pommes; une pomme dans le premier énoncé forme l'unité; dans le second, c'est un panier de pommes, mais le fait est le même; si chaque panier contient 28 pommes,

$$28 \times 5 \times 4 = 28 \times 4 \times 5.$$

3° *Le produit de tant de facteurs qu'on voudra reste le même dans quelque ordre qu'on effectue les multiplications*. La démonstration se réduit évidemment à faire voir que l'on peut toujours intervertir l'ordre de deux facteurs consécutifs quelconques : or, soit le produit

$$2 \times 5 \times 4 \times 3 \times 7 \times 6 \times 9,$$

et proposons-nous, par exemple, de démontrer qu'il conserverait la même valeur sous la forme

$$2 \times 5 \times 4 \times 7 \times 3 \times 6 \times 9;$$

il suffira pour cela d'observer d'abord que si $2 \times 5 \times 4 \times 3 \times 7$ et $2 \times 5 \times 4 \times 7 \times 3$ sont égaux, leurs produits par 6 et 9 le seront aussi; et, en second lieu, que, quel que soit le produit $2 \times 5 \times 4$, il ne s'agit, en réalité, pour passer de

$$2 \times 5 \times 4 \times 3 \times 7$$

à

$$2 \times 5 \times 4 \times 7 \times 3,$$

que d'intervertir l'ordre des deux derniers facteurs dans le produit des trois nombres $(2 \times 5 \times 4)$, 3 et 7.

La division par un nombre n'étant autre chose que la multiplication par son *inverse* (v. ce mot), il en résulte que *l'ordre de divisions successives peut toujours être interverti à volonté*.

Les élévations successives à des puissances différentes peuvent aussi être effectuées dans un ordre arbitraire. Ainsi,

$$[(a^m)^n]^p = [(a^n)^p]^m;$$

en effet, chacun des deux résultats se réduit à

$$a^{mnp}.$$

Inversement, *on peut intervertir à volonté l'ordre de racines à extraire*,

$$\sqrt[m]{\sqrt[n]{\sqrt[p]{a}}} = \sqrt[n]{\sqrt[p]{\sqrt[m]{a}}},$$

parce que chacun des deux membres se réduit à

$$\sqrt[mnp]{a}.$$

Enfin, *on peut intervertir l'ordre d'une élévation à une puissance et d'une extraction de racine :*

$$\left(\sqrt[m]{a}\right)^n = \sqrt[m]{a^n},$$

En effet, les puissances $m^{ièmes}$ des deux membres fournissent le même résultat a^n.

Deux dérivations ou différentiations successives, par rapport à deux lettres différentes, d'une fonction de plusieurs variables, peuvent toujours être interverties, et, par suite, dans la notation d'une dérivée d'ordre m *d'une fonction de plusieurs variables, on peut toujours ranger les dérivations successives dans l'ordre que l'on veut, pourvu que le nombre des dérivations reste le même par rapport à chaque lettre*. Ainsi

$$\frac{d^2f}{dx\,dy} = \frac{d^2f}{dy\,dx}.$$

En effet, pour obtenir la valeur de

$$f(x + dx, y + dy),$$

on peut faire croître d'abord x seulement et ensuite y, ou inversement. Dans le premier cas, on trouve

$$f(x + dx, y) = f(x, y) + f'_x(x, y)dx$$

et ensuite

$$\begin{aligned} f(x + dx, y + dy) &= f(x, y + dy) + f'_x(x, y + dy)\,dx \\ &= f(x, y) + f'_y(x, y)dy + f'_x(x, y)\,dx + f''_{y,x}(x, y)dx\,dy; \end{aligned}$$

dans le second cas, on trouverait de même

$$f(x + dx, y + dy) = f(x, y) + f'_x(x, y)\,dx + f'_y(x, y)dy + f''_{x,y}(x, y)dy\,dx;$$

par conséquent,

$$f''_{x,y} = f''_{x,y} \text{ ou } \frac{d^2f}{dx\,dy} = \frac{d^2f}{dy\,dx}.$$

Inversement, *on peut intervertir l'ordre de deux intégrations superposées*. Ainsi

$$\int dy \int dx\, f(x, y) = \int dx \int dy\, f(x, y.)$$

En effet, les dérivées secondes des deux membres, prises par rapport à y et à x, dans le premier, à x et à y dans le second, se réduisent toutes les deux à $f(x,y)$.

Enfin, *on peut intervertir l'ordre d'une différentiation et d'une intégration*. Ainsi,

$$\frac{d \int f(x, y)\,dx}{dy} = \int \frac{df(x, y)}{dy}\,dx.$$

En effet, l'intégrale du premier membre, par rapport à y, est identiquement $\int f(x, y)\,dx$, et l'intégrale du second,

$$\int dy \int y \frac{df(x,y)}{dy}\,dx,$$

se réduit à la même quantité $\int f(x, y)\,dx$, dès qu'on intervertit l'ordre des intégrations.

Ce n'est naturellement que par exception que deux opérations successives peuvent être interverties. Celles qui n'ont pas été mentionnées dans ce qui précède ne comportent pas l'*interversibilité*.

INTERVERSION s. f. (ain-tèr-vèr-si-on — lat. *interversio;* de *intervertere*, intervertir). Renversement, dérangement de l'ordre naturel ou habituel : INTERVERSION *de mots*.

— Jurispr. *Interversion de titre*, Changement survenu dans le titre d'un détenteur précaire, et qui permet à la prescription de *courir à son profit*.

INTERVERTÉBRAL, ALE adj. (ain-tèr-vèr-té-bral, a-le — du lat. *inter*, entre, et de *vertébral*). Anat. Qui est placé entre les vertèbres : *Cartilages* INTERVERTÉBRAUX. ‖ *Tissu intervertébral* ou *Substance intervertébrale*, Tissu fibreux situé entre les vertèbres, et ayant à son centre des cartilages d'une consistance molle. ‖ *Trous intervertébraux* ou *Trous de conjugaison*, Ouvertures circulaires formées par les échancrures des apophyses transverses des vertèbres, et donnant passage aux nerfs spinaux.

— **Encycl.** *On donne le nom de disques intervertébraux* à des ligaments interosseux, de structure particulière, placés entre les corps des vertèbres contiguës. Chaque disque *intervertébral représente une sorte de* lentille biconvexe, échancrée en arrière, et dont les bords *sont étroitement unis aux corps des* vertèbres. A sa circonférence, ce disque est intimement lié au ligament commun antérieur en avant, *et au ligament commun* postérieur en arrière. Son épaisseur varie; elle est très-considérable dans ceux de la région lombaire, beaucoup moins dans ceux de la région dorsale. Cette épaisseur varie encore dans diverses circonstances; ainsi, une station prolongée ou une marche forcée semblent provoquer une sorte d'écrasement de la substance des disques, et la colonne vertébrale peut perdre, par ce fait, 20 à 25 millimètres de sa longueur. Les jeunes conscrits dont la taille n'excède pas de beaucoup la taille minimum réglementaire n'ignorent pas cette circontance, et ne manquent jamais de se raccourcir le plus possible au moment de la révision.

Les disques *intervertébraux* sont composés de deux substances : l'une fibreuse ou fibro-cartilagineuse, surtout au pourtour, l'autre presque liquide au centre. Ces deux substances se confondent ordinairement entre elles, sans être séparées par une ligne nette de démarcation; elles représentent un véritable fibro-cartilage articulaire, analogue à celui qui s'observe dans d'autres articulations, et une synoviale rudimentaire. Du reste, la liquidité, la couleur et la densité du fluide central varient avec l'âge et l'état de souplesse de la colonne vertébrale. Il est probable que, chez les acrobates, ce fluide forme une véritable synovie interarticulaire. D'après l'ancienne théorie de Monro, c'est le fluide central qui est le centre du mouvement de la vertèbre, et c'est ce fluide qui fournit comme un pivot élastique sur lequel s'opèrent les mouvements de flexion en divers sens.

INTERVERTÉBRO-COSTAL, ALE adj. (ain-tèr-vèr-té-bro-ko-stal, a-le — du lat. *inter*, entre; de *vertèbre*, et de *costal*). Anat. Se dit quelquefois pour VERTÉBRO-COSTAL.

INTERVERTI, IE (ain-tèr-ver-ti) part. passé du v. Intervertir. Dont les places sont échangées : *Ordre* INTERVERTI.

INTERVERTIR v. a. ou tr. (ain-tèr-vèr-tir — lat. *intervertere;* de *inter*, entre, et *vertere*, tourner). Renverser l'ordre de : INTERVERTIR *les roles.* INTERVERTIR *les mots d'une phrase.* INTERVERTIR *l'ordre des créances.*

INTERVERTISSEMENT s. m. (ain-tèr-vèr-ti-se-man — rad. *intervertir*). Action d'intervertir : *L'*INTERVERTISSEMENT *de l'ordre des faits.*

INTERVERTISSEUR, EUSE s. (ain-tèr-vèr-ti-seur, eu-ze — rad. *intervertir*). Personne qui intervertit, qui a l'habitude d'intervertir : *Un* INTERVERTISSEUR *de dates.*

INTESTABLE adj. (ain-tè-sta-ble — lat. *intestabilis;* de *in*, négatif, et de *testari*, tester). Jurispr. Qui ne peut tester : *Le mineur est* INTESTABLE. *On ne pouvait toucher le criminel sans être souillé et* INTESTABLE. (Montesq.)

INTESTAT adj. (ain-tè-sta — lat. *intestatus;* du préf. *in*, et de *testari*, tester). Qui n'a pas fait de testament : *Décéder* INTESTAT. *Si quelqu'un mourait de mort subite et* INTESTAT, *on présumait qu'il avait eu l'intention de laisser une partie au moins de ses biens à l'Eglise.* (Peyrat.)

— Substantiv. Personne morte sans avoir fait de testament : *Les déconfès ou* INTESTATS, *ceux qui mouraient sans confession ou sans faire de testament, avaient leurs biens envahis par le seigneur.* (Chateaub.)

— Loc. adv. *Ab intestat*, A défaut de testament : *Hériter* AB INTESTAT. *Héritier* AB INTESTAT. *Succession* AB INTESTAT.

— **Encycl.** Sous le régime de l'ancienne législation française, les biens laissés par les bâtards *intestats* appartenaient au roi. D'après le Dictionnaire de Trévoux, autrefois ceux qui mouraient *intestats* étaient tenus pour damnés et infâmes ; « car, comme par les canons des conciles, on était tenu d'appliquer en œuvres pies une partie de ses biens, que Matthieu Pâris dit être du moins la dixième, pour le salut de son âme, celui-là était réputé en avoir abandonné le soin, qui avait manqué à faire un testament et des legs pieux. On a commandé en quelques conciles aux prêtres d'exhorter les moribonds à donner une partie de leurs biens à l'Eglise ou aux pauvres; ce qui fut porté si loin, qu'on refusait l'absolution et le viatique à ceux qui ne déféraient pas à leurs exhortations, de sorte qu'ils ne mettaient point de différence entre ces *intestats* et les désespérés qui s'étaient procuré la mort, et on les privait de sépulture. Cela donna lieu à un arrêt du 19 mars 1409, rapporté par Pasquier, qui fait défenses à l'évêque d'Amiens d'empêcher, comme il le faisait, la sépulture des décédés *intestats.* » Du Cange dit que tous les biens meubles de ceux qui étaient morts sans confession, sans avoir reçu le viatique et sans avoir fait des aumônes par leur testament, bien qu'ils fussent morts subitement, étaient confisqués au profit des seigneurs, et, en quelques lieux, au profit des évêques. Au siècle dernier, quelques vestiges de cette coutume existaient encore en Normandie. V. AB INTESTAT.

INTESTIN s. m. (ain-tè-stain — lat. *intestinum;* de *intestinus*, intestin, adj.). Anat. Viscère logé dans la cavité abdominale, et par où passent les aliments en sortant de l'estomac ; s'emploie souvent au pluriel : *Avoir des douleurs d'*INTESTINS, *dans l'*INTESTIN. *L'*INTESTIN *des carnivores est plus court que celui des autres mammifères. C'était la coutume générale en Egypte, avant d'embaumer un cadavre, de lui enlever les* INTESTINS *et la cervelle.* (Baudelaire.) ‖ *Intestin grêle*, Première partie de l'intestin, dont le diamètre est plus faible. ‖ *Gros intestin*, Deuxième partie de l'intestin, dont le calibre est plus fort : *Les lavements sont pour le* GROS INTESTIN *ce que les tisanes sont pour l'estomac.* (Raspail.)

— **Syn. Intestins, boyaux, entrailles.** V. BOYAUX.

— **Encycl.** L'*intestin* est un canal musculo-membraneux, dont la longueur chez l'homme égale six à huit fois celle du corps. D'un calibre d'abord étroit, il s'élargit ensuite, ce qui l'a fait distinguer en *intestin* grêle et gros *intestin.*

L'*intestin* grêle a à lui seul une longueur de 8 mètres environ, et se compose du duodénum, du jéjunum et de l'iléon; mais ces divisions sont peu marquées dans la nature et assez peu utiles à conserver. L'*intestin* grêle est formé de quatre tuniques superposées, qui sont de dehors en dedans : la séreuse, la musculaire, la celluleuse et la muqueuse; des vaisseaux et des nerfs complètent cette structure.

La couche séreuse, formée par le péritoine, est partout continue, excepté sur les deux dernières parties du duodénum. Dans toute la portion mobile de l'*intestin*, le péritoine entoure complètement ce conduit et s'adosse à lui-même en arrière pour former le mésentère. Sur le bord antérieur ou convexe de l'*intestin*, le péritoine est plus adhérent que sur les autres points; il adhère très-lâchement au niveau du bord postérieur. Sur la deuxième et sur la troisième partie du duodénum, cette séreuse passe au-devant et applique cette partie de l'*intestin* contre la partie postérieure de la cavité abdominale. Sur la première partie du duodénum, le péritoine se comporte comme sur l'estomac, en enfermant l'*intestin* entre deux feuillets.

La couche musculaire est formée de fibres circulaires et de fibres longitudinales; les premières forment un plan profond. Les faisceaux aplatis que forment ces fibres recouvrent toute la surface de l'*intestin;* cependant, au niveau de son bord concave ou adhérent, l'*intestin* est plus mince et plus fragile, à cause de la grande ténuité des faisceaux à ce niveau. La couche celluleuse, formée uniquement de tissu cellulaire, est située entre la couche musculaire et la couche muqueuse; elle envoie des prolongements au centre des valvules conniventes; c'est aussi sur elle que repose le fond des glandes en tube de la muqueuse.

La couche muqueuse de l'*intestin* grêle présente des caractères particuliers, qui la distinguent de celle de l'estomac et de celle du gros *intestin.* C'est à sa surface que se fait presque uniquement l'absorption intestinale. La face interne de la muqueuse est hérissée de saillies ou villosités, de replis de la muqueuse ou valvules conniventes, et criblée de trous nombreux, orifices glandulaires. La muqueuse est formée de deux couches : le derme et l'épithélium. Celui-ci forme une couche simple à la surface de la muqueuse; le derme est formé de faisceaux de fibres lamineuses diversement entre-croisées. Entre ces faisceaux, on rencontre de la matière amorphe et des noyaux embryoplastiques; on y trouve quelques fibres musculaires de la vie organique, plus abondantes à la face profonde de la muqueuse. Les villosités sont de petites saillies filiformes, quelquefois aplaties, le plus souvent coniques. Ces villosités hérissent la surface de la muqueuse, et l'on trouverait difficilement un point qui en fût dépourvu. M. Sappey en a compté jusqu'à 1,000 sur un centimètre carré; ce savant évalue à plus de 10,000,000 le nombre des villosités de la muqueuse intestinale. Ces prolongements ont une longueur moyenne de quelques dixièmes de millimètre, et n'arrivent que très-rarement à un millimètre. La villosité est recouverte par l'épithélium cylindrique de la muqueuse; la partie centrale est une saillie de la muqueuse, qui possède les mêmes éléments que le derme, c'est-à-dire des fibres lamineuses, de la substance amorphe, des noyaux embryoplastiques et quelques tissus lisses. La villosité, organe d'absorption, est très-vasculaire; des artères nombreuses s'y rendent; elles se ramifient dans son épaisseur, et donnent naissance à un tronc volumineux qui parcourt l'axe de la villosité. Les valvules conniventes ou de Kerkring sont de simples replis siégeant sur toute l'étendue de la muqueuse intestinale, excepté dans la partie la plus inférieure de cet *intestin* et dans la première portion du duodénum. Elles sont très-abondantes dans la première partie de l'*intestin* grêle, surtout dans les deuxième et troisième portions du duodénum. Ces replis n'occupent pas toute la circonférence de l'*intestin*, mais seulement les deux tiers ou les trois quarts; leurs extrémités se perdent insensiblement sur les parois de la muqueuse; leur bord libre est toujours incliné du côté de l'anus, entraîné qu'il est par les matières alimentaires. Les valvules conniventes sont hérissées de villosités; elles présentent au centre du repli un prolongement de la tunique celluleuse qui porte les vaisseaux et les nerfs aux villosités de ces replis. Il y a des valvules conniventes de toutes les dimensions; M. Sappey en a compté de 800 à 900.

L'*intestin* grêle est pourvu de glandes simples et de glandes composées. Les glandes simples sont les glandes de Lieberkühn et les follicules clos. Les glandes composées sont les glandes de Brunner et celles de Peyer. Les glandes simples existent dans toute l'étendue de l'*intestin* grêle; quant à celles de Brunner, elles siégent seulement dans le duodénum, tandis que celles de Peyer se trouvent uniquement à la partie inférieure de l'*intestin* grêle.

Les glandes de Lieberkühn forment une couche continue; elles occupent toute l'étendue de la muqueuse intestinale, à la surface des valvules conniventes et dans leurs intervalles, et à la surface des follicules clos. Ce sont des glandes en cæcum. Leur nombre est considérable; M. Sappey croit qu'il varie entre 40 et 50 millions. Ces glandes sont constituées par une paroi propre, mince et transparente, tapissée à l'intérieur par une couche d'épithélium nucléaire. Les vésicules closes de l'*intestin* grêle existent partout. Elles sont profondément situées dans l'épaisseur de la muqueuse. Leur volume varie; il en est de microscopiques, tandis que d'autres ont le volume de la tête d'une grosse épingle. Elles sont recouvertes de villosités et de glandes en tube ou de Lieberkühn. Autour de quelques-unes, on voit les villosités former une espèce de couronne Ces follicules ont une paroi propre, homogène, transparente, sans ouverture. Cette paroi est tapissée à sa surface interne par un épithélium nucléaire, qui remplit aussi la cavité du follicule, et au milieu duquel on trouve quelques cellules d'épithélium pavimenteux. Les glandes de Brunner sont des glandes en grappe, occupant seulement le duodénum et appelées aussi pour cette raison glandes duodénales. Elles sont situées au-dessous de la muqueuse. Elles sont très-abondantes sur la première portion du duodénum, moins nombreuses sur la seconde, et sur la troisième elles disparaissent complétement. Les unes ont le volume d'une tête d'épingle, d'autres sont grosses comme de petits pois et très-sensibles au toucher. Ces glandes ont la structure des glandes en grappe et représentent exactement des lobules isolés des glandes salivaires ou du pancréas. Les glandes de Peyer sont des groupes plus ou moins considérables de vésicules closes, placées dans la muqueuse de l'*intestin* grêle; ces glandes, appelées aussi plaques de Peyer, sont en nombre variable de 35 à 40, selon M. Sappey, qui les a étudiées avec soin. Elles sont disposées sur le bord convexe de l'*intestin* grêle. Leur forme est ovale. Elles sont plus ou moins étendues (de 0m,02 à 0m,10). Tantôt elles sont recouvertes par des replis muqueux, tantôt la muqueuse est régulièrement étalée à leur surface.

Les artères de l'*intestin* grêle viennent de la mésentérique supérieure. Le duodénum reçoit, en outre, la pancréatico-duodénale, branche de la gastro-épiploïque droite. Ces artères se ramifient dans l'épaisseur du mésentère et envoient des branches qui s'anastomosent entre elles pour former des arcades. De ces arcades partent d'autres branches qui s'anastomosent de nouveau, de sorte que ces vaisseaux constituent des séries d'arcades artérielles au nombre de trois, quatre et cinq, avant d'arriver à l'*intestin* grêle. Des dernières arcades partent des rameaux qui se distribuent aux deux faces de l'*intestin.*

Des veines nombreuses et volumineuses naissent des artères et se rendent dans l'épaisseur du mésentère, où elles constituent la grande veine mésaraïque, l'une des principales branches de la veine porte.

Les lymphatiques ou chylifères, nés des villosités, forment des troncs qui suivent le trajet des vaisseaux mésentériques supérieurs, traversent les ganglions lymphatiques et viennent se jeter dans le réservoir de Pécquet, origine du canal thoracique.

Les nerfs proviennent du plexus solaire. Ils se rendent à l'*intestin* grêle en suivant le trajet de l'artère mésentérique supérieure, sous le nom de plexus mésentérique supérieur.

Le gros *intestin*, qui s'étend de l'*intestin* grêle à l'anus, se compose du cæcum, du côlon et du rectum. Il n'est point cylindrique et uni comme l'*intestin* grêle; il présente sur la plus grande partie de sa longueur trois dépressions longitudinales, entre lesquelles on voit une série très-nombreuse de saillies et de dépressions. Le gros *intestin* est formé, comme l'*intestin* grêle, de quatre tuniques superposées, qui sont, de dehors en dedans, la séreuse, la musculaire, la celluleuse et la muqueuse. Des vaisseaux et des nerfs complètent cette structure.

La couche séreuse est formée par le péritoine, qui, chez les personnes grasses, est soulevé par de petits paquets de graisse jaunâtre, plus ou moins développés. Ils ont reçu le nom d'appendices épiploïques.

La couche musculaire est formée de deux ordres de fibres, les unes longitudinales et superficielles, les autres circulaires et profondes. Les dernières forment une couche régulière dans toute l'étendue de l'*intestin*, excepté au niveau du rectum; les autres forment trois bandelettes qui semblent prendre naissance au niveau de l'appendice vermiculaire du cæcum.

La couche celluleuse est analogue à l'*intestin* grêle.

La couche muqueuse, comme celle de l'*intestin* grêle, est partout formée d'une simple couche d'épithélium cylindrique et d'un derme peu épais. Elle diffère de la muqueuse de l'*intestin* grêle par l'absence de valvules conniventes, de villosités, de glandes de Peyer et de Brunner. Les seules glandes que l'on y trouve sont des follicules clos, des glandes en tube et des glandes utriculaires.

Les artères du gros *intestin* proviennent de plusieurs sources. La mésentérique supérieure fournit les artères coliques droites au cæcum, au côlon ascendant et à la moitié droite du côlon transverse. La mésentérique inférieure fournit les artères coliques gauches à la moitié gauche du côlon transverse, au côlon descendant, au côlon iliaque et à la partie supérieure du rectum.

Les veines du gros *intestin*, nées de la muqueuse et aussi des autres couches, se divisent en deux groupes : celles de la moitié droite se jettent dans la grande veine mésaraïque, celles de la moitié gauche dans la petite mésaraïque. Ces veines constituent deux des principales origines de la veine porte.

Les lymphatiques ont été peu étudiés.

Les nerfs arrivent au gros *intestin* avec les artères. Le plexus mésentérique supérieur fournit à la moitié droite du gros *intestin*, et le plexus mésentérique inférieur à la moitié gauche.

INTESTIN, INE adj. (ain-tè-stain, i-ne — lat. *intestinus*; de *intus*, en dedans, avec affaiblissement de *u* en *e*, et le suffixe *tinus*). Qui est ou a lieu à l'intérieur du corps : *Chaleur* INTESTINE. *Douleur* INTESTINE.

— Fig. Qui se passe dans un corps social : *Guerre* INTESTINE. *Dissensions* INTESTINES. *Troubles* INTESTINS *Que dans le sein de la paix il s'élève des guerres* INTESTINES *pour des billevesées incompréhensibles de pure métaphysique, cela est barbare et absurde.* (Volt.) *Si l'Evangile respire une paix divine, l'histoire des chrétiens n'offre que déchirements et que guerres* INTESTINES. (Silvestre de Sacy.) ‖ Qui est ou se passe dans l'âme : *Il y a une guerre* INTESTINE *dans l'homme entre la raison et les passions.* (Pasc.)

— Bot. *Parasites intestins*, Cryptogames qui se développent sous l'épiderme des végétaux vivants.

INTESTINAL, ALE adj. (ain-tè-sti-nal, a-le — rad. *intestin*). Qui appartient, qui a rapport aux intestins; qui existe dans l'intestin : *Canal* INTESTINAL. *Vers* INTESTINAUX. *Chez le mouton, le tube* INTESTINAL *a vingt-huit fois la longueur du corps.* (J. Macé.)

— *Suc intestinal*, Suc sécrété par les glandes qui tapissent la muqueuse de l'intestin, et servent à la digestion.

— **Encycl.** Physiol. *Suc intestinal.* V. SUC.

— Helminth. *Vers intestinaux.* V. ENTOZOAIRES, HELMINTHES et VERS.

INTIERI (Barthélemi), économiste et mécanicien italien, né à Pistoie (Toscane) vers 1676, mort à Naples en 1757. Il professe à Naples la philosophie et les mathématiques, fut ensuite chargé de l'intendance de grandes propriétés et de diverses opérations financières, ce qui lui permit d'étudier les lois de la formation des richesses et les autres faits qui constituent l'économie politique. Il établit, à Naples, une école de commerce, imagina l'emmagasinage des blés dans des silos, la dessiccation des grains dans une étuve, afin de leur enlever leur faculté de germination, inventa diverses machines utiles, et fonda une chaire d'économie politique à l'université. On a de lui un traité *Sur la parfaite conservation du grain* (Naples, 1754, in-fol.), attribué quelquefois à l'abbé Galiani, son élève.

INTIMATION s. f. (ain-ti-ma-si-on — rad. *intimer*). Action d'intimer; sommation, signification juridique ou autre : INTIMATION *en cas d'appel. Faire des* INTIMATIONS *aux créanciers opposants.* ‖ *Folle intimation*, Celle qui est adressée à une personne étrangère au procès.

INTIME adj. (ain-ti-me — lat. *intimus;* de *intus*, gr. *entos*, en dedans. Les suffixes *tus*, *tos* correspondent au sanscrit *tas*). Qui constitue l'essence d'une chose, qui est inhérent à sa nature : *Connaître la nature* INTIME *d'un être. Pour étudier un peuple et un pays, il faut aller chercher sous les formes extérieures ce qu'il a d'*INTIME. (E. Souvestre.)

— Intérieur, qui réside au fond de notre âme : *Le cœur qui a le sentiment* INTIME *de son innocence est lent à croire à la méchanceté d'autrui.* (Sheridan.) *Dieu connaît nos inclinations et nos pensées les plus* INTIMES. (J. de Maistre.)

— Profond, étroit, indissoluble : *Une conviction* INTIME. *Il existe entre ces faits une liaison* INTIME. *Le mal dans le monde est fondu avec le bien d'une manière si* INTIME, *qu'il est impossible de les isoler l'un de l'autre.* (Renan.)

— Qui se passe à l'intérieur de la famille ou d'une société quelconque : *Les joies* INTIMES *de la famille. Assister à de petites réunions* INTIMES. ‖ Lié d'une amitié vive et familière; qui a lieu entre des personnes étroitement liées : *Un ami* INTIME. *Des rapports* INTIMES. *Ils ne sont plus si* INTIMES. *Soyez officieux à tous, familier avec peu, et* INTIME *à un seul.* (J. Dufour.) *L'enfant est plus* INTIME *à la mère qu'au père.* (L'abbé Bautain.)

— Substantiv. Ami intime : *Il n'y a pas de laideur pour les* INTIMES. (A. d'Houdetot.)

— **Syn. Intime, intérieur, interne,** etc. V. INTÉRIEUR.

Intimes (NOS), comédie en cinq actes et en prose de M. V. Sardou (Vaudeville, 16 novembre 1861). A vrai dire, il n'y a, dans cette comédie, ni action ni donnée fondamentale, et elle se termine par un tour de gobelet, un véritable escamotage. Il ne faut y chercher qu'une suite de scènes épisodiques; mais le dialogue est vif et piquant, les types sont fortement mis en relief et l'ensemble ne manque ni d'esprit ni d'intérêt. Ces *intimes*, qui s'implantent comme en pays conquis dans la maison de campagne de ce brave M. Caussade, sont au nombre de quatre. M. Vigneux est un bureaucrate égoïste, envieux et médisant; Marécat, riche négociant, a consenti à venir passer quelques jours chez Caussade pour lui faire plaisir; il ne trouve rien à son goût; sa chambre est trop petite; on déjeune trop tôt, on dîne trop tard; et puis Ville-d'Avray lui déplaît; il y a trop de poussière et pas assez d'eau. Ce n'est pas tout encore. *Ecce* Abdallah Bonafous, un zéphyr, retour d'Afrique, jurant, chantant, criant, crachant partout, et mettant à sac le petit ermitage. Mais le plus terrible des *intimes*, c'est Maurice, un jeune et charmant garçon, aimé et protégé par Caussade, et qui ne trouve rien de mieux à faire, pour occuper son temps à Ville-d'Avray, que de chercher à séduire Mme Caussade. Or, l'entreprise présente peu de difficultées réelles, et Maurice pourrait bientôt chanter victoire, si Tolozan, le Desgenais de la comédie, et le fiancé de Mlle Caussade, ne s'interposait pour empêcher le déshonneur d'entrer dans la maison dont il doit lui-même faire bientôt partie. Il avertit les *intimes* de ce qui se passe, et aussitôt une conspiration est formée pour faire échouer Maurice. Sur le conseil du trio malin le mari feint de partir, et, la nuit même, Mau-

rice s'introduit dans la chambre de Mme Caussade. Ici se place une scène très-applaudie par les uns et énergiquement blâmée par les autres. M. Sardou n'a pas craint de présenter un amoureux hardi jusqu'à la brutalité en face d'une femme effarée, tremblante ; il y a un moment où l'on peut craindre un viol. Mme Caussade s'échappe, l'éveil est donné à toute la maison, et voilà tous les personnages sur pied. Quel sera le dénoûment? Le voici. On lit devant Caussade un *fait-divers* qui raconte le suicide d'un mari trompé ; Caussade, prenant un pistolet, sort précipitamment, tout le monde est glacé d'effroi... On entend un coup de feu; plus de doute, Caussade s'est tué. Ah! bien oui! Regardez-le rentrer en scène, tenant à la main un renard qui, depuis trois jours dévorait ses cactus! Les personnages et les spectateurs en sont pour leur émotion. « Ainsi, dit M. Paul de Saint-Victor, cette montagne de terreurs et d'émotions accumulées pendant deux actes accouche d'un renard! Certes le tour est bien joué, mais c'est un tour. Ce dénoûment en queue de renard ridiculise le mari. Décidément, Caussade est né sous l'astre des Sganarelles. Que dire d'un homme également ému le même jour par le péril qui menace son honneur et par le danger que courent ses cactus? Du même élan, dont il poursuivait l'amant de sa femme, il se rejette dans la chasse à la petite bête. M. Sardou, lui aussi, chasse la petite bête dans ses comédies, une petite bête à pattes de mouche qui lui fait tendre des piéges microscopiques et lui suggère d'imperceptibles malices. »

INTIMÉ, ÉE (ain-ti-mé) part. passé du v. Intimer. Signifié, ordonné, prescrit avec autorité : *Ordre* INTIMÉ.

— Jurispr. Cité en justice, particulièrement en appel : *Déclarer le défendeur bien* INTIMÉ.

— Substantiv. Personne intimée : *Entendre les défenses de l'*INTIMÉ.

INTIMEMENT adv. (ain-ti-me-man — rad. *intime*). D'une manière intime, étroite, qui va au fond des choses : *L'indiscrétion qui veut savoir, ou la curiosité, se lie* INTIMEMENT *à l'indiscrétion qui révèle.* (Théry.) *La gloire des lettres et des sciences est* INTIMEMENT *liée à la liberté de la presse.* (Dupin.)

— Profondément, au fond de l'âme : *Je suis* INTIMEMENT *convaincu qu'il est coupable de ce dont on l'accuse.*

INTIMER v. a. ou tr. (ain-ti-mé — lat. *intimare*, introduire, par suite faire connaître, déclarer, savoir, et finalement conjoindre, de *intimus*, intime). Signifier, déclarer avec autorité : *On lui* INTIMA *l'ordre de partir dans les vingt-quatre heures.*

— Jurispr. Signifier légalement : *Il lui a fait* INTIMER *la vente de ses meubles.* ‖ Appeler en justice, et particulièrement assigner devant une juridiction supérieure, pour voir réformer un premier jugement : *Il l'*A INTIMÉ *en son propre et privé nom.*

— Dr. canon. *Intimer un concile*, Assigner le lieu et le temps où ce concile devra se tenir.

INTIMIDABLE adj. (ain-ti-mi-da-ble — rad. *intimider*). Que l'on peut intimider; qui est facile à intimider : *Malheureusement pour le roi, M. de Choiseul était un des hommes les moins* INTIMIDABLES *du royaume.* (Alex. Dum.)

INTIMIDANT, ANTE adj. (ain-ti-mi-dan, an-te — rad. *intimider*). Qui intimide : *Sévérité* INTIMIDANTE.

INTIMIDATEUR, TRICE adj. (ain-ti-mi-dateur, tri-se — rad. *intimider*). Qui intimide, qui est propre à intimider : *Discours* INTIMIDATEUR. *Mesures* INTIMIDATRICES.

INTIMIDATION s. f. (ain-ti-mi-da-si-on — rad. *intimider*). Action d'intimider; résultat de cette action : *Agir par* INTIMIDATION. *Système d'*INTIMIDATION. *L'*INTIMIDATION *est un principe usé qui a fait son temps.* (E. de Gir.)

INTIMIDÉ, ÉE (ain-ti-mi-dé) part. passé du v. Intimider. A qui l'on a inspiré de la crainte, de la timidité : *Accusé* INTIMIDÉ *par les questions du président. Population* INTIMIDÉE *par des mesures despotiques.*

INTIMIDER v. a. ou tr. (ain-ti-mi-dé — du préf. *in*, et de *timide*). Inspirer de la crainte, de la timidité à : INTIMIDER *un enfant en le menaçant des verges. C'est un garçon difficile à* INTIMIDER. *La lumière* INTIMIDE *le vice; la nuit lui rend toutes ses forces.* (J. de Maistre.)

S'intimider v. pr. Etre intimidé, prendre peur : S'INTIMIDER *pour un rien.*

INTIMITÉ s. f. (ain-ti-mi-té — rad. *intime*). Qualité de ce qui est intime, essentiel : *L'*INTIMITÉ *des rapports qui unissent les différentes parties d'un système. Voulez-vous avoir tout le secret d'un peuple, il est certain qu'il faut entrer dans l'*INTIMITÉ *de sa religion.* (E. Quinet.)

— Relations intimes, liaison étroite : *L'*INTIMITÉ *est indiscrète; elle trahit les défauts et les travers de chacun.* (P. Janet.)

INTINCTION s. f. (ain-tain-ksi-on — du préf. *in*, et du lat. *tinctus*, trempé). Liturg. Mélange que fait le prêtre, avant la communion, d'une fraction de l'hostie avec le vin consacré.

INTIRABLE adj. (ain-ti-ra-ble — du préf. *in*, et de *tirer*). Que l'on ne peut tirer : *Epreuve* INTIRABLE.

INTITULATION s. f. (ain-ti-tu-la-si-on — rad. *intituler*). Action d'intituler; formule, inscription qui sert de titre : *L'*INTITULATION *d'un ouvrage. Une fausse* INTITULATION. *C'est sous Achaz même qu'Isaïe a prophétisé, comme le porte l'*INTITULATION *de sa prophétie.* (Boss.)

INTITULÉ, ÉE (ain-ti-tu-lé) part. passé du v. Intituler. Qui a pour titre : *Le célèbre ouvrage* INTITULÉ de la Sagesse *n'est guère qu'une rédaction plus méthodique et une ordonnance plus régulière de tout ce qu'on trouve dans les* Essais *de Montaigne.* (Ste-Beuve.)

— Jurispr. Qui porte en tête une formule : *Les expéditions des jugements doivent être* INTITULÉES *comme les lois.*

— s. m. Jurispr. Formule qui se met en tête d'un acte, d'un jugement : *Un acte n'est point exécutoire s'il ne porte pas d'*INTITULÉ.

> L'*intitulé* sera tel que l'on doit le faire,
> Et l'on le réduira dans le style ordinaire.
>
> REGNARD.

‖ *Intitulé d'inventaire*, Partie de l'inventaire où se trouvent indiqués les noms, professions et demeures des ayants droit et requérants.

INTITULER v. a. ou tr. (ain-ti-tu-lé — du lat. *in*, sur, et de *titulus*, titre). Donner un titre, donner pour titre à : *Je ne sais comment* INTITULER *cette nouvelle.*

— Par ext. Appeler, nommer : *On* INTITULE *volontiers bons nageurs les gens noyés, parce que cela donne plus de piquant au récit.* (A. Karr.)

— Jurispr. Mettre une formule en tête de : INTITULER *un jugement, un acte, une loi.*

S'intituler v. pr. Se donner le nom, le titre de : *Il* S'INTITULE *marquis. Tel abbé qui* S'INTITULE *frère se fait appeler monseigneur par ses moines.* (Volt.)

INTOLÉRABILITÉ s. f. (ain-to-lé-ra-bi-li-té — rad. *intolérable*). Caractère de ce qui est intolérable : *L'*INTOLÉRABILITÉ *de ses prétentions.*

INTOLÉRABLE adj. (ain-to-lé-ra-ble — du préf. *in*, et de *tolérable*). Qu'on ne saurait tolérer, qui n'est plus tolérable : *Une tyrannie* INTOLÉRABLE. (Scribe.) ‖ Qui est très-fatigant, qu'on ne peut supporter : *Une chaleur* INTOLÉRABLE. *Des douleurs* INTOLÉRABLES. *Qu'est-ce qui rend un mal quelconque* INTOLÉRABLE? *C'est la durée.* (J.-J. Rouss.) ‖ Dont on ne saurait supporter la conduite, les actes, les paroles : *Un taquin* INTOLÉRABLE. *Un farceur* INTOLÉRABLE.

INTOLÉRABLEMENT adv. (ain-to-lé-ra-ble-man — rad. *intolérable*). D'une manière intolérable : *Il est* INTOLÉRABLEMENT *vantard.*

INTOLÉRANCE s. f. (ain-to-lé-ran-se — du préf. *in*, et de *tolérance*). Défaut de tolérance, d'aptitude à supporter ce qu'on désapprouve : *L'*INTOLÉRANCE *est un lierre qui s'attache aux religions et aux Etats, qui les enchaîne et les dévore.* (Turgot.) *L'*INTOLÉRANCE *n'est permise que contre l'*INTOLÉRANCE. (Mme E. Bachi.)

> L'*intolérance*, front levé,
> Reprendra son allure ;
> Les protestants n'ont pas trouvé
> D'onguent pour la brûlure.
>
> BÉRANGER.

‖ Violence exercée contre les dissidents en matière religieuse; condamnation de ceux qui ne pensent pas comme nous en matière de foi : *Si je faisais une religion, je mettrais l'*INTOLÉRANCE *au rang des sept péchés mortels.* (Volt.) *Prêcher l'*INTOLÉRANCE, *c'est soumettre la foi à la police, c'est donner un démenti à la primitive Eglise, c'est justifier la raison d'Etat et la cruauté des Césars.* (Laboulaye.)

— **Encycl.** V. TOLÉRANCE.

INTOLÉRANT, ANTE adj. (ain-to-lé-ran, an-te — du préf. *in*, et de *tolérant*). Qui manque de tolérance; qui ne veut pas souffrir les opinions, les croyances d'autrui, surtout en matière religieuse : *Un homme* INTOLÉRANT *mérite de recevoir des coups de bâton.* (Frédéric II.) *Voulez-vous faire des impies et des hypocrites, montrez-vous fanatiques et* INTOLÉRANTS. (Chateaub.)

— Substantiv. Personne intolérante : *Il faut être tolérant même pour les* INTOLÉRANTS, *et ne haïr que les persécuteurs.* (Le cardinal de Belloy.)

INTOLÉRANTISME s. m. (ain-to-lé-ran-ti-sme — rad. *intolérant*). Sentiment de ceux qui ne veulent souffrir d'autre croyance que la leur : *L'*INTOLÉRANTISME *a inondé la terre de sang.*

INTOLÉRÉ, ÉE adj. (ain-to-lé-ré — du préf. *in*, et de *toléré*). Qui n'est pas toléré : *Culte* INTOLÉRÉ.

INTONATION s. f. (ain-to-na-si-on — du préf. *in*, et du lat. *tonus*, ton). Mus. Action ou manière d'attaquer une note ou de commencer un chant : *Une* INTONATION *fausse. Une* INTONATION *juste, puissante, vigoureuse.* ‖ Dans le plain-chant, Ton propre d'un morceau de chant : *L'*INTONATION *de ce psaume est de tel ton.* (Acad.)

— Par ext. Tons variés que l'on fait entendre en parlant ou en lisant : *Dans* repasser, détrôner, goûter, *l'a, l'o et l'ou sont plus renflés et plus sourds que dans* placer, raisonner, douter ; *mais l'*INTONATION *est la même.* (Marmontel.) ‖ Accent tonique : *Le français n'a pas moins que les autres langues romanes gardé l'*INTONATION *sur la syllabe accentuée en latin.* (E. Littré.)

— Art milit. Ton spécial à chaque arme, dans le commandement : *L'*INTONATION *dans l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie.*

INTONS adj. (ain-tonss — du préf. *in*, et du lat. *tonsus*, tondu). Techn. S'est dit d'un livre qui n'a pas été rogné : *Livre* INTONS.

INTORCETTA (Prosper), jésuite, missionnaire napolitain en Chine, né à Piazza en 1625, mort en 1696. Il arriva dans la province de Kian-si en 1659, avec seize autres jésuites. Ils y établirent des églises et firent de nombreux prosélytes. La fermeté dont fit preuve le père Intorcetta, et surtout son immense savoir, le sauva, lui et ses confrères, dans les grandes persécutions de 1664 et 1690. Ses ouvrages sur la Chine sont aussi rares qu'estimés. Nous citerons : le *Taï-Hio*, texte original avec traduction latine du P. de Costa, imprimé à Kien-Tchong-Fou (1662); le *Tchoung-Young* ou *Sinarum scientia politico-moralis* (Goa, 1667, in-fol.); *Testimonium de cultu sinensi* (Lyon, 1700, in-8°); *Compendiosa narratione dello stato della missione cinese* (Rome, 1671).

INTORSION s. f. (ain-tor-si-on — du préf. *in*, et de *torsion*). Hist. nat. Enroulement du dehors en dedans.

INTOUCHABLE adj. (ain-tou-cha-ble — du préf. *in*, et de *touchable*). Qui ne peut être touché : *Argent* INTOUCHABLE.

INTOUM s. m. (ain-toumm). Bot. Plante du genre bellis, de la famille des corymbifères, dont le suc est employé par les nègres de la Guinée pour augmenter la couleur noire de leur peau.

INTOXICANT, ANTE adj. (ain-to-ksi-kan, an-te — rad. *intoxiquer*). Qui produit l'empoisonnement : *Gaz* INTOXICANT. *Substance* INTOXICANTE.

INTOXICATION s. f. (ain-to-ksi-ka-si-on — rad. *intoxiquer*). Empoisonnement : INTOXICATION *par l'acide carbonique.* INTOXICATION *par les miasmes.* INTOXICATION *paludéenne.* INTOXICATION *saturnine.*

— **Encycl.** V. EMPOISONNEMENT.

INTOXIQUÉ, ÉE (ain-to-ksi-ké) part. passé du v. Intoxiquer : *Sang* INTOXIQUÉ.

INTOXIQUER v. a. ou tr. (ain-to-ksi-ké — lat. *intoxicare;* de *in*, dans, et de *toxicum*, poison). Empoisonner, imprégner de substances toxiques . INTOXIQUER *le sang, les humeurs.*

INTRA, ville du royaume d'Italie, à 48 kilom. N. de Novare, sur la rive occidentale du lac Majeur; 5,000 hab. Manufactures de miroirs et de cristaux; filature de coton, fabriques de chapeaux et de toiles, blanchisseries et teintureries. Au moyen de son petit port, cette ville fait un grand commerce de transit entre la Suisse et l'Italie.

INTRACÉ, ÉE adj. (ain-tra-sé — du préf. *in*, et de *tracé*). Qui n'est pas tracé : *Chemin* INTRACÉ.

INTRACRANIEN, IENNE (ain-tra-kra-ni-ain, ie-ne — du lat. *intra*, dans, et de *crâne*). Qui est ou se passe dans l'intérieur du crâne : *Innervation* INTRACRANIENNE.

INTRACRESCENT, ENTE adj. (ain-tra-krès-san, an-te — du lat. *intra*, dedans; *crescens*, croissant). Hist. nat. Qui croît en dedans.

INTRADE s. f. (ain-tra-de — du lat. *intrare*, entrer). Dr. cout. En Picardie, Somme payée au propriétaire d'une ferme ou d'une pièce de terre, à chaque changement de fermier : *Le droit d'*INTRADE *perçu par le propriétaire se lie étroitement à l'usage abusif connu en Picardie sous le nom de* droit de marché.

INTRADERMIQUE adj. (ain-tra-dèr-mi-ke — du lat. *intra*, entre, et de *derme*). Situé dans l'épaisseur de la peau : *Coloration* INTRADERMIQUE.

INTRADILATÉ, ÉE adj. (ain-tra-di-la-té — du lat. *intra*, en dedans, et de *dilaté*). Hist. nat. Qui est plus large du côté interne que du côté externe : *Squames* INTRADILATÉES.

INTRADOS s. m. (ain-tra-do — de *intra*, et de *dos*). Archit. Surface intérieure d'une voûte.

INTRADUISIBLE adj. (ain-tra-dui-zi-ble — du préf. *in*, et de *traduisible*). Qu'il est impossible de traduire : *Passage* INTRADUISIBLE. *Mot* INTRADUISIBLE.

INTRADUIT, UITE adj. (ain-tra-dui, ui-te — du préf. *in*, et de *traduit*). Qui n'a pas encore été traduit : *Ouvrage* INTRADUIT.

INTRAFOLIÉ, ÉE adj. (ain-tra-fo-li-é — du lat. *intra*, entre; *folium*, feuille). Qui naît entre les feuilles ou en dedans des feuilles : *Pédoncules* INTRAFOLIÉS.

INTRAHÉPATIQUE adj. (ain-tra-é-pa-ti-ke — du lat. *intra*, entre, et de *hépatique*). Anat. Qui est situé dans l'intérieur du foie : *Région* INTRAHÉPATIQUE.

INTRA-ILIO-FÉMORAL adj. (ain-tra-i-li-o-fé-mo-ral — du lat. *intra*, entre; *ilia*, flancs, et de *fémoral*). Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse de la grenouille.

— Substantiv. : *L'*INTRA-ILIO-FÉMORAL.

INTRAIRE adj. (ain-trè-re — du lat. *intra*, dedans). Bot. Se dit de l'embryon, lorsqu'il est renfermé dans l'albumen.

INTRAITABLE adj. (ain-trè-ta-ble — du préf. *in*, et de *traitable*). Qui est d'un commerce difficile, qui est hautain, inabordable : *Un homme* INTRAITABLE. *Une humeur* INTRAITABLE. *Un orgueil* INTRAITABLE. *Ceux qui croient n'avoir plus besoin d'autrui deviennent* INTRAITABLES. (Vauven.) *Un sénat aristocratique est le plus* INTRAITABLE *des maîtres.* (Guizot.) ‖ Exigeant, roide, qui ne cède pas, qui n'entend pas raison : *Un créancier* INTRAITABLE.

> Mais souvent sur ses vers un auteur *intraitable*
> A les protéger tous se croit intéressé.
>
> BOILEAU.

INTRAMARGINAL, ALE adj. (ain-tra-mar-ji-nal, a-le — du lat. *intra*, en dedans, et de *marginal*). Hist. nat. Qui est placé en dedans de la marge, des bords.

INTRAMÉDULLAIRE adj. (ain-tra-mé-dul-lè-re — du lat. *intra*, en dedans, et de *médullaire*). Anat. Qui est au dedans de la moelle : *Trajet* INTRAMÉDULLAIRE *des racines d'un nerf.*

INTRAMERCURIEL, ELLE adj. (ain-tra-mèr-ku-ri-el, è-le — du lat. *intra*, en dedans, et de *mercure*). Astron. Qui est situé entre la planète Mercure et le soleil : *On croit à l'existence d'une planète* INTRAMERCURIELLE. *Le docteur Lescarbault prétendit avoir découvert une planète* INTRAMERCURIELLE, *qu'on se hâta de baptiser du nom de Vulcain.*

INTRA-MUROS adv. (ain-tra-mu-ross — mots lat. qui signif. *en dedans des murs*). Dans l'enceinte des murs, dans l'intérieur de la ville : *Habiter* INTRA-MUROS.

— Adjectiv. : *Quartiers* INTRA-MUROS. *L'église de Saint-Jean* INTRA-MUROS.

INTRAMUSCULAIRE adj. (ain-tra-mu-sku-lè-re — du lat. *intra*, en dedans, et de *musculaire*). Anat. Qui est situé en dedans des muscles : *Vaisseaux* INTRAMUSCULAIRES.

INTRANSITIF, IVE adj. (ain-tran-si-tiff, i-ve — du préf. *in*, et de *transitif*). Gramm. Se dit des verbes qui expriment un état ou une action qui ne passe pas hors du sujet : Dormir, voyager, tomber *sont des verbes* INTRANSITIFS. ‖ Qui est propre aux verbes intransitifs : *Forme* INTRANSITIVE. *Signification* INTRANSITIVE.

— Gramm. V. la note du mot NEUTRE.

INTRANSMISSIBLE adj. (ain-tran-smi-si-ble — du préf. *in*, et de *transmissible*). Qui ne peut pas se transmettre : *Le péché est essentiellement* INTRANSMISSIBLE *et individuel.* (Lamenn.)

INTRANSMUABLE adj. (ain-tran-smu-a-ble — du préf. *in*, et de *transmuable*). Qui ne peut être transmuté. ‖ On dit aussi INTRANSMUTABLE.

— Entom. Se dit quelquefois des insectes qui ne subissent pas de métamorphose.

INTRANSPORTABLE adj. (ain-tran-spor-ta-ble — du préf. *in*, et de *transportable*). Qui ne peut être transporté : *Vins* INTRANSPORTABLES.

INTRANT s. m. (ain-tran — du lat. *intrans*, qui entre). Nom donné autrefois à celui qui, dans l'Université de Paris, était choisi par l'une des quatre nations pour élire le recteur.

INTRA-OCULAIRE adj. (ain-tra-o-ku-lè-re — du lat. *intra*, entre, et de *oculaire*). Anat. Qui est situé dans l'intérieur de l'œil : *Chambre* INTRAOCULAIRE.

INTRAPELVIEN, IENNE adj. (ain-tra-pèl-viain, iè-ne — du lat. *intra*, entre, et de *pelvien*). Anat. Qui est situé dans l'intérieur du bassin : *Cavité* INTRAPELVIENNE.

INTRAPELVITROCHANTÉRIEN adj. m. (ain-tra-pel-vi-tro-kan-té-riain — du lat. *intra*, en dedans; *pelvis*, bassin, et de *trochantérien*). Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse.

INTRAPÉTIOLAIRE adj. (ain-tra-pé-si-o-lè-re — du lat. *intra*, en dedans, et de *pétiole*). Bot. Qui est placé entre les pétioles.

INTRAPULMONAIRE adj. (ain-tra-pul-mo-nè-re — du lat. *intra*, en dedans, et de *pulmonaire*). Qui est ou se passe dans les poumons : *Le travail* INTRAPULMONAIRE *de la respiration.*

INTRARACHIDIEN, IENNE adj. (ain-tra-ra-chi-diain, iè-ne — du lat. *intra*, entre, et de *rachidien*). Anat. Qui est situé dans l'intérieur du rachis : *La moelle* INTRARACHIDIENNE.

INTRATROPICAL, ALE adj. (ain-tra-tro-pi-kal, a-le — du lat. *intra*, en dedans, et de *tropical*). Syn. d'INTERTROPICAL.

INTRA-UTÉRIN, INE adj. (ain-tra-u-té-rain, i-ne — du lat. *intra*, en dedans, et de *utérus*). Qui a lieu dans l'intérieur de l'utérus : *La mère fournit seule au développement du fœtus, pendant toute la durée de la vie* INTRA-UTÉRINE. (Chomel.) *La vie des acéphales ne dure pas au delà de la période* INTRA-UTÉRINE. (A. Le Pileur.)

INTRAVASCULAIRE adj. (ain-tra-va-sku-lè-re — du lat. *intra*, en dedans, et de *vasculaire*). Bot. Qui est à l'intérieur des vaisseaux : *Parenchyme* INTRAVASCULAIRE.

INTRAVERSABLE adj. (ain-tra-vèr-sa-ble — du préf. *in*, et de *traverser*). Que l'on ne peut traverser : *Déserts* INTRAVERSABLES.

INTRAVERTÉBRÉ, ÉE adj. (ain-tra vèr-té-bré — du lat. *intra*, en dedans, et de *vertébré*). Dont les vertèbres sont à l'intérieur du corps : *Animaux* INTRAVERTÉBRÉS.

IN-TRENTE-DEUX adj. (ain-tran-te-deu — du préf. *in*, et de *trente-deux*). Se dit d'un format dans lequel la feuille est pliée en trente-deux feuillets ou soixante-quatre pages : *Format* IN-TRENTE-DEUX. *Ouvrage* IN-TRENTE-DEUX. *Volume* IN-TRENTE-DEUX. ‖ On écrit souvent in-32.

— s. m. Volume in-trente-deux : *Un* IN-TRENTE-DEUX.

IN-TRENTE-SIX adj. (ain-tran-te-siss — du préf. *in*, et de *trente-six*). Se dit d'un format dans lequel la feuille est pliée en trente-six feuillets ou soixante-douze pages : *Format* IN-TRENTE-SIX. *Volume* IN-TRENTE-SIX. ‖ On écrit souvent in-36.

— s. m. Volume in-trente-six : *Des* IN-TRENTE-SIX.

INTRÉPIDE adj. (ain-tré-pi-de — du préf. *in*, et du lat. *trepidus*, tremblant). Brave, qui affronte courageusement le péril : *Un homme* INTRÉPIDE. *Un soldat* INTRÉPIDE. *Une âme* INTRÉPIDE. *Avec une gradation lente et ménagée, on rend l'homme et l'enfant* INTRÉPIDES *à tout.* (J.-J. Rouss.)

On ne va point au grand si l'on n'est *intrépide*.
GRESSET.

‖ Qui est dit ou fait avec intrépidité ; qui dénote de l'intrépidité : *Courage* INTRÉPIDE. *Regards* INTRÉPIDES.

Coligny l'attendait d'un visage *intrépide*.
VOLTAIRE.

— Entreprenant ; plein d'ardeur et de persévérance : *Voyageur* INTRÉPIDE. *Menteur* INTRÉPIDE. *Buveur* INTRÉPIDE. *Je défie le plus* INTRÉPIDE *lecteur de lire plus d'une page à la fois du poëme de M. de Bernis.* (Grimm.) *Les novateurs les plus* INTRÉPIDES *sentent qu'ils ont besoin de l'opinion.* (Aug. Thierry.)

— Substantiv. Fam. Personne intrépide ; personne qui ne recule devant aucun désagrément : *Vous êtes un* INTRÉPIDE *de sortir avec un pareil temps. Malgré quelques* INTRÉPIDES *qui s'obstinent encore à porter des pantalons de coutil ou de nankin, l'été est une saison abolie.* (Th. Gaut.)

— Hist. Nom donné à une coterie d'élégants de la cour de Louis XIII.

— s. f. pl. Arachn. Groupe d'aranéides, formé aux dépens du genre olios.

INTRÉPIDEMENT adv. (ain-tré-pi-de-man — rad. *intrépide*). D'une manière intrépide : *Marcher* INTRÉPIDEMENT *à l'ennemi. Soutenir* INTRÉPIDEMENT *les regards de son maître.*

INTRÉPIDITÉ s. f. (ain-tré-pi-di-té — rad. *intrépide*). Caractère intrépide, fermeté, courage, sang-froid dans le danger : *Faire preuve d'une grande* INTRÉPIDITÉ. *Hasarder sa vie n'est rien, mais hasarder sa gloire est le dernier effort de l'*INTRÉPIDITÉ. (Christine de Suède.)

— Fam. Imperturbabilité, opiniâtreté, persévérance courageuse : *Il y a des esprits fiers, profonds, d'une* INTRÉPIDITÉ *tranquille et opiniâtre, qui s'irritent par les difficultés.* (Volt.)

— **Syn. Intrépidité, bravoure, cœur, courage, hardiesse, vaillance, valeur.** V. BRAVOURE.

INTRICAIRE s. f. (ain-tri-kè-re — du lat. *intricatus*, enchevêtré). Zooph. Genre de polypiers fossiles, de la famille des cellariées.

INTRIGAILLER v. n. ou tr. (ain-tri-ga-llé ; *ll* mll. — rad. *intrigue*). Fam. S'occuper d'intrigues mesquines : *S'il n'a pas de talent dans les bureaux, il* INTRIGAILLE *à la Chambre.* (Balz.)

INTRIGAILLEUR, EUSE s. (ain-tri-ga-lleur ; *ll* mll. — rad. *intrigailler*). Personne qui intrigaille, qui s'occupe d'intrigues mesquines.

INTRIGANT, ANTE adj. (ain-tri-gan, an-te — rad. *intriguer*). Qui intrigue, qui s'occupe d'intrigues, qui se plaît à l'intrigue : *Un homme* INTRIGANT. *Une femme* INTRIGANTE. *Un caractère* INTRIGANT. *Une famille* INTRIGANTE *et rusée, s'étayant d'un grand crédit au dehors, sape à grands coups les fondements de la république.* (J.-J. Rouss.)

— Substantiv. Personne intrigante : *Une* INTRIGANTE. *Parmi les courtisans, je découvre beaucoup d'*INTRIGANTS *et pas d'amis.* (Louis XIV.)

C'est un vilain emploi que celui d'*intrigante*.
REGNARD.

Ici-bas le bonheur est pour les *intrigants*,
Et nul profit ne vient à qui ne sollicite.
LACHAMBEAUDIE.

— Hist. Nom donné aux girondins par les jacobins.

Intrigante (L'), ou L'**École de famille**, comédie en cinq actes et en vers, par Etienne, représentée sur le Théâtre-Français le 6 mars 1813. Cette pièce est une satire politique, et flétrit un abus de pouvoir contre lequel protestera toujours la conscience humaine : l'intervention d'un despote dans les alliances de famille. L'auteur présente une femme intrigante, se vantant d'un crédit imaginaire, mais vraisemblable, promettant et menaçant, au nom du souverain, pour contraindre sa nièce à épouser un homme de la cour. Cette femme est la belle-sœur d'un riche commerçant de Paris. Dans la maison sévère et calme de ce père de famille, elle a introduit, en son absence, le trouble, le bruit, le luxe. Elle a brisé le mariage qu'il voulait pour sa fille, et que sa fille souhaitait dans son cœur ; elle a ourdi une intrigue profonde, et veut donner la jeune personne et sa dot à un homme de cour. Le père de famille revient chez lui et s'étonne. L'intrigante a tout renversé au nom de la cour. Il refuse le nouveau mariage qu'elle favorise, elle le menace de la cour, qui, dit-elle, exige ce mariage. Pour se tirer d'embarras, le père de la jeune fille va droit au souverain, et l'intrigante reste impuissante et confondue.

Ce dénoûment était le passe-port de la comédie ; celui qui prit le change moins que personne, ce fut Napoléon même, qui voulut juger la pièce dans une représentation à Saint-Cloud. Le sujet de l'*Intrigante* n'était que trop clair ; les portraits n'étaient que trop vrais, et trop justes les allusions. Tout le monde savait que le pouvoir impérial dressait des listes d'héritières, qu'il choisissait et imposait les noms, et qu'il jetait, comme des esclaves turques, de nobles et riches filles dans le lit de ses janissaires. On comprend l'audace de la comédie d'Etienne. Plaider la cause de la liberté domestique, c'était accuser un despotisme intolérable. Le poëte avait été servi par son talent presque aussi bien que dans la composition des *Deux Gendres*. L'intrigue de la pièce est faible, mais le style en est brillant, et quant au sujet, quant aux sentiments, de Vigny pense que l'auteur n'avait jamais été mieux inspiré.

L'*Intrigante*, qui, d'après de Vigny, arracha à Paris un cri de joie et de ressentiment, fut interdite par Napoléon après la treizième représentation, et supprimée comme brochure.

INTRIGUE s. f. (ain-tri-ghe — du lat. *intricare*, embrouiller). Machination secrète, faite dans le but d'obtenir quelque avantage ou de nuire à quelqu'un : *Les Etats sont bien malades, lorsque la récompense du mérite est devenue le prix de l'*INTRIGUE. (Antisthène.) *Dans le vaste champ de l'*INTRIGUE, *il faut savoir tout cultiver, jusqu'à la vanité d'un sot.* (Beaumarch.) *Rien ne sied moins à la force que l'*INTRIGUE. (Chateaub.)

Une femme d'esprit est un diable en *intrigue*.
MOLIÈRE.

Ne descendons jamais en de lâches *intrigues* :
N'allons point à l'honneur par de honteuses brigues.
BOILEAU.

— Commerce de galanterie : *Elle n'a pas vingt ans et elle a déjà eu plusieurs* INTRIGUES.

— Littér. Complication, enchevêtrement de faits et d'actions qui laissent le spectateur ou le lecteur en suspens sur le dénoûment qu'amènera l'auteur : *Une* INTRIGUE *bien conduite. Une* INTRIGUE *compliquée. Il est beaucoup plus facile de comprendre le principe de la machine à vapeur que de saisir l'*INTRIGUE *du* Mariage de Figaro, *ou de tel roman que nous pourrions citer.* (L. Figuier.) ‖ *Comédie d'intrigue*, Celle où l'auteur s'occupe surtout d'intéresser par la multiplicité et la variété des incidents : *Le* Barbier de Séville *est une* COMÉDIE D'INTRIGUE. *Le théâtre espagnol contient surtout des* COMÉDIES D'INTRIGUE.

— **Syn. Intrigues, machinations, manéges, manœuvres, menées, pratiques.** Les *intrigues* sont des façons d'agir plutôt détournées qu'odieuses ; elles consistent à faire intervenir beaucoup de personnes dans l'exécution de ses propres desseins, soit en sollicitant leur appui, soit en les poussant à faire certains actes dont on espère tirer parti d'une manière ou d'une autre. Les *machinations*, les *menées* et les *pratiques* ont essentiellement quelque chose de mauvais, sont destinées à nuire ; mais les *machinations* sont plus compliquées, les *menées* ne sont que sourdes ou cachées et les *pratiques* sont surtout déloyales et basses. *Manéges* et *manœuvres* ne se prennent pas toujours en si mauvaise part ; ce qui les distingue, c'est surtout l'adresse, mais une adresse qui s'attache aux petits moyens ; cependant, il y a plus de combinaisons dans les *manœuvres*, tandis que les *manéges* ont quelque chose d'instinctif et sont suggérés instantanément par les circonstances.

— **Encycl.** Art dram. Dans le sens le plus général du mot, l'*intrigue* d'une pièce ne diffère pas de son action ; c'est l'ensemble des ressorts qui font mouvoir les personnages, les péripéties par lesquelles l'auteur éveille la curiosité et soutient l'intérêt. L'idée de difficulté, de complication que le mot *intrigue* éveille, n'est qu'accessoire, et l'on ne trouve que dans le théâtre moderne de ces exemples d'*intrigues* laborieuses qui semblent le comble de l'art. Cependant, les anciens tragiques eux-mêmes, si grands et si simples, ont imaginé parfois des *intrigues* qui pouvaient intéresser et émouvoir. Telle est celle de l'*Œdipe roi* de Sophocle ; Œdipe, ignorant de sa naissance, recherche le meurtrier de Laïus ; Tirésias, le prophète aveugle, lui déclare que les imprécations qu'Œdipe a prononcées contre le meurtrier retomberont sur Œdipe lui-même. De semblables paroles tiennent l'âme du spectateur en suspens. Autre exemple pris dans l'*Electre* du même poëte. Oreste, répandant le faux bruit de sa mort, arrive dans le palais d'Egisthe, qu'il veut massacrer ; l'*intrigue* ne se noue-t-elle pas d'une façon saisissante, dans son entrevue avec son ennemi, qui ne soupçonne rien ?

Les méprises, fondées sur une ressemblance, comme dans les *Menechmes*, les suppositions d'état qui font qu'une jeune fille libre est vendue comme esclave, ou que le fils de Tranion passe pour être le fils de Démoclès, constituent à peu près toute l'*intrigue* du théâtre comique, grec et latin. Longtemps le théâtre moderne, en France, en Espagne, en Angleterre, a eu recours aux mêmes moyens primitifs, que l'on exploite encore quelquefois dans le vaudeville, en les raffinant par un peu d'ingéniosité. Shakspeare, Calderon, Hardy, Corneille sont pleins de ces inventions, et la simple lecture de la liste des personnages où l'on voit Clitandre, supposé fils de Damis, ou Léonore, supposée fille de don Alvar, suffit aujourd'hui pour nous plonger dans un ennui profond. La comédie de Plaute, basée sur ces sortes d'*intrigues*, la *Casina*, par exemple, où le bonhomme qui sert de plastron à tout le monde se trouve épouser son bouvier, croyant tenir sous le *flammeum* nuptial une jolie esclave, cette comédie est assurément amusante et gaie ; mais tout s'use, même les meilleures choses, et il nous faut du nouveau.

Un des meilleurs exemples d'*intrigue* à la mode des anciens est celle de l'*Amphitryon*, telle que l'a arrangée Molière : Amphitryon, de retour, apprend de sa femme, étonnée de le voir sitôt, qu'elle l'a déjà vu la nuit précédente. Voilà notre mari bien perplexe, lui qui est bien sûr qu'il n'est pas revenu la veille ; il s'enquiert avec angoisse de sa conduite pendant cette nuit : « Puisque vous demandez un récit de la chose, lui répond Alcmène, vous voulez dire, donc, que ce n'était pas vous ? » Sur quoi Amphitryon répond : « Pardonnez-moi, mais j'ai certaine cause qui me fait demander ce récit entre nous. » Sur quoi Alcmène lui raconte qu'ils ont soupé tous les deux, et, qu'après souper, ils s'en furent se coucher. « Ensemble ! s'écrie avec rage Amphitryon. — Assurément, repart innocemment Alcmène ; ai-je fait quelque mal de coucher avec vous ? » Il faut avouer qu'il y a au théâtre peu d'*intrigues* aussi comiques.

Si l'on parcourt le répertoire comique du dernier siècle et des premières années du nôtre, on verra que les trois quarts au moins des pièces sont fondées sur une méprise, soit de personnes, soit de mots, soit d'objets, soit de logement. Celles où, comme dans l'*Amour castillan*, de La Chaussée, une femme se revêt d'habits masculins, celles où, comme dans le *Chevreuil*, un homme est pris pour une femme, et réciproquement, ne sont pas les moins nombreuses. Aujourd'hui, ce genre d'*intrigue* est démodé, et la seule raison à donner, c'est la faveur dont il a joui autrefois.

Lorsqu'il prend fantaisie aux auteurs d'aujourd'hui de nous divertir à l'aide des mêmes moyens, c'est par l'effet d'une convention tacite. L'auteur semble nous dire « Je vais vous demander une chose impossible et extravagante, par exemple, de croire qu'un ambassadeur peut confondre son cuisinier avec son secrétaire ou que, la rue de la Lune étant baissée de niveau, un locataire prendra un étage pour l'autre. Je sais bien que c'est absurde, mais croyez un moment que c'est arrivé et je me charge de vous faire rire. » On conçoit que ce genre d'*intrigue* demande à être mené lestement ; il faut escamoter la chose et filer avec une telle vitesse que le spectateur, emporté de surprises en surprises, de combinaisons en combinaisons, n'ait pas le temps de crier à l'invraisemblance. L'ancien vaudeville y mettait plus de façons, témoin les trois épiciers dans les *Trois chapeaux*, petite pièce jouée récemment (1871) et faite dans le goût de la Restauration. Les auteurs d'alors, Scribe en tête, avaient besoin de plus de préparation que nos vaudevillistes d'à présent, parce qu'ils avaient affaire à un public moins familier avec les détours du jeu. Si les auteurs du *Chapeau de paille d'Italie* avaient posé leurs personnages et leur action avec le même soin méticuleux que Bayard et que Scribe, on eût bien vite été saisi d'impatience. La curiosité étant devenue réellement le seul mobile dramatique, on a besoin de passer plus vite sur les préliminaires de l'action. On veut savoir la fin, et voilà tout. L'auteur qui, au bout de chaque scène, a l'art de placer une phrase qui fasse désirer la scène suivante, comme on a envie de savoir le mot de la charade placée au bas d'un petit journal, est jugé le plus habile entre tous.

Le théâtre de Scribe fournit les meilleurs exemples d'*intrigues* amusantes, sagement et spirituellement menées. *Une chaîne* mérite d'être étudiée à cet égard. On remarquera que l'auteur a toujours soin de prévenir le spectateur, et que le plus clair de son comique est tiré du contraste, toujours plaisant, d'un personnage qui devrait ne rien ignorer, et qui ignore tout, tandis que les auditeurs savent tout, eux qui devraient n'être au courant de rien. Ceux-ci se disent : « Pauvre homme ! tu ignores que c'est ta femme qui est dans ce cabinet, et nous, nous le savons. Tu es pris pour dupe, et nous, nous ne le sommes pas. » Le plaisir de la supériorité est pour eux plaisir très-sensible.

Transporté dans la tragédie ou le drame, ce genre d'*intrigue* n'a pas toujours d'effet heureux, témoin l'*Héraclius* de Corneille, qui a inspiré à Boileau cette critique :

Je me ris d'un auteur qui, lent à s'exprimer,
De ce qu'il veut d'abord ne sait pas m'informer,
Et qui, débrouillant mal une pénible *intrigue*,
D'un divertissement me fait une fatigue.

Corneille n'a pas été plus heureux dans *Clitandre* ou l'*Innocence délivrée*, tragi-comédie aussi incohérente qu'invraisemblable, où une jeune fille, attaquée dans sa vertu, se défend en perçant l'œil de son agresseur. Le drame moderne a fourni de beaux exemples d'*intrigue*. Quelle plus tragique méprise que celle du cinquième acte du *Roi s'amuse* de Victor Hugo ! Mais on doit reconnaître que ça été souvent aux dépens des caractères et des passions. L'influence du théâtre espagnol, plus que celle du théâtre shakspearien, a décidé ce mouvement. L'*intrigue*, en effet, n'a jamais été portée si loin que chez Calderon et Lope de Vega. L'abus des coups de théâtre et des méprises, qu'on reproche si justement au théâtre moderne, a pour principe l'imitation de ces deux auteurs. Le théâtre de Victor Hugo, si supérieur, cependant, au théâtre de son époque, offre aussi de ces recherches d'effets violents, qui n'ont presque rien de littéraire. Quand l'*intrigue* est par trop enchevêtrée, embrouillée comme un écheveau de fil qu'on se casse la tête à démêler, elle prend le nom d'*imbroglio*.

Intrigues d'une soubrette (*Tchao-meï-hiang* ou LES), comédie chinoise du répertoire des *Youên-jin-pé-tchong*, c'est-à-dire, les *Cent pièces composées sous les Youên*, ou princes mongols, de 1260 à 1368. La soubrette, dont il est ici question, trompe un académicien ; or, il paraît que les académiciens sont gens difficiles à tromper, chez les Chinois du moins. Pe-min-Tchong ouvre ainsi le prologue : « Mon nom de famille est Kié ; mon double surnom, Min-Tchong ; je suis le frère cadet de Pego-tien. Thsaï-Youan est mon pays natal. A l'âge de cinq ans, je savais lire ; à sept ans, je composais avec facilité sur des sujets littéraires ; à neuf ans, j'entendais d'un bout à l'autre les six livres canoniques ; j'avais fait une étude approfondie de tous les philosophes. Quand je composais une pièce de vers, les lettrés se disputaient pour la copier. Tout le monde me regardait comme un jeune homme d'un mérite accompli. » Voilà dans quels termes Pe-min-Tchong s'annonce, et nous devons convenir que cette exposition, comme toutes celles des pièces chinoises, est des plus primitives. Il s'en faut de beaucoup, toutefois, que toute la pièce soit empreinte de la même ingénuité. La soubrette, qui donne son nom à l'ouvrage, est une soubrette digne de celles de Marivaux, dans les conditions du pays qui l'a produite, avec une teinte de rêverie que n'ont pas nos soubrettes de comédie. Son langage est coloré d'une poésie singulière dont la grâce ne saurait échapper, même à travers la traduction. Veut-elle faire sortir sa maîtresse, afin que celle-ci puisse rencontrer celui qui l'aime, elle dit : « Mademoiselle, vous voulez encore étudier ? Tout à l'heure, étant allée avec madame dans le jardin, qui est derrière la maison, pour brûler des parfums, j'ai remarqué que les sites avaient un charme inexprimable. Si, avec ce ciel pur, par cette belle nuit, nous n'allions pas jouir des agréments que cette délicieuse saison étale, ne serait-ce pas nous montrer insensibles aux charmes du printemps ? Qu'est-il besoin d'expliquer les livres ? Allons nous promener et nous récréer un peu... » Elle entraîne sa maîtresse au jardin ; elle sert d'intermédiaire entre les amants ; elle oblige la jeune fille à recevoir un billet du jeune homme et sait calmer une grande colère qui n'est qu'apparente, elle ne s'y méprend pas ; bref, elle agit de telle sorte que, en vraie soubrette de comédie, elle finit par faire conclure entre deux personnes, qui jamais n'auraient dû se rencontrer, un mariage d'inclination. Et c'est ici qu'on peut savoir si les Chinois connaissent l'amour et comment ils le connaissent. Fan-Sou, notre soubrette décrit de cette façon le sentiment qui s'est emparé de Pe-min-Tchong : « J'ignorais encore jusqu'à quel point l'amour peut jeter le trouble dans le cœur d'un homme. Celui qui est atteint de ce mal funeste n'écoute plus les conseils de son père et de sa mère ; il néglige le soin de son avancement, expose ses jours ; il serait capable de se précipiter dans l'eau bouillante et dans les flammes. Après avoir vu la figure de Siao-Man, dès le premier jour, ce jeune homme a oublié de manger ; le second jour, il n'a pas dormi ; le troisième jour, il est tombé malade ; le quatrième jour, il a gardé le lit. » Ne sont-ce pas là de grands symptômes ? « Demandez au fils d'Antiochus, amoureux de Stratonice ; demandez au jeune malade d'André Chénier, dit M. Hippolyte Lucas, si notre antiquité classique a mieux dépeint les caractères de cette passion ? » Cette comédie, dont l'auteur est inconnu, figure au nombre des pièces traduites en français par M. Bazin, sous le titre de *Théâtre chinois* (Paris, 1838, 1 vol. in-8°).

Intrigue et amour (*Kabale und Liebe*), drame de Schiller (1784). L'action toute bourgeoise de cette pièce était presque une nou-

veauté en Allemagne; le succès fut grand, et l'on place, avec raison, *Intrigue et amour* parmi les meilleures productions de Schiller. On croit qu'il s'est contenté de dramatiser un fait réel arrivé à la petite cour de Stuttgard. Le fils du premier ministre est amoureux de Louise Miller, la fille d'un simple professeur de musique. Âme noble, cœur généreux, le jeune major veut faire sa femme de celle que sa vertu et ses qualités lui ont fait respecter et aimer; mais son père, diplomate astucieux, qui ne reculerait même pas devant un crime pour conserver la faveur du prince, a d'autres vues. Le prince régnant a pour maîtresse une aventurière anglaise, qu'il désirerait marier, pour la forme, à un de ses courtisans, et le ministre, véritable pied plat, court au-devant de cette faveur déshonorante et propose son fils. Celui-ci proteste, mais en vain; il prie, il menace; le père reste inflexible. Déjà il a fait répandre dans toute la ville la nouvelle de cette union déshonorante. Il ne reste au jeune homme qu'un moyen, celui de supplier la maîtresse du prince elle-même de s'opposer à un pareil mariage; là, seconde douleur : il apprend que c'est milady en personne qui, éprise d'une folle passion pour lui, a suggéré au prince cette combinaison. Désespéré, Ferdinand court chez Louise; il y trouve son père avec des soldats pour arrêter toute la famille. Sa colère et son indignation lui font oublier toute considération et tout lien du sang; il menace son père et l'injurie. Le ministre feint de céder; mais, avec l'aide de son secrétaire, Wann, un prétendant à la main de Louise, il complote un projet machiavélique. Après avoir fait croire à la pauvre fille que son père est enfermé, on lui arrache une lettre dans laquelle elle s'accuse d'une infidélité simulée, et on lui fait jurer de ne jamais révéler que cette preuve lui a été extorquée par force. Ferdinand ne peut croire à cette perfidie de Louise et il veut entendre la justification de celle qu'on accuse; mais Louise, fidèle à son serment, reste muette. Alors la douleur du jeune homme n'a plus de bornes; il se fait préparer un verre de limonade dans lequel il mêle de l'arsenic, il en boit et il en fait boire à Louise. Tous deux expirent, mais au moment suprême Louise dévoile l'odieuse intrigue de leurs ennemis. Le ministre et son secrétaire se dénoncent réciproquement et sont livrés à la justice.

Ce drame brutal étincelle de beautés du premier ordre; on lui a reproché de pousser à la dislocation de la famille, d'amoindrir le respect filial, etc. Il est malheureux que les classiques auteurs de ces reproches n'aient pas songé qu'il y a bien d'autres horreurs dans tout le théâtre tragique, ancien et moderne. L'art est à lui-même sa propre fin, et, en fait de morale, il lui suffit de respecter les lois éternelles du droit et de la justice. On ne voit pas qu'elles soient violées dans cette pièce, bien au contraire; et cela suffit.

Intrigue et amour a été souvent imité sur la scène française. Citons : la *Fille du musicien*, drame en trois actes en prose (Porte-Saint-Martin, décembre 1825); *Intrigue et amour*, traduction en cinq actes et en vers, par M. G. de Wailly (Odéon, février 1826).

INTRIGUÉ, ÉE (ain-tri-ghé) part. passé du v. Intriguer. Embarrassé, ne sachant que penser, ne pouvant deviner : *Cet homme fut fort* INTRIGUÉ *dans cette affaire. J'ai été* INTRIGUÉ *au bal par un masque plein d'esprit.*

— Littér. Dont l'intrigue est bien ou mal conduite : *Un acte bien* INTRIGUÉ. *Ce drame est faiblement* INTRIGUÉ. *La comédie grecque, dans les premiers âges, n'était pas mieux* INTRIGUÉE *que la tragédie.* (Marmontel.)

INTRIGUER v. a. ou tr. (in-tri-ghé — lat. *intricare*, embarrasser, embrouiller). Embarrasser, mettre en souci : *Cette lettre anonyme m'*INTRIGUE *énormément. Ce domino bleu m'a* INTRIGUÉ *pendant plus d'une demi-heure,*

— Littér. Conduire l'intrigue de : INTRIGUER *savamment ses pièces. Ce Thomas* INTRIGUAIT *ses pièces comme les Espagnols.* (Volt.)

— v. n. ou intr. S'occuper d'intrigues; faire une intrigue, des intrigues · *Ils* INTRIGUÈRENT *pour perdre le favori dans l'esprit du roi.*

On n'*intrigue* jamais avec les gens de bien.
AL. DUVAL.

S'intriguer v. pr. Se donner du mal, du mouvement, chercher des biais : *M. de Coëtlogon* S'EST INTRIGUÉ *dans toute cette affaire; je suis persuadée que c'est lui qui barre notre chemin.* (Mme de Sév.)

L'âge viril, plus mûr, inspire un air plus sage,
Se pousse auprès des grands, *s'intrigue*, se ménage.
BOILEAU.

— Se mettre en souci, se tourmenter pour comprendre ou deviner : *Quand les filles ont quelque vivacité, elles* S'INTRIGUENT, *elles veulent parler de tout.* (Fén.)

INTRINSÈQUE adj. (ain-train-sè-ke — bas latin *intrinsecus*, que les scolastiques formèrent de l'adverbe latin *intrinsecus*, intérieurement, qui est sans doute formé de *intra*, en dedans, et *secus*, le long de). Qui est intérieur, inhérent, essentiel : *Des qualités* INTRINSÈQUES. *Une propriété* INTRINSÈQUE. *Il y a une forme* INTRINSÈQUE *de la vérité, parce qu'il y a une harmonie de l'âme humaine avec elle.* (E. Scherer.) ‖ Qui existe par soi-même, en dehors de toute convention : *La valeur* INTRINSÈQUE *d'une pièce de monnaie. Les bienfaits ne doivent pas se peser à leur valeur* INTRINSÈQUE, *mais au poids du cœur.* (J.-J. Rouss.)

— Jurispr. Qui est inhérent à un acte en particulier, et ne dépend pas des conditions extérieures, générales pour tous les actes du même genre : *Ce testament, régulier en sa forme, a été annulé pour un vice* INTRINSÈQUE.

— Anat. Se dit des muscles intérieurs à certains organes : *Muscles* INTRINSÈQUES *de la langue.*

— Rhétor. *Lieux communs intrinsèques* ou *intérieurs*, Ceux qui appartenaient, selon les anciens rhéteurs, au sujet lui-même, comme la définition, l'énumération, etc.

— **Syn. Intrinsèque, intérieur, interne**, etc. V. INTÉRIEUR.

INTRINSÈQUEMENT adv. (ain-train-sè-ke-man — rad. *intrinsèque*). D'une manière intrinsèque : *Tous nos besoins sont* INTRINSÈQUEMENT *bons, par cela même que Dieu nous les a donnés.* (Descuret.)

INTRIT s. m. (ain-tri — du préf. *in*, et du lat. *tritus*, broyé). Minér. Roches mélangées, dans lesquelles une espece minérale est cimentée avec d'autres à l'aide d'une pâte.

INTROBIO, ville du royaume d'Italie, province et à 28 kilom. N.-E. de Côme, chef-lieu de district; 2,770 hab. Mine de fer.

INTRODACQUA, ville du royaume d'Italie, prov. d'Aquila, à 7 kilom. S.-O. de Sulmona; 5,342 hab.

INTRODUCTEUR, TRICE s. (ain-tro-dukteur, tri-se — lat. *introductor*; de *introducere*, introduire). Personne qui introduit, qui est chargée d'introduire : *Soyez mon* INTRODUCTRICE *auprès de ces dames.*

— Fig. Personne qui introduit en un endroit une chose qui y était inconnue ou insitée : *L'*INTRODUCTRICE *d'une mode anglaise.*

— *Introducteur des ambassadeurs*, Officier de la couronne, chargé de présenter les ambassadeurs en audience solennelle.

— **Encycl.** *Introducteur des ambassadeurs.* Une charge analogue paraît avoir existé à la cour des empereurs romains; quelques auteurs, entre lesquels nous citerons Lampride et Ammien Marcellin, donnent le nom de *magistri admissionum* ou d'*admissionales* à des dignitaires de la maison des césars. Bien que les fonctions d'*introducteur* des ambassadeurs à la cour de France aient été assignées à des officiers de la couronne, dès le courant du XVIe siècle, le titre de cette charge ne fut officiellement créé que sous Louis XIV. D'après Wicquefort (l'*Ambassadeur et ses fonctions*), en 1681, il y avait en France deux *introducteurs* des ambassadeurs, qui servaient par semestre et qui avaient « pour aide ou lieutenant un officier qui est perpétuel, et qui fait sa charge à toutes les civilités qu'on fait aux ambassadeurs, à quelque occasion que ce soit. » Le roi donnait directement ses ordres aux *introducteurs* des ambassadeurs, pour tout ce qui concernait leurs fonctions; ces officiers prêtaient serment entre les mains du grand maître de France. Leur charge, supprimée à l'époque de la Révolution, fut rétablie par Napoléon Ier. L'organisation de la maison de Napoléon III comprenait deux charges d'*introducteur* des ambassadeurs maîtres des cérémonies, et trois charges d'aides des cérémonies, secrétaires à l'introduction des ambassadeurs.

INTRODUCTIF, IVE adj. (ain-tro-du-ktiff, i-ve — rad. *Introduire*). Qui sert de commencement à un procès : *Requête* INTRODUCTIVE. *Exploit* INTRODUCTIF *d'instance.*

INTRODUCTION s. f. (ain-tro-du-ksi-on — lat. *introductio*; de *introducre*, introduire). Action d'introduire quelqu'un : *L'*INTRODUCTION *d'un ambassadeur à la cour d'nn prince. L'*INTRODUCTION *d'un inconnu dans une société. Louis-Philippe n'avait conservé de l'ancienne étiquette des rois de France que l'*INTRODUCTION *des ambassadeurs.* (Boitard.)

— Action de faire entrer une chose : *L'*INTRODUCTION *d'un corps étranger dans le larynx. L'*INTRODUCTION *d'une sonde dans la vessie.*

— Action de faire passer une chose d'un pays dans un autre pays : *L'*INTRODUCTION *des modes anglaises. L'*INTRODUCTION *en France des fers étrangers. L'*INTRODUCTION *du tabac en Europe. L'écriture fut connue en Abyssinie avant l'*INTRODUCTION *du christianisme en ce pays.* (Renan.)

— Discours préliminaire qu'on place à la tête d'un livre : *Ce volume a douze pages d'*INTRODUCTION. ‖ Ce qui sert de préparation, d'entrée à une étude, à une science : *Les sciences naturelles sont une* INTRODUCTION *à l'étude de la médecine. Le beau est une* INTRODUCTION *au vrai, il en est le crépuscule.* (De Gérando.)

— *Lettre d'introduction*, Lettre donnée à quelqu'un pour lui faciliter l'accès auprès de la personne à qui elle est adressée.

— Jurispr. Commencement : INTRODUCTION *d'instance.*

— Mus. Symphonie très-courte, qui tient lieu d'ouverture à un opéra. ‖ Suite de morceaux qui viennent immédiatement après l'ouverture, et qui servent d'exposition. ‖ Petit morceau d'un mouvement lent, qui précède et annonce le premier allégro d'un morceau instrumental.

— **Encycl.** Littér. On a généralement pour but, dans l'*introduction*, de présenter aux lecteurs quelques notions préliminaires destinées à faciliter la compréhension de l'ouvrage. Lorsque celui-ci traite d'un point particulier, l'*introduction* résume souvent en un tableau les faits historiques, littéraires ou scientifiques dont la vue générale est nécessaire soit pour faire ressortir l'importance ou l'originalité de ce point, soit pour préparer l'esprit du lecteur et le placer dans un milieu favorable.

Il n'y a pas de règles ni de mesures fixes pour ce genre de travail. Il y a de courtes *introductions*, qui sont excellentes; d'autres, non moins courtes, sont de purs hors-d'œuvre et ne méritent pas qu'on les lise. Quelques-unes ont la valeur d'un livre et peuvent être imprimées à part. Telles sont les pages que Robertson a placées, sous le titre d'*introduction*, en tête de l'*Histoire de Charles-Quint*; c'est une histoire complète de la civilisation depuis la chute de l'empire romain jusqu'au XVIe siècle; telle est encore l'*introduction* à l'*Essai sur les mœurs*, de Voltaire, vaste traité où l'histoire ancienne et moderne et la civilisation de tous les peuples sont passées en revue. Ce volume avait été d'abord imprimé à part, sous le titre de *Philosophie de l'histoire*. Quelques auteurs ont même donné le titre d'*introduction* à des ouvrages entiers; telles sont : l'*Introduction à la vie dévote*, de François de Sales, l'*Introduction à la philosophie*, de S'Gravesande, l'*Introdution à l'histoire universelle*, par Pufendorf, etc.

— Mus. Autrefois, l'*introduction* n'était pas un morceau, mais un fragment musical d'un mouvement grave, composé d'un petit nombre de phrases, le plus souvent même de quelques mesures ou de simples accords destinés à annoncer le premier allégro d'une symphonie, d'une ouverture ou de toute autre composition instrumentale importante. La symphonie en *ut* mineur de Beethoven débute par une *introduction* qui établit, sur un mouvement beaucoup plus large, le dessin qui sert de base au premier morceau. Il en est de même de quelques symphonies de Schumann; l'ouverture d'*Iphigénie en Aulide*, de Gluck, celle de la *Flûte enchantée*, de Mozart, débutent aussi par une *introduction*.

Certains compositeurs dramatiques, donnant à l'*introduction* une importance plus considérable, lui ont fait parfois tenir la place de l'ouverture, sans lui en donner la forme. Mehul, dans *Ariodant*, Meyerbeer, dans *Robert le Diable*, Donizetti, dans *Don Sébastien*, M. Gounod, dans la plupart de ses ouvrages, ont agi de cette façon. Cette manière de procéder ne sert peut-être qu'à déguiser l'insuffisance du compositeur à traiter l'ouverture d'une façon magistrale.

Introduction à la vie dévote, par saint François de Sales (1608). Dans cet ouvrage aimable et spirituel, le but de l'auteur a été de réconcilier la dévotion avec le monde, la piété avec la politesse et avec une certaine humanité. Il s'est attaché à rendre la religion accessible à tous et riante. L'*Introduction à la vie dévote*, qui a eu plus de cinquante éditions, avait été écrite d'abord sous forme de notes détachées, pour Mme de Charmoisy, qui avait demandé à François de Sales des instructions écrites, et qui ensuite eut l'idée de les publier pour l'édification de tous. L'auteur retoucha ces notes sur les instances de cette dame et même sur celles de Henri IV, qui désirait un ouvrage où la religion serait présentée dégagée de dogmatisme, de superstition, et accessible à l'homme du monde.

Ce traité se divise en cinq parties. Dans la première, saint François définit la vraie dévotion; dans la seconde, il traite des exercices spirituels. Après ces enseignements préliminaires, il arrive à la pratique des vertus; il affermit l'âme contre les épreuves auxquelles elle est exposée dans la voie nouvelle où il la fait entrer, et est amené à traiter du respect humain, de l'inquiétude, de la tristesse, des aridités et des dégoûts spirituels. La troisième partie, qui contient l'analyse des vertus et les avis sur la manière de les exercer, nous offre un intérêt plus directement moral. Saint François de Sales veut qu'entre les vertus on préfère les meilleures, c'est-à-dire les plus réelles, les plus sincères, les plus voisines de la charité, et non pas toujours les plus admirées et les plus apparentes. Dans tous ses conseils, on peut vérifier jusqu'à quel point ce charmant esprit si élevé était en même temps net et positif. Les deux dernières parties sont à la hauteur des trois précédentes.

« De nos jours, dit M. Godefroid, c'est surtout sous le rapport littéraire qu'on a loué l'*Introduction à la vie dévote*. On a principalement admiré cette fleur brillante et suave d'imagination que développa chez saint François de Sales la vue des magnifiques spectacles de la nature alpestre, à laquelle cependant il emprunte rarement ses comparaisons, préférant les images riantes et douces des champs, des blés, des vignes sur le penchant de la colline, ou plantées parmi des oliviers; des troupeaux, des abeilles, des herbes fleuries et des oiseaux qui nous provoquent aux louanges de Dieu. C'est par l'instinct d'une nature foncièrement douce, que l'image de la Savoie, qui s'offre dans les écrits de saint François de Sales, est celle de la Savoie aimable qui s'épanouit sur les rives charmantes du lac d'Annecy, non loin de la Savoie hérissée et sauvage de Sallanches et de la Tête-Noire. » Disons toutefois, avec Sainte-Beuve, qu'il abuse de l'image et de la comparaison, et que son style, sans cesser d'être aimable, pousse la grâce jusqu'à l'afféterie.

Introduction aux principes de morale et de législation, par Jérémie Bentham (1re édit., 1789; 3e édit., 1823). Cet ouvrage de Bentham base tout le systeme de morale et de législation sur le principe d'*utilité*. Un objet utile est celui qui tend à produire du bénéfice, de l'avantage, du plaisir, du bonheur, ou, ce qui revient au même, à prévenir les inconvénients, la douleur, le mal ou l'infortune, pour la personne intéressée. Si cette personne est la communauté en général, il sera question de bonheur public; si c'est un individu, du bonheur individuel. L'intérêt de la communauté est la somme des intérêts des divers membres qui la composent. D'après Bentham, le principe d'utilité est le seul principe juste, et le mot *juste* ne peut avoir de sens s'il ne se rapporte à l'utilité.

Lorsqu'il examine la nature des actions humaines en général, et particulièrement les circonstances connexes d'intention et de conscience, l'auteur montre, avec beaucoup de précision, les différentes manières dont le même acte peut être fait avec intention. Les expressions *bonne* et *mauvaise intention*, dit-il, sont communément employées d'une façon très-vague et très-inexacte. Après s'être expliqué sur les motifs des actions, il passe à la considération des dispositions humaines et des conséquences des mauvaises actions, ce qui le conduit graduellement de la théorie de la morale à la discussion de quelques questions qui intéressent plus immédiatement la législation, et spécialement la branche qui se rapporte à la jurisprudence pénale. Il examine les cas qui ne méritent pas punition; il proportionne les punitions aux délits, et il recherche quelles sont les conditions d'une punition efficace. Dans un chapitre très-long et très-travaillé, il essaye de distribuer méthodiquement les diverses espèces de fautes. L'*Introduction* se termine par la recherche des causes qui expliquent les changements qu'il a dû faire dans son œuvre primitive et la nécessité où il s'est trouvé de la laisser incomplète.

L'*Introduction* est un ouvrage capital où tous les problèmes sont traités sous des formes analytiques et austères, mais qui exigent du lecteur une attention extraordinaire.

Introduction à l'esthétique, par J.-P.-F. Richter (Hambourg, 1804, 3 vol. in-8o). Cet ouvrage était inconnu en France avant la traduction qu'en ont donnée Alexandre Büchner et Léon Dumont. Et pourtant, selon M. Philarète Chasles, ce livre est digne de jouer, à l'égard de la poésie moderne, le rôle de la *Poétique* d'Aristote à l'égard de celle de l'antiquité. Il y a sans doute quelque exagération dans un pareil jugement. Du reste, nous ne voyons guère pourquoi la littérature *contemporaine, après avoir brûlé un credo*, s'en laisserait imposer un autre.

Dans sa *Poétique*, Richter se pique d'éclectisme; mais son éclectisme est moins un mélange du classicisme et du romantisme qu'un juste milieu entre les différents systèmes de romantisme qui se développaient autour de lui. Peu soucieux de l'unité dans la composition des œuvres poétiques, il exige que leurs éléments soient vraisemblables. Il s'attaque aux *nihilistes*, c'est-à-dire à ceux qui, ne tenant aucun compte des lois de la nature, ne produisent que des créations monstrueuses et impossibles. Cette tendance nihiliste, cet amour du monstrueux et de l'invraisemblable, il en cherche la cause dans la nouveauté du romantisme lui-même. Le goût de cette école pour le vide, son étalage d'ignorance étaient poussés à un tel point, que certains auteurs ne se donnaient même pas la peine d'écrire correctement.

D'après Jean-Paul Richter, on peut considérer toutes les questions d'esthétique comme des questions de goût; or, le goût des anciens est classique, et le goût des modernes romantique. Le classicisme a sa base dans une seule littérature, la littérature grecque. Le romantisme a autant de branches qu'il y a de nations et de littératures modernes. La poétique de Jean-Paul est une poétique romantique; comparée à celle d'Aristote, c'est un code d'affranchissement. Le romantisme est pour lui la poésie de l'infini et le classicisme celle du fini. Il trouve que la poésie grecque ressemble au dessin, et la poésie moderne à la musique. Il termine son livre par d'excellentes observations sur la littérature des nations modernes. Il a étudié avec soin et intelligence la littérature allemande et la littérature française. « Le romantisme français, dit-il, se distingue par deux caractères : l'importance qu'il attache au style et à l'esprit, et le mépris qu'il offre pour l'idée. » Le caractère du romantisme allemand, c'est la mysticité. L'auteur l'a surabondamment démontré par son exemple. Au milieu de pages véritablement admirables, on en trouve d'autres complétement incompréhensibles; et les mauvaises traductions que nous possédons des œuvres de Jean-Paul ne sont pas faites pour le rendre intelligible. On a dit que l'esprit de Jean-Paul ressemble à celui de Montaigne; nous ne voyons rien qui puisse justifier cette comparaison.

Introduction à l'étude de la philosophie,

par V. Gioberti (2 vol., 1840). Dans un ouvrage antérieur, intitulé *Théorie* (*Teorica*), Gioberti assignait à l'esprit humain trois facultés principales : la sensibilité, ou la faculté qui distingue les sensibles (les qualités et les effets); l'intelligence ou raison, qui perçoit l'être, les substances, les causes et les relations (ou les intelligibles); enfin la surintelligence, qui s'élève à l'essence des êtres (aux choses surintelligibles). L'*Introduction à l'étude de la philosophie* ne fait que développer les mêmes idées, tout en critiquant les systèmes philosophiques différents. Le cartésianisme, entre autres, est attaqué avec une violence extrême. La thèse de Gioberti sur la formule de l'idéal excita de vives sympathies. Ses doctrines, en général, sont plus historiques que philosophiques, et cela ne doit pas étonner chez un admirateur enthousiaste de Vico; elles aboutissent à l'alliance du catholicisme et de la philosophie, ce qui conduit souvent l'auteur à pallier les abus de la cour pontificale. Eloquent, passionné, plein de digressions heureuses autant que hardies, l'ouvrage contient plus de pages sur la littérature, sur l'art, sur la politique, que sur la philosophie proprement dite. Le succès qu'il a obtenu s'explique par le souffle patriotique qui l'anime, par la verve agressive qui s'y fait jour.

Introduction à l'histoire du bouddhisme, par Eugène Burnouf (Paris, 1844, in-4°). Ce volume, qui est, avec le *Commentaire sur le Yaçua*, l'ouvrage le plus important du savant orientaliste, est l'étude la plus complète et la plus profonde qu'on possède sur le bouddhisme indou. Ce grand travail devait être complété par un second volume; il est resté inachevé. M. Hodgson avait trouvé au nord de l'Inde, dans le Népaul, le corps sanscrit des écritures bouddhiques. Le savant anglais donna aux Sociétés asiatiques de Paris et de Londres des exemplaires de cette précieuse collection. Burnouf, alors professeur de sanscrit au Collége de France, en entreprit l'étude laborieuse, et en tira l'ouvrage que nous étudions.

Le volume que nous possédons contient l'examen critique des écritures népaulaises, c'est-à-dire l'histoire des doctrines bouddhiques dans le nord de l'Inde; le second volume devait être consacré à l'étude des écritures cingalaises, c'est-à-dire à l'histoire du bouddhisme dans le midi de l'Inde. On aurait eu ainsi l'histoire complète du bouddhisme dans l'Inde. La ressemblance fréquente des légendes bouddhiques avec les légendes chrétiennes a été reconnue par Burnouf, quoiqu'il s'élevât avec force contre l'assimilation trop complète que d'autres ont tentée. Selon Burnouf, l'enseignement primitif du bouddhisme fut absolument athée. Il attribue au contact des bouddhistes avec d'autres sectes l'introduction postérieure de l'idée de Dieu dans une des sectes qui, au-dessus du Bouddha, reconnaissait une sorte de dieu, Adibouddha, créateur de tous les êtres. Pour Burnouf, le bouddhisme, sous sa première forme, apparaît fondé tout entier sur l'idée du vide. Par une argumentation très-solide et très-savante, il cherche à détruire aussi bien cette hypothèse, admise au siècle dernier, que le christianisme serait une importation du bouddhisme, que cette autre hypothèse, admise par quelques chrétiens trop zélés, que le bouddhisme serait une importation du christianisme au fond de l'Orient par des nestoriens. Telles sont les conclusions d'Eugène Burnouf : elles pourront être combattues, peut-être détruites sur quelques points, mais l'*Introduction à l'histoire du bouddhisme* n'en restera pas moins un livre dont tout orientaliste sérieux devra tenir compte dans ses recherches et ses discussions.

Introduction à la connaissance de l'esprit humain, par Vauvenargues. V. ESPRIT HUMAIN (*Introduction à la connaissance de l'*).

Introduction à l'histoire universelle, ouvrage de M. Michelet. V. HISTOIRE UNIVERSELLE.

Introduction à l'étude de la médecine expérimentale, par Claude Bernard. V. MÉDECINE EXPÉRIMENTALE.

INTRODUCTOIRE adj. (ain-tro-du-ktoi-re — lat. *introductorius;* de *introducere*, introduire). Qui a rapport à l'introduction; qui sert d'introduction : *Formule* INTRODUCTOIRE.

INTRODUIRE v. a. ou tr. (ain-tro-dui-re — lat. *introducere;* de *intro*, en dedans, et *ducere*, conduire, proprement conduire en dedans). Faire entrer, conduire dans un lieu : INTRODUISEZ-*moi auprès de votre maître.*

Hé quoi! lorsque le jour ne commence qu'à luire,
Dans ce lieu redoutable oses-tu m'*introduire* ?
RACINE.

‖ Présenter, faire admettre dans une société, dans une maison, auprès de quelqu'un : INTRODUIRE *quelqu'un à la cour.* ‖ Amener, glisser subrepticement en un lieu parmi d'autres personnes : INTRODUIRE *l'ennemi dans la place. L'épouse infidèle* INTRODUIT *frauduleusement un faux héritier dans la famille.* (V. Parisot.)

— Faire entrer, enfoncer : INTRODUIRE *ses doigts dans la bouche.* INTRODUIRE *une sonde dans le canal de l'urètre.*

— Faire passer d'un pays dans un autre : INTRODUIRE *des marchandises en fraude. C'est seulement pour quelques races à laine longue que l'on a tenté d'*INTRODUIRE *des moutons anglais en France.* (M. de Dombasle.) ‖ Faire adopter : INTRODUIRE *des usages pernicieux.* INTRODUIRE *un nouveau système de poids et mesures. Réunissez les esprits et les cœurs, et laissez les diversités partout où la nature les a placées et où la coutume les* A INTRODUITES. (De Bonald.) ‖ Mettre parmi d'autres choses; amener, faire naître : INTRODUIRE *un épisode dans un récit.* INTRODUIRE *des abus. Gardons-nous d'*INTRODUIRE *l'utilitarisme dans la guerre, pas plus que dans la morale.* (Proudh.)

— Fauconn. *Introduire un oiseau au vol*, Commencer à le faire voler.

— Jurispr. Commencer : INTRODUIRE *une instance.*

S'introduire v. pr. Entrer, pénétrer : *Les voleurs* SE SONT INTRODUITS *par la fenêtre.*

— Se faire recevoir, se faufiler : S'INTRODUIRE *dans une société.*

Certaines gens, faisant les empressés,
S'introduisent dans les affaires;
Ils font partout les nécessaires,
Et, partout importuns, devraient être chassés.
LA FONTAINE.

— Etre introduit, se mêler, s'ajouter : *Il est difficile d'empêcher les abus de* S'INTRODUIRE *dans les institutions les plus pures.*

— **Syn. Introduire, produire.** On *introduit* une personne dans le monde, dans un salon, en la présentant une fois, en la faisant connaître et admettre; on *produit* dans le monde celui qu'on y conduit plusieurs fois en faisant tout ce qui est nécessaire pour lui assurer du succès.

INTRODUIT, ITE (ain-tro-du-i, i-te) part. passé du v. Introduire. Amené dans un lieu, conduit en présence de quelqu'un : *Ambassadeur* INTRODUIT *auprès du souverain.* ‖ Reçu, accueilli dans une société, une maison : *Être* INTRODUIT *auprès d'un grand personnage.*

. . . . Un sot questionneur,
Malgré vous *introduit*, trouble votre bonheur.
DELILLE.

— Qu'on a fait entrer, pénétrer : *Une sonde* INTRODUITE *dans la plaie.*

— Importé, annexé à d'autres choses, mis en usage : *Ces finesses de l'art furent* INTRODUITES *par Racine, et il n'y a que les connaisseurs qui en sentent le prix.* (Volt.)

INTROÏT s. m. (ain-tro-itt — du lat. *introitus*, entrée; de *intro*, en dedans, et *ire*, aller, de la racine sanscrite *i*, en grec *eo*, *eimi*, aller). Liturg. Prière que le prêtre dit à la messe, après être monté à l'autel : *Arriver à la messe au moment de l'*INTROÏT.

— Mus. Chant que l'on exécute sur ces paroles de la messe.

INTROMISSION s. f. (ain-tro-mi-si-on — lat. *intromissio*, de *intro*, dedans, *mittere*, envoyer). Action par laquelle un corps s'introduit ou est introduit dans un autre : *L'*INTROMISSION *du sang dans les artères. Harvey dit qu'il n'y a point d'*INTROMISSION, *mais seulement un simple attouchement, un frottement extérieur des parties du coq et de la poule, et il croit que, dans tous les petits oiseaux, qui, comme les moineaux, ne se joignent que pour quelques moments, il n'y a point d'*INTROMISSION *ni de vraie copulation.* (Buff.)

INTRONATO s. m. (ain-tro-na-to — mot ital. qui signif. *étourdi*). Membre d'une Académie de Sienne. ‖ Pl. INTRONATI.

— **Encycl.** Les nombreuses sociétés littéraires qui furent fondées à diverses époques en Italie ont recherché des dénominations singulières et bizarres. Ainsi, les *Granelleschi*, Imbéciles, les *Ostinati*, Entêtés, les *Assorditi*, Sourds, les *Insensati*, Insensés. Deux Académies existèrent, sous le nom d'*Intronati*, l'une à Sienne, l'autre à Naples. La plus célèbre est celle de Sienne, qui fut fondée vers 1450. Elle avait pour but de veiller à la pureté de la langue italienne; mais il s'en est fallu de beaucoup qu'elle ait rendu les mêmes services et acquis la même réputation que l'Académie de *la Crusca*, qui avait pour but de *bluter* la langue, de séparer du son la fine fleur de la farine.

INTRONISATION s. f. (ain-tro-ni-za-si-on — rad. *introniser*). Action d'introniser, de mettre sur le trône : *L'*INTRONISATION *d'un roi, d'un évêque. Les cérémonies de l'*INTRONISATION *des papes étaient alors de les revêtir d'une chape rouge, dès qu'ils étaient nommés.* (Volt.)

— Fig. Etablissement, adoption, installation : *L'*INTRONISATION *d'un nouveau système.*

INTRONISÉ, ÉE (ain-tro-ni-zé) part. passé du v. Introniser. Placé sur le trône : *Le roi nouvellement* INTRONISÉ. *Un évêque* INTRONISÉ *en grande pompe.*

— Fig. Introduit, installé, établi : *Usage* INTRONISÉ *depuis peu. Les sectes socialistes ont pour source commune la philosophie sceptique,* INTRONISÉE *en France il y a un siècle.* (L. Veuillot.)

INTRONISER v. a. ou tr. (ain-tro-ni-zé — du préf. *in*, et de *trône*). Placer, installer sur le trône, avec certaines cérémonies : INTRONISER *une nouvelle dynastie.* INTRONISER *un pape, un évêque. C'eût été merveille, si l'élément féminin, dans son triomphe, n'eût réussi à monter jusque dans le sein de Dieu, et, au milieu du Père et du Fils, n'eût* INTRONISÉ *la Mère.* (Renan.)

— Fig. Etablir, implanter, introduire avec une sorte d'autorité : INTRONISER *un abus.*

S'introniser v. pr. S'établir, s'introduire, acquérir de l'ascendant, du pouvoir : *La science est la seule arme par laquelle le socialisme* S'INTRONISERA *dans le monde.* (E. Littré.)

INTROPELVIMÈTRE s. m. (ain-tro-pèl-vi-mè-tre — du lat. *intro*, dedans; *pelvis*, bassin, et du gr. *metron*, mesure). Instrument propre à mesurer les diamètres intérieurs du bassin de la femme.

INTRORSE adj. (ain-tror-se — du lat. *introrsum*, en dedans). Hist. nat. Qui est tourné en dedans.

— Bot. *Anthères introrses*, Anthères qui s'ouvrent du côté du pistil.

INTROSPECTIF, IVE (ain-tro-spè-ktiff, i-ve — du lat. *intro*, en dedans; *specto*, je regarde). Qui examine l'intérieur, qui applique son attention au dedans : *Dieu n'a pas besoin de sortir de lui-même pour vivre et se connaître; son être se déploie tout entier en soi; sa pensée est* INTROSPECTIVE. (Proudh.)

INTROUVABLE adj. (ain-trou-va-ble — du préf. *in*, et de *trouvable*). Qu'on ne peut pas trouver; qui est très-difficile à trouver, très-rare : *On le chercha par toute la maison; il était* INTROUVABLE. *Cette édition est aujourd'hui rarissime,* INTROUVABLE. *Homme sans défaut, être* INTROUVABLE. (Descuret.)

— Hist. *Chambre introuvable*, Chambre des députés élue en 1815 : *En 1815, il s'est rencontré une Chambre des députés, en France, qui, par sa haine de la liberté, a mérité l'épithète d'*INTROUVABLE. (T. Delord.) *Mais ce qui était plus triste, c'était le spectacle que donnait, dans le même temps et dans la sphère politique, la Chambre, produit de l'élection, et qui était si bien royaliste, que Louis XVIII, dans un premier moment de satisfaction trop tôt déçue, l'avait nommée la* CHAMBRE INTROUVABLE : *ce terme d'éloge ne tarda pas à se tourner en amère ironie.* (Ste-Beuve.)

— **Encycl.** Hist. *Chambre introuvable.* V. CHAMBRE.

INTROVAGINAL, ALE adj. (ain-tro-va-ji-nal, a-le — du lat. *intro*, dedans, et de *vagin*). Anat. Qui est situé dans l'intérieur du vagin : *Cavité* INTROVAGINALE.

INTRUS, USE adj. (ain-tru, u-ze — lat. *intrusus;* de *intrudere*, proprement pousser dans; de *in*, dans, et de *trudere*, pousser). Introduit sans droit dans une charge, une fonction, une dignité, particulièrement une dignité ecclésiastique : *Fonctionnaire* INTRUS. *Évêque* INTRUS. *Abbesse* INTRUSE.

— Hist. *Prêtres intrus*, Nom injurieux donné, pendant la Révolution française, aux prêtres assermentés.

— Substantiv. Personne intruse, qui occupe une place contre le droit, qui s'est introduite dans un lieu où elle n'était pas appelée : *Fonctions confiées à un* INTRUS. *Chassez tous ces* INTRUS.

INTRUSION s. f. (ain-tru-zi-on — rad. *intrus*). Action de s'introduire, sans droit ou sans être appelé, dans un bénéfice, une charge, un emploi, une société : *L'*INTRUSION *des membres d'une société prohibée par nos lois dans l'instruction publique affecte l'ordre social.* (Dupin.)

— Géol. *Roches d'intrusion*, Roches volcaniques qui se sont coulées entre des roches préexistantes.

INTSIA s. m. (ain-tsi-a). Bot. Genre d'arbres, de la famille des légumineuses, tribu des césalpiniées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent à Madagascar. ‖ On dit aussi INTSIE s. f.

INTUITIF, IVE adj. (ain-tu-i-tiff, i-ve — du lat. *intuitus*, regardé). Qui concerne l'intuition; qui se perçoit par un acte direct et immédiat de l'esprit : *Notre connaissance réfléchie dérive essentiellement de notre connaissance* INTUITIVE. (Bonnet.) *Plus les idées se multiplient et la réflexion entre en jeu, plus la spontanéité* INTUITIVE *se ralentit.* (Proudh.)

— Théol. Se dit de la vision, de la connaissance claire et directe des choses : *Les bienheureux ont la vision* INTUITIVE *de Dieu.* (Acad.)

— Philos. *Ecole intuitive*, Ecole philosophique arabe, qui admet l'intuition comme moyen de connaissance, et qui fut fondée au XIIe siècle.

INTUITION s. f. (ain-tu-i-si-on — lat. *intuitio;* de *intueri*, regarder; de *in*, dans, et *tueri*, voir). Connaissance claire, directe, immédiate de la vérité, sans le secours du raisonnement : *Tout esprit droit est convaincu, par* INTUITION, *que le mal ne saurait venir d'un être tout-puissant.* (J. de Maistre.) *L'*INTUITION *est toujours le caractère du génie.* (E. Alaux.)

— Par ext. Pressentiment, sorte d'instinct par lequel on devine ce qui est ou doit être : *Il avait l'*INTUITION *de son avenir.*

— Philos. Observation interne, conscience : *C'est par* INTUITION *que nous nous connaissons nous-mêmes.* ‖ Dans le système de Kant, Représentation d'un objet, formée dans l'esprit par la sensation. ‖ *Intuition intellectuelle*, Dans le système de Schelling, Acte transcendant, au moyen duquel l'intelligence saisit l'absolu dans son identité.

— **Encycl.** Philos. Le mot *intuition* s'applique à toute perception claire et immédiate, et l'on appelle *intuitives* les facultés auxquelles nous devons des perceptions offrant ce caractère. Ces facultés se distinguent de celles qu'on appelle *réflexives*, et qui, ayant besoin de s'appuyer sur des connaissances extérieurement acquises ou sur des données hypothétiques, n'arrivent qu'indirectement à leur fin. D'après les doctrines admises dans la philosophie officielle, en France, les facultés intuitives sont au nombre de trois : la *conscience*, la *perception extérieure* et la *raison intuitive*.

La conscience, qu'on appelle aussi le *sens intime*, est la faculté par laquelle chaque personne connaît son âme et toutes les modifications actives et passives dont cette âme est le sujet. Toutes les connaissances que nous devons à cette faculté sont acquises directement; les choses existent, parce que nous sentons qu'elles existent en nous; c'est par une véritable *intuition* que nous en acquérons la connaissance.

La perception extérieure est la faculté de connaître les objets matériels, ou les corps. Cette faculté se compose principalement des cinq sens, que l'on connaît généralement sous le nom de *sens externes*. Dans l'exercice de ces sens, il n'y a d'intuitif que ce qui est connu directement et sans le secours de la comparaison et de l'induction. Par exemple, c'est par *intuition* que le toucher nous fait percevoir la résistance, l'étendue et la figure; que la vue nous fait connaître la couleur, ainsi que l'étendue et la figure réduites à deux dimensions; que l'ouïe nous fait percevoir les sons; le goût, les saveurs; et l'odorat, les odeurs. Mais il en est autrement lorsque nous jugeons des qualités tangibles d'un objet par ses apparences visibles, par exemple, lorsque la petitesse de l'image d'un corps nous fait juger qu'il est éloigné, et dans tous les cas où, en connaissant directement certaines qualités, qui sont du ressort du sens qui les perçoit, nous affirmons l'existence de quelque autre qualité. Alors l'affirmation n'est pas le produit direct de l'*intuition*, car elle a nécessité un raisonnement inductif ou analogique.

La raison intuitive est une faculté complexe, et, à certains égards, artificielle. Pour s'en rendre compte, il est bon de savoir comment s'est faite la théorie et la nomenclature des facultés de l'âme. Chaque faculté correspond à une classe de faits, et sa nature n'est déterminée que par celle de ces faits. C'est ce qui résulte de la définition même des facultés, puisque ce nom s'applique aux pouvoirs qu'a l'âme de faire certains actes et d'éprouver certaines modifications. Toute théorie des facultés de l'âme a pour base nécessaire une classification des faits psychiques. Si, après la perception d'un fait, nous affirmons l'existence d'une faculté correspondante, c'est en cédant à la loi naturelle qui a pour expression la formule scolastique : *Ab actu ad posse valet consecutio,* c'est-à-dire : « Du fait à la possibilité de ce fait, la conséquence est légitime. » Ainsi, les facultés de l'âme, comme toutes les causes virtuelles en général, sont conçues et affirmées comme des pouvoirs dont la nature ne peut être déterminée que par celle des faits auxquels ils correspondent.

Selon l'école de Cousin, il faut attribuer à la raison intuitive la perception de l'évidence et de la vérité des axiomes, c'est-à-dire des propositions qui doivent être admises sans preuve. Ce qui donne aux propositions de cette sorte leur caractère propre de nécessité et d'évidence, c'est que l'attribut y a toujours un rapport d'identité totale ou partielle avec l'essence nominale du sujet, et que, grâce à cette circonstance, on ne peut pas nier l'attribut sans détruire l'idée même du sujet. C'est la perception de cette identité qui fait l'évidence des axiomes, et c'est la raison qui aperçoit cette identité, qui l'aperçoit d'une manière immédiate. Selon la même école, c'est encore la raison intuitive qui nous fait acquérir les idées qu'on nomme *métaphysiques*, et que quelques-uns appellent *absolues* et *nécessaires*. Les idées dont il s'agit sont représentées par les mots qui expriment ou des attributs communs à l'esprit et à la matière, comme l'existence et la durée, ou des rapports dont les termes peuvent être spirituels ou matériels, comme ceux de la cause et de l'effet, de la partie et du tout, ou encore les rapports de simultanéité et de succession. Les idées des rapports quantitatifs, tels que l'égalité et l'inégalité, qui comprennent tous les autres, sont aussi des idées métaphysiques, attendu qu'il n'y a pas seulement des quantités physiques, mais encore des quantités morales. Lorsque les disciples de M. Cousin rapportent les idées métaphysiques à la raison intuitive, cela ne va pas sans difficulté, et voici pourquoi. De deux choses l'une : ou la raison intuitive est une faculté de connaître, ou elle est une faculté de concevoir. Supposons d'abord qu'elle est une faculté de connaître. Sans doute, nous ne connaissons les choses que par les idées que nous en avons; mais aussi, toute connaissance implique une croyance, et, par conséquent, un jugement. Dès lors, pour exprimer une connaissance, il faut, non pas seulement un terme isolé, mais une proposition complète. Or, une proposition complète ne peut contenir un terme métaphysique sans qu'il soit joint à un autre terme plus particulier qui joue le rôle de sujet. Telle est, par exemple, celle-ci : J'existe. La connaissance exprimée par cette proposition est indivisible, comme la croyance qui en est inséparable.

Cependant cette connaissance a nécessité l'usage de deux facultés : la conscience, qui a révélé le moi, et la raison, qui a révélé l'existence. Mais alors, quelle est la faculté qui a révélé le rapport des deux termes et qui a engendré la croyance? Evidemment, il y a un vice dans cette théorie et dans la nomenclature à laquelle elle sert de base.

Supposons maintenant que la raison intuitive, considérée comme nous donnant les idées métaphysiques, soit seulement une faculté de concevoir; alors ses produits consisteront en idées isolées et seront représentés par des termes séparés, tels que durée et existence. Mais les idées simplement conçues, lorsqu'elles représentent des réalités et non pas des chimères, sont toujours des débris de connaissances antérieurement acquises. Toute idée réelle, actuellement isolée dans l'esprit, a commencé par faire partie intégrante de quelque connaissance, et, par conséquent, du jugement qui la représentait. Ainsi, toute idée réelle apparaît d'abord dans l'esprit comme partie intégrante de la matière d'un jugement. Appliquons ce principe à l'idée de durée. J'ai d'abord connu la durée de quelque être particulier; supposons que ce soit celle du moi : il est évident que l'idée de ma durée particulière n'est pas une de ces idées qu'on appelle nécessaires et absolues, et que, par conséquent, je ne peux pas la rapporter à la raison intuitive. Il en est de même de l'idée de la durée de tout être particulier, tel qu'un cheval, un chien, un orme ou un chêne. Il faut donc supposer que la raison intuitive nous fait concevoir seulement la durée infinie; mais alors, c'est un attribut de Dieu, et cet attribut n'est connu qu'avec son sujet et comme lui appartenant. Ainsi, sans la connaissance de Dieu, nous n'aurions pas l'idée de la durée infinie, pas plus que celle des autres attributs de l'Etre suprême. Mais *à quelle faculté devons-nous cette connaissance?* Est-ce à la raison intuitive? Si la connaissance de Dieu est directe, si cette connaissance est une *intuition*, il faudra répondre oui; mais il est facile de comprendre que *la réponse* variera *selon* l'idée que chacun se fera de la nature de Dieu et de la manière dont l'homme le connaît.

C'est encore à la raison intuitive que nos philosophes officiels attribuent l'acte par lequel l'âme distingue le bien et le mal; car ils prétendent que cette distinction se fait d'une manière aussi sûre, aussi immédiate que celle du blanc et du noir.

Les philosophes allemands donnent un sens beaucoup plus restreint à l'*intuition*. Kant n'employait ce mot que pour la perception des phénomènes extérieurs et pour celle des formes que nous donnons nous-mêmes à ces phénomènes, afin de les rendre intelligibles. La perception d'un phénomène est une *intuition à posteriori;* celles de l'espace et du temps, qui sont les formes des phénomènes, sont des *intuitions à priori*. Les *intuitions* produisent ensuite les concepts, quand elles ont été soumises par l'entendement à certaines formes, qui sont les catégories. Ces catégories peuvent être considérées en elles-mêmes; alors ce sont des concepts purs, et, quoique plusieurs d'entre eux paraissent se confondre avec les notions qu'on regarde généralement comme étant du ressort de la raison intuitive, Kant prétend qu'elles n'ont aucune réalité extérieure; elles ne peuvent nous apparaître que comme des formes imposées par notre esprit aux phénomènes. Audessus des *intuitions* et des concepts, Kant place ensuite les idées, qui sont produites directement par la raison, mais plutôt comme des postulats que comme des réalités : ainsi, l'idée de Dieu, celle de l'âme et de la liberté sont des créations directes de la raison, et l'on ne peut pas dire que la raison les voit, les distingue comme choses réellement existantes.

INTUITIVEMENT adv. (ain-tu-i-ti-ve-man — rad. *intuitif*). D'une manière intuitive : *Qu'une chose ne puisse pas être et non être en même temps, cela est* INTUITIVEMENT *évident*. (Le P. Ventura.)

— Théol. Par la vision intuitive. *Voir Dieu* INTUITIVEMENT.

INTUMESCENCE s. f. (ain-tu-mèss-san-se — rad. *intumescent*). Action par laquelle une chose s'enfle : INTUMESCENCE *des chairs. Le flux est une* INTUMESCENCE, *les reflux une détumescence des eaux*. (Buff.)

— Méd. Augmentation d'un volume : INTUMESCENCE *de la rate*.

INTUMESCENT, ENTE adj. (ain-tu-mèss-san, an-te — lat. *intumescens;* de *intumescere*, s'enfler). Qui commence à enfler, à se gonfler : *Des chairs* INTUMESCENTES.

INTUSSUSCEPTION s. f. (ain-tuss-sussè-psi-on — du lat. *intus*, dedans; *suscipere*, recevoir). Physiol. Ingestion, élaboration et assimilation des aliments : *Les animaux croissent par* INTUSSUSCEPTION, *les minéraux par juxtaposition. Toutes les parties du corps se développent par cette* INTUSSUSCEPTION *des molécules qui leur sont analogues*. (Buff.)

— Chir. Accident par lequel une partie de l'intestin pénètre dans une autre partie.

INTYBELLIE s. f. (ain-ti-bèl-lî — dimin. du lat. *intybum*, chicorée). Bot. Genre de plantes, de la famille des chicoracées.

INULE s. f. (i-nu-le — lat. *inula*, même sens). Bot. Nom scientifique du genre aunée : *L'*INULE *des prés est vivace et extrêmement commune*. (Bosc.) *Toutes les* INULES *peuvent être multipliées par les semis de graines*. (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** V. AUNÉE.

INULÉ, ÉE adj. (i-nu-lé — rad. *inule*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'aunée ou inule.

— s. f. pl. Tribu de la famille des composées, ayant pour type le genre aunée.

INULINE s. f. (i-nu-li-ne — rad. *inule*). Chim. Matière amylacée, qui se trouve dans les inules, les dahlias, etc.

— **Encycl.** Cette substance a été découverte par M. Rose. Elle est blanche, insipide, sans odeur, amorphe, et présente beaucoup d'analogie avec l'amidon. Elle fond à 100°, et, par une élévation de température, elle se transforme en dextrine. Sa notation chimique est $C^{12}H^{3}O^{9}$, HO. Elle est très-peu soluble dans l'eau froide et très-soluble dans l'eau bouillante, caractère qui la distingue très-bien de l'amidon. L'iode la colore faiblement en jaune; les acides la font passer à l'état de dextrine et de glucose. A l'inverse de la dextrine, qui doit son nom à la propriété dont elle jouit de faire dévier à droite le plan de polarisation de la lumière, l'*inuline* le fait dévier à gauche. Avec l'acide azotique, elle donne de l'acide oxalique, décompose les sels de cuivre en présence de la potasse, et est insensible à l'action de la diastase. On l'extrait de la racine d'*inula helenium* (aunée), plante de la famille des composées, que l'on rencontre assez abondamment dans les bois humides des environs de Paris. Quelques chimistes l'ont également tirée du topinambour, de la racine du dahlia, de la chicorée, etc. Pour l'obtenir, on procède absolument comme pour la fabrication de la fécule : on râpe les racines de ces végétaux, on filtre à travers un linge, on clarifie, on traite par l'eau bouillante et on évapore, puis on laisse refroidir, et l'*inuline* se dépose.

Jusqu'à présent, l'*inuline* n'a point d'applications industrielles, et n'a présenté de l'intérêt qu'au point de vue chimique.

INURBANITÉ s. f. (i-nur-ba-ni-té — du préf. *in*, et de *urbanité*). Défaut d'urbanité : *L'*INURBANITÉ *dépare les vertus les plus précieuses*.

INUSABLE adj. (i-nu-za-ble — du préf. *in*, et de *user*). Qu'il est impossible d'user : qui dure très-longtemps : *Une robe* INUSABLE. *Une étoffe* INUSABLE.

INUSÉ, ÉE adj. (i-nu-zé — du préf. *in*, et de *usé*). Qui n'est point usé : *Habit* INUSÉ.

INUSITÉ, ÉE adj. (i-nu-zi-té — du préf. *in*, et de *usité*). Qui n'est pas usité : *Un mot* INUSITÉ. *Une locution* INUSITÉE. *Cela est* INUSITÉ *chez nous*. ‖ Qui n'est pas habituel, ordinaire : *D'où vient cette rigueur* INUSITÉE?

INUSTION s. f. (i-nu-sti-on — du lat. *inurere*, imprimer à chaud). Peint. Emploi du feu dans la peinture à l'encaustique.

— Méd. Brûlure intérieure.

INUTILE adj. (i-nu-ti-le — lat. *inutilis*, du préf. *in*, et de *utilis*, utile). Qui ne sert à rien, qui n'offre aucune utilité : *Un homme* INUTILE *à la société. Un meuble* INUTILE. *Un homme du monde est celui qui a beaucoup d'esprit* INUTILE. (Vauven.) *Combien de lois on rendrait* INUTILES, *si on en faisait de bonnes sur l'éducation!* (La Beaumelle.) *Le meilleur des gouvernements est celui qui parvient le mieux à se rendre* INUTILE. (Proudh.) ‖ Vain, infructueux, sans résultat : *Il est* INUTILE *d'insister. Vous avez fait une démarche* INUTILE. *Ce sont des regrets bien* INUTILES. *Il est aussi* INUTILE *d'argumenter avec un fanatique, que de contester à un amant les perfections de sa maîtresse*. (Volt.)

— Fam. *Meuble inutile*, Chose dont on ne fait aucun usage, dont on ne tire aucun profit :

> L'argent, l'argent, dit-on; sans lui tout est stérile;
> La vertu sans l'argent n'est qu'un meuble *inutile*.
> BOILEAU.

— Substantiv. Personne inutile : *Il faut un mérite rare pour jouer avec dignité le rôle d'*INUTILE. (La Bruy.)

Inutiles (LES), comédie en quatre actes, de M. Ed. Cadol (Théâtre-Cluny, 24 septembre 1868). Il était assez difficile de mettre en scène d'une façon intéressante des gens dont le rôle consiste, par état, à ne rien faire; aussi la pièce se réduit-elle à une affaire de famille, sans que de grands vices ou de grands défauts soient flagellés, sans qu'aucune plaie sociale soit mise à nu. L'auteur n'a eu que plus de mérite à réussir en s'imposant ces éléments qui semblent tout négatifs. Les *Inutiles* de la pièce offrent trois types différents : le premier est M. de Trévières, un vieux beau de cinquante ans, qui n'a jamais fait que manger l'héritage de ses pères, et quels pères! « Son grand-père était garde-chasse, et sa grand'mère couturière; *la robe et l'épée*. » Mais il prétend que les Trévières remontent si loin... si loin... qu'on ne sait même pas d'où ils sortent. Le second est Henri Potin, un jeune homme. Son père, ancien entrepreneur enrichi, veut à toute force qu'il se donne du genre, se fait un titre de gloire de toutes les fredaines de son héritier, en fait un viveur forcé. Le troisième, Paul, viveur sur le retour, le héros de la pièce, est un charmant garçon, qui subit en ce moment même une crise, et commence à s'ennuyer de la vie. Les types sont bien choisis. Ce qui les met aux prises, ainsi que quelques autres personnages secondaires, c'est Mlle Geneviève, riche héritière, qui se croit laide, sans l'être réellement, et qui croit toujours qu'on veut épouser, non sa personne, mais son million. Notons que ce caractère ressemble beaucoup à celui de Philiberte, dans la pièce de ce nom, d'Emile Augier. Voici comment l'action se noue; Paul, qui se croit toujours fort riche, est ruiné et ne vit plus, depuis longtemps, qu'aux dépens de son beau-frère, Ménard; celui-ci voudrait le marier, mais non pas à Geneviève, sa cousine, qui est beaucoup trop riche. Autour de l'héritière papillonnent et Trévières, et Henri Potin et Paul lui-même, qui se laisse prendre, tout en protestant de son horreur pour le mariage. Là-dessus arrive une catastrophe; Ménard, à son tour se trouve ruiné : Paul lui offre la fortune qu'il croit encore avoir et se trouve tout stupéfait d'apprendre qu'il n'a plus rien. Les fortunes disparaissent, au théâtre, comme le diable des boîtes à double fond. Un mariage avec Geneviève, dont il est secrètement aimé, raccommoderait tout; mais son supplice d'*inutile*, l'expiation de sa vie passée consiste précisément en ce qu'il se voit obligé de déchirer une union qui ferait son bonheur et qui lui permettrait de s'acquitter envers Ménard. Geneviève concilie tout en renonçant à la succession paternelle; Paul l'épouse, puisqu'elle est pauvre; mais cette situation précaire n'était que momentanée, et il se trouve quelque temps après avoir et la femme et les millions. Pour un *inutile*, c'est assez bien joué.

La pièce a obtenu un des grands succès du théâtre contemporain et commencé la réputation de l'auteur.

INUTILEMENT adv. (i-nu-ti-le-man — rad. *inutile*). D'une manière inutile, sans utilité. *Vous avez dépensé votre argent* INUTILEMENT. *Rien n'est si commun que de lire et de converser* INUTILEMENT. (Volt.) ‖ En vain, sans résultat : *Vous vous êtes dérangé* INUTILEMENT. *Quand on frappe* INUTILEMENT *à la porte de certaines vérités, il faut essayer d'y entrer par la fenêtre*. (J. Joubert.)

— **Syn. Inutilement, en vain, vainement.** Ce qui est fait *inutilement* ne produit pas d'effet, bien que l'objet en lui-même puisse être considéré comme ayant toutes les qualités requises : les rayons du soleil viennent *inutilement* frapper les yeux d'un aveugle. Ce qui est fait *vainement* ou *en vain*, non-seulement ne produit pas d'effet, mais trompe l'attente de l'agent; on a travaillé *vainement*, quand on n'obtient pas de son travail les résultats qu'on s'en promettait; on a travaillé *en vain*, quand on n'a pu parvenir à faire ce qu'on se proposait; *vainement* se rapporte à l'action même, et montre qu'on aurait aussi bien fait de ne pas agir; *en vain* se rapporte à la chose faite, qui est manquée ou qui n'est pas ce qu'elle devrait être.

INUTILISABLE adj. (i-nu-ti-li-za-ble — du préf. *in*, et de *utilisable*). Qu'il est impossible d'utiliser : *Un objet* INUTILISABLE.

INUTILISÉ, ÉE adj. (i-nu-ti-li-zé — du préf. *in*, et de *utilisé*). Qui n'est pas employé, utilisé : *Ressources* INUTILISÉES. *Capital* INUTILISÉ.

INUTILITÉ s. f. (i-nu-ti-li-té — du préf. *in*, et de *utilité*). Caractère de ce qui est inutile : *Il s'est aperçu de l'*INUTILITÉ *de ses démarches. On a reconnu l'*INUTILITÉ *de cette machine. Tout ce qui est un éternel sujet de dispute est d'une* INUTILITÉ *éternelle*. (Volt.) ‖ Chose superflue, inutile : *Un discours rempli d'*INUTILITÉS. *Tout est également frivole en ce monde; mais il y a des* INUTILITÉS *qui passent pour solides, et ces* INUTILITÉS-*là ne sont pas à négliger*. (Volt.)

INUUS s. m. (i-nu-uss — surnom lat. du dieu Pan). Mamm. Nom scientifique du genre magot.

INVAGINANT, ANTE adj. (ain-va-ji-nan, an-te — rad. *invaginer*). Chir. Qui reçoit l'intestin invaginé : *Anse* INVAGINANTE.

INVAGINATION s. f. (ain-va-ji-na-si-on — rad. *invaginer*). Chir. Accident par lequel une portion de l'intestin se replie en se doublant dans les parties voisines; introduction d'un bout d'intestin dans un autre bout, dans l'intention de rétablir la continuité du canal. ‖ Introduction d'une mèche de charpie, tentée pour la guérison radicale de la hernie crurale.

INVAGINÉ, ÉE (ain-va-ji-né) part. passé du v. Invaginer. Se dit d'une portion d'intestin engagée dans une autre portion, de manière à entraver la circulation des matières.

INVAGINER v. a. ou tr. (ain-va-ji-né — du préf. *in*, et du lat. *vagina*, gaîne). Chir. Joindre par invagination : INVAGINER *l'intestin*.

S'invaginer v. pr. Se dit de l'action d'une portion d'intestin qui s'engage dans une autre : *Quand l'intestin* S'INVAGINE, *l'expulsion des matières devient impossible*.

INVAINCU, UE adj. (ain-vain-ku — du préf. *in*, et de *vaincu*). Qui n'a pas été vaincu : *Héros* INVAINCU. *Nous surgîmes* INVAINCUS *à Thionville le* 1er *septembre; car, chemin faisant, nous ne rencontrâmes personne*. (Chateaub.)

> Ton bras est *invaincu*, mais non pas invincible.
> CORNEILLE.

INVALIDE adj. (ain-va-li-de — du préf. *in*, et de *valide*). Qui n'est point valide, qui est infirme, incapable de travailler : *Un ouvrier vieux et* INVALIDE. *Un officier, un soldat* INVALIDE. *Le soldat porte les armes dans sa jeunesse; devenu* INVALIDE, *il se fait jardinier*. (Chateaub.)

— Fam. Vieux, fané, hors de mode ou de service : *Un habit, un chapeau* INVALIDE. *Un vieux fusil* INVALIDE.

— Fig. Qui n'est pas valide, qui est légalement nul, sans effet : *Donation nulle et* INVALIDE. *S'il y avait un seul péché, j'entends péché mortel, que le pénitent ne fût pas résolu d'éviter, dès là son acte de résolution au regard des autres péchés serait* INVALIDE. (Bourdal.)

— s. m. Homme que son âge ou ses infirmités mettent hors d'état de travailler : *Hôpital pour les* INVALIDES. ‖ Homme de guerre ou de mer que son âge ou ses infirmités mettent hors d'état de servir : *Louis XIV fit bâtir un véritable palais pour les* INVALIDES. *Les* INVALIDES *de la marine*.

— *Invalides civils*, Travailleurs vieux ou impotents, qu'on recueille dans certains établissements pour leur donner des soins.

— Métrol. Nom populaire d'une pièce de quatre sous, dont la valeur fut réduite à trois sous et demi, dans le siècle dernier :

> Tiens, prends cet *invalide*, à ma santé va boire.
> (*Théâtre de Gherardi.*)

— Pl. Hôpital destiné à recevoir les militaires invalides : *Etre admis aux* INVALIDES. *On cherche depuis longtemps une destination utile aux* INVALIDES. ‖ On dit aussi HÔTEL DES INVALIDES.

— Fam. Traitement que perçoit un soldat invalide : *Toucher ses* INVALIDES. ‖ Retraite obtenue pour de longs services; ressources dont on jouit dans sa vieillesse : *Les vieux romanciers regardent l'histoire comme leurs* INVALIDES. (Grimm.) *Je n'approuve aucunement que le duc de Bordeaux ait ses* INVALIDES *avant de sortir du maillot*. (P.-L. Courier.)

— **Encycl.** Il ne vint point à la pensée des anciens d'ouvrir aux citoyens mutilés dans les combats des asiles où ils pussent passer le reste de leurs jours. Aucune loi permanente ne s'occupa de leur sort. C'est par exception qu'on voit Pisistrate, à Athènes, ordonner que les soldats devenus *invalides* soient nourris aux frais de l'Etat. A Rome, les vétérans valides obtenaient parfois une part des territoires conquis. Quant aux soldats hors de service, il faut aller jusqu'à Auguste pour trouver la fondation d'une caisse militaire destinée à leur venir en aide. En France, les rois de la première race distribuèrent, à titre de récompense, des fiefs aux chefs qui combattaient pour eux, sans se préoccuper le moins du monde des simples soldats. Ce fut Charlemagne qui eut l'idée d'imposer aux monastères et abbayes de fondation royale l'obligation de recevoir des soldats mutilés, lesquels, sous les noms d'oblats ou de frères lais, y remplissaient les plus humbles fonctions. Plus tard, un certain nombre d'entre eux formèrent, sous le nom de *mortes-payes*, les garnisons des châteaux de peu d'importance. En 1254, saint Louis fonda les Quinze-Vingts, établissement dans lequel furent uniquement admis des gentilshommes ayant perdu la vue pendant la croisade. Henri III créa, en 1575, une sorte d'ordre de chevalerie, l'ordre de la Charité chrétienne, composé d'officiers et de soldats infirmes, entretenus aux frais des couvents qui avaient été obligés de les recevoir comme oblats. Henri IV n'oublia pas qu'il devait son royaume au courage et au dévouement de ses soldats, et il résolut de mettre leur vieillesse à l'abri de la misère. Pour cela, il reprit le projet que quelques-uns de ses prédécesseurs avaient eu, avant lui, de former un établissement spécial pour les *invalides*. En 1597, il affecta à la réalisation du plan qu'il avait conçu l'hôpital de la Charité chrétienne, situé rue de Lourcine, au faubourg Saint-Marceau, fondé au XIIIe siècle par Marguerite de Provence, veuve de Louis IX.

Cet établissement étant devenu insuffisant, Louis XIII ordonna de fonder, au château de Bicêtre, sous le nom de *Commanderie de Saint-Louis*, un hospice pour tous les officiers et soldats mutilés et dépourvus de ressources (1632). Mais les travaux en cours d'exécution furent suspendus par la mort du roi.

Le malheureux sort des nombreux soldats mutilés pendant les guerres qu'il avait faites suggéra à Louis XIV l'idée de leur donner un asile permanent dans un palais construit à cet effet. Dans ce but, il fit acheter de vastes terrains sur la rive gauche de la Seine et ordonna, le 12 mars 1670, d'y construire l'hôtel des *Invalides*, qui fut terminé quatre ans plus tard. Ce fut à la fin de 1674 que les *invalides* quittèrent leur demeure du Cherche-Midi, où on les avait installés provisoirement, pour aller prendre possession du splendide palais construit par Bruant et par Mansart. Louis XIV dota largement cet établissement, qui jouissait, au moment où

éclata la Révolution, d'un revenu annuel de 1,700,000 livres. Après la guerre de la Succession d'Espagne, l'espace ayant manqué à l'hôtel des *Invalides* pour tous les ayants droit, on dut remplacer pour beaucoup d'*invalides* l'assistance en nature par l'assistance en argent, laquelle prit bientôt un caractère de droit consacré par la loi de 1700.

Sous Louis XV, de nombreux abus s'introduisirent dans l'hôtel des *Invalides*. Les grands seigneurs y faisaient admettre leurs anciens laquais, bien qu'ils n'eussent jamais porté les armes, et le ministre Saint-Germain eut toutes les peines du monde à réprimer ces criantes illégalités. Sous la Révolution, les dépenses des *invalides* furent mises à la charge de l'Etat. En 1811, Napoléon réorganisa, par un décret, l'hôtel des *Invalides*, auquel il accorda une dotation de 6 millions. Ce même décret, du 25 mars, affecta au service de l'hôtel une dotation spéciale, composée principalement : 1° de la retenue de 2 pour 100 prescrite sur les appointements des officiers et employés, sur les soldes de réforme, de retraite, pensions de veuves, pensions civiles et toutes autres au-dessus de 500 fr.; 2° d'une retenue également de 2 pour 100 sur les traitements et pensions accordés par la Légion d'honneur; 3° d'une retenue de 1 pour 100 sur les actions et revenus des communes de l'Empire. Les dépenses de l'hôtel ne durent plus figurer au budget de la guerre. Le conseil d'administration fut composé du maréchal gouverneur, de quatre sénateurs désignés par l'empereur, du général commandant, de l'intendant, d'un inspecteur aux revues et du trésorier. Le décret créa deux états-majors, l'un général, ayant à sa tête le gouverneur, l'autre particulier, dont le chef le plus élevé était le commandant militaire. L'uniforme fut modifié et mis en rapport avec la tenue de l'armée active.

En 1832, la dotation des *Invalides* fit retour au Trésor, et, depuis lors, les dépenses causées par ce service forment un chapitre du budget du ministère de la guerre.

Les guerres de la Révolution et de l'Empire firent adjoindre à l'hôtel trois succursales, établies successivement à Versailles, à Gand et à Avignon, et qui ont été successivement supprimées. La dernière est celle d'Avignon, qui a subsisté jusqu'en 1850. Depuis lors, tous les *invalides* sont réunis à Paris. Leur nombre, qui s'est élevé à près de 15,000 sous le Consulat, à 26,000 en 1812, est descendu à 685 en 1872.

Les *invalides* sont organisés militairement et justiciables des conseils de guerre. Une ordonnance de 1822 leur donne le pas sur tous les corps de l'armée.

Pour pouvoir être admis à l'hôtel, il faut être pensionné par l'Etat, être âgé de soixante ans au moins, ou avoir des blessures et infirmités équivalentes à la perte d'un membre. Les admissions sont prononcées par le ministre de la guerre.

Indépendamment des états-majors de l'hôtel, dont la constitution est réglée par les décrets des 20 janvier 1849 et 30 mars 1852, les militaires *invalides* sont répartis en plusieurs divisions. La première division comprend les officiers *invalides* de tout grade; les autres comprennent deux catégories d'individus : 1° les *invalides* relativement actifs, qui font leur chambre, leur lit, entretiennent leurs effets, et dont le service très-restreint consiste à être homme de garde, planton à la cuisine, à la cave, etc.; 2° les *invalides* impotents, dit *grands moines lais* et *petits moines lais*, comprenant les manchots (manicrots), les impotents, etc. Ils ont une nourriture spéciale et des servants pour les soigner. Les grands moines lais ne paraissent pas au réfectoire et sont servis dans leur chambre. Les hommes complétement impotents sont traités à l'infirmerie de l'hôtel.

Chaque division est commandée par un chef de division, ayant sous ses ordres un adjudant, un sous-adjudant et un nombre suffisant de chefs de chambrée chargés de maintenir l'ordre. Les nominations à ces divers emplois sont faites par le gouverneur. Il est fait aux pensionnaires de l'hôtel une allocation mensuelle, dite *solde de menus besoins*, qui varie avec le grade, et est ainsi fixée : colonel, 30 fr.; lieutenant-colonel, 24 fr.; chef de bataillon, 20 fr.; capitaine, 10 fr.; lieutenant et sous-lieutenant, 8 fr.; adjudant sous-officier, 6 fr.; sergent-major, 5 fr.; sergent, 4 fr.; caporal, 3 fr.; soldat, 2 fr.; capitaine honoraire, 5 fr. 33 c.; lieutenant honoraire, 4 fr. Les chefs de chambrée reçoivent une haute paye de 5 fr. par mois. Chaque militaire *invalide* reçoit, par jour, 750 grammes de pain blanc, fabriqué par l'établissement; 250 grammes de viande, bœuf, veau ou mouton, bouilli ou en ragoût, et deux portions de légumes secs ou verts. Aux grandes fêtes de l'année ont lieu des repas nommés *régals*, qui sortent de l'ordinaire. Les officiers ont un régime différent de celui des soldats et sous-officiers; ils reçoivent des viandes rôties ou grillées, de la volaille, du gibier, du poisson frais, des légumes de saison, etc. Les officiers supérieurs sont servis dans leurs chambres. Les repas ont lieu à neuf heures et à dix heures du matin, à quatre heures et à cinq heu- du soir. La moitié des pensionnaires est servie à chacun de ces repas. L'ancien règlement autorisait les *invalides* à emporter leurs vivres; mais cette tolérance engendra les plus graves abus : les vieux militaires, livrés au désœuvrement le plus complet et à toutes ses conséquences funestes, ne donnèrent que trop souvent aux jeunes soldats, leurs voisins, casernés à l'École militaire, l'exemple de la débauche et de l'ivrognerie. Une ordonnance de 1863 mit fin à cet état de choses en prescrivant à tous les *invalides* de manger dans l'hôtel, à l'exception toutefois de ceux qui étaient mariés avant sa promulgation. Les grilles de l'hôtel sont ouvertes le matin à cinq ou six heures et se ferment le soir à neuf ou dix heures, selon la saison. Ceux qui ne sont pas de service disposent de leur temps comme il l'entendent, mais tous doivent coucher dans l'établissement.

Un aumônier et deux chapelains, résidant tous trois à l'hôtel, sont chargés du service du culte; une messe militaire est célébrée tous les dimanches, à midi, dans l'église, érigée en paroisse en 1814. Chaque régiment de la garnison de Paris envoie successivement sa musique, qui joue pendant l'office divin.

Le service de santé se compose de trois médecins principaux de première classe, dont un chef de service; d'un pharmacien principal de première classe; de deux médecins ordinaires de première classe; de deux médecins aides-majors, et de six médecins sous-aides. Vingt-cinq sœurs de Saint-Vincent de Paul, sous la direction d'une supérieure, donnent leurs soins aux malades de l'infirmerie, qui compte 400 lits.

Le conseil d'administration de l'hôtel, chargé de surveiller l'administration et l'emploi des fonds, a pour membres : le gouverneur de l'hôtel, président; le général commandant l'hôtel; l'intendant de la première division militaire; un officier supérieur major; un officier supérieur du génie; un officier supérieur *invalide;* un adjudant-major et deux chefs de division. Le sous-intendant de l'hôtel est le rapporteur du conseil d'administration; le secrétaire général archiviste remplit les fonctions de secrétaire.

L'état-major de l'hôtel se compose d'un maréchal de France ou d'un général de division, gouverneur; d'un général de brigade, commandant; d'un colonel ou lieutenant-colonel, major, et de sept capitaines adjudants-majors.

Le personnel d'administration se compose : d'un intendant ou sous-intendant militaire; d'un adjoint de première classe à l'intendance militaire; du secrétaire général archiviste, trésorier, bibliothécaire, conservateur des trophées militaires et commandant l'artillerie de l'hôtel; enfin, un directeur, huit adjudants d'administration et un garde du génie sont chargés des services administratifs proprement dits.

L'hôtel des *Invalides* avait été construit pour recevoir 6,000 hommes. A la suite de modifications destinées à accroître le confortable, ce nombre fut réduit à 4,000.

Depuis 1865, une partie des bâtiments a été aménagée pour recevoir un régiment.

Depuis plusieurs années, on a demandé la suppression de ce coûteux établissement, qui ne contient qu'un nombre très-restreint de pensionnaires, et de laisser les *invalides* vivre à leur guise comme les *invalides* de la marine, en leur donnant une pension de l'Etat. Une proposition faite dans ce sens par M. Glais-Bizoin et des députés de la gauche fut repoussée par le Corps législatif, le 29 juillet 1867. En 1872, la commission du budget a émis le vœu de voir supprimer cet établissement hospitalier, en réservant toutefois une section pour un petit nombre d'*invalides* sans famille et gravement mutilés.

Le premier gouverneur des *Invalides* fut François Lemaçon, seigneur d'Armoy (1675-1678); le gouverneur en exercice est le général de Martimprey, et le commandant militaire le général Sumpt, amputé des deux bras. Il a été nommé à ce poste le 13 juillet 1871.

La plupart des grandes nations de l'Europe ont institué, à l'exemple de la France, des établissements destinés à venir au secours de leurs vieux soldats mutilés. En Angleterre, Charles II fit construire, en 1682, l'hôpital de Chelsea, destiné aux *invalides* de l'armée de terre, et Guillaume III ordonna l'érection de l'hôpital de Greenwich, splendide établissement destiné aux vieux marins (v. GREENWICH). En Prusse, on trouve l'hôtel des *Invalides* de Berlin, fondé par Frédéric II en 1745, et l'hôtel des *Invalides* de Stolpe, en Poméranie. En outre, on a organisé des compagnies d'*invalides* répandues dans les provinces et jouissant des mêmes avantages que ceux de Berlin et de Stolpe. Dans la seconde moitié du dernier siècle, un hôtel des *Invalides* a été fondé à Upsal, en Suède. Enfin, en Russie, l'empereur Nicolas Ier a établi, en 1831, entre Gatchina et Tsarkoe-Célo, une colonie d'*invalides* pour les vétérans de la garde impériale. Chaque maison, à laquelle est annexée une certaine étendue de terre, est occupée par deux familles, et les veuves peuvent, après la mort de leur mari, continuer à rester dans la maison jusqu'au moment où leurs enfants sont admis dans des établisssements d'instruction militaire.

Charlet et Henri Monnier ont crayonné sous toutes ses faces et dans toutes ses attitudes ce glorieux estropié qu'on est convenu d'appeler un *invalide*. Henri Monnier, qui tient la plume avec autant de dextérité que le crayon, a même ajouté à ses esquisses si fines et si vraies un commentaire écrit. L'auteur de tant de scenes populaires prises sur le fait a rédigé tout un travail sérieux sur l'hôtel des *Invalides*. A travers les considérations historiques de ce travail se dégage, un peu trop negligée malheureusement, la physionomie du brave qui nous occupe. L'historien y nuit au physiologiste. Quel dommage! Vous imaginez-vous M. Prud'homme visitant « ces héros d'un autre âge, » conversant avec eux, et leur posant, de sa voix emphatique, toutes sortes de questions, où le chauvinisme fait ronfler ses plus belles périodes! C'eût été délicieux. Voyez-vous, d'autre part, M. Prud'homme et sa chaste moitié s'en allant sérieusement à la recherche de l'*invalide* à la tête de bois, « qui n'a jamais existé, » dit un *Guide de l'étranger à Paris*. Cette histoire de l'*invalide* à la tête de bois date des premières années de la fondation de la maison; elle prouverait au besoin que partout où le soldat français est réuni, même à l'état de ruine, le loustic apparaît. Dès Louis XIV, d'agréables farceurs à jambes de sapin ou à nez d'argent s'égayaient aux dépens des curieux qui venaient les voir. Entre autres mystifications à l'adresse de ceux qu'ils croyaient faciles à attraper, et qu'ils instruisaient de ce qu'il y avait d'intéressant à visiter, se plaçait la recommandation de ne pas quitter l'hôtel sans s'être fait montrer l'*invalide* à la tête de bois; ils indiquaient le corridor et la chambre de ce personnage extraordinaire. Comme les camarades étaient prévenus, ils faisaient faire aux badauds plusieurs voyages dans l'établissement pour chercher cet homme introuvable, les renvoyant d'étage en étage et de chambre en chambre. Partout on leur disait, avec le plus grand sérieux : « Il était là, il n'y a qu'un instant; il est allé se faire raser, et ne va pas tarder à revenir. Prenez la peine de vous asseoir. »

Qu'on n'aille pas croire, d'après cela, que l'*invalide* soit d'humeur toujours badine. La plupart du temps, au contraire, il est triste, grognon, de là le mot *grognard*, et bien qu'il soit tenu, d'après les règlements, de vivre, boire, dormir et manger en commun, il vit seul, recherche peu la société, et, sauf de rares exceptions, il est naturellement peu communicatif. Depuis un arrêté qui lui défend tout travail sur la voie publique, il ne peut plus être commis à la garde des constructions et des démolitions; cette tolérance entraînait des abus. Le père La Valeur, qui n'avait jamais bronché devant les canons de l'ennemi, se laissait enlever par ceux du marchand de vin; il rentrait en chancelant à l'hôtel, ce qui était d'un détestable exemple... et puis, l'absorption des spiritueux n'est pas son seul plaisir. Il a conservé pour le *sesque* un irrésistible penchant. Une jambe, un bras de moins n'empêchent pas le cœur d'être intact, et, pour être refroidie, son ardeur n'est pas éteinte. Il ne peut guère payer de sa personne, mais il est digne encore de celles qu'il courtise, et dont il charme les oreilles par des chansons grivoises et de graveleux calembours. Sa galanterie a tourné à l'aigre, ses défauts sont devenus des vices. Si vous interrogez les souvenirs de l'*invalide*, vous serez tout étonné d'apprendre que, s'il a beaucoup vu, il a fort peu appris et fort peu retenu. Parlez-lui de l'Egypte, dit Henri Monnier, il a trouvé que c'était un pays comme les autres. « Et les habitants? — Comme les autres. — Pourtant, monsieur, permettez... — Vous dites? — Permettez, leurs costumes... — Quels costumes? — Leurs costumes diffèrent. Comment sont-ils habillés? — Comme nous, la même chose; y vont pas tout nus. — Et les sables, monsieur, les sables, non-seulement mouvants, mais brûlants? — La même chose; comme chez nous. — Et les Pyramides, monsieur, les Pyramides, ces monuments d'un autre âge qui montent aux cieux et se perdent dans la nue? — Comme à Boulogne et à Calais, que j'ai été en garnison, au bord de la mer. » Questionnez un autre *invalide :* « Pardon, monsieur, si je vous interromps. — Faites. — Je vois sur votre poitrine briller la médaille qui prouve que vous fîtes partie de l'expédition qui alla conquérir la Chine. — (*Montrant la place de la jambe absente*) Tenez, c'est là que j'ai laissé cette quille-là! — Vous n'en avez que plus de mérite. Et que dites-vous de ces messieurs? — Quels messieurs? — Les Chinois. — Je les ai pas vus. — Comment! — J'en ai vu sans en voir. J'en ai vu, si vous voulez. — Que dites-vous de leurs mœurs, de leurs habitudes. — Connais pas. — Leurs habitudes ne sont pas les nôtres. — La même chose. — Leurs habitations? — Vous voulez dire leurs maisons? — Oui; leurs temples, leurs pagodes? — Les maisons ousqu'y restent? — Oui, où ils habitent, les temples où ils prient. — Comme chez nous; y a des portes et des fenêtres, la même chose comme chez nous. — Merci, camarade, bien obligé, infiniment reconnaissant. — Il n'y a pas de quoi. » Mêmes réponses si vous demandez des détails sur les batailles auxquelles assista un médaillé de Sainte-Hélène : « Pardon, monsieur, vous fîtes partie, si je ne me trompe, des cohortes qui promenèrent notre drapeau dans le monde entier? — 9e cuirassiers, 4e escadron. — Vous fûtes, par conséquent, à Eylau. — Témoin qui faisait diantrement froid, nom d'un...! J'avais mes pieds que je ne les sentais plus, mes mains la même chose. Quarante-sept heures que nous sons restés dans un cimetière. L'empereur avait eune casquette avec du poil après, y était. C'est là que mon capitaine est mort, capitaine Chauveau. Vous l'avez pt'être connu? — Jamais, — Capitaine Chauveau; que son garçon, qu'était enfant de troupe, il a été coupé en deux d'un boulet de canon; colonel à Waterloo, vous l'avez pt'être connu? — Je n'ai pas cet honneur-là? — Edmond qu'on l'appelait. — Je ne vous dis pas que non. — J'ai été les voir avec sa mère, qui demeurait avec. Y faisait un froid à Eylau que le diable en aurait pris les armes. Voilà la bataille d'Eylau, tous Russiens qui z'étaient. »

Ainsi raisonnent ces vieux débris, qui essayent encore de marcher crânement sous l'uniforme, depuis le caporal d'inspection, dont la main est remplacée par un crochet de fer, jusqu'au fameux grenadier qui vient de mettre son nez sur la chandelle... un éteignoir d'argent! Pauvres gens! ils ont servi tous les gouvernements avec la même fidélité passive, et le dieu qu'ils adorent, c'est ce grand fabricateur d'*invalides*, ce Napoléon qui s'est joué de leur vie, qui a fait couler leur sang, qui menait tambour battant des milliers d'hommes à la mort. La bataille, à leurs yeux, est la seule chose qui soit grande, légitime et logique. Tout ce qui n'est pas soldat, *c'est des clampins.* Saluez ces héros plus imposants par ce qu'ils ont été que par ce qu'ils sont, et souhaitons que le jour vienne, — jour bien lointain, hélas! — où l'*invalide* ne sera plus qu'un souvenir de la bêtise des peuples et de l'orgueil des rois.

— *Invalides de la marine.* Les *invalides* de la marine ne furent point logés à grands frais par Louis XIV, comme les *invalides* des armées de terre, dans un splendide hôtel. Ce prince, qui avait eu d'abord l'idée de faire construire pour eux deux hospices, l'un à Toulon, l'autre à Rochefort, renonça bientôt à son projet, et un édit de 1703 créa la caisse des *invalides* de la marine du roi, destinée à donner des secours aux marins estropiés. Les fonds qui alimentaient cette caisse étaient dus à une retenue de 3 deniers par livre sur toutes les prises amenées dans les ports de France. Un édit de 1709 fit participer aux avantages de cette caisse les marins du commerce, les employés civils de la marine, les ouvriers des arsenaux, et préleva une retenue sur les appointements de tous les participants. Maintenue par la Constituante, la caisse des *invalides* fut réunie, en 1793, à la trésorerie nationale, dont elle fut séparée en 1816; et, depuis lors, elle est placée sous la haute surveillance du ministre de la marine. L'établissement des *invalides* de la marine comprend trois services : 1° la caisse des *invalides* proprement dite, qui perçoit des retenues sur la solde des marins de l'Etat et du commerce et leur donne à cinquante ans une pension de demi-solde; 2° la caisse des gens de mer, recevant pour les marins absents les valeurs auxquelles ils ont droit; 3° la caisse des prises.

La caisse des *invalides* de la marine s'alimente aujourd'hui : 1° de la retenue de 0 fr. 03 par franc sur les dépenses du département de la marine et des colonies, et par la retenue de 0 fr. 05 par franc spécialement applicables au personnel des bureaux de l'administration centrale; 2° des retenues exercées sur la solde des officiers militaires ou civils et autres agents de la marine et des colonies en congé; 3° des retenues sur les salaires des marins employés soit au commerce, soit à la pêche et naviguant à salaires fixes ou à la part; 4° de la solde des déserteurs de la marine militaire et moitié de la solde des déserteurs de la marine commerciale; 5° des décomptes de solde, des parts de prise et produits de successions de marins, non réclamés pendant le délai réglementaire à la caisse des gens de mer, et versés, pour ordre, à la caisse des *invalides*, qui continue de faire rechercher les ayants droit; 6° des produits de bris et naufrages non réclamés pendant le délai réglementaire à la caisse des gens de mer, et versés, pour ordre, à la caisse des *invalides*, sans préjudice des réclamations ultérieures; 7° des droits des *invalides* sur les prises; 8° du dividende de 1,218 actions de la Banque de France, appartenant à la caisse des *invalides;* 9° de rentes 3 pour 100 appartenant à la caisse; 10° de la plus-value des feuilles de rôle d'équipage délivrées aux navires de commerce; 11° de recettes diverses.

Les trois caisses qui constituent l'établissement des *invalides* de la marine sont administrées par le trésorier général de la marine. A l'exception d'un petit nombre, qui sont placés à l'hôtel des *Invalides* de Paris, les *invalides* de la marine peuvent vivre où ils veulent. Le chiffre de leur pension varie selon leur grade, la nature de leurs services et la gravité de leurs blessures. En outre, il est accordé des secours aux veuves et aux orphelins des gens de mer.

— *Invalides civils.* L'idée de fonder des maisons de retraite pour les travailleurs vieux ou mutilés est assez ancienne parmi nous. On y avait songé lors de la première Révolution. Il existe même quelques-unes de ces maisons qui doivent leur établissement à la bienfaisance privée. A la révolution de Février 1848, le palais des Tuileries fut désigné pour être affecté à cet usage, et l'on inscrivit

même au fronton de l'édifice : *Hôtel des Invalides civils.* Mais on ne fit rien de plus ; et il est manifeste que ce ne fut là qu'un expédient pour préserver le somptueux palais des éclats de la colère du peuple soulevé. En 1855, il a été créé à Vincennes et au Vésinet deux asiles destinés à recevoir temporairement les ouvriers sans ressources à la suite d'une maladie, ou à les recevoir définitivement lorsqu'ils ont été mutilés et mis pendant le cours de leurs travaux dans l'impossibilité de travailler.

En 1866, le gouvernement belge a fait ériger à Braine-le-Comte un hôtel des *invalides* pour les ouvriers atteints par l'âge et les infirmités.

Invalides (HÔTEL DES). Ce monument, un des plus beaux de Paris, fut commencé le 30 novembre 1670, sur les plans de Libéral Bruant, et terminé, trois ans après, par J.-H. Mansart, qui dirigea la construction et qui donna seul les plans du dôme. Il présente au nord une façade d'une ornementation sévère, s'étendant sur un développement de 196 mètres. Derrière cette façade sont cinq cours entourées de bâtiments d'habitation, élevés de trois étages. Au centre est la cour d'honneur, au fond de laquelle se trouve l'entrée de l'église, dont l'extrémité sud aboutit au dôme. A droite et à gauche de la cour d'honneur se trouvent, deux par deux, les cours d'Austerlitz, de la Valeur, d'Angoulême et de la Victoire. Dans le prolongement de ces bâtiments, qui forment le plan primitif de l'hôtel, Louis XV fit élever, en 1749, d'autres constructions destinées au logement des officiers et à l'installation de divers services généraux. Ces bâtiments forment deux vastes quadrilatères, s'étendant symétriquement à droite et à gauche de l'église et du dôme. Le quadrilatère situé à l'est de l'église comprend six cours intérieures d'égale dimension ; le quadrilatère qui s'étend à l'ouest, quatre cours. L'avant-cour de l'hôtel est défendue par un fossé de 3 mètres de profondeux sur 6 mètres de largeur. A droite et à gauche de la grande grille d'entrée est placée la batterie d'honneur, composée de 18 bouches à feu. Les deux bas-côtés de cette avant-cour, occupée par un superbe jardin, sont divisés en petits jardinets, cultivés par les militaires invalides. La façade principale de l'hôtel se compose d'un rez-de-chaussée dont les ouvertures sont en arcades, et de trois étages. Trois pavillons avancés ou avant-corps rompent la monotonie des lignes. Dans celui du milieu est percée l'entrée d'honneur de l'hôtel, décorée de piédestaux et de colonnes d'ordre ionique, qui supportent un grand arc dans lequel se trouve un bas-relief représentant Louis XIV à cheval. Aux pieds du monarque sont placées la Justice et la Prudence. A droite et à gauche de la baie sont les statues de Mars et de Minerve. Cette ornementation est due à Guillaume Coustou. La statue de Louis XIV, détruite pendant la Révolution, a été rétablie par Cartelier, et inaugurée le 24 août 1816.

L'attique qui s'élève au-dessus du grand entablement est décoré par des lucarnes formant trophées.

Les avant-corps de droite et de gauche sont couronnés par un trophée placé sur des attiques percés de deux baies ; ils sont surmontés de terrasses carrées, entourées de balcons. A leurs angles s'élèvent quatre statues en bronze, du sculpteur Desjardins. Ces figures, qui représentent les nations vaincues par la France, décoraient autrefois les angles de la statue équestre de Louis XIV, élevée sur la place des Victoires par le duc de La Feuillade.

Le porche, percé dans l'avant-corps du milieu de la façade, donne accès dans un vaste vestibule orné de colonnes, qui conduit à la cour d'honneur.

Cette cour, entourée de deux étages d'arcades formant galerie, a environ 100 mètres de longueur et 65 mètres de largeur. Un artiste de talent, M. Bénédict Masson, a décoré la galerie du rez-de-chaussée d'immenses fresques, représentant divers épisodes de l'histoire de France. Les pavillons placés aux angles de cette cour sont ornés de groupes de chevaux foulant aux pieds les attributs de la guerre. La galerie supérieure est surmontée d'un riche entablement, supportant, en retrait, des baies qui forment trophées. Les bâtiments placés à droite et à gauche de la cour d'honneur, derrière les galeries, contiennent de vastes salles servant de réfectoire, dont les murs sont décorés de peintures exécutées par Martin, élève de Van der Meulen, et qui rappellent les victoires de Louis XIV. Au-dessus des réfectoires s'étendent les dortoirs.

L'avant-corps qui regarde l'entrée principale de la cour d'honneur est formé par le portail de la première église, appelée anciennement église des soldats, par opposition au dôme, nommé église royale. Cette église s'étend du nord au midi, perpendiculairement au corps de logis qui forme le côté sud de la cour d'honneur ; elle mesure environ 70 mètres de longueur sur 22 de largeur et 24 de hauteur sous clef. Le vaisseau est divisé par des arcs-doubleaux, ornés de rosaces, de fleurs de lis et de couronnes. Des figures symboliques, des trophées d'armes, des drapeaux pris sur l'ennemi ornent les voûtes. La nef est séparée du chœur par une magnifique grille de fer enrichie d'ornements en bronze doré. La chaire, d'un travail remarquable, est en marbre blanc veiné, avec ornements de bronze et d'or. Sur les piliers sont placés des cénotaphes élevés à la mémoire de plusieurs gouverneurs de l'hôtel. Cette église communique avec l'église du dôme, qui lui fait suite, comme nous le dirons tout à l'heure.

Les caveaux de l'église des Invalides contiennent les dépouilles mortelles de la plupart des gouverneurs de l'hôtel et d'un grand nombre de personnages illustres.

L'église dite *des soldats* ayant bientôt paru trop petite, Jules Hardouin-Mansart fut chargé, non pas de l'agrandir, mais, pour ainsi dire, de la compléter par un second monument, dont le plan se raccorderait aux constructions de Libéral Bruant. Mansart exécuta un chef-d'œuvre; mais il faut reconnaître que l'édifice qu'il éleva ne fait pas corps avec la première église. L'œuvre de Mansart, dont la principale entrée est tournée au midi, comprend un carré de 56 mètres de côté, et a la forme d'une croix grecque, au centre de laquelle s'élève le grand dôme, soutenu intérieurement par quatre piliers d'ordre corinthien. Le sommet de la croix qui surmonte le dôme atteint une hauteur de 105 mètres. Une vaste et belle cour, nommée cour de Vauban, précède l'entrée de ce splendide monument. Un grand perron carré de 15 marches conduit sous le portique de l'église, qui est en avant-corps. Ce portique est orné de colonnes doriques, de pilastres supportant un entablement, au-dessus duquel s'élève un étage d'ordre corinthien. Diverses statues, parmi lesquelles on remarque celles de saint Louis et de Charlemagne, décorent les deux étages de cette façade de l'église. Les extrémités orientale et occidentale de la croix grecque sont occupées par deux grandes chapelles. Dans l'une, consacrée à la Vierge, se trouve le tombeau du maréchal Vauban, dû au ciseau d'Etex. Dans la chapelle opposée, dédiée à sainte Thérèse, on voit le tombeau de Turenne, qui se trouvait à Saint-Denis. Dans le milieu du dôme règne une balustrade circulaire en marbre blanc, du haut de laquelle on domine la crypte. Dans les quatre angles de l'église se trouvent quatre chapelles de forme ronde, communiquant par des arcades avec les chapelles de la Vierge et de Sainte-Thérèse, et consacrées aux Pères de l'Eglise : saint Augustin, saint Jérôme, saint Grégoire et saint Ambroise. De 1840 à 1861, les restes du captif de Sainte-Hélène ont été déposés provisoirement dans la chapelle Saint-Jérôme. Sous la chapelle Saint-Ambroise se trouve un caveau contenant la dépouille mortelle de Jérôme Napoléon, ancien roi de Westphalie, et de divers membres de la famille impériale. Les voûtes et la coupole sont décorées de peintures dues aux pinceaux de Charles Delafosse, de Coypel, de Louis Boulongne, de Bon Boulongne, etc. Les voûtes de la nef du dôme forment quatre arcades, dont les pendentifs sont couronnés d'un entablement et d'un attique en mosaïque ornés de médaillons en bas-relief, représentant douze rois de France.

L'attique en mosaïque sert de soubassement à vingt-quatre pilastres d'ordre composite accouplés, entre lesquels sont douze croisées qui éclairent cette partie du dôme ; ces pilastres portent le dernier entablement de la première voûte, d'où s'élèvent des arcs-doubleaux formant des panneaux peints par Jean Jouvenet.

La dernière voûte est décorée d'un morceau de peinture de la plus admirable exécution, par Delafosse, et représentant saint Louis entrant dans la gloire et présentant à Jésus-Christ l'épée avec laquelle il a triomphé des ennemis du nom chrétien. Le maître-autel est un véritable chef-d'œuvre ; son baldaquin doré est soutenu par quatre colonnes torses monolithes, d'un marbre précieux, de 8 mèt. de hauteur, sans les chapiteaux et les bases, sur 0m,90 de diamètre. L'autel, en marbre noir, est supporté par un soubassement en marbre vert, dont la base est en marbre noir orné de panneaux en grand antique. On monte à l'autel par dix marches de marbre, blanc. De chaque côté du massif en marbre de forme elliptique, qui supporte l'autel, se trouve un escalier de marbre blanc conduisant à la crypte où est le tombeau de Napoléon Ier, exécuté sous la direction de Visconti. A droite et à gauche de l'entrée de cette crypte se trouvent les cénotaphes des maréchaux du palais Duroc et Bertrand.

De chaque côté de la porte en bronze qui donne entrée sous la crypte sont placées deux colossales statues de bronze exécutées par Duret. Après avoir descendu vingt-six marches de marbre blanc, on se trouve en face du sarcophage qui contient le cercueil de Napoléon Ier. Ce sarcophage est placé au milieu d'un espace circulaire entouré d'une galerie qui s'étend sous le pavé du dôme, et au plafond de laquelle sont suspendues des lampes funéraires. Cette galerie est décorée de dix bas-reliefs de marbre blanc, composés par Simart et rappelant les grands faits de la vie de Napoléon. La partie de la crypte où se trouve le sarcophage est à ciel ouvert et n'a pour voûte que la coupole du dôme. Le sarcophage, taillé dans un bloc de granit rouge de Finlande, est placé sur un pied de granit vert des Vosges. L'intérieur est doublé de marbre de Corse. Douze statues colossales de marbre blanc, sculptées par Pradier et représentant des Victoires, forment les piliers sur lesquels s'appuie la galerie circulaire de la crypte. En face de l'entrée du tombeau se trouve, sous la galerie, une sorte de chapelle obscure, à laquelle on a donné le nom de reliquaire, et qui contient divers objets ayant appartenu à Napoléon. Au fond de la chapelle, dont les parois sont revêtues de marbre noir, se trouve une statue en marbre blanc, du même personnage, en costume impérial, par Simart.

Le dehors du dôme est décoré de quarante colonnes composites, posées sur un soubassement qui sert à élever tout l'édifice ; trente-deux de ces colonnes accompagnent huit massifs qui servent de piliers-buttants au dehors ; les huit autres sont accouplées au devant de quatre trumeaux, dans le milieu des axes des quatre faces du monument. Le dôme lui-même, d'une forme admirable, s'élève en manière de coupe renversée : son ornementation est très-riche ; de larges côtés, qui correspondent aux massifs de dessous, ont dans leurs intervalles de grands trophées d'armes en bas-relief, au milieu desquels sont des lucarnes en forme de casques, dont les visières servent à éclairer la charpente intérieure du dôme. La lanterne qui couronne l'édifice est tout à jour. Elle est ornée de douze colonnes et supporte une sorte d'obélisque surmonté d'un globe. Mansart étant mort avant d'avoir pu terminer son œuvre, les travaux furent continués par son collaborateur Cailleteau. C'est le célèbre sculpteur Girardon qui avait été chargé de la décoration sculpturale.

L'hôtel des Invalides possède une bibliothèque fondée en 1800, et composée d'environ 17,000 volumes ; on y voit un très-beau plan en relief de l'établissement, et le boulet qui a tué Turenne. La salle du conseil renferme un nombre assez considérable de portraits, notamment ceux de Louis XIV, de Bruant, de Mansart, de Napoléon Ier et de généraux ou de maréchaux célèbres.

Dans les combles de l'hôtel est établie la galerie des plans-reliefs des places de guerre. Cette collection, unique au monde, fut pendant longtemps placée dans la galerie qui sert de communication entre le Louvre et les Tuileries.

Les cuisines de l'hôtel attirent beaucoup de curieux ; la fameuse marmite des invalides, sujet de tant de contes de chambrée, a disparu, il est vrai, mais elle est remplacée par tout un arsenal culinaire d'un aspect vraiment pantagruélique.

Enfin, des deux côtés de la grande grille d'entrée de l'hôtel des Invalides, on trouve une batterie-trophée, composée de dix-huit canons pris sur l'ennemi à diverses époques, et qui est destinée à annoncer à la capitale les fêtes, les victoires et les événements remarquables.

Invalides (ESPLANADE DES). Devant l'hôtel des Invalides s'étend, jusqu'au quai d'Orsay qui en forme la limite septentrionale, un vaste terrain rectangulaire planté d'arbres sur ses côtés, bordé à l'est et à l'ouest par les rues d'Austerlitz et d'Iéna, et qui porte le nom d'Esplanade-des-Invalides.

Au milieu de ce terrain, que Napoléon Ier fit planter d'arbres, le vainqueur d'Austerlitz ordonna, en 1804, de placer le lion de Saint-Marc apporté de Venise. En 1815, l'Autriche revendiqua ce trophée et on se mit en devoir de le descendre de son piédestal, à grand renfort de grues et de cabestans. On plaça, la nuit suivante, un invalide pour veiller auprès ; mais quand le lendemain les ouvriers, en présence des commissaires autrichiens, commencèrent à faire manœuvrer les cordages, le plus gros se rompit sous la lourde masse et le lion se brisa en tombant. On accusa l'invalide d'avoir scié la corde ; mais le fait ne fut jamais prouvé. Sous la Restauration, le piédestal du lion demeura debout et fut surmonté d'une gerbe de lis en plomb doré, figurant une fontaine ; l'eau coulait de chaque fleur et retombait dans une vasque circulaire.

Le gouvernement de Juillet supprima la gerbe de lis, qui fut remplacée par un buste de La Fayette. Buste et piédestal ont depuis longtemps disparu.

Le dernier grand souvenir de l'Esplanade des Invalides est la translation des cendres de Napoléon en 1840. Pour cette cérémonie, on éleva sur les côtés de l'esplanade d'immenses estrades contenant 36,000 spectateurs. Trente-deux statues décoraient l'avenue centrale, et entre les statues se trouvaient des trépieds funéraires, d'où s'élevaient des flammes.

Invalides (PONT DES). V. PARIS.

Invalides du mariage (LES), comédie en trois actes, de MM. Dumanoir et Lafargue (théâtre du Gymnase, 20 janvier 1862). Les auteurs ont simplement dialogué une pensée originale de Taine : « Le mariage est un commencement pour la femme, une fin pour l'homme, une occasion pour l'une d'entrer dans le monde, et, pour l'autre, un prétexte d'en sortir. » On pourrait tout aussi bien extraire un drame qu'une comédie de cet aphorisme, qui n'est nouveau que dans sa forme ; car toutes les passions coupables, les malheurs, les crimes conjugaux naissent, comme dit Scribe, des unions mal assorties. MM. Dumanoir et Lafargue n'ont vu que le côté comique, et ils étaient dans leur droit. Le héros de leur pièce est un vieux célibataire qui veut s'assurer un bon intérieur et le pot-au-feu journalier ; il croit bien faire en épousant une jeune fille élevée par une veuve dévote, dans une petite ville de province. Mais précisément la jeune femme, longtemps sevrée de plaisirs, est pleine de désirs et de curiosité ; la belle-mère s'ennuyait de sa vie de recluse et veut maintenant courir le monde, les bals, les théâtres. Tout éreinté qu'il est, il faut que notre invalide reprenne du service dans les galères parisiennes qu'il croyait avoir fuies pour toujours. Le voilà entraîné dans un tourbillon où l'attendent toutes sortes de mésaventures, et il y rencontre d'autres invalides qui éprouvent des déceptions encore plus grandes. Heureusement, c'est un homme d'esprit ; il feint de revenir avec bonheur à sa vie passée, de reprendre goût à la débauche et laisse entrevoir qu'il pourrait bien encore avoir une ou deux maîtresses. Bien vite, la jeune femme et la belle-mère s'émeuvent ; il faut l'arracher à ces dissipations mondaines et à ces sirènes perfides. On le ramène de force pêcher à la ligne dans son village, et c'est la retraite après laquelle il soupirait. Cette comédie n'est qu'une bluette spirituelle.

INVALIDÉ, ÉE (ain-va-li-dé) part. passé du v. Invalider. Déclaré ou rendu nul, invalide : *Testament* INVALIDÉ. *Acte* INVALIDÉ.

INVALIDEMENT adv. (ain-va-li-de-man — rad. *invalide*). D'une manière nulle, invalide : *Etre marié* INVALIDEMENT.

INVALIDER v. a. ou tr. (ain-va-li-dé — rad. *invalide*). Rendre ou déclarer nul, invalide : INVALIDER *un acte. Un arrêt de la cour supérieure* A INVALIDÉ *le premier jugement.*

INVALIDITÉ s. f. (ain-va-li-di-té — du préf. *in*, et de *validité*). Etat d'une personne invalide : *L'homme, consommant pendant toute sa vie, doit, hors le cas d'*INVALIDITÉ *reconnue, le travail toute sa vie.* (Proudh.)

— Fig. Défaut de validité : *L'*INVALIDITÉ *d'un mariage. Prononcer l'*INVALIDITÉ *d'un acte.*

INVARIABILITÉ s. f. (ain-va-ri-a-bi-li-té — du préf. *in*, et de *variabilité*). Caractère de ce qui est invariable : *L'*INVARIABILITÉ *des lois qui président aux phénomènes physiques permet de soumettre au calcul toutes les sciences qui les ont pour objet.* (Bichat.)

— Gramm. Défaut, absence de flexion, de changement dans la désinence : *L'*INVARIABILITÉ *d'un adjectif, d'un substantif. L'*INVARIABILITÉ *des mots est un des principaux caractères de la langue malaise.* (Dulaurier.)

INVARIABLE adj. (ain-va-ri-a-ble — du préf. *in*, et de *variable*). Qui ne change pas, qui ne subit pas de modifications : *L'ordre* INVARIABLE *des saisons. Un homme* INVARIABLE *dans ses principes. Le salut des Etats, comme la sûreté des citoyens, n'existe que dans l'*INVARIABLE *cours de la justice ordinaire.* (Bignon.)

— Gramm. Se dit des mots dont la terminaison ne subit jamais de changement : *Un mot* INVARIABLE. *Une particule* INVARIABLE. *L'adverbe est* INVARIABLE. *Le verbe malais est* INVARIABLE. (Dulaurier.)

— Physiq. *Couche invariable*, Couche intérieure de la terre, à partir de laquelle la température n'est plus soumise aux variations qu'elle subit dans les couches supérieures.

— s. m. Ce qui est invariable : *L'absolu, l'éternel, l'*INVARIABLE.

— Gramm. Mot invariable : *La préposition, la conjonction, l'adverbe, l'interjection, le participe présent sont des* INVARIABLES.

INVARIABLEMENT adv. (ain-va-ri-a-ble-man — rad. *invariable*). D'une manière invariable, inévitablement, toujours : *Il sort* INVARIABLEMENT *à quatre heures du soir. Jamais les hommes, même malgré d'immenses bienfaits, n'aiment* INVARIABLEMENT *ceux qui les dépravent.* (J. Joubert.)

INVASIF, IVE adj. (ain-va-ziff, i-ve — du lat. *invasus*, envahi). Qui a rapport à l'invasion ; qui a le caractère d'une invasion : *Système* INVASIF. *Guerre* INVASIVE.

INVASION s. f. (ain-va-zi-on — lat. *invasio* ; de *invadere*, envahir, qui est fait de *in*, en, dans, et de *vadere*, aller). Action d'envahir, d'entrer à main armée dans un pays, pour le saccager ou s'en emparer : *Une guerre d'*INVASION. *Livrer un pays à l'*INVASION *est le plus grand et le plus irrémissible des crimes.* (Chateaub.) ‖ Troupes qui envahissent :

J'ai vu l'*invasion*, à l'ombre de nos marbres,
Entasser ses lourds chariots.

A. BARBIER.

— Par ext. Irruption, entrée soudaine, occupation générale d'un endroit : *La destruction de l'ortolan et du becfigue a livré la vigne à l'*INVASION *de la pyrale et de l'oïdium.* (Toussenel.)

— Fig. Diffusion soudaine et générale : *L'*INVASION *des fausses doctrines. L'*INVASION *des idées a succédé à l'*INVASION *des barbares.* (Chateaub.)

— Méd. Irruption d'un mal dans une contrée : *L'*INVASION *du choléra, de la petite vérole.* ‖ Début d'une maladie : *La période d'*INVASION. *L'*INVASION *de la plupart des maladies éruptives est caractérisée par la céphalalgie et la fièvre.*

— **Syn. Invasion, incursion, irruption.** V. INCURSION.

— **Encycl.** Politiq. Il n'est pas une des nationalités actuelles qui ne soit formée d'un

mélange de plusieurs races diverses. Chaque population, de même que l'écorce terrestre, présente le spectacle de plusieurs couches successives que des catastrophes ont superposées l'une à l'autre et que le progrès des temps a fondues et unifiées. L'histoire des *invasions* contiendrait la majeure partie de l'histoire de l'humanité. On peut distinguer les *invasions*, selon leurs causes et leurs caractères, en deux catégories : les *invasions* barbares, dont le pillage est l'unique but; les *invasions* des peuples civilisés qui se font la guerre pour des intérêts religieux, dynastiques, commerciaux ou d'équilibre international

Les premières ont une raison économique que César a parfaitement indiquée en deux mots : « *Propter hominum multitudinem, agrique inopiam.* » S'il est vrai que la population s'accroît suivant une progression plus rapide que les subsistances, cette loi pèse surtout sur les peuples qui sont encore à l'état pastoral, comme l'étaient les barbares, comme le sont encore certaines populations asiatiques. Il leur faut, pour subsister, des territoires très-étendus; ils ne peuvent s'y multiplier sans s'y trouver à l'étroit : de là ces irruptions en masses qui épouvantèrent le monde antique et qui ont fini par le détruire.

La grande *invasion* des barbares au IIIe, au IVe et au Ve siècle de notre ère est le fait le plus considérable des temps historiques. Elle eut pour résultat l'anéantissement presque complet de l'ancienne civilisation et la constitution de sociétés sur des bases nouvelles. Déjà les Cimbres et les Teutons avaient donné un avertissement au colosse romain. Mais ce fut au IIIe siècle que les peuples de race germanique, poussés en avant par des nations asiatiques, commencèrent à attaquer sérieusement les frontières. Les Goths, les Alamans, les Saxons, les Francs et d'autres peuples plus sauvages, Vandales, Lombards, Bourguignons, Hérules, formaient un cercle menaçant d'ennemis qui, depuis les bouches du Rhin jusqu'à celles du Danube, se préparaient à fondre sur les riches provinces de l'empire. La Gaule, dont nous parlerons spécialement, fut la première envahie. En 256, les Francs pénétrèrent jusqu'en Mauritanie, mais furent ensuite refoulés. Une seconde *invasion* eut lieu en 277; après avoir dévasté tout le pays et brûlé soixante-dix villes, les barbares furent encore repoussés par Aurélien et Probus. En 310, nouvelle *invasion* arrêtée par Constantin. Sous le règne de Constance, de 355 à 361, les Francs détruisirent quarante-cinq villes et s'établirent dans les Belgiques, tandis que les Alamans prenaient possession des Germanies. Julien les rejeta au delà du Rhin. Sous le règne d'Honorius, l'empire, envahi d'un autre côté par Alaric, fut obligé de dégarnir les frontières de la Gaule, et des hordes innombrables s'y jetèrent. En 407, eut lieu en Gaule une *invasion* de Quades, de Vandales, de Sarmates, d'Alains, de Gépides, de Hérules, de Saxons, de Bourguignons et d'Alamans, qui fit des ravages épouvantables et mit tout à feu et à sang.

Les Alamans s'établirent entre le Rhin et la Meuse, les Bourguignons dans la vallée du Rhône; le reste du torrent s'écoula sur l'Espagne, puis se répandit en Afrique. En 412, les Visigoths, conduits par Ataulfe, allié de l'empereur romain, entrèrent à leur tour dans les Gaules, qu'ils reconquirent en partie et rendirent à l'empire; mais, en 418, Honorius leur céda l'Aquitaine, et ils fondèrent ainsi le second royaume barbare dans les Gaules. En 438, les Francs vainquirent Aétius et s'emparèrent du pays situé entre le Rhin et la Somme; les Alains, refoulés par les Huns, s'établirent aussi dans les Gaules à la même époque.

En 451, Attila passe le Rhin avec 600,000 guerriers huns, les plus féroces et les plus terribles des envahisseurs. Aétius, à la tête des Romains, des Francs et des Visigoths réunis, l'atteint dans les champs catalauniques et lui livre une des plus effroyables batailles dont l'antiquité fasse mention. 162,000 combattants restèrent sur le champ de bataille; Attila battit en retraite.

A partir de cette époque, les peuples germaniques s'installent dans les pays qu'ils ont conquis, et, au lieu d'envahir, défendent, au contraire, leur territoire contre les *invasions* nouvelles. L'ouragan, cette fois, vient du midi. Les Sarrasins, après avoir conquis l'Espagne sur les Visigoths, passent les Pyrénées en 718, et s'emparent du Languedoc. « Le vent de l'islamisme, dit un auteur arabe, commença dès lors à souffler de tous côtés sur les chrétiens » Les barbares s'avancèrent jusqu'à Lyon, qu'ils pillèrent (732); mais Charles Martel rassembla une armée formidable et les écrasa dans une grande bataille entre Tours et Poitiers. Pépin le Bref et Charlemagne délivrèrent définitivement la France des Sarrasins.

Un autre danger se présente après la mort du grand empereur : les Northmans, sortis de la Scandinavie, commencent à ravager les Etats carlovingiens par des descentes continuelles. Dans leurs légers navires, ils remontent le cours des fleuves et des rivières et étendent partout leurs brigandages En 886, ils assiégent Paris, qu'ils ne peuvent prendre; mais ils font capituler Charles le Gros. Quelque vingt ans après, un de leurs chefs, Rollon, s'empare de Rouen, dont il fait relever les murailles, et de là se jette tantôt sur les côtes d'Angleterre, tantôt dans l'intérieur de la France, où il pille Nantes, Angers, Le Mans, Clermont. Il échoue devant Chartres. Charles le Simple se résout enfin à plier devant ce chef redoutable : par le traité de Saint-Clair-sur-Epte (912), il lui donne la Normandie, et crée ainsi une barrière aux *invasions* des aventuriers du Nord.

A la même époque, la France avait à combattre de nouveaux envahisseurs, les Hongrois, peuple complétement sauvage, de race finnoise, sorti de la Tartarie. Ils entrèrent en France pour la première fois en 910, et dévastèrent la Lorraine. En 915, ils revinrent et saccagèrent les provinces de l'Est pendant trois ans. Ce furent ensuite, jusqu'en 955, des *invasions* perpétuelles. Ces barbares inspiraient une terreur dont la trace est restée dans les traditions populaires : l'*Ogre* de nos contes de fées est un souvenir des Hongrois du Xe siècle. Mais lorsqu'ils se furent convertis au christianisme, ils renoncèrent à leurs mœurs nomades et cessèrent leurs incursions.

Ce furent pour notre pays les dernières *invasions* barbares.

L'Europe occidentale, après avoir eu tant à souffrir des *invasions*, éprouva le besoin d'envahir à son tour. Ce fut sous l'action d'un sentiment religieux très-surexcité que se produisirent, à partir de la fin du XIe siècle, les croisades, dont le plus grand avantage fut de faciliter la destruction de la puissance féodale. Un autre produit du sentiment religieux fut l'atroce guerre contre les albigeois, véritable *invasion* des Français du nord dans le midi de la France, à l'instigation d'Innocent III (1208).

La guerre de Cent ans (1328-1453) amena les armées anglaises sur le territoire français, et notre nationalité, qui commençait à se former, faillit périr dans cette guerre, dont l'origine était due à des contestations dynastiques. A partir de cette époque, les *invasions* ont, en général, un caractère moins féroce; car il ne s'agit plus d'un peuple barbare qui fond sur un autre peuple dans le but de l'exterminer, mais d'armées entrant dans un pays d'après l'ordre d'un souverain, qui, le plus souvent, veut en faire la conquête. C'est alors bien moins l'*invasion* proprement dite que la guerre portée sur le territoire ennemi. L'Italie, au moyen âge et à l'époque de la Renaissance, a été le théâtre d'interminables *invasions.* Sans nous arrêter aux guerres qui ont eu lieu depuis lors, nous citerons les *invasions* du Palatinat par ordre de Louis XIV (1674 et 1689), *invasions* pendant lesquelles ce pays fut horriblement ravagé. et vit la plupart de ses villes et de ses villages livrés aux flammes. Au début de la Révolution, l'armée des rois coalisés, sous les ordres de Brunswick, envahit la France; mais, grâce à l'enthousiasme patriotique de la nation qu'enflammait l'amour de la liberté, l'ennemi se vit presque aussitôt rejeté de nos frontières. L'ambition effrénée du despote qui, après le coup d'Etat du 18 brumaire, s'était attaché à enrayer la Révolution et à étouffer la République, attira sur notre sol la double *invasion* de 1814 et de 1815 et la présence des armées étrangères à Paris. Napoléon Ier laissa la France épuisée d'hommes, amoindrie, dépouillée de toutes les annexions territoriales que la Révolution lui avait values par la puissance de la liberté. Il était réservé à cette famille à jamais odieuse des Bonaparte de recommencer dans notre pays la même politique de despotisme, et de provoquer un nouveau démembrement. Le parodiste de l'auteur du coup d'Etat de brumaire, l'auteur du coup d'Etat du 2 décembre devait tomber à son tour après avoir déchaîné sur nous la terrible *invasion* de 1870-1871, laquelle devait aboutir à la perte de deux provinces faisant partie de notre territoire depuis plus de deux siècles

Les nations aujourd'hui n'ont aucun intérêt à envahir, car elles ne peuvent que perdre dans les guerres d'*invasion*. Les *invasions* ne profitent qu'aux rois, lorsqu'ils sortent victorieux des guerres fratricides que se font les peuples. Elles deviendront impossibles lorsque les peuples sauront se gouverner eux-mêmes et se seront débarrassés définitivement des institutions monarchiques.

Une législation spéciale est appliquée en cas d'*invasion*. Sur les points menacés, l'état de siége est décrété, les autorités civiles déposent leurs pouvoirs entre les mains de l'autorité militaire, investie de droits presque absolus, et tous les citoyens peuvent être appelés à défendre de leur personne et de leur fortune la patrie en danger.

Depuis la Révolution française, par suite de l'adoucissement des mœurs et des idées de justice introduites dans le domaine politique, il est devenu de règle, dans le droit international, que l'envahisseur doit respecter les personnes et les propriétés privées; mais lorsque les populations prennent une part active à la guerre, elles ne jouissent plus des immunités accordées aux habitants paisibles. Malheureusement, ces règles sont fréquemment violées par les armées victorieuses. Lors de l'*invasion* de 1870-1871 notamment, les armées allemandes se sont livrées envers la population envahie à des actes odieux, qui ont excité l'indignation du monde civilisé.

Invasion (L'), roman, par Erckmann-Chatrian. V. FOU YÉGOF (LE), titre primitif de l'ouvrage.

INVECTIVE s. f. (ain-vè-kti-ve — du latin *invectivus*, qui tient de l'invective; de *invectum*, supin de *invehere*, se déchaîner contre; de *in*, contre, et de *vehere*, traîner). Expression injurieuse, discours violent ou grossier, apostrophe véhémente : *Se répandre en* INVECTIVES *contre quelqu'un. Accabler quelqu'un d'*INVECTIVES. *L'*INVECTIVE *invite l'*INVECTIVE. (Dider.) *Quand on a de bonnes raisons à dire, on ne doit pas employer les* INVECTIVES. (Grimm.)

— **Syn. Invective, injure, pouilles**, etc. V. INJURE.

INVECTIVER v. n. ou intr. (ain-vè-kti-vé — rad. *invective*). Dire des invectives : INVECTIVER *contre ses juges.* INVECTIVER *contre les mœurs du siècle. Tacite n'*INVECTIVE *pas en déclamateur; il peint tout ce qu'il a vu et souffert.* (La Harpe.)

INVENDABLE adj. (ain-van-da-ble — du préf. *in*, et de *vendable*). Qui ne peut être vendu; qu'on n'a pas le droit ou le pouvoir de vendre : *Marchandises* INVENDABLES. *On rencontre à chaque pas des biens royaux vendus, puis ressaisis comme* INVENDABLES. (Tocqueville.)

INVENDU, UE adj. (ain-van-du — du préf. *in*, et de *vendu*). Qui n'a pas été vendu : *A la fin de chaque saison, il reste dans les magasins une certaine quantité de marchandises* INVENDUES.

INVENTAIRE s. m. (ain-van-tè-re — du lat. *inventarium ;* de *invenire*, trouver). Catalogue, état sur lequel sont inscrits et décrits, article par article, tous les objets, immeubles, meubles, marchandises, titres, papiers, appartenant à une personne, ou se trouvant dans une maison, dans un appartement : *Faire un* INVENTAIRE. *Dresser un* INVENTAIRE. *Procéder à l'*INVENTAIRE *de la succession du défunt. L'*INVENTAIRE *fait au logis de Calvin, après sa mort, et qui, compris ses livres, s'élève à* 50 *écus, a été conservé par l'histoire.* (Balz.)

— Mar. Etat de tous les objets qui composent l'arrimage, la mâture, le gréement, la voilure, l'artillerie, les embarcations, l'ameublement, les vivres et autres approvisionnements d'un navire qui entre en armement.

— Peint. Petite plaque sur laquelle les peintres en porcelaine ou en émail mettent des essais de leurs couleurs rangés par ordre de tons et passés au feu.

— Jurispr. *Récolement d'inventaire*, Comparaison que l'on fait de l'état réel des meubles inventoriés avec les déclarations portées sur l'inventaire. ‖ *Bénéfice d'inventaire*, Faculté laissée à un héritier de ne payer les dettes de la succession que jusqu'à concurrence de la valeur de ce qui est porté sur l'inventaire, lorsqu'il s'est d'avance réservé ce droit : *Accepter une succession sous* BÉNÉFICE D'INVENTAIRE *Renoncer au* BÉNÉFICE D'INVENTAIRE. ‖ Fig. Réserve que l'on fait de n'admettre certaines choses que lorsqu'on les aura vérifiées : *Je n'accepte vos dires que sous* BÉNÉFICE D'INVENTAIRE. *Voiture ne croyait en Dieu que par* BÉNÉFICE D'INVENTAIRE. (Ménagiana.) *Le déiste est un athée sous* BÉNÉFICE D'INVENTAIRE. (Balz.)

— Comm. Evaluation des marchandises en magasin et des diverses valeurs, faite dans le but de constater les profits ou les pertes dans une période de temps écoulé.

— **Syn. Inventaire, catalogue, dénombrement.** V. CATALOGUE.

— **Encycl.** Jurispr L'*inventaire*, étant un acte conservatoire, peut être ordonné toutes les fois que les circonstances l'exigent. Il existe aussi des cas où la loi le prescrit d'une manière formelle. C'est surtout après le décès d'une personne que l'*inventaire* a lieu, et il est alors nécessaire dans un assez grand nombre de cas : 1° lorsqu'il y a des héritiers mineurs, interdits ou absents; 2° lorsque la succession n'a été acceptée que sous bénéfice d'*inventaire;* 3° lorsque l'enfant naturel, le conjoint survivant ou l'Etat, appelés à défaut de parents au degré successible, prétendent droit à la succession; 4° lorsque la succession est vacante; 5° lorsqu'on est envoyé en possession provisoire des biens d'un absent; 6° lorsque le défunt a nommé un exécuteur testamentaire; 7° lorsqu'il y a substitution universelle ou à titre universel faite par le défunt; 8° après la mort de l'un des époux communs en biens, auquel cas, s'il y a des enfants mineurs, le défaut d'*inventaire* fait perdre à l'époux survivant la jouissance des revenus, et le subrogé tuteur qui ne l'a point obligé à faire faire l'*inventaire* est solidairement responsable des condamnations prononcées au profit des mineurs; 9° lorsque la femme survivante veut conserver après les délais prescrits la faculté de renoncer à la communauté Il y a encore lieu de procéder à un *inventaire* dans un grand nombre de cas, par exemple : en cas de tutelle, pour les biens du mineur, et il en est de même à l'égard des successions qui peuvent échoir au mineur depuis la nomination du tuteur; en cas d'interdiction, pour les biens de l'interdit; en cas d'usufruit, lorsque l'usufruitier veut entrer en jouissance; en cas de demande en séparation de corps ou de biens; lorsqu'une succession échoit à l'un des époux communs en biens ou en société d'acquêts, et même non communs en biens, afin de constater les reprises qui pourront être exercées ultérieurement; en cas de faillite, pour les biens du failli.

A défaut d'*inventaire*, les parties intéressées peuvent être autorisées à faire preuve, tant par titre que par témoins, et même par commune renommée, de la valeur et de la consistance du mobilier.

La loi fixe ordinairement le délai dans lequel l'*inventaire* doit être fait, ou du moins elle oblige à le faire promptement. Les successibles, la veuve, la femme séparée de biens assignée comme commune ont trois mois, à partir du jour de l'ouverture de la succession ou de la dissolution de la communauté, pour faire l'*inventaire*, et quarante jours pour délibérer, sous peine de déchéance. Le tuteur doit, dans les dix jours de sa nomination, faire procéder à l'*inventaire* des biens du mineur. En cas de faillite, les syndics provisoires doivent, dans les trois jours de leur nomination, faire l'*inventaire* des biens du failli. L'*inventaire* après décès ne peut être fait que trois jours après l'inhumation, si les scellés ont été apposés avant, ou trois jours après l'apposition des scellés, si elle a été faite depuis l'inhumation, à peine de nullité et de dommages-intérêts. Cette disposition a pour but de donner aux intéressés le temps de comparaître. Elle est aussi commandée par la décence.

Ce sont les notaires qui ont qualité pour procéder aux *inventaires.* Ils s'adjoignent ordinairement un autre officier public, tel que greffier, huissier, et un ou deux commissaires-priseurs ou experts, pour faire la prisée des objets. Lorsque les parties ne sont pas d'accord sur le choix du notaire, le tribunal en nomme un d'office.

L'*inventaire* ne peut avoir lieu qu'à la requête des partie intéressées, et les officiers publics ne pourraient y procéder sans en être requis. Il est fait solennellement en la présence des personnes intéressées. L'*inventaire* doit contenir : 1° les noms, professions et demeures des requérants, des comparants, des défaillants et des absents, s'ils sont connus; du notaire appelé pour les représenter; des commissaires-priseurs et des experts, et la mention de l'ordonnance qui commet le notaire pour les absents et les défaillants; 2° l'indication des lieux où l'*inventaire* est fait; 3° la description et l'estimation des objets, laquelle est faite à juste valeur et sans crue; 4° la désignation des qualités, poids et titre de l'argenterie; 5° la désignation des espèces en numéraire; 6° la description et l'analyse succincte des papiers; 7° la déclaration des titres actifs et passifs; 8° la mention du serment prêté, lors de la clôture de l'*inventaire*, par ceux qui ont été en possession des objets avant l'*inventaire,* qu'ils n'en ont détourné, vu détourner, ni su qu'il en ait été détourné aucun; 9° la remise des effets et papiers, s'il y a lieu, entre les mains de la personne dont on convient, ou qui, à défaut, est nommée par le président du tribunal. (V. code de procédure, art. 928, 941-944.)

En vertu de l'art. 9 du code de commerce, tous les ans le commerçant doit faire son *inventaire*, c'est-à-dire le relevé exact et sommaire de son actif et de son passif, et établir par la balance sa situation commerciale. Cet *inventaire* doit être fait, non devant un notaire, mais par le commerçant lui-même, sur un livre spécial, signé et parafé. S'il néglige cette formalité, si, en cas de faillite, il ne peut présenter ses livres, il s'expose à faire une banqueroute frauduleuse.

En matière administrative, des lois et règlements ordonnent le dressé d'*inventaires* du mobilier des établissements publics, préfectures, mairies, évêchés, cures et fabriques, à l'effet de constater l'existence des objets mobiliers et autres qui en dépendent.

Quant au mode d'acceptation d'une succession sous bénéfice d'*inventaire*, nous renvoyons le lecteur au mot BÉNÉFICE.

INVENTÉ, ÉE (ain-van-té) part. passé du v. Inventer. Trouvé, imaginé pour la première fois : *Machine* INVENTÉE *par un ingénieur anglais. L'histoire ne remonte pas au delà du temps où la charrue fut* INVENTÉE. (Mich. Chev.) ‖ Imaginé, créé dans un but spécial : *La gravité du corps a été* INVENTÉE *pour cacher les défauts de l'esprit.* (La Rochef.) *La raison d'Etat est une raison mystérieuse* INVENTÉE *par la politique pour autoriser ce qui se fait sans raison.* (St-Évrem.)

— Faux, controuvé, qui n'a rien de vrai, de réel : *Une histoire* INVENTÉE. *Par les égarements trop réels de sa vie, Mirabeau est un peu coupable même des calomnies* INVENTÉES *contre sa mémoire.* (Villem.)

— *Inventé à plaisir*, Inventé pour le plaisir, seulement pour plaire, pour amuser; complétement imaginé, forgé de toutes pièces, n'ayant aucun fondement réel :

Ceci n'est pas un conte *à plaisir inventé.*

LA FONTAINE.

INVENTER v. a. ou tr. (ain-van-té — du lat. *inventum*, supin du v. *invenire*, trouver). Trouver, imaginer le premier : INVENTER *une machine.* INVENTER *une ruse. C'est Gutenberg qui* INVENTA *l'imprimerie. Peut-être celui qui* INVENTA *le premier vêtement* A INVENTÉ *l'amour.* (De Ségur.) *La femme n'*A *pas même* INVENTÉ *son fuseau et sa quenouille.* (Proudh.) ‖ Imaginer, créer par un effort de la pensée, de l'imagination : *Les hommes* INVENTENT *les erreurs; ils trouvent les vérités.* (Ficquelmont.)

Les Français ne savent pas INVENTER *leurs opinions et leurs actions.* (H. Taine.)

Le hasard est un mot qu'*inventa* l'ignorance.
BERNIS.

— Controuver, imaginer pour tromper : INVENTER *des contes absurdes. Je n'*INVENTE *rien, je dis ce qui est. Si cela n'est pas, je ne l'*AI *pas* INVENTÉ. *La calomnie diffère de la médisance en ce que celle-ci publie le mal d'autrui et que l'autre l'*INVENTE. (Brueys.)

Fam. *N'avoir pas inventé la poudre*, Avoir l'esprit extrêmement borné : *Qui* A INVENTÉ *la poudre? demandait brusquement un maître d'école. — Monsieur, ce n'est pas moi, s'écria le plus malmené de ses élèves, en se faisant un bouclier de son avant-bras.*

— **Syn. Inventer, découvrir, trouver.** V. DÉCOUVRIR.

— **Allus. littér. Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer**, Vers célèbre de Voltaire. V. DIEU.

INVENTEUR, TRICE s. (ain-van-teur, tri-se — rad. *inventer*). Celui, celle qui invente, qui a inventé, qui a le génie inventif : *L'*INVENTEUR *de l'imprimerie. L'*INVENTEUR *de la machine à vapeur. Le premier* INVENTEUR *des dédicaces fut un mendiant.* (Furetière.) *Les noms des* INVENTEURS, *ces bienfaiteurs du genre humain, sont presque tous inconnus, tandis que l'histoire de ses destructeurs, c'est-à-dire des conquérants, n'est ignorée de personne.* (D'Alemb.)

L'esclave imitateur naît et s'évanouit;
Ce n'est qu'aux *inventeurs* que la vie est promise.
A. CHÉNIER.

— Personne qui invente pour tromper : *Un* INVENTEUR *de fausses nouvelles.*

— Adjectiv. Qui invente, qui a inventé : *La sincère amitié est* INVENTRICE *et ingénieuse.* (Fén.) *On a vu des femmes très-savantes comme il en fut de guerrières; mais il n'y en a jamais eu d'*INVENTRICES. (Volt.)

INVENTIF, IVE adj. (ain-van-tiff, i-ve — rad. *inventer*). Qui invente, qui est propre, habile à inventer : *Esprit* INVENTIF. *Le sourd-muet, à mesure que les moyens artificiels de communication se multiplient pour lui, perd sa puissance* INVENTIVE. (Renan.)

INVENTION s. f. (ain-van-si-on — lat *inventio;* de *invenire*, trouver, formé lui-même de *in*, dans, et *venire*, venir) Action d'inventer; résultat de cette action : *Plus le génie de l'homme étend ses ailes dans les sphères de l'*INVENTION, *et plus l'esprit de liberté se développe.* (L. Plée.) *La nécessité fait naître l'*INVENTION; *l'*INVENTION, *à son tour, fait naître le perfectionnement.* (E. de Gir.)

L'*invention* des arts étant un droit d'aînesse.
Nous devons l'apologue à l'ancienne Grèce.
LA FONTAINE.

‖ Chose inventée : *Les troupes de ligne sont une* INVENTION *tout à fait moderne.* (Mme de Staël.) *Toute* INVENTION *est due à une idée juste.* (E. de Gir.)

— Action de l'esprit qui crée; chose créée par l'esprit, imaginée, mise en usage : *La pratique des beaux-arts consiste principalement dans une* INVENTION *qui ne prend guère ses lois que du génie.* (D'Alemb.) *La bonne imitation est une continuelle* INVENTION (X. de Maistre.) ‖ Faculté d'inventer, d'imaginer, de créer par l'esprit : *Un esprit plein d'*INVENTION. *Comme Montaigne, La Fontaine a, au plus haut degré, l'*INVENTION *du détail.* (Ste-Beuve.)

— Moyen ingénieux, ressource : *Etre fertile en* INVENTIONS.

— Fable, mensonge, chose inventée pour tromper : *Des* INVENTIONS *absurdes. L'anthropophagie n'est pas une* INVENTION *des temps fabuleux.* (Mich. Chev.)

— *Brevet d'invention*, Brevet délivré par l'autorité à un inventeur, pour lui assurer, pendant un temps déterminé, la jouissance exclusive du fruit de son invention : *Prendre. obtenir un* BREVET D'INVENTION.

— Prov. *Nécessité est mère de l'invention*, Le besoin amène les hommes à découvrir les moyens de le satisfaire.

— Jurispr. Découverte : *L'*INVENTION *d'un trésor.*

— Liturg. Découverte de certaines reliques; fête célébrée en mémoire de cette découverte : *L'*INVENTION *de la croix. L'*INVENTION *de saint Etienne.* ‖ Nom de l'une des fêtes que les religieuses de l'Annonciade célèbrent en l'honneur de la vierge Marie.

— Littér. et B.-arts. Partie de la composition qui consiste à imaginer le sujet et à créer ses développements : *Un tableau pauvre d'*INVENTION *n'intéresse jamais le public. L'*INVENTION *est surtout essentielle au théâtre.*

— Rhétor Recherche et choix des moyens à mettre en œuvre pour persuader : *Il nous reste deux livres des quatre que Cicéron avait écrits sur l'*INVENTION. (Acad.)

— **Syn. Invention, découverte.** V. DÉCOUVERTE.

— **Encycl** Hist. Le pouvoir d'inventer est un des traits qui distinguent l'homme de la bête, et c'est grâce à lui que le genre humain a pu sortir de l'état d'infériorité dans lequel il se trouvait à l'origine. C'est par des *inventions* multiples qu'il a pu augmenter ses jouissances, améliorer ses mœurs et parvenir à cet état de perfection relative qu'on appelle la civilisation. L'histoire n'a pas, tant s'en faut, conservé la date de toutes les *inventions* ni les noms de tous les inventeurs. Trois mille ans avant l'ère chrétienne, les hommes ne connaissaient pas encore l'usage des métaux; leurs instruments et leurs armes étaient fabriqués avec des pierres, des coquilles, des os d'animaux terrestres et des arêtes de poissons. Il n'y a donc pas cinq mille ans que les hommes ont commencé à employer le premier métal, qui fut le bronze. Le jour qui vit cette *invention* fut pour l'humanité un grand jour, et le point de départ de nombreux progrès.

L'*invention* du fer, qui n'eut lieu qu'après, fut un de ces progrès et des plus marqués. Parmi les *inventions* les plus utiles et les plus célèbres, on peut citer celles qui ont permis à l'homme de cultiver la terre et d'en multiplier les produits, celles au moyen desquelles il a pu dompter et apprivoiser les animaux pour les appliquer à ses besoins, celle de l'art de la navigation, celle des instruments de chasse et de pêche, celle de l'écriture et celle de l'imprimerie. Ces deux dernières ont cela d'important qu'elles servent à vulgariser les connaissances acquises et assurent leur transmission de génération en génération. Jusqu'à notre temps, l'histoire des inventeurs n'a guère été qu'un long martyrologe; presque toujours méconnus, souvent persécutés, ils ont très-rarement profité du bien qu'ils ont fait à l'humanité. Aujourd'hui même, où l'esprit public est cependant éveillé par une si longue et si admirable suite de découvertes, l'inventeur est rarement apprécié de ses contemporains. On se contente souvent de louer l'ingéniosité de son *invention*, mais il est de règle qu'on nie absolument la possibilité de son application. Les corps savants, qui sont censés placés à la tête du progrès, n'échappent pas toujours à cette défiance instinctive de la nouveauté. L'Académie des sciences a d'abord condamné les chemins de fer, puis l'hélice, et n'a vu dans le télégraphe électrique qu'un joujou de salon. Rien de plus naturel : celui qui marche en avant de son siècle est exposé au péril évident de ne pas en être compris, et se trouve en lutte forcée avec deux ennemis extrêmement tenaces, l'envie et la routine

Nous croyons devoir donner ici le tableau sommaire des principales découvertes et *inventions*, en essayant de fixer le temps qui les a vues naître Un grand nombre d'*inventions* et de découvertes remontent à une époque excessivement reculée. A beaucoup d'autres, également très-anciennes, on ne saurait guère assigner qu'une date approximative, d'après le témoignage des écrivains de l'antiquité. A mesure qu'on approche de l'époque contemporaine, on trouve des dates plus certaines; toutefois, la plupart du temps, il est fort difficile de déterminer quel est l'auteur réel d'une *invention*. La raison en est très-simple : presque toujours les théoriciens devancent de beaucoup les réalisateurs. Un jour, une idée vague surgit dans un esprit; elle reste à l'état de problème pendant des années, parfois pendant des siècles; puis elle attire l'attention d'autres hommes qui essayent de trouver la solution pratique du problème et qui, soit par hasard, soit par la puissance du génie, finissent par la trouver En outre, quand une *invention* répond à un besoin nouveau, elle suscite les recherches d'une foule d'intelligences isolées, et il arrive fréquemment que le problème cherché est résolu presque en même temps par deux ou plusieurs personnes. Voilà pourquoi, le plus souvent, des prétentions contradictoires se produisent à chaque *invention* ou découverte, et pourquoi il est en général si difficile de démêler la vérité.

En laissant de côté les *inventions* primitives, on trouve que la boussole est connue en Chine dès 2602 avant J.-C., la soie dès 2400; que les Tyriens fabriquaient du verre dès 1640, et découvrirent la matière tinctoriale nommée pourpre à une époque très-reculée. Les Lydiens avaient des monnaies d'or en 1500; le gnomon date de 1109 chez les Chinois, qui connaissaient aussi l'usage des almanachs, des cloches, des porte-voix, de l'acupuncture. En 840 on trouve la peinture monochrome à Corinthe. Le niveau, ainsi que l'équerre, sont dus à l'architecte Théodore de Samos en 718; le soufflet, à Anacharsis vers 600; le cadran solaire, réinventé par les Grecs, à Anaximène de Milet en 520. Praxagoras découvre la distinction entre les veines et les artères en 325; Hérophile, les fonctions des nerfs en 320; Erasistrate, les vaisseaux chylifères et les mouvements du cœur (310) Les tapisseries commencent à être fabriquées à Pergame en 321, les horloges à eau en Egypte en 250. A Ctésibius, mécanicien d'Alexandrie, on doit les orgues hydrauliques (234); à Archimède, la vis sans fin, les miroirs ardents, l'aréomètre, la poulie mobile, vers 220. Le papier de soie est fabriqué en Chine vers 201; la mosaïque est employée en Grèce vers 200. Au IIe siècle avant notre ère, Hipparque invente l'astrolabe et découvre la précession des équinoxes (142); un Chinois invente la porcelaine (vers 180), et Hiéron d'Alexandrie le siphon (120). Au Ier siècle avant J.-C., un Romain conçoit l'idée des premiers journaux, les *Acta diurna*.

Depuis Jésus-Christ, on a successivement connu : le système astronomique de Ptolémée (140); l'arbalète, qui date du IVe siècle; les cloches, dont on attribue l'introduction, sinon l'*invention*, à Paulin de Campanie en 400; les moulins à vent (650); le feu grégeois, découvert par Callimaque en 670; le papier de coton (Constantinople), en 750; l'alcool, trouvé par l'Arabe Rhazès vers 824; l'imprimerie, en Chine, en 939; les chiffres arabes, en France, en 960; l'horloge mécanique, dont l'*invention* est attribuée à Gerbert, vers 990. Au XIe siècle appartiennent l'*invention* des armures de guerre, et celle des notes de musique par Gui d'Arezzo (1024); au XIIe siècle, celle du papier de toile (Bâle), en 1170. Au XIIIe siècle, on voit se produire : la poudre à canon (1294), dont on a attribué l'*invention* à Roger Bacon, à Schwartz, à Albert le Grand; les lunettes à lire, dues à Alexandre Spina de Pise, en 1296, ou à Salvinio degli Armati; elles furent connues en France en 1300 Au XIVe siècle, nous trouvons l'*invention* de l'arquebuse, du fil d'archal, de l'artillerie, des canons (1338), de l'étamage des glaces (1346), des mortiers (1346). Le XVe siècle voit apparaître l'antimoine, les montres, les canons en bronze, la gravure en creux (1410), la peinture à l'huile, connue, il est vrai, depuis le XIIe siècle, mais que Van Eyck rendit d'un emploi facile en 1415, l'imprimerie typographique (1640), mise en usage par Gutenberg en 1450; le premier journal, imprimé à Strasbourg en 1457; la gravure sur acier, en 1454; la pompe à air, en 1456; la poste aux lettres, en France, en 1464, la carabine, en 1498. Au XVIe siècle appartiennent . la baïonnette, le mousquet; le bateau sous-marin, inventé par Sturmius; le système de Copernic (1500); le rouet à filer, par Jurgen, en 1530; la mesure de l'arc du méridien (1528); l'émail, par Palissy, en 1555; le pendule, par Galilée (1582); le microscope, par Jansen (1590), la projection des cartes marines, par Mercator (1594). Au XVIIe siècle, les *inventions* et les découvertes se multiplient. Nous citerons : la balance hydrostatique et la constatation scientifique du mouvement diurne de la terre, par Galilée; les logarithmes, par Juste Byrge, en 1606; la circulation du sang, par Harvey, en 1608; le télescope, en 1609; les lois du système du monde, par Kepler, en 1610; les lunettes à deux verres convexes, en 1641; le thermomètre, par Van Drebbel, en 1621; les lois de la réfraction, par Snellius (1620), ou plus vraisemblablement, par Descartes, en 1657, le fusil à batterie (1630); le baromètre et la pesanteur de l'air, par Torricelli, en 1643; la machine à calculer, par Pascal (1642), et la presse hydraulique, par le même, en 1653; les timbres-poste (1653), qui ont été remis en usage en 1839; la machine pneumatique, par Otto de Guericke, en 1654; la machine électrique, par le même, en 1666; la théorie de l'attraction universelle, par Newton (1666); le télescope de Newton, le premier d'un effet puissant (1772), le petit ressort spiral des montres, par Huyghens (1675); la vitesse de la lumière, en 1675; le calcul différentiel, par Leibnitz (1680), le calcul intégral, attribué à Bernouilli, à Leibnitz et à Newton En 1681, Papin découvre la vapeur le mécanisme fondamental de la machine à vapeur et invente l'ingénieux mécanisme de la soupape de sûreté; en 1693, Duquet propose l'application de l'hélice à la propulsion des navires; en 1693, Savery construit la première machine à vapeur qui ait fonctionné utilement Le XVIIIe siècle n'est pas moins fécond. Nous mentionnerons particulièrement le clichage, par Jean Muller, vers 1705; le bleu de Prusse, par Diesbach, en 1710; l'aberration des étoiles fixes, par Bradley, en 1728, la montre marine, par Harrison, en 1734; le moulage en plâtre, en 1740; les ponts suspendus en fer, en 1741; l'héliomètre, par Savery, en 1743; le sucre de betterave, par Margraff, en 1745; le paratonnerre, par Franklin, en 1757; la machine à filer (la *Jenny*), par High, vers 1767, la machine à vapeur à basse pression, par Watt, en 1769; le panorama, par Breysig, vers 1779; la lampe à cylindre, par Argant, en 1780; la batterie flottante insubmersible, par d'Arcon, en 1782; l'aérostat, par Montgolfier, en 1783; le magnétisme animal, par de Puységur, en 1783; l'éclairage au gaz, par Lebon (1786), appliqué pour la première fois en France en 1817; le tissage mécanique, par Artwright, en 1787, la soude artificielle, par Leblanc, en 1790; le bateau de sauvetage, par Greathead, en 1790; première application du caoutchouc à l'industrie, en 1790; le télégraphe aérien, par Chappe, en 1791; l'ambulance volante, par Larrey et Percy, en 1792; la lithographie, par Senefelder, en 1796; le galvanisme, par Volta, en 1798; la machine pour fabriquer le papier sans fin, par Robert, en 1799; les amorces fulminantes, par Howard, en 1800; la lampe Carcel, en 1800; la vaccine, par Jenner, en 1800, etc.

Notre siècle est sans contredit le plus fécond en *inventions* et en découvertes de tout genre. Comme nous ne saurions ici les énumérer toutes, nous nous bornerons à en indiquer les principales, qui sont : la lumière électrique, par Humphry Davy (1801), employée pour l'éclairage, grâce au moyen découvert, en 1844, par Léon Foucault; l'alun artificiel, par Chaptal, en 1801; le bateau à vapeur, adopté à la suite de l'expérience que Fulton fit sur la Seine en 1803 (toutefois, le marquis de Jouffroy était parvenu à résoudre le problème de la navigation à vapeur en 1793); la locomotive à vapeur (1804), rendue pratique en 1830 par suite des perfectionnements de Seguin et de Stephenson; la machine à coudre, par Stone et Enderson (1804), rendue pratique, par Howe, en 1846; la machine à tisser, par Jacquard, en 1804; la peigneuse mécanique, par Porthouse, en 1805; le fusil à percussion, en 1809; la filature du lin à la mécanique, par de Girard, en 1810; la lampe hydrostatique, par le même, en 1811; l'iode, découvert par Courtois, en 1811; l'acide stéarique, par Chevreul, en 1811, ce qui a amené la fabrication des bougies stéariques; la lithotritie, par Gruithuysen, en 1812; la lampe de sûreté, par Humphry Davy, en 1815; l'auscultation appliquée à la médecine, par Laënnec, en 1816; la chromolithographie, par Senefelder, en 1819, l'électro-magnétisme, par Œrsted, en 1819; la télégraphie électrique, par Ampère, en 1820 (toutefois ce n'est qu'en 1837 que Wheatstone découvre l'appareil qui résout le problème); les phares lenticulaires, par Fresnel, en 1822; l'alcoomètre, par Gay-Lussac, en 1824; l'héliographie, par Niepce de Saint-Victor, en 1824, perfectionnée par Daguerre, qui lui donne son nom en 1837; l'accordéon, en 1825; l'aluminium, par Wœhler, en 1827; la téléphonie, par Sudre, en 1827; le fusil à aiguille, en 1827, par Dreyse, qui le perfectionna en 1836; l'hydrothérapie, par Priessnitz, en 1827; la chaudière tubulaire, par Seguin, en 1828; la locomotive de Stephenson (1830), qui permit l'établissement des chemins de fer publics; le premier chemin de fer, celui de Manchester à Liverpool, inauguré le 15 septembre 1830; les allumettes phosphoriques, en 1833; la photographie, par Talbot, en 1834; le pistolet-revolver, par Colt, en 1836; la galvanoplastie, par Jacobi, en 1837; le fulmicoton ou coton-poudre, par Schoenbein, en 1838; le stéréoscope, par Wheatstone, en 1838, l'harmonium, par Debain, en 1841, introduction de la gutta-percha, par Montgomery, vers 1844; l'éthérisation, par Jackson, en 1845, la découverte, par Flourens, en 1847, des propriétés anesthésiques du chloroforme, découvert lui-même, en 1831, par Soubeiran; les ponts tubulaires, par Stephenson, en 1848; le collodion, par Maynard, en 1848; les allumettes au phosphore amorphe, en 1848, l'appareil à induction, par Ruhmkorff, vers 1850; le pantélégraphe Caselli, en 1851; le moteur à gaz, par Lenoir, en 1861, la photosculpture, par Willème, en 1861; l'analyse spectrale, par Bunsen et Kirchhoff, en 1861; le fusil-chassepot (du nom de son inventeur), en 1864; la mitrailleuse, dont les uns attribuent l'*invention* au colonel Verchère de Reffye, les autres au capitaine Schultz, et qu'on a employée pour la premiere fois dans la guerre de 1870. Citons enfin l'acier de Bessemer, découverte récente, appelée à rendre les plus grands services.

Nous ne ferons que mentionner pour mémoire les canons rayés employés pour la première fois pendant la guerre de Kabylie en 1857, et les vaisseaux cuirassés, dont la *Gloire*, frégate construite, en 1858-1859, par M. Dupuy de Lôme, a été le premier spécimen de notre temps. Il existait des canons rayés en Suisse et en Allemagne vers le milieu du siècle dernier, et on trouve en Espagne, dès 1530, une galère cuirassée de plomb.

— Litt. L'*invention* n'est jamais une création complète, car le plus grand génie ne fait souvent qu'imiter, dans une certaine mesure, *des œuvres antérieures*, que *combiner* d'une manière qui lui est propre des éléments déjà employés. L'écrivain sait inventer lorsque ses études, son imagination ou son obervation lui font découvrir un sujet qui n'avait pas été traité; il invente encore lorsqu'il le traite mieux que ses devanciers et montre des aperçus nouveaux. Dans le fond, on peut dire qu'il y a peu d'*invention*, car la matière de l'art est toujours la même; que l'on dépouille un poëme, une tragédie, un drame, un roman, des accessoires qui lui donnent une physionomie spéciale, on trouvera qu'ils se réduisent tous à quelques éléments principaux, toujours les mêmes. L'*invention* ne consiste donc que dans la mise en œuvre, sous un nouveau jour, des éléments que d'autres avaient déjà combinés d'une façon différente. La forme, les innombrables aspects que peuvent revêtir les mêmes faits naturels ou d'observation, les passions, les vertus, les devoirs, les grands faits de la vie historique ou sociale, voilà proprement le domaine de l'*invention*.

Dans la rhétorique, on appelle *invention* oratoire la recherche et la disposition des preuves et de toutes les ressources du sujet pour arriver à plaire, à convaincre, à émouvoir. « L'orateur, dit Gérusez, convaincra en *prouvant ce qu'il avance*; il *plaira en s'attirant* l'estime et la sympathie de son auditoire; il émouvra en s'adressant à la passion. Il devra donc satisfaire et intéresser la raison, l'âme et le cœur; la raison, par la force de ses arguments; l'âme, par la beauté du caractère; le cœur, par la vivacité des passions. De là, trois parties distinctes de l'*invention* : 1° la preuve, qui comprend les lieux communs et les arguments; 2° les *mœurs*; 3° *les passions.* » Cette *invention* oratoire nous semble se rapprocher beaucoup de ce qui constitue sa première partie, le lieu commun.

Invention (DE L'), traité didactique de Ci-

céron (vers 70 av. J.-C.). L'auteur y développe considérablement le sujet qui forme la première partie de la *Rhétorique à Herennius*, où il a divisé tous les éléments oratoires en cinq groupes, dont le premier se rapporte à l'invention. On ne sait toutefois lequel de ces deux traités a précédé l'autre. C'est une œuvre de la jeunesse de Cicéron, et il semble la dédaigner dans son livre *De l'orateur ;* en tout cas, elle a perdu pour nous beaucoup des mérites qu'elle avait aux yeux des Romains, et elle ne nous paraît plus qu'un recueil de formules et de recettes banales. On y apprend comment on fait de n'importe qui un orateur, avec telle dose de mémoire et de dialectique ; quelle quantité de persuasion, de colère feinte ou de pitié doit contenir un bon discours. Ce sont des recettes comme pour faire un civet. Il y a des formules toutes prêtes, des solutions toutes trouvées, soit que vous vouliez obtenir de l'éloquence judiciaire, soit qu'il vous faille extraire de vos poumons de l'éloquence politique. Voici l'arsenal des preuves, des déductions, des inductions ; vous n'avez qu'à choisir. Ayez bien soin, après avoir débuté par un exorde approprié, d'établir les faits sous un jour favorable dans la narration, de bien fixer le terrain dans la division et la confirmation ; enfin, d'anéantir votre adversaire dans la réfutation et la conclusion. Au fond, toute cette rhétorique n'est qu'un répertoire de lieux communs et de banalités. On fait, avec de telles recettes, non pas des orateurs, mais des rhéteurs. Le seul intérêt que présente aujourd'hui la lecture de ce traité, c'est que les exemples cités par Cicéron sont choisis dans la jurisprudence romaine et peuvent éclairer quelques points obscurs.

Invention de la croix (L'), épopée espagnole en vingt-quatre chants, de Lopez y Zarate (1648). Elle fut composée vers 1610. Elle est écrite en octaves, comme la *Jérusalem délivrée*, d'un style élevé et soutenu, non exempt d'une certaine monotonie. L'épisode religieux de l'*Invention de la croix* ne pouvait pas fournir matière à vingt-quatre chants ; Zarate, pour remplir cette trop longue carrière, dut se rejeter sur des imaginations étrangères au sujet et placer Hélène et la vraie croix au second plan. Les guerres de Constantin contre Maxence, l'apparition du *Labarum* pouvaient servir de cadre au voyage d'Hélène et symboliser la lutte des deux religions, le christianisme dont on voit poindre l'aurore, le paganisme qui agonise avec ses derniers défenseurs ; et même un moment Zarate paraît l'avoir compris. Après s'être un peu trop attardé aux pérégrinations d'Hélène à la recherche du bois sacré, il nous transporte sur le Tibre, au dernier combat livré par Maxence. C'est une belle page épique, mais ce n'est qu'un épisode placé dans la bouche d'un ancien soldat devenu ermite dans les sables de la Libye. Mieux avisé, il en eût fait le poëme lui-même ; il a préféré s'écarter de l'histoire et lancer Constantin dans une croisade asiatique. Il lui fait livrer des combats sous les murs de Babylone, une Babylone fabuleuse, devenue une seconde Troie. Une fois lancé dans la fantaisie, rien ne l'arrête ; on voit là un Serpen, roi de Perse, dont l'histoire a négligé de parler ; les généraux mêmes de Constantin sont entièrement inventés. Il y a un géant, comme dans le *Morgante* de Pulci, des combats de chevaliers, comme dans le Tasse, et une guerrière, nouvelle Clorinde, aussi habile à manier le cheval que la lance. Ce ne sont pas, du reste, les plus mauvais épisodes du poëme ; ils passeraient pour de belles pages, sans le souvenir de la *Jérusalem*, dont ils n'ont ni la brillante richesse ni la grâce amoureuse. Mais, y en eût-il une vingtaine, de beaux morceaux ne parviendraient pas à masquer les défauts de l'ensemble. M. Eugenio de Ochoa, dans son *Tesoro de poemas epicos, sagrados y burlescos españoles* (Paris, Baudry, in-8°), a recueilli les morceaux les plus connus du poëme de Zarate.

Invention (L'), poëme d'André Chénier (1790). Ce morceau remarquable, empreint d'une grande netteté et d'une haute raison, est une sorte d'*Art poétique*, s'inspirant plus de la libre fantaisie d'Horace que de la sévérité doctorale de Boileau. André Chénier y réunit les éléments principaux de la poétique qu'il s'était faite et dont le caractère était l'alliance des idées nouvelles avec la forme des Grecs et des Romains. Il pensait que, la perfection de la forme ayant été atteinte dès l'antiquité, c'était là seulement qu'il fallait aller chercher ses modèles, mais en ne leur empruntant que leur beauté extérieure, en renouvelant, au point de vue moderne, les pensées et les sujets :

O terre de Pélops ! avec le monde entier,
Allons voir d'Epidaure un agile coursier,
Couronné dans les champs de Némée et d'Elide ;
Allons voir au théâtre, aux accents d'Euripide,
D'une sainte folie un peuple furieux
Crier : « Amour, tyran des hommes et des dieux ! »
Puis, ivre des transports qui viennent nous surprendre,
Parmi nous, dans nos vers, revenons les répandre ;
Changeons en notre miel les plus antiques fleurs ;
Pour peindre notre idée, empruntons leurs couleurs ;
Allumons nos flambeaux à leurs feux poétiques ;
Sur des pensers nouveaux, faisons des vers antiques.

« Ce précieux essai, dit Villemain, renferme les vues les plus justes sur l'audace légitime du talent, sur les routes véritables de l'invention, sur cette espèce de fidélité infidèle qui s'attache aux derniers imitateurs des premiers modèles. Le poëte ne méconnaît pas la gloire des grands génies de la France, mais il leur souhaite de vrais imitateurs, c'est-à-dire des imitateurs qui ne leur ressemblent point. » On ne peut mieux laisser entendre combien, aux yeux d'A. Chénier et même de Villemain, nos poëtes classiques s'éloignaient d'Euripide et de Sophocle, tout en croyant les suivre. C'est ce retour à l'antiquité, défigurée et mal connue au XVII[e] siècle, que prêche le poëte au siècle suivant. Puisque, dans la croyance universelle, notre littérature était invinciblement greffée sur les littératures grecque et latine, au moins était-il bon de les connaître et d'en faire goûter la véritable saveur, sans s'en tenir à des à peu près qui les affaiblissent et les annihilent.

INVENTORIÉ, ÉE (ain-van-to-ri-é) part. passé du v. Inventorier. Dont on a fait l'inventaire ; qui a été inscrit sur un inventaire : *Meubles* INVENTORIÉS. *Papiers* INVENTORIÉS. ‖ Qui porte le numéro d'ordre de l'inventaire et le parafe de l'officier public qui a fait l'inventaire.

INVENTORIER v. a. ou tr. (ain-van-to-ri-é — rad. *inventaire*. Prend deux *i* de suite aux deux premières pers. du pl. de l'imp. de l'indic. et du prés. du subjonct. : *Nous inventoriions, que vous inventoriiez*). Inscrire dans un inventaire ; faire l'inventaire de : INVENTORIER *les meubles d'une personne décédée, les papiers d'un détenu politique, les pièces d'un procès.*

INVERARY, ville d'Ecosse, chef-lieu du comté d'Argyle, à 132 kilom. N.-O. d'Edimbourg, avec un port sur le Loch Fyne, à l'embouchure de l'Ary, et communiquant par un canal avec Aberdeen ; 1,052 hab. Pêche et vente des harengs. Inverary fut érigé en bourg royal en 1648, par Charles I[er]. Le château de la famille d'Argyle est un imposant édifice du XVIII[e] siècle, flanqué de grosses tours. On remarque à l'intérieur des boiseries armoiriées, une riche collection d'armes, une galerie de tableaux et de portraits, de curieuses tapisseries, etc. Le parc est planté d'arbres magnifiques.

INVERKEITHING, ville et bourg royal d'Ecosse, comté de Fife, à 16 kilom. N.-O. d'Edimbourg, sur une baie du golfe de Forth ; 1,500 hab. Sa baie est très-sûre, et un beau quai borde son port. On y fabrique une grande quantité de sel. De la colline qui la domine, on découvre une belle vue sur Edimbourg.

INVERNESS, en latin *Invernium* ou *Innernium*, ville forte d'Ecosse, ch.-l. du comté de même nom, sur la Ness, près de son embouchure dans le golfe de Murray, à 179 kilom. N.-O. d'Edimbourg, à 133 kilom. O. d'Aberdeen ; 9,400 hab. Manufactures de toiles, plaids et draps ; brasseries, distilleries, tanneries. Commerce assez actif, favorisé par un port sûr et commode, auquel aboutit le canal Calédonien. Sa marine, outre plusieurs bateaux à vapeur, compte 230 bâtiments donnant un total de 10,000 tonneaux. Inverness, généralement regardée comme la capitale des Highlands, offre de belles rues bordées de maisons élégantes. La partie de la ville la plus considérable est celle qui est située sur la rive droite de la Ness. Une éminence qui se dresse à l'E. de la ville portait autrefois un vieux château, dans lequel on a supposé, mais à tort, que Duncan avait été assassiné par Macbeth.

Les principaux édifices d'Inverness sont : l'*Old jail* (ancienne prison), dont le clocher a 45 mètres de hauteur ; la *New jail* (nouvelle prison), édifice crénelé ; la bourse ; la maison de ville ; l'ancienne *croix*, à la base de laquelle on remarque la pierre des seaux (*clach-na-cudden*), pierre fameuse sur laquelle les jeunes filles posaient leurs seaux quand elles venaient de la rivière ; la chapelle catholique romaine ; la chapelle épiscopale de Saint-Jean ; la nouvelle banque Calédonienne ; l'Académie ; l'Athenæum ; le séminaire public et l'infirmerie du nord. On voit encore, au N. de la ville, près de l'embouchure de la Ness, quelques débris d'un fort bâti par Cromwell et démoli à l'époque de la Restauration.

« La ville d'Inverness, dit M. Esquiros, est administrée par un prévôt, quatre baillis, un doyen de corporation, un trésorier et quatorze conseillers. Les magistrats se rendent à pied à l'église tous les dimanches, précédés par leurs licteurs, comme les consuls romains, et, il y a peu de temps encore, ils assistaient aux funérailles des habitants lorsqu'ils en étaient priés. »

On découvre une vue très-étendue du haut de la colline du château et de divers points de la terrasse ou du plateau qui domine au S. Inverness, et qui est couvert de maisons de campagne.

INVERNESS (COMTÉ DE), le plus vaste comté de l'Ecosse, situé à l'O. des comtés d'Aberdeen, d'Elgin et de Nairn, au N. des comtés de Perth et d'Argyle et au S. du comté de Ross ; l'Atlantique baigne sa côte occidentale, et le golfe de Murray sa côte septentrionale. Il s'étend ainsi de l'une à l'autre mer, et il comprend, en outre, la plus grande partie du groupe des Hébrides. Sa superficie est de 1,100,000 hectares, dont 300,000 pour les îles. Il est presque entièrement couvert des ramifications des monts Grampians, sillonné de nombreux ravins, coupé de lacs et de marécages, de sorte qu'il ne présente que peu de surface pour la culture et l'habitation. Aussi est-il en grande partie infertile et peuplé seulement de 100,000 hab., qui s'occupent principalement de l'élève des moutons, dont la laine est très-estimée. Le comté d'Inverness est traversé par le grand canal Calédonien, qui joint les deux mers et a une très-grande importance politique et militaire. Climat humide et froid. Mines de fer ; nombreuses antiquités celtiques, entre autres, les routes dites de Fingal.

INVERSABLE adj. (ain-vèr-sa-ble — du préf. *in*, et de *verser*). Qui ne peut verser, se renverser : « *Vous craigniez de verser ? demanda l'architecte. — Non pas, je crois qu'il suffit que je sois dans une voiture pour qu'elle devienne* INVERSABLE. » (Alex. Dum.)

INVERSE adj. (ain-vèr-se — lat. *inversus*, renversé ; de *in*, en, sur, et *versus*, tourné). Qui est dans un sens, dans une direction opposée à une autre servant de comparaison : *Ne placez pas ce fauteuil dans ce sens-là ; placez-le dans le sens* INVERSE. *Les femmes qui se sont données et les hommes qui ont obtenu sont dans une position précisément* INVERSE. (B. Const.)

Logiq. Se dit d'une proposition dont les termes sont dans un ordre renversé, relativement à ceux d'une autre proposition, comme celle-ci : *Dieu est l'être créateur*, par rapport à cette autre : *L'être créateur est Dieu.* ‖ s. f. Proposition inverse.

— Mathém. *Raison inverse*, Rapport dont un terme croît, quand l'autre et comme l'autre décroît : *L'intensité de la lumière est en* RAISON INVERSE *du carré de la distance du foyer.* Dans le langage ordinaire, Comparaison entre deux objets dont l'un est d'autant plus grand que l'autre est moindre, et réciproquement : *D'ordinaire la force des arguments est en* RAISON INVERSE *de celle des invectives.* (Dussault.) *L'instinct, dans l'animal, est en* RAISON INVERSE *de l'intelligence.* (Renan.) ‖ *Rapports inverses*, Rapports formés des mêmes termes renversés, c'est-à-dire que celui qui est numérateur dans l'un est dénominateur dans l'autre. ‖ *Règle de trois inverse*, Celle dans laquelle le terme cherché est d'autant plus petit que le terme connu du rapport auquel il appartient est plus grand.

— Philol. Se dit de certains caractères de l'écriture chinoise, qui ne sont que d'autres caractères renversés ou retournés, et qui ont aussi une signification inverse.

— Mus. *Imitation inverse*, Inversion.

— s. m. Contraire, chose prise ou faite dans un ordre directement opposé : *La marche suivie est l'*INVERSE *de celle qu'il aurait fallu suivre. Ecoute même tes ennemis quand ils te conseillent, ne fût-ce que pour faire l'*INVERSE *de ce qu'ils te demandent.* (Max. Orient.)

— **Encycl.** Mathém. *Nombres inverses l'un de l'autre.* Les rapports de deux grandeurs de même espèce, A et B, pris dans un sens et dans l'autre, sont dits *inverses* l'un de l'autre. Si le rapport de A à B est $\frac{m}{n}$, celui de B à A est $\frac{n}{m}$; $\frac{m}{n}$ et $\frac{n}{m}$ sont donc *inverses* l'un de l'autre. Si a est la mesure d'une grandeur A rapportée à une certaine unité, $\frac{1}{a}$ sera la mesure de cette même unité comparée à A ; a et $\frac{1}{a}$ sont donc *inverses* l'un de l'autre. En général, deux nombres a et b *inverses* l'un de l'autre satisfont à la condition $ab = 1$. Deux nombres *inverses* l'un de l'autre sont aussi quelquefois appelés *réciproques.*

— *Opérations inverses l'une de l'autre.* On dit que deux opérations sont *inverses* l'une de l'autre lorsqu'une grandeur qui les a subies successivement revient à son état primitif, de telle sorte que les deux modifications successives qu'elle aura éprouvées se compensent exactement. Telles sont l'addition et la soustraction d'une même grandeur ou d'un même nombre ; la multiplication et la division par un même nombre, ou dans un même rapport ; l'élévation à une puissance et l'extraction de la racine correspondante, etc. Toute opération a nécessairement son *inverse ;* aussi les fonctions simples marchent-elles par couples.

— *Fonctions inverses l'une de l'autre.* Deux fonctions sont dites *inverses* l'une de l'autre lorsque les opérations indiquées dans l'une et dans l'autre se détruisent finalement. En d'autres termes, deux fonctions f et φ seront *inverses* l'une de l'autre si $f[\varphi(x)]$ reproduit identiquement x ; au reste, deux fonctions *inverses* sont naturellement composées d'opérations *inverses* deux à deux et prises en ordre *inverse.* Telles sont les deux fonctions

$$2(a+x)^m \quad \text{et} \quad \sqrt[m]{\frac{y}{2}} - a\,;$$

et en effet

$$\sqrt[m]{\frac{2(a+x)^m}{2}}\; a = x.$$

Lorsque deux variables x et y sont liées entre elles par une relation $f(x, y) = 0$, cette relation les fait chacune fonction de l'autre, et ces deux fonctions sont *inverses*. En effet, si l'on conçoit que de l'équation $f(x, y) = 0$ on ait tiré successivement

$$y = \varphi(x) \quad \text{et} \quad x = \psi(y),$$

on devra avoir identiquement

$$y = \varphi[\psi(y)] \quad \text{ou} \quad x = \psi[\varphi(x)].$$

Les dérivées de deux fonctions *inverses* se tirent aisément l'une de l'autre. En effet, si h et k désignent les accroissements correspondants de deux variables x et y liées entre elles par une équation $f(x, y) = 0$, les dérivées y'_x et x'_y seront les limites de $\frac{k}{h}$ et de $\frac{h}{k}$; ces dérivées sont donc *inverses* l'une de l'autre, c'est-à-dire que

$$\varphi'(x) = \frac{1}{\psi'(y)},$$

y correspondant à x ; ou, ce qui revient au même,

$$\varphi'(x) = \frac{1}{\psi'[\varphi(x)]}.$$

Il résulte de là que, si l'on ne pouvait pas trouver directement la dérivée d'une fonction, on pourrait l'obtenir indirectement au moyen de la dérivée de la fonction *inverse*. Par exemple, sachant que la dérivée de a^x est $a^x \mathrm{L}a$, on en conclut, pour la dérivée de $\log a^x$

$$\mathcal{D}(\log a^x) = \frac{1}{\mathrm{L}a\left(a^{\log a^x}\right)} = \frac{1}{x\mathrm{L}a}.$$

De même, sachant que la dérivée de $\sin x$ est $\cos x$, on en conclut, pour la dérivée de arc $\sin x$

$$\mathcal{D}(\text{arc}\sin x) = \frac{1}{\cos(\text{arc}\sin x)} = \frac{1}{\sqrt{1-x^2}}.$$

INVERSEMENT adv. (ain-vèr-se-man — rad. *inverse*). D'une manière inverse, dans une situation inverse : *Quantités* INVERSEMENT *proportionnelles. Le nombre des vibrations sonores est* INVERSEMENT *proportionnel à la longueur des corps vibrants.*

INVERSIBLE adj. (ain-vèr-si-ble — du lat. *inversus*, retourné). Bot. Se dit des feuilles qui sont susceptibles de s'appliquer face à face l'une contre l'autre, par leur partie supérieure, quand on les dirige vers le sommet de la tige.

INVERSIF, IVE adj. (ain-vèr-siff, i-ve — du lat. *inversus*, renversé). Gramm. Qui a rapport à l'inversion ; qui renferme des inversions, qui use de l'inversion : *Ordre* INVERSIF. *Construction* INVERSIVE. *Langues* INVERSIVES.

INVERSION s. f. (ain-vèr-si-on — lat. *inversio ;* de *invertere*, tourner en dedans). Transposition des mots d'une phrase, d'une proposition, contraire à l'ordre logique, analytique, naturel : *Les Grecs et surtout les Latins ont la faculté des* INVERSIONS, *et sont maîtres de placer où ils veulent le mot qui est image et le mot qui est pensée.* (La Harpe.)

— Mus. Espèce d'imitation qui consiste à prendre un sujet, un motif, un trait, un fragment de mélodie quelconque, et à le reproduire dans un ordre différent de celui dans lequel il a été établi.

— Art. milit. Disposition dans laquelle un corps a sa première subdivision à gauche, au lieu de l'avoir à droite.

— Mar. Evolution par laquelle les bâtiments qui étaient en tête viennent occuper la dernière ligne.

— Méd. Déviation d'un organe de sa position naturelle. ‖ *Inversion splanchnique*, Anomalie par laquelle certains viscères sont placés en sens inverse, ou au moins considérablement déviés de leur position normale. ‖ *Inversion de l'utérus*, Nom donné à une lésion de l'utérus produite par le déplacement que l'organe exécute, pour ainsi dire, en lui-même, déplacement dans lequel le fond se déprime en cul de bouteille dans la cavité du corps, entraîne les parois dans son mouvement d'invagination, se présente au col, l'entr'ouvre et le franchit.

— **Encycl.** Gramm. En français, l'ordre grammatical demande que le mot régissant soit avant le mot régi. Dans toutes les langues, l'ordre logique veut que le sujet d'une proposition soit avant son attribut, la cause avant l'effet, la substance ou l'existence avant le mode ou les qualités. Quand nous disons : Alexandre a vaincu Darius, nous nous conformons à la fois à l'ordre grammatical et à l'ordre logique. En effet, Alexandre doit être mis au premier lieu, grammaticalement, parce qu'il est le mot régissant ; logiquement, parce qu'il est le sujet. Darius occupe la seconde place par cette double raison qu'il est mot régi et attribut. Dans la langue française, le manque d'inflexions rend cet ordre immuable, et l'on modifierait entièrement le sens de la phrase si l'on changeait seulement la place des mots, puisque l'on aurait : Darius a vaincu Alexandre. Ce qui fait sur ce point la supériorité des langues à déclinaisons, c'est qu'elles peuvent suivre l'ordre oratoire sans craindre jamais d'altérer le sens. Le latin dira : *Alexander vicit Darium*, s'il veut faire ressortir la personnalité d'Alexandre ;

Darium Alexander vicit, s'il veut que celle de Darius soit au premier plan, ou même *vicit Darium Alexander*, si c'est sur la victoire qu'il veut appuyer. La langue française ne peut exprimer les mêmes nuances avec cette simplicité.

Prenons un autre exemple :

« L'empereur Domitien avait une adresse singulière à tirer de l'arc : il faisait passer ses flèches entre les doigts écartés d'un esclave placé pour but à une grande distance, et ne le blessait point. » C'est ainsi qu'en français on peut raconter le fait ; mais, dans cette construction grammaticale, nous voyons l'empereur tirer de l'arc, sans qu'on nous ait rien dit des flèches, vers un but qui n'est pas encore défini. On agit tout autrement en latin. L'historien romain qui raconte cette anecdote présente d'abord l'esclave qui a la main levée et les doigts écartés, et montre ensuite l'empereur qui tire à quelque distance de là ; enfin les flèches qui, sans blesser l'esclave, passent entre ses doigts.

Bien que la langue française se prête difficilement à de telles constructions, les grands écrivains savent en tirer un parti que l'on n'aurait pas soupçonné, ainsi que le prouvent les exemples suivants :

Si je disais : « Cet aigle, dont le vol hardi avait d'abord effrayé nos provinces, prenait déjà l'essor pour se sauver dans les montagnes, » je ne ferais, dit Condillac, que vous raconter un fait ; mais je ferais un tableau en disant, avec Fléchier : « Déjà prenait l'essor, pour se sauver dans les montagnes, cet aigle dont le vol hardi avait effrayé nos provinces. » — « Prenait l'essor » est la principale action ; c'est celle qu'il faut peindre sur le devant du tableau ; « déjà » est une circonstance nécessaire, qui viendrait trop tard si elle ne commençait pas la phrase. L'action se peint avec toute sa promptitude dans « déjà prenait l'essor. » — « Pour se sauver dans les montagnes » est une action subordonnée, qui ne doit venir qu'en seconde ligne. Enfin, « dont le vol avait d'abord effrayé nos provinces » est une action encore plus éloignée ; aussi l'orateur la rejette-t-il à la fin ; elle n'est là que pour constater, pour faire ressortir davantage le fait principal.

L'*inversion* permet donc, quand elle n'est pas contraire au génie de la langue, de plier l'ordre des mots au but de celui qui parle ou qui écrit, de le conformer à l'intérêt oratoire ; et non-seulement alors elle ne nuit pas au style, elle y ajoute fréquemment des beautés. Mais dans les langues modernes, et surtout dans la nôtre, il faut un goût fort exercé pour voir jusqu'où l'on peut aller.

Chez nous, c'est surtout en poésie qu'on peut user de l'*inversion* : l'oreille et le goût indiquent celles qui sont possibles et celles qui donneraient à l'expression un tour forcé. Dans Ronsard, Corneille et Malherbe, on rencontre encore des *inversions* barbares ; elles sont plus rares dans Racine et La Fontaine. Cependant le premier a dit :

Quand sera le voile arraché
Qui sur tout l'univers jette une nuit si sombre ?

et le second emploie souvent cette tournure :

. . . . Dans la saison
Où les tièdes zéphyrs ont l'herbe rajeunie.

Ces sortes d'*inversions* sont aujourd'hui proscrites. Les plus communes et les mieux justifiées sont celles des phrases incidentes, par rapport à la phrase principale. Lamartine et Victor Hugo ont fait souvent des *inversions* de ce genre, comportant plusieurs vers, et donnant plus de relief à la pensée, sans troubler la clarté de la phrase. Ainsi, dans le fragment suivant, Victor Hugo suspend le sens pendant huit vers, à l'aide de l'*inversion* des phrases incidentes :

A cette heure indécise où le jour va mourir,
Où tout s'endort, le cœur oubliant de souffrir,
Les oiseaux de chanter et les troupeaux de paître,
Que de fois, sous ses yeux, un chariot champêtre,
Groupe vivant de bruit, de chevaux et de voix,
A gravi, sur le flanc des coteaux dans les bois,
Quelque route creusée entre les ocres jaunes,
Tandis que, près d'une eau qui fuyait sous les aunes,
Il écoutait gémir, dans les brumes du soir,
Une cloche enrouée au fond d'un vallon noir.

Rétablissez l'ordre logique, et une partie de la poésie disparaît. Quant à ces maigres *inversions*, qui consistent à mettre le complément avant le sujet ou avant le verbe, il faut qu'elles soient bien naturelles pour être excusées. Les auteurs du XVIIIe siècle, qui rimaient de la prose, en ont abusé. La *Henriade* en est pleine :

. . . . Par des chemins nouveaux,
De *l'amoureux Alphée* il conduisit les eaux...
Depuis peu la fortune, en ces tristes climats,
D'une illustre mortelle avait guidé les pas...
Celle que *des Romains* avait dompté le maître...

Ces exemples se suivent à quelques vers d'intervalle dans le neuvième chant ; rien de monotone comme cette phraséologie. A l'imitation de Voltaire, il a été de règle, dans la poétique de Ducis, de Collin d'Harleville et de M. Viennet, que si ce membre de phrase : « Je viens de déjeuner » est de la prose, on le métamorphosait en vers, en disant : « De déjeuner je viens. » Cette poétique n'est plus guère en usage que dans les comédies de MM. Camille Doucet et Pailleron. Ce dernier consultant Th. Gautier sur la valeur de ses vers, le poëte des *Emaux et Camées* lui répondit finement par cette *inversion modèle* :

De chemin, mon ami, suis ton petit bonhomme,

que l'on pourrait croire extraite des *Faux ménages* ou du *Dernier quartier*.

Employées à propos et avec goût, les *inversions* donnent au langage poétique de la vivacité, de l'énergie, de la hardiesse. Elles produisent les mêmes effets dans la prose ; mais la prose étant plus strictement astreinte à l'ordre grammatical, le maniement des *inversions* y est plus délicat et demande, pour amener des effets heureux et imprévus, un grand talent d'écrivain. Nous avons dit plus haut que les langues à inflexions grammaticales sont celles qui peuvent user le plus librement de l'*inversion*. Ainsi s'explique la grande variété de tours et de constructions que l'on admire dans le grec et dans le latin, les beaux effets de style qu'il est rarement possible de reproduire dans les langues modernes. Mais nous devons ajouter que, si ces dernières ne peuvent, à un égal degré, disposer les mots dans l'ordre conforme à l'intérêt et à la passion, si par conséquent elles sont moins favorables à la poésie et à l'éloquence, elles ont, d'un autre côté, l'avantage de suivre un ordre plus propre aux déductions philosophiques, et de réaliser, par cet ordre, les qualités essentielles au langage des sciences. Ces qualités, comme nous l'avons indiqué en passant, ne se trouvent dans aucune autre langue au même degré que dans la langue française : de là vient qu'un grand nombre de savants voient dans celle-ci la langue universelle de l'avenir.

— Mus. On distingue quatre sortes d'*inversion* : 1° L'*inversion* simple, dans laquelle on s'astreint à renverser tous les intervalles d'une formule mélodique donnée, de façon que ceux qui dans le sujet sont ascendants deviennent descendants dans la réponse, et réciproquement. On ne joint pas à cette condition celle de conserver exactement les mêmes intervalles. Cette *inversion* se fait à l'octave, à la quinte, à la seconde ou à l'unisson. 2° L'*inversion* stricte, dont le nom indique la rigueur. Pour celle-ci, qui se fait de la même manière que la précédente, quant à la marche même de la réponse, on ne peut prendre aucune licence, c'est-à-dire que les tons doivent répondre précisément aux tons, et les demi-tons aux demi-tons. On doit commencer cette *inversion* à la septième, à la sixte ou à la tierce majeure supérieure. 3° L'*inversion* rétrograde, à laquelle on donne aussi le nom d'*imitation en écrevisse*, parce qu'elle marche à reculons. On opère, pour cette troisième espèce, en reproduisant toutes les notes, à partir de la dernière, et en rétrogradant jusqu'à la première inclusivement, tantôt sur le même degré, tantôt à un degré plus haut ou plus bas, suivant les exigences de la modulation. 4° L'*inversion* rétrograde et contraire, qui consiste à renverser elle-même cette troisième sorte d'*inversion* par mouvement contraire, depuis la première note jusqu'à la dernière.

De ces quatre espèces d'*inversions*, les deux dernières ne pourraient être employées si le sujet renfermait une ou plusieurs notes pointées, parce que, l'*inversion* changeant la place de ces notes et les produisant sur le temps faible au lieu de les faire entendre sur le temps fort de la mesure, il s'ensuivrait un chant désagréable, irrégulier. Quant aux deux premières, on peut toujours les employer lorsque le sujet n'a pas de ligature dissonante dans les bonnes parties de la mesure.

Perne, l'ami de Choron, musicien très-érudit et harmoniste consommé, a publié, en 1800, une fugue à trois parties, trois modes, quatre sujets, quatre faces, en sens ordinaire, en sens contraire, la partition retournée, rétrograde par sens ordinaire et rétrograde par sens retourné. Cette fugue est un tour de force et présente l'exemple le plus curieux de toutes les sortes d'*inversions* possibles.

— Pathol. *Inversion de l'utérus*. V. UTÉRUS.

INVERSO-BINO-ANNULAIRE adj. (ain-vèr-so-bi-no-an-nu-lè-re — du lat. *inversus*, renversé ; *bini*, deux, et de *annulaire*). Minér. Se dit des cristaux en prisme hexaèdre régulier, dont la base est entourée d'un rang de facettes disposées en anneau, résultant d'un décroissement par deux rangées en hauteur sur les bords de la même base.

INVERSO-ÉMARGINÉ, ÉE adj. (ain-vèr-so-é-mar-ji-né — de *inverse*, et de *émarginé*). Minér. Se dit d'une variété de chaux carbonatée, émarginée aux bords supérieurs par des faces primitives et aux bords inférieurs par celles d'un prisme hexaèdre.

INVERTÉBRÉ, ÉE adj. (ain-vèr-té-bré — du préf. *in*, et de *vertèbre*). Zool. Dépourvu de vertèbres : *Les animaux* INVERTÉBRÉS *forment-ils un groupe ?* (P. Gervais.)

— s. m. pl. Ancienne grande division du règne animal, dont on a formé depuis les trois embranchements des articulés, des mollusques et des rayonnés ou zoophytes : *On reconnaît parmi les* INVERTÉBRÉS *plusieurs types distincts*. (P. Gervais.)

INVERTI, IE (ain-vèr-ti, î) part. passé du v. Invertir : *Image* INVERTIE.

INVERTIR v. a. ou tr. (ain-vèr-tir — lat. *invertere ;* du préf. *in*, et de *vertere*, tourner). Renverser symétriquement : *Les miroirs* INVERTISSENT *les objets*.

— Art. mil. Placer en inversion : INVERTIR *son corps d'armée*.

INVESTI, IE (ain-vè-sti) part. passé du v. Investir. Revêtu, mis en possession : *Être* INVESTI *d'un fief, d'une dignité, d'une prélature. Les gouvernements ne sont* INVESTIS *de la force publique que pour empêcher l'action des forces particulières*. (De Bonald.)

— Entouré de toutes parts et privé de toute communication : *Place* INVESTIE *par les forces ennemies*.

INVESTIGATEUR, TRICE s. (ain-vè-sti-ga-teur, tri-se — lat. *investigator ;* de *investigare*, suivre la trace ; de *in*, sur, et *vestigium*, trace). Personne qui fait des investigations, des recherches : *Mon sage est l'*INVESTIGATEUR *de l'histoire naturelle ; on apprend plus dans les seules expériences de l'abbé Nollet que dans tous les livres de l'antiquité*. (Volt.)

— Adjectiv. Qui cherche, qui scrute, qui veut aller au fond des choses : *Génie* INVESTIGATEUR. *Patience* INVESTIGATRICE. *Ce n'est pas un critique curieux et studieusement* INVESTIGATEUR *que La Harpe ; c'est un professeur pur, lucide, animé*. (Ste-Beuve.)

INVESTIGATION s. f. (ain-vè-sti-ga-si-on — V. INVESTIGATEUR). Recherche attentive et suivie, faite pour trouver une chose : INVESTIGATIONS *minutieuses. Se livrer à des* INVESTIGATIONS. *Quand j'ai hasardé le mot* INVESTIGATION, *j'ai voulu rendre un service à la langue*. (J.-J. Rouss.) *Toute* INVESTIGATION *conduit à la vérité*. (Proudh.)

— Gramm. *Investigation du thème*, Recherche du temps et du mode primitif dans les verbes.

— Rem. Malgré l'exemple emprunté à Rousseau et cité en tête de cet article, le mot *investigation* n'a pas été créé par cet écrivain ; il existait déjà au XVe siècle.

INVESTIR v. a. ou tr. (ain-vè-stir — du lat. *investire ;* de *in*, dans ; *vestire*, vêtir). Mettre en possession : INVESTIR *quelqu'un d'un fief, d'un bénéfice, d'une dignité, d'un titre, d'un duché, d'une abbaye. La loi romaine* INVESTISSAIT *d'un pouvoir absolu le chef de la famille*. (E. Salverte.) ‖ Procéder à l'investiture de : *Autrefois les princes* INVESTISSAIENT *les évêques, en leur donnant la crosse et l'anneau*. (Acad.)

— Cerner, entourer de toutes parts pour empêcher toute sortie, toute communication : INVESTIR *une forteresse, un fort, une citadelle*. INVESTIR *une maison où s'est réfugié un malfaiteur*. INVESTIR *un régiment ennemi*.

— v. n. ou intr. Mar. Aborder : *Nous* INVESTÎMES *à Corfou*. ‖ Ne s'emploie que sur la Méditerranée.

INVESTISON s. f. (ain-vè-sti-zon). Min. Masse minérale servant de limite commune à deux ou plusieurs concessions.

INVESTISSEMENT s. m. (ain-vè-sti-se-man — rad. *investir*). Action d'investir : *L'*INVESTISSEMENT *d'une place de guerre. L'*INVESTISSEMENT *d'une maison occupée par des brigands*.

— **Encycl.** V. BLOCUS.

INVESTITURE s. f (ain-vè-sti-tu-re — rad. *investir*). Acte par lequel on met quelqu'un en possession d'un fief, d'une dignité, d'un bénéfice : *Donner, refuser l'*INVESTITURE. *Lettres d'*INVESTITURE.

— Fig. Permission, consécration, autorisation : *L'homme tient de l'*INVESTITURE *de Dieu le droit de dominer la nature matérielle*. (Le P. Félix.) *Le talent, le caractère, la passion aident beaucoup à faire un journaliste ; mais l'à-propos seul l'achève et lui donne l'*INVESTITURE. (St-Marc Girard.)

— Hist. *Querelle des investitures*, Lutte qui s'engagea entre la papauté et les empereurs, à partir du pontificat de Grégoire VII, en 1073.

— Administr. Cérémonie par laquelle le gouverneur de l'Algérie ou un de ses délégués, agissant au nom du chef du gouvernement français, met un chef arabe en possession de quelque haut emploi.

— **Encycl.** La question des *investitures* est une des plus importantes de l'histoire du catholicisme, car c'est par elles que les souverains pontifes tentèrent de placer le monde sous la domination de Rome et d'asseoir le despotisme théocratique. « Grégoire VII, dit Fleury, n'était pas seulement persuadé, en général, que, suivant le bon ordre, la puissance temporelle devait être soumise à la temporelle ; il croyait encore avoir des titres particuliers pour s'assujettir tous les royaumes de l'Europe. » Le prétexte de la rupture fut le trafic que faisaient les empereurs d'Allemagne des bénéfices ecclésiastiques et la scandaleuse conduite du clergé. Voici quelle était la situation au moment où Grégoire VII obtint la tiare.

Les dignitaires de l'Eglise ne pouvaient exercer légalement leurs fonctions qu'après avoir passé par la formalité de l'*investiture*. Cette *investiture* consistait dans la mise en possession symbolique des droits et dignités de l'épiscopat. En conséquence du principe féodal qui attribuait aux empereurs et aux rois la propriété du sol, et de cet autre principe qui plaçait entre les mains du pape, comme représentant de saint Pierre, le droit exclusif de conférer l'autorité spirituelle, les évêques étaient soumis à une double *investiture :* celle des empereurs, en tant que seigneurs féodaux ; celle des souverains pontifes, en tant que chefs spirituels. La première de ces *investitures* avait lieu dans les formes féodales, et notamment par la remise au bénéficiaire d'une motte de gazon ; la seconde par la remise de la crosse et de l'anneau, marques distinctives des fonctions pastorales.

Dans le principe, les papes et les empereurs restèrent strictement dans la limite de leurs droits ; mais cette réserve ne fut pas de longue durée. Bientôt naquirent des prétentions opposées. Les empereurs, plus persistants ou plus habiles, finirent par nommer aux bénéfices ecclésiastiques, sans s'inquiéter de faire ratifier par le pape le choix des bénéficiaires par eux désignés. Cette manière de procéder dégénéra bientôt en habitude, et Rome n'eut plus qu'une autorité nominale sur les évêques allemands.

Ce premier pas fait, les empereurs ne s'arrêtèrent plus. Ils profitèrent de la position que Rome leur avait laissé prendre, pour se créer un revenu considérable au moyen de la vente des évêchés et des abbayes. Ils mirent les bénéfices ecclésiastiques à l'encan, ce qui livra l'épiscopat à la spéculation. « Ces faux pasteurs, s'écriait saint Anselme, ne songent qu'à s'engraisser aux dépens du troupeau dont ils négligent le salut. » La faiblesse des pontifes qui se succédèrent jusqu'à Grégoire VII fut telle, et il y avait entre le clergé allemand et l'empereur une telle solidarité d'intérêts, que, grâce à l'apathie des uns et à la connivence des autres, les successeurs de saint Pierre tombèrent eux-mêmes sous la domination des souverains allemands. Les choses en arrivèrent à ce point que Henri III s'arrogea le droit de nommer les papes.

Sous le pontificat d'Alexandre II, qui avait appelé Hildebrand auprès de lui, l'état des choses fut sensiblement modifié. Des conciles furent réunis, où la conduite des évêques simoniaques fut condamnée ; des déclarations solennelles furent faites touchant le mode d'élection des papes. Hildebrand était le promoteur de ces mesures, grâce auxquelles la papauté se dégageait peu à peu de l'étreinte du pouvoir temporel.

Quand Hildebrand devint pape, le terrain était suffisamment préparé pour les immenses réformes qu'il méditait depuis longtemps. Grégoire VII allait donc tenter de renverser les rôles et d'opérer au profit de la papauté la confusion entre le spirituel et le temporel que les empereurs avaient naguère réalisée au profit de l'empire. « Si le saint-siége, disait le nouveau pape, a reçu de Dieu le pouvoir de juger les choses spirituelles, pourquoi ne jugerait-il pas aussi les choses temporelles ? »

Dès son élévation au pontificat, Grégoire VII avait attaqué vigoureusement la simonie et avec elle l'usage des *investitures* laïques. Henri II ayant repoussé ses prétentions, Grégoire VII l'excommunie sans hésiter et avec lui une foule de prélats, ses créatures. Ces mesures amènent la réunion de ces derniers à Worms et à Pavie, où ils déclarent Hildebrand déchu de la papauté. De son côté, Grégoire réunit un concile à Rome et promulgue les fameuses sentences connues sous le nom de *Dictatus papæ*, et dont voici les principales dispositions : « Le pape seul peut déposer et rétablir les évêques sans avoir besoin de la participation des souverains ni de celle des *conciles généraux ou provinciaux. Il a le* privilége exclusif de modifier les lois ecclésiastiques selon la nécessité des temps. Les décrets qu'il lance doivent être reçus de tous *sans examen*, et lui, au contraire, a mission d'examiner et de réformer les sentences de tous les puissants du siècle et ne peut être jugé par personne. A lui seul appartiennent les insignes de la dignité impériale, le droit d'élire et de déposer les empereurs, enfin le droit de délier du serment de fidélité. »

Henri IV et la société catholique tout entière furent frappés de stupeur en présence d'une telle audace. L'énergie des revendications papales amena la soumission d'un nombre considérable de grands dignitaires ecclésiastiques. La discorde régnait entre l'empereur d'Allemagne et une partie de ses vassaux, tant ecclésiastiques que laïques. Les mécontents profitèrent de l'attitude du pape pour rompre définitivement avec Henri et lui dicter des conditions. Ce prince, qui sentit que l'excommunication dont il était frappé allait servir de prétexte à ses ennemis, résolut de prévenir le danger, et se rendit au château de Canossa, où Grégoire VII s'était retiré. On était au cœur de l'hiver. Il arriva à la résidence pontificale ; mais le pape refusa de le recevoir. Le monde fut alors témoin du plus singulier spectacle auquel il eût encore assisté : on vit pendant trois jours un empereur d'Allemagne, piteusement agenouillé dans l'attitude d'un suppliant, se morfondant au seuil du palais d'un pontife inexorable. Les souverains, les princes, tous ceux qui représentaient l'autorité à un degré quelconque s'émurent, mais les masses applaudirent. Aux yeux du peuple, l'homme qui traitait ainsi ses oppresseurs réalisait les paroles de l'Ecriture : « Les puissants seront abaissés, les humbles seront élevés. » Cet appui moral que les papes trouvèrent dans les régions inférieures de la société ne fut pas le côté le moins curieux de ce grand travail théocra-

tique. Le peuple crut avoir trouvé un vengeur.

Mais, si l'émotion avait été profonde dans le peuple, elle ne le fut pas moins dans le monde féodal. Dans une telle situation, il n'y avait point à balancer : il fallait frapper un grand coup; aucune transaction n'était possible avec le pape. Les seigneurs se retournèrent d'abord contre Henri, qui avait reconnu la suprématie du souverain pontife et trahi les intérêts féodaux, et le déposèrent. De leur côté, les évêques allemands déclarèrent Hildebrand déchu de la papauté et nommèrent à sa place Guibert, archevêque de Ravenne. Ceci se passait le 31 mai 1080.

Henri IV sentit bientôt toute l'étendue de la faute qu'il avait commise. Aussi, jetant le masque, il retracte ses actes de soumission et se met en révolte contre l'autorité devant laquelle il vient de plier le genou. Il fond sur l'Italie et la ravage. Mais Grégoire VII ne se laisse point émouvoir. Contraint de céder à la force, il s'éloigne de Rome, mais en jetant l'anathème sur Henri, sur les prélats allemands et sur l'antipape Guibert, qui lui rend excommunication pour excommunication ; cela dura sept ans entiers. Il est impossible de dire ce que Grégoire VII dépensa d'activité pendant toute cette période. Il assembla conciles sur conciles, lança bulles sur bulles, remua l'Italie, la France, l'Angleterre; mais bien qu'à plusieurs reprises ses efforts eussent été couronnés de succès, une profonde humiliation lui était réservée : il devait voir l'empereur maître de presque toute la péninsule, ses alliés vaincus et la ville éternelle au pouvoir de l'antipape. Forcé de se retirer à Salerne, épuisé de fatigues, abreuvé d'ennuis, il ne put résister à une telle infortune et il s'éteignit, laissant la catholicité en proie à la plus profonde anarchie. Au moment d'expirer, il s'écria un peu emphatiquement : « J'ai aimé la justice et haï l'iniquité, c'est pourquoi je meurs en exil. » Il y avait dans son fait bien plus d'ambition personnelle que d'amour de la justice. Sa défaite et sa mort furent en réalité d'heureux événements. « La souveraineté absolue d'un seul homme, dit Henri Martin, devenu le droit et l'autorité incarnés sur l'humanité entière, sur les esprits comme sur les corps, sur les pensées comme sur les actions, eût promptement abouti à arrêter tout progrès, à étouffer tout essor, à fixer l'intelligence humaine dans une immense immobilité. Le triomphe complet d'une telle doctrine eût été bien fatal au monde. »

Grégoire VII mort, la lutte ne s'arrêta pas. Dans son court passage sur le trône pontifical, Victor III n'eut, pour ainsi dire, que le temps d'affirmer les principes que lui avait légués son prédécesseur. Aussitôt élu, il envoie des lettres aux seigneurs allemands pour leur notifier son élection et confirmer la condamnation prononcée contre l'empereur, ainsi que contre l'antipape. L'acte le plus important de son pontificat fut la réunion du concile de Bénévent, en 1087, à la suite duquel il publia une ordonnance qui reproduisait les prétentions de son prédécesseur.

Urbain II (1088) inaugure son avénement par une nouvelle excommunication lancée contre Guibert et contre Henri IV. Il imprime, en outre, une nouvelle énergie à la lutte. Il sent ses efforts appuyés par les masses, indignées de l'abjection de l'antipape et de la basse vénalité de son entourage. La conduite de Guibert et des siens devient même si scandaleuse, qu'une légère réaction en faveur d'Urbain s'opère parmi les Allemands, et qu'une tentative de rapprochement a lieu en 1089; mais elle échoue. Henri IV se précipite alors sur la Lombardie, et, dans le commencement de l'année 1090, il ravage les terres de Guelfe, fils du duc de Bavière, qui avait épousé la princesse Mathilde à l'instigation du saint-père. Urbain met tout en œuvre pour repousser l'agression dont il est l'objet, et Godefroy, évêque de Lucques, lui ayant demandé quelle conduite il fallait tenir à l'égard des catholiques qui avaient tué des excommuniés, il lui répond ceci : « Nous n'estimons pas homicides ceux qui, brûlant de zèle pour l'Eglise, auront tué des excommuniés; toutefois, pour ne pas abandonner la discipline de l'Eglise, imposez-leur pénitence de la manière que nous avons dite, afin qu'ils puissent apaiser la justice divine, s'ils ont mêlé quelque faiblesse humaine à cette action. » Cette étrange morale ne put empêcher les progrès de Henri IV. Il s'empara du château Saint-Ange, qui jusqu'alors avait résisté à toutes les attaques; Urbain dut s'éloigner de Rome, où l'antipape se hâta de revenir. Cependant, vers la fin du pontificat d'Urbain II, les affaires de l'Eglise se rétablirent assez pour qu'il pût aller passer quelque temps en France; mais cette amélioration ne devait point être durable, car, après sa mort, qui arriva le 29 juillet 1089, la situation de l'Eglise devint encore plus critique. L'antipape Guibert n'avait pas tardé à suivre Urbain dans la tombe, et, pendant que celui-ci était remplacé par Pascal II, l'antipape avait pour successeurs Albert et Maginulfe, dont l'un fut pris et jeté en prison, tandis que l'autre voyait son autorité succomber sous le mépris général.

Le pontificat de Pascal II eut une importance considérable. C'est principalement sous ce pape que se manifestèrent les tendances despotiques de l'Eglise et que la politique du saint-siége devint résolûment une politique d'absorption. Les principes que la papauté avait voulu faire triompher avaient provoqué parmi les princes de l'Europe une réaction inévitable, et la querelle des *investitures*, qui en Allemagne et en Italie se soutenait les armes à la main, avait lieu sous une forme plus pacifique, mais avec non moins de vivacité, en France et en Angleterre, surtout dans ce dernier pays.

Henri, qui venait de monter sur le trône, au détriment de son frère, duc de Normandie, avait cherché un auxiliaire dans le clergé. Pour se le rendre favorable, il avait consenti à subir les volontés de Rome; mais une fois son autorité établie, il ne pensa plus qu'à reconquérir les droits qu'il avait aliénés. Saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, partisan dévoué du saint-siége, repoussa ses prétentions; mais Henri ne voulut point céder et inventa dès lors un procédé dont il usa depuis toutes les fois qu'il se trouva embarrassé : il en appela au pape. Par ce système d'appel perpétuel, Henri se ménageait le loisir d'agir à sa guise et mettait le clergé dans l'impossibilité de prendre une mesure décisive à son égard. Rome se trouvait donc en présence d'un rude adversaire, qui nuisait bien plus au triomphe de ses principes par ses temporisations que l'empereur d'Allemagne par ses violences. Vainement saint Anselme part d'Angleterre, d'où le roi, dit-il, l'a chassé en lui confisquant ses revenus; vainement il parcourt la France et l'Italie en faisant étalage de sa misère et en criant à la spoliation; ses lamentations produisent peu d'effet; ce que voyant, il retourne à Londres dès que l'occasion lui paraît propice. Le roi lui rend tous ses biens; mais presque aussitôt le différend renaît entre eux. Cette fois, Henri, se croyant assez fort pour rompre, exige que le pape se prononce catégoriquement. « Je ne souffrirai plus, dit-il, de ces détours; je veux une décision. Qu'ai-je besoin du pape pour régler mes droits? Quiconque me les veut ôter est mon ennemi. » Ce langage était fier; mais il fallut en démordre. L'œuvre que saint Anselme ne pouvait accomplir, son successeur et parent, l'archevêque Anselme, devait l'achever. En 1107, Henri, malgré ses vives répugnances, signe l'acte dont voici la teneur : « Le roi ordonne qu'à l'avenir personne, en Angleterre, ne recevra l'*investiture* d'un évêché ou d'une abbaye, par la crosse et l'anneau, de la main du roi ou de quelque laïque que ce soit; Anselme déclare, de son côté, qu'on ne refusera la consécration à aucun prélat pour avoir fait hommage au roi. »

En Allemagne, Urbain II avait déjà essayé, en 1194, d'opposer à Henri IV son fils Conrad; mais ce prince était mort sans avoir pu être d'une grande utilité au saint-siége. Néanmoins, la leçon n'avait pas été perdue, et Pascal II, suivant l'exemple de son prédécesseur, ne trouva rien de mieux, pour triompher de son adversaire, que de soulever son second fils contre lui. Ce prince, astucieux et dévoré d'ambition, prêta l'oreille aux suggestions du saint-siége et entreprit contre son père une lutte impie. Henri essaye de résister; mais, traîtreusement attiré dans un piége, il est obligé de renoncer à la couronne d'Allemagne, et après avoir fait, mais en vain, retentir l'Europe de ses plaintes et de ses malédictions, il meurt misérablement le 7 août 1106, et son fils lui succède sous le nom de Henri V.

De 1106 à 1110, il ne se passe aucun événement bien remarquable. Durant cet intervalle de temps, Henri V, qui ne s'était uni au pape que pour justifier sa rébellion, s'éloigne insensiblement de lui. Pascal II juge à propos de réitérer les anciennes défenses touchant les *investitures* laïques. A cet effet, il réunit à Rome un concile (1110) qui renouvelle les solennelles déclarations si souvent faites à ce sujet. En réponse à ces déclarations, Henri V prétend qu'il ne saurait être privé du droit d'investir par la crosse et l'anneau, droit que ses ancêtres ont exercé pendant trois cent soixante-trois ans, et, pour donner plus de valeur à ses prétentions, il passe en Italie. Cependant, comme il lui paraît difficile de réduire le pape par la force, il a recours à la ruse et emploie vis-à-vis de lui la manœuvre qui lui a si bien réussi vis-à-vis de son père. Trompé par ses protestations et par ses promesses, Pascal consent à une entrevue où l'on arrête les bases d'une transaction, et quand, après s'être engagé, il réclame à son tour l'exécution des engagements pris par Henri V, celui-ci répond par un refus et le fait prisonnier. Quoique menacé et maltraité, le pape résiste d'abord; mais il consent enfin à abandonner à Henri V le droit des *investitures*. A cette condition, l'empereur le relâcha. Les cardinaux et les évêques accusèrent Pascal d'avoir porté atteinte aux droits du clergé, comme les seigneurs avaient autrefois accusé Henri IV d'avoir trahi les intérêts féodaux. En 1112, le pape réunit un concile dans l'église Saint-Jean-de-Latran; là, il déclare que son consentement n'avait point été libre, et qu'en conséquence il ne se regardait pas comme lié à l'égard de Henri V. L'empereur repoussa tout accommodement avec Rome. Néanmoins, les choses restèrent dans le *statu quo* pendant trois ans environ. Les deux camps s'observaient et chacun se préparait à la lutte, lorsque, dans le courant de l'année 1115, les seigneurs allemands engagèrent Henri V à tenter un arrangement avec le saint-siége. Henri envoie des ambassadeurs chargés de négocier la paix, et, après de longues conférences, on se sépare sans avoir pu s'entendre. En 1116, Pascal convoque un nouveau concile de Latran, dans lequel il dit : « J'ai gardé ma parole, quoique donnée par force; je n'ai point excommunié le roi, mais il a été excommunié par les principaux membres de l'Eglise, et je ne puis lever cette excommunication que par leur conseil. » Sur ces entrefaites, la princesse Mathilde meurt. En vertu de donations antérieurement faites au saint-siége, Pascal aurait pu revendiquer sa succession; mais il n'en fit rien. Henri V en profita pour contester la validité des actes de donation et pour affirmer ses prétendus droits par une possession de fait. En 1117, il entre en Lombardie à la tête d'une armée et, après s'être emparé de ce pays, il s'avance droit sur Rome; mais il s'arrête sous les murs de cette ville. Il envoie alors de nouveaux ambassadeurs à Pascal; celui-ci, instruit par l'expérience, refuse toute entrevue avec son ennemi. Il s'enfuit de Rome et va se réfugier à Bénévent, où il réunit un concile et où il meurt le 18 janvier 1118.

Gélase II le remplace aussitôt. Henri V lui oppose un antipape, Maurice Bourdin, qui prend le nom de Grégoire VIII. Gélase II les excommunie l'un et l'autre. Bientôt Gélase, ne se trouvant plus en sûreté en Italie, dut passer en France. Il ne devait revenir à Rome que pour y mourir, le 29 janvier 1119. Calixte II lui succéda.

A l'avénement de ce pontife, la fatigue avait gagné tous les partis, et de chaque côté on inclinait à la paix. Calixte II, pressé par son entourage, consent à négocier. Malgré la résistance de l'empereur, le pape sentit qu'il était ébranlé; un vague pressentiment l'avertit de l'épuisement moral de son adversaire. Henri V en était arrivé à cette période où les hésitations, chez un homme, sont comme les derniers élans d'une volonté qui s'éteint. Calixte sut profiter de cette disposition particulière pour frapper le coup décisif. En conséquence, cet homme, qui était en quelque sorte exilé, qui n'avait ni trésors ni soldats, auquel on contestait jusqu'à son autorité spirituelle, puisque l'antipape Bourdin trônait à Rome, prend tout à coup une fière attitude qui lui gagne les évêques allemands. Ceux-ci, réunis à Mayence avec les seigneurs, s'y prononcèrent unanimement pour le pape. Enfin, la paix fut signée à Worms en 1122.

Voici les clauses essentielles du traité mémorable qui y fut conclu. Le pape consent à ce que les élections des évêques et abbés du royaume teutonique se fassent en présence de l'empereur, sans violence ni simonie; en cas de difficultés, l'empereur pourra intervenir, soit comme conseil, soit pour protéger celui en faveur duquel le métropolitain se sera prononcé. Les évêques et les abbés élus recevront de lui les régales par le sceptre et seront soumis à son égard aux obligations qui en découlent; le pape s'engage, en outre, à prêter son appui à l'empereur, le cas échéant.

De son côté, l'empereur déclare renoncer à toute *investiture* par la crosse et l'anneau, accepter dans toutes les églises les élections canoniques et les consécrations libres; il s'engage à restituer à l'Eglise romaine les terres et les régales de saint Pierre, qui lui ont été enlevées depuis le commencement de la guerre; il promet de faire restituer fidèlement celles qu'il ne possède pas, et il prend, en outre, l'engagement formel de restituer les domaines des autres seigneurs, églises et particuliers qui ont été dépossédés.

Ainsi se termina cette fameuse querelle, qui avait duré quarante-neuf ans, et qui usa six papes et deux empereurs. Mais le concordat de Worms ne devait pas être le dernier mot de cette question. En consacrant le triomphe de la papauté, il préparait ces luttes qui ensanglantèrent tout le moyen âge; il devait être le point de départ des prétentions exorbitantes du clergé, la base de cette puissance si fortement ébranlée aujourd'hui, mais qui reste encore debout.

INVÉTÉRÉ, ÉE (ain-vé-té-ré) part. passé du v. S'invétérer. Affermi, confirmé par une longue durée : *Une maladie* INVÉTÉRÉE. *Une habitude* INVÉTÉRÉE. *Il a toujours été plus aisé, dans tous les pays, d'abolir des coutumes* INVÉTÉRÉES *que de les restreindre.* (Volt.) ‖ Qui s'est affermi par une longue habitude dans un état, dans une pratique mauvaise : *Un pécheur* INVÉTÉRÉ. *Un ivrogne* INVÉTÉRÉ.

INVÉTÉRER (S') v. pr. (ain-vé-té-ré — lat. *inveterare;* de *in*, dans, et *vetus, veteris*, vieux. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Il s'invétère, qu'ils s'invétèrent*, excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Il s'invétérera, ils s'invétéreraient*). S'affermir, s'enraciner par une longue durée : *Le mal* S'EST INVÉTÉRÉ *au point de devenir incurable. Une mauvaise habitude, lorsqu'elle* S'EST INVÉTÉRÉE, *devient incorrigible.*

— Avec suppression du pronom réfléchi à l'infinitif : *Le mal qu'on laisse* INVÉTÉRER *est plus difficile à guérir.*

INVIGILANCE s. f. (ain-vi-ji-lan-se — du préf. *in*, et de *vigilance*). Défaut de vigilance : *Vos amis mêmes s'amusent, plus qu'à vous plaindre, à accuser votre* INVIGILANCE *et improvidence.* (Montaigne.)

INVIGILANT, ANTE adj. (ain-vi-ji-lan, an-te — du préf. *in*, et de *vigilant*). Qui n'est pas vigilant, qui manque de vigilance : *Gardien* INVIGILANT.

INVIGORATION s. f. (ain-vi-go-ra-si-on — du préf. *in*, et du lat. *vigor*, vigueur). Physiol. Dernier développement qui se produit dans les tissus et qui complète leur fermeté et leur vigueur : *Le travail d'*INVIGORATION, *en rendant les parties du corps plus fermes, rend toutes les fonctions plus assurées et l'organisme plus complet.* (Flourens.)

INVINATION s. f. (ain-vi-na-si-on — du préf. *in*, et du lat. *vinum*, vin). Opération par laquelle, d'après certains hérétiques, le vin consacré deviendrait le sang de Jésus-Christ, tout en gardant la substance du vin : *Osiandre fut le seul à soutenir son impanation et son* INVINATION. (Boss.)

INVINCIBILITÉ s. f. (ain-vain-si-bi-li-té — rad. *invincible*). Caractère de ce qui est invincible : *On prétend qu'il est fort; mais je doute de son* INVINCIBILITÉ.

INVINCIBLE adj. (ain-vain-si-ble — lat. *invincibilis;* du préf. *in*, et de *vincere*, vaincre). Qu'on ne saurait vaincre : *Un guerrier* INVINCIBLE. *Une armée* INVINCIBLE. *Avec l'organisation des milices, un peuple est* INVINCIBLE *chez soi.* (Vacherot.)

— Que l'on ne peut surpasser : *Argumentateur* INVINCIBLE. *Concurrent* INVINCIBLE.

— Fig. Que l'on ne peut détruire : *Argument* INVINCIBLE. *On peut relier en un seul et* INVINCIBLE *faisceau toutes les preuves morales de l'existence d'un premier être.* (Lamart.) ‖ Irrésistible, que l'on ne peut dompter, maîtriser, soumettre, lasser : *Courage* INVINCIBLE. *Obstination* INVINCIBLE. *Douceur* INVINCIBLE. *La vraie bonté est* INVINCIBLE, *parce qu'elle ne se lasse point.* (Sénèque.) *A qui veut fortement les choses, nul obstacle n'est* INVINCIBLE. (Boss.)

— *Ignorance invincible*, Ignorance où l'on est des choses que l'on n'a pu savoir.

— Substantiv. Personne invincible :

> Le courage fait des vainqueurs;
> La concorde, des *invincibles*.
>
> C. DELAVIGNE.

INVINCIBLEMENT adv. (ain-vain-si-ble-man — rad. *invincible*). D'une manière invincible, irrésistible : *Le développement de l'intelligence pousse* INVINCIBLEMENT *les hommes à la liberté.* (Lamenn.)

IN-VINGT-QUATRE adj. (ain-vaintt-ka-tre). Se dit d'un format dans lequel les feuilles sont pliées en vingt-quatre feuillets ou quarante-huit pages : *Format* IN-VINGT-QUATRE. *Volume* IN-VINGT-QUATRE. ‖ On écrit souvent IN-24.

— s. m. Volume in-vingt-quatre : *Un* IN-VINGT-QUATRE. *Des* IN-VINGT-QUATRE.

IN VINO VERITAS (*Dans le vin la vérité*). L'homme est expansif dans l'ivresse; la vérité, qu'il ne dirait pas à jeun, lui échappe alors.

« Mlle Guimard venait de rouvrir son théâtre de ville; on devait donner la *Vérité dans le vin*. L'archevêque de Paris obtint que cette pièce ne serait pas représentée. « Il paraît, » dit la danseuse, que Monseigneur ne veut » pas que la Vérité sorte du tonneau plus que » du puits. »

« Le vieux jardinier but trois ou quatre gorgées de piquette. « *In vino veritas*, poursuivit-il sans perdre de vue sa manie de » convertir tout le monde; tu ne m'empê» cheras pas de t'avertir à temps du danger » que court ton âme. »

A. HOUSSAYE.

In vino veritas, par Collé. Voilà un dithyrambe au moins original en l'honneur du vin. *In vino sinceritas! in vino benignitas!* ce sont des idées connues et parfaitement admises; mais, *in vino sobrietas!* avec preuves à l'appui et raison démonstrative, voilà qui est tout à fait neuf, même de nos jours, et qui mérite l'attention. Ce seul paradoxe, émis aussi hardiment, conservera l'existence à cette chanson, que Collé laissa négligemment tomber de sa plume indolente et trop souvent avinée.

1er COUPLET.

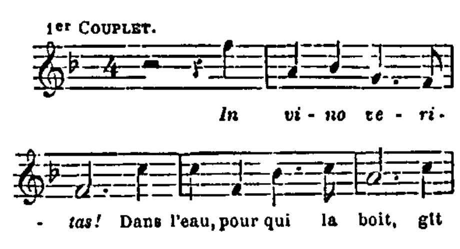

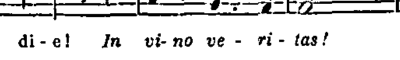

\- di - e, Men - son-ge et per - fi -

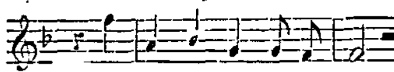

\- di - e! *In vi- no ve - ri - tas!*

Début des autres couplets.

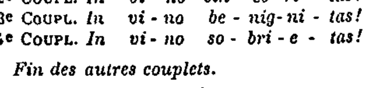

2e Coupl. *In vi - no sin - ce- ri - tas!*
3e Coupl. *In vi - no be - nig- ni - tas!*
4e Coupl. *In vi - no so - bri - e - tas!*

Fin des autres couplets.

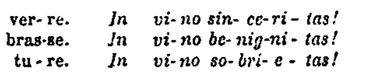

ver- re. *In vi- no sin- ce-ri - tas!*
bras-se. *In vi- no be- nig-ni - tas!*
tu - re. *In vi- no so- bri- e - tas!*

DEUXIÈME COUPLET.

In vino sinceritas!
Le plus fourbe, en buvant, devient franc et sincère,
Dit tout ce qu'il a fait et tout ce qu'il veut faire;
Son cœur nage dans le verre.
In vino sinceritas!

TROISIÈME COUPLET.

In vino benignitas!
Tel bourru, quelquefois, vous fait sombre grimace,
Avant que d'avoir bu, qui, tôt après, bonasse,
La larme à l'œil vous embrasse.
In vino benignitas!

QUATRIÈME COUPLET.

In vino sobrietas!
Un Gascon, le matin, trouve, par aventure,
Un bon verre de vin, qui, tant que le jour dure,
Lui tient lieu de nourriture.
In vino sobrietas!

INVIOLABILITÉ s. f. (ain-vi-o-la-bi-li-té — rad. *inviolable*). Caractère, état de ce qui est inviolable : INVIOLABILITÉ *de la personne*, INVIOLABILITÉ *du domicile*, INVIOLABILITÉ *de la pensée*, INVIOLABILITÉ *de la parole*, INVIOLABILITÉ *de la presse*, *voilà ce que j'appelle la souveraineté individuelle.* (E. de Gir.)

— Politiq. Prérogative qui met certaines personnes au-dessus de toute poursuite criminelle ou correctionnelle : *L'*INVIOLABILITÉ *suppose que le monarque ne peut pas mal faire.* (B. Const.) *La conséquence de l'*INVIOLABILITÉ *du roi, c'est qu'il ne peut rien.* (Cormen.)

— **Encycl.** Politiq. *Inviolabilité du souverain.* Nous avons à considérer l'*inviolabilité* dans les monarchies d'ancien régime et dans les monarchies constitutionnelles. Dans les monarchies d'ancien régime, elle repose sur le dogme de droit divin, qui revêt la royauté d'une sorte de caractère religieux et sacramentel, fait venir la puissance royale directement du ciel, et accorde aux rois une autorité qui n'est limitée que par leur conscience. Dans les monarchies constitutionnelles, l'*inviolabilité* royale dérive du principe de la séparation des pouvoirs et de la théorie constitutionnelle de la responsabilité du pouvoir exécutif.

— *L'inviolabilité royale considérée dans les monarchies d'ancien régime.* Cette *inviolabilité* de droit divin, liée à une souveraineté absolue, non contestée, non limitée, et exercée dans sa plénitude, a été professée et formulée par Bossuet, en une suite de propositions qu'il n'est pas inutile de rapporter au lecteur : 1o Dieu établit les rois comme ses ministres et règne par eux sur les peuples; 2o la personne des rois est sacrée, et attenter sur eux est un sacrilége ; ils sont sacrés par leur charge, comme étant les représentants de la majesté divine, députés par sa Providence à l'exécution de ses desseins; 3o le prince ne doit rendre compte à personne de ce qu'il ordonne; 4o quand le prince a jugé, il n'y a pas d'autres jugements; 5o il n'y a pas de force réactive contre le prince; 6o le peuple doit se tenir en repos sous l'autorité du prince; 7o le peuple doit craindre le prince; mais le prince ne doit craindre que de faire mal; si le prince craint le peuple, tout est perdu; 8o l'autorité royale doit être invincible; s'il y a dans un Etat quelque autorité capable d'arrêter le cours de la puissance royale et de l'embarrasser dans son exercice, personne n'est en sûreté; 9o on doit au prince les mêmes services qu'à sa patrie, parce que tout l'Etat est en la personne du prince; en lui est la puissance, en lui est la volonté de tout le peuple; à lui seul appartient de faire tout conspirer au bien public; 10o il faut servir l'Etat comme le prince l'entend, car en lui réside la raison qui conduit l'Etat; ceux qui pensent servir l'Etat autrement qu'en servant le prince et en lui obéissant s'attribuent une partie de l'autorité royale; ils troublent la paix publique et le concours de tous les membres avec le chef; 11o il n'y a que les ennemis publics qui séparent l'intérêt du prince de l'intérêt de l'Etat; 12o le prince doit être aimé comme un bien public; 13o les sujets doivent au prince une entière obéissance; si le prince n'est pas ponctuellement obéi, l'ordre public est renversé, et il n'y a plus d'unité, par conséquent plus de concours ni de paix dans un Etat; 14o le respect, la fidélité et l'obéissance qu'on doit aux rois ne doivent être altérés par aucun prétexte, c'est-à-dire qu'on les doit toujours respecter, toujours servir, quels qu'ils soient, bons ou méchants; 15o l'impiété déclarée et même la persécution n'exemptent pas les sujets de l'obéissance qu'ils doivent aux princes; 16o les sujets n'ont à opposer à la violence des princes que des remontrances respectueuses, sans mutinerie et sans murmure, et des prières pour leur conversion.

— *L'inviolabilité royale considérée dans les monarchies constitutionnelles.* Dans les monarchies constitutionnelles, l'*inviolabilité* royale a pour condition la résponsabilité ministérielle; elle se fonde sur la nature du rôle que les constitutions, les chartes des pays libres assignent à la royauté, rôle exprimé par cette formule célèbre : « Le roi règne, mais ne gouverne pas. » La théorie de l'*inviolabilité* royale constitutionnelle a été exposée d'une façon magistrale par Benjamin Constant. Selon cet ingénieux publiciste, le roi, dans une monarchie constitutionnelle, ne doit pas être considéré comme le chef du pouvoir exécutif; en vertu de la responsabilité ministérielle, toute la réalité du pouvoir exécutif appartient au ministère; le pouvoir royal est aussi distinct du pouvoir exécutif que du pouvoir législatif et du pouvoir judiciaire; il est au milieu, mais au-dessus des trois pouvoirs distingués par Montesquieu, autorité à la fois supérieure et intermédiaire, sans intérêt à déranger l'équilibre, mais ayant, au contraire, tout intérêt à le maintenir. Le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire sont trois ressorts qui doivent coopérer, chacun dans sa partie, au mouvement général; mais, quand ces ressorts dérangés se croisent, s'entre-choquent et s'entravent, il faut une force qui les remette à leur place. Cette force ne peut pas être dans l'un des ressorts, car elle lui servirait à détruire les autres. Il faut qu'elle soit en dehors, qu'elle soit neutre, en quelque sorte, pour qu'elle s'applique nécessairement partout où il est nécessaire qu'elle soit appliquée, et pour qu'elle soit préservatrice, réparatrice, sans être hostile. La monarchie constitutionnelle crée ce pouvoir neutre dans la personne du roi. Benjamin Constant nous en montre le fonctionnement dans la constitution anglaise. Aucune loi ne peut être faite sans le concours de la Chambre héréditaire et de la Chambre élective, aucun acte ne peut être exécuté sans la signature d'un ministre, aucun jugement prononcé que par des tribunaux indépendants; mais quand cette précaution est prise, il faut voir comme la constitution anglaise emploie le pouvoir royal à mettre fin à toute lutte dangereuse, et à rétablir l'harmonie entre les autres pouvoirs. L'action du pouvoir exécutif est-elle dangereuse, le roi destitue les ministres; l'action de la Chambre héréditaire devient-elle funeste, le roi lui donne une tendance nouvelle en créant de nouveaux pairs; l'action de la Chambre élective s'annonce-t-elle comme menaçante, le roi fait usage de son *veto*, ou dissout la Chambre élective; enfin, l'action même du pouvoir judiciaire est-elle fâcheuse, en tant qu'elle applique à des actions individuelles des peines générales trop sévères, le roi tempère cette action par son droit de faire grâce. « Le roi, dans un pays libre, ajoute Benjamin Constant, est un être à part, supérieur aux diversités des opinions, n'ayant d'autre intérêt que le maintien de l'ordre et le maintien de la liberté, ne pouvant jamais rentrer dans la condition commune, inaccessible en conséquence à toutes les passions que cette condition fait naître, et à toutes celles que la perspective de s'y retrouver nourrit nécessairement dans le cœur des agents investis d'une puissance momentanée. Cette suprême prérogative de la royauté doit répandre dans l'esprit du monarque un calme, et dans son âme un sentiment de repos, qui ne peuvent être le partage d'aucun individu dans une position inférieure. Il plane, pour ainsi dire, au-dessus des agitations humaines, et c'est le chef-d'œuvre de l'organisation politique d'avoir ainsi créé, dans le sein même des dissentiments sans lesquels nulle liberté n'existe, une sphère inviolable de sécurité, de majesté, d'impartialité, qui permet à ces dissentiments de se développer sans péril, tant qu'ils n'excèdent pas certaines limites, et qui, dès que le danger s'annonce, y met un terme par des moyens légaux, constitutionnels et dégagés de tout arbitraire. . Un monarque héréditaire peut et doit être irresponsable; c'est un être à part au sommet de l'édifice... L'*inviolabilité* suppose que le monarque *ne peut mal faire.* Il est évident que cette hypothèse est une fiction légale qui n'affranchit pas réellement des affections et des faiblesses de l'humanité l'individu placé sur le trône. Mais l'on a senti que cette fiction légale était nécessaire, pour l'intérêt de l'ordre et de la liberté même, parce que, sans elle, tout est désordre et guerre éternelle entre le monarque et les factions. Il faut donc respecter cette fiction dans toute son étendue. » Benjamin Constant avait d'excellentes raisons pour défendre ainsi le principe de l'*inviolabilité* du monarque, parce que, en même temps, il trouvait ainsi le moyen de dire bien haut que le monarque ne devait prendre aucune part directe au gouvernement, à l'administration des affaires. Aujourd'hui l'expérience a parlé, et elle a démontré que, chez nous du moins, aucune monarchie ne peut longtemps se renfermer dans un rôle si effacé, d'où il résulte que l'*inviolabilité* n'est plus pour elle qu'un moyen d'arriver plus ou moins vite au pouvoir despotique.

— *Inviolabilité des représentants du peuple.* Presque toutes nos constitutions, depuis celle de 1791, ont reconnu l'inviolabilité des représentants du peuple, avec certaines restrictions que nous exposerons plus bas. La raison de ce privilége est double : d'abord, le caractère souverain de la délégation que les députés ont reçue du suffrage de leurs concitoyens empêche qu'on puisse les considérer comme soumis, au point de vue judiciaire, à des tribunaux qui n'ont pas la même origine élective; en second lieu, le mandat de député est chose si grave, si essentielle, qu'il ne saurait dépendre d'un magistrat d'en empêcher l'accomplissement. En théorie, la politique ne doit entrer pour rien dans les décisions de la justice; mais en pratique elle leur a dicté plus d'une fois des actes et des arrêts, qui sont déjà graves appliqués à un simple citoyen, mais qui seraient bien plus funestes s'ils atteignaient la personne d'un représentant du peuple.

Toutefois, l'*inviolabilité* que nos diverses constitutions accordaient aux députés n'est pas absolue. Voici en quels termes la définissait la constitution de 1791 :

« Les représentants de la nation sont inviolables; ils ne pourront être recherchés, accusés ni jugés en aucun temps, pour ce qu'ils auront dit, écrit ou fait dans l'exercice de leurs fonctions de représentant.

« Ils pourront, pour fait criminel, être saisis en flagrant délit ou en vertu d'un mandat d'arrêt, mais il en sera donné avis sans délai au Corps législatif, et la poursuite ne pourra être continuée qu'après que le Corps législatif aura décidé s'il y a lieu à accusation. »

La constitution de 1793 supprima l'*inviolabilité* des députés : « Art. 31. Les délits des mandataires du peuple et de ses agents ne doivent jamais être impunis. Nul n'a le droit de se prétendre plus inviolable que les autres citoyens. » Celle de l'an III et celle de l'an VIII ne la rétablirent pas. La charte de 1814 restreignit à la durée des sessions l'*inviolabilité* de la personne des députés. Celle de 1830 n'apporta à cet égard aucune modification. D'après la constitution de 1848, les représentants ne pouvaient être poursuivis, pour faits criminels, sans l'autorisation de la Chambre, ni arrêtés, sauf le cas de flagrant délit. Celle de 1852 met le député à l'abri de toute poursuite criminelle ou correctionnelle pendant la session, sauf approbation de l'Assemblée, et de toute arrestation, sauf le cas de flagrant délit en matière criminelle. Elle l'exempte de toute contrainte par corps, durant toute la durée de la session, et pendant les six semaines qui la précèdent et les six qui la suivent. C'est ce texte qui actuellement régit encore la matière.

— *Inviolabilité des ambassadeurs.* Toutes les nations s'accordent à reconnaître le principe de l'*inviolabilité* des ministres publics, des ambassadeurs, en ce sens qu'on ne peut, s'ils ne violent eux-mêmes aucune loi d'ordre public, porter la moindre atteinte à leur sûreté personnelle. L'histoire est pleine d'enseignements à cet égard; et il y a aussi des lois écrites, ainsi que des monuments de jurisprudence, qui consacrent le principe avec ses applications rationnelles. On sait, pour ne parler que de la France, quelles réparations exigèrent François Ier, pour la condamnation prononcée à Milan contre son ambassadeur; le gouvernement de l'an VII, pour le meurtre de ses plénipotentiaires au congrès de Rastadt; Charles X, pour l'insulte faite à son ministre par le dey d'Alger. L'Assemblée constituante a proclamé, en 1789, qu'elle n'entendait pas porter atteinte aux immunités des ambassadeurs établies par le droit des gens. En l'an II, la Convention décréta qu'il serait interdit à toute autorité constituée d'attenter en aucune manière à la personne des envoyés des gouvernements étrangers. Dans la discussion du code Napoléon, il fut reconnu que les ministres étrangers devaient continuer à jouir en France des prérogatives fondées sur le droit des gens. Les lois civiles et les lois de procédure françaises n'admettent pas la contrainte par corps contre les agents diplomatiques. Les lois d'instruction criminelle ne permettent pas de contraindre un ministre étranger à venir déposer, en justice, dans les formes ordinaires. Les lois pénales, enfin, punissent la diffamation et l'injure, envers les ministres publics étrangers, plus sévèrement que celles qui seraient commises contre les particuliers.

Les raisons sur lesquelles est fondé le principe de l'*inviolabilité* des ministres publics ont été mises en lumière avec une grande force par Montesquieu et par Vattel. « Le droit des gens, dit le premier de ces écrivains, a voulu que les princes s'envoyassent des ambassadeurs; et la raison, tirée de la nature de la chose, n'a pas permis que ces ambassadeurs dépendissent du souverain chez qui ils sont envoyés, ni de ses tribunaux. Ils sont la parole du prince qui les envoie, et cette parole doit être libre. Aucun obstacle ne doit les empêcher d'agir. Ils peuvent souvent déplaire, parce qu'ils parlent pour un homme indépendant. On pourrait leur imputer des crimes, s'ils pouvaient être punis pour des crimes; on pourrait leur supposer des dettes, s'ils pouvaient être arrêtés pour des dettes. Un prince qui a une fierté naturelle parlerait par la bouche d'un homme qui aurait tout à craindre. Il faut donc suivre, à l'égard des ambassadeurs, les raisons tirées du droit des gens, et non pas celles qui dérivent du droit politique. Que s'ils abusent de leur rôle représentatif, on le fait cesser en les renvoyant chez eux; on peut même les accuser devant leur maître, qui devient par là leur juge ou leur complice. » « La nécessité et le droit des ambassades une fois établis, dit Vattel, la sûreté parfaite, l'*inviolabilité* des ambassadeurs et autres ministres en sont une conséquence certaine. Car si leur personne n'est pas à couvert de toute violence, le droit des ambassades devient précaire, et leur succès très-incertain. Le droit à la fin est inséparable du droit aux moyens nécessaires. Les ambassades étant donc d'une si grande importance dans la société universelle des nations, si nécessaires à leur salut commun, la personne des ministres chargés de ces ambassades doit être sacrée et inviolable chez toutes. Quiconque fait violence à un ambassadeur, ou à tout autre ministre public, ne fait pas seulement injure au souverain que ce ministre représente; il blesse la sûreté commune et le salut des nations, il se rend coupable d'un crime atroce envers tous les peuples. »

INVIOLABLE adj. (ain-vi-o-la-ble — du préf. *in*, et de *violer*). Qu'on ne doit, qu'on ne peut pas violer, enfreindre : *Promesse* INVIOLABLE. *Serment* INVIOLABLE. *Un seul innocent frappé est la violation, éternellement à déplorer, du droit* INVIOLABLE. (L. Blanc.)

— Qui est sacré, à quoi l'on ne peut porter certaines atteintes : *Les temples des dieux étaient* INVIOLABLES *chez les anciens. L'asile de l'église doit être* INVIOLABLE. (Boss.)

— Politiq. Se dit des personnes que la loi ou la constitution met à l'abri des poursuites judiciaires ou de la saisie par corps : *La personne des ambassadeurs est* INVIOLABLE. *Je ne vois dans un homme* INVIOLABLE, *gouvernant un peuple, qu'un dieu et vingt-cinq millions de brutes.* (Brissot.) *Un monarque* INVIOLABLE *peut être impunément enfant, décrépit, femme ou fou.* (Cormen.) *Le dernier des cardinaux est* INVIOLABLE *comme les douze apôtres* (E. About.)

INVIOLABLEMENT adv. (ain-vi-o-la-ble-man — rad. *inviolable*). D'une manière inviolable, sans être jamais violé : *Si j'étais sûr de suivre toujours* INVIOLABLEMENT *cette équité que j'ai devant les yeux, je me croirais le premier des hommes.* (Montesq.) *Le seul secret qu'une femme garde* INVIOLABLEMENT, *c'est celui de son âge.* (Ninon de Lenclos.)

INVIOLÉ, ÉE adj. (ain-vi-o-lé — du préf. *in*, et de *violé*). Qui n'a pas été violé, outragé : *Asile* INVIOLÉ. *Sépulture* INVIOLÉE.

— Qui n'a pas été enfreint : *Serments* INVIOLÉS.

INVIOLENTÉ, ÉE adj. (ain-vi-o-lan-té — du préf. *in*, et de *violenté*). Qui n'a souffert aucune violence : *Opinions* INVIOLENTÉES.

INVISCANT, ANTE adj. (ain-vi-skan, an-te — rad. *invisquer*). Qui invisque, qui rend visqueux : *Le mucilage est* INVISCANT.

INVISCATION s. f. (ain-vi-ska-si-on — rad. *invisquer*). Physiol. Action par laquelle les aliments s'imprègnent de salive pendant la mastication.

INVISIBILITÉ s. f. (ain-vi-si-bi-li-té — — rad. *invisible*). Caractère, état de ce qui est invisible : *L'*INVISIBILITÉ *des atomes, des fluides.*

INVISIBLE adj. (ain-vi-zi-ble — du préf. *in*, et de *visible*). Qu'on ne peut voir, qui échappe à la vue, soit par sa nature, soit par son exiguïté, soit par la distance : *Dieu est* INVISIBLE. *L'esprit est* INVISIBLE. *Il y a une multitude d'étoiles* INVISIBLES *à l'œil nu. Il y a autant d'espèces d'animaux* INVISIBLES *que de visibles.* (Fonten.)

— Qui se dérobe à la vue, qui se cache, qui ne veut pas être vu : *Cet homme est* INVISIBLE; *voilà trois fois que je vais chez lui, sans pouvoir le rencontrer.*

Je vois avec mépris ces maximes terribles,
Qui font de tant de rois des tyrans *invisibles.*
VOLTAIRE.

— Caché, secret : *Il est dans toutes les sociétés un pouvoir régulateur* INVISIBLE, *qui courbe tout sous sa règle.* (T.-N. Benard.)

— Substantiv. Membre d'une société secrète italienne, dans laquelle, suivant un auteur allemand du dernier siècle, les réceptions se faisaient la nuit, sous une voûte souterraine, et où l'on prêchait l'athéisme et le suicide.

— Hist. relig. Membre d'une secte fondée par Osiander, qui soutenait que la véritable Eglise n'est pas visible.

— s. m. Ce qui est invisible : *Le jugement ne juge que l'*INVISIBLE *ou ce que l'œil ne voit pas.* (Mesnard.)

— **Syn. Invisible, imperceptible.** V. IMPERCEPTIBLE.

Invisible (LA SCIENCE DE L'), études de psychologie et de théodicée, par Charles Lévê-

que (Paris, 1865), ouvrage remarquable, mais peut-être superficiel encore, malgré les efforts de l'auteur pour être original et profond. Dieu, l'âme et la liberté, voilà les trois problèmes principaux que pose M. Lévêque. Dire qu'il n'arrive pas plus à les résoudre que tous ceux qui l'ont précédé, ce n'est point lui faire injustice. Les questions sont assez graves pour qu'on n'ait pas pu depuis des siècles leur donner une solution scientifique, c'est-à-dire définitive. Le pourra-t-on jamais? Personne ne peut le dire. Mais reconnaissons tout l'intérêt du livre de M. Lévêque, malgré le peu de valeur des affirmations qu'il se croit tenu de placer çà et là. M. Lévêque appartient à cette petite école de philosophie spiritualiste, issue de l'enseignement de M. Cousin, qui ressemble trop à une secte et par le petit nombre des adeptes et par l'intolérance des docteurs. Mais, encore une fois, c'est en toute sincérité, nous n'en doutons pas, que M. Lévêque défend le drapeau du spiritualisme, et il le défend avec éloquence, double mérite qu'il serait injuste d'oublier. On trouvera dans le livre que nous venons d'apprécier plusieurs articles intéressants : 1° une leçon d'ouverture d'un cours au Collége de France sur la *Liberté et le fatalisme*; 2° deux études qui ont obtenu un grand retentissement dans la *Revue des Deux-Mondes*, l'*Etat actuel de la science de l'âme* et *Proclus et son Dieu;* enfin, deux articles historiques, l'un sur Ph. Damiron, l'autre sur Emile Saisset.

INVISIBLEMENT adv. (ain-vi-si-ble-man — rad. *invisible*). D'une manière invisible : *En cette terre germe* INVISIBLEMENT *la moisson des élus.* (Lamenn.)

INVISQUER v. a. ou tr. (ain-vi-ské — lat. *inviscare;* du préf. *in*, et de *viscum*, glu). Engluer, enduire d'une matière visqueuse.

INVITA MINERVA (*Malgré Minerve*), Expression d'Horace (*Art poétique*, vers 385). Rimer malgré Minerve se dit d'un auteur sans talent, sans inspiration, qui s'obstine à vouloir écrire quand même.

Boileau a dit de Chapelain :

Maudit soit l'auteur dur, dont l'âpre et rude verve,
Son cerveau tenaillant, rima *malgré Minerve*,
Et, de son lourd marteau martelant le bon sens,
A fait de méchants vers douze fois douze cents.

« Tout le monde connaît ces lieux communs d'éloquence par lesquels on essaye, *invita Minerva*, d'élever à force d'engins une statue colossale à une personnalité souvent assez mince. »

L. PEISSE.

INVITANT, ANTE adj. (ain-vi-tan, an-te — rad. *inviter*). Néol. Séduisant, engageant : *L'entrée de ce marais n'est pas fort* INVITANTE. (Michelet.)

INVITATEUR s. m. (ain-vi-ta-teur — lat. *invitator;* de *invitare*, inviter). Antiq. rom. Sorte de domestique chargé de faire les invitations pour les repas : *Les* INVITATEURS *étaient choisis parmi les affranchis.*

INVITATION s. f. (ain-vi-ta-si-on — lat. *invitatio;* de *invitare*, inviter). Action d'inviter : *Une* INVITATION *à dîner. Une* INVITATION *à une noce. Recevoir une lettre d'*INVITATION. *Accepter une* INVITATION.

— Exhortation, incitation, action de pousser quelqu'un à faire quelque chose : *Le général Cavaignac a repoussé toutes les* INVITATIONS *que lui faisaient certains partis pour préparer une résistance.* (L. Plée.)

— Fig. Encouragement, motif d'agir : *Partout la nécessité est une* INVITATION *de la nature à la science.* (E. Pelletan.)

— **Encycl** *Billet d'invitation.* V. BILLET.

INVITATOIRE s. m. (ain-vi-ta-toi-re — lat. *invitatorius;* de *invitare*, inviter). Liturg. Antienne qui se chante à matines, avec le *Venite, exultemus.*

— Adj *Lettre invitatoire*, Lettre que le pape adresse aux évêques, pour les inviter à venir à Rome, le jour anniversaire de son élévation au trône pontifical.

INVITATORIEN s. m. (ain-vi-ta-to-riain — rad. *invitatoire*). Religieux qui, dans les maisons de l'ordre de Cîteaux, est chargé d'entonner le chant aux offices.

INVITE s. f. (ain-vi-te — rad. *inviter*). Jeux. Action de jouer une carte pour engager la partie. ‖ Aux jeux à partenaires, Action de jouer une carte pour indiquer à son associé les principaux éléments du jeu que l'on a soi-même, et lui faire connaître dans quel sens on désire être appuyé par lui : *Bonne* INVITE. INVITE *malheureuse. Faire une* INVITE. *Toute carte jouée spontanément doit être considérée comme une* INVITE, *mais il faut distinguer l'*INVITE *précise, qui est faite par une petite carte, et l'*INVITE *équivoque ou indifférente, qui est faite par une carte moyenne.* ‖ *Fausse invite*, Genre d'invite que l'on fait, dans certaines circonstances, pour obliger les adversaires à jouer quelque carte que l'on redoute. ‖ *Contre-invite*, Invite faite dans la même couleur par la partie adverse, quand la première invite n'a pas fait la levée.

INVITÉ, ÉE (ain-vi-té) part. passé du v. Inviter. Convié : *Etre* INVITÉ *à un bal, à un dîner, à une soirée.*

— Exhorté, prié, pressé : INVITÉ *à déclarer ce qu'il savait, il ne répondit pas.*

— Fig. Engagé, poussé, attiré : *Etre* INVITÉ *au sommeil par la fraîcheur de l'ombre.*

— Substantiv. Personne qu'on a invitée, conviée : *Le nombre des* INVITÉS *était de soixante. Les* INVITÉS *à la noce ne doivent jamais s'apercevoir du départ de la mariée lorsqu'elle se retire.* (Boitard).

INVITER v. a. ou tr. (ain-vi-té — lat. *invitare;* du préf. *in*, et d'un radical *vitare*, sur lequel on n'est pas d'accord, et qui, selon Benfey, n'est pas le même que *vitare*, éviter. Curtius croit que le latin *invitare* est pour *invicitare*, et qu'il signifie proprement appeler dans, de *in*, dans, et d'un verbe *vicitare* allié à *vocare* appeler, qui répond lui-même à la racine sanscrite *vak*, *vivakmi*, dire, appeler). Convier, prier de se trouver dans un endroit, de prendre part à une chose · INVITER *quelqu'un à dîner.* INVITER *une jeune fille à danser.*

Je vais chez qui me plaît, et non chez qui m'*invite*
PONSARD.

Autrefois le rat de ville
Invita le rat des champs,
D'une façon fort civile,
A des reliefs d'ortolans.
LA FONTAINE.

— Prier avec quelque autorité, commander en douceur : *Je vous* INVITE *à être plus prudent une autre fois. Le président* INVITA *l'auditoire à cesser ses applaudissements. Un mandat de comparution vous* INVITE *à passer dans le cabinet du juge d'instruction; un mandat d'amener vous y contraint.* (Raspail.) ‖ Engager, exciter, exhorter : *Celui qui s'empresse de parler* INVITE *les autres à se taire, mais non à l'écouter.* (Beauchêne.)

Qui pardonne aisément *invite* à l'offenser.
CORNEILLE.

Quiconque est soupçonneux *invite* à le trahir.
VOLTAIRE.

— Fig. Attirer, engager par quelque attrait :

Le murmure des eaux *invite* à sommeiller.
RACAN.

— v. n. ou intr. Jeux. Faire une invite : INVITER *par une grosse carte, par une carte moyenne. Entre les diverses couleurs,* INVITEZ *dans celle qui vous donne le plus d'espérance pour la suite.*

S'inviter v. pr. Se présenter dans un endroit, comme si l'on était invité, y venir sans être prié :

Vous devez accueillir cet adroit parasite,
Qui chez vous quelquefois s'introduit et *s'invite.*
BERCHOUX.

— Se faire réciproquement des invitations : *Ils* S'INVITENT *tour à tour à de petites réunions de famille.* (Acad.)

— **Syn. Inviter, prier à, prier de.** On *invite* à un dîner d'apparat, à une soirée brillante; on bien encore on *invite* les personnes envers qui on est tenu à suivre toutes les formules de l'étiquette. *Prier à* dîner et *prier de* dîner supposent moins de cérémonie; mais *prier à* fait entendre qu'il s'agit d'un dîner plus ou moins éloigné, tandis que *prier de* s'emploie quand le moment de se mettre à table est prochain; d'où il résulte que cette dernière expression marque encore moins de cérémonie que l'autre.

— **Inviter, convier, engager**, etc. V. CONVIER.

IN VITIUM DUCIT CULPÆ FUGA (*La crainte d'un défaut fait tomber dans un défaut plus grand*); c'est ainsi que s'exprime Horace dans son *Art poetique* (v 31), en parlant des lois de l'esthétique. Voici le vers complet :

In vitium ducit culpæ fuga, si caret arte.

« Celui qui veut éviter un défaut tombe dans un autre, s'il manque d'art. »

Boileau a dit presque dans le même sens :

Souvent la peur d'un mal nous conduit dans un pire.

Et La Fontaine :

Le trop d'attention qu'on a pour le danger
Fait le plus souvent qu'on y tombe.

« Je ne sais quels prétendus philosophes, pour répondre à la chimère de Descartes, se jetèrent dans la chimère opposée; ils donnèrent libéralement de l'esprit pur aux crapauds et aux insectes : *In vitium ducit culpæ fuga.* »

VOLTAIRE.

« Un des plus grands défauts des ouvrages de ce siècle, c'est de vouloir parler des sciences comme on parlerait dans une conversation particulière. Ce défaut vient d'une origine estimable; on craint le pédantisme; on veut orner les matières un peu sèches; mais *in vitium ducit culpæ fuga, si caret arte.* »

VOLTAIRE.

INVITRÉ, ÉE adj. (ain-vi-tré — du préf. *in*, et de *vitre*). Techn Qui ne s'est pas réduit en verre : *Sable* INVITRÉ.

INVOCABIT (ain-vo-ka-bitt — mot lat. qui signifie *il invoquera*). Liturg. Nom que l'on donne au premier dimanche de carême, parce que l'introït de la messe de ce jour commence par le mot *invocabit.*

INVOCATION s. f. (ain-vo-ka-si-on — lat. *invocatio;* de *invocare*, invoquer). Action d'invoquer : *L'*INVOCATION *des dieux. L'*INVOCATION *des saints. L'*INVOCATION *et l'évocation sont la base du mysticisme.* (Mesnard.) *Les* INVOCATIONS *dérivent principalement de la religion hébraïque et de Zoroastre.* (Mesnard.)

— Antiq. Sorte de prière ou litanie qui accompagnait ordinairement les sacrifices chez les anciens.

— Liturg. Dédicace : *Une chapelle sous l'*INVOCATION *de la Vierge. Une église sous l'*INVOCATION *de saint Ambroise.*

— Diplomatiq. Formule par laquelle le copiste ou les témoins d'une charte ou d'un diplôme demandent la bénédiction de Dieu.

— Littér. Prière adressée par le poëte à une muse, à une divinité, pour lui demander l'inspiration : *L'*INVOCATION *est propre au poëme épique.* (Acad.) *Une* INVOCATION *est toujours un morceau d'enthousiasme.* (Grimm.)

— **Encycl.** Antiq. L'*invocation* précédait généralement le sacrifice. Le sacrificateur s'adressait alors à tous les dieux. (V. Homère, *Iliade*, I, 450; *Odyssée*, XII, 423; Lucien, *De dea syr.*, 57; Quinte-Curce, IV, 13, 15; Pline, *Hist. nat.*, XXVIII, 3 A.) On commençait généralement, dans cette *invocation* collective, par Hestia (Vesta), la déesse du feu, et, pour ainsi dire, du sacrifice même. (V. Platon, *Cratyle*, § 509.) « Le sacrificateur demandait aux immortels, dit M. Maury, d'écouter sa voix, d'exaucer ses vœux et d'envoyer à ceux qui prenaient part à cet acte religieux la fortune et les biens terrestres, de leur être, en un mot, favorables. Tel était l'objet de la prière du dévot adorateur des dieux. Xénophon, qui nous en fournit le modèle accompli, leur demande la santé, la force du corps, la considération dans sa patrie, la bienveillance de la part de ses amis. D'ordinaire, la formule était plus générale, et ce qui distinguait précisément l'*invocation* des autres prières, c'est qu'elle était plus vague et plus courte. Le fidèle laissait les dieux juges des biens qu'ils devaient accorder. En voici un exemple : « O Zeus, notre roi! dit le poëte, donne, à nous qui te prions et à ceux qui ne te prient pas, les *véritables biens*, et éloigne de ceux qui t'implorent les maux cruels! » (Platon, *Deux. Alcibiade.*)

Ne dirait-on pas un *Pater noster* chrétien? Les sacrifiants, les mains ouvertes, la paume tournée vers le ciel, faisaient entendre à haute voix leur prière. Cette prière (*euché*) était une partie intégrante de toute cérémonie religieuse, et elle constituait, avec l'acte d'adoration, le culte par excellence. En résumé, l'*invocation* était une prière qui précédait toujours le sacrifice, ainsi que l'indique la formule homérique qui revient périodiquement dans l'*Iliade* et l'*Odyssée* : « Ayant ainsi parlé en priant, il immola les victimes. » Voyez encore Eschyle (tragédie d'*Agamemnon*), qui nous raconte le sacrifice d'Iphigénie : « Son père, après l'*invocation*, ordonne aux serviteurs de la saisir comme une chèvre, de la déposer sur l'autel enveloppée de ses voiles, la tête pendante. »

Le Grec, quand il fait l'*invocation*, a les yeux tournés vers le ciel; le Romain, lui, se voile la tête L'un contemple quand il prie, l'autre pense. Chez le Romain, l'*invocation* n'accompagne pas seulement le sacrifice, elle précède tout acte de la vie. Il invoque les dieux à chaque instant, car il a des dieux pour toutes les fonctions et tous les moments de la vie. Est-il aux champs, il invoque, à mesure qu'il change d'exercice, le dieu de la jachère, celui du labour, celui des sillons, celui des semailles. Il en invoque d'autres encore quand il recouvre les semences, quand il herse, et plus tard, quand il enlève la moisson, quand il engrange, quand il ouvre ses greniers.

On voit combien l'*invocation*, c'est-à-dire cette prière abrégée qui consiste à appeler les dieux ou un dieu à son secours, était fréquente chez les anciens. Ne nous étonnons pas de cet appel incessant fait aux divinités par les Romains et les Grecs. Leur superstition, nous aussi nous l'avons connue, et nous la connaissons encore. Qu'est-ce que ce culte des saints et des patrons ou patronnes, sinon une *invocation* assidue à des puissances surnaturelles? Lisez les petites prières que l'on trouve au dos de certaines images pieuses, et vous verrez que l'usage des *invocations* n'est pas encore aboli chez nous La litanie des chrétiens n'est qu'une variante détaillée de la formule païenne : *Di, Dexque omnes!*

— Littér. L'*invocation* était autrefois de rigueur dans l'épopée; immédiatement après le solennel · « Je chante..., » apparaissait la divinité ou la muse dont le poëte se réclamait pour mener à bien son œuvre. Homère, le plus simple des grands poëtes, dit tout bonnement : « Muse, chante la colère d'Achille, fils de Pélée! » Virgile a fait de même dans l'*Enéide;* mais, dans les *Géorgiques*, il appelle à son aide Bacchus, Cérès, tous les dieux et toutes les déesses qui président à l'agriculture. Ovide, au début des *Métamorphoses*, invoque aussi l'Olympe entier; Lucrèce, plus pénétrant, invoque, sous le nom de Vénus la bienveillante, volupté des hommes et des dieux, les principes fécondants de la vie universelle. Lucain, dédaigneux des fictions et tout entier aux terribles réalités qu'il va décrire, a supprimé l'*invocation* dans sa *Pharsale.*

Les poëtes modernes, et surtout les sceptiques du XVIII[e] siècle, auraient bien dû suivre cet exemple. Si l'*invocation*, chez les anciens, se montre déjà comme un artifice littéraire, à plus forte raison cette sorte de prière adressée, soit aux muses, soit à des divinités du paganisme ou à de froides allégories, est-elle factice chez les modernes. Dante, comme Lucain, ne plaça point d'*invocation* au seuil de sa grande trilogie épique; mais depuis, de la *Jérusalem délivrée* aux *Martyrs*, personne n'a cru devoir s'en dispenser, de par la mode et Aristote. Les poëtes catholiques, comme le Tasse, invoquèrent la muse des saints et des martyrs : « O Muse, toi qui ne te ceins pas le front des lauriers éphémères de l'Hélicon, mais qui, dans le ciel, entre les chœurs des bienheureux, entoure ta tête de la couronne d'or des étoiles...; » les poëtes philosophiques se réclamèrent de banales allégories :

Descends du haut des cieux, auguste Vérité;
Répands sur mes écrits ta force et ta clarté.
(*La Henriade.*)

Ces vieilleries sont aujourd'hui généralement abandonnées; seuls, quelques fervents disciples de l'antiquité y tiennent encore. Ainsi, M. de Laprade, au début de son poëme de *Psyché*, a inscrit une *invocation* aux Grâces; cela pourrait passer, à la rigueur; mais il les appelle les Charités!

Vous par qui les présents de Dieu nous sont comptés,
Vous qu'on appelle mieux du nom de Charités.

C'est parler grec en français. Autant vaut l'*invocation* de l'abbé Casti, qui appelle à son aide les douze signes du zodiaque :

Te che il corso del sol reggi e governi,
O celeste Zodiaco, te invoco.
(*Gli animanti parlanti.*)

De nos jours, si l'on invoque encore les muses, c'est pour rire, comme Alfred de Musset dans *Mardoche :*

Muses! depuis le jour où John Bull, en silence,
Vit jadis par Brummel, en dépit de la France,
Les gilets blancs proscrits, et jusques aux talons,
Exemple monstrueux, traîner les pantalons!...

Ainsi passe la gloire du monde!

INVOCATOIRE adj. (ain-vo-ka-toi-re — du lat. *invocatus*, invoqué). Qui appartient à l'invocation : *Formule* INVOCATOIRE.

INVOLONTAIRE adj. (ain-vo-lon-tè-re — du préf. *in*, et de *volontaire*). Où la volonté n'a point de part, qui se fait sans le secours de la volonté, contrairement à la volonté . *Larmes* INVOLONTAIRES. *Rire* INVOLONTAIRE. *Faute* INVOLONTAIRE. *Une erreur* INVOLONTAIRE *se pardonne et s'oublie aisément.* (J.-J. Rouss.)

Il est des jours de paix, d'ivresse et de mystère,
Où notre cœur savoure un charme *involontaire.*
V. HUGO.

— Physiol. Se dit des organes qui, appartenant exclusivement à la vie végétative, ne sont pas soumis à l'action de la volonté : *Muscles, nerfs* INVOLONTAIRES.

INVOLONTAIREMENT adv. (ain-vo-lon-tè-re-man — rad. *involontaire*). D'une manière involontaire, sans le vouloir : *Je l'ai blessé bien* INVOLONTAIREMENT. *Nos idées nous viennent* INVOLONTAIREMENT. (Helvét.)

INVOLUCELLE s. m. (ain-vo-lu-sè-le — dimin. d'*involucre*). Bot. Petit involucre; involucre partiel.

INVOLUCELLÉ, ÉE adj. (ain-vo-lu-sèl-lé — rad. *involucelle*). Bot. Qui est muni d'un involucelle : *Ombellule* INVOLUCELLÉE.

INVOLUCRAL, ALE adj. (ain-vo-lu-kral, a-le — rad. *involucre*). Bot. Qui naît sur l'involucre : *Epines* INVOLUCRALES. ‖ *Bractées involucrales*, Bractées qui, dans les graminées, entourent la base de l'épillet.

INVOLUCRE s. m. (ain-vo-lu-kre — lat. *involucrum;* de *involvere*, envelopper; de *in*, en, et *volvere*, rouler). Bot. Réunion de bractées formant une enveloppe propre à une fleur ou commune à plusieurs : *Le plus souvent, les bractées qui forment l'*INVOLUCRE *sont distinctes et séparées.* (P. Duchartre.)

— **Encycl.** L'*involucre* est généralement composé de plusieurs bractées, de forme, de consistance et de couleur variables, disposées sur un ou plusieurs rangs; l'artichaut en présente un exemple familier; mais on retrouve cet organe dans toutes les plantes de la famille des composées et dans beaucoup d'autres. Quelquefois, les bractées sont plus ou moins intimement soudées entre elles, et il en résulte une sorte de petite coupe ou une cupule, comme dans le chêne, le châtaignier, le noisetier, etc. D'autres fois, l'*involucre* présente l'aspect d'une collerette, et porte souvent ce dernier nom, comme dans la carotte, l'euphorbe, etc. Dans la famille des ombellifères, on distingue l'*involucre* proprement dit, qui entoure l'ombelle générale, et les *involucelles*, qui accompagnent les ombellules. La structure, la disposition, la consistance de l'*involucre* fournissent souvent des caractères d'une certaine valeur.

INVOLUCRÉ, ÉE adj. (ain-vo-lu-kré — rad. *involucre*). Bot. Qui est muni d'un involucre : *Fleurs* INVOLUCRÉES.

INVOLUCRIFORME adj. (ain-vo-lu-kri-for-me — de *involucre*, et de *forme*). Bot. Qui a la forme d'un involucre.

INVOLUTIF, IVE adj. (ain-vo-lu-tiff, i-ve — du lat. *involutus*, enroulé). Bot. Se dit des pétales, des feuilles, lorsque leurs bords sont roulés en dedans. ‖ *Préfoliation involutive*, Celle dans laquelle les jeunes feuilles sont roulées en dedans. ‖ On dit aussi INVOLUTÉ, ÉE.

INVOLUTIFOLIÉ, ÉE (ain-vo-lu-ti-fo-li-é — du lat. *involutus*, enroulé; *folium*, feuille). Bot. Se dit des végétaux dont les feuilles sont enroulées du sommet à la base.

INVOLUTION s. f. (ain-vo-lu-si-on — du lat. *involutio;* de *involvere*, enrouler, envelopper). Assemblage de difficultés, d'embarras : *Les grossiers aiment et admirent surtout ce qu'ils voient caché sous une* INVOLUTION *de paroles.* (Montaigne.) *Les faits qui ont été le plus éclairés se trouvent dans une si grande* INVOLUTION *de circonstances qu'on s'y perdrait.* (De Retz.) ‖ Vieux mot.

— Rhétor. Style entortillé, embarrassé.

— Géom. Disposition de six points pris sur une droite et conjugués deux à deux.

— Bot. Etat d'une partie involutée : *L'*INVOLUTION *des feuilles.*

— **Encycl.** Géom. On dit qu'il y a *involution* entre six points A, A′, B, B′, C, C′ rangés sur une même droite, lorsqu'ils déterminent sur cette droite des segments remplissant la condition

$$(1)\qquad \frac{CA \times CA'}{CB \times CB'} = \frac{C'A \times C'A'}{C'B \times C'B'};$$

les points C et C′, A et A′, B et B′ sont alors dits conjugués deux à deux.

Le couple des points C et C′ paraît, dans l'équation fondamentale précédente, se distinguer à la fois des deux autres A et A′, B et B′; mais il n'en est rien en réalité. En effet, cette équation peut se transformer dans les suivantes :

$$(2)\qquad \frac{BA \times BA'}{BC \times BC'} = \frac{B'A \times B'A'}{B'C \times B'C'},$$

$$(3)\qquad \frac{AB \times AB'}{AC \times AC'} = \frac{A'B \times A'B'}{A'C \times A'C'},$$

où les couples B et B′, A et A′ jouent successivement le même rôle par rapport aux deux autres A,A′ et C,C′ d'une part, B,B′ et C,C′ de l'autre, que jouait le couple CC′ par rapport aux deux autres dans la première équation. Cela résulte, comme on le verra plus loin, de la permutabilité évidente d'une propriété dont jouissent les six points.

Les équations (1), (2) et (3) en donnent quatre autres par multiplication. Ainsi, en multipliant membre à membre les équations (1), (2), (3), sans changer l'ordre des membres, on trouve d'abord

$$\frac{CA.CA'.BA.BA'.AB.AB'}{CB.CB'.BC.BC'AC.AC'} = \frac{C'A.C'A'\ B'A.B'A'.A'B.A'B'}{C'B.C'B'.B'C.B'.C'.A'C.A'C'},$$

ou, en supprimant les facteurs communs aux deux membres,

$$\frac{CA'.BA\ AB}{CB.BC.AC'} = \frac{C'A.B'A'.A'B'}{C'B'.B'C'\ A'C},$$

et, en chassant les dénominateurs,

$$CA'^2.BA^2.C'B'^2 = AC'^2.BC^2.A'B'^2,$$

ou simplement

$$(4)\qquad AB.B'C'.CA' = AC'.CB.B'A';$$

en multipliant les mêmes équations (1), (2), (3), après en avoir permuté les membres, on trouverait de même successivement

$$(5)\qquad AB'.BC'.CA' = AC'.CB'.BA'$$

$$(6)\qquad AB'.BC.C'A' = AC\ C'B'.BA'$$

$$(7)\qquad AB.B'C.C'A' = AC.C'B.B'A'.$$

Les équations (4), (5), (6) et (7) doivent nécessairement rentrer les unes dans les autres, puisqu'elles se déduisent de trois autres qui, elles-mêmes, n'en font qu'une; chacune des sept équations entraîne même les six autres.

Les énoncés des trois premières équations sont assez faciles à former : chacune d'elles exprime que les produits des distances d'un point de l'un des couples aux points des deux autres couples sont entre eux comme les produits correspondants des distances du second point du même premier couple aux points des deux autres, pris dans le même ordre. Les quatre dernières équations sont un peu plus difficiles à traduire; on y parvient cependant de la manière suivante : que l'on considère un point de chacun des trois couples, le point A pour le couple AA′, le point B pour le couple BB′, et le point C pour le couple CC′, chacun d'eux déterminera, avec les deux points laissés de côté des deux autres couples, deux segments de la droite sur laquelle les six sont rangés : or, il est facile de voir que chacune des équations (4), (5), (6), (7) signifie que le produit de trois de ces six segments n'ayant pas d'extrémité commune est égal au produit des trois autres. Ainsi, prenons l'équation

$$AB'.BC'.CA' = AC'.CB'.BA',$$

elle n'est que la traduction immédiate de l'énoncé, dans les conditions hypothétiques qu'il renferme; les points choisis d'abord sont A,B,C, et ceux qu'on a laissés à part sont A′,B′,C′; le point A détermine les deux segments AB′ et AC′ avec les deux points laissés de côté qui ne lui sont pas conjugués; de même, au point B correspondent les deux segments BA′ et BC′ de l'énoncé; enfin le point C fournit les deux segments CA′ et CB′. Il est facile de voir, d'ailleurs, que les trois segments AB′, BC′, CA′, qui entrent dans le premier membre, n'ont pas d'extrémité commune, et qu'il en est de même des trois segments AC′,CB′,BA′, qui entrent dans le second membre.

Cela posé, il existe un théorème remarquable sur les différents couples de points formant *involution* avec deux couples fixes : si l'on a en ligne droite plusieurs couples de deux points, tels que les deux premiers couples forment une *involution* avec chacun des autres, trois quelconques de tous ces couples formeront eux-mêmes une *involution*.

Ainsi, si les six points A et A′, B et B′, C et C′ forment une *involution*, ainsi que les six points A et A′, B et B′, D et D′, il y aura *involution*, par exemple, entre A et A′, C et C′ et D et D′. En effet, l'hypothèse entraîne à la fois

$$\frac{AB.AB'}{AC.AC'} = \frac{A'B.A'B'}{A'C.A'C'}$$

et

$$\frac{AB.AB'}{AD.AD'} = \frac{A'B.A'B'}{A'D.A'D'};$$

or, en divisant les deux équations membre à membre, on en conclut

$$\frac{AD.AD'}{AC.AC'} = \frac{A'D.A'D'}{A'C.A'C'},$$

ce qui veut dire que les six points A et A′, D et D′, C et C′ forment une *involution*.

Si l'on suppose que deux des six points formant une *involution* viennent à se réunir, on a une *involution* de cinq points. Par exemple, supposons que dans le système A,A′,B,B′,C,C′ les points C et C′ se réunissent en C_1, on aura à la fois les équations équivalentes

$$\frac{AB.AB'}{A'B.A'B'} = \frac{AC_1^2}{A'C_1^2},$$

$$\frac{BA.BA'}{B'A.B'A'} = \frac{BC_1^2}{B'C_1},$$

$$\frac{C_1A.C_1B}{C_1A'.C_1B'} = \frac{AB}{A'B'},$$

$$\frac{C_1A.C_1B'}{C_1A'.C_1B} = \frac{AB'}{A'B}.$$

Si l'on suppose que le point C′ s'éloigne à l'infini, en désignant par O celui vers lequel tendra C, on aura successivement

$$OA.OA' = OB.OB',$$

$$\frac{BA.BA'}{B'A.B'A'} = \frac{BO}{B'O},$$

$$\frac{AB.AB'}{A'B.A'B'} = \frac{AO}{A'O},$$

$$\frac{AB'}{A'B} = \frac{OB'}{OA'},\quad \frac{AB'}{A'B} = \frac{OA}{OB},$$

$$\frac{AB}{A'B} = \frac{OB}{OA'},\quad \frac{AB}{AB'} = \frac{OA}{OB'};$$

le point O s'appelle le point central du système des deux couples A et A′, B et B′.

Si l'on considère six points A et A′, B et B′, C et C′ formant une *involution*, et que l'on détermine les points centraux O et O_1 des systèmes A et A′, B et B′, d'une part, A et A′, C et C′, de l'autre, ces points centraux se confondront nécessairement, car on aura, par exemple,

$$\frac{BA.BA'}{B'A.B'A'} = \frac{BO}{B'O} \text{ et } \frac{BC.BC'}{B'C.B'C'} = \frac{BO_1}{B'O_1};$$

mais, comme on a déjà, par l'*involution* des six points A,A′,B,B′,C,C′,

$$\frac{BA.BA'}{B'A.B'A'} = \frac{BC.BC'}{B'C.B'C'},$$

on aura aussi

$$\frac{BO}{B'O} = \frac{BO_1}{B'O_1},$$

de sorte que les points O et O_1 coïncideront.

Cela posé, on aura à la fois,

$$OA.OA' = OB.OB'$$

et

$$OA.OA' = OC.OC',$$

c'est-à-dire que les trois produits OA.OA′, OB.OB′, et OC.OC′ seront égaux. Ainsi, il existe toujours, sur la droite contenant un système de six points formant une *involution*, un point particulier tel que les produits de ses distances aux trois couples de points conjugués, pris isolément, soient égaux. M. Chasles a appelé ce point particulier le point central de l'*involution*.

Nous avons considéré jusqu'ici l'*involution* d'une façon abstraite; nous allons donner maintenant quelques exemples des figures géométriques où l'on rencontre des relations d'*involution*.

Le plus anciennement connu est celui qu'offre le système des quatre côtés d'un quadrilatère et de ses deux diagonales, coupé par une transversale quelconque. Les points de rencontre de cette transversale avec les côtés opposés du quadrilatère et avec les diagonales sont toujours en *involution*. Pour démontrer cette proposition, qui est évidemment projective, on fait la perspective de la

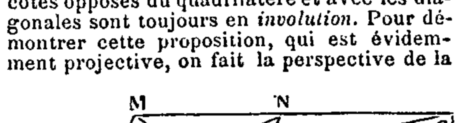

figure sur un plan tel que le quadrilatère soit transformé en parallélogramme : s'il y a *involution* dans la figure projetée, elle existera aussi dans la projection, et réciproquement.

Soient MNPQ le parallélogramme, et

BACC′A′B′

la transversale; les trois triangles

ACQ, BCQ, ABQ,

respectivement semblables aux triangles

A′CN, B′CN, A′B′N,

donneront

$$\frac{AC}{A'C} = \frac{BC}{B'C} = \frac{AB}{A'B'};$$

de même les trois triangles

AC′M, C′B′M, AB′M,

respectivement semblables aux triangles

A′C′P, C′BP, A′BP,

donneront

$$\frac{AC'}{A'C'} = \frac{C'B'}{C'B} = \frac{AB'}{A'B}.$$

En multipliant membre à membre, par exemple,

$$\frac{AC}{A'C} = \frac{AB}{A'B'} \text{ et } \frac{AC'}{A'C'} = \frac{AB'}{A'B},$$

on obtiendra

$$\frac{AC.AC'}{A'C.A'C'} = \frac{AB.AB'}{A'B.A'B'},$$

ce qui est l'équation (3).

Il est évident que, dans l'équation précédente, on peut faire jouer aux points B et B′ le rôle que jouaient les points A et A′, et on trouvera

$$\frac{BC.BC'}{B'C.B'C'} = \frac{BA.BA'}{B'A.B'A'},$$

ce qui est l'équation (2); par conséquent, les équations (2) et (3) sont équivalentes; quant à l'équation (1), on l'obtient en regardant dans la figure primitive les deux diagonales et deux côtés comme formant un nouveau quadrilatère dont les diagonales seraient les deux autres côtés.

Le théorème précédent se trouve dans Pappus. Desargues en a donné une première extension en ces termes : un quadrilatère étant inscrit dans une conique, si on coupe la figure par une transversale, les six points de rencontre sont en *involution*. On voit que la conique remplace les diagonales du quadrilatère, diagonales dont le système forme, en effet, une conique circonscrite au quadrilatère. On a été depuis encore plus loin : on démontre que, si à travers deux coniques et le système de deux de leurs cordes communes on mène une transversale quelconque, les six points de rencontre seront encore en *involution*. Ici ce sont les systèmes des côtés opposés du quadrilatère de Pappus qui sont remplacés par des coniques. Enfin, quand trois coniques ont quatre points communs, une transversale quelconque les coupe en six points formant une *involution;* alors les trois systèmes de droites du quadrilatère primitif sont remplacés par trois coniques.

INVOLVANT, ANTE adj. (ain-vol-van, ante — du lat. *involvens*, part. prés. du v. *involvere*, envelopper). Hist. nat. Qui enveloppe et protége : *Calice* INVOLVANT.

INVOLVÉ, ÉE adj. (ain-vol-vé — du lat. *involvere*, enrouler). Moll. Se dit d'une coquille univalve, lorsque l'enroulement du cône, ou spirale, se fait transversalement ou de gauche à droite.

INVOQUÉ, ÉE (ain-vo-ké) part. passé du v. Invoquer. Appelé à l'aide : *Secours* INVOQUÉ *en vain.* ‖ A quoi l'on fait appel : *Il ne doit point y avoir deux morales, l'une à l'usage des forts, l'autre* INVOQUÉE *contre les faibles.* (Rev. Germ.)

— Honoré d'un culte : *Clodoald est* INVOQUÉ *sous le nom de saint Cloud.* (Volt.)

INVOQUER v. a. ou tr. (ain-vo-ké — lat. *invocare;* de *in*, en, dans, et *vocare*, appeler). Appeler à son aide par des prières : INVOQUER *Dieu.* INVOQUER *les anges.* INVOQUER *sa muse. Dieu a des prodiges en réserve pour ceux qui l'*INVOQUENT. (Boufflers.)

Qu'on l'adore ce Dieu, qu'on l'*invoque* à jamais :
Son empire a des temps précédé la naissance.
Chantons, publions ses bienfaits.
RACINE.

‖ Demander, réclamer, implorer : INVOQUER *le secours d'un plus fort.* INVOQUER *la clémence du souverain. Ce sont les armes de la France qu'appellent, qu'*INVOQUENT, *dans leurs martyres, toutes les patries opprimées.* (Ledru-Rollin.)

— Fig. Se faire fort de, s'appuyer sur; en appeler à : INVOQUER *le témoignage des assistants.* INVOQUER *la loi. Toutes les minorités* INVOQUENT *la justice, et la justice, c'est la liberté.* (Mme de Staël.) ‖ Avoir recours à : *L'hygiène est un puissant auxiliaire, que nous devons* INVOQUER *pour combattre nos passions.* (Debreyne.)

— **Syn. Invoquer, conjurer, implorer,** etc.
— **Invoquer, appeler, évoquer.** V. APPELER.

INVRAISEMBLABLE adj. (ain-vrè-san-blable — du préf. *in*, et de *vraisemblable*). Qui n'est pas vraisemblable : *Ce fait est* INVRAISEMBLABLE. *C'est une histoire* INVRAISEMBLABLE.

— Néol. Extraordinaire, bizarre : *Il porte des chapeaux impossibles, des gilets* INVRAISEMBLABLES.

— s. m. Ce qui est invraisemblable : *L'*INVRAISEMBLABLE *peut quelquefois être vrai.* (E. de Gir.)

INVRAISEMBLABLEMENT adv. (ain-vrè-san-bla-ble-man — rad. *invraisemblable*). D'une manière invraisemblable : *Un fait* INVRAISEMBLABLEMENT *raconté.*

INVRAISEMBLANCE s. f. (ain-vrè-san-blan-se — du préf. *in*, et de *vraisemblance*). Défaut de vraisemblance : *Il y a des choses tellement extraordinaires que rien ne peut en balancer l'*INVRAISEMBLANCE. (La Place). ‖ Chose invraisemblable : *Ce drame est plein d'*INVRAISEMBLANCES. *On peut se permettre les* INVRAISEMBLANCES *qui contribuent à donner au spectacle plus d'intérêt et d'agrément.* (Marmontel.)

INVULNÉRABILITÉ s. f. (ain-vul-né-ra-bi-li-té — rad. *invulnérable*). Etat, caractère de ce qui est invulnérable : *Il n'y a aucun rapport entre l'*INVULNÉRABILITÉ *des charmeurs et le miracle que Jésus-Christ avait promis de faire éclater au milieu de la génération apostolique.* (A. de Gasparin.)

— Fig. Fermeté hors de toute atteinte : *L'âge ne fait pas toute l'expérience, toute la sécurité, toute l'*INVULNÉRABILITÉ *de l'âme.* (G. Sand.)

INVULNÉRABLE adj. (ain-vul-né-ra-ble — du préf. *in*, et de *vulnérable*). Qui n'est pas vulnérable, qui ne peut être blessé : *Selon la Fable, le corps d'Achille était* INVULNÉRABLE, *à l'exception du talon. Aujourd'hui que les héros ne sont plus* INVULNÉRABLES, *il n'est pas permis de mépriser le danger.* (Volt.)

— Fig. Qui résiste à toute atteinte morale : *Une grande âme est* INVULNÉRABLE. (La Bruy.)

INVULNÉRABLEMENT adv. (ain-vul-né-ra-ble-man — rad. *invulnérable*). De façon à être invulnérable : *Etre* INVULNÉRABLEMENT *armé.*

IN-YOUEN, bonze chinois, né dans le Foû-Kien en 1592, mort en 1673. Il se rendit en 1654 au Japon, où il s'occupa de réformer la religion bouddhique. Il fut accueilli avec beaucoup de distinction par l'empereur Go-Kivo Myô-In, et joua un rôle important dans ce pays, en s'efforçant de ramener à l'unité diverses sectes du culte de Çakya-Mouni. Il est connu au Japon sous le nom de **In-Gen Zen-si.**

INZINZAC, village et commune de France (Morbihan), cant. d'Hennebont, arrond. et à 18 kilom. N.-E. de Lorient; pop. aggl., 180 hab. — pop. tot., 2,438 hab.

IO s. f. (i-o — nom mythol.). Entom. Nom d'un beau papillon diurne, du genre vanesse, appelé aussi *paon de jour.*

— Moll. Genre de mollusques fluviatiles, voisin des mélanies, et comprenant deux espèces qui habitent les eaux douces de l'Amérique du Nord : *Les* IOS *sont des coquilles d'un volume médiocre, à spire courte, régulièrement conique.* (Deshayes.)

IO interj (i-o — mot gr.). Antiq. Cri de réjouissance ou d'encouragement, que l'on poussait dans certaines fêtes publiques. ‖ *Io Bacche*, Cri des bacchantes durant leurs orgies. ‖ *Io Pæan*, Cri par lequel on invoquait Apollon.

IO, amante de Jupiter, fille d'Inachus et d'Argée. Elle était prêtresse de Junon lorsqu'elle fut aimée du premier des dieux. Selon les uns, Junon, pour la soustraire aux poursuites de son époux, la métamorphosa en vache, et chargea Argus de la garder. Selon d'autres, ce fut Jupiter qui lui fit subir cette transformation afin qu'elle échappât à la vengeance de sa femme. Io parvint à fuir; mais Junon la rendit furieuse, attacha à ses flancs un taon dont les morsures incessantes et cruelles ne lui laissaient pas de trêve. C'est alors qu'elle parcourut, dans une course effrénée, la Grèce, l'Illyrie, le Bosphore, la Scythie et qu'elle arriva enfin en Egypte, où Jupiter lui rendit la forme humaine, et où elle accoucha d'un fils, Epaphus. Là elle épousa Télégone, et éleva à Cérès une statue adorée par les Egyptiens sous le nom d'Isis.

On peut voir, par un épisode de la fable d'Io, combien les anciens mythes ont dû subir d'altération par suite d'une interprétation défectueuse de quelques mots. Ainsi, dans Valerius Flaccus, Hermès tue Argus avec le glaive recourbé, *harpé*, arme de Kronos et de Zeus; dans Apollodore, il le tue d'un coup de pierre, mais son arrivée est annoncée par un faucon, *hierax :* quelques-uns ont pris *hierax* pour un nom propre, ce qui a conduit Quinault à donner ce personnage, dans son opéra d'*Isis*, comme un amant dédaigné. Mais Apollodore lui-même, avec son faucon, avait été le jouet d'une méprise. Le mot *harpé*, de Valerius Flaccus, emprunté sans doute à quelque poëte grec, signifie à la fois une arme et un oiseau de proie, comme en latin *falx* et *falco*, en français *faucon* et *faucille*, rapport qui vient évidemment de la forme recourbée qu'affecte le bec des oiseaux carnassiers. Ainsi, le faucon d'Apollodore n'est manifestement qu'une interprétation erronée de la faucille des anciens mythologues. Les deux sens du mot sont l'unique origine de cette variante. Un récit oral mal compris ou une phrase mal lue ont fait imaginer ce qu'ils ne disaient pas. Voilà un de ces détails mythi-

ques dont la langue avec ses variations et ses obscurités, est la seule source possible.

Par antonomase, les poëtes emploient quelquefois le nom d'Io comme synonyme de génisse, et surtout pour ne pas se servir du mot *vache*, exclu de la haute poésie :

> Voyant ces taureaux mugissants
> Poursuivre *Io* dans les prairies.
> DE BERNIS.

> . . . . . . Elle tient toujours prêts
> Les doux présents d'*Io*, la crème, le laitage,
> Et dans des joncs tressés épaissit le fromage.
> CASTEL.

> A déjeuner je prends le lait
> Qu'une jeune *Io* me procure;
> Simple et frugale nourriture!
> Mais c'est Claudine qui le trait.
> HOFFMANN.

La Fontaine fait intervenir assez plaisamment Io dans la fable intitulée le *Loup et le Renard* :

> Je veux vous régaler : voyez-vous cet objet?
> C'est un fromage exquis. Le dieu Faune l'a fait;
> La vache *Io* donna le lait.
> Jupiter, s'il était malade,
> Reprendrait l'appétit en tâtant d'un tel mets.

— Iconogr. Les représentations antiques d'Io sont rares. Une sculpture représentant *Io gardée par Argus* a été gravée par G. Ketterlinus : ici, bien entendu, l'amante infortunée de Jupiter a la forme d'une vache. La plus belle image qui ait été faite d'Io sous sa forme féminine est due au Corrége : le célèbre artiste a représenté la fille d'Inachus entièrement nue, assise sur un banc de gazon, au bord d'une pièce d'eau, et se renversant légèrement en arrière sous l'étreinte passionnée de Jupiter, qui l'embrasse; on ne voit du maître des dieux qu'une main passée sous le bras gauche d'Io, et la tête qui sort d'un nuage et touche celle de la nymphe. Le ravissement voluptueux dans lequel est plongée Io est admirablement rendu; le corps, superbe de contours, frissonne tout entier. Ce magnifique tableau se voit au Belvédère, à Vienne; il y en a plusieurs répétitions, une entre autres dans la galerie du roi de Prusse. Il a été gravé par G. Duchange (1705), par A.-E. Gantier d'Agoty, par H. Kramer, par Reveil, par J. Johnson, etc. Jules Romain a fait sur le même sujet un carton qui a fait partie de la galerie du duc d'Orléans et qui a été gravé par Bern. Lépicié et au trait par Reveil. Un tableau d'*Io enlevée par Jupiter*, peint par J.-B. Regnault, conformément au récit poétique d'Ovide, a été gravé par Maurice Blot et par Alex. Chaponnier. Citons encore, parmi les compositions relatives au même sujet, les gravures de Caraglio, de J. Jordaens (1652), de B.-L. Henriquez (d'après G. van Eeckhout), de F.-V. Durmer (d'après Van der Werff), de P. Aveline (d'après A. Schiavone, pour le *Cabinet de Crozat*). Entre autres ouvrages représentant *Io métamorphosée en vache*, nous mentionnerons : un tableau de Verdier (au grand Trianon), un tableau de Bon Boulongne (autrefois dans la galerie Fesch), et les estampes de P. Santi Bartoli (d'après P. Testa), de J.-J. Huber et de S.-C. Miger (d'après Hallé). Au musée du Belvédère, à Vienne, est un curieux tableau de David Teniers le Vieux, dont le sujet est *Jupiter priant Junon de rendre à Io sa forme primitive*. Le maître de l'Olympe est nu, avec des draperies au bas du corps; son auguste épouse, au contraire, s'est affublée du costume flamand. L'aigle et le paon paraissent épouser les querelles de leurs maîtres.

IOAL, point militaire important des possessions françaises dans la Sénégambie. C'est un grand village, bien peuplé, situé à environ 200 toises de la mer. Il est environné, du côté du S.-O., de terrains bourbeux coupés de criques que bordent des palétuviers touffus et très-hauts, et au S.-E. il est dominé par un vaste plateau sablonneux dont le sol, généralement sec et léger, est merveilleusement propre à la culture du petit mil. La végétation y est splendide. Les palétuviers des environs de Ioal sont chargés d'une prodigieuse quantité d'huîtres, connues sous le nom d'huîtres des mangles. Elles ont un parfum agréable et viennent en telle quantité, qu'une seule racine de 2 à 3 pieds sur laquelle elles se sont agglomérées forme quelquefois la charge de deux hommes. On transporte aussi de ces huîtres à Gorée et à Saint-Louis. Autrefois, l'agglomération des coquilles vides que l'on jetait en monceaux derrière le village servait de cimetière. Ioal a pris une très-grande extension, surtout aujourd'hui que les médecins préconisent ses eaux pour un grand nombre de maladies endémiques. Ioal est le Vichy de la Sénégambie.

IOCHROME s. f. (i-o-kro-me — du gr. *ion*, violette, *chrôma*, couleur). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des citrinées, qui croissent dans l'Amérique du Sud.

IODACÉTATE s. m. (i-o-da-sé-ta-te — de *iode*, et de *acétate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide iodacétique avec une base.

IODACÉTIQUE adj. (i-o-da-cé-ti-ke — de *iode*, et de *acétique*). Chim. Se dit de plusieurs acides qui dérivent de l'acide acétique, par la substitution de l'iode à l'hydrogène : *Acides* IODACÉTIQUES.

IODAL s. m. (i-o-dal — rad. *iode*). Chim. Corps dont la formule chimique n'a pas encore été donnée, et qui résulte d'une combinaison entre l'alcool et l'iode : *L'*IODAL *est liquide et entre en ébullition à* 25° ; *on le prépare en traitant par l'iode un mélange d'alcool et d'acide azotique.*

IODAMYLE s. m. (i-o-da-mi-le — de *iode*, et de *amyle*). Chim. Corps liquide, incolore, plus lourd que l'eau, d'odeur piquante et alliacée, obtenu par distillation de l'alcool amylique avec l'iode et le phosphore, et qui a pour formule $C^{10}H^{11}I$.

IODANILINE s. f. (i-o-da-ni-li-ne — de *iode*, et de *aniline*). Chim. Alcali organique dérivé de l'aniline.

— **Encycl.** L'*iodaniline* $C^{12}H^{6}IAz$ est une substance dérivée de l'aniline, ou *kyanol*, $C^{12}H^{7}Az$. Elle appartient à la nombreuse série des alcalis organiques artificiels. Son odeur est vineuse, sa saveur brûlante. Elle est très-soluble dans les alcools, les éthers et les huiles, presque insoluble dans l'eau. Elle cristallise en prismes. L'*iodaniline* est une base énergique, qui donne naissance à un assez grand nombre de sels parfaitement cristallisables, mais moins solubles et moins stables que ceux d'aniline. Le chlore et le brome la décomposent facilement; le potassium la ramène à l'état d'aniline.

Pour préparer l'*iodaniline*, on fait dissoudre de l'iode dans l'aniline : il se forme en même temps de l'iodhydrate d'aniline et de l'*iodaniline;* on reprend la liqueur par l'acide chlorhydrique, qui ne dissout que cette dernière substance, et on précipite par l'ammoniaque.

IODARGYRITE s. f. (i-o-dar-ji-ri-te — de *iode*, et du gr. *arguros*, argent). Minér. Iodure d'argent naturel. ‖ On l'appelle aussi IODITE.

— **Encycl.** Ce corps se compose, en poids, de 54,03 d'iode et de 45,97 d'argent. C'est une substance translucide, d'un éclat gras se rapprochant de l'éclat adamantin, et d'une couleur jaune de soufre ou jaune citron. Sa densité est de 5,91. Il se présente en petits prismes hexaèdres, affectant ordinairement la forme de lames minces, et possédant un clivage parallèle aux grandes faces. Il fond aisément au chalumeau, sur le charbon, et colore la flamme en rouge. L'acide azotique et l'acide sulfurique bouillants le décomposent aisément, en dégageant des vapeurs d'iode. L'*iodargyrite* se trouve parmi les minerais d'argent de Guadalajara, en Espagne, de la province de Coquimbo, au Chili, et de celle de Zacatecas, au Mexique.

IODATE s. m. (i-o-da-te — rad. *iode*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide iodique avec une base.

— **Encycl.** V. IODE.

IODE s. m. (i-o-de — du gr. *iodês*, violet; de *ion*, pour *Fion*, avec digamma, violette; le même que le latin *viola*). Chim. Corps simple, qui donne, sous l'influence de la chaleur, des vapeurs de couleur violette : *La vapeur d'*IODE *peut produire l'asphyxie par privation.* (Raspail.)

— **Encycl.** Chim. L'*iode* est une substance solide, d'un gris bleuâtre, d'un éclat métallique, d'une faible ténacité, et ayant l'aspect de la plombagine. Son odeur rappelle celles du chlore, du brome, du chlorure de soufre (liqueur de Thomson). Son poids spécifique est, à 17°, de 4,948. L'eau n'en dissout qu'une très-faible quantité; à la température ordinaire, elle n'en dissout que $\frac{1}{7000}$ de son poids; mais il n'en est pas de même de l'éther et de l'alcool, qui dissolvent l'*iode* en une grande proportion, en prenant une teinte brune très-foncée. Par la sublimation, l'*iode* cristallise en lames rhomboïdales. On l'obtient aisément sous la forme d'octaèdres, en laissant exposée à l'air une solution d'*iode* dans l'acide iodhydrique, ou simplement de l'acide iodhydrique. L'hydrogène de l'acide se combine avec l'oxygène de l'air, pour former de l'eau, et le métalloïde se dépose. L'*iode* entre en fusion à 107°, et bout vers 180°. Il se volatilise lentement à toutes les températures; il suffit, pour s'en convaincre, de laisser pendant quelque temps une plaque d'argent exposée à ses émanations, ou simplement d'observer que les bouchons de liége des flacons qui le contiennent ne tardent pas à jaunir et à se détériorer. Quand il se volatilise sous l'influence immédiate de la chaleur, il émet de belles vapeurs violettes. C'est un des corps les plus électro-négatifs. Il colore la peau en jaune, et détruit les matières végétales à la manière du chlore. Il se comporte d'ailleurs, quoique avec moins d'énergie généralement, comme le chlore et le brome en présence des autres corps. Il appartient, comme le brome et le chlore, à la première des quatre familles que M. Dumas a établies pour la classification des corps simples non métalliques. Cette famille, à laquelle appartient également le fluor, a pour caractère principal de posséder une grande affinité pour l'hydrogène et de former avec ce gaz des composés acides qui contiennent des volumes égaux, sans condensation, de chacun des deux éléments, et qui offrent, dans l'ensemble de leurs caractères, la plus grande analogie. Les quatre métalloïdes de cette famille ne se combinent pas directement avec l'oxygène, et des rapports très-frappants existent entre les chlorures, les bromures, les iodures et les fluorures. L'oxygène n'a pas d'action sur l'*iode*, s'il n'est pas à l'état de gaz naissant. Mis en sa présence dans des conditions convenables, il peut former avec lui trois combinaisons : l'acide periodique, IO^7; l'acide iodique, IO^5; l'acide hypoiodique, IO^4. Quelques expériences semblent indiquer l'existence d'un acide iodeux, IO^3 (Frémy et Pelouze).

L'*iode* a été découvert en 1811, par Courtois, et presque aussitôt étudié par Gay-Lussac, qui, le premier, a donné, dans un mémoire remarquable, l'histoire de ses propriétés. On ne l'a pas encore trouvé à l'état libre, dans la nature; mais il abonde combiné avec le sodium dans les plantes marines, telles que les fucus et les varechs; on le rencontre encore dans l'eau de mer, dans certaines sources salées, dans les éponges, dans divers mollusques marins et dans quelques minéraux. C'est Vauquelin qui l'a découvert à l'état d'iodure d'argent, uni au sulfure de plomb, dans l'argent vierge de serpentine. L'équivalent chimique de l'*iode* est 1,578. Mis en contact avec l'amidon, il s'unit à ce corps et forme une combinaison appelée *iodure d'amidon*, qui possède une belle couleur bleue; il la perd à la température de 70° à 80° centigr., et la reprend par le refroidissement. L'amidon peut ainsi révéler la présence d'une quantité extrêmement faible d'*iode*. Quand celui-ci est libre, il suffit d'agiter dans de l'empois la substance qu'on suppose le contenir. S'il s'y trouve combiné, il faut préalablement le dégager de sa combinaison, sous l'influence du chlore, qui a la propriété de détruire les composés iodés. On a démontré dans ces derniers temps qu'il existe des traces d'*iode* dans l'air atmosphérique et dans presque toutes les eaux naturelles. Dans les laboratoires, on prépare l'*iode* en chauffant, dans une cornue munie d'une allonge qui communique avec un récipient, un mélange d'iodure de potassium, de bioxyde de manganèse et d'acide sulfurique. L'*iode* se sublime et vient se condenser en paillettes cristallines dans le récipient, et il reste dans la cornue un mélange de sulfate de potasse et de sulfate de manganèse. La formule de cette réaction est celle-ci :

$$KI + MnO^2 + 2SO^3 = I + KO,SO^3 + MnO,SO^3.$$

On obtient encore l'*iode* en faisant passer un courant de chlore dans une dissolution d'iodure de potassium. Il se forme un chlorure de potassium qui reste dissous, et l'*iode* se précipite sous forme de poudre grise. On le recueille, on le lave et on le sublime. Dans les fabriques, on l'extrait des eaux mères des soudes de plusieurs espèces de fucus, appelées soudes de varechs. Ces eaux proviennent de la lixiviation des cendres des fucus. Quand les plantes marines ont été incinérées, on enlève, par des lessives et des évaporations successives, le carbonate de soude et quelques sels étrangers. Quand la liqueur ne donne plus de cristaux, on la réserve, sous le nom d'eau mère, pour la préparation de l'*iode*. Après l'avoir suffisamment concentrée, on la traite par l'acide sulfurique dans une cornue que l'on chauffe doucement. L'hydriodate de potasse contenu dans la liqueur se décompose, et il se forme de l'eau, du sulfate de potasse, de l'acide sulfureux et de l'*iode*. Celui-ci se volatilise sous forme de vapeurs violettes, et va se condenser dans le col de la cornue ou dans un ballon bitubulé qu'on y adapte. Il se présente alors sous forme de lames bleuâtres, cristallines, qu'on doit laver avec de l'eau contenant un peu de potasse, pour le débarrasser d'une certaine quantité d'acide sulfureux et d'acide sulfurique qu'il renferme. Ensuite, on le fait sécher en le pressant entre deux feuilles de papier, et on le distille de nouveau. Suivant M. Gaultier de Claubry, le *fucus saccharinus* est la plante qui contient la plus grande proportion d'*iode*. L'*iode* du commerce s'obtient encore en faisant passer un courant de chlore dans l'eau mère, préalablement traitée par l'acide sulfurique, l'action de cet acide consistant à changer en sulfates les carbonates et sulfures alcalins qui restent dans la liqueur.

Si, comme il arrive quelquefois, l'*iode* était falsifié par du charbon minéral, on reconnaîtrait la fraude à l'aide de l'alcool à 36° bouillant, qui dissout complétement l'*iode* sans agir sur le charbon. Si le poids de l'*iode* avait été augmenté par de l'eau, il suffirait de le presser entre deux papiers joseph.

L'*acide iodique* est solide, blanc, demi-transparent, inodore, plus pesant que l'acide sulfurique, peu stable, soluble dans l'eau, et doué d'une saveur aigre et astringente. Il rougit d'abord les couleurs bleues végétales, et les détruit ensuite. Si on élève la température jusqu'à 200° environ, il se décompose en oxygène, qui se dégage, et en *iode*. Les acides peu oxygénés le décomposent en passant à un degré plus avancé d'oxygénation. L'acide sulfureux versé dans une dissolution d'acide iodique lui enlève son oxygène et en sépare l'*iode* instantanément. L'acide sulfhydrique produit également un dépôt d'*iode*. A l'air humide, l'acide iodique tombe en déliquescence. Il a été découvert par Gay-Lussac en 1814; mais ce savant ne l'avait obtenu qu'à l'état liquide et combiné avec un peu d'acide sulfurique. C'est Humphry Davy qui, le premier, en a donné les caractères complets, après l'avoir obtenu pur et privé d'eau. On peut le préparer en versant sur de l'*iode* un mélange d'acide azotique et d'acide hypoazotique. Il se dégage du deutoxyde d'azote, et on voit l'acide iodique se déposer peu à peu, à mesure que le métalloïde enlève aux acides une partie de leur oxygène. On recueille l'acide iodique, on le dissout dans l'eau, puis on ajoute de l'acide azotique concentré, qui, s'emparant de l'eau, le précipite à l'état de pureté. On le prépare encore en faisant réagir de l'acide hypochloreux sur de l'*iode*. L'acide cède son oxygène pour former de l'acide iodique, qui se trouve mélangé avec un composé de chlore et d'*iode*, dont on le débarrasse en élevant un peu la température. Ce composé se volatilise. L'acide hypochloreux est également décomposé par le brome Ce gaz, dont la couleur et l'odeur rappellent le chlore, était d'abord connu sous le nom de *protoxyde de chlore*. Davy et Soubeiran le regardaient comme un mélange de chlore et de deutoxyde de chlore. Depuis un travail de M. Balard sur l'acide hypochloreux, dans lequel il prouve que cet acide possède la même composition que celle qu'on attribuait au prétendu protoxyde de chlore, les chimistes n'admettent plus l'existence de ce dernier. L'acide iodique cristallise en tables à six faces. Tel qu'on le prépare habituellement, il contient un équivalent d'eau.

L'*acide periodique* (ou *hyperiodique*, ou *heptaiodique*) est peu stable; la chaleur le réduit aisément en *iode* et oxygène. Pour le préparer, on traite le periodate de potasse par l'azotate d'argent. Il se produit un précipité de periodate d'argent, avec excès d'oxyde d'argent. On verse sur le précipité de l'acide azotique faible, qui dissout l'excès d'acide et laisse à l'état neutre le periodate d'argent. Traité par l'eau, ce sel se décompose en acide periodique libre et en periodate basique insoluble, que l'on sépare. Il ne reste plus qu'à évaporer la dissolution de l'acide et à laisser refroidir, pour avoir des cristaux contenant cinq équivalents d'eau et ayant la forme de prismes rhomboïdaux obliques. On n'a pas encore obtenu l'acide periodique à l'état anhydre. Ses cristaux absorbent l'humidité de l'air. On se procure le periodate de potasse en faisant arriver un courant de chlore sur un mélange de potasse caustique et d'iodate de potasse dissous. L'oxygène de la potasse se porte sur le sel et le transforme en petits cristaux de periodate, qui se précipitent, tandis que le chlore s'empare du métal pour former du chlorure de potassium. On se sert aussi du periodate de soude pour préparer l'acide periodique. On obtient d'abord ce periodate en traitant par le chlore une dissolution bouillante d'iodate et de carbonate de soude; puis on le dissout dans l'acide azotique. On le transforme ensuite en periodate d'argent, au moyen de l'azotate d'argent. L'eau sépare un sel basique qui se précipite et de l'acide periodique qui reste dissous. Cet acide a été découvert par Magnus et Ammermüller.

L'*acide hypoiodique* est solide, jaune et pulvérulent. On en doit la découverte à M. Millon, qui l'a, en outre, étudié avec soin. C'est un corps qui, jusqu'à présent, offre peu d'intérêt.

L'*acide iodhydrique*, HI, est formé, comme l'acide chlorhydrique, HCl, et l'acide bromhydrique, HBr, de 1 atome d'hydrogène et de 1 atome de base. Il a été découvert par Gay-Lussac en 1814. C'est un gaz incolore, très-acide, d'une odeur très-piquante et d'une saveur astringente très-prononcée. Il éteint les corps en combustion. Sa solubilité dans l'eau est très-grande, et il répand à l'air des vapeurs blanches, à la manière des autres hydracides de la même famille. Sa densité est 4,443. La chaleur rouge le décompose en partie; la décomposition est prompte et totale dans l'oxygène; il se forme alors de l'eau, et l'*iode* devient libre. Ce métalloïde est encore mis à nu quand on fait réagir sur son hydracide du chlore, du brome, de l'acide azotique, de l'acide sulfurique, les acides chlorique, bromique, iodique. L'acide iodique, en ce cas, cède son oxygène à l'hydrogène de l'acide iodhydrique, pour former de l'eau, et l'*iode* appartenant aux deux acides se précipite. L'eau oxygénée décompose instantanément l'acide iodhydrique; il se forme de l'eau, et le métalloïde se dépose. La préparation de l'acide iodhydrique présente une difficulté : si on le recueille sur le mercure, il se décompose en partie au contact de ce métal; si on cherche à le recueillir sur l'eau, il s'y dissout. Pour l'obtenir pur et gazeux, on chauffe légèrement de l'iodure de phosphore arrosé d'une très-petite quantité d'eau. L'hydrogène de l'eau s'unit à l'*iode*, et forme l'acide, que l'on recueille dans un flacon sec, muni d'un petit tube par lequel l'air puisse s'échapper au commencement de l'opération. L'iodure de phosphore se formant directement au contact de ses deux éléments, il suffit de mettre dans une petite cornue 16 parties d'*iode* et une partie de phosphore, d'arroser avec un peu d'eau et de chauffer. Il reste dans la cornue de l'acide phosphoreux fixe. Quand on n'a pas besoin d'une grande quantité de ce gaz, on met, dans un tube de verre fermé par le bas, des couches alternées de phosphore et d'*iode*, et, entre chaque lit, on interpose des fragments de verre humectés d'eau. On fait communiquer la partie supérieure du tube avec un récipient dans lequel l'acide vient s'accumuler après qu'on a chassé, comme précédemment, par une petite issue, l'air contenu dans le récipient. On prépare l'acide

iodhydrique liquide en faisant passer du gaz acide sulfhydrique dans une éprouvette contenant de l'eau et de l'*iode :* celui-ci décompose l'acide sulfhydrique, s'empare de l'hydrogène pour passer à l'état d'acide iodhydrique, et le soufre se dépose. On laisse reposer le précipité et on filtre la liqueur; ensuite on la chauffe pour chasser l'excès d'acide sulfhydrique et pour concentrer.

Les *sels* formés par l'acide iodique sont ou acides ou neutres. Ces derniers sont peu solubles, à moins qu'ils ne soient alcalins. Les iodates sont tous décomposés par la chaleur. Il n'y en a qu'un petit nombre qui fusent sur les charbons ardents; en tout cas, ils activent moins la combustion que les chlorates. Les acides sulfureux et sulfhydrique décomposent ces sels; ils s'emparent de l'oxygène de l'acide iodique et en séparent l'*iode*. Si l'on emploie un excès d'acide sulfhydrique, l'*iode* précipité s'unit à l'hydrogène, pour former de l'acide iodhydrique, et il se précipite du soufre. On reconnaît les iodates solubles à l'aide de l'azotate d'argent, qui produit un précipité d'iodate d'argent soluble dans l'ammoniaque, mais insoluble dans l'acide azotique, ce qui le distingue des bromates. Pour obtenir une dissolution d'iodate de soude ou de potasse, on verse sur de l'*iode* une dissolution de soude ou de potasse, jusqu'à ce que la liqueur ne soit plus colorée. Elle renferme alors de l'iodate et de l'hydriodate de soude ou de potasse, produits par la décomposition de l'eau. On évapore jusqu'à siccité et on traite par l'alcool, qui dissout l'hydriodate sans agir sur l'iodate. La plupart des autres iodates étant insolubles, on peut les préparer par la voie des doubles décompositions, en versant de l'iodate de potasse ou un autre iodate alcalin dans une dissolution de l'un ou de l'autre des métaux dont on veut avoir l'iodate. En mettant de l'*iode* dans une dissolution de baryte, de strontiane ou de chaux, on obtient, par la décomposition de l'eau de la dissolution, un hydriodate soluble et un iodate insoluble. Il suffit de retirer et de laver ce dernier pour l'avoir pur. Les periodates neutres sont très-peu solubles dans l'eau, à l'exception du periodate neutre de soude. Les periodates basiques sont très-peu solubles dans l'eau, mais ils se dissolvent aisément dans l'acide azotique. Traités par l'azotate d'argent, les periodates neutres ou basiques donnent un précipité jaune de periodate d'argent soluble dans l'acide azotique

Les *iodures* ont pour caractère général de donner un précipité noir bleuâtre d'*iode* avec une petite quantité de dissolution de chlore. Le précipité disparaît par un excès de chlore. Les iodures métalliques sont solides, fragiles et inodores. Ils sont presque tous sapides et cristallisables. Aucun ne se trouve dans la nature. L'*iode* forme avec le phosphore plusieurs composés. Le seul qui présente quelque intérêt est celui que l'on obtient en fondant ensemble 1 partie de phosphore avec 8 d'*iode*. Il en résulte une substance rouge orangé brun, volatile, qui fond à 100° et qui décompose l'eau en produisant de l'acide iodhydrique, du phosphure d'hydrogène et de l'acide phosphoreux. L'*iode* se combine assez facilement avec le soufre. Il suffit de chauffer légèrement les deux métalloïdes dans un tube de verre. Cet iodure est brillant, rayonné et très-peu stable.

L'*iodure d'azote* est un corps solide, noir, pulvérulent, qui détone au moindre contact, ou par une simple agitation de l'air, ou même spontanément quand il est bien sec. Sa notation chimique, AzI^3, indique qu'il contient 1 équivalent d'azote sur 3 équivalents d'*iode*. La facilité avec laquelle ces éléments se séparent montre qu'ils n'ont qu'une très-faible affinité. Cet iodure détone à la moindre chaleur, mais l'eau chaude et même l'eau froide le décomposent en quatre parties, qui sont : de l'*iode*, qui reste précipité ou en suspension, de l'azote, qui se dégage, de l'iodate et de l'iodhydrate d'ammoniaque qui restent dissous. Quand on veut le conserver pendant quelque temps dans un laboratoire, il est prudent de le maintenir dans un excès d'ammoniaque. On l'obtient en quelques minutes en versant une solution concentrée d'ammoniaque sur de l'*iode* réduit en poussière. L'ammoniaque, qui est un composé d'azote et d'hydrogène, se dédouble; une portion donne son azote pour former l'iodure et son hydrogène pour former de l'acide iodhydrique L'iodure se dépose et l'acide s'unit à l'autre portion de l'alcali. On recueille l'iodure sur un filtre; l'iodhydrate reste en dissolution. La réaction peut s'exprimer ainsi ·

$$4AzH^3 + 6I = AzI^3 + 3(AzH^3, HI).$$

Le mercure se combine avec l'*iode* en 3 proportions; d'où il résulte : le protoiodure de mercure, Hg^2I, le deutoiodure, HgI, et un iodure intermédiaire, $Hg^2I, 2HgI$. Le protoiodure est une poussière verte, qui se précipite quand on verse un excès d'azotate de protoxyde de mercure sur de l'iodure de potassium. On l'obtient encore en broyant de l'*iode* avec un excès de mercure et une petite quantité d'alcool. Il est insoluble dans l'eau et légèrement soluble dans les iodures alcalins. En triturant avec un peu d'alcool des équivalents égaux d'*iode* et de mercure, on obtient le deutoiodure, dont la couleur écarlate est comparable à celle du vermillon. L'iodure intermédiaire, désigné aussi sous le nom de *sesquiiodure*, est jaune. On peut le préparer en précipitant l'azotate de protoxyde de mercure par l'iodure de potassium ioduré. Il se forme souvent une certaine quantité de deutoiodure, que l'on enlève par des lavages à l'alcool.

L'*iodure de plomb*, PbI, est d'un beau jaune citron. On l'obtient en précipitant un sel de plomb par l'iodure de potassium. Il est très-peu soluble dans l'eau froide, mais l'eau chaude le dissout suffisamment pour le cristalliser en belles écailles hexagonales d'un jaune d'or.

L'*iodure d'argent* se prépare en versant dans une dissolution d'azotate d'argent de l'iodure de potassium ou de sodium. Il est insoluble dans l'eau et très-peu soluble dans l'ammoniaque. Sa couleur jaune pâle passe au noir par l'action de la lumière, mais moins promptement que la couleur blanche du chlorure d'argent. On sait le parti que la photographie a tiré de cette propriété. L'iodure d'argent prend une teinte rouge foncé quand on élève sa température; il reprend sa couleur en revenant à la température ordinaire.

L'*iodoforme* est un corps solide, qui se présente sous forme de paillettes ou d'écailles cristallines d'une belle couleur citrine, friables, douces au toucher, d'une saveur sucrée et d'une odeur aromatique très-pénétrante, rappelant assez bien celle du safran. Ce corps a été découvert par Sérullas et analysé par Dumas. Il est composé de 2 atomes de carbone, 1 atome d'hydrogène et 3 atomes d'*iode;* sa formule chimique est donc C^2HI^3. Il contient, en poids, 9 dixièmes d'*iode*. Ce corps est très-peu soluble dans l'eau; mais il se dissout facilement dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, les huiles grasses et essentielles, et surtout dans le sulfure de carbone et la glycérine. A la température de 120°, il se décompose en partie en dégageant de belles vapeurs violettes. Il prend naissance toutes les fois que l'*iode* réagit, en présence d'un alcali ou d'un carbonate alcalin, sur certaines substances organiques, telles que l'esprit de bois, l'alcool, l'éther, les matières albuminoïdes. Distillé avec du sulfure de mercure, il produit une huile sulfurée nommée, par Bouchardat, *sulfoforme*. Chauffé avec le potassium, l'iodoforme détone violemment.

M. Filhol, de Toulouse, propose, pour préparer ce corps, le procédé suivant : carbonate sodique cristallisé, 2 parties; *iode*, 1 partie; alcool, 2 parties; eau, 10 parties. On fait dissoudre le carbonate dans l'eau, on ajoute l'alcool et l'on chauffe jusqu'à 60° ou 80°; on projette ensuite l'*iode* par petites quantités. Le précipité qui se forme par refroidissement sera de l'iodoforme. On traite les eaux mères par une nouvelle dose de carbonate de soude et d'alcool, on chauffe à 60° ou 80°, et l'on fait passer au travers du liquide un courant de chlore; il se précipite une nouvelle quantité d'iodoforme. On laisse la liqueur se décolorer, on sépare l'iodoforme et l'on recommence le traitement. Lorsque la liqueur ne donne plus d'iodoforme, elle contient encore de l'*iode*, que l'on peut retirer. On obtient, par ce procédé, de 45 à 50 pour 100 d'iodoforme, tandis que les autres procédés n'en donnent que de 12 à 20 pour 100.

— Matière méd. L'*iode* et les diverses préparations iodurées sont aujourd'hui d'un emploi très-fréquent dans la médecine. Déjà, depuis longtemps, on employait l'éponge brûlée au traitement du goître, lorsque M. Coindet, de Genève, pensa que l'efficacité de cette substance devait être attribuée uniquement à l'*iode* contenu dans les éponges, et eut l'idée d'administrer l'*iode* en nature. Il obtint de grands résultats, et son exemple fut promptement suivi. L'*iode* est aujourd'hui employé contre plusieurs affections syphilitiques, la leucorrhée, la goutte, les divers engorgements, les indurations indolentes, toutes les maladies scrofuleuses, la phthisie, les maladies de la peau, etc., etc. Les iodures sont encore plus souvent usités que l'*iode* lui-même. Mais, dans un cas comme dans l'autre, il ne faut pas oublier que l'*iode* et ses composés sont des corrodants très-actifs, dont l'emploi, surtout à l'intérieur, ne saurait être prolongé sans de graves dangers. Les préparations d'*iode* les plus usitées sont :

L'hydriodate de potasse contre les accidents syphilitiques;

L'hydriodate d'ammoniaque, même emploi;

L'iodure de fer, contre l'aménorrhée, la phthisie, les maladies syphilitiques des os;

L'iodure de plomb, contre les scrofules, les tumeurs, etc.;

L'iodure de soufre, même emploi;

L'iodure mercureux et l'iodure mercurique, pour les mêmes usages que les autres préparations mercurielles;

L'iodoforme, contre les maladies de la peau, les scrofules, l'aménorrhée, la syphilis.

IODÉ, ÉE (i-o-dé) part. passé du v. Ioder, Qui contient de l'iode : *Ether* IODÉ. *Eau* IODÉE.

IODÉLAÏLE s. m. (i-o-dé-la-i-le — de *iode*, et de *élaïle*). Chim. Corps insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, obtenu par action directe de l'élaïle et de l'iode, sous l'influence de la lumière solaire, cristallisant en aiguilles brillantes, d'odeur pénétrante, et ayant pour formule C^2H^2.

IODER v. a. ou tr. (i-o-dé — rad. *iode*). Couvrir ou mêler d'iode : IODER *une plaque daguerrienne. La morue et ses millions d'œufs suffiraient à eux seuls pour* IODER *toute la terre.* (Michelet.)

IODÈS s. m. (i-o-dèss — du gr. *iodês*, violet). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des ménispermées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent à Java.

IODÉTHÉRIDE s. m. (i-o-dé-té-ri-de — de *iode* et de *éther*). Chim. Corps liquide, d'odeur alliacée, que l'on obtient par l'action d'une solution de potasse sur l'iodélaïle, et qui a pour formule C^4H^4I.

IODÉTHYLE s. m. (i-o-dé-ti-le — de *iode*, et de *éthyle*). Chim. Corps liquide, incolore, d'odeur pénétrante, obtenu par la distillation de l'iodure de phosphore, et qui a pour formule C^4H^5I.

IODEUX adj. m. (i-o-deu — rad. *iode*). Chim. Se dit de l'un des acides que forme l'iode en se combinant avec l'oxygène : *Acide* IODEUX.

IODHYDRATE s. m. (i-o-di-dra-te — de *iode*, et de *hydrate*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide iodhydrique avec une base.

IODHYDRIQUE adj. (i-o-di-dri-ke — de *iode*, et de *hydrique*). Chim. Se dit de l'acide formé par la combinaison de l'iode avec l'hydrogène : *Acide* IODHYDRIQUE. ‖ *Ether iodhydrique*, Ether produit par l'action de l'iodure de phosphore sur deux parties d'alcool.

IODIDE s. m. (i-o-di-de — rad. *iode*). Chim. Combinaison de l'iode avec un corps moins électro-négatif que lui.

IODIFÈRE adj. (i-o-di-fè-re — de *iode*, et du lat. *fero*, je porte). Chim. Qui contient de l'iode : *Dans les Cordillères de la Nouvelle-Grenade, on emploie un sel* IODIFÈRE *pour combattre les affections du goître et du crétinisme.* (Eug. Clément.)

IODINE s. f. (i-o-di-ne). Chim. Nom donné à l'iode par quelques chimistes.

IODIQUE adj. (i-o-di-ke — rad. *iode*). Chim. Se dit de l'un des acides formés par la combinaison de l'iode avec l'oxygène : *Acide* IODIQUE.

IODISME s. m. (i-o-di-sme — rad. *iode*). Pathol. Accidents produits par l'usage prolongé de l'iode. ‖ Sorte d'ivresse que produit l'ingestion de l'iode à haute dose.

IODITE s. f. (i-o-di-te — rad. *iode*). Minér. V. IODARGYRITE.

IODOARGENTATE s. m. (i-o-do-ar-jan-ta-te). Chim. Sel produit par la combinaison de l'iodure d'argent avec un autre iodure métallique.

IODOBENZOÏLE s. m. (i-o-do-bain-zo-i-le — de *iode*, et de *benzoïle*). Chim. Corps incolore, cristallin, feuilleté, qu'on obtient en chauffant de l'iodure de potassium avec l'oxychlorobenzoïle, et qui a pour formule $C^{14}H^5O^2$.

IODOBORIQUE adj. (i-o-do-bo-ri-ke — de *iode*, et de *borique*). Chim. Se dit d'un acide résultant de la combinaison de l'acide iodique avec l'acide borique.

IODOCALCAIRE adj. (i-o-do-kal-kè-re — d'*iode*, et de *calcaire*). Pharm. Se dit d'un sirop au phosphate de chaux soluble et à l'iodure de calcium, qu'on administre contre la tuberculose, la scrofule, le rachitisme : *La préparation du sirop* IODOCALCAIRE *est due à M. Chamouin, pharmacien.*

IODOCAOUTCHINE s. f. (i-o-do-ka-ou-tchi-ne — d'*iode*, et de *caoutchouc*). Chim. Corps soluble dans l'alcool et dans l'éther, obtenu par l'action de l'iode sur le caoutchouc.

IODOCHLORURE s. m. (i-o-do-klo-ru-re — d'*iode*, et de *chlorure*). Chim. Combinaison d'un iodure avec un chlorure.

IODOCINCHONINE s. f. (i-o-do-sain-ko-ni-ne — d'*iode*, et de *cinchonine*). Chim. Substance amorphe, de couleur jaune, qu'on obtient en combinant l'iode et la cinchonine, et qui a pour formule $C^{20}H^{12}AzOI$.

IODOCODÉINE s. f. (i-o-do-ko-dé-i-ne — de *iode*, et de *codéine*). Chim. Substance cristallisable, qui appartient à la famille des alcaloïdes de l'opium, que l'on prépare en faisant agir une dissolution d'iode sur une dissolution alcoolique de codéine, et qui a pour formule $2(C^{35}H^{20}AzO^5)^6$.

IODOCYANURE s. m. (i-o-do-si-a-nu-re — d'*iode*, et de *cyanure*). Chim. Composé produit par la combinaison d'un iodure avec un cyanure.

IODOFORME s. m. (i-o-do-for-me — de *iode*, et de *forme*). Chim. Composé de carbone, d'hydrogène et d'iode.

IODOHYDRARGYRATE s. m. (i-o-do-i-drar-ji-ra-te — d'*iode*, et de *hydrargyrate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'iodure de mercure avec un autre iodure métallique.

IODOKAKODYLE s. m. (i-o-do-ka-ko-di-le — d'*iode*, et de *kakodyle*). Chim. Corps obtenu par la distillation de l'oxyde de kakodyle avec l'acide iodhydrique concentré.

IODOMÉSITYLE s. m. (i-o-do-mé-si-ti-le — d'*iode*, et du gr. *mésitês*, intermédiaire, *hulê* matière). Chim. Corps liquide, incolore, huileux, qui s'obtient par réaction de l'iode, du phosphore et de l'acétone à chaud, et qui a pour formule C^6H^5I.

IODOMÉSITYLIDE s. m. (i-o-do-mé-zi-ti-li-de — de *iodomésityle*, et du gr. *eidos*, aspect). Chim. Corps d'un jaune d'or, cristallisant dans l'éther, insoluble dans l'eau, volatil sans décomposition, et ayant pour formule C^6H^3.

IODOMÉTHÉ s. f. (i-o-do-mé-té — d'*iode*, et du gr. *methê*, ivresse). Méd. Iodisme, ivresse causée par l'iode.

IODOMÉTHYLE s. m. (i-o-do-mé-ti-le — d'*iode*, et de *méthyle*). Chim. Iodhydrate de méthylène, corps incolore, liquide, volatil, obtenu par réaction du phosphore, de l'iode et de l'esprit de bois, et ayant pour formule C^2H^3I.

IODOMÈTRE s. m. (i-o-do-mè-tre — de *iode*, et du gr. *metron*, mesure). Méd. Appareil au moyen duquel on opère l'inhalation de l'iode, dans le traitement de la phthisie pulmonaire.

IODOMÉTRIE s. f. (i-o-do-mé-trî — de *iode*, et du gr. *metron*, mesure). Chim. Détermination de la quantité d'iode contenue dans une combinaison.

IODOMORPHINE s. f. (i-o-do-mor-fi-ne — d'*iode*, et de *morphine*). Chim. Corps résultant d'une combinaison entre la morphine et l'iode, substance brune, floconneuse, soluble à chaud dans les acides et les alcalis, et qui a pour formule $(C^{34}H^{19}A4O^6)^4I^6$.

IODONITRIQUE adj. (i-o-do-ni-tri-ke — d'*iode*, et de *nitrique*). Chim. Se dit d'un acide résultant de la combinaison de l'acide iodique et de l'acide nitrique.

IODOPHÉNYLAMINE s. f. (i-o-do-fé-ni-la-mi-ne — d'*iode*, et de *phénylamine*). Chim. Nom de l'un des dérivés de la phénylamine.

IODOPHOSPHORIQUE adj. (i-o-do-fo-sfo-ri-ke — d'*iode*, et de *phosphorique*). Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'acide iodique avec l'acide phosphorique.

IODOPHOSPHURE s. m. (i-o-do-fo-sfu-re — d'*iode*, et de *phosphure*). Chim. Combinaison d'un iodure avec un phosphure.

IODOPHTHISIE s. f. (i-o-do-fti-zî — de *iode*, et de *phthisie*). Méd. Amaigrissement et perte de forces résultant de l'abus de l'iode.

IODOPLEURE s. m. (i-o-do-pleu-re — du gr. *iodês*, violet; *pleura*, flanc). Ornith. Section du genre manakin.

IODOPLOMBATE s. m. (i-o-do-plom-ba-te — d'*iode*, et de *plombate*). Sel produit par la combinaison de l'iodure de plomb avec un autre iodure métallique.

IODOPROPIONIQUE adj. (i-o-do-pro-pi-o-ni-ke — d'*iode*, et de *propionique*). Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide propionique.

IODOSALICYLIQUE adj. (i-o-do-sa-li-si-li-ke — d'*iode*, et de *salicylique*). Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide salicylique.

IODOSALICYLOL s. m. (i-o-do-sa-li-si-lol — d'*iode*, et de *salicylol*). Chim. Nom de l'un des dérivés du salicylol.

IODOSEL s. m. (i-o-do-sel — d'*iode*, et de *sel*). Chim. Sel produit par la combinaison d'un iodure de métal électro-négatif avec un iodure de métal électro-positif, le premier jouant le rôle d'acide et le second celui de base.

IODOSULFURE s. m. (i-o-do-sul-fu-re — de *iode*, et de *sulfure*). Chim. Combinaison d'un iodure avec un sulfure.

IODOSULFURIQUE adj. (i-o-do-sul-fu-ri-ke — d'*iode*, et de *sulfurique*). Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'acide iodique avec l'acide sulfurique.

IODOTÉRÉBÈNE s. m. (i-o-do-té-ré-bè-ne — d'*iode*, et de *térébène*). Chim. Corps très-instable, noir, liquide, l'un des produits qui se forment par l'action de l'iode sur l'essence de térébenthine.

IODOTHÉRAPIE s. f. (i-o-do-té-ra-pî — de *iode*, et du gr. *therapeuô*, je traite). Méd. Traitement médical par l'iode.

IODURE s. m. (i-o-du-re — rad. *iode*). Chim. Composé binaire, résultant de la combinaison de l'iode avec un corps simple : IODURE *de potassium.* IODURE *de mercure.* IODURE *de plomb.*

— Encycl. V. IODE.

IODURÉ, ÉE adj. (i-o-du-ré — rad. *iodure*). Qui contient un iodure : *Boisson* IODURÉE.

— Photogr. Couvert d'une couche d'iodure : *La plaque* IODURÉE *reçoit immédiatement les impressions lumineuses, qui ne se révèlent qu'à la suite de certaines manipulations.*

IODUTA, idole saxonne, représentant un homme armé, qui tient dans la main droite une massue, et dans la gauche un bouclier où l'on voit sur un champ de gueules un cheval blanc. On dit que c'est Lothaire de Saxe, qui, après sa victoire sur Henri V, en 1115, fit placer cette statue dans la forêt de Welps. L'évêque de Mersebourg fit, plus tard, détruire ce monument à cause du culte idolâtre dont il était l'objet.

IOERD ou **IORD**, la Terre, dans la mythologie scandinave. C'est la femme d'Odin et la mère de Thor, par conséquent une personnification de Frigga. Elle ne diffère pas non plus d'Hertha.

IOF, petite baie de la côte occidentale d'Afrique, dans la Sénégambie, à 200 kilom. S.-O. de Saint-Louis; elle forme la limite

entre les deux arrondissements de Saint-Louis et de Gorée.

IOGHA s. m. (i-o-ga). Gramm. Nom de la huitième lettre de l'alphabet celtique, correspondant à notre *i*.

IOL ou **CÆSAREA**, ville de l'Afrique ancienne, dans la Mauritanie Sitifienne, sur la Méditerranée, près de l'embouchure du Chinalaph. Elle prit son nom de Cæsarea en l'honneur d'Auguste, qui l'avait rendue à Juba. C'est actuellement la ville de Cherchell.

IOLAS, fils d'Iphiclès et d'Automéduse, et neveu d'Hercule. D'après les traditions, il prit part au voyage des Argonautes, aida Hercule à combattre l'hydre de Lerne, l'accompagna dans son expédition contre Géryon, le rappela à la vie, en Libye, en lui faisant respirer une caille, lui offrit des sacrifices après sa mort et propagea son culte. Ce fut grâce à des chevaux que lui donna le héros qu'il fut vainqueur aux jeux Olympiques. Diodore prétend qu'il mourut en Sardaigne, où il avait conduit une colonie grecque pour initier cette île à la civilisation. Iolas était rangé parmi les héros de la Grèce, et des fêtes étaient instituées en son honneur à Agyre et à Thèbes.

IOLCOS ou **IALCOS**, ville de l'ancienne Thessalie, dans l'Hémonie, au pied du mont Pélion, capitale d'un petit Etat que se disputèrent Pélias et Eson, père de Jason. Iolcos n'était qu'à 1 kilomètre environ du petit golfe de Pégase, qui s'ouvrait dans la partie N.-O. du golfe Pélasgique. On pense que c'est aujourd'hui Volo, près du golfe du même nom. Ce fut à Iolcos que se réunirent les Argonautes, dont le navire *Argo* avait été construit avec le bois du Pélion. Cette ville avait été fondée, selon Apollodore (I, IX, 11), par Créthéus, fils d'Eolus et frère de Salmonée. Il avait chassé de cette contrée ses anciens habitants, les Pélasges. Homère parle d'Iolcos comme d'une grande ville (*Odyssée*, XI, 255). Créthéus épousa la belle Tyro. Elle avait été éprise du jeune fleuve Enipée, le plus agréable des fleuves, dit Homère. Souvent elle se promenait sur ses bords. Neptune, amoureux d'elle, prit la forme d'Enipée, et ayant réussi auprès de la jeune Tyro, il en eut deux enfants, Pélias et Nélée. Pélias, après avoir chassé d'Iolcos son frère consanguin, Nélée, enleva la couronne à son frère utérin, Eson, fils de Tyro et de Créthéus. Cependant, selon Phérécyde, ce ne fut qu'après la mort d'Eson qu'il gouverna Iolcos, comme tuteur de Jason, petit-fils de Créthéus. Suivant la plupart des mythographes, Pélias enleva la couronne à son neveu. A Pélias succéda son fils Acaste, qu'il avait eu d'Anaxibie, fille de Bias. Ce ne fut que longtemps après l'expédition des Argonautes, que Jason, à la suite de nombreuses vicissitudes, put revenir à Iolcos et rentrer dans ses droits. V. Ottfried Müller, *Orchomenos* (p. 248). V. encore Pausanias (IV, XII), et Tite-Live (XLIV, XII).

Pindare, dans les *Néméennes*, parle souvent de la prise d'Iolcos par Pélée, qui semble avoir été un événement très-populaire dans la Grèce ancienne. (V. *Néméennes*, III et IV.)

IOLE s. f. (i-o-le — suédois, *iol*, même sens). Mar. Barque à rames et à voiles. ‖ On écrit plus souvent YOLE.

IOLE, fille du roi d'Œchalie, Eurytas. Elle inspira de l'amour à Hercule, qui, après avoir détrôné son père, l'emmena à Trachine. Elle épousa Hyllus, après la mort du héros.

IOLÉES s. f. pl. (i-o-lé). Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait à Thèbes en l'honneur d'Hercule et d'Iolas.

IOLÉUM s. m. (i-o-lé-omm — gr. *ioleon*). Antiq. gr. Endroit de Thèbes où l'on célébrait les iolées.

IOLITHE s. f. (i-o-li-te — du gr. *ion*, violette; *lithos*, pierre). Minér. Nom donné par Werner, à cause de sa couleur d'un bleu violâtre, à un silicate naturel d'alumine et de magnésie, minéral que l'on appelle aujourd'hui CORDIÉRITE.

IOLOF s. m. (io-loff). Linguist. V. WOLOF.

ION s. m. (i-on). Physiq. Nom commun donné, par Faraday, aux deux corps dissociés par un courant électrique, l'*anion* et le *cation*.

ION, personnage fabuleux, auquel les Grecs rapportaient la fondation de leurs colonies de l'Asie Mineure, qui prirent le nom d'Ionie. La légende le disait fils de Xuthus ou d'Apollon et de Créuse, fille d'Erechthée, sixième roi d'Athènes. Il fut chef d'armée chez les Athéniens, roi de l'Egialée et donna son nom à tout un peuple (v. IONIE). Ses descendants conservèrent, d'après Pausanias, le gouvernement de l'Egialée jusqu'en 1153 avant notre ère, époque à laquelle, chassés par les Achéens, ils émigrèrent d'abord en Attique, puis, un demi-siècle plus tard (1095), en Asie Mineure.

Ion, tragédie d'Euripide, représentée l'an 426 av. J.-C. Cette tragédie est une des pièces, peu nombreuses dans le théâtre grec, où l'action repose sur une donnée romanesque. Une légende faisait d'Ion un fils d'Apollon et de Créuse, fille d'Erechthée, secrètement mis au monde et exposé dans une grotte. Mercure enlève l'enfant et le fait nourrir par la pythie de Delphes. Parvenu à l'adolescence, Ion est rencontré dans le temple par sa mère, mariée à Xuthus, roi d'Athènes, qui vient consulter la pythie pour savoir ce qu'est devenu son enfant. Ici se place une scène admirable, que Racine a imitée dans la rencontre d'Athalie et de Joas. La reine, émerveillée des grâces et de l'esprit du jeune homme, sent se réveiller en elle les tendresses de la mère. Mais l'oracle ayant déclaré à Xuthus que Ion était son propre fils, et Xuthus ayant adopté l'adolescent, Créuse étouffe cette voix intérieure qui lui parle, devient jalouse de celui qu'elle croit un fruit des amours de son époux avec une rivale et se dispose à le faire tuer. Prise sur le fait, elle est condamnée au supplice; au dernier moment, les langes de l'enfant abandonné, conservés par la pythie, amènent la reconnaissance d'Ion, et, par suite, un dénoûment heureux.

Ce drame est à la fois romanesque et religieux. La scène se passe à Delphes, dans le temple; le poëte nous montre des cortéges de prêtres et de sacrificateurs, il nous décrit les mystères du culte, le trépied de la pythie, l'antre de Trophonius; l'érudition a pu faire son profit d'une foule de détails concernant les cérémonies religieuses des Grecs, parmi lesquelles celles de Delphes tenaient un rang considérable. En outre, Euripide y dramatise des traditions chères aux Athéniens; la tragédie d'*Ion* est une de celles que les railleries d'Aristophane ont respectées, sans doute à cause de ce caractère.

Ion, tragédie anglaise de Th.-N. Talfourd (Théâtre de Covent-Garden, 26 mai 1836). Le poëte a repris, en la modifiant, la donnée d'Euripide. Ion est toujours le fils d'Apollon et de Créuse, élevé secrètement dans le temple et voué au culte, mais il revient à Athènes faire valoir ses droits au trône. La fatalité plane sur toutes les scènes de ce drame. L'oracle de Delphes a déclaré que le châtiment céleste, attiré sur le peuple d'Argos par les crimes de la race royale, ne sera évité que par l'extirpation de cette race coupable. Ion, reconnu fils du roi, et installé à son tour sur le trône, s'offre en sacrifice expiatoire. Le Destin ne lui laisse pas d'autre alternative que de poignarder son père ou de se poignarder lui-même. Une intrigue d'amour se mêle aux péripéties du drame. Clémanthe, fille du grand prêtre, aime Ion et en est aimée.

Cette tentative de restauration grecque eut un grand retentissement. La pièce n'est pas sans défauts. « On peut, dit M. Forguet, citer des passages portant l'empreinte d'une réflexion très-concentrée, des scènes entières où une sensibilité de bon aloi s'épanche en formules attrayantes; mais, même aux meilleurs endroits du drame, la *vis vivida*, la touche créatrice, le pouvoir inspirateur manque encore. Vous attendez vainement, vous cherchez sans les trouver de ces pensées qui respirent et palpitent, de ces paroles qui brûlent et flamboient. »

ION, poëte tragique et écrivain grec, né à Chios vers 484 avant notre ère, mort vers 424. Il se rendit fort jeune à Athènes, où il entra en relation avec plusieurs éminents personnages, Cimon, Eschyle, Périclès, et fit représenter, en 452, sa première tragédie. S'étant brouillé avec Périclès à la suite d'une rivalité d'amour, il quitta Athènes lorsque ce dernier eut pris un rôle considérable dans l'Etat, et retourna dans son île natale. Là, il eut l'occasion de souper avec le poëte Sophocle, chargé, en qualité de général, de diriger une expédition contre Samos. Par la suite, il revint à Athènes (429) et y fit représenter une tragédie qui obtint le prix. Dans sa joie, il envoya, dit-on, à chaque Athénien, une cruche de vin de Chios. On possède quelques fragments et les titres de dix tragédies d'Ion. D'après Longin, elles ne manquent pas d'élégance, mais sont complétement dépourvues de vigueur. Il composa, en outre, des épigrammes, des péans, des hymnes, des élégies, des ouvrages historiques et philosophiques et des mémoires (*Souvenirs*), dont Athénée nous a conservé des passages intéressants, notamment sur le banquet où il eut Sophocle pour convive. On trouve les morceaux qui nous restent de ses tragédies dans les *Fragmenta tragicorum græcorum*, de Wagner, et les fragments de ses ouvrages en prose, dans les *Fragmenta historicorum græcorum*, de Muller.

IONA ou **ICOLMKILL**, île d'Ecosse, l'une des Hébrides, au S.-E. de Mull, dont elle est séparée par un étroit bras de mer navigable; 26 kilom. carr. et 264 hab. Le point culminant de l'île n'a que 125 mèt. d'élévation. Le sol est sablonneux et ne produit que de l'orge, des pommes de terre et très-peu de blé. Cette île a été le berceau du christianisme et de la civilisation dans l'Ecosse et le nord de l'Angleterre. Vers l'an 565, l'Irlandais Colomban y fonda un monastère qui atteignit en peu de temps un haut degré de prospérité; mais il fut saccagé, en 807, par les pirates du Nord, qui massacrèrent un grand nombre de religieux, et disaient en pillant le couvent: « Nous venons de leur chanter la messe des lances; elle a commencé de grand matin; elle a duré jusqu'à la nuit. » Quelque temps après, des moines de Cluny relevèrent les murailles du couvent d'Iona, s'y établirent et s'y maintinrent jusqu'à la Réforme. Ce monastère jouissait de revenus considérables; sa bibliothèque, célèbre dans toute l'Europe, renfermait les archives de l'Ecosse et un nombre incalculable de manuscrits précieux ou uniques. Tout a été détruit ou dispersé. Quelques tas de pierres, des monceaux de ruines, la haute tour de l'église du couvent, voilà tout ce qui reste des splendeurs d'Iona.

« Le couvent des moines, ainsi que l'évêché, ne présente plus qu'un amas de ruines, dit M. F. Mercey. La cathédrale, située derrière le monastère, est bâtie en forme de croix. Elle est construite tout entière avec un granit rouge tiré de l'îlot des Nonnes. Les murailles sont d'une épaisseur singulière; aussi ont-elles résisté aux efforts du temps; et, tandis que les charpentes se sont rompues, que les toits se sont effondrés, elles sont restées debout dans toute leur majesté. La partie la plus ancienne, c'est-à-dire le chœur, remonte au VII[e] ou au VIII[e] siècle; ses piliers lourds et écrasés, les énormes pierres superposées par lits épais qui ont servi à le construire, et ses voûtes arrondies en plein cintre dénotent la transition du style roman au style normand. » Ce chœur formait, dans le principe, une église complète. Plus tard, on ajouta une nouvelle église à l'ancienne. Cette nouvelle église doit dater du XI[e] ou du XII[e] siècle. Les arcades sont portées par des piliers de 3 mètres de hauteur, dont les chapiteaux, d'un travail curieux, sont ornés de figures grotesques, représentant des anges pesant des âmes, des démons jouant avec des pourceaux, etc. La tour est parfaitement bien conservée. Dans la nef de l'église se voient plusieurs tombeaux en pierre.

Le monastère des Nonnes ne présente qu'un amas de ruines, mais la chapelle de ce couvent est l'édifice le mieux conservé de l'île. La voûte du chœur est encore ornée de voussoirs en saillie d'un travail délicat. Cette chapelle renferme le tombeau de la dernière abbesse. Ce tombeau est couvert d'une large dalle en marbre noir, sur laquelle est ciselée une figure de religieuse.

Iona était le lieu de sépulture des rois d'Ecosse. « Où est le corps de Duncan? — On l'a porté à Colum-Hill (Iona), dans ce dépôt sacré où reposent les restes de ses ancêtres et qui garde leurs ossements. » (*Macbeth*, acte II, scène IV.) Buchanan rapporte que quarante-huit rois ou chefs écossais, à partir de Fergus II jusqu'au fameux Macbeth, avaient leurs tombeaux dans le cimetière d'Iona. L'endroit où sont ensevelis ces rois est entouré d'un mur ruiné en partie; cette enceinte, appelée *Reilig Ourain* ou le Reliquaire d'Oran, se trouve au sud de la cathédrale. Au milieu du cimetière s'élève une chapelle qui renferme plusieurs tombes, dont quelques-unes sont de curieux monuments de la domination des Norvégiens dans les Hébrides.

IONE s. f. (i-o-ne — nom mythol.). Crust. Genre de crustacés isopodes, type de la famille des ioniens, comprenant une seule espèce.

— **Encycl.** L'*ione* s'éloigne de tous les crustacés connus par ses formes générales, et surtout par ses pattes non articulées. Le mâle a le corps étroit et allongé; la femelle, beaucoup plus grande, a le corps pyriforme et aplati. La seule espèce connue est l'*ione thoracique*, qui est d'une couleur orangée, avec les appendices latéraux blanchâtres; la femelle dépasse à peine 1 centimètre, et le mâle est encore plus petit. Ce petit crustacé vit en parasite sous le test de la callianasse souterraine; il se cache entre la carapace et les parties charnues, et forme une tumeur sur un des côtés du corps. La femelle produit plusieurs milliers d'œufs, qui périssent en grande partie. Ses moyens de locomotion paraissent faibles ou même nuls.

IONÉSIE s. f. (io-né-zi). Bot. V. JONÉSIE.

IONIDES s. f. pl. (i-o-ni-de). Mythol. Nom des quatre nymphes dont le culte fut établi par Ion; c'étaient: Calliphée, Synallasis, Pégée et Iasis.

IONIDION s. m. (i-o-ni-di-on — du gr. *ion*, violette; *idea*, forme). Bot. Genre de plantes, de la famille des violariées, dont l'espèce type croît au Brésil.

— **Encycl.** Les *ionidions* sont des plantes à feuilles alternes ou opposées, entières ou dentées, munies de stipules, à fleurs le plus souvent pendantes, dont la corolle a cinq pétales très-inégaux; le fruit est une capsule polysperme, entourée par le calice. Ces végétaux sont répandus surtout dans les régions tropicales des deux continents. On trouve, à la Guyane et au Brésil, les *ionidions* ipécacuana et poaya, dont les racines, ou plutôt les rhizomes sont émétiques, et fournissent une des sortes d'ipécacuana du commerce. L'*ionidion* calcéolaire, des mêmes régions, possède des propriétés analogues, mais plus faibles. On peut citer aussi l'*ionidion* hétérophylle de l'Inde.

IONIE. Trois pays ont, à différentes époques, porté ce nom dans l'antiquité: 1° l'Attique; 2° la côte septentrionale du Péloponèse, appelée d'abord Egialée par ses premiers habitants, et envahie par les Ioniens de l'Attique; 3° une partie de l'Asie Mineure, le long de la mer Egée, où les Ioniens, chassés du Péloponèse, arrivèrent vers 1140 av. J.-C., sous la conduite des fils de Codrus. Nous ne nous occuperons ici que de ce dernier pays.

« Dans cette contrée, dit M. Vivien de Saint-Martin, les chaleurs de l'été sont agréablement tempérées par les brises qui soufflent de l'Archipel. Les vents du midi, qui y règnent le plus constamment dans les derniers mois de l'année, y amènent, à la vérité, de fréquents orages; mais ces orages mêmes renouvellent la verdure, qui s'y montre aussi fraîche à la fin de décembre que dans les plus belles journées du printemps. Partout les campagnes se parent d'oliviers et de myrtes en fleurs, et les fruits dorés de l'oranger s'y détachent brillamment sur le vert foncé de son feuillage. La chaleur qui règne dans les parties méridionales de cette heureuse province n'arrête pas la végétation, parce que le sol y est partout bien arrosé. Pendant les plus grands froids que l'on éprouve à Smyrne, le thermomètre s'y maintient encore à 10° centigrades, et, dans certains jours de décembre et de janvier, il s'élève jusqu'à 26° et 27°. Dès les premiers jours de février, les amandiers sont en fleurs et les roses prodiguent partout leurs enivrants parfums. » Malgré l'incurie des Turcs, on trouve encore, sur ce sol privilégié, presque toutes les branches de culture des temps anciens.

Les Ioniens de l'Asie Mineure égalèrent ou peut-être même surpassèrent les Grecs d'Europe par leurs progrès dans les arts et dans les sciences. Il suffit de nommer Thalès, Anaximandre et Anaximène, de Milet; Héraclite, d'Ephèse; Pythagore, de Samos; Parménide, etc. « Homère, dit M. Ch. Périgot, était Ionien, ainsi que, plus tard, Callinus, Mimnerme, Hipponax, Anacréon; ce fut aussi en Ionie que naquit la prose avec les premiers logographes, Cadmus et Hécatée, de Milet. La philosophie ionienne produisit une école de physiciens qui cherchèrent le principe des choses dans les éléments de la nature, Thalès, Anaximandre, Anaximène. » Nous voyons dans Pline que la peinture était cultivée en Ionie dès le VIII[e] siècle av. J.-C. L'architecture y était aussi en grand honneur, car les temples de Junon, à Samos, et de Diane, à Ephèse, passaient pour des modèles de goût. Herodote vantait la pureté du ciel de l'Ionie et la beauté du pays. V. IONIENS.

IONIEN, IENNE adj. (i-o-ni-ain, iè-ne — rad. *ione*). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre ione.

— s. m. pl. Famille de crustacés isopodes, comprenant le seul genre ione.

IONIEN, IENNE adj. (i-o-niain, iè-ne). Géogr. Qui appartient à l'Ionie ou à ses habitants: *Colonies* IONIENNES.

— Hist. Qui appartient à la république des Sept-Iles ou des îles Ioniennes: *Le parlement* IONIEN.

— Linguist. *Dialecte ionien*, Un des dialectes du grec ancien.

— Métriq. anc. *Grand pied ionien* ou *Grand ionien*, Pied composé de deux longues et de deux brèves. ‖ *Petit pied ionien* ou *Petit ionien*, Pied composé de deux brèves et de deux longues.

— Mus. anc. *Mode ionien*, Mode intermédiaire entre le phrygien et le dorien.

— Substantiv. Habitant de l'Ionie: *Les* IONIENS, *chassés du Péloponèse par les Achéens, passèrent dans l'Asie Mineure.*

— **Encycl.** Linguist. *Dialecte ionien*. Ce dialecte est un des plus anciens de la langue grecque. Il fut d'abord parlé dans l'Attique, dans toute l'Achaïe, et même dans le nord de l'Argolide. Des régions méridionales de la Grèce propre, où il s'était formé, il passa ensuite dans la province d'Asie Mineure, qui, du nom de la race immigrante, fut appelée Ionie, et qui comprenait Milet, Ephèse et Smyrne, avec l'île de Samos. L'*ionien* continua d'être parlé pur dans ces contrées, tandis que, dans la mère patrie, il se transforma et devint le dialecte attique.

Les anciens poëtes, Homère, Hésiode, Théognis, ont employé le dialecte *ionien*. On trouve dans leurs œuvres quelques formes primitives, dont les unes n'ont été reproduites nulle part ailleurs, et dont les autres ont passé depuis dans d'autres dialectes. Les poëtes qui, dans les siècles postérieurs, écrivirent en vers hexamètres, comme Apollonius, Callimaque, Oppien, Quintus, prirent tous Homère pour modèle, en sorte que l'*ionien* fut proprement la langue épique. Anacréon adopta aussi ce dialecte dans ses odes. En prose, il fut employé dans toute sa pureté par Hérodote, le Père de l'histoire, et Hippocrate, le Père de la médecine.

L'*ionien* aime beaucoup le concours des voyelles et les sons doux et liquides; il change les brèves en longues et en diphthongues; il ajoute des voyelles et fait peu ou point de contractions; il retranche la première lettre d'un mot, lorsqu'il s'agit d'en adoucir la prononciation, et il évite les aspirées.

— Mus. *Mode ionien*. Dans la musique des Grecs, le mode *ionien* était, en partant du grave, le second des cinq modes moyens. On l'appelait aussi, mais beaucoup plus rarement, mode *iastien*, et Euclide l'appelle encore mode phrygien grave. « Dans la voluptueuse Ionie, a dit un critique, la musique dut nécessairement suivre les intonations, les inflexions molles de la langue; aussi, son mode musical était le plus efféminé de tous. » Dans le principe, le système musical des Grecs s'échelonnait sur trois modes princi-

paux, dont le premier (grave) s'appelait dorien, le second (moyen) était le phrygien, et le troisième (aigu), le lydien. Les notes fondamentales de ces trois modes étaient placées à un ton de distance l'une de l'autre. Plus tard, on divisa chacun de ces tons en deux intervalles plus petits, et l'on trouva ainsi la place de deux autres, qui étaient l'*ionien* et l'*éolien*, et dont le premier fut inséré entre le dorien et le phrygien. Le système s'étant étendu de nouveau, tout à la fois au grave et à l'aigu, il fallut trouver des noms pour les modes nouvellement créés, et, parmi ces derniers, l'un reçut l'appellation d'hyperionien ou *ionien* aigu.

IONIENS, en latin *Ionii*, en grec *Iaones*, une des quatre tribus helléniques. D'après les philologues modernes, le nom de ce peuple s'est étendu fort loin dans l'Orient, et témoigne d'une antique relation de voisinage entre les Grecs et les Indous. Nous ne pouvons les suivre dans ces hypothèses plus que téméraires, où ils font intervenir Ion, personnage mythique, père des Ioniens, d'après Hérodote; Yuna, dont on croit avoir lu le nom dans les inscriptions cunéiformes; Yunan, qui figurerait dans les hiéroglyphes égyptiens; Javan, qui est nommé dans la Genèse; Yavanas, des livres sacrés de l'Inde; Yavanû, ville de l'Yémen; sans compter Junon, l'île de Java, le verbe *juvare*, le nom *juvenis*, etc., etc. On sait combien les rapprochements et les hypothèses sont faciles dans une pareille voie. Ne pouvant nous lancer dans des suppositions tout au plus ingénieuses, nous nous contenterons de faire l'histoire des Ioniens, autant, du moins, qu'elle nous est connue d'après les historiens grecs.

Les Ioniens, chassés de l'Egialée, cherchèrent un refuge dans l'Attique, où les Athéniens les reçurent avec d'autant plus d'empressement, qu'ils trouvèrent dans cet accroissement de leur population un moyen de contre-balancer l'extension de territoire et de force que venaient d'obtenir les Doriens par leurs rapides conquêtes. De là naquit, entre la race dorique et la race ionique, cette rivalité fameuse, qui subsista jusqu'aux derniers temps des républiques helléniques. Dès le règne de Codrus, les Doriens envahirent les frontières de l'Attique, et les Athéniens, après plusieurs échecs, se trouvant dans l'impuissance de donner plus longtemps asile aux Ioniens, ceux-ci quittèrent l'Attique et firent voile vers l'Asie Mineure, où ils prirent de force la place des Lydiens et des Cariens, qui s'y étaient établis depuis de longues années. Maîtres, quelque temps après, des îles de Samos et de Chios, les Ioniens s'installèrent définitivement dans l'admirable pays qu'ils avaient conquis, et y fondèrent douze villes : Phocée, Erythrée, Clazomènes, Téos, Lébédos, Colophon, Ephèse, Priène, Myonte, Milet, Samos et Chios. Ces villes formèrent la confédération ionique, et devinrent rapidement très-florissantes. Elles avaient un temple commun, bâti non loin d'Ephèse, sur le promontoire de Mycale, consacré à Neptune, et nommé Panionion. Là, chaque année, les douze villes célébraient une fête nationale et religieuse, et envoyaient leurs députés, qui délibéraient sur les affaires générales de la confédération. Maître de l'Ionie, Crésus respecta la liberté intérieure des différentes cités que renfermait cette florissante contrée. Sous la domination des Perses, les Ioniens se répandirent sur tout le littoral de la Méditerranée et y fondèrent de nombreuses colonies. Durant les siècles de paix et de sécurité qui s'écoulèrent entre l'émigration des Ioniens et la conquête persane, les colonies ioniennes arrivèrent au plus haut degré de prospérité et de civilisation. « Les plus industrieux et les plus commerçants de tous les Grecs, les Ioniens, dit M. Ch. Périgot, furent les rivaux des Phéniciens dans l'E. de la Méditerranée, des Carthaginois et des Etrusques dans l'O. Ils chassèrent même les Phéniciens de la mer Noire, et ce fut par leurs colonies que les Grecs d'Europe entrèrent en relation avec les peuplades scythiques du Nord. D'un esprit remuant et ami des nouveautés, ils adoptèrent presque partout le gouvernement démocratique, et l'histoire de leurs cités est pleine de troubles et de révolutions. Mais l'amour de la liberté amena chez eux le complet développement du citoyen et de l'individu, pendant que l'éclat des lettres, des sciences et des arts ennoblissait cette liberté. Si les Grecs marchent en tête de tous les peuples civilisés de l'antiquité, les Ioniens sont les premiers de tous les Grecs; il suffit, pour leur accorder ce rang, de se rappeler l'éclat dont ont brillé les Ioniens de l'Asie Mineure, et, en Europe, la cité ionienne par excellence, Athènes! »

Vers l'an 502 av. J.-C., les Ioniens, qui avaient paisiblement supporté le joug persan pendant de longues années, se soulevèrent en masse et luttèrent héroïquement contre leurs oppresseurs. Milet, assiégée par terre et par mer, succomba enfin, et, avec elle, l'Ionie. Une foule d'Ioniens, à la suite de cette désastreuse défaite, allèrent au loin, en Italie, en Sicile, en Afrique, chercher un asile et la liberté. Malgré toutes ces épreuves, l'Ionie ne tarda pas à redevenir florissante, et les Perses furent mal inspirés, durant les guerres médiques, lorsqu'ils essayèrent de se servir contre les Grecs des forces ioniennes, car, en plein combat de Salamine, les Ioniens firent défection, et ce mouvement entraîna la déroute des Perses. « Au combat de Mycale, dit un historien, les Perses, vaincus par les Grecs, auraient pu opérer leur retraite; mais les Milésiens, qu'ils avaient chargés de garder les défilés de ce promontoire, arrêtèrent leur fuite au lieu de la favoriser, et les Spartiates, qui combattaient de ce côté, purent à loisir égorger les fuyards. La liberté de l'Ionie fut le prix de cette mémorable journée (479). Depuis lors, l'influence d'Athènes fut assurée en Ionie. Enfin, en 449 av. J.-C., l'Athénien Cimon, après une suite de victoires, dicta aux Perses le traité par lequel le grand roi reconnaissait la liberté des villes grecques de l'Asie. Pendant la guerre du Péloponèse, qui éclata en 431, les Grecs d'Asie, entraînés par les Ioniens, embrassèrent d'abord le parti d'Athènes; mais, plus tard, les efforts de Sparte réussirent à faire passer sous sa loi Ioniens, Eoliens et Doriens. Enfin, en 387, par le traité d'Antalcidas, Sparte, détruisant l'œuvre d'Athènes et de Cimon, livra au grand roi les villes grecques de l'Asie Mineure. Toutefois, il ne paraît pas que le joug des Perses fût alors bien écrasant pour elles, car elles ne cessèrent d'être riches et florissantes. Surpassés, depuis le siècle de Périclès, par les Athéniens, dans les plus nobles productions de l'esprit humain, les Ioniens reprirent un moment la supériorité lorsque la Grèce dégénérée se laissa subjuguer par la mollesse, qui remit la presqu'île hellénique entre les mains des Romains. L'Ionie romaine, abâtardie, dévastée, dépeuplée, devint l'Ionie des publicains, des courtisanes, des pirates, des soldats de fortune, enfin l'Ionie telle que nous la dépeint Strabon. L'empire d'Orient n'était pas fait pour relever ce malheureux pays, qui a laissé de si beaux souvenirs, et que les Osmanlis devaient étouffer sous leur brutal despotisme. »

IONIENNES (ÎLES), groupe d'îles situées dans la partie de la Méditerranée qui porte le nom de mer Ionienne. Ces îles, au nombre de sept, sans compter quelques îlots et rochers de peu d'importance, constituaient naguère un petit Etat fédératif, sous le protectorat de l'Angleterre. Depuis le 20 octobre 1863, elles sont réunies au royaume de Grèce, dont elles forment une nouvelle province. Ces îles sont échelonnées le long des côtes de l'Epire, de l'Acarnanie et du Péloponèse, entre 35° 50′ et 39° 57′ de lat. N., et 17° 10′ et 20° 59′ de long. E. Leur superficie est évaluée à environ 2,538 kilom. carr., et leur population à 246,483 hab. Cette population se partage en nobles, qui portent les titres italiens de *conte*, *viconte*, *marchese*, et sont à peu près les seuls propriétaires du sol; en bourgeois, et en paysans, qui sont pâtres ou métayers. Ces îles sont, en allant du N. au S. : Corfou (ancienne Corcyre), Paxo (Ericusa), Sainte-Maure (Leucade), Théaki (Ithaque), Céphalonie (Céphallénie), Zante (Zacynthe), et Cérigo (Cythère), placée à l'extrémité méridionale du Péloponèse, entre le cap Matapan et le cap Malia; ajoutons à cette liste les îlots d'Antipaxo, Fano, Cérigotto, etc. Comme le *Grand Dictionnaire* consacre un article spécial à chacune de ces îles, nous nous contenterons ici d'une notice générale.

D'après un décret royal en date du 8 décembre 1864, les îles Ioniennes forment aujourd'hui quatre nomarchies du royaume de Grèce : celles de Corfou et Paxos, de Céphalonie, de Leucade, qui comprend Sainte-Maure et Ithaque, et de Zante avec Cérigo.

Dès les temps héroïques, les îles Ioniennes étaient habitées par des populations helléniques, gouvernées par des rois indigènes. Plus tard, les institutions républicaines y prirent la place de la monarchie. Conquises d'abord par les rois de Macédoine, puis par les Romains, elles échurent, dans la suite, à l'empire de Byzance, et furent plusieurs fois prises et reprises dans les guerres soutenues contre cet empire par les Normands de Naples et par les Vénitiens. En 1386, Corfou se livra elle-même à la Vénétie, et bientôt, à son exemple, les autres îles sollicitèrent le même joug protecteur. « L'histoire des îles Ioniennes sous la domination de Venise, dit M. Lacroix dans sa *Description des îles de la Grèce*, comprend deux périodes distinctes : la première s'étend depuis la soumission volontaire de Corfou jusqu'à la paix de Passarowitz (1718). C'est la période de guerre. Venise, menacée par les Turcs, cherche à se concilier l'affection et le dévouement de ses sujets par les faveurs qu'elle accorde au clergé et à la noblesse autant que par une sage administration. La seconde période, qui comprend le XVIIIe siècle, amène, avec la paix, la corruption et le brigandage. Le gouvernement politique et militaire, toujours exclusivement réservé à l'aristocratie vénitienne, est exercé par des fonctionnaires prévaricateurs. Les nobles, qui conservent les charges municipales, mais dont le sénat restreint les privilèges, imitent les excès des provéditeurs et des généraux; les valets copient les maîtres. Sous une double tyrannie, le peuple succombe, l'agriculture périt faute de bras, l'industrie est presque nulle; le commerce, entravé par des monopoles absurdes et surchargé d'iniques impôts, devient pour les habitants une ressource précaire et insuffisante. Le vol et le meurtre dans toutes les classes de la société, des pirates et des *bravi* gouvernés par des Verrès, voilà le spectacle que présentent ces malheureuses provinces dans les dernières années de la domination vénitienne. »

En 1797, lorsque la république de Venise disparut, les îles Ioniennes passèrent sous la domination française, et formèrent les deux départements d'Ithaque et de Corcyre, et une partie de celui de la mer Egée; mais une flotte turco-russe s'en empara deux ans après, et, en vertu d'une convention conclue en 1800 entre la Porte et la Russie, les îles et les côtes voisines furent érigées en un Etat placé sous la suzeraineté de la Porte, et portant le titre de république des Sept-Iles. Les Français reprirent les îles Ioniennes en 1807; mais ils ne purent en conserver longtemps la possession. En 1811, des forces anglaises vinrent occuper les îles Ioniennes, à l'exception de Corfou, que la paix de Paris adjugea à l'Angleterre en 1814. En vertu du traité de Paris (1815), les îles furent constituées en un Etat-Uni des îles Ioniennes, placé sous le protectorat anglais. Le traité conférait à l'Angleterre le droit d'y entretenir garnison et le commandement supérieur des troupes indigènes. Elle devait exercer son protectorat par un lord haut commissaire, chargé de présider à l'administration intérieure et de réglementer, d'accord avec un conseil secondé par une assemblée législative, les rapports de l'Etat-Uni avec la puissance protectrice. Une constitution à laquelle ne prirent part que onze indigènes notables, publiée le 27 août 1817, régularisa ce nouvel ordre de choses; mais elle accordait à la puissance protectrice des pouvoirs tels, qu'ils équivalaient à une souveraineté absolue. Les habitants des îles Ioniennes traduisirent d'abord leur mécontentement par une résistance passive, puis par une opposition ouverte, qui aboutit à une insurrection, à l'époque de l'indépendance de la Grèce. En 1848, la commotion générale produite en Europe par la révolution de Février eut son contre-coup dans les îles Ioniennes. Les habitants de ces îles réclamèrent de l'Angleterre, le 27 mars de la même année, la liberté de la presse, l'élection directe des mandataires du peuple, le scrutin secret, la création d'une armée nationale. L'Angleterre n'ayant pas fait bon accueil à ces légitimes réclamations, les habitants des îles s'insurgèrent; mais le gouvernement anglais réussit à comprimer ce mouvement. En 1849, éclata, à Céphalonie, une insurrection nouvelle, organisée par un parti en relations étroites avec le parti républicain de la Grèce continentale, et qui prit le nom de *Jeune Ionie*. Après quelques engagements, les troupes anglaises parvinrent à réprimer ce mouvement, dont les résultats les plus appréciables furent des exécutions capitales ordonnées par des conseils de guerre, des persécutions, des arrestations et des condamnations judiciaires. Cependant, toutes ces insurrections, cette opposition sourde, persévérante valurent au peuple ionien, en 1850, une réglementation meilleure et une extension du droit électoral. Les Chambres (Assemblée législative et Sénat) eurent la faculté d'établir certains impôts; l'élection des fonctionnaires municipaux fut confiée au suffrage universel et faite au scrutin secret. La Grande-Bretagne, qui avait dépensé des sommes considérables pour élever des fortifications dans ces îles, comprit que la position militaire des îles Ioniennes n'offrait que des avantages secondaires à une puissance qui possède Gibraltar et Malte, et, d'après l'avis de M. Gladstone, se décida à se démettre de son protectorat et permit la réunion de ces îles à la Grèce (juin 1863).

IONIQUE adj. (i-o-ni-ke). Géogr. Qui est particulier, qui appartient à l'ancienne Ionie : *L'art* IONIQUE.

— Philol. *Alphabet ionique*, Alphabet grec de vingt-quatre lettres, qui devint l'alphabet commun de toute la Grèce, et succéda à l'alphabet pélasgique.

— Anc. métriq. *Vers ionique*, ou substantiv. *ionique*, Vers grec ou latin composé de pieds ioniens. ‖ *Ionique majeur*, Vers composé de grands ioniens. ‖ *Ionique mineur*, Vers composé de petits ioniens.

— Littér. anc. *Poésies ioniques*, Poésies licencieuses, appelées aussi SOTADIQUES.

— Chorégr. anc. *Danse ionique*, Danse grecque d'un caractère mou et efféminé.

— Archit. Se dit d'un ordre caractérisé surtout par un chapiteau orné de deux volutes latérales : *Ordre* IONIQUE. *Colonne* IONIQUE. *Chapiteau* IONIQUE. *Volutes* IONIQUES. *Vitruve prétend que les Grecs voulurent imiter, dans l'ordre* IONIQUE, *les proportions sveltes et gracieuses de la femme.* (Batissier.) ‖ *Chapiteau ionique triangulaire*, Chapiteau ionique dont chaque face porte deux volutes, au lieu que deux des faces seulement ont des volutes dans les chapiteaux ordinaires. ‖ *Ordre ionique moderne*, Ordre ionique dans lequel les deux volutes sont réunies par une guirlande.

— *Philosophie ionique* ou *ionienne*, Célèbre école de philosophie : *Il y a une célèbre division de la philosophie en* IONIQUE *et italique : Thalès de Milet a été chef de la secte* IONIQUE, *et Pythagore de la secte italique.* (Fén.)

— s. m. Philosophe de l'école ionique : *Les* IONIQUES *et les italiques.*

— **Encycl.** Archit. *Ordre ionique.* Cet ordre, qui a pour caractère général la grâce et l'élégance, paraît cependant avoir été employé primitivement pour les édifices funéraires. On ignore la date et le lieu de son invention. Il a été peu usité dans la Grèce continentale, mais on en trouve de nombreux exemples dans l'Asie Mineure, d'où probablement lui est venu son nom. Les colonnes *ioniques* ont huit diamètres et demi de hauteur. Elles reposent sur une base haute d'un demi-diamètre, et qui peut présenter deux types différents : la base *ionique* proprement dite, composée d'une plinthe, de deux scoties comprises entre plusieurs astragales, et d'un tore; la base attique, composée d'une plinthe, d'un gros tore inférieur, d'une scotie entre deux filets, et d'un tore supérieur. Le fût des colonnes présente ordinairement vingt-quatre cannelures séparées par un listel, et non par une arête vive, comme dans le dorique. Le diamètre supérieur est ordinairement de moitié moins grand que le diamètre supérieur. Le chapiteau *ionique* est caractérisé par les volutes représentant une bande enroulée. « Ces enroulements, dont le centre est appelé axe ou œil de la volute, sont séparés par un canal, qui se rétrécit à sa partie moyenne, au-dessus du fût de la colonne. Ce canal, auquel les architectes romains ont donné une ligne droite et roide, présente, au contraire, dans les monuments grecs une ligne sinueuse de la plus grande élégance. Les parties latérales et supérieuses du chapiteau portent le nom de balustre, et sont ordinairement lisses ou ornées seulement de feuillages et de perles. Le gorgerin du chapiteau *ionique* est rehaussé d'élégantes palmettes, surmonté d'une échine présentant une serie d'oves séparés par des fers de lance et d'un entrelacs. Enfin, au-dessus des volutes, l'abaque, qui soutient l'entablement, n'est pas une simple plinthe, comme dans le dorique, mais est profilé avec des moulures. Le chapiteau *ionique* présente, du reste, une grande variété dans la disposition des ornements que nous venons de décrire. Les antes ou pilastres *ioniques* portent rarement des volutes; ils ont pour chapiteau le prolongement de la corniche qui règne sous l'architrave. Leur base présente les mêmes moulures que la muraille. L'architrave *ionique*, haute de trois quarts de diamètre, est ordinairement divisée en trois bandes. La frise, un peu moins élevée que l'architrave, est ornée de moulures ou de figures sculptées. La corniche est caractérisée par une rangée de denticules, ornements carrés ou rectangulaires, disposés sous le larmier, et surmontés d'une série de perles et d'oves. Au-dessus du larmier règne une doucine, souvent ornée de mufles de lion servant de gouttières. La saillie et la hauteur de la corniche sont égales au diamètre de la colonne.

— *Ionique romain.* Les deux plus beaux types de cet ordre, qui a rarement été employé par les Romains, sont le temple de la Fortune virile, et l'étage supérieur du théâtre de Marcellus. Dans ce dernier édifice, cet ordre est orné d'une base *ionique* composée de deux tores, que sépare une scotie munie de ses filets. La colonne, de forme cylindrique, est sans moulures. Le chapiteau est plus grêle que celui de l'ordre grec, et son abaque se compose d'un talon que surmonte un filet. Trois faces rentrantes par le bas divisent l'architrave, et la frise reste lisse. Les colonnes *ioniques* ont ordinairement huit ou neuf diamètres, et leur fût est tantôt lisse, tantôt cannelé. Lorsqu'il y a des cannelures, elles sont représentees par un arc de cercle, et séparées par un listel de la largeur du tiers du canal. Le fût, rétréci dans le haut, est légèrement renflé dans sa partie moyenne. On remarque trois variétés dans les chapiteaux. « Dans certains cas, dit M. Batissier, les volutes embrassent le fût de la colonne, et sont réunies latéralement par un balustre, comme chez les Grecs. Il arrive ailleurs que l'astragale du gorgerin se trouve à une très-petite distance de l'ove. Enfin, il y a des volutes qui sont placées diagonalement aux angles. Ces volutes sont doubles à chaque angle, et le balustre est supprimé. C'est le genre de volutes qu'on a employées dans les chapiteaux composites. L'architrave a trois faces, dont l'une, dans quelques cas, est ornée d'un chapelet. La frise est souvent sculptée. Les corniches varient beaucoup, comme dans le dorique; elles sont accompagnées de denticules, et quelquefois d'oves et de modillons; enfin, le larmier peut avoir, comme l'indique Vitruve, sa cymaise particulière. »

IONOPOLIS, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans la Paphlagonie, sur la côte du Pont-Euxin. C'est aujourd'hui INÉBOLI.

IONOPSIDE s. f. (i-o-no-psi-de — du gr. *ion*, violette; *opsis*, aspect). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Asie tropicale.

IONOPSIDION s. m. (i-o-no-psi-di-on — rad. *ionopside*). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, tribu des lépidinées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Portugal.

IONTHODE s. f. (i-on-to-de — du gr. *ionthos*, duvet). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambyx, dont l'espèce type habite le Sénégal.

IOPHON, poëte tragique athénien, qui vi-

vait dans la seconde moitié du v^e siècle, et était fils de Sophocle. Il remporta en 429 le second prix de tragédie, et vivait encore en 405. Aristophane parle d'Iophon dans sa pièce des *Grenouilles*, et le cite comme un des bons poëtes tragiques du temps. Toutefois, il est moins connu par ses pièces, dont il ne reste du reste presque rien, que par le procès qu'il intenta à son père. V. SOPHOCLE.

IOPTÈRE adj. (i-o-ptè-re — du gr. *ion*, violette; *pteron*, aile). Zool. Qui a les ailes violettes.

IORD, personnification de la Terre dans la mythologie scandinave. V. IOERD.

IORIS, socinien hollandais. V. DAVID-GEORGES.

IORISTE s. m. (io-ri-ste — de *Ioris*, nom du fondateur). Hist. relig. V. DAVID-GEORGES et DAVIDIQUE.

IORMOUNGANDOUR, le grand serpent de le mythologie scandinave. Il est issu de Loke, le dieu perfide, et de la géante Angourboda. De ses immenses anneaux il enlace toute la terre; couché au fond de la grande mer, il provoque les tempêtes en remuant sa queue. Thor est chargé de veiller sur lui; mais, à la fin du monde, il quitte son abîme et prend part à la lutte contre les dieux. Thor l'écrase avec son marteau, mais les flots de venin que le monstre a lancés sur lui tuent le dieu.

IOS ou **NIO**, île de la mer Egée, dans le groupe des Cyclades, au S.-O. de Naxos. Elle possède un assez bon port sur la côte S.-O. Le bourg, qui occupe probablement l'emplacement de l'ancienne ville, présente un aspect assez agréable. Ios passe pour avoir servi de lieu de sépulture à Homère.

IOSÉLYTHRITE s. f. (i-o-zé-li-tri-te — du gr. *ios*, venin; *elutron*, étui). Pathol. Vaginite virulente ou contagieuse. ‖ Mot créé par M. Piorry.

IOSIQUE adj. (i-o-zi-ke — du gr. *ios*, venin). Méd. Virulent.

IOSOPROOMMITE s. f. (i-o-zo-pro-ommmi-te — du gr. *ios*, poison; *pro*, en avant; *omma*, œil). Pathol. Inflammation virulente de la partie antérieure de l'œil, appelée aussi CONJONCTIVITE PURULENTE. ‖ Mot créé par M. Piorry.

IOSTOME adj. (i-o-sto-me — du gr. *ios*, rouille; *stoma*, bouche). Zool. Qui a la bouche couleur de rouille.

IOSURÉTHRITE s. f. (i-o-zu-ré-tri-te — du gr. *ios*, virus, et de *uréthrite*). Pathol. Blennorrhagie virulente.

IOSZ, en allemand *Iaschau*, bourg des Etats autrichiens (Hongrie), comitat d'Aba-Ujvar, à 18 kilom. O.-S.-O. de Kaschau, sur la Boldva; 1,800 hab. Fabrication de poterie; dans les environs, mines de fer et forges; carrières de beau marbre rouge, noir et bleu. Iosz possède un prieuré de prémontrés avec une belle église, une riche bibliothèque et des archives.

IOT s. m. (i-ott). Philol. Nom de la dixième lettre de l'alphabet gothique et allemand, correspondant à l'*i* très-bref ou au *j*.

IOTA s. m. (i-ô-ta). Philol. Nom de la neuvième lettre de l'alphabet grec, correspondant à notre *i*, dont il a la figure, sauf qu'il n'est jamais surmonté d'un point (ι) ‖ Lettre numérique valant 10 avec l'accent supérieur à droite (ι'), et 10,000 avec l'accent inférieur à gauche (,ι) ‖ Signe d'ordre numérique, indiquant le rang que cette lettre occupe dans l'alphabet, c'est-à-dire le neuvième rang.

— Fam. La moindre des choses, aussi peu que possible : *Je vous dis en vérité que le ciel et la terre ne passeront point que tout ce qui est dans la loi ne soit accompli parfaitement jusqu'à un seul* IOTA *et un seul point.* (Evangile.) *On n'est pas moins maudit de Dieu lorsqu'on ajoute un seul* IOTA *à sa loi par un excès de rigueur, que lorsqu'on l'en retranche par une lâcheté criminelle.* (Mass.)

— Entom. Espèce de papillon de nuit.

IOTACISME s. m. (i-o-ta-si-sme — rad. *iota*). Emploi fréquent de la lettre *i* ou du son *i* dans une langue : *L'*IOTACISME *est tel chez les Grecs modernes, que* ι, ει, η, οι *et* υ *se prononcent également* i. ‖ Faute d'orthographe résultant de la confusion que font les Grecs modernes entre les diverses voyelles ou diphthongues qu'ils prononcent également *i*.

— Difficulté qu'éprouvent certaines personnes à prononcer le *j* et le *g* doux.

— **Encycl.** Ce mot est appliqué spécialement à l'usage, introduit plus ou moins complétement en Grèce depuis l'époque de la décadence de la nation hellénique, de prononcer *i* les lettres η, υ et plusieurs associations de voyelles, comme ει, οι, etc. Il est évident que l'η n'était à l'origne qu'un *é* long, comme le prouvent beaucoup de noms propres en ης, traduits en latin par des noms en *es* : *Sophocles*, *Demosthenes*, etc.; comme le prouve encore mieux le cri βῆ, βῆ, attribué aux brebis par Aristophane. M. Emile Picot citait, dans la *Revue de linguistique* du mois de juillet 1868, un passage du chroniqueur de la première croisade, Pierre Tuebœuf, où les expressions grecques οὐκ ἦν sont transcrites en lettres latines, telles qu'elles se prononçaient encore au XI^e siècle, *uquen*, et non point *uquin*.

Au mois de novembre 1864, l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France, répondant à une question que lui avait posée le ministre de l'instruction publique, M. Duruy, a adopté à l'unanimité moins une voix, la voix de M. Munk, savant aussi versé dans les antiquités classiques que dans les études sémitiques, les conclusions du rapport de M. Dehèque sur la prononciation du grec, et admis « qu'il serait opportun et avantageux de renoncer dans l'enseignement à la prononciation dite érasmienne, et de prononcer le grec d'après la méthode en usage dans tout l'Orient. » C'était introduire l'*iotacisme* dans nos écoles, méthode qui, lors même qu'elle aurait une valeur scientifique, serait d'un usage pédagogique presque impossible, puisqu'elle confond par la prononciation les mots les plus différents. Aussi s'est-il élevé de toutes parts, dans l'Université, des réclamations dont le *Journal général de l'instruction publique* s'est fait l'écho, et que M. J. Larocque a développées dans quatre *lettres sur l'enseignement du grec* (*Journal général* des 30 novembre et 14 décembre 1864, 25 janvier, 29 mars et 5 avril 1865). Ces lettres ont paru trancher la discussion; car le ministre n'a donné aucune suite au vote de l'Académie. L'invasion de l'*iotacisme* dans la Grèce soulève une grande question de linguistique que nous ne pouvons qu'indiquer ici : les lettres fortes, *a*, *o*, prédominent dans les langues primitives; les lettres faibles, *e*, *i*, les contractions et les simplifications grammaticales abondent dans les langues modernes. L'*iotacisme* est un caractère ou de constitution moderne, ou de barbarie, ou d'affaissement. Il ne se produit pas chez un peuple vivace. Il a pris tout son développement en Grèce, à partir du jour où les mœurs défaillantes livrèrent la Grèce aux Romains, jusqu'au jour où l'invasion asiatique rejeta les restes de la nation grecque dans les montagnes. Depuis 1554, la prononciation du grec n'a pas changé; cette langue, au contraire, s'est contractée sur elle-même comme la vitalité du peuple hellénique, et n'a plus rencontré d'autre cause d'affaiblissement que l'influence pédantesque des archéologues d'Athènes. Des modernes ont substitué au mot *iotacisme* le mot *itacisme*, pour exprimer exactement la même chose; ce mot, tout barbare, n'ayant point sa raison d'être, nous avons conservé son synonyme *iotacisme* qui, seul, est de formation ancienne et régulière.

IOTÈRE s. m. (i-o-tè-re — du gr. *ios*, venin). Organe qui sécrète le venin, chez les insectes venimeux.

IOTES, ancien peuple scandinave, qui habitait à l'E. du golfe de Botnie, et que l'on regardait comme une race de géants et de magiciens.

IOTTUNHEIM, dans la mythologie scandinave, le pays des géants. Il s'étendait le long du rivage de la mer universelle et était séparé du pays des Ases, Asgard et Midgard, par de puissantes fortifications.

IOUALTEUCHTLI, le dieu de la nuit chez les Mexicains. C'est la divinité protectrice des enfants, ainsi que la déesse *Ioualticitl*.

IOUDOMA, rivière de la Russie d'Asie, gouvernement d'Okhostk. Elle descend du versant occidental des monts Stanovoï, coule au S.-O. et se jette dans la Maia, après un cours de 270 kilom.

IOUG, rivière de la Russie d'Europe, gouvernement du Vologda. Elle naît dans le district de Nikolsk, coule d'abord au S.-O., puis au N. et au N.-O, et, par sa réunion avec la Soukhona, forme la Dvina. Cours de 360 kilom.

IOUGAN (BOLCHOI-), rivière de la Russie d'Asie, dans le gouvernement de Tobolsk. Elle se jette dans l'Obi, après un cours de 360 kilom.

IOULER v. a. ou tr. (i-ou-lé — de *ya-ou-la*, syllabes sur lesquelles les Tyroliens exécutent leurs coups de gosier). Mus. Chanter avec des coups de gosier, en passant rapidement du grave à l'aigu, à la manière des Tyroliens et autres peuples montagnards.

IOULIS, ville ancienne de l'île de Céos, patrie du poëte Simonide. C'est actuellement le bourg de *Jouli*. Ruines antiques.

IOURBOURG ou **GEORGENBURG**, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 161 kilom. O.-N.-O. de Kowno, sur la rive droite du Niémen. Entrepôt de commerce des produits exportés de Wilna et Grodno en Prusse. Bureau de douane.

IOURTE s. f. (i-our-te). Hutte, cabane dans laquelle demeurent les Lapons et les Samoyèdes : *L'insouciante et sale famille du Lapon allume un brasier au milieu de l'*IOURTE, *et verse de l'eau glacée sur des pierres rougies au feu.* (Virey.)

IOUZGHAT, ville de la Turquie d'Asie. V. JUZGHAT.

IOWA, un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, bordé à l'E. par les Etats de Wisconsin et d'Illinois, au S. par l'Etat de Missouri, au N. par celui de Minnesota et à l'O. par le territoire de la Nebraska. Superficie, 129,330 kilom. carr.; population, 674,948 hab. Capitale, Iowa-City. Plusieurs affluents du Mississipi traversent cet Etat : la rivière des Maines, le Checauque ou Skunk-River, l'Iowa, le Wapsipinecon, le Makoqueta, le Penaca ou rivière des Dindons et l'Iowa supérieur. Les rivières qui y prennent leur source et vont se jeter plus loin dans le Missouri sont le Chariton, la Grande et la Petite Platte, le Nodaway et le Nishnebotna. L'Iowa renferme plusieurs petits lacs vers le N. Le plus considérable est le lac de l'Esprit. Des collines, des ondulations de terrain couvrent les trois quarts de l'Etat; mais on n'y rencontre aucune montagne. Une vaste étendue de pays occupe un plateau onduleux, appelé *plateau des Prairies*. Ce plateau forme le point de partage entre le bassin du Mississipi et le bassin du Missouri. Ce plateau n'a ni arbres ni buissons, mais il est couvert d'une luxuriante végétation d'herbes sauvages. Sur les bords des rivières s'élèvent de riches forêts. Le sol est presque partout d'une fécondité extrême; il est particulièrement propre à la culture des céréales et à l'élève du bétail. Les animaux que l'on rencontre le plus fréquemment dans l'Etat d'Iowa sont le bison, l'ours, le daim, la panthère, le loup, le renard, le castor, l'opossum, le blaireau, le lapin, le lièvre, etc. Le froment, le maïs, le tabac, le beurre, le fromage et la laine forment les principaux produits de l'agriculture. Mais la grande richesse du pays consiste dans l'exploitation de ses mines de plomb et de houille. La pierre à chaux y abonde et y prend parfois la forme du plus beau marbre. Le climat est salubre, excepté dans quelques bas-fonds, sur les bords des cours d'eau. L'hiver y commence en décembre et finit en mai. L'été est rafraîchi par de fréquentes pluies et la chaleur n'y est jamais étouffante. Ses manufactures sont médiocrement importantes, mais très-variées. On y trouve des moulins à farine, des tanneries. En 1864, on comptait dans l'Etat d'Iowa 452 grands établissements industriels, parmi lesquels on remarquait plusieurs belles filatures et quelques fonderies de métaux. La situation de l'Etat entre deux grands fleuves est très-favorable au commerce intérieur, que favorisent aussi plusieurs routes et quelques lignes de chemins de fer. L'instruction est très-propagée dans l'Etat d'Iowa; on y trouve plusieurs académies et de nombreuses écoles élémentaires.

L'Etat d'Iowa est divisé en 16 comtés. Le pouvoir exécutif est confié à un gouverneur élu pour deux ans et recevant un traitement de 1,000 dollars (5,000 fr.) par an. Le pouvoir législatif est dévolu à une assemblée générale composée d'un sénat de quarante-six membres, élus pour quatre ans, et d'une chambre de représentants, de quatre-vingt-treize membres, élus pour deux ans. Tout citoyen âgé de vingt et un ans et ayant un an de résidence dans l'Etat a le droit de suffrage. L'Iowa envoie au congrès de Washington deux sénateurs et six représentants.

L'Iowa faisait partie de la Louisiane; il fut compris dans l'achat de cette ancienne colonie française par les Etats-Unis. La colonisation y commença en 1832. En 1838, l'Iowa fut séparé du Wisconsin et organisé en territoire. Enfin, en 1846, il fut admis comme Etat dans l'Union. Les établissements se sont élevés spécialement dans le S.-O. Les colons se composent surtout d'habitants des autres Etats et d'émigrants étrangers. L'Iowa fut au nombre des Etats restés fidèles à l'Union, lors de la tentative de sécession du Sud. ‖ Ville des Etats-Unis, dans l'Etat dont elle porte le nom, capitale du comté de Johnson et de l'Etat lui-même, sur une colline dominant la rive gauche de l'Iowa, sur le Mississipi; 5,000 hab. Cette ville, toute moderne, est reliée à Chicago par une voie ferrée, dont les nombreux embranchements la mettent en rapport avec plusieurs centres des Etats voisins. A l'intersection de ses deux principales rues, s'élève un capitole, belle construction d'ordre dorique.

IOWA, rivière des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de ce nom. Elle prend sa source au N.-E. d'Eagleville, coule au S.-E. et se jette dans le Mississipi, après un cours de 450 kilom. Pendant trois mois de l'année, les bateaux à vapeur d'un faible tonnage peuvent remonter la rivière jusqu'à la ville d'Iowa.

IPABOH, dieu domestique des anciens Slaves. V. HOSPODARYCZET.

IPÉCA s. m. (i-pé-ka). Terme employé, en matière médicale et en pharmacie, pour désigner l'IPÉCACUANA.

IPÉCACUANA ou **IPÉCACUANHA** s. m. (i-pé-ka-ku-a-na. — Selon Pouchet, mot brésilien qui signifirait proprement *racine rayée*). Bot. Nom donné à des plantes d'espèces et même de familles différentes, dont les racines sont employées en médecine, et à ces racines elles-mêmes : *L'*IPÉCACUANA *ne doit être administré que par un médecin prudent.* (V. de Bomare.) *L'*IPÉCACUANA *officinal est rangé au nombre des vomitifs et des altérants.* (Dutour.) *L'*IPÉCACUANA *s'emploie dans le traitement de la dyssenterie.* (F. Foy.)

— **Encycl.** Pharm. Toutes les variétés d'*ipécacuana* renferment à peu près les mêmes substances, mais en proportions variables. La qualité la plus estimée est l'*ipecacuana* annelé, qui est fourni par un arbuste appartenant à la famille des subiacées et connu en botanique sous le nom de *cephælis ipécacuana*. Cet arbuste croît au Brésil et dans la Nouvelle-Grenade. On rencontre cet *ipécacuana* dans le commerce en morceaux de 5 à 25 centimètres de longueur et d'une épaisseur à peu près égale à celle d'une paille. C'est dans la portion corticale que la substance émétique existe en plus grande proportion. Une autre sorte d'*ipécacuana* est fournie par le *psychotria emetica*. Cette espèce renferme seulement 9 pour 100 d'émétine au lieu de 16. L'*ipécacuana* amylacé, fourni par le *richardsonia scabra*, contient aussi 6 pour 100 d'émétine et 92 pour 100 d'amidon.

Outre ces diverses espèces, les racines d'un grand nombre d'autres plantes sont usitées dans les pays tropicaux comme émétiques et appelées aussi *ipécacuana*.

Une des propriétés les plus importantes de l'*ipécacuana* est de combattre la dyssenterie. Ce fut Pisin qui le préconisa à ce point de vue au XVII^e siècle. Cependant, les médecins avaient fait peu d'attention à ce qu'avait écrit Pisin, et, en 1686, à l'époque où le fameux remède de Talbot, le quinquina, avait valu à son inventeur les faveurs du roi de France et une fortune considérable, un marchand français nommé Grenier, séduit par l'exemple, s'associa avec un médecin hollandais qui exerçait à Paris, pour exploiter l'*ipécacuana*. Ce médecin, nommé Adrien Helvétius, expérimenta d'abord sur des gens de peu (*in anima vili*), puis sur le dauphin, qu'il guérit d'un flux de sang. Dès lors sa fortune fut faite; mais il voulut garder pour lui seul les honneurs et les profits. Grenier lui suscita un procès, le perdit, et, par vengeance, divulgua le secret.

On administre avec succès l'*ipécacuana* dans les cas d'embarras gastriques, dans certaines diarrhées des enfants et surtout dans les affections des voies respiratoires, principalement chez les enfants, telles que : la bronchite, la coqueluche, le croup, et chez les adultes, dans l'asthme et dans certaines formes de pneumonie. On a préconisé aussi ce médicament pour combattre certains accidents liés à l'état puerpéral.

La principale préparation d'*ipécacuana* est la poudre qui se fait en pilant l'*ipécacuana* desséché jusqu'à ce que l'on ait obtenu à l'état de poudre tamisée les trois quarts de la racine. Cette poudre entre dans les préparations suivantes :

TEINTURE ALCOOLIQUE D'IPÉCA.

Prenez :
Ipécacuana 1
Alcool à 21° Cartier 4
Dose : 2 à 10 grammes.

EXTRAIT AQUEUX D'IPÉCA.

Epuisez par l'eau et par lixiviation la poudre d'*ipécacuana*; faites évaporer.
Dose vomitive : 20 à 40 centigrammes.

ÉMÉTINE BRUNE DU CODEX.

Prenez :
Racine d'*ipécacuana* . . . . 2 kil.
Alcool à 38° Cartier 4
Après quelques jours de macération, exprimez, filtrez, et ajoutez au marc :
Alcool . . . . 3 kil.
et opérez de même. Réunissez les liqueurs, distillez, dissolvez le résidu dans :
Eau froide . . . . 3 kil.
Filtrez, évaporez à consistance de sirop et achevez l'évaporation à l'étuve, comme pour l'extrait sec de quinquina.

MÉLANGE VOMITIF.

Emétine colorée . . . . 20 centigr.
Légère infusion d'oranges. 50 grammes.
Sirop de fleur d'oranger . . 20 »
Une cuillerée toutes les demi-heures.

TABLETTES D'IPÉCA.

Prenez :
Poudre d'*ipécacuana* . . . . 33 gr.
Sucre blanc en poudre . . . 1,470 »
Mucilage de gomme adragante à fleur d'oranger . . Q. s.
Faites des tablettes de 651 milligrammes.

SIROP D'IPÉCA.

Extrait alcoolique d'*ipécacuana*. 32 gr.
Eau pure . . . . 250 »
Sirop simple . . . . 4,000 »
Dissolvez l'extrait dans l'eau, filtrez, portez le sirop à l'ébullition, ajoutez-y la solution, ramenez le sirop à sa consistance première et passez.

IPÉCACUANIQUE adj. (i-pé-ka-kua-ni-ke — rad. *ipécacuana*). Chim. Se dit d'un acide extrait de certaines racines d'ipécacuana.

IPEKS ou **PECHIA**, ville de la Turquie d'Europe, dans l'Albanie, sandjak et à 100 kilom. N.-E. de Scutari, sur le Drin blanc; 17,000 hab.

IPÉRUQUIQUE s. m. (i-pé-ru-ki-ke). Ichthyol. Nom vulgaire du rémora.

IPHIAS s. m. (i-fi-ass — nom mythol.). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, de la tribu des piérides, dont l'espèce type habite l'Inde et la Chine.

IPHICÈRE s. m. (i-fi-sè-re — du gr. *iphis*, fort; *keras*, corne). Entom. Syn. d'ODONTOPE.

IPHICLÈS, fils d'Amphitryon et d'Alcmène et frère d'Hercule. Il accompagna le héros en Troade, dans la chasse du sanglier de Calydon, et périt en combattant avec lui contre les fils d'Hippocoon. Il eut un fils, Iolas, de son union avec Automéduse. — Un autre IPHICLÈS, fils de Phylacus et de Clymène, fit partie de l'expédition des Argonautes, et se rendit célèbre par sa rapidité à la course.

IPHICLUS s. m. (i-fi-kluss). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des clavipalpes, comprenant une vingtaine d'espèces, qui habitent l'Amérique équatoriale.

IPHICRATE, général athénien, né l'an 419 av. J.-C., d'une famille d'artisans, mort vers 350. Il se distingua d'abord dans les grades inférieurs, fut chargé, jeune encore, d'un commandement contre Agésilas, remporta près de Corinthe une victoire sur les Spartiates, leur reprit plusieurs villes, fut envoyé en 389 dans l'Hellespont, contre Ananibius, qui fut vaincu et tué, et fut arrêté au milieu de ses succès par le traité d'Antalcidas (387). Il alla ensuite guerroyer en Thrace, aida Seuthès et Cothys à remonter sur le trône, reçut de ses concitoyens le commandement des 20,000 mercenaires qu'ils envoyaient pour agir de concert avec le satrape Pharnabaze contre l'Egypte révoltée; mais revint sans avoir rien entrepris, par suite de dissentiments avec le chef persan. La guerre s'étant rallumée entre Athènes et Sparte (373), il battit devant Corcyre la flotte de Denys de Syracuse, allié des Lacédémoniens, et hâta par ses succès la conclusion de la paix. Envoyé pour conquérir Amphipolis, il intervint dans les troubles de la Macédoine, fut remplacé dans le commandement par Timothée, passa quelque temps en exil et fut mis en jugement pendant la guerre sociale, pour s'être opposé à l'attaque de Byzance (355). Il fut acquitté; mais on croit qu'il alla finir ses jours en Thrace, où il possédait une ville en propre. Iphicrate était un habile homme de guerre. « L'organisation de l'armée des Athéniens, dit Bourgon, lui fut redevable de changements importants. Il remplaça les lourds boucliers ronds qu'on portait avant lui, par d'autres plus légers et de forme ovale; il augmenta la longueur des piques et des épées, et, pour diminuer le poids des cuirasses, au lieu d'airain et de fer, il les fit faire en toile de lin durcie dans du vinaigre mêlé de sel. Il faisait respecter avec une exactitude scrupuleuse l'autorité des chefs et accoutumait ses soldats à une obéissance sans bornes. » Iphicrate ne prit presque aucune part aux affaires publiques. Il lui manqua ces fortes qualités civiques qui firent surtout la grandeur d'Aristide, de Cimon et de Périclès.— Son fils, IPHICRATE, fut envoyé en ambassade par les Athéniens auprès de Darius Codoman, et tomba entre les mains d'Alexandre après la bataille d'Issus (336). Il mourut peu de temps après.

IPHIGÉNIE s. f. (i-fi-jé-nî — nom mythol.). Moll. Syn. de CAPSE.

IPHIGÉNIE, fille d'Agamemnon et de Clytemnestre. Il n'en est point fait mention dans Homère, qui donne pour filles au généralissime des Grecs devant Troie, Laodicé, Chrysothémis et Iphianasse. Ce fut Sophocle qui nomma le premier Iphigénie avec ses autres sœurs, et, après lui, Euripide la substitua à Iphianasse. Lorsque les Grecs, réunis dans le port d'Aulis, voulurent mettre à la voile pour se rendre en Troade, ils en furent empêchés par des vents contraires. Bientôt même Diane, irritée de ce qu'Agamemnon avait tué une biche dans un bois qui lui était consacré, déchaîna une peste terrible sur l'armée. On eut alors recours à l'oracle. Calchas déclara qu'Agamemnon ne mettrait un terme aux effets de la colère de la déesse, qu'en sacrifiant la jeune Iphigénie. Agamemnon consentit à livrer sa fille au grand prêtre; mais, au moment où elle allait être immolée, Diane, apaisée par cette preuve de soumission, substitua sur l'autel une biche à la jeune princesse. C'est le récit d'Ovide :

. . . Le calme toujours les enchaîne à la terre,
Et retient dans le port la vengeance et la guerre.
On croirait que, fermant les chemins de Téthys,
Neptune veut sauver les murs qu'il a bâtis.
Calchas ne le croit pas : il déclare, il publie
Que l'autel de Diane attend Iphigénie,
Victime qui peut seule apaiser son courroux.
Agamemnon s'immole à l'intérêt de tous,
Et le roi, malgré lui, l'emporte sur le père.
L'aimable Iphigénie, arrachée à sa mère,
S'avance vers l'autel pour y verser son sang;
Les prêtres ont frémi de lui percer le flanc.
Tant de soumission désarme la déesse.
Autour d'Iphigénie, une vapeur épaisse
Se répand et l'enlève au coup de fer mortel.
Une biche à sa place a paru sur l'autel.

(Trad. DESAINTANGE.)

Après ce miracle, Diane transporta Iphigénie en Tauride, où elle devint sa prêtresse. Iphigénie était forcée par ses fonctions d'immoler tous les étrangers qui abordaient dans ce pays lorsque, un jour, elle reconnut dans l'un d'eux son frère Oreste. Pour le sauver, elle s'enfuit avec lui et avec Pylade, débarqua à Brauron, dans l'Attique, et y consacra un temple à Diane, dont elle continua à être la prêtresse. Après sa mort, elle fut mise au nombre des déesses sous le nom d'Hécate. Les principaux événements de la vie d'Iphigénie ont fourni à Euripide le sujet de deux tragédies, deux chefs-d'œuvre, dont une représente *Iphigénie en Aulide* et l'autre *Iphigénie en Tauride*. La première a été imitée en français par Racine, la seconde par Guimont-Latouche. V. ci-après.

Le nom d'Iphigénie est resté en littérature le synonyme poétique de jeune fille douce, soumise, résignée, qui s'immole aux froids calculs de l'ambition paternelle :

« J'ai conduit mon compagnon dans un de ces vastes hôtels du Broadway (quartier de New-York), où le retentissement du gong appelle trois fois par jour, à des banquets homériques, les héros actuels de l'*Iliade* américaine : les Nestors vieillis dans l'expérience des comptoirs, les Ulysses de la spéculation, les jeunes et bouillants Achilles qui s'irritent de la lenteur des combats par lesquels ils doivent conquérir les trésors de quelque vieux Priam, les Cassandres qui, d'une voix lugubre qu'on ne veut pas écouter, prophétisent la chute d'une nouvelle entreprise, et plus d'une *Iphigénie sacrifiée aux dieux inconnus par un ambitieux Agamemnon* pour échapper à une banqueroute. »

XAVIER MARMIER.

Iphigénie à Aulis, tragédie d'Euripide, représentée l'an 406 av. J.-C. Œuvre de la vieillesse du poëte et jouée après sa mort, cette tragédie est une de ses plus parfaites; dans aucune autre il n'a trouvé d'accents plus pénétrants et plus émus, et le style, d'une admirable pureté, atteste la force constante de ce beau génie.

Les événements se déroulent avec cette calme simplicité qui était le trait distinctif du génie grec. Agamemnon sort de sa tente, suivi d'un de ses esclaves, un vieillard, et lui révèle un secret qui l'oppresse; les dieux exigent le sang d'Iphigénie pour que les vaisseaux puissent quitter le rivage, et le monarque, feignant de vouloir unir Achille à sa fille, a mandé celle-ci au camp. Clytemnestre et Iphigénie vont arriver; il ordonne au vieillard d'aller au-devant d'elles et de leur faire rebrousser chemin. Peut-être est-il temps encore. Mais l'esclave est arrêté par Ménélas, qui lui reprend les tablettes d'Agamemnon et lui arrache le secret dont il est dépositaire. Ménélas reproche à son frère ce subterfuge avec une rudesse tout homérique, qui ne contribue pas peu à rendre odieux son personnage; car il est bien venu, lui, à imposer de tels sacrifices aux autres pour reconquérir sa femme. Mais telle était la tradition, et Euripide ne s'y est pas dérobé, comme Racine. Au plus fort de la querelle entre les deux frères, surviennent Iphigénie et Clytemnestre; l'empressement de la mère, la joie de la fille, qui croit trouver au camp Achille pour époux, font un profond contraste avec le désespoir du père, qui n'ose laisser sortir de sa bouche l'arrêt cruel. Ménélas lui-même se sent ému et médite de sauver sa nièce; Agamemnon, qui veut pourtant obéir à l'oracle malgré sa douleur, songe seulement à éloigner Clytemnestre. Celle-ci va obéir, quoique cet ordre lui semble étrange, la veille de ce qu'elle croit être les noces de sa fille; toutefois, comme elle rencontre Achille sur le seuil de la tente, elle veut le faire intervenir. L'Achille grec, bien dissemblable de l'Achille français, n'aime pas Iphigénie et n'a jamais songé à l'épouser; il refuse de voir la jeune fille, en alléguant des motifs de pudeur, qui ont dû sembler bien étranges à Racine. De l'explication qui a lieu entre eux, il résulte que Clytemnestre et Iphigénie ont été victimes d'un piége tendu par Agamemnon. Mais dans quel but? Achille veut savoir pourquoi le monarque a ainsi abusé de son nom; le mot fatal est prononcé par le vieil esclave : on a fait venir Iphigénie pour la sacrifier. A cette révélation, Clytemnestre éclate en sanglots et en reproches; Iphigénie recule de frayeur devant cette mort si soudaine et si imprévue; Achille veut les sauver, mais ses soldats l'abandonnent. Les adieux de la mère et de la fille sont simples et touchants; Iphigénie se résigne, s'exalte même et marche à la mort. A peine a-t-elle disparu de la scène, et comme le chœur commence un chant funèbre, un messager vient raconter l'issue du sacrifice, et comment Diane a substitué une biche à la victime humaine. Ce morceau est pathétique et clôt dignement une pièce dont l'intérêt va sans cesse en croissant.

Parmi les nombreuses imitations qui ont été faites de la pièce d'Euripide, nous n'analyserons que celles de Rotrou et de Racine.

Iphigénie en Aulide, tragi-comédie en cinq actes et en vers, de Rotrou (1640). Rotrou a suivi de très-près Euripide dans le développement des caractères et dans la conduite de la pièce; il a seulement paraphrasé certains endroits, croyant leur donner plus de force, et il a employé à peu près le double de vers à dire les mêmes choses. Le seul changement notable introduit par lui est dans le dénoûment, qu'il fait passer sur la scène, substituant ainsi une action à un récit. On peut noter encore une nuance du caractère d'Iphigénie, qui lui appartient; il a craint que les plaintes et les regrets de la jeune fille, telle qu'elle est représentée dans la pièce grecque, au moment où elle apprend son sort cruel, ne détruisissent l'intérêt qu'on porte à son malheur, et il a cru l'élever aux yeux des spectateurs en remplaçant la frayeur si naturelle de la mort par une douce résignation. Le changement n'est guère heureux, bien qu'on puisse dire, pour excuser Rotrou, que Racine a cru devoir agir de même. Cette faiblesse momentanée qu'Euripide prête à Iphigénie fait admirer d'autant plus son dévouement dès qu'elle connaît le motif glorieux de sa mort. L'imitation que Rotrou a faite du second acte d'Euripide est, sauf la longueur démesurée des tirades et l'excessive familiarité de quelques détails, l'un de ses meilleurs morceaux.

Iphigénie en Aulide, tragédie en cinq actes et en vers, de Racine (1674). Le poëte n'a imité que la contexture de la pièce grecque et les principales situations; pour le reste, il a profondément modifié les caractères, les péripéties, et donné aux personnages des sentiments tout modernes. L'exposition, une des plus heureuses que l'on connaisse au théâtre, est empruntée à Euripide; mais Racine enlève à Agamemnon, comme au vieil esclave dont il a fait Arcas, ce cachet de simplicité que leur avait donné le poëte grec; sans doute, cela aurait nui à la pompe tragique. De même, il a substitué à Ménélas Ulysse, qui est moins odieux, et pour faciliter le dénoûment, il a imaginé un personnage épisodique, Eriphyle, rivale d'Iphigénie, intrigante perfide et jalouse, que l'on immole à la place de la fille d'Agamemnon, de l'avis de Calchas, qui reconnaît en elle la véritable victime réclamée par les dieux. Ces changements sont bien dans le goût du XVII^e siècle. Si l'on considère les développements de cette pièce, en faisant abstraction de ce qu'elle devrait être, pour nous représenter les mœurs des Grecs dans ces âges fabuleux; si l'on ne veut voir dans *Iphigénie* que des personnages de n'importe quel temps et de n'importe quel pays, la pièce est belle et offre un digne sujet d'études. On peut admirer la haute raison d'Ulysse, sa ténacité et son habileté politique; dans Agamemnon, la lutte de l'amour paternel contre l'ambition, celle de la religion contre la pitié et la tendresse; dans Iphigénie, la modestie d'une jeune vierge chrétienne et la résignation d'une martyre; dans Achille, le brillant développement d'une nature passionnée et chevaleresque. Mais il n'y a plus rien de grec, si ce n'est la fable, et l'action devient, non-seulement invraisemblable, mais incompréhensible. A qui fera-t-on croire que des hommes si fins et si politiques, des héros si chevaleresques, des personnages taillés sur le patron de Louis XIV et de Condé, en soient encore à immoler des victimes humaines, à sacrifier une jeune fille pour obtenir un bon vent? Si les Grecs, au temps de la guerre de Troie, avaient des mœurs aussi raffinées que le démontre leur langage dans la pièce de Racine, ils devaient avoir renoncé depuis longtemps aux pratiques des anthropophages. Cela n'a pas empêché Voltaire de déclarer qu'*Iphigénie* est la tragédie la plus parfaite, et de traiter de barbares ceux qui seraient d'un avis contraire; Laharpe, de mettre la pièce française bien au-dessus de la pièce grecque, et d'oser dire qu'Euripide avait fourni le marbre brut dont Racine avait formé sa statue, le grossier canevas qu'il avait brodé. Euripide est un très-grand poëte, qui sait établir une corrélation parfaite entre les mœurs des personnages et l'action de la tragédie; il nous transporte dans des âges lointains, nous montre la férocité bestiale et l'odieuse superstition aux prises avec des sentiments humains qui sont de tous les temps. Racine, en croyant l'améliorer et l'embellir, nous l'a entièrement gâté. Reste seulement le style, l'expression des sentiments, et, en cela, Racine est un maître.

Iphigénie en Aulide, tragédie lyrique en trois actes, paroles du bailli du Rollet, musique de Gluck, et l'un de ses principaux chefs-d'œuvre; représentée pour la première fois à l'Opéra le 19 avril 1774.

La tragédie d'Euripide a tenté beaucoup de poëtes, d'abord Rotrou en 1640, puis Racine en 1674. Le *servum pecus* est venu ensuite : Leclerc et Coras en 1675, Duché et Danchet en 1704, Guimond de La Touche en 1757, enfin Guillard en 1778. Lulli avait compris tout ce qu'un tel sujet renfermait d'inspirations musicales, ainsi que le prouve l'anecdote suivante : « Plusieurs personnes l'accusaient un jour de devoir à Quinault le succès de sa musique, ajoutant qu'il n'avait pas de peine à mettre en musique des vers faibles, mais qu'il éprouverait plus de difficulté si on lui donnait des vers pleins d'énergie. Lulli court à son clavecin, et, comme saisi d'enthousiasme, il chante ces quatre vers de l'*Iphigénie* de Racine :

Un prêtre environné d'une foule cruelle
Portera sur ma fille une main criminelle,
Déchirera son sein, et, d'un œil curieux,
Dans son cœur palpitant consultera les dieux.

Racine fils rapporte que les auditeurs se crurent tous présents à cet affreux spectacle, et que « les tons que Lulli ajoutait aux paroles leur firent une impression profonde. » Gluck cherchait depuis plusieurs années à réaliser le plan qu'il avait formé d'une œuvre à la fois dramatique et musicale, capable de produire dans l'âme du spectateur une impression forte et unique, à l'aide des moyens dont il se sentait posséder le secret. Le bailli du Rollet, alors à Vienne, arrangea pour lui la tragédie d'*Iphigénie*, de Racine. Gluck se mit au travail, et les premières répétitions de l'opéra eurent lieu à Vienne. La représentation de ce chef-d'œuvre, à Paris, rencontra une vive opposition, que fit cesser la dauphine Marie-Antoinette. Le succès fut immense. Les scènes étaient interrompues par les applaudissements. Lulli et Rameau avaient eu de pâles continuateurs, et les idées avaient marché; le public n'était plus le même qu'au temps où l'on jouait la *Pastorale en musique*, de Cambert, et l'*Europe galante*, de Campra. La musique parlante de Gluck, les émotions de son orchestre, ses mélodies toujours en scène, enfin le génie d'un grand musicien excitèrent un enthousiasme qui ne s'est plus refroidi. Les rôles d'Agamemnon et d'Achille furent remplis par Larrivée et Legros; ceux de Clytemnestre et d'Iphigénie, par M^lles Duplant et Arnould. La magnifique ouverture d'*Iphigénie* fait partie du répertoire des concerts du Conservatoire. Le chant d'Agamemnon, au premier acte : *Au faîte des grandeurs*, fit dire à l'abbé Arnaud : « Avec cet air, on fonderait une religion. » L'air : *Par un père cruel à la mort condamnée*, est resté classique; la phrase d'Agamemnon : *Brillant auteur de la lumière*, et surtout le récit : *J'entends retentir dans mon sein le cri plaintif de la nature*, auquel l'orchestre mêle des accords déchirants, sont des inspirations sublimes. Parmi les morceaux d'ensemble, nous signalerons encore : *Chantons, célébrons notre reine*, et le quatuor : *Puissante déité*. Gluck était âgé de soixante ans lorsque cet ouvrage immortel fut entendu pour la première fois.

« Cette musique vraie, pathétique, dont aucune autre jusque-là n'avait donné l'idée, remarque M. Fétis, fit un effet prodigieux sur les habitués de l'Opéra. Le public français y trouvait ce qu'il recherchait alors au théâtre : la vérité dramatique et beaucoup de respect pour les convenances de la scène. »

PAR UN PÈRE CRUEL À LA MORT CONDAMNÉE.

Iphigénie en Tauride, tragédie d'Euripide, représentée en 410 av. J.-C. Bien que cette pièce paraisse faire suite à l'*Iphigénie à Aulis*, elle fut composée antérieurement. Dans la fable admise par le poëte, la fille d'Agamemnon disparaît sous le couteau de Calchas. Diane lui substitue une biche et Iphigénie est transportée par la déesse sur les bords inhospitaliers de la Tauride. Là règne un tyran cruel, Thoas, et nous y retrouvons les sacrifices humains; tous les Grecs qui abordent la côte sont immolés devant la statue de Diane, et Iphigénie, transformée en prêtresse, a pour mission de les conduire à l'autel. Toutes ses pensées se tournent vers la Grèce, vers son frère Oreste, qui seul peut la soustraire à ce supplice et dont de tristes pressentiments semblent lui annoncer la mort. Les premières scènes de la tragédie, pleines d'une mélancolie qui paraît presque moderne, sont consacrées à cette exposition. Ensuite, on annonce à la prêtresse que deux étrangers viennent d'aborder dans la presqu'île; on les lui amène enchaînés; sa sensibilité se réveille et elle offre de sauver l'un d'eux, s'il veut porter un message en Grèce. Oreste, car c'est lui et Pylade qu'Iphigénie a sous les yeux, Oreste refuse pour lui-même, mais accepte pour son ami; cette amitié poussée jusqu'au dévouement surprend la jeune fille; elle interroge curieusement les deux Grecs, et des explications jaillit la reconnaissance attendue. Cette scène est attendrissante et grandiose. Maintenant, il s'agit de les sauver tous les deux, ainsi que la statue sacrée de la déesse. Iphigénie persuade à Thoas qu'une grande purification est nécessaire avant le sacrifice; en effet, les deux étrangers ont osé toucher la statue de Diane de leurs mains souillées d'un parricide. Thoas, le tyran grossier et imbécile, se laisse enfermer dans le temple et prescrit aux citoyens de rester chez eux, de peur de voir les mystères pendant que la purification s'effectue. Iphigénie fait transporter au bord de la mer la statue et les deux captifs; le vaisseau d'Oreste est près du rivage et les deux transfuges y prennent place, avec Iphigénie, au milieu des imprécations du chœur et de Thoas, qui s'aperçoit trop tard de la ruse.

« Dans l'*Iphigénie en Tauride*, dit M. Artaud, les efforts du poëte tendent surtout à donner à l'action une disposition savante, à amener, d'une façon inattendue et naturelle en même temps, la reconnaissance d'Oreste et de sa sœur, et à combiner un plan de fuite qu'on puisse réaliser dans les circonstances données et qui tienne compte de tous les obtacles et de tous les périls. Toutefois, le drame présente d'autres beautés encore, et des beautés d'un genre assez rare chez Euripide, dans la noblesse et la valeur morale de tous les caractères. Iphigénie apparaît comme un être pur et virginal, qui commande le respect aux barbares. Ce qui est encore plus touchant que le caractère d'Iphigénie, c'est la liaison d'Oreste et de Pylade. La scène où les deux amis se disputent l'honneur du sacrifice de la vie est attendrissante, sans que le poëte ait visé à tirer des pleurs, bien que Pylade soit peut-être un peu prompt à se laisser persuader. »

Iphigénie en Tauride, tragédie en cinq actes et en vers, de Guimond de la Touche (Comédie-Française, 4 juin 1757). Cette pièce plaça son auteur au rang des poëtes dignes d'être nommés immédiatement après les grands maîtres. Sans altérer sensiblement la simplicité d'Euripide, il a su conserver aux situations le même intérêt. L'exposition, le dévouement d'Oreste et de Pylade l'un pour l'autre, la reconnaissance du frère et de la sœur sont imités avec talent. L'intérêt se soutient, après ces grands effets de scène, par l'attendrissement qu'inspirent les adieux des deux amis et les préparatifs du dénoûment. L'auteur a fait quelques fautes qui tiennent au goût du temps où il écrivait. Sa pièce contient trop de déclamations; les imprécations contre le fanatisme y reviennent trop souvent, et le poëte moderne, au lieu de les puiser dans la nature de la situation, dans les sentiments que doivent inspirer à ses personnages les mœurs de la Grèce barbare, s'efforce de donner à des héros grecs les maximes et les expressions des philosophes de son siècle. Le mot *humanité* se reproduit dans le rôle d'Iphigénie jusqu'à la satiété. « A ces fautes, dit Laharpe, joignez de la pesanteur et de l'aspérité dans la versification, de la monotonie dans les sentences, des fautes de langue quelquefois grossières : voilà ce qu'on peut reprocher à cette tragédie. Mais observons qu'ici, malgré les vices de la diction, l'énergie, la véhémence et la vraie chaleur animent le style, et que, si les personnages ne s'expriment pas toujours bien, ils disent ordinairement ce qu'ils doivent dire. Enfin, les beautés vraiment théâtrales sont de nature à placer cette pièce parmi les premières du second ordre. »

Iphigénie en Tauride, tragédie de Gœthe. Cette pièce, qui passe pour le chef-d'œuvre de l'auteur, quant au plan, à l'exécution et surtout à la magie des vers, produisit en Allemagne un enthousiasme semblable à celui qu'avait excité en France le *Cid* de Corneille. C'est une œuvre originale, simple et régulière, naturelle et élégante, le plus fidèle commentaire, la plus complète image de l'antiquité. Dans cette pièce, Gœthe nous transporte par l'imagination dans un monde d'héroïsme et de poésie; il nous montre les dieux en commerce avec les hommes, et fait planer sur tout l'ensemble de la composition cette divinité terrible qui, dans l'opinion des temps reculés, présidait avec une puissance invincible à toutes les révolutions du monde. C'est bien là le caractère de la tragédie grecque, tout empreint de violence et de simplicité, de hardiesse et de vérité poétique.

Gœthe a modifié le caractère d'Iphigénie et les linéaments du drame. La prêtresse, vouée à un exil qu'elle croit éternel, entreprend d'adoucir les mœurs sauvages du pays où l'a conduite la déesse. Néanmoins, dans sa mélancolie austère, elle ressemble un peu à la divinité qu'elle sert. Gœthe a fait de Thoas son bienfaiteur; un homme cruel, tel qu'Euripide l'a représenté, n'aurait pu s'harmoniser avec le ton général de la pièce. Thoas aime Iphigénie et il ne peut se résoudre à se séparer d'elle, en la laissant partir pour la Grèce avec son frère Oreste. La jeune prêtresse pourrait s'enfuir à l'insu de son bienfaiteur; elle recule devant un mensonge, va trouver Thoas, combat sa résistance, et obtient de lui le mot *adieu*, qui met fin à la pièce. « Certainement, dit Mme de Staël, ce sujet ainsi conçu est pur et noble, et il serait bien à souhaiter qu'on pût émouvoir les spectateurs seulement par un scrupule de délicatesse; mais ce n'est peut-être pas assez pour le théâtre, et l'on s'intéresse plus à cette pièce quand on la lit que lorsqu'on la voit représenter. C'est l'admiration, et non le pathétique, qui est le ressort d'une telle tragédie; on croit entendre, en l'écoutant, un chant d'un poëme épique. »

Iphigénie en Tauride, tragédie lyrique en cinq actes avec un prologue, paroles de Duché et Danchet, musique de Desmarest et Campra; représentée à l'Opéra le 6 mai 1704. Les *Iphigénies* de Gluck ont tellement éclipsé leurs devancières, que nous nous bornerons à citer celle de Desmarest et Campra.

Iphigénie en Tauride, tragédie lyrique en quatre actes, paroles de Guillard, musique de Gluck; représentée pour la première fois à l'Opéra le 18 mai 1779. Gluck remporta avec cette œuvre une victoire définitive sur ses adversaires, parmi lesquels s'étaient rangés des hommes d'esprit, tels que Marmontel, Laharpe, Ginguené et d'Alembert. La vérité d'expression, la puissante originalité des effets, la magnificence du premier acte, le songe d'Iphigénie, les danses des Scythes, l'hymne à Diane, l'instrumentation tour à tour suave, pathétique, solennelle et fougueuse, ne laissèrent d'autre sentiment au public que celui de l'admiration. Gluck avait alors soixante-cinq ans. Un contemporain remarquait qu'il y avait de beaux morceaux dans cet opéra. Arnaud lui répondit : « Il n'y en a qu'un. — Lequel? — L'ouvrage entier. » Cependant nous indiquerons plus particulièrement l'air de Thoas : *De noirs pressentiments mon âme intimidée;* le sommeil d'Oreste; l'air de Pylade : *Unis dès la plus tendre enfance;* ceux d'Iphigénie : *O malheureuse Iphigénie; Je t'implore et je tremble;* l'hymne : *Chaste fille de Latone.* Le rôle de la fille d'Agamemnon fut chanté par Mlle Levasseur. Nous ne pouvons omettre ici un mot de Gluck, qui prouve avec quelle profondeur d'étude il s'attachait à exprimer les sentiments de ses personnages. Pendant qu'Oreste chante : *Le calme rentre dans mon cœur*, l'orchestre continue à peindre l'agitation de ses pensées. Lors de la répétition, les exécutants ne comprirent pas et s'arrêtèrent : « *Allez toujours*, reprit le compositeur, *il ment; il a tué sa mère!* » Un autre mot de lui est peut-être encore plus explicite. Il vantait un jour un chœur de Rameau dans *Castor et Pollux : Que tout gémisse.* Un de ses admirateurs, voulant le flatter, lui dit : « Mais, quelle différence de ce chœur avec celui de votre *Iphigénie en Aulide!* Celui-ci nous transporte dans un temple, l'autre est de la musique d'église. — Et c'est fort bien fait, reprit Gluck; l'un n'est qu'une cérémonie religieuse, l'autre est un véritable enterrement, le corps est présent. » Il répétait souvent qu'il craignait de paraître trop musicien dans ses opéras.

Les hommes de goût firent à cet ouvrage un accueil enthousiaste et saluèrent dans cette œuvre un hommage rendu au génie français, à sa langue, à ses mœurs, à ses traditions mêmes. Quoique Allemand, Gluck appartient à la France. Son génie musical dramatique procède de Corneille, de Racine, et il s'est inspiré beaucoup plus qu'on ne le croit généralement des formes du récitatif des opéras français de Lulli, de Campra et de Rameau.

UNIS DÈS LA PLUS TENDRE ENFANCE.

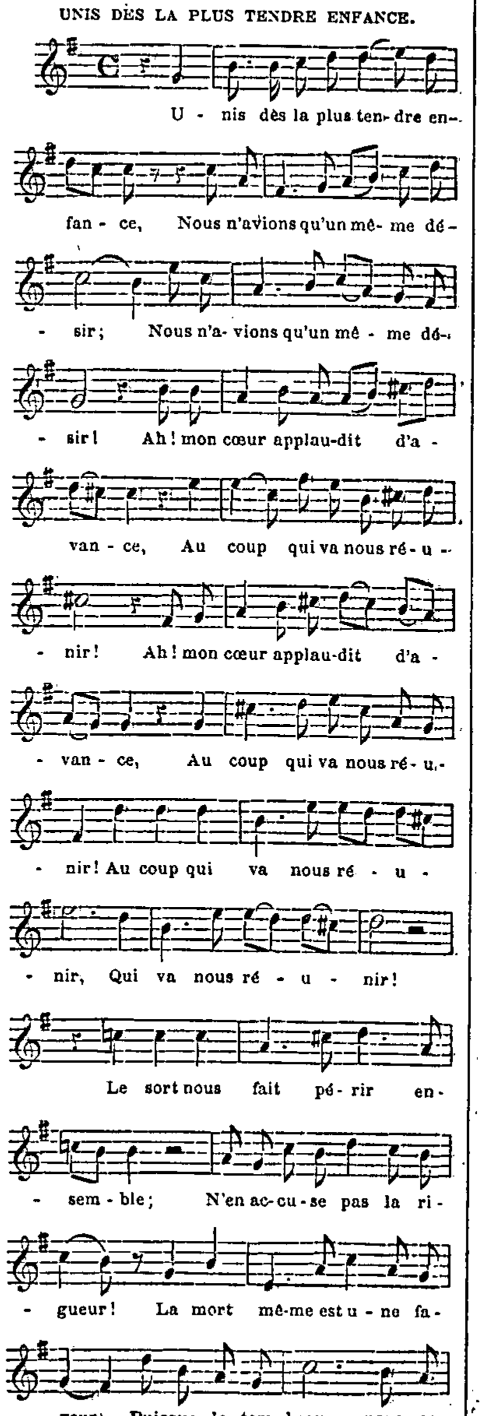

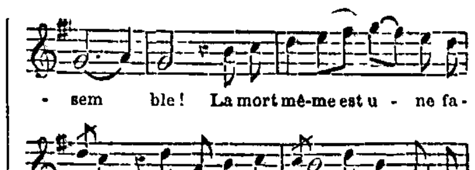

O MALHEUREUSE IPHIGÉNIE!

Iphigénie en Tauride, opéra en quatre actes, paroles de Dubreuil, musique de Piccinni, représenté à l'Opéra le 23 janvier 1781. Devismes, alors directeur de l'Opéra, voulut profiter de la lutte engagée entre les gluckistes et les piccinnistes pour exciter la curiosité du public, en faisant traiter le même sujet par les deux compositeurs. Il fournit à chacun un livret différent, mais dont le sujet était *Iphigénie en Tauride*. Piccinni garda sa partition pendant deux ans. Lorsqu'elle fut représentée, on remarqua la scène entre Oreste et Pylade, l'air très-mélodieux : *Oreste, au nom de la patrie;* le rondeau; *Cruel! et tu dis que tu m'aimes!* le chœur des prêtresses : *Sans murmurer servons les dieux;* le récitatif et l'air : *O barbare Thoas!* Mais, comme nous l'avons dit, le succès de Gluck était écrasant, et toute comparaison d'ailleurs était impossible.

Iphigénie (LE SACRIFICE D'). Iconogr. Le *Sacrifice d'Iphigénie* a été pour les artistes, comme pour les poëtes de l'antiquité, un sujet de prédilection. Le tableau dans lequel il fut retracé par Timanthe, contemporain et émule de Zeuxis et de Parrhasius, fut des plus célèbres; il a été vanté par Cicéron, par Valère-Maxime, par Quintilien, par Pline, par Eustathe. Ces écrivains nous apprennent qu'après avoir épuisé toutes les expressions de la douleur en peignant Calchas, Ulysse, Ménélas, Ajax et les autres spectateurs du *Sacrifice*, Timanthe imagina de couvrir d'un voile le visage d'Agamemnon, désespérant de rendre dignement l'immense affliction du père de la victime (*quem digne non poterat ostendere*). Cet expédient fut regardé comme un trait de génie.

L'œuvre de Timanthe a disparu; mais il nous est parvenu plusieurs représentations antiques du *Sacrifice d'Iphigénie*. La plus complète, la plus belle est le bas-relief qui orne le fameux vase de Médicis du musée de Florence. Ce bas-relief contient neuf figures ayant environ un pied de haut. Au pied d'un autel que surmonte la statue de Diane, tenant un arc et ayant un croissant sur la tête, une jeune femme est assise, les jambes allongées, la tête penchée vers la poitrine; c'est Iphigénie, la jeune et malheureuse victime, ayant à la main la branche des suppliants. Elle est plongée dans la douleur, mais résignée à son triste sort. A ses côtés se tiennent deux jeunes guerriers : l'un d'eux la regarde attentivement; on prétend que c'est Achille; il est presque nu; il a un casque sur la tête, des brodequins aux pieds et tient de la main droite un baudrier auquel est accroché un léger manteau; l'autre guerrier, entièrement nu, avec un manteau retenu par le bras, passe pour être Diomède. Les archéologues ne sont pas d'accord pour désigner le personnage qui est derrière Achille; Montfaucon y voit Ulysse; Lanzi pense que c'est Agamemnon; mais Zannoni combat ces deux opinions; il fait remarquer qu'Ulysse est presque toujours représenté avec le *pileus*, et qu'Agamemnon devrait être ici en habit de deuil; il ajoute que le personnage du bas-relief ressemble beaucoup à une figure de Ménélas qui fait partie d'un groupe du musée Pio-Clémentin, et que l'attitude impassible de ce personnage convient fort bien à l'époux d'Hélène, auquel, plus qu'à Diane, fut sacrifiée Iphigénie. Dans la figure qui suit Ménélas, Zannoni croit reconnaître Agamemnon. Les autres personnages sont vraisemblablement des capitaines de l'armée grecque. La perfection du style de ces diverses figures permet de voir dans ce bas-relief un monument des plus beaux temps de l'art grec.

Au musée Chiaramonti (Vatican) est un bas-relief antique en stuc qui, sous le rapport de la disposition de la scène, a beaucoup d'analogie avec celui du vase Médicis. Le même sujet est retracé, d'une façon toute différente, dans une peinture antique découverte à Pompéi, et que l'on voit aujourd'hui au musée des Studj. Ici, Iphigénie, levant vers le ciel un regard suppliant, est soutenue par Ulysse et par un autre héros grec; Diane apparaît, descendant de l'Olympe et précédée d'une nymphe qui tient un cerf, seule victime réclamée par la déesse; à cette vue, Calchas, armé déjà du couteau du sacrifice, s'arrête indécis. A gauche, Agamemnon, enveloppé d'un ample manteau rouge et tournant le dos à la scène, se couvre le visage avec la main. Ce dernier trait est évidemment inspiré par Timanthe.

Plusieurs artistes modernes ont représenté le *Sacrifice d'Iphigénie*. Une composition sur ce sujet, attribuée par les uns à Baccio Bandinelli, par les autres à Michel-Ange, par d'autres à Perino del Vaga, a été gravée par Agostino Veneziano et par Nic. Beatrizet. Un tableau de Ch. de La Fosse, qui appartient au Louvre, représente la scène à peu près telle que nous l'avons décrite d'après la peinture antique du musée de Naples : Iphigénie est assise au pied de l'autel, où tout est disposé pour le sacrifice; elle paraît, ainsi que le grand prêtre, implorer Diane, que l'on voit portée sur les nuages, et qui, apaisée par la soumission d'Agamemnon, vient substituer une biche à la fille de ce roi. Un *sacrifice d'Iphigénie*, peint par Jouvenet, se voyait, au siècle dernier, dans l'hôtel de Saint-Pouange, à Paris. Des tableaux sur le même sujet ont été exécutés par Gio.-B. Tiepolo (musée des Offices), Giaquinto Corrado (musée de Madrid), J. Rottmayr (musée du Belvédère, à Vienne). Citons encore les estampes de Gérard de Lairesse, P. Biard le fils, L. Cars (d'après Fr. Le Moine), Madeleine Cochin (d'après Bertin), W.-M. Gebhardt, Cl. Dubosc (d'après Louis Chéron). Un artiste moderne, Dupavillon, a peint, vers 1824, un tableau pour lequel il s'est inspiré de l'*Iphigénie* de Racine : la jeune fille en pleurs se réfugie dans les bras de sa mère, tandis qu'Agamemnon, impassible sur son trône, regarde dédaigneusement Achille irrité, et qu'au loin Ulysse et des soldats attendent la victime. Une statue de marbre d'*Iphigénie sacrifiée*, par M. N.-J. Girard, a figuré à l'Exposition universelle de 1855. Diderot a dit d'un buste d'*Iphigénie*, sculpté par René-Michel Slodtz : « Tout y est, et la noblesse de caractère, et le choix des formes, et la pureté, et la netteté du travail, et l'excellence du goût. C'est à compter parmi les précieux ouvrages de l'art. »

Iphigénie à Delphes, drame en cinq actes par Fréd. de Halm, pseudonyme du baron Münels-Bellinghausen (1856). L'auteur a strictement suivi les règles de la tragédie grecque. L'épisode de la vie d'Iphigénie qu'il a pris pour sujet de son drame se trouve dans le *Fabularum liber* de l'affranchi Hyginus, écrivain peu connu du siècle d'Auguste. Iphigénie est à Delphes; avant de partir pour une expédition lointaine, Oreste et Pylade lui font jurer, dans son intérêt et de crainte qu'on n'attente à sa vie, qu'elle ne révélera à personne son nom, et par aucun signe, par aucun geste ne trahira sa parenté avec eux, dût-on lui annoncer leur mort. Iphigénie prête le serment qu'on exige d'elle. A son tour, Electre arrive à Delphes; elle ne reconnaît pas Iphigénie, et lorsque Médon vient lui annoncer qu'Oreste a été sacrifié en Tauride, elle va, sur un malentendu et encouragée par le silence d'Iphigénie, immoler cette jeune fille qu'elle accuse d'avoir causé la mort de son frère. Mais, au moment où elle lève la hache, Oreste paraît, et Iphigénie, qui n'a pas trahi son serment, échappe à la mort. La poésie gracieuse de Halm, le charme du caractère d'Iphigénie qui, à la candeur virginale, unit la majesté du sacerdoce, distinguent cette œuvre et lui assignent une place honorable dans le répertoire moderne.

Iphigénie (COIFFURE À L'), par allusion à l'opéra de Gluck (1774). La coiffure à l'*Iphigénie* se composait d'une couronne de fleurs noires, surmontée du croissant de Diane et d'un voile flottant. La coiffure à l'*inoculation* lui succéda et fit fureur à son tour, en attendant l'apparition des bonnets *à la révolte* (1775), qui vinrent accaparer toutes les têtes féminines.

IPHIONE s. f. (i-fi-o-ne — nom mythol.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des astérées, qui habite l'Egypte.

IPHIONÉE s. f. (i-fi-o-né — nom mythol.). Annél. Genre d'annélides errantes, formé aux dépens des polynoés, et dont l'espèce type vit dans la mer Rouge et sur les côtes de l'île Maurice.

IPHIPE s. m. (i-fi-pe — du gr. *iphis*, fort; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant deux espèces, l'une du Brésil, l'autre de l'Australie.

IPHIS s. f. (i-fiss — du gr. *iphis*, fort). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des élatérides, dont l'espèce type vit au Mexique.

— Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des oxystomes, dont l'espèce type habite la mer des Indes.

IPHIS, jeune Crétoise de Festos, fille de Ligdus et de Téléthuse. Ceux-ci étaient dans l'indigence, et Ligdus, voyant sa femme enceinte, lui déclara que, si elle accouchait d'une fille, il lui faudrait se résigner à exposer l'enfant, qui ne pourrait être qu'une charge pour eux. Téléthuse, au désespoir, implora le secours d'Isis, qui lui apparut en songe et lui conseilla de tromper son mari, en lui déguisant le sexe de la fille qu'elle allait mettre au monde. Téléthuse suivit ces recommandations et éleva sa fille sous les habits d'un garçon. Lorsque Iphis eut atteint sa seizième année, Ligdus voulut marier son fils à la jeune Iante, la plus belle des vierges de Festos, pour laquelle Iphis ressentait un amour étrange et indéfinissable. Téléthuse éluda longtemps les instances de Ligdus, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre. La veille du jour où devait être célébré ce bizarre hymen, elle se rendit de nouveau au temple d'Isis avec sa fille, et supplia la déesse de les sauver d'un si cruel embarras. La bonne Isis ne vit pas d'autre moyen que de transformer Iphis en garçon, métamorphose qui conciliait tout et qui s'opéra sur-le-champ.

Ovide, dont nous venons de reproduire le récit, parle d'un autre Iphis, jeune homme de Salamine, au livre XIV de ses *Métamorphoses*. Cet Iphis, d'une condition obscure, devint éperdument amoureux d'Anaxarète, qui se glorifiait d'appartenir à la famille royale de Teucer. Belle, noble et fière, elle rejeta dédaigneusement les vœux du jeune plébéien, qui se pendit de désespoir à sa porte. Anaxarète, loin d'être touchée d'une telle preuve d'amour, eut la barbare curiosité de voir passer le convoi funèbre qui conduisait le corps d'Iphis au bûcher. Vénus, indignée d'une si cruelle insensibilité, métamorphosa Anaxarète en statue de pierre.

IPHISE s. f. (i-fi-ze. — Ce nom de couleuvre est sans doute égyptien ou sémitique. Comparez : copte *hôf*, *hob*, *hfô*, vipère; ancien égyptien *hefi*, *hefu*; hébreu *eph'ah*; arabe *af'a*, *af'aw*, même sens). Erpét. Espèce de couleuvre.

IPHISIE s. f. (i-fi-zî — du gr. *iphis*, fort). Bot. Genre de plantes, de la famille des asclépiadées, tribu des cynanchées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Inde.

IPHITION s. m. (i-fi-ti-on — du gr. *iphis*, fort). Zooph. Genre de spongiaires.

IPHITRACHÈLE s. m. (i-fi-tra-kè-le — du gr. *iphis*, fort; *trachelos*, cou). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des proctotrupiens, dont l'espèce type habite l'Angleterre.

IPHIUS s. m. (i-fi-uss — du gr. *iphios*, robuste). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des ténébrions, dont l'espèce type habite la Guinée.

IPHTHINE s. m. (i-fti-ne). Entom. Syn. de NYCTOBATE.

IPHYTUS, roi d'Elide, dans le Péloponèse, et contemporain de Lycurgue. Il rétablit, par ordre de l'oracle de Delphes, les jeux Olympiques 442 ans après leur institution par Hercule.

IPO ou **IPPO** s. m. (i-po). Bot. Syn. d'ANTIAR et d'ANTIARIS.

IPOLY, rivière des Etats autrichiens (Hongrie). Elle prend sa source dans la partie septentrionale du comitat de Néograd, coule d'abord au S.-O., puis à l'O., arrose le comitat de Honth, baigne la ville d'Ipoly-Sagh, et débouche dans le Danube au-dessous de Gran, après un cours de 140 kilom.

IPOLY-SAGH, ville des Etats autrichiens (Hongrie), chef-lieu du comitat de Honth, sur l'Ipoly, à 92 kilom. N. de Bude; 2,500 hab.

IPOMÉE s. f. (i-po-mé — du gr. *ips*, *ipos*, ver; *omoios*, semblable). Bot. Genre de plantes, de la famille des convolvulacées, tribu des convolvulées, formé aux dépens des liserons ou convolvulus : *Nos jardiniers cultivent plusieurs espèces d'*IPOMÉES. (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** Les *ipomées* sont des plantes annuelles ou vivaces, à tige dressée ou grimpante, portant des feuilles alternes, entières ou plus rarmeent lobées; leurs fleurs, quelquefois très-grandes et de couleurs très-brillantes, sont portées sur des pédoncules simples ou rameux, axillaires ou terminaux; elles rappellent, par leur forme, celles des liserons. Plusieurs espèces sont recherchées comme plantes d'ornement; telles sont l'*ipomée quamoclit*, à fleur rouge écarlate vif, vulgairement nommée fleur du cardinal; l'*ipomée* bonne nuit, à corolles rouges, originaire de l'Amérique du Sud, et l'*ipomée* du Malabar, la plus belle des espèces de ce genre.

IPOMÉIQUE adj. (i-po-mé-i-ke — rad. *ipomée*). Chim. Se dit d'un acide qui se produit lorsqu'on fait agir l'acide azotique sur l'acide rhodéorétinique, qui dérive de la résine de jalap, fournie par une espèce d'ipomée. ‖ On dit aussi IPOMIQUE.

— **Encycl.** L'acide *ipoméique* a la même composition que l'acide sébacique. Il en a, en quelque sorte, tous les caractères. Toutefois, l'acide sebacique est moins fusible; il fond vers 127°, tandis que l'acide *ipoméique* cristallisé fond à 104° seulement. Ces deux acides sont considérés l'un et l'autre comme des corps gras. On prépare l'acide *ipoméique* en traitant l'acide rhodéorétinique par l'acide nitrique. On obtient facilement des cristaux blancs en aiguilles, volatils, peu solubles dans l'eau froide, mais très-solubles dans l'eau bouillante. L'alcool et l'éther en sont les meilleurs dissolvants à la température ordinaire. Si l'on combine l'acide *ipoméique* avec les bases alcalines, telles que l'ammoniaque, la soude ou la potasse, on produit des sels très-solubles dans l'eau. L'acide rhodéorétinique, qui sert à préparer l'acide *ipoméique*, est tiré de la résine du jalap. Cette résine entre dans la proportion de 10 pour 100 dans ces tranches minces, dures, brunes, peu odorantes, mais de saveur nauséabonde, facilement inflammables, à rayons et cercles résineux, que l'on emploie comme purgatif, sous le nom de racine de jalap. La résine de jalap est beaucoup plus active que la racine dont on l'extrait, et son activité augmente, comme potion hydragogue, si elle est préparée avec la partie ligneuse de la racine, au lieu d'être tirée de la partie corticale.

IPOMOPSIDE s. f. (i-po-mo-psi-de — de *ipomée*, et du gr. *opsis*, aspect). Bot. Syn. de GILIE, genre de plantes de la famille des polémoniacées.

IPONOMEUTE s. f. (i-po-no-meu-te). Entom. V. YPONOMEUTE.

IPONOMEUTIDE adj. (i-po-no-meu-ti-de). Entom. V. YPONOMEUTIDE.

IPPO s. m. (i-po). Bot. Syn. d'ANTIAR et d'ANTIARIS.

IPRÉAU ou **IPRÉAU** s. m. (i-pré-ô). Bot. Espèce de peuplier.

IPS s. m. (ips — mot gr. qui signifie *ver*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, tribu des nitidules, comprenant une dizaine d'espèces, qui habitent l'Europe et l'Amérique du Nord.

— **Encycl.** Ce genre est caractérisé par des antennes filiformes, perfoliées, en massue; quatre palpes courtes; des mâchoires bifides; un corps allongé, presque cylindrique; des élytres durs, dépassant l'abdomen; les tarses à cinq articles allongés. Les larves sont petites, allongées, d'un blanc jaunâtre; on ne connaît pas leurs mœurs, mais on a lieu de supposer qu'elles vivent dans le bois. Quant aux insectes parfaits, ils sont, en général, de très-petite taille; on les trouve sous les écorces des arbres, sur le bois, et même dans l'intérieur des habitations. On les voit assez souvent courir sur les murs des appartements. L'*ips* à quatre points se rencontre aux environs de Paris.

IPS, petite rivière des Etats autrichiens, dans la basse Autriche. Elle descend de la montagne de Wienerwald et se jette dans le Danube.

IPS, autrefois *Isipontum* ou *Pons Isis*, ville des Etats autrichiens, dans la basse Autriche, sur la petite rivière du même nom, à 41 kilom. O. de Saint-Polten; 2,000 hab. Maison de prévoyance pour les pauvres de Vienne. Fabrique de poterie et de creusets réfractaires de graphite.

IPSALA, en latin *Cypsela*, petite ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, sandjak et à 72 kilom. N.-O. de Gallipoli, près de la rive gauche de la Maritza. C'est un des premiers établissements des Turcs en Europe. Mosquée, bains et caravansérail.

IPSARA ou **PSARI**, autrefois *Psyra*, île de la Turquie d'Asie, dans l'Archipel, au N.-O. de Chio, par 38° 30′ de lat. N., et 22° 46′ de long. E.; 10 kilom. de longueur sur 5 kilom. de largeur; 1,200 hab. Son territoire, généralement très-fertile, produit surtout du vin et des fruits. Avant la guerre de l'Indépendance, la population d'Ipsara s'élevait à plus de 20,000 hab., qui trouvaient une source de richesse dans le commerce et la navigation. Les Turcs, malgré l'héroïque résistance de ses habitants, s'en rendirent maîtres le 3 juillet 1824. Son territoire fut horriblement dévasté, et les vainqueurs passèrent au fil de l'épée la plus grande partie de sa population.

IPSARIOTE s. et adj. (i-psa-ri-o-te). Géogr. Habitant d'Ipsara; qui appartient à cette île ou à ses habitants : *Les* IPSARIOTES. *Une* IPSARIOTE. *Un navire* IPSARIOTE.

IPSÉE s. f. (ip-sé — de *Ipséa*, nom mythol.) Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des dendrobiées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'île de Ceylan.

IPSERA, en latin *Hispiratis*, ville de la

Turquie d'Asie, ancienne capitale des Pagratides, pachalik et à 80 kilom. N.-O. d'Erzeroum. Son territoire, habité par des Grecs, passe pour le plus fertile de la province. Exportation de miel.

IPSIDE adj. (ip-si-de — de *ips*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble à un ips — s. m. pl. Entom. Sous-tribu des clavicornes nitidulées, ayant pour type le genre ips.

IPSILLICES s. f. pl. (i-psil-li-se — lat. *ipsillices;* de *ipse*, lui-même, et de *illex*, trait). Antiq. rom. Nom donné à des médaillons et à des lames de métal où étaient gravées des têtes d'homme et de femme, et qui paraissent avoir eu une destination magique. ‖ On trouve aussi IPSILLES et IPSULICES.

IPSITZ, bourg des Etats autrichiens, dans la basse Autriche, cercle et à 63 kilom. S.-O. de Saint-Polten; 1,200 hab. Exploitation de houille; fabrication très-active de taillanderie, quincaillerie, ferronnerie.

IPSO FACTO loc. adv. (i-pso-fa-kto — mots lat.). Par le fait même, sans qu'il soit besoin de faire intervenir autre chose : *Celui qui frappe un prêtre est excommunié* IPSO FACTO. (Acad.) *Chez les anciens, celui qui ne pouvait justifier par sa propriété de sa noblesse était* IPSO FACTO *réputé esclave; l'indigence était le signe de la servitude.* (Proud.)

IPSOLA s. f. (i-pso-la). Comm. Sorte de laine qu'on tire de Constantinople.

IPSOLEURE s. m. (i-pso-leu-re — du gr. *ips*, ver; *ollumi*, je fais périr). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, dont l'espèce type habite le Canada.

IPSUS, bourg de l'ancienne Asie Mineure, dans la Phrygie, au N.-E. de Célènes, au point d'intersection de deux routes conduisant l'une à Byzance, l'autre à Sardes, Ephèse et Milet. C'est dans la plaine d'Ipsus que Séleucus, Lysimaque, Cassandre et Ptolémée remportèrent (301 av. J.-C.), sur Antigone et Démétrius Poliorcète, la célèbre victoire qui eut pour conséquence le partage définitif de l'empire d'Alexandre en quatre royaumes.

Ipsus (BATAILLE D'). Alexandre, en mourant, avait prédit que ses généraux lui feraient de sanglantes funérailles : les événements ne devaient pas démentir cette prévision de son génie. A peine avait-il rendu le dernier soupir, que la rivalité éclata, sourdement d'abord, bientôt ouvertement. Perdiccas, à qui le conquérant avait laissé son anneau, fut nommé régent, et les autres généraux se distribuèrent les provinces : Lysimaque eut la Thrace; Antipater et Cratère, la Macédoine et la Grèce; Ptolémée, l'Egypte et les contrées voisines; Antigone, Eumène et Cassandre se partagèrent l'Asie Mineure; les satrapies du centre et de l'Orient furent laissées aux gouverneurs qu'Alexandre lui-même y avait établis. Perdiccas ne tarda pas à dévoiler ses projets ambitieux; mais, dans le cours d'une expédition, il est assassiné par ses propres soldats. Eumène se déclare alors le protecteur de la famille d'Alexandre : ses soldats le trahissent et le livrent à Antigone, qui le fait mettre à mort. Antigone prétend réaliser à son profit les projets de Perdiccas, secondé qu'il est par la valeur de son fils Démétrius, qui fait la conquête de la Palestine, de la Phénicie et de la Syrie, puis, quelque temps après, passe en Grèce, et soumet Athènes à sa domination. De leur côté, les autres généraux d'Alexandre avaient donné libre cours à leur ambition, avaient pris le titre de roi, et ne négligeaient aucune occasion d'agrandir leurs Etats. Ils eussent dû s'épargner mutuellement, c'était la condition de leur existence; mais Antigone, dévoré du désir de régner seul par la ruine de ses rivaux, envahit l'Egypte, qui fut vaillamment défendue par Ptolémée; il ramène alors avec peine les débris de son armée à travers la Syrie. Bientôt, néanmoins, il eut reparé ses pertes; mais ses nouveaux progrès en Asie, et ceux de son fils Démétrius, qui se prépare à envahir la Macédoine, suscitent une ligue formidable contre ces deux princes, qu'attaquent à la fois Lysimaque, Cassandre, Ptolémée et Séleucus. Les cinq généraux d'Alexandre se rencontrèrent près de la ville d'Ipsus, en Phrygie (301 avant Jésus-Christ). Antigone avait plus de 60,000 hommes de pied, 10,000 chevaux et 75 éléphants; les alliés comptaient 64,000 fantassins, 10,500 cavaliers, 400 éléphants et 120 chariots armés de faux. Ce fut une des luttes les plus sanglantes de l'antiquité.

Dès que le signal eut été donné, Démétrius, à la tête de sa meilleure cavalerie, fondit impétueusement sur Antiochus, fils de Séleucus, rompit les ennemis et les mit en fuite. Mais cette ardeur intempestive, qui a fait perdre tant de batailles à moitié gagnées, l'emporta à la suite des fuyards; il oublia l'armée dont le vieil Antigone lui avait abandonné en partie le commandement; et, lorsqu'il revint pour rejoindre son infanterie et continuer le combat, il trouva tous les passages occupés par les éléphants des alliés. Séleucus, voyant les gens de pied d'Antigone privés du secours de leur cavalerie, se garda bien néanmoins de les charger; il se portait tantôt sur un point, tantôt sur un autre, paraissant toujours vouloir les attaquer, mais, en réalité, n'ayant d'autre intention que de leur faire abandonner le parti d'Antigone pour passer dans le sien. C'est ce qui eut lieu en effet : la plus grande partie de cette infanterie se détacha du reste de l'armée et vint se rendre volontairement à Séleucus; le reste fut bientôt mis en fuite. Toute l'attention des alliés se porta alors sur le vieil Antigone, qui combattit à Ipsus avec l'ardeur de ses jeunes années et la fureur du désespoir. Un corps considérable se détacha par ordre de Séleucus et alla tomber sur le père de Démétrius, que celui-ci ne pouvait secourir; Antigone fit inutilement des prodiges de valeur : accablé de traits, percé de coups, écrasé par le nombre, il tomba enfin après avoir lutté jusqu'à son dernier soupir. Démétrius, sachant son père mort, recueillit toutes les troupes échappées au carnage, et se retira à Ephèse, n'emmenant avec lui que 5,000 hommes d'infanterie et 4,000 hommes de cavalerie : c'était tout ce qui restait de cette magnifique armée de 70,000 hommes que son père et lui commandaient quelques heures auparavant; tous les chariots et les éléphants étaient restés au pouvoir de l'ennemi. Ce fut à Ipsus que le jeune Pyrrhus fit ses premières armes; il accompagna partout Démétrius, renversant tout ce qui se présentait à lui; il montra, dans cette première action, qui lui servit comme d'apprentissage, ce qu'il faudrait un jour attendre de sa bravoure et de ses talents militaires. La bataille d'Ipsus anéantit complétement le parti de Démétrius, qui ne conserva plus qu'une faible partie de la Grèce et quelques villes sur la côte d'Asie; tout le royaume de son père fut envahi par les vainqueurs.

IPSWICH, en latin *Gippevicum*, ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Suffolk, à 110 kilom. N.-E. de Londres, avec un port sur l'Orwell, à 15 kilom. de l'embouchure de cette rivière dans la mer du Nord; 37,949 hab. Chantiers de construction, fabriques de toiles. Foire importante pour la vente des bêtes à laine. Commerce actif; exportation de bois de construction, blé, drèche; importation considérable de vins, esprits et approvisionnements maritimes. Les manufactures d'étoffes de laine d'Ipswich étaient jadis célèbres. Cette industrie est aujourd'hui à peu près nulle. A chaque marée, des vaisseaux partent d'Ipswich pour Harwich, recevant à bord des voyageurs ou des sociétés en partie de plaisir. Les bords de la rivière offrent de charmants paysages.

La ville, bâtie au pied d'une chaîne de collines, présente, quand on l'aperçoit de la rivière, la figure d'un croissant. L'air y est très-sain. Nous signalerons à Ipswich deux curieuses maisons du XVe et du XVIe siècle, dont l'une, connue sous le nom de *Sparrow's House*, et bâtie, dit-on, en 1567, renferme de beaux appartements; l'hôtel de ville, les cours de justice, l'hôtel des douanes, la bourse des grains, le nouveau marché, l'hôpital, l'école de grammaire, l'établissement de bains, le théâtre et deux églises : celle de Saint-Pierre et celle de Saint-Laurent. La première renferme un baptistère très-ancien, et la seconde une peinture de sir Robert Ker Porter.

Ipswich est la patrie du cardinal Wolsey. Depuis le règne d'Henri VI, elle envoie deux membres au Parlement.

IQUIQUE ou **IQUEIQUE**, ville et port du Pérou, au S., sur le grand Océan Equinoxial, département de Moquegua; 2,500 hab. L'exportation du nitrate de soude donne lieu à un commerce important. Des bateaux à vapeur mettent cette ville en communication régulière avec Guayaquil.

IR préf. qui remplace *in* toutes les fois qu'il est suivi d'un *r : irréfléchi* pour *inréfléchi; irruption* pour *inruption*, etc. V. IN.

— Chim. Abréviation du mot IRIDIUM.

IRA s. m. (i-ra). Bot. Espèce de souchet.

IRA, forteresse de l'ancien Péloponèse (Messénie), sur une montagne du même nom. Les Messéniens y soutinrent contre les Spartiates un siége célèbre, qui dura de 682 à 671 avant Jésus-Christ.

IRACOUBO, commune ou quartier de la Guyane française. Ce quartier (3e classe) est circonscrit entre la rive droite de l'Organabo et la rive gauche de l'Orossoni. Il est traversé par l'Iracoubo, qui lui donne son nom, et par quelques petites rivières sans importance. Son sol est bas et humide, excepté sur les collines dites d'Iracoubo, peu étendues d'ailleurs, et entourées de savanes. Superficie, 62,000 hectares; 573 hab. A 15 kilom. de la rivière d'Organabo, se trouvent deux villages d'Indiens Galibis et Arouayens L'élève du bétail est la principale industrie des habitants. Quelques propriétaires y cultivent du rocou et du café; on y trouverait en assez grande abondance des graines oléagineuses, de la vanille, de la gomme de Balata, et le coton y viendrait merveilleusement dans les terres d'alluvion du bord de la mer.

IRAGNAN s. m. (i-ra-gnan; *gn* mll.). Vitic. Variété de raisin.

IRAGNON s. m. (i-ra-gnon; *gn* mll.). Nom bordelais d'un filet à prendre des oiseaux.

IRAÏBA s. m. (i-ra-i-ba). Bot. Espèce de palmier du Brésil, qui fournit une moelle que l'on mange crue ou assaisonnée avec de l'huile.

IRAILH (l'abbé Augustin-Simon), littérateur et historien français, né au Puy-en-Velay en 1719, mort en 1794. Il fut prieur de Saint-Vincent-lez-Moissac, et, s'il faut en croire l'abbé Sabatier, précepteur d'un des neveux de Voltaire. C'est à cette dernière circonstance que l'on attribue sa partialité en faveur du philosophe de Ferney, dans ses *Querelles littéraires depuis Homère jusqu'à nos jours* (1761, 4 vol. in-12), livre d'ailleurs très-curieux et qui est encore recherché aujourd'hui. On y trouve, rassemblées dans un petit cadre, les luttes mémorables de tous les siècles, soit des écrivains entre eux, soit des corps savants ou littéraires. L'abbé Irailh est encore auteur de l'ouvrage suivant, non moins estimé : ***Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*** (1764, 2 vol. in-12).

IRAK-ADJEMI, littéralement *Pays barbare*, province de la Perse moderne, comprise entre le Tabarestan, la Mazendéran et le Ghilen au N., l'Aderbaïdjan au N.-O., le Kurdistan à l'O., le Lourestan et le Farsistan au S., le Khoraçan et le grand désert Salé à l'E.; 900 kilom. du N. au S., sur 400 kilom. de l'E. à l'O.; 242,770 kilom. carrés; 2,600,000 hab. Chef-lieu, Téhéran; villes principales : Ispahan, Kachan, Hamadan, Kazbin, Sultanieh. C'est la plus vaste province de la Perse. Elle correspond à l'ancienne Médie. Quoique en partie couverte de montagnes, notamment par des ramifications des monts Elbourz au N. et des monts Elvend à l'O., cette contrée est presque partout fertile, bien arrosée et cultivée avec soin. Les principaux cours d'eau qui baignent l'Irak-Adjemi sont le Kizil-Ouzen et l'Aderbaïdjan. Le climat est sain et tempéré, mais pendant deux mois la chaleur y est très-intense. Parmi les productions agricoles, nous signalerons le riz, le blé, les fruits, entre autres les pistaches de koam, le coton, le tabac, etc. Les habitants exploitent des mines de plomb, d'or, d'argent, de mercure. Ils font un important commerce de chameaux, de chevaux, de moutons, de chèvres, etc., et fabriquent des étoffes de soie, de coton, des tissus d'or et d'argent, etc. Les produits agricoles et industriels de l'Irak-Adjemi sont exportés dans les autres provinces de la Perse et jusqu'en Turquie.

IRAK-ARABI, l'ancienne *Babylonie*, région du S.-E. de la Turquie d'Asie, bornée au N. par le Kurdistan turc et l'Al-Djéziréh, à l'E. par la Perse, au S. par le golfe Persique et à l'O. par l'Arabie. C'est une vaste plaine traversée par le Tigre et l'Euphrate, dont la réunion y forme le Chat-el-Arab. Cette contrée forme aujourd'hui l'eyalet de Bagdad. C'est un pays désert et aride sur plusieurs points, mais d'une très-grande fertilité sur les rives de l'Euphrate et du Tigre. L'agriculture y est aujourd'hui très-négligée, mais il fut un temps où cette contrée était l'une des mieux cultivées du globe. Les habitants, pour la plupart de souche arabe, font le commerce des dattes, des buffles et des chameaux; ils habitent des villages mal bâtis ou bien vivent à l'état nomade. Bagdad et Bassora sont les villes les plus importantes de l'Irak-Arabi.

IRAKIEN ou **IRAQUIEN, IENNE** s. et adj. (i-ra-kiain, iè-ne). Géogr. Habitant de l'Irak-Arabi ou de l'Irak-Adjemi; qui appartient à l'un de ces pays ou à ses habitants : *Les* IRAKIENS. *La population* IRAKIENNE.

IRALA-YUSO (Fra Mathias-Antonio), peintre et graveur espagnol, né à Madrid en 1680, mort dans la même ville en 1753. Il était riche et avait acquis un talent remarquable dans la peinture lorsque, à l'âge de vingt-quatre ans, il alla s'enfermer dans un couvent de franciscains, à Madrid. Toutefois, Irala continua à peindre, s'adonna également à la gravure, et donna même des leçons dans sa cellule. C'était un artiste remarquable, à qui l'on doit un assez grand nombre de fresques et de tableaux. On cite particulièrement de lui : *Saint François d'Aquin*, à l'église d'Alcala de Henarès, et *Saint François de Paule distribuant des plantes médicinales à des malades*, à Madrid. On trouve en outre de lui, aux musées de cette ville et de l'Escurial, un grand nombre de dessins et de gravures.

IRAN, Nom donné à l'empire de Perse par les écrivains orientaux.

IRANCY, village et comm. de France (Yonne), cant. de Coulange-la-Vineuse, arrond. et à 16 kilom. S.-E. d'Auxerre, 1,017 hab. Excellents vins rouges, fort estimés dans le commerce. Maison où naquit, en 1714, l'architecte Soufflot.

IRANIEN, IENNE s. et adj. (i-ra-niain, iè-ne). Géogr. Habitant de l'Iran; qui appartient à cette contrée ou à ses habitants : IRANIENS *est, à la vérité, une dénomination mieux choisie pour les peuples de l'Europe que celle de Caucasiens.* (De Humboldt.)

— Philol. *Langues iraniennes*, Zend, pehlvi, arménien et parsi, langues anciennes d'où dérive le persan moderne.

— **Encycl.** Linguist. On comprend sous la dénomination de langues *iraniennes* une famille appartenant à la même souche que les langues indo-européennes, et dont le domaine s'étend de l'Indus à l'Euphrate et de l'Iaxarte à la mer des Indes. Les types les plus anciens de cette famille nous sont fournis par le zend, l'antique idiome des mages, celui dans lequel Zoroastre rédigea l'exposé de sa doctrine, l'Avesta ou parole vivante, et par le vieux perse, idiome dérivé du zend, que l'on retrouve dans les inscriptions cunéiformes des Achéménides. Le zend est resté la langue littéraire et sacrée des peuples médo-persans, sectateurs de Zoroastre; mais, longtemps avant l'ère chrétienne, il avait cessé d'être usité comme langue vivante. Du zend est sorti, par voie d'altération, le pazend.

Le vieux perse modifié est devenu le pehlvi ou huzvaresch, parlé sous la dynastie des Sassanides (226-651), qui nous a été conservé dans les traductions du Zend-Avesta et dans la langue officielle des inscriptions et des monnaies sassanides. Le pehlvi offre un mélange considérable de mots sémitiques. Plus tard, c'est-à-dire lors de l'invasion musulmane, la langue de la Perse subit l'influence de l'arabe et devint le farsi ou parsi, idiome intermédiaire entre le zend et le persan moderne, qui s'assimila de plus en plus des éléments arabes. Le persan actuel embrasse de nombreux dialectes; les principaux sont : le mazanderani, le lour, le khoraçani.

A la famille *iranienne* se rattachent un grand nombre d'idiomes. Le kourde, parlé dans le Kurdistan, est la langue nationale du peuple arménien ou haï. On distingue l'arménien littéral et l'arménien vulgaire. Celui-ci nous est connu, depuis quatorze siècles, par une série non interrompue d'ouvrages originaux; l'autre est encore usité, en plusieurs dialectes, par les populations arméniennes du Levant. L'ossète est l'idiome d'un petit peuple habitant les montagnes du Caucase. Le pouchtou ou pouktou est la langue des Afghans. Enfin, le beloutche est l'idiome d'un vaste pays resserré entre les montagnes de l'Afghanistan et la mer. Par le brahoui, langage des montagnards beloutchis, qui se rattache aux langues dravidiennes, le beloutche sert de transition entre celles-ci et les langues *iraniennes.*

IRAOUADDY ou **IRAWADDI**, fleuve de l'Asie orientale, le plus important de l'Inde au delà du Gange. Il descend du versant oriental des montagnes du Thibet, coule au S.-E. à travers un pays peu connu des Européens, entre dans l'empire des Birmans, dont il baigne la capitale, Ava, au-dessus de laquelle il reçoit d'importants affluents. Depuis Ava jusqu'au delta qu'il forme dans le golfe de Martaban, l'Iraouaddy, navigable pour des navires de 200 tonneaux, est un fleuve de toute beauté, dont la largeur atteint parfois 6 kilomètres. C'est dans cette partie de son cours qu'il se grossit de ses affluents les plus considérables. Le Rangoun est, à son embouchure, le seul de ses bras qui soit en tout temps navigable; aussi tout le commerce de l'empire s'y trouve-t-il concentré. Le delta de l'Iraouaddy forme une vaste plaine de terres alluviales, longue de près de 200 kilomètres, large de 160, coupée par une foule de bras du fleuve, presque tous navigables. Le cours total de l'Iraouaddy, quoique incomplétement connu dans sa partie supérieure, est évalué à 3,200 kilomètres. Depuis quelques années, les Anglais, maîtres du Pégou, occupent les bouches de ce grand fleuve, et, par là, tiennent en échec l'empire des Birmans.

IRAPADAM, un des éléphants chargés de soutenir les mondes supérieurs, dans la mythologie indoue. On le voit représenté dans le temple de Vichnou.

IRASA, contrée de l'Afrique ancienne, entre Azyris et Cyrène, où l'on place le royaume d'Antée.

IRASCIBILITÉ s. f. (i-rass-si-bi-li-té — rad. *irascible*). Défaut d'une personne irascible : *C'est un déplorable aveuglement que celui des hommes qui substituent l'*IRASCIBILITÉ *de l'amour-propre au culte de la patrie.* (Mirab.) ‖ Mot créé par Mirabeau.

IRASCIBLE adj. (i-rass-si-ble — lat. *irascibilis;* de *irasci*, se mettre en colère, de *ira*, colère). Qui s'irrite aisément, pour peu de chose : *Femme* IRASCIBLE. *Caractère* IRASCIBLE. *La médiocrité et quelques amours-propres* IRASCIBLES *souffrent seuls de la liberté de la presse.* (Chateaub.)

IRASSE s. m. (i-ra-se). Bot. Espèce de palmier d'Amérique.

IRATO (AB) loc. adv. V. AB IRATO.

Irato (L') ou **l'Emporté**, opéra-comique en un acte, paroles de Marsollier, musique de Méhul, représenté à l'Opéra-Comique le 17 février 1801. Le livret est broché dans le goût de la comédie italienne, c'est-à-dire qu'il est fortement assaisonné de bouffonneries et de scènes grotesques. En somme, il est aussi amusant que ceux du *Tableau parlant* et des *Rendez-vous bourgeois*, mais la musique est bien autrement intéressante. M. Fétis voit dans l'œuvre de Méhul une tentative maladroite, une présomption non justifiée. Il accuse ce compositeur d'avoir cru faire de la musique vraiment italienne en employant certains procédés de facture. Nous ne partageons pas l'opinion de l'éminent critique. Peut-être certaines personnes ont-elles rangé l'*Irato* parmi les opéras italiens; quant à Méhul, il est resté constamment lui-même, il a écrit sur le canevas italien la musique qui lui a paru le plus en rapport avec les situations. Lorsque Corneille a imité Calderon ou Lope de Vega, il n'a pas abandonné pour cela sa manière propre, pas plus que Molière n'a renoncé à ses raisonnements tout français dans les *Fourberies de Scapin.* Tous les

musiciens de génie ne peuvent pas être nés à Naples ou à Pesaro. Méhul est né à Givet, et de plus il a été élevé à une école sévère et formaliste; il a montré dans l'*Irato* toute la gaieté que comportaient son caractère et son talent. Sa musique, sans avoir la verve et le rire bruyant d'un *buffone*, est celle d'un homme d'esprit et de goût. Le quatuor de l'*Irato* est un chef-d'œuvre.

IRBIT ou **IRBITT**, ville de la Russie d'Asie, dans la partie transouralienne du gouvernement de Perm, à 409 kilom. E. de la ville de ce nom, sur la Neiva; 3,000 hab. Forges et mines.

De toutes les foires de la Russie, celle d'Irbit est la plus importante, après celle de Nijni-Novogorod; elle commence le 15 février et dure jusqu'au 15 mars. Le chiffre des ventes atteint annuellement de 18 à 20 millions de roubles. Parmi les marchandises diverses, figurent des cotonnades, des lainages et des soieries, provenant de l'importation européenne. Un ukase impérial de 1817 a ouvert à Irbit une succursale du comptoir de la banque d'Iekatherinenburg, ce qui a contribué beaucoup à activer les opérations commerciales.

IRE s. f. (i-re — lat. *ira*, mot qui correspond, d'après Curtius, au sanscrit *aris*, querelle, et au grec *eris*, même sens, d'où *erizein*, quereller, et peut-être aussi *rizein*, futur *rixein*, même sens, d'où sans doute le latin *rixa*, rixe. Curtius rattache ces divers termes à la racine sanscrite *ar*, qui désigne surtout le mouvement en haut, et signifie particulièrement s'élever, monter, et qui a produit une foule de dérivés dans toutes les langues de la famille indo-européenne. C'est par suite d'une figure analogue à celle qui a produit la signification précitée que nous disons familièrement *se monter* pour *s'emporter*, *se fâcher*). Colère, courroux :

Quand quelque dieu, voyant ses bontés négligées,
Nous fait sentir son *ire*, un autre n'y peut rien.
LA FONTAINE.

‖ Vieux mot.

— **Syn. Ire, colère, courroux**, etc. V. COLÈRE.

IREGH, ville des Etats autrichiens (Hongrie), à 110 kilom. S.-O. de Pesth; 5,000 hab. Château, bons vins rouges. Ravagée par la peste en 1796. ‖ Autre ville des Etats autrichiens (Esclavonie), à 16 kilom. S. de Peterwardein; 4,500 hab. Commerce de vins et farines.

IRELAND (John), écrivain anglais, né dans le comté de Salop vers 1720, mort en 1808. Il abandonna le commerce, dans lequel il ne réussit pas, pour s'occuper de tableaux, d'estampes, de livres, de choses d'art, pour lesquels il avait un goût très-vif. Il a laissé la réputation d'un amateur aussi judicieux qu'éclairé. On doit à Ireland : *Vie et lettres d'Henderson* (Londres, 1786, 2 vol.), et *Hogarth illustré* (Londres, 1791-1798, 3 vol., avec 133 planches).

IRELAND (Samuel), littérateur et graveur anglais, né à Londres vers 1750, mort en 1800. Il s'établit à Londres comme marchand de curiosités, et s'adonna au dessin et à la gravure. Ireland était grand amateur de vieux livres, de vieilles estampes, de curiosités, et, le premier, il fut dupe de la célèbre supercherie littéraire dont son fils se rendit coupable. Il a publié de médiocres relations de voyages, dont il écrivit le texte, et qu'il enrichit de gravures à l'*aqua-tinta*, exécutées par lui. Ses principaux ouvrages sont : *Voyages en Hollande, en Brabant et dans une partie de la France* (Londres, 1790, 2 vol. in-8°); *Vues pittoresque de la Tamise* (1792, 2 vol. in-8°); *Vues pittoresques de la Medway* (1793); *Vues pittoresques de l'Avon supérieur* (1795), etc.

IRELAND (Samuel-William-Henri), écrivain anglais, fils du précédent, né à Londres en 1777, mort en 1835. Il doit sa célébrité, non à son talent, mais à la plus audacieuse des supercheries littéraires. De bonne heure il partagea le goût qu'avait son père pour les vieux documents, les autographes, les pièces curieuses, et conçut un jour l'idée de fabriquer des pièces fausses, qu'il présenta au public comme ayant été découvertes parmi de vieux papiers, dans le château d'un gentilhomme voisin (février 1795). Les pièces qu'il produisit, pour la plupart attribuées à Shakspeare, furent d'abord en petit nombre. Ireland père les exposa dans ses magasins. La plupart des lettrés, notamment Boswell, Johnson, Parr, Wharton, les accueillirent avec transport. Comme ces prétendus documents précieux se vendaient à haut prix, Ireland les multiplia, donna des morceaux entiers de *Hamlet* et du *Roi Lear* avec des versions différentes du texte connu, et produisit, sous le nom de Shakspeare, un drame entier, *Vortigern et Rowena*, que Sheridan acheta très-cher, pour le faire représenter à Drury-Lane. Mais la représentation de la pièce, qui eut lieu le 2 avril 1796, fit un épouvantable fiasco. Le public jugea mieux que les érudits, et une tempête de sifflets interrompit le drame au 3e acte. Tout le monde avait compris que ce qu'on entendait n'était pas du Shakspeare. La mèche était éventée. Pressé de questions par son père, jusque-là crédule, Ireland avoua sa supercherie. Il se procurait du papier en arrachant les feuilles blanches des vieux livres. Il avait soin de les salir ensuite, surtout sur les bords, pour leur donner un air antique. L'encre dont il se servait était une composition qui tournait au brun, lorsqu'on l'exposait au feu. Les cordons dont il liait ces manuscrits étaient tirés de vieilles tapisseries. Ireland avoua publiquement ses procédés de mystification dans un écrit qui parut en 1796, et qu'il réédita et augmenta en lui donnant le titre de *Confessions* (1805). Après être resté quelque temps caché, il se mit pour vivre aux gages de libraires. Pendant les Cent-Jours, il se rendit en France, et obtint de Napoléon la croix d'honneur. On lui doit des romans : l'*Abbesse* (1799, 4 vol.); la *Femme sensible* (4 vol.), etc.; un poëme : le *Génie négligé*; une *Histoire illustrée du comté de Kent* (4 vol.); mais tous ces ouvrages sont extrêmement faibles.

IRÉNARCHIE s. f. (i-ré-nar-chî — gr. *eirênarchia*, v. IRÉNARQUE). Hist. Fonctions, dignité de l'irénarque.

IRÉNARQUE s. m. (i-ré-nar-ke — lat. *irenarcha*; du gr. *eirênarchês*, qui vient lui-même de *eirênê* paix, et de *archein*, commander. Quant au grec *eirênê*, il signifie proprement chose convenue, parole dite, de *eirô*, je dis, je parle). Hist. Officier qui était chargé de maintenir la paix dans les provinces de l'empire d'Orient.

IRÈNE s. m. (i-rè-ne — gr. *eirên*; de *eirê*, assemblée). Hist. gr. Jeune Spartiate de vingt à trente ans.

IRÈNE s. f. (i-rè-ne — du gr. *Eirênê*, la Paix). Astr. Planète télescopique, découverte en 1851.

— Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des drongos.

— **Encycl.** Astron. La planète *Irène* a été découverte le 19 mai 1851 par M. Hind, de Londres. Elle a l'apparence d'une étoile bleuâtre de 9e grandeur. Ses principaux éléments sont :

Moyen mouvement diurne. .	= 853″, 59
Durée de la révolution sidérale	= 1,518 j., 29
Distance moyenne au soleil.	= 2, 59
Excentricité.	= 0, 169
Longitude du périhélie. . . .	= 178° 51′ 11″
Longitude moyenne de l'époque.	= 222° 1′ 50″
Longitude du nœud ascendant.	= 86° 49′ 1″
Inclinaison	= 9° 6′ 44″

IRÈNE, impératrice de Constantinople, née à Athènes vers 752, morte dans l'île de Lesbos en 803. Elle épousa en 769 Léon, héritier de la pourpre et fils de Constantin Copronyme, qui lui témoigna beaucoup de tendresse jusqu'au jour où il découvrit chez elle deux images saintes qu'elle avait conservées, crime irrémissible à cette cour iconoclaste. Peut-être l'eût-il punie rigoureusement s'il ne fût mort peu de temps après (780), laissant un fils âgé de dix ans, Constantin IV Porphyrogénète. Chargée du gouvernement pendant la minorité de son fils, Irène l'exerça avec une habileté remarquable, mais avec une énergie qui ne recula pas devant le crime. Elle rétablit dans l'empire le culte des images, persécuta les iconoclastes à leur tour, fonda des hôpitaux pour les vieillards, les étrangers et les pauvres, diminua les charges publiques, subit des échecs en Asie, et fut obligée d'accepter la paix du calife Haroun-al-Raschid. Pour conserver le trône, elle avait fait crever les yeux à son fils Constantin, qui échappait à sa tutelle, puis aux quatre fils de Constantin Copronyme, qui conspiraient contre elle, et dont trois avaient eu précédemment la langue arrachée. Les intrigues de ses favoris, Stauratius et Aétius, avaient déjà ébranlé son pouvoir, lorsqu'elle fut renversée par son grand logothète (trésorier), Nicéphore, qui la relégua dans l'île de Lesbos (802), où elle vécut encore pendant quelque temps, obligée de filer de la laine pour vivre. Les Grecs l'ont placée, on ne sait trop pourquoi, au nombre des saintes, peut-être parce que le rétablissement du culte des images compensait à leurs yeux ses désordres et ses crimes. Elle avait entamé des négociations avec la cour d'Aix-la-Chapelle quelque temps avant sa chute, et les historiens byzantins ont rapporté qu'il avait été question d'un mariage entre elle et Charlemagne, ce qui aurait reconstitué l'empire romain. Mais les historiens de l'Occident, et en particulier Eginhard, gardent le silence sur ce fait, regardé généralement comme douteux.

Irène, tragédie en cinq actes et en vers, par Voltaire, représentée le 30 mars 1778. Voltaire avait quatre-vingt-quatre ans lorsqu'il composa cette pièce, la dernière qu'il ait écrite. Le sujet en est tiré de l'histoire du Bas-Empire. Nicéphore, empereur de Constantinople, a ravi à la fois à Alexis Comnène le trône et Irène, qu'il aimait, et, pour l'éloigner, il lui a donné le commandement d'une armée à la tête de laquelle il a conquis la Tauride et vaincu les Scythes. Mais, ennuyé de son exil, désireux de revoir Irène, Alexis revient à Constantinople. A cette nouvelle, Nicéphore prend la résolution de faire mettre à mort Alexis, s'il ne retourne pas à son poste. Il le trouve au palais, au moment où il vient d'avoir une entrevue avec Irène. Sur le refus d'Alexis de rejoindre son armée, Nicéphore fait à Memnon, commandant de ses gardes, un signe qui est un arrêt de mort contre l'amant d'Irène. Mais Memnon, partisan secret d'Alexis, au lieu d'exécuter l'ordre qu'on vient de lui donner, suscite une révolte à la suite de laquelle Nicéphore est renversé. Alexis accourt alors auprès d'Irène pour lui offrir de partager son trône. Mais celle-ci, placée entre son père, qui est hostile au vainqueur, et Alexis, qu'elle aime, prend le parti désespéré de se donner la mort. Cette tragédie est plutôt une esquisse qu'une œuvre achevée.

Les situations, les scènes, sont souvent plutôt indiquées que remplies. Les caractères sont heureusement conçus, fortement dessinés; mais les traits ne sont pas terminés, les nuances ne sont point marquées. Cet ouvrage est précieux, parce qu'il montre la manière dont travaillait Voltaire, et qu'il sert à expliquer comment il a pu joindre une fécondité si prodigieuse avec tant de perfection. On voit qu'il travaillait longtemps ses ouvrages, mais sans jamais s'arrêter sur les détails, sans suspendre la marche, attendant le moment de l'inspiration. Cette tragédie fut un événement parce qu'elle fut représentée en présence de Voltaire, qui, comblé de gloire, revenait à Paris, d'où il était éloigné depuis plusieurs années.

« Jamais pièce ne fut plus mal jouée, plus applaudie et moins écoutée, » dit Grimm; la salle entière ne pouvait se rassasier de contempler Voltaire, l'homme du XVIIIe siècle, le philosophe populaire, celui qui pouvait dire :

J'ai fait plus dans mon temps que Luther et Calvin.

IRÉNÉE s. m. (i-ré-né — du gr. *eirênê*, paix). Entom. Syn. de LEPTOCHIRE ou ZIROPHORE.

IRÉNÉE s. f. (i-ré-né — gr. *eirêneia*; de *eirênê*, paix). Hist. gr. Magistrature des archagètes de Lacédémone, en temps de paix.

IRÉNÉE (saint), évêque de Lyon et martyr, né à Smyrne (Asie Mineure) entre 135 et 145 de notre ère. Il reçut les leçons de saint Polycarpe et de saint Papias, étudia en même temps que les saintes Écritures les sciences profanes de la Grèce, ce qui ajouta *en lui à l'onction du génie chrétien toutes les* élégances de la littérature grecque. Chargé d'une mission en Gaule, peut-être par saint Polycarpe (vers 177), il fut attaché par saint Photin à l'Église de Lyon et succéda, l'année suivante, à ce martyr sur son siége épiscopal. C'était l'âge héroïque du christianisme, et Irénée n'hésita pas à se charger du gouvernement de la métropole religieuse des Gaules, dans un moment où le sang coulait à flots et où la foi nouvelle était menacée par de puissantes hérésies, le gnosticisme et le montanisme. En même temps qu'il écrivait contre les sectateurs de ces doctrines, il propageait le christianisme à Lyon, dont il fit, suivant l'expression de Grégoire de Tours, une ville chrétienne, à Valence, à Besançon et dans les contrées environnantes, encore livrées à l'idolâtrie et dont ses missions apostoliques commençaient la conversion. Saint Irénée souffrit le martyre pendant la persécution de Septime Sévère, vers 202. Il avait écrit de nombreux ouvrages, qui tous sont perdus, à l'exception de son grand traité *Contre les hérésies*, dont nous ne possédons même pas le texte grec. La traduction latine, au reste, est fort ancienne, et peut-être même est-elle contemporaine du saint Ce traité est un des plus longs ouvrages qui nous restent de la polémique chrétienne dans l'antiquité. L'auteur y combat surtout longuement le gnosticisme. On y a relevé plusieurs propositions hétérodoxes. Mais l'ensemble de l'ouvrage. empreint d'un profond sentiment de la doctrine chrétienne, fait disparaître ces taches légères. On a encore d'Irénée quelques fragments de ses autres ouvrages. La meilleure édition de ce qui nous reste est celle du bénédictin Massuet (Paris, 1700, et Vienne, 1734).

IRÉNÉE (saint), martyr toscan, mort en 275. Arrêté lorsque Aurélien fit persécuter les chrétiens, il fut horriblement torturé et périt en même temps qu'une femme, Mustiole, qui trouva la mort sous des coups de fouet plombé. Il est honoré par l'Eglise le 3 juillet.

IRÉNÉE (saint), martyr et évêque de Sirmich (Hongrie), mort en 304. Sommé par le gouverneur Porbus d'abjurer le christianisme, il refusa de le faire et eut la tête tranchée. Sa fête se célèbre le 25 mars.

IRÉNÉE, évêque de Tyr au Ve siècle de notre ère Il se prononça en faveur des nestoriens au concile d'Éphèse (431), fut exilé de Constantinople lorsque l'empereur Théodose II se déclara contre ces hérétiques et fut élu évêque de Tyr en 444, par les évêques qui partageaient ses idées religieuses; mais, quatre ans plus tard, un décret de l'empereur le força à quitter son siége Il avait composé sur le nestorianisme un ouvrage intitulé *Tragœdia*, qui est perdu; il ne nous est connu que par des fragments d'une traduction latine, intitulée : *Variorum Patrum epistolæ ad concilium Ephesium pertinentes* (Louvain, 1682).

IRÉNÉE (Falkovski), théologien russe, né en 1762, mort en 1823. Il joignit à la connaissance de plusieurs langues celle des mathématiques, de l'histoire, de la philosophie, et, bien que marié, il fut élevé à l'épiscopat. Ses principaux ouvrages sont : *Chronologie ecclésiastique* (Moscou, 1797); *Christianæ orthodoxæ dogmatico-polemicæ theologiæ compendium* (Moscou, 1802).

IRÉNIQUE adj. (i-ré-ni-ke — gr. *eirênikos*, pacifique; de *eirênê*, paix). Se dit de certains livres écrits dans les premiers siècles de l'Eglise, pour apaiser les discordes survenues entre les chrétiens.

IRÉSIE s. f. (i-ré-zî — du gr. *irêx*, épervier). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des cicindèles, comprenant quatre espèces, qui habitent le Brésil.

IRÉSINE s. f. (i-ré-zi-ne — du gr. *eiros*, *eireos*, laine). Bot Genre de plantes, de la famille des amarantacées, tribu des gomphrénées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique et l'Australie : *L'*IRÉSINE *à grappes croît à la Martinique.* (T. de Berneaud.)

IRÉSIONE s. f. (i-ré-zi-o-ne — gr. *eiresiônê*; de *eiros*, laine). Antiq. gr. Rameau vert entouré de laine, qui était l'attribut des suppliants, et qu'on portait dans plusieurs cérémonies publiques.

IRETON (Henri), général anglais, né dans le comté de Nottingham en 1610, mort en 1651. Il embrassa avec ardeur la cause du parlement dès le début de la guerre civile, montra des talents militaires, épousa, en 1646, la fille aînée de Cromwell, et fut peut-être un des auteurs les plus directs de la mort de Charles Ier, en interceptant une lettre de ce prince où il ne dissimulait point le traitement qu'il réservait aux chefs de la révolution. Après l'établissement de la république, il fut chargé du gouvernement de l'Irlande. Il mourut dans ce pays, à Limerick, d'une maladie contagieuse. C'était un homme violent à la guerre, mais doué de grandes capacités militaires. Il donna des preuves de désintéressement.

IRGHIZ, nom de deux rivières de la Russie d'Europe, l'une prend sa source dans la partie orientale du gouvernement de Samara, coule à l'O. et se jette dans le Volga, près de Wolsk, après un cours de 450 kilom.; l'autre naît dans le district de Khvalinsk, gouvernement de Saratov, coule d'abord à l'E, puis au S., et se jette dans le Volga par deux bras, après un cours de 200 kilom.

IRI, nom moderne de l'EUROTAS.

IRIA, ville de l'Italie ancienne, dans la Gaule Cisalpine, province de Ligurie, au N.-E de Dertona. C'est aujourd'hui VOGHERA.

IRIA FLAVIA, ville de l'Espagne ancienne, dans la Tarraconaise, chez les Astures, au S.-O. de Brigantium. Aujourd'hui EL PADRON.

IRIARTE (Ignace), paysagiste espagnol, né à Azcoitia (Guipuscoa) en 1620, mort à Séville après 1669. Il prit des leçons d'Herrera le Vieux, dont il s'assimila les qualités de coloriste, sans pouvoir acquérir les qualités nécessaires à un peintre d'histoire. Il se tourna alors vers le paysage et produisit des œuvres éminentes, qui lui assignent un rang des plus élevés dans l'art espagnol. Murillo, avec qui il se lia intimement, se chargea d'exécuter les figures de ses toiles. Les tableaux dus à cette collaboration sont de véritables chefs-d'œuvre, d'un prix aujourd'hui inestimable. Malheureusement, l'amitié des deux artistes fut de courte durée, et, à partir de sa rupture avec Murillo, Iriarte cessa de mettre des personnages dans ses compositions. En 1660, Ignace, à l'apogée de son talent, jouissait d'une réputation immense et méritée. Vers cette époque, il fut un des fondateurs de l'Académie de Séville, dont il devint le premier secrétaire. Les paysages d'Iriarte se font remarquer par la profondeur des horizons, par la limpidité des ciels et des eaux, par la légèreté du feuillage, par l'harmonie générale de l'ensemble, par l'extrême variété des compositions. On y trouve à la fois la grâce et l'élégance de Murillo, et la puissance, l'énergie pleine de grandeur de Salvator Rosa. Le musée royal de Madrid possède un grand nombre de tableaux de ce maître éminent, qui est représenté au musée du Louvre par quelques beaux paysages.

IRIARTE, nom de plusieurs écrivains espagnols. V. YRIARTE.

IRIARTÉE s. f. (i-ri-ar-té — de *Iriarte*, nom propre). Bot. Genre d'arbres, de la famille des palmiers, tribu des arécinées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique équatoriale.

IRIBIN s. m. (i-ri-bain). Ornith. Genre d'oiseaux de proie, formé aux dépens des faucons, et qui a beaucoup d'analogie avec les caracaras : *L'*IRIBIN *noir habite la Guyane et le Brésil.* (Z. Gerbe.)

IRICHROUS s. m. (i-ri-krouss — du gr. *iris*, arc-en-ciel; *chroa*, couleur). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, dont l'espèce type habite l'Amérique du Nord.

IRICO (Jean-André), érudit italien, né à Trino, près de Verceil, en 1704, mort en 1782. Il entra dans les ordres, remplit quelques charges ecclésiastiques, et fut pendant seize

ans un des préfets de la bibliothèque Ambrosienne de Milan. On a de lui des ouvrages estimés, dont les principaux sont : *Rerum patriæ lib. III, ab anno urbis æternæ* 154 *ad ann. Christ.* 1672 (Milan, 1745, in-fol.); *Codex Evangeliorum sancti Eusebii magni* (Milan, 1748, 2 vol. in-4°); *Le antichita ecclesiastiche* (resté en manuscrit), etc.

IRIDÉ, ÉE adj. (i-ri-dé — de *iris*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'iris. ‖ On dit aussi IRIDACÉ.

— s. f. Genre d'algues marines, très-voisin des laminaires.

— s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre iris : *Plusieurs* IRIDÉES *donnent des produits utiles.* (P. Duchartre.)

— **Encycl.** La famille des *iridées* renferme des plantes vivaces, à rhizome allongé, tubéreux, bulbiforme ou fibreux. Les feuilles, ensiformes ou linéaires, sont distiques, pliées le long de leur nervure médiane, équitantes de manière à ne laisser voir que leur face inférieure; les caulinaires sont engaînantes à leur base. Les fleurs, solitaires ou diversement groupées, accompagnées de spathes ou de bractées membraneuses ou scarieuses, présentent un périanthe à six divisions pétaloïdes, soudées à la base, libres au sommet et alternant sur deux rangs, quelquefois inégales; trois étamines épigynes, opposées aux divisions extérieures du périanthe, à filets quelquefois soudés à la base, à anthères extrorses; un ovaire infère, à trois loges multiovulées, surmonté d'un style simple, terminé par trois stigmates, souvent pétaloïdes. Le fruit est une capsule trigone, à trois loges, renfermant de nombreuses graines, à embryon entouré d'un albumen charnu ou corné.

Cette famille, qui a des affinités avec les amaryllidées, les hémodoracées et les orchidées, comprend les genres suivants : iris, bermudienne, cipure, libertie, vieusseuxie, morée, diplarrhène, herbertie, cypelle, tigridie, ferrarie, aristée, witsénie, galaxie, glaïeul, watsonie, sparaxis, ixia, safran, etc Les *iridées* sont répandues surtout dans les zones tempérées; plusieurs sont employées en médecine ou dans l'économie domestique.

IRIDECTOMIE s. f. (i-ri-dè-kto-mî — de *iris*, et du gr. *ektomê*, excision). Chir. Excision d'une partie de l'iris, faite dans le but de produire une pupille artificielle.

— **Encycl.** Cette opération chirurgicale, entrée assez récemment dans le domaine de la pratique, est très-avantageuse dans un grand nombre d'affections oculaires. Avant de décrire la manière dont elle se pratique, nous exposerons brièvement dans quels cas elle peut se trouver indiquée et les services qu'elle est susceptible de rendre entre les mains d'un chirurgien habile.

Supposons un malade affecté d'une taie située vers le milieu de la cornée transparente, directement en face de la pupille; la vision sera ou complétement abolie, ou considérablement diminuée, suivant la largeur et la situation de la taie cornéenne. Si, la cornée étant parfaitement transparente, le champ pupillaire se trouve notablement diminué ou complétement obstrué par des exsudats plastiques provenant d'iritis antérieure, par une tumeur irienne, ou enfin par la persistance anomale de la membrane pupillaire fœtale, les rayons lumineux sont encore arrêtés dans leur route vers le fond de l'œil. Dans le premier cas, le chirurgien enlèvera une portion de l'iris située directement derrière la partie de la cornée demeurée transparente; dans le second, il fera une pupille artificielle en excisant un morceau de l'iris ou en détruisant la membrane pupillaire. Les rayons lumineux pouvant dès lors pénétrer par le chemin qui leur est ainsi ouvert jusqu'au fond de l'œil, la vision se trouvera rétablie.

L'*iridectomie* se pratique encore dans les cas d'iritis, de tumeurs iriennes, de glaucome. Dans l'iritis ou inflammation de l'iris, maladie très-grave, très-douloureuse et susceptible d'amener la perte de la vue, l'*iridectomie* agit comme une saignée locale et comme un véritable débridement. Les vaisseaux iriens ainsi ouverts se dégorgent et la membrane irienne se détend de la même manière qu'un phlegmon aigu s'affaisse à la suite d'une ou plusieurs incisions faites avec le bistouri. S'il s'agit de tumeurs iriennes obstruant le champ pupillaire, l'ablation peut se trouver indiquée. Dans les affections glaucomateuses aiguës, l'*iridectomie* amène des résultats très-favorables et même la guérison. Dans le glaucome chronique, l'amélioration survient plus rarement après cette opération; la douleur seule diminue. Ce sont là des faits mis hors de doute par la pratique des ophthalmologistes. Certains chirurgiens pratiquent encore l'*iridectomie* immédiatement avant d'opérer la cataracte par extraction. Ils espèrent prévenir ainsi l'iritis consécutive, si fréquente après l'extraction de la lentille cristalline.

L'opération qui nous occupe est très-délicate. Elle nécessite, de la part du patient, une grande docilité. L'*iridectomie* s'exécute par de nombreux procédés, qu'on peut diviser en deux grandes classes. Dans la première on range toutes les méthodes d'excision de l'iris sur place, c'est-à-dire dans la chambre antérieure de l'œil; la seconde comprend les procédés par lesquels on attire au dehors le lambeau d'iris que l'on veut enlever pour le sectionner.

C'est ce dernier mode d'opération qui est surtout usité. Nous décrirons donc seulement ce procédé opératoire. Le canal par lequel on doit extraire l'iris peut être ouvert dans la cornée transparente ou dans la sclérotique. La crainte de produire sur la cornée une cicatrice opaque susceptible de mettre obstacle à la vision doit déterminer l'opérateur à inciser toujours la sclérotique ou tout au moins le point de jonction des deux membranes qui forment la coque oculaire. Voici comment il convient de procéder. On fera coucher le patient sur un lit assez élevé pour que l'opérateur ne soit pas obligé de se baisser d'une manière trop fatigante. La tête, modérément soulevée au moyen d'un oreiller, devra se trouver placée près d'une fenêtre donnant beaucoup de jour. Le malade sera toujours à jeun; car les opérations portant sur l'iris amènent parfois des phénomènes réflexes du côté de l'estomac, et la présence d'aliments dans cet organe pourrait avoir des inconvénients. Il est très-prudent de ne pas recourir au chloroforme, qui peut aussi déterminer des vomissements très-dangereux au moment d'une opération aussi délicate. Les paupières du patient seront fortement écartées, soit par la main d'un aide intelligent, soit au moyen d'un ophthalmostat ou d'un élévateur. L'opérateur, saisissant alors la conjonctive avec une pince très-fine, qu'il tient de la main gauche, ponctionne la cornée avec un couteau lancéolaire, à 0m,001 de la périphérie de cette membrane. Il l'enfonce ensuite doucement, parallèlement au plan de l'iris, jusqu'à ce qu'il ait donné à la section la longueur voulue. Ceci fait, il le retire brusquement, de façon à ne pas laisser sortir une goutte d'humeur aqueuse. A travers cette ouverture, le chirurgien introduit alors une petite pince fermée, qu'il ouvre à temps pour saisir l'iris et l'attirer en partie hors de la plaie. Un aide rase avec des ciseaux bien tranchants tout ce qui se présente en avant. Aussitôt après l'opération, on procède au pansement. Celui-ci consiste dans l'application de bandelettes de taffetas d'Angleterre sur les deux yeux, en ayant soin de laisser à découvert l'angle interne de l'œil, pour l'évacuation des larmes. On couche le malade dans une chambre obscure, à l'abri de tout bruit, et on lui recommande la tranquillité. La diète devra être observée pendant quarante-huit heures. Il sera avantageux, dans presque tous les cas, d'instiller dans l'œil quelques gouttes d'une solution très-étendue de sulfate d'atropine, qui empêchera le rapprochement des bords de la nouvelle pupille.

IRIDECTOMIQUE adj. (i-ri-dè-kto-mi-ke — rad. *iridectomie*). Chir. Qui a rapport à l'iridectomie : *Procédé* IRIDECTOMIQUE.

IRIDENCLISE s. f. (i-ri-dan-kli-ze — de *iris*, et du gr. *egklisis*, inclinaison). Chir. Méthode de restauration de la pupille, qui consiste à décoller une partie de la grande circonférence de l'iris et à fixer dans la plaie la portion de cette membrane qu'on a détachée.

IRIDÉRÉMIE s. f. (i-ri-dé-ré-mî — de *iris*, et du gr. *erêmia*, absence). Méd. Absence congénitale de l'iris.

IRIDESCENT, ENTE adj. (i-ri-dèss-san, an-te — rad. *iris*). Hist. nat. Dont les reflets imitent les couleurs de l'iris.

IRIDEUX adj. m. (i-ri-deu — rad. *iridium*). Chim. Se dit d'un des oxydes de l'iridium, et des sels résultant de la combinaison de cet oxyde avec un acide : *Oxyde* IRIDEUX. *Sels* IRIDEUX.

IRIDICO-AMMONIQUE adj. Chim. Se dit d'un sel résultant de la combinaison d'un sel iridique avec un sel ammonique : *Sel* IRIDICO-AMMONIQUE.

IRIDICO-POTASSIQUE adj. Chim. Se dit d'un sel produit par la combinaison d'un sel iridique avec un sel potassique : *Sel* IRIDICO-POTASSIQUE.

IRIDICO-SODIQUE adj. Chim. Se dit d'un sel résultant de la combinaison d'un sel iridique avec un sel sodique : *Sel* IRIDICO-SODIQUE.

IRIDIEN, IENNE adj. (i-ri-diain, iè-ne — rad. *iris*). Anat. Qui appartient à l'iris : *Tissu* IRIDIEN.

— **Encycl.** *Tissu iridien.* Ce tissu est formé de fibres de tissu cellulaire et de fibres musculaires. Les premières vont de la grande circonférence de l'iris à la pupille, en décrivant des flexuosités; elles sont coupées par des fibres de la même espèce décrivant des courbes concentriques autour de la pupille. Mais les fibres les plus importantes de l'iris sont celles qui déterminent les mouvements de contraction et de dilatation de la pupille; ces fibres sont musculaires et appartiennent aux muscles de la vie organique. Pour plus de détails, v. le mot IRIS.

IRIDIFÈRE adj. (i-ri-di-fè-re — de *iridium*, et du lat. *fero*, je porte). Minér. Qui contient de l'iridium : *Osmium* IRIDIFÈRE. *Platine* IRIDIFÈRE.

IRIDINE s. f. (i-ri-di-ne). Moll. Genre d'acéphales à coquille bivalve, voisin des anodontes et des mulettes, et comprenant un petit nombre d'espèces, qui habitent pour la plupart les eaux douces de l'Afrique centrale : *M. Caillaud trouva dans le Nil une belle espèce d'*IRIDINE. (Deshayes.)

IRIDININÉ, ÉE adj. (i-ri-di-ni-né — rad. *iridine*). Moll. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'iridine.

— s. f. pl. Tribu de mollusques acéphales à coquille bivalve, comprenant les genres iridine, calliscaphe et hélicétope.

IRIDION s. m. (i-ri-di-on — dimin. de *iris*). Bot. Syn. de RORIDULE.

IRIDIPENNE adj. (i-ri-di-pè-ne — de *iris*, et du lat. *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes irisées.

IRIDIQUE adj. (i-ri-di-ke — rad. *iridium*). Chim. Se dit d'un des oxydes de l'iridium et des sels qui résultent de sa combinaison avec un acide : *Oxyde* IRIDIQUE. *Sels* IRIDIQUES.

IRIDITE s. f. (i-ri-di-te — rad. *iris*). Pathol. Inflammation de l'iris. ‖ On dit plus ordinairement IRITIS.

IRIDIUM s. m. (i-ri-di-omm — rad. *iris*, à cause des couleurs irisées des dissolutions de ce corps). Chim. Corps simple métallique d'un blanc gris, très-cassant.

— **Encycl.** L'*iridium* (Ir — 1232,08) est un métal d'apparence à peu près semblable à celle de l'éponge de platine, c'est-à-dire d'une couleur gris terne et prenant par le frottement un éclat métallique assez vif. Sa densité, sur laquelle on n'est pas encore tout à fait d'accord, est comprise entre 16 et 20. Il résiste aux acides les plus énergiques, est infusible au feu de forge et ne se dissout pas dans l'eau régale, s'il n'est allié au platine. Il s'oxyde en présence des alcalis, de l'azotate et du bisulfate de potasse. Avec l'oxygène, il donne plusieurs oxydes : protoxyde IrO, sesquioxyde Ir^2O^3, bioxyde IrO^2 et tritoxyde IrO^3. Les oxydes d'*iridium*, en se combinant avec les acides, donnent naissance à des sels, dont les dissolutions, diversement colorées, ont fait donner au métal le nom sous lequel il est connu.

IRIDOCÈLE s. m. (i-ri-do-sè-le — de *iris*, et du gr. *kêlê*, tumeur) Pathol. Hernie de l'iris à travers la cornée.

IRIDO-CHOROÏDITE s. f. (i-ri-do-ko-ro-i-di-te — de *iris*, et de *choroïde*). Méd. Inflammation simultanée de l'iris et de la choroïde.

— **Encycl.** Cette affection est due aux mêmes causes que la choroïdite et l'iritis; elle est quelquefois le résultat de blessures ou d'opérations pratiquées sur l'œil. Wecker a divisé l'*irido-choroïdite* en plastique, séreuse et parenchymateuse. Le pronostic de l'*irido-choroïdite* varie suivant ses formes. Il est très-grave lorsque l'œil suppure. Le traitement de l'*irido-choroïdite* plastique est celui de l'iritis plastique. Celui de l'*irido-choroïdite* séreuse consiste dans des ponctions répétées de la cornée et dans l'iridectomie. L'*irido-choroïdite* parenchymateuse et purulente réclamera les antiphlogistiques énergiques et le calomel à dose fractionnée.

IRIDOCOLOBOME s. m. (i-ri-do-ko-lo-bo-me — de *iris*, et du gr. *kolobôma*, mutilation). Chir. Scission, division de l'iris.

IRIDO-CYCLITE s f. (i-ri-do-si-kli-te — de *iris*, et du gr. *kuklos*, cercle). Pathol. Inflammation du cercle de l'iris, iritis chronique.

IRIDODIALYSE s. f. (i-ri-do-di-a-li-ze — de *iris*, et du gr. *dialusis*, solution). Chir. Décollement d'une partie de l'iris, dans l'intention de produire une pupille artificielle.

IRIDOPTOSE s. f. (i-ri-do-pto-ze — du gr. *iris*, iris ; *ptôsis*, chute). Pathol. Procidence de l'iris.

IRIDO-PUPILLAIRE adj. (i-ri-do-pu-pil-lè-re — de *iris*, et de *pupillaire*). Méd. Qui appartient à l'iris du côté de son bord pupillaire : *Ossifications* IRIDO-PUPILLAIRES.

IRIDO-SCHISMA s. m. (i-ri-do-ski-sma — de *iris*, et du gr. *schisma*, déchirure). Méd. Division congénitale de l'iris

— **Encycl.** L'*irido-schisma* est situé le plus souvent vers le bord inférieur de l'iris; plus rarement il est en dehors, ou en dedans, ou en haut. Si l'on instille dans l'œil des individus atteints d'*irido-schisma* une goutte de collyre belladoné, on voit les bords de la division s'écarter l'un de l'autre; si l'uvée n'est pas divisée, la dilatation est nulle. M. Wecker a démontré que, normalement, les individus atteints d'une division de l'iris présentent une division correspondante de la choroïde et quelquefois du corps vitré Le traitement de l'*irido-schisma* est celui qu'on emploie dans les cas d'absence de l'iris.

IRIDOSCOPE s. m. (i-ri-do-sko-pe — de *iris*, et du gr *skopeô*, j'examine) Chir. Instrument dont on se sert pour examiner l'intérieur de l'œil, et qui est formé d'une coquille opaque, percée d'un trou très-fin.

— **Encycl.** Voici la description qu'un journal a donnée de cet instrument d'invention récente : « L'*iridoscope* est un nouvel instrument décrit par M. Robert-Houdin. Si l'on couvre un œil avec cet instrument, en regardant vers le ciel ou vers toute autre lumière diffuse, la vue est tout aussitôt saisie d'un disque lumineux présentant de notables irrégularités. Cette apparition est la représentation de diverses parties constitutives de l'œil. Pour faire comprendre ce phénomène, l'auteur fait précéder son explication d'une comparaison : lorsque l'on veut voir si l'eau d'une carafe est limpide et transparente, on la met devant ses yeux en dirigeant le regard vers le ciel, c'est-à-dire vers un but lumineux dégagé d'images sensibles. Si cette eau est complétement pure, aucun objet ne frappera l'œil; mais si le liquide contient des corps étrangers, leur forme se peindra dans la vue. Tels sont les effets produits par l'*iridoscope* sur les différents milieux de l'œil. Ainsi, si la lumière envoyée par l'ouverture de l'instrument ne rencontre dans l'œil que des milieux homogènes, calmes, transparents, possédant des courbures et des surfaces égales et régulières, etc., il ne se peindra sur la rétine qu'un disque lumineux d'une complète uniformité; mais s'il en est autrement, la lumière, ayant à traverser des corps plus ou moins opaques ou subissant des réfractions irrégulières, n'arrivera plus sur la rétine que modifiée par les obstacles qu'elle aura rencontrés.

» L'*iridoscope* est simple comme le principe sur lequel il est fondé; il ne se compose que d'une coquille opaque au centre de laquelle est un très-petit trou. La coquille a pour but d'isoler l'œil en le couvrant; son ouverture envoie dans l'œil des rayons lumineux. Cette ouverture suit les lois de tout diaphragme : plus elle est petite, plus les objets qu'elle fait percevoir sont nets et distincts; à la condition, toutefois, d'augmenter l'intensité du foyer de lumière proportionnellement à la diminution de l'ouverture qui lui donne passage. »

IRIDOSMINE s. f. (i-ri-do-smi-ne — de *iridium*, et d'*osmium*). Minér. Alliage naturel d'iridium et d'osmium.

— **Encycl.** L'*iridosmine* est une substance d'un blanc d'étain ou d'un gris de plomb, qui est essentiellement composée d'iridium et d'osmium. C'est l'osmium iridifère, l'osmiure d'iridium, l'iridosmium et l'osmiridium de plusieurs naturalistes.

L'*iridosmine* se présente tantôt en grains irréguliers et aplatis, tantôt en petites tables hexagonales, qui sont des prismes hexaèdres tronqués sur toutes les arêtes des bases. Sa dureté est de 7, et sa densité varie entre 19,5 et 21 Les métaux qui la constituent sont en proportion indéterminée, ce qui a jeté, dans le principe, une certaine obscurité dans son histoire, et a engagé la plupart des minéralogistes à admettre des espèces différentes, suivant que tel ou tel principe dominait. Mais, depuis 1850, époque où G. Rose publia ses grandes recherches sur la cristallisation des substances métalliques, on considère l'*iridosmine* comme un simple mélange de deux métaux isomorphes, mélange qui conserve la même forme, quelles que soient les proportions des composants.

On distingue deux variétés principales d'*iridosmine*, l'une de couleur sombre et l'autre de couleur claire. L'*iridosmine* de couleur sombre est d'un gris de plomb ou d'un gris d'acier, avec une densité égale à 21,2. Elle contient, en poids, tantôt 75 parties d'osmium et 25 d'iridium, tantôt 80 parties d'osmium et 20 d'iridium, composition répondant à la formule $IrOs^3$, dans le premier cas, et à la formule $IrOs^4$ dans le second. C'est le minéral que Hausmann désignait sous le nom d'iridosmium, et Haidinger sous celui de sisserskite Cette variété d'*iridosmine* est la plus rare; on ne la trouve guère que dans les sables platinifères de la Russie ouralienne, principalement à Sissersk, à Iekatherinenburg et à Nischne-Tagilsk. Il paraîtrait cependant qu'elle existe aussi en Californie.

L'*iridosmine* de couleur claire est d'un blanc d'étain. Sa densité est de 19,5. Elle renferme, en poids, 49 parties d'osmium et 47 d'iridium, plus une petite quantité de fer et de rhodium, composition ayant pour formule OsIr. Hausmann l'appelait osmiridium et Haidinger newjanskite. Ce minerai a une certaine célébrité dans l'histoire de la chimie, car c'est en l'étudiant que Smithson-Tennant, en 1803, découvrit l'iridium et l'osmium. Il se rencontre dans les sables auri-platinifères de l'Oural, dans ceux de la province de Minas-Geraes, au Brésil, et de la province de Choco, dans la Nouvelle-Grenade.

IRIDOSMIUM s. m. (i-ri-do-smi-omm — de *iridium* et d'*osmium*). Minér. Nom donné par Hausmann à une substance métallique d'un gris de plomb ou d'acier, qu'il regardait comme une espèce particulière, et qu'on a reconnue plus tard être une simple variété d'iridosmine.

IRIDOSO-AMMONIQUE adj Chim. Se dit d'un sel résultant de la combinaison d'un sel irideux avec un sel ammonique.

IRIDOSO-SODIQUE adj. Chim. Se dit d'un sel résultant de la combinaison d'un sel irideux avec un sel sodique.

IRIDOTOMÉDIALYSE s. f. (i-ri-do-to-mé-di-a-li-ze — de *iris*, et du gr. *tomê*, section, *dialusis*, séparation). Chir. Méthode de restauration de la pupille, qui consiste à décoller une portion de la grande circonférence de l'iris et à inciser ensuite la partie de cette membrane qu'on a détachée.

IRIDOTOMIE s. f. (i-ri-do-to-mî — de *iris*, et du gr. *tomê*, section). Chir. Incision de l'iris faite pour créer une pupille artificielle.

IRIE s. f. (i-rî). Bot. Syn. d'ABILDGAARDIE.

IRIEN, IENNE adj. (i-riain, iè-ne — rad. *iris*). Anat. Qui appartient à l'iris de l'œil.

IRINE s. f. (i-ri-ne — du gr. *eiros*, laine). Bot. Genre d'arbres de la famille des sapindacées, tribu des sapindées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Java.

IRION s. m. (i-ri-on). Bot. Nom vulgaire du sénevé des champs et du sarrasin.

IRIS s. f. (i-riss — nom d'une déesse). Littér. Nom propre de femme que les poëtes des derniers siècles employaient fréquemment pour désigner une maîtresse supposée, ou une femme dont ils voulaient taire le nom.

— *Echarpe d'Iris*, Nom poétique de l'arc-en-ciel.

— Astron. Nom d'une planète télescopique.

— Minér. Quartz offrant, tantôt à l'intérieur, tantôt superficiellement, des couleurs d'iris provenant, dans le premier cas, de fissures dont la masse est traversée, dans le second cas, d'une altération de la surface : *L'*IRIS *est ordinairement d'une couleur de petit lait, avec une teinte légère de bleu céleste.* ‖ *Iris calcédoine*, Variété de calcédoine à trois couleurs, qui, lorsqu'on regarde à travers, offre les nuances de l'arc-en-ciel. ‖ *Iris citrine*, Quartz hyalin jaune, appelé vulgairement FAUSSE TOPAZE.

— s. m. Poétiq. Arc-en-ciel : *Les couleurs de l'*IRIS.

— Par ext. Reflets imitant les couleurs de l'arc-en-ciel :

Dieu se plut à créer des animaux divers :
Le paon pour étaler l'*iris* de son plumage.
VOLTAIRE.

— Physiq. Couleurs de l'arc-en-ciel, qui paraissent autour des objets, lorsqu'on les regarde à travers une lunette.

— Métall. Couleurs imitant celles de l'arc-en-ciel, qui paraissent et disparaissent à la surface du cuivre en fusion. ‖ Petites bluettes qui se croisent rapidement sur la coupelle, quand l'essai en fusion circule bien.

— Anat. Membrane circulaire, rétractile, diversement colorée, qui occupe le centre de l'œil, et qui est percée au milieu d'une ouverture appelée pupille : *La peau nue qui couvre la base du bec du milan est jaune aussi bien que l'*IRIS *des yeux.* (Buff.)

— Entom. Nom spécifique d'un très-beau papillon diurne du genre nymphale.

— Bot. s. m. Genre de plantes, type de la famille des iridées, comprenant un grand nombre d'espèces : *Y a-t-il au monde une fleur plus poétique que l'*IRIS? (T. de Berneaud.) *L'*IRIS *de marais porte sur une haute tige des fleurs d'un jaune très-éclatant.* (A. Karr.)

L'*iris* demande un abri solitaire,
L'ombre entretient sa beauté passagère.
DE FONTANES.

‖ Poudre tirée de la racine d'iris : *L'*IRIS *est d'un fréquent emploi dans la parfumerie.* ‖ *Iris tigré*, Nom vulgaire des ixies et des tigridies.

— Peint. Couleur verte qui sert pour la gouache et la miniature, et qui est préparée avec de la chaux et des pétales d'iris d'Allemagne.

— **Encycl.** Littér. Le nom d'*Iris* a été en grand honneur au XVIIe et au XVIIIe siècle parmi les poëtes, pour désigner une femme aimée. Sous ce pseudonyme commode, on pouvait risquer une déclaration un peu téméraire, et même se permettre quelques libertés de langage qui étaient autant d'arrhes prélevées sur l'amour.

Le sévère Boileau lui-même n'a pas dédaigné de consacrer le nom d'*Iris*, dans son *Art poétique*. Il dit en parlant de l'ode :

Tantôt, comme une abeille ardente à son ouvrage,
Elle s'en va de fleurs dépouiller le rivage;
Elle peint les festins, les danses et les ris,
Vante un baiser cueilli sur les lèvres d'*Iris*,
Qui mollement résiste, et, par un doux caprice,
Quelquefois le refuse afin qu'on le ravisse.

Il est vrai qu'il avait dit assez dédaigneusement dans sa neuvième satire :

Faudra-t-il de sang-froid, et sans être amoureux,
Pour quelque *Iris* en l'air faire le langoureux;
Lui prodiguer les noms de soleil et d'aurore
Et, toujours bien mangeant, mourir par métaphore?

Quoi de plus gracieux que les vers suivants, dont nous ne connaissons pas l'auteur, mais où l'on sent l'inspiration d'un adepte de Vénus et de Bacchus?

Quand *Iris* prend plaisir à boire,
Bacchus croit que c'est pour sa gloire,
Mais l'amour en a tout l'honneur;
Car, en buvant, le vin la rend si belle
Que le plus altéré buveur
S'enivre moins de sa liqueur
Que de l'amour qu'il prend pour elle.

Cet hommage rendu à l'éclat vermeil que le vin répand, dans un festin, sur une jolie figure, n'a rien de blessant pour *Iris*, et cependant beaucoup de femmes n'aimeraient pas voir leur nom figurer dans ces vers, à la place du sien.

Mais la plus jolie pièce où figure le nom d'Iris est le quatrain de... l'abbé Cotin; certes,

On ne s'attendait guère
A voir *Cotin* en cette affaire;

oui, de cet abbé Cotin si rudement fustigé par Molière et Boileau, de ce lourd prédicateur aux sermons duquel on était si au large assis :

Iris s'est rendue à ma foi.
Qu'eût-elle fait pour sa défense?
Nous n'étions que nous trois, elle, l'Amour et moi;
Et l'Amour fut d'intelligence.

Qui reconnaîtrait là l'auteur du sonnet *sur la fièvre qui tient la princesse Uranie?* Nous trouvons encore cet hommage rendu à *Iris*, dans les œuvres de J.-B. Rousseau :

Par un baiser ravi sur les lèvres d'*Iris*,
De ma fidèle ardeur j'ai dérobé le prix.

On voit que nous avons choisi nos exemples chez des auteurs qui présentent des qualités sérieuses; si nous voulions en emprunter aux faiseurs de pièces légères, aux confectionneurs de bouquets à Chloris, nous n'aurions que l'embarras du choix.

Constatons maintenant qu'*Iris* est tombée en décadence à partir du siècle dernier. L'emploi de ce nom frise dès lors l'ironie, le dédain, et cette gradation descendante s'accentue de plus en plus en venant juqu'à nous. Ainsi le ton est encore douteux dans ces vers de Gresset :

... La louange au ton faible et timide
Vient chaque jour, sous le titre insipide
D'odes aux grands, de bouquets aux *Iris*,
A l'univers préparer des ennuis.

Mais le doute n'est pas possible sur l'intention railleuse de Mme Deshoulières, dans ce passage :

Puisse l'enfant sans merci
Vous forcer à rendre hommage
A quelque *Iris* de village,
Dont le cœur fourbe et volage
Vous aime couci-couci.

Et le trait est parti de la main d'une femme!

Aujourd'hui, le nom d'*Iris*, complétement démodé, est passé à l'état de friperie poétique, aussi bien, du reste, que les couplets galants.

— Astron. *Iris* est une petite planète, découverte le 13 août 1847, par M. Hind.

Ses principaux éléments sont :

Moyen mouvement diurne.	= 962″, 59
Durée de la révolution sidérale.	= 1,346 j., 37
Distance moyenne au soleil	= 2,39
Excentricité.	= 0,23
Longitude du périhélie. .	= 41° 23′ 2″
Longitude du nœud ascendant.	= 259° 47′ 44″
Inclinaison.	= 5° 28′ 2″
Epoque en temps moyen de Paris.	= 0,0 janvier 1850
Longitude moyenne de l'époque.	= 207° 31′ 11″

— Anat. L'*iris*, situé entre la cornée et le cristallin, partage cet espace en deux parties, la chambre antérieure et la chambre postérieure. Cette membrane est tendue comme un diaphragme. Sa circonférence extérieure s'attache un peu en arrière de la jonction de la cornée avec la sclérotique, entre le cercle et le corps ciliaire; sa petite circonférence limite l'ouverture pupillaire. La pupille est bordée par un petit cercle étroit, d'une coloration plus intense que le reste de l'organe. La face antérieure est recouverte du même épithélium qui tapisse la face interne de la membrane de Descemet. On remarque deux cercles de couleur différente, l'anneau coloré interne et l'anneau coloré externe. On voit parfois, sur cette face, de petites taches noires formées par l'accumulation de quelques cellules de pigment. La face postérieure de l'*iris* est concave et tapissée par une couche de pigment à laquelle on a donné le nom de membrane uvée. Si l'on détache celle-ci, on trouve les mêmes stries que sur la face antérieure. Quelques auteurs prétendent que la face postérieure de l'*iris* est en rapport avec le cristallin, et que, par conséquent, il n'existe pas de chambre postérieure. L'*iris* est composé de fibres musculaires mélangées de tissu lamineux; ces fibres sont les unes radiées, les autres circulaires. Les fibres radiées, qui servent à dilater la pupille, viennent du muscle ciliaire et de l'anneau tendineux de Dolinger. Elles s'insèrent en avant du sphincter formé par les fibres circulaires, ou un peu avant d'y arriver. L'*iris* est pourvu d'un grand nombre de vaisseaux artériels et veineux. Les premiers sont fournis par les artères ciliaires; ils s'anastomosent de façon à former le petit cercle artériel de l'*iris*. Les veines, très-nombreuses, se jettent, d'après Sappey, dans un canal veineux qui entoure l'*iris;* mais, d'après Rouget, toutes les veines de l'*iris* se jettent dans les veines choroïdiennes.

Les fonctions de l'*iris* sont de régler la quantité de rayons lumineux qui doivent pénétrer dans l'œil. Dans l'obscurité, la pupille se dilate largement; au grand jour ou sous l'impression d'une vive lumière, la pupille se contracte et intercepte une partie des rayons lumineux. Les mouvements de l'*iris* sont dus à deux filets nerveux, émanés l'un du nerf moteur oculaire commun, l'autre du grand sympathique. Certains agents médicamenteux, la belladone par exemple, jouissent de la propriété de dilater la pupille en contractant les fibres radiées de l'*iris*. Chez le fœtus, l'ouverture pupillaire est fermée par la membrane de Wachendorf, qui se montre au troisième mois de la vie fœtale et qui disparaît au septième.

— Pathol. L'*iris* peut être affecté de plusieurs lésions dont les unes sont congénitales et les autres accidentelles. Parmi les premières, on rencontre quelquefois une division de la membrane analogue au bec-de-lièvre. (V. IRIDOSCHISMA.) On a vu des cas où l'*iris* manquait complétement; d'autres où il était aussi étendu que la cornée transparente. La rétine est alors à découvert dans une grande étendue; elle est d'une extrême sensibilité, et les individus atteints de cette affection sont obligés de porter sans cesse des lunettes bleues, ou un garde-vue. La couche de pigment qui tapisse la face postérieure de l'*iris* manque quelquefois; on observe alors des pupilles rouges et une coloration rose-pâle de l'*iris*, comme chez les albinos. Dans les opérations de la cataracte et dans les traumatismes de la cornée, l'*iris* est très-souvent blessé. Il se forme alors un épanchement sanguin dans les deux chambres de l'œil, si la plaie n'est pas assez large pour laisser échapper le liquide. Lorsque l'*iris* est incomplétement divisé, il se fait une pupille artificielle qui ne tarde pas ordinairement à s'oblitérer. Ce qu'il y a le plus à craindre dans ces sortes de lésions, c'est une inflammation plastique qui entraîne des adhérences et l'opacité du cristallin ou de la cornée. Lorsque celle-ci se trouve ouverte, il n'est pas rare d'observer une hernie de l'*iris*, à travers les lèvres de la plaie. Enfin, sous l'influence d'une inflammation traumatique ou spontanée, l'*iris* se contracte quelquefois, se resserre, et la pupille est oblitérée. Le chirurgien est alors appelé à pratiquer une pupille artificielle. D'autres fois, sans qu'il y ait oblitération complète, la pupille est excessivement étroite, ou bien, dans d'autres cas, extrêment dilatée.

— Bot. On connaît une centaine d'espèces d'*iris*. Ce sont des plantes vivaces, à rhizome rampant ou à bulbe solide, à feuilles ensiformes, à fleurs grandes et brillantes, souvent richement colorées, enveloppées d'abord de spathes écailleuses à périanthe court ayant trois sépales parfois barbus, à pétales généralement petits et dressés, à trois étamines insérées à la corolle, à style dilaté en trois lames pétaloïdes; le fruit est une capsule. Les semis ont beaucoup multiplié les variétés de certaines espèces. On les reproduit surtout par la séparation des rhizomes. Nous ne citerons que les espèces les plus connues ou celles qui sont utilisées.

L'*iris* germanique, *iris* commun, *iris* d'Allemagne, vulgairement nommé *flambe* ou *flamme*, est une plante à feuilles courbées en faux, engaînantes, glabres, plus courtes que la tige, qui est multiflore. Les fleurs sont violettes; le périanthe pétaloïde est à six divisions, dont trois dressées et trois rabattues en dehors et marquées au milieu d'une raie veloutée d'un beau jaune. Leur odeur est suave. Le rhizome est charnu, articulé, blanc en dedans, couvert d'un épiderme gris ou vert. Frais, son odeur est vireuse et désagréable; sec, il est au contraire pourvu d'une faible odeur de violette qui l'a fait employer pour parfumer le linge. Ce rhizome est diurétique et purgatif, mais peu usité en médecine. L'*iris* de Florence est une espèce très-voisine de la précédente; elle est cependant plus petite et à fleurs presque blanches. Le rhizome est oblique, articulé et doué d'une saveur âcre. Cet *iris* pousse spontanément en Toscane, mais l'emploi qu'en fait aujourd'hui la parfumerie l'a fait cultiver en grand dans certaines parties de la France, notamment dans les départements de l'Ain et du Gard. La souche séchée se trouve abondamment dans le commerce. Elle est blanche et possède, en même temps qu'une saveur âcre et amère, une odeur de violette très-prononcée. D'après M. Vogel, elle renferme une huile volatile solide et cristallisable, une huile fixe, un extrait brun, de la gomme, de la fécule et du ligneux. C'est avec elle que les parfumeurs fabriquent tous les parfums qui portent le nom d'*iris*. Elle entre aussi dans un certain nombre de préparations pharmaceutiques; on en fait des hochets pour les enfants; quelques fumeurs en mâchent des copeaux pour corriger l'odeur du tabac. Elle est émétique lorsqu'elle est fraîche, mais cette propriété n'est presque jamais utilisée. Après la parfumerie, l'usage le plus considérable qu'on en fait a pour but la fabrication des pois à cautère dits pois d'*iris*, dont il se consomme annuellement en France plusieurs millions. Le principe âcre que renferme l'*iris* entretient dans la plaie une irritation favorable. L'*iris* fétide, ou spatule fétide, ou glaïeul puant, ou *iris* gigot, croît dans les endroits humides. Sa souche est oblique, longue, annelée, pourvue vers la partie inférieure de racines fortes et nombreuses. Frais, ce rhizome possède une odeur désagréable que l'on a comparée à celle du gigot à l'ail, et qui a valu à la plante un de ses noms vulgaires. M. Lecanu en a retiré, entre autres substances, une huile volatile excessivement âcre et une matière colorante orangée. Les feuilles de l'*iris* fétide sont droites et longues, elles possèdent une odeur désagréable, surtout lorsqu'on les écrase; dans quelques variétés employées comme plantes ornementales, elles sont marquées de rayures vertes et blanches. Les fleurs, au nombre de trois ou quatre sur la tige, sont d'un violet pâle, dépourvues de raie veloutée. Le fruit est une capsule à trois loges, déhiscent par la partie supérieure et laissant voir des semences nombreuses, volumineuses et colorées en rouge vif. L'*iris* faux acore, *iris* des marais, *iris* jaune, glaïeul des marais, flambe d'eau, flambe bâtarde, croît très-communément dans les marais et les ruisseaux. Sa souche, horizontale, est forte, annelée, articulée, pourvue de racines petites et nombreuses. Les fleurs, portées au nombre de trois ou quatre sur une tige qui dépasse quelquefois 1 mètre de hauteur, sont jaunes et dépourvues, aux pétales externes, de raie veloutée. La souche de cette espèce est âcre et purgative lorsqu'elle est fraîche; son odeur est peu prononcée. Séchée, elle devient rouge et est parfois employée comme sternutatoire. On a proposé de torréfier les graines de cette plante, pour les faire servir au même usage que le café.

Les autres espèces ne sont guère utilisées que comme plantes ornementales. Telles sont : l'*iris* nain, employé comme bordure à cause de sa petite taille; l'*iris* xiphion, dont les variétés sont nombreuses et croissent spontanément en Espagne; l'*iris* de Suse, originaire de l'Asie Mineure, dont les fleurs blanches marquées de violet sont d'un assez bel effet; l'*iris* de Sibérie, à fleurs bleues et blanches et à odeur de jacinthe, etc., etc.

IRIS, rivière de l'ancienne Asie Mineure, dans le Pont, affluent du Lycus. Elle porte aujourd'hui le nom de IEKIL-ERMAK.

IRIS, messagère des dieux de la mythologie grecque, particulièrement de Jupiter et de Junon, et fille de Thaumas et d'Électre. Elle porte les messages divins dans le ciel, sur la terre et même dans les profondeurs des eaux. C'est elle qui prépare la couche du maître des dieux, la toilette et le bain de Junon. Nous la voyons, chez les poëtes, introduire Thétis dans l'Olympe et enlever du champ de bataille, sous les murs de Troie, Vénus blessée. Dans ses rapports avec les mortels, elle les aide fréquemment de ses conseils. Junon la changea en arc-en-ciel, et la messagère rapide, devenue déesse de l'air, abreuve d'eau les flancs des nuages. Elle est représentée, sur des vases antiques, vêtue d'une longue tunique, les cheveux maintenus par un bandeau et ayant des ailes aux épaules, quelquefois aux jarrets. On la regarde généralement comme une déesse vierge; toutefois, certains mythologues en font l'amante de Zéphyre, dont elle aurait eu l'Amour.

On a donné comme explication du rôle de messagère attribué à Iris ce fait que l'arc-en-ciel annonce les variations atmosphériques. Cette interprétation est subtile et vague. D'autres ont remarqué que l'arc-en-ciel, dans la physique des anciens, pompe les eaux et emplit les nuées, et pensent qu'à ce titre Iris était censée servir d'intermédiaire entre la terre et les dieux de l'air, et accompagnait particulièrement Junon, déesse des nuées.

Cette explication physique du phénomène représenté par Iris nous permet de comprendre pourquoi l'on attribuait à Iris des fonctions obituaires. Lorsqu'on se fut rendu compte de la transformation continuelle de l'eau en vapeur et inversement de la vapeur en eau, et qu'on eut rapproché de cette observation les transformations apparentes de la vapeur en air sec dans les jours où le ciel est pur, on admit que l'air et l'eau ne formaient au fond qu'un même élément, le ciel et l'océan que les deux parties d'un seul tout; les divinités de l'eau furent conçues comme étant aussi des divinités de l'air, et, par suite de cette conception, le génie divin qui aspire les eaux sembla devoir, sans changer d'attribution, aspirer aussi les âmes, considérées comme un air subtil. C'est pour cela qu'Iris, chez les poëtes, reçoit la tâche de couper, au moins dans certaines occasions, le cheveu fatal des femmes qui vont mourir. Virgile lui prête cet office dans le récit de la mort de Didon qui termine le IVe livre de l'*Enéide*, et il explique comment cette fonction fut dans ce cas dévolue à Iris, à cause du genre de mort de Didon, mort qui n'est ni fatale, ni expiatoire, et dont la connaissance a dû échapper à Proserpine, chargée d'ordinaire de ce genre d'exécution.

Un rôle analogue est d'ailleurs attribué quelquefois aux Harpies, les sœurs d'Iris, au nombre desquelles Hésiode place Iris elle-même. Elles étaient, avec Iris, assimilées aux Parques; on leur accordait, ainsi qu'à elles, le don de divination; enfin elles recevaient, aussi bien qu'Iris, le titre de messagères des dieux du ciel.

On a dérivé le nom d'Iris du mot grec *éris*, discorde, en disant que les messages d'Iris tendaient à la discorde et à la guerre, tandis que ceux de Mercure tendaient à la paix et au repos. Mais Hésiode nous fait connaître une divinité du nom d'Eris avec laquelle Iris n'a aucun point de contact. On a expliqué le nom du père d'Iris, Thaumas, par le mot grec *thaumazein*, admirer, vu qu'il n'y a rien de plus admirable que l'arc-en-ciel, et on a traduit celui de sa mère, Electre, par splendeur du soleil, à cause du rôle que joue le soleil dans ce météore.

IRIS, l'une des trois filles de Minée. V. MINÉIDES.

IRISATION s. f. (i-ri-za-si-on — rad. *iriser*). Propriété dont jouissent certains corps

de refléter des rayons colorés comme l'arc-en-ciel. ‖ Reflets imitant les couleurs de l'arc-en-ciel, qui se présentent à la surface de ces corps : *Les teintes rose et bleue, l'éclat des facettes qui font naître des* IRISATIONS *admirables, font de ces grottes de glace un spectacle curieux.* (L. Figuier.)

IRISÉ, ÉE (i-ri-zé) part. passé du v. Iriser. Qui présente les couleurs de l'arc-en-ciel : *Reflets* IRISÉS. *Beaucoup de coquilles sont* IRISÉES.

— Minér. *Quartz irisé*, Syn. d'IRIS.

IRISER v. a. ou tr. (i-ri-zé — rad. *iris*). Donner les couleurs de l'arc-en-ciel à : *La lumière* IRISE *les lentilles qui ne sont pas achromatiques.*

S'iriser v. pr. Prendre les couleurs de l'arc-en-ciel : *Le verre, longtemps exposé à l'air*, S'IRISE *et s'exfolie par petites lames minces.* (Buff.)

IRISHTOWN, village d'Irlande, comté et baronnie de Dublin, sur la baie de Dublin ; 1,100 hab. On l'appelle aussi SAINT-CANICE.

IRITIS s. f. (i-ri-tiss — rad. *iris*). Pathol. Inflammation de l'iris.

— **Encycl.** « De toutes les membranes de l'œil, dit Gosselin, l'iris est sans contredit celle que l'énergie de sa vitalité, la richesse de son organisation, l'étendue de ses connexions disposent le mieux à des inflammations intenses et sujettes à se propager avec facilité aux parties profondes du globe oculaire. » Cette maladie, quoique connue depuis longtemps, n'a été réellement bien décrite qu'au commencement de ce siècle par Schmidt et Beer. Depuis cette époque, plusieurs auteurs s'en sont occupés, et ils sont arrivés à distinguer une foule de variétés, qui peuvent être réduites à trois principales : l'*iritis* aiguë, l'*iritis* chronique et l'*iritis* syphilitique.

Les causes de l'*iritis* non syphilitique sont assez vagues. Le plus souvent pourtant cette affection est consécutive à un traumatisme du globe oculaire, soit que la blessure ait été produite par un accident quelconque, soit qu'elle résulte d'une opération chirurgicale. On peut dire d'une manière générale que l'*iritis* est rare chez les enfants, qu'elle est d'autant plus fréquente que les sujets sont plus avancés en âge.

L'inflammation de l'iris est annoncée dès le début par un léger trouble de la vision, par de la céphalalgie, une sensation de chaleur et d'embarras dans l'œil. Il y a larmoiement et la lumière est difficilement supportée. Bientôt l'œil perd son éclat et son expression, par suite d'un leger nuage dans la chambre antérieure. La conjonctive et la sclérotique sont sillonnées de petits vaisseaux injectés, qui se dirigent vers le bord de la cornée. L'iris change de couleur; « s'il est naturellement bleu, dit Mackensie, il devient verdâtre ; s'il est brun, il devient rougeâtre. » — « La pupille, dit Gosselin, est contractée, irrégulière, immobile. L'iris adhère tantôt au cristallin, tantôt à la cornée, et on aperçoit souvent à sa surface un ou plusieurs vaisseaux fortement injectés. Le fond de l'œil paraît blanc ou grisâtre, parce qu'à l'humeur aqueuse se mêle une certaine quantité de matière plastique molle, fournie par la membrane séreuse qui tapisse l'iris et les deux chambres. » Les douleurs orbitaires deviennent de plus en plus intenses, avec des périodes d'exacerbation beaucoup plus fréquentes la nuit que le jour. La vue est de plus en plus obscure et quelquefois même complétement détruite par une fausse membrane opaque, qui masque le champ pupillaire. Il est rare que l'inflammation se borne à l'iris; elle s'étend le plus souvent à la capsule cristalline, à la cornée, à la sclérotique et même à la rétine. La marche de la maladie est, en général, assez rapide ; mais elle n'arrive pas toujours à la dernière période. La durée de l'*iritis* aiguë varie entre vingt et trente jours; au delà de ce temps, elle passe à l'état chronique. Sa terminaison la plus ordinaire se fait par résolution. Cependant il est des cas où, l'inflammation ayant été très-violente, il se forme dans la chambre antérieure des pseudo-membranes, auxquelles on donne le nom de fausses cataractes, ou bien encore des filaments qui font contracter des adhérences à l'iris et qui interceptent les rayons lumineux en totalité ou en partie. Enfin, s'il survient une inflammation profonde et générale de l'œil, celui-ci peut être vidé.

Pour combattre l'inflammation, il faut avoir recours aux émissions sanguines et surtout à la saignée générale, qu'il faut quelquefois répéter lorsque les accidents conservent toute leur intensité. Viennent ensuite les révulsifs cutanés, tels que sinapismes, pédiluves sinapisés, vésicatoires sur les tempes, etc. Les purgatifs drastiques sont d'un usage fréquent et utile. Pour empêcher les épanchements plastiques, on a préconisé l'emploi du mercure à l'intérieur et à l'extérieur. A l'intérieur, on donne le calomel à petite dose, comme purgation ; à l'extérieur, on fait des frictions autour de l'orbite avec l'onguent napolitain belladoné. Les douleurs circum-orbitaires sont calmées par l'administration des opiacés. Enfin, pour dilater la pupille ou pour en maintenir la dilatation, on instille dans l'œil malade, deux ou trois fois par jour, un collyre composé de 0 gr., 10 d'extrait de belladone dans 0 gr., 30 ou 0 gr., 40 d'eau distillée. A tous ces moyens, il faut ajouter le repos absolu de l'œil et la recommandation au malade de porter continuellement un bandeau ou une compresse flottante pour éviter l'action directe des rayons lumineux.

L'*iritis* chronique succède ordinairement à l'*iritis* aiguë, et l'étiologie en est la même. Sa marche est très-lente. Les malades ignorent souvent pendant longtemps qu'ils sont atteints d'une affection oculaire. Cette maladie a une très-longue durée et laisse peu d'espoir de guérison, surtout lorsque la vision est presque éteinte. Le traitement de l'*iritis* chronique consiste dans des applications de sangsues aux tempes et derrière les oreilles, lorsque l'inflammation s'exaspère ; dans l'emploi des purgatifs et des vésicatoires à la nuque quand la maladie paraît stationnaire. La belladone produit de bons effets, mais il faut suspendre de temps en temps son emploi pour le reprendre ensuite. Les yeux doivent être ménagés et protégés par des lunettes bleues ou vertes.

L'*iritis* syphilitique est un des accidents secondaires de la syphilis. Tous les auteurs ou presque tous ont trouvé des symptômes particuliers sur lesquels il est difficile de s'entendre. Ainsi, Beer parle de tumeurs spécifiques, visibles sur la face antérieure de l'iris, qu'il appelle condylomes. Lawrence décrit des tubercules rougeâtres ; Mackensie, des pustules spécifiques, dont Ricord fait des syphilides analogues à celles de la peau. Tavignot décrit des *iritis* phlegmasique, éruptive, et une troisième tout à la fois phlegmasique et éruptive. Ces prétendus symptômes caractéristiques existent très-rarement, et, « quant aux papules, dit Gosselin, aux pustules et aux condylomes, ce ne sont que des dépôts plastiques, tout à fait semblables à ceux qui se forment dans les *iritis* ordinaires, et nous avons constaté plus d'une fois leur absence dans des cas d'*iritis* manifestement syphilitiques. On ne doit se prononcer sur l'*iritis* syphilitique qu'après avoir connu les antécédents du malade, ou constaté la présence d'autres manifestations de la syphilis constitutionnelle. » Le traitement consiste dans l'emploi des antiphlogistiques ordinaires lorsque l'inflammation est vive; une fois celle-ci calmée, on a recours aux préparations mercurielles et à l'iodure de potassium.

IRKEK s. m. (ir-kèk). Mamm. Espèce de dromadaire ou de chameau à une bosse : *L'*IRKEK, *plus petit que le nar, supporte cependant très-bien la faim et la fatigue.* (M. Br.)

IRKOUT, rivière de la Russie d'Asie, gouvernement d'Irkoutsk. Elle prend sa source au petit lac Itchin, près de la frontière septentrionale de la Chine, coule au N., et se jette dans l'Angara à Irkoutsk, après un cours de 400 kilom.

IRKOUTSK, ville de la Russie d'Asie, capitale de la Sibérie orientale, ch.-l. du gouvernement de son nom, près du confluent de l'Irkout et de l'Angara, à 2,330 kil. S.-E. de Tobolsk; par 52° 17′ 12″ de lat. N., et 101° 55′ 57″ de long. E.; 24,000 hab. Archevêché, gymnase, bibliothèque ; écoles d'hydrographie, d'arpentage, de chirurgie militaire, d'art vétérinaire ; musée d'histoire naturelle ; résidence du gouverneur général de la Sibérie orientale. L'Angara, dont le cours rapide défie les gelées, est navigable à Irkoutsk, et sert en été de voie de transport aux marchandises expédiées pour Kiachta par le lac Baïkal, ainsi qu'à celles que l'on envoie de la Chine et de la contrée transbaïkalienne pour Irkoutsk. Ces marchandises consistent principalement en pelleteries et métaux, en thé, viandes et poissons du lac Baïkal. « Irkoutsk, dit le *Dictionnaire de la navigation et du commerce*, est un entrepôt important pour tout le commerce de la Sibérie orientale et celui des colonies américaines. Elle fait un commerce local avec les Bouriates, demi-nomades, demi-agricoles, qui habitent la contrée. Les communications d'Irkoutsk avec Iakoutsk et le nord de la Sibérie ont lieu par le Léna, qui coule à une certaine distance de la ville. L'industrie d'Irkoutsk est purement locale. A 60 verstes de la ville, dans le village d'Ielma, se trouve une fabrique de draps ordinaires, appartenant à l'Etat : elle produit annuellement 60,000 archines de drap. » On évalue à 20 millions de francs le commerce annuel d'Irkoutsk.

Des murs et des fossés entourent la ville et l'Angara est bordée de quais en bois. Les rues, droites, larges et propres, quoique non pavées, sont bordées de maisons bien construites, mais généralement en bois. La cathédrale, le bazar, la bourse et le palais archiépiscopal sont les seuls édifices dignes d'attention. Le climat d'Irkoutsk est très-rigoureux ; le thermomètre y descend quelquefois à 44 degrés au-dessous de zéro. Il y règne fréquemment des brouillards très-épais.

Le gouvernement d'Irkoutsk, une des grandes divisions de la Sibérie, est borné au N. par la province d'Iakoutsk, par le Transbaïkal à l'E., le gouvernement d'Ienisséisk à l'O., et l'empire Chinois au S. Sa population est évaluée à 319,106 hab., et sa superficie à 15,000 myriamètres carrés; ch.-l. Irkoutsk. Des chaînes de montagnes, ramification des monts Sayanks, courent dans la partie méridionale du gouvernement d'Irkoutsk, dont le territoire appartient tout entier aux bassins de l'Ienisseï, de la Léna et de l'Amour. On y rencontre d'agréables et fertiles vallées. Les principaux cours d'eau qui l'arrosent sont la Léna, l'Angara, l'Amour et la Chilka. Parmi les lacs nombreux que renferme le gouvernement d'Irkoutsk, nous signalerons le lac Baïkal, immense nappe d'eau dans laquelle viennent déboucher plusieurs rivières. Le climat de cette contrée est plus froid que celui des pays européens situés sous la même latitude. Il n'est pas rare que le mercure y gèle en hiver ; l'été est à la vérité très-chaud, mais fort court. La partie septentrionale du gouvernement d'Irkoutsk est presque entièrement inculte et sauvage. D'immenses et belles forêts couvrent la partie centrale. Ces forêts sont peuplées de renards, de loups et d'ours. Les parties cultivées produisent du seigle, de l'orge, du chanvre, du lin et de la rhubarbe. Les rives du Baïkal nourrissent de nombreux troupeaux. Parmi les produits minéraux que recèle cette partie de la Sibérie, l'or, l'argent et le plomb figurent en première ligne. On en tire aussi des pierres précieuses et une quantité considérable de sel.

IRLAND (Bonaventure), jurisconsulte français, né à Poitiers en 1561, mort vers 1612. Il était fils d'un écossais, Robert Irland, qui professa pendant longues années le droit à Poitiers. Il acquit une science précoce en suivant les leçons de Ramus, de Dumoulin et de son père, devint professeur de droit à Poitiers en 1579, puis fut conseiller au présidial. On lui doit les ouvrages suivants : *Remontrances au roi Henri III, au nom du pays de Poitou* (Poitiers, in-8°) ; *De emphasi et hypostasi ad recte judicandi rationem consideratio* (Poitiers, 1599), traité qui a pour objet de mettre les juges en garde contre les arguties de certains avocats ; *Publicæ lætitiæ nunciatio ob natum delphinum* (Poitiers, 1605).

IRLANDAIS, AISE s. et adj. (ir-lan-dè, è-ze). Géogr. Habitant de l'Irlande; qui appartient à l'Irlande ou à ses habitants : *Les* IRLANDAIS. *Les coutumes* IRLANDAISES. *La race* IRLANDAISE *a tous les charmes : la grâce, l'éloquence, la beauté, le malheur.* (F. de Lasteyrie.)

— Jeux. *Coup à l'irlandaise*, Coup particulier de jeu de balle.

— Mar. *Prendre des ris à l'irlandaise*, Déchirer la voile à coups de couteau, pour diminuer l'effort du vent lorsqu'il devient dangereux.

— s. m. Linguist. Langue irlandaise : *L'*IRLANDAIS *diffère notablement de l'anglais.*

Irlandais-Unis, Association fondée en 1791, en Irlande, dans le but secret de secouer le joug de l'Angleterre. Des sociétés de même nature avaient déjà existé précédemment ; c'étaient les *white boys* (enfants blancs), ainsi appelés à cause de chemises qu'ils portaient par-dessus leurs vêtements dans leurs expéditions nocturnes ; c'étaient encore les *hearts of oak* (cœurs de chêne), les *right boys* (enfants du droit). En 1779, le gouvernement anglais ayant été contraint, par la nécessité de la guerre d'Amérique, de dégarnir l'Irlande de troupes, les Irlandais, sous prétexte de la défense du pays, organisèrent des corps de volontaires qui, deux ans après, présentaient un effectif de 40,000 hommes. Ces volontaires présentèrent des pétitions les armes à la main, et le gouvernement effrayé fut forcé de consentir à l'abrogation de quelques lois pénales portées contre les catholiques. Mais ces réformes incomplètes ne satisfaisaient pas les Irlandais, chez qui la Révolution française eut un contre-coup violent. Les volontaires, qui s'étaient dissous quelques années auparavant, se réorganisèrent en 1791 et formèrent la vaste association des Irlandais-Unis, dans laquelle entrèrent bon nombre de protestants. Cette association avait pour but apparent de propager les principes de la Révolution française ; elle poursuivait en réalité une révolution qui aurait détaché l'Irlande de l'Angleterre et l'aurait transformée en république indépendante. Le général Russell et Théobald Wolf Tone en furent les premiers organisateurs ; elle fut ensuite dirigée par Edward Fitz-Gerald, Arthur O'Connor, descendant des anciens rois d'Irlande, Olivier Bond, le docteur Mac-Nevin et Thomas Addis Emmet. La comité directeur prenait le nom de comité national ; l'association se fractionnait en comités de baronnies, de comtés, de provinces ; les membres s'engageaient sous le sceau du serment à se garder mutuellement le secret et à répandre leur principe par tous les moyens de propagande publique et privée qui seraient en leur puissance, jusqu'au moment où l'on serait en force pour engager une lutte ouverte. Ce moment parut être venu à la fin de l'année 1796 ; des relations secrètes avaient été établies entre le comité national et le gouvernement français ; une flotte portant 25,000 hommes commandés par Hoche apparut sur les côtes d'Irlande ; mais des accidents de mer et surtout l'impéritie de l'amiral empêchèrent le débarquement, qui eût été le signal d'une insurrection générale dans l'île.

Le gouvernement déclara l'Irlande en état de siége, et poursuivit l'association des Irlandais-Unis, qui n'en continua pas moins d'exister secrètement. Elle comptait à la fin de 1797 plus de 500,000 membres. « Je ne sais quelle flamme héroïque, dit lord Cloncurry dans ses mémoires, s'était alors allumée dans toutes les classes de la société. Au barreau, à la chaire, dans le salon du grand seigneur comme dans la cabane du paysan, la même étincelle électrique faisait vibrer les âmes à l'unisson, et animait d'un mâle courage jusqu'au cœur des femmes et des enfants. » Mais il se trouva un membre de l'association, un Irlandais, pour vendre son pays ; il se nommait Thomas Reynolds ; c'était un marchand catholique de Dublin. On lui donna, pour payer sa trahison, 5,000 liv. st. comptant, et une pension de 1,500 livres. Il dévoila tout, le nom des directeurs du comité et les plans d'insurrection ; Emmet, Mac-Nevin et Bond furent arrêtés le 12 mai 1798. Fitz-Gerald put s'échapper, et, caché dans Dublin, il prépara un soulèvement dont la date fut fixée au 23 mai. Une seconde trahison, celle du capitaine de milice Armstrong, arrêta l'entreprise, Un détachement, à la tête duquel étaient le juge Svan, le major Sirr et le capitaine Ryan, investit la maison dans laquelle était réfugié Fitz-Gerald ; armé seulement d'un poignard, le conjuré se défendit en désespéré ; il tua le capitaine, blessa le juge ; déjà le peuple s'assemblait et allait le délivrer, lorsqu'un coup de feu le mit hors de combat, et on l'emporta à la forteresse. Tous les membres du comité étaient prisonniers.

L'insurrection eut lieu cependant au jour dit ; dans la nuit du 23 mai, sans ordres, sans chefs, sans armes, les paysans s'insurgèrent dans tous les districts voisins de Dublin et envahirent la capitale ; les fusils anglais eurent raison de leurs bâtons et de leurs piques ; le soulèvement fut dompté. Cependant, dans le sud de l'île, les Irlandais-Unis tinrent pendant longtemps en échec les troupes anglaises. Les vengeances de l'Angleterre furent atroces ; le sang coula par torrents. Lord Camden et lord Castlereagh, qui furent les exécuteurs implacables de la politique anglaise, ont laissé en Irlande un souvenir exécré. La rébellion entièrement apaisée, des populations paisibles et nullement disposées à la révolte furent soumises au régime des cours martiales, aux exécutions sans jugement, à la torture, aux massacres. Trente mille hommes périrent. Aux mois d'août et de septembre, deux descentes de troupes françaises, sous les ordres de Humbert et de Hadry, galvanisèrent encore les débris de l'insurrection terrorisée ; mais ces mouvements furent bientôt réprimés. La corruption vint alors achever l'œuvre commencée par la violence. Profitant de l'épuisement du pays et de la juste impopularité où était tombé le parlement irlandais, instrument docile de tyrannie entre les mains de l'Angleterre, Pitt exécuta enfin le profond dessein qu'il couvait depuis longtemps. Le bill d'*union* fut acheté d'un parlement corrompu. Lord Castlereagh, un des négociateurs de cette transaction, fut, paraît-il, superbe, en cette circonstance, d'arrogance et de mépris pour l'humanité. « Et que diriez-vous, mylord, s'écriait un honnête membre du parlement auquel il venait de faire des propositions corruptrices, si je publiais ce que vous venez de me proposer ici ? — Ce que je dirais ? répondit imperturbablement lord Castlereagh, apparemment je le nierais, et je suppose que, de nous deux, ce n'est pas vous qui maniez le mieux l'épée et le pistolet. » Les dernières séances du parlement d'Irlande offrent un intérêt dramatique ; on assiste à l'agonie d'un peuple. Le célèbre orateur Grattan se fit transporter, mourant, dans l'enceinte, pour protester contre cette dégradation de son pays ; l'acte qui assimilait l'Irlande à une province conquise fut néanmoins voté.

Cependant l'association des Irlandais-Unis n'était pas détruite. Le frère de Thomas Addis Emmet, le jeune Robert Emmet, âgé d'une vingtaine d'années à peine, entreprit de la réorganiser ; il alla en France en 1802, vit le premier consul, qui s'engagea formellement à appuyer l'insurrection par l'envoi d'une flotte. Des circonstances imprévues firent éclater le mouvement avant le terme convenu ; le 23 juillet 1803, les Irlandais-Unis déployèrent à Dublin le drapeau vert avec les devises : *Indépendance nationale — Liberté de conscience*, et engagèrent une bataille désespérée.

Les insurgés furent vaincus. Ils se dispersèrent dans les campagnes et soulevèrent les paysans ; battus de nouveau, on s'empara d'eux, et tous passèrent devant les cours martiales ; leurs discours énergiques, surtout celui de Robert Emmet, impressionnèrent fortement la foule, et l'on put craindre une nouvelle sédition ; mais les précautions étaient prises. Condamnés à mort, les conjurés furent, suivant l'usage, pendus, puis décapités, et le bourreau montra la tête de chacun d'eux au peuple en disant : Voici la tête d'un traître !

IRLANDE, en latin *Hibernia, Iernis, Juvernia, Scotia major ;* en anglais, *Ireland*, en irlandais, *Erin*, c'est-à-dire île verte, une des îles britanniques et un des trois royaumes qui forment le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande ; par 51° 15′ et 55° 15′ de lat. N., et 7° 43′ 12° 50′ de long. O. Le canal du Nord, la mer d'Irlande et le canal Saint-Georges, qui la séparent de l'Angleterre, la limitent au N.-E., à l'E. et au S.-E. L'Atlantique baigne les autres côtés de l'Irlande. On évalue sa superficie à 52,300 kilom. carr. L'île mesure 450 kilom. du N. au S., et 280 kilom. de l'E. à l'O. Population : 1,100,000 hab. en 1672 ; 2,099,094 en 1712 ; 2,845,932 en 1785 ; 5,395,466 en 1805 ; 6,801,127

en 1821; 7,767,401 en 1831 ; 8,175,124 en 1841; 5,557,196 en 1867. Capitale, Dublin; villes principales : Limerick, Cork, etc.

Le mot Irlande vient de l'anglo-saxon *Ireland*, *Iraland*, scandinave *Irland*, c'est-à-dire le pays des *Ires*. Selon M. Pictet, le mot *Irlande* ne signifierait autre chose que *pays des Ires*, *des Eres* ou *pays des Aryas*, c'est-à-dire *des hommes nobles*, *des guerriers*, *des héros*. Ce fait, que le nom des Aryas, le plus ancien sans contredit des branches orientales de la famille, se retrouve aussi chez le peuple qui en forme la limite extrême à l'Occident, fait qui semble établi par M. Pictet, avec toute l'évidence que comportent de semblables recherches, dans un savant article sur le nom originaire de l'Irlande, publié par la *Revue de philologie comparée* de Duhn et Schleicher, ce fait, disons-nous, est une forte raison de croire que le nom *Arya* a été celui de la race dans son unité primitive. Des indices de plus d'un genre, tirés, soit des langues, soit des données géographiques, tendent à montrer que les Celtes, et en particulier le rameau gaélique, ont été les premiers émigrants vers les contrées lointaines de l'Europe. Cela peut expliquer comment seuls ils auraient emporté avec eux l'antique dénomination de la race que d'autres peut-être avaient déjà perdue avant de quitter l'Asie.

— *Aspect général. Orographie.* La surface du sol de l'Irlande présente une agréable succession de plaines et de collines; mais ces dernières, généralement basses, se transforment rarement en crêtes de montagnes. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte géologique de l'Irlande pour se convaincre, selon les termes du rapport des commissaires du chemin de fer, « que la surface de cette île présente une vaste étendue de couches calcaires qui, occupant ses parties centrales, sont bordées le long des côtes par des chaînes de montagnes consistant principalement en roches primitives, et que ces chaînes de montagnes ne forment pas un système continu et ininterrompu, et ne se composent pas de roches analogues, mais que chacune d'elles a son caractère particulier et diffère des autres par la nature des terrains. » La plus grande partie des meilleures terres de l'île est comprise dans la grande plaine calcaire qui s'étend sans solution de continuité de la mer d'Irlande à Dublin, jusqu'à l'Atlantique à Galway, et qui envoie de nombreuses ramifications dans toutes les autres directions.

« La surface de l'Irlande a été comparée, dit M. Esquiros, à une plaine onduleuse, s'élevant dans quelques parties à une hauteur considérable, descendant, au contraire, dans d'autres, assez bas pour donner naissance à de vastes marais. Ses paysages se distinguent par la fraîcheur de leur végétation; aussi l'a-t-on surnommée la verte *Erin* ou l'île d'*Emeraude;* mais, en général, il ne faut pas lui demander la grandeur. Plus de la moitié de l'île consiste en terres arables; un sixième est couvert de plantations; le reste est occupé par les habitations, les marécages ou les eaux. » Il n'y a donc point de montagnes proprement dites; toutefois, quelques collines atteignent une assez grande élévation. Les plus remarquables sont : *Carrantual Màgillicuddy Reeks-Kerry*, 1037 mètres; *Lugnaquilla-Wicklow*, 923 mètres; *Slieve Donard, Mourne Moutains-Down*, 849 mètres; *Mulrea-Mayo*, 816 mètres; *Comeragh-Waterford*, 761 mètres; *Erriyal-Donegal*, 748 mètres. Les promontoires et les golfes des côtes offrent un aspect très-pittoresque.

— *Hydrographie; côtes.* Les principales rivières de l'Irlande sont : le Shannon, qui traverse une grande partie de l'île dans la direction du N. à l'O.; le Bandon, la Lee, le Blackwater, la Sure, la Liffy, la Boyne et le Bann. Le Shannon est navigable sur une grande partie de son cours.

Il n'y a pas en Europe de contrée comprenant, toute proportion gardée, autant de lacs d'eau douce que l'Irlande. Ils se désignent par le nom général de *Loughs*. Les plus étendus de ces lacs sont : le Lough-Erne, au N.-O., consistant en deux bassins et d'une longueur d'environ 35 kilom.; le Lough-Meagh au N.-E., le Lough-Corrib, les trois lacs de Killarney, dont les rives offrent des paysages si curieux et si pittoresques, et le lac Mucros au S. L'Irlande renferme aussi quelques lacs d'eau salée, parmi lesquels il faut citer le Lough-Conn, ou baie de Strangford, à l'E., le Lough-Foyle et le Lough-Swilly, au N. Le canal le plus important de l'Irlande est celui qui relie Dublin au Shannon. La fertilité du sol est diminuée par de vastes marécages (*bogs*), qui se divisent en marais à herbages et en marais fangeux et inaccessibles. En été, les troupeaux vont paître sur une grande partie des premiers, tandis que les seconds sont couverts de joncs et de tourbières. Contrairement aux marais de l'Angleterre, qui sont plats et unis, les marais de l'Irlande forment parfois comme un soulèvement du sol.

Les côtes de l'Irlande présentent un développement de 3,540 kilom. A l'O., elles s'inclinent en pentes douces, tandis qu'à l'E. et au S. elles sont abruptes et profondément échancrées par des golfes, des baies et des promontoires. D'énormes roches basaltiques entourent la partie septentrionale. Sur certains points, notamment à la Chaussée des Géants et au cap Pleaskin, ces roches font saillie dans la mer et forment comme des espèces de colonnades fantastiques. Ces côtes offrent peu d'îles, et aucune d'elles n'a une importance considérable. Nous signalerons : Bear Island, Valentia, North et South Arran, Innisbafin, Clare, Achill, Aranmore, Rathlin et Lambay. Mais, comme nous l'avons déjà dit, les côtes sont profondément découpées, surtout dans la partie occidentale. Les principaux golfes qu'elles présentent sont ceux de Foyle, de Swilly, de Mulroy, de Donegal, de Sligo, de Killala, de Broad-Haven, de Black-Lod, de New-Port de Galway, de Shannon, de Tralee, de Dingle, de Carlingford, de Strangford et de Belfast. Parmi ces golfes, les uns ne communiquent avec la mer que par un étroit canal, plusieurs forment d'excellents ports. On n'en compte pas moins de soixante-dix dans le circuit de toute l'Irlande.

Quant aux promontoires qui hérissent les côtes de l'Irlande, nous mentionnerons : au N., les caps de Bloody, Foreland, Horn, Fannet, Molin, Innishowen, Bengore et Fair; à l'E., Clogher, Howth, Bray, Wicklow, Greenore et Carnsore; au S., Bagenloun, Hook, Helwick, Mine, Ardmore, Blackball, Gally et Mizen; à l'O., Sheep, Crow, Cod, Bolus, Bren, Dunmore, Sybil, Brandon, Kerry, Loop, Hag, Black, Slyne, Achill, Erris, Benwee, Downpatrick, Rathlee, Knoeklane, Slievh Leagen, Teelin et Glen.

— *Climat.* Le climat de l'Irlande est plus tempéré que celui de l'Angleterre; les étés n'y sont pas aussi chauds ni les hivers aussi froids; toutefois, il y tombe une bien plus grande quantité de pluie. « Les Irlandais, dit M. Emmanuel Domenech, vantent beaucoup la beauté de leur île et de son climat; je crois qu'ils flattent l'un et l'autre. Le paysage, en général, est rempli d'attraits, mais le climat est détestable, ou du moins très-humide. Il n'est pas étonnant que l'Irlande soit mal ou peu connue; on ne peut l'apercevoir les deux tiers de l'année qu'à travers l'épaisseur d'un parapluie... Il m'est arrivé pendant quinze jours de me dire tous les soirs en me couchant : Demain je verrai la campagne sous un bel aspect; toute l'eau du ciel a dû tomber sur la terre aujourd'hui. Mais, hélas! la prodigieuse fécondité de l'atmosphère nationale paraissait tenir du miracle, et le lendemain le ciel semblait se fondre; il laissait tomber de telles cascades, qu'on aurait dit que l'Océan déménageait et prenait la place des nuages. Le déluge universel n'est point un phénomène pour l'Irlande, il y est en permanence. La terre y est si fréquemment arrosée que le soleil n'a guère le temps de dorer les moissons. Si les blés y mûrissent, cela doit être au clair de lune, par habitude, ou bien parce que c'est la destinée de toutes les choses d'ici-bas de jaunir en vieillissant. »

— *Agriculture.* L'Irlande est loin d'être, sous le rapport agricole, comme sous beaucoup d'autres, dans une situation aussi florissante que l'Ecosse et l'Angleterre. C'est cependant, dans son ensemble, la plus fertile des deux îles. Sur ses huit millions d'hectares, deux sont couverts par les rochers, les lacs et les marais; deux autres sont formés de terres médiocres; le reste, c'est-à-dire la moitié, est en terre grasse, à sous-sol calcaire, d'une prodigieuse fertilité. Aucun pays, en outre, n'a été plus heureusement doté par le ciel pour la navigation tant intérieure qu'extérieure. Sa configuration ne se prête pas moins aux voies de communication par terre. Malgré ces dons naturels, la misère du peuple irlandais est proverbiale. Tout le monde sait par quelles causes l'Irlande est restée si longtemps en arrière de l'âpre Ecosse et de la verdoyante Angleterre. Conquise par sa voisine, elle s'est soulevée à plusieurs reprises, et chaque fois elle a été domptée à nouveau avec d'épouvantables violences. Son sol presque tout entier a été confisqué sur les propriétaires indigènes et donné à des Anglais qui l'ont exploité de loin. Ces propriétaires étrangers louaient leurs domaines à de grands entrepreneurs qui sous-louaient à des intermédiaires. Ceux-ci sous-louaient à leur tour à des cultivateurs du pays. Ce système avait divisé le sol à l'infini; on y comptait, en 1847, 300,000 fermes au-dessous de 2 hectares; 250,000 de 2 à 6 hectares; 80,000 de 6 à 12 hectares; 50,000 seulement avaient au delà de 12 hectares. Ce peuple de petits cultivateurs vivait misérablement, se livrant principalement à la culture de la pomme de terre. Cette plante ayant été la proie de la maladie en 1846, il s'ensuivit une horrible famine qui enleva un huitième de la population et en fit émigrer en Amérique un autre huitième. Le gouvernement anglais fit alors vendre aux enchères, par une mesure spéciale, les terres les plus endettées. Depuis cette mesure, la face de l'Irlande est changée; les substitutions perpétuelles qui grevaient la propriété ayant enfin cessé, les trop petites fermes ont été supprimées et les cultures épuisantes ramenées à de plus justes proportions. Encore quelques années, et cette île si favorisée par la nature pourra devenir aussi prospère que l'Angleterre.

En général, les terres d'Irlande sont exploitées par des fermiers; quelquefois des baux de 21, 31 ou 61 ans sont consentis. Les prix de vente des terres libres de toute charge représentent un capital donnant 3 à 5 pour 100 par le fermage. Les héritages sont communément substitués et se transmettent habituellement au fils aîné. Les cultivateurs possèdent rarement des capitaux suffisants pour améliorer ou exploiter leurs terres. Les petits fermiers trouvent peu de crédit. L'émigration et la diminution de la population ont notablement élevé les salaires des journaliers depuis quelques années; mais le nombre des ouvriers ruraux reste au-dessus des besoins de la culture, parce que le pays n'offre guère d'autre ressource que les travaux des champs.

L'Irlande produit beaucoup de laine, de beurre et de lait, presque pas de fromage, et une grande quantité d'œufs et de volailles. Le froment est cultivé sur 300,000 acres, le seigle sur 10,000, l'orge sur 150,000 et l'avoine sur 1,698,000. On ne cultive pas le maïs et très-peu le sarrasin. Les pommes de terre sont cultivées sur 1,050,000 acres, les légumes secs sur 15,000, les légumes frais sur 63,000, les betteraves sur 20,000, le chanvre et le lin sur 63,000. On voit peu ou point de plantes oléagineuses, de tabac et de houblon. La culture du lin s'est beaucoup développée par suite de la demande des manufactures du nord de l'Irlande. On ne fabrique pas de sucre indigène; mais l'alcool indigène est un produit très-important, quoiqu'il ait diminué à cause de l'élévation des droits d'accise, qui se sont élevés en 1860 à 10 schellings par gallon.

Il a été construit beaucoup de chemins de fer depuis vingt ans. La plupart des routes sont depuis longtemps bien entretenues. L'Etat ne perçoit aucun impôt spécial sur le sol ni sur ses produits. Les taxes locales sur la propriété foncière sont la taxe des pauvres, la taxe du comté et la dîme. La quotité moyenne de la taxe des pauvres est d'environ 1 schelling par livre sterling, soit 5 pour 100 de l'évaluation de la location. Cet impôt a produit, en 1864, 596,465 liv. sterl. La taxe du comté est destinée à l'entretien des routes, ponts, etc., aux frais de justice, prisons, police, hôpitaux, travaux publics, etc. Elle a produit, en 1864, 1,060,401 liv. sterl. Ces deux derniers impôts sont payés par le fermier. Le propriétaire du sol paye la dîme, qui a rapporté 300,000 liv. sterl. en 1864. Les droits d'enregistrement sur les actes de vente, baux, etc., varient selon la nature de l'acte et s'acquittent au moyen de timbres. Les droits de mutation sont de 5 schellings pour une valeur au-dessous de 500 liv. sterl., de 10 au-dessous de 1,000, et de 2 schellings 6 pence pour chaque livre sterling en sus; mais ces transmissions de propriété donnent lieu à une foule d'autres formalités très-coûteuses et toutes soumises à des taxes diverses. La bière, la drèche et les spiritueux sont soumis à un impôt à la fabrication. Les producteurs payent en outre une licence. Il n'y a pas de droits sur les sels et pas d'octroi. L'impôt sur la fabrication des spiritueux a produit, en 1865, 2,468,650 liv. sterl., la drèche 340,000 liv. sterl. L'assiette de l'impôt sur les spiritueux est de 10 schellings par gallon.

La flore et la faune de l'Irlande sont à peu près les mêmes que celles des autres pays de l'Europe situés sous la même latitude; seulement, en Irlande comme en Angleterre, on ne trouve plus d'animaux dangereux.

Le granit forme la base des montagnes de l'Irlande. On y trouve, en outre, différentes espèces de pierres calcaires, du marbre (le plus beau est extrait dans le comté de Kilkenny), du basalte, du jaspe, des améthystes et autres pierres précieuses. Un torrent du comté de Wicklow roule de l'or natif. L'Irlande possède des mines d'argent et de plomb. Les mines de plomb sont seules exploitées de nos jours. Les mines d'argent furent abandonnées au XVII^e siècle. Le cuivre et le fer sont communs. Diverses parties de l'île renferment des mines de houille. Celle de Castle-Coomer, dans le comté de Leinster, est la plus productive, mais elle est trop éloignée des ports de mer et ne suffit pas aux besoins de la consommation. Les tourbières couvrent une partie considérable de la superficie du pays. Jadis, le sol de l'Irlande était en partie couvert d'immenses forêts. Il n'en subsiste plus que de rares débris, parce que, depuis la conquête de l'île par les Anglais, elles ont été défrichées ou dévastées.

— *Industrie, commerce, voies de communication.* Les troubles politiques et la rivalité écrasante de l'Angleterre ont de tout temps été un obstacle au développement de l'activité industrielle de l'Irlande; très-certainement, sans ces entraves, cette activité, qui se manifesta de bonne heure, serait aujourd'hui arrivée à un haut degré d'importance. C'est surtout dans la fabrication des tissus que l'Irlande acquit une grande célébrité. Sous le règne de Henri VIII, elle était moins renommée par ses toiles que par ses tissus de laine. Mais sous celui de Guillaume III, dans le but de ruiner, au profit de l'Angleterre, cette industrie, l'exportation des lainages irlandais à l'étranger fut prohibée, et l'importation de l'Angleterre ne put se faire qu'au moyen de droits énormes. Alors l'activité des habitants se porta principalement sur la fabrication des toiles et du fil. Le montant des exportations de cette branche d'industrie est évalué à 110 millions de francs. Les manufactures de coton n'y ont pas atteint la même importance; toutefois, depuis le siècle dernier, elles ont suivi une progression constante, et l'on évalue à 2,600,000 kilogrammes le poids du coton qu'elles emploient. Depuis que les entraves qui ruinèrent les fabriques de laine ont cessé d'exister, les habitants de l'Irlande se sont adonnés à la fabrication des grosses étoffes; actuellement, le pays en exporte environ 800,000 mètres par an. Les fabriques de soieries consomment annuellement 160,000 livres de matières premières. Les distilleries produisent 480,000 hectolitres d'eau-de-vie, et la brasserie est une industrie qui tend à se généraliser de plus en plus. Grâce à la navigation à vapeur, le commerce irlandais a fait de notables progrès depuis le commencement de ce siècle. En 1816, il n'existait pas encore, en Irlande, un seul bateau à vapeur, tandis qu'en 1865 on n'en comptait pas moins de 161, jaugeant ensemble 293,728 tonneaux. Les céréales, les farines, les bestiaux, la viande salée et le beurre sont les principaux aliments de l'exportation pour l'Angleterre et l'Écosse. Les importations de la Grande-Bretagne consistent surtout en fer, en articles de grosse quincaillerie, en houille, en denrées coloniales, en bière et en produits manufacturés. L'Irlande fait un commerce considérable avec la France et l'Amérique du Nord, où elle trouve surtout un vaste débouché pour ses toiles. Sans comprendre les bâtiments employés au petit cabotage, elle possédait, le 1^er juin 1865 : 2,055 navires à voiles, d'un tonnage total de 333,753 tonnes; plus, les 161 bâtiments à vapeur mentionnés ci-dessus. Le commerce est favorisé par de nombreux établissements de crédit, tels que succursales de la Banque d'Angleterre, banques particulières, comptoirs, etc., et par de nombreuses voies de communication.

L'Irlande est partout sillonnée par de belles routes, même dans ses parties les plus pauvres. Trois chemins de fer partent de Dublin : 1° celui du Nord, pour Drogheda, Dundalk, Newry et Belfast, avec embranchement de Dundalk sur Enniskillen, Omagh, Litfard et Londonderry; 2° celui de l'Ouest, pour Mullingar, Athlone, Ballinasloe et Galway; 3° celui du Sud-Ouest, pour Kildare, Maryborough, Mallow, Cork, Waterford et Limerick.

— *Divisions administratives.* L'Irlande est partagée en quatre provinces ecclésiastiques : le Leinster ou Lagénie à l'E., l'Ulster ou Ultonie au N., le Connaught ou Connacie à l'O., et le Munster ou Momonie au S. Ces quatre provinces se subdivisent elles-mêmes en 32 comtés :

PROVINCES.	COMTÉS.	CHEFS-LIEUX.
Leinster	Wexford	Wexford.
	Kilkenny	Kilkenny.
	Carlow	Carlow.
	Wicklow	Wicklow.
	Kildare	Kindare.
	Queen's-County	Maryborough.
	King's-County	Tullamore.
	West-Meath	Mullinger.
	Longford	Longford.
	Meath ou East-Meath	Trim.
	Dublin	Dublin.
	Louth	Dundalk.
Ulster	Antrim	Belfast.
	Down	Down-Patrick.
	Armagh	Armagh.
	Tyrone	Omagh.
	Londonderry	Londonderry.
	Monaghan	Monaghan.
	Cavan	Cavan.
	Fermanagh	Enniskillen.
	Donegal	Donegal.
Connaught	Sligo	Sligo.
	Mayo	Castlebar.
	Galway	Galway.
	Roscommon	Roscommon.
	Leitrim	Carrick-on-Shannon.
Munster	Clare	Ennis.
	Limerick	Limerick.
	Kerry	Tralee.
	Cork	Cork.
	Waterford	Waterford.
	Tipperary	Tipperary.

— *Gouvernement.* Le pouvoir exécutif en Irlande est confié à un lord-lieutenant ou vice-roi, et, en son absence, aux lords justiciers. Un conseil privé, nommé par le souverain, et un secrétaire général, qui est membre de la Chambre des communes, assistent le lord-lieutenant, dont la résidence est à Dublin. A moins d'un changement de ministère, c'est-à-dire de politique, le lord-lieutenant exerce ses fonctions pendant cinq années consécutives. Le secrétaire général partage toujours la fortune des ministres; élevé par eux, il tombe avec eux. Les autres fonctionnaires principaux sont l'*attorney general* et le *solicitor general*.

Vingt-huit pairs temporels et quatre pairs ecclésiastiques représentent l'Irlande au Parlement-Uni. Les pairs temporels sont élus pour toute leur vie par tous les pairs irlandais. Les quatre pairs ecclésiastiques siégent à tour de rôle d'après une rotation annuelle. Depuis le bill de Réforme, l'Irlande envoie 105 membres à la Chambre des communes. 64 de ces 105 députés sont élus par les comtés, 39 par les cités et les bourgs, 2 par l'université de Dublin. Le droit électoral s'acquiert comme en Angleterre.

— *Administration de la justice; force publique.* L'autorité judiciaire est exercée en Irlande par le lord chancelier, le maître des rôles et douze juges. La cour supérieure composée par ces quatorze dignitaires se divise en quatre cours : 1° la cour de chancellerie (*court of chancery*); 2° la cour du banc du roi ou de la reine (*court of king's bench or queen's bench*); 3° la cour des plaids communs (*common pleas*), et 4° la cour de l'échiquier (*exchequer*). Chaque cour est composée de quatre juges. L'Irlande est divisée, en outre, pour l'administration de la justice, en six districts, que deux des juges parcourent deux fois chaque année, afin d'y juger les causes civiles et criminelles. Les juges des cours spéciales appelées *cours de prérogatives*, *de l'amirauté* et *consistoriales*, sont des avocats qui exercent leur profession quand ils ne siégent pas; mais les juges de la *cour des débiteurs insolvables* et de la cour des banqueroutes ne peuvent pas pratiquer. Ce sont aussi des *barristers* (avocats) qui président les *cours des sessions trimestrielles* composées des magistrats des comtés. Les *petty sessions* se tiennent toutes les semaines ou au moins tous les quinze jours dans chaque district. La présence de deux magistrats au moins est exigée pour que leurs décisions soient valables. Chaque bourg érigé en corporation a un juge ou recorder et des magistrats locaux nommés par la corporation, et plusieurs seigneuries possèdent d'autres cours présidées par un sénéchal dont la nomination appartient au seigneur. Le maintien de la paix publique dans les comtés est confié à un lord-lieutenant, assisté d'un certain nombre de fonctionnaires, tous nommés par la couronne. La police, en temps ordinaire, se compose d'environ 9,000 agents, placés sous les ordres d'un inspecteur général, aidé de quatre inspecteurs provinciaux. La force militaire s'élève, en Irlande, à environ 16,000 hommes, placés sons les ordres d'un commandant général auquel obéissent cinq officiers généraux, chargés du commandement particulier des cinq districts militaires de l'île.

— *Divisions ecclésiastiques.* Sous le rapport ecclésiastique, le pays est divisé en quatre provinces : Armagh, Dublin, Cashel et Tuam, gouvernées chacune par un archevêque de l'Eglise anglicane; le nombre des évêques suffragants est de 18. L'Eglise anglicane, qui compte tout au plus 500,000 fidèles, est desservie par un clergé dont le personnel atteint le chiffre de 1,700 individus. Les catholiques forment au moins les trois quarts de la population totale. L'Eglise catholique est gouvernée par un archevêque et plusieurs évêques. Le nombre des prêtres catholiques s'élève à 2,000. On trouve aussi 800,000 presbytériens trinitaires ou unitaires; des méthodistes, qui forment 27 congrégations; des quakers, des moraves, etc.

— *Instruction publique.* Le premier établissement d'instruction publique est, en Irlande, l'université de *Trinity College;* en outre, l'université de la Reine (*Queen's University*), comprenant des colléges à Belfast, à Cork et à Galway, a été fondée en 1845. Ces deux universités distribuent l'enseignement aux élèves, sans distinction de croyances religieuses. Il existe aussi plusieurs colléges catholiques, dont les plus importants sont ceux de Maynooth, de Dublin et de Tuam. Les écoles nationales, répandues dans tout le pays, se chargent de l'enseignement primaire. Divers rapports publics, rédigés, soit par le gouvernement anglais, soit par les journaux, constatent que l'instruction a fait de grands progrès en Irlande dans ces dernières années. « Si on juge de l'instruction des écoles par les livres d'éducation, dit un voyageur contemporain, elle est certainement très-bien dirigée et nourrie de notions qui peuvent développer les germes heureux qu'annonce la physionomie intelligente de presque tous les enfants en Irlande. Outre les traités d'arithmétique et de géométrie usuelles, ce sont des éléments d'histoire, de géographie, de physique et de géologie, de physiologie végétale et animale, d'histoire naturelle et de chimie, etc.; des morceaux littéraires empruntés aux poëtes et aux prosateurs, espèces de leçons de littérature morale. Les salles d'école ne sont plus des taudis humides, malsains, puants; les murailles y parlent, comme dans les écoles d'Angleterre, par des sentences morales et pieuses, inscrites en gros caractères typographiques. »

« Les maîtres d'école du système national, dit M. Amédée Pichot (l'*Irlande et le pays de Galles*), ne sont plus ces magisters catholiques qui bravaient la proscription pour ne pas mourir de faim, mais croyaient faire du patriotisme irlandais en vantant aux enfants les exploits des bandits, ou faire du catholicisme orthodoxe en entretenant la superstition, trop dépendants, d'ailleurs, des prêtres, qui les recommandaient à leurs ouailles, et des parents, qui leur donnaient leur salaire comme aumône. Ce ne sont plus ces magisters protestants aux gages d'un titulaire cumulard, qui martyrisaient le corps des petits catholiques pour mieux assouplir leur intelligence. Leur nomination appartient aux comités locaux et aux patrons des écoles, qui ne les acceptent qu'après les épreuves faites de leur moralité et de leur capacité. Déjà, d'ailleurs, les écoles normales (*training schools*), fondées en même temps que les écoles élémentaires, produisent d'excellents sujets. Ces écoles normales sont la base la plus solide de la nouvelle institution. »

Les écoles primaires, ou écoles nationales, ont pris, depuis leur fondation, des développements considérables, ainsi qu'on peut en juger par ce tableau officiel :

Numéro et date du rapport.			Nombre des écoles.	Nombre des enfants enregistrés.
1	31 déc.	1833	789	107,042
2	31 mars	1835	1,106	145,523
3	—	1836	1,181	153,707
4	—	1837	1,300	166,929
5	—	1838	1,344	169,546
6	31 déc.	1839	1,581	192,971
7	—	1840	1,978	232,560
8	—	1841	2,337	281,849
9	—	1842	2,721	319,792
10	—	1843	2,912	355,320
11	—	1844	3,159	395,550
12	—	1845	3,426	432,844
13	—	1846	3,700	440,601
14	—	1847	4,088	444,600

Ajoutons que, depuis 1847, le nombre des écoles irlandaises s'est considérablement accru.

— *Histoire.* L'Irlande était connue dans l'antiquité. Aristote, qui en fait mention, lui donne déjà le nom celtique d'*Ierne*. Selon Festus Avienus, géographe et poëte latin, le Carthaginois Himilcon visita l'Irlande, appelée *Sacra insula*, et où les Carthaginois avaient des relations commerciales. Les Romains n'avaient sur l'Irlande que des notions fort obscures; ils lui donnent le nom d'*Hibernia*. « Les vieilles traditions de l'Irlande sont obscures, dit un historien, et ses monuments, ses inscriptions sont muets. Quant aux histoires bardiques, les détails merveilleux et minutieux dont elles sont chargées leur ôtent toute apparence de vérité; il faut donc rejeter leur témoignage, et s'en tenir à Tigernach et aux autres annalistes du moyen âge. Ces écrivains commencent leurs histoires 200 ans av. J.-C. »

Il est probable que les premiers habitants de l'Irlande furent des Celtes, qui, chassés de la Gaule et de la Bretagne par les conquêtes des Romains, vinrent y chercher un refuge, et y conservèrent leur nationalité dans toute sa pureté. « Les Celtes, ajoute l'auteur que nous avons cité plus haut, furent vaincus par les Firbolgs, peuplade issue de la grande famille gothique; à leur tour, les Firbolgs subirent le joug des Thuatades-Danaans. L'origine de ces derniers est obscure; on croit qu'ils étaient du même sang que les Firbolgs. Enfin, l'Irlande vit descendre sur ses côtes la dernière tribu qui s'y établit, les Scots, guidés par les fils de Milésius. Les bardes disent que cette colonie venait de l'Espagne; d'autres ont songé à une origine scythique, en derivant *Scotus* du mot grec Σκύθης. Ils ne tardèrent pas à dominer dans l'île, et la descendance de Milésius donna des rois à l'Irlande jusqu'à sa conquête par l'Angleterre. L'Irlande était divisée en six royaumes : celui de Tara, le plus petit, mais le plus fertile et dans une position centrale, était le siége du gouvernement suprême; aussi, lorsqu'on dit *roi d'Irlande*, ne désigne-t-on que le roi de Tara. Les cinq autres royaumes étaient subdivisés en cinq fiefs chacun, et les possesseurs de ces fiefs s'appelaient aussi rois. Toutes les couronnes, tant celles des rois vassaux et arrière-vassaux que celle du roi suzerain, étaient héréditaires quant à la famille, mais électives quant à la personne. Du vivant de chaque roi, ses sujets procédaient à l'élection de son successeur, et ce roi futur, avec le titre de *roydamna*, possédait toujours le commandement en chef des troupes de son prince. Sous le nom de *Fez* de Tara, il y avait un parlement triennal. Ces institutions subirent de grandes modifications à diverses époques. L'an 200 av. J.-C., Kinbath régna sur l'Irlande; son règne marque la première date avérée dans cette histoire. Parmi ses successeurs, on trouve Hugony le Grand; mais on ne sait pas trop comment il mérita ce surnom flatteur. Puis, pendant deux siècles, les rois se succédèrent avec une rapidité effroyable. Les annalistes rapportent que, de trente-deux rois successifs, il n'y en eut que trois qui moururent dans leur lit; les vingt-neuf autres furent assassinés ou tués sur le champ de bataille. Le règne de Crimthan (l'an 72 de J.-C.) fut remarquable par les incursions que ce roi fit en Angleterre pour harceler les Romains, sous Agricola. Après la mort de Crimthan, une guerre civile mit la couronne sur la tête de l'usurpateur Carbrécat-Can; il régna cinq ans. Après sa mort, son fils, Moran, avec une rare abnégation, céda le trône à Férédach, fils du feu roi Crimthan. Cormach-Lfadah (274) forma la *Fianna-Eirin*, ou milice d'Irlande; il en confia le commandement à Fingal, le père du poëte Ossian et le héros de ses chants. Sous le règne de ce roi, les annalistes commencent à marquer les dates, dans leurs ouvrages, en ajoutant à chaque règne un précis de l'histoire contemporaine des autres pays de l'Europe. Ce fait est presque incroyable à une époque si reculée.

Après Fingal, nous voyons les héros irlandais portant leurs armes jusque dans la Gaule, et Dathy (406), un de leurs chefs, frappé de la foudre sur le chemin de Rome. Vers l'an 430, le missionnaire Patrick, Ecossais de naissance, vint prêcher l'Evangile aux Irlandais, et, en même temps, il leur apporta l'écriture et quelques éléments de connaissances scientifiques. Dès le VI^e^ siècle, l'Irlande devint le foyer des sciences dans l'Occident. Cette civilisation monastique s'éteignit lorsque les pirates du Nord eurent envahi cette contrée riche et peuplée d'habitants laborieux. Aux invasions sans cesse repoussées succédèrent malheureusement les luttes intestines, et c'est à travers ces luttes que l'histoire franchit des siècles pour arriver à 1150, époque à laquelle un des rois irlandais, Dermot, souverain du Leinster, renversé de son trône, vint solliciter l'appui de Henri II, roi d'Angleterre. Ces premiers rapports d'un monarque irlandais avec l'Angleterre devaient amener la chute de la nationalité.

En 1156, une bulle du pape Adrien IV donna le royaume d'Irlande à Henri II, roi d'Angleterre; treize ans après, les Anglais envahirent cette contrée pour la première fois. Le peuple irlandais, dont les forces étaient épuisées par la lutte contre les Normands et par les guerres intestines, trop religieux, du reste, pour mal accueillir un prince qui se présentait à lui avec un mandat solennel du souverain pontife, se laissa surprendre par une poignée d'aventuriers, et la conquête de l'île fut faite presque sans coup férir. Mais, bientôt après, une lutte terrible s'engagea entre les envahisseurs et la nation envahie; cette lutte se prolongea pendant des siècles, et ne se termina que sous le règne de Henri VII. C'est la première phase ou la première époque de la domination anglaise en Irlande. La seconde époque comprend le drame religieux du XVII^e^ et du XVIII^e^ siecle; elle commence à la Réformation, c'est-à-dire sous le règne de Henri VIII, et ne se termine que sous le règne de Guillaume III : c'est le long martyrologe de l'Irlande.

Devenue protestante, l'Angleterre ne voulut pas que l'Irlande restât catholique, et, pour arriver à son but, le gouvernement britannique employa tour à tour la persécution, la guerre, les confiscations en masse, l'expulsion des catholiques du sol irlandais et leur remplacement par des colons protestants. L'œuvre commencée par Henri VIII fut continuée par Elisabeth et ses successeurs. Sous Charles I^er^, une réaction terrible eut lieu. En peu de temps, douze mille protestants anglicans ou presbytériens furent mis à mort par les Irlandais révoltés. Cromwell porta en Irlande une guerre d'extermination. Selon l'énergique expression de Tacite, le farouche puritain obtint la paix en créant la solitude. Après les exterminations de la guerre vinrent les exécutions de la justice. Mais, tout compte fait, il se trouva que les catholiques, en Irlande, étaient huit contre un protestant, « résultat décourageant, dit M. Gustave de Beaumont, pour les auteurs de tant de violences, qui, après s'être rués le fer à la main sur l'Irlande, après avoir massacré, dispersé, abattu tout ce qui se rencontrait sous leurs pas, voyaient se relever et reparaître, plus animée que jamais, cette fourmilière de catholiques, où il y avait eu bien des victimes, mais dont la masse, quoique foulée aux pieds, n'avait point été écrasée. » On refoula alors les catholiques dans la province de Connaught, et les trois quarts de l'île, devenus ainsi vacants, furent vendus ou donnés à des officiers, à des soldats et aux négociants qui avaient avancé des fonds pour soutenir la guerre. « L'Irlande, dit Villemain, devint un fonds sur lequel on acquitta toutes les créances que réclamaient les vainqueurs; elle servit à combler la dette immense de la guerre civile et à satisfaire l'avidité de l'armée. » A la Restauration, les Irlandais, connaissant l'attachement de Charles II au catholicisme, eurent un moment d'espoir. « Mais Charles II, dit un historien, fut obligé de persécuter le catholicisme en Irlande, et, s'il lui eût été favorable comme Jacques II, il fût tombé comme lui. Les catholiques Irlandais essayèrent vainement de soutenir le premier souverain de l'Angleterre qui ne les eût pas persécutés. Guillaume d'Orange, prince protestant, et choisi, en cette qualité, pour roi par l'aristocratie anglaise, passa en Irlande, et, le 14 juin 1690, remporta la fameuse bataille de la Boyne sur Jacques II. Le catholicisme irlandais paya cher l'audace qu'il avait eue de relever la tête. La persécution légale, telle est la troisième phase ou période de la domination anglaise en Irlande, qui s'étend de 1690 aux premières années du règne de Georges III. Après le traité de Limerick, qui suivit la bataille de la Boyne, et qui accordait aux catholiques le libre exercice de leur religion et la liberté d'émigrer, le parlement anglais exigea du parlement irlandais, qui jusqu'alors avait été indépendant, qu'il reconnût sa suprématie; il s'attribua le droit d'imposer à l'Irlande toutes sortes de lois sans le concours de la législature irlandaise (excepté la loi des subsides), et celle-ci n'en put faire aucune pour l'Irlande elle-même sans l'approbation expresse ou tacite du parlement d'Angleterre. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le parlement anglais enjoignit au parlement irlandais de détruire les manufactures d'étoffes de laine, qui faisaient une redoutable concurrence à celles d'Angleterre, et le parlement irlandais s'empressa de ratifier cette résolution, qui contenait la ruine de l'Irlande.

Sous cet horrible régime, pendant lequel on vit cependant la population protestante décroître en même temps que s'accroissait la population catholique, la malheureuse Irlande, comprimée jusqu'à l'étouffement, ne donna signe de vie que par des convulsions momentanées; telle fut en 1870 l'insurrection des *white boys* (enfants blancs) ou *niveleurs*, ainsi appelés parce qu'ils portaient des chemises blanches par-dessus leurs habits, en signe de reconnaissance, et parce que l'un de leurs principaux objets était la destruction et le *nivellement* des barrières placées autour des terres nouvellement encloses. Malgré sa puissante organisation, cette insurrection, amenée par l'extrême misère du peuple, resta sans résultats. En 1772, l'exemple donné par l'Amérique vint apprendre à l'Irlande qu'un peuple dépendant peut devenir libre, et à l'Angleterre qu'il est dangereux de refuser la liberté à qui peut la prendre. Cet enseignement, rendu plus sensible par l'insurrection des *hearts of oak* (cœurs de chêne), amena la réforme des lois pénales de l'Irlande (1778), et les améliorations matérielles qui vinrent bientôt s'y joindre. En même temps, un parti libéral se forma parmi les protestants. Le 19 juillet 1782, le parlement irlandais se déclara indépendant du parlement anglais, et proclama le principe qu'aucun pouvoir sur la terre n'a le droit de faire des lois obligatoires pour l'Irlande, si ce n'est le roi, les lords et les communes d'Irlande. Quoique exclusivement composé de protestants, ce parlement émancipé manifesta son indépendance par quelques actes favorables aux catholiques, qui obtinrent le droit d'acquérir, de disposer, de vendre, d'acheter, de posséder la propriété comme les protestants, d'avoir des chevaux valant plus de 5 l. st., d'être instituteurs, etc. Mais ce parlement était vénal; il ne suffisait pas de le rendre libre de nom, il fallait encore changer le système électoral dont il émanait; la corruption rendit bientôt illusoire l'indépendance du parlement irlandais, et l'on sait au juste le chiffre de ce que dépensa l'Angleterre pour ravir encore une fois à l'Irlande sa liberté légale. Cependant, quand éclata la Révolution française, l'Angleterre, effrayée des sympathies des Irlandais pour les patriotes français, accorda concessions sur concessions; mais ces sympathies se traduisant par des complots contre la domination britannique, le cabinet anglais essaya de les comprimer par des mesures d'une atroce rigueur. En 1791, une société populaire s'organisa sous le nom d'*Irlandais-Unis*. Les vexations que cette société eut à subir de la part du parlement développèrent les germes d'insurrection qui fomentaient dans son sein. En 1796, une révolte éclata; les chefs du parti populaire obtinrent des secours du Directoire de la république française; un gouvernement provisoire s'installa même à Wexford sous le nom de *Directoire exécutif de la république irlandaise;* mais le mouvement n'avait pas été simultané. Les insurrections de l'est et du sud de l'île étaient comprimées au moment où commença celle du nord, et déjà cette dernière était presque apaisée, lorsque le débarquement de 1,500 français, sous les ordres du général Humbert, vint apporter aux Irlandais un secours tardif. Toutes les troupes anglaises, après avoir triomphé sur différents points des paysans irlandais armés de piques et de bâtons, concentrèrent leurs forces pour attaquer les Français, qui furent battus et faits prisonniers. Un autre corps d'armée fort de 3,000 hommes, porté par un vaisseau de ligne et huit frégates sous les ordres du général Hardy, débarqua sur les côtes de l'Ulster, au nord de l'Irlande, à l'entrée du golfe Swilly, où, à la suite d'un combat naval terrible, soutenu contre les flottes anglaises, il lui fallut se rendre. Ces malheureuses tentatives d'invasion, dont quelques esprits attendaient la régénération de l'Irlande, ne furent pour celle-ci que la cause ou le prétexte de nouvelles et plus terribles invasions.

Cependant, en acceptant le pacte d'union, le peuple irlandais avait conçu l'espérance de trouver dans une constitution nouvelle les gages d'une prospérité durable. Il n'en fut rien. Ces espérances, les dernières, s'évanouirent à leur tour, et quatre ans après la

signature du pacte d'union, un comité réformiste devait s'organiser pour lutter en faveur de l'émancipation des catholiques. Le chef et le fondateur de ce comité fut John Heogh, dont la popularité d'abord très-brillante s'est éclipsée devant l'éclat de celle du fougueux O'Connell. Cet homme, qui occupa pendant plusieurs années l'attention politique de l'Europe, personnifie l'Irlande contemporaine. La vie du célèbre tribun (v. O'CONNELL) s'est passée tout entière dans la lutte pour la défense de sa patrie.

Nous ne savons quel est l'avenir réservé à l'Irlande. Le gouvernement britannique paraît être entré franchement dans la voie des réformes libérales en faveur de ce pays si cruellement éprouvé. Le parlement s'occupe de la réorganisation de l'Église d'Irlande, et il est probable qu'il ne s'en tiendra pas là, pourvu que d'inopportunes tentatives des fénians ne viennent pas provoquer de nouvelles mesures de rigueur.

— *Langue.* La langue *irlandaise* appartient au rameau gaélique de la branche des langues celtiques. Par son extension, sa culture et l'ancienneté de ses monuments écrits, elle est de beaucoup le plus important des dialectes gaéliques. Ces monuments sont fort nombreux; ils embrassent l'histoire, la philologie, la législation, la poésie; la date peut en être fixée, pour la plupart, du xe au xive siècle; quelques-uns même remontent très-probablement jusqu'au viie et au vie. On trouve, sur ce sujet, une mine très-riche de documents dans le bel ouvrage publié par le docteur O'Connor, aux frais du duc de Buckingham, et intitulé : *Rerum hibernicarum scriptores veteres* (1814-1826, 4 vol. in-4o). O'Connor est le premier qui ait porté, dans les études de l'ancienne Irlande, un esprit de critique sage et éclairée. Il y a peu de sujets historiques qui aient autant occupé les philologues et les antiquaires que celui des habitants primitifs de l'Irlande et de l'époque de leur premier établissement dans ce pays. On a composé sur ce sujet des vocabulaires volumineux, de savants ouvrages et des essais remplis d'érudition. Un auteur a réfuté ce qu'un autre avait avancé; celui-ci a nié ce que celui-là s'était efforcé de démontrer, et le jour commence à peine à se faire sur une question discutée depuis des siècles. Les traditions nationales font venir de l'Espagne les premiers habitants, et les appellent *Scuits*, nom donné aujourd'hui exclusivement au peuple du nord de la Grande-Bretagne.

Les poëmes d'Amergin nous offrent, selon toute probabilité, le fragment le plus ancien qui nous reste de la langue celtique. Ces poëmes remontent à deux siècles avant l'ère chrétienne et sont écrits dans une langue bien différente de la langue *irlandaise* de nos jours.

Mais, avec la connaissance du sanscrit, l'étude comparative des langues celtiques a été faite à un point de vue plus étendu, et les travaux des William Edwards, des Pritchard, des Pictet, des Diefenbach, des Zeus ont prouvé l'affinité de ces langues avec l'idiome antique des Aryas.

L'irlandais a cinq voyelles : *a*, *e*, *i*, *o*, *u* (*ou*), dont chacune est longue ou brève. La différence de quantité, indiquée par un accent aigu, détermine fréquemment le sens des mots. Ainsi, *ban*, avec un accent sur l'*a*, signifie blanc, et *ban*, sans accent, femme. La combinaison des voyelles entre elles a donné naissance à treize diphthongues et à cinq triphthongues. Les voyelles se distinguent en fortes et faibles (*leathan* et *caol*); *a*, *o*, *u* sont fortes, *e*, *i* sont faibles. Le nombre des signes alphabétiques adoptés pour les consonnes à l'état simple est de treize, savoir : *b*, *c* ou *k*, *d*, *f*, *g*, *h*, *l*, *m*, *n*, *p*, *r*, *s*, *t*; mais les mutations diverses dont la plupart de ces consonnes sont susceptibles font plus qu'en doubler le nombre. L'alphabet latin s'est trouvé insuffisant pour exprimer tous ces sons divers, et il a fallu recourir à divers moyens graphiques pour les indiquer. Ce procédé ne s'applique qu'aux consonnes initiales, qui subissent certains changements, suivant la position grammaticale des mots ou leur emploi en composition. Les consonnes soumises à cette loi sont appelées muables; ce sont *c*, *p*, *t*, *g*, *b*, *d*, *m*, *f*, *s*. Les lettres *l*, *r*, *n* sont immuables Les mutations comprennent deux classes, la forme aspirée et l'éclipse. Cette dernière comprend, sous une même dénomination, la forme douce et la forme nasale des muables en kymrique. Au lieu de substituer à la consonne primitive sa mutation douce et nasale, les *Irlandais* écrivent les deux consonnes successivement; la première seule se prononce et rend l'autre quiescente; de là le mot *uirdhioghadh*, éclipse, pour exprimer ce procédé. Ainsi, par exemple, le *g* initial de *gort*, jardin, prend la forme nasale après le pronom *ar*, notre, et l'on écrit *ar ngort*, quoique l'on prononce *ar nort*.

Voici le tableau des mutations de consonnes en *irlandais :*

Forme radicale :	c.	p.	t.	g.	b.	d.	m.	f.	s.
Forme aspirée :	ch.	ph.	th.	gh.	bh.	dh.	mh.	fh.	sh.
Eclipse { *douce :*	g.	b.	d.	—	—	—	—	b(v).	t.
Eclipse { *nasale :*	—	—	—	n.	m.	n.	—	—	—

Le *c* aspiré, *ch*, est guttural comme le *ch* allemand; le *t* et le *d* aspirés, *th* et *dh*, ont respectivement le son fort et le ton doux du *th* anglais, comme dans *thief* et *this*.

L'*irlandais* a deux genres et deux nombres. Le duel est figuré, dans quelques cas, par des composés avec le nombre deux. Ainsi on dit *diucain*, les yeux, *diulamh*, les mains, etc., avec le substantif au singulier. Dans la déclinaison, l'*irlandais* n'a de flexions proprement dites que pour trois cas, le génitif singulier, le nominatif et le datif pluriel. Les autres cas s'indiquent par des moyens secondaires, tels que l'article, la permutation de la consonne initiale, etc. Le comparatif s'exprime au moyen de suffixes, et le superlatif par des prépositions. La faculté de composition dans la langue *irlandaise* est très-grande. On cite quelques faits intéressants, qui peuvent donner une idée de la nature riche et flexible de cette langue. Dans la poésie surtout, elle possède des combinaisons de noms qui se rapprochent, à quelques égards, du sanscrit. Ainsi, un adjectif complexe, comme *glan-shoilseach* (littéralement, pur-brillant), peut intercaler un substantif entre ses deux composants. Par exemple, *glan-realt-shoilseach* (pur-étoile-brillant), et cet adjectif, appliqué comme épithète à la nuit, signifie alors *qui a des étoiles à l'éclat pur*, ce qu'on rendrait, en allemand, par *rein-stern-scheinig*. Dans une autre espèce de composés, le premier terme est un substantif et le dernier un adjectif, et entre deux viennent se placer d'autres adjectifs et substantifs composés. Ainsi, *gruaigh-sgainéogach* signifierait *qui a des cheveux tombants épars*, et le poëte peut intercaler entre ces deux noms tout ce qui sert à mieux dépeindre ces cheveux. Il dira, par exemple, *oighfhear-gruaigh-fhin-shiod-fhain-dhual-scaineogach :* un jeune homme ayant de beaux cheveux de soie retombant épars en anneaux contournés... Si, dans ces composés, le dernier mot est un substantif, alors le tout devient un substantif; comme *tréanard-shluagh-chath-cheannsalair*, puissant chef de bataille de la forte armée. De tels composés, produits de l'imagination des poëtes, n'ont d'analogues qu'en sanscrit. Les autres langues celtiques n'offrent rien de semblable.

Les pronoms irlandais sont indéclinables. Les formes de la conjugaison et les éléments de la formation du verbe se sont conservés d'une manière beaucoup moins incomplète que celles de la déclinaison. L'*irlandais* possède trois temps composés, le prétérit, le futur et le conditionnel. L'infinitif est considéré comme un nom et employé en cette qualité. Il régit le génitif au lieu de l'accusatif dans des cas comme le suivant : *chuaid sé a sealtain chrainn*, il alla voir l'arbre; littéralement, il alla (au) voir de l'arbre.

On range l'*irlandais* parmi les premières langues pour la richesse et l'élégance. L'ancien langage, ainsi qu'il a été dit plus haut, différait de celui qu'on parle maintenant, et il se divisait en plusieurs dialectes. Le baron d'Eckstein attache un prix inestimable à l'étude de cette langue et pense qu'elle peut nous ouvrir l'intelligence de la Gaule primitive, dont le peuple parlait un idiome parent de l'*irlandais.*

Dans les chansons et poëmes *irlandais*, principalement dans les contes et romans, qui, pour l'originalité de l'invention et l'élégance de l'expression, le disputent aux histoires orientales dont l'Europe fit si longtemps ses délices, la langue *irlandaise* a déployé les plus grandes beautés; il en est de même des compositions lyriques, pour lesquelles elle a conservé une supériorité remarquable. Malgré les vicissitudes que cet idiome a éprouvées, la plupart des beautés qui le caractérisent sont restées intactes. On a particulièrement célébré son énergie pathétique : « *Si vous plaidez pour votre vie, plaidez en irlandais*, » est un adage bien connu. Ceux qui ont traité ce peuple avec mépris n'ont pas épargné son langage. On peut en trouver dans Stanihurst, écrivain du temps d'Elisabeth, un exemple curieux. Stanihurst assure ses lecteurs que l'*irlandais* ne pouvait être prononcé par le prince des ténèbres, et, pour le prouver, il rapporte gravement le cas d'un possédé, à Rome, qui parlait toutes les langues connues, excepté l'*irlandais*, parce qu'il n'aurait pu ni voulu s'exprimer dans cette langue, à cause de son intolérable dureté. On dit que cette fable fit tant d'impression sur l'esprit ensorcelé de Jacques Ier d'Angleterre, qu'il conçut pour cette langue, que le diable ne pouvait parler, une antipathie aussi grande que celle qu'il éprouvait à la vue d'une épée nue.

Les anciens poëmes *irlandais*, chantés par les fileás et les ménestrels, furent accentués pour en faciliter le chant. La structure métrique de ces poëmes était subordonnée, en grande partie, à la musique; la voix du barde retranchait ou suppléait à la quantité de syllabes longues ou brèves, afin de les approprier à la mélodie. Cette licence avait besoin d'être restreinte par certaines règles; de là les différents genres de vers mentionnés dans les *Heures du barde.*

Les principaux ouvrages à consulter pour l'étude de la langue *irlandaise* sont : le *Dictionnaire irlandais-anglais* d'Edward O'Reilly, avec la grammaire du même auteur (Dublin, 1822, in-4o); le *Dictionnaire anglais-irlandais* de Mac-Curtin, et la grammaire qui y est annexée (Paris, 1732, in-4o); la *Grammaire* d'O'Brien (Dublin, 1809, in-8o); les *Transactions* de l'Académie royale irlandaise (Dublin et Londres, 1788 et ann. suiv.). Ce recueil se composait déjà de 21 volumes en 1848.

Irlande (L') sociale, politique et religieuse, par M. Gustave de Beaumont, 1840. Dans la préface de son excellent ouvrage, l'auteur remarque avec raison que nul pays, plus que l'Irlande, ne mérite l'attention du moraliste et de l'homme politique. Il n'en est aucun, en effet, qui, pendant une durée non interrompue de sept siècles, ait, tantôt sous une forme, tantôt sous une autre, subi une si constante et si dure oppression. Il n'est aucun pays où la tyrannie ait produit des effets plus visibles et, par une juste expiation, créé pour les tyrans plus d'embarras et plus de périls. Cependant, la situation de l'Irlande n'avait pas encore été décrite d'une manière satisfaisante. Pour connaître le véritable état des choses, M. de Beaumont n'a rien négligé; il a fait deux voyages en Irlande et visité les recoins les plus obscurs et les plus ignorés de ce malheureux pays. Il a lu tous les documents anciens ou modernes qui pouvaient l'éclairer, et, ce qui vaut mieux encore, il a interrogé les hommes notables de tous les partis. Puis, recueillant ses souvenirs, il a écrit un livre dont la lecture est indispensable à quiconque veut bien connaître l'Irlande.

Ce qui a frappé d'abord M. de Beaumont, et ce qui frappe tous ceux qui visitent l'Irlande pour la première fois, ce sont les contrastes qu'elle présente. L'Irlande n'est certainement pas le seul pays où il y ait un luxe insolent en haut, et en bas une révoltante pauvreté; mais il existe d'ordinaire une série de situations intermédiaires qui forment transition et atténuent la dissonance. En Irlande, dans les campagnes du moins, ces situations intermédiaires manquent, et l'œil n'aperçoit que des châteaux magnifiques ou des huttes misérables, que des riches qui ne se refusent aucune de leurs fantaisies ou des pauvres qui meurent de faim. En Irlande, en un mot, la classe moyenne ne fait que de naître, et, sur une population de huit millions d'hommes, on ne compte guère moins de trois millions d'indigents. C'est là un état de choses dont l'humanité gémit, dont la politique s'inquiète et qui ne saurait durer sans menacer sérieusement le repos et la puissance des trois royaumes unis. Aussi l'Irlande est-elle devenue, en Angleterre et en Ecosse, la principale préoccupation publique. Quelle est la cause des malheurs de l'Irlande et comment peut-on y remédier? Telle est la double question que se posent les hommes d'Etat de tous les partis, et que M. de Beaumont a essayé de résoudre, en demandant surtout à l'Irlande des siècles passés l'explication de l'Irlande actuelle. Aussi a-t-il fait précéder la partie critique d'une introduction qui résume rapidement les principales phases d'une histoire trop peu connue. C'est la base de l'édifice

Si la constitution, qui fait la prospérité de l'Angleterre, cause la ruine de l'Irlande, cela tient à ce que, dans la métropole, l'aristocratie est à la tête du parti national, tandis qu'elle l'opprime en Irlande. Ainsi, la principale source des maux de l'Irlande, c'est une mauvaise aristocratie. Tel est le point de départ de M. de Beaumont, tel est le fait duquel, par une analyse rigoureuse, il déduit successivement tous les autres. Là, comme toujours, c'est le despotisme qui a tort; il faut donc attaquer le mal dans sa racine en frappant l'aristocratie dans ses pouvoirs et ses priviléges. Il faut empêcher six cent mille protestants d'accabler six millions de catholiques. Il faut que l'Angleterre répare le mal qu'elle a fait et s'associe sincèrement et activement à la régénération commencée par le grand patriote O'Connell, avec lequel sympathisent toutes les âmes généreuses.

Cette rapide analyse suffit pour démontrer l'importance du livre écrit par M. de Beaumont. Quant à l'étendue et à la variété des connaissances qu'un tel ouvrage suppose, nous laisserons parler le *Dublin Magazine*, qui appartient au parti orangiste : « M. Gustave de Beaumont, dit à peu près textuellement le *Magazine*, analyse et explique si bien les institutions de l'Angleterre et de l'Irlande, qu'il nous paraît impossible que cette partie de l'ouvrage ait été composée par un étranger. Nous sommes donc convaincus qu'elle lui a été fournie toute faite par un radical de Dublin. » Un tel éloge de la part d'un adversaire ne vaut-il pas mieux que tout ce que nous pourrions dire? Nous nous contenterons de répondre au *Magazine* que M. Gustave de Beaumont est un esprit assez remarquable par lui-même pour n'avoir pas besoin d'aller chercher des secours en Angleterre ni en Irlande. Nous ne lui pardonnons son affirmation orgueilleuse qu'en lui donnant pour excuse l'amertume de la défaite.

IRLANDE (mer d'), partie de l'océan Atlantique, comprise entre l'Angleterre à l'E. et l'Irlande à l'O.; elle communique avec l'Atlantique, au S. par le canal Saint-Georges, et au N. par le canal du Nord. Superficie évaluée à 67,000 kilom. carrés. On y trouve les îles de Man au N., et d'Anglesey au S.

IRLANDE (NOUVELLE-), TOMBARA et **ENLOUROU** des indigènes, île de l'Océanie, dans la Mélanésie, au N.-E. de la Nouvelle-Bretagne, dont elle est séparée par le canal de Saint-Georges, et au S.-E. du Nouvel-Hanovre, entre 2° 3′ et 4° 51′ de lat. S., et 148° 13′ et 150° 48′ de long. E.; 350 kilom. sur 35. De vastes forêts couvrent les montagnes qui se dressent au centre de l'île, et qui atteignent une altitude de plus de 2,000 mètres. Ces forêts, où se voient des arbres d'une grosseur prodigieuse, sont peuplées d'oiseaux innombrables et d'insectes curieux. La végétation est partout active et vigoureuse, et, dans les plaines, croissent en abondance le bananier, la canne à sucre, les patates, le gingembre, l'igname, le sagoutier, le bambou, le cocotier, etc. Les chiens, les porcs et les tortues de mer s'y trouvent en grand nombre. Les habitants sont de la même race que les nègres de l'Australie, et se montrent, en général, fort hostiles aux Européens. Près du cap Saint-Georges, extrémité méridionale de l'île, se trouve un excellent port, nommé Port-Praslin.

IRLBACHIE s. f. (irl-ba-kî — de *Irlbach*, sav. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des gentianées, tribu des chironiées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Brésil.

IRMINON, abbé de Saint-Germain-des-Prés au commencement du ixe siècle Il est l'auteur d'un précieux ouvrage, intitulé *Polyptyque*, qui a été publié avec des notes par B. Guérard.

IRMINSUL, idole vénérée par les anciens Saxons de la Westphalie. Cette idole consistait en une colonne, surmontée d'une sorte de statue, représentant, selon les uns, le dieu Wodan ou le dieu Ziou (personnifiant la lumière du jour, désigné par l'épithète d'*irmin*, vaste, immense), selon d'autres, le chef germain Arminius. Quoi qu'il en soit, la statue représentée par l'Irminsul tenait d'une main un étendard, de l'autre une balance, et portait une figure d'ours sur la poitrine et un lion sur le bouclier. Il existait jadis sur la montagne d'Eresbourg, aujourd'hui Stadtberg, un temple consacré à cette idole, qui avait ses prêtres et ses prêtresses, chargés de frapper de verges les guerriers convaincus de lâcheté et même de les condamner à mort. En 772, après avoir vaincu les Saxons, Charlemagne détruisit le temple d'Eresbourg, puis prohiba le culte et les fêtes d'Irminsul.

IRNERIUS, WARNERIUS ou **GARNERIUS**, jurisconsulte italien, né à Bologne dans la seconde moitié du xie siècle, mort après 1118. Il est regardé comme le restaurateur du droit romain au moyen âge. Il commença par professer la logique et peut-être la grammaire dans sa ville natale, puis se mit, à la suite d'une discussion sur la valeur du mot *as*, à étudier le droit romain, qui n'était alors l'objet d'aucun enseignement. Seul, sans maître, n'ayant pour guide que quelques livres, il se vit bientôt à même d'ouvrir des cours publics; « il vulgarisa la science du droit romain, dit Parisot, et la transmit aux autres plus saisissable et moins obscure; il la fit apprécier, aimer, et créa de cette façon un mouvement où se développe assez de grandeur pour lui mériter le titre de **Créateur**; il compta des disciples qui, eux-mêmes, en formèrent d'autres, et commença une chaîne qui n'a plus été interrompue. Son enseignement, à ce qu'il semble, consistait en lectures du texte qu'ensuite il commentait. » Les élèves affluèrent autour de sa chaire; il forma une brillante école de glossateurs et acquit une immense réputation. Irnerius fut conseiller de la comtesse Mathilde, la grande Italienne. Henri V l'appela à assister à toutes les assemblées nationales qu'il tint en Italie de 1116 à 1118. Hostile à la suprématie du saint-siége, ce fut lui qui conseilla à l'empereur de déposer Gélase II et de faire élire un autre pape. Son conseil fut suivi et Maurice Bourdin fut élevé au souverain pontificat sous le nom de Grégoire VIII. Irnerius se trouvait à Rome lors de l'élection de ce pape (1118). Depuis lors, on ne possède aucun renseignement certain sur la vie de cet éminent jurisconsulte. Il passe pour avoir institué les grades de bachelier, de licencié et de docteur. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce fut à l'école de droit de Bologne, qui rivalisa bientôt de réputation avec l'école de Salerne, que furent admises, pour la première fois, ces distinctions, adoptées bientôt après par les universités. Enfin, ce fut Irnerius qui inventa le mot *infortiatum* pour désigner la partie des Pandectes qui s'étend du troisième titre du livre XXIV au livre XXXIX. Il nous reste de lui des gloses, en latin, sur diverses parties du droit romain, qui ont été insérées dans le recueil des gloses d'Accurce, *Formularium* ou *Formula instrumentorum quorum in foro usus*, publié à Rome, à Florence, etc. Les gloses d'Irnerius se font remarquer par une logique serrée et par une grande sagacité critique.

IRON s. m. (i-ron). Linguist. V. OSSÈTE.

— Bot. Syn. de SAUVAGÉSIE.

IRON DUKE (*Duc de fer*), surnom ou sobriquet donné, en Angleterre, au duc de Wellington, à cause de sa santé de fer, de sa ténacité militaire, de sa persévérance pratique que rien ne faisait fléchir, dit le général Caradoc, qui fut son aide de camp jusqu'en 1818, et aussi, ajoute-t-il, d'une certaine dureté dans les manières, que les uns appelaient de la franchise, les autres de la brusquerie.

Un des premiers bateaux à vapeur en fer fabriqué en Angleterre a été surnommé, avec assez d'à-propos, *The Iron Duke.*

IRONIE s. f. (i-ro-nî — gr. *eirôneia*, interrogation, mot venu probablement de *eirô*, dire, qui est pour *Feirô*, selon Curtius, et qui appartient, d'après ce savant, à la même famille que *rhêtôr* pour *Frêtôr*, éolien, *brêtôr*, orateur. Curtius rattache ces formes à un radical *fer*, qu'il croit retrouver dans le latin *verbum*, mot, ombrien *verfale*, verbal, le gothique, *vaurd*, allemand *wort*, mot, l'ancien prussien *wirde*, même sens, et le lithuanien *vardas*, nom. On a comparé la racine sanscrite *bru*, parler). Raillerie, sorte de sarcasme qui consiste à dire le contraire de ce qu'on veut faire entendre : *Une amère* IRONIE. *Une cruelle* IRONIE. *Une fine* IRONIE. *Plus d'un grand procès a été gagné par l'*IRONIE *qui eût été perdu par la colère.* (Horace.) *Je doute fort qu'on puisse allier un excellent cœur à la mauvaise habitude de lancer l'*IRONIE. (Descuret.)

— Fig. Opposition, contraste pénible, réunion de circonstances qui ressemble à une moquerie insultante : *Le secours arrive quand le malheur est complet et irréparable; telle est l'*IRONIE *du sort. Quelle* IRONIE *sanglante qu'un palais en face d'une cabane!* (Th. Gaut.)

— Philos. *Ironie socratique*, Méthode de Socrate, qui, feignant l'ignorance, questionnait ses disciples, et, par ses questions mêmes, les amenait à reconnaître leur erreur.

— **Syn. Ironie, dérision, moquerie,** etc. V. DÉRISION.

— **Encycl.** Littér. L'*ironie* est une arme commune à tous les écrivains; les auteurs les plus graves s'essayent à la manier. Elle se montre dans le poëme épique et dans la tragédie comme dans la comédie; les orateurs en tirent des effets puissants, et l'éloquence même de la chaire ne la dédaigne pas. Mais elle est surtout à sa place dans les ouvrages légers et dans les pamphlets.

Quelquefois, l'*ironie* marque le plus haut degré du désespoir, comme dans les imprécations qu'Oreste prononce contre lui-même, lorsqu'il apprend la résolution d'Hermione, de ne pas survivre à Pyrrhus, qu'il vient d'immoler :

[rance!
Grâce aux dieux, mon malheur passe mon espé-
Oui, je te loue, ô ciel, de ta persévérance. . . . .

Dans les écrits où l'*ironie* vient se mêler à des pensées graves, elle garde un ton qui s'harmonise avec le reste de l'œuvre et ne lui enlève rien de sa gravité. Dans les écrits plus légers, elle peut être simplement enjouée et badine, ou devenir aigre et mordante. Quand Sedaine fait la satire de la société, sous la forme d'une épître à son habit, il reste dans le ton de l'*ironie* badine. Voltaire, qui a manié l'*ironie* avec tant de finesse, lui a donné surtout une tournure satirique et mordante. Elle a le même caractère sous la plume de Gilbert, dont nous citerons quelques vers, parce qu'ils sont moins connus que ceux du philosophe de Ferney. Gilbert dit, dans sa *Satire sur le dix-huitième siècle:*

Voltaire en soit loué! chacun sait au Parnasse
Que Malherbe est un sot et Quinault un Horace.
Dans un long commentaire il prouve longuement
Que Corneille parfois pourrait plaire un moment.
J'ai vu l'enfant gâté de nos penseurs sublimes,
Laharpe, dans Rousseau trouver de belles rimes;
Si l'on en croit Mercier, Racine a de l'esprit;
Mais Perrault, plus profond, Diderot nous l'apprit,
Perrault, tout plat qu'il est, petille de génie;
Il eût pu travailler à l'*Encyclopédie.*
Boileau, correct auteur de libelles amers,
Boileau, dit Marmontel, tourne assez bien un vers,
Et tous ces demi-dieux, que l'Europe en délire
A depuis cent hivers l'indulgence de lire,
Vont dans un juste oubli retomber désormais,
Comme de vains auteurs qui ne pensent jamais.

L'*ironie* convient merveilleusement à l'esprit français; aussi la trouve-t-on fréquente et parfaite dans les ouvrages où cet esprit se donne carrière, par exemple, dans les *Mémoires* de Beaumarchais et dans les *Pamphlets* de Paul-Louis Courier.

— *Ironie socratique.* Ce procédé de dialectique particulier à Socrate n'est, à proprement parler, que la méthode interrogative; le mot grec d'où est venu notre mot *ironie* signifie, en effet, interrogation. Mais, pour mettre en œuvre contre les sophistes son procédé familier, Socrate avait souvent recours à des préliminaires captieux, à des louanges exagérées qui faisaient tomber dans le piége son interlocuteur sans défiance. De là l'extension toute naturelle du sens du mot *ironie*. Les préambules des discussions de Socrate avec les sophistes sont des modèles d'*ironie*, dans le sens actuel du mot.

Socrate, qui, au péril même de sa vie, avait résolu de travailler au progrès moral de la société, vit bien qu'il avancerait peu, s'il ne discréditait dans l'esprit de la jeunesse ces sophistes dont l'influence pernicieuse se faisait sentir davantage de jour en jour. Il aurait pu, sans nul doute, opposer son éloquence à la leur; mais, quelle que fût la supériorité de Socrate, les sophistes avaient acquis par l'éclat de leurs triomphes oratoires une réputation que l'éloquence seule n'aurait pas suffi à ébranler. L'unique moyen de réussir était donc de couvrir les sophistes de ridicule, en les amenant adroitement à une sorte d'entretien et de les obliger ainsi à faire des réponses courtes et précises. Cette méthode était la seule qui pût mettre en évidence leur incapacité. Il prit donc le parti de cacher, sous une rusticité apparente et sous une ignorance affectée, toutes les richesses et toutes les ressources de son esprit; la nature, qui lui avait donné une intelligence supérieure, l'avait en même temps pourvu d'un extérieur qui prêtait parfaitement au rôle qu'il voulait jouer. Il était fort laid, et, outre sa laideur, il avait quelque chose d'hébété et de stupide dans la physionomie. Quel homme, pour entrer en lutte avec Prodicus, ce sophiste à l'éloquence pompeuse, à l'air distingué, ce lettré qui raffinait avec tant de délicatesse et de subtilité sur la propriété des termes! Quel homme pour tenir tête à un Protagoras, que sa grande réputation et son âge respectable mettaient au-dessus de tous les autres sophistes! à un Hippias, que la république envoyait en qualité d'ambassadeur toutes les fois qu'elle avait une mission difficile à remplir auprès des puissances étrangères, qui, dans l'assemblée des jeux Olympiques, attirait sur lui les regards de tout le monde, et captivait la foule par la richesse de ses habits et par l'infinie variété de ses talents et de ses connaissances! Quel homme, enfin, pour obscurcir la gloire d'un Gorgias, dont on voyait la statue d'or au temple de Delphes! Qui aurait cru que jamais Socrate eût l'audace de se mesurer avec un tel adversaire? Ce fut, cependant, ce qui arriva, et, chose plus admirable, Gorgias tomba dans le piége que lui tendait Socrate, et sa réputation diminua en peu de temps. Mais quel était donc le procédé employé par Socrate pour confondre les sophistes?

Le voici. Il savait dans quel lieu public ou dans la maison de quel riche particulier, un ou plusieurs des fameux sophistes débitaient leur marchandise. Il y arrivait comme par hasard. Il trouvait le docteur tout gonflé de cet orgueil que donne aux personnes vaines l'admiration des sots, et, s'approchant de lui modestement : « Je m'estimerais bien heureux, lui disait-il, s'il m'était permis d'avoir pour maîtres des hommes tels que vous; mais, pauvre comme je suis, que me reste-t-il pour m'instruire, sinon de vous exposer mon ignorance et mes doutes? » Le sophiste l'écoutait avec une attention dédaigneuse et lui permettait de parler. Socrate alors lui posait des questions toutes simples; il lui demandait, par exemple : « Qu'est-ce que votre profession? qu'appelez-vous rhétorique? Qu'est-ce que le beau? En quoi consiste la vertu? » Puis, ne pouvant, disait-il, se faire comprendre autrement, il usait de comparaisons basses et empruntées aux métiers les plus vils. C'était ouvrir une belle carrière à l'éloquence des sophistes. Ils répondaient, en effet, très-éloquemment; mais, au lieu de fournir quelque chose de précis sur l'objet de la question, ils se perdaient dans des lieux communs, et parlaient beaucoup sans rien dire qui fût à propos. Socrate applaudissait pour ne pas les effaroucher. « Un bon coureur, ajoutait-il, un homme léger et vigoureux, peut, par complaisance, marcher lentement et proportionner la vitesse de sa marche à la faiblesse de celui qui ne saurait aller vite; mais un homme faible n'égalera jamais la vitesse d'un excellent coureur. Il en est de même ici. Vous êtes sans doute capable de faire des discours longs et magnifiques, mais je ne suis pas capable, moi, de vous suivre. Mon esprit ébloui ne sait à quoi s'arrêter, et ma mémoire ne suffit pas pour retenir tant de belles choses. Vous pouvez bien accommoder vos paroles à mon intelligence; vous pouvez d'un seul mot satisfaire à mes questions, ou procéder par interrogations comme on fait avec les enfants; car, de mon côté, tout ce que je puis se réduit à interroger ou à répondre. »

Ces choses se disaient devant une nombreuse assemblée, chez Gallias, chez Eudicus, dans le Lycée ou dans l'Académie. Socrate contraignait donc son adversaire à répondre par oui et par *non*. Par sa dialectique habile, il le conduisait jusqu'aux conséquences les plus absurdes, et, après l'avoir forcé à se contredire lui-même ou bien à se taire, il se plaignait de ce que ce savant ne daignait pas l'instruire. Le sophiste, ainsi acculé et pris au piége, reprochait à Socrate la petitesse de ses conceptions et ses comparaisons terre à terre; mais la leçon n'en était pas moins bonne, et les jeunes gens peu à peu abandonnaient ces charlatans de la science et de la philosophie.

Au contraire, lorsque Socrate voulait instruire son interlocuteur et lui donner de la confiance en lui-même, il employait la méthode interrogative d'une manière douce et bienveillante. Alors le choix et l'ordre des questions qu'il faisait étaient tels que l'interlocuteur trouvait facilement la réponse et s'apercevait à peine qu'on la lui avait soufflée. Socrate, faisant allusion à l'art de sa mère, qui était sage-femme, disait alors qu'il accouchait les esprits. Cet art de l'accouchement, ou, pour employer l'expression grecque, cette *maïeutique*, dont Socrate se plaisait à parler comme d'un procédé à lui, était encore de l'*ironie*, en ce sens que l'interrogation y avait la plus grande part; mais ce n'était nullement de la moquerie, et même, comme Socrate mettait beaucoup d'adresse et d'habileté à dissimuler l'aide qu'il apportait à son interlocuteur en le questionnant, il flattait son amour-propre et s'en faisait un ami.

L'*ironie* socratique a été appréciée différemment par Cicéron et par Epicure. Cicéron l'appelle un genre de discussion très-élégant, où la plaisanterie est employée sérieusement, *cum gravitate falsum*, et dont s'accommode aussi bien la diction oratoire que la simple conversation. Epicure, au contraire, la désapprouvait. Peut-être son naturel était-il antipathique à la plaisanterie; peut-être aussi, par délicatesse de morale, était-il blessé de la dissimulation qui se trouve toujours quelque peu contenue dans l'*ironie*.

IRONIQUE adj. (i-ro-ni-ke — rad. *ironie*). Dit ou fait par ironie : *Réponse* IRONIQUE. *Ton* IRONIQUE. *Respects* IRONIQUES. *Geste* IRONIQUE. *Approbation* IRONIQUE. *Quelques années avant* 1789, *un avocat, plaidant contre les religieux de la Grande-Chartreuse, commença par cet exorde* IRONIQUE, *humblement prononcé : « Messieurs, je plaide contre les pauvres religieux du désert de Saint-Bruno, marquis de Mirebel, comtes d'Entremont, barons de Vaurep, et seigneurs de quantité d'autres places. »* ‖ Qui emploie l'ironie : *L'esprit* IRONIQUE *est rarement aimable. Les hommes actuels sont sceptiques et* IRONIQUES *pour toute chose, hors pour l'honneur.* (A. de Vigny.)

IRONIQUEMENT adv. (i-ro-ni-ke-man — rad. *ironique*). D'une manière ironique : *Répondre* IRONIQUEMENT. *Racine fait parler* IRONIQUEMENT *Axiane à Taxile, quand elle lui dit :*

Approche, puissant roi, grand monarque de l'Inde,
On parle ici de toi. . . . .

VOLTAIRE.

IROQUOIS, OISE (i-ro-koi, oi-ze — nom d'un peuple sauvage). Personne sotte, grossière, ridicule, sans éducation, qui connaît mal les usages du monde : *Laissez-le, c'est un* IROQUOIS.

— s. m. Langue parlée par les Iroquois : *L'*IROQUOIS *comprend cinq dialectes.*

— Fam. Langage défectueux ou inintelligible : *C'est du gascon, de l'auvergnat, de l'*IROQUOIS; *ce n'est pas du français.*

— Adjectiv. : Qui appartient aux Iroquois, qui leur est propre : *Le peuple* IROQUOIS. *Les mœurs* IROQUOISES.

— **Encycl.** Linguist. L'*iroquois* fait partie de la famille des langues de la région alléghanique, dans l'Amérique du Nord. Il est parlé par les Mohawks ou *Iroquois*, qui, par leur nombre et par leur bravoure, méritèrent de donner leur nom à la puissante confédération appelée communément les *Cinq-Nations* par les Européens, et qui s'appelaient eux-mêmes *Aquanuschionig* ou *Konungzi-Oniga* (les Confédérés), et *Ongwehonwe* (plus grands que tous les autres). L'origine de cette confédération remonte au XV^e^ siècle. Les Cinq-Nations sont nommées *Maquas* par les anciens voyageurs hollandais, et *Iroquois* par les Français. Les *Iroquois* portaient aussi le nom de *Mengwis*, lorsque, d'après les anciennes traditions, ils s'unirent aux Lenni-Lennapes contre les Allighewi. Au XVIII^e^ siècle, et encore plus tard, d'autres peuplades indiennes entrèrent dans la confédération des Mohawks, dont une partie demeure près du Niagara, et une autre au delà de la baie de Kenty. Selon Smith-Barton, la langue *iroquoise* est la plus perfectionnée de toute la famille. Elle est parlée en autant de dialectes qu'il y a de nations confédérées; les principaux de ces dialectes sont : le mohawk, l'onondaga, le sénéca, l'oneïda, le cayuga, le tuscarora. On pourrait regarder comme un dialecte *iroquois* l'idiome que parlent les Cochenawagoes du même voyageur, qui sont les Coknawagas, Cahnuagas de Long, nommés aussi quelquefois Agniers ou Alguiers. On a traduit dans ce dialecte toutes les prières qui servent au service divin et quelques livres ascétiques. On savait peu de chose des dialectes *iroquois* avant les études grammaticales auxquelles se sont livrés Pyrleus et Zeisberger. On doit à ce dernier un dictionnaire qui se trouve dans la bibliothèque de la Société philosophique américaine. Ce dictionnaire, allemand et indien, forme sept volumes manuscrits in-4°, et comprend des expressions et des phrases allemandes expliquées dans le langage des Onondagas. En parcourant cet ouvrage, on peut s'assurer que les idées des Indiens ne se bornent pas, comme quelques-uns le supposent, à l'expression de ce qui a rapport à leur existence physique et à leurs occupations usuelles. Ainsi, dans le troisième volume, sous la lettre I et le mot allemand *inwendig* (intérieur, intérieurement), on trouve les expressions suivantes : intérieurement, *nacu gajatacu;* chaleur intérieure, *otariché grjatacu;* repos intérieur (conscience en repos), *ionigochrio* ou *scœnoa gonochtonnié gajatacu;* ce qui est caché intérieurement, *nonahoté nacu ne wachsechta.*

Colden, dans son *Histoire des Six-Nations*, remarque avec raison que les langues de ces peuples sont tellement organisées, qu'ils peuvent composer des mots nouveaux à l'infini. L'*iroquois* manque entièrement de labiales. On cite parmi les curiosités philologiques un mot de cet idiome : *onéharadesehoengtseragheric*, qui signifie *vin*.

IROQUOIS, confédération jadis puissante d'indigènes de l'Amérique septentrionale, répandus aujourd'hui dans la partie N. des Etats-Unis et dans le S. du Canada. On estime que le nombre des Iroquois s'élève actuellement à 12,000. On y distingue six nations : les Mohawks, les Oneïdas, les Onondagas, les Sénécas, les Cayugas et les Tuscaroras. D'humeur très-belliqueuse, les Iroquois, avant l'arrivée des Européens, étaient constamment en guerre, tantôt avec des nations appartenant à la même race, tantôt avec des nations étrangères. Plus intelligents que les nations voisines dans la direction des opérations de la guerre, dans l'agriculture, la fabrication des armes et les autres métiers, ils prirent une part active aux guerres dont leur pays fut le théâtre entre les Anglais et les Français. Lors de la guerre de l'Indépendance, les colons américains détruisirent un grand nombre d'Iroquois et saccagèrent leurs villages. Ajoutons que, depuis l'arrivée des Européens, l'abus des liqueurs fortes les a abrutis ou tués en partie.

IROUAN, ville de la Russie d'Asie. V. ERIVAN.

IROULES, nom d'une peuplade sauvage de l'Inde méridionale, qui vit sur les montagnes ou dans les forêts, sans se fixer jamais pour longtemps sur un point, abandonnant le lendemain l'endroit où elle s'était établie la veille. Les Iroules vont presque entièrement nus. Les femmes ne connaissent d'autre vêtement que quelques feuilles d'arbre cousues ensemble et attachées autour de la ceinture. Les racines et autres productions spontanées de la terre, les reptiles et les animaux qu'ils prennent au piége ou qu'ils attaquent à la course, le miel qu'ils trouvent en abondance sur les rochers escarpés ou sur les arbres au sommet desquels on les voit grimper avec l'agilité du singe, leur fournissent ce qui leur est nécessaire pour apaiser leur faim. Les hommes et les femmes s'occupent aussi à faire de nattes d'osier et de bambou, des paniers, des corbeilles et autres ustensiles de ménage, qu'ils échangent avec les habitants civilisés pour du sel, du poivre long, des menus grains, etc. Toute la religion des Iroules consiste, à ce qu'il semble, dans le culte des boutams ou démons, qu'ils honorent d'une manière spéciale, et ils ne font aucun cas des autres dieux des pays dans les environs desquels ils habitent.

IRPEX s. m. (ir-pèks — mot lat. qui signif. *râteau*). Bot. Genre de champignons, qui croissent sur les arbres.

IRRACCOMMODABLE adj. (ir-ra-co-mo-da-ble — du préf. *ir*, et de *raccommodable*). Qui ne peut pas être raccommodé : *C'est M. de l'Ecluse, le chirurgien dentiste du feu roi de Pologne, aujourd'hui seigneur d'une terre auprès de Montargis, qui a bien voulu venir raccommoder les dents* IRRACCOMMODABLES *de M^me^ Denis.* (Volt.)

IRRACHETABLE adj. (ir-ra-che-ta-ble — du préf. *ir*, et de *rachetable*). Qu'on ne peut pas racheter : *Fonds* IRRACHETABLES.

IRRACHETÉ, ÉE adj. (ir-ra-che-té — du préf. *ir*, et de *racheté*). Qui n'a pas été racheté : *Biens* IRRACHETÉS.

IRRACONTABLE adj. (ir-ra-kon-ta-ble — du préf. *ir*, et de *raconter*). Qui ne peut être raconté : *Anecdote* IRRACONTABLE.

IRRADIANT, ANTE adj. (ir-ra-di-an, an-te — rad. *irradier*). Se dit de la couronne de la calathide des plantes de la famille des composées, lorsque les fleurs qui la constituent ne sont pas plus longues que celles du disque.

IRRADIATION s. f. (ir-ra-di-a-si-on — rad. *irradier*). Emission de rayons lumineux : IRRADIATION *des rayons solaires. La lumière que l'émeraude lance en rayons aussi vifs que doux semble, dit Pline, brillanter l'air qui l'environne, et teindre, par son* IRRADIATION, *l'eau dans laquelle on la plonge.* (Buff.)

— Par ext. Mouvement, action qui se propage en s'éloignant d'un centre : *Toutes les généreuses* IRRADIATIONS *sociales sortent de la science, des lettres, des arts, de l'enseignement.* (V. Hugo.)

— Physiq. Phénomène par lequel l'œil perçoit de la lumière au delà du périmètre réel des objets, et exagère ainsi leur diamètre apparent : *L'*IRRADIATION *seule nous fait attribuer des diamètres apparents aux étoiles fixes; les lunettes astronomiques les réduisent à des points sans étendue.*

— Physiol. Action qui se transmet d'un centre aux parties environnantes : *L'*IRRADIATION *de la douleur.*

— Anat. Disposition de certaines fibres, de certains vaisseaux qui naissent à un centre commun, et s'éloignent de ce centre à la manière des rayons d'une circonférence.

— Bot. Lame utriculaire qui remplit les mailles des couches ligneuses.

— **Encycl.** Physiq. Le phénomène de l'*irradiation* paraît être dû uniquement à l'action particulière de la lumière blanche sur notre rétine. Si l'on regarde simultanément deux cercles égaux, mais l'un blanc et l'autre noir, le premier paraît à l'œil plus grand que le second. Quand la lune est dans ses quadratures, la moitié éclairée nous paraît plus grande que la partie obscure. Tycho-Brahé estimait le diamètre de Vénus douze fois plus grand qu'il n'est en réalité; Képler l'estimait sept fois trop grand. Ces erreurs tiennent à l'*irradiation*. Les lunettes astronomiques donnent aux astres des contours plus nets, mieux définis, et diminuent d'autant plus

les effets de l'*irradiation* qu'elles sont plus parfaites. Aussi est-ce depuis l'époque où l'on a possédé des télescopes, et notamment depuis que ces instruments ont été modifiés et perfectionnés par Huyghens, que nous avons commencé à avoir des notions plus exactes sur le diamètre apparent des corps célestes.

IRRADIER v. n. ou intr. (ir-ra-di-é — du préf. *ir*, et du lat. *radius*, rayon). Rayonner, se propager en s'écartant d'un centre comme les rayons d'un foyer lumineux : *Une douleur qui* IRRADIE *jusque vers les parties les plus éloignées du corps.*

S'irradier v. pr. Même sens que la forme simple : *Les globes de lumière, enroulés en guirlandes de la base au sommet de la colonne, projetaient des lueurs variées sur les scènes de guerre, et* S'IRRADIAIENT *à l'entour du héros.* (Mme L. Colet.) ‖ Cette forme du verbe n'est pas indiquée par l'Académie ; elle est cependant la plus usitée.

IRRAISONNABLE adj. (ir-rè-zo-na-ble — du préf. *ir*, et de *raisonnable*). Qui n'a pas de raison : *Un animal* IRRAISONNABLE. *L'âme se divise en raisonnable et* IRRAISONNABLE, *et l'*IRRAISONNABLE *est irascible et concupiscible.* (Dider.)

— **Syn. Irraisonnable, déraisonnable.** V. DÉRAISONNABLE.

IRRAISONNÉ, ÉE (ir-rè-zo-né — du préf. *ir*, et de *raisonné*). Qui n'est pas raisonné : *Passion* IRRAISONNÉE.

IRRASSASIABLE adj. (ir-ra-sa zi-a-ble — du préf. *ir*, et de *rassasier*). Qu'il est impossible de rassasier, de contenter, de satisfaire : *Un animal* IRRASSASIABLE. IRRASSASIABLE *d'émotions et infatigable à les exprimer, Saint-Simon ne tarde pas à pousser la langue jusqu'à ses dernières limites.* (Ste-Beuve.)

IRRASSASIÉ, ÉE adj. (ir-ra-sa-zi-é — du préf. *ir*, et de *rassasié*). Qui n'est pas rassasié : *Un homme* IRRASSASIÉ. *Une faim* IRRASSASIÉE.

IRRATIFIABLE adj. (ir-ra-ti-fi-a-ble — du préf. *ir*, et de *ratifier*). Qui ne peut être ratifié : *Clause* IRRATIFIABLE.

IRRATIONALITÉ s. f. (i-ra-si-o-na-li-té — rad. *irrationnel*). Etat, caractère de ce qui est irrationnel : *L'*IRRATIONALITÉ *d'un principe.*

— Caractère, état d'une personne dépourvue de raison : *La femme, par son* IRRATIONALITÉ *même, a quelque chose de fatidique.* (Proudh.)

IRRATIONNEL, ELLE adj. (i-ra-si-o-nèl, è-le — du préf. *ir*, et de *rationnel*). Qui n'est pas rationnel, qui est contraire à la raison : *Un système* IRRATIONNEL. *Une théorie* IRRATIONNELLE. *Il serait* IRRATIONNEL *d'ignorer l'homme et la nature humaine.* (Lerminier.)

— Mathém. Se dit d'un nombre ou d'une quantité algébrique dont l'expression contient un ou plusieurs radicaux qu'on ne peut pas faire disparaître.

— **Encycl.** Algèb. On nomme expression *irrationnelle* une expression algébrique contenant l'indication de racines à extraire. Le sens étymologique du mot *irrationnel* en algèbre est : qui n'a pas de raison, c'est-à-dire de rapport, avec l'unité, ou qui est incommensurable avec l'unité ; toutefois, une quantité *irrationnelle* peut être commensurable, comme une quantité rationnelle peut être incommensurable. L'irrationalité consiste simplement dans l'impossibilité d'extraire algébriquement la racine indiquée ; mais il n'en résulte pas l'impossibilité d'extraire arithmétiquement cette racine pour de certaines valeurs numériques des lettres. Ainsi les racines de l'équation du second degré

$$x^2 - px + q = 0$$

sont des fonctions *irrationnelles* des coefficients p et q de l'équation, ce qui n'empêche pas qu'elles puissent être commensurables pour une infinité de systèmes de valeurs de p et de q.

IRRATIONNELLEMENT adv. (i-ra-si-o-nè-le-man — rad. *irrationnel*). D'une manière qui n'est pas rationnelle : *Plan conçu* IRRATIONNELLEMENT.

IRRÉALISABLE adj. (ir-ré-a-li-za-ble — du préf. *ir*, et de *réalisable*). Qui ne peut se réaliser : *Un projet* IRRÉALISABLE. *Une espérance* IRRÉALISABLE. *Nous sommes stupidement fiers de quelques ingénieux mécanismes récemment inventés, et nous ne pensons pas aux colossales splendeurs, aux énormités* IRRÉALISABLES *pour tout autre peuple de l'antique terre des Pharaons.* (Th. Gaut.)

— Qu'on ne peut réaliser, échanger contre des monnaies : *Une fortune* IRRÉALISABLE. *Des valeurs* IRRÉALISABLES.

IRRECEVABLE adj. (ir-re-se-va-ble — du préf. *ir*, et de *recevable*). Qui n'est pas recevable, qui ne peut être admis, accepté : *Pièce de théâtre* IRRECEVABLE. *Témoignage* IRRECEVABLE.

— Pratiq. *Demandeur irrecevable*, Celui à qui l'on oppose des fins de non-recevoir.

IRRÉCONCILIABLE adj. (ir-ré-kon-si-li-a-ble — du préf. *ir*, et de *réconcilier*). Qu'on ne peut réconcilier : *Des ennemis* IRRÉCONCILIABLES. *Des haines* IRRÉCONCILIABLES. *Notre charité est languissante, et nos haines sont* IRRÉCONCILIABLES. (Boss.) *On se fait un ennemi plus* IRRÉCONCILIABLE *d'un hypocrite qu'on démasque, que d'un scélérat qu'on accuse.* (De Bonald.)

— s. m. Politiq. Nom donné, en 1869, aux membres de l'opposition radicale, qui, voulant avant tout changer la forme du gouvernement, se déclaraient prêts à lui résister, quelques concessions qu'il pût faire. Ce mot est dû à M. Gambetta, qui l'a employé dans une de ses circulaires électorales : *La victoire a été aux* IRRÉCONCILIABLES. (L. Blanc.)

IRRÉCONCILIABLEMENT adv. (ir-ré-kon-si-li-a-ble-man — rad. *irréconciliable*). D'une manière irréconciliable : *Etre brouillés* IRRÉCONCILIABLEMENT. *Quand le mal sera tout à fait irréparable, et que les idées seront* IRRÉCONCILIABLEMENT *ennemies, alors seulement le pouvoir ouvrira les yeux.* (Balz.)

IRRÉCONCILIÉ, ÉE adj. (ir-ré-kon-si-li-é — du préf. *ir*, et de *réconcilié*). Qui n'est point réconcilié : *Ennemis* IRRÉCONCILIÉS.

IRRECOUVRABLE adj. (ir-re-kou-vra-ble — du préf. *ir*, et de *recouvrable*). Qui ne peut être recouvré : *Créance* IRRECOUVRABLE.

IRRÉCUSABLE adj. (ir-ré-ku-za-ble — du préf. *ir*, et de *récusable*). Qui ne peut être récusé : *Un juge* IRRÉCUSABLE. *Un témoin* IRRÉCUSABLE. *Un témoignage* IRRÉCUSABLE. *Les juges* IRRÉCUSABLES *des talents et de l'honnêteté d'un ministre des finances, ce sont les créanciers de l'Etat.* (Mme de Staël.)

IRRÉCUSABLEMENT adv. (ir-ré-ku-za-ble-man — rad. *irrécusable*). D'une manière irrécusable : *Fait* IRRÉCUSABLEMENT *établi.*

IRRÉDUCTIBILITÉ s. f. (ir-ré-du-kti-bi-li-té rad. *irréductible*). Caractère de ce qui est irréductible : *L'*IRRÉDUCTIBILITÉ *d'une équation. L'*IRRÉDUCTIBILITÉ *d'un oxyde.*

IRRÉDUCTIBLE adj. (ir-ré-du-kti-ble — du préf. *ir*, et de *réductible*). Qui ne peut être réduit, ramené à une expression, à une forme plus simple : *La conscience est un fait primordial, insaisissable,* IRRÉDUCTIBLE, *indécomposable comme la liberté.* (Giraud.)

— Chim. Qui ne peut être décomposé, ramené à ses éléments : *Oxyde métallique* IRRÉDUCTIBLE. *Les corps simples ne sont peut-être que des composés* IRRÉDUCTIBLES. *A cinquante-six exceptions près, demeurées jusqu'à présent* IRRÉDUCTIBLES, *toute matière est en métamorphose perpétuelle.* (Proudh.)

— Chir. Qui ne peut être remis en sa place normale : *Hernie* IRRÉDUCTIBLE. *Luxation* IRRÉDUCTIBLE.

— Physiol. *Propriété irréductible* ou *élémentaire*, Propriété organique ou vitale, qu'on n'a pu expliquer jusqu'ici par des actes plus simples et de même ordre.

— Mathém. *Fraction irréductible*, Fraction à laquelle il est impossible de faire prendre une forme plus simple que celle sous laquelle elle est donnée. ‖ *Equation irréductible*, Equation à coefficients entiers, dont le premier membre ne peut pas être décomposé en facteurs algébriques à coefficients entiers. ‖ *Cas irréductible*, Cas où les trois racines de l'équation du troisième degré sont réelles.

— **Encycl.** Mathém. *Fractions irréductibles.* La fraction qui exprime le rapport de deux grandeurs, au moyen des nombres de fois que leur plus grande commune mesure y est respectivement contenue, est toujours *irréductible*. En effet, supposer le contraire serait supposer l'existence d'une commune mesure plus grande que la plus grande. Les deux termes d'une pareille fraction sont donc toujours nécessairement premiers entre eux ; autrement, on pourrait les diviser par leur plus grand commun diviseur et exprimer le rapport en termes plus simples.

Inversement, toute fraction dont les deux termes sont premiers entre eux est *irréductible*, c'est-à-dire que le rapport qu'elle exprime a dû être formé des nombres de fois que la plus grande commune mesure des grandeurs comparées y était respectivement contenue. En effet, la plus grande commune mesure de deux grandeurs n'est jamais que le plus grand multiple qu'elles puissent contenir de l'une quelconque de leurs communes mesures ; or, l'unité est commune mesure naturelle de deux collections quelconques d'entiers ; la plus grande commune mesure de deux collections d'entiers est donc le plus grand multiple de l'unité qui soit à la fois diviseur de l'une et de l'autre, et, par suite, si deux nombres sont premiers entre eux, la plus grande commune mesure des grandeurs qu'ils représentent ne peut être que la grandeur unitaire. Ainsi, si deux grandeurs A et B sont respectivement mesurées par deux nombres entiers a et b, premiers entre eux, la plus grande commune mesure de ces grandeurs est l'unité ; l'expression $\frac{a}{b}$ de leur rapport ne peut donc pas être simplifiée.

— *Equations irréductibles.* On dit d'une équation algébrique, à coefficients entiers, qu'elle est *irréductible* quand le premier membre n'en peut pas être décomposé en facteurs algébriques à coefficients entiers. On peut bien toujours concevoir la possibilité de résoudre une équation algébrique, et d'en décomposer le premier membre en facteurs binômes $x - a$, $x - b$, etc., correspondant aux racines a, b, etc. ; à leur tour, les facteurs binômes $x - a$, $x - b$, etc., combinés deux à deux, trois à trois, etc., donneront bien des facteurs du second, du troisième degré, etc., du premier membre de l'équation ; mais il arrivera le plus souvent qu'aucun des facteurs auxquels on pourrait arriver n'aura ses coefficients entiers ; l'équation alors sera *irréductible*. Les racines d'une équation *irréductible* sont inséparables les unes des autres ; l'une d'elles ne peut pas se trouver dans une autre équation sans que toutes les autres y soient en même temps. En effet, d'une part, la recherche du plus grand commun diviseur des premiers membres de deux équations ayant une racine commune doit nécessairement réussir ; mais, d'un autre côté, les opérations ne peuvent pas introduire d'irrationnelles ; il en résulte que si l'une des deux équations comparées est *irréductible*, pour que l'un de ses facteurs binômes appartienne à l'autre, il faut qu'ils y appartiennent tous.

— *Cas irréductible.* On appelait *irréductible*, d'après Cardan, le cas de l'équation du troisième degré, où les racines sont toutes trois réelles. La formule qui donne les racines de l'équation du troisième degré

$$x^3 - px + q = 0,$$

formule qui porte le nom de Cardan, est

$$x = \sqrt[3]{-\frac{q}{2} + \sqrt{\frac{q^2}{4} - \frac{p^3}{27}}} + \sqrt[3]{-\frac{q}{2} - \sqrt{\frac{q^2}{4} - \frac{p^3}{27}}}.$$

Dans cette formule, les valeurs des deux radicaux cubiques, qui sont au nombre de trois pour chacun, doivent être combinées de manière qu'elles donnent des produits réels. Lorsque $\frac{q^2}{4} - \frac{p^3}{27}$ est positif, chacun des radicaux cubiques a une valeur réelle ; de sorte que, en désignant par A et B ces valeurs réelles, par α et α^2 les racines cubiques imaginaires de l'unité, les valeurs de x sont

$$A + B,$$
$$A\alpha + B\alpha^2$$

et

$$A\alpha^2 + B\alpha ;$$

mais, dans le cas contraire, on ne peut plus indiquer séparément les trois racines de l'équation ; elles restent confusément représentées dans la formule avec les six racines des équations

$$x^3 - p\alpha x + q = 0$$

et

$$x^3 - p\alpha^2 x + q = 0.$$

Le cas *irréductible* ne présente pas aujourd'hui plus de difficultés que l'autre ; si

$$-\frac{q}{2} + \sqrt{\frac{q^2}{4} - \frac{p^3}{27}}$$

est représenté par

$$\rho(\cos\varphi + \sqrt{-1}\,\sin\varphi),$$

$$-\frac{q}{2} - \sqrt{\frac{q^2}{4} - \frac{p^3}{27}}$$

l'est en même temps par

$$\rho(\cos\varphi - \sqrt{-1}\,\sin\varphi) ;$$

la formule de Moivre donne pour valeurs du premier radical

$$\rho^{\frac{1}{3}}\left(\cos\frac{\varphi}{3} + \sqrt{-1}\,\sin\frac{\varphi}{3}\right),$$

$$\rho^{\frac{1}{3}}\left(\cos\frac{2\pi+\varphi}{3} + \sqrt{-1}\,\sin\frac{2\pi+\varphi}{3}\right)$$

et

$$\rho^{\frac{1}{3}}\left(\cos\frac{4\pi+\varphi}{3} + \sqrt{-1}\,\sin\frac{4\pi+\varphi}{3}\right),$$

et pour le second

$$\rho^{\frac{1}{3}}\left(\cos\frac{\varphi}{3} - \sqrt{-1}\,\sin\frac{\varphi}{3}\right),$$

$$\rho^{\frac{1}{3}}\left(\cos\frac{2\pi+\varphi}{3} - \sqrt{-1}\,\sin\frac{2\pi+\varphi}{3}\right),$$

et

$$\rho^{\frac{1}{3}}\left(\cos\frac{4\pi+\varphi}{3} - \sqrt{-1}\,\sin\frac{4\pi+\varphi}{3}\right).$$

Les sommes des valeurs de mêmes rangs des deux radicaux donnent les valeurs réelles de x.

IRRÉDUIT, UITE adj. (ir-ré-du-i, i-te — du préf. *ir*, et de *réduit*). Qui n'est pas réduit, qui n'a pas été réduit : *Corps* IRRÉDUIT. *Luxation* IRRÉDUITE.

IRRÉFLÉCHI, IE adj. (ir-ré-flé-chi — du préf. *ir*, et de *réfléchi*). Qui n'est pas réfléchi ; qu'on fait ou qu'on dit sans réflexion : *Un mouvement* IRRÉFLÉCHI. *Une parole* IRRÉFLÉCHIE. *Une action* IRRÉFLÉCHIE. *Les malheurs de la révolution sont résultés de la résistance* IRRÉFLÉCHIE *des privilégiés à ce que voulait la raison et la force.* (Mme de Staël.) ‖ Qui parle ou agit sans réflexion : *Les hommes politiques sont infiniment plus* IRRÉFLÉCHIS *et plus superficiels qu'on ne se l'imagine.* (E. de Gir.)

IRRÉFLEXION s. f. (ir-ré-flè-ksi-on — du préf. *ir*, et de *réflexion*). Défaut, manque de réflexion : *La réflexion rapproche l'homme de Dieu ; l'*IRRÉFLEXION *le ravale au niveau des bêtes.* (Nourrisson.)

IRRÉFORMABILITÉ s. f. (ir-ré-for-ma-bi-li-té — rad. *irréformable*). Caractère de ce qui est irréformable : *L'*IRRÉFORMABILITÉ *de la nature humaine.*

IRRÉFORMABLE adj. (ir-ré-for-ma-ble — du préf. *ir*, et de *réformer*). Qu'on ne peut réformer : *Jugement, arrêt, sentence* IRRÉFORMABLE. *Tout être* IRRÉFORMABLE *est nécessairement infaillible.* (De Bonald.)

IRRÉFORMÉ, ÉE adj. (ir-ré-for-mé — du préf. *ir*, et de *réformé*). Qui n'a pas été réformé : *Jugement* IRRÉFORMÉ.

IRRÉFRAGABILITÉ s. f. (ir-ré-fra-ga-bi-li-té — rad. *irréfragable*). Caractère de ce qui est irréfragable : *L'*IRRÉFRAGABILITÉ *d'un témoignage.*

IRRÉFRAGABLE adj. (ir-ré-fra-ga-ble — lat. *irrefragabilis* ; du préf. *ir*, et de *refragari*, contredire, dont le radical *frag* est aussi dans *suffragium*, suffrage). Qu'on ne peut contredire, à quoi on ne peut rien opposer : *Une autorité* IRRÉFRAGABLE. *Un témoignage* IRRÉFRAGABLE. *La sympathie est un des symptômes, un des signes* IRRÉFRAGABLES *du bien.* (V. Cousin.)

IRRÉFRAGABLEMENT adv. (ir-ré-fra-ga-ble-man — rad. *irréfragable*). D'une manière irréfragable : *Ce qui résulte* IRRÉFRAGABLEMENT *de tous les faits recueillis, c'est que le paupérisme est constitutionnel et chronique dans les sociétés.* (Proudh.)

IRRÉFRÉNABLE adj. (ir-ré-fré-na-ble — du préf. *ir*, et de *réfrénable*). Qu'on ne peut réfréner : *Dans la poésie, souvent l'homme se réduit à l'enthousiasme lyrique, à la passion* IRRÉFRÉNABLE, *à l'action fanatique et bornée.* (H. Taine.)

IRRÉFUTABILITÉ s. f. (ir-ré-fu-ta-bi-li-té — rad. *irréfutable*). Caractère de ce qui est irréfutable : *Sieyès pensait beaucoup, parlait peu, et écrivait avec cette brièveté tranchante qui a l'explosion et l'*IRRÉFUTABILITÉ *des oracles.* (Lamart.)

IRRÉFUTABLE adj. (ir-ré-fu-ta-ble — du préf. *ir*, et de *réfutable*). Qu'on ne peut réfuter : *Un argument* IRRÉFUTABLE. *Des objections* IRRÉFUTABLES. *La plus* IRRÉFUTABLE *démonstration de l'existence de Dieu, c'est la vie et la mort d'un juste.* (J. Simon.)

IRRÉFUTÉ, ÉE adj. (ir-ré-fu-té — du préf. *ir*, et de *réfuté*). Qui n'a pas été réfuté : *Une argumentation* IRRÉFUTÉE.

IRRÉGULARITÉ s. f. (ir-ré-gu-la-ri-té — du préf. *ir*, et de *régularité*). Défaut, manque de régularité : *L'*IRRÉGULARITÉ *des traits du visage. L'*IRRÉGULARITÉ *d'un édifice. L'*IRRÉGULARITÉ *d'un mouvement.* ‖ Chose, action irrégulière : *La lune est attirée non-seulement par la terre, mais encore par le soleil, et c'est à cette dernière attraction qu'on doit attribuer les* IRRÉGULARITÉS *de son cours.* (D'Alemb.) *Les arrêts de la guerre fourmillent d'*IRRÉGULARITÉS *et d'épouvantables violences.* (Proudh.)

— Dr. canon. Etat d'une personne irrégulière, qui ne peut recevoir les ordres ou exercer les fonctions ecclésiastiques : *Encourir l'*IRRÉGULARITÉ.

IRRÉGULIER, ÈRE adj. (ir-ré-gu-lié, iè-re — du préf. *ir*, et de *régulier*). Qui n'est pas régulier, symétrique, uniforme : *Un bâtiment* IRRÉGULIER. *Un polygone* IRRÉGULIER. *Des traits* IRRÉGULIERS. *Pouls* IRRÉGULIER. *Mouvement* IRRÉGULIER. *Marche* IRRÉGULIÈRE.

— Qui n'est point assujetti aux règles de la morale : *Une conduite* IRRÉGULIÈRE. *Une vie* IRRÉGULIÈRE. ‖ Qui n'est point régulier dans sa conduite, qui agit d'une façon capricieuse ou non conforme à la règle : *Vous êtes bien* IRRÉGULIER *dans votre service. Elle est très-*IRRÉGULIÈRE *pour les heures de ses repas.*

— Dr. canon. Se dit d'un clerc qui, après avoir reçu les ordres, devient incapable d'en exercer les fonctions, par suite de censures encourues : *Un prêtre* IRRÉGULIER. *L'évêque de Beauvais se servit d'une massue, disant qu'il serait* IRRÉGULIER, *s'il versait le sang humain.* (Volt.) ‖ Se dit d'un laïque que les regles canoniques empêchent de recevoir les ordres : *Un veuf, un homme contrefait, un bâtard sont* IRRÉGULIERS.

— Gramm. Se dit des mots dont la déclinaison ou la conjugaison s'écartent du type auquel ces mots appartiennent : *Noms* IRRÉGULIERS. *Verbes* IRRÉGULIERS. ‖ Se dit aussi des tours de phrase qui s'écartent de la règle générale imposée par la grammaire. ‖ *Vers irréguliers*, Ceux où l'on ne s'assujettit pas à une marche régulière, soit pour la mesure, soit pour la disposition des rimes.

— Mus. *Cadence irrégulière*, Celle qui ne tombe pas sur une des cordes essentielles et dans laquelle la basse fondamentale monte d'une quinte ou descend d'une quarte, après un accord de sixte augmentée.

— Méd. *Pouls irrégulier*, Celui dont les pulsations ne sont uniformes ni par les intervalles ni par l'intensité.

— Art milit. Se dit des soldats qui ne sont pas enrégimentés : *Soldats* IRRÉGULIERS. *Troupes* IRRÉGULIÈRES. ‖ Substantiv. : *Les* IRRÉGULIERS *d'Abdel-Kader.*

— Entom. *Antennes irrégulières*, Celles dont les articles sont soumis à des changements de formes qui n'ont rien de gradué.

— Moll. Se dit des coquilles inéquivalves qui présentent des différences notables entre les individus de même espèce.

— Bot. Se dit d'une fleur, d'une corolle,

d'un calice dont les divisions sont dissemblables entre elles.

— s. f. pl. Arachn. Groupe d'aranéides, formé aux dépens du genre épeire.

— **Encycl.** Mus. On nommait autrefois cadence *irrégulière* celle qui ne tombe pas sur les cordes essentielles du ton ; mais Rameau a donné encore ce nom à une cadence particulière dans laquelle la basse fondamentale monte de quinte ou descend de quarte après un accord de sixte augmentée.

« Au lieu, dit-il, que la cadence parfaite se termine de la dominante à la note tonique, celle-ci, au contraire, se termine de la note tonique à la dominante, d'où on lui donne le nom de cadence *irrégulière.* »

L'accord parfait est seul affecté aux notes de la basse fondamentale dont se forment toutes les cadences; mais la même raison qui nous a fait altérer l'accord parfait par l'addition d'un nouveau son d'où provient la dissonance, ne pourrait-elle pas à son tour nous servir à l'égard de celle-ci? Si nous avons prévu que la dissonance convenait à la première note d'une cadence, nous ne croyons pas qu'il faille la fuir plutôt que la chercher, lorsque nous n'avons que cette occasion pour l'employer. Cette dissonance que nous ajouterions ainsi ne sera-t-elle point contre le son fondamental? Ce serait une sixte qui est consonnante qui ferait dissonance avec la quinte de ce son fondamental, et nous savons que la septième est la source de toutes les dissonances.

Néanmoins, l'accord dissonant formé de cette sixte ajoutée à l'accord parfait n'est autre que celui de la grande sixte renversée de celui de septième. Il est vrai que la dissonance ajoutée ici ne suivra pas la progression naturelle à la septième, en quoi le nom d'*irrégulier* peut lui convenir aussi bien qu'à la cadence où elle a lieu.

Comme c'est le propre de la quatrième note de porter un accord de grande sixte, et que celui de la note tonique est de porter l'accord parfait, on peut prendre le change en cette occasion, en formant encore cette cadence *irrégulière* de ces deux dernières notes.

Pour que la note qui termine cette cadence puisse passer pour dominante, il n'y a qu'à lui donner la tierce majeure, la différence du mode ne pouvant alors paraître que dans la tierce et la note tonique qui doit en ce cas précéder la dominante.

IRRÉGULIÈREMENT adv. (ir-ré-gu-liè-re-man — rad. *irrégulier*). D'une manière irrégulière : *Il vient fort* IRRÉGULIÈREMENT. *Cela est bâti fort* IRRÉGULIÈREMENT.

IRRÉITÉRABLE adj. (ir-ré-i-té-ra-ble — du préf. *ir*, et de *réitérer*). Qui ne peut être réitéré : *Acte* IRRÉITÉRABLE.

IRRELATIF, IVE adj. (ir-re-la-tiff, i-ve — du préf. *ir*, et de *relatif*). Philos. Qui n'est pas relatif, qui est absolu.

IRRÉLIGIEUSEMENT adv. (ir-ré-li-ji-eu-ze-man — rad. *irréligieux*). D'une manière irréligieuse, avec irreligion : *Vivre* IRRÉLIGIEUSEMENT.

IRRÉLIGIEUX, EUSE adj. (ir-ré-li-ji-eu, eu-ze — du préf. *ir*, et de *religieux*). Qui n'est pas religieux, qui n'a pas la croyance religieuse : *Un écrivain* IRRÉLIGIEUX. *L'Allemand n'est pas capable d'être* IRRÉLIGIEUX; *la religion est le fond même de sa nature.* (Renan.) ‖ Qui blesse, qui offense la religion : *Des propos* IRRÉLIGIEUX. *Une publication* IRRÉLIGIEUSE. *La plaisanterie* IRRÉLIGIEUSE *de Voltaire est vive, alerte et hardie.* (Ste-Beuve.)

— **Syn. Irréligieux, impie, incrédule.** V. IMPIE.

IRRÉLIGION s. f. (ir-ré-li-ji-on — du préf. *ir*, et de *religion*). Manque de religion, d'esprit religieux, de conviction religieuse : *L'*IRRÉLIGION, *ainsi que la superstition, a son fanatisme.* (Duclos.) *Née de l'orgueil et de l'ingratitude, l'*IRRÉLIGION *dessèche le cœur des individus et prépare la ruine de la société.* (Descuret.) *A la cour, l'*IRRÉLIGION *est de mauvais ton, parce qu'il est censé qu'elle est contre l'intérêt des princes.* (Beyle.)

IRRÉMÉDIABLE adj. (ir-ré-mé-di-a-ble — du préf. *ir*, et de *remédier*). A quoi l'on ne peut remédier, que l'on ne peut guérir par des remèdes : *Un mal* IRRÉMÉDIABLE. *Les maladies mutilent les individus, elles transportent enfin à leur postérité des semences fatales de maladies* IRRÉMÉDIABLES. (Virey.)

— Fig. Que l'on ne peut corriger, réparer : *Les peines de cœur sont* IRRÉMÉDIABLES. (Lamenn.)

IRRÉMÉDIABLEMENT adv. (ir-ré-mé-di-a-ble-man — rad. *irrémédiable*). D'une manière irrémédiable : *Vos projets sont* IRRÉMÉDIABLEMENT *compromis.*

IRRÉMISSIBILITÉ s. f. (ir-ré-mi-si-bi-li-té — rad. *irrémissible*). Etat, caractère de ce qui est irrémissible : *L'*IRRÉMISSIBILITÉ *de la honte est, de toutes les révélations de l'Evangile, la seule qu'ait entendue le monde propriétaire.* (Proudh.)

IRRÉMISSIBLE (ir-ré-mi-si-ble — du préf. *ir*, et de *rémissible*). Qui ne peut obtenir de rémission, qui est impardonnable : *Un péché* IRRÉMISSIBLE. *Livrer un pays à l'invasion est le plus grand et le plus* IRRÉMISSIBLE *des crimes.* (Chateaub.)

IRRÉMISSIBLEMENT adv. (ir-ré-mi-si-ble-man — rad. *irrémissible*). Sans rémission, sans miséricorde, d'une manière irrémissible : *La société maintient* IRRÉMISSIBLEMENT *en dehors d'elle deux classes d'hommes : ceux qui l'attaquent et ceux qui la gardent.* (V. Hugo.)

IRRÉMISSION s. f. (ir-ré-mi-si-on — du préf. *ir*, et de *rémission*). Défaut de rémission, de pardon : *L'*IRRÉMISSION *d'un péché mortel.*

IRRENIABLE (ir-re-ni-a-ble — du préf. *ir*, et de *reniable*). Qu'on ne saurait renier : *Une signature* IRRENIABLE.

IRRÉPARABILITÉ s. f. (ir-ré-pa-ra-bi-li-té — rad. *irréparable*). Caractère, nature de ce qui est irréparable : *L'*IRRÉPARABILITÉ *d'une faute.*

IRRÉPARABLE adj. (ir-ré-pa-ra-ble — du préf. *ir*, et de *réparable*). Qui ne saurait être réparé : *Un malheur* IRRÉPARABLE. *Un dommage* IRRÉPARABLE. *Dans une perte* IRRÉPARABLE, *la douleur peut être sans bornes.* (Fléch.)

— s. m. Ce qui est irréparable : *La mort est le seul remède à l'*IRRÉPARABLE. (Mme de Staël.) *Devant l'*IRRÉPARABLE, *il semble que le cœur humain se fortifie et s'élève.* (L. Jourdan.)

— **Allus. hist. Pour réparer des ans l'irréparable outrage,** Vers de Racine dans *Athalie.* V. OUTRAGE.

IRRÉPARABLEMENT adv. (ir-ré-pa-ra-ble-man — rad. *irréparable*). D'une manière irréparable : *Une réputation* IRRÉPARABLEMENT *atteinte.*

IRRÉPARÉ, ÉE adj. (ir-ré-pa-ré — du préf. *ir*, et de *réparé*). Qui n'est pas réparé : *Faute* IRRÉPARÉE.

IRRÉPRÉHENSIBILITÉ s. f. (ir-ré-pré-an-si-bi-li-té — rad. *irrépréhensible*). Caractère de ce qui est irrépréhensible : *L'*IRRÉPRÉHENSIBILITÉ *de sa conduite.*

IRRÉPRÉHENSIBLE adj. (ir-ré-pré-an-si-ble — du préf. *ir*, et de *répréhensible*). Qui n'est pas répréhensible, qui n'a rien fait de blâmable : *Un homme* IRRÉPRÉHENSIBLE *dans ses mœurs.* ‖ Où il n'y a rien de répréhensible, rien à reprendre · *Vie, conduite, action* IRRÉPRÉHENSIBLE.

IRRÉPRÉHENSIBLEMENT adv. (ir-ré-pré-an-si-ble-man — rad. *irrépréhensible*). D'une manière irrépréhensible : *Se conduire* IRRÉPRÉHENSIBLEMENT.

IRRÉPRESSIBLE adj. (ir-ré-prè-si-ble — du préf. *ir*, et de *répressible*). Que l'on ne peut réprimer, contenir, empêcher dans son expansion : *Les grandes masses d'hommes, plus encore les grands courants des passions humaines, sont plus* IRRÉPRESSIBLES *que les forces matérielles.* (J. Lemoine.)

IRRÉPRIMABLE adj. (ir-ré-pri-ma-ble — du préf. *ir*, et de *réprimable*). Qu'il est impossible de réprimer : *Un mouvement* IRRÉPRIMABLE.

IRRÉPRIMÉ, ÉE adj. (ir-ré-pri-mé — du préf. *ir*, et de *réprimé*). Qui n'a pas été réprimé : *Abus* IRRÉPRIMÉS.

IRRÉPROCHABILITÉ s. f. (ir-ré-pro-cha-bi-li-té — rad. *irréprochable*). Qualité de ce qui est irréprochable : *L'*IRRÉPROCHABILITÉ *de sa tenue, de sa conduite.*

IRRÉPROCHABLE adj. (ir-ré-pro-cha-ble — du préf. *in*, et de *reprochable*). Qui ne mérite aucun reproche, chez qui il n'y a rien à reprendre : *Employé* IRRÉPROCHABLE. *Chanteur* IRRÉPROCHABLE. ‖ En quoi il n'y a aucun défaut, aucune chose à reprendre : *Une vie* IRRÉPROCHABLE. *Une toilette* IRRÉPROCHABLE. *Une pièce de théâtre* IRRÉPROCHABLE. *Rien n'est plus habile qu'une conduite* IRRÉPROCHABLE. (Mme de Maint.) *Nulle forme de gouvernement ne rend l'ambition tout à fait* IRRÉPROCHABLE. (Villem.)

— Jurisp. *Témoin irréprochable,* Celui contre lequel on ne peut alléguer aucune cause de récusation.

IRRÉPROCHABLEMENT adv. (ir-ré-pro-cha-ble-man — rad. *irréprochable*). D'une manière irréprochable : *Cet homme a toujours vécu* IRRÉPROCHABLEMENT. (Acad.)

IRREPRODUCTIF, IVE adj. (ir-re-pro-duktiff, i-ve — du préf. *ir*, et de *reproductif*). Econ. politiq. Qui n'amène pas une nouvelle production : *Consommation* IRREPRODUCTIVE.

IRRÉSISTANCE s. f. (ir-ré-zi-stan-se — du préf. *ir*, et de *résistance*). Défaut de résistance : *La chose que nous exprimons par espace vide tient le milieu entre la matière et le néant, sans participer ni à l'un ni à l'autre; il diffère du néant par ses dimensions, et son* IRRÉSISTANCE *et son immobilité le distinguent de la matière.* (Pasc.)

IRRÉSISTIBILITÉ s. f. (ir-ré-zi-sti-bi-li-té — rad. *irrésistible*). Qualité de ce qui est irrésistible : *L'*IRRÉSISTIBILITÉ *d'une force, d'une impulsion, d'une attaque. Gall cite une foule d'exemples où la manie du vol est passée à l'état d'*IRRÉSISTIBILITÉ. (T. Thoré.)

— Théol. *Irrésistibilité de la grâce,* Impulsion irrésistible de la grâce : *Les contre-remontrants de Dordrecht se sont bornés, contre les arminiens, à soutenir l'*IRRÉSISTIBILITÉ *de la grâce.* (Fén.)

IRRÉSISTIBLE adj. (ir-ré-zi-sti-ble — du préf. *ir*, et de *résister*). A quoi l'on ne peut résister : *Une force* IRRÉSISTIBLE. *Un entraînement* IRRÉSISTIBLE. *La vérité devient* IRRÉSISTIBLE *lorsqu'elle est appuyée de l'opinion publique.* (Dumarsais.) *La force d'impulsion d'une révolution est d'autant plus* IRRÉSISTIBLE *qu'elle est plus combattue.* (Lamart.) ‖ A qui l'on ne peut résister : *Un orateur* IRRÉSISTIBLE. *Les importuns sont* IRRÉSISTIBLES, *même en amour.* (Mme E. de Gir.)

— Théol. *Grâce irrésistible,* Grâce qui détermine nécessairement la volonté : *Le concile de Trente a condamné la* GRÂCE IRRÉSISTIBLE.

IRRÉSISTIBLEMENT adv. (ir-ré-zi-sti-ble-man — rad. *irrésistible*). D'une manière irrésistible : *Se sentir entraîné* IRRÉSISTIBLEMENT. *Il y a deux choses qui portent* IRRÉSISTIBLEMENT *les peuples à la paresse, c'est l'anarchie et le despotisme.* (Nisard.)

IRRÉSOLU, UE adj. (ir-ré-zo-lu — du préf. *ir*, et de *résolu*). Qui manque de résolution; qui a de la peine à se résoudre, à prendre un parti : *Un homme, un caractère* IRRÉSOLU. *Le commerce des gens* IRRÉSOLUS *est ennuyeux.* (Mme Bradi.) ‖ Qui est incertain, indécis, en parlant des choses :

Elle porte au hasard ses pas *irrésolus;*
Son œil tout égaré ne nous reconnaît plus.
RACINE.

Irrésolu (L'), comédie en cinq actes et en vers, de Destouches (Comédie-Française, 5 janvier 1713). Cette pièce, malgré un certain mérite de versification, ne fut jouée que cinq ou six fois. Destouches l'a remaniée, pour l'édition de ses œuvres complètes, sans parvenir à la rendre bien meilleure. Le personnage principal est trop froid; l'action, qui ne repose que sur un perpétuel changement de goûts et de projets, n'est guère intéressante. On en a retenu un vers, resté proverbial. L'irrésolu, poussé par son père vers le mariage, incline tantôt pour l'une, tantôt pour l'autre des deux femmes qui lui sont proposées, et, se décidant enfin à épouser Julie, se repent déjà, la chose à peine faite ; il s'écrie :

J'aurais mieux fait, je crois, d'épouser Célimène.

Il était difficile d'attacher durant cinq actes avec une pareille donnée. On a joué, sans plus de succès, cette comédie réduite à un seul acte au théâtre de la Jeunesse (1822); peut-être aurait-il fallu la réduire à un seul vers.

IRRÉSOLUMENT adv. (ir-ré-zo-lu-man — rad. *irrésolu*). D'une manière irrésolue : *Soutenir* IRRÉSOLUMENT *ses droits.*

IRRÉSOLUTION s. f. (ir-ré-zo-lu-si-on — du préf. *ir*, et de *résolution*). Défaut de résolution; état d'incertitude, d'indécision : *L'*IRRÉSOLUTION *est le défaut qui s'oppose le plus à notre avancement ou au succès de nos affaires.* (Brueys.)

— **Syn. Irrésolution, doute, incertitude,** etc. V. DOUTE.

IRRESPECTUEUSEMENT adv. (ir-rè-spè-ktu-eu-ze-man — rad. *irrespectueux*). D'une manière irrespectueuse : *Répondre* IRRESPECTUEUSEMENT.

IRRESPECTUEUX, EUSE adj. (ir-rè-spè-ktu-eu, eu-ze — du préf. *ir*, et de *respectueux*). Qui n'est pas respectueux, qui manque au respect : *Se montrer* IRRESPECTUEUX *envers ses supérieurs. Prononcer des paroles* IRRESPECTUEUSES.

IRRESPIRABILITÉ s. f. (ir-rè-spi-ra-bi-li-té — rad. *irrespirable*). Etat, nature de ce qui est irrespirable : *L'*IRRESPIRABILITÉ *de l'acide carbonique.*

IRRESPIRABLE adj. (ir-rè-spi-ra-ble — du préf. *ir*, et de *respirable*). Qui est impropre à la respiration : *Gaz* IRRESPIRABLE. *Air* IRRESPIRABLE.

IRRESPONSABILITÉ s. f. (ir-rè-spon-sa-bi-li-té — rad. *irresponsable*). Etat, privilége de celui qui est irresponsable : *Les mauvais ministres se cachent derrière l'*IRRESPONSABILITÉ *royale.* (Cormen.)

IRRESPONSABLE adj. (ir-rè-spon-sa-ble — du préf. *ir*, et de *responsable*). Qui n'est pas responsable de ses actes : *Agent* IRRESPONSABLE. *Le souverain* IRRESPONSABLE *ne change pas, mais le ministère responsable est constamment sous le coup d'un changement.* (E. de Gir.)

IRRESPONSABLEMENT adv. (ir-ré-spon-sa-ble-man — rad. *irresponsable*). D'une manière irresponsable : *Rien de plus commode que de gouverner* IRRESPONSABLEMENT.

IRRÉTRACTABLE adj. (ir-ré-tra-kta-ble — du préf. *ir*, et de *rétractable*). Qu'on ne peut rétracter : *Un aveu* IRRÉTRACTABLE. *On ne doit plus examiner ce qui a été décidé en matière de foi, parce que, comme dit Tertullien, la règle de la foi est seule immobile et* IRRÉTRACTABLE. (Pasc.)

IRRÉUSSITE s. f. (ir-ré-u-si-te — du préf. *ir*, et de *réussite*). Manque de réussite, insuccès : *C'est une maxime du cardinal de Retz qu'il faut tâcher de former ses projets de façon que leur* IRRÉUSSITE *même soit suivie de quelque avantage, et cette maxime est très-bonne.* (Vauven.)

IRRÉVÉLÉ, ÉE adj. (ir-ré-vé-lé — du préf. *ir*, et de *révélé*). Qui n'a pas été révélé : *Vérités* IRRÉVÉLÉES.

IRRÉVÉREMMENT adv. (ir-rè-vé-ra-man — rad. *irrévérent*). D'une manière irrévérencieuse : *Un roi ne permet pas dans ses Etats qu'on parle* IRRÉVÉREMMENT *même d'un roi étranger, même d'un roi ennemi.* (Boss.)

IRRÉVÉRENCE s. f. (ir-ré-vé-ran-se — du préf. *ir*, et de *révérence*). Manque de respect, de révérence : *L'*IRRÉVÉRENCE *à l'égard des grands hommes appartient de droit aux hommes vulgaires.* (M.-J. Chénier.) ‖ Parole, action irrévérente, irrespectueuse : *C'est aux vrais fidèles à opposer leurs hommages publics aux* IRRÉVÉRENCES *et aux profanations des impies.* (Mass.)

IRRÉVÉRENCIEUSEMENT adv. (ir-ré-vé-ran-si-eu-ze-man — rad. *irrévérencieux*). D'une manière irrévérencieuse : *Répondre* IRRÉVÉRENCIEUSEMENT.

IRRÉVÉRENCIEUX, EUSE adj. (ir-ré-vé-ran-si-eu, eu-ze — rad. *irrévérence*). Qui n'est pas révérencieux, poli; qui manque d'égards : *Une personne* IRRÉVÉRENCIEUSE. *Des paroles* IRRÉVÉRENCIEUSES.

IRRÉVÉRENT, ENTE adj. (ir-ré-vé-ran, an-te — du préf. *ir*, et de *révérent*). Qui est contraire au respect : *Une attitude* IRRÉVÉRENTE.

IRRÉVOCABILITÉ s. f. (ir-ré-vo-ka-bi-li-té — rad. *irrévocable*). Caractère de ce qui est irrévocable : *Le destin, c'est l'*IRRÉVOCABILITÉ *d'un acte de volonté, produit en dehors.* (Ballanche.)

IRRÉVOCABLE adj. (ir-ré-vo-ka-ble — du préf. *ir*, et de *révocable*). Qui ne peut, qui ne doit pas être révoqué; sur quoi il est impossible de revenir : *Un arrêt* IRRÉVOCABLE. *Un serment* IRRÉVOCABLE. *Une promesse* IRRÉVOCABLE. *Un ordre* IRRÉVOCABLE. *Une parole échappée est* IRRÉVOCABLE. (Théry.)

IRRÉVOCABLEMENT adv. (ir-ré-vo-ka-ble-man — rad. *irrévocable*). D'une manière irrévocable : *La cérémonie est* IRRÉVOCABLEMENT *fixée au 15 du mois. Le plus dur des résultats de la guerre, la conquête, ne se légitime et ne s'établit* IRRÉVOCABLEMENT *que par l'assimilation des peuples.* (Guizot.)

IRRÉVOQUÉ, ÉE adj. (ir-ré-vo-ké — du préf. *ir*, et de *révoqué*). Qui n'a pas été révoqué : *Toute loi* IRRÉVOQUÉE *exige obéissance.* (Laharpe.)

IRRIDOLINE s. f. (ir-ri-do-li-ne). Syn. de LÉPIDINE.

IRRIGATEUR s. m. (ir-ri-ga-teur — du lat. *irrigare*, arroser). Celui qui arrose, arroseur : *Les* IRRIGATEURS *de la voie publique.*

— Machine servant à arroser : *Un* IRRIGATEUR *mécanique.*

— Méd. Instrument servant à donner des lavements ou des injections à jet continu.

— **Encycl.** Le règne de l'antique et abominable seringue, qui exigeait l'intervention d'un *homme de l'art*, est passé depuis longtemps; la seringue perfectionnée, le clysoir, le clysopompe l'ont tour à tour remplacée ; mais c'est à M. le docteur Eguisier que revient l'honneur d'avoir enfin construit un *irrigateur* qui ne laisse rien à désirer, qui est d'une manœuvre à la fois sûre, commode et facile, permettant d'administrer un remède en quantité déterminée, et sans que les malades aient, pour ainsi dire, à faire un seul mouvement. L'appareil du docteur Eguisier consiste en un corps de pompe vertical, à l'extrémité inférieure duquel s'ajuste un long tube en caoutchouc. La pression du liquide versé dans le récipient se fait automatiquement, et la seule manœuvre qu'ait à faire le patient consiste à tourner le petit robinet qui met le tube de caoutchouc en communication avec le corps de pompe. Toutefois, l'esprit d'invention n'a pas de limite, et déjà nous avons ouï parler quelque part d'un *irrigateur à musique !* Qui vivra verra.

IRRIGATION s. f. (ir-ri-ga-si-on — lat. *irrigatio;* de *in*, dans, et de *rigare*, arroser). Agric. Arrosement des cultures, action ou manière d'arroser : *Canaux d'*IRRIGATION. *Système d'*IRRIGATION. *La plus importante des améliorations que l'on puisse apporter aux prairies, c'est l'*IRRIGATION. (M. de Dombasle.) *L'*IRRIGATION *est une sorte d'assurance contre le soleil et la sécheresse.* (E. de Gir.)

— Méd. Action d'humecter, d'arroser une partie malade : *L'*IRRIGATION *se pratique en établissant sur la partie malade le courant d'un filet d'eau très-mince.* (Récamier.) ‖ Injection pratiquée à l'aide d'un irrigateur : IRRIGATION *de la vessie.*

— **Encycl.** Agric. L'*irrigation* est certainement une des opérations de l'agriculture les plus essentielles et en même temps les plus négligées. Dans ces dernières années, tous les théoriciens de l'agriculture ont fait grand bruit du drainage, dont, certes, nous n'avons pas à dire du mal ici ; mais nous pensons que, si le drainage est absolument indispensable dans les climats du Nord, où les terres sont exposées à rester trop longtemps soumises à l'influence des eaux et à prendre le caractère de véritables marécages, l'*irrigation* est plus nécessaire encore dans le midi, si fréquemment désolé par la sécheresse, qui condamne la plus grande partie de son territoire à une véritable stérilité. En un mot, si l'on a bien fait d'imiter l'exemple des Anglais, qui ont pratiqué le drainage avant nous, on a grand tort de négliger celui des Italiens, qui tirent un si grand parti de l'irrigation.

— I. HISTOIRE DE L'IRRIGATION. Les procé-

dés de l'*irrigation* ont probablement été pratiqués dès les premiers temps de l'agriculture. On ignore la date des magnifiques travaux de canalisation de la Chine, qui font de ce pays la première contrée du monde au point de vue spécial qui nous occupe. Les travaux des Egyptiens sont plus célèbres encore, et non moins remarquables. L'Egypte serait certainement le plus stérile de tous les pays, sans les précautions prises dès la plus haute antiquité pour l'inonder sous les eaux fécondantes du Nil. Ces travaux gigantesques rendent encore aujourd'hui d'immenses services; et d'ailleurs, les traditions de l'ancienne Egypte à cet égard ne sont pas complétement perdues. Dans ces dernières années, on a exécuté des travaux d'*irrigation* véritablement dignes du pays des Pharaons. Au moyen de deux ponts éclusés, qui ont ensemble 974m,50 de longueur, on a fermé deux bras du Nil, celui de Rosette et celui de Damiette, ce qui permet d'élever le niveau des eaux de façon à arroser plus de 84,000 hectares de terrain, au moyen de trois canaux qui servent en même temps à la navigation, et qui ont l'un 60 mètres, les deux autres 100 mètres de largeur. La Judée, pays complétement désolé aujourd'hui, avait appris des Egyptiens, dans l'antiquité, l'art des *irrigations*, souvent mentionne dans la Bible. Elle ne paraît pas, néanmoins, l'avoir appliqué sur une bien grande échelle, et l'on s'explique assez mal la merveilleuse fertilité attribuée à ce pays par les livres de Moïse. Les Perses et les Assyriens avaient construit des travaux gigantesques dont la ruine a complétement stérilisé le sol. La Grèce, malgré sa civilisation avancée, n'a presque pas connu l'art d'arroser les terres. Rome, au contraire, l'a pratiqué avec un grand succès.

Au moyen âge, les Arabes, dont la civilisation était relativement si avancée, furent longtemps les seuls à pratiquer l'*irrigation*. Leurs travaux, construits dans ce but en Afrique, en Espagne et jusque dans le Roussillon, prouvent à la fois le développement qu'ils surent donner à l'agriculture et l'habileté de leurs ingénieurs. Ils s'appliquèrent avec un soin extrême à conserver et à améliorer les travaux des Romains. Les canaux d'*irrigation* si remarquables qui sillonnent en tous sens l'Italie du nord ne datent que du XIIIe siècle. Les Milanais débutèrent par la construction des deux grands canaux dérivés du Tessin et de l'Adda, qui suffisent pour irriguer 100,000 hectares de terrain. D'autres grands travaux ont été construits récemment dans le Piémont et la Lombardie. Dans l'état actuel, le nord de l'Italie est en Europe le pays modèle dans l'art de l'*irrigation*. Les travaux exécutés par le gouvernement belge, dans la Campine, entre la Meuse et l'Escaut, ont fait de cette contrée un véritable jardin. 25,000 hectares de ce terrain, jusque-là improductif, ont été soumis, grâce à l'*irrigation*, à la plus riche culture.

La France est loin d'être aussi avancée. Cependant les travaux d'*irrigation* y sont encore remarquables. Ces travaux ont commencé chez nous dans le midi, après nos expéditions en Italie, où nous avions pu étudier de si admirables modèles. Ils se poursuivirent sous Henri II, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, et se sont beaucoup multipliés de nos jours. Les deux tiers des eaux de la Durance sont actuellement détournés pour servir aux *irrigations* des départements des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, des Hautes et des Basses-Alpes, de la Drôme et du Var. Le système d'*irrigation* est remarquablement développé dans les départements des Vosges, de l'Ariége et de la Haute-Saône. Néanmoins, il n'est que trop certain que d'immenses progrès restent encore à faire et que la presque totalité de nos cours d'eau se jette inutilement à la mer. L'aménagement des eaux des Pyrénées, qui serait si utile, est résolu en principe, mais restera probablement longtemps à l'état de projet. Ce qui nous manque, c'est un système d'ensemble dû à l'association des intéressés ou à l'intervention de l'Etat, qui permettrait d'utiliser les grandes masses d'eau; généralement, l'*irrigation* est abandonnée à l'initiative, toujours mesquine et précaire, des particuliers et des communes, de sorte que les grands cours d'eau n'arrosent guère que leurs bords.

— II. AVANTAGES DE L'IRRIGATION. Pour donner une idée de l'importance de l'*irrigation* en agriculture, il nous suffirait de rappeler les admirables transformations qu'ont subies, sous son influence, les terrains les plus arides de l'Egypte, de la Lombardie, de la Campine et de la Provence. Nous avons pu voir de vastes plaines caillouteuses transformées dans l'espace de deux ans en prairies magnifiques, ou en cinq ou six ans en vergers de plein rapport. Mais nous pensons donner une démonstration bien plus frappante encore en empruntant au *Dictionnaire des arts et manufactures* quelques chiffres des plus éloquents. Dans les arrondissements de Semur et d'Avallon, des terrains, dont l'hectare avait une valeur locative de 12 à 70 fr., sont montés par l'*irrigation* à 75 et 180 francs.

Dans les environs d'Autun, la valeur de l'hectare est montée de 900 à 5,000 francs.

Les grèves sans valeur de la Moselle se vendent actuellement jusqu'à 5,000 francs l'hectare.

Dans la Sologne, les prairies naturelles donnent au plus 2,000 kilogrammes de foin par hectare, et les prés arrosés en donnent jusqu'à 8,000 kilogrammes.

Les bruyères de la Campine valaient de 15 à 20 francs l'hectare en 1835; transformées en prés, elles se vendent maintenant jusqu'à 400 francs.

Pour produire de tels résultats, la qualité des eaux n'est pas à négliger. L'eau agit sur les végétaux, non pas seulement par l'humidité qu'elle leur fournit, mais aussi par les matières qu'elle tient en suspension, et qui sont pour eux un véritable aliment. L'oxygène, l'acide carbonique et divers sels jouent à cet égard un rôle très-important. Quelques eaux contiennent aussi des matières nuisibles aux plantes; il est donc essentiellement nécessaire de faire tout d'abord l'analyse des eaux qu'on veut employer à l'*irrigation*, tant au point de vue de leur nature propre, qu'à celui de la constitution des terres qu'elles sont destinées à arroser et à amender. Du reste, les agriculteurs ont un moyen pratique qui les dispense jusqu'à un certain point de recourir à l'analyse : c'est l'examen des plantes qui croissent dans les eaux qu'on se propose d'étudier. L'expérience a démontré que les eaux où croissent le cresson de fontaine, les épis d'eau, les véroniques, la renoncule aquatique sont de bonne qualité. Celles où l'on rencontre les roseaux, les patiences, les ciguës, les salicaires, les menthes, les scirpes, les joncs sont médiocres. Celles qui donnent naissance au carex sont mauvaises. Les eaux nuisibles sont celles qui contiennent des acides attaquant les matières végétales, ou des matières qui se déposent en incrustations. Il faut éviter aussi d'employer des eaux trop froides.

Certaines eaux sont particulièrement fécondantes par l'abondance du limon dont elles couvrent le sol. V. COLMATAGE.

— III. MÉTHODES D'IRRIGATION. Dans le système à adopter pour pratiquer l'*irrigation*, il faut tenir compte à la fois du but à obtenir, de la nature et de la situation des terrains, des dépenses nécessaires. Nous allons énumérer les principales méthodes en usage.

— *Irrigation par submersion*. Le terrain, dans ce système, devant être entièrement couvert d'eau pendant un temps plus ou moins long, doit être à peine incliné L'eau est amenée dans des rigoles horizontales, et le sol est coupé en compartiments par des bourrelets qui la retiennent. Ces bourrelets ne doivent avoir qu'un faible relief. Leur espacement varie suivant la pente.

— *Irrigation par déversement*. Ce système convient aux terrains fortement inclinés. On coupe le sol de rigoles horizontales, et l'on opère l'*irrigation* en faisant arriver l'eau dans chaque rigole, qui la déverse sur le plan incliné situé immédiatement au-dessous.

— *Irrigation par planches inclinées*. Sur un terrain peu incliné, on peut pratiquer le système précédent, en disposant artificiellement des planches de peu d'étendue, séparées par des ressauts brusques, et ayant une inclinaison de 0m,04 à 0m,08.

— *Irrigation sur terrains en ados*. Le terrain est préparé en ados, c'est-à-dire en planches à deux pentes. Une rigole d'*irrigation* est pratiquée sur l'arête supérieure de l'ados et une rigole d'égouttement dans l'angle formé par deux ados contigus. L'eau est amenée dans chaque rigole supérieure par une rigole générale, qui longe la tête de tous les ados. C'est, de tous les systèmes d'*irrigation*, le plus perfectionné et le plus efficace.

— *Irrigation par infiltration*. Le sol est coupé de nombreuses rigoles horizontales, dans lesquelles on laisse l'eau séjourner plus ou moins longtemps, de façon à pénétrer le terrain. Ce système est rarement praticable. Il a le double inconvénient d'exiger un grand nombre de rigoles, ce qui occasionne une grande perte de terrain, et de distribuer l'eau d'une manière incertaine et inégale.

Tous les autres systèmes usités reviennent à ceux que nous venons de décrire. On conçoit, du reste, que les circonstances locales puissent faire adopter une foule de combinaisons variées, et l'on peut dire que rarement une méthode peut être appliquée d'une manière générale et absolue.

— Méd. C'est Bérard qui, le premier, a employé l'*irrigation* continue, méthodique et à basse température. L'*irrigation* continue est un puissant antiphlogistique et produit des effets sédatifs. Les cas où on l'emploie avec le plus d'efficacité sont ceux de fracture simple ou compliquée, de luxation avec rupture des ligaments, de plaies avec écrasement et déchirure des parties molles. On s'en sert encore dans le traitement des hernies, des anévrismes, des varices, des tumeurs blanches, etc., mais avec moins de succès que dans les cas précédents. Pour établir l'*irrigation*, on remplit d'eau froide un seau que l'on suspend ou que l'on pose sur un échafaudage quelconque au-dessus du niveau de la partie blessée. A l'aide d'un ou de plusieurs siphons de verre d'un très-petit calibre, on fait tomber l'eau sur la région malade, préalablement recouverte d'une légère couche de charpie ou de compresses. Par ce moyen, le liquide est plus régulièrement disséminé. On recouvre le lit d'une pièce de taffetas ciré, inclinée sur l'un des bords, pour faciliter l'écoulement de l'eau. Si l'on n'avait point de siphon, on pourrait pratiquer une ouverture à la partie inférieure du seau et conduire le liquide par le moyen d'une bande. L'*irrigation* doit être continuée plus ou moins longtemps, selon la gravité de la blessure. Dans les cas les plus graves, la durée est de six à quinze jours. Ce moyen thérapeutique a déjà rendu de grands services. Dès que l'action du réfrigérant commence à se produire, les malades éprouvent une sensation de fraîcheur agréable, qui remplace la douleur et la chaleur propres à l'inflammation; puis la rougeur et la tuméfaction disparaissent, les tissus enflammés se contractent. Mais lorsque l'action du froid est intense, il y a souvent de vives douleurs qui persistent parfois jusqu'à vingt-quatre heures. L'épiderme, toujours mouillé, s'imbibe peu à peu, s'épaissit et finit par former une couche tantôt uniforme, tantôt irrégulière, d'un blanc mat. Cette couche de la peau est parfois assez épaissie pour faire croire à une augmentation générale du volume de la partie affectée; mais il est facile de reconnaître qu'il n'y a pas de tuméfaction inflammatoire, quelle que soit la blessure en traitement. On a vu des plaies d'armes à feu horriblement contuses, compliquées de la présence d'esquilles, de fragments de balle, qui n'ont cependant été le siége d'aucune tuméfaction pendant huit ou douze jours d'*irrigation* continuelle. Il s'opère alors un travail d'inflammation adhésive, un retard dans la formation du pus, qui est presque toujours de bonne nature, et qui est bientôt suivi de l'apparition des bourgeons charnus. Deux accidents sont à craindre dans l'*irrigation* continue. Le premier consiste dans la réaction qui pourrait arriver si l'application de l'eau froide était suspendue après quelque temps; le second est la gangrène des tissus soumis pendant longtemps à l'action du réfrigérant. Cependant, « toutes les fois, dit Bérard, que la contusion compliquée de plaie, qui atteint un membre, laisse assez de parties molles intactes pour que la circulation s'accomplisse avec facilité dans toute l'étendue du membre blessé, la gangrène n'est point à craindre; mais, s'il ne reste qu'une épaisseur peu considérable de tissus que la contusion n'ait pas désorganisés, quand même l'extrémité du membre serait parfaitement intacte, la gangrène n'en est pas moins à redouter dans cette extrémité. L'eau froide agit sans doute alors avec trop d'énergie; sous l'influence sédative, la circulation est ralentie, peut-être même complétement suspendue, dans les tissus que la contusion a épargnés, et la vie s'éteint dans toute la partie qui a perdu ses connexions vasculaires avec le reste du corps. »

IRRIGATOIRE adj. (ir-ri-ga-toi-re — du lat. *irrigatus*, part. passé du v. *irrigare*, arroser). Qui sert à l'irrigation : *Appareil* IRRIGATOIRE.

IRRIGUÉ, ÉE (ir-ri-ghé) part. passé du v. Irriguer : *Les prairies bien* IRRIGUÉES, *c'est-à-dire qui ne sont ni trop sèches ni trop humides, sont fréquemment exemptes de mauvaises herbes.* (A. de Rouville.)

IRRIGUER v. a. ou tr. (ir-ri-ghé — V. IRRIGATION). Néol. Opérer l'irrigation de : IRRIGUER *une terre, une prairie.* IRRIGUER *un membre fracturé.*

IRRITABILISME s. m. (ir-ri-ta-bi-li-sme — rad. *irritable*). Physiol. Système des partisans de l'irritabilité.

IRRITABILISTE s. m. (ir-ri-ta-bi-li-ste — rad. *irritabilisme*). Physiol. Partisan de l'irritabilité.

IRRITABILITÉ s. f. (ir-ri-ta-bi-li-té — rad. *irritable*). Caractère d'une personne ou d'une chose irritable : *L'*IRRITABILITÉ *de son caractère rend son commerce fort difficile. Tout en appauvrissant les riches, le luxe affaiblit l'énergie des peuples et communique aux individus une* IRRITABILITÉ *maladive.* (Descuret.)

— Physiol. Propriété qu'on attribue aux tissus organiques d'être mis en action par certains stimulants, indépendamment du système nerveux : *L'*IRRITABILITÉ *végétale est excitée par un stimulant comme l'*IRRITABILITÉ *animale.* (Bonnet.) *Les muscles ont l'*IRRITABILITÉ, *les nerfs ont la sensibilité.* (Haller.) *C'est en vertu des impressions transmises par les nerfs aux parties musculaires ou reçues immédiatement par celles-ci, que l'*IRRITABILITÉ *se manifeste.* (Cabanis.)

— **Encycl.** Physiol. La doctrine médicale de l'*irritabilité* fut créée par Glisson, qui avait dit : « La matière n'est point complétement inerte, mais, au contraire, douée de forces toujours en action; elle présente, dans ses propriétés, la raison de tous les actes qui caractérisent la vie. » Cette doctrine, conséquence de principes établis par Bacon, développés par Hobbes, Priestley, etc., fit justice des causes occultes, et devint la base fondamentale du vitalisme. Glisson soutint en même temps « que tous les organes de l'économie vivante sont doués d'une force particulière, » à laquelle il donna, le premier, le nom d'*irritabilité*, et qu'il distingua, d'après le degré d'élévation qu'elle offre dans les tissus, en naturelle, vitale et animale. Gorter, pour la première fois, étendit l'*irritabilité* aux mouvements organiques des plantes; il constata des phénomènes qui sont de plus en plus l'objet des études des physiologistes. C'est ainsi qu'il est prouvé aujourd'hui que la commotion électrique agit sur les plantes comme sur les animaux, et qu'elles deviennent, comme eux, insensibles aux courants d'induction, lorsqu'elles sont soumises à l'action anesthésique de l'éther.

Haller, s'emparant des faits disséminés dans la science physiologique, en fit un corps de doctrine, et devint ainsi le fondateur de l'*irritabilité*. « J'appelle, dit-il, partie irritable du corps humain celle qui devient plus courte lorsqu'un corps étranger la touche assez fortement, et je considère la mesure de ce raccourcissement comme celle de l'*irritabilité*. » Après un grand nombre d'expériences, Haller fut conduit à regarder la fibre musculaire comme seule douée de cette propriété. Entraîné par une interprétation erronée de quelques faits, et par des raisonnements plus spécieux que solides, il admettait une force nerveuse distincte de l'*irritabilité*, mais qui mettait en jeu la contractilité musculaire, dont il plaçait la cause dans cette *irritabilité*. Il reconnaissait encore dans les tissus membraneux, cellulaire, aponévrotique, etc., « une force morte, analogue à l'élasticité, » que Bichat nomma plus tard contractilité des tissus.

L'*irritabilité* hallérienne a donné naissance à d'interminables débats. Aujourd'hui, le mot *irritabilité* a changé de signification; il ne signifie plus une force propre au tissu musculaire; il a repris un sens général relatif à toutes les parties de l'organisme, et est devenu l'agent spécial de l'irritation.

IRRITABLE adj. (ir-ri-ta-ble — rad. *irriter*). Qui s'irrite facilement : *Un naturel* IRRITABLE. *Une femme très-*IRRITABLE. *J'ai peur d'être déchiré par deux puissances égales : un cœur sensible et passionné, un caractère fier et* IRRITABLE. (Mme de Staël.)

— Physiol. Qui est doué d'irritabilité : *Certaines parties de différentes plantes, telles que l'épine-vinette, la pariétaire, la dionée attrape-mouche, sont* IRRITABLES. *Les muscles des poissons sont si* IRRITABLES, *qu'ils ne dorment profondément que lorsqu'ils reposent sur un fond stable.* (Lacép.) *Les organes destinés à la reproduction sont les plus sensibles et les plus* IRRITABLES. (Richerand.)

— Pathol. *Tumeur irritable du sein*, Tumeur du sein très-douloureuse, qui ressemble à un cancer.

IRRITANT, ANTE adj. (ir-ri-tan, an-te — rad. *irriter*). Qui irrite, qui est propre à irriter : *Des discussions* IRRITANTES. *Des souvenirs* IRRITANTS. *La contradiction est* IRRITANTE, *parce qu'elle attaque directement l'amour-propre.* (Boitard.)

Sous le choc *irritant* des intérêts contraires,
On voit en traits hardis jaillir les caractères.
THOMAS.

— Méd. Qui provoque de l'irritation dans les organes : *Une substance* IRRITANTE. *Un poison* IRRITANT.

Par le sel *irritant* la soif est allumée.
BOILEAU.

— s. m. Substance irritante, médicament irritant : *Employer les* IRRITANTS. *Proscrire les* IRRITANTS. *Les plus violents* IRRITANTS *grattent à peine les sens d'un Sibérien.* (Virey.)

— **Encycl.** Méd. M. Cl. Bernard admet trois classes d'*irritants* : les *irritants* physiques, les *irritants* chimiques et les *irritants* vitaux proprement dits. Les *irritants* physiques sont la chaleur, la lumière, l'air, l'humidité. Pour ce qui est de la lumière, par exemple, on sait que les plantes plongées dans l'obscurité ne sauraient assimiler leur aliment propre, qui, cependant, les baigne de toutes parts; il leur faut un *irritant* qui détermine cette absorption, et cet *irritant* c'est la lumière.

Les *irritants* chimiques agissent d'une façon analogue, en modifiant les milieux internes.

Quant aux *irritants* vitaux, ce sont des causes résidant dans l'organisme, mais étrangères par elles-mêmes aux parties vis-à-vis desquelles elles jouent un rôle *irritant*. Ainsi, le nerf est l'*irritant* du muscle, le nerf de sentiment est l'*irritant* du nerf moteur, etc. Quelquefois, les *irritants* physiques peuvent produire les mêmes effets que les *irritants* vitaux; c'est ainsi que certains acides et l'électricité déterminent la contraction du muscle.

Dans un sens plus restreint, on donne le nom de médicaments *irritants* à ceux qui changent rapidement l'état des milieux internes de l'organisme et font apparaître dans les maladies certaines métamorphoses nettes et bien tranchées. MM. Trousseau et Pidoux rangent parmi les médicaments *irritants* : la potassse, la soude, le borax, la chaux, la baryte, l'ammoniaque, le chlore, l'acide chlorhydrique et les chlorures, l'acide sulfurique et le sulfate de zinc, le nitrate d'argent, les sels de cuivre, la moutarde, les cantharides, les renonculacées, les euphorbiacées, la térébenthine, etc. Les vésicatoires, les cautères, etc., rentrent dans la médication *irritante*.

Les médicaments *irritants* substituent dans l'organisme un état morbide artificiel à un état morbide naturel, ou bien ils transportent d'un endroit à un autre une altération déterminée. Dans certains cas, ils réveillent l'activité des parties en excitant leur vitalité par une addition de principes immédiats qui leur manquaient. Ici, c'est la circulation qu'ils

activent; là, les acides qu'ils neutralisent; ailleurs, les vomissements qu'ils arrêtent, etc.

IRRITANT, ANTE adj. (ir-ri-tan, an-te — rad. *irriter*, du latin *irritare*, annuler; de *irritus*, vain, nul; de *in*, négatif, et de *ritus*, pour *ratus*, ratifié). Jurispr. Qui rend nul par l'inaccomplissement : *Clause* IRRITANTE. *Condition* IRRITANTE.

— Dr. canon. *Décret irritant*, Clauses insérées dans une bulle, et dont l'inaccomplissement annulle la grâce accordée.

IRRITATION s. f. (ir-ri-ta-si-on — rad *irriter*). Colère persistante, état permanent d'une personne courroucée : *Si l'on veut se servir du clergé pour ramener l'ancien régime, on est certain d'accroître l'incrédulité par l'*IRRITATION. (Mme de Staël.)

— Physiol. Action d'irriter au moyen d'un stimulant; résultat de cette action : IRRITATION *nerveuse. Les nerfs sont les seuls agents de la transmission de l'*IRRITATION. (Broussais.)

— Pathol. Augmentation anomale, excessive de chaleur, de sensibilité et d'activité dans un organe : IRRITATION *de la gorge.* IRRITATION *des bronches.*

— **Encycl.** Pathol. Broussais définit l'*irritation* : l'état d'un organe dont l'excitation est portée à un tel degré d'intensité, que l'équilibre résultant de la balance de toutes les fonctions est rompu. C'est, pour lui, l'origine de presque toutes les maladies, attendu qu'elles sont compliquées presque toutes d'inflammation, et que l'inflammation est la suite évidente d'une *irritation*. Ce mot représente, pour lui, les phénomènes qui succèdent à la modification initiale, déterminée par l'agent irritant. Ces phénomènes, tels que l'œdème, l'hypertrophie, la production du pus, proviennent tous d'un changement survenu dans les milieux organiques, changement que Broussais traduisait par le mot *irritation*, sans y attacher le sens d'une entité distincte, comme on le lui a reproché. Ni l'*irritation* ni l'irritabilité ne sont des entités; ce ne sont même pas des propriétés de la matière organisée. Il y faut attacher l'idée d'un excès ou d'une aberration dans l'exercice des propriétés élémentaires et permanentes des tissus vivants.

Les expressions *irritation* nutritive, *irritation* formatrice, employées par les Allemands pour désigner la manifestation de l'hypertrophie et de l'hypergenèse des éléments anatomiques, sont manifestement absurdes et ne représentent qu'une conception métaphysique de l'esprit. C'est substituer à la notion précise et nette du jeu des propriétés élémentaires de la matière organisée, la notion illusoire d'une propriété vague, qui ne saurait être ramenée à rien de positif ni de déterminé. « Le terme *irritation*, dit M. Robin, est non-seulement inutile à la physiologie pathologique (comme à la physiologie normale, qui, depuis longtemps, l'a repoussé), mais encore il est dangereux; il donne, en effet, une idée fausse des phénomènes élémentaires, aujourd'hui assez bien connus, en eux-mêmes et dans leurs perturbations, pour qu'il ne soit plus nécessaire de faire intervenir dans leur explication l'hypothèse d'une sorte de caractère moral, propre à chacun d'eux. »

Aujourd'hui, on a renoncé, et avec raison, à concevoir l'*irritation* comme Broussais; mais le mot est resté dans la langue médicale pour désigner l'état des organes enflammés par une cause extérieure directe ou par une influence morbifique plus ou moins dissimulée. Il importe seulement de ne pas oublier que cette *irritation* est un résultat complexe du jeu de plusieurs causes, qui sont la perversion des propriétés élémentaires, et non le résultat simple d'une propriété spéciale dite *irritabilité*.

— Pathol. *Irritation spinale*. On donne ce nom à des points ou douleurs névralgiques, ressenties le long de la colonne vertébrale par les personnes d'une grande susceptibilité nerveuse. Ces douleurs siégent le long des apophyses vertébrales et sur les côtés de la colonne. Tantôt elles apparaissent spontanément, tantôt elles se déclarent par places, lorsque l'on comprime les différents points de l'épine dorsale. Souvent elles sont accompagnées de douleurs névralgiques du col de l'utérus et du vagin, ce qui rend fort douloureux les rapports sexuels. Des douches appliquées sur le vagin et sur le col de l'utérus, au moyen d'une grosse canule, sont efficaces en pareil cas. Quand c'est dans les testicules, la vessie ou le rectum que siégent les douleurs, sans cause organique apparente, l'existence de l'*irritation* spinale n'est pas moins évidente, et c'est également à l'hydrothérapie qu'il convient d'avoir recours.

Cette *irritation* paraît provenir d'ailleurs, comme toutes les névralgies, d'une altération isomérique de la substance nerveuse.

Irritation et de la folie (TRAITÉ DE L'), par Broussais (Paris, 1828-1829). Ce traité fit dans le monde médical et philosophique une sensation extraordinaire. On n'était pas habitué à voir les médecins s'avancer ainsi sur le terrain des questions psychologiques, et on ne s'étonnait pas moins de voir se produire en ce temps d'empirisme une doctrine médicale simple, méthodique, homogène, appuyée sur la science la plus précise et la plus positive, aspirant à être progressive.

Ce livre magnifique est d'un bout à l'autre un chef-d'œuvre de dialectique éloquente et vigoureuse, où les arguments de la physiologie et de la pathologie positives sont mis au service de la psychologie. La préface du livre, en particulier, est d'une énergie extrême. La médecine empirique et la philosophie spéculative y sont également malmenées. Nous regretterons, pour notre part, que l'illustre auteur ait confondu dans la foule des métaphysiciens vulgaires et des empiriques insignifiants des hommes comme Platon et Kant. D'aussi grands génies ont droit à tous nos égards, et si l'on a le droit de montrer qu'ils se sont trompés, il n'est que juste de reconnaître qu'ils ont frayé la route à d'autres, et leur œuvre est illuminée d'incontestables splendeurs.

Le livre de Broussais est franchement matérialiste, en ce sens que Broussais s'y passe complétement de toute entité métaphysique, âme, archée, principe vital, etc. Il traite des phénomènes intellectuels et moraux en les considérant comme le résultat des propriétés du cerveau.

Dans la première partie de son livre, Broussais étudie l'irritation et applique sa doctrine à l'étude des phénomènes intellectuels. Il combat les doctrines spiritualistes. Dans la seconde, il examine les causes de la folie et ses caractères. L'histoire des diverses manies est faite avec un soin scrupuleux, ainsi que celle de la démence et de la paralysie générale

Un *Supplément*, qui termine l'ouvrage, contient une réfutation des théories de M. Cousin sur les éléments de la raison.

IRRITÉ, ÉE (ir-ri-té) part. passé du v. Irriter. Mis en colère : *Un maître* IRRITÉ. *Etre vivement* IRRITÉ *d'un refus. Calmer les esprits* IRRITÉS.

— Poétiq. Déchaîné, furieux, en parlant des éléments : *Les vents* IRRITÉS. *De là on découvrait la mer, quelquefois claire et unie comme une glace, quelquefois follement* IRRITÉE *contre les rochers.* (Fén.)

— Méd. Où il y a de l'irritation, de l'excitation vitale : *Une plaie vivement* IRRITÉE.

IRRITER v. a. ou tr. (ir-ri-té — lat. *irritare*, mot que les étymologistes latins regardent comme un fréquentatif de *irrire*, gronder, grogner, en parlant d'un chien. Du supin *irritum* serait venu le causatif *irritare*, faire gronder comme un chien, irriter. *Irrire* est formé lui-même de *in*, en, et *rire*, qui est probablement le radical sanscrit onomatopique *rai, ragoti*, il aboie, que l'on trouve dans le véda). Mettre en colère : IRRITER *un chien, un taureau. D'où vient qu'un boiteux ne nous* IRRITE *pas, et qu'un esprit boiteux nous* IRRITE ? *C'est à cause qu'un boiteux reconnait que nous allons droit, et qu'un esprit boiteux dit que c'est nous qui boitons.* (Pasc.) *Il y a des courtisans, dans toutes les cours, dont la mission semble être d'*IRRITER *le peuple.* (B. Constant.)

Un premier don oblige un homme de mérite,
Le second l'importune et le reste l'*irrite*.
ANDRIEUX.

— Exciter, stimuler, rendre plus vif : *Il y a des boissons qui* IRRITENT *la soif au lieu de l'apaiser. Les grandeurs* IRRITENT *les passions plus qu'elles ne peuvent les contenter.* (Fén.)

— Physiol. Exciter, accroître l'activité, la sensibilité de : IRRITER *les organes.* IRRITER *les nerfs. Tout ce qui* IRRITE *les glandes augmente leur sécrétion.*

— Méd. Envenimer, produire de l'irritation dans : IRRITER *une plaie par le frottement. Le contact des orties* IRRITE *la peau*

S'irriter v. pr. Etre irrité, se fâcher, se mettre en colère : *Il y a des esprits fiers, profonds, d'une intrépidité tranquille et opiniâtre, qui* S'IRRITENT *par les difficultés.* (Volt.)

Comme un enfant, l'amour *s'irrite*
Et pleure de *s'être irrité*.
FLORIAN

— Etre irrité, stimulé, excité : *Il y a des douleurs qui* S'IRRITENT *par le contact du lit. Toutes les plaies* S'IRRITENT *par le frottement. La soif des désirs* S'IRRITE *à mesure qu'on la satisfait.* (Guichardin.)

— Poétiq. Se déchaîner, en parlant des éléments : *La mer commence à* S'IRRITER.

Un soupir amoureux par un autre s'excite,
Comme par une vague une vague *s'irrite*.
MAIRET.

IRRORATEUR s. m. (ir-ro-ra-teur — rad. *irroration*). Instrument inventé par Brillat-Savarin, et qui n'est, dit-il, autre chose que la fontaine de compression appropriée à parfumer les appartements.

IRRORATION s. f. (ir-ro-ra-si-on — lat. *irroratio*; de *in*, sur et de *rorare*, répandre en rosée, en gouttelettes). Action d'arroser, d'exposer à un arrosement par gouttelettes : *C'est alors que je vis avec un plaisir inexprimable les têtes les plus savantes de la capitale se courber sous mon* IRRORATION, *et je me pâmais d'aise en remarquant que les plus mouillés étaient aussi les plus heureux.* (Brill.-Sav.)

— Pratique superstitieuse, à l'aide de laquelle on prétendait guérir les maladies, et qui consistait à arroser une plante avec des liquides provenant du malade.

IRRUPTION s. f. (ir-ru-psi-on — lat. *irruptio*; de *irrumpere*, entrer brusquement). Entrée subite d'ennemis dans un pays, pour le piller, le ravager : *Charlemagne arrêta pour toujours l'*IRRUPTION *des barbares.* (Guizot.) ‖ Brusque entrée en général : *Les invités firent* IRRUPTION *dans les salons.*

— Débordement subit : *A la suite du tremblement de terre, la mer fit* IRRUPTION *dans l'intérieur du pays. La plus grande* IRRUPTION *de l'Océan dans les terres est celle qui a produit la Méditerranée.* (Buff.)

— Fig. Invasion d'idées, d'opinions, de sentiments : *L'esprit d'égalité a fait* IRRUPTION *dans les classes inférieures.* (Virey.) *Si les passions à l'abandon débordent et font* IRRUPTION *dans l'existence d'un homme public, on lui en demande compte.* (Ste-Beuve.)

— Syn. **Irruption, incursion, invasion.** V. INCURSION.

IRSIK (Jean-Valérien), prélat et écrivain tchèque, né à Kaschau en 1798. Ordonné prêtre en 1820, il a été promu, en 1851, à la dignité épiscopale. On a de lui plusieurs ouvrages de théologie et de polémique religieuse, entre autres : *Bohomil, idée du véritable chrétien évangélique selon la pure doctrine du Christ* (Prague, 1835); la *Doctrine saine, vraie et pure de Luther, de Calvin et d'autres sages protestants* (Prague, 1836); *Pourquoi suis-je catholique?* (Prague, 1836); *Vingt lettres amicales aux évangéliques ou protestants, habitant dans la Bohême* (Prague, 1842); *Sermons et discours de circonstance* (Prague, 1851, 3 vol.); l'*Ecole du dimanche pour l'adolescence* (Prague, 1826), recueil qui renferme des notions élémentaires sur l'histoire naturelle, la géographie et l'histoire de la Bohême, etc.

IRSIOLE s. f. (ir-si-o-le — lat. *irtiola*, espèce de vigne) Bot. Syn. de CISSUS, genre d'arbustes grimpants.

IRSON (Claude), mathématicien et grammairien français, né en Bourgogne au XVIIe siècle. Il fut longtemps maître d'école à Paris, puis devint, vers 1678, teneur juré de livres de comptes. Il a publié : *Nouvelle méthode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue française* (Paris, 1656, in-8°); *Arithmétique universelle* (1674); *Méthode pour bien apprendre toutes sortes de comptes* (1678, in-fol.), ouvrage composé par ordre de Colbert; *Traité des changes étrangers* (1688, in-4°)

IRTISCH ou **IRTYCHE**, rivière de la Russie d'Asie. Elle prend sa source en Chine, au pied de l'Altaï, dans la province de Tarbagataï, coule d'abord à l'O., entre, après un cours de 250 kilom., dans le lac Dzaisang qu'elle traverse, coule ensuite au N. à travers des steppes et atteint la frontière russe; elle entre alors dans le gouvernement d'Omsk, passe au fort d'Oust-Kamenogorsk, reçoit plusieurs affluents et passe à Semipolatinsk. A partir de là, elle court dans un pays complétement couvert; elle baigne Omsk, où elle reçoit l'Om, puis entre dans le gouvernement de Tobolsk, passe à Tara, reçoit l'Ichim, arrive à Tobolsk, où elle est grossie par le Tobol, son principal affluent, coule au N.-E., et se jette à Samorova dans l'Obi après un cours de 3,300 kilom. Cette rivière appartient au grand système de communication fluviale qui relie Saint-Pétersbourg à l'océan Pacifique. De nombreux rapides en rendent la navigation des plus difficiles.

IRUIANE, rivière de l'Amérique du Sud, dans la république de Bolivie, département de Beni. Elle coule à l'O et se jette dans le Manore, après un cours de 350 kilom.

IRUN, ville d'Espagne, province de Guipuzcoa, à 12 kilom. E. de Saint-Sébastien, sur la rive gauche de la Bidassoa; 5,750 hab. Forges, clouteries, tuileries; fabriques de draps, savons. Irun, ville très-ancienne comme le témoignent les médailles et les pierres tumulaires qu'on y a trouvées, est la première ville d'Espagne qu'on rencontre en sortant de France. Comme toutes les autres villes de la frontière, elle a été souvent incendiée. En 1837, 700 carlistes y furent massacrés et la ville fut pillée par les troupes de la reine. L'intérieur de la ville est assez propre. L'église, dédiée à Notre-Dame-des-Joncs, est un type de l'architecture religieuse du Guipuzcoa pendant la Renaissance. On remarque à l'intérieur un bel autel et deux tombeaux délicatement sculptés. Ces deux tombeaux ont été élevés à la mémoire de l'amiral don Pedro de Zubiaur et du bachelier Astigar. L'hôtel de ville, qui s'élève sur la place de la Constitution, est une lourde construction du XVIIe siècle. Dans les environs d'Irun jaillit une fontaine d'eau ferrugineuse; on y trouve aussi une mine de fer considérable.

IRUS, mendiant d'Ithaque, messager des poursuivants de Pénélope. Ulysse le tua d'un coup de poing.

IRVINE, ville d'Ecosse, comté et à 18 kilom. N.-O. d'Ayr, près de la Clyde, sur la petite rivière de son nom, et sur le chemin de fer de Glascow à Ayr; 7,000 hab. Chantiers de construction; corderies; cabotage actif. Fabriques de cuirs et de cotons. Irvine se forma autour d'un couvent de carmélites, fondé en 1412, elle fut la résidence temporaire de Burns, et vit naître James Montgomery, le poëte, et John Galt, le conteur. Un embranchement de chemin de fer relie Irvine à Kilmarnock. Dans les environs se dressent les restes du château de Dundonald. Ce château appartint d'abord à Robert Stuart, devenu plus tard roi d'Ecosse.

IRVING (Washington), célèbre écrivain americain, né à New-York le 3 avril 1783, mort le 28 novembre 1859. Il était le fils d'un négociant d'origine écossaise, établi à New-York. Seul de ses frères, Washington, à cause de sa santé délicate, ne fut pas astreint à s'occuper de commerce, et, entraîné par son goût pour les lettres, il ne tarda pas à débuter dans le journalisme par quelques articles, publiés dans le *Morning Chronicle*, journal qu'éditait alors un de ses frères. Ces premiers essais furent signés du singulier pseudonyme **Jonathan Oldstyle**. Vers 1803, sa famille, craignant qu'il ne fût atteint de phthisie, le fit voyager dans le midi de la France, en Italie et en Suisse, d'où il alla habiter Paris, puis l'Angleterre et la Hollande. En 1806, sa santé s'étant tout à fait améliorée, il revint en Amérique, se mit à étudier le droit et se fit recevoir avocat, cependant, il ne se fit jamais inscrire au tableau et il n'a jamais plaidé. Il commença, quelque temps après, la publication d'un recueil paraissant chaque quinzaine sous le titre de *Salmagundi*, dans lequel il traçait le portrait, avec autant de verve que d'esprit, des célébrités du jour; mais cette revue lui attira un nombre considérable d'ennemis, et il en arrêta la publication en 1808. L'année suivante, il fit paraître une *Histoire de New-York*, signée **Knickerbocker**. « C'est, dit M. Chanut, une histoire comique, assaisonnée de beaucoup de saillies, d'exagérations bouffonnes et de fictions enjouées, de la colonie hollandaise de New-York. Les anciennes familles qui en descendaient furent d'abord choquées de voir traiter avec cette irrévérence les mœurs et les souvenirs de leurs ancêtres; mais la majorité des lecteurs y trouva tant d'esprit et d'amusement que, dès ce moment, M. Irving devint un des auteurs les plus populaires. Le nom de *Knickerbocker* se propagea rapidement, et on le trouve aujourd'hui appliqué à une foule d'hôtels, de bateaux à vapeur et d'établissements. » Durant la guerre des Etats-Unis avec l'Angleterre, de 1812 à 1814, Irving, enflammé de patriotisme, publia dans divers recueils des biographies des officiers supérieurs de la marine américaine, prit bientôt lui-même du service et fut aide de camp du gouverneur de New-York, avec le grade de colonel. A la paix, il se rendit en Angleterre et parcourut pendant l'année 1815 une grande partie du Royaume-Uni. Il comptait continuer ses voyages et passer sur le continent, lorsque la ruine de la maison de commerce de ses frères, dans laquelle il était intéressé, l'obligea à se consacrer tout entier à ses travaux littéraires, pour y trouver à la fois une consolation et une ressource contre la mauvaise fortune. Le premier ouvrage qu'il publia après ce désastre fut son fameux *Sketch Book* (*Livre d'esquisses*), qui obtint un très-grand succès en Amérique, ainsi qu'en Angleterre, où des extraits en furent publiés dans divers recueils périodiques. Sur ces entrefaites, Irving fit la connaissance de Walter Scott (1820), qui le présenta au libraire Murray. Celui-ci édita le *Livre d'esquisses*, qu'il lui paya 200 livres sterling, et l'affaire fut, dit-on, aussi bonne pour l'éditeur que pour l'auteur. Bientôt après, Irving vint habiter Paris, où il se lia avec Thomas Moore. C'est là qu'il évrivit *Bracebridge Hall* ou les *Humoristes*, scènes de la vie rurale anglaise. Il alla passer quelques mois à Dresde en 1822, et revint à Paris en 1823. L'année suivante, il fit paraître ses *Contes d'un voyageur*, charmants récits, dont il avait ramassé les sujets en parcourant l'Europe. Cet ouvrage lui fut payé 1,500 livres sterling par Murray. Il se rendit ensuite dans le midi de la France, où il retrouva Everett, ministre des Etats-Unis en Espagne, qui l'invita à le suivre dans ce pays afin d'y prendre connaissance des documents relatifs à Christophe Colomb, qui avaient été découverts par Navarette. Irving se rendit à cette invitation et prit connaissance de ces documents, et d'autres non moins précieux, qui lui furent fournis par les archives et les bibliothèques de l'Espagne. Telle fut l'origine du célèbre ouvrage intitulé *Histoire de la vie et des voyages de Christophe Colomb*, publié en 1828, et complété par les *Voyages et découvertes par les compagnons de Colomb*. Continuant ses recherches sur l'Espagne, il publia son *Histoire de la conquête de Grenade par Fray Antonio Agapida*, qui parut en 1829 et qui est un récit dramatisé de cette période de l'histoire d'Espagne. Il publia ensuite ses *Contes de l'Alhambra*, récits légendaires embellis par le talent et le style de l'auteur américain (1832), puis les *Légendes de la conquête de l'Espagne* en 1835, et enfin, *Mahomet et ses successeurs* (1849), le dernier de ses ouvrages sur l'Espagne. Irving quitta l'Espagne en 1829, pour aller occuper le poste de secrétaire de la légation américaine, auquel il venait d'être nommé. L'année suivante, il partageait, avec Hallam, le savant auteur de l'*Introduction à l'histoire de la littérature en Europe*, les récompenses décernées par la Société royale de littérature Deux ans après, Irving retourna en Amérique, et son retour à New-York fut un véritable événement. Malgré l'accueil flatteur qu'il reçut dans sa ville natale, il n'y resta pas longtemps et saisit une occasion pour aller visiter les prairies de l'Ouest. C'est à cette excursion au milieu des tribus indiennes que nous devons l'intéressant volume

intitulé : *Un tour dans les prairies* (1835). Après cet ouvrage, Irving publia le *Souvenir d'Abbotsford et de l'abbaye de Newstead,* où il est naturellement question de Walter Scott et de Byron, qu'il avait connus. Il fit paraître, en 1837, *Astoria*, récit de la conquête de l'Orégon, puis, l'année suivante, les *Aventures du capitaine Bonneville dans les montagnes Rocheuses et les provinces de l'Ouest.* Quatre ans après, il fut nommé, sans l'avoir demandé, ministre des Etats-Unis près la cour de Madrid, où sa nomination fut accueillie avec satisfaction par les Espagnols. Il y resta quatre années, au bout desquelles il donna sa démission lorsque James Polk fut nommé président des Etats-Unis en 1846. Il revint alors en Amérique, et, désormais débarrassé des soucis de la fortune, alla s'établir à vingt-cinq milles environ de New-York, dans une charmante habitation située sur les rives de l'Hudson. Ce paradis terrestre, comme l'appelait Irving, reçut le nom de *Sunnyside* (côté du soleil), à cause de son exposition. Cependant Irving ne resta pas dans l'inaction ; il remania ses ouvrages déjà parus et en publia de nouveaux. Nous citerons, parmi ces derniers, la *Biographie d'Olivier Goldsmith*, les *Chroniques de Woolfert's Roast*, et enfin une vie de Washington fort remarquable. « Irving, dit Xavier Eyma, est un écrivain doué d'un tempérament essentiellement poétique, d'un sentiment très-vif de la beauté, d'une promptitude d'observation que ne trahissait jamais l'art de rendre ses impressions ; bien armé contre les ridicules, dont pas un ne lui échappait, comique sans amertume et sans colère, incapable d'une vulgarité de pensée ou de langage, d'un bon sens rare, d'une candeur d'enfant. Joignez à ces qualités d'un caractère particulier un style d'une aisance et d'une pureté incomparables en Amérique, et auquel Prescott a pu attribuer sans exagération « un charme magique. » Comme historien, il manque de cette autorité qui fixe la science ; mais s'il n'a pas les préoccupations philosophiques un peu excessives de Bancroft ; s'il n'a pas la rigidité de Hildredth ; s'il n'apporte pas dans le développement de ses sujets la passion emphatique de Motley ; s'il ne possède pas l'esprit d'examen de Prescott, de qui il se rapproche par certaines qualités brillantes ; s'il n'est pas dominé par l'austère souci de l'américanisme outré d'Emerson et de quelques autres historiens et moralistes américains contemporains, Washington Irving a un caractère qui, sans le placer au niveau de ces éminents écrivains, le rend plus séduisant que la plupart d'entre eux ; il a la sensibilité vive et le don du récit. Chroniqueur avant tout, il possède le goût du détail et aussi la manie de l'exactitude, de la couleur ; il entre dans l'histoire en poëte... C'est un Walter Scott contenu et réservé, ne voulant pas être romancier et paraissant l'être, lors même qu'il l'est le moins. C'est un écrivain fait pour la popularité. »

IRVING (Théodore), littérateur américain, neveu du précédent, né vers 1810. Il se rendit, en 1828, en Espagne où se trouvait son oncle, le suivit en France, profita de son séjour à Paris pour se livrer à des travaux littéraires, puis fut, pendant quelque temps, secrétaire d'ambassade à Londres. De retour aux Etats-Unis, il a professé successivement l'histoire et la littérature au Collége de Genève et à l'Académie de New-York. En 1854, il est entré dans la carrière évangélique. Outre de nombreux articles littéraires, on a de lui : la *Conquête de la Floride* (New-York, 1835), ouvrage remarquablement écrit, et la *Source des eaux vivifiantes* (1849), livre de piété. — Un de ses parents, John-Treat IRVING, est l'auteur d'*Esquisses indiennes* (1835) et de deux romans : l'*Attorney* et *Harry Harson*, publiés sous le pseudonyme de **John Quod.**

IRVING (Edouard), théologien écossais, l'un des fondateurs de la secte des irvingiens, né à Annan (comté de Dumfries) en 1792, mort en 1834. Son père, qui était tanneur, l'envoya étudier à Edimbourg, où il prit le grade de maître ès arts. Peu après, il se joignit à une troupe d'acteurs, puis devint, en 1811, directeur de l'école de mathématiques d'Haddington, et passa, en 1812, à Kirkaldy, où il fut également appelé à diriger une institution. S'étant fait ordonner prêtre sept ans plus tard, il remplit des fonctions ecclésiastiques dans diverses églises. Devenu le vicaire du docteur Chalmers à Glascow, il acquit bientôt une telle réputation comme prédicateur, qu'il fut nommé ministre de l'Eglise calédonienne à Londres. En 1822, ses sermons lui attirèrent en peu de temps 1,500 auditeurs, et bientôt l'affluence fut telle, qu'on ne put admettre que les personnes munies de cartes à l'avance.

En 1823, Irving publia un premier recueil de sermons sous ce titre : les *Oracles de Dieu, quatre sermons ;* le *Jugement à venir, argument en neuf parties.* Deux ans plus tard parut une série de *Sermons pour les missionnaires de l'école apostolique ;* mais cet ouvrage, qui devait avoir quatre parties et qui était attendu avec impatience, ne fut publié que partiellement, parce qu'il avait déplu à quelques personnages influents qui soutenaient la cause des missions. De 1827 à 1829, Irving publia encore : la *Venue du Messie en toute gloire et majesté, par Jean-Josaphat Ben Ezro, juif converti,* traduit de l'espagnol (Londres, 1827) ; *Lettre au roi sur le rappel des actes du test et des corporations* (1828) ; *Sermons, conférences et discours de circonstance* (1828, 3 vol. in-8°) ; l'*Eglise et l'État responsables l'un envers l'autre, séries de discours sur la vision de Daniel* (1829, in-8°).

En 1829, une nouvelle et magnifique église fut ouverte dans Regent-square aux prédications d'Irving ; mais, à cette époque, on s'était familiarisé avec l'étrangeté des manières de l'orateur, qui n'excitait plus aucune curiosité ; on avait commencé à critiquer sa personne et ses discours, et sa popularité diminuait graduellement. Dans une réunion du consistoire de Londres, en novembre 1830, une accusation d'hérésie fut lancée contre Irving, qui avait commencé, dès 1827, à émettre, sur la nature humaine du Christ, des idées s'écartant complétement des doctrines de l'Eglise. A partir de 1830, il alla encore plus loin et, en 1831, il prédit, en pleine église, une nouvelle pentecôte et la fin prochaine du monde. Sur la sentence du consistoire de Londres, il fut déclaré incapable d'exercer plus longtemps les fonctions de ministre de l'Eglise calédonienne et destitué de ses fonctions (3 mai 1832). Irving et ses adhérents se séparèrent alors de l'Eglise écossaise et se transportèrent successivement dans plusieurs quartiers de Londres. Enfin, le synode général écossais lui enjoignit de se rendre à Annan pour répondre à l'accusation d'hérésie lancée contre lui, et l'interdit le 15 mars 1833. Peu de temps après, la santé d'Irving commença à s'affaiblir, et bientôt il mourut, l'esprit et le corps brisés par les luttes qu'il avait eu à soutenir. C'était un homme d'une profonde piété, d'un caractère bienveillant et d'un talent peu ordinaire ; mais, dans tout ce qui touchait à la religion, il faisait preuve d'une extrême susceptibilité et restait inébranlable dans ses convictions.

IRVINGIANISME s. m. (ir-vain-ji-a-ni-sme). Hist. relig. Secte religieuse fondée en Angleterre en 1830.

— **Encycl.** L'*irvingianisme* a fait, danc ces dernières années, de nombreux prosélytes en Allemagne et en Suisse. Cette secte a entrepris de substituer aux diverses Eglises l'Eglise *une, visible, sainte, catholique et apostolique.* Le nom d'irvingiens, qu'on applique le plus souvent à ces sectaires, quoiqu'il ne soit pas usité parmi eux, dérive de celui de l'ecclésiastique irlandais Edouard Irving, un des chefs les plus remarquables de la secte. L'*irvingianisme* n'est autre chose qu'un mélange de dogmes catholiques et protestants. Il se rapproche du catholicisme, en ce que, de même que ce dernier, il considère l'Eglise comme une institution divine, régie par des préceptes divins, auxquels chaque chrétien doit se soumettre humblement. En revanche, il est tout protestant par son opposition à l'Eglise romaine, par sa constitution et par sa tendance à se conformer strictement aux traditions apostoliques, dont l'Eglise catholique s'est de bonne heure affranchie. La doctrine irvingienne admet comme certain le rétablissement futur de la mission miraculeuse des apôtres, que l'Esprit saint viendra inspirer de nouveau ; en outre, il existe parmi les irvingiens une enthousiaste exaltation qui leur est commune avec plusieurs autres sectes modernes, et qui leur fait croire à la fin prochaine du monde. Ils se distinguent des sectes analogues à la leur par leur adhésion persistante aux idées purement matérielles. Pour eux, comme pour les montanistes du II^e siècle, le dogme principal est la croyance à une nouvelle venue du Christ dans un avenir rapproché. Dieu, disent-ils, avait, dès le temps des apôtres, annoncé cette nouvelle mission de son fils sur la terre ; mais comme, dès cette époque, on n'a tenu nul compte de cette future réapparition du Christ, l'Eglise, au lieu d'entrer dans la voie d'un perfectionnement surnaturel, a suivi la marche dont l'histoire nous expose les vicissitudes, marche qui est en opposition directe avec les décrets de Dieu et qui lui a fait perdre l'inspiration du Saint-Esprit. Aussitôt après que le règne très-prochain de l'Antechrist aura eu lieu, apparaîtra le Christ, et alors il faudra de nouveaux miracles, un nouvel apostolat et une nouvelle inspiration du Saint-Esprit, procédant immédiatement d'en haut. Mais ce nouvel apostolat n'arrivera qu'au sein de l'*irvingianisme*, par qui seul deviendra visible l'Eglise catholique et apostolique. Cette Eglise, toutefois, ne doit pas entrer en lutte avec l'Antechrist ; mais, avant que celui-ci paraisse, la véritable Eglise sera ravie dans l'air en face du Christ, en sorte qu'après l'anéantissement complet de tous les chrétiens, les juifs resteront les seuls témoins des actes de Dieu sur la terre. Ils seront de nouveau installés dans la Palestine, jusqu'à ce que le Christ, avec son *corps*, c'est-à-dire avec les saints, dont les uns auront été ressuscités et dont les autres auront vécu ravis dans les airs, vienne rétablir le trône de David et les douze siéges des apôtres, et accomplir toutes les prédictions de l'Ancien Testament. Alors commencera le royaume qui doit durer mille ans, et à la fin duquel arriveront la seconde résurrection et le jugement dernier.

Les dignités ecclésiastiques des irvingiens sont au nombre de quatre, savoir : les apôtres, les prophètes, les évangélistes et les pasteurs. Au-dessus de ces dignités générales se trouvent les dignités communales, également au nombre de quatre, savoir : les anges ou évêques, les anciens, les prêtres et les diacres. Ces différents membres du clergé reçoivent, de tous les fidèles de chaque commune, la dîme prescrite par l'Ancien Testament. Le culte est célébré en grande pompe et ses cérémonies extérieures rappellent presque toutes celles de l'Eglise romaine.

L'origine première de l'*irvingianisme* remonte à ces sociétés ou réunions pour prier en commun, si communes en Angleterre et en Ecosse. Après l'explication des prophéties de l'Ancien Testament, et en particulier de l'Apocalypse, les assistants tombaient en convulsions et imploraient ardemment une nouvelle descente du Christ sur la terre. Une des plus ferventes de ces sociétés se réunit dès 1827 à Albury-Park, dans le comté de Sussex, sur une propriété du banquier Drummond. Ce fut à Port-Glascow, en 1830, qu'eut lieu la première manifestation de l'Esprit saint. En 1832, l'Esprit saint avait déjà désigné les deux premiers apôtres ; quant à Irving, il ne s'éleva que jusqu'à la dignité d'ange. Peu de temps après sa mort, le nombre des douze apôtres fut complété, et, à la nuit de Noël 1835, la nouvelle Eglise put se constituer en concile à Londres. Dans un second concile, tenu l'année suivante, il fut résolu qu'on irait prêcher la nouvelle doctrine dans tout l'univers, et les apôtres, après s'être partagé le globe, partirent dans toutes les directions. Deux ans plus tard, ils se retrouvèrent réunis, sans avoir réussi dans leur mission au gré de leurs espérances. Les miracles prédits n'arrivaient pas, et le 14 juillet 1835, jour fixé pour la fin du monde, s'était passé sans accident. Ils se tirèrent de ce pas difficile en déclarant qu'ils avaient d'abord mal compris les textes et y cherchèrent de nouvelles interprétations.

En Angleterre, l'*irvingianisme* compte environ 5,000 adhérents. On en trouve un certain nombre, depuis 1848, dans divers Etats de l'Allemagne, en Suisse et aux Etats-Unis. Les irvingiens s'attachent à mettre en pratique les préceptes même les plus futiles de la Bible.

IRVINGIEN, IENNE adj. (ir-vin-jiain, iè-ne). Hist. relig. Qui appartient aux doctrines d'Irving ou à ses adhérents : *Secte* IRVINGIENNE. *Eglise* IRVINGIENNE. ‖ On dit aussi IRVINGISTE.

— Substantiv. : *Les* IRVINGIENS.

IRWIN (Eyles), poëte anglais, né à Calcutta en 1751, mort en 1817. Son père, employé de la Compagnie des Indes, l'envoya faire ses études en Angleterre, puis le fit nommer employé civil à Madras. Suspendu de ses fonctions en 1777, Irwin retourna en Angleterre, où il obtint d'être réintégré dans son poste. Lorsqu'il revint dans l'Inde, la grande colonie anglaise, attaquée à la fois par une flotte française sous les ordres du bailli de Suffren et par Haïder-Ali, était dans une position des plus critiques. Irwin, chargé de missions difficiles auprès des rajahs indous et des chefs mahrattes, fit preuve d'une grande habileté et rendit d'importants services à la Compagnie. Il devint bientôt après surintendant et administrateur des provinces de Tinnivelly et de Madurah ; mais, à la suite de la retraite de lord Hastings, en 1785, il fut destitué et revint en Europe. En 1792, il retourna en Orient avec le titre de surintendant des affaires de la Compagnie de la Chine ; mais il ne remplit ces fonctions que peu d'années et se fixa définitivement ensuite en Angleterre. On a de lui : *Aventures pendant un voyage le long de la mer Rouge et dans le désert* (Londres, 1780, in-8°) ; *Examen de la possibilité d'une expédition de Bonaparte en Orient*, et plusieurs petits poëmes, où l'on trouve plus d'élégance et de sensibilité que de chaleur et d'originalité. Nous citerons particulièrement : le *Mont Thomas* (1771) ; *Bedekah, pastorale indienne* (1776, in-4°) ; *Eglogues orientales* (1780, in-4°) ; *Bonaparte en Egypte* (1798) ; *Napoléon* ou la *Vanité des souhaits de l'homme* (1814).

IS ou **ÆIOPOLIS**, ville de l'ancienne Babylonie, près de l'Euphrate. Aujourd'hui HIT.

IS-SUR-TILLE, bourg de France (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. N.-E. de Dijon, dans un vallon arrosé par l'Ignon ; pop. aggl., 1,330 hab. — pop. tot., 1,371 hab. Mines de fer, carrières de pierre blanche ; forges, feux d'affinerie, martinets, fonderie de cuivre, corroierie, fabrique de droguets, filature de coton. Restes d'un château où François I^er rendit une célèbre ordonnance sur la police des prisons. Belles promenades, entre autres l'allée des Soupirs.

ISA, nom primitif de l'île de LESBOS.

ISAAC, patriarche hébreu, fils d'Abraham et de Sara, né en 1892 av. J.-C., mort en 1706. D'après le récit biblique, Abraham avait cent ans lorsque Dieu lui apprit qu'il allait avoir un fils de sa femme Sara, âgée de quatre-vingt-dix ans et jusqu'alors stérile. Ce fils fut appelé Isaac (en hébreu *rire*), à cause de la joie que sa naissance causa à ses parents. Par un excès d'amour maternel, Sara vit avec peine la présence d'Ismaël qu'Abraham avait eu d'Agar, et elle obtint du patriarche qu'il chassât son fils aîné. Isaac avait environ vingt ans lorsque Dieu, pour éprouver l'obéissance d'Abraham, lui ordonna d'aller immoler le jeune homme sur le mont de Moriah ; mais, au moment où le vieillard levait le couteau pour frapper son fils, un ange arrêta son bras. Vers quarante ans, Isaac épousa Rébecca dont il eut deux fils, Esaü et Jacob. Obligé de sortir de son pays pour échapper à la famine, il parcourut le désert, eut de nombreuses querelles avec les pasteurs, se rendit à Gérara, où régnait Abimélech, et y fit passer sa femme pour sa sœur, dans la crainte qu'on ne le tuât si Rébecca, qui était fort belle, venait à inspirer une passion à quelqu'un des habitants de ce pays. Devenu vieux et aveugle, il s'attacha particulièrement à son fils Esaü, habile chasseur, qui lui apportait souvent de la venaison. On sait comment cet aîné de la famille hébraïque vendit à Jacob son droit d'aînesse pour un plat de lentilles. Grâce aux artifices de Rébecca, Jacob reçut, avec la bénédiction paternelle, tous les droits de la primogéniture, et Esaü se vit condamné à le servir. Isaac s'éteignit âgé de cent quatre-vingt-six ans. Il est inutile de faire remarquer combien cette biographie, empruntée au récit biblique, présente d'incertitude.

— Iconogr. Deux épisodes de la vie d'Isaac ont été fréquemment retracés par les artistes : « Isaac sur le point d'être sacrifié par son père Abraham » et « Isaac bénissant son fils Jacob. » Le premier sujet, qu'on intitule ordinairement le *Sacrifice d'Abraham*, fut proposé au concours ouvert, au XV^e siècle, pour l'exécution des célèbres portes du baptistère de Florence. Sept sculpteurs furent admis à ce concours : Lorenzo Ghiberti, Brunelleschi, Donatello, Jacopo della Quercia, Nicolas d'Arezzo, Francesco da Vandabrina et Simone da Colle. Ce fut le premier de ces artistes, alors âgé seulement de vingt ans, qui remporta la palme. Le bas-relief qu'il exécuta et celui de Brunelleschi, tous deux en bronze, sont conservés au musée de Florence. Parmi les peintres qui ont représenté le *Sacrifice d'Abraham*, nous citerons : Jacopo Ligozzi, Jacopo d'Empoli, Alessandro Allori et le Tintoret (dont les tableaux sont au musée des Offices) ; Andrea del Sarto, P. Véronèse, le Dominiquin et Luca Giordano (musée de Madrid) ; Annibal Carrache (au Louvre) ; Fr. Migliori, Piazetta et Guillaume Courtois (galerie de Dresde) ; Ferdinand Bol (pinacothèque de Munich) ; Rubens (collection Lacaze, au Louvre) ; Polydore Caldara (gravé par Cherubino Alberti) ; le Pordenone (gravé par Ol. Gatti) ; C. Maratte (gravé par R. van Audenaerde) ; Rembrandt (chef-d'œuvre du musée de l'Ermitage, gravé par J.-G. Haid, en 1767, et par Murphy) ; G. Coninxloo (gravé par Nic. de Bruyn) ; Frans Floris (gravé par Ph. Galle) ; David Teniers (musée du Belvédère) ; H. Flandrin (fresque de l'église de Saint-Germain-des-Prés, Paris) ; H. de Hess (fresque de l'église de Tous-les-Saints, à Munich). Des estampes sur le même sujet ont été gravées par Benedetto Montagna, le Titien (gravure sur bois, composée de 4 feuilles), G. Honthorst, Fr. Bol, W. Baillie, J.-P. Lembke ; etc. Une eau-forte de Michel Corneille représente *Isaac prenant congé de sa mère avant le départ pour le sacrifice.*

Un tableau de Luca Giordano, qui est au musée de Madrid, nous montre *Isaac maltraité par Ismaël.*

Le sujet d'*Isaac bénissant son fils Jacob*, qu'on intitule parfois la *Bénédiction d'Isaac*, a été traité par Rembrandt (gravé par un anonyme) ; G. Flinck et J. van Hemessen (musée de Munich) ; Ribera (musée de Madrid) ; Gio.-B. Pittoni (gravé par F. Berardi et V. Wagner) ; J. Lievens (gravé par A.-L. Krueger) ; J. Fictoor ou Victoor (au Louvre) ; Latil (Salon de 1834) ; A. Etex (Salon de 1857), etc. Le tableau de Victoor a été gravé, comme étant l'œuvre de Salomon Koninck, par D. Frey et par Claessens (*Musée français*) : il représente Isaac couché et tenant les mains de Jacob agenouillé au pied de son lit. Rébecca assiste à la scène, debout derrière un fauteuil sur lequel est posé un plat de venaison. Le style de cette peinture rappelle la manière de Rembrandt, dont J. Victoor fut vraisemblablement l'élève.

Parmi les autres peintures relatives à Isaac, nous citerons deux tableaux du musée de Madrid, l'un de Luca Giordano, l'autre d'Andrea Vaccaro, représentant *Isaac accueillant Rébecca.* Une très-belle composition en forme de frise, représentant les *Noces d'Isaac et de Rébecca*, a été gravée par J.-Th. de Bry, d'après Baldassare Peruzzi. Isaac figure encore dans un grand nombre de peintures murales et de bas-reliefs représentant les *Patriarches.*

ISAAC (saint), moine d'Orient, mort en 383 de notre ère. Il se rendit à Constantinople pour engager l'empereur Valens à abandonner l'arianisme. Battu de verges à trois reprises pour son langage audacieux, il se retira dans une solitude auprès de Constantinople et annonça, dit-on, à Valens, au moment où il partit pour aller combattre les Goths, qu'il perdrait dans cette entreprise son armée et la vie.

ISAAC le Parthe (saint), patriarche d'Arménie (390), né à Constantinople, mort en 440. Il traduisit les saintes Ecritures en langue arménienne, et composa des *Canons* et des *Hymnes.*

ISAAC Ier Comnène, empereur d'Orient de 1057 à 1059. Il était fils de Manuel Comnène, préfet de l'Orient sous Basile II. Il hérita de la valeur et de la prudence de son père, obtint divers emplois civils et militaires, épousa la fille d'un roi de Bulgarie, captive à Byzance, et tint une place considérable dans l'Etat tant par sa haute naissance que par son mérite. Lorsque la conduite de Michel VI eut excité contre lui un mécontentement général et amené sa déposition, les chefs de cette révolution, sur le refus du vieux général Catacalon, choisirent pour empereur Isaac Comnène (1057). Michel VI, battu à Hadès, en Phrygie, se vit contraint de déposer la pourpre et d'entrer dans un monastère. Isaac partagea les fonctions du curopalate entre son frère Jean et Catacalon, et s'attacha aussitôt à réparer par de sages réformes le mauvais état des finances. Dans ce but, il réduisit considérablement les dépenses de la cour, introduisit dans l'administration une économie sévère et voulut que le clergé participât aux charges publiques; mais le clergé, s'empressa, comme toujours, de déclarer sacrilége tout règlement qui pouvait diminuer ses revenus, et le patriarche Cerularius dit audacieusement à l'empereur : « Je vous ai donné la couronne, je saurai bien vous l'ôter. » Isaac répondit à cette menace par un ordre d'exil. En 1059, il se porta avec une armée sur le Danube et força les Hongrois, qui menaçaient l'empire d'une invasion, à demander la paix. Atteint sur ces entrefaites d'une maladie des plus graves, l'empereur résigna le pouvoir et, sur le refus de son frère Jean d'accepter la pourpre, il désigna pour lui succéder Constantin Duncas, général d'un courage éprouvé. Il quitta sans regret les hautes fonctions qu'il était à tous égards si digne de remplir, après avoir, pendant son court passage aux affaires, puissamment contribué à la prospérité de l'empire. Comnène alla terminer ses jours dans le monastère de Stude, où il occupa, dit-on, l'office de portier, et mourut en 1061. On a de lui, en manuscrit, des *Scolies* sur Homère, son auteur de prédilection.

ISAAC II l'Ange, empereur d'Orient de 1185 à 1195. Il était fils d'Andronic l'Ange, et vivait obscurément à Constantinople, lorsque le cruel empereur Andronic donna l'ordre de le mettre à mort. Isaac puisa dans le danger un courage qui ne lui était point habituel : il tua l'assassin chargé de lui ôter la vie et se réfugia à Sainte-Sophie, où il se vit bientôt entouré d'une multitude prête à le défendre. Il n'en fallut pas davantage pour qu'une insurrection éclatât. Pendant qu'Andronic, tombé entre les mains des insurgés, expiait ses crimes par une mort cruelle, Isaac était proclamé empereur (1185). Rien ne lui était plus facile, succédant à un tel prince, que de gagner l'affection de ses sujets, mais Isaac manquait à la fois de talents et de vertus. Incapable, vain, sans courage, il déshonora le trône par sa lâcheté, par ses débauches, s'entoura de bouffons et de bateleurs, se livra à un luxe effréné et accabla le peuple d'impôts. Pendant ce temps, les Bulgares se soulevaient (1186), conquéraient leur indépendance, et l'île de Chypre se révoltait avec un égal succès. L'indolence dont Isaac fit preuve en ces circonstances difficiles lui attira le mépris général. Son frère Alexis en profita pour fomenter à Constantinople une insurrection à la suite de laquelle il se fit proclamer empereur. Arrêté dans sa fuite, Isaac eut les yeux crevés par ordre d'Alexis et fut jeté en prison (1195). Le fils d'Isaac, Alexis le Jeune, parvint alors, sous un déguisement, à quitter Constantinople, se rendit à Venise où se trouvaient les chefs des croisés (1202) et les décida par ses promesses à se rendre à Constantinople pour délivrer son père. Les croisés s'emparèrent, en effet, de cette ville en 1203 et rétablirent Isaac sur le trône; mais les impôts dont il frappa le peuple pour donner des subsides à ses libérateurs provoquèrent le plus vif mécontentement, dont Alexis Duncas profita pour s'emparer du trône (1204).

ISAAC le Hollandais, alchimiste, né en Hollande au XVe siècle. Sa vie nous est complétement inconnue, mais il a laissé des ouvrages qui étaient tenus en haute estime par Rober Boyle, Boerhaave et Kunckel. Son fils Jean s'associa à la plupart de ses travaux. Les principaux ouvrages d'Isaac sont : *De triplice ordine Elixiris et Lapidis* imprimé avec le livre de Bernard Penot (Berne, 1608); *Opera vegetabilia* (Arnheim, 1617, in-8°); *Opera mineralia, seu de lapide philosophico libri duo* (Middlebourg, 1600, in-8°); *De lapide philosophorum* (Arnheim, 1617), ouvrage inséré dans le *Theatrum chemicum; De lapide philosophico* (Francfort, 1669, in-8°); *Rariores chemiæ operationes* (Leipzig, 1714), traduit en allemand; *Fragmenta chemica* 1647, in-12°); *Tractatus de urina*, inséré dans le *Theatrum chemicum*, et enfin, *Tractatus de salibus et oleis metallorum*, imprimé avec la *Chimie* de Stahl (Nuremberg, 1723, in-4°).

ISAAC BEN-ABRAHAM, docteur juif de la secte des caraïtes, né à Trock (Lithuanie), mort en 1594. Il est l'auteur d'un très-remarquable ouvrage intitulé : *Khisouk Hamounak* (*Défense de la loi*), qui a été publié pour la première fois avec une traduction latine dans *Tela ignea Satanæ*, de Wagenseil (Altdorf, 1682, in-4°), et plusieurs fois réédité. Dans cet ouvrage, il fait d'abord l'apologie du mosaïsme, puis s'attache avec beaucoup d'habileté, de talent, de méthode et d'esprit critique à réfuter, par des passages tirés du Nouveau Testament lui-même, la divinité de la religion chrétienne.

ISAAK ou **ISAAC** (Henri), compositeur allemand, né vers le milieu du XVe siècle. Il composa, en 1488, la musique d'une sorte d'oratorio dramatique dû à la plume de Laurent de Médicis, *San Giovanni e san Paolo*. A cette même époque, il exerçait les fonctions de maître de chapelle de Saint-Jean, à Florence, et enseignait la musique aux enfants de Laurent le Magnifique. Au commencement du XVIe siècle, il fut attaché, en qualité de maître de chapelle, au service de Maximilien Ier, empereur d'Allemagne.

Les nombreuses œuvres de ce compositeur dénotent un savoir-faire et une science harmonique étonnante pour l'époque. Bien des dissonances, il est vrai, viennent troubler l'heureuse marche des parties chantantes; mais, malgré ces défauts, il n'en est pas moins vrai que le nom d'Isaac doit figurer avec honneur dans l'histoire générale de la musique, à côté des noms de Josquin, de Després et d'Obrecht.

Les œuvres connues d'Isaac sont toutes religieuses, à l'exception d'une chanson allemande à quatre voix et d'une chanson française à trois voix. Elles se composent de messes, de motets, de fugues vocales, de psaumes et de cantiques.

ISABEAU DE BAVIÈRE, reine de France, née en 1371, morte en 1435. Cette princesse, qu'on appelle également **Elisabeth** et **Isabelle**, était fille du duc de Bavière, Etienne II. Elle n'avait que quatorze ans et était déjà remarquablement belle lorsqu'elle épousa le jeune roi Charles VI. Ce prince s'éprit vivement d'Isabeau et fit donner en son honneur, à son arrivée à Paris, des fêtes magnifiques, au nombre desquelles se trouvait une mascarade, qui donna lieu, d'après les chroniqueurs du temps, aux désordres les plus scandaleux. Ce fut, dit-on, pendant cette mascarade que prit naissance la liaison coupable de la jeune reine avec le duc d'Orléans, frère de son mari. Lorsque Charles VI fut atteint de démence, Isabeau ne mit plus de bornes à ses débordements. Elle reçut la garde de la personne du roi et parvint à faire nommer son amant, le duc d'Orléans, lieutenant général du royaume. Cette nomination, en irritant profondément le duc de Bourgogne, qui avait pris les rênes du gouvernement, provoqua la guerre civile qui désola alors la France. Après l'assassinat du duc d'Orléans, Isabeau dut quitter Paris, où elle revint peu après, mais qu'elle quitta de nouveau pour se rendre à Tours. En 1408, elle se réfugia à Vincennes, où le scandale de ses amours avec un nommé Bois-Bourdon fut tel, que le connétable d'Armagnac profita d'un moment lucide du roi pour lui révéler les débordements de sa femme. Charles VI, à qui le Dauphin venait de faire les mêmes révélations, ordonna de mettre Bois-Bourdon à mort et relégua Isabeau à Tours (1417). A partir de ce moment, la reine conçut une haine violente contre son fils. Elle abandonna le parti des Armagnacs pour se jeter dans celui des Bourguignons, appela le duc de Bourgogne, qui lui rendit le pouvoir, prit le titre de régente et revint peu après à Paris, où les Armagnacs venaient d'être massacrés. Mais, sur ces entrefaites, les Anglais avaient envahi la France, et Jean sans Peur fut assassiné (1419). Les Anglais étant entrés à Paris, Isabeau se mit en rapport avec Henri V et signa avec lui, en 1420, l'odieux traité de Troyes, qui dépouillait le Dauphin son fils, et livrait la France au roi d'Angleterre, qui épousait sa fille. Devenue pour les Français un objet d'horreur, en proie à la honte, éloignée des affaires, Isabeau, après la mort de Charles VI (1422), s'enferma à l'hôtel Saint-Pol, à Paris, et y vécut dans la solitude. Ce fut là qu'elle mourut. Son corps, déposé dans un bateau, fut conduit par eau jusqu'à Saint-Denis, où il fut déposé sans aucune pompe.

ISABEAU ou **ELISABETH DE FRANCE**, princesse française, née en 1225, morte en 1270. Fille du roi Louis VIII, elle fut à plusieurs reprises recherchée en mariage, notamment par l'empereur Conrad IV; mais son excessive piété la poussa à renoncer au monde. En 1255, elle fonda le monastère de Longchamps, près de Paris, s'y enferma en 1260 et y mourut des suites de ses austérités.

ISABEAU ou **ÉLISABETH DE FRANCE**, dauphine du Viennois et fille de Philippe V le Long, roi de France. Elle vivait dans la première moitié du XIVe siècle. Le dauphin du Viennois, Guigues VIII, envoya le seigneur de Sessenage à Paris, pour demander au roi la main de sa fille. Un maître d'hôtel de Philippe V, instruit de l'objet de cette ambassade, se permit de dire à l'envoyé « qu'une si belle dame n'était pas faite pour un gros cochon comme le dauphin. » En entendant cette insulte, de Sessenage tira son épée et perça de part en part l'impertinent maître d'hôtel. Le roi accorda la main de sa fille qui, devenue veuve en 1333, épousa en secondes noces le baron de Faucogney.

ISABEAU D'ANGOULEME, reine d'Angleterre. V. ELISABETH.

ISABEAU DE HAINAUT, reine de France. V. ELISABETH.

ISABEAU DE LORRAINE, reine de Sicile. V. ISABELLE.

ISABELLA (LA), port de l'Amérique centrale, sur la côte septentrionale de l'île d'Haïti, par 19° 58′ de lat. N., et 73° 36′ de long. O.; il est formé au N. par une pointe de terre appelée *Pointe Isabélique*. En 1493, Christophe Colomb forma, près de ce port, le premier établissement espagnol de l'île, qu'il nomma Isabella. On en voit encore les ruines.

ISABELLE adj. (i-za-bè-le. — On prétend que l'archiduchesse *Isabelle*, fille de Philippe II, dont le mari faisait le siége d'Ostende, fit vœu de ne pas changer de chemise avant la prise de la ville, qui eut lieu après plus de trois ans. Le nom de la princesse serait resté à la couleur que sa chemise avait prise dans cet intervalle). Se dit d'un jaune pâle d'une teinte particulière : *Couleur* ISABELLE. *Jument* ISABELLE. *Ruban* ISABELLE.

— s. m. Couleur isabelle : *Un* ISABELLE *très-pâle, presque blanc.* ISABELLE, *c'est ce qu'aujourd'hui nous appelons ventre de biche, qui est la couleur des livrées de Condé.* (De Retz.)

— Cheval de couleur isabelle : *Il montait un magnifiqne* ISABELLE.

— Ornith. Espèce de gorge-bleue.

— s. f. Comm. Ancienne étoffe de couleur isabelle.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre squale, voisin de la roussette.

— Moll. Nom vulgaire de deux coquilles appartenant, l'une au genre cône, l'autre au genre porcelaine.

ISABELLE (SAINTE-), île de l'Océanie, dans la Mélanésie, archipel de Salomon, dont elle occupe à peu près le centre, au S.-E. de l'île Choiseul, qui en est séparée par le détroit de Manning; par 7° 50′ de lat. moyenne méridionale, et 155° 50′ de long. moyenne orientale; 198 kilom. de longueur sur 130 kilom. de largeur. Côtes très-découpées; intérieur couvert de montagnes assez élevées et boisées.

ISABELLE DE FRANCE, reine d'Angleterre, née à Paris en 1290, morte en 1357. Elle était fille de Philippe le Bel, et épousa à Boulogne, en 1309, Edouard II, duc de Guyenne, depuis un an élevé au trône d'Angleterre. Douée d'une grande beauté, hautaine, hardie, ambitieuse, Isabelle avait pour époux un prince faible, irrésolu, dominé par des favoris, entouré d'une noblesse arrogante. Après être restée quelque temps à l'écart de la politique, elle essaya de donner à Edouard II une partie de son énergie et le poussa notamment à s'emparer du château de Leeds, où la reine n'avait pu trouver un gîte pour une nuit lors d'un pèlerinage à Cantorbéry. L'amour que lui inspira Mortimer changea bientôt en aversion l'indifférence qu'elle avait pour Edouard II. Mortimer ayant été emprisonné, elle le fit évader et résolut d'aller le rejoindre sur le continent. Sous le prétexte de faire cesser des causes de mésintelligence qui existaient entre le roi d'Angleterre et le roi de France, Charles le Bel, Isabelle se rendit en 1325 à Paris, où elle trouva Mortimer. Là, elle passa avec son frère un traité tout au désavantage d'Edouard II, fit transférer au prince de Galles toutes les possessions que ce dernier avait en France; puis, malgré les injonctions d'Edouard, elle resta à Paris, avec son fils, le prince de Galles et Mortimer, dont sa liaison avec elle était publique. A l'instigation du pape, Charles le Bel ayant engagé sa sœur à retourner en Angleterre, Isabelle gagna le Hainaut, y trouva des secours pour envahir l'Angleterre, et débarqua dans le comté de Suffolk en 1326. Tous les mécontents accoururent alors auprès d'elle, pendant qu'Edouard II, abandonné de tous, prenait la fuite. Peu après, Isabelle faisait enfermer Edouard dans une forteresse, proclamait roi son fils, sous le nom d'Edouard III, et prenait la régence. Bientôt la mort de Spenser, ministre d'Edouard II, ne suffit pas à satisfaire sa haine envers ce dernier. D'accord avec Mortimer, elle fit assassiner Edouard, alors enfermé au château de Berkeley, et, depuis lors, elle ne mit plus de bornes au scandale que donnait sa passion pour son amant. A partir de ce moment, Isabelle se vit généralement méprisée et détestée. Ayant fait mettre à mort le comte de Kent, qui avait gagné la confiance du jeune Edouard III, celui-ci, révolté de l'odieuse conduite de sa mère, des crimes et des insolences de Mortimer, saisit le pouvoir en 1330, fit juger et condamner Mortimer, qui fut exécuté, et séquestra Isabelle dans le château de Risings, où elle passa dans l'obscurité les vingt-sept dernières années de sa vie.

ISABELLE DE PORTUGAL, duchesse de Bourgogne, née à Eura (Portugal) en 1397, morte en 1471. Fille de Jean Ier, roi de Portugal, elle épousa à Bruges, en 1430, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, dont elle fut la troisième femme, et qui institua, à cette occasion, l'ordre de la Toison d'or. Belle, grave, habile, prudente, Isabelle se montra digne, par ses vertus et par son intelligence, de partager la destinée du duc de Bourgogne. Lorsqu'en 1434 Philippe se rendit dans la Flandre, il chargea la duchesse de gouverner en son nom. Elle s'acquitta avec habileté de cette tâche dans des circonstances difficiles et prit, à partir de ce moment, une part importante à de nombreuses négociations diplomatiques avec la France, l'Angleterre et d'autres puissances. Elle assista au congrès d'Arras en 1435, amena, en 1439, la conclusion d'un traité de commerce entre l'Angleterre et la Bourgogne, obtint la mise en liberté du duc d'Orléans, prisonnier des Anglais depuis la bataille d'Azincourt (1415), fit marier ce prince avec Marie de Clèves, etc. En 1457, elle quitta la cour pour aller habiter le château de Nieppe, près d'Hazebrouck. Cette princesse ne cessa de se signaler par sa charité, par les soins qu'elle donnait aux pauvres et aux malades. Elle eut de Philippe le Bon un fils, qui fut Charles le Téméraire. Ce fut sous son inspiration et presque sous sa dictée qu'Eléonore de Poitiers écrivit son curieux ouvrage, intitulé les *Honneurs de la cour*, qui fut en quelque sorte le premier code de l'étiquette des cours.

ISABELLE ou **ISABEAU DE LORRAINE**, reine de Sicile, duchesse d'Anjou et de Lorraine, née en 1410, morte en 1453. Son père, Charles le Hardi, duc de Lorraine, la maria, lorsqu'elle n'avait encore que dix ans, à René d'Anjou, comte de Provence, qui en avait onze. Isabelle joignait aux plus heureux dons du corps et de l'esprit une énergie peu commune, et elle devint une des femmes les plus remarquables de son temps. Lorsque, en 1431, son mari fut fait prisonnier par Antoine de Vaudemont, son compétiteur au duché de Lorraine, Isabelle prit aussitôt en main le gouvernement du duché, dont elle s'assura la possession, grâce à son intelligence et à sa fermeté. Aussitôt qu'elle eut appris la défaite de son mari, Isabelle, vêtue de ses habits de deuil et suivie de ses quatre petits enfants, se présenta devant les seigneurs lorrains, qui lui jurèrent de la seconder en tout ce qu'elle croirait devoir entreprendre. Elle ordonna aussitôt une levée générale mais, avant de continuer la guerre, elle envoya des négociateurs auprès du duc de Bourgogne, qui consentit à rendre au prisonnier la liberté sur parole.

René venait d'être obligé de se constituer de nouveau prisonnier (1434), lorsqu'il hérita du trône de Naples, qu'il lui fallait conquérir. Sa courageuse femme se chargea de ce soin. En 1455, Isabelle s'embarqua pour Naples, avec ses enfants et quelques chevaliers provençaux. Elle se rendit bientôt populaire par sa bonté, par la sagesse et l'habileté de son gouvernement. Elle fut rejointe en 1437 par René, qui venait de recouvrer sa liberté. Alphonse d'Aragon étant venu assiéger Naples en 1439, Isabelle défendit courageusement cette ville; mais la fortune se tourna définitivement contre les deux époux, et ils durent abandonner, en 1442, leurs possessions d'Italie pour revenir en Lorraine.

Isabelle administra la Lorraine pendant que René résidait en Anjou et à la cour de France, et fit, en 1444, la guerre aux habitants de Metz. Cette princesse, qui, d'après Estienne Pasquier, portait un cœur d'homme dans un corset de femme, mourut peu après le mariage de sa fille Marguerite avec Henri VI, roi d'Angleterre.

ISABELLE, reine de Castille, surnommée **la Catholique**, née en 1451, morte en 1504. Elle était fille du roi Jean II de Castille et sœur de Henri IV dit *l'Impuissant*. Son enfance se passa obscurément à Aravelo, auprès de sa mère, qui l'éleva dans des habitudes de dévotion outrée. Lorsqu'en 1462 sa belle-sœur Jeanne accoucha d'une fille, dont la naissance fut universellement regardée comme illégitime, Isabelle se retira avec son jeune frère, don Alphonse, à la cour de Tolède. La plupart des grands seigneurs du royaume de Castille refusèrent alors de prêter serment de fidélité à la fille de Jeanne, comme héritière présomptive de la couronne, et il se forma un parti puissant, qui, voulant mettre un terme au règne dissolu de Henri IV, proclama roi l'infant don Alphonse. Ce prince mourut subitement en 1468. Par cet événement, Isabelle devenait l'héritière du trône. Toutefois, aux offres qui lui furent faites par les insurgés, à la tête desquels se trouvait l'archevêque de Tolède, elle répondit qu'elle ne consentirait point à accepter la couronne du vivant de son frère, mais qu'elle régnerait volontiers après lui. En conséquence, les mécontents entrèrent en arrangement avec Henri IV et consentirent à déposer les armes, sous la condition que ce prince répudierait sa femme, déshériterait sa fille Jeanne et reconnaîtrait pour héritière sa sœur Isabelle. Las de lutter, le roi de Castille consentit à cet arrangement. De nombreux prétendants recherchèrent alors la main d'Isabelle, qui avait précédemment refusé le roi Alphonse V de Portugal et le grand maître de Calatrava, Pedro Giron. Au nombre des prétendants se trouvaient le roi de Portugal, qui se présenta de nouveau avec l'assentiment de Henri IV, le duc de Guyenne, frère de Louis XI, et Ferdinand, fils du roi d'Aragon. Ce fut à ce dernier qu'Isabelle donna la préférence. Malgré la volonté de son frère, elle l'épousa à Valladolid en 1469. Ils se trouvaient l'un et l'autre dans un tel embarras pécuniaire, nous apprend Mariana, que, pour subvenir aux dépenses de leur mariage, ils se virent contraints d'avoir recours à un emprunt. Irrité de cette union, Henri IV revint sur les dispositions qu'il avait prises, et déclara pour son

unique héritière sa fille Jeanne, âgée de neuf ans, qu'il fiança au duc de Guyenne. Toutefois, en 1473, Isabelle se réconcilia avec son frère, à Ségovie, prit sur son esprit un grand ascendant, et, à la mort de ce prince, en 1474, elle se fit proclamer reine de Castille, après avoir juré de respecter les libertés du royaume.

Lorsque Ferdinand, qui guerroyait en ce moment contre la France, revint auprès de sa femme, il fut blessé de voir que les prérogatives de la royauté n'avaient été conférées qu'à elle seule et qu'il ne pourrait exercer d'autre pouvoir que celui qu'elle lui conférerait par délégation. Mais Isabelle, qui aimait tendrement son époux, parvint à calmer ses susceptibilités en le nommant publiquement son seigneur et son maître, sans rien changer toutefois aux conventions établies par les cortès. La reine de Castille eut d'abord à lutter contre les entreprises de sa rivale et contre le Portugal; mais elle triompha, après quatre ans de guerre, par la victoire de Ferdinand à Toro (1479). « Presque toujours à cheval à la tête de ses troupes, dit Beauchamp, elle travaillait elle-même à l'expédition de toutes les affaires, passait avec ses secrétaires une partie des nuits, et donnait souvent des audiences publiques... Elle se trouvait toujours au conseil. Ferdinand ne régnait point à sa place; elle régnait avec Ferdinand. » Cette même année (1479), Ferdinand ayant hérité du trône d'Aragon, les deux couronnes furent réunies entre les mains des deux époux, qui régnèrent ensemble jusqu'à la mort d'Isabelle. Seule souveraine de la Castille, d'après les lois fondamentales du royaume, elle eut l'admirable bon sens de soutenir constamment dans ce pays la dignité de son mari, et de ne paraître régner que d'après ses conseils. L'accroissement de puissance que lui donna la possession de l'Aragon lui permit d'étouffer dans ses Etats l'esprit de révolte. Elle s'occupa activement de la législation et de l'administration de son royaume et y apporta de nombreuses réformes, d'importantes améliorations. D'accord avec son époux, elle institua la sainte hermandad, dans le but de maintenir la paix publique et de frapper sans exception tous les coupables. Une institution qui lui fait moins d'honneur est celle de l'inquisition en Castille, et c'est avec raison qu'on lui attribue une part de responsabilité dans les odieux excès de ce sanguinaire tribunal. Le nombre des victimes du saint office, qui commença à fonctionner le 2 janvier 1481, fut bientôt considérable. On raconte qu'Isabelle finit par être effrayée de cette hécatombe humaine, mais que Sixte IV s'empressa de la rassurer au nom de Dieu même dont il se disait le représentant.

Ce fut à la fin de cette même année que Ferdinand et Isabelle commencèrent contre les Maures d'Espagne une guerre qui devait durer dix ans. Cette princesse, douée d'une énergie restée célèbre, seconda activement son époux dans cette entreprise, assista à la prise de Baza (1489), organisa les hôpitaux militaires, dont on prétend que l'invention lui est due, puis se rendit devant Grenade, assiégée par Ferdinand au commencement de 1490. Le camp espagnol étant devenu la proie des flammes, elle voulut qu'on construisît à la place une ville appelée Santa-Fé. Enfin, grâce à l'enthousiasme que la reine de Castille sut communiquer à ses troupes, Grenade tomba au pouvoir des Espagnols. Elle y entra triomphalement le 2 janvier 1492, et, bientôt après, les diverses contrées de l'Espagne se trouvèrent réunies sous le sceptre des deux époux, qui prirent le titre de rois d'Espagne.

Isabelle encouragea les sciences et les arts. C'est à elle que revient l'honneur d'avoir accueilli Christophe Colomb, de l'avoir soutenu dans sa périlleuse entreprise, et de lui avoir fourni des vaisseaux avec lesquels il découvrit un nouveau monde. Ce fut également elle qui protégea Gonzalve de Cordoue et le fit mettre par son mari à la tête de l'armée que celui-ci envoya en Italie pour y combattre les Français.

La fin de la vie de cette princesse fut empoisonnée par des chagrins domestiques et des souffrances morales de toute nature. Elle perdit presque coup sur coup son fils don Juan, prince des Asturies, et sa fille, reine de Portugal. Un chagrin peut-être plus grand encore lui était réservé. L'infante Jeanne, devenue, par la mort de son frère et de sa sœur aînée, héritière présomptive des deux couronnes de Castille et d'Aragon, avait, dit M. C. Lebrun, « un esprit faible et une imagination exaltée. L'excès de l'amour que lui avait inspiré son mari, l'archiduc Philippe le Beau, fils de l'empereur Maximilien, et de la jalousie dont ce prince lui donnait des motifs réels, troubla sa raison. Les mauvais procédés de Philippe à son égard, procédés dont Isabelle avait été témoin pendant un séjour que les deux époux firent en Espagne, augmentaient encore les craintes maternelles de cette princesse. » Tant de coups répétés altérèrent profondément la santé de la reine, déjà fort affaiblie. Elle mourut à l'âge de cinquante-quatre ans dans la ville de Medina del Campo. Avant de mourir, elle fit promettre, dit-on, à son mari, dont elle avait toujours été jalouse, qu'il ne se remarierait point. Par son testament, elle déclara sa fille Jeanne héritière de ses Etats, mais stipula que, dans le cas où, pour cause de santé, elle ne pourrait gouverner, Ferdinand aurait la régence jusqu'à la majorité de son petit-fils, le prince Charles (depuis Charles-Quint).

Isabelle la Catholique a joué un rôle qui a effacé celui de son mari, prince qui ne manquait point cependant de capacités politiques et militaires. « Elle avait, dit C. Lebrun, la majesté du port tempérée par la grâce, le calme de la physionomie, l'aménité des manières, la fermeté du commandement, la promptitude de la résolution et la hardiesse de l'exécution. » D'après Alvarès de Colmenard, sa figure était plutôt agréable que précisément belle, ses traits avaient assez de régularité; ses yeux verts étaient vifs; sa chevelure blonde tirait un peu sur le roux; son teint avait une pâleur olivâtre; enfin, sa taille, un peu au-dessus de la moyenne, était élégante.

Isabelle la Catholique (ORDRE D'), ordre espagnol de chevalerie. Institué le 24 mars 1815, par Ferdinand VII, cet ordre a été primitivement destiné à récompenser les services rendus à l'Espagne dans les colonies d'Amérique; mais, depuis que ces colonies ont secoué le joug de la métropole, il est accessible à tous les genres de mérite. Il se compose de quatre classes, une de grands-croix, deux de commandeurs et une de simples chevaliers. La décoration, qui se porte avec un ruban blanc liséré de jaune, est ornée de la devise : *A la lealtad acrisolada* (à la loyauté la plus pure).

ISABELLE D'AUTRICHE (Claire-Eugénie), souveraine des Pays-Bas, née en 1566, morte en 1633. Elle était fille de Philippe II, roi d'Espagne, et d'Elisabeth de France. Son père avait pour elle une affection toute particulière. Il l'initia aux secrets les plus graves de l'Etat, et l'appelait encore à son lit de mort *la lumière et le miroir de ses yeux*. « C'était, dit Brantôme, une princesse de gentil esprit, qui faisoit toutes les affaires du roi son père, et y étoit fort rompue. » Philippe II mit tout en œuvre pour la faire asseoir sur le trône de France. Après la mort de Henri III, dont elle était la nièce et la plus proche héritière, il fit proposer à Henri IV d'épouser Isabelle, alors âgée de dix-huit ans (1584), et de répudier Marguerite de Valois. Le Béarnais ayant répondu par un refus, le roi d'Espagne fit insinuer par ses envoyés, aux conférences de Soissons, que la maison de Bourbon étant exclue comme hérétique, c'était à Isabelle qu'appartenait de droit le trône de France. Des négociations furent entamées en ce sens, et on proposa la main de l'infante au jeune duc de Guise, fils du Balafré; mais Mayenne, qui ne tenait nullement à devenir le sujet de son neveu, manœuvra de telle sorte que cette combinaison échoua complétement. Les auteurs de la *Satire Ménippée* portèrent le dernier coup aux projets ambitieux de Philippe II, en ridiculisant la princesse espagnole, *l'épousée de la Ligue*, comme ils l'appelaient.

Philippe II tourna alors ses vues d'un autre côté. Il fit épouser à Isabelle, après avoir obtenu des dispenses, le cardinal archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas, et donna ce pays en dot à sa fille (1597). Cette princesse montra, dans cette situation nouvelle, toute la fermeté de son caractère. Une partie de ses Etats était alors insurgée contre la domination espagnole. Elle offrit ses diamants aux troupes qui réclamaient leur solde; elle assista au siége d'Ostende, et, voyant l'opiniâtreté de la défense, elle fit le vœu de ne pas changer de linge avant que la place ne fût prise. Le siége dura trois ans trois mois et trois jours, ce qui explique suffisamment comment son linge prit cette couleur fauve, connue depuis sous le nom de couleur isabelle. Quelque temps après la mort de son mari (1621), elle perdit la souveraineté des Pays-Bas, dont son neveu, Philippe IV, lui laissa toutefois le gouvernement. Elle continua à administrer le pays avec sagesse et fermeté, et déjoua, par son habileté, les projets de Richelieu, qui voulait faire ériger les Pays-Bas en république indépendante. L'année qui précéda sa mort, elle reçut, à Bruxelles, la reine Marie de Médicis, forcée de quitter la France, et s'entremit, mais en vain, pour réconcilier cette princesse avec son fils, Louis XIII.

ISABELLE II (Maria-Luisa), ex-reine d'Espagne, née à Madrid le 10 octobre 1830. Elle est fille du roi Ferdinand VII et de sa quatrième femme, Marie-Christine. Elle a succédé à son père le 29 septembre 1833, en vertu de l'ordre de succession réglé par Ferdinand VII dans la pragmatique sanction du 29 mars 1830, qui, supprimant la loi salique en Espagne, déposséda don Carlos, héritier légitime du trône. Par cet acte, Marie-Christine était nommée régente du royaume. A la mort de Ferdinand VII, elle prit, en effet, les rênes du gouvernement, et commença par donner à l'Espagne une constitution. Une guerre civile de sept années s'ensuivit, après laquelle Marie-Christine dut abdiquer la régence, qui fut remise par les cortès aux mains d'Espartero, et la tutelle de la reine enfant fut confiée à Arguelles, ami de ce dernier (8 mai 1841). Espartero ayant été renversé en mai 1843, la tutelle de la reine fut transférée au général Castanos; mais, le 8 novembre suivant, les cortès déclarèrent majeure Isabelle, âgée seulement de treize ans. La reine mère revint alors en Espagne, et son retour fut signalé par la dictature militaire de Narvaez, la défaite des libéraux aux cortès de 1844 et des mesures réactionnaires qui amenèrent l'état de siége. Bientôt l'Europe fut agitée par la fameuse question des mariages espagnols. Les prétendants de la jeune reine étaient : son cousin, l'infant François d'Assise, le comte de Montemolin, fils de don Carlos, que soutenait la Russie, le comte de Trapani, fils du roi des Deux-Siciles, et enfin le prince Léopold de Saxe-Cobourg, candidat de la Grande-Bretagne. Ce fut le premier qui l'emporta, grâce à l'influence de la France, et la reine l'épousa le 10 octobre 1846, en même temps que sa sœur, Marie-Ferdinande-Louise, épousait le duc de Montpensier, fils du roi Louis-Philippe. L'agitation que causèrent en Espagne les négociations pour ces mariages donna quelque force aux libéraux, auxquels la reine se montra d'abord favorable en nommant ministres MM. Salamanca et Serrano (1er septembre 1847). Mais, peu de jours après, Narvaez reprenait son influence, et, partant, le pouvoir. Le 2 décembre 1852, la reine fut l'objet d'une tentative d'assassinat, de la part d'un prêtre nommé Martin Merino, comme elle allait faire ses relevailles à Notre-Dame d'Atocha. Cette tentative, exploitée par les partisans de la réaction, fut le signal d'un redoublement d'absolutisme. Les cortès furent dissoutes, et de violentes mesures répressives furent prises par l'ordre de la reine. Le ministère présenta ensuite un projet de révision de la constitution dans le sens de la réaction, par lequel le nombre des députés était réduit, le cens élevé, le budget fixé à un chiffre invariable et indiscutable; bref, presque toutes les libertés enlevées ou amoindries. Aux cortès de 1853, les modérés, sentant que le régime constitutionnel était perdu pour l'Espagne, s'allièrent aux libéraux pour faire opposition au gouvernement. La reine provoqua alors la dissolution de la Chambre, et constitua, en septembre, le ministère de résistance de Sartorius et San-Luis. Le 28 juillet 1854 éclata une insurrection militaire, à la tête de laquelle étaient O'Donnell, Messina, Serrano, Ros de Olano et Dulce, commandant la place de Madrid. Les insurgés remportèrent une première victoire à Picalvaro, puis se rendirent en Andalousie. Les ministres donnèrent alors leur démission; le duc de Rivas forma un nouveau cabinet, qui ne put tenir deux jours, et la reine mère dut s'enfuir en France; Espartero, appelé en toute hâte à Madrid, constitua un cabinet libéral, dans lequel entrèrent Espartero lui-même, puis MM. Alonzo, Santa-Cruz, Collado et Pacheco.

Bientôt la reine proclama elle-même une amnistie générale, rouvrit les cortès et donna, ne pouvant faire autrement, sa sanction à la loi qui ordonnait la vente des biens du clergé. Le 8 novembre suivant, les Chambres, appelées à se prononcer sur le maintien du principe monarchique, se prononcèrent en sa faveur par 194 voix contre 19. Les progressistes se croyaient désormais maîtres de la situation, lorsque éclatèrent les troubles d'Andalousie et des intrigues ministérielles, à la suite desquelles une scission profonde s'opéra entre O'Donnell et Espartero. L'attitude ultra-libérale de ce dernier fut désavouée par la reine, et cet homme d'Etat dut donner sa démission (14 juillet 1856). La reine put alors rétablir la constitution de 1843, presque dans son intégrité, arrêter la vente des biens de mainmorte, et faire enfin reconnaître son gouvernement par l'Autriche, la Russie et la Prusse, qui n'avaient pas encore de représentants en Espagne. Ce mouvement de réaction ne s'opéra pas sans une vive opposition. Une sédition terrible éclata simultanément à Barcelone, à Saragosse, à Malaga et même à Madrid; elle fut réprimée d'une manière sanglante, et précipita la chute d'O'Donnell, qui fut remplacé par Narvaez en octobre 1856. Celui-ci succomba à son tour au mois d'octobre suivant, pour céder la place au ministère Armero-Mon, plus libéral, mais qui ne dura lui-même que jusqu'au 1er juillet 1858, époque du retour d'O'Donnell aux affaires. Le règne d'Isabelle II fut marqué ensuite par la guerre du Maroc (1859). Peu de temps après, l'Espagne se joignit à la France et à l'Angleterre pour des réclamations communes adressées au Mexique; mais elle s'arrêta au début, et refusa de suivre le gouvernement français dans sa folle et coupable entreprise. Vint ensuite l'annexion de Saint-Domingue et l'insurrection de cette île (1863), puis l'occupation des îles Chincha, productrices du guano, à la suite de démêlés avec le Pérou, l'alliance intime avec la France, et enfin, plus récemment, la tentative de soulèvement du général Prim, avortée dès le debut.

En février 1863, O'Donnell donna sa démission, et fut remplacé par le général Concha. Mais, en septembre 1864, Narvaez fut appelé à la présidence du conseil, qu'il conserva jusqu'au mois de juin 1865. A cette époque, la reine rappela au pouvoir O'Donnell, qui, à l'exemple de ce dernier, poursuivit une politique de compression et de rigueur. En juillet 1866, Isabelle rendit la présidence du conseil à Narvaez, son conseiller de prédilection. Sous cet homme d'Etat, on vit se multiplier les condamnations, les déportations et les exécutions; les garanties constitutionnelles furent suspendues, et le clergé reconquit tous ses priviléges. A la mort de Narvaez, en 1868, la reine chargea Gonzalès Bravo de former un cabinet encore plus rétrograde que le précédent, et y fit introduire, comme ministre de la marine, don Carlos Marfori, pour qui elle avait une affection toute particulière. A cette époque, la reine avait perdu jusqu'au dernier vestige de sa popularité. La rose bénie que lui envoya Pie IX (février 1868) ne lui rendit même pas les sympathies des catholiques. Les bruits les plus fâcheux qui couraient sur sa conduite privée, l'exécration générale à laquelle était en butte Marfori, devenu, au mois de juin, l'intendant du palais, la politique de compression sanglante suivie par ses ministres, tout avait préparé sa chute lorsqu'elle se rendit, le 18 septembre 1868, à Saint-Sébastien, pour y avoir une entrevue avec l'homme qui gouvernait alors la France. Ce fut dans cette ville qu'elle apprit la nouvelle de l'insurrection de Cadix, insurrection qui s'étendit comme une traînée de poudre, et qui se termina, le 28, par la défaite de Novaliches à Alcola. Forcée de fuir l'Espagne, Isabelle vint, avec son mari, se réfugier d'abord à Pau, puis à Paris, où elle a vécu à peu près constamment depuis lors, toujours accompagnée de l'inséparable Marfori. Le 25 juin 1870, elle signa son abdication en faveur de son fils Alphonse, prince des Asturies, né en 1857. Vers la même époque, elle se sépara complétement de son mari, don François d'Assise, qui n'avait pas trouvé auprès d'elle l'idéal du bonheur conjugal, et à qui elle a dû alors faire une pension. Depuis lors, elle aurait vécu complétement oubliée si, de temps à autre, les tribunaux n'avaient rappelé son nom au public, au sujet de procès que lui intentaient des fournisseurs.

Isabelle II (ORDRE D'), ordre espagnol de chevalerie, fondé, le 19 juin 1833, par Ferdinand VII, à l'occasion de la prestation de serment à sa fille, l'infante Marie-Isabelle-Louise, comme héritière présomptive de la couronne. On l'appela d'abord ordre de Marie-Isabelle-Louise, mais il reçut son nom actuel quand cette princesse monta sur le trône. L'ordre d'Isabelle II est exclusivement destiné à récompenser les services militaires. Il ne se compose que d'une seule classe. Seulement, la décoration est d'or pour les officiers et d'argent pour les soldats. Le ruban est bleu de ciel.

ISABELLE D'ARAGON, reine de France. V. ELISABETH.

ISABELLE D'AUTRICHE, reine de France. V. ELISABETH.

ISABELLE DE FRANCE, reine d'Angleterre. V. ELISABETH.

ISABELLE DE FRANCE, reine de Navarre. V. ELISABETH.

ISABELLE DE FRANCE, duchesse de Milan. V. ELISABETH.

ISABELLE (Charles-Edouard), architecte français, né au Havre en 1800. Il suivit les cours de l'Ecole des beaux-arts, puis fit en Italie un voyage qui dura quatre ans. De retour en France en 1828, il fut attaché, en qualité d'inspecteur, aux travaux de la Madeleine. Depuis lors, M. Isabelle a construit l'hôtel des douanes de Rouen, le théâtre de Béziers, l'Ecole des arts et métiers à Anvers, etc. Il a publié : *Parallèle des salles rondes d'Italie anciennes et modernes* (Paris, 1831, in-fol.); les *Edifices circulaires et les dômes classés par ordre chronologique* (Paris, 1843-1856, in-fol.), et une *Notice sur le tombeau de Napoléon* (1844, in-8°).

ISABELLE, type de la comédie italienne, créé à Paris en 1578 par une actrice de la troupe des *Gelosi*, Isabelle Andreini, remarquable par son talent d'improvisatrice. Ce type devint après elle l'emploi de Virginie Ramponi (1601), qui continua la tradition. Les comédiens de l'hôtel de Bourgogne l'adoptèrent également; il s'est depuis confondu avec l'emploi des amoureuses. Il était, en effet, trop général pour conserver une dénomination particulière. Cependant, on donna encore le nom d'Isabelle à un type de soubrette mystifiant les amoureux, dupant les vieillards; c'était surtout un rôle à travestissements. Cette Isabelle se rapprochait beaucoup de Colombine. Ainsi modifié, ce type subsista quelque temps au Théâtre-Italien de Paris et sur les scènes de la foire.

Isabelle, roman par Senancourt (1833, in-8°). Isabelle est une jeune femme qui cherche la solitude et qui se croit assez forte pour espérer de vivre de l'idée par l'idée; elle éprouve une passion que des circonstances à demi indiquées et sa propre volonté rendent malheureuse : elle se regarde, elle s'étudie souffrir avec une résignation un peu surnaturelle; ses douleurs sont psychologiquement notées par années et sous la forme épistolaire. Nous ne ferons pas ici l'analyse détaillée de ce roman; nous dirons seulement que les événements en sont simples, et qu'Isabelle est une sorte de pendant d'*Obermann*, cette étrange et grande figure créée par le même écrivain.

Isabelle de Solis, roman historique de

M. Martinez de La Rosa (1846, 2 vol. in-8°). L'auteur, excellent peintre de mœurs et érudit plein de curiosité, a choisi un sujet qui lui permît de ressusciter les vieilles coutumes espagnoles et moresques, les splendeurs des derniers jours du royaume de Grenade. L'aventure d'Isabelle de Solis, cette jeune captive chrétienne devenue reine de Grenade en abjurant sa religion, offrait, malgré sa réalité historique, tout le piquant d'une fiction. Les annalistes espagnols n'ont jamais été bien fixés sur ce personnage, que la plupart ont laissé dans un demi-jour; ils disent seulement que c'était une renégate, surnommée par les Maures Zoraya (étoile du matin), et pour laquelle l'avant-dernier roi de Grenade, Abul-Yacen, répudia son épouse, Aïxa. Pedro de Salazar, dans sa *Chronique du grand cardinal d'Espagne*, est plus explicite : « Elle était fille, dit-il, du commandeur Sancho Ximenez de Solis, alcade de Martos et de Bedmar. Les Maures la firent captive, ainsi qu'une de ses sœurs appelée dona Maria... Selon d'autres auteurs, la Zoraya était de Baena, et se nommait Catalina de Narvaez; devenue Maure, on l'appela Fatima. Je tiens la première opinion pour certaine. »

C'est aussi l'opinion suivie par M. Martinez de La Rosa. Ce cadre romanesque choisi, il était aisé à un érudit comme lui de le remplir. Il fait enlever Isabelle par une troupe de Maures, au milieu même des fêtes de son mariage avec un gentilhomme espagnol, ce qui lui donne l'occasion de retracer le tableau de ces fêtes traditionnelles, comme elles se passaient au temps du Cid; le séjour de Zoraya à Grenade, l'amour qu'elle inspire au roi, la jalousie d'Aïxa, bientôt répudiée en faveur de la nouvelle épouse, lui ont inspiré des scènes ou dramatiques ou touchantes, encadrées dans des descriptions féeriques de Grenade, de l'Alhambra, du Généralife, des Tours-Vermeilles, qui semblent vous transporter dans un pays enchanté. M. Martinez de La Rosa est né à Grenade, et mieux qu'un autre il pouvait en réveiller les vieux souvenirs. Les fêtes de noces du vieux roi maure, joutes navales, jeux du djérib, courses de bagues, offrent des peintures d'une vive couleur. En avançant dans son sujet, M. Martinez de La Rosa arrive à l'époque si bien décrite par l'historien des *Guerres de Grenade*, Ginez Perez de Hila, aux grandes querelles des Zégris et des Abencérages, qui préparent la chute du royaume de Grenade, et il s'arrête à la prise, par Ferdinand et Isabelle, de la ville d'Alama, si célèbre dans les romances. Isabelle de Solis, par la dissension qu'elle a semée dans la cour du roi maure, est une des causes de l'affaiblissement de la dynastie arabe, et, tout en ayant abjuré sa religion, elle se trouve concourir au triomphe de sa patrie.

Baudry a réimprimé *Isabel de Solis* dans les œuvres de M. Martinez de La Rosa (Paris, 5 vol. in-8°).

Isabelle ou **Deux jours d'expérience**, comédie en trois actes et en prose, de Mme Ancelot (Comédie-Française, 14 mars 1838). Cette pièce est écrite avec quelque délicatesse et marque de la finesse d'observation. L'héroïne est une jeune fille élevée dans les solitudes du Marais et qui aspire à vivre de la vie du grand monde; son rêve va être réalisé, mais pour deux jours seulement, et elle sera désabusée. Une amie, la marquise de Treneuil, riche, charmante et dissipée, l'emmène chez elle; Isabelle voit de près les misères de cette existence luxueuse qu'un mari jaloux et libertin rend pareille à un supplice. Elle s'éprend d'un comte élégant et superbe, elle va lui donner son cœur et sa main; mais elle découvre qu'il est l'amant de la marquise et, de plus, mêlé à des affaires d'argent avec des hommes véreux. Un jeune avocat, Léonce, un ami d'enfance, qu'elle a dédaigné comme trop modeste, se sacrifie et liquide la situation compromise de son rival; mais Isabelle a trop vu de choses : elle renonce au comte et épouse le généreux avocat.

Il y a de l'invention dans la conduite de cette pièce, de l'esprit et du goût dans les détails; l'action est attachante, participant à la fois de la comédie et du drame. *Isabelle* reste une des meilleures œuvres scéniques de Mme Ancelot.

Isabelle et Gertrude ou les **Sylphes supposés**, comédie en un acte, mêlée d'ariettes, paroles de Favart, musique de Blaise, représentée au Théâtre-Italien le 14 août 1765. Le ton égrillard de cette pièce lui valut alors un certain succès. On l'attribua à l'abbé de Voisenon, qui s'en défendit.

La musique en est commune et très-faible. Les morceaux les plus saillants sont l'ariette de Dorlis : *O nuit, charmante nuit;* l'air de basse de Dupré : *On ne peut jamais veiller de trop près*. L'auteur, se défiant à juste titre de son mérite, a introduit dans sa mince partition des motifs allemands et même des airs de M. Glück (*sic*), notamment celui qui est chanté par Dupré : *Sans souci, vivre pour soi*.

ISABEY (Jean-Baptiste), célèbre peintre miniaturiste français, né à Nancy en 1767, mort à Paris en 1855. Il avait reçu dans sa ville natale des leçons de Girardet et de Claudot, lorsqu'il se rendit à Paris, à l'âge de dix-neuf ans. Il entra alors dans l'atelier du miniaturiste Dumont, et, comme il lui fallait subvenir à ses besoins, il se mit à peindre des dessins de tabatière. Lorsque David revint de Rome, Isabey se fit recevoir dans son atelier, où il perfectionna son éducation artistique. Ce maître illustre ne se borna pas à lui donner des leçons; sachant l'état de gêne dans lequel se trouvait son élève, il vint généreusement à son secours, et le jeune artiste lui en garda une reconnaissance qui ne s'altéra jamais. Au commencement de la Révolution, Isabey travailla à une collection de portraits des membres de l'Assemblée constituante, et ce fut alors qu'il commença à révéler son remarquable talent. On raconte que Mirabeau lui ayant dit un jour : « Il vaut mieux avoir la certitude d'être le premier dans un genre que le doute de n'être que le second dans un autre, » le jeune artiste, frappé de ces paroles, résolut d'abandonner la peinture d'histoire pour s'adonner au portrait. Le mariage qu'il contracta à cette époque avec une belle jeune fille sans fortune ne contribua pas peu, du reste, à lui faire prendre cette détermination qui, par ce temps d'orages, lui permit de vivre à l'abri de la misère. Avec le Directoire, arriva pour lui l'aisance, presque la richesse. « Le Directoire, dit M. Charles Blanc, fut l'époque où sa vogue se déclara. Il devint alors le plus couru des miniaturistes. Ses plus beaux portraits sont datés de ces années-là. Ils représentent des incroyables en *oreilles de chien*... Quant aux femmes, ce furent les plus hardies, les plus voluptueuses, les rivales de Mme Tallien, qui posèrent devant Isabey. » En même temps il se révélait au public comme un dessinateur des plus remarquables, dans des compositions au crayon et à l'estompe, qui furent reproduites par la gravure. Le *Départ pour l'armée*, le *Retour*, et surtout la *Barque d'Isabey*, dessin dans lequel il s'est représenté conduisant une barque où se trouvent sa femme et ses trois enfants, obtinrent un succès populaire. Isabey était devenu célèbre lorsqu'il entra en relation avec la famille Bonaparte, par l'intermédiaire d'Hortense Beauharnais, dont il était le professeur de dessin dans l'institution fondée par Mme de Campan. C'est alors qu'il exécuta son magnifique *Portrait du général Bonaparte dans les jardins de la Malmaison*, un chef-d'œuvre. A la même époque, Isabey fit son beau dessin connu sous le titre de *Revue passée par le premier consul*, où sont représentés, frappants de ressemblance, les principaux lieutenants de Bonaparte. Pendant tout l'Empire, il jouit de la faveur de Napoléon, qui le chargea d'exécuter les dessins destinés à conserver le souvenir de son sacre. Il reçut le titre de peintre et dessinateur du cabinet de l'empereur, devint maître de dessin de Marie-Louise, qui l'envoya, en 1811, à Vienne, pour y faire les portraits de sa famille, et dirigea l'atelier des peintres à la manufacture de Sèvres. Sous la Restauration, sa vogue continua, et Charles X lui donna un titre analogue à celui qu'il possédait sous Napoléon.

« Heureux sous tous les régimes et en dépit de toutes les révolutions, dit M. Charles Blanc, Jean-Baptiste Isabey fut nommé, par Louis-Philippe, conservateur adjoint des musées royaux. La révolution de 1848 lui fut aussi propice que toutes les autres. Le fils de la reine Hortense, appelé à la présidence de la République, nomma l'ancien professeur de sa mère commandeur de la Légion d'honneur, avec une pension de 6,000 francs. Ainsi ménagé jusqu'au bout par la fortune, le peintre de tant de rois et de tant de beautés prolongea doucement sa vie jusqu'à l'âge de quatre-vingt-huit ans. » C'était un homme aimable, d'humeur enjouée, d'un commerce des plus agréables, d'une obligeance extrême. A l'époque de la Révolution, il acheta pour 3,000 francs à Gérard, qu'il savait presque sans ressources, son tableau de *Bélisaire*, le revendit quelques jours après 6,000 francs au ministre de Hollande, Meyer, et courut tout joyeux porter à son ami le bénéfice qu'il venait de faire sur son marché. Ce trait suffit à peindre Isabey comme homme. Comme artiste, il va de pair avec Hall, Augustin, Jean Guérin et Mme de Mirbel. « Depuis les effigies énergiquement exprimées de David et d'Hubert Robert, dit Collombet, jusqu'à la tête du roi de Rome enfant, peinte pour une épingle et qui arrive à la finesse des émaux les plus précieux, ou peut dire qu'il a parcouru une gamme très-étendue, dans laquelle on ne rencontre, pour ainsi dire, aucune intonation fausse. Quelque sujet qu'il traitât, ainsi que ses grands dessins le démontrent, il abordait franchement toutes les difficultés de l'art, et, content d'un effet simple et modéré, il ne chercha jamais à séduire les demi-connaisseurs par le prestige de la touche et par l'emploi des procédés artificiels. » Outre ses nombreux portraits et les œuvres précitées, nous mentionnerons de lui : 32 dessins sur le *Sacre de Napoléon* (1804), au Louvre; le *Congrès de Vienne* (1815), magnifique dessin au crayon noir estompé, exécuté par ordre de Talleyrand et reproduisant la physionomie de tous les personnages de cette réunion fameuse; l'*Escalier du Louvre* (1817), aquarelle sur ivoire, regardée comme un chef-d'œuvre; la *Table des maréchaux*, précieuse peinture exécutée sur porcelaine de Sèvres, qui représente Napoléon entouré des illustrations militaires de son règne. Donnée à la ville de Paris, qui le céda en 1816 à un particulier, cette œuvre est devenue la propriété des Anglais en 1835, par suite d'une vente aux enchères.

ISABEY (Eugène-Louis-Gabriel), peintre français, né à Paris en 1804, et fils du précédent, dont il fut l'élève. Il s'est adonné à la peinture de genre et s'est placé au premier rang parmi nos peintres de marine. « C'est un charmant peintre que M. E. Isabey, dit Théophile Gautier; il a une couleur chaude, une facilité petillante, un ragoût piquant; sa moindre esquisse, sa plus légère pochade décèlent l'artiste véritable, et n'ont pas besoin de nom pour être reconnues; chaque coup de pinceau les signe. M. Isabey est original, et il a créé de toutes pièces le microcosme où se déploie son talent; aussi a-t-il eu de nombreux imitateurs. Son cachet distinctif est l'esprit, non qu'il ait jamais fait des calembours en peinture ou cherché des sujets ingénieux et littéraires; loin de là, M. Isabey se contente du premier motif venu : peints par Isabey, un alambic, une pierre, un canot ont l'air spirituel. Sa traduction de la nature n'est jamais plate; il la relève de fantaisie, de caprice et d'entrain. Il a dans sa façon d'appliquer la couleur un brio éblouissant, une verve entraînante, un mordant bizarre : il brûle la toile; sa touche rapide et nerveuse a la certitude d'un parafe à main levée, et donne à chaque objet sa valeur propre, tout en lui piquant une étincelle. »

Depuis 1852 M. Isabey est officier de la Légion d'honneur. Ses œuvres les plus remarquables sont : l'*Ouragan devant Dieppe* et la *Plage de Honfleur* (1827); le *Port de Dunkerque* (1831); les *Vieilles barques* (1836); le *Combat du Texel* (1839), qui se trouve au musée de Versailles; l'*Alchimiste* (1845); *Louis-Philippe recevant la reine Victoria au Tréport* (1846); le *Départ de la reine d'Angleterre* (1846); *Cérémonie dans l'église de Delft* (1847); le *Mariage de Henri IV* (1848); l'*Embarquement de Ruyter* (1851), une de ses meilleures toiles, qu'on voit au musée du Luxembourg; le *Départ de chasse sous Louis XIII* (1855); l'*Incendie du steamer l'*Austria (1859); *Naufrage du trois-mâts* l'Emily *en* 1823; l'*Alchimiste* (1865); la *Tentation de saint Antoine* (1869), etc.

ISAC, petite rivière de France (Loire-Inférieure). Elle sort de la forêt de Saffré, baigne Saffré, reçoit les eaux de la Chutenais, gouffre poissonneux, rencontre le canal de Brest à Nantes, le suit jusqu'à son embouchure, passe à Blain et Genrouet et se jette dans la Vilaine, à Tréhillac, après un cours de 72 kilomètres.

ISACANTHE s. f. (i-za-kan-te — du gr. *isos*, égal; *akantha*, aiguillon). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite l'Australie.

ISACCHI (Jean-Baptiste), ingénieur et habile mécanicien italien, né à Reggio, dans le XVIe siècle. Il fut pendant quelque temps au service du comte Louis Pic de La Mirandole, puis devint, en 1596, chef des bombardiers et ingénieur pensionné d'Alphonse II, duc de Modène. Le plus remarquable de ses ouvrages est intitulé : *Invenzioni nelle quale si manifestano varj secreti e utili avvisi a persone di guerra e per i tempi di piacere* (Parme, 1576, in-4°). Il y relate plus de cinquante inventions relatives à l'art de la guerre et à diverses professions.

ISACHNÉ s. f. (i-za-kné — du gr. *isos*, égal; *achné*, duvet). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des panicées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Asie tropicale.

ISACMÉE s. f. (i-za-kmé — du gr. *isos*, égal; *akmé*, pointe). Zooph. Genre de polypiers, formé aux dépens des actinies.

ISADELPHE adj. (i-za-dèl-fe — du gr. *isos*, égal; *adelphos*, frère). Tératol. Se dit des monstres doubles, chez lesquels chacun des deux individus est complétement développé et possède tous les organes nécessaires à la vie : *Les frères siamois constituent un monstre* ISADELPHE.

— Bot. Qui a ses étamines réunies en deux faisceaux égaux : *Fleurs* ISADELPHES.

ISADELPHIE s. f. (i-za-dèl-fî — rad. *isadelphe*). Tératol. Conformation des monstres isadelphes.

— Bot. Etat des fleurs isadelphes.

ISAGOGÉ s. f. (i-za-go-jé — du gr. *isos*, égal; *agôgê*, action de conduire). Littér. Introduction. ‖ Vieux mot.

ISAGONE adj. (i-za-go-ne). Géom. Syn. d'ISOGONE.

ISAÏE, le premier des quatre grands prophètes. Il vivait sous les rois Joathan, Achaz et Ezéchias, de 785 à 681 avant Jésus-Christ. Il était lui-même de la race royale de David, et prophétisa sous les rois Joathan, Achaz, Ezéchias et Manassès. Ce dernier prince, choqué des reproches qu'il lui faisait au sujet de ses impiétés, le fit scier en deux. Le style de ses prophéties est d'une éloquence énergique et grandiose : « élégant et sublime, orné et grave tout à la fois, dit Lowth, il réunit en un degré merveilleux l'abondance et la force, la richesse et la majesté. » Il joint la simplicité à la grandeur, la magnificence des images à la sublimité de la pensée, la noblesse, l'éclat, la fécondité, la variété du style à l'enthousiasme prophétique. « Pour l'éloquence, dit Laborderie, il n'y a que Démosthène qui puisse, à quelques égards, être mis en parallèle avec Isaïe; on trouve dans l'un toute la pureté de la langue hébraïque, comme dans l'autre toute la délicatesse, toute la pureté attique : l'un et l'autre sont magnifiques dans leur style, véhéments dans les mouvements, abondants en figures, impétueux quand il s'agit de relever ce qui est odieux ou difficile. » On sait peu de chose sur la vie de ce prophète, mais on peut dire que cette vie fut bien remplie, car il ne cessa, avec une hardiesse singulière, de frapper de ses anathèmes les rois mauvais, de stigmatiser la corruption, les désordres de ses contemporains, de rejeter les pratiques hypocrites, de démasquer l'adulation, de montrer à l'orgueil des hommes et des nations le néant où il va disparaître. « Les prophéties d'Isaïe, dit Laborderie, sont divisées en 66 chapitres. On peut les partager en huit parties suivant dom Calmet, ou en deux, selon les critiques modernes. La première, qui comprend les 39 premiers chapitres, est composée de prédictions toujours distinctes et séparées les unes des autres. Le prophète y paraît néanmoins occupé de trois événements principaux : 1° la captivité de Babylone et le retour des Israélites dans leur pays sous la protection de Cyrus, qu'il désigne par son nom; 2° la guerre de Phacée, roi de Samarie, et de Rasin, roi de Syrie, qu'il appelle *deux tisons fumants*, contre la maison de David, sous le règne d'Achaz; 3° la défaite des Philistins, des Moabites, des Samaritains et des Assyriens, commandés par Sennacherib, sous le règne d'Ezéchias. La seconde partie, qui commence au quarantième chapitre et finit au soixante-sixième, présente plus de cohérence et d'affinité. Le sujet général (d'après les écrivains ecclésiastiques) est l'avénement du Messie, l'établissement de l'Eglise, la réprobation du peuple juif et la vocation des gentils. » Il s'en faut toutefois que les prophéties d'Isaïe aient le caractère de précision et de clarté qu'on a bien voulu leur attribuer, comme on peut s'en convaincre en lisant le texte hébreu lui-même, au lieu de la *Vulgate* et d'autres traductions aussi peu fidèles. D'un autre côté, comme le fait remarquer M. Rosenwald, plusieurs d'entre elles paraissent peu authentiques aux yeux de certains exégètes. « Le doute, dit-il, s'est étendu plus loin : il n'y aurait d'authentiques que les douze premiers chapitres, et encore faut-il y comprendre quelques interpolations. »

Bossuet avait fait une étude particulière d'Isaïe, et il l'imita souvent avec succès. La plus sublime des compositions de ce prophète est le *Cantique sur la ruine de Babylone*. On doit à M. E. de Genoude une *Traduction nouvelle* des prophéties d'Isaïe, avec un discours préliminaire et des notes (1815, in-8°).

Isaïe, célèbre fresque de Raphaël, dans l'église Saint-Augustin, à Rome. Le prophète est assis, regardant vers sa droite, semblant s'adresser aux spectateurs, à qui il montre une bande de parchemin sur laquelle sont écrites en hébreu les paroles du vingt-sixième chapitre de son livre : « Ouvrez les portes, afin que le peuple qui conserve la foi entre. » Il est vêtu d'une tunique bleue; un manteau violet recouvre le haut de sa tête et descend derrière les épaules; une draperie jaune est placée sur le genou droit; la jambe gauche est nue Derrière, et un peu au-dessus de lui, deux enfants nus soutiennent une guirlande de fleurs et de fruits et un cartouche où se lit cette dédicace, écrite en grec : « A sainte Anne, mère de la Vierge; à la Sainte Vierge, mère de Dieu; à Jésus le Sauveur : Jean Coryzius. » Ce Jean Coryzius était un gentilhomme allemand qui remplit sous Léon X les fonctions de protonotaire apostolique et fut un zélé protecteur des savants et des artistes. Ce fut sur sa demande que Raphaël peignit, sur l'un des piliers de l'église San-Agostino, la fresque d'*Isaïe*.

Vasari rapporte que Raphaël venait d'exécuter sur ce pilier une première composition, lorsque Bramante lui fit voir les *Prophètes* peints par Michel-Ange à la chapelle Sixtine. Il en fut tellement frappé que, mécontent de son propre ouvrage, il le détruisit et en peignit un nouveau, où il s'efforça d'atteindre au grandiose et à la majesté des figures de la Sixtine. Passavant a fait, à propos de cette anecdote, les observations suivantes : « Que la vue des *Prophètes* peints par Michel-Ange ait influencé Raphaël dans l'exécution du sien, c'est très-visible, mais il faut avouer que cette influence ne lui fut pas trop avantageuse, puisqu'elle le fit sortir de son individualité. L'imitation du grandiose particulier à Michel-Ange n'a donné qu'une lourdeur désagréable de formes, et ce qu'on a regardé comme de la majesté dans cette figure n'est qu'une absence complète d'expression. Nous ne saurions donc nous ranger au jugement de Vasari, jugement qui accuse sa prédilection aveugle pour Michel-Ange, et nous sommes heureux, pour l'art, que Raphaël soit revenu bientôt à sa propre originalité. » Passavant est allé trop loin de son côté, en prétendant que cette figure d'*Isaïe* manque complétement d'expression. Nous l'avons vue il y a quelques années, et nous avons été frappé de l'énergie de l'attitude et de la gravité de la physionomie. Au reste, cette fresque est actuellement dans un état déplorable. Peu d'années après qu'elle eut été

exécutée, un moine ignare s'avisa de la laver pour la nettoyer, et il la mit dans un tel état qu'on dut recourir à Daniel de Volterre pour la restaurer. Aujourd'hui elle a une teinte sombre et lourde. Elle a été gravée par H. Goltzius, N. Visscher, R. van Bolten, Cesare Fantetti, Seb. Langer, Gius. Cereda (1779), Nic. Chaperon, J. Bonajuta, etc. Il en a été fait plusieurs copies; le musée du Belvédère en possède une qui est attribuée à Annibal Carrache; il y en a une seconde à la bibliothèque Ambrosienne, à Milan, qui semble également être sortie de l'école des Carraches; une troisième, par Mengs, se voit dans la galerie de Dresde.

J. Richardson, dans son *Traité de peinture*, raconte que le personnage qui avait commandé cette fresque à Raphaël, ayant trouvé le prix trop élevé quand l'ouvrage fut terminé, alla demander conseil à Michel-Ange. Celui-ci voulut voir la fresque et dit : « Le genou seul vaut le prix demandé. » Cette anecdote paraît peu vraisemblable.

Isaïe, tableau de Fra Bartolomeo, au musée de Florence. L'attitude du prophète est ici à peu près la même que dans la fresque de Raphaël; il tourne la tête vers sa droite et a le bras droit placé devant la poitrine; de la main gauche il tient un papyrus sur lequel on lit : *Ecce Deus Salvator meus.* Il a le visage jeune, presque candide; il est coiffé d'une sorte de toquet. Le dessin de cette figure a de l'ampleur; la couleur est fort belle.

Ce tableau et le *Prophète Job*, qui appartient aussi aux Offices, ont été exécutés par Fra Bartolomeo pour Salvator Billi, marchand florentin; ils étaient placés aux deux côtés d'une *Résurrection* du même maître, qui décorait la chapelle de l'église de l'Annunziata, et qui se voit aujourd'hui au palais Pitti. En 1666, ils ont été achetés par le cardinal de Médicis.

Isaïe a été figuré par beaucoup d'autres artistes, notamment par le Pérugin, dans un tableau de l'église Saint-Pierre de Péronne, où ce vieux maître semble avoir voulu rivaliser de noblesse avec Raphaël, son disciple; par Michel-Ange, à la Sixtine, et par les nombreux peintres et sculpteurs qui, comme ce dernier, ont représenté une suite plus ou moins complète de *Prophètes.* Parmi les représentations modernes d'*Isaïe*, nous citerons : une fresque d'Hipp. Flandrin, à Saint-Germain-des-Prés; une peinture de M. J.-E. Delaunay, dans l'église de la Trinité; un tableau de M. Meissonier (Salon de 1840); une statue de pierre par M. Ramus, à Notre-Dame de la Garde (Marseille); une statue de pierre par M. E. Farochon, à l'église Saint-Augustin (Paris).

ISAILOVITCH (Démétrius), philologue serbe, né en 1784, mort en 1863. Il étudia la philosophie et le droit à Pesth, devint professeur au gymnase de Carlowitz en 1809, à l'institut pédagogique serbe de Samborz en 1813, et fut nommé, en 1830, président du comité de l'instruction publique en Serbie. Il fit, à ce titre, tous ses efforts pour relever le niveau de l'enseignement populaire, publia un grand nombre d'ouvrages philologiques, pédagogiques et historiques, qui sont devenus classiques en Serbie; enfin il rédigea, de 1834 à 1838, les *Serbskie Nowiny*, et plus tard différents autres journaux littéraires et scientifiques.

ISAIRE s. f. (i-zè-re). Bot. Genre de très-petits champignons, de l'ordre des basidiosporées. ‖ On dit aussi ISARIE.

ISALA, village de Suède, prov. de Dalécarlie, qui fut le théâtre d'un des événements les plus graves de la vie de Gustave Wasa. En 1520, Gustave, poursuivi par les Danois, y arriva déguisé en Dalécarlien, et y trouva dans la maison d'un paysan, nommé Sven Nilsson, une hospitalité à la fois généreuse et sûre. Non-seulement Sven Nilsson cacha le futur libérateur aux regards des soldats de Christian II, lorsqu'ils vinrent le chercher jusque sous son toit, mais il réussit encore à le faire échapper et à le conduire loin d'Isala, à l'abri de tout danger. La grange de la maison de Sven, qui servit de refuge à Gustave Wasa, est encore debout aujourd'hui, les rois de Suède et d'autres personnages ayant successivement veillé à sa conservation. En 1786, Gustave III y fit élever un monument de porphyre avec cette inscription : « Ici, Gustave Eriksson a battu le blé; poursuivi par ses ennemis, il fut protégé de la Providence, pour le salut de la patrie. Son descendant, à la septième génération, Gustave III, a fait élever ce monument. » Gustave III créa aussi une médaille d'honneur en faveur des descendants de Sven Nilsson.

ISALA, nom latin de l'YSSEL.

ISALGUE s. f. (i-zal-ghe). Blas. Fleur fantastique en forme de cinq trèfles, à queues allongées, dont les bouts traversent un croissant renversé : *Isalguier de Moussens, en Languedoc : De gueules, à la fleur d'*ISALGUE *d'argent.*

ISAMATE s. m. (i-za-ma-te). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide isamique avec une base : *On ne connaît que l'*ISAMATE *d'ammoniaque, qui se prépare en faisant évaporer une dissolution d'isatate d'ammoniaque.*

ISAMBERT (François-André), jurisconsulte et homme politique français, né à Aunay (Eure-et-Loir) en 1792, mort à Paris en 1857. Son père, qui était un simple cultivateur, lui fit faire ses études de droit. Devenu avocat à la cour de cassation en 1818, Isambert se fit bientôt remarquer par son profond savoir comme jurisconsulte, par ses idées libérales et par la part active qu'il prit à la défense de plusieurs accusés politiques, notamment de Berton, de Caron, d'Armand Carrel, etc. Il défendit, en outre, avec un grand talent, le *Courrier français* et le *Constitutionnel*, poursuivis dans des procès de tendance, fit casser une condamnation inique qui venait de frapper plusieurs hommes de couleur de la Martinique, Bissette, Fabien, Volny, et s'associa de tout son pouvoir aux philanthropes qui ont provoqué l'abolition de l'esclavage dans nos colonies. Traduit en police correctionnelle en 1826, pour un article contre les arrestations arbitraires, publié dans la *Gazette des tribunaux*, Isambert fut condamné en première instance, mais acquitté en appel. Tout en se livrant aux luttes ardentes du barreau, Isambert s'occupait, avec une infatigable ardeur, de travaux sur la jurisprudence et l'histoire du droit, collaborait à la *Gazette des tribunaux*, au *Courrier français*, prenait part à la *Gazette des cultes*. Après la révolution de 1830, il fut nommé directeur du *Bulletin des lois* et appelé, cette même année, à siéger à la cour de cassation. Nommé, au mois d'octobre 1830, député de l'Eure-et-Loir, il représenta ce département, puis la Vendée, jusqu'à la chute de Louis-Philippe; il fit constamment partie de l'opposition, ne cessa de combattre les abus du pouvoir, et fut un des plus chauds défenseurs de la liberté de conscience et de l'émancipation des esclaves. Après la révolution de 1848, les électeurs d'Eure-et-Loir l'envoyèrent siéger à l'Assemblée constituante, où il resta attaché aux idées libérales, mais demanda, pour assurer le maintien de l'ordre, la fermeture des clubs. Lors des élections à la Législative, il renonça à se présenter devant les électeurs, préférant conserver son poste à la cour de cassation, où il siégea jusqu'à sa mort. Il s'était fait protestant dans les dernières années de sa vie.

Isambert avait été, en 1825, un des fondateurs de la Société de géographie et s'était beaucoup occupé de cette science. Parmi ses nombreux ouvrages sur la jurisprudence, nous citerons : *Manuel du publiciste et de l'homme d'Etat, contenant les chartes et les lois fondamentales, les traités et les conventions, etc., relatifs aux constitutions politiques et aux intérêts généraux des Etats de l'ancien et du nouveau monde* (Paris, 1826, 4 vol. in-8°); *Recueil des anciennes lois françaises depuis* 420 *jusqu'à la révolution de* 1789, avec la collaboration de Jourdan, Decrusy et Taillandier (Paris, 1821-1830, 23 vol. in-8°); *Charte constitutionnelle, avec des notes servant de commentaire* (Paris, 1819, in-8°); *Recueil complet des lois et ordonnances du royaume, à compter du* 1er *avril* 1814, *avec des notes indicatives des dispositions de la législation antérieure que les lois nouvelles appliquent, modifient ou abrogent* (Paris, 1810-1828, 17 vol. in-8°); *Traité de la voirie urbaine ou des chemins et des rues communaux, d'après la loi du* 28 *juillet* 1824, *etc.* (Paris, 1825-1826, 2 vol. in-12); *Code électoral et municipal* ou *Code des droits civiques* (Paris, 1831, 3 vol. in-8°, 2e édit.).

ISAMBERT (Baptiste-Anténor), jurisconsulte français, fils du précédent, né à Paris en 1817. Inscrit comme avocat au barreau de sa ville natale en 1839, il a été depuis lors substitut près le tribunal de la Seine (1848), secrétaire du comité consultatif adjoint à M. Biesta, et administrateur du séquestre des biens du duc d'Aumale. On lui doit : *Consultation sur le mariage des prêtres* (Paris, 1832); *Plaidoyer pour Toussaint Michel, question de liberté de conscience* (1844), etc. — Son frère, Emile ISAMBERT, né en 1828, a passé son doctorat en médecine en 1856. Outre plusieurs articles dans la *Biographie générale*, on lui doit une *Dissertation sur le chlorate de potasse* (1856); un *Itinéraire descriptif, historique et archéologique en Orient* (1860, in-18); *Parallèle des maladies générales et des maladies locales* (1864), etc.

ISAMBEY, territoire qui appartient au Gabon et dont le chef a reconnu la souveraineté de la France en 1862; avant cette époque, c'était un foyer de traite.

ISAMBRUN s. m. (i-zan-breun). Etoffe qui servait anciennement à faire des vêtements d'hommes.

ISAMIDE s. f. (i-za-mi-de). Chim. Substance que l'on obtient en distillant l'isamate d'ammoniaque.

— **Encycl.** L'*isamide* $C^{32}H^{10}Az^2O^6,2(AzH^2)$ est un dérivé de l'isatine. C'est une substance d'aspect pulvérulent, jaune, inodore, insipide, qui se dissout très-peu dans l'alcool et l'éther, et qui est tout à fait insoluble dans l'eau. Elle donne avec le chlore deux combinaisons : l'*isamide* bichlorée

$$C^{32}H^8Cl^2Az^2O^6,2(AzH^2),$$

et l'*isamide* quadrichlorée

$$C^{32}H^6Cl^4Az^2O^6,2(AzH^2).$$

On prépare l'*isamide* en distillant l'isamate d'ammoniaque.

ISAMIQUE adj. (i-za-mi-ke). Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'isatine.

— **Encycl.** L'acide *isamique*

$$(C^{32}H^{10}Az^2O^8,AzH^3)$$

est une substance cristalline, soluble dans l'éther et très-peu soluble dans l'eau. Il forme, avec le brome, un composé, $C^{32}H^8Br^4Az^3O^8$, appelé indélibrome. On le prépare en décomposant par l'acide chlorhydrique une dissolution alcoolique d'isamate d'ammoniaque. Ce sel lui-même se produit lorsqu'on évapore une dissolution d'isatate d'ammoniaque.

ISANTHE adj. (i-zan-te — du gr. *isos*, égal; *anthos*, fleur). Bot. Dont toutes les fleurs se ressemblent.

— s. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des menthoïdées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique du Nord.

ISANTHÈRE s. f. (i-zan-tè-re — du gr. *isos*, égal, et de *anthère*). Bot. Genre de plantes rapporté avec doute à la famille des solanées, et comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Inde.

ISAR ou **ISER**, rivière de l'Allemagne méridionale. Elle prend sa source dans les Alpes du Tyrol, au N.-O. d'Inspruck, coule au N.-E., entre en Bavière, où elle baigne Munich, Landshut, Landau, et se jette dans le Danube, vis-à-vis de Deggendorf, après un cours de 300 kilom. Ses affluents principaux sont la Loisach, le Fischbach et l'Ammer.

ISAR (CERCLE DE L'), ancienne division administrative du royaume de Bavière, comprise entre les cercles de la Regen au N., du Bas-Danube et de l'archiduché d'Autriche à l'E., le Tyrol au S. et le cercle du Haut-Danube à l'O. Le cercle de l'Isar avait pour chef-lieu Munich; il forme actuellement le cercle de Haute-Bavière.

ISARA, nom latin de l'ISAR, de l'ISÈRE et de l'OISE.

ISARD s. m. (i-zar. — L'origine de ce nom n'est pas certaine. Comme l'animal fait entendre un sifflement par les narines, quelques-uns le rapportent au germanique *hissen*, siffler, anglais *hissing*, sifflement, d'un radical onomatopéique. D'un autre côté, la forme provençale *uzarn* fait plutôt songer au germanique *isern*, *eisern*, gris de fer, du gothique *eisarn*, anglo-saxon *isern*, *irèn*, scandinave *isarn*, *jarn*, ancien allemand *isarn*, *isan*, *isin*, fer). Mamm. Nom vulgaire d'une espèce d'antilope, du groupe des chamois. V. CHAMOIS.

ISARDJIK, ville de la Turquie d'Europe, dans la Bosnie, à 53 kilom. N.-O. d'Ieni-Bazar; ancienne résidence des rois de Bosnie et lieu de déportation et d'exil adopté par le gouvernement turc.

ISARIE s. f. (i-za-rî). Bot. Syn. d'ISAIRE.

ISARIÉ, ÉE adj. (i-za-ri-é — rad. *isaire*). Qui ressemble à une isaire.

— s. f. pl. Famille de champignons, ayant pour type le genre isaire.

ISARN (Abraham), aventurier français, né à Castres au commencement du XVIe siècle. Il fit ses études de droit et prit le grade de docteur, puis embrassa la carrière des armes. Forcé, à la suite d'un duel, de quitter la France, il prit successivement du service en Flandre, en Allemagne, en Pologne, passa ensuite en Perse et y reçut le commandement d'un corps de cavalerie. Pendant une guerre contre les Turcs, il tomba entre les mains de l'ennemi, se fit remarquer du sultan par son courage et par sa belle mine, embrassa l'islamisme et reçut la vice-royauté de l'Arménie. Isarn gouverna pendant plus de trente ans ce pays et amassa d'immenses richesses. Il laissa, de son mariage avec une parente du sultan, deux fils, dont l'un devint pacha d'Alep.

ISARN (Samuel), littérateur et poëte français, né à Castres en 1637, mort à Paris en 1673. Il était fils du greffier en chef de la chambre de l'édit de Castres, qui lui fit donner une éducation soignée, puis l'envoya à Paris, où son compatriote, Pellisson, le lança dans le monde et le présenta à Mlle de Scudéry. Il paraît que le protecteur et le protégé furent en rivalité chez la *Sapho moderne*, comme on appelait cette dernière, mais sans que leur amitié s'en ressentît en aucune façon, puisque Pellisson recommanda Isarn au ministre Colbert. Celui-ci, appréciant les mérites du jeune homme, le choisit pour accompagner, comme gouverneur, dans ses voyages, le marquis de Seignelay, son fils. Ils visitèrent ensemble l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, etc., et, au retour de cette excursion, Isarn resta attaché à la maison du marquis. Ayant été un jour enfermé par mégarde dans une chambre, il se trouva mal et succomba, faute des soins qui l'eussent peut-être sauvé. Isarn cultiva de bonne heure la poésie. Il s'est fait particulièrement connaître par un ouvrage ingénieux et estimé, en prose et en vers, intitulé la *Pistole parlante* ou la *Métamorphose du louis d'or* (Paris, 1660, in-12).

ISARTHRON s. m. (i-zar-tron — du gr. *isos*, égal; *arthron*, articulation). Entom. Syn. de CRIOMORPHE ou TÉTROPION.

ISATANE s. f. (i-za-ta-ne — rad. *isatis*). Chim. Substance encore peu connue, qui se forme quand on traite à la température d'ébullition le bisulfhydrate d'ammoniaque par le bisulfite de la même base, et qui a pour formule $C^{32}H^{12}AzO^2O^6$.

ISATATE s. m. (i-za-ta-te — rad. *isatis*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide isatique avec une base.

ISATCHÀ, bourg et forteresse turcs, sur la rive droite du Danube, dans la Bulgarie, à 154 kilom. N.-E. de Silistrie, entre Reni et Ismaïl. La forteresse d'Isatcha fut prise par les Russes en 1854.

ISATÈNE s. f. (i-za-tè-ne — rad. *isatis*). Chim. Corps formé par l'action d'un sel ammoniacal sur la sulfisatine, ayant pour formule $C^{16}H^6O^3Az$.

ISATIDÉ, ÉE adj. (i-za-ti-dé — rad. *isatis*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au pastel.

— s. f. pl. Tribu de la famille des crucifères, ayant pour type le genre pastel.

ISATILINE s. f. (i-za-ti-li-ne — rad. *isatis*). Chim. Dérivé de l'isatine, qui se produit quand on fait réagir l'ammoniaque anhydre sur un mélange d'isatine et d'alcool, et qui a pour formule $C^{48}H^{15}Az^3O^{10}$.

ISATIMIDE s. f. (i-za-ti-mi-de — rad. *isatis*). Chim. Dérivé de l'isatine, substance cristalline, insoluble dans l'eau, très-peu soluble dans l'alcool et dans l'éther, que l'on prépare en faisant réagir l'ammoniaque sur un mélange d'isatine et d'alcool, et qui a pour formule $C^{48}H^{15}Az^3O^{8}2(AzH)$.

ISATINE s. f. (i-za-ti-ne — rad. *isatis*). Chim. Corps obtenu par l'action de l'acide nitrique sur l'indigo.

— **Encycl.** Ce corps a été découvert à peu près en même temps par Erdmann et par Laurent. Il a pour formule $C^{16}H^5AzO^4$. On le prépare en traitant 1 kilogr. d'indigo bleu par 600 grammes ou 700 grammes d'acide nitrique. On délaye d'abord l'indigo pulvérisé dans une certaine quantité d'eau, on chauffe et on ajoute peu à peu l'acide nitrique à la liqueur bouillante, jusqu'à ce que celle-ci soit décolorée. On ajoute alors une grande quantité d'eau et on filtre la masse liquide, qui dépose ensuite, par le refroidissement, une grande quantité d'*isatine*. Le résidu abandonné sur le filtre fournit à l'eau mère bouillante une nouvelle portion de produit qui cristallise encore par le refroidissement. On peut représenter par la relation suivante la réaction qui donne naissance à l'*isatine* :

$$\underset{\text{Indigo bleu.}}{C^{16}H^5AzO^2} + O^2 = \underset{\textit{Isatine.}}{C^{16}H^5AzO^4}$$

Suivant qu'elle est plus ou moins pure, l'*isatine* forme de gros prismes aurore foncé ou rouge jaunâtre, très-éclatants et qui dérivent du système rhombique. Elle est inodore, inaltérable à l'air, volatile sans décomposition. Le chlore et le brome l'attaquent en donnant des *isatines* chlorées et bromées. La potasse la transforme à froid en isatite de potasse, et à chaud en isatate de potasse. L'ammoniaque forme avec elle une série de composés très-analogues aux amides. Dissoute dans la potasse et traitée par un courant de gaz acide sulfureux, elle donne un sel magnifiquement cristallisé, l'isatosulfite de potasse, qui a pour formule

$$KO,C^{16}H^5AzO^4(SO^2)^2,4HO$$

et qui est facilement décomposable par les acides.

D'après ce qui a été dit plus haut, l'*isatine* peut être considérée comme de l'indigo bleu oxydé. Or, quelques chimistes ont regardé l'indigo bleu comme isomérique avec le cyanure de benzoïle. Au même point de vue, l'*isatide*, $C^{16}H^5AzO^4$, serait isomérique avec le cyanure de salycile, $C^{14}H^5O^4,C^2Az$.

Distillée avec de la potasse, l'*isatine* fournit de l'aniline

$$\underset{\textit{Isatine.}}{C^{16}H^5AzO^4} + 4(KO,HO) = \underset{\text{Aniline.}}{C^{12}H^7Az}$$

$$+ H^2 + 4(CO^2,KO).$$

Dans les mêmes conditions, les *isatines* chlorées et bromées donnent des anilines chlorées et bromées.

ISATIQUE adj. (i-za-ti-ke — rad. *isatis*). Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'isatine. ‖ On dit aussi ISATINIQUE.

— **Encycl.** L'acide *isatique* est liquide, incolore et insoluble dans l'eau. On l'obtient en décomposant l'isatate de plomb par l'hydrogène sulfuré. L'isatate de plomb se prépare en décomposant l'isatate de potasse par l'acétate de plomb; il constitue un précipité jaune. Enfin, l'isatate de potasse lui-même se prépare en faisant agir à chaud la potasse caustique sur l'isatine. L'acide *isatique* peut être représenté par la formule

$$C^{16}H^6AzO^5,HO.$$

Le chlore et le brome le transforment en acides *isatiques* chloré et bromé.

ISATIS s. m. (i-za-tiss — mot grec formé de *isazô*, je polis, et de *isos*, égal. Cette plante passait en effet pour faire disparaître les rugosités de la peau). Bot. Nom scientifique du pastel.

— Mamm. Syn. de CORSAC, carnassier du genre chien, du groupe des chiens ou loups. ‖ Nom vulgaire d'un autre carnassier du même genre, mais du groupe des renards, appelé aussi RENARD BLEU : *La voix de l'*ISATIS *tient de l'aboiement du chien et du glapissement du renard.* (V. de Bomare.)

ISATITE s. m. (i-za-ti-te — rad. *isatis*). Chim. Nom donné à des composés résultant de réactions entre l'isatine et certains sels ou certaines bases : ISATITE *de potasse.* ISATITE *d'argent.*

ISATOSULFATE s. m. (i-za-to-sul-fa-te). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide isatosulfurique avec une base.

— **Encycl.** V. ISATOSULFURIQUE.

ISATOSULFITE s. m. (i-za-to-sul-fi-te — de *isatis*, et de *sulfite*). Chim. Sel d'un acide non isolé, qui renfermerait, s'il était libre, les éléments de l'isatine, de l'anhydride sulfureux et de l'eau.

— **Encycl.** L'anhydride sulfureux n'agit pas sur l'isatine isolée; mais, en présence de la potasse et de l'ammoniaque, il donne avec elle des sels particuliers qui renferment les éléments de l'anhydride sulfureux ajoutés à ceux d'un isatate alcalin. L'acide qui correspondrait à ces sels, auxquels on a donné le nom d'*isatosulfites*, n'a pas été isolé; il se décompose lorsqu'on cherche à le mettre en liberté au moyen d'un acide minéral puissant. Les produits chlorés et bromés de substitution de l'isatine donnent, par l'action simultanée de l'anhydride sulfureux et des alcalis, des composés correspondants.

— *Isatosulfite d'ammonium.*

$$C^8H^6(AzH^4)AzO^3.2SO^2.$$

On le prépare en faisant bouillir de l'isatine avec du bisulfite d'ammonium et en concentrant la liqueur par l'évaporation. Il se sépare alors en petites tables rhomboïdales d'un jaune pâle, peu solubles dans l'eau froide et très-solubles dans l'eau chaude.

— *Isatosulfite de potassium*

$$C^8H^6KAzO^3.2SO^2.$$

Pour le préparer, on dirige un courant de gaz sulfureux jusqu'à saturation dans une solution potassique d'isatine ou dans une dissolution d'isatate de potassium. On peut aussi faire bouillir l'isatine avec une dissolution de bisulfite de potassium jusqu'à dissolution complète.

Ce sel est neutre. Sa couleur est légèrement jaune. Il est assez soluble dans l'eau, d'où il se dépose en lames cristallines allongées d'un éclat considérable. Il se dissout modérément dans l'alcool, très-peu dans l'éther. Ses solutions sont jaunes. Chauffé, il prend une teinte orangée, se boursoufle, perd de l'eau, puis, si la température s'élève encore, noircit et laisse distiller une substance rouge épaisse qui, en se refroidissant, se solidifie sans cristalliser. L'iode décompose l'*isatosulfite* de potassium à la température de l'ébullition : de l'isatine se précipite et la liqueur retient en solution de l'acide sulfurique. Le chlore agit de même; mais, sous son influence, l'isatine régénérée passe à l'état de chlorisatine ou de dichlorisatine, suivant la durée de l'action. L'acide chlorhydrique ajouté à la solution aqueuse de ce sel en précipite de l'isatine et en dégage de l'anhydride sulfureux.

Ni la solution aqueuse d'*isatosulfite* potassique, ni les chlorures de baryum, de strontium et de calcium, ni l'acétate de cuivre, mais l'acétate de plomb et l'azotate d'argent, y font naître des précipités qui sont des mélanges d'isatine et d'un sulfite métallique.

— *Dibromisatosulfite de potassium*

$$C^8H^4Br^2KAzO^3.2SO^2.$$

C'est un précipité jaune peu soluble dans l'eau.

— *Chlorisatosulfite de potassium*

$$C^8H^5ClKAzO^3.2SO^2.$$

On l'obtient en dirigeant un courant d'anhydride sulfureux à travers une solution de chlorisatate de potassium. Le liquide, en s'évaporant, abandonne un sel en lamelles fibreuses d'un jaune paille. Ce sel est peu soluble dans l'eau. Les acides le décomposent en précipitant de l'isatine et en dégageant de l'anhydride sulfureux.

— *Dichlorisatosulfite de potassium*

$$C^8H^4Cl^2KAzO^3.2SO^2.$$

Ce sont des aiguilles jaunes que l'on obtient en faisant bouillir de l'isatine avec du bisulfite potassique.

ISATOSULFURIQUE adj. (i-za-to-sul-fu-ri-ke — de *isatis*, et de *sulfurique*). Chim. Se dit de deux acides, l'un monobasique, l'autre bibasique, qui tous deux renferment les éléments de l'isatine et de l'anhydride sulfurique.

— **Encycl.** L'acide sulfindigotique, soumis à l'influence des agents oxydants, comme l'acide azotique ou l'acide chromique, donne un acide monobasique qui renferme les éléments de l'isatine et de l'anhydride sulfurique. La formule de cet acide est

$$C^8H^5AzO^2SO^3.$$

Les sels de cet acide, traités par les alcalis, fixent une molécule d'eau et se transforment en sels d'un acide bibasique qui renferme les éléments d'une molécule d'isatine et d'une molécule d'acide sulfurique. Ce nouvel acide répond à la formule $C^8H^5AzO^2.SO^4H^2$.

Pour préparer l'acide monobasique, on broie de l'indigo commercial de qualité supérieure avec une quantité d'eau égale à la sienne, de façon à en faire une pâte très-fine; on ajoute à cette pâte une ou deux parties d'acide sulfurique et l'on chauffe la masse. Quand elle est bouillante, on y projette, par petites portions successives, une partie de dichromate potassique pulvérisé, de manière à décolorer le liquide. On ajoute alors au mélange de l'azotate de potasse, qui facilite la dissolution de l'isatosulfate, et l'on filtre la liqueur tandis qu'elle est chaude. Il se sépare une pâte cristalline que l'on recueille sur un filtre et qu'on lave avec une petite quantité d'eau pour la débarrasser de l'eau mère épaisse et brune qu'elle retient. Les eaux mères ajoutées aux eaux de lavage et convenablement évaporées fournissent une nouvelle quantité de cristaux. L'isatosulfate potassique ainsi obtenu est une poudre d'un jaune brunâtre, lourde, ayant la consistance du sable; il est souillé par une substance résineuse qui lui adhère si fortement, qu'il est impossible de l'en séparer. Pour obtenir à l'état de pureté l'acide et ses sels, il faut convertir l'isatosulfate potassique en sel bibasique par l'action des alcalis, et transformer ensuite de nouveau le sel bibasique en sel monobasique au moyen des acides. Pour cela, on prend le produit impur dont nous venons de décrire la préparation, on le dissout dans une quantité d'eau de baryte bouillante suffisante pour le décolorer complètement, et l'on fait passer un courant de gaz carbonique à travers la liqueur pour précipiter l'excès de baryte. Le carbonate de baryte, en se précipitant, entraîne la totalité de la substance résineuse. On filtre et l'on obtient une solution d'un jaune paille assez pâle qui renferme un mélange d'isatosulfate bipotassique et d'isatosulfate bibarytique. On précipite la baryte aussi exactement que possible par l'acide sulfurique. La liqueur filtrée est d'un jaune orangé et ne contient plus que de l'isatosulfate monobasique de potassium, qui s'en sépare en cristaux lorsqu'on l'évapore. Si, au lieu d'acide sulfurique, on ajoute à la liqueur encore chaude une quantité d'acide chlorhydrique exactement suffisante pour neutraliser la potasse, le liquide, qui acquiert une couleur orangé foncé, laisse déposer, en se refroidissant, des écailles cristallines volumineuses, brillantes, rouges, d'isatosulfate monobasique de baryum.

— *Acide isatosulfurique monobasique*

$$C^8H^5AzSO^5.2H^2O = C^8H^5AzO^2.SO^3.2H^2O.$$

On obtient cet acide à l'état de liberté en décomposant son sel de baryum par une quantité strictement équivalente d'acide sulfurique. La solution rouge orangé fortement acide qui en résulte se prend, lorsqu'on l'évapore à consistance sirupeuse, en une masse cristalline rayonnée et légèrement poisseuse. Cette masse, desséchée dans le vide au-dessus d'un vase rempli d'acide sulfurique, se transforme en cristaux jaunes, soyeux, qui ne s'altèrent point lorsqu'on les expose à l'air à la température ordinaire, mais qui perdent facilement leur eau de cristallisation à 100°. Ils se dissolvent dans l'alcool moins abondamment que dans l'eau, et ils sont insolubles dans l'éther et la benzine.

L'acide *isatosulfurique* est un acide énergique qui sépare de leurs sels même les acides minéraux énergiques. Il n'est décomposé ni à chaud ni à froid par l'acide sulfurique et par l'acide azotique; mais l'eau régale ou un mélange d'acide chlorhydrique et de chlorate de potassium le décompose légèrement avec formation de chloranile. Le chlore en solution aqueuse ne paraît pas l'altérer sensiblement. Sa solution alcoolique, soumise à l'action du gaz ammoniac, donne un corps visqueux d'un rouge brun foncé, qui est probablement un composé amidé. L'acide iodhydrique ne le réduit pas, mais un mélange de zinc et d'acide sulfurique ou chlorhydrique le réduit en décolorant complètement la dissolution. L'acide sulfhydrique, et surtout le sulfhydrate ammonique, exercent également sur lui une action réductrice et le transforment dans le sel ammoniacal de l'acide hydrindo-sulfurique.

— *Isatosulfates monobasiques.* Ces sels répondent à la formule $C^8H^4M'AzSO^5 + H^2O$. On a préparé et analysé les isatosulfates monobasiques d'ammonium, de potassium, d'argent, de sodium, de baryum et de calcium. Tous ces sels sont cristallisables.

— *Isatosulfates bibasiques.* Ces sels répondent à la formule générale $C^8H^5M'^2AzSO^6$. Ils prennent naissance, comme nous l'avons déjà dit, par l'action des alcalis sur les isatosulfates monobasiques. Tous les alcalis produisent cette transformation si on les emploie en excès; si, au contraire, on les emploie en quantité insuffisante, il se produit une coloration d'un rouge ou quelquefois d'un violet foncé, qui, bien que fugace, suffit pour démontrer qu'il se forme un composé intermédiaire. Cette transformation est également obtenue à l'aide des carbonates alcalins.

L'acide *isatosulfurique* bibasique n'a point été isolé. Lorsqu'on cherche à l'isoler de la solution de l'un quelconque de ses sels, il perd de l'eau et se convertit, au bout de peu de temps, à la température ordinaire, et presque immédiatement à chaud, en acide monobasique.

Les isatosulfates dimétalliques qui ont été préparés et analysés sont les isatosulfates diammonique, dipotassique, diargentique, dibarytique et diplombique.

ISATYDE s. f. (i-za-ti-de — rad. *isatis*). Chim. Nom donné par Laurent à une substance qui résulte de l'action des agents réducteurs sur l'isatine.

— **Encycl.** L'*isatyde* $(C^8H^5AzO^2)^2H^2$ est à l'isatine ce que l'indigo blanc est à l'indigo bleu, c'est-à-dire résulte de la fixation de H^2 sur deux molécules d'isatine réunies en une. Si, d'après les derniers travaux de M. Baeyer, on représente l'isatine par la formule rationnelle $[C^6H^3(OH)]''-(CO)''-(CH)'''=Az'''$, on pourra concevoir la formation de l'*isatyde* en admettant que l'atome de carbone qui tenait à l'azote par deux atomicités n'y tient plus que par une. Il en résulte une atomicité libre dans le carbone qui se sature par un atome d'hydrogène, et une atomicité libre de l'azote, qui sert à relier les deux molécules en une. L'*isatyde* ainsi conçue peut être exprimée par la formule suivante :

$$[C^6H^3(OH)]''-(CO)''-(CH^2)''-Az'''-$$
$$-Az'''-(CH^2)''-(CO)''-[C^6H^3(OH)].$$

Le signe ⌐¬ employé dans cette formule signifie que l'azote qui est à l'une des extrémités de la chaîne tient au groupe $C^6H^3(OH)$ de manière à constituer une espèce d'anneau, de chaîne fermée. La formation de l'*isatyde* au moyen de l'isatine peut être exprimée par l'équation suivante :

$$\underset{\text{Isatine.}}{2C^8H^5AzO^2} + \underset{\text{Hydrogène.}}{H^2} = \underset{\textit{Isatyde.}}{C^{16}H^{12}Az^2O^4}.$$

— I. PRÉPARATION. Le meilleur mode de préparation de l'*isatyde* consiste à pulvériser de l'isatine dans un flacon avec une grande quantité d'eau aiguisée d'acide sulfurique. On ajoute ensuite des lanières de zinc au liquide et l'on chauffe. L'isatine, en se dissolvant, absorbe l'hydrogène naissant et le convertit en *isatyde* pulvérulente, qu'on lave à l'eau et qu'on fait ensuite bouillir avec de l'alcool pour la débarrasser de l'isatine indécomposée qu'elle renferme encore. On peut aussi préparer l'*isatyde* par l'action du sulfure d'ammonium sur une solution alcoolique d'isatine. Le mélange, abandonné à lui-même pendant une semaine, dépose des lames et des cristaux prismatiques d'*isatyde* mêlés avec des cristaux octaédriques de soufre, qu'il faut séparer en faisant digérer la matière avec du sulfure de carbone, qui dissout le soufre et ne dissout pas l'*isatyde*.

— II. PROPRIÉTÉS. L'*isatyde* est blanche avec une teinte légèrement grisâtre. Elle est insipide et inodore, ce qui paraît tenir à ce qu'elle est insoluble dans l'eau. Elle se dissout en très-petite quantité dans l'alcool et l'éther à la température d'ébullition de ces liquides, et se dépose, par le refroidissement, en écailles microscopiques qui ont la forme de prismes obliques à base rectangulaire.

L'*isatyde* se ramollit lorsqu'on la chauffe et devient d'un brun violet (peut-être se convertit-elle en un mélange d'indine et d'hydrindine); si l'on continue à chauffer de manière que ce corps soit à moitié fondu, il subit une décomposition et se convertit en une substance soluble dans l'alcool, d'où elle se dépose cristallisée en aiguilles d'un rouge brun.

L'acide azotique bouillant décompose l'*isatyde* en donnant une poussière violette qui finit par se dissoudre. La potasse la décompose également en donnant de l'isatate de potassium et de l'indine potassée. Ce dernier corps finit par se transformer en hydrindine potassée, tandis que d'autres produits encore inconnus prennent naissance.

Erdmann a donné le nom d'*isatyde* à une substance qu'il a obtenue en dissolvant l'isatine dans le sulfure d'ammonium à chaud. Cette substance a donné à l'analyse des nombres qui conduisent pour elle à la formule $C^{16}H^{12}Az^2O^3$. Elle était blanche, bien cristallisée, peu soluble dans l'eau, mais soluble dans l'ammoniaque, à laquelle elle communique une couleur rouge qui passe peu à peu au jaune. La potasse la dissolvait en prenant une teinte rouge foncé qui disparaissait par l'application de la chaleur; par le refroidissement, la solution alcaline laissait déposer un sel alcalin, et elle donnait des flocons jaunes lorsqu'on la neutralisait par l'acide chlorhydrique. Il est très-probable que cette substance était un produit de réduction ultérieure de l'*isatyde*.

— III. PRODUITS DE SUBSTITUTION DE L'ISATYDE. On a préparé la dichlorisatyde, la tétrachlorisatyde et la bibromisatyde.

La dichlorisatyde $C^{16}H^{10}Cl^2Az^2O^4$ résulte de l'action du sulfure d'ammonium sur la chlorisatine. Elle est blanche, cristallisable, insoluble dans l'eau froide, peu soluble dans l'eau chaude, modérément soluble dans l'alcool bouillant, soluble enfin, sans décomposition apparente, dans une dissolution de sulfure de potassium. A 180° la dichlorisatyde se dédouble en chlorisatine et chlorindine

$$\underset{\text{Dichlorisatine.}}{2C^{16}H^{10}Cl^2Az^2O^4}$$
$$= \underset{\text{Chlorisatine.}}{2C^8H^4ClAzO^2} + \underset{\text{Dichlorindine.}}{C^{16}H^8Cl^2Az^2O^2} + \underset{\text{Eau.}}{2H^2O}$$

La chlorisatyde est colorée en rouge par l'ammoniaque, qui la dissout en partie; les solutions aqueuses bouillantes de potasse la dissolvent et la convertissent en chlorisatate de potassium, qui cristallise en se refroidissant. L'acide chlorhydrique versé dans l'eau mère en précipite un corps jaune en partie soluble dans l'eau bouillante. Le résidu insoluble est de la chlorindine et la partie dissoute est de l'acide chlorisatydique, lequel est probablement un produit de décomposition de la chlorindine. Ce dernier acide se dépose de ses solutions aqueuses sous la forme d'une substance jaune citron, qui forme avec le potassium un sel soluble dont la tendance à la cristallisation est faible. Sa solution donne avec les sels de plomb, de cuivre et de baryum des précipités jaunes qui se redissolvent lorsqu'on chauffe le liquide.

La tétrachlorisatyde $C^{16}H^8Cl^4Az^2O^4$ résulte de l'action du sulfure d'ammonium sur la tétrachlorisatine. Elle ressemble au produit précédent, et se décompose de même, par la chaleur, en tétrachlorisatine et tétrachlorindine. La potasse lui fait aussi subir une transformation analogue, et la convertit, probablement par la décomposition secondaire de la dichlorindine, en sel potassique d'un nouvel acide, l'acide dichlorisatydique. Ce sel se dépose en lames jaunes brillantes, par le refroidissement de la liqueur.

La tétrabromisatyde $C^{16}H^8Br^4Az^2O^4$ ressemble à la tétrachlorisatyde et peut être préparée de la même manière. Elle brunit lorsqu'on la chauffe et se résout en dibromisatine et dibromindine.

— IV. SULFISATYDE $C^{16}H^{10}Az^2O^3S$. La sulfisatyde (v. SULFISATYDES) est un produit qui résulte de la substitution d'un atome d'oxygène à un atome de soufre dans l'isatine. Elle se produit lorsqu'on projette goutte par goutte une solution alcoolique de potasse dans une dissolution alcoolique de disulfisatyde

$$\underset{\text{Disulfisatyde.}}{C^{16}H^{12}Az^2O^2S^2} + \underset{\text{Potasse.}}{KHO}$$
$$= \underset{\text{Sulfhydrate potassique.}}{KHS} + \underset{\text{Sulfisatyde.}}{C^{16}H^{12}Az^2O^3S}$$

— V. DISULFISATYDE $C^{16}H^{12}Az^2O^2S^2$. Ce corps, qui représente une molécule d'isatine où la moitié de l'oxygène est remplacée par du soufre, se produit lorsqu'on traite l'isatine par l'acide sulfhydrique. (V. SULFISATYDES.)

$$\underset{\textit{Isatyde.}}{C^{16}H^{12}Az^2O^4} + \underset{\text{Acide sulfhydrique.}}{2H^2OS}$$
$$= \underset{\text{Disulfisatyde.}}{C^{16}H^{12}Az^2O^4S^2} + \underset{\text{Eau.}}{2H^2O}$$

ISAURE s. f. (i-zô-re — n. pr. de femme). Zooph. Genre de polypiers charnus, du groupe des actinies, dont l'espèce type habite l'Égypte.

— Bot. Syn. de STÉPHANOTIS.

ISAURE (Clémence), femme célèbre du XV^e siècle, restauratrice des jeux floraux, née à Toulouse vers 1450, morte au commencement du XVI^e siècle. Quelques auteurs la font descendre des comtes de Toulouse; une inscription, conservée sur une table de bronze que l'on a scellée au socle de sa statue, est conçue en termes fort vagues; elle dit seulement que Clémence était de la famille illustre des Isaures :

EX CLARA ISAURORUM FAMILIA,

et qu'elle mourut âgée de cinquante ans, sans jamais s'être mariée; suit la liste des dons faits par elle pour la célébration des jeux. Il n'y a aucune date. Mais comme un document, emprunté aux registres de ces jeux restaurés par elle, la donne comme vivante en 1498, et en outre comme morte en 1513, on a pu suppléer à cette lacune.

Le seul acte que l'on connaisse de sa vie, c'est la part qu'elle prit à la fondation de la célèbre Académie de Toulouse. Un siècle et demi avant sa naissance, quelques troubadours avaient eu la même pensée et s'étaient réunis dans le but de former une association qui prit le nom de « Très-gaie compagnie des sept poëtes de Toulouse. » La première lutte poétique fut fixée au mois de mai 1324, et de nombreux concurrents se disputèrent une violette d'or. Cette Académie s'étant dissoute, Clémence Isaure reprit l'idée, fonda des prix nouveaux, tous représentés par une fleur, et affecta un revenu considérable à la solennité annuelle de leur distribution, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. (V. JEUX FLORAUX.) Était-elle poëte elle-même? C'est peu probable; car le registre de 1498, qui existe encore et où elle est mentionnée comme fondatrice, contiendrait sans doute quelques-unes de ses compositions. Nous y voyons seulement qu'elle présidait la solennité de distribution. Ainsi, dans ce registre se trouve une pièce de vers, d'une dame de Villeneuve, où se lit ce passage : « Reine de poésie, puissante Clémence, si mes vers obtiennent votre suffrage, j'aurai la fleur qui de vous prend naissance. » Le titre d'une autre pièce est celui-ci : *Ode par laquelle Bertrand de Boaix gagna l'églantine qui fut donnée par dame Clémence.* » La table de bronze dont nous parlons plus haut faillit disparaître en 1790, lors de l'abolition des jeux floraux; elle fut confiée à un fondeur qui devait la convertir en grenouilles destinées à l'ornementation de la porte Saint-Michel; le fondeur hésita devant la destruction de cette page historique, et il exécuta avec d'autres matériaux les grenouilles demandées. La ville de Toulouse jouit encore des biens légués par Clémence Isaure. Ces revenus, dont le chiffre annuel est d'un peu plus de 10,000 francs, servent à la dotation de l'Académie des Jeux floraux.

Malgré ces témoignages probants, quelques érudits, parmi lesquels Catel, dans ses *Mémoires du Languedoc*, et La Faille, dans ses *Annales de Toulouse*, ont révoqué en doute l'existence même d'Isaure. Il nous suffira de rappeler, avec dom Vaissette, qu'un jurisconsulte du XVe siècle, Benoît, qui fut son contemporain, examinant dans un traité de jurisprudence si l'on peut faire un legs à une ville pour la célébration de jeux annuels, s'en réfère à l'exemple des capitouls de Toulouse acceptant celui de Clémence Isaure : *Prout illustris mulier illa fecit domina Clementia ditissima civis Tolosana.* D'un autre côté, Etienne Dolet fit, en 1527, un éloge en vers latins de Clémence Isaure; c'est presque un témoignage contemporain, puisque la mort de celle-ci doit se placer entre 1498 et 1513.

ISAURIE (*Isauria*), ancienne contrée de l'Asie Mineure, dans les montagnes du Taurus, entre la Pamphilie et la Cilicie, célèbre dans l'antiquité par les habitudes de brigandage de ses habitants. Suivant les géographes anciens, l'Isaurie n'avait primitivement que deux villages; mais ces deux villages commandaient à beaucoup d'autres. Les Romains ne subjuguèrent les Isauriens qu'après de terribles guerres, sous les règnes de Probus et de Gallus. Publius Servilius conquit tout le pays et détruisit la plupart des forts de pirates qui étaient sur la mer, ce qui lui valut le surnom d'Isaurique. Sous les empereurs grecs, l'Isaurie s'accrut considérablement, et compta jusqu'à 23 villes, parmi lesquelles Séleucie, la métropole, était fort importante.

Les Isauriens devinrent la terreur de Constantinople, comme les prétoriens furent celle de Rome. Mais leur pouvoir fut beaucoup moins long. Ils donnèrent l'empire à Zénon (474-491), gendre de Léon Ier, qui avait lui-même été créé Auguste par un Bulgare. Ils rétablirent Zénon, quand la veuve de Léon Ier eut fait empereur Basiliscos.

ISAURIENS, nom d'une dynastie qui a régné à Constantinople de 717 à 820. Elle reçut son nom de ce que son chef, Léon III l'Iconoclaste, était né en Isaurie.

ISAURIQUE s. m. (i-zo-ri-ke). Hist. Tribut que les empereurs d'Orient payaient aux Isauriens, pour les empêcher de faire incursion sur le territoire de l'empire.

ISBA s. f. (i-sba). Maison en bois de sapin, qu'habitent quelques peuples du nord de l'Europe et de l'Asie : *L'*ISBA *consiste généralement en deux maisonnettes reliées entre elles par une petite cour couverte.* (L. Puteaux).

ISBOSETH, roi d'Israël, fils de Saül. Il régnait sur les dix tribus pendant que David régnait sur Juda, et fut tué par deux benjamites, qui portèrent sa tête à David, et furent livrés au supplice, au lieu de la récompense qu'ils attendaient.

ISCA, rivière de l'ancienne Bretagne romaine, aujourd'hui EXE.

ISCADIDE s. f. (i-ska-di-de). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des chrysomèles, comprenant trois espèces, qui vivent au Cap de Bonne-Espérance.

ISCA DUMNONIORUM, ville de la Bretagne romaine, dans la Bretagne première, sur l'Isca; capitale des Dumnonii. C'est aujourd'hui EXETER.

ISCALIS ou **ISCHALIS**, nom latin de ILCHESTER.

ISCANUS (Joseph), moine et poëte latin du XIIe siècle, né à Exeter (en latin *Isca*), mort vers 1224. Il a composé un beau poëme, *De Bello Trojano*, que l'on a imprimé à Bâle, en 1541, in-8o, sous le nom de Cornelius Nepos. L'erreur a été reconnue par Dresemius, qui donna une nouvelle édition de ce poëme à Francfort (1623, in-4o), avec le nom du véritable auteur.

ISCARIOTE adj. (i-ska-ri-o-te). Géogr. Se dit des habitants d'Iscarioth : *On pense que Judas* ISCARIOTE *était ainsi dit à cause du lieu de sa naissance.*

ISCARIOTH, village de la Palestine, à l'E. de Samarie. Patrie de l'apôtre Judas, dit l'Iscariote.

ISCARIOTISTE s. m. (i-ska-ri-o-ti-ste). Hist. relig. Membre d'une secte religieuse qui vénérait Caïn, Judas Iscariote et les autres personnages décriés de la Bible.

ISCA SILURUM, ville de la Bretagne romaine, dans la Bretagne IIe, chez les Silures. Aujourd'hui CAERLEON.

ISCHAKI s. m. (i-scha-ki). Mamm. Un des noms de l'onagre, en Orient.

ISCHÉLITE s. f. (i-sché-li-te — du nom du bourg d'*Ischel* ou *Ischl*, dans la haute Autriche). Minér. Triple sulfate hydraté naturel de potasse, de chaux et de magnésie, ainsi appelé du nom d'une des principales localités où on le trouve. ‖ Syn. de POLYHALITE.

ISCHÉMIE s. f. (i-ské-mî — du gr. *ischein*, arrêter; *haima*, sang). Pathol. Suppression de la circulation du sang dans certaines parties.

ISCHÉMIQUE adj. (i-ské-mi-ke — rad. *ischémie*). Pathol. Qui a rapport à l'ischémie : *Accident* ISCHÉMIQUE.

ISCHÉMON s. m. (i-ské-mon — rad. *ischémie*). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des andropogonées, comprenant plusieurs espèces qui habitent les régions tempérées du globe. ‖ On dit aussi ISCHÈME.

ISCHÉNIES s. f. pl. (i-ské-nî). Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait annuellement à Olympie, en l'honneur d'Ischénus.

ISCHIA, en latin *Œnaria, Pithecusæ*, appelée aussi *Inarima* par Virgile et Homère, île d'Italie, dans la Méditerranée, à l'entrée du golfe de Naples, à 12 kilom. S.-O. du cap Misène, dont la sépare le canal où se trouve la petite île de Procida; 80 kilom. carr.; 24,000 hab. Au moyen âge, cette île s'appela *Iscla*, et par corruption Ischia. Quelques auteurs font venir ce mot du grec ἰσχύς à cause de la force de la citadelle. « La diversité de ces noms, dit M. A.-J. Du Pays, a fourni matière à bien des interprétations. Le nom de *Pithecusæ* fut considéré par les Romains comme un indice que cette île était habitée par des singes. Pline conteste cette étymologie, et prétend que ce nom vient des poteries qu'on y fabriquait. Les savants modernes ont prétendu à leur tour que les Romains n'y entendaient rien, et que *Pithecusæ* vient de *pethahaish*, feu à découvert. » Ses premiers habitants, venus d'Eubée, en furent chassés par les tremblements de terre : plus tard, une colonie de Syracusains fut aussi chassée par des éruptions volcaniques. Le point le plus élevé de l'île est le mont Epomée, à 816 mètres au-dessus du niveau de la mer. Du sommet, que couronne l'ermitage Saint-Nicolas, l'œil embrasse un des panoramas les plus grandioses du monde entier.

Les côtes de l'île sont très-escarpées. Les vallées sont d'une fertilité extraordinaire; il en est de même d'une plaine située à l'intérieur. Le feu souterrain que cette île recèle communique à la végétation une grande activité, et donne à ses eaux thermales de grandes vertus salutaires. L'air, l'herbe, les fruits, le lait, tout y est d'une qualité rare. Les poissons de ses côtes ont aussi une supériorité incontestable sur ceux de la mer d'alentour. On y récolte en abondance principalement du vin estimé, des fruits, de l'huile, des légumes; on y trouve des bois dont l'essence principale est le châtaignier, et de bons pâturages. Ischia, chantée par les poëtes, offre un des séjours les plus agréables de l'Europe; le ciel y est presque toujours pur, l'air salubre, en hiver comme en été, et la végétation y est luxuriante. On ne rencontre de tous côtés que cotonniers, mûriers, myrtes, grenadiers, orangers, etc. On y exploite du fer et du soufre. Les bains d'eaux thermales les plus renommés sont ceux de *Casamicciola*, *Castiglione* et *San-Lorenzo*.

ISCHIA, ville d'Italie, capitale de l'île du même nom, située en regard de Procida, à 28 kilom. S.-O. de Naples. Elle est bâtie sur un rocher de basalte de 200 mètres d'altitude. Le château fut construit par Alphonse Ier d'Aragon, qui s'étant rendu maître d'Ischia en chassa les habitants, et força les femmes et les filles d'épouser ses soldats. Les eaux thermales d'Ischia, dont la température s'élève jusqu'à 70o Réaumur, contiennent de la soude, de la potasse, de la magnésie, des traces de fer, d'iode, de silice, d'alumine. Elles sont efficaces contre les obstructions du mésentère, du foie et de la rate, contre les rhumatismes, les affections catarrhales des voies urinaires, etc. De nombreuses antiquités, qui ornent aujourd'hui le musée de Naples, ont été découvertes dans l'île d'Ischia.

ISCHIADELPHE s. m. (i-ski-a-dèl-fe — du gr. *ischion*, ischion; *adelphos*, frère). Tératol. Monstre double, dont les deux corps sont soudés par le bassin.

ISCHIADELPHIE s. f. (i-ski-a-dèl-fi — rad. *ischiadelphe*). Tératol. Conformation des ischiadelphes.

ISCHIADELPHIEN, IENNE adj. (i-ski-a-dèl-fiain, iène — rad. *ischiadelphe*). Tératol. Qui appartient, qui a rapport aux ischiadelphes ou à l'ischiadelphie : *Monstre* ISCHIADELPHIEN. *Conformation* ISCHIADELPHIENNE.

ISCHIAGRE s. f. (i-ski-a-gre — du gr. *ischion*, ischion; *agra*, prise, saisie). Pathol. Goutte fixée sur la hanche. ‖ Douleur sciatique.

ISCHIAL, ALE adj. (i-ski-al, a-le — rad. *ischion*). Anat. Qui a rapport à l'ischion. ‖ *Portion ischiale de l'os des iles.* Se dit quelquefois pour ISCHION.

ISCHIALGIE s. f. (i-ski-al-jî — de *ischion*, et du gr. *algos*, douleur). Pathol. Douleur à la hanche.

ISCHIAQUE adj. (i-ski-a-ke — rad. *ischion*). Anat. et méd. Qui appartient à la hanche ou à la région voisine : *Veines* ISCHIAQUES. *Douleur* ISCHIAQUE. ‖ On dit quelquefois ISCHIADIQUE.

ISCHIATIQUE adj. (i-ski-a-ti-ke — rad. *ischion*). Anat. Qui appartient à l'ischion : *Artère* ISCHIATIQUE. *Tubérosité* ISCHIATIQUE.

— **Encycl.** Anat. *Tubérosité ischiatique* ou *de l'ischion*. On appelle ainsi la partie inférieure de l'os iliaque ou coxal, et c'est sur cette tubérosité que repose le corps dans la station assise. La tubérosité *ischiatique* est ordinairement recouverte d'une bourse séreuse, qui sert au glissement des muscles de la région. Dans certaines circonstances, chez les culs-de-jatte par exemple, chez les amputés qui marchent avec une jambe appuyée sur la tubérosité *ischiatique* et sur l'articulation coxo-fémorale, la bourse séreuse prend un développement assez considérable.

— *Artère ischiatique.* C'est une des branches inférieures de l'artère hypogastrique. Elle passe au devant du muscle pyramidal et sort par l'échancrure sciatique avec le nerf grand sciatique. Elle est peu volumineuse, et se ramifie dans les muscles de la couche profonde de la fesse, en fournissant des rameaux transversaux et des rameaux verticaux. Elle envoie un rameau très-long et très-grêle sur le grand nerf sciatique, qu'elle accompagne jusqu'au milieu de la cuisse. Elle s'anastomose avec la fessière, l'obturatrice, les circonflexes et principalement les perforantes. L'*ischiatique* présente de grandes variétés dans son volume : tantôt elle est très-petite, tantôt volumineuse. Dans certains cas, les anastomoses avec les perforantes sont presque invisibles; chez d'autres sujets, au contraire, elles sont très-considérables. L'une des anastomoses les plus importantes de cette artère est celle qu'on voit à la partie postérieure du col du fémur, entre l'*ischiatique* et la circonflexe interne.

ISCHIATOCÈLE s. f. (i-ski-a-to-sè-le). Méd. Syn. de ISCHIOCÈLE.

ISCHIDROSE s. f. (i-ski-dro-ze — du gr. *ischô*, j'arrête; *idros*, sueur). Pathol. Suppression de la sueur.

ISCHIMOVA (Alexandra), femme de lettres russe, née à Kostroma en 1806. On a d'elle : l'*Art d'être heureux* (Saint-Pétersbourg, 1831); *Histoire de Russie, mise en récits pour les enfants* (St-Pétersbourg, 1836-1839, 3 vol., souvent rééditée); *Récits d'une vieille femme* (St-Pétersbourg, 1839); *Histoire sainte pour les enfants* (St-Pétersboug, 1841); les *Vacances scolaires* ou *Voyage à Moscou* (St-Pétersbourg, 1846); enfin, des traductions de divers ouvrages anglais. Elle publie, depuis 1842, à Saint-Pétersbourg, la *Gviezda* (l'Etoile), journal pour l'enfance.

ISCHIO-ANAL, ALE adj. Anat. Qui appartient à l'ischion et à l'anus. ‖ Se dit d'un muscle releveur de l'anus.

— s. m. : *Le muscle* ISCHIO-ANAL.

ISCHIO-CAVERNEUX, EUSE adj. Anat. Qui appartient à l'ischion et au corps caverneux. ‖ Se dit d'un petit muscle qui va de l'ischion au corps caverneux.

— s. m. : *Le muscle* ISCHIO-CAVERNEUX.

— **Encycl.** Le muscle *ischio-caverneux* est un petit muscle pair, allongé, aplati, plus large au milieu qu'aux extrémités, situé le long de la branche de l'ischion et de la racine du corps caverneux. Il s'attache : en bas, au côté interne de la tubérosité sciatique; en haut, à la racine de la verge, chez l'homme, et embrasse le corps caverneux du clitoris chez la femme. Il est en rapport, en dehors, avec le corps caverneux et la branche de l'ischion; en dedans, avec les muscles transverse du périnée et bulbo-caverneux. Sa direction est oblique de bas en haut, de dehors en dedans et d'arrière en avant. Ce muscle, chez l'homme, tire la partie postérieure du canal de l'urètre en haut et en arrière, la comprime et contribue à accélérer la sortie de l'urine et du sperme; chez la femme, il concourt à l'érection du clitoris.

ISCHIOCÈLE s. m. (i-ski-o-sè-le — de *ischion*, et du gr. *kêlê*, tumeur). Chir. Hernie à travers la grande échancrure de l'ischion.

ISCHIO-CLITORIDIEN adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles du clitoris.

— Substantiv. : *L'*ISCHIO-CLITORIDIEN.

ISCHIO-CLITORIEN, IENNE adj. Anat. Qui appartient à l'ischion et au clitoris.

ISCHIO-COCCYGIEN adj. Anat. Qui appartient à l'ischion et au coccyx.

— s. m. : *Le muscle* ISCHIO-COCCYGIEN.

— **Encycl.** Le muscle *ischio-coccygien* est un petit muscle pair, triangulaire, aplati, situé dans la paroi interne de la fosse ischio-rectale. Il s'insère par son sommet à la face interne de l'épine sciatique et du petit ligament sacro-sciatique. De ce point, les fibres divergent et se portent sur le bord du coccyx et le sommet du sacrum. La face supérieure de ce muscle est en rapport avec l'aponévrose périnéale supérieure. La face inférieure forme une partie de la paroi interne de la fosse ischio-rectale. Son bord antérieur est contigu au bord postérieur du releveur. Son bord postérieur est parallèle au pyramidal. Il semble former avec le releveur un seul plan musculeux. Il a pour usage d'empêcher le coccyx de se porter trop en arrière pendant la défécation.

ISCHIO-CRÉTI-TIBIAL adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse.

— Substantiv. : *L'*ISCHIO-CRÉTI-TIBIAL.

ISCHIO-FÉMORAL adj. m. Anat. Qui appartient à l'ischion et au fémur : *Muscle* ISCHIO-FÉMORAL.

— Substantiv. : *L'*ISCHIO-FÉMORAL.

ISCHIO-FÉMORO-PÉRONIEN adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse.

— Substantiv. : *L'*ISCHIO-FÉMORO-PÉRONIEN.

ISCHION s. m. (i-ski-on — nom gr. de la hanche). Anat. Nom de l'un des trois os qui forment l'os coxal, dans lequel la cuisse est emboîtée.

— Entom. Pièce située de chaque côté du métathorax des insectes.

— **Encycl.** On divise cet os en deux portions appelées corps et branche de l'*ischion*. Le corps, qui en forme la presque totalité, fait partie du trou ovalaire en avant. On y remarque, en arrière, une éminence aplatie, et nommée sciatique ou ischiatique, au-dessous de laquelle se trouve l'échancrure sur laquelle glisse le tendon du muscle obturateur interne, et dont la partie inférieure limite l'échancrure ischiatique. L'extrémité inférieure concourt un peu à la formation de la cavité cotyloïde : elle est unie au pubis et à l'iléon. L'inférieure offre la tubérosité ischiatique. Quant à la branche, elle naît de la partie antérieure de la tubérosité, borne le trou ovale par son bord externe, contribue par son bord interne à former l'arcade pubienne, et s'unit par son sommet avec l'extrémité de la branche du pubis.

ISCHIOPACHYS s. m. (i-ski-o-pa-kiss — du gr. *ischion*, hanche; *pachus*, épais). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des chrysomèles, formé aux dépens des clythres, et comprenant cinq ou six espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

ISCHIOPAGE s. m. (i-ski-o-pa-je — du gr. *ischion*, ischion; *pageis*, uni). Tératol. Monstre double, consistant en deux individus réunis par la région hypogastrique et ayant un ombilic commun.

ISCHIOPAGIE s. f. (i-ski-o-pa-jî — rad. *ischiopage*). Tératol. Conformation des ischiopages.

ISCHIOPAGIEN, IENNE adj. (i-ski-o-pa-jiain, iè-ne — rad. *ischiopagie*). Tératol. Qui appartient aux ischiopages ou à l'ischiopagie : *Monstre* ISCHIOPAGIEN. *Conformation* ISCHIOPAGIENNE. ‖ On dit aussi ISCHIOPAGIQUE.

ISCHIO-PÉNIEN, IENNE adj. Anat. Qui a rapport à l'ischion et à la verge.

ISCHIO-PÉRINÉAL, ALE adj. Anat. Qui a rapport à l'ischion et au périnée.

ISCHIO-PLANTAIRE adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la patte de la salamandre.

— Substantiv. : *L'*ISCHIO-PLANTAIRE.

ISCHIO-POPLITI-TIBIAL adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse.

— Substantiv. : *L'*ISCHIO-POPLITI-TIBIAL.

ISCHIO-PRÉTIBIAL adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse.

— Substantiv. : *L'*ISCHIO-PRÉTIBIAL.

ISCHIO-PROSTATIQUE adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles du périnée.

ISCHIO-PUBI-FÉMORAL adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse.

— Substantiv. : *L'*ISCHIO-PUBI-FÉMORAL.

ISCHIO-PUBI-PROSTATIQUE adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles du périnée.

— Substantiv. : *L'*ISCHIO-PUBI-PROSTATIQUE.

ISCHIO-SOUS-CLITORIDIEN adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles du clitoris.

— Substantiv. : *L'*ISCHIO-SOUS-CLITORIDIEN.

ISCHIO-SOUS-PÉNIEN adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles du périnée chez le cheval.

— Substantiv. : *L'*ISCHIO-SOUS-PÉNIEN.

ISCHIO-SOUS-TROCHANTÉRIEN adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse.

— Substantiv. : *L'*ISCHIO-SOUS-TROCHANTÉRIEN.

ISCHIO-SPINI-TROCHANTÉRIEN adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse.

— Substantiv. : *L'*ISCHIO-SPINI-TROCHANTÉRIEN.

ISCHIO-TIBIAL, ALE adj. Anat. Qui appartient à l'ischion et au tibia : *Muscles* ISCHIO-TIBIAUX.

— s. m. Muscle ischio-tibial : *Les* ISCHIO-TIBIAUX.

ISCHIO-TROCHANTÉRIEN, IENNE adj. Anat. Qui appartient à l'ischion et au grand trochanter.

ISCHIO-URÉTRAL adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles du périnée.

— Substantiv. : *L'*ISCHIO-URÉTRAL.

ISCHITELLA, bourg d'Italie, prov. de Foggia, à 40 kilom. N.-E. de San-Severo, à 5 kilom. N.-E. de Vico; 4,913 hab.

ISCHL, bourg des Etats autrichiens (haute Autriche), situé dans les Alpes du Salzkammergut, au confluent de l'Ischl et de la Traun; 2,200 hab. Les eaux sulfureuses et salées d'Ischl attirent chaque année 4,000 ou 5,000 visiteurs. Elles jouissent d'une vogue immense, surtout depuis que les principaux membres de la famille impériale et un grand nombre de familles nobles de l'Autriche, de la Bohême et de la Hongrie, et les plus riches habitants de Vienne, s'y rendent pour y passer la belle saison. Le portique grec de l'édifice où sont établis les bains porte l'inscription suivante : *In sale et in sole omnia consistunt.* Près de la saline d'Ischl s'élève, depuis 1850,

un élégant bâtiment destiné aux bains de vapeur.

L'eau d'Ischl, froide, chlorurée sodique ou sulfureuse, est employée en boisson et en bains. Sa température est de 10°. Elle est limpide, inodore, et a un goût fortement lixiviel. Elle est excitante, et agit principalement sur la peau et sur la muqueuse des voies aériennes.

ISCHNOCÈRE s. m. (i-skno-sè-re — du gr. *ischnos*, grêle; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant cinq ou six espèces, presque toutes d'Amérique.

ISCHNOCHÈLE adj. (i-skno-kè-le — du gr. *ischnos*, grêle; *chêlê*, pince). Zool. Qui a des pinces longues et grêles.

ISCHNOMÈRE s. m. (i-skno-mè-re — du gr. *ischnos*, grêle; *meros*, jambe). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des brenthides, connu aussi sous le nom d'AULACODÈRE, et dont l'espèce type habite Madagascar.

— s. f. Syn. de NÉCYDALE ou ŒDÉMÈRE, autre genre d'insectes.

ISCHNOPHONIE s. f. (i-skno-fo-nî — du gr. *ischnos*, grêle; *phônê*, voix). Méd. Gracilité de la voix.

ISCHNOPTÈRE s. f. (i-skno-ptè-re — du gr. *ischnos*, grêle; *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes orthoptères, formé aux dépens des blattes, et comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique du Sud et l'Afrique australe.

ISCHNOSCÉLIDE s. f. (i-skno-sé-li-de — du gr. *ischnos*, grêle; *skelos*, jambe). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type habite le Mexique.

ISCHNOSOME s. f. (i-skno-so-me — du gr. *ischnos*, grêle; *soma*, corps). Entom. Syn. de MYCÉTOPORE.

ISCHNOSTOME s. m. (i-skno-sto-me — du gr. *ischnos*, grêle; *stoma*, bouche). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, qui habite l'Afrique australe.

ISCHNOTE s. m. (i-skno-te — du gr. *ischnos*, grêle; *nôtos*, dos). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambyx, dont l'espèce type habite l'Australie.

ISCHNOTRACHÈLE s. m. (i-skno-tra-kè-le — du gr. *ischnos*, grêle; *trachelos*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite le Sénégal.

ISCHNURE s. m. (i-sknu-re — du gr. *ischnos*, grêle; *oura*, queue). Arachn. Genre d'arachnides, formé aux dépens des scorpions, et comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Inde, l'Australie, la Colombie et le Cap de Bonne-Espérance.

ISCHOBLENNIE s. f. (i-sko-blènn-nî — du gr. *ischô*, j'arrête; *blenna*, mucus). Méd. Suppression d'un écoulement muqueux.

ISCHOCOÏLIE s. f. (i-sko-ko-i-lî — du gr. *ischô*, j'arrête; *koilia*, ventre). Méd. Rétention des matières alvines.

ISCHOLOCHIE s. f. (i-sko-lo-chî — du gr. *ischô*, j'arrête, et de *lochies*). Méd. Suppression des lochies.

ISCHOMÉNIE s. f. (i-sko-mé-nî — du gr. *ischô*, j'arrête; *mên*, mois). Méd. Suppression des menstrues.

ISCHOPYOSIE s. f. (i-sko-pi-o-zî — du gr. *ischô*, j'arrête; *puon*, pus). Méd. Suppression d'un écoulement purulent.

ISCHURÉTIQUE adj. (i-sku-ré-ti-ke — rad. *ischurie*). Pathol. Qui a rapport à l'ischurie : *Affection* ISCHURÉTIQUE.

ISCHURIE s. f. (i-sku-rî — du gr. *ischô*, je retiens; *ouron*, urine). Pathol. Rétention d'urine; impossibilité d'uriner : ISCHURIE *rénale, vésicale, urétrale*.

— **Encycl.** Certains chirurgiens emploient ce mot pour désigner l'impossibilité absolue d'uriner; pour d'autres, le mot *ischurie* veut dire la difficulté extrême d'uriner. Dans la première acception, qui est la plus générale, l'*ischurie* dépend d'un obstacle existant sur un point du parcours de l'urine, depuis le rein, où ce liquide se forme, jusqu'au méat extérieur. Aussi distingue-t-on une *ischurie urétérique*, une *ischurie vésicale*, une *ischurie prostatique* et une *ischurie urétrale*. Les causes de cette dernière variété sont le rétrécissement de l'urètre, la présence de calculs dans le conduit ou sa contraction dans le spasme qui accompagne l'urétrite aiguë.

L'*ischurie prostatique* s'observe surtout chez les vieillards; elle dépend de l'hypertrophie de la prostate, avec développement considérable du lobe moyen, qui oblitère le trajet par un prolongement appelé luette vésicale.

L'*ischurie vésicale* est la conséquence de la cystite, du spasme du col et des calculs vésicaux.

L'*ischurie urétérique* est très-rare, et ne se diagnostique d'ordinaire que par exclusion. On reconnaît les diverses causes de l'*ischurie* par le cathétérisme du canal urétral, et par l'exploration de la vessie, faite dans le but de reconnaître la présence des calculs.

Le traitement de l'*ischurie* est évidemment sous la dépendance de la lésion anatomique qui la cause. Les bains prolongés sont un palliatif qui convient à presque toutes les *ischuries* et calme les symptômes aigus. V. RÉTENTION D'URINE.

ISCHWANBRAT, nom d'une idole, fort peu connue, des Wendes et des Serbes.

ISCHYRE s. m. (i-ski-re — du gr. *ischuros*, robuste). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des clavipalpes, tribu des érotyliens, comprenant plus de cinquante espèces, toutes d'Amérique.

ISCHYROCÈRE s. m. (i-ski-ro-sè-re — du gr. *ischuros*, fort; *keras*, corne). Crust. Genre de crustacés isopodes, formé aux dépens des crevettes, et dont l'espèce type vit sur les côtes du Groenland.

ISCHYRODON s. m. (i-ski-ro-don — du gr. *ischuros*, fort; *odous*, *odontos*, dent). Erpét. Genre de reptiles ophidiens.

ISCHYROMÈRE s. m. (is-ki-ro-mè-re — du gr. *ischuros*, robuste; *meros*, jambe). Entom. Syn. de RHYTICÉPHALE.

ISCHYROPSALE s. m. (i-ski-ro-psa-le — du gr. *ischuros*, fort; *psalis*, voûte). Arachn. Genre d'arachnides, réuni aujourd'hui aux phalangères.

ISCHYROSONYX s. m. (i-ski-ro-zo-niks — du gr. *ischuros*, fort; *onux*, ongle). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des cassidaires, comprenant deux espèces qui habitent le Brésil.

ISDEGERDE, nom de plusieurs rois de Perse. V. IEZDEDJERD.

ISÉE s. f. (i-zé). Crust. Genre de crustacés isopodes, très voisin des crevettes, dont l'espèce type habite la Manche.

— Syn. de CALLIANISE, autre genre de crustacés.

ISÉE, un des dix orateurs attiques, né peut-être à Chalcis en Eubée, vers l'an 400 av. J.-C. Elève de Lysias et d'Isocrate, il passa la plus grande partie de sa vie à Athènes, où il professa l'éloquence judiciaire et la rhétorique. Il compta Démosthène au nombre de ses élèves. Il ne reste de lui que onze discours relatifs à des questions d'héritage. Son style est brillant et pur, son argumentation nette, habile et serrée. L'une des bonnes éditions du texte grec est celle de Schœffer (Leipzig, 1822). Auger en a donné une traduction française en 1783.

ISÉE, rhéteur grec, né en Assyrie, dans le Ier siècle de notre ère. Il se rendit vers 97 à Rome, où il acquit une grande réputation par l'éclat, la variété de son éloquence et par la merveilleuse facilité avec laquelle il improvisait sur les sujets les plus divers. Il ne nous reste rien de lui.

ISE-FJORD, golfe de Danemark, sur la côte N. de l'île de Seeland, dans laquelle il pénètre à une profondeur de 35 kilom. Son embouchure entre Korshage et Spodsbierg est large de 4 kilomètres et profonde de 11 pieds. Il ne retient le nom d'Ise-fjord que dans sa largeur occidentale; puis, au sud de l'île d'Ourœ, il prend celui de Holbek-fjord et de Bramnœs-fjord, et à l'ouest celui de Lamme-fjord.

ISEGHEM, ville de Belgique. province de la Flandre occidentale, arrond. et à 9 kilom. N. de Courtrai; 8,800 hab. Fabriques de toiles, chapeaux, brosses, étoffes de coton, rubans; brasseries, savonneries et tanneries. Commerce de chevaux et de bétail.

ISÉLASTIQUE adj. (i-zé-la-sti-ke — gr. *eiselastikos*; de *eis*, dans, et *elaunô*, je pousse, je traîne). Antiq. Nom donné à de grands jeux Olympiques, qui furent institués à Rome, et dont le vainqueur était conduit triomphalement dans sa ville natale, sur un char attelé de quatre chevaux.

ISELIN (Jacques-Christophe), théologien et philologue suisse, né à Bâle en 1681, mort en 1737. Il joignit à l'étude du grec celle de l'hébreu, apprit la théologie, fit, en 1698, un voyage en France, et, de retour dans sa ville natale, entra dans le ministère évangélique (1701). Iselin professa successivement ensuite l'histoire à Marbourg (1705), l'histoire, les antiquités et la théologie dans sa ville natale. S'étant rendu à Paris en 1716, il y fit connaissance avec les hommes les plus distingués, notamment avec d'Aguesseau, et fut nommé, l'année suivante, membre associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Outre un grand nombre de dissertations intéressantes, on a de lui divers écrits, parmi lesquels nous citerons : *De historicis latinis melioris ævi* (Bâle, 1697, in-4°); *De magorum in Persia dominatione* (Marbourg, 1707); *De collatione auctorum veterum in quovis historiarum genere cum junioribus* (Bâle, 1707, etc.).

ISELIN (Isaac), jurisconsulte et publiciste suisse, fils du précédent, né à Bâle en 1728, mort en 1782. Lorsqu'il eut pris le grade de docteur en droit à Gœttingue, il se mit à voyager pour compléter son instruction et se rendit à Paris (1754), où il entra en relations avec les lettrés et les savants en renom. De retour dans sa patrie, Iselin fit partie du grand conseil de Bâle, puis remplit, de 1756 jusqu'à sa mort, les fonctions de conseiller d'Etat. Doué d'un esprit ouvert à toutes les idées de progrès, il se fit le propagateur des doctrines économistes, des idées de Basedow sur l'éducation, et se prononça pour de nombreuses réformes dans l'administration et la législation. Ce fut lui qui fonda avec quelques amis, en 1760, la Société helvétique, destinée à rapprocher les hommes distingués de la Suisse. Iselin a publié plusieurs ouvrages estimés. Les principaux sont : *Rêves philosophiques et patriotiques d'un philanthrope* (Zurich, 1759, in-8°); *Sur la législation* (Zurich, 1764); *Sur l'histoire de l'humanité* (Bâle, 1779, 1 vol. in-8°), son principal ouvrage. A partir de 1776, il avait publié, sous le titre de : *Ephémérides de l'humanité*, un recueil mensuel continué après sa mort par G. Gottl.

ISELIN (Jean-Rodolphe), jurisconsulte et historien suisse, né à Bâle en 1705, mort en 1779. Il voyagea en Allemagne, en France, en Hollande, se fit recevoir docteur en droit et remplit diverses fonctions dans sa ville natale, où il devint, en 1757, professeur d'institutes et de droit public. Nous citerons de lui : *Brevis romanorum judiciorum historia* (Bâle, 1722); *De jure legationum helveticarum* (Bâle, 1737); *De jure monetandi Basileæ a Julio II concesso* (Bâle, 1743). On lui doit une édition de la *Chronique suisse* de A. Tschudi.

ISELIN (Henri-Frédéric), sculpteur français, né en 1826 à Clairegoutte (Haute-Saône). Doué de vives dispositions pour les arts, il se rendit à Paris, entra dans l'atelier de Rude, et fit, grâce à son ardeur au travail, de rapides progrès sous ce maître éminent. Au Salon de 1849, M. Iselin débuta par quelques bustes, et pendant longtemps il s'adonna à peu près exclusivement à la spécialité du portrait sculptural, genre dans lequel il ne tarda pas à exceller. Parmi ses bustes en marbre, aujourd'hui fort nombreux, nous citerons : le *Jeune Romain* (1851), au musée du Luxembourg; *Jean Goujon* (1852), acheté par l'Etat; *Murat* (1853), au musée de Versailles; l'*Observation* (1855), au musée du Luxembourg; *M. Lefébure* (1857); le *Duc de Beauffremont* (1857), portrait d'un grand caractère et d'un effet saisissant; *Picard* (1859), pour le palais de l'Institut; le *Duc de Morny; M. Desloye*, le professeur *Bugnet*, le président *Boileau* (1861), quatre œuvres d'un rare mérite, qui fondèrent définitivement la réputation de M. Iselin. Citons encore : le *Duc de Persigny* et *Napoléon III* (1862); le *Prince de Beauffremont-Courtenay* (1864); *Augustin Thierry*, pour le musée de Versailles (1864); le général *Brunet*, *M. Latour-Dumoulin* (1866); le *Comte de Rambuteau*, ancien préfet de la Seine (1870); *M. de Moustier*, ancien ministre des affaires étrangères (1870); la *Marquise de Clermont-Tonnerre* (1872), buste plein de grâce et de finesse; le baron *Poisson*, pour l'Ecole normale supérieure (1872); *Mme Desloye* (1873), etc.

Ce qui caractérise ces œuvres, c'est l'art avec lequel M. Iselin sait rendre la ressemblance physique et le caractère intime, l'individualité de ceux dont il reproduit les traits. Il sait être à la fois expressif et vivant, simple et élevé, et, à l'habile interprétation des types, il joint une science consommée dans l'exécution. Par ses bustes, M. Iselin s'est placé au premier rang des artistes qui cultivent actuellement ce genre si difficile du portrait. En outre, il a exécuté avec talent plusieurs statues. Nous citerons : le *Génie du feu*, groupe au nouveau Louvre; la statue en marbre de *Napoléon III*, d'un travail achevé, pour le Corps législatif (1864); la belle statue en bronze du duc de *Morny*, qui fut érigée à Deauville en 1867; l'*Elégance*, statue pour le grand foyer du nouvel Opéra. Indépendamment de plusieurs médailles obtenues, de 1852 à 1863, à diverses Expositions, M. Iselin a reçu, en 1863, la croix de la Légion d'honneur.

ISENACUM, nom latin d'EISENACH.

ISENBURG ou **ISEMBOURG**, principauté d'Allemagne, autrefois souveraine, aujourd'hui médiatisée, et dont les dépendances sont situées dans la province prussienne de Hesse. Superficie 750 kilom. carrés; 48,000 hab. Le sol montagneux, mais bien cultivé, est fertile en céréales, fruits, lin et vin. Elève de bestiaux, mines de fer. La maison d'Isenburg, qui remonte au Xe siècle, doit son nom à un château dont on voit encore des vestiges près de Coblentz. Elle avait pour chef, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, Henri, comte d'Isembourg. A la mort du comte Wolfgang-Ernest, en 1633, ses deux fils, Wolfgang-Henri et Jean-Ernest, formèrent les deux lignes principales qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours, celle d'Isenburg-Offenbach-Birstein, et celle d'Isenburg-Büdingein. La première a formé le rameau collatéral d'Isenburg-Philippseich; son chef reçut le titre de prince de l'empire, en 1744, et entra comme souverain, avec ses domaines, dans la confédération du Rhin, en 1806. Cette principauté, médiatisée en 1815, et placée sous la souveraineté de l'empereur d'Autriche, passa plus tard sous celle du grand duc de Hesse-Darmstadt, lequel en échangea une partie contre d'autres domaines avec l'électeur de Hesse. De la seconde ligne sont sorties les branches d'Isenburg-Wæchtersbach et d'Isenburg-Meerholz.

ISENDOORN (Gisbert van), philosophe hollandais, né à Eede (Gueldre) en 1601, mort à Harderwyk vers 1657. Il apprit les langues classiques, l'hébreu, la physique, le droit, la théologie, la politique, sous les maîtres les plus distingués, et étendit ses connaissances déjà si variées par des voyages en France, en Espagne, en Italie. Pendant un séjour de plus de deux ans qu'il fit à Paris, il s'attacha particulièrement à l'étude de la philosophie, des mathématiques, de la médecine, et, de retour en Hollande, il devint successivement professeur de philosophie à Deventer (1634, et à Harderwyk (1647). Ses principaux ouvrages sont : *Effatorum philosophicorum centuriæ duæ* (Deventer, 1633); *Compendium logicæ peripateticæ* (Deventer, 1642); *Logica peripatetica* (1649); *Medulla physicæ generalis et specialis* (1658); *Ethica peripatetica* (1659).

ISENFLAMM (Jacques-Frédéric), anatomiste allemand, né à Vienne en 1726, mort à Erlangen en 1793. Après s'être fait recevoir docteur à Erlangen, en 1742, il revint à Vienne, où il exerça la médecine, puis fit, en 1762, un voyage scientifique en Hollande et en France. De retour à Vienne, en 1764, il fut nommé, la même année, professeur d'anatomie à Erlangen et conseiller du prince de Brandebourg. Ses principaux ouvrages sont : *De spiritu in morbis tentamen* (Vienne, 1762, in-8°); *De tunica cellulosa* (Erlangen, 1764); *De anemia vera* (1764); *De musculorum varietate* (1766); *De odoribus* (1766); *De dysenteriæ affinitate* (1766); *De remediis suspectis et venenatis* (1767); *De morbis cutaneis* (1771); *Histoire naturelle des quadrupèdes* (1775); *De vi corporum primitiva* (1775), etc.

ISENFLAMM (Henri-Frédéric), médecin allemand, fils du précédent, né à Erlangen en 1771, mort dans cette ville en 1828. Docteur en médecine, en 1791, il devint professeur extraordinaire de médecine à Erlangen, en 1795, puis professeur d'anatomie, de physiologie et de médecine légale à Dorpat, en 1803; mais, dès 1805, il revint à Erlangen. On lui doit, entre autres écrits : *Descriptio foraminum, fissurarum et canalium capitis ossei* (Erlangen, 1795); *De vulneribus diaphragmatis observatio* (Dorpat, 1806, in-8°), etc.

ISENGRIN, mot germanique formé de *isan*, fer, et de *grim*, masque, et qui est le nom du loup, dans le roman du *Renard*. V. RENARD.

ISEO (lac d'), le *Sebinus Lacus* des Romains, lac d'Italie, entre les provinces de Brescia et de Bergame, formé par les eaux de l'Oglio, à 220 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il mesure 22 kilom. du N. au S., sur 3 kilom. de l'E. à l'O.; profondeur 300 mètres. Rives rocheuses et escarpées en grande partie; terrains bas au S., inondés lors des crues; sur les autres points, collines couvertes de vignes et d'oliviers. Ce lac renferme l'île de Monte-d'Isolo et les petits îlots de San-Pado et de Loretto. Pêche abondante, navigation active.

ISEO, bourg d'Italie, prov. et à 16 kilom. N.-O. de Brescia, sur la rive méridionale du lac du même nom; 2,050 hab. Forge, tannerie, distilleries d'eau-de-vie. Son port est le centre du commerce et de la navigation du lac; un service régulier de bateaux à vapeur met ce bourg en communication fréquente avec Sorere, bourg situé sur la rive septentrionale du lac.

ISER, rivière de Bavière. V. ISAR.

ISER, rivière d'Allemagne, dans la Bohême. Elle arrose le cercle de Bunzlau, coule du N.-E. au S.-O. et se jette dans l'Elbe, après un cours de 90 kilom.

ISERAN, col de France (Savoie), situé à 2,480 mètres au-dessus du niveau de la mer, et faisant communiquer la France avec l'Italie. Le signal des Trois-Becs, qui domine ce col, un des pics les plus remarquables de la chaîne des Alpes, est couvert de glaciers très-épais; il donne naissance à l'Isère, à l'Arc, à l'Arco et à d'autres rivières moins importantes.

ISÈRE, une des plus importantes rivières de France. Elle descend du col d'Iseran (Savoie), entre dans le département de l'Isère où elle traverse la magnifique vallée du Grésivaudan, entre dans le département de la Drôme et se jette dans le Rhône au-dessous de Châteaubourg. Cours, 290 kilom. Les principales localités baignées par l'Isère sont : Bourg-Saint-Maurice, Conflans, Saint-Pierre-d'Albigny, Grenoble, Sassenage, Romans et Bourg-du-Péage. Parmi ses affluents, nous signalerons l'Arc, la Breda, le Doménon, le Drac, la Vence, la Roize, la Morge, la Fure, la Drevène, la Bourne, l'Herbasse. Elle est navigable de Montmélian à l'embouchure, sur une longueur de 164,400 mètres.

ISÈRE (DÉPARTEMENT DE L'), division administrative de la région S. de la France, formée de la partie septentrionale de l'ancien Dauphiné. Ce département, qui tire son nom de la rivière de l'Isère, qui le traverse du N.-E. au S.-O., a pour limites, au N., le Rhône, qui le sépare du département de l'Ain; à l'E., les départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Hautes-Alpes; au S.-O., le département de la Drôme; à l'O., le Rhône, qui le sépare des départements de l'Ardèche, de la Loire et du Rhône. Sa plus grande longueur est de 160 kilom., sur 80 de largeur moyenne. Sa superficie, de 828,934 hectares, est divisée en 4 arrondissements : Grenoble, ch.-l.; la Tour-du-Pin, Saint-Marcellin et Vienne. Il comprend 45 cantons, 555 commu-

nes et 575,784 hab. Il forme, avec le canton de Villeurbanne (Rhône), le diocèse de Grenoble, la quatrième subdivision de la vingt-deuxième division militaire; il ressortit à la cour impériale de Grenoble, à l'Académie de Grenoble, et à la quatorzième conservation des forêts.

Le département de l'Isère est un des plus accidentés de France. Il est disposé par trois étages successifs comprenant, au premier plan, les grandes vallées; au second, des plateaux calcaires; au troisième, les Alpes et leurs nombreuses ramifications. Cette dernière partie est toute hérissée de montagnes à flancs escarpés, dont quelques-unes atteignent des hauteurs considérables. Nous citerons, entre autres : le mont Pelvoux (4,105 m.); l'Etendard des Rousses (3,629 m.); le pic de Belledonne (3,982 m.); le pic de Taillefer (2,861 m.); les Sept-Lacs (2,970 m.). Ailleurs se déroulent des vallées couvertes d'une luxuriante végétation, et où les cultures méridionales réussissent à souhait, d'immenses tapis de gazons alpestres, des coteaux couverts de vignes, de blés, de mûriers, des bois immenses de sapins. De nombreux cours d'eau descendent des montagnes, tour à tour alimentés par les pluies et par les neiges. Les seuls cours d'eau navigables sont : l'Isère et le Rhône. Le département possède plusieurs lacs, notamment celui de Paladuc, qui a 6 kilom. de longueur et 1 kilom. de largeur, et dont la profondeur varie de 32 à 45 mètres. Il est très-poissonneux. Entre Bourgoin et Cessieu, existent de grands marais donnés jadis par Louis XIV à Turenne. Leur étendue, qui était alors d'environ 8,000 hectares, a bien diminué aujourd'hui, par suite des desséchements commencés en 1809 et continués jusqu'à nos jours. Les marais de la Mure ont été aussi desséchés partiellement en 1822. On trouve encore les marais de Saint-Laurent-du-Pont, de Virieu, de Bial, de Morestel, du Bouchage. La plupart des cours d'eau sont utilisés comme moteurs. Près de 200 moulins et de 2,000 métiers sont installés sur leurs bords. Le climat de l'Isère, malgré la situation du département dans la région méridionale de la France, est plus froid que chaud. Il y tombe beaucoup de neige, particulièrement dans l'arrondissement de Grenoble. Du reste, les variations de température sont fréquentes et rapides. L'air est d'une grande pureté. Le froid est très-vif l'hiver; mais, en été, les chaleurs sont assez fortes pour mûrir le maïs, la figue et même la grenade. La plus belle saison de l'année est l'automne, qui est rarement pluvieuse, tandis que pendant le printemps les beaux jours sont d'ordinaire fort rares. La neige tombe dès le mois de novembre. La grêle n'est pas très-commune; mais, lorsqu'elle sévit, elle est presque toujours accompagnée de trombes d'eau. Le vent dominant est celui du N.-N.-O., qui porte, dans le pays, le nom de *bise*.

Un sol aussi accidenté que celui de l'Isère ne saurait être de composition homogène. Celui des montagnes est argilo-calcaire; celui des collines varie d'une localité à l'autre; enfin, celui des plaines est ordinairement formé de sable ou de gravier entremêlés de principes organiques très-divers. Les arrondissements de Grenoble et de Saint-Marcellin font partie de la région des montagnes; ceux de Vienne et de la Tour-du-Pin sont situés dans la plaine. Parmi les terres arables de l'Isère, les unes contiennent en abondance du calcaire, d'autres en manquent plus ou moins. Au point de vue purement géologique, le département de l'Isère porte la trace bien visible de cinq cataclysmes successifs, qui ont marqué leur passage par des formations superposées de schistes talqueux, de grès anthracite, de calcaires jurassiques, néocomiens et crayeux, de mollasses et de terrains d'atterrissement ancien. Les produits minéraux sont variés. Dans le canton de Bourg-d'Oisans, qui fait partie de l'arrondissement de Grenoble, on trouve de l'or natif ou allié à d'autres métaux, de l'argent, du plomb, du cuivre, du fer, du manganèse, du bismuth, du mercure, de l'antimoine, du cobalt, du nickel et du zinc. Des mines de houille sont exploitées près de Vienne, à Ternay, à Communay. On exploite aussi des mines de lignite, dans les arrondissements de Vienne et de la Tour-du-Pin. On trouve des marbres à Laffrey, à Périer, à Cognet, à Pariset, à L'Echaillon, etc.; des carrières de gypse à Vizille, à Champs, à Allevard, à Valbonnais, et des cristaux blancs, jaunes ou noirs, à La Gardette, à La Garde, à Huez, à Freney, à Auris. Il y a de nombreuses sources d'eaux minérales. Les plus importantes sont celles d'Uriage, d'Allevard, de Lamotte, de Monestier-de-Clermont, de Crémieu, de Bachet, de Choranche, de Cordéac, de L'Echaillon et de Bourg-d'Oisans.

L'agriculture occupe le premier rang dans l'industrie de l'Isère; néanmoins, l'exploitation des mines, la ganterie, la fabrication des draps, des toiles de ménage, des toiles à voiles, des cotonnades, des papiers, les scieries de bois et de marbre, les tanneries, les distilleries, y occupent encore une place importante. Près de 40,000 ouvriers de tout sexe et de tout âge sont employés dans ces divers établissements. L'acier, le fer, le zinc, le cuivre, le plomb, les ciments hydrauliques, les plâtres, les grains, les liqueurs et les gants sont les principaux articles d'exportation. Ces deux derniers surtout sont l'objet d'un important commerce avec l'étranger. Le centre de l'industrie de la ganterie se trouve à Grenoble.

Le département de l'Isère compte environ 124,000 bêtes bovines, 37,000 à 38,000 chevaux, 11,000 mulets, 3,000 ânes, 200,000 moutons, 40,000 chèvres et 50,000 à 52,000 porcs. Les animaux de l'espèce bovine sont le résultat de croisements multiples, par lesquels l'ancienne race du pays s'est alliée successivement avec les races suisse, vivaraise, savoyarde et de Salers. L'espèce chevaline du pays a été croisée également avec les races auvergnate, percheronne, sarde et bressane; si bien que le type primitif a totalement disparu pour les deux espèces. L'espèce ovine comprend deux races bien distinctes, l'une indigène, l'autre tirée de la Camargue. Les porcs sont croisés avec les races anglaises, de telle façon que le type indigène ne tardera pas à devenir introuvable. Le beurre et le fromage sont les principaux produits du bétail. Les fromages, tantôt secs et tantôt frais, sont de nature très-diverse; quelques-uns jouissent d'une réputation méritée; tels sont ceux de Sassenage, de Saint-Marcellin, de Chevrières et de Saint-Laurent-du-Pont. Le produit en poissons est aussi très-considérable; plus de 80,000 kilogrammes sont livrés chaque année à la consommation dans le département; le reste est exporté, par Grenoble, jusqu'à Paris.

Sur les 830,000 hectares environ qui forment l'étendue territoriale de l'Isère, 200,000 au moins sont occupés par les montagnes et sont par cela même impropres à la culture. Le département produit néanmoins en moyenne 1,140,000 hectolitres de froment, 80,000 de méteil, 535,000 de seigle, 175,000 d'orge, 487,000 d'avoine, 66,000 à 67,000 de maïs, 170,000 de sarrasin, 1,713,000 de pommes de terre, près de 800,000 quintaux de racines et légumes divers, 22,000 hectolitres de graines oléagineuses, 710,000 hectolitres de vins et eaux-de-vie. Les landes servant de pâturages occupent une superficie d'environ 150,000 hectares. Le produit des prairies artificielles égale presque celui des prairies naturelles. La jachère morte est presque inconnue; c'est à peine si elle occupe 45,000 hectares, et encore n'est-ce que dans les parties montagneuses; partout ailleurs, elle est remplacée par une culture sarclée ou par des plantes fourragères. La production des fruits est assez importante. Les noix servent à fabriquer environ 8,000 hectolitres d'huile. Les plus belles, généralement expédiées à Londres ou à Saint-Pétersbourg, produisent plus de 1 million de francs. Les cantons de Vinay, de Moirans et de Tullins sont le centre de ce commerce d'exportation.

La population est très-disséminée dans l'Isère. On y trouve un nombre considérable de hameaux et de maisons isolées. La propriété est extrêmement morcelée, surtout dans l'arrondissement de Grenoble, qui compte 703,000 parcelles réparties entre 63,200 propriétaires.

ISÉRINE s. f. (i-zé-ri-ne — d'*Iser*, n. pr. de rivière). Minér. Variété de craïtonite ou fer titané, en grains isolés, qu'on trouve dans les sables de la vallée de l'Iser, en Bohême.

ISERLOHN, ville de Prusse, prov. de Westphalie, ch.-l. du cercle de son nom, dans le gouvernement et à 26 kilom. O. d'Arensberg; 14,000 habit. Fabriques de machines à vapeur, de coutellerie, de boutons, d'aiguilles, d'épingles, de fil de fer et de laiton; papeteries. Dans les environs, grotte riche en stalactites et rochers élevés, aux formes étranges.

ISERNIA, ville du royaume d'Italie, prov. de Molise, à 37 kilom. O. de Campo-Basso; 5,500 hab. Evêché, antiquités romaines, bel aqueduc. Cette ville est passablement fortifiée et possède plusieurs monuments antiques fort intéressants, qu'on regarde généralement comme les restes de Telesia. On y remarque des restes de murailles antiques et un curieux aqueduc creusé dans le roc. Isernia a souvent souffert des tremblements de terre qui ont désolé la province de Molise.

ISERNORE s. m. (i-zèr-no-re). Marbre gris cendré, bleuâtre et spathique, que l'on trouve à Isernore, dans le département de l'Ain.

ISERT (Paul-Edmond), voyageur danois, né en 1757, mort en 1789. Il partit, en 1783, pour la côte de Guinée, où les Danois possédaient un établissement appelé Christianborg, y exerça la profession de chirurgien, guérit une sœur du roi des Achantis (1786), et put, grâce à cette circonstance, explorer sans entraves ce pays. Quelque temps après, Isert se rendit aux Antilles, retourna en Danemark en 1788, puis reçut la mission d'aller établir une colonie sur la côte africaine. N'ayant pu parvenir à fonder un établissement dans l'île du Rio-Volta, il transporta la colonie dans les montagnes d'Aquapins (Guinée), où il ne tarda pas à succomber avec la plupart de ses compagnons. On lui doit une relation, intitulée : *Voyage en Guinée et dans les îles Caraïbes de l'Amérique* (Copenhague, 1788, in-8°). Cet ouvrage, qui a été traduit en plusieurs langues, notamment en français (Paris, 1793), est un recueil de lettres dans lesquelles on trouve d'intéressants renseignements sur la religion, les mœurs, etc., des Akréens, un vocabulaire de trois idiomes indigènes, etc.

ISERTIE s. f. (i-zèr-tî — de *Isert*, n. pr.). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des rubiacées, type de la tribu des isertiées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique centrale.

ISERTIÉ, ÉE adj. (i-zèr-ti-é — rad. *isertie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'isertie.

— s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, ayant pour type le genre isertie.

ISET, rivière de la Russie d'Asie. Elle descend du versant oriental des monts Ourals, dans le gouvernement de Perm, coule à l'E., entre dans le gouvernement de Tobolsk, et se jette dans le Tobol, après un cours de 450 kilom. Cette rivière roule de nombreuses paillettes d'or.

ISÉTHIONATE s. m. (i-zé-ti-o-na-te — du gr. *isos*, égal, et de *éthionate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide iséthionique avec une base.

ISÉTHIONIQUE adj. (i-zé-ti-o-ni-ke — du gr. *isos*, égal, et de *éthionique*). Chim. Se dit d'un acide isomère de l'acide éthyl-sulfurique ou sulfovinique.

— **Encycl.** L'acide *iséthionique* $C^2H^6SO^4$ présente la même composition que l'acide sulfovinique. Il offre, vis-à-vis de ce dernier acide, la même relation que l'acide lactique vis-à-vis de l'acide carbovinique ou carbonate acide d'éthyle, à cette différence près que le radical carbonyle $(CO)''$ de ces deux derniers corps est remplacé par le sulfuryle $(SO^2)''$. Les formules suivantes indiquent ce parallélisme :

$$C{=}O''\begin{cases}-OC^2H^5\\-OH\end{cases}\qquad C{=}O\begin{cases}-C^2H^4(OH)\\-OH\end{cases}$$

Acide carbovinique. Acide lactique.

$$S^{O}_{O-OH}\,-OC^2H^5\qquad S^{O}_{O-OH}\,-C^2H^4(OH)$$

Acide sulfovinique. Acide *iséthionique*.

Ces formules montrent clairement que, tandis que l'acide carbovinique et l'acide sulfovinique sont de véritables éthers acides susceptibles de se dédoubler en acide carbonique ou sulfurique et en alcool, les acides lactique et *iséthionique* sont de vrais acides incapables de subir de semblables dédoublements. Elles montrent, en outre, que les acides carbovinique et sulfovinique ne renferment qu'un seul atome d'hydrogène typique, tandis que les deux autres acides, renfermant deux atomes d'hydrogène typique, sont diatomiques. Enfin on y voit que, dans l'acide *iséthionique*, comme dans l'acide lactique, un oxhydryle OH se trouve dans le voisinage de l'oxygène, tandis que l'autre oxhydryle en est fort éloigné. Le premier de ces deux oxhydryles devra donc renfermer de l'hydrogène acide, et le second de l'hydrogène alcoolique. L'acide lactique et l'acide *iséthionique* seront des acides diatomiques et bibasiques, ce que l'expérience confirme.

L'acide *iséthionique* prend naissance : 1° dans la destruction de l'acide éthionique par ébullition dans l'eau; 2° par l'action prolongée de l'acide sulfurique concentré, ou mieux de l'anhydride sulfurique, sur l'alcool et l'éther; on le trouve parmi les résidus de la préparation de l'éther; 3° par l'action de l'acide azoteux sur la taurine, qui n'est autre que l'iséthionamide acide : une solution de taurine dans l'acide azotique étendu se convertit en iséthionate de potassium sous l'influence de l'azotate potassique.

— I. Préparation. 1° On fait passer de l'anhydride sulfurique en vapeurs dans de l'alcool absolu bien refroidi, au moyen d'un mélange de glace et de sel marin. Le liquide huileux qui résulte de cette action est étendu d'eau, soumis à l'ébullition pendant quelque temps et saturé par le carbonate de baryum, qui précipite l'excès d'acide sulfurique et forme un iséthionate barytique soluble. Si l'on n'ajoutait l'eau que petit à petit, au lieu d'acide *iséthionique*, c'est de l'acide éthionique que l'on obtiendrait.

2° On fait passer pendant quelque temps de l'anhydride sulfurique en vapeurs à travers de l'éther parfaitement exempt d'eau. On ajoute alors de l'eau au liquide. Il se sépare une huile, qui renferme de l'huile lourde de vin (sulfate d'éthyle) qu'on décante; on chauffe la couche aqueuse à l'ébullition. Elle dégage dans ces conditions de l'éther et de l'alcool provenant de la décomposition d'une certaine quantité d'acide sulfovinique. A la fin, elle ne renferme plus que des acides *iséthionique* et sulfurique. On la neutralise alors par le carbonate de baryum comme dans la précédente méthode.

Pour obtenir l'acide libre, on décompose la solution aqueuse de son sel de baryum par la quantité d'acide sulfurique strictement nécessaire à cet objet, on filtre et l'on concentre par une douce chaleur d'abord, puis dans le vide sur l'acide sulfurique.

— II. Propriétés. L'acide *iséthionique* est visqueux. Son acidité est très-prononcée. Il décompose les acétates et le chlorure de sodium en mettant l'acide acétique ou l'acide chlorhydrique en liberté. Il supporte une température de 150° sans se décomposer, mais il noircit à une température plus haute.

— *Iséthionates.* L'acide *iséthionique* étant diatomique, mais seulement monobasique, les sels répondent à la formule générale

$$C^2H^5M'SO^4.$$

On les obtient en décomposant la solution de l'iséthionate de baryum au moyen des sulfates solubles. Ils sont solubles, susceptibles de cristalliser, et se distinguent de leurs isomères, les éthylsulfates, par leur plus grande stabilité. La plupart d'entre eux peuvent, en effet, supporter une température de 200° sans se décomposer. Chauffés avec la potasse caustique, les iséthionates donnent lieu à un dégagement d'hydrogène, et il reste un mélange de carbonate, d'oxalate, de sulfate et de sulfite alcalin, produits dont la proportion varie suivant le temps de chauffe. L'iséthionate de potassium distillé avec le perchlorure de phosphore donne le chlorure

$$C^2H^4SO^2Cl^2 = S^{O}_{O-Cl}\,-C^2H^4Cl\,,$$

lequel, chauffé en tube clos avec de l'ammoniaque, fournit de la taurine

$$\underset{\text{Chlorure d'iséthionyle.}}{SO^2C^2H^4Cl^2} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{3AzH^3}$$

$$= \underset{\text{Chlorure ammonique.}}{2AzH^4Cl} + \underset{\text{Taurine.}}{SO^2C^2H^4\left\{\begin{matrix}OH\\AzH^2\end{matrix}\right.}$$

On a étudié les sels d'ammonium, de potassium, de cuivre et d'argent.

ISÉUM s. m. (i-zé-omm). Antiq. Temple d'Isis. ‖ On dit aussi ISÉE.

IS FECIT CUI PRODEST (*Celui-là a commis le crime à qui le crime est utile*), Maxime de jurisprudence qui indique, pour ainsi dire, le premier jalon à poser dans la recherche des auteurs d'un crime, et qui est au moins vraie négativement. Un homme est accusé d'un crime : s'il est établi que ce crime lui a été et lui sera complètement, absolument inutile, les juges, en dehors du cas de folie ou d'ivresse, peuvent conclure que l'accusation est fausse.

« D'où vient le mal? reprit du Boulay; il me semble que la question est facile à résoudre. Le mal vient de ceux à qui il profite : *Is fecit cui prodest!* Allez! allez! compère, le veau se reconnaît à la fraise, et le janséniste à ses livres. »

Jules Janin.

« Selon la morale du savant légiste Makerson, tout crime suppose un intérêt; axiome qui n'est que le corollaire d'un autre plus connu : *Is fecit cui prodest.* »

Méry.

« Dans une foule, au bal, par exemple, on saisissait avec une apparence de galanterie la main nue de la femme dont on voulait se venger; en la serrant et retirant le bras, on la déchirait profondément. Comment, dans une foule, trouver le coupable? Qui aurait voulu accuser un prince romain, un neveu du pape, ou tel autre grand personnage sans avoir des preuves à donner? Il ne restait que la maxime célèbre : *Is fecit cui prodest.* »

H. Beyle.

ISFENDIAR, ange gardien de la chasteté des femmes, chez les mahométans.

ISFENDIAR ou **ASPENDIAR**, célèbre héros persan. Il était fils de Gouchtasp, prince de la dynastie des Kaïanides, sous le règne duquel s'accomplit la révolution religieuse attribuée à Zoroastre. Il s'attacha à la propagation du nouveau culte et fut tué par un autre héros, nommé Roustam.

ISGAUR ou **ISKOURIA**, autrefois *Dioscurias*, *Sebastopolis*, ville de la Russie d'Asie, dans le gouvernement de Koutaïs, à 26 kilom. S.-E. de Soukoum-Kalé, sur la côte orientale de la mer Noire, où elle a un petit port de commerce; 2,503 hab.

ISHAK-BEN-HONEIN (Abou-Yacoub), médecin arabe, également connu sous le nom d'**Isaac**, mort en 910 de notre ère. Comme son père Honein, il fut un philologue distingué et s'acquit en outre beaucoup de réputation comme médecin. Grâce à son mérite, il jouit de la faveur du calife Motadid-Billah, puis devint l'ami intime du vizir Kasim-ben-Obéidallah. Outre de nombreuses traductions (du grec en arabe) d'ouvrages de médecine et de philosophie, Ishak a composé un traité des simples, une histoire des médecins, etc. On a traduit en latin un de ses écrits sous le titre de *Joannitii Isagoge in artem parvam Galeni* (Leipzig, 1498, in-4°).

ISHI, nom de l'Etre suprême chez les habitants de l'île Formose.

ISIAQUE adj. (i-zi-a-ke). Mythol. Qui a rapport à Isis : *Culte* ISIAQUE.

— Archéol. *Table isiaque*, Monument antique qui fut découvert à Rome en 1525, et qui contient la figure et les mystères d'Isis, ainsi qu'un grand nombre de cérémonies religieuses pratiquées par les Egyptiens. V. TABLE.

— **Encycl.** On donnait le nom d'*isiaques* aux prêtres de la déesse Isis. Ils portaient de longues robes de lin, avaient les pieds enveloppés de papyrus et tenaient à la main une besace et une clochette. Au lever du soleil, ces prêtres chantaient les louanges

de la déesse, puis parcouraient la ville en demandant l'aumône, s'abstenaient de la chair du mouton et du paon, et, de retour dans leur temple, adoraient la statue d'Isis. Ils se servaient du sistre dans leurs cérémonies. On prétend qu'ils cachaient sous un extérieur austère les mœurs les plus dépravées.

ISIASLAV Ier (Demetrius Iaroslavitch), grand-duc de Russie de 1054 à 1078. Il avait environ quarante ans et avait épousé la sœur du roi de Pologne, Casimir Ier, lorsqu'il succéda à son père, Iaroslav. Outre la province de Novgorod, ses Etats comprenaient tout le pays situé entre la Lithuanie au N., la Pologne à l'O. et les Krapaks au S., avec Kiev pour capitale. Ses quatre frères, Sviatoslav, Vsevolod, Viatcheslav et Igor, reçurent divers apanages. Son règne ne fut qu'une longue suite de guerres civiles et, malgré son application constante à n'agir que de concert avec ses frères, il ne put empêcher l'anarchie, la discorde, le morcellement de la monarchie en un grand nombre de principautés. Vseslav, prince de Polotsk, ayant mis au pillage Novgorod, Isiaslav attaque Polotsk, dont il fait un monceau de ruines, livre à Vseslav une bataille dont l'issue est incertaine, fait prisonnier ce prince, qui s'était rendu à une entrevue pour traiter (1067), et est battu, l'année suivante, par une armée de Polovtses. Sur son refus de donner aux habitants de Kiev des armes pour retourner au combat, ceux-ci s'insurgent, tirent Vseslav de sa prison et le proclament leur grand-duc. Forcé de fuir, Isiaslav se réfugie en Pologne, où il obtient de son beau-frère Boleslas une armée avec laquelle il revient en Russie. A son approche, Vseslav abandonne Kiev et retourne à Polotsk; les Kieviens se soumettent à leur ancien maître, mais expient cruellement leur révolte. Décimés par Mstislav, fils d'Isiaslav, ils sont traités par Boleslas en ennemis vaincus. Après le départ du roi de Pologne, Isiaslav fit à Vseslav une nouvelle guerre et fut détrôné une seconde fois à la suite d'une rébellion de deux de ses frères, Sviatoslav et Vsévolod. Il se rendit en Pologne, en Allemagne, demandant vainement des secours pour remonter sur le trône. Heureusement pour lui, Sviatoslav mourut sur ces entrefaites (1076). A la tête de quelques troupes levées à la hâte, il revint alors en Russie, se réconcilia avec Vsevolod, et les deux princes, ayant réuni leurs forces, ne s'occupèrent plus que de soumettre à leur domination toutes les principautés russes. Après quelques succès, Isiaslav et son frère livrèrent à des princes confédérés contre eux une sanglante bataille près de la ville de Tchernigov. C'est là que le grand-duc fut tué en combattant. Il eut pour successeur son fils Sviatopolk II. Ce prince avait apporté quelques modifications au code promulgué par son père, et remplacé la peine de mort par des peines pécuniaires.

ISIASLAV II (Mstislavitch), grand' prince de Kiev, mort en 1154. Il reçut, en 1129, de son père Mstislav, les principautés de Polotsk et de Minsk; en 1132, de son oncle Jaropolk, la principauté de Pereiaslavl, qu'il perdit bientôt après, ainsi que Polotsk; mais après la mort de Vsevolod (1146) il marcha contre Igor, frère de ce prince, le battit, le fit prisonnier et prit le titre de grand prince de Kiev. Son règne fut un des plus agités qu'offrent les annales russes. Trois fois chassé, il parvint à trois reprises à reprendre le pouvoir et mourut sur le trône, laissant pour successeur son frère Rostislav de Smolensk. « Les guerres civiles qui ensanglantèrent son règne, dit Parisot, et que causèrent en partie l'absurde loi du séniorat, en partie le démembrement de l'Etat en apanages, ne laissèrent jamais à Isiaslav le temps de songer à l'administration et aux affaires intérieures de la Russie, dont la décadence part de cette époque et qui, trois quarts de siècle plus tard, devait subir les fers des Mongols. » C'est à Isiaslav qu'on attribue l'invention de barques à deux gouvernails pour descendre ou remonter le courant des rivières sans virer de bord.

ISIASLAV III (Davidovitch), grand prince de Kiev, mort en 1161. Il était fils de David, prince de Tchernigov. Il succéda dans cette dernière principauté à son oncle Iaroslav, s'unit, après la mort d'Isiaslav II (1154), à Jourié et à Sviatoslav pour renverser Rostislav, qui fut en effet vaincu, mais se vit frustré par Jourié de la couronne de Kiev, objet de son ambition, et reçut en compensation Kotchesk. Jourié étant mort en 1157, Isiaslav se fit proclamer grand prince de Kiev. Il fut ensuite en guerre avec divers princes, perdit en 1159 sa couronne, que Rostislav reprit, fit alliance, pour la recouvrer, avec les khans des Polovtses, Sviatoslav et d'autres chefs, envahit à deux reprises l'Etat de Kiev, fit le siége de Bielgorod, se vit contraint de battre en retraite et périt alors d'un coup de sabre qu'il reçut sur la tête.

ISIDE s. f. (i-zi-de — de *Isis*, nom mythol.). Zooph. Syn. d'ISIS : *Les* ISIDES *sont répandues dans toutes les mers.* (E. Desmarest.)

ISIDÉ, ÉE adj. (i-zi-dé — rad. *isis*). Zooph. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'isis.

— s. f. pl. Famille de polypiers ayant pour type le genre isis : *On ne connaît pas les polypes des* ISIDÉES. (E. Desmarest.)

ISIDION s. m. (i-zi-di-on). Bot. Genre de lichens.

ISIDORE (saint), évêque de Cordoue, mort en 380. On lui attribue un *Commentaire sur le Livre des rois* d'Orose et la continuation du *Chronicon* de saint Jérôme. D'un autre côté, certains écrivains, tels que Florez et Antonio, prétendent non-seulement qu'il n'est pas l'auteur de ces ouvrages, mais encore qu'il n'a jamais existé.

ISIDORE D'ALEXANDRIE (saint), surnommé **l'Hospitalier**, né en Egypte vers 318, mort à Constantinople en 403. Il avait mené longtemps la vie d'anachorète parmi les solitaires de la Thébaïde lorsque saint Athanase l'ordonna prêtre et le mit à la tête d'un hospice pour les pauvres. Il accompagna ce saint à Rome, défendit après sa mort sa mémoire contre les ariens, se retira dans le désert pendant le patriarcat de Lucius, fut rappelé par le successeur de ce dernier, Théophile, dont la sympathie se changea bientôt en haine, chercha alors de nouveau un refuge au désert, puis en Palestine, et enfin à Constantinople où il mourut. Les Grecs célèbrent sa fête le 15 janvier.

ISIDORE DE PÉLUSE (saint), écrivain ecclésiastique, né, croit-on, à Alexandrie vers 370, mort en 450. Il abandonna le monde, où sa famille tenait un rang considérable, pour embrasser la vie monastique et se retirer dans un couvent près de Péluse. Isidore était lié avec les personnages les plus éminents de l'époque, saint Cyrille, saint Jean Chrysostome, dont il fut le constant défenseur contre les attaques de ses ennemis. Il avait écrit contre les gentils un grand ouvrage qui est perdu; mais on a de lui 2,013 lettres, formant cinq livres, qui ont été réunies et publiées à Paris (1638, in-fol.).

ISIDORE (saint) ou **le Laboureur de Madrid**, patron de la ville de Madrid. C'était un pauvre laboureur, qui vivait au XIIe siècle, et qu'une légende a rendu célèbre. Un jour qu'il était en prière, au milieu des champs qui avoisinent la capitale, des anges descendirent du ciel et, poussant sa charrue, achevèrent le sillon commencé. Ce conte de bonne femme obtint grand crédit, non-seulement en Espagne, mais à Rome, et le laboureur Isidore, qui n'est pas autrement connu, obtint les honneurs de la canonisation. Il fut canonisé en 1622, le même jour qu'Ignace de Loyola, Philippe de Néri, François-Xavier et sainte Thérèse. Il y eut cette année-là, à Madrid, en l'honneur du saint, un tournoi poétique resté célèbre dans les fastes littéraires de l'Espagne.

Isidore (L'ENFANCE ET LA JEUNESSE DE SAINT), deux *autos sacramentales* de Lope de Vega (1622). Ils furent représentés pendant les fêtes de la canonisation du saint; chacun de ces *autos* est divisé en deux actes, formant un tout distinct et ayant une action séparée. Ce sont quatre tableaux, pleins de fraîcheur, de naïveté, de foi, qui durent plaire singulièrement au pieux et crédule auditoire. En dehors des visions, des apparitions qui faisaient naturellement partie du sujet, il y a des peintures de la vie rurale, les moissons, le labourage, les fêtes des champs, qui parlaient aux yeux de la population des campagnes, accourue de dix lieues à la ronde pour fêter son saint favori. Le spectacle eut lieu sur la place, où un théâtre avait été élevé, entouré de loges tendues de draperies, pour le jeune roi Philippe IV et toute la cour de Madrid. Comme merveille de mécanique inconnue jusqu'alors, on admira beaucoup quatre anges volant en cercle au-dessus du théâtre sans qu'il fût possible de voir leur point d'appui. C'est au milieu de cet appareil pompeux, devant toute la cour assemblée, qu'on vit tour à tour la mère de saint Isidore, un cierge à la main, accomplir la neuvaine qui précède les couches, les moissonneurs livrés à leurs travaux, puis les fêtes de la ferme, quand l'enfant à qui on donna le nom d'Isidore fut né. Les plats remplis de *torrisas* (tranches de pain trempées dans de l'œuf et frites) circulaient partout, et les garçons de ferme se brûlaient les doigts en touchant la chaude friture, etc.

Le second *auto*, la *Juventud de san Isidro*, s'ouvre par les noces du saint avec doña Maria, noces bientôt suivies d'une scène touchante où les deux époux se séparent pour se consacrer à Dieu dans le célibat. Il se termine par la grande vision, si impatiemment attendue sans doute par le naïf auditoire. L'Envie est venue réveiller le maître du saint; elle lui conseille de renvoyer ce laboureur fainéant qui dort au lieu de tracer le sillon, et s'offre à le conduire au champ, pour qu'il le voie de ses yeux, livré au sommeil. Là, ils trouvent en effet le saint en extase devant une apparition du Christ, dont il croit baiser les pieds; mais, pendant ce temps, les anges mènent sa charrue.

Le concours de poésie pour la fête de la canonisation fut on ne peut plus brillante. Sancha, dans sa belle édition de Lope, a recueilli toutes ces pièces de vers, avec les deux *autos*. Il y eut onze prix pour onze genres différents de poése, depuis l'ode jusqu'au logogriphe. Outre Lope de Vega, les plus grands poëtes concoururent; Calderon, jeune encore, remporta le troisième prix des *Canciones*, Lope de Vega ayant le premier, et Zarate, l'auteur de l'*Invention de la croix*, le second. On lit dans ce concours, véritable tournoi littéraire, les noms de Guillen de Castro, de Montalvan, de Gabriel Tellez (Tirso de Molina), de Mescura, de Bermudez, de Quintana, et de vingt autres écrivains de moindre valeur. Peu de nations auraient pu en ce moment entrer, pour le génie poétique, en parallèle avec l'Espagne.

ISIDORE D'ÆGAE, poëte grec qui, d'après Brunck, vivait au Ier siècle de notre ère, du temps de Néron. On a de lui cinq épigrammes recueillies dans l'*Anthologie grecque*.

ISIDORE DE CHARAX, géographe grec, né peut-être dans le IIIe siècle, auteur d'une *Description de la Parthie* dont il nous reste un abrégé inséré dans divers recueils des géographes grecs, et notamment dans la *Bibl. gr.* de Didot.

ISIDORE DE GAZA, bien qu'il fût probablement originaire d'Alexandrie, philosophe néo-platonicien de la fin du Ve siècle de notre ère. Il avait été l'ami et le disciple de Proclus et le fut également de Marinus, auquel il succéda comme chef de l'école d'Athènes; là il eut pour auditeur Damascius qui, plus tard, écrivit la biographie de son maître. Isidore ne paraît pas avoir mérité les éloges que lui prodigue Damascius. Il ne manquait ni d'esprit ni d'éloquence. Son ardeur d'illuminé avait séduit Proclus, qui avait avec lui des points communs; Proclus, en véritable disciple de Platon, n'avait point été indifférent non plus aux dehors séduisants d'Isidore. En réalité, la philosophie était morte; on ne faisait plus que bégayer cette science, ce qui explique la popularité éphémère d'un homme tel qu'Isidore. A Alexandrie, le mysticisme avait fini par détrôner la raison; mais l'école d'Athènes n'avait pas encore sacrifié la science à l'enthousiasme quand il y arriva, bien qu'elle allât dans cette direction, car déjà Proclus avait proclamé la foi supérieure à l'intelligence. Isidore méprisait l'observation, le raisonnement, l'expérience, tout ce dont avait vécu la philosophie rationnelle des temps antérieurs. Il était, de plus, dépourvu d'instruction et de l'assiduité au travail nécessaire à quiconque veut pénétrer dans les secrets de la métaphysique; c'était moins chez lui une légèreté naturelle qu'un travers d'esprit. Il haïssait les livres et la science qu'ils contenaient, sous prétexte que les livres paralysaient l'inspiration et que la science n'était que de l'érudition. C'était vrai dans une certaine mesure; cependant il ne faut rien outrer. De fait l'école d'Athènes vivait de science. Depuis longtemps le génie et l'originalité lui faisaient défaut : le sens intellectuel comme le sens moral étaient épuisés dans le monde grec. Elle se soutenait néanmoins par l'analyse des systèmes, une richesse d'exposition acquise par des études laborieuses; dans les mains d'Isidore, elle acheva de déconsidérer les connaissances philosophiques. Marinus, le maître et le prédécesseur d'Isidore, avait essayé sans succès de tempérer son imagination par la lecture d'Aristote. La méthode du chef de l'école péripatéticienne n'était pas faite pour plaire à un illuminé. Suivant lui, Aristote n'était qu'un pédant et un érudit; il s'était fait initier en Egypte aux mystères célèbres de ce pays; il ne croyait qu'à la théurgie et aux songes; il songeait la nuit et, le matin, il interprétait devant ses auditeurs les rêves qu'il venait de faire. La dialectique et le syllogisme lui répugnaient; il n'entendait pas se soumettre à leur joug. Il n'existait pour lui qu'une faculté de l'âme à cultiver : l'intuition. Du reste, comme il portait Dieu en lui-même, il avait répudié le culte des dieux, ce qui acheva de lui aliéner les Athéniens. L'école d'Athènes, afin de se soutenir, avait eu la précaution ingénieuse de s'allier avec le polythéisme; elle commentait la mythologie, interprétait le sens des pratiques religieuses en vogue : elle était, en un mot, une institution. Isidore voulut rompre avec cette tradition; il fut contraint de quitter sa chaire et de rentrer dans la vie privée, on ne sait au juste à quelle époque. L'histoire des derniers jours de la philosophie grecque, comme celle de l'agonie du polythéisme, est fort confuse. Toutes les deux s'éteignirent obscurément.

Mais, après avoir remis la direction de l'école d'Athènes à Zénodote, Isidore retourna à Alexandrie, où il ne fut point le mari de la célèbre Hypathie, comme le dit Suidas, car il épousa une femme inconnue nommée Domna, dont il eut un fils qu'il appela Proclus, sans doute en souvenir de son ancien maître

On lui donne pour disciples Sérapion, qui se fit ermite, et Théodora, adepte convaincue de la philosophie néo-platonicienne, et qui, sur le conseil de Damascius, à ce qu'il paraît, écrivit un panégyrique d'Isidore, dont Photius nous a conservé un fragment. A consulter : 1° Damascius, *Fragm. de sa Biographie des philosophes;* 2° Suidas, aux mots Isidore, Marinus, Syrianus; 3° J. Simon, *Hist. de l'école d'Alexandrie*, t. II, p. 593.

ISIDORE DE MILET, architecte grec qui vivait au VIe siècle de notre ère. Il construisit, avec Anhemius de Tralles, la fameuse église de Sainte-Sophie, à Constantinople (537). En 554, son frère Isidore reconstruisit le dôme de cet édifice, renversé par un tremblement de terre.

ISIDORE DE SÉVILLE, théologien, chroniqueur, érudit espagnol, une des lumières de son siècle, né à Carthagène, vers 570, mort en 636 à Séville, dont il avait occupé le siége épiscopal pendant trente-cinq ans. Il joua un rôle considérable dans les affaires ecclésiastiques de la péninsule à cette époque, fit un voyage à Rome pour voir Grégoire le Grand, présida les conciles de Séville et de Tolède (633), combattit les hérésies, et surtout l'arianisme, travailla au rétablissement de la discipline, à la restauration de l'orthodoxie parmi les Visigoths, et se rendit surtout fameux par son éloquence et sa vaste érudition. Il a composé un grand nombre d'ouvrages : une *Chronique générale* (jusqu'en 626); une *Chronique* spéciale *des Goths, des Vandales et des Suèves*, monument historique d'une plus haute valeur que le précédent; un *Livre des étymologies ou origines*, encyclopédie des connaissances humaines au moyen âge, le plus célèbre de tous ses ouvrages; un *Traité de la propriété des mots*, trésor philologique où les grammairiens postérieurs ont largement puisé; des traités théologiques, des commentaires, des biographies. L'édition la plus récente de ses œuvres complètes est celle de Rome (1797-1803, 7 vol. in-4°). On célèbre sa fête le 4 avril.

ISIDORE DE MOSCOU, prélat russe, né à Thessalonique vers la fin du XIVe siècle, mort à Rome en 1463. Il avait été archimandrite du couvent de Saint-Dmitri, à Constantinople, et coadjuteur de l'archevêque d'Illyrie lorsqu'il fut nommé patriarche de Kiev et métropolitain de toutes les Russies (1437). Cette même année, après avoir rendu visite au grand-duc de Russie Wassili II, il partit pour l'Italie avec une suite nombreuse pour assister au concile tenu à Florence par le pape Eugène IV, et concourut puissamment, avec Bessarion, à faire décréter l'union des églises grecque et latine. De retour en Russie avec le titre de légat du pape (1439), il se rendit à Kiev, puis à Moscou, où il fit lire dans la cathédrale du Kremlin l'acte d'union. Mais le grand-duc Wassili II, poussé par le clergé russe, condamna le décret d'union et fit enfermer Isidore dans un monastère. Ce prélat parvint à s'échapper en 1443, retourna à Rome où il reçut le chapeau de cardinal, fut envoyé par le pape Eugène IV à Constantinople, pour ramener à l'union les évêques grecs qui lui étaient contraires, assista à la prise de cette ville par Mahomet II (1453), parvint à s'échapper, et reprit encore une fois la route de Rome, où il termina sa vie. On a de lui des *Sermons*, des *Mandements* et une *Lettre*, publiés dans divers recueils.

ISIDORE ISOLANI, dominicain et théologien italien. V. ISOLANI (Isidore).

ISIDORE MERCATOR ou **PECCATOR**, nom sous lequel on désigne un compilateur du IXe siècle, dont le véritable nom est inconnu. On lui attribue le fameux recueil de canons et de décrétales connu sous le nom de *Collection du Pseudo-Isidore.* Ce recueil contient, outre un *Codex canonum* rédigé en Espagne au VIe siècle, des additions considérables composées de pièces apocryphes. On trouve plusieurs extraits de ces additions dans la compilation des capitulaires rédigée, de 840 à 847, par Benoit Levita. Le recueil d'Isidore se compose de trois parties. « La première, dit M. Ernest Grégoire, contient les canons apostoliques, la donation de Constantin, et cinquante-neuf lettres ou décrétales attribuées faussement à trente-neuf papes des premiers siècles de l'Eglise; la seconde partie est une transcription fidèle des textes authentiques réunis dans la collection espagnole; la troisième, enfin, contient encore trente-sept décrétales apocryphes, ainsi que quelques autres pièces du même genre. » Lorsque ces fausses décrétales furent répandues dans le public, elles ne soulevèrent aucune objection critique, et les papes, à partir du XIe siècle, les citèrent chaque fois qu'ils y trouvèrent un argument en faveur de l'extension de leur pouvoir. Ce furent Wiclef et Marsile de Padoue qui commencèrent à attaquer l'authenticité de ces documents; depuis lors Baronius, Bellarmin, Bona, David Blondel, Nicolas de Cuse, Pierre Comestor, Fleury, etc., ont démontré qu'elles étaient l'œuvre d'un faussaire. Les *Fausses décrétales* ont été imprimées à Paris (1524, in-fol.) et dans la collection des *Concilia generalia* de Merlin (Paris, 1523.)

ISIDORÉE s. f. (i-zi-do-ré — du nom d'*Isidore Geoffroy Saint-Hilaire*). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des hédyotidées, comprenant plusieurs espèces qui croissent aux Antilles.

ISIDROGALVIE s. f. (i-zi-dro-gal-vî — de *Isidro Galvez*, n. pr.). Bot. Syn. de TOFIELDIE.

ISIES s. f. (i-zî). Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait en l'honneur d'Isis dans plusieurs villes de la Grèce. ‖ On dit aussi ISÉES et ISIENNES.

ISIGNY, bourg de France (Calvados), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. N.-O. de Bayeux, au fond d'un golfe; pop. aggl., 2,063 hab. — pop. tot., 2,703 hab. Tribunal de commerce, petit port de cabotage pouvant recevoir des navires de 200 tonneaux. Elève de bétail; commerce de beurre renommé, bétail, cire, graine de trèfle, duvet d'oie. Cette petite ville est située sur l'Aure inférieure, qui va se jeter, en même temps que la Vire, dans les vastes grèves du Grand-Vey, dont

les bancs vaseux se montrent à la marée basse. On a assaini une vaste étendue de ces lagunes qui, rendues à la culture, deviennent en peu de temps d'une grande fertilité. Le port d'Isigny exporte en Angleterre pour environ 2 millions de francs de beurre salé par an. Les beurres frais, fabriqués d'une façon toute particulière, sont expédiés à Paris, où ils sont très-connus et très-recherchés. Le commerce d'Isigny, qui s'accroît chaque année, comprend aussi les bestiaux, la cire jaune, les graines de trèfle, les bêtes à laine, etc.

Les deux principaux monuments de cette petite ville sont l'église et le château. L'église, qui date en partie du XIIIe siècle, se compose : d'un chœur terminé par un chevet droit, le long duquel est appliquée une chapelle seigneuriale, de deux transsepts et d'une nef garnie de bas côtés. Le transsept N. se fait remarquer par des chapiteaux fort élégants et deux arcades délicatement accolées. Le château, construit au siècle dernier, est devenu l'hôtel de ville, dont la cour forme une place régulière.

ISIGONUS, écrivain grec, né à Nicée. Il vivait à une époque incertaine, peut-être au commencement de notre ère. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Choses incroyables* (Apista), dont il ne nous reste que quelques fragments, insérés dans les *Fragmenta historicorum græcorum* de C. Muller.

ISILI, ville du royaume d'Italie, dans l'île de Sardaigne, ch.-l. de l'intendance de son nom, prov. et à 48 kilom. N. de Cagliari; 2,103 hab. Récolte et commerce de vins blancs et pâturages; fabrique de poudre de chasse.

ISIS s. f. (i-ziss — nom mythol.) Astron. Petite planète découverte en 1856. ‖ *Astre d'Isis*, Nom donné par quelques anciens à la planète Vénus.

— Zooph. Genre de polypiers dendroïdes, type de la famille des isidées, comprenant un petit nombre d'espèces répandues dans toutes les mers.

— Bot. Syn. d'IRIS, genre type de la famille des iridées. ‖ Peu usité.

— **Encycl.** Astron. Cette planète a été découverte à Oxford, le 23 mai 1856, par M. Poyson. Ses principaux éléments sont :

Moyen mouvement diurne. = 930″, 94.
Durée de la révolution sidérale. . . . . = 1, 392 j., 14.
Distance moyenne au soleil . . . . = 2, 44.
Excentricité . . . . = 0, 21.
Longitude du périhélie . . = 317° 59′ 39″.
Longitude moyenne de l'époque. . . . . = 247° 46′ 48″.
Longitude du nœud ascendant. . . . . = 84° 31′ 7″.
Inclinaison . . . . = 8° 34′ 30″.
Epoque en temps moyen de Paris. . . . . = 1, 0 janv. 1860.

— Zooph. Les *isis* sont des polypiers dendroïdes, cylindriques, rameux, à écorce épaisse, blanchâtre, non adhérente, friable quand elle est sèche, à articulations pierreuses, blanches, presque translucides, séparées par des entre-nœuds discoïdes et cornés, à cellules éparses et non saillantes. Ce genre comprend un petit nombre d'espèces, répandues dans toutes les mers. Les naturels des Moluques et d'Amboine emploient les *isis* dans une foule de maladies, ce qui pourrait faire regarder ces polypiers comme une panacée, si l'usage qu'en font ces peuples ne prouvait surtout leur ignorance en médecine. L'*isis queue de cheval* habite les mers de l'Europe.

ISIS, l'une des plus anciennes divinités de l'Egypte. Elle formait avec Osiris, à la fois son frère et son époux, et Horus, leur fils, une sorte de triade mythique dans laquelle on peut retrouver le principe de la trinité chrétienne. Elle avait pour mère la Terre, assimilée par les Grecs à Rhéa, et elle était supposée avoir appris aux peuples l'usage du froment, de l'orge et des grains, en même temps qu'elle leur donnait les premières notions de l'agriculture; aussi les Grecs se hâtèrent-ils de l'assimiler à Cérès. D'autres parties de son culte lui donnaient quelque similitude avec Junon ou avec Séléné, et ses attributions funéraires la rapprochaient de Proserpine. De là toutes les divagations d'Hérodote, de Diodore et de Plutarque, qui se sont perdus au milieu de tant d'idées multiples. Ils ne pouvaient s'imaginer qu'il pût y avoir d'autres dieux que les leurs.

La légende d'Isis, telle qu'on peut la retrouver ou la conjecturer sur les monuments égyptiens, est la suivante : Osiris ayant été tué par Seth, le Typhon des Grecs, son cadavre fut enfermé dans un coffret et jeté dans le Nil. Isis entreprit de longs voyages à la recherche du corps de son époux, et enfin le retrouva à Byblos. Mais Seth mit le cadavre en pièces et dispersa les membres par toute l'Égypte. Isis les recueillit pieusement et consacra les représentations des parties qu'elle n'avait pu retrouver. De là l'usage du phallus, devenu célèbre dans toutes les cérémonies religieuses de l'Egypte. Isis est probablement l'allégorie par laquelle les Egyptiens ont symbolisé la mort apparente de la nature, pendant l'époque où la végétation s'arrête, et sa renaissance au printemps, comme les Grecs dans le mythe de Déméter et de Proserpine. Les courses errantes de Déméter à la recherche de sa fille ont quelque similitude avec les voyages d'Isis. Mais les Egyptiens ont mêlé à leurs fables un naturalisme beaucoup plus puissant. Seth personnifie la mort qui anéantit et disperse les éléments dont sont formés tous les êtres vivants; Isis, c'est la nature puissante et féconde qui recueille ces éléments épars, les réchauffe dans son sein et en forme perpétuellement des êtres nouveaux. Il y a quelque chose de bien remarquable dans cette haute compréhension des phénomènes naturels.

Isis était adorée comme la déesse du monde et suppléait toutes les grandes divinités féminines des divers peuples antiques. Comme épouse de son frère, elle était le type des reines d'Egypte, qui, on le sait, épousaient le plus souvent leurs frères. Dans les inscriptions, la représentation d'Isis sert ordinairement de surnom aux reines; aussi ses images abondent-elles dans les antiquités égyptiennes. Elle est figurée avec un petit trône sur la tête ou coiffée d'un disque terminé en cornes de vache. Souvent elle tient sur ses genoux Horus, ou bien elle l'allaite; quelquefois elle est représentée les ailes étendues et cherchant à cacher la momie d'Osiris, ou bien, les mains placées sur le front, en signe de deuil, elle prononce la formule mystique qui doit rendre la vie à son époux.

Son culte, du moins à l'origine, était surtout funéraire. La figure d'Isis est sculptée ou peinte sur la plupart des sarcophages, et les inscriptions ont révélé que la déesse promet au mort de rassembler ses membres aussi pieusement qu'elle a recueilli ceux d'Osiris. Ses mystères avaient quelque chose de lugubre. Il est probable que l'on y enseignait aux initiés sinon la croyance en un Dieu unique, du moins celle de l'immortalité de l'âme et des peines décrétées après la mort contre les coupables. Les règles d'une vie pure, la sobriété, l'abstinence des plaisirs grossiers et de certaines viandes leur étaient imposées. Ce culte, détourné de son sens primitif, eut une grande vogue, dans tout le monde romain, au déclin du paganisme; il se mélangea des éléments les plus disparates : ici, la déesse égyptienne fut honorée comme déesse des voyages et de la navigation, en souvenir de ses courses à la recherche d'Osiris; là, on lui éleva des temples comme à une nouvelle Cérès, meilleure que l'ancienne; plus loin, on en fit la déesse des tombeaux. En même temps que les spiritualistes d'Alexandrie, envisageant la tendance morale de ce mythe, y trouvaient un pressentiment de leurs propres idées sur les destinées de l'âme, les charlatans et les bateleurs phrygiens, tels que Lucien et Apulée nous les montrent, promenaient son idole et prônaient ses mystères, dans lesquels on se livrait à la plus honteuse promiscuité, sous prétexte d'honorer la déesse de la fécondation. Enfin il n'est pas jusqu'aux chrétiens que ne séduisit ce type des religions antiques; ils furent frappés surtout de ses caractères de bonté, de sagesse infinie, et assimilèrent Isis à la vierge Marie.

Une des plus curieuses particularités de ce culte ainsi répandu consistait dans la cérémonie annuelle du *navigium* d'Isis. Apulée nous a décrit cette fête telle qu'on la célébrait de son temps dans presque toutes les villes maritimes de la Méditerranée; mais elle était certainement plus ancienne. L'objet principal de la cérémonie était la consécration à Isis d'un petit vaisseau peint à la mode égyptienne, que l'on promenait la nuit au bord de la mer, à la lueur des flambeaux, et qu'on lançait ensuite dans les flots, chargé d'ornements et de parfums. Cette fête était populaire en Asie Mineure, en Grèce, en Espagne, dans les Gaules, et jusqu'en Germanie, où Tacite signale des pratiques qui ne peuvent que s'y rapporter. Des érudits sont allés plus loin, et, sur ce frêle fondement, ont bâti une hypothèse ingénieuse. Ils ont conjecturé que Paris devait son nom, beaucoup plus ancien que celui de Lutèce, au voisinage d'un temple d'Isis, παρὰ Ἴσιδος ναὸν, que ce temple était élevé sur l'emplacement de l'église Saint-Germain-des-Prés et que ses prêtres demeuraient à Issy. La cérémonie du *navigium* serait l'origine du vaisseau que la ville de Paris porte dans ses armes. Nous ne nous portons point garants de cette haute fantaisie.

Isis et Osiris (TRAITÉ SUR), attribué à Plutarque (IIe siècle). C'est un assez curieux monument des travaux que les Grecs aimaient à faire sur les dieux étrangers, en les confondant avec les leurs. On y trouve de précieuses notions sur la religion égyptienne, mais elles sont tellement défigurées par la manie des assimilations que les érudits de notre siècle ont déclaré ne pas pouvoir s'y fier. En tout cas, ce livre nous représente l'état du culte d'Isis à l'époque où vivait l'auteur et l'on peut y chercher des renseignements sur les mystères tels qu'ils se pratiquaient en Grèce et en Asie Mineure. Quant à démêler, dans ce traité, les traits originaires du mythe et sa filiation parmi les divinités égyptiennes, il faut y renoncer. D'abord l'auteur, voyant une ressemblance entre le nom d'Isis et un vieux mot grec, ἴσημι, savoir, a bâti là-dessus le système le plus erroné; puis, rencontrant quelques attributions similaires, il a fait Isis fille de Rhéa et de Saturne, et lui a donné pour ministres Hercule et Mercure. C'est à peu près comme si, nous fondant sur l'assimilation que les premiers chrétiens faisaient d'Isis avec la vierge Marie, nous disions qu'Isis est la mère du Christ, et par conséquent la tante de saint Jacques. Il explique la dispersion des membres d'Osiris comme personnifiant la sagesse, éparse çà et là, que la déesse s'efforce de réunir en faveur des croyants, et malgré la haine de l'esprit du mal, Seth ou Typhon, qui toujours lui suscite de nouveaux obstacles. Il interprète aussi la règle imposée aux prêtres d'Isis de se tondre le poil, comme dit le traducteur Amyot, raser les ongles et ne porter, avant comme après la mort, que des vêtements de lin, « par l'opinion où ils étaient que toutes les superfluités du corps (et ils y comprenaient le poil et la laine des animaux) étaient immondes. Au contraire, ils considéraient que le lin naît de la terre, qui est immortelle et produit tout fruit bon à manger, et qu'il fournit de quoi faire robe simple, sobre et nette, ne chargeant point celui qui la porte, convenable à toute saison de l'année, et n'engendrant de poux nullement. »

Les détails que l'on rencontre çà et là sur les mystères d'Isis au temps des empereurs font voir que leur vogue avait succédé à celle des mystères de la grande déesse. Toutefois, à l'époque de Plutarque, le culte est encore pur, il est même ascétique dans quelques-unes de ses prescriptions. C'est dans Lucien et dans Apulée qu'il faut en étudier la décadence profonde.

Isis, tragédie-opéra en cinq actes, précédée d'un prologue et ornée d'entrées, de ballets, de machines et de changements de théâtre, paroles de Quinault, musique de Lulli, représentée à l'Académie royale de musique le 5 janvier 1677. Le sujet de cette pièce est l'histoire de la nymphe Io, aimée par Jupiter, persécutée par Junon et finalement admise au rang des divinités célestes sous le nom d'Isis. La mythologie avait alors une telle vogue, qu'on doit savoir gré aux auteurs de n'avoir pas représenté la métamorphose d'Io en vache. Elle conserve sa forme, mais Argus ne s'endort pas moins. De ce jardin, le spectateur est conduit en Scythie, puis chez les Parques, enfin sur les bords du Nil. Cette variété dans le spectacle s'accordait cette fois avec la valeur réelle de l'œuvre. Si *Atys* était l'opéra du roi, *Isis* fut celui des musiciens. La scène de Jupiter et d'Io est d'une délicatesse pleine de charme, et les récitatifs de Lulli en font admirablement valoir toutes les nuances.

Le trio des *Parques :*

> Le fil de la vie
> De tous les humains,
> Suivant notre envie,
> Tourne dans nos mains,

a eu un grand succès. Cet opéra, qui était l'occasion d'un triomphe nouveau pour le compositeur, fut une cause de disgrâce pour le pauvre poëte. Quelques railleurs affectèrent de reconnaître Mme de Montespan dans le personnage de Junon, et l'altière duchesse, rendant Quinault responsable d'allusions auxquelles il n'avait probablement pas songé, le fit exiler de la cour et du théâtre pendant deux ans. Nous avons dit ailleurs combien ce collaborateur fit défaut à Lulli. Corneille, Fontenelle, Boileau, La Fontaine ne purent remplacer Quinault et ne firent, au point de vue lyrique, que des vers détestables. Lulli leur faisait recommencer chaque scène; ils y consentaient, car il s'agissait des plaisirs du roi, mais sans réussir mieux au gré du musicien, qui n'était pas homme à dissimuler son désappointement. Aussi conçurent-ils contre lui une haine profonde, qui se manifesta de son vivant sans lui faire aucun mal, mais qui donna lieu après sa mort à une appréciation de son caractère et de ses mœurs que nous croyons fausse de tout point. La critique historique s'exercera sur ce sujet et prouvera que des injures ne sont que des injures, et non des preuves.

Isis et Sérapis (RÉGION D'), nom donné par Auguste à un quartier de Rome, lorsqu'il divisa la ville en quatorze régions. Elle était située à l'E. de la région de la Voie Sacrée, dont elle était séparée à l'O. par le *Vicus Cygnius*, et au S. par l'extrémité orientale de la Voie Sacrée et par le quartier de Sulerne. Elle était presque vide de monuments au temps d'Auguste, quoique d'une étendue fort considérable. Elle comprenait la voie et le quartier de Sulerne faisant suite à la voie Sacrée, et situés sur le penchant du mont Esquilin.

ISITÉRIES s. f. (i-zi-té-rî — gr. *eisiteria*, de *eisiteros*, introductif; de *eis*, dans, et *eimi*, je vais). Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait au commencement de l'année et à l'époque de l'entrée en charge des magistrats.

ISKANDER, pseudonyme de **A. Hertzen**, romancier russe. V. HERTZEN.

ISKANDER-BEY (comte ILLINSKY, également connu sous le nom D'), général attaché au service de la Turquie, né près de Bender (Bessarabie) en 1814, mort en 1864. Il était fort jeune encore lorsqu'il s'expatria de son pays natal incorporé à la Russie, voyagea en Europe, servit dans les troupes de la régente d'Espagne Marie-Christine, puis dans celles de dom Pedro de Portugal et, de là, passa en Perse. Après avoir assisté au siége d'Hérat (1836), le comte Illinsky se rendit en Algérie, combattit avec les Français contre Abd-el-Kader et fit preuve d'un courage qui lui valut la croix de la Légion d'honneur. Lorsque, à la fin de 1848, la Hongrie se souleva contre l'Autriche, il alla se joindre aux insurgés, se conduisit vaillamment sous les ordres de Bem, puis, quand l'Autriche eut triomphé grâce à la Russie, il alla chercher un refuge en Turquie et devint aide de camp d'Omer-Pacha. Ses actions d'éclat, l'intrépidité dont il donna des preuves multipliées en Bosnie, dans le Monténégro, en Valachie, en Crimée, lui valurent les grades de bey, puis de pacha, et le firent désigner par ses soldats sous le nom d'Iskander-bey, en souvenir du célèbre Scanderberg. Lors de la guerre d'Orient, il défit, près de Craïova (1854), avec 800 hommes, environ 1,200 hussards du régiment de Karamsin et leur prit quatre bouches à feu. Dans son aventureuse carrière, il avait reçu sur les champs de bataille en Europe et en Asie plus de quarante blessures.

ISKENDERIÈH, nom arabe d'ALEXANDRIE.

ISKENDEROUN, nom turc d'ALEXANDRETTE.

ISKER, en latin *Œscur*, rivière de la Turquie d'Europe. Elle descend du versant septentrional du mont Vitocha, au S.-E. de Sophia, coule au N., puis, au N.-E., entre en Bulgarie, et se jette dans le Danube, entre Nikopol et Rahova, après un cours de 270 kilom.

ISKER, ville de la Russie d'Asie. V. SIBIR.

ISKOURIAH, ville de la Russie d'Asie. V. ISGAUR.

ISLA (Jean), jésuite et écrivain satirique espagnol, né à Villavidane (royaume de Léon) en 1703, ou, selon d'autres, à Ségovie en 1714, mort à Bologne en 1783. Il joignait à beaucoup d'érudition et de goût un esprit très-mordant, très-fin, porté vers la plaisanterie et la satire. L'écrit par lequel il commença à se faire connaître, *El dia grande de Navarra* (Madrid, 1746, in-8°), est une relation des fêtes qui eurent lieu à Pampelune pour l'avénement de Ferdinand VI. Ce récit contient une raillerie si fine et si délicate qu'elle passa d'abord inaperçue. Lorsque les Navarrais virent qu'ils avaient été joués, ils essayèrent mais en vain de faire supprimer l'ouvrage, et Isla se vit contraint de quitter Pampelune. Depuis longtemps, ce jésuite prêchait avec succès. Frappé du mauvais goût qui s'était introduit dans l'éloquence de la chaire, il se mit à montrer l'exemple, en remplaçant le style précieux et enflé, les jeux de mots et les jeux d'idées, les bouffonneries de tout genre alors à la mode, par un style pur et simple; mais comprenant que son exemple ne serait pas suivi s'il n'avait recours à l'arme toute-puissante du ridicule, il donna la mesure de sa verve mordante en écrivant son célèbre roman intitulé *Vida de fray Gerundio de Campazas*, histoire d'un prédicateur populaire, qui est, en outre, la meilleure peinture des mœurs espagnoles au XVIIIe siècle. Le premier volume de ce livre amusant, pétillant d'esprit, et où les caractères sont tracés de main de maître, parut sous le nom de **F. Lobon de Salazar**, à Madrid, en 1758, et obtint un succès extraordinaire. A l'instigation des prédicateurs ridiculisés, l'ouvrage fut mis à l'index par l'inquisition, ce qui ne diminua en rien son succès. Le roman tout entier parut à Barcelone vers 1773, à Madrid en 1813 (4 vol. in-12), fut traduit en anglais par Baretti (1772) et en français par Cardini sous le titre : *Histoire du fameux prédicateur fra Gerunde de Campazas* (Paris, 1822). En 1767, les jésuites ayant été expulsés d'Espagne, le P. Isla se rendit en Italie et passa les dernières années de sa vie à composer des ouvrages : *Cicéron*, poëme en seize chants, qu'il ne put faire imprimer; *El Mercurio general* (Madrid, 1784); *Cartas familiares* (Madrid, 1785-1786); *Colleccion de papeles critico-apologeticos* (1788); *Rebusco* (1790); *Sermones* (1792). Mais l'ouvrage qui a surtout contribué en France à mettre en relief le nom d'Isla est sa traduction du chef-d'œuvre de Le Sage, *Gil Blas*, qui fut publié sous le titre de *Aventuras de Gil Blas de Santillane, restituidas a su patria y a su lengua nativa por un Español zelado* (Madrid, 1787, 6 vol. in-8°). Dans ce livre, il attribue la paternité de ce roman célèbre à un avocat andalou, qui, d'après lui, aurait communiqué son manuscrit à Le Sage alors en Espagne. Cette fable, imaginée par le P. Isla, n'a pu résister à un examen sérieux et n'a eu qu'un succès éphémère. L'origine française de *Gil Blas* est depuis longtemps au-dessus de toute contestation.

ISLAM s. m. (i-slamm — mot ar. qui signif. *résignation*). Religion des mahométans : *Temple jadis chrétien, Sainte-Sophie de Constantinople est devenue un temple de l'*ISLAM. (Lamart.) ‖ Ensemble des peuples musulmans : *Tout l'*ISLAM *se révolta.*

ISLAM-ABAD, ville de l'Indoustan anglais, présidence du Bengale, chef-lieu du district de Chittagony, à 215 kilom. S.-E. de Dacca, sur la rive gauche de la Chittagony, à 13 kilom. de l'embouchure de cette rivière dans le golfe du Bengale; 12,000 hab., dont 2,000 d'origine portugaise. Construction de navires. Commerce de riz, sel et grosses toiles de coton. Entrepôt considérable du commerce avec l'Ava. Cette ville, appelée *Porto-Grande* par les Portugais, appartint successivement aux rois afghans du Bengale, aux radjahs d'Arakan, et, en 1666, reçut des Mongols son nom actuel. En 1760, elle fut cédée aux Anglais, qui n'avaient pu la prendre en 1689. ‖ Ville

de l'Inde en deçà du Gange, dans l'Etat de Cachemire, sur le Djelem, à 20 kilom. S.-E. de Cachemire, la plus belle ville de cette contrée après la capitale; elle compte 8,000 maisons et environ 20,000 hab. Elle possède, dit V. Jacquemont, une profusion de sources toutes très-abondantes. Fabriques de beaux châles, tapis, indiennes, etc. Teintureries importantes.

ISLAMIQUE adj. (i-sla-mi-ke — rad. *islam*). Qui appartient à l'islam, à l'islamisme : *La civilisation* ISLAMIQUE.

ISLAMISME s. m. (i-sla-mi-sme — rad. *islam*). Religion des musulmans : *Les commencements de l'*ISLAMISME *forment une épopée magnifique.* (A. Martin.) *Ce sont les Turcs qui, par la sauvagerie de leur apostolat, ont déshonoré et tué l'*ISLAMISME. (Proudh.)

— **Encycl.** V. MAHOMÉTISME.

ISLAMITE s. (i-sla-mi-te — rad. *islam*). Partisan de l'islamisme; mahométan : *Un* ISLAMITE. *Une* ISLAMITE.

ISLANDAIS, AISE s. et adj. (i-slan-dè, è-ze). Géogr. Habitant de l'Islande; qui appartient à l'Islande ou à ses habitants : *Un* ISLANDAIS. *Une* ISLANDAISE. *Les côtes* ISLANDAISES. *Les mœurs* ISLANDAISES.

— s. m. Langue islandaise : *L'*ISLANDAIS *appartient au groupe des langues germaniques.*

— **Encycl.** Linguist. La langue *islandaise* est le plus ancien idiome des peuples scandinaves, branche de la famille teutonique. Il n'y avait autrefois dans la Scandinavie qu'une seule langue; on l'appelait *dönsk tunga*, langue danoise, car alors le Danemark était le plus puissant des trois royaumes. Cette langue fut transplantée en Islande, au IX^e siècle, par une colonie de familles nobles qui fuyaient le joug de Harald Haarfager, et là elle rejeta tout alliage étranger, toute locution nouvelle. Sur le continent, en s'altérant, la langue danoise s'appela langue du Nord (*norräna tunga* ou *norränt mal*), et, au XII^e siècle, la *dönsk tunga* primitive, conservée en Islande, prit le nom de *langue islandaise*. Cette langue est énergique, souple et richement développée. « En l'étudiant aujourd'hui, dit M. Xavier Marmier, avec les idées de philologie progressive que le temps nous a enseignées, on est étonné de ses combinaisons grammaticales, de son allure franche et hardie, de son habileté à rendre les nuances les plus délicates de la pensée, et de son accentuation à la fois douce et sonore. » On n'y rencontre ni les rudes gutturales de l'allemand ni les nombreuses sifflantes de l'anglais; son articulation la plus dure est un *h* très-fortement aspiré. Sa construction est simple, assez semblable à la nôtre, et cependant plus variée et plus libre. Elle a, comme l'allemand, une admirable aptitude à créer de nouveaux mots; elle a, comme le grec, les trois genres; comme le danois et le suédois, l'article déterminé qui se place à la fin des substantifs; comme le latin, la déclinaison des noms propres; et cependant elle est restée telle qu'elle était. Seulement, sur les côtes de l'île, dans les ports fréquentés par les bâtiments étrangers, le peuple a modifié légèrement sa prononciation et mêlé quelques expressions danoises à l'élément primitif *islandais;* mais dans l'intérieur du pays la langue s'est conservée pure et intacte; on la parle à peu près comme au temps d'Ingolfr, le premier colon norvégien, et dans toute l'étendue de l'île il n'est pas un paysan illettré, pas un pâtre ignorant qui ne comprenne parfaitement la prose *islandaise* la plus ancienne. L'*islandais* a la plus étroite parenté avec le gothique; les radicaux de même signification dans les deux langues présentent le plus souvent les mêmes consonnes et ne diffèrent guère que par leurs voyelles. Ainsi, par exemple, *vâpn* (arme) est presque le radical gothique *vêpn*. L'étude de l'*islandais* jette de la lumière sur toute la philologie scandinave. M. Xavier Marmier a constaté sa parenté étroite avec le danois et le suédois, ses analogies avec l'allemand, l'anglo-saxon et l'anglais, et le savant danois Rask a établi ses rapports avec le grec et les langues slaves.

Les plus anciens monuments de la langue *islandaise* sont les inscriptions runiques (v. RUNES). Viennent ensuite les deux *Eddas:* l'Edda poétique composé de vieux poëmes mythiques, et l'Edda de Snorri Sturleson, qui est de date plus récente, et qui résume en prose les récits de l'ancienne mythologie scandinave. Les scaldes ou bardes *islandais* étaient pour la Scandinavie ce que furent les troubadours, les trouvères et les minnesingers dans l'Europe méridionale, la France et l'Allemagne; poëtes et guerriers, ils assistaient aux batailles qu'ils devaient chanter, et combattaient au premier rang. Dans ses monuments les plus anciens, la poésie *islandaise* est claire, simple, énergique; mais plus tard les scaldes l'altérèrent; elle devint l'œuvre du travail factice et des beaux esprits. Une des règles fondamentales de cette poésie artificielle, c'est que rien ne doit y être appelé par son nom. Le ciel, c'est la couverture des montagnes, la maison du soleil, le chemin des étoiles; le feu, c'est le frère du vent et l'ennemi des forêts; le sang est la rosée des douleurs, le lac des blessures et le vin des oiseaux de proie. Le vers des scaldes admettait la quantité, la rime, l'allitération et l'assonance. La quantité n'est point déterminée en *islandais* comme en grec et en latin; elle change souvent selon la position des mots, mais on peut généralement établir que la première syllabe d'un mot sur lequel repose l'accent principal est longue, ainsi que la première des mots composés.

A côté des chants des scaldes, la littérature *islandaise* offre les *sagas* ou récits légendaires qui embrassent dans leur large cercle le Nord entier, langues, coutumes, histoire et religion; puis des ouvrages purement historiques, des recueils de lois et des livres scientifiques et religieux. Tous les *Islandais* savent lire et écrire, et tous sont avides d'instruction. L'Islande possède une société littéraire dont le but est de propager le goût de la littérature, et de faire imprimer dans la langue du pays les livres les plus utiles. Elle publie un journal mensuel qui a pour titre *Courrier du midi* (*Sunnan posturinn*).

ISLANDE, grande île de l'Europe dans l'océan Glacial arctique, appartenant au Danemark. *Island* signifie proprement terre de glace, de l'ancien allemand *is*, glace, scandinave *is*, anglo-saxon *is*, *isa*, anglais *ice*, allemand *eis*, et *land*, terre, pays.

L'Islande est située à environ 950 kilom. de la côte de Norvége et à 1,900 kilom. N.-O. de Copenhague, sur les deux côtés du méridien de l'île de Fer, entre 63° 23′ et 66° 32′ de lat. N., et entre 15° 55′ et 26° 31′ de long. E. Sa plus grande longueur est de 540 kilom.; sa superficie, en y comprenant les petites îles qui l'entourent, est de 102,600 kilom. carrés. Malgré cette immense superficie, la population de l'Islande ne dépasse pas 67,000 hab. Cette population paraît avoir éprouvé de grandes variations dans le cours des temps, et l'on admet assez généralement qu'avant le XIV^e siècle elle atteignait le double de ce chiffre. Mais les éruptions volcaniques, les épidémies et les tremblements de terre la réduisirent, vers cette époque, au cinquième à peine de ce qu'elle était auparavant, et elle ne s'est que lentement relevée depuis.

L'Islande a la forme d'un cœur dont la pointe est tournée vers le sud. Hors de la partie habitée, elle n'offre guère que des montagnes couvertes de glaces éternelles et de neige, des plaines de sable volcanique, des vallées remplies de cendres et de lave. Au N.-O., elle forme une presqu'île reliée seulement au reste du pays par une étroite langue de terre. Excepté sur la côte méridionale, elle est coupée par une infinité de golfes dont les principaux sont : le Skaga, le Havalf, l'Isa, l'Arnar, le Tseyde et le Sona.

Au point de vue de sa constitution orographique, l'Islande est un vaste plateau d'environ 660 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer, se terminant en côtes verticales et escarpées. Ce plateau est traversé dans la direction N.-E., du S. au N. et à l'E., par une zone de trachyte, sur une longueur de 160 à 170 kilom., zone traversée à son tour dans toute sa longueur par une dépression centrale qui partage l'île à l'E. et à l'O. en deux parties égales, et la zone de trachyte elle-même en chaîne de trachyte orientale et chaîne de trachyte occidentale. La zone de trachyte est le siége de la plupart des volcans éteints ou en activité, et l'île volcanique de Jean-Mayen n'en est que le prolongement. Ce sont également ces dômes trachytiques qui supportent les glaciers dits Jœkler. A l'opposite, se dressent des montagnes de trapp avec leurs rocs escarpés, leurs assises de basalte parallèles et leurs lignes correctes, régulières, telles que des ouvrages d'art sortis de la main des hommes. Ces montagnes, presque toujours voisines de la mer, s'élèvent parfois jusqu'à 1,300 mètres au-dessus de son niveau et ressemblent généralement à des rochers de lave d'un volume colossal. Les principaux glaciers sont le Klofa ou Batna, le Skaptar, le Skeidarar, l'Œrœpa, le Breidamerkur, le Tunguafall, le Haf, l'Eyjafjalla, etc. Parmi les volcans, nous signalerons le Kœtlugja, qui, depuis l'occupation du pays par les hommes du Nord, compte huit éruptions, et l'Hécla ou Hékla, dont le principal sommet a 1,557 mètres. Les fleuves de l'Islande sont ordinairement formés par les torrents des montagnes. Ils se distinguent par la couleur jaunâtre de leurs eaux des fleuves issus des sources. Les plus remarquables sont : la Laxaa, la Thiorsaa, la Skaptaa, la Hvitaa, la Skalfandkaa et le Jœkullsaa. Ce dernier exhale une odeur de soufre. L'Islande possède aussi de nombreux lacs et des sources intermittentes d'eau bouillante, qui s'élancent dans les airs. Si l'on étudie sur la carte cette zone de trachyte dont nous avons parlé, on voit qu'au centre, où elle s'élève dans la région des neiges, elle traverse l'Islande dans toute sa largeur de l'E. à l'O., semblable à une immense muraille de glaciers avec tours et bastions et percée de plusieurs routes plus ou moins étroites. De là vient qu'en Islande on ne voyage guère qu'à cheval. Mais, sauf les hauteurs les plus désertes où l'on trouve des pierres élevées de distance en distance, en forme de pyramides, pour indiquer les étapes et les huttes destinées à offrir un abri contre le mauvais temps, les chemins sont si négligés que souvent les voyageurs s'y égarent ou périssent de froid et de faim.

— *Climat.* La température de l'Islande est fort différente suivant les parties du pays. Il est donc impossible d'y fixer une moyenne commune. Entre le nord et le midi, la différence est, pendant l'hiver, de 0° à 5°, et, pendant l'été, de 10° à 5°. Sur certains points, le mois de janvier est le plus froid; sur certains autres, ce sont les mois de février ou de mars. Le vent y souffle rarement avec violence; les tempêtes, au contraire, y sont très-fréquentes. La neige, en hiver, est abondante et solide. Pas de tonnerre en été; en revanche, il gronde très-fortement pendant l'hiver. Par suite de la situation de l'Islande, la durée du jour et de la nuit est bien différente. Sous le 60° de lat. N., le jour le plus court est de trois heures, et, pendant l'été, il n'y a pas de nuit proprement dite, mais seulement un crépuscule qui dure trois à cinq heures. Sur la côte septentrionale, règne tantôt un jour continu, tantôt une nuit sans fin avec un court crépuscule. Les aurores boréales sont fréquentes pendant l'hiver et belles surtout à cause des immenses nappes de neige qui les reflètent.

— *Productions des trois règnes.* L'Islande est très-riche en produits minéraux, mais les arbres y sont rares et les bois nuls. La tourbe y abonde et sert surtout au chauffage. On n'y récolte point de blé, mais des pommes de terre et des racines légumineuses. Une sorte de chanvre sauvage sert à faire du pain qui ne manque pas de saveur. On trouve encore en Islande d'utiles lichens, entre autres la mousse d'Islande, diverses espèces de baies ou myrtilles bonnes à faire des confitures. Quant au règne animal, il appartient tout entier à la faune arctique. Les espèces mammifères les plus caractéristiques sont au nombre de 33, les espèces d'oiseaux de 86, celles de poissons de 49. L'ours blanc et le renne, importés en Islande en 1770, y comptent parmi les animaux les plus importants, bien qu'ils donnent lieu à une chasse peu productive; mais on y chasse avec succès les phoques, le renard, la bécasse, etc. On pêche la baleine, le hareng, la morue et le saumon.

— *Gouvernement.* L'Islande est gouvernée par le roi de Danemark, de concert avec le Rigsdag siégeant à Copenhague et une assemblée consultative siégeant à Reikiavik, capitale de l'île. Cette assemblée, dite *Althing*, créée par ordonnance royale du 8 mars 1843, se compose de 26 membres dont 6 nommés par le roi et 20 élus par le peuple. Pour être électeur et éligible, il faut seulement des qualités personnelles. L'Althing se réunit une fois par an. Sous le rapport administratif, l'Islande se divise en trois préfectures : la préfecture du Sud, la préfecture du Nord-Est et de l'Est, et la préfecture de l'Ouest. La préfecture du Sud, qui forme une préfecture supérieure, a régulièrement pour titulaire un noble danois. Les préfectures sont subdivisées en 22 districts, et ceux-ci en un certain nombre de communes. Sous le rapport ecclésiastique, l'Islande forme 1 évêché avec 19 cures ou pastorats. Depuis 1800, elle a une cour d'appel siégeant à Reikiavik; mais la dernière instance est la cour suprême de Copenhague. Pas de soldats en Islande; pas de conscription, par conséquent, ni pour l'armée de terre ni pour la marine. Pour l'exercice 1857-1858, le budget des recettes était de 32,493 rigsdalers et le budget des dépenses de 62,728 rigsdalers. Cet écart, relativement énorme, est attribué en grande partie à l'administration défectueuse qui a longtemps pesé sur le pays, et surtout au monopole commercial qui a été heureusement aboli depuis 1854. Le gouvernement danois a pris, en outre, diverses autres mesures propres à relever la situation économique de cet intéressant pays.

— *Industrie et commerce.* Les Islandais vivent surtout de la pêche, de l'oisellerie et de l'éducation du bétail. « La pêche, dit M. Ch. Vogel, se fait principalement sur les côtes méridionales et occidentales de l'île, mais aussi en pleine mer. Dans la chasse des oiseaux aquatiques, ce sont surtout les plumes et le duvet qu'ils recherchent. Par l'élève des bêtes à cornes de petite race, et par celle des moutons, l'espèce de bétail qui réussit le mieux dans le pays, ils se procurent de la viande, du beurre, du suif, des peaux et de la laine. Ils fabriquent eux-mêmes presque tout ce qui sert dans leur ménage et pour leurs vêtements, comme leurs ustensiles, la toile de lin et de chanvre commune, des lainages grossiers, etc. La plupart sont à la fois charpentiers, menuisiers, constructeurs de bateaux, forgerons, orfèvres, etc. Ils ont peu de manufactures. Le gouvernement en a cependant établi une de laine à Reikiavik, destinée à servir de modèle. Leur fabrication principale consiste en bas et en gants de laine, tricotés et fourrés. L'Islande fournit à l'exportation du poisson salé ou séché, de la morue surtout, de l'huile de poisson, du suif, des peaux de mouton, de l'édredon, l'espèce de lichen appelée mousse d'Islande, et des tricots. Elle reçoit en échange de la farine et des légumes secs, du sel, de la poudre et du plomb, du tabac, de l'eau-de-vie, des denrées coloniales et les divers articles manufacturés dont elle a besoin. La moyenne annuelle du commerce des ports danois avec cette colonie se résume dans les chiffres suivants, d'après les tableaux officiels :

	Période de 1849-1851.	1858.
Importation d'Islande.	2,176,000 fr.	2,044,000 fr.
Exportation pour l'Islande	1,316,000 fr.	1,724,000 fr.
TOTAUX. . .	3,492,000 fr.	3,768,000 fr.

Si les importations des produits islandais ont un peu diminué dans la métropole, les envois de celle-ci en Islande ont augmenté en revanche. Ces derniers consistent surtout en eaux-de-vie, pain, café, sucre et sirop, tabac, sel, seigle et pois; les premières, en bas et gants de laine, viande salée, huile de poisson, etc. Les autres pays avec lesquels trafique cet établissement boréal sont l'Angleterre et la Norvége. Elles y font des importations de sel auxquelles le Portugal participe aussi quelquefois. La première y expédie, en outre du charbon, du café et du fer, avec un peu de quincaillerie; la seconde, des poutres et des planches. Les laines et la morue d'Islande trouvent leur débouché principal sur le marché anglais. Ce qui reste de morue, d'autre poisson sec, d'huile de poisson et de suif s'écoule vers la France et parfois jusque dans la Méditerranée. » Depuis 1855, l'Islande est ouverte au commerce de toutes les nations. La monnaie est la même qu'au Danemark.

— *Histoire.* L'histoire de l'Islande n'est à proprement parler qu'une histoire de famille; car il ne s'y agit guère des rapports de ses habitants avec les autres nations, mais presque exclusivement de leurs luttes et de leurs développements intérieurs. Cette histoire commence avec les premières migrations des Norvégiens sous Harald Haarfager au IX^e siècle. Plusieurs grands personnages, ayant refusé de se soumettre au despotisme de ce prince, quittèrent la Norvége et firent voile vers l'Islande, emmenant avec eux tous les hommes libres ou esclaves attachés à leur maison. Des émigrants des autres parties de la Scandinavie ne tardèrent pas à les rejoindre; ainsi fut peuplée l'Islande. Les chefs norvégiens, en prenant possession du pays, le partagèrent entre leurs hommes libres, élevèrent des temples aux dieux dans les domaines qu'ils s'attribuèrent et devinrent au temporel comme au spirituel les souverains de l'île. A ce double titre, ils prirent le nom de *Gode*, nom qui impliquait à la fois la dignité de roi et celle de prêtre. La colonisation de l'Islande s'étant peu à peu développée, on ne tarda pas à y sentir la nécessité d'une constitution commune, et par suite, d'un pouvoir central supérieur aux nombreuses autorités locales qui administraient le pays. L'*Althing* ou diète nationale fut donc créée (928-930), et, sous ce régime, l'Islande jouit pendant plus de quatre cents ans, malgré de fréquentes luttes et dissensions intérieures, d'une remarquable prospérité. En 972, le christianisme y fut introduit. Aussitôt l'île vit s'élever de nombreux monastères de bénédictins et d'augustins, qui devinrent d'actifs foyers de science, d'érudition et de poésie. C'est aux moines islandais que l'on doit soit la composition, soit la conservation des anciens monuments écrits, sacrés et profanes, qui forment aujourd'hui la source unique de l'histoire et de la littérature primitives du Nord. Le Groenland fut colonisé par les Islandais, à la fin du X^e siècle. Les Islandais découvrirent, dit-on, l'Amérique bien avant Christophe Colomb.

Cependant les rois de Norvége, témoins jaloux de la situation florissante de l'Islande, tentèrent plus d'une fois d'en faire la conquête. Mais elle sut pendant longtemps défendre son indépendance, et ce n'est qu'en 1262 qu'épuisée par les rivalités des familles dominantes elle fut enfin annexée à l'Etat norvégien. Ses nouveaux maîtres la traitèrent avec une rigueur souvent déloyale, ce qui, joint à l'intolérance catholique, ruina peu à peu le pays et prépara sa décadence. Un moment, l'énergie des Islandais sembla se réveiller, car on les vit, dans le cours du XIV^e siècle, réclamer impérieusement le rétablissement des droits qui leur avaient été garantis, et que le gouvernement norvégien ne cessait de violer arbitrairement. Mais quand, au XV^e siècle, le commerce de l'île fut tombé entre les mains des Anglais, quand par suite de l'acte de Calmar elle fut réunie au Danemark, et qu'Eric de Poméranie, dans le but d'en expulser les Anglais, eut monopolisé son commerce; quand enfin la peste noire en eut décimé la population, sa décadence fut consommée. En vain, les rois successeurs d'Eric entreprirent-ils de la relever, leurs efforts échouèrent. L'établissement de la Réforme, en 1558, y fit couler le sang, puis, au XVII^e et au XVIII^e siècle, les éruptions volcaniques, les épidémies, les famines l'accablèrent. C'est seulement depuis 1845, lors du rétablissement de l'Althing, et depuis 1854, époque du rétablissement commercial, que l'Islande s'est reprise sérieusement à la vie, et qu'elle promet de redevenir, comme par le passé, un anneau glorieux et utile pour la métropole.

La littérature de l'Islande a eu beaucoup plus de retentissement que son territoire. Dans les temps anciens, elle était la seule littérature du nord, et elle offrait ce caractère particulier, qu'à la même époque où dans tout le reste de l'Europe le latin formait exclusivement la langue écrite, elle demeurait fidèle au vieil idiome national. La littérature islandaise comprend des ouvrages de jurisprudence, les sagas historiques, les poëmes de l'*Edda*, et un grand nombre d'autres poëmes et sagas lyriques ou romanesques. On sait avec quel zèle, quel enthousiasme patriotique, les savants, les érudits et les poëtes de la Scandinavie ont étudié ces divers monu-

ments, et tous les travaux qu'ils ont produits, pour les mettre en lumière. La littérature moderne de l'Islande a des représentants plus ou moins distingués dans presque toutes les branches; et, bien que sous le rapport de l'originalité et de la richesse elle ne puisse être comparée à la littérature ancienne, elle témoigne cependant d'une activité vigoureuse qui semble lui promettre un sérieux avenir.

ISLAY, île d'Ecosse, une des Hébrides, près et à l'O. de la presqu'île de Cantyre, à l'entrée septentrionale du canal du Nord, par 55° 51′ de lat. moyenne N., et 8° 30′ de long. moyenne O. Superficie, 804 kilom. carrés; 17,000 hab., qui parlent en grande partie le gaélique. Elle fait partie du comté d'Argyle et est divisée en trois paroisses : Killarow, Kilchoman et Kildaton. « Une large baie, dit M. Ad. Joanne, qui s'ouvre au S., s'avance de 12 mètres dans l'intérieur des terres, et lui donne une forme très-irrégulière. Elle n'a pas de montagnes proprement dites, mais elle est couverte de collines plus ou moins élevées, surtout à l'E., au N. et à l'O. » Le sol est plus fertile que celui des autres Hébrides. Les habitants élèvent un grand nombre de bœufs, de moutons et de chevaux; les côtes sont très-poissonneuses. La fabrication du whisky constitue la principale industrie de l'île.

ISLAZ, ville des Principautés-Unies moldo-valaques, dans la Valachie, à 140 kilom. S.-O. de Bucharest, près du confluent de l'Aluta et du Danube; 3,500 hab. Commerce actif.

ISLE (l'), petit pays de l'ancienne France, dans la province de Champagne, enclavé aujourd'hui dans le département de l'Aube.

ISLE (L'), ville de France (Vaucluse), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. E. d'Avignon, sur la Sorgue. Pop. aggl., 4,260 hab. — Pop. tot., 6,478 hab. Filatures de soie, fabriques *d'étoffes de laine et de tapis*; plâtre, *quincaillerie*, usines à garance, pêche de truites, d'écrevisses et d'anguilles renommées; commerce de soie, étoffes et productions agricoles. Le territoire de l'Isle n'était autrefois qu'un vaste marécage. Des pêcheurs y fondèrent un bourg qui s'appela d'abord Saint-Laurent, puis *Insulæ*, les Iles. Le bourg primitif forme ce que l'on nomme aujourd'hui la vieille ville; la nouvelle ville s'étend du côté de l'E. Ville indépendante au XIIe siècle, l'Isle eut son régime consulaire et suivit la fortune d'Avignon. Ses habitants prêtèrent hommage au pape, tout en conservant leurs franchises et leurs privilèges. L'Isle prit part, en 1793, au mouvement fédéraliste organisé par les girondins contre la Convention; mais, le 23 juillet, un détachement envoyé par le général Cartaux s'empara de la ville, qui eut à subir une réaction sanglante. Dégagée de ses vieux remparts, l'Isle est plus aérée et moins sujette aux fièvres endémiques qui décimaient autrefois sa population. On y remarque : la tour d'Argent, reste d'anciennes fortifications, l'hôtel de ville, le cours Salviati, plusieurs beaux ponts, de jolis quais, la chapelle Saint-Pancrace, où la population se rend processionnellement le 12 mai de chaque année, et surtout l'église paroissiale, rebâtie en partie sous le règne de Louis XIV. « C'est, dit M. Ad. Joanne, une des plus vastes et des plus riches églises du département. Il faut citer, comme particularité, une galerie qui court sur les six vastes chapelles de chaque côté de la nef. Chacune de ces chapelles est revêtue de marbres, de stucs ou de boiseries dorées, avec médaillons, tableaux ou statues. Le maître-autel, en marbre, est très-riche. L'intérieur de l'abside est entièrement recouvert par un immense retable en bois doré, d'un travail précieux. Au-dessus de la porte d'entrée, à l'O., est une magnifique Gloire, dont les figures, sculptées à grand relief, sont attribuées au Florentin Angiolo. Il y a plusieurs bons tableaux de Parrocel, de Levieux et de N. Mignard. Parmi ceux de ce peintre, on remarque la *Présentation* et les *Quatre Docteurs.* » D'autres sculptures sont attribuées au Puget et au Pérugin. Le tympan de la grande arcature du chœur est décoré d'une belle peinture moderne représentant la *Trinité.*

Dans les environs de la ville s'élève le château de Saumanes, qui a vu naître le trop célèbre marquis de Sade.

ISLE, rivière de France. Elle naît dans le département de la Haute-Vienne, près de Rongeras, canton de Nexon, entre dans le département de la Dordogne, puis dans celui de la Gironde, et se jette dans la Dordogue à Libourne, après un cours de 235 kilom. Cette rivière coule dans une charmante vallée. Les principales localités qu'elle baigne sont : le Chalard, Jumilhac-le-Grand, Savignac-les-Eglises, Saint-Vincent, Périgueux, Neuvic, Mussidan, Saint-Médard, Abzac, Laubardemont, Guitres, Saint-Denis-de-Piles, Savignac, etc. L'Isle alimente un certain nombre de forges ou usines diverses, notamment celles de Coly et de Saint-Seurin. Parmi les nombreux affluents de cette rivière, nous signalerons : la Peiga, la Valouse, la fontaine de la Glane, la rivière du Gour-de-Saint-Vincent, la Haute Vezère, le Manoir, la Vern, la Salembre, la Crempse, la Grande Duche, la Dronne et la Saye.

La navigation naturelle ne remonte que jusqu'au confluent de la Dronne, où s'arrête la marée au pied des écluses de Laubardemont. La navigation artificielle remonte jusqu'à Périgueux. Les farines de Laubardemont et les vins de l'arrondissement de Libourne alimentent la navigation maritime.

ISLE-ADAM (L') ou **ILE-ADAM** (L'), bourg de France (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. N.-E. de Pontoise, sur la rive gauche de l'Oise. Pop. aggl., 2,404 hab. — Pop. tot., 2,442 hab. *Carrière de pierres*; moulins, manufacture de porcelaine. L'Oise y forme trois îles, dont la plus grande était autrefois occupée par un magnifique château qui a été détruit depuis la Révolution et remplacé par une charmante villa. L'église, bâtie au XVIe siècle, renferme un tableau de Jouvenet, une copie d'un tableau de Carrache par Mignard, des verrières modernes représentant divers épisodes de la vie de saint Martin de Tours, et une curieuse Passion en bois sculpté, peint et doré. Sur le territoire de la commune de l'Isle-Adam, s'élèvent plusieurs ravissantes villas. Le bourg paraît devoir son origine à un château qu'Adam, connétable de Philippe Ier, fit bâtir en 1019.

La forêt de l'Isle-Adam, dont la contenance est de 1,635 hectares, et qui mesure 9 kilom. dans sa plus grande longueur, est percée de nombreuses routes et renferme de beaux chênes.

ISLE-EN-DODON (L'), bourg et comm. de France (Haute-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 38 kilom. de Saint-Gaudens; pop. aggl., 1,858 hab. — pop. tot., 2,405 hab. L'église, qui date en grande partie du XIIIe siècle, est surmontée d'un élégant clocher et ornée de jolis vitraux.

ISLE-EN-JOURDAIN (L'), ville de France (Gers), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom de Lombez, sur la rive droite de la Save, pop. aggl., 2,220 hab. — pop. tot., 4,954 hab. Belle église.

ISLE-EN-RIGAULT, village et commune de France (Meuse), cant. d'Ancerville, arrond. et à 12 kilom. de Bar-le-Duc, sur la Saulx; 657 hab. Papeteries; hauts fourneaux. Le château contient une vaste galerie où l'on admire une riche collection d'armures anciennes et modernes.

ISLE-SUR-LE-DOUBS (L'), bourg de France (Doubs), ch.-l. de cant., arrond et à 25 kilom. de Baume-les-Dames, sur le canal du Rhône au Rhin; pop. aggl., 1,978 hab. — pop. tot., 2,060 hab. Ce bourg est divisé en trois parties : la Rue, sur la rive droite du Doubs; l'Ile, au milieu de la rivière, et le Magny, sur la rive gauche. Il appartint longtemps aux sires de Neufchâtel, et eut beaucoup à souffrir des guerres du XVIIe siècle. On y remarque une taillanderie assez importante, de belles forges, bâties sur l'emplacement de l'ancien château, et de beaux moulins sur le Doubs.

ISLEBIA, nom latin d'EISLEBEN.

ISLÉBIEN s. m. (i-slé-biain). Hist. relig. Nom donné quelquefois aux antinomiens, parce que leur fondateur, Jean Agricola, était né à Eisleben.

ISLEWORTH, ville d'Angleterre, comté de Middlesex, à 12 kilom. S.-O. de Londres, sur la rive gauche de la Tamise; 6,105 hab. *Pépinières, jardins fruitiers et légumiers.* Beau château de Lion-House, bâti par le duc de Sommerset.

ISLINGTON, ville d'Angleterre, comté de Middlesex, sur la rive gauche de la Tamise, au N.-O. de Londres, dont elle forme comme un faubourg; 35,000 hab.; sources ferrugineuses. Islington est renommé pour sa salubrité et fournit à Londres une grande partie du lait qu'on y consomme. Marché aux bestiaux très-fréquenté. Le canal du Régent passe sous un tunnel qui traverse une partie de cette localité.

ISLY, rivière d'Afrique, sur les frontières du Maroc, du côté de l'Algérie, célèbre par la victoire que les Français, commandés par le maréchal Bugeaud, remportèrent sur les Marocains, le 14 août 1844.

Isly (BATAILLE D'). La prise de sa smala fut, pour Abd-el-Kader, le coup le plus rude qui lui eût été porté depuis le commencement de la guerre. Traqué de tous côtés par nos colonnes, il ne lui resta d'autre ressource que de se jeter sur le territoire du Maroc L'Algérie parut alors pacifiée, et le maréchal Bugeaud partageait lui-même cette opinion. Au commencement de l'année 1844, la voix de la poudre, comme disent les Arabes, avait cessé de se faire entendre; mais ce calme n'était qu'apparent; Abd-el-Kader, qui avait eu l'habileté de se poser plutôt en égal qu'en protégé du souverain du Maroc, tout fugitif qu'il fût, tira parti de cette situation nouvelle en homme de génie. Comprenant que la guerre ne manquerait pas de sortir d'une irruption de notre part sur le territoire marocain, il ne négligea rien pour la provoquer en exécutant des razzias chez les tribus limitrophes soumises à notre domination. Aussitôt le général Lamoricière occupa de ce côté les points extrêmes de notre frontière, entre autres Lella-Magrnia, et y établit des points retranchés. Les Marocains ayant prétendu que Lella-Magrnia faisait partie de leur territoire, tout, dès lors, marcha au gré des vœux d'Abd-el-Kader. Un acte de sauvage mauvaise foi de la part des Marocains précipita les événements : le maréchal Bugeaud ayant proposé une entrevue au chef des forces marocaines, El-Guennaoui, afin de régler la difficulté qui venait d'être soulevée, ce dernier l'accepta avec empressement, car il n'était point partisan de la guerre. Mais au moment où les parlementaires français, dont était chef le général Bedeau, s'avançaient vers le lieu de la conférence, les cavaliers irréguliers des Marocains se mirent à tirer sur eux, malgré les efforts d'El-Guennaoui. Cet acte inqualifiable exigeait une éclatante réparation, à laquelle se refusa l'empereur du Maroc, Muley-Abd-er-Rahman, secrètement encouragé dans sa résistance par les Anglais. La guerre fut alors déclarée, et, le 6 août 1844, le prince de Joinville bombarda Tanger, dont il eut bientôt réduit les batteries au silence; puis il se dirigea sur Mogador, s'en empara malgré les formidables défenses de cette ville et y mit garnison. Sur terre, les Marocains n'avaient pas été plus heureux, et, dès le 14 août, la bataille d'Isly avait, pour ainsi dire, mis fin aux hostilités. Dès que le maréchal Bugeaud eut été averti par le prince de Joinville que la rupture entre les deux partis avait été officiellement déclarée, il franchit la frontière du Maroc et marcha droit sur le camp des ennemis, où commandait Sidi-Mohammed, le fils de l'empereur. Le camp marocain était établi dans une forte position, sur les hauteurs de Djarf-el-Akhdar, à peu de distance d'Oudjeda, sur la droite de l'Oued-Isly, petit affluent de la Moulouia. Il comptait près de 25,000 cavaliers et quelque infanterie. Le maréchal Bugeaud n'avait pas plus de 11,000 hommes autour de lui. « Toute la cavalerie qui composait les camps marocains, établis sur les collines de la rive droite, s'était portée en avant pour nous attaquer au passage de la rivière. Au milieu d'une masse de cavalerie, qui se trouvait sur la partie la plus élevée, on distinguait parfaitement le groupe du fils de l'empereur, ses drapeaux et son parasol, signe de commandement. Dès que l'armée française, après avoir repoussé les nombreux cavaliers qui s'opposaient à son passage, eut traversé la rivière à gué, le maréchal Bugeaud s'empara du plateau immédiatement inférieur à la butte la plus élevée, où se trouvait le fils de l'empereur. Il dirigea sur ce point le feu de quatre pièces de campagne, et un grand trouble s'y manifesta. En ce moment, des masses énormes de cavalerie sortirent des deux côtés de derrière les collines et nous assaillirent à la fois sur les deux flancs et en queue. L'infanterie française, formant un grand losange composé lui-même, sur les faces, de petits carrés; marchant par un de ses angles armé d'artillerie, et renfermant dans son sein la cavalerie, forte seulement de 19 escadrons, partagea bientôt en deux, comme un coin, cette masse d'hommes à cheval, qui ne réussit point à l'entamer. Alors le losange s'ouvrit, et notre cavalerie, formée par échelons, fut lancée par le maréchal sur le tronçon de droite de l'armée marocaine. Ces bandes de cavaliers, chargées avec vigueur, ne soutinrent pas le choc, et s'enfuirent en laissant plusieurs centaines des leurs sur la place. L'attaque sur nos flancs ayant échoué, la butte fut enlevée. Alors, d'après les ordres du maréchal, le colonel Yousouf, qui commandait le premier échelon, composé de 6 escadrons de spahis, soutenus par 3 escadrons de chasseurs et par le goum des Douairs et des Zmélas, se lança sur le camp marocain, couvert par 11 pièces de canon qui ne tirèrent qu'une seule fois et furent enlevées. L'infanterie, d'ailleurs peu nombreuse, ne put tenir contre cette attaque impétueuse; mais, sur la gauche, l'ennemi fit une plus vigoureuse résistance. Le colonel Morris, qui commandait le deuxième et le troisième échelon, voyant une grosse masse de cavalerie se précipiter sur notre côté droit, passa l'Isly pour attaquer l'ennemi par son flanc droit. « L'attaque contre notre infanterie échoua, » dit le maréchal Bugeaud; mais alors le colonel Morris eut à soutenir le combat le » plus inégal. Ne pouvant se retirer sans s'exposer à une défaite, il résolut de combattre » énergiquement jusqu'à ce qu'il lui arrivât » des secours. Cette lutte dura plus d'une » demi-heure; ces 6 escadrons furent successivement engagés, et à plusieurs reprises; nos chasseurs firent des prodiges; » 300 cavaliers berbères tombèrent sous leurs » coups. Le général Bedeau, commandant » l'aile droite, ayant vu l'immense danger que » courait le 2e chasseurs, détacha le bataillon » des zouaves, un bataillon du 15e léger et le » 9e bataillon de chasseurs d'Orléans, pour » attaquer l'ennemi du côté des montagnes. » Ce mouvement détermina sa retraite. »

» L'infanterie, continue l'historien que nous citons, qui avait suivi la cavalerie dans le camp marocain, le dépassa bientôt, et, comme l'ennemi se ralliait en masse sur la rive gauche de l'Isly, nos troupes traversèrent rapidement ce cours d'eau, pendant que l'artillerie, en batterie sur la rive droite, lançait de la mitraille sur cette vaste confusion de cavaliers se réunissant de tous côtés. La retraite des Marocains, assaillis de nouveau par nos troupes, devint une déroute. Ils s'enfuirent, partie par la route de Thaza, partie par les vallées qui conduisent aux montagnes des Béni-Znassen. Il était midi. La journée, qui n'avait pas été un moment douteuse, était à nous. La poursuite cessa, et le maréchal Bugeaud ramena dans le camp marocain ses troupes fatiguées. Les vaincus nous laissaient pour trophées 11 pièces de canon, 18 drapeaux et le parasol de commandement du fils de l'empereur. » (A. Nettement, *Hist. de la conquête d'Alger.*)

Ce fut une journée plus brillante que meurtrière, du moins pour nous. Le maréchal Bugeaud, en faisant recevoir les 25,000 cavaliers marocains à la pointe des baïonnettes de ses carrés immobiles, s'était inspiré des grands souvenirs de la guerre d'Egypte, et la circonstance s'y prêtait naturellement. Mais il faut reconnaître qu'il en tira parti avec le tact et l'habileté d'un véritable homme de guerre. Le titre de duc d'Isly lui fut décerné après ce brillant fait d'armes. Nous n'avions pas perdu plus de 4 officiers tués et 10 blessés, 23 sous-officiers ou soldats tués et 86 blessés; tandis que les Marocains avaient laissé 800 morts et 2,000 blessés sur le champ de bataille.

Dans son rapport, daté du 7 août 1844, le maréchal Bugeaud cita comme s'étant particulièrement distingués : le lieutenant général Lamoricière; le général Bedeau, commandant l'aile droite; le colonel Pélissier, commandant la colonne de gauche; le colonel Cavaignac, commandant la tête de colonne du centre; le colonel Gachot, commandant l'arrière-garde; les colonels Tartas, Yousouf et Morris, commandant la cavalerie; le capitaine Bonamy, commandant l'artillerie; les chefs d'escadron d'état-major de Gouyon et de Martimprey, les capitaines de Courson, Trochu, etc.

ISLY, rivière d'Algérie, province d'Oran. Elle prend sa source dans l'Ouaransenis, coule dans des gorges pittoresques, croise le chemin de fer d'Alger à Oran et se jette dans le Chéliff, après un cours de 116 kilom.

ISMAËL, fils d'Abraham et d'Agar. Chassé plus tard avec sa mère, après la naissance d'Isaac, il erra longtemps dans le désert, fut sur le point de mourir de soif, quand un ange, dit la Bible, indiqua à Agar un puits plein d'eau. Il finit par épouser, à Pharax, une Egyptienne qu'il rendit mère de douze fils, souche des douze tribus arabes. Mahomet se glorifiait de descendre d'Ismaël.

ISMAËL ou **ISMAÏL Ier**, schah de Perse, fondateur de la dynastie des Sofis, né en 1487 de notre ère, mort à Ardébil en 1524. Descendant d'Ali par Mousa-Kasim, le septième des douze imans des Chyites, il vécut dans l'obscurité jusqu'à l'âge de quatorze ans, se fit un parti considerable, devint le chef des Sofis de l'Adherbaidjan, défit Elvand Beyg, prince de la dynastie turcomane du Mouton-Blanc (1501), s'empara du pouvoir suprême et choisit Tébriz pour capitale. Dans une longue série de guerres, il se rendit maître de l'Irak persan, du Fars, d'Yezd, du Ghilan, du Kurdistan (1506), du Diarbékir, de l'Irak arabique, du Khoraçan (1510), remporta une victoire complète sur le khan des Ouzbeks, Schahi-bey, qui périt dans la bataille, et envoya à Bajazet, sultan des Turcs, la tête de ce prince, après s'être réservé le crâne pour s'en faire une coupe. Ismaël s'occupa alors avec ardeur de propager les doctrines chyites, qu'il imposa par la force à ses sujets, et persécuta cruellement ceux d'entre eux qui étaient attachés à la secte des sunites. Il avait affermi son pouvoir sur ses nombreuses conquêtes, lorsque le sultan Sélim envahit les provinces occidentales de ses Etats, le battit à Tchaldiran (1514) et s'empara de Tébriz. Bien que les Turcs eussent été forcés peu de temps après de battre en retraite, Ismaël éprouva un violent chagrin de sa défaite. Quelque temps après, il fit la conquête de la Géorgie et vécut ensuite dans le repos jusqu'à sa mort. Il joignait à beaucoup de courage des talents réels. A la fois conquérant et apôtre, il répandit des torrents de sang, mais n'en fut pas moins révéré comme un saint.

ISMAËL ou **ISMAÏL II**, schah de Perse, *petit-fils du précédent, mort en* 1577. A la mort de son père, Schah-Tahmasp, il sortit de la forteresse où il avait été enfermé, fit périr son frère et son compétiteur Haïder et monta alors sur le trône (1576). A peine affermi, il fit mettre à mort non-seulement ceux qui avaient engagé son père à le tenir en prison, mais encore tous les membres de sa famille, se livra à toutes sortes d'excès, et fut trouvé mort un jour, empoisonné par l'opium dont il faisait un usage immodéré, dans la boutique d'un confiseur qui était devenu le compagnon de ses débauches. Ismaël eut pour successeur Mohammed Myrzâ.

ISMAËL-BEN-ÉLISÉE, HA-COHEN, écrivain juif, né dans la Galilée supérieure, mort en 121 de notre ère. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il suivit les leçons de Josué-ben-Chanouia et de Mechania-ben-Ha-Kana, et qu'il eut pour disciple le célèbre Simon-ben-Jochaï. Il passe pour l'auteur de nombreux ouvrages de théologie et de théosophie, parmi lesquels nous citerons les suivants : *Drousch Pirkê Hekaloth* [*Exposition du chapitre des temples*] (Venise, 1777, in-8°); *Sepher Hatmounah* (*Livre des figures*), ouvrage cabalistique comme le précédent (Korez, 1774); *Mekilthut*, commentaire allégorique des chapitres XX et XXIII de l'*Exode* (Constantinople, 1515), plusieurs fois réimprimé; *Chîch hechrah, Middoth hathorah* (les *Treize manières*

ou règles d'interpréter la loi), règles extraites du *Talmud*, avec commentaires (Constantinople, 1516).

ISMAÉLIEN s. m. (i-sma-é-liain). Hist. relig. Sectateur de l'ismaélisme.

— **Encycl.** Cette secte de musulmans reconnaît Ali seul pour premier successeur de Mahomet, et borne à sept le nombre des imans qui ont hérité légitimement de l'autorité spirituelle et temporelle du prophète. Ces sept imans sont : Ali, ses deux fils Hasan et Hoseïn ; Mohammed, fils de cet Ali ; Djafar Sadik ou le Véridique, fils de Mohammed, et enfin Ismaël, fils de Djafar, ou plutôt Mohammed, fils de cet Ismaël. Ce fut sans doute du vivant d'Ismaël que la secte des *ismaéliens* se forma, puisqu'elle porte son nom, et Djafar, père d'Ismaël, étant mort en l'an 148 de l'hégire, on ne saurait reporter à une époque plus ancienne l'établissement de cette secte ; il est même vraisemblable qu'elle ne fut définitivement formée que du vivant de Mohammed, fils d'Ismaël, qui est regardé par la plupart des *ismaéliens* comme ne faisant avec son père qu'un seul et même iman ; et cela s'explique d'autant mieux que, suivant un récit assez vraisemblable, Ismaël était mort avant son père Djafar, et que son droit éventuel à l'imanat ne fut réalisé que dans la personne de son fils Mohammed, après la mort de Djafar. Ce qu'il y a de certain, d'après tous les monuments de cette secte qui nous sont parvenus, c'est que, suivant la doctrine des *ismaéliens*, c'est dans la personne de ce Mohammed, fils d'Ismaël, que s'est fixé pour toujours l'imanat ; que depuis sa mort, ou, pour parler le langage de la secte, depuis sa disparition, tous les personnages qui ont été à la tête des *ismaéliens* n'ont été que ses lieutenants ; que l'attente de son retour était le dogme le plus essentiel ; que tout homme qui entrait dans la secte par l'initiation s'enrôlait au service de Mohammed, fils d'Ismaël, pour être prêt à le suivre lorsqu'il paraîtrait.

Entre l'époque de Mohammed, fils d'Ismaël, et celle de l'établissement de la puissance des fatimites, se succédèrent sept lieutenants de l'iman, qu'on appelle les *imans cachés*, parce qu'ils étaient obligés de se dérober aux recherches des califes abbassides. C'est au quatrième de ces imans cachés, qui vivait vers le milieu du IIIe siècle de l'hégire, que l'on attribue l'établissement du système d'initiation divisé en neuf degrés dont nous allons parler.

Le soin de faire des prosélytes était confié à des missionnaires appelés *daï*, qui devaient user de beaucoup d'adresse et de prudence pour dérober leurs intrigues à la connaissance de l'autorité. C'était surtout dans le premier degré de l'initiation qu'ils devaient redoubler de discrétion, et plus encore lorsque le futur prosélyte était un homme instruit et au-dessus du vulgaire. Avec les gens d'un esprit simple et grossier, et partant plus faciles à séduire, le daï devait leur faire entendre que la religion est une science cachée, fort au-dessus de l'intelligence du vulgaire, et qu'il n'est donné qu'à un petit nombre d'hommes privilégiés, appelés *imans*, d'en pénétrer les mystères. Pour frapper l'imagination du prosélyte, le daï lui proposait une multitude de questions auxquelles il n'avait jamais songé : il lui demandait, par exemple, pourquoi Dieu a créé le monde en sept jours, pourquoi le premier chapitre du Coran se compose aussi de sept versets, pourquoi l'homme a dix doigts aux mains et aux pieds, et pourquoi quatre de ces doigts sont divisés en trois phalanges, tandis que le pouce n'en a que deux. A cela il ajoutait des passages du Coran propres à insinuer que toutes ces choses renferment des mystères qu'on ne peut découvrir que par le secours de la doctrine allégorique. Le daï tirait de tout cela la conséquence que le prosélyte, avant d'être initié à la connaissance de ces mystères, devait prêter entre ses mains le serment qui le liera à la secte des *ismaéliens*. Le second degré de l'initiation a pour but d'établir par des arguments, soit tirés des textes du Coran, soit fondés sur la raison, que les imans sont les seuls représentants de l'autorité divine sur la terre.

Parvenus au troisième degré de l'initiation, les daïs introduisent le prosélyte dans le dogme qui distingue les *ismaéliens* de toutes les autres branches des chyites ; car c'est à ce moment qu'on lui apprend que le nombre des imans héréditaires est borné à sept, et qu'on lui fait connaître ces sept imans. On invoque en faveur de cette doctrine l'importance du nombre septénaire, qui joue un si grand rôle dans toute la nature, dans la personne même de l'homme et dans les rites de la religion.

L'enseignement du quatrième degré est de la plus haute importance. Voici l'abrégé de ce degré de l'initiation. Depuis l'origine du monde, la suite des siècles se partage en sept périodes, dont chacune a eu sa religion fondée par un prophète. Dans le langage de la secte, ce prophète est nommé *natek*, c'est-à-dire parleur. Chaque prophète parleur a eu pour successeur une suite de sept lieutenants ou vicaires, appelés *samet*, c'est-à-dire taciturnes, parce qu'ils n'ont rien enseigné de nouveau ; et, de ces vicaires, celui qui a assisté le prophète parleur reçoit le nom de *asas*, c'est-à-dire fondement. Les sept prophètes parleurs et leurs aides ou premiers vicaires sont : 1° Adam et Seth ; 2° Noé et Sem ; 3° Abraham et Ismaël ; 4° Moïse et Aaron remplacé ensuite par Josué ; 5° Jésus, qui est le Messie, et Simon Cephas ; 6° Mahomet et Ali ; 7° Mohammed, fils d'Ismaël, qu'on ne désigne point autrement que par le titre de *Kaïm Alzeman*, c'est-à-dire le chef de ce siècle. « C'est, disent les *ismaéliens*, en la personne de celui-ci que se terminent toutes les doctrines des anciens, et que commence la science du sens intérieur et mystique de toutes les lois précédentes. » Le prosélyte qui admet la doctrine de ce quatrième degré cesse par là d'être musulman, puisque, contre la déclaration précise de Mahomet, il reconnaît un prophète postérieur au prophète des Arabes, à celui qui est le sceau des envoyés célestes.

Le cinquième degré conduit le prosélyte beaucoup plus loin. On lui inspire d'abord du mépris pour les traditions qui, chez les musulmans, ainsi que chez les juifs, forment comme le complément nécessaire de la loi écrite, et on le dispose à tenir peu de compte de toutes les observances légales dont l'obligation est fondée sur le sens littéral des textes du Coran. On commence en même temps à l'initier aux opinions philosophiques de la secte touchant la nature des éléments qui ont concouru à la formation de l'univers. En résumé, tout l'enseignement de ce cinquième degré tend à persuader au prosélyte qu'il droit préférer la philosophie et ses auteurs aux religions révélées et aux prophètes qui se sont donnés pour les envoyés de Dieu.

Dans le sixième degré, le daï enseigne qu'aucune des ordonnances légales n'est obligatoire au sens littéral pour quiconque en connaît le sens mystique, et que ces lois n'ont été établies par les prophètes parleurs que comme des moyens politiques propres à tenir le vulgaire dans une dépendance et une subordination nécessaires au repos de la société. Il démontre ensuite au prosélyte l'incomparable supériorité des philosophes anciens, tels que Platon, Aristote, Pythagore, sur les prétendus révélateurs.

Bien des daïs ne pénétraient pas eux-mêmes au delà de ce sixième degré, et c'était là aussi que s'arrêtait l'initiation pour le plus grand nombre des affiliés. Mais les daïs qui avaient été jugés dignes d'en connaître à fond la doctrine ésotérique et de la communiquer continuaient ainsi l'enseignement, quand ils trouvaient parmi les prosélytes des hommes disposés à ne s'effrayer d'aucune conséquence : « Il y a toujours eu, dès l'origine des choses, deux êtres qui sont le principe commun de l'organisation de l'univers et en maintiennent l'harmonie : l'un d'eux est plus élevé, il donne ; l'autre inférieur, il reçoit. » On reconnaît là le système des Egyptiens, des Chinois et d'autres nations sur les deux principes de toutes choses, l'un mâle et fécondant, l'autre femelle et fécond. D'après le système des *ismaéliens*, la production des substances corporelles n'est point une véritable création ; ce n'est qu'une disposition ou organisation.

Le huitième degré est consacré au développement de ce système. On y expose la nature et l'origine de ces deux êtres, principes de tous les autres, et dont l'un est nommé sabik ou précédent, et l'autre lahik ou suivant. La fin du monde, le jugement dernier, la distribution des peines et des récompenses ne sont que des expressions emblématiques signifiant les révolutions immenses et périodiques des astres et de l'univers, la destruction et la restauration de tous les êtres, produites par la disposition et la combinaison des éléments.

Arrivé au neuvième degré, le prosélyte choisit parmi les systèmes philosophiques celui qui lui plaît davantage. L'un adopte l'éternité de la matière, et attribue tout ce qui existe à la combinaison spontanée des principes élémentaires ; d'autres font intervenir un être intellectuel dans la formation des êtres matériels ; quelques-uns adoptent le dualisme des mages, ou celui de Manès, ou enfin celui de Bardesane ; il en est qui suivent exclusivement Platon et Aristote ; d'autres enfin empruntent à chacun de ces systèmes des idées qu'ils combinent ensemble.

Les *ismaéliens*, qu'on appelle aussi ismaélites, ont été l'origine de plusieurs autres sectes, parmi lesquelles on distingue les Assassins, dont le chef est souvent désigné sous le nom de Vieux de la Montagne ; les Druses, qui sont encore nombreux en Syrie ; les Nosaïris et les Wahabites.

ISMAÉLISME s. m. (i-sma-é-li-sme). Hist. relig. Secte musulmane, qui paraît avoir été fondée par Ismaël, fils de Giafar ou Djafar.

— **Encycl.** V. ISMAÉLIEN.

ISMAÉLITE s. m. (i-sma-é-li-te). Hist. Descendant d'Ismaël, fils d'Abraham et d'Agar, qui passe pour être le fondateur du peuple arabe.

ISMAÏL, ville forte des Provinces-Unies moldo-valaques, dans la Moldavie, sur un bras du Danube appelé *Kilia*, à 80 kilom. E. d'Ibraïla, avec un port de quarantaine ; 30,000 hab. Entrepôt du commerce de la Bessarabie ; exportation de cuirs, laine, grains. Cette ville était autrefois plus importante qu'aujourd'hui ; le général russe Souvaroff, en 1789, la bombarda et l'enleva aux Turcs. Restée pendant longtemps un amas de ruines, elle ne se releva que lorsque la paix conclue à Bucharest, en 1812, l'eut cédée à la Russie ; la paix de Paris (30 mars 1856) l'a enlevée à la Russie, et en a fait une des villes les plus importantes des Provinces-Unies.

ISMAÏL-HADJI (Mohammed), réformateur musulman, né près de Dehli en 1781 de notre ère, mort en 1831. De retour d'un pèlerinage à la Mecque et d'un voyage en Arabie, en Turquie et à Constantinople, qu'il fit avec le seyid Ahmed (1820), il résolut, de concert avec ce dernier, de ramener, dans l'Indoustan, l'islamisme à sa pureté primitive, de le débarrasser des superstitions qui s'y étaient introduites, et de fonder dans ce pays une sorte d'empire théocratique. Ismaïl et Ahmed se livrèrent alors avec beaucoup de succès à des prédications, réunirent un grand nombre d'adeptes, mais excitèrent en même temps l'irritation des partisans de la religion dominante, et se virent contraints de quitter le royaume de Dehli. Ils se rendirent alors dans le Pendjab (1827), y réunirent de nombreux adhérents, trouvèrent un allié dans le khan de Pandjtor, Omar, et se trouvèrent bientôt assez forts pour faire la guerre aux Sikhs, dont la religion se compose de dogmes empruntés à la fois à la théologie des brahmanes et au Coran. Ils s'étaient rendus maîtres de Peschawer (1829), où Ahmed s'empara du pouvoir souverain, lorsqu'ils se virent abandonnés par le khan de Pandjtor. Contraints de fuir au delà de l'Indus, ils furent tués en combattant dans les montagnes de Pakhali. Ismaïl-Hadji est l'auteur d'un ouvrage intitulé *Tagwiyat al-iman* (*Corroboration de la foi*), qui a été publié à Calcutta, et dont on trouve une traduction dans le *Journal de la Société asiatique de la Grande-Bretagne* (1852).

ISMAÏL-PACHA, général ottoman, né en Circassie en 1805, mort à Constantinople en 1861. Il débuta en 1829 dans la carrière des armes en combattant contre les Russes, et conquit successivement tous ses grades par le courage et les talents militaires dont il fit preuve en Syrie, dans le Kurdistan, en Albanie, en Bosnie, dans le Monténégro, et enfin lors de la guerre de Crimée contre la Russie, en 1854. Attaché, à cette époque, en qualité de général de division, à l'armée d'Omer-Pacha, il soutint contre les Russes, dans la petite Valachie, de nombreux combats, d'où il sortit presque constamment victorieux. Il fut alors, en récompense de ses services, nommé maréchal (muchir), commandant de l'armée d'Anatolie, et enfin mis à la tête de l'armée du Danube.

ISMAÏL-PACHA, homme d'Etat et médecin ottoman, né près de Smyrne vers 1812. Il appartient à une famille aisée et originaire de la Grèce, à qui il fut enlevé en 1821. Vendu à un chirurgien de Smyrne, appelé Hadji-Isaac, il fut élevé par lui dans la religion de Mahomet, prit alors le nom d'Ismaïl, et suivit son maître, devenu chirurgien militaire, à la suite des armées turques qui combattirent les Grecs insurgés et les Russes. Hadji le prit en affection, l'adopta, lui enseigna son art, et le fit attacher, comme chirurgien-major, à un régiment d'infanterie. Quelque temps après, désirant compléter son instruction, il entra comme élève à l'école de chirurgie de Constantinople, puis à l'école de médecine de Galata-Seraï. De là, il se rendit à Paris (1840), où, pendant quatre ans, il suivit les cours de la Faculté, et alla prendre le grade de docteur à l'université de Pise. De retour à Constantinople, Ismaïl reçut le titre de médecin en chef de l'empire, et, bientôt après, celui de muchir. Il devint ensuite ministre du commerce, de l'agriculture et des travaux publics, poste qu'il quitta, en 1852, pour devenir directeur des affaires médicales et de l'école de médecine. Il s'attacha alors à améliorer le service des hôpitaux, créa dans l'empire des dispensaires pour la propagation de la vaccine, et fonda à Constantinople la *Gazette médicale*. Nommé gouverneur général de la province de Smyrne, il remplit ces fonctions pendant un an et demi, puis revint à Constantinople, où il entra au conseil du Tanzimat, et reprit, bientôt après, le portefeuille du commerce et de l'agriculture. Ismaïl est membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris et grand officier de la Légion d'honneur.

ISMAÏL-PACHA (Georges Kmety), général hongrois au service de la Turquie, né à Pokoragy (comtat de Goemoez) vers 1814, mort en 1865. Il fut élevé par son oncle, ministre protestant à Nyiregyhaz, puis à Presbourg, embrassa ensuite la carrière des armes, et eut un avancement rapide. Lorsque éclata l'insurrection de la Hongrie, en 1848, Kmety défendit vaillamment la cause nationale. Après la capitulation de Vilagos par Goergey, il échappa aux gibets autrichiens en gagnant la Turquie, où il embrassa l'islamisme et prit du service en qualité de général de brigade. Lors de la guerre d'Orient, Kmety, devenu Ismaïl-Pacha, fut nommé chef d'état-major de Wassif-Pacha, prit une part glorieuse à la défense de Kars, et, de retour à Constantinople, reçut le grade de général de division. Depuis lors, il entra au conseil du Tanzimat, remplit diverses missions, et remplaça, en 1861, Tependeli-Ismaïl-Pacha comme gouverneur de Candie.

ISMAÏL-PACHA, vice-roi d'Egypte, fils d'Ibrahim-Pacha, né au Caire en 1830. Envoyé en France pour compléter son éducation, il suivit les cours de l'Ecole d'état-major, en même temps que son frère aîné, Ahmet-Rifaat, et revint en Egypte en 1849. Ismaïl fit, quelque temps après, un voyage à Constantinople, où il reçut le titre de pacha. Tant que vécut le vice-roi Abbas-Pacha, il se rangea parmi les membres de l'opposition, qui formait le parti dit *des princes*, et fut hostile au système de gouvernement alors en vigueur. Après l'avénement de son oncle, Saïd-Pacha, dont les idées étaient sagement progressives (1854), Ismaïl se rendit en France avec une mission, revint par l'Italie, et s'arrêta à Rome, où il remit au pape, de la part du vice-roi, de magnifiques présents. De retour en Egypte, il devint membre du conseil d'Etat, fut chargé de diriger le gouvernement pendant les voyages que Saïd fit en Asie et en Europe en 1861, puis fut mis, à la fin de cette même année, à la tête d'un corps de 14,000 hommes, avec lesquels il réprima l'insurrection des tribus des frontières du Soudan. Lorsque, en 1863, mourut Saïd-Pacha, ce fut Ismaïl-Pacha qui lui succéda. Peu de faits importants ont marqué jusqu'ici le règne de ce prince. Depuis son avénement la culture du coton a pris en Egypte un développement très-considérable et est devenue une des principales sources de richesse du pays. Ismaïl-Pacha, à l'instigation de l'Angleterre, s'est montré beaucoup moins favorable à la grande œuvre du percement de l'isthme de Suez que son prédécesseur, qui n'avait cessé de l'encourager et de la protéger. A la suite de discussions qui eurent lieu entre lui et M. de Lesseps, la gigantesque entreprise fut un instant suspendue et menacée d'être arrêtée dans son achèvement ; mais, à la suite d'une décision arbitrale prise par le chef du gouvernement français, les difficultés pendantes furent tranchées en 1864, et les travaux continuèrent jusqu'à complet achèvement.

Peu après, activement secondé par son ministre, Nubar-Pacha, Ismaïl introduisit d'importantes réformes dans l'organisation politique de l'Egypte. En mai 1868, il obtint du sultan la modification de la loi de transmission au trône, qui doit avoir lieu désormais en ligne directe ; il constitua, au mois de novembre de la même année, une sorte de parlement chargé de s'occuper des questions relatives à l'impôt, aux réformes judiciaires, aux irrigations et à diverses matières administratives, et essaya, à la même époque, d'introduire le système municipal à Alexandrie. Le 8 juin 1867, Ismaïl obtint du sultan le titre de khédive, à la place de celui de vice-roi, et le droit de régler, sans avoir recours à l'approbation de la Porte, tout ce qui concerne l'administration intérieure et la police de l'Egypte. En échange de ces concessions, il dut fournir un contingent à la Turquie pour amener la compression du soulèvement crétois. Complétement libre d'agir comme il l'entendait dans ses Etats, il s'attacha à introduire la civilisation occidentale en Egypte, adopta en partie les mœurs françaises, créa un théâtre au Caire, s'attacha à propager l'instruction, entama des négociations auprès des cours européennes pour réformer les juridictions consulaires d'après les capitulations établies entre l'Orient et l'Europe, envoya un représentant à la conférence monétaire de Paris, etc. En 1867, il se rendit en France pour visiter l'Exposition universelle, et y déploya un grand faste. Lorsque les travaux du canal de Suez furent terminés, il conclut avec la Compagnie une convention par laquelle il racheta certaines clauses du traité primitif, notamment celle qui avait concédé la franchise douanière, et résolut de donner à l'inauguration du canal une solennité extraordinaire. Ce fut dans ce but qu'il visita, en mai et en juin 1869, les principales cours de l'Europe, afin d'inviter lui-même les souverains à assister à cette cérémonie. Ce voyage, pendant lequel il fut reçu partout avec les plus grands honneurs et traité en roi, indisposa vivement contre lui la Porte, qui vit dans l'attitude du khédive une atteinte à sa suzeraineté. Le sultan, très-irrité, fit envoyer par son grand vizir des notes menaçantes à Ismaïl, lui reprocha d'avoir entamé avec les cours européennes des négociations, d'avoir fait des dépenses écrasantes pour son peuple, d'avoir acheté des vaisseaux cuirassés, des armes perfectionnées, etc., et le menaça de déchéance, dans le cas où il ne rentrerait pas dans les limites tracées par les firmans impériaux. Pendant un instant, on put croire que la guerre allait éclater ; mais le conflit s'apaisa, et Ismaïl put inaugurer solennellement le canal de Suez, le 20 novembre 1869. Au commencement de l'année suivante, il consentit, pour éviter une rupture avec la Porte, à lui livrer ses frégates cuirassées et ses fusils à aiguille, mais en exigeant, en retour, 15 millions. Depuis cette époque, le vice-roi a eu un différend, qui n'a point encore été réglé, avec la Compagnie du canal de Suez, et il a envoyé, en 1872, une expédition militaire en Abyssinie.

ISMAÏLIA, ville d'Egypte, située sur le canal de Suez et sur le bord du lac Timsah,

au point de jonction du canal maritime et du canal d'eau douce dérivé du Nil ; 4,367 hab. Nommée d'abord Timsah, cette ville a reçu son nom actuel en l'honneur du vice-roi Ismaïl, en 1864. Elle devint la capitale administrative de la direction des travaux pendant le percement du canal de Suez. A peu de distance de la ville, tout récemment construite, se trouve le seuil d'El-Guisr, à l'entrée duquel on a construit un chalet pour le vice-roi.

ISMAÏLOVO, village de la Russie d'Europe, au N.-E. de Moscou ; 450 hab. Ancien palais des czars et parc.

ISMARE, en latin *Ismarus*, ville et montagne de l'ancienne Thrace, au S., chez les Cicones, entre Maronée et Stryma.

ISMEN, un des personnages de la *Jérusalem délivrée*, poëme épique du Tasse. C'est un enchanteur sarrasin, qui cherche, au moyen des secrets de son art, à jeter le trouble dans les entreprises des chrétiens, et à rendre vains tous leurs efforts pour s'emparer de Jérusalem. C'est lui qui enchante la fameuse forêt dans laquelle Tancrède parvient néanmoins à pénétrer.

ISMÈNE, rivière de la Grèce ancienne, dans la Béotie. Elle prenait sa source au N. de Thèbes et se jetait dans l'Hylica. Elle était consacrée à Apollon, qui avait un temple sur ses bords, aux portes de Thèbes ; ce temple portait le nom d'*Ismenium*.

ISMÈNE, fille d'Œdipe et de Jocaste et sœur d'Antigone. Lorsque cette dernière fut condamnée à mort par Créon, pour avoir enseveli le corps de Polynice, elle se déclara coupable de la même faute et partagea le supplice d'Antigone.

ISMÈNE, personnage de la tragédie grecque, que nous voyons figurer successivement dans le théâtre de Sophocle et dans celui d'Euripide. Ismène est sœur d'Antigone et fille d'Œdipe, c'est-à-dire qu'elle appartient à la malheureuse famille des Labdacides, que la fatalité antique poursuit avec un acharnement terrible. Ismène a sa place et son rôle dans chacune des trois pièces qui forment la célèbre trilogie de Sophocle : *Œdipe roi*, *Œdipe à Colone*, *Antigone*. Mais c'est surtout dans ces deux dernières que ce rôle devient important. Il est opposé à celui d'Antigone. Le contraste par lequel le poëte a fait ressortir le caractère des deux sœurs n'est point un de ces contrastes heurtés et complets dont se sert le plus souvent un art encore imparfait. Si Antigone est le type du dévouement et du sacrifice, n'allez pas croire qu'Ismène soit celui de l'égoïsme. Sophocle, qui se tient toujours dans la vérité et dans les lois de la nature, sait nous faire admirer l'une de ses héroïnes sans nous faire détester ou mépriser l'autre. Ismène est un caractère généreux ; mais si les sentiments sont aussi bons que ceux d'Antigone, la volonté est moins forte. Elle peut dire avec le poëte :

. . . . . *Video meliora proboque ;*
Deteriora sequor.

Antigone est une héroïne, Ismène est une femme. Sans doute, toutes deux aiment sincèrement leur père ; mais quand il faut, pour l'accompagner, braver la misère et l'exil, aller tendre la main pour le vieillard et essuyer les refus et les malédictions des étrangers, toutes deux ne se sentent point le même courage. Antigone n'hésite pas. Quand la voix du devoir s'est fait entendre à elle, elle devient sourde à toutes les réclamations de l'intérêt ou de la passion. Sa vertu n'est point sujette aux défaillances. Ismène, au contraire, hésite, elle réfléchit, elle pèse les différents motifs. Non, elle n'ose pas braver tant de dangers et de malheurs : elle se sent trop faible. Ce n'est point une égoïste, encore une fois ; c'est une âme timide. Et la preuve que son cœur n'est pas mauvais, c'est qu'elle ne tarde pas à se raviser. Le remords s'empare d'elle. Elle songe à sa sœur et à son père absents. Que font-ils maintenant ? Où sont-ils, les infortunés ? Elle les voit, par l'imagination, tristes et repoussés dans les différentes villes où ils demandent un asile. Son courage se réveille. Elle part, elle accourt, elle les rejoint. Antigone pousse un cri de joie ; elle avertit Œdipe : « Je vois, dit-elle, là-bas une jeune femme couverte d'un grand chapeau. » Et les deux sœurs tombent dans les bras l'une de l'autre. La scène est touchante et bien menée. Tel est le rôle d'Ismène dans *Œdipe à Colone*.

Dans la pièce suivante, dans l'*Antigone*, le caractère faible et timide d'Ismène reparaît encore. Cette fois, le contraste entre les deux sœurs est déjà plus tranché, bien qu'il ne soit pas radical. Etéocle et Polynice ont péri par un mutuel fratricide. Etéocle a été enseveli ; Polynice ne doit pas l'être. Créon le défend, avec peine de mort contre quiconque osera transgresser ses ordres. Antigone n'hésite pas. Il faut que Polynice, son frère, soit enseveli. Voilà tout ce qu'elle sait. Le danger n'entre point en compte dans sa pensée. Le devoir, rien que le devoir. Elle s'apprête à accomplir son entreprise hardie ; mais, avant de partir, elle demande à Ismène de l'accompagner, non qu'elle ait besoin de secours et d'appui, mais pour faire partager à sa sœur la gloire de son dévouement. Ismène s'étonne d'une vertu qui dépasse de si haut la mesure humaine. Elle rappelle à sa sœur le danger ; elle hésite, elle faiblit. Bref, elle laisse Antigone s'exposer seule au péril. Mais ne vous hâtez point de vous indigner. Cette fois encore, nous verrons qu'Ismène n'est ni lâche ni égoïste. Laissez faire la réflexion. Laissez agir le remords. Quand Antigone, après son héroïque action, va expier par un martyre sa vie d'abnégation et de sacrifice, Ismène arrive et demande à partager la mort de sa sœur, sans avoir partagé ce que Créon appelle son crime. Mais il faut un châtiment à cette vertu tardive. Le châtiment est cruel. Ismène se voit repoussée par Antigone, qui, dans l'enthousiasme de ce qu'elle vient de faire, rappelle, avec un dédain superbe, à sa sœur, ses défaillances et ses refus. « Nous avons choisi, lui dit-elle, toi la vie, moi la mort ! » Et Antigone garde pour elle seule la gloire de mourir, jalouse de ce droit singulier.

On peut juger, par ce caractère d'Ismène, du génie même de Sophocle. Sans doute, il sait, comme Eschyle, nous montrer de temps en temps ces oppositions vives et heurtées, sortes d'antithèses frappantes, qui donnent plus de relief à chacun des personnages mis face à face par le poëte ; mais il excelle surtout dans cette peinture moins vigoureuse qui consiste à rendre les nuances et à placer les figures dans une sorte de demi-jour et de clair-obscur admirablement ménagé. Pour juger de pareils portraits, il ne faut se placer ni trop loin ni trop près : de loin, on ne voit point ces nuances et ces délicatesses infinies de dessin et de couleur ; de près, on perd cette vue d'ensemble d'où ressort l'admirable unité des compositions de Sophocle.

ISMÉNIDE s. f. (i-smé-ni-de). Mythol. gr. Nymphe du fleuve Isménus, en Béotie.

ISMÉNIE s. f. (i-smé-nî — de *Ismène*, nom de femme). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, formé aux dépens des chrysanthèmes.

ISMID ou **ISNIKMID**, ancienne *Nicomédie*, ville de la Turquie d'Asie, eyalet de Khodawendiguiar, au fond du golfe de son nom, à 100 kilom. de Constantinople ; 30,000 hab. Archevêché grec et arménien ; station pour les caravanes. Fabriques d'étoffes de soie, poteries. Port sur la mer de Marmara ; de nombreux chantiers, dans lesquels on construit des bâtiments de guerre, avoisinent ce port. Commerce de bois et de sel. Ismid n'occupe pas tout l'emplacement de l'ancienne Nicomédie. Sur le sommet de la colline qui porte la ville moderne, on voit encore une suite de murs et de tours, qui appartenaient à l'acropole de la ville ancienne. D'autres murs anciens, mais d'une époque postérieure, se prolongent dans l'intérieur même de la ville. Au bas de la partie la plus occidentale, dans les quartiers qui avoisinent l'arsenal et non loin du port, s'élève un de ces murs. Il est bâti en brique, soutenu, de 3 mètres en 3 mètres, par de grands contre-forts en pierre à bossage, et sert à porter la masse des terrains supérieurs. Entre les contre-forts, sous des arcades très-allongées, s'ouvrent des égouts qui conduisent au port les eaux de la ville. Tous ces travaux portent les caractères de la plus belle époque romaine.

Cette ville fut fondée par Nicomède, au fond du golfe Astacenus, sur une double colline, et, dit-on, sur l'emplacement d'une ancienne ville appelée Astacus, fondée par Astacus, fils de Neptune, et détruite par Lysimaque. Les rois de Nicomédie eurent de fréquents démêlés avec les rois de Syrie, contre lesquels ils appelèrent les Gaulois. Ils établirent ces mercenaires dans une de leurs provinces, qui, de leur nom, s'appela Galatie Plus tard, ils firent la guerre à Mithridate, qui, deux fois, les chassa de leur capitale. Le dernier roi de Nicomédie, Nicomède III, rétabli par les Romains et soutenu par eux contre Mithridate, légua, en mourant, son royaume à ses défenseurs. C'est dans cette ville que Dioclétien fut élevé à l'empire. Il embellit la ville et en fit sa résidence habituelle. Les Goths la prirent et la saccagèrent. Un tremblement de terre, arrivé en 358, acheva de la ruiner. Tout ce qu'il y avait de monuments anciens disparut à cette époque. Au v^e siècle, grâce à la protection de Justinien, cette ville se releva. Les Turcs s'en emparèrent en 1326, et convertirent les églises en mosquées. Néanmoins, Ismid a conservé son évêché jusqu'à nos jours.

ISMIR, ville de l'Asie Mineure. V. SMYRNE.

ISNALLOZ, ville d'Espagne, prov. et à 19 kilom. N.-E. de Grenade, entre des montagnes ; 2,268 hab. Ch.-l. de juridiction civile. Fabrique de savon.

ISNARD (Achille-Nicolas), économiste, né à Paris, mort dans cette ville en 1803. Il devint ingénieur en chef des ponts et chaussées, fut membre du tribunat de 1799 à 1802, et joua dans ce corps un rôle des plus actifs. On lui doit, entre autres ouvrages : *Traité des richesses* (Londres, 1781) ; *Catéchisme social* (1784) ; *Observations sur le principe qui a produit les révolutions de France, de Genève et d'Amérique* (1789) ; *Les devoirs de la seconde législature* (1790-1791).

ISNARD (Maximin), conventionnel girondin, né à Grasse (Var) en 1751, mort en 1830. Il était fils d'un riche parfumeur de Grasse, qui lui fit donner une bonne éducation. Ame ardente, improvisateur entraînant, il se fit une popularité dans son département, dès le début de la Révolution, et reçut de ses compatriotes le mandat de député à l'Assemblée législative (1791). Il se montra l'un des adversaires les plus déclarés de la cour, des émigrés et des prêtres réfractaires. Il nommait ces derniers des *pestiférés* qu'il fallait envoyer dans les lazarets d'Italie. Il réclama contre eux les mesures les plus rigoureuses, s'éleva également, avec la plus grande véhémence, contre les émigrés, appuya la mise en accusation des princes, frères du roi, et enfin mérita, par son extrême énergie, les éloges de Marat, qui le proclama l'un des rares députés qui eussent montré dans la nouvelle législature des lumières et de l'audace.

Après la révolution du 10 août, Isnard fut envoyé à l'armée du Nord, où ses discours contribuèrent à ramener à la cause de la nation les soldats égarés par La Fayette et les autres généraux feuillants. Réélu à la Convention nationale, il joua un rôle bruyant dans les grandes luttes de la Gironde contre la Montagne, et apporta à son parti l'appui de sa parole ardente et colorée, mais trop souvent compromettante par ses excès hyperboliques. Dans le procès du roi, il vota pour la mort, sans appel ni sursis, en rappelant qu'à l'Assemblée législative il avait dit que « si le feu du ciel était entre ses mains, il en frapperait tous ceux qui attenteraient à la souveraineté du peuple. » En même temps et comme ses amis, il attaquait, avec autant d'opiniâtreté que de véhémence, les jacobins, la Montagne, la députation de Paris, la Commune, enfin toutes les forces vives de la Révolution.

Le 17 mai 1793, il fut nommé président de la Convention, que dominaient encore les girondins. Cette nomination du violent orateur montrait assez que le parti était loin d'entrer dans une voie d'apaisement et de conciliation, et qu'il voulait décidément en finir avec la Montagne. On sait qu'en effet, ayant obtenu la formation d'une commission de douze membres, il se préparait à pousser les choses vigoureusement, lorsque les arrestations ordonnées imprudemment par cette fameuse commission mirent le comble à l'irritation de la capitale et déterminèrent l'explosion. Le 27, une députation du conseil de la Commune se présenta à la barre pour protester contre l'arrestation d'Hébert et demander sa mise en liberté ou, tout au moins, son prompt jugement. Ce fut alors que le malheureux Isnard, emporté par la passion de parti, en répondant comme président aux envoyés de la Commune, s'oublia jusqu'à proférer les fameuses menaces déclamatoires : « Si jamais la Convention était avilie... je vous le déclare au nom de la France entière, Paris serait anéanti ! Bientôt on chercherait sur les rives de la Seine si Paris a existé ! »

Un tumulte effroyable suivit cette apostrophe insensée, dans laquelle on voulut voir la pensée secrète du parti, d'autant plus que l'imprudent orateur avait été vivement applaudi et soutenu par ses amis. La situation, d'ailleurs, était telle, qu'elles ne pouvait plus avoir qu'un dénoûment funeste. Quelques jours plus tard, les girondins étaient renversés (31 mai - 2 juin). Dans la première de ces deux journées, Isnard avait déclaré qu'il se suspendait lui-même de ses fonctions, dans l'intérêt de la paix publique. Il évita ainsi d'être compris dans le décret d'arrestation. Néanmoins, peu de temps après, il jugea prudent de se mettre en sûreté. Le 3 octobre, il fut décrété d'arrestation, sur le rapport du comité de Salut public, dont il avait été l'un des créateurs et l'un des premiers membres. Il échappa à toutes les poursuites, passa même quelque temps pour mort, reparut après la chute de Robespierre, et fut rappelé dans le sein de la Convention, pendant la réaction thermidorienne, avec les autres adhérents de la Gironde. Envoyé en mission dans les Bouches-du-Rhône, non-seulement il ne fit rien pour réprimer les excès des égorgeurs royalistes, qui, sous le nom de compagnies de Jéhu, désolaient le Midi, mais encore il s'associa à leurs fureurs. On lui prête même des paroles qui présentent bien les images favorites de son éloquence : « Si vous n'avez pas d'armes, aurait-il dit aux assassins, fouillez la terre, prenez les ossements de vos pères, et servez-vous-en d'armes contre les terroristes ! »

On sait que l'appellation de terroriste était alors le mot d'ordre des réacteurs pour proscrire en masse les républicains et les patriotes les plus purs.

En 1796, Isnard entra au conseil des Cinq-Cents, d'où il sortit l'année suivante. Il remplit ensuite des fonctions judiciaires dans son département, jusqu'à l'époque de l'Empire, et il fut nommé, en 1806, juge au tribunal de 1^re instance de Paris. Il était alors et il demeura absolument gagné aux idées réactionnaires. Lui qui avait dit à la tribune de l'Assemblée législative : « La loi, voilà mon Dieu, je n'en connais point d'autre, » il se mit dès lors à défendre de sa plume les opinions religieuses, et vraisemblablement sans aucune conviction. C'est ainsi qu'en 1802 il publia un écrit intitulé : *De l'immortalité de l'âme* (in-8°) ; puis un *Dithyrambe sur l'immortalité de l'âme*, dédié à Pie VII (1805, in-8°). On a aussi de lui : *Proscription d'Isnard*, relation déclamatoire (1795, in-8°), ainsi qu'un autre écrit conçu dans le même esprit contre-révolutionnaire, *Isnard à Fréron* (1795), réfutation peu satisfaisante des accusations portées contre lui à propos de sa participation aux massacres du Midi.

ISNARDIE s. f. (i-snar-dî — de *Danty d'Isnard*, bot. fr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des onagrariées, tribu des jussiéées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent surtout dans les lieux marécageux ou inondés des régions tempérées de l'hémisphère Nord. ‖ On dit aussi ISNARDE.

ISNATORAFE, en latin *Anatorgis*, ville d'Espagne, prov. et à 57 kilom. N.-E. de Jaen, entre le Guadalquivir et le Guadalimar ; 2,300 hab. Tuileries, briqueteries ; fabrication de toiles de lin et de chanvre.

Isnel et Aslega, poëme ossianique et scandinave de Parny, sorte de pastiche malheureux dans lequel notre spirituel poëte, malgré son talent et son imagination, n'a pas réussi à mettre assez de passion et de chaleur pour captiver et émouvoir le lecteur. Le sujet n'est point des plus attrayants, et les personnages n'ont pas une physionomie assez nette ; ils ne ressortent pas. Et puis, avouons-le, nous autres Français, nous ne saurions aimer ces noms durs et barbares qui écorchent notre oreille délicate, non plus que ces éternelles images de glaces, de frimas, de nuages, de brouillards, de combats qui se suivent et qui se ressemblent. Tout cela est d'une monotonie assoupissante. Parny, ce poëte des pays chauds, n'était pas fait pour traiter un pareil sujet. Est-ce de lui qu'il faut attendre cette mélancolie ossianique ou scandinave qui se réfugie dans les âmes naïves et tendres ? Il peut nous faire rire, mais non rêver. Il eût mieux réussi à parodier Ossian qu'à l'imiter. Et, à vrai dire, c'est presque une parodie qu'il a faite à son insu. On se prend à sourire, en lisant son poëme, de ce peuple étrange de batailleurs qui, même dans le paradis, n'imaginent rien de mieux que de se battre encore, de manger du sanglier et de boire de la bière versée par de charmantes valkyries.

ISNÉLIE s. f. (i-sné-lî — de *Isnel*, n. pr.). Bot. Section du genre chrysanthème.

ISNIK, autrefois *Nicæa*, ville de la Turquie d'Asie, sandjak et à 89 kilom. N.-E. de Brousse, sur la rive orientale du lac de son nom, qui mesure 34 kilom. de longueur sur 13 kilom. de largeur et communique avec la mer de Marmara ; 2,000 hab. Fabriques de toiles et de fil de coton ; fonderies, verrerie. Cette ville s'élève au milieu de ruines de monuments anciens, dans une vaste enceinte de murailles antiques percées de portes majestueuses. V. NICÉE.

ISNIKMID, ville de la Turquie d'Asie. V. ISMID.

ISNY, ville du Wurtemberg, cercle du Danube, bailliage et à 19 kilom. E. de Wengen, près de l'Argen ; 2,700 hab. Fabrication de toiles et fil de coton, filature de soie à coudre et d'épingles. Fonderie, martinet à cuivre et verrerie. Isny est une ville très-ancienne et de fondation romaine : elle possédait autrefois une abbaye de bénédictins, fondée au XI^e siècle ; dès 1365, elle fut ville libre et impériale ; en 1806, elle fut réunie au Wurtemberg.

ISO. Préfixe formé du gr. *isos*, égal, et qui exprime une idée d'égalité, dans un grand nombre de mots techniques, que nous donnons ci-dessous.

ISOARD (Joachim-Jean-Xavier D'), cardinal français, né à Aix (Provence) en 1766, mort à Paris en 1839. Il entra en relations d'amitié, au séminaire d'Aix, avec le jeune Fesch, le futur archevêque de Lyon, ne reçut que les ordres mineurs, passa en Italie en 1794, visita le comte de Provence à Vérone, puis retourna à Aix, où il sauva, dit-on, la vie à Lucien Bonaparte. Lorsque Fesch, devenu cardinal, se rendit à Rome en qualité d'ambassadeur (1803), il emmena avec lui Isoard, qui devint auditeur de rote. Isoard remplit ces fonctions sous l'Empire, puis sous la Restauration, et fut choisi par Pie VII pour être un de ses exécuteurs testamentaires. En 1825, il reçut l'ordre de la prêtrise ; il fut créé cardinal deux ans plus tard par Léon XII et revint alors en France, où Charles X lui donna, avec l'archevêché d'Auch, le titre de duc et un siége à la Chambre des pairs. Il venait d'être désigné pour succéder au cardinal Fesch, comme archevêque de Lyon, lorsqu'il mourut.

ISOARD (Jean-Baptiste), littérateur français. V. DELISLE DE SALES.

ISOAXIQUE adj. (i-zo-a-ksi-ke — du préf. *iso*, et de *axe*). Minér. Qui a des axes égaux entre eux : *Type* ISOAXIQUE.

ISOBAPHIE s. f. (i-zo-ba-fî — du préf. *iso*, et du gr. *baphê*, teinture). Physiq. Etat d'un corps qui ne réfléchit qu'une seule couleur.

ISOBAROMÉTRIQUE adj. (i-zo-ba-ro-mé-tri-ke — du préf. *iso*, et de *barométrique*). Physiq. Dont les hauteurs barométriques sont les mêmes : *Lignes* ISOBAROMÉTRIQUES. *Courbes* ISOBAROMÉTRIQUES. *Les lignes* ISOBAROMÉTRIQUES, *qui n'ont point encore été tracées sur une carte, méritent d'être étudiées, car on a encore peu de données pour lier entre eux les phénomènes que présentent les variations du baromètre, phénomènes qui peuvent seuls faire connaître les déplacements des masses d'air dans les différentes saisons.* (Rozet.)

ISOCARDE s. f. (i-zo-kar-de — du préf. *iso*, et du gr. *kardia*, cœur). Moll. Genre de mollusques acéphales, à coquille bivalve, voisin des bucardes : *Lamark créa le genre* ISOCARDE. (Deshayes.)

— **Encycl.** Les *isocardes* sont caractérisées par une coquille globuleuse, quelquefois un peu allongée, généralemeut mince, à valves égales, inéquilatérales, à crochets très-grands, protubérants, très-écartés, inclinés en avant et contournés en spirale, à ligament bifurqué en avant. L'animal a le corps très-épais ; les appendices buccaux ligulés; les bords du manteau finement papillaires, séparés seulement dans la partie inférieure moyenne, et réunis en arrière par une bande transverse percée de deux orifices entourés de papilles ; le pied petit, comprimé et tranchant. Ce genre ne renferme jusqu'à présent que quatre ou cinq espèces vivantes. La plus connue est l'*isocarde globuleuse*, qui habite les mers d'Europe et notamment la Méditerranée ; on la trouve aussi à l'état fossile. Les espèces de cette dernière catégorie sont beaucoup plus nombreuses, et on les rencontre dans presque toutes les couches des terrains de sédiment.

ISOCARPÉ, ÉE adj. (i-zo-kar-pé — du préf. *iso*, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Se dit des plantes chez lesquelles les divisions du fruit et celles du périanthe sont en nombre égal.

ISOCARPHE s. f. (i-zo-kar-fe — du préf. *iso*, et du gr. *karphos*, paille). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des eupatoriées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

ISOCÈLE adj. (i-zo-sè-le — du préf. *iso*, et du gr. *skelôs*, jambe). Géom. Qui a deux côtés égaux ; se dit particulièrement d'un triangle dont deux des côtés sont égaux entre eux : *Triangle* ISOCÈLE. ‖ On écrit mieux, mais plus rarement, ISOSCÈLE.

— **Encycl.** Dans un triangle *isocèle*, les angles opposés aux côtés égaux sont égaux ; la perpendiculaire abaissée du sommet où se coupent les deux côtés égaux sur le troisième côté, qui prend spécialement le nom de base du triangle, divise ce troisième côté en deux parties égales, ainsi que l'angle au sommet. Réciproquement, un triangle est *isocèle* lorsqu'il a deux angles égaux ou que l'une de ses hauteurs est en même temps médiane ou bissectrice. Un angle trièdre *isocèle* a deux faces égales ; la même qualification s'applique dans le même cas à un tétraèdre ou à un prisme triangulaire droit.

ISOCÉLIE s. m. (i-zo-sé-lî — rad. *isocèle*). Géom. Caractère de triangle isocèle. ‖ On a dit quelquefois ISOCÉLISME. On écrit mieux. mais plus rarement, ISOSCÉLIE ou ISOSCÉLISME.

ISOCENTRIQUE adj. (i-zo-san-tri-ke — du préf. *iso*, et de *centrique*). Physiq. Se dit de lunettes ou besicles dans lesquelles les deux verres se rapprochent à volonté, à l'aide d'un mécanisme particulier : *Lunettes* ISOCENTRIQUES.

ISOCÈRE s. m. (i-zo-sè-re — du préf. *iso*, et du gr. *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des blapsides, formé aux dépens des ténébrions, et dont l'espèce unique habite les bords de la Méditerranée. ‖ Genre non adopté d'insectes coléoptères tétramères, dont les espèces ont été réparties entre les genres parandre et passandre.

ISOCÉTIQUE adj. (i-zo-sé-ti-ke). Chim. Se dit d'un acide qui se produit dans la saponification de l'huile de médicinier.

ISOCHILE s. f. (i-zo-ki-le — du préf. *iso*, et du gr. *cheilos*, lèvre). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des pleurothallées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique tropicale.

ISOCHIMÈNE adj. (i-zo-ki-mè-ne — du préf. *iso*, et du gr. *chemainein*, être froid). Physiq. Qui a la même température moyenne en hiver : *Les lignes* ISOCHIMÈNES *et isothères ne sont nullement parallèles aux lignes isothermes.* (De Humboldt.) ‖ Mot créé par de Humboldt.

— s. f. Ligne isochimène : *L'*ISOCHIMÈNE *de* 0°.

ISOCHORE adj. (i-zo-ko-re — du préf. *iso*, et du gr. *choros*, chœur). Prosod. Se disait d'un vers hexamètre composé tout entier de spondées.

ISOCHRE adj. (i-zo-kre — du préf. *iso*, et du gr. *chroa*, couleur). Qui est d'une couleur uniforme.

ISOCHRISTE s. m. (i-zo-kri-ste — du préf. *iso*, et du gr. *Christos*, Christ). Hist. relig. Membre d'une secte d'origénistes, qui prétendait que les apôtres étaient des égaux du Christ.

ISOCHROMATIQUE adj. (i-zo-kro-ma-ti-ke — du préf. *iso*, et du gr. *chrôma*, couleur). Dont la teinte est uniforme.

ISOCHROMIE s. f. (i-zo-kro-mî — du préf. *iso*, et du gr. *chrôma*, couleur). Image transparente, imprégnée de vernis gras, derrière laquelle on a appliqué des couleurs à l'huile, par couches épaisses et égales, de manière à imiter une peinture.

ISOCHRONE adj. (i-zo-kro-ne — du préf. *iso*, et du gr. *chronos*, temps). Qui s'exécute dans des temps égaux : *Oscillations* ISOCHRONES. *Pulsations* ISOCHRONES. *Les battements des artères sont* ISOCHRONES. (Béclard.) *Galilée avait aperçu que, pour des écarts peu considérables de la verticale, les oscillations, quoique d'amplitude inégale, sont sensiblement* ISOCHRONES. (Lalanne.) ‖ On dit aussi ISOCHRONIQUE.

ISOCHRONIQUEMENT adv. (i-zo-kro-nike-man — rad. *isochrone*). D'une manière isochrone : *Le pendule oscille* ISOCHRONIQUEMENT.

ISOCHRONISATION s. f. (i-zo-kro-ni-zasi-on — rad. *isochroniser*). Mécan. Action d'isochroniser : *L'*ISOCHRONISATION *du pendule conique permet indirectement d'en augmenter la promptitude.* (Sautter.)

ISOCHRONISER v. a. ou tr. (i-zo-kro-ni-zé — rad. *isochrone*). Mécan. Rendre isochrone : ISOCHRONISER *un pendule, c'est faire en sorte que dans toutes les positions angulaires il ait la même vitesse.* (Foucault.)

ISOCHRONISME s. m. (i-zo-kro-ni-sme — rad. *isochrone*). Etat, caractère de ce qui est isochrone : *L'*ISOCHRONISME *des battements des artères, des oscillations d'un pendule. Le mouvement d'une lampe révèle à Galilée la loi de l'*ISOCHRONISME *du pendule.* (Quinet.)

— **Encycl.** Les oscillations d'un pendule sont à très-peu près isochrones quand leur amplitude est suffisamment petite (v. PENDULE). Les vibrations d'un corps élastique le sont également. On en trouve la preuve dans la permanence de la hauteur du son rendu par une corde, par une verge, etc., pendant tout le temps qu'elles vibrent, et malgré la diminution rapide de l'amplitude de leurs oscillations.

ISOCLINE adj. (i-zo-kli-ne — du préf. *iso*, et du gr. *klinê*, pente). Qui a la même inclinaison. ‖ On dit aussi ISOCLINIQUE.

— Physiq. *Lignes isoclines*, Lignes des points de la terre où l'inclinaison de l'aiguille aimantée est la même.

— **Encycl.** Physiq. *Lignes isoclines.* L'équateur magnétique est la première des lignes *isoclines*. Wilcke a dressé, en 1768, la première carte des lignes *isoclines*. Hansteen avait conclu de la figure qu'elles présentent l'existence de quatre pôles magnétiques ; cette hypothèse a été abandonnée. Ross a trouvé en 1832 le pôle magnétique sur la terre de Boothia-Felix.

ISOCOLE adj. (i-zo-ko-le — du préf. *iso*, et du gr. *kôlon*, membre). Gramm. Se dit d'une période dont tous les membres ont la même longueur : *Période* ISOCOLE.

ISOCOLON s. m. (i-zo-ko-lon — du préf. *iso*, et du gr. *kôlon*, membre). Gramm. Période dont tous les membres ont la même longueur.

ISOCONDYLE s. m. (i-zo-kon-di-le — du préf. *iso*, et du gr. *kondulos*, articulation) Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des réduviens, dont l'espèce type habite le Brésil.

ISOCRATE, orateur athénien, né en 406 avant J.-C., mort en 338. Il eut pour maîtres les brillants sophistes Gorgias et Prodicus, reçut les conseils de Socrate et nourrit quelque temps le désir de prendre part aux affaires publiques; mais sa faiblesse physique et sa timidité ne lui permirent pas d'aborder la tribune politique, et il dut se borner à l'enseignement de l'éloquence et de la rhétorique. Son école acquit une célébrité qui la fit comparer par Cicéron au cheval de Troie, d'où sortit une troupe de héros. Il s'y forma, en effet, un grand nombre d'hommes devenus illustres : Isée, Hypéride, Lycurgue, Ephore de Cyme, Asclépiade, etc. Ses préventions en faveur de Philippe de Macédoine le firent accuser par ses concitoyens de trahir la cause de la liberté de la Grèce. Mais s'il fit preuve de peu de prévoyance politique en servant inconsidérément un parti qui marchait ouvertement à l'asservissement de sa patrie, on ne peut le ranger cependant parmi ces orateurs et ces hommes politiques attachés par vénalité aux intérêts du roi de Macédoine. Sa sincérité et sa bonne foi seraient déjà une excuse de cette funeste erreur; sa mort en fut l'expiation. Après la bataille de Chéronée, qui livrait la Grèce à Philippe, Isocrate se laissa mourir de faim, autant pour se punir de son imprévoyance que pour ne pas survivre au naufrage de la liberté grecque. Il ne nous reste de ses œuvres oratoires que vingt discours; huit sont destinés à servir de modèles d'éloquence judiciaire; les autres sont des discours politiques, ou plutôt des harangues d'apparat, des exercices de rhéteur qui n'ont jamais été prononcés autre part que dans l'école du maître. Ces morceaux se ressentent nécessairement de cette composition artificielle : ils brillent plus par l'élégance de la forme, par la perfection du style, que par l'énergie des idées. Isocrate, cependant, se distinguait des purs sophistes, en ce que l'éloquence n'était pour ceux-ci que l'art de persuader, indépendamment de toute considération morale, tandis qu'elle était à ses yeux l'expression même des idées morales. Comme écrivain, il a fixé la prose grecque et laissé d'admirables modèles ; Paul-Louis Courier l'appelle *la perle du langage attique.* On a encore de lui dix lettres politiques dont l'authenticité paraît établie, au moins pour les neuf premières. Parmi ses ouvrages perdus, on cite un *Traité de rhétorique* dont les anciens faisaient le plus grand éloge. Insérées dans toutes les collections d'*Orateurs grecs*, les œuvres d'Isocrate ont été publiées à part par M. Coray (Paris, 1807), et par plusieurs autres éditeurs. Auger en a donné une traduction française, avec le texte en regard (Paris, 1782).

ISOCRATE D'APOLLONIE, rhéteur grec du IVe siècle avant notre ère. Il fut le disciple du précédent, avec qui on l'a souvent confondu, et acquit la réputation d'un remarquable orateur. On lui a attribué le *Traité de rhétorique* dont Isocrate d'Athènes passe généralement pour l'auteur.

ISOCRINE s. m. (i-zo-kri-ne — du préf. *iso*, et du gr. *krinon*, lis). Echin. Genre d'échinodermes, formé aux dépens des encrines.

ISOCRINITE s. m. (i-zo-kri-ni-te — du gr. *isos*, égal ; *krinon*, lis). Echin. Genre d'échinodermes, formé aux dépens des encrines.

ISOCYANURIQUE adj. (i-zo-si-a-nu-ri-ke — du préf. *iso*, et de *cyanurique*). Chim. Syn. de FULMINURIQUE.

ISOCYRTE s. m. (i-zo-sir-te — du préf. *iso*, et du gr. *kurtos*, courbe). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des chalcidiens, tribu des miscogastérites, comprenant quelques espèces, qui habitent la France et l'Angleterre.

ISODACTYLE adj. (i-zo-da-kti-le — du préf. *iso*, et du gr. *daktulos*, doigt). Zool. Dont les doigts sont égaux.

— Ornith. Syn. de ZYGODACTYLE.

ISODIGLYCOLÉTHYLÉNATE s. m (i-zo-di-gli-ko-lé-ti-lé-na-te). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide isodiglycoléthylénique avec une base.

ISODIGLYCOLÉTHYLÉNIQUE adj. (i-zo-di-gli-ko-lé-ti-lé-ni-ke). Chim. Se dit d'un acide isomère de l'acide diglycoléthylénique.

— **Encycl.** On a donné ce nom à un acide $C^6H^{10}O^6$, obtenu par MM. Barth et Hlasiwetz par l'action de l'oxyde d'argent humide sur le corps qui résulte de la réaction du brome sur le sucre de lait. On peut admettre que le brome se fixe d'abord sur le sucre de lait en donnant le composé $C^6H^{10}O^5Br^2$, qui n'a point été isolé, et que, en réagissant sur ce corps, l'oxyde d'argent donne du bromure d'argent en même temps qu'un acide $C^6H^{10}O^6$

— I. PRÉPARATION. Pour préparer cet acide, on chauffe 30 grammes de sucre de lait avec 60 grammes de brome et 30 grammes d'eau à la température de 100° dans des vases bien clos. On obtient ainsi une liqueur jaune qu'on neutralise avec de l'oxyde d'argent humide ou avec de l'oxyde de plomb. On filtre, on décompose la liqueur filtrée par un courant d'acide sulfhydrique, on filtre de nouveau, on évapore à une douce chaleur, on traite le produit par l'alcool pour en précipiter un peu de chaux provenant du sucre de lait, on éloigne l'alcool par la distillation et l'on sature la liqueur encore chaude par du carbonate de cadmium, en ayant soin de la laisser légèrement acide. La solution, décolorée par le noir animal et filtrée, donne, en se refroidissant, le sel de cadmium en groupes de cristaux granulaires. Pour en séparer l'acide libre, on le réduit en pâte claire avec de l'eau et on le décompose à chaud par l'hydrogène sulfuré, on le filtre et on l'évapore en consistance de sirop épais. Ce sirop se dessèche peu à peu en se transformant en une masse cristalline molle et hygroscopique. On peut obtenir l'acide *isodiglycoléthylénique* sans passer par le composé bromé intermédiaire. Il suffit pour cela de traiter le sucre de lait par la moitié de la quantité de brome indiquée plus haut, neutralisant par le carbonate sodique et faisant bouillir.

La gomme arabique, par un traitement analogue à celui que nous venons de décrire, donne un acide qui ne diffère de l'acide précédent que par la différence de son pouvoir rotatoire. L'amidon donne seulement de très-petites quantités d'un acide incristallisable. La mannite, le sucre de canne et la glucose traités par le brome dégagent de l'acide bromhydrique et se transforment ensuite en produits humiques.

— II. PROPRIÉTÉS. L'acide *isodiglycoléthylénique* desséché au-dessus d'un vase rempli d'acide sulfurique renferme 13,9 pour 100 d'eau, ce qui correspond à peu près à la formule $(C^6H^{10}O^6)^2 3H^2O$. Sa réaction est fortement acide; il fond au-dessous de 100° et brûle sur une lame de platine en répandant une odeur de sucre brûlé. Il est soluble dans l'alcool, d'où l'éther le précipite en flocons. Sa solution aqueuse n'est précipitée ni par l'acétate neutre, ni par le sous-acétate de plomb, ni par l'azotate de mercure, ni par la baryte caustique, ni par l'eau de chaux ; mais elle est précipitée abondamment par l'acétate de plomb ammoniacal. Le sel ammoniacal de cet acide réduit les solutions cupro-potassiques lorsqu'on le chauffe avec de l'azotate d'argent. L'acide est doué de pouvoir rotatoire.

— III. ISODIGLYCOLÉTHYLÉNATES. L'acide diglycoléthylénique est monobasique et probablement pentatomique. La formule générale de ses sels neutres est donc $C^6H^9M'O^6$.

— *Isodiglycoléthylénate d'ammonium*

$$C^6H^9(AzH^4)O^6.H^2O.$$

Ce sel cristallise en gros cristaux transparents, qui appartiennent au système monoclinorhombique. Il se dissout dans l'eau, est très-peu soluble dans l'alcool et perd la totalité de son eau de cristallisation à 120°.

— *Isodiglycoléthylénate de cadmium*

$$(C^6H^9O^6)^2Cd'' + 3H^2O.$$

Lorsque ce sel se dépose par le refroidissement d'une solution saturée à chaud, il prend la forme de cristaux granulaires formés par l'agrégation d'aiguilles monoclinorhombiques. Au contraire, par l'évaporation lente de ses solutions étendues, il donne des cristaux monocliniques bien développés, souvent groupés en touffes. Ces deux espèces de cristaux, hydratés l'un et l'autre, et surtout le premier, sont solubles dans l'eau et retiennent la totalité de leur eau de cristallisation à la température de 150°.

— *Isodiglycoléthylénate de calcium*

$$(C^6H^9O^6)^2Ca'' + 7H^2O.$$

Ce sel se dépose en croûtes de ses solutions concentrées, et en larges plaques brillantes de ses solutions étendues. Il perd 4 molécules d'eau à 100° et les trois autres à 140°. On connaît aussi un autre sel de chaux qui renferme la moitié moins d'eau que le précédent.

— *Isodiglycoléthylénates de baryum et de strontium.* Ce sont des sels gommeux.

— *Isodiglycoléthylénate de cuivre.* C'est un sel soluble et amorphe.

— *Isodiglycoléthylénate de plomb.* En précipitant l'acide libre par l'acétate de plomb ammoniacal, on obtient un sel de plomb qui répond approximativement à la formule

$$[(C^6H^9O^6)^2Pb''.2Pb''O]^2 + H^2O.$$

— *Isodiglycoléthylénate potassique*

$$C^6H^9KO^6.$$

C'est une masse incristallisable, visqueuse, facilement soluble dans l'eau et précipitable par l'alcool.

— *Isodiglycoléthylénate d'argent.* C'est un précipité gélatineux très-peu stable, qui ne se forme que dans les liqueurs très-concentrées.

— *Isodiglycoléthylénate de sodium.* Il forme des touffes de prismes qui, desséchées à l'air libre, renferment $C^6H^9NaO^6.2H^2O$. Ces prismes perdent leur eau à 100°.

ISODIMORPHE adj. (i-zo-di-mor-fe — du préf. *iso*, et de *dimorphe*). Chim. Se dit des substances susceptibles d'isodimorphisme.

ISODIMORPHISME s. m. (i-zo-di-mor-fisme — du préf. *iso*, et de *dimorphisme*). Chim. Cas particulier de dimorphisme, dans lequel une même substance cristallise sous deux formes incompatibles, mais cependant assez voisines pour qu'elles rentrent dans les limites de l'isomorphisme.

ISODON s. m. (i-zo-don — du gr. *isos*, égal ; *odous, odontos*, dent). Mamm. Syn. de CAPROMYS.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type habite l'Australie.

ISODONTE adj. (i-zo-don-te — du préf. *iso*, et du gr. *odous, odontos*, dent). Zool. Dont les dents sont égales ou semblables entre elles.

ISODYNAMIQUE adj. (i-zo-di-na-mi-ke — du préf. *iso*, et du gr. *dunamis*, force). Mécan. Dont la force est égale des deux côtés. ‖ On dit aussi ISODYNAME.

— Physiq. *Ligne isodynamique*, Ligne qui contient les points de la terre où la force magnétique est la même. *Les* LIGNES ISODYNAMIQUES *diffèrent autant des parallèles à l'équateur terrestre que les méridiens magnétiques diffèrent des méridiens terrestres; mais il existe une certaine analogie entre les* LIGNES ISODYNAMIQUES *et les lignes isothermes; les inflexions sont sensiblement les mêmes, et il paraît que les points de chaque méridien où l'intensité est au minimum sont aussi les points les plus chauds.* (Rozet.)

ISOÉDRIQUE adj. (i-zo-é-dri-ke — du préf. *iso*, et du gr. *edra*, face). Minér. Dont les facettes sont semblables : *Chaux carbonatée* ISOÉDRIQUE.

ISOÉTÉ, ÉE adj. (i-zo-é-té — rad. *isoétès*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre isoétès.

— s. f. pl. Famille de plantes cryptogames, ayant pour type le genre isoétès : *Les* ISOÉTÉES *sont des herbes croissant sous l'eau.* (C. d'Orbigny.)

ISOÉTÈS s. m. (i-zo-é-tèss — du préf. *iso*, et du gr. *etos*, année). Bot. Genre de plantes aquatiques, type de la famille des isoétées, comprenant deux espèces répandues dans l'hémisphère boréal. ‖ On dit aussi ISOÈTE.

— **Encycl.** Les *isoétès* sont des plantes aquatiques qui croissent au fond des lacs, des étangs, des eaux stagnantes; elles présentent un tubercule charnu, portant des feuilles étroites, articulées, rétrécies en alêne au sommet, et à la base desquelles se trouvent les organes reproducteurs. On en trouve une ou deux espèces dans les eaux douces de l'Europe. Il paraît qu'elles sont très-recherchées par la brême, poisson qui se tient dans la vase, s'y nourrit d'herbes, et souvent arrache l'*isoétès* au fond des eaux. De nombreux fragments de la plante s'accumulent.

sur le rivage et annoncent ainsi aux pêcheurs du Nord l'abondance de ce poisson.

ISOGÉOTHERME adj. (i-zo-jé-o-tèr-me — du préf. *iso*, et du gr. *gê*, terre; *thermos*, chaleur). Physiq. Où la température moyenne est uniforme : *La température des sources ne donne pas toujours avec exactitude la position des lignes* ISOGÉOTHERMES. (De Humboldt.)

ISOGNOMON s. m. (i-zo-ghno-mon — du préf. *iso*, et du gr. *gnomôn*, cadran). Moll. Syn. de PERNE.

ISOGONE adj. (i-zo-go-ne — du préf. *iso*, et du gr. *gônia*, angle). Géom. Qui a des angles égaux : *Deux triangles* ISOGONES *sont semblables.*

ISOGONIQUE adj. (i-zo-go-ni-ke — rad. *isogone*). Minér. Qui a la même inclinaison; qui décrit des angles égaux : *Lignes* ISOGONIQUES.

— Physiq. *Lignes isogoniques*, Lignes des points de la surface de la terre où l'aiguille aimantée a la même déclinaison.

— **Encycl.** Physiq. On nomme lignes *isogoniques* les lieux des points de la surface de la terre pour lesquels la déclinaison de l'aiguille aimantée est la même. M. Barlow en a dressé une carte en 1823. Ces lignes sont très-irrégulières.

Parmi les lignes *isogoniques*, on distingue celle où la déclinaison est nulle. Elle part de la baie d'Hudson, traverse le Canada, coupe l'Amérique méridionale près du cap Saint-Roch et vient rencontrer le méridien de Paris vers le 65e degré de lat. S. Elle traverse la Nouvelle-Hollande, enveloppe l'Océanie et les deux Indes, longe le Japon et vient aboutir à la Sibérie.

ISOGRAPHIE s. f. (i-zo-gra-fî — du préf. *iso*, et du gr. *graphô*, j'écris). Fac-similé, reproduction exacte de l'écriture d'une personne.

— **Encycl.** Ce mot a été créé pour servir de titre à un recueil curieux reproduisant, à l'aide de la lithographie, l'écriture originale de personnages historiques dans tous les genres : *Isographie des hommes célèbres*, ou *Collection de fac-simile de lettres autographes* (Paris, 1827).

S'il était vrai, comme on l'a dit, qu'il est possible de connaître à fond le caractère d'un homme célèbre lorsqu'on examine son écriture, l'*Isographie* dont nous parlons serait un véritable trésor de révélations historiques. Mais, bien qu'il y ait des gens qui prétendent connaître l'homme tout entier à l'inspection de son écriture, on a vu souvent cette sorte d'induction donner lieu aux plus lourdes bévues. Ne sait-on pas quelle influence la qualité de l'encre, le degré de finesse ou de force du papier, la taille plus ou moins délicate de la plume d'oie, ou la fermeté plus ou moins grande de la plume de fer, exercent sur l'écriture, indépendamment de la disposition morale ou intellectuelle de celui qui écrit? N'y a-t-il pas, d'ailleurs, certaines méthodes, presque mécaniques, qui donnent aux hommes les plus différents une écriture, à d'imperceptibles nuances près, semblable? Et n'est-il pas des professions où l'on voit telle ou telle écriture devenir, pour ainsi dire, uniforme? On pourrait, par exemple, citer des poëtes qui, pour avoir été commerçants ou clercs de notaire, ont contracté l'habitude de l'écriture la plus antipoétique et qui n'en sont pas moins poëtes pour cela.

Il est donc ridicule d'ériger en système absolu cette manière d'apprécier les hommes; mais il ne s'ensuit pas qu'elle ne puisse souvent conduire à des observations ingénieuses, à des découvertes intéressantes. Il est certain que tout homme qui n'a pas appris à écrire depuis sa sortie des écoles, ou qui n'a pas modifié, par une sorte de discipline journalière, sa disposition naturelle à tracer les lettres de telle ou telle façon, peut laisser percer, par la forme qu'il leur donne, beaucoup d'indices sur son caractère et surtout sur son tempérament. L'écriture renversée, brusque, précipitée, par exemple, trahit presque toujours un homme nerveux, tandis qu'il est bien rare que le flegmatique n'écrive pas en caractères fort gros et mollement tracés. D'après M. Michon, qui a essayé, dans des conférences publiques, à Paris, en 1871, de faire connaître la graphologie, c'est-à-dire l'art de deviner le caractère d'un individu à l'aspect de son écriture, l'écriture verticale décèle la roideur; l'écriture penchée et fine, la sensibilité; celle où la dernière lettre de chaque mot se prolonge en un trait horizontal signifie méfiance, etc.

ISOGYNE adj. (i-zo-ji-ne — du gr. *iso*, égal; *gunê*, femelle). Bot. Se dit d'une fleur dont les carpelles et les pétales sont en nombre égal.

ISOIRE s. f. (i-zoi-re). Pièce de bois du train d'une voiture, sur laquelle repose le ressort.

ISOLA, ville des Etats autrichiens (Istrie), sur le golfe de Trieste, à 25 kilom. S.-O. de la ville de ce nom; 3,200 hab. Récolte et commerce de bons vins. Bains sulfureux. ‖ Ville d'Italie, province d'Alexandrie, à 7 kilom. S. d'Asti; 2,400 hab. Sur une montagne, près du Tanaro. ‖ Ville d'Italie, prov. et à 40 kilom. E. de Catanazaro; 1,408 hab. Evêché.

ISOLA BELLA. V. BORROMÉES (îles).

ISOLABLE adj. (i-zo-la-ble — rad. *isoler*). Qui peut être isolé : *Corps* ISOLABLE.

ISOLA-DELLA-SCALA, ville d'Italie, dans la Vénétie, prov. et à 18 kilom. de Vérone, sur le Tartaro; 2,600 hab. Commerce important de productions agricoles. Belle église gothique.

ISOLA-DI-SORA, ville d'Italie, prov. de Caserta, à 7 kilom. S.-O. de Sora, dans une île du Garigliano, qui forme là de belles cascades; 4,827 hab.

ISOLA-GROSSA, autrefois *Scardona*, île des Etats autrichiens, dans l'Adriatique, sur la côte de la Dalmatie, au S.-O. de Zara; 44 kilom. de long sur 3 de large; 12,500 hab., presque tous pêcheurs. Cette île est montueuse, privée d'eau douce; ses principales productions agricoles sont les fruits, les olives et le vin.

ISOLA-MADRE. V. BORROMÉES (îles)

ISOLANI (Isidore), théologien et dominicain italien, né à Milan en 1480, mort en 1550. Il professa la théologie et la philosophie, puis devint lecteur à Bologne. Le P. Isolani fut un des premiers à attaquer les doctrines de Luther. Il publia sur ce sujet de nombreux ouvrages, écrits avec pureté et élégance. Nous nous bornerons à mentionner parmi ses nombreux ouvrages : *De mundi æternitate contra Averroistas* (Pavie, 1513); *De imperio militantis Ecclesiæ* (1517); *Disputationes catholicæ* (Milan, 1517); *De regum et principum institutis* (Milan, 1497, in-fol.). Ces écrits sont encore recherchés des curieux pour la singularité des idées qu'on y trouve.

ISOLANT, ANTE adj. (i-zo-lan, an-te — rad. *isoler*). Physiq. Qui isole, qui est propre à isoler les corps de toute communication avec des conducteurs d'électricité : *Le charbon, le bois sec, le verre, sont des corps* ISOLANTS. ‖ *Tabouret isolant*, Tabouret à pieds de verre sur lequel on place les personnes ou les objets qu'on veut isoler pour les électriser.

— Gramm. Syn. d'ISOLATIF.

ISOLATEUR s. m. (i-zo-la-teur — rad. *isoler*). Physiq. Appareil servant à isoler les corps qu'on veut charger d'électricité. ‖ On dit aussi ISOLOIR.

ISOLATIF, IVE adj. (i-zo-la-tiff, i-ve — rad. *isoler*). Gramm. Se dit des langues dans lesquelles les racines sont employées d'une façon absolument indépendante et sans altération, au lieu de se combiner entre elles et de se modifier par dérivation.

ISOLATION s. f. (i-zo-la-si-on — rad. *isoler*). Physiq. Action d'isoler les corps qu'on veut électriser.

ISOLÉ, ÉE (i-zo-lé) part. passé du v. Isoler. Séparé d'autre chose, qui ne tient à aucune autre chose : *Un mur* ISOLÉ. *Une colonne* ISOLÉE.

— Qui vit seul, loin de ses semblables : *Il n'y a malheureusement que les fripons qui fassent des ligues; les honnêtes gens se tiennent* ISOLÉS. (Duclos.)

Tout mortel *isolé* n'existe qu'à demi.
DELILLE.

‖ Abandonné, laissé seul, à qui personne ne s'intéresse : *L'âme du tyran est couarde au milieu de ses esclaves, parce qu'elle est* ISOLÉE. (A. Martin.)

Ah! que mon cœur n'est-il de ces cœurs *isolés*
Qui par aucun endroit ne tiennent à la terre!
Mme DESHOULIÈRES.

— Solitaire, peu fréquenté, éloigné du séjour des hommes : *Un endroit* ISOLÉ. *Habiter une maison* ISOLÉE.

— Fig. Individuel, pris à part, sans rapport avec les choses ou les individus de même espèce : *L'homme, considéré en lui-même, c'est-à-dire comme un être* ISOLÉ, *est une pure abstraction.* (A. Franck.) *Un arrêt* ISOLÉ *ne fait pas jurisprudence.* (Dupin.)

— Physiq. Se dit d'un corps séparé par une matière isolante de tout corps qui pourrait lui enlever son électricité.

ISOLEMENT s. m. (i-zo-le-man — rad. *isoler*). Action d'isoler; état d'une personne ou d'une chose isolée : *Vivre dans l'*ISOLEMENT. *On a décidé l'*ISOLEMENT *de ce monument. Nulle part l'homme le plus sauvage n'a été trouvé dans un état complet d'*ISOLEMENT. (A. Maury.)

— Physiq. Etat d'isolation d'un corps électrisé.

ISOLÉMENT adv. (i-zo-lé-man — rad. *isolé*). D'une manière isolée, individuellement, séparément : *Nul individu, à quelque classe d'êtres qu'il appartienne, ne peut subsister* ISOLÉMENT. (Lamenn.)

ISOLÉPIDE s. f. (i-zo-lé-pi-de — du préf. *iso*, et du gr. *lepis*, écaille). Bot. Genre de plantes, de la famille des cypéracées, tribu des scirpées, comprenant plusieurs espèces répandues dans les diverses régions du globe.

ISOLER v. a. ou tr. (i-zo-lé — du lat. *insulatus*, séparé comme une île, isolé, délaissé; de *insula*, île). Mettre à part, séparer de tous les objets environnants : ISOLER *un monument en abattant les maisons qui l'entouraient.*

— Mettre, tenir dans l'isolement : *On diminue l'élan de l'intelligence à mesure qu'on l'*ISOLE. (Gratry.)

— Fig. Abstraire, mettre ou considérer à part : *La saine appréciation d'un fait ne permet point de l'*ISOLER *des faits parmi lesquels il se montre.* (A. Guiraud.)

— Physiq. Placer hors de contact avec tout corps conducteur de l'électricité : *On* ISOLE *un corps en le plaçant sur du verre, en le suspendant à des fils de soie.*

— Chim. Dégager de ses combinaisons : *Il n'y a pas longtemps que l'on est parvenu à* ISOLER *le potassium.*

S'isoler v. pr. Etre isolé, séparé : *Il y a des corps simples qui* S'ISOLENT *difficilement.*

— Devenir isolé : *Un gouvernement impopulaire* S'ISOLE *de plus en plus. Tout homme qui s'élève* S'ISOLE. (Rivarol.)

— Se séparer des autres hommes; se placer dans l'isolement : *Les méchants seuls se soutiennent, les honnêtes gens* S'ISOLENT. (Mme de Sév.)

L'homme a besoin de l'homme; à l'instant qu'il [*s'isole*,
Le plaisir n'est plus rien, et la gloire est frivole.
DE FONTANES.

‖ Se séparer, se mettre à part, s'abstraire : *Nul ne peut* S'ISOLER *du temps où il vit.* (Ballanche.) *L'homme ne peut jamais* S'ISOLER *entièrement de lui-même, mais il peut et il doit travailler à le faire.* (E. Scherer.)

ISOLOGUE adj. (i-zo-lo-ghe — du préf. *iso*, et du gr. *logos*, discours). Chim. Se dit des corps qui ont une composition analogue.

— s. m. Corps isologue : *Les* ISOLOGUES *de l'alcool.*

— **Encycl.** Cette dénomination a été donnée par Gerhardt aux corps présentant toutes les relations des corps homologues, mais dont la composition ne diffère pas par un nombre quelconque de fois C^2H^2, par $C^{2n}H^{2n}$. Ainsi, par exemple, tandis que l'alcool méthylique $C^2H^4O^2$, éthylique $C^4H^6O^2$, propylique $C^6H^8O^2$, butylique $C^8H^{10}O^2$, et tous les alcools dont la composition peut être représentée d'une manière générale par la formule $C^{2n}H^{2n}+2O^2$, sont des homologues, il en est d'autres, comme l'alcool acétylique $C^4H^4O^2$, allylique $C^6H^6O^2$, etc., qui présentent des réactions semblables, peuvent subir des métamorphoses du même ordre, mais ne correspondent pas à la formule générale $C^{2n}H^{2n}+2O^2$, et sont représentés par cette formule $C^{2n}H^{2n}O^2$. Ces alcools sont *isologues* des premiers. Il en est de même des alcools de la série aromatique, lesquels sont homologues de l'acide benzoïque $C^{14}H^8O^2$, et correspondent à la formule générale

$$C^{2n}H^{2n}-6O^2.$$

Gerhardt a nommé séries *isologues* les groupes de corps unis entre eux par les relations précédentes. V. HOMOLOGUE.

ISOLOIR s. m. (i-zo-loir — rad. *isoler*). Physiq. Appareil servant à isoler les corps qu'on veut électriser; tabouret isolant :

D'un air mêlé d'audace et de timidité,
Souvent sur l'*isoloir* une jeune beauté
Se place en rougissant, curieuse et tremblante.
A peine elle a touché la baguette puissante,
Autour d'elle le feu jaillit en longs éclairs,
La flamme en jets brillants s'élance dans les airs,
Se joue innocemment autour de sa parure.
DELILLE.

— Fig. Lieu où l'on s'isole, où l'on vit dans un état d'isolement : *Il faut avoir vécu dans cet* ISOLOIR *qu'on appelle une assemblée nationale pour concevoir comment les hommes qui ignorent le plus complétement l'état d'un pays sont presque toujours ceux qui le représentent.* (Proudh.)

— Techn. Appareil inventé, en 1807, par Brizé-Gradin, pour donner aux ouvriers le moyen de séjourner sans danger dans les lieux remplis de gaz méphitiques, et consistant en un tube respiratoire en peau mince, long d'environ 2 mètres, dont une des extrémités était adaptée à un masque couvrant toute la figure, tandis que l'autre extrémité était constamment maintenue ouverte dans l'air pur, hors de la pièce où l'on travaillait.

ISOLUSINE s. f. (i-zo-lu-zi-ne). Chim. Substance découverte dans la racine du polygala de Virginie.

ISOMALE s. m. (i-zo-ma-le — du gr. *isomalos*, parfaitement égal). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, comprenant cinq ou six espèces, qui habitent l'île de Madagascar et les régions chaudes de l'Amérique.

ISOMALÉIQUE adj. (i-zo-ma-lé-i-ke — du préf. *iso*, et de *maléique*). Chim. V. MALÉIQUE.

ISOMALIQUE adj. (i-zo-ma-li-ke — du préf. *iso*, et de *malique*). Chim. V. MALIQUE.

ISOMÈRE adj. (i-so mè-re — du préf. *iso*, et du gr. *meros*, partie). Minér. Qui est formé de parties semblables : *Substance* ISOMÈRE.

— Chim. Se dit de corps qui, avec une composition élémentaire identique, offrent des différences notables quant à leurs caractères physiques ou leurs propriétés.

ISOMÉRIE s. f. (i-zo-mé-rî — rad. *isomère*). Chim. Caractère des corps isomères : *L'*ISOMÉRIE *est attribuée à une différence dans la disposition des éléments identiques.*

— Anc. algèbre. Réduction des fractions à un même dénominateur.

— **Encycl.** La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : la nature des éléments qui le constituent, les proportions dans lesquelles ces éléments sont combinés, et le mode de leur combinaison, c'est-à-dire leur arrangement. Les deux premières de ces données ont seules occupé les chimistes jusqu'à ces dernières années. Dès qu'on eut appris à distinguer les diverses substances en corps simples et en corps composés, on s'occupa, en effet, de rechercher la nature des éléments qui forment les combinaisons des corps simples, et qui constituent les corps composés. Plus tard, la science ayant acquis déjà un certain degré d'avancement, on rechercha dans quelles proportions les corps simples se trouvent unis dans les diverses combinaisons. Quant au troisième point, quant à l'arrangement des éléments dans la molécule composée, ce n'est que récemment, vers 1830, qu'il a attiré l'attention des chimistes. C'est lui qui constitue le problème de l'*isomérie*.

Berzélius, le premier, s'occupa de rechercher ce qui arrive lorsque plusieurs éléments sont unis dans les mêmes proportions, mais suivant des arrangements différents. Le point de départ de ses travaux à ce sujet fut la comparaison de l'acide tartrique avec l'acide racémique, qui avait été découvert quelques années auparavant par un manufacturier de Thann. Gay-Lussac avait annoncé que les sels de chaux de ces deux acides ont des solubilités différentes, tandis que les acides racémique et tartrique ont exactement la même formule. L'illustre chimiste suédois fut conduit à penser que ces deux composés ne diffèrent que par l'arrangement des éléments, carbone, hydrogène et oxygène, qui les constituent, et il chercha une expression convenable pour désigner cette différence. « J'ai pensé, dit-il, que je pourrais choisir entre les deux dénominations de corps homosynthétiques et de corps isomériques; le premier est formé de ὁμός, semblable, et de σύνθετος, composé; le second, formé de ἰσομερής, a la même signification, quoiqu'il signifie particulièrement composé de parties égales. Le dernier étant plus harmonieux, c'est pour cela que je me suis décidé à l'adopter pour désigner les corps qui ont une composition semblable avec des propriétés différentes. »

Aussitôt que cette question eut été posée, elle préoccupa au plus haut point les chimistes, et toutes les publications de la même époque ont conservé les marques de l'intérêt qu'elle inspira et des magnifiques travaux qu'elle provoqua. Mais les progrès de la chimie organique firent bientôt voir plus clairement encore les avantages immenses qui s'attachent à l'étude de cette question. En s'occupant, en effet, des innombrables composés auxquels peut donner naissance un petit nombre d'éléments, le carbone, l'hydrogène, l'oxygène et l'azote, presque exclusivement, on vit que ces mêmes éléments, combinés dans les mêmes proportions, peuvent former une infinité de composés, soit par des différences entre leurs arrangements, soit par des différences de condensation, etc. Et en même temps qu'elle montrait le problème à résoudre, la chimie organique fournissait des données nouvelles pour sa solution. Comme ce n'est pas ici le lieu de faire l'historique des développements de l'étude de l'*isomérie*, nous avons voulu seulement indiquer ses origines; nous nous contenterons donc maintenant d'indiquer l'état actuel de nos connaissances à ce sujet, pensant qu'on pourra ainsi juger mieux de l'intérêt qu'il présente, tant par le nombre des notions nouvelles qui en découlent, que par la lumière que ces notions elles-mêmes jettent sur une foule de questions importantes.

Tout d'abord, la définition a dû être changée. Berzélius n'avait appliqué la sienne qu'à un nombre de cas trop restreint, comme on pourra le voir par la suite. On nomme aujourd'hui corps isomères les corps formés des mêmes éléments, unis dans les mêmes proportions, mais présentant des propriétés différentes, ce qui est la preuve d'un arrangement différent. Cette définition comprend de plus que la précédente les composés polymériques et les corps simples eux-mêmes, lorsqu'ils s'observent sous plusieurs états distincts. Elle a été donnée par M. Berthelot, dans une leçon remarquable sur l'*isomérie*, professée devant la Société chimique de Paris, leçon à laquelle nous emprunterons la classification suivante des différentes sortes d'*isomérie*.

On distingue d'abord l'*isomérie* physique et l'*isomérie* chimique.

L'*isomérie* physique est celle qui résulte de la variation de propriétés purement physiques, lesquelles ne sont pas nécessairement permanentes dans les corps. Elle est sans beaucoup d'action sur les propriétés chimiques des corps; les différences d'état qui la caractérisent disparaissent dès que ces corps subissent une transformation chimique quelconque. Les exemples d'*isomérie* physique sont très-nombreux. Le dimorphisme en est un : le carbonate de chaux cristallisé en rhomboèdres (spath d'Islande), et le carbonate de chaux cristallisé en prismes (arragonite), ont des propriétés physiques différen-

tes, puisqu'ils cristallisent sous deux formes incompatibles; mais ces propriétés physiques ne sont pas permanentes; elles disparaissent dès que le carbonate de chaux traverse une combinaison quelconque; il en est de même du soufre octaédrique et du soufre prismatique. Le magnétisme fournit un autre exemple d'*isomérie* physique : le fer aimanté possède des propriétés physiques différentes de celles du fer doux, mais ils deviennent identiques lorsqu'ils ont traversé une combinaison. La phosphorescence, la surfusion, etc., peuvent également donner lieu à des *isoméries* physiques.

L'*isomérie* chimique est celle qui persiste dans les corps isomères après que ceux-ci ont traversé des combinaisons; elle les rend capables de produire des réactions différentes. On la divise en cinq classes :

1° *Isomérie accidentelle*, celle qui est caractérisée par des *compositions équivalentes;* les corps isomères n'offrent entre eux aucune relation générale;

2° *Polymérie*, c'est-à-dire *isomérie* des corps formés par la réunion de plusieurs molécules en une seule;

3° *Métamérie*, c'est-à-dire *isomérie* des corps formés par addition ou par substitution, en vertu d'arrangements différents de générateurs distincts ou identiques;

4° *Kénomérie*, c'est-à-dire *isomérie* des corps formés par l'élimination d'éléments différents ou identiques, aux dépens de composés distincts;

5° *Isomérie proprement dite*, c'est-à-dire *isomérie* des corps qui diffèrent par l'arrangement intérieur de la molécule composée prise dans son ensemble, sans que cet arrangement puisse être expliqué par les conditions chimiques de leur origine.

L'*isomérie* par compositions équivalentes est, en quelque sorte, un pur accident; les corps qui la présentent n'ont d'autre caractère commun que leur composition. On en pourrait citer des exemples en nombre presque infini : l'acide succinique $C^8H^6O^8$, et l'éther méthyloxalique $C^8H^6O^8$, sans présenter entre eux aucune relation ont des compositions équivalentes; l'aldéhyde $C^4H^4O^2$, l'éther acétique $C^8H^8O^4$, l'acide butyrique $C^8H^8O^4$, l'acide oxycaproïque $C^{12}H^{12}O^6$, la monovalérine $C^{16}H^{16}O^8$, etc., sont dans le même cas, etc.

La polymérie est une sorte d'*isomérie* fort intéressante; les corps qui la présentent sont formés des mêmes éléments, unis dans les mêmes proportions, mais ils sont dans des états de condensation différents, et peuvent se produire les uns par les autres. L'amylène $C^{10}H^{10}$, le diamylène $(C^{10}H^{10})^2$, le triamylène $(C^{10}H^{10})^3$, le tétramylène $(C^{10}H^{10})^4$, etc., sont des corps polymères : leurs condensations sont de plus en plus grandes, et ils peuvent être engendrés les uns au moyen des autres. Il en est de même de l'acide cyanique C^2HAzO^2 et de l'acide cyanurique $(C^2HAzO^2)^3$. Le premier peut, dans certaines conditions, se transformer dans le second, lequel, par la distillation, reproduit son générateur. On peut dire, d'une manière générale, que les composés polymériques sont le produit de la combinaison d'une molécule d'un corps avec une ou plusieurs autres molécules du même corps, combinaison effectuée suivant les lois ordinaires de l'affinité En un mot, la polymérie n'est qu'un cas particulier de la combinaison chimique V. POLYMÉRIE.

La métamérie est caractérisée par ce fait, que les corps qui en présentent l'exemple sont des corps isomères, formés par l'association de plusieurs composants distincts ou identiques.

1° Elle peut résulter de la réaction de corps différents modifiés semblablement : ainsi, l'alcool méthylique $C^2H^4O^2$, et l'alcool de vin $C^4H^6O^2$, sont des corps différents, de même que l'acide formique $C^2H^2O^4$, et l'acide acétique $C^4H^4O^4$; or, les combinaisons de ces corps deux à deux, combinaisons semblables de part d'autre, donnent lieu à deux corps métamères, l'éther méthylacétique et l'éther éthylformique :

$C^2H^4O^2$	$+\ C^4H^4O^4$	$-\ H^2O^2$	$=\ C^6H^6O^4$
Alcool méthylique.	Acide acétique.		Ether méthylacétique.

$C^4H^6O^2$	$+\ C^2H^2O^4$	$-\ H^2O^2$	$=\ C^6H^6O^4$
Alcool éthylique.	Acide formique.		Ether éthylformique.

Ces deux éthers sont formés par des composés dont l'un renferme en plus ce que l'autre renferme en moins, et réciproquement; ce qui établit l'identité de leur composition pondérable $C^6H^6O^4$.

Les exemples que fournit cette sorte de métamérie sont innombrables; on cite souvent la série de métamères qui suit :

L'éther amylvalérianique

$C^{10}H^{12}O^2$	$+\ C^{10}H^{10}O^4$	$-\ H^2O^2$	$=\ C^{2020}H^4O^2$
Alcool amylique.	Acide valérianique.		Ether amylvalérianique.

L'éther butylcaproïque

$C^8H^{10}O^2$	$+\ C^{12}H^{12}O^4$	$-\ H^2O^2$	$=\ C^{20}H^{20}O^4$
Alcool butylique.	Acide caproïque.		Ether butylcaproïque.

L'éther propylœnanthylique

$C^6H^8O^2$	$+\ C^{14}H^{14}O^4$	$-\ H^2O^2$	$=\ C^{20}H^{20}O^4$
Alcool propylique.	Acide œnanthylique.		Ether propylœnanthylique.

L'éther éthylcaprylique

$C^4H^6O^2$	$+\ C^{16}H^{16}O^4$	$-\ H^2O^2$	$=\ C^{20}H^{20}O^4$
Alcool éthylique.	Acide caprylique.		Ether éthylcaprylique.

L'éther méthylpélargonique

$C^2H^4O^2$	$+\ C^{18}H^{18}O^4$	$-\ H^2O^2$	$=\ C^{20}H^{20}O^4$
Alcool méthylique.	Acide pélargonique.		Ether méthylpélargonique.

Les acides et les carbures d'hydrogène présentent aussi de nombreux exemples de métamérie due à une origine du même genre.

2° La métamérie peut résulter de la réaction de corps différents modifiés différemment : ainsi, la benzine $C^{12}H^6$ peut, dans certaines conditions, fixer de l'acide carbonique et se transformer en acide benzoïque

$C^{12}H^6$	$+\ C^2O^4$	$=\ C^{14}H^6O^4$
Benzine.	Acide carbonique.	Acide benzoïque.

D'autre part, l'acide salicylique $C^{14}H^6O^6$ peut perdre de l'oxygène et former de l'aldéhyde salicylique

$B^{14}H^6O^6$	$-\ O^2$	$=\ C^{14}H^6O^4$
Acide salicylique.		Aldéhyde salicylique.

L'acide benzoïque et l'aldéhyde salicylique sont métamères. Cette sorte de métamérie a été nommée, ainsi que la précédente, métamérie par compensation.

3° La métamérie peut provenir des mêmes corps, combinés dans un ordre différent : ainsi, l'alcool, l'ammoniaque et l'acide oxalique, combinés ensemble, peuvent donner des métamères différents, suivant l'ordre de combinaison. L'ammoniaque et l'acide oxalique forment de l'acide oxamique, lequel, combiné avec de l'alcool, fournit de l'éther oxamique

$C^4H^2O^8$	$+\ AzH^3$	$-\ H^2O^2$	$=\ C^4H^3AzO^6$
Acide oxamique.	Ammoniaque.		Acide oxamique.

$C^4H^3AzO^6$	$+\ C^4H^6O^2$	$-\ H^2O^2$	$=\ C^8H^7AzO^6$
Acide oxamique.	Alcool.		Ether oxamique.

D'autre part, l'alcool et l'ammoniaque forment, par leur combinaison, de l'éthylamine, alcali susceptible de s'unir à l'acide oxalique, en donnant de l'acide éthylaminoxalique

$C^4H^6O^2$	$+\ AzH^3$	$-\ H^2O^2$	$=\ C^4H^7Az$
Alcool.	Ammoniaque.		Ethylamine.

C^4H^7Az	$+\ C^4H^2O^8$	$-\ H^2O^2$	$=\ C^8H^7AzO^6$
Ethylamine.	Acide oxalique.		Acide éthylaminoxalique.

Les deux corps métamères ainsi obtenus sont fort différents, comme on le voit, puisqu'ils sont doués de fonctions chimiques diverses.

4° Enfin, la métamérie peut encore se produire par la réaction des mêmes corps modifiés diversement : ainsi l'hydrure d'amylène, traité par le chlore, donne un éther amylchlorhydrique

$C^{10}H^{12}$	$+\ Cl$	$-\ H$	$=\ C^{10}H^{11}Cl$
Hydrure d'amylène.			Ether amylchlorhydrique.

lequel est isomérique seulement avec l'éther amylchlorhydrique que donnent les réactions suivantes :

$C^{10}H^{12}$	$-\ H^2$	$=\ C^{10}H^{10}$
Hydrogène d'amylène.		Amylène.

$C^{10}H^{10}$	$+\ HCl$	$=\ C^{10}H''Cl$
Amylène.	Acide chlorhydrique.	Ether amylchlorhydrique.

En résumé, la métamérie peut être produite par des causes extrêmement variées. V. MÉTAMÉRIE.

La kénomérie est l'*isomérie* des corps formés par élimination, au moyen de générateurs quelconques, différents ou identiques : si, par exemple, on enlève à l'alcool de l'hydrogène, on obtient de l'aldéhyde

$C^4H^6O^2$	$-\ H^2$	$=\ C^4H^4O^2$
Alcool.		Aldéhyde.

Si, d'autre part, on enlève au glycol 2 équivalents d'eau, on obtient de l'oxyde d'éthylène

$C^4H^6O^4$	$-\ H^2O^2$	$=\ C^4H^4O^2$
Glycol.		Oxyde d'éthylène.

L'aldéhyde et l'oxyde d'éthylène sont isomères par kénomérie. V. KÉNOMÉRIE.

L'*isomérie* proprement dite comprend tous les cas d'*isomérie* chimique qui ne se rapportent à aucune des causes précédemment indiquées. C'est dire que l'importance de cette classe est appelée à diminuer à mesure que nos connaissances deviendront moins imparfaites, et qu'elles nous permettront de rattacher les corps qui la constituent soit à la kénomérie, soit à la métamérie. Les nombreux carbures d'hydrogène isomères de l'essence de térébenthine, $C^{20}H^6$, les essences de citron, de lavande, de thym, de copahu, de bergamote, etc., etc., offrent un exemple d'*isomérie* proprement dite; il en est de même des divers acides tartriques doués de pouvoirs rotatoires différents.

Les cas d'*isomérie* bien étudiés se multiplient chaque jour, et il est permis d'espérer que d'ici à un petit nombre d'années, les faits étant suffisamment connus, les chimistes récolteront les fruits des travaux considérables auxquels cette question aussi difficile qu'intéressante aura donné lieu. Mais un point est dès aujourd'hui établi; c'est en le constatant que nous terminerons cet article, car il présente un certain intérêt philosophique. Si l'on considère le nombre des éléments aujourd'hui connus, on peut se rendre compte de ce fait, que les combinaisons que les chimistes peuvent produire en unissant les corps simples entre eux suivant diverses proportions sont si nombreuses, que leur nombre peut à peine être chiffré. Mais, si l'on ajoute à cela les innombrables légions de composés auxquels l'*isomérie* peut donner naissance, alors l'imagination reste impuissante à se représenter des chiffres du genre de ceux auxquels on est conduit, et les évaluations les plus hyperboliques en apparence se trouvent inférieures, et de beaucoup. à la vérité. V. ISOMÈRE.

ISOMÉRIQUE adj. (i-zo-mé-ri-ke — rad. *isomérie*). Chim. Qui appartient à l'isomérie, qui en a le caractère : *Constitution* ISOMÉRIQUE.

ISOMÉRIS s. m. (i-zo-mé-riss — du préf. *iso*, et du gr. *meris*, partie). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des capparidées, tribu des cléomées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Californie.

ISOMÉRISME s. m. (i-zo-mé-ri-sme — rad. *isomère*). Chim. Condition des corps isomères.

ISOMES, village et comm. de France (Haute-Marne), canton de Prauthoy, arrond. et à 23 kil. de Langres; 267 hab. L'église, classée parmi les monuments historiques, est surmontée de l'un des plus curieux clochers du département.

ISOMÈTRE s. m. (i-zo-mè-tre — du préf. *iso*, et du gr. *metron*, mesure). Arachn. Genre d'arachnides, formé aux dépens des scorpions.

ISOMÉTRIQUE adj. (i-zo-mé-tri-ke — du préf. *iso*, et du gr. *metron*, mesure). Minér. Dont les dimensions sont égales : *Cristaux* ISOMÉTRIQUES.

ISOMORPHE adj. (i-zo-mor-fe — du préf. *iso*, et du gr. *morphê*, forme). Chim. Qui affecte la même forme cristalline : *Cristaux* ISOMORPHES. *Substances* ISOMORPHES.

ISOMORPHISME s. m. (i-zo-mor-fi-sme — rad. *isomorphe*). Chim. Etat des corps isomorphes.

— **Encycl.** Mitscherlich, qui a découvert l'*isomorphisme*, en a formulé la loi comme il suit : « Quand deux composés chimiques sont formés par un égal nombre d'atomes de nature différente, arrangés entre eux de la même manière, ils ont même type moléculaire, et par conséquent doivent présenter à la fois une formule de composition atomique semblable et une forme cristalline à peu près égale. »

Depuis longtemps déjà on savait, par les observations de Gay-Lussac, que l'alun à base de potasse et l'alun à base d'ammoniaque cristallisent ensemble sans que la forme de leurs cristaux soit altérée, et qu'en portant alternativement un cristal d'alun dans des dissolutions de l'un ou de l'autre de ces deux sels le cristal continue à grossir sans éprouver de modification dans sa forme. Beudant avait fait quelques rapprochements du même genre entre diverses espèces minéralogiques. Mais, à ces exceptions près, personne, avant Mitscherlich, n'avait étudié avec soin les relations qui existent entre la forme cristalline des corps et leur composition. Les idées des cristallographes étaient même dirigées dans un sens opposé. Haüy ne soupçonnait pas la possibilité de l'*isomorphisme* Pour lui, deux minéraux de composition différente ne pouvaient avoir la même forme, à moins cependant qu'ils n'appartinssent au système cubique. Les idées de Mitscherlich vinrent donc opérer une sorte de révolution. Ses premières observations eurent pour objet les acides arsénique et phosphorique, entre lesquels de grandes analogies de composition venaient d'être observées. Ayant fait cristalliser un certain nombre des sels que ces acides forment avec les bases, il vit que le phosphate et l'arséniate d'ammoniaque avaient des formes cristallines identiques; de même pour le phosphate et l'arséniate de soude, le phosphate et l'arséniate acides de soude, le phosphate et l'arséniate acides d'ammoniaque, le phosphate et l'arséniate doubles de potasse et de soude, etc. Il nomma dès lors isomorphes les corps, tels que les précédents, qui offrent une double ressemblance de composition atomique et de forme cristalline, la ressemblance de la forme n'étant pour lui que la conséquence de l'analogie de composition. Il remarqua, en même temps, que, si on fait un mélange de deux solutions de corps isomorphes, les deux corps cristallisent mélangés, et cela dans toutes les proportions possibles, d'après les quantités de sels qui se trouvaient dans la solution. La même chose a lieu encore lorsqu'il s'agit d'une solution renfermant un nombre quelconque de substances isomorphes. Ceci expliquait l'observation de Gay-Lussac citée plus haut, et relative aux aluns de potasse et d'ammoniaque. Aujourd'hui, les exemples connus de sels isomorphes sont extrêmement nombreux. Nous citerons les suivants :

Le nitrate de plomb, PbO, AzO^5;
le nitrate de baryte, BaO, AzO^5;
le nitrate de strontiane, SrO, AzO^5;
le sulfate d'alumine et de potasse,

$$Al^2O^3, 3SO^3 + KO, SO^3 + 24HO;$$

le sulfate d'alumine et d'ammoniaque,

$$Al^2O^3, 3SO^3 + AmO, SO^3 + 24HO;$$

le sulfate de chrome et de potasse,

$$Cr^2O^3, 3SO^3 + KO, SO^3 + 24HO,$$

cristallisent dans des formes appartenant au système cubique.

Le sulfate de protoxyde de nickel,

$$NiO, SO^3 + 6HO;$$

le séléniate de protoxyde de nickel,

$$NiO, SeO^3 + 6HO;$$

le séléniate de zinc, $ZnO, SeO^3 + 6HO$, cristallisent en prismes à base carrée presque identiques.

Le sulfate de zinc, $ZnO, SO^3 + 7HO$;
le sulfate de protoxyde de nickel,

$$NiO, SO^3 + 7HO;$$

le sulfate de magnésie, $MgO, SO^3 + 7HO$;
le séléniate de magnésie, $MgO, SeO^3 + 7HO$;
le chromate de magnésie, $MgO, CrO^3 + 7HO$,
cristallisent en prismes droits presque identiques.

Le sulfate de potasse, KO, SO^3;
le séléniate de potasse, KO, SeO^3;
le manganate de potasse, KO, MnO^3;
le chromate de potasse, KO, CrO^3;
le sulfate d'ammoniaque, AmO, SO^3,
cristallisent aussi en prismes droits très-voisins les uns des autres, etc., etc.

Lorsqu'un cristal est formé par plusieurs substances isomorphes réunies, si la cristallisation s'est faite d'une manière successive, le cristal a la forme et les angles de la substance qui constitue sa superficie; si, au contraire, les corps se sont déposés simultanément, en produisant un mélange plus intime, la forme est intermédiaire entre celles des deux isomorphes. Un bel exemple de ce fait est fourni par une espèce minérale très-remarquable par la beauté des cristaux qu'elle fournit, la dolomie, qui est un mélange de carbonates de chaux et de magnésie. Le carbonate de chaux spathique cristallise en rhomboèdres de 105° 5', et est isomorphe avec le carbonate de magnésie, lequel forme des rhomboèdres de 107° 25'. La dolomie cristallise en rhomboèdres dont l'angle varie avec les proportions de chaux et de magnésie qu'elle renferme, mais dans des limites qui sont toujours comprises entre les deux chiffres 105° 5' et 107° 25'.

Ici il est utile de signaler une particularité intéressante. Deux corps non isomorphes, présentant une composition différente, peuvent cependant avoir la même forme cristalline; ce cas s'observe particulièrement dans le système cubique, qui, plus que tous les autres, fournit des identités de formes, puisque les angles y sont invariables. Le chlorhydrate d'ammoniaque et l'alun, par exemple, cristallisent tous deux en cubes ou en octaèdres identiques. On pourrait croire que d'une solution renfermant ces deux sels mélangés on peut obtenir des cristaux les renfermant également tous deux mélangés; il n'en est rien : les deux sels cristallisent séparément, chacun d'eux se conduisant comme s'il était isolé, de telle sorte qu'un cristal quelconque pris au hasard ne renferme que l'un d'entre eux et aucune trace appréciable de l'autre. Ainsi donc, la similitude de forme seule est insuffisante pour produire des cristaux mixtes; il faut absolument que les corps aient aussi une composition identique. Ce fait est un de ceux qui montrent le plus nettement l'exactitude des vues de Mitscherlich.

Ce qui précède trouve en minéralogie une application extrêmement importante. On connaît plusieurs groupes d'espèces minérales ayant une forme cristalline identique, mais une composition qui diffère par des quantités extrêmement variables de divers éléments, ou même par certains éléments substitués à d'autres, mais qui, cependant, forment des cristaux mixtes. Les grenats, par exemple, constituent plusieurs de ces groupes. Or, des grenats manganésiens, d'origines diverses, ont, à l'analyse chimique, donné des résultats différents. Si l'on cherche à exprimer par une formule la composition de ces grenats, on doit arriver à une formule extrêmement complexe et différente pour chacun d'eux; et comme, selon l'origine, la composition change très-notablement, doit-on faire autant d'espèces minéralogiques, distinguer autant de sortes de grenats manganésiens qu'il y a de lieux où l'on en rencontre? L'affirmative a eu cours pendant longtemps, et il en est résulté une accumulation de formules et d'analyses capable de détourner de l'étude d'une science si compliquée. L'*isomorphisme* prouve que les choses sont infiniment plus simples qu'on ne le pensait. Tous les groupes qui se trouvent dans ce cas sont formés par des cristaux mixtes, dans lesquels les divers composés isomorphes se trouvent mélangés en quantités variables, ou même se remplacent les uns les autres, suivant les conditions géologiques qui leur ont donné naissance. Ainsi disparaissent une foule d'espèces minérales sur la nature desquelles il était d'ailleurs difficile d'avoir une idée nette et conforme aux lois des combinaisons chimiques.

La loi de Mitscherlich a été encore pour les chimistes une source de renseignements très-précieux pour la détermination des équivalents de certains corps. Supposons, par exemple, qu'il s'agisse de fixer la formule de

l'alumine, c'est-à-dire de trouver le nombre d'équivalents d'oxygène et d'aluminium qui constituent cet oxyde ; la loi de l'*isomorphisme* indique dans quel sens cette question doit être résolue. L'alumine, en effet, est isomorphe avec le sesquioxyde de fer, dont la formule, déterminée d'ailleurs est Fe^2O^3 ; ils se remplacent mutuellement dans des combinaisons de même forme et de même constitution. On doit donc considérer ces deux oxydes comme présentant une constitution analogue, regarder l'alumine comme formée de 2 équivalents d'aluminium et de 3 équivalents d'oxygène, et lui donner la formule Al^2O^3. Il sera dès lors facile de déduire l'équivalent de l'aluminium de l'analyse de l'alumine et de la formule précédente.

Toutefois, cette méthode n'est pas absolument exacte. Nous avons vu que des corps de compositions différentes peuvent affecter les mêmes formes cristallines ; mais, à vrai dire, ces corps ne sont pas isomorphes et ne rentrent pas dans les conditions de notre proposition. Les corps dimorphes peuvent encore donner lieu à quelque incertitude dans les questions de ce genre. On sait que le sulfure de cuivre et le sulfure d'argent sont isomorphes ; or le premier se représente d'ordinaire par la formule Cu^2S et le second par AgS Il résulterait de là que l'équivalent de l'argent est trop fort, qu'il est double de celui qu'indique la relation précédente, puisque l'*isomorphisme* exigerait pour le sulfure d'argent la formule Ag^2S, analogue à celle du sulfure de cuivre Cu^2S. Mais, d'autre part, le sulfure d'argent et le sulfure de plomb sont aussi isomorphes, et une foule de faits bien établis ne permettent pas de donner au dernier une formule autre que PbS, ce qui tendrait à faire considérer comme véritable la formule AgS pour le sulfure d'argent. Il y a donc là contradiction entre deux conséquences de l'*isomorphisme*. On a, il est vrai, fourni diverses explications de ces anomalies, mais sans détruire l'objection. S'appuyant sur le fait de l'*isomorphisme* de l'alun de potasse et de l'alun d'ammoniaque, dans lesquels le potassium, corps simple, et l'ammonium, molécule composée, se remplacent l'un l'autre sans altérer la constitution atomique du sel, on a dit que dans le sufure de cuivre 2 atomes de métal se sont réunis et jouent le même rôle que l'atome d'argent dans le sulfure d'argent. On n'a pas tardé à tirer de cette hypothèse de nombreuses conséquences et à luî faire expliquer beaucoup de faits de même ordre que le précédent. D'ailleurs, la chimie organique a fourni à cette argumentation diverses observations qui tendent à lui faire accorder quelque crédit : on a observé, par exemple, que, d'une manière générale, les composés organiques sont isomorphes avec leurs dérivés nitrés, c'est-à-dire avec les corps auxquels ils donnent naissance lorsque, dans leur molécule, 1 équivalent d'hydrogène se trouve remplacé par le groupe AzO^4. D'après M. Scheerer, certains silicates de magnésie sont isomorphes avec des corps correspondants dans lesquels 1 atome de magnésie est remplacé par 3 atomes d'eau, par le groupe 3HO. Ce remplacement d'un atome simple par un atome multiple a été considéré par M. Scheerer comme un cas particulier d'*isomorphisme*, qu'il a appelé *isomorphisme* polymère, pour le distinguer des cas ordinaires, qui constituent l'*isomorphisme* homœomère.

D'après cela, on conçoit qu'il y ait un certain intérêt à connaître quels sont les éléments ou groupes d'éléments que l'expérience a montrés isomorphes ; les recherches ont abouti aux résultats suivants, dont nous empruntons le tableau au *Nouveau cours de minéralogie* de M. Delafosse.

GROUPES DE CORPS SIMPLES OU COMPOSÉS DANS CHACUN DESQUELS ON A CONSTATÉ LES PROPRIÉTÉS DE L'ISOMORPHISME.

Corps simples.

1. Oxygène, fluor
2. Soufre, sélénium.
3. Chlore, fluor, brome, iode.
4. Arsenic, antimoine, tellure, bismuth.
5. Etain, titane.
6. Fer, manganèse, chrome, cobalt, nickel.
7. Cuivre, argent.

Composés binaires oxydés.

De la formule RO	1. Chaux, magnésie, protoxyde de fer, protoxyde de manganèse, oxyde de zinc, etc. 2. Baryte, strontiane, protoxyde de plomb et chaux.
De la formule R^2O^3	1. Albumine, peroxyde de fer, sesquioxyde de manganèse, sesquioxyde de chrome, sesquioxyde de titane. 2. Oxyde antimonique, acide arsénieux.
De la formule RO^2	Acide titanique, acide stannique.
De la formule R^2O^5	Acide phosphorique et acide arsénique.
De la formule RO^3	1. Acide sulfurique, acide sélénique, acide chromique, acide manganique. 2. Acide tungstique, acide molybdique.

Composés binaires sulfurés.

De la formule R^2S^2	Sesquisulfure d'antimoine, sesquisulfure d'arsenic.
De la formule R^3S	Sulfure de cuivre, sulfure d'argent.

La connaissance de ces groupes de corps isomorphes peut être d'un grand secours pour se rendre compte de la composition des espèces minérales composées que nous avons citées comme formées par le mélange de plusieurs composés isomorphes, et dont les analyses ont si longtemps embarrassé les chimistes. Voici, d'après M. Delafosse, la règle à suivre dans le calcul d'une analyse de ce genre : « On rassemblera toutes les bases (plus généralement, tous les éléments ou composés binaires) qui appartiennent au même groupe, c'est-à-dire qui sont isomorphes entre elles ; et, sans vouloir les calculer chacune pour son compte particulier, on traitera toutes celles d'un même groupe comme si elles étaient de même nature, ou comme si elles étaient associées ou solidaires entre elles, cherchant seulement à déterminer le nombre total d'atomes, ou, d'après la loi de Berzélius, la quantité totale d'oxygène ou de soufre qu'elles peuvent fournir en commun. En procédant ainsi, on trouvera, si l'analyse est exacte, qu'elles donnent toutes à la fois le même nombre d'atomes, la même quantité d'oxygène ou de soufre qu'une seule d'entre elles donnerait pour la quantité d'acide qui correspond à leur ensemble. »

Jusqu'ici, pour ne pas embarrasser notre exposition, nous avons laissé de côté un point fort important, la limite des différences entre les formes cristallines. Dans l'énoncé de la loi de Mitscherlich, il est dit que les corps isomorphes présentent une formule atomique semblable, et une forme cristalline à peu près égale ; c'est qu'en effet, si les deux corps cristallisent dans le système régulier, l'identité des formes cristallines est rigoureuse ; mais si les corps cristallisent dans les autres systèmes, l'*isomorphisme* n'est qu'approché ; c'est ce que l'on a appelé un homœomorphisme ; les formes cristallines sont alors à peu près les mêmes, et leurs angles présentent des différences souvent très-faibles, mais s'élevant parfois jusqu'à 2° ou 3°. Le célèbre chimiste Laurent a même été amené par ses observations à étendre la définition de l'*isomorphisme :* pour Mitscherlich, il n'y avait *isomorphisme* qu'entre des substances cristallisant dans le même système ; Laurent pensa que l'*isomorphisme* peut exister entre des substances affectant des formes de systèmes différents, avec cette seule condition que les deux formes sont cependant très-voisines et constituent, pour ainsi dire, le passage d'un système à l'autre. L'hypothèse de Laurent a encore cours en Allemagne ; elle doit cependant être considérée comme fausse, l'examen des propriétés optiques des cristaux ne laissant aucun doute à cet égard.

D'après M. Deville, les différences entre les angles des cristaux isomorphes tiennent uniquement aux circonstacces dans lesquelles nous sommes placés pour les observer. Voici comment ce chimiste éminent a exposé ses idées à ce sujet, dans une leçon remarquable faite à la Société chimique de Paris :

« Le carbonate de chaux et le carbonate de magnésie, composés d'éléments identiques ou isomorphes, c'est-à-dire possédant le même nombre d'atomes groupés de la même manière, devraient aussi cristalliser de la même manière, puisqu'ils se rencontrent ensemble dans la dolomie. Leurs formes, il est vrai, son: bien des rhomboèdres, mais leurs angles sont notablement différents, l'angle de la magnésie carbonatée étant 107°, l'angle du calcaire étant 105° 5'. On aperçoit néanmoins les circonstances dans lesquelles ces deux matières ont pu se superposer en cristallisant, c'est-à-dire posséder exactement les mêmes angles, si on tient compte des circonstances physiques au milieu desquelles on peut les supposer placées, la température et la pression, qui agissent de la même manière pour altérer la forme du cristal. Grâce aux travaux de M. Mitscherlich et de M. de Senarmont, nous pourrons très-facilement imaginer les circonstances de température et de pression nécessaires pour arriver à identifier les deux angles du rhomboèdre dans la magnésie carbonatée et le calcaire. En appelant δ et δ' les coefficients de dilatation linéaire de la magnésie carbonatée suivant l'axe de symétrie, et perpendiculairement à cet axe, supposant de plus $\delta > \delta'$, il est clair qu'en chauffant le cristal on tendra à l'allonger suivant l'axe, et par conséquent à diminuer l'angle du rhomboèdre, jusqu'à ce qu'il prenne la valeur qui convient au carbonate de chaux. On pourrait ainsi calculer les températures auxquelles il faut comparer le carbonate de chaux et le carbonate de magnésie pour les trouver isomorphes. De plus, les coefficients de dilatation suivant les axes d'élasticité étant variables d'une substance à l'autre, on peut concevoir qu'à une certaine température le rapport des deux axes d'élasticité qui coïncident ici avec les axes du prisme hexagonal régulier sera le même pour le calcaire et la magnésie carbonatée...... On voit donc que la loi de Mitscherlich serait vraie dans son interprétation la plus rigoureuse, et telle qu'elle est ressortie de la comparaison des arséniates et des phosphates cristallisés, si on pouvait comparer entre eux les cristaux à des températures convenablement choisies pour chacun d'eux..... Les mêmes raisonnements s'appliquent à l'influence de la pression sur la forme des cristaux. Si la compression des matières cristallisées, considérée suivant chaque axe d'élasticité, est différente, non-seulement dans la même substance, mais différente encore, comme c'est très-probable, entre les substances isomorphes elles-mêmes, on conçoit que la forme primitive d'un cristal varie dans ses dimensions avec la pression sous laquelle il s'est formé. » On pourrait expliquer encore, en suivant les mêmes idées, comment il se fait que les mélanges cristallisés se trouvent le plus souvent composés par des proportions de substances isomorphes à peu près constantes, ou du moins dont des variations se renferment dans des limites assez rapprochées.

M. Hermann, pensant que des composés de formules différentes, des composés hétéromères peuvent, sans être tout à fait semblables, avoir entre eux une ressemblance partielle plus ou moins prononcée, et présenter une sorte d'*isomorphisme* particulier, a proposé de nommer *isomorphisme* hétéromère les combinaisons isomorphiques de ce genre. Quelle que soit l'opinion que l'on ait sur cette extension de l'*isomorphisme*, on ne peut nier que certains corps constituent des groupes partiellement isomorphes. On connaît, par exemple, des substances cristallisant en prismes, dans lesquelles la zone du prisme fondamental est sensiblement constante, mais dont les sommets présentent des différences plus prononcées, ces substances ayant en même temps des compositions assez voisines. C'est un *hémisomorphisme*. Les tartrates présentent un exemple très-remarquable de ce fait. Le groupe de silicates que les minéralogistes appellent *mésotypes* est dans le même cas.

Les corps isomorphes qui ont la même structure moléculaire étant formés de molécules sensiblement égales et de même forme, il en résulte que leur volume moléculaire doit être égal. C'est ce que vérifie l'expérience. Si l'on prend leur pesanteur spécifique, et si on calcule ensuite, d'après la relation bien connue $P = VD$, dans laquelle P est le poids atomique des corps, V leur volume moléculaire, on obtient des chiffres généralement égaux, ou tout au moins des chiffres qui sont entre eux dans des rapports très-simples. Il faut cependant remarquer que la proportionnalité du volume spécifique n'est pas, comme on l'a cru, un caractère absolu de l'*isomorphisme* vrai ; on l'observe également entre les corps plésiomorphes. Elle se présente même accidentellement dans des corps qui ne sont ni isomorphes ni plésiomorphes.

ISOMYS s. m. (i-zo-miss — du préf. *iso*, et du gr. *mus*, rat.) Mamm. Genre de mammifères rongeurs, formé aux dépents des rats.

ISON s. m. (i-zon — du gr. *isos*, égal). Anc. mus. *Chant en ison*, Psalmodie roulant sur deux notes.

— **Encycl**. Selon Rousseau, on appelle ainsi un chant ou une psalmodie qui ne roule que sur deux sons, et ne forme, par conséquent, qu'un seul intervalle. Quelques ordres religieux n'ont, dans leurs églises, d'autre chant que le *chant en ison*. D'autre part, et selon Villoteau, *ison*, dans le chant de l'Eglise grecque, est une tenue sur laquelle le chanteur doit régler son chant : « Le mot *ison*, dit-il (*Etat actuel de la musique chez les Orientaux*, p. 377), se prend dans le sens de régulateur, en langage technique de la musique grecque moderne, parce que les Grecs ont continué de faire sentir le ton de la tonique pendant la durée de leur chant ; et c'est pourquoi on l'appelle *ison*, mot qui, en grec, signifie égal, qui ne monte ni ne descend. »

ISONANDRE s. m. (i-zo-nan-dre — du préf. *iso*, et du gr. *anêr*, *andros*, mâle). Bot. Genre d'arbres, de la famille des sapotacées.

— **Encycl**. L'*isonandre* est un bel arbre d'environ 20 mètres de hauteur, portant des feuilles opposées, ovales-lancéolées, dont l'ensemble constitue une cime touffue. Il est répandu dans les îles de la Malaisie, où l'espèce a notablement diminué depuis quelques années, par suite de la mauvaise habitude des naturels, qui abattent l'arbre pour en extraire tout le suc qu'il contient. On a introduit l'*isonandre* à l'île de la Réunion, où jusqu'à présent il paraît réussir. Les essais tentés pour sa propagation en Algérie ont été moins heureux. Il y a lieu de se préoccuper de la conservation de cette espèce ; c'est de l'*isonandre* qu'on retire la gutta-percha. V. ce mot.

ISONÈME s. m. (i-zo-nè-me — du préf. *iso*, et du gr. *nêma*, filament). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des apocynées, tribu des échitées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Afrique tropicale. ‖ Syn. de CYANOPIS.

ISONOME adj. (i-zo-nô-me — du préf *iso*, et du gr. *nomos*, loi). Minér. Se dit des cristaux dont les décroissements, tant sur les bords que sur les angles, sont égaux entre eux.

ISONOMIE s. f. (i-zo-no-mie — rad. *isonome*). Politiq. Gouvernement d'après les mêmes lois ; égalité civile et politique : *Si l'État a une guerre à soutenir et devient conquérant, son principe le porte à accorder aux populations conquises le même droit que celui dont jouissent ses nationaux : c'est ce qu'on nomme* ISONOMIE. (Proudh.)

— Minér. Conformité dans le mode de cristallisation.

ISONOTE s. m. (i-zo-no-te — du préf. *iso*, et du gr. *nôtos*, dos). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, tribu des passandrites, dont l'espèce type vit au Brésil.

ISONYQUE s. m. (i-zo-ni-ke — du préf. *iso*, et du gr. *onux*, ongle). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type habite le Brésil.

ISOODON s. m (i-zo-o-don — du préf. *iso*, et du gr. *odous*, dent). Mamm. Genre de mammifères marsupiaux, formé aux dépens des sarigues, formant la transition des péramèles aux potoroos, et comprenant une seule espèce, qui habite l'Australie.

ISONZO, en latin *Isontius* ou *Sontius*, rivière de l'empire d'Autriche, dans le Littoral. Elle descend du versant méridional des Alpes Carniques, au mont Terglou, coule au S., passe à Grodiska, reçoit la Torre, l'Idria et la Wippach, et se jette dans le golfe de Trieste, après un cours de 130 kilom.

ISOPARAMÉTRIQUE adj. (i-zo-pa-ra-mé-tri-ke — du préf. *iso*, et de *paramètre*). Géom. Qui a le même paramètre : *Courbes* ISOPARAMÉTRIQUES.

ISOPÉRIMÈTRE adj. (i-zo-pé-ri-mè-tre — du préf. *iso*, et de *périmètre*). Géom. Qui a le même périmètre : *Polygones* ISOPÉRIMÈTRES.

— **Encycl.** Deux surfaces planes qui ont même périmètre sont généralement différentes. Les rayons et apothèmes de deux polygones réguliers *isopérimètres*, dont l'un a deux fois plus de côtés que l'autre, sont liés entre eux par des relations simples. Si R et r désignent le rayon et l'apothème de celui des polygones qui a le moins de côtés, R' et r' le rayon et l'apothème de l'autre,

$$r' = \frac{R+r}{2} \quad \text{et} \quad R' = \sqrt{Rr'}.$$

Ces formules peuvent servir à calculer successivement les rayons et les apothèmes d'une série de polygones réguliers, tous *isopérimètres*, et dont les côtés doubleraient en nombre continûment ; en partant, par exemple, de l'hexagone régulier dont le rayon serait 1 et l'apothème $\frac{\sqrt{3}}{2}$, on évaluera si l'on veut les rayons et apothèmes des polygones de 12, 24, 48, 96, etc., côtés, ayant toujours pour périmètre C.

Le rayon du cercle *isopérimètre* à un polygone régulier est toujours compris entre le rayon et l'apothème de ce polygone ; d'ailleurs, à mesure que le nombre des côtés d'un polygone augmente, son périmètre restant constant, la différence entre son rayon et son apothème diminue ; si cette différence était devenue très-petite, on aurait, avec une approximation suffisante, le rayon du cercle *isopérimètre :* on pourrait en conclure une valeur approchée du rapport de la circonférence au diamètre. Cette manière de calculer le rapport de la circonférence au diamètre est indiquée dans les éléments ; on en a aujourd'hui un grand nombre d'autres infiniment plus rapides.

On démontre aisément que, de tous les triangles de même base et *isopérimètres*, le triangle isocèle est celui dont la surface est maximum. On en conclut que, de tous les polygones *isopérimètres* d'un nombre donné de côtés, celui qui est régulier a une surface maximum. Lorsque l'on compare deux polygones réguliers *isopérimètres*, on reconnaît immédiatement que celui qui a le plus de côtés a une plus grande surface, puisque son apothème est plus grand ; il en résulte que, de toutes les courbes planes de même longueur, celle qui enveloppe la plus grande surface est la circonférence de cercle.

Les figures *isopérimètres* ont donné lieu, à l'origine de l'analyse transcendante, à un grand nombre de belles recherches dont nous mentionnerons les plus intéressantes.

Deux points étant donnés dans un plan, déterminer la courbe de longueur donnée dont les extrémités seraient en ces deux points, et dont le segment, par rapport à une droite donnée dans le plan, serait maximum. — On trouve un arc de cercle.

De toutes les courbes isopérimètres *que l'on peut tracer sur un plan entre deux points donnés, quelle est celle qui, en tournant autour d'un axe donné dans le plan, engendrerait la surface maximum ou minimum ?* — On trouve deux *chaînettes* ayant leurs courbures en sens contraires.

De toutes les aires planes enveloppées par des courbes isopérimètres, *quelle est celle qui engendre le volume minimum par révolution?* — On trouve la courbe *élastique*.

ISOPÉTALE adj. (i-zo-pé-ta-le — du préf. *iso*, et de *pétale*). Bot. Dont les pétales sont égaux : *Fleurs* ISOPÉTALES.

ISOPHLIS s. m. (i-zo-fliss — du préf. *iso*, et de *phloios*, écorce). Zooph. Genre de productions marines, prises d'abord pour des plantes, mais qui paraissent être des polypiers charnus, et dont l'espèce type vit sur les côtes de la Sicile : *Les* ISOPHLIS *se présentent comme une substance gélatineuse et transparente.* (Desmarest).

ISOPHLORIDZINE s. f. (i-zo-flo-ri-dzi-ne). Chim. Principe isomère de la phloridzine, que renferment les feuilles du pommier.

— **Encycl.** M. Rochleder, auquel est due la découverte de l'*isophloridzine*, a découvert ce corps dans les feuilles du pommier et lui a donné ce nom pour rappeler son isomérie avec la phloridzine contenue dans l'écorce du même arbre. L'*isophloridzine* forme de longues aiguilles déliées, d'un éclat argentin, qui fondent à 105° comme la phloridzine. Elle donne, avec l'ammoniaque, une solution qui se colore à l'air en violet brunâtre et qui, par l'évaporation de l'ammoniaque, laisse déposer des cristaux incolores, peu solubles dans l'eau froide. Le sous-acétate de plomb précipite l'*isophloridzine*. Son dédoublement en sucre et isophlorétine par l'action de l'acide sulfurique étendu est plus rapide que celui de la phloridzine. L'isophlorétine se distingue de la phlorétine par sa solubilité dans l'éther. La potasse très-concentrée et chaude la dédouble en phloroglucine et acide isophlorétique; la masse cristallise par le refroidissement; on la dissout dans de l'acide sulfurique étendu et l'on agite la solution légèrement colorée avec de l'éther; on décante l'éther et l'on évapore au bain-marie la solution éthérée.

Le résidu cristallise; on le débarrasse d'une matière brune en précipitant par l'acétate de plomb; on filtre, on chasse l'excès de plomb par l'hydrogène sulfuré, on fait bouillir pour se débarrasser de l'excès d'acide sulfhydrique et l'on filtre de nouveau; la dissolution claire est alors additionnée de bicarbonate de soude et agitée avec de l'éther, auquel elle ne cède que la phloroglucine; celle-ci ayant été complètement enlevée, on acidule par de l'acide sulfurique et l'on agite de nouveau avec de l'éther qui dissout alors l'acide isophlorétique. La solution éthérée abandonne cet acide en s'évaporant; on le purifie en le dissolvant dans l'eau et en séparant, par le filtre, des particules rougeâtres insolubles; par l'évaporation dans le vide, l'acide isophlorétique se dépose en cristaux volumineux.

L'acide isophlorétique se distingue de l'acide phlorétique en ce qu'il n'est pas coloré par le chlorure ferrique, et de l'acide mélilotique (hydrocoumarique), qui a la même composition, par son manque d'odeur et par son point de fusion plus élevé, 129° au lieu de 82°. Enfin, il se distingue de l'acide hydroparacoumarique de M. Hlasiwetz qui, comme lui, n'est pas précipité par l'acétate de plomb, en ce qu'il ne réduit pas les solutions alcalines de cuivre comme le fait ce dernier.

L'acide isophlorétique est sans doute un homologue de l'acide oxybenzoïque; son sel barytique, cristallisé dans l'alcool, renferme $(C^9H^9O^3)^2Ba''$; il est anhydre.

L'auteur espère obtenir la syrocine

$$C^9H^9O^3(AzH^2)$$

par un des dérivés de cet acide.

ISOPHONE adj. (i-zo-fo-ne — du préf. *iso*, et du gr. *phonê*, voix). Qui a la même voix ou le même timbre de voix.

ISOPHONIQUE adj. (i-zo-fo-ni-ke — rad. *isophone*). Gramm. Qui a le même son sans avoir le même sens, comme *car* et *quart*, *cinq*, *ceint*, *sein*, *sain*, *seing* et *saint*.

ISOPHYLLE adj. (i-zo-fi-le — du préf. *iso*, et du gr. *phullon*, feuille). Bot. Qui a des feuilles égales ou semblables.

— s. m. Syn. de BUPLÈVRE, genre d'ombellifères.

ISOPLEURE s. m. (i-zo-pleu-re — du préf. *iso*, et du gr. *pleura*, côté, flanc). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des subulipalpes, dont l'espèce type vit au Canada.

ISOPLEURIDE adj. (i-zo-pleu-ri-de — de *isopleure*, et du gr. *idea*, forme). Entom. Qui ressemble ou se rapporte à l'isopleure.

— s. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères pentamères, ayant pour type le genre isopleure.

ISOPLEXIS s. f. (i-zo-plè-ksiss — du préf. *iso*, et du gr. *plekô*, je tresse). Bot. Genre de plantes, de la famille des scrofularinées, tribu des digitalées, comprenant des arbustes à fleurs en grappes serrées, dont quelques-uns sont cultivés comme plantes d'agrément.

ISOPODE adj. (i-zo-po-de — du préf. *iso*, et du gr. *pous*, pied). Crust. Qui a les pattes égales ou semblables.

— s. m. pl. Ordre de crustacés, ayant pour type le genre cloporte : *Le corps des* ISOPODES *est déprimé et souvent ovalaire.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** Cet ordre de crustacés est caractérisé par un corps déprimé; des mandibules sans palpes; deux paires de mâchoires, recouvertes par des pieds-mâchoires dont la réunion représente une lèvre inférieure; le tronc divisé en sept segments; les branchies situées sous la queue; quatorze pattes, les pattes antérieures sont portées par un segment distinct de la tête; quatre antennes en forme de soie. Cet ordre comprend les genres suivants : idotée, rhoé, tanaïs, anthure, sphérome, cymothoé, ione, bopyre, cloporte, lygie, armadille, tylo, aselle, etc. Ces crustacés naissent souvent avant d'avoir acquis tous leurs organes, et la forme de leur corps se modifie par les progrès de l'âge.

ISOPODIFORME adj. (i-zo-po-di-for-me — de *isopode*, et de *forme*). Crust. Qui ressemble à un isopode.

ISOPOGON s. m. (i-zo-po-gon — du préf. *iso*, et du gr. *pôgôn*, barbe). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des protéacées, comprenant une seule espèce, qui croît en Australie.

ISOPOLITIE s. f. (i-zo-po-li-tî — du préf. *iso*, et du gr. *politeia*, gouvernement). Politiq. Égalité des droits politiques.

ISOPROPACÉTONE s. f. (i-zo-pro-pa-cé-to-ne — du préf. *iso*, du gr. *propas*, tout entier, et de *acétone*). Chim. Éther d'un acide nouveau, découvert par Frankland et Duppa.

— **Encycl.** Lorsqu'on traite les dérivés sodés de l'acide acétique, obtenus par la dissolution directe du sodium dans l'éther acétique, par un excès d'iodure d'isopropyle, et qu'on fait chauffer au bain-marie le mélange pendant vingt-quatre heures, dans un matras mis en communication avec un appareil de Liebig à reflux, il se forme différents produits que l'on sépare par la distillation; à 100°, il passe surtout de l'acétate d'éthyle, de l'iodure d'isopropyle et de l'éther mixte d'isopropyle et d'éthyle. Le résidu, additionné d'eau aiguisée d'acide sulfurique jusqu'à réaction acide, fournit, lorsqu'on le distille, une huile d'une odeur agréable en même temps que de l'eau; on ajoute du chlorure de calcium, on dessèche et l'on soumet à la distillation. Celle-ci commence vers 70° et s'élève parfois jusqu'à 300°. Le produit qui passe vers 100° renferme surtout de l'acétate d'éthyle et de l'iodure d'isopropyle, ainsi que de l'alcool; il passe ensuite en abondance deux composés, dont l'un bout vers 135° et l'autre vers 200° environ.

La portion volatile à 200°, convenablement rectifiée, fournit un liquide bouillant à 201° sous la pression de $0^m,7584$. C'est l'*isopropacétone*-carbonate d'éthyle

$$\begin{array}{l} CO.Me \\ | \\ C\beta Pr.H \quad (\beta Pr = \text{isopropyle } CMe^2H). \\ | \\ CO.OC^2H^5 \end{array}$$

Ce corps se produit par la substitution de l'isopropyle au sodium dans le sodacétone-carbonate d'éthyle. Il est incolore, huileux, d'une odeur rappelant la paille en décomposition, et d'une saveur piquante. Il est insoluble dans l'eau, mais miscible en toutes proportions avec l'alcool et l'éther; sa densité à 0° égale 0,98046, sa densité de vapeur a été trouvée égale à 5,92 (théorie, 5,94); il n'a pas d'action sur la lumière polarisée, tandis que le valérate d'éthyle, ainsi que MM. Frankland et Duppa l'ont constaté, agit sur la lumière polarisée. Des solutions aqueuses bouillantes de potasse et de soude le décomposent rapidement; l'eau de baryte agit d'une manière analogue à l'ébullition; il se sépare du carbonate de baryum et il se forme un liquide volatil qui, convenablement purifié, constitue l'acétone

$$CO \left\{ \begin{array}{l} CH^2\beta Pr \\ CH^3 \end{array} \right. ,$$

qui n'est autre que l'acétone ordinaire dans laquelle un atome d'hydrogène de l'un des deux méthyles est remplacé par de l'isopropyle.

L'*isopropacétone* est un liquide incolore, mobile, limpide, d'une odeur fortement camphrée et d'une saveur brûlante; l'eau le dissout très-peu, mais l'alcool et l'éther le dissolvent en toutes proportions. La densité de ce corps égale 0,81892 à 0°; il bout à 114°, sous la pression de $0,^m7584$. La densité de vapeur, déterminée expérimentalement, a été trouvée égale à 3,48 (théorie, 3,455). Il ne réduit pas l'azotate d'argent à l'ébullition. Agité avec une dissolution concentrée de carbonate de sodium concentré, il se concrète en une masse brillante de cristaux blancs. L'*isopropacétone* est isomérique avec le méthyl-valéral bouillant à 120°, découvert par M. Williamson; il l'est encore avec l'éthyle butyrol bouillant à 128° environ.

Parmi les produits de l'action de l'iodure d'isopropyle sur le sodacétate d'éthyle, il se forme encore du diisopropacétone-carbonate d'éthyle

$$\begin{array}{l} COMe \\ | \\ C\beta Pr^2 \quad , \\ | \\ CO.OC^2H^5 \end{array}$$

qui n'a point été évalué à un état de pureté suffisante pour l'analyse.

— *Acide isopropyl-acétique.* La portion du liquide bouillant vers 135° signalée plus haut fournit, après des rectifications répétées, une certaine quantité d'un liquide bouillant de 134° à 135°. Ce composé est de l'isopropyl-acétate d'éthyle, c'est-à-dire de l'acétate d'éthyle dans lequel un hydrogène est remplacé par de l'isopropyle; sa formule est

$$\begin{array}{l} CH^2.C \left\{ \begin{array}{l} CH^3 \\ CH^3 \\ H \end{array} \right. . \\ | \\ CO.OC^2H^5 \end{array}$$

Il prend naissance par la simple substitution de l'isopropyle au sodium dans le sodacétate d'éthyle. C'est un liquide incolore, huileux, presque insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, d'une odeur pareille à celle du valérate d'éthyle, dont il est l'isomère. Densité : 0,882 à 0° et 0,87166 à 18°. Il bout de 134° à 135°, sous la pression de $0^m,7582$. Densité de vapeur trouvée : 4,64; densité théorique : 4,40.

La potasse alcoolique décompose facilement l'isopropyl-acétate d'éthyle, avec production d'isopropyl-acétate de potassium. L'acide isopropyl-acétique, retiré de ce sel, est un liquide huileux, incolore, transparent, un peu soluble dans l'eau, à laquelle il communique son odeur et sa réaction fortement acide. Son odeur est pareille à celle de l'acide valérique préparé avec l'alcool amylique. Sa densité est 0,95357 à 0°. Il bout à 175°. Sa densité de vapeur, déterminée expérimentalement, a été trouvée égale à 3,479. La théorie exigerait 3,52. Le sel d'argent se présente sous la forme de belles petites feuilles nacrées très-légères, assez stables à la lumière. 100 parties d'eau dissolvent, à 10°, 0,187 parties de ce sel.

L'acide isopropyl-acétique n'a pas d'action sur la lumière polarisée; mais l'acide valérique, préparé avec l'alcool amylique, dévie le plan de polarisation à droite. Ces deux acides ne présentent aucune autre différence notable dans leurs propriétés physiques. M. Würtz a trouvé que l'acide valérique n'avait pas d'action sur la lumière polarisée; ce fait s'expliquera, sans doute, par l'existence de deux acides valériques, dont l'un n'a pas de pouvoir rotatoire, et dont l'autre dévie de 20° à droite le plan de polarisation. Il est possible que l'alcool amylique inactif renferme de l'isopropyle; c'est ce que des recherches ultérieures décideront.

ISOPROPYL-ACÉTIQUE adj. m. (i-zo-pro-pi-la-sé-ti-ke — du préf. *iso;* du gr. *propas*, tout entier, *hulê*, matière, et de *acétique*). Chim. Se dit d'un acide particulier. V. ISOPROPACÉTONE.

ISOPROPYL-AMYLE s. m. (i-zo-pro-pi-la-mi-le — du préf. *iso;* du gr. *propas*, tout entier, *hulê*, matière, et de *amyle*). Chim. Nom d'un hydrocarbure d'amyle.

— **Encycl.** L'*isopropyl-amyle*,

$$C^8H^{18} = C^3H^7C^5H^{11},$$

se forme par l'action du sodium sur un mélange d'iodure d'amyle et d'isopropyle dissous dans de l'éther; la réaction a besoin d'être calmée. Il se forme du propylène, de l'hydrure de propyle (?), du diisopropyle, du diamyle et de l'*isopropyl-amyle*. On purifie ce dernier en traitant, par l'acide sulfurique et l'acide azotique, la portion du produit bouillant entre 100° et 120°. On le rectifie ensuite par du sodium. L'*isopropyl-amyle* est un liquide mobile, incolore, bouillant à 109°-110°, d'une densité égale à 0,698 à 16°; on peut le représenter par la formule

$$C \left\{ \begin{array}{l} CH^3 \\ CH^3 \\ H \\ C^5H^{11} \end{array} \right. ,$$

qui en fait un hydrocarbure tertiaire. Il bout à la même température que le dibutyle, avec lequel il est probablement identique. Le chlore l'attaque à froid, en donnant un chlorure qui bout à 165°. Ce chlorure possède une odeur d'orange et ressemble beaucoup au chlorure d'ortyle $C^8H^{17}Cl$, qui bout à 172°. Sa densité est 0,8834 à 10°, 5. Le même chlorure paraît se former principalement par l'action combinée du chlore et de l'iode. L'acide chlorique attaque lentement cet hydrocarbure, en donnant seulement de l'anhydride carbonique et de l'acide acétique.

ISOPSÈPHE adj. (i-zo-psè-fe — du préf. *iso*, et du gr. *psêphos*, calcul). Anc. gramm. Se disait des mots et des vers dont les lettres numérales additionnées donnaient un même nombre. Ainsi, les mots DeDICaVIt et LILIVM sont isopsèphes, car l'un et l'autre donnent 1,107, en additionnant les lettres numérales.

ISOPTÈRE s. m. (i-zo-ptè-re — du préf. *iso*, et du gr. *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des opatrides, dont l'espèce type habite l'Australie.

ISOPURPURATE s. m. (i-zo-pur-pu-ra-te — du préf. *iso*, et de *purpurate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide isopurpurique avec une base.

ISOPURPURIQUE adj. (i-zo-pur-pu-ri-ke — du préf. *iso*, et de *purpurique*). Chim. Se dit d'un acide isomère de l'acide purpurique, inconnu à l'état de liberté, et résultant de l'action du cyanure de potassium sur l'acide picrique.

— **Encycl.** De même que l'acide purpurique son isomère, l'acide *isopurpurique* est inconnu à l'état de sel. Son sel de potasse prend naissance lorsqu'on fait agir l'acide picrique sur le cyanure de potassium

$$\underset{\text{Acide picrique.}}{C^6H^3(AzO^2)^3O} + \underset{\text{Cyanure potassique.}}{3CAzK} + \underset{\text{Eau.}}{3H^2O}$$

$$= \underset{\text{Isopurpurate potassique.}}{C^8H^4KAz^5O^6} + \underset{\text{Anhydride carbonique.}}{CO^2}$$

$$+ \underset{\text{Ammoniaque.}}{AzH^3} + \underset{\text{Potasse.}}{2KHO.}$$

— I. PRÉPARATION. On chauffe à 60° une solution aqueuse renfermant le tiers de son poids de cyanure de potassium, et l'on y ajoute une solution d'acide picrique au $\frac{1}{10}$. Le mélange étant fortement agité, il se dégage de l'acide cyanhydrique, de l'ammoniaque, et en se refroidissant le liquide se prend en une masse cristalline pulpeuse. On recueille cette pulpe sur une toile, on la presse, on la comprime entre des doubles de papier buvard, puis on la pulvérise, on la broie avec une petite quantité d'eau, on la jette sur un filtre, on la lave avec un peu d'eau chaude, on l'exprime de nouveau, enfin on la redissout dans une grande quantité d'eau bouillante et on laisse refroidir la liqueur. Il se sépare alors de l'isopurpurate de potassium impur, soit sous la forme d'une pellicule métallique verte, soit en écailles cristallines qui ont une couleur verte par réflexion.

— II. PROPRIÉTÉS. L'isopurpurate de potassium est peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau bouillante, à laquelle il communique une couleur pourpre foncé, et d'où le précipite une solution concentrée de carbonate de potassium. On peut profiter de cette propriété pour dépouiller le sel des impuretés qu'il renferme quelquefois et qui ne sont point précipitables par ce réactif. L'isopurpurate potassique se dissout aussi dans l'alcool faible. Chauffé à 215°, il détone assez fortement, avec une légère apparence d'incandescence et avec formation d'un nuage gris. Il fait également explosion lorsqu'on le met en contact avec de l'acide sulfurique. Sa solution est précipitée par les sels de baryum, de plomb, de mercure et d'argent; ceux de calcium, de strontium, de cuivre et de zinc ne la précipitent pas. Cette solution ne fournit pas les réactions caractéristiques du cyanogène. Séché à 100°, l'isopurpurate potassique renferme $C^8H^4KAz^5O^6$.

Tous les autres isopurpurates ont été obtenus par double décomposition. On a préparé les sels de baryum, d'ammonium, de calcium, de plomb, d'argent, de sodium et de strontium.

ISOPYRE s. m. (i-zo-pi-re — du préf. *iso*, et du gr. *pur*, feu). Bot. Genre de plantes, de la famille des renonculacées, tribu des elléborées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent surtout les contrées boréales. ‖ Syn. d'HÉPATIQUE, autre genre de renonculacées.

— **Encycl.** Les *isopyres* sont des plantes herbacées, annuelles ou bisannuelles, très-grêles, à feuilles très-découpées et à fleurs très-petites, blanchâtres, axillaires ou terminales, auxquelles succèdent de petites capsules polyspermes. Ce genre ne renferme qu'un petit nombre d'espèces, qui croissent pour la plupart dans nos climats. L'*isopyre pigamon* est bisannuel et a des fleurs blanches dépourvues d'involucre; il croît dans les régions montagneuses et ombragées de l'Europe centrale, et se rencontre même quelquefois aux environs de Paris, où on pense qu'il a été naturalisé. L'*isopyre ancolie* est aussi bisannuel, mais ses fleurs sont jaunes. On peut citer aussi l'*isopyre fumeterre*, espèce annuelle, à fleurs jaunes, originaire du nord de l'Europe et de l'Asie. On a peu observé les propriétés de ces plantes, et, d'un autre côté, leur faible dimension les fait rarement admettre dans les jardins d'agrément.

ISORAMUNE s. m. (i-zo-ra-mu-ne). Bot. Arbre du Malabar, dont le suc était employé autrefois dans les affections pulmonaires.

ISORÉ (Jacques), conventionnel, né à Cauvigny (Beauvoisis) en 1758, mort en 1839. Comme ses parents, il se livrait à la culture de ses biens lorsque la Révolution éclata. L'ardeur avec laquelle il embrassa les idées nouvelles lui valut d'être nommé administrateur du district de Clermont (Oise) et membre de la Convention nationale en 1792. Isoré alla siéger à la Montagne, vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis, fut chargé avec Collot d'Herbois d'une mission pour les subsistances, et, grâce à son énergie, à son activité, il parvint à approvisionner non-seulement Paris, mais encore les armées et les places des frontières. Ce député, qui jusqu'alors ne s'était occupé que de culture, fut chargé d'importantes missions aux armées et se montra constamment à la hauteur d'une tâche si difficile. Il contribua au débloquement de Maubeuge, aux succès de Pichegru en Flandre, nomma des généraux tels que Moreau et Macdonald, et prit, à son retour à Paris, la surveillance des subsistances, fonctions dans lesquelles il rendit d'importants ser-

vices. Sous le Directoire, Isoré fut commissaire central et agent général des contributions dans le département de l'Oise. Après le coup d'Etat de brumaire, il rentra dans la vie privée. Il fut exilé de France comme régicide en 1816; mais, deux ans après, il put revenir dans sa patrie. Il est l'auteur d'un *Traité sur la grande culture des terres* (Paris, 1802, 2 vol. in-8°).

ISORHIPIS s. m. (i-zo-ri-piss — du préf. *iso*, et du gr. *rhipis*, panache). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des eucnémides, qui habite l'Europe et l'Amérique.

ISORHYNQUE s. m. (i-zo-rain-ke — du préf. *iso*, et du gr. *rhugchos*, bec). Entom. Genre d'insectes coléoptères trétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type vit au Cap de Bonne-Espérance.

ISOSCÈLE adj. (i-zo-sè-le). Géom. V. ISOCÈLE.

— s. m. Entom. Syn. d'OBÉRÉE.

— s. f. pl. Arachn. Groupe d'aranéides, formé aux dépens du genre plectane.

ISOSCÉLIE s. f. (i-zo-sé-lî). Géom. V. ISOCÉLIE.

ISOSOME s. m. (i-zo-so-me — du préf. *iso*, et du gr. *sôma*, corps). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des cébrionites, dont l'espèce type habite la Russie méridionale.

ISOSTÉMONE adj. (i-zo-sté-mo-ne — du préf. *iso*, et du gr. *stêmôn*, étamine). Bot. Dont les étamines sont en nombre égal avec les divisions de la corolle. ‖ On dit aussi ISOSTÉMONOPÉTALE.

ISOSTIGMA s. m. (i-zo-sti-gma — du préf. *iso*, et du gr. *stigma*, stigmate). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Brésil.

ISOSYLLABIQUE adj. (i-zo-si-la-bi-ke — du préf. *iso*, et de *syllabique*). Gramm. Qui a un même nombre de syllabes : *Vers* ISOSYLLABIQUES. *Mots* ISOSYLLABIQUES.

ISOTARTRATE s. m. (i-zo-tar-tra-te — du préf. *iso*, et de *tartrate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide isotartrique avec une base.

ISOTARTRIQUE adj. (i-zo-tar-tri-ke — du préf. *iso*, et de *tartrique*). Chim. Se dit d'un acide qui se forme en même temps que l'acide métatartrique, lorsqu'on traite l'acide tartrique par la chaleur, et qui a pour formule $C^8H^5O^{11}HO$.

ISOTÈLE s. m. (i-zo-tè-le — gr. *isotelês*; de *isos*, égal, et de *telos*, charge, impôt). Antiq. gr. Etranger établi à Athènes, jouissant de l'isotélie.

— Crust. Genre de trilobites, comprenant une quinzaine d'espèces, dont le type a été trouvé dans les calcaires de transition de l'Amérique du Nord.

ISOTÉLIE s. f. (i-zo-té-lî — gr. *isoteleia*; de *isos*, égal, et de *telos*, charge, impôt). Antiq. gr. Etat civil intermédiaire entre celui du citoyen athénien et de l'étranger, et donnant à celui qui en jouissait des droits semblables à ceux des citoyens.

ISOTELIEN, IENNE adj. (i-zo-té-liain, iè-ne — rad. *isotèle*). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'isotèle.

— s. m. pl. Famille de crustacés, de l'ordre des trilobites, comprenant les genres isotèle, nilée et amphyx.

ISOTHÉCION s. m. (i-zo-té-si-on — du préf. *iso*, et du gr. *thekion*, petite boîte). Bot. Genre de mousses, qui croît dans les régions tropicales.

ISOTHÈRE adj. (i-zo-tè-re — du préf *iso*, et du gr. *theros*, été). Physiq. Qui a la même température moyenne en été : *Les lignes isochimènes et* ISOTHÈRES *ne sont nullement parallèles aux lignes isothermes.* (De Humboldt.) ‖ Mot créé par de Humboldt.

— s. f. Ligne isothère : *L'*ISOTHÈRE *de* 21°.

ISOTHERME adj. (i-zo-tèr-me — du préf. *iso*, et du gr. *thermos*, chaud). Physiq. Qui a la même température moyenne : *Le tracé des lignes* ISOTHERMES *présente les sinuosités les plus capricieuses.* (L. Figuier.) *Le système des lignes* ISOTHERMES, *isothères et isochimènes, que j'ai proposé en* 1817, *pourra peut-être fournir une base certaine à la climatologie comparée.* (De Humboldt.) *On compte sept zones* ISOTHERMES, *qui sont : zone torride, zone chaude, zone douce, zone tempérée, zone froide, zone très-froide et zone glaciale.*

— s. f. Ligne isotherme : *L'*ISOTHERME *de* 25° *est voisine de l'équateur.*

— **Encycl.** Il semble, au premier abord, que tous les lieux du globe terrestre situés sous la même latitude devraient avoir la même température moyenne; mais, pour des raisons très-diverses, il n'en est jamais ainsi. Par exemple, si nous tracions sur un planisphère une ligne passant par tous les points de la terre où la température moyenne est de 25°, nous verrions que cette ligne est voisine de l'équateur, mais ne lui est point parallèle. Elle commencerait sur la côte occidentale de l'Amérique, au niveau de la Vera-Cruz, puis elle passerait par la Havane, le Sénégal, couperait les extrémités septentrionales de la mer Rouge, du golfe Persique, et traverserait l'Inde un peu au nord de Bénarès, pour se terminer aux Philippines. Donc, des lieux situés à des distances inégales de l'équateur peuvent avoir une même température moyenne.

De Humboldt eut le premier l'idée de tracer sur la sphère des lignes passant par les points où la température moyenne est la même, et il les a appelées *lignes isothermes.* Il a aussi appelé *bande* ou *zone isotherme* l'espace compris entre deux courbes *isothermes.* C'est en 1817, dans un travail remarquable qui a fait époque dans la météorologie, qu'il est parvenu à construire des lignes *isothermes* dans notre hémisphère, en discutant les observations recueillies dans différents pays. Depuis, le catalogue des *isothermes* s'est considérablement accru, grâce surtout à MM. Mahlmann, Kaemtz et Dove.

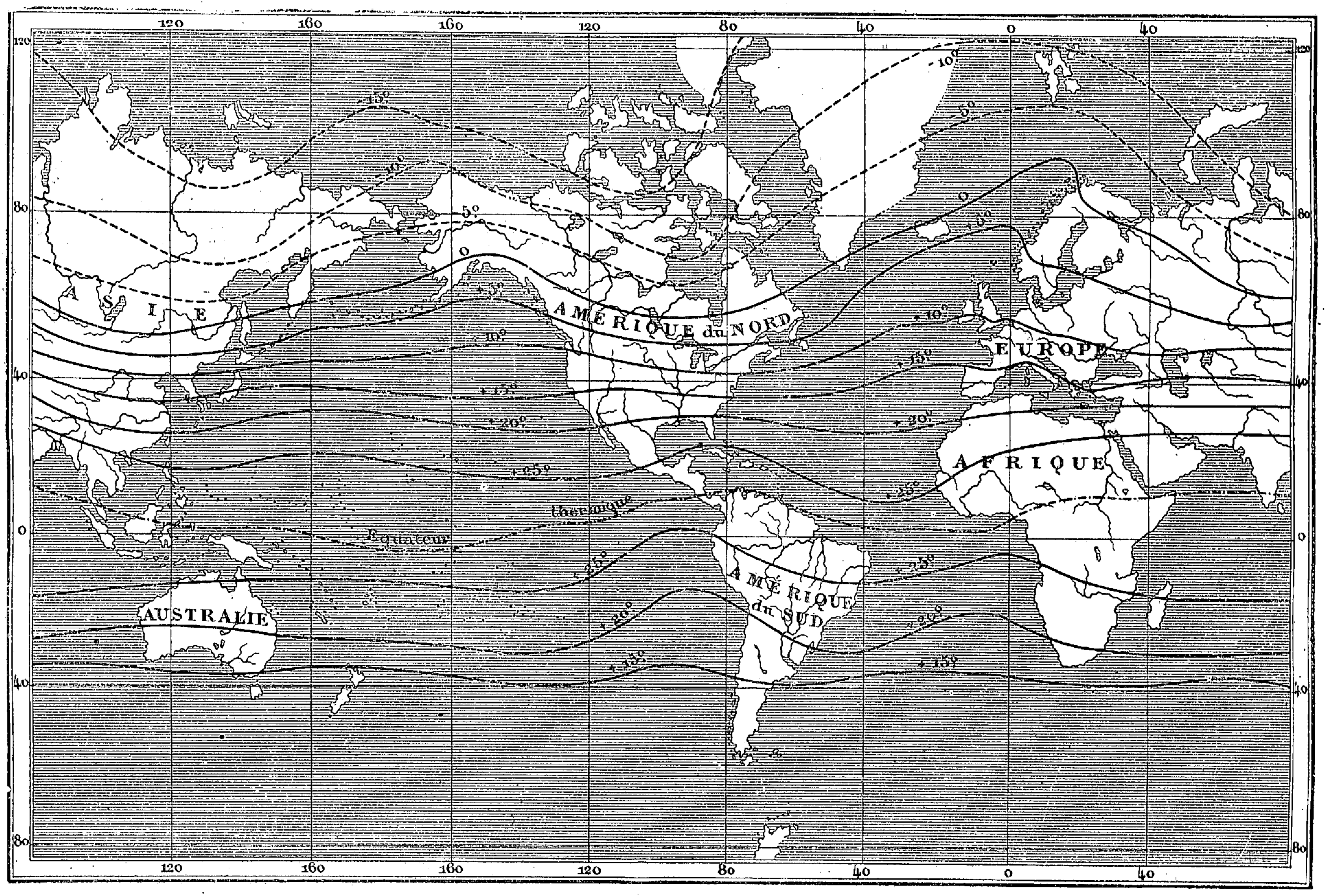

Nous donnons, après la *Météorologie* de M. Marié-Davy, la carte des principales lignes *isothermes* qui ont été relevées. On voit qu'elles sont très-sinueuses, tout en affectant un certain parallélisme entre elles. Ainsi, toutes ont, sur les côtes occidentales de l'Afrique et de l'Europe, une convexité tournée vers le pôle, et toutes s'abaissent vers l'équateur, à l'ouest, dans l'Amérique du Nord, à l'est, dans l'intérieur de la Russie, pour se relever ensuite sur les côtes occidentales de l'Amérique et orientales du continent asiatique. Ainsi l'*isotherme* de 10° commence un peu au nord de New-York, qui est son point le plus rapproché de l'équateur, s'élève jusqu'à Londres, où elle atteint sa limite la plus septentrionale, puis redescend à Prague, passe au nord de la mer Noire et se termine à la côte asiatique au-dessus de Pékin, pour remonter de nouveau et couper la côte occidentale de l'Amérique au niveau du fort Saint-Georges, à 6° plus au S. que son point de départ.

Plus nous avancerons vers le nord, plus nous trouverons que la direction des *isothermes* s'écarte de celle des parallèles terrestres; ainsi l'*isotherme* de zéro se trouve sur la côte orientale de l'Amérique, sous le 53e degré de latitude; elle traverse le milieu de l'Islande, atteint le cap Nord de la Norvége par le 71e degré de latitude, puis descend brusquement vers le sud dans l'intérieur de la Russie, où elle longe l'extrémité méridionale de la mer Blanche; enfin, elle atteint presque le 50e degré à l'est de la ville d'Irkoutsk, dans la Sibérie asiatique.

Entre les *isothermes* de + 25°, on remarque, sur la carte, une ligne pointillée, et désignée du nom d'*équateur thermique.* Ce n'est pas une *isotherme*, car la température moyenne n'est pas la même en tous ses points; mais elle passe par tous les lieux où la température de chaque méridien est maximum. Cette ligne s'écarte d'une manière notable de l'équateur terrestre, particulièrement sur les deux continents. Son élévation vers le nord, dans la mer des Antilles, est due à l'existence du grand courant marin qui transporte les eaux équatoriales de l'Atlantique dans les parages de ces îles. Les déserts du Sahara, ceux de l'Arabie, et le développement de l'Asie méridionale transversalement située au nord de l'océan Indien, joints à l'existence, dans les régions équatoriales du Pacifique, d'un courant marin analogue à celui de l'Atlantique, produisent l'inflexion vers le nord que l'on remarque dans la direction de l'équateur magnétique, à la surface de l'Afrique et des mers de l'Inde.

L'irrégularité des lignes *isothermes* devient de plus en plus prononcée à mesure que l'on s'avance vers le nord; elle paraît diminuer, au contraire, en s'approchant du pôle austral. Cela vient de ce que les terres sont peu étendues dans cette dernière portion de la surface du globe, tandis qu'elles prédominent sur le pourtour du pôle boréal.

De cette disposition des *isothermes*, qui s'abaissent constamment vers le sud dans l'intérieur des continents, tandis que, dans les mers, elles s'élèvent vers le nord, il résulte que ce n'est pas au pôle même que règne le plus grand froid. D'après les météorologistes, il existerait deux *pôles du froid*, c'est-à-dire deux points du globe présentant un minimum de température moyenne. M. Kaemtz place l'un de ces points au N. du détroit de Barrow, en Amérique, et l'autre en Sibérie, à l'E. du cap Taymour. La température moyenne du premier serait de — 19°, et celle du second de — 17°.

— *Zones isothermes.* On en compte sept. Voici leurs noms et leurs températures moyennes :

Zone torride ou équatoriale de	30° à 25°
Zone chaude.	25° à 20°
Zone douce.	20° à 15°
Zone tempérée.	15° à 10°
Zone froide.	10° à 5°
Zone très-froide.	5° à 0°
Zone glaciale ou polaire . .	0° à — x

Si l'on fait passer des lignes par les points qui possèdent les mêmes températures moyennes d'hiver, on a les *isothermes d'hiver*, que de Humboldt appelle *isochimènes.* Pareillement, les *isothermes d'été*, ou lignes passant par les points qui ont la même température moyenne en été, ont reçu le nom d'*isothères.* Les cartes météorologiques donnent aussi le tracé de ces lignes.

ISOTHRIX s. m. (i-zo-trikss — du préf. *iso*, et du gr. *thrix*, poil). Mamm. Genre de mammifères rongeurs.

ISOTOME s. m. (i-zo-to-me — du préf. *iso*, et du gr. *tomê*, section). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des trachélydes, tribu des lagries, dont l'espèce type habite Buenos-Ayres. ‖ Syn. d'ORCHÉSELLE, autre genre d'insectes.

ISOTRIE s. f. (i-zo-trî). Bot. Syn. de POGONIE.

ISOTROPE adj. (i-zo-tro-pe — du préf. *iso*, et du gr. *tropos*, manière). Chim. Qui a la même composition, la même organisation en tous sens.

— **Encycl.** Les gaz et les liquides homogènes, les solides homogènes non cristallisés seraient *isotropes*, si la pesanteur n'établissait quelques légères différences de densité entre

les couches successives. Les cristaux, quoique homogènes, ne sont pas *isotropes*, puisqu'ils présentent des plans de clivage normalement auxquels la cohésion est moins grande que dans d'autres sens. Les corps organisés ne sont ni homogènes ni *isotropes*. Les vibrations sonores, calorifiques ou lumineuses se transmettent par ondes sphériques dans les corps *isotropes*, et par ondes plus ou moins compliquées dans les corps non *isotropes*.

ISOTROPIDE s. f. (i-zo-tro-pi-de — du préf. *iso*, et du gr. *tropis*, carène). Bot. Genre de plantes, de la famille des podalyriées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie.

ISOTYPE s. m. (i-zo-ti-pe — du préf. *iso*, et de *type*). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des mutisiées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique tropicale.

ISOUARD (Nicolas), plus connu sous le nom de **Nicolo**, compositeur italien, né à Malte, de parents français, en 1775, mort à Paris en 1818. Il alla faire ses études à Paris, puis retourna à Malte (1790), et entra comme commis dans une maison de banque. Passionné pour la musique, il apprit alors l'harmonie et la composition, puis fut envoyé par son père à Palerme pour y étudier le cours des monnaies. Mais là il continua ses études artistiques sous la direction d'Amendota, et prit ensuite, à Naples, où on l'avait placé dans une maison de banque, des leçons de composition, sous la direction de Iala et de Guglielmi. Lorsqu'il eut terminé son instruction musicale, Nicolo rompit brusquement avec la banque, quitta Naples et se rendit à Florence, où il fut chargé d'écrire un opéra qui ne réussit point. De Florence il gagna Livourne et y fit représenter son *Artaserce*, dont le succès lui valut l'appui bienveillant du grand maître de l'ordre de Malte, de Rohan, qui le nomma organiste de l'église Saint-Jean de Jérusalem, puis maître de chapelle. Après la prise de Malte par les Français, le général Vaubois s'attacha Nicolo comme secrétaire et l'emmena à Paris. Dès son arrivée en cette ville (1799), fort de l'amitié de Rodolphe Kreutzer, Nicolo fit représenter le *Tonnelier*, opéra-comique en un acte, qui n'eut qu'un médiocre succès. Au *Tonnelier* succéda la *Statue* ou la *Femme avare* (1800), qui ne réussit pas davantage. Le *Petit Page*, à Feydeau (1800), *Flaminius à Corinthe* (1801), à l'Opéra, subirent la même mauvaise chance. Mais quatre ouvrages qu'il donna à l'Opéra-Comique, de 1802 à 1805, et surtout l'*Intrigue aux fenêtres* (1805) firent sortir son nom de l'obscurité, et le placèrent au rang des auteurs en vogue. Nicolo arrivait dans un moment favorable : Cherubini boudait; Méhul, découragé, s'était retiré de la scène, Boieldieu était en Russie, Kreutzer visait au grand Opéra, et Berton faisait de rares apparitions à l'Opéra-Comique. Lié intimement avec les principaux critiques, docile aux librettistes d'opéras, qui avaient alors toute puissance, Nicolo, qui, en outre, passait sa vie au théâtre, au milieu des artistes et des auteurs, acquit à l'Opéra-Comique une influence sans rivale, accaparant les meilleurs poëmes, et attachant les premiers sujets à la fortune de ses œuvres. Les *Rendez-vous bourgeois* (1807); *Cendrillon*, en trois actes (1810), qui eut un succès énorme ; le *Billet de loterie* (1811), etc., fondèrent complétement sa réputation. Il exerçait au théâtre une espèce de royauté absolue, quand, en 1811, Boieldieu revint de Russie. Une lutte ardente s'engagea alors entre les deux compositeurs, qui devinrent bientôt des ennemis irréconciliables. Pour lutter avec avantage contre un aussi dangereux rival, Nicolo soigna ses compositions, travailla son orchestration, choisit avec soin ses motifs, et c'est à cet antagonisme avec Boieldieu que nous devons les belles partitions de *Joconde* (1814), de *Jeannot et Colin* (1814). Vers cette époque, Nicolo, jusque-là étranger à la vie de plaisirs, s'y adonna avec une ardeur passionnée; des excès de tout genre altérèrent promptement sa santé et il fut contraint de s'aliter. Dans les derniers temps de son existence, il devint rêveur concentré, et les visites même de ses amis lui étaient importunes. Un de ses intimes força pourtant la consigne et lui parla du futur rétablissement de sa santé, nécessaire pour la composition d'*Aladin* ou la *Lampe merveilleuse*, dont le poëme lui avait été confié. Pour toute réponse, Nicolo tira de son lit des feuilles de papier à musique couvertes de signes et de notes et les lui tendit en silence. En douze jours, il avait composé les deux premiers actes de l'ouvrage et une partie du troisième. Peu de jours après, Nicolo mourut, et Benincori fut chargé de terminer la partition.

De toutes les compositions de Nicolo, *Joconde*, *Jeannot et Colin* et *Cendrillon* font seuls partie du répertoire de l'Opéra-Comique. Ses autres œuvres fourmillent de négligences et de lieux communs, joints à une orchestration sans dessin ni sonorité. La mélodie est toujours facile, coulante et a une grâce émue, remarquable surtout dans *Jeannot et Colin*. Cependant ses idées manquent de nerf et de couleur, et ce défaut explique l'abandon dans lequel les productions de ce maître sont laissées aujourd'hui.

On doit à ce compositeur six opéras italiens et trente-trois opéras français, cinq messes à voix seule, des psaumes et motets à plusieurs voix avec orgue et orchestre, neuf cantates, des canzonettes avec accompagnement de piano et des duos italiens.

ISOXYLÈNE s. m. (i-zo-ksi-lè-ne). Chim. Hydrocarbure isomère du xylène, obtenu par la décomposition de l'acide mésitylénique.

— **Encycl.** L'*isoxylène* C^8H^{10} est un hydrocarbure homologue de la benzine et isomère du xylène, que l'on obtient pas la décomposition de l'acide mésitylénique. L'acide mésitylénique, homologue de l'acide benzoïque, dérive de cet acide par la substitution de deux groupes CH^3 à 2 atomes d'hydrogène du groupe phénylique. Il était donc probable *à priori* qu'en se dédoublant sous l'influence de la chaux, il donnerait un homologue de la benzine, lequel dériverait de ce corps par la substitution de deux groupes méthyliques à 2 atomes d'hydrogène et répondrait à la formule $C^6H^4\left\{\begin{matrix}CH^3\\CH^3\end{matrix}\right.$, comme le xylène déjà connu et le méthyl-toluène obtenu synthétiquement par M. Fittig. L'expérience a vérifié ces prévisions; mais, chose remarquable, le carbure qui prend naissance par le dédoublement de l'acide mésitylénique n'est point identique, mais simplement isomérique avec le xylène et le méthyl-toluène. MM. Fittig et Velguth, qui ont découvert ce nouveau corps, lui ont donné le nom d'*isoxylène*, afin d'exprimer ce phénomène d'isomérie.

Pour préparer l'*isoxylène*, on chauffe un mélange intime d'acide mésitylénique et de chaux, renfermant 1 partie du premier de ces corps pour 3 parties du second. On opère dans des matras dont on a rempli le fond avec de la chaux vive, et que l'on suspend au-dessus d'un foyer de charbon. La décomposition s'accomplit à une température relativement basse, et, si l'on a eu le soin d'employer de l'acide mésitylénique pur et de chauffer avec précaution, on obtient, comme produit de la distillation, une huile qu'il convient de laver avec du carbonate de soude, de déshydrater sur du chlorure de calcium, et de rectifier sur un morceau de sodium. C'est de l'*isoxylène*, qui bout exactement à 138°-139°.

En se modifiant sous l'influence des agents chimiques, l'*isoxylène* donne des dérivés très-semblables aux dérivés correspondants du xylène. Quelques-uns ont été préparés, étudiés et comparés avec soin à ces derniers.

— *Dinitro-isoxylène* $C^8H^8(AzO^2)^2$. On l'obtient en faisant agir l'acide azotique fumant sur l'*isoxylène*, soit à la température ordinaire, soit avec l'aide d'une douce chaleur. L'eau le précipite sous la forme d'une masse incolore, que l'on purifie par cristallisation dans l'alcool. Il cristallise en prismes incolores et brillants, qui fondent à 93°. Il est peu soluble dans l'alcool froid, et se dissout assez facilement dans l'alcool bouillant.

— *Trinitro-isoxylène* $C^8H^7(AzO^2)^3$. On le prépare en faisant agir un mélange d'acides azotique et sulfurique concentré sur l'hydrocarbure ou sur le dérivé binitré. Ce composé est très-semblable au trinitroxylène; comme lui, il est insoluble dans l'alcool froid, peu soluble dans l'alcool bouillant et fusible de 175° à 176°.

— *Amidonitro-isoxylène* $C^8H^8.AzO^2.AzH^2$. On le prépare comme le composé xylénique correspondant, avec lequel il se confond par ses propriétés.

— *Diamidonitro-isoxylène*

$$C^8H^7.AzO^2(AzH^2)^2.$$

On obtient aisément ce corps en arrosant, avec de l'alcool et une petite quantité d'ammoniaque, le trinitro-*isoxylène*, et en dirigeant à travers la liqueur bouillante un courant prolongé d'acide sulfhydrique. La liqueur devient rouge; on l'évapore à siccité, et on en épuise le résidu par de l'eau froide aiguisée d'acide chlorhydrique. L'ammoniaque en sépare la base sous la forme d'un précipité jaune volumineux, qu'on purifie par une ou deux cristallisations dans l'eau bouillante, ou mieux encore dans l'alcool concentré.

Ce corps cristallise en magnifiques prismes rouge de rubis, fusibles de 212° à 213°, et qu'on peut sublimer quand on les chauffe avec précaution. Peu soluble dans l'eau froide, il se dissout assez bien dans l'eau bouillante et aisément dans l'alcool. Il paraît identique avec une base décrite par MM. Bussenius et Eisenstuck, sous le nom de *nitropétroldiamine*. Le sel de platine renferme

$$C^8H^7(AzO^2)(AzH^2)^2.2HCl,PtCl^4,3H^2O.$$

— *Isoxylène dibromé* $C^8H^8Br^2$. On l'obtient en faisant agir à froid un excès de brome sur l'*isoxylène*, et on le purifie par cristallisation dans l'alcool. Il se dépose de sa solution alcoolique en grandes lames nacrées, fusibles à 72°. C'est aussi le point de fusion du dérivé dibromé du méthyl-toluène, préparé synthétiquement au moyen du bromure de méthyle, du toluène monobromé et du sodium.

L'*isoxylène* n'est point attaqué par l'acide azotique faible. L'acide chromique le convertit en un acide isomérique avec l'acide phtalique $C^8H^6O^4$, et que les auteurs nomment *isophtalique*. Cet acide se dépose dans l'eau bouillante sous la forme de longues aiguilles fines, qui traversent entièrement la liqueur. Il est presque insoluble dans l'eau froide, peu soluble dans l'eau bouillante, assez soluble dans l'alcool. Il fond au-dessus de 300°, mais se volatilise partiellement à une température inférieure et peut être sublimé sans altération. Par ses propriétés, il se distingue nettement et de l'acide phtalique et de l'acide térephtalique. Son sel de baryum

$$C^8H^4O^4.Ba'' + 3H^2O$$

cristallise en aiguilles fines; son sel de calcium $(C^8H^4O^4.Ca'')^2 + 5H^2O$ se dépose aussi sous la forme de fines aiguilles lorsqu'on évapore lentement sa solution aqueuse au bain-marie. Le sel de potassium $C^8H^4O^4.K^2$ cristallise en aiguilles groupées en aigrettes. L'isophtalate d'argent $C^8H^4O^4.Ag^2$ est un précipité amorphe.

MM. Fittig et Velguth tirent des faits précédemment exposés cette conclusion, que le xylène et l'*isoxylène* sont isomériques. Ils ajoutent que ces faits paraissent difficiles à expliquer dans la théorie des combinaisons aromatiques que l'on doit à M. Kékulé. Sur ce point, MM. Fittig et Velguth sont dans une erreur complète. D'après la théorie de M. Kékulé, la benzine forme une chaîne symétrique, et les hydrocarbures ou les autres corps qui en dérivent par substitution résultent du remplacement de l'hydrogène par des radicaux divers, tels que méthyle, éthyle, carboxyle CO^2H, etc.

Cette théorie fait donc prévoir, premièrement, pour l'hydrocarbure C^8H^{10}, un isomère $C^6H^5C^2H^5$, résultant de la substitution de l'éthyle à l'hydrogène, et un autre isomère $C^6H^4(CH^3)^2$, qui dérive de la benzine par la substitution de deux méthyles à l'hydrogène. Ce sont là des isoméries de premier ordre. Mais on comprend aussi des isoméries d'un autre ordre, des isoméries plus fixes. Dans la chaîne benzine, les deux méthyles peuvent être à côté l'un de l'autre ou séparés par 1 atome d'hydrogène, ou séparés par 2 atomes d'hydrogène. On conçoit donc trois isomères du xylène, et, tant que ce nombre ne sera pas dépassé, la théorie de M. Kékulé est intacte.

Nous avons vu que l'*isoxylène* dibromé cristallise par évaporation de ses solutions. Il n'en est pas de même du xylène du goudron de houille, qui donne un dérivé bromé incristallisable; mais il en est de même du méthyl-toluène, dont le goudron de houille renferme des traces. M. Grimaux a récemment constaté que le méthyl-toluène forme un dérivé bromé cristallisable, contenant ses deux bromes dans la chaîne latérale. Il est même parvenu à transformer le bromure en diacétate au moyen de l'acétate de potasse alcoolique. Enfin, le diacétate paraît se saponifier pour donner un glycol aromatique.

ISPAHAN, ISFAHAN ou **SEFAON** (*Aspa, Aspadana*), ville célèbre de la Perse, dont elle fut jadis la capitale, chef-lieu de la province de l'Irak-Adjémi, à 350 kilom. de Téhéran, par 32° 39′ 34″ de lat. N., et 49° 24′ 22″ de long. E.; 180,000 hab. C'est encore une cité importante, mais elle n'est plus telle que l'ont décrite les voyageurs dans le XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe siècle. Elle était alors, suivant plusieurs historiens, notamment M. Audiffret, la plus grande, la plus belle, la plus docte et la plus florissante cité de tout l'Orient. Sa circonférence était de 48 kilom., y compris les faubourgs, et sa population de 600,000 à 1,100,000 hab., parmi lesquels on voyait des négociants de toutes les religions et de tous les pays. On y comptait plus de 38,000 maisons, dont près de 30,000 dans l'enceinte de la ville, 162 mosquées, 48 colléges, 1,800 caravansérails, 273 bains publics et 12 cimetières. Aujourd'hui, une partie de cette vaste enceinte est couverte de ruines et de décombres. Ispahan est située sur la rive gauche du Zendéhroud, dans une des plaines les plus fertiles et les mieux cultivées du royaume. La ville est en partie déserte. Au centre même de la cité, de vastes quartiers sont convertis en jardins ou en terrains vagues, couverts de ruines et de décombres. Les murs en terre qui formaient l'enceinte s'écroulent en plusieurs endroits; les bazars sont vides; toutefois, vue de loin, l'ancienne capitale des sofis conserve, par son immense étendue, plutôt que par la hauteur de ses édifices, généralement très-bas, un aspect grandiose, et l'effet qu'elle produit aujourd'hui sur le voyageur ne diffère guère au premier abord de celui qu'elle produisait jadis.

« Ce n'est qu'en pénétrant dans l'intérieur de la ville, dit M. Eugène Flandin, où se meut trop à l'aise une population amoindrie, et en parcourant ses rues solitaires et ses places presque désertes, que l'on comprend tout ce qu'elle a perdu depuis la fin tragique du dernier des sofis. »

De très-longues et très-larges avenues sont bordées de murs et de jardins à arcades, de kiosques peints et revêtus de faïence, parfois même d'élégantes mosquées. Elles sont divisées par plusieurs rangées de platanes gigantesques et coupées, soit par des bassins, soit par des canaux d'eau courante, soit par des portes monumentales. A la suite s'étendent, non pas des rues découvertes, mais une enfilade interminable de voûtes obscures et de bazars, où, d'intervalle en intervalle, des ouvertures laissent pénétrer l'air et le jour. Ces voies introduisent le voyageur au centre de la ville et débouchent pour la plupart sur la place royale ou Meïdan-i-Schah. C'est le plus beau quartier d'Ispahan, l'ancien quartier du roi, qui occupe la partie méridionale de la ville, et avoisine les bords du Zendéhroud. Sur la même place s'élèvent encore la mosquée principale, ou grande mosquée, et le palais de Schah-Abbas; les autres côtés de la place sont fermés par des maisons à arcades, qu'habitent des marchands, des *mirzas* ou seigneurs attachés à la personne du gouverneur.

« Cette place, ajoute M. Flandin, l'une des plus spacieuses du monde, a pour plan un vaste rectangle, à l'intérieur duquel est inscrit un autre rectangle, dont le périmètre est donné par la ligne continue d'un canal d'eau vive. Entre ce canal et les édifices s'élevaient autrefois de magnifiques platanes; mais, abattus pour servir d'affûts de canons, ils n'ont pas été replantés, circonstance d'autant plus regrettable qu'il est impossible aujourd'hui de s'y soustraire aux rayons ardents du soleil. En temps ordinaire, la plus grande partie du Meïdan-i-Schah est occupée par une foule de petits marchands forains, fripiers, quincailliers, fruitiers, qu'abritent de grands parasols, maquignons, chameliers, maréchaux ferrants, cuisiniers ou restaurateurs en plein vent, médecins, écrivains : marché bruyant, foule confuse, querelleuse, que domine l'estrade ou bureau de l'inspecteur de police, dont les estafiers ont pour fonction de bâtonner sur place les délinquants. Plus loin, des derviches prêchent au nom d'Ali, et des conteurs ou rapsodes récitent des poésies épicuriennes et les exploits de Roustâm, l'Hercule ou le Roland des Persans. »

Reste enfin un espace libre, terrain immense, où des cavaliers lancent leurs chevaux à toute bride et font des évolutions de manége ou engagent des luttes d'adresse et d'agilité.

Les monuments les plus remarquables de la Perse moderne sont les mosquées, lesquelles ne ressemblent ni à celles de Constantinople ni à celles du Caire. La grande mosquée d'Ispahan, la *Mosquée royale*, qui coûta à Schah-Abbas un million et demi de francs environ, somme énorme pour un pays où la main-d'œuvre est peu chère, peut être considérée comme le plus beau type de l'art persan abbassido. Elle termine la place Royale. « Défendue de la foule des marchands, acheteurs ou cavaliers qui encombrent le Meïdan, par un petit mur autour duquel règne un banc, elle est précédée d'une espèce de petite place ou avant-cour, qui a la forme régulière d'un demi-pentagone. Sur l'un des côtés, celui du milieu, s'élève le portail, entre deux minarets élancés, dont l'émail bleu se perd dans l'azur du ciel. Ce porche élégant consiste en une haute arcade, sur laquelle des dessins d'un goût exquis disputent de grâce et d'éclat, sous les fleurs et les arabesques qu'ils figurent. L'ogive gigantesque de cette arcade est dessinée par un faisceau de torsades élégantes, revêtues d'émail. Elles s'élancent de chaque côté d'une base découpée dans un bloc d'albâtre, figurant un grand vase. De riches tympans ornementés, sur le fond desquels courent et s'entrelacent les tiges gracieuses de fleurs de toutes couleurs, en émail, accompagnent cette arcade. De longues tablettes de porcelaine bleue, sur lesquelles ressortent en blanc des versets du Coran, forment un cadre splendide à cette majestueuse entrée. A sa partie supérieure, une demi-coupole descend du sommet sur les trois côtés en stalactites brillantes. Sous cette voûte, des cannelures gracieuses et variées, des dentelures élégantes se marient à la richesse des pendentifs d'albâtre et d'or. Sous cette arcade gigantesque, une porte de bois de cyprès, couverte d'ornements et de lames épaisses d'argent massif, ciselées et travaillées à jour, donne entrée dans la mosquée. Après avoir franchi le seuil, on se trouve sous une espèce de porche, où se réunissent pour fumer et causer les fidèles qui viennent de purifier leur âme par la prière. Les mollahs, altérés par un long prêche, peuvent y puiser, dans une énorme vasque de jaspe, l'eau qu'y entretient à perpétuité la charité de quelque dévot personnage. De là on pénètre dans le cloître intérieur. C'est une vaste cour carrée, au centre de laquelle est un bassin pour les ablutions. Autour s'ouvrent les arcades, qui sont autant de cellules ou d'écoles, où les mollahs varient l'enseignement de leurs disciples, en mêlant l'astrologie ou la lecture des poésies souvent immondes de Saadi aux arguties ou commentaires les plus subtils du Coran. Sur un des côtés de ce vaste cloître s'ouvre le profond et mystérieux sanctuaire au fond duquel s'entrevoit le Mehrâb ou la niche mystique, vers laquelle les musulmans doivent se retourner, pour être dans la direction de la Mecque, quand ils font leur prière. Le sanctuaire, ou le lieu de la prière par excellence, s'ouvre et s'élargit sous une vaste coupole. Un demi-jour l'éclaire à peine. Là, des angles retirés, cachés dans l'obscurité, permettent aux dévots de s'abîmer dans les profondeurs de la méditation. Les murs élevés et les pilastres épais, sur lesquels s'appuie, pour mieux s'élancer, le dôme gigantesque de la mosquée, sont ornés à leur base de larges plaques de jaspe ou d'albâtre, et entièrement revêtus d'émaux et de mosaïques richement coloriées, formant une variété infinie d'arabesques d'un goût remarquable et d'un dessin aussi pur qu'original. Le tout est entremêlé de longues et élégantes inscrip-

tions, entrelacées de fleurs, qui reproduisent les sentences choisies du Prophète. Sous la coupole s'élève la chaire. On conserve religieusement à la mosquée royale d'Ispahan, dans une armoire d'aloès garnie d'or, la chemise de l'iman Hussein, fils d'Ali, teinte du sang des blessures de ce martyr d'Omar, et considérée comme un talisman invincible, comme le palladium le plus sûr contre une nouvelle invasion du pays. »

Il existe à Ispahan plusieurs autres mosquées. Celles qui méritent le plus d'être citées sont les mosquées de Baba-Souctah, de Louft-Ollâh et de Schah-Sultan-Hussein, le dernier des sofis, qui s'élève près de l'enceinte du sérail. En face est l'entrée du palais élevé par Schah-Abbas, lequel ressemble plutôt à une ville qu'à un palais. Mais, sauf la façade qui domine le Meïdan de toute la hauteur d'un kiosque ou portique immense de plus de 50 mètres d'élévation, couronné à sa partie supérieure d'une galerie aérienne dont les sveltes colonnettes supportent une toiture en bois sculpté et peint d'harmonieuses couleurs, ce beau palais n'est plus qu'un amas de ruines. Pourtant, au milieu des vastes jardins que contient l'enceinte du palais, quelques kiosques sont restés debout et servent de résidence au gouverneur d'Ispahan et aux principaux dignitaires, qui ont dépouillé le reste du palais pour embellir leurs propres demeures. Parmi ces kiosques, celui que l'on nomme *Tchehel-Sutoun* est l'un des ouvrages qui donnent le mieux l'idée du luxe, de l'élégance somptueuse et du goût des Persans, et qui en même temps rappellent le plus dignement la brillante civilisation de la Perse sous ses premiers rois. Ce kiosque royal est situé au centre de plusieurs jardins, qu'on appelle *Hecht-Beïcht*, et contient l'antique salle du trône, encore ornée de six grands tableaux représentant les plus glorieux épisodes de l'histoire de la Perse. Le palais de *Kalvèt-Serpouchidéh*, ou *Amarat-Serpoucht*, autre kiosque royal, qu'occupait, en 1840, le gouverneur d'Ispahan, est d'une date récente.

Au premier rang des édifices ou monuments d'utilité publique, il faut citer les magnifiques ponts et aqueducs qui traversent le Zendéhroud et mettent la ville en communication avec les faubourgs du sud. Celui qui prolonge le Tchar-Bâgh s'appelle pont de Djoulffa, parce qu'il conduit au quartier de ce nom. « Ce pont, dit M. Flandin, sur lequel on s'engage par une porte surmontée de créneaux et percée de meurtrières, a 33 arches sous lesquelles le Zendéhroud trouve passage quand il est dans sa plus forte crue. Toute la partie inférieure est construite en grandes assises de pierre. A l'extrémité méridionale, les trois dernières arches s'appuient à quatre tours également construites en pierre. Sur ces 33 arches, toutes d'égale hauteur et d'égale largeur, repose la chaussée du pont, qui est, par conséquent, horizontale. De chaque côté, au lieu de parapets, règne d'un bout à l'autre une galerie fermée de 70 arcades, entre lesquelles on traverse le pont, et s'ouvrant de distance en distance sur une seconde galerie, laquelle donne sur la rivière même. C'est là qu'on vient le soir prendre le frais et jouir de la vue de la ville. Des escaliers pratiqués dans l'épaisseur des murs descendent sous les arches au niveau de l'eau. Un second pont, le Poul-Kadjoûk, met en communication un faubourg du même nom et la route de Schiraz, ou route du Sud. De construction à peu près semblable à celle du précédent, il n'en diffère que par l'existence au centre et aux deux bouts de six pavillons à deux étages, divisés en petites salles, où chacun peut aller s'établir. Ces pavillons ajoutent beaucoup à l'effet pittoresque des galeries. De plus, la masse entière du pont pose sur une large chaussée qui déborde de chaque côté, et forme ainsi une espèce de trottoir spacieux, élevé de 2 mètres environ au-dessus du niveau de la rivière. Un troisième pont, en amont du premier, relie un quartier d'Ispahan, situé à l'ouest, avec une des extrémités du faubourg de Djoulffah. Enfin, le quatrième, à demi ruiné, est plutôt un aqueduc qu'un pont, et débouche près du kiosque des Miroirs, ou Hainéh-Khânèk, en face du petit palais de Hapht-Dest, ou Heft-Desté, que Mohammed, ou Méhémet-Schah, troisième souverain de la dynastie des Kadjars, avait choisi pour résidence, en 1840, lorsqu'il vint avec 6,000 hommes arracher la malheureuse population d'Ispahan aux effroyables violences et aux exactions des *loutis*, ou sicaires du *grand Mouchtaïd*.

— *Histoire*. La plus grande obscurité couvre l'origine et la fondation d'Ispahan, ville que l'on a tantôt identifiée avec l'*Hecatompylos regia* de la Parthyène, tantôt avec l'*Aspada* de la même province, tantôt avec l'*Aspadana* de la Perside centrale. Toutefois, la position que Ptolémée prête à cette dernière localité se rapprochant davantage de la position d'Ispahan, c'est *Aspadana* que l'on s'accorde aujourd'hui à reconnaître comme la ville primitive à laquelle a succédé Ispahan. Suivant les écrivains arabes et persans, elle se serait formée peu à peu et agrandie, sous différents règnes, par l'accession de nouveaux villages. Sous l'illustre Themouràz, le *Vainqueur des démons*, troisième roi de la dynastie des Pychdàdyens (IXe siècle av. J.-C.), elle ne comprenait encore que quatre bourgs; mais lorsque Kaï-Qobâd, premier roi de la dynastie kayânienne, vint y fixer sa résidence, vers le Ve siècle avant l'ère chrétienne, elle reçut naturellement, avec le titre de capitale de l'Irân, une extension considérable. De cette époque date peut-être aussi le nom ancien de *Djayy*, ou *Hhay*, qui paraît avoir précédé celui d'Ispahan. Mais déjà au Xe siècle de l'ère chrétienne, peut-être même du temps de la conquête d'Omar, au milieu du VIIe siècle, le nom d'Ispahan ou d'Isfahan avait prévalu. Ibn-Haukal dit qu'Ispahan se composait alors de deux villes distinctes, séparées l'une de l'autre par une distance de 2 milles à peu près, l'une appelée *Yékoudhyeh* (la *Juiverie*), fondation présumée de Nabuchodonosor, prétendue colonie de Juifs transplantée directement de Jérusalem; l'autre nommée *Chehrestân* (en persan *site* ou *emplacement de ville*), fondation attribuée à Alexandre, et dont le nom est demeuré appliqué à l'un des villages ou faubourgs dépendant d'Ispahan. Mais si les noms changèrent, la division d'Ispahan en deux quartiers ou villes, l'une orientale, l'autre occidentale, persista comme un fait nécessaire. Au XVIIe siècle, les habitants de ces deux quartiers, animés les uns contre les autres d'une haine mortelle, dont la cause, peut-être religieuse, paraissait en tout cas fort ancienne, se livraient en toute occasion de terribles combats, rappelant ceux des factions de Rome et de Byzance. Or, ces divisions intestines exercèrent sur les destinées d'Ispahan, aux époques critiques de son histoire, une désastreuse influence, et à plusieurs siècles de distance la livrèrent désarmée aux dévastations des bandes de Tamerlan et à celles des Afghans. Après être demeurée 298 années lunaires sous la domination des califes, elle était passée, l'an 320 de l'hégire (931 de l'ère vulgaire), sous celle d'Emad-Eddaulat, l'un de ces princes bouyyides qui profitèrent de la faiblesse des califes de Bagdad pour démembrer leurs Etats. L'un de ses successeurs ceignit la ville d'une muraille qui avait 21,000 pas arabes de circuit, et la divisa en quarante-quatre quartiers. En 1028, le célèbre sultan Mahmoud-Sebek-Tekin enleva Ispahan aux princes bouyyides, qui avaient su se concilier l'amour des habitants et qui furent longtemps regrettés; mais, dès 1038, la ville passait aux mains des Seldjoucides pour rester, jusqu'en 1187, sous cette même domination. Le plus célèbre des monuments de la période seldjoucide était le palais du sultan Mohammed, qui avait pour seuil une idole indienne, colosse de pierre du poids de 10,000 *mans;* les idolâtres, pour la racheter, avaient offert en vain de payer dix fois son poids d'or. La plupart des édifices de cette brillante époque, et, ce qui est plus remarquable, les précieux restes de l'art achéménide et sassanide qu'Ispahan pouvait conserver encore disparurent dans les effroyables dévastations des Mongols, et plus encore peut-être dans les immenses travaux qui signalèrent et remplirent le long règne de Schah-Abbas le Grand. Ispahan, en effet, paraît dater tout entière de cette époque, et c'est à grand'peine que les plus savants archéologues, qui les derniers ont exploré et étudié ses monuments, ont pu y retrouver, perdus parmi cette uniformité constante du style de la renaissance musulmane qui caractérise les édifices d'Ispahan, quelques vestiges authentiques d'un art plus ancien.

L'inspection la plus minutieuse de toutes les parties de ces édifices divers a pu seule leur révéler « que ces élégantes mosquées aux coupoles émaillées, ces ponts magnifiques légués par les princes sofis à leur capitale reposaient sur des fondations de construction primitive; que ces édifices, entièrement bâtis en brique, avaient des socles faits de grandes assises de pierre dure, tout à fait inusitée en Perse à partir de l'invasion des Arabes et de l'ère mahométane; enfin, que les assises des principaux ponts portaient encore sur leurs parements des signes inintelligibles, analogues aux caractères d'écriture qu'ils avaient eux-mêmes observés sur des fragments de murs à Bi-Sutoun. »

C'est l'an 998 de l'hégire (1589-1590 av. J.-C.) qu'Abbas, premier du nom, transporta à Ispahan le siége de son empire et lui rendit ce titre de capitale qu'elle avait perdu dans ses diverses et sanglantes vicissitudes, et qui avait appartenu en dernier lieu à Sultanyéh et à Qazouyn. Il ne se contenta pas d'y élever, avec les immenses ressources de son trésor et les contributions volontaires ou non de ses favoris et des principaux seigneurs de sa cour, une foule de monuments et d'édifices magnifiques; il agrandit son enceinte par l'annexion de villes tout entières, et accrut sa population dans une proportion incroyable, en y attirant par ses largesses des négociants, des artisans et des artistes de toutes les contrées de l'Asie, en y transplantant par milliers à la fois des Arméniens et des Guèbres. De la sorte, en peu d'années, il réussit à faire d'Ispahan l'entrepôt le plus considérable de l'Orient et à justifier ce dicton emphatique des Persans : « Ispahan est la moitié du monde. » Chardin, qui la visita sous le règne d'Abbas II, fut émerveillé de la beauté de ses édifices; il évaluait la population de cette florissante cité à 600,000 habitants; d'autres voyageurs ne craignent pas de porter ce chiffre à 1,100,000 habitants.

C'est en 1722 que les Afghans s'emparèrent d'Ispahan. Ceux-ci signalèrent leur courte occupation par la destruction de la plupart des beaux édifices de la ville. Nadir-Schah la reprit en 1727 ou 1729, mais il ne fit rien pour relever ses ruines et lui rendre son ancien éclat. Les troubles ultérieurs de la Perse ne l'épargnèrent pas, et finirent par la dépouiller encore une fois de son rang de capitale, précipitant ainsi cet état de décadence dans lequel elle est actuellement tombée.

ISPARETTA, le dieu des Indous de la côte de Malabar. Il se changea en un œuf, d'où sortirent le ciel et la terre, ainsi que tout ce qu'ils contiennent, et il embrasse les sept cieux et les sept terres. Les Malabares le représentent avec trois yeux et huit mains, portant au cou une sonnette, et ayant sur le front une demi-lune et des serpents.

ISPIDA s. m. (is-pi-da). Ornith. Nom scientifique du MARTIN-PÊCHEUR.

ISRAËL s. m. (i-sra-èl — nom hébreu qui signifie *prince de Dieu:* de *shara*, être prince, et *Al*, Dieu, et qui fut donné à Jacob par l'ange qui lutta contre lui). Hist. Peuple israélite :

Et du Dieu d'*Israël* les fêtes sont cessées.
RACINE.

— Fam. *Docteur en Israël*, *maître en Israël*, Homme très-savant, particulièrement dans les choses de la religion : *Je ne suis pas* DOCTEUR EN ISRAËL.

ISRAEL (ROYAUME D'), l'un des deux royaumes qui se formèrent, en Palestine, au temps de Roboam, fils et successeur de Salomon. Opposé au royaume de Juda, il se composa des dix tribus hébraïques : Aser, Nephtali, Zabulon, Issachar, Manassé, Ephraïm, Dan, Siméon, à l'O. du Jourdain, Gad et Ruben, à l'E. Il eut successivement pour capitales Sichem, Thersa, et enfin Samarie ou Sébaste, d'où ce royaume fut aussi appelé *royaume de Samarie.*

Salomon avait accablé le peuple d'impôts, et Roboam, son fils, au lieu d'écouter les justes réclamations des Israélites, leur fit cette réponse arrogante et brutale : « Mon père vous frappait avec des verges, je vous frapperai avec des fouets. » (Chap. III des *Rois*, liv. III.) Les dix tribus que nous avons énumérées ci-dessus, indignées de cet orgueil féroce de Roboam, mirent à leur tête Jéroboam, et se séparèrent des tribus de Juda et de Benjamin, restées fidèles à Roboam. De là l'origine du royaume d'Israël. Le nouveau roi, Jéroboam, afin de rendre la scission définitive, changea la religion de son peuple, qui s'adonna sans retenue au culte des faux dieux. Sous le règne des successeurs de Jéroboam, le pays, constamment livré à l'idolâtrie, divisé par des dissensions intestines, toujours en guerre avec le royaume de Juda, eut encore à souffrir des invasions des rois de Damas et d'Assyrie. En 718 av. J.-C., Salmanasar, roi d'Assyrie, s'empara de la ville de Samarie, qui était la capitale du royaume, et emmena une partie des habitants en captivité sur les bords du Tigre. Ainsi finit le royaume d'Israël, après avoir duré 244 ans, c'est-à-dire de 962 à 718 av. J.-C.

Liste chronologique des rois d'Israël.

Jéroboam Ier	962
Nadab	942
Baasa	919
Ela	918
Zamri	918
Amri	907
Achab	888
Ochosias	887
Joram	876
Jéhu	848
Joachas	832
Joas	817
Jéroboam II	776
Interrègne.	
Zacharie	767
Sellum	766
Manahem	754
Phaceïa	753
Phacée	726
Osée	718

V. JUIFS.

ISRAELI (Benjamin D'), homme d'Etat anglais. V. DISRAELI.

ISRAÉLITE s. (i-sra-é-li-te — rad. *Israël*). Hist. Descendant de Jacob ou Israël, membre du peuple d'Israël : *Une jeune* ISRAÉLITE. ‖ Personne qui professe le culte des Juifs : *Le temple des* ISRAÉLITES.

— Fam. *Bon Israélite*, Qualification appliquée par Jésus à saint Jean, et servant aujourd'hui à désigner un homme franc et sans détour.

ISRAÉLITES. V. ISRAËL et JUIFS.

Israélites, depuis l'édification du second temple jusqu'à nos jours (HISTOIRE DES), par Moïse Schwab (Paris, chez Blum, 1866, in-12). Il n'y a pas de peuple dont l'histoire soit plus généralement connue que celle du peuple juif, jusqu'à la prise de Jérusalem par Titus. L'*Histoire sainte* s'est chargée de nous apprendre les destinées de cette nation d'après les documents bibliques; mais, à partir du Ier siècle, elle nous devient à peu près étrangère. On sait vaguement que les Juifs ont été persécutés, et puis c'est tout. Le livre de M. Moïse Schwab comble donc une lacune. Son récit commence à l'époque où Alexandre le Grand envahit la Palestine, après l'édification du second temple de Jérusalem, et nous conduit de siècle en siècle, à travers quatorze chapitres, jusqu'au seuil de l'ère moderne.

Le champ, comme on le voit, est vaste à parcourir. L'auteur ne laisse aucun fait dans l'ombre; il suit ses coreligionnaires en Orient et en Occident, et partout nous retrouvons les mêmes misères et les mêmes souffrances. L'accumulation et l'entassement des faits rendent le livre assez aride, presque pénible; mais cette histoire est en elle-même si poignante, qu'elle finit par attacher. Sans doute, les juifs ont eu leurs défauts, et leurs défauts hideux; la figure d'un Shylock nous repousse; mais on ne saurait se défendre d'un sentiment d'admiration en présence de cette race méprisée, humiliée, traquée, persécutée, décimée, et pourtant indomptable.

Tout le monde sait avec quelle habileté Philippe le Bel sut extorquer aux juifs leurs richesses, et Philippe le Bel n'était pas le premier à se servir de pareils moyens. On permettait à ces malheureux de s'établir quelque part, puis un édit survenait tout à coup, qui leur enjoignait de sortir du royaume, sans rien emporter; heureux encore étaient-ils qu'on leur laissât la vie sauve! Que de fois les peuples superstitieux ne leur firent-ils pas expier les calamités publiques! Si une peste arrivait, c'étaient les juifs qui l'avaient attirée; s'il survenait une famine, c'étaient encore les juifs, et on les pillait, on les massacrait sans pitié. Les accusations les plus absurdes et les plus odieuses étaient propagées contre eux : on les accusait de tuer et de manger les petits enfants, d'empoisonner les fontaines; et comment n'auraient-ils pas été capables et coupables de tous les crimes, ces enfants des déicides, ceux dont les ancêtres avaient crucifié Jésus-Christ?

A côté de la vie en quelque sorte extérieure des Israélites, de leurs rapports avec les nations chrétiennes, l'auteur a retracé le tableau de leur vie intérieure, et dépeint le mouvement religieux et philosophique qui s'opéra parmi eux depuis leur dispersion. On aurait aimé que cette partie eût plus d'étendue; mais, telle qu'elle est, elle renferme des renseignements intéressants sur l'origine et le but de la Mischna, ce code de droit civil et canonique, sur le Talmud, sur la Cabale, sur la réforme de Maïmonide, qui eut l'idée d'opérer la réconciliation du judaïsme et de la philosophie, et qui, dans ce but, composa une œuvre remarquable de théologie, intitulée le *Guide des égarés.* M. Schwab professe une admiration profonde pour ce savant docteur; il va jusqu'à dire qu'au moyen âge les juifs acquirent un titre immense à la reconnaissance universelle, qu'ils furent le lien vivant entre la philosophie orientale, cultivée chez les Arabes, et la philosophie de l'Occident chrétien. Aujourd'hui, que les Israélites ont reconquis leur place au soleil et qu'ils jouissent des mêmes droits que les autres citoyens, un réveil théologique s'accomplit parmi eux, et semble annoncer une véritable rénovation religieuse.

ISSA, île de l'Adriatique. V. LISSA.

ISSACHAR, le cinquième des fils de Jacob et de Lia, né en 1754 av. J.-C. Il fut le père d'une des douze tribus hébraïques, dont la situation géographique est indiquée dans l'article suivant.

ISSACHAR (TRIBU D'), tribu hébraïque qui eut pour chef le cinquième des fils de Jacob et de Lia. Au moment de la sortie d'Egypte, elle comptait environ 54,000 combattants. Elle s'établit près de la mer, à l'O. du Jourdain; le terrain qu'elle occupa était compris entre la tribu de Zabulon, au N., la demi-tribu occidentale de Manassé au S. et à l'O., et la tribu de Gad à l'E., dont la séparait le Jourdain; ch.-l., Jezraël. Quoique montagneux, le sol de cette tribu était un des plus fertiles de la Palestine, et les habitants s'adonnèrent principalement à l'agriculture.

ISSAN, vignoble de France (Gironde), cant. de Castelnau, arrond. de Bordeaux. Ce vignoble se compose de 43 hectares de vignes, dont la plus grande partie est renfermée dans un enclos de murs; il produit en moyenne 70 tonneaux de vin par an.

ISSANT, ANTE adj. (i-san, an-te — rad. *issir*). Blas. Se dit de figures d'animaux situées sur le haut de l'écu, et dont on ne voit que la partie supérieure : *Monteynard, en Dauphiné : De vair, au chef de gueules chargé d'un lion* ISSANT *de gueules.* ‖ Se dit aussi d'un animal qui sort de sa retraite ou d'un édifice, et qu'on ne voit qu'à demi.

— s. m. Figure d'enfant à mi-corps, sortant de la gueule d'un animal.

ISSARLÈS (lac d'), petit lac de France (Ardèche), dans le canton de Coucouron, arrond. et à 59 kilom. N. de Largentière. Ce lac a 1,296 mètres de longueur sur 1,007 mètres de largeur, et 90 hectares de superficie. Il occupe le cratère d'un ancien volcan, et ses eaux, d'une fraîcheur remarquable, nourrissent des truites d'une grosseur prodigieuse. Ce lac est situé dans les environs du village de Béage, bâti dans les montagnes à 1,256 mètres d'altitude et au centre de la partie du Vivarais qui a le mieux conservé ses anciennes mœurs et ses anciennes coutumes. Les habitants couchent dans des espèces de t.-

roirs d'armoires, enchâssés dans le mur et superposés les uns aux autres.

ISSART, petit pays de l'ancienne France, dans l'Artois; le lieu principal était Aix-en-Issart. Il fait aujourd'hui partie du département du Pas-de-Calais.

ISSE s. m.(i-se). Entom. V. ISSUS.

Issé, pastorale en trois actes avec prologue, paroles de La Mothe, musique de Destouches, représentée à l'Opéra le 17 décembre 1697, et mise en cinq actes le 14 octobre 1708.

Le sujet de la pièce est exprimé dans ce vers, que le poëte a mis au frontispice de son œuvre :

Ut Phœbus pastor Macareïda luserit Issen.
(*Metamorph.*, lib. IV.)

Comment Apollon en berger trompa Issé.

Dans le prologue, le théâtre représente le jardin des Hespérides; les arbres sont chargés de fruits d'or, et l'on découvre dans le fond l'entrée de ce jardin, défendue par un dragon qui vomit incessamment des flammes. Les Hespérides forment la première entrée. Un bruit de guerre interrompt leurs jeux, et l'on découvre Hercule qui approche du monstre, le terrasse et l'immole. Jupiter descend du ciel et félicite Hercule.

Les peuples accourent alors et témoignent leur allégresse en chantant des chœurs. Ce prologue n'a aucun rapport avec la pièce, parce qu'il est une allégorie dont La Mothe expose l'intention en ces termes naïfs. « Le jardin des Hespérides représente l'abondance; le dragon qui en défend l'entrée y signifie la guerre, qui, suspendant le commerce, ferme aux peuples qu'elle divise la voie de l'abondance; enfin, Hercule, qui, par la défaite du dragon, rend ce jardin accessible à tout le monde, est l'image exacte du roi, qui n'a vaincu tant de fois que pour pouvoir terminer la guerre, et rendre à ses peuples et à ses voisins l'abondance qu'ils souhaitaient. » Les courtisans ne pouvaient manquer de trouver que l'opéra d'*Issé* était fort beau, et Louis XIV avait de bonnes raisons de dire que la musique en était douce à ses oreilles.

Les décorations changeaient aussi fréquemment que de nos jours : on voyait au premier acte un hameau; au second, le palais d'Issé et ses jardins; au troisième, la forêt de Dodone; au quatrième, une grotte habitée par l'Echo, le Sommeil, les Songes, les Zéphyrs et des nymphes; au cinquième enfin, une solitude, qui est changée à la troisième scène en un palais magnifique. On voit les Heures qui descendent du ciel sur des nuages, et tout le cortége du dieu du jour. L'opéra se termine par un chœur général en l'honneur de l'Hymen et de l'Amour, chanté par des troupes de peuples des quatres parties du monde, désignées sous le nom de troupes d'Européens, de Chinois, d'Américains et d'Egyptiens.

Louis XIV donna 200 louis à Destouches, en lui disant que, depuis la mort de Lulli, aucune musique ne lui avait fait autant de plaisir.

ISSEDONS, en latin *Issedones*, ancien peuple de la Scythie asiatique, dans la Sérique, au delà de l'Imaüs. Hérodote raconte que les Issedons mangeaient leurs parents devenus vieux.

ISSELT (Michel von), historien hollandais, né à Dokkum (Frise), mort en 1597. Il entra dans les ordres, combattit les doctrines de Luther dans ses prédications, se vit contraint, par suite de son attachement au parti espagnol, de quitter sa patrie, se retira à Cologne, puis à Hambourg, et mourut dans un couvent près de cette ville. Ses principaux ouvrages sont : *Historiæ belli Coloniensis libri IV* (Cologne, 1584, in-8°), traduite en français par Joseph de Cantarel (1688); *Historia rerum memorabilium in Belgio sub Philippo II, ab anno* 1566 *usque ad annum* 1585 (Cologne, 1586). Cette histoire s'arrête au récit de la prise d'Anvers par les gueux; *Mercurius Gallo-Belgicus, sive Historia rerum in Gallia et Belgio gestarum ab anno* 1585 *usque ad annum* 1594 (Cologne 1596, in-8°).

ISSENGEAUX, ville de France. V. YSSINGEAUX.

ISSER, petite rivière d'Afrique, dans l'Algérie. Elle est formée par la réunion de plusieurs cours d'eau, tels que l'Oued-ben-Hamout, l'Oued-Azize et l'Oued-Zeiloun, qui ont leur source aux environs de Médéah. L'Isser, qui prend ce nom à 50 kilom. seulement de son embouchure, coule du S. au N. et se jette dans la Méditerranée à 50 kilom. E. d'Alger.

ISSERLES (Moïse), hébraïsant polonais, né à Cracovie en 1524, mort en 1572. Pendant vingt ans, il dirigea l'école talmudique appelée *Jeschibah*, dans sa ville natale, et fut en correspondance avec le célèbre Joseph Caro de Jaffa, ainsi qu'avec d'autres rabbins étrangers, qui soumettaient à son jugement les plus difficiles questions de la science talmudique. On a de lui : *Mechir Jajin* (*Au lieu de vin*), savant commentaire sur le livre d'*Esther* (Crémone, 1559, in-4°); *Torath-Olah* ou *Doctrine de l'immolation* (Prague, 1569, 3 parties); *Torath-Chatot* ou *Doctrine du péché* (Cracovie, 1570); *Responsa* ou *Décisions motivées des rabbins touchant diverses questions religieuses* (Cracovie, 1616; Hanau et Amsterdam, 1711), etc.

ISSÉRO s. m. (i-sé-ro). Nom du vent du S.-E., sur la Méditerranée.

ISSERPENT, village et comm. de France (Allier), cant., arrond. et à 14 kilom. de Lapalisse, près de la source du Mourgon; 1,033 hab. Mines de cuivre et de fer.

ISSIDIÆROMYS s. m. (i-si-di-é-ro-miss). Mamm. Genre de rongeurs fossiles.

ISSIGEAC, bourg de France (Dordogne), ch.-l. de cant, arrond. et à 18 kilom. S.-E. de Bergerac; pop. aggl., 835 hab. — pop. tot., 1,026 hab. Vignobles très-productifs. L'église et le château de l'évêché, ancienne résidence des évêques de Sarlat, attirent particulièrement l'attention.

ISSINIE, pays de la Guinée supérieure, où a été établi un comptoir français. V. ASSINIE.

Issipile, opéra italien, livret de Métastase, musique de Porpora, représenté à Rome en 1723. Le sujet de cette tragédie a été tiré d'Hérodote. Des poëtes, tels qu'Ovide et Stace, s'en sont emparés. Métastase l'a rajeuni, et la pièce a obtenu au théâtre un succès durable.

Les habitants de Lemnos, occupés à guerroyer dans la Thrace, se sont laissé séduire par les charmes des femmes de ce pays, et passent dans l'île pour avoir abandonné définitivement leurs épouses. La jalousie de celles-ci se change bientôt en fureur, et, excitées par Eurinome, princesse du sang royal, elles forment le complot de massacrer les Lemniens lorsque, ramenés par leur roi Thoas, ils reviendront assister aux noces d'Issipile, fille du roi, avec Jason, prince de Thessalie, le chef des Argonautes. Les fêtes de Bacchus doivent favoriser leur sanguinaire dessein. Issipile, qui frémit à la pensée de l'accomplir, vole au-devant de son père, le fait cacher en lieu sûr, et, pour sauver sa vie, feint de l'avoir déjà immolé. Elle consent à être un objet d'horreur aux yeux de son amant même. Divers incidents amènent l'apaisement du tumulte à Lemnos, la délivrance de Thoas, et la réconciliation de Jason avec l'héroïne de l'amour filial.

ISSITE adj. (i-si-te — rad. *issus*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre issus. ‖ On dit aussi ISSIDE et ISSOÏDE.

— s. m. pl. Groupe d'insectes hémiptères, de la famille des fulgoriens, comprenant les genres issus, eurybrachis, myctérode, etc.

ISSOIRE, rivière de France. Elle naît dans le département de la Haute-Vienne, arrond. de Bellac, entre dans le département de la Charente et débouche dans la Vienne après un cours de 40 kilom.

ISSOIRE, en latin *Icciodurum*, *Issiodurum*, ville de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. d'arrond. et de cant., au confluent de la Couze et de l'Allier, dans la partie la plus fertile de la Limagne, à 48 kilom. S.-E. de Clermont-Ferrand; pop. aggl., 5,888 hab. — pop. tot., 6,294 hab. L'arrond. comprend 9 cantons, 115 communes; 93,740 hab. Tribunaux de 1re instance et de commerce, collége communal, chaudronneries, fabrication de charrues, d'instruments agricoles, de meules de moulin, de pointes de Paris, d'étoffes de laine, de chaussures. Commerce de bestiaux, d'huile de noix, de chanvre, de pommes, de vins.

Issoire fut, dit-on, érigée en cité par Bituit, roi des Arvernes. Sous la domination romaine, Issoire eut une école célèbre. Saint Austremoine y apporta la foi chrétienne au IIIe siècle. Deux siècles plus tard, les Vandales ravagèrent l'abbaye fondée par les premiers disciples du saint, et incendièrent la ville. En 1574, le capitaine Merle s'établit à Issoire avec des bandes de calvinistes, qui y commirent toutes sortes d'excès. Le duc d'Alençon reprit la ville en 1577, passa les habitants au fil de l'épée et fit démolir les maisons. La ville était à peine relevée de ses ruines, que sa citadelle fut occupée par les ligueurs. Patrie du chancelier Duprat.

L'église Saint-Paul, classée parmi les monuments historiques, a été bâtie au Xe siècle sur les ruines d'une antique chapelle élevée sur le tombeau de saint Austremoine. Elle a la forme d'une croix latine. A la croisée de la nef et du transept s'élève une tour massive surmontée d'un clocher que décorent de belles mosaïques. A l'intérieur, les chapiteaux des colonnes sont très-délicatement sculptés. Une crypte s'étend au-dessous du chœur.

Aux environs d'Issoire se trouve le village du Broc, où l'on voit une ancienne église collégiale et de beaux restes d'un vieux château, qui appartenait dans le XIIIe siècle aux dauphins d'Auvergne.

ISSOIS s. m. (i-soi). Mamm. Nom d'une variété de chien domestique appelé aussi QUATRE-VINGTS, et, plus ordinairement, CHIEN D'ARTOIS.

ISSOUDUN, en latin *Auxellodunum*, *Exoldunum*, ville de France (Indre), ch.-l. d'arrond. et de deux cantons, sur la Théols et le chemin de fer du Centre, à 28 kilom. N.-E. de Châteauroux; pop. aggl., 11,379 hab. — pop. tot., 14,261 hab. L'arrond. comprend 4 cantons, 49 communes et 52,599 hab. Tribunaux de 1re instance et de commerce, collége communal, bibliothèque publique. Extraction de pierres lithographiques; menuiserie, brasserie, filatures de laine, scieries, serrurerie mécanique, tanneries, moulins à tan, parcheminerie, coutellerie, draps communs, toiles. Commerce de grains, de vins, de fonte de fer, de bestiaux et de chevaux.

« Des restes de constructions gallo-romaines ont été découverts à Issoudun à différentes époques, dit M. Ad. Joanne. Les murailles d'enceinte de la ville ont complétement disparu, mais il reste du château une tour remarquable, nommée la Grosse tour et située sur une motte assez élevée. Cylindrique dans sa forme, cette tour mesure environ 25 mètres de hauteur et se divise en quatre étages. Les murs ont plus de 2m,50 d'épaisseur à la base. Au second étage se trouve la salle principale, remarquable par ses arceaux en ogive et où se voient deux inscriptions hébraïques, gravées dans la pierre par des prisonniers en 1304. Des fouilles ont fait découvrir au pied de la tour une enceinte fortifiée, renfermant une petite chapelle, une cellule et un puits. L'église Saint-Cyr offre un beau portail méridional et une curieuse verrière classée au nombre des monuments historiques. La chapelle de l'Hôtel-Dieu renferme deux belles sculptures représentant deux arbres généalogiques. A l'extrémité de la ville s'élève une chapelle renfermant le tombeau de Duquesne.

Issoudun existait du temps des Romains; pendant le moyen âge, c'était une place forte importante, ceinte de murailles flanquées de tours. De violents incendies la dévastèrent en 1135, en 1504 et en 1651; ce dernier eut lieu à la suite d'un assaut soutenu par les habitants contre l'armée de la Fronde. Louis XIV, pour la récompenser de son dévouement, lui accorda divers priviléges. Patrie de Deguerle et du P. Berthier.

ISSU, UE (i-su) part. passé du v. Issir. Sorti, venu, descendu, tirant son origine : *Etre* ISSU *du sang royal. De ce mariage sont* ISSUS *deux enfants. Tel qui pense être* ISSU *de ces grands héros est peut-être venu d'un valet de chambre.* (Malherbe.)

Mais fussiez-vous *issu* d'Hercule en droite ligne,
Si vous ne faites voir qu'une bassesse indigne,
Ce long amas d'aïeux que vous diffamez tous
Sont autant de témoins qui parlent contre vous.
BOILEAU.

— Fig. Originaire, provenant, résultant : *Les héros invaincus des romans de cape et d'épée sont des types* ISSUS *en droite ligne des* Contes de Perrault. (L. Figuier.)

Du vieux Zénon l'antique confrérie
Disait tout vice être *issu* d'ânerie.
J.-B. ROUSSEAU.

— *Cousins issus de germains*, Enfants de deux cousins germains.

ISSUE s. f. (i-sû — rad. *issu*). Passage, endroit par où l'on peut sortir ou s'échapper : *Cette maison a une* ISSUE *par derrière. Garder toutes les* ISSUES. ‖ Ouverture par laquelle une chose peut sortir : *Donner* ISSUE *à la fumée. Cette eau n'a pas d'*ISSUE

— Fig. Moyen de se manifester, de s'épancher, d'agir au dehors : *L'anarchie nous submergera si nous ne lui trouvons pas une* ISSUE. (Lamart.) *La sensibilité ne peut avoir guère que deux* ISSUES, *le sourire et les larmes.* (H. Taine.) ‖ Moyen de se tirer d'affaire, de sortir d'embarras, d'arriver à un résultat : *L'habileté des gouvernements consiste à s'assurer toujours au moins une* ISSUE. (E. de Gir.) ‖ Evénement, résultat : *Se trouver dans une position sans* ISSUE. *L'association est la seule* ISSUE *possible à une situation économiqae dont l'humanité doit nécessairement sortir.* (Ott.)

— *A l'issue de*, A la fin de : A L'ISSUE DE *vêpres.* A L'ISSUE DE *la cérémonie.*

— Féod. *Droit d'issue*, Droit dû par l'acquéreur d'un immeuble au seigneur de qui relevait le bien par lui acquis.

— Pl. Abattis, entrailles et autres restes d'animaux qui ne font pas partie du commerce de la boucherie proprement dite. ‖ Ce qui reste des moutures après la farine, savoir : la recoupe, le son.

— Econ. rur. Matières qui s'écoulent des étables.

— **Syn. Issue, succès.** *Issue* ne se dit jamais des personnes, mais des actions seulement, tandis que *succès* peut se dire des personnes et des actions. En outre, *issue* ne convient qu'en parlant d'une affaire compliquée, dans les embarras de laquelle on est entré pas à pas et d'où il n'est pas facile de sortir. Enfin, par sa propre valeur, *issue* ne peut pas offrir à l'esprit l'idée d'une chose favorable; il faut nécessairement qu'on y joigne un adjectif, tel que *bonne*, *heureuse*, tandis que *succès* seul équivaut souvent à *un heureux succès : On ose invoquer un saint pour le* SUCCÈS *d'une entreprise injuste, pour l'heureuse* ISSUE *d'une affaire dont l'artifice, la ruse, la mauvaise foi font les ressorts.* (Bourdal.)

ISSUS s. m. (i-suss). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des fulgoriens, type de la tribu des issites, dont l'espèce type habite l'Europe : *Les* ISSUS *sont peu nombreux en espèces.* (A. Blanchard.) *Les* ISSUS *sont des insectes de petite taille.* (A. Percheron.) ‖ On dit aussi ISSE.

ISSUS, ville de l'ancienne Asie Mineure, à l'extrémité orientale de la Cilicie, au fond du golfe Issique (auj. golfe d'Alexandrette). La plaine qui s'étendait autour de cette ville, au N.-E., est célèbre par la seconde victoire qu'Alexandre remporta sur Darius Codoman, en 333 av. J.-C., et par celle de Septime Sévère sur Pescennius Niger (194 apr. J.-C.). Au XIIIe et au XIVe siècle, Issus, remplacée aujourd'hui par le bourg d'*Ajazzo*, était le port le plus important du royaume de Petite Arménie, et l'un des entrepôts des marchandises de l'Asie supérieure et de l'Inde. Par là les marchands européens gagnaient le Kourdistan et se rendaient à Bagdad.

Issus (BATAILLE D'). Après la bataille du Granique, Darius marcha vers l'Euphrate avec toutes les forces réunies de son vaste empire. Alexandre, de son côté, s'avançait résolûment à sa rencontre. A Issus, petite ville située dans les gorges de la Cilicie, il rencontra son lieutenant Parménion, qui le décida à attendre l'ennemi dans ces lieux resserrés, où les 600,000 soldats de Darius ne pourraient trouver d'espace pour se développer, tandis que l'armée macédonienne manœuvrerait tout à son aise. Ce conseil était trop sage pour n'être pas suivi, et Alexandre se prépara à livrer bataille en cet endroit même. Darius, dans la rapidité de sa marche, avait dépassé l'armée macédonienne, que ses courtisans lui avaient représentée comme frappée de terreur et fuyant en toute hâte; aussi fut-il fort étonné d'apprendre qu'Alexandre l'attendait dans les plaines d'Issus. Il se rabattit aussitôt sur cette ville; et bientôt des paysans effrayés vinrent apprendre au roi de Perse que les Macédoniens s'avançaient en ordre de bataille. Il fit précipitamment ses dispositions pour le combat. La plaine d'Issus était fermée d'un côté par les montagnes et de l'autre par la mer; au milieu, coulait la rivière de Pinare, qui la coupait en deux portions presque égales. Les montagnes formaient un enfoncement semblable à un golfe, dont l'extrémité, venant à se recourber, embrassait une partie de la plaine. Darius avait confié le commandement de son aile droite à Narbazane, avec la cavalerie et 20,000 archers ou frondeurs; au centre, il plaça les 30,000 Grecs qu'il avait à sa solde, la fleur et la force de son armée, et qui ne le cédaient en rien pour le courage à la phalange macédonienne; il les appuya à droite de 30,000 Carduques et d'un même nombre à gauche. Le reste de l'infanterie, divisé par nations, s'étendait derrière la première ligne. L'aile gauche, commandée par le Thessalien Aristomède, se composait d'un corps d'infanterie de 20,000 hommes, établis de telle sorte sur les montagnes que les uns se trouvaient derrière Alexandre et que les autres l'avaient en tête. Le roi, qui devait combattre en personne à la même aile, était à la tête de 3,000 cavaliers d'élite, qui lui servaient de garde d'honneur, et de 40,000 hommes de pied, ayant derrière eux la cavalerie des Hircaniens et des Mèdes, puis celle des autres peuples, rangée de chaque côté. Au centre de l'armée se tenaient la femme de Darius, sa mère et les autres princesses. Quant à Alexandre, il organisa son ordre de bataille en grand capitaine, d'après la configuration des lieux et les dispositions adoptées par son ennemi. A l'extrémité de son aile droite, qui touchait aux montagnes, et qui était commandée par Nicanor, il plaça les argyraspides, corps d'infanterie d'élite reconnaissable à ses boucliers d'argent et encore plus à sa valeur. Au centre, il établit sa redoutable phalange, sous les ordres de Cœnus, de Perdiccas, de Méléagre, de Ptolémée et d'Amyntas; à l'aile gauche, qui s'étendait vers la mer, se trouvaient Cratère et Parménion, mais le premier obéissant au second. Quant aux autres dispositions destinées à empêcher qu'Alexandre ne fût tourné ou débordé, il n'en négligea aucune. Avant qu'on fût à portée de trait, les Perses, suivant leur coutume, poussèrent des cris épouvantables, auxquels répondirent aussitôt les Macédoniens; puis la cavalerie perse chargea avec fureur l'aile gauche des ennemis. A la vue de ce mouvement, Alexandre envoya aussitôt des renforts à Parménion, dont les troupes se défendaient vaillamment. Enveloppés de toutes parts et serrés par les ennemis, les Macédoniens ne purent faire usage de leurs javelots; ils mirent alors l'épée à la main et firent un épouvantable carnage des Perses. Peu après la phalange entra en action, et cette troupe redoutable eut bientôt amoncelé les cadavres autour d'elle. Alexandre, qui remplissait à la fois les devoirs de général et de soldat, excitait les siens par l'exemple de sa bouillante valeur. Il ambitionnait surtout l'honneur de tuer Darius de sa propre main. Mais si l'aspect de ce prince, élevé sur un char tout étincelant d'or et de pierreries, semblait attirer les coups de ses ennemis, il encourageait aussi les siens à le défendre courageusement. La lutte fut terrible sur ce point. Oxathrès, frère de Darius, voyant Alexandre et les Macédoniens s'acharner autour de ce prince, se jeta intrépidement devant le char avec la cavalerie qu'il avait à ses ordres, renversa ou mit en fuite tous ceux qui l'approchèrent; les Macédoniens, de leur côté, animés par la présence d'Alexandre, chargent avec fureur cette cavalerie, et y sèment le désordre et le carnage. En un instant, les chefs les plus

distingués tombèrent morts autour du char de Darius, tous la face contre terre et n'ayant de blessures que par devant. Beaucoup de Macédoniens tombèrent également, et Alexandre lui-même fut légèrement blessé d'un coup d'épée à la cuisse droite. En ce moment, les chevaux qui traînaient Darius, percés de coups et effarouchés par la douleur, commencèrent à s'agiter avec tant de violence qu'il devint impossible de les maîtriser. Ce prince, craignant de tomber vif entre les mains de ses ennemis, sauta sur un cheval qu'on lui tenait prêt, jeta même les insignes de la royauté de peur qu'ils ne le trahissent, et prit honteusement la fuite. Dès lors l'épouvante dispersa le reste, et chacun ne songea plus qu'à s'échapper. Mais la cavalerie de Parménion se mit à leur poursuite et en tua encore une multitude.

La partie de l'armée macédonienne opposée aux Grecs rencontra une résistance plus énergique; le combat fut sanglant, et la victoire demeura longtemps indécise. Les Grecs cherchaient à précipiter les Macédoniens dans la rivière de Pinare, que ceux-ci avaient franchie, et faisaient tous leurs efforts pour réparer le désordre de leur autre aile, tandis que les Macédoniens luttaient avec non moins de valeur pour conserver l'avantage que venait de remporter Alexandre, et pour maintenir l'honneur de la phalange, considérée jusqu'alors comme invincible. Mais Alexandre, en général aussi expérimenté qu'il était bouillant soldat, abandonnant alors la poursuite des vaincus, se rabattit sur les Grecs, les chargea en flanc et les mit dans une déroute complète. Tout n'était cependant pas fini encore : la cavalerie persane de l'aile droite avait passé la rivière dès le commencement de l'action, et avait fondu sur celle de Thessalie, qui lui était opposée. Celle-ci, pour éviter l'impétuosité du premier choc, opéra une feinte retraite, puis tout à coup fit volte-face et tailla en pièces la cavalerie persane. Dès lors la déroute fut générale, tout se dispersa à travers les gorges des montagnes de la Cilicie et de la Syrie, tandis que les Macédoniens se précipitaient dans le camp des Perses, dont ils pillèrent les immenses richesses. La femme de Darius et sa mère, Sisygambis, tombèrent au pouvoir du vainqueur, mais d'un vainqueur magnanime, qui sut respecter leur infortune. Quinte-Curce et Arrien font monter la perte des Perses à 100,000 fantassins et à 10,000 cavaliers; Quinte-Curce affirme qu'Alexandre ne perdit que 150 cavaliers et 300 fantassins. On ne saurait vraiment acheter une si grande victoire à meilleur marché; mais le *romancier* Quinte-Curce n'est peut-être pas aussi digne de foi que Pline, dont notre bon La Fontaine a bien voulu dire :

Pline le dit, il faut le croire.

Issus (LA BATAILLE D'), célèbre mosaïque antique, au musée de Naples. Alexandre, à la tête de sa redoutable phalange, monté sur un cheval ardent, la tête nue, le corps couvert d'une riche armure, enfonce la garde d'honneur qui entoure le roi des Perses; il traverse de sa longue lance un seigneur dont le cheval s'abat, la tête en avant. Darius, effrayé et tenant son arc à la main, est placé sur un magnifique quadrige dont les chevaux noirs s'emportent, excités par le fracas de la mêlée et violemment frappés par l'automédon. Le frère du roi s'approche, tenant par la bride un autre cheval destiné à faciliter la fuite de Darius. Des cavaliers, placés à droite et derrière le char, résistent et protégent la retraite; ils sont tous armés de lances, à l'exception d'un chef tenant une large épée.

Cette mosaïque, qui ne contient pas moins de vingt-cinq personnages et douze chevaux, ayant à peu près les deux tiers de la grandeur naturelle, passe généralement pour avoir été exécutée d'après la peinture de quelque artiste célèbre, contemporain d'Alexandre le Grand. Elle nous permet, bien mieux que les fresques antiques, d'apprécier jusqu'où les peintres grecs avaient poussé leur art; car, outre l'importance et la grandeur de la composition, elle a l'avantage d'avoir conservé ses couleurs primitives presque intactes. L'ordonnance de la scène est des plus simples : « Je ne connais pas un tableau de bataille supérieur à celui-là, dit M. Lavice (*Musées d'Italie*). Les deux principaux personnages, quoique au milieu de la mêlée, se distinguent au premier coup d'œil, parce qu'ils sont sur le devant, et qu'Alexandre, d'un côté, s'avance le premier à la tête de son escorte, tandis que Darius, debout dans un char, se détache par le haut du corps sur le ciel. Et puis, presque tous les regards sont portés avec effroi sur l'intrépide et calme Alexandre, de sorte que le héros du drame est parfaitement désigné. Mettez à côté de cette composition le grand tableau de Lebrun et comparez. (M. Lavice veut parler de la *Bataille d'Arbelles*.) Autant le roi de Macédoine est ici terrible et audacieux, autant celui du Louvre, avec son visage d'enfant, son petit coutelas levé et son aigle planant au-dessus de sa tête, est froid et dépourvu d'intérêt. Autant les premiers plans de la mosaïque sont faciles à saisir, parce qu'il y a de l'air et de l'espace, autant la mêlée de Lebrun est confuse. Quant au dessin, aux couleurs, à la perspective, aux effets d'ombre et de lumière, je ne crois pas que les meilleurs peintres de la Renaissance aient rien fait de mieux, surtout si l'on se figure le tableau original plus grand et plus parfait que cette copie en pierre. Les quatre chevaux du char lancés au galop sont admirables. » Le cheval vu en raccourci, que le frère de Darius lui amène, n'est pas moins digne d'admiration : il est d'une hardiesse de dessin que les modernes n'ont guère dépassée.

La mosaïque de la *Bataille d'Issus* a été découverte à Pompéi où elle décorait le pavé du *tablinum* de la maison dite du *Faune*. La partie gauche a malheureusement beaucoup souffert. On a calculé que, lorsque l'ouvrage était entier, il devait se composer d'environ 1,380,000 petits morceaux de pierre de couleur.

ISSY, en latin *Issiacum*, village et commune de France (Seine), cant., arrond. et à 7 kilom. N. de Sceaux, à 8 kilom. S.-O. de Paris, au pied d'une colline sur la rive gauche de la Seine; pop. aggl., 3,727 hab. — pop. tot., 9,024 hab. Succursale du séminaire de Saint-Sulpice; fabriques d'amorces, corderies, briqueteries, chaux hydraulique, tuilerie, produits chimiques. L'étymologie du nom de ce village (en latin *Issiacum*, *Fiscus Issiacus*) a fait croire qu'il occupe l'emplacement d'un temple d'Isis; mais c'est là une supposition toute gratuite. Ce qui est certain, c'est que les premiers rois de France eurent à Issy un château dont il subsiste encore une tour carrée, solidement construite : cette tour fait partie aujourd'hui de l'habitation d'un plâtrier. Issy relevait de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. C'est à Issy que mourut, en 1334, chez son oncle Bernard de Surgès, archevêque de Narbonne, le fameux Raymond de Bude. Un grand nombre de prélats possédaient à cette époque des maisons de plaisance sur les coteaux de cette localité, lesquels produisaient, si nous en croyons le poëte latin Daniel Périer, un vin recherché des prélats connaisseurs. Aujourd'hui encore, on remarque à Issy plusieurs résidences historiques : celle de Clairon, la célèbre actrice, située à l'entrée de la grande rue; celle du financier Beaujon, dont il ne reste plus guère que quelques parties informes; enfin le château. Nous parlerons du château plus loin. Quelques détails sur la fastueuse demeure, aujourd'hui disparue, de Beaujon ne seront pas sans intérêt. Elle appartenait en 1786 au duc de l'Infantado et passait pour une merveille; avant que les dames de Saint-Augustin en eussent fait remanier les bâtiments, on pouvait voir encore, il y a quelques années, le principal corps de logis parfaitement conservé; il était précédé d'une cour que décoraient, dans la belle saison, de magnifiques orangers. Du côté du jardin, l'édifice offrait un aspect vraiment monumental : quatre colonnes soutenaient le péristyle; les appartements étaient de plain-pied et composés d'une douzaine de pièces; les parois du grand salon étaient garnies de distance en distance de pilastres ioniques. Au-dessus de la corniche régnait un acrotère sur lequel se détachaient des figures en stuc représentant les quatre saisons. Le plafond était un ciel où les enfants jouaient avec des guirlandes de fleurs, qui semblaient se rejoindre pour soutenir le lustre central. Les jardins étaient vastes et embellis de tous les agréments à la mode au XVIIIe siècle : jeux, volières, statues, etc., etc. Non loin du couvent qui les a remplacés, se trouvent les bâtiments considérables du séminaire de Saint-Sulpice : ils ont été construits en 1642 par l'abbé Olier, fondateur de cette institution, sur l'emplacement d'un parc immense dont les ombrages cachaient un château bâti dans le style gracieux de la Renaissance; la châtelaine s'appelait Marguerite de Valois, première femme de Henri IV; c'est à Issy qu'elle passa les dernières années de sa vie, bien qu'elle soit venue mourir à Paris, dans son hôtel de la rue de Seine. L'abbé Ollier, en installant son séminaire dans l'ancienne résidence de la dernière Valois, se borna tout d'abord à en agrandir les bâtiments, sans même en effacer les décorations mythologiques dans le goût de la Renaissance. Il respecta même un cabinet dont le plafond était en rocaille, suivant la mode du temps. Ce fut dans ce petit édifice, isolé au milieu du potager, que fut discutée au XVIIe siècle entre Bossuet, Fénelon, l'abbé Tronson, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, et M. de Noailles, évêque de Châlons, la grave question du quiétisme. Plus tard, André-Hercule de Fleury, premier ministre de Louis XV, vint finir ses jours à Issy, dans la maison des sulpiciens. Il y mourut le 29 janvier 1743, et sa dépouille mortelle y reposa jusqu'au jour où elle fut transférée dans un mausolée qui lui avait été érigé à Saint-Louis-du-Louvre. Quant au château d'Issy proprement dit, il est situé à l'extrémité du village; sa construction est due à Pierre Bullet, architecte de la porte Saint-Martin et de l'église Saint-Thomas-d'Aquin. L'entrée s'arrondit en fer à cheval, et la porte de la cour d'honneur est reliée à deux tourelles par des murs surmontés de balustrades. Au centre, le château présente un avant-corps orné de colonnes doriques soutenant un balcon. Au-dessus, un fronton couronne des pilastres d'ordre corinthien. L'intérieur de cette demeure était jadis des plus riches : on y remarquait notamment des statues et des bas-reliefs de marbre reproduisant l'histoire romaine. Statues et bas-reliefs ont disparu, mais l'aménagement grandiose des appartements a été néanmoins respecté jusqu'ici. Le château d'Issy appartint d'abord à un courtisan nommé Bazdeni de La Bazinière, puis à Denis Talon, qui avait succédé à son père dans la charge d'avocat général et qui devint président à mortier au parlement de Paris. A la mort de Denis Talon, le château fut acquis par le prince de Conti, auquel succédèrent plus tard le président de Bésigny, la princesse de Chimay et M. de Lépine. Enfin, en dernier lieu, un médecin, le docteur Werthem, eut l'idée de convertir ce magnifique domaine en établissement hydrothérapique; le site était des plus favorables : le parc, planté par Le Nôtre dans le grand style du XVIIe siècle, est bordé d'une terrasse et arrosé par des eaux abondantes et limpides, dont la température la plus basse est de 7 à 8 degrés. Néanmoins, l'établissement tomba après avoir végété pendant plusieurs années. Aujourd'hui, ce domaine a été acquis par la Compagnie Bonnard, qui en a entrepris le morcellement. Le château a cependant jusqu'ici échappé à la destruction; on lui a même conservé 5 à 6 hectares de parc. Il est à souhaiter que ce dernier et précieux spécimen des bons modèles d'architecture du XVIIe siècle continue à être respecté par les spéculateurs.

C'est à Issy qu'a été transféré, il y a quelques années, l'hospice des Ménages, longtemps situé à Paris rue de la Chaise, à l'angle de la rue de Sèvres.

Issy (CONFÉRENCES D'), tenues en 1695 et où furent condamnées les doctrines de Mme Guyon. Cette femme célèbre, dont les mœurs furent toujours irréprochables, était parvenue à séduire Fénelon lui-même par la douce et pénétrante exaltation de son mysticisme; mais elle avait pour ennemi implacable Bossuet, dont l'esprit sévère rejetait toutes ces rêveries, qui eussent fait de l'homme une sorte d'automate sans initiative et sans volonté. Fénelon, dont la bonne foi s'élève au-dessus de tout soupçon, engagea néanmoins Mme Guyon à soumettre ses écrits à l'évêque de Meaux, qui ne ressentit que des mouvements d'indignation pour les erreurs et les illusions dont on trouvait la trace à chaque page. Il écrivit à cette victime du *pur amour* que la première chose dont elle devait se purifier était la haute opinion qu'elle avait d'elle-même, d'après ses prétendues révélations; il l'engagea à regarder ses prédictions, ses visions et ses miracles comme des inspirations de son amour-propre. Elle répondit avec une soumission si parfaite, que Bossuet la crut guérie de ses illusions et la communia de sa propre main. Cependant elle était loin d'avoir renoncé à ses sentiments, et, au mois de juin 1694, elle pria Mme de Maintenon d'obtenir du roi qu'il nommât des commissaires pour juger sa conduite et ses écrits. Le roi nomma Bossuet et l'évêque de Châlons, Louis-Antoine de Noailles, auxquels, sur la prière de Fénelon, fut adjoint Louis Tronson, supérieur général du séminaire de Saint-Sulpice, sous lequel l'illustre précepteur du duc de Bourgogne avait fait ses études. Tronson étant retenu par ses infirmités dans la maison de sa communauté à Issy, ce fut là que les conférences eurent lieu secrètement, pour qu'elles restassent ignorées de l'archevêque de Paris, Harlay, très-prévenu contre Mme Guyon et contre Fénelon.

Les commissaires ne s'arrêtèrent pas à l'examen des mœurs de Mme Guyon, s'en rapportant à sa déclaration qu'elle détestait les impuretés dont on l'avait accusée. Aussi, Bossuet dit-il, en rendant compte de ces conférences dans l'assemblée du clergé de 1700 : « Pour les abominations qu'on regardait comme la suite de ses principes, il n'en fut jamais question, et cette personne en témoigne de l'horreur. » C'est cette même phrase que Ramsay et le marquis de Fénelon, biographes de l'archevêque de Cambrai, ainsi que La Beaumelle, auteur des *Mémoires de Mme de Maintenon*, donnent comme un témoignage solennel rendu à la pureté des mœurs de Mme Guyon par une assemblée du clergé.

Cependant Mme Guyon, effrayée de l'orage qui s'amoncelait sur sa tête, car l'archevêque de Paris avait été instruit de la tenue et du but des conférences, s'était réfugiée dans un couvent de Meaux, donnant ainsi à Bossuet une éclatante preuve de sa confiance en lui; en même temps, Fénelon se tenait constamment en rapport avec la commission, lui communiquant des extraits des *Maximes des saints* qui lui paraissaient favorables au quiétisme. Mais il se soumit d'avance à la décision des commissaires, qui le ménagèrent au point que Louis XIV, ignorant son penchant pour les opinions de Mme Guyon, le nomma à l'archevêché de Cambrai le 4 février 1695. Les commissaires formulèrent enfin, en trente-quatre articles, la doctrine de l'Eglise, telle qu'ils la comprenaient, sur les matières de *spiritualité*. Sur la demande de Fénelon, ils firent quelques légers changements à l'exposé de cette doctrine, et Bossuet alla même jusqu'à reconnaître que l'Eglise n'avait jamais condamné le *pur amour* en lui-même. Alors Fénelon signa les trente-quatre articles avec les commissaires, le 10 mars 1695. Par des ordonnances particulières, Bossuet et l'évêque de Châlons condamnèrent les écrits de Mme Guyon, qui fit le sacrifice des expressions, mais en réservant l'intention. V. GUYON (Mme).

ISSY-L'ÉVÊQUE, bourg de France (Saône-et-Loire), arrond. et à 47 kilom. S.-E. d'Autun, sur un plateau en bas duquel coule la petite rivière de Somme; pop. aggl., 574 hab. — pop. tot., 1,868 hab. Commerce de bétail. L'emplacement de l'ancien château, dont on voit encore les murs d'enceinte, les fossés et l'une des tours, est occupé par l'église. Mme de Genlis naquit à Champcésy, hameau voisin d'Issy-l'Evêque.

ISSYK-KOUL, grand lac de l'Asie centrale, dans cette partie de la Dzoungarie, qui s'étend entre le lac Balghasch et les monts Tian-Chan ou montagne Céleste; 170 kilom. de longueur sur 56 kilom. de largeur. On peut évaluer sa surface à environ 120 milles carrés. Ce lac, entouré de hautes montagnes, est situé à 1,700 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il n'existe guère de différence entre la température des eaux du lac et celle de l'air; celle de ses affluents n'excède jamais 15°.

ISTAKHAR, ville de Perse, dans le Farsistan, district et à 53 kilom. N.-E. de Schiraz, près du Bendemir. Près de cette ville sont les ruines de l'ancienne *Persépolis*. « Le nom d'Istakhar, dit Chardin, peut tirer son étymologie d'un mot qui signifie *lac*, parce qu'il y a beaucoup de ruisseaux dans les environs. »

ISTAMBOL-AGHA s. m. (i-stan-bo-la-ga). Hist. ottom. Titre du chef des Adjémites, *officier supérieur des janissaires*.

ISTAMBOUL, nom turc de CONSTANTINOPLE. V. ce mot.

ISTEN, dieu adoré par les Madgyars ou Hongrois jusqu'à la fin du XIe siècle. Il représentait le principe du bien, comme *Armany* (signifiant l'Intrigue) représentait le principe du mal. Les prêtres ou devins étaient appelés *taltos* chez les Madgyars; mais ils étaient loin de posséder l'influence et l'autorité dont cet ordre jouit parmi les Indiens.

ISTER, nom grec du DANUBE.

ISTER ou ISTRUS, historien grec, né, croit-on, à Cyrène. Il vivait vers le milieu du IIIe siècle avant notre ère. Il fut l'esclave du poëte Callimaque, dont il devint l'ami, et qu'il suivit à Alexandrie. Il se retira ensuite à Paphos, dans l'île de Chypre. Ister a composé des ouvrages historiques dont il nous reste quelques fragments, insérés dans les *Fragmenta historicorum græcorum* et dans d'autres recueils.

ISTEVONS, tribu germaine. V. GERMANIE.

ISTHME s. m. (i-sme — du gr. *isthmos*, passage; du radical *i*, qui est dans *iô*, *eô*, *eimi*, je vais; *ités*, *itamos*, qui va tout droit, hardi, résolu, et qui répond à la racine sanscrite *i*, aller, indicatif présent *émi*, infinitif *itum*, d'où le sanscrit *itis*, marche. C'est à la même racine qu'il faut rattacher le zend *i*, aller, le latin *eo*, *ire*, aller, le gothique *iddja*, je suis allé, le lithuanien *eimi*, *einu*, aller, et l'ancien slave *ida*, *iti*, aller). Langue de terre qui joint deux terres : *L'*ISTHME *de Corinthe. L'*ISTHME *de Panama. Le bien général des nations, l'utilité du commerce exigent que l'*ISTHME *de Panama, que l'*ISTHME *de Suez, ouverts à la navigation, rapprochent les limites du monde.* (Raynal.)

— Anc. loc. prov. *Percer l'isthme*, Tenter une chose impossible. Se disait à cause du percement de l'isthme de Corinthe, qu'on a entrepris plusieurs fois, et qui a toujours été abandonné.

— Anat. Partie qui a quelque ressemblance avec un isthme : *L'*ISTHME *du gosier*. ‖ *Isthme de Vieussens*, Bourrelet de fibres musculaires qui entoure la fosse ovale de la cloison des oreillettes du cœur.

— Bot. Rétrécissement qui sépare les lobes de certaines feuilles ou les articles des fruits articulés.

ISTHMIE s. f. (i-smî — rad. *isthme*). Infus. *Genre d'infusoires, de la famille* des bacillariés.

ISTHMIÉ, ÉE adj. (i-smi-é — rad. *isthme*). Hist. nat. Qui est rétréci en forme d'isthme.

ISTHMIEN, IENNE adj. (i-smi-ain, i-è-ne — rad. *isthme*). Qui a rapport à un isthme. ‖ On dit aussi ISTHMIQUE.

— Mythol. gr. Surnom de Neptune, adoré dans l'isthme de Corinthe.

ISTHMIQUE adj. (i-smi-ke — rad. *isthme*). Qui appartient à un isthme, et particulièrement à l'isthme de Corinthe. ‖ On dit aussi ISTHMIEN et ISTHMIAQUE.

— Antiq. gr. *Jeux Isthmiques*, Jeux qui, tous les quatre ans, se célébraient en l'honneur de Neptune dans l'isthme de Corinthe.

— **Encycl.** *Jeux Isthmiques*. V. JEUX.

— *Isthmiques*, Odes triomphales de Pindare. V. ÉPINICIES.

ISTHMITE s. f. (i-smi-te — rad. *isthme*). Pathol. Inflammation de l'isthme du gosier.

ISTHMOCARPE adj. (i-smo-kar-pe — de *isthme*, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Dont le fruit offre un rétrécissement à la partie moyenne.

ISTHVANFI (Nicolas), homme d'Etat et historien hongrois, né en 1535, mort en 1615.

Il alla compléter son éducation en Italie, apprit les langues anciennes et un grand nombre de langues modernes, puis revint en Hongrie, où il suivit la carrière des armes. Après s'être distingué en plusieurs rencontres, sous le comte Zrin, et s'être conduit brillamment au siége de Sigeth, en 1566, il fut nommé secrétaire à la chancellerie, acquit toute la confiance de Rodolphe II, qui le chargea de négociations avec les Turcs, et lui conféra la dignité de vice-palatin de Hongrie. Vers la fin de sa vie, Isthvanfi écrivit la relation des événements de son temps. Cette histoire, estimée pour l'exactitude des faits, l'impartialité des jugements et l'élégance du style, fut publiée après sa mort par le cardinal Pierre Pezman, sous le titre de *Historiarum de rebus Hungaricis libri XXXIV ab anno* 1490 *ad annum* 1605 (Cologne, 1622, in-fol.).

ISTIB, la *Stobi* des anciens, ville de la Turquie d'Europe, en Roumélie, pachalik et à 45 kilom. S.-E. d'Uskup, près de la Bagranitza; 8,000 hab. Fabriques d'ouvrages en acier. Cette ville est ceinte d'une vieille muraille crénelée, et renferme des mosquées, des établissements de bains et un grand caravansérail.

ISTIOCERQUE s. m. (i-sti-o-sèr-ke — du gr. *istion*, voile; *kerkos*, queue). Erpét. Genre de reptiles, formé aux dépens des stellions.

ISTIOPHORE adj. (i-sti-o-fo-re — du gr. *istion*, voile; *phoros*, qui porte). Hist. nat. Qui porte un organe en forme de voile.

— s. m. Mamm. Genre de chéiroptères ou chauves-souris.

— Ichthyol. Nom scientifique des voiliers, genre de poissons.

— **Encycl.** L'*istiophore porte-glaive*, appelé aussi *scombre voilier*, *brochet volant*, *bécasse de mer*, etc., est redoutable par sa force et son audace. On le voit souvent, dans les mers tropicales, à la surface de l'eau, même pendant les tempêtes. Sa nageoire dorsale semble être une voile; il nage avec une rapidité étonnante, ne vit que de carnage, et avale de très-gros poissons sans les mâcher, car ses mâchoires très-petites ne le lui permettent guère. On dit que, lorsque ce poisson est jeune, sa chair constitue un excellent mets. L'*istiophore* atteint 3 à 4 mètres de longueur; il a le dos noir et le ventre argenté.

ISTIURE s. m. (i-sti-u-re — du gr. *istion*, voile; *oura*, queue). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des iguaniens, comprenant trois espèces, qui habitent la Cochinchine, les Moluques et l'Australie.

ISTONIUM, nom ancien de VASTO, ville du royaume d'Italie.

ISTRES, ville de France (Bouches-du-Rhône), ch.-l. de cant., arrond. et à 45 kilom. O. d'Aix, au bord d'une anse formée par l'étang de l'Olivier; pop. aggl., 3,045 hab. — pop. tot., 3,905 hab. Salines et fabrique de soude. Commerce d'huile d'olive. Autrefois, place forte, ceinte de murailles et défendue par un château fort, dont il reste encore une partie, qui sert de façade à l'église. Chapelle romane remarquable, annexée au cimetière. Grands bancs d'huîtres fossiles dans les environs.

ISTRIA (Vincentello D'), vice-roi de Corse, né au château d'Itria en 1380, mort en 1434. Il était fils de Ghilfuccio d'Istria et d'une sœur du comte Arrigo della Rocca, mort en 1401, après avoir lutté toute sa vie contre Gênes. Fidèle à la politique de son oncle, Vincentello se rendit auprès des rois d'Aragon et de Sicile, qui lui firent un excellent accueil et lui donnèrent des secours en hommes et en argent; puis, à la tête d'une petite armée, il débarqua en Corse, rallia à son parti un grand nombre de ses compatriotes, envahit la région possédée par les Génois et les refoula dans Bastia. Pendant que le gouverneur Leonello Lomellino se rendait à Gênes pour y chercher des renforts, Vincentello, devenu maître de Bastia, se faisait proclamer comte de l'île dans une assemblée nationale tenue à Biguglia (1406). Mais bientôt après Lomellino revenait dans l'île avec des troupes génoises, et les choses changeaient de face. Assiégé à son tour dans Bastia, Vincentello, se défendit avec acharnement jusqu'au moment où il vit la résistance impossible. Il s'embarqua alors pour la Sicile, afin d'obtenir des secours du roi de cette île, revint peu de temps après avec quatre navires chargés d'hommes et de munitions, et regagna le terrain perdu. Pendant une absence que fit Vincentello pour aller voir le roi Martin de Sicile, qu'une insurrection avait appelé en Sardaigne, le peuple de Cineria se révolta; mais son retour seul suffit à le faire rentrer dans le devoir. Il continua alors la guerre contre Gênes, et, en 1414, assiégea de nouveau Bastia. Mais Gênes, débarrassée du joug de la France et du marquis de Monferrat, put s'occuper plus activement de la Corse, et les troupes qu'elle y envoya forcèrent Vincentello à passer en Espagne, malgré les secours que lui avait donnés Deodato da Costa, évêque d'Aleria. Abramo Fregoso profita de son absence pour achever de conquérir l'île. Mais attaqué par Vincentello, qui revenait avec de nouvelles forces fournies par le roi d'Aragon, il fut vaincu, et ses lieutenants Squarciafico et Camera subirent le même sort. Alphonse, roi d'Aragon, se rendit alors en Corse, où il se fit reconnaître suzerain de l'île, et, après le siége de Bonifacio (1421), laissa Vincentello à la tête du gouvernement de la Corse, avec le titre de vice-roi. A partir de ce moment, ce dernier, qui, par son courage, son activité et ses qualités brillantes, s'était placé au nombre des hommes les plus distingués de son temps, se laissa aveugler par l'éclat du pouvoir, ne connut plus de bornes ni dans ses amitiés, ni dans ses haines, accabla le peuple d'impôts au mépris de l'ancienne constitution, et mit le comble à l'exaspération en commettant un odieux attentat sur une jeune fille, fiancée à un des principaux habitants de Biguglia. Une révolte formidable, à la tête de laquelle se trouvait Simone da Mare, éclata alors contre lui. Forcé de fuir, il s'embarqua pour passer en Sicile, fut fait prisonnier en pleine mer par des Génois, conduit à Gênes et décapité. — Son neveu, Giudice d'ISTRIA, se rendit à Naples, obtint du roi Alphonse des secours en argent, prit à sa solde le condottiere Andrea Corso, avec sa troupe, débarqua à Aleria, et, de là, marcha sur Corte, où il se fit proclamer comte de Corse; mais, bientôt après, il fut renversé par une conspiration, à la tête de laquelle se trouvait l'évêque d'Aleria, et conduit en Sardaigne, où il passa le reste de sa vie.

ISTRIA (Hélène GHIKA DORA D'), femme auteur valaque. V. DORA D'ISTRIA.

ISTRIE, en latin *Histria*, province des Etats autrichiens dans le S.-O., formant un des trois cercles du gouvernement du Littoral. Son territoire, qui se compose d'une péninsule située au fond de la mer Adriatique, a pour limites au N. les cercles de Goritz, de Trieste et la Carniole; à l'E., la province de Croatie-Esclavonie et le golfe de Quarnero; à l'O., le golfe de Trieste et la Vénétie. Superficie, 419,000 hectares; pop., 230,328 hab. Ch.-l. Pisino; villes principales : Pola, Rovigno, Capo-d'Istria, Pirano. L'Istrie a près de 40 myriamètres de côtes, qui abondent en ports et en baies. Quoique calcaire et pierreux dans presque toute la province, le sol est devenu, grâce aux efforts persévérants des agriculteurs, favorable à la culture sur divers points. Au S. de Goritz, dans la partie inférieure du cours de l'Isonzo, commence le Carso, qui s'étend dans la direction du S.-E. jusqu'à Fiume, et se termine abruptement vers le golfe de Trieste. Le Carso est un plateau calcaire, aride et desséché, profondément déchiré par une foule de ravins et de fondrières. « La nature géologique du Carso domine également dans la presqu'île d'Istrie, qui au N.-E., sur les bords du golfe Quarnero, forme une chaîne de hautes montagnes atteignant au Monte Maggiore une altitude de 1,433 mètres, et présente partout une suite de côtes escarpées. » Les cours d'eau principaux sont : l'Isonzo, la Dragagna, le Cuieto, la Draga et l'Arsa. Le climat est à peu près le même que celui de l'Italie pour la chaleur. Il est généralement sec, surtout en été, saison pendant laquelle les pluies deviennent très-rares. Des vents d'une violence extrême dévastent souvent les côtes. Les plus redoutables sont le siroco, le vent du S.-O. et le terrible vent du N., appelé *bora*.

La province d'Istrie produit en abondance de l'huile de première qualité. On y récolte aussi une grande quantité de figues et généralement tous les fruits du Midi. Mais la production la plus importante du sol est, sans contredit, le vin, qui est très-abondant et jouit d'une certaine réputation. Les vins rouges de Refosco et de Piccolit, les vins blancs de Cibedin et de Ribolla sont particulièrement estimés et célèbres, même à l'étranger.

Une partie du territoire de l'Istrie est couverte de vastes forêts, d'où l'on tire d'excellents bois de construction, des noix de galle, de l'écorce de chêne et du charbon de bois. Le miel, le marbre, la pierre à bâtir, le sel sont d'autres produits qui ont leur importance. La pêche est très-productive sur les côtes et constitue une des principales ressources des habitants. On chercherait vainement des fabriques ou des manufactures dans l'Istrie; toute l'activité de la population semble s'être concentrée sur la construction des navires, la navigation, la pêche, l'extraction du sel marin, la culture de la vigne, de l'olivier, et l'élève des moutons. On compte sur les côtes 80 ports et 30 rades. Rovigno, Capo-d'Istria, Pirano et Quietto sont les ports les plus fréquentés et ceux où le commerce maritime est le plus actif. Ce sont des entrepôts très-importants, des centres où viennent converger tous les intérêts de la population. Les ports possèdent un grand nombre de bâtiments de long cours, sans compter les bâtiments moindres, employés au cabotage, et les barques pour la pêche.

On pense que l'Istrie fut, comme l'Illyrie sa voisine, peuplée par la race pélasgique. C'était, dans le principe, un véritable nid de pirates, et elle ne renfermait guère que des bourgades dont les plus importantes étaient *Tergeste* ou Trieste, *Parentium* ou Parenzo, *Nesactium* et Pola. Les consuls romains Publius Cornelius et Minucius Ruffus s'emparèrent de l'Istrie en 221. Cette province recouvra son indépendance pendant la seconde guerre punique, mais elle ne la garda pas longtemps; car, en 178-177 av. J.-C., elle fut domptée dans une lutte nouvelle par le consul Claudius, qui se rendit maître de ses places, fit passer au fil de l'épée ou vendit 6,000 de ses habitants comme esclaves et força son roi Epulon à se tuer. Elle fut réunie plus tard à la Vénétie. Son territoire était, dit-on, d'une fertilité prodigieuse, et on la regardait comme un des greniers de l'Italie. Comme le reste de la Péninsule, l'Istrie eut à subir successivement le joug de nombreux envahisseurs, tels que les Hérules (476), les Ostrogoths (489), les Grecs (552), les Lombards sous Astolphe (751) et les Francs sous Charlemagne (774). Au siècle suivant, elle redevint maîtresse d'elle-même, sauf la suzeraineté du patriarche d'Aquilée sur une partie de ses villes. « Augmentée, comme les pays limitrophes, d'un élément slave au VIIe siècle, sa population, dit M. Bachelet, n'en était que plus disposée au brigandage maritime; mais les Istriens trouvèrent dans les pirates de Narenta, en Dalmatie, de redoutables adversaires, et, pour les combattre avec succès, ils furent contraints, en 997, de se liguer avec les villes dalmates sous le patronage de Venise, qui, quatre siècles plus tard, en 1420, s'empara aussi de celles qui relevaient encore du patriarcat. En 1382, Trieste s'était volontairement donnée à l'Autriche, à qui les Vénitiens ne la reprirent que pour un instant (1508-1509). A la chute de Venise, en 1797, le traité de Campo-Formio donna à cette puissance, qui y possédait encore quelques rivages à l'E., l'Istrie tout entière. « Lorsque, en 1805, aux termes du traité de Presbourg, l'Autriche eut dû renoncer à tout ce qu'elle possédait de l'ancien territoire vénitien, l'Istrie passa sous la domination française. En 1808, Napoléon octroya le titre de duc d'Istrie au maréchal Bessières, en récompense des services éminents qu'il venait de lui rendre en Espagne. Plus tard, l'Istrie, déclarée province intégrante de l'Empire français, devint l'une des six provinces illyriennes. L'Autriche la reconquit en 1814 et, depuis 1815, elle forme avec quelques îles du golfe de Quarnero le cercle d'Istrie ou de Mitterburg du royaume autrichien d'Illyrie.

ISTRIE (duc D'), maréchal de France. V. BESSIÈRES.

ISTRIEN, IENNE s. et adj. (i-stri-ain, i-è-ne). Géogr. Habitant de l'Istrie; qui appartient à l'Istrie ou à ses habitants : *Les* ISTRIENS. *La province* ISTRIENNE.

ISTROPOLIS, ville de la Mésie inférieure, sur le Pont-Euxin, près de l'embouchure de l'Ister (Danube); elle fut fondée par des Milésiens. On a cru la retrouver dans la ville moderne de KUSTENDJI.

ISTURIZ (Xavier DE), homme d'Etat espagnol, né à Cadix en 1790. Il est le fils d'un négociant d'origine basque. Lors de l'invasion française, il se fit remarquer par son patriotisme, et, de 1812 à 1814, il siégea aux cortès comme député, avec son frère Tomaso. Après la restauration de Ferdinand VII, la maison des deux frères devint bientôt le lieu de rendez-vous habituel des opposants. Ce fut même là que se prépara le fameux soulèvement de Quiroga et de Riego, qui éclata le 1er janvier 1820 et mit fin momentanément au despotisme du roi Ferdinand. La constitution rétablie, M. Isturiz se rendit à Madrid, où il fonda des clubs et organisa la résistance contre les ministres Arguelles et Martinez de la Rosa. Elu membre des cortès en 1822, il en devint président l'année suivante, suivit à Séville et à Cadix les juntes révolutionnaires et se prononça pour la déchéance de Ferdinand. Lors de la restauration de ce prince, M. Isturiz, condamné à mort, passa en Angleterre, où il s'associa à la maison de commerce de M. Zulueta. Amnistié par la reine régente, en 1834, il revint en Espagne et alla habiter Cadix, qui le nomma presque aussitôt *procurador* aux cortès. M. Isturiz se joignit aussitôt au parti ultra-libéral avec Galiano, Calatrava, Caballero, Las Navas, et provoqua avec eux le soulèvement de la milice nationale (15 août 1835), qui causa la chute du ministère Toreno.

Lors du cabinet formé par son ami Mendizabal, M. Isturiz fut nommé président de la chambre des *procuradores*, réunie en novembre 1835. La dissolution de cette réunion libérale, au mois de janvier suivant, amena la brouille de M. Isturiz avec le ministre, dont il devait bientôt provoquer le renversement. Un duel au pistolet fut la suite de cette querelle entre ces deux anciens amis; mais il n'eut aucune suite funeste. Après la chute du cabinet Mendizabal, M. Isturiz reçut le portefeuille des affaires étrangères et devint président du conseil des ministres (15 mai 1836). La chambre des *procuradores* ayant émis un vote de non-confiance, le nouveau ministre provoqua sa dissolution et réunit une nouvelle assemblée, à laquelle il donna le titre de *cortes revisadores*. Diverses autres mesures, considérées comme rétrogrades, provoquèrent le soulèvement de la Granja (12 août 1836), à la suite duquel M. Isturiz dut s'enfuir en Portugal sous l'habit d'un courrier anglais. Il se rendit ensuite à Londres, puis à Paris, où il se lia avec Toreno, Miraflorès, le duc de Frias et d'autres partisans de la monarchie. Amnistié pour la seconde fois en 1837, il prêta serment à la constitution récemment promulguée et fut envoyé aux cortès par la ville de Cadix (1838). L'année suivante, il était nommé président de cette assemblée.

Durant la régence d'Espartero, dont il était l'ennemi privé, M. Isturiz travailla au rappel de la reine mère. Aussi, lors de l'expulsion de celui-là et du retour de Marie-Christine, cette princesse lui accorda-t-elle la plus grande confiance. Il prit une grande part à la négociation des mariages espagnols et devint de nouveau ministre en avril 1846; mais il dut donner sa démission en décembre devant un vote de non-confiance émis par les chambres, et se retira à Cadix, renonçant, disait-il, aux affaires. Cependant, il accepta plusieurs fois les fonctions de ministre d'Espagne près du cabinet de Saint-James, principalement en 1848, lors du départ de Madrid de sir H. Bulwer-Lytton, et en 1850; son séjour en Angleterre se prolongea jusqu'en 1854. Il fut ensuite envoyé extraordinairement à Saint-Pétersbourg, en 1856, lorsque la Russie eut reconnu le gouvernement d'Isabelle. Le 5 janvier 1858, M. Isturiz fut nommé président du sénat espagnol et, quelques jours après, ministre des affaires étrangères et président du conseil des ministres. Il signa la convention relative aux affaires du Mexique avec lord John Russell et M. de Flahaut, et, le 2 mars 1863, il fut envoyé comme ambassadeur en France, où il resta jusqu'au mois d'octobre de l'année 1864. Depuis cette époque, il a cessé de remplir des fonctions publiques.

ISUME, ville de la Russie d'Europe, gouvernem. et à 130 kilom. S.-E. de Kharkov, sur le Severnoï-Donetz; 4,500 hab. Commerce de grains, de bétail et de chevaux.

ISWARA, nom de Shiva lorsqu'il est considéré comme le Neptune des Indous. Il a pour attribut le trident.

ITABIRITE s. f. (i-ta-bi-ri-te). Minér. Roche composée de quartz et de fer oligiste spéculaire, qui, dans l'Amérique du Sud, au Brésil principalement, constitue des montagnes riches en mines d'or, d'étain, de fer, etc., et peut être elle-même exploitée comme minerai de fer.

ITABYRIUS MONS, nom latin du mont THABOR.

ITACISME s. m. (i-ta-si-sme). Philol. Système d'après lequel l'*êta* (η) grec se prononce comme un *i* : *L'*ITACISME *est en usage chez les Grecs modernes.*

— **Encycl.** V. IOTACISME.

ITACISTE s. m. (i-ta-si-ste). Philol. Partisan de l'itacisme.

ITACOLUMITE s. f. (i-ta-ko-lu-mi-te). Minér. Roche composée de quartz et de mica : *L'*ITACOLUMITE *passe souvent au micaschite.* (Rozet.)

ITACONATE s. m. (i-ta-ko-na-te). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide itaconique avec une base.

ITACONIQUE adj. (i-ta-ko-ni-ke). Chim. Se dit d'un acide obtenu par la distillation de l'acide citrique ou de l'acide aconitique.

ITA DIIS PLACUIT (*Ainsi l'ont voulu les dieux*), c'est-à-dire la chose est faite, accomplie. Cette locution latine s'emploie souvent en français pour exprimer qu'une chose accomplie n'a plus de remède, qu'il faut s'y résigner.

ITA EST (i-ta-èstt — loc. lat. qui signif. *la chose est ainsi*). Anc. pratiq. Formule de visa que le garde du Châtelet de Paris mettait au bas d'une grosse, pour certifier sa conformité avec la minute.

ITAGANE s. m. (i-ta-ga-ne — japonais *itakana*). Métrol. Monnaie d'argent du Japon, qui vaut environ 4 fr. 67. ‖ On l'appelle aussi TIGO-GIN.

— **Encycl.** On appelle cette monnaie, dans le commerce, *coupant d'argent*. Ses empreintes sont à peu près les mêmes que celles des coupants d'or ou *kobang*. Les difficultés des relations avec le Japon, l'étrangeté de son système monétaire, les variations qu'il a éprouvées, ne permettent de donner sur les monnaies de cet empire que des indications approximatives. Celles que nous présentons sont le résultat d'épreuves faites sur des pièces apportées en France; mais il ne faudrait pas s'y arrêter dans une évaluation de quelque importance; le plus sûr est de faire essayer ces espèces avant de les admettre. Il y a lieu de croire que les monnaies du Japon sont taillées de manière à représenter le *taël*, (poids de 36gr,489857) et ses divisions, puisqu'on s'en sert pour peser quantité d'objets. Cet usage existe dans plusieurs autres contrées de l'Asie, où les monnaies ont aussi quelquefois les mêmes noms que les poids, et plus souvent des dénominations particulières pour éviter des erreurs dans les appréciations des denrées ou autres marchandises.

Les *itaganes* ou *tigo-gins*, de même que les *nandio-gins* et *gonome-gins*, varient en poids, en titre et en valeur, et n'ont point de taux déterminé. On en trouve d'argent presque pur et d'autres qui contiennent presque moitié d'alliage. On croit pourtant que le *tigo-gin* est au titre de 92 *toques* (920 millièmes), qu'il pèse environ 72 grammes et qu'il vaut 4 taëls ou 40 mas, c'est-à-dire 4 fr. 67 c., les fractions en proportion, en faisant observer toutefois que les petites pièces au-dessous d'un taël ou de 10 mas sont à un titre beaucoup plus bas que les autres.

ITAGUE s. f. (i-ta-ghe — bas-bret. *itak*, même sens). Mar. Cordage attaché par une de ses extrémités à un objet qu'il sert à élever, tandis que l'autre extrémité est fixée à un palan, à l'aide duquel on tire ce cordage. ‖ *Fausse itague*, Itague supplémentaire.

ITALIAM! ITALIAM! (*L'Italie! l'Italie!*) [Virgile, *Enéide*, liv. III, v. 523]. Les Troyens, conduits par Enée, découvrent enfin les rivages de l'Italie, but de leurs longues courses : « Nous voyons au loin des collines obscures, et l'Italie sortant du sein des eaux. Italie! s'écrie le premier Achate; Italie! répetent mes compagnons, saluant cette terre d'un long cri de joie. » Cette exclamation rappelle le cri des compagnons de Xénophon, sortant enfin des longues solitudes de l'Asie : *Thalassa! thalassa!* La mer! la mer!

« Lorsque Virgile eut conçu l'idée d'identifier et d'unir tour à tour le Jupiter du Capitole avec le Jupiter homérique, de fondre les légendes naïves du Latium dans la brillante mythologie des Hellènes, et d'envelopper des splendeurs de l'apothéose les origines de Rome en remontant au delà du berceau de Romulus, au delà des rois albains, jusqu'au fils de Vénus et d'Anchise, alors il put se flatter que cette région pure et sublime de poésie héroïque, objet de ses rêveries enthousiastes, vers laquelle il aspirait depuis sa jeunesse, et qui lui avait échappé tant de fois, il l'avait enfin trouvée : *Italiam! Italiam!* L'*Enéide* naissait. »

NAUDET.

« *Italiam! Italiam!* c'est le cri de tous les vaillants cœurs, de toutes les âmes généreuses, de tous les instincts patriotiques. Voici que le roman, à son tour, entre dans la mêlée, et porte bravement sa pierre à l'édifice de l'indépendance italienne. »

LOUIS JOURDAN.

A son tour, un poëte italien du XVIIe siècle, Filicaja, a poussé le même cri, au début d'un sonnet célèbre :

Italia! Italia! o tu qui feo la sorte
Dono infelice di bellezza!.....

« Italie! Italie! ô toi à qui le destin a fait le don funeste de la beauté!... » Ce sonnet, universellement admiré, est resté classique, plus peut-être à cause de l'émotion patriotique qui en déborde que pour sa perfection littéraire.

ITALIANISÉ, ÉE (i-ta-li-a-ni-zé) part. passé du v. Italianiser : *Une population* ITALIANISÉE. *Un mot* ITALIANISÉ. *Rien de plus affreux que le récitatif français* ITALIANISÉ. (D'Alemb.)

ITALIANISER v. a. ou tr. (i-ta-li-a-ni-zé — rad. *italien*). Rendre italien; donner des habitudes ou des sentiments italiens à : *Ni M. Ratazzi, ni le gouverneur de Nice, ni leurs coryphées, ne parviendront à* ITALIANISER *une population qui n'est et qui ne veut être que française.* (Journ.)

— Gramm. Donner une forme, une terminaison italienne à : *On dénaturait le français, on l'*ITALIANISAIT. (E. Littré.)

— Intransitiv. Affecter des tournures, une prononciation italienne; se servir d'expressions empruntées à l'italien.

S'italianiser v. pr. Etre italianisé, prendre les sentiments ou les habitudes italiennes : *L'archevêque de Bourges* S'ÉTAIT *fort* ITALIANISÉ *à Rome.* (St-Sim.)

ITALIANISME s. m. (i-ta-li-a-ni-sme — rad. *italien*). Gramm. Tour italien, expression italienne, transportée dans une autre langue; manière de parler propre à la langue italienne.

— Caractère, habitudes italiennes : *Il y avait un fonds d'*ITALIANISME *dans le caractère de Napoléon.* (H. Beyle.)

ITALICA, ville de l'Espagne ancienne, dans la Bétique, au S.-E. d'Hispalis, sur le Bétis. Elle fut fondée par Scipion l'Africain et donna le jour aux empereurs Trajan, Adrien et Théodose le Grand. C'est aujourd'hui SEVILLA-LA-VIEJA.

ITALIE s. f. (i-ta-lî). Arboric. Nom d'une variété de pêche.

ITALIE, grand Etat de l'Europe méridionale. On désigne sous l'expression générique d'Italie une vaste péninsule qui s'étend entre la Méditerranée et l'Adriatique, et qui est entourée au N. par l'immense demi-cercle des Alpes. Le royaume d'Italie embrasse actuellement toute cette contrée, à l'exception du Tyrol italien ou Trentin, de l'Istrie et des îles de Corse et de Malte. Il est borné au N. par les Alpes, qui le séparent de la Suisse et de l'Autriche, sauf la partie située au N. du lac de Garde, où sa frontière ne suit pas la ligne des Alpes; à l'O., par la France, dont le séparent les Alpes occidentales et la Roya, et par la Méditerranée; au S., par le golfe de Tarente et la Méditerranée; à l'E., par le canal d'Otrante, la mer Adriatique et l'Isonzo, qui sépare le royaume d'Italie de l'Istrie, région italique appartenant encore à l'empire d'Autriche. Cette contrée célèbre est comprise entre 36° 40′ et 46° 40′ de lat. N., depuis l'extrémité S. de la Sicile jusqu'à la limite septentrionale de la Vénétie, et entre 4° 15′ et 16° 10′ de longit. orientale, depuis le mont Tabor jusqu'au port d'Otrante. Sa superficie est de 350,000 kilom. carr., dont 43,830 en îles. D'après le recensement du 1er juin 1868, la population du royaume d'Italie s'élevait à 24,231,860 hab. L'annexion des Etats de l'Eglise l'a augmentée d'environ 3,000,000 d'âmes. Sous le rapport des races, cette population se divisait comme il suit en 1868 : langue italienne, 23,958,103; langue française, 134,435; langue allemande, 20,393; langues diverses (albanais, grec, slave), 18,929.

— *Aspect général.* L'Italie forme une région nettement déterminée. Des Alpes centrales se détachent, au S.-O. et au S.-E., deux grandes chaînes demi-circulaires, qui enveloppent une vaste vallée et l'isolent du reste de l'Europe. Cette vallée continentale, une longue et étroite péninsule qui s'y rattache au midi et quelques îles situées à l'O. constituent l'Italie. La vaste plaine de l'Italie septentrionale est encadrée de trois côtés par les Alpes et l'Apennin septentrional, ouverte à l'E. sur l'Adriatique et arrosée dans toute sa longueur par le Pô. La partie proprement péninsulaire de l'Italie, ou Italie méridionale, est une sorte de trapèze dont la plus grande dimension est du N.-O. au S.-E. Ses deux grands côtés ont de 800 à 840 kilom. de longueur, et les deux autres de 240 à 320 kilom. Elle est traversée dans toute sa longueur par la chaîne de l'Apennin, qui se bifurque vers le 41e degré de lat., et forme ainsi à son extrémité méridionale deux presqu'îles secondaires. On a souvent comparé sa forme générale à celle d'une botte, dont la pointe est tournée sur le détroit de Messine, en face de la Sicile, tandis que le talon est marqué par le cap Santa-Maria-di-Leuca, à l'O. duquel le canal d'Otrante fait communiquer la mer Ionienne et la mer Adriatique. La longueur de la péninsule, du mont Blanc au cap Spartivento, est de 1,240 kilom. L'Italie septentrionale, bornée au N. par un majestueux rempart de montagnes, est un des plus beaux et des plus fertiles pays du globe; elle ressemble à un vaste jardin bien arrosé, bien cultivé, bien peuplé, presque complétement plat, et dont le niveau général dépasse à peine de 8 à 10 mètres celui de la mer.

Les voies de communication y sont nombreuses, et elle est coupée, dans le voisinage des fleuves, d'une infinité de canaux, qui ne servent ordinairement qu'à l'agriculture. On n'y voit presque point d'autres arbres que ceux des vergers; pas de forêts. Les cours d'eau y sont, comme en Hollande, élevés au-dessus des terres voisines, encaissés dans des digues artificielles, et coulent comme sur la crête d'une muraille. En effet, les Alpes italiques ayant leur versant méridional si rapide et si abrupt qu'elles semblent former un rempart au-dessus du plan horizontal de la vallée, les cours d'eau en descendent brusquement et par torrents; comme les pentes ne sont pas boisées, ils dépouillent les montagnes de leur terre végétale et même de quelques parties de rocs qu'ils entraînent dans les plaines, leurs lits sont exhaussés par ces matières étrangères, et ils débordent très-fréquemment. Les hommes ont dû arrêter les ravages de ces cours d'eau par des digues, et leur faire des lits artificiels, qui se comblent sans cesse par les mêmes causes; les rivières forment à leur embouchure des atterrissements qui les forcent à s'infiltrer dans les terres voisines, et transforment des terres en marais. Le ciel et le sol de l'Italie méridionale sont admirables; mais les deux versants de l'Apennin n'offrent pas le même aspect. Le versant occidental, fertile, coupé par des cours d'eau considérables, couvert de vignes et d'oliviers, rempli de ruines et de souvenirs du passé, renferme une belle plaine, celle de la Campanie, moins vaste, mais aussi fertile que celle de la Lombardie. Le versant oriental est plus froid et beaucoup moins fertile. On n'y voit guère que des torrents, mais on y remarque de vastes forêts, des vallées sauvages et quelques grandes plaines.

Le développement des côtes de terre ferme est d'environ 2,300 kilom. Les deux îles de Sardaigne et de Sicile ont 1,400 kilom. de côtes. L'Italie, y compris ses grandes et petites îles, a donc 3,900 kilom. de côtes. La France n'en a que 2,400, et l'Espagne, 3,200.

La partie occidentale du golfe de Gênes, depuis la Roya jusqu'à Gênes, porte le nom de *Riviera di Ponente* (littoral du Ponant ou couchant); elle est traversée, entre cette ville et Nice, par la magnifique route dite de la Corniche. Le littoral, depuis Gênes jusqu'au golfe de la Spezzia, s'appelle *Riviera di Levante* (littoral du Levant). Entre l'Arno et le Tibre, la côte est un pays pestilentiel, appelé la Maremme; il est inculte, inondé, presque sans habitants; pour l'assainir, on vient d'y faire passer un canal qui y porte les eaux de l'Ombrone. Cette côte est certainement un des pays les plus malsains de l'Europe; la fièvre y semble acclimatée et les rares habitants des marais Pontins y vivent dans l'état le plus misérable. Sur tout le reste du littoral, les dernières pentes de l'Apennin projettent des caps nombreux : Circeo au S.-E. de Terracine, Misène à l'O. de Pouzzoles; Campanella au S. de Sorrente; Licosa au S.-O. de Pesto; Vaticano au N.-O. de Nicotera. La mer y creuse, sur la côte tyrrhénienne, les baies de Gaëte, de Naples, de Salerne, de Policastro, de Sainte-Euphémie et de Gioja. Entre les caps dell' Armi et de Santa-Maria-di-Leuca, la côte présente les mêmes caractères que la côte napolitaine de la mer Tyrrhénienne; dans la Calabre, elle est élevée; au delà de Tarente, dans toute la presqu'île d'Otrante, elle est basse et sablonneuse. On y trouve les caps dell' Armi, au S. de Reggio; de Spartivento, au S.-O. de Brancalzone; de Rizzuto, au S.-E. d'Isola; de Nau ou des Colonnes; les pointes d'Alice et de Trionto, enfin le cap Santa-Maria-di-Leuca. Elle ne présente que deux golfes, celui de Squillace, entre la pointe de Stilo et le cap Rizzuto, et celui de Tarente, qui la creuse profondément entre la pointe d'Alice et le cap de Leuca. C'est au fond de ce golfe que se trouvent les seules parties marécageuses du littoral baigné par la mer Ionienne. Du cap di Leuca à l'embouchure de l'Isonzo, le littoral est peu sinueux; la seule saillie un peu importante qu'on y rencontre est celle du Monte Gargano; les seuls golfes sont ceux de Manfredonia et de Venise. Entre Manfredonia et Rimini, et surtout dans la presqu'île du Monte Gargano, les côtes sont rocheuses et assez élevées. Au N. de Rimini, depuis l'embouchure de la Marecchia, elles sont très-basses et bordées de lagunes. Au N. du Pô, le littoral, sur une longueur de 160 kilom., n'est ni la mer, ni la terre : c'est la lagune, espace de 12 à 16 kilom. de largeur, rempli de bas-fonds et de fanges, couvert de 30 à 40 centimètres d'eau et coupé par des canaux tortueux et étroits, au milieu desquels s'élèvent une centaine d'îles. Les unes ne sont que des bancs de sable; les autres ressemblent à des bastions; les plus considérables forment l'enceinte de la lagune et la séparent de la mer; on les appelle *aggere*, et elles forment une ligne de terre étroite et parallèle au rivage, coupée par des canaux en face de l'embouchure de chaque fleuve. Au delà de ces îles et des digues ou *Muracci* dont on les fortifie, la mer est profondément calme et les vaisseaux trouvent dans les canaux une route commode et un ancrage sûr. A l'exception du petit groupe des îles Tremiti, situé dans l'Adriatique, toutes les îles qui font partie du royaume d'Italie sont situées dans la Méditerranée. Les principales sont, en allant du S. au N. : la Sicile, au N. de laquelle on rencontre le petit archipel des îles Lipari; les îles de Capri et d'Ischia, la Sardaigne, et, sur la côte de l'ancien duché de Toscane, l'île d'Elbe.

— *Constitution géologique et produits minéralogiques.* Le sol de l'Italie offre une grande variété. Sur certains points, on voit sortir le grès rouge. Dans la vallée de Cadore, les calcaires donnent issue à des sources imprégnées d'hydrogène, et les montagnes renferment du plomb argentifère, de l'oxyde de fer et du plomb sulfuré. On ne rencontre pas moins de dix-neuf mines dans cette vallée. Sur le territoire de Vicence se montrent des calcaires analogues à la craie, des dépôts de sédiments supérieurs et des roches volcaniques anciennes; ces derniers produits renferment des globules de calcédoine remplis d'air et d'eau. Des grès verts forment le noyau de toutes les collines calcaires qui s'étendent dans le Frioul et les collines basses des bords de la Piave. Le Véronais présente la même disposition; ses calcaires sont remplis de corps organisés fossiles. Au pied des Apennins, s'étendent, dans les provinces de Parme et de Plaisance, des montagnes coquillières dont les sommets s'élèvent jusqu'à 500 mètres et dont les couches sont inclinées au N. de 10 à 20 degrés. Elles dominent le cours du Pô. Les eaux de ce fleuve accumulent à son embouchure des dépôts, qui chaque jour reculent les limites de la mer. En descendant du mont Rosa au val de Sesia, la principale roche que l'on remarque est la serpentine. Dans la vallée de Macagnaga, en Piémont, on trouve des schistes aurifères. Dans la vallée de la Doire, près d'Ivrée, et dans celle de Biella, on trouve du granit, du porphyre, du calcaire jurassique, de la craie et du terrain supercrétacé supérieur. Non loin de Turin, la montagne de Superga présente un exemple frappant du terrain supercrétacé qui a été soulevé et redressé par la même cause qui a fait surgir les cimes du mont Blanc. Sur les bords de la Scrivia, près de Tortone, on voit des dépôts de terrains supercrétacés moyen et inférieur. « Le sol de la Lombardie, dit M. Théophile Lavallée, et celui du Piémont abondent en coquilles fossiles, mais les terrains meubles qui recouvrent les dépôts marins sont remplis d'ossements de mastadontes, d'éléphants, de rhinocéros et d'autres grands quadrupèdes; dans les collines des environs de Plaisance, et principalement au val d'Arno, on a trouvé des os de cétacés. Des animaux aujourd'hui perdus habitaient donc les versants des Alpes avant que l'homme y eût établi son empire. » Les bords de la Méditerranée, depuis Vintimillo jusqu'au bourg d'Alassio, présentent des dépôts crétacés et calcaires appartenant au terrain jurassique supérieur; d'Alassio à Savone, le même terrain, mais modifié par l'action des feux souterrains; à Cadibone, des poudingues et des lignites avec des ossements d'anthracothère, animal perdu. A Gênes, on voit le terrain jurassique supérieur renfermant des plantes marines fossiles, et recouvert par le terrain supercrétacé supérieur. A la base de l'Apennin central, s'étendent les mêmes terrains tertiaires; ils forment des collines composées en grande partie de marne argileuse et de sable calcaire et siliceux, dans lesquels on trouve du soufre, de la poix minérale et du sel. Le nombre de dépouilles organiques y est extrêmement considérable. Les rochers granitiques de l'Apennin méridional, depuis les montagnes de Conegliano jusqu'à l'extrémité de l'Italie, sont plus visibles que dans le reste de la chaîne. Près du bord de la mer, les collines calcaires qui s'élèvent çà et là appartiennent aux dépôts de sédiment supérieur. Dans la Calabre orientale, au bas des pentes d'Aspromonte, on trouve de grands dépôts salifères. Sur le versant occidental de l'Apennin central, le séjour des mers, auxquelles ont succédé des lacs d'eau douce, est attesté par la nature du sol, et les produits volcaniques s'y sont amoncelés à une époque antérieure aux temps historiques. Les eaux qui descendent de la chaîne du mont Velino tiennent en suspension du carbonate de chaux, qui se dépose dans le lac Velino, aux cascades de Terni et à celles de Tivoli.

Des bords du Pô jusqu'aux extrémités de l'Italie, on a reconnu deux traînées de matières volcaniques : l'une s'étend sur le versant oriental des Apennins, depuis le territoire de Ferrare jusque dans les Abruzzes, non loin des rives du Sangro; l'autre, sur le sommet opposé, se prolonge jusque dans la Sicile. Aux deux extrémités de ces produits du feu souterrain a lieu le phénomène des salses, sorte de volcans d'air, d'eau et de boue; ce sont des dégagements de gaz hydrogène carboné, qui entraînent des matières terreuses; quelquefois ce gaz se dégage seul, et lorsqu'il est enflammé il constitue des terrains ardents ou feux naturels. Au bas du versant des Apennins qui se dirige vers le golfe de Naples, des cratères de diverses dates se sont produits sur le sol même que l'homme foule aujourd'hui, et la décomposition des laves a contribué à fertiliser ces champs. Toute la plaine de la Campanie est couverte de déjections volcaniques; Naples est bâtie sur des courants de laves; les petits lacs Averno, Lucrino et Agnano étaient jadis des cratères. Cette plaine, qui s'étend depuis les bords du Sebato et du Sarno jusqu'à la Méditerranée, est connue depuis les temps anciens sous la dénomination de champs Phlégréens; tout y retrace, en effet, les ravages du feu : la grotte du Chien, les étuves de San-Germano, la célèbre Solfatare, connue jadis sous le nom de *Forum Vulcani*, etc. Enfin, toute la partie des champs Phlégréens est composée de rochers volcaniques. Le mont Pausilippe est formé de pépérine poreuse, qu'il a été facile de percer pour le passage de la route souterraine appelée *Grotte de Pouzzoles.* Le Vésuve est le seul volcan en activité que renferme la péninsule italique; mais la Sicile et les îles qui en dépendent en comptent quatre autres, notamment l'Etna.

Les richesses minérales de l'Italie consistent plutôt en substances pierreuses qu'en substances métalliques. On y trouve, en effet, la serpentine du revers méridional des Alpes, le porphyre des Apennins, le marbre de Carrare, l'albâtre de Volterra, la brèche de Stazzema, le marbre noir de Pistoja, le marbre vert de Prato, les brocatelles de Piombino, la pierre calcaire de Florence, dont les plaques polies représentent des ruines ou d'élégantes arborisations, formées de molécules de manganèse; la baryte sulfatée du mont Paderno, dont on fait par la calcination la pâte appelée phosphore de Bologne; les jaspes de Borga, les calcédoines de la Toscane, le lapis-lazuli des environs de Sienne, le jargon du Vicentin, le grenat du Piémont, l'hyacinthe du Vésuve. Les mines de la Sicile et de la Sardaigne fournissent un peu d'or, quelques centaines de kilogr. d'argent, quelques milliers de quintaux de plomb et 500,000 ou 600,000 quintaux de fer. On a trouvé quelques houillères dans les terrains volcaniques; l'alun et le soufre y sont communs. La Sicile fournit une grande quantité de cette dernière matière.

— *Orographie.* L'Italie appartient tout entière au bassin de la Méditerranée. Les montagnes de cette contrée sont : 1° les Alpes centrales, noyau orographique de toute l'Europe méridionale, et qui appartiennent au faîte général de partage des eaux du continent européen; 2° les Alpes occidentales, comprenant les Alpes Pennines, Grées, Cottiennes et Maritimes; 3° les Apennins, prolongement des Alpes occidentales, auxquelles il se rattache par le col de Cadibone et qui forme l'ossature de la péninsule italique; 4° les Alpes orientales, grand appendice des Alpes centrales, qui sépare la région italique de la région germanique, et se compose des Alpes Rhétiques, Carniques et Juliennes, jusqu'au mont Hernicza, vers le fond du golfe de Fiume. Nous ne décrirons point ici ces différentes chaînes, auxquelles le *Grand Dictionnaire* consacre des articles spéciaux; nous nous bornerons à indiquer quelques points culminants et les passages les plus fréquentés. Signalons, dans les Alpes italiques, le mont Rosa (4,618 mètres), le mont Viso (3,856 mètres), le mont Cenis (3,493 mètres), et le mont Saint-Bernard (3,372 mètres); dans les Apennins : le mont Corno (2,902 mètres), le mont Velino (2,494 mètres), le mont Gargano (1,614 mètres). On pénètre en Italie, à travers les Alpes, par plusieurs passages très-élevés. Les plus célèbres sont : le col de Tende (1,795 mètres), le col de Traver-

sette (2,036 mètres); le col du mont Cenis (2,165 mètres), le col du Petit Saint-Bernard (2,192 mètres), le col du Simplon (2,005 mètres), le col du Saint-Gothard (2,075 mètres), le col du Splügen (2,077 mètres), etc. Les passages les plus fréquentés à travers le faîte des Apennins sont : le col de la Bocchetta (1,064 mètres), le col de Giovi, le col de Pietra-Mala (1,004 mètres), le passage d'Avezzano, etc.

— *Hydrographie.* Les montagnes qui forment le relief de l'Italie divisent cette contrée en trois versants principaux, qui sont ceux de la Méditerranée, de l'Adriatique et de la mer Ionienne. Le fleuve le plus important du versant de l'Adriatique est le Pô. Dans son trajet de 640 kilom., il reçoit à droite le Tanaro, grossi de la Stura et de la Bormida, la Trebbia, le Taro et le Panaro; à gauche, les deux Doires, la Sésia, le Tessin, l'Olona, l'Adda, l'Oglio, le Mincio et le Tartaro. La même mer reçoit des Alpes : l'Adige, qui s'y jette par plusieurs embouchures; la Brenta et la Piave, qui se perdent dans les lagunes de Venise; le Tagliamento, qui a son embouchure au fond du golfe de l'Adriatique. La chaîne des Apennins envoie à la Méditerranée : le Serchio, l'Arno, le Tibre, le Garigliano et le Volturno. Sur le versant de l'Adriatique naissent le Sangro et l'Ofanto; le versant de la mer Ionienne est arrosé par le Bradono, le Basente et le Crati.

Dans la haute Italie, la navigation est favorisée par des canaux, mais aucun d'eux n'a une importance considérable à ce point de vue.

— *Climatologie.* La péninsule, dans sa partie méridionale, ressemble plus à l'Afrique qu'à l'Europe. Elle a de l'Afrique le climat sec et brûlant et le redoutable siroco, reflet du simoun, qui souffle sur les côtes. Dans la partie continentale, le voisinage des Alpes, l'abondance des cours d'eau, la direction de la belle vallée qui s'ouvre sur l'Adriatique, entretiennent la plus délicieuse température. Le climat de l'Italie est généralement sain, mais avec de nombreuses exceptions. Ainsi, dans l'Italie septentrionale, les lagunes et les rizières du bassin du Pô donnent lieu à des exhalaisons qui engendrent la fièvre; dans l'Italie centrale, les maremmes de Toscane, la campagne de Rome et les marais Pontins, les environs de Volturno produisent des miasmes qui infectent l'air, surtout pendant la nuit. Sous le rapport de la température, la région italique, du N. au S., peut être divisée en quatre climats différents. La zone septentrionale, qui comprend toute la vallée du Pô, et qui règne depuis les Alpes jusqu'aux Apennins, jouit d'un climat tempéré, mais elle est souvent exposée à des froids rigoureux.

— *Faune.* La faune de l'Italie diffère peu de celle des autres contrées de l'Europe situées sous la même latitude; cependant, elle comprend quelques animaux particuliers. Ses montagnes servent de retraite au lynx, au chamois, à la chèvre sauvage, au furet, au loir et au lemming, petit rat de Norvége, célèbre par ses migrations. Dans les Apennins, on trouve communément le porc-épic. Un bœuf, auquel on donne le nom de buffle, vit à l'état domestique dans le midi de la contrée. Les oiseaux, très-nombreux, comprennent toutes les espèces de l'Europe centrale, un grand nombre de l'Europe orientale et une partie de ceux d'Afrique. Quelques reptiles du midi de l'Italie appartiennent aussi à la partie septentrionale de l'Afrique, notamment l'aspic.

La faune marine est aussi très-nombreuse et comprend toutes les variétés de poissons qu'on trouve dans la Méditerranée. Nous devons mentionner aussi les coraux et les madrépores : la seiche commune, l'argonaute papyracé, singulier animal dont la coquille transparente et fragile, en forme de nacelle élégante, semble avoir donné à l'homme l'idée des premiers navires, etc., etc.

— *Flore.* Les productions naturelles du sol de l'Italie sont aussi variées que son climat. Dans les régions alpestres croissent toutes les plantes des climats froids ; les régions du sud possèdent une véritable flore tropicale. Dans les montagnes, on rencontre le sapin, l'if, le mélèze, le bouleau; les plaines de la Lombardie sont en partie couvertes de rizières; l'olivier, le mûrier, l'oranger, le citronnier, le pistachier, le jujubier, le dattier croissent dans le midi et dans les parties abritées de la côte du nord; dans l'extrême sud, on cultive le cotonnier, la canne à sucre et autres plantes des tropiques. Partout on rencontre la vigne à l'état sauvage. Nous nous contenterons de signaler ces produits exceptionnels, sans entrer dans le détail des végétaux qui sont communs à l'Italie et au reste de l'Europe.

— *Histoire.* La question, fort controversée, des origines de la nation italienne a été traitée à fond par M. Mazzoldi, dans son ouvrage intitulé les *Origines italiques.* La première immigration dont l'histoire ait pu retrouver la trace paraît être celle des Tyrrhéniens, qui, sous le nom d'Osques, d'Etrusques et de Tauriens, s'établirent, les premiers dans le midi, les seconds dans le centre et les derniers dans le nord de la péninsule. Dans cette dernière région survinrent bientôt les Vénètes, qui donnerent leur nom à la Vénétie. Presque à la même époque, les Ibères, autre peuple asiatique, se répandirent en Sicile, en Sardaigne, en Corse et sur les côtes occidentales de l'Italie appelées depuis Liguriennes, tandis que des peuples de race celtique, tels que les Insubres et les Ombriens, envahissaient cette partie de l'Italie qui s'étend depuis le versant méridional des Alpes jusqu'à la région que l'on appelle aujourd'hui les Abruzzes. Telles paraissent avoir été les immigrations primitives qui eurent lieu en Italie depuis l'année 2600 jusqu'à l'arrivée des Pélasges, dont la première invasion doit être placée à l'année 1600. La guerre n'ayant pas tardé à éclater entre les anciens et les nouveaux immigrants, les derniers venus, les Pélasges finirent par être expulsés; mais des immigrations nouvelles se produisirent, les unes du côté de la Grèce, les autres vers le Nord; les premières constituèrent la Grande-Grèce, dans l'Italie méridionale; les dernières, formées de Gaulois, embrassèrent une partie considérable de l'Italie septentrionale et centrale, et débutèrent sous Bellovèse (587 avant J.-C.), par la fondation de Milan. Toute cette partie de l'histoire de l'Italie est d'ailleurs fort obscure; car les premiers auteurs qui en écrivirent, notamment Fabius Pictor, le plus ancien de tous, vécurent huit ou neuf siècles après les peuples dont ils cherchèrent à recueillir les souvenirs. Tout est donc vague et conjectural dans le récit de ces auteurs, jusqu'à l'époque où le nom d'*Italie* se fit entendre pour la première fois. La seule chose que l'on puisse affirmer en toute certitude, c'est le degré élevé de civilisation des Etrusques et des Grecs d'Italie. Tout s'accorde pour prouver la prospérité et la puissance de cette confédération des Etrusques, qui embrassait presque toute l'Italie centrale. Les républiques de la Grande-Grèce sont plus connues encore, et personne n'ignore la gloire antique de Sybaris, de Crotone, de Tarente, de Thurium, de Locris, ni l'éclat jeté par l'école de Pythagore.

Les Etrusques, maîtres du nord de l'Italie, depuis l'Adriatique jusqu'à la mer Tyrrhénienne, poussèrent ensuite leurs conquêtes vers le sud et s'emparèrent d'une partie de la Campanie, où ils fondèrent, comme dans le nord, une confédération de douze cités. A la fois guerriers et commerçants, ils rivalisaient avec les Carthaginois; leurs flottes pénétraient jusqu'aux Colonnes d'Hercule, et, au moment de la fondation de Rome, maîtres de la Corse, de la Sardaigne, ils dominaient dans la plus grande partie de la péninsule. Mais cet empire si puissant devait bientôt être dominé par Rome, dont l'histoire trouvera sa place ailleurs.

Sous la république romaine, l'Italie était divisée en trois grandes régions : la Gaule Cisalpine au N., l'Italie propre au milieu et la Grande-Grèce au S. L'Italie propre, entre la Macra, l'Apennin, l'Utis au N., la mer Tyrrhénienne à l'O., l'Adriatique à l'E., comprenait sept contrées : l'Etrurie au N.-O., l'Ombrie au N.-E., le Picénum au S.-E. de l'Ombrie, la Sabine au S.-O. du Picénum et au S. de l'Ombrie, le Latium au S. de la Sabine, la Campanie au S. du Latium, et le Samnium à l'E. de ces deux dernières.

Quand Auguste organisa l'empire, il divisa l'Italie en 11 régions ou gouvernements : Latium et littoral de la Campanie; Campanie intérieure, Apulie et pointe S.-E. de la péninsule; Lucanie et Brutium; Samnium et Sabine; Picénum; Ombrie; Etrurie; Gaule Cispadane; Ligurie; Vénétie; enfin Gaule Transpadane. Cette division fut plusieurs fois changée; ainsi Adrien divisa l'Italie en deux parties : Italie Transpadane au N. du Pô, Italie Cispadane, ou Italie propre, au S. de ce fleuve. Enfin Constantin établit une préfecture d'Italie, comprenant quatre diocèses : Italie, Rome, Illyrie et Afrique. Le diocèse d'Italie comptait sept provinces : Rhéthie I^re, Rhétie II^e, Alpes Cottiennes, Ligurie, Vénétie et Istrie, Emilie, Flaminie et Picenum Annonarium. Le diocèse ou vicariat de Rome embrassait le reste de la péninsule, avec les trois grandes îles de la Méditerranée; il était divisé en 10 provinces : Toscane et Ombrie, Picenum Suburbicarium, Samnium, Valérie, Campanie, Apulie et Calabre, Brutium et Lucanie, Sicile, Sardaigne, Corse. Rome et le Latium étaient toujours administrés directement par le préfet d'Italie.

Il serait impossible ou inutile de donner à l'histoire de l'Italie ancienne de grands développements : impossible pour les temps qui ont précédé la domination romaine, l'histoire d'Italie étant jusque-là absolument conjecturale; inutile depuis la domination romaine, cette histoire se confondant avec celle de Rome jusqu'à la division de l'empire. Nous allons donc prendre à ce point l'histoire de la péninsule.

En 395, lors du partage de l'empire romain par Théodose le Grand, l'empire d'Occident, dans lequel était enclavée l'Italie, échut à Honorius. Ce pays ne tarda pas à tenter la cupidité des barbares, qui y firent de fréquentes incursions. En 402, Alaric, roi des Wisigoths, franchit la frontière illyrienne; mais Stilicon le rejeta au delà des Alpes. Deux ans après, le Germain Radagaise est battu à Florence; mais, à la mort de Stilicon, Alaric arrive sans obstacle devant Rome, qui succombe et est livrée au pillage (410). Plus tard, Attila, roi des Huns, se jeta aussi sur l'Italie, ravagea la vallée du Pô et se présenta devant les portes de Rome. A son tour, Gensérie vint piller et saccager la ville éternelle, et il emmena avec lui à Carthage plus de 60,000 captifs, parmi lesquels on comptait l'impératrice Eudoxie et ses deux filles. En 476, Odoacre mit fin à l'empire d'Occident et prit le titre de roi d'Italie.

En 493, Théodoric le Grand conquit avec ses Ostrogoths toute l'Italie, depuis les Alpes jusqu'à la Sicile, et étendit plus tard les limites de son nouveau royaume jusqu'au Danube et à la Garonne. Après la mort de Théodoric, la décadence du vaste empire qu'il avait fondé fut rapide. Les victoires remportées par Bélisaire et par Narsès, généraux des empereurs d'Orient, mirent fin, dès le milieu du VI^e siècle, à la brillante et sage dominination des Goths en Italie, et replacèrent pour quelque temps la péninsule sous l'autorité corrompue et détestée des empereurs de Byzance. Ceux-ci la gouvernèrent despotiquement, supprimèrent les anciennes franchises municipales et se firent représenter par un exarque, qui avait son siége à Ravenne; mais, pas plus que les anciens empereurs de Rome, l'exarque Longin ne put repousser les invasions des conquérants germains. Dès l'an 568, les Longobards ou Lombards, appelés par l'eunuque Narsès, envahirent la péninsule sous la conduite de leur chef, Alboin, et, en peu de temps, ils eurent conquis presque toute la haute Italie et des parties considérables de l'Italie centrale jusqu'à Bénévent. Dès ce moment, c'en est fait de l'ancienne civilisation romaine, déjà bien modifiée par le christianisme. Les Lombards, en partageant le pays en un certain nombre de duchés, préparent en Italie le règne de la féodalité. L'Italie comptait alors trois capitales : Pavie, siége de la domination des Lombards; Ravenne, où siégeaient les exarques, et Rome, résidence des pontifes. L'unité politique de l'Italie était brisée. En même temps grandissait la puissance de Venise. Ce fut la première des républiques qui se constituèrent plus tard dans diverses villes d'Italie. Bientôt les possessions des empereurs byzantins en Italie se réduisirent à l'exarchat de Ravenne, à la Romagne, à la Pentapole et à une partie des côtes de la basse Italie. Un fonctionnaire qualifié de patrice administrait le territoire de Rome au nom des empereurs de Byzance. Du reste, la dépendance souvent purement nominale dans laquelle la plupart de ces Etats se trouvaient vis-à-vis de la cour de Byzance cessa bientôt complétement d'exister, au VIII^e siècle, quand l'empereur Léon l'Isaurien prêta la main aux iconoclastes. Naples, Amalfi, Gaëte se rendirent indépendantes; Rome se donna pour chef son évêque et se constitua en république. Astolphe, roi lombard, mit fin à l'exarchat et força Rome à le reconnaître pour son souverain. Mais bientôt Pépin le Bref, roi de France, enleva aux Lombards une partie de leurs possessions et les donna à l'évêque de Rome. Charlemagne confirma la donation de Pépin, incorpora le royaume des Lombards à la monarchie franque et se fit couronner par Léon III empereur d'Occident (800). Ainsi finit la domination des Lombards; seul, le duché de Bénévent conserva son indépendance. La péninsule se trouva ainsi partagée en quatre gouvernements : Italie franque au N. et au centre; Italie pontificale au centre; Italie lombarde au S.; Italie grecque à l'extrémité méridionale et sur quelques points de la côte. On pourrait ajouter une cinquième Italie indépendante, Venise.

Après la mort de Charlemagne, les princes carlovingiens, les ducs de Spolète, de Frioul, le marquis d'Ivrée et d'autres prétendants encore se disputèrent le titre d'empereur d'Occident, et les grands feudataires italiens s'efforcèrent de profiter de ces dissensions pour se rendre indépendants. La Lombardie méridionale se fractionna en trois principautés : Bénévent, Capoue et Salerne. Venise, Gênes et Pise s'étaient constituées en républiques, et le commerce les avait rendues florissantes. La Sardaigne et la Sicile étaient tombées au pouvoir des Arabes, tandis que les Hongrois désolaient le nord de l'Italie. Après de longues et sanglantes luttes, Bérenger, duc de Frioul, se fit couronner roi d'Italie en 894, et empereur en 915; mais, forcé de défendre sa souveraineté contre les rois de Bourgogne, il ne pouvait protéger efficacement ses Etats contre les nouveaux envahisseurs. Bérenger fut assassiné en 924. Hugues de Provence s'étant fait céder par Rodolphe II, roi de la haute Bourgogne, ses droits ou ses prétentions sur l'Italie, moyennant la cession du royaume d'Arles, s'efforça de se maintenir en Italie par la plus sanguinaire tyrannie. Il fut renversé en 945 par Bérenger II, son neveu. Lothaire, fils et successeur de Hugues de Provence, mourut en 950, empoisonné, dit-on, par Bérenger II. Ce dernier et son fils Adalbert furent élus rois, en 951, dans une espèce d'assemblée nationale; mais leur gouvernement dégénéra bientôt en tyrannie. Bérenger II voulut marier, malgré elle, la belle Adélaïde, veuve de Lothaire, avec son fils Adalbert. Cette princesse, assiégée dans le château de Canossa, où elle avait cherché un refuge, implora l'appui du roi des Allemands, Othon I^er, qui, ayant franchi les Alpes et s'étant rendu maître de Pavie, se fit couronner, en 952, roi des Lombards, puis, en 961, empereur. Avec Othon commence l'influence germanique, qui, au milieu de sanglantes luttes, dominera en Italie jusqu'à une époque très-voisine de la nôtre.

Maître de l'Italie du nord et du centre (les républiques de Naples, de Gaëte et d'Amalfi avaient réussi à maintenir leur indépendance dans la basse Italie), Othon I^er concéda aux villes de la péninsule des priviléges qui devinrent la base de leur indépendance. Pour mettre un terme aux désordres de toute sorte dont la cour de Rome était devenue le théâtre, ce prince déposa le pape Jean XII et le remplaça par Léon VIII, qui devint dès lors son vassal. A la mort d'Othon (1002), les Italiens, regardant comme brisés les liens qui les unissaient à l'Allemagne, élurent pour roi le marquis Ardouin d'Ivrée, qui fut couronné à Pavie, tandis qu'une partie du royaume décernait le même titre à Henri II, empereur d'Allemagne. La guerre civile, allumée par cet antagonisme, se termina au profit de Henri II, par la retraite d'Ardouin dans un monastère (1004). Conrad II, successeur de Henri II (1006), ne réussit pas à rétablir l'ordre et la paix en Italie; il s'efforça vainement de soumettre Rome, où dominait l'idée républicaine. Henri III, fils de Conrad II, à son arrivée en Italie, trouva trois papes, qu'il s'empressa de déposer, et plaça sur le trône pontifical un pontife de son choix. Mais, depuis longtemps déjà, les papes rêvaient de secouer le joug des empereurs d'Allemagne. Grégoire VII, fort de l'appui des Normands, qui formaient dans l'Italie méridionale une puissance militaire importante, ne craignit pas d'humilier l'empereur Henri IV, en 1077, à propos des investitures. Urbain II excita les fils de Henri IV à se soulever contre l'empereur. Henri V ayant réussi à remplacer son père sur le trône impérial, grâce aux menées et aux intrigues de Grégoire VII, ne tarda pas à se trouver engagé, vis-à-vis de son protecteur, dans une lutte violente au sujet de l'héritage de la comtesse Mathilde de Toscane, lutte qui provoqua de continuels conflits dans tout le cours du XII^e et du XIII^e siècle. « Pendant ce temps-là, dit un historien, au sud de l'Italie, l'Etat normand se constituait, sous Roger I^er (1130), en royaume, sur les débris des républiques, de la domination des Grecs et des Lombards. Dans les petites républiques du nord, de petites guerres intestines développaient l'énergie juvénile de ces petits Etats. Il faut mentionner, entre autres, celle qui termina, en 1111, la destruction de Lodi par les Milanais, et le siége de Côme par l'armée de toutes les villes lombardes, siége qui dura dix ans (1118-1128). La soumission de cette ville fit de Milan la plus puissante cité de l'Italie; et la plupart des villes qui l'avoisinaient se confédérèrent avec elle, tandis que quelques autres contractèrent des alliances avec sa rivale, Pavie. Des querelles, qui éclatèrent en 1129 entre les deux confédérations, provoquèrent la première guerre, et c'est à cette époque que surgirent les partis connus dans l'histoire sous les noms de *guelfes* et de *gibelins.* A Rome, l'esprit de liberté, comprimé par Grégoire, se réveilla avec une telle force, que, pendant quelque temps, les papes n'y régnèrent plus qu'avec une puissance fort amoindrie. Arnaud de Brescia réussit à rétablir momentanément le simulacre d'une république romaine. Frédéric I^er de Hohenstauffen conçut le projet de consolider la puissance impériale sur l'Italie et de tuer le pouvoir sacerdotal; il apporta dans l'exécution de ses plans une opiniâtreté, une vigueur d'intelligence et un déploiement de ressources qui, pendant quelque temps, promirent d'être couronnés par le succès le plus complet, mais qui échouèrent par suite des malheurs des temps et des obstacles qu'on lui opposa. »

Dès 1167, les villes confédérées avaient l'organisation de la ligue lombarde. Les papes mirent à leur service tous les avantages dont ils pouvaient disposer. L'empereur, après de brillants succès suivis de nombreux revers, dont le plus sanglant fut la perte de la bataille de Legnano (1176), gagnée par les confédérés, fut contraint de subir les conditions des villes libres et de signer la paix de Constance, le 25 juin 1183. Par le mariage de son fils avec Constance, l'héritière du royaume normand de Sicile (1180), il acquit à sa maison un héritage considérable et enleva en même temps au saint-siége le seul appui qu'il eût eu jusqu'alors dans ses luttes contre la pression impériale. Sous le règne de Henri VI, les divisions des guelfes et des gibelins prirent de plus en plus de l'extension dans le nord de l'Italie. Pendant la minorité de Frédéric II, à la faveur des troubles qui éclatèrent en Allemagne, Innocent III réussit à rétablir l'autorité temporelle du saint-siége sur Rome et son territoire, et à faire valoir ses prétentions sur les donations de Pépin et de la comtesse Mathilde. En 1197, il arracha aussi au parti guelfe la plus grande partie de la Toscane. Pise seule résista. L'Allemagne était, à cette époque, aussi divisée que l'Italie, et l'on vit un guelfe, Othon IV de Saxe, élu au détriment du jeune Frédéric II, chef des gibelins. Mais bientôt le pape, mécontent du nouvel empereur guelfe, se déclara pour Frédéric II, tandis que toutes les villes guelfes prenaient fait et cause pour Othon IV. La dignité impériale fit retour à la maison de Hohenstauffen en la personne de Frédéric II (1212). Il y eut alors peu de villes où la population ne fût divisée en guelfes et

gibelins. Le règne de l'empereur Frédéric ne fut ainsi qu'une lutte à outrance contre le pouvoir sacerdotal et contre les républiques italiennes. Ces luttes ardentes ne se firent qu'au détriment de la liberté. Cependant, une croisade guelfe contre Ezzelino da Romano mit fin à la domination de cet odieux tyran, qui s'étendait sur Padoue, Vicence et Vérone. Dans cette dernière ville, la maison della Scala succéda à celle de Romano dans l'exercice de la domination suprême, ainsi que dans la direction du parti gibelin en Vénétie, tandis que la ville de Milan elle-même, ainsi qu'une partie de la Lombardie, passaient sous les lois de la maison della Torre (aujourd'hui Tour-et-Taxis). De tous côtés surgirent une multitude de petits tyrans. Seules les républiques maritimes et celle de Florence conservèrent leur liberté.

L'éclat que jetait alors l'Italie ne tarda point à s'obscurcir, par suite de la décadence intérieure de la papauté et de la domination que les tyrans parvinrent à exercer dans les républiques et surtout par la création de monarchies absolues. Partout des familles puissantes s'efforçaient de devenir princières : les Visconti à Milan, les Scala à Vérone, les Carrare à Padoue, les Gonzague à Mantoue, les Pepoli à Bologne, etc. C'est le fractionnement complet de l'antique Italie. Dans le royaume des Deux-Siciles, dit un historien, Manfred, fils naturel de l'empereur Frédéric II, usurpe la couronne du jeune Conradin; mais le pape donne cette couronne à Charles d'Anjou, qui bat Manfred et opprime ses sujets. Le jeune Conradin accourt d'Allemagne; il est battu à Tagliacozzo et meurt décapité à Naples (1268).

En 1282 eut lieu le massacre horrible des *Vêpres siciliennes*, qui délivra l'île de l'oppression étrangère, par l'extermination de tous les Français. Charles d'Anjou perdit cette île, que le célèbre Jean de Procida donna à Pierre d'Aragon; il conserva le royaume de Naples, excepté la Calabre et la Terre d'Otrante, conquises par les Aragonais. Depuis longtemps les troubles de Rome forçaient les papes à demeurer à Viterbe, à Orviéto, à Pérouse; enfin Clément V transporta le siége de la cour pontificale à Avignon (1309). Les Etats de l'Eglise se révoltèrent. Le tribun Rienzi domina dans Rome, où il rétablit un instant l'antique liberté.

Cependant, Gênes et Venise, les deux républiques rivales, s'attaquaient avec acharnement. Le théâtre de leur lutte fut surtout l'Orient. Gênes, après avoir battu les Vénitiens devant Pola, avait envoyé ses flottes jusque devant les lagunes de Venise, et pris le port de Chiozza. Venise répara ce désastre par une victoire qui entraîna la ruine de Gênes; celle-ci passa un instant sous la domination française, tandis que Venise commençait à étendre son pouvoir en terre ferme, en s'emparant de la Marche de Trévise et du Padouan. La maison de Montferrat acquit vers cette époque le marquisat de Saluces; 100,000 florins d'or donnèrent à Galéas Visconti le titre de duc de Milan, accordé par l'empereur Wenceslas (1395). En même temps, les Médicis de Florence soumettaient à leur domination les petites républiques d'Arezzo, de Pise, de Volterra, de Pistoia, etc.; mais Lucques et Sienne savaient leur résister. Un commencement de concentration politique se produisait en Italie : la basse Italie, partagée entre les maisons d'Anjou et d'Aragon, fut de nouveau réunie en 1435; au N. dominaient les duchés de Savoie et de Milan, les républiques de Venise et de Florence; au centre, la papauté.

L'Italie, fractionnée en petits Etats, en proie à d'interminables guerres, se vit tout à coup, en 1494, envahie par le roi de France Charles VIII, qui se prévalait du titre d'héritier de la maison d'Anjou. Charles VIII, secondé par le pape Alexandre VI, eut bientôt conquis le royaume de Naples; mais les autres Etats italiens, alarmés de ces conquêtes rapides du roi de France, se coalisèrent contre lui, et une armée italienne, sous les ordres du marquis de Mantoue, marcha à sa rencontre. Malgré la brillante victoire de Fornoue, Charles VIII dut évacuer l'Italie en 1495. Louis XII essaya de faire valoir ses droits sur le Milanais (1500), et réussit même à s'emparer du royaume de Naples, d'où il fut expulsé par Ferdinand le Catholique. Louis XII parvint cependant à se maintenir en Italie, et, uni au pape, à l'empereur et au roi d'Espagne par la funeste ligue de Cambrai, qui avait pour but le partage des Etats de terre ferme de la république de Venise (1508), il remporta sur les Vénitiens la victoire de Lodi (1509). Les Vénitiens, fortement menacés par la ligue de Cambrai, réussirent, par leur politique habile, à diviser cette ligue, et à en former une autre dite la sainte ligue, conclue entre les Espagnols, les Suisses et le doge, dans le but d'expulser les Français. Les Français, malgré la victoire de Ravenne (1512), durent évacuer l'Italie. Ce pays devint, peu de temps après, le théâtre de la guerre entre François Ier et Charles-Quint. Le premier, maître du Milanais, vainqueur à Marignan, fut fait prisonnier à la bataille de Pavie (1525). Maîtres de l'Italie, les impériaux, sous les ordres du traître duc de Bourbon, commirent d'horribles atrocités. Charles-Quint se fit couronner empereur et roi des Romains à Bologne (1530). Ce prince avait fait de Florence un duché héréditaire pour les Médicis. Gênes, redevenue libre avec Doria (1528), ne l'était que dans l'enceinte de ses murs, et nullement dans ses relations extérieures. « Les autres Etats, dit un historien, épuisés ou timides, n'existaient guère que sous le bon plaisir de l'empereur. En chassant de l'Italie les Français, Jules II n'avait pu lui donner l'unité qu'il rêvait pour elle sous l'autorité pontificale; son patriotisme n'avait abouti qu'à préparer la place à d'autres maîtres, qu'un de ses successeurs, Paul IV, d'accord avec le roi de France Henri II, s'efforça en vain de repousser (1555), et dont le traité de Cateau-Cambrésis (1559) reconnut la domination sur la péninsule. C'était presque l'unité dans l'asservissement, comme au temps de Rome. »

La deuxième moitié du XVIe siècle marque pour l'Italie une époque de décadence. Les mœurs déjà corrompues s'altèrent encore; la vie politique disparaît. Les seuls faits importants pour la situation générale du pays furent les efforts de la France sous le ministère de Richelieu, pour contre-balancer l'influence des Espagnols dans la péninsule. Les guerres de Louis XIV, à la fin du XVIIe siècle, ne firent que livrer l'Italie aux ravages des Allemands du prince Eugène et des Français de Catinat. La paix de Ryswyk (1697) mit un terme à ces désastres.

La tranquillité semblait rétablie pour longtemps en Italie, lorsque la guerre de la Succession d'Espagne vint encore une fois mettre le feu aux poudres. Le Milanais, Mantoue et le Montferrat tombèrent au pouvoir de l'Autriche (1706). Elle donna ce dernier territoire à la maison de Savoie, mais garda pour elle les deux premiers. La paix d'Utrecht lui adjugea en outre l'île de Sardaigne et le royaume de Naples. Elle échangea avec la maison de Savoie l'île de Sardaigne contre la Sicile. Plus tard, l'extinction de la maison de Farnèse valut à l'Espagne les duchés de Parme et de Plaisance (1731). En 1733, lors de la guerre pour la succession au trône de Pologne, Charles-Emmanuel de Savoie, grâce à l'appui de la France et de l'Espagne, se rendit maître du Milanais; mais la paix de Vienne (1738) ne lui en laissa que Novare et Tortone. L'infant d'Espagne, Charles, devint roi des Deux-Siciles et céda à l'Autriche Parme et Plaisance. La famille de Médicis s'étant éteinte en 1737, le duc François-Etienne de Lorraine reçut, aux termes du traité de Vienne, la Toscane, qu'il érigea en apanage de la ligne cadette de la maison d'Autriche-Lorraine, lorsqu'il monta sur le trône impérial en 1745. Dans la guerre de la Succession d'Autriche, les Espagnols prirent Milan; mais ils en furent chassés par Charles-Emmanuel, qui reçut de Marie-Thérèse quelques districts du Milanais. La paix d'Aix-la-Chapelle (1748) confirma, à titre de duché héréditaire, la possession de Parme et de Plaisance à l'infant d'Espagne, don Philippe. Ainsi, dans le cours du XVIIIe siècle, l'Italie tout entière, à l'exception des Etats de l'Eglise, de Modène et des républiques, devint l'apanage des maisons de Lorraine, de Bourbon et de Savoie.

La Révolution française eut son contre-coup dans la péninsule. Avant même que le roi de Sardaigne fût entré ouvertement avec l'Autriche dans la première coalition, les armées françaises lui enlevèrent la Savoie et Nice. La guerre entre la République française et le Piémont, le seul des Etats italiens qui pût lui opposer quelque résistance, dura trois ans, pendant lesquels les Piémontais défendirent avec acharnement la ligne des Alpes.

Les Français envahirent plusieurs fois le Piémont, mais ils en furent expulsés par les Autrichiens, les Sardes et les Napolitains coalisés. En 1796, Napoléon Bonaparte vainquit le général autrichien Beaulieu, à Montenotte, à Millesimo et à Lodi (1797). Les Autrichiens furent refoulés dans les gorges du Tyrol, et la France eut en son pouvoir tout le Milanais. Le pape signa la paix de Tolentino et céda à la France Avignon, Bologne, Ferrare et la Romagne. Bonaparte accorda une trêve à l'Autriche et signa le traité de Campo-Formio, qui abandonnait à l'Autriche Venise et la partie de son territoire limitée par l'Adige (1797); puis il forma la république Cisalpine, avec Milan pour capitale. Lorsque Bonaparte eut quitté l'Italie, Berthier entra dans Rome et y proclama la république. Championnet occupa Naples et y proclama la république Parthénopéenne; mais le cardinal Ruffo, aidé par les Anglais, les Russes et les Turcs, repoussa les Français de Naples, et l'armée de Souvarow, jointe aux Autrichiens, les chassa de la vallée du Pô. Masséna seul sut se maintenir dans Gênes. De retour d'Egypte, Bonaparte remporta sur les Autrichiens la victoire de Marengo.

Les Autrichiens évacuèrent le Piémont et le Milanais, et le vainqueur rétablit la république Cisalpine, que la paix de Lunéville força l'Autriche à reconnaître. Naples fit aussi la paix, abandonna à la France les ports de la Toscane et ses droits sur l'île d'Elbe, et ferma ses ports aux Anglais et aux Turcs; les Français occupèrent Otrante, Bari, Brindisi. Lucques reçut une véritable constitution de Bonaparte, qui transforma la république Cisalpine en république Italienne (1802). Napoléon, devenu empereur, se fit couronner roi d'Italie. Il forma de Piombino et de Lucques un grand-duché qu'il donna à sa sœur Elisa. Vainqueur à Austerlitz, il arracha à l'Autriche tout le pays vénitien, qu'il réunit au royaume d'Italie; Gênes et la Toscane furent réunies à la France, et Joseph, frère de Napoléon, devint roi des Deux-Siciles. Ce prince alla bientôt occuper le trône d'Espagne et fut remplacé par Murat. Pie VII, ayant lancé une bulle d'excommunication contre Napoléon, fut conduit prisonnier à Grenoble. Ainsi soumise à Napoléon, à l'exception de la Sardaigne, où régnait Victor-Emmanuel Ier, et de la Sicile, qui était restée aux Bourbons de Naples, l'Italie se divisait en trois parties : 1° les parties intégrantes de l'empire, comprenant le Piémont, Parme et Plaisance, la Toscane et une partie des Etats de l'Eglise, et formant quinze départements; 2° le royaume d'Italie (capitale Milan), qui reconnaissait le même souverain, représenté par Eugène Beauharnais, et qui se composait de vingt-quatre départements formés par la Lombardie, la Vénétie, Modène, Bologne, les Légations, Ancône et les Marches; 3° le royaume de Naples, gouverné par Murat. L'édifice élevé par Napoléon s'écroula après la désastreuse campagne de Russie. Murat, lorsque l'Europe se fut coalisée contre Napoléon, livra la flotte napolitaine aux alliés et marcha, avec l'Angleterre et l'Autriche, contre la France. La Lombardie fut envahie par les Autrichiens; le grand-duché de Toscane et le duché de Modène furent rétablis pour des princes de la maison de Habsbourg, et l'archiduchesse Marie-Louise, ex-impératrice des Français, obtint le duché de Parme. Pie VII rentra à Rome et recouvra ses Etats; le roi de Sardaigne reprit le Piémont, auquel il ajouta Gênes et son territoire. Après la bataille de Waterloo, Murat, qui avait voulu soulever l'Italie en faveur de Napoléon, fut battu par les Autrichiens à Tolentino; il dut s'embarquer pour la France, et céder la place à Ferdinand IV, qui reprit possession de ses Etats (17 juin 1815). L'Italie fut fractionnée encore une fois, et la domination des Autrichiens se trouva plus que jamais affermie. Presque partout alors se manifesta le vœu d'obtenir des constitutions représentatives, et ce fut bien inutilement que les gouvernements sévirent contre les sociétés secrètes. La domination autrichienne, attaquée plus ou moins vivement, dès 1820, par la plupart des écrivains, tels que Manzoni, Silvio Pellico, menacée par les *carbonari* et par des insurrections violemment réprimées (1821, 1831, 1832, 1834 et 1843), fut un instant ébranlée en 1848. Mais, plus les idées libérales pénétraient dans les masses, plus les gouvernants se montraient ennemis des concessions. A la mort de Marie-Louise en 1847, un an après l'avénement de Pie IX, qui montrait des tendances réformatrices et libérales, les Autrichiens inquiets occupèrent Ferrare, Pontremoli et Fivizzano. Ces deux dernières villes, au lieu de passer à la Toscane, comme le stipulaient les traités de 1815, furent réunies, malgré elles, l'une au duché de Parme, l'autre au duché de Modène. Ce déni de justice avait poussé l'exaspération des Italiens jusqu'à son dernier degré. Lorsque la révolution de Février éclata à Paris, la Sicile était déjà en pleine révolte. Naples, Florence, Turin, Rome avaient obtenu un gouvernement parlementaire. Milan et Venise s'insurgèrent à leur tour, et le roi de Sardaigne, Charles-Albert, en passant le Tessin (24 mars 1848), commença la guerre de l'indépendance, à laquelle vinrent prendre part des contingents de troupes volontaires ou régulières de divers Etats de l'Italie. Les débuts de la campagne furent des plus heureux; les troupes autrichiennes, battues à Goïto et à Pastrengo, furent refoulées au delà de la ligne du Mincio et du fameux quadrilatère. Mais bientôt la discorde perdit tout. Les princes italiens, dont les troupes combattaient sous Charles-Albert, étaient au fond peu empressés de soutenir une guerre qui devait surtout profiter au roi de Sardaigne. En vain les petits Etats de Parme et de Modène, qui avaient chassé leurs ducs, puis la Lombardie et ensuite Venise se donnèrent à lui, en vain le parlement qui s'était constitué en Sicile appela au trône le duc de Gênes, son second fils, l'Autriche ne tarda pas à regagner le terrain qu'elle avait perdu. La défaite de Custozza (25 juillet 1848) força Charles-Albert à rendre Milan au général Radetzky et à demander un armistice. Lorsque l'Autriche eut réussi à triompher de la force la plus importante de la révolution italienne, le parti démocratique ne désespéra pas encore du salut de la patrie. Des soulèvements populaires eurent lieu de toutes parts. A Rome, le pape fut obligé de s'enfuir. En Toscane, le grand-duc, après s'être laissé arracher sa sanction à un décret qui convoquait une assemblée constituante chargée de décider seule de l'organisation politique à donner à l'Italie, quitta subitement Florence, le 7 février 1849, et acheva par là le triomphe complet du parti démocratique. En même temps, une assemblée constituante se réunissait à Rome et y proclamait la république.

En Sardaigne, Charles-Albert reprit les hostilités contre l'Autriche; mais les défaites de Mortara et de Novare (23 mars 1849) achevèrent le triomphe de la domination autrichienne en Italie. Charles-Albert abdiqua la couronne au profit de son fils Victor-Emmanuel, et se condamna à un exil volontaire, à Oporto, en Portugal. Le résultat immédiat de la défaite essuyée par les armées sardes fut la restauration de la puissance autrichienne, non-seulement en Lombardie, où la révolution tenta encore de suprêmes efforts, qui n'aboutirent qu'à une sanglante répression, mais encore à Modène, à Parme et en Toscane. L'occupation de la Toscane par les troupes autrichiennes eut lieu en avril et en mai, en même temps qu'une armée française débarquait dans les Etats de l'Eglise, pour y rétablir, d'accord avec les troupes napolitaines et espagnoles, la souveraineté du pape. En Sicile, la révolution touchait également à son terme. La déchéance de la maison de Bourbon et l'élection d'un prince de la maison de Savoie, comme roi de Sicile, avaient été suivies d'une lutte armée qui se termina par la soumission absolue. En Lombardie, à Parme, à Modène et en Toscane, dans les légations romaines même, l'Autriche organisa un sévère gouvernement militaire. Ce fut en vain que la France s'efforça d'arracher, dans les Etats de l'Eglise, quelques concessions au pape; l'esprit de réaction l'emporta là comme partout ailleurs. Mais c'est surtout à Naples que la restauration affecta les formes les plus violentes. Le règne du sabre y fut inauguré, et les persécutions politiques furent mises à l'ordre du jour. Venise finit par succomber à son tour. Le Piémont seul, grâce à l'attitude énergique du parlement et du nouveau roi Victor-Emmanuel, sut maintenir l'intégrité de son territoire et de ses libertés politiques. Absorbé dès lors par la réorganisation de son armée et de ses finances et par l'extension de ses libertés intérieures, le Piémont fut comme le dernier refuge où purent s'abriter, en Italie, les institutions constitutionnelles.

Pendant la période décennale qui suivit (1849-1859), l'Autriche fut toute-puissante dans la péninsule, à Modène et à Florence où régnaient des archiducs, à Parme sous Charles VIII de Bourbon, à Naples sous Ferdinand II, à Rome, etc. Par des traités particuliers faits avec les petits princes de l'Italie centrale, elle obtint le droit d'intervenir par la force en cas de révolte des populations, et d'occuper le pays en cas de guerre, comme défense avancée de ses propres possessions, inquiétant la Sardaigne par son extension sur l'Apennin, en même temps qu'elle écrasait d'impôts et de réquisitions militaires le royaume Lombard-Vénitien devenu province autrichienne. Mais l'Autriche, par ces excès mêmes, avait mécontenté toutes les grandes puissances de l'Europe. L'habile comte de Cavour, ministre de Victor-Emmanuel, profita de ce mécontentement général pour dénoncer les empiétements de l'Autriche et l'état déplorable où sa tyrannie avait réduit la péninsule. En 1859, un conflit éclata entre l'Autriche et le Piémont, et ce dernier Etat fut soutenu par la France. Le général autrichien Giulay passa le Tessin le 29 avril, et, après les défaites de Montebello (20 mai), de Palestro (30 mai), de Magenta (4 juin) et de Marignan (8 juin), abandonna la Lombardie aux alliés victorieux. La journée de Solferino (22 juin) termina cette campagne incomplète. Le traité de Villafranca, conclu subitement, peut-être sous une pression étrangère, céda, pour la forme, la Lombardie à la France, qui la rétrocéda à la Sardaigne.

Mais cette paix boiteuse, qui laissait à l'Autriche la Vénétie et le Tyrol, n'avait pu arrêter le mouvement dans l'Italie centrale. La Toscane, les Etats de Parme et de Modène, les Romagnes se soulevèrent. Au mois de septembre 1859, quatre assemblées nommées par le suffrage universel se réunirent à Florence, à Parme, à Modène et à Bologne. Elles votèrent : 1° la déchéance de leurs anciens gouvernements; 2° l'annexion au royaume de Sardaigne, sous la monarchie constitutionnelle de Victor-Emmanuel II. Ces délibérations, soumises au vote direct du peuple au mois de mars 1860, furent ratifiées par 792,557 votes favorables sur 807,522 votes exprimés. Ce vote ayant été accepté par le roi de Sardaigne, l'annexion de Parme, de Modène et des Romagnes fut décrétée le 22 du même mois. Sur divers points de la Sicile éclatèrent ensuite de faibles insurrections. Le soulèvement prit un caractère général lorsque Garibaldi eut débarqué à Marsala, à la tête de 1,000 volontaires (11 mai). Le 15 mai, une sanglante rencontre eut lieu à Calatafimi, où les troupes du roi de Naples eurent le dessous. Garibaldi entra à Palerme. Au mois d'août, il passa le détroit de Messine, et le 7 septembre il entrait à Naples en vainqueur.

Tandis que ces faits s'accomplissaient dans le Midi, deux corps d'armée sardes s'avancèrent par le territore pontifical, où l'armée du pape était rassemblée sous les ordres du général Lamoricière. Après la bataille de Castelfidardo (18 septembre 1860), l'armée pontificale fut dispersée. La garnison d'Ancône soutint un siége de quelques jours, mais elle fut forcée de se rendre. L'armée italienne s'avança alors vers les frontières de l'ancien royaume de Naples. Le 17 octobre, il y eut un combat à Isernia; le 26, un autre à Teano. Le 2 novembre, Capoue se rendit, et le roi Victor-Emmanuel fit son entrée à Naples le 7 du même mois. Le roi François II s'était enfermé à Gaëte avec un corps d'armée considérable. La place se rendit le 13 février 1861. Les populations des Marches, de l'Ombrie, de Naples et de Sicile furent convoquées pour se prononcer sur la forme du

gouvernement. Victor-Emmanuel, auquel le parlement avait donné pleins pouvoirs, sanctionna le vote populaire émis en sa faveur, par décret du 17 septembre de la même année. Le 27 janvier de l'année suivante, on procéda à de nouvelles élections générales; le parlement se réunit à Turin le 17 février, et, un mois après, eut lieu le vote des deux Chambres qui proclamait le royaume d'Italie. Garibaldi, impatient de marcher sur Rome et ne pouvant décider le gouvernement à l'y suivre, se rendit en Sicile, leva une véritable armée, passa le détroit malgré la croisière italienne, et fut battu et blessé par les troupes de Victor-Emmanuel dans le combat d'Aspromonte (1862). La France, ouvertement favorable au pape, qu'elle protégeait toujours par une garnison, était le véritable obstacle à la conquête de Rome. Elle conclut avec l'Italie, en 1864, la convention dite de septembre, par laquelle Rome et ses environs devaient être respectés des Italiens, après que les troupes françaises auraient évacué la capitale du monde chrétien; mais cette convention ne pouvait recevoir d'exécution complète. Une autre question pendante était celle de la Vénétie, restée au pouvoir de l'Autriche. Au printemps de l'année 1866, la guerre éclata entre l'Autriche et la Prusse, au sujet des duchés de l'Elbe, que ces deux puissances avaient conquis ensemble, mais ne pouvaient partager d'un commun accord. L'Italie saisit avec empressement cette occasion d'arracher les provinces vénitiennes à l'Autriche, et accepta l'offre d'une alliance que lui fit la Prusse. L'Italie entreprit une campagne dans laquelle elle fut vaincue, sur terre à Custozza, le 24 juin, et sur mer à Lissa, le 16 juillet. Mais, de son côté, la Prusse termina la campagne par des victoires foudroyantes, à la suite desquelles la Vénétie fut cédée au royaume d'Italie.

A peine l'Italie venait-elle de nouer des relations d'amitié avec l'Autriche, son ancienne ennemie, qu'elle faillit voir s'altérer ses rapports avec la France, son alliée, par suite des impatiences, légitimes d'ailleurs, du parti d'action. L'armée française avait évacué le territoire pontifical à l'époque fixée par la convention de septembre 1864; mais, dès le printemps de 1867, l'agitation démocratique poussait vers Rome la partie la plus ardente de la jeunesse des villes d'Italie. Des bandes de jeunes volontaires, mal armés pour la plupart, et à la tête desquelles Garibaldi vint se mettre plus tard, réussirent à franchir la frontière pontificale et engagèrent la lutte avec les troupes du pape. Celles-ci, bien que renforcées d'une légion recrutée dans l'armée française, furent battues et poursuivies avec vigueur; à la fin d'octobre, Garibaldi était sous les murs de Rome, lorsque l'intervention armée de la France le força à la retraite, à la suite du combat de Mentana (1867).

La funeste guerre de 1870, qui amena la chute de l'Empire, et la révolution du 4 septembre qui en fut la suite hâtèrent la solution attendue depuis longtemps. Rome est aujourd'hui la capitale de l'Italie, et, malgré les protestations antipatriotiques du parti réactionnaire français, l'Italie aujourd'hui est véritablement une. Le pape n'a conservé que le pouvoir spirituel (v. PAPAUTÉ, ROME); mais la situation du souverain pontife au Vatican a créé pour l'Italie un véritable embarras. Une sorte de conjuration permanente se trame dans cette cour romaine, si lente à perdre tout espoir de restauration. Les catholiques étrangers accroissent sans cesse sa confiance, par l'appui qu'ils promettent, bien témérairement, aux projets du saint-siége. Les rapports de l'Italie avec les gouvernements catholiques, surtout avec celui de la France, ont été plus d'une fois extrêmement tendus, non point par la faute de notre gouvernement, qui comprend sans doute la folie de toute revendication sérieuse en faveur du pape-roi, mais par celle de quelques députés qui exploitent les sentiments catholiques d'une partie du pays et flattent les espérances du clergé ultramontain. Le gouvernement italien n'en poursuit pas moins, avec une admirable modération de formes, mais avec une grande persévérance, ses plans d'aliénation des biens du clergé, de sécularisation des monastères. « L'Église libre dans l'Etat libre, » tel fut le but de Cavour, et ses successeurs n'ont pas cessé de le poursuivre. Tout le monde néanmoins attend une solution définitive de la question papale; le gouvernement italien en avait proposé une très-large, qui assurait au souverain pontife une situation honorable; Pie IX l'a refusée par une fin de non-recevoir que les ultramontains qualifient de fermeté, mais qui peut sembler à d'autres un effet de l'entêtement. Quoi qu'il en soit, il a manqué ainsi de donner une solution amicale à un différend qui ne devrait pas en admettre d'autre. Il est à craindre maintenant que la longanimité du gouvernement italien ne finisse par se lasser, et que la petite guerre diplomatique qui trouble la tranquillité de Rome ne prenne un caractère de plus en plus violent.

— *Institutions politiques, judiciaires et administratives.* La charte constitutionnelle du royaume d'Italie est le *Statut*, octroyé par Charles-Albert au Piémont, le 4 mars 1848, accepté en Lombardie la même année, dans les Etats du Centre et du Midi par les plébiscites de 1860, et en Vénétie par celui de 1866. En voici le résumé : le gouvernement est monarchique et représentatif. La couronne est héréditaire dans la maison de Savoie. La succession est réglée par la loi salique. Le roi est majeur à dix-huit ans. La liste civile est fixée par le parlement, au commencement du règne et pour toute sa durée. Le pouvoir législatif se partage entre le roi, le sénat et la chambre des députés; l'initiative des lois appartient à chacun de ces trois pouvoirs. Le sénat est composé de membres en nombre illimité, nommés à vie par le roi, et choisis parmi les personnages considérables du royaume, âgés d'au moins quarante ans. Les princes du sang y ont droit de vote à vingt-cinq ans. Le sénat se constitue en haute cour de justice pour juger les crimes de haute trahison et les ministres accusés par la chambre des députés. La chambre des députés est élue pour cinq ans, par le corps des électeurs, à raison d'un député par 50,000 habitants. La loi électorale de 1848 fixe les conditions de l'électorat et de l'éligibilité. Est électeur tout citoyen âgé de vingt-cinq ans, sachant lire et écrire, et payant 40 francs dans les provinces riches, 20 fr. dans les provinces pauvres, ou un loyer déterminé pour l'exercice d'une profession quelconque, loyer variable selon la population de la commune. Sont exemptés de toutes conditions de cens les citoyens exerçant des professions libérales, les instituteurs, les individus décorés d'un ordre national, etc. Est éligible tout citoyen jouissant des droits civils et politiques, âgé de trente ans, sans condition de cens. Les fonctionnaires supérieurs de l'Etat et appartenant à certaines catégories, comme la magistrature inamovible, peuvent être élus députés dans la proportion d'un cinquième. Les listes électorales sont dressées par les municipalités; les réclamations sont jugées par la cour d'appel. Le bureau électoral est nommé par l'assemblée des électeurs. Le tiers des électeurs inscrits et la moitié des votants est nécessaire pour l'élection d'un candidat au premier tour de scrutin. Les fonctions de sénateur et de député ne sont pas rétribuées. Les deux chambres siégent en même temps; les séances sont publiques. Nul ne peut être inquiété pour les opinions émises au sein des chambres. Un sénateur ou un député ne peut être arrêté (excepté le cas de flagrant délit) qu'avec le consentement de la chambre à laquelle il appartient. La chambre des députés a le privilége d'élire son président, de mettre les ministres en accusation et de voter la première sur les lois de finances.

Le pouvoir exécutif appartient au roi, qui a le commandement suprême des armées, déclare la guerre, fait les traités de paix, de commerce, etc., sauf l'assentiment des chambres, nécessaire pour tout changement à apporter à la loi des finances ou aux limites du territoire. Le roi sanctionne les lois et les fait exécuter; il a le droit de grâce; il convoque les chambres chaque année; il peut dissoudre celle des députés, mais il doit en convoquer une nouvelle dans un délai de trois mois. La personne du roi est sacrée et inviolable; il nomme des ministres responsables, et nul acte du roi n'est valable, s'il n'est contre-signé par un ministre. Les ministres sont : le président du conseil, le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'intérieur, le ministre des finances, le ministre de la justice et des cultes, le ministre de l'instruction publique, le ministre de la guerre, le ministre de la marine, le ministre des travaux publics, le ministre de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Le conseil d'Etat donne ses avis aux ministres. En outre, une cour des comptes contrôle les finances.

La religion catholique est la religion de l'Etat, Les autres cultes sont tolérés. En pratique, cette tolérance s'est transformée en une véritable liberté de conscience. Tous les citoyens sont égaux devant la loi. La liberté individuelle est garantie; le domicile est inviolable. Le droit de se réunir publiquement est reconnu. La propriété est inviolable, sauf le cas d'expropriation pour cause d'utilité publique, moyennant indemnité préalable. Les impôts ne peuvent être établis que par une loi. Chaque citoyen a le droit de pétition aux chambres. La presse est libre, mais une loi en réprime les abus : elle attribue au jury la connaissance des délits de presse. Aucune disposition fiscale ou préventive n'entrave le droit qu'a chacun de publier sa pensée par la presse périodique ou autre. Pas de timbre, pas de cautionnement, pas de signature obligatoire. Les juges et magistrats sont nommés par le roi; ils sont inamovibles après trois ans d'exercice. Les audiences sont publiques. On ne peut pas établir de tribunaux exceptionnels.

—*Administration provinciale et communale.* Le royaume d'Italie est divisé en 69 provinces, qui renferment 284 arrondissements et 8,383 communes. La plus peuplée des provinces italiennes est celle de Milan (1,009,794 hab.); la moins peuplée est celle de Grosseto (107,457 hab.). La ville la plus peuplée est Naples, qui a 448,335 hab. L'administration communale et provinciale est régie par la loi du 23 octobre 1859. Le gouvernement central est représenté dans la province par un préfet, nommé par le roi, et assisté par un conseil de préfecture salarié par l'Etat. Dans la commune, le gouvernement est représenté par le syndic (maire), nommé par le roi, mais choisi par le conseil municipal. Dans chaque arrondissement, outre le sous-préfet, il y a un questeur de la sûreté publique. Tout ce qui regarde l'administration est confié à des conseils électifs. La commune a le conseil communal, corps délibérant composé de 15 à 60 membres, suivant la population. Ce conseil élit dans son sein un comité administratif, composé de 2, 4 ou 6 membres, appelé la *junte des assesseurs.* Le conseil vote le budget, la junte des assesseurs l'administre. Le conseil nomme et révoque les employés de la commune, délibère sur toute affaire administrative et sur tous les intérêts communaux; il fait les règlements sur l'édilité, sur les institutions de bienfaisance et d'instruction, sur la police et l'hygiène, et sur les impôts locaux. Parmi les dépenses de la commune, les unes sont facultatives, les autres obligatoires. Certaines délibérations doivent être soumises à l'approbation de la députation provinciale, de laquelle il y a appel au roi en son conseil d'Etat.

La province a le conseil provincial (conseil général), composé de 20 à 60 membres, qui délibère sur toutes les affaires administratives touchant les intérêts de la province, surveille les institutions de charité, d'instruction, etc. Le conseil provincial élit dans son sein un conseil administratif, ou comité de 4, 6 ou 8 membres, présidé par le préfet, et qui se nomme la *députation provinciale.* Le conseil provincial vote le budget de la province, la députation provinciale l'administre.

Les revenus de la province, comme ceux de la commune, se composent des rentes des biens patrimoniaux, d'impôts locaux, de centimes additionnels. Les conseils communaux et provinciaux sont élus par tous les habitants de la commune ou de la province, âgés de vingt et un ans et payant un impôt proportionné à l'importance de la commune, et dont le minimum est de 5 francs. Les conseils se renouvellent chaque année par cinquième. Leurs membres ne sont pas rétribués. Le roi peut dissoudre ces conseils, sauf à les faire réélire dans le délai de trois mois. Les séances sont publiques.

— *Cultes.* La presque totalité des Italiens professe la religion catholique. Quelques vallées des Alpes, du côté de Pignerol, sont peuplées de vaudois, qui ont un temple à Turin; sur les côtes méridionales de l'Adriatique, on trouve quelques Albanais qui professent le culte grec-uni; les israélites sont peu nombreux; les protestants moins encore.

Voici, du reste, les chiffres relevés par le recensement de janvier 1868.

Catholiques.	24,117,855
Vaudois et autres sectes protestantes	32,932
Juifs.	29,233
Grecs et cultes divers. .	1,850

Il serait très-difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer les rapports actuels entre l'Eglise et l'Etat; ce sont plutôt des conditions de fait que de droit. Avant 1859, il existait des concordats entre tous les Etats de l'Italie et le saint-siége; ces concordats ont été annulés par le gouverment, sans que rien de bien positif leur ait été substitué jusqu'ici. Le nombre des archevêques ayant diocèse est de 45, et celui des évêques de 188, ensemble 233. Le royaume d'Italie compte environ 30,000 paroisses, et le clergé séculier près de 100,000 membres, ce qui donne un ecclésiastique pour 270 habitants. Avec le clergé régulier, qui n'était guère moindre avant la suppression des couvents, on comptait en Italie un religieux, homme ou femme, pour 150 habitants. C'était une des plaies les plus cruelles de ce malheureux pays.

La compagnie de Jésus a été supprimée partout, sauf à Rome, et l'Etat a hérité de ses biens.

— *Instruction publique.* L'organisation de l'instruction publique est réglée par la loi du 13 novembre 1859; elle se divise en trois branches : 1° l'enseignement supérieur; 2° l'enseignement secondaire; 3° l'enseignement technique et l'enseignement primaire. A la tête de cette organisation est placé le ministre assisté par un conseil supérieur de l'instruction publique, par des inspecteurs généraux, un consulteur légal, des inspecteurs, les recteurs des universités, les proviseurs et les inspecteurs primaires. L'enseignement supérieur est donné dans les universités, au nombre de vingt. Il comprend cinq Facultés : théologie, jurisprudence, médecine, sciences physiques, mathématiques et naturelles, philosophie et belles-lettres. A la tête de chaque Faculté, est un recteur assisté d'un conseil universitaire, qui se compose des présidents des cinq Facultés. L'enseignement secondaire classique est de deux degrés; le premier est donné dans les gymnases; il dure cinq ans; le deuxième est donné dans les lycées; il est de trois ans, et il embrasse la philosophie, la littérature, l'histoire et les sciences. L'enseignement technique a pour objet les études industrielles, commerciales et agricoles. Il se divise en deux degrés, chacun de trois années, qui embrassent les langues vivantes, la géographie et l'histoire, les sciences et les beaux-arts appliqués à l'industrie, l'économie politique et les éléments du droit. Les établissements du premier degré s'appellent *écoles techniques*, ceux du deuxième *instituts techniques.* Enfin, l'enseignement primaire se divise en supérieur et inférieur, chacun de deux années. Le système est complété par l'excellente organisation des écoles normales pour les instituteurs primaires, et par les dispositions relatives aux écoles privées et aux cours libres. Près de 25,000 instituteurs primaires donnent l'instruction à environ un million d'élèves, en comprenant dans ce chiffre ceux qui fréquentent les écoles du soir. L'instruction primaire est légalement obligatoire, mais une multitude de parents savent se soustraire à cette obligation.

— *Assistance publique.* Il n'est pas de commune en Italie qui ne possède des institutions de bienfaisance. La loi du 3 août 1862 dispose que ces institutions seront administrées par une congrégation de charité. La députation provinciale surveille la gestion et approuve les comptes. Toute nouvelle fondation doit être approuvée par le gouvernement. On évalue à près de 100 millions les revenus des institutions de bienfaisance italiennes.

— *Armée et marine.* Les armées italiennes de terre et de mer ont été levées jusqu'ici par voie de conscription. Tous les inscrits aptes au service font partie, les uns de l'armée active, les autres de la réserve pendant cinq ans. Les premiers, quand ils sont libérés du service actif, font encore partie de la réserve pendant six ans. L'armée navale n'est considérée que comme un corps spécial et se lève sur le contingent général. Les matelots et mécaniciens de la marine sont soumis à l'inscription maritime. Le contingent annuel est fixé par une loi; l'armée comprend environ 400,000 hommes, non compris 20,000 marins. Le matériel de la flotte comprend environ 120 navires.

A la fin de l'année 1872, le ministre de la guerre a déposé un projet de loi sur le recrutement. D'après ce projet, le service serait obligatoire pendant huit ans dans l'armée permanente, dont cinq dans l'armée active. Le contingent annuel serait de 75,000 à 80,000 hommes; l'effectif, de 640,000 hommes pour l'armée permanente, 260,000 pour la milice mobile, sans parler de la milice sédentaire, qui s'élèverait, dans les prévisions du ministre, à 1 million d'hommes.

— *Commerce et industrie.* L'Italie, désormais à l'abri de tout danger extérieur, doit s'attacher à combattre avec acharnement deux ennemis intérieurs qui menacent de mettre longtemps obstacle à toute marche en avant : la paresse et la routine. Autant la race du Nord, dans ce pays, est active et laborieuse, autant celle du Midi, énervée par son climat, corrompue par les institutions qu'elle a trop longtemps subies, est indolente et insoucieuse. Aussi l'industrie de l'Italie est de beaucoup en retard sur celle du reste de l'Europe. Nous devons cependant mentionner les fabriques de poterie, porcelaine et verrerie, au nombre d'environ 2,300, occupant près de 80,000 ouvriers. La valeur de leurs produits est évaluée à 50 millions de francs. On produit aussi des tissus de toutes sortes, des armes et autres objets. Le mouvement commercial s'est élevé en 1864 à 1,250 millions, savoir : importation 650 millions, et exportation 600 millions. Les principaux articles exportées sont : les céréales (60 millions), les fruits, les fleurs et les fourrages (35 millions), l'huile d'olive (45 millions), les produits chimiques (21 millions), la soie (148 millions), les chapeaux de paille (15 millions). En 1867, l'Italie a exporté en France pour près de 120 millions de soie grége ou ouvrée, et elle n'a retiré de la France que pour un peu plus de 22 millions de rubans, passementerie et étoffes de soie. L'Italie possède plus de 7,000 kilom. de chemins de fer en exploitation; 320 kilom. ont été contraints en 1872. Malgré les obstacles en apparence infranchissables qui empêchent les communications de l'Italie avec le reste du continent, un chemin de fer traverse déjà les Alpes pour la relier à la France; un autre l'unira bientôt à la Suisse et à l'Allemagne. Voici un chiffre des recettes qui donnera une idée du progrès du mouvement commercial en Italie :

Les recettes totales des chemins de fer ont été en 1871 de 98,241,403 fr., en 1873 de 112,980,382 fr.

La recette moyenne par kilomètre a été en 1871 de 15,700 fr., en 1873 de 17,185 fr.

L'effectif de la marine marchande à voiles est d'environ 17,500 navires, jaugeant près de 700,000 tonnes, montés par 150,000 marins. Depuis l'unification de ce pays, le nombre des navires à vapeurs augmente rapidement. Mentionnons encore les principales institutions de crédit : la Banque d'Italie, avec un capital de 100 millions; le Crédit mobilier, au capital de 60 millions; le Crédit italien, au capital de 50 millions. Pour ce pays si considérable et si bien situé, ces chiffres sont minimes; mais ce ne sont que des jalons marquant la voie du progrès. Il en est de même des autres institutions de crédit qui existent en Italie, telles que les caisses d'épargne, qui étaient au nombre de plus de 120, il y a quelques années, ainsi que les banques populaires qui se fondent chaque jour sur le modèle de celles de Lodi, de Florence, de Parme, de Venise, de Vérone, de Crémone, de Brescia, etc. D'ailleurs, la prospérité économique est loin d'être répartie également dans les différentes zones de la Péninsule; au point de vue de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, des

chemins de fer, des institutions de crédit, l'Italie du nord est très-florissante, surtout en comparaison du centre et du midi, où tout progrès est lent à germer. Ajoutons que l'unité monétaire existe depuis plusieurs années en Italie, où le système décimal a été dès longtemps adopté.

— *Agriculture.* L'Italie se divise en quatre zones agricoles : 1° la région des oliviers, des orangers des et citronniers, embrassant la Sicile, la Sardaigne, les provinces napolitaines, moins les Abruzzes, les provinces romaines et la partie du littoral ligurien connue sous le nom de rivière du Couchant; 2° la région des oliviers et des pins, comprenant les Abruzzes, l'Ombrie, la Toscane, la province de Massa-Carrara et la côte ligurienne, dite rivière du Levant; 3° la région de la vigne et du chêne, qui embrasse la Lombardie, la Vénétie, moins la province d'Udine, les provinces de Parme, de Plaisance, de Modène, de Novare et d'Alexandrie, et la Lomelline, qui est jointe à la province de Pavie; 4° la région de la vigne et du châtaignier, qui comprend les deux grandes provinces piémontaises de Turin et de Cuneo et la province d'Udine.

L'Italie comprend 7,000,000 d'hectares de terrains improductifs, savoir : 1,300,000 en étangs et marais et 5,700,000 en terres incultes; 11,000,000 d'hectares sont en terres arables, avec ou sans plantations; 1,400,000 en prés, en rizières et en jardins; 700,000 en oliviers; 900,000 en vignes; 700,000 en châtaigneraies; 5,500,000 en pâturages et 500,000 en bois. Le blé occupe 4,400,000 hectares, le seigle 900,000, l'orge 320,000, le maïs 1,000,000, le sarrasin 300,000, l'avoine 28,000, les pommes de terre et les légumes mêlés au maïs ou autres céréales 1,530,000, les pommes de terre seules 30,000, les légumes secs 200,000, les légumes frais 90,000, les graines oléagineuses 40,000, le chanvre et le lin 220,000, le tabac 1,160, la garance, le safran et le sumac 250,000. Les mûriers sont disséminés sur les terrains cultivés et ne font pas l'objet d'une culture exclusive. La production des alcools et des sucres est presque nulle.

La production générale des cocons s'élève à 50,000,000 de kilogrammes, d'une valeur de 12,392,000 francs. On récolte environ 25 millions d'hectolitres de maïs, 4 millions d'hectolitres de seigle, 3 millions d'hectolitres d'orge, 1 million d'hectolitres d'avoine, 10 millions d'hectolitres de châtaignes et 2 millions d'hectolitres de riz. Le blé produit est loin de suffire aux besoins de la consommation; mais il est de qualité supérieure; il pèse de 78 à 85 kilogrammes l'hectolitre. La culture du riz s'est notablement étendue. Dans l'Italie septentrionale, cette céréale rend par hectare 18 à 60 hectolitres de riz brut, qui donnent 35 à 50 pour 100 de riz blanc; le rendement moyen et net en argent par hectare est de 430 francs, et les frais de culture de 170 francs; les frais d'irrigation seuls s'élèvent de 60 à 104 francs. On s'est livré depuis quelques années à la culture du tabac et du coton, à laquelle le climat est très-favorable dans beaucoup de régions.

L'Italie produit 24 millions d'hectolitres de vin et a 900,000 hectares de vignes. Les anciens, qui prisaient fort ses vignobles, lui donnaient parfois le nom d'*Œnotria* (pays du vin). Les souvenirs classiques attachés aux différents crus de l'Italie, tant de fois célébrés, nous engagent à nous y arrêter quelques instants. Les meilleurs vins se récoltaient sur les deux versants des montagnes qui s'étendent des Alpes à la Calabre. Du nord au midi, ce pays privilégié produisait des vins de première qualité. Parmi les principaux, nous citerons ceux de la Ligurie (Etat de Gênes); du Latium (environs de Rome); d'Albanum, vins qui devenaient très-agréables au goût en vieillissant, et dont tous les écrivains font le plus grand éloge; de Labicium; de Nomentum, que Strabon compare aux meilleurs vins de la Grèce; de Setia (Sezza), recherchés par Auguste et par tous les gens opulents de son siècle; de Crieta (Gaëte), renommés pour leur délicatesse; de la Campanie, où l'on récoltait le massique, qui prenait le nom de falerne; de Cales (Calvi), près de Capoue; de Mamertium, etc. Les vins de la Sicile n'étaient pas moins célèbres. On distinguait le *mamertinum*, que l'on récoltait aux environs de Messine. Les environs de Syracuse produisaient le *pollium* ou *pollœum*, vin doux qui provenait du cépage nommé Biblia. Le sud-ouest de la Sicile, qui produit aujourd'hui d'excellents vins, n'est mentionné nulle part dans les écrits de l'antiquité.

De nos jours, il faut bien le reconnaître, l'Italie ne produit plus que des vins inférieurs à leur antique réputation. « Tandis que les habitants des pays moins favorisés, dit Julien, emploient leur industrie à choisir les meilleurs cépages et à les garantir de l'intempérie de toutes les saisons, les Italiens, habitués à voir croître la vigne presque spontanément et donner partout des fruits qui acquièrent leur parfaite maturité, ne cherchent pas à augmenter les avantages de leur situation, et, certains d'une récolte suffisante, ils négligent de soigner cet arbuste, même dans les cantons où la qualité de ses produits invite à y donner quelque attention. Les vignes fournissent beaucoup de vins, parmi lesquels on distingue des vins de liqueur de bonne qualité; mais ceux qui servent à la consommation journalière ne peuvent entrer en comparaison avec les vins de France. La plupart sont en même temps doux et âpres, souvent grossiers, et quoiqu'ils paraissent d'abord réunir beaucoup de corps et de force, ils supportent difficilement le transport et s'altèrent en peu de temps, même sans avoir voyagé. Leur mauvaise qualité provient non-seulement de la négligence avec laquelle les vignes sont cultivées, mais encore des mauvais procédés employés pour la vinification. »

Parmi les vins de liqueur, dont le sol de l'Italie est si prodigue, nous citerons le lacryma-christi, le nasco, le giro, le tinto, le malvoisie, l'aleatico, le muscat, etc. Les vins rouges les plus renommés sont ceux de Carmignano, en Toscane; de l'île d'Elbe, de Bari, d'Ischia, etc. Les vins blancs de Marsala et de Castel-Veterano sont comparés aux madères de 2e qualité et classés à côté des vins dits du Rhin.

On compte en Italie 1,286,000 chevaux et mulets d'une valeur de 257 millions de francs; 3,272,000 bœufs estimés 819 millions; 11 millions de moutons valant 220 millions, et 3,500,000 porcs d'une valeur de 207 millions : total 19,240,000 animaux domestiques, estimés 1,503,000,000 de francs. Le mulet de quatre ans se vend en moyenne 280 francs; l'âne 120 fr.; les bœufs 350 fr. La production du lait s'élève dans le royaume à 16,000,000 d'hectolitres de lait de vache et 10,000,000 de lait de chèvre, estimés 200 millions de francs. Le lait de brebis, transformé en fromage, atteint une valeur de plus de 60 millions de francs. La culture des plantes racines est à peine connue pour l'alimentation du bétail. On se contente de conduire les troupeaux dans les pâturages, et, pendant la saison hivernale, on leur donne à l'étable de la paille avec un peu de foin. Les agriculteurs ne se préoccupent pas de l'amélioration de leurs races d'animaux domestiques, qui ont, en outre, beaucoup perdu de leur riche nature primitive. La Toscane possède environ 3,000 buffles, les provinces napolitaines 40,000, et les provinces romaines 5,000; 3,000 chameaux se sont parfaitement acclimatés le long de la marine de Pise, dans les bas-fonds de San-Rossore. L'élevage des volailles donne peu de résultats. Le revenu en foin provenant des prairies naturelles ou irriguées, et celui du trèfle et du sainfoin provenant des prés artificiels peuvent se chiffrer ainsi : 1,100 myriagrammes de foin par hectare à 41 centimes le myriagramme, donnent une valeur de 451 francs; 500 myriagrammes de trèfle et de sainfoin à 39 centimes le myriagramme, donnent un revenu de 341 fr.

De cette statistique, il ressort que la production annuelle du sol italien ne saurait suffire à l'alimentation de sa population. Aussi le royaume d'Italie est-il obligé, malgré la richesse de son sol et de son climat, d'avoir recours aux ressources de l'importation.

Pour ce qui regarde spécialement les produits agricoles, l'importation dépasse l'exportation de 230 millions de francs. La plus grande exportation s'opère sur les huiles, la soie, le vin et les fruits. Tous les autres produits agricoles se balancent en perte.

Aucun pays ne renferme plus de population agricole que l'Italie. Sur 25,000,000 d'habitants, 17,000,000 sont agriculteurs. Le nombre des ouvriers agricoles est donc très-considérable. Leurs salaires sont exigus. Comme conséquence, la population, ne trouvant pas dans le travail industriel rural et les demandes de la part des consommateurs des villes des compensations et des ressources suffisantes pour exercer son activité et subvenir à ses besoins, abandonne son ingrate patrie et émigre à l'étranger, principalement en Amérique. Malgré cette surabondance de travailleurs, l'agriculture est dans un état si peu avancé, elle a tant à souffrir de la disette de fourrages, de bétail et d'engrais, ainsi que de l'augmentation des impôts, que l'élévation du prix des choses nécessaires à la vie est plus marquée en Italie que dans les autres États européens. Il serait cependant facile d'occuper utilement ces travailleurs agricoles, en livrant à la charrue ou aux plantations toutes les terres improductives qui sont susceptibles d'amélioration.

En ce qui touche la constitution de la propriété territoriale, l'Italie est le pays qui se prête le moins à une division systématique. On retrouve, de la Sicile aux Alpes, tout à la fois les vestiges des communautés patriciennes des anciens Italiens, du *prædium* des Latins, des biens-fonds des Romains, du droit féodal, du droit seigneurial et du droit municipal du moyen âge. La moitié du territoire est cultivée par des métayers qui ne perçoivent que le tiers de la rente annuelle. Le troisième quart des terres est cultivé par les propriétaires eux-mêmes. Le dernier quart, qui appartient à de grands propriétaires, est affermé, soit à de grands spéculateurs, comme en Lombardie et dans le bas Piémont, soit à de petits propriétaires, comme en Toscane, dans les provinces méridionales, le haut Piémont et les provinces romaines. Tel est le morcellement des terres en Italie, que l'on n'y compte pas moins de 4,150,000 propriétaires. Les anciens Etats sardes occupent le premier rang : le nombre des propriétaires en Piémont est le quart de la population. Pour ce qui regarde les contrats de métayage, le bail est ordinairement fait pour 6 ou 9 ans, quelquefois pour 12 ou 15 ans. La nouvelle législation du royaume a renversé tous les usages locaux et a établi dans le code civil des règles générales appliquées dans les cas où il n'y a eu qu'un contrat verbal, et lorsque des omissions se rencontrent dans les contrats écrits. La nouvelle législation a aussi profondément modifié les dispositions concernant les successions dans plusieurs parties de l'Italie; elle a appliqué, sans exception, à toutes les provinces le principe de la législation lombarde, c'est-à-dire la succession partagée également entre les descendants des deux sexes. Le mouvement complet de transfert et de mutation de la propriété foncière en Italie s'opère environ tous les douze ans, par suite des ventes et des successions.

Le progrès de la viabilité ne s'est manifesté, dans ces dernières années, que par la construction des chemins de fer. Les fleuves et les rivières ont été laissés dans un véritable état d'abandon. On a peu de progrès à signaler en fait de dessèchement, de drainage et d'irrigations. Il y a toutefois exception pour la Lombardie, qui est la terre classique de l'arrosage perfectionné.

Sous le titre d'impôt foncier, de charges communales et provinciales, les terres, en Italie, sont imposées de 171,000,000 de francs, dont 117,000,000 sont absorbés par l'Etat. Le propriétaire paye donc en moyenne 8 francs par hectare. L'impôt foncier monte à 21 fr. en Lombardie, à 14 dans les Romagnes, à 11 dans le Modenais et le Parmesan, pour descendre à 3 en Ombrie, à 5 en Sicile, à 6 à Naples et en Piémont, à 7 en Toscane. Pour ce qui regarde les tributs et les prestations sur garantie hypothécaire, les terres italiennes se trouvent grevées de 4,700,000,000 de francs, soit de 217 francs par hectare. Les biens de mainmorte sont aussi une des plaies de l'agriculture. Une grande partie du sol se trouve entre les mains du domaine, de l'Eglise, des communes et des œuvres pies. Naguère, les revenus du domaine s'élevaient à 12,500,000 francs; ceux des communes, à 15,000,000; ceux de la caisse ecclésiastique, à 12,000,000; ceux du clergé seculier, à 32 millions; ceux des corporations religieuses, à plus de 8,000,000, et ceux des œuvres pies, à 25,000,000. Dans ces dernières années, les biens du clergé ont été confisqués et vendus par l'Etat.

Les droits d'enregistrement sur les actes de vente et de mutation, perçus dans les cas de transmission de propriété, existent comme en France, et rapportent à l'Etat 45,000,000 de francs. Les droits d'octroi, qui donnaient un revenu de 50,000,000, ont subi en 1867 une augmentation d'un cinquième. En résumé, l'impôt direct et indirect sur les terres absorbe, en Italie, 30 pour 100 du revenu dans les provinces lombardes et vénitiennes et en Piémont, 25 pour 100 dans les provinces toscanes et romaines; 20 pour 100 dans les provinces napolitaines, et 18 pour 100 en Sardaigne et en Sicile. Dans les tristes conditions où se trouve engagée l'agriculture italienne, les divers impôts, les taxes de toute nature qui pèsent sur elle exercent une influence désastreuse sur sa prospérité. Sous ce rapport, tout est à refaire, ou du moins presque tout, dans ce pays où manquent à la fois le capital, les institutions de crédit, l'emploi des machines, les bonnes méthodes, l'esprit d'association, les encouragements de l'Etat et surtout l'initiative des propriétaires et l'amour du travail.

En attendant la réalisation des progrès que l'on est en droit d'attendre, le revenu net de la terre en Italie est de 1 milliard. Comme l'étendue cultivable est de 21,000,000 d'hectares, on a en moyenne un produit net de 48 francs par hectare. Cette rente nette monte en Lombardie à 89 francs, dans le Modenais à 62, dans la Romagne à 57; il est de 36 dans les anciennes provinces, de 40 en Toscane et de 48 dans les provinces napolitaines. D'un autre côté, la valeur de la propriété foncière est de 25 milliards, soit 786 fr. par hectare en moyenne. La terre vaut 916 fr. l'hectare en Piémont; elle se vend 2,238 fr. en Lombardie. C'est entre ces deux extrêmes qu'il faut placer le prix de vente dans les autres provinces.

— *Législation et organisation judiciaire.* Après plusieurs années d'études et de préparation, le royaume d'Italie est arrivé à l'unité de législation civile et pénale. Le nouveau code civil italien, en vigueur depuis 1867, a profité de toutes les législations antérieures, en comblant les lacunes que la jurisprudence avait relevées. Il est ainsi le plus complet des codes modernes. Conçu dans un esprit éminemment libéral, il mérite d'être offert à l'étude des jurisconsultes de tous les pays. Il en est de même du code pénal, qui est le plus doux de l'Europe. Le code de procédure criminelle de 1865 mérite aussi des éloges; il est conçu dans le meilleur esprit. Le code de commerce est fondé sur les mêmes principes que le nôtre. Quant au code de procédure civile, bien que déjà fort amélioré, il va être l'objet d'une refonte complète.

Au sommet de la hiérarchie judiciaire se trouve la cour de cassation, qui prononce, comme la nôtre, dans les questions de violation ou de fausse application de la loi, et dont la fonction suprême consiste à examiner les pourvois, confirmer, rejeter ou casser les arrêts attaqués et renvoyer devant de nouveaux juges.

A la base de l'organisation judiciaire, nous trouvons d'abord le juge conciliateur, nommé par le roi dans chaque commune, et qui juge sans formalité de procédure et en dernier ressort des actions personnelles et mobilières jusqu'à la valeur de 30 fr. Le juge conciliateur, dont les fonctions sont toutes gratuites, décide aussi comme arbitre, sur la demande des parties. Nous trouvons ensuite le préteur (juge de paix), dont la compétence s'étend, en matière civile, jusqu'à 1,500 francs, à charge d'appel, et en matière correctionnelle, à charge d'appel alors qu'il y a condamnation à la prison ou que l'amende est de plus de 600 fr.

Au-dessus des préteurs, on trouve les tribunaux d'arrondissement, au nombre de 150, siégeant civilement et correctionnellement, et qui sont à la fois tribunaux de 1re instance et tribunaux d'appel des sentences des préteurs. A chaque tribunal d'arrondissement sont attachés un juge d'instruction et un procureur du roi. Viennent enfin les cours d'appel, qui réforment les sentences civiles et correctionnelles des tribunaux d'arrondissement. Les crimes ordinaires et tous les délits politiques et de presse sont de la compétence des cours d'assises; le ministère public est organisé comme en France. L'organisation judiciaire de l'Italie est complétée par l'admirable institution de l'avocat des pauvres, bien supérieure à notre assistance judiciaire, au double point de vue de la générosité et de l'efficacité. Auprès de la cour de cassation, comme auprès de chaque cour d'appel, siége un magistrat nommé avocat des pauvres, qui a rang et traitement de conseiller, et qui a plusieurs substituts également rétribués par l'Etat. C'est ce magistrat qui prononce sur les demandes d'admission au bénéfice des pauvres, au civil, au criminel et au correctionnel, devant chaque cour. Si la cause vient devant un tribunal inférieur, le président désigne l'avocat et le procureur (avoué) qui prêteront gratuitement leur ministère. Les officiers ministériels, en Italie, sont les procureurs, les notaires, les huissiers; aucune de ces charges n'est vénale.

— *Organisation financière.* Les principes de l'administration financière en Italie ont été établis par la loi du 13 novembre 1859. Le ministre des finances dresse chaque année le projet général du budget des recettes et des dépenses de l'Etat. Dans le budget, les recettes et les dépenses ordinaires sont inscrites en première ligne; elles sont suivies des recettes et dépenses extraordinaires. Le budget italien se solde régulièrement en déficit depuis la fondation de l'unité. Toutefois, ce déficit a considérablement décru, malgré l'accroissement énorme des dépenses. L'augmentation progressive des recettes tient à deux causes : l'établissement de nouveaux impôts et la rentrée plus régulière des anciens. En 1865, les recettes étaient de 575,718,679 fr., les dépenses de 943,791,364 fr., le déficit de 368,072,685 fr.; en 1872, les recettes sont montées à 1,050,446,052 fr., les dépenses à 1,296,598,880 fr., ce qui donne un déficit de 246,152,828 fr. Cette situation n'est assurément pas bien brillante, mais parfaitement expliquée par les circonstances qui ont vu naître l'unité italienne. Les guerres de 1866 et de 1869 ont entraîné de grandes dépenses; les annexions successives ont été suivies d'augmentations proportionnelles de la dette publique. La moderne Italie a hérité, en effet, des dettes de chacun des Etats particuliers dont elle s'est formée, et le service de ces dettes se solde annuellement par une dépense de 200 millions de francs. Voici le tableau des recouvrements de l'impôt en 1872 et 1871 :

	1872	1871
Impôt foncier	216,938,645 06	193,346,731 09
Richesse mobilière	189,113,221 68	144,980,308 35
Mouture	58,483,656 43	43,912,208 97
Impôt sur les affaires	128,346,267 66	109,357,733 70
Impôt sur les propriétés bâties	1,725,154 12	1,316,342 69
Douanes	87,908,656 37	81,398,394 75
Octrois	66,963,000 23	70,040,893 70
Monopoles	149,371,142 02	147,539,506 67
Loterie	77,360,552 09	86,741,189 12
Services publics	44,242,500 30	42,726,206 21
Recettes diverses	7,569,917 17	10,562,976 20
Patrimoine de l'Etat	30,604,224 02	22,602,338 »
Remboursements	86,597,342 10	47,148,777 12
Recettes extraordinaires	81,195,316 27	129,633,586 46
Domaine ecclésiastique	70,179,284 82	62,340,841 74
Totaux	1,296,598,880 34	1,193,548,034 77

Dans ce tableau des ressources de l'Etat, il est deux sources de revenu qu'il serait particulièrement désirable de voir disparaître, l'une parce qu'elle est immorale, l'autre à cause de son extrême impopularité : la loterie et la mouture. Quelque besoin d'argent qu'un gouvernement puisse éprouver, il ne saurait être autorisé à spéculer sur les basses passions du peuple, ni à lui retrancher une bouchée de son pain quotidien.

— *Philosophie.* La philosophie nous offre, en Italie, au XIXe siècle, un spectacle analogue à celui qu'elle nous présente en France. Elle est en grande partie née d'une réaction contre la philosophie française du XVIIIe siècle, c'est-à-dire contre l'école sensualiste, telle que Condillac l'avait constituée sur des bases empruntées à Locke. Romagnosi est le premier philosophe italien qui ait senti le besoin d'élargir la doctrine régnante. Pour lui, les idées ne sont plus des sensations transformées. Il reconnaît dans l'intelligence une faculté distincte de la sensibilité, bien qu'elle n'en soit pas indépendante. Il l'appelle *le sens logique* et lui donne pour fonction de fournir à notre esprit les notions générales ou les idées dont se forment nos jugements. Par cette revendication des droits de la pensée, Romagnosi se rapproche de l'école de Kant. Il s'arrête, d'ailleurs, sur la pente de l'idéalisme subjectif, soutenant qu'il existe un accord parfait entre les lois de notre intelligence et celles de l'univers. Cet accord supposé, affirmé par une sorte d'acte de foi *à priori*, est, selon lui, le but et le fondement de la morale. De là découlent tout à la fois nos idées de devoir et de droit, les conditions de notre bonheur et les principes de la vertu ; car, être vertueux, c'est faire ce qu'il y a de plus utile pour nous et pour les autres.

L'école philosophique qui avait subjugué le XVIIe siècle avait été à peine ébranlée par Romagnosi ; elle fut attaquée avec autant de force que de succès par Galluppi, dont les ouvrages, parus successivement de 1819 à 1846, devinrent classiques et gagnèrent même l'esprit des gens du monde. Galluppi s'est beaucoup inspiré de la *Critique de la raison pure.* Il lui emprunte son langage, ses distinctions les plus importantes, la différence qu'il établit, à tous les degrés de la pensée, entre les éléments que l'esprit puise dans son propre fonds, et ceux qu'il emprunte à l'expérience. Il ne paraît pas, du reste, avoir saisi toute la portée de la méthode et de la critique kantistes; il ne la pousse pas à toutes ses conséquences. Il soutient contre l'idéalisme subjectif, aussi bien que contre le sensualisme, l'existence objective de l'âme, de Dieu et de la matière. L'âme, selon lui, le moi est connu immédiatement par la conscience; la matière ou le monde extérieur, par la perception des sens; car la sensation n'est pas un fait purement subjectif, entièrement renfermé dans les limites de la conscience; toute sensation se rapporte au dehors et suppose une existence distincte de nous. Enfin, par le raisonnement, nous nous élevons à la connaissance de Dieu, considérée comme la condition nécessaire et suprême de l'âme, de la matière et de toute existence limitée et conditionnelle. A la démonstration de ces thèses, Galluppi applique également l'observation psychologique et l'histoire de la philosophie, le témoignage de la conscience et celui des hommes qui ont fait de la conscience le sujet de leurs méditations et de leurs recherches. On voit que, si Galluppi s'est en partie formé à l'école de Kant, il a subi aussi l'influence de Cousin ; car ce sont les idées mêmes du fondateur de l'école éclectique que nous venons d'exposer. C'est aussi à Cousin que Galluppi emprunte la distinction de la connaissance primitive et spontanée, et de la connaissance réfléchie; la première, où n'entre pas même un doute sur la valeur objective de nos facultés ou sur l'existence des choses que nous apercevons par elles; la seconde, analytique, éloignée de son état naturel par le travail de l'homme, et où les éléments primitivement réunis sont volontairement séparés et opposés les uns aux autres. Il est juste de dire qu'il se retrouve disciple fidèle de Kant lorsqu'il s'agit des limites de la faculté de connaître. Il déclare que ces limites ne peuvent dépasser le champ de l'expérience considérée d'une manière générale, c'est-à-dire de l'expérience psychologique et de l'expérience sensible; que nous ne pouvons rien savoir de l'universel et du nécessaire, que « tout ce qui est universel et nécessaire est subjectif, » c'est-à-dire une pure conception, un pur idéal de notre raison. Sur quoi M. Franck remarque que, si nous ne savons rien, absolument rien de l'universel et du nécessaire, il nous est impossible d'affirmer l'existence de Dieu, même si nous ajoutons que nous ignorons ses attributs. Sans attributs, Dieu, pour nous, n'existe véritablement pas. Si l'on a le droit de dire que l'idée de Dieu répond à un être réel, on n'a pas le droit de limiter nos connaissances à la sphère de l'expérience. « A part cette inconséquence, dit M. Franck, Galluppi a enseigné à son pays une philosophie saine et élevée, en y ajoutant une science jusque-là fort négligée en Italie comme en France, celle de l'histoire de la philosophie. Il a rendu à la raison, en la nommant par son nom et en la distinguant avec soin de la sensibilité, la place qui lui appartient dans notre vie intellectuelle et dans l'histoire générale de l'esprit humain. Enfin, dans un temps et dans un pays où régnait encore en souveraine la doctrine de l'intérêt bien entendu, et où l'honnête était confondu avec l'utile, il a enseigné le respect de la loi morale et a subordonné tous les motifs de nos actions à la règle suprême du devoir. »

A la suite du nom de Galluppi se place, dans l'histoire de la philosophie italienne de notre siècle, le nom plus éclatant de Rosmini. Galluppi, c'était l'idéalisme modéré, contenu par la critique, s'avançant avec prudence et se gardant des affirmations téméraires et des illusions. Rosmini, c'est la spéculation dans toute sa hardiesse et sa puissance. La philosophie, avec Rosmini, reprend le caractère d'universalité que lui attribuaient les anciens ; elle est à la fois la science et la sagesse, elle commande à nos actions comme à nos pensées. Considérée comme science, elle est nécessaire à toutes les autres ; car c'est elle qui leur fournit leurs principes et leurs méthodes et qui les relie entre elles dans une synthèse supérieure. Ne reconnaissant d'autre autorité que celle de l'évidence et ne pouvant subsister que par la plus entière liberté de l'esprit, elle est cependant étroitement unie à la religion, parce qu'une vérité ne saurait en contredire une autre et qu'il nous est impossible de concevoir deux raisons qui se combattent et se détruisent, la raison divine et la raison humaine. De même que Victor Cousin, dont il était le contemporain et avec lequel il était en relation, Rosmini affirmait l'accord naturel et poursuivait l'alliance *des deux sœurs immortelles.* Il soutenait qu'il n'y a que la mauvaise philosophie et la mauvaise théologie qui se fassent la guerre.

C'est dans l'ouvrage intitulé : *Nouvel essai sur l'origine des idées*, que Rosmini a exposé les principes de son système philosophique. Prenant résolûment le contre-pied de l'école sensualiste, qui fait dériver toutes nos connaissances de l'expérience sensible et nous montre dans les idées des sensations transformées, Rosmini professe que, sans l'idée, ou l'universel, aucune de nos connaissances n'est possible, aucune expérience ne peut se former ; que c'est l'idée qui rend présents à notre esprit tous les objets avec lesquels nous sommes en rapport, aussi bien les objets particuliers, les êtres concrets et finis, que l'être infini et le monde idéal. Sans l'idée, rien n'est intelligible pour nous, et, par conséquent, rien pour nous n'existe, car nous ne pouvons affirmer l'existence que des objets accessibles à notre intelligence. L'idée est donc à la fois le fondement de la science et celui de la réalité. Elle est aussi le fondement de la moralité, puisque la perfection des êtres consiste à ressembler à leur idée. Kant, selon le philosophe italien, a rendu un grand service à la saine métaphysique, en distinguant l'élément formel et inné, et l'élément matériel ou empirique de la connaissance. Mais il s'est trompé en attribuant à l'esprit plusieurs formes. Il y a dans notre esprit une idée, une seule, qui constitue l'élément formel de la raison et qu'on peut appeler le premier principe ontologique (*primo ontologico*), l'idée première, l'idée mère (*idea prima, idea madre*) : c'est l'idée de l'être. Quoiqu'on ne doive pas la confondre avec la nature réelle des choses, cette idée est cependant présente à l'esprit comme un objet; aussi peut-on dire qu'elle est objective et ontologique, et non simplement subjective et psychologique. Hors de cette forme de la connaissance, tout acte de la pensée est impossible. Différente des objets que nous embrassons à l'aide de la sensibilité et de la conscience, elle est supérieure à ces facultés elles-mêmes et ne saurait, par conséquent, venir de l'expérience. Les caractères que nous sommes forcés de lui reconnaître, l'universalité, l'éternité, l'indivisibilité, la nécessité, la placent aussi loin de la conscience et du sentiment de notre existence personnelle que de la sensation et de la perception des choses sensibles. Une telle idée ne peut être considérée comme la création de l'homme, car l'homme ne crée pas l'universel et le nécessaire. Pour la même raison, il est impossible d'y voir une création de Dieu, ce qui est créé ne pouvant passer pour éternel. Il faut donc admettre qu'elle est innée en nous, qu'elle est innée chez tous les êtres intelligents. Mais si l'idée de l'être est innée en nous et constitue le fonds identique de notre intelligence, c'est par l'expérience seule que nous acquérons la connaissance des êtres particuliers et définis. L'expérience, selon Rosmini, se forme par l'application de l'idée générale de l'être, de l'être possible, à une sensation déterminée. Si nous étions réduits à l'intelligence pure, sans la sensation et le sentiment, c'est-à-dire sans l'élément matériel de la connaissance, nous serions enfermés dans le domaine du possible, le monde réel nous échapperait entièrement, nous ne connaîtrions aucun des êtres dont l'univers est formé. Entre ces deux extrêmes : l'idée de l'être, de l'être indéterminé, possible, et les êtres particuliers, réels, il y a les types, les idées modèles qui nous représentent les objets de notre connaissance dans la totalité de leurs attributs ou dans leur perfection. Il n'y a, pour les êtres d'une certaine classe, qu'une seule manière d'être parfaits, et cet état trouve son expression dans l'idée d'espèce qui nous est donnée dans la perception même; car les qualités d'un objet apparaissent à notre esprit avant ses défauts, qui n'en sont que la négation. C'est ainsi que Rosmini se rattache à Platon, en relevant, dans son système, entre le possible et le réel, l'idéal proprement dit ou les idées archétypes, d'après lesquels ont été formés et sur lesquels doivent se régler tous les êtres. L'idéal et le réel ne sont que deux manières différentes d'envisager les choses, ou deux aspects différents de l'existence. La raison ne peut concevoir qu'ils restent séparés l'un de l'autre; elle est donc conduite à les réunir dans une existence supérieure, qui est la condition inconditionnelle de tous les deux. L'idée de Dieu, selon Rosmini, est le résultat d'une sorte d'intégration par laquelle nous complétons la connaissance que nous avons du réel et de l'idéal et affirmons l'identité de leur essence. L'idée de Dieu, considérée en elle-même, n'est donc pas une idée innée; elle est le résultat de la réflexion et du raisonnement. Comme Maine de Biran, Rosmini fait de l'activité, de la force, le fond général du moi, de l'âme. L'âme est, en outre, à ses yeux, comme à ceux des animistes, le principe de la vie; il lui accorde un sentiment qu'il appelle le *sentiment du corps* et par lequel elle préside aux fonctions physiologiques. Un point assez curieux de la doctrine de Rosmini, c'est qu'il voit dans la sensibilité et la matière deux termes corrélatifs, dont l'un ne peut se concevoir sans l'autre. Le *senti* supposant, dit-il, de toute nécessité le *sentant*, partout où l'on rencontre le premier, on est forcé d'affirmer l'existence du second; ce qui revient à dire que toute matière est sensible. Cette vie latente qu'il accorde à la matière, même minérale, peut se manifester par des effets inattendus, lorsqu'elle rencontre des circonstances favorables; elle explique les générations spontanées. Rosmini adopte, en grande partie, la morale de Kant, mais en faisant une place plus grande au sentiment, à l'amour. Il a fait de justes et profondes remarques sur l'intervention et la responsabilité de la volonté dans nos jugements. Il considère comme le premier devoir ou le premier degré de la moralité humaine la recherche active de la vérité et l'aversion pour l'erreur et le mensonge.

Rosmini a exercé une grande influence non-seulement sur la philosophie, mais sur la littérature italienne. Tommaseo et Manzoni se sont inspirés de ses œuvres, et il a trouvé un disciple fervent dans le marquis de Cavour, le frère de l'homme d'Etat qui a créé l'unité italienne. On a fait observer avec raison que le côté traditionnel et historique de la doctrine rosminienne doit être cherché dans la philosophie des Pères de l'Eglise et dans la scolastique. On sait que, pour les scolastiques, l'être est l'attribut de Dieu, et des choses en général, le plus essentiel et le plus absolu. Il est juste d'ajouter que, s'il emprunte son principe fondamental à la scolastique, il en fait une application plus étendue et en tire des développements originaux.

La philosophie de Gioberti se rapproche, par son caractère idéaliste, de celle de Rosmini. Ce qui la caractérise et la juge, c'est qu'elle manque d'indépendance spirituelle, c'est qu'elle est construite en vue d'un but temporel et national. Gioberti sait manier avec habileté et subtilité les abstractions philosophiques, et ses nombreux écrits ne manquent pas de vues originales. Mais ce n'est pas, à vrai dire, un philosophe; c'est un politique. « Lorsqu'on étudie la politique chez les philosophes, ceux de l'antiquité, comme ceux des temps modernes, dit M. Franck, on s'aperçoit qu'elle est toujours subordonnée à leurs principes philosophiques, et il ne saurait en être autrement, puisque les lois de la société sont une conséquence de la nature de l'homme, qui elle-même dépend nécessairement de la nature universelle des choses ou des suprêmes conditions de l'existence. C'est le contraire qu'on observe dans les écrits de Gioberti. Sa philosophie est subordonnée à sa politique; c'est pour l'usage, pour les besoins, pour la glorification de sa politique qu'elle semble avoir été créée, et, comme sa politique a changé sur la fin de sa vie, on trouve aussi chez lui deux systèmes philosophiques. » Ce jugement est fort exact. C'est le but poursuivi par Gioberti, dans l'ordre politique et religieux, qui lui a dicté sa philosophie. Il se proposait avant tout la régénération de l'Italie et la conquête de son indépendance politique. Il fallait, pensait-il, pour obtenir ce double résultat, s'appuyer sur la papauté et sur l'Eglise; donc il fallait à tout prix une philosophie catholique et italienne, religieuse et nationale. « Je jugerai, dit-il dans son *Introduction à la philosophie*, je jugerai que l'Italie est rachetée politiquement quand je la verrai en possession d'une philosophie et d'une littérature qui lui appartiennent. » Ainsi, son siége était fait d'avance; le système auquel il devait aboutir était une chose voulue, et non une conséquence obligée de libres et sincères méditations.

Nous ne nous arrêterons pas à exposer ce système, que Gioberti dut abandonner lorsqu'il vint à désespérer pour son pays de l'action libératrice de la papauté et de l'Eglise. Il nous suffira d'indiquer brièvement les propositions qu'il donne pour prémisses à cette conclusion, qu'il « n'est pas possible de créer une philosophie autonome et une religion indépendante de l'Eglise. » Selon Gioberti, l'idée est à la fois le fondement de la science et de la réalité, le principe de la pensée et de l'existence, en sorte qu'on peut dire en retournant l'axiome de la scolastique : *Rien n'est dans les sens qui n'ait été d'abord dans l'intelligence.* L'être absolu est connu de l'homme ou se manifeste en lui par une intuition idéale, où le raisonnement ni l'expérience n'ont aucune part. Mais cette intuition serait pour nous comme si elle n'existait pas, si elle ne prenait conscience d'elle-même en se dédoublant, en quelque sorte, ou en se reproduisant par la réflexion. La réflexion, à son tour, ne peut se passer de l'intervention de la parole, instrument nécessaire de l'abstraction, sans laquelle la réflexion n'existe pas. La parole est nécessaire pour circonscrire l'idée et l'arrêter sous le regard de notre intelligence. Donc, la parole est aussi ancienne que la réflexion, elle est d'institution divine, et, dans le sens rigoureux du mot, une révélation. « Elle est, nous dit Gioberti, la révélation réfléchie de l'idée, » puisque l'idée se manifeste d'abord d'une manière directe dans l'intuition. Il ne faut pas, sans doute, y voir, avec de Bonald, une révélation matérielle, extérieure, accordée une fois pour toutes au genre humain personnifié dans notre premier père, mais une révélation intérieure spirituelle et universelle. Cependant, il y a des formules supérieures et nécessaires qui, une fois manifestées à l'homme, ne changent pas. Ce sont les formules qui répondent aux vérité morales et religieuses, et dont le dépôt a été confié à l'autorité de l'Eglise. C'est ainsi que Gioberti nous mène de l'intuition à la réflexion, de la réflexion à la parole ou révélation, de la révélation intérieure et invisible qui produit la parole à la révélation extérieure et organisée dont la papauté est l'organe et qui conserve la parole dans sa pureté en ce qui concerne les éléments essentiels de l'idée.

Nous ne dirons rien ici de la philosophie hégélienne que représentent et cherchent à répandre en Italie MM. Vèra, Spuventa, Fiorentino, de Sanctis, etc., et nous terminerons cet article par quelques mots sur un philosophe dont le rationalisme critique contraste avec la philosophie métaphysico-théologique de Gioberti et dont les écrits exercent une heureuse et saine influence sur la pensée italienne : nous voulons parler de M. Ausonio Franchi.

Suivant M. Franchi, le critérium suprême de toute vérité réside dans la raison. Mais, outre la raison, il y a dans l'homme une autre faculté, le sentiment. Ces deux facultés fondamentales, le sentiment et la raison, correspondent aux deux sphères suprêmes de l'esprit, la religion et la philosophie. Portant ses regards sur l'Italie, il se demande si elle professe une religion conforme au sentiment et une philosophie conforme à la raison, et il trouve que sa philosophie est la scolastique, qui est la négation de la science, et que sa religion est le catholicisme, qui est la négation de la liberté. L'éducation scientifique et la liberté ne sont donc possibles en Italie qu'autant qu'on y renoncera aux doctrines philosophiques et religieuses du moyen âge. « La philosophie, dit-il, est philosophie critique ou sceptique en tant qu'elle dévoile l'erreur, et théorique ou positive en tant qu'elle s'efforce de rechercher et de fonder la vérité. Ces deux caractères sont tous les deux essentiels; mais, dans la pratique, c'est tantôt l'un, tantôt l'autre, qui, suivant les besoins des temps et l'état des nations, doit prévaloir... En Italie, où le mouvement antidogmatique est à peine commencé et où l'abandon du catholicisme, bien que ce soit un fait qui se répande très-rapidement, est plutôt indifférence et clérophobie qu'un système et une conviction rationnelle, la critique du dogmatisme chrétien est toujours une œuvre de la plus haute importance, et la philosophie sceptique, qui, ailleurs, passerait, à juste titre, pour un anachronisme, a chez nous, encore aujourd'hui, le triste privilége de paraître une innovation hardie et téméraire. » M. Ausonio Franchi estime que la renaissance politique de l'Italie est liée à sa renaissance intellectuelle, et que celle-ci est impossible si les esprits et les cœurs italiens ne peuvent s'affranchir du joug des croyances catholiques. Sa doctrine se rapproche beaucoup du positivisme français, quant à la manière d'envisager l'objet de la raison et de la philosophie. « La raison, dit-il dans l'un de ses plus importants ouvrages, *Philosophie des écoles italiennes*, la raison nous fait voir que les problèmes transcendants sont insolubles. Cette ignorance est la condition naturelle de cette vie. Pourquoi nous tourmenter et nous soumettre à de rudes labeurs pour la recherche de l'impossible? L'univers et l'humanité existent. Quelle qu'ait été la cause première, quelle que doive être la fin de leur existence, il est hors de doute qu'ils ont tous les deux des lois intrinsèques, permanentes et essentielles, suivant lesquelles ils se développent et se perfectionnent, et que c'est de l'étude de ces lois que naissent toutes les sciences naturelles et sociales. »

— *Langue.* L'italien est un rameau de la branche italique, division des langues gréco-latines, famille indo-européenne. Les linguistes ne sont pas d'accord sur les origines de l'italien : les uns, en tête desquels se trouvent Leonardo Bruni et le cardinal Bembo, sou-

tiennent que cet idiome est aussi ancien que le latin, et que l'un et l'autre étaient en usage dans l'ancienne Rome, où le latin était la langue que les gens lettrés employaient dans leurs discours publics et leurs écrits, tandis que l'italien était la langue commune, celle de la conversation ordinaire. Les partisans de ce système citent à l'appui de leur opinion une série d'expressions que Plaute et Térence mettent dans la bouche de ceux de leurs personnages qui appartiennent à la classe plébéienne. Ces expressions offrent, en effet, du rapport avec l'italien, et il est à remarquer qu'elles ne se retrouvent pas dans les auteurs classiques, hors du cas dont il s'agit. L'emploi en est fréquent dans les auteurs de la décadence, surtout dans Martial. Les mots *vernus*, hiver; *caballus*, cheval; *bellus*, beau; *batuere*, battre, appartiennent à ce langage vulgaire ancien; ils ont évidemment du rapport avec les mots *verno*, *cavallo*, *bello*, *battere* de l'italien moderne, et au contraire, n'en ont point avec les mots *hyems*, *equus*, *pulcher*, *percutere*, dont le sens est le même dans le latin classique. Muratori ne partage pas complétement cette opinion, et il établit une autre théorie qui a été adoptée par Fontanini, Tiraboschi, Denina, Ginguené, Sismondi. Ce savant admet que, tout en proscrivant la langue primitive de l'Italie, les Romains ne la purent extirper complétement, et qu'elle continua d'exister dans les dialectes divers, sous des transformations partielles, de manière à avoir part plus tard, conjointement avec le latin, à la formation de l'italien. A l'époque de l'invasion des peuples du Nord, le latin, qui s'était déjà corrompu depuis longtemps, acheva de se dénaturer par l'introduction de beaucoup de termes et de tournures des idiomes des conquérants. C'est ainsi qu'un grand nombre de radicaux gothiques et lombards furent acclimatés en Italie. En sorte que, suivant ce système, il faut voir dans l'italien, moins le latin classique décomposé au contact des barbares, que les langues de ceux-ci fondues dans le latin rustique ou vulgaire. Le savant Maffei soutient, contrairement aux opinions exposées ci-dessus, que la langue italienne s'est formée par une corruption graduelle de la langue classique, sans le concours d'aucune influence étrangère. Dans sa *Verona illustrata*, il essaye de démontrer qu'on adopta peu à peu, au lieu du latin grammatical et correct, une sorte de langage à la structure irrégulière et à la prononciation vicieuse, et que beaucoup de termes et de tournures, attribués aux étrangers venus du Nord, étaient en usage sur le sol italien avant l'époque de l'invasion. Maffei puise ses exemples dans Aulu-Gelle et saint Jérôme; mais ces auteurs écrivaient à une époque où l'influence étrangère avait déjà singulièrement contribué à l'altération du latin. Ce système porte donc à faux, et ce n'est pas dans la langue classique de Rome, mais dans les dialectes populaires de l'Italie, qu'il faut chercher les sources de l'italien.

La formation de cet idiome commença un peu avant le XI^e siècle, et elle n'a été définitivement accomplie que dans le XIV^e siècle. Le plus ancien spécimen authentique de la langue italienne date de la fin du XII^e siècle. C'est une chanson composée, vers 1195, par Ciullo d'Alcamo, natif de Sicile. Au XIV^e siècle, qui vit Dante, Pétrarque et Boccace, l'italien était, sous le rapport de la grammaire comme sous celui du vocabulaire, à peu près ce qu'il est aujourd'hui.

La langue italienne est parlée dans presque toute l'Italie et dans les îles qui en dépendent géographiquement : la Sicile, la Sardaigne, etc.; en Suisse, dans le canton du Tessin et partie de ceux des Grisons et du Valais, et dans une partie du Tyrol méridional. En outre, on parle italien et illyrien dans les villes de l'Istrie et de la Dalmatie, et italien et roméika dans celles des îles Ioniennes et dans l'île de Tine. L'italien est aussi très-connu à Constantinople et dans quelques autres villes marchandes de l'empire ottoman.

L'alphabet italien est composé de vingt-deux lettres, dont cinq voyelles. Il lui manque les lettres *k*, *x*, *y*. L'italien n'a pas de voyelles muettes : l'*e* est ouvert ou fermé. Il n'a pas non plus de voyelles composées. On donne avec raison les noms de diphthongues et de triphthongues à l'union de deux ou de trois voyelles, car on ne change nullement dans la prononciation la valeur de chaque voyelle considérée séparément. Les consonnes *b*, *d*, *f*, *l*, *m*, *n*, *p*, *r*, *t*, *v*, ont le même son en italien qu'en français. Le *c* prend le son du *k* lorsqu'il est suivi par *a*, *o*, *u*, et il prend un son mouillé spécial, inconnu en français, et que dans ce dictionnaire nous avons figuré par *tch*, lorsqu'il est suivi de *i*, *e* (*cicerone*). Dans le même cas, le *g* a un son voisin de *dj*. La syllabe *gli* a le son mouillé de la dernière syllabe du mot français *bouilli*, excepté dans *Anglia*, *Geroglifico* et quelques autres mots étrangers. Pour obtenir un son plus doux, les Italiens placent une lettre avant ou après certains mots. Ainsi, pour effacer la dureté de prononciation que produirait la rencontre d'une consonne finale avec *s* précédant une consonne au commencement du mot suivant, on place un *i* en tête de ce dernier mot. On dit, par exemple : *con istudio* (avec étude), *per istrada* (par chemin), *in isposo* (en époux), etc., pour *con studio*, *per strada*, *in sposo*, etc. On ajoute un *d* euphonique aux mots *a*, *e*, *o*, si celui qui suit commence par une voyelle. Exemple : *ad amico* (en ami), *ed onorato* (et honoré), *od infelice* (ô infortuné), etc. Les grammairiens comptent huit parties du discours, en comprenant l'article parmi les adjectifs. L'italien a deux genres, deux nombres et six cas. Il a quatre conjugaisons, distinguées par la désinence de l'infinitif. La première est en *are*, *amare* (aimer) ; la seconde, en *ere* long, *temere* (craindre) ; la troisième en *ere* bref, *credere* (croire), et la quatrième en *ire*, *sentire* (sentir).

La langue italienne peut former un seul mot de deux, de trois et même de quatre, en fondant ensemble des verbes, des pronoms, des articles, des prépositions, des négations et des adverbes. Par ses augmentatifs et ses diminutifs, par l'emploi des verbes à l'infinitif comme substantifs, par la différente manière de placer les pronoms personnels et par la variété des formes qu'elle donne au participe présent, elle peut exprimer des nuances particulières de la pensée, qu'il serait difficile de rendre aussi bien dans aucune autre des langues néo-latines. Elle peut former des superlatifs par la répétition de l'adjectif et de l'adverbe. La syntaxe de la langue italienne ressemble à celle de la langue française; elle répugne davantage encore aux inversions et préfère partout la construction directe.

L'italien est un des idiomes les plus mesurés et les plus cadencés que l'on connaisse; ses syllabes ont une quantité tellement prononcée, qu'il est facile de composer dans cette langue les hexamètres et les pentamètres des Latins par les mêmes combinaisons de longues et de brèves. De plus, elle est très-riche en expressions figurées, et le langage poétique diffère beaucoup de celui de la prose.

La langue italienne écrite n'est nulle part généralement parlée ; elle est cependant commune à toutes les personnes bien élevées et diffère beaucoup de la langue vulgaire. Cette dernière comprend un grand nombre de dialectes, parmi lesquels on distingue les suivants : le piémontais et le génois, mêlés de plusieurs mots français, et dont le second approche le plus du provençal ; le milanais ou lombard propre, qui a les sons *eu*, *u*, la lettre *j*, le *n* nasal des Français, qu'on retrouve aussi dans le piémontais et le génois; le bas lombard, parlé dans le Brescian, le Crémonais, le Mantouan, les anciens duchés de Parme et de Modène, le Ferrarais, etc.; on n'y trouve pas les sons français du lombard propre, quoiqu'il en approche beaucoup; le bolonais et le bergamasque, parlés dans les provinces de Bologne et de Bergame : ils sont les plus rudes de tous; le vénitien, qui est le plus doux, et dans lequel on distingue, outre le vénitien propre, parlé à Venise et dans ses environs, le vénitien continental, parlé avec des nuances différentes depuis l'ancien Dogado jusqu'au Mincio, et le vénitien maritime, parlé aussi avec des nuances différentes dans les villes de l'Istrie, du littoral hongrois, de la Dalmatie, des îles Ioniennes et de quelques îles de l'Archipel; le frioulain, mêlé de plusieurs mots romaniques, français et slaves; le tyrolien, parlé dans les hautes vallées de Fassa ou Evacs, de Livinalongo ou Buchenstein, d'Enneberg, de Badia ou Abtey ; il diffère beaucoup de l'italien parlé dans le reste du Tyrol, et il est peut-être le plus corrompu des dialectes italiens; le toscan vulgaire, parlé en plusieurs sous-dialectes dans les anciens duchés de Toscane et de Lucques, dans le Pérousin et en Sardaigne, à Sassari, à Castel-Saldo, à Tempio, à Sorso, à Agio et à Semori; ce dialecte, poli et perfectionné, est devenu la langue de la littérature et du beau monde en Italie; mais il se distingue surtout, tel qu'on le parle dans le Florentin, par les fortes gutturales *ha*, *he*, *hi* ; le romain, parlé à Rome et, avec des nuances différentes, dans la partie méridionale des anciens Etats romains; c'est le plus pur après le toscan, sur lequel il a même l'avantage d'une prononciation plus douce; le sabin et l'abruzze, parlés dans la Sabine et les Abruzzes; le calabrais et l'apulien ou puglièse, très-incultes et très-rudes, parlés dans les Calabres et la Pouille; le tarentin, mêlé de plusieurs expressions grecques, parlé à Tarente et dans ses environs; le napolitain, parlé en plusieurs sous-dialectes à Naples et dans les provinces voisines; il est remarquable par sa littérature, qui est la plus riche de tous les dialectes italiens; le sicilien, mêlé de plusieurs mots d'origine arabe, grecque et provençale; on peut le regarder comme la souche de la poésie italienne; le sarde, parlé dans presque toute l'île de Sardaigne; on le dit mêlé de plusieurs mots grecs, français, allemands et espagnols.

La plupart de ces dialectes possèdent une littérature propre et assez variée, des comédies, des poëmes; quelques-uns même ont des dictionnaires, des grammaires. La *Jérusalem délivrée* a été traduite en bergamasque, en bolonais, en calabrais, en génois, en milanais, en napolitain, en pérousin et en vénitien.

On donne le nom de *langue franque* à un patois qui a cours dans les ports du Levant et qui sert de moyen de communication entre la population indigène et musulmane et les Occidentaux. Dans ce patois, dont le fond principal est formé par l'italien, on retrouve des expressions appartenant aux idiomes de presque tous les peuples du bassin de la Méditerranée.

— ***Histoire littéraire.*** Quelle que soit l'origine de l'italien moderne, cette belle langue se constitua de bonne heure après la chute de la domination romaine, se perfectionna, se régularisa peu à peu, et déjà en 800 on parlait l'italien d'aujourd'hui. Bientôt même on se mit à l'écrire, surtout lorsque les Italiens, secouant la longue oppression étrangère et féodale, se constituèrent en communes, dont plusieurs devinrent de glorieuses républiques. Dans les parlements, les affaires publiques se traitaient dans la langue du peuple, laquelle, sortant des habitudes domestiques, se formait ainsi à des matières plus importantes; de telle sorte que, créée en dehors des lettrés, la langue ne reçut la vie que du peuple. Mais si le patriotisme fut le premier moteur qui fit de l'italien une langue écrite, l'esprit religieux fut le second; car les moines, tous gens du peuple, l'employèrent de bonne heure dans leurs prédications. La troisième cause de ce mouvement fut l'amour et le sentiment chevaleresque. On a, dès 1200, des poésies galantes de l'empereur Frédéric II, mort en 1251, de son fils Entius et de son secrétaire, Pierre des Vignes. Avant cette époque, Ciullo d'Alcamo, Sicilien, avait écrit des poésies amoureuses. Les premiers chroniqueurs sont de la même époque. Ce sont : Matteo Spinelli, qui écrivit des chroniques napolitaines de 1247 à 1268; le chroniqueur toscan Marchionne da Coppo Stefani; Ricordano Malespini, simple et rude, mort en 1281; Dino Compagni, qui a la brièveté, la précision et la vigueur d'un historien simple et véridique. Sous la plume de cet historien honnête des luttes entre les guelfes et les gibelins, l'italien est déjà une langue complète, apte à exprimer les sentiments généreux d'hommes libres; et il est bien peu de mots de cette langue du XIII^e siècle qui ne soient plus usités aujourd'hui, fait exceptionnel parmi les langues de l'Europe. Citons encore fra Guidotto, de Bologne, qui recueillit des préceptes de Cicéron sous le titre de *Fior di retorica* (1260), et les poëtes fra Jacopone de Todi (1306); Guittone d'Arezzo; Guido Guinizzelli, mort en 1294; Guido Cavalcanti, mort en 1301 ; Cino de Pistoie, qui ennoblit, perfectionna et polit la langue écrite; Ser Brunetto Latini, le maître de Dante; Bono Giamboni (1240-1300), dont les traités moraux, imitation du latin, sont restés comme modèles de langue (*testi di lingua*). Mais ces écrivains primitifs appartiennent plutôt à la grammaire qu'à la littérature ; on les cite parce qu'ils ont été les premiers. Voici que tout à coup apparaissent trois grands hommes qui élèvent la littérature italienne au plus haut point de splendeur, tandis que les autres nations gisaient encore dans les ténèbres.

— XIV^e *siècle. **Le grand triumvirat.*** Le patriotisme, la religion, l'amour, avaient successivement inspiré les premiers écrivains italiens; ces trois sentiments se trouvent réunis à la fois dans la grande âme de Dante Alighieri et lui dictent un poëme « auquel ont mis la main et le ciel et la terre; » nous avons nommé la *Divine comédie*. François Pétrarque (1304-1374) se réchauffe aux mêmes foyers ; mais si la postérité n'a guère vu en lui que le poëte et le chantre de Laure, son siècle a surtout admiré son vaste savoir, ses nombreuses œuvres d'érudition, son enthousiasme pour l'antiquité classique et la part immense qu'il prit à la renaissance des lettres. Après la mort de Dante, et lorsque les Florentins eurent rendu justice au grand exilé, Jean Boccace (1313-1375) fut le premier à occuper la chaire instituée pour expliquer la *Divine comédie*, afin d'apprendre aux citoyens l'amour de la patrie, la haine du vice et le goût de la science. Ingénieux écrivain, Boccace a laissé, entre autres ouvrages, le *Décaméron*, modèle de langue, sinon de style. Le XIV^e siècle est l'âge d'or de la langue italienne; la langue est pure, nette, sans mélange ; mais, à l'exception des trois grands noms que nous venons de citer, le mérite des écrivains *trecentisti* est bien plutôt philologique que littéraire; et ce n'est pas une des moindres singularités de la destinée de l'Italie, que cette nécessité où l'on est d'étudier sa langue dans des auteurs très-pauvres de fond et d'idées. Plusieurs traduisirent des traités latins dans une langue admirable : tels sont Pier Crescenzi, mort en 1320; fra Pipino, traducteur du célèbre Marco Polo; Arrigho de Settimello; fra Domenico Cavalca; fra Bartolomeo de San-Concordio. Les écrits des moines dominent, à cette époque, comme le *Miroir de la pénitence*, de fra Jacopo Passavanti, mort en 1357; les lettres du bienheureux Giovanni delle Celle, et les *Fioretti*, de saint François d'Assise. En dehors des couvents, nous trouvons l'*Acerba*, poëme philosophique de Cecco d'Ascoli; le *Dittamondo*, de Fazio degli Uberti; le *Quadrizegio*, de Frezzi; les *Documents d'amour*, de Francesco da Barberino (1264-1306); les facétieux sonnets de Burchiello; les *Nouvelles*, de Franco Sacchetti, né en 1335, et de Ser Giovanni Fiorentino; enfin, le *Gouvernement de la famille*, d'Agnolo Pandolfini (1365-1446). La plupart de ces écrivains étaient, comme les trois grands écrivains de ce siècle, Florentins ou tout au moins Toscans. Il en est de même des chroniques; excepté Venise, les seules bien écrites à cette époque sont celles de Toscane. Florence eut alors de bons historiens, tels que les frères Villani, simples négociants arrivés aux premiers postes de la république, et Gino Capponi, l'un des plus honorables citoyens florentins. Ce sont des bourgeois, marchands ou artisans de Florence qui ont écrit ces précieuses chroniques, à une époque où les rois et seigneurs des autres pays ne savaient pas lire !

— XV^e *siècle.* (*Les Quattrocentisti.*) Au XV^e siècle, la langue italienne, qui aurait dû suivre Dante, Pétrarque et Boccace sur les hauteurs où ils l'avaient placée, déchoit, au contraire, étouffée par l'érudition. C'était l'époque de la renaissance grecque et latine, et la passion de l'antiquité absorbe des esprits cultivés, comme Pomponius Letus, Pontanus, Sannazar, Panormita, l'Aurispa, Valla, Pic de La Mirandole, le Poggio, Marsile Ficin, le Politien, Scaliger, Platina, Bruno d'Arezzo, Æneas-Sylvius Piccolomini, etc. C'est le siècle des pédants. Les travaux d'érudition reçoivent une nouvelle impulsion de la découverte de l'imprimerie, perfectionnée en Italie par Alde Manuce (1447-1515). Les petites et libres républiques italiennes tendent à s'absorber dans les grands Etats, et l'on voit apparaître les tyrans. Les Médicis, à Florence, protégent les lettres; Côme et surtout Laurent les cultivent; mais ces Mécènes encouragent une littérature toute sensuelle et amusent le peuple pour lui faire oublier la liberté. C'est à la cour des Médicis que Louis Pulci (1431-1486) écrit son poëme *le Morgante*, et que le savant Ange Politien (1454-1494) versifie l'*Orphée*. Citons encore, parmi les poëtes : Giusto dei Conti; Girolamo Benivieni; Pic de La Mirandole (1463-1495); Colluccio Salutati; Jacques Sannazar (1458-1530), savant poëte latin qui versifia des pastorales en un italien plein de latinismes; et, parmi les prosateurs : Francesco Filelfo, auteur d'un commentaire de Pétrarque, écrit dans un style illisible; Léonard de Vinci, aussi grand peintre qu'esprit vaste, profond et juste; Léon-Baptiste Alberti et Matteo Palmieri, qui, comme presque tous les écrivains de ce siècle, à la fois pédant et barbare, écrivirent en latin mieux que dans leur langue maternelle. Il faut excepter pourtant l'historien Feo Belcari (1410-1484) et le grand dominicain Jérôme Savonarole (1452-1498), qui réagit dans un langage magnifique contre le paganisme littéraire et social du temps.

— XVI^e *siècle.* (*Le Cinquecento.*) Le XVI^e siècle a été appelé le siècle d'or de la littérature italienne, par l'heureuse alliance du naturel, de la pensée et de la perfection de la forme. Comme au siècle d'Auguste, on voit l'enthousiasme faire place au goût, l'originalité à l'imitation et le travail de l'idée à celui du beau extérieur. La chute des petites républiques avait créé des Mécènes et des courtisans, et, à défaut de liberté, les Italiens se jetaient avec passion dans les belles-lettres, comme pour protester contre les étrangers ignorants qui les opprimaient. D'ailleurs, jamais tant d'honneurs ne furent prodigués aux écrivains et aux artistes. Tous les souverains de l'Italie, le pape Léon X en tête, professent un véritable culte pour les lettres; mais ce fut au détriment de la dignité des lettrés. Les uns se rapetissent dans l'adulation, comme l'Arioste et Caro; les autres sont pervertis par la tyrannie, comme Machiavel et Giovio ou Jove. « La liberté du moyen âge avait ressuscité la littérature italienne; l'étude des classiques lui avait donné de nouvelles forces; la tranquillité dans la servitude permit de la cultiver; mais, salariée par les princes, elle se sépara des besoins et des sentiments de la nation; elle perdit en génie ce qu'elle acquérait du côté du goût; elle devint un exercice aristocratique plutôt qu'une expression populaire... Aussi cette littérature ne nous retrace pas l'état de la nation à cette époque; elle nous présente comme fortunée une période qui fut une des plus déplorables pour l'Italie. » (Cesare Cantù, *Della letteratura italiana.*) Aussi la littérature de cette époque sacrifia le *vrai* au *beau*, et le grand siècle de Léon X n'engendra aucun chef-d'œuvre vraiment original, c'est-à-dire ayant tracé un sillon nouveau dans le champ de l'intelligence. Pourtant la moisson est riche. Dans la poésie lyrique, nous trouvons le culte de Pétrarque restauré par le cardinal Bembo (1470-1547), suivi par Della Casa, Vittoria Colonna, Fr.-M. Molza et l'innombrable foule des pétrarquistes, dont les sonnets imagés et langoureux donnèrent pourtant le ton à la littérature des autres pays. La poésie pastorale, genre faux imité de l'antiquité, est cultivée avec un certain succès, notamment par Bernardo Tasso, père de Torquato; mais combien est plus aimable la rustique simplicité qu'on trouve, par exemple, dans la *Nencia da Barberino* de Laurent de Médicis! Les poëmes didactiques, genre inférieur qui se compose invariablement de descriptions et d'épisodes, sont assez nombreux : Giovanni Ruccellaï (1475-1526) chanta les *Abeilles;* Louis Alamanni (1495-1556), Florentin comme le précédent, l'*Agriculture;* Erasme de Valvasone, mort en 1593, la *Chasse;* Bernardino Balbi (1553-1617), la *Navigation;* Louis Tansillo, Génois, mort en 1596, la *Ferme*, etc. Les pédants, les pétrarquistes étaient en butte aux traits légers et satiriques de l'aimable et joyeux Francesco Berni, mort en 1536, et des poëtes bernesques, satiriques et burlesques, qui avaient pris le parti de railler tous les vices et toutes les misères de la vie : Mauro, Della Casa, Caro, Firenzuola, le Lasca, etc.

A ce genre il faut rattacher le langage *pédantesque* (italien estropié et mélangé de latinismes), introduit par Camillo Scrofa, et le langage *macaronique*, latin grossier, tout à la moderne. Théophile Folengo (1491-1544) écrivit dans ce jargon, sous le pseudonyme de Merlin Coccaïe, des poëmes entiers, comme le *Macaronicum poema, Baldus, Moschea, Zanitonella*, etc.

Dès le siècle précédent, Pulci avait chanté les entreprises de Roland; les trois cycles des romans de chevalerie (les douze pairs de Charlemagne, la Table ronde et le Saint-Graal) avaient fourni matière à une foule de poëmes chevaleresques que nous n'essayerons même pas de nommer. Le meilleur est le *Roland amoureux*, de Matteo Boïardo, comte de Scandiano (1430-1494), refait sous le même titre, au XVIe siècle, par l'ingénieux Berni. Le même sujet donna à Ludovic Arioste, de Reggio (1474-1533), l'idée de son admirable poëme du *Roland furieux*. Sur les traces de l'Arioste, à qui l'on ne peut reprocher que d'avoir consacré son brillant génie à l'adulation de la maison d'Este, une foule de poëtes essayèrent du genre épique; nous ne citerons que l'*Angélique amoureuse*, de Brusantini; *Giron le Courtois* et l'*Avarchide*, d'Alamanni; l'*Amadis*, de Bernardo Tasso, de Bergame (1493-1569); le *Guerrino Meschino*, de Tullie d'Aragona; et, au siècle suivant, le *Ricciardetto*, de Nicolo Forteguerri (1674-1738), agréable et bizarre fantaisie plutôt que véritable poëme de chevalerie. Mais la vraie épopée, celle qui retrace toute une époque en un personnage, comme avait fait Dante, pas un poëte d'alors ne la conçoit. Les grands sentiments de patriotisme ont fait place à la frivolité, et la beauté compassée de Virgile est l'idéal des poëtes du XVIe siècle.

En général, les meilleurs écrivains de l'Italie sont les historiens; et, au XVIe siècle, c'est encore à Florence que l'on trouve le plus grand nombre de bons historiens. Celui qui, mieux que tous, *sait voir et sait dire* est Francesco Guicciardini (1482-1540), qui, avec un magnifique talent d'exposition et de style, mais avec une profonde immoralité politique, écrivit l'*Histoire d'Italie de* 1494 *à* 1534. Après lui viennent Giambullari (1495-1555), qui commença une *Histoire générale de l'Europe*, à partir de 913, et Jacopo Nardi, Bartolomeo Cavalcanti, Nerli, Vincenzo Borghini, tous inférieurs à Guichardin, mais plus moraux. Autres historiens florentins : Bernardo Segni; Benedetto Varchi (1502-1565), chroniqueur sincère; Scipion Ammirato (1531-1601), généalogiste des familles florentines; J.-B. Adriani, continuateur de Guichardin, de 1536 à 1574; Bernardo Davanzati (1529-1606), excellent écrivain, traducteur de Tacite et plus concis que l'original lui-même (preuve que l'italien est une langue aussi précise que le latin). Ghirardacci écrivit l'histoire de Bologne; Bembo et Paruta, celle de Venise; Camillo Porzio et Collenuccio, celle de Naples; Bernardino Baldi a laissé une *Vie de Guidobaldo d'Urbino*, qui est un bon modèle. D'autres historiens écrivirent en latin; tels sont : Carlo Sigonio (*Histoire d'Italie depuis l'invasion des Lombards jusqu'en* 1286); l'évêque Paul Jove (1483-1552), resté comme le type de l'historien vénal; le jésuite Maffei (*Histoire de la conquête des Indes*).

L'historien le plus célèbre de ce siècle, Nicolo Machiavelli (1469-1527), mérite une étude complète. Il sera question ailleurs du fameux secrétaire d'Etat de la république florentine, du profond et astucieux politique qui a écrit, dans un style clair, bref, énergique, le *Prince*. les *Discours sur les Décades de Tite-Live*, les *Dialogues sur l'art de la guerre*, l'*Histoire de Florence* et la *Vie de Castruccio*. Après Machiavel, on trouve d'autres Florentins parmi les écrivains politiques : Donato Giannotti (1494-1563), secrétaire de la république après Machiavel, et que son attachement à l'antique liberté fit exiler; Bartolomeo Cavalcanti, aussi fidèle à la cause vaincue de la liberté de sa patrie; puis J.-B. Guarini, Leonardo Salviati, Scipion Ammirato et Cosimo Bartoli, vendus aux Médicis ou partisans du pouvoir d'un seul. Les *Discours politiques* du Vénitien Paul Paruta (1540-1598) sont d'un homme plus rompu aux grandes affaires de l'Etat qu'au beau style, tandis qu'un autre Vénitien, Sebastiano Erizzo, montra dans son *Discours sur les gouvernements civilisés* une plus grande connaissance des livres que des hommes Avant tous ces écrivains, la politique avait été traitée par Savonarole, dont on a un *Traité sur le régime et le gouvernement de Florence*, aussi recommandable par la simplicité de la diction que par la sagesse des doctrines.

Les penseurs du XVIe siècle suivaient encore aveuglément, les uns, les doctrines d'Aristote, les autres, les théories du spiritualiste Platon; pourtant, les Italiens rompirent les premiers les lisières de la pensée, et tandis que les uns ne cherchaient qu'à détruire l'antique édifice, comme Pomponace, Cardan, Erizzo, Ochino, Paolo Sarpi, J.-B. Porta, etc., les autres s'immortalisaient en essayant d'ériger une nouvelle philosophie; nous avons nommé Giordano Bruno, Bernardino Telesio, Thomas Campanella. Aucun d'eux n'est remarquable au point de vue littéraire. Quant à ceux qui ont traité littérairement des questions philosophiques, leurs livres sont généralement aussi peu riches pour le fond que peu attrayants par la forme.

Tels sont les *Leçons* de Benedetto Varchi, les *Traités* de Sperone Speroni, les *Dialogues de l'amitié*, de Leonardo Salviati, les traités d'éducation d'Alexandre Piccolomini, du cardinal Antoniano et de Sadolet (en latin), et bien d'autres encore. On peut ranger dans cette catégorie le traité du *Gentilhomme*, de Muzio. Mais on doit plus d'attention à deux écrivains remarquables : Balthasar Castiglione (1468-1529), gentilhomme et soldat, qui a laissé le livre du *Courtisan*, et Mgr Jean della Casa, Florentin (1503-1556), poëte léger et auteur du *Galateo*, sorte de traité de savoir-vivre et de morale en action.

L'éloquence politique du XVIe siècle est au-dessous de ce qu'on pouvait attendre d'une époque où la libre parole n'était pas encore abolie; elle pèche par le défaut endémique de ce siècle : la prolixité. L'imitation de Boccace, qui gâtait l'éloquence, fut plus heureuse dans le genre de la *nouvelle*. L'un des plus agréables conteurs de ce temps, mais en même temps l'un des plus immoraux, fut le Lasca, Florentin (1503-1583). Moins correct, l'évêque Matteo Bandello, de Tortone (1480-1561), n'a guère de Boccace que ses défauts; la plus fameuse de ses nouvelles est celle de *Roméo et Juliette*, qu'il a peut-être empruntée à un auteur inconnu ou à son contemporain, Louis da Porta, de Vicence (1485-1529), écrivain politique, qui a raconté aussi l'histoire des Capuletti et des Montecchi. Mais le plus charmant conteur du siècle est un moine de Florence, Agnolo Firenzuola (1493-1548). Meilleur prosateur encore que poëte, il a laissé des nouvelles immorales, mais délicieuses de forme, une imitation de l'*Ane d'or*, d'Apulée, et les *Discours des animaux*. Deux aimables fantaisistes, ce sont un simple cordonnier, Jean-Baptiste Gelli (1498-1565), auteur des *Caprices du tonnelier*, etc., et Antoine-François Doni (1513-1574), qui a écrit d'amusantes folies. Ajoutons que les *Librerie* de Doni sont le premier exemple des catalogues raisonnés et des journaux littéraires qui apparurent plus tard.

Un grand nombre de lettrés de ce temps étaient attachés aux princes comme secrétaires; les lettres qu'ils écrivirent pour leurs patrons, plutôt historiques que littéraires, ont été recueillies, notamment dans les *Lettres de princes à princes*, de Ruscelli. Citons seulement, dans ce genre épistolaire, Annibal Caro (1507-1566), qui a écrit beaucoup de poésies légères, mais dont les œuvres en prose sont encore préférables. Il ne faut pas omettre dans cette revue du XVIe siècle les *artistes écrivains*. Déjà Cennini avait donné un traité de la partie technique de la peinture; puis Borghini avait écrit le *Riposo*. Vasari (1512-1574), admirateur de Michel-Ange et lui-même peintre et architecte des Médicis, a laissé ses *Vies des excellents artistes*, ouvrage précieux, quoique défectueux à plus d'un titre. Rappelons ici, quoique écrites plus tard, les *Vies des peintres anciens*, élégamment écrites par Carlo Dati (1619-1675), et l'estimable *Histoire des artistes*, de Baldinucci (1624-1696). Pour rester dans le XVIe siècle, citons les *Quatre livres de l'architecture*, de Palladio (1518-1580), et la *Règle des cinq ordres d'architecture*, de Vignole (Jacopo Barozio [1507-1573]); les *Lettres d'artistes*, recueillies par Bottari, et les *Mémoires* de Benvenuto Cellini, livres du plus haut intérêt. Dans les autres arts et dans les sciences, on cite les traités d'art militaire de Patrizi, de Savorgnano et de Ciro Spondone; d'industrie et d'agriculture de Neri, Baldi, Vettori, Soderini, Davanzati; de sciences de Cesalpino, de Fallope, d'Eustache, de Porta, de Sarpi, etc.

La littérature des *cinquecentisti*, entravée par l'imitation, chercha ses inspirations ailleurs que dans les entrailles mêmes du sentiment national. Aussi l'alliance du génie qui crée et du goût qui discerne fait défaut dans la littérature de ce *siècle d'or*, qui serait bien plutôt le *siècle de l'art pour l'art*. Aucune idée morale. Les princes de l'Eglise et les évêques enseignaient la morale en chaire et la tournaient en dérision dans leurs vers licencieux. Sans pudeur et à outrance on prodiguait l'encens aux Mécènes, et au milieu du faste des cours, les lettrés mendient, quand ils ne menacent pas leurs protecteurs, comme Paul Jove, ou quand ils ne se livrent pas entre eux à de basses querelles, comme Caro et Castelvetro, Doni, Ruscelli, Muzio, etc. Mais un type d'effronterie unique fut l'Arétin (1492-1556), le plus impudent coquin qui ait jamais tenu une plume d'écrivain, et qui à force d'audace s'était rendu redoutable. Ce scélérat, qui pratiquait le *chantage* sur les rois et les princes, a écrit de tout : comédies, satires, libelles, livres de dévotion, épistolaires, ordures de toute espèce, et jusqu'à des vies des saints!

Les désordres de l'Eglise, qui furent l'objet des railleries de plus d'un écrivain italien, la renaissance païenne dans les mœurs, dans les arts et les lettres, contre laquelle Savonarole avait en vain protesté, amenèrent la réforme de Luther. Alors seulement l'Eglise comprit qu'il y avait quelque chose à faire. C'est alors que le cardinal Bellarmin (1542-1621) écrivit son *Catéchisme romain*. L'Italie a deux histoires fameuses du concile de Trente. La plus célèbre, celle de fra Paolo Sarpi (1552-1622), théologien de la république de Venise, est conçue dans un esprit d'opposition contre Rome. Le pape répliqua par l'histoire du cardinal Pallavicino Sforza (1607-1667), qui, au point de vue de la forme, se fait lire moins volontiers que celle de Sarpi.

Le concile de Trente fut suivi, en Italie, d'une réaction de la piété populaire et de la foi catholique contre le déréglement des mœurs. C'est sous l'inspiration de ce nouveau courant d'idées que Torquato Tasso (1544-1595) conçut la pensée de sa grande épopée nationale et chrétienne, qu'il ne sut pourtant pas écrire sans se dégager de l'imitation des romans de chevalerie : la *Jérusalem délivrée*. Il sera question ailleurs de ce magnifique poëme, ainsi que des autres œuvres poétiques et philosophiques de ce grand et doux rêveur. Le Tasse eut de nombreux imitateurs; mais si l'on peut citer, même après l'Arioste, quelque poëme de chevalerie qui soit resté, en revanche on ne saurait, après le Tasse, nommer, dans la poésie proprement épique, une œuvre durable. Avant lui déjà, le Trissin (1478-1550) avait platement versifié un poëme en vers *sciolti* : l'*Italie délivrée des Goths*. Le seul qu'on puisse citer est le poëme de la *Croix reconquise*, de Bracciolini (1566-1645).

— XVIIe *siècle* (1600-1720). [*Le Seicento.*] Le XVIIe siècle italien présente un double caractère. La domination étrangère, en éteignant toute vie nationale, abattit les âmes et engourdit la pensée : les esprits, énervés par la servitude, se perdirent dans les subtilités du langage, et la littérature, sans but noble et sérieux, n'eut plus que l'idolâtrie de la forme. Puis à la suite de l'asservissement, ce siècle donna à l'Italie la paix et une tranquillité qui fut signalée par la reprise des bonnes études. La faveur dont les sciences et les lettres étaient l'objet se traduisit par la fondation de nombreuses universités, bibliothèques publiques et Académies littéraires. La plupart de ces Académies, aux noms pompeux, bizarres ou ridicules, consumèrent le temps en niaiseries; d'autres rendirent de grands services : ce sont celles de la *Crusca*, qui conserva et épura la langue; des *Arcadiens*, établie à Rome pour corriger le goût poétique dépravé, et surtout celle du *Cimento*, créée à Florence en 1657 pour les progrès des sciences expérimentales. De ce double courant d'idées, il résulta deux générations d'écrivains : les uns ne s'occupant que des mots, les autres préoccupés du fond. Les premiers, déguisant le vide de la pensée sous la pompe et l'apparat du style, prenant l'affectation pour la grâce, l'enflure pour le sublime, les jeux d'esprit pour la vivacité et l'à-propos, donnèrent au XVIIe siècle italien une réputation de ridicule frivolité. On oublia que l'autre école, celle de la pensée, a donné à l'Italie une prose moins soignée, mais plus nerveuse et surtout plus philosophique que celle du siècle précédent, et une poésie moins élégante, il est vrai, mais plus nourrie d'idées.

La plus brillante expression poétique du mauvais goût de ce siècle, emprunté aux Espagnols, est le Napolitain J.-B. Marini (1569-1625), qui, assez richement doué pour prétendre à la gloire, ne courut qu'après la vogue. Elle fut immense; pourtant, au milieu de ce déluge d'antithèses forcées, de métaphores bizarres, de comparaisons gigantesques, de clinquant sonore et de descriptions alambiquées, dont Marini, Achillini, Graziani et tous les marinistes inondèrent l'Italie et l'Europe, on rencontre encore quelques bons, sinon excellents poëtes lyriques : d'abord Chiabrera (1552-1637) et Fulvio Testi; ensuite, Crescimbeni (1665-1728) qui, de concert avec ses amis, l'élégant Menzini (1646-1704), Zappi et les autres courtisans de la reine Christine de Suède, fonda l'Académie des *Arcadiens*; puis Maggi, Lemene, J.-B. Cotta; Salvator Rosa (1615-1673), dont les satires ont la sauvage âpreté de ses tableaux; Alexandre Guidi (1650-1717), et le sénateur florentin Vincenzo Filicaïa (1642-1707), moins soigné comme forme, mais remarquable par l'élévation du sentiment poétique et du patriotisme. Filicaïa n'est pas d'ailleurs le seul poëte de son temps (et c'est un des mérites de ce siècle) qui ait fait vibrer la corde patriotique; Marini, Chiabrera, Testi et beaucoup d'autres chantèrent la grandeur déchue et les malheurs de l'Italie, et célébrèrent Charles-Emmanuel le Grand, duc de Savoie, en qui l'indépendance nationale mettait déjà son espoir. On trouve, en général, dans ce siècle une tendance à l'originalité plus marquée que dans le précédent. Le fécond Pier-Jacopo Martelli, de Bologne (1665-1727), imagina le vers martellien; Chiabrera adopta de nouveaux mètres, empruntés aux Latins; Guidi trouva la *canzone* libre, et Redi le dithyrambe (*Bacchus en Toscane*). En fait d'innovations, on vit paraître des poëmes héroï-comiques, dont le meilleur est le *Seau enlevé*, d'Alexandre Tassoni, de Modène (1565-1635). Bracciolini, que nous avons nommé parmi les poëtes épiques, prétendit avoir inventé avant Tassoni le poëme héroï-comique en écrivant les *Dieux bafoués*. Citons encore dans ce genre le *Malmantile reconquis* du peintre florentin Lorenzo Lippi (1606-1694); l'*Enéide travestie*, de J.-B. Lalli, et une foule d'autres, surtout en dialectes. Parmi ces derniers, rappelons Francesco Baldovini (1664-1716), qui a versifié avec grâce et naturel dans le dialecte des paysans des environs de Florence. Ce siècle vit aussi cultiver avec fureur les acrostiches, les anagrammes et tous les genres imaginables de tours de force poétiques.

Les prosateurs italiens s'étaient jusqu'alors fort peu préoccupés de l'harmonie des périodes, et, même au XVIe siècle, on ne peut citer, pour la majesté et le fini de la diction, que Della Casa, Firenzuola et Annibal Caro. Les jésuites furent les premiers rhéteurs qui s'étudièrent au beau style, et l'on a des exemples de leur style fleuri et maniéré dans l'*Histoire* (absurde et détestable au point de vue historique) *de la compagnie de Jésus*, de Daniel Bartoli, et dans les *Traités* littéraires et philosophiques du cardinal Pallavicino Sforza. Combien leur est préférable le jésuite Paolo Segneri (1624-1694), le meilleur orateur du siècle en Italie, inférieur toutefois à Bossuet et à Bourdaloue.

La vraie gloire de ce siècle, c'est la science, et les meilleurs écrivains furent les savants. A leur tête, et le plus grand de tous, nous trouvons Galileo Galilei (1564-1642), le père de la plupart des sciences exactes. Ce grand homme, qui fut un admirable observateur de la nature, fut aussi l'écrivain le plus naturel, et son style clair, simple et substantiel n'emprunte jamais les faux ornements de la rhétorique. Galilée fut suivi dans la science par Torricelli, puis par l'Académie du *Cimento*, qui se proposa pour objet l'étude de la nature, et dont les principales lumières furent V. Viviani, J.-A. Borelli, Fr. Redi (1626-1697), médecin et poëte, observateur sagace et intelligent des phénomènes naturels, et l'un des meilleurs écrivains de la langue; enfin, l'abbé Lorenzo Magalotti (1637-1712), secrétaire de l'Académie, dont il a raconté les travaux dans une histoire, qui est un monument littéraire et scientifique, en une langue limpide et un excellent style. Cet esprit si lucide a aussi écrit l'histoire de ses voyages et des lettres de polémique religieuse.

Outre Redi, d'autres médecins ont laissé de bons ouvrages scientifiques : ce sont Cocchi (1695-1758), Vallisnieri, Del Papa et Pasta. Parmi les savants de ce siècle, il faut citer les anatomistes Bellini, Malpighi, Valsalva, l'astronome Cassini, le mathématicien Castelli, Cavalieri, etc., tous étrangers à la littérature. En philosophie, M.-A. Fardella réfuta Malebranche. Le champ des grandes questions politiques étant désormais interdit aux esprits italiens, ils s'adonnèrent à l'étude de l'économie publique et de la jurisprudence. Pour taire les noms secondaires, nous ne citerons que Vincenzo Gravina (1664-1718), qui approfondit et expliqua l'*Origine et les progrès du droit civil*; et surtout J.-B. Vico. Dans les autres sciences, on a les relations des voyageurs Brunetti, de Vecchietti, de Pier della Valle; le *Tour du monde* (1700), de Gemelli Carreri, traduit en diverses langues; la *Bibliothèque universelle* du P. Coronelli, tentative encyclopédique; les œuvres militaires de Montecuccoli, fameux général et bon écrivain, dont il existe entre autres un éloge, par Paradisi.

L'histoire ne compte aucun grand nom dans ce siècle parmi ceux qui la cultivèrent. Laissant de côté les nombreuses histoires municipales, nous ne citerons que l'histoire des guerres des Flandres, du cardinal Bentivoglio (1579-1644), qui se ressent du mauvais goût de l'époque; l'histoire des guerres religieuses de la France, de Davila (1576-1631), qui est préférable; l'histoire de Venise, de J.-B. Nani, qui est loin d'être sans mérite, et l'histoire du royaume de Naples, de Francesco Capecelatro. Ferrante Pallavicino et Gregorio Leti, devenus l'un et l'autre protestants, firent grand bruit par leurs violentes attaques contre Rome. Baldinucci continua Vasari, mais son *Vocabulaire du dessin* est plus d'un lettré que d'un artiste. Puisque nous avons été amené à parler d'ouvrages qui ne se rapportent à l'histoire que d'une manière très-indirecte, nous nommerons en passant, dans le genre de la *Gazette* (ainsi nommée à Venise, où elle parut d'abord d'une monnaie appelée *gazetta*), le *Mercure politique* et les *Mémoires secrets*, de Siri; l'*Espion turc*, de Marana, qui donna à Montesquieu l'idée de ses *Lettres persanes*; la *Bibliothèque volante*, sorte d'histoire littéraire, par Cinelli; enfin les relations si importantes des ambassadeurs vénitiens. D'autres, et fort nombreux, écrivirent, comme Ripamonti, des histoires et des annales en latin.

De nombreux polygraphes nous restent à mentionner avant de clore cette revue du XVIIe siècle; nous ne nommerons que le jésuite Sergardi, qui publia, sous le nom de *Quintus sectanus*, de venimeuses et élégantes satires en bons vers latins; le bizarre et très-érudit Magliabecchi, bibliothécaire de Florence; le Piémontais Botero, secrétaire du duc de Savoie, politique moins avisé, mais plus moral que Machiavel; Trajan Boccalini (1556-1613), esprit délié et imagination ardente, dont la plaisanterie amère fait sourire et méditer; Carlo Dati, critique très-écouté; Gigli (1660-1722), à qui l'humeur agressive, qu'il dirigea contre la *Crusca* et contre bien d'autres, attira de ces haines et de ces querelles qui étaient si communes dans la vie littéraire d'alors; enfin, le studieux et érudit philologue Anton.-Mario Salvini (1653-1729). Ménage et Régnier ont écrit en italien et sur la langue italienne, qui était alors fort répandue en France et dans toutes les cours.

Nous avons vu que, par le retour à la nature, la littérature de ce siècle s'était corrigée en partie du mauvais goût du temps et de

l'enflure espagnole. Néanmoins et en résumé, le *Seicento* est un siècle aussi déplorable pour la littérature de l'Italie que *pour son histoire*. Si les sciences exactes portèrent d'excellents fruits, les sciences *morales déchurent*. Pas un historien sagace, pas un politique à larges vues, pas un grand poëte! Quand une nation s'arrête, elle recule, et les *seicentistes* ont mérité le dédain dont ils sont l'objet.

— XVIII^e *siècle* (1720-1795). [*Le Settecento.*] La littérature du commencement de ce siècle suit le mouvement commencé au siècle précédent dans le sens de l'épurement du goût : elle a la correction, mais elle manque d'originalité ; aussi ce siècle est-il surtout l'époque de la critique. Tandis que les poëtes reviennent à l'imitation de Pétrarque (ce qui était déjà un progrès), préparant ainsi la renaissance dantesque qui signale en poésie la fin de ce siècle, les prosateurs se ressentent de l'influence de la littérature française, dont le goût fut surtout importé en Italie par les écrits de l'école encyclopédiste.

En tête des penseurs de ce siècle, et le premier par ordre de date aussi bien que par la puissance de l'esprit, il faut citer J.-B. Vico (1668-1744), génie tout moderne, qui créa la philosophie de l'histoire sous le nom de *science nouvelle*. Contemporains de la *Science nouvelle*, de Vico, et de l'*Histoire civile du royaume de Naples*, de Giannone, nous trouvons plusieurs polygraphes qui occupent un rang distingué dans l'histoire des lettres et des sciences : Vincenzo Gravina, dont les œuvres critiques révèlent une profonde connaissance de l'antiquité et un vrai sentiment de l'esthétique ; l'érudit Muratori (1672-1750), ce père de l'histoire d'Italie, critique de goût, mais sans élévation, et qui a laissé des traités de morale dont le style est plus soigné que celui de ses *Annales d'Italie*, l'œuvre immense de sa vie ; Apostolo Zeno (1668-1750), critique fin, instruit, d'une grande autorité, et qui prêcha d'exemple en écrivant des drames estimables ; Scipion Maffei (1675-1755), esprit facile, publiciste, auteur dramatique, archéologue, critique d'art et de littérature, et qui réunit la sagacité et l'érudition qui font les bons historiens ; le Napolitain Giannone (1676-1748), historien de sa patrie ; Fr.-M. Zanotti, qui passa du sonnet à la philosophie, et sut revêtir celle-ci d'une forme littéraire.

A côté de ces écrivains estimables pullulait une tourbe d'écrivailleurs, formés au mauvais goût chez les jésuites ou dans les académies, au *style maniéré et prétentieux* et sans aucune virilité de pensée. Ils étaient désignés au mépris public par les journaux littéraires, dont le genre, qui avait pris naissance au siècle précédent, se développa surtout dans celui-ci. De même que Venise avait vu les premières gazettes, elle vit aussi paraître les premiers recueils périodiques littéraires : le *Journal des lettres*, rédigé par Apostolo Zeno, Scipion Maffei et Muratori ; l'*Observateur littéraire*, de Gaspard Gozzi (1713-1786), écrivain classique et pur, esprit vif, critique sûr et ingénieux, et le *Fouet littéraire*, du Piémontais Baretti (1716-1789), qui fustigea la foule des mauvais écrivains et des mauvais critiques, mais en s'arrêtant trop aux détails du style, au lieu d'aller au fond des choses. Ces deux derniers écrivains appartiennent à la deuxième moitié du siècle. Parmi leurs contemporains, et dans le genre de la critique littéraire, on trouve au premier rang le jésuite Bettinelli (1718-1808), esprit judicieux et distingué, ennemi des poëtes *frugoniens ;* il osa critiquer Dante, vivement défendu par Gozzi, et eut, dans cette campagne, le fade Algarotti d'abord pour allié, puis pour adversaire. Bettinelli s'essaya à l'histoire littéraire ; mais il est effacé par le grand ouvrage du jésuite Tiraboschi (1731-1794), l'*Histoire de la littérature italienne*, ouvrage écrit sans art, mais avec une admirable patience d'investigation. Melchior Cesarotti (1730-1808) tiendrait peut-être le premier rang parmi les critiques italiens, s'il n'eût trop admiré les chefs-d'œuvre français ; aussi il disserta sur la philosophie des langues au lieu de pousser ses compatriotes à l'étude de la leur. Au contraire, le Piémontais Galeani-Napione reagit en faveur de la langue nationale et donna l'exemple de la pratique du dialecte toscan. Un autre Piémontais, Denina (1731-1813), écrivit l'*Histoire des révolutions d'Italie*, mais il n'avait ni la philosophie ni l'indépendance de Giannone. A Naples, le philosophe Genovesi (1712-1769), l'abbé Galiani (1728-1787), Delfico, Mario Pagano, Cirillo continuaient en quelque sorte l'école de Vico, et, en dehors de cette école, Gaetan Filangieri (1752-1788) publiait sa *Science de la législation*, tandis qu'à Milan César Beccaria (1735-1793), l'immortel auteur du livre *Des délits et des peines* soutenait les principes de la nouvelle philosophie et de la politique libérale, dont nous parlons ailleurs, avec ses amis Pierre Verri (1728-1797) et Alexandre Verri (1741-1816) ; dans leur jeunesse, ces patriciens avaient publié un journal littéraire, beaucoup plus préoccupés du fond que de la forme, le *Café*. Citons enfin, pour terminer cette revue des écrivains politiques, Alfieri, le grand poëte, dont on ne saurait dédaigner les deux traités *Du prince et des lettres*, et *De la tyrannie*.

Dans les sciences, la fin du XVIII^e siècle se signale, comme dans la politique, par une véritable renaissance, et présente une foule de noms distingués : le théologien Gerdil, le jurisconsulte Azuni, l'archéologue E.-Q. Visconti, et plusieurs autres que nous passerons sous silence ; dans la physique, Beccaria, Galvani, et surtout le grand Volta, qui, en inventant la pile, créa la physique moderne ; dans les sciences naturelles, Vallisnieri, Spallanzani, etc. ; dans les mathématiques, le grand Lagrange ; dans la topographie, les Cassini, Frisi, Ricatti, etc. ; dans l'astronomie, Oriani et Piazzi ; dans les sciences médicales, Scarpa, Cirillo, Morgagni, Spallanzani, et tant d'autres.

La poésie du commencement de ce siècle a la correction de la forme, mais aussi la pauvreté du fond qui, est le caractère propre de la réforme apportée par l'Académie des Arcadiens. Innocenzo Frugoni (1692-1768) employa sa remarquable organisation poétique à versifier sans inspiration, mais avec une étonnante et parfois regrettable facilité sur les sujets les plus futiles. Sur ses pas marchèrent Algarotti, Bettinelli, Fantoni, Rezzonico, Savioli ; mais la plupart des innombrables *frugoniens* ne gardèrent de Frugoni que ses défauts. Plus dignes d'attention que les poëtes marinistes, arcadiens ou frugoniens, sont les poëtes *bernesques*, comme Vettori et Forteguerri ; mais surtout les poëtes qui, suivant le mouvement des esprits vers la régénération, revenaient à la tradition dantesque, comme Alphonse Varano (1705-1788) et Melchior Cesarotti, le traducteur poétique d'Homère. Quelques-uns, comme Manfredi, n'imitèrent aucune école ; d'autres cultivèrent le genre pastoral et mythologique ; d'autres enfin cherchèrent à nourrir la poésie de science ; parmi ces derniers figurent les poëmes didactiques de Spolverini sur la *Culture du riz*, de Lorenzi, sur la *Culture des montagnes*, de Barotti, sur la *Physique*, etc. Dans le genre de l'apologue, Passeroni l'emporte sur ses nombreux rivaux par l'entrain et la gaieté, et Casti (1703-1801) fit de l'apologue un long poëme : les *Animaux parlants*. Enfin, ce siècle finit par un véritable et mâle poëte, Giuseppe Parini (1729-1799), dont le nom n'aurait pas d'égal parmi ses contemporains, si Alfieri n'y occupait le premier rang. Son beau poëme du *Jour*, ou les *Quatre parties du jour à la ville*, fine satire des vices de la noblesse, est un éclatant retour au goût de la simple et virile poésie, qui, outre la forme, se propose un but élevé, une noble idée.

C'est surtout au théâtre qu'est sensible, au XVIII^e siècle, la seconde renaissance des lettres italiennes. L'opéra devint, sous la plume d'Apostolo Zeno, une sorte de tragédie, dont le ton est élevé et le style d'une simplicité éloignée de toute enflure. Il fut dépassé par Métastase (Pierre Trapassi, 1698-1782), qui atteint le sommet de cet art ; personne n'est digne d'être cité dans le genre de l'opéra après ce doux et harmonieux poëte. Mais ce genre est trop intimement lié à l'art musical pour que nous lui donnions ici une grande place. Quant aux maîtres du théâtre à cette époque, Goldoni et Alfieri, nous en parlons dans l'article suivant.

— XIX^e *siècle* (1^re moitié) [1795-1850]. Si le dernier siècle est clos par le grand nom d'Alfieri, nous trouvons, au seuil du nôtre, un autre poëte, son contemporain, Vincenzo Monti (1754-1828), qui rendit à la poésie lyrique les accents de ses plus beaux jours, tandis qu'Alfieri rénovait le théâtre. Esprit versatile, Monti chanta tous les régimes, mais dans une langue magnifique et vraiment dantesque ; ses poëmes de la *Bassvilliana*, la *Mascheroniana*, etc., marquent l'ère d'une rénovation complète. Après lui vient Ugo Foscolo (1778-1827), le sombre poëte des *Sépulcres*, de *Jacopo Ortis*, que l'on aime pour l'ardente sincérité de son patriotisme et de son désespoir. L'école de Monti donna de bons prosateurs et des poëtes estimables ; outre Perticari, le gendre de Monti, il faut citer le doux et aimable Ippolito Pindemonte (1757-1828), Louis Lamberti, Mascheroni, Arici, Pietro Giordani (1774-1848), rhéteur habile et érudit, et surtout Giacomo Leopardi (1798-1837), qui est, avec Monti et Foscolo, le meilleur et le plus remarquable poëte (V. CANZONI) de cette brillante période, et qui sut, en outre, joindre dans ses écrits de morale et de critique à la science de l'érudit le beau style du prosateur. Cet admirable écrivain est à peu près le dernier classique.

A côté de cette école s'était élevée l'école romantique, dont le véritable chef fut dès la première heure le petit-fils de Beccaria, Alessandro Manzoni (né en 1784), l'illustre poëte du *Cinq mai*, « où il lutte sans désavantage contre trois de nos meilleurs poëtes, » dit un critique compétent, M. Perrens, le romancier des *Fiancés*, ce chef-d'œuvre unique et presque sans défauts, dont M. Perrens a pu dire en toute justice que, dans cet ouvrage « l'ensemble est si agréable et si vrai, la conception du genre si supérieure à celle de Walter Scott, que le goût le plus sévère fait à peine ses réserves et se sent désarmé. » Les autres romantiques appartiennent tous à l'école libérale et patriotique. Les uns poussèrent le cri de guerre contre l'étranger, comme l'ardent poëte Berchet, et Massimo d'Azeglio (1801-1865) dans ses deux romans *Ettore Fieramosca* et *Nicolo dei Lappi*. Les autres, *timides* comme Grossi (1791-1853), cet esprit aimable et naturel, comme Silvio Pellico (1789-1854), l'auteur du livre si simple et si touchant *Mes Prisons*, ont mérité d'être appelés l'*école de la résignation*. Presque tous, Bazzoni, Rosini, d'Azeglio, Grossi, Cantù, etc., se sont essayés au roman historique, cherchant à se rapprocher du type de perfection créé par Manzoni.

La querelle des *classiques* et des *romantiques* fit du bruit en Italie comme ailleurs ; mais, dit M. Perrens, « deux partis qui nourrissaient, dans la politique, la même haine de l'étranger, et qui, dans les lettres, revendiquaient avec une égale sincérité Dante, Pétrarque, Arioste et le Tasse comme autorités et comme modèles, ne pouvaient être incompatibles. Les romantiques de Milan, Manzoni, Grossi, Pellico, Romagnosi, Gioia, Visconti, etc., après avoir voulu secouer le joug, l'avaient, dans une certaine mesure, repris d'eux-mêmes, et les classiques de Florence, les rédacteurs de l'*Anthologie*, Zannoni, Giordani, Sestini, Niccolini, Tommaseo, avouaient qu'il ne le fallait point porter trop pesant. Les trois poëtes classiques de cette période, Monti, Foscolo et Leopardi, avaient trouvé, par l'instinct du génie, la juste mesure où pouvaient se rencontrer, sans se combattre, le respect de la règle et l'amour de la nouveauté. »

« S'il faut absolument trouver des chefs aux deux écoles rivales, Leopardi conduit, au XIX^e siècle, la phalange des classiques, comme Manzoni celle des romantiques ; mais on vit rarement deux adversaires, deux chefs d'école plus dignes l'un de l'autre et plus près de s'entendre. Manzoni n'avait pris aux Allemands que la partie la plus raisonnable de leurs doctrines, et Leopardi avait abandonné de celles des classiques ce qu'elles ont de plus contestable. » Ses disciples revinrent, comme au XVI^e siècle, au culte exclusif de l'expression et du langage, et reçurent le nom de *formistes ;* ceux de Manzoni sont les *coloristes*. Outre les poëtes des deux écoles que nous avons nommés, citons encore, dans la première : Gianni, Lorenzi, Rosini, Bagnoli, Marchetti et l'étonnant improvisateur Sgricci ; et, parmi les romantiques : Torti, Borghi, Barbieri, et surtout Sestini, Carrer et Rossetti, talents remarquables et originaux. Les deux écoles furent conciliées, à l'aide d'un sage éclectisme, par un écrivain plein de sens, rédacteur estimé de l'*Anthologie*, critique éloquent et philosophe habile : Jean-Baptiste Niccolini (1785-1861). C'est sur le terrain de l'art dramatique que cette conciliation fut réalisée, et aussi dans la poésie lyrique, grâce à Giusti (1809-1849), le spirituel, léger et satirique chansonnier toscan, qui tient à la fois de Béranger et d'Alfred de Musset.

Dans le genre historique, l'Italie se créa, au commencement de ce siècle, de nouveaux titres de gloire.

Dès les premières années de cette période, Micali et Mazzoldi avaient raconté l'histoire des origines italiques ; Serra et Varese, les annales de Gênes ; Cuoco et Carcia, celles de Naples ; mais bientôt l'art rentra dans les compositions historiques, où on ne louait, depuis Muratori, que le patient travail de l'érudition. Le Piémontais Carlo Botta (1766-1837), sans être un historien de génie, a mérité l'estime de l'Europe pour avoir écrit, dans un style un peu tourmenté, mais éloquent, la continuation de l'*Histoire d'Italie* de Guichardin jusqu'en 1814. Plus connu hors de la péninsule que Palmieri, historien de la Sicile, et aussi plus digne de l'être, est le général napolitain Colletta (1775-1831), dont l'*Histoire du royaume de Naples de 1750 à 1825* rappelle le style et la manière de Tacite, dont cet historien avait fait une étude approfondie. C'est avec regret que nous avons vu un écrivain compétent et bien informé d'ordinaire, M. Perrens, apprécier avec inexactitude et sans connaissance de cause la vie de Colletta, et flétrir sa mémoire pour des actes qu'il n'a jamais commis. Si l'on peut, avec plus de fondement, contester la véracité de cet historien sur certains points, on ne peut, en revanche, adresser le même reproche à Cesare Balbo (1789-1853), dont l'*Histoire d'Italie* ne saurait être trop louée pour la science des origines et la concision nerveuse du style. Balbo est, avec deux autres érudits chercheurs, Gino Capponi et Carlo Troja, à la tête de cette école historique dite *guelfe*, qui voulait, comme au moyen âge, placer la papauté à la tête du mouvement national. Le nom de Balbo serait plus grand parmi les historiens de ce siècle, si la politique n'eût disputé ce sage esprit aux lettres. A côté de l'auteur du livre *Des espérances de l'Italie*, il faut placer un autre publiciste qui fit grand bruit, l'un de ceux qui, comme Balbo, contribuèrent le plus, par leurs écrits, à la régénération de leur patrie : Vincenzo Gioberti (1801-1852). Comme écrivain et comme penseur, Gioberti, à qui l'on peut reprocher d'être trop politique en philosophie et trop philosophe en politique, est inférieur à l'abbé Rosmini-Serbati (1797-1855), génie supérieur, nourri de connaissances étendues dans la philosophie et la jurisprudence, et qui écrivit trente volumes en se proposant de ramener les savants à la religion et les catholiques à la science. A cette école de philosophie catholique appartient le Napolitain Galluppi (1773-1846). Il n'en fut pas de même du philosophe légiste Romagnosi (1761-1835), qui fut, ainsi que son savant et agressif ami, l'économiste Melchior Gioia (1767-1828), l'un des chefs du parti libéral en Lombardie, tandis que Pellegrino Rossi (1787-1848), que l'exil avait jeté sur la terre étrangère, y devenait non moins célèbre dans les sciences sociales et politiques. La renaissance dantesque et nationale des lettres avait donné un nouvel essor à la critique littéraire et philologique. Outre les excellents travaux de Monti, Foscolo, Giordani et Niccolini, il faut citer ceux du P. Cesari (1760-1828) sur la langue et sur Dante ; le commentaire de la *Divine comédie* de Rosselli, etc. ; les travaux d'érudition littéraire de Peiron, Bozzelli, Boucheron, Maï, etc. ; les histoires littéraires de Corniani, Ugoni, Maffei, et surtout l'*Histoire de la poésie en Italie* de Ceresetto ; les œuvres d'histoire et de critique artistique de Bossi, de Roberto d'Azeglio, etc., et l'*Histoire de la sculpture* de Cicognara, etc. Les sciences ont eu, comme les lettres, au commencement de ce siècle, une renaissance signalée, notamment dans la physique, par les découvertes de Volta ; il faut citer les astronomes Piazzi, Oriani, Cagnoli, Plana ; le médecin Rasori ; le naturaliste Genè ; les jurisconsultes Cannignani et Nicolini de Naples.

— *Les contemporains* (1850-1870). La plupart des écrivains vivants de l'Italie actuelle ont commencé leur réputation dans la première moitié du siècle. En tête de ceux-ci, nous trouvons le plus fécond et plus laborieux des historiens de ce siècle, non-seulement en Italie, mais peut-être en Europe : César Cantù, l'auteur de l'*Histoire universelle*, de l'*Histoire des Italiens*, de l'*Histoire de Cent ans* (1750-1850), de l'*Histoire des hérétiques d'Italie*, et d'autres travaux de moindre importance, est le dernier en même temps que le plus énergique survivant de l'école *guelfe*, qui plaçait dans la papauté le dernier mot de la nationalité italienne et de la civilisation moderne. A cette école appartiennent le savant sicilien Amari et le moine Tosti, du Mont-Cassin, érudit historien de l'Église, tandis que l'école historique hostile à la papauté a pour principal représentant le Napolitain Ranieri. Le moyen âge a été raconté par Atto Vannucci et Pasquale Villari ; les annales de la maison de Savoie et du Piémont, par Cibrario et Ricotti ; les événements contemporains, par Farini, la Farina et Guelterio. Partout les recherches historiques sont poussées avec activité ; au nombre des publications qui ont rendu le plus de services dans cet ordre de travaux, il faut citer l'*Archivio Storico* de Florence, qui a succédé à l'*Anthologie*, fondée par J.-B. Vieusseux, et qui est publié aujourd'hui par les collaborateurs de ce dernier. L'archéologie est représentée par Borghesi, de Rossi, Promis, Fiorelli, etc., et l'*Histoire des beaux-arts*, par Ranalli.

En philosophie, le spiritualisme est représenté par Mamiani, la morale par Augusto Conti, le rationalisme par Ausonio Franchi, la philosophie grecque par Centofanti, le scepticisme dans la *Philosophie de l'histoire* par Joseph Ferrari, l'éminent auteur des *Révolutions d'Italie* et de *l'Histoire de la raison d'Etat*, et les doctrines d'Hegel, par le Napolitain Vera. Dans la science du droit, on distingue Mancini et Pessina ; dans l'économie politique, Ferrara, Boccardo, Scialoia, Minghetti et Cibrario, historien de l'économie politique au moyen âge. Au premier rang des critiques et des écrivains d'esthétique, on trouve Tommaseo, puis Ruggiero Bonghi, Brunone Bianchi, de Sanctis, etc. Trois prêtres se sont fait un nom dans des genres et par des mérites bien différents : le P. Ventura dans l'éloquence de la chaire, le P. Passaglia dans la théologie, et l'abbé Lambruschini par ses ouvrages d'éducation populaire. Les romanciers contemporains ne suivent pas tous l'école du roman historique de Manzoni : Guerrazzi et Tommaseo ont écrit des romans sociaux, Carcano a créé le roman intime, genre auquel se rattachent les nouvelles de Bersezio, de dall'Ongaro, etc. La poésie patriotique a trouvé des accents d'un vrai lyrisme sous la plume de Prati, et surtout d'Aleardo Aleardi. Dans le drame historique et national, Revere et dall'Ongaro ont su faire applaudir leurs compositions, tandis que le grand acteur Modena, et après lui Salvini et Rossi, M^mes Marchionni et Ristori interprétèrent Alfieri et les grands tragiques avec un talent qu'on n'avait point encore vu sur la scène italienne. Dans le champ de la science, l'Italie contemporaine compte les géographes Marmocchi et de Luca, les astronomes Schiapparelli, Donati, Capocci, et de Gasparis, les naturalistes Simonda et de Filippi, le chimiste Piria, les physiciens Melloni, Marianini, Matteucci et le P. Secchi ; enfin Libri, l'historien des sciences. La période contemporaine, qui est aussi celle du réveil de la vie politique en Italie, a vu naître et se développer rapidement la presse périodique, où se sont distingués Brofferio (1802-1866), Bianchi-Giovini (1799-1862), et où l'on remarque encore Carlo Cattaneo, Correnti, etc. Enfin, l'éloquence politique a été représentée dans le parlement par Brofferio, Cavour, Ratazzi, Minghetti, Conforti, Tecchio, Mancini, etc.

— *Théâtre*. Le théâtre s'est développé de bonne heure en Italie, chez ce peuple passionné pour les jouissances dramatiques et mettant la même ferveur à écouter les doléances du seigneur Pulcinella que les roulades de la cantatrice en vogue. Mais cette ferveur populaire a précisément fait dévier

l'art dramatique vers la comédie improvisée (*commedia dell' arte*) et vers l'opéra. Toutefois, des tentatives assez sérieuses ont été faites dans la tragédie, le drame et la comédie, pour qu'il en soit tenu compte.

Les Italiens avaient déjà des pièces régulières lorsque nous en étions encore réduits, en France, aux confrères de la Passion. On citait, au XVe siècle, la *Catinia* de Polentone, l'*Amphitryon* et le *Joseph* de Collenuccio, ouvrages plus ou moins imités du théâtre antique. Du reste, l'érudition du public lettré, à cette époque, était telle que l'on représentait en latin des pièces de Plaute et de Térence à la cour des Médicis. On a aussi conservé le souvenir d'un mystère, en italien, le *Mystère de saint Jean*, composé par Laurent de Médicis lui-même et représenté à ses noces. Lorenzino, plus connu, sous le nom de Lorenzaccio, par le coup de poignard qui aurait pu délivrer Florence de ses tyrans, écrivit la jolie comédie de l'*Aridioso*, qui n'est autre chose qu'une pièce de Plaute fondue dans une pièce de Térence. Le même goût de l'antiquité inspira les tentatives de tragédie : l'*Orphée*, du Politien, joué à Mantoue en 1483; l'*Ezzelino*, de Mussato, et, beaucoup plus tard, la *Sophonisbe,* du Trissin, la *Rosemunda* et l'*Oreste*, de Ruccellaï. La tragédie ne s'exonéra guère, en Italie, de cette imitation constante, qu'au XIXe siècle. On ne trouve un peu d'originalité que dans le drame pastoral, qui atteignit son apogée au XVIe siècle avec l'*Aminta*, de Torq. Tasso, et le *Pastor fido*, de Guarini, et surtout dans la comédie, qui, à cette époque, produisit des chefs-d'œuvre.

Ce qui frappe, dans ces chefs-d'œuvre, c'est l'obscénité; il en est à peine deux ou trois que l'on pourrait raconter en termes décents. Pour les autres, on ne doit même pas songer à en exposer la donnée. Telles sont la *Calandria*, du cardinal Bibbiena, représentée devant Léon X; la *Lena*, la *Cassaria*, *Il negromante*, de l'Arioste, où la pureté de la forme et l'exquise délicatesse du style parviennent à peine à sauver les situations scabreuses; la plus obscène est encore celle du cardinal. La *Mandragore*, de Machiavel, dont se délecta aussi Léon X, est connue chez nous par des traductions et des imitations diverses; la *Clitia*, du même ingénieux écrivain, est inspirée de la *Casina* de Plaute, ce qui indique suffisamment la vivacité du sujet. Les comédies de l'Arétin, le *Philosophe*, la *Courtisane*, l'*Hypocrite,* le *Maréchal*, ne sont pas plus libres, malgré le renom infâme de leur auteur. Leur action confuse a rarement de l'intérêt, mais le dialogue a la touche spirituelle et la prestesse de notre Beaumarchais. J. M. Cecchi, le Lasca, auteur d'amusantes nouvelles, Louis Dolce, Francesco d'Ambra ont produit dans le même genre des œuvres plus laborieuses et d'un moindre mérite. Nous passerons légèrement sur les œuvres tragiques du XVIe siècle, la *Tullia,* de Martelli, tirée de Tite-Live, l'*Antigone*, d'Alamanni, imitée de Sophocle, la *Canace*, de Sperone, le *Torismundo*, de Torq. Tasso, la *Mérope*, de Torelli, et l'*Horace*, de P. Arétin, qui faisait des œuvres austères quand il le voulait. Ce ne sont que des pièces estimables, sans grand relief.

La littérature dramatique ne produisit, au XVIIe siècle, aucun chef-d'œuvre. Dans le genre essentiellement faux du drame pastoral, nous trouvons les nombreux successeurs du Tasse et de Guarini, dont les meilleurs appartiennent au siècle précédent; ils ne valent même pas une mention spéciale. Dans la comédie, nous mentionnerons les deux longues pièces de Michel-Ange Buonarotti le Jeune (1568-1616), la *Tancia* et la *Fiera*. Celle-ci, la *Foire*, se compose de cinq journées, et chacune d'elles a cinq actes. Ce qu'elles ont de remarquable, c'est qu'elles sont écrites dans le dialecte populaire de Florence, une sorte de patois naïf et imagé. Pour n'y plus revenir, disons qu'un érudit plus connu par ses ouvrages sérieux, Gianbattista Zannoni, écrivit dans le même dialecte les plus amusantes bouffonneries, vers la fin du XVIIIe siècle. Au siècle précédent, les gens de goût préféraient les pastorales, et le peuple aimait surtout les comédies à canevas, où les acteurs improvisaient les scènes. Cet amusement, que Gelli et le Ruzzante, avec sa fécondité prodigieuse, mirent à la mode, causa la décadence de l'art comique, en imposant des cadres et des types convenus à l'avance, Polichinelle, Pierrot, Arlequin, Colombine, le seigneur Lelio, le Capitan, et autres amusants personnages que nous avons soigneusement énumérés en parlant de la *commedia dell' arte*. Un autre genre, que ce siècle vit, sinon naître, du moins se développer, et qui porta un coup funeste à la tragédie, est le drame en musique, que les Italiens, plus logiques que nous, appellent mélodrame et que nous appelons opéra. V. OPÉRA ITALIEN.

Au XVIIIe siècle, malgré les tentatives sérieuses de Maffei, de l'abbé Chiari et de Riccoboni, la comédie resta dans un état d'infériorité complète jusqu'à Goldoni (1707-1793), observateur superficiel, médiocre inventeur, mais habile metteur en scène et d'une fécondité inépuisable. Goldoni se sauve par sa verve comique; il resta le maître du genre pendant tout un demi-siècle et fit oublier les faibles imitations du théâtre français essayées par Gigli, qui traduisit le *Tartufe* et les *Plaideurs*, par Maffei et par Becelli, qui copièrent Regnard. Après lui vinrent Federici, Avelloni, etc., qui suivirent ses traces malgré les efforts de Carlo Gozzi pour relever la *commedia dell' arte* et les vieux contes de la bibliothèque bleue. L'art tragique sortit également du discrédit où l'opéra l'avait plongé. Le grand Vittorio Alfieri (1749-1803) représenterait seul, au XVIIIe siècle, la tragédie italienne si, parmi tant de poëtes que son nom a éclipsés, ne se trouvait Scipion Maffei, l'auteur de *Mérope ;* encore suffirait-il seul à illustrer une époque. Alfieri, ce génie vigoureux, fit de sa plume une arme pour régénérer l'Italie, et n'écrivit pas une ligne qui ne tendît à ce but, digne d'un citoyen. Grâce au souffle qui les anime, ses tragédies, déjà vieilles de près d'un siècle, nous ont paru avoir toute leur fraîcheur lorsque Mme Ristori est venue chez nous rivaliser avec Rachel et nous faire entendre *Rosmunda*, *Myrrha*, etc.

Tous les auteurs tragiques de la fin du XVIIIe siècle ou du commencement du XIXe se modelèrent sur Alfieri. A leur tête est Vincenzo Monti, l'auteur d'*Aristodemo* et de *Cajo Graccho*, dont les titres indiquent suffisamment les tendances classiques; le comte Alexandre Pepoli produisit, dans le même genre, un *Agamemnon*, et Pindemonte une foule de tragédies, dont les meilleures sont *Agrippine*, le *Saut de Leucade*, les *Bacchanales*. Toutes ces œuvres, malgré le talent qu'elles manifestent, sont assez faibles, ainsi que les tentatives dramatiques d'Ugo Foscolo, de Silvio Pellico, de Maroncelli, qui ont d'autres titres de gloire. Manzoni et Pellico marquent l'avénement du romantisme au théâtre; ce n'est plus dans l'antiquité, c'est dans le moyen âge et dans l'histoire moderne qu'ils choisirent leurs sujets, mais le *Carmagnola* et l'*Adelchi* du premier, comme la *Francesca da Rimini* du second, sont, pour la forme, des œuvres d'une simplicité antique. Ils eurent des imitateurs assez faibles dans Rosini, Cristoforis, Marenco, l'auteur de la *Pia de' Tolomei*, et dans Tebaldo Fores, dont les drames ne s'élèvent pas au-dessus d'une estimable médiocrité. Quelques-uns ont été joués à Paris, par Mme Ristori, en 1855 et en 1856. Le vrai tragique italien de notre siècle est J.-B. Niccolini, qui demanda moins la régularité du drame à l'observation des règles qu'à la simplicité de l'action; comme poëte, il a donné la mesure de son talent dans *Filippo Strozzi* et dans *Arnaldo da Brescia*, ses deux chefs-d'œuvre, qui sont en même temps d'admirables pages d'histoire. Il n'a pas eu d'imitateurs; G. Revere, Ant. Gigliani, F. Turatti, Battaglia ont écrit quelques drames qui ne rappellent que de loin sa manière sobre et énergique. Quant à la comédie, avec le comte romain Giraud, le Piémontais Alberto Nota, le Toscan Ghirardi del Testa, elle se traîne péniblement à la remorque de Scribe et n'imite guère que des œuvres depuis longtemps passées de mode chez nous.

— *Presse.* (Journaux et revues.) La presse, et surtout la presse politique, le régime auquel elle est soumise, sa législation, forment un chapitre assez important de l'histoire d'un peuple pour qu'on puisse l'étudier à part. Au degré de liberté dont jouit la presse, on peut mesurer la situation politique d'un pays, son rang parmi les nations civilisées. Nous emprunterons donc à M. Folliet, auteur d'un excellent travail sur la *Presse italienne et sa législation* (1869), quelques détails sur cet intéressant sujet.

Le régime auquel est soumise la presse italienne est essentiellement libéral et pourrait être envié par la France. Quelques chiffres donneront une idée de l'importance acquise par les journaux sous ce régime.

Le total des publications périodiques italiennes était, en 1837, de 180; en 1864, de 450; en 1868, de 800 (sans compter, bien entendu, les publications périodiques en langue italienne qui paraissent à Trente, à Trieste, à Malte, dans la Dalmatie et dans les échelles du Levant). Ajoutons, avec M. Folliet, que, à part Manzoni et deux ou trois autres, on aurait peine à trouver de nos jours, en Italie, un écrivain qui ne soit ou n'ait été peu ou prou journaliste, à son heure et à sa manière.

Jusqu'en 1848, la liberté de la presse n'exista dans aucun des Etats italiens, car c'est à peine si l'on peut compter la courte période de licence qui signala, de 1796 à 1797, les commencements précaires de la République cisalpine. Bonaparte y mit bon ordre en plaçant la presse sous la surveillance de la police. Devenu roi d'Italie, il ne fit que donner à ce système l'apparence de formes plus régulières. Sous ce régime, la moindre indiscrétion, une simple maladresse devenaient des crimes d'Etat, punis par des mesures arbitraires ou *économiques*, comme disent les Italiens. M. Folliet cite à ce propos l'exemple d'un journaliste nommé Lattanzi et du savant Lampredi, directeur du *Poligrafo*, victimes l'un et l'autre d'un despotisme en délire. Au point de vue de la liberté de la presse, l'Autriche ne fit pas regretter la France. Tout d'abord, l'Autriche, espérant encore se faire accepter par l'opinion publique, fonda, à Milan, pour attirer quelques écrivains marquants, la *Biblioteca italiana* (1816-1844), revue mensuelle dirigée en premier lieu par Monti, puis par Acerbi. Dans les divers Etats italiens, les feuilles officielles, qui étaient les seuls organes politiques d'alors, étaient d'une nullité dont on se ferait difficilement une idée aujourd'hui. Les mouvements insurrectionnels de 1821, dirigés surtout contre l'Autriche, ne firent qu'accroître les rigueurs. Les aspirations des esprits les plus distingués de l'Italie se firent jour dans le *Conciliatore* de Milan, dirigé par Silvio Pellico (1818-1820), et dans l'*Anthologie* de Florence (1820-1833), fondée par deux hommes de mérite, Gino Capponi et J.-P. Vieusseux. Ces deux organes, qui représentaient les aspirations des classes élevées et moyennes vers la liberté et l'indépendance, furent supprimés, et leurs rédacteurs envoyés en prison ou en exil. En même temps que paraissait à Modène, sous la protection du duc François IV, la *Voce della verità* (la Voix de la vérité), dirigée par le trop fameux prince de Canosa et organe impudent et furibond du sanfédisme, Mazzini, exilé, publiait à Marseille l'organe clandestin de la société secrète la *Jeune Italie* (1833). Mais un courant nouveau se faisait sentir dans l'opinion publique : la politique était interdite; les meilleurs esprits de l'Italie se servaient de la presse, soit pour propager les connaissances utiles et encourager l'éducation du peuple, soit pour étudier l'histoire; c'était, d'un côté, préparer l'avenir; de l'autre, se fortifier du souvenir des grandeurs passées. Enfin, poussés par l'irrésistible courant de l'opinion, Pie IX, Charles-Albert et le grand-duc de Toscane promulguent des réformes indispensables; et c'est sous ce régime de transition, qui était pour ainsi dire un régime de liberté de fait, que la véritable presse politique fit son apparition. Sous cette impulsion nouvelle, dont M. Folliet raconte le développement dans son deuxième chapitre, les organes les plus importants du grand parti libéral modéré furent : à Rome, le *Contemporaneo*; à Florence, la *Patria*; à Turin, le *Risorgimento* (le Réveil). Au commencement de 1848, des chartes constitutionnelles libérales sont octroyées dans tous les Etats italiens; une seule était sincère, celle du Piémont; c'était aussi la seule qui édictât une loi vraiment libérale sur la presse. 1848 vit surgir la presse ardente des temps de révolution; M. Folliet a présenté le tableau de cette ardente année, où tout le monde fut plus ou moins journaliste en Italie. Puis la réaction de 1849 vient souffler sur toutes ces lumières, et toute l'Italie, excepté le Piémont, retombe sous le régime du sabre. La loi du 26 mars 1848, qui est l'une des plus libérales et qui régit encore aujourd'hui la presse italienne, survécut à cette période tourmentée. Aux termes du statut constitutionnel, « la presse est libre, mais une loi en réprime les abus. » Le système de cette loi exclut toute entrave administrative, fiscale ou préventive. Donc, ni timbre, ni cautionnement, ni signature obligatoire; aucune de ces distinctions de fantaisie que l'arbitraire, toujours ingénieux, a inventées ailleurs, entre telle ou telle matière, tel ou tel mode de publication. Le droit de publier sa pensée n'est pas le privilége des grands capitaux : il appartient à tout le monde. En punissant de l'amende et de la prison l'abus d'une liberté, cette loi n'en atteint jamais l'exercice et n'accorde jamais aux juges le pouvoir monstrueux de confisquer une propriété privée en supprimant ou même en suspendant un journal. En principe, c'est au jury que la loi défère le jugement des délits de presse; sont néanmoins de la compétence des tribunaux correctionnels : 1° les offenses aux fonctionnaires publics; 2° les outrages à la religion; 3° les diffamations, injures, etc., envers les particuliers; 4° les outrages aux souverains et aux chefs des gouvernements étrangers.

La presse piémontaise, dès 1848, était divisée en trois camps : 1° les mazziniens; 2° les cléricaux; 3° le parti libéral constitutionnel de toutes nuances; ce dernier, de beaucoup le plus nombreux et le plus fort. Chaque fraction avait des organes importants, l'*Opinione* et la *Gazzetta del popolo :* ce dernier est de la nuance du *Siècle* français, le premier répond assez bien à notre *Journal des Débats;* le *Diritto*, et enfin la *Rivista contemporanea*. L'année 1860 marqua l'affranchissement définitif de la presse italienne et vit éclore dans toute la péninsule une quantité énorme de journaux. Aujourd'hui, on peut compter parmi les grands journaux de l'Italie : l'*Opinione* et la *Nazione*, de Florence; la *Perseveranza*, de Milan; la *Patria*, de Naples; le *Diritto* et la *Riforma*, de Florence, etc. Une grande revue, la *Nuova Antologia*, paraît aussi à Florence. M. Folliet a terminé son intéressant travail par des réflexions très-justes sur les conditions matérielles de la presse, sur l'ensemble de ses conditions morales, et enfin sur la nécessité pour l'Italie de préserver sa législation de la presse des atteintes restrictives qu'on cherche à lui apporter. « Ce serait, dit-il, inventer un remède pire que le mal que d'emprunter à des nations moins libres ce qu'elles ont de moins heureux dans leurs institutions. L'Italie a le bonheur très-enviable, à nos yeux, de posséder une législation de la presse simple, claire, aussi large et aussi libérale que possible, et en même temps pleine de sagesse et de prévoyance; qu'elle sache la garder et la faire respecter avec cette constance sans laquelle il n'y a pas de peuple libre, et, surtout, qu'elle ne cherche pas dans des restrictions à la liberté de la presse le remède à des imperfections dont les meilleures institutions ne sont pas exemptes; car elle aurait porté une atteinte profonde et irréparable à ses libertés, du jour où elle restreindrait celle de la presse, qui est comme la base et la condition de toutes les autres. »

— *Beaux-Arts.* Dire que l'Italie est « la terre classique des arts, » c'est dire une vérité devenue banale à force d'être répétée, c'est reproduire un *cliché* dont on a singulièrement abusé. Il est certain que nul pays n'offre une aussi longue série de maîtres illustres dans toutes les branches de l'art, depuis l'époque de la toute-puissance romaine jusqu'à nos jours. Des circonstances fort diverses ont concouru à entretenir dans cette contrée privilégiée le culte du beau; les divisions mêmes que la politique y a maintenues pendant de longs siècles ont contribué à faire surgir dans les principales villes des groupes artistiques dont la rivalité a eu les résultats les plus heureux. « L'Italie unitaire, centralisée, sans frontières intérieures, n'aurait jamais, dit M. Vitet, produit cette variété d'écoles qui a fait sa gloire. Elle n'aurait eu qu'un seul art, l'art de sa capitale, et, çà et là, dans ses provinces, quelques serviles et plates imitations. » Il est bon d'ajouter que, si variées qu'elles soient, les écoles d'Italie ont une aspiration commune, qu'on ne trouve nulle part aussi prononcée et qui leur assigne une incontestable supériorité sur les écoles des autres nations : elles ont la passion de l'idéal. Peintres, sculpteurs, architectes se sont constamment préoccupés de rechercher, en dehors du monde réel, des types de beauté qu'ils ont exprimés avec des délicatesses et des grâces infinies. Les naturalistes, comme le Caravage, n'ont été que des exceptions fort rares, nous dirions volontiers des anomalies.

Les articles spéciaux que le *Grand Dictionnaire* consacre aux plus célèbres des écoles italiennes (v. écoles BOLONAISE, FLORENTINE, GÉNOISE, ROMAINE, VÉNITIENNE, etc.) nous dispensent d'entrer ici, particulièrement en ce qui touche la peinture et la sculpture, dans l'examen des phases et des caractères distinctifs de chacune de ces écoles; nous nous bornerons à retracer le mouvement général de l'art en Italie.

— I. ARCHITECTURE. L'Italie n'a jamais cessé, même aux époques les plus lamentables de son histoire, d'avoir la passion des monuments. Sur l'emplacement et, le plus souvent, avec les débris des temples du paganisme, les premiers chrétiens bâtirent leurs églises. A Rome et dans quelques autres grandes villes, on appropria aux exigences du nouveau culte les basiliques qui servaient, comme on sait, de tribunaux et de bourses de commerce; cette sorte de constructions devint même le type des églises de l'Occident (v. BASILIQUES). Les catacombes, où quelques écrivains récents ont prétendu voir le berceau de l'art chrétien tout entier et qu'ils disent avoir été creusées sur un plan spécial, ne sont pas une invention chrétienne; il existe dans beaucoup de contrées des nécropoles du même genre, qui remontent à la plus haute antiquité.

La plupart des constructions religieuses et civiles, élevées en Italie pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne, ont été détruites, ou ont subi des remaniements qui en ont dénaturé le style. Dans celles qui se sont conservées, on retrouve les principes de l'art latin appliqués avec plus ou moins de goût et de discernement. Au VIe siècle, l'architecture byzantine, dont le caractère distinctif est la coupole, s'introduisit dans quelques parties de l'Italie. L'église de San-Vitale, construite à Ravenne de 541 à 547, est le type le plus complet qu'ait produit cette innovation : elle s'élève sur un plan octogone, et est couronnée d'une coupole portée sur huit gros piliers disposés circulairement, et entre lesquels se développent sept exhèdres (comme celles de Sainte-Sophie de Constantinople); le huitième intervalle est resté ouvert pour donner accès au sanctuaire, qui est pris sur la galerie circulaire et se termine par une abside fortement surhaussée. Les sept exhèdres sont formées de trois arcades portées par deux colonnes et deux pilastres appliqués contre les gros piliers; une galerie règne au premier étage et forme des tribunes semblablables à celles qui, dans toutes les églises d'Orient, étaient réservées aux femmes. Des mosaïques à fond d'or constituent la principale décoration du monument. L'influence du style byzantin se reconnaît, à travers des altérations plus ou moins profondes, dans divers édifices religieux de l'Italie, dans les Deux-Siciles et à Venise. La basilique de Saint-Marc, construite dans cette dernière ville au Xe siècle, est une imitation de Sainte-Sophie de Constantinople, dont elle n'a toutefois ni la hardiesse, ni l'ampleur, ni la majesté; au lieu de l'immense coupole que les architectes de Justinien ont élevée sur une base carrée et fait porter par quatre grands arcs d'une ouverture égale à son diamètre ($35^{m},73$), l'église de Venise est surmontée de cinq coupoles, portées chacune sur quatre grands arcs et sur quatre piliers qui ont environ 6 mètres sur chaque face. L'énormité de ces piliers fait paraître le vaisseau petit, écrasé et obscur. Au reste, la magnificence orientale, aidée ici de la richesse vénitienne, se manifeste dans les mosaïques qui décorent

le pavé, les voûtes, les coupoles et les murs, jusque dans les angles les plus reculés.

On a attribué aux Lombards, qui régnèrent dans l'Italie septentrionale du VIe au VIIIe siècle, l'introduction d'un style d'architecture auquel on a donné leur nom; mais il est bien certain que ce peuple ignorant et grossier, lorsqu'il envahit l'Italie, n'apporta aucune idée d'art qui lui fût propre; il ne fit que subir la suprématie intellectuelle des vaincus. Les maîtres de Côme (*Comacini*) sont cités par les lois lombardes comme les meilleurs architectes du temps. Le style d'architecture qui apparaît dans les édifices élevés sous la domination de ce peuple, par exemple dans l'église San-Frediano, à Lucques, n'est qu'une dégénérescence du vieux style latin.

Au XIe siècle, l'alliance de l'élément latin et de l'élément byzantin donna naissance à un nouveau style, qui tempéra le caractère austère de l'art latin par un reflet de l'élégance et de la richesse d'ornementation de l'art néo-grec. La nouvelle architecture, désignée sous le nom d'architecture romane, dota l'Italie, du XIe au XIIIe siècle, d'un nombre considérable de beaux monuments. Le dôme de Pise, construit de 1063 à 1118, est l'une des productions les plus admirables du nouveau style. On en attribue la construction à un certain Buschetto, qui aurait eu pour collaborateur et successeur Rinaldo (Rainaldus), dont le nom figure dans une inscription de la façade. Ce magnifique édifice est bâti, en grande partie, avec des fragments antiques rassemblés de différents côtés et employés avec une rare habileté par l'architecte. Les murs offrent extérieurement des assises alternatives de marbre blanc et noir. La façade est décorée de 58 colonnes disposées en cinq ordres. L'intérieur est divisé en cinq nefs. Les 24 colonnes d'ordre corinthien qui soutiennent la nef centrale ne sont pas liées par un entablement, mais bien, selon l'usage des bas siècles de l'architecture romane, par des arcades au-dessus desquelles règne une galerie (triforium) à colonnes plus nombreuses et plus petites, destinée aux femmes. Les transsepts ont également une nef et des bas côtés, une coupole centrale qui repose sur une base octogone, comme l'édifice. Pise possède deux autres monuments des plus intéressants, élevés au XIIe siècle. L'un est le clocher (Campanile) connu sous le nom de *Tour penchée*, et qui a été bâti, en 1174, par Bonanno de Pise et Guillaume d'Inspruck; il est de forme cylindrique et a huit étages de colonnades; son inclinaison est due à l'affaissement du sol. L'autre édifice est le Baptistère, construit, en 1153, par Diotisalvi: c'est une rotonde de marbre à voûte conique, décorée extérieurement de deux ordres de colonnes corinthiennes. Parmi les autres édifices italiens du XIe et du XIIe siècle, nous mentionnerons: les cathédrales d'Assise, de Borgo San-Sepolcro, de Modène, d'Agnani, de Chiusi, de Vérone, de Lucques, de Gênes, de Parme; l'église San-Stefano, de Bologne; l'église San-Zenone, à Vérone; l'église San-Paolo, à Pise; l'église San-Simpliciano, de Milan, sorte de basilique avec coupole centrale, etc.

Au XIIIe siècle, l'architecture romane se modifie sous l'influence d'un style nouveau que les Italiens ont nommé *allemand* ou *gothique*, et qui n'est autre que notre art ogival. A la vérité, ce style se développe difficilement dans la péninsule; il y est comprimé dans son essor par les traditions toutes-puissantes de l'art romano-byzantin. Sa tendance vers l'élancement formait un contraste trop brusque avec les lignes solides et horizontales de l'ancienne architecture. Le goût italien ne se prêtait que difficilement à ces étonnants mensonges de la pierre s'effilant en lignes ténues ou se découpant en dentelles, qui sont un des triomphes de l'art ogival. Aussi, a dit un historien, quand l'art ogival régnait seul en Allemagne, en Angleterre et dans presque toute la France, les monuments italiens construits vers la fin du XIIIe siècle, tout en portant l'empreinte du style nouveau, gardent leur caractère fondamental de juste proportion entre la hauteur et la largeur de l'édifice. Ce n'est pas le roman qui se germanise, mais le gothique qui se fait italien, et il devient en Italie une ornementation, bien plus qu'un système architectural. Tandis que les façades, les fenêtres, les portails affectent la forme ogivale, l'intérieur des églises conserve souvent l'arc plein cintre, les voûtes d'arêtes, les colonnes rondes, la corniche régnant autour de l'église, enfin les distributions et les données caractéristiques du style roman. Évidemment, les architectes cédaient à un goût étranger, mais ils ne s'identifiaient pas avec ce style septentrional. Le système de la ligne horizontale, une harmonieuse proportion entre la hauteur et la largeur des édifices, les grandes surfaces planes exprimant les grands espaces; en un mot, les formes architectoniques accusant les grandes divisions restaient pour eux les règles appropriées à leur pays et à leur génie. Deux édifices, en Italie, sont conçus et exécutés, à peu près, dans le style ogival: l'église à trois étages de Saint-François à Assise et le dôme de Milan; et ils sont attribués à des Allemands. Ce fut à la suite d'un concours auquel prirent part de nombreux artistes de tous les pays, que l'Allemand Jacopo, dit Lapo, fut désigné, en 1228, pour construire le couvent et l'église d'Assise; il fut aidé dans ce travail gigantesque par un franciscain, Fra Filippo da Campello. Le couvent, perché sur un roc et ressemblant à une forteresse, comme celui du Mont-Cassin, était achevé en 1230. Deux ans plus tard, on terminait la crypte, contenant le tombeau de saint François, et l'église inférieure, sombre, austère, mystérieuse, qui dans le principe était destinée à servir, pour ainsi dire, de vestibule à l'église supérieure, et qui est la seule aujourd'hui qui soit livrée au culte. L'église supérieure, beau vaisseau à voûte ogivale, brillant, lumineux, ne fut terminée qu'en 1253. A cette dernière date, Fra Filippo da Campello, le collaborateur de Lapo, construisit un autre édifice ogival à Assise, l'église de Sainte-Claire. Ce fut plus d'un siècle après, vers 1388, que l'on commença la cathédrale de Milan. On ne sait au juste à qui appartient le plan de ce colossal édifice. On l'a attribué à un architecte allemand, Henri Arler, de Gmund, dont on a italianisé le nom en Gamodia ou Zamodia. Selon d'autres, le dessin primitif serait dû à Nicolas Bonaventure, de Paris, appelé en 1388 et congédié en 1391. On a nommé encore Marco, de Campione (village entre Côme et Lugano), et on a dit que Zamodia ne serait qu'un des nombreux collaborateurs dont les noms nous sont parvenus. Il est certain que des architectes de Paris, de la Normandie, de Fribourg, furent sucessivement appelés à coopérer avec les artistes italiens à l'édification du monument. Le dôme de Milan manque assurément des qualités qui distinguent les belles productions du style ogival français; l'énormité de ses proportions empêche qu'on n'apprécie la finesse de certaines de ses parties. La grande nef, au lieu de s'élever fièrement au-dessus des constructions basses, comme dans les cathédrales françaises, domine à peine les nefs moyennes et se perd ainsi dans la masse générale. De là l'écrasement de cette partie importante de l'édifice. Un autre inconvénient, résultant de l'élévation démesurée des collatéraux, dit M. Ad. Lance, c'est la grande hauteur qu'il a fallu donner aux piles de la nef; et l'architecte de ces piles semble avoir si bien senti ce défaut de proportion, qu'il a voulu les raccourcir en donnant à leurs chapiteaux une importance extraordinaire, ou plutôt en les affublant d'une sorte de tambour dont la hauteur est de 6 mètres. L'infinité de clochetons, d'aiguilles, de statues qui ornent extérieurement le dôme de Milan en fait un édifice unique en Italie.

En général, le *gothique italien* est beaucoup plus simple d'aspect; il proportionne davantage la hauteur et la largeur; il complique moins les moyens d'effet et ne craint pas les vastes surfaces massives et planes. Ce style, qu'on voit déjà apparaître dans certains détails du Campanile et du Baptistère de Florence, a produit au XIIIe et jusqu'au XIVe siècle des édifices très-nombreux et dont quelques-uns sont très-remarquables. Les restaurations postérieures ont malheureusement dénaturé la plupart de ces constructions. Parmi les monuments qui offrent des parties plus ou moins importantes, appartenant au XIIIe siècle, nous citerons: l'église Santa-Maria della Pieve, à Arezzo, construite en 1262, par Marchione, artiste de cette ville, et dont la façade est décorée de trois rangs de colonnes de différentes grosseurs; la cathédrale d'Arezzo, construite en 1277, par Margaritone, sur les dessins de Lapo; l'église de San-Ciriaco, à Ancône, autre ouvrage de Margaritone; le Baptistère de Parme, bâti et sculpté par Antelami (1196-1231); l'église de San-Marco, à Milan, dont la partie inférieure est à peu près française par le style, tandis que l'ornementation du pignon accuse le goût arabe; le beau cloître de Saint-Paul-hors-les-murs (1220), à Rome; l'église Santa-Maria-Novella, de Florence, commencée en 1279, sur le plan de deux dominicains, et achevée en 1357; l'église de l'Annunziata, dans la même ville; la cathédrale d'Orvieto, un des plus remarquables spécimens de l'architecture gothique en Italie, commencée en 1290, par Lorenzo Maitani, de Sienne, et décorée extérieurement de nombreux bas-reliefs; les églises de San-Francesco de' Conventuali (vers 1230), de Santa-Giuliana (1292) et de Sant'-Ercolano (1297-1325), à Pérouse; l'église des Santi-Giovanni-e-Paolo, à Venise; les élégantes fontaines de Viterbe; l'aqueduc et le môle de Gênes, construits par Marino Boccanera; les cathédrales de Sienne (1229-1264), de Narni et de Civita-Castellana; les églises Saint-Dominique, Saint-François et Sainte-Marguerite, à Cortone, etc. La construction de ce dernier édifice est attribuée à Nicolas de Pise et à son fils Jean de Pise, architectes et sculpteurs éminents qui, bien qu'attachés encore à la manière gothique, ont contribué, le second surtout, au mouvement de la renaissance de l'art en Italie. Nicolas de Pise éleva, entre autres monuments, le couvent et l'église des Dominicains, à Bologne, le beau clocher octogone de Saint-Nicolas, à Pise, la façade de la cathédrale de Volterra, et l'église de la Sainte-Trinité, à Florence. Vasari lui attribue la construction de l'église Saint-Antoine, à Padoue, qui ne fut terminée qu'en 1307; mais cette attribution a été contestée. On a prétendu aussi qu'il travailla à Naples avec son fils, et qu'il donna les dessins de la cathédrale; mais aucun document authentique ne justifie cette assertion. Le chef-d'œuvre de Jean de Pise est le Campo-Santo (1278-1283). On lui attribue, mais à tort, la façade de la cathédrale de Sienne, qui lui est bien postérieure. On assure aussi que ce fut sur ses plans que le Castel-Nuovo, de Naples, fut bâti en 1283. Nous ne savons si Jean de Pise se rendit dans cette ville ou se contenta d'envoyer des dessins; mais l'influence de son style est visible dans les œuvres de deux artistes napolitains, Masuccio I et Masuccio II, qui ont laissé de nombreux et remarquables ouvrages d'architecture et de sculpture dans leur ville natale. Un autre élève de l'école de Pise, Maglione, que quelques-uns disent élève de Nicolas, travaillait à Naples vers la fin du XIIIe siècle.

L'ancien palais des doges, à Venise, est un édifice d'un aspect grandiose, où le style ogival et le style arabe s'allient de la façon la plus pittoresque. Un savant anglais, M. Ruskin, y a vu un vaste ensemble conçu par un seul artiste; mais divers documents et des disparates architectoniques très-marquées contredisent cette opinion. Parmi les architectes du monument, on nomme Pietro Basegio et Calendario, artistes dont on ne connaît d'ailleurs aucun autre ouvrage. La façade du palais des doges se compose d'une première galerie à colonnes trapues; au-dessus règne une loggia entièrement à jour, dont les arceaux en ogive sont décorés de trèfles et de quatre-feuilles, le tout d'une extrême légèreté; sur cette loggia repose une haute muraille presque massive, que couronne une corniche de style gothique-byzantin, avec aiguilles et pyramides évidées. La structure de cette façade décèle à coup sûr plus de fantaisie que de goût.

Le premier architecte italien dont les fanatiques de l'art classique parlent avec quelque respect est Arnolfo di Cambio, plus connu sous le nom d'Arnolfo di Lapo (1232-1310); il est regardé par quelques-uns comme le Cimabue de l'architecture. C'est à lui que les Florentins, désireux d'élever dans leur ville un monument qui surpassât en grandeur et en beauté tous ceux que l'on connaissait, confièrent le soin de bâtir la cathédrale de Santa-Maria del Fiore. Les travaux, commencés par Arnolfo, en 1298, furent continués par Giotto. Celui-ci, qui n'était étranger à aucune partie de l'art, nous a laissé un bijou architectural de sa composition, le Campanile de Florence, dont la première pierre fut posée en 1334. Après la mort de Giotto (1336), Taddeo Gaddi, son élève, termina la construction de ce charmant édifice. Ce même Gaddi rebâtit le Ponte-Vecchio (1345), ainsi que les portiques et les greniers d'Or e San-Michele (1337) qui avaient été édifiés par Arnolfo et qu'un incendie avait détruits. Un autre artiste du même temps, Andrea Orcagna, peintre, architecte et sculpteur, comme Giotto et T. Gaddi, passe pour être l'auteur de la célèbre Loggia de' Lanzi, de Florence, dont la construction fut décidée de son vivant (1356), il est vrai, mais dont les travaux ne commencèrent qu'après sa mort, en 1376, et furent confiés à Benci di Cione, de Côme, et à Simone di Francesco Talenti. C'est là ce qui résulte de documents publiés récemment par M. le comte Passerini; mais ne pourrait-on admettre que le plan, mis à exécution en 1376, eût été fourni par Orcagna en 1356? Jacopo Orcagna, frère d'Andrea, construisit à Florence la tour et la porte de San-Pietro-Gattolini. Dans cette même ville, Andrea de Pise agrandit, en 1342, le palais ducal (*palazzo vecchio de' priori*) commencé, en 1298, par Arnolfo di Lapo. On attribue au même artiste le baptistère de San-Giovanni, de Pistoja, élégante construction octogone (1337), où les formes sévères du roman s'allient harmonieusement aux silhouettes légères et élancées du gothique.

Le XIVe siècle vit s'élever en Italie d'importantes constructions civiles et militaires; nous en avons déjà cité plusieurs à Florence, nous mentionnerons encore les palais communaux d'Arezzo (1332), de Gubbio (1340), de Pérouse; le palais *della Signoria*, de Sienne, dont plusieurs parties sont dues aux frères Agnolo et Agostino, nés dans cette ville et que l'on croit avoir été formés à l'école de Jean de Pise.

Vers la fin du XIVe siècle, les architectes, à l'exemple des lettrés et des savants, se tournèrent avec ardeur vers l'antiquité romaine, et se mirent à en étudier les monuments encore debout. Le génie italien revint à la source naturelle de ses inspirations; il reprit goût à la savante symétrie des ordres classiques, et l'architecture ogivale ne tarda pas à disparaître d'une contrée où son essor, nous l'avons vu, avait toujours été plus ou moins comprimé.

Filippo Brunelleschi (1377-1444) ouvre l'ère de l'architecture de la Renaissance. Son œuvre capitale est la célèbre coupole de la cathédrale de Florence, pour la construction de laquelle il s'inspira des dispositions générales de la coupole du Panthéon et de celle du temple de Minerva Medica, tout en conservant la forme ogivale des voûtes de la période précédente. Florence doit à Brunelleschi plusieurs autres monuments remarquables, entre autres l'église San-Lorenzo (1425), où l'on vit reparaître pour la première fois l'ordre corinthien avec toute la régularité de ses proportions et l'élégance de ses chapiteaux à feuilles d'acanthe; l'église San-Spirito, dont la simple et sévère ordonnance a été malheureusement altérée par des restaurations et des adjonctions faites à diverses époques; le palais Pitti, construction à bossages, dont Brunelleschi avait trouvé d'insignes modeles à Rome. La Renaissance architecturale dont ce grand artiste fut le promoteur eut d'abord son principal foyer à Florence. Parmi ses imitateurs et ses disciples, nous citerons. Michelozzo Michelozzi, qui construisit, pour Cosme de Médicis, un palais (aujourd'hui palais Riccardi) où l'emploi des bossages, tout en conservant son caractère de force, est ménagé avec plus de variété qu'au palais Pitti; Giuliano di Majano (1432-1490), qui travailla à Naples et à Rome; Benedetto di Majano, qui donna le plan du palais Strozzi, à Florence; Léon-Battista Alberti (1404-1472), qui a écrit un beau livre sur l'art de bâtir (*De re ædificatoria*) et qui a laissé, dans l'église San-Francesco, de Rimini, un modèle de la pureté et de la sobriété de son goût et du retour aux principes antiques; Antonio Filarète, qui a écrit aussi sur l'architecture et qui a bâti l'hôpital Majeur, de Milan; Bernardo Rossellini, qui restaura plusieurs églises à Rome, et dessina, pour le pape Nicolas V, les plans d'un immense palais et d'une nouvelle église de Saint-Pierre; Baccio Pintelli, qui construisit, dans la même ville, les églises de Santa-Maria del Popolo, de San-Pietro-in-Vincoli et de Sant'-Agostino, la chapelle Sixtine, l'hôpital du Saint-Esprit, le pont Sisto, etc. Les monuments élevés par ces divers artistes et leurs contemporains ne se distinguent pas moins des édifices postérieurs que de ceux de la période précédente; ils portent toutefois l'empreinte de la transition: les proportions antiques, grandes et sévères, s'y unissent à certains détails romans ou gothiques, quelquefois par exemple à l'ogive. L'ornementation continue à y tenir une place considérable.

Enfin le Bramante vint (1444-1514), et avec lui commença une deuxième période de la Renaissance italienne, remarquable par la pureté, la sagesse et la sobriété de son style. Ce grand maître, né à Urbin, comme Raphaël, travailla d'abord à Milan, où il construisit divers édifices d'après les principes de ses devanciers; puis il vint à Rome, y étudia avec passion les monuments antiques, agrandit et transforma sa manière. Travailleur infatigable, né pour les grandes entreprises, il donna les plans et dirigea les travaux d'un grand nombre d'édifices: à Rome, il bâtit le palais de la chancellerie, l'escalier en spirale, la bibliothèque et diverses autres parties du Vatican, le petit temple de San-Pietro-in-Montorio, le palais Giraud, et il fit un plan de reconstruction de l'église Saint-Pierre, dont Michel-Ange adopta depuis l'idée principale; à Lorette, il acheva l'église, à l'exception de la façade et de la coupole, et dessina le palais du gouverneur (*palazzo apostolico*). Dans ces divers édifices, on admire la régularité, la fermeté et la simplicité de l'ordonnance, la pureté des profils, l'harmonie des proportions, la sobriété des décorations, tous les caractères, en un mot, qui font de l'architecture romaine de la Renaissance un modèle de goût. Le Bramante eut la bonne fortune d'avoir pour continuateurs de ses doctrines deux grands architectes: Baldassare Peruzzi, de Sienne (1481-1537), à qui Rome doit la Farnesine et les palais Massimi et Lante; Antonio da San-Gallo, qui a construit les palais Farnèse et Sacchetti.

Les autres architectes les plus célèbres de cette période sont: Michel-Ange, que la coupole de Saint-Pierre suffirait pour classer parmi les maîtres de l'art de bâtir; Raphaël, qui fut un des architectes du même monument; Jules Romain, l'auteur de la villa Madama, à Rome, et du palais du T, à Mantoue; Le Cronaca et Baccio d'Agnolo, qui travaillèrent à Florence; Vignole (1507-1575), écrivain plein de raison et de goût, qui éleva divers édifices à Rome, à Bologne, à Pérouse, et qui passa deux années en France; Sebastiano Serlio, de Bologne, élève de Peruzzi, qui fut appelé à Paris par François Ier, en 1541, et mourut à Fontainebleau en 1552; Andrea Palladio (1518-1580), l'un des maîtres qui ont le mieux possédé les principes de l'art antique, auteur d'une foule de monuments à Udine, Vicence, Feltre, Padoue, Venise, où l'on admire la majesté unie à la simplicité; l'Ammanati (1511-1592), à qui l'on doit la cour intérieure (*cortile*) du palais Pitti; Novello, Gabriello d'Agnolo, Gio-Fr. Mormando et Giovanni Merliano da Nola, qui ont travaillé à Naples; Fra Giocondo, de Vérone, qui s'est montré particulièrement habile à construire les ponts et qui dut à cette spécialité d'être appelé par Louis XII à Paris, où il jeta deux ponts sur la Seine; les Lombardi, famille nombreuse d'architectes vénitiens; Girolamo Genga (1476-1551), d'Urbin, auteur de la façade de la cathédrale de Mantoue; Bartolommeo Genga (1518-1558), fils de Girolamo; Michele Sanmicheli (1484-1559), de Vérone, artiste éminent qui a doté sa ville natale de plusieurs beaux palais, mais qui est surtout estimé comme architecte militaire; le Sansovino (1479-1570), artiste ingénieux et plein de délicatesse, dont le talent d'architecte s'est surtout exercé à Venise; Galeazzo Alessi (1500-1572), de Pérouse, à qui Gênes doit plusieurs monuments remarquables; Pirro Ligorio, qui devint architecte de Saint-Pierre, sous Paul IV; Vasari (1511-1574), dont le meilleur ouvrage est le palais des Of-

fices, à Florence; Ottavio Mascherino, de Bologne, qui a exécuté d'importants travaux à Rome; Pellegrino Tibaldi, de Bologne, qui a fait pour la cathédrale gothique de Milan une façade peu en harmonie avec le reste de l'édifice; Bernardo Buontalenti (1536-1608), de Florence, qui a bâti des palais et des forteresses; Domenico Fontana (1542-1607), ingénieur des plus habiles, architecte fécond en inventions, mais parfois un peu grêle dans l'exécution, qui a fait à Rome des travaux considérables, dans lesquels il fut aidé par son frère Giovanni; Giacomo della Porta, de Milan, qui a pris part à la construction des palais Farnèse et Chigi, et a donné le plan de la villa Aldobrandini, à Frascati; Vincenzo Scamozzi (1552-1616), de Vicence, auteur du livre intitulé *Idea dell'architettura universale;* Giovanni da Ponte, Girolamo Campagna et Alessandro Vittoria, qui ont travaillé à Venise; Martino Lunghi le Vieux, qui a construit le palais Borghèse, à Rome. Quelle imposante réunion que celle de tant de maîtres illustres, ayant tous vécu au XVIe siècle! « S'il fallait les ranger suivant leur mérite, en raison de leur intelligence du beau et de la pureté de leur goût, il semble, a dit Milizia (*Memorie degli architetti*, II, p. 146), que Palladio devrait occuper la première place; à sa droite siégeraient Vignole, Michel-Ange, Sansovino, Vasari; à sa gauche, Peruzzi, Sanmicheli, Jules Romain, Serlio. »

Avec le XVIIe siècle commence la décadence de l'art italien. L'architecture se jette dans la recherche de l'effet pittoresque et tend à n'être plus qu'une vaine décoration. Cette altération du goût se reconnaît beaucoup moins dans les modifications du plan et de l'ordonnance générale que dans la surcharge et la multiplicité des détails de l'ornementation. Un nouveau style tourmenté à force de recherche, fastueux jusqu'à la lourdeur, s'introduit dans l'art de bâtir, et, de l'Italie, se répand dans toute l'Europe. A cette période appartiennent : Carlo Maderno (1556-1629), neveu de Domenico Fontana, qui eut l'honneur de terminer Saint-Pierre de Rome, et qui, dans ce travail, donna les premiers exemples de la corruption du goût; le Cigoli, dont le meilleur ouvrage en architecture est le palais Rinuccini, à Florence; Flaminio Ponzio (1568-1613), qui a bâti les palais Rospigliosi et Sciarra Colonna, à Rome, et a pris part à la construction du Quirinal; le Cortone, auteur de la façade de Santa-Maria in via Lata, à Rome; Cosimo Fansaga (1591-1678), de Bergame, à qui Naples doit plusieurs de ses monuments; l'Algarde (1602-1654), auteur de la villa Panfili et de la façade de Saint-Ignace, à Rome; le Bernin (1598-1680), l'architecte le plus renommé de son siècle, artiste inventif, ayant le goût de l'élégance, mais n'ayant pas toujours su se préserver de la bizarrerie, auteur du fameux portique de la place de Saint-Pierre; Francesco Borromini (1599-1667), qui, dans sa rivalité avec le Bernin et son désir de nouveauté, ne mit aucun frein au dévergondage de son imagination; Girolamo Rainaldi (1570-1655) et son fils Carlo (1611-1641); Gio.-Battista Soria (1581-1651); Gio.-Ant. de Rossi (1616-1695) et Carlo Fontana (1634-1714), qui ont travaillé à Rome; le P. Guarino Guarini (1624-1683), architecte du duc de Savoie à Turin, qui a trouvé le moyen de dépasser les extravagances de Borromini; le P. Andrea Pozzo (1642-1709), jésuite, dont l'imagination n'a pas été moins déréglée, etc.

Le style *jésuite* est un des plus déplorables styles d'architecture dont l'Italie ait fait cadeau à l'Europe : aucune conception vraiment originale, un amalgame étrange de formes et d'ornements, un étalage de luxe mondain, une recherche subtile d'effets imprévus, une sorte de sensualisme mystique. Le XVIIIe siècle, durant lequel fleurit ce style baroque, vit beaucoup d'autres innovations plus ou moins grotesques en fait d'architecture. Bornons-nous à nommer, parmi les architectes italiens de cette époque : Filippo Ivara ou Juvara (1685-1735), de Messine, qui travailla à Turin, et eut pour élève et pour continuateur Gio.-B. Sacchetti; Ferdinando Sanfelice, de Naples; Alessandro Galilei, de Florence, auteur de la façade de Saint-Jean de Latran; Ferdinando Fuga, auteur de la façade de Sainte-Marie-Majeure et du palais Corsini, à Rome; Nicol. Salvi (1699-1751), auteur de la fontaine de Trevi; Nic. Servandoni (1695-1766), l'auteur de la façade de Saint-Sulpice, à Paris; Luigi Vanvitelli (1700-1773), un des architectes les plus célèbres de son temps, et qui a laissé des preuves de son habileté dans les principales villes d'Italie; Piermarini, l'architecte du théâtre de la Scala, à Milan; Paolo Posi, de Sienne; Nic.-Gasp. Paoletti; le comte Aless. Pompei, de Vérone; Carlo Marchioni, etc.

Au XIXe siècle, peu de noms : le marquis L. Cagnola et son élève Pevelli, qui ont construit l'arc du Simplon, à Milan; Gius. Valadier et Luigi Poletti, qui ont rebâti l'église Saint-Paul-hors-les-murs, à Rome; le comte Alfieri, auteur du théâtre Royal et du théâtre Carignan, à Turin; Niccolini, l'architecte du théâtre de San-Carlo, à Naples, etc.

— II. SCULPTURE. Quoique l'Italie ait possédé des sculpteurs éminents, et que dans cette branche de l'art elle ait été, aussi bien que dans les autres, la première à revenir aux traditions antiques, il faut le reconnaître, cependant, la sculpture (à part quelques figures grandioses de Michel-Ange) n'a pas eu, dans ce pays, un vol aussi élevé et un développement aussi puissant que la peinture et l'architecture.

Nous ne dirons rien des sculptures qui décorent les monuments élevés au moyen âge, pendant les périodes byzantine et romane : comme les peintures des mêmes époques, elles reproduisent le plus souvent des types conventionnels et sont exécutées avec une extrême grossièreté. La liberté de l'artiste ne se révèle que dans des créations grotesques, triviales, quelquefois satiriques, consacrées à la représentation des vices, du péché, du démon.

C'est à Nicolas de Pise, que nous avons déjà vu figurer avec éclat parmi les architectes du XIIIe siècle, que revient l'honneur d'avoir rompu avec la manière barbare des tailleurs de pierre romano-byzantins, et de s'être inspiré des chefs-d'œuvre de l'art antique. Ses nombreux ouvrages, la chaire de marbre du Baptistère de Pise et le tombeau de saint Dominique à Bologne, entre autres, révèlent nettement cette inspiration; ils montrent qu'il marcha avec plus de fermeté et alla plus avant que Cimabue, son contemporain, dans la voie nouvelle, sans rien perdre toutefois de sa sincérité. Nicolas eut pour digne continuateur Jean de Pise, son fils (d'autres disent son frère). Celui-ci forma, à son tour, et dirigea une foule de sculpteurs de talent dont plusieurs furent associés à ses travaux. C'est ainsi que les bas-reliefs de la façade du dôme d'Orvieto, si admirables de verve et d'imagination, furent exécutés par Jean de Pise et ses meilleurs élèves, Ramo di Piganello, Goro di Gregorio, Gino, Agnolo et Agostino de Sienne, le frère Guglielmo de Pise, Orlando, Guido et Martino de Côme. Les plus connus parmi ses disciples sont les frères Agnolo et Agostino de Sienne, auxquels on doit, entre autres chefs-d'œuvre, le tombeau de l'évêque gibelin Tarlati de Pietramala, qui se voit dans la cathédrale d'Arezzo. Un autre élève éminent de Jean, Andrea de Pise, passa vingt-deux années de sa vie à exécuter une des portes de bronze du Baptistère de Florence, et fut pour la sculpture ce que Giotto fut pour la peinture. L'influence de Jean de Pise se reconnaît aussi dans les œuvres des deux Masuccio, de Pietro, de Stefanoni et de Baboccio, qui sculptèrent de magnifiques tombeaux dans diverses églises de Naples. Ces divers maîtres ont déjà été nommés parmi les grands architectes du XIVe siècle. Il ne faut pas oublier que, de leur temps et jusqu'au XVe siècle, la sculpture fut plutôt une dépendance de l'architecture qu'un art spécial régi par des lois qui lui fussent propres. La peinture elle-même fut longtemps considérée comme un art essentiellement décoratif, et subordonnée, par suite, à l'architecture. De là, pour l'architecte, l'obligation de posséder une connaissance approfondie des trois arts. Plusieurs maîtres, tels que Giotto, Andrea Orcagna, Léonard de Vinci, Michel-Ange, Raphaël, furent à la fois peintres, sculpteurs et architectes; d'autres, comme Margaritone, T. Gaddi, Jules Romain, Vasari, le Cortone, le Cigoli, pratiquèrent la peinture et l'architecture; quelques autres, tels que Verrocchio, Pollajuolo, Bandinelli, furent peintres et sculpteurs; beaucoup cultivèrent la sculpture et l'architecture. Parmi ces derniers, nous citerons : les frères Benedetto et Giuliano da Majano, le Sansovino, Ammanati, les Lombardi, le Bernin, l'Algarde. Cette réunion d'aptitudes diverses chez un même artiste, si rare chez les modernes et si fréquente pendant les beaux siècles de l'art italien, explique l'harmonie qui règne entre l'architecture et les décorations peintes ou sculptées des monuments de ces époques privilégiées.

Florence fut véritablement la métropole des arts au XVe siècle. Ses sculpteurs, comme ses architectes et ses peintres, dépassèrent tous leurs rivaux. A leur tête se placèrent Lorenzo Ghiberti (mort en 1455) et Donatello (1383-1466), maîtres éminents qui, au lieu de s'arrêter à une imitation directe des ouvrages de l'antiquité, ne leur demandèrent que des leçons sur la manière dont la nature devait être comprise et interprétée, artistes sincères, naïfs, amoureux de la vérité et de la vie, parfois un peu roides et un peu gauches dans leur dessin, et, au demeurant, pleins de charme. Donatello imprima à la sculpture florentine un caractère qu'elle ne perdit plus, celui du naturalisme tempéré par le sentiment de la grandeur et de la force. Ghiberti manifesta une pureté et une élévation de style inconnues avant lui. Les circonstances dans lesquelles se révéla son génie méritent d'être rappelées; elles font connaître de quelle façon l'art était encouragé à Florence. La seigneurie de cette ville et la communauté des commerçants résolurent de faire placer deux nouvelles portes de bronze au baptistère de San-Giovanni, pour lequel Andrea de Pise en avait déjà exécuté une un siècle auparavant (1330). On ouvrit un concours où furent appelés les artistes de tous les pays. Parmi les concurrents, sept furent choisis comme les plus capables. C'étaient Ghiberti, Donatello, Filippo Brunelleschi, Jacopo della Quercia de Sienne, Niccolo d'Arezzo, Francesco di Valdambrina et Simone da Colle. Le sujet proposé était le *Sacrifice d'Abraham.* D'après le jugement de Vasari, le modèle de Brunelleschi l'emportait par l'entente de la composition; celui de Donatello, par un dessin large et vigoureux; les figures de Jacopo della Quercia étaient correctes, mais manquaient de finesse; le modèle de Francesco di Valdambrina renfermait de bonnes têtes, mais la composition en était confuse; celui de Simone da Colle, remarquable par la pureté de la fonte, péchait par le dessin; Niccolo d'Arezzo avait fait preuve d'une grande connaissance du métier, mais ses figures étaient lourdes; seul, le modèle de Ghiberti, qui s'est conservé jusqu'à nous, était parfait dans toutes ses parties : dessin et composition irréprochables; figures sveltes et gracieuses; exécution d'un fini précieux et inimitable. Trente-quatre juges, pris parmi les artistes toscans et étrangers les plus réputés, avaient été chargés de désigner le meilleur modèle; ils hésitaient, dit Vasari, à se prononcer entre ceux de Ghiberti, de Donatello et de Brunelleschi, quand ces deux derniers, donnant un mémorable exemple de modestie et de noblesse d'âme, déclarèrent que Ghiberti s'était montré supérieur à eux et se retirèrent du concours. Ghiberti n'avait alors que vingt ans et n'avait encore rien produit. Il passa une grande partie de sa vie à exécuter ces fameuses portes du baptistère, dont l'une semblait à Michel-Ange digne d'être la porte du paradis.

Un des artistes qui prirent part au concours dont nous venons de parler, Jacopo della Quercia, se rendit célèbre en sculptant la porte centrale de la cathédrale de Bologne (1425). M. Rio, dans son beau livre sur l'*Art chrétien*, dit que Jacopo fut le précurseur de Michel-Ange pour la représentation des sujets bibliques, comme Ghiberti fut celui de Raphaël. Quant à Brunelleschi, un autre des concurrents, il ne nous a laissé qu'un très-petit nombre de sculptures, absorbé qu'il fut par ses grands travaux d'architecture. Luca della Robbia (1400-1481) occupe une place très-importante parmi les maîtres de cette époque : il a laissé des bas-reliefs en marbre et en bronze, d'un dessin correct, mais un peu froid, d'une expression toujours vraie et gracieuse; mais il est surtout connu par ses ouvrages en terre émaillée. Après avoir trouvé le secret de vernir la sculpture en terre et de la mettre ainsi, comme le marbre et le bronze, à l'abri des injures atmosphériques, il voulut, en outre, en varier l'aspect en la coloriant comme la peinture. « Cette invention, disent MM. Ménard, paraissait pouvoir être employée très-utilement comme élément décoratif dans le système architectural; mais, considérée seulement au point de vue de la statuaire, elle eut pour résultat d'alourdir les touches nerveuses de l'ébauchoir par l'épaisse couche de vernis qu'il fallait appliquer à la surface. En outre, la coloration, en donnant aux figures en relief l'aspect d'un trompe-l'œil, causait plus de surprise que d'émotion véritable, et faisait d'un ouvrage de sculpture plutôt un meuble qu'un objet d'art destiné à nous élever l'esprit par la grandeur et la majesté du style. » Luca della Robbia transmit le secret de ses procédés à son neveu Andrea; celui-ci et ses quatre fils, dont l'un fut appelé en France par François Ier, produisirent une multitude d'ouvrages.

Les meilleurs élèves de Donatello furent : Desiderio da Settignano (mort à vingt-huit ans vers 1485), qui communiqua au marbre une douceur infinie, et Andrea Verrocchio, orfèvre, sculpteur, graveur, peintre, musicien, qui nous a laissé une des statues équestres en bronze les plus admirables qu'on connaisse, celle de Colleone, à Venise, et qui a été le maître de deux artistes géants, Léonard de Vinci et Michel-Ange. Le Vénitien Alessandro Leopardo termina la statue de Colleone laissée inachevée par Verrocchio, et sculpta, à ce que l'on croit, l'admirable mausolée du doge Andrea Vendramino, que l'on voit dans l'église des SS. Giovanni-e-Paolo et que Cicognara regarde comme le modèle le plus parfait de la sculpture vénitienne. Le XVe siècle vit élever, dans diverses villes d'Italie, un grand nombre de tombeaux superbes. A Naples, on admire celui du cardinal florentin Rinaldo Brancacci, mort en 1427, que Donatello exécuta, par ordre de Cosme de Médicis, avec la collaboration de Michelozzo Michelozzi, un de ses élèves. La même ville possède, dans l'église de San-Giovanni a Carbonara, le tombeau du roi Ladislas (mort en 1414), qui fait le plus grand honneur à Andrea Ciccione, élève de Masuccio II.

Les autres sculpteurs du XVe siècle dont les noms méritent d'être cités sont : Matteo Civitali (1435-1501), de Lucques; Mino da Fiesole (1430-1486); Benedetto et Giuliano da Majano, déjà cités comme architectes; Benedetto da Rovezzano; Guido Mazzoni, dit le Modanino; Lorenzo del Vecchietta (1402-1482), qui a sculpté l'admirable tabernacle du dôme de Sienne; Andrea Fusina et Jacopino da Tradate, qui ont travaillé à Milan; la famille des Lombardi, qui a exécuté un grand nombre d'ouvrages à Venise; Andrea Briosco, dit Riccio, de Padoue, etc.

Michel-Ange, dessinateur incomparable, penseur austère, créateur puissant, praticien fougueux, marque le point le plus haut où se soit élevée la Renaissance italienne dans la statuaire. Il donna à la forme humaine un caractère de force et de majesté, au mouvement une ampleur et une véhémence qu'il ne contint pas toujours dans les limites de la réalité, mais qui constituent le côté grandiose et essentiellement original de son œuvre. Son plus grand tort, bien involontaire sans doute, est d'avoir eu des imitateurs qui sont tombés dans l'exagération et l'enflure. De son vivant même, il put voir Baccio Bandinelli (1487-1559) prétendre à la grandeur et n'arriver qu'à l'emphase. Les deux élèves les plus illustres de Michel-Ange furent Montorsoli (mort en 1563) et Baccio da Montelupo. Le Sansovino (1477-1570) sut se préserver de l'imitation servile et fonda à Venise une école d'où sortirent Danese Cattaneo, Girol. Campagna, Pietro da Salo, Alessandro Vittoria, Jacopo Colonna. Le XVIe siècle produisit plusieurs autres artistes éminents : Benvenuto Cellini (1500-1570), plus habile à ciseler le métal qu'à tailler le marbre; Ammanati, auteur du Neptune de la place de Florence; le Tribolo (1485-1550), qui fit des copies de Michel-Ange et travailla le marbre avec délicatesse; Jean de Bologne (1524-1599) et son élève Pierre Francheville (1548-1615), qui, bien qu'étrangers à l'Italie, peuvent être regardés comme appartenant à l'école florentine; Vincenzio Danti, auteur de la statue de Jules III (1555) qui est à Pérouse; Ant. Rossellino; le Sicilien Ant. Gagini; Giovanni Merliano da Nola (mort en 1557), surnommé le Michel-Ange de l'école napolitaine, et Giovanni Santacroce, son émule; Simone Mosca et son fils, le Moschino, Ippolito Scalza, Franceso Mochi et F. Toti, qui ont travaillé pour le dôme d'Orvieto; Andrea Contucci da Monte San-Savino, Raffaello da Montelupo, Francesco da San-Gallo, Varignano de Bologne, Guglielmo della Porta, Girolamo Lombardi, qui ont travaillé pour l'église de Lorette, etc.

Avec le Bernin, dont la bruyante personnalité remplit le XVIIe siècle presque entier, la statuaire entre en pleine décadence; les sculpteurs, comme les peintres, travaillent de pratique, contournent les mouvements et les attitudes, recherchent les expressions mignardes, tourmentent et font voltiger les draperies sans motif, s'efforcent d'imiter les tableaux peints au moyen d'énormes bas-reliefs où les règles tracées par les anciens maîtres sont absolument méconnues. Le XVIIIe siècle vit s'accroître encore cette décrépitude de l'art. Les plus folles nouveautés, les excentricités les plus baroques, les puérilités les plus ridicules trouvèrent alors des admirateurs. Les artistes les plus en vogue durant ces deux siècles sont, après le Bernin et l'Algarde (1598-1654), son rival : Stefano Maderno, C. Rusconi, Taddeo Carlone, Filippo Parodi, Gius. Sammartino, Francesco Celebrano, Francesco Queiroli, Antonio Corradini, Angelo Rossi, P. Bracci, Raggi, Gius. Torretto, Gio-B. et Vincenzo Foggini, etc.

Vers la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe, l'école de sculpture italienne commença à briller de nouveau d'un certain éclat; Antonio Canova acquit une immense réputation, justifiée en partie par la délicatesse de son ciseau et la grâce de ses compositions. Après lui, Lorenzo Bartolini se signala par des travaux estimables. Ce qui manque à cet artiste et, en général, à tous les sculpteurs italiens de notre siècle, c'est l'originalité des conceptions et la largeur de l'exécution. Ils sont sans rivaux pour la finesse et la mignardise avec lesquelles ils travaillent le marbre, mais ils oublient presque toujours de mettre une idée, une âme dans le bloc qu'ils veulent faire vivre. Les sculpteurs italiens qui se sont fait connaître en France, dans ces dernières années, sont : MM. J. Argenti, A. Bottinelli, B. Cacciatori, Innocenzio Fraccaroli, Ant. Galli, Pietro Magni, L. Menesini, Gaetano Motelli, Jos. Pierotti, Benzoni, L. Bienaimé, E. Baratta, Tantardini, E. Santarelli, P. Miglioretti, L. Simonetti, V. Luccardi, Jean Dupré, Cambi, Lanzirotti, R. Galli, Vincenzo Vela, de Turin, etc., qui ont pris part aux Expositions universelles de 1855 et 1867.

— III. PEINTURE. Lanzi, le plus méthodique et le plus complet des historiens de l'art italien, ne compte pas moins de quatorze écoles de peinture : école florentine, école siennoise, école romaine, école napolitaine, école vénitienne, écoles lombardes (comprenant les écoles de Mantoue, de Modène, de Parme, de Crémone, de Milan), école bolonaise, école ferraraise, école génoise, école piémontaise. Des historiens modernes ajoutent l'école ombrienne qui, dans la classification de Lanzi, fait partie de l'école romaine. Nous ne discuterons pas l'exactitude de ces divisions artistiques, qui correspondent à peu près aux délimitations politiques que l'on rencontre en Italie du XIIIe au XVIe siècle; mais quiconque a observé et comparé avec soin les écoles italiennes a dû constater les affinités étroites, les tendances communes que les mêmes influences ont propagées à de certaines époques dans les divers centres artistiques. Au XIVe siècle, par exemple, Giotto est le maître qui sert de guide à la plupart des peintres de la haute et de la basse Italie; au XVIe siècle, l'enseignement de Raphaël s'impose presque partout, à Rome, à Florence, à Naples, à Bologne, à Gênes; au XVIIe siècle, l'influence académique des Carraches prédomine. Une seule école a grandi à peu près isolément et a su du moins garder une physionomie bien tranchée : c'est l'école vénitienne, qui a recherché avant tout le mouvement, la lumière, la couleur, tandis que les autres écoles ont préféré le dessin, l'expression, le style. En-

core pourrions-nous citer plusieurs grands artistes de Venise, Sébastien del Piombo, par exemple, qui ont abandonné les traditions de leur école pour suivre la manière des maîtres de Florence ou de Rome ; et, de même, nous rencontrerions plus d'un Romain et plus d'un Florentin enrôlés sous la bannière des coloristes. Aussi croyons-nous que les expressions consacrées : école florentine, école vénitienne, école romaine..., sont moins justes que celles-ci : école de Giotto, école de Pérugin, école de Raphaël, école de Michel-Ange, école du Titien, école des Carraches, etc. On nous permettra d'adopter cette façon de classer les artistes italiens dans le travail qui va suivre.

L'art n'a jamais cessé d'être cultivé en Italie, depuis l'époque de la grandeur romaine ; même pendant les périodes les plus sombres du moyen âge, des légions de peintres, d'enlumineurs de manuscrits, de mosaïstes, de sculpteurs, d'architectes, furent occupées au service des rois, des seigneurs, des prêtres et des moines. Seulement, de l'idéal antique, l'art était tombé dans les formules étroites et monotones du style byzantin. Des formes roides et symétriques, des types éternellement répétés, des carnations brunes circonscrites par un trait sec et se détachant en vigueur sur des fonds d'or au milieu d'ornements gaufrés et d'inscriptions en lettres grecques, voilà ce que nous offrent les peintures exécutées en Italie antérieurement au xiiie siècle. Quelques ouvrages de ce style, et principalement les mosaïques qui décorent les voûtes de diverses églises, ne manquent pas d'une certaine gravité fière et majestueuse ; mais, en général, rien n'est maussade et insipide comme l'imagerie byzantine.

Vasari a dit, et la plupart des historiens ont répété, que Cimabue, né à Florence en 1240, fut le premier peintre italien qui s'avisa de secouer le joug des traditions byzantines et de créer un style nouveau. La vérité est que Cimabue fit quelques efforts pour se rapprocher de la nature et pour exprimer dans ses œuvres les sentiments qu'il portait en lui : à cet égard, il se montra bien supérieur à ses devanciers ; mais il ne s'écarta guère des procédés byzantins, il en conserva la rigidité, la sécheresse, la monotonie. Au reste, il ne fut pas le seul artiste de son temps qui montra des velléités d'émancipation : Guido de Sienne, Giunta de Pise, Margaritone d'Arezzo, Bonaventura Berlinghieri de Lucques, Andrea Taffi et Gaddo Gaddi, qui furent tous deux d'habiles mosaïstes, ont contribué au mouvement de transformation artistique qui prit naissance au xiiie siècle. Mais ce mouvement ne commença à s'accentuer qu'avec Giotto (1276-1336), élève de Cimabue, artiste de génie de qui date véritablement la renaissance de l'art italien. « Entre Giotto et Cimabue, il y a un monde, a dit M. Paul Mantz. Aux derniers jours de sa vie, le vieux maître florentin, le peintre sévère des madones aux allures byzantines, a pu voir se dessiner vaguement à l'horizon les lointaines perspectives de la terre promise ; mais il n'y entra point. Cet honneur était réservé à Giotto. Cimabue tenait au passé par de trop fortes attaches pour qu'il lui fût possible d'aborder au rivage inconnu : le respect enchaînait son esprit et ses mains. Giotto était libre : à l'école italienne, en quête d'un idéal à la fois plus élevé et plus humain, il apportait cette force heureuse qui joue un si grand rôle dans l'histoire de l'art, cette indépendance salutaire qu'on peut appeler l'esprit de révolte. Il était vraiment de la nature des conquérants, et quand il eut mis le pied sur le sol nouveau que Cimabue avait à peine entrevu de loin, tout un peuple le suivit et en prit possession avec lui. »

Giotto est le véritable créateur, le père de l'art moderne. Aux types conventionnels, aux attitudes roides et monotones, aux dispositions symétriques, aux fonds d'or des tableaux byzantins, il substitua des figures vivantes, expressives et reliées entre elles par une action concordante, des scènes mouvementées et pathétiques, des conceptions poétiques et grandioses, des fonds de paysage et d'architecture. Ce fut dans l'étude de la nature qu'il puisa les formules de cet art nouveau ; il les appliqua avec une hardiesse et en même temps avec une simplicité merveilleuse. Sans doute, les incorrections sont nombreuses dans ses ouvrages ; mais, s'il est loin de posséder la science des grands maîtres du xvie siècle, il a du moins ouvert la route et fait entrevoir le but. Cet artiste de génie, qui pratiqua tous les procédés de peinture, et qui fut aussi architecte et sculpteur, a obtenu de son vivant la gloire qu'il méritait. Sa renommée fut acclamée par Dante, son ami ; tous les princes, tous les grands de l'Italie se disputèrent l'honneur d'occuper son pinceau. Il travailla à Assise, à Padoue, à Rimini, à Vérone, à Ravenne, à Milan, à Florence, à Rome et même à Naples, où il fut longtemps employé au service de Robert d'Anjou. Dans chacune de ces villes, il eut des élèves qui propagèrent dans l'Italie entière le style nouveau. Parmi les disciples immédiats et les imitateurs posthumes de Giotto, qui fleurirent au xive siècle, et dont il nous est resté des ouvrages, on distingue : Pietro Cavallini, de Rome ; le Giottino, Taddeo Gaddi et son fils Agnolo Gaddi, qui travaillèrent à Florence ; Spinello d'Arezzo, Andrea et Bernardo Orcagna, Buffalmacco et Antonio Veneziano, qui ont pris part à la décoration du Campo-Santo de Pise, etc. Andrea Orcagna mérite une mention spéciale : peintre, architecte et sculpteur, il montra dans les trois arts une puissance peu commune ; mais ce fut surtout en peinture que brilla son génie ; son frère Bernardo fut loin de l'égaler, à en juger du moins d'après la fresque de l'*Enfer*, qu'il peignit au Campo-Santo, à côté du *Triomphe de la mort* et du *Jugement dernier*, d'Andrea.

Le Campo-Santo de Pise est un véritable musée de l'art italien du xive siècle. Les fresques dont ses murailles sont couvertes furent exécutées par des peintres venus de diverses villes d'Italie. Une partie de celles qui représentent l'histoire de *saint Renier* a été longtemps attribuée à un artiste de Sienne, Simone di Martino, que l'on a coutume d'appeler, par erreur, Simone Memmi, du nom de Lippo Memmi, son beau-frère et son collaborateur. Ce Simone, peintre naïf, tendre, charmant, a laissé des fresques à Assise et au palais de Sienne ; il partit pour Avignon en 1339, y exécuta de grands travaux à la cathédrale et au palais des papes, et y mourut en 1344. Rosini et d'autres connaisseurs, le jugeant sur les peintures de la vie de saint Renier, qui passaient pour être son œuvre, n'ont vu en lui qu'un imitateur languissant de Giotto. La vérité est qu'il n'a ni la pureté de dessin, ni la science de composition de ce grand maître ; il se rattache davantage à la manière de son compatriote Duccio di Buoninsegna, artiste plein de grâce, de délicatesse et d'ingénuité, plus jeune que Cimabue, mais plus âgé que Giotto, qui réussit, lui aussi, à sortir des routines tracées par les Byzantins, et qui peut être regardé comme le père de l'école siennoise. Les frères Lorenzetti doivent être cités parmi les meilleurs peintres que cette école ait produits au xive siecle. Pietro Lorenzetti l'aîné, que Vasari appelle Pietro Laurati, travailla à Sienne, au Campo-Santo de Pise, à Pistoia, à Arezzo, à Florence, à Cortone et même à Rome, exemple nouveau de cette tendance qu'avaient alors les écoles à se mêler, à se pénétrer les unes les autres. Ambrogio Lorenzetti, dont le célèbre sculpteur Ghiberti a fait le plus grand éloge, nous a laissé, dans sa ville natale, des peintures qui dénotent de l'imagination, une certaine hardiesse de mise en scène et un goût très-prononcé pour l'allégorie. Les autres artistes siennois qui se sont fait remarquer dans la seconde moitié du xive siècle et au commencement du xve sont : Berna ou Barna, qui a exécuté, à San-Gemignano, des fresques remarquables, terminées après sa mort (1381) par son élève, Giovanni d'Asciano ; Andrea di Vanni, qui nous a laissé le portrait de sa compatriote sainte Catherine, et fut tour à tour magistrat (1368) et ambassadeur de la république siennoise ; Bartolo di maëstro Fredi (1350-1410), qui eut quatre fois l'honneur d'être au nombre des *priori* de cette république, et qui travailla, dans la manière des Lorenzetti, à Sienne, à Volterre, à Montecalcino, à San-Gemignano ; Taddeo di Bartolo (1363-1422), que l'on a cru à tort être fils du précédent, et qui exécuta un très-grand nombre de fresques, d'un style un peu trop expéditif, à Pise, à Volterre, à San-Gemignano, à Padoue, à Pérouse et jusqu'à Gênes.

Ainsi, les maîtres de Sienne, d'Arezzo, de Florence se repandirent dans toute l'Italie, et même à l'étranger, et y portèrent le goût de l'art nouveau. Des artistes de talent surgirent, d'ailleurs, dans beaucoup d'autres villes italiennes. Vers la fin du xiiie siècle, Gubbio possédait un miniaturiste nommé Oderisi, qui a eu l'honneur d'être loué par Dante ; la même ville avait, au xive siècle, d'importantes fabriques de vitraux et de mosaïques, et préludait ainsi à cette grande industrie de la faïence, qui devait la rendre à jamais fameuse. A la même époque, Bologne comptait un grand nombre de peintres habiles : Vitale, qui fleurit de 1320 à 1345 ; Simone, que son habileté à peindre les crucifix a fait surnommer « Simone dè' Crocifissi ; » Jacopo di Avanzi ; Jacopo di Paolo, dont le Louvre a un tableau ; Lippo di Dalmasio, élève de Vitale, etc. A Modène, nous rencontrons Barnaba, qui travailla à la décoration du Campo-Santo de Pise, et qui paraît avoir fait un long séjour à Gênes ; à l'Exposition de Manchester, en 1857, a figuré un tableau de lui, revélant l'influence de Giotto et signé : *Barnabas de Mutina pinxit* 1374. Vers la même date, Tommaso de Modène travaillait au château de Karlstein en Bohême, résidence favorite de l'empereur Charles IV. Parmi les peintres que Venise produisit au xive siècle, outre Antonio Veneziano, cité plus haut parmi les disciples de Giotto, on nomme Lorenzo Veneziano, dont le Louvre a un tableau, Stefano Veneziano et Niccolo Semitecolo. A Venise travaillait, en 1365, le Padouan Guariento. A Padoue florissaient, vers la fin du xive siècle, deux artistes florentins, Giusto Menabuoi, que l'on croit élève d'Agnolo Gaddi, et Cennino Cennini, élève du même maître, qui nous a laissé un intéressant traite de peinture.

Au début du xve siècle apparaît, dans l'histoire de la peinture italienne, la rayonnante figure de Fra Angelico de Fiesole (1387-1455), artiste d'une exquise candeur et d'une conviction touchante, le peintre catholique le plus sincère, le plus délicat, le plus pur qu'il y ait jamais eu. Comme coloriste et comme dessinateur, Fra Angelico ne dépasse pas les maîtres de la période précédente ; il est même bien inférieur à Giotto ; mais il est impossible de ne pas s'arrêter charmé devant ses œuvres, empreintes d'une grâce si naïve et si sereine. Il travailla à Foligno, à Pérouse, à Cortone, à Fiesole, à Florence, à Orvieto et à Rome, où il fut appelé, vers 1455, par le pape Eugène IV, pour décorer les nouvelles chapelles du Vatican. Son meilleur disciple fut Benozzo Gozzoli (né à Florence en 1424), artiste vaillant et fécond, dont l'œuvre la plus considérable se voit au Campo-Santo de Pise. Cette œuvre, qui ne comprend pas moins de vingt-deux fresques, dénote une science du dessin, une richesse de coloris et un sentiment de la beauté humaine inconnus à Fra Angelico. Gozzoli appartient à la glorieuse phalange des maîtres florentins qui, au xve siècle, rompirent définitivement avec les traditions du moyen âge, et qui, poussant jusqu'au bout l'application du principe posé par Giotto, l'imitation de la nature, revivifièrent et transformèrent l'art italien. Masaccio (1402-1429) peut être considéré comme le plus hardi, le plus puissant de ces réformateurs. Ses fresques de la chapelle Brancacci, dans l'église des Carmes à Florence, valent, pour la science du dessin, la vigueur du coloris et la gravité de l'ordonnance, les productions des maîtres les plus illustres ; il leur manque sans doute la souveraine élégance et le beau style des œuvres de Raphaël ; mais elles ont une grandeur robuste, simple et fière, qui n'a jamais été dépassée.

A côté de cet artiste de génie, qui travailla à Florence et à Rome, et qui a eu, malheureusement, une existence trop courte pour produire beaucoup, l'école florentine nous offre, au xve siècle : Masolino da Panicale, l'élève de Masaccio et son collaborateur dans la chapelle Brancacci ; Paolo Uccello, peintre puissant et bizarre, qui débuta, comme apprenti fondeur et sculpteur, sous la direction de Ghiberti, et s'occupa avec passion de l'étude des mathématiques et de la perspective ; Dello, qui peignit à Florence, à Sienne, à Venise et jusqu'en Espagne, où il reçut du roi le titre de chevalier ; Andrea del Castagno, peintre réaliste, quelquefois un peu rude, mais plein de séve et d'énergie, sur le compte duquel Vasari a raconté beaucoup d'anecdotes, reconnues depuis apocryphes pour la plupart, celle, par exemple, qui nous représente Andrea assassinant Domenico Veneziano, son ami, après lui avoir dérobé le secret de la peinture à l'huile ; Fra Filippo Lippi (1412-1469), un des plus grands peintres de cette période, qui eut une existence très-aventureuse, à en croire Vasari, ce qui ne l'empêcha pas d'exécuter de nombreux travaux, entre autres d'admirables fresques à Prato et à Spolète ; Fra Diamante, élève et collaborateur de F. Lippi ; Francesco Pesellino et Alesso Baldovinetti, qui procèdent du même maître ; Andrea Verrocchio (1432-1488) et Antonio del Pollaiuolo (1433-1498), qui cultivèrent la peinture en même temps que la ciselure et la sculpture, et y firent preuve d'une science profonde du modelé, d'un style ferme, energique et parfois même un peu sec ; Cosino Rosselli, Luca Signorelli, Alessandro Botticelli, Domenico Ghirlandajo, artistes de mérite fort divers, auxquels le pape Sixte IV confia la décoration de la chapelle Sixtine. Rosselli, le moins habile des quatre, a travaillé aussi à Lucques et à Florence. Signorelli, né à Cortone vers 1441, a beaucoup voyagé et beaucoup produit. Les fresques de la cathédrale d'Orvieto, dont il commença l'exécution en 1499, constituent son œuvre capitale. Il fut un des premiers peintres italiens qui peignirent des figures mythologiques et des nudités ; il rechercha les attitudes violentes et les raccourcis audacieux, et prépara ainsi les voies où devait marcher Michel-Ange. Botticelli, au contraire, s'éprit de la grâce, et poussa quelquefois la recherche de l'élégance jusqu'au maniérisme ; il salua, lui aussi, le réveil de la poésie antique, et peignit des sujets empruntés à la mythologie renaissante. Domenico Ghirlandajo (1449-1498), élève de Baldovinetti, s'est montré dans la fresque un maître souverain, non-seulement pour le mouvement, la grâce des figures et leur expression morale, mais encore pour la perspective fuyante des lointains pleins de lumière et enfin pour la couleur. Ses fresques des églises de la Trinité et de Santa-Maria-Novella, à Florence, sont des chefs-d'œuvre incomparables. Pour compléter la liste glorieuse des Florentins du xve siècle, nous citerons Filippino Lippi (1460-1505), fils de Fra Filippo Lippi, qui eut l'insigne honneur de terminer les fresques de la chapelle Brancacci, commencées par Masaccio.

Vasari veut faire honneur à Filippino Lippi d'avoir été le premier à introduire dans ses peintures les ornements, les costumes, le mobilier empruntés aux monuments de l'art antique. « Il oublie, dit M. Paul Mantz, que le grand Mantegna, entré dans la vie près de trente ans avant Filippino, s'était depuis longtemps rendu célèbre en marchant dans cette voie. » Andrea Mantegna, né dans les environs de Padoue en 1431, est un des plus grands maîtres de l'école italienne : son dessin est savant, précis et robuste ; son style a une élégance fière et majestueuse. Appelé à Mantoue en 1468, il y demeura attaché, jusqu'à sa mort (1506), au service des marquis de Gonzague ; il s'en éloigna toutefois quelque temps pour aller à Rome, où Innocent VIII le chargea de peindre la petite chapelle du Belvédère.

Mantegna avait épousé la sœur de Gentile et de Giovanni Bellini, peintres vénitiens venus à Padoue, avec leur père Jacopo, pour orner de fresques la chapelle de Gattamelata, dans l'église San-Antonio. Les Bellini occupent une place importante dans l'école de leur ville natale. Jacopo le père avait eu pour maître Gentile da Fabriano, chef principal de l'école ombrienne, dessinateur expressif, coloriste vigoureux, qui vint à Venise vers 1420, et y peignit, dans la salle du palais des Doges, une *Bataille*, ouvrage depuis longtemps détruit, mais dont les chroniqueurs du xve siècle font le plus grand éloge. Gentile Bellini (1421-1507), peintre expressif, mouvementé, lumineux, fut envoyé à Constantinople par la république de Venise, sur la demande du sultan Mahomet II, et en rapporta des études ethnographiques du plus grand intérêt. Giovanni Bellini (1426-1516) surpassa son frère par la profondeur du sentiment ; il apprit d'Antonello de Messine les procédés de la peinture à l'huile. Dessinateur correct, mais parfois un peu sec, il brille surtout par le coloris, et peut être regardé comme le véritable fondateur de l'école vénitienne, qui, par son histoire autant que par le caractère de ses œuvres, diffère complétement de l'école florentine. MM. L. et R. Ménard ont fait, au sujet de cette différence, les remarques suivantes : « A Florence, ville démocratique gouvernée par ses corps de métier, au milieu de révolutions continuelles, qui tiennent sans cesse en haleine les espérances du petit peuple, l'art fut surtout expressif ; dans la peinture, dans la littérature, depuis Dante jusqu'à Michel-Ange, on trouve le reflet des passions populaires et l'écho des discordes civiles. Rien de pareil dans la république aristocratique de Venise. Là, pas de littérature ; les patriciens méprisent la langue vulgaire, et, quand ils veulent lire le Dante, ils le font traduire en latin. La peinture vénitienne, inférieure à la peinture florentine sous le rapport de l'expression, apporte dans l'art un élément nouveau, la richesse du coloris. La forme n'est pour elle qu'un moyen de faire valoir la couleur, dont le goût avait dû se développer de bonne heure à Venise, ville à demi orientale, habituée à la riche ornementation des Byzantins et au luxe des tentures et des étoffes précieuses. » Nous inclinons à penser que cette prédilection des Vénitiens pour le coloris dut singulièrement s'accroître par la vue et l'étude des tableaux importés des Flandres et de l'Allemagne rhénane. Nous avons vu qu'Antonello de Messine enseigna à Giovanni Bellini la peinture à l'huile, dont il aurait appris le secret, dit-on, de Jean Van Eyck lui-même. Quelque temps auparavant, un certain Johannes Alamanus avait peint différents tableaux en collaboration avec Antonio Vivarini, de Murano, qui fut un des précurseurs des Bellini. Vers la même époque, des artistes flamands, sortis de l'école des Van Eyck (quelques auteurs ont cru pouvoir affirmer que Memling était du nombre), enrichirent de délicieuses miniatures le célèbre bréviaire du cardinal Grimani, qui se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque de Saint-Marc. Enfin, le séjour de près d'une année qu'Albert Dürer fit à Venise, en 1506, ne dut pas être sans influence sur l'école de cette ville ; le maître allemand se lia d'une étroite amitié avec Gio. Bellini.

A l'autre extrémité de l'Italie, à Naples et en Sicile, les peintres flamands furent également recherchés et imités. Facio, dans son *Liber de viris illustribus* écrit vers 1455, nous apprend que des peintures de Jean van Eyck et de Rogier van der Weyden, dont il fait le plus grand éloge, se voyaient de son temps dans le palais du roi Alphonse Ier ; il ajoute que Van der Weyden se trouvant à Rome, l'année du jubilé (1450), admira beaucoup les fresques dont Gentile da Fabriano avait décoré l'église de Saint-Jean, et proclama cet artiste le premier peintre de l'Italie. L'éloge paraîtra sans doute fort exagéré si l'on se rappelle que Masaccio, pour n'en citer qu'un, fut l'un des contemporains de Gentile ; mais il n'en est pas moins digne de remarque que ce dernier, qui avait été l'un des initiateurs de l'école vénitienne en instruisant Jacopo Bellini, exerça une grande influence sur l'école napolitaine, dont le principal réformateur au xve siecle, Antonio Solario, dit le Zingaro, fut aussi son disciple.

Gentile da Fabriano n'est pas le seul maître éminent que l'Ombrie ait produit au xve siècle. Il faut citer encore : Piero della Francesca, peintre expressif, qui fut un excellent portraitiste et qui eut pour élève Luca Signorelli ; Niccolo Alunno, Melozzo de Forli et son disciple Marco Palmezzano. Pietro Vanucci (1446-1524), plus connu sous le nom de Pérugin, qu'il tient de Pérouse, sa ville natale, doit nous arrêter un instant : à l'ingénuité charmante des maîtres primitifs il a su allier un sentiment bien personnel de la délicatesse et de la grâce ; il a peint une quantité considérable de madones, de saints et de saintes, mais il n'a pas été indifférent aux sujets de l'antiquité, et il en a traité plusieurs avec goût. Sa plus grande gloire est d'avoir formé Raphaël. Il eut aussi pour élève

et pour collaborateur le Pinturicchio (1454-1513), artiste du plus rare mérite, qui, dans ses fresques de la *Libreria* de Sienne, a presque atteint à la pureté et à l'élégance de style de l'auteur des *Loges*.

Nous n'en avons pas fini avec les maîtres du XVe siècle, il nous reste à citer : Carlo Crivelli, Marco Basaiti, Carpaccio et Cima da Conegliano, parmi les Vénitiens; Cosimo Tura et Lorenzo Costa, de Ferrare; Lorenzo di Credi, de Florence, élève de Verrocchio; le Francia (1450-1517), le meilleur peintre qu'ait produit Bologne, et enfin l'illustre Léonard de Vinci (1452-1519), le chef de l'école milanaise, l'un des génies les plus puissants qui se soient voués à la pratique de l'art.

Bien que la plus grande partie de sa vie se soit écoulée au XVe siècle, Léonard peut être considéré comme inaugurant, avec Michel-Ange (1474-1564), Raphaël (1483-1520), Fra Bartolommeo (1469-1517), Andrea del Sarto (1488-1530), le Corrége (1494-1534), le Titien (1477-1576), le Giorgione (1477-1511), ce merveilleux XVIe siècle qui vit l'art italien parvenir à son apogée. Les études spéciales très-détaillées que le *Grand Dictionnaire* a consacrées à ces maîtres glorieux nous dispensent d'insister ici sur le caractère particulier de leurs œuvres. Bornons-nous à indiquer l'importance des divers groupes artistiques dont ils ont été les chefs.

L'influence de Léonard s'exerça à la fois à Florence, où il étudia sous la direction de Verrocchio et où il lutta avec Michel-Ange dans un concours demeuré célèbre, et à Milan, où il fut longtemps employé au service de Ludovic le More et où il fonda une école qui produisit Andrea Solario, Beltraffio, Gaudenzio Ferrari et Bernardino Luini. On sait que Léonard passa les dernières années de sa vie en France.

L'école de Michel-Ange, dont le prestige se répandit jusqu'en Espagne, en France, en Allemagne et dans les Pays-Bas, eut pour adhérents principaux en Italie : le Vénitien Sebastien del Piombo (1485-1547); Daniel de Volterre (1509-1566); Giorgio Vasari (1512-1574), l'historien; Francesco Salviati (1510-1563); le Bronzino (1502-1572), excellent portraitiste; Alessandro Allori (1537-1607); le Rosso (1496-1541), qui fut appelé en France vers 1530 et exécuta à Fontainebleau des travaux immenses. Cette école finit par tomber dans l'exagération la plus pitoyable, dans le maniérisme du grandiose.

La lignée de Raphaël ne fut pas moins nombreuse que celle de Michel-Ange. Le peintre des *Loges*, dit Lanzi, « occupa toujours une infinité d'élèves, soit en les enseignant, soit en les aidant; aussi n'allait-il jamais à la cour sans être accompagné par cinquante peintres tous habiles, ainsi que l'a rapporté Vasari. Il les employait chacun selon la nature de son talent. Quelques-uns, lorsqu'ils furent assez instruits, retournèrent dans leur patrie; d'autres restèrent près de lui sans interruption, et demeurèrent encore à Rome après sa mort. » Les plus célèbres parmi les disciples de Raphaël furent : Jules Romain (1499-1546), qui prit une large part aux peintures exécutées par le maître au Vatican et à la Farnésine, et qui, appelé à Mantoue par le marquis Federico Gonzaga, en 1524, exécuta dans cette ville d'immenses travaux et y fonda une école d'où sortirent quelques bons peintres; Giovanni-Francesco Penni, dit le Fattore (1488-1528), de Florence, qui partagea avec Jules Romain l'honneur de terminer les travaux laissés inachevés par Raphaël et qui finit sa carrière à Naples; Polidoro Caldara, dit le Caravage (1495-1543), qui se rendit aussi à Naples, en 1527, y ouvrit une école et alla mourir à Messine; Perino del Vaga (1500-1547), que Vasari considère comme un des plus grands dessinateurs après Michel-Ange, et qui a laissé d'importants ouvrages à Rome, à Lucques, à Pise et surtout à Gênes, où il devint le chef d'un brillant groupe d'artistes; Jean d'Udine (1494-1564), qui se montra surtout habile dans la peinture des ornements dits *grotesques;* Pellegrino, de Modène, et le Bagnacavallo, de Bologne, qui introduisirent le style de Raphaël dans leur ville natale; Andrea Sabattini, de Salerne, qui le propagea à Naples; Marc-Antonio Raimondi, qui se rendit surtout célèbre comme graveur; Vincenzio de San-Gimignano; Timoteo della Vite, compatriote et parent de Raphaël, etc. Outre ces élèves immédiats, nous citerons parmi les imitateurs de Raphaël : Gaudenzio Ferrari (1484-1549), qui fut son condisciple chez le Pérugin et son collaborateur à la Farnésine et au Vatican, et qui plus tard devint le chef de la deuxième école milanaise; le Garofalo (1481-1559), qui se lia intimement avec Raphaël, travailla ensuite à Ferrare avec les frères Dossi et partagea avec eux la direction de l'école ferraraise, etc.

Fra Bartolommeo (1469-1517), un des plus grands maîtres de l'école florentine, avait déjà peint plusieurs chefs-d'œuvre lorsqu'il se lia d'amitié avec Raphaël : celui-ci lui enseigna, dit-on, les règles de la perspective, mais il reçut lui-même en échange d'utiles leçons sur l'emploi des couleurs. Fra Bartolommeo eut pour imitateur et pour collaborateur Mariotto Albertinelli. Le meilleur de ses disciples fut Ridolfo del Ghirlandajo, fils du célèbre Domenico.

Andrea del Sarto (1488-1530) appartient, comme Fra Bartolommeo, à l'école florentine. C'est un des maîtres les plus accomplis de de l'art italien. Plusieurs des élèves de Michel-Ange et de Raphaël étudièrent aussi sous sa direction; on cite parmi ses disciples F. Salviati, Vasari, Andrea Sguazzella, le Pontormo. Domenico Puligo et Franciabigio, tous deux Florentins, furent ses imitateurs et l'aidèrent dans ses travaux.

La gloire de l'école de Parme, c'est le Corrége (1494-1534), peintre original, gracieux et séduisant entre tous, dessinateur plein de hardiesse, coloriste enchanteur, le premier qui ait su faire plafonner les figures d'une voûte, sans tomber dans ces formes bizarres et lourdes où l'amour des raccourcis a souvent entraîné les peintres de la décadence. Il travailla à Modène, à Parme, à Reggio, à Carpi, et, si nous en croyons Lanzi, il forma des élèves dans chacune de ces villes, mais aucun d'eux ne s'est fait un nom. Le plus distingué parmi ses imitateurs fut le Parmesan (1504-1540). Un critique distingué, M. Paul Mantz, a cru reconnaître l'influence de l'illustre maître de Parme dans les œuvres du Bolonais Francesco Primaticcio (1504-1570), élève du Bagnacavallo et de J. Romain, qui vint fonder en France l'école de Fontainebleau, et dans celles du Baroche (1528-1612), qui commença par étudier les œuvres de Raphaël, son compatriote, et qui sembla se proposer ensuite d'atteindre à la grâce et à la morbidesse du Corrége.

Le Giorgione et le Titien, tous deux élèves de Giovanni Bellini, ouvrent l'âge d'or de la peinture vénitienne; le premier mourut à la fleur de l'âge, après avoir poussé l'art de la couleur jusqu'à la perfection; l'autre vécut près de cent ans, remportant victoire sur victoire, entassant chef-d'œuvre sur chef-d'œuvre. Les deux meilleurs élèves du Giorgione, Sébastien del Piombo et Jean d'Udine, allèrent achever leur éducation à Rome. Les disciples et les imitateurs du Titien furent innombrables; presque tous les artistes de Venise fréquentèrent son école, et l'on y vit aussi plusieurs peintres flamands, allemands et hollandais. Bien que s'étant formé à cette école, le Tintoret (1512-1594) chercha une manière nouvelle; il ambitionna, dit-on, d'unir le dessin de Michel-Ange au coloris du Titien; s'il n'atteignit pas complétement ce but, il réussit du moins à étonner les regards par l'ampleur de ses compositions, l'audace de ses raccourcis, la fougue de son pinceau. Le Véronèse (1528-1588) se montra le digne émule des grands maîtres que nous venons de nommer : il brilla non-seulement par l'éclat de son coloris, mais encore par la magnificence de ses compositions, la beauté et la grâce de ses têtes, la richesse de ses costumes et de ses fonds d'architecture.

L'école vénitienne produisit encore, au XVIe siècle, plusieurs peintres d'un rare mérite : Lorenzo Lotto, le Pordenone, Palma le vieux et son fils Palma le jeune, Jacopo Bassano et ses quatre fils; Bonifazio, de Vérone, très-habile imitateur du Titien, Paris Bordone, le Moretto, Andrea Schiavone, etc.

Les autres peintres italiens du XVIe siècle qui méritent d'être cités sont : Domenico Beccafumi, de Sienne; Antonio Semini et Luca Cambiaso, de Gênes; le Brusasorci, de Vérone; Girolamo Muziano, de Brescia; Ventura Salimbeni, de Sienne, etc. Vers la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe siècle, l'école bolonaise devint prédominante : les trois Carraches, Louis (1555-1619), Augustin (1558-1601) et Annibal (1560-1609), furent les chefs de cette école, d'où sortirent les Procaccini, le Guide (1576-1642), l'Albane (1578-1660), le Dominiquin (1581-1641), Lanfranc (1581-1647), Schidone (1580-1615), le Guerchin (1590-1666), etc.

Parmi les autres peintres qui fleurirent durant la même période, nous citerons encore : le Caravage (1569-1609), naturaliste énergique et quelque peu violent, qui fut un maître pourtant; le Cigoli (1559-1613), un des derniers bons peintres de l'école florentine; Strozzi, le Sarzane, B. Castiglione et le Bachiche, qui appartiennent à l'école génoise; le Cortone (1596-1669) et Carle Maratte, deux des peintres qui ont eu le plus de vogue au XVIIe siècle; Salvator Rosa, le Calabrese et Luca Giordano, qui font partie de l'école napolitaine, etc.

L'art italien, déjà fort éloigné, au XVIIe siècle, de la pureté de style et de la noblesse de composition qui l'avaient illustré au temps de Raphaël, tomba dans une décadence complète au XVIIIe siècle : trois ou quatre noms de cette époque, ceux du Napolitain Solimena, des Vénitiens Tiepolo et Canaletto, du Lucquois Pompeo Battoni, méritent seuls d'être sauvés de l'oubli.

Pendant la première moitié du XIXe siècle, la peinture italienne demeura condamnée au pastiche des anciens maîtres et aux banalités académiques. Le Milanais Andrea Appiani mérite d'être distingué dans la foule : dessinateur correct, il retraça avec plus de talent que de patriotisme, au palais royal de Milan, les *Fastes de Napoléon*, longue série de fresques, parmi lesquelles on distingue l'*Apothéose* du vainqueur de Marengo, représenté sous la figure de Jupiter assis sur un aigle... Les autres peintres, les moins mauvais de cette période, sont Francesco Hayez, Vincenzo Camuccini, Pietro Benvenuti, Giuseppe Bezzuoli.

Le régime d'oppression politique qui a pesé si longtemps sur l'Italie n'a sans doute pas été étranger à l'abaissement de l'art dans ce pays. Joseph Mazzini, le célèbre tribun, a écrit à ce sujet quelques pages émues, éloquentes, adressées à Aug. Barbier, l'auteur d'*Il Pianto*, qui, dans un instant de découragement, s'était écrié :

La mort! la mort! elle est sur l'Italie entière.

Nous voudrions reproduire *in extenso* ces pages admirables qui ont été écrites en français et ont paru dans la *Revue républicaine* (10 mai 1835); nous nous contenterons d'en extraire les lignes suivantes : « ..... Parce que vous avez vu le temple désert, les cierges éteints et l'herbe pousser sur les marches du sanctuaire, vous avez cru que le génie de l'Italie s'était enfui en reniant son Dieu. Vous avez dit : « Les croyants sont morts! » Vous n'avez pas vu que depuis longtemps la tyrannie avait écrit sa profanation au fronton du temple, qu'il n'y avait plus de Dieu au sanctuaire, et que le génie, venant aujourd'hui se prosterner au pied de l'autel, courberait la tête devant une idole étrangère, et non devant le Dieu de Raphaël et de Michel-Ange. Et parce que, semblables aux proscrits du Jourdain, nous avons suspendu notre harpe aux saules, parce que, comme le jeune barde de Moore, nous en avons arraché les cordes de peur qu'elle ne résonnât doucement aux oreilles de nos ennemis, vous avez cru que rien ne chantait au fond de notre âme, vous avez pris le silence du recueillement pour celui de l'oubli... Oh! je le sais bien, l'art est morne et décoloré autour de nos vieux monuments : c'est l'ombre de trois cents ans d'esclavage planant sur nos contrées, projetant sa teinte livide sur nos édifices, jaunissant jusqu'à notre soleil, et, si l'on se prend à rêver en face de ces restes d'une grandeur éteinte, si l'on vient à songer aux jours qui ne sont plus, au drapeau républicain qui flottait sur ces édifices, au foyer de vie qui rayonnait autrefois de ces contrées sur l'Europe entière, puis à Dante, à Ghiberti, à Giotto, à Donatello, à tous ces hommes, race de géants par l'âme, qui n'avaient qu'une pensée, la patrie, qu'un culte, l'art, qu'une source d'inspiration, la liberté, c'est à pleurer de rage, c'est à désespérer de soi-même et d'autrui, c'est à flétrir de toute son indignation le présent bâtard et pygmée. »

Aujourd'hui, l'Italie est libre; libre de manifester ses pensées, ses aspirations; libre d'exprimer son idéal; libre de suivre la voie où l'entraînera son génie. Est-ce à dire qu'au sortir de ce long « recueillement, » si semblable à une léthargie, elle soit déjà prête à ressaisir le sceptre de l'art, que la servitude avait fait tomber de ses mains? Non. La grande nation a besoin de réparer ses forces avant de songer sérieusement à la lutte : tant que ses blessures ne seront pas cicatrisées, tant qu'elle ne sera pas revivifiée par le régime salutaire de la liberté, elle sera réduite, comme une convalescente, à marcher à tâtons. Mais, nous en avons le ferme espoir, l'heure est proche où l'art italien, émancipé, brillera d'un nouvel éclat. Déjà, quelques-unes des œuvres envoyées à l'Exposition universelle de Paris, en 1867, ont révélé de sérieux efforts pour sortir de la banalité et de la convention. Parmi les exposants, nous citerons : MM. Ussi, de Florence, qui a été jugé digne d'une des six grandes médailles d'honneur décernées dans la section de peinture; Andrea Gastaldi, de Turin; Federigo Faruffini, de Sesto; Dom. Morelli, Fr. Castiglione, Camillo Miola, Joachim Toma, Ed. Tofano, Joseph et Philippe Palizzi, de Naples; Pompeo Molmenti, Antonio Zona et R. Gianetti, de Venise; Gordigiani et Benassai, de Florence; L. Busi, de Bologne; Induno et Guido Gonin, de Turin; Moïse Bianchi, de Monza; Al. Focosi, de Milan; Alb. Pasini, de Busseto, etc.

— IV. GRAVURE. Les auteurs italiens n'ont pas manqué de revendiquer pour leur pays l'invention de la gravure sur bois, que l'on croit généralement avoir pris naissance en Allemagne. Il serait puéril de discuter les prétentions de chaque nation à cet égard. Ce qui est certain, c'est que la gravure en bois fit son apparition en Italie à peu près en même temps que la typographie, et y fut employée dès lors à l'illustration des livres. Parmi les plus anciennes publications de ce genre, Lanzi cite les *Méditations* du cardinal Turrecremita, imprimées à Rome en 1467, et l'ouvrage de Robert Valterio sur l'*Art militaire*, imprimé à Vérone en 1472. Les gravures de ce dernier livre sont attribuées à Matteo Pasti, bon peintre pour cette époque. Après ces premiers essais, la gravure en bois fit, en Italie, des progrès toujours croissants et fut cultivée, au commencement du XVIe siècle, par plusieurs artistes des plus habiles, notamment par Girolamo Mocetto, Domenico Beccafumi, le Titien, Domenico Campagnola, Cristoforo Coriolano, de Bologne, Hugo da Carpi. Ce dernier passe pour être l'inventeur de la gravure en camaïeu ou en clair-obscur, qui, au moyen de trois ou quatre planches, portant successivement des teintes plates d'un ton plus ou moins intense sur l'épreuve, arrive à produire des estampes très-vigoureuses, imitant les dessins à l'estompe ou au pinceau. Hugo da Carpi acquit dans ce genre une telle habileté, que Raphaël, le Parmesan, Jules Romain et d'autres grands maîtres lui confièrent le soin d'interpréter leurs œuvres. Il eut pour émule Antonio Fantuzzi, plus connu sous le nom d'Antonio da Trento, qui a gravé en clair-obscur plusieurs pièces d'après le Parmesan. Nicolo Boldrini, de Vicence, passe pour avoir été l'élève du Titien, d'après lequel il a exécuté plusieurs pièces en clair-obscur. Un peu plus tard, Andrea Andreani, né à Mantoue vers 1540 et mort en 1623, employa avec succès le même procédé pour reproduire des compositions du Titien, de Beccafumi, de Bald. Peruzzi, de Pol. Caldara, du Parmesan, de Mantegna, de Maturino, etc. A son tour, Bart. Coriolano, de Bologne, grava en camaïeu plusieurs ouvrages du Guide, son maître. Enfin, au XVIIIe siècle, Antonio-Maria Zanetti, célèbre amateur vénitien, ressuscita ce genre de gravure, depuis longtemps abandonné, pour reproduire les nombreux dessins de Raphaël et du Parmesan, qu'il possédait dans sa collection.

Revenons maintenant sur nos pas pour nous occuper de la gravure sur métal, dont l'invention semble pouvoir être attribuée, avec raison, aux Italiens, et dans laquelle, sans contredit, ils comptent une foule de maîtres du premier ordre. Vasari dit expressément que l'on doit à Maso Finiguerra les principes de la gravure sur cuivre. Finiguerra était orfévre et sculpteur, élève du célèbre Ghiberti; il excellait dans l'art de nieller, qui consistait à graver des dessins d'une grande finesse sur un fond d'argent ou d'or et à faire pénétrer dans les creux ainsi obtenus un mélange métallique de couleur noirâtre, appelé *nigellum* (en italien *niello*). Cet art, connu de longue date, servait à décorer d'arabesques, de portraits et même de compositions historiques, des bijoux, des poignées d'épée, des croix, des reliquaires et particulièrement des planches d'or ou d'argent de quelques pouces de hauteur, appelées des *paix*, parce qu'elles étaient destinées à recevoir le baiser de paix dans les cérémonies religieuses. Or, il advint qu'en 1452 Maso Finiguerra fut chargé d'exécuter une paix pour la confrérie des ouvriers et des commerçants en laine de Florence. Avant de répandre le *niello* sur la planche déjà gravée, avant même de terminer la gravure, voulant juger des progrès de son travail, il prit, suivant l'usage pratiqué dans cet art, une empreinte avec de l'argile; sur cette argile, où les traits étaient en relief, il coula des épreuves en soufre; et, dans les sillons du soufre, il répandit du noir de fumée qui lui représentait les effets du *niello*. Pour apprécier ces effets sur un fond plus clair, il conçut l'idée d'imprimer des épreuves sur un papier humecté, ainsi que faisaient les graveurs en bois. Cette belle expérience fut ensuite répétée avec une encre plus durable sur la planche d'argent, lorsque l'artiste l'eut enrichie de nouveaux travaux, et Finiguerra obtint de véritables estampes sur cette planche qu'il avait gravée dans une autre intention. Deux de ces épreuves, les seules que l'on connaisse, se voient aujourd'hui, à Paris, au cabinet des estampes et à la bibliothèque de l'Arsenal; la paix en argent niellée par Maso se conserve au musée de Florence. On possède encore quelques épreuves d'estampes obtenues d'après d'autres nielles du même artiste. Le procédé se répandit, d'ailleurs, rapidement en Italie. On cite plus de 400 pièces de cette époque, dues à des nielleurs florentins, siennois, milanais, bolonais, modenais et autres.

La gravure sur métal contribua bientôt à l'ornementation des livres. Parmi les premières publications qui furent ainsi illustrées, les plus célèbres sont *Il Monte Santo di Dio* et *La Commedia di Dante*, ouvrages qui furent imprimés à Florence, le premier en 1477, le second en 1481, et pour lesquels Baccio Baldini grava plusieurs planches, d'après les dessins et l'on ajoute même avec l'assistance de Sandro Botticelli. On attribue encore à la collaboration de ces deux artistes 24 pièces représentant des *Prophètes* et 12 représentant des *Sibylles*. Dans le même temps, florissait Antonio Pollajuolo (1426-1498), peintre, fondeur, orfévre et nielleur, qui a exécuté un petit nombre d'estampes, remarquables surtout par un dessin savant. Andrea Mantegna (1431-1506) est le plus habile maître de ces premiers temps; s'il ne fit pas faire de grands progrès à la partie mécanique de la gravure, il contribua du moins, par la beauté de ses compositions et la correction de son dessin, à mettre en relief cet art naissant. A l'exemple de Baldini et de Botticelli, il a gravé quelquefois sur de l'étain. Celles de ses estampes qui ont été ainsi obtenues sont d'un coloris terne et grisâtre. On en voit aussi quelques-unes qui paraissent avoir été imprimées au rouleau. D'autres ont été gravées sur cuivre et paraissent imprimées avec une presse; le coloris en est bon. Mantegna eut pour imitateurs les deux frères Gio.-Maria et Gio.-Antonio de Brescia, Benedetto Montagna de Vicence, Marco Zoppo de Bologne, Nicoleto de Modène, Zoan Andrea de Venise. A côté de ces maîtres anciens, se place Girolamo Campagnola, dont les neveux, Giulio et Domenico Campagnola, furent aussi d'habiles graveurs sur métal. Domenico, que nous avons déjà cité parmi les graveurs sur bois, eut pour maître le Titien et travailla à Venise dans les vingt premières années du XVIe siècle.

L'art de graver acquit en Italie son apogée dans les œuvres de Marco-Antonio Raimondi, que les amateurs français appellent simple-

ment Marc-Antoine. Cet artiste éminent, né à Bologne vers 1488, se forma sous la direction du Francia, célèbre peintre et orfévre de cette ville, étudia ensuite les œuvres d'Albert Dürer et des autres graveurs allemands alors en renom, puis vint à Rome se placer sous la direction de Raphaël, dont il devint l'interprète favori. Marc-Antoine, qui a presque toujours gravé, non d'après des tableaux, mais d'après des dessins, considéra la gravure comme un moyen de copier et de multiplier cette sorte d'ouvrages. Tandis que Dürer et Lucas de Leyde, ses contemporains, tentaient d'exprimer, par la variété de leurs tailles, le caractère particulier de chaque objet, la blancheur du linge, le moelleux des chairs, la légèreté des cheveux, Marc-Antoine, sans négliger la finesse du trait, s'attacha principalement à rendre les formes et l'expression de ses modèles. « On remarque, en général, dans ses procédés, dit Emeric David, moins d'art que de sentiment. S'il trace des carrés ou des losanges réguliers, ce n'est guère que dans les ombres les plus fortes. Quelquefois, une taille qui se courbe embrasse un membre dans toute sa largeur; plus souvent des hachures, ou parallèles, ou légèrement croisées, forment les demi-teintes, et quelques points placés vers leur extrémités conduisent l'œil à des blancs purs qui donnent à chaque partie le relief de la nature. Telle est la simplicité de ses moyens. Mais avec quelle précision, avec quelle fermeté il dessine, il modèle, si nous pouvons parler ainsi, les formes du corps humain! Comme ses lumières sont larges et décidées! que de noblesse et d'élégance dans les contours! quelle vérité dans les raccourcis! quelle vie dans les pieds, dans les mains! quelle âme dans les têtes! Malgré la beauté des ouvrages d'Albert Dürer et de Lucas de Leyde, quand on jette les yeux sur les gravures de Marc-Antoine, on croit être transporté dans un monde nouveau : c'est le génie de Raphaël lui-même qui respire dans ces sublimes compositions. » De l'école de Marc-Antoine sortirent plusieurs graveurs éminents, qu'il suffit de nommer pour rappeler tout ce que l'art du dessin a produit chez les modernes de plus noble et de plus pur. Agostino de' Musi, de Venise, et Marco Dente, de Ravenne, plus connus sous les noms d'Augustin Vénitien et de Marc de Ravenne, furent les disciples favoris de Marc-Antoine, dont ils imitèrent la manière sans toutefois l'égaler; ils ont gravé d'après Raphaël, Jules Romain, Baccio Bandinelli, Michel-Ange et autres peintres contemporains, et d'après l'antique; on doit aussi à Augustin Vénitien des copies de diverses estampes de Marc-Antoine et d'Albert Dürer. Giulio Bonasone, de Bologne, et Jacopo Caraglio comptent parmi les plus habiles imitateurs de Marc-Antoine. Le premier réussit particulièrement dans l'expression des figures, mais se montra fort négligé dans l'exécution des accessoires, et principalement des arbres; il fit preuve, d'ailleurs, d'une célérité peu commune; on lui attribue plus de 350 pièces gravées, soit d'après ses propres compositions, soit d'après Pierino del Vaga, Raphaël, J. Romain, Michel-Ange, le Parmesan, le Primatice, etc. Caraglio fut moins fécond; ses estampes, au nombre de 70 environ, se distinguent par une grande pureté de dessin et une extraordinaire délicatesse d'exécution; elles sont exécutées pour la plupart d'après Rosso de' Rossi, Perino del Vaga et le Parmesan.

A l'école de Marc-Antoine se rattache encore B. Daddi, plus connu sous le nom de *Maître au Dé* (il Maestro del Dado), qui lui a été donné à cause du *dé* qu'il gravait comme marque sur ses estampes. Cet artiste travailla à Rome de 1530 à 1550, principalement d'après Raphaël et Jules Romain. On l'a souvent confondu avec Nicolas Béatrizet, habile graveur lorrain que l'on croit élève d'Augustin Vénitien et qui travailla à Rome, de 1540 à 1560, d'après Michel-Ange, Raphaël, Bandinelli, Girolamo Mutiano et d'après l'antique. Un artiste, que les uns croient Français, les autres Flamand, d'autres Italien, et qui s'est formé certainement en Italie, Leo Daris ou Davino ou Thiry, a fait preuve d'un talent original, mais un peu rude et heurté, dans les estampes qu'il a exécutées d'après Jules Romain, Luca Penni, Rosso de' Rossi et autres; il suivit en France le Primatice. Domenico del Barbiere, peintre, stucateur et graveur, vint aussi en France avec le Rosso, son maître; il a gravé de lui plusieurs compositions avec une certaine dureté dans les détails, mais avec une grande chaleur dans les masses. Parmi les maîtres graveurs de cette époque, il faut citer encore : Gio.-Battista Franco, dit le Semoleo, et Martino Rota, qui travaillèrent à Venise et se distinguèrent, l'un par un faire énergique et quelquefois même un peu rude, l'autre par la finesse de son burin et par la précision avec laquelle il sut traduire, entre autres chefs-d'œuvre, le *Jugement dernier* de Michel-Ange; Gaspare Reverdino, que quelques-uns croient avoir été l'élève de Marc-Antoine, mais qui est loin d'avoir la pureté de dessin de ce maître; Enea Vico qui, après avoir imité tour à tour Marc-Antoine, Augustin Vénitien, Bonasone et Caraglio, finit par adopter une manière originale, à la fois brillante et moelleuse; Gio.-Battista de Cavalleri, qui semble s'être proposé pour modèle Enea Vico, auquel il est, du reste, bien inférieur; Domenico Tibaldi, de Bologne; Mario Kartaro, artiste que quelques biographes disent être Allemand de naissance, mais qui adopta le style italien et travailla à Rome de 1560 à 1586; Antonio Salamanca, qui a gravé quelques estampes et en a édité un très-grand nombre; Domenico Vito, qui suivit avec succès la manière d'Augustin Vénitien; Bernardino Passeri ou Passari, dont les estampes, très-avancées avec la pointe et terminées au burin, ont un caractère spirituel et pittoresque; Michele Lucchese, qui n'a guère fait que des copies d'estampes célèbres; le Maître au nom de Jésus ou aux initiales I. H. S., le Maître à la ratière (*il Maestro della trappola*), et le Maître à la chausse-trappe (*Tribolo*), artistes qui travaillèrent en Italie vers le milieu du XVIe siècle et que l'on désigne par la marque qui se voit sur leurs estampes.

La famille des Ghisi, de Mantoue, mérite une mention particulière; elle compte plusieurs graveurs éminents. Le chef de cette famille, Gio.-Battista Ghisi (1503-1575), fut élève de Jules Romain pour la peinture et reçut, à ce qu'assurent certains biographes, des leçons de gravure de Marc-Antoine; sa manière toutefois se rapproche moins de celle de ce dernier maître que de celle du Maître au Dé; il a gravé plusieurs pièces de sa composition et quelques-unes d'après Jules Romain. Giorgio Ghisi, fils de Gio.-Battista (d'autres disent son frère, d'autres son neveu), fut le plus habile de la famille; « avec des travaux plus riches que ceux de Marc-Antoine, dit Emeric David, il s'élève au niveau de ce maître, lorsqu'il grave d'après Jules Romain, et demeure, cependant, inférieur quand il entreprend d'imiter Raphaël. » Il fut un des premiers à mêler les points aux tailles et apporta parfois un fini excessif dans l'exécution. Outre Raphaël et J. Romain, il a interprété Michel-Ange, le Bronzino, Perino del Vaga, le Corrége, le Primatice, etc. Adamo Ghisi, second fils de Gio.-Battista, imita, sans l'égaler, son frère Giorgio; son principal ouvrage est la reproduction, en 72 planches, des peintures de la Sixtine. Diana Ghisi, élève de son frère Giorgio, soutint l'honneur de sa famille; elle a gravé avec talent d'après les peintres les plus célèbres de son siècle et d'après l'antique. On croit que de l'école de Giorgio est sorti Gaspare Osello, de Padoue, graveur de mérite dont les productions sont rares.

Le Parmesan (1503-1540) a longtemps passé, chez les Italiens, pour être l'inventeur de la gravure à l'eau-forte; ce qui est certain, c'est qu'il perfectionna ce genre et y déploya l'esprit et la grâce qui caractérisent ses peintures. Il eut de nombreux imitateurs, parmi lesquels nous citerons Antonio da Trento, Battista da Parma et Caccianemici. La gravure à l'eau-forte, qui se prête si admirablement à exprimer des idées originales et pittoresques, a été pratiquée par un grand nombre de peintres illustres, notamment par le Tintoret, dont nous ne possédons, il est vrai, qu'un seul morceau représentant le portrait du doge Ciconia; par Paul Véronèse, dont on connaît deux pièces; par le Primatice; par Bart. Passarotti; par le Baroche, élève de Gio.-B. Franco; par Paolo Farinati, de Vérone, condisciple du Véronèse, et par son fils Orazio Farinati; par Jacopo Palma le Jeune; par Al. Casolano, de Sienne; par Ventura Salimbeni; par Gio.-B. Fontana, de Vérone, qui travailla presque constamment à Venise. Cette dernière ville fut, au XVIe siècle, un des principaux centres du commerce des estampes; parmi les graveurs qui y travaillèrent à cette époque, nous citerons encore : Giacomo Franco, fils ou neveu de Semoleo, qui fit des planches pour divers ouvrages, publia un recueil de costumes vénitiens et une suite de portraits d'hommes illustres; Cesare Vecellio, parent du Titien, qui fit paraître aussi un recueil de costumes des plus intéressants; la famille des Bertelli, Luca, Pietro, Ferdinando, Donato, éditeurs et graveurs, à qui l'on doit d'importantes publications du même genre; Gio.-Battista Angolo, surnommé Torbido del Moro, élève du Titien, et son fils Marco Angolo; Giovanni-Battista Mazza, que l'on croit élève de Corn. Cort; Gio.-Fr. Camoccio, qui a publié plusieurs pièces d'après le Titien, etc.

Au commencement du XVIIe siècle, c'est de l'école bolonaise que sortirent les meilleurs graveurs. Les trois frères Carrache exécutèrent plusieurs pièces à l'eau-forte et au burin; Augustin, le plus fécond et aussi le plus habile des trois, avait reçu des leçons de Cornelis Cort; peu d'artistes ont su, aussi bien que lui, fixer les formes des corps par la juste inflexion des premières tailles; les pièces qu'il a gravées d'après le Tintoret, Paul Véronèse, le Titien, le Baroche, B. Peruzzi, le Corrége, Andrea del Sarto, sont des chefs-d'œuvre. Francesco Villamena (1566-1626), qui avait étudié, comme Augustin Carrache, sous la direction de Cort, fit preuve d'une grande facilité, mais resta fort au-dessous de son maître et de son condisciple. Louis et Annibal Carrache, le Caravage, le Guide, le Guerchin, D. Canuti, Pietro Faccini, Odoardo Fialetti, Camillo et Giulio-Cesare Procaccini, Gio-A. Sirani, Fr. Brizio, L. Lolli, Gio-B. Grimaldi, surnommé le Bolognèse, Flaminio Torre, A. Badiale, G.-M. Mitelli, Gio-M. Viani, Elisabetta Sirani, G.-M. Roli, A. Lorenzini, G. Giovannini, L. Mattioli, G.-M. Crespi et beaucoup d'autres peintres bolonais exécutèrent des eaux-fortes d'une pointe savante et spirituelle.

Parmi les aqua-fortistes des autres écoles, qui fleurirent au XVIIe siècle, on distingue : le Sicilien Marc-Antonio Bellavia, que l'on croit élève du Cortone; le Modénais Ludovico Lana, élève du Guerchin; le Florentin Antonio Tempesta, mort en 1630, aussi spirituel que fécond; le Romain Orazio Borgiani, qui a gravé en 52 pièces les *Loges* de Raphaël; Remigo Canta-Gallina, élève des Carrache, qui lui-même forma, dit-on, notre Jacques Callot et Stefano della Bella, de Florence (1610-1664), deux des artistes qui ont manié avec le plus d'esprit la pointe et le burin; G. Lanfranco et Sisto Badalocchio, tous deux nés à Parme et élèves des Carraches, qui ont gravé les sujets bibliques des *Loges*, d'après Raphaël; Girolamo Imperiali, de Parme; Raphaël Schiaminossi, de Borgo San-Sepolcro; Gio-B. Mercati, qui a associé l'eau-forte au burin dans des estampes représentant pour la plupart des paysages et des vues de Rome; Ottavio Leoni, qui a employé avec succès le même procédé pour des portraits; Gio-B. Galestruzzi, de Florence; P.-F. Mola et son frère Gio.-Battista, dont les eaux-fortes sont largement et spirituellement traitées; Carlo Saraceno; Pietro del Po, élève du Dominiquin, dont les pièces sont terminées au burin et offrent un mélange harmonieux de traits et de points; A.-F. Lucini, imitateur de Stef. della Bella; Simone Cantarini, dit le Pesarèse, élève du Guide, qui a déployé dans ses estampes autant d'élégance et de grâce que dans ses peintures; Giulio Carpioni et Luigi Scaramuccia, imitateurs du Pesarèse; Gio.-Benedetto Castiglione, artiste plein de verve et de fantaisie qui, parfois, a pastiché Rembrandt avec bonheur; Bart. Biscaino, compatriote et imitateur de Castiglione; Gio.-Andrea Podesta, autre Génois, qui rachète par le brio de l'exécution ce qu'il y a de peu correct dans son dessin; Carlo Sesio, élève du Cortone; C. Maratte, dont la manière est délicate et savante; Salv. Rosa, qui a fait preuve de beaucoup d'imagination et de verve; Luca Giordano; C. Sacchi; Pietro-Santi Bartoli, de Pérouse (1635-1700), élève du Poussin et gendre du Bolognèse, qui a gravé, d'une pointe ferme et avec une grande science de dessin, plus de mille pièces représentant pour la plupart des peintures, sculptures et médailles de l'antiquité; Pietro Aquila, artiste également fécond, qui a gravé, entre autres ouvrages, les *Loges* du Vatican et les peintures de la galerie Farnèse; Francesco-F. Aquila, frère ou neveu du précédent, qui a exécuté un très-grand nombre de pièces, d'après divers artistes de son temps et d'après l'antique, et qui vécut jusque vers le milieu du XVIIIe siècle; Marco San-Martino, Pietro Testa, le Cremonese, Girol. Frezza, A. Balestra, Gius. Diamantini, A.-D. Gabbiani, C. Menarola, C. Mogalli.

Plusieurs des artistes que nous venons de nommer associèrent le travail de l'eau-forte à celui du burin; quelques-uns pratiquèrent les deux procédés séparément. Les graveurs dont les noms suivent ont fait usage presque exclusivement du burin : Cherubino Alberti (1552-1615), élève de C. Cort, auteur de 175 estampes environ, un peu froides d'exécution, mais savamment dessinées; Luca Ciamberlano, d'Urbino, et Oliviero Gatti, de Plaisance, médiocres imitateurs du Guerchin; Francesco Curti, imitateur de Ch. Alberti; Bern. Curti, imitateur de Villamena; Gio.-B. Bonacina, , imitateur de C. Bloemaert, etc.

Au XVIIIe siècle, les écoles italiennes de gravure suivent la décadence des écoles de peinture; une abondance excessive d'inventions prétentieuses, un dessin négligé et une déplorable facilité d'exécution remplacent l'imagination poétique, la correction savante et la verve spirituelle de l'époque précédente. Toutefois, quelques maîtres doivent être distingués dans la foule; tels sont : Gio.-Battista Tiepolo et son fils Gio.-Domenico, qui ont gravé à l'eau-forte avec beaucoup d'esprit et de légèreté des sujets de leur invention; le Canaletto, qui a fait preuve également de finesse et de vivacité dans ses *Vues* de Venise; Dom. Cunego, qui, s'il n'a pas atteint à la délicatesse de burin de certains artistes modernes, a montré du moins une grande intelligence du dessin et de l'effet pittoresque; Francesco Bartolozzi, artiste d'une fécondité extraordinaire, qui a gravé à l'eau-forte, au burin et au pointillé, plus de 700 pièces, et qui, après avoir travaillé quelque temps en Italie, alla s'établir en Angleterre, où il acquit une grande réputation; Giovanni Volpato, élève de Bartolozzi, qui a gravé avec talent plusieurs fresques des *Chambres ;* Carlo Porporati, qui étudia à Paris sous la direction de Beauvarlet, et devint un des meilleurs burinistes de son siècle; Gio.-B. Piranesi, qui a reproduit à l'eau-forte les monuments et les antiquités de Rome; Giuseppe Longhi (1766-1831), et Raphaël Morghen (1758-1822), qui, en remontant aux grandes traditions et en s'attachant à reproduire les maîtres, ont relevé l'art de la gravure et ont acquis une juste célébrité. Bien au-dessous de ces maîtres se placent : F.-A. Meloni, qui a travaillé principalement d'après M.-A. Franceschini; Jac. Amiconi, Girol. Ferroni, de Milan, qui a gravé d'après C. Maratte; Marco Pelli, Andrea et Giuseppe Migliar, D.-M. Bonavera, Gio.-A. Faldoni, G. Fabri, Fr. Zucchi, Giampicoli, D. Rossetti, P. Rotari, Fr. Londonio, P. Monaco, F. Berardi, P.-A. Pazzi, G. Camerata, B. Criveilari. Gio. Lapi, Benigno et Giaccomo Bossi, Carlo et Raimondo Faucci, Giuseppe, Michele et Ignazio Benedetti, Carlo et Ferdinando Gregori, Ben. Eredi; Pietro, Ferdinando et Vincenzo Campana; Ant. Fedi, Gio.-D. Campiglia, M. Carloni, Paolo Fidanza, Gio.-B. Cecchi, L. Pasinelli, Peiroleri, Fr. del Pedro, B. Castorini, C. Orsolini, Cattini, Fr. Barbazza; Filippo Morghen, père de Raphaël; A. Ciocci, C.-D. Melini, P.-L. Bombelli; P.-A. Martini, qui a travaillé à Paris dans l'atelier de Le Bas; B. Belloto, Al. Mochetti, Marco Pitteri; Carlo et Giovanni Ottaviani, qui ont gravé en 33 pièces les peintures de la chapelle du Quirinal; P.-P. Montagnani, A. Luciani; Al. Cunego, fils de Domenico; C. Moretti; Pietro-Ant. Novelli et son fils Francesco; Cumano, qui, en collaboration avec F. Novelli, a exécuté une suite de copies des eaux-fortes de Rembrandt; A.-M. Zanetti, célèbre amateur vénitien; A. Scacciati; Giuseppe, Vincenzo et R. Aloja, de Naples; G. Gandolfi, Giovanni et Pietro Folo, bons élèves de Volpato, morts il y a une quarantaine d'années seulement; Faustino et Pietro Anderloni, qui sont sortis de l'école de Longhi et qui doivent être comptés parmi les bons graveurs italiens qui ont fleuri vers la fin du XVIIIe siècle et dans la première moitié du XIXe siècle.

A notre siècle appartiennent plus particulièrement : Domenico Marchetti, qui a gravé d'après les sculpteurs Canova, Thorwaldsen, L. Bienaimé, et qui a eu l'honneur d'être le maître de L. Calamatta, un des plus savants graveurs au burin de ce temps-ci; le comte Carlo Lasinio et son fils Gio.-Paolo, qui ont publié les principaux monuments de peinture et de sculpture de Pise; Giuseppe Bianchi, A. Costa, Bonajuti, G. Cottafavi, qui ont gravé les planches d'*Il Vaticano descritto* de Pistolesi; Pietro Fontana, qui a collaboré au *Musée français;* Nic. Palmerini, qui a illustré le recueil des œuvres de Mengs; Bettelini, qui a travaillé avec F. Mori et D. Marchetti au *Recueil des œuvres* de Thorwaldsen, et, avec Banzo, Consorti, Campanella et autres, au *Recueil des œuvres* de Canova; L. Cremonesi, qui a fait 51 planches pour la *Descrizione del Campidoglio*, de P. Ringhetti; V. della Bruna, T. Boselli, G. Bonatti, A. Capelli, L. Errani, L. Campantico, Camera, G. Bruni, V. Benucci, G. Marri, et autres qui ont collaboré à la *Galleria Pitti ;* Michele Bisi et Filippo Caporali, auxquels on doit la plupart des planches de la *Pinacoteca di Milano* (1812); Jacopo Bernardi, un des nombreux collaborateurs des *Galeries de Versailles*, de Gavard; Asioli et Ballero, qui ont travaillé à la *Galleria di Torino;* Jesi, Alfieri, Taschi, Vasella, Marchesi, Raimondi, Dalco, illustrateurs de la *Galleria di Firenze ;* Piroli, qui a publié les peintures de l'église d'Assise; C. Labruzzi, qui a gravé les peintures de Masaccio, à Saint-Clément de Rome, et les ouvrages de Michel-Ange existant à Florence; A. Locatelli, élève de Morghen et de Longhi; Mauro Gandolfi, Gio.-B. Leonetti, Gio. Balestra, P. Parboni, Altini, A. Fioroni, P. Caronni, F. Cecchini; C. Biondi, qui a gravé 22 planches pour le *Museo Borbonico* (1824).

Parmi les graveurs italiens qui ont concouru aux Expositions de Paris des trente dernières années, nous citerons, outre L. Calamatta, qui a pris part à titre d'exposant français au concours universel de 1855, et qui a été un des principaux interprètes de Ingres : MM. Paul Mercury, né à Rome, mais ayant presque constamment travaillé en France; T. Alojsio, de Messine, professeur de gravure à l'Académie de Naples; Ant. Perfetti, de Florence; T. Benedetti, C. Ferreri, de Pavie; G. Fiosella, de Sarzane; Michele Bisi et le comte Borromeo, de Milan; L. Ceroni, de Rome; Gius.-L. Perugini, L. Aureli, Ferd. Silvani et C. Raimondi, de Parme; Ed. Chiossone, de Gênes; Fr. Pisante, G Micale, Fr. Dibartolo; Fred. Faruffini et S. Cucinotta, aqua-fortistes de talent, qui ont travaillé à Paris, etc.

— V. MUSIQUE. Avant le XVe siècle, c'est-à-dire avant l'époque où des artistes de l'école gallo-belge vinrent donner l'impulsion au génie musical de ce pays, l'Italie ne connaissait en quelque sorte que la musique d'église. Traçons rapidement l'histoire des divers perfectionnements que cet art subit en Italie jusqu'au XVe siècle.

Quelques siècles après la chute de l'empire romain, au plain-chant avec ses deux formes, chant ambroisien et chant grégorien, se bornaient les connaissances musicales des artistes italiens. Ce fut en 670 que l'on commença à se servir de l'orgue dans les églises, et en 826 qu'un prêtre de Venise, *Georges*, construisit un orgue hydraulique. Plus tard, en 1003, le pape Sylvestre II ajouta divers perfectionnements à l'orgue. Quelques années plus tard, un moine, Gui d'Arezzo, créa, dit-on, la gamme moderne, en convertissant les tétracordes des Grecs en hexacordes, et en établissant pour la première fois des règles sur la portée, et introduisant l'usage et la distinction des clefs. Apres Gui, que l'on peut regarder comme un des pères de la science musicale, un nommé Casella, que l'on ne connaît que par le Dante, et Scochetti firent avancer l'art de quelques pas, en mettant en musique pour la première fois des

vers italiens, tandis que Marchetto, de Padoue, continuant Gui d'Arezzo, écrivait un *Lucidarium musicæ planæ*. Au XIVe siècle, un Florentin, Francesco Landino, fut célèbre comme compositeur, ainsi qu'un certain Minuccio, fameux joueur de viole.

C'est à ces quelques renseignements que peut se borner l'histoire de la musique, en Italie, avant le moment où parurent les artistes gallo-belges. Alors on vit un Belge, Tinctor, fonder une école à Naples, et la chapelle du pape recruter des artistes et chanteurs français, flamands, allemands, espagnols. Ce fut un Allemand qui, vers 1475, composa à Florence les premiers *Chants carnavalesques*. Les Italiens profitèrent vite des leçons des étrangers, et, dès la fin du XVe siècle, Antonio, Léonard de Vinci, le peintre, Jean de Mantoue, Prosdocimo de Beldemandis, Franchino Gaforio préparèrent, par leurs travaux sur la musique mesurée et sur le contre-point, l'ère brillante qui s'ouvrit pour l'art italien avec le XVIe siècle. A partir de 1503, la musique fait en Italie des pas de géant : vers 1504, Octave Petrucci de Fossombrone invente les caractères pour l'impression de la musique; des écoles s'ouvrent partout, à Naples, à Florence, à Venise, à Milan, à Rome; on voit le fameux maître de chapelle Palestrina créer la nouvelle musique d'église. La réforme introduite de son temps par l'Eglise, et qui consiste surtout à interdire les chansons populaires pendant les cérémonies du culte, mode singulière qui subsistait depuis longtemps, donna le plus grand essor à l'art. Palestrina composa, le premier, trois messes à six voix dans lesquelles toutes les règles musicales étaient conciliées avec la majesté du service religieux. La *Messe du pape Marcel* reste comme un premier jalon important dans l'histoire de l'art. A la suite de Palestrina surgit toute une armée de musiciens : à Rome, les frères Jean, Marie et Bernard Nanini, Felice Ancrio, Antonio Cifra, Ruggiero Giovanelli ; à Milan, Costanzo Porta, Pietro Pouzio, Orazio Vecchi, Paolo Cima; à Naples, Rocco Rodio; à Venise, Villaert, Giovanni Croce, Giovanni Feretti, Matteo Asola, Andrea Gabrielli, Antonio Sartorio, et une foule d'autres dont les noms n'ont pas survécu, mais qui tous, si leurs compositions manquaient parfois de mélodie, se distinguèrent par la majesté du style, la vérité de l'expression et l'observation sévère des règles de l'harmonie, et peu à peu introduisirent une nouvelle forme de composition sacrée, en faisant prendre néanmoins son essor à la musique profane. Nous avions depuis longtemps en France des chants de troubadour; les Italiens désormais eurent leurs canzonettes et leurs villanelles comme leurs madrigaux. Les vers de Pétrarque, de l'Arioste, du Tasse servirent de sujets à Animuccia et à Luca Marenzio, Romains; à Joseph Caimo et à Giacomo Gastoldi, Milanais; au prince Gesualdo, Napolitain; à Costanza Festa et Antonio Biffi, Vénitiens, qui tous acquirent la plus grande réputation en ce genre. Ce fut aussi pendant le XVIe siècle que la musique concertante parut avec Annibale Melone. Claude Monteverde et Louis Viadana se servirent les premiers des dissonances, et inventèrent la basse continue. Au nom de Monteverde se rattache une des plus grandes expansions de l'art musical, le drame lyrique, l'opéra. Jusqu'à lui la musique, essentiellement austère, ne sort pas du plain-chant et reste confinée dans les églises; en l'assouplissant, en l'exonérant des règles sévères auxquelles elle était restée asservie, Monteverde la rendit capable d'exprimer la passion, et ouvrit à ses successeurs un immense domaine. A proprement parler, le genre dramatique était né dès 1500 par l'oratorio d'*Ugolino*, dû à Galilée, le père du célèbre astronome; il se développa à Rome et à Florence pendant tout le cours du XVIe siècle, et fut importé en France par les Médicis. Mais Monteverde, Giraldi Cinthio, Peri et Jiulio Caccini, les auteurs de l'*Eurydice* représentée aux noces de Henri IV et de Marie de Médicis, élevèrent à la hauteur d'un genre ce qui n'était avant eux qu'un accident. Nous étudierons au mot OPERA le développement du drame lyrique, et nous ne faisons ici qu'effleurer la question, en tant qu'elle se rattache aux maîtres dont nous avons à parler; il était trop bien approprié, en effet, au génie des Italiens pour ne pas prendre chez eux sa première extension.

En 1649, Francesco Cavalli, maître de chapelle à Venise, tenta le premier, dans son opéra de *Jason*, de mettre l'expression musicale en rapport avec la situation des personnages. Carissimi, plus heureux, sut trouver pour les récitatifs plus de grâce et plus de variété; il donna aux oratorios plus de régularité; ses compositions furent pleines de mouvement et d'élégance. Il couronna son œuvre en introduisant dans la musique sacrée une réforme ingénieuse, l'addition à l'orgue des instruments d'orchestre. A cette époque correspond l'immense progrès que les Amati et les Stradivari firent faire à la musique instrumentale en poussant le violon et la basse à son extrême perfection, et, comme tout marche de pair dans le mouvement progressif des arts, on construisit dans le même temps des théâtres publics et permanents destinés aux représentations des opéras, qui jusqu'alors n'avaient été joués que dans les galeries des palais ou dans les salons des princes. Parmi les violonistes habiles qui manièrent l'instrument nouveau avec le plus de talent, citons les élèves de Corelli, Francesco Gimmiani, les frères Somis, Albinoni, Torelli, Valentini, Marietto, Locatelli, Veracini. L'orgue se perfectionnait également, grâce à Frescobaldi de Ferrare, qui inventa une manière nouvelle consistant à lier les sons et à les soutenir. Un élan prodigieux s'ensuivit; on vit apparaître Dominique Mazzochi, pour les madrigaux; Gregorio Allegri, Valentini, Barnabei, Beneroti, Perti et Stefani pour la musique d'église; Colonna pour l'oratorio, et Horace Beneroli, qui apporta les plus sérieux développements et perfectionnements à la science du contrepoint. Le madrigal était destiné à être remplacé, et l'on vit se créer la cantate, avec Carissimi, que nous avons déjà nommé, Cesti, Ludovico Rossi, Bassacci, Gasparini, Lotti. Deux noms se détachent de la foule de ces maîtres renommés, ceux de Stradella et de Sembatti. Stradella (1645-1681) est aussi célèbre par ses aventures et sa fin tragique que par son grand talent; il composa un grand nombre d'opéras et d'oratorios, parmi lesquels l'oratorio de *saint Jean-Baptiste* et celui de *Suzanne* ont gardé une certaine valeur, et des cantates dont il existe encore de volumineux recueils manuscrits. Plus calme fut la vie de Scarlatti (1649-1725), maître de chapelle de la reine Christine à Rome; il composa non-seulement un grand nombre de morceaux de musique sacrée, du caractère le plus brillant, mais encore 118 opéras d'une richesse d'imagination et d'une hardiesse de tours qui semblent prodigieuses. Enfin, avec le XVIIe siècle, Bologne vit fonder en son sein des sociétés musicales : celles des Floridi, des Filomusi, des Filoschisi, et enfin l'Académie philharmonique, que Vincent Carrati fonda en 1666, et qui donna à l'Italie d'excellents auteurs d'ouvrages théoriques, tels que Lemme Rossi, Lorenzo Penna, Ceretto Bernardi, et Doni surtout, qui fixèrent d'une manière ineffaçable les principes de l'art tels que les concevait le génie italien.

Le XVIIIe siècle fut incontestablement l'époque la plus féconde de la musique italienne. Avec les Fedi et Amadori à Rome, Pistocchi à Bologne, Redi à Florence, Brivio à Milan, Peli à Modène, Porpora Gizzi, Léo, Durante, Feo, Sala Fenarolli et Tritto à Naples, l'art atteignit sa perfection. La musique sacrée ne brilla jamais d'un éclat aussi vif. Benedetto Marcello (1686-1739), célèbre surtout par ses *Messes* et ses *Oratorios*, a laissé les plus admirables morceaux du genre dans son recueil des *Cinquante psaumes de David;* Durante (1684-1785), toujours austère et exclusivement religieux, Leo (1694-1746), plus passionné et plus tendre, méritent d'être placés à côté de lui. Porpora (1686-1766), excellent compositeur et professeur de génie, ouvrit à Naples une école de chant restée fameuse où se formèrent les plus grands artistes de l'époque : Carlo Broschi, dit Farinelli, ténor incomparable, dont la vie est un roman; Gajetan Majorano, dit Caffarelli; Hubert, dit le Porporino, du nom de son maître; Salimbeni, la Molteni et quelques autres encore. Jamais l'Italie ne posséda tant d'éminents artistes à la fois; on eût dit qu'il y avait entre les villes un concours de gloire et d'émulation. A Rome, on pouvait entendre Bernacchi, Fabri, Guarducci, Ausani, Cicognani, Pacchiarotti, Crescentini, la Gabrielli, la Catalini; Naples ne se laissait pas dépasser et s'illustrait avec Farinelli, Caffarelli, Gizzielli, Millico, Aprile Mintucci, la Mingotti. Le nord de l'Italie rivalisait avec le sud : Appiani, Salimbeni, Monticelli, Guadagni, Paita, Carlo Scalzi, Fontana, Davide, Marchesi, Viganoni, la Viscontina et la Grassini étendaient au loin la réputation de l'école lombarde, tandis qu'à Venise brillaient le fameux Porporino et Bordoni, et qu'à Florence se formaient Manzuoli et la Tramontini. Les écrits théoriques étaient assez nombreux. Il semblait que le génie italien se portât tout entier à la musique; car ces époques étaient en pleine décadence pour la peinture, la sculpture, l'architecture. La musique sacrée pourtant devait peu à peu céder le premier rang à la poésie lyrique, mais les grands maîtres de cette époque brillent à la fois dans les deux genres. Tel est Pergolèse (1700-1736), le compositeur inspiré, mort à trente-six ans, et qui, à côté d'un chef-d'œuvre de l'opéra-bouffe, la *Serva padrona*, a laissé deux œuvres religieuses immortelles, son fameux *Stabat* et un *Salve regina* qui n'est pas moins admirable. Les compositeurs de ce temps eurent l'heureuse chance de posséder dans Métastase un vrai poëte pour librettiste; mais Métastase travailla surtout pour les maîtres allemands.

Dans l'opéra-bouffe, Logroscino s'acquit une réputation prodigieuse. Buononcini et Hændel, Duni, Pistorini, Galuppi continuèrent une première génération d'élite, qui semblait devoir laisser aux générations suivantes peu de chose à glaner; l'art semblait arrivé à son apogée. Toutefois, des genres de toute nuance, pleins d'originalité, les duos, les morceaux d'ensemble, se créèrent peu à peu avec Jomelli, Piccinni, le rival de Gluck, Sarti, Sacchini. Puis, au moment où tous au premier rang semblaient devoir rester sans rivaux, on vit tout à coup Guglielmi, Paisiello et Cimarosa qui surpassèrent leurs prédécesseurs. Cimarosa surtout, avec son *Mariage secret* (1792), semble donner le dernier mot de cette gaieté tout italienne, sereine et discrète, de ces éclairs de passion traversés par le rire, qui constituent l'excellent opéra-bouffe; Rossini lui-même n'a point dépassé ce maître. Le XVIIIe siècle se ferme avec Orlandini, Caldara, Vivaldi, Porta, Giacomelli, Bertoni, Traëtta, qui furent tous des artistes d'un grand talent, mais à qui le souffle du génie manquait. Dans la musique instrumentale, qui toujours, pas à pas, suivait la musique vocale, on voyait également des exécutants très-remarquables, tels que Joseph Tartini, qui inventa un système d'harmonie et fonda une école. C'était un élève de Veracini, lequel avait trouvé une manière nouvelle de conduire l'archet. Parmi les élèves de Tartini, il faut citer : Nardini, Morigi, Ferrari, Capuzzi, Celestini, et Pugnani, qui eut pour élèves Viotti et Bruni. Celui qui les surpassa tous fut Alexandre Rolla, aussi habile sur le violon que sur la viole; Antoine Lolli et les frères Besozzi furent après lui ceux qui eurent la plus grande réputation.

Pendant les dernières années du XVIIIe siècle, on remarque une halte sensible dans l'art. Cette halte se prolongea jusqu'à Rossini, qui fut en quelque sorte le grand niveleur révolutionnaire de l'art musical italien. Jusqu'à son avénement, les compositeurs se bornèrent à imiter les maîtres des générations précédentes, et à perfectionner les procédés. Les uns allèrent à l'étranger faire jouer leurs œuvres. C'est ainsi que Paris accueillit tour à tour Mengozzi, Porta, Maria, Spontini, Paër, Carafa, et en dernier lieu Cherubini; Londres posséda Vincenzo Federici; en Allemagne s'établirent Salieri et Righini. Nazolini, Mosca, Gnecco, Zingarelli, Simon Mayr, Fioravanti, Farinelli, Niccolini, les frères Orgitano, Generali, Morlacchi et enfin Coccia restèrent en Italie, où Rossini mit fin d'un seul coup à leur vogue. C'étaient des talents heureux, originaux, mais inégaux, auxquels surtout le vrai souffle créateur manquait. Tout dès lors annonçait le besoin d'un rénovateur, d'un génie, d'une personnalité forte, pour arrêter la décadence qui commençait. Enfin apparut Rossini, la gloire de l'Italie pendant le XIXe siècle, mais qui appartient presque autant à la France qu'à son pays natal. Après ce grand génie, on peut encore citer Bellini, doux et triste, et Donizetti que la France peut aussi revendiquer en partie, puis Mercadante et Verdi, le compositeur à la mode et l'heureux auteur de deux ou trois chefs-d'œuvre. Nous citerons enfin, mais à une certaine distance de ces premiers noms : Aspa, Bonfichi, Bordèse, Balducci, Casamorata, Coppola, Costamagna, Lillo, Negri, Nini, Pacini, Persiani, Petrelli, Raimondi, Sapienza, Vaccaj et Valentini.

Italie (HISTOIRE D'), par Guichardin, en 20 livres. Cette histoire parut d'abord à Florence en 1561, in-fol., sous le titre : *Della historia dell' anno* 1494 *fin all' anno* 1526, *libri sedeci da Francesco Guicciardini, gentilhuomo fiorentino*. Comme on le voit, elle ne comprenait que seize livres; ce sont les plus estimés, car ils ont été écrits en entier par Guichardin. Les quatre derniers livres, qui parurent à Venise en 1564, in-4°, n'ont été qu'ébauchés par lui. Il a été publié depuis un grand nombre d'éditions complètes de l'ouvrage, qui comprend le récit des événements dont l'Italie fut le théâtre de 1490 à 1534. Après avoir exposé l'état paisible où se trouvait la Péninsule au moment où commence son récit, Guichardin décrit les guerres sanglantes qu'y portèrent les Français sous trois rois consécutifs, montre les changements politiques qui s'ensuivirent, l'agrandissement du pouvoir des papes, la domination des Espagnols s'imposant à Naples et à Milan, la suppression de la république de Florence, remplacée par un régime monarchique; enfin, il fait voir que si, au milieu de ces événements, la plupart des princes italiens se maintinrent au pouvoir, ce fut grâce à leur lâche soumission au vainqueur. Cette histoire est particulièrement remarquable par l'exactitude des faits, par la sûreté des informations et par l'impartialité à peu près constante de l'auteur. « Guichardin, dit M. Thiers, était un des esprits les plus clairvoyants qui aient jamais existé, surtout en affaires politiques. Ne sachant à quoi s'occuper dans sa retraite, il écrivit les annales de son temps, dont une partie s'était accomplie sous ses yeux, et il le fit avec une ampleur de narration, une vigueur de pinceau, une profondeur de jugement qui rangent son histoire parmi les beaux monuments de l'esprit humain. Sa phrase est longue, embarrassée, quelquefois un peu lourde, et pourtant elle marche comme un homme vif marche vite, même avec de mauvaises jambes. Il connaissait profondément la nature humaine, et il trace de tous les personnages de son siècle des portraits éternels, parce qu'ils sont vrais, simples et vigoureux. A tous ces mérites, il ajoute le ton chagrin et morose d'un homme fatigué des innombrables misères auxquelles il a assisté, trop morose, selon moi, car l'histoire doit rester calme et sereine, mais point choquant, parce qu'on y sent, comme dans la sévérité sombre de Tacite, la tristesse de l'honnête homme. »

M. Edgar Quinet s'est montré beaucoup plus sévère pour l'auteur de l'*Histoire d'Italie*, qui, selon lui, fut un des esprits les plus corrompus de son temps et de son pays, un ambitieux vulgaire, dépourvu de tout patriotisme. « Chez lui, dit-il, le nerf de la langue de Dante et de Machiavel a disparu. Qu'on se figure une parole abondante jusqu'à la diffusion, souple jusqu'à la mollesse, brillante, fastueuse, aulique, jésuitique, embarrassée dans ses plis majestueux, avec quelques retours d'indépendance d'esprit qui cachent mieux la servilité du cœur. Sous les ondulations rampantes de ce langage fleuri, vous avez peine à reconnaître et à saisir cette âme de serpent dans les ruines de l'Italie. On a dit que Guichardin voit trop en noir. Son mérite, est, au contraire, d'avoir saisi la vérité sous la langue artificieuse de son temps. Accoutumé à vivre dans les ténèbres, il aperçoit très-clairement, très-nettement le mensonge; lui seul pouvait démêler les plis et les replis de tous ces hommes occupés à se caresser, à se mentir, à se sourire, à s'étouffer. Il faut savoir un gré éternel au lieutenant de l'Eglise d'avoir si bien montré à nu les ruses, les ambitions personnelles cachées sous le masque des intérêts chrétiens. Grâce à lui, les magnifiques voiles dont se couvrent l'Eglise et la monarchie sont déchirés depuis trois siècles; il dépouille officiellement les masques de leur langage officiel. Dans les vingt livres de son histoire, pas un seul nom auquel on s'arrête; pas un homme de bien, pas un rayon de lumière dans ce fond ténébreux. La vue ne peut se reposer sur aucune action honorable, sur aucun caractère. L'auteur ne s'indigne pas, il ne s'étonne pas : il raconte. Spectateur de la chute de l'Italie pendant trente ans, il ne s'aperçoit pas même qu'il ensevelit un peuple. Il n'a pas conscience de ce qui tombe. Pas un accent pour cette nationalité qui périt avant que d'être; ceux qui veulent se défendre ne sont pour lui que des *obstinés;* s'il se trouve un héros, c'est un *imprudent* ou un *furieux*. Baglione, le général qui livre la patrie, est un homme *sérieux*, *sage*. Les magistrats et le peuple, qui veulent combattre, ne sont que des *enragés* (*arrabiati*). Chacune des défaites de l'Italie cause une impression de sérénité à l'écrivain. Lorsque, enfin, sa nation a disparu, il respire; il pose sa plume avec une parfaite tranquillité. Cette mort, il l'appelle l'ordre, et le néant, la paix. »

Ces reproches adressés à Guichardin ne paraissent que trop mérités; quant à son histoire en elle-même, on a critiqué surtout la diffusion du récit et l'abondance souvent inopportune de ses harangues. « La longueur et l'enchevêtrement des phrases nous frappent et souvent nous rebutent, dit Ginguené, dont le jugement est beaucoup moins sévère que celui de Quinet; mais nous croyons aussi reconnaître dans cet historien la noblesse, la dignité, l'harmonie soutenue qui conviennent au genre, un ton philosophique et sentencieux, une habitude de semer sa narration de considérations ou de maximes politiques et morales, qui annoncent la maturité du jugement, l'expérience des affaires et l'habitude d'en observer les causes et les résultats. » L'*Histoire d'Italie* a été traduite en presque toutes les langues, en latin, en anglais, en espagnol, etc., enfin en français, par Jérôme Chomedey (Paris, 1568, in-fol.), et par Favre, revu par Gargeon (Paris, 1738, 3 vol. in-4°).

Italie (HISTOIRE D'), de 1789 à 1818, par Botta (Paris, 1824, 4 vol. in-8°). Bien qu'en butte à des censures et à des dénonciations, ce livre a eu, en Italie et ailleurs, de nombreuses éditions. C'est un ouvrage d'un intérêt véritable. L'auteur excelle à décrire les événements retentissants, le tumulte des camps, le bruit et le désordre des insurrections populaires, les calamités des populations, victimes de la famine, de la peste ou du sabre. Mais le style est inégal, et les diverses parties de l'ouvrage manquent de proportion. Vingt livres sont consacrés aux guerres et aux vicissitudes de l'Italie, de 1792 à la paix de Lunéville, en 1801; sept seulement sont accordés à la période ultérieure, qui se termine en 1814. Nonobstant ces taches, l'*Histoire* de Botta est une œuvre qui fait honneur à la littérature italienne; elle trouva même des admirateurs qui souscrivirent spontanément à l'auteur un revenu suffisant pour qu'il lui fût loisible de continuer l'*Histoire d'Italie* de Guichardin jusqu'à la date de 1789. Ce nouvel ouvrage, en 10 volumes (Paris, 1832), confirma sa réputation d'historien, et obtint de l'Académie de la Crusca le prix décennal.

Italie, du Ve au IXe siècle (HISTOIRE D'), par Ranieri (Bruxelles, 1841, 2 livres). « Ces quatre siècles d'histoire, dit l'auteur, s'étendent du Ve au IXe, de Théodose à Charlemagne; ils prennent l'Italie encore antique et civilisée, ils la laissent devenue toute moderne et toute barbare. Ils embrassent l'ère la plus étonnante, l'ère des migrations des peuples; ce sont les quatre siècles les plus obscurs de l'histoire du monde en général et de l'Italie en particulier; ils renferment le mystère de la résurrection de la théocratie, qui semblait ensevelie avec les antiques institutions de l'Asie, et cet autre mystère de la prodigieuse transformation du monde ancien en monde moderne, dont le point de contact présente encore quelque chose d'inexplicable. »

M. Ranieri s'est proposé de flétrir les grandes injustices d'où sont sortis tous les malheurs dont souffre encore l'Italie, de défendre enfin, contre le sacerdoce et l'empire, la bonne cause et le bon droit des Lombards, défenseurs des idées laïques et de la nationalité. Dans ce beau livre, l'auteur nous montre les maux infinis causés à l'Italie par le pouvoir temporel des papes, pouvoir qui fut cause de la division de ce pays pendant onze siècles, et du déluge d'étrangers qui, pendant ces onze siècles, vinrent le piller, le dévaster et le réduire en servage. L'unité et l'indépendance de l'Italie ne sont possibles que par l'abolition du pouvoir temporel des papes.

Cette histoire est accompagnée de deux discours renfermant les idées morales et philosophiques de Ranieri sur l'histoire. Dans le premier, intitulé *Prolégomènes d'une introduction à l'étude de la science historique*, Ranieri nous donne sa méthode historique, qui est celle d'un esprit large et sage. D'après lui, il faut procéder dans le monde moral comme dans le monde physique, et remonter des faits aux lois. Il affirme que tout fait historique est universel. Il déclare que les faits individuels doivent être attentivement, rigoureusement étudiés, non pour eux, mais pour les faits généraux autour desquels ils se groupent. Ces faits généraux, selon lui, se groupent eux-mêmes autour d'autres faits moins nombreux, mais plus généraux encore, et ainsi de suite, jusqu'à ce que, de généralisation en généralisation, on arrive à une série déterminée de faits, de causes, d'idées, de centres communs qui constituent les grands âges du monde, d'où l'on peut remonter enfin à l'âge, à l'idée par excellence, au fait universel où se résolvent tous les autres, au centre commun de l'humanité.

Dans le second, intitulé *Discours sur la manière de considérer les actions humaines par rapport à la conscience et à l'histoire*, Ranieri examine, dans de belles pages, la loi universelle de douleur à laquelle est soumise l'humanité. « La vertu, dit-il, n'est point affaire de raison, mais de sentiment; le premier mouvement de l'homme est le meilleur, car l'homme est né bon. La douleur est la première condition de l'être et de la vie; c'est une partie du grand travail ou de la grande douleur universelle; le plaisir n'en est que l'interruption, il est négatif; la douleur seule est positive, et la vertu n'est donc que la résignation à cette grande loi de souffrance; elle se montre par le sacrifice, le renoncement, l'abnégation. L'homme est libre. Il est le contenu libre d'un contenant nécessaire. Il a son champ d'activité, où rien ne le gêne, au milieu des lois universelles qu'il ne peut violer. Ce n'est pas d'après les résultats bons ou mauvais de ses actions qu'il le faut juger, mais d'après ses actions mêmes, d'après l'étendue de ses sacrifices, seule règle qu'il ait pu suivre avec la conscience de ce qu'il faisait. »

Italie (RÉVOLUTIONS D'), par Denina (1769-1771, 3 vol. in-8°). Cet ouvrage, la première histoire générale qu'ait eue l'Italie après les *Annales* de Muratori, commence avec les peuples tyrrhéniens, finit à la paix d'Utrecht, et embrasse, par conséquent, vingt siècles. Il est plus remarquable par l'érudition que par la philosophie, et par l'exactitude que par l'art du récit. Les principes que Denina déduit souvent d'un petit nombre de faits manquent de généralité, et l'application en est souvent trompeuse. Il n'est pas rare de trouver l'historien en contradiction avec lui-même : tantôt il vante les progrès de la civilisation, tantôt il fait l'apologie de l'ignorance. C'est ce qu'on lui a reproché au sujet de la politique et de l'origine des fiefs en Italie, des lois et de la police des Lombards. Il s'égare souvent dans les faits dont il ne comprend pas la raison, et croit sur parole, suit aveuglément Lactance et d'autres écrivains ecclésiastiques. C'est là ce qui explique le jugement que notre siècle a porté sur cette œuvre, jugement plus sévère que celui des contemporains de Denina. Les *Révolutions d'Italie* se composent de vingt-quatre livres; le vingt-cinquième, que l'auteur ajouta, après plusieurs années, à son travail primitif, est inférieur aux premiers, même sous le rapport du style. Ce dernier livre conduit le lecteur de la paix d'Utrecht au mois de mars 1792. Le but de l'auteur était d'y donner un tableau de l'état de l'Italie, à veille de la Révolution française. Le supplément qui retrace l'histoire de cette pacifique période de quatre-vingts ans ne devait pas être long; car, lorsqu'une nation est tranquille, son histoire est brève. Malgré tous les défauts que nous avons relevés dans les *Révolutions d'Italie*, « cette œuvre, dit Camille Ugoni, sinon pour la partie philosophique, au moins à raison de la grande matière qu'elle embrasse et de l'ordre avec lequel elle est destribuée, comme aussi à raison d'une certaine gravité de style, mérite une partie des éloges qui lui ont été donnés. » Ce qui a surtout diminué l'intérêt de Denina, c'est la publication des histoires de Sismondi et de Botta.

Italie (RÉVOLUTIONS D'), par Edgar Quinet (1848-1852, 3 vol.). Cet ouvrage, que Montanelli a appelé « l'Evangile de la nationalité italienne, » et qui faisait dire à Manin : « Quinet a retrouvé l'Italie, » a été traduit en italien par Nicolas Montenegro, et jouit dans la Péninsule d'une grande popularité. Pour quelques-uns, c'est le chef-d'œuvre de ce grand et généreux esprit. Ce n'est pas seulement l'histoire de l'Italie que Quinet a voulu écrire, c'est l'histoire de tous les peuples de la race latine, dont les destinées sont à peu près semblables.

Le monde antique finit, selon l'historien, le jour où Cassiodore écrit dans ses fastes consulaires : « En cette année, le roi des Goths, Théodoric, appelé par les vœux de tous, envahit Rome; il traita le sénat avec douceur et fit des largesses au peuple. » Quinet voit dans cette naïve admiration de l'invasion étrangère le germe de toutes les illusions historiques qui vont s'opposer, pendant une série de siècles, à la formation de la nationalité italienne; car ce n'est pas de refaire cette nationalité qu'il s'agit, selon notre historien, c'est de la faire. A aucun temps de son histoire, l'Italie n'a été; et elle n'a pas été, parce que l'esprit des Italiens a toujours été ébloui de la tradition romaine. Cette tradition leur a légué l'idée de la monarchie universelle, ayant Rome pour capitale; et voilà pourquoi ils cherchaient leurs maîtres tantôt dans l'empereur d'Allemagne, qui avait conservé le titre de césar, tantôt dans le pape, qui avait la prétention de faire agenouiller le monde devant lui. Cette idée de domination universelle, idée tout italienne, et déjà funeste par elle-même, l'était bien plus encore quand on en cherchait la réalisation dans un souverain étranger, comme l'empereur, ou dans le pape, que Quinet appelle fort justement « l'éternel étranger. » Nul de ces deux souverains ne travaillait et ne pouvait travailler pour l'Italie, qui, cependant, s'obstinait à recourir à eux. Bien que sans cesse écrasée et trompée dans ses espérances, l'Italie s'obstinait toujours à placer en dehors d'elle son idéal national. C'est par là qu'elle a péri, qu'elle s'est corrompue, qu'elle a été sans cesse envahie, qu'elle devint, selon l'expression d'un poëte, la terre des morts. La partie de son œuvre dans laquelle M. Quinet cherche, dans les écrivains et les philosophes de l'Italie, les symptômes de la mort morale de ce peuple, est une des plus brillantes et des plus profondes. Nul n'a mis plus de sagacité à découvrir dans les productions de l'art l'esprit qui apparaît, sous une autre forme, dans les événements de la vie politique, religieuse et sociale. Ce qui a perdu les républiques italiennes, c'est que l'idée de liberté n'existait point en Italie; les classes ne se combattaient que pour s'opprimer tour à tour, et se dénier réciproquement les droits pour lesquels elles s'armaient. La victoire, en définitive, revenait toujours à la bourgeoisie, même quand elle était vaincue, car elle reconquérait par la ruse ce que lui abandonnait la mollesse ou l'indulgence populaire. L'emportait-elle au contraire, elle anéantissait ses ennemis par la terreur. Et, là, M. Quinet démontre que la terreur était le seul droit réel chez des peuples élevés par le catholicisme, et que ceux qui hésitaient à se servir de ce droit étaient irrémédiablement perdus. Telle est, en résumé, la théorie de ce remarquable ouvrage. Nous ne pouvons entrer ici dans ses développements historiques. Quant au style, il est éloquent, ému, d'une clarté et d'une netteté que Quinet n'a pas toujours eues dans ses autres écrits. Le lecteur y trouvera, à côté des principes fondamentaux que nous avons cherché à exposer, un grand nombre d'idées fécondes sur les questions qui sont mises à l'étude depuis la Révolution française. Il y trouvera encore, outre les aperçus historiques où s'est complu l'ingéniosité de l'auteur, une philosophie de l'histoire toute fondée sur l'idée de la liberté humaine, et une philosophie complète de l'art et de la littérature italienne.

Italie (HISTOIRE DES RÉVOLUTIONS D'), par J. Ferrari (1856-1858, 4 vol.). Dans ce livre, l'œuvre capitale du célèbre fédéraliste italien, l'auteur examine l'histoire de l'Italie dès l'antiquité, et voit dans la chute de l'empire romain le triomphe de la fédération sur l'unité. Ce qui paraît une décadence, un cataclysme universel est, au contraire, d'après lui, un progrès; c'est la fédération qui vient protéger la liberté. Ici, la révolution prend l'aspect d'une invasion, d'une conquête, d'une extrême misère, tandis que ces calamités étaient le fait du gouvernement impérial. Dès lors, les deux principes entrent en lutte dans la Péninsule. Une fois le royaume des Ostrogoths créé dans l'Italie du nord, Rome devient à son tour fédérale, ainsi que l'Italie du midi. Le pape devient le tribun de l'Italie romaine, et plusieurs villes, anticipant sur la donation de Pépin, se soumettent volontairement à sa domination. Lorsque les Francs délivrèrent le pape des Lombards et le rendirent maître d'une partie de l'Italie, on vit surgir le fameux pacte entre le pape et l'empereur, c'est-à-dire la reconstitution de l'empire d'Occident. Dès lors, l'Italie a deux chefs, l'un désarmé, l'autre absent : désormais, elle est la terre des révolutions incessantes. A la suite de ce pacte, qui établissait la domination étrangère des Francs et le règne du pape, l'Italie présente le spectacle nouveau d'un progrès social coïncidant avec une décadence politique. Dans l'Italie byzantine, au contraire (Naples, Amalfi, Venise), restée indépendante, on remarque un progrès politique et une décadence sociale. Après soixante-douze années d'interrègne, la papauté renouvelle le pacte avec Othon I^er, qui, en multipliant les marches et en protégeant les évêques, favorise sans le vouloir les communes. La commune italienne apparaît à la fin du x^e siècle, et naît en combattant les restes de la barbarie, c'est-à-dire les comtes et les marquis nommés par l'empereur. Othon appuie lui-même indirectement cette révolution en favorisant les évêques, et directement en accordant des priviléges aux villes. Alors s'élève la question de l'élection des évêques; l'empereur prétend les nommer; le clergé prétend les élire; l'Italie aide Grégoire VII lorsqu'il veut soustraire les élections au despotisme de l'empereur, mais ensuite elle combat les papes et soutient l'empereur pour ne pas tomber sous le joug de la théocratie. Les villes sont impériales quand le pape triomphe, et pontificales quand l'empereur est le plus fort; elles les contiennent ainsi l'un par l'autre. En l'an 1000, les habitants des villes étaient des serfs opprimés sous les mille abus de la féodalité; en 1110, ils sont de libres citoyens qui imposent leurs lois au pape et à l'empereur. Ici se placent l'organisation constitutive des communes, les deux peuples formés, le premier des anciens notables de la curie épiscopale, le second des nouveaux citoyens, et représentés par deux conseils et par deux consuls; cette révolution s'opère vers 1125 environ. Viennent ensuite les guerres municipales, dont l'origine, selon M. Ferrari, réside dans la rivalité entre les cités romaines, centre de la civilisation antique, et les villes militaires lombardes. Toutes les villes de quelque importance commencent à guerroyer de 1130 à 1150. On trouve, au XII^e siècle, cent dix-neuf inimitiés constantes de toute sorte entre quatre-vingt-dix-neuf cités, au sujet de leurs confins. Frédéric Barberousse, en voulant réprimer ce mouvement, ne fait que l'accroître. Il veut imposer aux villes ses podestats, au lieu de leurs consuls; mais les villes de la marche de Vérone s'insurgent ainsi que la plupart des cités romaines; l'empereur est battu à Legnano, et, par la paix de Constance de 1183, il reconnaît aux villes le droit de se gouverner, en ne se réservant que la haute souveraineté et le droit d'appel. Après les guerres municipales, vinrent les guerres aux châteaux, qui commencèrent vers 1184, et surtout vers 1195. Vaincus, les nobles se firent recevoir citoyens des villes, et formèrent le troisième peuple. Ils y amenèrent une tourbe d'adhérents qui produisirent l'anarchie à un tel point qu'on dut renoncer aux consuls et recourir à l'institution du podestat, sorte de dictateur étranger à la ville. Le podestat ne put arrêter la révolution sociale. Vers 1250, il perdit les attributions politiques, qui passèrent au capitaine du peuple, et ne conserva que le pouvoir judiciaire. C'est alors (mort de Frédéric II) qu'apparaissent nettement dans l'histoire les noms de Guelfes et de Gibelins. Il y eut double lutte : entre les nobles qui voulaient une république féodale et aristocratique, et les bourgeois qui voulaient maintenir la république mercantile et démocratique, d'une part; entre le pape et l'empereur, d'autre part. Les Guelfes imaginent un pape chef de la démocratie universelle, les Gibelins invoquent un empereur chef des républiques féodales. Les guerres civiles engendrent les tyrans, qui suppriment insensiblement les pouvoirs et les libertés publiques. Aux tyrans succèdent les seigneurs, qui ne veulent ni pape ni empereur, tendent à une fédération nationale et n'ont d'autre loi que la raison d'Etat. Les citoyens sont désarmés et remplacés par les mercenaires étrangers qui font la guerre pour le compte des seigneurs. Mais ces dépenses occasionnent une misère générale, la plèbe se révolte et met les capitaines d'aventure à la place des seigneurs ou rend ces derniers pacifiques et industrieux. Puis les condottieri deviennent, à leur tour, victimes des républiques et des seigneurs, et l'on voit leur grande époque finir avec le meurtre de Piccinnino. De toutes ces luttes renaissent les centres romains, et les derniers vestiges des Lombards disparaissent. Milan, Venise, Florence, Rome et Naples deviennent les principaux centres d'une fédération qui s'affirme par plusieurs ligues, et notamment par le traité de 1484. L'empereur n'était plus rien, le pape n'était plus qu'un simple prince : l'Italie moderne était là ! Les invasions de Charles VIII, de Louis XII et de François I^er forcèrent l'Italie à rétrograder et à revenir à la fédération impériale et pontificale sous Jules II et Charles-Quint. De là la domination espagnole. Pendant toute cette longue période du moyen âge, M. Ferrari compte au moins 172 villes ou centres politiques, ayant soutenu au moins 4 guerres. Chaque ville parcourut en moyenne 42 mutations, ce qui donne un total approximatif de 7,224 révolutions. L'Italie, en accomplissant tant de révolutions dans son sein, donna l'impulsion dans ce sens à toutes les nations, et l'auteur croit retrouver, dans toutes les histoires de l'Europe, la révolution des évêques, celle des consuls, la guerre aux châteaux, les partis des Guelfes et des Gibelins, l'usurpation des tyrans, celle des seigneurs, la crise militaire des condottieri, d'où sont nées les monarchies modernes. L'Italie est à la tête de la civilisation européenne jusqu'à l'invasion française et espagnole; mais, comme elle n'a pas su maintenir sa fédération, la Renaissance, née en Italie, se développe au dehors par le moyen de la Réforme; l'Italie revient à l'idée du pape et de l'empereur; elle s'endort et se met à la remorque des autres nations. La Révolution française vient de nouveau aider l'Italie à revenir à la fédération. Mais Napoléon amène une réaction dans le sens de l'unité, par la création du royaume d'Italie, et la réaction est complète, en 1811, par la restauration pontificale et impériale. Les insurrections de 1831 manifestent une nouvelle tendance, qui pousse le pape à se mettre à la tête de la révolution fédérale en 1848. Charles-Albert, au lieu de la fédération, veut reconstituer le royaume des Lombards, et l'Italie perd, selon l'auteur, l'occasion de se reconstituer fédéralement. Ici s'arrête l'*Histoire des révolutions*. Ferrari termine par une pensée de découragement; on le voit, il a le sentiment de l'impuissance de la philosophie de l'histoire. Quant à nous, bornons-nous à cette simple réflexion : ces deux termes, unité et fédération, sont-ils absolument inconciliables? Et l'avenir ne pourra-t-il pas donner à l'Italie, pour prix de tant d'efforts et de tant de sang versé, l'autonomie locale avec un centre politique et législatif commun, c'est-à-dire le parlement et le pouvoir exécutif? N'est-ce pas là une fédération permanente et la seule compatible avec les tendances de la civilisation moderne?

Italie (VOYAGE EN), par Gœthe. C'est un recueil de lettres écrites par l'auteur à ses amis d'Allemagne durant son séjour dans la Péninsule, de septembre 1786 à mai 1788.

Le *Voyage en Italie* est une des œuvres les plus considérables de Gœthe. Il y expose ses théories sur l'art, la science, l'homme et le monde; c'est, pour ainsi dire, la photographie exacte de son génie. A Rome, tout l'intéresse, le catholicisme, le pape, l'Eglise, les monuments de l'art moderne et surtout les tableaux; mais il voit avant tout les monuments anciens. Des amis allemands lui montrent tout ce qu'il cherche. Parfois leur présence et leurs explications l'importunent. Il aime à errer seul dans les ruines des palais et des temples. Le souvenir des hommes et des sentiments de l'âge classique se présente alors en foule à sa pensée, l'assiége, la met hors d'elle-même; il se voit obligé de rentrer et de se confiner dans une solitude absolue. Quand il écrit ses impressions, les sentiments et la pensée coulent de sa plume comme un fleuve de perles. C'est un éblouissement qui, à la longue, finit par fatiguer. Gœthe, en outre, abuse singulièrement des comparaisons mythologiques; mais la supériorité de son esprit et la hauteur de sa raison lui font trouver dans chaque objet offert à ses regards des qualités que le vulgaire n'aperçoit pas.

Ce fut la mort dans l'âme que Gœthe quitta la ville éternelle pour retourner en Allemagne. Il évoqua à son départ les souvenirs d'Ovide dans son élégie sur l'exil. Dans ce voyage, il avait fait une ample moisson, comme il l'a déclaré lui-même; il avait désormais de quoi sentir, penser et écrire pour le reste de ses jours.

Italie (VOYAGE EN), par Chateaubriand (1804). Sous forme de lettres adressées à son ami, M. J. Joubert, le modeste et illustre auteur des *Pensées*, et sous la forme d'un journal, l'auteur des *Martyrs* a publié ses impressions de voyage en Italie, contrée qu'il est allé visiter au milieu de l'année 1803. Les principales stations de son itinéraire sont : Lyon, Chambéry, Turin, Florence, Rome et Naples, Rome surtout, dont il visite les monuments et les ruines. Il rapproche par la pensée les vieilles légions mourant pour la liberté, des martyrs mourant pour la foi. Son respect pour le sol qu'il foule sous ses pieds se traduit par d'éloquentes réflexions. Le Colisée, le Panthéon, la colonne Trajane, le château Saint-Ange, Saint-Pierre, le Vatican, les musées, Tivoli, la villa Adriana, rien en un mot dans Rome ou dans les environs n'échappe à son regard d'archéologue, de poëte, d'artiste et de chrétien. Il obtient une audience du pape qui lui montre avec bienveillance un exemplaire du *Génie du christianisme* placé sur sa table de travail, et il n'en est que mieux disposé à trouver Rome magnifique.

La lecture de ce *Voyage en Italie* est généralement agréable et plaît surtout par un ton de simplicité que Chateaubriand ne garde pas dans ses autres écrits. Il résuma ce voyage à son retour, dans une lettre adressée à M. de Fontanes, le 10 janvier 1804, lettre d'une certaine étendue et fort intéressante. « On sent, dit M. Benoît, que Chateaubriand, lorsqu'il parlait de Rome, était dans la vraie patrie de son génie, et le tour grave et naturellement grandiose de son imagination répond merveilleusement à la majesté désolée de cette cité jadis reine du monde. »

Italie (VOYAGE EN), par Jules Janin (1838). L'auteur était encore dans toute l'ardeur de la jeunesse, lorsqu'il partit pour l'Italie. Tout en allant de Lyon à Turin, de Turin à Gênes, de Gênes à Lucques, où le hasard lui a donné, grâce à un billet de loterie, une belle maison de campagne, de Lucques à Pise, où se trouvent les trois grands monuments qu'il a si bien décrits, le Campo-Santo, le Dôme et le Baptistère; de Pise à Florence, où il a passé les plus belles années de sa vie; et enfin de Florence à Milan, d'où il est revenu en traversant la Suisse, Jules Janin a écrit, au courant de la plume, de belles pages, pleines

d'enthousiasme et de grâce, sur tout ce qui frappait son esprit et ses yeux. On les lit, ces pages colorées et brillantes, avec autant de plaisir que si l'Italie était un pays nouvellement découvert. Publiées d'abord par fragments dans le *Journal des Débats*, elles ont été réunies en un volume par l'éditeur Bourdin, qui fit intercaler dans le texte de charmantes gravures anglaises.

Italie méridionale, l'Italie centrale et l'Italie septentrionale (VOYAGE DANS L'), par Fulchiron (2e édition, 1847-1858, 7 vol. in-8o). En visitant l'Italie, Fulchiron a voulu savoir comment elle vivait, comment elle travaillait, comment elle était administrée; il a voulu connaître ses ressources, son industrie, son enseignement, ses institutions, son sol et sa population, son climat et son état social, les travaux d'utilité publique, la législation, les manufactures, le commerce, l'administration publique dans toutes ses branches. C'est au prix de fréquents séjours dans les Etats de l'Italie, au prix de démarches et de questions sans trêve, d'études et de calculs, que M. Fulchiron est parvenu à réunir les matériaux de son livre. Industriel, économiste, député, l'auteur possédait des connaissances spéciales. S'il était animé du désir d'être utile, il se sentait d'autre part une vocation spéciale, et, de fait, personne n'a mieux accompli la tâche qu'il s'était imposée. M. Fulchiron a fait connaître l'Italie à l'Italie elle-même. L'auteur a commencé son travail par l'Italie méridionale, et l'a terminé par l'Italie septentrionale, ne laissant d'autre lacune que celle de la Lombardo-Vénétie, région mise alors sous le séquestre par la politique autrichienne. Il ressort de ses études que l'esprit industrieux existe en Italie comme ailleurs; l'agriculture, surtout dans le nord, est très-avancée; l'industrie, celle de la soie par exemple, révèle des progrès à la hauteur des perfectionnements les plus récents; le commerce a pris un développement sérieux; les institutions de bienfaisance, très-nombreuses, sont bien dirigées. M. Fulchiron a vu la campagne romaine autrement que les poëtes rêveurs; il ne la trouve ni si triste ni si stérile qu'on le prétend. La terre produit beaucoup de blé, et les prairies nourrissent beaucoup de bestiaux. Les marais Pontins, qui sont depuis longtemps l'objet de dépenses colossales et de travaux gigantesques, ne donnent pas des produits aussi considérables que ceux de la campagne romaine. L'ouvrage de M. Fulchiron, riche de faits et d'observations, contient un grand nombre de documents statistiques. C'est un travail savant, consciencieux, impartial, qui se recommande par la justesse des vues et par la solidité du jugement.

Italie (VOYAGE EN), par H. Taine (1866). Cet ouvrage renferme quatre séries, intitulées : *Naples*, *Rome*, *Florence*, *Venise*. D'un écrivain de la valeur de M. Taine, on s'attend à autre chose qu'à un récit ordinaire de voyage. L'ouvrage répond à l'idée qu'on s'en est formée d'avance; l'auteur a cherché plutôt à nous instruire qu'à nous éblouir. Sa méthode (car dès qu'il s'agit de M. Taine, on sait qu'on rencontrera une méthode suivie avec une logique impitoyable) est tout autre; philosophe et artiste tout ensemble, il étudie surtout dans l'Italie ce qu'on appelle la *Terre des morts;* philosophe, il cherche l'enseignement contenu dans toutes ces ruines d'un passé politique et religieux deux fois triomphant; artiste, il sait comprendre ces grandes œuvres de l'architecture et de la peinture, qui font de l'antique foyer de la puissance romaine la patrie moderne de l'art. M. Taine ne peint pas l'Italie telle qu'il la voit, il la rattache au passé, où une étude approfondie et philosophique fait pénétrer le penseur. Partout on sent que derrière l'artiste se trouve le philosophe et qu'ils se communiquent mutuellement leurs sentiments. Après avoir montré, dans les gens qui ont fait Saint-Pierre par crainte d'être damnés et rien de plus, une superstition petite, une dévotion étroite, qui vient déformer et appauvrir la puissante inspiration primitive, M. Taine dit en concluant : « Il n'y a là qu'une salle de spectacle, la plus vaste, la plus magnifique du monde, par laquelle une grande institution étale aux yeux sa puissance. Ce n'est pas l'église d'une religion, mais l'église d'un culte. » Parfois les traits de satire sont trop accentués. C'est, en général, le défaut du livre; certaines pages sont trop fortes pour le cadre, et sembleraient presque avoir été ajoutées après coup dans le *Voyage en Italie*, qui n'est, à dire vrai, qu'un recueil de notes prises au jour le jour, datées du lieu même où elles ont été recueillies, parfois brèves, décousues, sans verbe, sans rédaction, parfois s'étendant aux proportions d'un véritable drame, avec mise en scène et tableaux. Mais c'est en même temps ce défaut de proportions qui prouve que l'auteur a obéi à l'impulsion du moment, sans chercher à faire une œuvre d'art aux dépens de la sincérité. « On retrouve, dit M. Vapereau, une fois de plus M. Taine avec ses idées absolues, ses appréciations délicates, son style fort, mais tendu, précis, travaillé, visant sans cesse à l'originalité et l'atteignant presque toujours. » Il ne faudrait cependant pas s'imaginer que l'auteur n'a pas le sentiment de la nature : il est au contraire extrêment vif chez lui.

Italie délivrée des Goths (L'), poëme épique, par Jean-Georges Trissino ou Trissin (1547). Ce poëme, auquel l'auteur travailla vingt ans, a pour sujet la conquête de l'Italie par Bélisaire. Il est écrit en vers blancs. C'est le premier poëme épique régulier qu'ait produit l'Italie. Aussi cette circonstance, jointe à la réputation de l'auteur, à la grandeur toute nationale du sujet et à la popularité du héros, avait rendu cet ouvrage célèbre avant son apparition. Malheureusement l'œuvre fut fort au-dessous de ce qu'on en attendait. Le vers *sciolto*, excellent dans la tragédie, devient fatigant et prosaïque dans un récit déjà par lui-même trop rapproché de l'histoire. De plus, loin d'être relevée par la noblesse de l'expression ou par la majesté du sujet, l'*Italie délivrée des Goths*, grâce à une imitation mal entendue de l'antique, abonde en trivialités et en détails insipides. Il était impossible d'imiter plus pauvrement Homère. Trissin prend Bélisaire en Asie, l'amène en Italie, le conduit à pas lents à travers diverses entreprises et le fait errer minutieusement d'un endroit à l'autre, avec la patience d'un chroniqueur, mais presque sans poésie ni imagination. Toute l'œuvre est remplie de détails puérils et fatigants : « La bassesse de son style, que sa gravité rend plus choquante encore, dit Sismondi, le mauvais goût avec lequel il fait parler ses personnages, et l'ennui profond de l'action principale font de cet ouvrage, si longtemps attendu, si célèbre avant sa naissance, si connu de nous, même aujourd'hui un des plus mauvais poëmes qui aient jamais paru en aucune langue. » Ginguené dit de son côté : « A en juger par le peu d'éditions qu'eut ce poëme, il ne fit pas dans le monde un grand bruit, ni par conséquent un grand scandale. Les neuf premiers chants furent imprimés à Rome en 1547, les dix-huit autres à Venise l'année suivante, et, depuis ce temps jusqu'en 1729, aucun imprimeur ne s'avisa de faire reparaître l'*Italia liberata*. »

Italie (LETTRES SUR L'), par le président Dupaty (1785). Cette correspondance est datée des principales villes de la péninsule. L'auteur, après avoir décrit brièvement Avignon et la fontaine de Vaucluse, Toulon et les galères, nous donne la description des villes d'Italie qu'il visite successivement : Monaco, Gênes, Lucques, Florence, Rome, etc. A Florence, qui nous paraît être sa ville de prédilection, il trouve, comme magistrat et comme artiste, de nombreux sujets d'admiration et ne nous fait pas grâce d'un seul. Il est vrai que ce sont les chapitres les plus intéressants; églises et tableaux sont décrits de main de maître. Le grand-duc de Florence et son administration reçoivent les éloges qu'ils méritent. L'Académie n'est pas oubliée; elle forme le sujet d'une description assez piquante et d'une courte étude sur la langue italienne : « Il existe, dit-il, en Italie une langue de l'Arioste, une langue du Tasse, une langue de Boccace, une langue de Machiavel, mais il n'existe pas en Italie de langue italienne. » Rome réveille tous les souvenirs classiques de notre voyageur. Ses visites au Colisée, à Saint-Pierre, aux Catacombes ne nous apprennent presque rien sur ces monuments, mais, en revanche, témoignent en faveur de la solidité des études de l'auteur.

Dupaty manque souvent d'exactitude; le sentiment de la nature lui fait complétement défaut; aussi ses descriptions de la campagne de Rome et du Vésuve sont-elles dépourvues de charme. Ajoutez à cela de nombreux néologismes, des abus d'esprit trop fréquents, et on pourra se former une idée malheureusement très-juste de ce livre si vanté par Laharpe à son apparition. Son principal mérite consiste dans une certaine vivacité de vues et dans l'élégante négligence du style, lorsque l'auteur ne sacrifie pas au bel esprit. « Souvent, dit de Feletz, Dupaty, séduit par tous les prestiges de l'esprit, par des tours vifs et inattendus, et par des expressions trouvées et fort heureuses, par des effets pittoresques de style et des mouvements pleins de sensibilité et d'éloquence. Mais que de défauts altèrent et corrompent ces qualités, dont la plupart sont même assez déplacées dans la relation d'un voyage, et dans de simples lettres, et pourraient, par conséquent, elles-mêmes être reléguées, par une juste sévérité, au nombre des défauts! Quelle recherche, quelle affectation, quelle enflure, quel galimatias! quel style pénible, contourné, bizarre, tantôt découpé en petites phrases, en petits paragraphes, tantôt développé en longues périodes à perte d'haleine! »

Italie (LETTRES SUR L'), par le président Debrosse. V. DEBROSSE.

Italie (HISTOIRE LITTÉRAIRE D'), par Ginguené (Paris, 1810-1819, 11 vol., in-8o; les trois derniers revus par Salfi). Dans cet ouvrage, le plus considérable qui ait été écrit en France sur la littérature italienne, l'auteur divise son sujet, comme Tiraboschi, par périodes et par classes; en outre, il analyse presque toujours les ouvrages qu'il juge, en se bornant à quelques détails biographiques. Ginguené n'a pas voulu réduire l'histoire littéraire d'Italie à l'histoire de la littérature italienne : il en a fait le tableau graduel de la civilisation intellectuelle et artistique de ce pays. Son ouvrage, malheureusement incomplet, embrasse tous les travaux qui ont exercé l'esprit humain dans cette contrée, les divers progrès accomplis par tous les genres d'étude, histoire, théologie, sciences mathématiques, politiques, etc. Il parle aussi des beaux-arts, mais par occasion et en peu de lignes. Un coup d'œil général précède l'histoire particulière de chaque genre d'étude. Mais, en définitive, c'est aux productions littéraires qu'il s'attache de préférence; il réserve son attention aux essais, aux écarts, aux chefs-d'œuvre de tous les talents. Il suit ou recherche les traces des lumières qu'ils ont répandues, des erreurs qu'ils ont propagées, de l'influence qu'ils ont eue sur les habitudes sociales.

La méthode suivie par Ginguené n'est pas exempte de défauts, au moins dans l'application; mais elle en vaut bien d'autres. Son ouvrage est le tableau le plus complet qui existe des belles époques de la littérature italienne. Il est plein de considérations neuves et d'aperçus philosophiques, empreints d'un esprit hautement libéral. Doué d'un goût délicat, d'une grande profondeur d'analyse, et possédant à fond la langue italienne, il conserve toute l'indépendance de son jugement. Il sent, comme un véritable Italien, les beautés des chefs-d'œuvre qu'il examine; mais, s'agit-il de dévoiler leurs imperfections, il redevient le critique français, ou plutôt l'homme de goût affranchi de tous préjugés nationaux. Après l'avoir lu, on s'étonne qu'un seul homme ait pu rassembler, classer, examiner, comparer tant de faits et d'écrits divers, et l'étonnement s'accroît lorsqu'on remarque que rarement l'historien s'en est rapporté à ses prédécesseurs; que sur presque tous les ouvrages, sur presque tous les faits, c'est sa propre opinion qu'il donne; qu'il fait connaître des productions qui avaient échappé aux regards de tous les érudits; qu'il va jusqu'à rectifier Crescimbeni, Tiraboschi et autres. Le style de Ginguené, ordinairement pur et élégant, a souvent un tour malicieux et fin, qui donne du piquant à sa critique. Quelques légères incorrections, quelques inexactitudes sont presque les uniques défauts de son vaste travail. Pour les trois derniers volumes, l'ouvrage a été revu et continué par Salfi et Daunou, et l'on ne s'aperçoit pas que le complément soit indigne de faire suite au travail primitif. L'*Histoire littéraire d'Italie* eut une seconde édition avant d'être achevée. Elle obtint dans la péninsule un succès plus marqué qu'en France. Les érudits en donnèrent des éditions et des traductions, enrichies de notes et de commentaires. En tête de son *Histoire de la littérature italienne*, Maffei reconnaît le service signalé rendu par Ginguené, non-seulement à l'Italie, mais à tous les pays où la langue française est en honneur.

Italie (L'), poëme de Samuel Rogers (Londres, 1823). Ce poëme, que l'auteur mit seize ans à achever, est une sorte de relation de voyage artistique et littéraire, dans laquelle la personnalité du touriste s'efface devant les souvenirs et les réminiscences de l'érudit. Les notes, fort savantes et fort ingénieuses, qui accompagnent le texte, attestent une lecture immense, une connaissance approfondie de la littérature ancienne et moderne de l'Italie. Il cite souvent des fragments de chefs-d'œuvre, au milieu de ses inspirations personnelles. « Il ne voit pas toujours par ses yeux, dit M. Forgues. On le voudrait moins dominé par les chefs-d'œuvre qu'ont déjà inspirés tant de sublimes aspects. On cherche le poëte lui-même sous cette ample et magnifique draperie que ses longues et patientes études lui ont fournie, et dont les plis, par moments, semblent embarrasser sa marche. Et pourtant, ne se reproche-t-on pas, comme une sévérité tant soit peu arbitraire, ces chicanes si mal à propos dressées contre une œuvre de conscience et d'amour, monument irréprochable d'un culte vrai, d'une adoration intelligente et sincère? Ne se les reproche-t-on pas, surtout, en songeant que dans ces notes ajoutées et surajoutées par Rogers, dans ces narrations épisodiques dont il a, çà et là, émaillé son poëme, se trouvent des trésors d'anecdotes, des modèles de récit, des réflexions, des pensées dignes en elles-mêmes d'arrêter l'esprit, et dont la rédaction concise et châtiée rehausse encore l'incontestable mérite? »

Italie (HISTOIRE DES SCIENCES MATHÉMATIQUES EN), par G. Libri (Paris, 1838-1841, 4 vol.). Cet ouvrage devait former six volumes, et embrasser l'histoire des sciences mathématiques depuis la Renaissance jusqu'à la fin du XVIIe siècle. M. Libri n'en donne que quatre.

« En écrivant cette histoire, dit l'auteur dans sa préface, mon but n'a pas été purement scientifique. J'ai voulu tracer aussi la vie des savants illustres et peindre cet élan noble et généreux qui les avait portés à poursuivre sans relâche et à travers mille dangers des vérités qu'ils ne devaient atteindre qu'à force de privations et de misères. Cette lutte persévérante, ce grand drame intellectuel m'a paru renfermer de hautes leçons de morale, utiles surtout dans des temps où le découragement et le suicide suivent de si près le moindre désappointement des jeunes gens. » Cet ouvrage, quoique spécialement consacré aux sciences mathématiques, contient une esquisse rapide des principales circonstances de la marche générale de la civilisation.

Le premier volume est consacré à une introduction destinée à montrer la marche des sciences chez les différents peuples de la terre, à partir de la plus haute antiquité.

Toutefois, comme l'Italie est le sujet propre de son travail, l'auteur arrive bientôt à la détermination, autant qu'elle est possible, des connaissances qu'ont possédées les peuples italiques, et particulièrement les Etrusques. Il passe en revue ce qu'on sait relativement à la Grande-Grèce, où Pythagore avait porté les connaissances qu'il avait acquises en Orient. Il montre que les habitants du midi de l'Italie cultivaient les sciences d'observation, suivaient la méthode expérimentale et contribuaient aux progrès de la géométrie et de l'arithmétique. Les recherches des pythagoriciens sur les vibrations des corps sont, en effet, les plus anciennes expériences de physique qui soient venues jusqu'à nous; c'est de l'école sicilienne, succédant à celle de Pythagore, que sont sorties les premières idées sur la sphéricité et la rotation de la terre; enfin c'est dans cette école qu'on a entrevu pour la première fois que le cours des comètes est régulier, et que leur apparition n'a rien de menaçant.

Le commencement du second volume est occupé par un tableau remarquable de l'histoire politique de l'Italie, depuis Charlemagne jusqu'à la fin du XIIIe siècle. Il fait ensuite l'histoire des sciences depuis le XIIIe siècle jusqu'au XVe siècle, en s'arrêtant à Léonard Fibonacci, Marco-Polo, Dante, Andalone del Nero, Pétrarque et Boccace. La vie de l'illustre auteur de la *Divine comédie* est racontée d'une façon à la fois admirable et touchante. Libri montre comment l'algèbre, originaire de l'Inde, est introduite en Italie par le Toscan Fibonacci, appelé aussi Léonard de Pise, en 1220. Il estime avec raison que Fibonacci a été le plus grand géomètre du moyen âge; seul, en effet, pendant trois siècles, il a soutenu l'honneur des mathématiques pures chez les chrétiens.

Dans le troisième volume sont étudiés Léonard de Vinci, dont le génie scientifique ne fut pas inférieur au génie artistique, Colomb, Doria, Vivaldi, Vespucci, Fracastor, Commandin, Benedetti, Ferro, Tartaglia, Cardan, Ferrari, Aldovrandi, Porta, Dominis, etc.

Le dernier volume est presque tout entier consacré à Galilée, ce grand et immortel génie, la gloire éternelle de l'Italie et du genre humain, le fondateur de la physique et le véritable initiateur du monde moderne à la science positive et émancipatrice. Libri y montre très-bien quel rôle admirable l'Italie a joué dans le développement de la physique. Ce pays est la terre classique de la physique et, à elle seule, elle a fourni plus de physiciens que toutes les autres nations ensemble.

Libri nous donne, dans son remarquable ouvrage, l'histoire complète des hommes, des découvertes et des livres depuis le XIIIe siècle jusqu'à Galilée inclusivement. Tout est raconté d'après des documents authentiques et originaux, dont beaucoup ont été exhumés pour la première fois par l'auteur lui-même. A la fin de chaque volume se trouvent les textes justificatifs, des citations étendues et de nombreuses indications bibliographiques.

Italie dans ses rapports avec la France (VICISSITUDES POLITIQUES DE L'), par M. Anatole de La Forge (1850). « Réconcilier les peuples et les gouvernements, parce que rien de sérieux et de durable n'est possible en Italie sans cette réconciliation, dire la vérité sans fiel comme sans restriction à tous les partis, afin de les réunir en un seul parti national, » telle est la pensée qui a inspiré l'auteur. Ce qu'il veut, c'est une liberté sage, également éloignée de la réaction et du radicalisme, impuissants à fonder l'émancipation italienne. Pour accélérer son avénement, il est une condition nécessaire : l'abdication par le pape de son pouvoir temporel, si le pape ne veut pas être dans Rome le prisonnier de l'Autriche et le serviteur de l'absolutisme.

L'auteur commence par étudier les transformations, les vicissitudes de l'Italie, la cause réelle de sa décadence politique. Il examine, en racontant les principaux événements qui s'y rattachent, quelle a été l'influence de la France dans le rôle que la péninsule a rempli dans le monde. Il rend compte aussi du mouvement de civilisation qui s'est fait en Italie et, par conséquent, des idées nouvelles développées au delà des Alpes par les premières réformes de Pie IX. Enfin, et c'est là le point capital de l'ouvrage, il fait voir comment cette nation régénérée pourra reprendre parmi les nations européennes le rang qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

Pour bien apprécier cette conclusion, il ne faut pas oublier que ce livre est de près de dix années antérieur à Solferino. Si l'Italie veut s'affranchir de la domination étrangère et arriver à une civilisation réelle et définitive, voici, d'après M. de La Forge, la marche qu'elle doit suivre :

D'abord, elle doit tenir compte des faits accomplis, qu'ils aient été justes ou non; puis elle doit renoncer à toute intervention étrangère, car l'intervention lui a toujours été plus fatale qu'utile. Ce qu'elle doit faire, c'est constituer une confédération italienne, avec le maintien de la division actuelle des Etats (1850). Chacun de ces Etats étant maître chez soi, les questions de politique étrangère ne se régleraient plus par un seul Etat aux dépens de tous les autres, mais au contraire par tous les Etats réunis, représentés

par autant de députés qu'il y aurait d'Etats confédérés, petits ou grands. Leur assemblée formerait le *grand conseil de l'Italie.*

Telle est, selon l'auteur, la voie de salut pour l'Italie; mais le nœud de la question italienne étant à Rome, elle ne sera résolue que lorsque le pape aura délivré l'Italie de ses entraves, c'est-à-dire des Etats romains. « Rome, ville libre, commune administrée par son conseil municipal, sous la sanction du chef auguste de la chrétienté, voilà ce qu'il importe d'exécuter dans le double intérêt de l'Italie et de la papauté. » Un congrès européen fixerait une rente annuelle au pape, et la France sortirait à son honneur des embarras de la question romaine.

On sait comment une suite extraordinaire d'événements a tranché cette question de l'indépendance italienne, regardée si longtemps comme insoluble.

Italie (LES MONASTÈRES BÉNÉDICTINS D'), *Souvenirs d'un voyage littéraire au delà des Alpes*, par A. Dantier (1866, 2 vol. in-8o). C'est une œuvre sincère, inspirée par l'esprit chrétien, et en même temps une œuvre de science et non de politique, écrite, non pour les besoins du moment, mais pour servir à l'histoire générale de l'Eglise et du moyen âge. Dans une introduction émue, M. Dantier donne un rapide exposé de l'histoire du monachisme, montre comment il sortit de l'Orient, se répandit ensuite dans l'Occident; comment enfin il se divisa en trois périodes distinctes, que l'on peut appeler période militante, période contemplative et période savante. Après quoi, il entre enfin dans l'histoire même des monastères bénédictins. Il nous donne d'abord une description de la fameuse abbaye du Mont-Cassin, où naquit l'ordre lui-même, et qui en fut pendant si longtemps l'inexpugnable forteresse. Autour de l'abbaye du Mont-Cassin se rangent toutes les abbayes secondaires qui servirent à propager l'ordre des bénédictins en Italie. M. Dantier nous donne ensuite un résumé rapide, mais plus précis que dans l'introduction, de l'histoire du monachisme passant de l'Orient à Rome avec saint Athanase, saint Paulin, saint Jérôme, se rendant enfin de là dans tout l'Occident avec saint Patrice et saint Séverin. Vient ensuite l'histoire légendaire de saint Benoît, que Lesueur a peinte avec tant de chaleur et de foi. Après saint Benoît, un des abbés importants de l'abbaye du Mont-Cassin est Didier, contemporain de Grégoire VII, avec qui il a des relations très-suivies, et pour qui il intervient dans la querelle du sacerdoce et de l'empire. L'abbaye du Mont-Cassin, dirigée par des chefs intelligents, soutenue par la foi religieuse la plus ardente, arrive à son plus haut degré de puissance et de gloire; mais elle tombe en décadence avec le XVIe siècle. L'esprit moderne la renverse comme il a renversé tous ces ordres religieux que la foi seule pouvait faire subsister, mais que la liberté et la raison devaient nécessairement détruire. C'est ce que M. Dantier ne paraît pas avoir vu assez clairement Exalter les congrégations religieuses au moyen âge, c'est mal les connaître; mais les réclamer au XIXe siècle, c'est absolument ignorer son temps.

Italie (LA JEUNE), Association de démocrates italiens. Quand Mazzini fut exilé de son pays en 1830, il se retira à Marseille et fonda l'association de la *Giovine Italia*, qui devait bientôt jouer un si grand rôle dans le mouvement national. En même temps, il fondait un journal portant le même titre, auquel succéda plus tard l'*Apostolato popolare.* « La *Jeune Italie*, dit La Farina (*Histoire d'Italie*), héritait du carbonarisme la prédilection pour le régime républicain; je dis prédilection, parce que la nouvelle association ne prit point la république pour but, mais comme un moyen plus facile d'assurer l'indépendance et l'union nationale. Elle posait si peu la république comme but, qu'elle était disposée à acclamer même un prince, autant que celui-ci aurait eu la volonté et le pouvoir de délivrer et d'unifier la patrie. Peu de temps après la fondation de la *Jeune Italie*, Mazzini écrivait au roi Charles-Albert :

« Toute l'Italie n'attend qu'une parole de » vous, une seule parole, pour se faire vôtre » Prononcez-la, cette parole! Placez-vous à la » tête de la nation, et écrivez sur votre ban- » nière : Union, liberté, indépendance Procla- » mez la liberté de pensée. Déclarez-vous ven- » geur, interprète des droits populaires, régé- » nérateur de toute l'Italie. Délivrez-la des bar- » bares. Edifiez l'avenir. Donnez votre nom à un » siècle. L'humanité tout entière a prononcé : » les rois ne m'appartiennent point, l'histoire a » consacré cette sentence par des faits. Don- » nez un démenti à l'histoire et à l'humanité ; » contraignez-la d'écrire sous les noms de » Washington et de Kosciusko, nés citoyens · » Il y eut un nom plus grand que ceux-là; ce » fut un trône érigé par vingt millions d'hom- » mes libres, qui écrivirent sur sa base · *A* » *Charles-Albert, né roi, l'Italie ressuscitée* » *par lui!* »

Illusion généreuse! Cet appel suprême ne pouvait trouver d'écho dans une cour quelconque. La *Jeune Italie*. voyant alors toute espérance perdue, se déclara l'ennemie de la royauté, et son journal, introduit au moyen de mille ruses dans le Piémont et dans la Ligurie, fut lu avec avidité par la jeunesse et par un nombre considérable d'officiers qui, eux aussi, avaient rêvé l'unité et la renaissance.

Bientôt le gouvernement piémontais sut de bonne source que des conspirations se tramaient contre lui. Il créa une commission criminelle extraordinaire pour rechercher et faire juger les coupables par des tribunaux militaires. Joignant la calomnie à ces rigueurs excessives, il publia que les conspirateurs n'étaient ni catholiques, ni protestants, ni juifs, ni musulmans, ni sectateurs de Brahma; qu'ils étaient déterminés à adopter le feu, le couteau, le poison et toutes les armes des assassins; qu'ils avaient eu dessein de faire sauter la poudrière de Chambéry, de brûler Turin, Gênes et Alexandrie.

Les tribunaux exceptionnels sévirent avec une rigueur impitoyable. Le caporal Joseph Tamburelli fut passé par les armes à Chambéry; J-B. Degubernati, condamné à mort avec lui, vit sa peine commuée en vingt ans de galères. Peu après, le lieutenant Tola était mis à mort « pour avoir eu entre les mains des livres séditieux et connu des trames séditieuses; » Jacques Ruffini, médecin de Gênes, épuisé par un long martyre et se croyant trahi par ses amis politiques, se suicida à l'aide d'un clou. Il écrivit sur les murs de sa prison, la tour de Gênes : « Je laisse en testament ma vengeance »

De faux prisonniers épiaient et révélaient les secrets de leurs compagnons trompés. Ainsi fut trahi François Miglio, sergent du génie, fusillé, avec Biglia et Gavotti, à la Cava. Lucien Piacenza et Louis Turffi moururent à Gênes; Dominique Ferrari, Joseph Menardi, Joseph Rigasso, Amando Costa, tous bas officiers, furent fusillés à Alexandrie, sur la seule imputation d'avoir eu connaissance du complot.

Nous ne raconterons pas ici le supplice d'Andrea Vachieri et de bien d'autres victimes, supplice souvent accompagné de raffinements atroces. Mazzini fut condamné à mort, mais par contumace; d'autres furent condamnés aux travaux forcés ou à temps; plusieurs furent condamnés à l'exil, notamment l'abbé Gioberti.

Ces rigueurs épouvantables, bien loin d'abattre les esprits, ne firent que les irriter. Les conspirateurs qui avaient échappé à la police se réunirent sur les confins de la Savoie, décidés à venger leurs frères. Après les préparatifs nécessaires, la *Jeune Italie*, aidée d'un certain nombre de proscrits polonais et allemands réunis dans les cantons de Vaud et de Genève, opéra une descente en Savoie (février 1834). C'est Mazzini qui avait suscité ce mouvement, dont le général Ramorino prit la direction militaire. La tentative avorta et coûta la vie à Volonteri et à Borel, qui furent fusillés à Chambéry. Un grand nombre d'individus furent emprisonnés, d'autres prirent la fuite. Parmi ceux-ci était Garibaldi, alors officier dans la marine sarde.

En 1849 et en 1859, la *Jeune Italie* combattait sur les champs de bataille. Vaincue à Rome, elle n'en resta pas moins fidèle à son drapeau. En 1859, toutefois, Mazzini espéra encore en la royauté. Il écrivit à Victor-Emmanuel à peu près ce qu'il avait écrit à Charles-Albert, lui proposant la présidence de la République italienne. Mais, pas plus que Charles-Albert, Victor-Emmanuel ne répondit à l'appel du chef de la *Jeune Italie*. Il est pour les démocrates comme pour les rois une chose dont on ne déshabitue jamais : les uns vivent et meurent ambitieux et les autres follement confiants.

Italie (LA JEUNE), *Recueil d'écrits sur les conditions politiques, morales et littéraires de l'Italie, tendant à sa régénération*, par Mazzini (1832). En même temps qu'il fondait la société secrète de la *Jeune Italie*, qui ne devait pas tarder à étendre de sourdes ramifications dans toute la péninsule, Mazzini publiait à Marseille, avec l'aide de quelques amis, et répandait à profusion, par toutes les voies possibles, le journal de la nouvelle association, dont on vient de lire le titre complet. Le fameux *Manifeste* de Mazzini, dans lequel le futur *prophète de l'idée* indiquait le but et les moyens d'action de la société, parut dans le premier numéro, avec ces mots en tête, disposés de cette manière :

Liberté. Egalité. Humanité.
Indépendance. Unité.

ITALIEN, IENNE adj. (i-ta-liain, iè-ne). Géogr. Qui a rapport, qui appartient à l'Italie, à ses habitants; qui est né, qui demeure en Italie : *La langue* ITALIENNE. *La musique* ITALIENNE. *L'armée* ITALIENNE. *Les provinces* ITALIENNES. *Un peintre* ITALIEN. *Une chanteuse* ITALIENNE *Les femmes* ITALIENNES *passent leur vie mollement couchées sur des divans fort bas.* (H. Beyle.)

— *Goût italien*, Nom que l'on a donné longtemps à un vice contre nature.

— Substantiv Habitant de l'Italie : *Les papes sont presque toujours des* ITALIENS. (Volt.)

— s. m. Langue italienne : *Savoir l'*ITALIEN. *Parler l'*ITALIEN. *Apprendre l'*ITALIEN.

— s m. pl. Théâtre-Italien de Paris : *On a joué hier* Don Juan, AUX ITALIENS

— s f. Art culin. Espèce de sauce dite aussi SAUCE À L'ITALIENNE : *Champignons à l'*ITALIENNE.

— Manége. Guide extérieure, dans les voitures à deux chevaux et à trait léger.

— Loc. adv. *A l'italienne*, A la mode, à la manière italienne : *Etre vêtu à l'*ITALIENNE. *La poudrière de Constantinople est un monument long et blanc construit* À L'ITALIENNE. (Chateaub.) *Les maisons étaient couvertes de toits en tuiles creuses*, À L'ITALIENNE, *avec des cannelures.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** Linguist. *Langue italienne.* V. ITALIE.

— *Théâtre italien en France.* V. COMÉDIE ITALIENNE.

Italiennes au moyen âge (HISTOIRE DES RÉPUBLIQUES), par Simonde de Sismondi (Paris, 1807-1818, 16 vol.). Cet ouvrage a pour objet essentiel les révolutions de tous les Etats italiens durant les quatre cent trente années comprises entre 1100 et 1530. Dans le premier volume, qui sert d'introduction, l'auteur remonte jusqu'au IVe siècle de notre ère, afin de donner des notions indispensables au lecteur qui va pénétrer dans l'histoire du moyen âge; de même, consacrant une partie de l'épilogue de son travail à des considérations sur les destinées de l'Italie depuis 1530 jusqu'à nos jours, il suit, jusque dans leurs derniers effets, les événements dont il a développé le tableau. L'histoire proprement dite n'embrasse que quatre siècles. Cet ouvrage fut la première composition de l'auteur dans le genre historique, et, aux yeux de certains juges, elle est restée la meilleure. Un grand art s'y cache sous une apparente simplicité de formes. Le manque d'unité, qui a toujours été le vice politique de l'Italie, faisait aussi la difficulté de son histoire. Passer de Florence à Naples, de Gênes à Pise, de Venise à Milan, mener en laisse, ainsi que le disait ingénieusement la mère de l'auteur, les affaires de tant d'États séparés; rassembler dans sa main tous ces fils qui s'entre-croisent sans se brouiller jamais, tel était le problème que Sismondi a résolu avec un rare bonheur, succès qu'il a dû principalement à ses consciencieuses recherches et à sa méthode.

Sismondi a adopté l'ordre chronologique. C'est la date qui domine et qui détermine le plan de l'ouvrage; mais il ne s'est point asservi à la succession rigoureuse des dates; au risque d'avancer ou de rétrograder de quelques années, il rassemble, il enchaîne les faits qui tendent à se rapprocher par leur nature et par leurs circonstances, et il en forme des tableaux pleins de lumière, d'harmonie et d'intérêt.

Il y a quelques remarques générales à faire sur cet excellent ouvrage, irréprochable à tant de titres. Ainsi, par amour pour la liberté, l'historien méconnaît peut-être un peu trop l'éclat des règnes de Côme et de Laurent le Magnifique. C'est le moment où l'art florentin et la littérature toscane sont à l'apogée; mais Florence est esclave! Pour lui, sans doute, le XVe siècle est l'époque où les Italiens étaient parvenus au plus haut degré de prospérité, d'indépendance et de prééminence sur les autres nations européennes, mais c'est celle aussi où, par l'altération de leurs institutions politiques et de leurs mœurs, ils ont préparé les malheurs qui les ont accablés depuis 1492 jusqu'en 1530. Dans le même esprit, Sismondi porte des jugements rigoureux sur les rois de France Charles VIII, Louis XII et François Ier. D'autres personnages français subissent une censure trop uniforme. Bayard même reçoit des reproches! Pour les Italiens du XVIe siècle, la France était une nation barbare; mais c'est peut-être pousser un peu loin la couleur locale que de reproduire, pour son propre compte, cette expression. En somme, le règne de François Ier correspond à un notable progrès de la civilisation, progrès préparé sous les règnes antérieurs. Les papes ne sont pas ménagés davantage. Sismondi leur conteste tout talent d'administration intérieure. « Il ne s'est pas, dit-il, trouvé un pape qui fût bon administrateur, pas un seul qui fît prospérer l'agriculture, l'industrie, le commerce, la population dans les Etats confiés à ses soins; pas un seul qui y établît de sages lois, ou qui y maintînt une bonne justice. » Un chapitre intéressant (le CXXVIe) est celui qui est intitulé : *De la liberté des Italiens pendant la durée de leurs républiques.* C'est là que l'auteur réunit et développe les observations politiques semées dans tout le cours de son ouvrage. Ce qui concerne l'esclavage, aboli graduellement par les progrès de l'économie privée et publique, mérite surtout de fixer l'attention.

Sismondi a donné un précis de son histoire, en anglais, sous ce titre : *Italian republic of the middleages* (1832, in-8o). Ce précis a vu le jour dans le *Lardner's Encyclopædia;* on en a publié à Paris, en 1837, une traduction espagnole faite par Fr. Facio (2 vol. in-12). L'écrivain Manzoni a critiqué l'ouvrage de Sismondi sur les républiques italiennes. Quoi qu'on ait pu dire des idées de parti pris auxquelles Sismondi obéissait, il ne faut pas oublier que l'*Histoire des républiques italiennes* fit autant d'honneur à ses nobles sentiments qu'à son incontestable savoir. L'âme du patriote perce à chaque page sous la froide raison de l'historien; car, pour de Sismondi, l'Italie, c'est le sol des aïeux, et la liberté politique, sa foi intellectuelle, est toujours grande à ses yeux, même dans ses défaites.

Italienne (DE LA NATIONALITÉ), par J. Durando (Paris, 1846). L'auteur, fortement impressionné par la lecture du *Primato* de Gioberti, des *Espérances de l'Italie* de Balbo, et des publications de Mazzini, s'était proposé pour but, en écrivant ce livre, de concilier, en les rectifiant, les théories de ses devanciers, et de faire entrer l'idée italienne dans une voie rationnelle, pratique et régulière en même temps que libérale. On voit percer dans ce livre la foi entière de l'auteur dans les destinées de la maison de Savoie, et la conviction profonde où il était que les secrètes affections de Charles-Albert étaient pour l'Italie et pour les idées libérales. C'est là le pivot du livre. L'auteur proclame la monarchie comme le grand principe unificateur de la nationalité italienne : ceci contre Mazzini, qui avait levé le drapeau de la république unitaire; il déclare et établit que la papauté a été dans le passé l'élément principal des discordes de la péninsule, et qu'elle sera, dans l'avenir, le plus grand obstacle à la renaissance de l'Italie : ceci contre Gioberti, qui en avait fait la base de son système; il salue hautement et avant tout la liberté, comme le moyen le plus puissant de force et d'influence pour chasser l'Autriche de l'Italie : ceci contre Balbo, qui demandait avant tout l'indépendance, et plus tard la liberté. Suit un système complet des moyens politiques et militaires propres à obtenir le grand résultat de l'expulsion de l'Autriche. Durando prévoyait les fautes et les divisions de 1848; les événements de 1859 ont semblé à leur tour confirmer et justifier la justesse de ses prévisions et de ses plans. L'unité est conquise; reste l'avenir pour montrer si la liberté est réellement compatible avec la monarchie, et qui des deux a raison, du Durando ou de Mazzini.

Italienne (HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE), par Tiraboschi (1772-1794, 13 vol. in-4o). Tiraboschi entreprit, dans cet ouvrage, de donner à l'Italie le monument littéraire que Mazzuchelli, l'auteur des *Scrittori d'Italia*, n'avait pu qu'ébaucher. Il prend de très-haut son point de départ (aux Etrusques), et il s'arrête à la fin du XVIIe siècle. Son ouvrage est un recueil analogue à l'*Histoire littéraire de la France* commencée par les bénédictins, et continuée par l'Institut. La vie des écrivains, l'appréciation de leurs ouvrages, l'origine et les vicissitudes des institutions ayant certains rapports avec les lettres, les révolutions politiques qui influèrent sur l'état de la littérature, Tiraboschi expose tout cela en un style simple et élégant. Il apporte un grand soin dans la discussion des points douteux en biographie et en bibliographie; il redresse quantité d'erreurs commises par les Italiens non moins que par les étrangers, et contrôle une foule de dates et de faits de manière à ne laisser aucune place à l'incertitude. Mais il a le tort d'accorder trop d'importance à des matières secondaires; il s'étend trop longuement sur la vie des auteurs, au lieu de donner l'analyse de leurs œuvres, et s'il la donne, sa critique est insuffisante. Bien que Tiraboschi ait déployé dans son histoire une immense érudition, la valeur critique de son ouvrage se réduit à peu de chose, et il est regrettable qu'il ait dépensé son temps à des notices biographiques et à des controverses chronologiques, au lieu de le consacrer à un examen plus approfondi des qualités et des défauts des divers ouvrages italiens. Son histoire a encore l'inconvénient de laisser de côté le XVIIIe siècle, lequel devrait s'appeler le siècle de la poésie italienne, si le XIVe et le XVIe siècle ne l'avaient précédé. Malgré cette regrettable lacune, l'ouvrage de Tiraboschi réunit dans un seul cadre les titres épars des richesses littéraires de l'Italie; on y suit la marche lente, mais progressive des lettres et des arts sous les anciens, la décadence sous les barbares, le mouvement de la Renaissance qui se continue jusqu'au XVIIIe siècle. Antonio Landi et L. Zenoni ont fait un abrégé très-volumineux de l'ouvrage de Tiraboschi; celui de Landi est écrit en français. Corniani et Ugoni l'ont en quelque sorte complété, en traitant de la littérature du XVIIIe siècle. Ginguené doit beaucoup, pour son *Histoire littéraire d'Italie*, aux recherches de son devancier.

Italiens (HISTOIRE DES), par C. Cantù (12 vol. in-8o, 1659 et suiv.; traduit en français par M. Armand Lacombe, 1861-1862). Cet ouvrage embrasse dans son cadre tous les travaux historiques et archéologiques dont l'Italie a été l'objet jusqu'à nos jours. C'est l'œuvre la plus complète qui ait encore paru sur ce vaste sujet. Dans le premier volume, l'auteur traite de l'état physique et géologique de l'Italie, des tradititions mythiques, des Italiens primitifs, des Etrusques et de leurs colonies, des premiers temps de Rome et de son histoire sous la monarchie et la république jusqu'au temps de Marius et de Sylla. Quatre appendices sont consacrés aux divers dialectes, à l'origine du latin, au passage du latin à l'italien, à la comparaison des divers dialectes de l'Italie; à l'année et aux calendriers; à l'incertitude de l'histoire primitive de Rome; aux Sibylles; aux noms et *gentes* des Romains.

Le deuxième volume a trait aux gladiateurs, aux pirates, aux guerres civiles du temps de Pompée et de César, à la formation de l'empire jusqu'à Néron, à la prospérité matérielle et à la dépravation morale, au stoïcisme, à l'épicurisme, aux apothéoses, à la grande époque de la littérature, au christianisme, à la société chrétienne. Dans les

deux appendices qui terminent ce volume, l'auteur traite des monnaies, des mesures et des valeurs chez les Romains, et des fables sur Virgile.

Le troisième volume nous montre la culture intellectuelle des Romains, l'âge d'argent de leur littérature, les beaux-arts, etc.; la suite des empereurs jusqu'à la mort de Septime-Sévère, les trente tyrans, les combats et les victoires du christianisme, la translation du siége de l'empire à Constantinople, la constitution du Bas-Empire, l'état de la littérature, des beaux-arts, de la législation, l'invasion des Barbares, la chute de l'empire romain, la naissance du moyen âge, sa littérature, le royaume ostrogoth, le gouvernement des Grecs, etc.

Dans le quatrième volume, l'historien expose et explique l'invasion lombarde, la législation et les mœurs des Lombards, l'état des arts, l'Eglise dans ses rapports avec les peuples et les nouveaux Etats, le rôle de saint Benoît, des papes et de Grégoire le Grand, l'Italie disputée entre les Lombards et les Grecs, l'origine de la domination temporelle des papes, la fin du royaume lombard et le renouvellement de l'empire d'Occident, la condition des Italiens sous les premiers Carlovingiens, l'âge de fer du pontificat, le règne d'Othon le Grand, le royaume d'Italie aux mains des Allemands, le développement de la nationalité italienne, la féodalité, l'état social en l'an 1000; les invasions sarrasine et normande, le rôle de l'Eglise, de Grégoire VII et de la comtesse Mathilde, la guerre des investitures, la formation des républiques maritimes, les croisades et la chevalerie, l'origine des communes et leurs résultats, l'émancipation des serfs, les conquêtes de Roger en Sicile, la fin d'Amalfi, le rôle d'Arnault de Brescia, de Frédéric Barberousse et de ses descendants en Italie, la ligue lombarde, l'organisation et le gouvernement des républiques italiennes.

Le cinquième volume comprend toute la période écoulée entre les dernières années du règne des Normands en Sicile et la papauté de Boniface VIII.

Du tome sixième au dernier volume, l'auteur embrasse de même le cours de tous les événements et traite toutes les questions philosophiques, littéraires, économiques, qui se présentent dans le développement de son sujet. Disons, en un mot, que la marche de l'historien se recommande de plus en plus par l'exactitude des faits, l'impartialité des appréciations, la justesse des aperçus, l'ordre, la netteté, la clarté, ses qualités principales. Ce n'était pas une tâche facile que de vérifier, de contrôler et de classer selon leur degré de valeur un nombre considérable de matériaux; que d'apporter dans un aussi long travail la méthode, la science, la sagacité et le jugement qui distinguent cette œuvre de C. Cantù. Abordant résolûment les questions les plus diverses, il a pris à cœur de les résoudre avec impartialité. Son but principal a été de découvrir la vérité au milieu de documents souvent contradictoires. Cantù a tenu compte des objections soulevées par ses devanciers, et les a réfutées par de nouvelles investigations. Il ne s'ingénie pas à assigner aux grands effets de ces petites causes que beaucoup d'historiens se font un mérite de découvrir. Enfin, il s'est efforcé de rendre la science attrayante, en vivifiant l'originalité classique par la séve moderne. Son récit se distingue par une urbanité exquise, par une logique rigoureuse, par une grande clarté d'exposition et par une chaleur qui n'exclut jamais la précision. Le style, ferme et coloré, est pur d'imitations étrangères.

« Le grand mérite de Cantù, dit M. Léo Joubert, n'est pas dans la nouveauté des vues, il est dans la continuité et la largeur du récit, qui embrasse sans confusion tous les faits importants de l'existence politique, sociale, intellectuelle de l'Italie; il est dans son style ferme et élégant; il est enfin dans la haute impartialité dont il s'est fait une loi. Cette loi, M. Cantù l'a parfaitement observée dans le moyen âge et dans la première partie des temps modernes, si bien qu'il est malaisé de discerner ses opinions, et qu'à part sa foi catholique, qui s'accentue nettement, il y a dans ses jugements une sorte d'hésitation et de balancement qui n'est, après tout, que de l'équité, car il est rare que deux causes aux prises n'aient pas chacune quelque portion du bon droit. »

Italien (L') ou le **Confessional des pénitents noirs**, roman d'Anne Radcliffe (1797). Ce roman, fort compliqué d'aventures plus ou moins terrifiantes, se réduit, au fond, à une intrigue peu embrouillée. Un jeune homme de haute naissance devient amoureux, dans une église, d'une jeune fille qui n'a point de fortune et dont la famille est inconnue. Des obstacles multipliés viennent s'interposer entre les deux jeunes gens. L'artisan occulte de tous ces ressorts plus ou moins coupables est le moine Schedoni. Ce moine, confesseur de la comtesse, la mère de l'amoureux, cache sous une taille imposante et des dehors austères une ambition implacable, un servilisme flatteur, obséquieux, jésuitique, mais relevé par une audace et une résolution qui ne reculent devant rien. Complice et conseiller de la comtesse, il favorise ses vœux, ses préjugés de caste, ses vues nobiliaires; il dicte ou il accepte des mesures équivoques qui aboutissent au crime. On enlève la jeune fille, on la séquestre, on prépare sa mort. Schedoni est l'instigateur et l'exécuteur de toutes ces pratiques coupables. Cependant le jeune homme, qui se sent contrecarré et menacé dans sa passion, se met bientôt sur la défensive, sans savoir au juste quel est son ennemi. Ses soupçons semblent devoir enfin se fixer sur le confesseur de sa mère; il a cru reconnaître le père Schedoni dans un fantôme insaisissable qu'il recherche et poursuit, avec son domestique, au milieu d'un véritable labyrinthe de ruines. Il ne peut plus enfin douter, après l'enlèvement de la jeune fille qu'il retrouve, non sans difficulté, dans un monastère fort éloigné de Naples. Schedoni intervient encore comme un mauvais génie, et, déterminé à acheter une haute position au prix d'un crime, il est prêt à donner la mort à la jeune fille endormie, lorsqu'il reconnaît qu'il va tuer son enfant. Walter Scott regarde comme une des plus belles scènes du roman cet épisode, qui est, dit-il, d'un caractère grand et puissant, et l'horreur éprouvée par le malheureux, à peine sauvé du crime, comme une des plus vigoureuses peintures tracées par le pinceau d'Anne Radcliffe. La fin du roman introduit le lecteur dans les cachots et dans les mystères de l'inquisition à Rome; le supplice de la question y est décrit avec les couleurs de l'imagination la plus raffinée dans l'horreur. L'ouvrage d'Anne Radcliffe, d'une exécution inégale, plein de descriptions émouvantes et de scènes terribles, est une complication de ténébreux incidents qui font une impression profonde.

L'auteur, en faisant choix du puissant ressort de la religion romaine, a eu par cela même à sa disposition moines, espions, donjons, muette obéissance du fanatisme, le sombre et tyrannique esprit des prêtres hypocrites, toutes les foudres du Vatican et toutes les terreurs de l'inquisition. La curiosité reste longtemps suspendue et comme haletante dans le cours de ces intrigues, par lesquelles Anne Radcliffe savait si bien exciter l'intérêt. *L'Italien*, traduit en plusieurs langues, l'a été en français par Torelet (1797, 3 vol. in-12).

Italienne à Londres (L') [*Italiana in Londra*], opéra italien en deux actes, musique de Cimarosa; représenté à Rome en 1779 et à Paris le 17 octobre 1801, aux Italiens. C'est un des ouvrages les plus charmants de l'auteur du *Matrimonio segreto*

L'*Italiana in Londra* a pour sous-titre : *Intermezzo in cinque voci* (intermède à cinq voix). L'ouverture est étincelante de verve d'un bout à l'autre. Cimarosa a été le précurseur de Rossini sous le rapport du brio, de l'esprit, de la gaieté pétulante et communicative Ces deux compositeurs de génie n'ont pas été égalés dans la comédie musicale. Nous ne parlons ici que du grand art, des œuvres dignes de prendre place dans l'histoire de la civilisation et des beaux-arts. Les cinq personnages sont Madama et Livia, soprani; Sumers, ténor; Polidoro et Milord, basses. La première scène, qui se termine par un quatuor : *Si lasci in libertà*, est instrumentée avec une précision d'effet que Mozart seul savait trouver. Seulement, dans Cimarosa, les moyens sont plus simples. L'air larghetto de Livia : *Straniera, abbandonata*, est ravissant. Il est suivi de ce que nous appelons un duo entre Polidoro et Sumers : *Ho' della stima grande*. On appelait ce genre de morceaux plus proprement alors *cavatina a due*. Contentons-nous de citer comme autant de petits chefs-d'œuvre l'air de Madama : *Modesto sui guardava;* l'air de Sumers : *Venti volte in vita mia;* ceux de Polidoro : *Dammi la mano, o bella;* de Milord : *Sire, io vengo ai vostri piedi*, et le finale si abondant d'idées et si divertissant du premier acte. Le second acte débute par un joli terzetto en canon à l'octave. L'air de Madama : *Voi vedrete in una sala*, n'est que gracieux; la verve spirituelle revient dans l'air de Sumers : *Vi parlo all' olandese*, et dans celui de Polidoro : *Oh che gusto, che piacere!* L'air dramatique et sérieux de Livia vient reposer à propos l'esprit de l'auditeur, en offrant des récitatifs caractérisés et une mélodie que réchauffe le sentiment vrai de la passion. Citons pour finir les airs comiques de Milord : *Van girando per la testa;* le duo entre Livia et Milord : *Caro amico*, dont la partie de soprano est écrite bien haut, et le finale, qui ne le cède pas au premier en mélodie abondante. Nous le répétons en terminant : l'*Italiana in Londra* est un des principaux et des meilleurs types de l'opéra-buffa.

Italienne à Alger (L') [*Italiana in Algeri*], opéra italien, poëme d'Anelli, musique de Rossini, écrit à Venise dans l'été de 1813, pour le théâtre de San-Benedetto, et représenté à Paris le 1er février 1817. Tout respire, dans cet ouvrage, la gaieté la plus franche et la plus vive. Nulle part peut-être la bouffonnerie italienne n'est exprimée avec plus de vérité et de liberté. Le trio *Papataci* est classique en ce genre. Le chœur : *Viva, viva il flagel delle donne*, et l'ensemble : *Và sossopra il mio cervello*, sont d'une vivacité tout à fait comique. On trouve des morceaux de demi-caractère fort élégants, entre autres le duo : *Se inclinassi à prender moglie*, et la cavatine : *Languir per una bella.* L'opéra de l'*Italienne à Alger* n'est plus représenté depuis longtemps; mais on en chante souvent les morceaux détachés et on en joue surtout l'ouverture.

Italien (THÉÂTRE) de Paris. V. OPÉRA ITALIEN.

Italiens (BOULEVARD DES). V. PARIS.

ITALINSKI (André-Jarowiewitch), diplomate et antiquaire russe, né à Kiev en 1743, mort à Rome en 1827. Il étudia la médecine à Saint-Pétersbourg, en Angleterre, en Ecosse, puis se rendit à Paris, où il connut le spirituel Grimm, par l'intermédiaire duquel il entra en rapport avec le grand-duc Paul, qui voyageait sous le nom de comte du Nord (1780). Devenu en 1781 secrétaire de l'ambassade russe à Naples, il y prit le goût de l'archéologie et forma une riche collection d'antiques. Le grand-duc Paul, devenu empereur de Russie, se souvint de ce savant et le nomma à l'ambassade de Naples, après l'avoir fait conseiller d'Etat et chambellan. Sous l'empereur Alexandre, Italinski fut successivement ambassadeur à Constantinople et à Rome, où il séjourna jusqu'à sa mort.

ITALIOTE s. et adj. (i-ta-li-o-te). Géogr. anc. Se dit des habitants de l'Italie avant la domination romaine, et particulièrement des Grecs établis en Italie : *Les colonies* ITALIOTES. *Les* ITALIOTES *du sud.*

ITALIQUE adj. (i-ta-li-ke). Géogr. Qui a rapport, qui appartient à l'ancienne Italie : *La péninsule* ITALIQUE

— Hist. *Guerre italique*, Guerre sociale. ‖ *Droit italique*, Droit de suffrage accordé par les Romains aux Italiotes, après la guerre sociale.

— Antiq. rom. *Danse italique*, Danse introduite à Rome, sous Auguste, par les mimes Pylade et Bathylle.

— Ecrit. sainte. *Ancienne version italique*, ou substantiv. *Ancienne italique*, Version latine des Ecritures, antérieure à celle de saint Jérôme.

— Philos. Se dit de la philosophie de Pythagore, parce que celui-ci avait résidé longtemps en Italie : *Thalès fut le père de l'école ionique*, *Pythagore celui de l'école* ITALIQUE. (Chateaub.)

— Typogr. *Caractère italique* ou s. m. *Italique*, Se dit d'une espèce de caractère d'imprimerie, inventé en Italie par Alde Manuce, et qui, différent du romain, est légèrement incliné vers la droite : *Il faut imprimer les titres d'ouvrages, les noms de navires, etc., en caractères* ITALIQUES.

— Chronol. *Heures italiques*, Heures, au nombre de vingt-quatre, que l'on comptait naguère en Italie, d'un coucher de soleil à l'autre.

— Bot. *Scille italique*, Syn. de JACINTHE.

— **Encycl.** Typogr. Le caractère *italique*, dit M. Henri Fournier, est couché comme l'écriture, dont il prend quelquefois les formes, bien que, plus ordinairement, il ne soit que le romain penché. Cette dénomination lui vient de ce que, peu d'années après la découverte de l'imprimerie, Alde Manuce, célèbre imprimeur de Venise, se servit le premier, vers 1500, de ce genre de caractères, pour l'impression d'un *Virgile*, d'un *Horace* et d'autres classiques latins. A Paris, Simon de Colines, qui était en même temps imprimeur, graveur et fondeur, introduisit l'*italique* dans la typographie française. Gravés sur le modèle des lettres cursives usitées dans la chancellerie romaine, les caractères *italiques* reçurent alors et ont conservé depuis le nom du pays où ils avaient été inventés. On les a appelés aussi *lettres vénitiennes*, parce qu'on s'en servit d'abord dans les éditions faites à Venise, et *lettres aldines*, du nom de l'imprimeur qui le premier en fit usage. On s'en sert ordinairement pour les titres d'ouvrages insérés dans le corps du texte, pour des mots sur lesquels on veut attirer l'attention ou qui sont tirés des langues étrangères, pour des citations latines faites dans un ouvrage écrit en langue moderne, quelquefois aussi pour signaler des phrases empruntées à un autre auteur. On voit cependant des ouvrages imprimés entièrement en lettres *italiques*. Tallemant des Réaux rapporte un singulier emploi des caractères *italiques :* « La Ménardière, dit-il, est un des plus méchants auteurs que j'ai vus de ma vie. Il s'avisa, dans son livre de vers, de mettre en lettres *italiques* certains mots par-ci par-là; personne ne peut deviner pourquoi; car, par exemple, dans un vers, il y aura le mot *amour* en ce caractère. Je lui en demandai la raison : « C'est un mauvais con» seil, me dit-il, que quelques-uns de mes amis » m'ont donné de marquer ainsi ce que je » croyois de plus fort dans mes vers. » Saint-Amant, à qui je dis cela, me dit : « Je pen» sois qu'il eût voulu marquer les plus faibles. » C'est peut-être la connaissance de cette plaisante réplique qui a inspiré à M. Henri Fournier la réflexion que voici : « L'*italique* est au romain ce que l'exception est à la règle; il faut donc en réduire l'usage aux cas, sinon d'absolue nécessité, tout au moins d'une convenance bien appréciable. Il arrive que des auteurs, attachant à certains mots une importance particulière, une sorte de prédilection, pensent, en les soulignant, les recommander à l'attention spéciale des lecteurs. Cet expédient n'est quelquefois qu'un stratagème maladroit fait pour trahir la prétention qui l'a suggéré et pour produire un effet contraire à celui qu'on en attendait. »

ITALO-GOTHIQUE adj. Paléogr. Se dit de l'écriture romaine altérée par les Goths, pendant leur domination en Italie.

ITALUS, roi des Œnotriens ou des Sicules, et fils de Télégone, roi d'Arcadie. Il passa en Italie, lui donna son nom et eut de sa femme Electre, fille de Latinus, un fils appelé Remus.

ITALUS (Jean), quelquefois nommé **Jean Hypathus**, à cause de ses fonctions officielles, sophiste byzantin du XIIe siècle. Il était d'origine italienne, ce qui lui a valu son surnom d'**Italus**. Il eut pour maître d'abord, et ensuite pour adversaire, Michel Psellus, auquel il succéda dans sa chaire. On le représente comme un descendant des anciens sophistes de la décadence grecque, habiles à parler pour et contre tout, sans conviction d'aucune sorte. Amos Coménius, à qui sont dus les détails précédents, reconnaît néanmoins qu'il était doué d'un remarquable talent de discussion, qui lui permit en même temps d'obtenir de la réputation et une grande fortune politique. Plusieurs missions diplomatiques, à l'occasion desquelles il trahit la confiance de l'empereur, ne l'empêchèrent pas de rester en faveur, circonstance due probablement à l'influence qu'il exerçait à Constantinople, où l'élite de la jeunesse suivait ses cours et lui était attachée. Sa fin ne fut pas aussi heureuse que ses débuts. Il paraît avoir été un des rares adhérents d'Aristote au sein du christianisme byzantin, où Aristote ne fut jamais estimé. Le clergé l'accusa d'hétérodoxie à propos de sa doctrine sur la nature de l'âme et le culte des images, et ses ouvrages furent proscrits. Il reste de lui des commentaires manuscrits sur Aristote, ainsi que d'autres fragments. M. Hase a donné la liste complète des écrits de Jean Italus dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale.*

ITAMARCA, île de l'Amérique du Sud, à 5 kilom. de la côte du Brésil, dont elle est une dépendance, province de Pernambouc, par 7° 45′ de lat. S., et par 37° 10′ de long. O.; 18 kilom. de longueur sur 9 kilom. de largeur; chef-lieu, Pillas. Elle est fertile et l'on y cultive avec succès la canne à sucre et la vigne. Importantes salines; bon port.

ITAPICURU, nom de deux fleuves du Brésil, dont le premier vient des contre-forts des montagnes qui longent le San-Francisco, dans la comarca de Jacobina; il traverse le centre de la province de Bahia et se jette dans l'Océan à la limite des deux provinces de Bahia et de Sergipe. C'est un cours d'eau obstrué de pierres et peu propre à la navigation. ‖ L'autre fleuve du nom d'Itapicuru est plus important. Il descend des hauteurs peu élevées qui forment les contre-forts de la cordillère Tabatinga, traverse les plaines de Balças et celles de Pastosbons, arrose la riche et florissante ville de Cachias, et beaucoup d'autres villes, villages et bourgs, et se jette dans l'Atlantique, dans la baie de San-José, près de l'île de Maranhao. Il coule presque parallèlement à la rive gauche du Parnahibo, dont il est parfois très-rapproché. La navigation sur ce cours d'eau est une des plus suivies et des plus actives de l'intérieur du Brésil. C'est le coton et les produits agricoles qui sont les principaux objets de transport. Amenés à Maranhao, on les échange contre des marchandises étrangères. Ce fleuve est accessible aux bateaux à vapeur et aux bateaux à voiles jusqu'à Cachias, à plus de 500 kilom. de son embouchure. Au-dessus de cette dernière ville, il peut recevoir des bateaux d'un plus faible tirant pendant près de 200 kilom.

ITARD (J.-E.-Marie-Gaspard), célèbre médecin français, né à Oraison (Basses-Alpes) en 1774, mort en 1838. Il fut chirurgien à l'hôpital du Val-de-Grâce (1796), puis médecin de l'institut des Sourds-Muets en 1800, et s'acquit, par ses travaux dans ce dernier établissement, une réputation européenne. Les expériences qu'il fit sur un jeune sourd-muet idiot, connu sous le nom de *Sauvage de l'Aveyron*, eurent un grand retentissement (1799); il ne put parvenir, toutefois, à lui rendre la parole, comme il s'en était flatté. Itard a légué 100,000 francs à l'institut des Sourds-Muets et fondé un prix triennal en faveur du meilleur ouvrage de médecine pratique. On lui doit d'excellents travaux sur les hydropisies, le bégayement; il a établi sur des règles d'une simplicité parfaite le cathétérisme de l'oreille, a inventé plusieurs instruments nécessaires à sa méthode de traitement et a eu le premier l'idée, en 1805, de ce qu'il appelait l'*éducation physiologique de l'oreille*. Itard s'est montré presque constamment aussi grand observateur qu'habile praticien. Partout, dans ses écrits, on retrouve les mêmes principes, l'expérience proclamée l'unique guide du médecin, le dédain, ou tout au moins l'insouciance des théories et une confiance sans bornes dans la puissance de la nature. On lui a reproché avec raison d'avoir soutenu que les études anatomiques sont de peu d'utilité, ce qui est faux, surtout en chirurgie. Ses principaux ouvrages sont : *De l'éducation d'un homme sauvage* ou *Des premiers développements physiques et moraux du jeune sauvage de l'Aveyron* (1807, in-8°),

écrit curieux au point de vue physiologique et psychologique; *Rapport sur les nouveaux développements du sauvage de l'Aveyron* (1807, in-8°); *Des maladies de l'oreille et de l'audition* (1821, 2 vol. in-8°), livre plein d'observations neuves.

ITATARTRIQUE adj. (i-ta-tar-tri-ke). Chim. Se dit d'un corps homologue de l'acide tartrique et isomère de l'acide citratartrique, obtenu au moyen de l'acide itaconique, par M. Théodore Wilm.

— **Encycl.** I. PRÉPARATION. L'acide *itatartrique* $C^5H^8O^6$, homologue de l'acide tartrique $C^4H^6O^6$ et isomère de l'acide citratartrique de M. Carius, a été obtenu par M. Théodore Wilm au moyen de l'acide itaconique. Il suffit de fixer une molécule d'acide hypochloreux sur l'acide itaconique et de décomposer par l'eau le produit. On a en effet

$C^5H^4O^4$	+	$ClHO$	=	$C^5H^5ClO^5$
Acide itaconique.		Acide hypochloreux.		Acide chloro-itamalique.

$C^5H^5ClO^5$	+	H^2O	=	HCl	+	$C^5H^8O^6$
Acide chloro-itamalique.		Eau.		Acide chlorhydrique.		Acide itamalique.

L'acide citratartrique de M. Carius a été obtenu par la même méthode, mais en partant de l'acide citraconique au lieu de partir de l'acide itaconique. Voici comment opère ce chimiste, pour se procurer l'acide itaconique et pour le transformer ensuite en acide *itatartrique*.

Il prépare d'abord l'acide citraconique par la méthode ordinaire, en soumettant à la distillation sèche l'acide citrique desséché à 100°. Cet acide citraconique, en solution concentrée, chauffé de 120° à 130° centigrades, en vase clos, se transforme en acide itaconique. En opérant de cette manière, il n'y a pas perte de substance par volatilisation, et la transformation est complète. Les tubes sont remplis tantôt d'une masse cristalline, tantôt d'une solution concentrée d'acide itaconique. Lorsqu'on évapore cette solution, on obtient des cristaux qui sont de grands octaèdres rhombiques incolores, très-brillants, agglomérés en croûtes dures; les cristaux qui se déposent dans le tube scellé sont, au contraire, de longs prismes déliés enchevêtrés les uns dans les autres.

Comme l'acide hypochloreux ne s'ajoute aux éléments de l'acide itaconique que quand celui-ci est en dissolution neutre, on fait agir le réactif sur l'itaconate de sodium. A cet effet, une dissolution d'acide hypochloreux à $\frac{1}{100}$, préparée par l'action de l'oxyde de mercure sur le chlore humide, est ajoutée par petites portions à la fois avec l'oxychlorure de mercure qu'elle contient à une solution ne renfermant pas plus de 2 pour 100 d'itaconate de sodium. On a soin d'agiter continuellement, de maintenir dans l'eau glacée et de préserver de la lumière. Au bout de quelques minutes, l'odeur de l'acide hypochloreux a entièrement disparu, et une odeur agréable rappelant le chloroforme se développe. On filtre, on fait passer un courant d'hydrogène sulfuré dans le liquide, on filtre de nouveau et l'on évapore à siccité. On obtient ainsi un produit ne renfermant pas de chlore. Sans doute, le corps $C^5H^7ClO^5$, qui a dû prendre naissance d'abord d'après la première des deux équations données plus haut, se décompose par l'eau suivant la seconde des équations que nous avons données. Pour amener l'acide *itatartrique* à l'état de pureté, voici comment on opère : après avoir évaporé le liquide, on chasse l'acide chlorhydrique libre, en dissolvant à plusieurs reprises le résidu et en l'évaporant de nouveau. La matière brune qu'on obtient renferme de l'*itatartrate* et du chlorure de sodium; on fait dissoudre dans l'eau, on neutralise par l'ammoniaque et l'on précipite par l'acétate de plomb. Le dépôt formé d'*itatartrate* et de chlorure de plomb est lavé avec aussi peu d'eau que possible, pour enlever le sel de sodium, puis mis en suspension dans l'eau et décomposé par l'acide sulfhydrique. On filtre, on chasse la plus grande partie de l'acide chlorhydrique par une évaporation lente, on élimine les dernières traces de ce corps par une addition de carbonate d'argent, on filtre, on soumet la liqueur à l'action de l'hydrogène sulfuré pour chasser l'argent dissous, on filtre de nouveau et on évapore d'abord lentement à l'air, puis dans le vide. On obtient ainsi l'acide à l'état de pureté.

On peut modifier la marche comme il suit : on ajoute à la masse, composée de chlorure de sodium et d'*itatartrate* de sodium, de l'acide sulfurique en quantité équivalente ou un peu supérieure à l'acide itaconique employé; on évapore à siccité et on traite à plusieurs reprises par l'alcool ce mélange de sulfate de sodium et d'acide *itatartrique*, on chasse l'alcool et l'on obtient un acide ne contenant que peu de chlorure de sodium et d'acide chlorhydrique; on le purifie facilement en le transformant en sel de plomb, comme il a été dit plus haut.

Le corps $C^5H^7ClO^7$ qui se produit dans la première phase de la réaction étant décomposé par l'eau bouillante dans le cours de l'opération même, on pourrait mettre en doute sa formation. Mais M. Wilm est parvenu à l'isoler en agitant avec de l'éther le produit de l'action de l'acide hypochloreux sur l'itaconate de sodium, avant de le concentrer. Le corps obtenu était fort peu stable et fournissait facilement de l'acide *itatartrique* sous l'influence des alcalis.

— II. PROPRIÉTÉS. L'acide *itatartrique* pur constitue une matière amorphe, vitreuse; il se transforme à l'air en un liquide visqueux très-soluble dans l'eau et dans l'alcool. A 100°, il est sensiblement entraîné par la vapeur d'eau. En dissolution concentrée, il donne par l'ébullition un acide pyrogéné. Il est bibasique : quelques-uns de ses sels cristallisent; les sels de sodium et de potassium, soit neutres, soit acides, ne sont pas dans ce cas. Il empêche la précipitation des oxydes de fer et de cuivre par les alcalis, comme le fait son homologue, l'acide tartrique.

— *Itatartrate de calcium* $C^5H^6O^6Ca'' + aq.$ On neutralise l'acide *itatartrique* avec un lait de chaux; par l'évaporation, il se sépare des masses cristallines blanches. Ce sel est peu soluble dans l'eau.

— *Itatartrate de baryum* $C^5H^6O^6.Ba''$. On neutralise l'acide avec de l'eau de baryte et l'on ajoute de l'alcool, qui précipite le sel neutre sous forme de précipité blanc. Il existe un sel acide.

— *Itatartrate de zinc.* Ce sel s'obtient par la neutralisation de l'acide au moyen du carbonate de zinc; il constitue une masse vitreuse amorphe, soluble dans l'eau.

— *Itatartrate de cuivre.* Ce sel se prépare comme le précédent. Comme lui, il est soluble dans l'eau.

— *Itatartrate de plomb* $C^6H^6O^6.Pb''$. Lorsqu'on ajoute, à chaud, de l'ammoniaque, puis de l'acétate de plomb, à de l'acide *itatartrique*, il se précipite d'abord un peu d'un sel basique insoluble; on filtre; la liqueur acide abandonne au bout de quelque temps, ou par évaporation, de l'itatartrate de plomb neutre en cristaux. Ce sel caractérise l'acide *itatartrique* et permet de le distinguer de l'acide citratartrique; en effet, le citratartrate de plomb ne cristallise pas et se précipite immédiatement lorsqu'on ajoute de l'acétate de plomb à une solution d'acide citratartrique ou d'un citratartrate alcalin, soit acide, soit neutre.

— *Itatartrate d'argent* $C^5H^6O^6.Ag^2$. Ce sel est un précipité volumineux qui se produit lorsque l'itatartrate neutre d'ammonium est additionné d'azotate d'argent. Il est soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool. Soumis à l'ébullition avec de l'eau, ce sel se décompose, et il y a élimination d'argent. Le citratartrate d'argent ne se décompose pas par l'ébullition. Il existe probablement un itatartrate d'argent acide.

On peut se demander si les acides citratartrique et *itatartrique* sont les véritables homologues de l'acide tartrique; pour éclairer cette partie de leur histoire, M. Th. Wilm a étudié l'action de la chaleur sur l'acide *itatartrique*.

Lorsqu'on soumet l'acide *itatartrique* à la distillation sèche, il se décompose vers 125° en anhydride carbonique, en eau et en un nouvel acide qui se condense sous la forme de raies huileuses dans le corps de la cornue, à 170°, le résidu brunit; entre 190° et 230°, il passe des produits empyreumatiques jaunes. Le résidu contient un peu de charbon.

Le nouvel acide auquel M. Wilm donne le nom d'acide *pyroitauvique* et dont la composition est exprimée par la formule $C^4H^6O^3$, se volatilise abondamment avec les vapeurs d'eau à 100°; il convient donc d'évaporer, à une température peu élevée, ou mieux dans le vide en présence de l'acide sulfurique. Il ne cristallise pas; il est sirupeux, possède une odeur acide particulière, se volatilise sans décomposition, lorsqu'on le chauffe avec précaution. Il est soluble dans l'eau et dans l'alcool. Les sels ne cristallisent pas. L'acide pyro-ita-uvique est l'homologue de l'acide pyrodique $C^4H^4O^3$; comme lui, il est monobasique.

— Le *pyroitauvate de baryum*

$$(C^4H^5O^3)^2.Ba'' + H^2O$$

est une masse amorphe et vitreuse. Le pyroitauvate de plomb est très-peu soluble dans l'eau, après avoir été desséché; il est néanmoins très-hygroscopique. Le sel humide fond à 100° en un liquide limpide, et se présente, après la dessiccation, sous la forme de petits globules transparents et poreux. Le sel d'argent est soluble et très-instable, de sorte que, lorsqu'on ajoute de l'azotate d'argent à une solution d'acide pyroitauvique neutralisée par l'ammoniaque, il se dépose déjà à froid de l'argent métallique.

L'homologie des acides pyruvique et pyroitauvique démontre également l'homologie de leurs générateurs, les acides tartrique et *itatartrique*. Le parallélisme de leur décomposition est exprimé par les deux équations suivantes :

$C^4H^6O^6$	=	H^2O	+	CO^2	+	$C^3H^4O^3$
Acide tartrique.		Eau.		Anhydride carbonique.		Acide pyruvique.

$C^5H^8O^6$	=	H^2O	+	CO^2	+	$C^4H^6O^3$
Acide itatartrique.		Eau.		Anhydride carbonique.		Acide pyroitauvique.

ITATIAÏA, pic le plus élevé de la Cordillère centrale du Brésil, dans la province de Minas, et ayant une hauteur de 3,140 mètres. Dans l'hiver de 1858 à 1859, le thermomètre y est descendu à 6° au-dessous de zéro. C'est le plus grand froid qui ait été ressenti dans ces régions, où la neige paraît souvent, et où de petits lacs se recouvrent parfois de glace de quelques centimètres d'épaisseur. Sur ces sommets, la chaleur diurne ne dépasse jamais 13° au-dessus de zéro.

ITAYTERA (par corruption, *Batateira*), torrent du Brésil. Il descend du versant oriental de la serra Araripe, qui s'enchaîne à la Cordillère Ybiapaba, et forme la principale branche de la rivière Salgado, affluent de la rive droite du Yaguaribe. Son nom vient de la langue *tupy : Ita*, pierre, *y*, eau, *tera*, entre. En effet, en sortant de sa source, ce torrent se précipite sur les rochers, formant une succession de cascades pendant un cours d'environ 6 kilom., c'est-à-dire jusqu'au point où il atteint la plaine fertile des environs de la ville de Crato. L'Itaytera reçoit plusieurs torrents d'égale importance, quant aux services qu'ils rendent à l'agriculture : tels sont le Grangeiro, qui traverse la ville de Crato et plusieurs bourgades et hameaux; le Salamanca, qui arrose le village de Barbatha, et le Cravata, qui baigne les villes de Jardim et de Milagres. Ces cours d'eau, qui forment le célèbre bassin de Cariri, font par leur réunion le Salgado, qui a un cours d'environ 260 kilom. avant de se jeter dans le Yaguaribe. Il traverse les villages aurifères de Chavielina, de Larras et la ville d'Ico.

La source de l'Itaytera est très-intéressante et l'une des plus pittoresques de cette contrée. Elle est formée de trois larges bouches par lesquelles l'eau jaillit avec force en se précipitant dans un bassin recouvert de roseaux toujours verts, et entouré d'arbres gigantesques, de beaux palmiers à cocos butyriques et de toutes sortes de plantes tropicales. Le site est vraiment enchanteur : on est en présence des plus intéressantes formations géologiques, des produits de la flore la plus riche et la plus variée. Ajoutez à cela le gazouillement et le chant permanents d'une multitude d'oiseaux, et vous n'aurez qu'une faible idée des beautés de ce lieu solitaire.

ITCHIL, ancien pachalik de la Turquie d'Asie, divisé en cinq sandjiacats; il forme aujourd'hui le pachalik d'*Adana* et le S.-E. de celui de Karaman. Il comprenait l'ancienne Pamphylie et presque toute la Cilicie.

ITÉA s. m. (i-té-a — mot gr. qui signifie *saule*, par allusion à l'aspect du végétal). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des saxifragées, tribu des escalloniées, comprenant plusieurs espèces de l'Amérique du Nord. ‖ On dit aussi ITÉE s. f.

— **Encycl.** L'*itéa* de Virginie est un arbrisseau de 1 à 2 mètres, à fleurs blanches, groupées en épis terminaux. Il croît dans les lieux humides de l'Amérique du Nord, et on le cultive dans nos jardins. Il demande une terre légère et une exposition ombragée. On le multiplie de semis, de rejetons et de marcottes. On le place dans les massifs ou au bord des eaux, et on lui laisse presque toujours sa forme naturelle en buisson. Il produit un très-bel effet par ses longs épis de fleurs, qui se succèdent durant tout l'été. L'*itéa* de la Caroline est beaucoup plus grand que le précédent, et sa floraison est plus riche; mais il est aussi plus rare et plus difficile à cultiver.

ITEM adv. (i-tèmm — mot que l'on rattache au sanscrit *itham*, ainsi). De même, de de plus, et encore; s'emploie surtout dans les comptes, les états, les énumérations données dans des actes. ITEM, *je lègue à mon neveu ma bibliothèque. Fourni une paire de souliers;* ITEM : *une paire de pantoufles. Montaigne, en son livre de dépenses, mettait :* ITEM *pour mon humeur paresseuse. . . . .* 1,000 *livres.*

Item, un coup de pied; plus les noms qu'il me donne.
RACINE.

— s. m. Article de compte : *Voilà bien de petits* ITEM. (Acad.)

— Fam. Difficulté : *Ah! voilà l'*ITEM.

ITE MISSA EST s. m. (i-té-miss-sa-èstt — mots lat. qui signif. proprement : *Allez, elle est renvoyée*, c'est-à-dire : *Allez, l'assemblée est renvoyée*. On a traduit à tort ces mots par *. La messe est dite*) Liturg. Moment de la messe où le prêtre prononce les mots : *ite missa est*, et qui précède immédiatement la lecture du dernier évangile : *Entrer à la messe à l'*ITE MISSA EST. *En pleine révolution, Sophie Arnould vendit sa petite terre pour acheter à Luzarches la maison des pénitents du tiers ordre de Saint-François; comme elle avait toujours de l'esprit, elle fit graver cette inscription sur la porte :* ITE, MISSA EST. (Ars. Houssaye.)

ITÉRATIF, IVE adj. (i-té-ra-tiff, i-ve — lat. *iterativus ;* de *iterare*, répéter, verbe dénominatif tiré de *iterum*, derechef, lequel se rapporte au sanscrit *itara*, outre) Fait de nouveau, réitéré : *Commandements* ITÉRATIFS.

— Gramm. *Verbe itératif*, Verbe qui marque une répétition d'action. ‖ On dit plus ordinairement FRÉQUENTATIF.

ITÉRATION s. f. (i-tè-ra-si-on — lat. *iteratio ;* de *iterare*, répéter). Action de répéter, de faire de nouveau : *L'*ITÉRATION *fréquente d'un acte conduit à l'habitude.*

ITÉRATIVEMENT adv. (i-té-ra-ti-ve-man — rad. *itératif*). D'une manière itérative : *On l'a sommé* ITÉRATIVEMENT *de payer sa dette.*

ITHACE, évêque d'Assonoba, en Portugal, mort vers 391. Ce prélat, qui, au rapport de Sulpice Sévère, « était hardi jusqu'à l'impudence, grand parleur, dépensier, adonné à la bonne chère et n'avait ni la gravité ni la sainteté d'un évêque, » s'est signalé par son acharnement à poursuivre Priscillien et ses adhérents. Il se rendit en 380 à Trèves pour obtenir de l'empereur Gratien l'expulsion des priscillianistes d'Espagne, prit une part des plus actives dans le procès que l'empereur Maxime fit instruire contre eux dans cette ville en 384, et contribua à faire prononcer contre ces hérétiques la peine capitale. Plusieurs évêques de la Gaule déclarèrent alors Ithace exclu de la communion chrétienne, comme ayant pris part à une mesure ayant pour objet de faire verser du sang, et, malgré l'appui de l'empereur, il fut excommunié, déposé et exilé par le concile de Milan en 389.

ITHACIEN s. m. (i-ta-siain). Hist. relig. Partisan de l'évêque Ithace.

ITHAGINIS s. m. (i-ta-ji-niss). Ornith. Genre d'oiseaux gallinacés, voisin des tétras.

ITHAQUE, géogr. anc., en grec *Ithakê*, auj. *Théaki*, île de la mer Ionienne (Adriatique), célèbre dans les chants homériques comme royaume d'Ulysse et comme le témoin des principales scènes de l'*Odyssée*. L'île d'Ithaque, située sur la côte d'Acarnanie, par 38° 23′ 30″ de lat. N. et 18° 21′ 10″ de long. E., est séparée de Céphallénie par un canal de 3 kilom., appelé aujourd'hui *canal de Viscardo*. Sa configuration est celle d'un carré long, échancré vers le milieu de la côte orientale par un golfe profond, qui la divise en deux presqu'îles réunies par un isthme très-étroit. Elle a 28 kilom. de longueur sur 8 de largeur. La population, réduite à 11,000 âmes, fut peut-être plus considérable au temps de la guerre de Troie; le déboisement, en appauvrissant le sol, a nécessairement diminué le nombre de ceux que l'île peut nourrir. L'olivier et la vigne font toute l'industrie agricole des insulaires. Ch.-l. Vathi.

On a voulu y retrouver tous les motifs des descriptions d'Homère, la grotte des nymphes, la cabane d'Eumée, le palais d'Ulysse; mais, quoique l'aspect général n'ait pas changé, les savants ne sont même pas d'accord pour fixer l'emplacement de la ville d'Ithaque, capitale de l'île. Le voyageur anglais Gell, suivi par la plupart des géographes, et ayant pour lui l'autorité de Ptolémée, de Strabon et de Cicéron, la plaçait sur le pic Aitos, dans l'isthme étroit qui réunit les deux parties de l'île, et où d'ailleurs se trouvent des ruines considérables, murs, enceintes, portes, citernes; mais les recherches plus récentes d'un élève de l'école d'Athènes, M. Gandar, semblent militer en faveur de *Polis*, située un peu plus au nord, où l'on rencontre également des ruines tout aussi importantes et dont la situation s'adapte beaucoup mieux aux descriptions d'Homère. M. Gandar retrouve même dans le *Dascaglio*, petit îlot situé dans le canal qui sépare Ithaque de Céphallénie, l'écueil *Astéris*, derrière lequel, dans l'*Odyssée*, Antinoüs épie le retour de Télémaque, parti de Pylos.

Le port, aujourd'hui *port Molo* ou *baie de Vathy*, a peu changé de configuration et reste toujours reconnaissable; le *Neium*, pic élevé qui, dans Homère, abrite la ville d'Ithaque, se retrouve dans le mont Anoge actuel, encore couvert de bois; le même érudit a déterminé avec la même sagacité divers autres points, tels que le rocher du Corbeau, la fontaine d'Aréthuse, le port de Phoscys, etc. Inutile d'ajouter qu'il ne peut être question de retrouver la moindre ruine des temps homériques; le palais d'Ulysse était un édifice en bois. Des ruines, que l'on montrait comme celles des appartements de Pénélope, ont été reconnues pour être les restes d'une habitation vénitienne du XVe siècle; les traces de constructions massives, trouvées à Aitos et à Polis, ont semblé avoir quelques caractères des constructions pélasgiques; mais des villes grecques, bien postérieures à Homère, leur ont succédé sur ces mêmes emplacements, ainsi que l'attestent des fragments de marbre et de vases, des figurines de bronze, des anneaux, etc., recueillis dans les fouilles. Le plus curieux de ces objets est, sans contredit, une vieille médaille, d'une fabrication grossière, qui présente l'effigie d'Ulysse, barbu et coiffé du *pileus* phrygien : au revers le mot ΙΘΑΚΩΝ et la figure d'un coq.

Il y a loin de l'Ithaque moderne à l'Ithaque décrite par Homère. Cette île, pareille du temps d'Ulysse à un immense bouquet de verdure, nageant sur les flots bleus de la mer Ionienne, nous apparaît aujourd'hui sous l'aspect de deux blocs pierreux, rougeâtres, échoués aux rivages de l'Acarnanie. Ce n'est, en effet, qu'une simple arête de rochers calcaires. Vathi, chef-lieu actuel de l'île, s'élève sur la rive orientale, le long d'une baie en fer à cheval, au pied de rochers qui la dominent de toutes parts et lui donnent un aspect sévère et triste.

Ithaque possède toujours, comme au temps d'Ulysse, de magnifiques pâturages et des vignobles excellents. Ses vins rouges, très-renommés, sont comparés à nos meilleurs crus de l'Ermitage; ils ont beaucoup de corps et surtout un parfum des plus agréables, qui les

font rechercher dans toute la Russie. Possédée successivement par les Romains, les Turcs, les Vénitiens, puis par la France, avec les autres îles Ioniennes, l'île d'Ulysse a été quelque temps placée sous le protectorat de l'Angleterre; elle fait aujourd'hui partie du royaume de Grèce.

— Bibliogr. Gell, *Geography and antiquities of Ithaca* (London, 1807, in-4°); Schreiber, *Ithaca, oder Versuch einer geographisch-antiquarischen Darstellung der Insel Ithaca* (Leipzig, 1829); E. Gandar, *De Ulyssis Ithaca*, thèse latine (1854).

ITHIER (Bernard), écrivain ecclésiastique, né à Limoges en 1163, mort en 1225. Il entra fort jeune à l'abbaye de Saint-Martial dans sa ville natale, fut ordonné prêtre en 1189, devint bibliothécaire de son couvent et fut troisième prieur de Tharn. On a de lui des *Notes* manuscrites, une *Chronique* commençant à la création du monde et allant jusqu'à l'an 1224, écrit intéressant, dont une partie a été publiée dans la *Collection des historiens de France;* un *Office des saints* et le *Catalogue des livres de l'abbaye de Saint-Martial.*

ITHOME, en latin *Ithomus mons*, montagne de l'ancien Péloponèse, dans la Messénie, au N.-O. de Messène. Les Messéniens y avaient élevé une forteresse, dont la prise, par les Spartiates, en 724 avant J.-C., termina la première guerre de Messénie. Elle porte aujourd'hui le nom de *Vourcano*, et est couronnée par les ruines d'un ancien monastère de ce nom, qui fut élevé sur l'emplacement de l'antique temple de Jupiter Ithomate. Du sommet de l'Ithôme, on aperçoit à ses pieds l'emplacement de Messène, et la vue s'étend au loin sur le Pamisus, le golfe de Coron, le Taygète, la plaine d'Arcadie et la mer Ionienne.

ITHOME, nymphe messénienne, qui, avec sa sœur Neda, éleva Jupiter, près de la fontaine Clepsydre, et donna son nom à une montagne.

ITHOS s. m. (i-toss — du gr. *éthos*, morale). Dernière partie des sermons des Pères de l'Eglise.

— Partie de la rhétorique qui traite des mœurs, par opposition au *pathos*, qui traite des passions :

On voit partout chez vous l'*ithos* et le pathos.
MOLIÈRE.

— Fam. *Ithos et pathos*, Termes prétentieux et affectés : *J'ai parcouru ces jours derniers une grosse apologie des jésuites, pleine d'*ITHOS ET DE PATHOS. (Volt.)

ITHOS (L') ET LE PATHOS [*Les mœurs oratoires et le pathétique*]. L'orateur, comme le poëte, doit mériter la confiance et la sympathie, joindre l'autorité de la vertu à celle du talent, enfin donner une bonne opinion de ses actions, de ses principes, de ses mœurs. De là les *mœurs* oratoires, qui fournissent à l'orateur les mouvements affectueux, doux, insinuants, qui vont au cœur et y portent la confiance, et sont les auxiliaires puissants de ces autres mouvements impétueux qui renversent, qui entraînent, et qu'on appelle les *passions* ou le pathétique.

Les *mœurs* et les *passions* tenaient une grande place dans les préceptes des anciens rhéteurs, parce qu'elles dominaient partout dans l'éloquence; et la réunion de ces deux qualités, la douceur et la véhémence, constitue la perfection de l'art oratoire. Aussi Molière, voulant mettre dans la bouche de Vadius un compliment très-flatteur à l'adresse de Trissotin, ne trouva-t-il rien de mieux que :

On voit régner chez vous l'*ithos* et le *pathos*.

Vadius veut dire par là qu'on voit partout dans les écrits de Trissotin la peinture des mœurs, ἦθος (*éthos*), jointe à celles des passions, πάθος (*pathos*).

Mais on abuse des meilleures choses, et, grâce aux Vadius et aux Trissotins, ces deux mots grecs sont devenus synonymes de galimatias, de style ampoulé, de langage prétentieux, et ne s'emploient guère qu'en mauvaise part.

« Elle n'employait ni phrases de sermon ni amplification de rhétorique. Non, elle avait son *pathos* à elle. A la plus ardente supplique, elle répondait par un regard mouillé de larmes, par un geste qui peignait une affreuse plénitude de sentiments. »
BALZAC.

« Dans son discours de réception à l'Académie, l'évêque de Noyon dépassa l'attente des railleurs. Il débutait en *ithos* et finissait en *pathos*. Il y comparait la Sorbonne à la montagne de Sion, le cardinal Richelieu à Moïse, et le chancelier Séguier au prophète Elie. »
(*Galerie de littérature.*)

« Alors M. Germanet entama une démonstration magistrale en trois points, qui avait la prétention malheureuse de vouloir ramener l'infidèle. Mêlant les raisons de sentiment aux arguments les plus positifs, le notaire parla des beaux yeux, de la forêt en litige et des hautes futaies de Mlle d'Albingen. L'*ithos* et le *pathos* s'amalgamèrent fort agréablement sous cette manipulation calme et audacieuse. »
L. ULBACH.

ITHYCÈRE s. m. (i-ti-sè-re — du gr. *ithus*, droit; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, type de la tribu des ithycérides, dont l'espèce type habite les Etats-Unis.

ITHYCÉRIDE adj. (i-ti-sé-ri-de — de *ithycère*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre ithycère.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères tétramères, composée du seul genre ithycère.

ITHYPHALLE s. m. (i-ti-fa-le — du gr. *ithus*, droit; *phallos*, pénis). Antiq. Amulette en forme de pénis en érection, qu'on portait au cou. ‖ Homme qui figurait dans les bacchanales, et qui portait à son cou un phallus en cuir ou en bois.

ITHYPHALLIQUE adj. (i-ti-fal-li-ke — rad. *ithyphalle*). Qui a rapport à l'ithyphalle, à des personnes ou à des figures qui ont un pénis en érection : *Figure* ITHYPHALLIQUE. *Culte* ITHYPHALLIQUE. *Ce qu'on voit sur la scène, ce sont des femmes nues, des danses* ITHYPHALLIQUES, *des priapées, des infamies sans nom.* (A. Pierron.)

— Prosod. *Vers ithyphallique*, ou substantiv. *Ithyphallique*, Vers composé de trois trochées.

— **Encycl.** Prosod. *Vers ithyphalliques.* Cette sorte de vers était en usage chez les anciens Grecs. Il se composait, dans toute sa pureté, de trois trochées. Le grammairien latin Terentianus Maurus en donne cet exemple :

Bacche, Bacche, Bacche.

L'ithyphallique admettait, comme substitutions, le tribraque aux deux premiers pieds, et souvent le spondée au dernier. Les lyriques grecs l'employaient dans l'épode, et dans les chœurs des œuvres dramatiques il servait de clausule. C'est proprement un vers trochaïque dimètre brachycatalectique.

Les Latins n'ont pas employé l'*ithyphallique* séparément; mais ils l'ont fait entrer dans la composition de plusieurs vers. Suivant Servius, il terminait le saturnien : *Saturnius constat dimetro iambico catalectico et ithyphallico.* Exemple :

Isis | perer | rat or | bem ‖ crini | bus pro | fusis.

Il terminait aussi le phalécien :

Venis | tine do | mum ad tu | os pe | nates ?
CATULLE.

Et le grand archiloquien :

Solvitur | acris hi | ems gra | ta vice ‖ veris | et Fa | voni.

ITHYPHYLLE adj. (i-ti-fi-le — du gr. *ithus*, droit; *phullon*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont dressées.

ITHYPORE s. m. (i-ti-po-re — du gr. *ithus*, droit; *poros*, chemin). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant une douzaine d'espèces, presque toutes africaines.

ITIER (André-Victor-Alcide-Jules), administrateur et voyageur français, né vers 1805. Il s'occupait depuis longtemps d'affaires commerciales, lorsqu'en 1842 le gouvernement le chargea d'une mission en Chine. De retour en France, il entra dans l'administration des douanes (1847). M. Itier a été depuis lors inspecteur général de ce service et directeur du bureau des douanes de Montpellier. Outre des *Rapports* et des *Mémoires* sur diverses questions d'administration et de commerce, on a de lui : *Journal d'un voyage en Chine de* 1843 *à* 1846 (1853, 3 vol. in-8°).

ITINÉRAIRE s. m. (i-ti-né-rè-re — du lat. *itinerarius*, proprement qui se rapporte au chemin; de *iter*, *itineris*, chemin, qui vient lui-même de *itum*, supin du verbe *ire*, aller. *Ire* vient d'un radical *i* correspondant à la racine sanscrite *i*, aller, *êmi*, je vais, d'où le sanscrit *itis*, marche, *èmas*, *èman*, allure, route. A la même racine se rattachent : le zend *i*, aller, le radical *i* des mots grecs *eô*, *eimi*, je vais, *itês*, *itamos*, qui va tout droit, hardi, résolu, *oimos*, allure, route, *oimê*, manière, air, chant, *oitos*, destin, sort; le gothique *iddja*, je suis allé; le lithuanien *eimi*, *einu*, aller, *eismê*, allure; l'ancien slave *ida*, *iti*, aller). Indication ou projet du chemin à suivre : *Je lui ai tracé son* ITINÉRAIRE. *Suivez l'*ITINÉRAIRE *qu'on vous a indiqué. Il a changé son* ITINÉRAIRE.

— Fig. Marche suivie ou à suivre : *Les règles ne sont que l'*ITINERAIRE *du génie.* (Mme de Staël.)

— Bibliog. Livre contenant l'indication des divers lieux que l'on rencontre en suivant une route déterminée : *L'*ITINÉRAIRE *d'Antonin.* ‖ Indication des stations d'un chemin de fer, de la marche des trains, et des autres circonstances utiles aux voyageurs. ‖ Description faite par un voyageur des particularités qu'il a rencontrées pendant son voyage : *Mon* ITINÉRAIRE *fut à peine publié qu'il servit de guide à une foule de voyageurs.* (Chateaub.)

— Liturg. Prières marquées dans les livres d'église, pour être récitées au moment où l'on se met en voyage : *L'*ITINÉRAIRE *des clercs.*

— Adj. Qui sert à indiquer, à mesurer le chemin, la distance d'un lieu à un autre.

— *Mesures itinéraires*, Mesures de longueur employées pour évaluer la distance d'un pays, d'un lieu de la terre à un autre : *Le kilomètre et le myriamètre sont des* MESURES ITINÉRAIRES.

— *Colonnes itinéraires*, Colonnes placées dans les carrefours, pour marquer la direction des chemins qui y aboutissent.

— **Encycl.** Bibliogr. On distingue deux sortes d'*itinéraires :* les *itinéraires* géographiques et les *itinéraires* poétiques; les premiers, surtout ceux qui se rapportent à la géographie ancienne, sont les plus curieux. Il ne nous reste que des fragments, sous le nom de *stathmes* (stations), des premiers ouvrages de ce genre entrepris par les Grecs; ceux que firent rédiger les Romains embrassaient tout le monde connu, de Jules César à Constantin, et seraient d'un grand intérêt. Jules César avait l'intention de recueillir en un corps d'ouvrage toutes les notions géographiques recueillies de son temps, et auxquelles il avait ajouté, pour lui-même, une bonne part. Agrippa, l'ami d'Auguste, exposa dans ses *Commentaires* l'abrégé de ces renseignements, et Auguste en fit dresser un tableau, appelé *Orbis terrarum*, qui fut exposé sur un portique, au champ de Mars. On présume que c'était une peinture murale, peut-être même une mosaïque. Copié sur parchemin ou sur peau de mouton, ce travail fut retouché sous Septime Sévère, puis sous Théodose Ier, et devint la carte des routes militaires de l'empire. On présume qu'il nous est parvenu sous le nom de *Table de Peutinger;* ce document, tracé sur douze peaux de mouton, fut trouvé à Spire, en 1500, par Conrad Celtès, qui le légua à son ami Peutinger, dont il a pris le nom.

A côté de cet *itinéraire* peint, il faut placer les *itinéraires* écrits, dont le plus célèbre nous est parvenu sous le titre d'*Itinéraire d'Antonin*. Ses deux sections nous développent les routes militaires et les routes maritimes de l'empire, et nous indiquent les principales stations, avec leurs distances réciproques. A côté de ce beau travail, il faut placer l'*Itinéraire d'Alexandre*, rédigé en grec sous Constantin, et l'*Itinéraire de Bordeaux* ou *de Jérusalem*, composé vers la même époque par un géographe chrétien, pour guider les pèlerins qui se rendaient des Gaules en terre sainte.

Parmi les *itinéraires* poétiques, il faut placer en première ligne celui de Rutilius, poëme du genre élégiaque, composé vers 417 et rempli de curieux détails. On range dans la même catégorie le poëme de Théodulphe, évêque d'Orléans, intitulé *Parenesis ad judices*, et dans lequel est raconté, étape par étape, le voyage entrepris par l'auteur dans les Narbonnaises, en qualité de *missus dominicus* de Charlemagne. On peut rapprocher de ces deux poëmes le *Childe Harold* de lord Byron, et le *Voyage de Grèce* de P. Lebrun.

Les livres modernes qui portent le titre d'*Itinéraires* sont, en général, des guides pour les voyageurs, dont l'utilité pratique est souvent considérable. L'ouvrage de Chateaubriand, intitulé : *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, se distingue entre tous par son mérite littéraire, sinon par sa fidélité topographique. Nous consacrons une notice bibliographique aux plus célèbres des *itinéraires.*

Itinéraire de la Grèce, par Pausanias (174 de l'ère moderne). Cet itinéraire se détache des autres ouvrages du même genre par l'esprit qui l'a inspiré; c'est un livre d'histoire et d'archéologie beaucoup plus qu'un guide. L'auteur fait à travers la Grèce un voyage, tantôt réel, tantôt imaginaire, étudie les ruines soit *de visu*, soit dans des livres, y rattache des traditions, qu'il rapporte sans grande critique, et nous intéresse surtout parce qu'il parle de choses minimes, que sans lui nous aurions ignorées et qui tiennent leur place dans l'histoire de la Grèce. L'*Itinéraire* est divisé en dix livres et chacun d'eux emprunte son titre à la contrée décrite : Attiques, Corinthiaques, Laconiques, Messéniques, Achaïques, Arcadiques, Béotiques, Phociques, et Eléaques, qui comprennent deux livres et sont consacrées à la description des jeux. Très-versé dans la connaissance des beaux-arts, mais en érudit plutôt qu'en artiste, Pausanias nous a transmis des détails précieux sur plus de deux cents sculpteurs, peintres et architectes grecs dont, sans lui, nous ne connaîtrions ni les noms ni les œuvres. Il ne s'inquiète jamais de ce qui est bon ou mauvais parmi les œuvres d'art dont il parle; toutes sont égales devant lui; mais cette absence de passion et de parti pris est une garantie de plus de son exactitude.

En dépit du manque de critique de l'auteur, qui rapporte les traditions les plus absurdes sans les juger, qui veut même nous faire croire, par exemple, qu'il a vu un enfant naviguer sur le dos d'un dauphin, en dépit même de son style, qui est loin d'être excellent, ce livre est intéressant et fort utile. Il met sous la main de l'historien ou de l'archéologue une masse de renseignements précieux; aussi a-t-il été mis à contribution par bon nombre d'écrivains modernes. Barthélemy en a fait son guide constant dans le *Voyage du jeune Anacharsis.* La meilleure traduction française de l'*Itinéraire* de Pausanias est celle de Clavier (Paris, 1828, in-8°).

Itinéraire de Bordeaux ou **de Jérusalem** (*Itinerarium burdigalense seu hierosolymitanum*), composé en 333 par un pèlerin bordelais. Ce guide des pèlerins gaulois est le plus ancien et le plus remarquable des itinéraires en terre sainte, assez communs au moyen âge. Ce n'est, à vrai dire, qu'un *routier;* le rédacteur n'a laissé que peu de traces de ses impressions personnelles; il s'est borné à marquer toutes les stations du voyage de Bordeaux à Jérusalem, les points d'escale, les distances. Il a quelque valeur comme document géographique, et plus encore comme document archéologique; il nous donne, en effet, des renseignements certains sur des villes dont l'importance a décru ou augmenté considérablement depuis cette époque lointaine. Walkenaer en a fait la critique (1813, in-8°); Chateaubriand l'a reproduit dans l'appendice de son *Itinéraire.*

Parmi les autres itinéraires en terre sainte, nous citerons, outre celui de Chateaubriand, qui doit être placé à part : l'*Itinéraire* du bienheureux martyr Antonin (600), celui du moine Bernard, *Itinerarium ad loca sancta* (870) et l'*Itinéraire* de Thetmar, resté manuscrit jusqu'au XIXe siècle; il a été publié à Berne par T. Taubier (1851).

Itinéraire d'Alexandre. Les érudits connaissent, sous ce titre, deux ouvrages fort différents, datant de la basse latinité, découverts ensemble dans un manuscrit de la bibliothèque Ambrosienne, et que Du Cange, Chifflet et divers autres auteurs ont confondus. Le premier, œuvre anonyme, est un document historique d'une certaine importance, composé en 338, au moment où Constantin préparait son expédition contre les Perses et pour les besoins de cette expédition. Rédigé sur des documeuts qui ne nous sont pas parvenus, il répare pour nous, quoique imparfaitement, la perte des ouvrages de Baéton et de Diognète, dont Pline et Strabon louent les extraits. L'auteur suit Alexandre d'une façon sèche, il est vrai, mais exacte. Le savant Ang. Mai l'a édité (Francfort, 1818, in-8°).

Le second ouvrage, confondu assez généralement sous le même titre, est un roman latin, composé vers la même époque par un auteur que les érudits appellent soit Esope, soit Julius Valerius, soit le Pseudo-Callisthène. Il paraît certain que Julius Valerius le tira d'un texte grec plus ancien, dont M. Berger de Xivrey a publié quelques fragments, et que M. Ch. Muller a édité en totalité. M. Ang. Maï a fait paraître, à la suite de l'*Itinéraire d'Alexandre*, le texte latin de Julius Valerius : *De Rebus gestis Alexandri, libri tres* (Francfort, 1818). C'est un récit où la fiction se mêle à l'histoire dans des proportions notables, mais qui possède une grande vivacité d'allure; de ses allégations aventurées, des historiens, sans esprit de contrôle, ont tiré des faits entièrement controuvés, tels que la légende d'une expédition d'Alexandre en Italie, ses menaces aux Romains au moment de son départ pour la Perse, ses lettres à Aristote, etc. En dehors de ces inventions, qui ne s'appuient sur rien, ce petit roman, qu'il ne faut lire que comme tel, a de l'intérêt. D'une version arménienne, faite sans doute sur le grec postérieurement à celle de J. Valerius, et plus complète, les vieux romanciers ont tiré toutes ces histoires fabuleuses d'Alexandre, qui ont servi de texte pendant deux siècles à la poésie française, provençale et espagnole.

Itinéraire, poëme de Rutilius Namatianus (vers 417 de notre ère). Nous ne possédons de ce curieux ouvrage que le milieu; le commencement et la fin n'ont pu être retrouvés. L'auteur, Gaulois d'origine, nommé préfet de Rome en 413, revint en Gaule, par mer, quelques années après, et c'est ce voyage qu'il raconte en vers élégants et colorés. Son poëme offre, par conséquent, une grande ressemblance, quant au fond, avec la partie de l'*Itinéraire d'Antonin* qui traite des ports et stations maritimes d'Ostie à Arles. Rutilius fit le trajet dans une barque qui touchait à terre chaque soir; c'était un voyage peu rapide, mais pittoresque. On trouve dans ses descriptions, que l'on dirait inscrites au jour le jour sur ses tablettes, des détails agréables et des traits heureux. « Il rend avec un grand charme d'expression, dit M. Pierron, les accidents les plus fugitifs, les plus indécis, les plus insaisissables. Ainsi, on voit dans ses vers l'ombre des pins flotter à la marge des eaux, les hautes cimes escalader le ciel, les brumes du matin s'étendre et se dissiper. » La poésie de Rutilius est nerveuse et colorée; elle sent un peu la décadence, par l'abus de l'antithèse et du jeu de mots. On voit que la langue latine se décompose peu à peu pour former les idiomes romans. Un des côtés amusants de ce poëme, c'est le regain de paganisme qu'il offre, à une époque où le christianisme est pourtant déjà si répandu. Rutilius est et veut rester païen; il exhale sa verve contre les juifs, sous lesquels il est aisé de deviner les chrétiens, et raille spirituellement la fausse humilité et la malpropreté, beaucoup moins fausse, des moines qu'il rencontre. La vie contemplative n'a rien qui séduise ce Romain doublé d'un Gaulois; c'est toujours vers Rome et ses dieux indulgents, vers les splendeurs de la capitale encore païenne qu'il tourne ses regards.

Itinéraire d'Antonin, publié pour la première fois par H. Estienne (Paris, 1512, in-16). Il est probable que le titre sous lequel nous est parvenu ce document provient d'une erreur ou de l'ignorance des copistes, et que l'un et l'autre des Antonins sont absolument étrangers à la confection de cet *Itinéraire.* Les plus anciens manuscrits portent, en effet: *Dimensio universi orbis a Julio Cæsare et Marco Antonio consulibus facta*, ce qui, au lieu d'Antonin, nous donne Marc-Antoine. Après de longues discussions, les érudits sont convenus que ce travail avait été entrepris au temps de Jules César et remanié successivement jusqu'à l'époque où un géographe inconnu, du IIIe ou du IVe siècle, lui donna la forme sous laquelle il nous est parvenu. Il en existait une soixantaine de manuscrits, peu différents les uns des autres, quand H. Estienne eut l'idée de publier l'un d'eux.

L'ouvrage est divisé en deux parties. La première, la plus considérable, porte le titre de *Itinerarium provinciarum;* la seconde celui de *Itinerarium maritimum.* Il s'en faut que l'ordre soit méthodique, du moins comme nous le comprenons. L'itinéraire des provinces prend son point de départ, non à Rome, mais en Mauritanie, et donne d'abord tout le développement d'une route qui menait de Tingis à Alexandrie. D'Afrique, l'auteur passe en Sardaigne, en Corse et en Sicile, divisant chacune de ces îles par une route longitudinale qu'il suit dans son parcours, puis dans ses ramifications. Il en fait autant pour l'Italie, de Milan à Rhegium; puis, partant de Rome, il nous conduit en Égypte et en Libye, passe de là en Asie, parcourt le Pont, la Cappadoce, la Syrie, gagne le Danube, la Pannonie, la Gaule Cisalpine, revient à Rome par d'autres routes que celles déjà décrites, gagne Brindes et retourne en Asie pour donner l'itinéraire de la *via Egnatia;* puis, prenant pour centre Milan, rayonne de cette ville en Gaule, en Germanie et en Espagne.

L'itinéraire maritime comprend trois fragments indépendants les uns des autres et empruntés à des sources différentes. Le premier, traduit probablement du grec, détaille les points abordables des côtes d'Achaïe, de Sicile et de Sardaigne, avec les distances de ces divers points entre eux et celles qui les séparent des ports d'Italie, d'Espagne et des Gaules. Le second fragment énumère les stations maritimes d'Ostie à Arles; le troisième donne la liste des îles de la Méditerranée.

Tout embrouillés qu'ils sont, ces deux itinéraires sont, avec les *Tables de Peutinger*, les meilleures sources géographiques que nous ait laissées l'antiquité.

Itinéraire de Paris à Jérusalem, par Chateaubriand (Paris, 1811, 2 vol. in-8°). L'auteur, dans cet ouvrage resté célèbre, a recueilli les impressions d'un voyage entrepris par lui en Grèce et en Judée pour rassembler les matériaux d'un poëme qu'il méditait, les *Martyrs;* ses notes, qu'il ne publia que plus tard, se sont trouvées avoir un intérêt supérieur au poëme lui-même, et l'ouvrage qui en est résulté sera certainement lu plus longtemps et avec plus de fruit. C'est en juillet 1806 que Chateaubriand s'embarqua pour l'Orient; il visita d'abord la Grèce, que son ardente imagination lui a fait souvent voir sous des couleurs plus idéales que réelles. Les grands souvenirs de l'antiquité classique revivent à chaque page de son livre, et l'on pourrait croire que, dans ce voyage, il recherchait moins la vue des sites pittoresques et des ruines que l'occasion de citer, sur place, les plus beaux morceaux d'Homère, de Virgile et du Tasse, dont il était nourri. Le Taygète, le Pinde, l'Eurotas, Sparte, le Granique lui arrachent des cris d'enthousiasme; mais c'est de l'enthousiasme tout littéraire. Quelques beaux morceaux de style travaillé se détachent çà et là sur les pages plus simples qui ne sont remplies que des impressions personnelles et des aventures journalières, parmi lesquelles les plus vives se rapportent au dénûment des Grecs et à l'oppression des Turcs. Cette oppression, dont il a souvent à se plaindre pour lui-même, lui gâte continuellement le plaisir qu'il a de retrouver, dans les ruines, des traces de la vieille splendeur hellénique. Secouant à regret cette noble poussière, il voulut observer de plus près le colosse barbare qui l'avait tant foulée, se dirigea au cœur de la Turquie, puis vers l'Egypte, et atteignit enfin la Palestine. Y retrouvant imprimés, comme en Grèce, les stigmates de l'islamisme, il contempla quelque temps avec mélancolie la sainte nudité de Jérusalem, de ses collines, de son fleuve appauvri, et il voulut recueillir quelques gouttes de ce fleuve, par un vague sentiment de vénération, bien étranger sans doute à la moindre prévoyance des étonnantes vicissitudes qui devaient procurer à cette eau réservée un emploi si nouveau au baptême d'un prince et d'un Bourbon (le duc de Bordeaux). De ce point culminant de son itinéraire, où son âme s'était plu à rester, pour ainsi dire, entre le ciel et la terre, il alla débarquer sur la plage africaine, où se voient encore les vestiges de Carthage; puis enfin, retournant dans les sentiers battus, il revint par l'Espagne en mai 1807. Le récit suit l'ordre du voyage.

Ce livre où se reflètent toutes les impressions de l'auteur, comme voyageur, comme homme lettré, surtout comme royaliste et comme chrétien, est le plus naturel qui soit sorti de la plume de Chateaubriand; c'est là son rare mérite. Si l'on excepte les pages d'enthousiasme à froid sur Jérusalem, pages qui étaient pour ainsi dire de commande dans le sujet, et dont il s'est mal tiré (car au fond il était moins croyant qu'il ne lui plaisait de le paraître); si l'on excepte ces pages, le reste des deux volumes garde une valeur littéraire incontestable et même encore une assez grande valeur historique. Ce qu'il y a de plus faible, c'est la partie topographique, que pourtant l'auteur aurait dû rendre fidèle, puisqu'il visitait ces lieux pour les décrire. Les sites sont, paraît-il, méconnaissables. On a l'explication de ce fait singulier en lisant une petite réfutation de l'*Itinéraire* publiée en italien (1817) par un Grec dont Chateaubriand fut l'hôte près d'Argos. M. Avramiotti raconte que l'illustre voyageur, dédaigneux de l'exactitude vulgaire, se contentait de prendre du haut des montagnes un aspect général du pays et plaçait ensuite à son gré les sites et les édifices. Un jour que son hôte voulut le conduire aux ruines d'Argos, Chateaubriand lui répondit qu'il lui suffisait de les voir de loin pour évoquer tous les souvenirs de l'histoire et toutes les riantes fictions de la Fable. Ce récit n'est peut-être qu'une spirituelle malice; mais la réponse de Chateaubriand est assez dans le ton de ce gentilhomme de lettres, et les négligences semées d'une main distraite dans l'*Itinéraire* sont assez nombreuses pour faire croire qu'il y a au fond de ce reproche quelque vérité.

ITIROUP ou **ITOUROUP**, appelée aussi *Ile des Etats*, une des îles Kouriles, entre la mer d'Okhotsk et l'océan Boréal, par 44° 35′ de lat. N., et 143° 45′ de long. E.; 250 kilom. de longueur sur 75 de largeur. Les Russes l'attaquèrent en 1807, et y détruisirent un établissement formé par les Japonais, auxquels elle appartient depuis le traité du 7 février 1855.

ITIUM PROMONTORIUM, nom ancien du cap GRIS-NEZ.

ITIUS ou **ICCIUS PORTUS**, port de la Gaule, dans la Belgique IIe, sur le détroit de Gaule (pas de Calais), chez les Morins. César s'y embarqua pour la conquête de la Grande-Bretagne. Quelques géographes prétendent que ce port correspond à Boulogne-sur-Mer; d'autres le placent à Calais.

ITOMBOU s. m. (i-ton-bou). Bot. Espèce de violette de la Guyane.

ITON, rivière de France. Elle naît dans le département de l'Orne, entre dans le département de l'Eure, baigne Damville, disparaît dans des gouffres souterrains, reparaît en partie près de Gaudreville, arrose Évreux et se jette dans l'Eure, après un cours de 140 kilom.

ITOU adv. (i-tou — le même que l'ancien français *itel*, qui vient du latin *hic*, ce, et *talis*, tel). Aussi, de même, également: *Et moi* ITOU. ‖ Vieux mot populaire.

ITOUROUP, île de la mer d'Okhotsk. V. ITIROUP.

ITRI, en latin *Itrium*, ville d'Italie, province de Caserta, à 10 kilom. N. de Gaëte; 6,180 hab. En 1503, Gonzalve de Cordoue remporta près de cette ville une victoire sur les Français.

ITRIUM s. m. (i-tri-omm). Arachn. Genre peu connu d'arachnides, de l'ordre des acarides.

I'-TSOUNG, empereur chinois de la dynastie des Tang, né en 842, mort en 873 de J.-C. Ce prince, qui s'occupa fort peu des affaires de l'Etat, vit ses troupes battues à plusieurs reprises par des chefs d'insurgés, s'adonna d'abord avec passion aux plaisirs, puis tomba dans une grande dévotion, envoya une ambassade au couvent bouddhique de Fa-Men-sse, en fit rapporter un os prétendu de Fo, le reçut en grande pompe et mourut peu après, laissant le trône à son jeune fils Hi-Tsoung.

ITTE ou **ITUBERGE**, fondatrice du monastère de Nivelle, née vers 590, morte en 650. Elle était sœur de saint Madoal, et elle épousa Pépin de Landen, qui devint maire du palais sous Dagobert. De ce mariage, elle eut un fils, Grimoald, qui succéda à son père, et deux filles que l'Eglise a canonisées, sainte Begghe et sainte Gertrude. Après la mort de Pépin, Itte résolut de quitter le monde, fit construire le monastère de Nivelle, s'y retira avec sa fille Gertrude, voulut y être une simple religieuse, et fit nommer abbesse sa fille, qu'elle aida de ses conseils.

ITTIG (Thomas), en latin **Ittigius**, théologien protestant allemand, né à Leipzig en 1643, mort dans cette ville en 1710. Il se fit recevoir pasteur en 1671, et fut nommé, en 1677, professeur extraordinaire de théologie à Leipzig. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont: *De hæresiarchis ævi apostolici et apostolico proximi* (Leipzig, 1690); *Prolegomena ad Flavii Josephi opera græco-latina* (Cologne, 1691, in-fol.); *Bibliotheca Patrum apostolicorum græco-latina* (Leipzig, 1690, 2 vol. in-8°); *Exercitatio theologica de novis fanaticorum quorumdam nostræ ætatis purgatoriis* (Leipzig, 1703, in-4°); *Historia synodorum nationalium a reformatis in Gallia habitarum* (Leipzig, 1705); *Historia concilii Nicæni* (Leipzig, 1712, in-4°), etc.

ITTIDE s. f. (i-ti-de — altér. du gr. *iktis*, martre). Mamm. Nom vulgaire de la belette de Sardaigne, ou ictis.

ITTNÈRE s. f. (it-tnère). Bot. syn. de CAULINIE, genre de plantes aquatiques.

ITTNÉRITE s. f. (i-tné-ri-te — du nom du minéralogiste *Ittner*). Minér. Substance d'un blanc laiteux, un peu bleuâtre, qu'on trouve dans une roche volcanique du Kayserstuhl, en Brisgau, et qui paraît être une variété de sodalithe.

ITUBERGE, femme de Pépin de Landen. V. ITTE.

ITUNA, rivière de l'ancienne Grande-Bretagne, appelée aujourd'hui *Iden.* Elle formait à son embouchure dans la mer d'Irlande l'*Itunæ æstuarium*, aujourd'hui golfe de Solway.

ITURBIDE (don Augustin), empereur du Mexique, né à Valladolid (Mexique) en 1783, fusillé le 19 juillet 1824. Il était fils d'un Espagnol né à Pampelune. Entré au service à l'âge de quinze ans, officier au commencement de la guerre de l'indépendance (1810), il se distingua, dans les troupes royales, contre les patriotes insurgés, les battit en maintes rencontres, fit fusiller et pendre un grand nombre d'entre eux, devint général, et eut le commandement de l'armée du nord. Mais bientôt sa qualité de Mexicain, le crédit que lui donnaient ses talents militaires le rendirent suspect au vice-roi, devant qui, du reste, il avait été accusé de concussion et d'abus de pouvoir, et il fut destitué (1816). Iturbide vivait dans la retraite lorsque la révolution espagnole de 1820, en réveillant au Mexique les idées d'indépendance, vint lui faire entrevoir la possibilité de travailler avec succès à l'affranchissement de sa patrie. A la tête d'un petit corps d'armée, il proclamait à Iguala, le 21 février 1821, un plan dit des *Trois garanties*, à savoir l'*union*, la *religion* et l'*indépendance*, et vit se grouper alors autour de lui Guerrero, les libéraux, ceux qu'il avait jadis combattus. Sept mois lui suffirent pour chasser les troupes royales de tous les points; sur ces entrefaites arriva d'Espagne le général O'Donojù, qui, voyant la situation désespérée, eut une entrevue avec Iturbide, et signa avec lui le traité de Córdova (24 août). Le pouvoir exécutif fut alors confié à un conseil de régence, espèce de junte provisoire composée de cinq membres, au nombre desquels figurait naturellement Iturbide, et qui nomma ce dernier, le 15 septembre, généralissime de toutes les forces du nouvel Etat, et grand amiral de la flotte mexicaine. Le 27 septembre, Iturbide faisait son entrée à Mexico, et, cette même nuit, le gouvernement républicain y était proclamé. Iturbide reçut alors du congrès, à titre de récompense nationale, un million de piastres et vingt lieues carrées de terres, et il fut mis à la tête du pouvoir exécutif. Mais la mésintelligence ne tarda pas à s'élever entre lui et le congrès. Voyant que l'armée était pour lui, s'apercevant que le peuple l'acclamait avec enthousiasme, Iturbide songea bientôt à fonder une dynastie, et laissa percer ses vues ambitieuses, par les embarras incessants qu'il créait au pouvoir législatif. Enfin, le 18 mai 1822, il se fit proclamer empereur au milieu d'une révolte militaire, fomentée en sa faveur par le sergent Pio Marcha. Le congrès refusa d'abord de le reconnaître; mais, sous la pression des émeutiers, dont un certain nombre pénétra, avec Iturbide, dans la salle des séances, quatre-vingt-quatorze députés contre soixante-dix-sept se prononcèrent en faveur d'Iturbide. Celui-ci se fit couronner empereur, avec une grande pompe, le 21 juillet, sous le nom d'Augustin Ier, fonda l'ordre de Guadalupe, et se forma une maison impériale à l'instar des cours d'Europe. Mais presque aussitôt une réaction se produisit contre lui; l'arrestation de plusieurs députés républicains, le rétablissement de l'inquisition, la dissolution du congrès, remplacé par une junte de son choix, les nombreuses extorsions commises pour payer la police et l'armée, les exigences des courtisans de la première heure, dont les désirs n'avaient pas été satisfaits, provoquèrent de vifs mécontentements. Dès le 2 décembre 1822, le colonel Santa-Anna proclama la république; Guerrero et Bravo firent de même dans le sud. L'insurrection s'étendit rapidement; la plupart des généraux qui avaient acclamé Iturbide se tournèrent contre lui. Vainement, dans une proclamation, Augustin Ier rappela au peuple ses services, puis convoqua le congrès qu'il avait dissous; le congrès déclara nulle son élection, lui enjoignit de quitter le Mexique, lui accorda une pension de 120,000 francs, et proclama la république. Le 11 mai 1823, Iturbide s'embarqua pour Livourne. Il visita l'Italie, la Suisse, la Belgique, puis se rendit à Londres, d'où il adressa aux Mexicains un vain manifeste. En recevant cette pièce, le congrès poursuivit Iturbide comme traître, et prononça contre lui la peine capitale dans le cas où il remettrait les pieds au Mexique. En ce moment même il s'embarquait à Londres (4 avril 1824), et, le 4 juillet, il débarquait avec une suite peu nombreuse sur la côte mexicaine. Reconnu et arrêté presque aussitôt après, il fut conduit à Padilla, où était réuni le congrès de l'Etat de Tamaulépas. Le congrès s'étant constitué en tribunal le condamna à la peine capitale, qu'il subit sans faiblesse le 19 juillet. En 1838, sous la présidence de Bustamente, les restes d'Iturbide furent transportés en grande pompe à Mexico, et déposés dans la cathédrale de cette ville. On a de lui des *Mémoires autographes*, qui ont été traduits en français par Parisot (Paris, 1824). — Un petit-fils de l'ancien empereur du Mexique, Augustin ITURBIDE, fut adopté, en 1865, par Maximilien, alors empereur du Mexique, et désigné pour lui succéder. Son frère aîné, Salvador ITURBIDE, termina ses études au collége Sainte-Barbe à Paris, puis s'engagea dans l'armée du pape, où il a servi comme simple dragon.

ITURÉE, *Ituræa*, contrée peu connue de l'ancienne Asie, située au N.-E. de la Palestine, dans les montagnes qui la séparent du territoire de Damas. Ses limites n'étaient pas bien déterminées. Au moment de l'entrée des Hébreux dans la terre promise, elle était habitée par une tribu arabe, qui tirait son origine de Jethur, descendant d'Ismaël. Après avoir longtemps lutté contre les tribus hébraïques établies à l'est du Jourdain, les Ituréens finirent par se mêler à ces tribus, et, plus tard, Aristobule les contraignit à recevoir la circoncision et à faire partie du peuple juif. Ce stigmate religieux ne les rendit pas plus civilisés, car Cicéron les appelle les plus barbares des hommes. Philippe, fils d'Hérode, fut tétrarque d'Iturée et de la Trachonitide. A la mort de Philippe, elle fut d'abord réunie à l'empire romain, puis donnée à Hérode Agrippa, et, après ce prince, réunie définitivement à la province de Syrie.

ITUZAINGO, petite localité de l'Amérique du Sud, sur les confins de l'empire du Brésil et de la république de l'Uruguay. Elle fut le théâtre, en 1828, de la bataille qui assura l'indépendance de cette république.

ITYS, fils de Térée, roi de Thrace, et de Progné. Pour venger sa sœur Philomèle, à qui Térée avait coupé la langue après l'avoir violée, Progné égorgea Itys et le servit dans un festin à son époux. D'après une autre tradition, ce prince fut tué par les femmes de Thrace et changé en chardonneret.

ITZEHOE ou **ESESFELTH**, ville de Prusse, dans le Holstein, à 14 kilom. N.-E. de Gluckstadt, à 60 kilom. S.-O. de Kiel, sur la Stor; 7,366 hab. Commerce de bétail et de chevaux; armements pour la pêche de la baleine; fabriques de tabac et de cartes à jouer. Bateaux à vapeur pour Hambourg et chemin de fer pour Gluckstadt. La fondation de cette ville remonte à 809; son église date du XIIe siècle. C'était naguère le siége des états du Holstein.

ITZSTEIN (Jean-Adam D'), homme politique allemand, né à Mayence en 1775, mort en 1855. Après avoir rempli diverses fonctions administratives, il fut nommé, en 1810, grand bailli de Schwetzingen, et, en 1819, conseiller du tribunal aulique de Wanheim. Elu, en 1822, député à la diète badoise, il devint le chef du parti libéral et constitutionnel, et, après la dissolution de la chambre, il se vit en butte aux tracasseries du parti de la cour, qui le fit mettre à la retraite. Cependant, il reparut en 1831 à la diète, et, dans toutes les sessions postérieures jusqu'en 1850, son ardeur, sa connaissance profonde des affaires, son éloquence et sa souplesse firent de lui le chef né de l'opposition. Lors des événements de 1848, une partie de ses amis politiques se séparèrent de lui, et il adopta les idées républicaines et démocratiques, sans toutefois se départir de sa modération habituelle. Elu par plusieurs cercles électoraux à l'assemblée nationale allemande, il s'y rangea dans l'extrême gauche, et, quoiqu'il n'eût pas eu part personnellement à la révolution badoise de mai 1849, il dut, à cause de sa participation aux actes du parlement de Stuttgard, se réfugier en Suisse et en Alsace, pendant que le gouvernement badois le déclarait déchu de ses droits de citoyen. Plus tard, il obtint la permission de se retirer sur une de ses propriétés, dans le district du Rhin, et y résida jusqu'à sa mort.

IUDENBURG, ville des Etats autrichiens. V. JUDENBURG.

IU-HO, nom chinois du grand canal que les Européens appellent *Canal impérial.*

IULACÉ, ÉE adj. (i-u-la-sé — du lat. *iulus*, chaton). Bot. Qui a la forme d'un chaton, qui croît sur les chatons.

IULE s. m. (i-u-le — du lat. *iulus*, chaton du coudrier; du gr. *ioulos*, poil follet, et ver de terre. Le sens fondamental est chose crépue, chose frisée. Le grec *ioulos*, en effet, signifie frisé; c'est une forme augmentative de l'adjectif *oulos*, même sens, qui appartient, selon Curtius, à la même famille que le latin *vellus*, toison, *villus*, poil, le gothique *vulla*, allemand *wolle*, laine, et le lithuanien *vilna*, ancien slave *vluna*, laine). Myriap. Genre de chilognathes, type de la famille des iulites, comprenant un grand nombre d'espèces: *De Geer est le premier qui a observé les mœurs des* IULES. (H. Lucas.) *L'*IULE *étant en repos se replie sur lui-même comme un serpent.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Ce genre de myriapodes a été créé par Linné. Ses principaux caractères sont: segments nombreux (40 et plus), cylindriques, non carénés latéralement; pieds très-nombreux; yeux distincts. Ces animaux fuient la lumière, et se retirent dans les lieux

obscurs et humides. On les trouve dans les bois, dans la mousse et les amas de feuilles mortes. Ils sont communs aussi au voisinage des eaux, dans les endroits sablonneux. Les entomologistes ne sont pas d'accord sur les habitudes des *iules*. On croit avoir remarqué chez eux des métamorphoses qui rappellent celles des insectes.

Les *iules* sont très-nombreux et répandus dans toutes les parties du monde. En Europe, on en connaît une vingtaine d'espèces, parmi lesquelles se trouve l'*iule* terrestre, type du genre. Cette espèce, qui est d'un cendré bleuâtre, est très-commune dans les environs de Paris; on la rencontre, au printemps, sur les chemins, sous les pierres. L'*iule très-grand*, qui a 0m,18 de longueur et 134 paires de pattes, habite l'Amérique méridionale. L'*iule des sables* n'a que 0m,04 et demi; il est très-commun en Europe. H. Lucas en a fait connaître deux nouvelles espèces : la première, l'*iule des mousses*, a été rencontrée sous les mousses, dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye; la seconde, l'*iule à raies blanches*, a été trouvé aux environs de Toulon. Tous les *iules* ont une algue parasite dans les intestins.

IULIDE adj. (i-u-li-de — rad. *iule*). Myriap. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'iule. ‖ On dit aussi IULITE.

— s. m. pl. Famille de myriapodes chilognathes, ayant pour type le genre iule.

IULIFLORE adj. (i-u-li-flo-re — du lat. *iulus*, chaton; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont groupées en chatons.

IULIFORME adj. (i-u-li-for-me — du lat. *iulus*, chaton, et de *forme*). Bot. Qui a la forme d'un chaton.

IUNG-BUNZLAU. V. BUNZLAU.

IURMA, rivière de l'Amérique du Sud. Elle sort du lac Roguaguado, dans le Pérou, coule au N.-O., entre dans la province brésilienne de Alto-Amazonas, et se jette dans l'Amazone, après un cours de 1,200 kilom. à travers des contrées encore peu explorées.

IUTRABOG, idole des Wendes, le dieu de l'aurore.

IUZGHAT, ville de la Turquie d'Asie. V. JUZGHAT.

IVA s. m. (i-va). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique du Nord, et dont l'une est appelée vulgairement GERMANDRÉE PETIT IF.

— s. f. Liqueur alcoolique peu sucrée, dont la base est fournie par un extrait de l'achillée musquée, et qui est remarquable par la finesse de son arome, sa saveur amère, agréable et stomachique.

IVAN ou **IWAN Ier** (Basilovitch), grand prince de Russie, de 1328 à 1340, surnommé **Kalita** (*Bourse*), parce qu'il en portait toujours une à sa ceinture pour faire l'aumône. Il établit sa résidence à Moscou, qu'il força le chef de l'Eglise russe d'habiter, réunit sous sa domination les principautés de Moscou, de Wolodimir, de Novgorod, et conçut le projet de fonder une vaste monarchie. Vers la fin de sa vie, il prit l'habit de moine et mourut dans un couvent.

IVAN ou **IWAN II**, grand prince de Russie, de 1353 à 1359, né en 1326. Il était fils de Simon et petit-fils du précédent. Le règne de ce prince, qui manquait de fermeté, fut marqué par des luttes intestines entre les grands.

IVAN ou **IWAN III** (Vassiliévitch), grand prince de Russie, surnommé **le Grand**, né en 1439, mort en 1505. Il monta sur le trône en 1462, au moment où la discorde régnait parmi les Tartares, maîtres depuis deux siècles de la Russie, marcha contre la Grande horde, qu'il battit à plusieurs reprises, délivra son pays du joug des étrangers, conquit Novgorod, après une lutte de sept ans, s'empara de Tver, du duché de Sévérie, échoua dans ses entreprises contre les chevaliers porte-glaive de Livonie, abolit radicalement les apanages et jeta les fondements de l'empire russe. Ivan épousa la petite-fille de Michel Paléologue, la princesse Sophie (1471), prit pour armoiries de la Russie l'aigle à deux têtes, reçut à sa cour les ambassadeurs de l'empereur, du sultan, du pape, des rois de Pologne et de Danemark, développa la civilisation dans ses Etats, attira les savants grecs, chassés de Constantinople par la conquête turque, et bientôt l'Europe et l'Asie virent en lui le souverain de toutes les Russies. Ce prince accoutuma ses sujets à cette soumission aveugle, base de la puissante autocratie moscovite. Les grands tremblaient devant lui, et l'on dit qu'un seul regard d'Ivan, lorsqu'il était enflammé de colère, suffisait pour faire évanouir les femmes timides. L'éducation n'avait pas tempéré la rudesse de ses mœurs et la dureté de caractère qu'il avait reçue de la nature. Il écoutait les inspirations du mal comme celles du bien, et telle était sa brutalité que, dans un accès de colère, il tua le second de ses fils, après avoir jeté dans un cachot l'aîné, Dmitri, qui y fut immolé. Ce prince eut pour successeur Vassili IV.

IVAN ou **IWAN IV** (Vassiliévitch), premier czar de Russie, surnommé **le Groznoï** (*le Menaçant*), né en 1529, mort en 1584. Il était petit-fils du précédent, et fils de Vassili III, à qui il succéda en 1533, ayant à peine quatre ans. Pendant sa minorité, la Russie, gouvernée par ses tuteurs, fut le théâtre d'une longue anarchie. Lorsqu'il eut dix-huit ans, Ivan, doué d'une énergie peu commune, prit en main le pouvoir, se fit sacrer czar (1547), institua les strélitz, corps de troupes régulières, et se mit aussitôt à l'œuvre pour détruire entièrement les derniers vestiges de la puissance tartare. Après s'être emparé de Kazan (1552) et d'Astrakhan (1554), il refoula les Tartares en Crimée, puis tourna ses armes contre l'ordre Teutonique, commit en Livonie toutes sortes de dévastations, s'empara de Derpt et de Narva; mais bientôt, attaqué à la fois par les Suédois et les Polonais, il se vit contraint d'abandonner la Livonie. Par la suite, les Tartares de Crimée pénétrèrent jusqu'aux portes de Moscou, qu'ils incendièrent (1571); puis, sept ans plus tard, le roi de Pologne, Etienne Bathori, ligué avec la Suède, s'avança en Russie, prit Potolsk, et eût renversé Ivan de son trône si ce prince n'eût imploré la médiation de Grégoire XIII en lui promettant de reconnaître sa juridiction spituelle, promesse qu'il n'eut garde de tenir lorsque le danger fut passé. Dans les premières années de son règne, Ivan se montra homme de guerre courageux, habile législateur, administrateur plein de sagesse. Ce fut lui qui revisa et rassembla en code, sous le nom de *Soudebuik*, les anciennes coutumes nationales, et il fonda la première imprimerie russe. Comme son aïeul, il attira à sa cour un grand nombre d'artistes et de savants étrangers, pour propager la civilisation dans ses Etats; mais, gâté bientôt par le pouvoir absolu, il s'abandonna, pendant les vingt-cinq dernières années de son règne, à tous les excès d'une férocité dont les annales du despotisme offrent peu d'exemples. Il montra une égale cruauté envers les peuples qu'il soumettait à sa puissance et envers ses propres sujets, qu'il accusait de ses défaites. Se croyant entouré de traîtres, il se plaisait à faire supplicier ceux qu'il pensait être ses ennemis; il prenait un horrible plaisir à se rendre dans les prisons, pour faire appliquer devant ses yeux quelque malheureux à la torture. Il se maria sept fois, répudia ou tua plusieurs de ses femmes, assomma, dans un accès de colère, un de ses fils, Ivan, avec un bâton ferré, et passa les dernières années de sa vie dévoré de remords, et dans un état de profonde décrépitude, causé par ses débauches, qu'il alliait, du reste, aux pratiques de dévotion les plus minutieuses.

IVAN ou **IWAN V**, czar de Russie, né en 1666, mort en 1696. Appelé par ordre de primogéniture à succéder à son frère Théodore II, en 1682, ce prince, alors âgé de seize ans, faible, souffrant, épileptique, fut écarté du pouvoir par un parti à la tête duquel se trouvait le patriarche Joachim, et son frère consanguin, âgé de neuf ans, qui devait être le fameux Pierre le Grand, fut proclamé czar par le peuple; mais, trois semaines plus tard, les strélitz se révoltèrent et Ivan fut mis sur le trône avec Pierre. Comme les deux jeunes princes étaient également incapables de gouverner, ce fut la princesse Sophie, leur sœur, qui prit en main la direction de l'Etat. Elle conserva la régence jusqu'en 1689, époque où, à la suite d'une nouvelle insurrection, Pierre s'empara du pouvoir, sans éprouver de la part d'Ivan la moindre résistance, et jeta sa tutrice dans un couvent. Ivan avait eu de sa femme, Prascovie Soltikof, cinq enfants, dont l'un, Anne, fut impératrice de Russie de 1730 à 1740.

IVAN ou **IWAN VI**, czar de Russie, né à Saint-Pétersbourg en 1740, mort en 1764. Il était fils du prince Antoine-Ulric de Brunswick et neveu de l'impératrice Anne, qui, sur le conseil de Biren, le désigna pour son héritier, bien qu'il n'eût que quelques semaines. Biren le fit proclamer empereur (1740); mais, à la suite d'un coup d'Etat, l'ambitieux ministre perdit la régence (18 novembre 1740), et, quelques semaines plus tard, un nouveau coup d'Etat plaça sur le trône Elisabeth, fille de Pierre Ier. Exilé et emprisonné avec ses parents, le jeune Ivan fut bientôt séparé d'eux et mis, à partir de 1756, au secret dans la forteresse de Schlüsselbourg. Il y subissait la plus étroite captivité lorsqu'un sous-lieutenant, nommé Mirovitch, conçut le projet de le délivrer et de le faire remonter sur le trône. Avec les cinquante hommes placés sous ses ordres, il essaya, dans la nuit du 15 juillet 1764, de forcer les portes de la prison; mais deux officiers, Vlasief et Tchokin, chargés par l'impératrice Catherine de la garde du jeune prince, voyant toute résistance impossible, se jetèrent sur Ivan et le poignardèrent. Le corps de l'infortuné prince, qui était d'une taille élevée et remarquablement beau, fut exposé pendant trois jours aux regards du peuple, puis jeté dans une fosse ignorée. Catherine défendit, sous peine de mort, de conserver les monnaies qui rappelaient le règne éphémère de ce prince, et fit anéantir tous les titres qui prouvaient la légitimité de ses droits au trône.

IVAN ou **IWAN**, prince russe, fils d'Ivan IV, né à Moscou en 1553, mort en 1582. Son père, le terrible Ivan, l'initia de bonne heure aux affaires d'Etat, en fit son compagnon de débauche et le rendit témoin de la plupart des meurtres qu'il ordonnait. A vingt-neuf ans, Ivan avait répudié deux femmes; cependant son cœur n'était point entièrement dépravé. Lorsque Bathori envahit la Russie et marcha de succès en succès, Ivan demanda à son père de le mettre à la tête d'un corps de troupes pour relever l'honneur de l'empire et chasser l'ennemi. A cette proposition, le soupçonneux Ivan IV s'imagina que son fils voulait le détrôner, entra dans un accès de folle colère, saisit un bâton ferré et en frappa le jeune Ivan, qui tomba mortellement blessé.

IVANÉ Ier, prince géorgien de la race des Orpélians, dans le XIe siècle de notre ère. Après la mort de son père, Libarid, qui périt assassiné, il entra au service de l'empereur de Constantinople, Isaac Comnène, en reçut le commandement des provinces d'Arschamouni et d'Haschdean, près de l'Euphrate, résolut de se créer une souveraineté indépendante, et, voyant ses manœuvres découvertes par le gouvernement grec, il appela les Turcs Seldjoucides. De concert avec ses alliés, il pénétra dans les provinces de Chaldée et de Djaneth, qu'il mit au pillage; mais, après le départ des Turcs, il ne put se maintenir dans ses possessions et gagna la Géorgie, où il parvint à reprendre une partie du vaste territoire qu'y possédaient ses ancêtres.

IVANÉ II, généralissime des armées de Géorgie, petit-fils du précédent. Il vivait dans la première moitié du XIIe siècle et rendit de signalés services au roi de Géorgie, David II, et à son successeur Démétrius II, en chassant les Turcs Seldjoucides de Tiflis (1123), de la forteresse de Khounan (1128), et en prenant une part capitale à la conquête de Davousch, de Gad, de Lorhi, d'Ani, etc. Il reçut en récompense de ses services la province de Daschia et les forteresses de Khounan, où il termina sa vie.

IVANÉ III, généralissime des armées de la Géorgie, petit-fils du précédent. Il vivait au XIIe siècle. Chargé par David III mourant de la tutelle de son jeune fils Temna (1156), il consentit, sur la demande de Georges, frère de David, à remettre à ce prince l'autorité suprême, sous la promesse de rendre la couronne à Temna lorsqu'il serait devenu majeur. Georges se fit alors sacrer roi et chassa, avec l'aide d'Ivané, les Turcs de la plus grande partie de l'Arménie septentrionale. Le généralissime se signala par de nombreux exploits, prit Ani, battit successivement le roi de Khebath, le sultan d'Aderbaïdjan et prit une place de plus en plus considérable dans l'Etat. Lorsque le jeune Temna eut atteint l'âge viril, Ivané rappela à Georges sa promesse de remettre le pouvoir entre les mains de son neveu. Georges refusa et se renferma dans Tiflis. Assiégé par Ivané et par les principaux princes du pays, il parvint à faire traîner le siége en longueur et ramena à sa cause par des promesses les chefs géorgiens ennuyés de la longueur de la guerre, de sorte qu'Ivané se trouva bientôt à peu près seul, avec Temna, pour poursuivre la revendication des droits de ce prince. Assiégé à son tour dans Lorhi par le roi Georges, Ivané se vit abandonné même de celui pour qui il avait pris les armes et il résolut alors de faire sa soumission. Georges lui promit l'oubli du passé; mais il viola aussitôt son serment, le fit emprisonner, ordonna qu'on lui crevât les yeux et immola tous les membres de sa famille qu'il put atteindre.

IVANÉ, prince arménien au service des rois de Géorgie, mort à Lorhi en 1231. Il était fils d'un des généraux de Georges III, roi de Géorgie, qui lui donna, en 1177, la plupart des biens possédés par la famille des Ophélians. Sous le règne de Thamar, fille de Georges III, Ivané devint premier ministre de Géorgie, pendant que son frère Zacharie occupait le poste de généralissime, ce qui les rendait maîtres du royaume. Ils montrèrent un grand zèle pour la propagation du christianisme, firent la guerre à Bektimous, roi musulman de Khelath, puis au successeur de ce prince, Mohammed, prirent Kars, ravagèrent l'Aderbaïdjan, s'emparèrent d'Ardjisch, mais se virent contraints de rentrer en Géorgie après avoir essuyé une grande défaite. Après la mort de la reine Thamar, Ivané et son frère conservèrent leur pouvoir sous le roi Georges IV. En 1209, pour venger leur défaite devant Khelath, ils recommencèrent la guerre contre les musulmans, poussèrent leurs conquêtes jusqu'à Ardebil et revinrent chargés d'un immense butin. Zacharie étant mort en 1211, Ivané joignit à l'administration des affaires le commandement des armées, gouverna avec sagesse et maintint la paix en Géorgie jusqu'en 1220. A cette époque, les Mogols envahirent le royaume. Le roi Georges IV et Ivané marchèrent contre eux, les battirent près de Khounan, mais essuyèrent bientôt après une écrasante défaite, qui contraignit le roi à chercher un refuge dans les montagnes pendant qu'Ivané s'enfermait dans la forteresse de Kheghi. Heureusement pour les Géorgiens, les Mogols ne surent pas profiter de leurs succès et remontèrent vers la mer Caspienne. En 1224, Ivané attaqua les Huns qui étaient venus s'établir près des frontières de la Géorgie, et les vainquit sur le bord de l'Araxes. Sous le règne de la reine Rousoudan, qui succéda à son frère Georges, le premier ministre fut maintenu dans son poste. En 1225, le sultan du Kharizm, Djelal-Eddin, fondit sur la Géorgie, vainquit Ivané, s'empara de l'Arménie septentrionale et de Tiflis (1226), massacra un grand nombre de chrétiens, força Ivané et la reine à se réfugier dans les montagnes, épousa, malgré elle, Thamtha, fille du ministre géorgien, ravagea l'Arménie méridionale et la Mésopotamie, fut vaincu, à son tour, par plusieurs princes coalisés, et enfin perdit la vie dans une expédition contre les Kourdes (1231). Cette même année, Ivané mourut à Lorhi.

Ivanhoë, roman de Walter Scott (1827, in-8o). Ce produit de sa vieillesse est un des plus brillants du célèbre conteur. L'époque et les personnages choisis par lui, pour sa fiction, présentent de l'intérêt, comme tout ce qui se rattache aux origines historiques d'un grand peuple. Il a voulu peindre ce moment de l'histoire d'Angleterre où la fusion des deux races, la race vaincue et la race conquérante, les Saxons et les Normands, n'est pas encore complète et amène des rivalités sanglantes. Richard Cœur de Lion, le roi chevaleresque, digne héros des romans de la Table ronde, est en Palestine; Walter Scott nous fait assister à son retour. Le monarque revient seul, le casque en tête et la lance au poing, comme un chevalier errant, et c'est lui qui, sous le nom du *Chevalier noir*, dénoue tous les fils de l'intrigue. Au fond et malgré la multiplicité des épisodes, l'action de ce roman est une; c'est la lutte du Normand Reginald Front de Bœuf, associé à un lord anglais, traître à son roi, pour servir Jean sans Terre, et à un templier, contre Cédric le Saxon, dont la fille, la belle Rowena, est l'unique rejeton des vieux rois de la Grande-Bretagne. Le point culminant est l'enlèvement de Cédric et de Rowena, emmenés dans le repaire de Front de Bœuf, d'où ils sont arrachés par un assaut furieux que donne au vieux manoir une bande d'outlaws, conduits par Robin Hood et par Richard en personne. Pour que la peinture des temps soit complète, un juif, Isaac d'York, et sa fille Rebecca se trouvent mêlés aux aventures de Cédric, et l'amour, cet élément des fictions, tient une place importante, par la passion sauvage que la juive a inspirée au templier, par l'affection beaucoup plus douce que lady Rowena et Rebecca vouent toutes deux à Ivanhoë, le compagnon de Richard dans ses périlleuses aventures. Des personnages épisodiques, comme le fou Wamba, le porcher Gurth et l'ermite de Copmanhurst, des peintures de la vie des proscrits dans les bois, un tournoi superbe, un jugement de Dieu où Rebecca est défendue par Ivanhoë complètent ces physionomies et ces peintures de mœurs. Mais, de l'avis des antiquaires, c'est dans la description du manoir de Cédric que l'auteur s'est surpassé; Walter Scott a ressuscité cette vieille demeure féodale, ses habitants et leurs coutumes patriarcales, avec autant de patience et d'intuition qu'en a montré chez nous Augustin Thierry, dans ses études sur les Mérovingiens.

IVANISCHEFF (Louis), économiste russe, né à Varsovie en 1793, mort en 1857. Après avoir rempli diverses fonctions administratives, il devint auditeur, puis maître des requêtes au conseil d'Etat, consul de Russie à Dantzig (1828); ensuite il fut chargé de missions diplomatiques à Paris et en Autriche. Il devint, en 1848, membre du conseil de l'empire; on lui doit plusieurs ouvrages estimés : *De l'instruction publique en Autriche*, par un diplomate étranger (Paris, 1841); *Des finances et du crédit public de l'Autriche* (Paris, 1843, 2 vol. in-8o); *Coup d'œil sur le commerce de l'Autriche* (Vienne, 1844, 1 vol. in-8o), et *Etudes sur les forces productives de la Russie* (Paris, 1852-1855, 4 vol. in-8o), ouvrage fort remarquable.

IVANOF (Théodore), auteur dramatique russe, né en 1777, mort en 1816. Il entra dans l'armée, où il servit jusqu'à sa mort. Ses œuvres dramatiques qui ont obtenu le plus de succès sont les suivantes : la *Vertu récompensée* ou *Une femme comme il y en a peu*, drame en trois actes (Moscou, 1805); les *Concurrents*, comédie en un acte (1808); *Tout ce qui reluit n'est pas or*, comédie en cinq actes (1808); *Marthe Borecka* ou la *Prise de Novgorod*, tragédie en cinq actes (1809); la *Famille des vieillards*, drame en un acte (1816).

IVANOF (Alexandre-Andreiévitch), peintre russe, né à Saint-Pétersbourg en 1806, mort en 1858. Il fit ses études artistiques à l'Académie des beaux-arts de sa ville natale, et commença à se faire connaître en 1832, par un beau tableau : le *Christ et Madeleine*, qui se trouve aujourd'hui dans la galerie de l'Ermitage. Afin de perfectionner son talent, il partit, aux frais de l'Etat, pour Rome, où il passa vingt ans, et s'y occupa presque uniquement de l'exécution d'une toile de dimensions colossales, l'*Apparition du Christ devant le peuple*, qu'il revint exposer à Saint-Pétersbourg. Peu de temps après son retour, une mort soudaine l'enleva dans la force de l'âge et du talent.

IVANOVO, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 105 kilom. N.-O. de Vladimir, près de la rive droite de l'Ouwot; 5,000 hab. Importantes manufactures de coton, de toiles et de toiles peintes.

IVAN-OZERO, c'est-à-dire *lac d'Ivan*, lac de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Toula, où le Don prend sa source. En 1697, Pierre le Grand commença un canal de

ce lac au Volga; mais l'œuvre fut abandonnée.

IVARA ou **IUVARA** (Philippe), architecte italien, né à Messine en 1685, mort à Madrid en 1735. Il entra dans les ordres; mais, cédant à sa vocation artistique, il résolut de continuer les études qu'il avait commencées sur l'architecture, et se rendit à Rome, où il prit pour maître Carlo Fontana. A une époque où le mauvais goût régnait dans l'art et où Borromini avait une vogue immense, malgré sa médiocrité et ses tendances déplorables, Ivara eut la rare fortune de trouver dans Fontana un artiste nourri des principes du grand art. « Si vous voulez rester avec moi, lui dit-il, il faut oublier tout ce que vous avez appris. » Ce salutaire conseil fut suivi par le jeune homme, qui trouva bientôt dans le cardinal Ottoboni un protecteur éclairé, fut chargé, par son intermédiaire, de quelques travaux, et se fit ainsi connaître du duc de Savoie. Ce prince lui confia l'exécution d'un palais sur le port de Messine, et fut si satisfait de son travail, qu'il le nomma son architecte, aux appointements de 3,500 francs. Peu de temps après, le roi Victor-Amédée le fit venir à Turin, où il lui confia des travaux immenses. Nous citerons, parmi ceux qu'il exécuta d'abord, l'*Escalier du roi*, dans le Palais-Royal; le *Palais Birago de Borgaro;* le *Palais de Stupigini;* la *Chapelle Saint-Joseph*, à Sainte-Thérèse; la splendide décoration de l'église de la Trinité, et surtout le *Monastère de la Superga* et le monument commémoratif de la levée du siége de Turin par les Français en 1706. Ces deux derniers édifices, commencés en 1715 et achevés seize ans plus tard, sont de véritables chefs-d'œuvre qui suffisent pour immortaliser le nom d'Ivara. Appelé ensuite à Rome par le pape, il y laissa des plans et des dessins que des circonstances imprévues ne permirent pas d'exécuter. De là il passa à Mantoue, où il édifia la coupole de Saint-André, et à Milan, où il éleva la façade de Saint-Ambroise. Jean V, roi de Portugal, lui demanda aussi le plan de l'église Patriarcale et du Palais-Royal, édifices remarquables à tous les points de vue, et dont on admire encore les proportions heureuses et la brillante ornementation. Il reçut pour ce travail de magnifiques récompenses. C'est en 1735, dans la dernière année de sa trop courte carrière, que Philippe V fit appeler Ivara à sa cour pour reconstruire le Palais-Royal, détruit par un incendie; mais à peine arrivé, avant même d'avoir achevé ses dessins, une maladie subite l'emporta en quelques jours. Ivara a laissé la réputation bien méritée d'un des plus grands architectes de son temps. On a de lui des planches remarquables, représentant des études d'architecture d'après l'antique et d'après les maîtres de la Renaissance.

IVE s. f. (i-ve — peut-être du germanique : anglo-saxon *ifig*, lierre, et aussi *yew;* anglais *ivy*, probablement le même que l'ancien haut allemand *iwa*, if; sanscrit *ewa*, éternité. Le *lierre*, comme l'*if*, est remarquable par sa longévité. V. IF). Bot. Nom vulgaire d'une *espèce de bugle ou de germandrée*, appelée aussi GERMANDRÉE PETIT IF. ‖ On dit également IVETTE.

— **Encycl.** On confond, sous le nom vulgaire d'*ive* ou d'*ivette*, deux ou trois labiées, rapportées, suivant les divers auteurs, aux genres bugle ou germandrée. L'*ive* proprement dite est une plante à tiges couchées, rameuses et velues, ainsi que les feuilles, qui sont divisées en trois lanières linéaires; ses fleurs sont sessiles, solitaires à l'aisselle des feuilles, d'un beau jaune taché de pourpre. Elle croît dans les jachères, les lieux incultes, secs et pierreux des régions tempérées, et fleurit en été. Toutes ses parties exhalent, surtout quand on les froisse, une odeur aromatique, résineuse, qui se rapproche de celle du camphre; la saveur de cette plante est âcre et amère. L'*ive* a été fort vantée, en médecine, comme astringente, apéritive, tonique, céphalique, vulnéraire, emménagogue. Sa réputation est bien tombée aujourd'hui. La *fausse ive* ressemble beaucoup à la précédente, dont elle se distingue surtout par ses fleurs pédicellées, beaucoup plus grandes et blanchâtres; elle croît dans les lieux secs et stériles des côtes de la Méditerranée. L'*ive musquée* a des fleurs sessiles, assez grandes, d'un pourpre rougeâtre; elle croît aussi au pourtour du bassin méditerranéen. sur les rochers et les collines sablonneuses. Toutes ses parties exhalent une odeur de musc assez agréable. Ces deux dernières espèces possèdent des propriétés analogues à celles de la première.

IVELINE, petit pays de l'ancienne France, dans l'Ile-de-France, compris aujourd'hui dans le département de Seine-et-Oise.

IVERDUN, ville de Suisse, dans le canton de Vaud. V. YVERDUN.

IVERNOIS (Philippe D'), général prussien, né à Genève en 1753, mort à Francfort-sur-l'Oder en 1813. Il appartenait à une famille d'origine française, qui, pour cause de religion, était venue s'établir en Suisse. Son père avait été lié avec J.-J. Rousseau. A l'exemple de plusieurs de ses parents, Philippe d'Ivernois prit du service en Prusse, y obtint l'ordre du Mérite (1778), devint colonel et se signala par son intrépidité. En 1807, il fut envoyé en Angleterre pour obtenir l'envoi de deux divisions destinées à attaquer les Français par les derrières; mais la paix de Tilsitt empêcha la réalisation de ce plan. D'Ivernois était général depuis 1808, lorsqu'il fut nommé, en 1813, gouverneur militaire de toutes les provinces situées entre l'Elbe et le Weser; la mort le surprit peu après. — Son fils, qui a été envoyé militaire de Prusse à Saint-Pétersbourg, est mort à Görlitz en 1864.

IVERNOIS (François D'), homme politique et économiste suisse, frère du précédent, né à Genève en 1757, mort dans cette ville en 1842. Imbu dès sa jeunesse des idées libérales, il les défendit avec ardeur dans sa ville natale; néanmoins, il prit parti contre la Révolution française, et avec tant de passion, que, lors du traité de 1798, en vertu duquel l'Etat de Genève devint département français, on y inséra cette clause : « Les citoyens Mallet du Pan, du Roveray et d'Ivernois ne seront jamais admis à l'honneur d'être Français. » Quatre ans auparavant, en 1794, d'Ivernois avait été condamné à mort par contumace, par un tribunal révolutionnaire établi à Genève, et il était parvenu à s'enfuir en Angleterre, où il résida jusqu'en 1814. Il y publia plusieurs ouvrages, notamment contre Napoléon et contre son système financier, et s'attacha, le premier, à prouver que le blocus continental manquait complétement son but, et enrichissait l'Angleterre au lieu de la ruiner. En 1797, George III lui conféra le titre de chevalier. En outre, il fut chargé de diverses missions diplomatiques, et en remplit une, entre autres, auprès de la cour de Russie. Après une absence de vingt ans, d'Ivernois put retourner, en 1814, à Genève. Nommé alors conseiller d'Etat, il fut désigné peu après, avec Pictet de Rochemont, pour représenter, au congrès de Vienne, la Confédération helvétique. Grâce à ses relations avec les principaux diplomates, il réussit à faire augmenter le territoire de la Confédération, et obtint la réunion de Genève à la république suisse. L'année suivante, il fut un des auteurs de la constitution libérale qui a procuré à cette ville de longues années de prospérité. Depuis cette époque, d'Ivernois s'occupa à peu près exclusivement d'importants travaux sur l'histoire et l'économie politique. Il a laissé dix fils et une fille de son mariage avec Mlle de Bontemps Le Fort. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Tableau historique et politique des deux dernières révolutions de Genève* (Londres, 1789); *Histoire impartiale des révolutions de Genève dans le* XVIIIe *siècle jusqu'à celle de* 1789 *inclusivement* (Genève, 1789); les *Révolutions de France et de Genève* (Londres, 1793); la *Révolution française à Genève* (1795); *Réflexions sur la guerre* (Londres, 1795); *Coup d'œil sur les assignats* (Londres, 1795); *Etat des finances et des ressources de la République française au* 1er *janvier* 1796 (Londres, 1796); *Histoire de France pendant l'année* 1796 (Londres, 1796); *Tableau historique et politique de l'administration de la République française pendant l'année* 1797, *des causes qui ont amené la révolution du 4 septembre et de ses résultats* (1798); *Tableau historique et politique des pertes que la Révolution et la guerre ont causées au peuple français dans sa population, son agriculture, ses colonies, ses manufactures et son commerce* (Londres, 1799); *Des causes qui ont amené l'usurpation de Bonaparte et qui préparaient sa chute* (Londres, 1800); les *Cinq promesses, tableau de la conduite du gouvernement consulaire envers la France, l'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne, et surtout la Suisse* (Londres, 1802); les *Recettes extérieures* (Londres, 1805); *Des effets du blocus continental sur la richesse et les finances de l'Angleterre* (Londres, 1811); *Napoléon administrateur et financier, pour faire suite au Tableau historique et politique des pertes que la Révolution et la guerre ont causées au peuple français dans sa population, son agriculture, ses colonies, ses manufactures et son commerce* (Reichenbach, 1812); *Exposé de la situation de l'Empire français et des comptes des finances de France* (Genève, 1813); *Tableau politique de l'Europe depuis la bataille de Leipzig* (Londres, 1814); *Matériaux pour aider à la recherche des effets passés, présents et futurs du morcellement de la propriété en France* (Genève et Paris, 1826); *Lettre sur l'accroissement de la population dans les îles Britanniques* (Genève, 1839); *Sur la mortalité proportionnelle de quelques populations, considérée comme mesure de leur aisance et de leur civilisation* (Genève, 1832); *Sur la mortalité proportionnelle des populations normandes, considérée comme mesure de leur aisance et de leur civilisation* (Genève, 1833). « Dans ces deux ouvrages, dit un biographe, M. d'Ivernois s'est attaché à démontrer que l'état proportionnel de la mortalité et des naissances dans une population quelconque est une mesure certaine de son aisance; mais que, pour juger de cette aisance, il faut examiner, non point seulement le nombre des naissances, qui s'accroît toujours avec la misère, mais aussi et surtout celui des vies utilisables. Il prouve que la vie moyenne la plus longue existe précisément dans les pays où il naît proportionnellement le moins d'enfants. » Les derniers ouvrages de d'Ivernois, consacrés aux mêmes recherches, sont : *Sur la mortalité des peuples* (Genève, 1833-1834); *De la fécondité et de la mortalité proportionnelles des peuples, considérées comme mesure* (Genève, 1836).

IVERSEN (Christian-Henri), écrivain danois, né à Copenhague en 1748, mort en 1827. Il fonda, en 1779, une imprimerie à Odensée, en Fionie, où il créa une société typographique (1782). On lui doit, entre autres ouvrages : *Recueil de bons mots; Collections d'une utilité générale* (1780-1799, 40 vol., avec gravures); *Progrès littéraires du Danemark* (1781-1789, 4 vol.); *Recueil de poésies inédites* (1782-1785, 4 vol.); enfin, il a publié un *Journal du diocèse de Fionie, de* 1780 *à* 1827.

IVES (SAINT-), ville d'Angleterre, comté de Cornwall, sur le canal de Bristol, au fond de la petite baie de son nom, à 30 kilom. O. de Truro; 5,700 hab Le port, défendu par une belle et bonne digue, peut recevoir deux cents vaisseaux. Cette ville est renommée pour la pêche du hareng; elle est merveilleusement située sur le rivage d'une baie dominée, dit M. A. Esquiros, par des collines de sable et des falaises blanchâtres de l'effet le plus pittoresque. L'église renferme des fonts baptismaux curieux. Le môle fut construit vers le milieu du XVIIIe siècle. ‖ Autre ville d'Angleterre, comté et à 6 kilom. E. de Huntingdon, sur l'Oure; 3,600 hab. Commerce de charbons et de drèches, de bestiaux, de volailles, etc. Un incendie a dévoré presque entièrement cette ville il y a quelques années. On y remarque l'église Saint-Ives, édifice élégant, avec une belle tour et beaucoup de sculptures monumentales; les restes d'un ancien prieuré, et, dans la partie N.-E. de la ville, *Cromwell-House*, maison célèbre pour avoir été habitée par Olivier Cromwell.

IVES, nom d'un saint et d'autres personnages. V. YVES.

IVES (Edouard), chirurgien et voyageur anglais, qui vivait au VIIIe siècle. Il partit, en 1754, pour les Indes orientales, qu'il quitta, en 1757, pour revenir en Angleterre. Il effectua son retour par Ceylan, Gombroun, Basra, Bagdad, Mossoul, Alep, Latakieh, Chypre, Livourne, l'Allemagne et la Hollande. Il a publié, sous le titre de *Voyage d'Angleterre aux Indes, en* 1754, *et voyage de Perse en Angleterre par une route peu fréquentée* (Londres, 1773, in-4°, avec cartes et fig.), un ouvrage important et intéressant, qui contient de bonnes observations sur les mœurs des Indous.

IVETEAUX (Nicolas DES), poëte français. V. VAUQUELIN.

IVETOT, ville de France. V. YVETOT.

IVIÇA, en latin *Ebusus*, en espagnol *Ibiza*, île de la Méditerranée, non loin de la côte orientale de l'Espagne. Elle forme, avec Formentera et plusieurs autres îlots, le groupe des îles Pityuses ou *îles des Pins*, et l'une des six juridictions de la province espagnole des Baléares, par 1° de long. moyenne occidentale, et 39° de lat. N. Cette île a la forme d'un pentagone irrégulier, dont la plus grande longueur est de 46 kilom. du N. au S., et la plus petite largeur de 21 kilom. de l'E. à l'O. Superficie, 650 kilom. carrés. Chef-lieu, Iviça; 25,505 hab. Le climat d'Iviça est doux et sain; les brises et les vapeurs de la mer tempèrent les chaleurs de l'été, et, pendant l'hiver, le thermomètre Réaumur ne descend jamais, suivant M. Germond de Lavigne, au-dessous de 12°. Le sol de l'île est élevé et couvert de montagnes garnies de pins, de sapins et de genévriers. Les cimes de ces montagnes sont couvertes de tours, pour découvrir les vaisseaux dans la haute mer; à leurs pieds s'ouvrent d'agréables et fertiles vallées. Le sol se prête surtout à la culture de l'olivier, de la vigne et du blé.

Les habitants sont, en général, d'une taille moyenne, bruns et agiles. Leur langue est une corruption de l'ancien limousin. Ils ont prouvé leur bravoure en repoussant plusieurs fois les attaques des corsaires, qui, à la fin, n'osaient plus descendre sur leurs côtes. « Le costume des paysans, dit Malte-Brun, consiste en une veste courte et un pantalon étroit, qui descend à mi-jambe. Leur coiffure est un bonnet de laine rouge, et leur chaussure consiste en *spardilles* ou semelles de jonc, terminées en pointes recourbées comme des sabots, et attachées avec des cordes du même végétal. Celui des paysannes est plus élégant : un vaste chapeau rond, un peu penché sur l'oreille, recouvre une guimpe qui leur enveloppe le menton et descend jusqu'à la ceinture. Cette guimpe, ouverte par derrière, laisse flotter une longue tresse de cheveux noirs; trois colliers de différentes grandeurs, dont deux supportent une croix, s'étagent sur leur poitrine; un tablier étroit, richement brodé, tranche sur la couleur noire de leur jupon, et la spardille recourbée est, comme chez les hommes, leur principale chaussure. »

L'île est divisée en cinq parties, que les naturels appellent *cuartones*. Le premier comprend Iviça, capitale de l'île, avec 5,000 hab. Cette ville est bâtie sur un rocher escarpé, avec une forteresse construite du temps de Charles-Quint. Ses rues sont montueuses et mal pavées, et ses édifices, y compris la cathédrale, sont peu remarquables. Le port est assez commode. Le *cuartone* de Santa-Eulalia, au N.-E. du précédent, occupe un territoire d'environ 23 kilom. Celui de Balanzar est le plus petit et n'a que 400 maisons. Le quartier de Pormany a un territoire de 23 kilom. Enfin, le quartier des Salinas, ainsi nommé du sel qu'on y trouve, n'a guère plus de 20 maisons. Au S., s'étend une belle plaine, où est située l'église paroissiale de Saint-Georges.

Les principaux îlots qui entourent Iviça sont : à l'O., les Conejeras (îles aux lapins); à l'entrée du port, les Portes d'Iviça; à l'E., Santa-Eulalia; au-dessus de celle-ci, Tagamago. Quoique quelques-uns de ces îlots soient assez étendus, ils ne sont pas habités; mais, à certaines époques de l'année, les habitants y envoient paître leurs troupeaux.

IVIÇA, ville d'Espagne, ch.-l. de l'île de *son nom, sur la côte* S.-E.; *6,000* hab. Evêché suffragant de Tarragone; petit port, défendu par une forteresse, et le plus important *de l'île*. Exportation *de sel, charbon de* bois, vins, grains, fruits, citrons, amandes, *etc. Cette ville fut* un des *points* extrêmes des travaux géodésiques entrepris pour la mesure de l'arc du méridien entre Iviça et les Orcades.

IVOI (Paul D'), littérateur français. V. DELEUTRE.

IVOIRE s. m. (i-voi-re — du latin *eboreus*, qui est d'ivoire, dérivé de *ebur*, ivoire. Si le *mot ebou*, que cite Champollion avec le double sens d'éléphant et d'ivoire, dans sa *Grammaire égyptienne*, était bien authentique, on pourrait, comme le remarque Pott, y rattacher le latin *ebur*. Une connexion avec le sanscrit *ibha* est rendue fort douteuse par l'existence du copte *obe*, qui signifie dent en général. Peut-être que le nom égyptien se rattache au nom sémitique de l'éléphant, *habbim*, qui pourrait être allié lui-même au sanscrit *ibha;* mais cela est peu probable). Substance osseuse, qui constitue les dents ou défenses de l'éléphant : *Un peigne en* IVOIRE. *Une bille d'*IVOIRE. *Un crucifix en* IVOIRE. *L'*IVOIRE *fossile, retiré des glaces du Nord, s'importe en Chine et en Europe.* (L. Figuier.)

> La pauvreté n'est point un déshonneur;
> N'est-on content que sur un lit d'*ivoire?*
>
> VOLTAIRE.

— Par anal. Substance provenant des dents ou des défenses de quelques autres animaux; matière dure des dents en général : IVOIRE *d'hippopotame, de narval. L'*IVOIRE *des dents se ramollit dans certaines maladies. L'*IVOIRE *qu'on trouve en Sibérie et au Canada est certainement de l'*IVOIRE *d'éléphant, et non pas de l'*IVOIRE *de morse ou vache marine, comme quelques voyageurs l'ont prétendu.* (Buff.)

— Poétiq. Dents ou défenses d'un animal :

> D'un *ivoire* perçant six cordons effroyables
> Ornent sa gueule énorme...
>
> DULARD.
>
> Son ennemi, hâtant son barbare plaisir,
> Court la gueule béante, et, prêt à le saisir,
> Rejoint et fait crier son double rang d'*ivoire*.
>
> DELILLE.

‖ Objet fabriqué avec de l'ivoire; objet sculpté en ivoire : *Le Louvre possède de beaux* IVOIRES.

> Il veut partir à jeun, il se peigne, il s'apprête;
> L'*ivoire*, trop hâté, deux fois rompt sur sa tête.
>
> BOILEAU.
>
> Là, sur un tapis vert, un essaim étourdi
> Pousse contre l'*ivoire* un *ivoire* arrondi.
>
> DELILLE.

‖ Blancheur comparable à celle de l'ivoire : *Un sein d'*IVOIRE. *Un cou d'*IVOIRE.

— Comm. *Ivoire vert*, Ivoire pris sur l'animal vivant ou mort depuis peu.

— Moll. Syn. d'ÉBURNE.

— Techn. *Noir d'ivoire*, Poudre noire fabriquée avec du charbon d'ivoire et d'os de pieds de mouton.

— **Encycl.** Techn. On fait une distinction entre l'*ivoire* que fournit l'éléphant d'Afrique et celui que donne l'éléphant des Indes; le premier est plus estimé, parce que les défenses sont plus grosses et qu'il est plus dur et d'un grain plus serré. L'*ivoire* des dents d'hippopotame surpasse en finesse et en dureté celui de l'éléphant, mais, comme ces dents sont creuses, on ne peut les employer qu'à de très-petits ouvrages, notamment pour la fabrication des dents artificielles. On utilise également les défenses du mammouth, dont on trouve les ossements dans les terrains de transport contemporain de la dernière grande catastrophe qui a donné aux continents leur forme actuelle. Les défenses du morse et du narval fournissent aussi un *ivoire* très-estimé; mais la plupart des dents d'éléphant viennent de la côte de Guinée. Les défenses, à l'état brut, sont connues dans le commerce sous le nom de *morfil;* on en a trouvé du poids de 80 kilogr.

Voici la composition chimique de l'*ivoire*, quelle que soit sa provenance :

Matière animale	24,00
Eau	11,15
Phosphate de chaux	64,00
Carbonate de chaux	0,10

Cette matière précieuse perd bientôt sa blancheur et son éclat au contact de l'air et de la poussière. *Spengler*, habile tourneur en *ivoire* de Copenhague, a reconnu qu'il suffit de le renfermer sous une cage de verre hermétiquement close pour l'empêcher de jaunir. Ainsi conservée et exposée aux rayons solaires, elle acquiert même une blancheur plus grande. Il a été conduit par cette obser-

vation a un procédé fort simple pour blanchir l'ivoire jauni : « Il suffit de le brosser avec de la pierre ponce calcinée et délayée, puis de le renfermer encore humide sous une cloche de verre que l'on expose journellement au soleil. »

On teint l'*ivoire* de différentes couleurs, en le plongeant dans un bain de brésil, de safran, d'épine-vinette, de vert-de-gris, de campêche ou de sel de fer, selon la couleur qu'on veut obtenir; mais auparavant on le laisse tremper pendant six à huit heures dans une solution d'alun ou dans du vinaigre.

On emploie l'*ivoire* pour la marqueterie et les revêtements de meubles, après l'avoir débité en feuilles minces. Pour cela, on scie des manchons d'*ivoire*, on les fend, puis on les étend à la manière du verre à vitres et on obtient ainsi des feuilles qui ont jusqu'à 0^m,30 et 0^m,40 de largeur.

Darcet transformait, par l'emploi de l'acide hydrochlorique, l'*ivoire* en une sorte de gélatine; il soumettait cette gélatine à l'action d'une dissolution de tan; il la veinait ensuite au moyen d'une dissolution d'or et d'argent, produisant ainsi une espèce d'écaille rouge artificielle. La gélatine ainsi préparée se chauffe et se soude comme l'écaille, qu'elle peut remplacer. On a même réussi à transformer de la sorte en fausse écaille, sans les déformer, des objets d'*ivoire* déjà façonnés.

L'*ivoire* résiste plus que le marbre à l'action du ciseau et du maillet, et, pour l'opération du premier dégrossissage, la scie est employée de préférence. Ensuite l'*ivoire* n'est plus travaillé qu'avec des instruments qui opèrent en grattant, des râpes rondes, ovales, plates. La pièce étant ébauchée, l'artiste termine son travail à l'aide de burins dont les formes varient à l'infini et avec lesquels il agit toujours en grattant, l'une des mains pesant ordinairement sur l'outil, tandis que l'autre le fait mouvoir. Pour polir, on emploie un grès réduit en poudre très-fine, mêlé à de la craie et ensuite la craie seule, en pâte.

Depuis quelques années, les tourneurs substituent à l'*ivoire* animal une substance éburnacée d'une grande blancheur, qu'on nomme *ivoire* végétal, et qui n'est autre chose que la substance intérieure de la semence d'un arbrisseau des grandes forêts du Pérou, le phytéléphas à gros fruits, que les indigènes nomment *tagua* et *cabeza di negro* (tête de nègre). Les graines du phytéléphas arrivent en Angleterre et en Belgique; le cent ne coûte, à Anvers, que 4 à 5 fr. On les appelle noix de tagua, et, improprement, marrons ou noix de coco. On les travaille au tour, et on fait, à Paris, une foule d'objets élégants qu'on ne paye très-cher que parce qu'ils sont vendus comme *ivoire* animal, *ivoire* dont le prix ordinaire est de 14 à 15 fr. le kilogr. Il y a un moyen très-simple de distinguer les deux sortes d'*ivoire*, qui nous a été indiqué par M. V. Pasquier, de Liége. L'acide sulfurique concentré développe, au bout de dix à quinze minutes, sur l'*ivoire* végétal, une teinte rose qu'un simple lavage à l'eau fait disparaître, tandis qu'il ne produit aucune coloration sur l'*ivoire* animal.

— Hist. L'*ivoire* était connu des peuples de l'antiquité, qui l'employaient, soit pour orner leurs maisons et leurs temples, soit pour sculpter les images de leurs dieux. On exécutait en *ivoire* toutes sortes d'ustensiles, qu'on ornait de plaques d'or. Heyne fixe au retour de l'expédition de Troie l'époque à laquelle les artistes grecs commencèrent à faire usage de l'*ivoire*. Il est probable que les Phéniciens apprirent aux Grecs l'art de travailler cette matière. Les Hébreux en décoraient aussi leurs meubles et jusqu'aux murs de leurs palais, comme le prouvent plusieurs passages de l'Ecriture. Salomon, dont les vaisseaux apportèrent de l'*ivoire* d'Afrique, s'en fit construire un trône incrusté d'or. Nos musées égyptien et assyrien du Louvre contiennent beaucoup de petits objets, peignes, boîtes, cuillers, manches de poignards en *ivoire*. L'*Iliade* ne fait qu'une seule mention de l'*ivoire*; il s'agit d'un frein incrusté d'*ivoire* appartenant à un Troyen. Mais, dans l'*Odyssée*, on voit le trône de Pénélope orné d'*ivoire* et d'argent. Ce fut avec un bâton d'*ivoire* que le sénateur Marcus Papirius, à Rome, frappa le Gaulois qui l'avait saisi par la barbe sur sa chaise curule. Chez les Etrusques, les attributs royaux étaient en *ivoire*. Les anciens écrivirent souvent sur des plaques d'*ivoire*. La grandeur des statues que l'on fit en Grèce avec cette matière indique une abondance extraordinaire de dents d'éléphant, provenant de relations très-actives avec les Perses et les Egyptiens. Cambyse, ayant subjugué les Ethiopiens, leur imposa, entre autres tributs, l'obligation de lui fournir vingt grandes défenses d'éléphant. Les Grecs prirent l'habitude de réunir l'or et l'*ivoire* dans la sculpture des bas-reliefs et des statues. C'est à l'école de Dipœne et Scillis, artistes crétois établis à Sicyone, que sont dues les premières statues d'or et d'*ivoire*. Les plus anciennes statues où entra l'*ivoire* furent celles que ces artistes exécutèrent dans le temples des Dioscures à Argos. Le temple de Junon à Olympie contenait, entre autres objets en *ivoire*, le coffre dit de Cypselus, la table d'or et d'*ivoire* des jeux Olympiques, le lit d'Hippodamie, le disque d'Iphitus et un grand nombre de statues, Junon, les Heures, les Hespérides, Minerve, etc. Aucune de ces statues ne dépassait les dimensions de la stature humaine. C'est à l'époque et sous l'influence de Phidias et de son école que la sculpture chryséléphantine fit ses plus grands progrès et entreprit des œuvres colossales. Phidias exécuta enfin la Minerve du Parthénon et le Jupiter d'Olympie, étranges et prodigieuses figures, dont l'une avait 12 mètres de hauteur et l'autre 19 mètres. La Minerve portait dans sa main une Victoire haute de près de 2 mètres. Sur l'épaisseur de ses semelles étaient sculptés des bas-reliefs. Phidias fit encore une Minerve pour Pellène, une Vénus pour Elis, toutes deux en or et en *ivoire*. Ses élèves firent dans le même système un Jupiter pour Mégare, un autre pour Syracuse, un Esculape pour Sicyone, un Bacchus pour Athènes, etc., etc. Dans la sculpture chryséléphantine, l'*ivoire* est employé à représenter les parties nues du corps, et l'or sert pour les vêtements.

La quantité d'*ivoire* employée à Rome est vraiment prodigieuse. On fit notamment exécuter en *ivoire* une statue de Jules César. Les portes d'un temple d'Apollon, élevé par Auguste en action de grâces de la victoire d'Actium, étaient aussi en *ivoire*. Le commerce de l'*ivoire* était extrêmement important. Dans la *Vie d'Apollonius de Tyane*, par Philostrate, on voit le célèbre magicien s'embarquer sur un vaisseau athénien chargé de statues d'or et d'*ivoire*, qu'on allait vendre en pays étranger.

Pour employer l'*ivoire*, les anciens l'amollissaient; mais ils n'ont transmis aucun renseignement précis sur ce procédé. Selon Dioscoride, la racine de mandragore passait pour avoir la propriété de ramollir l'*ivoire*. Il fallait faire bouillir le tout ensemble pendant six heures, après quoi l'*ivoire* se trouvait en état de prendre telle forme qu'on voulait. Selon Plutarque, on le faisait bouillir dans de l'orge fermentée. On employait l'huile de noix à la conservation de l'*ivoire*, en l'injectant à l'intérieur des statues.

L'art byzantin employa l'*ivoire* avec profusion. Dans l'église de Sainte-Sophie, à Constantinople, 365 portes étaient décorées de bas-reliefs en *ivoire*. On fabriqua beaucoup d'images de sainteté en *ivoire*, beaucoup de diptyques et de triptyques sculptés à l'intérieur de leurs volets. On en exporta une assez grande quantité en Occident, et, souvent, ces tableaux à volets servirent de retables aux maîtres-autels de nos églises. Charlemagne reçut deux portes en *ivoire* dans le genre de celles de Sainte-Sophie. Parmi les ouvrages byzantins en *ivoire* conservés en Europe, nous citerons le siége épiscopal de l'église de Saint-Vital, à Ravenne, œuvre du VIe siècle. Sous Charlemagne, l'art de l'ivoirier reçut une grande impulsion. « On ne se contenta plus, dit M. Labarte, de débiter l'*ivoire* en tables pour y sculpter des bas-reliefs qui entraient dans la composition des diptyques et des triptyques, ou qui servaient à l'ornementation des livres saints; on y tailla aussi des statuettes. On s'en servit pour une foule d'instruments du culte, calices, reliquaires, boîtes à hosties, bénitiers, crosses. On en faisait des coffrets pour les usages domestiques, et on en décorait les armes et les baudriers. »

Au XIe et au XIIe siècle, l'*ivoire* étant devenu rare, on se servit de la défense des morses. Pendant le XIIIe et le XIVe siècle, les sculpteurs d'*ivoire*, en France et en Italie, exécutèrent un grand nombre de remarquables figures en ronde bosse; au XVe siècle, furent sculptés beaucoup de grands retables portatifs. Le musée de Cluny possède trois de ces retables, et le musée du Louvre en offre un d'une grande dimension. Un seul nom d'artiste ivoirier français ou flamand paraît avoir survécu : c'est celui de Jean Lebraellier, désigné dans l'inventaire de Charles V comme ayant sculpté « deux grands beaux tableaux d'*ivoire* des trois Maries. » Il était en même temps orfévre. Au XVIe siècle, l'ivoirerie, après un temps d'arrêt, reprit son activité. Plusieurs crucifix sont attribués à Michel-Ange. D'autres beaux *ivoires* passent pour être de Benvenuto Cellini; on en attribue à Albert Dürer et à Jean de Bologne. Parmi les artistes italiens du XVIIe siècle, on doit citer Alexandre Algardi, auteur du célèbre bas-relief de *Saint Léon venant au-devant d'Attila*, qu'on admire dans l'église Saint-Pierre de Rome. Ce fut surtout dans les Flandres et en Allemagne que la sculpture en *ivoire* se développa au XVIIe siècle.

Les principaux ivoiriers connus sont : Copé, Flamand; Zeller, Hollandais; Angermayer et Duquesnoy, de Bruxelles; Van Obstal, d'Anvers, dont le Louvre possède plusieurs morceaux; Kern, de Nuremberg; Faid'herbe, de Malines; Bossint, de Bruxelles; les Zich, de Nuremberg; Berger, de Norvége; Permosers, Oelafen, Troyer, Mayer, les frères Steinhart; parmi les Français : Anguier, Le Géret, les Jaillot, Guillermin, Villerme, etc.

Quant à la fabrication dieppoise des ouvrages d'*ivoire* au tour, Villant de Bellefond rapporte, dans son *Voyage en Afrique* de 1666, qu'en 1364 les Dieppois équipèrent deux vaisseaux qui s'en allèrent à la côte d'Afrique, où ils se chargèrent d'*ivoire*, et qu'ils en ramenèrent tant, qu'il leur prit l'idée de le mettre en œuvre. L'ivoirerie de Dieppe fut très-florissante jusqu'en 1694, époque où les Anglais bombardèrent cette ville. De cette époque jusqu'en 1816, elle fut à peu près perdue, puis reprit un peu d'activité. C'est encore à Dieppe que se trouvent aujourd'hui les meilleurs ivoiriers.

IVOIRE (CÔTE D'). V. CÔTE DES DENTS.

IVOIRERIE s. f. (i-voi-re-rî — rad. *ivoire*). Art de l'ivoirier, du sculpteur en ivoire : *L'*IVOIRERIE *d'art n'existe plus.* (P. Magne.) ‖ Objet d'ivoire sculpté : IVOIRERIES *du* XIVe *siècle.*

IVOIRIER s. m. (i-voi-rié — rad. *ivoire*). Celui qui travaille, qui façonne l'ivoire, sculpteur en ivoire : *Les* IVOIRIERS *étaient au nombre des artisans privilégiés.*

IVORY (James), mathématicien anglais, né à Dundee (Ecosse) en 1763, mort en 1841. Il professa d'abord les mathématiques et la physique dans sa ville natale, puis entra dans l'industrie en 1789. Quinze ans plus tard (1804), il revint à sa première carrière, occupa la chaire de mathématiques du collége militaire de Harlow et se fit connaître du monde savant, en 1809, par l'élégant et fécond théorème qui porte son nom, et qui se formule ainsi : « Etant donnés deux ellipsoïdes de même excentricité, dont les principales sections coïncident entre elles, les attractions qu'exerce l'un d'eux perpendiculairement auxdites sections, sur un point à la surface de l'autre, sont aux attractions semblablement perpendiculaires du second sur un point correspondant de la surface du premier, dans le rapport direct des aires des sections auxquelles ces forces sont perpendiculaires. » En 1812, Ivory releva quelques insuffisances d'approximation dans l'équation des sphéroïdes peu aplatis que Laplace avait donnée pour celle de toutes les lois d'attraction, et il s'ensuivit entre les mathématiciens français une controverse qui ne dura pas moins d'une vingtaine d'années. Par la suite, il attaqua avec une grande vivacité les principes d'hydrostatique énoncés par Clairaut; mais la théorie de ce savant : « Une masse liquide homogène est en équilibre chaque fois que la résultante des forces qui agissent sur un point quelconque de sa surface est perpendiculaire à celle-ci, » n'en resta pas moins inébranlable aux yeux de tous les géomètres de l'Europe. Ivory perdit en disputes stériles un temps qu'il eût pu, grâce à ses remarquables aptitudes, employer d'une façon véritablement utile aux progrès de la science. En 1814, il reçut la médaille de Cowley, quitta l'enseignement en 1816, obtint, en 1831, une pension de 7,500 fr., et devint membre correspondant de l'Académie des sciences. On trouve de nombreux écrits de lui dans les *Transactions philosophiques* et dans le *Magasin philosophique* de 1809 à 1828.

IVOY, ancien nom d'un chef-lieu de canton des Ardennes. V. CARIGNAN.

IVRAIE s. f. (i-vrè — du lat. *ebriacus*, ivre; de *ebrius*, même sens, à cause de la vertu enivrante de l'ivraie : « pour ce que le pain d'ivraie enivre, » dit Estienne. Ménage fait observer que les Italiens nomment de même l'ivraie *capogirlo*, proprement vertige, et *imbriaca*, du latin *ebriacus*. Nodier tirait le nom de l'*ivraie* du latin *aborior*, parce qu'elle fait avorter l'espérance du laboureur; cette explication, comme la plupart de celles de Nodier, ne tient pas grand compte des lois grammaticales). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des hordéacées, dont une espèce se mêle aux céréales et y cause de grands ravages : *L'*IVRAIE *devient vénéneuse quand les bestiaux la mangent fraîche en trop grande quantité.* (H. Berthoud.)

L'*ivraie* usurpatrice étouffe le froment.

ESMÉNARD.

— Fig. Mauvaise semence, chose mauvaise qui se mêle aux bonnes et leur nuit ou les déprécie : *L'hypocrisie, dit ingénieusement saint Augustin, est cette* IVRAIE *de l'Evangile que l'on ne peut arracher sans déraciner en même temps le bon grain.* (Bourdal.)

— Loc. prov. *Séparer le bon grain de l'ivraie*, Séparer les bons des méchants, le bien du mal. Cette locution est empruntée à l'Evangile.

— **Encycl.** Bot. Les caractères du genre *ivraie* sont les suivants : fleurs disposées en faux épi; épillets solitaires sur chaque dent du rachis. Les épillets sont multiflores; leur glume est bivalve; la foliole extérieure grande, l'intérieure petite, souvent rudimentaire ou avortée; la glumelle est à deux paillettes, l'interne ciliée.

L'*ivraie* enivrante croît avec le blé. Elle est annuelle; son chaume, rude au toucher, atteint jusqu'à 1 mètre et plus de hauteur. Cette espèce est connue depuis fort longtemps, à cause de l'action nuisible de ses coryopses, connus eux-mêmes sous le nom d'*ivraie*. On leur a donné ce nom à cause de leur action narcotique sur l'économie. Les coryopses sont acides, âcres et déterminent des nausées, le vertige, le coma, des convulsions. Ils doivent leurs propriétés malfaisantes à la présence d'une substance appelée coliine. Il est à remarquer que, si l'*ivraie* agit sur l'homme, le chien, le mouton, elle est sans effets physiologiques sur les oiseaux, le cochon, le bœuf. L'*ivraie* croissant parmi les moissons, ses semences se mêlent à celles des céréales; de là les accidents qu'occasionne quelquefois le pain.

La farine d'*ivraie* a souvent causé de véritables epidémies dont on ignorait la cause. Il est probable que ces effets tiennent surtout à l'eau de végétation, car ils sont d'autant plus graves que la graine est plus éloignée de l'époque de la maturité. Parmentier assure même qu'en la faisant sécher au four on rend son action presque nulle. « Au reste, dit Bosc, pour peu qu'on ait de l'habitude, on distingue à la première bouchée, même à l'inspection, le pain qui contient de l'*ivraie*; il est âcre et amer; son odeur est nauséabonde et sa couleur noirâtre. Il est encore en France des cantons, surtout dans les pays de montagnes, où les cultivateurs ne purgent pas leurs grains d'*ivraie*, par un absurde principe d'économie, et mangent, par conséquent, toujours du pain qui en contient. J'ai cru remarquer dans un de ces cantons (la haute Bourgogne) que l'habitude leur rendait l'usage de ce pain moins dangereux, car ces cultivateurs paraissaient bien portants, tandis qu'un seul déjeuner, pris chez un d'eux, me troubla la tête et m'affaiblit pendant plusieurs jours. » Les remèdes à employer contre l'empoisonnement par l'*ivraie* sont le vomissement d'abord, puis l'eau vinaigrée comme boisson. L'*ivraie* nuit encore à l'agriculture en infestant et épuisant les sols ensemencés en céréales. On ne saurait donc trop soigneusement l'extirper, ce qui, du reste, est très-facile. Avant tout, il faut, pour cela, cribler les graines destinées aux semailles, pour les débarrasser de l'*ivraie* comme des autres plantes adventices. D'un autre côté, on évitera de répandre sur les champs de céréales les fumiers qu'on saurait contenir des graines de cette mauvaise herbe. Malgré tout cela, il peut arriver que l'*ivraie* s'introduise dans les cultures; dans ce cas, on l'extirpera par des sarclages, et mieux par la culture des plantes étouffantes, telles que la luzerne ou les vesces, qui doivent entrer dans tout assolement rationnel.

L'*ivraie vivace* est commune le long des chemins, dans les pâturages secs et les pelouses naturelles. On la connaît aussi sous le nom de *ray-grass*.

L'*ivraie multiflore*, fourragère comme l'*ivraie d'Italie*, est regardée par quelques-uns comme une simple variété de l'*ivraie vivace*.

IVRE adj. (i-vre — du lat. *ebrius*, mot que les étymologistes latins rapportent à *e*, hors de, et *bria*, sorte de mesure; mot à mot : qui est hors de la mesure). Qui a le cerveau troublé par les fumées, les vapeurs de boissons spiritueuses : *Solon permit de tuer un magistrat qui serait rencontré* IVRE. (La Mothe-le-Vayer.) *Un homme* IVRE *n'est jamais plus à son avantage que sous la table du festin.* (Mme E. de Gir.)

— Fig. Exalté par un sentiment, une passion : IVRE *de joie, de bonheur, d'amour.* IVRE *de sang, de carnage. L'homme* IVRE *de fanatisme torture et brûle son père au nom d'un Dieu de paix.* (De Ségur.)

— *Ivre mort*, Ivre au point d'avoir perdu connaissance : *Je n'ai pas rencontré, en deux ans, un homme* IVRE MORT *dans les rues d'Athènes.* (E. About.)

— Fam. *Ivre comme une soupe*, Complétement ivre, parce que la personne ivre est alors imbibée de vin comme le pain de la soupe est imbibé de bouillon.

— **Syn. Ivre, soûl.** Le premier de ces mots exprime un état moins ignoble que l'autre. L'homme *ivre* chancelle, ses idées sont plus ou moins troublées par le vin; l'homme *soûl* tombe dans un coin, il n'a plus d'idées. Au figuré, *ivre* se prend quelquefois en bonne part pour marquer le transport de la joie, l'exaltation d'une passion quelconque; *soûl* ne s'emploie que pour exprimer le dégoût, l'ennui.

— **Allus. litt. Quand Auguste avait bu, la Pologne était ivre.** V. AUGUSTE.

IVRÉE, ville d'Italie, ch.-l. d'un arrond., à 50 kilom. N.-E. de Turin, à la sortie de la vallée d'Aoste, sur la rive gauche de la Doire; 5,963 hab. Evêché suffragant de Turin; collége royal; séminaire théologique. Ivrée possède des fabriques de soieries et de tissus de coton; elle fait un important commerce de bétail, et on exploite du minerai dans les environs. C'est une ville fort ancienne; une colonie romaine s'y établit au temps de Marius. Le marquisat d'Ivrée fut fondé au IXe siècle et possédé par une branche de la maison des rois d'Arles. Anschaire, marquis d'Ivrée, en 870, fut père d'Adelbert, marquis d'Ivrée, qui épousa en premières noces la fille de Bérenger le Vieil, roi d'Italie, et, en secondes noces, la fille d'Albert le Riche, marquis de Toscane. Anschaire II, fils du précédent, fut duc de Spolète. Bérenger, frère d'Anschaire II, fut marquis d'Ivrée, puis roi d'Italie, et laissa de Gillette, fille de Boson, marquis de Toscane, Adelbert II, duc de Lombardie, marquis d'Ivrée, roi d'Italie; Othon, père de Hardouin, marquis d'Ivrée, qui disputa l'Italie à l'empereur Henri II, et Gui d'Ivrée, tué en 965. Le marquisat d'Ivrée, étant devenu domaine impérial, fut donné en fief, au milieu du XIIIe siècle, à Thomas de Savoie, comte de Maurienne. Les habitants se donnèrent, en 1313, à Philippe de Savoie, prince de Piémont, et, en 1349, Jean, marquis de Montferrat, céda à Amédée VI, comte de Savoie, dit *le Vert*, les droits qu'il pouvait avoir sur le marquisat d'Ivrée. Depuis lors,

ce marquisat n'a pas cessé d'être un domaine de la maison de Savoie.

Ivrée, prise par les Français en 1641, 1796 et 1800, devint, pendant l'Empire français, le chef-lieu du département de la Doire. Au début de la guerre d'Italie, en 1859, la bonne contenance des habitants d'Ivrée suffit pour faire reculer les Autrichiens. ‖ L'arrondissement d'Ivrée, partie de la province de Turin, situé au S. de l'arrond. d'Aoste, a 152,000 hectares et 161,915 hab. Le sol, accidenté par les ramifications des Alpes et arrosé par plusieurs cours d'eau, est d'une grande fertilité; il produit en abondance du blé, du seigle, des vins, de l'huile de noix, et des châtaignes. Elève de chevaux et de gros bétail. Exploitation de fer, de marbre et de houille. Fabrication de toiles. L'arrond. est administrativement divisé en 15 mandements et 113 communes.

IVRESSE s. f. (i-vrè-se — rad. *ivre*). Etat d'une personne ivre; ensemble des phénomènes que produit l'usage abusif des boissons alcooliques, peu de temps après leur ingestion : *A Kandahar, l'*IVRESSE *est regardée comme chose si immonde, que l'homme qu'on trouve pris de vin est placé à rebours sur un âne, puis promené ainsi par toute la ville, au son d'un petit tambour.* (F. Michel.)

— Par ext. Exaltation d'un sentiment, d'un désir; enivrement des passions : *Il faut encore de l'art et de la conduite jusque dans l'*IVRESSE *de la plaisanterie.* (Volt.) *Nous supportons plus facilement l'accablement du malheur que l'*IVRESSE *du succès.* (Pétiet.)

Le réveil suit de près vos trompeuses *ivresses.*
J.-B. ROUSSEAU.

— **Encycl.** Pathol. Les liquides alcooliques, introduits dans l'estomac, y sont rapidement absorbés, et passent immédiatement dans le sang, qui les transporte au cerveau. C'est par là que leur influence occasionne, dans tout l'organisme, les perturbations que tout le monde connaît. La première action des boissons spiritueuses est, en effet, de réveiller l'activité vitale tout entière. La physionomie s'anime, le mouvement s'accélère, l'imagination se colore, la parole est plus facile, les propos deviennent libres et indiscrets; mais, si l'on continue à boire, les sensations se troublent, les yeux ne distinguent plus clairement les objets, on voit double, les oreilles tintent, la langue s'embarrasse, on balbutie, les idées n'ont plus de liaison, elles se succèdent en désordre; l'empire de la volonté s'efface; bref, le délire commence. A un certain degré de l'*ivresse*, l'homme ivre commence à balbutier; puis sa face devient pâle, ses crachats tenaces; il a des vomissements; l'office des sphincters est aboli; les membres tremblent, le corps vacille et la fièvre s'allume. Cette abominable scène se termine par un sommeil profond, qui se prolonge souvent pendant vingt-quatre heures et au delà, quelquefois par des convulsions, l'apoplexie ou la mort. Cette terminaison fatale est très-rare, d'ailleurs, parce que l'empoisonnement alcoolique est rarement poussé à sa dernière limite.

L'*ivresse* n'est pas la même, selon qu'elle a été produite par telle ou telle boisson spiritueuse. L'*ivresse* de la bière, par exemple, qui est très-longue à se produire, alourdit et provoque le sommeil; celle que déterminent l'eau-de-vie et les autres alcools est la plus dangereuse de toutes, car le poison est ici dans sa plus grande concentration; elle donne lieu à une irritation de la muqueuse digestive quelquefois assez grave, et ses effets durent longtemps. L'*ivresse* du vin rouge n'est pas non plus la même que celle du vin blanc. Celui-ci, qui est d'ordinaire bien plus spiritueux et où l'alcool est à peu près libre, agit avec plus de force que l'autre, où l'alcool se trouve en combinaison avec les éthers particuliers qui communiquent au vin leur saveur et leur bouquet. Il convient de dire, toutefois, que ces éthers peuvent entrer pour une part dans le phénomène de l'*ivresse*, car lorsque celle-ci est causée par de bon vin rouge, elle a des caractères tout particuliers : c'est une *ivresse* charmante et joviale, au début, du moins, ou si elle est arrêtée à temps. Le champagne produit rapidement l'*ivresse*, et une *ivresse* gaie, d'abord parce qu'il est assez fortement alcoolique, et ensuite parce qu'il est absorbé très-vite, grâce à l'excitation que son acide carbonique exerce sur la muqueuse de l'estomac.

Les liqueurs proprement dites déterminent une *ivresse*, en général, tout alcoolique. Quelques-unes, pourtant, renferment des principes toxiques particuliers, qui ont une action distincte et caractéristique sur l'organisme, action qui vient alors s'ajouter à celle de l'alcool. La liqueur d'absinthe est de ce nombre; elle enivre d'abord par la forte proportion d'alcool qu'elle contient, et aussi par les essences d'absinthe, de fenouil, de coriandre, d'angélique, etc., que cet alcool tient en dissolution. Elle enivre et empoisonne surtout quand on a l'habitude de la prendre à jeun. Un verre d'absinthe contenant moitié d'eau suffit pour enivrer, à jeun, une personne qui n'y est point habituée. Le gin, lui aussi, engendre une *ivresse* particulière, une *ivresse* caractérisée par une immobilité et un entêtement singuliers.

On admet, en général, trois degrés d'*ivresse :* une simple surexcitation, une perturbation de la raison et de la volonté, l'abolition des fonctions cérébrales. Dans le premier cas, l'*ivresse* est caractérisée par l'éclat des yeux, une simple titubation et l'exaltation des idées plus ou moins embrouillées. Dans le second cas, les individus n'ont pas conscience de ce qu'ils font : ils se livrent quelquefois à des violences ou à des crimes dont ils ne conservent pas le souvenir. Cependant, il est des cas où l'*ivresse* est seulement accompagnée d'hébétude et de la prostration des forces. Souvent, il est des ivrognes qui se mutilent eux-mêmes, d'autres qui supportent les plus graves opérations chirurgicales sans éprouver aucune douleur. A son troisième degré, l'*ivresse* produit une apoplexie comateuse. Le malade est froid, insensible; le pouls est presque nul, l'œil vitreux et atone, la respiration stertoreuse; et n'était l'odeur alcoolique, il serait souvent impossible de distinguer cette *ivresse* d'une hémorragie cérébrale abondante ou d'une asphyxie.

La durée d'un accès ordinaire d'*ivresse* est de huit à dix heures. On en cite qui durèrent beaucoup plus longtemps. Aristote prétend même que Denys, tyran de Syracuse, resta ivre vingt-quatre jours de suite. Un accès d'*ivresse* laisse ordinairement des vertiges, qui ne sont pas de longue durée, si l'*ivresse* ne se reproduit pas trop souvent. Le lendemain, on se sent mal à la tête; on a les membres brisés et on est sans appétit. Quand l'*ivresse* se répète souvent, les lendemains se passent en frissons, en dégoûts, en malaise, en tremblements, etc. La pituite, le pyrosis, l'enchifrénement et une foule d'autres symptômes accompagnent les précédents.

Dans l'état d'*ivresse*, les fonctions organiques sont plus ou moins altérées. Ainsi l'estomac, dont l'activité est augmentée par le vin pris en petite quantité, rejette dans l'*ivresse*, par des vomissements, les matières qu'il contient, puis il devient insensible et la boisson y tombe comme dans un vase inerte. L'intestin est également paralysé et laisse échapper les matières stercorales à l'insu ou contre la volonté de l'individu. L'appareil génital éprouve d'abord une surexcitation; mais il ne tarde pas à se déprimer, et l'acte vénérien devient tout à fait impossible. L'analgésie est un des premiers phénomènes de l'*ivresse ;* les ivrognes reçoivent des blessures avec la plus grande insensibilité : « Nous avons, dit Racle, pratiqué à l'Hôtel-Dieu une suture de la peau chez un homme ivre qui venait de faire une chute sur une bouteille cassée, et qui s'était fait à la cuisse une plaie de 0m,20 environ de longueur; le blessé ne s'aperçut pas de l'introduction des épingles dans la peau, et il quitta l'hôpital immédiatement après le pansement. »

Les hommes ivres **exhalent** par tous les pores l'odeur des boissons dont ils sont gorgés, car ces boissons circulent avec leur sang. La transpiration insensible est chez eux la principale voie par où s'élimine la vapeur d'alcool. Cela explique pourquoi les personnes qui, après avoir beaucoup bu, n'étaient pas notablement ivres, le deviennent presque subitement lorsqu'elles sortent de table et s'exposent au grand air : l'arrêt brusque de la transpiration, devenu inévitable en pareil cas, s'oppose à l'élimination des vapeurs alcooliques et les retient dans le sang.

L'*ivresse* elle-même varie avec les peuples. Il est vrai que ces variations coïncident à peu près avec la différence des liquides absorbés. Ainsi, l'*ivresse*, gaie chez les Français, sombre et méditative chez les Anglais, brutale chez les Allemands, provoque chez les sauvages d'Amérique, comme chez les Thraces, selon le témoignage d'Horace, des accès de fureur étranges.

Le goût et le besoin des liqueurs alcooliques se font remarquer surtout dans les climats froids et humides; ils diminuent à mesure qu'on se rapproche des climats chauds et de l'équateur. Ici les liqueurs fortes sont remplacées par d'autres excitants. On supporte d'ailleurs beaucoup mieux les boissons spiritueuses en hiver qu'en été, mieux le soir que le matin, et après le repas qu'avant.

Il y a des personnes qui, par profession, ne peuvent guère échapper à certaines habitudes qui les conduisent quelquefois à s'enivrer; ces personnes sont entraînées presque inévitablement à boire sans y être portées par la soif, et uniquement pour procurer à leur système nerveux l'excitation dont il a besoin. Le malheureux qui est rivé à une besogne pénible et laborieuse, le militaire que l'on envoie à la chasse de ses semblables, le marin qui est exposé à des périls continuels dans une atmosphère humide et sur des flots orageux, tous ces hommes, auxquels il importe d'être quelque peu trompés sur la cruelle dureté des obligations que la société leur impose, absorbent des boissons par un instinct naturel.

D'ailleurs, quels que puissent être les accidents que fait naître une *ivresse* habituelle, il n'est pas moins vrai que certains individus peuvent sans danger s'enivrer régulièrement. On a vu et on voit encore de riches négociants, des hommes d'Etat, s'abreuver de thé dès le matin, pour dissiper l'*ivresse* de la veille, et s'enivrer chaque soir après avoir donné leur journée aux affaires les plus sérieuses. Pitt et Fox s'enivraient journellement ou à peu près. On en peut dire autant de Luther. Paracelse se livrait aussi presque tous les soirs à d'assez copieuses libations, et c'est sous l'influence de l'alcool qu'il dictait à son secrétaire les pages étranges de son *Paramirum.*

On voit des marchands de vin, des vignerons qui boivent quotidiennement de prodigieuses quantités de vin, et que cela n'empêche pas de se porter à merveille. Il est vrai qu'ils joignent à leurs libations une alimentation abondante et un exercice à peu près continuel. Les brasseurs allemands absorbent de la bière dans une proportion véritablement pantagruélique, et leur santé ne paraît pas s'en ressentir. On peut dire que les alcools proprement dits sont les seuls liquides enivrants auxquels il soit impossible à l'économie humaine de s'habituer réellement.

Les quantités de liquide qui déterminent l'*ivresse* présentent les variations les plus considérables. En général, quand on a l'habitude de ne boire aucune liqueur alcoolique, il suffit de quelques gouttes de vin pour amener dans l'économie une surexcitation presque morbide. M. Royer-Collard, neveu du célèbre homme d'Etat, rapporte, dans sa *Thèse sur les boissons fermentées*, qu'accoutumé depuis treize ans à l'usage presque exclusif de l'eau glacée, il éprouvait une sorte d'*ivresse* après avoir bu seulement quelques verres d'eau rougie. Chez ceux qui se sont habitués au vin, cette boisson semble nécessaire à la santé, et les liquides non alcooliques produisent de véritables dérangements. Un Anglais, homme de cabinet et de mœurs graves, affirmait à M. Andral que, pour la première fois de sa vie, il but de l'eau en traversant la Manche et que cette eau le fit vomir. La femme d'un négociant, âgée de cinquante ans, prit l'habitude de s'enivrer au point de ne plus trouver de goût qu'à l'eau de Cologne et d'en boire cinq à six flacons par jour. Après un an, elle devint leucophlegmatique, s'effraya de cet état, cessa brusquement l'usage de toute boisson fermentée et mourut huit jours après.

Esquirol a décrit, sous le nom de *monomanie de l'ivresse*, une maladie où l'ivrognerie provient d'une aliénation des facultés intellectuelles. Sobres jusqu'alors, les malades éprouvent tout à coup un besoin irrésistible de boissons enivrantes et se grisent perpétuellement. Il a vu une femme éprouver la monomanie de l'*ivresse* pendant tout le temps de l'âge critique et recouvrer la santé après la cessation complète des règles. Dans un autre cas, il a vu le besoin des boissons alcooliques se renouveler pendant trois ans à chaque automne, et disparaître ensuite entièrement dès que la malade fut soustraite à l'influence de cette saison en gagnant l'Italie à la fin de l'été. Gall vit dans une famille russe le père et le grand-père devenir victimes de leur passion pour l'*ivresse*, et le petit-fils manifester, dès l'âge de cinq ans, un goût extraordinaire pour les liqueurs fortes.

Tous ces faits sont étranges et, à bien des égards, inexplicables. En même temps qu'ils sont une preuve nouvelle de la mystérieuse complexité de l'organisation humaine, ils sont un avertissement pour ceux qui voudraient réduire à des lois trop absolues ou trop générales l'influence des susbtances toxiques sur l'organisme, et qui négligent l'importante considération des tempéraments, des habitudes, de l'hérédité et de toutes les métamorphoses que ces trois facteurs entraînent dans la vie. Il y a là une concurrence bien digne des méditations du philosophe et des persévérantes investigations du médecin.

Arrivons maintenant aux préservatifs et aux remèdes de l'*ivresse.*

Les anciens avaient déjà pensé aux moyens de prévenir l'*ivresse.* Plutarque nous raconte que Drusus, fils de Tibère, avalait, à l'insu des convives, quatre ou cinq amandes amères, et qu'on le lui défendit lorsqu'on eut découvert la fraude. Aristote, Hippocrate et Galien citent comme un préservatif les gousses d'ail; d'autres ont recommandé de manger du chou, de mâcher des feuilles de laurier; d'autres encore d'avaler quelques cuillerées d'huile. Tous ces procédés sont inefficaces, et l'on peut dire que, du moment où l'organisme contient une quantité suffisante d'alcool, l'*ivresse* se produit fatalement.

Quant aux remèdes, la question est différente. On prétend que l'homme ivre, plongé tout à coup dans l'eau, est tout à fait dégrisé. En Angleterre, le peuple use souvent de cet expédient. Il est possible, en effet, que le contact subit de l'eau froide détermine une accélération dans le mouvement sanguin et favorise l'élimination prompte de l'alcool. Mais les vrais remèdes de l'*ivresse* sont le café et l'ammoniaque. Une infusion de café prise sans sucre accélère la circulation et détruit le narcotisme de l'alcool au bout de peu de temps. L'ammoniaque agit presque instantanément. Un flacon d'ammoniaque placé sous le nez d'un homme ivre, ou tout simplement quelques gouttes d'acétate d'ammoniaque avalées avec du café suffisent pour guérir presque complétement l'*ivresse.* Dans certaines parties de la France, on a l'habitude de coucher les gens ivres sur les fumiers, où se dégagent en permanence des vapeurs ammoniacales.

Quelques économistes et quelques poëtes ont prétendu que l'*ivresse* est souvent salutaire; ils en ont même développé les mérites dans un langage assez éloquent.

Dans une chanson de jeunesse, M. Littré fait dire à Hippocrate :

Qu'il faut à chaque mois
S'enivrer au moins une fois.

Frédéric Hoffmann croyait de son temps que les poëtes ont besoin du vin et que les Grecs avaient perdu de leur esprit dès que les Turcs avaient détruit leurs vignes. La question de l'influence bonne ou mauvaise de l'*ivresse* était encore posée au XVIIe siècle, puisque l'on rencontre dans la collection des thèses de l'école de Paris deux dissertations, l'une de Langlois, intitulée : *Non ergo unquame brietas salutaris* (1665), l'autre de Hamet : *Non ergo singulis mensibus repetita ebrietas salubris.*

Evidemment l'*ivresse* exceptionnelle demande l'indulgence; mais ce que nous avons dit dans le courant de cet article et ce que nous aurons à dire au mot IVROGNERIE autorise surabondamment à proclamer l'*ivresse* habituelle une maladie des plus dangereuses en même temps qu'un vice crapuleux. Nous dirons au mot IVROGNERIE les mesures légales qui ont été prises, à différentes époques et notamment en janvier 1873, par l'Assemblée nationale, pour réprimer l'*ivresse* considérée comme un délit, et pour rendre l'ivrognerie moins commune qu'elle ne l'est malheureusement dans beaucoup de pays.

IVROGNE s. m. (i-vro-gne; *gn.* mll. — de *ivre*, avec la finale *ogne*, que M. Littré regarde comme un péjoratif; mais Scheler se prononce pour le latin *bibonius*, que l'on trouve dans un vieux glossaire latin). Celui qui a l'habitude de s'enivrer : *Un* IVROGNE *joyeux est une créature heureuse.* (Chateaub.)

C'est temps perdu de prêcher un *ivrogne.*
D. DE NIVERNAIS.

— Adjectiv. : *Sous le règne de Louis XIV, les gens de lettres étaient* IVROGNES. (Brill.-Sav.)

— **Anecdotes.** Le maréchal de Villars était fort adonné au vin. Se rendant en Italie pour se mettre à la tête de l'armée, dans la guerre de 1734, il alla faire sa cour au roi de Sardaigne tellement pris de vin, qu'il ne pouvait se soutenir et qu'il tomba à terre. Dans cet état, il n'avait pourtant pas perdu la tête, et il dit au roi : « Me voilà porté tout naturellement aux pieds de Votre Majesté. »

⁂

Dans la *Sérénade* de Regnard, un valet ivre prie un passant de l'aider à retrouver sa maison : « Où est-elle, ta maison? — Parbleu! répond l'*ivrogne*, si je le savais, je ne vous le demanderais pas. »

⁂

Beaumarchais, voyant un matin entrer son domestique dans un état d'ivresse difficile à décrire, lui dit : « Quoi! déjà ivre de si bon matin! » L'autre lui répondit en trébuchant : « Pardonnez-moi, monsieur, c'est d'hier soir. »

⁂

L'abbé Lattaignant avait soupé en ville, et avait bu assez copieusement; il sortit pour s'en retourner à pied; il faisait beaucoup de verglas; en conséquence, il tomba à plusieurs reprises. Voyant qu'il ne pouvait marcher, il resta. Il y avait déjà quelque temps qu'il était à plate terre, lorsqu'il passa un carrosse; le cocher l'aperçut à temps; on arrêta la voiture, l'abbé fut reconnu; madame de... lui dit : « Mais l'abbé, que faites-vous donc là, à une telle heure? — Madame, répondit-il, je ne puis marcher sans tomber, j'attends le dégel. » On le ramena chez lui.

⁂

Le marquis de C... et le duc de G... rencontrèrent un *ivrogne.* Le duc, après plusieurs questions, lui dit : « Avoue-le, il n'y a ici que M. le marquis et moi : n'est-il pas vrai que tu es un *ivrogne?* » L'*ivrogne* lui répliqua : « Attendez, monsieur, je vais vous répondre. » Il se plaça entre eux, et puis regardant tantôt l'un, tantôt l'autre : « Voulez-vous savoir de ma propre bouche si je suis un *ivrogne*, je vous répondrai : Entre deux, messeigneurs, entre deux. »

⁂

Un *ivrogne* qui allait mourir demanda un verre d'eau avant de se confesser. « Sur le lit de mort, disait-il, il faut se réconcilier avec son ennemi mortel. »

⁂

On disait à un homme qui buvait beaucoup : « Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se brise. — Votre avis, répondit-il, est hors d'œuvre, car ma cruche ne va jamais à l'eau, mais au vin. »

⁂

Un *ivrogne*, qui avait bien bu, se leva la nuit d'auprès de sa femme et alla satisfaire un besoin par la fenêtre. Comme il pleuvait, il entendait l'eau tomber d'une gouttière, et, croyant que c'était lui qui faisait ce bruit, il restait toujours dans la même posture. A la fin, sa femme lui cria : « Auras-tu bientôt fini? — Hélas! repartit l'*ivrogne*, je finirai quand il plaira à Dieu. »

⁂

Un *ivrogne* voulait passer par un cul-de-sac, croyant que c'était une rue. Comme il ne peut en venir à bout, il se persuade qu'on lui a bouché le passage : il tire son épée et se bat d'estoc et de taille contre une borne, qu'il prend pour un homme. A force de ferrailler, il fait sortir quelques étincelles : « Ah!

lè vilain, dit-il en reculant, il porte des armes à feu. »

∴

Un buveur intrépide voyait sa maison qui allait être engloutie par une inondation; il court vite à sa cave, en tire la seule pièce qui y restait; et après l'avoir fait transporter en haut : « Mes amis, dit-il, l'inondation augmente; ne perdons point de temps; vidons cette pièce de vin, et, pour nous sauver, nous aurons la futaille. »

∴

Un cordonnier, qui se grisait régulièrement trois fois par semaine, et battait sa femme dans ses moments lucides, prit la résolution de s'embarquer pour l'Amérique, cette terre bénie des sociétés de tempérance. Il écrivit du Havre qu'il venait de retenir son passage sur un navire de 500 tonneaux. « Cinq cents tonneaux! a dit l'épouse avec conviction, si la traversée est longue, ça ne suffira pas. »

∴

Dans un village près de Valenciennes, un ouvrier battait sa femme régulièrement tous les lundis, quand il revenait du cabaret. La pauvre créature commençait à s'y habituer; son homme était si bon quand il n'avait pas bu! Un jour, il naquit un enfant à ce pauvre ménage. Depuis lors, chaque lundi, le mari rentrait comme de coutume, rouge, chancelant; mais il ne levait plus le bras, il restait calme; et sa femme lui ayant demandé : « Pourquoi ne me bas-tu plus depuis trois mois? » L'ouvrier, montrant le berceau dans lequel dormait l'enfant, répondit : « J'ai peur d'éveiller l'enfant! »

∴

Un vieil *ivrogne*, ayant trop bu d'un coup,
Même de deux, tomba contre une borne;
Le choc fut rude, il resta sous le coup,
Presque assommé, l'œil hagard et l'air morne.
Un savetier, de près le regardant,
Tâtait son pouls, et lui tirant la manche :
« Las! ce que c'est que de nous, cependant!
Voilà l'état où je serai dimanche. »

MASSON DE MORVILLIERS.

∴

Berchoux a tracé ainsi, dans sa *Gastronomie*, le portrait extrêmement flatté de l'*ivrogne*, ou plutôt de l'homme ivre, ce qui n'est pas la même chose :

Avez-vous quelquefois rencontré, vers le soir,
Un brave campagnard regagnant son manoir,
Après avoir à table employé sa journée?
Sa tête est vacillante et sa jambe avinée;
Il trébuche parfois, mais toujours sans danger,
Car un dieu l'accompagne et doit le protéger.
Il s'avance, incertain du chemin qu'il doit suivre,
Guidé par la liqueur qui l'échauffe et l'enivre.
La joie est dans ses yeux; son cœur est délivré
Des ennuis dont la veille il était ulcéré.
Après mille détours, il retrouve son chaume;
Il se croit devenu souverain d'un royaume;
Ou plutôt l'univers, réclamant son appui,
Dépend de son domaine et relève de lui;
Il lègue à ses enfants des trésors, des provinces;
Sa femme est une reine et ses fils sont des princes;
Il triomphe au milieu de cet enchantement,
Demande encore à boire et s'endort en chantant.

IVROGNER v. n. ou tr. (i-vro-gné; *gn* mll. — rad. *ivrogne*). Se livrer à l'ivrognerie; boire jusqu'à s'enivrer : IVROGNER *dans les cabarets.*

S'ivrogner v. pr. Pop. S'enivrer, s'adonner à l'ivrognerie.

IVROGNERIE s. f. (i-vro-gne-rî; *gn* mll. — rad. *ivrogner*). Habitude de s'enivrer : *Il n'y a jamais eu de talents durables avec l'*IVROGNERIE *: il faut être sobre pour faire des tragédies et pour les jouer.* (Volt.) *On a calculé que l'*IVROGNERIE *tue en Angleterre cinq cent mille hommes par an.* (M. Lévy.)

— **Encycl.** Méd. L'*ivrognerie* détermine chez les individus qui s'y adonnent un ensemble de troubles et de perturbations matérielles et morales, qui se résument dans le plus complet abrutissement et dans la perte des facultés qui élèvent l'homme et l'ennoblissent. L'ivrogne devient lourd et gauche; il a la figure bouffie, les paupières et les yeux enflammés, les lèvres grosses, tremblantes et pendantes, le nez rouge, le visage plein d'éruptions et d'excroissances. Il balbutie; son haleine est fétide, ses déjections sont dures et son urine trouble, sa peau est flasque, ses muscles mous, ses mains tremblantes et sa démarche incertaine; son ventre est gros, il a des coliques, des oppressions, des insomnies, etc. Les facultés mentales de l'ivrogne suivent le dépérissement de son corps. Il perd la mémoire et le jugement. Il devient lâche, timide, irrésolu. Sale et négligé dans ses vêtements, crapuleux dans ses manières et dans ses propos, l'ivrogne tombe dans la stupeur, traîne une vie misérable et finit par mourir dans le marasme. Chez l'ivrogne, toutes les fonctions sont troublées, principalement celles qui réclament l'intervention directe du système nerveux. Nous avons déjà parlé des fonctions intellectuelles et morales; quant aux fonctions de la génération, si l'*ivrognerie* ne rend pas impuissant, elle rend souvent stérile, et quand, par malheur, il y a fécondation du fait d'un ivrogne, le produit est voué d'avance à l'existence la plus misérable. La digestion de l'ivrogne se trouble d'une manière grave. L'appétit diminue, l'estomac est affecté de contractions spasmodiques et les indigestions sont fréquentes. Un simple accès d'ivresse peut faire naître une hémorragie ou des inflammations. Chez l'ivrogne, les inflammations sont chroniques. Les mouvements nerveux prennent également un caractère maladif, et pour peu qu'il qu'il y ait prédisposition, l'hypocondrie est bientôt née chez les hommes, l'hystérie chez les femmes; tout cela sans préjudice du *delirium tremens*, cette affreuse maladie qui termine quelquefois la vie des ivrognes, et de la combustion spontanée, qui est plus rare, mais qui présente un caractère plus effrayant encore.

La répétition fréquente de cette aliénation passagère et aiguë qui caractérise l'ivresse, l'état habituel de congestion dans lequel se trouve le cerveau chez les ivrognes de profession amènent naturellement des désordres physiques et moraux, à la suite desquels s'établit un délire chronique, qui est une véritable aliénation mentale. Sur 1,079 aliénés admis à Bicêtre de 1808 à 1813, on compte 126 malades par suite d'excès de boisson. Sur 264 aliénations observées chez des femmes à la Salpêtrière, 26, suivant Esquirol, devaient être attribuées uniquement à l'abus du vin; et sur 150 femmes en démence, 6 devaient leur infirmité à cette même cause; encore n'est-il question ici que des cas dans lesquels les excès ont été tellement soutenus que leur influence presque exclusive était devenue incontestable. Outre la folie, on observe encore l'épilepsie parmi les maladies d'origine alcoolique. « L'ivresse, dit Plutarque, loge avec elle la folie et la fureur. »

La mythologie grecque nous montre dans Bacchus le dieu du vin, celui de l'*ivrognerie*. Mais Bacchus était souvent placé à côté de Minerve, pour indiquer que le vin donne de la vigueur à l'esprit. Plus tard, on mit une nymphe à ses côtés, afin d'indiquer qu'il est souvent bon de mettre de l'eau dans son vin. Aux débuts de l'histoire grecque, nous voyons Dracon punir de mort l'*ivrognerie*, Lycurgue faire arracher la vigne et ordonner que les ilotes pris de vin soient exposés aux regards des enfants, pour dégoûter ceux-ci du hideux spectacle que donne l'homme ivre. Pittacus, un des sept sages de la Grèce, fit décider que les fautes commises pendant l'ivresse seraient doublement punies. On fut même obligé d'instituer à Athènes des magistrats chargés de réprimer les désordres des convives. Ces faits indiquent que l'*ivrognerie* devait être alors fort répandue parmi le peuple grec. Il n'y a rien là de surprenant, quand on songe qu'Alexandre le Grand était renommé pour ses excès et qu'il tua un jour son ami Clitus dans un accès de frénésie alcoolique. Selon Plutarque, Denys avait établi un prix pour celui qui boirait le mieux à une fête instituée spécialement à cet effet.

Les premiers temps de Rome furent marqués par une sobriété louable. On n'y buvait guère de vin à l'époque de Numa. Plus tard, six cents ans après la fondation, il n'en était plus de même. Caton et Varron donnaient l'exemple de l'*ivrognerie*. On en vint alors à établir des lois répressives. Les délits commis dans le vin furent punis sévèrement. Les Romains de bonne maison durent prendre l'habitude de ne pas boire de vin avant trente-cinq ans. Il devint d'usage de ne boire du vin pur qu'au commencement du dîner, en l'honneur du *Deus Sospes;* on mêlait le vin et l'eau à la fin du repas, en l'honneur du *Jupiter Servator*. Toutefois, quand le sensuel Horace dégustait, sous les frais ombrages de Tibur, son vin de Falerne, en compagnie des amis et amies qu'il a chantés, il n'est pas à croire qu'ils missent plus de mesure dans leurs libations que de retenue dans leurs propos. Du moins, ils buvaient chez eux, et dans un appareil qui permettait encore un certain décorum; au contraire, voyez les ivrognes qui vont suivre un Néron, un Tibère dont les soldats changeaient le nom en celui de *Biberius;* voyez cet officier *Bibulus*, dont on disait : *Dum vixit, aut bibit, aut minxit.* Aurélien, lui, se servait d'un certain Bonesus pour enivrer les ambassadeurs des barbares afin de sonder leurs secrets. Malgré tous ces exemples, il ne paraît pas que la masse du peuple romain fût adonnée à l'*ivrognerie;* à Rome, ce vice fut toujours celui de l'aristocratie. On ne permettait aux soldats romains que de l'eau avec du vinaigre, et tous les Romains étaient soldats.

Après la chute de l'empire, l'histoire occidentale devient l'histoire de la religion catholique, qui s'insinua partout et imposa partout ses lois, ses ordonnances, ses canons. La consommation des boissons fut alors réglementée. Un concile, en 817, par exemple, accordait cinq livres de vin par jour pour un chanoine, soit environ deux litres et demi. Tacite, après avoir fait l'éloge des Germains, avait ajouté : *Adversus sitim non eadem temperantia* (Ils ne savent pas aussi bien se modérer à l'endroit de la soif). La bière, qui avait été connue de tout temps dans les régions du Nord, s'améliora et prit de l'extension vers le XIIIe siècle; c'est alors qu'on y introduisit le houblon. A cette même époque, l'usage de l'eau-de-vie fut révélé à l'Europe. C'est en Allemagne surtout que les désordres de l'*ivrognerie* apparaissent. On s'empresse d'y porter remède par des ordonnances assez singulières. En 1517, par exemple, Sigismond de Dietrichstein établit une société de Saint-Christophe, dont le but était d'empêcher de trinquer et de chercher à enivrer ses compagnons. Une autre société de tempérance fut établie en 1600, par Maurice, duc de Hesse, et une troisième, sous le nom de l'Anneau d'or, par Frédéric V, comte palatin. Celle de 1600 avait pour règle de ne boire pas plus de sept bocaux par repas et pas plus de deux fois par jour. Nous serions peut-être effrayés si l'on nous apprenait la capacité des bocaux.

L'eau-de-vie fut usitée de bonne heure dans les pays du Nord, comme un excitant dans les professions où l'homme a à lutter contre l'humidité. En Russie, par exemple, les mineurs et beaucoup d'autres ouvriers font une grande consommation d'eau-de-vie, sans courir les dangers que la même quantité de ce liquide occasionnerait dans les pays chauds. Schlozer prétendait, en 1764, que 635 individus meurent annuellement à Saint-Pétersbourg par l'eau-de-vie, mais qu'il en périrait bien plus par le froid sans le secours de cette liqueur. Certains Etats ont favorisé l'*ivrognerie*, pour augmenter le rendement des impôts dont ils frappaient les boissons. Gustave III de Suède établit, en 1783, le privilége de la vente des eaux-de-vie dans tout le pays. Il y eut des cabarets dans tous les villages, et l'*ivrognerie* s'accrut au point que la mortalité fit des progrès effrayants. Gustave III renonça à son privilége. En Angleterre, le peuple a toujours fait une grande consommation de bière et d'eau-de-vie. Depuis 1686, on a tenu à Londres un registre des morts subites dues à l'*ivrognerie*, et ce registre est lugubrement long.

Revenons aux peuples du Midi. Les Gaulois, comme les Germains, étaient enclins à l'*ivrognerie*. C'est le vin, dit-on, qu'ils étaient allés chercher en Italie en l'an 390, lorsque Camille, profitant de leur ivresse, pénétra dans leur camp et sauva son pays. C'est Fabius qui, dans la campagne des Gaules, y planta des vignes, qui s'y multiplièrent plus tard au point que Domitien, trouvant que cette culture nuisait à celle du blé, les fit arracher. Plus tard, Charles IX devait en faire autant. François Ier fit publier, en 1536, des édits très-sévères contre les ivrognes. Tout homme convaincu de s'être enivré était condamné, pour la première fois, à subir la prison au pain et à l'eau, pour la seconde à être fouetté, et pour la troisième, dit la loi, il le sera publiquement; en cas de récidive, il sera banni, avec amputation des oreilles. Louis XIV fut obligé de recourir plus d'une fois à des mesures de rigueur contre les ivrognes de sa cour. D'autre part, certains édits favorisaient la diffusion des boissons et par suite l'*ivrognerie*. Louis XII, par exemple, avait, dès l'an 1514, accordé à la communauté des vinaigriers la permission de distiller les eaux-de-vie, et dès 1678, au lieu d'être débitées uniquement et en petite quantité chez les pharmaciens, elles se vendaient publiquement dans les rues. On vit aussi s'établir alors les marchands de vin au pot, puis on sépara les marchands en détail des hôteliers et cabaretiers.

C'est ainsi que l'usage des boissons s'était introduit peu à peu dans toutes les classes de la société, et que celles-ci s'habituèrent à l'idée que ces boissons sont indispensables à la vie. Il n'y eut plus la moindre fête de famille, la moindre réjouissance dans le ménage sans *moult pots de vin.* Les anciens fabliaux sont pleins de ces histoires de fêtes bachiques.

L'Assemblée nationale vient de voter (23 janvier 1873) une loi tendant à réprimer l'ivresse publique et à combattre les progrès de l'alcoolisme. M. Alfred Naquet, chimiste distingué et membre de cette Assemblée, avait présenté dans la discussion des observations qui, sans excuser l'habitude des boissons alcooliques, expliquaient scientifiquement les raisons qui souvent produisent cette habitude chez les hommes adonnés à de rudes travaux. Selon lui, l'alcool n'est pas un aliment plastique, mais il est un aliment destiné à produire de la chaleur. Si l'ouvrier pouvait se procurer assez d'aliments plastiques, il n'aurait pas besoin de recourir aux boissons alcooliques; mais, comme il lui est souvent impossible de se procurer une quantité suffisante de substances azotées, il est presque forcé de suppléer à cette insuffisance par des boissons calorifiantes qui donnent une force momentanée, une force factice, mais qui en réalité finissent par détruire l'organisme. M. Naquet demandait donc à l'Assemblée de remplacer la loi répressive qu'on lui proposait de faire par des mesures préventives, au nombre desquelles il plaçait surtout l'extension de l'instruction publique. A l'appui de sa théorie sur les aliments calorifiants, il aurait pu citer l'exemple des Esquimaux, qui, faute d'alcool, vont jusqu'à boire dix ou douze litres d'huile de phoque, précisément pour alimenter cette chaudière intérieure que tout homme doit porter en lui et qui a pour effet d'entretenir la chaleur vitale. Si cette expression de *chaudière* a blessé les susceptibilités de quelques membres, c'est qu'ils ne savent point s'élever jusqu'à la hauteur de la science, ou plutôt c'est qu'un sot orgueil les irrite dès que de véritables savants veulent soumettre l'homme à leurs investigations impartiales. Quoi qu'il en soit, la loi a été votée : elle prononce une amende de 1 à 5 francs contre toute personne trouvée en état d'ivresse dans un lieu public, et, en cas de récidive, contre toute personne ayant déjà subi deux amendes, un emprisonnement de six jours à un mois avec une amende de 16 à 300 francs. Des peines plus sévères encore sont prononcées contre ceux qui se feraient condamner deux fois en police correctionnelle pour délit d'ivresse et contre les débitants de boissons qui, après une première condamnation, persistent à donner à boire à des gens ivres ou à des mineurs.

L'Assemblée nationale a certainement été guidée par d'excellentes intentions; mais nous croyons que les lois prohibitives seront toujours moins efficaces contre l'*ivrognerie* que les bonnes habitudes de travail et de moralité. A mesure que le peuple sentira mieux sa dignité et grandira en instruction, à mesure qu'il comprendra mieux ses intérêts et que les gouvernements s'attacheront davantage à les satisfaire, le goût malsain des boissons fortes diminuera dans le monde civilisé et le vice de l'*ivrognerie* finira par disparaître.

IVROGNESSE s. f. (i-vro-gnè-se; *gn* mll. — rad. *ivrogne*). Femme qui a l'habitude de s'enivrer : *Les* IVROGNESSES *sont nombreuses à Londres.*

— Adjectiv. : *Femme* IVROGNESSE.

IVRY-LA-BATAILLE, bourg et commune de France (Eure), canton de Saint-André, arrond. et à 34 kilom. S.-E. d'Evreux, sur l'Eure; 953 hab. Filatures de coton, moulins à tan et à blé; fabrication de peignes d'ivoire. Commerce de bestiaux. On y remarque les vestiges d'une triple enceinte et de fortifications imposantes; les restes d'une ancienne abbaye, dont le curieux portail byzantin est assez bien conservé; l'église paroissiale bâtie par Philibert Delorme (XVIe siècle), et enfin la pyramide commémorative de la bataille qui se livra en ce lieu (1590) entre Henri IV et le duc de Mayenne. Ivry était, au moyen âge, une place forte qui fut prise, en 1119, par Louis le Gros; en 1193, par Philippe-Auguste; en 1418, par Talbot; en 1424, par le duc de Bedford; en 1449, par le comte de Dunois, qui en fit démolir les fortifications. Les restes de la forteresse d'Ivry sont encore considérables et bien conservés. De l'abbaye d'Ivry, fondée vers 1071, par le comte Roger d'Ivry, échanson de Guillaume le Conquérant, il subsiste quelques débris importants, notamment un curieux portail byzantin.

Ivry (BATAILLE D'), gagnée par Henri IV sur le duc de Mayenne. Après la bataille d'Arques, Mayenne comprit la nécessité de relever sa réputation militaire, compromise par un si grave échec, et il ne suspendit point ses opérations pendant l'hiver. Il entreprit donc de délivrer les environs de Paris des garnisons royales, et il obtint d'abord quelques succès; mais Henri IV accourut du fond de la Normandie, arrêta Mayenne, puis alla assiéger la ville de Dreux, au secours de laquelle marcha Mayenne, après avoir reçu de Philippe II un renfort de 2,000 chevaux espagnols et belges, et de quelque infanterie allemande. A la nouvelle de son approche, le Béarnais décampa; mais ce ne fut pas pour fuir : il alla déployer son armée dans la plaine de Saint-André, entre Nonancourt et Ivry. Mayenne se montra presque aussitôt (13 mars); mais il était tard, et, par un accord tacite, la bataille fut remise au lendemain. Les ligueurs comptaient 11,000 ou 12,000 fantassins et 4,000 cavaliers, auxquels le Béarnais ne pouvait opposer que 8,000 hommes de pied et 3,000 chevaux. L'armée de Mayenne, comme celle de Joyeuse à Coutras, étalait un luxe étrange de riches armures, de harnais de prix, de casaques tout brillantés d'or et d'argent; comme à Coutras aussi, la cavalerie de Henri n'était armée que d'épées et de pistolets. Le Béarnais l'avait divisée en sept régiments, afin de suppléer au nombre par la mobilité; chaque régiment était flanqué de deux bataillons et précédé de tirailleurs. Six de ces corps de cavalerie avaient pour commandants le roi lui-même, Montpensier, d'Aumont, le grand prieur d'Angoulême, le baron de Biron, fils du maréchal, et le colonel allemand Tich de Schomberg; le septième régiment resta en réserve sous les ordres du maréchal de Biron, qui fit ainsi, comme il le dit lui-même, ce qu'aurait dû faire le roi. Henri avait autour de lui la fleur de la noblesse catholique et protestante : son cousin de Conti, La Trémouille, du Plessis-Mornay, Rosny, etc. Avec Mayenne étaient Nemours, le chevalier d'Aumale et le jeune comte d'Egmont qui, par ambition ou par fanatisme, s'était fait le serviteur dévoué des bourreaux de son père. Au reste, la disposition des troupes ligueuses était à peu près semblable à celle de l'armée royale.

Les historiens du temps racontent une anecdote des plus intéressantes au sujet de Henri et du colonel allemand que nous venons de citer. Schomberg, quelques jours auparavant, avait demandé au roi la paye de ses troupes; Henri, qui, comme on le sait, n'était pas un homme de finance, lui répondit brusquement « que jamais homme d'honneur ne demandait argent la veille d'une bataille. » Au moment d'engager le combat, le roi se rappela ce mot trop vif, et, s'approchant de Schomberg : « Monsieur de Schomberg, lui dit-il, je vous ai offensé; cette journée peut être la dernière de ma vie; je ne veux point emporter l'honneur d'un gentilhomme; je sais votre valeur

et votre mérite : pardonnez-moi et embrassez-moi. — Il est vrai, sire, répondit Schomberg; Votre Majesté me blessa l'autre jour, mais aujourd'hui elle me tue, car l'honneur qu'elle me fait m'oblige de mourir pour son service. » Il tint parole, et mourut en combattant vaillamment à côté du roi.

Avant de donner le terrible signal, chaque parti invoqua le secours du ciel; Henri nourrissait des sentiments religieux indépendants de toute secte, et on le vit, dans cette circonstance solennelle, monté sur son cheval de bataille et armé de toutes pièces, mais la tête découverte, s'avancer à la tête de ses troupes et invoquer à haute voix le Dieu des combats; en même temps, le ministre d'Amours faisait la prière, tandis qu'un cordelier, passant devant le front des ligueurs un crucifix à la main, anathématisait les hérétiques. Un cri immense de *Vive le roi!* répondit à l'invocation de Henri; c'est alors qu'il aurait adressé à ses troupes cette harangue si connue : « Mes amis, vous êtes Français, je suis votre roi, voilà l'ennemi. A eux! Si vous perdez vos cornettes, ralliez-vous à mon panache blanc : vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la victoire! » Sur le cimier de son casque ondulait un magnifique panache de plumes de paon blanc, comme pour se faire reconnaître de plus loin à ses amis et à ses ennemis.

L'action préluda par quelques volées meurtrières parties des six canons qui composaient l'artillerie royale, dirigée par le grand maître La Guiche; puis les deux cavaleries s'abordèrent dans un choc épouvantable. « Le duc d'Aumont culbuta les chevau-légers de la Ligue; les chevau-légers royalistes plièrent sous la charge d'un escadron de Wallons, qui, par une folle bravade, vint donner de la croupe de ses chevaux contre le canon du roi. Le maréchal d'Aumont, le baron de Biron, le duc de Montpensier chargèrent cette troupe étrangère, que soutinrent des escadrons de ligueurs français. Pendant ce temps, le choc décisif avait lieu sur un autre point. Comme le roi et Mayenne s'avançaient l'un contre l'autre, les reîtres de la Ligue, mis en désordre, d'abord par le canon, puis par les arquebusades des tirailleurs, se rejetèrent sur le gros escadron de Mayenne et y portèrent la confusion. Le roi chargea aussitôt les lanciers français et wallons, sans être arrêté par une furieuse décharge des carabins espagnols. Les lanciers n'avaient pu prendre le champ nécessaire et ne purent presque pas faire usage de leurs lances. En un instant, les deux troupes n'offrirent plus qu'une mêlée tourbillonnante. Henri, après avoir préparé sa bataille avec la science et le sang-froid d'un général romain, se comporta, une fois la lutte engagée, en paladin du moyen âge, et sembla croire qu'il devait conquérir sa couronne à la force de son bras. » (H. Martin.) Un instant même on le crut mort ou prisonnier et son escadron renversé, parce que celui qui portait la cornette royale, ayant été aveuglé par un coup de feu, ne se soutenait plus qu'avec peine, et que dans le même temps un officier, dont le casque était, comme celui du roi, orné d'un panache blanc, fut jeté à terre d'un coup de lance. Déjà les ligueurs criaient : « Victoire! » et les royalistes flottaient incertains entre la défense et la fuite, lorsque Henri accourut l'épée haute, couvert de sang et de poussière : « Tournez visage, leur cria-t-il, afin que si vous ne voulez combattre vous me voyiez du moins mourir; » et il se lança de nouveau dans la mêlée, entraînant ses troupes par un élan irrésistible. « Le combat fut terrible, mais court : la valeur et l'expérience militaire l'emportèrent sur le nombre; les ligueurs et leurs auxiliaires étrangers eurent le sort qu'avaient eu les courtisans à Coutras. D'Egmont fut tué d'un coup de pistolet; Mayenne, Nemours et le chevalier d'Aumale, voyant leur gendarmerie complétement rompue et dispersée, prirent la fuite devant la réserve royale, qui s'avançait sous les ordres du maréchal de Biron. Le roi remit ses escadrons en rang et poursuivit sa victoire. Partout la cavalerie de la Ligue était en déroute, pressée, l'épée dans les reins, par les royaux. » (H. Martin.)

L'infanterie de la Ligue ne fit, pour ainsi dire, aucune résistance; un gros bataillon de Suisses, qui restait sur le champ de bataille, ne savait comment concilier l'honneur de son drapeau avec son mécontentement de n'avoir pas reçu sa paye et la bonne envie qu'il avait de se rendre. On fit avancer du canon; il s'empressa aussitôt de mettre bas les armes, mais en exigeant un témoignage écrit qu'il leur avait été impossible de se défendre. Quant aux lansquenets, ce fut inutilement qu'ils demandèrent merci; le souvenir de leur trahison d'Arques les fit massacrer sans pitié. Le roi se lança ensuite à la poursuite des vaincus; il y périt plus d'hommes que dans la bataille, car Mayenne avait commis la faute de se battre avec une rivière à dos, position désastreuse en cas de défaite. Une multitude de fuyards tombèrent sous les coups du vainqueur ou se noyèrent en voulant passer l'Eure, grossie par les pluies. L'armée ligueuse était anéantie : elle avait perdu 1,500 cavaliers sur 4,000, et toute son infanterie était tuée, rendue ou dispersée; cinq canons et tous les drapeaux de l'ennemi tombèrent au pouvoir de la petite armée royaliste, jusqu'à la cornette blanche de Mayenne, semée de fleurs de lis noires, et à l'étendard rouge du comte d'Egmont. La Ligue ne se releva jamais de ce coup terrible.

IVRY-SUR-SEINE, ville et commune de France (Seine), canton de Villejuif, arrond. et à 9 kilom. N.-E. de Sceaux, à 6 kilom. S.-E. de Paris, près de la rive gauche de la Seine; pop. aggl., 8,601 hab. — pop. tot., 10,199 hab. Corderie, verrerie, fabrication d'allumettes, de noir animal, produits chimiques, jardins maraîchers. Caves immenses, taillées dans le roc, et pouvant contenir 20,000 pièces de vin. L'origine d'Ivry est fort ancienne. On le trouve mentionné dans une charte de Louis d'Outre-mer, sous le nom latin d'*Ivriacum*, et dans d'autres documents de la même époque, sous celui d'*Yvriacum*. Après avoir appartenu, jusqu'au XVIIe siècle, à des seigneurs obscurs, il devint la propriété de Cl. Bosc Dubois, prévôt des marchands et conseiller de la cour des aides, qui y fit bâtir un magnifique château dont il ne reste plus qu'une terrasse avec un pavillon. Aujourd'hui, la commune d'Ivry contient un grand nombre d'usines, de fabriques et de manufactures. Une propriété, appelée le *Petit-Château*, a appartenu à la duchesse d'Orléans, mère du roi Louis-Philippe, qui y est morte. Nombreuses maisons de campagne. Riants jardins.

IWAARITE s. (i-oua-a-ri-te). Minér. Substance trouvée à Iwaara, en Finlande, et qui est un composé de silice, d'acide titanique, de chaux et d'oxyde ferrique.

IWAN, nom de plusieurs princes et czars russes. V. IVAN.

IWAR, surnommé **Widfadme** ou **Widfarne** (*le Conquérant*), roi de Suède et de Danemark au VIIe siècle. Il se rendit successivement maître par son courage des trônes de Suède et de Danemark, s'empara d'une partie de l'Allemagne du Nord, du Northumberland, en Angleterre, et il se disposait à conquérir la Russie, lorsqu'il mourut.

IWUY, bourg et comm. de France (Nord), canton E., arrond. et à 9 kilom. de Cambrai; 3,720 hab. Fabrication de sucre, filage en fin, fabriques de clous, coutellerie, brasseries.

IXA s. m. (i-ksa — nom mythol.). Crust. Genre de décapodes brachyures, de la famille des oxystomes, tribu des leucosiens, dont l'espèce type vit sur les côtes de l'île de France.

IXALE s. m. (i-ksa-le — du gr. *ixalos*, sauteur). Mamm. Genre de mammifères ruminants, formé aux dépens des cerfs.

— Erpét. Genre de batraciens, formé aux dépens des rainettes, et dont l'espèce type habite Java.

IXANTHE s. m. (i-ksan-te — du gr. *ixos*, glu; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des gentianées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'île de Ténériffe.

IXAUCHÈNE s. m. (i-ksô-kè-ne). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Australie.

IXIE s. f. (i-ksî — allus. à la forme de la fleur, qu'on a comparée à la roue d'Ixion). Bot. Genre de plantes, de la famille des iridées, comprenant plus de cent espèces. ‖ On dit aussi IXIA.

— **Encycl.** Le genre *ixie* renferme plus de cent espèces, croissant pour la plupart au Cap de Bonne-Espérance. Ce sont des plantes herbacées, pourvues d'un rhizome raccourci en forme de tubercule ou de bulbe; leur tige est grêle, simple ou rameuse; les feuilles sont uniformes ou linéaires; leurs fleurs sont grandes, brillantes, accompagnées de deux bractées réunies en spathe. Chacune d'elles se compose d'un périanthe hypocratériforme, à tube grêle, à limbe divisé en six lobes; de trois étamines insérées à la gorge du périanthe; d'un ovaire adhérent, à trois loges multiovulées, surmonté d'un style filiforme, que terminent trois stigmates linéaires recourbés. Le fruit qui succède à ces fleurs est capsulaire, ovoïde.

Les *ixies* sont cultivées comme plantes d'ornement. On les cultive ordinairement dans des pots, dont on garnit d'abord le fond d'une couche de gravier épaisse de 0m,03 ou 0m,04, et que l'on achève de remplir avec de la terre de bruyère bien tamisée. La plantation se fait en octobre. La multiplication a lieu par caïeux, qui commencent à fleurir dès la seconde année. On a obtenu par les graines de nombreuses et belles variétés, qui fleurissent dès la troisième année.

IXIOLÈNE s. f. (i-ksi-o-lè-ne — du gr. *ixioeis*, gluant; *laina*, enveloppe). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Australie.

IXIOLIRION s. m. (i-ksi-o-li-ri-on — du gr. *ixioeis*, gluant; *lirion*, lis). Bot. Genre de plantes, de la famille des amaryllidées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Orient et la Sibérie.

IXIOLITHE s. f. (i-ksi-o-li-te — de *Ixion*, nom mythol., et de *lithos*, pierre). Minér. Variété de tantalite, que l'on trouve à Kimito, en Finlande, et qui contient une quantité considérable de manganèse et d'étain.

IXION s. m. (ik-si-on — nom mythol.). Astron. Nom de la constellation d'Hercule et de celle de la Couronne australe, chez les poëtes.

— Ornith. Altération du mot IXOS.

IXION, personnage mythologique de la Grèce, père de Pirithoüs et des Centaures. Il était, suivant la tradition, roi des Lapithes, en Thessalie, et avait établi sa demeure à Larisse, aux environs du mont Pélion. On lui donnait pour père Jupiter et pour mère la nymphe Mélite. Sa légende se résume dans le meurtre de son beau-père, l'hospitalité qui lui est accordée par Jupiter, sa passion pour Junon et la punition que lui inflige le maître des dieux.

Ixion épouse Dia, fille d'Hésionée, dans le palais duquel il s'est présenté avec un superbe attelage de trente-sept chevaux immortels; mais, comme il ne se presse pas de remplir les promesses qu'il a faites pour l'obtenir en mariage, Hésionée lui enlève ses beaux chevaux. Ixion feint de n'avoir pas ressenti cet affront, invite son beau-père à un festin magnifique et le fait tomber dans un brasier ardent. Ce crime le rend exécrable à toute la Grèce; il est obligé de fuir Larisse; partout on lui refuse asile; il ne trouve l'hospitalité que dans le ciel, où Jupiter, son père, veut bien le recevoir. Mais l'audacieux, loin de témoigner au roi des dieux la moindre reconnaissance, tente de faire manquer Junon à ses devoirs conjugaux. La déesse en avertit son époux, qui conçoit l'idée d'un stratagème : il abandonne à Ixion un nuage qui a toutes les apparences de Junon, si bien qu'Ixion croit posséder la déesse et se vante hautement d'avoir déshonoré Jupiter. A ce dernier trait, la colère de l'époux raillé s'allume; il frappe Ixion d'un coup de foudre et le précipite dans le Tartare, où Mercure, par son ordre, l'attache à une roue environnée de serpents, qui devait tourner sans relâche. Pindare dit que le malheureux Ixion, en tournant continuellement sur sa roue rapide, crie sans cesse aux mortels : « Honorez vos bienfaiteurs! »

C'est là, a-t-on dit, un mythe solaire, que les Grecs, à l'imitation d'une vieille légende aryenne, ont ainsi poétisé à grand renfort de circonstances dramatiques. Ixion, c'est le Soleil qui épouse l'Aurore, puis monte dans le ciel, s'unit au principe éthéré, Hêrê, traverse le nuage, etc.; de son commerce avec la nuée naissent les centaures (les Gandharvas védiques), personnification des nuages. Mais ce mythe perdit de bonne heure sa signification originaire. Ixion devint un demi-dieu, un héros, que chantèrent Eschyle et Euripide, dans des tragédies qui sont perdues. Virgile et Ovide lui ont infligé, outre le supplice de la roue, celui de soulever un rocher, comme Sisyphe :

. . . . *Tortes Ixionis angues,*
Immanemque rotam et non exsuperabile saxum.
(*Géorgiques.*)

Dans l'*Enéide*, il est condamné aux mêmes supplices que les Lapithes et Pirithoüs, et souffre, en outre, le supplice de la faim.

Les poëtes rappellent souvent le supplice d'Ixion :

. . . . Le Tartare s'ouvre;
Quels cris! quels douloureux accents!
A mes yeux la flamme découvre
Mille supplices renaissants.
Là, sur une rapide roue,
Ixion, dont le ciel se joue,
Expie à jamais son amour.
LA MOTTE.

Là, poussant de grands cris, l'odieux *Ixion*
Dont l'insolent amour osa tenter Junon,
Lié par les serpents d'une pâle Euménide,
Tourne autour d'une roue à la marche rapide.
MOLLEVAUT.

Nous voyons Ixion figurer jusque dans la fameuse chanson bachique d'Adam Billaut :

Par ce nectar délectable
Les démons étant vaincus,
Je ferais chanter au diable
Les louanges de Bacchus.
J'apaiserais de Tantale
La grande altération,
Et, passant l'onde infernale,
Je ferais boire *Ixion*.

Dans ses *Lettres à Emilie*, Demoustier envisage Ixion à un point de vue humoristique qui ne manque pas de philosophie. « Tant qu'il ne fut que fourbe et parricide, dit le malin auteur, Jupiter l'admit à sa cour; dès qu'il fut indiscret, Jupiter inventa pour lui un nouveau supplice. Hélas! tous les Jupiters se ressemblent :

Auprès d'eux vous pouvez, avec impunité,
Fouler aux pieds les lois, l'amitié, la nature :
Leur orgueil ne voit rien, pourvu qu'il soit flatté.
Mais il n'est point de gêne, il n'est point de torture
Qui puisse expier la piqûre
Qu'un mot fait à leur vanité. »

Mais c'est surtout par voie d'allusion que procèdent les écrivains, les prosateurs aussi bien que les poëtes; pour eux, le *nuage qu'embrassa Ixion* caractérise les jouissances imaginaires, les plaisirs trompeurs et mensongers. La *roue d'Ixion* représente cette succession de circonstances pénibles, d'événements fâcheux qui semblent s'enchaîner, et au milieu desquels on tourne comme dans un cercle :

« Voilà tout ce que j'ai le temps de vous dire sur le point de poursuivre ma marche. Adieu, cher Voltaire; n'oubliez pas un pauvre *Ixion* qui travaille comme un miserable à la *grande roue des événements*, et qui ne vous admire pas moins qu'il ne vous aime. »
FRÉDÉRIC II.

« L'ambitieux qui a manqué son objet, et qui vit dans le désespoir, me rappelle *Ixion mis sur la roue pour avoir embrassé un nuage.* »
CHAMFORT.

IXION, prince du sang des Héraclides, qui régna à Corinthe après la mort de son père Alétès.

IXIONANTHE s. m. (i-ksi-o-nan-te — du gr. *ixioeis*, gluant; *anthos*, fleur). Bot. Genre d'arbres, rapporté avec doute à la famille des cédrélacées, et comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Asie tropicale.

IXOCOSSYPHE s. m. (i-kso-ko-si-fe — du gr. *ixos*, glu; *kossuphos*, merle). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des merles.

IXODE s. m. (i-kso-de — du gr. *ixodês*, collant, venu de *ixos*, glu, pour *fixos*, auquel correspond exactement le latin *viscus, viscum*, même sens). Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des acarides, comprenant une soixantaine d'espèces : *L'*IXODE *sanguin est si petit qu'on peut rarement le voir sans s'armer d'une loupe.* (Bosc.)

— **Encycl.** V. TIQUE.

IXODÉ, ÉE adj. (i-kso-dé — rad. *ixode*). Arachn. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'ixode.

— s. m. pl. Famille non adoptée d'arachnides, de l'ordre des acariens, composée du seul genre ixode.

IXODIE s. f. (i-kso-dî — du gr. *ixodês*, visqueux). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie.

— Syn. de BRASÉNIE, autre genre de plantes.

IXODINÉ, ÉE adj. (i-kso-di-né — rad. *ixos*). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'ixos.

— s. f. pl. Famille de passereaux dentirostres, ayant pour type le genre ixos.

IXOLYTHE s. f. (i-kso-li-te — du gr. *ixos*, glu; *lithos*, pierre). Minér. Matière minérale découverte et décrite par M. Haidinger, et qui est un mélange solide de carbures d'hydrogène voisins des paraffines.

IXORA, dieu indien, également désigné sous les noms d'**Eswara**, d'**Isburem**, de **Ruddirem**, de **Rutrem**. Il quitta les cieux pour se rendre sur la terre, y commit toutes sortes de crimes, épousa *Pardavi*, fille du roi des montagnes, avec laquelle il vécut mille ans, et coupa, dans une dispute, une des têtes de son frère Brahma. Pour expier cet attentat, il se soumit à une dure pénitence, puis erra au hasard en mendiant. Etant arrivé en un lieu qu'habitaient des brahmines, en compagnie de fort belles femmes, il employa des sortiléges pour séduire ces dernières et les emmena avec lui. Les brahmines, irrités, se mirent à sa poursuite et lui firent subir une cruelle mutilation. Ixora n'en continua pas moins le cours de ses aventures terrestres. D'après les légendes indiennes, ce dieu ayant accordé à un géant, son serviteur, le pouvoir de réduire en cendres tous ceux sur la tête desquels il poserait la main, le géant voulut essayer sur son maître l'efficacité de ce don. C'en était fait d'Ixora, s'il ne s'était réfugié dans une coquille, où il était, du reste, fort peu en sûreté. Wichnou, connaissant sa position critique, se hâta de venir à son secours, sous la forme d'une belle femme, dont le géant s'éprit, et promit à celui-ci de céder à ses désirs s'il se lavait la tête, qu'il avait fort sale. Le géant courut vers la rivière voisine; mais à peine eut-il touché son front de la main qu'il tomba en poussière. Ixora est représenté avec trois yeux, seize bras et seize mains, ayant chacune un attribut différent.

IXORE s. f. (i-kso-re — de *Ixora*, nom mythol.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des psychotriées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Asie et l'Afrique tropicales.

IXOS s. m. (i-ksoss). Ornith. Nom hébreu d'un oiseau que l'on croit être un vautour. ‖ Syn. de TURDOÏDE, genre de passereaux, formé aux dépens des merles.

IXTEPEXI, bourg du Mexique, à 32 kilom. S.-E. de Mexico; 2,300 hab. Ce bourg est principalement habité par des familles indiennes qui cultivent la cochenille.

IXTLILXOCHITL (don Fernando DE AVALA), historien mexicain, né à Tezcuco vers 1568, mort vers 1648. Ses ouvrages, composés en espagnol et qui se trouvent en manuscrit aux archives nationales de Mexico, ont été publiés pour la plupart dans les *Antiquities of Mexico* de lord Kingsborough. Ils consistent en treize relations et en une histoire des Chichimèques, qui vont des temps les plus anciens jusqu'à la destruction de l'empire mexicain. M. H. Ternaux-Compans a publié une traduction de la treizième relation sous le titre de : *Cruautés horribles des conquérants du Mexique et des Indiens qui les aidèrent à soumettre cet*

empire à la couronne d'Espagne (Paris, 1838, in-8°), et de l'ouvrage capital de l'auteur, son *Histoire des Chichimèques ou anciens rois de Tezcuco* (Paris, 1840, 2 vol. in-8°). Ce dernier livre, le plus authentique qu'on ait écrit sur l'histoire ancienne du Mexique, est, sous le rapport du style et de la critique, bien supérieur à ceux qui ont été composés par les Espagnols. On y trouve beaucoup moins de fables et de miracles, et il est entièrement exempt de ce fatras d'érudition et de digressions qui rendent si fatigants les ouvrages de cette époque.

IXWORTH, en latin *Icenorum Oppidum*, ville d'Angleterre, comté de Suffolk, à 35 kilom. N.-O. d'Ipswich; 1,250 hab. Antiquités romaines.

IYNX s. m. (iainkss). Ornith. V. YNX et TORCOL.

IYNX, fille de Pan et d'Echo. Elle servit les amours de Jupiter et d'Io, dont elle était la suivante, et excita pour ce fait la colère de Junon, qui la changea en torcol. Cet oiseau était chez les anciens l'emblème d'un amour malheureux et non partagé. On l'employait dans les opérations magiques au moyen desquelles une femme abandonnée croyait pouvoir rappeler vers elle son amant.

IZAIRE (SAINT-), village et commune de France (Aveyron), canton, arrond. et à 20 kilom. de Saint-Affrique, sur la pente d'une colline dont la base est baignée par les eaux limpides du Dourdou; 1,276 hab. Le château de Vabres, qui s'élève aux environs du village, est bâti en forme de carré parfait, sur une double terrasse. Les tourelles sont très-élégantes. La tour centrale est remarquable par sa hauteur. Ce beau château a appartenu aux évêques de Vabres.

IZAR s. m. (i-zar). Engin de chasse en usage chez les Kabyles algériens; composé d'une pièce de toile de 1 mètre et demi de haut environ sur 75 à 80 centimètres de large, peinte sur l'une de ses faces, surmontée d'une tête de chacal dont les yeux ont été remplacés par de petits miroirs, munie de la queue du même animal, qui se laisse voir dans le bas. Cette toile, tendue au moyen de quatre roseaux placés en croix, forme un bouclier que le chasseur tient d'une main, et derrière lequel il s'abrite, en regardant, sans être vu, par deux trous placés à hauteur convenable : *L'*IZAR *est fabriqué dans les montagnes de la Kabylie, et vendu au prix de* 6 *à* 10 *francs.* (C. Devaux.)

IZED s. m. (i-zèd). Mythol. Nom donné à des esprits aériens de la même famille que les génies de la mythologie grecque, et qui jouent un rôle considérable dans les anciennes doctrines dualistes de la Perse.

— **Encycl.** Les *izeds* étaient des esprits de second ordre chargés de veiller sur chaque jour du mois et de gouverner les éléments. Ils étaient surtout invoqués par les agriculteurs, et à ce titre présidaient à la conservation des fruits de la terre. Ils avaient pour supérieurs immédiats les amschaspands, et ils continuent d'être l'objet du culte des Parsis : « J'invoque, lit-on dans le *Iaçna*, un des livres sacrés de la Perse, je célèbre tous les *izeds*, et célestes et terrestres, qui distribuent les richesses, qui doivent être adorés et invoqués par la pureté (virginité), qui est excellente. »

Les Parsis les considèrent comme des anges gardiens. Ils peuvent servir de patrons aux individus, aux familles, aux villes elles-mêmes. Ils portent alors des noms particuliers, comme les anges chrétiens, et forment une hiérarchie étendue.

IZÉMIEN, IENNE adj. (i-zé-miain, iè-ne — du gr. *izéma*, action d'aller au fond). Géol. Se dit des terrains de sédiment : *Terrains* IZÉMIENS.

IZERNORE, bourg de France (Ain), chef-lieu de canton, arrond. et à 11 kilom. N.-O. de Nantua, sur l'Oignieu et l'Anconnans; pop. aggl., 978 hab. — pop. tot., 1,011 hab. Izernore, l'*Isernodurum* des anciens géographes, était jadis, si l'on en peut juger par quelques circonstances, une ville de premier ordre. « Ce n'est plus aujourd'hui qu'un monument, a dit Ch. Nodier. L'œil reconnaît encore la vieille circonscription de ses murailles retournées par le soc. Le sol est couvert de débris, et son sein renferme beaucoup de traces d'édifices importants. Au milieu de toutes ces ruines, quelques colonnes, derniers débris d'un temple, restent encore debout.... Rien ne désigne le nom du dieu à qui ce temple fut dédié. » Ces ruines ont été classées parmi les monuments historiques.

IZEURE, bourg et commune de France (Allier), cant., arrond. et à 3 kilom. de Moulins; pop. aggl., 2,093 hab. — pop. tot., 3,585 hab. L'église de ce bourg est le monument le plus intéressant des environs de Moulins. La nef est de la deuxième moitié du XIIe siècle; les transsepts, le chœur, la petite abside de droite et la crypte sont de la fin du XIe siècle. La façade, bâtie en grès rougeâtre, dans le style roman-bourguignon, présente un beau portail. Cette église est riche en statues de bois et de pierre, revêtues de couleurs.

IZIASLAF, nom de plusieurs princes russes. V. ISIASLAV.

IZIEUX, bourg et commune de France (Loire), canton de Saint-Chamond, arrond. et à 12 kilom. N.-E. de Saint-Etienne, sur le Gier; pop. aggl., 3,657 hab. — pop. tot., 4,385 hab. Fabriques de lacets et de rubans.

IZMAÏLOF (Vladimir-Vasiliévitch), littérateur russe, né à Moscou en 1773. Il rédigea successivement le *Patriote* (1804), le *Messager de l'Europe* (1814), le *Musée européen* (1815), publia un *Voyage dans la Russie méridionale* (Moscou, 1802, 4 vol.), et traduisit en russe des ouvrages de J.-J. Rousseau, de Millevoye, de Chateaubriand, de Ségur, etc.

IZMAÏLOF (Alexandre-Esimovitch), fabuliste russe, né à Moscou en 1779, mort à Saint-Pétersbourg en 1831. Il fut vice-gouverneur d'Arkhangel, puis de Tver, et quitta l'administration pour se livrer entièrement à ses goûts littéraires. Izmaïlof a publié de nombreux articles dans la *Corbeille des fleurs* (1809), le *Nouvelliste de Saint-Pétersbourg* (1812) et le *Bien intentionné* (1818); des romans, notamment *Biednaia Macha* (Saint-Pétersbourg, 1801), et des fables auxquelles il doit sa réputation. Ces fables, qui ont été plusieurs fois rééditées et dont les plus remarquables, traduites en français par le prince E. Galitzin, ont paru dans le *Conteur russe* (Paris, 1846), abondent en tableaux de mœurs d'une vérité frappante. Izmaïlof excelle à tracer des caractères et à peindre avec verve des scènes de mœurs populaires.

IZNAJAR, ville d'Espagne, province et à 73 kilom. S.-E. de Cordoue, près de la rive droite du Génil; 6,000 hab. Tisseranderie, pressoirs à huile, distilleries d'eau-de-vie, tuileries, fabrique de savon.

IZOARD (Jean-François-Auguste), conventionnel, né à Embrun en 1765, mort en 1840. Procureur du roi dans son bailliage, il fut envoyé à la Convention nationale par le département des Hautes-Alpes, et se rangea parmi les modérés de la Plaine, attaqua la compétence de l'assemblée pour juger Louis XVI, et vota pour la détention, puis pour le sursis. Ce fut sur son rapport du 14 pluviôse an III, que la Convention révoqua les lois rigoureuses qui pesaient sur Lyon depuis la révolte de cette ville. Entré au conseil des Cinq-Cents en l'an IV, il en sortit l'année suivante. Sous l'Empire, il remplit les fonctions de payeur de la guerre à Chambéry.

IZQUEPOTL s. m. (is-koué-poltt — mot mexic.). Mamm. V. USQUIEPATLI.

IZQUIERDO DE RIBERA Y LEZAUN (don Eugène), diplomate espagnol, né à Saragosse, mort à Paris en 1813. Grâce à la protection du comte de Fuentès, il fut introduit à la cour malgré l'obscurité de sa naissance, devint directeur du cabinet d'histoire naturelle de Madrid, entra, en 1797, en rapport avec Godoï, qui, frappé de son esprit retors et souple, en fit son homme de confiance et le chargea de diverses missions diplomatiques à Paris et en Hollande. Envoyé auprès de Napoléon en 1806, il signa deux ans plus tard le traité de Fontainebleau, rédigé par Talleyrand, traité qui stipulait le partage du Portugal entre la France et l'Espagne, et qui resta sans effet par suite de l'abdication du roi d'Espagne Charles IV et de son fils Ferdinand. Izquierdo retourna en Espagne pour annoncer au roi les intentions de l'empereur, revint à Paris lorsque Charles IV se réfugia en France, y fut quelque temps chargé d'affaires de la famille royale, puis rentra dans la vie privée et vécut d'une pension de 50,000 francs que lui faisait Napoléon.

IZZET-MOLLAH, surnommé **Ketchedjizadeh** (*Fils du cuisinier*), poëte turc, né à Constantinople, mort vers 1830. Il remplit diverses fonctions administratives, gagna la faveur du sultan Mahmoud par des vers qu'il composa en son honneur, mais tomba en disgrâce, en 1822, pour avoir conseillé au sultan de ne pas déclarer la guerre à la Russie dans un moment où il avait à lutter contre l'insurrection des Grecs, et fut exilé à Sivas (1828). « Les Turcs, qui ont conservé, dit Michaud, la plus haute estime pour le caractère et le talent d'Izzet-Mollah, l'ont placé, comme homme, parmi les martyrs de la vérité et, comme poëte, parmi les *rossignols du paradis.* » Les poésies d'Izzet ont été publiées en trois recueils intitulés : *Diwan* (Boulak, 1840); *Diwantché* (Constantinople, 1841); *Mihnet-Keschan* (1855). Elles offrent de l'intérêt pour le chronologiste et l'historien.

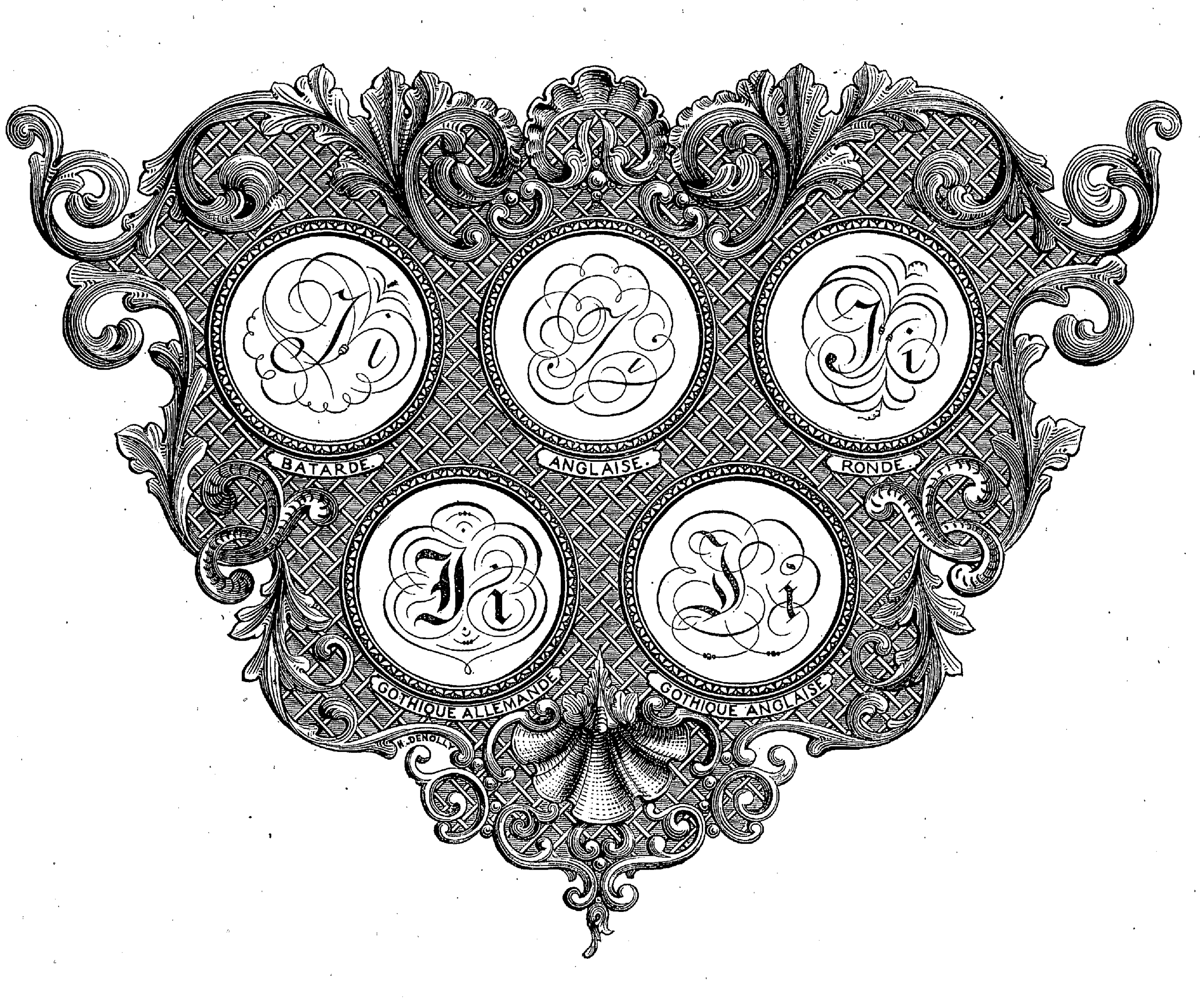

GRAND

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

DU XIX^E^ SIÈCLE

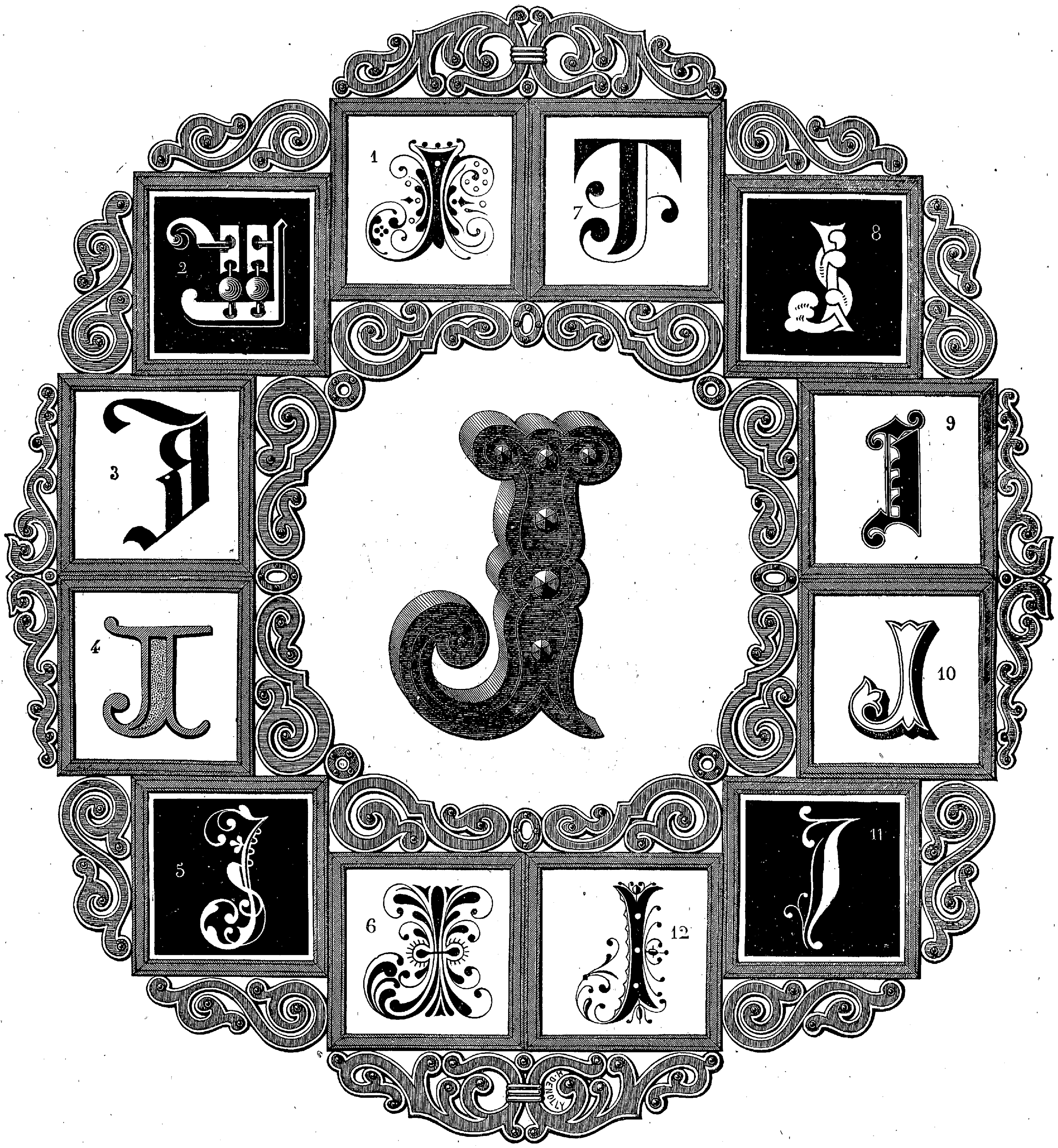

1 — Tiré d'un manuscrit de la Bib^{que} royale de Munich. — XII^e siècle.
2 — Alphabet lapidaire de Turin. — XV^e siècle.
3 — Tiré du missel du cardinal Cornelius. — XVII^e siècle.
4 — Tiré d'un manuscrit du XVI^e siècle.
5 — Lettres bullatiques d'Italie. — XVI^e siècle.
6 — Tiré d'un manuscrit de Venise. — XV^e siècle.
7 — Tiré d'inscriptions sépulcrales de Vienne (Autriche). — XIV^e siècle.
8 — Tiré d'un évangéliaire de la Bib^{que} royale de Munich. — XI^e siècle.
9 — Écriture d'église du XIV^e siècle.
10 — Tiré d'inscriptions sépulcrales lapidaires de Naples. — XIII^e siècle.
11 — Tiré de la Bible du surintendant Fouquet. — XIII^e siècle.
12 — Alphabet vénitien du XVII^e siècle.

J s. m. (*ji* dans l'ancien système d'épellation, *je* dans le nouveau). Dixième lettre et septième consonne de l'alphabet français. *Un grand J. Un J majuscule. Un petit* J.

> **Au *g*, son fier rival, dérobant sa figure,**
> **Le *j* joute à sa place, il jase, il joue, il jure.**
>
> DE PIIS.

— La prononciation de cette lettre ne varie jamais en français. Elle a un équivalent, le *g* doux, c'est-à-dire suivi de *e* ou de *i*.

— En tant qu'abréviation, la lettre *j* est fréquemment employée, comme initiale de prénoms, pour signifier *Jean, Joseph, Jules* et *Jacques.* ‖ J.-J. veut dire ordinairement *Jean-Jacques.* ‖ J.-B. signifie toujours *Jean-Baptiste.* ‖ J.-C. veut dire *Jésus-Christ.* ‖ Le sigle *J. H. S.*, que l'on rencontre fréquemment dans les livres de piété, est pour *Jésus hominum salvator* (Jésus sauveur des hommes).

— Comme signe numérique, *j* a été introduit, au lieu de I, dans la numération romaine, à laquelle il était naturellement étranger; ainsi, dans les livres un peu anciens, on trouve : *ij* au lieu de II; *xij* au lieu de XII, etc.

— Comme signe d'ordre, *J* indique le dixième rang : *Le casier* J.

— **Encycl.** La valeur propre du *j*, dit Beauzée, est de représenter l'articulation sifflante qui commence les mots *Japon, j'ose,* et qui est la faible de l'articulation forte par laquelle commencent les mots presque semblables, *chapon, chose.* Selon ce grammairien, la lettre *j* est donc une consonne linguale, sifflante et faible.

Au fond, le *z* et le *j* ne représentent qu'un même son primitif. « Je crois pouvoir affirmer, dit Bopp (*Grammaire comparée*), que *z* tient partout la place d'un *j* primitif, comme on le voit clairement, en comparant, par exemple, la racine *zug* au sanscrit *jug*, unir, et au latin *jungo.* Dans les verbes grecs en *azô*, je reconnais la classe sanscrite des verbes en *ajâmi;* exemple : *damazô*, en sanscrit *damajâ-mi*, je dompte, et en gothique *tam-ja* j'apprivoise. Dans les verbes en *zô*, comme *phrazô, schizô, izô, ozô, krizô, brizô, klazô, krazô*, je regarde le *z*, avec la voyelle qui le suit, comme le représentant de la syllabe *ja*, qui est la caractéristique de la quatrième classe de conjugaison en sanscrit. » On peut voir de nombreux exemples à l'appui de ce fait dans Schleicher, *Compendium der Vergleichenden Grammatik der indo-germanischen Sprachen*, et dans Leo Meyer, *Vergleichende Grammatik der griechischen und lateinischen Sprache.* Le *z* ne paraît pas avoir eu d'autre valeur dans les mots tels que *zinziberi, ziziphum*, pour *jinjiberi, jijiphum*, et les formes françaises *gingembre, jujube* prouvent certainement l'affinité des deux sons. C'est encore ainsi que le latin *zelosus* est devenu le français jaloux. On peut rapprocher de ces faits la tendance de presque tous les enfants et des habitants de certaines localités à substituer le *z* au *j*, comme dans *ze* pour *je*, ou le *j* au *z*, comme dans *choje* pour *chose.*

La lettre *j* a longtemps été appelée *i* consonne, parce qu'elle avait anciennement la forme de l'*i*, auquel on donnait par opposition le nom d'*i* voyelle. On les a même souvent confondus dans la prononciation, et on disait *Iérusalem* pour *Jérusalem*, *Iérôme* pour *Jérôme*, *Iocaste* pour *Jocaste*, etc.

Quant au caractère qui représente chez nous cette valeur phonétique, caractère qui a chez les étrangers des valeurs diverses, il est d'introduction assez moderne. Il paraît cependant avoir été en usage chez les Romains, plusieurs siècles avant la chute de l'empire. Sa valeur était chez eux ce qu'elle est aujourd'hui chez les Allemands, les Flamands, les Hollandais et les Danois, c'est-à-dire un son analogue à celui de l'*y* anglais ou de nos *ll* mouillées. On peut, en raison du rôle qu'il joue dans l'écriture de ces peuples, lui donner là, avec assez de justesse, le nom d'*i* consonne, nom qu'il a longtemps porté avec beaucoup moins de droit chez nous, où l'articulation qu'il sert à transcrire n'a absolument rien de commun avec le son de l'*i*.

Beauzée reconnaît que l'*i* consonne des Latins ne devait pas se prononcer comme notre *j* actuel; mais il avoue en même temps n'avoir pas l'oreille assez délicate pour apercevoir dans cet *i* consonne autre chose qu'un son faible et adouci de l'*i* voyelle. Amman soutient, de son côté, qu'on a avancé sans fondement que l'*i* devenait quelquefois consonne, et il prétend que la seule nuance qu'il y ait entre les deux cas que l'on a voulu distinguer réside dans la rapidité avec laquelle on prononce l'*i* quand il doit former diphthongue avec une autre voyelle.

Il est certain, cependant, qu'il y avait un *i* consonne chez les Latins; et en voici trois preuves dont la réunion, combinée avec les témoignages des grammairiens anciens, Quintilien, Charisius, Diomède, Térentien, Priscien et autres, doit, ainsi que le remarque Beauzée, dissiper tous les doutes, et ruiner entièrement les objections des modernes : 1° Les syllabes terminées par une consonne, qui étaient brèves devant les autres voyelles, sont longues devant les *i* que l'on regarde comme consonnes, ainsi qu'on le voit dans *âdiuvat, âb Iove.* Si c'eût été là tout simplement un *i* voyelle, les syllabes *ad* et *ab* fussent restées brèves, d'après les lois de la prosodie latine. 2° Si les *i* que l'on regarde comme consonnes étaient voyelles, lorsqu'ils sont au commencement du mot ils causeraient l'élision de la voyelle ou du *m* final du mot précédent, et cela n'arrive point : *Audaces fortuna iuvat. Interpres divum Iove missus ab ipso.* 3° Nous voyons dans Probe et Térentien que l'*i* voyelle se changeait souvent en consonne, et c'est par ce fait qu'ils déterminent la mesure de ces vers : *Arietat in portas, parietibusque premunt arctis*, où il faut prononcer *arjetat* et *parjetibus*; ce qui est beaucoup plus recevable que l'opinion de Macrobe, selon lequel ces vers commenceraient par un pied de quatre brèves.

Il est difficile de dire de quelle source dérive pour la langue française la valeur phonétique dont il s'agit. M. Vaïsse croit qu'elle

a été inconnue aux Gaulois, à en juger d'après le dialecte celto-breton, où le *j*, de même que le *ch*, ne se rencontre que dans des mots d'importation moderne. Elle n'existe pas davantage dans le dialecte celtibérien des Basques, et l'on peut regarder comme démontré que les Romains ne la connaissaient pas. Nous la retrouvons chez les Portugais, mais elle n'existe pas chez les Allemands. Elle se montre rarement en anglais, et ne s'y fait guère entendre que dans des mots comme *treasure*, *measure*, où elle a un *s* pour représentant graphique. Mais elle est commune dans les langues slaves. Les Polonais et les Bohêmes la représentent par leur *z* accentué, les Russes et les Serbes par un caractère spécial. On la retrouve encore chez les Arméniens et les Persans. Ce dernier peuple se sert, pour la représenter dans son écriture, du caractère *za* des Arabes, auquel il a ajouté deux nouveaux points diacritiques.

Deux grammairiens français du XVIe siècle, Jacques Pelletier et Ramus, furent les premiers à réclamer l'emploi du *j* pour l'une des deux valeurs assumées jusqu'alors par la lettre *i*; mais ce fut d'abord chez les Hollandais qu'il devint d'un usage général dans l'impression : nos typographes lui donnèrent longtemps le nom d'*i* de Hollande. Ce n'est guère que depuis le milieu du dernier siècle que les lexicographes se sont décidés à séparer, dans l'ordre alphabétique, le *j* consonne de l'*i* voyelle. Les éditeurs de l'Encyclopédie auraient craint, disent-ils, de tomber dans une affectation apparente en allant directement contre un usage si universel.

Quant aux autres langues modernes qui font usage de l'articulation dont le *j* est chez nous le signe représentatif, il est à remarquer qu'elles la représentent par des signes différents du nôtre. Les Italiens traduisent notre *j* par *gi*, qui n'a pas du tout la même valeur phonétique. Pour dire : *jamais*, *jardin*, *jour*, ils écrivent : *giammai*, *giardino*, *giorno*, qu'on prononce en faisant entendre faiblement un *d* devant le *g*. Quant à leur caractère *j*, il ne s'emploie qu'à la fin des mots, et il équivaut à deux *i* brefs. Dans l'alphabet espagnol, le caractère *j* porte le nom de *jota*, et représente une articulation gutturale aspirée, de la nature du *ch* germanique.

Le son de notre *j* était complétement inconnu aux Allemands; aussi ne peuvent-ils le prononcer quand ils le rencontrent dans les langues étrangères. Ils substituent alors à cette articulation la muette correspondante *ch*, et disent, par exemple, *che ne chuche chamais*, pour je ne juge jamais.

En français, l'usage a fait adopter l'initiale *j* pour une foule de mots, surtout de noms propres étrangers, où cette lettre a remplacé un *i*. Ainsi il faudrait dire *Iacob* au lieu de *Jacob*; *Iaghellons* au lieu de *Jagellons*; *Iérusalem* au lieu de *Jérusalem*; *Iésus* au lieu de *Jésus*; *Iob* au lieu de *Job*; *Iouda* au lieu de *Juda*, etc.

Dans un certain nombre de langues, l'articulation que figure notre *j* ne se rencontre que comme le second élément d'une consonne double, dont le premier élément est uniformément l'articulation *d*. Tels sont, parmi les langues orientales, le sanscrit avec sa palatale *dja*, l'arabe avec sa lettre *djim*. Les Anglais prononcent toujours aussi de cette manière leur *j* et quelquefois leur *g*, comme dans *joy*, *gentle*.

JÀ adv. (ja — lat. *jam*, qui est pour *diam*, *diem*, ce jour, par chute du *d* initial, comme dans *Jovis*, *Janus* pour *Diovis*, *Dianus*. De *jam* on forma en italien *gia*, en espagnol *ya*, en portugais, en langue d'oc et en langue d'oïl *ja*). Déjà, maintenant ;

Et *jà* la belle Aurore, au visage de roses,
Les barrières du ciel partout avait décloses.
RONSARD.

‖ Alors :

Jà nul métier n'avois de médecins.
Mme DESHOULIÈRES.

‖ Certes, assurément : *S'il en fut ri et brocardé, il n'est* JÀ *besoin de le dire.* (P.-L. Courrier.)

Quand Ribaud seroit pendu,
Ce ne seroit *jà* grand dommage.
LA FONTAINE.

‖ Vieux mot, qu'on n'emploie depuis longtemps que dans le style marotique.

— Anc. loc. prov. *Il est de la race de Jàfait*, Il a déjà dévoré tout son patrimoine. Se disait en jouant sur les mots *jà fait*, déjà fait, et *Japhet*, fils de Noé.

JA s. m. (ja). Philol. Treizième lettre de l'alphabet turc.

JAACA s. m. (ja-a-ka). Bot. Espèce de palmier des Indes orientales.

JAAIA s. m. (ja-a-ia). Bot. Nom du palétuvier, chez les nègres.

JAALONS, village et comm. de France (Marne), cant. d'Ecury-sur-Coole, arrond. et à 21 kilom. de Châlons; 548 hab. Filature de coton. L'église est digne de l'attention des archéologues. Au-dessous du chœur règne une crypte du VIIe siècle; c'est une petite salle, voûtée en berceau, soutenue par deux colonnes et deux piliers carrés, éclairée par deux petites ouvertures. Le porche et le clocher offrent aussi de curieux détails d'architecture.

JABAJAHITE s. m. (ja-ba-ja-i-te). Hist. relig. Membre d'une secte mahométane qui admet des limites dans la prescience de Dieu.

JABALOT (Fançois-Ferdinand), prédicateur italien, né à Parme de parents français, en 1780, mort à Rome en 1834. Il entra chez les dominicains, se livra avec beaucoup de succès à la prédication, puis devint maître général et consulteur de la congrégation de l'*Index*, enfin examinateur des évêques. Son principal ouvrage est intitulé : *Degli Ebrei nel loro rapporto colle nazioni cristiane* (Rome, 1825).

JABCZINSKI (Jean), publiciste et historien polonais, né vers 1808. Il est devenu chanoine à Posen. Cet écrivain a fondé et rédigé successivement les *Archives théologiques, consacrées à l'éducation et à l'édification religieuse* (1836-1857, 2 vol. in-8o), recueil qui renferme, outre des monographies, de précieux documents pour l'histoire politique, religieuse et diplomatique de la Pologne ; puis la *Gazette ecclésiastique* (1843-1849), et la *Revue hebdomadaire ecclésiastique* (1850 et années suiv.). Il a publié en outre : *Esquisse historique de la ville de Dolsk et de ses environs* (Posen, 1857), et *Sermons et discours religieux, prononcés par les prédicateurs les plus renommés depuis le milieu du* XVIIIe *siècle jusqu'au milieu du* XIXe (Posen, 1857), ouvrage important pour l'histoire de l'éloquence de la chaire en Pologne.

JABEBIRETTE s. f. (ja-be-bi-rè-te). Ichthyol. Espèce de raie qu'on trouve sur les côtes du Brésil.

JABEL, fils de Lamech et d'Ada, descendant de Caïn. Ce fut lui qui, selon les traditions juives, inventa la manière de faire paître des troupeaux en les conduisant de contrée en contrée, sans demeure fixe. Il est, si l'on peut ainsi parler, le père de la vie nomade, telle que l'ont pratiquée depuis les Scythes et les Arabes du désert.

JABÈS-GALAAD, ville de l'ancienne Palestine, dans la demi-tribu orientale de Manassé, au pied des monts de Galaad. Elle fut détruite par les Hébreux, parce que ses habitants avaient refusé de prendre part à la guerre contre les Benjamites. Saül y défit les Ammonites. Le tombeau de ce prince se voyait aux environs de la ville.

JABET s. m. (ja-bè). Moll. Nom d'une coquille bivalve, du genre arche, trouvée dans les mers du Sénégal.

JABIK s. m. (ja-bik). Moll. Coquille univalve, rapportée d'abord au genre rocher, mais qui paraît être un triton.

JABIN, nom de deux rois d'Asor, dans le pays de Chanaan. Le premier fut exterminé avec son peuple par Josué (XVe siècle av. J.-C.); le second (XIIIe siècle), après avoir asservi les Israélites, fut vaincu par la prophétesse Déborah.

JABINEAU, écrivain ecclésiastique français, né à Etampes, mort à Paris en 1792. Il entra chez les doctrinaires, se livra à l'enseignement, ne voulut pas, étant janséniste, souscrire le formulaire, reçut néanmoins les ordres, devint recteur du collége de Vitry et acquit une certaine réputation comme prédicateur. Ayant été interdit, il quitta les doctrinaires, se fit avocat (1768) et fut emprisonné à la Bastille, sous le chancelier Maupeou, pour s'être mêlé des querelles du parlement. En 1791, Jabineau se prononça contre la constitution civile du clergé et fonda, pour combattre les idées nouvelles, les *Nouvelles ecclésiastiques* ou *Mémoires pour servir à l'histoire de la constitution prétendue civile du clergé*. Cet écrivain, actif et remuant, a publié plusieurs écrits, notamment : *Préservatifs contre les actes du clergé* (1765); *Epîtres et Evangiles pour les dimanches et fêtes de toute l'année* (1775); l'*Usure considérée relativement au droit naturel* (1786-1787, 4 vol.); *Lettre à un ami de province sur la destruction des ordres religieux* (1789); la *Vraie conspiration dévoilée* (1790); la *Légitimité du serment civique, par M. Baillet, convaincue d'erreur* (1791). On a publié de lui après sa mort : une *Exposition des principes de la foi catholique sur l'Eglise* (1792).

JABIRU s. m. (ja-bi-ru). Ornith. Espèce et section du genre cigogne : *Le* JABIRU *est le plus grand oiseau de la Guyane.* (Mauduyt.) *Les jeunes* JABIRUS *sont peu méfiants.* (V. de Bomare.) ‖ *Jabiru guacu*, Espèce de cigogne ou de jabiru, qui habite le Brésil. On l'appelle aussi NANDAPOA.

— **Encycl.** Ce genre d'échassiers est caractérisé par un bec gros, médiocrement fendu, légèrement recourbé vers le haut, dépourvu de fosses et de sillons, avec des narines percées près de sa base; une langue très-courte; des jambes réticulées; les doigts antérieurs, surtout les externes, fortement palmés. L'espèce la plus commune est le *jabiru* d'Amérique, appelé *alaiaï*, *touyou* ou *touyouyou* par les naturels. Cet oiseau a près de 2 mètres de longueur totale; son plumage est blanc; mais la tête et le cou sont entièrement dégarnis de plumes et couverts d'une peau noire qui passe au rouge dans la partie inférieure; le bas des cuisses est également nu; le bec et les pieds sont noirs. Tous les *jabirus* habitent de préférence les terres inondées de l'Amérique du Sud; on les trouve en grand nombre dans les vastes savanes marécageuses de la Guyane. Leurs mandibules larges et légères, en frappant l'une contre l'autre, produisent un claquement, seul bruit que l'animal fasse entendre. Les *jabirus* s'élèvent à une grande hauteur, et se soutiennent longtemps en l'air. Leur voracité est extrême; ils se nourrissent de reptiles et de poissons, qu'ils coupent facilement par morceaux, avec leur bec tranchant. Ils les rejettent plusieurs fois, pour les bien écraser, et les avalent en cet état. Le *jabiru* court assez bien ; mais il est si peu farouche et si peu méfiant, qu'il se laisse approcher facilement; on a vu de jeunes nègres, en se cachant sous une branche d'arbre, arriver jusqu'à lui, le saisir par les jambes et s'en emparer; aussi est-il facile à apprivoiser, quand on le prend jeune. Il construit son nid sur les grands arbres, avec quelques branches entrelacées; la femelle pond un ou deux œufs; les parents nourrissent leurs petits avec du poisson, et les protégent jusqu'à ce qu'ils soient assez forts pour suffire à leurs besoins. On prétend que le même nid leur sert pour plusieurs couvées. Les jeunes *jabirus* ont le plumage d'abord d'un gris pâle, passant ensuite au rose et devenant blanc seulement à la troisième année. Leur chair est tendre et assez bonne à manger; mais celle des vieux individus est dure et a une saveur huileuse. Quelques voyageurs ont confondu le *jabiru* avec le nandou.

JABLE s. m. (ja-ble). Techn. Rainure qu'on fait aux douves des tonneaux, pour y enchâsser les fonds. ‖ Partie de la douve qui dépasse le fond en dehors. ‖ Chez les verriers, Jonction du fond d'un pot avec la flèche. ‖ *Peignes du jable*, Morceaux de douve qu'on enfonce dans les cerceaux, pour réparer un tonneau.

JABLÉ, ÉE (ja-blé) part. passé du v. Jabler. *Douve* JABLÉE.

JABLER v. a. ou tr. (ja-blé — rad. *jable*). Techn. Faire le jable de : JABLER *les douves*.

JABLOIRE s. f. (ja-bloi-re — rad. *jabler*). Techn. Outil dont se servent les tonneliers pour faire le jable, et qui est une sorte de couteau dont on peut à volonté allonger ou raccourcir la lame. ‖ On dit aussi JABLIÈRE.

JABLONOWSKI, famille princière de Pologne, qui changea son nom primitif de Zaremba, lorsqu'elle acquit le château de Jablonowo dans la haute Pologne. Les principaux membres de cette famille sont les suivants.

JABLONOWSKI (Stanislas), grand général de la couronne, castellan de Cracovie, né en 1631, mort en 1702. Il suivit la carrière des armes, se distingua sous Czarniecki, sous Sobieski, commanda l'aile de droite de l'armée devant Vienne (1683), prit part aux diverses campagnes qui se succédèrent jusqu'à la paix de Carlowitz, et reçut de l'empereur Léopold, en récompense de ses services, le titre de prince du saint empire romain. Sa fille Anne épousa Raphaël Leckzinski, dont elle eut un fils, Stanislas, roi de Pologne, puis duc de Lorraine.

JABLONOWSKI (Joseph-Alexandre, prince) palatin de Novogorod, né en 1711, mort à Leipzig en 1777. Il voyagea dans plusieurs pays, notamment en Italie (1762), et se retira à Leipzig lors des troubles politiques qui agitèrent son pays. Il protégea les sciences et les lettres, qu'il cultiva lui-même avec succès. Leipzig lui doit la fondation d'une académie (1768) qui subsiste encore sous le nom de *Société jablonowienne*, et qui a publié plusieurs volumes de recherches intéressantes sous ce titre : *Acta societatis jablonovianæ*. C'est à ce prince que la Pologne doit sa première grande carte géographique. Ses principaux ouvrages sont : *Vie des douze grands généraux de la couronne de Pologne*, en polonais; *Museum polonicum* (1752); *Vindiciæ Lechi et Czechi* (Leipzig, 1770).

JABLONOWSKI (Ladislas), général polonais de la famille des précédents, né en 1769, mort à Saint-Domingue en 1802. Sa famille l'envoya terminer son éducation en France, où il fut condisciple de Napoléon Bonaparte à l'école de Brienne. Il prit du service dans ce pays en 1789, retourna en Pologne en 1791, combattit pour l'indépendance de sa patrie (1792-1794), puis retourna en France, fit partie, sous les ordres de Dombrowski, de l'armée française qui fit la campagne d'Italie en 1798, et fut mis, en 1802, à la tête de la légion polonaise qui suivit Leclerc lors de l'expédition de Saint-Domingue. Il mourut peu après son arrivée dans l'île.

JABLONSKI (Daniel-Ernest), célèbre théologien protestant allemand, né à Dantzig en 1660, mort à Berlin en 1741. Il fit ses études au gymnase de Lissa et à Francfort, et visita ensuite les principales universités de Hollande et d'Angleterre. De retour dans sa patrie, il fut nommé pasteur d'une des églises réformées de Magdebourg, en 1683, chargé de diriger le gymnase de Lissa, en 1686, et appelé comme pasteur à Kœnigsberg en 1690. Trois ans après, il devint prédicateur du roi de Prusse et s'établit à Berlin, où il fut tour à tour conseiller du consistoire, membre du directoire des églises réformées et président de l'Académie royale de Berlin. Jablonski essaya, mais inutilement, de réunir en une même doctrine toutes les Eglises issues de la Réforme. On a de lui : une traduction en latin des *Huit discours de Rich. Bentley contre les athées* (Berlin, 1696, in-8o); une traduction du *Traité de Burnet sur la prédestination* (Berlin, 1701, in-8o); un *Catéchisme* allemand et hébreu (1708, in-4o); *Tharn affligée* ou *Relation de ce qui s'est passé dans cette ville depuis le* 16 *juillet* 1724 *jusqu'à présent* (Amsterdam, 1726, in-12); *Historia consensus sandomiriensis inter evangelicos regni Poloniæ et Lithuaniæ* (Berlin, 1731, in-4o).

JABLONSKI (Jean-Théodore), écrivain et grammairien allemand, frère du précédent, né à Dantzig vers 1670, mort en 1731. Il s'occupa de l'étude des lettres et de la jurisprudence, et fut conseiller d'Etat et secrétaire de la Société royale de Berlin. Aimant la solitude et les livres, il vécut dans une modeste retraite. Le seul fait important de sa vie, c'est qu'il fut chargé de l'éducation du margrave Frédéric. On a de lui : un *Dictionnaire français-allemand et allemand-français* (Leipzig, 1711, in-4o); *Dictionnaire universel des arts et des sciences* (en allemand) (Leipzig, 1721, in-4o); un *Cours de morale*, resté inédit, et une *Traduction allemande des* Mœurs des Germains, par Tacite (1724, in-8o).

JABLONSKI (Paul-Ernest), théologien et philologue allemand, fils de Daniel-Ernest Jablonski, né à Berlin en 1693, mort à Francfort-sur-l'Oder en 1767. Il fit ses études à l'université de Francfort-sur-l'Oder et montra de rares dispositions pour l'intelligence de la langue copte. Le gouvernement prussien lui fournit les moyens de visiter les principales universités de l'Europe, afin de compléter ses connaissances. Les bibliothèques d'Oxford, de Leyde et de Paris lui furent d'un grand secours; il fit des extraits des manuscrits coptes qu'il y rencontra. A son retour dans sa patrie, Jablonski fut nommé, en 1721, professeur de philosophie à l'université de Francfort-sur-l'Oder, professeur de théologie peu de temps après, et finalement membre de l'Académie royale de Berlin. On a de lui plus de cinquante ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Disquisitio de lingua lycaonica* (Berlin, 1714, in-4o), ouvrage où il établit que la langue lycaonienne, dont il est fait mention dans les *Actes des Apôtres*, XIV, 11, n'a aucune ressemblance avec le grec; *Exercitatio historico-theologica de nestorianismo, etc.* Berlin, 1724); *Remphan, Ægyptiorum Deus, ab Israelitis in deserto cultus* (Francfort-sur-l'Oder, 1731, in-8o); *De ultimis Pauli apostoli laboribus a beato Luca prætermissis* (Berlin, 1746, in-4o); *Pantheon Ægyptiorum, sive de diis eorum commentarius, cum prolegomenis de religione et theologia Ægyptiorum* (Berlin, 1750-1752, 3 vol. in-8o), ouvrage capital, qu'on peut encore aujourd'hui consulter avec fruit, malgré les découvertes et les travaux postérieurs; *De Memnone Græcorum et Ægyptiorum, hujusque celeberrima in Thebaide statua* (Francfort-sur-l'Oder, 1753, in-4o, avec fig.); *Institutiones historiæ christianæ antiquioris* (Francfort-sur-l'Oder, 1753, in-8o); *Institutiones historiæ christianæ recentioris* (Francfort-sur-l'Oder, 1756, in-8o); *Opuscula quibus lingua et antiquitas Ægyptiorum, difficilia sacrorum librorum loca et historiæ ecclesiasticæ capita illustrantur*, ouvrage posthume (Leyde, 1804-1810, 3 vol. in-8o).

JABLONSKI (Charles-Gustave), naturaliste allemand, né en 1756, mort en 1787. Il fut secrétaire particulier de la reine de Prusse, employa tous ses loisirs à l'étude de l'entomologie et composa un ouvrage, destiné à faire suite à celui de Buffon, sous le titre de : *Système naturel de tous les insectes connus, indigènes et exotiques.* La mort l'empêcha de l'achever, mais le pasteur Herbst, de Berlin, accomplit cette tâche. Ce travail se compose de deux parties, l'une qui concerne les papillons (Berlin, 1783-1806, 10 vol. in-8o, avec grav.), l'autre relative aux coléoptères (Berlin, 1785-1804), 11 vol. in-8o, avec grav.).

JABLUNKA, ville des Etats autrichiens. V. IABLUNKA.

JABMÉ-AKKO, déesse de la mythologie laponne, mère de la Mort. Elle habite le centre de la terre, et les âmes des trépassés restent avec elle jusqu'à ce que leur sort soit décidé. L'enfer, chez les Lapons, s'appelle *Jabmé-Aimo*.

JABMEK, un des puissants esprits de l'enfer lapon. Il commande à une foule d'esprits subalternes.

JABOK, rivière de l'ancienne Palestine. Elle descendait des monts de Galaad, dans la demi-tribu orientale de Manassé, coulait d'abord au S., puis tournait à l'O. et se jetait dans le Jourdain. Elle porte aujourd'hui le nom de *Wadi-Tzerka*. Le haut Jabok était la limite occidentale des Annamites; le bas Jabok bornait le royaume de Séhon et partageait en deux les monts de Galaad. Jacob passa le gué de Jabok à son retour de Mésopotamie.

JABORANDI s. m. (ja-bo-ran-di). Bot. Syn. de BOIS D'ANIS.

JABOROSE s. f. (ja-bo-ro-ze). Bot. Genre de plantes, de la famille des solanées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent à l'île Bonaire, une des îles Sous le vent.

JABOT s. m. (ja-bo — d'après Diez, du latin *gibba*, bosse, le *jabot* ayant pu être comparé à une bosse). Ornith. Sorte de poche musculo-membraneuse, à parois dilatables,

située au-dessus des clavicules et à la partie antérieure du cou d'un grand nombre d'oiseaux : *Les moineaux cherchent le grain jusque dans le* JABOT *des jeunes pigeons.* (Buff.) *Le* JABOT *est presque nul chez les rapaces, qui n'ont pas besoin de macération préliminaire pour leurs aliments.* (Duméril.) *C'est le* JABOT *du pigeon qui lui fait cette poitrine bombée dans laquelle il se rengorge.* (J. Macé.)

> Immobile sur son pied grêle,
> L'ibis, le bec dans son *jabot*,
> Déchiffre au bout de quelque stèle
> Le cartouche sacré de Thot.
>
> TH. GAUTIER.

— Pop. Estomac : *Se remplir le* JABOT. ‖ Cœur, caractère, nature intime : *L'office descouvre l'homme, et met en évidence ce qu'il avoit dans le* JABOT. (Rabelais.) ‖ Vieux sens excellent à reprendre.

— Fam. *Faire jabot*, Se rengorger, prendre des airs avantageux. Se dit par allusion aux dindons, qui se rengorgent avec une apparence de vanité grotesque.

— Modes. Ornement de mousseline ou de dentelle, adapté au devant de la chemise, sur la poitrine : *Un* JABOT *en point d'Angleterre.*

— Pathol. Dilatation produite par un corps engagé dans l'œsophage.

— Art vétér. Dilatation accidentelle de l'œsophage, en avant du diaphragme, chez quelques animaux domestiques.

— **Encycl.** Ornith. Le *jabot* est le premier estomac des oiseaux; on l'a comparé, non sans raison, à la panse et au bonnet des ruminants. Il forme une sorte de poche plus ou moins développée, à parois dilatables, située à la partie antérieure du cou. Il se compose de trois tuniques : 1° une musculeuse, formée par deux plans de fibres superposés et se croisant obliquement de haut en bas; 2° une muqueuse, parcourue par des vaisseaux sanguins très-déliés, ridée dans les deux sens, et toute parsemée, à la partie supérieure surtout, de cryptes nombreuses et assez volumineuses; 3° une membraneuse, mince, transparente, poreuse, ressemblant assez à une pelure d'oignon.

Le *jabot* atteint son plus grand degré de développement chez les oiseaux granivores, surtout chez ceux qui avalent leurs aliments sans les broyer, comme les gallinacés, les pigeons, le moineau, le cochevis, etc. Les graines subissent, après un séjour plus ou moins long dans le *jabot*, une sorte de macération, due à l'afflux du liquide que sécrètent les cryptes, et qu'on a considérée comme une première digestion, ou mieux comme une préparation à la digestion. On pourrait poser en principe que le volume et la force du *jabot* sont en raison de la dureté et de la sécheresse de l'aliment. Chez les oiseaux, tels que le bouvreuil et le chardonneret, qui triturent les graines pour en extraire la fécule, cet organe est très-peu développé; il en est de même chez les espèces qui se nourrissent de fruits mous et pulpeux, de jeunes bourgeons, d'herbes, etc.; le *jabot* se réduit alors à un simple renflement. Toutefois, il semble que cette règle comporte quelques exceptions. Plusieurs auteurs, notamment Buffon et Tiedemann, ont soutenu que cet organe n'existe pas chez les oiseaux insectivores et carnivores; mais Carus et Gerbe sont d'un avis contraire; chez tous les oiseaux, même chez les grimpeurs, les échassiers et les palmipèdes, le *jabot* se rencontre toujours à un état plus ou moins rudimentaire ; ce n'est souvent qu'une simple dilatation du canal œsophagien, dilatation qui présente même un certain développement chez les poules d'eau, les fous, les oies, etc. Dans tous les cas, le *jabot* commence en haut par une sorte d'étranglement, et se termine en bas, à $0^m,03$ au-dessus du ventricule succenturié.

— Art vétér. Lorsque des corps étrangers, des aliments s'arrêtent dans l'œsophage, il se forme une dilatation plus ou moins volumineuse, qui est causée par le déchirement de la membrane musculeuse ou par l'écartement de ses fibres, à travers lesquelles la membrane muqueuse fait hernie. Cet accident se fait surtout remarquer chez les carnivores; on l'observe aussi chez le bœuf et le cheval, mais plus rarement chez ce dernier.

Le seul symptôme qui puisse faire reconnaître ces hernies est la sortie des aliments par les naseaux ou la bouche, accompagnée d'éructations qui ont une odeur acide nauséabonde. Ces aliments ainsi rejetés sont seulement triturés et rendus avant qu'ils soient arrivés dans l'estomac, et la pression du gosier donne lieu promptement à leur émission par les narines.

On ne connaît aucun moyen curatif contre cette affection.

JABOTAGE s. m. (ja-bo-ta-je — rad. *jaboter*). Action de jaboter; bavardage : *Un* JABOTAGE *éternel.*

JABOTAPITA s. m. ('a-bo-ta-pi-ta). Bot. Syn. de GOMPHIE.

JABOTER v. n. ou intr. (ja-bo-té — rad. *jabot*). Bavarder, caqueter, parler beaucoup : *Elle ne fait que* JABOTER *toute la journée.*

JABOTEUR, EUSE s. (ja-bo-teur, eu-ze — rad. *jaboter*). Celui, celle qui jabote, qui a l'habitude de jaboter : *Ah! ne me parlez pas de cette* JABOTEUSE.

— s. m. Ornith. Espèce de merle.

JABOTICABEIRA s. m. (ja-bo-ti-ka-bé-i-ra). Bot. Nom brésilien d'un arbre du genre myrte.

JABOTIÈRE s. f. (ja-bo-tiè-re — rad. *jabot*). Comm. Mousseline dont on se sert pour faire des jabots.

— Ornith. Nom vulgaire de l'oie, dans quelques provinces.

JABOUTRA s. m. (ja-bou-tra). Ornith. Espèce de héron d'Amérique.

JAC s. m. (jak). Bot. Syn. de JAQUIER. ‖ On dit aussi JACA.

JACA, autrefois *Jacca*, ville d'Espagne, prov. et à 67 kilom. N.-O. de Huesca, près de la rive gauche de l'Aragon, à 30 kilom. des frontières de France; 3,000 hab. Evêché suffragant de Saragosse. Fabrication de lainages communs, tisseranderies; aux environs, carrières de pierres à chaux et à bâtir; sources sulfureuses; commerce de bétail. « D'épaisses murailles, noircies par le temps et flanquées de distance en distance par des tours carrées, entourent cette ville d'un cercle parfaitement régulier, dit M. Ad. Joanne. On y pénètre par six portes gothiques. Les maisons ont un aspect misérable et ne sont pas garnies de balcons comme la plupart des maisons espagnoles. Les fenêtres, de grandeur inégale, et disposées sans aucune symétrie, leur donnent un caractère moresque. »

Jaca montre encore des restes de fortifications romaines. Les Arabes la possédèrent longtemps. Lorsque se forma le royaume de Sobrarbe, Jaca fut un instant, après Ainsa, la capitale de la jeune monarchie. Les rois lui accordèrent de tout temps de nombreux priviléges, et elle fut la seule ville de l'Aragon qui resta fidèle à la cause de Philippe V contre l'archiduc d'Autriche. La cathédrale, ornée d'un beau portail gothique, date de 1040. Les autels sont surchargés de décorations et de dorures. La salle capitulaire renferme un beau tableau de *Saint Jean-Baptiste*. La *Casa de Ayuntamiento* date de 1544; on y conserve le livre sur lequel sont enregistrés les anciens priviléges et les lois particulières de la commune. La prison occupe la partie inférieure d'une tour quadrangulaire portant au sommet l'horloge de la ville. La maison du comte de Bervedel offre des tours du XVI^e siècle et renferme une magnifique cheminée. La citadelle, commencée par Philippe II et achevée par Philippe III, couronne une éminence qui se dresse au nord de la ville. Du haut de ses murailles, la vue est magnifique.

A 3 kilom. à l'O. de la ville, se trouve l'ermitage de la *Virgen de Victoria*, où l'on célèbre chaque année, le premier vendredi de mai, l'anniversaire du glorieux combat livré aux Maures, en 795, par la population de Jaca. Les habitants en armes y exécutent un simulacre de bataille.

JACA, le diable, chez les habitants de l'île de Ceylan. Pour célébrer sa fête, les indigènes construisent une cabane, la décorent de feuillages et de divers ornements, y mettent une table qu'ils chargent de mets, puis jouent de leurs instruments barbares, chantent et dansent, pendant que Jaca est censé prendre son repas. Après quoi, le peuple se partage ce qu'il appelle les restes du copieux festin.

JACAMAR s. m. (ja-ka-mar). Ornith. Genre de passereaux zygodactyles, formé aux dépens des martins-pêcheurs : *Les* JACAMARS *vivent, en général, dans l'isolement ou par paires.* (Z. Gerbe.) *Les* JACAMARS *se nourrissent d'insectes.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Les *jacamars* offrent pour caractères : un bec long, tétragone, pointu, à arête vive, garni de soies sur les côtés; des narines ovales à demi fermées; des torses courts, en partie emplumés; quatre doigts, dont deux en avant et deux en arrière. Il n'y en a souvent que trois, par l'atrophie d'un de ceux de derrière. Les *jacamars* appartiennent tous au nouveau continent. Par leurs habitudes, ils se rapprochent assez des martins-pêcheurs, dont Mœhring les a isolés. Comme ces derniers, ils vivent dans l'isolement ou par paires; ils s'éloignent peu des endroits qu'ils ont choisis pour patrie. Quelquefois ils demeurent des heures entières silencieux, perchés sur une branche, dans les bois obscurs; quelques-uns préfèrent cependant des lieux découverts et humides. Leur vol est rapide et bas. Les insectes et les petits poissons leur servent de nourriture.

Ce genre comprend plusieurs espèces : le *jacamar à bec blanc* a le bec blanc, le manteau d'un vert doré, la gorge blanche, les parties inférieures roux cannelle; il habite la Guyane. Le *jacamar vert* a le bec noir, le plumage d'un vert doré, roux à l'abdomen et aux couvertures inférieures de la queue; il habite le même pays. Le *jacamar à queue rousse* a une sorte de ceinture vert doré sur la poitrine; sa queue est longue et en partie rousse; il habite l'île de la Trinité. Le *jacamar à ventre blanc* a le bec noir et blanc, le milieu du ventre blanc, la queue courte; il habite le Brésil. Le *jacamar à longue queue* ou *de paradis* a le plumage brun, la gorge d'un blanc pur, la queue longue et fourchue, les deux rectrices externes très-allongées; il habite Cayenne.

JACAMARALCYON s. m. (ja-ka-ma-ral-si-on — de *jacamar*, et de *alcyon*). Ornith. Genre d'oiseaux de Cayenne, formé aux dépens des jacamars, et qui se distinguent de ceux-ci par un bec recourbé.

JACAMÉROPS s. m. (ja-ka-mé-rops — de *jacamar*, et du lat. *merops*, guêpier). Ornith. Genre d'oiseaux de la Guyane, formé aux dépens des jacamars : *Les* JACAMÉROPS *sont des jacamars à bec de guêpier.* (Z. Gerbe.)

JACANA s. m. (ja-ka-na). Ornith. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des parridées : *Les* JACANAS *se rapprochent des râles et des poules d'eau.* (Z. Gerbe.) *Les* JACANAS *ont aussi quelque rapport avec les vanneaux et les pluviers.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Ce genre, dont les ornithologistes modernes ont fait une famille, offre pour caractères : un bec médiocre droit, comprimé latéralement, un peu renflé vers le bout, qui est convexe, caronculé ou nu à la base de la mandibule supérieure; des narines étroites, longitudinales, situées vers le milieu du bec et percées dans la membrane qui recouvre les fosses nasales; des tarses longs, grêles, annelés; des doigts déliés, munis d'ongles aigus, fort longs, celui du pouce dépassant en longueur le doigt auquel il appartient; des ailes munies d'un éperon pointu.

Les *jacanas* se rapprochent des râles et des poules d'eau par leurs habitudes, par la forme comprimée et raccourcie de leur corps, par leurs doigts longs et grêles et par la petitesse de leur tête. Ils en diffèrent par l'éperon de leurs ailes et par leurs ongles, qui, ayant été comparés à des lancettes, ont valu à ces oiseaux le nom de chirurgien. Les *jacanas* ont des mœurs aquatiques; ils habitent les marécages, les bords des étangs, les lagunes. A l'aide de leurs ongles, ils marchent avec facilité sur les plantes à feuilles larges qui couvrent la surface des eaux, mais ne nagent pas, comme l'a prétendu Temminck. Ils vivent par couples, et si quelque chasseur vient à les séparer, pour se retrouver ils font entendre un cri particulier. Le vol des *jacanas* est rapide, droit et bas. Ces oiseaux sont très-sauvages : ils fuient au moindre bruit insolite, à l'aspect d'un objet qu'ils n'ont point l'habitude de voir. Entre eux, du reste, ils ont souvent des querelles, d'où naissent des combats acharnés. Ils savent au besoin s'unir pour se défendre. Les *jacanas* contractent des unions durables et se gardent une fidélité inviolable. Leur nid, qu'ils construisent au milieu des plantes aquatiques, est fait de graminées, de joncs, de carex. La femelle pond quatre à cinq œufs. Alc. d'Orbigny prétend qu'elle ne les couve que la nuit, laissant, le jour, au soleil, le soin de faire le reste. Les petits, en naissant, suivent aussitôt les parents. Ils se nourrissent d'insectes. Les *jacanas* appartiennent aux régions intertropicales. Vieillot et Lesson, se fondant, l'un sur l'absence ou la présence de caroncules au-dessous de la base du bec, l'autre sur la forme de la queue, avaient établi deux groupes dans ce genre; depuis, on en a fait quatre, que l'on a ensuite réunis pour former la petite famille des parrinées, famille dont on peut décharger la nomenclature en conservant le genre *jacana*. Les espèces sont nombreuses : le *jacana* commun a le front nu et caronculé, la queue courte et cunéiforme, deux barbillons charnus sous le bec; sur le front une membrane trilobée. Son manteau est roux; sa tête, son cou, sa gorge et tout le dessus du corps sont d'un noir violet. Il habite le Brésil. Le *jacana* à crête n'a pas de barbillon sur la base de la mandibule supérieure; il a une crête lisse et charnue, s'élevant perpendiculairement en forme de plastron. Son manteau est couleur de cuivre bronzé, à reflets verts; sa tête, son cou, sa poitrine, son ventre et ses jambes sont d'un beau vert de bouteille, foncé et brillant; ses sourcils sont blancs. Il habite Célèbes et les Molusques. Le *jacana* bronzé n'a pas non plus de barbillon; il a sur le front des caroncules à deux lobes; son manteau est d'un vert brillant; la tête et le cou sont noirs; il a un sourcil blanc qui descend sur les côtés du cou. Il habite le Bengale et Java. Le *jacana* à nuque blanche, également dépourvu de barbillon, a la membrane du front non lobée, la gorge et le devant du cou noirs, la nuque et le derrière du cou blancs, les ailes noires, le reste du plumage roux marron. Il habite Madagascar. Le *jacana* à longue queue a le front garni de plumes; il est remarquable surtout par la longueur des deux pennes intermédiaires de la queue. Il se distingue encore de ses congénères en ce que deux des pennes de l'aile sont beaucoup plus longues que les autres. Il a le front, les côtés de la tête, le devant du cou et les barbes externes des rémiges secondaires blancs, l'occiput noir; un trait de cette couleur encadre le blanc du front, de la tête et du cou; le manteau est d'un brun rougeâtre, le derrière du cou d'un beau jaune marron, toutes les parties inférieures et la queue d'un pourpre foncé. Le *jacana* à longue queue habite le Bengale et les Philippines.

JACAPA s. m. (ja-ka-pa). Ornith. Section du genre tangara.

JACAPE s. m. (ja-ka-pe). Bot. Espèce de jonc d'Amérique.

JACAPU s. m. (ja-ka-pu). Ornith. Espèce d'alouette du Brésil.

JACAPUCAYO s. m. (ja-ka-pu-ka-io). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de lécythis, arbre indigène de la Colombie.

— **Encycl.** Le *jacapucayo* croît au Brésil, dans les endroits marécageux. Il atteint de grandes dimensions. Ses feuilles sont comme torses. Son bois est fort dur, et on l'emploie pour faire les axes des moulins à sucre. L'écorce desséchée et pilée sert à calfater les vaisseaux. Le fruit est gros comme la tête d'un enfant; son enveloppe extérieure est ligneuse, jaunâtre, et sert à faire des vases. Elle est terminée au sommet par une sorte de couvercle qui se détache de lui-même à la maturité. Il sort en même temps, de l'intérieur, des graines, vulgairement appelées *noix*, qui ressemblent aux myrobolans chébules, et qui renferment une grande quantité d'huile. On les mange rôties.

JACARA s. m. (ja-ka-ra). Erpét. Nom vulgaire du caïman, au Brésil.

JACARANDA s. m. (ja-ka-ran-da). Bot. Genre d'arbres, de la famille des bignoniacées, tribu des técomées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

— **Encycl.** Les *jacarandas* sont de grands arbres qui croissent au Brésil. On en distingue deux espèces principales : l'une à bois blanc, l'autre à bois noir et odorant; dans l'une et l'autre, le bois est fort dur, marbré et très-beau, et on l'emploie en marqueterie. Le fruit est une capsule allongée, plus grosse que le poing, et d'une forme très-irrégulière. L'intérieur renferme une pulpe, dont les habitants font une excellente marmelade, qu'on nomme *manipoy*. Ces fruits se mangent cuits et passent pour un très-bon stomachique; ils contiennent une substance verte, qu'on emploie en guise de savon. Les *jacarandas* ont des feuilles ailées et des fleurs en panicules.

Le commerce donne, du reste, le nom de *jacaranda* à plusieurs espèces de bois qui ont l'apparence du vrai *jacaranda*, mais qui appartiennent à la famille des légumineuses. On a cru longtemps que le bois dit de palissandre apppartenait à une espèce de *jacaranda;* on pense aujourd'hui qu'il est fourni par un arbre de la famille des dalbergiées.

JACARD s. m. (ja-kar). Mamm. Syn. de CHACAL.

JACARET s. m. (ja-ka-rè). Erpét. Nom donné par quelques voyageurs au caïman ou jacara.

JACARINE s. f. (ja-ka-ri-ne). Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des fringilles, et plus connu sous le nom de PASSERINE.

JACARINI s. m. (ja-ka-ri-ni). Ornith. Espèce de moineau qui habite le Brésil.

— **Encycl.** Ce genre paraît être, d'après la forme de son bec, intermédiaire entre les moineaux et les tangaras. L'espèce principale habite la Guyane et le Brésil. Cet oiseau a un plumage d'un noir lustré à reflets violacés, avec les couvertures des ailes blanches; la femelle est entièrement grise. Le *jacarini* va par couple, fréquente les terrains défrichés, et se tient de préférence sur les caféiers; le mâle sautille sans cesse sur les branches, en épanouissant sa queue, et chacun de ses sauts est accompagné d'un petit cri. Le nid de cette espèce, formé d'herbes sèches, est hémisphérique et a $0^m,05$ à $0^m,06$ de diamètre. La femelle pond deux œufs, longs de $0^m,02$ et d'un blanc verdâtre.

JACASSE s. f. (ja-ka-se. — Ce mot paraît provenir de *jacquot*, nom populaire donné aux perroquets et aux pies). Fam. Femme qui jacasse, qui parle beaucoup : *Taisez-vous donc, petite* JACASSE.

JACASSER v. n. ou intr. (ja-ka-sé — rad. *jacasse*). Piailler, babiller, en parlant de la pie : *Les pies* JACASSENT.

— Fam. Babiller, parler beaucoup, avec volubilité : *Les femmes aiment à* JACASSER.

JACASSERIE s. f. (ja-ka-se-rî — rad. *jacasser*). Fam. Bavardage, action de jacasser, de babiller : *Ces* JACASSERIES *me fatiguent.*

JACATRA, ancienne ville de l'île de Java, près de l'emplacement actuel de Batavia. Le nom de cette ville est resté à un petit royaume de l'île, compris entre ceux de Bantam et de Chéribon; il a 250 kilom. de long sur 200 de large; 500,000 hab. Les Hollandais, qui le possèdent, en retirent du café, du sucre, du coton et de l'indigo. ‖ C'est aussi le nom d'une petite rivière de la même île; elle passe à Batavia, où elle est navigable pour barques, et se jette dans la mer de Batavia, après un cours de 44 kilom.

JACCARD (François), missionnaire savoyard, né à Ormion en 1799, mort en 1838. Arrivé en Cochinchine en 1821, il apprit la langue annamite, servit d'interprète au roi pour traduire des livres de l'Europe, fut incarcéré bientôt après pour avoir essayé de propager une religion prohibée, et, après deux ans de détention, il fut condamné par le mandarin de Quand-Tri à périr sous les coups de rotin.

JACCHUS s. m. (ja-kuss). Mamm. Syn. de IACCHUS.

JACCO s. m. (jak-ko). Pontife japonais, vicaire du daïri. ‖ On dit aussi JAXO.

JACCOUD (François-Sigismond), médecin

français, né à Genève en 1830. Il se rendit, à vingt ans, à Paris, où il donna des leçons de musique, passa ses examens du baccalauréat et put commencer ses premières études médicales. En 1858, il remporta la grande médaille d'or des hôpitaux et passa son doctorat en 1860, avec une thèse très-remarquable sur les *Conditions pathogéniques de l'albuminurie*. En 1863, il devint agrégé de la Faculté à la suite d'un brillant concours, dans lequel sa belle thèse sur l'*Humorisme ancien comparé à l'humorisme moderne* lui valut le premier rang. Envoyé, en 1864, en mission scientifique en Allemagne, pour y étudier l'organisation des Facultés de médecine, M. Jaccoud publia à son retour un rapport remarquable, puis il fut chargé, en 1866, de suppléer Natalis Guillot dans sa chaire de clinique médicale, et fit à l'hôpital de la Charité des leçons très-suivies. En 1867, M. Jaccoud fut élu à l'unanimité secrétaire général du congrès médical international. En outre, il a été chargé de diriger la rédaction du *Nouveau dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, publié par J.-B. Baillière. Outre les thèses précédentes, on lui doit : *Etudes de pathogénie et de séméiotique* (1864, in-8°) ; *De l'organisation des Facultés de médecine en Allemagne* (1864, in-8°) ; *Clinique médicale de Graves*, traduit et annoté (1866, 2 vol. in-8°, 2e édit.) ; *Leçons de clinique médicale* (1867, in-8°). Enfin, M. Jaccoud travaille depuis quelques années à un *Traité complet de pathologie interne*.

JACÉE s. f. (ja-sé). Bot. Genre de carduacées, section des centaurées : *La* JACÉE *vulgaire croît dans les prés secs.* (V. de Bomare.) ‖ *Jacée des jardins*, Nom vulgaire du lychnis. ‖ *Jacée de montagne*, Nom vulgaire de la centaurée de montagne. ‖ *Jacée orientale*, Nom vulgaire d'une espèce de lychnis. ‖ *Petite jacée*, Nom vulgaire de la pensée sauvage. ‖ *Jacée de printemps*, Violette odorante.

JACENT, ENTE adj. (ja-san, an-te — lat. *jacens*, part. prés. de *jacere*, être étendu, qui, selon Curtius, est l'intransitif de *jacere*, jeter, comme *pendĕre* l'est de *pendēre*). Jurispr. Se dit d'une succession dont l'héritier ne se fait pas connaître; de biens qui n'ont pas de propriétaire connu : *Succession* JACENTE. *Biens* JACENTS.

JACÉROS s. m. (ja-sé-ross). Bot. Syn. de JAACA.

JACHA s. m. (ja-ka). Bot. Syn. de JAACA.

JACHÈRE s. f. (ja-chè-re — du lat. *gascaria*, que l'on trouve dans un texte du XIIe siècle, et qui provient de *jacere*, gésir, être étendu, reposer). Agric. Etat d'une terre qu'on laisse improductive pendant un certain temps, pour qu'elle se repose : *Nous devons espérer d'arriver successivement à l'abolition de la* JACHÈRE. (Yvart.) *La* JACHÈRE *est un excellent moyen de préparation; c'est aussi un moyen fort coûteux.* (Math. de Dombasle.) ‖ Terre qu'on laisse ainsi reposer : *C'est surtout par le travail des* JACHÈRES *qu'il importe de déterminer le nombre de labours à donner au sol.* (Math. de Dombasle).

— **Encycl.** La *jachère* a pour but de laisser à un sol plus ou moins épuisé par les cultures le temps et la possibilité de réparer ses forces, en d'autres termes de recouvrer sa fertilité. L'institution de la *jachère* doit remonter à l'origine même de l'agriculture. Dans le principe, la disproportion existant entre l'étendue des terres cultivables et les moyens de les exploiter avec profit, le peu d'étendue des connaissances agricoles, le petit nombre de végétaux soumis à une culture réglée, d'autres causes encore donnèrent probablement naissance à cette pratique.

Dans certains cas, la *jachère* se trouve consacrée par des préceptes religieux; ainsi on lit dans le *Lévitique :* « La septième année sera le sabbat de la terre, et l'année de repos du Seigneur. » Plus souvent, elle fut fixée par la teneur même des baux, dont les clauses la prescrivaient comme une règle de culture indispensable pour prévenir l'épuisement du sol. Enfin, et par-dessus tout, la routine contribua à faire adopter un usage qui peut, dans certains cas, avoir sa raison d'être, mais qui, en général, est contraire aux intérêts bien entendus de l'agriculture.

Suivant les circonstances et le mode d'application, on distingue plusieurs sortes de *jachère*. Nous les définirons, avec M. Heuzé, de la manière suivante : La *jachère morte*, appelée aussi *jachère nue*, *improductive*, *absolue*, *complète* ou *annuelle*, ne fournit aucun produit; on donne néanmoins les labours et les hersages nécessaires, on fume la terre et on la marne ou on la chaule, s'il y a lieu. La *jachère verte*, dite aussi *jachère vive*, *productive*, *fourragère* ou *incomplète*, consiste à cultiver sur tout ou partie du sol en repos des plantes destinées à nourrir les animaux domestiques ou à être enfouies comme engrais vert. La *demi-jachère* se pratique dans toutes les saisons; mais elle ne dure jamais plus de six mois. La *jachère d'hiver* vient après les céréales et avant les plantes sarclées; elle dure quatre à cinq mois au plus. La *jachère d'été* ne dure que quelques mois et précède les plantations de colza ou les semailles des céréales d'automne. Enfin, la *jachère accidentelle* se pratique à un moment donné, et a pour but de délivrer le sol des plantes vivaces et nuisibles.

Ce serait une grande erreur de croire, avec les anciens, que la *jachère* constitue pour le sol un état de repos absolu; c'est bien plutôt une préparation, car la nature travaille sans cesse. Mais quelle action la *jachère* exerce-t-elle sur le sol ? C'est ce qu'il importe de déterminer. Les labours multipliés qu'elle comporte ameublissent la couche arable et la fertilisent en l'exposant à l'influence des agents atmosphériques qui facilitent les réactions chimiques. De plus, elle détruit les mauvaises herbes, qui, enterrées par les labours et se décomposant, augmentent la proportion des matières organiques, et, par suite, la richesse du sol. C'est pourquoi, suivant l'observation de M. Heuzé, une terre soumise à la *jachère* donne, avec une quantité déterminée de fumier, une récolte plus abondante. En outre, la *jachère* remplace une culture de plantes sarclées, facilite l'emploi des engrais verts, le parcage des moutons, et donne les moyens d'augmenter l'épaisseur de la couche arable. Elle permet d'utiliser les attelages et d'appliquer la marne ou la chaux durant la belle saison, d'enfouir les fumiers plusieurs mois avant l'époque des semailles d'automne, de répartir plus régulièrement le travail des animaux de trait, de produire, si elle a été convenablement préparée et fumée, des récoltes de céréales d'hiver abondantes et non infestées de mauvaises herbes. Grâce à elle, les plantes s'assimilent plus facilement la fumure enfouie dans le sol par des labours réitérés. Enfin, elle exige moins de capitaux d'exploitation, moins de matériel et d'animaux de travail, etc. Tant d'avantages justifient pleinement cette maxime de Schwerz : « Si la nature pouvait être vaincue, elle le serait par la *jachère!* »

Mais, si la *jachère* est utile, souvent même nécessaire dans les pays pauvres ou arriérés, elle a au contraire de graves inconvénients partout où la richesse du sol, l'abondance des capitaux et des engrais, un nombre d'animaux et un matériel suffisants permettent de lui substituer des cultures fourragères annuelles bien autrement lucratives; ici, elle ne pourrait qu'amoindrir le revenu périodique du sol et le répartir d'une manière fort inégale sur les diverses années. En résumé, on ne saurait proscrire la *jachère* d'une manière absolue; mais il est permis de désirer le moment où l'emploi de bons assolements, la facilité des voies de communication et l'accroissement des capitaux et des engrais l'auront fait disparaître.

JACHÉRÉ, ÉE (ja-ché-ré) part. passé du v. Jachérer : *Terre* JACHÉRÉE.

JACHÉRER v. a. ou tr. (ja-ché-ré — rad. *jachère*). Labourer, en parlant d'une jachère; donner le premier labour à une terre qu'on a laissé reposer.

JACHOWICZ (Stanislas), littérateur polonais, né dans la Galicie en 1796, mort en 1857. D'abord employé à la chancellerie de Varsovie, il se consacra ensuite, dans cette ville, à l'enseignement libre, pendant trente-huit ans, y organisa des écoles pour les orphelins et les enfants pauvres, et y fonda un asile d'orphelins. Jachowicz a écrit un grand nombre d'ouvrages, presque tous destinés à l'enfance. Les plus remarquables sont ses *Fables et contes* (1824; 6e édit., 1842-1847, 4 vol.), dont le ton naïf et naturel a fait le succès; *Souvenir pour les bons enfants* (1827); la *Science en s'amusant* (1829); *Petit journal pour les enfants* (1830, 4 vol.); *Amusements pour les petits enfants* (1837); *Mémoires pour le petit Eric* (1847-1852, 4 vol.); *Cent nouveaux contes* (1850); *Œuvres diverses en vers* (1853), etc.

JACINI (Stefano), homme politique italien, né près de Milan en 1827. Il s'attacha de bonne heure à l'étude des questions économiques, se fit connaître par la publication d'un important travail sur l'impôt foncier, repoussa les propositions qui lui furent faites par l'archiduc Maximilien, gouverneur de la Lombardie, d'entrer dans l'administration, et prit part à la fondation du journal la *Perseveranza*. Lorsqu'après la campagne d'Italie, en 1859, le Milanais fut annexé au Piémont, M. Jacini devint ministre des travaux publics, s'attacha particulièrement à donner une vive impulsion au développement des voies ferrées dans la péninsule, déposa son portefeuille en 1861, le reprit en 1864 dans le ministère formé par le général La Marmora, et le conserva jusqu'en 1867. Depuis lors, il il s'est particulièrement occupé de questions de chemins de fer, notamment de celui du Saint-Gothard. On lui doit un ouvrage intitulé la *Valteline en* 1858. Dans une brochure publiée en 1870, il s'est prononcé pour le suffrage universel à deux degrés et pour l'établissement de parlements régionaux destinés à opérer une complète décentralisation.

JACINTHE s. f. (ja-sain-te — altér. d'*hyacinthe*, nom mythol.) Bot. Genre de plantes bulbeuses, de la famille des liliacées; fleur de la même plante : *La* JACINTHE *cultivée s'accommode d'une terre légère.* (P. Duchartre.) *Les* JACINTHES *simples ont aussi leur mérite.* (V. de Bomare.)

> Dans la *jacinthe* un bel enfant respire,
> J'y reconnais le fils de Piérus;
> Il cherche encor les regards de Phébus,
> Il craint encor les regards de Zéphyre.
>
> PARNY.

‖ *Jacinthe à toupet*, ou *monstrueuse*, ou *paniculée*, Nom vulgaire du muscari chevelu. ‖ *Jacinthe de mai*, Nom vulgaire de la scille agréable. ‖ *Jacinthe des Indes*, Nom vulgaire de la tubéreuse. ‖ *Jacinthe des jardiniers*, Nom vulgaire de la scille d'Italie. ‖ *Jacinthe du Pérou*, Nom vulgaire de la scille du Pérou. ‖ *Jacinthe étoilée*, Nom vulgaire de la scille agréable. ‖ *Jacinthe musquée*, Nom vulgaire du muscari odorant.

— Arboric. Variété de prune longue et violette.

— Minér. S'est dit pour HYACINTHE.

— **Encycl.** Bot. Le genre *jacinthe* est constitué par des végétaux herbacés, bulbeux, dont les fleurs, portées sur une hampe, forment une grappe terminale simple. Chacune de ces fleurs est composée d'un périanthe coloré, campanulé ou infundibuliforme, à limbe étalé, bifide; de six étamines insérées sur le tube du périanthe, à filet court; d'un ovaire à trois loges, renfermant chacune un petit nombre d'ovules, surmonté d'un style court terminé par un stigmate obtus. Le fruit est une capsule triangulaire, triloculaire, à déhiscence loculicide. Chaque loge renferme deux graines globuleuses, revêtues d'un test crustacé noir, et dont l'ombilic présente un renflement charnu. Linné donnait à ce genre une étendue beaucoup plus grande que celle que lui ont assignée les botanistes modernes. Diverses espèces ont été successivement détachées; les unes ont servi à rétablir le genre muscari de Tournefort; les autres sont devenues la base des genres bellevalia, uropetalum, agraphis, lachenalia. D'autres sont rangées actuellement dans le genre scille.

Les *jacinthes* croissent spontanément dans l'Europe méridionale et en Asie. Tout l'intérêt que présente ce genre est à peu près concentré sur une seule espèce, la *jacinthe* d'Orient, qui croît encore en Provence. Ses feuilles sont étroites, obtuses, plus courtes que la hampe; ses fleurs, au nombre de quatre à dix, forment une grappe lâche, dressée; le pédicule qui les porte est accompagné à sa base de bractées membraneuses géminées, lancéolées, plus courtes que lui; le périanthe est en forme d'entonnoir, ventru à sa base, à six divisions oblongues, obtuses. Cette plante a acquis, par le rôle qu'elle joue dans les jardins, une grande importance. Elle est devenue, en Hollande principalement, l'objet d'exploitations considérables. Harlem est surtout le centre de ce commerce. Les Hollandais apportent à la culture des *jacinthes* un soin particulier, minutieux; des comités sont institués pour examiner les variétés nouvelles, pour décider de leur valeur, et des prix sont décernés aux *hyacinthiculteurs* qui ont réussi à obtenir de vraies nouveautés. Grâce aux soins infinis donnés à cette culture, et aussi, à ce qu'il paraît, grâce à l'influence avantageuse du climat, la Hollande est aujourd'hui en possession d'un nombre extrêmement considérable de variétés de *jacinthe*, parmi lesquelles plus de 500 sont assez bien caractérisées pour pouvoir aisément être distinguées l'une de l'autre. Ces variétés s'obtiennent à l'aide des semis de graines; elles se conservent et se propagent par les caïeux, seul mode applicable à la reproduction des variétés à fleurs doubles.

La *jacinthe* s'accommode d'une terre légère, et cela d'autant mieux que le climat sous lequel on la cultive est plus froid et plus humide ; aussi la terre des plates-bandes consacrées à cette culture doit-elle être préparée d'après cette donnée. Les oignons sont mis en terre dès le mois de septembre et d'octobre; pendant les froids assez vifs pour que la terre soit gelée à plus d'un décimètre de profondeur, on les protége en couvrant les planches de fougère ou de paille fraîche. Lorsque la pousse a lieu, on dispose au-dessus des planches des toiles ou des paillassons soutenus par des cerceaux ; mais on n'étend ces couvertures que lorsque le thermomètre descend au-dessous de zéro. La floraison a lieu dès les mois de mars et d'avril; les fleurs ne redoutent pas une gelée de 2° ou 3°, mais leur durée est considérablement abrégée lorsqu'à la gelée ou à la neige succède l'action directe des rayons du soleil. Dans les variétés à fleurs doubles, la hampe se dessèche lorsque la fleuraison est terminée; on retire alors les bulbes de terre, en choisissant un beau jour, et en ayant la précaution de ne pas les blesser en les arrachant; on enlève les feuilles; après quoi, on conserve les bulbes dans un lieu sec jusqu'au moment de la plantation. Les variétés à fleurs simples dont on désire obtenir la graine restent nécessairement plus longtemps en terre; on détache leurs capsules lorsqu'elles jaunissent et qu'elles s'ouvrent; après quoi on les laisse pendant quinze jours à l'ombre et à l'air, pour que les graines achèvent de mûrir entièrement; le bulbe n'est retiré de terre que lorsque les feuilles jaunissent. Les semis de graines se font au mois de septembre, dans une terre légère et préparée avec soin, à la volée ou en rayons; on les couvre ensuite de 2 ou 3 centimètres de terre. Chaque année on ajoute une couche de 5 à 6 centimètres de terre, lorsque les feuilles du jeune plant se dessèchent; enfin, la troisième année, les bulbes sont assez développés pour pouvoir être arrachés. Ordinairement, ces bulbes fleurissent dès la quatrième année après le semis. Les fleurs qui en proviennent sont les unes simples, les autres doubles ou semi-doubles.

JACK s. m. (jak). Anc. art milit. Autre forme du mot JAQUE. ‖ On trouve aussi JACKE.

— Ornith. Nom vulgaire du geai.

JACK, personnage associé à Punch, dans les puppet-shows (marionnettes anglaises). On raconte que le docteur Johnston, qui fréquentait volontiers les théâtres de marionnettes, impatienté d'entendre toujours vanter la dextérité des petits acteurs artificiels, s'écria : « Bah! j'en ferai bien autant, moi. » Et en effet, soupant un soir chez M. Burke, le pesant docteur faillit se rompre le cou en voulant montrer à la compagnie qu'il sauterait par-dessus un bâton « aussi lestement que le Jack des marionnettes. »

Jack Sheppard ou le Bandit de Londres, roman anglais de W. Harrisson Ainsworth (1839, 3 vol.). C'est l'histoire plus intéressante que morale d'un voleur célèbre par ses nombreuses évasions et ses aventures, dans laquelle on trouve des tableaux qui rappellent, par le côté pittoresque, les peintures si populaires de nos *Mystères de Paris*. Traduit en France par André de Soy, *Jack Sheppard* y a joui d'un grand succès, moins grand toutefois que celui qu'a obtenu en Angleterre le livre original, illustré d'une façon fort curieuse par Cruikshank. V. CHEVALIERS (les) DU BROUILLARD.

JACKA s. m. (ja-ka). Bot. Syn. de JAQUIER.

JACKAASHAPUCK s. m. (ja-ka-a-cha-puk). Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'airelle de l'Amérique du Nord.

JACKAL s. m. (ja-kal). Mamm. Autre nom du CHACAL.

JACKANAPE s. m. (ja-ka-na-pe). Mamm. Singe du genre callitriche, qui vit sur les côtes d'Afrique. ‖ On dit aussi JACKANAPÈ ou JACKANAPER.

JACKIE s. f. (ja-kî — de *Jack*, sav. anglais). Erpét. Nom donné au têtard d'un batracien de l'Amérique du Sud, et au batracien lui-même : *On avait dit que la* JACKIE *était un poisson qui provenait d'une grenouille.* (P. Gervais.)

— Bot. Genre d'arbres, de la famille des rubiacées, dont l'espèce type habite l'Inde australe ‖ Syn. de MICROLÈNE et de XANTHOPHYLLE, autres genres de plantes.

— **Encycl.** Erpét. Le nom de *jackie* a été appliqué à la grenouille paradoxale, surtout quand elle est à l'état de têtard. Cette espèce présente des particularités curieuses, mais qui ont été singulièrement exagérées par quelques anciens auteurs. Elle habite les rivières de l'Amérique du Sud, et notamment de la Guyane. Sa couleur est verdâtre et mouchetée de brun en dessus, blanchâtre et comme nébuleuse en dessous. « Lorsque cette grenouille, dit M. de Bomare, est parvenue à son entier accroissement, elle subit une étrange métamorphose : elle s'écarte insensiblement de la forme de grenouille pour prendre celle d'un poisson. Il lui croît peu à peu une queue; les pieds antérieurs diminuent et s'oblitèrent; ceux de derrière disparaissent ensuite, et enfin la grenouille se trouve changée en une espèce de poisson que les naturels du pays et les Européens établis dans ces endroits appellent du nom de *jackie*, et qu'ils recherchent comme un mets délicat : il a le goût de la lamproie. L'épine du dos et tous les petits os de l'animal sont d'une substance cartilagineuse. » Une telle métamorphose paraissait tellement étrange, ou, pour mieux dire, tellement incroyable, qu'on a dû naturellement chercher ce qu'il y avait de vrai dans ce récit. Voici donc comment se passent les choses : le têtard, qui a environ $0^m,15$ de longueur, et qu'on avait pris pour un poisson, devient, comme à l'ordinaire, une grenouille, mais celle-ci est beaucoup plus petite. Grâce à cette diminution de taille, on avait interverti l'ordre normal et réel.

JACKSON, ville des Etats-Unis d'Amérique, capit. de l'État de Mississipi, sur le Pearl-River, à 1,320 kilom. S.-O. de Washington, 260 kilom. N. de la Nouvelle-Orléans; 4,500 hab. Cette ville, située à l'embranchement de plusieurs voies ferrées, possède une école supérieure et fait un important commerce de coton. Siége d'un tribunal d'arrond. de la cour suprême des Etats-Unis. ‖ Ville des Etats-Unis d'Amérique, Etat de Michigan, à 80 kilom. O. de Détroit; 3,500 hab. Industrie active. ‖ Les Etats-Unis renferment plusieurs autres petites localités, comtés et circonscriptions communales du nom de JACKSON.

JACKSON (PORT-), vaste havre de l'Australie. V. PORT-JACKSON.

JACKSON (John), théologien et controversiste, né à Lensey, d'autres disent à Thirok, dans le comté d'York, en 1686, mort en 1763. Il fit ses études à Cambridge et succéda à son père dans la cure de Rossington. Il passa ensuite à Leicester, et se fit un nom au milieu des débats théologiques qui agitaient l'Angleterre. Ses opinions hétérodoxes l'empêchèrent d'arriver aux dignités ecclésiastiques. Il était lié avec Samuel Clarke, qu'il remplaça comme directeur du duché de Lancastre. Ses ennemis ne lui ménageaient pas les affronts, quand l'occasion s'en présentait. Une fois, au moment de monter en chaire, il fut arrêté par le vicaire et le sacristain. Jackson appela ses poings à la défense de ses droits et sortit vainqueur de la lutte. Comme l'auditoire devait être édifié d'un sermon précédé

d'une partie de boxe! Les principaux ouvrages de Jackson sont les suivants : *Novatiani presbyteri romani opera quæ supersunt omnia* (Londres, 1728, in-8°); *Défense de la liberté humaine contre les lettres de Caton* (1730); *Dissertation sur l'esprit et la matière, avec des remarques sur la Recherche de Baxter touchant la nature de l'âme humaine* (Londres, 1735, in-8°); *Antiquités chronologiques*, son ouvrage capital (Londres, 1752, 3 vol. in-4°).

JACKSON (William), conspirateur irlandais, né vers 1720, mort en 1795. Il fut chapelain de la duchesse de Kingston, se rendit ensuite en France, où il entra en relation avec les chefs du parti révolutionnaire, puis retourna en Angleterre, se mêla activement aux complots des patriotes irlandais pour rétablir leur indépendance, et fut arrêté sous l'inculpation de haute trahison. Pendant son procès il mourut subitement. On croit qu'il s'était empoisonné.

JACKSON (William), compositeur et littérateur anglais, né à Exeter en 1730, mort en 1803. Il était fils d'un marchand, qui lui fit donner une excellente éducation et le laissa complétement libre de suivre ses goûts. S'étant rendu à Londres, Jackson s'adonna à l'étude de la peinture et à celle de la composition musicale, sous Travers, organiste de la chapelle royale, puis revint dans sa ville natale, où il devint organiste et maître des chœurs à la cathédrale. Comme compositeur, on lui doit des *Elégies*, des *Sonates*, des *Chansons*, des *Fantaisies*, qui eurent beaucoup de succès et qui popularisèrent son nom. « Il avait surtout le talent, dit Lefebvre-Cauchy, de donner à la poésie élégiaque une mélodie élégante et plaintive, mais à laquelle on a reproché de pouvoir s'appliquer à toute espèce de vers de ce genre. » Jackson a composé, en outre, un opéra intitulé : *The lord of the manor*, et représenté à Drury-Lane en 1780. Comme littérateur, il a publié des ouvrages où l'on trouve du savoir, du goût et une originalité qui va jusqu'au paradoxe ; ce sont : *Trente lettres sur divers sujets* (1782, 2 vol. in-12) ; *Observations sur l'état actuel de la musique à Londres* (1791, in-8°); les *Quatre âges*, avec des *Essais sur des sujets variés* (1798, in-8°).

JACKSON (André), général américain, septième président des Etats-Unis, né dans la Caroline du Sud en 1767, mort en 1845. Fils d'un émigrant irlandais, il perdit son père étant encore tout enfant. Lors de la guerre de l'indépendance, il quitta, à quatorze ans, l'école où il étudiait, pour s'enrôler avec ses deux frères dans l'armée nationale, fut fait peu après prisonnier, pendant que ses frères trouvaient la mort sur le champ de bataille, et reprit, après la fin de la guerre, le cours de ses études. Ayant appris le droit, il exerça la profession d'avocat dans la Caroline du Sud, puis dans le Tennessee, se fixa à Nashville, où il devint avocat général, et, en 1797, il fut chargé de représenter le Tennessee au Sénat des Etats-Unis; mais, au bout de deux ans, il se démit de cette fonction et revint dans son pays, où ses concitoyens l'appelèrent bientôt à siéger parmi les juges de la cour suprême de l'Etat.

En 1804, André Jackson donna sa démission de juge et alla s'établir dans une ferme à quelques milles de Nashville, où il s'occupa d'agriculture et où il demeura jusqu'au moment où éclata la guerre avec l'Angleterre (1812). Vers cette époque, il commença à se signaler contre les Indiens de l'Ouest, que l'Angleterre avait réussi à soulever contre les États-Unis. Chargé de plusieurs expéditions contre eux, il les poursuivit et les battit avec une vigueur qui lui valut, de la part des indigènes, le surnom de la **Flèche acérée**, et de la part de ses soldats, dont l'indiscipline avait souvent éprouvé son énergie, le sobriquet, devenu depuis si populaire, de **Vieux bois de fer.** Cependant il ne s'était encore distingué que comme un habile et un audacieux chef de partisans, lorsque la formidable attaque dirigée par les Anglais, en janvier 1815, contre la Nouvelle-Orleans, mit en relief toutes ses qualités militaires et fit tout à coup de lui le premier soldat de l'Union. Une flotte anglaise, portant de 9,000 à 10,000 hommes de bonnes troupes qui avaient servi sous Wellington, fut envoyée pour s'emparer de la Nouvelle-Orléans. Jackson, qui venait d'être nommé major général de l'armée fédérale, fut chargé de défendre ce point important. Après avoir réuni un petit corps d'environ 3,000 hommes, il arriva à la Nouvelle-Orleans et commença par signifier aux habitants de la ville, qui paraissaient peu disposés à se défendre, que, s'il fallait abandonner leur ville aux Anglais, il la brûlerait. Dès la première nuit, il vint avec 1,600 hommes surprendre les Anglais dans leur camp, leur tua beaucoup de monde, les trompa sur ses forces, leur fit ajourner une attaque qui eût été victorieuse, prit une position très-forte à 2 lieues en avant de la ville, improvisa des retranchements avec des balles de coton, et repoussa à plusieurs reprises les Anglais, qui attaquèrent la ville le 8 janvier 1815. Après avoir perdu son général en chef, la plupart de ses officiers, et laissé 2,000 hommes sur le champ de bataille, l'armée anglaise se retira en désordre et, quelques jours après, elle se reimbarqua aux acclamations de l'Amérique entière, enthousiasmée d'un triomphe dont la rapidité et l'importance semblaient tenir du prodige, et que Jackson, à ce que l'on assure, avait obtenu au prix de 6 hommes tués et 7 blessés. Une victoire aussi décisive valut au général Jackson une immense popularité, et il devint, du jour au lendemain, un des personnages les plus considérables de l'Union. Cependant, au milieu du concert de voix qui célébrait sa gloire, plusieurs voix sévères se firent entendre pour blâmer les procédés sommaires du général contre les lois ou les libertés qui pouvaient gêner ses opérations; mais le peuple lui pardonna d'autant plus facilement que, parmi ses actes, plusieurs, notamment la prise de la Floride (1818), cédée par l'Espagne peu de temps après que le général en eut brusqué la prise de possession, le flattaient dans son orgueil national. Le seul désagrément que les procédés extra-légaux du général Jackson lui attirèrent lui vint d'un juge qu'il avait fait arrêter; ce juge prit sa revanche en le condamnant à 1,000 dollars d'amende, et le général eut l'habileté, au milieu de son triomphe, de faire acte de soumission à la loi, en payant l'amende.

En 1824, Jackson fut porté candidat à la présidence de l'Union, par le parti démocratique, contre John-Quincy Adams, qui l'emporta. Mais, plus heureux quatre ans plus tard, il triompha alors de Quincy Adams à une forte majorité, et fut installé président le 4 mars 1829. Eminemment populaire, doué d'une énergie indomptable, absolu dans ses décisions, il était à craindre qu'il n'abusât, dans un intérêt personnel, du pouvoir dont il venait d'être revêtu; mais il n'en fit usage que pour la gloire de la patrie, souvent, il est vrai, avec ces formes rudes et despotiques qui rappellent plus le soldat que le chef d'une nation commerçante et libre. Dès son premier message au Congrès, il sut se concilier tous les esprits. Un mouvement séparatiste ayant éclaté dans le Sud, en 1832, à propos des droits de douane, il parvint à conjurer ce danger. Il fut proclamé le sauveur de l'Union, et continué dans la suprême magistrature, aux élections de 1833. La même année, il supprima la Banque des Etats-Unis, instituée en 1816, et qui était devenue un centre d'agiotage funeste à l'agriculture et au commerce. Le déchaînement des intérêts froissés par cet acte de vigueur, la crise commerciale qui en fut la suite, rien ne put l'empêcher d'en poursuivre l'accomplissement. En 1834, il réclama au gouvernement de Louis-Philippe, d'une manière très-hautaine, une indemnité de 25 millions due aux Etats-Unis pour des bâtiments saisis sous l'Empire, par suite du blocus continental; il allait même jusqu'à menacer de confisquer, en cas de refus, les propriétés des Français établis sur le territoire de l'Union. Toute légitime que fût la réclamation, ces formes blessantes devaient la faire repousser. Il se trouva pourtant dans les Chambres françaises une majorité assez peu soucieuse de la dignité nationale pour satisfaire l'impérieux Jackson, qui en fut quitte pour une rétractation de ses plus outrageantes paroles (1835). Le 6 décembre 1836, Jackson, après deux présidences successives, imitant l'exemple donné par Washington et par Jefferson de n'en pas briguer une troisième, adressa au Congrès un message d'adieu, dans lequel il justifie sa politique et recommande à M. Van Buren, son successeur, dont il avait lui-même préparé et appuyé l'élection, de persévérer dans la ligne suivie par lui.

La présidence du général Jackson a inauguré, aux Etats-Unis, l'ère des gouvernements de parti. Ses prédécesseurs, bien que se rattachant tous à l'une ou à l'autre des deux grandes opinions qui partagèrent les esprits à l'origine de l'Union, se bornèrent presque toujours au rôle impassible et impartial de gardiens de la loi; il a été, lui, un chef de parti au pouvoir, et c'est à cette qualité qu'il a dû d'exercer sur la marche des affaires une influence refusée à ses prédécesseurs, influence impérieuse, comme celle qu'il subissait lui-même, et très-diversement jugée. « Jackson, dit M. Chanut, n'était pas orateur ni capable de bien écrire. Son instruction politique n'était pas très-étendue; il savait très-peu l'histoire ancienne et moderne; mais il avait une sagacité très-remarquable pour les choses presentes et pratiques; les hommes étaient ses livres; il les étudiait avec grande attention et les pénétrait à fond. Il comprenait parfaitement leurs désirs secrets et leurs antipathies. Sa politique a été de les flatter et de s'en servir habilement. »

JACKSON (John), peintre anglais, né à Lastingham (Yorkshire) en 1778, mort en 1831. C'était le fils d'un pauvre tailleur, dont il apprit l'état; mais ses remarquables dispositions artistiques attirèrent l'attention du comte de Mulgrave et de sir George Beaumont, qui lui facilitèrent les moyens de suivre sa vocation, et, grâce à ses protecteurs, John suivit les cours de l'Académie royale de peinture (1797). Bientôt après, le jeune artiste se fit connaître par de remarquables portraits à la mine de plomb, à l'aquarelle, enfin à l'huile (1806), et devint bientôt l'émule de Lawrence. En 1807, il fut nommé membre de l'Académie royale et reçut le titre d'académicien de Saint-Luc, dans un voyage qu'il fit à Rome, deux ans plus tard, avec son ami Chantrey. « Moins élégant que Lawrence, mais copiant plus fidèlement la nature, dit le *Journal des artistes*, il saisissait avec une admirable facilité les traits caractéristiques de la physionomie et les reproduisait avec un rare bonheur. Il travaillait avec rapidité, et cependant ses tableaux sont d'un fini précieux. Son coloris avait du relief, de l'éclat et de la vérité. » De 1804 à 1830, Jackson a exposé cent quarante-cinq tableaux. « Sa facilité était telle qu'en un jour il fit, dit Passavant, cinq portraits, pour chacun desquels il reçut 25 guinées. Une autre fois, en quatre jours, il copia l'*Amour sacré et profane du Titien*. Ses œuvres les plus remarquables sont le portrait de *Canova*, qui commença sa réputation ; ceux de *Flaxman*, de *Lady Dover*, du *Marquis de Chandos*, du sculpteur *Chantrey*, de *Robert Peel*, etc. Comme homme, il était obligeant, généreux ; il aimait à encourager les jeunes talents et vivait dans les meilleurs termes avec les premiers artistes de son temps, sans éprouver jamais le moindre sentiment de jalousie de leurs succès.

JACKSON (Charles), chimiste américain, l'inventeur de l'éthérisation, né vers le commencement de ce siècle. Il professait la médecine à l'université de Boston lorsque, atteint de violentes migraines, il se souvint d'avoir remarqué l'action stupéfiante produite par l'inhalation de l'éther sur des étudiants dans le laboratoire de Cambridge, et eut l'idée de respirer la vapeur de cette substance. Frappé de l'état d'insensibilité dans lequel il se trouvait plongé à la suite de cette expérience, il fut conduit à conclure qu'on pourrait employer utilement l'éther pour rendre l'homme insensible à l'action des instruments chirurgicaux, et, par conséquent, supprimer la douleur. Il faisait des essais en ce sens, lorsqu'un dentiste, M. Morton, vint suivre ses cours. Le docteur Jackson lui fit part du résultat de ses expériences et lui conseilla d'employer l'éther pour arracher les dents dans des cas difficiles. Morton fut vivement frappé de cette idée, et bientôt il eut inventé des appareils au moyen desquels il employa avec succès cet agent anesthésique. Sur son invitation, les chirurgiens du grand hôpital de Massachusets expérimentèrent ses procédés sur des malades, qui subirent, sans éprouver la moindre douleur, les opérations les plus cruelles. Le succès qui couronna ces expériences ne laissa plus de doute sur la valeur de la découverte de Jackson et de Morton, qui partagèrent, en 1850, le prix Montyon, à l'Académie des sciences de Paris, pour les grandes découvertes médicales. En 1847, le docteur Simpson, d'Edimbourg, fit connaître un nouvel agent anesthésique, le chloroforme, qui agit absolument de la même manière que l'éther, mais qui a une action plus rapide et plus sûre.

JACKSON (John), prélat anglais, né à Londres en 1811. Il se fit recevoir docteur en théologie à l'université d'Oxford, puis entra dans le ministère évangélique, se maria, devint recteur de Saint-James, à Westminster (1846), chapelain ordinaire de la reine en 1847, chanoine de Bristol, et enfin évêque de Lincoln (1853). Par le fait même de son élévation à ce siége, dont les revenus s'élèvent à 125,000 francs, Jackson entra à la Chambre des lords. Il a publié, entre autres ouvrages : le *Vrai chrétien* (1850) ; *Du repentir, sa nature* (1856).

JACKSON (Thomas-Jefferson), surnommé **Stonewall**, général américain, né dans le comté de Lewis (Virginie occidentale) en 1824, mort en 1863. Après avoir été élève de l'Ecole militaire de West-Point (1841-1846), il fit avec distinction la guerre du Mexique, en 1847, conquit, par sa valeur, les grades de capitaine et de major, puis fut nommé, en 1852, professeur de tactique militaire à Lexington (Virginie). Il venait de faire un voyage en Europe quand éclata la guerre civile. S'étant prononcé pour les séparatistes, il fut placé sous les ordres de Beauregard et reçut, dès le début de la guerre, le surnom de **Stonewall** (*Mur de pierre*), à cause de l'opiniâtreté avec laquelle il venait de défendre une position qui lui avait été confiée. Jackson se distingua à la bataille de Pittsburg-Lauding (7 avril 1862), commanda un corps de volontaires avec lequel il fit une pointe hardie vers Washington, fut poursuivi par trois corps d'armée, auxquels il échappa, et rejoignit l'armée confédérée, dont il forma l'extrême gauche. Quelque temps après, par un hardi coup de main, il enleva Manassas-Junction, où se trouvaient tous les magasins des fédéraux, et coupa les communications entre Washington et l'armée de Pope; mais bientôt il fut attaqué par ce dernier à Bull's Run, où, après une lutte de trois jours, Pope dut battre en retraite. Jackson envahit aussitôt le Maryland, prit l'important arsenal de Harper's Ferry (14 sept.), fut battu peu après à Antietam (17 sept.), fit des prodiges de valeur à la sanglante bataille de Fredericksburg (13 déc.), puis à celle de Chancellorsville (2 mai 1863), et y fut mortellement blessé.

JACKSONIE s. f. (ja-kso-nî — de *Jackson*, sav. anglais). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, tribu des podalyriées. ‖ Syn. de POLANISIE.

JACLARD (Charles-Victor), révolutionnaire français, né à Metz en 1843. Dès qu'il eut terminé ses études, il se rendit à Paris et s'adonna à l'enseignement. Là, il entra en relation avec des jeunes gens qui professaient, comme lui, des idées avancées, notamment avec Tridon, fit partie de la société secrète du café de la Renaissance, et assista à divers congrès, entre autres à ceux de Liége (1865) et de Berne (1868). Ce fut à ce dernier qu'il prononça un discours fameux, dans lequel il demandait la proclamation de l'athéisme et la réforme radicale de la société. Affilié à l'Internationale, il fit vers le même temps la connaissance de Blanqui, dont il devint un admirateur enthousiaste, fut poursuivi dans les derniers temps de l'Empire, passa à l'étranger et y épousa une jeune Russe aux convictions non moins ardentes que les siennes. Après la révolution du 4 septembre 1870, Jaclard revint à Paris, où il fut élu chef du 158e bataillon de la garde nationale. Il prit part à l'insurrection du 31 octobre, fut nommé adjoint au maire du XVIIIe arrondissement, le 6 novembre suivant, et obtint près de 60,000 voix lors des élections à l'Assemblée nationale (8 février 1871). Traduit le 10 mars suivant devant un conseil de guerre, pour sa participation au 31 octobre, il fut acquitté. Lorsque éclata le mouvement populaire du 18 mars 1871, Jaclard reçut du Comité central le commandement des bataillons de Montmartre, et contribua à empêcher l'enlèvement des canons. Toutefois, à l'exemple du maire Clémenceau, il se montra partisan de la conciliation, s'efforça de calmer les esprits, fut même un instant arrêté, le 22 mars, et ne fut point élu membre de la Commune le 26 mars. Nommé peu après colonel de la 17e légion, il se démit de ses fonctions le 10 mai, devint inspecteur général des fortifications, prit une part active à la résistance, lors de l'entrée de l'armée de Versailles, et fut arrêté quelques jours après. Il était emprisonné à Versailles, où s'instruisait son procès, lorsqu'il parvint à s'évader (octobre 1871) et à se réfugier à l'étranger. M. Jaclard passe pour l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Théorie du communisme*. Pendant la Commune, sa femme avait fondé, avec Mme André Léo, le journal la *Sociale*.

JACMEL, ville maritime de l'île d'Haïti, dans la province de l'Ouest, sur la côte méridionale, ch.-l. d'arrond., à 45 kilom. S. de Port-au-Prince, à l'embouchure d'une petite rivière du même nom, dans une baie qui a 7 kilom. de profondeur sur 3 de largeur; 6,150 hab. La ville, divisée en ville haute et ville basse, est défendue par des fortifications qui protégent l'entrée de la rade. On y remarque le palais national et l'hôpital militaire. Quoique la rade soit peu sûre, le mouvement commercial du port est assez actif.

JACO ou **JACQUOT** s. m. (ja-ko). Ornith. Nom populaire des perroquets. V. JACQUOT.

JACOB (BÂTON DE). Astron. Nom vulgaire du Baudrier d'Orion.

JACOB, patriarche hébreu, fils d'Isaac et de Rébecca, né en 1836 avant J.-C. Le nom de Jacob vient du verbe hébreu *âkab*, dont il est le futur, et il signifie celui qui tient le talon, qui supplante. Il fut donné au patriarche Jacob parce que, en venant au monde, il tenait par le talon son frère Esaü, qu'il voulait retenir dans le sein de sa mère, afin de venir au monde avant lui. Du reste, à en croire l'Ecriture, les deux frères avaient pris, même avant de voir le jour, l'habitude de se battre, en prévision du droit d'aînesse qu'ils se disputaient déjà. Plus tard, Jacob, conseillé par sa mère, qui le chérissait particulièrement, ayant acheté à son frère Esaü son droit d'aînesse pour un plat de lentilles, et lui ayant ravi, par une supercherie, la bénédiction paternelle, s'enfuit, pour éviter sa colère, chez son oncle Laban, en Mésopotamie. Sur la route, il aperçut en songe une échelle mystérieuse, qui allait de la terre au ciel, et dont les degrés étaient couverts d'anges, qui montaient et descendaient (V. ÉCHELLE DE JACOB). En arrivant chez Laban, il s'engagea à servir sept années pour obtenir sa fille Rachel; mais il dut encore passer sept années en servitude, son oncle l'ayant trompé et lui ayant donné, après le premier terme, sa fille aînée Lia. Après avoir amassé de grandes richesses, il retourna dans la terre de Chanaan, se réconcilia avec son frère, qui alla habiter l'Idumée, et se retira à Béthel. Jacob eut douze enfants : Ruben, Siméon, Lévi, Juda, Issachar, Zabulon, Dan, Nephtali, Gad, Aser, Joseph et Benjamin. Quand son fils Joseph fut devenu puissant en Egypte, il appela son vieux père auprès de lui, et l'établit à Gessen. Jacob y mourut, âgé de 147 ans. Il est la souche des tribus hebraïques. Le nom d'**Israël** lui avait été donné en commémoration de sa lutte avec un ange, mythe biblique qui a été diversement expliqué.

Un savant critique moderne, M. Alb. Réville, explique la légende de Jacob et d'Esaü par la tendance des narrateurs bibliques à résumer symboliquement, dans un incident de la vie de famille des patriarches, les rapports géographiques et politiques des peuples voisins d'Israël et d'Israël lui-même, tels que nous les voyons constitués aux âges de l'histoire positive. C'est ainsi déjà qu'Abraham et son neveu Loth deviennent les pères de presque tous les peuples sémitiques

compris entre le Liban et l'extrémité de la péninsule Arabique; et, comme tous deux descendent de Therach, on voit se refléter dans cette vieille généalogie la conscience de la parenté d'origine, de langue, d'esprit, de croyances, qui unissait les divers membres de ce groupe considérable. De même, selon M. Réville, le voisinage et les rivalités des Edomites et des Israélites sont à la base du récit d'après lequel Edom ou Esaü et Jacob sont deux jumeaux se disputant, dès le sein de leur mère, la primogéniture, c'est-à-dire la primauté. Esaü pourtant est l'aîné de fait, car les Israélites, lorsqu'ils envahirent la terre promise, trouvèrent les Edomites établis avant eux au sud du pays; mais Jacob, plus rusé, trouve moyen de s'assurer la supériorité, qui semblait devoir appartenir à son frère. M. Réville croit qu'il faut appliquer la même règle à la constitution des douze tribus d'Israël, filles à divers titres du patriarche Jacob. Ces tribus confédérées reçurent pour patriarches les fils des épouses nobles ou de leurs servantes, selon que leur population fut reconnue de sang plus ou moins pur.

Jacob (HISTOIRE DE), fresques de Benozzo Gozzoli, au Campo-Santo de Pise. Ces fresques font partie de l'admirable poëme dans lequel l'élève de Fra Angelico a retracé la vie des patriarches, des prophètes et des rois d'Israël, depuis l'*Ivresse de Noé* jusqu'à la *Visite de la reine de Saba à Salomon*. Quoiqu'elles aient beaucoup souffert des outrages du temps, ces peintures comptent encore parmi les chefs-d'œuvre de l'école italienne du XVe siècle. A la candeur charmante, aux délicieuses naïvetés des maîtres primitifs, elles joignent un sentiment très-vif de la beauté plastique et une étude sincère de la nature. Les fresques consacrées à Jacob par Benozzo sont au nombre de trois seulement; mais chacune d'elles contient plusieurs épisodes distincts de la vie du patriarche. La première nous montre d'abord la *Naissance de Jacob et d'Esaü*; les femmes qui entourent la couche de Rebecca forment un groupe des plus gracieux, que Ghirlandajo a imité dans sa *Naissance de saint Jean-Baptiste*, à Santa-Maria-Novella (Florence); au milieu de la fresque, on voit Esaü vendant à Jacob son droit d'aînesse; puis vient la scène où Jacob reçoit la bénédiction paternelle; plus loin, Esaü, revenu de la chasse et apportant du gibier à Isaac, se plaint de la supercherie de son frère. Cette fresque, une des plus belles de la série, est malheureusement celle qui a le plus souffert.

La fresque suivante représente le voyage de Jacob en Mésopotamie, le songe où il voit se dresser devant lui l'échelle céleste, sa rencontre avec Rachel près du puits de Harem, son arrivée chez Laban, ses noces avec Rachel, son départ pour la terre de Chanaan et sa lutte avec l'ange. Il y a dans cette fresque, dont le coloris a beaucoup pâli, mais dont le dessin s'est bien conservé, des figures d'une grande élégance, par exemple les femmes qui dansent et les musiciens qui jouent chez Laban pour fêter la venue de Jacob. Le paysage est traité aussi d'une façon très-remarquable pour l'époque.

Deux épisodes principaux remplissent la troisième fresque : la *Réconciliation de Jacob et d'Esaü*, où l'on admire, entre autres figures, celles de Jacob et de Rachel, qui sont dignes, suivant un critique, du pinceau de Raphaël, et l'*Enlèvement de Dina*, fille de Jacob, par le fils du roi de Sichem, scène dont les personnages sont, pour la plupart, des portraits du temps de Benozzo.

Ces trois fresques ont été gravées par Carlo Lasinio.

Jacob (L'HISTOIRE DE), fresques de Raphaël, au Vatican. Ces peintures, qui couvrent la sixième arcade des Loges, embrassent quatre compositions : 1o le *Songe de Jacob* ou l'*Echelle céleste*. Jacob, endormi et couché sur le premier plan, a la tête tournée vers l'échelle mystérieuse, sur laquelle six anges descendent et remontent jusqu'à Dieu, qui apparaît dans une gloire, les bras étendus. Cette composition a beaucoup d'analogie avec une peinture sur le même sujet, exécutée par Raphaël dans la chambre d'Héliodore; elle a été gravée sur bois, en clair-obscur, par Hugo da Carpi, et en contre-partie par J. Bossius. 2o *Jacob à la fontaine* ou *Jacob rencontrant Rachel et Lia*. Les deux filles de Laban, gracieuses et belles, appuyées l'une sur l'autre, regardent avec curiosité Jacob, dont la figure, malheureusement, n'est point aussi jeune qu'il le faudrait. Des moutons, des chèvres se pressent autour d'une fontaine dont l'eau s'écoule par les fissures des pierres. Le paysage, sur lequel la vue s'étend à droite et à gauche, est traversé par une large rivière parsemée d'îles montagneuses. Ce fond est d'une rare beauté. Cette peinture, une des plus admirables des Loges, a été gravée au burin par Cam. Tinti, et en clair-obscur par Zanetti. La collection Albertine, à Vienne, en possède une esquisse originale, qui a été gravée à l'aqua-tinta par H. Benedicti (1805). 3o *Jacob reprochant à Laban de l'avoir trompé en lui donnant Rachel au lieu de Lia*. Jacob s'engage à servir pendant sept années chez Laban pour obtenir la main de Rachel. Celle-ci se tient à côté du fils d'Isaac, tandis que sa sœur Lia, honteuse et baissant les yeux se retire derrière lui. Cette fresque a beaucoup souffert de l'humidité. 4o *Jacob retourne dans le pays de Chanaan*. Le patriarche, monté sur un âne, retourne dans sa patrie, avec tous ses biens et ses troupeaux. Lia et Rachel, ses deux femmes, l'accompagnent, montées sur des dromadaires avec les enfants qu'elles lui ont donnés. Cette composition est riche et gracieuse.

Ces quatre fresques passent pour avoir été peintes par Pellegrino de Modène, sur les dessins de Raphaël. Elles ont été gravées par S. Badalocchio, O. Borgiani, Francesco Villamena, Nic. Chaperon, A. Aveline, Montagnani, Volpato et Ottaviani, etc. Deux autres peintures des Loges se rapportent encore à Jacob : l'une le représente recevant la bénédiction d'Isaac; l'autre nous le montre regardant de loin, avec sa mère Rebecca, Esaü qui, au retour de la chasse, s'est approché du lit de son père.

L'histoire de Jacob a fourni les sujets d'une foule d'autres tableaux. Les scènes qui ont été traitées le plus fréquemment sont :

Jacob recevant la bénédiction d'Isaac. V. ISAAC.

Le *Songe de Jacob* ou l'*Echelle de Jacob* : fresque de Raphaël (v. ci-après); tableaux de Lanfranc (musée de Bâle); Johann König (autrefois dans la galerie Pommersfelden), Murillo (ancienne collection Las Marismas), Ferdinand Bol (musée de Dresde), J. Ziegler (Salon de 1847); fresque de H. de Hess (église de Tous-les-Saints, à Munich); gravures de Jos. Goupy (d'après S. Rosa), Fr. Bartolozzi (d'après L. Carrache), Abraham Bosse, J.-D. Lorenz (d'après J. Bocksberger); eau-forte de Laemlein (Salon de 1850), etc.

La *Lutte de Jacob avec l'ange* : peinture murale d'Eug. Delacroix, à Saint-Sulpice (v. ci-après); tableaux de Murillo (ancienne collection Las Marismas), d'Andrea de Leone (musée de Madrid), de L. Giordano (même musée), de Cl. Lorrain (musée de l'Ermitage), de Nic-Aug. Hesse (Salon de 1850), fresque de H. de Hess (église de Tous-les-Saints, à Munich); gravures de Michel Corneille (d'après Annib. Carrache), R. Earlom (d'après S.-Rosa), F. Blin (eau-forte), Nic. de Bruyn, Pietro Monaco (d'après P. Liberi), Camillo Cungio (d'après C. Benfo), etc.

Jacob et Rachel ou l'*Entrevue de Jacob et de Rachel* : tableaux d'Ary Scheffer (gravé par J.-G. Levasseur), du Giorgione (musée de Dresde), de L. Giordano (même musée), de Cl. Lorrain (musée de l'Ermitage), de P. Oriente (musée de Dresde); fresque de Rachel, au Vatican (gravé par Sisto Badalocchio); tableau de W. Dyce (Exposition universelle de 1855); gravures d'Augustin Carrache (d'après D. Calvaert, 1581), G. Bleker (1638), Coelemans (d'après le Caravage), E. Jeaurat (d'après Fr. Mola), P. Monaco (d'après F. Solimena), J. Berardi (d'après Gius. Varotti), Ch.-Nic. Cochin (d'après F. Le Moine), C.-H. Merz (d'après J. Schnorr, 1834), G. Garavaglia (d'après A. Appiani, 1831), Th. Fielding (d'après T. Stothard), etc. Sébastien Barras a gravé les *Noces de Jacob et de Rachel* (d'après le Caravage), pour le cabinet de Boyer d'Aguilles. Cornelis Cort a gravé l'*Histoire de Jacob et de Rachel*, en six pièces (d'après F. Floris, 1563).

La *Rencontre* ou *Réconciliation de Jacob et d'Esaü* : tableaux de Rubens (musée du Belvédère, gravé par P. van Ballin), de Séb. Bourdon, Séb. Franck (ancienne galerie Fesch), Rembrandt (palais de Pierre le Grand, à Peterhoff), J.-H. Schoenfeldt (musée du Belvédère), Soolmaker (musée de Bruxelles); gravure de Hans Bol, etc.

Le *Départ de Jacob*, le *Voyage de Jacob*, le *Retour de Jacob* : tableaux de Fr. Bassan (musée de Madrid), d'A. van de Velde (galerie de lord Hertford), de Séb. Bourdon (ancienne galerie Fesch), de Fr. Boucher, de J. Ossenbœk (musée du Belvédère), de L. Giordano (musée de Madrid), de Gio.-B. Castiglione (même musée), d'Al. Magnaschi (musée d'Orléans), de Nicolas Bertin (musée de Toulouse), d'A. Etex (Salon de 1863); gravures de Stefano della Bella (1645), de Fr. Bartolozzi (d'après Castiglione), de Gio-B. Bonacina (d'après le Cortone), de Séb. Bourdon, de P. Aveline, etc.

Jacob bénissant les enfants de Joseph : tableaux de C. Loth (musée du Belvédère), de Rembrandt (gravé dans le *Musée royal*, par Claessens), d'Abel de Pujol (Salon de 1810), du Guerchin (gravé par R. Estevan), etc.

Jacob et Laban, *Alliance de Jacob et de Laban* : tableaux du Cortone (au Louvre), gravé par Trière, par G.-B. Bonacina, par Mathew Hiart; gravures de Séb. Barras (d'après le Caravage), de J. Audran (d'après Ant. Coypel), de P. Monaco (d'après J.-B. Zais), de R. Earlom (d'après Séb. Bourdon). *Jacob gardant les troupeaux de Laban* : tableau de Ribera (musée de Dresde), gravé par S. Fokke. *Jacob et les filles de Laban*, tableau du Poussin. *Jacob demandant à Laban la plus jeune de ses filles* : fresque de Raphaël dans les Loges du Vatican (v. ci-après); tableau de Dumas (Salon de 1841). *Jacob racontant à Laban sa vision céleste*, tableau de H.F. Schopin (Salon de 1868). *Jacob se plaignant de Laban*, gravures de L.-A. de La Marne (d'après Ch. de La Fosse), et de Cochin le fils (d'après Jean Restout). *Jacob poursuivi par Laban*, gravure de Cochin le fils (d'après Berghem). *Jacob cachant les idoles de Laban*, gravure de R. Earlom (d'après Séb. Bourdon). *Jacob mis au tombeau*, gravure d'Ad. Collaert (d'après Martin de Vos), etc.

Jacob avec l'ange (LA LUTTE DE), peinture murale d'Eugène Delacroix, église Saint-Sulpice, à Paris. La scène se passe dans un magnifique paysage, sur la pente d'un monticule qu'abritent et dominent des chênes séculaires, dont la ramure colossale porte un épais feuillage. Au premier plan, sont entassés un manteau, un chapeau de paille, un bouclier, un carquois, une pique. Ce sont les vêtements et les armes dont Jacob s'est dépouillé avant d'engager le combat avec l'envoyé de Dieu. L'attitude des deux lutteurs est admirable d'énergie. On les voit se presser, s'ébranler, se pousser. Bien assuré sur la jambe droite, le genou gauche fortement appuyé sur la cuisse de son adversaire, qu'il enlace d'un bras puissant, Jacob, ramassé sur lui-même et la tête baissée, se rue avec l'allure pesante d'un taureau. L'ange soutient, sans broncher, cet assaut violent. Il demeure ferme, impassible, la tête haute. A droite, derrière un pli de terrain, paraissent quelques serviteurs de Jacob, les uns à pied, les autres à cheval, poussant devant eux des troupeaux de moutons et de génisses.

Cette peinture, qui décore l'une des murailles de la chapelle des Saints-Anges et fait face à l'*Héliodore chassé du temple*, est une des œuvres capitales d'Eugène Delacroix. L'illustre artiste n'a jamais été plus expressif, plus pittoresque, plus mouvementé; jamais il n'a mieux rendu la lumière, la vie; jamais il ne s'est montré plus grand coloriste. Il s'est trouvé pourtant plus d'un critique pour blâmer, au nom des principes académiques, cette page superbe. M. Olivier Merson (*Revue contemporaine*), entre autres, a reproché à l'ange d'avoir le geste incertain, des articulations engorgées ou mal définies, un modelé plein de lacunes, une musculature pauvrement indiquée. « Je ne parle pas du style, ajoute-t-il; il fait ici complétement défaut... » M. Merson veut bien reconnaître que Delacroix a donné à ses arbres les caractères d'une mâle et puissante tournure, que la tonalité de la verdure du terrain, quoique manquant de consistance, est fine et agréable. « Quant à l'harmonie générale, bien qu'on la puisse dire habilement conduite, elle donne lieu à plusieurs objections. D'abord, il semble qu'elle gagnerait à la suppression de quelques tons un peu sourds... En outre, le groupe des serviteurs demanderait plus d'un sacrifice de lumière et de détail... » Retrancher les demi-teintes d'un côté, les lumières de l'autre, c'est précisément le moyen d'arriver aux teintes plates et monotones, si chères aux classiques.

Un critique, que l'on n'accusera pas d'exagération romantique, M. Vitet, a rendu pleine justice aux merveilleuses qualités de l'œuvre de Delacroix, tout en y reprenant quelques imperfections. « Le Jacob manque un peu de noblesse, dit-il; il a la puissance d'un Hercule et la rusticité d'un pâtre; on voudrait quelque chose de plus, quelque chose qui fît pressentir le futur patriarche; mais quel mouvement! quelle vie! comme ce corps tout entier s'élance d'un seul bond! Quel choc! on croit l'entendre. Il faut un immortel pour n'y pas succomber. Cet immortel, je dois le dire, a bien aussi quelques défauts. Ses jambes sont un peu lourdes, et toute sa personne un peu matérielle. Ce n'est pas la noblesse, encore moins la grandeur qui lui manquent; il est trop dépourvu d'élégance, ou pour mieux dire de spiritualisme. Après tout, on s'en aperçoit un peu. Les figures ne tiennent pas ici la place principale; on pourrait presque dire qu'elles ne sont qu'accessoires, tant la passion et la vie, le rôle actif et animé sont dévolus au paysage. Depuis les premiers plans jusqu'à la crête des montagnes dorées par le soleil levant, tout vous captive et vous attache dans cette puissante conception, qui n'a guère d'analogue, même chez les maîtres italiens qui ont traité le plus largement le paysage décoratif. Rien de banal, rien d'inutile. Comme ce chemin creux est habilement jeté dans ce coin perdu du tableau! comme on y sent passer, à travers la poussière, ces troupeaux, ces pasteurs, ces femmes, ces enfants! comme on suit au loin les méandres de cette longue caravane, et comme tout ce monde court bruyamment, sans se douter qu'un combat solitaire se livre à deux pas de là! Ce tumulte, à peine indiqué, suffit à faire mieux sentir l'obstination, l'acharnement et le mystère de la lutte. »

JACOB, dit **le Maître de Hongrie**, aventurier et chef des pastoureaux, qu'on croit né en Hongrie. Il vivait au XIIIe siècle et avait quitté l'ordre de Cîteaux, où il était entré fort jeune, lorsqu'au commencement de 1251 il se mit à la tête d'un mouvement qui commença à se produire en Flandre dans le but d'aller délivrer saint Louis, prisonnier à Césarée. D'un extérieur austère, pâle, décharné, portant une longue barbe blanche, doué d'une grande éloquence naturelle, sachant parler le latin, le français et l'allemand, Jacob avait les qualités nécessaires pour impressionner vivement le peuple. Ce fut au peuple qu'il s'adressa. Au nom de la Vierge, avec qui il prétendait avoir des entretiens mystérieux, il prêcha la croisade, annonçant que les pauvres seuls devaient être admis à y prendre part; que les nobles, par leurs exactions, que le clergé, par son libertinage, s'étaient rendus indignes de délivrer le roi Louis des mains des musulmans. A sa voix accoururent en foule des paysans, des laboureurs, des bergers, ce qui leur fit donner le nom de *pastoureaux*. Jacob se mit à la tête de sa troupe, s'adjoignit deux lieutenants qui reçurent le titre de maître, et prit la route de Paris. La reine Blanche, espérant que Jacob pourrait contribuer à délivrer son fils, ordonna qu'on fournît à sa troupe, sans cesse grossissante, les vivres dont elle avait besoin. Mais bientôt aux bergers sans armes se joignirent toutes sortes de vagabonds et de pillards. Les pastoureaux firent alors une guerre ouverte aux prêtres et aux moines, qu'ils massacrèrent, et se livrèrent à toutes sortes de déprédations. Jacob, arrivé à Paris avec 100,000 hommes, divisa sa troupe en plusieurs bandes, qui prirent diverses directions. Il se livrait, dans cette ville, à des prédications incendiaires, lorsque, par ordre de la reine Blanche, un bourreau s'approcha de lui et lui trancha la tête d'un coup de hache. Les pastoureaux furent alors traqués de tous côtés, massacrés et pendus, et, pour jeter sur eux un complet discrédit, on prétendit que leur chef avait embrassé l'islamisme, qu'il avait fait un pacte avec le diable et qu'il était vendu au soudan d'Egypte.

JACOB (Louis-Henri DE), économiste et philosophe allemand, né à Wettin en 1759, mort à Lauchstadt en 1827. Il se livra à l'enseignement, professa la philosophie à Halle (1791), et, à partir de 1800, il s'occupa particulièrement de philosophie, de droit et d'économie politique. Il fit des cours qui attirèrent autour de lui un grand concours d'étudiants. L'université de Halle ayant été supprimée en 1806, Jacob se rendit en Russie, où une chaire lui était offerte à l'université de Charkow. En 1809, il fut appelé à Saint-Pétersbourg; il fut nommé, deux ans plus tard, président de la commission impériale de législation. Bientôt après, il reçut de hautes fonctions au ministère des finances. En 1816, Jacob se démit de ses fonctions, reçut avec une pension le titre de conseiller d'Etat et retourna alors à Halle, où il reprit l'enseignement de l'économie politique. Ses principaux ouvrages sont : *Prolégomènes de philosophie pratique* (Halle, 1787); *Fondements de logique universelle* (Halle, 1788); *Manuel d'économie sociale* (Halle, 1805); *Introduction à l'étude de l'économie politique* (Halle, 1809); *Esquisse d'un code criminel pour l'empire russe* (Halle, 1818); la *Science diplomatique* (Halle, 1821, 2 vol.). Ces ouvrages ont eu pour la plupart plusieurs éditions.

JACOB (Maximilien-Henri-Nicolas), général français, fusillé en 1796. Simple soldat au début de la Révolution, il parvint au grade de général par le courage dont il fit preuve aux armées du Nord et du Rhin et dans la Vendée. Lorsque éclata au camp de Grenelle la conspiration qui avait pour but de renverser le Directoire et de rétablir la constitution de 1793, Jacob fut arrêté comme en ayant fait partie, condamné à la peine capitale et exécuté.

JACOB (Louis-Léon, comte), amiral français, né à Tonnay (Charente-Inférieure) en 1768, mort en 1854. Il entra dans la marine en 1786, prit part, en qualité de lieutenant, à la défense héroïque du vaisseau le *Ça-Ira* (1795), puis à celle de la frégate la *Bellone* (1798), fit la campagne de Saint-Domingue (1801), eut le commandement de la marine à Granville (1805) et à Naples (1806), accompagna Napoléon dans la visite des ports d'Anvers et de Cherbourg (1811), défendit l'île d'Aix en 1812, Rochefort en 1814, brûla plusieurs bâtiments dans la Gironde plutôt que de les laisser tomber dans les mains des Anglais, et fut mis en disponibilité par la Restauration. Rappelé à l'activité en 1820, commandant de la station navale de Naples, de celle de la Martinique (1821), gouverneur de la Guadeloupe de 1823 à 1826, nommé, à son retour, vice-amiral et préfet maritime de Toulon, il présida à l'armement de la flotte pour les expéditions de la Morée et d'Alger. Après la révolution de 1830, il obtint la pairie (1831), fut ministre de la marine du 19 mai au mois de novembre 1834, puis aide de camp de Louis-Philippe jusqu'à la chute de ce prince. La marine lui doit l'invention de signaux sémaphoriques (1805).

JACOB (Nicolas-Henri), lithographe, né à Paris en 1781. Il prit des leçons de peinture de David et de Morgan, puis s'adonna à peu près exclusivement au dessin et à la lithographie, devint dessinateur du prince Eugène vice-roi d'Italie, de 1805 à 1814, professa ensuite le dessin à l'école d'Alfort, et, enfin, se fixa à Paris, où il ouvrit un atelier. M. Jacob a été décoré de la Légion d'honneur en 1838. Nous citerons de lui : les *Trois passages de la vie humaine*, dessin à la plume; le *Grand Atlas* de l'ouvrage de Dupuytren sur l'extraction de la pierre; les planches des *Régions du corps humain*, celles du *Traité de l'anatomie de l'homme*; le *Palais de Versailles* (1837); *Cours complet de dessin* (1838); la *Galerie des représentants du peuple* (1849), avec Emile Desmaisons, etc.

JACOB (Pierre-Irénée), chirurgien français, né en 1782. Il fut attaché sous l'Empire au service des armées comme chirurgien mi-

litaire, se fit recevoir docteur à Paris en 1829 et fut chargé du service pharmaceutique à l'hôpital du Gros-Caillou. Le docteur Jacob est un des principaux rédacteurs du *Recueil des mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires* (1816-1855, 75 vol.), et il a publié un grand nombre de mémoires et d'articles.

JACOB, dit **Montfleury**, comédien français. V. MONTFLEURY.

JACOB (le bibliophile), dont le véritable nom est **Lacroix** (Paul). V. LACROIX.

JACOB-BEN-ASCHER, savant juif, né en Allemagne, mort à Tolède vers 1340. On ne sait rien de sa vie. Il est l'auteur de trois ouvrages, dont l'un est très-célèbre chez les juifs; c'est un abrégé de ce qui a été écrit sur les lois et les rites judaïques; il est intitulé *Arba Thourins* et a eu plusieurs éditions, dont la première est de 1475, et la meilleure de 1610 (1 vol. in-fol.). Un résumé en a été fait par le fils de Jacob-ben-Ascher et publié sous le titre de : *Kitsour Phiske harosch* (1520, in-fol.). Les deux autres ouvrages de Jacob sont : *Commentaire sur le Pentateuque* et *Tabellæ memoriales in legem*, supplément du livre précédent; ils ont été publiés plusieurs fois, notamment à Furth (1752, in-4°).

JACOB-BEN-CHAJIM, savant juif, né à Tunis dans la seconde moitié du XV^e siècle. Il se rendit, au commencement du siècle suivant, à Venise, et devint correcteur dans l'imprimerie de Daniel Bomberg. Il surveilla l'impression du *Jad hakhazaha* (la *Main forte*) de Maimonides (Venise, 1524, in-fol.), et se fit surtout connaître par la fameuse édition de la Bible hébraïque connue sous le titre de *Biblia rabbinica Bombergiana secunda* (Venise, 1526, 4 vol. in-fol.), qui est devenue classique. Elle commence par une préface de Jacob et se termine par un traité de Banasser sur les accents hébreux. « Son travail sur la Masore, dit M. Nicolas, ne fait pas moins d'honneur à son érudition, à sa sagacité et à sa patience. Jacob-ben-Chajim revit avec le plus grand scrupule la masse indigeste de notes critiques entassées par les rabbins autour du texte biblique, depuis le I^{er} ou le II^e siècle de l'ère chrétienne, et, après avoir mis quelque ordre dans ce chaos, il fit imprimer, sur les marges de son édition de l'Ancien Testament, ce qu'on appelle la petite et la grande Masore, et, à la fin de chaque livre, toutes les notes s'y rapportant qui n'avaient pu entrer dans les marges, et qu'il classa alphabétiquement. »

JACOB ERLANDSEN, primat de Danemark, mort en 1274. Il appartenait à une famille alliée à la maison royale de Suède. Jacob assista, en 1245, au concile de Lyon, où il se lia avec le pape Innocent IV; fut nommé, à son retour, évêque de Roeskilde et élevé, en 1253, au siége épiscopal de Lund. Vivant dans un temps où le clergé s'arrogeait le droit de tout faire et se plaçait au-dessus des lois, ce prélat factieux et turbulent refusa de demander au roi Christophe de confirmer son élection, entreprit de changer la loi ecclésiastique de la Scanie, et réunit à Veile un concile dans lequel il fit décréter que l'épiscopat est indépendant de la puissance civile. Le roi ayant résisté à ces prétentions, Jacob entra en relation avec les ennemis extérieurs de l'Etat, fit soulever les paysans de Scanie et de Seeland, qui se livrèrent à toutes sortes de dévastations, et devint le chef d'un complot ayant pour objet d'enlever la couronne au roi et à son fils. Christophe, justement irrité, réunit les états, fit arrêter l'archevêque rebelle et confisqua les biens des ecclésiastiques qui avaient embrassé sa cause (1259). A cette nouvelle, le pape mit le royaume en interdit, et, cette même année, le roi fut empoisonné par le chanoine Arnfalt. La reine Marguerite prit alors la régence du royaume au nom de son fils Erick I^{er}, et, dans l'espoir de mettre un terme aux troubles excités par l'audacieux prélat, elle lui rendit la liberté. Vain espoir : Jacob Erlandsen nomma l'assassin du roi évêque d'Aarhus, lança l'excommunication sur l'évêque de Viborg, qui avait sacré le jeune Erick, passa en Suède, fomenta la guerre civile en Danemark, et y revint lorsque Marguerite et son fils eurent été faits prisonniers par les insurgés. Délivrée par le duc de Brunswick, la régente s'adressa au pape Urbain IV, qui ordonna à l'archevêque de descendre de son siége. Celui-ci n'en fit rien. Il se rendit à Rome et trouva Clément IV, qui venait de monter sur le trône pontifical, disposé à le soutenir dans sa rébellion. Ce pontife lança l'interdit sur le Danemark, sans parvenir toutefois à replacer sur son siége l'archevêque de Lund. Enfin, sous Grégoire X, le concile de Lyon (1274) mit fin à une lutte qui durait depuis vingt et un ans, et amena un rapprochement entre le roi et l'archevêque; mais celui-ci mourut en allant reprendre possession de son diocèse.

JACOB-KOLB (Gérard), écrivain et archéologue français, né à Reims en 1775, mort à Paris en 1830. Lorsqu'il eut achevé ses études en Allemagne, son père l'associa à son commerce de vins. Pour placer ses produits, il voyagea en Allemagne, en Angleterre, en Russie, en Suède, et profita de ces voyages pour étendre le cercle de ses connaissances. Il se livra successivement à l'étude de l'histoire naturelle, de la minéralogie, de la numismatique, des antiquités, des belles-lettres, se fit une belle collection de médailles anciennes, d'ouvrages sur les antiquités, d'autographes, se fixa à Paris en 1827 et réunit à grands frais de magnifiques éditions auxquelles il joignait des gravures de choix. Il vendit 20,000 francs ses médailles, 25,000 ses autographes et 30,000 ses plus beaux livres. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Recherches historiques sur les antiquités d'Augst, ancienne colonie romaine* (Reims, 1823, in-8°); *Traité élémentaire de numismatique ancienne, grecque et romaine* (Paris, 1824, 2 vol.); *Recherches historiques sur les croisades et les templiers* (Paris, 1828); *Voyage philosophique dans l'Amérique méridionale* (Paris, 1829); le *Frondeur* ou *Observations sur les mœurs de Paris et de la province au commencement du* XIX^e *siècle* (Paris, 1829). On lui attribue l'*An 2440* (in-8°).

JACOB DE LESZNA, hébraïsant et rabbin polonais, mort à Stryj (Galicie) en 1832. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages fort estimés de ses coreligionnaires, et qui ont été réédités plusieurs fois. Tels sont, entre autres : *Chawos Daat* (la *Communication de la science*); *Netybot hamychpot* (les *Sentiers de la justice*); *Mekor chaim* (la *Source de la vie*), sur la pâque; *Torat Gifin* (*Traite sur le divorce*); *Bet Jakob* (la *Maison de Jacob*), études sur les intérêts et les rapports de fortune entre les époux; *Kehylot Jakob* (le *Recueil de Jacob*), recueil d'articles variés; *Nachlat Jakob* (la *Succession de Jacob*), commentaires sur différents livres de la Bible, etc.

JACOB-PETIT (Jacob PETIT, dit), peintre et industriel, né à Paris en 1796. En quittant l'atelier de Gros, où il avait étudié la peinture, il fut attaché à la manufacture de Sèvres, puis il voyagea en Italie, en Allemagne, en Suisse, en Angleterre, et fit pendant quelque temps de la peinture de décor. En 1831, il créa, à Fontainebleau, une fabrique de porcelaine dans laquelle il introduisit plusieurs procédés nouveaux. On lui doit un *Recueil de décorations intérieures, comprenant tout, ameublement, orfèvrerie, menuiserie, serrurerie* (1830-1831, in-fol.).

JACOB DE SAINT-CHARLES (Louis), bibliophile français, né à Chalon-sur-Saône en 1608, mort à Paris en 1670. Il entra en 1625 dans l'ordre des carmes, s'adonna avec passion à des recherches bibliographiques, se rendit à Rome, à Lyon, à Paris, visitant toutes les bibliothèques, ramassant partout des matériaux, et devint bibliothécaire du cardinal de Retz, puis d'Achille de Harlay, premier président du Parlement. Jacob était un homme très-laborieux; mais, dit Nicéron, « il n'avait point cette justesse de discernement et ce goût critique sans lesquels on ne peut guère éviter les fautes, et la connaissance qu'il avait des livres était superficielle et se terminait à ce qu'ils ont d'extérieur. » On lui doit un très-grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous nous bornerons à citer les suivants, souvent inexacts et d'une érudition superficielle : *Bibliotheca pontificia* (Lyon, 1643, in-4°); *Traité des plus belles bibliothèques du monde* (Paris, 1644, in-8°); *Bibliotheca parisiana* (1645, in-4°); *Bibliographia gallica universalis* (1644, in-4°); *De claris scriptoribus cabilonensibus libri tres* (1652, in-4°), histoire littéraire de la ville de Chalon. Il a composé un grand nombre d'éloges et édité de nombreux ouvrages.

JACOBÆUS (Oliger ou Holger), naturaliste danois, né à Aarhus (Jutland) en 1650, mort en 1701. Pour compléter son éducation, il étudia dans les principales universités de l'Allemagne, de la France et de l'Italie, passa à Leyde son doctorat en médecine, et, de retour dans sa patrie, devint professeur d'histoire, de géographie, de médecine, conseiller de justice et assesseur au tribunal suprême de Copenhague. Jacobæus ou Jacobi est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Observationes de ranis et lacertis* (Paris, 1676); *Compendium institutionum medicarum* (Copenhague, 1688-1692); *Museum regium* (Copenhague, 1695), catalogue des curiosités naturelles, antiquités, tableaux du cabinet royal. — Son fils, Jacques JACOBÆUS, né à Copenhague, mort en 1738, suivit la carrière ecclésiastique et publia, entre autres écrits : *De veterum grammaticorum censura* (1705); *De materia et forma librorum apud veteres* (1706). — Son frère, Jean-Adolphe JACOBÆUS, né à Copenhague en 1698, mort en 1772, remplit des fonctions pastorales en Seeland et publia : *Theses physicæ* (1718); *Schedion de plantarum structura et vegetatione* (1727).

JACOBATIUS (Dominique), prélat italien. V. GIACOBAZIO.

JACOBBER (Jacob BER, dit), peintre, né à Bliekastel (Bavière) en 1794. Il appartient à une famille israélite. Elève du Hollandais Gérard van Spaendonck, il s'adonna à la peinture des fleurs et des fruits, vint se fixer en France, où il se fit naturaliser, et fut attaché, comme peintre, à la manufacture de Sèvres, de 1823 à 1825. Cet artiste habile et qui jouit d'une réputation méritée a exécuté un grand nombre de peintures sur toile, sur porcelaine et sur lave. De nombreuses œuvres de M. Jacobber ont figuré à nos expositions périodiques de 1822 à 1855. Il a été décoré de la Légion d'honneur en 1843.

JACOBÉ, ÉE adj. (ja-ko-bé — rad. *jacobée*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre jacobée.

— s. f. pl. Tribu de la famille des composées, ayant pour type la jacobée, et syn. de SÉNÉCIONÉES.

JACOBÉE s. f. (ja-ko-bé — du lat. *Jacobus*, Jacques). Bot. Section du genre séneçon, comprenant une espèce vulgairement appelée herbe SAINT-JACQUES. ‖ Nom scientifique du genre séneçon lui-même. ‖ *Jacobée maritime*, Nom vulgaire de la cinéraire maritime.

— Hortic. Variété de tulipe.

— **Encycl.** La *jacobée* herbe de Saint-Jacques est une espèce de séneçon, à racine vivace, à tige haute d'environ 0^m,65, à feuilles pennées et très-découpées, à fleurs réunies en larges capitules terminaux d'un beau jaune d'or, groupés en corymbe. Elle se trouve dans toute l'Europe, et croît dans les lieux argileux et frais, le long des fossés et des haies, où elle est souvent si abondante qu'elle étouffe toutes les autres plantes. Elle fleurit en été. Ses feuilles ont une légère odeur aromatique et une saveur amère. On les regarde comme vulnéraires, résolutives et détersives; on les emploie en cataplasme, en infusion ou en décoction, contre les plaies, les ulcères invétérés et les douleurs inflammatoires. Elle nuit aux prairies et est à peine touchée par le bétail.

JACOBI s. f. (ja-ko-bi — de *Jacobi*, nom d'homme). Pyrotechn. Espèce de torpille inventée en 1854, par le physicien Jacobi, pour défendre le port de Cronstadt contre la flotte anglo-française.

— **Encycl.** Les *jacobis* consistaient en un cône de tôle de 0^m,50 à 0^m,60 de hauteur et de 0^m,45 de diamètre à la base. L'intérieur de ce cône était divisé en deux compartiments, l'un situé au sommet, rempli de poudre, l'autre, situé à la base, contenant un mécanisme destiné à produire du feu. Les *jacobis* s'amarraient, la pointe en bas, à une certaine profondeur au-dessous de l'eau. Elles devaient éclater par le choc qu'auraient produit les navires ennemis sur une tige de fer fixée sur leur base. Le gouvernement russe, comptant sur l'effet de ces machines, en fit placer un grand nombre dans toutes les passes du golfe de Finlande; mais celles qui fonctionnèrent n'occasionnèrent que des avaries insignifiantes.

JACOBI (Haldor), savant islandais, mort en 1804. Il fut administrateur des districts de Westmandoe et de Strande. Ses principaux ouvrages sont : *Notice sur les montagnes de l'Islande qui jettent des flammes* (Copenhague, 1757, in-8°); *Essai de chronologie* (1781, in-4°), en islandais.

JACOBI (Christian-Frédéric), littérateur danois, né à Asminderod (Seeland) en 1759, mort en 1810. De retour d'un voyage en Allemagne et en France, il fut nommé précepteur des pages de la reine mère, puis devint successivement assesseur au tribunal de la cour (1770), lecteur du roi (1772), conseiller de justice (1774), conseiller d'Etat (1776) et secrétaire de l'Académie des sciences. On lui doit la traduction de plusieurs comédies françaises et plusieurs écrits qui ont été réunis et publiés sous le titre de *Samlede Skrifter* (1817, in-8°).

JACOBI (Jean-Georges), poëte allemand, né à Dusseldorf (Prusse rhénane) en 1740, mort en 1814. Il étudia la théologie à Gœttingue, la jurisprudence à Helmstædt (1761), se fit recevoir maître en philosophie en 1765, et, sur la recommandation du professeur Klotz, fut nommé professeur de philosophie et d'éloquence à Halle. Dans cette ville, il entra en relation avec Gleim, qui lui conseilla de cultiver la poésie, pour laquelle il avait montré, étant tout jeune encore, un penchant décidé, et lui fit avoir un canonicat à Halberstadt (1769). En 1784, il quitta cette ville pour aller occuper une chaire de belles-lettres à Fribourg-en-Brisgau, où il termina sa vie. Il fut le collaborateur de Gleim, Wieland, Klopstock, Gœthe et Herder, dans la réduction de l'*Iris*, de la *Bibliothèque allemande* et du *Mercure allemand*, journaux qui ont exercé la plus heureuse influence sur la rénovation de la littérature germanique. Il occupe un rang distingué parmi les poëtes allemands de second ordre. « Il se forma principalement, comme il nous l'apprend lui-même, dit Duvau, par la lecture de Chapelle, de Chaulieu, de Gresset... Ses vers sont faciles et souvent harmonieux. Souvent aussi sa facilité dégénère en négligence, de même que sa philanthropie dégénère en sentimentalité... Ses écrits sont moins remarquables par une grande élévation d'idées que par la grâce avec laquelle il sait présenter, ennoblir et rendre aimables les idées les plus simples. » Il a composé des comédies, des opéras, des fables, des chansons, des romances, des dissertations, des sermons, etc. Parmi ses œuvres les plus agréables, nous citerons son *Voyage d'été* et son *Voyage d'hiver*, en vers et en prose, qui ont été traduits en français par Armandry (Hambourg, 1784). Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Zurich (1807-1822, 8 vol. in-8°).

JACOBI (Frédéric-Henri), philosophe allemand, frère du précédent, né à Dusseldorf le 25 janvier 1743, mort à Munich (Bavière) le 10 mars 1819. On le destinait au commerce; mais, dès son jeune âge, il annonça des dispositions fort différentes. Il raconte comment, encore enfant, il fut tourmenté de l'idée d'un autre monde. A l'âge de neuf ans, l'idée de l'éternité le saisit un jour au point de le faire tomber sans connaissance. A seize ans, on l'envoya dans une boutique de Francfort, où il s'attira le profond mépris de son patron en se refusant à certaines ruses qui constituent la science du trafic. Son père fut obligé de l'envoyer à Genève continuer son apprentissage commercial. Mais, dans cette ville, le jeune Jacobi lut et étudia plus qu'il n'apprit le commerce. C'était le moment où la renommée de J.-J. Rousseau venait d'éclore. Jacobi fut un des plus fervents admirateurs de l'illustre écrivain genevois. Il fut rappelé de Genève en 1763 par son père, qui voulait lui donner la direction de sa maison de commerce, pour créer lui-même une usine dont il attendait des merveilles et qui le ruina. Jacobi épousa aussitôt après son retour à Dusseldorf une riche héritière du nom de Betty de Clermont, qui, pendant vingt ans, devait faire la joie de sa vie.

Quoique astreint aux obligations qui résultent de la direction d'une maison de commerce considérable, il continua de cultiver les lettres et les sciences morales, et trouva moyen d'intéresser à sa personne les hommes les plus éminents de l'époque. On lui obtint bientôt la charge de conseiller des finances pour les duchés de Berg et de Juliers (1770). Cela lui permit de renoncer au commerce, pour se vouer entièrement à ses travaux intellectuels. Sa liaison avec Wieland date de ce moment. Ce fut sur l'initiative de Jacobi que Wieland entreprit de publier le *Mercure d'Allemagne*, cause de querelles fréquentes entre les deux associés. Un article de Wieland sur le droit de la force les sépara définitivement : « Entre l'esprit qui a dicté cet article et le mien, lui écrivit Jacobi, il ne peut y avoir rien de commun. »

Jacobi pressentit le génie de Gœthe longtemps avant que Gœthe parvînt à la célébrité. Il venait de se lier avec lui, en 1774, quand il écrivait : « La société de Gœthe a donné à mes meilleures idées, à mes meilleurs sentiments une invincible certitude. » « Il est impossible, écrivait-il un autre jour à Wieland, de donner à celui qui ne l'a pas vu une idée de cet être extraordinaire. Il se développera comme se développe la fleur, comme mûrit la moisson, comme un arbre grandit et se couronne. » Le père de Jacobi s'étant ruiné, le *Mercure* n'était plus pour lui qu'une ressource mesquine. Mais, en 1776, sa femme entra en possession de sa fortune; d'autre part, ses talents d'administrateur attirèrent sur lui la faveur de l'électeur de Bavière, qui le fit venir à Munich, le consulta sur les plus grands intérêts de son Etat, lui conféra une charge à laquelle était attaché un traitement important. Cependant, la roideur de ses opinions en matière administrative lui valut l'inimitié de plusieurs personnages haut placés, qui lui firent retirer une partie de son traitement, mais n'entamèrent point sa considération.

Ses idées philosophiques ne s'étaient encore affirmées que dans deux romans publiés par fragments dans le *Mercure* et par quelques articles d'économie politique où il enseignait les mêmes doctrines que les physiocrates français.

On était en 1780. La maison de Jacobi, à Pempelfort, près de Dusseldorf, était devenue insensiblement le rendez-vous des hommes les plus distingués de cette partie de l'Allemagne, à laquelle Dusseldorf sert de centre. Après Weimar et les villes possédant des universités, on considérait Pempelfort comme le premier centre intellectuel de toute l'Allemagne. Gœthe, Hamann, Lavater étaient venus successivement y séjourner; ils entretenaient avec Jacobi une correspondance suivie, mais qui fut troublée par la mort subite de la femme du philosophe et d'un de ses fils (1781). Il alla se distraire à Weimar, dans la société de Gœthe, voyage qui lui offrit l'occasion d'entrer en rapports suivis avec Herder et Lessing. Ce fut une conversation qu'il eut avec ce dernier qui lui persuada que Lessing était spinosiste, opinion qui suscita une querelle violente entre Jacobi et Mendelssohn.

Sur ces entrefaites, parut le livre de Kant, intitulé : *Critique de la raison pure*. L'Allemagne philosophique était divisée en deux camps, le parti déiste, qui avait son siége à Berlin et comptait dans ses rangs Nicolaï, Binter, Gedicke et d'autres, puis le parti dit orthodoxe ou religieux, dont les principaux représentants étaient Holberg, Lavater et Jacobi. La lutte s'engagea contre Kant, soutenu par les déistes. Au plus fort du combat, survint la Révolution française, qui fit un moment taire tous les dissidents. Jacobi en partageait les principes, mais il était loin d'en approuver tous les actes. Il reprit ses occupations ordinaires. Pourtant, les Français avaient conquis la rive gauche du Rhin et menaçaient Dusseldorf. Jacobi quitta Pempelfort pour aller se réfugier dans le Holstein (1794). Il vécut dix ans tantôt à Hambourg, tantôt à Eutin. C'est durant cette période de sa vie que parurent deux de ses meilleures productions. l'*Epître à Fichte* et le livre des *Choses divines*. En 1801, il quitta momentanément Eutin pour y revenir bientôt, après avoir rendu une vi-

site à ses enfants et fait un voyage à Paris, où il était curieux de voir les événements sur place. En 1804, le roi de Bavière voulant fonder à Munich une Académie des sciences, y appela Jacobi, qui était alors à peu près ruiné. Les événements politiques, son insouciance et l'indélicatesse d'autrui l'avaient amené à un état voisin de la misère. Il accepta donc avec empressement les propositions du roi de Bavière, et, en 1807, il fut nommé président de l'Académie des sciences de Munich. Le nouveau royaume de Bavière était alors le théâtre d'une lutte ardente entre les partisans des vieilles idées germaniques et les partisans des idées modernes accréditées dans l'ordre politique par la Révolution française. La vieillesse était venue pour Jacobi, et, fatigué des tiraillements auxquels il était contraint de prendre part, il ne tarda point à se démettre de ses fonctions académiques. Du reste, le roi de Bavière lui continua sa faveur et lui laissa son traitement. Il passa les dernières années de son existence laborieuse à revoir ses œuvres et s'éteignit tranquillement à Munich.

La vaste correspondance de Jacobi avec les hommes les plus remarquables de son temps jette un grand jour sur sa physionomie personnelle et sur ses doctrines. Il lui arriva de résumer tout son système philosophique dans quelques lignes d'une lettre : « La recherche de la vérité, écrit-il à Lavater, est la recherche de quelque chose de réel, qui n'est pas immédiatement présent à nos sens, mais que nous éprouvons en partie... Je me ris de ces philosophes qui se tourmentent à expliquer comment nous savons que quelque chose existe hors de nous. J'ouvre l'œil, j'écoute, j'étends la main et je sens à l'instant le rapport du *toi* au *moi* et du *moi* au *toi*. Je vis par là même que je sens autre chose que moi; toute chose que j'apprends à connaître ajoute au sentiment de ma propre existence. Et une vie que je viens à sentir hors de moi semblable à la mienne, quelle puissance nouvelle elle donne à ma vie! Enfin, Dieu reconnu par moi porte au comble ce sentiment de ce que je suis. Dieu, s'il était seul, serait sans conscience, sans amour, sans puissance : aimer, c'est vivre réellement. »

« Il y a une grande différence, écrit-il dans une autre lettre à Claudius, entre la profondeur et la subtilité ou la pénétration, qui n'est profonde que sur les formes. Pythagore, Platon, Spinoza étaient autrement profonds qu'Aristote ou Hobbes : la subtilité désunit; le sens profond unit. »

Une autre fois, il écrit à Lavater : « On court moins risque de se tromper en cherchant la valeur étymologique des mots. Je n'ai pas, quant à moi, d'autre manière de philosopher, et je crois pouvoir tout ramener à la grammaire. »

Et à Georges Forster : « Le grand secret de la philosophie spéculative est la *magna scientia* du P. Sanchez, *quod nihil scitur.* Lambert et Kant eux-mêmes ont reconnu que les philosophes n'en savent pas plus que les hommes ordinaires; moi je prétends qu'ils en savent beaucoup moins et qu'ils ont en partage *une ignorance acquise.* » En 1791, il écrit à Lavater : « Dans sa partie mystique, le christianisme est pour moi la seule philosophie religieuse possible, mais j'ai d'autant moins la foi historique. » Il n'aimait pas que, pour porter les hommes à la vertu, on leur mît sous les yeux les jouissances du paradis ni les tourments de l'enfer. « Qu'importe, dit-il, pour la moralité des actions, que j'en attende la récompense sur l'heure, ou dans dix ans, ou dans des millions d'années? Dans l'Eglise chrétienne, en présence du ciel ou de l'enfer, il n'y a plus de vertu proprement dite. La vertu qui ne repose que sur la foi en une autre vie est sans valeur aucune. Je suis un mystique, et le mysticisme n'est pas un système dogmatique, mais bien un état naturel de l'âme, lequel est partout et le même dans tous les siècles. »

Toute la philosophie de Jacobi se résume assez bien dans le passage suivant, écrit en 1803 : « J'ai toujours cherché la vérité de toutes mes facultés, non pour m'en parer, comme de quelque chose que j'eusse découvert ou produit : j'aspirais à une vérité qui éclairât la nuit dont j'étais environné, et qui m'apportât la lumière dont j'avais en moi la promesse et le pressentiment. C'est la religion qui fait l'homme; elle a toujours été l'objet de ma philosophie. Je m'appuie sur un sentiment invincible, irrécusable, qui est le fondement de toute science et de toute religion. Ce sentiment m'apprend que j'ai un organe pour les choses intelligibles, spirituelles, et cet organe, je l'appelle raison. Ma philosophie demande qui est Dieu, et non ce qu'il est. La liberté de l'homme et la Providence sont si peu incompatibles, que la conviction de Dieu est en raison de celle de la personnalité. Dieu me paraît plus sublime comme créateur de personnes comme Socrate ou Fénelon, que comme auteur du mécanisme céleste. Je crois à la Providence, parce que je crois à la raison et à la liberté. La science spéculative, au lieu de dissiper notre ignorance et nos erreurs, souvent y ajoute une confusion nouvelle. Elle s'égale à Dieu : elle prétend créer son objet et la vérité. Ouvrage de la réflexion, elle rejette tout savoir primitif. Les Arabes, en disant qu'Aristote avait été une coupe qui puisait partout sans pouvoir épuiser l'univers, ont parfaitement caractérisé cette science de réflexion. C'est contre elle, et non contre la philosophie véritable, que sont dirigées mes objections. Ma philosophie part du sentiment et de l'instruction. Il n'y a pas de voie spéculative pour s'élever à Dieu, et la spéculation peut servir uniquement à prouver qu'elle est vide sans les révélations du sentiment, et à les confirmer par là même, mais non à les fonder. A travers les ténèbres qui nous environnent, la raison armée de la foi entrevoit la vérité, ainsi que l'œil armé du télescope reconnaît dans les nébulosités de la voie lactée une armée innombrable d'étoiles. Cette foi est la lumière primitive de la raison, le principe du vrai rationalisme. Sans elle toute science est creuse et vide. La vraie science est celle de l'esprit qui rend témoignage de lui-même et de Dieu... L'objet de mes recherches a été constamment la vérité native, bien supérieure à la vérité scientifique. C'est elle que je n'ai cessé de défendre contre les systèmes changeants du siècle. »

Les publications les plus importantes de Jacobi sont : *Lettres sur la philosophie de Spinoza* (Leipzig, 1785), avec un *Supplément* consacré à la querelle de Jacobi avec Mendelssohn; *David Hume sur la foi* ou *Idéalisme et réalisme* (Leipzig, 1787); *Allwill*, roman (1792); *Woldemar*, roman (1792); *Des choses divines* (Leipzig, 1811), ouvrage dirigé contre la philosophie de Schelling. Parmi ses œuvres moins remarquables, on distingue : *Un mot de Lessing* (1782), petit traité de politique; *Epître à Fichte* (1799); *Entreprise du criticisme de rendre la raison raisonnable* (1801). On cite encore : *Quelques considérations sur la fraude pieuse* (1788); les *Epanchements d'un penseur solitaire* (1793). M. Roth a publié de nombreux extraits de sa correspondance (Leipzig, 1825-1827, 2 vol. in-8°).

JACOBI (Morin-Hermann), physicien allemand, inventeur de la galvanoplastie, né à Potsdam vers 1790. Il se rendit en Russie, vers 1818, avec des lettres de recommandation de M. de Humboldt, s'adonna à des recherches de physique, et établit, en 1830, un télégraphe électrique entre le palais d'hiver, à Saint-Pétersbourg, et le ministère du comte Kleinmichl. Chargé, en 1832, d'établir un autre télégraphe entre le palais d'hiver et le palais d'été de Tsarskoë-Selo, il fut amené, en plaçant sous terre des fils conducteurs dans des tubes de verre, à découvrir ce fait important, qu'on peut à volonté former le courant avec la terre, et éviter, par suite, les doubles fils dans la construction des télégraphes électriques. En 1834, M. Jacobi fut nommé professeur à Dorpat. En 1837, ayant remarqué que le cuivre déposé par le courant galvanique sur des lames de platine reproduisait fidèlement les plus petites irrégularités de leur surface, essaya de reproduire ainsi des médailles et d'autres objets analogues. C'est ainsi qu'il fit sa belle découverte de la galvanoplastie, découverte que cette année même Spencer faisait à Londres. L'empereur de Russie le nomma alors conseiller de cour, et l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg l'admit au nombre de ses membres. Vers la même époque, il fut chargé, sur son initiative, de former un régiment modèle de *sapeurs galvaniques*, qu'il exerça au maniement de l'électricité et dont il devint capitaine. On a de M. Jacobi de nombreux mémoires, insérés, de 1834 à 1857, dans le recueil de l'Académie de Saint-Pétersbourg, et parmi lesquels nous citerons : *Application de l'électro-magnétisme; Sur les phénomènes d'induction dans la pile voltaïque; Sur les lois des aimants électriques; Rapports circonstanciés sur les travaux d'application du galvanisme à la galvanoplastie, à l'inflammation de la poudre à de grandes distances*, etc.

JACOBI (Charles-Gustave-Jacob), le plus grand géomètre du XIX^e siècle, l'émule d'Abel, le successeur d'Euler et de Lagrange, né à Potsdam le 10 décembre 1804, mort à Berlin le 18 février 1851. Son père était négociant et s'était acquis une certaine aisance. Jacobi reçut de son oncle maternel, M. Lehmann, les premières leçons sur les langues et les mathématiques, et fit, sous sa direction, des progrès tellement rapides, qu'avant sa douzième année il fut reçu dans la seconde classe du gymnase de Potsdam, d'où il passa six mois après dans la première. Il resta encore quatre années dans cette institution, ne pouvant entrer à l'université avant d'avoir accompli sa seizième année; mais déjà il osait aborder les questions les plus difficiles; ainsi, il donna la mesure de ce qu'il devait être plus tard, en apportant quelques réductions à la solution du problème de l'équation du cinquième degré, qui, à la vérité, ne pouvait être traité complétement par la méthode algébrique, la seule qu'il pût avoir en vue.

A l'université de Berlin, Jacobi partagea d'abord son temps entre les études philosophiques, philologiques et mathématiques; mais il prit bientôt exclusivement parti pour ces dernières.

« Après avoir quelque temps étudié la philologie assez sérieusement pour réussir à mesurer, au moins du regard, les splendeurs de la vie de la Grèce antique, il m'en coûte, écrivait-il à son oncle, de renoncer à en poursuivre l'étude. Mais l'édifice colossal élevé par les travaux des Euler, des Lagrange, des Laplace exige, de celui qui veut en approfondir la nature intime et ne pas se borner à en considérer la surface, une puissance et des efforts prodigieux de réflexion. Un désir violent pousse à le dominer, pour n'avoir plus à craindre, à chaque instant, d'en être écrasé; désir qui ne connait ni trêve ni repos, jusqu'à ce qu'arrivé au faîte on plane du regard sur tout l'ouvrage. C'est alors seulement que l'on peut espérer contribuer à l'agrandissement de cet ensemble immense. »

Aussitôt pourvu du grade de docteur, Jacobi ouvrit, à vingt et un ans, un cours sur la théorie des surfaces courbes et des courbes à double courbure. Les succès qu'il y obtint déterminèrent le gouvernement à lui offrir, à Kœnigsberg, la chaire de mathématiques qui venait de vaquer. Jacobi lia, dans cette ville, une étroite amitié avec l'illustre astronome Bessel, qui, par son étonnante activité, exerça la plus heureuse influence sur son jeune collègue.

Crelle venait alors de fonder son célèbre journal. Ce fut une circonstance heureuse pour Jacobi, qui, dès son entrée dans la carrière, vit donner à ses travaux une immense publicité. Il est resté, jusqu'à sa mort, fidèle à ce recueil, qu'il a le plus contribué à enrichir.

Ses premiers mémoires le montrent déjà géomètre consommé : ils se rapportent à la méthode de Gauss pour le calcul approximatif des intégrales, à la méthode de Pfaff pour l'intégration des équations aux différences partielles, aux résidus cubiques, etc. Mais il ne tarda pas à aborder la grande théorie des fonctions elliptiques, qui devait lui mériter tant de gloire, et sur laquelle il devait jeter tant de lumière.

Ses débuts dans cette carrière, parcourue déjà si glorieusement par Legendre, ne lui laissaient pas d'abord grand espoir de mieux faire que notre illustre compatriote. Pendant qu'il étudiait les *Exercices*, il dit à un de ses amis qui l'était venu voir : « Décidément, je joue de malheur avec ce livre; toutes les fois que j'ai étudié un ouvrage important, il m'a toujours suggéré quelques idées neuves et j'y ai toujours gagné quelque chose. Cette fois, ma lecture me laisse les mains complétement vides et ne m'a pas inspiré la moindre idée. » Mais les idées neuves allaient bientôt se présenter en foule et jeter un éclat inattendu sur cette belle théorie que Legendre avait, durant quarante années, cultivée absolument seul.

Jacobi débuta par introduire dans la nouvelle théorie les deux idées qui devaient contribuer le plus à ses rapides progrès. Il sentit d'abord la nécessité de ne plus se borner, comme l'avait fait Legendre, à étudier exclusivement les valeurs de l'intégrale correspondant à des valeurs réelles de la variable; il laissa prendre indifféremment à cette variable toutes les valeurs réelles ou imaginaires possibles. C'était le seul moyen d'établir la continuité, c'est-à-dire de relier entre elles les diverses phases que présente le phénomène dans les limites de la réalité. En second lieu, renversant la question que s'était posée Legendre, au lieu de considérer l'intégrale comme fonction de sa limite supérieure, ce fut au contraire la limite qu'il considéra comme une fonction de l'intégrale, devenue la variable indépendante. C'était prendre la marche analogue à celle qui avait été suivie dès l'origine dans l'étude des fonctions circulaires. A la vérité, Abel l'avait précédé de quelques mois dans l'invention de ces deux idées fondamentales, mais ils étaient jusque-là restés étrangers l'un à l'autre.

C'est à l'introduction de ces deux points de vue nouveaux qu'Abel et Jacobi durent en même temps de reconnaître la plus importante propriété des nouvelles fonctions, leur double périodicité. La considération simultanée des valeurs réelles et imaginaires de la variable et de la fonction était évidemment le prolégomène le plus indispensable de cette découverte; quant au renversement de la question elle-même, il a été prouvé depuis que si, à d'autres points de vue, il a des avantages considérables, en ce qu'il conduit à substituer l'étude de fonctions bien déterminées, c'est-à-dire n'ayant qu'une seule valeur, pour chaque valeur de la variable, à celle de fonctions présentant, au contraire, une double indétermination, il ne fournissait pas, toutefois, le moyen le plus simple ni le plus direct de reconnaître la double périodicité. L'avantage capital que présente la méthode suivie aujourd'hui dans l'étude des fonctions elliptiques tient bien plus réellement à ce fait, que le développement en séries des fonctions déterminées ne présente plus les difficultés presque inextricables qu'offre, au contraire, celui des fonctions multiples.

Quoi qu'il en soit, la découverte de la double périodicité des fonctions elliptiques avait fourni à Abel une interprétation lumineuse des différentes racines des équations auxquelles conduit le problème de la division de l'intégrale, interprétation en tout analogue à celle qu'avait donnée Viète des racines des équations trigonométriques du problème correspondant; et cette première découverte l'avait bientôt conduit, en supposant le multiplicateur infini, à de remarquables développements des fonctions étudiées, en séries infinies.

Jacobi, de son côté, prenait alors corps à corps le problème de la transformation des fonctions elliptiques, et, rapprochant ce problème de celui de leur multiplication, qu'il y fit rentrer, il fut conduit à cette conjecture, qu'il vérifia bientôt, que des fonctions rationnelles d'un degré quelconque devaient être propres à transformer une intégrale elliptique en une autre de même forme. Il reconnut de la sorte que la multiplication peut toujours s'effectuer par la combinaison de deux transformations. Peu de temps après, reprenant la solution donnée par Abel du problème de la division, il y apportait un perfectionnement considérable et donnait les expressions définitives des racines pour un degré quelconque. Il avait espéré exciter l'admiration d'Abel, à qui il rendait lui-même pleine justice : Abel venait de mourir à vingt-sept ans.

C'est alors que l'Académie des sciences de Paris, bien qu'elle n'eût pas ouvert de concours sur la théorie des fonctions elliptiques, décerna aux travaux d'Abel et de Jacobi un grand prix, qu'elle partagea entre Jacobi et les héritiers d'Abel.

Les travaux ultérieurs de Jacobi sur les transcendantes elliptiques dérivent d'une autre idée neuve, celle d'introduire directement, comme de nouvelles fonctions, les produits infinis qui avaient servi à Abel à exprimer les fonctions primitives. C'est ainsi qu'il arriva à exprimer toutes les fonctions elliptiques au moyen de cette fonction, à laquelle les géomètres devraient bien, par reconnaissance, dit M. Lejeune-Dirichlet, attacher le nom de Jacobi.

Le plus beau travail d'Abel est celui qui, embrassant en même temps les intégrales de toutes les fonctions algébriques, en révèle la propriété fondamentale. Jacobi considérait le théorème d'Abel, « qui, sous une forme simple et sans appareil de calcul, énonce une des idées mathématiques les plus profondes et les plus étendues, comme la plus grande découverte du siècle, bien qu'il restât encore beaucoup à faire pour en comprendre toute la portée. » Il continua lui-même à avancer singulièrement l'intelligence de ce beau théorème.

Nous ne pouvons nous étendre ici sur une multitude de recherches spéciales de Jacobi sur différentes parties du calcul intégral, la théorie des nombres, etc. Nous nous bornerons à mentionner son mémoire sur l'attraction des ellipsoïdes, où il précédait Poisson dans la découverte d'un important théorème; un autre mémoire où il établit, pour la première fois, cette vérité soupçonnée par Lagrange, que l'ellipsoïde à axes inégaux peut satisfaire à la condition d'équilibre d'une masse fluide animée d'un mouvement de rotation; les travaux de mécanique, qui le conduisirent à l'introduction de la méthode des coordonnées elliptiques; ses nouvelles recherches sur le calcul des variations, où il donne le moyen de distinguer les cas de maximum de ceux de minimum; enfin, d'autres mémoires, en nombre considérable, sur la transformation des fonctions homogènes du second degré, sur le retour des suites, sur la théorie des déterminants, etc.

« On m'a souvent accusé d'orgueil, disait Jacobi; mais l'immense disproportion que l'on découvre, en les mesurant, entre le monde extérieur et le monde qu'on sent en soi, empêche toute estime exagérée de soi-même, lorsqu'on a devant les yeux la carrière sans terme et sa propre force bornée. »

Lorsque parurent ses recherches sur les fonctions elliptiques, Jacobi n'était encore que professeur privé. Il fut nommé bientôt après professeur extraordinaire, puis professeur ordinaire. Il fit alors son premier grand voyage : il visita Gauss à Gœttingue, puis vint à Paris, où il vécut deux mois dans l'intimité avec Legendre, Fourrier, Poisson et d'autres géomètres. Le gouvernement prussien fit royalement, en 1843, les frais d'un second voyage de Jacobi en Angleterre, où il devait, avec Bessel, représenter l'Allemagne dans un congrès scientifique. A son retour, les symptômes de la maladie qui devait terminer ses jours se manifestèrent d'une façon trop certaine. Jacobi avait, peu auparavant, perdu toute la fortune que lui avait laissée son père; le roi, sur la proposition de Humboldt, fit les frais de son voyage à Rome, dont le climat était devenu nécessaire à sa santé, et lui fournit les moyens d'y subsister honorablement.

Il ne passa qu'un hiver à Rome. A son retour, il fut appelé à Berlin, dont le climat est plus doux que celui de Kœnigsberg, et y déploya encore pendant six années une dévorante activité. Mais son état était devenu incurable; une maladie accidentelle, la petite vérole, étant venue le compliquer, il succomba en quelques jours.

Plus heureux qu'Abel, il ne lui avait pourtant été réservé qu'un quart de siècle pour accomplir de si grands efforts. Il a laissé un grand nombre de travaux qui paraissent presque achevés, mais auxquels il eût sans doute ajouté encore beaucoup s'il lui avait été donné de les publier lui-même, car il ne les considérait que comme des ébauches.

JACOBI-KLÆST (baron DE), diplomate prussien, mort à Dresde en 1817. Envoyé de la Prusse à Vienne, en 1791, il se trouvait en cette même qualité à Rastadt lorsque les ministres plénipotentiaires de la France furent lâchement assassinés par les hussards autrichiens (1799). Jacobi fit tous ses efforts pour

empêcher cet attentat, fut volé et insulté par la soldatesque, et publia à ce sujet un écrit dans lequel il protestait énergiquement contre une violation du droit des gens dont il rendait responsable le colonel autrichien Barbacksy. Quelque temps après, il fut envoyé à Londres comme ministre plénipotentiaire, parvint à empêcher une rupture entre la France et l'Angleterre, en 1805, et conserva ce poste jusqu'en 1817. Il mourut cette année même en se rendant à Berlin.

JACOBIN, INE s. (ja-ko-bain, i-ne — de la rue *Saint-Jacques*, en latin *Sanctus-Jacobus*, où fut établi le premier couvent de dominicains à Paris). Hist. relig. Moine ou religieuse de l'ordre de Saint-Dominique : *Un couvent de* JACOBINS, *de* JACOBINES. ‖ S'est dit autrefois pour JACOBITE.

— s. m. Hist. Membre d'un club qui se forma en 1789, et qui tenait ses séances dans un ancien couvent de jacobins, situé sur l'emplacement actuel du marché Saint-Honoré; membre du parti politique sorti de ce club : *Le club des* JACOBINS. *Les* JACOBINS *ont fait un mal infini à la Révolution, ils l'ont compromise, perdue même peut-être pour un certain temps, mais ils ont sauvé la France.* (T. Delord.) *Ce sont les* JACOBINS *qui nous ont rendus décidément indivisibilistes et centralisateurs.* (Proudh.) ‖ Démocrate ardent, qui cherche à réaliser ses idées par l'emploi de la force : *Les* JACOBINS *deviennent de plus en plus rares dans la démocratie.*

— Ornith. Passereau du genre gros-bec, qui habite les Moluques. ‖ *Jacobin huppé*, Espèce de coucou qui habite la côte de Coromandel.

— Bot. Espèce de champignon comestible.

— s. f. Ornith. Nom vulgaire de la corneille mantelée, dans quelques pays. ‖ Genre d'oiseaux, de la famille des colibris.

— Art culin. *Soupe à la jacobine*, Espèce de potage fait avec du bouillon d'amandes, du hachis de perdrix, d'œufs et de fromage.

— Adjectiv. Qui appartient aux dominicains : *Un religieux* JACOBIN.

— Qui appartient au club ou au parti des jacobins : *Le parti* JACOBIN. *Le 9 thermidor fut un avertissement donné par le pays à la dictature* JACOBINE. (Proudh.)

— **Encycl.** Hist. relig. L'ordre des dominicains ou frères prêcheurs ayant été approuvé, en 1216, par le pape Honoré III, saint Dominique, qui en était le fondateur, envoya quelques-uns de ses disciples à Paris; ils y arrivèrent le 12 septembre 1217, et allèrent d'abord se loger près de Notre-Dame, dans une maison située entre l'Hôtel-Dieu et le palais épiscopal. Quelques mois plus tard, Jean Barastre, doyen de Saint-Quentin, leur donna une maison placée près des murs de la ville, entre les portes Saint-Michel et Saint-Jacques, et une chapelle du titre de Saint-Jacques, qui dépendait autrefois d'un hôpital fondé pour les pèlerins, et qu'on appelait l'hôpital Saint-Quentin. C'est de cette chapelle que la rue Saint-Jacques a pris son nom, et que les dominicains furent appelés d'abord *jacopins*, puis *jacobins*, non-seulement à Paris, mais dans toute la France. Lorsque l'Université s'exila de Paris, en 1229, les *jacobins* « demandèrent permission d'enseigner la théologie à tous ceux qui la voudraient venir apprendre, à quoi l'évêque et le chancelier de Paris consentirent, afin de retenir au moins le peu d'écoliers qui restaient à Paris; ce fut de cette manière qu'ils obtinrent une chaire en théologie dans l'Université. Dans la suite, lorsque l'Université fut revenue, mais n'était pas encore bien rétablie, ils s'attribuèrent une seconde chaire, malgré l'opposition du chancelier... Albert le Grand fut un des premiers *jacobins* qui enseigna à Paris. » (Tillemont, *Histoire manuscrite de saint Louis*, p. 142).

L'Université, en 1252, abolit par un décret l'une des deux chaires publiques des *jacobins ;* mais ceux-ci résistèrent. Ce qui donnait aux *jacobins* l'audace d'entrer en lutte avec une corporation aussi puissante que l'Université de Paris, c'est qu'ils se sentaient soutenus par le roi Louis IX; en toute occasion, ce monarque leur donna des preuves de sa protection et les combla de bienfaits; on prétend même qu'il fut sur le point d'abdiquer pour entrer dans leur ordre. Il fit achever l'église qu'ils avaient commencée.

En 1387, l'Université trouva l'occasion de condamner les *jacobins*, à propos de l'immaculée conception, qu'ils refusaient de reconnaître. « Cette flétrissure, dit Félibien, diffama de telle sorte les *jacobins* du royaume, que partout où ils se montraient, dans les écoles, dans les assemblées et jusque dans les rues, le peuple les poursuivait et les couvrait d'injures. »

Au commencement du XVIe siècle, les *jacobins* de Paris avaient grand besoin d'être réformés; l'opulence que les religieux avaient acquise avait introduit dans leur maison un relâchement et des désordres qui, à plusieurs reprises, attirèrent les censures ecclésiastiques. En 1502, le cardinal d'Amboise, archevêque de Rouen et légat du pape, résolut d'entreprendre cette réforme difficile à cette époque. Ils résistèrent les armes à la main, et l'on fut obligé de les expulser de la ville. A la place de ces religieux mal réglés, le cardinal d'Amboise introduisit, le 25 février 1505, les *jacobins* de la nouvelle réforme de Hollande. Malgré l'opposition du corps de la ville, les *jacobins* obtinrent de la faveur du roi Louis XII l'ancien *Parloir aux bourgeois* et une ruelle qui régnait le long du mur de la ville.

L'église des *Jacobins*, construite au XVIe siècle, renfermait un grand nombre de tombes illustres: celles de Robert de Clermont, fils de saint Louis; de Charles de Valois, frère de Philippe le Bel; du comte d'Evreux, tige des rois de Navarre. Elle possédait, en outre, les cœurs ou les entrailles de Charles d'Anjou, frère de saint Louis, des rois de France Philippe III, Philippe V, Charles IV, Philippe VI, etc. Enfin, on y voyait les sépultures de Humbert II, dauphin de Viennois, de Jean de Meung ou Mehun, dit Clopinel, continuateur du roman de la *Rose*, et d'une foule d'autres personnages.

Dans le couvent des *Jacobins* de la rue Saint-Jacques ont vécu nombre d'hommes remarquables, parmi lesquels nous nommerons : Thomas d'Aquin, Albert le Grand, Pierre de Tarentaise, qui fut pape sous le nom d'Innocent V, Jean Hennuyer, évêque de Lisieux, etc. Nous devons ajouter que de ce couvent est sorti l'assassin de Henri III, Jacques Clément. Le grand couvent des *Jacobins* occupait tout le terrain compris entre l'emplacement actuel du boulevard Saint-Michel, l'ancienne rue des Grès, aujourd'hui rue Cujas, la rue des Cordiers, la rue Saint-Jacques et la rue Soufflot, percée en partie sur les dépendances du couvent. Il y a quelques années, des parties considérables de cet établissement célèbre subsistaient encore; l'église, transformée en maison d'école, était restée presque intacte. Ces vestiges du moyen âge ont disparu lors des transformations effectuées pour dégager les abords du boulevard Saint-Michel. Les *jacobins* possédèrent à Paris deux autres couvents, dont l'un rue Neuve-Saint-Honoré, près de l'hôtel de Vendôme. C'est dans la salle de la bibliothèque de ce couvent que siégea, pendant la Révolution, la fameuse société des amis de la constitution, qui reçut le nom de Société des *jacobins*. Les bâtiments de ce couvent furent démolis vers la fin de la période révolutionnaire, et sur leur emplacement on bâtit, en 1810, le marché Saint-Honoré.

Au faubourg Saint-Germain se trouvait l'autre couvent, qui, à la Révolution, devint le Musée d'artillerie; il est encore aujourd'hui affecté à cet usage. L'église, bâtie en 1682, par l'architecte Pierre Bullet, fut érigée en paroisse, après le concordat, sous le vocable de Saint-Thomas-d'Aquin.

Jacobins (SOCIÉTÉ DES). A l'article CLUBS, nous nous sommes bornés à des indications générales et à l'énumération des sociétés populaires de notre histoire politique, en renvoyant le lecteur aux articles spéciaux. Nous allons faire ici ce que nous avons fait pour les cordeliers, c'est-à-dire un historique de ce club fameux qui a joué un rôle si considérable dans notre histoire de la Révolution, et dont le nom même est resté longtemps dans les polémiques de parti comme une épithète pour désigner les révolutionnaires, les républicains et quelquefois même les simples libéraux. Sous la Restauration, c'était consacré.

Dès 1789, le besoin impérieux des sociétés populaires se fit sentir, s'imposa à tous les hommes d'action. Dans un pays depuis si longtemps esclave, les livres, les journaux même n'eussent jamais suffi à réveiller les masses populaires, endormies dans leur ignorance. Il fallait la parole publique. Les orateurs des réunions populaires jouèrent donc, dans l'ordre politique, le même rôle que les prédicateurs et les missionnaires dans l'ordre religieux. Et l'un des caractères de la Révolution, c'est qu'elle grandit et se développa avec les sociétés politiques, et qu'elle suivit leur décadence, tomba et disparut avec elles.

Voici quelle fut l'origine du club des *Jacobins*. Peu de temps après l'ouverture des états généraux, un certain nombre de députés eurent l'idée de se réunir, en dehors des séances de l'assemblée, pour délibérer à l'avance et en commun sur les questions à l'ordre du jour. Les députés de la Bretagne ayant été les promoteurs de cette réunion, on lui donna le nom de *club breton*. Mais, dès le mois de juillet, cette appellation n'étant plus en rapport avec l'extension prise par l'association, on lui substitua celle de *Société des amis de la constitution*. On y voyait figurer alors indistinctement des hommes qui, pour la plupart, deviendront bientôt des ennemis acharnés et se combattront sans merci : Mounier, Pétion, Sieyès, Volney, Barnave, Camus, Barère, Rewbell, La Reveillère-Lépeaux, Adrien Duport, les Lameth, Robespierre, le duc d'Orléans, le duc de La Rochefoucauld, Buzot, Matthieu de Montmorency, Vadier, le vicomte de Noailles, Boissy-d'Anglas, Talleyrand, d'Aiguillon, La Fayette, Mirabeau, etc. La société avait son siége à Versailles, dans un edifice qu'on appelait le *Reposoir*, et qui, plus tard, devint un temple protestant.

Après les journées d'octobre, l'assemblée ayant suivi le roi à Paris, le club s'installa d'abord dans une vaste salle servant de bibliothèque, au couvent des moines dominicains de la rue Saint-Honoré, situé à la hauteur du marché actuel (qui a été bâti sur l'emplacement des jardins), puis dans l'église même du couvent, après la destruction de l'ordre. Les dominicains étant plus communément appelés *jacobins*, on s'accoutuma à désigner les amis de la constitution sous ce nom, et eux-mêmes ne tardèrent pas à l'adopter. La même chose arriva pour les *Cordeliers* et les *Feuillants;* en sorte que les principaux partis révolutionnaires, par suite de ce baptême singulier, allaient se faire connaître du monde entier sous des noms de moines.

Une autre singularité, c'est que les derniers moines jacobins (en 1789 et 1790) assistaient aux séances, comme les derniers cordeliers au club qui se tenait chez eux.

Voici quelle était l'organisation intérieure du club des Jacobins : un président, un vice-président, quatre secrétaires, douze inspecteurs, quatre censeurs, huit commissaires introducteurs, un trésorier, un archiviste, tous nommés par une élection trimestrielle. Il y avait aussi cinq comités : de *présentation*, de *correspondance*, d'*administration*, de *rapports*, de *surveillance*. On voit que c'était compliqué comme un gouvernement. Les admissions étaient soumises à des formalités très-sévères. Le sociétaire nouveau, une fois admis, prêtait le serment suivant :

« Je jure de vivre libre ou de mourir, de rester fidèle aux principes de la constitution, d'obéir aux lois, de les faire respecter, de concourir de tout mon pouvoir à leur perfection, de me conformer aux usages et règlements de la société. »

Les séances avaient lieu trois, puis quatre fois par semaine, enfin tous les soirs, et dans l'origine elles n'étaient pas publiques, la société étant composée exclusivement de députés. Mais bientôt, beaucoup d'autres citoyens sollicitèrent et obtinrent successivement leur admission. C'étaient, pour la plupart, des hommes de la bourgeoisie lettrée, des avocats, des médecins, des écrivains, des artistes. Parmi les plus connus, nous citerons : Laharpe, M.-J. Chénier, Chamfort, Andrieux, Sedaine, Louis David, Vernet, Talma, Laïs, le jeune duc de Chartres, l'auteur des *Liaisons dangereuses*, Laclos, agent du duc d'Orléans, etc.

Point d'hommes du peuple comme aux Cordeliers. Les frais de réception et de cotisation étaient d'ailleurs assez élevés, surtout pour l'époque : 12 livres lors de l'admission, plus 24 livres par an, pour les dépenses intérieures, la correspondance, la publicité, etc. Le défaut de payement pouvait amener l'exclusion.

Dans la première période de son existence, c'est-à-dire jusque vers le milieu de 1790, le club des Jacobins, mêlé d'éléments divers, et notamment d'orléanisme, n'avait point, naturellement, cette cohésion, cette concentration qu'il eut plus tard. Ses doctrines étaient vagues et indécises; c'était un constitutionnalisme plus ou moins nuancé, suivant les tendances de chacun. Les hommes les plus influents d'alors étaient Duport, Barnave et Lameth. Les idées étaient si peu arrêtées, que la direction du journal que fonda la société (*Journal des amis de la constitution*) fut d'abord confiée à Laclos, l'homme du duc d'Orléans, qui, discrètement d'abord, plus ouvertement ensuite, en fit, pendant quelques mois, une espèce de moniteur de l'orléanisme.

Néanmoins, la réputation de patriotisme des Jacobins grandissait, et bientôt ils sentirent la nécessité de se défendre contre les complots de la cour, des prêtres et de l'aristocratie par de fortes associations, des centres de propagande, des postes de surveillance contre l'ennemi. Cette nécessité était si impérieusement imposée par la situation, qu'il se forma spontanément une foule de sociétés semblables sur tous les points de la France, et ces sociétés, pour la plupart, entrèrent en correspondance avec la société de Paris, si imposante par le nombre d'hommes éminents qu'elle contenait, et se rattachèrent à elle par l'*affiliation*. « Aujourd'hui, écrivait Desmoulins dans ses *Révolutions de France et de Brabant*, des clubs semblables, formés dans une multitude de villes, demandent à être affiliés à la société de la Révolution, et déjà ce grand arbre, planté par les Bretons aux Jacobins, a poussé de toutes parts, jusqu'aux extrémités de la France, des racines qui lui promettent une durée éternelle. »

On peut évaluer, en effet, à près de mille sociétés le nombre total qu'atteignit cette puissante organisation; en sorte que la société mère en arriva à rayonner sur tout le territoire, à avoir partout des succursales qui prenaient d'elle le mot d'ordre ou tout au moins l'inspiration.

« Ainsi, dit Quinet (la *Révolution*), les idées de la Révolution se répandirent d'échos en échos par des milliers de bouches. Ces principes, qui seraient restés lettre morte dans les livres, éclairèrent subitement une nuit de mille ans. Aucune puissance ne pouvait lutter avec ces sociétés. Elles s'imposèrent aux trois grandes assemblées législatives; elles venaient à la barre, et c'étaient des ordres qu'elles donnaient. La pensée sortie du club des Jacobins circulait en quelques jours à travers toute la France, et revenait à Paris éclater dans la Législative et la Convention, comme un plébiscite irrévocable. Là fut le caractère peut-être le plus nouveau de la Révolution. C'est ce qui projeta ses idées avec la rapidité de l'éclair. Les provinces, si mornes il y avait à peine deux ans, furent illuminées du feu qui éclatait à Paris. Mais il en résulta aussi qu'il suffit de mettre fin à ce rayonnement électrique des clubs pour que tout changeât en quelques mois. Alors l'ancienne ignorance reparut; et là encore les Français furent punis des fautes de leurs pères. »

Pour tout dire, en un mot, le grand foyer de la rue Saint-Honoré formait comme une sorte de *Grand-Orient* politique, la métropole et le sanctuaire de toutes les chapelles jacobines.

Cependant des divergences d'opinion avaient éclaté de bonne heure aux Jacobins. Les hommes de l'école anglaise, La Rochefoucauld, Le Chapelier, Rœderer, Talleyrand, La Fayette, Bailly, Sieyès, etc., ne tardèrent pas à se montrer choqués des tendances démocratiques du plus grand nombre. Un schisme était inévitable. Il éclata au mois d'avril 1790. Le 12, les dissidents, c'est-à-dire la fraction la plus aristocratique, se retiraient pour constituer une société rivale, le *club de* 1789 (plus tard les Feuillants). « Ils s'installèrent pompeusement, dit Ferrières (mémoires), dans un superbe appartement du Palais-Royal, avec tout le fracas propre à attirer et à frapper la multitude. »

Dans ces réunions, « on affectait, dit Loustalot, de se proposer les mêmes objets, de débattre les mêmes questions qu'aux Jacobins; mais on y ajoutait d'autres avantages et agréments, tels que de bons dîners, des soirées splendides, un luxe royal. »

Mirabeau, flottant de l'une à l'autre société, trouva le moyen de faire partie des deux, mais sans fréquenter beaucoup ni l'une ni l'autre. Réduits à leurs seules forces, les dissidents eurent bientôt la preuve de leur faiblesse et de leur nullité. Bien qu'ils comptassent au milieu d'eux des illustrations de plus d'un genre, ils ne purent contre-balancer l'influence du club de la rue Saint-Honoré, influence qui s'étendait de jour en jour et qui finit par devenir prépondérante sur la grande scène de la Révolution.

Nous avons dit qu'il ne s'était d'abord recruté que dans l'aristocratie libérale et philosophique et dans la bourgeoisie, par ce fait surtout qu'à l'origine il n'était qu'une réunion de députés. Ses cadres s'élargirent successivement, par suite du progrès des idées démocratiques; le public fut admis comme spectateur aux séances; une *société fraternelle* fut fondée, siégeant à d'autres heures dans une salle voisine pour faire l'éducation politique des ouvriers et même des femmes du peuple. Néanmoins, de même que les Cordeliers étaient essentiellement une société parisienne et révolutionnaire, la puissante assemblée des Jacobins, étendant partout ses mille bras, organisée, réglée, disciplinée, était surtout un séminaire d'hommes politiques, et resta plus bourgeoise, moins populaire et moins audacieuse, dans la théorie comme dans l'action. Elle forma aussi comme un conseil de surveillance, comme un grand œil constamment ouvert sur les faits et gestes des hommes publics, et devint par là une espèce de pouvoir fort redouté. Sa correspondance assidue avec ses succursales, les plaintes, les dénonciations journalières qu'elle recevait contribuèrent à accentuer davantage ce caractère ombrageux et scrutateur, que l'influence toujours croissante de Robespierre aigrit encore, et bien souvent au delà de toute mesure.

« Les Jacobins, dit M. Michelet, par leur esprit de corps qui alla toujours croissant, par leur foi ardente et sèche, par leur âpre curiosité inquisitoriale, avaient quelque chose du prêtre. Ils formèrent en quelque sorte un clergé révolutionnaire. »

D'un autre côté, M. Louis Blanc, grand admirateur de Robespierre, c'est-à-dire de l'esprit jacobin dans sa plus haute intensité, nous donne l'appréciation suivante :

« La haine des inégalités conventionnelles d'autrefois, des croyances roides, une sorte de fanatisme calculé, l'intolérance au profit des nouveautés hardies, le goût de la domination, et, au fond, l'amour de la règle, voici, quoi qu'on ait dit, de quels traits se composa l'esprit jacobin. Le véritable jacobin fut quelque chose de puissant, d'original et de sombre, qui tenait le milieu entre l'agitateur et l'homme d'État, entre le protestant et le moine, entre l'inquisiteur et le tribun. De là, cette vigilance farouche transformée en vertu, cet espionnage mis au rang des procédés patriotiques, et cette manie de dénonciations qui commença par faire rire et finit par faire trembler. »

Cette *manie* de dénonciations, dont parle M. Louis Blanc, excita plus d'une fois la verve satirique des pamphlétaires royalistes. Une feuille, spécialement consacrée à diffamer les Jacobins, publiait des couplets comme celui-ci :

Je dénonce l'Allemagne,
Le Portugal et l'Espagne,
Le Mexique et la Champagne,
La Limagne et le Pérou.
Je dénonce l'Italie,
L'Afrique et la Barbarie,
L'Angleterre et la Russie,
Sans même excepter Moscou.
(Les *Sabbats jacobites*, n° 8.)

Malgré ces quolibets et mille autres, l'in-

fluence de la société grandissait toujours. Aux funérailles de Mirabeau, où elle assista en corps, son président marcha au même rang que le président de l'Assemblée nationale et eut la préséance sur les ministres. On sait aussi que, lorsque Dumouriez eut été appelé au ministère, il accourut au club, comme pour faire consacrer sa nomination, se coiffa du bonnet rouge, se déclara fidèle jacobin, etc.

Dans un langage passionné, la *Bouche de fer*, organe de Fauchet, Bonneville et autres illuminés, fort originaux d'ailleurs, constatait en la maudissant l'autorité morale de la grande association :

« La société des Jacobins fait seule les décrets, gouverne seule la cité, compose le corps électoral, dispose de toutes les récompenses, et l'Assemblée nationale n'a qu'à prononcer les décrets que cette société a arrêtés la veille. Il est affreux, exécrable et jésuitique d'oser dire comme les meneurs jacobins : *Hors de notre église, point de salut!* Patriotes, qui vous réunissez sous leurs enseignes, ne voyez-vous pas l'intolérance de vos maîtres et l'espèce d'adoration qu'ils exigent de leurs esclaves? »

Après la mort de Mirabeau, l'influence de Robespierre avait succédé à celle des Lameth, des Duport, des Barnave, etc. Cette évolution, qui s'accomplit progressivement, était conforme d'ailleurs au mouvement de l'opinion, que la prudente et politique société suivait exactement et ne précédait jamais (ou bien rarement), comme il convient à l'espèce de pouvoir public qu'elle avait la prétention d'être et qu'elle était en effet, car sa tribune n'était guère moins retentissante que celle de l'Assemblée nationale. Toutes les grandes questions d'intérêt public y étaient discutées, élucidées avec autant de talent que de patriotisme et d'autorité. Certes, nous n'approuvons point les Jacobins dans tous leurs actes, nous déplorons surtout leur exclusivisme, leur esprit de corps, leur intolérance étroite; mais il est impossible de méconnaître leur énergie, leur constance, leur esprit de suite, les services qu'ils ont rendus à la Révolution, non plus que la puissance et la cohésion de de leur institut.

Un des ennemis les plus violents de la France révolutionnaire, Chateaubriand, alors émigré, écrivait en 1797 dans son *Essai sur les révolutions :*

« On a beaucoup parlé des Jacobins, et peu de gens les ont connus. La plupart se jettent dans des déclamations et publient les crimes de cette société, sans nous apprendre le principe général qui en dirigeait les vues. Il consistait, ce principe, dans le système de perfection vers lequel le premier pas à faire était la restauration des lois de Lycurgue. Que si, par ailleurs, on considère que ce sont les Jacobins qui ont donné à la France des armées nombreuses, braves et disciplinées, que ce sont eux qui ont trouvé moyen de les payer, d'approvisionner un pays sans ressources et entouré d'ennemis; que ce furent eux qui créèrent une marine comme par miracle et conservèrent par intrigue et argent la neutralité de quelques puissances; que c'est sous leur règne que les grandes découvertes en histoire naturelle se sont faites et que les grands généraux se sont formés; qu'enfin ils avaient donné de la vigueur à un corps épuisé, et organisé, pour ainsi dire, l'anarchie, il faut nécessairement convenir que ces monstres, échappés de l'enfer, en avaient tous les talents. »

En écartant cette assertion ridicule de la *restauration des lois de Lycurgue*, toutes réserves faites, et spécialement sur les généralisations de l'auteur, qui semble attribuer aux seuls Jacobins ce qui appartient à tous les hommes de la Révolution, ce jugement d'un ennemi est, en somme, fort remarquable. Il est certain d'ailleurs qu'on s'accoutuma de plus en plus à étendre ce nom de Jacobins à tous les hommes du régime nouveau, indistinctement. A l'étranger, comme parmi les réacteurs, jacobin devint synonyme de révolutionnaire. C'est un fait trop connu pour qu'il soit nécessaire de donner ici des exemples, et c'est le témoignage le plus caractéristique de l'importance de leur rôle.

« Ils agissent, disent les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, comme un des pouvoirs de l'État; ils surveillent, prévoient, préparent des projets d'administration; ils se sont saisis de l'initiative, à laquelle la constitution n'avait point donné de place parmi les pouvoirs qu'elle avait constitués. Il fut heureux que cette société se trouvât : ni le ministère, ni la Législative ne pouvaient accomplir le rôle dont elle se chargea. Ainsi, toujours nous les verrons devancer les corps constitués, jusqu'au moment où ils présideront aux actes extra-constitutionnels qui brisèrent le trône et préparèrent la république; les Jacobins sont en ce moment les vrais administrateurs de la Révolution. »

Cela doit s'entendre surtout dans le sens de la prédication, de la propagation des idées; pour l'action, il est incontestable que les Cordeliers étaient beaucoup plus hardis, toujours en avant, toujours prêts à prendre les initiatives périlleuses. Les Jacobins étaient plus réservés, plus politiques, en un mot, moins disposés à se compromettre, ou du moins à compromettre leur société dans les aventures. En 1791, ils étaient encore royalistes, non par attachement à la royauté, mais par un respect scrupuleux pour la légalité constitutionnelle. Cependant, lors de la fuite de Varennes, ils se laissèrent aller à rédiger une pétition demandant la déchéance du roi; mais dès le lendemain, sur la proposition de Robespierre, ils revinrent à leur prudence habituelle, se prononcèrent contre la république et envoyèrent des commissaires au Champ-de-Mars pour retirer la pétition, qui était déposée sur l'autel de la patrie. On sait que celle qui fut signée émanait des Cordeliers.

Dans la plupart des grands événements révolutionnaires, leur conduite fut la même, bien que leur personnel fût changé et que les nobles et élégants jacobins de 1789 se fussent retirés volontairement ou eussent été éliminés par des scrutins épuratoires. En juillet 1791, notamment, ils s'étaient réorganisés, *épurés*, en se débarrassant en grande partie de l'élément feuillant. Et d'un autre côté ils s'étaient recrutés d'hommes de passion et d'enthousiasme, journalistes, conventionnels de demain, etc.

Néanmoins, nous rappellerons un fait qui donnera une idée de la prudence de la société. Après le massacre du Champ-de-Mars, craignant les persécutions qui frappaient tous les patriotes, elle envoya à l'Assemblée une adresse très-humble, respirant l'amour du bon ordre et de la légalité, et qui avait été rédigée par Robespierre.

C'est que ce dernier communiquait déjà avec autorité sa tactique prudente, son formalisme et son esprit méthodique au grand club, tête ardente des sociétés jacobines, qui, de plus en plus, ira pensant et raisonnant sous l'impulsion d'un seul homme, régulateur suprême de mille couvents politiques répandus dans toute la France.

Au 20 juin, les Jacobins, toujours sous l'inspiration de Robespierre, se montrèrent opposés au mouvement, ne trouvèrent d'autre conseil à donner que de « se rallier autour de la constitution, » au moment précisément où la France, où la Révolution périssaient de l'usage que faisait le roi de la constitution.

Au 10 août, ils ne jouèrent non plus aucun rôle actif, au moins en tant qu'association. On sait d'ailleurs aujourd'hui que cette grande révolution fut surtout l'œuvre de la spontanéité populaire, qu'elle sortit tout armée des délibérations viriles des sections de Paris. En résumé, nous répéterons que les Jacobins, s'ils agirent individuellement, n'eurent, comme société, aucune des grandes initiatives révolutionnaires et surtout insurrectionnelles. Ils étudiaient les questions, les discutaient avec éclat, pesaient sur les hommes publics de tout le poids de leur organisation, de leur popularité et de leur autorité morale, emplissaient la France des échos de leur tribune et poussaient partout la propagande des idées. C'était là leur rôle, et ils n'en recherchaient pas d'autre.

Il est inutile d'ajouter qu'ils restèrent absolument étrangers aux massacres de septembre. Après la réunion de la Convention nationale, ils continuèrent de recevoir dans le sein de la société tout ce que la Révolution avait de personnalités éminentes, députés, écrivains, fonctionnaires, etc. De même qu'ils avaient rejeté les feuillants, de même ils éliminèrent l'élément girondin, se maintenant presque constamment dans la ligne suivie par Robespierre. Comme toute puissance, ils avaient leurs courtisans, et ils en comptèrent plus d'un parmi ces généraux qui, sous l'Empire, afficheront tant de mépris pour l'élément civil et les souvenirs de la Révolution. Combien de personnages, qui depuis ont sollicité et obtenu des titres de comte et de duc, avaient ambitionné avec autant d'ardeur le diplôme de simple jacobin!

Pour ne citer qu'un exemple, Kellermann, futur duc de Valmy, sénateur et pair de France, écrivit de Chambéry à la société pour la prier de lui décerner le titre de général des Jacobins. On passa dédaigneusement à l'ordre du jour.

Nous avons parlé des scrutins épuratoires par lesquels la société éliminait ceux de ses membres qu'elle jugeait indignes de continuer à siéger. Voici comment on y procédait : tous les membres montaient à tour de rôle à la tribune et répondaient aux questions suivantes : « Qu'étais-tu en 1789? — Qu'as-tu fait depuis? — Quelle a été ta fortune jusqu'en 1789 et qu'est-elle maintenant? » Chacun devait répondre, d'ailleurs, à toutes les questions qui lui étaient adressées. Les récusations devaient être proposées publiquement, à haute voix; le membre inculpé y répondait séance tenante, à la tribune; puis on votait sur l'admission ou le rejet du sociétaire. Dans ce dernier cas, l'épuré remettait sa carte et quittait la société.

On en arriva à faire un cruel abus de ces épurations, qui étaient comme un certificat d'incivisme, et qui, dans la période la plus aiguë de la Terreur, conduisaient quelquefois sur le chemin de l'échafaud : témoin l'infortuné Clootz, qui fut exclu sur un réquisitoire haineux et absurde de Robespierre, et presque aussitôt arrêté; témoin Fabre d'Églantine et d'autres encore.

Les Jacobins, nous l'avons dit déjà, suivirent Robespierre dans toutes les fluctuations de sa politique, dans la proscription des dantonistes comme dans celle des hébertistes. Dans un passage que nous avons donné plus haut, M. Michelet les appelle un clergé révolutionnaire. On peut ajouter qu'ils devinrent en quelque sorte le clergé de Robespierre; la grande société était sa chapelle; il y dominait en pontife, nous allions dire presque en Dieu.

Au 9 thermidor, les Jacobins demeurèrent fidèles à la fortune de leur chef. Dès la nouvelle de son arrestation, ils se constituèrent en permanence, sous la présidence de Vivier, approuvèrent par acclamation l'attitude insurrectionnelle de la Commune, envoyèrent une députation à l'Hôtel de ville, restèrent une partie de la nuit en communication avec la municipalité insurgée, et même envoyèrent quelques-uns de leurs membres pour exciter les sections à la résistance; mais, en somme, ils agirent peu pour leur parti. Individuellement, la plupart étaient cependant des hommes d'action; mais, réunis en corps, ils redevenaient ce qu'ils avaient toujours été, des hommes d'Etat, des discoureurs, de véritables parlementaires.

Avec Robespierre finit la grande période des Jacobins; près de 120 d'entre eux (membres de la Commune et autres) périrent sur l'échafaud. Le même jour, leur salle avait été fermée, et une députation de Jacobins *épurés* était venue féliciter la Convention de sa victoire. Le club put se rouvrir à la condition de se *régénérer*. Naturellement, les anciens expulsés y rentrèrent; ils étaient de deux sortes : les modérés d'abord, puis les révolutionnaires que Robespierre avait fait exclure comme *exagérés*. Ces derniers, très-énergiques et très-actifs, y reprirent une certaine influence. Mais la réaction montait toujours; la *jeunesse dorée* organisa une espèce de chasse aux Jacobins, les assaillit dans les rues, frappant même jusqu'à des femmes. Tous les jours, c'étaient de nouvelles et brutales agressions. Après de longs troubles excités à dessein, la Convention, dominée par les réacteurs thermidoriens, rendit (12 novembre 1794) un décret qui suspendait les séances de la société. Les Jacobins essayèrent de se réunir le 19 et furent de nouveau assaillis par les muscadins du Palais-Royal et par des coupe-jarrets raccolés. Enfin, les comités de Salut public et de Sûreté générale rendirent un arrêté qui ordonnait la fermeture de la société des Jacobins. En vertu de cet arrêté, Legendre, l'un des plus anciens et des plus ardents jacobins, devenu thermidorien fougueux, fut chargé par ses collègues d'exécuter l'arrêté. Il se rendit, à la tête de quelques hommes, au vieux local de la rue Saint-Honoré, fit sortir ceux qui se trouvaient dans la salle et emporta les clefs dans sa poche, comme un Cromwell au petit pied.

Le club des Jacobins avait vécu.

En l'an VII, il se reforma, à la salle du Manége des Tuileries, puis dans une église de la rue du Bac, une société populaire annonçant l'intention de reprendre la tradition jacobine. On les nommait communément les *Jacobins du Manége*. Dans cette décadence de la République, ils firent d'énergiques efforts pour relever l'opinion; mais, attaqués à outrance par les réacteurs, ils vécurent peu. Courtois les traita aux Anciens de *nouveaux Hébert*, de *nouveaux Robespierre*, etc. Enfin, à la fin de juillet de la même année (1799), un arrêté du Directoire prononça la dissolution de cette nouvelle société.

Jacobins (LE SOUPER DES), comédie en vers, de Charlemagne (Théâtre Molière, 15 mars 1795). Après thermidor, la *chasse aux jacobins* était à l'ordre du jour; les jeunes gens à grosse canne poursuivaient sans merci les tout-puissants de la veille, maintenant proscrits, calomniés, ridiculisés. Parmi les pièces qui servirent le mieux la réaction, il faut citer le *Souper des Jacobins*, qui donne une idée de la façon dont s'exerçaient les représailles. Jouée dans cette même salle Molière qui s'était appelée le *Théâtre des sans-culottes*, elle mettait en scène quatre ou cinq « terroristes, » obligés de se cacher, se retrouvant, après la chute de leur parti, à souper dans un hôtel garni. Un des convives attendus fait défaut. « Son excuse, ami, se lit sur son épaule, dit son ami Crassidor. — Un petit mal de reins? demanda Solon. — Précisément. — Je sais ce que c'est; nos amis y sont sujets. » Cela signifie que l'absent aura reçu une volée de coups de canne. Bientôt le souper est troublé par une violente querelle; les amis se jettent à la face toutes sortes de forfaits dont l'auteur se plaît à les gratifier. Deux autres personnages sont venus chercher un gîte dans le même hôtel; le premier, un tailleur, les a eus pour clients. Il les reconnaît et les apostrophe ainsi :

... Pour acquitter vos dettes,
Vous aviez, on le sait, des ressources secrètes,
Et plus d'un, pour périr, n'eut d'autre tort certain
Que d'être créancier de quelque jacobin.
Un d'eux même l'a dit : « Qu'importe la dépense?
C'est sur les échafauds que nous aurons quittance. »

Inutile de faire ressortir les exagérations grossières d'un tel langage. Il fallait, à tout prix, donner satisfaction aux triomphateurs du jour. Il restait pour fonds de magasin, à notre industriel, un assortiment de carmagnoles et de pantalons; qu'en fera-t-il?

La mode en est passée : on veut des redingotes,
Des habits d'honnête homme, et surtout des culottes.

Ces méchants vers, à force de vouloir prouver, tombent dans la niaiserie. Ecoutons maintenant l'autre arrivant, un certain Forlis, sorti depuis peu de prison :

Je mettais de la poudre, et mon linge était fin,
Et mon écrou porta que j'étais muscadin.
On sait qu'il n'en fallait alors pas davantage
Pour aller en charrette, ou pour le moins en cage.

Forlis raconte par quel concours de circonstances il est obligé de se loger en garni; comment, lorsqu'on l'arrêta, tout son élégant mobilier, argenterie, bijoux, etc., fut mis sous les scellés, et comment il ne s'en retrouva plus rien, quoique les scellés fussent restés intacts, au moins en apparence. Crassidor ayant tiré de son gousset une fort jolie montre, Forlis la reconnaît pour la sienne, et comme il est, au fond, d'humeur accommodante, il se contente de reprendre son bien. Comme dans la plupart des ouvrages du même tonneau, survient un officier de police, accompagné de la force armée, qui s'assure des convives. En revisant leurs comptes, on ne s'occupera pas, dit-on, de leurs opinions, ce qui paraît bien improbable, mais seulement de leurs actes.

Cette pièce obtint un grand succès, parce qu'elle répondait à un nouveau courant d'idées. L'exagération, l'esprit de parti, la mauvaise foi y étaient évidents; mais il s'agissait alors de frapper fort, et, comme toujours, il se trouva dans les bas-fonds des auteurs tout disposés à se mettre au diapason. Les uns par intérêt, les autres par peur, s'enrôlèrent dans les rangs de la réaction; la plupart furent abjects, et il y a plus d'un enseignement à tirer des déclamations en vers et en prose qui retentirent alors dans tous les spectacles, envahis par les muscadins, les élégantes, avides de plaisirs, après la compression formidable qui avait précédé.

JACOBINA, ville du Brésil, prov. de Bahia, à 260 kilom. N.-O. de San-Salvador, sur la rive gauche de l'Itapicuru-Mirim, ch.-l. de la comarca de son nom; 3,700 hab. Fabriques de poteries; culture et commerce de céréales, sucre, coton, tabac, oranges et bon raisin. Aux environs, élève considérable de bétail; dans les montagnes voisines, mines d'or, de cuivre, de fer, de sel gemme, de cristaux et de granit.

JACOBINI (Camille), homme d'Etat italien, né à Genzano en 1791, mort à Rome en 1854. Lorsque, après le renversement de la république Romaine par le président de la république Française, le pape Pie IX reprit possession de la souveraineté temporelle (14 juin 1849), la commission de cardinaux instituée par le pontife pour gouverner pendant son absence appela au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, Jacobini, qui avait voulu jusqu'alors rester étranger aux affaires publiques. Ce ministre fit construire le pont d'Arieis, réparer le pont Molle sur le Tibre, restaurer une partie de l'ancienne voie Appienne, et ce fut lui qui concéda le premier chemin de fer établi dans l'Etat romain.

JACOBINIÈRE s. f. (ja-ko-bi-niè-re — rad. *jacobin*). Par dénigr. Club de jacobins.

— Par ext. Réunion de démocrates ardents.

JACOBINISME s. m. (ja-ko-bi-ni-sme — rad. *jacobin*). Hist. Opinions de jacobin; opinions démocratiques ardentes : *Le* JACOBINISME *est une variété du doctrinarisme.* (Proudh.)

JACOBITE s. m. (ja-ko-bi-te). Hist. relig. Membre d'une secte eutychienne, fondée par un moine du nom de Jacques Baradée.

— Hist. politiq. Partisan de Jacques II, roi d'Angleterre, et de la maison des Stuarts : *Les* JACOBITES *furent violemment poursuivis sous Guillaume III.*

— **Encycl.** Durant la seconde moitié du ve siècle, des disputes sur l'élection des évêques et plusieurs autres matières religieuses avaient partagé les eutychiens en une infinité de petites églises particulières. L'an 541, Sévère, patriarche d'Antioche, et les autres évêques opposés au concile de Chalcédoine donnèrent un chef à leur secte dans la personne de Jacques Baradée ou Zanzale, qui fut nommé évêque d'Edesse et métropolitain œcuménique. C'est de lui que les *jacobites* ont pris leur nom.

Jacques Zanzale était un moine d'un extérieur simple, austère et mortifié. Couvert de haillons, il parcourut tout l'Orient, réunit, à force d'activité, toutes les sectes d'eutychiens et ordonna des prêtres et des évêques sur son passage. Après la mort de Sévère, il ordonna Paul évêque d'Antioche. Ce dernier ne résida point dans sa ville épiscopale, mais établit son siége à Amida. Le nombre des eutychiens était de beaucoup supérieur à celui des autres chrétiens. Aussi, dans toutes ces provinces, la foi du concile de Chalcédoine avait-elle besoin, pour se soutenir, de l'autorité des empereurs et de la sévérité des lois portées contre les réfractaires. Pour se soustraire aux persécutions, un grand nombre d'eutychiens se réfugièrent en Perse et en Arabie. Mais les Perses ayant fait invasion dans l'empire romain, les prêtres *jacobites* purent rentrer dans leurs églises.

Plus tard, les rois de Perse et les califes se tournèrent contre les *jacobites*, qu'ils avaient d'abord comblés de faveurs, et, à la suite de

persécutions terribles, on vit un grand nombre de ces eutychiens embrasser la religion musulmane.

Les *jacobites* existent encore aujourd'hui en Syrie. Ils ne reconnaissent qu'une nature en Jésus-Christ. Ils ont conservé tous les sacrements de l'Eglise romaine; seulement, ils en accompagnent l'administration de pratiques et de cérémonies inusitées parmi les catholiques; ainsi, après avoir baptisé un enfant, ils le marquent d'un fer rouge. Ils permettent aux ecclésiastiques de vivre avec les femmes qu'ils ont prises avant d'être ordonnés, mais non de se marier après leur ordination. Pour faire des évêques, ils prennent ordinairement des moines; c'est le patriarche qui les élit et les ordonne. Les *jacobites* élisent leur patriarche, et celui-ci, après son élection, obtient des princes dans l'empire desquels il se trouve un diplôme qui le confirme dans l'exercice de sa dignité, et qui oblige tous les *jacobites* à lui obéir.

Parmi les *jacobites*, un grand nombre, tant de l'un que de l'autre sexe, vivent dans l'état monastique, les uns réunis en communauté, d'autres dans des cellules ou dans des déserts; il y en a même qui perchent sur des colonnes. Les supérieurs des monastères sont soumis aux évêques. Les jeûnes sont très-fréquents et très-rigoureux chez les *jacobites*, qui ont le carême, les jeûnes de la Vierge, des apôtres, de Noël, des ninivites. De plus, toute l'année, ils jeûnent le mercredi et le vendredi. Pour eux, toute la perfection de l'Evangile consiste dans ces austérités, qu'ils poussent à des excès incroyables; on en a vu qui, pendant nombre d'années, ne vivaient, durant tout le carême, que de feuilles d'olivier.

Ils célèbrent l'office en syriaque, quoique leur langue vulgaire soit l'arabe; ils ont même porté leur liturgie syriaque dans l'Inde. Pour l'usage ordinaire, ils ont de l'Ecriture sainte une version arabe qui a été faite sur le syriaque.

Depuis le XIVe siècle, les *jacobites* syriens sont tombés dans une honteuse ignorance; leur secte, autrefois très-répandue dans la Syrie et dans la Mésopotamie, est beaucoup diminuée par la propagande des missionnaires catholiques, et l'on prétend qu'il en reste tout au plus cinquante familles dans la Syrie et les pays voisins.

JACOBŒUS (Paul), théologien tchèque, né en 1695, mort en 1752. Il était ministre luthérien, et il publia, dans sa langue maternelle, les ouvrages suivants: les *Extraits les plus importants de l'Ecriture sainte pour l'éclaircissement du catéchisme de Luther* (1723); *Arguments très-importants contre la gourmandise, l'ivrognerie, la luxure, l'impudicité, la jalousie et l'avarice* (1724); le *Jardin des âmes faibles* (1733); *Orthographia bohemo-slavica* (1742; 2e édit., 1795), l'un des premiers ouvrages qui aient eu pour objet de fixer l'orthographe de la langue tchèque, qui pendant longtemps n'avait pas été soumise à des règles certaines.

JACOBS (Chrétien-Frédéric-Guillaume), littérateur et philologue allemand, né à Gotha en 1764, mort en 1847. Il étudia la philologie et la théologie à Iéna, puis à Gœttingue (1784), où, sous l'influence de Heyne, il se voua tout entier à la philologie. Au bout d'un an, il fut appelé comme professeur de littérature au gymnase de Gotha, puis accepta, en 1807, la chaire de littérature ancienne au lycée de Munich et fut nommé membre de l'Académie de cette ville. Mal vu, comme protestant, dans un pays où les querelles religieuses et politiques étaient alors à leur apogée, il revint à Gotha en 1810, et y occupa dès lors les fonctions de conservateur de la bibliothèque et de directeur du cabinet des médailles. En 1831, on lui confia la direction de toutes les collections artistiques, et le grand-duc lui conféra le titre de conseiller aulique. Il prit sa retraite en 1832.

Jacobs était un savant de premier ordre en même temps qu'un littérateur distingué. Il excellait à présenter au public les côtés les plus intéressants du monde antique. Versé dans toutes les branches des études classiques, il a produit des ouvrages d'un grand mérite comme forme et comme érudition. On vante l'élégance de son style et l'exquise pureté de son goût. Il a donné des éditions des *Antehomerica* de Tzetzès (Leipzig, 1793), de Bion et de Moschus (Gotha, 1795), de l'*Anthologie grecque*, qui est un chef-d'œuvre de philologie (Leipzig, 1794-1814, 13 vol.; 2e édit., 1813-1817, 4 vol.), d'Achilles Tatius (Leipzig, 1821, 2 vol.), des *Imagines* de Philostrate, en collaboration avec Welcker (Leipzig, 1824), et de l'*Histoire des animaux* d'Elien (Iéna, 1832, 2 vol.). Parmi ses traductions, il faut citer celles de Velleius Paterculus (Leipzig, 1803), des discours politiques de Démosthène (Leipzig, 1805; 2e édit., 1835). Comme ouvrages originaux, on doit mentionner: *Recherches de littérature ancienne* (Leipzig, 1835-1848, 3 vol.); *Manuel élémentaire de la langue grecque* (Iéna, 1805, 4 vol.), travail excellent dont tous les savants ont profité et qui a été contrefait assez souvent. Il avait publié dans divers journaux et recueils périodiques une masse considérable d'articles, et il a réuni ceux qui avaient trait à l'antiquité sous le titres de *Mélanges* (Gotha, 1823-1824, t. I-III; Leipzig, 1829-1844, t. IV-VIII). Le cours d'histoire grecque, qu'il avait professé à Munich en présence du prince Louis, a été édité par Wüstemann, sous le titre de *Hellas* (Berlin, 1852).

Jacobs s'était aussi fait un nom comme auteur de contes, d'une lecture fort agréable, et de nouvelles destinées la plupart à la jeunesse, qui ont été réunis presque tous dans la collection intitulée: *Ecrits pour la jeunesse* par Jacobs (Leipzig, 1832-1844) ou dans les *Récits* (1824-1837, 7 vol.). Il est aussi l'auteur des *Pages glanées dans le journal du pasteur de Mainau* (1823-1825, 2 vol.) et de l'*Ecole des femmes* (Leipzig, 1827-1829, 7 vol.). On peut consulter son autobiographie (*Personalien*, Leipzig, 1840; 2e édit., 1848).

JACOBS (Paul-Emile), peintre allemand, fils du précédent, né à Gotha en 1802, mort en 1866. Elève de l'Ecole des beaux-arts de Munich, il se rendit à Rome en 1824 pour y compléter son éducation artistique, et y exécuta une *Résurrection de Lazare* qui commença à le faire connaître; puis un beau tableau représentant l'*Enlèvement de Proserpine*. De retour en Allemagne, il séjourna quelque temps à Francfort (1829) et se rendit, l'année suivante, à Saint-Pétersbourg. Dans cette ville, il peignit de nombreux portraits, plusieurs tableaux, et fut reçu membre de l'Académie des beaux-arts. Chargé, en 1836, de peindre dans le palais royal de Hanovre des scènes tirées de l'histoire de ce pays, il s'acquitta de la façon la plus remarquable de ces importants travaux. Jacobs voyagea ensuite en Grèce (1838), fit à diverses époques trois excursions en Italie et à Rome, exécuta, en 1840, un *Crucifiement* pour l'église de Saint-Augustin à Gotha, et finit par se fixer dans sa ville natale. L'Académie des beaux-arts de Berlin l'admit au nombre de ses membres. Outre les tableaux ci-dessus, nous citerons de cet artiste: une *Ascension de Jésus-Christ*, une *Cène*, la *Fuite au désert*, *Adam et Eve devant le cadavre d'Abel*, le *Marché d'esclaves*, *Samson et Dalila*, *Judith et Holopherne*, *Suzanne au bain*, un *Ecce homo*, *Luther à la diète de Worms*, l'*Ange du jugement dernier*, *Jeune Grecque à sa toilette*, *Femme turque jouant de la harpe*, etc. Ces œuvres se recommandent par la pureté du dessin, par une bonne entente des carnations et par la vérité et le naturel des attitudes.

JACOBS (Jacques-Albert-Michel), dit **Jacobs-Jacobs**, peintre belge, né à Anvers en 1812. Elève de F. de Braekeleer, il s'adonna au genre du paysage et des marines, voyagea en Orient, et fut nommé, en 1851, membre de l'Académie royale de Belgique. On cite parmi ses tableaux: *Halte d'Arabes*, *Constantinople*, *Ruines de Karnak*, *Plaine de Thèbes inondée*, etc.

JACOBSEN ou **JACOBSON** (Michel), célèbre marin, surnommé **le Renard de la mer**, né à Dunkerque vers 1560, mort en 1633. Il servit avec la plus grande distinction dans la marine de l'Espagne (Dunkerque faisait alors partie des Pays-Bas espagnols), parvint, en 1588, par son habileté et son énergie, à sauver plusieurs vaisseaux de l'*invincible Armada*, assaillie par une épouvantable tempête dans la Manche, et se signala par son intrépidité contre les Anglais en 1590, contre les Hollandais, qu'il battit à plusieurs reprises et à qui il fit de nombreuses prises en 1595 et 1597. Devenu amiral général, il reçut, en 1632, le commandement d'une flotte avec laquelle il amena d'Espagne à Dunkerque 4,000 hommes de troupes malgré le grand nombre de vaisseaux anglais et hollandais qui bloquaient le port de cette ville. Au commencement de l'année suivante, il retourna en Espagne pour y chercher de nouvelles troupes, battit sur sa route dix vaisseaux turcs et mourut peu après d'un accès de fièvre jaune. Par ordre du roi, Jacobsen fut enterré en grande pompe dans la cathédrale de Séville. — Son fils, JEAN, marin comme lui, commandait le vaisseau espagnol le *Saint-Vincent*, lorsque, attaqué par neuf vaisseaux hollandais, il se battit pendant treize heures, coula le vaisseau du commandant ennemi et se fit sauter avec son équipage pour ne pas se rendre (1622). — Sa sœur, Agnès JACOBSEN, épousa Michel Bart, l'aïeul du célèbre Jean Bart.

JACOBSEN (Corneille-Guislain), agronome français, descendant du précédent, né à Bourbourg, près de Dunkerque, en 1708, mort en 1787. Il s'établit vers 1740 dans l'île de Noirmoutier (Vendée), où il se maria et devint aide-major de la capitainerie garde-côte. Ayant obtenu, en 1755, la concession des lais de mer de la Fosse, il y pratiqua des dessèchements, créa d'importants polders à l'instar de ceux de la Hollande, et déroba à l'Océan, avec l'aide de 1,100 hommes, l'île de la Crosnière, qu'il enceignit d'une digue de plus de 10,000 mètres, et où il construisit trente maisons. Par ces travaux, il établit une communication par terre, à mer basse, de Noirmoutier au continent. — Son fils, Jean-Corneille JACOBSEN, né à Noirmoutier en 1750, mort en 1834, s'occupa d'agriculture et de dessèchements, fut maire de Noirmoutier, et réunit une intéressante collection de livres et d'objets d'art. Il a publié: *Correspondance et lettres inédites de Voltaire* (Paris, 1820, 1 vol. in-8o).

JACOBSHAWN, colonie danoise du Groenland, dans l'inspectorat du Nord, sur la côte occidentale, au fond de la baie de Disco, au N. de Christianshaab, et au S. de Ritenbenk; 500 hab. Commerce de lard, de goudron, de peaux et de duvet.

JACOBSON (Louis-Lewin), chirurgien danois, né à Copenhague en 1783, mort en 1843. Après avoir enseigné la chimie (1807-1809), il fit un voyage en Allemagne et en France (1811), inventa le lithotriteur ou lithoclaste, ce qui lui fit donner par l'Académie des sciences de Paris, avec le titre de membre correspondant (1833), un prix de 4,000 francs, et il fut nommé, en 1842, médecin en chef de la garde à pied. On a de ce savant plusieurs mémoires intéressants, dont les principaux sont: *Description anatomique d'un organe observé dans les mammifères par Cuvier*, publiée dans les *Annales du Muséum d'histoire naturelle* (1811); *Mémoires sur l'anatomie et la physiologie d'un système veineux particulier aux reptiles*, dans le *Nouveau Bulletin des sciences de la Société philomathique* (1813); *De anastomosi nervorum nova in aure detecta*, dans le *Répertoire d'anatomie et de physiologie* (1826), etc.

JACOBSON (Henri-Frédéric), jurisconsulte allemand, né à Marienwerder en 1804, mort en 1868. Il passa son doctorat à Kœnigsberg et y enseigna le droit, d'abord comme professeur extraordinaire (1831), puis comme professeur en titre. Outre de nombreux articles et des brochures, on a de lui plusieurs ouvrages estimés, dont les plus remarquables sont: *Essai de droit ecclésiastique* (Kœnigsberg, 1831-1833, 2 vol.); *Histoire des origines du droit ecclésiastique en Prusse* (Kœnigsberg, 1837-1844, 3 vol.); le *Droit ecclésiastique évangélique dans le royaume de Prusse* (Halle, 1864-1866, 2 vol.), son ouvrage capital.

JACOBSTADT (en finnois *Pietarsaari*), ville de la Russie d'Europe, dans la Finlande, gouvernement et à 90 kilom. N.-E. de Wasa, sur le golfe de Botnie; 1,800 hab. Sa fondation, due au comte Jacques de La Gardie, remonte à 1653. Commerce de poix, de goudron, de potasse et de planches.

JACOBUS s. m. (ja-ko-buss — nom lat. qui signifie *Jacques*). Métrol. Monnaie d'or d'Angleterre, frappée sous le règne de Jacques Ier.

— **Encycl.** Le *jacobus* valait 14 livres 10 sols de France, c'est-à-dire environ le prix de la guinée anglaise en ce temps-là. Son poids était de 7 deniers 20 grains (2gr,33706), et il contenait 22 carats de fin (916 millièmes environ). La plupart de ces *jacobus* ayant été convertis, de 1660 à 1689, en guinées ou espèces au coin de Charles II et de Jacques Ier, ces pièces sont bientôt devenues très-rares; elles sont introuvables aujourd'hui, les collectionneurs qui en possèdent se gardant bien de s'en dessaisir, en raison de la difficulté reconnue de les remplacer.

JACOBY (Jean), médecin et homme politique prussien, né à Kœnigsberg en 1805. Il fit ses études aux universités de Berlin et de Heidelberg, et revint, en 1830, s'établir comme médecin à Kœnigsberg. Il entra dans la vie politique par une brochure intitulée: *Quatre questions résolues par un citoyen de la Prusse orientale* (Mannheim, 1841), laquelle lui valut une condamnation à trois ans de prison, relevée, il est vrai, en appel. Lors des événements de 1848, il se trouva naturellement un des chefs du parti de l'opposition. Il fit successivement partie du premier parlement de Francfort, de l'assemblée nationale de Berlin, de la seconde chambre de Prusse et de l'assemblée générale de la Confédération germanique. S'il prit assez rarement la parole, en revanche il agit activement pour constituer d'une façon durable le parti démocratique. Lorsque le parlement eut été violemment dissous, il gagna la Suisse; mais ayant appris qu'une accusation de haute trahison était portée contre lui en Prusse, il vint se constituer prisonnier à Kœnigsberg, et, après un procès qui dura près de deux mois, il fut acquitté. Presque en même temps, il fut réélu député à la chambre de Prusse; mais il refusa d'accepter ce mandat, et, renonçant momentanément à la politique, il revint à la pratique de la médecine. Nommé de nouveau député en 1858, Jacoby consentit à sortir de sa retraite et se plaça, comme précédemment, sur les bancs de l'opposition. Au mois de juillet de l'année 1864, il subit une condamnation à six mois de prison, prononcée contre lui par le tribunal civil de Berlin, pour offenses envers la personne du roi, et surtout pour avoir conseillé à ses concitoyens de résister à la politique royale en refusant l'impôt. En 1866, Jacoby fut de nouveau condamné à quinze jours de prison pour certains passages d'une biographie de Henri Simon, publiée l'année précédente à Berlin. Réélu membre du parlement en 1866, au moment même où la Prusse venait de battre l'Autriche à Sadowa, il essaya de réagir contre l'enthousiasme populaire. « Je crois de mon devoir, dit il à la Chambre, le 7 mai 1867, de rendre témoignage qu'il y a encore dans le peuple prussien des hommes qui, sans se laisser éblouir par l'éclat de la gloire militaire, dédaignent absolument de se ranger du côté des faits accomplis, qui ne sont pas disposés à sacrifier le droit constitutionnel et la liberté au mirage de la puissance et de l'honneur national. » Il devint alors le plus radical des membres du parti progressiste, vota seul contre le budget en janvier 1869, et ne cessa de protester contre la politique de M. de Bismark. Lorsque, en 1870, la guerre eut éclaté entre la France et la Prusse, et que l'on vit la presse allemande demander l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine, Jacoby publia dans l'*Avenir* de Berlin une sorte de manifeste dans lequel il se prononça énergiquement contre toute idée de démembrement de notre pays. A la suite de cette publication, il fut arrêté par ordre du général Vogel de Falkenstein (23 sept. 1870), et il ne recouvra la liberté que le 26 du mois suivant. Lors des élections de novembre 1870, l'éloquent et courageux démocrate ne fut pas réélu député à Kœnigsberg, qu'il représentait depuis tant d'années. Il n'y avait plus de place pour les idées de droit et de liberté au milieu d'un peuple que des victoires étonnantes rendaient ivre d'orgueil. Jacoby n'ignorait point qu'en résistant aux idées de conquêtes il détruisait du coup sa popularité; mais cette considération ne l'avait point empêché d'accomplir son devoir de démocrate, mettant au-dessus de tout la vérité et la justice. Depuis lors, il est rentré dans la vie privée, attendant des jours meilleurs pour la grande cause dont il est l'apôtre. Après la condamnation de Bebel et de Liebknecht par le tribunal de Leipzig, il publia, le 2 avril 1872, une lettre dans laquelle il déclara s'associer complètement à leurs doctrines.

JACODE s. f. (ja-ko-de). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de grive.

JAÇOIT QUE loc. conj. (ja-soi-ke — de *jà*, *soit*, et *que*). Bien que, quoique: JAÇOIT QU'*il dise non...* ‖ Vieille locution.

JACOLLIOT (Louis), indianiste et philosophe français, né à Saint-Etienne en 1806. D'abord avocat, M. Jacolliot entra dans la magistrature, et fut nommé, en 1843, juge à la cour de Pondichéry. M. Jacolliot remplit cette fonction pendant vingt ans, et sut gagner la confiance et l'amitié des prêtres et des lettrés les plus versés dans les langues et les traditions de l'antiquité indoue. Le résultat du long séjour de M. Jacolliot dans l'Inde est un livre auquel il mit la dernière main à son retour en France, et que nous avons analysé. V. INDE (Bible dans l').

JACOMETTI (Pietro-Paolo), sculpteur, architecte et peintre italien, né à Ricanati en 1580, mort en 1655. Elève de son oncle Bernardino Calcagni, il fit des progrès dans l'art statuaire, en même temps qu'il apprenait la peinture sous le Pomarancio. Il aida son frère Tarquinio à exécuter les statues qui ornent la fontaine de la place du Sanctuaire à Lorette, et exécuta seul de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous mentionnerons: le tombeau du cardinal d'Ara-Cœli à Osimo, celui du cardinal Cenci dans la cathédrale de Jesi, la fontaine de Faenza avec des lions et des chimères (1621), les fonts baptismaux en bronze de la cathédrale d'Osimo, un monument colossal en bronze représentant la Vierge et la translation de la *Casa santa* à Ricanati, la statue du cardinal Pio à Macerata, etc. Comme peintre, il a laissé un assez grand nombre d'œuvres, dont les plus estimées sont une *Cène* et une *Assomption de la Vierge* à Ricanati. Enfin, comme architecte, Jiacometti a construit l'église des jésuites de Ricanati.

JACOMIN (Jean-Jacques-Hippolyte), conventionnel, né à Nyons en 1764. Elu l'un des administrateurs de la Drôme en 1792, il fut, cette année même, nommé député de ce département à la Convention nationale, y vota la mort du roi sans appel ni sursis, devint membre du comité d'approvisionnement de Paris, et envoyé pour cet objet à Senlis, où il faillit être victime d'une émeute causée par la disette. Entré au conseil des Cinq-Cents, il y fut maintenu par des élections successives jusqu'en l'an VIII, se signala parmi les membres de cette assemblée qui semblaient le plus fermement attachés au maintien de la République, et dénonça à plusieurs reprises les menées des contre-révolutionnaires. Après le coup d'Etat des 18-19 brumaire, il entra au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1804, puis remplit les fonctions de directeur des droits réunis à Besançon. Le retour des Bourbons lui fit perdre cette place, et il fut banni, en 1816, comme régicide. On ignore la date de sa mort.

JACONAS s. m. (ja-ko-na). Comm. Etoffe de coton, fine, légère, mais serrée, qui tient le milieu entre la mousseline et la percale, et qu'on emploie tantôt en blanc, tantôt imprimée, pour la confection des robes, et habituellement en blanc pour celle d'une multitude d'objets de broderie et de lingerie: *En France, Tarare, Mulhouse et Saint-Quentin sont les centres principaux de la fabrication du* JACONAS. (Bezon.)

JACOPI (Joseph), médecin, anatomiste et physiologiste italien, né en 1774, mort en 1813. A partir de 1804, il professa, à l'université de Pavie, la physiologie et l'anatomie comparée, et fut adjoint, en 1811, au fameux Scarpa, son maître et son ami, pour la chaire de chirurgie pratique. Nous ne connaissons que deux ouvrages de Jacopi: *Esame della dottrina di Darwin sul moto retrogrado dei liquidi nei vasi limfatici* (Pavie, 1804, in-8o), où l'on trouve des remarques curieuses sur l'absorption et sur les propriétés des vaisseaux absorbants; *Prospetto della scuola di chirurgia*

pratica della regia universita di Pavia per l'anno scolastico (Milan, 1811-1812, 2 vol. in-8°), etc.

JACOPO ou **LAPO**, architecte italien. V. LAPO.

JACOPO DI BARBARINO ou **BARBARII**, surnommé **le Maître au caducée**, peintre-graveur italien, né à Venise vers le milieu du XVe siècle. Un iconophile distingué, M. Emile Galichon, aidé des recherches et des investigations de MM. de Laborde, Otto Mundler, Correr, etc., vient de remettre en pleine lumière la vie et les œuvres de cet artiste, qui, sans être un maître de premier ordre, a laissé sa trace dans le mouvement artistique de son époque. L'un des derniers représentants de l'école de Murano, si allemande par ses tendances, Jacopo vivait estimé à Venise, composant des tableaux qui prenaient place dans les plus riches galeries, à côté des toiles des plus grands maîtres, lorsque l'arrivée d'un prince bourguignon, Philippe, enfant naturel de Philippe le Bon, si célèbre par son amour pour les arts, vint changer sa destinée. Ce prince l'emmena dans les Pays-Bas, où Barbarii exerça sur les descendants dégénérés des Van Eyck l'influence due à son talent. Il ne reste qu'un très-petit nombre d'œuvres de ce maître. On cite le *Saint Jérôme* de la galerie de M. Baring, à Londres, qui est faussement attribué à Van Eyck. Brulliot signale deux autres peintures : l'une dans la galerie grand-ducale de Weimar, l'autre dans celle d'Augsbourg. On cite encore, chez un amateur de Ratisbonne, un *Vieillard causant avec une jeune fille*. Le plus important de ses tableaux connus est la *Vierge à la fontaine*, que possède M. Galichon.

Comme graveur, Jacopo passe pour avoir été l'un des plus habiles de son temps ; sa manière rappelle celle d'Albert Dürer. Son œuvre se compose d'une trentaine de pièces gravées d'un burin très-fin.

JACOPONE DE TODI, poëte ascétique italien, né dans le XIIIe siècle, mort en 1306. Jurisconsulte, puis frère mineur, il contrefit l'insensé, par une aberration d'humilité chrétienne et pour s'attirer les huées de la foule ; il fut enfermé plusieurs fois par ses supérieurs, et composa, dans ses diverses prisons, des *Cantiques spirituels*, en italien (Florence, 1490, in-4°), pleins d'enthousiasme et de feu, mais d'un mysticisme souvent bizarre. Quelques-uns lui attribuent la *prose* d'église *Stabat Mater dolorosa*.

JACOSTE s. f. (ja-ko-ste — de *Jacosta*, n. pr.). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

JACOTIN (Pierre), ingénieur-géographe français, membre de l'Institut d'Egypte, né à Champigny, près de Langres, en 1765, mort en 1827. Il fut directeur des ingénieurs-géographes de l'expédition d'Egypte, dressa la belle carte de ce pays, et devint colonel de son corps et directeur de la section topographique au dépôt de la guerre, en 1802, fonctions qu'il a conservées après la chute de l'Empire. Les travaux qui lui font le plus d'honneur sont : l'*Atlas de l'Egypte et de la Syrie*, en 53 feuilles, et la belle *Carte de la Corse*, 8 feuilles.

JACOTISTE s. m. (ja-ko-ti-ste — du nom de *Jacotot*). Partisan de la méthode d'enseignement de Jacotot.

JACOTOT (Pierre), physicien français, né à Dijon en 1755, mort dans cette ville en 1821. Lors de la création de l'Ecole polytechnique, il en fut nommé bibliothécaire et examinateur des élèves (1794); mais, dès l'année suivante, il retourna dans sa ville natale, où il professa la physique, la chimie, les mathématiques à l'Ecole centrale, puis au lycée, remplit les fonctions de proviseur à Dijon, et fut appelé, en 1809, au poste de recteur de l'académie du même lieu. Un héritage considérable, qu'il fit en 1815, au moment où il venait d'être destitué, lui permit de fonder un observatoire, un cabinet de physique et de chimie. Jacotot a publié un *Cours de physique expérimentale et de chimie* (Paris, 1801, 2 vol. in-8°), et des *Eléments de physique expérimentale, de chimie et de minéralogie* (Paris, 1804).

JACOTOT (Jean-Joseph), éducateur célèbre, créateur de la méthode de l'*Enseignement universel*, cousin du précédent, né à Dijon en 1770, mort en 1840. Il devint, à dix-neuf ans, professeur d'humanités au collége de sa ville natale, suivit les cours de l'Ecole de droit, partit, en 1792, comme capitaine de la compagnie d'artillerie du bataillon de la Côte-d'Or, fit la campagne de Belgique, et fut successivement secrétaire de la commission du mouvement des armées (1795), sous-directeur de l'Ecole polytechnique, professeur à l'Ecole centrale, puis à la Faculté de Dijon, où il enseigna, jusqu'en 1814, les mathématiques, le droit romain, même les langues orientales, qu'il avait apprises seul. Elu à la Chambre des représentants par ses concitoyens (1815), il s'y prononça pour Napoléon II, avec des garanties constitutionnelles, sortit volontairement de France au retour des Bourbons, et fut nommé, en 1818, lecteur pour la langue française à l'université de Louvain. C'est alors que lui vint l'idée de l'*Enseignement universel*, plus connu sous le nom de *Méthode Jacotot*. Apprendre par cœur, s'assimiler ce que l'on a appris en le répétant chaque jour, en y réfléchissant, en le vérifiant par les autres connaissances acquises, tel est, en résumé, le secret pédagogique de Jacotot. Pour apprendre, il ne faut, selon lui, que de la volonté et de l'attention, et, disciple d'Helvétius, il proclame hardiment que « toutes les intelligences sont égales, » maxime qui peut être combattue, mais qui relève la dignité humaine et donne aux âmes un singulier ressort. Il ne se contente pas d'affirmer que « l'homme est capable de s'instruire sans le secours d'un maître *applicateur*, » il ajoute même que « l'on peut enseigner ce qu'on ignore, » c'est-à-dire vérifier, le livre à la main, si un autre sait bien ce qu'il a appris, fonctions dont les mères de famille intelligentes s'acquittent souvent avec un rare bonheur. Aussi est-ce dans l'enseignement privé que la méthode de Jacotot obtint le plus de succès. Il en a pourtant obtenu de beaux résultats à Louvain, puis à l'Ecole militaire de Belgique, où il en fit l'application en grand. Cette méthode eut des adversaires passionnés, mais aussi des partisans enthousiastes. Elle fut adoptée dans plusieurs institutions de Paris et des départements, en Angleterre, en Allemagne et en Russie. Bien qu'elle ait perdu beaucoup de son crédit, elle continue à être en usage, surtout dans ce dernier pays et en Belgique. Jacotot rentra en France après la Révolution de 1830, fit un séjour de sept années à Valenciennes, et vint à Paris en 1838. Il a développé et défendu sa théorie dans les ouvrages suivants, sous le titre général d'*Enseignement universel : Langue maternelle* (1823); *Langues étrangères* (1824); *Musique, dessin et peinture* (1824); *Mathématiques* (1828); *Droit et philosophie panécastique* (1835). On a encore de lui : *Journal de l'émancipation intellectuelle; Mélanges posthumes* (1841).

JACOUROU s. m. (ja-kou-rou). Erpét. Espèce de couleuvre.

JACOUTIN s. m. (ja-kou-tain). Ornith. Espèce de faisan des Indes.

JACQMART s. m. (jak-mar). Vitic. Variété de raisin.

JACQUAND (Claudius), peintre français, né à Lyon en 1805. Il étudia son art dans cette ville, sous la direction de Fleury Richard, commença à se faire connaître au Salon de 1824 et vint habiter Paris en 1838. M. Jacquand a exécuté à Lyon un grand nombre de tableaux d'histoire et de genre, et a été décoré en 1839. En 1852, il se rendit à Boulogne-sur-Mer, où il peignit, entre autres tableaux, le *Maire de Boulogne refusant la capitulation de Henri VIII*, une de ses meilleures œuvres, qui orne la grande salle de l'hôtel de ville de cette cité. Depuis lors, il a été chargé de décorer la chapelle de la Vierge à Saint-Philippe-du-Roule, à Paris. M. Jacquand a épousé la fille du comte de Forbin-Janson. Ses œuvres se recommandent par de bonnes qualités de dessin et de composition, par un style sévère; mais son coloris, monotone et bitumineux, laisse à désirer au point de vue de l'éclat et de la fraîcheur. Parmi ses œuvres, très-nombreuses, nous citerons : une *Cour de prison; Thomas Morus*, au musée de Lyon (1827); *Jeanne Darc prisonnière* (1827); *Mort d'Adélaïde de Comminges* (1831); *Louise Labbé présentée à François Ier* (1834); *Cinq-Mars et de Thou* (1835); *Voltaire à Francfort* (1835); le *Baiser du départ;* les *Quatre âges d'une femme* (1836); *Jocelyn* (1837); *Laurence attendant Jocelyn* (1837); le *Jeune Gaston dit l'Ange de Foix* (1838), au musée de Rotterdam; *Charlemagne couronné roi d'Italie* (1838), au musée de Versailles; *Sainte Thérèse en extase* (1839); l'*Arrivée du vicaire* (1839); le *Chapitre de Rhodes* (1839), au musée de Versailles; l'*Aveu* (1840); l'*Après-dînée* (1841); *Henri de Bourgogne recevant l'investiture du Portugal* (1842), au musée de Versailles; le *Ministre médecin* (1842); le *Droit de basse et de haute justice* (1845); les *Redevances d'automne* (1846); la *Prise de Jérusalem* (1846), au musée de Versailles; *Charles-Quint au couvent de Saint-Just* (1847); les *Orphelins;* l'*In-pace*, au musée de Hambourg; *Jésus sur le Golgotha* (1850); *Saint Bonaventure refusant les insignes du cardinalat* (1852), remarquable tableau qu'on voit au musée du Luxembourg, ainsi que l'*Amende honorable dans un couvent* (1853); le *Sacrilége* (1853); *Dernière entrevue de Charles Ier avec ses enfants* (1855); *Clémence de Pierre le Grand* (1855). Citons encore : les *Reîtres; Pérugin peignant chez des moines;* la *Convalescence du père abbé;* la *Croûte de pâté;* la *Présentation au temple;* la *Vierge du travail; Dante à Rome;* le *Marquis de Rumigny* (1864); le *Jour de Pâques;* les *Deux avares* (1865); le *Retour du vieil ami; Guy d'Arezzo et ses élèves* (1868); *Bonaparte à Nice* (1869), etc.

Enfin, M. Jacquand a peint un assez grand nombre de portraits et exécuté dans la chapelle commémorative de Saint-Ferdinand le tableau qui représente la mort du duc d'Orléans. Cet artiste a obtenu un grand nombre de médailles à diverses expositions, tant en France qu'à l'étranger.

JACQUARD s. m. (ja-kar). Métier à tisser, inventé par Jacquard : 9,000 *métiers ont cessé de battre en* 1826, *tous les* JACQUARDS *sont à bas, on ne fabrique plus de mouchoirs*, 20,000 *individus sont sans pain.* (Kauffmann.) ‖ On dit aussi MÉTIER À LA JACQUARD, ou MÉTIER JACQUARD et l'on écrit quelquefois *Jacquart* par un *t;* mais cette orthographe est erronée : *Que de temps et d'essais il a fallu pour en venir là, depuis le métier à la tire, inventé au début du* XVIIe *siècle par Claude Dagon, jusqu'au* MÉTIER JACQUARD *et au mulljenny!* (L. Reybaud.)

— **Encycl.** Les métiers *Jacquard* sont une des plus belles inventions de la mécanique industrielle. Ils ont, sinon transformé, du moins considérablement étendu l'art du tissage. Des tissus brochés et très-ouvragés, que l'on n'obtenait avec les métiers ordinaires qu'au prix de soins, de peines et de fatigues sans nom, et encore à un état de perfection qui laissait extrêmement à désirer, sortent des métiers *Jacquard* avec un fini et une perfection que l'on n'aurait même pas rêvés il y a cinquante ans. De plus, cette admirable invention a permis d'exécuter avec facilité, au moyen de perfectionnements successifs, des articles qu'il aurait été impossible de fabriquer avec les anciens métiers.

Il est nécessaire, pour bien faire comprendre tout le mérite de cette invention, d'expliquer succinctement le mécanisme et la marche des anciens métiers.

Tout tissu est, comme chacun sait, composé par l'entrelacement de deux séries de fils parallèles croisés à angle droit, les uns portant le nom de chaîne, et les autres celui de trame. La chaîne est tendue horizontalement sur deux cylindres. L'un, en arrière, laisse dérouler les fils tendus parallèlement, et sur l'autre, en avant, s'enroule le tissu fabriqué. Les fils de la trame sont intercalés dans les précédents au moyen d'une navette. Elle glisse entre les fils pairs et les fils impairs, qui sont alternativement soulevés et séparés du plan horizontal de la chaîne au moyen de systèmes particuliers nommés lisses. C'est dans l'angle ainsi formé que la navette passe les fils de la trame; chacun de ces derniers se nomme duite. Dans la fabrication des tissus unis, il suffit de deux lisses que le tisserand manœuvre avec ses pieds au moyen de pédales. Après chaque duite, l'ouvrier serre le fil sur le tissu au moyen d'une pièce nommée battant, qu'il tire en avant d'un coup sec.

Si ce travail est très-simple, lorsqu'il s'agit de tissus unis, il n'en est plus de même dans la fabrication des étoffes brochées. Dans celles-ci, les fils de chaîne sont toujours de la même couleur, qui est celle du fond de l'étoffe; mais les fils de trame varient de couleur de façon à former le dessin. Or, lorsqu'un fil de couleur doit paraître sur la longueur de 1 centimètre, par exemple, puis disparaître et reparaître pour faire un dessin, il ne s'agit plus de lever alternativement, au moyen de deux lisses seulement, les fils pairs et les fils impairs de la chaîne; tous les fils entre lesquels doit paraître un fil de même couleur devront être levés ensemble. A chaque duite, cet ordre peut changer. Cela demande l'emploi de lisses supplémentaires. Celles-ci sont d'avance organisées, et tandis que l'ouvrier lance la navette, des aides, ordinairement des enfants, manœuvrent ces lisses au moyen de ficelles qu'ils tirent dans un ordre déterminé, d'où le nom de métiers à la tire. Les inconvénients que présente ce système sont plus sérieux que l'on ne pourrait le supposer à l'inspection du métier, dont la manœuvre ne paraît avoir rien de pénible. Mais si l'on remarque que l'ouvrier tireur de lacs est obligé d'agir constamment et à chaque coup de navette, c'est-à-dire très-rapidement, sur un système de cordages très-tendus, et d'enlever par leur entremise un poids très-considérable de maillons et de plomb, on comprendra les efforts continuels qu'il doit faire, les résistances qu'il doit éprouver. Ce travail exige une attention soutenue pour tirer les lacs dans l'ordre voulu, afin d'éviter des erreurs graves dans le tissage. La position que l'ouvrier est obligé de conserver pendant toute la journée est très-incommode et très-fatigante. Ces fâcheuses circonstances réunies rendaient la fonction de tireur de lacs l'une des plus pénibles de l'industrie. Bien des tentatives avaient été faites dans le courant du XVIIIe siècle pour modifier ou remplacer ces métiers. Bien des fois, les séances de l'Académie des sciences avaient retenti des éloges donnés à quelques nouveaux systèmes. Le célèbre Vaucanson lui-même avait abordé cette question sans la résoudre, et tous les essais étaient restés infructueux.

Jacquard était de Lyon; il connaissait la triste situation des tisseurs de soie; son génie inventif, qui lui avait déjà fait construire différentes machines, et, entre autres, un petit métier à tresser la paille, ainsi qu'une machine à faire le filet, qui servait de jouet à ses enfants, le poussa à chercher un remède aux souffrances des pauvres canuts.

Voici la description succincte, sinon du métier inventé par Jacquard, qui est susceptible de modifications sans nombre, au moins du principe du système nouveau, au moyen duquel on obtient la levée automatique des fils de la chaîne.

Il n'est pas de dessin, si compliqué qu'il soit, qui ne présente des parties semblables, et par conséquent des points différents du tissu où plusieurs fils, toujours les mêmes, doivent être soulevés ou rester immobiles en même temps, sur la même ligne ou duite. On a soin d'assembler toutes les lisses portant des fils qui ont la même fonction pour les attacher à une même petite corde nommée arcade, et l'on fait passer chacune dans un trou correspondant de la planche d'arcades, pour l'attacher ensuite à une aiguille verticale, après avoir passé dans une nouvelle traverse percée de trous, nommée planche à

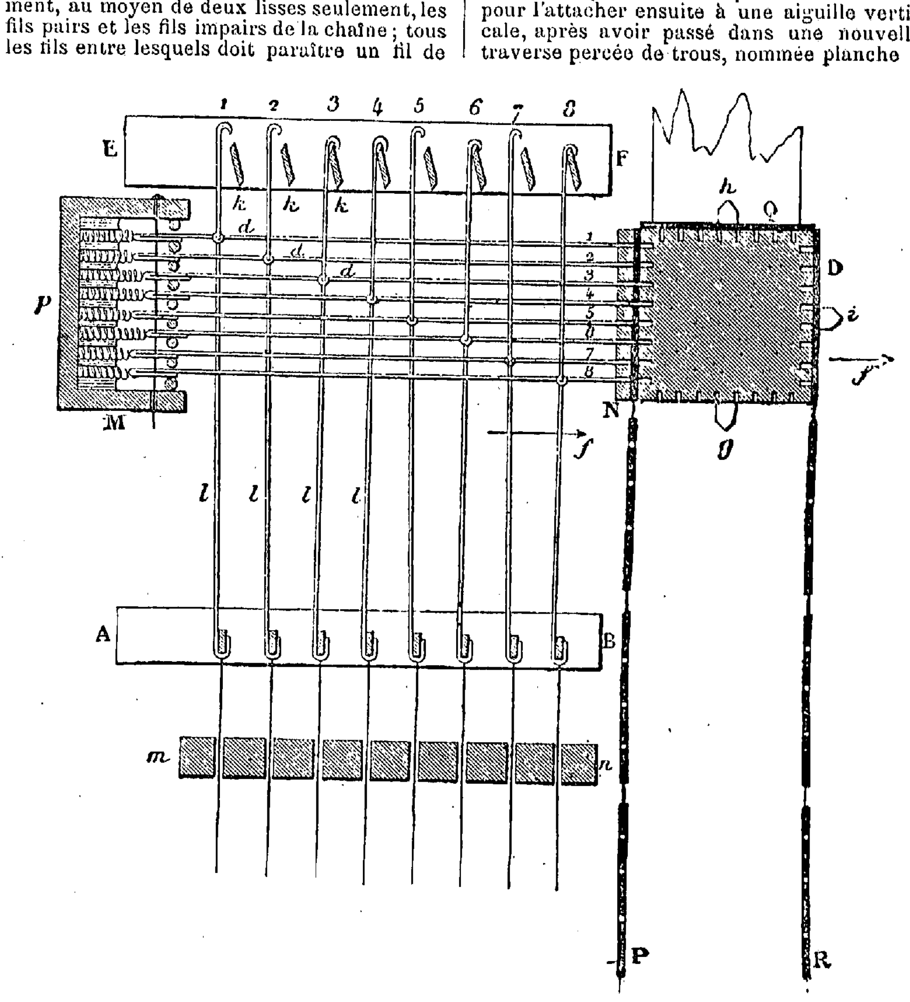

Fig. 1.

collets *mn* (fig. 1). Les aiguilles verticales *l* sont accrochées à leur partie supérieure à des lames *k* légèrement inclinées, de sorte que le moindre effort transversal puisse les décrocher. Ces aiguilles ont aussi, à leur partie inférieure, des crochets au moyen desquels elles soulèvent la lisse AB, qui doit, comme toujours, manœuvrer les fils pairs ou impairs dans les endroits où il n'y a pas de dessin. Ce sont alors les aiguilles *l* qui doivent être manœuvrées automatiquement. Voici comment on y parvient : chacune des aiguilles *l* est engagée dans une sorte d'œil ovale O (fig. 2) pratiqué dans le parcours d'aiguilles horizontales *d*, placées dans un étui MN (fig. 1), et poussées constamment dans le sens *f* par des ressorts à boudin *p* placés à l'extrémité M. A l'autre extrémité N (fig. 1)

manœuvre un prisme carré D percé sur ses faces de trous placés exactement en face des aiguilles *d*. Sur ce prisme s'enroule une chaîne sans fin PQR, formée par des cartons liés ensemble par des fils. Chacun d'eux *r* est percé de trous qui viennent se placer en regard de ceux du prisme D. Partout où le trou du carton correspond à celui du cylindre, la tringle *d* ne bouge pas de position; mais si le trou du prisme est bouché par un plein du carton, la tige *d* est repoussée en arrière, et l'œil O entraînant la tige *l* la décroche d'avec *k*. Quand la traverse EF va être soulevée, toutes les tringles décrochées, 1, 2, 5 et 7, ne bougeront pas, non plus que les fils qui leur correspondent; mais, au contraire, les tringles 3, 4, 6 et 8 seront soulevées, et la duite passera sous les fils correspondants. Dès lors, les trous des cartons correspondent aux portions du tissu qui sont couvertes par le dessin broché.

Après chaque manœuvre de la traverse EF,

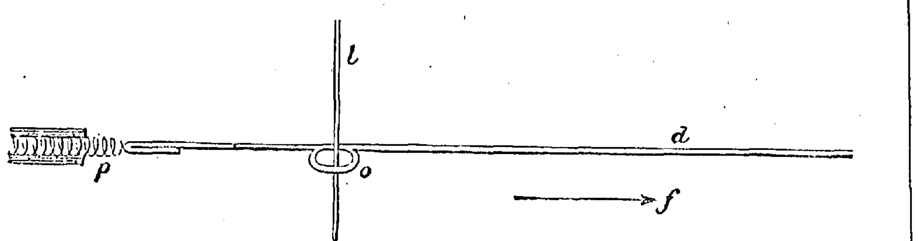

Fig. 2.

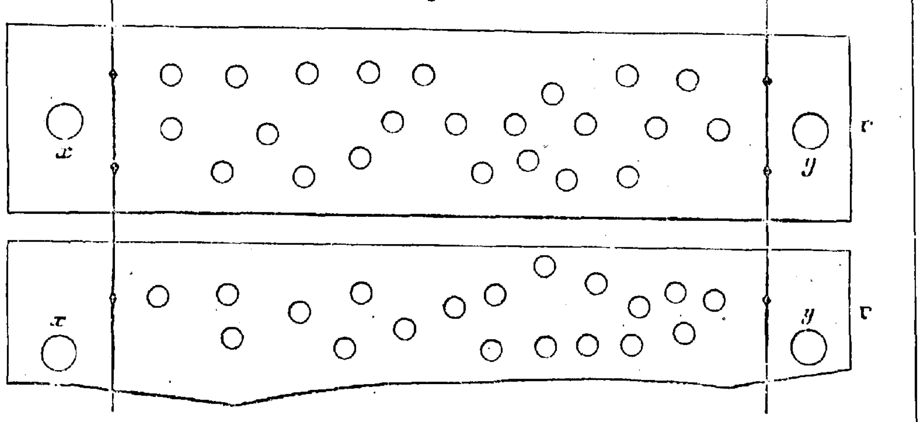

Fig. 3.

le prisme D s'écarte dans le sens *f'* de sorte que les aiguilles *l*, qui ont été repoussées, reviennent, sous l'action des ressorts *p*, à leur position naturelle en même temps que le prisme fait un quart de révolution pour amener en N le carton suivant, et ainsi de suite.

Les cartons *r* sont assujettis sur chaque face du prisme dans la position exacte qu'ils doivent occuper, au moyen de chevilles *g*, *h*, *i* qui s'engagent dans des trous plus grands *x*, *y* (fig. 3) pratiqués dans les cartons, en dehors de la place qui intéresse l'exécution du dessin.

Depuis le premier emploi du métier à la *Jacquard*, on a tenté d'y apporter des modifications de toute espèce, mais sans rien changer au principe fondamental qui vient d'être exposé. On a étendu son emploi à la fabrication de nombreux articles, pour lesquels on l'avait d'abord jugé inapplicable. Les tissages mécaniques des étoffes façonnées, des plus riches tapis, des dentelles même, ont profité plus ou moins de cette magnifique invention, qui est loin encore d'avoir rendu tous les services qu'on est en droit d'en attendre.

On est arrivé à assurer le jeu des aiguilles, que les ressorts ne repoussaient pas toujours bien exactement, parce qu'ils étaient mauvais ou usés, en même temps que l'on a diminué le nombre des aiguilles. La dépense de cartons est assez considérable, surtout lorsqu'on a des dessins compliqués; c'est pourquoi on a cherché aussi à les remplacer. On avait d'abord essayé d'employer des feuilles de fort papier. Cette innovation, qui avait d'abord eu quelque succès, a été ensuite abandonnée. M. Pascal a remplacé les cartons par une toile métallique de 500 duites au mètre, destinée, par conséquent, à remplacer 500 cartons, et représentant une surface d'environ 40 mètres de développement. Les mailles de cette toile sont remplies d'un vernis, et le tout est recouvert d'une couche de caoutchouc. Le lisage et le perçage se font simultanément au moyen de la machine à touches. Une fois lue, la toile est posée sur un mécanisme spécial qui établit la communication avec les aiguilles.

En attendant que l'on arrive à éviter complétement les dépenses que nécessitent les cartons et leur lisage, on cherche à les diminuer en faisant des prismes dont les trous sont rapprochés le plus possible. Les fabricants allemands en emploient à trous très-serrés; ils ont aussi établi des machines à la *Jacquard* avec des crochets verticaux en bois, modification qui a autant pour but d'éviter l'oxydation des aiguilles pendant le repos de la machine, que de faire une économie dans son établissement. Les métiers ainsi construits ont même été introduits en France à la suite de l'Exposition de Vienne.

Parmi les différentes industries nationales, c'est aux plus récentes que le métier à la *Jacquard* paraît avoir rendu le plus de services. C'est ainsi que l'on peut citer la fabrication de la moquette anglaise, du linge damassé, et surtout notre belle industrie des châles, qui, relativement nouvelle, est néanmoins celle qui a tiré le plus grand parti de l'invention de Jacquard.

JACQUARD (Joseph-Marie), célèbre mécanicien français, inventeur du métier à tisser qui porte son nom, né à Lyon le 7 juillet 1752, mort le 7 août 1834. Il était petit-fils d'un tailleur de pierres de Cuzon et fils d'un ouvrier tisseur en étoffes façonnées, qui l'employa, dès son enfance, à tirer les *lacs*, espèce de cordes dont on se servait alors pour faire mouvoir la machine destinée à former le dessin. La santé du jeune apprenti, qui avait appris à peu près seul à lire, à écrire et à compter, s'étant altérée à ce travail, il fut placé dans un atelier de reliure, puis dans une fonderie en caractères. Dès cette époque, il était constamment occupé de mécanique, de petites inventions utiles à l'industrie. Ses méditations constantes lui faisaient négliger le travail matériel qui le faisait vivre; aussi, malgré son intelligence, sa probité et sa tempérance, ne pouvait-il qu'à grand'peine suffire à ses modiques besoins. A vingt ans, Jacquard perdit son père et se trouva en possession d'un modique patrimoine. Il monta alors une fabrique de tissus façonnés, occupa un certain nombre d'ouvriers et se maria vers 1777. Mais son inexpérience commerciale, sa droiture, ses incessantes recherches pour perfectionner le tissage amenèrent en peu de temps sa ruine. Ses rivaux le raillèrent, ses amis l'accusèrent, sa femme seule le comprit et le consola; aussi l'histoire a-t-elle conservé son nom : elle était fille d'un armurier et s'appelait Claudine Boichon. Elle vendit, sans se plaindre, les deux métiers, ses bijoux et jusqu'à son lit, pour payer les essais et les dettes du pauvre artiste. Enfin le pain manqua au ménage; Jacquard fut obligé de quitter avec larmes sa jeune femme et son enfant, et de se placer à gage chez un fabricant de chaux du Bugey, pour chauffer son four. Claudine entra comme ouvrière dans une fabrique de chapeaux de paille, pour tisser la tige du riz et du seigle, de ces mêmes doigts qui avaient broché l'or, la soie et les fleurs sur les métiers de son mari, vendus à l'encan.

Ce fut en 1790 que Jacquard conçut l'idée d'un métier qui supprimait l'opération du tirage, à laquelle il n'avait pu résister, à son début dans cette industrie. Mais le manque d'argent l'empêcha alors de réaliser son invention. Deux ans plus tard, la *Science du bonhomme Richard*, que venait de publier Franklin, lui tomba entre les mains, et les sages préceptes du patriote américain produisirent sur son esprit une vive impression, dont il rendait ainsi compte dans une lettre publiée par M. Leynadier :

« J'étais sobre, je devins tempérant; j'étais laborieux, je devins infatigable; j'étais bienveillant, je devins juste; j'étais tolérant, je devins patient; j'étais intelligent, j'essayai de devenir savant. »

En 1793, Jacquard revint à Lyon, prit part à la défense de la ville contre les troupes de la Convention, s'enrôla, après la défaite, dans un bataillon de Rhône-et-Loire, où venait de s'engager son jeune fils, et eut la douleur de le voir tomber à côté de lui dans un combat sur les bords du Rhin. Jacquard quitta alors l'armée. De retour à Lyon, il trouva sa femme dans un misérable réduit, occupée à tresser des chapeaux de paille, et bientôt il eut la douleur de la perdre. Bien que frappé dans ses plus chères affections, Jacquard conserva la force d'esprit nécessaire pour continuer l'œuvre à laquelle il avait voué sa vie. Il travaillait, le jour, comme simple ouvrier à la tâche chez un maître fabricant; la nuit, il taillait avec son couteau les poulies et les bobines de sa mécanique. Il la termina en 1800 et en fit recevoir le modèle à l'Exposition de l'industrie, en 1801. Le jury lui décerna une médaille de bronze.

Vers la même époque, Jacquard inventa une machine à fabriquer les filets de pêche. Mandé à Paris par Carnot, alors ministre de l'intérieur, il fut placé au Conservatoire des arts et métiers pour y réparer les machines concernant le tissage, reçut un traitement de 3,000 francs et obtint, en 1804, la grande médaille d'or décernée par la Société d'encouragement des sciences et des arts. Ayant vu au Conservatoire une machine de Vaucanson qui contenait en germe le développement de la sienne, il y fit un changement important, au moyen duquel le fil de soie se présentait de lui-même au tisseur à sa place dans le tissu. Il en fit un autre au moyen duquel le tisseur était averti de la couleur de la navette qu'il fallait lancer. Jacquard retourna à Lyon, en 1804, pour achever de perfectionner les détails de ce métier, et, deux ans après, il le fit fonctionner d'une manière satisfaisante. Par décret impérial, il reçut une pension de 3,000 francs, avec la promesse d'une prime de 50 francs par chaque métier qu'il établirait, avantages insignifiants quand on songe aux résultats immenses de la découverte. A un attirail de cordages et de pédales nécessitant le concours de plusieurs individus, Jacquard substituait un mécanisme aussi simple qu'ingénieux, au moyen duquel un seul ouvrier exécutait les étoffes aux dessins les plus compliqués aussi facilement qu'une étoffe unie. Trois ouvriers et deux ouvrières se trouvaient du même coup supprimés par chaque métier. Dans une ville qui comptait alors 20,000 métiers, qui en compte aujourd'hui 60,000, c'étaient des milliers d'ouvriers, ses compagnons de peine, rayés du livre des salaires, et par là même du livre de vie. Il se dit, pour consacrer le bienfait de son œuvre, que ces milliers d'hommes, de femmes, d'enfants, cloués au métier antique, y subissaient des postures contraintes, y contractaient des difformités physiques, et qu'en leur arrachant leur navette il leur enlevait leur supplice. Cela était vrai. Jacquard triompha. En abaissant la main-d'œuvre en France, sa machine allait éteindre la concurrence de l'étranger et multiplier la consommation générale, ce qui est toujours une chose heureuse. Toutefois, les ouvriers ne virent d'abord dans son innovation qu'un moyen de leur *couper les bras*. Jacquard eut à subir de leur part des avanies et des outrages; une troupe de furieux fut même sur le point de le précipiter dans le Rhône. Le conseil des prud'hommes, partageant les craintes de la masse ouvrière, accueillit la plainte de gens qui n'avaient pu mettre en œuvre la machine, et ordonna qu'elle fût brisée publiquement. Mais le génie de Jacquard semblait se retremper au milieu de ces épreuves. A force de persévérance, il sut triompher de tous les obstacles, et, en 1812, on comptait déjà à Lyon un grand nombre de ses métiers. En 1819, il reçut, avec la médaille d'or, la croix de la Légion d'honneur. Il avait constamment refusé les offres brillantes qu'on lui faisait à l'étranger pour y monter des fabriques. Plus tard, il s'en est établi dans toute l'Europe, en Amérique, et même en Chine. Vers la fin de sa vie, Jacquard se retira près de Lyon, à Oullins, où il avait acheté une petite maison et où il fut nommé conseiller municipal par ordonnance de Charles X. Ce fut là qu'il mourut à quatre-vingt-deux ans. Sur sa modeste tombe, qu'on voit dans le cimetière de cette commune, s'élève un mûrier, emblème de l'industrie de la soie, dont il a été le régénérateur. Un monument lui a été consacré dans l'église avec cette inscription : « A la mémoire de J.-Marie Jacquard, mécanicien célèbre, homme de bien et de génie. » Enfin sa statue en bronze, œuvre de Foyatier, décore la place Sathonay, à Lyon, depuis 1840.

JACQUARDÉ, ÉE adj. (ja-kar-dé — rad. *jacquard*). Techn. A quoi on a appliqué le système de Jacquard : *Métier* JACQUARDÉ. ‖ Fabriqué à l'aide du métier Jacquard : *Tissus* JACQUARDÉS.

JACQUART, autre orthographe du nom de **Jacquard**, adoptée à tort par quelques auteurs. V. JACQUARD.

JACQUE ou **JAQUE** s. f. (ja-ke). Armurer. Veste en toile, garnie de cuir, que les archers anglais portaient à l'époque de saint Louis, et qui fut adoptée quelques années plus tard par les archers français. ‖ *Jacque de mailles*, Veste en tissu de mailles, descendant plus ou moins sur les cuisses, qui était portée au XIV^{e} siècle et dans les siècles suivants, par une grande partie des gens à pied, et que les hommes d'armes mettaient souvent sous l'armure ordinaire.

JACQUE (Charles-Emile), peintre et graveur, né à Paris en 1813. Il s'adonna à la gravure sur bois, en taille-douce et à l'eau-forte, puis, à partir de 1846, à la peinture de genre. Ce remarquable artiste a reproduit, soit avec le burin, soit avec le pinceau, des scènes agrestes et familières, représentant pour la plupart des intérieurs de campagne, des animaux domestiques, des troupeaux, etc. On lui doit un grand nombre de vignettes gravées sur bois ou en taille-douce; mais ce qui a principalement fait sa réputation et lui a valu l'estime des véritables amateurs, ce sont ses excellentes eaux-fortes, au dessin vigoureux, à la lumière parfaitement distribuée. M. Jacque connaît à fond les mœurs de nos animaux de basse-cour, et il excelle à les reproduire dans leur vérité naïve. Parmi les petites toiles, également estimées, de cet artiste, qui tient le premier rang dans son genre, nous citerons : une *Basse-cour*; la *Sortie du troupeau*, un *Intérieur*, etc. On doit à M. Charles Jacque un ouvrage intitulé le *Poulailler, monographie des poules indigènes et exotiques* (1869).

JACQUELIN (Jacques-André), auteur dramatique et chansonnier, né à Paris en 1776, mort dans cette ville en 1827. Au sortir du collége, où il avait eu pour condisciple Désaugiers, il s'adonna à la littérature dramatique, et composa un grand nombre de comédies et de vaudevilles, qu'il fit jouer, pour la plupart, au théâtre des Jeunes-Artistes. En 1802, il se mit avec son ami Désaugiers à la tête d'une troupe de comédiens ambulants; mais leur campagne fut si peu brillante, au point de vue pécuniaire, qu'ils revinrent à Paris complétement sans ressource. Jacquelin obtint alors un modeste emploi au ministère de la guerre, continua à écrire pour le théâtre, devint sous-chef en 1810, fit partie du Caveau à partir de 1812, célébra le retour des Bourbons, quoiqu'il eût chanté Bonaparte, et reçut, avec la croix de la Légion d'honneur, une pension, puis la place d'inspecteur des théâtres secondaires. Jacquelin a composé seul ou en collaboration un grand nombre de pièces, aujourd'hui oubliées. Nous nous bornerons à citer : *Jean La Fontaine*, vaudeville (1799); l'*Enfant de l'amour*, tragédie burlesque; *Jean Racine et ses enfants*, comédie anecdotique; le *Peintre dans son ménage*, comédie en deux actes; le *Prêteur sur gages* (1800), comédie-vaudeville; *Molière avec ses amis* (1801), comédie historique en deux actes; l'*Amour à l'anglaise* (1803); la *Nièce de ma tante Aurore* (1803); le *Magister et la meunière* (1803), avec Désaugiers; *Cric-Crac* ou l'*Habit de Gascon* (1803); *Thomson et Garrick* (1822); le *Fils de Pharamond* (1825); un *Trait de Charlemagne*, drame héroïque en trois actes (1825), etc. On lui doit en outre : *Honorine* ou *Mes vingt-deux ans*, roman (1803); *Histoire des templiers* (1805); le *Chansonnier de la cour et de la ville* (Paris, 1811, 2 vol. in-18); le *Chansonnier franc-maçon*, avec Rougemont (1816); le *Sang des Bourbons, galerie historique des rois et des princes de cette famille, depuis Henri IV jusqu'à nos jours* (1820, 2 vol. in-4°), etc.

JACQUELINE, comtesse de Hainaut, de Hollande et de Zélande, fille unique de Guillaume IV, comte de Hainaut, née en 1401, morte en 1436. Elle avait à peine cinq ans, lorsqu'on la maria avec Jean de Touraine, petit-fils de Charles VI, roi de France. Ce prince étant mort en 1407, elle épousa en secondes noces, cette même année, son cousin Jean, duc de Brabant. Mais son oncle, l'ambitieux Jean de Bavière, évêque de Liége, attaqua cette union comme incestueuse, et, comme Guillaume IV venait de mourir, il demanda à l'empereur Sigismond l'investiture des Etats de sa nièce, s'empara de Rotterdam, consentit à faire la paix avec Jacqueline, à la condition qu'il hériterait de ses Etats dans le cas où elle mourrait sans enfants, et obtint du faible duc de Bavière, moyennant une somme d'argent, la cession des possessions de sa femme pour douze ans. Indignée de cet acte de lâcheté, Jacqueline partit pour l'Angleterre, demanda au pape d'annuler son mariage, et épousa en 1423 le duc de Glocester, frère du roi Henri V. Bientôt après, à la tête de cinq mille hommes, elle quittait Londres avec son nouvel époux, débarquait en Flandre et reprenait possession du Hainaut. Mais le duc de Bourgogne accourut à l'appel de Jean, duc de Brabant, et lui déclara la guerre. En présence de ces complications, Glocester s'embarqua pour l'Angleterre, laissant sa femme tenir tête à l'orage. Les habitants de Mons, redoutant une guerre dont Jacqueline était la cause, la livrèrent au duc de Bourgogne, qui la fit enfermer à Gand. Mais Jacqueline, qui avait un courage viril, parvint à s'échapper, se réfugia en Hollande, trouva à La Haye de nombreux partisans, devint veuve par la mort du duc de Brabant en 1426, soutint vaillamment la guerre contre le duc de Bourgogne; mais, obligée de céder à la force des armes, elle consentit à faire la paix avec ce dernier, qu'elle reconnut pour son héritier (1428), à qui elle concéda le droit de mettre garnison dans ses places fortes, et envers qui elle s'engagea à ne plus se remarier, sans son consentement. Cette dernière clause du traité, Jacqueline ne tarda point à la rompre. Son mariage avec le duc de Glocester ayant été dissous, elle se remaria secrètement avec un simple gentilhomme, François de Borcelen ou Borcelin, gouverneur de la Zélande (1432). A cette nouvelle, le duc de Bourgogne fit arrêter Borcelen, et, pour sauver son époux, Jacqueline consentit, moyennant une pension viagère, à céder ses Etats au duc. Elle mourut bientôt après, à l'âge de 36 ans, sans avoir eu d'enfant d'aucun de ses mariages.

JACQUEMARD ou **JACQUEMART** s. m. (ja-ke-mar). V. JAQUEMART.

JACQUEMARD (Etienne), grammairien français, né à Paris en 1772, mort en 1830. Il reçut une éducation très-soignée, apprit de l'abbé Delille les règles de la versification, fut attaché, à l'âge de dix-huit ans, à la surveillance du palais de Saint-Cloud, perdit cette place en 1792, et fut alors incorporé dans l'armée du Nord. La faiblesse de sa santé l'ayant fait exempter en 1794, il se retira dans un village de la Franche-Comté, à Bourguignon-le-Morey, d'où ses parents étaient originaires, et donna des leçons de grammaire aux jeunes gens de ce lieu, dont il devint maire sous la Restauration. Lorsqu'il apprit la révolution de Juillet, il se rendit à Morey pour y chercher des nouvelles, et tomba en route dans un abîme où il trouva la mort. Outre des traductions du *Vieillard de Vérone*, de Claudien, de la *Maison de campagne*, d'Ausone, etc., insérées dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône*, on a de lui : *Eléments de grammaire française* (1805, in-4°), ouvrage estimé, contenant des locutions et constructions vicieuses avec leur corrigé, avec des exemples bien choisis, et des *Essais de fables* (Besançon, 1820).

JACQUEMART (Nicolas-Thierry), poëte français, né à Sedan vers 1730, mort à Villers-Cernay en 1803. D'abord moine, puis curé à Epernay, à Villers-Cernay, etc., il laissa le soin de ses paroissiens à son vicaire, mena une vie médiocrement édifiante, et employa ses loisirs à composer des vers qui sont souvent graveleux. On doit à ce prêtre frondeur et caustique un *Voyage en vers à l'abbaye de Lavardieu* (Liége, 1756, in-8°).

JACQUEMART (Nicolas-François), écrivain français, frère du précédent, né à Sedan en 1735, mort à Paris en 1799. Après avoir été libraire à Sedan, il vint en 1771 à Paris, où il continua son métier en y joignant celui d'auteur; mais, quoi qu'il fît, il ne put sortir de l'obscurité, et finit ses jours à l'hôpital. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Remarques historiques et critiques sur les trente-trois églises paroissiales de Paris, après la nouvelle circonscription par ordre numérique* (Paris, 1791, in-8°); *Remarques historiques et critiques sur les abbayes, collégiales, paroisses et chapelles supprimées dans la ville et faubourgs de Paris, d'après le décret de l'Assemblée nationale du 2 février* 1791 (Paris, 1791, in-8°), réimprimé sous ce titre : les *Ruines parisiennes depuis la révolution de* 1789 *et années suivantes, avec des remarques historiques* (Paris, 1792, in-8°); le *Théophilanthrope dévoilé*, par Fr. J*** (Paris, 1798, in-8°), ouvrage saisi par la police.

JACQUEMART (Albert), administrateur et écrivain, né à Paris en 1808. Il obtint un emploi au ministère des finances, où il fut nommé, en 1865, chef de bureau dans la direction des douanes. Les intéressants travaux qu'on lui doit sur l'histoire de l'art appliqué à l'industrie, particulièrement à la céramique, lui ont valu d'être nommé du jury à diverses expositions des arts industriels et membre de la commission de l'histoire du travail lors de l'Exposition universelle de 1867. Nous citerons de lui : *Flore des dames* (1840, in-18); *Nouveau langage des fleurs* (1841, in-18); *Histoire artistique, industrielle et commerciale de la porcelaine* (Lyon, 1841-1842, 3 part. in-4°, avec 28 pl. à l'eau-forte); *Notice sur les majoliques de l'ancienne collection Campana* (1863, in-4°, avec pl.); les *Merveilles de la céramique* (1866 et suiv., 3 part. in-18); *Histoire de la céramique* (1872, in-4°, avec 12 pl. gravées), étude descriptive et raisonnée des poteries de tous les temps et de tous les pays, etc.

JACQUEMART (Jules-Ferdinand), graveur, fils du précédent, né à Paris en 1837. Il s'adonna simultanément à l'étude de la peinture et de la gravure, et finit par se consacrer entièrement à ce dernier art, qui lui a valu une juste notoriété. M. Jacquemart a fréquemment exposé depuis 1861, et il est membre du jury de gravure depuis 1868. Outre de remarquables eaux-fortes représentant des tableaux de Rembrandt, de Franz Hals, de Van der Meer, de Meissonier, etc., on lui doit les 28 planches de l'*Histoire de la porcelaine*, publiée par son père; les 12 planches, également à l'eau-forte, de l'*Histoire de la céramique*, par le même; 60 planches dans les *Gemmes et joyaux de la couronne*, par Barbet de Jouy; 12 planches d'armes de la collection de Nieuwerkerke; des planches représentant des objets d'art, insérées dans les *Annales archéologiques*, dans la *Gazette des beaux-arts*, etc.

JACQUEMIER (Jean-Marie), médecin français, né à Tutegny (Ain) en 1806. Il se fit recevoir docteur à Paris en 1837, et, depuis lors, il s'est spécialement occupé de l'étude et de la pratique des accouchements. M. Jacquemier est membre de l'Académie de médecine. On lui doit plusieurs ouvrages estimés, notamment : *De l'auscultation appliquée au système vasculaire des femmes enceintes, des nouvelles accouchées et du fœtus, pendant la vie intra-utérine et immédiatement après la naissance* (Paris, 1837), sa thèse de doctorat; *Recherches d'anatomie et de physiologie sur le septième vasculaire sanguin de l'utérus pendant la gestation, et plus spécialement sur les vaisseaux utéro-placentaires* (1838, in-8°); *Sur l'apoplexie utéro-placentaire, pour servir à l'histoire des hémorragies utérines* (1839, in-8°); *Manuel d'obstétrique fondée sur l'observation* (1845, 2 vol.); *Manuel des accouchements* (1846, 2 vol.); *Développement de l'œuf humain* (1850, in-8°). Enfin, M. Jacquemier a collaboré aux *Archives de médecine*, et a fourni des articles au *Supplément du dictionnaire de médecine* de A. Tardieu.

JACQUEMIN (Jacques-Alexis), prélat français, né à Nancy en 1750, mort dans cette ville en 1832. Il montra du talent pour la prédication, devint, en 1778, professeur de théologie à Nancy, refusa, en 1791, de prêter serment à la constitution civile du clergé, suivit bientôt après en Allemagne son évêque, qui le nomma vicaire général, revint alors en France et professa par la suite la philosophie au collége de Nancy. Nommé évêque de Saint-Dié en 1823, il fut bientôt après contraint par ses infirmités de se démettre de son siége. Il a laissé, entre autres écrits, un *Abrégé des Mémoires de l'abbé Barruel, pour servir à l'histoire du jacobinisme* (Hambourg [Nancy], 1801).

JACQUEMIN (Charles-Joseph), chef d'insurgés belges, également connu sous le nom de **Charles de Lonpoigne**, né à Bruxelles en 1762, mort en 1799. Lorsque éclata la révolution belge, il prit du service, se signala par son courage dans les rangs des libéraux; puis, voyant la cause nationale vaincue, il se jeta dans le parti contraire et s'engagea dans les hussards de Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas (1791). Jacquemin prit alors part à diverses excursions en France, fut fait prisonnier, entra en relations avec Georges Cadoudal, parvint à s'échapper et se retira alors dans le pays wallon, à Lonpoigne. Quelque temps après, à la tête d'une petite troupe de partisans de l'Autriche, il essaya de fomenter une insurrection, qui fut vite comprimée. Condamné à mort en 1796, il parvint à se cacher jusqu'en 1799, époque où, appuyé par des Anglo-Russes débarqués en Hollande, il prit le commandement d'une troupe d'insurgés, contre lesquels le Directoire envoya un corps d'armée. Il fut battu, poursuivi dans le bois de Neeryssche et mortellement frappé d'une balle. La mort de Jacquemin mit fin à l'insurrection.

JACQUEMIN (Emile), agronome français, né vers 1805. Il s'est attaché à l'étude des questions agricoles, et a fait dans ce but un long voyage en Allemagne. On lui doit : la *Suisse saxonne* (1838-1840, in-8°), d'après Tromlitz; la *Nature et ses productions* (1841); l'*Allemagne agricole, industrielle et politique* (1842); l'*Instruction agricole de la population des campagnes* (1843, in-8°); l'*Agriculture en Allemagne* (1843, in-8°); *Petit cours d'agriculture en France* (1845, in-8°); *Manuel populaire d'agriculture pratique* (1851, in-16), etc. Il a publié en outre des articles et des mémoires dans le *Magasin universel* et dans d'autres recueils.

JACQUEMINOT (Jean-Ignace), comte DE HAM, homme politique français, né à Naives-devant-Bar (Lorraine) en 1758, mort à Paris en 1813. Avocat à Nancy quand éclata la Révolution, il embrassa avec ardeur les idées nouvelles, mais ne mit pas moins son talent de jurisconsulte au service de plusieurs partisans de l'ancien régime. En 1797, le département de la Meurthe l'envoya siéger au conseil des Cinq-Cents. Jacqueminot oublia alors les idées libérales qu'il avait jusque-là professées, car on le vit approuver les proscriptions du 18 fructidor, combattre la liberté de la presse et se prononcer chaudement en faveur du coup d'État du 18 brumaire. Pour prix de sa complaisance, Jacqueminot fut nommé sénateur, et obtint par la suite la sénatorerie du Nord avec le titre de comte de Ham. Lorsqu'il mourut, un décret impérial lui accorda l'honneur, assez difficile à expliquer, d'être inhumé au Panthéon, consacré à la sépulture des grands hommes.

JACQUEMINOT (Jean-Baptiste-François), comte DE HAM, administrateur français, fils du précédent, né à Nancy en 1781, mort en 1860. Elève commissaire des guerres en 1799, il fut successivement nommé ordonnateur en 1811, intendant en 1817, conseiller d'Etat en 1830, intendant militaire de la garde nationale de Paris en 1831 et pair de France en 1832. Il rentra dans la vie privée en 1848.

JACQUEMINOT (Jean-François, vicomte), général français, frère du précédent, né à Nancy en 1787, mort en 1865. Elève de l'Ecole militaire en 1803, il en sortit pour entrer dans les dragons, se distingua à Austerlitz, à Essling, où il fut atteint de deux balles, à Wagram, au passage de la Bérézina, devint colonel en 1814, et se conduisit de la façon la plus brillante à l'affaire des Quatre-Bras, où il reçut sept blessures. Après Waterloo, il conduisit à Muret la brigade du général Wathier, brisa son épée lorsque ce corps fut licencié, fut pendant un mois incarcéré à l'Abbaye et mis à la demi-solde par le gouvernement des Bourbons. Jacqueminot donna alors sa démission et alla fonder à Bar-le-Duc une importante filature. Nommé député des Vosges en 1827, il alla siéger sur les bancs de l'opposition, demanda la réforme des gardes du corps, le renvoi des gardes suisses, vota l'adresse des 221 et dirigea avec Pajol l'expédition de Rambouillet, qui décida Charles X à quitter la France. La dynastie de Juillet trouva dans Jacqueminot un de ses plus chauds partisans. Après la retraite de La Fayette comme commandant supérieur des gardes nationales, il fut nommé général de brigade et chef d'état-major de la garde nationale de Paris. Il continua à siéger à la Chambre des députés comme mandataire des électeurs des Vosges jusqu'en 1834, et, à partir de cette époque, comme représentant du Ier arrondissement de Paris. En 1836, il fut chargé de faire le rapport d'un projet de loi relatif à la garde nationale de la Seine, devint l'année suivante vice-président de la Chambre, fut nommé, en 1838, lieutenant général, vota avec le parti conservateur, combattit la coalition (1839), puis le ministère du 1er mars 1840, à la tête duquel se trouvait M. Thiers, fut appelé en 1842 à remplacer le maréchal Gérard comme commandant des gardes nationales de la Seine, et entra à la Chambre des pairs en 1846. Lorsque éclata la révolution de Février, Jacqueminot montra, comme le pouvoir, la plus complète indécision, engagea les gardes nationaux à ne pas se réunir sans les ordres de leurs chefs, mais ne fut point écouté et perdit, dans la nuit du 23 au 24, son commandement, qui fut donné au maréchal Bugeaud, puis à Lamoricière. Mis à la retraite au mois d'avril, il rentra dans la vie privée.

JACQUEMONT (Victor), naturaliste et voyageur français, né à Paris le 6 août 1801, mort à Bombay le 7 décembre 1832. Malgré sa mort prématurée, il a laissé deux ouvrages qui assurent l'illustration à sa mémoire. Sa famille était originaire de Hesdin, dans l'Artois. Lorsqu'il eut achevé ses études, son père, membre du Tribunat, aurait voulu qu'il embrassât la carrière de la médecine, mais le jeune homme se sentait attiré plus spécialement par les sciences naturelles; il suivit le cours de chimie de Thenard. Un accident arrivé au laboratoire compromit sa santé et le força de vivre quelque temps à la campagne. Le général La Fayette, ami de ses parents, le fit venir à son château de La Grange, et c'est là que Jacquemont composa les premiers éléments de son herbier, qu'il augmenta par des excursions dans les montagnes de l'Auvergne, puis en Suisse et dans les Cévennes. A cette époque (1826), il lui arriva un malheur de jeunesse qui fit de lui un voyageur : il s'éprit passionnément d'une jeune femme qu'il ne pouvait aimer sans crime, et, pour le distraire, son frère, Porphyre Jacquemont, mis dans la confidence, lui conseilla d'entreprendre quelque expédition lointaine et l'embarqua sur le *Cadmus*. Jacquemont parcourut toute l'Amérique du Nord, et il était à Saint-Domingue, s'extasiant sur les beautés de la nature intertropicale, lorsque son frère obtint pour lui du Muséum d'histoire naturelle une mission scientifique dans l'Inde. Jacquemont accourut en France à cette nouvelle pour y prendre des instructions et faire les préparatifs de son voyage.

Comme surcroît de précautions, il se rendit à Londres, auprès des directeurs de la Compagnie. Il tenait à expliquer à ces fonctionnaires soupçonneux et jaloux le but des recherches qu'il comptait faire dans l'empire Indo-Britannique. Sans ces préliminaires indispensables, des obstacles de toute nature l'eussent arrêté à chaque pas. L'aristocratie anglaise le reçut fort bien. Il fut nommé *fellow* (membre) de la Société asiatique. On le munit de force lettres de recommandation; il passa la Manche, fit ses adieux à sa famille et, le 26 août 1828, s'embarqua sur la *Zélée*, de Brest.

La *Zélée* toucha à Santa-Cruz de Ténériffe et séjourna, pour cause d'avaries, à Rio-Janeiro. Elle jeta l'ancre devant le cap de Bonne-Espérance, presque en même temps que l'*Astrolabe*, commandée par Dumont-d'Urville, qui venait de recueillir, sur les récifs de Vanikoro, les derniers débris du naufrage de La Pérouse. Pendant tout le temps de leur séjour au Cap, Jacquemont et Dumont-d'Urville ne se quittèrent presque pas. Ils gravirent souvent ensemble le sommet de la montagne de la Table, d'où les yeux découvrent un horizon si varié et si lointain.

Après quelques jours passés à Bourbon et à Pondichéry, chez M. de Mélay, le gouverneur français de cette ville, Victor arriva enfin à Calcutta, en mai 1829. Les lettres qu'il portait lui servirent beaucoup; il en avait à l'adresse des personnages les plus notables de Calcutta, et même à celle du gouverneur général des Indes, lord W. Bentinck, qui le reçut de la façon la plus affable. Les 6,000 fr. que lui allouait le Jardin des plantes étaient pourtant bien insignifiants au milieu de cette aristocratie; aussi Jacquemont usa-t-il largement de l'hospitalité qui lui était libéralement offerte. Il passa six mois à apprendre la langue du pays; au bout de ce temps, possesseur de quelques mille francs, il se mit en route avec un petit équipage, composé d'une charrette, de quelques bœufs et de six domestiques.

Sa route fut accidentée, et les pays qu'il traversa laissèrent une douce impression dans son âme. Sasseram, Mirzapour, Agra, Callinger, Paniput, Benarès, tels furent les lieux qu'il visita d'abord. A Delhi, on l'accueillit avec une magnificence toute royale. Même empressement à Simlah, où commandait un officier anglais, M. Kennedy. Il y avait dans les environs des masses de petits roitelets que le gouvernement britannique laissait subsister, et qui reçurent le voyageur de façon qu'il témoignât de leur bonne conduite.

Le 24 avril 1830, Jacquemont parvint à Dehra, dans le Dhoon, c'est-à-dire dans la vallée des vallées. Là, il renvoya ses gens et se condamna à explorer les chaînes abruptes de l'Himalaya, un bambou et un marteau à la main, vivant de riz bouilli, de chevreau coriace, buvant l'eau du torrent voisin et couchant sur la dure, sous une tente de toile. Il ressentit, sur les cimes du Cédar-Kanta, à 3,200 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer, les premières atteintes du mal qui devait l'emporter, et n'en continua pas moins d'explorer chaque gisement, de sonder chaque roche avec la même ardeur scientifique. Un peu rétabli, grâce aux soins d'une famille hospitalière, Jacquemont songeait avec raison que les pentes indiennes de l'Himalaya étaient à peu près connues, et que ce n'était pas là qu'il découvrirait les merveilles qu'il attendait. Du côté du Thibet, le voyage offrait des particularités bien plus intéressantes. Ayant réuni une petite troupe d'hommes armés, et sans plus se soucier de créer un *casus belli* par cette expédition guerrière, il pénétra dans ces régions presque fabuleuses.

Les habitants s'enfuyaient à l'aspect de cette troupe insolite. Le « général » français choisit sa position, y campa et y reçut la visite d'un officier chinois, qui commandait une guérite en pierre sèche, armée de deux canons en cuir, assez près de là. L'officier avait l'intention de se plaindre, mais Jacquemont l'accabla sous le poids des accusations les plus inouïes, et le Chinois s'en alla terrifié. La situation n'était pas exempte de périls. On cherchait à l'attaquer, à le surprendre; mais il eut soin d'éviter toute collision fâcheuse, se maintint assez de temps pour achever les fouilles et les études qu'il avait entreprises, et il revint sans coup férir.

Il reçut, à Simlah, une lettre de l'ancien aide de camp du maréchal Brune, M. Allard, qui remplissait à Lahore les fonctions de généralissime auprès du roi des Sikhs, Rensit-Sing. M. Allard invitait son compatriote à venir le rejoindre et lui promettait une riche moisson de minéraux. Jacquemont se rendit à ces offres gracieuses, obtint du gouverneur général, sir William Bentinck, un message pour Rensit-Sing, et se remit en route. Lahore n'avait pas été visitée depuis le célèbre Bernier. Le séjour de Jacquemont dans cette capitale ressembla à une véritable féerie; on multiplia les enchantements autour de lui, ainsi que les cadeaux en vivres, en châles, en chevaux et en argent, présents qui augmentèrent fort à propos ses modiques ressources.

Le 8 mai 1831, le savant entra dans la cité de Kachemyr. Le rajah lui avait fait préparer un palais splendide, dans une petite île située au milieu d'un lac admirablement pittoresque. Tout semblait devoir y exciter la curiosité du voyageur et le rappeler à une santé qui l'abandonnait peu à peu. Mais il sentait quotidiennement ses forces décroître. « L'excessive chaleur a brisé depuis quelques jours mon énergie européenne; je déserte mon jardin, devenu une serre chaude, et je viens chercher sur le lac un souffle d'air. Mais ici, même au pied des montagnes, le même calme règne dans l'atmosphère. J'envie à l'Inde ses vents chauds. J'avais apporté de quoi travailler, mais il s'agit de vivre d'abord, ce qui est une besogne fort laborieuse, depuis que nous sommes revenus au beau fixe de l'enfer. L'eau du lac est tellement chaude, qu'il me semble ne rien gagner au changement d'élément quand je m'y plonge. Il y faut rester un temps considérable avant de sentir quelque fraîcheur; et comme il y faut nager dans une eau dormante et très-profonde, mes forces ne se trouvent guère retrempées lorsque je remonte dans un bateau. Quant à mon île, c'est un colifichet des empereurs mogols; elle est parfaitement ombragée par deux immenses platanes, les seuls qui restent des quatre plantés par Schah-Ichan; c'est vous dire combien elle est petite... Thalimar est en face, avec sa belle avenue de peupliers... La petite mosquée où les dévots musulmans viennent, de l'Inde et de la Perse, adorer Hâz-ret-i-bâl, c'est-à-dire un poil de la barbe de Mahomet, montre la cime dorée de son clocher, au-dessus d'un groupe d'arbres semblables. »

Il fallait à tout prix que Jacquemont quittât ce climat pernicieux, où l'existence n'était pas possible. Il reprit quelque vigueur dans une expédition sur les montagnes qui séparent le Kachemyr du Thibet. Une exploration qu'il voulut faire dans les forêts marécageuses de l'île de Salcette lui causa une rechute mortelle.

Il se réfugia à Delhi et de là à Bombay, où il tomba sérieusement malade, sans espoir de guérison. Sa dernière lettre est touchante : « Ce qu'il y a, cher Porphyre, de plus cruel dans la pensée de ceux que nous aimons, mourant dans des contrées lointaines, c'est l'idée de l'isolement et de l'abandon dans lesquels peuvent s'être passées les dernières

heures de leur existence. Eh bien, mon ami, tu devras trouver quelque consolation dans l'assurance que je te donne, que, depuis mon arrivée ici, je n'ai cessé d'être comblé des attentions les plus affectueuses et les plus touchantes d'une quantité d'hommes bons et aimables. Ils me viennent voir sans cesse, caressent mes caprices et préviennent toutes mes fantaisies. »

Jacquemont ne devait plus se relever du lit de douleur sur lequel il était couché. Il succomba à une affection du foie, qu'il avait contractée sous ce climat meurtrier. On a de lui le *Journal complet du voyage de V. Jacquemont, avec les descriptions zoologiques et botaniques*, revu par MM. Geoffroy Saint-Hilaire et Cambessèdes (1835, Firmin-Didot, 6 vol. in-8°, dont 2 de pl.), publié aux frais de l'Etat, sous le patronage de M. Guizot. C'est un recueil varié, touchant, plein de faits intimes et de révélations scientifiques. Non-seulement le philosophe, le géologue y brillent d'un éclat incontesté, mais la même gloire rejaillit sur l'écrivain, qui est des plus purs et des plus corrects. La *Correspondance* de Victor Jacquemont a été éditée par sa famille (1834, 2 vol. in-8°). V. CORRESPONDANCE.

Ces deux volumes sont surtout d'une lecture attachante ; l'humour et l'esprit sceptique de l'auteur sont à leur aise dans ces lettres familières, à l'aide desquelles on se fait idée très-juste et très-nette de ce pittoresque pays, de ses habitants, de leurs mœurs et des mœurs de l'aristocratie anglaise, qui y vit dans un luxe tout oriental.

Il est à remarquer que nous ne possédons pas de Jacquemont une seule ligne qui ait été écrite pour le public. Sa *Correspondance* ne devait être lue que par ses amis les plus intimes; son *Journal* n'est que la réunion, faite par d'autres, des matériaux d'un immense ouvrage dont il n'avait pas même arrêté le plan. On ignore donc tout ce que le travail et la réflexion auraient ajouté à son œuvre. Mais cet abandon naïf, cette franchise sans réticence, qui ont valu à Jacquemont tant de bienveillance dans l'Inde, donnent à ses écrits un caractère de vérité et un charme auxquels nul lecteur ne peut rester insensible.

Les précieuses collections que le voyageur avait formées dans ses voyages, soit en Amérique et à Saint-Domingue, soit dans l'Inde, sont déposées en grande partie au Muséum du Jardin des plantes; quelques-unes, qui ont rapport aux plantes et aux industries textiles, dont il s'était occupé en passant, se trouvent aux Arts et métiers.

JACQUEMONTIE s. f. (ja-ke-mon-tî — de *Jacquemont*, voyageur fr.). Bot. Syn. de PSILOTHAMNE.

JACQUERIE ou **JAQUERIE** s. f. (ja-ke-rî — rad. *Jacques*). Association, révolte des paysans, soulevés contre les nobles, au milieu du XIV^{e} siècle, pendant la captivité du roi Jean : *La* JACQUERIE *fut une de ces vengeances produites par l'excès du mal, et dont le crime appartient à ceux qui l'ont provoquée.* (Bignon.)

— Par ext. Soulèvement des classes pauvres contre les riches : *La révolution est la vaccine de la* JACQUERIE. (V. Hugo.)

— Encycl. Hist. C'est sous ce nom populaire de *jacquerie* qu'est désigné dans l'histoire un soulèvement des paysans contre la noblesse, qui éclata le 21 mai 1358, jour de la Fête-Dieu, et non point en novembre 1357, comme le rapporte Froissart. Ce chroniqueur de cour est, d'ailleurs, une autorité contestable, et il est, sur plusieurs points, en contradiction flagrante avec les autres historiens du temps, notamment avec le continuateur de Nangis. Son récit est cependant celui qui a été le plus souvent suivi par les historiens. D'après lui, ces *chiens enragés* (les paysans) se soulevèrent au nombre de cent mille dans le Beauvoisis, l'Amiénois, le Vermandois et les pays environnants, dévastant les châteaux, massacrant les nobles, commettant les crimes les plus épouvantables, jusqu'à faire rôtir un chevalier et contraindre sa famille à prendre sa part de cette horrible nourriture, etc. Il est vraisemblable que ces allégations sont empreintes d'exagération. On connaît la partialité aveugle de Froissart pour la noblesse, dont il était le parasite et le client. La *Chronique* de Saint-Denis, le continuateur de Nangis, les vieux historiens du Beauvoisis, etc. ne parlent point de ces événements avec cette véhémence haineuse ; bien plus, quelques-uns semblent éprouver une certaine sympathie pour la cause des *jacques*. Les motifs de cette terrible révolte sont suffisamment connus : l'oppression des seigneurs, leur avidité, leurs violences avaient depuis longtemps comblé la mesure. Après la déroute de Poitiers, un grand nombre d'entre eux avaient été faits prisonniers; *Jacques Bonhomme* (terme de mépris sous lequel on désignait le paysan), déjà épuisé par les exactions permanentes, par les guerres et par les Anglais, dut se saigner à nouveau pour payer leur rançon ; la prison, le fouet, les tortures arrachèrent à l'éternelle victime son dernier morceau de pain noir. Au paysan ruiné, on chauffait les pieds pour qu'il indiquât une cachette souvent imaginaire. Ce n'était pas tout : les gens de guerre, français et anglais, lui passaient sur le corps et brûlaient sa cabane. Les paysans du bord de la Loire passaient la nuit dans des îles ou dans des bateaux arrêtés au milieu du fleuve. En Picardie, les populations creusaient la terre et s'y réfugiaient, « dont un temps si cher vint en France, dit Froissart, que on vendoit un tonnelet de harengs trente escus et toutes autres choses à l'avenant, et mouroient les petites gens de faim, dont c'étoit grand'pitié. » Les seigneurs les laissaient mourir en *se gaussant* et *se gabant* des *Jacques Bonhomme*. D'un autre côté, la lâcheté de la noblesse devant l'invasion anglaise, ses trahisons, sa connivence achevèrent d'exaspérer le peuple des campagnes. Froissart lui-même l'avoue : « Les nobles qui s'étoient échappés de la bataille, dit-il, étoient haïs et méprisés du peuple, parce qu'ils n'avoient pas fait leur devoir. » Telles sont les causes principales de la *jacquerie* : le désespoir et la haine des nobles et de l'étranger.

« Enfin, dit la chronique, voyant les maux et les oppressions qui fondoient sur eux de toutes parts, ils se levèrent, le 21 mai, à Saint-Leu-de-Cérent, à Nointel, aux alentours de Clermont, et en divers autres lieux du Beauvoisis; plusieurs menues gens des *villes champêtres* s'assemblèrent et dirent : « Tous les nobles de France, chevaliers et » écuyers, honnissent le royaume, et fera » grand bien qui tous les détruira. » Et chacun leur répondit : « Il est vrai : honni soit » celui par qui il y aura retard que tous les » gentils hommes ne soient détruits! » Lors ils allèrent tous, sans autres armures que bâtons ferrés et couteaux, et commencèrent de courir sus à tous les chevaliers et écuyers, forçant manoirs et châteaux, tuant tout ce qu'ils y trouvoient et y mettant le feu. » En peu de jours, l'insurrection, rayonnant dans tous les sens avec la rapidité de l'incendie, embrassa le Beauvoisis, l'Amiénois, le Vermandois, le diocèse de Noyon, la seigneurie de Coucy, le Laonnois, le Soissonnois, le Valois, la Brie, le Gâtinais, et s'étendit des bords de la Somme à ceux de l'Yonne : « Plus de 100,000 hommes, dit H. Martin, avaient échangé simultanément la bêche contre la pique, et couvraient tout le pays de leurs bandes, qui avaient, dit-on, arboré le drapeau rouge et bleu des Parisiens. Leur principal chef, Guillaume Charlet ou Charlot de Clermont, se faisait appeler Jacques Bonhomme; les gentilshommes terrifiés le nommaient le roi des jacques. » Plus de soixante forteresses et *bonnes maisons* furent détruites en Picardie et en Beauvoisis; plus de cent dans le Valois et les diocèses de Laon, Noyon et Soissons, sans compter celles qu'on abattit dans la vallée de Montmorency et dans le reste de l'Ile-de-France. La duchesse d'Orléans s'enfuit avec précipitation de Beaumont-sur-l'Oise, qui fut saccagé derrière elle; elle courut se réfugier à Meaux, où plus de trois cents nobles dames s'étaient aussi retirées *de peur d'être violées et par après meurtries par ces maudites gens.* Ce qui rendait les jacques plus terribles encore, c'est qu'ils marchaient avec ordre, sous la conduite de leur chef. « Quand on leur demandoit, dit niaisement Froissart, pourquoi ils faisoyent ainsi, ils répondoyent qu'ils ne savoyent, mais qu'ils faisoyent ainsi qu'ils veoyent les autres faire; et pensoyent qu'ils dussent en telle manière détruire tous les nobles et gentilshommes du monde. » Il semble que la besogne paraissait pressante aux bourgeois eux-mêmes; car les hommes des villes s'unirent aux paysans contre les nobles. « Dans ces assemblées, dit la *Chronique* de Saint-Denis, s'il y avoit gens de labour, de plus *il y avoit aussi de riches hommes, bourgeois et autres.* » Senlis reçut les jacques *à grande ioie.* Ils étaient alors complétement maîtres du plat pays entre Paris et Noyon, comme entre Paris, Soissons et Coucy, « et il y avoit bien peu de villes, dit la chronique, cités ou autres en France, qui ne fussent mues contre les gentilshommes, tant en faveur de ceux de Paris que pour le mouvement du peuple des champs... Ceux-là même qui avaient commencé leur entreprise par amour de la justice, parce que leurs sires les opprimoient au lieu de les défendre, se souillèrent parfois d'œuvres illicites et mauvaises, soumettant à leurs passions brutales les nobles dames et tuant les petits enfants des nobles, qui n'avoient point *encore* fait le mal. »

La noblesse, étourdie, consternée d'abord, se ravisa bientôt. Elle arma à grande force, appela à elle tous ses alliés de Flandre, de Brabant, de Hainaut et d'Allemagne. Le régent campait aux environs de Sens avec plusieurs milliers de gens d'armes; ses hommes occupaient Meaux, d'autres gardaient la Seine à Corbeil, mais le prévôt Marcel les culbuta dans le fleuve. « Pendant ce temps, dit H. Martin, un corps considérable de jacques se dirigea du Valois et de la Brie sur Meaux, où se trouvait le duc d'Orléans avec les dames et les princesses. Sitôt qu'on sut à Paris l'entreprise des jacques contre le marché de Meaux, qui commandait le cours de la Marne, un millier de bourgeois armés coururent les joindre, sous la conduite de Pierre Gilles, épicier de la rue des Lombards, et de Jean Vaillant, prévôt de la monnaie. » Ils se ruèrent aux portes de Meaux, au nombre de 9,000 hommes environ; le maire, Jean Soulas, et les bourgeois leur ouvrirent les portes, « car, dit la chronique, ils haïssoient fort les nobles pour leurs insolences. On dressa par les rues tables et nappes, pain, vin et viandes; et bourgeois et jacques bonshommes burent les uns avec les autres. » Mais la garnison du comte de Joigny avait reçu un important renfort : les Gascons du captal de Buch et les hommes du comte de Foix. Ces bataillons se portèrent au devant des jacques, qui, demi-nus et mal armés, se firent hacher sur le pont. « Les gens d'armes, dit le chroniqueur, les culbutoient par monceaux et les tuoient comme bêtes; ils en mirent à fin plus de sept mille... Les nobles, vainqueurs, courant par la ville comme des enragés, la pillèrent et l'incendièrent toute, tuant les habitants ou les brûlant dans leurs maisons; après quoi ils pendirent le maire Jehan Soulas et saccagèrent tout le pays d'alentour. » Partout leurs représailles renchérirent à tel point sur les violences qu'elles prétendaient venger, que le continuateur de Guillaume de Nangis a pu écrire cette phrase : « Ils firent tant de mal au pays qu'il n'étoit pas besoin que les Anglois vinssent pour la destruction du royaume. Ils n'auroient jamais pu faire ce que firent les nobles de France. »

Le désastre de Meaux commença la ruine des jacques; elle s'acheva rapidement. Ceux du Beauvoisis et de la Picardie traitèrent avec Charles le Mauvais. Le roi des jacques, sur la foi d'un sauf-conduit, se rendit au camp du roi de Navarre. Celui-ci couronna son nouveau confrère d'un trépied de fer rouge et le fit décapiter avec ses compagnons ; puis, accompagné du comte Charles de Saint-Pol, il fondit à l'improviste sur le gros des jacques, campés près de Montdidier, en tua trois mille et dispersa le reste. En même temps, le régent, entre la Seine et la Marne, le sire de Coucy, entre l'Oise et l'Aisne, achevèrent d'écraser les bandes désorganisées. Les gentilshommes brûlèrent les villages, tuèrent les vilains et les serfs, coupables ou non, dans les maisons, par les champs, par les vignes; plus de vingt mille avaient péri avant la Saint-Jean d'été, et le carnage continua longtemps encore; des cantons entiers furent dépeuplés. Les jacques parurent anéantis. Leur revanche fut longue à venir, car elle tarda plus de quatre siècles.

Jacquerie (LA), scènes féodales, par M. Prosper Mérimée (Paris, 1828, in-8°). L'auteur du *Théâtre de Clara Gazul* a, dans la *Jacquerie*, entrepris de peindre, non de raconter, cette singulière insurrection de paysans dont l'ancienne histoire officielle n'a fait qu'une dédaigneuse mention, et que les historiens modernes n'ont pu recomposer ou retrouver que sur des données vagues et incertaines. Le choix de ce sujet laissait à l'auteur une grande liberté. Son livre est donc une œuvre d'imagination, mais il a toute la vérité désirable, par l'énergie et la scrupuleuse exactitude des mœurs étranges auxquelles il initie le lecteur.

« Quant aux causes qui produisirent la Jacquerie, dit l'auteur, il n'est pas difficile de les deviner : les excès de la féodalité durent amener d'autres excès. » L'auteur s'est donc attaché à peindre les excès des deux camps, ceux des nobles comme ceux des vilains, et à mettre sous nos yeux tous les contrastes du régime féodal. Par l'imagination, il s'est reporté, il a vécu au milieu des mœurs féroces du XIV^{e} siècle, et il les a retracées dans un tableau dramatique, plein de vie et de mouvement. Rien de plus attachant que les scènes où il peint la vie des serfs, celle du château, celle du cloître; où il met en contact ces hommes, ces caractères et ces intérêts si divers. Dès le début, il initie le lecteur à la sauvage existence de ces espèces de serfs marrons réfugiés dans les forêts, qui donnèrent le signal de la jacquerie. Il a fallu à la fois beaucoup d'imagination, d'intelligence et de savoir pour reproduire sous une forme pleine de vie cette audacieuse et sanglante aventure, pour faire, de ce sujet presque ignoré dans ses détails, un tableau si vivant, et lui prêter à un si haut degré les couleurs de la vérité. Le roman de M. Mérimée est certainement plus vrai que l'histoire de Froissart.

Jacquerie (LA), drame lyrique en deux actes et quatre tableaux, paroles de Ferdinand Langlé et Alboize, musique de Mainzer, représenté sur le théâtre de la Renaissance le 10 octobre 1839. Le titre du livret est faux, au point de vue historique. Un baron veut exercer le prétendu droit du seigneur sur ses terres. Charles V fait justice de sa tyrannie, et le seigneur, forcé de fléchir le genou devant le roi de France, succombe à son désespoir. Le musicien, qui s'est fait connaître plutôt comme professeur de chant populaire que comme compositeur, a cherché à donner à son ouvrage des formes archaïques et, comme on dit, une couleur moyen âge. On a remarqué de beaux chœurs dans le premier acte, surtout celui dans lequel les serfs révoltés jurent sur l'Evangile de s'affranchir de leur honteuse sujétion. Nous signalerons encore, au quatrième tableau, un air assez bien fait de soprano, chanté par M^{lle} Clary. Le refrain du roi Charles V, écrit dans la tonalité du plain-chant, ne manque pas d'originalité :

Capitaine d'aventure,
Pour manoir, j'ai mon armure.
Mon pays est en tout lieu,
Et j'avise
Pour devise
A la grâce de Dieu.

Hurtaux s'est distingué comme chanteur et comme acteur dans le rôle du seigneur félon.

JACQUEROTTE s. f. (ja-ke-ro-te). Bot. Nom vulgaire de la gesse tubéreuse.

JACQUES s. m. (ja-ke). Sobriquet donné autrefois aux paysans par les seigneurs. ‖ Membre de l'association connue sous le nom de JACQUERIE : *Un chef des* JACQUES.

— Allus. litt. Maître Jacques, Personnage de l'*Avare* de Molière. Maître Jacques est tout à la fois le cocher et le cuisinier d'Harpagon, et il trône successivement à l'écurie et à la cuisine. C'est ce qu'un jeu de scène fait sentir d'une manière comique :

« HARPAGON. Or çà, maître Jacques, je vous ai gardé pour le dernier.

MAÎTRE JACQUES. Est-ce à votre cocher, monsieur, ou bien à votre cuisinier que vous voulez parler? car je suis l'un et l'autre.

HARPAGON. C'est à tous les deux.

MAÎTRE JACQUES. Mais à qui des deux le premier?

HARPAGON. Au cuisinier.

MAÎTRE JACQUES. Attendez donc, s'il vous plaît. »

(*Maître Jacques ôte sa casaque de cocher, et paraît vêtu en cuisinier.*)

Le nom de *Maître Jacques* a passé dans la langue pour désigner, et toujours avec une intention ironique, celui qui cultive à la fois les genres les plus divers :

« Il était tour à tour, et suivant l'occasion, romancier, feuilletoniste, auteur dramatique, critique au besoin, poëte même, tout ce qu'il vous plaira, un véritable *Maître Jacques* littéraire, courtisant toutes les Muses, couronné par toutes les gloires. »

ALEX. DE LAVERGNE.

« Le célèbre compositeur Balfe aimait à remplir un rôle dans ses opéras : il y avait du Barnum dans ce don Juan de coulisse et dans ce *Maître Jacques* de l'art musical, qui était tout à la fois chanteur et compositeur. »

PAUL FOUCHER.

JACQUES (SAINT-), hameau de Suisse, à 2 kilom. S.-E. de Bâle, sur la petite rivière de Byrse. Ce lieu, entouré de vignes, est célèbre par une bataille qu'y soutinrent, en 1444, 1,600 confédérés contre une armée française de 22,000 hommes commandés par le dauphin de France (depuis Louis XI). Cette poignée de héros, après avoir fait des prodiges de valeur, succomba enfin sous les coups d'un ennemi si supérieur en nombre; tous les Suisses périrent sur le champ de bataille, à l'exception de 16 d'entre eux qui cherchèrent leur salut dans la fuite. Cette journée, à laquelle on ne saurait comparer que celle des Thermopyles, entoura d'un tel éclat la valeur des confédérés, que Louis XI, découragé, prit le parti de faire la paix, et que depuis lors la cour de France chercha toujours à avoir des Suisses à sa solde. Un monument commémoratif a été élevé en 1834. C'est une petite tourelle gothique. Une inscription très-simple en décore la face principale, et les autres côtés sont recouverts des écussons des cantons suisses qui combattirent à Saint-Jacques. Les vignobles qui entourent le champ de bataille de Saint-Jacques produisent un vin rouge appelé *schweizerblut*, sang suisse.

JACQUES-DE-COMPOSTELLE (SAINT-), en espagnol *Compostela* ou *Santiago*, ville d'Espagne. V. SANTIAGO.

JACQUES (saint), **le Majeur** ou **l'Ancien**, l'un des douze apôtres, né à Bethsaïde, en Galilée. Fils d'un pêcheur nommé Zébédée et de Marie Salomé, il quitta sa barque et ses filets pour suivre Jésus, parcourut avec lui la Galilée, assista à sa transfiguration sur le Thabor, et l'accompagna au jardin des Oliviers. Après la résurrection, il revint prêcher à Jérusalem, fut signalé par le sanhédrin au tétrarque Hérode Agrippa, et mis à mort vers l'an 44. Suivant une tradition peu conforme aux *Actes des apôtres*, saint Jacques serait allé prêcher l'Evangile en Espagne, et l'on prétendait conserver son corps dans la cathédrale de Compostelle, qui prit le nom de *Saint-Jacques de Compostelle.* L'Eglise célèbre sa fête le 25 juillet.

— Iconogr. Les attributs particuliers des saint Jacques le Majeur sont le bâton de voyage et le bourdon de pèlerin. Il a été représenté par une foule de peintres, notamment par Ribera (musée de Madrid), Murillo (même musée), Macrino d'Alba (musée de Turin), P. Rotari (musée de Dresde), le Titien (musée du Belvédère), le Garofalo (au palais Pitti à Florence), Bonifazio (musée de l'Académie des beaux-arts de Vienne), Albert Dürer (musée des Offices), etc. Les statues de saint Jacques sont nombreuses en Espagne ; il nous suffira de citer celle que Cristobal de Andino a exécutée (1523) pour le couronnement de la haute et superbe grille de la chapelle du connétable, dans la cathédrale de Burgos. D'autres statues ont été sculptées par L. Fayd'herbe (église de Sainte-Gudule, à Bruxelles), van Poucke (église Saint-Jacques, à Gand), Foyatier, C.-A. Le Bourg (église de la Trinité, à Pa-

ris), Domenico d'Auria (église San-Giovanni-a-Carbonara, à Naples), etc. Parmi les gravures, nous mentionnerons celles de Hans Brosamer (1549), du Parmesan, d'Aug. Carrache (1577), de J. Bellangé, de G. Mazza, de N. Bazin (d'après Ph. de Champaigne), de Gasp. Isac, de N.-F. Bertrand (d'après Ch. Le Brun).

L'église de Saint-Antoine, à Padoue, renferme une série de fresques des plus intéressantes, exécutées, de 1376 à 1379, par Altichieri et Jacopo Avanzi, et représentant les sujets suivants : 1° Saint Jacques apparaît en songe à Ramire, roi d'Espagne, et lui annonce qu'il vaincra les Arabes; 2° Ramire fait part de cette nouvelle aux grands de son royaume; 3° Bataille de Ramire contre les Sarrasins; 4° Dispute de saint Jacques avec le mage Hermogène, à Jérusalem; 5° Hermogène invoquant les démons; 6° Saint Jacques ordonnant aux démons de lui apporter Hermogène, qui jette au feu ses livres de magie et se convertit; 7° Prédication de saint Jacques; 8° Saint Jacques conduit au supplice; 9° Le corps de saint Jacques rapporté en Espagne par ses disciples, qui demandent à le déposer dans le château de la comtesse Lupa; 10° Les disciples sont jetés en prison; 11° Ils sont délivrés par un ange, et leurs persécuteurs se précipitent dans l'eau; 12° Des bœufs sauvages traînent le corps de saint Jacques au château de la comtesse Lupa; 13° La comtesse se convertit au christianisme. Ces peintures, dont le style rappelle celui de Giotto, ont été restaurées par Zannoni, en 1771.

Parmi les autres compositions relatives à la vie de l'apôtre, nous citerons : l'*Apparition de la Vierge à saint Jacques le Majeur*, tableau du Poussin (au Louvre); la *Vocation de saint Jacques et de saint Jean*, tableau de Lucio Massari (à la pinacothèque de Bologne); la *Décollation de saint Jacques*, gravé par Gio.-B. Pasqualini, d'après le Guerchin; *Saint Jacques réssuscitant par ses prières un roi et une reine d'Espagne*, gravé par Nic. de Bruyn, d'après Lucas de Leyde (1600).

JACQUES (saint), le **Mineur** (le Jeune) ou le **Juste**, apôtre, cousin de Jésus-Christ par sa mère, Marie Cléophas, frère de saint Simon et de saint Jude. Après la résurrection, il fut choisi par les apôtres pour gouverner l'Eglise de Jérusalem, et en fut le premier évêque pendant vingt-neuf ans. Il fut mis à mort par l'ordre du grand prêtre Ananus, vers l'an 62. Précipité de la terrasse du temple, il eut encore la force de se mettre à genoux et de prier pour ses meurtriers. Un foulon lui fracassa la tête. On a sous son nom une *Epître aux douze tribus dispersées*, qui passe pour un des plus beaux morceaux du Nouveau Testament. L'auteur y insiste sur l'inutilité de la foi sans les actes. On célèbre la fête de saint Jacques le Mineur le 1er mai, en même temps que celle de saint Philippe.

Jacques-de-l'Hôpital (CONFRÉRIE, HÔPITAL ET ÉGLISE DE SAINT-). Dès le IXe siècle, de nombreux pèlerins dévots au culte de l'apôtre saint Jacques se rendaient à l'église édifiée en son honneur, à Saint-Jacques-de-Compostelle. De retour de leur longue pérégrination, ces pieux voyageurs se formaient en confrérie et recevaient même dans leurs rangs les infirmes, les malades, les vieillards hors d'état d'accomplir le voyage, et qui, moyennant certaines aumônes, étaient admis à la communion des prières avec les véritables pèlerins.

Vers 1317, la confrérie, qui jusqu'alors avait tenu ses assemblées dans une des églises paroissiales de Paris, résolut de faire construire une chapelle et un hôpital où l'on recevrait les pèlerins allant à Saint-Jacques-de-Compostelle ou revenant de ce long et pénible voyage, et où seraient hébergés aussi les pauvres voyageurs. Grâce à la générosité de quelques riches confreres et aux libéralités de Charles de Valois, la confrérie put acquérir des terrains situés près de l'enceinte de la ville, vers la porte placée sur le chemin conduisant à Saint-Denis. Le pape donna son autorisation, et la première pierre du nouvel établissement fut posée en grande pompe par la reine Jeanne d'Evreux.

Le XIVe siècle fut l'époque la plus florissante de la confrérie de Saint-Jacques. Au jour de la fête patronale, les confrères se réunissaient, au nombre de 900 à 1,000, et traitaient ensemble des affaires de la confrérie et quelquefois aussi de questions plus importantes; car, à ce moment de l'histoire parisienne, la confrérie semble avoir été l'école où la bourgeoisie s'essayait à la discussion des affaires publiques, sorte de club où se produisirent d'éloquents et virulents tribuns. On sait aussi que ce fut à Saint-Jacques-de-l'Hôpital que fut tenue l'assemblée populaire où le prévôt Marcel ressaisit, pour quelque temps, son influence ébranlée par les intrigues du Dauphin.

La fête religieuse avait toutefois la part principale dans cette réunion des confrères de Saint-Jacques. Elle consistait surtout en une procession magnifique, où leur patron était figuré, dit un auteur du XVIIe siècle, « par un grand faquin (portefaix) vêtu en saint Jacques, marchant avec la contenance d'un crocheteur qui veut faire l'honnête homme. » Ce personnage était habillé « d'un chapeau, bourdon, canebasse (calebasse), et d'une robe à l'apostolique, toute recoquillée, récamée par-dessus d'écailles et de moules de la mer. » La cérémonie se terminait naturellement par un banquet dans les salles de l'hôpital, et, durant tout le repas, le *grand faquin* qui représentait saint Jacques se tenait au haut bout de la table, entre deux hommes chargés de l'éventer respectueusement. Mais il payait cher cet honneur, car, sous prétexte que les saints ne mangent point, il était condamné à regarder les exploits des joyeux convives sans toucher à un plat.

Les comptes de la confrérie de Saint-Jacques, qui sont conservés aux archives de l'assistance publique, donnent sur ce fameux repas des confrères les détails les plus curieux. Toutes les dépenses y sont notées, depuis les gages des cuisiniers et des jongleurs chargés d'égayer la fête, jusqu'au prix des bœufs, des porcs, des œufs, du blé, des fruits, des tonneaux et des queues de vin blanc et de vin vermeil, de vin de Gâtinais, de Saint-Pourçain, de Beaune, de Gascogne; on y voit même figurer le prix de la moutarde, dont les convives faisaient une effrayante consommation : en 1342, il fut acheté 10 setiers de moutarde, coûtant 6 livres parisis, soit environ 400 francs de notre monnaie actuelle!

Mais déjà, à la fin du XVIIe siècle, les pèlerins ne se montraient pour ainsi dire plus sur les chemins. Aussi les revenus de l'hôpital et de l'église, qui devaient primitivement être employés aux usages hospitaliers et aux besoins du culte, servirent de prébende aux chapelains, qui avaient pris le titre de chanoines, et la fondation se trouva ainsi complétement détournée de son but charitable. Après des procès longs et dispendieux, l'hôpital Saint-Jacques fut réuni aux biens de l'ordre de Malte, et plus tard à ceux de l'hôpital des Enfants-Trouvés. Cette derniere réunion n'était pas encore effectuée, quand survint la Révolution, qui supprima l'hôpital.

Les bâtiments de l'hôpital et de la chapelle furent démolis en 1808. Au mois d'août 1840, une fouille faite sur l'ancien emplacement de l'hôpital a mis au jour quatorze statues de pierre d'un très-beau caractère, qui avaient décoré le portail de l'église. Cinq de ces statues sont aujourd'hui au musée de Cluny; les autres ont été détruites ou enfouies de nouveau dans les fondations d'une maison où se trouve établi un grand magasin de nouveautés. (V. sur les statues de saint Jacques une notice très-complète de M. Henri Bordier, insérée dans le XXVIe volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de France*.)

Jacques-de-la-Boucherie (TOUR ET ÉGLISE **Saint-**). Cette église, qui existait à Paris, comme paroisse, dès le commencement du XIIe siècle, présentait un assemblage de constructions et de reconstructions, où l'archéologue pouvait suivre les diverses transformations du style gothique du XIIIe au XVIe siècle. Vendue au moment de la Révolution, elle fut complétement détruite, sauf la tour, qui s'élevait à la droite du portail, et qui, commencée sous le règne de Louis XII, en 1508, avait été terminée en 1522. Après la démolition de l'église, cette tour, spécimen remarquable de l'architecture élégante du XVIe siècle, fut occupée pendant plusieurs années par une fabrique de plomb de chasse. En 1836, elle fut acquise par l'administration municipale et restaurée par l'architecte Balu. Elle fait aujourd'hui l'ornement d'un des plus beaux quartiers du nouveau Paris. Sa plate-forme s'élève à 54 mètres. Elle est ornée de huit gargouilles gigantesques et entourée d'une balustrade à jour. Rien n'égale la richesse sculpturale de ce monument, élégant fouillis de clochetons, de niches, de frontons, de colonnettes, de contre-forts. Dix-neuf statues de 2m,50 de hauteur sont disposées sur les angles. L'angle nord-ouest est occupé par une tourelle contenant un escalier à vis, qui débouche sur la plate-forme, et qui est coiffé d'un clocheton surmonté d'une statue de saint Jacques moderne, l'ancienne ayant été détruite.

Rappelons encore que Blaise Pascal choisit la tour de l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie pour théâtre de quelques-unes de ses expériences sur la pesanteur de l'air. C'est en mémoire de ce fait que la statue de cet illustre penseur a été placée dans l'espace qui existe, au rez-de-chaussée, entre les quatre piliers qui soutiennent la tour.

On peut voir au musée de Cluny divers fragments de colonnes et de monuments funéraires provenant de l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie.

Jacques-du-Haut-Pas (ÉGLISE et HÔPITAL **Saint-**). En 1286, Philippe le Bel, ayant fondé un hôpital à Paris, au milieu du faubourg Saint-Jacques, appela pour le diriger des religieux hospitaliers de l'ordre des pontifes, qui avaient pour chef-lieu l'hôpital de Saint-Jacques-du-Haut-Pas ou Maupas, situé sur l'Arno, dans le diocèse de Lucques, en Italie. L'hôpital du faubourg Saint-Jacques, bâti en dehors de l'enceinte de la ville, non loin de la porte Gibart ou d'Enfer, était destiné surtout à héberger pour la nuit les pèlerins et les voyageurs qui se présentaient devant Paris après la fermeture des portes. Les religieux qui le desservaient lui donnèrent le nom de la maison mère de leur ordre.

En 1566, l'official de Paris érigea en succursale la chapelle de l'hôpital Saint-Jacques-du-Haut-Pas. A cette époque, on avait cessé d'exercer l'hospitalité dans la maison de Saint-Jacques, et cet établissement avait été mis entre les mains du roi; en 1554, il fut destiné, par arrêt du conseil, à recevoir les soldats blessés.

Catherine de Médicis fit transférer, en 1572, à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, les religieux de Saint-Magloire. Des difficultés survenues, au sujet de l'heure des offices, entre ces religieux et les paroissiens, déterminèrent ces derniers à faire bâtir une nouvelle chapelle à côté de l'ancienne. Telle fut l'origine de l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas. L'hôpital et sa chapelle reçurent alors le nom de Saint-Magloire. Un séminaire, dirigé par les pères de l'Oratoire, fut établi en 1618 dans les bâtiments de l'ancien hôpital. Lors de la Révolution, le séminaire des oratoriens fut affecté à l'institution des Sourds-Muets, qui occupe encore le même emplacement. La chapelle du séminaire ne fut démolie qu'en 1823.

Quant à l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, dont la construction avait été commencée en 1584, par les habitants des faubourgs Saint-Jacques et Saint-Michel, elle devint promptement insuffisante, à cause de l'augmentation rapide de la population du quartier. La première pierre d'un édifice plus vaste fut posée le 2 septembre 1630, par Monsieur, frère de Louis XIII. Le 19 juillet 1675, la duchesse de Longueville posa la première pierre de la tour et du portail, dont les plans avaient été donnés par l'architecte Guittard, membre de l'Académie.

Jean Duverger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, célèbre janséniste mort en 1643, et l'illustre astronome Jean-Dominique Cassini, mort en 1718, furent inhumés dans cette église.

Jacques (ORDRE DE **Saint-**), nom donné à un ordre religieux de chevalerie, qui, suivant quelques auteurs, aurait été établi, en 1290, par Florent V, comte de Hollande. Il fut, dit-on, ainsi appelé, parce qu'il était placé sous l'invocation de l'apôtre saint Jacques. Il ne nous est parvenu aucun texte contemporain sur cette institution.

Jacques-de-l'Épée (ORDRE DE **Saint-**), ordre religieux et militaire, établi vers 1170, sous le règne de Ferdinand II, roi de Castille et de Léon, dans le but d'arrêter les incursions des Maures, qui troublaient la dévotion des pèlerinages de Saint-Jacques-de-Compostelle. Des chanoines avaient construit des bâtiments pour recevoir les pèlerins; quelques gentilshommes se joignirent à eux pour veiller à la sûreté des chemins, et de l'union des uns et des autres se forma une association analogue aux ordres de Calatrava et d'Alcantara, qui fut approuvée, en 1175, par le pape Alexandre III. Après le triomphe définitif des chrétiens, les souverains espagnols s'efforcèrent de détruire l'influence politique des chevaliers de Saint-Jacques, et ils y réussirent complétement en 1522, époque à laquelle une bulle du pape Adrien VI réunit la grande maîtrise de l'ordre à la couronne. Depuis ce temps, l'ordre de Saint-Jacques n'est plus qu'un ordre de noblesse, dans lequel on est admis apres avoir fait les preuves requises. Les membres portent pour insignes une epée rouge à pommeau fleurdelisé, qu'ils font broder sur le côté gauche de l'habit, et ils suspendent à un ruban de même couleur un médaillon ovale dont l'intérieur est chargé d'une épée semblable.

Au XIVe siècle, quand le Portugal se sépara de l'Espagne, les gentilshommes portugais qui faisaient partie de l'ordre de Saint-Jacques de l'Epée se constituèrent en un ordre indépendant, qui fut reconnu, en 1320, par le pape Jean XXII. Cet ordre existe encore; mais, depuis 1789, il n'est plus qu'un ordre de chevalerie de mérite. Les membres se divisent en trois classes, grands-croix, commandeurs, chevaliers. Le ruban est violet.

En se rendant indépendant du Portugal, le Brésil en a retenu l'ordre de Saint-Jacques de l'Epée. Seulement, le gouvernement du nouvel empire a ajouté un liséré azur au ruban.

JACQUES DE NISIBE (saint), surnommé **le Grand**, né à Nisibe, sur la frontière de Perse, mort vers 350. Il menait depuis longtemps la vie d'un ascète lorsqu'il fut appelé au siége épiscopal de Nisibe. Il n'en continua pas moins ses excessives austérités, eut à souffrir de la persécution de Dioclétien, assista au concile de Nicée (325) et à celui d'Antioche (341), et, lors du siége de Nisibe par Sapor II, roi de Perse, encouragea, par sa fermeté, les habitants à la résistance. On ignore l'époque exacte de la mort de ce personnage; on sait seulement qu'elle eut lieu sous le règne de l'empereur Constance. Telle est la vie de Jacques de Nisibe, dégagée du tissu de faits incroyables dont les écrivains légendaires se sont plu à l'embellir. On lui a attribué une foule de miracles. Nous n'en citerons qu'un, par lequel on peut juger de tous les autres. Nisibe résistait avec opiniâtreté aux troupes de Sapor, quand le fleuve qui l'arrosait vint à déborder, et renversa une partie de ses murailles. Sa prise paraissait inévitable; les habitants implorèrent auprès de Dieu l'intercession de leur évêque. Ses prières furent si efficaces qu'en peu de jours les murailles furent miraculeusement relevées. Saint Jacques monta lui-même sur les remparts, se montra aux ennemis, repoussa leurs traits par ses paroles, puis il invoqua contre eux l'assistance de Dieu pour les chasser plus promptement. On vit bientôt l'effet de son intercession : une quantité innombrable de moucherons se jeta sur l'armée persane, mit en fureur leurs chevaux et leurs éléphants et força enfin Sapor à lever le siége. L'Eglise romaine célèbre la fête de ce saint le 15 juillet. On a publié, sous le titre de *S. Jacobi episcopi Nisibeni sermones, armenice et latine* (Rome, 1756, in-fol.), un recueil de discours adressés à Grégoire l'Illuminateur.

JACQUES (saint), ermite, Grec d'origine, mort en 866. Il quitta l'état de soldat pour embrasser la vie religieuse, se rendit en Gaule, habita Bourges, puis Vierzon, et finit par se fixer dans un ermitage. La chapelle qu'il y bâtit a donné son nom à La Chapelle-d'Angillon (Cher).

JACQUES Ier, roi d'Aragon, surnommé **le Conquérant**, fils de Pierre II, né à Montpellier en 1208, mort à Xativa en 1276. Agé de cinq ans seulement à la mort de son père (1213), il se vit en butte, durant toute sa minorité, aux entreprises de ses oncles, qui cherchaient à le déposséder. En 1221, il épousa Eléonore, fille du roi de Léon, pour trouver en ce prince un appui contre les entreprises de ses oncles. Il parvint en effet à soumettre tout le royaume à son autorité, tourna alors ses efforts contre les Maures, conquit les îles Baléares, soumit les Maures de Valence au tribut, puis leur enleva définitivement ce royaume (1247), obtint de saint Louis la renonciation à ses droits sur les comtés de Roussillon et de Barcelone, fit rassembler en corps de lois les coutumes de son royaume, organisa l'administration intérieure, et montra non-seulement les capacités d'un capitaine, mais encore les vues profondes d'un politique et les talents d'un administrateur. On lui reprochait, toutefois, son amour des plaisirs et son excessive sévérité. Il eut aussi des torts envers son fils aîné, qu'il voulut déposséder d'une partie de ses Etats en faveur des fils de sa seconde femme Yolande. Ce fils aîné, Alonso, mourut de chagrin (1260). En 1265, Jacques conquit le royaume de Murcie, puis entreprit une expédition en la Palestine; mais sa flotte fut dispersée par une tempête. Il mourut du dépit que lui avait causé sa défaite par les Maures, dans le royaume de Valence. Les écrivains ecclésiastiques font un grand eloge de ce prince, à cause de sa générosité envers les églises. Il a écrit sa propre vie (Valence, 1557).

JACQUES II, dit **le Juste**, roi d'Aragon, né en 1260, mort en 1327. Fils de Pierre III, il succéda à son père comme roi de Sicile (1286), puis, en 1291, à son frère Alfonse, comme roi d'Aragon. Il épousa, en 1295, la fille de Charles II, roi de Naples, et renonça dès lors à la couronne de Sicile, en faveur de son frère Frédéric. Mais un traité fait avec le pape et le roi de Naples, et qui lui concédait la Corse et la Sardaigne, à condition qu'il assurerait la Sicile à son beau-père, l'engagea à faire la guerre à son frère (1298). Après quelques victoires, il se réconcilia avec Frédéric et s'empara par la force de la Corse et de la Sardaigne (1326). Il mourut l'année suivante. Il avait revisé les lois de son royaume, protégé le commerce, les sciences et les lettres et fondé l'université de Lerida (1300).

JACQUES Ier, roi d'Ecosse, né en 1391, mort en 1437. Il était fils de Robert III, qui tenta de le faire passer en France, pour le soustraire aux embûches de son oncle, le duc d'Albany. Pris par les Anglais, le jeune prince fut enfermé à la tour de Londres, où il resta dix-huit ans. Robert III, en apprenant que le seul fils qui lui restât était devenu prisonnier des Anglais, tomba malade de chagrin et mourut peu de temps après. Le duc d'Albany s'empara de la régence et la transmit ensuite à son fils Murdoch; l'un et l'autre ne firent usage du pouvoir que pour s'attacher les nobles en leur faisant toutes les concessions propres à affaiblir le pouvoir royal, et ils se flattaient de pouvoir ainsi monter sur le trône. Mais, après dix-huit ans de captivité, Jacques obtint sa liberté en 1423, moyennant une forte rançon qu'il s'engageait à payer à l'Angleterre. Sa longue captivité, du reste, ne lui avait pas été inutile; car il avait reçu à Londres une instruction bien supérieure à celle qu'il aurait pu recevoir à la cour de son père. Dès qu'il fut reconnu comme roi d'Ecosse, il voulut introduire dans ce pays quelques-unes des institutions qui faisaient la supériorité de l'Angleterre, et les lois sages qu'il promulgua lui gagnèrent bientôt la confiance de son peuple. Mais les nobles se liguèrent contre lui, et comme il sentait sa vie menacée, il se retira dans un monastère de chartreux à Perth. Il fut assassiné par des seigneurs conjurés contre lui et à la tête desquels se trouvaient son oncle, le comte d'Athol, et Robert Graham. Sa femme, Jeanne Beaufort, fit arrêter les principaux conjurés, qui expièrent leur crime par d'atroces supplices. Jacques était un musicien et un poëte distingué. Ses poésies, en dialecte écossais, sont curieuses comme peintures de mœurs. Elles ont été réunies et publiées sous le titre de *Poetical remains of James the first* (Edimbourg, 1783, in-8°).

JACQUES II, roi d'Ecosse, fils du précédent, né en 1430, mort en 1460. Agé seulement de sept ans à la mort de son pere, il fut mis sous la tutelle d'Alexandre Livingston et du chancelier du royaume, William Chrichton. Ces deux seigneurs entrèrent en lutte

contre les Douglas et firent décapiter deux membres de cette puissante famille. A sa majorité, le jeune prince, effrayé des complots d'un autre Douglas, qui visait à usurper la couronne, le fit venir par trahison dans un de ses châteaux et le poignarda de sa propre main. L'héritier de la victime essaya vainement de lutter contre le roi, et dut abandonner définitivement la partie. Cette victoire ne suffit pas à Jacques, il voulut s'attaquer à l'Angleterre, l'éternelle alliée de ses ennemis; mais, après quelques succès, il fut tué par accident devant Roxburg, dont il faisait le siége.

JACQUES III, roi d'Ecosse, fils du précédent, né en 1453, mort en 1488. Il succéda à son père à l'âge de sept ans. Sa minorité fut tranquille, chose assez rare en Ecosse. Dès qu'il eut pris les rênes du gouvernement, il s'abandonna à d'indignes favoris, mécontenta les nobles, dont il attaquait les prérogatives, et réclama cependant le secours de leurs armes contre le duc d'Albany, son frère, devenu son compétiteur et soutenu par l'Angleterre. La noblesse consentit à répondre à son appel, mais après avoir massacré les infâmes favoris du roi. 50,000 Ecossais marchèrent ensuite contre les troupes d'Albany et du duc de Glocester. Pour éviter une effusion de sang, Albany obtint une suspension d'armes, qui fut suivie d'un traité. Il prit alors en main les rênes de l'administration, pendant que son frère Jacques III continuait à s'adonner à son goût pour les plaisirs; mais Albany, ayant renoué ses liaisons avec les Anglais et voyant la défiance qu'il inspirait aux Ecossais, quitta l'Ecosse et alla mourir en France. Délivré de la tutelle de son frère, le roi Jacques recommença à gouverner par ses favoris, paya d'ingratitude les services que lui avaient rendus les nobles, et les poussa enfin par son despotisme à se révolter et à lui opposer son propre fils. Epouvanté au moment de livrer bataille à ses ennemis, près de Beaton's Mill, il s'enfuit, fut précipité de son cheval, transporté dans un moulin, et poignardé par un inconnu (1488).

JACQUES IV, roi d'Ecosse, fils du précédent, né en 1473, mort en 1513. Immédiatement après la mort violente de son père, il fut proclamé roi par les seigneurs assemblés. Allié fidèle de la France, il tenta, avec l'appui de cette dernière puissance, une révolution en Angleterre; mais le peu de sympathie qu'il rencontra chez les Anglais pour le prétendant qu'il voulait substituer à Edouard IV le fit renoncer à ce projet. Il fit la paix avec Henri VII et épousa Marguerite, fille de ce prince. Sous Henri VIII, la guerre éclata entre les deux rois. Jacques envahit l'Angleterre, mais il fut battu et tué dans la sanglante bataille de Flodden, où l'Ecosse perdit ses meilleurs soldats.

JACQUES V, roi d'Ecosse, fils du précédent, né en 1512, mort en 1542. Il n'avait qu'un an et cinq mois à la mort de Jacques IV, et sa mère fut d'abord investie de la régence. Bientôt la régente s'étant remariée avec Douglas, comte d'Angus, voulut associer celui-ci à son pouvoir; mais les nobles s'opposèrent à ses desseins et choisirent pour régent le duc d'Albany, neveu de Jacques III. Le nouveau régent excita de graves mécontentements par quelques mesures violentes, et lorsqu'il voulut faire la guerre à l'Angleterre, les principaux chefs refusèrent de marcher sous ses ordres; il partit alors pour la France, afin d'en ramener des renforts. Pendant son absence, qui dura cinq ans, la reine mère et le comte d'Angus reprirent l'autorité, et l'Ecosse fut livrée à l'anarchie la plus complète. Quand le duc d'Albany revint avec des troupes qui lui étaient fournies par la France, il ne fut pas mieux secondé par les nobles que la première fois, et, découragé par ce second échec, il retourna en France et n'en revint jamais. Le comte d'Angus gouverna alors sous le nom du roi, qui n'avait encore que treize ans et qui, pour échapper à l'étroite dépendance dans laquelle on le retenait, s'enfuit au château de Stirling, où une foule de nobles mécontents allèrent le rejoindre. Parvenu à sa majorité, Jacques V, après avoir fait condamner Angus comme coupable de lèse-majesté et l'avoir ainsi forcé à se réfugier en Angleterre, s'occupa d'abaisser les nobles et de réprimer les désordres qui désolaient l'Ecosse. Il fut l'allié de François Ier, à qui il envoya des troupes pour le soutenir dans sa lutte contre Charles-Quint, et dont il épousa une des filles, Madeleine de Valois; mais cette princesse mourut peu de temps après, et il se remaria avec Marie, fille du duc de Guise, dont il eut Marie Stuart, qui devait être pendant quelque temps reine de France. Henri VIII, roi d'Angleterre, qui était l'oncle de Jacques V et qui avait essayé vainement de lui imposer ses réformes religieuses, lui déclara la guerre; le roi d'Ecosse se disposa courageusement à la lutte; mais, au dernier moment, les nobles qui se trouvaient dans son armée se mutinèrent et mirent bas les armes au premier choc. Il ne put survivre à ce désastre; une sombre mélancolie amena une maladie qui l'emporta quelques jours après la nouvelle qu'on lui avait apportée de la naissance de sa fille.

JACQUES VI et JACQUES VII, rois d'Ecosse. V. JACQUES Ier et JACQUES II, rois d'Angleterre.

JACQUES Ier, roi d'Angleterre (**Jacques VI d'Ecosse**), né à Edimbourg en 1566, fils de Henri Darnley et de Marie Stuart. Roi d'Ecosse dès le berceau après le meurtre de son père et l'abdication arrachée à sa mère (1567), il ne fit que prêter son nom aux actes des divers régents qui se succédèrent jusqu'en 1579, au milieu des troubles religieux et politiques, et abandonna tout le pouvoir à des favoris dès qu'il commença à régner par lui-même. Timide et pusillanime plus qu'une femme, il ne pouvait voir une épée nue sans pâlir, et l'on prétend qu'il devait cette faiblesse de cœur à l'effroi que sa mère, grosse de lui, avait éprouvé en voyant tuer sous ses yeux son favori Rizzio. Quoi qu'il en soit, lorsque Marie Stuart, après sa longue captivité, eut été mise en jugement par ordre d'Elisabeth et décapitée, il ne fit rien pour la venger et renoua même peu après ses relations avec la cour d'Angleterre. Après la mort d'Elisabeth (1603), il fut appelé au trône d'Angleterre comme descendant de Henri VII. Quoiqu'il eût été accueilli avec un assentiment presque universel, il eut à réprimer une conspiration ourdie en faveur d'Arabelle Stuart et dans laquelle se trouva compromis le fameux Walter Raleigh. La *Conspiration des poudres* (v. POUDRES), qui eut lieu en 1605, lui fit courir des dangers plus sérieux. Elle fut découverte à temps par une lettre anonyme qui avait été adressée à lord Monteagle, et dont les historiens du temps racontent que Jacques Ier devina mieux que tout autre le sens un peu mystérieux. Quelque temps après, le Parlement décréta le fameux serment d'allégeance, et le cardinal Bellarmin, ayant publié une dissertation contre ce serment d'allégeance, le roi, pour réfuter Bellarmin, écrivit son *Admonitio regis Magnæ Britanniæ ad principes christianos.* Plus tard il publia contre le même cardinal une diatribe bizarrement appelée *Tortura torti*, parce que Bellarmin avait pris lui-même le nom de *Matthæus tortus*. En général, il était passionné pour la controverse, et il bannit les jésuites du royaume, parce que quelques livres ascétiques publiés par eux lui avaient déplu. Il affichait aussi de grandes prétentions aux qualités d'écrivain et d'orateur; mais son style, surchargé de ces comparaisons pédantes qui étaient alors à la mode, paraîtrait aujourd'hui ridicule. La politique sérieuse l'occupait beaucoup moins que les discussions religieuses ou les questions relatives à ses prérogatives personnelles; il abandonna la grande politique d'Elisabeth, prit une situation sans dignité au début de la guerre de Trente ans et laissa accabler son gendre Frédéric V, roi de Bohême. Protestant, il mécontenta la nation anglaise en recherchant des alliances catholiques et en mariant son fils (depuis Charles Ier) à Henriette de France; roi constitutionnel, il la blessa par ses prétentions à l'absolutisme, par ses prodigalités, par le pouvoir qu'il abandonnait à d'indignes favoris; il l'humilia enfin par les lâchetés de sa politique et par son ineptie. Ses sujets le caractérisèrent par cette épigramme : *Elisabeth fut roi; maintenant Jacques est reine.*

Il mourut en 1625. Comme les empereurs byzantins, comme Henri VIII, il eut de grandes prétentions à la science théologique et composa divers écrits sur cette matière. On a aussi de lui un traité *Contre le tabac;* un autre *Des monarchies libres*, code du pouvoir absolu; *Des loisirs poétiques*, etc. Il fut le premier roi d'Angleterre de la dynastie des Stuarts.

JACQUES II, roi d'Angleterre (**Jacques VII d'Ecosse**), deuxième fils de Charles Ier et de Henriette de France, né en 1633, mort en 1701. Il porta, jusqu'à son avénement au trône, le titre de duc d'York. A la Révolution, après une captivité de deux ans, il réussit à s'évader, s'enfuit en Hollande, entra au service de la France et se distingua sous Turenne. A la Restauration, il fut créé grand amiral du royaume, remporta quelques avantages sur les Hollandais, notamment à Harwick en 1665, mais inquiéta la nation anglaise par sa conversion au catholicisme (1671), par la dureté de son caractère, par ses tendances à l'absolutisme, erreur traditionnelle des Stuarts, et par ses cruautés dans la répression des troubles religieux de l'Ecosse, où il renouvela les horreurs de l'inquisition. Mais ce fut en vain que les Communes espérèrent l'écarter par le *bill d'exclusion*, qui déclarait inhabile à régner tout prince de la religion catholique; il succéda sans opposition à son frère Charles II (1685).

Après avoir dompté la révolte du comte d'Argyle et du duc de Monmouth, qu'il fit décapiter, il modifia la constitution anglaise dans le sens de l'absolutisme, fit tous ses efforts pour donner la suprématie au catholicisme, exerça, à l'aide de l'infâme Jeffries, une cruelle persécution, blessa enfin par une série de mesures irritantes la nation anglaise dans ce qu'elle a de plus cher après ses intérêts commerciaux, sa liberté et sa foi. Une opposition formidable s'éleva contre lui dans le clergé anglican, dans la noblesse et dans le peuple; de nouveaux actes de despotisme portèrent au comble l'irritation, et enfin les mécontents appelèrent en Angleterre Guillaume d'Orange, stathouder de Hollande et gendre du roi, qui débarqua à Torbay (1688) et marcha sur Londres, où il fit une entrée triomphale. Jacques s'enfuit en France, pendant que son rival était proclamé roi. Il fit l'année suivante une tentative en Irlande avec les secours que lui fournissait Louis XIV, obtint d'abord quelques succès, mais fut complétement vaincu par Guillaume sur les bords de la Boyne (1690). Après la défaite de la flotte française à La Hogue (1692), il renonça à l'espoir de remonter sur le trône, et passa le reste de ses jours au château de Saint-Germain-en-Laye, où il mourut. Il avait écrit des *Mémoires* qui ont été détruits.

Jacques II, drame en cinq actes et en prose, de E. Vanderburch (Comédie-Française, 13 juillet 1835). Si l'intérêt manque à ce drame, ce n'est pas faute d'événements accumulés. On voit au premier acte la mort de Charles II; au second, la rébellion de Monmouth contre Jacques II; au troisième, la défaite et l'arrestation de Monmouth; au quatrième, le supplice du malheureux prisonnier; au cinquième, la chute de Jacques II et la proclamation de Guillaume d'Orange comme roi d'Angleterre. Toutes ces péripéties se déroulent, sans autre lien que l'ordre des temps. L'auteur, qui avait composé sa pièce en 1830, l'avait bourrée d'allusions politiques concernant la révolution de Juillet; mais comme son drame, arrêté par la censure, ne vit le jour qu'en 1835, et encore par suite d'un jugement qui en ordonna la représentation, la plupart des finesses furent perdues et il n'est resté qu'une pièce assez froide. Des détails et des mots piquants l'ont sauvée d'un naufrage complet.

JACQUES III (Jacques-Edouard STUART), plus connu en France sous le nom de **Chevalier de Saint-George**. V. STUART.

JACQUES DE BOURBON, comte de la Marche, roi de Naples, mort en 1438. Il prit part à la bataille de Nicopolis (1396), où il fut fait prisonnier par les Turcs, recouvra la liberté avec Jean de Nevers, revint en France, tomba entre les mains des Armagnacs au siége du Puiset (Beauce), et fut relâché à la paix de 1412. Ce prince, qui ne manquait pas de courage, mais qui était dépourvu de toute élévation d'esprit, épousa en secondes noces, en 1415, Jeanne II de Naples, devenue fameuse par le scandale de sa conduite. Désireux d'avoir le titre de roi, il se rendit à Naples, et à peine son union fut-elle contractée qu'il fit arrêter Pandolfello Alopo, le favori de sa femme. « Il lui arracha, par la torture, dit Sismondi, l'aveu de ses relations précédentes avec Jeanne et le fit périr par un supplice cruel et ignominieux. Il retint ensuite la reine dans une espèce de captivité, éloignant d'elle ses sujets et ses ministres, et partageant avec les Français qu'il avait amenés tous les emplois du gouvernement. Après avoir supporté cette reclusion un peu plus d'une année, Jeanne fut délivrée du joug de son mari, le 13 septembre 1416, par une émeute du peuple de Naples. » Forcé de rendre le pouvoir à la reine, il fut bientôt après arrêté par ordre d'un nouvel amant de cette Messaline et ne recouvra la liberté que grâce à l'intervention du pape. Bientôt après, il dut quitter le royaume de Naples, revint en France et entra dans un couvent de franciscains à Besançon, où il termina sa vie.

JACQUES Ier, empereur d'Haïti. V. DESSALINES.

JACQUES ou **JAYME**, nom de plusieurs rois de Majorque. V. JAYME.

JACQUES (Jacques), poëte français du XVIIe siècle, né à Embrun (Dauphiné). Il fut chanoine de l'église métropolitaine de sa ville natale. Jacques nous a laissé quatre volumes de poésies; le plus connu est le *Faut mourir*, dont nous avons rendu compte. On lui doit aussi : l'*Amy sans fard qui console les affligés* (Lyon, 1664, in-12); le *Médecin libéral qui donne gratis des remèdes salutaires contre les frayeurs de la mort*, *troisième partie du Faut mourir* (Lyon, 1666, in-12); le *Démon travesti découvert et confus* (Lyon, 1673, in-12). Saint-Marc, dans son édition de Boileau, lui attribue la *Passion de Jésus-Christ*, en vers burlesques. A l'en croire, cet étrange ouvrage faisait partie de la bibliothèque Bleue; il ne nous est point connu autrement. Jacques était un bonhomme de chanoine, pas grand clerc ni grand poëte, mais franc et loyal, qui n'avait de *double que son nom*, selon sa propre déclaration.

JACQUES (Matthieu-Joseph), théologien et mathématicien français, né à Arc-sous-Montenot (Franche-Comté) en 1736, mort à Lyon en 1821. D'abord vicaire de campagne, il devint ensuite professeur de mathématiques et de philosophie au collége de Lons-le-Saunier, puis obtint au concours une chaire de mathématiques au collége de Besançon, envoya à d'Alembert un mémoire sur une découverte qu'il avait faite touchant les propriétés des lignes courbes, ce qui lui valut des éloges de cet illustre savant, et fut nommé membre de l'Académie de Besançon en 1773. Deux ans plus tard, Jacques était appelé à succéder à Bullet comme professeur de théologie à l'université de cette ville. Lorsque la Révolution éclata, il se réfugia en Suisse, donna des leçons particulières et, de retour en France en 1801, il alla habiter Paris, où il publia divers ouvrages. De 1810 à 1820, l'abbé Jacques professa la théologie à la Faculté de Lyon, dont il devint doyen. Il fut frappé de cécité vers la fin de sa vie. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages et de mémoires, parmi lesquels nous citerons : *Prælectiones theologicæ* (Besançon, 1781); *Preuves de la vérité de la religion catholique* (Neuchâtel, 1793); *Nouvelle grammaire allemande* (1795); *Démonstration simple et directe des propriétés des parallèles rencontrées par une sécante* (1804); *Moyen peu dispendieux et généralement applicable de mettre les enfants en état de traduire la plupart des auteurs latins à l'âge où l'on a coutume de les envoyer aux premières écoles de latinité* (1805); les *Traits les plus intéressants de l'histoire ancienne et de l'histoire romaine* (1820, 2 vol. in-12).

JACQUES (Henri-Joachim), historien et littérateur allemand, né à Bamberg en 1777, mort en 1848. Il fut directeur de la bibliothèque de sa ville natale. On lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Histoire de Bamberg* (Bamberg, 1806-1809, 4 vol.); *Panthéon de la littérature de Bamberg* (1812-1815); *Panthéon des gens de lettres de la principauté de Bamberg* (1822-1825); *Voyages en France, en Angleterre, etc.* (Weimar, 1822-1826); *Histoire des peintures des cloîtres* (1826-1827); *Galerie des cloîtres d'Allemagne* (1831-1832); *Examen rétrospectif des différentes bibliothèques d'Europe*, etc.

JACQUES (Nicolas), peintre en miniature français, né à Jarville, près de Nancy, en 1780, mort à Paris en 1844. Elève de David, il débuta par des tableaux d'histoire qui n'ont pas laissé de traces et qui, cependant, présageaient, d'après Delécluze, un brillant avenir. Mais la misère ne lui permit pas de se livrer plus longtemps à la grande peinture. Il chercha son gagne-pain dans la miniature, dont Isabey lui enseigna le métier. Ses premiers travaux furent remarqués comme ils le méritaient, et Jacques acquit bientôt une notoriété véritable dans le monde des princes et des riches. L'impératrice Joséphine, la reine Hortense, Bernadotte, la princesse Borghèse, etc., vinrent poser devant lui. Sous les Bourbons, la vogue de Jacques fut moins grande; mais elle fut à son apogée sous Louis-Philippe. Parmi les innombrables miniatures qu'il a peintes, il en est dont la forme et le modèle ont des qualités vraiment sérieuses et très-rares en ce genre. Tels sont les portraits de *Louis-Philippe*, du *Duc d'Orléans*, de *Mlle Mars*, de *Benjamin Constant* (gravé par Lorichon), de *Cuvier*, de *Cherubini*, etc.

JACQUES ou **GIACOMO** (Luigi MAROCCO, en religion le P.), franciscain italien, né à Poirino, près de Turin, en 1808. Il était, depuis 1852, administrateur de la paroisse de la Madone des Anges à Turin, lorsqu'il fut appelé à assister aux derniers moments de l'illustre comte de Cavour, qui l'avait pris pour confesseur. Le P. Jacques, qui, quoique prêtre, n'en est pas moins un esprit libéral et un patriote, s'empressa d'accourir auprès du plus grand homme d'Etat de l'Italie moderne. Sa conduite toute chrétienne excita à la cour de Rome une violente irritation. « Appelé auprès du pape, dit M. Vapereau, il fut reçu avec froideur par le souverain pontife, interrogé par le saint office, qui essaya en vain de lui faire déclarer que le moribond avait signé un acte de rétractation, et il se borna à répondre que son pénitent était mort chrétiennement. » De retour à Turin, le P. Jacques, par ordre supérieur, fut suspendu *a divinis*, et le général de son ordre, le P. Bernardino, lui enleva l'administration de sa paroisse. En réponse à cet acte d'intolérance, le gouvernement italien donna au confesseur du comte de Cavour une pension de 1,000 francs et la croix des Saints-Maurice-et-Lazare.

JACQUES (Amédée-Florent), philosophe français, né à Paris en 1813, mort à Buenos-Ayres en 1865. Il était fils d'un peintre miniaturiste. Admis à l'Ecole normale supérieure en 1832, il en sortit agrégé de philosophie, devint successivement professeur à Douai, à Amiens, à Versailles, au collége Louis-le-Grand à Paris, passa, en 1837, son doctorat avec une thèse intitulée *Platonica idearum doctrina*, et fut nommé, en 1842, maître de conférences pour la philosophie à l'Ecole normale. En 1847, Amédée Jacques prit part à la fondation de la *Liberté de penser*, revue philosophique dont il devint le directeur et dans laquelle il a publié un grand nombre d'articles extrêmement remarquables par la hardiesse des vues, l'élévation, la netteté et le libéralisme des idées. Un de ses articles sur le catholicisme le fit suspendre, en 1850, par le conseil supérieur de l'instruction publique, de ses fonctions universitaires. Amédée Jacques, dégagé de toute attache, continua à défendre de sa plume virile les droits de la conscience et la liberté jusqu'au coup d'Etat du 2 décembre 1851. Forcé, comme tant d'autres vaillants esprits, de quitter alors la France, il se rendit dans l'Amérique du Sud, à Montevideo, où, sur la recommandation de M. de Humboldt, il obtint une chaire à l'université de cette ville. Quelque temps après, il fut appelé à Buenos-Ayres pour diriger le Collége national, destiné à régénérer dans ce pays l'instruction publique. Cette utile institution n'ayant pu prospérer faute d'éléments suffisants, Jacques quitta Buenos-Ayres, fit diverses excursions scientifiques dans l'Uruguay et devint enfin directeur du cadastre dans la république Argentine.

Une mort prématurée emporta ce républi-

cain et ce libre penseur, aussi rémarquable par ses talents que par la pureté et la dignité de son caractère.

Outre ses articles dans la *Liberté de penser*, Amédée Jacques a publié : des articles dans la *Revue de Paris* et dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques;* en collaboration avec E. Saisset et Jules Simon, un *Mémoire sur le sens commun* (1841); un *Manuel de philosophie à l'usage des colléges* (1847); la relation d'un de ses voyages sous le titre de *Excursion au rio Salado et dans le Chaco* (1857). Enfin, on lui doit de bonnes éditions des *Œuvres philosophiques de Fénelon* et des *Œuvres de Leibnitz* (2 vol.), avec une introduction pleine de vues nouvelles.

JACQUES (Frère), lithotomiste français. V. BAULOT.

JACQUES (Cousin), pseudonyme de l'auteur dramatique BEFFROY DE REIGNY.

JACQUES CŒUR, argentier de Charles VII. V. CŒUR.

JACQUES DE VORAGINE ou **VARAGINE**, dominicain et prélat italien, auteur de la *Légende dorée*. V. VORAGINE.

JACQUES DE VITRY, prélat et historien. V. VITRY.

JACQUES BONHOMME, nom donné par dérision au peuple français, pour désigner la patience niaise avec laquelle il s'est longtemps laissé exploiter par ses seigneurs féodaux. Du reste, cette expression sarcastique a été inventée par les exploiteurs eux-mêmes, qui trouvaient drôle de se moquer ainsi de leur victime. Ce nom dérisoire remonte au règne du fou Charles VI. A cette époque, quand un gentilhomme, imitant les folles prodigalités des gens de cour, avait épuisé toutes ses ressources, il rassurait ses créanciers et lui-même en disant : « Jacques Bonhomme payera tout. » Cependant, tout prend fin, même la patience des plus patients, et un jour vint où Jacques Bonhomme cessa de mériter le surnom dont on l'avait affublé et fut traité par ses maîtres de buveur de sang. Jacques Bonhomme essaya la jacquerie, qui ne lui réussit pas; longtemps après, il essaya la grande Révolution, qui ne fut pas complétement perdue.

M. Augustin Thierry a écrit, en 1820, dans le *Censeur européen*, l'*Histoire véritable de Jacques Bonhomme d'après des documents authentiques*. C'est le récit véridique des naïvetés, des misères et des défaites de Jacques Bonhomme jusqu'à ces derniers temps. Depuis, Jacques Bonhomme, quelquefois vainqueur de ses oppresseurs, plusieurs fois vaincu, moins par eux que par ses propres inconséquences, a cependant pris une grande avance : il a contracté l'habitude de la réflexion. S'il continue à réfléchir, les oppresseurs n'ont qu'à se bien tenir; Jacques serait bien capable de rentrer dans ses biens, car à Jacques ce n'est pas l'esprit qui a jamais manqué.

Jacques le Fataliste, roman de Diderot (1774). Génin a été sévère pour ce petit chef-d'œuvre qu'il qualifie « d'histoires enfilées les unes au bout des autres. » On n'y trouve pas, en effet, l'unité d'action chère aux classiques; mais l'unité du but n'est-elle pas suffisante? Comme Voltaire avait raillé, dans *Candide*, le système de l'optimisme, Diderot voulut rire un peu des fatalistes, et il nous a présenté ses idées sous la forme enjouée de conversations entre Jacques et son maître le capitaine. Tous deux voyagent; en quel pays? N'importe où. Par un trait d'humour emprunté à Sterne, Diderot laisse dans le vague les questions de lieu et de temps. Jacques est un babillard dont son maître s'amuse; il croit que tout ce qui arrive devait arriver, que c'était écrit sur le grand rouleau. Aussi ne se presse-t-il jamais ni de finir ses contes ni de faire son service; qu'importe, en effet, qu'il se hâte, s'il est écrit qu'il ne pourra pas achever sa narration, ou que le dîner ne doit pas être prêt? Son maître lui fait commencer l'histoire de ses amours, mais dix aventures et vingt récits viennent à la traverse. Bien de la verve et bien de l'esprit sont dépensés dans ces incidents : l'histoire de Justine, si peu cruelle envers un camarade de Jacques; celle du voyage qu'il fait au bois avec dame Marguerite et son retour au moulin avec dame Suzanne, sans compter le joli épisode du marquis des Arcis et de Mme La Pommeraye, narré par une hôtesse babillarde, et qui forme un petit roman intercalé au milieu des autres. Dans les premiers chapitres, Jacques a raconté comment il acheta une paire de jarretières pour Denise, l'objet de ses véritables amours; il ne les lui attache qu'au dernier chapitre, en l'épousant. Tout cela est écrit sans prétention, d'une plume alerte; la plupart des récits sont un peu vifs et choqueraient dans un écrivain contemporain; mais Diderot écrivait pour les lecteurs de son temps. On reconnaît, d'ailleurs, la touche du maître dans quelques tableaux ébauchés d'une façon pittoresque, dans les aperçus rapides qui décèlent l'observation la plus pénétrante. *Jacques le Fataliste* a été souvent réédité.

Jacques, roman par G. Sand (Paris, 1834). Jacques a aimé déjà plusieurs fois, et toujours il a été trompé; il ne croit donc plus à la fidélité éternelle, mais cela ne l'empêche pas de croire encore à l'amour; seulement, ce qu'il lui demandera cette fois, ce n'est pas la fièvre, l'ivresse des sens, c'est le bonheur. Il croit trouver tout cela dans Fernande, une ingénue de seize ans, et ils se marient. La joie de Jacques s'obscurcit bientôt d'un voile de mélancolie, que Fernande ne peut parvenir à déchirer. C'est que son mari a des souvenirs; qu'il fait des comparaisons et se rappelle des joies plus fortes. Jacques fait venir auprès de lui Sylvia, sa sœur, dans l'espoir que celle-ci distraira Fernande, et, à la suite de Sylvia, vient son amoureux, Octave. Celui-ci demande à Fernande d'intervenir pour lui auprès de celle qu'il aime et qui le fuit. Fernande, ignorante du danger, joue avec le feu, a de longs entretiens avec Octave, se trouve séduite par sa bonne grâce, qu'elle compare mentalement au caractère morose de Jacques. Octave, de son côté, s' perçoit que cet amour idéal, à la recherche duquel il consumait sa vie depuis si longtemps, il l'a sous la main, et que, pour en jouir, il ne lui faut qu'un peu d'audace et de bonheur. En vain Fernande résiste, la passion l'emporte. C'est alors que Jacques, comprenant qu'il est lui-même la cause de ses malheurs domestiques, et que, désormais, il n'a plus rien à espérer du cœur de Fernande, va trouver Octave, et, au lieu de se venger, lui fait seulement promettre de rendre Fernande heureuse. Puis, ne voulant pas faire un demi-sacrifice, pour assurer et légitimer leur avenir, il se tue froidement.

« Je ne crois pas, dit Gustave Planche, qu'il y ait beaucoup de poëmes comparables à celui-ci... L'idée générale qui a présidé à toute la conception, c'est l'abandon et l'infidélité offrant à une belle âme l'occasion d'une lutte sublime et d'un renoncement surhumain... Si jamais donnée fut hardie, c'est à coup sûr celle de Jacques; si jamais donnée fut menée à bonne fin, c'est à coup sûr celle de ce livre. Comme un fruit mûr et savoureux, la pensée première a livré tout ce qu'elle contenait. Le dessin était beau; l'édifice n'a point trompé l'ambition de l'architecte. Le style de *Jacques* obéit à la pensée et ne la gouverne jamais; il est, comme celui d'*Indiana*, de *Valentine* et de *Lélia*, abondant, pittoresque, ingénieux, simple et hardi... C'est comme une lampe d'albâtre qui laisse entrevoir la lumière intérieure. »

JACQUET s. m. (ja-kè — dimin. du nom propre *Jacques*). Jeu de hasard et de combinaison qui n'est autre chose que celui du gammon légèrement modifié.

— Mamm. Nom vulgaire de l'écureuil en Normandie.

— Loc. prov. *Se lever dès le potron-jacquet*, Se lever de très-bonne heure. ‖ On trouve aussi PATRON-JACQUET et POTRON ou PATRON-MINET. Ces locutions ont fort embarrassé les philologues. Génin croit que *patron* est une forme fautive, et que *potron* ou *poltron* signifie le petit d'un animal, du vieux français *poultre*, cavale. Il conclut de là que *potron-jacquet* ou *minet* signifie petit de l'écureuil ou du chat, et *se lever dès le potron-jacquet* ou *minet*, se lever en même temps, d'aussi grand matin que le petit de l'écureuil ou du chat.

JACQUET (Matthieu), sculpteur français, né à Fontainebleau vers 1550, mort vers 1610. Il travailla avec son père, Antoine Jacquet, sculpteur de mérite, à l'église Saint-Gervais, dont « le pendentif est un chef-d'œuvre de Jacquet, » au dire de Sauval et de tous les historiens de Paris. Il fut ensuite employé aux décorations de Fontainebleau, et entreprit, vers 1594, la fameuse cheminée, qui paraît être son principal ouvrage. Cette cheminée, qui lui coûta cinq années de travail, fut démolie en 1725; mais on en retrouva les pièces en 1835. La *Statue équestre de Henri IV* servit à décorer la cheminée de la chambre dite de saint Louis; le bas-relief, représentant la *Bataille d'Ivry*, qui l'accompagnait, fut transporté au musée du Louvre, et le reste forme encore aujourd'hui la magnifique cheminée de la salle des Gardes.

JACQUET (Jean-Claude), pamphlétaire français, né à Lons-le-Saunier vers 1730, mort à une époque incertaine. Avocat, puis lieutenant particulier au bailliage de sa ville natale, il se maria richement et voyait s'ouvrir devant lui un brillant avenir lorsque, poussé par son goût pour les dissipations de tout genre, il se ruina, commit des actes d'indélicatesse qui le forcèrent à se démettre de sa charge et à quitter son pays natal. Jacquet se rendit alors à Paris, où il obtint la place d'inspecteur de la librairie étrangère et prit le nom de **La Doye**. Quelque temps après, tombé à l'état d'agent de police, il se rendit en Hollande, où il prit part à l'arrestation de Mirabeau, puis fut chargé, par le ministre Maurepas, d'aller en Angleterre pour empêcher la circulation d'un libelle contre la reine. Convaincu d'être lui-même l'auteur du libelle qu'il avait dénoncé, Jacquet fut condamné à une détention perpétuelle et jeté à la Bastille (1781). Il passe pour avoir écrit divers pamphlets anonymes publiés contre la cour, de 1775 à 1780.

JACQUET (Louis), littérateur français, né à Lyon en 1732, mort en 1793. Il entra, en 1749, dans l'ordre des jésuites, enseigna les humanités et la rhétorique au collége de Dôle, devint, après la suppression de son ordre, chancelier de l'église Saint-Jean, puis se fit recevoir avocat et exerça cette profession tout en se livrant à la culture des lettres. Il devint, en 1760, membre de l'Académie de Lyon, et il travaillait à un important ouvrage sur l'origine du langage, des arts et de la société, lorsqu'il mourut, près de Lyon, à la campagne où il s'était retiré au début de la Révolution. Louis Jacquet était un grand admirateur de J.-J. Rousseau, avec qui, du reste, il avait plusieurs traits de ressemblance. Ses ouvrages se font remarquer par la force et l'originalité des idées, par un style net et précis. Nous citerons parmi ses écrits : *Parallèle des ouvrages grecs et français* (1762, in-12); la *Candeur et la franchise ne sont-elles pas communément plus utiles dans le maniement des affaires que la ruse et la dissimulation?* (1760); le *Désir de perpétuer son nom et ses actions dans la mémoire des hommes est-il conforme à la nature et à la raison?* (1761); les *Lois somptuaires conviennent-elles aux monarchies?* (1769). Ces trois derniers écrits sont des discours qui ont été couronnés, les deux premiers par l'Académie de Besançon, le troisième par l'Académie de Lyon.

JACQUET (Eugène-Vincent-Stanislas), orientaliste belge, né à Bruxelles en 1811, mort à Paris en 1838. Envoyé tout enfant en France, où il devait passer sa vie, il fit de brillantes études au collége Louis-le-Grand, puis apprit successivement le chinois, le sanscrit, l'arabe, le persan et le turc en suivant les leçons d'Abel de Rémusat, de Chézy, d'Eugène Burnouf, de Silvestre de Sacy et d'Amédée Jaubert. Son étonnante facilité à apprendre, sa rare intelligence, lui attirèrent la sympathie et bientôt même l'admiration de ses maîtres. Reçu membre de la Société asiatique en 1829, il en devint aussitôt un des membres les plus actifs, et publia, dans le journal de cette société, un grand nombre d'articles qui fondèrent sa réputation dans le monde savant. Travailleur infatigable, Eugène Jacquet joignit à l'étude des principaux idiomes de l'Orient celle de la géographie, de l'histoire, des inscriptions, de la paléographie, de la numismatique, de l'ethnographie, etc. Ses travaux incessants, l'état de gêne dans lequel il vivait, altérèrent profondément sa santé, et le jeune savant fut emporté à vingt-sept ans par une maladie de poitrine. Jacquet n'a laissé aucun ouvrage de longue haleine; presque tous ses écrits sont contenus dans le *Journal asiatique* de 1831 à 1838. Nous nous bornerons à citer : *Considérations sur les alphabets des Philippines; Mélanges malais, javanais et polynésiens; Notice sur les accouchements au Japon; Observations grammaticales sur un spécimen du dialecte abyssin du Tigre; Description des îles Trapo et Traponée; Eclaircissements sur la mappemonde chinoise; Notice sur la collection des médailles bactriennes et indo-scythiques rapportées par le général Allard;* l'*Episode de Viçvamitra*, traduit en français, etc.

JACQUIER (François), mathématicien français, né à Vitry-le-François en 1711, mort en 1788. Il entra dans l'ordre des minimes, passa en Italie, fut d'abord chargé du cours d'Ecriture sainte au collége de la Propagande et ensuite de celui de physique expérimentale; enfin, il devint professeur de mathématiques au collége Romain. Il était membre des principales sociétés savantes de l'Europe. Ses principaux ouvrages sont : *Isaaci Newtoni philosophiæ naturalis principia mathematica* (Genève, 1739-1742); *Elementi di perspettiva secondo i principi di Taylor* (1755); *Eléments de calcul intégral* (1768); *Trattato intorno la sphera* (1775). Son traité de perspective contient une démonstration élégante de ce beau théorème que Newton s'était borné à énoncer dans son *Enumeratio linearum tertii ordinis*, savoir, que toutes les courbes du troisième ordre peuvent être considérées comme les projections perspectives de trois d'entre elles. Nicole avait déjà précédemment donné une démonstration analytique de ce théorème.

JACQUIER (Nicolas), médecin français, né à Troyes en 1790, mort à Ervy (Aube) le 13 octobre 1859. Il sortait d'une famille dont plusieurs membres avaient suivi la carrière médicale; après de brillantes études à Troyes et à Paris, il suivit les cours de médecine dans cette dernière ville, prit le diplôme de docteur en 1813, et fit, comme chirurgien militaire, la campagne d'Allemagne, puis celle de France. Licencié en 1814, il se fixa à Troyes, où il devint chirurgien de l'Hôtel-Dieu; par la suite, il alla habiter Ervy. C'est dans cette retraite qu'il traduisit, du latin et de l'anglais, plusieurs ouvrages de médecine et adressa fréquemment des articles aux journaux de Paris, principalement au *Bulletin de thérapeutique*. Mais c'est surtout à l'orthopédie que Jacquier a attaché son nom d'une manière impérissable; lié d'amitié avec le fondateur du célèbre établissement de Morley, François Humbert, dont le génie inventif créait les plus précieuses machines pour le redressement des difformités, il reçut de son confrère les observations recueillies à Morley. Il se mit alors à rédiger une suite de travaux dont les principaux sont : *De l'emploi des moyens mécaniques et gymnastiques dans le traitement des difformités du système osseux* (1831-1835, 4 vol. in-8° et 3 vol. in-4°), ouvrage aussi savant que complet, où se trouve développée une nouvelle méthode de traitement, celle de la pression substituée à l'extension; *Essai et observations sur la manière de réduire les luxations spontanées ou symptomatiques de l'articulation ilio-fémorale; méthode applicable aux luxations congénitales et aux luxations anciennes par cause externe* (1838, in-8°), remarquable traité qui fut honoré par l'Académie des sciences d'un prix de 3,000 francs en 1836, continué en 1837. L'Institut venait de ratifier ce progrès immense en orthopédie, auquel on se refusait d'abord de croire, la réductibilité des luxations anciennes et congénitales. En dehors des découvertes qui y sont exposées, cet ouvrage se distingue par un style nerveux, concis et élégant à la fois, dont pourrait s'honorer plus d'un médecin resté célèbre. Quelques brochures, sorties de la plume du docteur Jacquier, quoique signées Humbert, pour défendre leur propriété scientifique, sont écrites avec une vivacité et un talent qui, en toute autre matière, eussent valu à leur auteur une certaine renommée. Nous citerons encore de lui : *Dissertation sur le goître* (1813), sa thèse de doctorat, et *Du suicide par strangulation sans suspension* (1851), mémoire intéressant sur une question controversée. Il a laissé, en outre, plusieurs ouvrages manuscrits, dont la publication est entreprise par son petit-fils. Ce savant docteur, qui fuyait les honneurs et le bruit et n'a pas joui de son vivant, pour ce motif, de toute la renommée qu'il méritait, était lié avec Gall, Percy, Portal, Gerdy, etc. Les Académies de médecine et de chirurgie de Montpellier, de Strasbourg, de Lyon, de Dresde, de Madrid, etc., le comptaient au nombre de leurs membres.

JACQUIN ou **JAQUIN** (Armand-Pierre), écrivain français, né à Amiens en 1721, mort vers 1780. C'était un chapelain de la cathédrale d'Amiens, qui devint historiographe du comte d'Artois. Ses principaux écrits sont : *Entretiens sur les romans, ouvrage moral et critique, dans lequel on traite de leur origine et de leurs différentes espèces, tant par rapport à l'esprit que par rapport au cœur* (Paris, 1754, in-12); *Discours sur la connaissance des talents* (Paris, 1760, in-12; 1771, 4e édit.).

JACQUIN (Nicolas-Joseph, baron), botaniste hollandais, né à Leyde en 1727, mort en 1817. Il suivit, à Paris, les cours de Bernard de Jussieu, fut chargé par le gouvernement autrichien de parcourir les Antilles et l'Amérique du Sud, pour y recueillir des plantes destinées à enrichir les jardins botaniques de Vienne et de Schœnbrunn, accomplit cette mission avec succès (1755-1763), devint professeur à Chemnitz, puis à Vienne, et reçut, en 1806, le titre de baron. La botanique lui doit la découverte de cinquante nouveaux genres. Linné a donné son nom, *Jacquinia*, à un genre de la famille des sapotillées. Il a laissé de bons ouvrages, parmi lesquels on cite : *Selectarum stirpium americanarum historia* (Vienne, 1763, in-fol., avec 183 pl. coloriées); *Hortus botanicus vindobonensis* (1771, in-fol., 300 fig.); *Floræ austriacæ* (1773-1777, in-fol., 500 pl.); *Icones plantarum rariorum* (1781-1794, 14 vol. in-fol., 100 pl.); *Plantarum rariorum horti cæsarei Schœnbrunnensis descriptiones et icones* (1797-1804, 9 vol. in-fol.). — Son fils, Joseph-François JACQUIN, a été professeur de chimie à l'université de Vienne. On lui doit des *Etudes sur l'histoire naturelle des oiseaux* (Vienne, 1784, in-4°) et un *Traité de chimie générale et médicale* (Vienne, 1793, 2 vol. in-8°).

JACQUINET (Paul), littérateur français, né en 1815. Il remporta le prix d'honneur de rhétorique au concours général de 1834, fut admis, l'année suivante, à l'Ecole normale supérieure, puis devint professeur à Reims et au collége Louis-le-Grand à Paris. Attaché à l'Ecole normale en 1842, il a été successivement, dans cet établissement, maître de conférences, directeur des études littéraires (1851) et professeur de littérature latine (1852-1857). En 1863, M. Jacquinet s'est fait recevoir docteur ès lettres avec deux thèses, l'une intitulée : *F. Baconi de re litteraria judicia* (in-8°), l'autre : *Des prédicateurs du* XVIIe *siècle avant Bossuet* (in-8°). Cette dernière a été couronnée par l'Académie française en 1864. On a, en outre, de ce professeur une traduction des dix premiers livres d'Aulu-Gelle, publiée dans la collection Nisard.

JACQUINIE s. f. (ja-ki-nî — de *Jackin*, botan. autrichien). Bot. Genre d'arbrisseaux, rapporté, suivant les divers auteurs, à la famille des myrsinées ou à celle des théophrastées, et comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale. On dit aussi JACQUINIA et JACQUINIER s. m. ‖ Syn. de TRILIX, autre genre de plantes.

— **Encycl.** Les *jacquinies* sont des arbres et des arbrisseaux, à feuilles simples, entières, alternes, opposées ou verticillées; les fleurs sont petites, ordinairement disposées en grappes terminales; le fruit est une baie sèche et globuleuse. Ces végétaux sécrètent un suc laiteux. On en connaît une dizaine d'espèces, qui croissent dans les régions chaudes de l'Amérique. La *jacquinie armillaire* est un arbrisseau à fleurs blanches, exhalant une odeur très-agréable, analogue à celle du jasmin; ses baies, d'un beau rouge, servent aux naturels à faire des bracelets dont se parent les jeunes filles et même quelques jeunes gens. Plusieurs espèces de *jacquinies* ont des fleurs orangées. Ces végétaux

sont assez fréquemment cultivée dans nos serres chaudes.

JACQUINOT (Charles-Claude, baron), général français, né à Melun en 1772, mort à Metz en 1848. Lieutenant en 1791, il prit successivement part aux batailles de Valmy, de Jemmapes, d'Arlon, de Fleurus, d'Austerlitz, d'Iéna, où il fut blessé à la tête de son régiment de chasseurs, de Lubeck, d'Eylau, et fut promu, en 1809, général de brigade. Jacquinot fit la campagne de 1812, reçut une blessure à Dennewitz (1813), obtint après la bataille de Leipzig le grade de général de division, se signala pendant la campagne de France, particulièrement à Bar-sur-Aube, et se conduisit brillamment à Waterloo, où il commanda deux divisions de cavalerie. Sous la Restauration et pendant le gouvernement de Juillet, Jacquinot fut appelé à exercer divers commandements à l'intérieur, et entra à la Chambre des pairs en 1835. Il rentra dans la vie privée après la révolution de 1848.

JACQUINOT (Charles-Hector), amiral français, né à Nevers en 1796. A seize ans, il entra dans la marine, devint enseigne en 1820, lieutenant de vaisseau en 1825, fit en qualité de capitaine de frégate, sur la *Zélée*, de 1837 à 1840, un voyage de circumnavigation, exécuté sous les ordres de Dumont-d'Urville, reçut à son retour le grade de capitaine de vaisseau (1840), fut promu contre-amiral en 1852, commanda la division navale du Levant, se rendit à la tête d'un corps expéditionnaire au Pirée en 1855, et devint cette même année vice-amiral. M. Jacquinot a continué, après la mort de Dumont-d'Urville, la publication du *Voyage au pôle Sud et dans l'Océanie* (1843-1854, 22 vol. in-8°, avec atlas).

JACQUINOT (Honoré), médecin français, frère du précédent, né à Moulins-Engilbert (Nièvre) en 1814. Il a fait comme chirurgien de marine le voyage de circumnavigation exécuté par Dumont-d'Urville (1837-1840), a rédigé dans le *Voyage au pôle Sud* les *Considérations générales sur l'anthropologie, la zoologie et la botanique*, s'est fait recevoir docteur en 1848, et s'est fixé depuis lors à Nevers, où il se livre à la pratique de son art.

JACQUINOT-GODARD (Simon-Edme-Paul), magistrat français, né à Dijon en 1779, mort à Paris en 1858. Le talent dont il fit preuve comme avocat dans sa ville natale lui valut d'être nommé successivement avocat général à Dijon, conseiller à la cour royale de Paris, président de chambre (1834) et conseiller à la cour de cassation (1840). Il prit sa retraite quatre ans avant sa mort. Jacquinot-Godard était frère de Jacquinot de Pampelune.

JACQUINOT DE PAMPELUNE (Claude-François-Joseph-Catherine), magistrat et député, fameux par ses luttes contre le parti libéral sous la Restauration, né à Dijon en 1771, mort à Paris en 1835. Il se fit avocat, défendit, pendant la Révolution, la cause de plusieurs royalistes, épousa une demoiselle de Pampelune, dont il ajouta le nom au sien, devint avocat général à La Haye, puis procureur général à Dijon en 1811, procureur du roi à Paris en 1815, déploya une grande violence dans les procès politiques où il eut à porter la parole, et obtint, en récompense de son zèle, la place de procureur général (1826). Député depuis 1815, il ne craignit pas de défendre les cours prévôtales, et se montra l'ennemi implacable du jury, de la presse, de toutes les libertés publiques ou individuelles. La révolution de 1830 le priva de ses fonctions judiciaires. Il rentra dans le barreau parisien, qui l'élut bâtonnier quelque temps avant sa mort. On a de lui : *Comes juridicus, seu compendiarius legum romanarum delectus, ab uno ex antecessoribus universitatis diniomensis* (Dijon, Defay, 1789, in-8°); *Instruction du procureur du roi près le tribunal de la Seine à MM. les juges de paix, officiers, etc., relativement aux obligations que ces fonctionnaires ont à remplir comme officiers de police judiciaire, avec les formules des principaux actes qu'ils ont à dresser* (Paris, 1817, 1 vol. in-8°).

JACQUOT s. m. (ja-ko). Ornith. Nom vulgaire des perroquets. ‖ Genre formé aux dépens des perroquets, et ayant pour type le perroquet cendré.

JACQUOT (Georges), statuaire français, né à Nancy en 1794. Elève de Ramey, de Bosio, de Gros et de l'Ecole des beaux-arts, il obtint en 1820 le grand prix de Rome, se rendit en Italie et exposa depuis lors un grand nombre d'ouvrages consciencieusement exécutés dans les données classiques, mais auxquels on peut reprocher de manquer d'originalité. M. Jacquot a été décoré de la Légion d'honneur en 1851. Nous citerons de cet artiste : *Jeune baigneur* (1824); l'*Amour jouant avec un cygne* (1827); l'*Amour porté par un dauphin* (1827); *Mercure* (1827); l'*Amour* (1827); *Pâris* (1827); statue colossale de *Louis-Philippe* (1831); *Odalisque* (1833); *Faune et bacchante* (1833); *Hercule enlevant Alceste* (1836); l'*Amour à la colombe* (1840); la *Surprise* (1842); *Hercule délivrant Déjanire* (1843); le *Dernier soupir du Christ* (1847); les *Saisons*, la *Chasse*, la *Pêche* (1849); le *Génie destructeur* (1850); l'*Exaltation de la croix*, bas-relief (1857); *Hercule vainqueur de l'hydre* (1859), etc. On lui doit, en outre, des bas-reliefs à l'arc de triomphe de l'Etoile, des *cariatides* au nouveau Louvre, les bustes de *Louis XVIII*, de *Louis-Philippe*, du maréchal *Duroc*, de *Quatremère de Quincy*, du général *Ruty*, etc.

JACQUOTOT (Marie-Victoire), femme peintre. V. JAQUOTOT.

JACTANCE s. f. (ja-ktan-se — lat. *jactancia;* de *jactare*, vanter, proprement lancer au loin, fréquentatif de *jacere*, jeter). Vanterie, expression emphatique de la haute opinion qu'on a de soi-même : *Parler avec* JACTANCE. *La* JACTANCE *ou la vanterie apporte les colères et les dissensions.* (Le P. Lejeune.)

> Je crains peu de mourir, je le dis sans *jactance*,
> Quand la mort est la mort, et n'est pas la potence.
> V. HUGO.

JACTITATION s. f. (ja-kti-ta-si-on — du lat. *jactitare*, débiter avec emphase; de *jactare*, lancer). Méd. Trouble nerveux qui se traduit par des gestes désordonnés. ‖ On dit aussi JACTATION.

— **Encycl.** Nous pouvons considérer plusieurs sortes de *jactitations*, suivant qu'elles tiennent à une simple excitation cérébrale, telle que l'ivresse au premier degré, la frayeur, la colère, les émotions vives, ou qu'elles dépendent de la perversion de l'action cérébrale, comme les gestes des aliénés, des hystériques, des épileptiques simples, des gens atteints du second degré de l'ivresse aiguë et de l'ivresse à forme chronique; puis de certains mouvements que font les malades sous l'empire de la fièvre typhoïde, de la variole, etc., etc., ou enfin qu'elles dépendent d'une lésion aiguë de l'encéphale; c'est ainsi que la congestion cérébrale au début et l'encéphalite sont souvent accompagnées de *jactitation*. Mais ce troisième état disparaît dès que la lésion a produit une altération de l'encéphale.

La *jactitation* est, en général, un symptôme fâcheux, parce qu'elle indique une lésion plus ou moins profonde du système nerveux; mais le pronostic est subordonné à la cause qui produit le désordre.

JACUA-ACANGA s. m. (ja-kou-a-a-kan-ga — mot brésil.). Erpét. Nom vulgaire d'un serpent du Brésil, appelé aussi GÉRENDE.

— Bot. Nom vulgaire, au Brésil, d'une espèce d'héliotrope.

JACUBOVITCH, anatomiste russe contemporain. Il est professeur à Saint-Pétersbourg. On lui doit, entre autres écrits, un ouvrage extrêmement remarquable sur le système nerveux. Cet ouvrage a été publié sous le titre de *Mittheilungen über die feinere Structur des Gehirns und Rückenmarks* (Breslau, 1857).

JACULATEUR s. m. (ja-ku-la-teur — lat. *jaculator;* de *jaculari*, lancer). Hist. Soldat de la milice byzantine, qui portait des armes propres à lancer des projectiles.

— Ichthyol. Espèce de poisson du genre labre, qui lance des gouttes d'eau aux insectes pour les faire tomber à la mer et en faire sa proie.

JACULATION s. f. (ja-ku-la-si-on — lat. *jaculatio;* de *jaculari*, lancer). Antiq. Exercice qui, chez les anciens, consistait à lancer un dard ou un projectile quelconque, soit à la main, soit avec un engin quelconque.

JACULATOIRE adj. (ja-ku-la-toi-re — lat. *jaculatorius;* de *jaculari*, lancer, qui vient de *jaculum*, javelot, dérivé lui-même de *jacere*, lancer). Hydraul. Se dit d'une fontaine dont l'eau s'échappe en un ou plusieurs jets : *Fontaine* JACULATOIRE.

— *Oraison jaculatoire*, Prière courte et ardente :

> Gertrude en son logis avait un oratoire,
> Un boudoir de dévote, où, pour se recueillir,
> Elle allait saintement occuper son loisir,
> Et faisait l'*oraison* qu'on dit *jaculatoire*.
> VOLTAIRE.

JACULE s. m. (ja-ku-le — du lat. *jaculus*, trait). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, ayant pour type la gerboise.

JACULIFÈRE adj. (ja-ku-li-fè re — du lat. *jaculum*, trait; *fero*, je porte). Zool. Qui a des piquants en forme de javelots.

JACURUTU s. m. (ja-ku-ru-tu). Ornith. Espèce de chouette du Brésil, qui ressemble assez au grand-duc.

JACUSI ou **JAKOUSI**, le dieu de la médecine chez les Japonais. Il est représenté debout, sur une feuille de nymphéa, et la tête environnée d'une auréole.

JACUT (SAINT-), village et commune de France (Côtes-du-Nord), cant. de Ploubalay, arrond. et à 24 kilom. de Dinan, sur la Manche, à l'extrémité d'une presqu'île environnée de sables. « Ses dunes, dit M. Jollivet, sont couvertes d'un gramen désigné dans le pays sous le nom de *mire*, et par la science sous celui de *paspalum dactylon*. Les longues et nombreuses racines de cette plante enlacent ces terres assises sur un fond peu solide et les retiennent. Le village se compose d'une longue et belle rue, peuplée en majeure partie de marins actifs et laborieux, constamment occupés à draguer des huîtres, à pêcher la raie et le maquereau. Les femmes portent une coiffure pittoresque qui rappelle les casques romains. » Au nord du village se trouve l'île des Ebihens, au milieu de laquelle se dresse une tour qui paraît avoir été construite pour servir de phare.

JACUY, rivière du Brésil, prov. de Rio-Grande-do-Sul. Elle sort du versant oriental des monts de Santo-Ignacio, coule d'abord au S., puis se dirige à l'E., reçoit le Vaccahy, le Pardo et le Tacoary, baigne Portalègre, le ch.-l. de la province, et se jette dans le lac de Dos-Patos, après un cours de 400 kilom.

JADDUS, grand prêtre des Juifs, contemporain d'Alexandre le Grand, à qui il refusa des secours, et qui marcha sur Jérusalem, avec l'intention de la détruire. Arrivé aux portes de la ville, le conquérant rencontra le grand prêtre entouré des lévites, et se prosterna à ses pieds, à la grande surprise des Grecs et des Macédoniens. Il avoua ensuite à Parménion qu'un homme revêtu des mêmes ornements lui était apparu en songe et lui avait promis l'empire de l'Asie et la destruction de l'empire des Perses. Il ne quitta la ville sainte qu'après avoir comblé les Juifs de ses bienfaits.

JADE s. m. (ja-de). Minér. Silicate d'alumine et de chaux : *Le* JADE *blanc vient de la Chine, le vert de l'Indoustan, et l'olivâtre de l'Amérique méridionale.* (Buff.) ‖ Matière argileuse très-dure, qu'on apporte de l'Océanie, et dont on fait divers ouvrages. ‖ *Jade de Saussure*, Saussurite.

— **Encycl.** Le *jade* est d'un emploi très-fréquent aux Indes et dans la Chine, où l'on en fait de fort beaux ouvrages, vases, boîtes, coupes, etc., d'autant plus précieux, qu'on ignore en Europe la manière dont les peuples orientaux travaillent cette pierre, qui est extrêmement dure.

Le *jade* passait, dans l'antiquité et au moyen âge, pour avoir la vertu de guérir de la pierre; on l'appelait *néphrite* ou *pierre néphrétique*. Cette pierre fine est d'un vert pâle, olivâtre; elle est grasse et dure. A Sumatra, on en trouve de couleur d'émeraude foncée; les Malais en font des manches pour leurs armes. Les naturels de la Polynésie s'en servent quelquefois pour fabriquer des haches. Le *jade* particulièrement estimé comme pierre néphrétique est vert foncé; on en trouve en Perse, en Egypte, en Allemagne et en Suisse. En Chine, on rencontre le *jade* blanc. L'Amérique possède aussi du *jade*, et les anciens peuples de la Nouvelle-Espagne s'en faisaient des ornements et des amulettes. En Turquie et en Pologne, le *jade* natif s'emploie à fabriquer des poignées pour les armes blanches. Quelques anciens tombeaux gaulois renfermaient des objets en *jade*. L'antiquité nous a transmis un certain nombre de *jades* intaillés et gravés. L'inventaire de la couronne de France, en 1791, mentionne, entre autres objets de cette matière, une coupe estimée 72,000 fr.

Voici comment les Chinois se procurent le *jade* : à l'extrémité occidentale de l'empire s'élève la ville d'Yarkende, baignée par une rivière du même nom. De nombreux ouvriers s'y occupent à façonner cette pierre précieuse, que l'on trouve en abondance aux environs de cette ville et surtout dans la province de Yu-thian (pays du *yu* ou du *jade*). Un affluent de l'Yarkende, qui descend des montagnes voisines, roule dans ses eaux des morceaux de *jade* dont quelques-uns ont de 0m,30 à 0m,40 d'épaisseur. Au reste, la couleur et la grosseur de cette substance minérale varient à l'infini. Le gouvernement chinois s'est réservé le monopole du *jade* et la pêche s'en fait sous les yeux d'un inspecteur accompagné d'un détachement de soldats. Vingt à trente plongeurs se mettent à l'eau tous ensemble, et, dès qu'ils ont trouvé un morceau de *jade*, ils le jettent sur la berge de la rivière. On bat aussitôt la caisse et l'on fait une marque rouge sur une feuille de papier. Quand la cueillette est terminée, l'inspecteur examine les pièces pour en estimer la valeur. Le *jade* ainsi recueilli est envoyé tous les ans à la cour de Pékin.

JADELLE s. f. (ja-dè-le). Ornith. Syn. de JUDELLE.

JADELOT (Nicolas), médecin français, né à Pont-à-Mousson en 1738, mort en 1793. A l'âge de vingt-cinq ans, il obtint au concours une chaire d'anatomie et de physiologie dans sa ville natale, chaire qu'il garda lorsque l'université de Pont-à-Mousson fut transférée à Nancy en 1768. Jadelot acquit une grande réputation comme praticien, comme professeur et comme écrivain scientifique. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Tableau de l'économie animale* (Nancy, 1769); *Mémoire sur les causes de la pulsation des artères* (Nancy, 1771); *Cours complet d'anatomie* (Nancy, 1773, in-fol.), resté inachevé; *Physica hominis sani* (Nancy, 1781, 2 vol. in-12); *Pharmacopée des pauvres* (1784, in-8°), etc. — Son fils, Jean-François JADELOT, médecin comme lui, a publié les ouvrages suivants : *Description anatomique d'une tête humaine extraordinaire* (Paris, 1799); *De l'art d'employer les médicaments* (Paris, 1805, in-8°); *Notice sur le traitement de la gale* (Paris, 1814).

JADER, rivière de l'ancienne Dalmatie. Elle passait à Salone et se jetait dans l'Adriatique.

JADHAR, le dieu suprême et bienfaisant dans l'île de Madagascar. Les indigènes ne lui élèvent point de temple et ne lui adressent point de prières, sachant qu'il est bon et qu'il connaît ce dont ils ont besoin. Ils se bornent à lui faire quelques sacrifices.

JADIN (Louis-Emmanuel), compositeur français, né à Versailles en 1768, mort à Paris en 1853. Il était fils d'un violoniste de talent de la chapelle du roi, qui lui apprit l'art de l'harmonie et de la composition, puis le fit recevoir parmi les pages de la musique de Louis XVI. Ayant quitté la maîtrise, il étudia le piano avec son frère Hyacinthe, artiste distingué, et devint accompagnateur au théâtre de Monsieur.

Au temps de la Révolution, Jadin se fit connaître comme compositeur dramatique et écrivit des hymnes et des cantates pour les fêtes patriotiques : *Ennemis des tyrans*, chœur avec orchestre; *Citoyens, levez-vous*, chœur avec orchestre; l'*Apothéose du jeune Barra* (un acte, au théâtre Feydeau, 1793); le *Chant de l'esclave affranchi*, cantate (théâtre de l'Opéra, 1794), etc. Sous l'Empire, il composa un *Hommage à Marie-Louise* (1810), et, dès qu'on vit poindre la Restauration, le *Serment des Français* (théâtre Feydeau, 1814). Il continua dans cette voie par la *Fête du roi*, cantate (Opéra, 1817); les *Défenseurs de la foi*, etc., méritant ainsi une place d'honneur dans le *Dictionnaire des girouettes*.

Son œuvre dramatique est assez considérable. Citons parmi ses opéras-comiques : *Joconde* (trois actes, 1790); la *Suite d'Annette et Lubin* (un acte, 1791); l'*Heureux stratagème* (théâtre de l'Opéra, 1791); le *Coin du feu* (Favart, 1793); le *Siége de Thionville* (Opéra, 1793); le *Lendemain de noces* (Feydeau, 1796); *Mahomet II* (Opéra, 1803); la *Partie de campagne* (Feydeau, 1810); l'*Inconnu*, opéra-comique en trois actes (1816); *Fanfan et Colas* (1822).

Jadin fut successivement professeur au Conservatoire, chef d'orchestre, et, en 1814, gouverneur des pages de la musique du roi. Mis à la retraite en 1830, par suite de la suppression de la chapelle, il alla habiter Montfort-l'Amaury, puis Versailles, et enfin revint à Paris, où il s'éteignit dans sa famille. Il était très-bon accompagnateur, pianiste, violoniste, et il avait aidé les débuts de Boieldieu, qui lui garda toujours de la reconnaissance.

JADIN (Hyacinthe), frère du précédent, pianiste et compositeur, né à Versailles en 1769, mort en 1802. Son père lui enseigna les rudiments de l'art musical et le mit ensuite sous la direction du professeur de piano Hullmandel. Nommé professeur au Conservatoire lors de la fondation de cette institution, Jadin se distingua par l'excellence de sa méthode et se fût certainement fait un nom célèbre, si une maladie de poitrine ne l'eût enlevé à l'âge de trente-trois ans. Aux concerts Feydeau, Jadin avait fait remarquer une exécution nette et expressive, et ses compositions lui avaient attiré l'estime des connaisseurs. On connaît de ce compositeur environ quinze œuvres pour le piano solo ou avec accompagnement d'instruments. — Un frère des précédents, Georges JADIN, né à Versailles en 1771, fut professeur de chant à Paris. On a de lui deux recueils de romances.

JADIN (Adolphe), auteur dramatique français, fils du professeur de chant Georges Jadin, né à Paris en 1794. Tout en suivant la carrière militaire, il a composé pour le théâtre les pièces suivantes : *Fanfan et Colas*, opéra-comique en un acte, musique de son père (théâtre Feydeau); le *Parc*, un acte (théâtre du Vaudeville); le *Vieux marin*, deux actes (Vaudeville); *Quoniam*, deux actes (théâtre des Nouveautés); la *Demoiselle en loterie*, un acte; *Fray Eugenio*, deux actes; les *Fleuristes*, un acte; l'*Appartement d'emprunt*, un acte; le *Lundi des ouvriers*, un acte; l'*Amour et l'Homœopathie*, deux actes; le *Carnaval et les arrêts*, un acte, etc. On lui doit, en outre : *Souvenirs de France et d'Ecosse* (1832), et divers articles dans le *Journal des enfants*, dans celui des *Demoiselles*, dans la *Biographie Didot*. Il a été longtemps l'un des rédcteurs de la *Quotidienne*.

JADIN (Louis-Godefroy), peintre français, né à Paris en 1805. D'abord élève d'Hersent, il débuta par de petits tableaux, représentant des sujets de chasse et de nature morte; mais, comme ses études étaient fort incomplètes, il n'eut aucun succès. Il se mit alors sous la direction d'Abel de Pujol, qui lui enseigna le paysage historique. Pour compléter son instruction, M. Jadin fit, vers 1835, un voyage en Italie, dans l'espoir de se former au grand style et d'y acquérir la science du dessin qui lui manquait. Malgré tous ses efforts, il ne put combler cette lacune dans son éducation artistique; mais, grâce à sa verve et à sa prestesse d'exécution, il parvint à pallier ses défauts aux yeux du public superficiel. Ce fut en Italie qu'il exécuta la *Fabrique de Poussin*, le *Château Saint-Ange* et la *Villa d'Este*, toiles qui parurent à divers Salons sans ajouter beaucoup à la réputation de l'auteur. Là, du reste, n'était pas sa voie et il le comprit. Il revint aux sujets de vénerie, peignit des chevaux, des chiens et des chasses, et acquit bientôt une vogue extrême dans cette spécialité. Ses paysages d'après nature, peuplés d'animaux, ses attributs de chasse, ses tableaux représentant le *Hallali*, le *Débuché*, le *Relancé*, la *Retraite*, etc., lui acquirent la faveur des ama-

teurs de vénerie. A leur tête se trouvèrent les princes d'Orléans, le prince de Wagram, etc., qui se disputèrent ses productions, pleines d'éclat et de brio, et il acquit rapidement alors la réputation et la fortune. Après avoir été comblé des bienfaits de la famille d'Orléans, M. Jadin devint, sans la moindre hésitation, peintre de la vénerie impériale, en vertu sans doute de cette étrange et commode théorie passée à l'état de lieu commun dans le monde artistique, que l'artiste ne doit point avoir d'opinion politique.

Depuis le jour où la notoriété s'est attachée à son nom, M. Jadin est devenu le peintre attitré des chiens les plus illustres d'Europe, dont il fait le portrait officiel. Il les met en scène dans ses chasses immenses, au premier plan, chargés du plus beau rôle, comme il convient à des chiens couronnés. On peut signaler parmi ses œuvres vraiment réussies, au double point de vue de l'arrangement et de la couleur, mais toujours faibles de dessin : l'*Assemblée de la vénerie*, *l'Ebat des chiens*, *Six têtes de chiens*, *Relais de chiens à la coulée de Mailly*, *Meute travaillant un terrier de blaireau* (1855); la *Vision de saint Hubert* (1859); *Une victime de l'arbitraire* (1861); *Douze chiens* (1864); *Femmes de l'île de Sein brûlant le varech* (1868), etc., et un grand nombre d'autres tableaux, représentant des variétés et des types de la race canine. On lui doit, en outre, des aquarelles, des essais de gouaches vernies, reproduisant ses sujets favoris; un plafond d'une jolie couleur représentant l'*Aurore*, dans une des salles du palais du Luxembourg; des panneaux dans la salle à manger de l'ancien ministère d'Etat, etc. Outre de nombreuses récompenses aux expositions de peinture, M. Jadin a reçu la décoration en 1864.

JADIS s. m. (ja-diss; quelques-uns prononcent ja-dî — du lat. *jam*, déjà; *dies*, jour. Ce mot est composé comme *tandis*, *tantos dies*. Le sens est *il y a jà des jours, il y a jà longtemps*). Autrefois, il y a longtemps, dans le temps passé : *Cicéron fut tué par un homme qu'il avait* JADIS *défendu*. (Chateaub.) JADIS *la liberté était une conquête; aujourd'hui, elle est un droit*. (Cormen.)

— Se dit pour indiquer qu'une qualité n'existe plus, que le défaut contraire l'a remplacée :

Je riais de le voir avec sa mine étique,
Son rabat *jadis* blanc et sa perruque antique.
BOILEAU.

— s. m. Temps d'autrefois, temps passé : *A la ressemblance des guerriers de* JADIS, *ils étaient rangés sous le bouclier et la lance*. (Chateaub.)

— Adjectiv. D'autrefois : *Au temps* JADIS.

Suivons le train courant, laissons le train *jadis*;
La mode est pour les mœurs comme pour les ha-[bits.
DESTOUCHES.

La génisse, la chèvre et leur sœur la brebis,
Avec un fier lion, seigneur du voisinage,
Firent société, dit-on, au temps *jadis*.
LA FONTAINE.

— **Syn. Jadis, anciennement, autrefois.** V. ANCIENNEMENT.

JADOT s. m. (ja-do). Instrument en fer, à l'aide duquel les boulangers donnent à certains pains la forme d'une couronne.

JAEGER (Herbert), médecin et naturaliste hollandais, qui vivait au XVII^e siècle. Il était très-versé dans la connaissance des langues orientales. En 1666, Jaeger se rendit dans l'Inde, en qualité de chef du commerce, exerça la médecine à Batavia, s'occupa de recherches sur l'histoire naturelle, et accompagna le directeur Casember dans un voyage qu'il fit au golfe Persique, de 1684 à 1689. On a de lui plusieurs *Mémoires* sur diverses plantes, lesquels ont été insérés dans les *Actes de l'Académie des curieux de la nature*.

JAEGER (Chrétien-Frédéric), médecin allemand, né à Stuttgard en 1733, mort à Tubingue en 1808. Reçu docteur à Tubingue, il professa dans cette ville la pathologie, la médecine pratique, puis la botanique et la chimie. Ses ouvrages les plus importants sont : *De antagonismo musculorum* (Tubingue, 1767); *De cantharidibus earumque actione et usu* (Tubingue, 1769); *Dissertatio sistens observationes de fœtibus recens natis* (1767); *Dissertatio corticis peruviani in phthisi pulmonali historiam et usum exhibens* (Tubingue, 1779), etc.

JAEGER (Gustave), peintre allemand, né à Leipzig en 1808. Il étudia successivement la pratique de son art dans sa ville natale, à Dresde et à Munich, où il eut pour maître Julius Schnorr (1830), qui le chargea de plusieurs travaux. Pendant un voyage qu'il fit à Rome en 1836, Jaeger exécuta son tableau représentant l'*Ange s'avançant à la rencontre de Balaam*. De retour à Munich l'année suivante, il fut chargé de peindre, dans le palais royal, des fresques avec son ancien maître. C'est alors qu'il exécuta : la *Victoire de Rodolphe de Habsbourg sur Ottoker*, l'*Entrée à Milan*, l'*Election de Frédéric Barberousse à l'empire*, la *Mort de Frédéric*, la *Paix de Venise*, le *Concile de Francfort*, le *Sac de Pavie*, le *Couronnement de Charlemagne*, etc. En 1846, M. Jaeger fut appelé à décorer également de fresques la salle de Herder, au château grand-ducal de Weimar. L'année suivante, il prit la direction de l'Académie des beaux-arts de Leipzig. Trois ans plus tard, en 1850, cet éminent artiste retourna à Munich, pour exécuter une grande fresque dans la salle des Niebelungen. Lorsque ce travail fut achevé, M. Jaeger revint à Leipzig, où, depuis cette époque, il s'est particulièrement occupé de peinture à l'huile. Ses œuvres les plus remarquables en ce genre sont : l'*Ensevelissement du Christ*, et la *Mort de Moïse*, qui appartient à la Société des arts de Saxe. M. Jaeger passe pour un des peintres les plus distingués de l'Allemagne actuelle. Ses compositions sont également remarquables par la science du dessin, la grandeur du style, le naturel des attitudes, l'habileté de la disposition des groupes, et par le soin de l'exécution, la fermeté de la touche, l'harmonie de la couleur qu'il ne dédaigne pas, contrairement à l'exemple donné par la plupart des grands peintres germaniques contemporains.

JÆGÉRIE s. f. (jé-jé-ri — de *Jæger*, sav. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

JÆGERNDORF, ville des Etats autrichiens, dans la Silésie, près de la frontière de la Silésie prussienne, cercle et à 20 kilom. N.-O. de Troppau, sur l'Oppa; 6,000 hab. Fabriques de drap et de toile. Cette ville est le chef-lieu du duché de son nom, appartenant au prince de Lichtenstein. Le *Burgberg*, dans le voisinage, est un lieu de pèlerinage très-fréquenté.

Le fief de Jægerndorf faisait primitivement partie du duché de Ratibor-Troppau. Vers la fin du XV^e siècle, il fut donné en apanage, avec le titre de principauté, à un cadet de cette maison. Vers 1530, il appartenait à un baron de Schellenberg, dont les fils le vendirent, en 1542, à Georges-Fréderic, margrave de Brandebourg, qui en disposa en faveur de son fils posthume, Jean-Georges de Brandebourg. Ce Jean-Georges, qui avait pris parti pour Frédéric, élu roi par une partie de la Bohême, fut mis au ban de l'empire en 1623; ses domaines furent confisqués, et Jægerndorf fut donné à la maison de Lichtenstein. La ville de Jægerndorf elle-même est restée sous la souveraineté de l'Autriche; le reste de la principauté appartient à la maison de Lichtenstein.

JAELL (Alfred), pianiste et compositeur allemand, né à Trieste en 1832. Il abandonna l'étude du violon pour celle du piano, fit, en 1843, avec son père, une excursion en Italie, et se produisit en public, pour la première fois, à Venise. L'année suivante, il se rendit à Milan, puis parcourut le midi de la France. En 1845, il vint à Bruxelles, où il séjourna deux ans. Vers la fin de 1847, Jaell se fit entendre avec succès à Paris; depuis, il visita l'Amérique, l'Allemagne, la Russie, la Pologne, et, en 1861, revint chercher les suffrages du public parisien. « M. Alfred Jaell, dit Scudo, est un pianiste d'un vrai talent, mais élève de M. Liszt, qui lui a imposé le lourd fardeau d'exécuter ses œuvres. Dans un concert qu'il a donné à la salle Herz, le 2 mars 1861, M. Jaell a interprété, avec M. Sivori, la sonate pour piano et violon de Beethoven d'une manière délicieuse, avec une élégance et une délicatesse de touche qui ont ravi l'auditoire; mais, lorsque M. Jaell a voulu exécuter, avec M. Hans de Bulow, une de ces divagations à quatre mains que M. Liszt intitule *préludes symphoniques*, tout le monde s'est levé, après trente ou quarante mesures, et a déserté la salle. »

M. Jaell a publié des transcriptions et des fantaisies sur des thèmes d'opéra. Nous ne connaissons, jusqu'à ce jour, aucune œuvre originale de ce compositeur.

JAEN, *Gienna* ou *Giennum* en latin moderne, ville d'Espagne, capitale de la province de son nom, à 340 kilom. S. de Madrid, à 100 kilom. N. de Grenade, près de la rive gauche du Rio-de-Jaen, petit affluent du Guadalquivir; 19,500 hab. Siége d'un évêché suffragant de Tolède, et des autorités administratives et militaires de la province; collége, bibliothèque publique, musée de peinture et de sculpture; fabriques de draps, toiles, tissus de laine, savon, distilleries, soie. Cette ville, bâtie sur les pentes d'une montagne cultivée, couronnée de rochers, est renommée par la douceur de son climat, la pureté de l'air qu'on y respire et la bonté de ses eaux. On y entre par six portes, dont la principale, la *puerta de Barreras*, au N., a un aspect monumental. Les rues sont généralement peu larges; des jardins s'y rencontrent à chaque pas. La cathédrale était une mosquée au temps des Maures. Cet ancien édifice étant à peu près tombé en ruine, on le reconstruisit au commencement de ce siècle. La façade principale est flanquée de deux tours de 62 mètres de hauteur. L'intérieur est divisé en trois nefs. Le *trascaro* est magnifiquement décoré en marbre du pays. Dans un des retables est placée une peinture très-remarquable, représentant la *Sainte Famille*, œuvre de Mariano Salvador Maella. La *Sillera* se signale par le mérite de ses sculptures, qui représentent des scènes de l'histoire sainte. Le grand autel, en marbre rouge, est couvert d'une nappe exécutée en bronze; quatre anges portent des lampes d'argent. On compte sept chapelles dans les nefs latérales, et dans toutes existent des peintures et des sculptures d'artistes célèbres. La *capilla mayor*, richement décorée, renferme le mouchoir que Véronique présenta au Christ. La sacristie, la *sala capitular*, le *sagrario*, les ornements d'or et d'argent, les joyaux, les statues, les tableaux et les peintures murales, la *custodia* des cérémonies de la Fête-Dieu, tout contribue à faire de la cathédrale de Jaen un monument artistique remarquable.

Parmi les autres édifices nous signalerons : l'hôtel de ville, bel édifice du XVII^e siècle; le palais des comtes *del Villar del Pardo*, vieux monument du style ogival; l'église *San Ildefonso*, dont le portail a été dessiné par Ventura Rodriguez; le séminaire, le collége, l'hôpital, le musée de peinture, le théâtre, la maison de l'évêque Suarez de la Fuente del Sauce, etc. L'*Alameda* est la seule promenade de la ville.

A 2 kilom. de Jaen, vers le N.-E., au pied de la colline de Jabalcuz, jaillit, du milieu des crevasses d'une roche de marbre noir, une source abondante, à la température de 29° centigrades, claire et cristalline, inodore, dégageant de nombreuses bulles de gaz. La connaissance de ces eaux remonte, dit-on, à l'époque de la domination arabe. Il y vient 250 personnes, année moyenne; le site est excessivement pittoresque.

La province de Jaen, division administrative de l'Espagne, est bornée par celles de Ciudad-Real au N., de Cordoue à l'O., de Grenade au S. et d'Albacète à l'E.; 13,426 kilom. carrés, et 362,470 hab., en 1860. Le sol, sillonné par les ramifications de la sierra Morena, est très-boisé et riche en pâturages. La province recèle des mines nombreuses, mais peu sont exploitées.

JAEN-DE-BRACAMOROS, ville de l'Amérique du Sud, dans la république de l'Equateur, département de l'Assuay, à 260 kilom. S. de *Cuença, sur le Chinchipe, près de l'embouchure de cette rivière dans le Marañon;* 4,000 hab. Riches mines et lavage d'or aux *environs. Cette ville, fondée en 1549, fut autrefois le chef-lieu d'une province de la Colombie.*

JAENISCH (Godefroi-Jacques), médecin allemand, né à Hambourg en 1751, mort en 1830. Lorsqu'il eut passé son doctorat à Gœttingue, en 1775, il retourna dans sa ville natale, où il pratiqua son art avec distinction et devint médecin de l'hôpital des pauvres. Outre sa thèse, intitulée *Dissertatio sistens phthiseos ex ulcere curationes antiquas* (Gœttingue, 1775, in-4°), on a de lui : *Pharmacopæa pauperum ad usum instituti clinici Hamburgensis* (Hambourg, 1781, in-8°), qu'il écrivit en collaboration.

JÆRTA (Jean), homme politique et publiciste suédois, né à Næs (Dalécarlie) en 1774, mort à Upsal en 1847. Il fit partie de la diète de 1800, se fit remarquer par de courageuses attaques contre le despotisme, se rangea parmi les nobles qui renoncèrent à l'ordre de la noblesse, et changea le nom de *Hjerta* qu'avait porté son père en celui de Jærta. Lors de la révolution qui renversa Gustave IV, en 1809, il fut un des rédacteurs de la constitution nouvelle, devint, cette même année, secrétaire d'Etat au département du commerce et des finances, puis gouverneur de Stora-Kopparberg (1811), et enfin directeur des archives du royaume (1827-1844). Jærta fut nommé membre de l'Académie suédoise en 1819, et membre de l'Académie des sciences de Stockholm en 1828. Vers la fin de sa carrière, il se montra aussi opposé aux idées libérales qu'il leur avait été d'abord favorable. On a de cet homme d'Etat à courte vue plusieurs écrits, dont les principaux sont : *Idées sur la manière de rétablir et de maintenir l'ancienne monarchie française* (Stockholm, 1799); le *Paysan propriétaire*, revue (1823-1844); *Sur l'instruction en Suède* (1832); *Essai sur l'histoire de la jurisprudence suédoise* (1832), etc.

JAFFA, ancienne *Joppé*, ville et port de la Turquie d'Asie, dans la Syrie, eyalet de Saïda, dans le sandjak et à 55 kilom. N.-O. de Jérusalem, sur une langue de terre qui s'avance dans la Méditerranée, par 32° 3′ 25″ de lat. N., et 32° 23′ 53″ de long. E. C'est l'unique port de la Palestine. C'était autrefois une cité florissante et populeuse; mais un tremblement de terre la détruisit presque entièrement en 1837. Grâce à son activité commerciale, elle s'est en partie relevée depuis. On y compte actuellement près de 10,000 hab. Turcs, Grecs, Arabes et Arméniens. Le port n'est pas accessible aux navires d'un fort tonnage, à cause des sables qui en obstruent l'entrée. Deux forts le défendent. « Pour les grands navires, dit M. Ch. Vogel, à moins qu'ils ne soient très-solides et très-bien armés, ce mouillage présente de graves dangers, même dans la belle saison, à cause de la barre de rochers qui se trouve à l'entrée du port, et qui cesse d'être praticable dès que la brise fraîchit. Il est rare qu'un bâtiment ne soit pas obligé de dérader pendant son séjour à Jaffa, et les pertes d'ancres y sont communes. » Du port de Jaffa sortent un nombre considérable de caboteurs, qui répandent sur toute la côte les produits de la contrée. La campagne environnante fournit surtout de l'huile d'olive, de la graine de sésame, du coton et beaucoup de céréales. L'agriculture n'a pourtant pas fait de grands progrès aux environs de Jaffa; mais, grâce à la fécondité prodigieuse du sol, il suffit de gratter la terre avec une charrue informe pour récolter une abondante moisson. Les produits des fabriques de savon de Jaffa et des environs sont assez estimés. Depuis quelques années, le commerce de Jaffa, grâce à l'extension du service des Messageries nationales et du Lloyd autrichien, a pris un certain développement. Les huiles, les grains et les fruits, parmi lesquels il faut citer les savoureuses oranges récoltées aux environs de la ville, sont les principaux objets d'exportation.

Jaffa est irrégulièrement bâtie. On a été obligé, à cause de l'inégalité du terrain qu'elle occupe, de donner à la plupart de ses rues la forme d'escaliers. La ville est disposée en amphithéâtre, sur une éminence conique et sablonneuse qui domine la mer. Un mur mauresque, flanqué à distances inégales de tours et de bastions, l'entoure du côté de la terre. De loin, la ville présente un ensemble pittoresque, grâce aux vergers et à la riche végétation qui la couvrent à l'O.; mais l'intérieur en est sombre et misérable. Les rues sont étroites, tortueuses et insalubres; la citadelle est en ruine. Quelques fûts de colonnes et de gros blocs encastrés dans l'enceinte moderne sont les seuls restes de l'antique importance de cette ville. Ses mosquées et ses couvents n'offrent rien de remarquable au point de vue architectural. Le couvent arménien servit d'hôpital à l'armée française, en 1799. « Jaffa, dit M. Isambert, n'a qu'une seule porte, toujours encombrée de chameliers et de marchands, qui y tiennent une espèce de marché extérieur, au milieu duquel se dresse une fontaine en marbre blanc et rouge, assez joliment sculptée. En suivant, vers l'E., une grande allée, on arrive à une esplanade plantée de sycomores, au milieu desquels s'élève une élégante fontaine mauresque, qu'on nomme dans le pays *Abou-Mabbout* (*le Père de la massue*). C'est le champ de foire et le rendez-vous de tous les oisifs de la ville. De charmants jardins s'étendent aux environs. »

Si Jaffa ne renferme plus aujourd'hui aucun édifice digne d'être décrit, en revanche, elle est riche en souvenirs.

Le nom de Jaffa est la corruption européenne de l'arabe *yâfa*, dans lequel on retrouve l'hébreu *japho*, traduction du phénicien *joppa*, qui signifie hauteur, éminence. Cette ville appartenait, du temps des Hébreux, à la tribu de Dan. La tradition populaire veut que ce soit à Joppé qu'ait été construite l'arche de Noé. Quand le roi Salomon voulut bâtir son fameux temple, il s'adressa à Hiram, roi de Tyr, pour obtenir de lui les matériaux nécessaires. Les bois et les pierres que l'on tira du Liban furent chargés sur des vaisseaux, et dirigés par mer vers le port de Joppé, d'où Salomon les fit transporter à Jérusalem. La plage de Joppé fut le théâtre des aventures singulières de Jonas. Le prophète désobéissant, après avoir passé trois jours et trois nuits dans le ventre d'une baleine, fut revomi par ce monstre près du rivage de Joppé. Le grand prêtre Jonathas, frère et successeur de Judas Macchabée, vint faire le siége de Joppé, que défendaient les soldats de Démétrius, et s'en empara, après de brillants faits d'armes. Les *Actes des apôtres* nous apprennent que saint Pierre rappela à la vie, à Joppé, une femme nommée Tabitha.

A côté des souvenirs bibliques se placent quelques souvenirs mythologiques. Joppé avait le titre de capitale au temps de Céphée, roi d'Ethiopie, dont la fille, la belle Andromède, exposée au monstre marin, fut délivrée par Persée.

Joppé tomba plusieurs fois au pouvoir des Assyriens et des Egyptiens, qui la livrèrent au pillage. Sous le règne de Néron, Cestius Gallus, gouverneur de la Syrie pour les Romains, en allant, à la tête de ses troupes, faire le siége de Jérusalem, fut obligé de s'arrêter devant Joppé. Après quelques jours de siége, la ville tomba au pouvoir des Romains, qui la détruisirent (an de Rome 816; de J.-C. 65). Quelque temps après, pendant que Vespasien, investi par Néron du commandement de la guerre contre les Juifs, était occupé au siége de Jotapata, des patriotes s'efforcèrent de relever à la hâte les ruines de Joppé; mais le futur empereur, à cette nouvelle, envoya contre eux un détachement de soldats, qui rasèrent une seconde fois cette malheureuse cité. Vespasien occupa ce point stratégique et laissa une garnison dans la citadelle, autour de laquelle s'élevèrent bientôt de nouvelles constructions.

Pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne, c'est à Joppé que débarquaient les pèlerins qui venaient d'Occident pour visiter les lieux saints. Au VII^e siècle, Joppé tomba, avec les autres villes maritimes, au pouvoir des Turcs, qui conquirent la Syrie et la Palestine. Le nom de Joppé revient à tout instant dans l'histoire des croisades. C'est dans son port qu'entra la flotte génoise qui, au printemps de l'an 1099, apporta des munitions aux malheureux croisés, qui mouraient de faim sous les murs de Jérusalem. La même année, Joppé fut érigée en comté, et, pendant près de deux siècles, elle resta soumise à des seigneurs particuliers, qui reconnaissaient la souveraineté des rois de Jérusalem. Joppé fut de nouveau assiégée, par

terre et par mer, par les Sarrasins d'Egypte, réunis dans la plaine d'Ascalon; mais les chrétiens de Jérusalem vinrent au secours de leurs frères; les Egyptiens furent battus et dispersés, et leur flotte dut s'éloigner. Saladin s'empara de cette ville en 1118, et en fit raser les fortifications. Pendant la troisième croisade, Richard Cœur de Lion, ayant enlevé Joppé aux infidèles, en fit relever les murs d'enceinte, et y laissa une nombreuse garnison lors de son retour en Europe. En 1197, Malek-Adhel, frère et successeur de Saladin, vint assiéger Joppé ou Jaffa. La garnison chrétienne se défendit avec une rare énergie; mais, dans une sortie malheureuse, elle tomba dans une embuscade. Les guerriers qui la composaient furent tués ou faits prisonniers, et Malek-Adhel, maître de la ville, fit passer une partie des habitants au fil de l'épée. Les fortifications élevées par Richard Cœur de Lion furent rasées. Quelques années après, un traité conclu entre Malek-Adhel et l'empereur Frédéric II accorda aux habitants de Jaffa le droit de relever les fortifications de leur ville. En 1250, après les désastres de Mansourah et de Minieh, saint Louis fit relever encore une fois les fortifications de Jaffa, qui tombaient en ruine, et les travaux exécutés par ses ordres coûtèrent, dit-on, des sommes énormes pour l'époque (plus d'un million et demi de notre monnaie). Il éleva, du côté de la mer, une muraille flanquée de vingt-quatre tours et cernée de fossés larges et profonds. Il n'eut pas à se repentir d'avoir pris ces sages mesures, car il eut bientôt à soutenir dans cette ville une brusque attaque des infidèles. Après le départ de Louis IX pour la France, les croisés ne purent repousser les attaques des Sarrasins; en 1266, Bibars, sultan du Caire, s'empara de Jaffa et en détruisit les murailles. Plus tard, Jaffa fut enlevée par les Turcs aux soudans d'Egypte. Dans la dernière moitié du XVIII^e siècle, Jaffa eut à subir trois siéges désastreux : les deux premiers durant les guerres acharnées de Daher et d'Ali-Bey, et le troisième en 1799 (v. ci-dessous).

En 1832, Méhémet-Ali s'était rendu maître de l'antique Joppé; mais, en 1840, les Turcs, secondés par les troupes anglaises et autrichiennes, la lui reprirent. L'histoire de Jaffa n'offre, à partir de cette époque, aucun fait qui mérite d'être signalé.

Jaffa (SIÉGE DE). Après avoir établi au Caire une administration toute française, Bonaparte résolut de mettre à profit l'hiver de 1798 à 1799, pour aller détruire les rassemblements de troupes qui se formaient à Acre, à Damas, et dans les autres grandes villes de la Syrie. Il se mit en marche aux premiers jours de février, à la tête des divisions Kléber, Régnier, Lannes, Bon et Murat, s'empara du fort d'El-Arisch, puis de Gaza, et se dirigea ensuite sur Jaffa, l'ancienne Joppé, où il arriva le 3 mars (1799). Cette ville était environnée d'une muraille sans fossés, mais flanquée de tours et bien armée de canons; deux forts en défendaient le port et la rade. Après avoir opéré la reconnaissance de la place, qui renfermait 4,000 hommes de garnison, Bonaparte décida que le front de l'attaque serait dirigé au sud de Jaffa, contre les parties les plus fortes et les plus élevées. On établit une batterie de brèche et deux contre-batteries sur une tour carrée qui dominait le front d'attaque, et l'on dressa une autre batterie au nord, pour diviser les forces de la défense. Bonaparte fit alors battre les murailles en brèche, puis somma le commandant, qui, pour toute réponse, fit couper la tête au parlementaire. La brèche ayant été jugée praticable, le 6, l'assaut fut ordonné pour quatre heures du soir. Les carabiniers de la 22^e demi-brigade d'infanterie légère s'élancent les premiers, ayant à leur tête l'adjudant général Rambaut, l'adjudant Neterworde et l'officier du génie Vernois; derrière venaient les ouvriers du génie et de l'artillerie, puis les éclaireurs et les chasseurs, qui escaladèrent la brèche sous le feu de quelques batteries de flanc que l'on n'avait pu éteindre. Après des prodiges de valeur, ils parvinrent à s'introduire dans la tour carrée, avec le chef de la 22^e demi-brigade, Lejeune, officier du plus haut mérite. L'ennemi fit de vains efforts pour déloger cette demi-brigade, soutenue par la division Lannes et par l'artillerie des batteries, qui lançait des flots de mitraille dans la ville à mesure qu'avançaient les assiégeants. La division Lannes, entraînée par son intrépide chef, gagna de rue en rue, escalada les deux forts et finit par s'y établir, tandis que la division Bon pénétrait dans la ville du côté du port. La garnison se défendit avec une rare intrépidité et refusa de se rendre; elle fut passée tout entière au fil de l'épée. Il restait encore quelques mille prisonniers qu'on ne pouvait ni envoyer en Égypte, faute de vaisseau de transport, ni rendre à l'ennemi, dont ils auraient grossi les rangs. Bonaparte se décida alors à une mesure sanglante, qui n'est malheureusement pas, malgré le témoignage contraire d'un de ses historiens, le seul acte de cruauté qu'on ait à lui reprocher : il fit fusiller ces malheureux. Comme si cette abominable atteinte aux droits de l'humanité avait dû recevoir aussitôt son châtiment, un fléau terrible se déclara dans l'armée française; la peste, dont elle avait contracté le germe depuis le commencement de la campagne de Syrie, éclata tout à coup après la prise de Jaffa.

Bientôt des récits exagérés circulèrent parmi les soldats, et le sentiment de la peur, le plus contagieux de tous les fléaux et peut-être le plus redoutable, vint attaquer le moral des soldats. Bonaparte dut donner l'exemple du courage, pour relever le moral de son armée. En conséquence, suivi de tout son état-major, il se rendit à l'hôpital des pestiférés de Jaffa. De cet acte louable, mais bien simple après tout, on a fait une légende, que le tableau emphatique et mensonger de Gros (v. ci-après) n'a pas peu contribué à populariser. En quoi Bonaparte, parcourant les salles d'un hôpital, est-il plus héroïque que le médecin qui soigne un pestiféré ou l'infirmier qui n'abandonne pas son chevet? Clot-Bey, beaucoup moins connu et célébré que Bonaparte, s'est inoculé le virus de la peste, pour prouver qu'elle n'est pas contagieuse. Il est grand temps que l'histoire cesse d'avoir deux mesures pour apprécier les actions des grands et celles des petits. Du reste, Bonaparte devait donner bientôt la mesure de ses idées sur l'humanité. Contraint d'évacuer Jaffa, il fit transporter par mer le plus grand nombre des malades; il en resta vingt-cinq, qu'il donna l'ordre d'empoisonner avec de l'opium. Il aurait nié le fait, d'après le *Mémorial de Sainte-Hélène;* mais Desgenettes, médecin en chef de l'expédition, a reconnu avoir reçu de lui cet ordre infâme. Il est donc impossible d'en douter. Marmont, dans ses *Mémoires*, a reconnu le fait du massacre des prisonniers et celui de l'empoisonnement des malades, et a essayé de justifier l'un et l'autre comme « commandés par la raison et par l'*humanité!* »

Jaffa (LES PESTIFÉRÉS DE), tableau de Gros, actuellement au Louvre sous le numéro 274. C'est une scène de la guerre d'Egypte. Gros la peignit sur la commande expresse de Denon, dit M. L. Viardot, « pour se faire pardonner du général en chef, héros, cette fois, de l'action, la *Bataille d'Aboukir*, dont l'honneur revenait à son lieutenant Murat. » Dans l'intérieur d'une riche mosquée, convertie en hôpital, Bonaparte, suivi des généraux Berthier et Bessières, de l'ordonnateur en chef Daure et du médecin Desgenettes, touche les tumeurs pestilentielles d'un matelot debout, à moitié nu. A droite, un soldat entièrement nu, soutenu par un jeune Arabe, est pansé par un médecin turc agenouillé; un officier, attaqué d'ophthalmie, s'approche à tâtons en s'appuyant sur une colonne. Tout à fait au premier plan, un malade succombe sur les genoux de Maselet, jeune chirurgien français (ami intime de Gros), qui expire lui-même atteint par la contagion. En allant vers la gauche, des malades sont étendus par terre ou accroupis, dans le paroxysme de la douleur. Au second plan, du même côté, deux Arabes distribuent des pains à des convalescents.

Ce tableau est à la fois une belle peinture et une mauvaise action. On a dit, peut-être avec raison, que les *Pestiférés de Jaffa* sont le chef-d'œuvre de leur auteur; il n'est alors que plus fâcheux pour sa gloire que la plus belle inspiration de son génie lui soit venue d'une idée peu honorable. Par ce mensonge historique, qu'il exposa au Salon de 1804, Gros servait une coterie puissante et éhontée; et quand il se voyait, par un enthousiasme factice, porté en triomphe au Salon du Louvre, quand il voyait son œuvre couronnée de lauriers, il devait comprendre, s'il n'était aveuglé par l'orgueil, que cette prétendue apothéose de l'art n'était au fond qu'une manifestation politique, destinée à exalter à tout propos les actes d'un général ambitieux et traître à la patrie. L'acte de Gros était d'autant plus indigne, que, pour faire valoir son héros, il mentait d'abord à l'histoire en lui faisant toucher les pestiférés, et, de plus, outrageait la mémoire des officiers de son état-major, en leur donnant une expression de terreur destinée à servir de repoussoir au calme stoïque du général en chef.

Cela dit, force nous est de reconnaître que le tableau de Gros est aussi admirable par la couleur que par l'expression et la composition; qu'il est d'une touche large et sévère; qu'en un mot on le place, à juste titre, parmi les plus beaux monuments de l'art français. C'est là surtout que Gros se révéla coloriste. Toutefois, l'exécution, qui parut audacieuse et brillante en son temps, perd chaque jour de son éclat. Les années lui font un tort irréparable. D'ailleurs, le même sort attend presque toutes les peintures dues à l'influence de l'école de David. Leurs procédés d'exécution laissent prise à une espèce de jaunissement, à une atténuation notable des teintes.

Cette peinture, de très-grandes dimensions, fut exécutée dans la salle du Jeu de paume, à Versailles, en moins de six mois. Debay, un des élèves de Gros qui ont le plus fidèlement reproduit sa manière, en a exécuté une copie remarquable. Laugier a fait une très-belle gravure de ce tableau, et on en connaît une de petite dimension, par Queverdo et Pigeot.

JAFFÉ (Philippe), historien allemand, né dans le grand-duché de Posen en 1819, mort par suicide en 1870. S'étant rendu à Berlin, il y suivit les leçons du célèbre Ranke, se voua entièrement aux études historiques, et publia des ouvrages qui firent de lui une des premières autorités en matière de paléographie et de diplomatique. Ne pouvant, parce qu'il appartenait à la religion juive, suivre la carrière de l'enseignement public, et se trouvant à peu près sans ressource, il songea à chercher des moyens d'existence dans la médecine, étudia cette science, et se fit recevoir docteur à Berlin, en 1853. Sur ces entrefaites, on lui proposa de collaborer aux *Monumenta Germaniæ*. Depuis neuf ans, il travaillait à cette importante publication, lorsque, en 1862, l'université de Berlin, rompant avec l'ancien préjugé, lui offrit une chaire, qu'il s'empressa d'accepter. Peu après, il se convertissait au protestantisme. Cette conversion donna lieu aux plus vives attaques contre le savant, non-seulement de la part de ses anciens coreligionnaires, mais encore de la part d'autres personnes, qui l'accusèrent d'avoir changé de religion uniquement par intérêt. Ces accusations, à chaque instant répétées, empoisonnèrent sa vie; il tomba dans une mélancolie profonde, et, cédant au découragement, il finit par se donner la mort. On lui doit : *Histoire de l'empire d'Allemagne sous Lothaire* (1843); *Histoire de l'empire d'Allemagne sous Conrad III; Regesta pontificum romanorum ad annum post Christum*, 1198 (1851), œuvre nouvelle et considérable, dans laquelle il a analysé plus de dix mille pièces, et qui est une source précieuse pour l'histoire générale du moyen âge; *Bibliotheca rerum germanicarum* (1864-1869, 5 vol.), recueil destiné à compléter et à rectifier les *Monumenta Germaniæ*. Les ouvrages de Jaffé se distinguent par la méthode, la critique savante et la sûreté des renseignements. Il était, en outre, un professeur hors ligne.

JAFFET s. m. (ja-fè). Agric. Crochet qui sert à abaisser les branches, lorsqu'on fait la cueillette des fruits.

JAFNA, ville de l'île de Ceylan. V. DJAFNAPATAM.

JAGA-BABA, déesse guerrière des Slaves. C'est une géante, tantôt bonne, tantôt cruelle. Son extérieur est horrible à voir. On la représente avec un mortier qu'elle pousse toujours devant elle au moyen d'une barre de fer.

JAGAQUE s. m. (ja-ga-ke). Ichthyol. Espèce de poissons des côtes du Brésil, qui ressemblent assez aux chétodons.

JAGARA s. m. (ja-ga-ra). Sorte de liqueur, qu'on tire du cocotier.

JAGAS (les), peuplade de l'Afrique méridionale, la même que les CASSANGES.

JAGELLON. La dynastie des Jagellons a donné des rois à la Pologne, à la Bohême et à la Hongrie; elle a pour auteur Jagellon, fils d'Olgerd et petit-fils de Gedimyn, grand-duc de Lithuanie. Ce Jagellon laissa deux fils : VLADISLAS, qui régna en Pologne, en Hongrie et en Bohême, et qui périt à Varna, en 1444, et CASIMIR IV, roi de Pologne. VLADISLAS, fils aîné de Casimir IV, fut élu roi de Bohême en 1471, et roi de Hongrie en 1490, après Mathias Corvin. Son fils, LOUIS II, roi de Hongrie et de Bohême, fut tué à la bataille de Mohacz, en 1526. JEAN-ALBERT, deuxième fils de Casimir IV, fut roi de Pologne, et mourut sans postérité. Il eut pour successeur au trône de Pologne son frère ALEXANDRE, qui mourut sans héritiers, et laissa la couronne de Pologne à son frère SIGISMOND, mort en 1548. SIGISMOND-AUGUSTE, qui succéda à son frère Sigismond, fut le dernier rejeton mâle des Jagellons de Pologne, et laissa pour héritières deux sœurs, Anne JAGELLON, mariée à Etienne Bathory, morte sans enfants, en 1596, et Catherine JAGELLON, qui épousa Jean III, roi de Suède, et qui eut pour fils SIGISMOND, également roi de Suède, et père de LADISLAS et de CASIMIR. Cette ligne féminine des Jagellons s'est éteinte en 1668.

JAGELLON (Ladislas), grand-duc de Lithuanie et roi de Pologne, né en 1354, mort en 1434. En montant sur le trône, à la mort de son père (1377), le premier soin de Jagellon fut d'embellir et de fortifier la capitale de ses Etats, qui comprenaient : la Lithuanie, la Samogitie, la Polésie, la Podlachie, la Sévérie, la Kiowie, la Wolhynie et une partie de la Podolie.

La valeur dont il fit preuve en refoulant les Teutons lui valut d'être choisi par les Polonais comme héritier de la couronne des Piast, en même temps qu'ils lui offrirent la main de leur jeune reine Hedwige; mais celle-ci refusa longtemps de souscrire à un hymen qui l'enchaînait à un prince étranger, un païen aux mœurs rudes et sauvages; du reste, elle était fiancée à Guillaume d'Autriche. Mais Jagellon promit d'embrasser le christianisme et d'y convertir ses sujets, et le mariage eut lieu. Selon sa promesse, Jagellon reçut le baptême à Cracovie sous le nom de Ladislas (1386). Il fut sacré, en outre, comme roi de Pologne, et signa les *Pacta conventa* qui prononcèrent l'union indissoluble des deux nations polonaise et lithuanienne.

En 1387, ayant convoqué une assemblée à Wilna, le roi s'y rendit avec Hedwige, afin de prononcer l'abolition de l'idolâtrie. La guerre ayant ensuite éclaté entre la Pologne et les chevaliers teutoniques, Jagellon remporta sur eux d'importantes victoires, notamment celle de Grunwald (1410), où l'ennemi laissa 40,000 hommes sur le champ de bataille.

Le règne de Jagellon fut troublé par les intrigues et les révoltes de son cousin Witold et de son frère Skirgrillo.

Durant ce règne, la puissance souveraine se vit de plus en plus entamée par l'accroissement des priviléges nobiliaires. A la diète de Jedlno (1430), Jagellon gratifia encore la noblesse de priviléges nouveaux, et ce fut alors qu'on rendit cette loi célèbre spécifiant que nul ne serait emprisonné sans avoir été, au préalable, déclaré coupable par une cour de justice. Il n'est pas besoin d'ajouter que ceci fut seulement édicté en faveur des nobles, et que les malheureux paysans ne cessèrent point d'être à la merci des seigneurs,

On le voit, les préventions de la reine Hedwige, qui n'avait d'abord vu en Jagellon qu'une sorte de sauvage, ne se trouvèrent nullement justifiées. Ce prince se distingua surtout par sa douceur et sa libéralité. Il était sage, prudent, réfléchi, modéré; mais il gâta par son extrême faiblesse tant de belles qualités.

JAGELLON (Alexandre). V. ALEXANDRE JAGELLON.

JAGEMANN (Chrétien-Joseph), écrivain allemand, né à Dingelstædt, près d'Eichsfeld, en 1735, mort en 1804. Destiné par ses parents à la carrière ecclésiastique, il fut placé à dix-sept ans dans un couvent de l'ordre de Saint-Augustin, qu'il quitta bientôt. Se trouvant sans ressource, il alla demander asile et protection à des parents qu'il avait en Danemark, et qui lui procurèrent des leçons particulières. Au bout de deux ans, il retourna chez son père, qui l'envoya à Rome, pour obtenir le pardon des peines ecclésiastiques qu'il avait encourues en rompant avec la vie religieuse. Pendant son séjour dans la péninsule, il se familiarisa avec la langue et la littérature italienne, et traduisit en italien la *Description de la terre*, de Büsching (Florence, 1770). De retour en Allemagne, Jagemann prit la direction du collége catholique d'Erfurt, et devint, en 1775, bibliothécaire privé de la duchesse Amélie de Weimar. Cet érudit a beaucoup contribué à répandre en Allemagne le goût de la littérature italienne. On lui doit : une traduction de l'*Histoire de la littérature italienne*, de Tiraboschi (Leipzig, 1777-1781, 3 vol.); un *Dictionnaire allemand-italien*, et une *Grammaire*. — Son fils, Ferdinand JAGEMANN, peintre allemand, né à Weimar en 1780, mort en 1820, étudia son art, sous la direction de Fischbem, à Cassel, puis à Vienne et à Paris, et se rendit ensuite en Italie, où il séjourna de 1806 à 1810, et exécuta plusieurs de ses tableaux, qui ne manquent pas de mérite.

JAGEMANN (Caroline), célèbre cantatrice allemande, fille de Chrétien-Joseph, née à Weimar en 1780, morte en 1847. Sa beauté merveilleuse, l'éclat et le charme de sa voix impressionnèrent vivement la duchesse de Saxe-Weimar, qui prit la jeune fille sous sa protection, et la confia aux soins de Beck, professeur de chant à Manheim. En 1795, M^lle Jagemann débuta avec succès au théâtre de cette ville, puis se produisit, en 1797, au théâtre de Weimar, où elle excita un tel enthousiasme, par ses agréments physiques et par son chant expressif, que Gœthe et Schiller eux-mêmes subirent son charme vainqueur, et lui donnèrent de précieux conseils, qui contribuèrent à l'épanouissement de son talent. En 1801, elle se rendit à Berlin, où elle obtint un éclatant succès. De retour à Weimar, M^lle Jagemann devint la maîtresse du grand-duc, et abusa de son influence pour satisfaire ses caprices désordonnés. En outre, la favorite déploya une telle morgue, même vis-à-vis de ses anciens amis, qu'en 1821 Gœthe abandonna l'administration du théâtre de Weimar, pour n'avoir plus de relations avec une semblable pécore. M^me Kegendorf (elle prit ce nom d'un fief que lui avait donné le grand-duc) régna en souveraine sur le théâtre jusqu'à la mort du prince. Bien que sa voix et sa beauté fussent depuis longtemps évanouies, elle trouvait toujours, dans le public et dans la tourbe des courtisans, une foule complaisante de claqueurs. Après la mort de son protecteur, elle quitta Weimar, exécrée de la ville et de la cour, se retira dans une de ses terres, et mourut paisiblement à Dresde.

JAGER (Jean-Nicolas), théologien et helléniste français, né en Lorraine vers 1805, mort en 1868. Élève du grand séminaire de Nancy, il y reçut l'ordre de la prêtrise en 1830, se fit connaître par divers ouvrages, surtout par des traductions du grec et de l'allemand, devint chanoine honoraire de Nancy et de Paris, et professa jusqu'en 1858 l'histoire ecclésiastique à la Sorbonne. En 1863, l'abbé Jager fut nommé camérier secret du pape. On a de lui : le *Célibat ecclésiastique considéré dans ses rapports religieux et politiques* (1835, in-8°); le *Protestantisme aux prises avec la doctrine catholique* (1836, in-8°); *Histoire de Photius* (1844, in-8°); *Histoire du clergé de France pendant la Révolution* (1852, 3 vol. in-8°); *Histoire de l'Eglise catholique en France* (1862-1868, 14 vol. in-8°), restée inachevée. En outre, il a traduit les *Œuvres de Démosthène* (1835, 2 vol. in-8°); la *Sainte Bible* (1837-1844,

3 vol. in-8°, avec gravures in-fol.); l'*Histoire de Grégoire VII et de son siècle*, de J. Voigt (1838, 2 vol. in-12); *Histoire du pape Innocent III et de son siècle*, de Hurter (1839); *Histoire de Jésus-Christ*, du comte de de Stolberg (1842), etc. Enfin, il a donné des éditions du *Vetus Testamentum* (1842, in-8°); du *Novum Testamentum* (1842, in-8°), et publié de nombreux articles dans l'*Encyclopédie catholique* et l'*Université catholique*.

JAGGERNAT (idole de). V. JAGGRENAT.

JAGGRÉE s. f. (ja-gré). Syn. de JAGARA.

JAGGRENAT, ou **JAGGERNAT,** ou **DJAGGERNATH,** ou enfin **JUGGURNAUTH,** suivant l'orthographe anglaise, ville de l'Indoustan anglais, appelée *Poury* par les indigènes. Elle est située dans la présidence de Bengale, province d'Orissa, à 480 kilom. S.-O. de Calcutta, sur le Manahuddy et près du golfe de Bengale; 36,000 hab. C'est là que s'élève le plus célèbre des établissements religieux de l'Inde. Le terrain consacré s'étend à environ 36 kilom. autour du temple principal, qui forme une masse architecturale imposante, dominée par une sorte de pyramide de 70 mètres de hauteur, construite en granit rouge. La grande pagode est située au centre de neuf avenues d'arbres toujours verts. Chacune de ces avenues est bordée d'arbres d'une espèce particulière : palmiers, cocotiers, mangliers, lataniers, arbres sandal, etc., et se dirige vers la capitale d'un des empires soumis au culte de Vichnou : Ceylan, Golconde, l'Arabie, la Perse, le Thibet, la Chine, etc. Ce temple, dont les abords sont semés de statues colossales représentant des lions, des griffons et autres animaux fabuleux, est consacré à Vichnou; il renferme la fameuse statue de ce dieu, si vénérée des Indous, qui l'adorent sous le nom de *Djagannath*. Djagannath, le maître de la création, est une des incarnations de Vichnou; c'est sous cette forme, qu'aidé par ses frères Bala-Rama et Krichna, il s'empara de Bahar. Comme dans la plupart des traditions vulgaires du brahmanisme, il règne à ce sujet une certaine confusion. Pour perpétuer la mémoire de cet exploit, on érigea le temple et on exécuta l'idole de Jaggrenat. L'idole, grossièrement taillée, est en bois peint en rouge, tandis que le visage l'est en noir; les bras sont dorés; la bouche est ouverte et couleur de sang; des pierres précieuses remplacent les yeux. Cette statue, couverte de vêtements magnifiques, est assise sur un trône entre deux autres idoles peintes en blanc et en jaune, et qui représentent, l'une Bala-Rama, et l'autre Sita ou Subhudra, sœur de Vichnou. On croit généralement que cette idole fameuse n'est qu'un débris du culte bouddhique. Une légende en attribue la construction à Vichnou lui-même, déguisé sous les apparences d'un charpentier. Le céleste artisan, ne voulant point se trouver interrompu pendant la durée de son travail, avait demandé à être seul. Or le roi qui faisait construire le temple, en expiation de ses péchés, saisi d'un vif mouvement de curiosité, et craignant, d'ailleurs, que son charpentier ne fût un ouvrier paresseux, avait appliqué un œil indiscret contre une des fentes de la porte; mais à peine avait-il eu le temps de reconnaître la fausseté de ses soupçons, que Vichnou, disparaissant, abandonna sa statue à peine ébauchée.

Cette tradition, si elle ne présente pas tous les caractères de la vraisemblance, a du moins le mérite de justifier la laideur et les formes grossières du dieu que représente l'idole.

La célèbre fête de Jaggrenat, popularisée par les nombreuses relations de voyages dans l'Indoustan, revient chaque année au mois de juin, à peu près à l'époque où nous célébrons notre Fête-Dieu, et s'appelle *Ruth-Jatra*. Le nombre des pèlerins qui y accourent de toutes les parties de l'Inde, quoique moins grand qu'autrefois, est néanmoins encore considérable. Avant 1846, le docteur Carey l'évaluait à 1,200,000 personnes; en 1846, il descendit à 180,000, en 1849 et en 1859 à 100,000. Les idées philosophiques auraient-elles donc aussi promené leurs ravages parmi les antiques disciples de Brahma? Et cependant le spectacle des fêtes de Vichnou est bien capable de réjouir le cœur des véritables dévots : dès que l'heure de la procession solennelle a sonné, les trois idoles sont brusquement arrachées à leurs piédestaux et traînées tumultueusement jusqu'à leurs chars de triomphe. Celui de Jaggrenat a 45 pieds de hauteur; celui de Bala-Rama 44, et celui de Subhudra 42. Le jour où les portes du temple sont ouvertes, les pèlerins s'y précipitent en telle affluence que beaucoup d'entre eux sont étouffés. C'est le soir que le grand prêtre inaugure la cérémonie solennelle, et donne, en simulacre, un coup d'épaule au char. Aussitôt, d'énormes câbles se tendent, auxquels s'attelle tout le peuple, hommes, femmes et enfants; car c'est une œuvre sainte que de mettre le dieu en mouvement, et la lourde masse commence à s'avancer péniblement, avec un grand bruit. Dès que l'idole est aperçue de la multitude, elle est saluée par un cri épouvantable, mêlé de sifflements, qui dure plusieurs minutes. De tous côtés, la multitude lance sous les roues du char de l'or, de l'argent, des rameaux verts, des noix de coco, tandis que les prêtres récitent des hymnes et des prières. Peu à peu, le zèle des pèlerins s'exalte et bientôt la scène devient hideuse. Pour mériter la faveur du dieu, qui aime l'effusion du sang, de nombreux fanatiques, dans le paroxysme de leur passion religieuse, se précipitent sous les roues du char sacré ou s'y font accrocher par les épaules; quelques-uns se bornent à se faire fracasser les bras et les jambes. Mais il est probable qu'ils ne renaîtront pas dans une caste supérieure, comme ceux qui se sont fait véritablement écraser sous le char du dieu.

Un Anglais, Buchanan, qui fit, en 1806, le pèlerinage de Jaggrenat, y fut témoin de ces sacrifices aussi insensés qu'affreux. Il vit un Indou s'étendre le visage contre terre, les mains allongées en avant, sur le passage du char; son corps écrasé demeura longtemps dans l'ornière, exposé aux regards des spectateurs. Quelques pas plus loin, une femme se sacrifia également; mais, par un raffinement de dévotion, voulant savourer une si sainte mort, elle se plaça dans une position oblique, de manière à n'être qu'à demi écrasée, et à survivre quelques heures au milieu des plus atroces souffrances. D'autres encore, moins zélés, se contentent d'expiations moins complètes. Les uns se précipitent et se roulent sur des matelas garnis de lances, de sabres et de poignards; d'autres se font attacher à l'extrémité d'un balancier au moyen de deux crochets de fer qu'on leur enfonce dans l'omoplate, et bientôt, enlevés à 30 pieds de hauteur, ils reçoivent un mouvement de rotation d'une rapidité excessive, pendant lequel ils jettent des fleurs sur les spectateurs et les passants. Il y en a qui se passent des tuyaux de pipe dans les bras et dans les épaules, ou qui se font sur la poitrine, sur le dos et sur le front cent-vingt blessures, nombre consacré; celui-ci se perce la langue avec une pointe de fer, cet autre la fend en deux avec un sabre. Et pendant toutes ces sanglantes momeries, la foule se prosterne, tête découverte, sur le passage de l'idole.

Cette cérémonie est toujours, comme de juste, fort lucrative pour les prêtres du temple, qui prélèvent des impôts sur la piété des Indous, et réalisent des bénéfices considérables sur la nourriture à fournir à cette énorme affluence d'hommes. Une semblable agglomération amène souvent des maladies pestilentielles, qui déciment cruellement les pèlerins. Ajoutons que la ville de Jaggrenat est relativement peu considérable, puisqu'elle ne renferme guère, comme nous l'avons vu, que 36,000 habitants; aussi, lorsque les pèlerins arrivent, ils sont obligés de camper en plein air tout le temps que dure la fête, ce qui ne contribue pas peu à augmenter la mortalité parmi eux.

L'idole de Jaggrenat est renouvelée tous les ans. On la taille dans un arbre qui n'a jamais été profané par un oiseau carnivore, et on transfère l'âme de l'ancienne idole dans la nouvelle. Dans le *Voyage* de Dumont-Durville, ce fétiche monstrueux est ainsi décrit : « Jamais plus grossière ébauche ne sortit du ciseau d'un sculpteur. La statue ne va pas au delà des reins; elle est sans doigts, sans mains, avec des moignons en guise de bras; mais à ces moignons les prêtres attachent quelquefois des bras en or. » Le temple regorge de richesses, et, bien qu'il ait été pillé plusieurs fois, il renferme encore d'immenses trésors.

Outre la grande fête du Ruth-Jatra, on célèbre chaque mois une fête moins considérable. C'est alors qu'ont lieu ces cérémonies bizarres consistant à faire prendre des bains aux statues sacrées, à les balancer sur des escarpolettes, à leur offrir des mets choisis, à faire leur toilette, etc. De plus, l'idole reçoit chaque jour, pendant toute l'année, la visite de ceux que leurs affaires ou un simple motif de piété amènent à Jaggrenat : « Le docteur anglais, dit Bernardin de Saint-Pierre dans la *Chaumière indienne*, s'avança jusqu'à la porte de la pagode, au fond de laquelle il aperçut, à la clarté de plusieurs lampes d'or et d'argent, la statue de Jaggrenat, la septième incarnation de Brahma, en forme de pyramide, privé de ses pieds et de ses mains, qu'il avait perdus en voulant porter le monde pour le sauver. A ses pieds étaient prosternés, la face contre terre, des pénitents, dont les uns promettaient à haute voix de se faire accrocher, le jour de sa fête, à son char par les épaules, et les autres, de *se faire écraser sous ses roues.* »

L'idole de Jaggrenat a laissé dans le langage ordinaire deux applications distinctes, quoique corrélatives : ou c'est l'idole elle-même, l'idée, l'institution, l'utopie, la chimère à laquelle on se dévoue aveuglément; ou ce sont ses victimes, les partisans fanatiques d'une opinion, d'une idole à laquelle ils sacrifient leur vie et leur fortune.

« On a calculé que, sur une longueur de quatre cents lieues, la population blanche, sur les frontières des Etats-Unis, s'avance comme un flot tenace et continu, à raison de six lieues par année. On dit que ce progrès de la civilisation est un beau spectacle. Ce serait, en effet, un beau spectacle, si dans sa marche elle n'apparaissait, comme l'*idole de Jaggrenat*, souillée du sang des victimes qu'elle écrase sous les roues de son char. »

XAVIER MARMIER.

La liberté! Son char a trouvé son ornière;
On va la voir courir sous sa neuve bannière;
Ceux qui nous l'ont poussée ont des bras vigoureux;
Qu'importe qu'en son vol elle passe sur eux!
C'est l'*idole du Gange* : elle donne une extase,
Une mort sans douleur au passant qu'elle écrase;
La liberté se sert du sang de ses amis
Pour cimenter les dons qu'elle nous a promis.

BARTHÉLEMY.

« La vue de la pauvre enfant étendue par terre glaça sa colère et pétrifia ses membres. Il la contempla d'un regard de spectre. Tout à coup, il se précipita vers la maison en jetant des cris rauques, parmi lesquels on distinguait ces paroles de désespoir : « J'ai tué » ma fille! J'ai tué ma fille! » Bonnefoi avait considéré cette épouvantable scène de l'œil de bronze d'une *idole de Jaggrenat* assistant aux sacrifices humains. »

AMÉDÉE GOUET.

« Le troisième amour, le plus répandu, c'est l'amour-caprice ou l'amour-vanité; c'est l'amour de don Juan, c'est le mensonge, c'est la fatuité, c'est le libertinage, c'est tout ce qu'on veut, sauf la passion. Cet amour se pique même d'une insensibilité triomphante, et place fièrement sa grandeur dans une indifférence voluptueuse. Il promène partout la flamme sans se laisser toucher de la moindre étincelle. Il se compare modestement à l'*idole de Jaggrenat*, souriant à ses adorateurs qui se font avec délices broyer sous les roues de son char. »

HIPPOLYTE RIGAULT.

JAGIELSKI (Louis), peintre et littérateur polonais, né dans le grand-duché de Posen en 1821. Il alla étudier le droit, la philosophie et la peinture à Berlin; mais bientôt il se consacra entièrement à l'art, continua, de 1843 à 1853, ses études à Dresde et en Belgique, et revint ensuite à Posen, où il s'occupa à la fois de peinture et de belles-lettres. Depuis 1859, il est rédacteur du *Journal de Posen*. Parmi ses toiles, on admire surtout la *Jeune Grecque aveugle*, qui se trouve dans la collection Sarniecki, à Varsovie. On a de lui, entre autres travaux littéraires : une traduction de la *Frithiof Saga* d'Isaïe Tegner (Posen, 1856); *Fragments de l'ancienne éloquence polonaise* (Posen, 1857); *Récit du sanglant et terrible massacre dans la ville de Moscou*, traduction d'une brochure anglaise publiée en 1607 (Posen, 1858), etc.

JAGIR s. m. (ja-jir). Hist. Dans l'empire du Grand Mogol, Domaine dont le revenu était affecté à quelque service public. ‖ On trouve aussi JAQUIR.

JAGODIN ou **JAGODINA**, ville de la Turquie d'Europe, dans la Servie, sandjak et à 96 kilom. S.-E. de Semendria, sur la rive gauche de la Morava; 3,704 hab. Mosquées; établissements de bains publics.

JAGODYNSKI (Stanislas-Séraphin), poëte et littérateur polonais. Il vivait au XVI[e] siècle, et fut le courtisan et le favori de Sigismond III et de Ladislas IV, rois de Pologne. Jagodynski improvisait, sous l'inspiration de la circonstance, des vers remarquables par leur verve souvent satirique, toujours spirituelle. Il a écrit un grand nombre de chansons et d'hymnes. Entre autres ouvages, nous citerons de lui les suivants : *Nymphica d'Alexandre Cholecki*, etc. (Wilna, 1617); les *Mascarades du carnaval, etc.*; *Etrennes aux dames saxonnes*, satire mordante et très-spirituelle, contre la corruption des mœurs; *Pros de Jagodynski*, etc. (Cracovie, 1620), une de ses meilleures satires, qui passe pour un modèle du genre. C'est surtout contre la cupidité, l'égoïsme, l'apostasie sous toutes ses formes, qu'il dirigeait ses épigrammes. Mais ses véritables chefs-d'œuvre sont deux ouvrages intitulés : les *Courtisanes* ou *Epigrammes diverses* (Cracovie, 1621), et le *Sauvetage de Rugiera*, drame imité de Saracinelli. On a de lui d'excellentes traductions de Pétrarque et d'une grande quantité de pièces du théâtre italien, de différents auteurs. Son style est pur, plein de feu et d'élégance.

JAGON s. m. (ja-gon). Moll. Coquille peu connue, qui paraît appartenir aux bucardes, peut-être aux lucines, et qui, d'après quelques auteurs, serait la vénus éburnée.

JAGOT (Grégoire-Marie), conventionnel montagnard, né dans le Bugey (Ain) en 1751, mort en 1838. Il siégea successivement à l'Assemblée législative et à la Convention, remplit diverses missions aux armées, se prononça pour la condamnation à mort de Louis XVI, devint membre du comité de Sûreté générale en septembre 1793, en fut éliminé après le 9 thermidor, et mis en arrestation comme partisan du *terrorisme*. Rendu à la liberté par l'amnistie de l'an IV, il vécut depuis à Toul, étranger aux affaires publiques.

JAGRE s. m. (ja-gre). Syn. de JAGARA. ‖ On dit aussi JAGRA.

JAGUACAGUARE s. m. (ja-goua-ka-gouare). Ichthyol. Syn. de JAGAQUE.

JAGUACATI s. m. (ja-goua-ka-ti). Ornith. Espèce de martin-pêcheur, qui habite l'Amérique centrale et méridionale.

JAGUACINI s. m. (ja-goua-si-ni). Mamm. Nom du chien crabier, au Brésil.

JAGUAPIRI, rivière du Brésil, prov. de Alto-Amazonas, dans la partie occidentale de la Guyane brésilienne. Elle coule au N.-O., forme plusieurs bras, et se jette dans le Rio-Negro, après un cours de 320 kilom.

JAGUAR s. m. (ja-gouar). Mamm. Espèce de carnassier, du genre chat, qui habite l'Amérique du Sud : *Les* JAGUARS *ne sont pas absolument avides de carnage.* (V. de Bomare.) ‖ On dit quelquefois JAGUARA.

— **Encycl.** Le *jaguar* est, de toutes les espèces du genre chat, celle dont la robe est la plus riche; il est aussi le plus redouté des carnassiers du nouveau monde. Il fut signalé par les premiers explorateurs de l'Amérique et étudié avec soin par un grand nombre de naturalistes. C'est à peine si le *jaguar* le cède au tigre pour la taille; ses formes générales dénotent plutôt la force que l'adresse, car l'animal paraît un peu lourd; son corps n'est pas aussi long que celui du léopard ou du tigre, et ses jambes de derrière sont relativement plus courtes que chez ce dernier. Un *jaguar*, arrivé à son accroissement complet, mesure $1^m,50$ de la pointe du museau à la racine de la queue, et cette dernière elle-même a $0^m,70$. De Humboldt en a vu qui étaient pour le moins aussi grands que le tigre royal. La hauteur du *jaguar* au garrot atteint environ $0^m,80$. Son poil est court, épais, souple et luisant, un peu plus long à la gorge, à la partie inférieure du cou, à la poitrine et au ventre que sur le reste du corps. Le pelage varie beaucoup, tant pour la couleur principale que pour les taches. Chez le plus grand nombre, il est d'un jaune rougeâtre; mais le blanc prédomine à l'intérieur des oreilles, au museau, aux mâchoires, à la gorge, à la partie inférieure du corps et à la face interne des quatre jambes. Toute la peau est couverte de taches qui sont tantôt petites, noires, circulaires, allongées ou irrégulières; tantôt plus grandes, en forme d'anneaux bordés de rouge et de noir, avec deux points noirs à l'intérieur. Les taches pleines se voient surtout au cou, à la tête, à la partie inférieure du ventre et aux membres. Elles sont plus rares, mais plus grandes et plus irrégulières aux endroits où la couleur dominante est le blanc, qu'aux autres parties du corps, et forment souvent des raies transversales sur la face interne des jambes. Elles sont également plus grandes sur l'arrière-train que sur l'avant-train. Sur la partie noire de la queue, vers l'extrémité, elles forment deux ou trois anneaux pleins. Une tache noire se trouve à chaque coin de la bouche, et une autre, avec un point blanc ou jaune au milieu, sur la face postérieure de l'oreille. Les raies irrégulières qui se séparent en deux sur la croupe se réunissent sur le dos; sur les flancs, elles forment des rangées plus ou moins parallèles. Il est d'ailleurs très-difficile de trouver deux peaux qui se ressemblent complétement. La femelle du *jaguar* a, en général, des couleurs plus pâles et moins de taches annulaires au cou et sur les épaules; mais elle en a de plus nombreuses, et, par suite, de plus petites sur les flancs.

La patrie du *jaguar* est fort vaste, car elle s'étend depuis Buenos-Ayres et le Paraguay, à travers toute l'Amérique méridionale, jusqu'au Mexique et même jusqu'à la partie sud-ouest des Etats-Unis. On le rencontre le plus fréquemment dans les régions tempérées de l'Amérique du Sud, le long des fleuves Parana, Paraguay et Uruguay, très-rarement dans les Etats-Unis. Aujourd'hui, il est beaucoup plus rare qu'autrefois, même beaucoup plus rare qu'à la fin du siècle dernier, époque à laquelle l'Amérique expédiait encore en Europe, annuellement, environ 2,000 peaux de *jaguar*. Le *jaguar* habite les bords boisés des fleuves, des torrents et des rivières, et les pays marécageux où les herbes et les joncs atteignent une taille élevée. Il ne se montre que rarement en rase campagne et à l'intérieur des forêts. Il n'a pas de gîte fixe. Il se couche à l'endroit où le lever du soleil le surprend, et y passe sa journée. Dans les grands steppes et dans les pampas de Buenos-Ayres, où les forêts lui font défaut, il se cache dans les hautes herbes ou dans les cavernes souterraines, creusées par les chiens sauvages qui errent dans ces régions. Il choisit l'aurore ou le crépuscule pour aller à la chasse; mais jamais il ne chasse au milieu du jour ni par une nuit sombre. C'est à tous égards un animal très-dangereux. Sa force est prodigieuse pour sa taille et ne peut se comparer qu'à celle du tigre ou du lion. Ses sens sont délicats et très-développés. Le *jaguar* saisit sa proie aussi bien dans l'eau que sur terre. Il cherche à prendre les oiseaux de marais dans les joncs et sait fort adroitement retirer un poisson de l'eau. On a fait bien des contes sur la manière dont le *jaguar* prend le poisson; ainsi, on a dit qu'il l'attire par l'écume de sa salive, ou par les coups de queue qu'il donne sur l'eau; mais ces récits sont dénués de fondement. L'animal se met simplement au guet, et, lorsqu'un poisson vient à la surface, par un coup de patte vif, il l'enlève de l'eau et le jette sur le bord. Il est aussi très-friand de la chair de la tortue. Pour prendre ces reptiles, le *jaguar* se glisse, à l'époque de la ponte des œufs, le long des îlots de sable fréquentés par les tortues, et, comme elles sont très-lentes sur terre, il les saisit et les retourne sens dessus dessous, afin de les dévorer plus à son aise. Le *jaguar* ne va

pas toujours à la quête de sa proie; souvent il se cache dans les joncs des marais et il attend que les animaux viennent s'y désaltérer. Jamais il ne fait le guet sur un arbre, bien qu'il soit excellent grimpeur. Le *jaguar* exerce souvent de grands ravages dans les troupeaux. Lorsqu'il a tué quelque animal de petite taille, il le dévore aussitôt, sans laisser ni os ni poil; quand sa proie est de grande taille, il en mange une portion et revient le lendemain dévorer les restes, que souvent il est forcé de disputer aux vautours et aux condors. Jamais cet animal ne touche à une viande corrompue. Lorsqu'un *jaguar* saisit une proie dans un village ou une ferme, il l'emporte au milieu des bois. Jamais il ne tue plus d'un animal à la fois, et se distingue par là de quelques autres espèces de grands félins. Un *jaguar* qui n'a pas appris à connaître l'homme l'évite soigneusement toutes les fois qu'il le rencontre; mais, dès qu'il a goûté à la chair humaine, il attaque l'homme avec ardeur.

Le *jaguar* reste dans la même localité aussi longtemps qu'il peut y trouver une proie et qu'on le laisse tranquille. Quand les vivres viennent à manquer ou que les poursuites de l'homme deviennent intolérables, il abandonne la contrée pour une autre. Ces voyages ne se font que la nuit. Dans ces pérégrinations, le *jaguar* n'est pas arrêté par le fleuve le plus large. Il est excellent nageur.

Cet animal vit seul pendant la plus grande partie de l'année; aux mois d'août et de septembre, les deux sexes se recherchent. Ils font alors entendre, plus souvent qu'à toute autre époque de l'année, leur rugissement, qui se perçoit de plus d'une demi-lieue. Les deux sexes vivent en commun quatre ou cinq semaines au plus et se défendent mutuellement. La durée de la gestation n'est pas très-bien connue; on croit qu'elle est de trois mois et demi. La femelle met bas deux et rarement trois petits, qui restent quelque temps aveugles. Lorsqu'ils ont atteint la taille d'un chien d'arrêt, la mère les abandonne. On croit que le *jaguar* peut vivre jusqu'à vingt ans.

Comme ce carnassier cause partout des ravages considérables, partout aussi on lui fait une guerre acharnée, et on emploie pour le détruire tous les moyens possibles. La plus ancienne manière de chasser ces animaux, et en même temps la plus sûre, est celle qu'emploient les Indiens. Ils lancent leurs chiens sur le *jaguar;* l'animal poursuivi se réfugie sur un arbre, et là on lui envoie, soit avec la sarbacane, soit avec l'arc, des flèches imbibées de curare, qui tuent l'animal infailliblement. Une chasse plus téméraire, mais qui est fort usitée, est celle qui consiste à attaquer l'animal au couteau. Le chasseur, le bras gauche enveloppé d'une peau de mouton qui lui monte au-dessus du coude, et la main droite armée d'un couteau ou poignard à deux tranchants, de la longueur de 0m,66, s'en va avec deux ou trois chiens à la recherche de la bête. Celle-ci résiste ordinairement à l'attaque et fait tête; aussitôt le chasseur s'approche, l'excite; le *jaguar* se dresse sur ses deux pattes de derrière et ouvre la gueule; à ce moment, le chasseur présente son bras emmaillotté aux deux pattes de devant, efface son corps et plonge le poignard dans le flanc gauche. Le *jaguar* tombe, les chiens se précipitent sur lui; si la première blessure n'a pas été mortelle, il se relève et se précipite de nouveau sur le chasseur, qui lui porte un second coup. Il y a des Indiens et des paysans des environs de Buenos-Ayres qui ont tué de cette manière plus de cent *jaguars*. Au Paraguay, on emploie encore une autre méthode. Deux hommes à cheval se mettent à la recherche du *jaguar*. Dès qu'ils l'aperçoivent, ils le poursuivent et lui lancent autour du cou le laso, attaché par une longue lanière à la selle du cheval, puis ils lancent le cheval au galop. Comme le *jaguar* cherche à se débarrasser du nœud coulant, il tire en sens inverse et s'étrangle. Si cependant il cherche à poursuivre le cheval, l'autre cavalier lui envoie un autre nœud coulant aux pattes de derrière, et l'animal, étant tiré en même temps des deux côtés, est étranglé facilement. Cette façon de chasser le *jaguar* est fort employée, parce qu'elle a l'avantage de ne pas abîmer la peau.

Au Paraguay et le long du Parana, on élève souvent de jeunes *jaguars* dans les maisons. Pour cela, on les prend avant qu'ils soient sevrés, sans quoi il n'est pas possible de les dompter. Ils apprennent vite à reconnaître leur gardien, le recherchent et témoignent de la joie à sa vue. Les femelles sont un peu plus faciles à apprivoiser que les mâles. Mais quand ces animaux deviennent grands, ils reprennent leur naturel féroce. La fourrure du *jaguar*, dans l'Amérique du Sud, est employée à faire des tapis de peu de valeur.

Jaguar dévorant un lièvre, groupe en bronze, chef-d'œuvre de Barye. Un jaguar, bondissant de sa cachette, a saisi un lièvre au passage; ses muscles se tendent, sa croupe se ploie, son mufle se crispe, tout son corps frémit d'une volupté sanguinaire. Le lièvre, broyé par les puissantes mâchoires, regimbe faiblement.

Ce groupe, exposé au Salon de 1852, y a obtenu un grand et légitime succès. On a beaucoup admiré l'énergie du mouvement, la vérité scrupuleuse des formes, l'habileté, la force et l'incroyable sobriété de l'exécution. « Le *Jaguar* de M. Barye, a dit G. Planche, peut se comparer, pour l'énergie et la science, aux plus beaux monuments de l'art antique. Je ne trouve rien dans mes souvenirs qui dépasse la perfection de cet ouvrage. Les deux béliers qu'on admire au palais du vice-roi, à Palerme, le chien colossal qui fait l'ornement du palais des Offices, à Florence, n'ont pas plus de grandeur et de vérité. »

JAGUARETTE s. m. (ja-goua-rè-te — dimin. de *jaguar*). Mamm. Carnassier voisin du jaguar, mais beaucoup plus petit, qui se trouve dans les forêts de la Guyane : *Le* JAGUARETTE *a toujours été plus rare que le jaguar.* (Buff.)

JAGUARIBE (*Eau du Jaguar*), rivière du Brésil. Elle prend sa source au versant septentrional de la serra de Araripe, dans le S.-O. de la province de Ceara, dont elle arrose la partie centrale, et se jette dans l'océan Atlantique, à 120 kilom. de la ville de Ceara, après un cours de 611 kilom. ‖ Autre rivière du Brésil, province et comarca de Bahia. Elle prend sa source dans la serra Uairoru, se dirige à l'E. et se jette dans l'Atlantique un peu au-dessous de la baie de Tous-les-Saints, après un cours de 125 kilom.

Jaguarita l'Indienne, opéra-comique en trois actes et quatre tableaux, paroles de MM. de Saint-Georges et de Leuven, musique de F. Halévy; représenté au Théâtre-Lyrique le 14 mai 1855. La donnée de la pièce aurait pu être plus vraisemblable, partant plus sympathique et plus favorable aux qualités particulières du compositeur, c'est-à-dire à la profondeur du sentiment et à la vérité de l'expression. Telle qu'elle est, on s'y intéresse, et le dialogue offre des mots heureux. Jaguarita est la jeune reine des Anacotas, avec qui les Hollandais sont en guerre. Elle les hait donc, et elle est entretenue dans sa férocité naturelle par une sorte d'anthropophage appelé Mama-Jumbo. Mais le jeune officier Maurice a dompté ce cœur de tigresse, et malgré Mama-Jumbo, ses serments, les apprêts de son supplice, elle parvient à épouser l'officier hollandais. Il y a dans la pièce un personnage fort plaisant. C'est le major Van Trump, gourmand, poltron, et qui, malgré sa couardise, passe pour un héros. Se cache-t-il dans les roseaux, son pistolet part et la balle va frapper le chef des ennemis, le terrible Zam-Zam. Plus tard, sous l'influence d'un coup de soleil qui lui donne le *delirium tremens*, il se jette au milieu des Peaux-Rouges, fait des prodiges de valeur et est ramené en triomphe. Ce caractère, ou plutôt ce personnage, est bien imaginé. La partition doit être placée au premier rang parmi celles que M. Halévy a composées pour des opéras-comiques. Invention, interprétation consciencieuse et élégante du poëme, harmonie originale et neuve, instrumentation riche et variée, l'opéra de *Jaguarita* offre toutes ces qualités au plus haut degré. La première partie de l'ouverture est formée d'un andante d'une facture mélodique gracieuse et légère. Dans le premier acte, on remarque le chœur des Hollandais; les couplets, d'une coupe originale, de Hector van Trump : *C'est un héros;* l'air de Jaguarita : *Je suis la panthère, la reine des bois*, et le chant du colibri, exécutés tous deux par Mme Cabel avec une voix ravissante et une facilité incomparable. La création de ce rôle est celle dont cette artiste peut à plus juste titre s'enorgueillir. Au second acte brille la grande scène avec chœurs de Jaguarita; la romance de Maurice et le duo final, si poétique, produisent des impressions durables. Le troisième acte n'est pas moins fécond que les précédents. Le chœur des sauvages est sombre et violent. L'interrogatoire du dieu Bambouzi a semblé un peu puéril. La *Chanson de mort*, et surtout les strophes : *A vous la guerre*, sont empreintes d'une grandeur superbe. Le beau chœur : *O nuit tutélaire*, fait partie du répertoire des sociétés chorales. Mais il nous est impossible de ne point signaler ces quatre vers de la première strophe :

> Glissons-nous dans l'herbe
> *Comme le serpent,*
> Qui, *fier et superbe,*
> *Avance en rampant !!!*

Scribe n'a jamais fait mieux dans ses plus beaux galimatias. On ne dépassera point cette effroyable ineptie!

CHANSON DU COLIBRI.

Andantino grazioso.

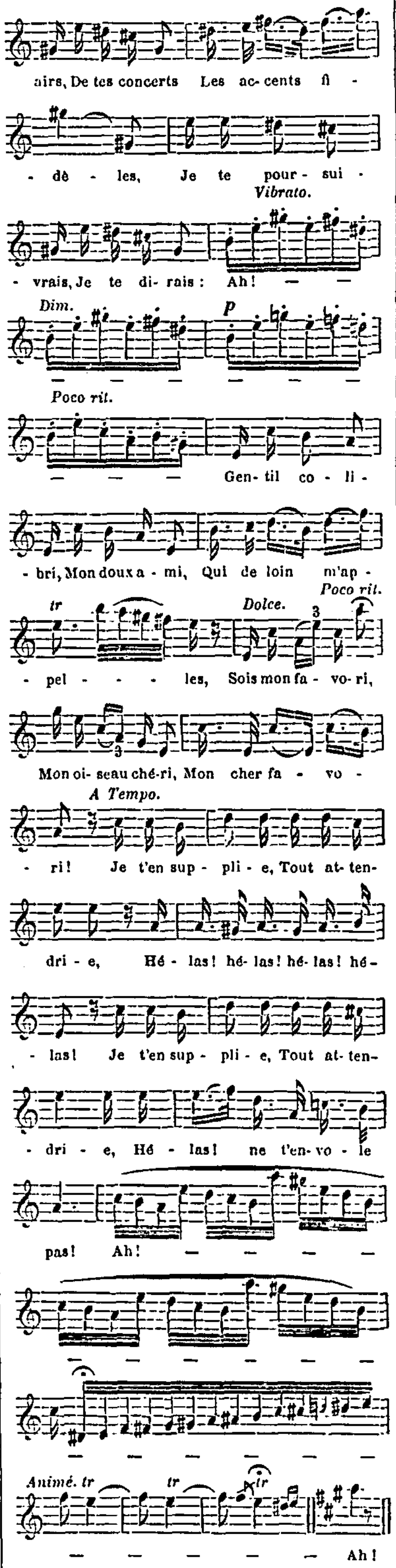

DEUXIÈME STROPHE.

> Penchés tous les deux
> En amoureux,
> Sur la fleur qui tremble,
> Quel destin heureux,
> Délicieux,
> De chanter ensemble!
> Quand la nuit viendrait
> Et remplirait
> Le ciel d'étincelles,
> Tu m'écouterais!
> Je te dirais :
> Ah!
> Gentil colibri, etc.

JAGUARY, rivière du Brésil. Elle prend sa source au S. de la province de Parana, coule de l'O. à l'E., et se jette dans le Parana, après un cours de 270 kilom.

JAGUCHINSKI (Paul), homme d'Etat russe, né en Pologne en 1683, mort à Saint-Pétersbourg en 1736. Fils d'un bedeau de l'église luthérienne de Moscou, il rencontra par hasard, en 1701, Pierre le Grand, qui, frappé de son intelligence, l'attacha à sa personne. Le jeune homme embrassa la religion grecque et gagna rapidement la faveur de son maître, dont il devint le chambellan et l'aide de camp général (1712) et qu'il accompagna à Paris en 1717. L'année suivante, Jaguchinski, pour complaire au czar, n'hésita point à signer l'arrêt de mort du malheureux czarevitch Alexis. Il fut chargé ensuite de missions diplomatiques auprès du congrès d'Aland (1718), à Vienne (1719), et fut envoyé, en 1721, au congrès de Nimègue. Lors de la création du sénat, ce fut lui que Pierre Ier désigna pour occuper le poste de procureur général. Après la mort du czar, Jaguchinski aida puissamment Menzikoff à faire proclamer Catherine impératrice (1724). Cette princesse lui donna, en récompense de ce signalé service, le titre de comte; il était déjà lieutenant général et capitaine des chevaliers gardes. Pierre II ajouta à ces titres celui de grand écuyer. Pendant le court règne de ce czar, Jaguchinski se fit remarquer par son zèle pour la discipline militaire et conserva une haute influence sur la direction des affaires. Devenu, à la mort de ce prince, membre de la commission chargée de décerner la couronne, il contribua à faire nommer impératrice Anne, duchesse de Courlande, et l'engagea à signer les articles destinés à faire disparaître le pouvoir absolu, sauf à les déchirer dès qu'elle aurait pris possession du trône. Anne suivit de point en point ce conseil et récompensa Jaguchinski en le nommant membre du sénat et en lui donnant des propriétés considérables. Une dispute qu'il eut avec le tout-puissant Biren le fit envoyer à Berlin en qualité d'ambassadeur (1731); mais, quelques années après, il fut rappelé et devint ministre du cabinet, poste qu'il occupait encore lorsqu'il mourut.

JAGUDE s. f. (ja-gu-de). Pêche. Espèce de manet qu'on tend à demeure dans les chenaux. ‖ Pêche qu'on fait avec cet engin.

JAGUE s. m. (ja-ghe). Bot. Espèce de palmier qui fournit du vin de palme.

JAGUERNAT, ville de l'Indoustan anglais. V. JAGGRENAT.

JAHDE, petit fleuve de l'Allemagne du Nord. Il prend sa source à peu de distance et au N. d'Oldenbourg, coule au N. et se jette dans la mer du Nord, après un cours de 45 kilom. La mer forme à l'embouchure de ce fleuve une vaste baie que la Prusse a acquise en partie en 1854, pour y former un grand établissement de marine militaire. Le port prussien a été établi près de Heppens, où l'on trouve 10 mètres d'eau dans les plus basses marées. La baie a une superficie de 4 lieues carrées. Napoléon Ier avait commencé dans la baie de la Jahde l'établissement d'un port militaire fortifié; mais la guerre de Russie et la chute de l'Empire arrêtèrent la réalisation de ce plan.

JAHN (Jean), orientaliste et théologien catholique allemand, né à Taswitz (Moravie) en 1750, mort à Vienne en 1816. Il exerça les fonctions ecclésiastiques à Mislitz, puis devint professeur de langues orientales à Bruck et à Vienne, où il occupa jusqu'en 1806 la chaire de langues orientales, d'archéologie biblique et de dogmatique. Accusé d'enseigner des doctrines condamnées par la cour de Rome, Jahn cessa de professer et fut nommé, peu après, chanoine du chapitre métropolitain de Vienne. Ses principaux ouvrages sont : *Introductio in libros sacros veteris fœderis in compendium reducta* (Vienne, 1804); *Archæologia biblica in compendium reducta* (Vienne, 1805); ces deux ouvrages furent mis à l'index; *Grammaire hébraïque* (Vienne, 1793); *Traité élémentaire de la langue hébraïque* (Vienne, 1799, 2 vol.); *Chrestomathie chaldéenne* (Vienne, 1800); *Lexicon arabico-latinum* (Vienne, 1802); *Vaticinia prophetarum de Jesu Messia, commentarius criticus in libros propheticos Veteris Testamenti* (Vienne, 1815), etc.

JAHN (Frédéric), médecin allemand, né à Meiningen en 1766, mort dans cette ville en 1813. Il pratiqua avec succès la médecine dans sa ville natale et devint médecin des eaux de Liebenstein. Outre de nombreux articles sur l'art des accouchements, il a publié des ouvrages estimés, dont les principaux sont : *Essai d'un manuel de médecine populaire* (Iéna, 1790); *Choix des médicaments les plus salutaires* ou *Matière médicale pratique* (Erfurt, 1797-1800, 2 vol.); *Nouveau système des maladies des enfants* (1803, in-8°); *De la coqueluche* (1805, in-8°); *Clinique des maladies chroniques* (Erfurt, 1815-1821, 4 vol.), ouvrage posthume.

JAHN (Frédéric-Louis), écrivain allemand, surnommé le **Père du Gymnase**, né à Lanz en 1778, mort à Fribourg en 1852. Il était professeur au lycée de Berlin depuis 1810, lorsque se produisit en Allemagne une explosion patriotique contre l'oppression tyrannique de Napoléon. Chaud patriote, ami de Arndt, Jahn devint un des plus ardents propagateurs du mouvement, et, pour préparer la jeunesse allemande à la défense de la patrie, il créa à Berlin un gymnase. Non content ensuite de lutter par ses écrits contre l'influence française, il entra comme chef de bataillon dans les volontaires de Lutzow et fit toutes les campagnes de 1813 à 1815. De retour à Berlin, il fit des cours publics, destinés à entretenir le patriotisme allemand. L'Etat, qui croyait alors avoir besoin d'un

homme de cette trèmpe, le chargea de fonder une école de gymnastique; mais bientôt l'effervescence entretenue par Jahn dans les esprits parut dangereuse; le gymnase fut fermé et Jahn arrêté sous l'inculpation de menées démagogiques. Après avoir été détenu dans plusieurs forteresses, Jahn fut enfin jugé et condamné, en 1824, à deux ans de prison. Toutefois, en 1825, le tribunal suprême de Francfort cassa le jugement, et Jahn recouvra la liberté; mais, par mesure administrative, il lui fut défendu d'habiter Berlin et toute autre ville dans laquelle se trouverait un collége ou une université. Lorsque Guillaume IV monta sur le trône de Prusse, il leva cette interdiction et même il conféra à Jahn la croix de fer comme récompense de ses anciens services et en dédommagement des malheurs que lui avait attirés son patriotisme. Lors des événements de 1848, il devint membre du parlement de Francfort; mais il avait alors perdu son énergie. Il vota avec les conservateurs et se retira bientôt de la scène politique pour se renfermer dans ses études littéraires auxquelles il doit, du reste, la meilleure part de sa renommée. Parmi ses ouvrages, nous mentionnerons : la *Nationalité germanique* (Lubeck, 1810), qui a été traduite en français vers 1825 par Loret; la *Gymnastique allemande* (Berlin, 1816), ouvrage écrit en collaboration avec Eiseln; les *Feuilles runiques* (Naumbourg, 1814); *Nouvelles feuilles runiques* (Naumbourg, 1828); *Sur la nationalité allemande* (Hildburghausen, 1833), ouvrage destiné à combattre en Allemagne l'influence de la révolution de Juillet. Le 10 août 1872 a eu lieu à Berlin l'érection solennelle de la statue de Jahn, due au sculpteur Encke.

JAHN (Ferdinand-Henri), historien danois, né à Neumünster en 1789, mort à Copenhague en 1828. Il suivit la carrière des armes, devint capitaine en 1820, et fut chargé, trois ans plus tard, d'écrire l'histoire militaire du Danemark. Ses principaux ouvrages sont : *Esquisse de l'histoire militaire de Christian IV* (Copenhague, 1820-1822, 2 vol. in-8°); *Coup d'œil général sur l'art militaire chez les peuples du Nord et principalement les Danois* (Copenhague, 1825); *Histoire politique et militaire du Danemark au temps de l'union* (Copenhague, 1835, in-4°). — Son fils, Jens-Harald-Fibiger JAHN, né à Kiel en 1818, a embrassé comme son père l'état militaire et a publié un ouvrage intitulé : les *Militaires danois au service de l'étranger* (Copenhague, 1840, in-8°).

JAHN (Othon), célèbre philologue, archéologue et historien allemand, né à Kiel en 1813, mort en 1869. Il fut l'élève des professeurs les plus distingués de l'Allemagne. A l'université de Kiel, il suivit les cours de Nitsch, à Leipzig ceux de G. Hermann, à Berlin ceux de Lachmann et de Bœckh. Reçu docteur en 1836, avec une thèse intitulée : *Palamedes*, il fit aux frais du gouvernement un voyage à Paris, en Suisse et en Italie. A Rome, il profita de la société de l'illustre E. Braun pour s'initier plus complétement à l'archéologie. Chargé de mettre en ordre les papiers de Kellermann, il eut également l'occasion de s'occuper d'épigraphie. En 1839, il s'établit à Kiel comme *privat-docent;* depuis lors, il a été professeur à Greifswald, à Leipzig, où il perdit sa place par suite de la révolution de 1849. Il devint, en 1855, professeur de philologie classique et d'archéologie à l'université de Bonn, conservateur du musée et directeur du séminaire philologique. Ses œuvres, par leur variété et leur solidité, nous font connaître en lui un esprit large, un homme de goût et un érudit de première force. Tout ce qu'il a publié en matière de critique des textes, d'explication d'auteurs, de monuments antiques, de critique musicale et littéraire, d'histoire de la musique, porte à un égal degré le cachet du vrai savant. Ses cours, très-suivis, eurent un caractère analogue; on n'en sortait pas sans avoir appris une foule de choses nouvelles et sans partager quelque peu les sentiments si habilement et si vivement exprimés par le professeur. Parmi ses œuvres archéologiques, mentionnons d'abord ses *Dissertations archéologiques* (Greifswald, 1845); ses *Etudes archéologiques* (Greifswald, 1847); deux recueils d'articles et de mémoires, dont plusieurs ont fait sensation, par exemple l'étude sur les *Peintures de Polygnote dans la Lesche de Delphes* et celle sur *Penthée et les Ménades.* Puis ont paru : la *Ciste de Ficoroni* (Leipzig, 1852); les *Peintures murales du columbarium de la villa Pamphili* (Munich, 1857); la *Mort de Sophonisbe* (Bonn, 1859); les *Peintures de vases représentant des scènes de poëtes grecs* (Leipzig, 1861); les *Antiquités romaines de Vindonissa* (Zurich, 1862); les *Vases peints avec ornements d'or* (Leipzig, 1865); *Dissertations populaires sur la science archéologique* (Leipzig, 1868). On considère comme un modèle sa *Description de la collection des vases du roi Louis* (Munich, 1854), qui est précédée d'une introduction générale sur la céramique des anciens.

En fait d'auteurs anciens, il a donné un *Juvénal* avec des scolies, la meilleure édition qu'on en ait faite; il est seulement à regretter que le second volume, promis depuis si longtemps et qui doit contenir le commentaire du poëte, n'ait pas encore paru. Ensuite il publia *Perse* avec commentaire (Leipzig, 1843); *Censorinus* (Berlin, 1845); *Florus* (Leipzig, 1852); le *Brutus* et l'*Orateur*, de Cicéron, avec d'excellentes notes allemandes (collection Weidmann, Leipzig, 1849 et 1851); l'abrégé de Tite-Live, *Periochæ* (Leipzig, 1853); la fable de *Psyché et Cupidon*, d'Apulée (Leipzig, 1856); l'*Electre*, de Sophocle (Bonn, 1861). Ses travaux les plus remarquables concernant l'histoire littéraire de l'Allemagne sont : *Sur l'Iphigénie de Gœthe* (Greifswald, 1843); des éditions des *Lettres* de Gœthe à ses amis de Leipzig (Leipzig, 1849) et au ministre Voigt (Leipzig, 1868) et une étude intitulée : *Louis Uhland.* Sa *Vie de Mozart* (Leipzig, 1856-1859, 4 vol.) a eu un grand retentissement et fait aujourd'hui autorité. Il fut l'un des rédacteurs les plus actifs de la *Gazette musicale* (allemande) et a publié une édition critique de la *Léonore de Beethoven arrangée pour piano* (Leipzig, 1851).

JAHR (Georges-Henri-Gottlieb), médecin homœopathe allemand, né à Saxe-Gotha en 1801. Après avoir pris le grade de docteur en philosophie, il étudia la médecine sous Hahnemann, puis vint se fixer à Paris, où il passa son doctorat en 1840. Depuis lors, M. Jahr est devenu médecin consultant de la Société de prévoyance allemande et a puissamment contribué à propager en France la doctrine homœopathique. Les principales publications du docteur Jahr sont : *Manuel des médicaments homœopathiques* (1834-1835, 2 vol.); *Manuel homœopathique* (1835, 2 vol.; 7e édit., 1862, 4 vol.); *Nouvelle pharmacopée homœopathique* (1841); *Du traitement homœopathique du choléra* (1848); *Du traitement homœopathique des maladies de la peau* (1850); *Du traitement homœopathique des maladies nerveuses* (1854); *Du traitement homœopathique des maladies des femmes* (1856); *Principes et règles qui doivent guider dans la pratique de l'homœopathie*, ou *Exposition raisonnée des points essentiels de la doctrine de Hahnemann* (1857); *Du traitement homœopathique des organes de la digestion, comprenant un Précis d'hygiène générale et suivi d'un Répertoire diététique à l'usage de ceux qui veulent suivre le régime rationnel de la méthode Hahnemann* (1859), etc.

JAHUGUÈRE s. f. (ja-u-ghè-re). Bot. Espèce de champignon comestible.

JAHVÉH ou **YAHVÉH.** V. JÉHOVAH.

J'ai du bon tabac, paroles de l'abbé de Lattaignant. La chanson primitive, due à l'on ne sait quel rimeur, se composait uniquement du premier couplet. L'abbé de Lattaignant s'ingénia à composer une suite logique, et se tira avec bonheur de son entreprise. Il saisit même l'occasion pour se venger, en rimes, de M. de Clermont-Tonnerre, qui, offensé de certains vers du poëte, l'avait menacé de le faire bâtonner par ses gens (MM. les grands seigneurs ne se chargeaient pas eux-mêmes de cette besogne, qui eût pu leur attirer les horions de l'offensé).

Indépendamment du mérite plus ou moins grand de ces couplets, nous saisirons ici l'occasion de faire remarquer la franchise de cette mélodie. On ne saurait croire combien il est difficile de trouver des airs coupés si brièvement, et contenant cependant une pensée musicale si complétement développée. Lorsque, en toute matière, la concision se joint à l'idée, on est certain que l'œuvre, quelle qu'elle soit, légère ou sérieuse, passera à la postérité.

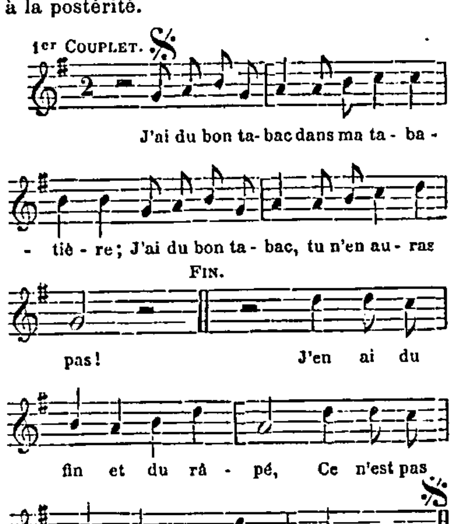

DEUXIÈME COUPLET.

Ce refrain connu que chantait mon père,
A ce seul couplet il était borné.
Moi, je me suis déterminé
A le grossir comme mon nez.
J'ai du bon tabac, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Un noble héritier de gentilhommière
Recueille, tout seul, un fief blasonné :
Il dit à son frère puîné :
Sois abbé, je suis ton aîné!
J'ai du bon tabac, etc.

QUATRIÈME COUPLET.

Un vieil usurier, expert en affaires,
Auquel, par besoin, l'on est amené,
A l'emprunteur infortuné
Dit, après l'avoir ruiné :
J'ai du bon tabac, etc.

CINQUIÈME COUPLET.

Juges, avocats, entr'ouvrant leur serre,
Au pauvre plaideur par eux rançonné,
Après avoir pateliné,
Disent, le procès terminé :
J'ai du bon tabac, etc.

SIXIÈME COUPLET.

D'un gros financier la coquette flaire
Le beau bijou d'or de diamants orné.
Le grigou, d'un air renfrogné,
Lui dit : Malgré ton joli nez,
J'ai du bon tabac, etc.

SEPTIÈME COUPLET.

Neuperg, se croyant un foudre de guerre,
Est par Frédéric assez mal mené
Le vainqueur qui l'a talonné
Dit à ce Hongrois étonné :
J'ai du bon tabac, etc.

HUITIÈME COUPLET.

Tel qui veut nier l'esprit de Voltaire
Est, pour le sentir, trop enchifrené.
Cet esprit est trop raffiné
Et lui passe devant le nez.
Voltaire a l'esprit dans sa tabatière
Et de ce tabac tu n'en auras
Pas.

NEUVIÈME COUPLET.

Par ce bon monsieur de Clermont-Tonnerre,
Qui fut mécontent d'être chansonné,
Menacé d'être bâtonné,
On lui dit, le coup détourné :
J'ai du bon tabac, etc.

DIXIÈME COUPLET.

Voilà dix couplets, cela ne fait guère
Pour un tel sujet bien assaisonné.
Moi, j'ai peur qu'un priseur mal né
Ne chante, en me riant au nez :
J'ai du bon tabac, etc.

JAÏET s. m. (ja-iè). Syn. de JAIS.

JAIHAH s. m. (jè-a). Mamm. Carnassier sauvage, de la basse Ethiopie, qui paraît être le lynx ou le caracal.

JAILLI, IE (ja-lli; *ll* mll.) part. passé du v. Jaillir. Sorti, lancé avec force : *La jeune fille ressentit cette étincelle électrique,* JAILLIE *on ne sait d'où.* (Balz.)

JAILLIR v. n. ou intr. (ja-llir; *ll* mll. — du lat. *jaculari*, lancer; de *jaculum*, javelot, qui vient lui-même de *jacere*, jeter, lancer). Sortir, être lancé avec force, en parlant d'un liquide, d'un fluide : *Le sang* JAILLIT *de sa blessure. Du pied des montagnes* JAILLISSENT *des sources d'une eau pure comme le cristal.* (Barthél.)

En gerbes de cristal *jaillissent* les fontaines.
BAOUR-LORMIAN.

— Par anal. Etre lancé, émis avec force, en parlant d'un objet quelconque : *Les éclairs* JAILLISSENT *sans interruption à travers les fentes de mes volets.* (Lamart.)

Des veines d'un caillou qu'il frappe, au même instant
Il fait *jaillir* un feu qui petille en sortant.
BOILEAU.

‖ Saillir, s'élancer, s'élever : *Tout près, à une hauteur prodigieuse,* JAILLIT *le campanile au toit aigu, que surmonte et couronne un ange d'or.* (L. Enault.)

— Fig. Se dégager vivement, sortir tout à coup : *Il faut que les âmes pensantes se frottent l'une contre l'autre pour faire* JAILLIR *de la lumière.* (Volt.) *C'est du choc des opinions que* JAILLIT *la clarté.* (J. Arago.)

La vérité *jaillit* du plus léger indice.
C. DELAVIGNE.

— **Syn. Jaillir, rejaillir.** *Jaillir* marque un premier mouvement et un mouvement simple : ouvrez le robinet d'une fontaine, l'eau *jaillit* aussitôt; les idées, les expressions *jaillissent* d'un esprit fécond, d'une bouche éloquente. *Rejaillir* marque un mouvement qui vient après un autre, qui en est la suite, ou bien un mouvement multiple et en divers sens : l'eau qui tombe avec force *rejaillit* de tous côtés; la gloire des grands hommes *rejaillit* sur le prince qui les protége.

JAILLISSANT, ANTE adj. (ja-lli-san, an-te; *ll* mll. — rad. *jaillir*). Qui jaillit, qui sort avec force : *Eaux* JAILLISSANTES. *L'eau de la cataracte jette aux rayons du soleil de légères gouttes* JAILLISSANTES *qui se colorent de toutes les nuances du prisme.* (G. Sand.)

JAILLISSEMENT s. m. (ja-lli-se-man; *ll* mll. — rad. *jaillir*). Action de jaillir, mouvement de ce qui jaillit : *Une fontaine de marbre rafraîchissait de son* JAILLISSEMENT *éternel le fin et verdoyant gazon.* (A. Maquet.)

— Fig. Production ou manifestation soudaine : *L'éloquence de l'abbé Lacordaire est toute remplie de ces* JAILLISSEMENTS *de sensibilité qui ressemblent à des aveux.* (Ste-Beuve.)

JAILLOT (Charles-Hubert), géographe français, né en Franche-Comté vers 1640, mort à Paris en 1712. Il s'adonna d'abord à la sculpture avec son frère SIMON, qui excellait surtout dans les ouvrages d'ivoire, et mourut en 1681. Il était venu se fixer à Paris avec son frère, lorsque, ayant épousé la fille de Bercy, enlumineur de cartes, il prit goût à la géographie, acquit des Sanson plusieurs cartes, qu'il grava avec beaucoup d'art, et devint géographe ordinaire du roi en 1675. — Son fils, BERNARD-HYACINTHE, mort en 1739, et son petit-fils, BERNARD-ANTOINE, mort en 1749, furent également géographes du roi. Ils ont publié l'*Atlas français*, en 2 vol. in-fol., qui porte leur nom.

JAILLOT (Jean-Baptiste RÉNOU DE CHAUVIGNÉ, dit), géographe, né à Paris vers 1710, mort en 1780. Il a fondé le *Livre des postes*, dont la propriété lui fut plus tard enlevée par l'administration, et publia d'excellentes *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris, avec le plan de chaque quartier* (1772, 5 vol. in-8°). Il prit le nom de Jaillot après avoir épousé une des petites-filles de Charles-Hubert Jaillot.

JAILLY (Gabriel-Hector DE), administrateur et littérateur français, né vers 1754, mort presque centenaire en 1852. Il fut préfet sous la Restauration. Outre de nombreux articles publiés dans la *France* et le *Corsaire*, on a de lui divers écrits, entre autres : le *Parti royaliste*, proverbe impromptu (Melun, 1820); la *Statue*, pièce féerie (Lyon, 1825); le *Mois de Henri* (1832), recueil de vers, d'anecdotes; *Voyage en Allemagne* (1838), etc.

JAIN s. m. (jain). Hist. relig. Membre d'une secte indienne.

— **Encycl.** La secte des *jains*, quoique relativement peu nombreuse, joue un grand rôle dans l'Inde par son importance religieuse et par l'influence dont jouissent ceux qui en font partie. Dans les districts de Bihar et de Patna, où ils sont en majorité, ils portent le nom de *grawacs*. Ils ont dix-sept prêtres appelés *yatis*, dont quinze résident constamment à Patna; les deux autres sont fixés à Bihar. Bucheman Hamilton, qui a eu occasion d'avoir plusieurs entretiens avec ces deux derniers, a recueilli de leur bouche d'intéressants renseignements sur les *jains*. Les *jains* se subdivisent depuis longtemps en deux sectes secondaires : la première est appelée *swetambar* et la seconde *digambar*. Les *digambaras* comptent quatre-vingt-quatre *gachha*, dont chacun est sous l'autorité spirituelle immédiate d'un prêtre, *sri-pujya*. Les *swetambaras* ne reconnaissent pas de prêtres ou guides spirituels, comme les *digambaras*, dirigent eux-mêmes leurs cérémonies et rendent en particulier le culte à leurs dieux.

JAIRAIN s. m. (jè-rain). Mamm. Syn. de AHU.

JAIS s. m. (jè — lat. *gagates*, grec *gagatês lithos*, à cause du fleuve *Gagis*, en Lycie, suivant le témoignage de Pline). Minér. Variété de lignite, d'un noir luisant, qui sert à faire des bijoux et divers petits ouvrages : *Un bouton de* JAIS. *Un collier en* JAIS. *Le* JAIS *est un dépôt de lignite fibreux compacte d'un noir de velours.* (A. Maury.) ‖ *Jais d'Islande*, Espèce d'ambre noir. ‖ On dit aussi JAÏET ou JAYET.

Camporéal perçoit l'impôt des huit mille hommes,
Le quint du cent de l'or, de l'ambre et du *jayet*.
V. HUGO.

— Couleur du jais, couleur noire intense : *Le front, busqué comme celui d'un satyre, était surmonté d'une chevelure de* JAIS. *Ses prunelles étaient du noir le plus brillant, et surplombées par des cils de* JAIS *très-longs.* (Baudelaire.)

— Comm. *Jais artificiel*, Espèce d'émail qui sert aux mêmes usages que le jais naturel.

— **Encycl.** Les minéralogistes désignent sous les noms de *lignite compacte noir, lignite compacte piciforme, lignite piciforme polissable*, une variété de lignite solide, dure, sans odeur, d'une couleur souvent très-belle et très-foncée, d'une texture compacte et homogène, ne laissant plus apercevoir aucun vestige du tissu organisé primitif, à cassure conchoïde, d'une densité égale à 1,26, susceptible d'être taillée ou tournée et de prendre un beau poli. A cause de ces dernières propriétés, cette matière a été, depuis un temps fort reculé, employée pour la confection de diverses parures.

Dans ces derniers temps, on trouvait le *jais* en petites masses, au milieu d'autres variétés de lignite : en Prusse, dans un gîte où se trouve aussi en abondance de l'ambre jaune; en Saxe, près de Wittemberg; en Espagne, dans les Asturies, la Galice et l'Aragon; en France enfin, à Roquevaire, près de Marseille, à Belestat dans les Pyrénées, et surtout, dans le département de l'Aude, à Bains, à Peyraz, à Sainte-Colombe, à Labastide-sur-l'Hers, etc. L'industrie qui s'occupe d'exploiter cette matière fossile s'est concentrée dans ces dernières localités, à Sainte-Colombe notamment, où ont été montées des usines considérables, qui, après avoir épuisé les gisements du pays, tirent actuellement d'Espagne leur matière première. Le *jais* y est taillé à facettes, en pièces de formes variées. Pour cela, on l'use sur des meules en grès, jusqu'à ce qu'on l'ait amené à la forme voulue, puis il est poli par des procédés analogues à ceux qu'emploient les lapidaires pour les pierres précieuses. La mode capricieuse, qui avait, depuis une quarantaine d'années, diminué singulièrement l'importance de ces fabriques, leur aurait ramené récemment la fortune, si l'industrie n'était parvenue à imiter avec une grande perfection le *jais* naturel. Certains verres noirs peuvent, en effet, remplacer cette substance. Il est d'ailleurs très-facile de distinguer le *jais* véritable du faux : il suffit

d'en introduire un fragment dans un foyer en ignition : le *jais* véritable, qui est un lignite, brûle et s'enflamme comme du charbon de terre ; le *jais* faux, qui n'est que du verre, se ramollit, mais ne brûle pas.

Les analyses chimiques ont donné pour le *jais* la composition suivante :

Carbone.	72,94
Hydrogène	5,43
Oxygène et azote. . .	17,53
Cendres.	4,08

JAÏTZE, ville de la Turquie d'Europe, dans la Bosnie, sandjak et à 48 kilom. S. de Bania-Louka, sur la rive gauche de la Verbitza ; 4,000 hab. Place forte, ceinte d'un mur flanqué de tours, et défendue par un château fort. Salpêtrerie considérable.

J'ai vu (LES), fameux vers satiriques attribués à Voltaire (1715), et mis par lui sur le compte d'un poëte inconnu, nommé Louis Lebrun. Cette satire était dirigée surtout contre les derniers ministres de Louis XIV, contre Mme de Maintenon, d'Argenson, les jésuites et le régent. En voici les meilleurs passages :

Tristes et lugubres objets,
J'ai vu la Bastille et Vincennes,
Le Châtelet, Bicêtre, et mille prisons pleines
De braves citoyens, de fidèles sujets . . . .
J'ai vu, sous l'habit d'une femme (Mme de Maintenon),
Un démon nous donner la loi;
Elle sacrifia son Dieu, sa foi, son âme,
Pour séduire l'esprit d'un trop crédule roi.
J'ai vu dans ce temps redoutable
Le barbare ennemi de tout le genre humain
Exercer dans Paris, les armes à la main,
Une police épouvantable (D'Argenson).
J'ai vu l'hypocrite honoré,
J'ai vu, c'est dire tout, le jésuite adoré !
J'ai vu ces maux sous le règne funeste
D'un prince que jadis la colère céleste
Accorda, par vengeance, à nos désirs ardents :
J'ai vu ces maux, et je n'ai pas vingt ans !

« Les *J'ai vu*, dit Voltaire dans la préface d'*Œdipe*, sont grossièrement imités de ceux de l'abbé Régnier, de l'Académie, avec qui l'auteur n'a rien de commun. Il est vrai que je n'avais pas vingt ans alors, mais ce n'est pas une raison qui puisse faire croire que j'aie fait les vers de M. Lebrun. » Ces vers couraient sous le manteau en 1715 ; ils étaient oubliés deux ans plus tard, ce qui n'a pas empêché bon nombre de biographes d'y trouver la cause de la détention de Voltaire à la Bastille en 1717. Ce qui le fit arrêter, ce furent d'autres vers, des vers latins on ne peut plus libres, cemmençant par *Regnante puero,* et dans lesquels on reprochait au régent ses empoisonnements et ses incestes. Voltaire nia en être l'auteur ; mais il les avait avoués à un certain Beauregard, agent de police déguisé, qui surprit son secret dans une conversation intime.

Les *J'ai vu* sont mentionnés dans le journal de Buvat, à la date du 23 septembre 1715 ; Buvat les transcrit en les attribuant au « sieur d'Harouet, fils d'un notaire de Paris. »

JAKAMAR s. m. (ja-ka-mar). Ornith. V. JACAMAR.

JAKANAPE s. m. (ja-ka-na-pe). Mamm. V. JACKANAPE. ‖ On dit aussi JAKANAPER.

JAKIE s. f. (ja-kî). Erpét. V. JACKIE.

JAKOB (Louis-Henri DE), philosophe et économiste allemand, né à Wettin en 1759, mort à Lauchstædt en 1827. Fils d'un pauvre passementier ruiné, qui voulait en faire un employé de commerce, il puisa dans son énergie la force de surmonter les obstacles qui s'opposaient à ce qu'il s'adonnât librement à son goût pour l'étude. Comme il avait un peu de voix, il entra dans une société d'étudiants choristes, et gagna ainsi quelque argent, avec lequel il put acheter du pain et des livres. Grâce à cet expédient, Jakob fit ses études dans un collége de Halle, suivit ensuite les cours des facultés, donna des leçons particulières qui le mirent à l'abri du besoin, étudia alors la théologie (1777), obtint une chaire au collége de Halle, se fit recevoir docteur en philosophie, et fut nommé, en 1790, professeur à l'université de cette même ville. Passionné pour l'étude, adepte enthousiaste de Kant, dont la philosophie positive et profonde convenait admirablement aux tendances de son esprit, Jakob ne se borna point à la philosophie pure ; il étudia le droit naturel et civil, l'économie politique, la philologie, etc., fit sur ces diverses sciences des cours excessivement remarquables par la précision, la netteté, la méthode, et obtint un éclatant succès, surtout lorsqu'il popularisa par son enseignement la doctrine de Kant. « Penseur profond, parleur habile, dit M. Parisot, il trouvait sans cesse des points de vue, des arguments, des rapports nouveaux ; la doctrine dans sa bouche devenait plus attrayante, plus irrésistible ; élégant et rapide écrivain, il la répandait au delà de l'université. Ses résumés et ses manuels de logique, de métaphysique, de psychologie, de morale, de droit naturel, étaient adoptés dans les universités, même dans les administrations catholiques, et avaient les honneurs de la réimpression et de la contrefaçon. » A partir de 1890, Jakob s'attacha d'une façon toute particulière et avec un égal succès à enseigner l'économie sociale et la science administrative. Après la suppression brutale de l'université de Halle par Napoléon, qui ne pouvait supporter nulle part un foyer de lumière et de libre pensée, Jakob accepta l'offre qui lui était faite d'une chaire d'économie politique à l'université russe de Kharkow (1807). Il se mit aussitôt à apprendre le russe, et fut bientôt à même de professer dans cette langue. Frappé de l'ignorance extrême de la population au milieu de laquelle il se trouvait, par une sorte d'exil, appelé à vivre, il demanda au gouvernement et obtint l'autorisation de publier des ouvrages d'enseignement à l'usage des colléges, dans lesquels il vulgarisa la philosophie de Kant, la morale, la grammaire générale, l'esthétique, l'économie politique, le droit naturel, etc. Un rapport sur le déplorable état des finances russes, qu'il fit parvenir à l'empereur Alexandre, lui valut d'être appelé à Saint-Pétersbourg en 1809. Il prit part alors aux conseils législatifs de l'empire, se signala par d'importants travaux, fut nommé, en 1810, président de la section criminelle de la commission législative, rédigea en deux ans un code qui décelait, avec les méditations du philosophe, l'expérience de l'homme d'Etat pratique, mais qui froissait trop les préjugés et les habitudes de l'aristocratie comme du peuple russe, et qui fut une lettre morte ; reçut un emploi important au ministère des finances, et, las de voir tous ses travaux n'aboutir à aucun résultat, quitta la Russie en 1816, pour aller reprendre sa chaire d'économie politique à l'université de Halle, qui avait été rétablie. En récompense de ses services, l'empereur Alexandre lui conféra, avec la noblesse héréditaire, le titre de conseiller et une pension annuelle. De retour sur l'ancien théâtre de ses triomphes universitaires, Jakob reprit ses cours; mais, affaibli par l'âge, il ne retrouva ni la popularité ni les succès d'autrefois. A plusieurs reprises il fut correcteur de l'université, puis il prit sa retraite et alla mourir à Lauchstædt, où il était venu prendre les eaux. « Comme professeur et comme écrivain, dit M. Parisot, Jakob a rendu des services éminents; ses précis et manuels, ses traductions, ses ouvrages de recherches ont tous été utiles et peuvent l'être encore ; tous brillent par des qualités qui leur sont propres. Comme jurisconsulte, il s'écarte un peu de Kant, et tire une ligne de démarcation moins profonde que lui entre la légalité et la morale... Comme économiste, il fut un des premiers à distinguer l'économie sociale d'avec l'économie politique. Ses principes sont sains et larges ; en général, il improuve les systèmes restrictifs. Enfin, il a porté ses regards sur la science administrative et sur la police, déduisant le gouvernement et ses rouages des principes philosophiques. » Jakob a composé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous ne citerons que les principaux : *Prolégomènes de philosophie pratique* (Halle, 1787) ; *Eléments d'une logique générale et éléments critiques d'une métaphysique générale* (Halle, 1788) ; *Du sentiment moral* (1788) ; *Eléments de psychologie empirique* (1791) ; *Anti-Machiavel* ou *Des limites de l'obéissance du citoyen* (1794) ; *Morale philosophique* (1794) ; *Etudes philosophiques de téléologie politique, religieuse et morale* (1797) ; la *Religion universelle* (1797) ; *Eléments d'une encyclopédie des sciences et des arts* (1800) ; *Théorie et pratique de l'économie politique* (1801) ; *Principes d'économie nationale* (Halle, 1805), ouvrage souvent réédité ; *De la police* (Halle, 1807) ; *Du travail des serfs et des paysans libres* (Saint-Pétersbourg, 1814) ; *Eléments d'un code criminel pour l'empire russe* (1818) ; *Traité théorique et pratique de la science des finances* (Halle, 1820, 2 vol. in-8°), ouvrage plein de faits intéressants, etc. Jakob a publié en outre des traductions allemandes de plusieurs ouvrages anglais et français. Sa fille, qui a épousé le professeur E. Robinson, a fait paraître sous le nom de *Talvj* des traductions estimées de poésies serviennes.

JAKOUSI, le dieu de la médecine au Japon. Il est représenté supporté par une feuille de nymphæa, et la tête entourée d'une auréole. C'est de lui que descendent les jakousis ou jakusis, esprits malins répandus dans l'air. Les Japonais, qui redoutent leur pouvoir, célèbrent, pour les fléchir, des fêtes appelés *Matsuris.*

JAKOUTSK, ville et gouvernement de la Russie d'Asie. V. IAKOUTSK.

JAKOWICKI (Ignace), minéralogiste polonais, né en 1797, mort en 1847. Il étudia la médecine et l'art vétérinaire à Wilna, où il professa la minéralogie de 1825 à 1841. On a de lui : *Traité d'oryctognosie et de géognosie*, d'après Werner (Vilna, 1825 ; 2e édit., 1827); *Minéralogie appliquée aux arts, à l'industrie, aux fabriques et à l'agriculture* (Wilna, 1827) ; *Observations géologiques faites dans les gouvernements occidentaux et septentrionaux de l'empire russe* (Wilna, 1831) ; *Histoire de la géologie et conseils indispensables pour ceux qui veulent se livrer à l'étude de cette science.*

JAKSZAN (Jean-Stanislas), poëte latin polonais du milieu du XVIIIe siècle. Tout en professant les mathématiques à Cracovie, il cultiva avec succès la poésie latine. On a de lui : *Helicon florentis Sarmatiæ flosculis philosophiæ illustratus, etc.* (Cracovie, 1643); *Laurus academicus virtutis et eruditionis laude virescens* (Cracovie, 1646); *Omen felicitatis Joanni Casimiro* (Cracovie, 1649) ; *Ode funèbre sur la mort de Paul Hercius* (Cracovie, 1648); *Applausus reipublicæ* (Cracovie, 1656).

JAKUBOWICZ (Maximilien), philologue polonais, né en Volhynie en 1785, mort en 1853. Il professa les langues et les littératures anciennes dans divers colléges et, en dernier lieu, à l'université de Moscou, jusqu'en 1842. Les principaux ouvrages de cet érudit estimé sont : *Grammaire de la langue polonaise* (Wilna, 1823, in-8°) ; *Grammaire de la langue latine* (Wilna, 1825), ouvrage qui, comme le précédent, a eu un très-grand succès; *De la manière d'enseigner les langues* (1826, in-8°) ; *De virtute Romanorum antiqua ejusque causis* ; *Philosophie de la vie chrétienne, comparée à la philosophie de notre siècle panthéiste* (Wilna, 1853, 3 parties, in-8°), réfutation tres-énergique de la philosophie de Schelling, de Hegel et de Trintowski ; etc.

JAKUBOWSKI (Joseph), mathématicien et théologien polonais, né en 1743, mort en 1814. Il compléta ses études militaires à l'Ecole française d'artillerie de Metz, et fut chargé, peu après son retour en Pologne, d'enseigner les mathématiques dans le corps de l'artillerie, puis, en 1779, à l'Ecole des cadets de Varsovie. En 1781, il donna sa démission de professeur et de capitaine pour entrer dans la congrégation des missionnaires. Cependant, en 1794, il oublia qu'il était prêtre pour se souvenir qu'il était Polonais, reprit ses cours à l'Ecole militaire, et contribua efficacement, sous les ordres de Kosciuzko, à la défense de Varsovie. En 1796, Jakubowski fut nommé visiteur général de sa congrégation et curé de l'église Sainte-Croix à Varsovie. On a de lui : la *Science de l'artillerie, recueillie dans les auteurs les plus modernes* (Varsovie, 1781-1783, 3 vol. in-8°) ; *Leçons élémentaires de physique, d'hydrostatique, d'astronomie et de météorologie*, d'après L. Cotte (Varsovie, 1809) ; *Principes de l'éloquence de la chaire*, etc. Il avait été jusqu'en 1789 rédacteur d'un recueil périodique, intitulé : *Extraits des journaux de Paris*, et consacré spécialement aux mathématiques.

JAKUBOWSKI (Adam), théologien et agronome polonais, né à Varsovie en 1801. Il entra, à l'âge de quinze ans, dans la congrégation des piaristes, et fut successivement professeur de mathématiques, curé (1833), et recteur des piaristes de Cracovie de 1840 à 1859. Il est membre de la Société scientifique et de la Société agronomique de cette ville, membre du conseil de l'instruction publique de Varsovie depuis 1862, et rédacteur en chef des *Annuaires* de la Société agronomique. On a de lui : *Recueil de poésies instructives et amusantes* (1849); *Des moyens de propager l'instruction parmi les habitants des campagnes* (1850); *Ce qu'est chez nous aujourd'hui l'agronomie rurale, ce qu'elle peut et ce qu'elle doit être* (1850) ; *Des vices de l'enseignement public* (1852) ; *Du travail des manœuvres dans la Gallicie* (1855) ; *De l'influence des observations météorologiques pour le bien et les progrès de l'agriculture* (1861), etc.

JAKUBOWSKI (Samson), musicien polonais, né à Kowno en 1801. Il est l'inventeur de l'instrument appelé *harmonica de paille*, qui consiste en 24 morceaux de bois, placés sur 4 cordons de paille, et dont il savait tirer des sons vraiment extraordinaires. En 1825, il se rendit à Saint-Pétersbourg, où il fut le professeur du célèbre Gusikof, et, deux ans plus tard, visita l'Allemagne et la Scandinavie, où il obtint beaucoup de succès avec son harmonica. Depuis 1832, il habite la France. Il a écrit quelques compositions musicales pour son étrange instrument.

JAKUSI s. m. (ja-ku-zi). Mythol. japon. Esprit malin qui habite les airs.

JAL (Auguste), littérateur français, né à Lyon en 1795. Il faisait partie de la marine depuis 1811 lorsque, ayant été mis en non-activité en 1815, il vint se fixer à Paris. M. Jal suivit alors la carrière des lettres et s'occupa particulièrement de critique d'art. En 1831, il obtint un emploi au ministère de la marine, fut chargé de diverses missions en Italie, en Grèce, en Turquie, puis reçut au même ministère le titre d'historiographe et de conservateur des archives. Outre un grand nombre d'articles dans le *Musée des familles*, la *Revue des Deux-Mondes*, la *Revue britannique*, le *Figaro*, la *France maritime*, etc., on a de lui : *Mes visites au Musée du Luxembourg* (1818) ; l'*Ombre de Diderot et le bossu du Marais, dialogue critique sur le Salon de* 1819 (1819, in-8°), publié sous le nom de Gustave Jal ; l'*Artiste et le philosophe, entretiens critiques sur le Salon de* 1824 (1824, in-8°, avec des pl.) ; *Esquisses, croquis, pochades, ou tout ce qu'on voudra sur le Salon de* 1827 (1827, in-8°) ; *Napoléon et la censure* (1827, 2 vol. in-12) ; *Résumé de l'histoire du Lyonnais* (1828, in-18) ; *Salon de* 1831, *ébauches critiques* (1832, 3 vol. in-8°); *Scènes de la vie maritime* (1832, 3 vol.) ; *Causeries du Louvre* (1833) ; *De Paris à Naples, études de mœurs, de marine et d'art* (1835, 2 vol. in-8°); *Archéologie navale* (1839, 2 vol. gr. in-8°, avec 70 vignettes gravées sur bois), ouvrage qui obtint le prix Gobert, décerné par l'Académie des inscriptions, et qui était le fruit du voyage de l'auteur en Italie ; les *Soirées du gaillard d'arrière* (1840, 3 vol. in-8°); *Mémoire sur les trois couleurs nationales* (1845, in-8°); *Virgilius nauticus, examen des passages de l'Enéide qui ont trait à la marine* (1843, in-8°) ; *Glossaire nautique, etc.* (1850, in-4°) ; la *Flotte de César* (1861) ; *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* (1864, in-8°), destiné par l'auteur à compléter et à rectifier les ouvrages biographiques antérieurs.

JALABERT (Jean-François-Joseph), écrivain français, né à Toulouse en 1753, mort à Paris en 1835. Directeur du petit séminaire de Toulouse au moment où éclata la Révolution, il refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé, se rendit à Paris, et, lors du rétablissement du culte catholique, devint membre du conseil diocésain, puis chanoine de Notre-Dame. Nommé grand vicaire capitulaire en 1808 et en 1814, il fut appelé en 1819, par le cardinal de Périgord, aux doubles fonctions d'archidiacre de Notre-Dame et de premier grand vicaire. Jalabert porta plusieurs fois la parole dans de grandes occasions. Nous citerons de lui : *Oraison funèbre de Mgr Leclerc de Juigné* (Paris, 1811, in-8°). On lui attribue : *Examen des difficultés qu'on oppose à la promesse de fidélité à la Constitution* (Paris, 1800, in-8°); *Projet de charger les ecclésiastiques d'éclairer les fidèles sur leurs droits contre les entreprises du despotisme, et de propager la souveraineté du peuple par l'envoi de missionnaires en pays étrangers; avec un aperçu de l'esprit actuel de l'Eglise constitutionnelle* (Paris, 1801, in-8°).

JALABERT (Charles-François), peintre français, né à Nîmes en 1819. Elève de Paul Delaroche, il obtint en 1842, à l'Ecole des beaux-arts de Paris, le prix de demi-figure peinte ; mais il ne put parvenir à remporter le grand prix de peinture. M. Jalabert se rendit néanmoins en Italie, où il compléta ses études. « Le talent de cet artiste, dit Théophile Gautier, a quelque chose de tendre, de délicat, de féminin, qui charme et vous empêche de lui désirer plus de force. Ce n'est pas qu'il ne puisse s'élever à la vigueur lorsqu'il le veut, mais sa vraie nature est la grâce. » M. Jalabert s'est adonné au portrait, au genre et à la peinture religieuse. Il fait le portrait avec une distinction rare. M. Jalabert a remporté plusieurs médailles, notamment aux expositions de 1855 et de 1867, et il est depuis cette époque officier de la Légion d'honneur. Nous citerons parmi ses œuvres : *Virgile lisant ses Géorgiques devant Horace et Varius, chez Mécène* (1847), qui figure au musée du Luxembourg ; *Saint Luc l'Evangéliste* et *Villanella*, souvenir de Rome (1852) ; l'*Annonciation* et les *Nymphes écoutant les chants d'Orphée* (1853) ; *Jésus au jardin des Oliviers* (1855) ; les *Adieux de Roméo et Juliette* et *Raphaël travaillant à la Madone de Saint-Sixte* (1857) ; une *Veuve* (1861) ; le *Christ marchant sur la mer ; Maria Abruzze* (1863), etc. Dans ces dernières années, M. Jalabert a exposé de nombreux et élégants portraits.

JALABRE s. m. (ja-la-bre). Ornith. Nom vulgaire du lagopède.

JALLAGE s. m. (ja-la-je — rad. *jale*). Féod. Droit en vertu duquel le seigneur prenait un certain nombre de pintes sur chaque pièce de vin vendu au détail dans l'étendue de sa seigneurie.

JALAMBICÉE s. m. (ja-lan-bi-sé). Bot. Syn. de LIMNOBIE.

JALAP s. m. (ja-lap — de *Xalapa*, ville du Mexique). Bot. Racine d'une espèce de liseron, qui croît au Mexique ; plante qui produit cette racine : *La matière résineuse constitue le principe essentiellement actif du* JALAP. (P. Duchartre.) ‖ *Faux jalap*, Nom spécifique d'une belle-de-nuit. ‖ *Jalap du Mexique*, Nom vulgaire de la belle-de-nuit odorante.

— **Encycl.** On a longtemps ignoré à quelle espèce botanique appartient la racine connue en pharmacie, depuis 1609, sous le nom de *jalap*. On sait aujourd'hui que le *jalap* ordinaire et le *jalap* mâle appartiennent à deux espèces différentes de convolvulus, qui ont l'apparence de nos liserons des champs ; elles sont désignées sous les noms de *convolvulus officinalis* pour le vrai *jalap*, et de *convolvulus orizabensis* ou *ipomæa orizabensis* pour le *jalap* mâle. La première a la tige ronde, herbacée, brune, très-volubile, ne pouvant se passer de support ; ses feuilles sont lisses, cordiformes ; ses fleurs isolées, roses, à corolle hypocratériforme, à étamines et pistils très-longs ; ses semences sont lisses ; sa racine a la forme d'un navet dont la partie supérieure s'allongerait en poire. La seconde est légèrement velue dans toutes ses parties ; sa tige est verte, cylindrique, peu volubile ; ses feuilles sont grandes, arrondies, cordiformes et velues ; ses fleurs, d'un rouge pourpre, portées sur un court pédoncule, ont une corolle campanuliforme, à étamines et à pistils très-courts ; ses graines sont noires et rugueuses.

La racine de *jalap* fait l'objet d'un commerce considérable. Si l'on en croyait Raynal, dans son *Histoire philosophique*, l'Europe en consommerait annuellement 75,000 quintaux. Ce chiffre est certainement exagéré. On récolte le *jalap* au Mexique, notamment aux environs de Xalapa, qui lui a donné son nom ; mais il ne paraît pas qu'il y soit cultivé régulièrement, bien que divers planteurs aient fait quelques essais de culture en grand. Le commerce apporte en France deux variétés de *jalap*. Le *jalap* tubéreux ou *jalap*

officinal est en morceaux atteignant rarement 500 grammes, et provenant de racines entières ou coupées par moitié. Le *jalap* mâle, nommé aussi *jalap* léger, *jalap* fusiforme, vient surtout en France par l'intermédiaire des Etats-Unis. Il provient de racines très-grosses, cylindriques, dépassant parfois un demi-mètre; il nous arrive coupé sous forme de rouelles ou de tronçons de dimensions variables, rugueux, à fibres ligneuses très-marquées.

Le *jalap* est un purgatif énergique et d'un prix peu élevé. Il renferme des quantités variables d'une résine qui fournit la jalapine.

On administre le *jalap* sous un grand nombre de formes : en poudre, de laquelle on donne de 1 à 4 grammes; en infusion, en extrait, en teinture, etc. Il fait partie d'un grand nombre de médicaments composés, parmi lesquels le plus populaire est la teinture de *jalap* composée du Codex, qui est vulgairement appelée *eau-de-vie allemande*. La jalapine est la base d'un vomi-purgatif fameux sous le nom de médecine Leroy. Le *jalap* est encore plus usité en Allemagne et en Angleterre qu'en France.

JALAPA, ville du Mexique. V. XALAPA.

JALAPATE s. m. (ja-la-pa-te — rad. *jalap*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide jalapique avec une base.

JALAPINE s. f. (ja-la-pi-ne — rad. *jalap*). Chim. Substance d'une résine extraite de la racine et de la tige de certains jalaps.

— **Encycl.** La *jalapine* se rencontre surtout dans la racine du jalap mâle ou *convolvulus orizabensis* et dans la tige du jalap femelle ou *convolvulus officinalis*. Elle constitue en majeure partie la résine de jalap. Mais on est parvenu à extraire la *jalapine* de diverses espèces de convolvulus : liseron des champs, convolvulus soldanelle, convolvulus scammonée, etc. On a proposé pour la *jalapine* la formule

$$C^{34}H^{56}O^{16}.$$

— I. PRÉPARATION. *a. Au moyen de la résine de jalap du commerce.* On dissout cette résine dans une grande quantité d'alcool, et l'on ajoute à la liqueur assez d'eau pour y produire un trouble persistant. On fait ensuite bouillir le tout à plusieurs reprises avec du noir animal, et, après avoir filtré la liqueur encore colorée, on la traite par l'acétate neutre de plomb additionné d'un peu d'ammoniaque, qui y produit un précipité vert brunâtre. On filtre, on dirige un courant d'hydrogène sulfuré à travers la solution pour la débarrasser de l'excès de plomb, on la fait chauffer pour chasser l'hydrogène sulfuré, et on filtre de nouveau. On en retire ensuite l'alcool par la distillation; on pétrit plusieurs fois le résidu résineux avec de l'eau bouillante, et enfin, on le dissout dans l'éther, qu'on laisse évaporer. On peut encore, après avoir chauffé la liqueur alcoolique avec du noir animal, la faire bouillir pendant quelque temps avec de l'hydrate plombique fraîchement précipité. On sépare l'excès de plomb par l'hydrogène sulfuré, puis on précipite la résine par l'eau; on la redissout dans l'alcool, on la précipite encore et l'on répète à trois reprises cette opération; enfin on la fait bouillir avec de l'eau et on la réduit dans l'éther. Kayser épuise la racine par l'alcool, évapore la teinture, lave le résidu résineux avec de l'eau chaude, le dissout dans l'alcool et soumet la solution à l'action du charbon animal. Il fait ensuite évaporer, fait bouillir de nouveau le résidu avec de l'eau et le dessèche enfin au bain-marie.

— β. *Extraction de la scammonée.* On épuise par l'alcool froid ou chaud la scammonée en poudre fine. On ajoute assez d'eau à la teinture pour la rendre trouble, on la décolore par le noir animal, on la filtre, on en retire la plus grande partie de l'alcool par la distillation, et l'on chauffe le résidu au bain-marie avec de l'eau, jusqu'à ce que la totalité de l'alcool ait été éliminée. On continue à chauffer la résine au bain-marie pendant longtemps, avec de l'eau que l'on renouvelle sans cesse, et enfin on la dessèche. On peut redissoudre la matière dans l'éther et la retirer ensuite de ce liquide par voie d'évaporation.

— II. PROPRIÉTÉS. La *jalapine* est une résine incolore, amorphe et transparente lorsqu'elle est en plaques minces; à 100°, elle devient cassante et peut être pulvérisée en donnant une poudre blanche; à 123°, elle se ramollit; à 150°, elle fond en donnant un sirop transparent, incolore ou d'un jaune pâle. Elle est inodore et insipide; ses solutions alcooliques possèdent une très-légère réaction acide. L'eau la dissout peu; l'alcool, l'esprit de bois, l'éther et le chloroforme la dissolvent facilement. Il en est de même de la benzine, du pétrole et de l'essence de térébenthine.

— III. DÉCOMPOSITION. 1° Chauffée à 127° environ, la *jalapine* dégage du carbone et de l'hydrogène sous la forme d'un produit volatil renfermant moins d'oxygène que la résine qui reste pour résidu. (Johnson.) Suivant Spirgatis, la *jalapine* fond à 150°, brunit au-dessus de cette température, et acquiert une odeur piquante et empyreumatique.

2° Chauffée sur une lame de platine, cette résine prend feu, brûle avec une flamme fuligineuse brillante, en répandant une odeur empyreumatique et laisse un résidu de charbon.

3° L'acide sulfurique concentré la dissout faiblement à froid; au bout de cinq ou de dix minutes, le mélange prend une belle couleur pourpre ou rouge marron, puis finit par virer au brun et au noir. Par le repos, ou plus rapidement par l'action de l'eau, il se sépare une résine brune ou un corps ayant la consistance du suif, tandis que la liqueur retient de la glucose en dissolution. (Kayser, Mayer, Spirgatis.)

4° Lorsqu'on chauffe la *jalapine* avec un acide minéral étendu, même après l'avoir convertie en acide jalapique par l'action des alcalis, elle se décompose en glucose et en jalapinol. (Mayer.) Dans les mêmes conditions, la scammonine donne de l'acide jalapinolique au lieu de jalapinol. (Spirgatis.) La production du jalapinol et celle de l'acide jalapinolique sont exprimées par les équations suivantes :

$$\underset{\text{Jalapine.}}{2(C^{34}H^{56}O^{16})} + \underset{\text{Eau.}}{11(H^2O)}$$
$$= \underset{\text{Jalapinol.}}{C^{32}H^{62}O^{7}} + \underset{\text{Glucose.}}{6(C^6H^{12}O^6)}$$
$$\underset{\text{Jalapine.}}{C^{34}H^{56}O^{16}} + \underset{\text{Eau.}}{5(H^2O)}$$
$$= \underset{\text{Acide jalapinolique.}}{C^{16}H^{30}O^{3}} + \underset{\text{Glucose.}}{3(C^6H^{12}O^6)}$$

Lorsqu'on fait usage pour les réactions de *jalapine* pure ou d'acide jalapique pur, il ne se produit aucun autre corps que ceux que nous venons de mentionner. (Mayer, Spirgatis.) D'après Keller, lorsqu'on traite une solution alcaline ou alcoolique de scammonine par l'acide sulfurique concentré ou par l'acide chlorhydrique gazeux, et qu'on abandonne ensuite la matière à elle-même, il se forme trois nouveaux corps, et les équations rendent probable la formation d'un quatrième composé, l'acide ou l'aldéhyde formique. Ces produits de décomposition sont : *a)* un corps neutre $C^{14}H^{28}O^2$, que les alcalis séparent aussi de l'acide jalapinolique, et un alcool $C^{13}H^{28}O$; *b)* de l'aldéhyde valérique, qui distille, sous forme d'acide valérique, lorsqu'on fait bouillir la résine de scammonée d'abord avec une lessive de potasse, puis avec de l'acide sulfurique étendu; *c)* un hydrate de carbone $C^{12}H^{18}O^9$, qui se transforme en sucre par l'ébullition avec l'acide sulfurique étendu. Suivant Spirgatis, le corps neutre $C^{14}H^{28}O^2$ peut être considéré comme le jalapinolate d'éthyle, et l'acide valérique ne s'obtiendrait qu'avec la scammonée impure. Kosmann, en faisant bouillir la résine de scammonée avec de l'acide sulfurique, a obtenu du sucre, ainsi qu'une substance à laquelle il a donné le nom de *scammonéol*. C'est un corps mou, d'un blanc jaunâtre, d'un éclat soyeux et d'une réaction acide; il se sépare toutefois par le refroidissement de ses solutions alcalines faites à chaud. Kosmann, en supposant que la scammonine ait pour formule, non $C^{34}H^{56}O^{16}$, mais $C^{32}H^{52}O^{16}$, arrive à la formule $C^{14}H^{26}O^3$ pour le scammonéol :

$$\underset{\text{Scammonine.}}{C^{32}H^{52}O^{16}} + \underset{\text{Eau.}}{5(H^2O)}$$
$$= \underset{\text{Glucose.}}{3(C^6H^{12}O^6)} + \underset{\text{Scammonéol.}}{C^{14}H^{26}O^3}$$

5° Lorsqu'on dissout la *jalapine* dans des solutions aqueuses de potasse, de soude, d'ammoniaque, de baryte, ou dans les solutions bouillantes des carbonates alcalins, de l'eau est absorbée, et il se forme de l'acide jalapique $C^{34}H^{60}O^{18}$, soluble dans l'eau par la fixation de deux molécules d'eau sur la jalapine. (Mayer, Spirgatis.)

La *jalapine*, même la plus pure, donne aussi des traces d'acide jalapinolique et un acide volatil, mais pas de glucose. Fondue avec de la potasse caustique, la *jalapine* dégage de l'hydrogène et donne de l'acide jalapinolique et de l'acide oxalique. (Mayer.) Keller, en faisant bouillir la *jalapine* de la scammonée avec une solution alcoolique de potasse, a obtenu des flocons noirs, dus, suivant Spirgatis, aux impuretés de la scammonée. Le liquide, séparé de ce précipité et traité ensuite par l'eau, laisse déposer un corps blanc floconneux $C^{13}H^{14}O$, tandis que du valérate de sodium reste en dissolution. Le corps $C^{13}H^{14}O$, que Keller considère comme un alcool, se produit encore lorsqu'on fait bouillir la *jalapine* commerciale, obtenue au moyen de la tige du jalap, ou la scammonée, avec l'eau de baryte ou avec une solution de potasse; il est entraîné par les vapeurs d'eau, et se dépose dans le liquide distillé sous forme de flocons blancs et gélatineux. Il fond à 40° en une huile qui cristallise par le refroidissement. Keller croit que ce corps est un produit de décomposition, non de la scammonine, mais du corps $C^{14}H^{28}O^2$, qui se produit en même temps que lui. Spirgatis l'envisage comme existant à l'état de mélange dans la résine intacte; il l'a, en effet, obtenu en distillant la résine impure avec l'eau.

6° L'acide azotique transforme d'abord la *jalapine* en sucre et acide jalapinolique, et, par son action ultérieure sur ces premiers produits, en acide oxalique et ipoméique. (Mayer.) Une très-petite quantité d'acide azotique ne colore pas la *jalapine*, tandis qu'en présence de la résine de gaïac cet acide donne une couleur verte due à une impureté que cette dernière résine renferme. (Bull, Spirgatis.)

7° Lorsqu'on dirige un courant de gaz sulfureux à travers une solution ammoniacale de résine de scammonée, il se sépare des plaques brillantes, argentées, qui renferment peut-être une aldéhyde combinée avec le sulfure d'ammonium. (Keller.)

Les travaux que nous venons d'analyser sont bien loin d'être concluants. La *jalapine* ne possède pas les caractères d'une substance définie, et ses réactions ne sont pas assez tranchées pour ôter toute incertitude à sa formule. Ces expériences demandent donc à être reprises, tant au point de vue des décompositions que subit la *jalapine* sous l'influence des différents réactifs, qu'au point de vue de l'identité des résines retirées des différentes espèces de *convolvulus*.

JALAPINOL s. m. (ja-la-pi-nol — de *jalapine*, et du lat. *oleum*, huile). Chim. Substance qui résulte du dédoublement qu'éprouve la jalapine sous l'influence des acides minéraux.

— **Encycl.** Le *jalapinol*, $C^{32}H^{62}O^7$, a été étudié par Mayer. Il se produit lorsqu'on soumet la jalapine ou l'acide jalapique à l'action des acides minéraux. Le dédoublement est lent à la température ordinaire, rapide à une température plus élevée; il se forme de la glucose, en même temps que le *jalapinol*, ce qui démontre que la jalapine est un glucoside. Le *jalapinol* et la glucose se produisent encore lorsqu'on abandonne pendant vingt-quatre heures une solution aqueuse d'acide jalapique à la température de 36° ou 38° en contact avec une émulsion d'amandes. Il est évident que, dans ce cas, la saponification du glucoside est déterminée par l'émulsine. Il est vrai que, dans une expérience, on n'a pas réussi à l'opérer avec de l'émulsine pure, mais la raison en est que l'on avait trop chauffé.

Pour préparer le *jalapinol*, on mêle une solution aqueuse modérément concentrée d'acide jalapique avec son volume d'acide chlorhydrique fumant, et on abandonne le mélange à lui-même pendant plusieurs jours, jusqu'à ce qu'il se prenne en une pulpe cristalline épaisse. On lave le produit sur un filtre avec de l'eau froide, on le fond sous l'eau chaude, et finalement on le purifie en le faisant cristalliser dans l'alcool, après avoir décoloré sa solution alcoolique par le charbon animal.

Le *jalapinol* forme des cristaux blancs ayant l'apparence de choux-fleurs; il fond entre 62° et 62°,5, et se solidifie à 59°,5 en une masse cristalline dure et cassante; il fait des taches grasses sur le papier, n'a pas d'odeur, possède une saveur irritante et une réaction acide faible. L'alcool et l'éther le dissolvent.

Les alcalis caustiques, la baryte et l'ammoniaque le convertissent en acide jalapinolique, avec élimination d'une certaine quantité d'eau :

$$\underset{\text{Jalapinol.}}{C^{32}H^{62}O^7} + \underset{\text{Baryte.}}{Ba''H^2O^2}$$
$$= \underset{\text{Jalapinolate de baryum.}}{(C^{16}H^{29}O^3)^2Ba''} + \underset{\text{Eau.}}{3H^2O}$$

Il serait désirable qu'on soumît le *jalapinol* à l'action de l'acide iodhydrique; peut-être les produits de réduction jetteraient-ils quelque lumière sur la vraie formule de ce corps, de l'acide jalapinolique, et, conséquemment, de l'acide jalapique.

JALAPINOLATE s. m. (ja-la-pi-no-la-te — rad. *jalapine*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide jalapinolique avec une base.

— **Encycl.** V. JALAPINOLIQUE.

JALAPINOLIQUE adj. (ja-la-pi-no-li-ke — rad. *jalapinol*). Chim. Se dit d'un acide qui résulte de l'action des alcalis caustiques sur le jalapinol.

— **Encycl.** L'acide *jalapinolique*, $C^{16}H^{30}O^3$, prend naissance lorsqu'on traite le jalapinol par les alcalis caustiques ou par la baryte; lorsqu'on fait agir la potasse en fusion sur la jalapine ou sur l'acide jalapique; enfin, lorsqu'on traite par les acides minéraux la jalapine extraite de la scammonée : il ne se produit pas de jalapinol dans ce dernier cas.

— I. PRÉPARATION. On fait fondre de la potasse avec un huitième de son poids d'eau, et l'on y ajoute peu à peu de la jalapine; la masse écume fortement, dégage de l'hydrogène et brunit. On continue à chauffer, en agitant, jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus d'hydrogène. La masse jaune est ensuite pulvérisée et dissoute dans l'eau quand elle est refroidie; enfin, la plus grande partie de l'alcali est neutralisée par l'acide sulfurique. Au bout de quelques heures, il se dépose du jalapinolate de sodium; on le recueille, on le lave et on le décompose en le faisant fondre avec de l'eau chaude acidulée; l'acide qui se sépare est de nouveau fondu sous l'eau pure, puis dissous dans l'alcool et décoloré par le charbon animal; on filtre la liqueur concentrée, on y ajoute une grande quantité d'eau chaude et l'on recueille l'acide solide qui se dépose par le refroidissement de la liqueur. (Mayer.) Les liqueurs mères d'où le jalapinolate de sodium s'est déposé renferment encore de l'acide jalapinolique impur, qui s'en sépare lorsqu'on les neutralise entièrement par un acide.

— II. PROPRIÉTÉS. L'acide *jalapinolique* forme des touffes d'aiguilles blanches, qui, sous un grossissement de 300 diamètres, paraissent formées de petits prismes à quatre pans; il fond à 64° ou 64°,5 (60°-61°, Keller) et se solidifie à 61°,5 ou 62° (Mayer), à 50° (Spirgatis), en une masse cristalline, rayonnée, dure et cassante. Il laisse des taches grasses sur le papier, est plus léger que l'eau, n'a pas d'odeur, mais possède une saveur irritante et une réaction acide. (Mayer, Spirgatis.) Il est insoluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool et l'éther. Lorsqu'on le chauffe au-dessus de son point de fusion, il se décompose en se boursouflant et en émettant une odeur irritante, qui attaque fortement les yeux et la gorge. L'acide azotique l'oxyde et le convertit en un mélange d'acide oxalique et d'acide hypoméique. (Mayer, Spirgatis.)

— III. JALAPINOLATES. L'acide *jalapinolique* est monobasique; la formule générale de ses sels est $C^{16}H^{29}O^3.M'$, M' représentant un métal monoatomique. On a étudié les japinolates d'ammonium, de potassium, de sodium, d'argent, de baryum, de cuivre (neutre et basique), de plomb et de fer.

Nous dirons de l'acide *jalapinolique* ce que nous avons déjà dit du jalapinol et de la jalapine : la formule de ce corps ne nous paraît pas établie sur des bases solides; néanmoins, l'acide *jalapinolique* et le jalapinol, cristallisant nettement, présentent des garanties de pureté; il serait possible qu'en réduisant cet acide par l'acide iodhydrique on obtînt des produits qui éclaireraient sa constitution, celle du jalapinol, celle de la jalapine et de l'acide jalapique lui-même.

JALAPIQUE adj. (ja-la-pi-ke — rad. *jalap*). Chim. Se dit d'un acide qui résulte de l'hydratation de la jalapine par les alcalis.

— **Encycl.** L'acide *jalapique* $C^{34}H^{60}O^{18}$ (?) a encore été désigné sous les noms d'acide *scammonique* ou *scammoninique*. Il se produit lorsqu'on dissout la jalapine dans les alcalis ou les terres alcalines, ce corps fixant de l'eau dans ces conditions.

On chauffe de la jalapine à l'ébullition avec de l'eau de baryte, jusqu'à ce qu'elle soit intégralement dissoute et que les acides ne la précipitent plus de la dissolution. On précipite alors la baryte au moyen de l'acide sulfurique; on agite le liquide filtré avec de l'hydrate de plomb, qui entraîne l'excès d'acide sulfurique à l'état de sulfate, on filtre de nouveau, on précipite par l'hydrogène sulfuré le plomb qui a pu se dissoudre, on filtre une dernière fois, et l'on évapore. L'acide *jalapique* se dépose alors. S'il est coloré, on le décolore soit au moyen du noir animal, soit en le faisant bouillir avec de l'hydrate de plomb et en précipitant ensuite le plomb par un courant d'acide sulfhydrique.

L'acide *jalapique* est une masse amorphe cassante, translucide, brillante. Il ne se ramollit pas à 100°; à 120° il fond en un sirop trouble et très-hygroscopique. Il est inodore, mais il possède une saveur irritante en même temps que douceâtre, avec un arrière-goût amer. La réaction est fortement acide. Il est facilement soluble dans l'eau et l'alcool, moins facilement dans l'éther.

L'acide *jalapique* se décompose vers 130°. Chauffé sur une lame de platine, il brûle avec une flamme brillante et fuligineuse. La solution aqueuse, agitée pendant longtemps avec de l'acide chlorhydrique, se dédouble en deux nouvelles substances, le jalapinol et la glucose.

$$\underset{\text{Acide jalapique.}}{2C^{34}H^{60}O^{18}} + \underset{\text{Eau.}}{7H^2O} = \underset{\text{Jalapinol.}}{C^{32}H^{62}O^7} + \underset{\text{Glucose.}}{6C^6H^{12}O^6}.$$

L'acide *jalapique* fait la double décomposition avec les bases et donne des sels dans lesquels 1, 2 ou 3 atomes d'hydrogène sont remplacés par une quantité équivalente de métal; il est donc tribasique. Le plus souvent, dans l'action des bases, c'est un mélange de ces divers sels qui prend naissance. L'acide *jalapique* déplace l'acide carbonique des carbonates alcalins et alcalino-terreux. Ses sels ne précipitent aucun sel métallique, si ce n'est le sous-acétate de plomb. Les jalapates sont amorphes. On a étudié les jalapates de baryte et de plomb.

— *Acide alpha-jalapique*, $C^{28}H^{50}O^{13}$. Lorsqu'on fait bouillir pendant longtemps une solution d'acide *jalapique* dans l'acide chlorhydrique ou dans l'acide sulfurique étendu, une partie de cet acide se convertit en jalapinol et en glucose, tandis qu'une autre portion, de beaucoup plus petite, se transforme en acide alpha-*jalapique*, lequel se sépare, par le refroidissement, de la liqueur, en même temps que le jalapinol, en une masse brune, molle et demi-cristalline. On fait bouillir cette masse avec de la baryte. On sépare le japinolate barytique qui se dépose par le refroidissement, et l'on concentre la liqueur filtrée. On obtient ainsi des aiguilles blanches soyeuses d'alpha-jalapate de baryum, tandis que du jalapinate de baryum reste en solution. Les aiguilles sont purifiées par la cristallisation dans l'eau. On les dissout ensuite dans l'eau bouillante, et l'on décompose la solution par l'acide acétique; l'acide alpha-*jalapique*, mis en liberté, se dépose par le refroidissement de la liqueur. On le recueille et on le purifie par des lavages et par une nouvelle cristallisation dans l'eau; il est bon d'aciduler sa solution avec de l'acide acétique. On achève de le purifier en le dissolvant dans l'alcool, d'où on le précipite par l'eau chaude.

L'acide alpha-*jalapique* forme des aiguilles

blanches flexibles, qui, sous l'eau, ont un éclat soyeux. Il fond, à 80°, en une huile pâle et limpide, qui se prend en une masse cristalline par le refroidissement. Il est sans odeur. Sa saveur est irritante avec un arrière-goût douceâtre. Il est faiblement acide. Il est peu soluble dans l'eau chaude, plus soluble dans l'eau bouillante, très-soluble dans l'alcool et l'éther.

Lorsqu'on chauffe l'alpha-jalapinate de baryum, le sel se décompose en se boursouflant, et laisse dégager un acide brun, qui se solidifie en partie à l'état cristallin lorsqu'on le laisse refroidir. Traité par les acides étendus, bouilli avec de l'acide azotique ou fondu avec de l'hydrate de potassium, il donne lieu aux mêmes réactions que l'acide *jalapique;* toutefois, dans sa décomposition par les acides, il ne se produit que 4 molécules de glucose au lieu de 6, comme avec l'acide *jalapique.*

$$2C^{28}H^{50}O^{13} + 5H^2O = C^{32}H^{62}O^7 + 4C^6H^{12}O^6$$

Acide alpha-*jalapique*. Eau. Jalapinol. Glucose.

L'acide alpha-*jalapique* dérive donc de l'acide *jalapique* par une saponification partielle. C'est encore un glucoside, mais un glucoside d'un degré de condensation moins élevé.

JALE s. f. (ja-le — probablement du celtique : écossais *sgal*, baquet d'eau; islandais *sgala*, bol, grande tasse, écuelle). Espèce de grande jatte ou de baquet.

JALÉE s. f. (ja-lé — rad. *jale*). Quantité de liquide que peut contenir une jale.

JALENDRA, géant indou, qui devait à la chasteté de sa femme d'être invulnérable. Ayant osé convoiter Bhavani, femme de Vichnou, ce dieu, irrité, séduisit l'épouse de Jalendra, détruisit ainsi le charme qui l'avait préservé jusque-là de la mort, et le tua.

JALET s. m. (ja-lè). Syn. de JAILLET.

JALEUSE s. f. (ja-leu-ze — rad. *jale*). Nom que l'on donnait, avant la Révolution, à quarante femmes qui étaient chargées, à Paris, de mesurer les grains et les farines qui s'y vendaient.

JALEY (Jean-Louis-Nicolas), statuaire français, né à Paris en 1802, mort en 1866. Fils d'un graveur en médailles, il reçut de lui les premières notions de son art, puis fut élève de Cartellier et de l'École des beaux-arts. En 1827, Jaley remporta le grand prix de sculpture et resta en Italie jusqu'en 1833. Il envoya de Rome quelques bustes et un bas-relief représentant une *scène pastorale.* De retour à Paris, cet artiste exécuta un assez grand nombre de bustes et de statues, qui, outre des médailles, lui valurent la décoration (1837) et un fauteuil à l'Académie des beaux-arts, où il remplaça David d'Angers (1856). Ses œuvres se distinguent par la grâce, par l'élégance de la forme et par le beau travail du marbre. Nous citerons, parmi ses statues : la *Prière* (1833), au musée du Luxembourg; la *Pudeur* (1834); le *Paria;* le *Gloria in excelsis* (1838), groupe en marbre; le *Général Reyer; Louis XI* (1839); le *Génie de la France ramenant les cendres de Napoléon* (1841); le *Duc d'Orléans* (1844), pour la Chambre des pairs; l'*Amour enfant* (1847); une *Bacchante* et la *Rêverie* (1852); l'*Amour maternel;* la *Révélation* (1863); l'*Équité* et la *Force*, pour la nouvelle façade du palais de justice de Paris (1865). Mentionnons, parmi ses bustes, ceux du marquis *de Saint-Aulaire*, de *Dalayrac,* de MM. *Maquet* et *Ganneron,* du prince *Stourdza.* Enfin, on voit de lui, au musée de Versailles, les bustes ou statues de *Philippe-Auguste*, de *Louis XI*, de *Mirabeau*, de *Bailly*, de *Lobau*, de *Gérard*, du comte d'*Hautpoul*, etc.

JALEZ ou **JALÈS**, village et commune de France (Ardèche), comm. de Berrias, cant. et à 9 kilom. des Vans, arrond. de Largentière, sur la rivière du Granzon. Vestiges d'un château qui fut brûlé en 1792, et dans lequel eut lieu, en 1790, un rassemblement de nobles qui tenta de soulever le midi de la France contre les décrets de l'Assemblée constituante. Un camp de fédérés s'établit à Jalez, sous la direction d'un certain comte Dusaillant, ancien page de Louis XVI et colonel de la garde nationale de Mende. Dusaillant réunit autour de lui jusqu'à 20,000 hommes, principalement composés des gardes nationales de l'Hérault, de l'Ardèche et de la Lozère. La plupart de ces hommes, égarés par des prêtres et des nobles qui correspondaient avec les frères de Louis XVI, ne tardèrent pas à regagner leurs foyers; mais plusieurs de leurs chefs et quelques prêtres se réunirent au château de Jalez et s'y formèrent en comité. Le but avoué des fédérés était de livrer Perpignan aux ennemis de la France. Mais tout fut découvert le 5 janvier 1792, et le pouvoir exécutif expédia aussitôt l'ordre d'arrêter Dusaillant et ses complices. Dusaillant essaya d'échapper, déguisé sous un costume de prêtre; mais il fut reconnu et massacré par les soldats, ainsi que quatre autres chefs fédérés. Les châteaux de Jalez et de Bannes, où avaient lieu les réunions des contre-révolutionnaires, furent incendiés. Plusieurs prêtres figuraient parmi les prisonniers, qui tombèrent sous les coups de nos soldats indignés; les autres chefs du mouvement réussirent à trouver leur salut dans la fuite.

JALHAY, bourg de Belgique, province de Liége, arrond. et à 6 kilom. S.-E. de Verviers; 2,411 hab. Élève de bétail; exportation considérable d'écorces de chêne. Commerce de laines, de miel, de cire, de bétail.

JALIGNY, bourg de France (Allier), ch.-l. de cant., arrond. et à 35 kilom. N. de La Palisse; pop. aggl., 353 hab. — pop. tot., 950 hab. Tuileries. Le château de Jaligny a été modernisé en partie, mais il subsiste des constructions primitives une façade (à l'E.), deux tours imposantes, et une porte entourée de massifs de verdure.

JALLABERT (Étienne), physicien et pasteur français, né à Saint-Hippolyte (Languedoc) en 1658, mort en 1724. Il était pasteur protestant lorsque la révocation de l'édit de Nantes le força à quitter la France. Il se réfugia à Genève, où il acquit le droit de bourgeoisie (1700), et enseigna les mathématiques, la physique et la philosophie. On a de lui : *Theses totius physicæ summam includentes* (Genève, 1714, in-4°); *Theses ex omnibus philosophiæ partibus diruptæ* (Genève, 1716, in-4°); *De Felicitate* (1717, in-8°); *De Affectibus* (1718, in-8°); *Theses generales ex tota philosophia diruptæ* (1718, in-8°); *Theses philosophicæ totius logicæ summam complectentes* (1719, in-8°); *De enuntiatione seu judicio* (1720, in-8°); *De Terræ motu* (1721, in-4°); *De maris æstu* (1722, in-4°); *De memoria* (1723, in-4°); *De calore et frigore* (1723, in-4°), etc.

JALLABERT (Jean), pasteur et physicien suisse, fils du précédent, né à Genève en 1712, mort dans cette ville en 1768. Il s'adonna à l'étude des sciences et de la théologie protestante, et fut admis au ministère évangélique en 1737. Nommé cette même année professeur de physique expérimentale à Genève, Jallabert commença par visiter l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre et la France pour se mettre au courant des progrès de la science, puis ouvrit son cours public, et fut adjoint à Abauzit pour la direction de la bibliothèque de la ville. En 1752, il succéda à Cramer dans la chaire de mathématiques et de philosophie. Membre du conseil des Deux-Cents dès 1746, il devint conseiller d'État et enfin syndic de Genève. Jallabert a publié, entre autres ouvrages : *Expériences sur l'électricité, avec quelques conjectures sur ses causes et ses effets* (Genève, 1748, in-8°), le plus considérable de ses écrits; *De libertate humana* (Genève, 1734, in-4°). On lui doit, en outre, de nombreux mémoires insérés dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences* de Paris, notamment : *Trombe observée sur le lac de Genève* (1741); la *Guérison d'un paralytique par le moyen de l'électricité* (1748); *Description du tremblement de terre arrivé à Genève en* 1756 (1756), etc.

JALLAIS, bourg et commune de France (Maine-et-Loire), cant., arrond. et à 17 kilom. E. de Beaupréau, sur la rive droite de l'Esvé; pop. aggl., 1,417 hab. — pop. tot., 3,442 hab. Tuilerie, fabriques de sabots; nombreux métiers pour la fabrication de Cholet; usines. Commerce de grains, bestiaux, moutons, porcs. Ruines du château de La Bouère. Le château de Jallais a été reconstruit en 1836.

JALLE s. m. (ja-le). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des scutellériens, tribu des pentatomes, dont l'espèce type habite l'Europe.

JALLE s. f. (ja-le — ancien mot qui signifie *caillou*). Agric. Couche de cailloux agglomérés, qu'on rencontre au-dessous de la terre végétale, dans quelques landes.

— Espèce de coiffure des négresses.

JALLE (le), ancien petit pays de France, dans le Bordelais, aujourd'hui compris dans le département de la Gironde.

JALLIEU, bourg et commune de France (Isère), cant. de Bourgoin, arrond. et à 15 kilom. N.-O. de Latour-du-Pin, sur la Bourbre; pop. aggl., 1,837 hab. — pop. tot., 3,412 hab. Fabriques de toiles peintes; papeteries. Commerce de farines et de chanvre.

JALODIS s. m. (ja-lo-diss — du gr. *ialos*, poil; *eidos*, aspect). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, formé aux dépens des buprestes, et comprenant une cinquantaine d'espèces, répandues dans l'ancien continent.

JALOIS s. m. (ja-loi). Métrol. Mesure de capacité et de superficie, employée presque généralement en Picardie. Le jalois, comme mesure de capacité, vaut un peu plus de 50 litres; et comme mesure de superficie, environ 24 ares.

JALOMNITZA, autrefois *Naparis*, rivière des Principautés-Unies, dans la Valachie. Elle prend sa source dans le district de Dumbovitza, sur les frontières de la Transylvanie, coule d'abord au S., puis au S.-E., et se jette dans le Danube, après un cours de 305 kilom.

JALON s. m. (ja-lon. — L'origine de ce mot n'est pas certaine; on a conjecturé le bas breton *gwalen*, verge, d'où nous avons fait aussi *gaule*, et le gothique *vælus*, bâton). Perche, bâton ou verge de fer qu'on plante en terre pour prendre des alignements : *Planter, aligner des* JALONS.

— Nom donné aux poteaux que les armées en marche plantent le long de la route, pour indiquer le chemin aux troupes qui suivent.

— Fig. Premier pas dans une voie quelconque : *Planter les premiers* JALONS *de la liberté.*

JALON, nom d'une petite ville et d'une rivière d'Espagne. V. XALON.

JALONNÉ, ÉE (ja-lo-né) part. passé du v. Jalonner. Où l'on a planté des jalons : *Un terrain* JALONNÉ. *Une allée* JALONNÉE.

— Par ext. Planté, semé de distance en distance : *Rivage plat,* JALONNÉ *de rochers solitaires. Campagne nue,* JALONNÉE *de maigres bouleaux.*

JALONNEMENT s. m. (ja-lo-ne-man — rad. *jalonner*). Action ou manière de jalonner : JALONNEMENT *d'un terrain.*

— Art milit. Action de placer des jalonneurs pour opérer l'alignement d'une troupe.

JALONNER v. a. ou tr. (ja-lo-né — rad. *jalon*). Planter de jalons : JALONNER *un terrain.* JALONNER *une allée.* JALONNER *des triangles topographiques.*

— Par ext. Se montrer, être placé de distance en distance sur : *Çà et là quelques croix* JALONNAIENT *les éminences couvertes d'herbe.* (Balz.) *Des carcasses de chameaux* JALONNENT *dans le désert la piste des caravanes.* (Toussenel.)

— Art milit. Placer des jalonneurs.

JALONNEUR s. m. (ja-lo-neur — rad. *jalonner*). Art milit. Homme qu'on place comme un jalon pour déterminer un alignement : *Placer des* JALONNEURS. *Établir des* JALONNEURS.

JALOT s. m. (ja-lo — rad. *jale*). Techn. Baquet dans lequel on coule le suif fondu et clarifié.

JALOUSÉ, ÉE (ja-lou-zé) part. passé du v. Jalouser. Dont on est jaloux, qui est envié : *Femme* JALOUSÉE. *Succès* JALOUSÉ. *Toute invention trop brillante est* JALOUSÉE *par ceux qui pouvaient la faire.* (Fourier.)

JALOUSEMENT adv. (ja-lou-ze-man — rad. *jaloux*). D'une manière jalouse, avec jalousie : *La chaîne des Pyrénées s'opposait* JALOUSEMENT *à la sortie des chefs-d'œuvre nationaux.* (Th. Gaut.)

JALOUSER v. a. ou tr. (ja-lou-zé — rad. *jaloux*). Porter envie à, être jaloux de : *La bourgeoisie* JALOUSE *les prérogatives de la noblesse.* (Proudh.) *Si vous êtes plus riche que vos voisins, ils vous* JALOUSENT; *si vous l'êtes moins, ils vous méprisent.* (D. Sterne.)

Se jalouser v. pr. Être jaloux l'un de l'autre : *Les chefs vendéens* SE JALOUSAIENT *entre eux comme les chefs républicains.* (Thiers.)

JALOUSIE s. f. (ja-lou-zî — rad. *jaloux*). Sentiment de peine causé par la connaissance des avantages dont les autres jouissent : *La* JALOUSIE *est un fiel qui corrompt tout le miel de notre vie.* (Charron.) *La* JALOUSIE *est un hommage maladroit que l'infériorité rend au mérite.* (Lamotte.) *On a vu des chiens périr de* JALOUSIE *de se voir préférer par leur maître un nouveau venu.* (A. Rion.)

Partout la *jalousie* est un monstre odieux;
Rien ne peut adoucir ses traits injurieux.

MOLIÈRE.

— Passion inquiète, inspirée par la crainte ou la certitude d'être trahi par la personne qu'on aime, d'être aimé d'elle moins qu'une autre personne : *La* JALOUSIE *éteint l'amour comme les cendres éteignent le feu.* (La reine de Navarre.) *La* JALOUSIE *de l'époux ressemble à la haine; mais celle de l'amant ressemble à l'amour.* (Cœuilhé.)

La curiosité naît de la *jalousie.*

MOLIÈRE.

Les maux les plus cruels ne sont que des chansons
Près de ceux qu'aux maris cause la *jalousie.*

LA FONTAINE.

L'amour, par ses douceurs et ses tourments étranges,
Nous fait trouver le ciel et l'enfer tour à tour;
La *jalousie* est la sœur de l'amour,
Comme le diable est le frère des anges.

BOUFFLERS.

— *Eau de jalousie*, Eau consacrée, qu'on faisait boire, en prononçant certaines paroles, à une femme soupçonnée d'infidélité, et qui, disait-on, causait la mort de la femme, si les soupçons étaient fondés.

— *Jalousie de métier*, Rivalité entre personnes de la même profession.

— Chorégr. Ancienne contredanse : *Je veux que nous dansions ensemble le rigodon, la chasse, les cotillons, la* JALOUSIE *et toutes les autres danses nouvelles.* (Regnard.)

— Constr. Espèce de contrevent, formé de planchettes minces retenues par des liens, qui se lève et se baisse à volonté, et à travers lequel on peut voir sans être vu : *Lever la* JALOUSIE. *Baisser la* JALOUSIE. *Regarder à travers la* JALOUSIE.

— Bot. Nom vulgaire de l'amarante tricolore. ‖ Variété d'œillet. ‖ *Jalousie des jardins*, Nom vulgaire du lychnis à couronne.

— Arboric. Variété de poire d'automne.

— **Syn. Jalousie, envie.** V. ENVIE.

— **Jalousie, émulation, rivalité.** V. ÉMULATION.

— **Encycl.** Morale. La *jalousie* est, comme l'envie, une passion engendrée par l'égoïsme, l'orgueil et un violent désir de supériorité; mais elle diffère essentiellement de l'envie, en ce que celle-ci est excitée par la pensée du bien d'autrui, et qu'elle naît chez celui qui est privé, tandis que la *jalousie* prend naissance chez celui qui possède et voudrait posséder exclusivement. Telle est la *jalousie*, considérée absolument et dans sa manifestation la plus caractérisée, qui est la *jalousie* amoureuse.

Diderot a très-bien défini cette passion : « La *jalousie* en amour, dit-il, est la disposition ombrageuse d'une personne qui aime, et qui craint que l'objet aimé ne fasse part de son cœur, de ses sentiments et de tout ce qu'elle prétend lui devoir être réservé, s'alarme de ses moindres démarches, voit dans ses actions les plus indifférentes des indices certains du malheur qu'elle redoute, vit en soupçon et fait vivre un autre dans la contrainte et le tourment. Cette passion, cruelle et petite, marque la défiance de son propre mérite, un aveu de la supériorité d'un rival, et hâte communément le mal qu'elle appréhende. Peu d'hommes et peu de femmes sont exempts de la *jalousie;* les amants délicats craignent de l'avouer et les époux en rougissent. C'est surtout la folie des vieillards, qui avouent leur insuffisance, et celle des habitants des climats chauds, qui connaissent le tempérament ardent de leurs femmes. »

La *jalousie* amoureuse est surtout causée par le désir de la possession exclusive; le jaloux se trouve livré à un véritable tourment par la seule idée du partage, appréhension accompagnée de la répugnance toute naturelle en pareil cas et du ridicule que déverserait sur lui l'infidélité. Toutes ces craintes se fortifient l'une l'autre, en se mêlant dans son esprit; aussi est-il continuellement assiégé de soupçons et de fantômes. La *jalousie* peut s'exaspérer au point de rendre la vie insupportable à celui qui en est tourmenté, ou, cas plus fréquent, au point de le pousser à en supprimer les causes par le meurtre. La violence de cette passion est évidemment dramatique; aussi la *jalousie* figure-t-elle parmi les principaux ressorts de la tragédie; elle a inspiré deux chefs-d'œuvre : *Othello* et *Zaïre;* mais elle est tout aussi bien, par son côté ridicule, du domaine de la comédie. Alain, le valet d'Arnolphe, dans l'*École des femmes*, est jaloux comme Othello; la seule différence, c'est qu'il est un jaloux plaisant, au lieu d'être un jaloux terrible. Voyez comment il s'explique :

C'est que la *jalousie*... entends-tu bien, Georgette?
Est une chose... là... qui fait qu'on s'inquiète,
Et qui chasse les gens d'autour d'une maison.
Je m'en vais te bailler une comparaison,
Afin de concevoir la chose davantage :
Dis-moi, n'est-il pas vrai, quand tu tiens ton potage,
Que, si quelque affamé venait pour en manger,
Tu serais en colère et voudrais le charger?

GEORGETTE.

Oui, je comprends cela.

ALAIN.

C'est justement tout comme :
La femme est, en effet, le potage de l'homme,
Et, quand un homme voit d'autres hommes, parfois,
Qui veulent dans sa soupe aller tremper leurs doigts,
Il en montre aussitôt une colère extrême.

Ce brave Alain a bien raison; mais il n'est qu'un comparse dans la comédie de Molière. Bartholo, dans le *Barbier de Séville*, montre que la *jalousie* peut être un élément véritablement comique et faire les frais de toute une pièce.

Cependant c'est à la tragédie et au drame qu'il faut en revenir pour trouver les peintures les plus achevées de la *jalousie :* les fureurs d'Hermione, délaissée par Pyrrhus; les accents tragiques d'Othello, dès qu'il se croit trahi par Desdémone; les mêmes transports, un peu adoucis, mais encore très-dramatiques, dans le rôle d'Orosmane, montrent combien ce ressort est puissant au théâtre et avec quel génie les grands poëtes ont su l'exploiter. Dans le théâtre contemporain, il ne serait pas sans intérêt de comparer à Hermione la Camargo des *Marrons du feu*, d'Alfred de Musset; la Bérengère du *Charles VII*, d'Alex. Dumas; Marie Tudor, dans le drame de Victor Hugo. Dans ces conceptions, les sentiments sont poussés à outrance, mais ils acquièrent de ce défaut même un relief surprenant.

L'effet naturel de la *jalousie*, surtout sur la femme, est de la pousser au mal dont elle se sent injustement soupçonnée, et c'est là ce qui fait surtout le caractère déraisonnable de cette passion. Les poëtes ont mille et mille fois développé cet argument contre les jaloux :

Iris m'était inexorable,
Lorsque son défiant époux
Mal à propos devint jaloux :
O dieux! qu'il me fut favorable!
La belle Iris me prit au mot,
En dépit de son fâcheux maître :
Et ce pauvre homme fut un sot
Par la seule crainte de l'être.

FURETIÈRE.

— Constr. Les *jalousies* sont composées de petites planchettes horizontales parallèles, maintenues à des distances convenables à l'aide de rubans. Tout cet ensemble est suspendu à des cordes, au moyen desquelles on l'élève ou on l'abaisse à volonté. Ces cordes, placées à chaque extrémité, ont chacune leur office; pendant que celle d'une extrémité fait mouvoir l'appareil, celle de l'autre sert à incliner les planchettes et à leur faire pren-

dre une position se rapprochant de la verticale, pour que, se touchant, elles donnent une fermeture hermétique, qui empêche les rayons solaires de pénétrer dans la pièce. On fixe en dehors et au haut du tableau de l'ouverture de la fenêtre une planche assez large pour cacher toutes les planchettes de la *jalousie* lorsqu'elles sont remontées. On nomme cette planche *pavillon*.

On place aussi quelquefois des deux côtés de l'ouverture des planches de 0m,14 à 0m,15 de large, et de même épaisseur que le pavillon, avec lequel elles forment un bâti qui affleure le devant du tableau, afin d'empêcher la *jalousie* de sortir de la croisée, et pour la défendre contre l'agitation du vent.

On fabrique aussi des espèces de *jalousies* pour la fermeture des magasins; ce sont de petites bandelettes de tôle verticale, fixées sur une chaîne Galle à maillons très-courts. Ces *jalousies*, qui atteignent quelquefois des longueurs considérables, s'ouvrent en s'enroulant autour d'un cylindre en fer, placé au sommet de la base de la devanture. Dans ce mouvement d'enroulement, chaque bandelette, fixée à chaque maillon de la chaîne, tourne autour du tourillon qui lie ces derniers. Il existe un grand nombre de systèmes de *jalousies*; ils varient soit par le mode de suspension, soit par celui de la fermeture ; le meilleur ne vaut pas encore les persiennes, qui ont une solidité massive sur laquelle on peut compter, tant pour l'abri que pour la défense. Les *jalousies* ne trouvent guère d'application que pour abriter les serres; employées à cet usage, on leur donne le nom de *claies;* elles remplacent les paillassons, et donnent à l'ouvrage un aspect plus léger et plus coquet.

Jalousie (SUR LA), discours de Dion Chrysostome. V. DISCOURS.

JALOUX, OUSE adj. (ja-lou, ou-ze — lat. *zelosus;* de *zelus*, zèle, qui représente le grec *zêlos*, envie ardente, ardeur. Ce dernier mot se rattache au verbe *zeô*, bouillir, être bouillant, bouillonner). Qui éprouve de la jalousie, qui supporte impatiemment les avantages d'autrui : *La calomnie entre très-aisément dans un cœur né* JALOUX *et soupçonneux.* (Volt.) *La patrie est un dieu* JALOUX *qui ne veut pas qu'on sacrifie sur son autel à des dieux étrangers.* (Dupin.)

Ce qui rampe est *jaloux* de ce qui prend l'essor.
BARILLOT.

— Qui éprouve des soupçons inquiets, au sujet de la fidélité de la personne aimée : *On ne devrait point être* JALOUX *quand on a sujet de l'être.* (La Rochef.) *C'est aimer froidement que n'être pas* JALOUX. (Mme de Staël.) ‖ Qui marque la jalousie ou vient d'elle : *Transports* JALOUX. *Soupçons* JALOUX. *Les coqs sont polygames, et veillent avec une tendresse* JALOUSE *à la sécurité de leurs femelles.* (D'Orbigny.)

— Poétiq. Qui s'oppose à l'accomplissement de nos désirs : *Un voile* JALOUX *dérobait ses charmes à tous les yeux.* (Acad.)

— *Jaloux de*, Qui tient fortement à, qui est zélé, ardent pour : *Etre* JALOUX DE *son honneur*, DE *sa réputation. Nous ne sommes jamais si* JALOUX DU *respect des autres, que lorsque nous avons perdu notre propre respect.* (Ctesse de Blessington.)

Jaloux de donner à ma belle
Un duplicata de mes traits,
Je demande quel est l'Apelle
Le plus connu par ses portraits.
DÉSAUGIERS.

— Fam. *Etre jaloux comme un tigre*, Etre excessivement jaloux.

— Mar. Se dit d'une barque, d'un petit bâtiment qui incline facilement, qui tourmente beaucoup : *Une barque* JALOUSE.

— Techn. Se dit d'une voiture sujette à pencher de côté ou d'autre : *Voiture* JALOUSE. *Berline* JALOUSE.

— Substantiv. Personne qui supporte impatiemment les avantages d'autrui : *Les rois sont comme les coquettes, leurs regards font des* JALOUX. (Volt.)

— Personne soupçonneuse, inquiète au sujet de la fidélité de la personne qu'elle aime : *L'amour des* JALOUX *est fait comme la haine.* (Volt.)

On devine l'amour sans être bien habile;
Le plus malin sorcier ne vaut pas un *jaloux*.
Mme E. DE GIRARDIN.

Jaloux (LE), roman de Miguel Cervantes, un de ses plus curieux tableaux de mœurs. L'illustre auteur de *Don Quichotte* a peint là, en pied, un Bartholo qui rendrait des points à celui de Beaumarchais et à qui sa jalousie inventive ne parvient à démontrer, en fin de compte, que l'inutilité de toutes ses précautions. Cet homme, après une vie remplie de voyages et de traverses de toutes sortes, revient fort riche dans son pays, l'Estramadure, et, ne sachant que faire de sa tranquillité, sans doute, se décide à se marier, ayant passé la soixantaine. Il choisit une petite fille de dix-sept ans, fort jolie, qu'il prend sans dot, pour la mieux gouverner à sa guise. Avant les noces, il se fait construire une maison tout exprès, sur des plans qu'il invente, une maison qui n'a de fenêtres sur la rue que juste ce qu'il faut pour apercevoir le ciel. Il achète, pour le service de sa femme, quatre petites esclaves noires, d'une entière innocence et ne sachant pas ce que c'est qu'un homme. Tout animal mâle, chat, chien, pigeon, est impitoyablement banni. Pour recevoir les provisions, il a un vieil eunuque nègre, qu'il loge au rez-de-chaussée, entre deux portes, et avec un tel luxe de précautions qu'il sera impossible aux femmes d'apercevoir ce vieux nègre. Quand il s'est bien assuré du jeu de toutes ses combinaisons, il entre en ménage avec sécurité. Mais ce mystère, cette maison close, intriguent les mauvais sujets de la ville, qui savent que là s'est retiré le vieux Canizalès avec la plus jolie fille du pays. Bientôt l'un d'eux, à force de racler de la guitare à la porte, parvient à faire dresser les oreilles au vieux nègre, très-friand de mélodies ; il se fait introduire par lui dans sa cage, puis la curiosité s'empare des femmes. Elles viennent d'abord voir le beau jeune homme par le trou de la serrure, et enfin elles le font venir dans l'appartement pour jouir de la musique et danser à leur aise. Un beau jour, le bonhomme, à qui le galant a fait administrer un soporofique, se réveille mal à propos et trouve sa femme dans les bras du beau jeune homme. Il meurt sur le coup, frappé d'apoplexie, et la jeune femme, désabusée par cette mort, entre dans un couvent.

Cette nouvelle de Cervantes, de celles qu'il appelle *exemplaires*, — il ne faut pas trop le prendre au mot, — est une des plus jolies par la vivacité du récit, la riche couleur des inventions et du style.

Jaloux désabusé (LE), comédie en cinq actes et en vers, de Campistron (Comédie-Française, 13 décembre 1709). L'intrigue de cette pièce, bien supérieure aux tragédies du même auteur, permettait des développements intéressants de caractères et d'observation.

Dorante, homme de robe, uniquement livré à son goût pour les plaisirs et la magnificence, est dépositaire d'un bien considérable, destiné à servir de dot à Julie, sa sœur. Sa répugnance à se dessaisir de cet argent lui fait retarder indéfiniment le mariage de sa sœur, et Célie, sa femme, pour l'y déterminer ne voit d'autre moyen que d'exciter sa jalousie. En conséquence, elle admet chez elle plusieurs cavaliers, qui lui font une cour assidue, sous prétexte de rechercher Julie. Ces visites fréquentes causent d'autant plus d'ombrage à Dorante, que tous les gens de sa maison, de concert avec sa femme, lui font contre elle de faux rapports, auxquels il ajoute foi, et qui le jettent dans les plus vives alarmes. Après un grand nombre d'épreuves, Dorante se voit trop heureux d'apprendre le véritable objet de ces entretiens et de ces rendez-vous qui n'ont point entamé son honneur. Il unit alors Julie à Clitandre, au grand contentement de toute la famille. Campistron a bien saisi le côté comique du jaloux. Les mœurs du temps lui vinrent en aide; l'amour d'un mari pour sa femme était un ridicule dans la haute société. En peignant ce ridicule, en y joignant le désespoir muet d'une jalousie concentrée, en forçant le mari à écouter, sans se fâcher, toutes les galanteries que l'on adresse à sa femme, en le contraignant, par respect humain, à recevoir avec politesse ceux qu'il croit ses rivaux, il a trouvé quelques situations plaisantes. Le ton général est celui de la haute comédie, telle qu'on l'aimait au grand siècle.

Jaloux (LE), comédie en cinq actes et en vers libres de Rochon de Chabannes (Comédie-Française, 11 mars 1784). Pour le fond, l'idée est empruntée au caractère d'Alceste du *Misanthrope;* mais les détails, plus gais, plus comiques, appartiennent en propre à l'auteur. Le chevalier adore la marquise, qu'il veut épouser; mais sa jalousie insupportable effraye sans cesse celle qu'il aime :

Il ne distingue rien, âge, sexe, ni rangs :
Les uns sont confidents, les autres sont amants,
Et contre son repos tous ourdissent des trames.
Sur maîtres et valets sans cesse il a les yeux.
Madame parle-t-elle à l'une de ses femmes,
C'est le discret agent d'un commerce amoureux.
Ecrit-elle un billet, sa frayeur est mortelle;
C'est un billet d'amour que trace l'infidèle.
Chante-t-elle un couplet, il est pour un amant;
C'est un adroit aveu qu'elle fait en chantant.
Un geste indifférent, que personne n'observe,
Pour le tromper en face est un signe en réserve.
Que sais-je! son silence est un crime secret;
C'est un recueillement dont un autre est l'objet.
Enfin ses actions lui sont toutes suspectes.

Avec un si malheureux caractère, le chevalier est toujours sur le qui-vive. Un quiproquo plaisant fait le fond de l'intrigue. Le jaloux prend pour un officier de dragons une jeune comtesse aux allures cavalières qu'il rencontre, habillée en homme, chez la marquise. La soubrette l'entretient, pour s'amuser, dans cette erreur qui amène des situations plaisantes, quoique un peu forcées; enfin, le chevalier provoque son fallacieux rival, et tout le château, prévenu à temps, assiste aux préliminaires d'un duel bizarre qui guérit, pour un moment, notre héros de ses soupçons perpétuels. La marquise laisse entrevoir qu'elle l'épousera, car cette jalousie qui l'effrayait ne fait plus que l'amuser. La pièce est écrite de ce ton léger qui était celui de la Régence et qui lui survécut longtemps.

JALPOUKH, rivière des Provinces-Unies moldo-valaques. V. YALPUCH.

JALYSE, en latin *Jalysus*, ancienne ville de l'île de Rhodes, sur la côte occidentale.

JAMAÏCINE s. f. (ja-ma-i-si-ne). Chim. Alcaloïde extrait d'une espèce d'andira qui croît à la Jamaïque.

JAMAÏCIQUE adj. (ja-ma-i-si-ke — rad. *jamaïcine*). Chim. Se dit des sels qui ont pour base la jamaïcine.

JAMAIN (Jean-Alexandre), chirurgien et anatomiste français, mort à Paris en 1862. Il se fit recevoir docteur et fut nommé plus tard, au concours, chirurgien des hôpitaux. N'ayant pu obtenir une chaire à la Faculté, il se voua à l'enseignement libre et professa avec succès l'anatomie, la petite chirurgie et la pathologie externe. C'est lui qui rédigea les deux premiers volumes du *Traité de pathologie externe* du professeur Nélaton. On lui doit encore : *Traité d'anatomie descriptive* (1 gros vol. in-12), souvent réédité; *Manuel de petite chirurgie* (1 vol. in-18), qui a trois éditions; enfin un *Manuel de pathologie et de clinique externes* (2 vol.). Jamain fut un des collaborateurs de la *Gazette des hôpitaux*, prit une part active aux travaux de la Société d'anatomie, dont il était membre, et publia plusieurs mémoires dans le recueil de la Société botanique de France, dont il faisait partie.

JAMAÏQUAIN, AINE s. et adj. (ja-ma-i-kain, è-ne). Géogr. Habitant de la Jamaïque; Qui appartient à la Jamaïque ou à ses habitants : *A leur gai sourire, au piquant abandon de leur toilette, on reconnaissait les brunes* JAMAÏQUAINES. (E. Sue.)

JAMAIQUE s. m. (ja-ma-i-ke — n. pr. géogr.). Comm. Bois d'ébénisterie, plus ordinairement appelé BOIS D'INDE.

— s. f. Moll. Coquille du genre vénus, qu'on trouve à la Jamaïque.

JAMAÏQUE (LA), île de l'Amérique centrale, la plus grande et la plus importante des Antilles anglaises, au S. de Cuba, à 120 kilom. O. d'Haïti; par 17° 43′ et 18° 36′ de lat. N., et 78° 35′ et 18° 10′ de long. O. Les Indiens l'appellent *Xaymaca*, et les Espagnols *San-Iago*. La Jamaïque est de forme à peu près ovale. Le grand axe, dirigé de l'E. à l'O., mesure 260 kilom.; le petit axe, du N. au S., n'a que 60 kilom. La superficie de l'île est de 16,250 kilom. carrés. En 1861, sa population était de 442,000 hab., dont un quart de blancs. Hôpital public pour les malades et hôpital de fous. Asiles de correction pour les garçons et les filles, recevant annuellement 233 individus des deux sexes. Recettes en 1866, 8,353,500 fr. Dépenses, 9,889,925 fr.

La Jamaïque est traversée dans toute sa longueur, de l'E. à l'O., par une haute chaîne de montagnes, nommées les montagnes Bleues, dont le plus haut sommet atteint 2,495 mèt. Ces montagnes divisent l'île en deux bassins. Dans le bassin du Nord, le terrain s'élève à partir du rivage, pour former des collines en pente douce. Dans chaque vallée coulent des ruisseaux dont les rives offrent de gracieux paysages arrosés par des sources limpides.

L'aspect du bassin du Midi contraste étrangement avec celui du bassin du Nord. Ici se dressent des pics escarpés et inaccessibles, que séparent d'effrayants précipices. Le long du rivage se dressent des falaises sauvages et stériles. Les grandes plaines qui s'étendent entre les montagnes du centre de l'île et celles des bords de l'Océan sont couvertes de cannes à sucre. D'immenses forêts, qui deviennent plus épaisses et plus profondes à mesure qu'elles approchent des hauteurs du centre, croissent jusqu'à des hauteurs de 2,400 mètres. L'île est arrosée par une centaine de cours d'eau, qui descendent des montagnes et se précipitent vers la mer avec une grande rapidité. Aucune de ces rivières n'est navigable, excepté pour de petits bateaux. La rivière Noire (*Black river*) est la plus profonde, mais elle a le plus fort courant. La côte, généralement abrupte, présente, sur un développement total de 800 kilom., seize grands ports très-sûrs et trente baies ou rades, avec un bon port d'ancrage.

Le climat de la Jamaïque est excessivement chaud. Il est très-malsain sur plusieurs points de l'île, notamment sur les côtes, où la fièvre jaune et la peste font de terribles ravages. D'octobre 1850 jusqu'au printemps de 1852, le choléra enleva environ 30,000 hab., un douzième de la population d'alors. Au choléra succéda la petite vérole, qui ne fit pas moins de 10,000 victimes. Cependant, l'intérieur de l'île est très-salubre; il n'est pas rare d'y rencontrer des centenaires. Il y a deux saisons de pluies et deux saisons de sécheresse. Les pluies du printemps commencent, peu abondantes d'abord, au milieu d'avril ou dans les premiers jours de mai ; elles deviennent torrentielles, au commencement de juin, quelquefois plus tard, et durent ordinairement deux mois. A cette époque, l'air est étouffant, surtout à l'approche des orages, qui, le plus souvent, éclatent sans indices précurseurs. Pendant plusieurs semaines, la pluie tombe chaque jour durant deux ou trois heures. Les pluies d'automne arrivent en octobre et novembre et sont moins considérables; mais elles sont souvent accompagnées de violentes bourrasques de vent du nord. La Jamaïque est de temps en temps ravagée par des ouragans qui soufflent du N. ou du N.-E., pendant les mois d'été qui séparent les deux saisons des pluies.

La Jamaïque a été désolée par de fréquents tremblements de terre, dont l'un détruisit, en 1802, la ville de Port-Royal. « La convulsion du sol, dit un historien, dura environ trois minutes, pendant lesquelles la ville s'enfonça de plusieurs toises sous le niveau de la mer. On peut encore, par un temps calme, voir sous l'eau les murailles des maisons. Dans toute l'île, les édifices les plus massifs furent renversés; des éclats de montagnes ruinèrent beaucoup de plantations; une maladie générale vint s'ajouter à ce fléau, un coup mortel frappa l'industrie, et un désordre funeste régna partout jusqu'à ce que la terreur se fût calmée; 3,000 personnes avaient péri dans cette catastrophe. Des chocs assez prononcés se font sentir presque tous les ans. »

Les terrains calcaires et coquilliers constituent le sol de la Jamaïque; on y rencontre aussi du schiste et du quartz. Il y a quelques mines de plomb argentifère, de cuivre, de fer, d'antimoine, mais on ne les exploite pas. Le sol est d'une extrême fertilité, mais une faible partie seulement a été mise en culture. Il produit toutes les plantes tropicales, telles que le café, le cacao, l'indigo et le coton. Le maïs, le blé de Guinée et le riz sont les principaux grains cultivés; l'orange, le citron, l'olive, la grenade, le melon, la figue y viennent admirablement. Les pâturages y sont plantureux et le bétail qu'ils nourrissent est de forte taille. Les productions des jardins potagers d'Europe y viennent très-bien dans les parties montagneuses. Il y a, de plus, d'excellents légumes propres au pays. Jadis, les quadrupèdes indigènes étaient l'agouti, le peccari ou cochon du Mexique, l'armadille, l'opossum, le racoon, le rat musqué, l'alco et le singe. L'agouti y existe encore, mais plusieurs autres espèces ont été détruites. Les oiseaux y sont nombreux et remarquables par la variété et l'éclat de leur plumage. L'alligator se rencontre dans quelques rivieres, et l'île possède de nombreuses espèces de lézards et de serpents, dont quelques-uns sont mangés par les nègres. Le sanglier abonde dans les bois. Le sucre, le rhum, le café, la mélasse, le cacao, le coton, l'indigo, le piment et le gingembre sont les articles d'exportation les plus importants que fournisse l'île. Le rhum de la Jamaïque est renommé dans le monde entier; aussi est-il l'objet d'une fabrication et d'un commerce très-importants. Les importations de la Jamaïque s'élevaient, en 1865, au chiffre de 24,274,000 fr. En 1866, les exportations atteignirent le chiffre de 28,822,450 fr.

La Jamaïque est divisée en trois comtés : Middlesex au centre, Surrey à l'E. et Cornwall à l'O. Un gouvernement, nommé par la Grande-Bretagne, et assisté d'un conseil de 12 membres, exerce le pouvoir exécutif. Le pouvoir législatif est confié à une assemblée de 45 membres, élus par les francs-tenanciers des comtés, et dont les décisions sont soumises au *veto* de l'Angleterre. Outre une cour suprême, il y a, dans chaque comté, une cour d'assises, des tribunaux de première instance, et des justices de paix. La Jamaïque est le centre d'une circonscription religieuse, sous la direction d'un évêque anglican. Du gouvernement colonial de la Jamaïque dépendent les Lucayes et le Honduras.

C'est le 3 mai 1494 que Christophe Colomb découvrit la Jamaïque, lors de son second voyage au nouveau monde. Pendant qu'il revenait de Veragua à Hispaniola, la tempête poussa l'illustre navigateur sur cette île, où, après avoir perdu son vaisseau, il séjourna plus d'un an, en proie à des souffrances de toute espèce. Après la mort de Colomb, son fils Diego envoya à la Jamaïque Juan de Esquivel qui, par sa douceur, gagna les sympathies des naturels. Malheureusement, les gouverneurs qui succédèrent à Esquivel, au lieu d'imiter son exemple, se montrèrent d'une atroce cruauté. « L'extermination des Indiens à la Jamaïque fut si complete, dit un historien, que, d'une population de 60,000 indigènes, qui couvrait l'île à l'époque de la découverte de Colomb, il ne restait pas en vie un seul individu après un siècle et demi. » L'île eut plusieurs fois dans la suite à souffrir de la dévastation et du pillage. La ville de Port-Louis, capitale de la Jamaïque, tomba, en 1596, au pouvoir d'un corps d'Anglais, qui la livra au pillage. Quarante ans plus tard, une autre troupe, venue de l'île du Vent, envahit encore le pays, et la ville de San-Iago fut pillée. Sous le protectorat d'Olivier Cromwell, l'île entière fut conquise par les Anglais (1655). La totalité des blancs, à cette époque, n'excédait pas 1,500, et le nombre des noirs était à peu près le même. Cromwell favorisa les émigrations pour la Jamaïque. Un nombre considérable d'Irlandais et d'Ecossais furent enrôlés à cet effet, et, grâce à la fermeté de l'administration du gouverneur, d'Oyley, la colonie se trouva bientôt dans une situation florissante. Les Espagnols, qui regrettaient vivement la perte de cette île, tentèrent de la reprendre en 1658; mais leurs troupes furent repoussées, après avoir essuyé des pertes considérables. Vers cette époque, la Jamaïque devint le rendez-vous des boucaniers, qui y dépensaient les gains immenses provenant de leurs courses, avec la prodigalité extravagante qui les caractérisait et qui enrichissait les habitants. Les républicains qui s'étaient trop compromis dans la guerre civile cherchèrent, après la

restauration de Charles II, un refuge à la Jamaïque. D'Oyley fut confirmé dans sa charge par Charles II, qui autorisa, en outre, l'élection d'un conseil et d'une assemblée de représentants du peuple. Tel fut, en 1661, le premier gouvernement civil régulier à la Jamaïque, l'île ayant été jusque-là soumise à la loi martiale. De longs débats s'élevèrent ensuite entre l'assemblée et la couronne, débats auxquels mit fin, en 1728, une transaction, en vertu de laquelle l'assemblée prit l'engagement de garantir à la métropole un revenu fixe de 200,000 fr. par an. Depuis l'émancipation des nègres esclaves, tous les droits politiques ont été accordés à la population de couleur; le gouvernement anglais fait tous ses efforts pour amener la fusion des deux races en un seul et même peuple. Mais les abus passés, les antipathies de race, l'égoïsme et l'orgueil des blancs rendent cette fusion fort difficile, sinon impossible. Le soulèvement des hommes de couleur, qui éclata en octobre 1865, dans le district de Port-Morant, et qui, par les excitations du parti de l'opposition, aboutit à un horrible massacre, a forcé le gouvernement anglais à apporter des modifications à la législation et au régime administratif de l'île.

On regarde ordinairement comme une dépendance de la Jamaïque les îles du Caïman, groupe de basses îles de corail, situées à 220 kilom. de la côte N.-O., et dont la plus vaste, celle du Grand-Caïman, est habitée par des descendants des boucaniers anglais, qui sont regardés comme d'excellents pilotes.

JAMAIS adv. (ja-mè. — Ce mot est composé de *jà* et *mais*, dans le sens de plus. *Ne... jamais* revient à *ne... jà... plus; je ne le ferai jamais* équivaut à *je ne le ferai plus dès à présent.* Chevallet remarque que l'on pouvait autrefois séparer les deux éléments dont se compose *jamais*, et mettre un ou plusieurs mots entre *jà* et *mais :*

> *Jà* en ma vie
> Ne verrai *mais* si bele chose.
> BARBAZAN.

En aucun temps, soit dans le passé, soit dans l'avenir, soit absolument : *Je n'ai* JAMAIS *entendu parler de cela. Je ne bois* JAMAIS *de cidre. Je ne ferai* JAMAIS *rien qui puisse lui être désagréable. Notre avocat n'est* JAMAIS *aussi bon que notre cause.* (Petit-Senn.) *L'humanité ne retourne* JAMAIS *en arrière, l'humanité ne recule* JAMAIS. (V. Cousin.) *Il est une chose que l'Empire ne pardonne* JAMAIS, *c'est qu'on l'empêche de nous prendre notre argent.* (H. Rochefort.)

> Les gens d'esprit ni les heureux
> Ne sont *jamais* bien amoureux.
> A. DE MUSSET.

— A une époque, dans un temps quelconque : *Si* JAMAIS *je le revois...*

> Un fils a-t-il *jamais* des secrets pour son père?
> BRIFFAUT.

— *Pour jamais, à jamais, à tout jamais*, Pour toujours, sans retour : *Femmes, fermez* POUR JAMAIS *les yeux à la vanité.* (Fléch.) *Le supplice d'un roi change l'esprit d'une nation* POUR JAMAIS. (Dider.)

> Qui vit aimé de tous *à jamais* devrait vivre.
> PRADON.

> La gloire des méchants en un moment s'éteint,
> L'affreux tombeau *pour jamais* les dévore.
> RACINE.

— Prov. *Mieux vaut tard que jamais*, Il est encore bon de faire ce que l'on a trop longtemps différé de faire : *J'ai fait ce que j'aurais dû faire plus tôt pour le bonheur de ces bons villageois; mais* MIEUX VAUT TARD QUE JAMAIS. (Scribe.)

— Substantiv. *Au grand jamais*, En aucun temps, si éloigné fût-il; en aucun temps, quoi qu'il arrive : *Jamais,* AU GRAND JAMAIS, *on n'a vu un oubli et un silence si complets.* (Mme de Simiane.)

JAMAR s. m. (ja-mar). Moll. Coquille du genre cône.

JAMARY, rivière du Brésil. Elle prend sa source dans la province de Matto-Grosso, comarca de Jurnera, arrose le territoire des Indiens Guariteres et Camareres, pénètre dans la province de Para et se jette dans la Madeira après un cours de 450 kilomètres.

JAMAVAS s. m. (ja-ma-vass). Comm. Espèce de taffetas des Indes.

JAMBAGE s. m. (jan-ba-je — rad. *jambe*). Constr. Assise de pierres de taille ou de maçonnerie, destinée à servir de support : *Les* JAMBAGES *d'une porte. Une poutre posée sur un* JAMBAGE *de brique.* ‖ *Jambages d'une tour*, Nom donné à deux grosses pièces de bois d'équarrissage, posées à plomb sur des jumelles et assujetties par des liens.

— Calligr. Trait perpendiculaire ou légèrement incliné : *Les jambages d'un* m, *d'un* u.

— Techn. Partie de la peau d'un animal qui recouvrait les pieds.

— Féod. *Droit de jambage*, Droit que possédaient certains seigneurs de poser leur jambe nue dans le lit nuptial de leurs vassales : *A Jersey, le* DROIT DE JAMBAGE *existe, mais modifié par la civilisation.* (Vacquerie.)

— **Encycl.** Constr. Quand les *jambages* limitent une ouverture, ils doivent, par cela même, être établis avec des matériaux de choix. Les *jambages* des portes et des croisées se font en pierre de taille, en moellon ou en brique; mais quels que soient les matériaux dont on fait usage, on superpose les parpaings et les boutisses, pour obtenir une parfaite liaison avec les matériaux contre lesquels ils se fixent; de plus, on met les boutisses un peu en saillie pour préparer la feuillure de la porte ou de la croisée.

Les *jambages* des cheminées d'appartement ou de cuisine se font en plâtras, en plâtre ou en brique; on les monte jusqu'à la hauteur du manteau, et on les relie au sommet à l'aide de deux barres de fer carrées, qui servent en même temps pour asseoir la maçonnerie du manteau. Le plus souvent, les *jambages* sont recouverts de plaques de marbre sur le devant et sur le côté de la cheminée; ces plaques, qui prennent également le nom de *jambages*, sont fixées à la maçonnerie par des pattes à scellement, que l'on place à leurs extrémités sur la plinthe, et sous la traverse horizontale sur laquelle vient reposer la tablette en marbre du manteau.

— Féod. *Droit de jambage.* V. DROIT.

JAMBE s. f. (jan-be — du gr. *kampê*, courbure. Etym. douteuse). Partie des membres inférieurs de l'homme qui s'étend depuis le genou jusqu'au pied : *Avoir la* JAMBE *bien faite. Se casser la* JAMBE. ‖ Membre inférieur de l'homme, y compris la cuisse : *Quand on vieillit, l'activité abandonne les* JAMBES *pour se porter sur la tête.* (A. Fée.) ‖ Partie des membres de certains animaux qui répond à la jambe de l'homme : *Ce cheval est trop haut sur* JAMBES. *Le glouton n'a pas les* JAMBES *faites pour courir.* (Buff.)

— Par ext. Aptitude à marcher : *Avoir bonne* JAMBE.

— *Jambe de bois*, Morceau de bois adapté au moignon de celui qui a perdu une jambe, et qui lui tient lieu de ce membre.

— *Jambes de compas*, Branches d'un compas. ‖ Règles mobiles d'un compas de proportion.

— *Jambes du soleil*, Nom donné par le peuple aux rayons obliques que projette le soleil sur l'horizon par un temps nébuleux.

— *Gras de la jambe*, Mollet : *Etre mordu par un chien au* GRAS DE LA JAMBE.

— *A toutes jambes*, Très-vite : *A une demi-lieue de la ville j'entends sonner la retraite : je double le pas ; j'entends battre la caisse, je cours* À TOUTES JAMBES; *j'arrive essoufflé, tout en nage.* (J.-J. Rouss.)

— *A mi-jambe*, Jusqu'au milieu de la jambe : *Il avait de l'eau jusqu'*À MI-JAMBE.

> Une robe aux plis lourds et de couleur obscure
> Lui venait *à mi-jambe*....
> LAMARTINE.

— *Jambe deçà, jambe delà*, A califourchon ou les jambes écartées : *Se placer sur une chaise* JAMBE DEÇÀ, JAMBE DELÀ. ‖ On dit aussi JAMBE DE CI, JAMBE DE LÀ.

— *Par-dessous la jambe*, Sans se donner de mal, très-facilement : *Il expédiait leur besogne* PAR-DESSOUS LA JAMBE. (Balz.) *Il fait des choses impossibles* PAR-DESSOUS LA JAMBE. (Th. Gaut.)

— *Rompre à quelqu'un bras et jambes*, Le rouer de coups, le maltraiter très-fort. ‖ *Couper, casser bras et jambes à quelqu'un*, Le mettre dans l'impossibilité d'agir; l'étourdir, le stupéfier : *Cette faillite inattendue lui* A COUPÉ BRAS ET JAMBES. *La nouvelle de ce malheur m'*A CASSÉ BRAS ET JAMBES.

— *Donner des jambes*, Faire courir : *La peur, dit-on,* DONNE DES JAMBES.

— *N'avoir plus de jambes*, Etre très-fatigué, n'être plus en état de marcher : *Est-ce que vous voulez apprendre à danser pour quand vous* N'AUREZ PLUS DE JAMBES? (Mol.)

> . . . . A quinze ans, j'étais des plus ingambes;
> Mais devenir coureur quand on *n'a plus de jambes!*
> C. DELAVIGNE.

— *Prendre ses jambes à son cou, Jouer des jambes*, Se sauver en toute hâte.

— *Faire belle jambe*, Etaler avec complaisance ses avantages physiques : *En vain il* FAISAIT BELLE JAMBE *et se rengorgeait comme un pigeon pattu.* (Th. Gaut.) ‖ Ironiq. *Cela vous fait, vous fera une belle jambe*, Cela vous avancera bien, vous profitera beaucoup : *Elle a répondu à votre lettre; eh bien,* CELA VOUS FAIT UNE BELLE JAMBE !

— Argot de théâtre. *Avoir des jambes*, Posséder la faculté de mouvoir ses jambes avec facilité : *Quand un maître de ballet a déclaré que telle ou telle danseuse n'*A *pas* DE JAMBES, *le directeur est dans l'obligation de la rayer du cadre.* (Harel.)

— Escrime. *Avoir des jambes*, Etre ferme sur le pied gauche; être toujours prêt à se fendre.

— Manége. *Jambe de dedans, Jambe de dehors*, Jambe du cavalier qui est du côté intérieur, du côté extérieur du manége. ‖ *Chercher sa cinquième jambe.* Se dit d'un cheval fatigué, qui s'appuie sur la bride.

— Véner. Partie qui, chez les bêtes fauves et noires, s'étend depuis le talon jusqu'aux ergots.

— Art vétér. *Jambe arquée*, Chez le cheval, Jambe antérieure qui, au lieu de porter d'aplomb sur le sol, forme une courbe en avant. ‖ *Jambe bouletée*, chez le cheval, Jambe dans laquelle le tendon du muscle fléchisseur s'est contracté.

— Mar. Chacun des supports de la voûte d'un grand bâtiment, qui portent les allonges du tableau. ‖ Nœud que l'on fait à un cordage pour le raccourcir. ‖ *Jambes de chien*, Ancien nom des montants verticaux placés sous la poulaine.

— Pêche. *Jambe d'une maille*, Fil qui forme un des côtés de la maille. ‖ *Jambes de filet*, Ailes qu'on ajoute aux filets à manche.

— Constr. *Jambe de force*, Chacune des deux pièces de bois posées vers les extrémités d'une poutre, pour la décharger en diminuant sa portée. ‖ *Jambe boutisse*, Pilier en pierres de taille, dont les queues font boutisse dans un mur de refend. ‖ *Jambe d'encoignure*, Pilier à l'angle d'un mur. ‖ *Jambes sous poutre*, Chaîne de pierres de taille mise dans un mur pour soutenir la poutre. ‖ *Jambe étrière*, Pilier qui est à la tête d'un mur mitoyen.

— Crust. Quatrième pièce des pattes simples.

— Entom. Troisième article principal de la patte des insectes.

— **Encycl.** Anat. Rigoureusement parlant, et dans son acception scientifique, le mot *jambe* ne désigne que la partie du membre pelvien des vertébrés qui s'étend de l'extrémité inférieure du fémur à l'extrémité supérieure du tarse.

La *jambe* existe d'une manière tout à fait distincte chez tous les vertébrés mammifères, à l'exception des cétacés ou mammifères pisciformes; chez ces derniers, et chez les autres vertébrés, on la retrouve encore, mais plus ou moins modifiée.

Chez l'homme, la *jambe* représente le segment inférieur du membre pelvien, et répond à l'avant-bras du membre supérieur; elle diffère, toutefois, de ce dernier, par une disposition particulière des parties, qui est une conséquence des usages spéciaux dévolus à la *jambe*. Sa forme est irrégulièrement arrondie; elle est moins épaisse en bas qu'en haut, plus large vers son tiers supérieur qu'à chacune de ses deux extrémités, en raison de la saillie du mollet. Elle présente, en avant, la saillie anguleuse du tibia; en dehors, un plan répondant aux muscles fléchisseurs du pied; en arrière, la saillie des muscles jumeaux en haut, et du tendon d'Achille en bas. La peau de la *jambe* présente d'importantes dépressions, savoir : en dehors, en bas et en arrière, une dépression qui sépare le tendon d'Achille des muscles péroniers latéraux; une dépression correspondante entre le tibia et les muscles du mollet, en dedans, au fond de laquelle est située l'artère tibiale postérieure. C'est en ce lieu qu'on peut facilement lier cette artère. Les veines saphène, interne et externe se dessinent aux deux côtés de la *jambe*, particulièrement visibles en dehors et en arrière; toute la peau est, du reste, sillonnée de ramifications veineuses formant des saillies plus ou moins prononcées; elle est ferme, résistante et couverte de poils chez l'homme, surtout à la face antérieure.

Les os sont au nombre de deux : le tibia, os principal, et le péroné, beaucoup plus grêle, qui renforce le tibia. La rotule peut être considérée comme une apophyse détachée du tibia; mais elle appartient plus spécialement au genou. Le péroné et le tibia, séparés par un intervalle plus grand en haut qu'en bas, réunis par un ligament interosseux très-résistant, constituent le squelette de la *jambe*.

Les muscles de la *jambe* sont très-nombreux et forment trois groupes : ceux de la région antérieure, ceux de la région externe et ceux de la région postérieure. Les muscles de la région antérieure sont : le jambier antérieur, l'extenseur du gros orteil, l'extenseur commun des orteils et le péronier, qui n'existe pas toujours. Ces muscles sont couchés sur la face antérieure du tibia et du ligament interosseux qu'ils recouvrent, et sur la partie antérieure de la face interne du péroné. Les muscles de la région externe sont : les deux péroniers latéraux, se recouvrant l'un l'autre, et recouvrant la face externe du péroné. Les muscles de la région postérieure sont : les deux jumeaux, le soléaire et le plantaire grêle, qui forment ensemble la saillie du mollet et constituent la couche superficielle des muscles; les muscles poplité, fléchisseur propre du gros orteil, jambier postérieur et fléchisseur commun des orteils, qui forment la couche profonde. Une aponévrose commune, se continuant avec celle de la cuisse et s'attachant aux bords antérieur et interne du tibia et au bord antérieur du péroné, à l'extrémité supérieure du même os, à la tubérosité externe du tibia et aux expansions aponévrotiques de plusieurs des muscles de la cuisse, enveloppe tous ces muscles et leur fournit des gaînes de séparation. En bas, cette aponévrose se continue avec le ligament annulaire en avant, et, en arrière, elle se perd dans le tissu cellulaire du talon.

Les vaisseaux de la *jambe* sont, les uns superficiels, les autres profonds. Les premiers sont les veines saphène interne et externe et leurs branches, et les vaisseaux lymphatiques qui les accompagnent; les autres sont les artères poplitée, tibiale postérieure et péronière, le tronc tibio-péronier et les veines satellites profondes. On peut y joindre la tibiale antérieure, toujours profondément placée entre le muscle jambier antérieur et les autres muscles antérieurs de la même région.

Les nerfs proviennent en majeure partie des ramifications terminales du grand nerf sciatique, et aussi des dernières divisions du crural. Au premier groupe appartiennent les nerfs tibial antérieur et musculo-cutané, branches terminales du nerf sciatique poplité externe, les ramifications terminales de ce même nerf, ainsi que les rameaux du sciatique poplité interne; au second groupe appartiennent le nerf cutané tibial, branche collatérale du saphène interne, et les ramuscules terminaux du même nerf.

Le tissu cellulaire de la *jambe* est plus ou moins abondamment répandu suivant les régions; il entoure les vaisseaux et remplit les interstices des tendons. On le trouve en plus grande abondance dans les dépressions qui avoisinent le tendon d'Achille.

— Mœurs. Les *jambes* ne sont pas ce qu'un vain peuple pense; elles servent à porter le corps, il est vrai, mais, comme les colonnes, qui embellissent singulièrement l'édifice qu'elles soutiennent. Nous n'en voulons pour preuve que l'estime que de tout temps on a faite d'une jolie *jambe*, aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Toutefois, il est bien plus souvent question de la *jambe* des femmes que de celle des hommes, surtout parce que notre sexe plus hardi et plus franc avoue plus ouvertement ses préférences.

Tout le monde connaît les jolis vers d'Alfred de Musset :

> Comment se fait-il donc, madame, que l'on dise,
> Que vous avez la *jambe* et la poitrine bien ?
> . . . .
> Madame alléguera qu'elle monte en berline,
> Qu'elle a passé les ponts quand il faisait du vent;
> Que, lorsqu'on voit le pied, la *jambe* se devine,
> Et tout le monde sait qu'elle a le pied charmant.
> Mais moi, qui ne suis pas du monde, j'imagine
> Qu'elle aura trop aimé quelque indiscret amant.

Eh bien, non ! de pareilles pensées sont dignes d'un méchant ou d'un jaloux. Un corset n'est pas un mur d'airain, et quant à la *jambe*, il n'est pas nécessaire qu'un amant indiscret en ait révélé les charmes; marcher dans la rue suffit. Les femmes, les Parisiennes surtout, ont un talent tout particulier pour *laisser* apprécier l'élégance de cette partie de leur personne aux amateurs, en dépit des plus longues jupes et de la mode des pantalons brodés. Elles connaissent le précepte qui défend de mettre la lumière sous le boisseau, et pensent avec raison qu'il ne servirait à rien d'avoir une *jambe* bien faite si personne ne le savait. Aussi comprend-on que la *Grand'-mère*, de Béranger, s'écrie :

> Combien je regrette
> Mon bras si dodu,
> Ma *jambe* bien faite
> Et le temps perdu !

Les Anglaises ne pourraient pas dire cela; elles sont trop gauches, trop maladroites et trop prudes. Elles ont inventé un singulier système de guêtres qui montent jusqu'au milieu de la *jambe*, et qui ajoute à ce que leur costume a trop souvent de disgracieux. A leurs yeux, prendre une robe courte dans un bal masqué ou un déguisement quelconque constitue le comble de l'indécence.

Brantôme a écrit tout un chapitre sur la *Beauté d'une belle jambe* et montré la puissance que possède, en amour, cette sorte de charme ; il cite beaucoup d'anecdotes qui ne sauraient trouver place dans ce dictionnaire.

Le même galant chroniqueur reproche aux Espagnoles de ne jamais montrer leur *jambe*. « Le pied et la *jambe* sont la partie de leur corps qu'elles cachent avec le plus de soin; leurs longues robes semblent fermées hermétiquement, et c'est merveille de voir comme elles les manœuvrent avec facilité, sans s'embarrasser dans leurs plis et sans que jamais le plus petit bout de pied fasse son apparition, même dans les courses les plus rapides ou les mouvements les plus imprévus. » Mme d'Aunay, dans son curieux mémoire sur la cour d'Espagne, affirme que c'est la dernière faveur qu'une Espagnole puisse accorder à son amant que de lui laisser voir sa *jambe*, et que, lorsqu'elle lui accorde celle-là, elle n'en a plus d'autre à lui refuser.

Il fut un temps où c'était un mérite pour un homme d'avoir la *jambe* bien faite ; c'était à l'époque où l'on portait des culottes courtes. Ceux qui se distinguaient sous ce rapport n'en étaient pas médiocrement fiers, et les femmes tenaient compte à leur cavalier servant de posséder au moins ce genre de supériorité, auquel concouraient, pour une bonne part, les fabricants de bas. Le bon temps de ce commerce est passé; aujourd'hui, les artistes chorégraphiques sont seuls à user de cette supercherie. Là, il n'y a pas à dire, l'art doit absolument venir au secours de la nature; par suite de la transformation que les objets subissent en paraissant sur la scène, la *jambe* la mieux faite paraîtrait grêle et maigre si le maillot n'y mettait ordre, comme le visage le plus rose semblerait pâle, aux lueurs de la rampe, s'il n'était couvert d'une couche de rouge. Aussi, que les amateurs de l'orchestre, qui récurent activement les verres de leurs lorgnettes pour contempler les *jambes* des danseuses, ne se bercent pas de vaines illusions; on sait que ces formes, dont la perfection les enchante, ne sont, la plupart du temps, que de menteuses apparences.

Les danseuses n'ont pas toujours porté le costume que nous leur voyons aujourd'hui; la fameuse Camargo dansait en robe à paniers, sans porter ni maillot, ni même panta-

lon, et son habileté était si grande qu'on n'apercevait même pas le bas de ses mollets. Toutes les danseuses étaient habillées de même; un soir, Mlle Mariette, fameuse danseuse du siècle passé, eut sa robe, ses jupons, ses paniers enlevés par les aspérités d'un décor sortant du dessous, et posa pour l'antique pendant quelques secondes, devant une salle fort garnie applaudissant à ce spectacle inattendu. C'est depuis ce jour qu'on a prescrit aux danseuses l'usage du caleçon.

— Art vétér. La *jambe* du cheval s'étend de la partie inférieure de la cuisse au jarret. Elle a pour base osseuse le tibia et le péroné, garnis extérieurement et en arrière par les *muscles fléchisseurs et extenseurs du canon* et du pied. Sa face interne ne porte entre l'os et la peau que quelques aponévroses. La *face postérieure de la jambe est presque en*tièrement recouverte par les muscles de la fesse, qui s'étendent jusqu'à la naissance de la corde du jarret. En avant, elle doit présenter une saillie très-prononcée, analogue à celle de l'avant-bras, et formée par les muscles correspondants. Le volume des muscles de la *jambe* fait qu'on la dit musculeuse ou grêle; sous ce rapport, elle se confond avec la fesse : quand cette dernière région a des muscles bien développés, la *jambe* ne saurait être grêle, puisque c'est en grande partie la même masse musculaire qui forme son développement, en descendant jusqu'à la naissance de la corde du jarret.

A la face interne rampe obliquement la veine saphène, qui se continue sur le plat de la cuisse.

La longueur de la *jambe* est variable, et elle influe beaucoup sur les qualités du cheval. On reconnaît le trait distinctif de la force dans la brièveté unie à un grand développement des muscles; mais alors les mouvements sont courts et les allures raccourcies; on doit préférer cette conformation pour les chevaux de gros trait.

Par contre, la *jambe* longue est à rechercher pour les chevaux de course, à la condition que cette *jambe* sera en même temps bien musclée; car une jambe longue et grêle indique un animal dont l'allure, rapide en commençant, ne pourra être soutenue faute d'une force musculaire convenable. M. H. Bouley explique ce fait en ces termes : « Si l'étendue de la contraction des muscles est en rapport avec les dimensions qu'ils mesurent en longueur, leur puissance et la continuité de leur action sont proportionnelles au développement de leur masse. » Enfin, la longueur de la *jambe*, comme celle de l'avant-bras, est généralement en rapport inverse de celle du canon. Chez tous les animaux à allure rapide, les canons sont courts et les rayons supérieurs des membres ont plus de longueur; le contraire a lieu chez les animaux dont la marche est lente.

Il faut encore porter l'attention sur une autre dimension de la *jambe*. « Sa forme la meilleure, dit M. Gayot, est celle d'une pyramide renversée, parce qu'elle offre alors à sa partie supérieure l'ample développement des muscles qui la rendront forte et résistante dans l'acte de la locomotion. Mais on la veut large, très-large, l'animal se présentant de profil; sous ce rapport, il n'y aura jamais excès; on peut ne point s'attacher à son épaisseur; mais une *jambe* étroite et serrée n'annonce jamais autant de force ou de puissance qu'il en est besoin à la région pour remplir efficacement son rôle. »

Chez le bœuf, la *jambe* est courte et forte; elle est plus longue chez le mouton et surtout chez la chèvre, où elle atteint presque la longueur de celle des ruminants coureurs, comme le chevreuil, la gazelle, etc. Elle offre aussi une grande longueur chez le chien et le chat, et présente son plus grand développement dans la race du lévrier.

— *Jambe arquée.* Cette conformation vicieuse du membre antérieur tient à la rétraction de l'aponévrose du muscle long fléchisseur de l'avant-bras, qui naît de la surface externe du tendon d'insertion de ce muscle à la tubérosité située au côté interne de l'extrémité supérieure du cubitus, se répand sur les muscles de la face antérieure de l'avant-bras, et se propage jusqu'au genou. Dans ce *cas, les mouvements de* locomotion sont bien moins libres, bien moins étendus; l'animal bronche, butte et s'abat souvent.

De tous les animaux, le cheval est le plus sujet à cette conformation vicieuse. Elle ne présente qu'un faible inconvénient pour l'animal qui ne doit travailler qu'au pas et sur la terre, à moins cependant que le raccourcissement ne soit extrême; mais elle devient plus fâcheuse pour l'animal destiné au travail au trot, sur le pavé ou les terrains caillouteux; elle est surtout fort grave pour les chevaux employés au service de la selle, parce que l'homme qui les monte n'est jamais en sûreté sur un pareil animal, qui est d'ailleurs beaucoup plus dur, même pendant l'allure du pas.

Lorsque la convexité du membre, au lieu d'être tournée en avant, regarde la partie interne de la *jambe*, elle forme une conformation également vicieuse, qui se rapproche de celle qui est naturelle aux didactyles. Le cheval qui présente des membres ainsi conformés a d'autant moins de sûreté et de franchise dans l'action de marcher, quelle que soit l'allure qu'il prenne, qu'il ne peut effectuer ses mouvements avec liberté et vigueur qu'autant que la *jambe* est droite jusqu'au paturon. Cependant, il est des chevaux arqués de naissance qui, malgré cette direction vicieuse de la *jambe*, peuvent encore rendre des services; on les appelle du nom de *brassicourts*, et les races qui y paraissent le plus sujettes sont les races barbes et espagnoles; les chevaux *court-jointés* sont dans le même cas. On pense que les entraves mises, dans le jeune âge, aux élèves de ces races amènent cette défectuosité des membres antérieurs. La *jambe* arquée résulte quelquefois d'une prédisposition déterminée par la conformation des membres, ou même de certaines maladies. Ce mal n'est pas sans remède lorsqu'il est la conséquence d'un travail excessif chez de jeunes sujets. On a, paraît-il, corrigé ce défaut chez de jeunes chevaux au moyen d'attelles fixées le long des extrémités. D'anciens hippiatres ont eu recours à la section de l'aponévrose du muscle coraco-radial. Brogniez décrit cette opération sous le nom d'*aponévrotomie coraco-radiale transversale*, et donne le procédé suivant : « On fait une incision longitudinale à la peau, on porte la pointe du bistouri convexe sur l'aponévrose, près de la veine de l'ars, et l'on incise en poussant l'instrument en dehors jusqu'à section complète. » Le même auteur préconise l'emploi, pour compléter l'effet de l'opération, de l'orthosome à deux colonnes, qui force le genou à se porter en arrière. Cette opération, ne donnant en général que des résultats douteux, ne saurait être préférée à la ténotomie sus-carpienne. Aussi est-elle aujourd'hui complétement abandonnée.

— *Jambe bouletée.* Cette défectuosité, dans laquelle le boulet est tout à fait hors de la ligne d'aplomb et fait saillie en avant, se rencontre chez les chevaux de tirage et de labour, à la suite d'un travail excessif et prématuré, ou bien elle est la conséquence d'une mauvaise ferrure, d'une entorse, d'une maladie du pied qui a tenu longtemps l'animal au repos. Elle est plus fréquente chez les court-jointés, surtout si on leur applique de longs fers, à fortes éponges ou à crochets, et si l'on pare la fourchette; car ce mode de ferrure a le désavantage d'empêcher l'appui de la fourchette sur le sol. Dans ce cas, le tendon dont il s'agit est dans un état continuel de rétraction et de tension, qui ramène droit le paturon sur le second phalangien, puis successivement, et avec le temps, la partie supérieure articulaire de la première phalange se porte en avant et y demeure, dépasse la couronne, quelquefois même la pince, spécialement pendant la locomotion, qui s'en trouve très-gênée. Cette lésion, désignée encore sous le nom de pied-bot, indique, dans l'immense majorité des cas, un sujet ruiné; elle a, du reste, tous les inconvénients de la *jambe* arquée. Il est rare que cette défectuosité se montre chez le bœuf, parce que sa marche est lente, et que l'articulation d'un seul métacarpien avec la première phalange est plus simple et plus étendue.

Le traitement de cette affection doit varier avec la cause qui l'a produite. On ne l'entreprend pas sur les vieux chevaux usés. Mais quand l'affection est récente, quand elle est due à des efforts peu en rapport avec les moyens de l'animal, à une entorse ou autre accident, et qu'elle tient à une irritation des tendons et des ligaments articulaires, on peut essayer contre elle quelques-uns des moyens indiqués pour les cas de *jambe* arquée. Quand la défectuosité est produite par une ferrure vicieuse, on peut y remédier en s'y prenant de bonne heure; alors on évite de parer la fourchette, et l'on n'applique que des fers courts, sans crochets, ce qui laisse la fourchette poser à terre, et rétablit l'appui en toutes les parties de la circonférence inférieure du pied. En résumé, un cheval dont la *jambe* est bouletée est aussi difficile à rétablir qu'un cheval arqué sur ses *jambes*.

— Constr. *Jambe de force.* La *jambe* de force prend les noms de corbeau, contre-fiche, etc., selon l'usage qu'on en fait et le lieu où on l'emploie. La meilleure condition de résistance des *jambes* de force est la verticalité, parce que la force qui les sollicite et qui tend à les écraser agit alors suivant leur direction, ainsi que suivant celle des fibres dont elles sont composées. Le plus souvent ces pièces sont inclinées sur l'horizon; mais l'angle maximum qu'il convient de ne pas dépasser est celui de 45°; jusqu'à cette inclinaison, la composante inclinée de la force verticale qui agit à leur extrémité supérieure, et qui tend à les écraser, est plus considérable que la composante horizontale qui peut les faire glisser sur la pièce qu'elles soutiennent ou arc-boutent. Les *jambes* de force s'emploient fréquemment dans les combles, pour diminuer la portée des arbalétriers, des pannes, etc., et pour augmenter leur résistance, surtout lorsque ces pièces traversent de grandes portées. Les *jambes* de force rendent de très-grands services dans la charpenterie, mais souvent au détriment de la solidité des murs. En effet, ces pièces inclinées diminuent bien la portée de la poutre, qu'elles divisent en plusieurs trouées, mais, en raison de leur inclinaison, non-seulement elles ne réduisent pas la charge verticale qui agit sur le mur, mais elles créent, en plus, à leur point d'application sur ce dernier, une nouvelle force ou poussée horizontale, qui tend à le renverser et à le faire tourner en dedans, avec un bras de levier égal à la distance de leur point d'encastrement au pied du mur. Cette force, qui peut être très-faible par rapport au poids du mur lui-même et à la charge verticale qui le sollicite, devient quelquefois très importante, lorsque ce bras de levier est très-grand. Aussi doit-on, lorsqu'on emploie les *jambes* de force, tenir compte de leur effet dans l'équation d'équilibre du mur, dans laquelle elle entre négativement, c'est-à-dire que, pour qu'il y ait stabilité mathématique, il doit y avoir égalité entre le poids P du mur et la force horizontale ph, qui tend à le renverser, soit $P = ph$, h étant la hauteur du pied de la *jambe* de force à celui du mur. Dans la pratique, on fait $P = dP$, et l'on adopte un module de stabilité d égal à 1, 2, 3..., suivant la durée que doit avoir la construction projetée. C'est pour n'avoir pas tenu compte de ces effets que bien des constructeurs ont vu renverser leurs bâtiments, maisons ou hangars, etc. Il en est de même lorsque les *jambes* de force sont appliquées sur des poteaux ou piliers en bois. Dans ce cas, comme le poids n'est pas facile à obtenir, puisqu'il faudrait des pièces de dimensions impossibles, on use des expédients de l'art du constructeur, et l'on s'oppose à la rotation extérieure à l'aide d'étais arc-boutant le poteau à son point faible, ou, mieux, on arme la tête de ce dernier de tirants en fer ou en bois capables de résister à la force horizontale produite par la *jambe* de force. Avec ce dernier mode, qui est plus élégant, on peut considérer le poteau comme une pièce encastrée à ses deux extrémités, et soumise, en un point de sa longueur, à une force horizontale qui tend à la faire fléchir, effet qui se produit quelquefois, principalement dans les endroits où ce défaut ne devrait pas exister, dans les ateliers de construction.

JAMBE DE BOIS (la), nom sous lequel on *désignait souvent le général Daumesnil*, parce qu'il avait une jambe de bois.

JAMBE DE FER (Philibert), musicien français, né à La Fère. Il vivait au XVIe siècle. On ne sait rien de sa vie, si ce n'est qu'il fut un chaud partisan de la Réforme. Il a composé la musique des *Cent psalmes de David*, traduits par Jean Poictevin (Poitiers, 1549); des *Vingt-deux octonnaires du psalme CXIX de David* (Lyon, 1561); des *Cent cinquante psaumes de David*, traduits par Clément Marot et Théodore de Bèze (Paris, 1561).

JAMBÉ, ÉE adj. (jam-bé — rad. *jambe*). Qui a la jambe d'une façon définie : *Etre bien* JAMBÉ. ‖ Mot créé par Linguet.

JAMBES ou **CHAMBES** (Jean DE), seigneur de Montsoreau, diplomate français, né vers 1400, mort après 1465. Il fut, sous Charles VII, premier maître d'hôtel, gouverneur de La Rochelle, capitaine de Niort, reçut de ce souverain plusieurs missions diplomatiques, dont il s'acquitta avec habileté, fut un des plénipotentiaires chargés de négocier la paix de Bordeaux, se rendit en 1459, par ordre du roi, qui l'avait nommé membre de son grand conseil, à Venise, pour neutraliser les résolutions de l'assemblée convoquée à Mantoue par Pie II, dans le but d'entreprendre une croisade contre les Turcs, et devint un des plus habiles négociateurs qu'employa Louis XI lors de la guerre du Bien public (1465). On a de lui deux lettres très-curieuses, dans lesquelles il rend compte de son ambassade à Venise. Elles ont été publiées dans le tome III de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*.

JAMBETTE s. f. (jan-bè-te — rad. *jambe*). Petit couteau de poche, dont la lame se replie dans le manche.

— Croc-en-jambe : *Donner la* JAMBETTE *à quelqu'un pour le faire tomber.*

— Constr. Petite pièce de bois debout, qu'on emploie dans la charpente d'un comble, pour soutenir la jambe de force. ‖ *Jambette d'échiffre*, Poteau qui, placé en bas d'un escalier, reçoit le tenon du patin et supporte le limon.

— Mar. Montant ou bout d'allonge qui excède en hauteur le bord d'un bâtiment.

— Comm. Peau de marte zibeline de qualité inférieure.

JAMBIE, petit Etat de l'Océanie (Malaisie), dans l'île de Sumatra, sur la côte E., entre le royaume d'Andragire au N. et la résidence de Palembang au S. Les habitants de ce petit royaume font un commerce assez actif en poudre d'or, poivre et roseaux.

Le souverain reconnaît la suzeraineté de la Hollande.

JAMBIE, ville de l'Océanie (Malaisie), dans l'île de Sumatra, sur une petite rivière du même nom, à 250 kilom. N.-O. de Palembang, chef-lieu du petit Etat qui fait l'objet de l'article précédent.

JAMBIE, rivière de l'Océanie (Malaisie), dans l'île de Sumatra. Elle se jette dans la mer de Chine par quatre embouchures, après un cours d'environ 264 kilom.

JAMBIER s. m. (jan-bié — rad. *jambe*). Techn. Morceau de bois courbe, qui sert à tenir écartées les jambes de derrière d'une bête abattue, pendant que le boucher l'habille. ‖ Chacune des deux parties de la courroie que le couvreur s'attache aux jambes, pour monter le long de la corde à nœuds.

— Anat. Nom de trois muscles de la jambe : JAMBIER *antérieur*. JAMBIER *postérieur*. JAMBIER *grêle*. ‖ Adjectiv. : *Muscle* JAMBIER. *Aponévrose* JAMBIÈRE.

— Bot. *Jambier blanc*, Espèce d'agaric des environs de Paris.

JAMBIÈRE s. f. (jan-biè-re — rad. *jambe*). Espèce de guêtre en cuir qui recouvre la jambe jusqu'au jarret.

— Ancienne pièce de l'armure destinée à défendre la jambe : *Les* JAMBIÈRES *se nommaient* cnémides, *dans l'antiquité;* trumelières *au* XIIIe *siècle;* bottes de fer *ou* grèves *au* XVe *et au* XVIe *siècle.*

— **Encycl.** On modelait autrefois la *jambière*, avec divers métaux, sur la jambe qu'elle devait défendre, puis on l'ornait plus ou moins de dessins, figurés en relief ou en creux. La *jambière* était assujettie, au moyen de boucles ou de cordes, à la partie postérieure de la jambe. Les Samnites portaient une seule *jambière* à la jambe gauche, et les Romains une seule à la jambe droite.

La *jambière* a été introduite dans l'armée française, d'abord chez les zouaves et ensuite dans toute l'infanterie. Elle est faite en peau de mouton fauve, et ne monte pas aussi haut que l'ancienne *jambière*; à peine va-t-elle jusqu'à la moitié du mollet. On parle, du reste, de l'abandonner, car les soldats s'en plaignent avec raison; elle a, entre autres inconvénients, celui d'être longue à mettre et de fatiguer durant la marche.

JAMBLE s. f. (jan-ble). Moll. Nom vulgaire des patelles, sur les côtes de la Vendée.

JAMBLIQUE s. m. (jan-bli-ke). Pharm. Syn. de ÏAMBLIQUE.

JAMBLIQUE, romancier grec, né d'un père syrien. Il vivait vers le milieu du IIe siècle de notre ère. D'après un scoliaste qui nous a transmis les seuls renseignements qu'on possède sur sa vie, il était versé dans la connaissance de la langue et des mœurs des Syriens et des Babyloniens, puis s'était appliqué à l'étude de la langue grecque, qu'il écrivait avec élégance. Suidas ajoute que Jamblique était un affranchi. Il avait composé un roman, les *Babyloniques* ou les *Amours de Rhodanès et de Sinonis*, qui ne nous est connu que par une courte et sèche analyse de Photius, et renfermait une suite d'aventures intéressantes bien que invraisemblables. Il paraît que la bibliothèque de l'Escurial en possédait un manuscrit, détruit par un incendie en 1670. Cette analyse et quelques fragments ont été publiés par Chardon de La Rochette dans ses *Mélanges de critique et de philosophie*.

JAMBLIQUE, philosophe grec de l'école néoplatonicienne, né à Chalcis dans la deuxième moitié du IIIe siècle de notre ère, mort, à ce que l'on croit, vers l'an 333. Sa vie ne nous est connue que par Eunape, dont les récits méritent peu de confiance. Il eut pour premier maître un certain Anatolius, disciple de Porphyre. On ne sait presque rien de sa vie, qu'il passa en Syrie, où il se rendait chaque année aux eaux minérales de Gadara. Adepte des doctrines de Platon et de Pythagore, il avait joint à l'étude de leur philosophie des recherches sur celles des Chaldéens et des Egyptiens, ce qui explique son côté idéaliste et mystique. Malgré l'aridité de son enseignement et la difficulté qu'il éprouvait à parler en public, il sut acquérir, non-seulement assez de réputation au dehors pour mériter d'être comparé à Platon par ses contemporains, mais encore assez d'ascendant sur ses disciples pour qu'ils ne voulussent plus le quitter, mangeant à sa table et l'accompagnant dans chacune de ses excursions. Jamblique est un des principaux fondateurs de l'éclectisme alexandrin, à l'aide duquel il espérait *tenir le christianisme en échec*. Il rejetait les théories de Porphyre et de Plotin, qui considéraient la disposition à l'extase comme une faculté indispensable pour l'étude de la philosophie. Il était néanmoins persuadé que l'homme peut entrer en rapport direct avec la divinité au moyen de rites secrets, et faisait un grand cas des mystères et des initiations, ce qui lui a fait accorder par plusieurs de ses partisans le don des miracles.

Jamblique est un des écrivains les plus féconds de la décadence; mais il ne reste de lui qu'un très-petit nombre d'ouvrages. C'est d'abord un livre *Des opinions de Pythagore*, sorte d'introduction à la philosophie de Platon. Il ne reste de cet écrit remarquable que cinq livres sur dix, dont il se composait. On a aussi de lui un ouvrage *Sur les mystères;* du moins Proclus attribue ce traité à Jamblique; mais selon la critique moderne, il aurait été composé par quelqu'un de ses disciples. L'auteur y met en scène un prêtre égyptien du nom d'Abammon, avec la tâche de répondre à une lettre de Porphyre. Le prêtre réfute les assertions de Porphyre concernant la religion et le culte des Egyptiens.

Outre ces deux ouvrages, il reste de Jam-

blique des fragments d'un traité *De l'âme*, dans Stobée. Stobée cite aussi des lettres sur les dieux et le titre d'une œuvre considérable, *Sur l'antiquité de la philosophie des Chaldéens*, et dont on retrouve quelques lambeaux dans le traité des principes de Damascius. Il avait aussi commenté plusieurs dialogues de Platon, tels que le *Parmionide*, le *Timée*, le *Phédon*, ainsi que les *Analytiques* d'Aristote.

La philosophie de Jamblique marque une évolution significative des doctrines de l'école d'Alexandrie. Plotin avait fondé son enseignement sur l'existence d'une Trinité, dans laquelle on a cru découvrir les origines de la Trinité chrétienne. Dans cette Trinité, à l'occasion du premier principe, Jamblique admet, à l'exemple de Plotin, qu'il est simple et immobile. L'universalité des êtres en est une émanation et il est lui-même sa cause. Au-dessous de lui, il y a des causes premières qui lui doivent leur puissance et leur vertu. Malgré la diversité de leur action, elles vivent dans une harmonie complète, et c'est le premier principe qui maintient cette harmonie et les empêche de s'entre-choquer. Le second principe est l'intermédiaire nécessaire entre le premier et le troisième. C'est le principe fécond. Il engendre les dieux. Le troisième principe est le démiurge, que la mythologie nomme Jupiter. La création lui est due, ainsi que les êtres intelligibles, c'est-à-dire les âmes et les génies dont l'univers est plein.

Porphyre déduisait de chaque principe des triades par séries ; Jamblique fait comme lui. Dans le deuxième principe, il distingue trois triades intelligibles, puis trois triades intellectuelles. Au-dessous du troisième principe ou démiurge, il découvre une longue suite de démiurges inférieurs, chargés d'agir en détail. Ce sont les employés de Jupiter, qui ne s'occupe que des affaires générales et confie à des subordonnés le soin de créer partout où il n'a pas le temps de créer lui-même. Jamblique avait puisé dans l'étude des principes de Pythagore le goût des formules numériques ; il travaille sur des idées absolument comme un algébriste travaille sur des lettres et sur des chiffres, et on sait que la création de l'algèbre est de cette époque, et qu'elle fit son apparition à l'école d'Alexandrie. Pour lui, le premier principe est une monade, le deuxième une dyade, le troisième une triade. La monade, c'est l'un ; la dyade, c'est l'intelligence ; la triade, c'est le démiurge ; c'est aussi l'âme ou le principe du retour à l'unité de tous les êtres subséquents. La tétrade signifie l'harmonie générale : ce sont, comme on dirait maintenant, les lois naturelles opérant chacune dans une direction différente, mais harmonique. Les pythagoriciens n'ont pas étudié le chiffre cinq ; Jamblique, leur disciple, saute de quatre à huit. Son ogdoade est la cause du mouvement en vertu duquel tous les êtres se dispersent à travers l'étendue ; l'ennéade est pour lui le symbole de l'identité et de la perfection ; la décade signifie l'ensemble des émanations de l'être simple ou premier principe. Ceci est la physique du philosophe. On ne sait rien de sa morale. L'âme, suivant lui, sent et veut en même temps qu'elle est intelligente ; proscrire chez elle les passions et la volonté serait lui ôter une partie de son être. Il faut faire aussi en elle la part de l'imagination. La volonté, de son côté, n'obéit pas constamment aux ordres de l'entendement.

JAMBO s. m. (jan-bo). Nom des enfants nés d'un métis et d'une créole.

— Bot. Syn. de JAMBOSIER.

JAMBOA s. m. (jan-bo-a). Bot. Syn. de CITRON DES PHILIPPINES.

JAMBOLIFÈRE s. f. (jan-bo-li-fè-re). Bot. Syn. d'ACRONYCHIE.

JAMBOLOM s. m. (jan-bo-lomm). Bot. Espèce de myrte qui croît dans l'Inde.

JAMBON s. m. (jan-bon — rad. *jambe*). Cuisse ou épaule de porc, de sanglier ou de quelque autre animal : JAMBON *salé*. JAMBON *fumé. Manger une tranche de* JAMBON. *Un* JAMBON *d'ours.*

De quand sont vos *jambons?* Ils ont fort bonne mine.
LA FONTAINE.

— Fam. *Racler le jambon*, Jouer de la guitare ou de la mandoline ; se dit à cause de la forme de ces instruments, qui rappelle celle d'un jambon : *J'ai entendu le soir de jeunes Mahonnais* RACLER LE JAMBON *sous la fenêtre de leurs belles.* (Feydeau.)

— Moll. Nom vulgaire des coquilles du genre pinne.

— Bot. Nom vulgaire du genre mélochias. ‖ *Jambon des jardiniers*, Nom vulgaire de l'énothère bisannuelle.

— **Encycl.** Caton (*De re rustica*) nous apprend de quelle façon les Romains préparaient les *jambons :* ils les salaient, les exposaient pendant deux jours à la fumée, les frottaient d'huile mêlée de vinaigre et les suspendaient pour les garder. On les servait au commencement du repas, pour exciter l'appétit, ou à la fin, pour aiguiser la soif.

Le *jambon* est la partie du cochon la plus facile à conserver. Il faut, dans la salaison, avoir soin d'opérer particulièrement sur les parties glanduleuses, qui sont les plus faciles à se corrompre. La bonté d'un *jambon* dépend un peu de la qualité du sel que l'on emploie, mais beaucoup du lieu où il a été préparé. Plusieurs villes se disputent la prééminence sur cet article.

Les *jambons* de Reims sont de petits *jambons*, d'une chair rosée, que l'on a soin de désosser ; on les fait cuire pendant longtemps comme un pot-au-feu, avec des légumes, une feuille de laurier, un peu de thym et une demi-gousse d'ail. Lorsqu'ils sont cuits à point, on les arrondit, on les frotte avec un blanc d'œuf et de la chapelure pour les décorer ; on peut les servir sans autre préparation.

« Les *jambons* de Bayonne et de Mayence, dit Grimod de La Reynière, sont les plus estimés, ce qui tient autant à la manière de les faire qu'au cochon même, qui, sous deux latitudes si différentes, réunit presque le même degré d'excellence. Les *jambons* de Bayonne, qu'il faut toujours faire venir par terre, car la mer leur ôte une grande partie de leur qualité, sont plus gros et pèsent ordinairement de 15 à 20 livres ; ceux de Mayence, plus petits, sont aussi plus délicats. Ces *jambons* se mangent à la broche, à l'allemande, au vin de Champagne. »

Les *jambons* de Westphalie ne sont guère moins renommés.

Les *jambons* des Ardennes sont salés et fumés. Ils ont un goût tout particulier, dû, sans doute, à la qualité des porcs.

Il arrive tous les ans à Paris environ un millier de *jambons* d'York ; mais les Parisiens en consomment le double, ce qui s'explique facilement si l'on songe que l'on peut faire des *jambons* d'York avec des *jambons* de Hambourg, imitation qui ne trompe pas cependant les véritables amateurs, et qui consiste dans la manière de fumer le jambon et de le tailler ; on le coupe de manière à lui donner cette forme fluette et allongée qui est tout à fait caractéristique ; on le saupoudre ensuite de sel mélangé avec un quart de son poids de cassonade, ce qui enlève au *jambon* toute son âcreté et lui donne une nuance très-tendre. Après être resté quinze jours dans le sel, le *jambon* est essuyé, suspendu au fumoir et fumé aux herbes aromatiques ; ensuite on fait un mélange de sel et de salpêtre, avec lequel on frotte le *jambon*, opération qui, en aidant à sa conservation, lui donne, en outre, cette nuance rouge et luisante particulière aux *jambons* qui nous arrivent d'Angleterre.

Quelle que soit la provenance des *jambons*, ils constituent une nourriture agréable, mais indigeste. Leur salaison se fait à peu près partout de la même façon. Après avoir coupé les jambes du cochon, on les désosse, en ne laissant que l'os appelé communément *pouilleux;* on arrondit le *jambon*, on le pare, on le frotte d'un mélange de salpêtre, de sel et de poivre en poudre. On met ensuite les *jambons* dans le saloir ; on verse dessus le reste du mélange qui a servi à les frotter et un peu d'eau, pour faire une saumure ; au bout d'une dizaine de jours, on retire les *jambons*, on fait bouillir la saumure devenue rosée, on l'écume, on y ajoute des clous de girofle, du gingembre, du thym, du laurier, de la sauge, de la marjolaine et souvent de la mélasse ; la saumure refroidie est versée sur les *jambons* remis au saloir, et qui doivent être recouverts par elle. On charge les *jambons* à l'aide d'une planche et de poids, on ferme le saloir, et, au bout de trois semaines, on les retire pour les fumer, s'il y a lieu.

Il existe plusieurs manières de fumer les *jambons*. L'opération n'a jamais lieu qu'après qu'ils ont été bien essuyés. On les suspend ensuite dans la cheminée ou dans un fumoir. Souvent on les place, après avoir été fumés, sous une épaisse couche de cendres de sarment passées au tamis, et on les presse entre deux planches chargées de poids.

Avant d'employer le *jambon*, il est nécessaire de le faire dessaler à grande eau pendant vingt-quatre heures ; mais cette précaution ne peut être prise que lorsqu'on sait d'avance quand on se servira du *jambon;* lorsqu'on fait un déjeuner impromptu, il faut forcément l'employer salé. Alors on le coupe par tranches minces et on le fait frire à la poêle ou griller. C'est le plat que les paysans ne manquent pas de vous offrir chaque fois que vous les surprenez, plat grossier et indigeste, qui n'est pas du goût de tout le monde.

Au contraire, le *jambon* est, quoique toujours indigeste, très-agréable à manger lorsqu'on a pris soin de le dessaler. On le place alors dans une marmite où il baigne dans de l'eau et un peu de vin blanc, ou mieux dans le vin blanc pur ; on y ajoute du thym, du laurier, des oignons, de l'ail, des clous de girofle, du persil, 30 grammes de salpêtre pour le faire rougir ; on le fait cuire jusqu'à ce qu'une lardoire entre facilement dedans, et, lorsqu'il est à demi refroidi, on enlève l'os du milieu, en laissant le bout du manche ; on fait prendre une forme ronde au *jambon*, on lève la couenne et on obtient le *jambon cuit*, prêt à être employé. Un peu séché au four, servi sur un plat d'épinards, entouré de croûtons, c'est un excellent relevé. Sur un lit de macaroni, c'est une entrée dite *jambon à l'italienne*. On peut aussi le cuire à la braise et à la broche. On en fait également des coulis, on en tire de l'essence, on le met en pâté, etc.

Le rôti de *jambon* est un plat exquis, quand on emploie les *jambons* de Bayonne de première qualité. « Il est impossible, dit Grimod de La Reynière, de s'en former une idée sans en avoir goûté. » Le *jambon* rôti, cuit à demi seulement, refroidi, posé sur deux grandes feuilles de papier solide et huilé, qui l'enveloppent après qu'on l'a garni de tranches minces de carottes, d'oignons, d'échalotes, de thym, de laurier, de girofle, de poivre, est, en outre, enveloppé de trois autres feuilles de papier légèrement enduites de pâte, ce qui les fait coller ensemble. On le met ensuite pendant deux heures dans un four doux. On le sert sur un ragoût de légumes.

Pour le *jambon* frais à la broche, on lève la couenne, mais non la graisse ; on fait mariner deux ou trois jours dans de l'eau salée, poivrée, etc. ; deux heures de broche, avec arrosage de marinade, donnent un rôti délicieux.

Avec de petites tranches de *jambon* cru, passées à la casserole avec un peu de lard fondu et un peu de farine, on prépare l'essence de *jambon*. Lorsque ce ragoût est coloré, on y ajoute du jus de veau, des herbes et des ciboules, du girofle, de l'ail, des tranches de citron, des champignons hachés, des truffes, des croûtes de pain et un filet de vinaigre ; lorsque le tout est cuit, on passe à l'étamine et l'on conserve en lieu frais. On emploie cette essence pour toute sorte de mets où il entre du *jambon*.

Jambons (FOIRE AUX). Célèbre foire, la plus ancienne de Paris et en même temps la plus populaire. Elle se tient boulevard Bourdon, non loin de la place de la Bastille, le mercredi, le jeudi et le vendredi de la semaine qui précède Pâques. La foire aux jambons, dont l'établissement s'explique par l'usage que l'on avait il y a quelques siècles de *se décarêmer* en mangeant du porc, se tenait, dans l'origine, au parvis Notre-Dame, pendant la semaine sainte. Cette époque avait été choisie à dessein pour rendre la mortification plus forte par les tentations de gourmandise que devaient éveiller les étaux couverts de viandes succulentes. Du parvis Notre-Dame, la foire aux jambons fut transférée, trois cent vingt-cinq ans plus tard, au quai des Augustins, et de là, vingt ans après, au faubourg Saint-Martin. Enfin, en 1843, elle s'établit définitivement boulevard Bourdon, où elle se tient encore de nos jours.

Elle n'a pas dérogé de son ancienne renommée, et c'est une des plus brillantes de Paris. L'époque où elle se tient, à l'ouverture du printemps, contribue grandement à son succès. Là se donnent rendez-vous les produits des contrées les plus renommées dans ce genre de commerce. Bayonne, Mayence, York y envoient leurs jambons. Mais la foire, bien que prenant le nom de foire aux jambons, est loin d'être restreinte à la vente de ce produit : Arles, Lyon, Milan y envoient leurs saucissons ; Bologne, ses mortadelles ; Strasbourg, ses pâtés ; Troyes, ses langues fourrées ; Reims, ses hures, et Vire, ses andouillettes. Plus de 300,000 kilog. de viande de porc se débitent chaque année boulevard Bourdon, pendant les trois jours de la foire. Un plaisant a même calculé qu'avec cette masse énorme on pourrait construire une colonne aussi haute que la colonne de Juillet.

JAMBONNEAU s. m. (jan-bo-no — dimin. de *jambon*). Petit jambon, épaule de cochon : *Un* JAMBONNEAU *bien tendre. Acheter un* JAMBONNEAU.

— Moll. Nom vulgaire des coquilles du genre pinne. ‖ Genre peu naturel de mollusques à coquille bivalve, renfermant des pinnes, des avicules, des moules et des modioles.

JAMBOSIER s. m. (jan-bo-zié). Bot. Genre d'arbres, de la famille des myrtacées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Asie et l'Afrique tropicales : *Les* JAMBOSIERS *se multiplient communément par leurs noyaux.* (Dutour.) ‖ On dit aussi JAMBOS, JAMBOSA et JAMBOSE s. f.

JAMES, île de la république de l'Equateur, une des plus importantes de l'archipel des Gallopagos, dans le grand océan Equinoxial, par 0° 18′ de lat. S. et 92° 50′ de long. O. Elle a 53 kilom. de long sur 35 de large. Elle est séparée par un canal de 26 kilom. de l'île Albemarle, à l'E. de laquelle elle se trouve. Sol volcanique, végétation presque nulle. Côtes très-poissonneuses ; nombreuses tortues, crabes, veaux marins, pélicans.

JAMES (baie de), baie de l'Amérique du Nord, formée à l'extrémité S.-E. de la mer d'Hudson, entre le Maine oriental, le Canada et la Nouvelle-Galles, par 51° 15′ et 55° 4′ de lat. N., et 80° 45′ et 85° 30′ de long. O. Elle a 440 kilom. de long sur 110 à 250 de large. L'Albany et le West-River y ont leur embouchure. Son nom lui vient du navigateur Thomas James, qui l'explora au XVIIe siècle.

JAMES (SAINT-), bourg de France (Manche), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. S. d'Avranches ; pop. aggl., 2,010 hab. — pop. tot., 3,230 hab. Filatures de laine ; moulins à foulon, à blé et à huile ; fabriques de dentelles ; commerce de bestiaux, céréales, chanvre, lin et sel. Guillaume le Conquérant y construisit une forteresse, qui resta longtemps au pouvoir des Anglais et fut prise par le maréchal de Lohéac, en 1448. La nef de l'église est romane et en partie pavée de pierres tombales. On remarque, à l'intérieur, une madone gothique et quelques restes de vitraux. De l'église Saint-Martin-de-Bellé, il reste un joli portail, encadré dans le mur du cimetière. A 2 kilom., se trouve la chapelle de l'ancienne abbaye de Saint-Benoît.

JAMES (SAINT-) ou **JAMES-RIVER**, rivière des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de la Virginie. Ce cours d'eau, un des plus importants de l'Union américaine, est formé par la jonction des rivières de Jackson et de Cowpasture dans les monts Alleghany, à 20 kilom. environ N.-E. du fameux pic d'Otter ; il se dirige ensuite au S.-E., passe à Lynchburg, tourne brusquement au N.-E. au-dessous de Scottsville, puis se dirige au S.-E. près de Richmond, s'élargit au-dessous de cette ville et forme un vaste estuaire dans la baie de Chesapeake ; cours de 450 kilom. Les navires de 130 tonneaux le remontent jusqu'au port de Richmond.

JAMES (GRAND et **PETIT SAINT-)**, nom de deux petites îles, du groupe des îles Vierges (petites Antilles), séparées par le passage Saint-James. Elles appartiennent aux Anglais. V. VIERGES (îles).

JAMES (Thomas), controversiste et théologien anglais, né à Newport, dans l'île de Wight, en 1571, mort en 1629. Ses travaux d'érudition lui valurent une place de bibliothécaire à Oxford (1602) et deux bénéfices. James entreprit de collationner les manuscrits des Pères de l'Eglise, répandus dans les bibliothèques de l'Angleterre, et de relever les erreurs contenues dans les éditions catholiques. Son travail était fort avancé quand il mourut. James était un écrivain fécond, un savant théologien et un controversiste redoutable. Nous citerons de lui : *Bellum papale, sive concordia discors Sixti V et Clementis VIII, etc.* (Londres, 1600, in-4°) ; *Concordantia Sanctorum Patrum, id est vera et pia libri canticorum per Patres universos, tam græcos quam latinos, expositio* (Oxford, 1607, in-4°) ; *Traité de la corruption des Ecritures, des conciles et des Pères* (Londres, 1611, in-4°) ; la *Destruction des jésuites imminente, pour leur vie dépravée, leurs mœurs infâmes, leur doctrine hérétique et leur politique plus que machiavélique* (Oxford, 1612, in-4°) ; *Specimen corruptelarum pontificiarum in Cypriano, Ambrosio, Gregorio Magno* (Londres, 1626, in-4°).

JAMES (Richard), théologien anglais, neveu du précédent, né à Newport (île de Wight) en 1592, mort en 1638. Après avoir fait ses études à Oxford, il entreprit divers voyages et passa en Russie. C'était un homme d'un immense savoir, d'un esprit judicieux, qui possédait, avec les langues anciennes, la plupart des langues modernes. Outre des *Sermons* et des traités de controverse, depuis longtemps oubliés, on lui doit : un *Glossarium saxonico-anglicum*, un *Dictionnaire russe et anglais*, et des *Observations sur le pays, les mœurs et coutumes de Russie* (1619, in-8°).

JAMES (Thomas), navigateur anglais du XVIIe siècle. Vers 1632, il fut chargé par des négociants de Bristol de commander une expédition dans le but de chercher un passage en Amérique par le nord-ouest. Thomas James, arrivé dans la baie d'Hudson, se vit arrêté par les glaces et passa l'hiver sur une île située par le 52° de latitude, et qu'on nomme maintenant *Charlton Island*. Son équipage ayant été décimé par le froid et par les plus cruelles souffrances, il retourna, au mois de juillet suivant, en Angleterre, avec la conviction qu'il était chimérique de faire de nouvelles tentatives. On a de lui une intéressante relation de son expédition, publiée sous ce titre : *Etrange et dangereux voyage du capitaine Thomas James pour aller à la découverte du passage du nord-ouest* (Londres, 1833, in-4°, avec carte).

JAMES (Robert), médecin anglais, né à Kinverston (comté de Stratford) en 1703, mort à Londres en 1776. Reçu docteur à Cambridge, il exerça dans diverses villes, et enfin à Londres, où il acquit une grande réputation, surtout par une poudre fébrifuge qui devint bientôt d'un usage général et fut pour lui et ses descendants une véritable mine d'or. D'après le docteur Pearson, cette poudre était un composé de phosphate de chaux et d'antimoine calcinés. Praticien habile, James était surtout remarquable par la rare sagacité avec laquelle il savait juger d'une maladie ; mais il était grossier et adonné à l'intempérance. Il a laissé un vaste dictionnaire de médecine pratique, fort supérieur à toutes les compilations analogues qui l'avaient précédé, et qui a pour titre : *Dictionnaire médical* (Londres, 1743, 3 vol. in-fol.). Il a été traduit en français par Diderot, Eidous et Toussaint, et revu par J. Busson (Paris, 1746-1748, 6 vol. in-fol.). Nous devons encore à ce médecin : la *Pratique de la médecine* (1746, 2 vol. in-8°) ; *Observations sur le traitement de la goutte et du rhumatisme* (1747) ; *Petit traité sur les maladies des enfants* (1778, in-8°), etc.

JAMES (George PAYNE-RAINSFORD), écrivain anglais, né à Londres en 1801, mort en 1860. Il reçut les leçons d'un émigré francais, se rendit fort jeune en France et résida quelques années à Paris. Pour son plaisir, il envoya à la *Literary fund Society* des nouvelles qui parurent sans nom d'auteur et qu'il réunit plus tard sous le titre assez ambitieux du *Collier de perles*. Sa famille ayant perdu sa fortune, il songea, d'après les conseils de Walter Scott et de Washington Irving, à tirer parti de ses productions littéraires, et

publia des romans, un poëme, des études historiques, etc., qui attirèrent sur lui l'attention publique. Guillaume IV le nomma son historiographe, mais il conserva peu de temps cette place. Nommé, en 1850, consul aux Etats-Unis, il s'établit d'abord à Norfolk en Virginie, puis habita dans le Massachusets, où il continua, jusqu'à sa mort, ses travaux littéraires. Parmi ses œuvres, qui sont extrêmement nombreuses, nous mentionnerons : la *Beauté d'Arles* (1829); *Richelieu* (1829); *Darnley* (1830); *Marion Delorme* (1830); *Histoire de la chevalerie* (1830); *Philippe-Auguste*, *Henry Masterton*, *Vies des grands capitaines* (1832); *Histoire de Charlemagne* (1832); *John Marston Hall* (1824); *Marie de Bourgogne* (1835); la *Gipsy* (1835); *Un sur mille* (1845); la *Cité ruinée*, le *Livre des passions*, *Sur les maisons d'éducation de l'Allemagne* (1835); *Attila*, *Vie du prince Noir* (1836); *Histoire des femmes célèbres* (1837); *Vies des hommes d'Etat étrangers*, pour l'*Encyclopédie Lardner*, *Louis XIV et son temps*, le *Voleur* (1838); le *Huguenot*, *Charles Tyrrel* (1839); *Corse de Léon* ou le *Brigand*, *Correspondance de James Vernon de* 1696 *à* 1708 (1841); *Morley Ernstein*, la *Jacquerie*, *Histoire de Richard Cœur de Lion* (1842); *Arabella Stuart*, le *Grand chemin du roi*, *Marie Stuart*, le *Faux héritier* (1843); *Arrah Neil* (1845); *Heidelberg* (1846); *Russell* (1847); l'*Homme des bois*, *Kamaralzaman*, les *Contes de John Jones*, tirés de l'histoire d'Angleterre (1849); *But et obstacles*, *New-York* (1851); *Pequinillo*, *Une vie tourmentée* (1852); *Agnès Sorel* (Londres, 1853); *Une ancienne domination* (Londres, 1855); le *Page de lord Montaigu* (1858); *Bernard Marsh* (1864, 2 vol.), roman qu'il avait laissé en manuscrit.

JAMES (Aimé-François), théologien français, né à Ryes, près de Bayeux (Calvados), en 1804. Il vint se fixer à Paris, où il a été aumônier de l'Ecole polytechnique, puis grand vicaire. Outre un *Tableau chronologique, synchronique et synoptique de l'histoire universelle de l'Eglise* (1832), et un *Tableau historique et synoptique de la vie de Jésus-Christ* (1842), on a de lui : *Histoire de l'Ancien Testament* (Paris, 1835-1836, 2 vol. in-4°); *Histoire du Nouveau Testament et des Juifs* (Paris, 1836); *Dictionnaire de l'Ecriture sainte* (Paris, 1837, in-8°), plusieurs fois réédité; *Repertorium biblicum* (Paris, 1844, in-8°); *Essai sur le concile de Jérusalem* (Paris, 1846); *Saint Pierre, successeur de Jésus-Christ, dans le gouvernement de l'Eglise militante* (Paris, 1846), etc. On lui doit aussi une traduction du *Triomphe du saint-siége et de l'Eglise*, de Grégoire XVI (2 vol. in-8°).

JAMES (Constantin), médecin français, né à Bayeux (Calvados) en 1813. Il était interne des hôpitaux lorsque Magendie le chargea de rédiger ses leçons de physiologie et l'emmena avec lui dans un voyage scientifique en Italie. Reçu docteur en 1840, M. James ouvrit un cours de médecine à l'Athénée royal et fit des conférences au cercle agricole. M. James s'est acquis une réputation méritée comme praticien et comme écrivain médical. Il a beaucoup voyagé. En revenant d'un voyage en Egypte, il faillit être assassiné en chemin de fer, en 1871. Outre plusieurs mémoires intéressants, notamment sur l'*Empoisonnement par l'acide arsénieux* et sur la *Paralysie de la face et des sens*, où il se prononça pour la division des nerfs en sensitifs, nous citerons de lui : *Leçons sur les phénomènes physiques de la vie, d'après M. Magendie* (1837, 2 vol. in-8°); *Leçons sur les fonctions du système nerveux*, par Magendie (1839, 2 vol.); *Observations de guérison d'une paralysie complète de la face* (1841, in-8°); *Des névralgies et de leur traitement* (1841); *Voyage scientifique à Naples* (1844, in-8°); *Etudes sur l'hydrothérapie ou traitement par l'eau froide* (1846); *Guide pratique aux eaux minérales de France et de l'étranger* (1851), souvent réédité; *Du choix des eaux minérales dans le traitement des maladies de poitrine* (1853); *Rapport sur les eaux minérales de la Corse* (1854), rédigé à la suite d'une mission dont le docteur James fut chargé par le gouvernement en 1853; *De l'emploi des eaux minérales* (1856); *Toilette d'une Romaine au temps d'Auguste, Cosmétiques d'une Parisienne au* XIX^e^ *siècle* (1865), etc.

JAMÉSIE s. f. (ja-mé-sî — de *James*, sav. angl.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des saxifragées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique boréale.

JAMESON ou **JAMESONE** (George), peintre écossais, surnommé **le Van Dyck de l'Ecosse**, né à Aberdeen en 1586, mort en 1644. Pour se perfectionner dans son art, il se rendit en Flandre, où il prit des leçons de Rubens et de Van Dyck, puis revint dans son pays natal en 1628. Jameson exécuta des tableaux d'histoire, mais excella surtout dans le portrait, qu'il peignait généralement sur toile fine. En 1633, à l'occasion d'un voyage que Charles I^er^ fit à Edimbourg, les magistrats de cette ville chargèrent Jameson de peindre les portraits des rois d'Ecosse, et il s'acquitta de cette tâche avec tant d'habileté que Charles I^er^ lui commanda son portrait en pied. Les œuvres de cet artiste sont assez nombreuses en Ecosse. Elles sont remarquables par la noblesse du style, par la délicatesse de la touche et par la beauté du coloris.

JAMESON (Robert), minéralogiste anglais, né à Leith en 1774, mort à Edimbourg en 1854. Il était docteur en médecine lorsqu'il fut nommé conservateur du Muséum de sa ville natale. Il renonça alors à exercer la profession médicale pour s'occuper de botanique et de minéralogie, visita successivement les îles Shetland (1794), l'île d'Arran, alors inconnue aux géologues (1797), les Hébrides et les îles Occidentales (1798), les îles Orcades (1799), Freiberg (1800), étudiant partout l'histoire naturelle et la constitution géologique des lieux qu'il visitait. De retour à Edimbourg en 1804, il fut appelé à occuper la chaire d'histoire naturelle de cette ville, y fit des cours très-suivis et fonda, en 1808, la Société wernérienne, dont il devint président. Outre un grand nombre d'articles dans divers recueils et journaux scientifiques, il a publié : *Esquisse de la minéralogie des îles Shetland et de l'île d'Arran* (1798, in-8°); *Voyages minéralogiques dans les îles Hébrides, etc., et sur le continent de l'Ecosse* (1800, 2 vol. in-8°); *Eléments de géognésie* (1809, in-8°); *Traité sur les caractères extérieurs des minéraux* (1805, in-8°); *Système de minéralogie* (Londres, 1804-1808, 2 vol. in-8°); *Manuel de minéralogie* (Londres, 1823, in-8°), etc.

JAMESON (Anna MURPHY, mistress), femme de lettres anglaise, née à Dublin en 1797, morte à Londres en 1860. Son père, le peintre Murphy, lui fit donner une brillante éducation et la maria, en 1824, avec M. Jameson, un jurisconsulte. Elle débuta, sous le voile de l'anonyme, par le *Journal d'une ennuyée* (1826), récit d'un voyage en France et en Italie, qui appela vivement sur elle l'attention publique. Plus tard, elle alla habiter Vienne, où elle connut Gœthe, le prince de Metternich et la princesse Amélie de Saxe, avec lesquels elle entretint longtemps une intéressante correspondance. En 1834, elle suivit son mari au Canada, et ce fut pour elle une occasion d'étudier ce curieux pays. Ses principaux ouvrages sont : *Vies et amours des poëtes*, ouvrage dans lequel elle fait ressortir l'influence qu'ont exercée les femmes sur les écrivains les plus illustres (1829); *Vies des reines célèbres* (1831), trad. en français par M^me^ de Montanclos; *Héroïnes poétiques et historiques* (1832); les *Beautés de la cour de Charles II* (1833); *Esquisses et croquis de voyage* (1834); les *Héroïnes de Shakspeare*, ouvrage orné de dessins de l'auteur (1838); *Etudes d'hiver et promenades d'été au Canada* (1838); *Guide dans les galeries artistiques de Londres ouvertes au public* (1842) et *Guide dans les galeries privées de l'Angleterre* (1844); *Souvenirs et essais artistiques* (1846); *Légendes de l'Ecriture et des martyrs* (1848); *Légendes des ordres monastiques* (1850); *Légendes de la Madone* (1852), ouvrages spécialement consacrés à l'art religieux; le *Canada* (1855); *Pensées, réminiscences et fantaisies* (1855); les *Sœurs de charité catholiques et les protestantes* (1855); la *Communion du travail* (1856); *Histoire de Notre-Seigneur et de son précurseur, saint Jean-Baptiste, tels qu'ils ont été représentés par l'art chrétien* (1864, 2 vol.), ouvrage qu'elle laissa inachevé, et qui fut terminé par lady Eastlake.

JAMESONIE s. f. (ja-me-so-nî — de *Jameson*, sav. angl.). Bot. Genre de fougères, de la tribu des polypodiées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Pérou.

JAMESONITE s. f. (ja-me-so-ni-te — de *Jameson*, sav. angl.). Minér. Variété de sulfure naturel de plomb et d'antimoine.

— **Encycl.** On trouve la *jamesonite* en Espagne, en Hongrie, en Toscane, au Brésil, mais surtout en Angleterre, dans le pays de Cornouailles, où elle accompagne la bournonite et se présente en masses cristallines, bacillaires ou fibreuses. La forme dominante de ses cristaux est un prisme droit à base rhombe, d'environ 101° 20′. C'est une substance douée d'un éclat métallique et dont la couleur est gris d'acier; sa dureté est de 2,5 et sa densité de 5,56 à 5,62. Au chalumeau, elle se comporte absolument comme la zinckénite. A l'état pur, la *jamesonite* se compose, en poids, de 20,28 de soufre, 36,19 d'antimoine et 43,53 de plomb; mais les proportions de ces trois substances varient plus ou moins. En outre, on y rencontre ordinairement une certaine quantité de fer, de cuivre, de zinc et de bismuth. On a même rencontré, aux environs de Tauves, dans le Puy-de-Dôme, un minéral aurifère que l'on considère comme une variété de *jamesonite*.

JAMESTOWN, ville des Etats-Unis d'Amérique, Etat de la Virginie, à 80 kilom. S.-O. de Richmond, sur la rive gauche du James-River; 4,700 hab. C'est le premier établissement des Anglais aux Etats-Unis, créé en 1608.

JAMESTOWN ou **SAINT-JAMES**, ville forte de l'île Sainte-Hélène, sur la baie de son nom et la côte N.-O. de l'île; 3,000 hab., ch.-l. de l'île et résidence du gouverneur; port très-sûr, défendu par sept batteries à fleur d'eau. Le fort Saint-James, situé sur la montagne voisine, commande la ville et la baie.

JAMET (Lyon ou Léon), poëte français, né à Sussy (Poitou) vers le commencement du XVI^e^ siècle, mort en Normandie vers 1561. Il se rendit à la cour de François I^er^, où son esprit et sa naissance lui valurent un favorable accueil et où il se lia intimement avec Marot. Dans ce bienheureux temps, où l'Eglise veillait non-seulement sur le salut des âmes, mais encore sur la cuisine des gens, Marot fut surpris mangeant du lard un jour maigre. La prison seule était capable d'expier ce forfait. Enfermé au Châtelet, Marot demanda à son ami, dans une épître en vers, d'intervenir en sa faveur; mais malgré toutes ses démarches Jamet ne parvint qu'à adoucir la captivité de l'illustre poëte. Bientôt, soupçonné lui-même de pencher vers le protestantisme pour avoir parlé avec un médiocre respect de la gent monacale, il se vit contraint de quitter la France (1535). Il trouva un asile à la cour de Ferrare, auprès de la duchesse Renée, fille de Louis XII, qui le prit pour secrétaire, et il gagna à tel point la confiance du duc, que ce prince le chargea de plusieurs missions diplomatiques importantes. En 1543, Jamet adressa à Marot, pour l'engager à venir le rejoindre, une épître dans laquelle il lui reproche, en vers que nous citerons pour donner une idée de sa manière, d'avoir gardé un long silence avec son ami :

> Mais voirement, ami Clément,
> Tout clairement, dis-moi comment,
> Tant et pourquoi tu te tiens quoi
> D'écrire à moi qui suis à toi?
> T'ai-je laissé par le passé?
> T'ai-je offensé ou courroucé?

Marot ne put répondre à l'invitation de Jamet, car il mourut à Turin quelques mois après l'avoir reçue. Quant à Jamet, il revint avec la duchesse Renée en France, où il termina sa vie. On a de lui quelques poésies fugitives, qui ne manquent ni de grâce ni de facilité, et qui ont été insérées dans les *Œuvres* de Marot.

JAMET (Pierre-Charles), écrivain français, né à Argentan en 1701, mort vers 1780. Employé dans les bureaux de l'intendance de son pays natal (1720), il devint commis des finances à Paris en 1723, et premier commis de la Compagnie des Indes à Lorient, en 1735. Jamet avait repris à Paris ses fonctions dans le contrôle général lorsque, accusé d'avoir écrit des pamphlets contre la cour, il fut enfermé à la Bastille. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Essais métaphysiques* (1732, in-12); les *Pieds de mouche* ou les *Nouvelles noces de Rabelais* (1732, 6 vol. in-8°); *Lettre en forme de dissertation sur la création* (1733, in-8°); *Idée de la métaphysique* (1739, in-12); *Lettre sur les caractères de différence de la métaphysique et de la logique* (1740, in-12); *Lettre à M. Lancelot sur l'infini ou l'unité de substance, et à l'auteur de la* Philosophie des jeunes gens (1740, in-8°); *Lettres critiques sur le goût et sur les doctrines de Bayle* (1740, in-12); *Trois lettres aux imprimeurs du Dictionnaire de Trévoux* (1748-1750, in-4°); *Lettre aux auteurs de l'Encyclopédie* (1750, in-4°); *Petit écrit sur les devoirs des gens en place* (1753, in-fol.); *Lettres de M. Jamet au sujet de ses mémoires manuscrits concernant le commerce des Indes* (1754, in-fol.); *Observations pour perfectionner les Dictionnaires de Trévoux et de Moreri* (1756, in-12), travail daté de la Bastille.

JAMET jeune (François-Louis), bibliophile français, frère du précédent, né à Louvières en 1710, mort à Paris en 1778. Après avoir été secrétaire de l'intendant de La Galaizière, à Soissons, puis à Nancy, où il passa vingt ans, il servit pendant quelque temps dans la gendarmerie, connut le célèbre bénédictin D. Calmet, à qui il dut l'amour des livres, et vint enfin à Paris, où il fréquenta les libraires et les auteurs. Jamet a beaucoup travaillé à réunir, à collectionner, à annoter, mais il n'a publié que quelques articles dans l'*Année littéraire*, les *Mémoires de Trévoux* et d'autres recueils du même genre. Charles Nodier a dit de lui : « Il ne faut à Jamet qu'un prétexte pour étaler à plaisir le luxe le plus effréné d'athéisme et de libertinage, et ce prétexte n'est jamais difficile à trouver pour son imagination débauchée; il brode des polissonneries sur un moraliste et des impiétés sur un sermon. On ne peut lui refuser toutefois une vaste et curieuse érudition. »

JAMET (Pierre-François), fondateur de l'école des sourds-muets du Bon-Sauveur, né à Fresnes (Orne) en 1762, mort en 1845. A vingt-cinq ans, il fut ordonné prêtre puis mis, comme chapelain, à la tête de la communauté du Bon-Sauveur (Calvados), qui, grâce à lui, devint une maison d'instruction pour les jeunes filles, un asile pour les aliénés, une école pour les sourds-muets des deux sexes, et à laquelle il ajouta un dispensaire pour les pauvres. Nommé recteur de l'académie de Caen en 1820, puis chanoine de Bayeux, d'Albi, de Coutances, Jamet n'en continua pas moins à prodiguer ses soins à l'école des sourds-muets du Bon-Sauveur et à ses succursales d'Albi et de Pont-l'Abbé; mais il appliqua à l'enseignement de ces infortunés une méthode des plus défectueuses, qui a subi depuis lors une réforme radicale. On lui doit un *Mémoire sur l'instruction des sourds-muets* (Caen, 1825, in-8°) et plusieurs ouvrages traduits du portugais et de l'italien.

JAMETZ, en latin *Gemmacum*, village et commune de France (Meuse), cant., arrond. et à 10 kilom. S. de Montmédy, sur le Loison; 811 hab. Fabrication de bas de fil de lin. Vestiges de fortifications. C'était autrefois une place forte et le chef-lieu d'une seigneurie cédée à Louis XIII par le duc de Lorraine, en 1641, puis donnée aux Condé par Louis XIV.

JAMIESON (John), philologue écossais, né à Forfar en 1759, mort à Edimbourg en 1838. Pendant quarante ans, il fut pasteur d'une communauté dissidente dans cette dernière ville. L'ouvrage le plus remarquable de Jamieson, celui qui a fondé sa réputation comme savant, est son *Dictionnaire étymologique de la langue écossaise* (Edimbourg, 1808-1809, 2 vol. in-4°), dont un *abrégé* parut en 1818 et qui fut complété plus tard par un *Supplément* (1825, 2 vol. in-4°). Ce n'est pas toutefois au point de vue du criticisme philologique que ce dictionnaire a le plus de valeur; il est surtout précieux comme le recueil le plus complet qui ait jamais été formé des termes, des locutions et des coutumes jadis en vigueur en Ecosse. Parmi les autres écrits de Jamieson, nous mentionnerons : le *Socianisme démasqué* (1786); les *Chagrins de l'esclavage*, poëme (1789); *Sermons sur le cœur* (1790, 2 vol.); *Congal et Fenella*, roman en vers (1791); *Réponse au docteur Priestley* (1795, 2 vol.); l'*Eternité*, poëme (1798); *Défense de la doctrine de l'Ecriture* (1795, 2 vol. in-8°); l'*Usage de l'histoire sacrée* (1802, 2 vol. in-8°); *Essai historique sur les anciens Culdées d'Iona* (1811, in-8°); *Hermes scythicus* ou les *Rapports radicaux des langues grecque et latine avec le gothique* (1814, in-8°); *Description historique des palais royaux d'Ecosse*, etc.

JAMIN (dom Nicolas), théologien et bénédictin français, né à Dinan (Bretagne) en 1711, mort en 1782. Il devint prieur de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, en 1763, et composa plusieurs ouvrages qui ont été traduits en allemand. Les principaux sont : *Pensées théologiques relatives aux erreurs du temps* (Paris, 1769, in-12), dans lesquelles il attaque vivement les jansénistes et qui furent plusieurs fois rééditées; *Traité de la lecture chrétienne* (Paris, 1774); le *Fruit de mes lectures* ou *Pensées tirées des auteurs profanes* (Paris, 1775).

JAMIN (Jean-Baptiste, vicomte), général français, né à Villers-Claye près de Montmédy en 1772, mort en 1848. Engagé volontaire au commencement de la Révolution, il gagna le grade de chef de bataillon en enlevant une redoute au siége de Gênes en 1800, reçut une blessure au passage du Mincio, fit comme colonel les campagnes d'Allemagne de 1806 à 1809, puis passa en Espagne. Devenu général de brigade en 1813, il se battit à Lutzen, où il fut blessé, à Bautzen, fut fait prisonnier au combat de La Fère-Champenoise (1814), prit part à la bataille de Waterloo (1815), et devint néanmoins commandant du département du Lot au retour des Bourbons (1816). En 1822, il reçut le titre de vicomte, fit l'année suivante la campagne d'Espagne, à la suite de laquelle il fut promu lieutenant général et assista, en 1832, au siége d'Anvers. En 1837, il passa dans la réserve. Nommé député de Montmédy en 1842, il siégea dans les rangs de la majorité conservatrice jusqu'en 1846, époque où il reçut un siége à la Chambre des pairs.

JAMIN (Jean-Baptiste-Auguste-Marie), marquis DE BERMUY, général français, né à Louvigné-du-Désert, Bretagne, en 1773, mort à Waterloo en 1815. Entré comme sous-lieutenant dans un régiment de cavalerie en 1792, il fit les campagnes de la Révolution, devint aide de camp de Masséna, puis du roi Joseph (1806), fut nommé, l'année suivante, colonel de chevau-légers de la garde royale de Naples, passa, en 1808, en Espagne et reçut, avec le titre de marquis de Bermuy, le grade de général de brigade en 1810. A la malheureuse bataille de Vittoria, Jamin se conduisit avec une bravoure qui l'a fait placer au rang de nos meilleurs généraux de cavalerie. De retour en France, il fit la campagne de 1814, fut nommé major des grenadiers à cheval de la garde, continua à servir sous la Restauration, rentra dans la garde impériale après le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, et trouva la mort sur le champ de bataille de Waterloo.

JAMIN (Jules-Célestin), physicien français, né en 1818. Elève de l'Ecole normale supérieure, il obtint le premier rang au concours d'agrégation de 1841, puis devint professeur de physique au collége Bourbon, à l'Ecole polytechnique et à la Faculté des sciences de Paris (1863). Outre des articles dans la *Revue des Deux-Mondes*, on a de ce savant : *Cours de physique de l'Ecole polytechnique* (1858-1861, 3 vol. in-8°).

JAMINIE s. f. (ja-mi-nî). Moll. Genre de mollusques gastéropodes à coquille univalve, formé aux dépens des auricules, et non adopté.

JAMIS s. m. (ja-mi). Comm. Espèce de toile de coton du Levant.

JAMME (Alexandre-Auguste), littérateur et jurisconsulte français, né à Toulouse en 1736, mort dans cette ville en 1818. Un éloge du professeur Dèzes, un discours latin qu'il prononça sur la tombe de Combette d'Hauteserre (1760), lui firent donner par l'université de sa ville natale le grade de chevalier ès lois. Cette même année, et l'année suivante, l'Aca-

démie des Jeux floraux couronna plusieurs morceaux de poésie de Jamme, de sorte qu'il avait déjà une certaine réputation lorsqu'il débuta comme avocat, avec un grand succès. Il se distingua dans plusieurs affaires importantes, se montra, à l'époque de la Révolution, un des défenseurs de la monarchie, émigra en 1793, revint ensuite en France, et devint successivement professeur à Toulouse, recteur de l'académie, mainteneur et enfin modérateur de l'Académie des Jeux floraux. Outre des poëmes publiés dans le recueil de cette Académie, on a de lui : *Lettres des avocats du parlement de Toulouse à Monseigneur le garde des sceaux pour le maintien des droits et priviléges de la ville et de la province* (1788); *Recherches sur l'histoire et la nomenclature de tous les gouverneurs du Languedoc* (1800, in-4°); *Eloge de Louis XVI* (1815).

JAMNO, nom ancien de CIUDADELA.

JAMOUR, rivière d'Afrique, dans la Guinée supérieure. Elle arrose le petit royaume de Biafra, et se jette dans le golfe de Guinée, après un cours de 500 kilom.

JAM PROXIMUS ARDET UCALEGON (*Déjà brûle le palais d'Ucalégon, voisin du nôtre*), Passage de l'*Enéide* (liv. II, v. 311). Enée, arraché au sommeil, s'aperçoit que Troie est en flammes : « Déjà le vaste palais de Déiphobe s'est écroulé sous l'effort des flammes, déjà brûle le palais d'Ucalégon, voisin du nôtre. »

Dans l'application, ces mots de Virgile signifient que nous ne devons pas rester indifférents, insouciants, en face d'un malheur, d'un désastre qui frappe d'abord un voisin, c'est-à-dire un homme dans la même situation que nous, et qui peut nous atteindre nous-mêmes. C'est une allusion à la flamme qui, dans un incendie, s'étend rapidement d'une maison à une maison voisine.

« Je vous assure que la cabale de Genève aurait fait retomber sur moi, si elle avait pu, la petite correction qu'on a faite à Jean-Jacques, et que j'aurais pu dire, *jam proximus ardet Ucalegon*, si je n'avais pas terres en France avec un peu de protection. »

VOLTAIRE.

« Aujourd'hui, nous avons à défendre, nous, hommes du droit et de la liberté, nous avons à défendre le peu de liberté qui nous reste. N'ai-je pas le droit de m'inquiéter, à la vue du péril commun? »

. . . . . . *Jam proximus ardet Ucalegon.*

BERRYER.

JAMSILLA (Nicolas DE), historien italien du XIII^e siècle. On ne sait rien de sa vie, sinon qu'il appartenait au parti gibelin. On a de lui un ouvrage intéressant pour la connaissance des faits relatifs à la domination de Souabe en Italie. Il est intitulé : *Historia de rebus gestis Frederici II, imperatoris, et filiorum Conradi et Manfredi Apuliæ et Siciliæ regum*, et a été publié dans plusieurs recueils, entre autres dans les *Rerum italicarum scriptores* de Muratori.

JAMTLAND, contrée de la Suède. V. IÆMTLAND.

JAMUNDA, rivière du Brésil, province de Para. Elle prend sa source à l'E. de la Guyane brésilienne, coule au S.-E. et débouche dans l'Amazone, après un cours de 350 kilom.

JAMYN (Amadis), poëte français, né à Chaource (Champagne) vers 1538, mort vers 1585. Il reçut une solide et brillante éducation, compta parmi ses maîtres Dorat, Turnèbe et autres savants érudits, et, tout jeune encore, se fit, par quelques morceaux poétiques, connaître de Ronsard, qui, charmé de son talent, le logea chez lui, le traita avec une sollicitude toute paternelle, et le fit nommer secrétaire de la chambre de Charles IX. Après la mort du célèbre poëte, Jamyn quitta la cour et alla habiter sa ville natale, où il mourut jeune encore. Si l'on en croit une de ses pièces de vers, il avait parcouru, dans sa jeunesse, une partie de la Grèce et l'Asie Mineure; cependant, tout porte à croire qu'il n'avait visité ces contrées qu'en imagination et que ses voyages se bornèrent à des excursions dans le midi de la France.

Le premier volume de ses *Œuvres poétiques* parut en 1575, à Paris (in-4°); le deuxième, en 1585 (in-12). Le tout se compose de morceaux adressés à Charles IX; d'un poëme sur la *Chasse;* d'un autre intitulé la *Libéralité;* de poésies chrétiennes, de rimes galantes, d'odes, de sonnets, de vers dirigés contre la *Cour et la vie des courtisans*, etc. De plus, il traduisit, en vers de dix syllabes, les derniers livres de l'*Iliade*, et continua, en le surpassant, Hugues Salel, qui avait traduit les onze premiers. Il avait entrepris la traduction de l'*Odyssée*, mais il s'arrêta après les trois premiers livres.

« Quoique Jamyn eût pris pour modèle Ronsard, alors dans toute sa gloire, il sut éviter les défauts de ce poëte; et s'il a moins d'imagination et de verve que son maître, son style est beaucoup plus correct; sa versification a de la noblesse et quelquefois de l'élégance, mais elle est, en général, trop uniforme. »

Un de ses sonnets suffira à donner la mesure de son talent, pour ce qui est des vers d'amour :

> Sommeil léger, image deceptive,
> Qui m'es un gain et perte en un moment,
> Comme tu fais écouler promptement,
> En t'écoulant, ma joie fugitive!
>
> De tous amans, nul qui au monde vive
> Ne recevroit plus de contentement
> Que j'en reçois si mon bien seulement
> Ne s'envoloit d'une aile trop hâtive.
>
> Endymion fut heureux un long temps
> De prendre en songe infini passe-temps
> Pensant tenir sa luisante déesse.
>
> Je te demande en pareille langueur
> Un pareil songe et pareille douceur :
> L'ombre du bien n'est pas grande largesse.

JAN s. m. (jan. — L'origine de ce mot est incertaine, bien que les livres de trictrac s'accordent à le tirer de *Janus*, le dieu à double face. On prétend que ce nom fut employé pour exprimer la diversité des coups qui se présentaient au jeu de trictrac). Jeux. Au trictrac, Nom des coups principaux : *Chaque* JAN *a son nom particulier.* ‖ Chacun des deux compartiments du damier dans lesquels on lance les dés. ‖ *Petit jan*, Compartiment où les dames sont empilées, et que l'on appelle aussi PREMIÈRE TABLE. ‖ *Grand jan* ou *seconde table*, L'autre compartiment. ‖ *Faire son petit jan, son grand jan*, Remplir toutes les cases de l'une des deux tables. ‖ *Faire son jan de retour*, Revenir dans son propre jeu, après avoir passé toutes ses dames dans le jeu de l'adversaire.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce du genre ulex.

JAN DE LA HAMELINAYE (Jacques-Félix, comte), général français, né à Montauban (Ille-et-Vilaine) en 1769, mort en 1861. Il prit part comme sous-lieutenant à la campagne de 1792, sous les ordres de Custine, se distingua au passage de la Roer sous Jourdan, au combat d'Elchingen (1805), devint premier aide de camp de Bernadotte, en 1807, fut nommé général de brigade au combat de Lintz, en 1809, et se conduisit brillamment à la bataille de Wagram. En 1810, Jan de La Hamelinaye reçut le titre de baron; cette même année, il se rendit en Calabre, passa l'année suivante en Catalogne, puis fit, comme général de division, la campagne de France en 1814. Après l'abdication de Napoléon, il fit son adhésion à Louis XVIII, reçut, après le retour de l'empereur, le commandement de Tours, qu'il conserva lors de la seconde rentrée des Bourbons. Depuis lors, il eut divers commandements à l'intérieur, fut créé vicomte en 1827, comte en 1829, et mis à la retraite en 1832.

JAN-SAHIB, femme poëte indienne, née à Farrukhabad en 1820. Elle reçut une éducation brillante et rare dans son pays, cultiva les belles-lettres, apprit la musique, le persan, et se signala bientôt par son talent poétique. Elle a fait paraître à Lucknow, où elle habite, un recueil de poésies ou *Diwan* (1847), qui se distingue par la délicatesse des sentiments, par des pensées ingénieuses et fines, et qui a fondé sa réputation dans l'Indoustan.

JANASSE ou **JANACE** s. f. (ja-na-se). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des clavipalpes, formé aux dépens des languries, et dont l'espèce type vit aux Etats-Unis.

JANCAM s. m. (jan-kamm). Art culin. Sorte de mets chinois.

JANCE s. f. (jan-se). Art culin. Sauce épicée, composée d'amandes, de gingembre, de vin ou de verjus.

JANCIGNY (Adolphe-Philibert DUBOIS DE), voyageur et diplomate français. V. DUBOIS.

JANCOURT (Louis-Marie-Eugène), bassoniste français, né à Château-Thierry en 1815. Il entra, en 1834, au Conservatoire de Paris, et obint le premier prix en 1836. Après avoir été attaché à divers théâtres de Paris, il devint premier basson à l'Opéra italien, professeur au Conservatoire de Bruxelles (1848), et revint peu après à Paris, où depuis lors il fait partie de l'orchestre de l'Opéra-Comique. Cet artiste, qui sait tirer du basson ingrat et nasillard des sons d'une pureté et d'un charme incroyables, déploie sur cet instrument un talent de premier ordre. Il a publié environ dix œuvres pour le basson et une méthode théorique et pratique de cet instrument.

JANDIROBE s. f. (jan-di-ro-be). Bot. Syn. de NANDHIROBA.

Jane Eyre, roman anglais de Currer Bell, pseudonyme de miss Charlotte Bronte (1847, 2 vol. in-8°). Ce livre eut en Angleterre, et en France où il fut immédiatement traduit, un grand retentissement; c'est une œuvre tout anglaise, par le fini des détails, l'intimité des caractères, des aventures, des passions qui y sont décrites. On sent que l'auteur a vécu ce roman, et que les meilleures pages, les plus vibrantes, sont des chapitres d'autobiographie. Il est regrettable que Currer Bell ait mêlé à des situations intimes et domestiques, pleines d'intérêt à elles seules, quelques aventures violentes qui détonnent au milieu du calme ordinaire des événements.

Jane Eyre est une orpheline timide et sans grâce que le besoin force à se mettre institutrice chez un certain M. Rochester, homme de quarante ans, bourru et morose, dont les perpétuels voyages n'ont pu parvenir à égayer le spleen. Il a une fille, Adela, élevée jusqu'alors à Paris, gracieuse enfant, espiègle et spirituelle. La première entrevue se passe sur un ton fantasque et hargneux du côté de M. Rochester, et Jane y manifeste une décision et une promptitude à la réplique remarquables. Harcelée de questions brusques, ironiques ou bienveillantes, suivant le caprice du maître, elle raconte son histoire, et du même coup subit un véritable examen. Bientôt Jane, grâce à la virilité de caractère que donnent le respect de soi-même et l'intelligence des situations réciproques, fait un chemin rapide dans l'estime du gentilhomme.

De causerie en causerie, de confidence en confidence, Rochester et l'institutrice finissent bientôt par s'aimer. Dans le principe, Rochester n'en dit rien et Jane Eyre ne s'en aperçoit guère; mais la passion de Rochester éclate enfin avec de fiévreuses alternatives de tendresse et d'inquiétude. Il veut épouser Jane Eyre, le mariage va s'accomplir... Tout à coup, le mystère de sa vie se dévoile : il est marié! Dans sa jeunesse, son père l'a forcé à épouser une riche créole qui, après l'avoir déshonoré, est tombée dans une folie furieuse. Elle vit encore; son mari l'a emprisonnée dans un vieux château de famille, et sa folie la met à l'abri du divorce. Rochester, après de longs combats intérieurs, avait cru pouvoir briser cette chaîne, en dépit des lois; mais Jane ne peut être complice d'un crime et elle s'enfuit. Cette situation violente est un peu forcée. Elle donne lieu à un épisode qui n'est pas sans charme, et qui nous fait pénétrer dans d'autres parties des mœurs anglaises. Jane est recueillie mourante de faim et de froid par un curé de campagne, qui la met à la tête d'une petite école, puis veut l'épouser. Jane refuse, Rochester étant toujours présent devant ses yeux. Sur ces entrefaites, la folle, ayant réussi à mettre le feu au château, meurt dans les flammes; Rochester est libre, mais en voulant sauver celle qui était sa femme, il s'est horriblement mutilé et il a perdu la vue. Jane Eyre l'épouse alors, et le livre se ferme au moment où elle vient de lui donner un héritier.

Les luttes de l'institutrice, son énergie morale, l'étude de ce caractère à la fois féminin et viril, forment les éléments intéressants de ce livre. On ne peut que lui reprocher les complications de la seconde partie. Les peintures de la vie réelle sont touchées de main de maître.

JANEIRO, ville du Brésil. V. RIO-DE-JANEIRO.

JANER (Félix), médecin espagnol, né vers la fin du XVIII^e siècle. Professeur de clinique interne à Barcelone (1826), puis à Madrid (1848), il devint peu après membre du conseil de l'instruction publique, et il fit partie de l'Académie de médecine et de chirurgie de Madrid, de l'Académie d'histoire et de plusieurs autres sociétés espagnoles et étrangères. On a de lui : *Idée d'une bibliographie critique médicale; De l'éclectisme en philosophie et en littérature;* la *Philosophie espagnole du* XVI^e *siècle vengée;* la *Famille des Salvadors à Tarragone; Eléments de morale médicale; Traité élémentaire complet de matière médicale; Du bon goût en médecine et des moyens de l'acquérir et de le perfectionner*, etc.

JANER (Florencio), littérateur et historien espagnol, fils du précédent, né vers 1825. Après avoir étudié le droit à Madrid, il entra dans l'administration, et il a été attaché successivement au conseil royal et au ministère d'Etat. Outre de nombreuses biographies, on a de lui : *Examen des faits et des circonstances qui motivèrent le compromis de Caspe, et jugement critique de cet événement en Aragon et en Castille*, travail couronné, en 1855, par l'Académie d'histoire; *Condition sociale des Maures d'Espagne, causes de leur expulsion et conséquences qui en résultèrent dans l'ordre économique*, ouvrage également couronné par la même société en 1857; *Etudes historiques sur la marine espagnole; Manuel des éphémérides et des anniversaires les plus remarquables depuis la création jusqu'à notre époque* (1858), etc.

JANÉRÉE s. f. (ja-né-ré). Crust. Genre de crustacés peu connu.

JANESVILLE, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Wisconsin, sur les deux rives de la rivière de Rock, à 55 kilom. S.-E. de Madison; 5,000 hab. Académie, séminaire, asile pour les aveugles. Centre d'un commerce actif. Cette ville est bâtie sur une éminence, et dans une position très-saine.

JANET (Paul), philosophe français, né à Paris le 30 avril 1823. Après avoir fait de bonnes études au lycée Saint-Louis, il fut admis à l'Ecole normale en 1841. Agrégé de philosophie en 1844, au sortir de l'Ecole normale, il devint agrégé des Facultés en 1848, et la même année fut reçu docteur ès lettres. Quoique retenu par ses fonctions hors de Paris, car, de 1845 à 1848, il fut professeur de philosophie au collége de Bourges, puis, de 1848 à 1857, également professeur de philosophie au lycée de Strasbourg, M. Janet prit, dans la presse militante, une part active au mouvement politique qui précéda et suivit les événements de février 1848. La *liberté de penser* était son confident habituel. Il y publia notamment un *Essai sur la constitution de France depuis* 1789; *Trois mots au pouvoir; Des rapports de la morale et de la politique* et un travail sur Laromiguière, assez hostile à la mémoire de l'illustre philosophe. Nommé professeur de logique au lycée Louis-le-Grand, en 1857, professeur de l'histoire de la philosophie à la Sorbonne, en 1864, M. Janet est devenu, cette même année, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, et s'est renfermé hermétiquement dans l'enceinte de la métaphysique. Comme philosophe, il est de l'école de Cousin. « Si un peu de philosophie, dit-il, mène au scepticisme, beaucoup de philosophie en éloigne et assoit l'esprit dans un dogmatisme limité, mais inébranlable. » M. Janet est un excellent professeur; sa pensée ne manque pas d'énergie, et il est savant, méthodique et sagace. Outre des articles dans la *Revue de la législation*, le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, la *Revue des Deux-Mondes*, on lui doit : *Essai sur la dialectique de Platon* (1848, in-8°), thèse de doctorat; la *Famille* (Paris, 1855, in-8°), ouvrage couronné par l'Académie française; une traduction des *Confessions de saint Augustin* (Paris, 1857, in-8°); *Histoire de la philosophie morale et politique dans l'antiquité et dans les temps modernes* (1858, 2 vol. in-8°), ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques; *Etudes sur la dialectique dans Platon et Hegel* (1860, in-8°); la *Philosophie du bonheur* (1862, in-18); le *Matérialisme contemporain en Allemagne, examen du système du docteur Büchner* (1864, in-18); la *Crise philosophique* (1865, in-18); *Histoire de la science politique* (1871), un de ses meilleurs ouvrages, dans lequel il défend l'alliance indissoluble de la politique et de la morale; *Problèmes du* XIX^e *siècle* (1872).

JANET-LANGE (Antoine-Louis JANET, dit), peintre, né à Paris en 1816, mort dans cette ville en 1872. Elève de Collin, puis d'Ingres, il passa, en 1834, dans l'atelier d'Horace Vernet, dont il s'assimila la manière et dont il finit par adopter complétement le genre. Janet-Lange s'adonna d'abord à la peinture religieuse; mais, à partir de 1849, il ne fit plus guère que des tableaux d'histoire et de batailles. Cet artiste était doué d'une grande facilité et, en général, ses tableaux se ressentent de la hâtive prestesse de l'exécution. Comme dessinateur, il a été l'un des producteurs les plus laborieux et les plus féconds de notre temps. Son crayon, plein de verve et de souplesse, se prêtait à tous les sujets. Nous citerons parmi ses tableaux : un *Haras* (1836); le *Christ aux Oliviers* (1839); *Isaac bénissant Jacob* (1843); l'*Abdication de Fontainebleau* (1844); le *Bon pasteur* (1845); le *Baiser pris et rendu* (1846); les *Pèlerins d'Emmaüs* (1849); *Néron disputant le prix de la course aux chars* (1855), une de ses meilleures toiles; *Napoléon distribuant des secours aux inondés de Lyon* (1857); *Episode du combat de Koughil* (1859); l'*Empereur et sa maison militaire à Solferino* (1861); *Charge du 2^e hussards à l'attaque de la ferme de Casanova à Solferino* (1863); *Combat d'Altesco* (1864); *Chasse à tir à la faisanderie de Compiègne* (1865); le *Dernier ami; Allant à l'ambulance* (1866); *Episode du siége de Puebla* (1868), etc. On lui doit, en outre, des lithographies, dont quelques-unes représentent des tableaux de lui; une partie des dessins, exécutés en collaboration avec Horace Vernet, de l'*Histoire de Napoléon* (1843) par Laurent de l'Ardèche; des dessins représentant une série d'uniformes militaires, déposés aux archives du ministère de la guerre; enfin un grand nombre de dessins pour l'*Illustration*, dont il fut longtemps le directeur artistique, et pour des publications populaires.

JANET, famille de peintres français, dont le véritable nom est **Clouet** ou **Cloet**. V. CLOUET.

JANFORTIUS ou **JEAN FORTIUS** (Raymond), médecin italien. V. FORTI (Raymond-Jean).

JANFRÉDÉRIC s. m. (jan-fré-dé-rik). Ornith. Espèce de merle d'Afrique.

JANGADA s. f. (jan-ga-da). Mar. Radeau formé de bois très-léger, en usage sur les côtes de l'Amérique du Sud.

— **Encycl.** La *jangada*, principalement usitée sur les côtes du Brésil, est une espèce de radeau d'une forme toute primitive, dont l'arbre appelé *apeiba* fournit exclusivement les matériaux, ce qui a fait donner à cet arbre, par les Portugais, le nom de *embira jangadeira* ou bois à *jangada*. L'usage de la *jangada* est surtout fréquent dans les parages voisins de Pernambuco. La longueur de ces embarcations n'excède pas 8 mètres; leur largeur varie de 2 mètres à $2^{m},60$. Elles sont formées de cinq pièces grossièrement équarries, reliées entre elles par des attaches et des chevilles, et taillées en pointe aux deux extrémités. Les madriers extrêmes soutiennent les piquets servant d'appui aux bancs, élevés d'environ $0^{m},50$ au-dessus de la plate-forme du radeau. Le banc de l'avant est percé d'un trou servant au passage du mât unique, sur lequel est serrée une toile de la forme d'un triangle isocèle, de 5 mètres de

côté ; le mât, très-flexible, a 7 mètres de hauteur. Cette embarcation est manœuvrée au moyen d'un grand aviron, solidement appuyé au milieu de l'arrière et tenant lieu de gouvernail. Deux hommes, se confiant à ces frêles radeaux, ne craignent pas de s'aventurer à cinquante lieues en mer. « L'effet que produisent ces radeaux, dit Koster, est d'autant plus singulier qu'on n'aperçoit, même à peu de distance, que la voile et les deux hommes qui les dirigent. Ils cinglent plus près du vent qu'aucune autre espèce d'embarcation. »

A Guyaquil, on désigne sous le même nom de grands radeaux, longs de 25 à 28 mètres sur 7 à 9 mètres de largeur, et portant de 20 à 25 tonneaux. On emploie à leur construction un bois appelé *balsa*, moins léger que l'apeiba du Brésil.

JANGAG s. m. (jan-gagh). Comm. Sorte de toile de coton des Indes.

JANGLE s. f. (jan-gle). Syn. de JUNGLE.

JANI (Chrétien-David), philologue allemand, né à Glaucha, près de Halle, en 1743, mort en 1790. Il joignit à l'étude de la théologie et de la philologie celle de l'italien, de l'anglais et du français, devint corecteur au gymnase de Halle, se fit recevoir docteur en philosophie en 1772, et fut mis, en 1780, en qualité de recteur, à la tête du gymnase d'Eisleben, qui, grâce à lui, acquit un haut degré de prospérité. Pour faciliter les études des élèves confiés à ses soins, il publia plusieurs traités et se plaça, par son édition des *Odes* d'Horace, au premier rang des critiques et des philologues de son pays. Les principaux ouvrages de Jani sont : *Initia dialecticæ cum historiæ philosophicæ tabula* (Halle, 1770); *Artis poeticæ libri IV* (Halle, 1774); *De moribus Horatii* (Halle, 1775); *Horatii opera* (Leipzig, 1778-1782), l'excellente édition des odes du poëte latin dont nous avons parlé ; *Remarques sur les Satires et les Epîtres d'Horace* (Leipzig, 1795), etc.

JANICÉPHALE s. m. (ja-ni-sé-fa-le — de *Janus*, n. mythol., et du gr. *kephalê*, tête). Tératol. Monstre à deux têtes, dont les faces sont tournées en sens opposé. ‖ On a dit aussi JANICEPS.

JANICÉPHALIE s. f. (ja-ni-sé-fa-lî — rad. *janicéphale*). Tératol. Conformation des janicéphales.

JANICKI (Clément), en latin **Janitius**, poëte polonais, né à Jamuszig (grand-duché de Posen) en 1516, mort en 1543. Il était fils d'un pauvre paysan. Ses dispositions extraordinaires pour la poésie latine lui valurent la protection de Pierre Kmita, palatin de Cracovie, qui lui fournit l'argent nécessaire pour se rendre en Italie. S'étant rendu à Padoue, Janicki gagna l'amitié du célèbre Bembo, lui dut de voir ses poésies se répandre dans la péninsule et reçut en même temps les honneurs du laurier poétique et le diplôme honorifique de docteur en philosophie (1540). Peu après, la santé du jeune poëte s'altéra et il partit pour Cracovie, où il mourut à vingt-sept ans. Janicki fut un des premiers poëtes de son temps. Ses élégies surtout sont pleines de grâce, de sensibilité et d'une grande pureté de style. Nous citerons de lui : *Vitæ regum Poloniæ*, en vers (1563, in-8°); *Tristia, elegiæ et epigrammata* (in-8°) ; *Querela reipublicæ regni Poloniæ* (1538) ; *Leucorhodes et Alphesibocæ*, poésies érotiques, etc. Ses *Poésies* ont été réunies et publiées sous le titre de *Janitii poemata in unum libellum collecta* (Leipzig, 1755, in-8°), et traduites en polonais par L. Syrokomla (1848-1851).

JANICKI (Stanislas), mathématicien et mécanicien polonais, né dans le palatinat de Cracovie (Galicie) en 1797. Il était professeur au lycée de Varsovie, lorsqu'il parcourut aux frais de l'Etat l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, et, de retour dans son pays, il obtint une chaire de mathématiques à Plotzck, se fit recevoir docteur en philosophie en 1824, puis fut nommé premier adjoint à l'observatoire astronomique de Varsovie (1825), et professeur de mécanique à l'Ecole polytechnique. Très-versé dans l'économie politique, il créa, en 1843, à Varsovie, une caisse d'épargne, dont il eut la direction. Depuis lors, il a été nommé conseiller, puis président de la direction de la section des mathématiques. On a de lui, sur les mathématiques, la physique et l'astronomie, de nombreuses dissertations et un ouvrage remarquable : les *Mochines à vapeur*, qui a principalement contribué à fonder sa réputation.

JANIÇON (François-Michel), littérateur, né à Paris en 1674, mort à La Haye en 1730. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, son père, qui était protestant, fut exilé à Vierzon et se convertit au catholicisme. A cette époque, le jeune Michel se rendit à Utrecht, où s'était réfugié son oncle, ancien ministre de Blois, et y compléta son instruction. Peu après, il embrassa la carrière des armes, devint aide-major et suivit son régiment en Irlande. Ce régiment ayant été licencié, Janiçon se fit précepteur chez un seigneur irlandais, et revint, en 1705, en Hollande. Pendant plusieurs années, il vécut dans une propriété qu'il avait achetée dans la province de Gueldre ; mais, désireux d'utiliser ses talents, il finit par aller habiter Amsterdam, où il collabora à la *Gazette* de cette ville, devint ensuite rédacteur de la *Gazette de Rotterdam*, puis se rendit à Utrecht, où il publia, en français, un journal, qui obtint un succès éclatant. Un libelle diffamatoire, qu'un de ses amis fit imprimer avec ses presses, fut cause de son départ de cette ville. Pour éviter un procès, il se rendit à La Haye, où bientôt après il devint résident du landgrave de Hesse près des états généraux. On a de Janiçon un ouvrage estimé, intitulé : *Etat présent de la république des Provinces-Unies et des pays qui en dépendent* (La Haye, 1729-1730, 2 vol. in-12), et la traduction de la *Bibliothèque des dames*, de R. Steele (1717), ainsi que celle du *Passe-partout de l'Eglise romaine*, d'Ant. Gavin (1726).

JANICOT (Gustave), publiciste français, né à Limoges en 1830. Il est fils d'un ancien officier. Sa mère, d'origine italienne, lui inculqua de bonne heure sa fervente piété et le fit élever chez les frères de Passy. M. de Genoude, alors rédacteur en chef de la *Gazette de France*, prit pour secrétaire le jeune Janicot, qui ne tarda pas à écrire dans ce journal. Après la mort de Genoude, il devint secrétaire de Lourdoueix, fut en même temps un des écrivains les plus actifs de la *Gazette*, et succéda, en 1857, à Brisset, comme rédacteur du bulletin quotidien. M. de Lourdoueix étant mort à la fin de 1860, ce fut M. Janicot qui reçut la direction de la *Gazette de France*, où depuis lors il fait les articles de fond et les premiers-Paris. Ce défenseur du trône et de l'autel met au service d'idées surannées, devenues aujourd'hui paradoxales et grotesques, un talent qui ne manque ni de facilité ni de verve. Il a publié, en outre, dans la *Gazette*, des articles de critique théâtrale sous le pseudonyme d'Edmond Rack.

JANICULE (mont), en latin *Janiculus mons*, l'une des sept collines sur lesquelles était bâtie l'ancienne Rome. Le mont Janicule était, à l'origine de Rome, couvert de bois et rafraîchi par de nombreuses sources, que le déboisement fit disparaître. On a pourtant retrouvé quelques-unes des sources qui arrosaient cette montagne, par exemple, au IVe siècle de l'ère chrétienne, l'eau de Saint-Damase, qui donne son nom à la cour embellie par les loges de Raphaël. On est peu d'accord sur l'origine du nom de Janicule ; les uns le font dériver purement et simplement de *janua* (porte), parce que cette colline, qui fut de bonne heure fortifiée, devint bientôt la porte de Rome ; d'autres, et parmi eux le savant M. Ampère, font du Janicule le mont de Janus. D'après ce dernier écrivain, Janus était un ancien chef sabin, dont on fit un dieu, et qui était venu longtemps avant Romulus s'établir sur le Janicule. Du reste, Ovide fait dire au dieu Janus, dans ses *Fastes* : « Ma citadelle était cette colline que notre âge, qui m'honore, appelle de mon nom Janicule. » En effet, cette position devait tenter un peuple guerrier comme les Sabins : elle dominait le fleuve et permettait de rançonner les marchands tyrrhéniens qui se hasardaient à le remonter. Au reste, rien de plus naturel qu'un peuple vaillant se soit maintenu quelque temps sur le Janicule, bien plus élevé que le Capitole, et qui, sous le roi Ancus Martius, devint la citadelle de Rome. Pour joindre la citadelle à la ville, Ancus Martius établit un pont, le pont Sublicius, le premier qui ait existé à Rome. Il était en bois, une prescription religieuse dont le motif n'est pas difficile à deviner voulant qu'il pût être détruit en cas de besoin. En effet, s'il eût été en pierre au temps d'Horatius Coclès, on n'eût pu le couper. C'est par le Janicule que la légende fait arriver à Rome l'Etrusque Tarquin. « Parvenu sur le Janicule, dit M. Ampère, il vit à ses pieds cette Rome, où il entrait inconnu et où il devait régner ; c'est encore aujourd'hui le lieu d'où l'on en saisit le mieux l'ensemble. La ville qu'il avait devant ses yeux était dispersée sur les collines. En face de lui se déployait le Quirinal, alors le mont dominant de Rome, où s'élevait le principal temple sabin ; un peu à sa droite, la petite colline Tarpéienne, qui, sous son règne, devait commencer à s'appeler le Capitole. C'est une belle légende que celle de l'aigle qui enlève la coiffure de Tarquin et la replace sur sa tête au moment où il arrive sur le Janicule. L'aigle, qui devait être dans la suite le symbole de la grandeur romaine, lui apparaît et le couronne sur la plus haute des huit collines, en présence du resplendissant horizon, image de la magnifique perspective que son ambition rêvait. » Après l'expulsion des Tarquins, le roi étrusque Porsenna vint assiéger Rome et s'empara de la citadelle du Janicule ; de là il descendit dans la plaine qui bordait le Tibre, et chacun sait que, sans l'intrépidité d'Horatius Coclès, Rome était prise. Ce fut pendant que Porsenna campait sur le Janicule qu'eut lieu l'acte héroïque de Mutius Scævola. Après la défaite des Sabins, le Janicule tomba au pouvoir de l'ennemi. Une nuit, ce dernier franchit le Tibre et vint attaquer le consul Servilius dans le champ de Mars ; mais il fut repoussé avec un grand carnage et se réfugia sur le Janicule. Le consul passa le Tibre et voulut gravir la pente escarpée de la colline ; mais il fut repoussé à son tour, et il était perdu si son collègue n'était venu le dégager. Ainsi, à la fin du IIIe siècle de Rome, la ville qui devait étendre si loin ses conquêtes en était encore à défendre ses faubourgs contre l'ennemi. Plus tard, les plébéiens se retirèrent sur le Janicule lors de leurs discussions avec les patriciens. C'est sur cette colline qu'eut lieu, en 287, la troisième sécession.

JANIE s. f. (ja-nî — de *Janus*, dieu à deux faces, à cause de l'incertitude où l'on est sur la nature de ces êtres). Hist. nat. Genre de corallinées, ou, selon certains naturalistes, genre d'algues ayant l'apparence extérieure des corallinées : *On trouve les* JANIES *à toutes les profondeurs.* (J. Lévêque.)

— **Encycl.** Lamouroux, qui a établi ce genre, le plaçait dans l'ordre des corallinées et le regardait comme un polypier flexible, muscoïde, capillaire, dichotome, articulé. Aujourd'hui, on s'accorde assez généralement à considérer les *janies*, aussi bien que les corallines, comme des végétaux de la famille des algues. Quoi qu'il en soit, les *janies* se rapprochent des corallines par leur substance, et surtout par leur corps ovoïde, que l'on a regardé comme un ovaire. Les deux genres se lient l'un à l'autre par la *janie* corniculée, qui présente quelquefois tous les caractères d'une vraie coralline dans sa partie inférieure, tandis qu'il ne s'en trouve aucun dans la partie supérieure.

Les *janies* ne varient point entre elles dans leur forme générale ; la longueur des articulations, le plus ou moins de divergence des rameaux, la taille et l'habitat fournissent seuls les caractères spécifiques, qui sont très-difficiles à apercevoir, à cause de la petitesse de ces êtres. Dans quelques espèces, le nombre des variétés est considérable ; peut-être ces variétés sont-elles de véritables espèces ; mais tant de caractères les lient à leurs congénères, qu'il est presque impossible de les définir d'une manière bien exacte. Ces végétaux, dans l'eau de la mer, paraissent d'un violet verdâtre ou rosâtre, couleur qui se change en un rose ou en un rouge brillant, plus ou moins foncé, qui devient d'une blancheur éclatante par l'action de l'air et de la lumière. Leur grandeur ne dépasse jamais 0m,04, et il en existe de 2 millimètres. On les trouve à toutes les latitudes, à toutes les profondeurs. Ils sont, en général, parasites des plantes marines, qu'ils couvrent entièrement de leurs touffes épaisses. Certaines espèces ne se développent que sur la plante marine qu'elles semblent affectionner ; il en est même que l'on ne trouve que sur certaines parties du végétal. La *janie pumila* en offre un exemple : on ne la voit jamais que dans la concavité des feuilles du sargassum turbinatum.

Les *janies* peuvent remplacer la coralline officinale, et la mousse de Corse, ce vermifuge populaire, est souvent constitué en grande partie par différentes *janies*.

JANIKOWSKI (André), médecin polonais, né à Pilzna (Galicie) en 1799. Reçu docteur à Cracovie en 1821, il alla compléter ses études à l'étranger, puis devint successivement professeur de chirurgie théorique à Varsovie (1826), membre du conseil général médical (1832), professeur gratuit, de 1840 à 1857, à l'Ecole pharmaceutique de Varsovie, dont il a été un des fondateurs ; enfin, il fut appelé, en 1859, à la chaire de médecine légale et de psychiatrie de l'Académie médico-chirugicale de Varsovie, qui l'a élu pour son président en 1861. L'état de sa santé l'a forcé, en 1862, de se démettre de toutes ses fonctions. Outre de nombreuses monographies médicales, on a de lui : *Cours de chirurgie* (1828) ; *Moyens de ranimer les personnes en état de mort apparente ou en danger de mort imminente* (Varsovie, 1839) ; *Traité complet de médecine légale* (Varsovie, 1845-1859, 4 vol.) ; *Pathologie et thérapeutique des maladies mentales* (Varsovie, 1864).

JANIN s. m. (ja-nain — dimin. de *Jean*, dont on a fait *Jeanjean*, puis *Jeannot*, puis simplement *Janot* et enfin *Janin*). Sot, niais, badaud. ‖ Mari trompé :

> Ci-gît maître Antoine Guillin,
> Qui de trois femmes fut *janin* ;
> Si la mort ne l'eût emporté,
> Sans cesse *janin* eût été.
>
> ***

‖ Vieux mot.

JANIN (Antoine, baron), général français, né à Chambéry en 1775, mort en 1861. Enrôlé volontaire en 1792, il fit la guerre de la Révolution et de l'Empire, devint chef d'escadron avec rang de colonel en 1810, organisa à Milan la garde du vice-roi d'Italie, fit les campagnes d'Espagne et de Russie et reçut en 1813 le titre de baron. L'année suivante, Janin escorta Marie-Louise jusqu'à Blois ; en 1814, il devint colonel dans la garde royale et, un an plus tard, fut promu général de brigade. Lorsque la révolution de Juillet éclata, Janin, qui avait alors un commandement à Bordeaux, prépara tout pour la résistance ; mais, comprenant qu'il ne pourrait comprimer le mouvement populaire, il arbora le drapeau tricolore, envoya sa soumission à Louis-Philippe et reçut le grade de général de division (1830). Janin fut placé dans le cadre de réserve en 1845.

JANIN (Jules-Gabriel), littérateur et critique français, né à Saint-Etienne (Loire) le 4 décembre 1804. Son père était un légiste, savant praticien et habile avocat ; il fit élever son fils au collége de Lyon, où il eut pour condisciple Edgar Quinet, et l'envoya achever ses études à Paris, au collége Louis-le-Grand. Il y devint bon humaniste, se passionna pour Horace, et, cherchant déjà à devenir un écrivain, résolut de prendre pour muse, c'est lui qui le dit, la grammaire. Ses premières pages marquent, en effet, la prétention d'un puriste et touchent par quelques points au style précieux. L'abbé Frayssinous, grand maître de l'Université, lui fit proposer un emploi au ministère de l'instruction publique ; J. Janin le refusa et prit ses inscriptions de droit. Reçu licencié, il n'entra pas au barreau ; la littérature avait pour lui plus d'attraits, et il débuta dans le *Figaro* de 1825, petite feuille satirique, lue à peine dans les théâtres et dans quelques cafés, et où firent leurs premières armes bon nombre de littérateurs contemporains. J. Janin, devenu un critique grave, a fait son *mea culpa* d'avoir collaboré au *Figaro*. « C'était, a-t-il dit, un journal plein d'indignation et de fiel ; chaque matin éclataient de nouveaux sarcasmes et de nouvelles colères. Nous étions tous méchants sans méchanceté et cruels sans le savoir. » Il guerroya pendant près de dix-huit mois dans ce petit journal d'épigrammes, où il se signala d'ailleurs plutôt par la fantaisie que par la malice. Un morceau qu'il écrivit à propos des *Pères de l'Eglise grecque et latine*, que publiait l'abbé Guillon, fut remarqué, et M. Michaud le prit pour collaborateur. Jules Janin n'hésita pas à entrer à la *Quotidienne*, quoiqu'il y fût assez mal préparé, ce semble, car le *Figaro* criblait volontiers de ses flèches barbelées les royalistes et le *roi-pieu* ; mais on change de camp avec aisance, dans le clan des fantaisistes, et il ne faut pas y regarder de si près. Il y fit tout ensemble de la littérature et de la politique pendant deux ans, puis un beau jour, comme s'il eût flairé la révolution de Juillet, il quitta la *Quotidienne* et le *Messager*, où il avait écrit quelques articles, pour entrer aux *Débats*, sous les auspices de M. Bertin, qui s'intéressait à lui. Il a raconté lui-même, dans le tome Ier de son *Histoire de la littérature dramatique*, son entrée et ses premiers travaux aux *Débats*, et comment, un an après la révolution de Juillet, Duvicquet ayant pris sa retraite, une part du feuilleton lui fut confiée : il n'avait alors que les petits théâtres, Loewe-Weimars avait les autres. Dès 1829, il avait publié une sorte de roman bizarre, l'*Ane mort et la femme guillotinée* (2 vol. in-12), où il s'efforçait de parodier *Han d'Islande*, *Bug-Jargal* et le *Dernier jour d'un condamné*. C'était un tissu d'horreurs accumulées à plaisir et d'une façon peu intéressante ; mais le style en était alerte et, à défaut d'imagination, l'auteur y déployait une certaine verve. Ce livre commença sa réputation. Il le fit suivre de la *Confession*, autre fantaisie du même style, puis de *Barnave*, avec une préface qui était un suprême adieu aux rois légitimes. On dit que M. de Chateaubriand, qui n'aimait guère les jeunes gens, fut enchanté de l'auteur de *Barnave*. A la même heure commença, pour se prolonger jusqu'à nos jours, ce feuilleton des *Débats*, qui a été si diversement apprécié. Pendant vingt ans, il fut la tête de Turc des jeunes journalistes, qui essayaient sur lui à coups redoublés la force de leur poignet. Même en tenant compte de la concurrence irrésistible de tant de chefs-d'œuvre contemporains signés Al. Dumas, Victor Hugo, Lamartine, Alfred de Vigny, George Sand, Balzac, on ne saurait nier que le feuilleton du *Journal des Débats* ait eu son influence en ce renouveau de l'art dramatique. Toutefois, cette part fut assez mince ; car, soit simple caprice ou soit plutôt manque de conviction, Jules Janin n'a jamais fait que de l'éclectisme ; il était pour *Hernani* un jour et pour *Andromaque* le lendemain. Tantôt il combattait pour les poëtes modernes et tantôt il les lapidait avec les anciens. Ses idées, au reste, avaient si peu de fixité, au moment de la bataille romantique, qu'il se contredisait dans le même feuilleton ; on pourrait rapprocher, sur toutes les questions littéraires mises alors en jeu, sur tous les grands noms de l'époque, des articles de lui écrits à quelques années, quelquefois à quelques jours de date, qui se réfutent et se neutralisent l'un l'autre de la façon la plus étourdissante. C'est ce qui constitue sa manière ; nul doute qu'il n'ait dépensé beaucoup de verve et de talent dans cette tâche quotidienne, mais on y chercherait vainement l'esprit de suite et le sérieux qui sont les marques de la vraie critique. « M. Janin, écrivait Sainte-Beuve dans un de ses *Premiers lundis*, M. Janin s'amuse évidemment de ce qu'il écrit. C'est le moyen le plus sûr de réussir, de se tenir toujours en veine et en haleine ; il se met donc avec joie, avec légèreté, à ce qui ferait la tâche et la corvée de tout autre. Embrassant dans sa juridiction universelle (ce qui, je crois, ne s'était pas encore vu jusqu'à lui) tous les théâtres, jusqu'aux plus petits théâtres, obligé de parler de mille choses qui le plus souvent n'en valent pas la peine, et qui n'offrent aucune prise sérieuse ni agréable, il s'est dit de bonne heure qu'il n'y avait qu'une manière de ne pas tomber dans le dégoût et l'insipidité : c'était de se jeter sur Castor et Pollux, et de parler le plus souvent qu'il pourrait, à côté, au-dessus, à l'entour de son sujet. Il a beaucoup demandé à la fantaisie, aux hasards de la rencontre, à tous les buissons du chemin : les buissons aussi lui ont beaucoup rendu. C'est un descriptif que

M. Janin, qui vaut surtout par le bonheur et les surprises du détail. Il s'est fait un style qui, dans ses bons jours et quand le soleil rit, est vif, gracieux, enlevé, fait de rien, comme ces étoffes de gaze, transparentes et légères, que les anciens appelaient de l'*air tissé;* ou encore ce style prompt, piquant, petillant, servi à la minute, fait l'effet d'un sorbet mousseux et frais qu'on prendrait en été sous la treille.

» Entre tous ces feuilletons qu'il écrit depuis tant d'années et qui lui assurent une physionomie originale dans l'histoire des journaux de ce temps-ci, on ferait un choix très-agréable, très-intéressant à relire et à consulter. Jamais on n'a mieux parlé que lui de ces choses fugitives et rapides, qui pourtant ont été l'événement d'un jour, d'une heure, et qui ont vécu. Sur un brouillard du soir, sur un violoniste qui passe, sur une danseuse qui s'en va, sur une bouquetière qui meurt, il a écrit des pages délicieuses qui méritent d'être conservées; sur Scribe, sur Balzac, sur Eugène Sue, sur Théophile Gautier, sur Méry, il a écrit des jugements rapides, nuancés, trouvés à l'heure même, qu'on ne refera pas, et qu'il faudrait découper, isoler de ce qui les entoure. »

Nous sommes de l'avis de Sainte-Beuve : on pourrait, en les isolant du reste, trouver quelques bons morceaux, et Jules Janin a fait lui-même ce choix dans son *Histoire de la littérature dramatique*, découpée dans ses vieux feuilletons. Mais il y aurait un bon tour à lui jouer, ce serait de reproduire d'autres articles qui en feraient juste la contre-partie. Ainsi, au chapitre dont parle Sainte-Beuve et dans lequel Balzac est jugé avec assez de justesse, on en opposerait un autre où Balzac est comparé à une boîte à musique, où Jules Janin supplie son directeur de lui donner des bottes d'égoutier, s'il veut qu'il continue à pénétrer dans la fange des *Illusions perdues*, où finalement l'auteur du *Père Goriot* et de *Louis Lambert* est mis bien au-dessous de Paul de Kock. Jules Janin n'a pas reproduit ce feuilleton et l'a peut-être oublié; on le retrouvera dans la *Revue de Paris* du 21 juillet 1839.

En dehors de cet article, Jules Janin a fourni à la *Revue de Paris* quelques travaux sur le *Pays de l'Astrée*, sur *Saint-Etienne en Forez*, sa ville natale; sur *Lord Byron*, sur *Mirabeau*, étude qui respire un enthousiasme dans lequel son ami Edgar Quinet semble être pour quelque chose; car, en d'autres circonstances, il s'est montré peu favorable aux grands hommes de la Révolution. Un compte rendu du *Tibère* de Chénier parut même si injurieux à Félix Pyat, qui écrivait dans la *Réforme*, que celui-ci ne se fit pas faute de bafouer le « prince de la critique; » Jules Janin, se trouvant insulté, lui demanda une réparation... en police correctionnelle, et fit paraître, à grand bruit et sous un titre ronflant, le résumé des débats. Il a toujours aimé, du reste, à entretenir le public de sa personnalité, et en 1841 il annonça gravement son mariage par un feuilleton qui portait ce titre : le *Critique marié*. Rolle, dans le *National*, le tança peu charitablement de cet enfantillage. A la même époque, Jules Janin collaborait à l'*Artiste*, au *Musée des familles*, à la *Revue des Deux-Mondes*, et faisait à l'Athénée un cours sur l'histoire du journalisme, imprimé depuis. Malgré ces travaux multiples, il trouvait encore le temps de composer des romans, des ouvrages d'histoire littéraire, des récits de voyage, de publier des compilations : *Histoire de la littérature et de la poésie chez tous les peuples* (1832, 2 vol. in-12); *Contes fantastiques* et *Contes littéraires* (1832, 2 vol. in-12); *Contes nouveaux* (1833, 4 vol. in-12); *Romans, contes et nouvelles littéraires* (1834-1835, deux séries de 3 vol. chacune); l'*Enfance et la jeunesse de Lysis* (1835, 2 vol.); le *Chemin de traverse* (1836, 2 vol. in-8°); *Un cœur pour deux amours* (1837, in-8°); une *Histoire de France*, pour servir de texte aux planches de la *Galerie historique de Versailles* (1837-1843, in-8°); *Versailles et son musée historique* (1838, in-8°); les *Catacombes*, recueil de romans, de nouvelles et de mélanges littéraires (1839, 6 vol. in-8°); *Voyage en Italie* (1839, in-8°).

A ce voyage se rattache une anecdote biographique. Jules Janin se trouvait chez un membre de la famille Bonaparte, à Lucques ou aux environs; on lui offrit un billet de loterie de bienfaisance qu'il accepta sans en faire autrement cas; il fut étonné, à son retour à Paris, d'apprendre qu'il avait gagné une petite maison aux bains de Lucques, d'une valeur de 8,000 fr. : il l'a gardée vingt-deux ans. Ce *Voyage d'un homme heureux*, il l'a raconté tout au long, en 1840, dans la *Revue des Deux-Mondes*, et ce n'est pas le moins attrayant de ses récits. Cette même année, il fut décoré de la Légion d'honneur, sous les auspices de M. Thiers.

De 1840 à 1848, Jules Janin rompit de nombreuses lances en faveur de la tragédie, représentée par Rachel et un peu plus tard par Ponsard, dont il fut l'apôtre dévoué. Ce fut par excellence l'époque militante du critique des *Débats*, et l'école qui se prétendait la restauratrice du bon sens en France le compta parmi ses plus vaillants champions. Disons toutefois que, s'il combattit vaillamment pour Ponsard lors qu'il s'agit de l'opposer à Victor Hugo, il fut le premier à lui faire sentir les férules aussitôt qu'il eut réussi, et que Rachel elle-même ne fut pas sans recevoir quelques horions, quand elle fut la grande tragédienne acclamée de la France entière. Ainsi le veulent la fantaisie et le caprice, les deux muses inspiratrices de Jules Janin. Notons que pendant cette période il publia encore : le *Prince royal* (1842, in-18); *Un hiver à Paris* (1842, in-8°); la *Normandie historique* (1843, in-8°) et la *Bretagne historique* (1844, in-8°), deux compilations à images; une édition de *Clarisse Harlowe*, précédée d'une étude consciencieuse sur Richardson; une *Suite de Manon Lescaut* (1847, in-16). Après la révolution de Février, il alla rendre visite aux princes d'Orléans, et publia à Londres le *Roi est mort* (1848, broch. in-18). A son retour à Paris, il composa la *Religieuse de Toulouse* (1850, in-8°), où il développe le rêve de Leibnitz d'une alliance entre les jansénistes et les protestants. Un an après parut son églogue enrubannée des *Gaietés champêtres* (1851, in-8°), et, dans le même ordre d'idées, nous placerons les *Contes fantastiques*, les *Contes non estampillés* et les *Contes du chalet* (1857-1858). De la collection de ses feuilletons des *Débats*, il a tiré deux grands recueils : *Histoire de la littérature dramatique* (1851-1855, 6 vol. in-18, 1re partie), et *Variétés littéraires, Portraits contemporains* (1859, 2 vol.). Ses dernières productions, dans le roman et l'histoire littéraire, sont : les *Petits bonheurs*, illustrés par Gavarni (1856, in-8°); les *Symphonies de l'hiver* (1857, in-8°); la *Fin d'un monde et du neveu de Rameau* (1860, in-8°), ouvrage dans lequel il donne une peinture assez piquante de la fin du XVIIIe siècle, en essayant de terminer le singulier chef-d'œuvre de Diderot; *Rachel et la tragédie*, grand livre à images (1861, in-4°); les *Œuvres d'Horace*, traduction nouvelle (1860-1861, édit. petit elzévir), avec illustrations publiées par Curmer (1863, in-18); les *Oiseaux bleus*, avec illustrations (1864, in-8°); la *Poésie et l'éloquence à Rome au temps des Césars* (1864, in-8°; nouvelle édition, in-18); l'*Amour des livres* (1866, in-18); le *Talisman*, histoire d'amour (1866, in-18); *Béranger et son temps*, avec portraits (1866, 2 vol. in-12); *Circé*, avec gravure de Staal (1867, in-18); le *Chevalier de Fosseuse* (1868, in-18), etc.

Nous n'essayerons pas de détailler les nombreuses notices qu'il a semées çà et là en tête des éditions ou des réimpressions d'auteurs de tous les temps et de tous les pays : *Notices* sur Walter Scott, sur Galland, sur l'abbé Prévost, sur le marquis de Sade, sur Le Sage, sur Sterne, sur Fiévée, sur Mlle de Lespinasse; les introductions qu'il a écrites pour le *Petit carême* de Massillon, pour quelques volumes de la collection latine de Panckoucke, pour le *Jardin des plantes*, de Boitard, pour la *Flore latine*, de P. Larousse; les articles signés de lui dans le *Dictionnaire de la conversation*, l'*Encyclopédie des gens du monde*, la *Chronique de Paris*, la *Mode*, le *Journal des enfants*. Contentons-nous de mentionner sa causerie hebdomadaire signée Eraste, dans l'*Indépendance belge*, et nous serons forcés d'admirer cette merveilleuse activité littéraire.

Jules Janin habita longtemps, rue de Vaugirard, un vaste appartement, orné d'une perruche légendaire, qui, disait-on, l'aidait souvent dans sa tâche quotidienne. Il a transporté ses pénates à Passy, où il occupe un joli chalet, voisin de ceux qu'occupaient Rossini et Ponsard. Il a reçu la consécration de sa carrière en entrant enfin à l'Académie française (19 mai 1870, fauteuil de Sainte-Beuve), sur le seuil de laquelle les immortels l'avaient fait longtemps attendre. On se souvient, entre autres, de l'échec qu'il subit en se présentant à la vacance du fauteuil d'Alfred de Vigny, échec auquel il était loin de s'attendre. Il eut le bon esprit d'en rire, et il publia le lendemain un feuilleton haut en couleur dans lequel il inséra un *Discours de réception.... à la porte de l'Académie*, réédité à part (1865, in-32). On ne lui a pas tenu rancune de cette boutade, et il a pu prononcer son vrai discours, un discours académique modèle, bourré de citations latines et d'allusions classiques (1872).

JANIN DE COURBE-BLANCHE (Jean), médecin français, né à Carcassonne en 1731, mort à Lyon en 1799. Il se fit recevoir docteur à Montpellier, exerça pendant quelque temps à Colmette, près de Nîmes, puis se rendit à Avignon, où il s'occupa d'une manière toute spéciale des maladies des yeux. Une opération de cataracte qu'il pratiqua sur un religieux venu tout exprès de Lyon, et dont le succès fut complet, fixa sur lui l'attention publique. Appelé bientôt à Lyon pour en pratiquer d'autres, il reçut dans cette ville un accueil qui le détermina à s'y fixer. Janin s'était aussi beaucoup occupé des moyens de combattre les méphitismes. Nous citerons parmi ses écrits : *Observations sur les maladies des yeux* (Lyon, 1768); *Mémoires et observations anatomiques, physiologiques et physiques sur l'œil et sur les maladies qui affectent cet organe, avec un précis des opérations et des remèdes qu'on doit pratiquer pour les guérir* (Lyon et Paris, 1772), ouvrage dans lequel il consigna les fruits de son travail et de son expérience, et qui fut bientôt traduit en plusieurs langues; *Dissertations sur le méphitisme et l'antiméphitisme* (Paris, 1784); *Réflexions sur le triste sort des personnes qui, sous une apparence de mort, ont été enterrées vivantes* (Paris, 1772).

JANINA, ville de la Turquie d'Europe, dans l'Albanie, ch.-l. de l'eyalet de son nom, sur la rive occidentale du lac de Janina, à 850 kilom. O.-S.-O. de Constantinople; par 39° 30′ de lat. N., et 190° 18′ de long. E.; 25,000 hab. Archevêché grec. Lorsque Ali-Pacha y exerçait sa domination, cette ville était bien plus considérable qu'aujourd'hui, témoin sa population, qui s'élevait à 40,000 hab. Janina, ruinée par la chute de ce petit satrape, se relève peu à peu, et, bien que la plupart de ses édifices aient été détruits, sa situation et son commerce en font une ville importante. On y remarque un vaste bazar, trois ports : Sayadès, dans le canal de Corfou; Salahora et Prévésa, dans les golfes d'Arta et de Prévésa; des fabriques de galons, de cordonnets de soie et d'or, de gros draps pour les capotes et les cabans, etc.

La population de Janina se compose de chrétiens grecs, de mahométans et de juifs. Les chrétiens y sont en très-grande majorité. La ville est la plus importante de l'ancienne Epire, aujourd'hui Albanie. Il est peu de cités en Orient dont la situation soit plus agréable et plus pittoresque que celle de Janina. « Au pied de la haute montagne de Metzikéli, le premier et le plus bas des gradins du Pinde, et le long de sa base, s'étend un lac de 8 lieues de longueur et de 2 de largeur. Du côté de la montagne, une petite île s'élève au-dessus des eaux; en face de l'île, un promontoire étroit s'avance dans le lac : c'est là, dit le *Guide en Orient*, de MM. Joanne et Isambert, qu'est bâtie Janina. » A 8 kilom. au S.-E., se voient les ruines de l'antique Dodone, si célèbre jadis par sa forêt consacrée à Jupiter, et dont les chênes rendaient des oracles. Le voyageur, qui de loin a été frappé de l'aspect pittoresque et gracieux de Janina, est tout désenchanté dès qu'il pénètre dans l'intérieur. Comme dans toutes les villes turques, il ne trouve là que des bazars fangeux, des rues tortueuses, étroites et boueuses, et des cimetières mal entretenus. Les mosquées abondent à Janina. On en compte, en effet, une quinzaine; mais elles n'ont aucune valeur artistique. Les églises chrétiennes, au nombre de sept, ne méritent même pas une mention. On ne peut guère signaler aujourd'hui que l'hôpital, le collége et la bibliothèque, dont le nombre de volumes est très-restreint. Nous avons dit l'hôpital : qu'on ne se figure pas qu'il ressemble aux autres hôpitaux, où l'on reçoit et où l'on soigne les malades; l'administration de celui de Janina se contente de fournir des aliments aux pauvres. Les châteaux du Lac et de Litharitza, qui jouent un rôle important dans l'histoire de Janina, dominent la ville. Les pachas ont fixé leur résidence ordinaire dans le dernier, et le pinceau inhabile de peintres arméniens l'a décoré de fresques qui sentent l'enfance de l'art.

L'époque de la fondation de Janina n'est pas connue. On sait seulement qu'elle était érigée en évêché, et que son église ne tarda pas à devenir métropolitaine. Les Normands et les Napolitains réunis s'en rendirent maîtres dans le cours du XIIIe siècle, et renversèrent ses murailles. Restaurée par Jean, fils d'Alexis Comnène, ou par Jean Ducas, elle tomba dans la suite au pouvoir d'Etienne, roi de Servie. Celui-ci la donna à un de ses satrapes, nommé Prolampas, avec le titre de césar; mais ce satrape mort, les habitants, impuissants à réprimer les incursions des Albanais, implorèrent l'aide de Siméon, qui leur donna un gouverneur du nom de Thomas, homme despote et cupide, qui les écrasa d'impôts et en fit périr un grand nombre dans les supplices, pour s'approprier leurs biens. Aux horreurs de la tyrannie vinrent s'ajouter celles de la peste, qui, à deux reprises différentes, en 1368 et 1378, désola la ville. Tous ces maux réunis précipitèrent cette opulente cité dans la plus affreuse misère. A la mort du tyran (1383), les habitants de Janina choisirent pour seigneur Isaos, gouverneur de Céphalonie, prince juste et bienveillant, sous l'administration duquel la cité sembla renaître et devoir recouvrer son ancienne splendeur. Malheureusement, l'apparition des Turcs en Epire interrompit cette ère de prospérité. C'est le 9 octobre 1431 que ces terribles conquérants entrèrent dans le château de Litharitza. A partir de cette époque, Janina fut administrée par des pachas, sous le gouvernement desquels elle jouit d'une certaine liberté. En 1716, elle fut, pour la première fois, soumise au tribut imposé aux peuples conquis. En 1788, le pachalik de Janina fut dévolu à un homme qui ne le cédait pas en despotisme au tyran Thomas, mais sous le gouvernement duquel l'Epire brilla d'un vif éclat. Cet homme était Ali, qui avait acheté à prix d'or le titre de pacha, et qui songeait à faire de l'Epire une souveraineté indépendante.

Les habitants de Janina, sous l'administration intelligente des successeurs d'Ali, ont vu refleurir l'industrie de leur ville et renaître la sécurité des opérations commerciales. Tout porte à croire aujourd'hui que cette cité est destinée, grâce à son admirable situation, à devenir un des centres les plus riches et les plus industrieux de l'Albanie.

L'eyalet ou province de Janina, formé de l'ancienne Epire et du N.-O. de l'Acarnanie, a 250 kilom. sur 50 et 928,000 hab. Cette contrée produit des céréales, de l'huile d'olive, du tabac, des oranges et des citrons. Le riz, dont la culture a pris un grand développement, est excellent et compose la nourriture des deux tiers des habitants.

JANIPABA s. m. (ja-ni-pa-ba). Bot. Syn. de GÉNIPAYER.

JANIPHA s. m. (ja-ni-fa). Bot. Syn. de MANIOC, genre d'euphorbiacées.

JANIRE s. f. (ja-ni-re). Moll. Genre de mollusques, formé aux dépens des peignes, et non adopté.

— Zooph. Genre d'acalèphes, formé aux dépens des béroés, et comprenant six espèces : *La* JANIRE *hexagone se trouve dans la mer du Nord.* (Dujardin.)

JANISSAIRE s. m. (ja-ni-sè-re — du turc *ieni*, nouveau; *tcheri*, milice). Soldat d'un corps de troupes d'infanterie qui servait de garde au sultan : *Le moine Urensius fait une remarque singulière : le mot* janua, *qui vient de Janus, dont le temple avait des portes si célèbres, n'a-t-il pas engendré le mot* JANISSAIRE, *gardien de la* Porte *du sultan?* (V. Hugo.)

— Par ext. Satellite d'un tyran : *Les* JANISSAIRES *du despotisme ont été souvent les vengeurs du peuple.*

— **Encycl.** Le corps des *janissaires*, analogue aux prétoriens et aux strélitz, formait la garde du sultan et défendait les frontières. Créé, suivant quelques auteurs, en 1334, par le sultan Orkhan, suivant d'autres, en 1362, par Amurat Ier, il ne tarda pas à prendre une importance considérable. Cette incertitude des dates provient de ce que ce corps n'eut pas du premier coup son organisation définitive. Orkhan institua les *janissaires* dans le but de les substituer au corps des yagas, dont l'insolence et les exigences dépassaient toute mesure; Amurat Ier organisa véritablement la nouvelle milice, en lui assignant un mode particulier de recrutement, et en la consacrant par une cérémonie solennelle.

Le mode de recrutement des *janissaires* était singulier : ils étaient choisis parmi les jeunes garçons chrétiens enlevés à leurs familles, soit comme prisonniers de guerre, soit en vertu d'un décret, qui forçait les chrétiens établis en Turquie à donner au sultan un sur cinq de leurs enfants mâles. Ce recrutement inspire à de Hammer les bizarres considérations suivantes : « A l'origine, dit-il, les *janissaires* étaient au nombre de mille; chaque année, on forçait mille jeunes garçons chrétiens, choisis dans le nombre des prisonniers de guerre, à embrasser l'islam et le service militaire; et, quand le nombre des prisonniers n'était pas suffisant, on le complétait au moyen des enfants que l'on enlevait en pleine paix aux sujets chrétiens du sultan. Cela se fit ainsi jusqu'au règne de Mohammed IV (1649-1687), où le recrutement de la troupe dans les propres enfants des soldats commença sa décadence. Les écrivains ottomans sont unanimes pour louer la sagesse et la piété de cette institution, qui donna à la terre tant de conquérants, au ciel tant de vainqueurs dans la terre sainte; en sorte que si, dans l'espace de trois cents ans, on comptait seulement les mille chrétiens prescrits, on arriverait au nombre de trois cent mille âmes sauvées ainsi du gouffre de l'enfer. Mais comme le nombre primitif de mille monta, sous Mohammed II, à douze mille, sous Suleiman à vingt mille, et sous Mohammed IV à quarante mille, il en résulte que cinq cent mille enfants chrétiens, au moins, ont été convertis par le glaive. »

La solde des *janissaires* était de 1 aspre par jour (à peu près 3 centimes); mais elle s'accroissait avec la durée du service, sans toutefois que le maximum pût aller au delà du septuple de la paye primitive. Lorsque cette milice fut en possession de priviléges exorbitants, les Turcs sollicitèrent l'autorisation d'y entrer. On leur accorda la permission de se faire inscrire sur les rôles : il leur fallait pour cela payer une certaine redevance, moyennant quoi ils jouissaient de l'exemption héréditaire de tout impôt; ils avaient le droit d'exercer toutes sortes de métiers dans certains endroits fixés; ils n'étaient astreints au service militaire qu'en temps de guerre, etc. Lorsque, après la conquête de la Turquie d'Europe, Mahomet II permit aux chrétiens de racheter leurs enfants mâles, la milice des *janissaires* se composa exclusivement de Turcs.

Entre autres originalités de cette milice, qui se rendit si redoutable, nous signalerons celle-ci : pour les *janissaires*, le sultan était le *père nourricier*, et chaque grade portait le nom d'une fonction culinaire : le premier officier s'appelait *grand distributeur de soupe;* le chef d'une compagnie, *maître cuisinier*, etc., ce qui a induit quelques voyageurs et même des historiens dans les erreurs les plus plaisantes : ils ont pris les officiers pour de simples marmitons. La marmite (*kazan*) était le drapeau de chaque *orta;* c'est autour d'elle qu'on se réunissait en conseil; elle était le centre de ralliement. C'était une tache de se la laisser prendre par l'ennemi, et renverser la marmite ou la briser, c'était donner le signal de la révolte.

Amurat Ier fit bénir la nouvelle légion, récemment réorganisée, par le derviche Hadji-Bektash, fondateur des derviches bektaschis; l'origine des hauts bonnets de feutre blanc, qui distinguaient les *janissaires*, date précisément de cette consécration, que La Chesnaye-des-Bois raconte en ces termes :

« Amurat voulut premièrement consulter Agis-Biktas, l'un des plus grands hypocrites de son temps, et qui sut, par un extérieur composé, s'attirer la réputation d'un homme vertueux. Agis-Biktas ordonna que les enfants fissent mourir plusieurs chrétiens, afin de les accoutumer par là au carnage, et de les rendre cruels, comme étant destinés à faire le fondement de l'infanterie turque, sous le nom de *janissaires*, c'est-à-dire nouvelle milice. Il leur prescrivit ensuite, comme leur législateur, de garder un extérieur austère et sauvage, et de se disposer à acquérir de l'honneur par des victoires, en toutes les occasions où ils seraient employés. Pour les obliger à se souvenir qu'il leur avait donné de bonnes espérances, et les avait encouragés lors de leur établissement, il voulut entourer la tête de l'un d'eux avec une manche de son habillement de dessous, de mousseline blanche, qu'il coupa pour cet effet, lui en faisant une espèce de bonnet, et il ordonna qu'à l'avenir ils en portassent tous de semblables. Ils les portent encore aujourd'hui de même, excepté qu'ils sont bordés de quelques galons d'or. »

Le nombre des *janissaires*, restreint d'abord au chiffre ordinaire d'un corps d'élite, garde personnelle du souverain, augmenta rapidement, grâce à l'importance que prenait cette milice et aux priviléges qui lui furent concédés. Il y en eut jusqu'à 140,000 réguliers et 300,000 inscrits, qui ne prenaient les armes qu'en temps de guerre. On ne comprend d'ordinaire, sous le nom de *janissaires*, que les réguliers. Ils formaient 196 ortas, commandées chacune par six officiers. Parmi ces 196 compagnies, il y en avait 101 de *jajabeys*, chargés spécialement de garder les places fortes; 61 de *boleskys*, et 34 de *jelmengs*. Par une condescendance que l'on ne peut attribuer qu'à la crainte d'un corps devenu si puissant, le sultan était inscrit sur les rôles de la 61e orta et touchait la paye. A la tête de tous les *janissaires* répandus en Europe et en Asie, à Constantinople et à Damas, se trouvait l'aga, commandant en chef, et un kiasa-bey, commandant en second. Leur pouvoir était illimité; ils avaient droit de vie et de mort sur leurs hommes. En temps de paix, les *janissaires* étaient de véritables sergents de ville; leur arme était un bâton de 6 pieds de longueur. En campagne, ils avaient l'arquebuse à serpentin, le sabre (*coudjear*), un fourniment contenant poudre et plomb, et la mèche autour du bras droit.

Les *janissaires* commencèrent par être une troupe disciplinée et vaillante; ils décidèrent de la victoire aux batailles de Varna et de Cassovie. Dans la suite, leur insubordination fut extrême. En vrais prétoriens, ils s'arrogeaient le droit de déposer et de faire périr les sultans. Ainsi ils déposent Bajazet II (1512), ôtent la vie à Amurat III (1595), emprisonnent Osman II aux Sept-Tours et l'étranglent, détrônent Mustapha (1622), tuent Ibrahim (1649), etc. Pour faire naître une occasion d'adresser des plaintes ou de faire entendre des menaces au sultan, les ortas avaient coutume de mettre le feu à l'un des quartiers de la ville, parce que la loi obligeait le vizir et le sultan à se porter sur le théâtre de l'incendie.

Tous les sultans désiraient se débarrasser d'une milice aussi indisciplinée et aussi redoutable; un petit nombre osèrent le tenter, et pas un ne réussit jusqu'en 1826. Ce fut Mahmoud II qui prononça leur dissolution en cette année; voici dans quelles circonstances. L'armée turque venait d'être réorganisée à l'européenne, sous le nom de *nizam-djedid*. Les *janissaires* acceptèrent d'abord assez bien cette réorganisation; chaque orta envoyait même des détachements, que l'on exerçait aux nouvelles manœuvres. Mais, à une grande revue, le 14 juin 1826, les *janissaires*, fatigués de l'innovation, donnent tout à coup le signal de la révolte, se répandent dans les rues et dans les maisons, qu'ils pillent et incendient. Le lendemain, ils se réunissent au même endroit, sur la place de l'Altméïdan, renversent leurs marmites et demandent la tête des principaux fonctionnaires de l'empire. Mahmoud fait alors déployer l'étendard sacré du Prophète (*sandjack-scheriff*). Le mufti le plante sur la mosquée d'Achmet. A la vue du saint drapeau qui flotte dans les airs, le peuple court se mettre aux ordres du sultan. L'aga et les *janissaires* restés fidèles cernent les révoltés et les massacrent; on met le feu aux casernes dans lesquelles ils s'étaient réfugiés : on en brûla plus de 8,000, et le reste fut égorgé dans les rues. Les provinces imitèrent la capitale, et ne tardèrent pas à faire de semblables boucheries de *janissaires*.

Un décret du 17 juin 1826 prononça la dissolution du corps des *janissaires*, frappa leur nom d'anathème, et des commissions militaires, instituées *ad hoc*, jugèrent et condamnèrent tous ceux qui avaient échappé au massacre.

Ainsi finit cette milice, qui a laissé tant de souvenirs de cruauté. Lorsque le corps des *janissaires* fut détruit, il se composait de 4 divisions, formant 229 ortas, dont 77 tenaient garnison à Constantinople.

JANITIUS (Clément), poëte polonais. V. JANICKI.

JANKE (Johann-Gottfried), médecin allemand, né à Bautzen en 1724, mort à Dresde en 1763. Docteur et maître régent en 1751, il devint, en 1753, professeur suppléant d'anatomie à Leipzig, puis professeur en titre. On lui doit, entre autres ouvrages : *Dissertationes de ossibus mandibularum puerorum septennium* (Leipzig, 1751); *De capsibus tendinum articularibus, observationes quasdam anatomicas exhibens* (Leipzig, 1753); *De ratione venas corporis humani angustiores, imprimis cutaneas, ostendendi* (Leipzig, 1762); *Dissertatio de foraminibus calvariæ eorumque usu* (Leipzig, 1762).

JANKOWITZ, bourg des Etats autrichiens (Bohême), cercle et à 60 kilom. S.-O. de Czaslau; 1,290 hab. Victoire du général suédois Torstenson sur les autrichiens, en 1645.

JANKOWSKI (Joseph-Emmanuel), philosophe polonais, mort en 1846. Il suivit d'abord la carrière militaire, puis professa la philosophie à l'université de Cracovie. Elève de Kant et partisan zélé de ses doctrines, il se montra toujours l'adversaire déclaré d'Hegel et de Trentowski. Citons de lui : *Thèses* (Cracovie, 1817); *Courte esquisse de la logique, suivie de son histoire* (Cracovie, 1822); *De quelques divergences qui existent entre la philosophie ancienne et celle de l'époque moderne* (Cracovie, 1825); *Succincta logices in Polonorum scholis historia* (Cracovie, 1828), etc.

JANKOWSKI (Placide), littérateur polonais, connu sous le pseudonyme de **Jahn of Dycalp**, né en 1810. Il se fit ordonner prêtre et devint vice-président du consistoire de Vilna. On lui doit un grand nombre d'écrits de genres très-divers, notamment : *Des écrits qui précèdent le mariage* (Vilna, 1840, 2 vol. in-8o); le *Pressentiment*, comédie en trois actes (1841); la *Chronique récente* (1841); les *Femmes frivoles*, comédie (1842); les *Sentiments d'un chrétien selon Wieland* (1843); les *Mémoires d'Elf* (1843, 2 vol.), une de ses meilleures traductions; le *Chaos; Quelques souvenirs de l'université* (Vilna, 1845); le *Frère et la sœur*, tableau dramatique; les *Nouvelles narrations;* le *Juge Pienionzek*, improvisation (1845); le *Docteur Pantews* (Leipzig, 1845); les *Narrations de Jahn of Dycalp* (Vilna); *Anecdotes et bagatelles* (1847), etc. On lui doit, en outre, des poésies détachées qui ont paru dans l'*Athenæum*, des éditions excellentes et des traductions. Malgré une tendance à l'exagération, les œuvres de Jankowski se recommandent par d'excellentes qualités. On y trouve de l'esprit, de la chaleur, parfois des observations profondes et un style toujours élégant.

JANMOT (Anne-François-Louis), dit **Jean-Louis**, peintre français, né à Lyon en 1814. Il eut pour premier maître Victor Orsel, qui lui donna le goût du mysticisme dans l'art. De Lyon, M. Janmot se rendit à Paris (1834), où il suivit à la fois les leçons d'Ingres et les cours de l'Académie des beaux-arts, et, de retour dans sa ville natale, il s'adonna à peu près exclusivement à la peinture religieuse. Depuis cette époque, il a exécuté un grand nombre de compositions qui attestent une imagination vive, un sentiment religieux très-exalté, mais en même temps un goût peu épuré et un savoir insuffisant, tant au point de vue de la composition que de la couleur. Nous citerons parmi ses œuvres : la *Résurrection du fils de Naïm* (1840); *Fleur des champs* (1845); l'*Assomption de la Vierge* ou la *Réhabilitation de la femme* (1845); la *Cène*, fresque exécutée dans la chapelle de l'hospice de l'Antiquaille à Lyon (1845); le *Songe du Christ au jardin des Oliviers* (1849), où l'on voit figurer les principaux adversaires du catholicisme depuis Néron jusqu'à Marat; le *Poëme de l'âme* (1854), suite de dix-huit tableaux dans lesquels l'artiste a essayé de traduire avec le pinceau un ensemble de conceptions mystiques quintessenciées, excentriques, matériellement intraduisibles, ce qui rend la majeure partie de cette œuvre absolument inintelligible; la *Vierge et Jésus;* les *Saintes femmes au tombeau* (1859); les quatre prophètes *Daniel, Isaïe, Jérémie, Ezéchiel*, et un plafond allégorique pour l'Hôtel de ville de Lyon (1861); le *Christ entre la Vierge et les saints; Ophélie* (1863); *Un vivant attaché à un cadavre* (1865); *Saint Etienne devant le sanhédrin;* la *Lapidation de saint Etienne* (1866); la *Vierge et l'enfant Jésus;* la *Sainte famille* (1868); *Sainte Cécile; Virgile* (1869), etc. On lui doit, en outre, son portrait (1846), ceux du *P. Lacordaire* (1847); du général *Gemeau* (1852), au musée de Lyon; de *M. de Laprade* (1865), etc. Enfin M. Janmot a publié un poëme en dix-huit chants, l'*Ame* (1854), destiné à expliquer sa série de tableaux, intitulée le *Poëme de l'âme*.

JANNEQUIN s. m. (ja-ne-kain). Comm. Coton de qualité médiocre qu'on tire du Levant.

JANNEQUIN (Clément), célèbre musicien français, désigné souvent sous le nom de **Clemens non papa**. Il vivait au XVIe siècle sous le règne de François Ier; la date de sa naissance, comme celle de sa mort, est inconnue, et son nom même laisse des doutes, car on ignore si son nom de famille est Jannequin ou Clément. Mais ses œuvres lui ont survécu et lui ont fait un renom qui persiste encore aujourd'hui. Les plus connues de ses nombreuses compositions musicales sont les suivantes : *Chansons de la guerre et de la chasse; Chant des oiseaux, la Louette* (sic), *le Rossignol;* vingt-quatre *Chansons musicales* à quatre parties; *Inventions musicales, premier, second, troisième et quatrième livres où sont contenus le Caquet des femmes à cinq parties, la Guerre, Bataille, Jalousie, Chant des oiseaux, Chant de l'alouette, le Rossignol, Prise de Boulogne*, etc.; les *Cris de Paris; Proverbes de Salomon mis en cantiques et ryme françoise selon la vérité hébraïque, nouvellement composés en musique à quatre parties; Octante-deux psaumes de David traduitz en rhythme françois, par Clément Marot et autres, avec plusieurs cantiques nouvellement composés en musique à quatre parties.* On trouve dans ces pièces, principalement dans le *Caquet des femmes*, dans la *Bataille de Marignan* (qui contient une imitation aussi hardie qu'heureuse du choc des armes et des plaintes des Suisses en déroute) et dans le *Chant des oiseaux*, une originalité et une verdeur d'invention presque incroyables, et qu'il serait impossible de retrouver dans aucun des musiciens contemporains de ce compositeur. Ces trois derniers morceaux, qui dénotent réellement chez l'auteur une intelligence supérieure, ont été chantés en 1828 par les élèves de l'école de Choron et ont produit un effet étonnant.

JANNEQUIN (Claude), sieur de ROCHEFORT, voyageur français, né à Châlons-sur-Marne. Il vivait dans la première moitié du XVIIe siècle et avait fait partie de l'ambassade de M. de Bellièvre en Angleterre, lorsque, pris du désir de voyager, il s'embarqua à Dieppe sur un navire qui partait pour explorer les côtes de l'Afrique occidentale (1637). Jannequin débarqua au cap Blanc, puis à l'embouchure du Niger et remonta le fleuve jusqu'à Byurt et à Terrier-Rouge, où le capitaine du navire acheta aux indigènes de la poudre d'or, de l'ambre, de l'ivoire, des plumes d'autruche, etc. Forcés par l'insalubrité du climat de quitter ce pays, les Français reprirent bientôt la mer, se rendirent aux îles du Cap-Vert et revinrent à Dieppe en 1639. Par la suite, Jannequin publia une relation de cette expédition sous le titre de : *Voyage de Libye au royaume de Sénégal, le long du Niger, avec la description des habitants qui sont le long de ce fleuve, leurs coutumes, etc.* (Paris, 1643, in-12). Bien que Jannequin se montre d'une extrême crédulité et prétende notamment que les noirs sont en commerce avec l'esprit malin, on trouve dans son livre des observations souvent très-exactes et très-judicieuses sur les mœurs et les usages des indigènes.

JANNET s. m. (ja-nè — rad. *Jean*, n. pr.). Ancienne monnaie d'argent, frappée à l'effigie de Jean, roi de Chypre, et qui avait cours parmi les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

— Hortic. Variété de poire, appelée aussi AMIRÉ.

JANNET (Pierre), bibliophile français, né à Saint-Germain-de-Graves (Gironde) en 1820, mort en 1870. Il fit ses études de droit, apprit ensuite plusieurs langues, et acheta, en 1847, la librairie de Sylvestre. En 1853, Jannet commença à publier la *Bibliothèque elzévirienne*, collection de volumes in-16, d'une impression très-soignée et très-élégante, qui contient *Brantôme, Rabelais, Gringoire, Gauthier-Garguille, Bonaventure des Perriers, Marguerite de Navarre, Chartier* et autres anciens auteurs, représentants de l'esprit gaulois. Jannet revit et prépara lui-même quelques-unes des éditions de sa collection, entre autres celles de l'*Ancien théâtre français*. En même temps, il publia le *Catalogue de la librairie au* XIXe *siècle*, dirigé par M. Chéron, et le *Courrier de la librairie*, sous la direction de M. Paul Boiteau. En 1858, M. Jannet quitta la librairie et fut chargé, deux ans plus tard, de rédiger le bulletin bibliographique de la *Revue européenne*.

JANNET (Abel), jeune poëte français, né à Angoulême en 1834, mort à Cognac en 1865. De bonne heure, il publia un recueil de poésies écrites de quinze à vingt ans, d'une exécution heurtée et d'une forme souvent excessive. Le public de sa ville natale accueillit favorablement quelques-unes de ses œuvres dramatiques : *Molière en ménage*, comédie en un acte (1855); *Une nuit d'Hégésippe Moreau*, scène dramatique (1856); la *Dernière larme du Tintoret*, scène dramatique (1856); *Artiste et renégat*, comédie en cinq actes (1857); le *Prix de la haine*, drame en cinq actes, le tout en vers. En même temps, il faisait successivement paraître le *Repos de Satan*, poésies diverses (Angoulême (1858); *Emotions de citoyen*, vers dédiés à Alfred de Vigny (Paris, 1859); les *Parfums de la famille* (Paris, 1859); *Fleurs sauvages* (Paris, 1860); *Echos perdus* (Angoulême-Paris, 1861), etc., fruits hâtifs d'un talent qui n'avait pas eu le temps de mûrir, et dans lesquels il ne faut guère chercher que des espérances, espérances que la mort a prématurément fauchées. Jannet avait obtenu une médaille de sauvetage en arrachant aux flots de la Charente neuf personnes, à diverses époques. L'*Indicateur de Cognac* a consacré, en 1865, à ce jeune poëte, dont la réputation n'avait pas eu le temps de dépasser sa province, une notice touchante.

JANNOT (Philippe), poëte français, né à Bourg (Ain) en 1809, mort en 1834. Fils d'un ouvrier, il ne reçut qu'une instruction élémentaire. Poussé par son goût pour la poésie, il composa des pièces de vers qui furent remarquées et dont un certain nombre parut dans le *Journal de l'Ain*. La ville de Bourg a élevé, par souscription, un modeste monument funèbre à Philippe Jannot et a publié, de la même manière, ses *Poésies* (Bourg, 1834).

Janos le héros, épopée chevaleresque du poëte hongrois Pétœfi (traduit en allemand par Kertbeny [Stuttgard, 1851, in-8o]). L'auteur s'est inspiré des anciennes chansons de geste, et il en a tiré, avec un grand bonheur, une œuvre qui est restée populaire; le merveilleux, les aventures fantastiques, les scènes et les paysages de la vie réelle s'y mêlent dans une confusion poétique, qui rappelle les conceptions naïves du moyen âge.

Le héros est un paysan, le candide Janos, qui garde les troupeaux de son maître sur la montagne : non loin de là, Illuska la blonde, à genoux au bord du ruisseau, lave de la toile dans l'eau courante. Janos et Illuska se sont rencontrés en ce lieu plus d'une fois, et le plaisir que trouve Janos à regarder les blonds cheveux d'Illuska, celle-ci le ressent à écouter la voix de Janos. Le pâtre amoureux est chassé par son maître; il quitte le pays. Ses adieux à sa fiancée sont touchants.

Illuska dormait : aux accents plaintifs de la flûte bien connue, elle se lève et aperçoit par la fenêtre la pâle figure de son amant : « Qu'est-il arrivé, Janos? Pourquoi est-tu si pâle? » Janos lui conte son malheur et il ajoute : « Illuska, il faut nous quitter; je vais courir le monde. Ne te marie pas, ma chère Illuska, reste-moi fidèle, je reviendrai avec un trésor. — Hélas! dit-elle, puisqu'il le faut, séparons-nous. Que Dieu te conduise, ami, et pense à moi, qui t'attendrai toujours. » Il fuit, l'âme navrée.

Après l'églogue, voici le récit épique, les aventures de guerre et de chevalerie madgyare. Janos rencontre des soldats et s'enrôle; il est bientôt au premier rang parmi les hussards de Mathias Corvin. L'armée des Madgyars, où le jeune héros s'est engagé, est en marche pour une expédition lointaine; elle va porter secours au roi de France, menacé par les Turcs; le voyage est difficile. Il faut traverser la Tartarie, le pays des Sarrasins, l'Italie, la Pologne et l'empire des Indes, avant d'arriver en France. Etranges confusions géographiques, qui sont bien celles des poëtes du moyen âge, et qui existent aussi dans l'imagination des paysans hongrois. Enfin les Madgyars arrivent en France; ils sauvent le roi, qui promet sa fille en mariage à qui la délivrera de la prison où la retiennent les infidèles. C'est Janos qui accomplit ce haut fait, et il ne tiendrait qu'à lui de régner sur la France; mais il ne le veut pas, car Illuska lui a promis de l'attendre; il repart comblé de richesses. Hélas! quand il arrive, la pauvre Illuska est morte.

Alors commence une nouvelle phase du poëme; le héros veut la retrouver même après la mort. Il traverse des régions fantastiques, peuplées de fées et de génies, s'embarque sur la mer d'Operenczer, qui conduit dans l'infini, et, parvenu au royaume de l'Amour, retrouve enfin son Illuska bien-aimée.

« *Janos le héros*, dit M. Saint-René Taillandier, est une épopée nationale; c'est le poëme du paysan et du cavalier madgyar, écrit avec un mélange d'enthousiasme et de joyeuse allégresse. On dit que l'œuvre de Petœfi est chantée du Danube aux Karpathes par des rapsodes sans nombre, et vraiment je n'ai pas de peine à le croire; le véritable héros est la Hongrie elle-même : Janos en représente tour à tour les différentes classes confondues dans la radieuse unité de la poésie. Et quelle poésie! un style franc, une imagination alerte, un récit enthousiaste et joyeux, qui court bride abattue, comme le hussard dans les plaines natales. »

JANOT s. m. (ja-no — dimin. fam. de *Jean*, n. pr.). Individu d'une ingénuité niaise : *Tu n'est qu'un* JANOT. ‖ On écrit aussi JEANNOT.

JANOT, type comique, personnifiant la bêtise piteuse et grotesque, inventé au XVIIIe siècle par un auteur de second ordre, Dorvigny, auquel on doit également Jocrisse. C'est dans une parade jouée aux Variétés, les *Battus payent l'amende* (1779), que Janot apparut pour la première fois; c'était le rôle principal, et, joué par un farceur en renom, Volange, il eut une vogue prodigieuse. La pièce eut six cents représentations, et rapporta plus de 300,000 fr. au directeur, qui voulut être généreux envers Dorvigny : il lui donna 600 fr.

La mode s'en mêla : on porta des coiffures à la Janot, on inventa un potage à la Janot (coiffure et potage des plus simples). La statuaire s'empara du type et le modela dans toutes les grandeurs. On fit en Russie un envoi de Janots en biscuit de Sèvres pour 28,000 livres. Le type était représenté long, maigre, en veste mesquine, un bonnet sur la tête et une lanterne à la main. Puis, les imitations théâtrales pullulèrent; on eut : *Janot chez le dégraisseur, Janot Bohémien*, la *Nuit de Janot*, etc. Mercier, dans son *Tableau de Paris*, consacre à Janot une mention assez étendue : « Janot, dit-il, fut le vrai successeur de Voltaire; trois mois après le triomphe de Voltaire, le Parisien, oubliant les trente-

neuf académiciens qui restaient, accueillit ce Janot avec le même enthousiasme. Il jouait dans une farce qui, plus heureuse qu'*Irène*, eut cinq cents représentations. L'idiome de la dernière classe du peuple s'y trouvait exprimé au naturel, et le jeu naïf de l'acteur, son accent sûr formaient un tableau qui, dans sa bassesse, avait un mérite extrêmement rare sur la scène française, la parfaite vérité. »

Janot est resté populaire; cet imbécile qui mêle et confond tout, qui espère gagner à la loterie, sans prendre de billet, parce que, dit-il, « l'hasard est si grand! » était un type trop vrai pour ne pas survivre. C'est à lui qu'on doit ces burlesques interversions de mots, qui ont été de mode longtemps et dont le sel consiste à faire appliquer à un membre de phrase une adjonction destinée à un autre. Ainsi Janot disait : « En fait de couteau, c'est mon père qu'en avait un beau, devant Dieu soit son âme, pendu à sa ceinture! » Après lui, les vaudevillistes se sont amusés à faire des couplets du même style :

J'entre en passant chez mon oncle Licorne,
J' lui dis com'ça : « Tonton, dépêchez-vous,
D' met' votr' chapeau sur votr' tête, à trois cornes,
Et après ça d' faire un saut d' plus chez nous.

. . . .

Moi qu'avais faim, j' m'en fus chercher notre oie
Chez l' pâtissier, qu' j'avais fait cuire au four.
Mais en rentrant ma mère était rev'nue,
Et tout le mond' commençait à s'asseoir;
Nous mangeâmes l'oie, avec de la morue,
En compagnie, qu'était bouillie du soir.

Disons aussi que c'est dans cette pièce que se trouve l'idée du *couteau de Jeannot ;* le personnage donne un eustache à Suzon en lui disant : « Prenez-le, c'est tout ce qu'il y a de pus meilleur; il m'a déjà usé deux manches et trois lames, et c'est toujours le même. »

JANOTERIE s. f. (ja-no-te-rî — rad. *Janot*). Niaiserie, simplicité extrême : *Se mouvoir pour ne rien faire, cela frise la* JANOTERIE *et la simplicité.* (Raspail.)

JANOTISME ou **JEANNOTISME** s. m. (ja-no-tiss-me — rad. *Janot*). D'après certains dictionnaires, Construction vicieuse de la phrase, qui donne souvent lieu à des amphibologies ridicules, comme la phrase suivante : *Il mit ses deux pieds avant de descendre dans ses bottes neuves.*

JANOTZKI (Jean-Daniel-André), littérateur polonais, dont le véritable nom est **Janisch**, né à Vilborg en 1720, mort en 1786. Il devint secrétaire et bibliothécaire du comte de Zaluski, grand référendaire de Pologne, puis chanoine de Kiew et de Scarbimir et prévôt de Babincost, où il mourut. Ses principaux ouvrages sont : *Lettres critiques à des amis intimes* (Dresde, 1745-1746, 2 vol.); *Notice sur les livres rares, écrits en polonais, qui se trouvent dans la bibliothèque Zaluski* (Breslau, 1747-1753, 3 vol. in-8°); *Lexique des savants de la Pologne contemporaine* (Breslau, 1755, 2 vol.); *Excerptum polonicæ litteraturæ* (Breslau, 1764-1766, 4 vol.); *Janociana seu clarorum Poloniæ auctorum, etc.* (Breslau, 1776-1779, 2 vol. in-8°).

JANOUARA s. m. (ja-nou-a-ra). Mamm. Nom donné au jaguar par les anciens voyageurs. ‖ On a dit aussi JANOUARE.

JANOWITZ, village des Etats autrichiens (Moravie), cercle et à 35 kilom. N.-O. d'Olmutz; 759 hab. Mines de fer et usines importantes aux environs.

JANOWSKI (Jean-Népomucène), publiciste polonais, né à Konopiska en 1803. Enfant du peuple, il vit de près les effets du despotisme des czars, l'arrogante oppression de la noblesse polonaise, et devint un chaud patriote, un ardent défenseur des droits du peuple. Après avoir fait son droit à Varsovie, il devint maître des requêtes au ministère des finances, fut nommé, en 1829, bibliothécaire de la Société des amis des sciences et des lettres à Varsovie, et collabora au *Correspondant de Varsovie*, à la *Thémis polonaise*, au *Mémorial de littérature*. Lors de l'insurrection de 1830, Janowski devint le principal rédacteur de la *Gazette de Pologne*, où il prit en main la cause du peuple contre la noblesse et s'attacha à enflammer le patriotisme des Polonais. Forcé de fuir, après la compression du mouvement, il se rendit en France, y devint un des fondateurs de la Société démocratique polonaise, se lia avec les membres les plus remarquables du parti républicain et se vit en butte à toutes sortes de vexations de la part du gouvernement de Louis-Philippe. Après la révolution de Février 1848, Janowski collabora à la *Réforme* et à la *Démocratie pacifique*. Expulsé de France par le ministre Dufaure, en 1849, il passa en Angleterre, puis se rendit en Pologne. Mais là, il fut arrêté, puis expulsé, et revint à Paris en 1853. Il devint alors un des collaborateurs du *Démocrate polonais*, qui s'imprimait à Londres, publia divers écrits, notamment contre les jésuites et la noblesse polonaise, à qui il attribuait la plus grande partie des malheurs de son pays, fit partie du comité d'émigration polonaise lors de l'insurrection de 1863 et protesta peu après contre la dictature anonyme du gouvernement soi-disant national. Depuis quelques années, Janowski s'est retiré dans une campagne des environs de Paris. On lui doit, outre ses nombreux articles de journaux : la traduction du *Rituel et institutions des Israélites*, par Mendelssohn, et du *Livre du peuple*, de Lamennais; *Lettre au prince Czartoryski* (1854); les *Jésuites en Pologne* (1861); *Rome et la Pologne* (1862); les *Commencements de la démocratie polonaise* (1862), etc. Son style est simple et grave, énergique et souvent empreint d'ironie.

JANRAJA s. f. (jan-ra-ja — de *Jean Rai*, bot. angl.). Bot. Syn. de RAJANIE, genre de dioscorées.

JANRINETTE s. f. (jan-ri-nè-te). Arboric. Variété de poire.

JANSEN (Henri), traducteur hollandais, né à La Haye en 1741, mort en 1812. Il appartenait, croit-on, à la famille du célèbre Jansénius, évêque d'Ypres. Vers 1770, il vint se fixer à Paris, où il fonda une librairie, puis devint bibliothécaire du prince de Talleyrand, qui le fit nommer censeur impérial. Jansen s'est fait connaître par un assez grand nombre de traductions françaises, parmi lesquelles nous citerons : *Histoire de l'Amérique*, de Robertson (Paris, 1778, 2 vol. in-4°); *Recherches historiques sur l'état de la religion chrétienne au Japon*, du Hollandais Onno Swier de Haren (Paris, 1778); *Lettres familières*, de Winckelmann (1781, 2 vol. in-12); *Œuvres d'Antoine-Raphaël Mengs* (1781); *Remarques sur l'architecture des anciens*, de Winckelmann (1784); le *Grand livre des peintres*, du Hollandais Girard de Lairesse (1787, 2 vol.); *Recueil de pièces intéressantes concernant les antiquités, les beaux-arts, les belles-lettres et la philosophie*, trad. de divers auteurs (1787 et suiv., 6 vol. in-8°); *Histoire du charbon de terre et de la tourbe*, de l'Allemand Pfeffer (1787); *De la culture du tabac en France* (1791); *Essai sur l'origine de la gravure en bois et en taille-douce* (1808, 2 vol.); *De l'invention de l'imprimerie*, par Meermann (1809); *Précis d'histoire universelle, politique, ecclésiastique et littéraire*, par Zopf (1810, 5 vol.); *Voyage de Mirza-Abu-Taleb-Khan en Asie, en Afrique et en Europe* (1811, 2 vol. in-8°).

JANSÉNISME s. m. (jan-sé-ni-sme). Hist. relig. Doctrine de Jansénius : *Une proposition entachée de* JANSÉNISME. *Etre accusé de* JANSÉNISME. *Le* JANSÉNISME *était l'inévitable pot au noir pour barbouiller qui l'on voulait.* (St-Sim.)

— Par ext. Morale sévère comme celle des jansénistes.

— **Encycl.** L'origine du *jansénisme* remonte au milieu du XVI[e] siècle, c'est-à-dire à l'époque où le docteur de Louvain, Michel Baïus, publia son ouvrage sur la grâce et la prédestination. Déjà la question de la grâce, portée haut par saint Augustin dans la théologie, avait été soulevée de nouveau par Calvin dans son livre fameux de l'*Institution chrétienne*. Ces discussions furent subitement réveillées par Baïus en 1552. Son livre était une charge à fond contre les doctrines scolastiques. Soixante-seize des propositions du théologien furent déférées par les cordeliers au pape Pie V, qui les condamna par une bulle, en 1567. Cette condamnation fut renouvelée ensuite par Grégoire XIII, en 1579. Des résistances se préparaient à Louvain; mais le grand vicaire les calma en disant qu'il fallait recevoir la bulle, lors même qu'elle contiendrait des erreurs, et Baïus se soumit. Quelques années après, le jésuite Louis de Molina fit paraître en Espagne son fameux ouvrage intitulé : *Liberi arbitrii cum gratiæ donis, divina præscientia, providentia, prædestinatione et reprobatione concordia.* Il distinguait l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, la prédestination à la grâce et la prédestination à la gloire, la grâce prévenante et la coopérante, la prescience et la prédestination, etc. La doctrine de Molina fut attaquée par les dominicains, et la cour de Rome l'examina; un arrangement proposé par un jésuite, Achille Gaillard, fut refusé par les adversaires de Molina, et la papauté, lasse de ces éternelles disputes, ordonna aux deux partis de ne plus s'occuper de semblables questions. Ces diverses sentences n'empêchèrent pas Jansénius de se livrer à l'étude des mêmes problèmes et de les résoudre dans le même sens que Baïus. Il est vrai que l'évêque d'Ypres, prudent et docile, au moins en apparence, aux avertissements de Paul V, qui avait imposé silence tant aux partisans qu'aux adversaires de la grâce nécessitante, ne publia pas de son vivant le résultat de ses études; mais, à sa mort, il en recommanda la publication à deux de ses amis. Le motif qui l'avait surtout déterminé à ces travaux avait été l'ordre donné, en 1613, à la compagnie des jésuites, par son général, d'enseigner le molinisme dans toutes leurs maisons, et aussi la publication d'un livre sur la matière, par le jésuite français Garasse. Jansénius était alors, comme l'avait été Baïus, professeur de théologie à Louvain; il soumit les doctrines de saint Augustin à un examen nouveau, et son livre intitulé *Augustinus* fut le fruit de ce travail. L'abbé de Saint-Cyran, choisi pour confesseur à l'abbaye de Port-Royal-des-Champs, avait accrédité les doctrines de l'évêque d'Ypres auprès de cette communauté célèbre, devenue, depuis Angélique Arnauld, le centre d'une société savante et littéraire. Un ouvrage recommandé par Arnauld, Pascal, Nicole, de Sacy, ne pouvait manquer d'avoir du succès; aussi les doctrines de l'*Augustinus* conquéraient-elles tous les jours de nombreux partisans. Les jésuites comprirent tout ce que leur crédit pourrait avoir à souffrir du triomphe de cette doctrine, non-seulement parce qu'elle s'écartait de celle qu'ils professaient, mais encore parce que la famille Arnauld s'était montrée, dans le parlement, leur constant adversaire. Ils n'eurent pas de repos avant que l'ouvrage de Jansénius fût mis à l'index. Sous le prétexte que l'évêque d'Ypres avait mis en doute l'infaillibilité papale, ils obtinrent contre l'*Augustinus* un décret du pape Urbain VIII, et celui-ci, par la bulle *In eminenti*, condamna l'audacieux qui avait osé reproduire des propositions censurées par Pie V. Cela se passait dès 1641, une année après la publication de l'*Augustinus*.

La décision du pontife rencontra une résistance à peu près générale parmi les professeurs de Louvain et le clergé belge. Les jésuites s'adressèrent alors à la cour de France, où Jansénius était personnellement haï, à cause d'un libelle qu'il avait publié contre Louis XIII à l'occasion de son alliance avec les puissances protestantes, et supplièrent le roi d'intervenir auprès du pape. Cependant, sept propositions extraites de l'*Augustinus*, ou plutôt résumant la doctrine du livre, et qui furent bientôt réduites à cinq, furent soumises, en 1649, à la Sorbonne par le syndic Cornet. La Faculté les condamna à la pluralité des voix. Une partie des docteurs et les jansénistes réclamèrent; les propositions furent déférées au pape Innocent X, et, aux sollicitations du gouvernement français, ce pontife condamna, malgré lui, paraît-il, les cinq fameuses propositions qui lui avaient été envoyées de Paris, et dont voici le texte : 1° Il y a des commandements que l'homme juste ne peut observer, Dieu ne lui accordant pas une grâce suffisante; 2° Dans l'état de nature et de péché, la grâce est irrésistible; 3° Pour acquérir quelque mérite devant Dieu, il n'est pas besoin que l'homme soit affranchi de la nécessité d'agir; il suffit qu'il ne soit pas contraint d'agir; 4° Dire que l'homme dans l'état de nature peut résister à la grâce prévenante ou y céder est semi-pélagien; 5° Dire que le Christ est mort pour tous est semi-pélagien.

La bulle papale fut reçue par l'assemblée du clergé, et tout semblait apaisé, lorsque Arnauld soutint que les cinq propositions condamnées dans le livre de Jansénius se trouvaient dans saint Augustin. La Faculté se réunit une seconde fois; Arnauld fut condamné et exclu de la Sorbonne (1654). La persécution exercée contre Arnauld lui attira de nombreuses amitiés; mais la papauté maintint sa condamnation, et les évêques de France dressèrent un formulaire qui se terminait ainsi : « Je condamne de cœur et de bouche la doctrine des cinq propositions contenues dans le livre de Cornélius Jansénius, laquelle doctrine n'est point celle de saint Augustin, que Jansénius a mal expliquée. » Les religieuses de Port-Royal de Paris et de Port-Royal-des-Champs refusèrent de signer le formulaire des évêques de France; un orage se préparait, lorsqu'un miracle vint faire diversion.

Le couvent de Port-Royal prétendait posséder une épine de la couronne de Jésus-Christ. La nièce de Pascal, M[lle] Périer, malade depuis longtemps, baisa la sainte épine et fut guérie. Le bruit de ce miracle se répandit promptement, et tout le monde y ajouta foi, quoiqu'il ne fût guère vraisemblable, dit Voltaire, « que Dieu, qui ne fait point de miracle pour amener à notre religion les dix-neuf vingtièmes de la terre, à qui cette religion est ou inconnue ou en horreur, eût, en effet, interrompu l'ordre de la nature en faveur d'une petite fille, pour justifier une douzaine de religieuses qui prétendaient que Cornélius Jansénius n'avait point écrit une douzaine de lignes qu'on lui attribuait ou qu'il les avait écrites dans une autre intention que celle qui lui est imputée. » Dans un cas si grave, les jésuites prirent le parti de faire aussi des miracles; mais la même raison qui avait fait accueillir la miraculeuse guérison de la nièce de Pascal fit qu'on se moqua des jésuites et de leurs prodiges. Pascal publiait alors ses *Lettres provinciales*, et la compagnie de Jésus se vengea en obtenant un arrêt du parlement qui fit brûler l'ouvrage, et en faisant disperser dans différents couvents les religieuses de Port-Royal de Paris. A ce moment, quatre prélats français se déclarèrent contre le formulaire, et le pape Alexandre VII nomma neuf évêques pour faire le procès de ces prélats. Le même pape envoya, de plus, en France (1665) un formulaire auquel le clergé devait souscrire sans équivoque. Bossuet écrivit aux religieuses de Port-Royal pour les engager à souscrire au formulaire, disant que, dans l'Eglise, il fallait une règle de foi, et que de temps à autre l'Eglise est obligée d'interpréter et de décider certains faits. Sans une pareille autorité, elle ne pourrait plus se défendre contre les fausses doctrines. Port-Royal souscrivit le formulaire, et les évêques jansénistes le souscrivirent également, en se renfermant dans ce qu'ils appelaient le *silence respectueux*.

Cependant les jésuites, qui n'étaient pas satisfaits du silence respectueux et qui tenaient à convaincre d'hérésie formelle les solitaires de Port-Royal, les désignèrent à Louis XIV comme des factieux, imbus de l'esprit de la Fronde, remplis d'idées d'indépendance. Ce qui donnait à ces accusations un semblant de vérité, c'est que quelques-uns des anciens meneurs de la Fronde s'étaient déclarés à la cour en faveur des jansénistes. Louis XIV prit fait et cause contre les jansénistes, les força à des adhésions contraires à leur conscience, et les récalcitrants furent poursuivis; les principaux furent forcés de s'exiler; l'abbaye de Port-Royal-des-Champs fut rasée et les religieuses brutalement arrachées à leur couvent et dispersées à Paris dans différents monastères. Arnauld lui-même fut contraint de se cacher, et plusieurs jansénistes furent mis à la Bastille. A ce moment, le *jansénisme* parut mort. Mais la paix n'était qu'apparente; comme les soumissions n'avaient jamais été sincères, la propagande se poursuivait et faisait même des conquêtes importantes.

En 1702, à propos d'un opuscule intitulé : le *Cas de conscience*, la divergence des opinions du clergé se manifesta avec une violence inattendue. Dans le *Cas de conscience*, on suppose un ecclésiastique à son lit de mort, ne croyant pas que le pape et même l'Eglise soient infaillibles pour décider une question de fait; il a bien signé le formulaire, mais par soumission pure, et avec la restriction mentale de sa croyance propre. Son confesseur hésite à l'absoudre; que doit faire ce dernier? La Sorbonne déclara, par quarante voix, qu'il pouvait absoudre. Dès lors la guerre se ralluma et, en 1705, le pape Clément XI donna sa bulle *Vineam Domini*. Les persécutions continuèrent contre les religieuses de Port-Royal, qui, après avoir été contraintes de signer la bulle, furent privées des sacrements par le cardinal de Noailles. Leur maison fut démolie et on alla jusqu'à déterrer les corps qui se trouvaient dans le cimetière et dans l'église, pour les transporter ailleurs.

Louis XIV, entraîné par les jésuites, demanda à Rome la condamnation des *Réflexions morales* de Quesnel, et l'obtint. Quesnel, depuis la mort d'Arnauld, était devenu le chef de la secte, et on persécutait sa personne plutôt que son livre. Sur ces entrefaites, le P. Le Tellier ayant été nommé confesseur du roi, les persécutions devinrent plus actives. Le cardinal de Noailles, ennemi particulier du jésuite, fut frappé le premier; il se plaignit en vain à M[me] de Maintenon, sa protectrice. La compagnie de Jésus envoya à Rome cent trois propositions; le saint office en condamna cent une, et enfin la fameuse bulle *Unigenitus* parut; Clément XI la donna en 1713; les cent une propositions tirées du livre du P. Quesnel étaient déclarées par cette bulle fausses, hérétiques et blasphématoires. Quesnel fut obligé de se réfugier dans les Pays-Bas, et l'infortuné prêtre de l'Oratoire fut enfermé dans la prison de Malines. Délivré peu après par un gentilhomme partisan du *jansénisme*, il se retira à Amsterdam, où il mourut en 1715. Dans ses papiers, lors de son arrestation, on prétendit avoir trouvé certaines pièces compromettantes, qui l'avaient fait traiter comme séditieux.

La bulle produisit en France une impression profonde. Une assemblée d'évêques fut convoquée à Paris; la plupart acceptèrent la bulle; mais le cardinal de Noailles et sept autres prélats refusèrent de l'accepter, et écrivirent directement au pape pour protester. Le roi s'opposa à ce que cette lettre fût envoyée et interdit au cardinal le séjour de la cour. Dès lors, l'épiscopat tout entier fut divisé; plusieurs évêques se joignirent au cardinal de Noailles. Enregistrée au parlement, la bulle souleva une réprobation universelle, qui n'arrêta pas les jésuites, car le P. Le Tellier alla jusqu'à proposer de faire déposer le cardinal de Noailles dans un concile national.

En 1718, quatre évêques en appelèrent au futur concile œcuménique; le cardinal de Noailles se rangea à ce programme et cent six docteurs de la Sorbonne, dits les *appelants*, suivirent son exemple.

Les derniers moments du roi furent troublés par les importunités du P. Le Tellier, à qui les valets indignés finirent par interdire la porte royale. La mort du roi laissa un moment de répit aux jansénistes. Le régent ne s'inquiétait guère des affaires religieuses; mais l'abbé Dubois et plus tard Fleury, qui aspiraient l'un et l'autre au cardinalat, soutinrent la décision de la cour de Rome. Les chefs des appelants durent s'exiler, et le cardinal de Noailles, en 1720, donna son mandement de rétractation, portant ainsi le dernier coup au *jansénisme*.

Ce parti sentit alors le besoin de se former des recrues hors du clergé et des hautes classes, et entreprit, pour y parvenir, une campagne d'un genre nouveau. Au peuple, qui ne savait pas le latin ni la théologie, il offrit des miracles. Tout à coup, en 1727, le bruit se répandit que journellement un grand nombre de malades étaient guéris dans le cimetière de Saint-Médard, sur la tombe du diacre François Pâris. Des convulsions et des extases, auxquelles on avait façonné d'avance un nombreux personnel, devaient ajouter à l'effet produit. Les convulsionnaires furent célèbres au bout de quelques jours; mais peu à peu le ridicule tua l'entreprise; l'autorité fit fermer le cimetière, et un plaisant écrivit sur la porte :

De par le roi, défense à Dieu
D'opérer miracle en ce lieu.

Ces deux vers ont été attribués à Voltaire.

Les convulsions continuèrent dans les maisons particulières, et tout cela fut plus nuisible qu'utile au *jansénisme;* mais une nouvelle persécution vint lui rendre un peu d'éclat. En 1752, l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, voyant que les convulsionnaires et les appelants avaient des confesseurs particuliers, défendit à ses prêtres d'administrer la communion à quiconque ne serait pas muni d'un billet de confession attestant qu'il avait reconnu la bulle, et les sacrements furent refusés, d'après cette ordonnance, à un conseiller du Châtelet et à des religieuses de Sainte-Agathe.

Le parlement, qui était janséniste et faisait de cette opinion un moyen d'opposition indirecte aux jésuites et au pape, fit citer l'archevêque à sa barre. L'archevêque déclina la compétence du tribunal et le roi lui donna raison; il bannit même les membres du parlement, puis, obligé de les rappeler, en 1754, il dut composer avec eux. Il fallut bientôt toute la modération de Benoît XIV pour éviter un nouveau schisme, qui devenait imminent. Les jésuites furent expulsés en 1766, et quand ils eurent disparu, le *jansénisme* n'eut plus grande raison d'être. On l'oublia au milieu des événements qui annonçaient l'approche de la Révolution. En France, il conserva quelques adhérents, parmi lesquels il faut citer l'évêque Grégoire, qui siégea à la Constituante, et, aujourd'hui même, le parti n'est pas complétement éteint. Les exilés de 1726 s'établirent en Hollande, où ils fondèrent l'archevêché d'Utrecht et les évêchés d'Harlem et de Deventer. Ils reconnaissent la primauté de Rome, et à chaque élection d'un nouveau pontife, ils ne manquent pas de lui adresser une lettre pour lui exprimer à la fois leurs félicitations et leur soumission; invariablement, le pape leur répond par une bulle d'excommunication; mais ils ne s'en inquiètent guère, vu qu'ils n'admettent pas l'infaillibilité du pape.

JANSÉNISTE adj. (jan-sé-ni-ste — rad. *jansénisme*). Qui a rapport, qui appartient au jansénisme : *Des idées* JANSÉNISTES. *La morale* JANSÉNISTE.

— Substantiv. Partisan du jansénisme : *Pour la bourgeoisie, le* JANSÉNISTE *n'est qu'une variété du jésuite.* (Proudh.)

— Par ext. Personne d'une morale austère : *Les précieuses sont les* JANSÉNISTES *de l'amour.* (Ninon de Lenclos.)

— s. f. Modes. Espèce de mitaine, qui couvrait une partie du bras. ‖ Jupe baleinée, mais peu ample, que portaient certaines femmes faisant profession de rigorisme.

JANSÉNIUS (Corneille JANSEN, dit), évêque d'Ypres (Belgique), et promoteur d'une doctrine théologique célèbre, qu'on a appelée, de son nom, jansénisme, né dans un village de Hollande, situé près de Leerdam et nommé Acquoi, en 1585, mort de la peste le 6 mai 1638. Son père s'appelait Jean Otto. Il prit le nom de Jansen (fils de Jean), ou Jansénius, à l'université de Louvain, où il alla faire ses études.

Là, Jansénius se lia avec le futur abbé de Saint-Cyran, alors connu sous le nom de Jean Duvergier de Hauranne. Saint-Cyran l'amena à Paris, puis lui fit donner, par l'évêque de Bayonne, la direction d'un collége que celui-ci avait récemment fondé. Jansénius n'y resta que peu de temps, et, en 1617, il reprit la route de Louvain, où on lui confia la direction du collége de Sainte-Pulchérie. L'université de Louvain lui conféra, deux ans après (1619), le doctorat en théologie, et, en 1630, une chaire d'Ecriture sainte, qu'il occupa durant cinq ans. Sa nomination à l'évêché d'Ypres (1635) lui fut fatale; la peste ou le choléra envahit sa ville épiscopale, et il en fut atteint lui-même.

Il devait à ses qualités personnelles et à son mérite de professeur une considération que la gloire littéraire n'avait pas consacrée, car il n'avait publié que deux ou trois opuscules : 1° un discours *Sur la réforme de l'homme intérieur*, traduit du latin en français par Arnauld d'Andilly; 2° *Alexipharmacum*, pamphlet dirigé contre les ministres réformés de Bois-le-Duc; 3° une défense de ce pamphlet, *Spongia notarum*, contre le hargneux Voët, l'ennemi de Descartes; 4° enfin, *Mars Gallicus*, autre pamphlet dirigé contre la France, qui avait conclu une alliance politique avec la Hollande protestante.

Mais un ouvrage posthume, l'*Augustinus*, c'est-à-dire le résumé de la doctrine contenue dans saint Augustin, que Jansénius voulait substituer à Aristote dans l'enseignement, devait mettre son nom dans un relief auquel il était loin de s'attendre. L'*Augustinus* fut imprimé à Louvain, en 1640, malgré les intrigues des jésuites pour en empêcher la publication. Jansénius, avant de mourir, avait chargé deux amis, Fromond et Calesius, de surveiller l'impression de son ouvrage et de n'y rien changer, « car je crois, dit-il dans son testament, qu'on y pourroit difficilement changer quelque chose. Que si, pourtant, le saint-siége y vouloit quelque changement, je lui suis un fils obéissant et soumis, ainsi que de cette Eglise, au sein de laquelle j'ai toujours vécu jusqu'à ce lit de mort. » L'*Augustinus* n'est pas une œuvre de pédant. L'auteur dédaigne la scolastique. Il a voulu faire un exposé historique de la doctrine de la grâce telle qu'elle est formulée dans saint Augustin, qui a résumé le christianisme en cette matière. Suivant saint Augustin, interprété par Jansénius, il y a deux états de l'homme et deux sortes de grâces correspondantes. A l'état d'innocence, l'homme était libre et la grâce soumise à sa volonté. Il ne pouvait faire le bien sans elle; mais sa présence seule ne le déterminait pas à faire le bien. Mais, depuis le péché originel, le mal a infecté l'homme jusque dans les profondeurs de sa nature; il vit dans une habitude du péché incurable et constante. Toutes ses actions portent l'empreinte du péché; il n'y a qu'une grâce souveraine et infaillible qui puisse dompter en lui l'être tombé et incapable désormais de bien faire. Elle existe, mais elle est donnée à peu. Dieu la donne à qui il veut; il ne la doit à personne. Laisser l'homme vivre et mourir dans sa chute, c'est justice. Il y a eu pourtant des prédestinés, des élus; ils le sont en vertu d'un décret mystérieux du Tout-Puissant. La grâce que Dieu accorde à quelques-uns est, de sa nature, *gratuite* et *victorieuse.* Pour *gratuite*, cela se comprend, et c'est une théorie admise généralement par la tradition catholique. Il y avait à contester sur le sens de *victorieuse.* Une grâce qui s'impose détruit le libre arbitre. Cette assertion de Jansénius a donné lieu à la première des cinq propositions condamnées. Elle est conçue en ces termes : « Quelques commandements de Dieu sont impossibles aux justes, à raison de leur force présente, quelque volonté qu'ils aient et quelques efforts qu'ils fassent, et la grâce par laquelle ces commandements leur seraient possibles leur manque. » Elle n'est pas textuellementdans l'*Augustinus;* mais le pape prétendait, contre les jansénistes, l'y voir en substance. Il en est de même des quatre autres. Elles ne sont pas formellement dans l'ouvrage. La grâce, étant invincible, a un effet sûr. Jansénius appelle *excitantes* les grâces que les thomistes appellent *suffisantes.* Le pape conclut que Jansénius ne croit pas suffisante la grâce qu'il appelle *excitante*, et formule sa seconde proposition : « Dans l'état de la nature déchue, on ne résiste jamais à la grâce intérieure. » Jansénius, en vertu des principes cités plus haut, admet *en droit* le libre arbitre, et le nie *en fait.* Nos actes, suivant lui, sont toujours déterminés par une cause étrangère à notre volonté, d'où la troisième des cinq propositions : « Pour mériter et démériter dans l'état de la nature déchue, il n'est pas nécessaire que l'homme ait la liberté opposée à la nécessité de vouloir; mais il suffit qu'il ait la liberté opposée à la contrainte. » Jansénius reprochait aux semi-pélagiens d'admettre que le libre arbitre a le pouvoir de méconnaître la grâce en la rejetant. La quatrième proposition incriminée est conçue en ces termes : « Les semi-pélagiens admettaient la nécessité de la grâce intérieure prévenante pour toutes les actions, même pour le commencement de la foi; mais ils étaient hérétiques en voulant que cette grâce fût telle, que la liberté de l'homme pouvait lui résister ou lui obéir. » Enfin, Jansénius, par ces paroles de l'Evangile : « Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, » n'entend pas les hommes en général, mais certains hommes de *tous états.* La cinquième proposition lui reproche donc d'avoir avancé que « c'est une erreur semi-pélagienne de dire que Jésus-Christ est mort, a répandu son sang généralement pour tous les hommes. » Au fait, l'*Augustinus* est au fond, sinon dans la forme, une réédition de la doctrine de Calvin sur la *justification sans les œuvres.* Seulement, il charge saint Augustin de professer pour lui. Calvin n'ignorait pas le profit qu'il y aurait eu à tirer de saint Augustin. On lit dans l'*Institution chrétienne :* « Si je voulois composer un volume de sentences de saint Augustin, elles me suffiroient pour traiter cet argument; mais je ne veux point charger les lecteurs de si grande prolixité. »

JANSENNE (Louis), chanteur, né à Paris en 1809. D'abord menuisier, il entra, en 1828, à l'école de Choron, qu'il quitta, en 1831, pour professer le chant et se faire entendre dans les salons. En 1834, il débuta à l'Opéra-Comique par le rôle de Gaston de Coulanges, dans l'*Aspirant de marine.* Sa voix de ténor manquait d'étendue et de moelleux; mais elle était conduite avec infiniment d'art, et Jansenne était un acteur agréable et rempli d'aisance. Après avoir obtenu des succès à Paris, dans plusieurs villes de France et à Bruxelles (1839), Jansenne s'est retiré de la scène pour se livrer à l'enseignement du chant, et il a publié un recueil de bons exercices de vocalisation, comme préparation aux vocalises de Bordogni. On connaît aussi de cet artiste des romances très-agréables.

JANSON ou **JENSON** (Nicolas), graveur et imprimeur du XV^e^ siècle, né peut-être en Touraine, mort vers 1481. On croit qu'il était directeur de la Monnaie de Tours. Il fut chargé par Louis XI d'aller à Mayence pour y étudier secrètement les procédés de l'imprimerie naissante. Il ne revint point à Paris, et on le trouve établi à Venise en 1470. Prenant pour modèle les beaux manuscrits italiens, il grava le beau type connu sous le nom de caractère romain, et qui s'est perpétué jusqu'à nos jours. Ses éditions sont rares et très-estimées.

JANSON (Charles-Henri), écrivain ecclésiastique, né à Besançon en 1734, mort dans cette ville en 1817. Après avoir été pendant vingt-trois ans curé de Chambornay-les-Pins, il se rendit à Paris, où il fut nommé directeur des carmélites de la rue Saint-Honoré. Pendant la Révolution, l'abbé Janson refusa de prêter le serment civil, se retira en Suisse, et plus tard il revint en France, où il termina sa vie. On a de lui un grand nombre d'écrits, dont les principaux sont : *Instructions familières sur les vérités dogmatiques et morales de la religion* (Besançon, 1781, 5 vol. in-12); *Explication succincte des devoirs propres à chaque état de la société naturelle et civile* (Paris, 1787, in-12). La plupart de ses écrits sont restés manuscrits.

JANSON (Charles-Auguste-Marie-Joseph, comte de FORBIN-), prélat français. V. FORBIN-JANSON.

JANSSE (Lucas), écrivain protestant français, né à Rouen vers 1605, mort à Rotterdam en 1686. Il fut pasteur dans sa ville natale de 1632 à 1682. La révocation de l'édit de Nantes l'ayant obligé, malgré son grand âge, à chercher un asile à l'étranger, il se retira en Hollande. Il dut principalement sa réputation à un petit ouvrage intitulé : la *Messe trouvée dans l'Ecriture* (Villefranche, 1647, in-12), dialogue satirique entre un cardinal, le pape Innocent X, dame Tradition, le marquis Purgatoire et le vicomte Franc-Arbitre. Jansse, ayant appris que le parlement de Rouen allait sévir contre lui, s'empressa de retirer tous les exemplaires de la première édition, qui est devenue ainsi extrêmement rare. L'ouvrage a été réimprimé depuis à Londres, en 1699, sous ce titre : le *Miracle du P. Véron* ou la *Messe retrouvée.* On a encore de lui : *Traité de la fin du monde* (Rouen, 1656, in-8°); le *Chrétien au pied de la croix* ou *Entretiens sacrés de l'âme fidèle avec son Sauveur sur l'histoire de la Passion* (Quevilly, 1683, in-12).

JANSSENBOY (Nicolas), en latin **Jansenius**, théologien et dominicain hollandais, né à Ziériezée, dans l'île de Schouwen (Zélande), dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle, mort en 1634. Il entra dans l'ordre des dominicains à Anvers, étudia les langues orientales, devint supérieur du collége de Liere (Brabant), puis alla professer la théologie à l'université de Louvain. L'ardeur qu'il mit à combattre les progrès du protestantisme le signala à l'attention du nonce François Conti, qui le chargea de parcourir les États scandinaves pour y convertir les luthériens au catholicisme. S'étant rendu par la suite à Rome pour y rendre compte des résultats de sa mission, il en repartit, en 1623, avec des instructions nouvelles, se rendit de nouveau en Danemark avec ses deux frères, Corneille et Dominique, obtint du roi de ce pays, Frédéric III, la permission de prêcher et le libre exercice du culte à Frederikstadt, et attira dans cette ville plusieurs familles catholiques des Provinces-Unies, dont il devint le pasteur. Janssenboy a publié, entre autres écrits : *Panégyrique de saint Thomas d'Aquin* (Louvain, 1621); *Vie de saint Dominique* (Anvers, 1612); *Defensio fidei catholicæ et apostolicæ* (Anvers, 1631), etc.

JANSSENS (Erasme), en latin **Erasmus Johannis**, théologien hollandais, né vers 1540, mort à Klausenbourg vers 1600. Recteur du collége d'Anvers, puis du collége d'Embden, il se vit persécuté pour avoir adopté le socinianisme et se rendit à Cracovie en 1584. Là, pendant deux jours, il eut une dispute fameuse avec Fauste Socin sur la personne de Jésus (novembre 1584). Par la suite, Janssens rétracta ses opinions et devint pasteur à Klausenbourg. On a de lui : *Clara demonstratio Antechristum immediate post mortem cœpisse regnare in Ecclesia Christi* (1584, in-12); *Antithesis doctrinæ Christi et Antechristi de uno vero Deo* (1585, in-12); *Scriptum quo causas propter quas vita æterna contingat complectitur, et in quo de triplici justitia filiorum Dei tractat* (1589); *Epistola ad Faustum Socinum* (1590); *De unigeniti Filii Dei existentia, sive disputatio inter Erasmum Johannem et Faustum Socinum* (Cracovie, 1595, in-12), etc.

JANSSENS (Abraham), peintre flamand, né à Anvers en 1569, mort en 1601. Il eut la prétention exagérée d'égaler Rubens, et cet orgueil, au reste, développa son talent d'une manière remarquable. Il était surtout coloriste et s'inspirait de l'école italienne. Ses toiles sont presque toutes en Hollande et en Belgique. Nous citerons, parmi les plus estimées : l'*Adoration des mages;* la *Vierge soutenant le corps de son fils;* la *Foi et l'Espérance soutenant la vieillesse*; l'*Escaut et Anvers*, tableau allégorique.

JANSSENS (Victor-Honorius), peintre belge, né à Bruxelles en 1664, mort dans cette ville en 1739. Le duc de Holstein lui fit une pension pour qu'il pût aller se perfectionner à Rome. Il se rendit dans cette ville, s'attacha tout particulièrement à imiter la manière de l'Albane et exécuta, après son retour dans sa patrie, un assez grand nombre de tableaux, parmi lesquels nous citerons : le *Sacrifice d'Enée; Didon faisant bâtir Carthage; Saint Charles Borromée; Bataille grotesque entre sept femmes.*

JANSSENS, sculpteur belge, né à Bruxelles vers le milieu du XVIII^e^ siècle, mort en 1816. Pour compléter ses études artistiques, il fit un voyage en Italie, puis revint dans sa ville natale, où il fut nommé par la suite inspecteur des travaux publics. Cet artiste, qui possédait un mérite réel, prétendait que le fameux fragment d'une statue antique, désigné sous le nom du *Torse*, était le corps d'une statue représentant *Ulysse tirant de l'arc*, et, d'après cette donnée, il entreprit une œuvre de restauration extrêmement remarquable. On cite parmi ses œuvres : la statue colossale de *David*, sous le portail de l'église de Kaudenbourg; *Flore* et *Hébé*, dans les jardins du château royal de Laeken; *Neptune en courroux*, placé, en 1776, sur une fontaine de Bruxelles; la *Religion* et la *Charité*, dans la cathédrale de Gand.

JANSSENS (Jean-Guillaume), général hollandais, né à Nimègue en 1762, mort en 1835. Officier dès l'âge de quinze ans, il devint capitaine en 1787, fut grièvement blessé devant Menin en 1793, et se vit contraint, pour cette cause, de prendre sa retraite deux ans plus tard. Par la suite, Janssens entra, en qualité de commissaire général, dans l'administration des troupes françaises en Hollande, et fit preuve d'une remarquable capacité qui lui valut, en 1802, d'être nommé gouverneur de la colonie du Cap de Bonne-Espérance et général des troupes qui y furent envoyées. Il occupait encore ce poste en 1806, lorsque le général anglais Baird vint attaquer la colonie avec 10,000 hommes. Janssens, qui n'avait à lui opposer qu'environ 2,000 hommes composés de colons et de Hottentots, se conduisit avec autant d'habileté que de courage et obtint une capitulation honorable. De retour en Hollande, il fut nommé par le roi Louis Bonaparte conseiller d'État, secrétaire d'État du département de la guerre, et, bientôt après, ministre de la guerre (1807), fonctions qu'il remplit jusqu'en 1809. Lorsque le roi Louis résolut d'abdiquer, il envoya Janssens en mission auprès de Napoléon. L'empereur put apprécier ainsi le mérite de ce dernier; aussi, après l'annexion de la Hollande à la France, le fit-il inscrire au nombre des généraux de division de l'Empire, et bientôt après Janssens partait pour aller administrer les anciens établissements hollandais dans les mers de la Sonde. Peu après son arrivée à Batavia, le nouveau gouverneur fut attaqué par lord Minto. Aux forces anglaises il ne put opposer que des troupes composées d'indigènes, qui s'enfuirent au moment de combattre. Fait prisonnier, Janssens fut conduit en Angleterre et rendu à la liberté en 1812. Il partit aussitôt pour Paris, demanda à se justifier devant un conseil de guerre; mais Napoléon lui dit : « J'ai examiné votre affaire et vous ai justifié complétement. » Comme marque de sa satisfaction, l'empereur lui donna le titre de baron et le nomma successivement commandant de la 13^e^ division militaire à Groningue, puis de la 2^e^ à Mézières (1813). En 1814, il reçut l'ordre de rejoindre l'empereur avec 6,000 hommes, fut placé sous les ordres de Ney et demanda à être déchargé de son commandement pour ne pas avoir à combattre ses compatriotes. Après la chute de Napoléon, Janssens offrit ses services au roi des Pays-Bas, qui les accepta, le chargea de réorganiser son armée, puis lui confia l'administration de la guerre en Belgique. Mais, dès l'année suivante, il se démit de ces fonctions et vécut depuis lors dans la retraite.

JANSSENS (Jean-François-Joseph), notaire et compositeur belge, né à Anvers en 1801, mort le 3 février 1835. Il vint fort jeune en France, et fut admis au nombre des élèves de Lesueur et de Boieldieu. A dix-neuf ans, il composa un opéra qui excita l'étonnement des connaisseurs. Au bout de deux années de séjour à Paris, Janssens retourna dans son pays et se fit notaire, tout en continuant très-activement de cultiver la musique. Désireux de se créer, peut-être un peu trop vite, une position indépendante qui lui permît de se livrer complétement à ses goûts artistiques, il voulut devenir riche et entreprit de spéculer sur les fonds publics. Des pertes successives le ruinèrent en quelque temps. Des déboires artistiques, bien plus encore que le renversement de sa fortune, le rendirent fou. Il mourut âgé seulement de trente-quatre ans, abreuvé de chagrins, et oublié déjà de ses compatriotes. Mais, en 1839, des amis de la musique entreprirent de relever sa mémoire; grâce à leurs efforts, les œuvres du notaire compositeur obtinrent alors la popularité qu'elles n'avaient pu conquérir du vivant de leur auteur. Il faut avouer cependant que le nom de Janssens, pour avoir franchi la frontière, n'en est pas moins peu connu en France. L'œuvre de Janssens se compose de messes, de motets, de cantates, d'opéras. Nous citerons de lui : le *Père rival*, la *Jolie fiancée*, exécutés sur le théâtre d'Anvers en 1824; le *Lever du soleil*, symphonie à grand orchestre, etc. Quoique enlevé fort jeune aux arts, le malheureux compositeur anversois a eu le temps de donner des leçons à plusieurs artistes; il a été notamment le maître de Grisar.

JANT (Jacques DE), historien français, né à Dijon en 1626, mort en 1676. Il était fils d'un trésorier de France au bureau des finances de Dijon, et entra dans l'ordre de Malte comme chevalier servant, fut nommé intendant et garde du cabinet des raretés de Philippe d'Orléans, capitaine et garde général des frontières (1655), surintendant général de

la navigation de France, commissaire de la marine, et reçut le titre de conseiller d'Etat. Jant remplit plusieurs missions auprès de la cour de Lisbonne. Il a donné les ouvrages suivants : *Histoire d'Osman fils du sultan Ibrahim, empereur des Turcs et frère de Mahomet IV* (Paris, 1665, in-12); même ouvrage avec plusieurs additions concernant l'*Histoire des Turcs* (Paris, 1670, in-12); *Théologie curieuse contenant la naissance du monde, avec douze questions belles et curieuses sur ce sujet*, traduit du docteur portugais Osorio, (Dijon, 1666, in-12); la *Méduse, bouclier de Pallas* ou *Défense pour la France contre un libelle intitulé : le Bouclier d'Etat pour ce qui concerne le Portugal*, traduction du portugais en français (Dijon, 1768, in-12); la première partie seulement a paru; *Prédictions tirées des Centuries de Nostradamus, qui vraisemblablement se peuvent appliquer au temps présent et à la guerre entre le France et l'Angleterre contre les Provinces-Unies*, sans nom de ville et sans date (in-4o); *Prophétie de Nostradamus sur la longueur des jours et la félicité du règne de Louis XIV*, sans nom de ville (in-4o).

JANTE s. f. (jan-te — du bas latin *cames, camitis*, qui se rattache probablement au même radical que le celtique *cam*, recourbé. Comparez le sanscrit *cam*, courber, recourber). Pièce de bois courbe, qui forme une partie du cercle d'une roue : *Lorsqu'on força l'adoption des* JANTES *larges, tous les voituriers jetaient les hauts cris.* (Fourier.)

— **Encycl.** La *jante* des volants se détermine suivant des considérations toutes locales et particulières à chaque genre de machine; on prend le rayon le plus grand possible, tout en ne dépassant pas certaines limites basées sur la vitesse maxima que la circonférence de cet organe peut prendre sans que la force centrifuge acquière une intensité trop considérable. Cet effort peut se déterminer par la relation :

$$R = \frac{d}{g}\omega^2 r^2,$$

dans laquelle d est le poids du mètre cube de la matière employée, $g = 9{,}81$ l'accélération due à la pesanteur, ω la vitesse angulaire, r le rayon du volant. De cette formule on peut tirer la valeur du rayon maximum en raison des vitesses angulaires, en prenant $d = 7{,}200$ kilogrammes pour le poids du mètre cube de la fonte et R coefficient de résistance à la traction, égal à 2,800,000 kilogrammes par mètre carré. On aura $r = \frac{56}{\omega}$ pour le cas d'une *jante* en une seule pièce; si elle était composée de plusieurs morceaux assemblés au moyen de clavettes, ce rayon limite serait diminué dans le rapport de $\frac{1}{\sqrt{2}}$. Dans l'installation d'un volant, la détermination de son poids est le point le plus important; on la simplifie en négligeant le poids des bras et en ne considérant que celui de la *jante;* on le prend en fonction des dimensions de cette dernière au moyen de l'expression suivante pour volants en fonte :

$$P = 45{,}239\ ab\ R,$$

a étant la largeur de la *jante* parallèlement à l'axe de rotation que l'on fait généralement égal à

$$0{,}0033\sqrt{\frac{P}{R}};$$

b la hauteur dans le sens du rayon égal à $2\,a$, R le rayon moyen. La *jante* des volants est de forme variable : quelquefois elle porte des engrenages et commande un pignon; d'autres fois elle fait poulie et porte courroie. Quand les *jantes* se composent de plusieurs pièces, on réunit ces dernières à demi-épaisseur (ce qui est généralement mauvais) par une clavette ou par une clef entrant dans les deux parties à assembler, où elle est retenue par d'autres clavettes ou par une pièce en forme de double T. Dans tous les cas, les clavettes que l'on emploie doivent pouvoir résister à l'effort produit par la force centrifuge de la *jante* qu'elles relient.

JANTET (Antoine-François-Xavier), mathématicien français, né au Bief-du-Fouy, dans les montagnes du Jura, en 1747, mort à Besançon en 1805. Il entra dans les ordres, enseigna jusqu'en 1773 le latin dans la maison des orphelins à Dôle, puis la philosophie au collége de cette ville, et professa successivement ensuite les mathématiques transcendantes à l'Ecole centrale du Jura et au lycée de Besançon. « L'abbé Jantet, dit Weiss, avait des connaissances très-variées; il aimait les langues et en avait fait une étude particulière. Il se délassait de ses travaux en composant des pièces de vers pleines de naïveté et de sentiment. » Ce mathématicien était loin d'être partisan de la méthode des infiniment petits. « Se servir de cette méthode, disait-il, c'est employer un cabestan pour déboucher une bouteille. » Il a publié un *Traité élémentaire de mécanique* (Dôle, 1785, in-8o) et laissé manuscrit un *Essai sur l'origine des mots français tirés de la langue hébraïque.*

JANTHINE s. f. (jan-ti-ne — du gr. *ianthinos*, violet). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, comprenant une dizaine d'espèces, répandues dans toutes les mers : *La coquille des* JANTHINES *se reconnaît à sa couleur violette.* (Deshayes.)

— **Encycl.** Les *janthines* sont des mollusques gastéropodes, très-remarquables par leur organisation et leur manière de vivre, qui les rapprochent des ptéropodes. Leur tête, très-grosse, est prolongée en une sorte de trompe, à l'extrémité de laquelle se trouve la bouche; elle est munie de deux tentacules gros, cylindriques, assez longs. A quelque distance de ces tentacules commence une frange membraneuse qui paraît destinée à aider l'animal dans ses mouvements; toutefois, ceux-ci s'opèrent au moyen du pied, qui varie beaucoup dans sa forme. En arrière de sa face inférieure s'insère une sorte de masse vésiculeuse allongée, formée d'aréoles comme spumeuses, isolées entre elles, et dont chacune est une capsule ovigère; elles sont disposées sur une lamelle qui ressemble à un cartilage. Le manteau est largement ouvert, et la cavité branchiale très-grande. Signalons encore un large vaisseau dorsal, qui laisse échapper, quand on le brise, une magnifique teinture violette. La coquille est ventrue, globuleuse ou conoïde, très-mince, très-fragile et toujours d'un beau bleu violacé.

Les *janthines* sont des animaux essentiellement pélagiens; elles vivent presque toujours loin des côtes, et, bien que se trouvant dans beaucoup de mers, semblent se plaire de préférence dans certains parages. Quand le temps est beau, et surtout lorsque la chaleur commence à se faire sentir, elles s'y montrent par troupes innombrables, et nagent avec facilité, toujours la coquille en bas et le pied en haut à la surface de l'eau, position qui rappelle celle des lymnées de nos eaux douces. Si elles viennent sur la côte, ce n'est qu'accidentellement et quand elles y sont poussées par le vent. On les trouve souvent en très-grand nombre sur les rivages de la Méditerranée, où elles paraissent avoir été observées dès la plus haute antiquité.

Pline décrit deux coquilles qui fournissent la pourpre, et qu'il appelle l'une *buccinum*, l'autre *murex;* nous renverrons pour celle-ci au mot POURPRE. Quant à la première, voici ce que dit le naturaliste romain : « Au printemps, les buccins s'assemblent; ils font sortir de leur bouche une cire gluante; leur précieuse liqueur est dans une veine blanche, et sa couleur est d'un rose obscur, verdissant quelquefois et difficile à fixer; ce n'est que dans l'état de vie que les pourpres donnent leur couleur; on les écrase dans leur conque même. On les nomme parfois conchylies. La langue des poissons à pourpre est longue d'un doigt et dure vers la pointe; leur croissance complète s'acquiert en une année. Les pourpres se nomment aussi pélagies. L'espèce petite est le buccin, dont la bouche est ronde, les lèvres découpées, etc. »

Cette description se rapporte fort bien à notre *janthine;* la cire gluante dont parle Pline n'est autre chose que l'amas de ses vésicules aériennes; ce qu'il appelle une langue est la tête arrondie et très-consistante de l'animal. Quant à la matière colorante, dont chaque *janthine* renferme près d'une once dans le vaisseau dorsal, elle est bien de la couleur que lui attribue Pline et prend par les alcalis une teinte verte. Elle peut, d'après M. Lesson, fournir un excellent réactif, car elle passe très-rapidement au rouge par les acides et revient au bleu par les bases alcalines; traitée par l'oxalate d'ammoniaque, elle donne un précipité bleu foncé, et, par le nitrate d'argent, une couleur de cendre bleue très-agréable, qui a fourni une très-bonne nuance pour l'aquarelle.

Une autre circonstance vient corroborer cette conjecture. Les *janthines* se trouvent quelquefois jetées en très-grande abondance par les vents sur les côtes du golfe du Lion; les plages des environs de Narbonne, en particulier, en sont littéralement couvertes. Or, on sait que dans cette ville existaient, du temps des Romains, des ateliers de teinture en pourpre très-célèbres. On est donc porté à croire que la *janthine* était la coquille qui fournissait, au moins en partie, la *purpura* des anciens, et même les pourpres si vantées de Tyr.

Les organes et les fonctions de la reproduction chez les *janthines* sont encore assez mal connus. Toutefois, on s'accorde généralement à admettre que ces mollusques sont dioïques, et, suivant les cas, ovipares ou vivipares, ou mieux ovovipares. Quant à leurs œufs, leur véritable nature a été souvent méconnue. C'est une opinion ancienne chez les pêcheurs de la Méditerranée, que les *janthines* portent leurs œufs attachés à leur pied. Blainville a révoqué en doute ce fait, et considéré la masse ovigère ou spumeuse comme une modification de l'opercule; mais on peut faire remarquer que toutes les *janthines* ne possèdent pas cet organe, qui d'ailleurs n'a qu'une simple adhérence et non une communication organique avec le pied de l'animal. Rang a observé, sous cet appendice, un grand nombre de corps ovoïdes pédicellés, qui sont, non les œufs, comme il l'avait cru, mais les capsules qui les renferment. « Les aréoles, dit M. Quoy, ne communiquent point entre elles, et leur masse, indépendamment de la fonction qu'elle a de soutenir la *janthine* à la surface des flots, sert aussi de support aux enveloppes des œufs qui se fixent en dessus par une ou deux séries souvent très-régulières. Ces corps prennent un aspect rose, rouge brun ou violet, selon leur état plus ou moins avancé. Lorsque nous les ouvrîmes, on y trouva des milliers d'œufs d'une ténuité extrême et cependant assez parfaits; car, soumis au microscope, chacun d'eux montra une petite coquille discoïde. » Quelquefois la *janthine*, au lieu de faire passer ses ovules dans les vésicules, les garde plus ou moins longtemps dans l'utérus; les petits peuvent alors être entièrement formés quand ils apparaissent au monde extérieur, et la génération est ovovivipare.

Comme on a remarqué que les *janthines* ne se montrent pas dans toutes les saisons, on s'est naturellement demandé ce qu'elles deviennent, et comment elles peuvent quitter la surface des eaux où leur vésicule aérienne les tient en quelque sorte fixées. On a supposé que l'animal pouvait, en contractant sa masse, la rendre ainsi plus lourde et se laisser couler au fond. On a pensé aussi, et cette opinion présente quelque probabilité, bien qu'on n'en ait pas de preuves certaines, que le mollusque pouvait se débarrasser de sa vésicule, s'enfoncer alors sous l'eau, puis remonter à la surface après avoir sécrété une vésicule nouvelle.

« Nous avons trouvé, dit à ce sujet M. Deshayes, des *janthines* attachées aux vélelles et se nourrissant de la substance de ces zoophytes; la vélelle devenait ainsi tout à la fois une proie et un organe de natation pour ces *janthines;* et nous avons vu que le mollusque, parvenu à un certain degré de développement, quittait la vélelle, mais seulement au moment où il a sécrété sa vésicule de natation. » Le genre de vie des *janthines* explique comment elles ont pu se propager dans les diverses mers. Ces mollusques sont fort remarquables par l'élégance et la délicatesse de leurs coquilles, et à ce titre très-recherchés dans les collections d'amateurs. On en connaît une dizaine d'espèces. La plus répandue est la *janthine prolongée*, qui habite la Méditerranée.

JANTIÈRE s. f. (jan-tiè-re — rad. *jante*). Appareil dont on se sert pour assembler les jantes d'une roue.

JANTILLE s. f. (jan-ti-lle; *ll* mll. — rad. *jante*). Ais de la roue d'un moulin. ‖ On dit plutôt AUBE ou PALETTE.

JANTILLER v. a. ou tr. (jan-ti-llé; *ll* mll. — rad. *jantille*). Mettre des jantilles à : JANTILLER *la roue d'un moulin.*

JANUAL, ALE adj. (ja-nu-al, a-le — de *Janus*, nom mythol.). Mythol. rom. Qui appartient à Janus, qui a rapport à Janus.

— s. m. Gâteau que l'on offrait à Janus, dans le mois de janvier.

— s. f. pl. Fêtes qu'on célébrait à Rome en l'honneur de Janus.

JANUBIA s. m. (ja-nu-bi-a). Espèce de trompe guerrière en usage chez les Indiens : *Tant qu'on était sur le territoire ami, l'air retentissait des sons prolongés du* JANUBIA, *du bruit des tambours et du son aigre des flûtes, fabriquées d'os humains.* (F. Denis.)

JANUS s. m. (ja-nuss). Archit. rom. Arc de triomphe carré, percé de quatre portes.

— Entom. Espèce de papillon nocturne.

— Moll. Genre de petits mollusques gastéropodes, voisin des éolides.

JANUS, personnage mythique, le plus ancien roi de l'Italie, le dieu suprême de la vieille Etrurie. Il était fils d'Apollon et de Créuse, d'autres disent de Cœlus et d'Hécate. Il conduisit une colonie en Italie, dans le Latium, près de l'endroit où s'éleva depuis Rome, et s'y établit sur une colline qu'il appela de son nom *Janicule* (*Janicollis*, colline de Janus). Roi de la contrée, il accueillit favorablement Saturne, chassé de l'Olympe par son fils Jupiter, et l'associa même à sa royauté. Saturne, reconnaissant, doua Janus de la faculté de connaître le passé et de prévoir l'avenir, toujours présents à ses yeux. C'est cette double faculté qui l'a fait représenter avec deux visages, tournés en sens contraire, ce qui a fait dire à Ovide, sceptique et railleur, comme on le sait, que Janus était le seul de tous les dieux qui vît son derrière. Les historiens et les mythologues sont loin d'être d'accord sur l'origine de cette forme symbolique : les uns y voient la double image du chaos et de la civilisation; les autres confondent Janus avec le soleil, qui ouvre le matin les portes du jour et les ferme le soir; suivant d'autres, enfin, comme il préside aux premiers jours de l'année, puisqu'il a donné son nom au mois de janvier (*januarius*), il envisage tout à la fois l'année qui commence et celle qui finit. Les anciens Latins révéraient Janus comme un génie bienfaisant, qui veillait à la prospérité des familles et qui écartait de l'entrée des maisons les esprits funestes. De là le nom de *janua* donné à la porte et celui de *janus* à un passage ouvert des deux côtés.

Au temps de Romulus, les Romains avaient déjà fait de Janus un dieu, ou, plus vraisemblablement, ils avaient recueilli des habitants du Latium les traditions qui s'y rapportent.

Janus paraît être d'origine indienne. « Janus, avec sa femme et sœur Camasené, dit Creuzer, au corps de poisson, ne peut guère s'expliquer que par les *avatars*, descentes ou incarnations des divinités de ce pays. » Comment était-il venu en Etrurie? On n'en sait trop rien; mais, en chemin, il avait subi des transformations nombreuses. Les Etrusques le confondaient volontiers avec le ciel et faisaient de lui une personnification de l'année. Le mois de Janus (janvier) commence, depuis Numa Pompilius, l'année romaine. Le premier jour de ce mois, les Romains lui offraient le *janual*, sacrifice composé de vin et de fruits; les consuls allaient en procession au Capitole; tout le monde se faisait des présents, et les cadeaux actuels du jour de l'an ne sont, en définitive, qu'un souvenir de la fête du *janual*. Comme dieu de la nature, l'attribut de Janus est une clef; il préside aussi à l'ouverture des portes. La tradition le désigne aussi comme le bon génie qui protége les fruits de la terre. « Il représente, dit Creuzer, l'année personnifiée dans son développement à travers les douze signes du zodiaque, avec son exaltation et sa chute, avec la plénitude de ses dons. Et comme la carrière de l'année est aussi celle des âmes, parcourant dans leurs migrations les constellations zodiacales, Janus, de même que les autres dieux de la nature, devient le guide des âmes. Pareil en tout à Osiris-Sérapis, il est dit, comme lui, le Soleil; la porte de l'orient et celle du couchant sont à la fois sous sa garde. Il conduit également les âmes des régions supérieures dans le cercle de la lune, et, en même temps, se rapprochant du Mithras des Perses, il est médiateur entre les mortels et les immortels. Janus porte les prières des hommes aux pieds des grands dieux. »

Panard ne s'est point tant creusé la tête pour trouver l'origine du double visage de Janus; il l'explique ainsi :

De trois cent soixante et cinq jours
Qui de l'an composent le cours,
C'est le premier de tous où l'on ment davantage;
Nul autre ne fait voir tant de duplicité.
Combien, dans ce jour si fêté,
Voit-on, par un fatal usage,
De faux baisers et donnés et rendus!
Combien de l'amitié tiennent le doux langage,
Qui voudraient voir périr ceux qu'ils flattent le plus!
De là, certainement, vient le double visage
Que la Fable donne à Janus.

Janus avait à Rome deux temples fameux : l'un portait le nom de Janus Bifrons et l'autre celui de Janus Geminus. Le premier avait été construit, disait-on, vers l'an 6 ou 7 de Rome, par Romulus et Tatius, entre le mont Capitolin et le mont Quirinal, près de l'ancienne frontière qui séparait les Sabins des Romains. Il se trouvait à gauche du Forum d'Auguste et près de la basilique Æmilia. Il était quadrangulaire, tout en bronze, et si petit qu'à peine il abritait la statue dorée du dieu placée au milieu de l'édifice. Cette statue, également en bronze, avait deux visages, dont l'un regardait vers l'orient et l'autre vers l'occident. Ce temple était le seul où l'on honorât Janus comme dieu de l'année. L'autre temple de Janus était en dehors de la porte Carmentale, au bas et du côté sud-ouest du mont Capitolin, presque vis-à-vis du théâtre de Marcellus. Numa bâtit ce temple vers l'an 39 de Rome; Duilius le restaura l'an 494, et Tibère l'an 770. Il était quadrangulaire, sans portique ni colonnade. Numa le fonda pour qu'il servît à indiquer si Rome était en paix ou en guerre. Dans le premier cas, les portes du temple étaient fermées; dans le second, elles demeuraient ouvertes. La disposition architectonique était conçue d'après cette destination, et de larges portes remplissaient presque entièrement les deux façades. La vaste étendue du temple permettait au sénat de s'y assembler. La construction de Duilius ne devait être qu'une réédification du temple bâti par Numa; il la fit exécuter en qualité de censeur, l'an 494.

Pendant une période de près de mille ans, le temple de Janus ne fut fermé que huit fois : la première, sous le règne de Numa; la deuxième, l'an 519 de Rome, après la première guerre punique; la troisième, l'an 723, après la bataille d'Actium; la quatrième, l'an 730, après la guerre des Cantabres; la cinquième, l'an 740, après la pacification de la Germanie; la sixième, l'an 824, par Vespasien, après la conquête de la Judée; la septième, l'an 834, par Domitien, après la guerre des Daces; la huitième, l'an 994, par Gordien III, vainqueur des Perses. C'est la dernière mention que l'histoire fasse de cette cérémonie.

La langue littéraire et philosophique s'est emparée du *double visage de Janus*, et en a fait le symbole de toute chose qui se présente sous un aspect double et opposé, selon le point de vue auquel on se place pour l'envisager :

« Singulier contraste du génie! Platon a deux tendances dans sa *République*, et, pour ainsi dire, *deux faces, comme l'antique symbole de Janus. Il regarde le passé et l'avenir;* il respire, pour ainsi dire, le vieil Orient, mais il aspire en même temps l'Occident qui va naître; il est sacerdotal et hiérarchique, mais il est aussi égalitaire; il est l'apôtre des castes, mais il est aussi l'apôtre de leur destruction. »

P. LEROUX.

Mais c'est surtout comme emblème de la duplicité que Janus, avec ses deux visages, est resté dans la langue.

« C'est dans ce discours de M. Necker aux états généraux, discours qui mécontenta tous les partis, parce qu'il était fait pour les contenter tous; c'est, dis-je, dans ce discours que des yeux exercés trouvèrent les plis, les nœuds et les replis de la politique de ce ministre, qui ouvrit les états généraux comme *Janus ouvrait l'année romaine, avec une tête à deux visages.* »

RIVAROL.

Dans le style soutenu et surtout en poésie, *ouvrir le temple de Janus* signifie faire la guerre, la commencer, la déclarer, et *fermer le temple de Janus*, conclure la paix, mettre fin aux hostilités.

« Le mont-de-piété lui-même, l'usurier du misérable, cette infâme boutique où le pauvre est volé au nom du pauvre, était sur le point de fermer ses portes; le mont-de-piété, c'est, chez nous, le *temple de Janus qui ne s'est jamais fermé.* »

J. JANIN.

« La Révolution avait aboli la noblesse; les hommes de 89 se flattaient, dans leur enthousiasme, de *fermer le temple de Janus* et de clore l'âge guerrier. Napoléon refit des nobles; guerrier, il suivit son principe, comme la Révolution avait dû suivre le sien. »

P.-J. PROUDHON.

JANUS Ier, prince de Mazovie, né en 1329, mort en 1429. Fils de Ziemowit III, prince de Mazovie, il succéda à son père en 1382 et régna paisiblement pendant quarante-sept ans. Janus reconnut la suzeraineté de Jagellon, dont il fut l'un des plus fidèles alliés. Il combattit avec lui à Grunwald, en 1410, et contribua à sa victoire sur les chevaliers teutoniques, qui, à deux reprises, s'étaient emparés par trahison de sa personne. Il mourut centenaire, ne laissant pas d'héritier mâle. D'après Dlugosz, Janus Ier fut le plus sage et le plus illustre des princes de son temps; il est regardé comme le législateur de la Mazovie, et les lois qu'il édicta eurent principalement pour objet d'assurer la liberté du commerce et de l'agriculture. Il avait choisi pour capitale Varsovie, qu'il embellit d'un grand nombre d'édifices. En outre, il fonda, dans la Mazovie, plusieurs villes, confirma les priviléges octroyés par ses prédécesseurs et en accorda lui-même de nouveaux.

JANUS II, prince de Mazovie, mort en 1495. Il succéda, en 1463, à son père Boleslaw III. Après la mort du roi Casimir IV (1492), il se porta prétendant à la couronne de Pologne, et, comme il descendait des Piast, il trouva de nombreux partisans; mais, grâce à l'habileté de la reine Elisabeth, veuve de Casimir, le fils de ce dernier, Jean-Albert, fut élu roi presque à l'improviste, et Janus fit abandon de ses prétentions à la couronne.

JANUS III, dernier prince de la Mazovie, né en 1502, mort en 1526. Fils du prince Conrad II, il succéda, en 1524, à son frère Stanislas, et mourut après dix-huit mois de règne. Ce prince, le dernier représentant des Piast, était très-populaire à cause de son courage et de sa force extraordinaire. La Mazovie fut alors réunie à la couronne de Pologne, et sa capitale, Varsovie, devint, sous Sigismond III, celle du royaume.

JANUS PANNONIUS, poëte hongrois. V. CISINGE.

JANUS MONS, nom latin du mont GENÈVRE.

JANUSIE s. f. (ja-nu-zi — de *Janus*, nom mythol.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des malpighiacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Brésil.

JANUSKOWSKI (Jean ANDRYSOWICZ, anobli sous le nom de), écrivain et imprimeur polonais, né en 1550, mort en 1623. Après avoir complété son instruction par des voyages, il devint successivement secrétaire des rois Sigismond-Auguste et Etienne Bathori, puis il finit par prendre la direction d'une magnifique imprimerie, que son père avait créée. En 1587, il reçut des lettres de noblesse et changea alors son nom d'Andrysowicz en celui de Januskowski. C'était un homme fort instruit, qui composa un grand nombre d'ouvrages, notamment: les *Priviléges de la couronne par lesquels s'affirment tous les droits communs et privés* (1600, in-fol.), une des plus méthodiques et des plus complètes compilations de droit que l'on connaisse en Pologne; *De la couronne rose et de la couronne de Sainte-Anne* (Cracovie, 1585, in-12); *Collection des lettres envoyées de la part du sultan de la Turquie et du roi de Perse à Philippe, roi d'Espagne* (1586); *Mission diplomatique de députés hongrois auprès de Sigismond III, roi de Pologne* (Cracovie, 1599, in-4o); *Description du jubilé à Cracovie* (1602); le *Censeur des mœurs publiques* (Cracovie, 1607); *Modèle de la république bien organisée* (1613, in-4o); la *Nouvelle orthographe polonaise et l'orthographe de Jean Kochanowski* (Cracovie, 1594-1597, in-4o); *Icones des princes et des rois de Pologne* (Cracovie, 1605, in-4o), etc.

JANVIER s. m. (jan-vié — lat. *januarius*, du nom de *Janus*). Chronol. Nom de notre premier mois de l'année, qui commence quelques jours après le solstice d'hiver: *Une ordonnance de* 1564 *fixa le commencement de l'année au* 1er JANVIER. (Chateaub.)

— Antiq. rom. *Calendes de janvier*, Saturnales, que les Romains célébraient à la fin du mois de décembre.

— **Encycl.** Chronol. Dans la réforme qu'il fit du calendrier, Numa déplaça le mois de *janvier*, et le fit passer du 11e rang au premier, où il est encore. Ce mois, qui compte 31 jours dans le calendrier moderne, commence 7 jours après le solstice d'hiver. La moyenne de la température qui règne pendant sa durée est de + 2°,31, et la moyenne de la pression barométrique, de 756mm,47.

Dans la concordance avec le calendrier républicain, le 1er *janvier* répond, à peu près, au 11 nivôse, et le 31, au 11 pluviôse.

— Agric. Ce mois marque l'une des époques les plus froides de l'année. On en profite pour faire les charrois nécessaires à l'exploitation, surtout dans les fonds marécageux, où l'on va chercher des roseaux, de la tourbe et des vases. Si le temps est trop mauvais, on passe la revue des fourrages, on continue le battage des grains. C'est encore au mois de *janvier* que se font les plus grands charrois de fumier dans les champs destinés à porter les récoltes du printemps, telles que betteraves, pommes de terre, chanvre. Les transports de marne se font de préférence en *janvier*. C'est en *janvier* aussi qu'on peut le mieux labourer les terres fortes, surtout celles qu'on destine aux récoltes de printemps.

On peut, pour les animaux, diminuer la qualité des aliments, mais non la quantité; c'est surtout pendant les froids que les bêtes veulent avoir l'estomac bien lesté. En général, on s'arrange pour que les vaches vêlent en *janvier;* on peut faciliter le vêlage et augmenter en même temps la sécrétion ultérieure du lait, en administrant des tourteaux de lin, délayés dans de l'eau tiède, quelques jours avant l'époque présumée du part. Cependant, cette époque n'est pas favorable à l'élevage, à cause du froid, d'une part, et de l'autre, à cause du haut prix des produits de la laiterie. Les porcs craignent le froid; il faut donc leur fournir une abondante litière et leur donner toujours leurs aliments chauds. La volaille doit aussi être tenue chaudement. On ne doit plus songer en *janvier* à engraisser les oies et les canards, parce qu'ils commencent à s'accoupler.

Le travail du forestier, pendant le mois de *janvier*, est nécessairement subordonné au temps. Si la neige, par exemple, couvre la terre, il faut renoncer à l'abatage, aux terrassements, etc. Mais on peut utiliser la neige pour le traînage. Un attelage peut, à l'aide de chaînes, traîner sur la neige de grosses pièces de charpente, que leur poids ou l'état des chemins aurait retenues en forêt six mois de plus. On fait aussi glisser sur la neige, au moyen d'un traîneau spécial, les bois façonnés pendant les derniers mois de l'année.

Les jardiniers profitent du mois de *janvier* pour préparer les travaux des mois suivants. Dans les potagers, les principaux travaux de pleine terre consistent en défoncements et en transport de fumier. On ouvre les fosses à asperges; on sème en petite quantité des pois hâtifs, des fèves de marais, sur les côtières, sur les ados au midi, ou dans les endroits bien abrités. Vers la fin du mois, on commence à semer l'oignon en terre légère. On continue à semer la carotte très-courte dans les couches à cloche et dans celles à châssis; on plante encore des laitues sous châssis, des choux-fleurs tendres ou salomon sur couche. On sème sur couche des poireaux en pépinière, afin de pouvoir les repiquer en pleine terre au mois d'avril. Dans la dernière moitié du mois, on sème les premiers melons, ainsi que les concombres, les aubergines et les tomates. Sur ces mêmes couches, on pourra semer de la chicorée fine frisée de printemps. On sème les premiers haricots hâtifs de Hollande et des fèves naines à châssis, des pois hâtifs et des fèves de marais sur des côtières et des abris au midi, dans les terres chaudes; des oignons rouges dans un sol léger, que l'on recouvre avec de la litière et des paillassons pendant les gelées.

Dans le mois de *janvier*, la taille et la plantation des arbres fruitiers doivent cesser à cause des gelées; mais on doit continuer à dépalisser les branches à fruits des arbres en espalier, à supprimer celles qui sont inutiles et à rafraîchir les onglets. On peut soumettre à l'arcure les bourgeons qui ont été réservés sans être pincés. On préparera les plantations tardives; on fera les travaux de terrassement et de défoncement qui s'y rattachent, et on répandra au pied des arbres les curures d'égouts, de fossés, de mares, qui ont dû préalablement être laissées à l'air pendant un certain temps, des jus de fumier, des gadoues bien mûries, enfin tous les engrais énergiques capables d'activer vigoureusement la végétation.

Les principaux fruits à couteau mûrs en cette saison sont: les beurrés de Sterkmans, de Luçon, d'Hardenpont, d'Arenberg, Diel et Millet; les passe Colmar, bonne de Malines, fondante de Noël, virgouleuse, figue d'Alençon, Broom-Park, Dumont-Dumortier, etc. Les principaux fruits à cuire sont: le martin-sec, le bon-chrétien d'hiver, le catillac, la belle-angevine, le franc-réal, parmi les poires; et parmi les pommes, les calvilles, les reinettes de Canada, de Hollande, de Granville, de Caux, de Cussy, du Vigan, les fenouillets et les bedfordshire-foundling.

Quant aux arbres d'ornement, on pourra les planter dans les terrains secs, à l'exception des arbres résineux. Dans les sols froids et humides, il conviendra d'attendre un peu plus tard, quel que soit d'ailleurs l'état de la température.

JANVIER (saint), patron de Naples, né dans cette ville, mort en 305. Il administra l'Eglise de Bénévent, et fut décapité avec ses diacres sous Dioclétien, à Pouzzoles. Ses reliques furent transportées à Naples, par ordre du roi Ferdinand, en 1497, et chaque fois que la ville est menacée d'une grande calamité, le clergé napolitain, depuis cette époque, les promène processionnellement. On a donné le nom de Saint-Janvier (en italien *San-Gennaro* et familièrement *San-Gennariello*) aux Catacombes de Naples, les plus considérables qui existent en Italie. Dans la cathédrale de Naples, on a construit, en 1608, une magnifique chapelle, dédiée à saint Janvier. Au-dessous de l'autel, dans un petit tabernacle de bronze à portes d'argent, se trouvent les deux ampoules contenant de prétendues gouttes de sang coagulé, provenant, dit-on, de saint Janvier, et grâce auxquelles a lieu périodiquement, notamment le jour de la fête du saint (19 septembre), un soi-disant miracle, depuis longtemps fameux. Le miracle consiste dans la liquéfaction subite du sang du martyr. Or, rien n'est plus facile à faire que ce prétendu prodige, qui excite si vivement l'enthousiasme d'une populace ignorante. On rougit de l'éther sulfurique avec de l'orcanette et l'on sature la teinture avec du sperma céti. Cette substance, qui reste figée à 10 degrés au-dessus de 0, se fond et bouillonne à 20 degrés. Il suffit de tenir quelque temps dans la main la fiole où elle est contenue ou de la mettre à proximité d'un cierge allumé, pour la faire entrer en ébullition.

On sait combien, autrefois, le peuple napolitain était fervent à saint Janvier; il n'a pas encore abandonné tout à fait son culte, et il croit toujours à la liquéfaction, mais avec moins d'ardeur et moins d'intolérance. Autrefois, quand le prétendu miracle ne se faisait pas, c'était le plus triste pronostic pour la ville de Naples, qui se croyait menacée de quelque grand malheur; on en attribuait l'interruption, d'ordinaire, à la présence de quelque hérétique, et malheur à qui était soupçonné d'empêcher le saint de faire son miracle. « Pour que les choses aillent bien à Naples, au gré du peuple, dit l'abbé Richard, auteur d'un *Voyage en Italie* (1766), il faut que la liquéfaction du sang de saint Janvier, patron de la ville et du royaume, se fasse deux fois par an, aux mois de mai et de septembre. On sait, à peu près, le temps et l'heure à laquelle doit s'opérer le miracle. Un peuple innombrable se trouve alors ou à la chapelle ou au siége auquel la procession solennelle fait sa station, et ce peuple demande à saint Janvier, avec des cris confus, des soupirs et des battements de poitrine, de faire le miracle. Quand il ne se fait pas assez promptement, mille voix s'élèvent et crient avec l'air de l'impatience et de la colère: *San Gennaro, fa dunque presto;* ce qui veut dire: Saint Janvier, dépêche-toi donc. Si par malheur le miracle ne se fait pas, et qu'il se trouve quelque étranger, dont la figure déplaise au peuple, il imagine aussitôt que c'est un hérétique, dont la présence arrête la liquéfaction du sang, et l'étranger court grand risque pour sa vie. » A maintes reprises, la population napolitaine a massacré des individus dont elle croyait que la présence empêchait le miracle de se produire.

Le clergé de Naples s'est servi fréquemment du soi-disant miracle de saint Janvier au profit de ses passions politiques. Lorsque Championnet, à la tête d'une armée française, se fut emparé de Naples (1799), il apprit que, dans le but d'exciter contre lui l'irritation populaire, le miracle de saint Janvier n'aurait point lieu. Au jour fixé pour l'exhibition du sang, il se rendit à la cathédrale. L'heure était arrivée, le sang n'entrait point en ébullition et la populace commençait à se livrer à des vociférations. Le général républicain dit alors à un de ses aides de camp: « Allez vers le prêtre qui officie et déclarez-lui, de ma part, que, si le sang n'est pas en ébullition dans cinq minutes, je fais bombarder Naples. » Les cinq minutes étaient loin d'être écoulées, lorsque le miracle se produisit, au milieu des acclamations enthousiastes de la foule.

Janvier (ORDRE DE **Saint-**). Cet ordre fut fondé, le 6 juillet 1738, par Charles, roi des Deux-Siciles, plus tard roi d'Espagne sous le nom de Charles III, à l'occasion de son mariage avec la princesse Amélie de Saxe. Il n'a qu'une classe, composée dans l'origine de soixante chevaliers. Le roi est grand maître de l'ordre et nomme les chevaliers, qui portent pour devise: *In sanguine fœdus* (l'union est dans le sang). Les membres s'engagent à défendre la religion catholique et jurent une fidélité inviolable au grand maître. La décoration consiste en une croix d'or à quatre branches et huit pointes, émaillée de blanc, bordée d'or et anglée de fleurs de lis. Sur la face, on voit l'effigie de saint Janvier, en costume d'évêque. Cette croix se porte attachée à un ruban ponceau passé en écharpe. Les chevaliers ont un costume de cérémonie, qui consiste en un manteau de pourpre couvert de lis d'or. Dans ce cas, la décoration se porte suspendue à un collier. Les dignitaires de l'ordre sont: un chancelier, un maître des cérémonies, un trésorier et un secrétaire.

Supprimé en 1806 par le roi Joseph Napoléon, l'ordre de Saint-Janvier fut rétabli, en 1825, par Ferdinand IV, qui en fit la première distinction honorifique du royaume. Depuis la conquête et l'annexion des Deux-Siciles, cette décoration ne se confère plus et l'ordre est destiné à s'éteindre peu à peu.

JANVIER (le Père), poëte français du XVIIIe siècle. Il était chanoine régulier de Saint-Symphorien, à Autun. Il composa un *Poëme de la conversation* (Autun, 1742, in-8o), paraphrase de l'*Ars confabulandi* du P. Tarillon. Quinze ans plus tard, un nommé Cadot publia sous son nom, et sous le titre de l'*Art de converser* (Paris, 1757, in-8o), ce poëme qu'il croyait oublié et auquel il se borna à changer seulement une vingtaine de vers. Cet audacieux plagiat a été révélé dans la *Décade* le 11 avril 1807.

JANVIER (Aristide), habile horloger mécanicien, né à Saint-Claude (Jura) en 1751, mort en 1835. Il se fit connaître à Paris, dès 1771, par ses inventions ingénieuses, devint horloger mécanicien de Louis XVI (1784), créa, pendant la Révolution, une école d'horlogerie, obtint des médailles à chaque exposition de l'industrie; mais, plus occupé des progrès de son art que du soin de ses propres intérêts, il eut de fréquents démêlés avec ses créanciers et finit par mourir à l'Hôtel-Dieu. L'astronomie lui doit d'ingénieuses machines et l'horlogerie française de notables perfectionnements. On cite parmi ses inventions: un planétaire indiquant les inégalités des astres (1771); deux sphères mouvantes de 4 pouces de diamètre; une horloge à équation et à remontoir (1786); une pendule planétaire (1789), approuvée par l'Académie des sciences et placée depuis dans le salon vert des Tuileries; une pendule à équation indiquant l'heure précise dans chaque chef-lieu des départements français. Il a publié, entre autres écrits: *Essai sur les horloges publiques pour les communes* (1811); *Des révolutions des corps célestes par le mécanisme des rouages* (1812); *Précis des calendriers civil et ecclésiastique* (1824); *Du pouvoir des sciences sur le bonheur de l'homme* (1825); *Recueil de machines composées par Aristide Janvier* (1827, in-4o); *Manuel de l'horloger*, avec Lenormand (in-18), dans la collection Roret.

JANVIER DE LA MOTTE (Eugène), administrateur français, né à Angers le 27 mars 1823. Il est fils d'un ancien conseiller près de la cour d'Angers, qui, de 1852 à 1869, époque de sa mort, fut membre du Corps législatif. M. Eugène Janvier fit ses études de droit, puis entra, en 1850, dans l'administration comme sous-préfet de Saint-Etienne. Deux ans plus tard, il était préfet de la Lozère, qu'il quitta en 1855 pour passer dans l'Eure. Le zèle qu'il montra dans les agissements électoraux lui acquit une certaine notoriété et fit de lui un des préfets types de l'Empire. Menant la vie à grandes guides, il passait la plus grande partie de son temps à Paris; devant ses prodigalités, sa femme demanda et obtint, en 1861, une séparation de corps et de biens. M. Janvier n'en continua pas moins le même genre d'existence, se vit criblé de protêts et dut procéder, en 1868, à une liquidation qui constata un passif de près de 700,000 francs, créé en moins de sept ans. Une scène violente, qu'il eut dans un salon avec un avoué, M. Alaboissette, porta le scandale à son comble. Poursuivi par ce dernier et condamné envers lui à 3,000 francs de dommages-intérêts, il se vit contraint de donner sa démission de préfet. Au commencement de 1869, il annonça qu'il allait se présenter comme candidat au Corps législatif dans les circonscriptions de l'Eure, ne doutant point qu'il ne fût élu dans toutes. Devant cette attitude et malgré ses antécédents, M. de Forcade-Laroquette, alors ministre de l'intérieur, nomma M. Janvier de La Motte préfet du Gard, puis du Morbihan; mais, le 1er février 1870, il fut mis en disponibilité par M. Chevandier de Valdrôme. Les terribles événements qui eurent lieu dans les derniers mois de 1870 et dans les premiers de 1871 avaient fait complétement oublier le préfet à poigne de l'Empire, lorsque le gouvernement de M. Thiers lança contre lui un mandat d'arrêt, sous l'inculpation de faux en écriture publique, de détournement de fonds et de concussion. M. Janvier de La Motte se réfugia en Suisse, mais on obtint son extradition. Ramené en France et emprisonné à Rouen en juillet 1871, il fut traduit devant la cour d'assises de la Seine-Inférieure, le 26 février 1872. Le ministère public articula contre le prévenu les faits les plus graves, notamment le détournement de 213,861 francs destinés au soulagement des ouvriers sans travail, et la fabrication de nombreux mandats frauduleux. Mais les témoins à décharge du prévenu, notamment M. Pouyer-Quertier,

alors ministre des finances, s'attachèrent à montrer que M. Janvier de La Motte n'avait fait que procéder à la façon des fonctionnaires de l'Empire, que rien n'était plus naturel que de pareils agissements sous ce régime, que le généreux et aimable préfet n'était coupable tout au plus que d'un peu de légèreté et d'un goût peut-être excessif pour les virements. Le jury acquitta l'accusé; mais l'opinion publique était désormais suffisamment édifiée. C'est M. Janvier de La Motte qui, étant préfet de l'Eure, prononça dans un discours cette phrase fameuse : « L'Empereur est le père des pompiers, de tous les pompiers. »

Janvier 1849 (JOURNÉE DU 29), épisode de la République de 1848. On était arrivé à ce moment où la réaction, qui avait puisé de nouvelles forces dans l'élection du président de la République, se croyait assurée d'un triomphe complet et ne dissimulait plus ses impatiences factieuses. Elle prépara une sorte de 15 mai légal par la proposition Rateau, qui prescrivait la dissolution de l'Assemblée constituante, dont le républicanisme, fort modéré cependant, était un obstacle aux projets des factions monarchiques. D'un autre côté, des bruits de coup d'Etat agitaient l'opinion; le gouvernement proposait la suppression des clubs, les *condamnés* de Juin étaient envoyés au bagne, enfin une foule d'autres mesures contre-révolutionnaires et de provocations venaient exaspérer le parti démocratique et semblaient préparer la guerre civile. Une autre cause d'agitation était le projet de licenciement de la garde mobile, qui, dès lors, fit mine de vouloir se jeter dans l'émeute Le 28, un de ses bataillons se promena même dans Paris aux cris de *Vive la République*. Le lendemain, jour où se discutait la proposition Rateau, l'Assemblée fut enveloppée de troupes, et l'autorité, feignant de croire ou croyant réellement à un complot, opérait des razzias dans tout Paris et fermait des sociétés politiques légalement constituées, la *Solidarité républicaine* et autres. Toute la presse démocratique avait adjuré le peuple de ne point donner dans le piége du gouvernement, qui paraissait le provoquer au combat. Il y eut une grande agitation dans tout Paris; mais quels qu'aient été les projets secrets des partis qui s'observaient mutuellement, la journée se termina sans effusion de sang et sans coup d'Etat. On n'a jamais bien su ce qu'il pouvait y avoir eu de combinaisons avortées dans cette journée.

Janvier 1871 (JOURNÉE DU 22), épisode tragique de la fin du siége de Paris. On était sous le coup de la catastrophe de Buzenval et de Montretout; la dernière heure de la défense de Paris était arrivée; ce grand peuple de la capitale, berné, trompé par d'indignes chefs, épuisé par la famine, sentant bien qu'on préparait la capitulation (qui eut lieu quelques jours plus tard), s'abandonna à la colère et au désespoir. Malgré ses souffrances, malgré la pluie d'obus qui tombait sur la ville, il croyait encore la défense possible, ne voulait pas se rendre et ne demandait qu'à mourir pour le salut du pays.

On sait que le général Trochu, pour répondre au sentiment unanime de la noble cité, avait affiché quelques jours auparavant, sur toutes les murailles, cet engagement solennel : *Le gouverneur de Paris ne capitulera jamais!* Disciple des écoles cléricales, le cauteleux général trouva le moyen d'éluder son serment par une adroite application de la théorie jésuitique des restrictions mentales. Il se fit remplacer dans son poste (21 janvier), et dès lors il n'eut pas à capituler *comme gouverneur de Paris*, mais simplement comme président du gouvernement de la Défense. La nomination du général Vinoy, ex-sénateur, au commandement de Paris, choix des plus malheureux, augmenta le mécontentement et la méfiance.

Le même jour, 21, à onze heures et demie du soir, une colonne de gardes nationaux appartenant aux bataillons de guerre se porta sur la prison de Mazas et mit en liberté Gustave Flourens (leur ex-colonel) et d'autres citoyens détenus pour l'affaire du 31 octobre précédent (v. OCTOBRE). Flourens monte avec sa troupe à Belleville et reprend possession de la mairie du XX[e] arrondissement, où, d'ailleurs, il avait été précédemment appelé par le suffrage de ses concitoyens et où il avait été, depuis son emprisonnement, remplacé par une commission. Son intention était de renverser le gouvernement, de réorganiser la résistance et de marcher ensuite aux Prussiens. Il convoqua les chefs de bataillon de l'arrondissement; mais un seul se rendit à l'appel, tant il y avait encore d'incertitude dans les esprits. Des amis vinrent l'engager à renoncer à son coup de main, à attendre les événements, car la population, malgré ses angoisses et sa colère, redoutait patriotiquement tout mouvement pouvant amener la guerre civile en présence de l'étranger. Ce que voulait Flourens, ce que voulait l'immense majorité du peuple, c'était la lutte sérieuse, déterminée, et il n'apparaissait que trop que le gouvernement de la Défense, ou du moins son chef militaire, ne l'avait jamais voulue. Mais à ce moment il était trop tard. C'est ce que comprit Flourens. Il licencia sa petite troupe et se mit en sûreté.

Cependant un certain nombre d'hommes ardents croyaient qu'on pouvait encore gagner cette partie désespérée. L'*Alliance républicaine* et plusieurs autres sociétés, en des proclamations chaleureuses, demandaient l'élection d'une Assemblée nommée par les citoyens de Paris pour faire face aux événements.

Dans la nuit du 21 au 22, une réunion assez nombreuse eut lieu à Montmartre, dans la rue Marie-Antoinette; d'après les notes qui nous ont été communiquées par un des assistants les plus déterminés de cette réunion, il fut question de renverser le gouvernement et de le remplacer par Blanqui, Ledru-Rollin et autres. Mais il ne semble pas qu'il y ait eu rien de bien positivement arrêté. Cependant Blanqui aurait promis de se rendre au rendez-vous sur la place de l'Hôtel-de-Ville, à une heure de l'après-midi, et peut-être, en effet, était-il aux environs, attendant le résultat. Toutefois il paraît certain que le célèbre révolutionnaire n'avait pas une grande confiance dans le mouvement, et il n'y prit pas une part active, comme il avait fait au 31 octobre.

Le 22 était un dimanche, une triste journée de janvier, humide et noire. Vers midi, la foule commença à affluer sur la place de l'Hôtel-de-Ville; cette foule était, comme tout Paris, irritée de la mollesse du gouvernement de la Défense, mais ne paraissait nullement disposée à se porter aux terribles extrémités de la guerre civile.

Un peu plus tard, arrivèrent des députations qui furent reçues par Gustave Chaudey, adjoint au maire de Paris, et qui demandaient la réalisation du programme de l'*Alliance républicaine*.

L'Hôtel de ville, dont les grilles et les portes étaient fermées, était occupé par ces mobiles bretons que les Parisiens accusaient d'être les prétoriens du Breton Trochu, et dont beaucoup, ne comprenant même pas le français, étaient d'autant plus propres à servir d'instruments aveugles.

Des compagnies de guerre et d'autres détachements de la garde nationale étaient venus successivement se ranger sur la place. Exaltés par les souffrances du siége, par les bruits de trahison, par le désespoir patriotique et la crainte du naufrage de la République, ces braves gens étaient disposés à se laisser entraîner à un mouvement. Quelques-uns d'entre eux, irrités de trouver les grilles fermées, tirèrent, dit-on, quelques coups de fusil sur l'Hôtel de Ville : chose probable. On assure également qu'un officier de mobiles fut blessé par ces décharges. Les fenêtres s'ouvrirent alors, et les Bretons répondirent par une fusillade nourrie dirigée sur la foule, qui s'enfuit dans toutes les directions. Les gardes nationaux ripostèrent, mais furent bientôt refoulés par les forces qui arrivaient successivement. Ce triste combat dura environ vingt minutes, coïncidant avec le bombardement de Paris par les Prussiens, circonstance tragique, nouvelle dans l'histoire de nos troubles civils, et qui ajoutait une douleur de plus à tant de misères et à tant de douleurs.

Il y eut une quarantaine de morts, parmi lesquels Théodore Sapia, jeune homme très-ardent, ex-commandant d'un bataillon de la garde nationale, destitué comme révolutionnaire, et qui avait rédigé un journal patriotique, la *Résistance*.

Le gouvernement de la Défense, qui n'était plus alors que le comité de la capitulation, profita de sa triste victoire pour signaler ses victimes à la population parisienne comme des agents de l'étranger, ordonner des poursuites et décréter la fermeture des clubs et la suppression de deux journaux républicains, le *Réveil*, de Delescluze, et le *Combat*, de Félix Pyat.

Déjà il était en pourparlers avec les Prussiens pour leur soumettre Paris!

Les vaincus du 22 janvier ont accusé Chaudey d'avoir ordonné cette funeste fusillade, et c'est cette croyance qui l'a fait arrêter sous la Commune comme otage et qui a été la cause de sa fin tragique. Il est vrai qu'on a retrouvé une dépêche de lui dans laquelle il demandait des renforts pour *balayer* la place; mais on n'a aucune preuve qu'il ait ordonné de faire feu sans sommation, et il est plus probable que ce sont les mobiles bretons qui, dans leur effarement, n'ont plus distingué la foule inoffensive de ceux qui attaquaient l'Hôtel de ville.

Janvier (ATTENTAT DU 14), attentat commis par Orsini sur la personne de Napoléon III. V. ORSINI.

JANVILLE, bourg de France (Eure-et-Loir), ch.-l. de cant., arrond. et à 44 kilom. S.-E. de Chartres; pop. aggl., 1,262 hab. — pop. tot., 1,346 hab. Bonneterie et tuileries. Patrie du poëte Colardeau. Ce bourg était jadis fortifié et les rois de France y eurent un palais au XII[e] siècle. Les Anglais le prirent d'assaut en 1428 et en massacrèrent les habitants.

JANZÉ, bourg de France (Ille-et-Vilaine), *ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom.* S.-E. de Rennes; pop. aggl., 2,751 hab. — pop. tot., 4,540 hab. Fabriques de toiles et corderies, blanchisseries de fil, briqueteries, carrières. Commerce de céréales, toiles de lin et de chanvre, beurre, bestiaux et poulardes renommées.

JANZÉ (Charles, baron DE), homme politique, né à Paris en 1822. Il s'adonna d'abord à l'agronomie, devint membre du conseil général de Loudéac et fut nommé, avec l'appui du gouvernement, député au Corps législatif dans une des circonscriptions des Côtes-du-Nord, en 1863. M. de Janzé prit parfois la parole dans cette Assemblée, où, notamment en 1865, il se fit l'organe des plaintes du public contre les compagnies de chemins de fer, puis devint un des quarante-cinq membres qui composèrent le tiers parti et demandèrent au gouvernement des réformes libérales. Réélu, comme candidat indépendant, en 1869, il soutint la politique d'Emile Ollivier avant et après son entrée au ministère. Nommé, le 8 février 1871, membre de l'Assemblée nationale, par les électeurs des Côtes-du-Nord, M. de Janzé a pris place au centre gauche, s'est rallié à la République dite conservatrice et a appuyé de ses votes la politique de M. Thiers. A maintes reprises, il a pris la parole, surtout à propos de questions financières, et a demandé des réductions dans le budget et des réformes dans l'administration. On lui doit : l'*Amendement Lesurques* (1864); les *Accidents de chemins de fer* (1865); la *Constitution de* 1852 *par un des quarante-deux* (1867), écrit dans lequel il réclame les libertés nécessaires dont M. Thiers avait tracé le programme; *D'un impôt sur les valeurs mobilières* (1871); *Questions financières* (1871).

JAPACANI s. m. (ja-pa-ka-ni). Ornith. Passereau du genre loriot, qui habite l'Amérique du Sud.

JAPARA, ville de l'île de Java. V. DJAPARA.

JAPET s. m. (ja-pè). Astron. Nom d'un des six satellites de Saturne, découvert, le 25 mars 1655, par Huyghens.

JAPET, titan, fils d'Uranus et frère de Saturne. Il épousa Climène ou Asie, dont il eut quatre fils, Atlas, Ménétius, Prométhée et Epiméthée, et fut précipité dans le Tartare. D'après Silvius Italicus, il est écrasé sous le poids de l'île Inarime. Les Grecs le regardaient comme le père de leur race. Selon Diodore, Japet était un homme puissant mais méchant, qui habitait la Thessalie.

JAPHET, fils de Noé, et, d'après la Genèse, le père des peuples du Nord, tandis que Sem et Cham, ses deux aînés, sont les ancêtres des deux autres races humaines. Les noms de ces derniers sont restés étrangers aux origines aryennes, mais celui du personnage traditionnel désigné sous l'appellation de Japhet semble être commun à la fois aux deux races aryenne et sémitique; il reparaît particulièrement en Arménie et en Grèce, avec des circonstances qui éloignent l'idée d'un emprunt fait au récit biblique. Ainsi, Moïse de Chorène, d'après d'anciens chants populaires arméniens et des sources traditionnelles qui remontent à Bérose, donne à Xisuthrus, le Noé babylonien, trois fils, Zervân, Titân et Japetosthé, qui régnèrent sur le genre humain renouvelé et furent considérés comme des dieux. Ici, sans doute, il y a eu un mélange d'éléments d'origines diverses, car Zervân est évidemment le zend *zarvan*, temps, et le *zrvâna akarana*, le temps increé, infini, de l'Avesta, et *Titân* se rattache à l'ancienne théogonie grecque, sans que l'on puisse remonter à la source primitive de ce nom. Celui de *Japetos* ou Japhet y figure également, appliqué à un fils d'Uranus et de Gaia, et l'un des chefs des Titans révoltés contre Jupiter. Il devient le père de Ménétius, d'Atlas, de Prométhée et d'Epiméthée, et, par conséquent, de la race humaine, dont Prométhée est un des principaux représentants.

Maintenant, d'où vient ce nom de Japhet qui se retrouve ainsi chez deux peuples aryens? On l'a rapporté à l'hébreu *pâthâh*, il a ouvert, étendu, d'après la parole de Noé, au chapitre neuvième de la Genèse : « Que Dieu étende Japhet! » Mais Ewald le considère comme étranger à l'hébreu, au moins tel que nous le connaissons. tandis qu'il admet pour Sem et Cham des étymologies hébraïques. D'après cela, et comme Japhet était le père de la race aryenne, on serait autorisé, ce semble, à lui chercher une étymologie aryenne. On pourrait donc, d'après M. Pictet, y voir un composé analogue au sanscrit *gâspati*, le maître ou le chef de la race, de *gâ*, descendance, race au génitif, et de *pati*. Mais ce sont là des conjectures tout à fait hasardées.

Le Japhet de la Bible couvrit d'un manteau, avec son frère Sem, leur père Noé, lorsque celui-ci, enivré par le vin, dont il ne connaissait pas la vertu, se mit dans un état de nudité tout à fait indécent. Il fut récompensé de cette action par la bénédiction paternelle, et devint père de sept fils, qui furent les chefs de plusieurs nations. Japhet passe pour être le père de la race aryenne ou indo-germanique.

Audax Japeti genus,

dit Horace.

JAPHÉTIQUE adj. (ja-fé-ti-ke). Hist. Qui a rapport à Japhet ou à ses descendants.

— Ethnogr. Se dit d'une race d'hommes qui occupait, de toute antiquité, les plateaux de l'Asie occidentale, et qu'on appelle aussi ARYENNE, ARAMÉENNE et INDO-EUROPÉENNE. *Le profond Leibnitz se trompait sûrement lorsqu'il prétendait que du mélange des langues* JAPHÉTIQUES *proviennent les idiomes persan, arménien et géorgien.* (Balbi.)

JAPICANGA s. m. (ja-pi-kan-ga). Bot. Nom brésilien de la salsepareille, et, en France, des fausses salsepareilles, qui se distinguent de la vraie en ce que la racine de celle-ci est pleine, et celle des autres creuse et canaliculée au centre.

JAPIKS ou **JAPIX** (Gysbert), poëte frison, né à Bolsward en 1603, mort en 1666. En 1637, il devint maître d'école dans sa ville natale. On a de lui des poésies en langue frisonne, publiées après sa mort, sous le titre de *Friesche Rymlerye* (Bolsward, 1668), et plusieurs fois rééditées. Elles sont aussi remarquables par le naturel et la simplicité que par la vigueur de l'expression et l'élévation de la pensée.

JAPON s. m. (ja-pon). Comm. Porcelaine du Japon : *C'est un magnifique service en* JAPON.

JAPON, en chinois *Dji-pen*, c'est-à-dire *Empire du Levant*, grand empire insulaire de l'extrémité orientale de l'Asie, composé de 3,850 îles ou îlots; par 29° 47′ de lat. N., et 125° 147′ de long. E. Il est compris entre la partie russe de l'île Sakhalian, et la partie russe de l'archipel des Kouriles au N.; la mer du Japon et le détroit de Corée à l'O.; la mer de Corée et le Pacifique au S. et à l'E. Les îles les plus considérables dont se compose ce vaste empire sont : Niphon au centre, la plus grande de toutes, Yéso au N., Sikokf ou Xicoco au S., et Kiousiou au S.-O.; à ces grandes îles il faut ajouter la partie méridionale de l'île Tarrakaï ou Sakhalian, et les grandes Kouriles. L'ensemble de ces îles représente une superficie totale de 700,000 kil. carr.; 32,794,897 hab., dont 16,733,898 hommes et 16,061,199 femmes. Capitale, Yédo. La différence en faveur des hommes est attribuée à la grande importation qui se fait de coolies, sortes d'hommes de peine étrangers au Japon.

C'est seulement depuis les traités de commerce de 1854 et de 1858, et depuis la fondation d'Yokohama, que nous avons quelques renseignements positifs sur le Japon. Dans tout ce qu'on en a écrit avant cette époque, on ne trouve qu'erreurs et hypothèses. Ceux qui voudront étudier plus complétement ce pays devront consulter les relations qui ont été faites, soit en France, soit en Angleterre, sur l'expédition de 1863; mais, avant tout, l'intéressant ouvrage de M. Humbert, intitulé le *Japon* (Hachette, 1870), auquel nous emprunterons de nombreux renseignements dans le cours de cet article.

— *Géographie physique.* L'archipel du Japon, le plus morcelé du monde, a 4,400 kilom. de développement longitudinal. Les innombrables îles et îlots qui composent l'archipel japonais présentent un grand nombre de promontoires et de caps, dont les principaux sont, en allant du sud au nord : le pic Horner, à l'extrémité méridionale de Kiousiou; le cap Tosa, à l'extrémité S.-E. de Sikokf; le cap Idsamo, sur la côte S. de Niphon; le cap King, à l'E. de la baie d'Yédo; les caps Siriya-Séki et Torivi-Séki, à l'extrémité septentrionale de Niphon; les caps Yesan et Froen, sur la côte méridionale d'Yéso; le cap Broughton, formant la pointe N.-E. de Yéso; les caps Soya et Romanzoff, à l'extrémité N. de la même île; le cap Novoziltzof, sur la côte occidentale d'Yéso; sur la côte occidentale de Niphon, le promontoire Russe, les caps Noto ou Susumi, Kiogami-Séki et Uriu ou Nilzi. Les principaux détroits sont : celui de Van-Diémen, au S. de Kiousiou; le canal de Bungo, entre Kiousiou et Sikokf; le canal de Kino, entre cette île et Niphon; le détroit de Sangar ou de Matsmaï, entre Niphon et Yéso; celui de La Pérouse, entre Yéso et Sakhalian; celui de Simonoséki ou de Van der Capellen, entre Kiousiou au N. et Niphon; enfin le détroit de Corée, qui sépare le Japon de la presqu'île de Corée. Parmi les nombreuses baies qui se trouvent sur les côtes japonaises, nous indiquerons celles de Nangasaki, de Kagosima, d'Ousoumi, dans l'île de Kiousiou; d'Owari, d'Yédo, de Senday, sur les côtes de Niphon; la baie du Volcan, celle de Laxmann, le golfe Strogonoff, sur les côtes d'Yeso; enfin, la Souvanada ou mer Intérieure du Japon.

Les trois principales îles qui composent l'empire japonais, Niphon, Kiousiou et Sikokf, mais surtout Niphon, sont en général hérissées de hautes montagnes volcaniques; l'île de Niphon est traversée dans toute sa longueur par une chaîne couronnée sur plusieurs points de pics couverts de neiges éternelles. Quelques-unes de ces montagnes sont boisées, d'autres cultivées de la base au sommet; d'autres enfin présentent des volcans considérables. Les éruptions volcaniques et les tremblements de terre sont fréquents au Japon. « Ces convulsions du sol, dit Kæmpfer, se renouvellent si souvent que les naturels du pays ne s'en inquiètent pas plus qu'on ne s'inquiète en Europe des éclairs et du tonnerre. Cependant les secousses sont quelquefois si violentes et durent si longtemps que des villes entières ont été détruites, et plusieurs milliers d'habitants ensevelis sous les ruines. »

La chaîne centrale qui sillonne la grande île de Niphon sépare les rivières qui coulent au S. et à l'E. dans le grand Océan de celles qui courent plus ou moins vers le N., pour se jeter dans la mer du Japon. Le versant orientale de l'île Niphon est arrosé par de nom-

breux cours d'eau, dont les plus importants sont : le Yodogava, qui baigne la ville d'Osaka; le Tootami, le Fusi, l'Oumayri, le Toda et le Tenegava, qui se jettent dans le golfe d'Yédo; dans le versant occidental ou bassin de la mer du Japon, nous citerons le Sinanogava. La rivière principale de Sikokf est le Tokosima; celle de Kiousiou est le Tutsi-Gava. Dans l'île d'Yéso, mentionnons le Kasuru, l'Akanbets, l'Amma, et l'Isikari, qui se jette dans le golfe de Strogonoff. Il existe dans l'empire japonais plusieurs grands lacs, dont le plus considérable est le lac d'Oilz, au N.-E. d'Osaka; on y trouve aussi plusieurs sources d'eaux thermales. De toutes les contrées de l'extrême Orient, le Japon est celle qui jouit de la température la plus agréable et la plus modérée; les quatre saisons y sont très-caractérisées. De mars à la seconde moitié de mai, règne un printemps splendide; de juin en septembre, l'été s'ouvre par une courte saison de pluies, suivies de chaleurs, pendant lesquelles le thermomètre marque de 14° à 27° Réaumur; de septembre à la fin de novembre, un brillant automne; enfin, trois mois d'hiver sous un ciel d'une grande sérénité, et où le thermomètre ne descend pas au-dessous de 5° Réaumur. L'aspect de la campagne est véritablement admirable; les Japonais le savent, et ils ont une véritable passion des points de vue; si bien qu'ils en créent au besoin, et que, dans ceux que la nature leur a donnés, l'affluence des touristes a fait naître une véritable industrie, qui rappelle celle des chalets alpestres. Les voyageurs ont fait de la campagne japonaise une peinture séduisante, et sont d'accord pour attester que quiconque a connu ce délicieux pays éprouve la plus grande peine du monde à le quitter. Ecoutons M. Lindau : « Loin, dit-il, d'être effrayé ou abattu par la grandeur du spectacle qui se déploie devant lui, l'homme éprouve une sorte de bien-être et d'épanouissement; il s'avance plus fort, plus heureux au-devant de cette nature tout aimable, toute charmante, et, faisant taire en lui l'esprit de critique, il ne demande qu'à jouir en paix des beautés et des splendeurs dont elle est si prodigue. » Un autre voyageur ne trouve qu'un reproche à faire à cette merveilleuse campagne, c'est d'être *trop cultivée!*

— *Productions du sol.* 1° Faune. Le Japon possède un grand nombre d'animaux qui lui sont particuliers; nous ne citerons que pour mémoire le kirin de Kæmpfer, « animal à quatre pieds, dit-il, qui a des ailes et auquel on attribue un grand fonds de bonté et de sainteté; il prend garde de ne pas fouler la moindre plante et de ne faire aucun mal aux insectes ou petits vermisseaux que le hasard pourrait faire trouver sous ses pieds. » Ce qui est plus certain, c'est que les chevaux du Japon sont en général petits, mais vigoureux et agiles. On trouve aussi des bœufs et une espèce de buffle d'une grosseur monstrueuse, avec des bosses sur le dos; des chiens très-trapus et des chats dépourvus de queue; des daims, des lièvres, des singes, des ours, des renards, une grande quantité de rats et de souris; des serpents, dont les soldats recherchent la chair, persuadés qu'elle a la vertu de rendre hardi et courageux; des aigles, des éperviers, des oies, des canards sauvages, des corbeaux, des perroquets, des bécassines, des cigognes, des rossignols, des alouettes, etc. Les rivières sont très-poissonneuses et les mers environnantes abondent en toutes sortes de poissons et de coquillages, en baleines, en chiens marins, etc.

2° Flore. La flore japonaise est bien plus riche encore que sa faune. Rien, en Europe, ne peut nous donner idée de l'éclat des fleurs qui parent la campagne et surtout les jardins de cet admirable pays. Nous sommes contraints de nous borner ici à une nomenclature sèche et incomplète.

Le mûrier occupe le premier rang au point de vue de l'utilité. Le kadsi, ou arbre à papier, est une espèce de mûrier qui croît naturellement dans les champs, et dont le liber fournit un beau papier végétal et des fibres textiles. On a pu voir à l'Exposition universelle de Paris, en 1867, un échantillon des tissus provenant des parties textiles de cet arbre. L'urusi, ou arbre à vernis, produit un suc blanchâtre dont les Japonais se servent pour vernir tous leurs meubles, leurs plats et leurs assiettes de bois. Citons aussi l'arbre à thé, plusieurs espèces de lauriers, entre autres celle qui produit le camphre; le figuier, le noyer, l'oranger, le cerisier, le tilleul, le sapin d'Ecosse, le pin, le mélèze, le bambou, le cocotier, le palmier-éventail, le cycas et les mimosas, qui ornent les rivages de la mer; les saules pleureurs, le cyprès, le laurier camphrier, le muguet du Japon, le moxa, le bois de couleuvre et le bois de mungo, le camellia, etc.

3° Minéralogie. Le Japon a de grandes richesses minérales. Le soufre abonde dans plusieurs provinces, notamment dans celle de Satsuma, au S.-O. de Kiousiou. L'or se trouve aussi dans plusieurs districts; la plus grande quantité se tire de son minerai par la fonte; le lavage des sables en fournit aussi des quantités importantes. Il y a plusieurs mines d'argent dans les provinces septentrionales. Les mines d'or et d'argent sont placées aujourd'hui sous la direction exclusive du gouvernement. Le cuivre est le plus commun des métaux du Japon. On n'y manque pas non plus de charbon de terre; les mines de houille exploitées se trouvent surtout dans l'île de Kiousiou; mais la houille du Japon est de qualité médiocre; aussi ne coûte-t-elle que 4 dollars (20 fr.) la tonne, tandis que le charbon anglais se paye 25 dollars à Yokohama et à Nangasaki. On y trouve aussi du fer, de l'étain, du plomb, de l'ambre brun, jaune et panaché, des agates rouges, de la terre à porcelaine, du marbre blanc, du naphte et de la pierre ponce. Le sel se tire de l'eau de la mer; sur les côtes on pêche beaucoup de perles.

— *Anthropologie.* En dehors des Japonais proprement dits, la population du Japon ne comprend qu'un nombre insignifiant d'Européens, quelques Aïnos, quelques Mandchoux dans les îles du nord. La race japonaise paraît issue du mélange des Aïnos avec la race *mongolique. Les Japonais, et surtout les Japonaises*, sont généralement de petite taille, mais assez bien conformés, si ce n'est que les membres inférieurs sont trop grêles. Les femmes ne manquent pas de grâce, avec leurs yeux en amande, bridés comme ceux *des Chinoises. Leurs extrémités sont d'une* extrême petitesse. Leur démarche, leurs mouvements, pleins d'indolence, ont un certain abandon qui charme. Leur douceur et leur politesse, qui sont d'ailleurs des caractères nationaux, achèvent de les rendre séduisantes. *Les Japonais ont en général la tête* grosse, un peu enfoncée dans les épaules, la poitrine large, le buste long, les hanches charnues. Chez les personnes qui ont le front très-fuyant et les pommettes particulière*ment larges et proéminentes, la tête*, vue de face, représente plutôt la figure géométrique du trapèze que celle de l'ovale. Les cavités des yeux étant peu profondes et les cartilages du nez légèrement aplatis, les yeux sont plus à la surface que chez les Européens. *Cependant l'effet général n'est pas celui* du type chinois ou mongol; la tête du Japonais est plus grosse, sa figure plus allongée et plus régulière; enfin, le nez est plus saillant, mieux dessiné, souvent même presque aquilin. Toute la population japonaise a la che*velure lisse, épaisse et d'un noir d'ébène.* Chez les femmes, elle est moins longue qu'en Europe et dans la Malaisie. La couleur de la peau varie depuis les teints cuivrés et basanés jusqu'au blanc mat. La nuance dominante est le brun olivâtre, bien distincte de la *teinte jaune des Chinois. Les femmes ont* le teint plus clair que les hommes; on en voit beaucoup qui sont parfaitement blanches. Leur trait caractéristique et qui les distingue essentiellement des Européennes, ce sont les yeux bridés et une disgracieuse dépression de la poitrine, que l'on retrouve *même chez les personnes à la fleur de l'âge.*

— *Mœurs et coutumes.* Le Japonais se distingue par l'intelligence, la douceur, la sociabilité, la simplicité des mœurs, par une humeur joyeuse et portée vers la plaisanterie, et par une politesse exquise. Un de ses traits caractéristiques est l'absence complète du sentiment religieux. Ce n'est point à dire que les temples et les religions manquent au Japon. Les uns et les autres sont, au contraire, fort nombreux. On y trouve le bouddhisme, le sintoïsme, le culte des héros mythologiques, des génies protecteurs, etc.; on y voit des bonzes, des ermites, des confréries, des sectes en grand nombre; mais les gens instruits sont des disciples de Confucius, c'est-à-dire des rationalistes, et les gens du peuple s'arrêtent, sans distinction de secte, dans les temples qu'ils rencontrent, et où ils font preuve d'un médiocre recueillement. Les Japonais ne portent pas de linge. Ils se revêtent d'un pantalon, d'un justaucorps et d'une sorte de robe de chambre appelée *kirimon.* Les paysans, les pêcheurs, les artisans, les coolies vaquent à leurs travaux dans un état de nudité presque complète, et leurs femmes ne gardent qu'une jupe autour de la ceinture. En temps de pluie, ils se couvrent de manteaux de paille ou de papier huilé et de chapeaux d'écorce de bambou ayant la forme de boucliers; tout le monde porte la même chaussure, des chaussures en toile et des sandales en paille tressée ou des socques en bois retenus par un cordon dans lequel on engage l'orteil. Quand les chemins sont boueux, on chausse une simple semelle de bois exhaussée sur deux planchettes posées de champ. La plus grande partie de l'année, les gens du peuple ne font usage que des sandales de paille. Chacun, en rentrant chez soi, ou en se présentant dans une maison étrangère, ôte ses socques ou ses sandales et les laisse sur le seuil. Le choix seul des étoffes distingue les classes les unes des autres. Toutefois, les nobles portent deux sabres à la ceinture. Ils remplacent les boutons par des cordons et les mouchoirs de poche par de petits carrés de papier végétal qu'ils jettent à mesure qu'ils en font usage. Les jeunes filles, au teint blanc comme celui des Européennes, portent également le kirimon en étoffe de couleur voyante, avec une très-large ceinture qui s'attache par derrière. Elles se fardent et se peignent les lèvres de carmin. Les enfants, livrés à eux-mêmes dans des appartements vides, sont particulièrement heureux. D'après une remarque des voyageurs, il leur arrive très-rarement de pleurer. Cette liberté qu'on leur donne n'empêche pas qu'on ne leur apprenne à lire, à écrire, à calculer, car on regarde, dans ce pays, l'instruction comme une des nécessités de la vie.

Les maisons des Japonais n'ont ni chambres, ni meubles, ni lits. Au moyen de rainures pratiquées dans le plancher et de châssis en coulisse qui doivent former les cloisons des chambres, le Japonais subdivise son habitation en pièces plus ou moins grandes et de dimensions toujours régulières, et modifie quand il lui plaît cette disposition sans qu'il lui en coûte beaucoup de peine et sans jamais s'écarter des lois de la symétrie. La natte dispense de tout autre mobilier. C'est le matelas sur lequel le Japonais passe la nuit, enveloppé d'une ample robe de chambre et d'une grande couverture ouatée, la tête appuyée sur un petit socle de bois rembourré; c'est la nappe où il étale les ustensiles de laque et de porcelaine dont il fait usage dans ses repas; c'est le tapis que foulent les pieds nus de ses enfants; c'est le tapis où, accroupi sur ses talons, il invite ses amis et ses hôtes à s'asseoir de la même manière pour se livrer avec lui à des causeries interminables, en savourant des décoctions de thé et des bouffées de tabac consumé dans des pipes microscopiques. La sobriété des Japonais est remarquable et peut égaler celle des Arabes.

La nappe, faite de paille tressée, est mise sur les nattes du plancher. Au centre s'étale une grande gamelle en bois laqué contenant le riz, qui forme la base de l'alimentation chez toutes les classes de la société japonaise. La meilleure manière de le cuire consiste à l'enfermer dans un tonnelet de bois très-léger, que l'on plonge dans une chaudière d'eau bouillante. Chaque convive attaque la provision commune, en y prenant d'abord de quoi remplir et couronner en chapiteaux une grande tasse de porcelaine, et il mange cette portion de riz en portant cette tasse à ses lèvres, sans se servir des bâtonnets qui tiennent lieu de fourchette, si ce n'est à la fin, pour préparer les dernières bouchées, et aussi pour ajouter à la nourriture céréale quelques morceaux de poisson, de crabe ou de volaille, choisis sur les plateaux de laque consacrés à l'étalage des produits du règne animal. Ces mets sont assaisonnés de sel marin, de piment et de soya, sauce très-énergique que l'on tire d'une fève noire en la soumettant à la fermentation. Des œufs mollets ou durs, frais ou conservés, des légumes bouillis tels que navets, carottes, patates douces; une vinaigrette aux tranches de jeunes pousses de bambou, ou une salade d'oignons de lotus, complètent le menu ordinaire d'un dîner japonais. Le thé et le saki en sont l'accompagnement obligé, et ces deux boissons se consomment ordinairement chaudes, sans mélange d'aucun autre liquide et sans sucre. Les théières qui les contiennent reposent sur un brasero en forme de cassette, un peu plus grand qu'un autre meuble correspondant, le tabacco-bou, où l'on dispose le charbon, le râtelier de pipes et les provisions de fumeur. Les maladies provenant d'excès de table ou d'un régime alimentaire malsain sont généralement inconnues aux Japonais; mais l'usage immodéré qu'ils font de leur boisson nationale, le saki, espèce d'eau-de-vie de riz, entraîne à sa suite de graves désordres et amène souvent des cas de *delirium tremens.*

Si quelque dérangement subit, quelque malaise survient, le Japonais se traite lui-même et s'empresse d'avaler des pilules renfermées dans une boîte qu'il porte sans cesse suspendue à sa ceinture avec son encrier et son tabac. Le mal résiste-t-il, on recourt, soit au remède caustique, soit à l'acupuncture, qui sont des panacées universelles dans ce pays. L'usage des moxas, appliqués un peu partout, est très-fréquent; on emploie même ce remède comme préservatif, et on s'en fait une application régulière une ou deux fois par an. Le moxa joue chez les Japonais le rôle de la saignée chez les Napolitains. Pour les grands maux, on a recours à l'acupuncture, qui passe pour le remède souverain. Un autre remède très-employé, et qui est fort du goût des femmes, c'est le massage. Pour la moindre douleur, le moindre malaise, elles se font pétrir durant des heures entières la partie malade. Ce sont les aveugles qui pratiquent cette opération, qui est une industrie fort lucrative pour eux, quoiqu'ils soient fort nombreux en ce pays, par suite des maladies syphilitiques qui rongent les trois quarts de la population.

Le Japonais aime médiocrement la vie de famille. Expansif, bavard, aimant le plaisir, il ne reste chez lui que le moins possible. Lorsqu'il n'a rien à faire ou que son travail est terminé, il se rend dans les maisons de thé, qui sont pour la plupart des maisons de débauche. Enfin, pour terminer sa journée, il va prendre, dans un établissement public, un bain chaud. Les bains publics sont extrêmement nombreux dans les villes. Néanmoins, l'affluence est telle pendant les dernières heures du jour, qu'on voit les hommes et les femmes entrer pêle-mêle dans le même réservoir. Bien plus, « si les baigneurs de l'un et de l'autre sexe, dit M. Humbert, éprouvent le besoin de prendre l'air sur le trottoir, chacun les considère respectueusement comme étant au bénéfice de la fiction réglementaire, et, qui plus est, celle-ci les couvre jusqu'à leur propre demeure, lorsqu'il leur plaît d'y apporter intacte la belle teinte de homard que leur corps a reçue dans l'eau. » Le sentiment de la pudeur n'existe pas chez ce peuple, pour qui la nudité est quelque chose d'indifférent. Une jeune fille n'hésite point à prendre un bain sur le seuil de sa porte, devant les passants. « Le Japonais, dit M. Scherer, n'est pas incrédule, mais indifférent : il est étranger au sentiment religieux; il n'est pas obscène, c'est l'idée même de la décence qui lui manque; il n'est pas immoral, c'est la conscience qui lui fait défaut. Le Japonais ne connaît pas nos scrupules, il ne les comprend pas; il est enfant de la nature. »

« Toute la vie japonaise, dit M. Layrle, se résume en ces mots : le manque de besoins. Dans les basses classes, on ne trouve ni misère ni envie. L'homme ne paraît pas courbé sous les labeurs d'un travail ingrat ni flétri par les fatigues d'une industrie malsaine. L'ouvrier et le paysan sont robustes et vifs... Le Japonais n'est pas seulement imitateur, il invente, il perfectionne, il innove. Son intelligence est ouverte à tous les raffinements et à toutes les ruses. »

Les noces japonaises sont précédées d'une cérémonie de fiançailles qui réunit les principaux membres des deux familles, et dans laquelle il n'est pas rare que les futurs se voient pour la première fois. Le mariage a lieu généralement quand le fiancé atteint sa vingtième année et que sa compagne approche de la seizième. De grand matin, on transporte au domicile de l'époux le trousseau de la jeune fille, qui constitue toute sa dot, et on le dispose avec goût dans les pièces destinées à la célébration de la fête. Les images des dieux et des saints patrons des deux familles sont suspendues devant un autel domestique, orné de fleurs et chargé d'offrandes. Des tables de laque supportent des cèdres nains, et des figures personnifiant le premier couple, accompagné de ses attributs vénérables, la grue et la tortue centenaires. Vers le milieu du jour, un splendide cortége envahit les salles ainsi préparées. La jeune épouse, vêtue et voilée de blanc, s'avance escortée d'une foule de proches, de voisins et d'amis en costume de cérémonie, éclatant de brocart, d'écarlate, de gaze et de broderie. A l'exception de certaines sectes bouddhistes qui admettent parmi leurs rites une bénédiction nuptiale, nulle part, au Japon, on ne voit le prêtre intervenir dans la célébration du mariage. Un symbolisme touchant consacre la cérémonie et remplace notre « oui » sacramentel. Un vase en métal garni de deux goulots est placé entre les deux époux; ils mettent chacun leurs lèvres au goulot placé devant eux et l'épuisent ensemble. C'est l'emblème de la coupe de la vie qu'ils doivent vider ensemble. Cette formalité est la seule sacramentelle, et celle qui met le sceau à l'union conjugale. Dès le jour de son mariage, la femme japonaise se noircit les dents avec du bétel et se rase les sourcils, pour indiquer qu'elle renonce désormais à toute idée de coquetterie. Il est vrai d'ajouter que des liens si facilement formés ne sont pas indissolubles; le divorce vient souvent les rompre. Néanmoins, le Japonais n'a qu'une femme, sur laquelle il a des droits absolus. Il peut la tuer sur un simple soupçon. En outre, il peut introduire au domicile conjugal autant de concubines qu'il lui plaît. Ajoutons, comme correctif, que le mari consulte sa femme sur toutes les beautés qu'il introduit à la maison, et que celle-ci a, pour se consoler, le plaisir de dominer sur les nouvelles venues et de leur commander en maîtresse. Les funérailles sont les seules circonstances de la vie domestique qui nécessitent les cérémonies religieuses. Le secours des derniers sacrements, le soin de laver, de veiller et d'enterrer les morts, tout cela regarde les bonzes, qui se font largement indemniser de leurs peines. Le cadavre est mis, soit dans un tonneau de sapin, soit dans une jarre, chef-d'œuvre de la poterie indigène. On l'y place les jambes repliées sous le corps, la tête baissée et les bras croisés sur la poitrine, absolument comme l'enfant est placé dans le sein de sa mère. Au moment où le corps va disparaître dans la terre, le plus proche parent se penche une dernière fois sur le cadavre et lui glisse entre les mains une feuille de papier en quatre, où se trouve un fragment du cordon ombilical qui a été coupé le jour de sa naissance.

Non-seulement on voit chez les Japonais régner le concubinage, mais la prostitution y est passée à l'état d'institution. Il a fallu trouver un remède contre cette exubérance de population, qui n'a pour ressources ni le commerce avec l'étranger ni l'expatriation. On a cru le trouver dans la prostitution appliquée sur une large échelle, sans préjudice d'une foule d'autres tolérances, telles que l'impunité pour l'avortement, la sodomie et pour bien d'autres crimes. A Yédo, comme dans toutes les grandes villes, il y a un quartier immense spécialement consacré à la prostitution, sous la surveillance et la garantie de l'Etat. Toute mère, avant un décret récent, pouvait aller y vendre sa fille et toucher la prime dans la caisse taïcounale. Ce quartier s'appelle *Yosiwara;* c'est une petite ville dans la ville, ayant ses mœurs, ses fêtes et sa religion même. Chaque soir il s'illumine, il est en fête et sert de rendez-vous à presque toute la population masculine d'Yédo, car il y a des établissements pour toutes les

bourses et toutes les castes, depuis le quartier réservé, où les nobles sont reçus à genoux, jusqu'à ceux où les *bétos* vont s'enivrer de saki. La prostitution n'est pas circonscrite dans ce quartier; elle se rencontre à chaque pas, surtout dans les maisons à thé, qui servent à la fois d'hôtelleries, de cafés, de restaurants, et dont la réputation est plus que suspecte.

Une des plus singulières coutumes des Japonais est celle qui est connue sous le nom d'*hara-kiri*, et qui consiste à s'ouvrir le ventre. Ce n'est pas, comme on l'a dit trop souvent, un mode du duel japonais; c'est tout autre chose. Les Japonais n'ont pas des sentiments si chevaleresques; lorsqu'ils veulent se venger de quelqu'un, ils le font assassiner par les *lonines*, sortes de bravos à la solde des princes et des nobles. Mais il est des circonstances où l'honneur ne peut être satisfait que par le hara-kiri, et où l'immolation d'une victime volontaire doit servir de prétexte aux actes de vengeance de la famille outragée. Si, par exemple, un noble reçoit un déni de justice d'un des ministres du taïcoun, il assemble ses parents et amis; ceux-ci conviennent que sa naissance et son titre ne lui permettent pas de survivre à un pareil affront, et aussitôt il s'ouvre le ventre en leur présence. Les parents du mort cherchent alors toutes les occasions de se venger du ministre, et, quand ils y réussissent, personne ne le trouve mauvais. C'est une sorte de vendetta corse, admise par les mœurs. Le hara-kiri est plus souvent employé comme suppléant à la peine de mort que peut encourir un noble japonais, soit de la part de ses pairs, quand il a forfait à l'honneur de sa caste, soit par ordre du taïcoun, quand il s'agit de haute trahison. Cet acte est toujours accompagné d'une grande solennité. Dans une salle construite exprès, on voit venir l'accusé avec ses défenseurs, ses accusateurs et ses juges. Vêtu de blanc, il s'accroupit, au milieu d'eux, sur un tapis blanc, bordé de rouge; derrière lui est un personnage en grand costume militaire, qui a la mission de trancher la tête du condamné s'il hesitait à mettre lui-même fin à ses jours. L'instrument du supplice est, jusqu'au dernier moment, dissimulé derrière un paravent; c'est un long couteau à lame effilée, muni d'un manche à forte poignée. Chaque noble apprend, dès sa jeunesse, quelle est au juste la place où il faut plonger cette lame tout entière pour recevoir le coup mortel et perdre connaissance presque instantanément. Lorsque la cause a été régulièrement débattue, le jury se retire derrière un paravent pour prononcer son arrêt, et, dès qu'il rentre en cour, l'accusé se prosterne pour entendre lecture de la sentence. Il est excessivement rare qu'un noble condamné au suicide témoigne la moindre faiblesse dans l'accomplissement du hara-kiri.

L'usage des voitures est inconnu au Japon; le mikado a seul le privilége de se faire traîner dans un chariot par des bœufs, nouvelle ressemblance avec nos rois fainéants. Les moyens de transport en usage sont le cheval et le palanquin. On distingue deux sortes de palanquins : le *norimon* et le *cango*. Le premier, qui réclame pour de longs voyages l'emploi de quatre porteurs, est une grande et lourde caisse, où l'on peut assez commodément s'accroupir; il est plus large et plus lourd que notre ancienne chaise à porteurs. Les parois en sont de bois laqué, et contiennent deux portières à châssis. Bien qu'il soit par excellence le véhicule de la noblesse, il n'admet pas d'ornements de luxe; les bourgeoises et les courtisanes un peu célèbres s'en servent également. Le cango n'est qu'une légère litière de bambou, tout ouverte sur les côtés. Elle n'exige pas plus de deux porteurs. Ceux-ci marchent toujours d'un pas rapide et cadencé, se reposant toutes les vingt minutes. Les rivières, les canaux sont très-nombreux sur le sol japonais, et les ponts ne se trouvent guère que dans les grandes cités. Lorsqu'on ne trouve pas de bateau pour passer le gué, et c'est le cas le plus fréquent, on a recours à de vigoureux porteurs, qui exercent cette profession de pere en fils, et qui indemnisent les voyageurs en cas d'accidents ou d'avaries dans les bagages. Il faut huit hommes pour transporter en palanquin, quatre en litière, deux sur un brancard. Le plus souvent, le voyageur se met à cheval sur la nuque du porteur, et celui-ci, l'empoignant par les deux jambes et lui recommandant de bien garder l'équilibre, s'avance dans l'eau à pas lents, fermes et mesurés. Le procédé est le même pour les indigènes des deux sexes. Quelquefois, une crue subite intercepte le passage; on en est quitte pour s'installer dans les maisons à thé de la berge, d'où l'on regarde couler l'eau jusqu'à ce que les porteurs viennent annoncer que le gué est de nouveau praticable. La patience est une des grandes qualités du peuple japonais.

— ***Histoire.*** La cosmogonie japonaise suppose une succession de periodes incommensurables, pendant lesquelles l'œuvre de la génération du monde s'accomplit dans l'ordre suivant : Au sein de la période chaotique, une divine trinité provoque, par son initiative créatrice, la séparation du ciel et de la terre. Dans la seconde période, une série de sept dynasties célestes symbolise la formation des divers éléments. Les trois premieres dynasties sont régies par le principe mâle, créé sous l'action de la raison céleste. Pendant les quatre dynasties postérieures, il y a coexistence passive du principe mâle avec le principe femelle, formé sous l'action de la raison terrestre. Alors, tous les éléments étant préparés, la création définitive s'accomplit par l'action du dernier couple des dieux célestes et en deux phases successives : premièrement, par l'union, encore purement spirituelle, des deux principes coexistants, laquelle se manifeste par la création du Japon; et, deuxièmement, par une union charnelle qui donne naissance à la dynastie des dieux terrestres, dont on compte cinq générations. La dernière aboutit à Zinmou-ten-woo, fondateur de la dynastie des mikados. Avec ce personnage, qui vivait vers l'an 660 avant J.-C., nous quittons le domaine de la fable et de la légende pour entrer dans celui de l'histoire politique. Zinmou était un prince indigène, possesseur d'un petit territoire à l'extrémité méridionale de l'île de Kiousiou. Tourmenté par l'ambition et le désir des conquêtes, il remonta l'archipel japonais, soumettant tout sur son passage, et arriva ainsi à la grande île de Niphon, dont il finit par s'emparer, après des efforts et des combats sans nombre. Dès ce moment, il fut souverain de tout le Japon, et c'est à cette dernière invasion que l'empire des mikados doit son antique gloire et son existence actuelle. Zinmou termina sa rude et glorieuse carrière l'an 585 avant J.-C., laissant à ses successeurs un pouvoir stable; ce fut lui qui inaugura le nom de mikado, qui veut dire auguste, vénérable, et il établit que le souverain aurait le droit de désigner et de choisir son successeur. Les princes qui vinrent après lui marchèrent sur ses traces; plusieurs femmes, qui gouvernèrent l'empire en qualité de régentes, se montrèrent dignes de leurs époux. L'une d'elles, nommée Zingou, équipa une flotte et alla faire la conquête de la Corée. La prospérité endort et fait perdre l'habitude des mâles vertus. Les courtisans du mikado lui persuadèrent bientôt que c'eût été folie de ne pas jouir en paix de la puissance que lui avaient transmise ses ancêtres, et, comme les bourgeois d'Osaka faisaient entendre des réclamations contre les exactions des nobles et des seigneurs, ceux-ci décidèrent le souverain à quitter cette ville, qui comptait 700,000 hab., et qui avait une grande importance commerciale, pour reporter la capitale dans l'intérieur des terres. C'est ainsi que fut fondée Kioto, qui est dans une situation ravissante, mais où les mikados ont laissé puissance, gloire et réputation, et où ils ont, peu à peu, abdiqué la souveraineté temporelle pour se contenter d'une vaine ombre de suprématie spirituelle. Renfermé au milieu d'une cour nombreuse, le mikado ne s'occupa bientôt plus que d'intrigues de palais et de harem; car, outre l'impératrice et douze épouses secondaires, il avait un nombre infini de concubines. On lui persuada qu'il était de sa dignité de ne pas se montrer en public, et, dès lors, il ne sortit plus de sa résidence de Kioto. Outre les palais, les bois, les étangs qu'elle renferme, elle peut contenir et loger les 40,000 personnes qui composent la cour ou daïri, et ses hautes murailles ont une quinzaine de lieues de circuit. Pour s'occuper, pour remplacer les soins de la puissance temporelle qu'ils laissaient échapper de leurs mains, les mikados prirent souci des choses religieuses. Chefs désignés de la religion nationale, ils créèrent une hiérarchie de fonctionnaires revêtus du caractère sacerdotal et chargés de présider aux détails de l'exercice du culte public; les plus hauts dignitaires furent choisis parmi les membres ou collatéraux de la famille impériale. Kioto fut bientôt transformée en une ville cléricale, où l'on ne vit que des pèlerins et des bonzes, et d'où était banni tout bruit profane, tout souci commercial et industriel. Pendant ce temps, l'autorité était tombée aux mains des daïmios ou seigneurs féodaux, qui possédaient le sol, et qui ne relevaient du mikado que par un lien de vassalité bien près de se rompre. La violence et la discorde régnaient partout; ce n'était que guerre et exactions continuelles; le Japon courait à sa perte, losqu'il fut sauvé par l'usurpation des *siogouns*. Vers la fin du XIIe siècle, un des seigneurs les plus puissants, nommé Yoritomo, dont la famille avait beaucoup souffert des troubles et de l'anarchie où gémissait le Japon, obtint du mikado des pouvoirs très-etendus pour rétablir l'ordre. Il établit une armée permanente, poursuivit, comme Louis le Gros, les seigneurs rebelles, et força tous les daïmios, ses anciens égaux, à lui prêter serment, en qualité de siogoun, c'est-à-dire représentant du mikado. Il établit sa résidence à Kamakoura, à l'entrée de la baie d'Yédo, et, dès lors, il y eut deux cours distinctes dans l'empire du Japon : celle du mikado à Kioto, et celle du siogoun à Kamakoura. A l'origine, ce nouveau pouvoir n'était pas héréditaire; quelques fils de mikados en furent revêtus, et la cour de Kioto ne se montra pas jalouse de celle de Kamakoura. Une circonstance imprévue vint tourner sur cette dernière les regards et les sympathies de la nation, et consacrer ce pouvoir de nouvelle date. Le souverain mongol Koublaï-khan, le célèbre conquérant de la Chine, ayant déclaré la guerre au Japon, ce pays se vit à deux doigts de sa perte; il ne dut son salut qu'à l'énergie, à l'habileté du siogoun, et aussi à un typhon qui anéantit les 4,000 navires de la flotte mongole, sur laquelle se trouvaient 240,000 guerriers.

La nation se tourna tout entière vers le siogoun, qui venait de la tirer d'un si grand péril, et la cour de Kioto fut oubliée pour celle de Kamakoura. Une puissance comme celle du siogoun ne fut pas sans exciter les jalousies de ceux qui la convoitaient, les colères de ceux sur qui elle pesait; aussi on voit s'ouvrir deux siècles de luttes sanglantes et fratricides, au milieu desquelles Kioto et Kamakoura sont tour à tour prises et détruites; des mikados sont déposés, des siogouns assassinés; tout ce que la guerre civile a de fureur se déploie dans ce malheureux pays, qui se voit bien près de retomber dans l'anarchie. La main d'un simple palefrenier l'en tira. Faxila était un garçon d'écurie; le siogoun Nobounanga le remarqua, et lui ouvrit la carrière des armes. Quand le siogoun eut été assassiné, Faxila, devenu général, se chargea de le venger. Sous le nom de Fidé-Yosi, il battit les seigneurs rebelles et revint triomphant à Kioto. Le mikado le fit son lieutenant général, et lui donna toute puissance. Le nouveau ministre se signala par son habileté et par son énergie. Il s'occupa d'abord des bonzes, dont les excès, les querelles, les luttes à main armée ensanglantaient à chaque instant le sol de l'empire; il rasa les forteresses dont ils avaient entouré leurs couvents, leur ôta la propriété du sol, ne leur en laissant que l'usufruit, et les força à se retrancher dans le domaine de la prière et de la prédication. Pour triompher de la noblesse, il prépara une expédition formidable contre la Corée et contre la Chine, d'où il revint vainqueur et maître de dicter ses conditions. Sous prétexte de protéger les femmes et les enfants des daïmios appelés au service militaire, il avait contraint les familles et les principaux serviteurs de ces princes à venir habiter des maisons préparées dans l'enceinte de ses châteaux forts. Quand les seigneurs eux-mêmes revinrent de la Chine, ils ne purent rentrer en possession de leurs terres qu'à la condition d'y résider désormais seuls, sans leurs familles, mais avec la faculté de rejoindre temporairement celles-ci à la cour du siogoun, où elles continueraient à rester en otages. Il avait en outre profité de leur absence pour jeter sur leurs terres, jusqu'aux extrémités de l'empire, une immense voie de communication appelée Tokaido, qui était garnie de corps de gardes, et qui assurait un libre parcours sur tous les points. Le dernier acte de ce siogoun fut de faire d'Yédo la véritable capitale du Japon. C'était une révolution complète, et plus que jamais la puissance du mikado devenait vaine et illusoire. Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis la fin du XVIe siecle, les siogouns ont conservé leur pouvoir, non sans conteste et sans luttes, mais du moins sans diminution, jusqu'à l'arrivée des puissances européennes au Japon.

Comme la plupart des nations asiatiques, les Japonais s'entourèrent longtemps d'une barrière infranchissable, évitant jusqu'aux relations d'amitié et de commerce avec tout ce qui était étranger. Le refus de faire alliance avec le roi des Mongols faillit compromettre l'existence du Japon. En 1542, le Portugais Mendez Pinto aborda au Japon, où avait déjà pénétré Marco Polo au XIIIe siècle. Ce qu'il raconta de ce pays à son retour en Europe provoqua l'envoi de missionnaires, sous la conduite de saint François-Xavier. Ces missionnaires y reçurent un accueil bienveillant, firent de nombreux prosélytes, mais finirent par se rendre suspects et par attirer une persécution, pendant laquelle fut étouffé le christianisme naissant. En 1609, les Hollandais vinrent établir un comptoir dans l'île de Firando. Quelque temps après, un capitaine anglais, William Adams, ayant abordé au Japon, gagna la faveur du souverain, et obtint de lui que la compagnie anglaise des Indes établît des comptoirs dans ses Etats. Depuis dix ans, il existait une factorerie britannique à Firando, lorsque les résidents anglais se décidèrent à l'abandonner. Les Hollandais continuèrent à occuper cette île jusqu'en 1640, époque où ils durent se transporter dans l'île de Décima, et, pour s'y maintenir, il leur fallut déployer une grande souplesse et même une grande servilité. Depuis deux siècles, ils avaient obtenu le droit exclusif de commerce, et les autres nations de l'Europe avaient renoncé à se faire ouvrir les portes du Japon, lorsqu'en 1853 le commodore américain Parry se rendit au Japon et contraignit le siogoun ou taïcoun Yeoshi à lui ouvrir les portes de l'empire. Yeoshi mourut peu après, laissant pour successeur son jeune fils Yesada, au nom duquel gouverna, comme régent, le prince Ikammon. Ce personnage consentit bientôt après à laisser s'installer au Japon les Français (1858), les Anglais et les Russes. Devant une innovation de cette sorte, dont le taïcoun avait assumé la responsabilité, l'opinion publique se souleva. Le peuple japonais sentit se réveiller en lui sa vieille haine contre l'étranger. La noblesse opposa une résistance qui avait des causes bien autrement sérieuses. D'abord elle sentit que le commerce et l'industrie favoriseraient la naissance d'une bourgeoisie dont elle cherche, autant que possible, à arrêter l'essor, dans l'intérêt de ses priviléges. Sa situation matérielle même se trouvait menacée par cet événement, qui pouvait introduire la richesse dans le pays. Déjà le prix du thé et de la soie avait augmenté, et, comme le chiffre de ses revenus restait le même, elle se trouvait dans une position inférieure. Elle n'avait pas la compensation des droits de douane, qui tous arrivaient dans les coffres du taïcoun, à qui ils profitaient uniquement. La noblesse excita l'opinion publique contre les étrangers, et elle-même n'hésita pas à employer les voies de fait; nombre d'assassinats eurent lieu, notamment sur des Anglais. Les flottes anglaise et française vinrent mouiller devant Yédo, en 1863, et demander des réparations au taïcoun. Celui-ci répondit qu'il n'était pas responsable des actes des daïmios indépendants de lui. Néanmoins, il paya les indemnités réclamées, et la flotte anglaise alla porter la dévastation dans les ports du prince de Nagato et de celui de Satsouma. Mais les difficultés n'étaient pas tranchées; l'hostilité des populations, le mauvais vouloir du gouvernement rendaient illusoires les traités conclus solennellement. Alors arriva au taïcounat un homme d'énergie, Stotsbachi, fils du prince de Mito (mai 1863), qui, se trouvant en présence d'embarras de tout genre et bientôt de la révolte des daïmios du sud, pria le mikado de convoquer tous les grands de l'empire, pour asseoir le gouvernement sur une base solide et reviser la constitution. Le mikado obtempéra à ce vœu; mais la réunion des princes fut tumultueuse, et se termina par une sorte de coup d'Etat des daïmios du sud, qui entraînèrent violemment dans leur camp l'empereur et sa cour, dispersèrent les amis du taïcoun, et promulguèrent des décrets abolissant le taïcounat et remettant les rênes du pouvoir exécutif entre les mains du mikado. Obligé de se défendre, le taïcoun rassembla ses amis. Il fut vaincu et donna sa démission. C'est ainsi que prit fin le taïcounat, après avoir fourni une glorieuse carrière de l'année 1185 à l'année 1868. Cette grande révolution eut un résultat tout à fait inattendu. Faite par la haute et par la basse noblesse, elle tourna à leur détriment; elle aboutit à la suppression des titres et des revenus des petits daïmios et à la confiscation de leurs biens, à la charge par le gouvernement de payer leurs dettes. Quant aux étrangers dont la présence avait servi de prétexte au renversemet du taïcoun, le nouveau pouvoir les traita mieux que jamais, sentant qu'il ne pourrait trouver un appui plus sûr ni plus intéressé contre les résistances qu'il rencontrerait. Depuis cette époque, l'empereur actuel du Japon, le jeune mikado Moutsoukito, investi du double pouvoir spirituel et temporel, semble avoir pris pour tâche de transformer radicalement ce pays, en y introduisant tous les progrès accomplis dans l'Europe occidentale. Secondé par les princes Tosa, Satsouma et Nagato, il a anéanti complétement le régime féodal, en vigueur depuis des siècles, et lui a substitué sans secousses le régime de la centralisation monarchique. A la suite du décret qui a opéré cette importante réforme, Moutsoukito a ordonné à tous les nobles dépossédés de se rendre, en octobre 1871, dans la capitale, d'y choisir une demeure qu'ils ne pourront pas quitter jusqu'à nouvel ordre, et d'y vivre en simples particuliers. Vers la même époque, une conspiration contre le mikado et contre les résidents européens fut découverte, au moment où elle allait éclater, à l'instigation de Mia, parent de l'empereur.

Au lieu de s'enfermer dans Kioto, l'ancienne capitale des mikados, Moutsoukito a pris pour capitale Yédo, qui a reçu le nom de Tokio, s'est mis à voyager dans son empire, n'a pas craint de se montrer revêtu d'un uniforme européen, ainsi que ses dignitaires; s'est mis à passer des revues, a réuni un grand conseil de notables, sorte de chambre legislative, qu'il a voulu presider lui-même. Par un décret, il a défendu de vendre les jeunes filles, trafic qui alimentait la prostitution. En outre, il a multiplié les écoles, et appelé d'Europe et d'Amérique des hommes distingués pour réformer toutes les branches de l'administration générale de l'empire. En 1872, Moutsoukito a envoyé aux Etats-Unis, en Angleterre et en France des ambassadeurs chargés, non-seulement de faire des traités de commerce avec ces pays, mais encore d'en étudier la civilisation. Le Japon possède aujourd'hui des chemins de fer, des télégraphes, des arsenaux, des fonderies, etc., et fait élever aux frais de l'Etat des jeunes gens dans les colléges d'Amérique, d'Angleterre et de France.

— *Organisation politique.* L'empire du Japon, immense archipel composé de 3,850 îles différentes, comprend : 1o le Japon proprement dit, où l'on trouve les trois grandes îles et différents autres groupes d'îles de moindre importance; 2o le Yéso, où se trouvent le groupe des îles Kouriles, celui des îles Bonin, et l'archipel de Liou-Kiou, qui comprend 92 îles différentes. Au point de vue administratif, l'empire japonais se divise en 10 cercles territoriaux ou régions, formant 68 provinces, à la tête de chacune desquelles s'est trouvé jusqu'à ces derniers temps un daïmios ou seigneur. Ces seigneurs composaient une sorte de confédération féodale, à la tête de laquelle se trouvait le mikado, empereur souverain, qui ne fut longtemps qu'un suzerain

féodal. La création des siogouns, lieutenants civils et militaires du mikado, et qui, depuis 1854, ont pris le titre de taïcoun, avait pu seule introduire un peu de centralisation administrative dans cet immense empire. La dernière révolution a tout bouleversé, en concentrant le pouvoir dans les mains du mikado, et faisait disparaître les institutions féodales. Toutefois, les auteurs de la révolution, épris des institutions européennes, ne songent pas à fonder une monarchie absolue : ils ont imposé au mikado un parlement de 600 membres, qui ne fonctionne peut-être pas encore avec toute la régularité désirable, mais qui promet pour l'avenir des institutions libérales au pays.

Les dix régions du Japon sont :

Gokinaï (les cinq provinces intérieures de la cour);
To-kaï-do (contrée de la mer orientale);
To-San-do (contrée des monts orientaux);
Foukou-rokou-do (contrée du territoire septentrional);
San-in-do (contrée du versant septentrional des monts);
San-yo-do (contrée du versant méridional des monts);
Nan-kaï-do;
Saï-kaï-do (contrée de la mer occidentale);
L'île Iki;
L'île Tsou-Sima.

De ces dix régions, les six premières et une portion du Nan-kaï-do appartiennent à l'île de Niphon.

— *Législation*. Quoique les mœurs des Japonais soient extrêmement douces, la répression des crimes est marquée au coin de la férocité et de l'arbitraire. Le bambou est l'accompagnement obligé des interrogatoires. On débute par dérouler l'acte d'accusation sous les yeux du prisonnier, et, pour peu que celui-ci ne réponde pas au gré du juge instructeur, les coups pleuvent sur ses épaules. S'il est soupçonné de mentir, on le fait agenouiller sur le tranchant de quartiers de bois dur; on entasse sur ses jambes reployées de grosses dalles de pierre, jusqu'à ce que son sang rougisse le bois qui meurtrit ses genoux, et que des souffrances aiguës lui arrachent l'aveu du crime dont il est accusé. La prison n'existe guère que préventivement; les peines généralement appliquées sont le bannissement, les châtiments corporels ou la mort. Les plus fréquentes sont la fustigation et la marque, qui ne se fait pas au moyen d'un fer chaud, mais par une sorte de tatouage sur le bras; ce tatouage indélébile sert de témoignage contre le criminel, dont il constate les précédentes condamnations. Les incendiaires sont brûlés, les assassins décapités; la tête est exposée sur un des principaux marchés de la cité, et le corps livré aux jeunes nobles, auxquels il sert pour s'exercer au maniement du sabre. Lors de la persécution contre les chrétiens, on avait inventé un supplice atroce : le condamné était suspendu la tête en bas dans une citerne dont on fermait l'ouverture par où les pieds sortaient seuls; on le laissait dans cette position jusqu'à ce que la mort s'ensuivît.

Hâtons-nous d'ajouter que, parmi les réformes en voie d'accomplissement, celle de la justice est une de celles qui préoccupent le plus le gouvernement japonais. En 1872, M. Georges Bousquet, avocat du barreau de Paris, a été appelé à Yédo, pour travailler à la confection d'un code japonais. Deux commissions, dont l'une présidée par M. Bousquet, travaillent à collectionner, à coordonner les lois et coutumes de l'empire, et à étudier le code civil français, pour en extraire ce qui sera jugé applicable au Japon. Le code civil est déjà avancé; le code pénal viendra ensuite. On établira prochainement à Yédo un tribunal de paix et un tribunal de police.

— *Finances*. Il est difficile d'avoir des renseignements un peu précis sur les sources du revenu public au Japon. Des hommes d'Etat américains s'occupent en ce moment d'organiser ce service dans ce pays, et hésitent encore sur les bases à donner à l'impôt. Ils paraissent s'être enfin décidés pour la création d'une dette publique. Le principe du papier-monnaie paraît aussi adopté. On songe en ce moment (1873) à négocier un emprunt de 73 millions. Les derniers renseignements que nous ayons sur le budget des recettes en portent le chiffre à 1,527,960,950 francs.

— *Cultes*. Par une contradiction assez bizarre, les Japonais sont, de tous les peuples de la terre, celui qui possède le plus de temples, et en même temps le moins religieux. Les Japonais sont un peuple poli, voilà tout; or, une des règles essentielles de leur politesse, c'est de s'associer à tout acte extérieur ayant pour but d'honorer un grand personnage quelconque, homme ou dieu. L'église élevée à Yokohama n'a pas de fidèle plus assidu et plus respectueux dans sa tenue que le Japonais idolâtre; pour lui, le chef de la religion chrétienne, adoré par tant de peuples civilisés, doit être un personnage digne de tout respect. Au fond, le Japonais lettré est un disciple de Confucius, comme qui dirait un rationaliste ou un incrédule; il ne professe aucun culte; l'homme du peuple les professe tous, ne faisant entre eux aucune différence. Ce ne sont pas, du reste, les dieux nationaux qui leur manquent.

Le *culte des Kamis* est l'antique religion nationale du Japon. On ne doit point l'envisager comme le culte des esprits des ancêtres en général, mais bien des génies nationaux protecteurs du Japon et du peuple qui l'habite. Parmi les principaux Kamis sont : Izanaghi et Izanami, le divin couple créateur de l'empire des huit grandes îles, et leur fille aînée, que l'on révère comme la déesse du soleil, sous le nom populaire de Ten-sjoo-daïzin. Ce culte, excessivement sobre de dogmes, se résume dans la croyance que les dieux qui ont créé le Japon continuent à prendre intérêt à leur œuvre. C'était, comme on voit, la Providence locale. Pour leur être agréable, il fallait s'approcher d'eux dans un état de pureté et célébrer dignement les fêtes consacrées à leur mémoire. Le culte était aussi simple que la doctrine : une petite chapelle rustique recevait les prières et les offrandes des fidèles. Deux causes principales firent dévier ce culte de sa pureté primitive : la fondation du pouvoir des mikados et l'invasion de la religion bouddhique. Le mikado, ayant abdiqué sa puissance temporelle pour devenir pontife suprême, fit de tous ceux qui l'entouraient des fonctionnaires revêtus du caractère sacerdotal. Le bouddhisme arrivant là-dessus avec son luxe de bonzeries, de pagodes et de chapelles, le culte extérieur déborda de toutes parts. Vers la fin du XVIIe siècle, la ville de Kioto comptait à elle seule 2,129 chapelles dédiées au culte kami, tandis que la religion bouddhique n'avait pas moins de 3,893 temples, pagodes ou chapelles. De ce nombre, était le fameux temple appelé *Temple des trente-trois mille trois cent trente-trois*, ce qui est le nombre exact des idoles qu'il contient. Le bouddhisme fit son apparition au Japon vers le milieu du VIe siècle de notre ère; il s'y répandit rapidement et bientôt y compta trente-cinq sectes différentes. Loin de contribuer à son progrès moral, cette religion poussa le pays dans la décadence et favorisa le relâchement des mœurs. Les nombreuses bonzeries devinrent des lieux de prostitution. Tous les temples sont encore aujourd'hui environnés de maisons à thé, établissements plus que suspects; ces maisons se retrouvent partout, mais surtout dans les lieux de pèlerinage. Kioto, la ville sainte, est un immense caravansérail toujours en fête; son aspect est celui d'un carnaval perpétuel, et la débauche y règne sur une large échelle. Rien de moins triste et de moins austère qu'un pèlerinage japonais; c'est un vrai voyage à Cythère. Une foule de temples et de bonzeries (dans la seule ville d'Yédo, sans parler des autres, on compte plus de cent bonzeries) s'élèvent sur tous les points du sol japonais, mais sans danger aucun pour la tranquillité publique, à cause de l'énergie des siogouns, qui ont réprimé l'humeur envahissante des bonzes, les ont confinés dans leurs pagodes, et les ont réduits littéralement au rôle de croque-morts; car aux enterrements se borne toute leur immixtion dans les affaires de la vie profane, et ils n'ont, à part cela, pour clients, que les dévots superstitieux qui viennent chercher des amulettes. Chaque couvent, chaque temple a sa fête patronale, qui est célébrée par une *matsouri* ou procession solennelle, où l'on promène avec pompe tous les emblèmes se rapportant au culte, emblèmes parfois très-singuliers pour des objets du culte. Dans le cortége de la matsouri de la fameuse bonzerie de Quannou, qui est la plus renommée de toutes, et qui attire plus de quatre millions d'étrangers, on voit figurer les plus belles courtisanes d'Yédo, dont le portrait est ensuite placé dans le temple. Ces fêtes sont ordinairement accompagnées de foires très-suivies et de représentations dramatiques données sur le seuil du temple, quelquefois par les bonzes eux-mêmes.

Plusieurs fois, le christianisme a tenté de s'établir au Japon; une première mission de jésuites s'installait en 1549 dans l'île de Kiousiou, sous la direction de saint François-Xavier. Les missionnaires firent de la propagande et eurent un succès très-grand. Quelques hauts dignitaires du bouddhisme ayant réclamé auprès du mikado, celui-ci leur répondit en riant : « Eh bien, il y aura une secte de plus dans l'empire! » Mais les ambitieuses visées des jésuites, leur intolérance, leur cauteleuse manière d'agir furent les seules causes pour lesquelles le christianisme fut banni du Japon. Frappé de cette remarque que les missionnaires étrangers s'appliquaient non-seulement à répandre leurs doctrines parmi le peuple, mais à gagner la faveur des grands vassaux de l'empire, et que les tendances anarchiques de ces derniers puisaient un mystérieux aliment dans leurs relations avec ces prêtres, le siogoun découvrit que ceux-ci relevaient d'un souverain pontife portant une triple couronne et pouvant à son gré déposséder les plus grands princes, distribuer à ses favoris les royaumes de l'Europe et disposer même des continents nouvellement découverts. Ces prétentions le firent réfléchir; et, lorsqu'il eut découvert que plusieurs daïmios avaient déjà écrit à ce pontife de l'Occident pour reconnaître sa toute-puissance, il trembla pour son autorité, et résolut d'anéantir cette secte naissante, ce qu'il fit en effet à l'aide des tortures les plus horribles, des supplices les plus affreux. Avec plus de prudence et une conduite plus franche, les jésuites se fussent solidement établis au Japon, sans pourtant qu'ils pussent s'y promettre de grands progrès, vu l'indifférence native de ce peuple.

Les Japonais n'ont pas de repos hebdomadaire, mais ils ont en revanche bien d'autres fêtes populaires ou religieuses, et leur calendrier n'est pas moins chargé que le nôtre. Sans parler des matsouris, qui se célèbrent dans chaque bonzerie, il y a d'abord les *go-sékis*, ou cinq grandes fêtes annuelles. La première est celle qui répond à notre premier jour de l'an; elle se célèbre au commencement de notre mois de février, qui était le commencement de l'année pour les Japonais, avant qu'ils eussent adopté notre calendrier, comme ils viennent de le faire (1873). On solennise le premier jour de l'an par des visites de félicitation et des étrennes consistant en éventails, et en un cornet de papier contenant un morceau séché d'un poisson national. La seconde est la fête des poupées, et répond à peu près à notre coutume de l'arbre de Noël; c'est la fête des jeunes filles. La troisième, dite fête des bannières, se célèbre en l'honneur des jeunes garçons. La quatrième est celle des lampes ou des lanternes, et la cinquième celle des chrysanthèmes, ainsi appelée parce que ce jour-là, dans toutes les familles, on effeuille de ces belles fleurs sur les tasses de thé ou les coupes de saki. Ces cinq grandes solennités sont reliées entre elles par une série de fêtes d'un ordre inférieur et spécialement consacrées aux manifestations de la joie publique. Comme l'année japonaise était divisée en mois lunaires, elles avaient lieu le premier, le quinzième et le vingt-huitième jour de chaque mois. Ce ne sont pas, d'ailleurs, des jours de chômage obligatoire, mais simplement de réjouissance facultive; mais, comme les Japonais ont peu de besoins, et autant d'amour pour le plaisir que de répulsion pour le travail, ils en profitent très-volontiers. Enfin, ils ont deux autres grandes fêtes, celle du solstice d'été et celle du solstice d'hiver : cette dernière est la fête des femmes mariées. Il n'y a pas d'affaire, pas de voyage, ni de prétexte ou de raison quelconque qui puissent, ce jour-là, retenir les maris loin du toit conjugal. Ils accourent de toutes parts; la cité s'illumine et la fête se célèbre dans toutes les familles.

— *Instruction publique*. L'instruction est extrêmement répandue au Japon; on parle d'un récent décret qui l'a rendue obligatoire, mais ce décret n'est presque pas utile : il est peu de Japonais qui ne sachent lire, écrire et compter; on ne rencontre presque jamais un Japonais, hors de chez lui, qui ne porte avec lui tout ce qu'il faut pour écrire : encre, papier et pinceau. Mais le souverain actuel a de grands projets de réformes au sujet de l'instruction. Un professeur berlinois, récemment mandé auprès de lui, prendra, dit-on, le titre de ministre de l'instruction publique, et fondera une université, sur le modèle des universités d'Allemagne. Déjà il existe un *Collége des langues* où des cours publics sont faits par des professeurs français. On se propose de fonder, en outre, une école de droit où l'on enseignera le droit français et le droit coutumier, 256 colléges et 53,000 écoles primaires.

— *Armée et marine*. Le recrutement de l'armée japonaise, fort difficile aujourd'hui, à cause de la récente révolution, marche cependant vers le progrès avec l'entrain de toutes les institutions de ce pays. Le mikado, seul chef souverain actuel, a groupé comme il a pu les anciennes milices féodales des daïmios, les a soumises à l'uniforme, les a casernées, leur a imposé l'équipement, la manœuvre, la discipline des Européens. Tout cela, cependant, ne marche pas sans difficulté. Les nouveaux soldats ne renoncent pas facilement aux habitudes qu'ils avaient contractées sous les seigneurs du pays. Mais la ferme volonté du gouvernement, servie par l'active coopération des officiers français qu'il a mandés auprès de lui, viendra rapidement à bout de cette résistance. Déjà la manœuvre et la discipline ont fait des progrès rapides, dus surtout aux deux missions militaires françaises envoyées en 1869 et en 1872. Tous les soldats japonais sont aujourd'hui armés de chassepots et de sniders. Un arsenal militaire d'une grande importance se fonde à Mito, près d'Yédo; il contiendra des ateliers de pyrotechnie, de fonderie, etc. Une manufacture d'armes y sera annexée. Le mikado s'est entouré d'une garde impériale, qui jouerait un grand rôle dans les troubles du pays, si les daïmios en suscitaient. Telle qu'elle est, l'armée japonaise paraît déjà en état de soutenir contre la Corée la guerre qui semble imminente.

La marine est plus avancée encore, à certains égards, que l'armée de terre. Le Japon possède, à Yokoska, un véritable arsenal modèle, possédant de vastes ateliers de tout genre, des cales de construction et de radoub, etc., etc. Sous l'active direction de MM. Verny et Thibaudier, les 1,200 ouvriers indigènes employés dans ces ateliers ont construit des navires de tous les types, notamment des frégates cuirassées, armées de canons perfectionnés. La plupart des ingénieurs sont des Français.

— *Commerce et industrie*. Deux articles principaux forment la base du commerce normal du Japon, quant à l'exportation, ce sont les soies brutes et le thé. On évalue à 15,000 balles environ la soie que le Japon fournit actuellement à l'Europe, et à 10 ou 11 millions de livres le thé qu'il expédie en Amérique exclusivement, car cet article n'a pas encore trouvé faveur en Europe. Parmi les produits d'exportation d'une valeur secondaire, il faut citer : la cire végétale, le camphre, la noix de galle et la sauce de fève fermentée, connue sous le nom de soïa; puis le tabac, le chanvre, la racine de ginseng, l'huile de poisson, le brocart, les crépons, les cocons percés, les nattes, le papier, dont on fabrique environ soixante-dix espèces, et enfin la laque, ainsi que les objets en bronze et en porcelaine. La porcelaine du Japon partage, avec celle de la Chine, la faveur des amateurs. V. PORCELAINE.

Quant au commerce d'importation que les navires européens versent sur le marché japonais, il consiste en deux articles principaux : les cotons filés, tissés et imprimés, puis les étoffes de laine, complétement étrangères au pays. Le objets de luxe n'ont pu encore être la matière d'un trafic important; la population japonaise est pauvre, et la noblesse vit retirée dans l'intérieur de l'empire, où le commerce européen n'a pu encore pénétrer.

Nous ne pouvons mieux faire, pour donner à nos lecteurs une idée exacte de l'industrie japonaise, que de reproduire les réponses faites par l'ambassade japonaise aux questions que lui posa la chambre des communes de New-York. Les mines d'or, d'argent et de cuivre, au Japon, appartiennent au gouvernement, qui en a le monopole; l'exploitation du cuivre ne dépasse pas les besoins de la consommation, et l'exportation de l'excédant peut occasionnellement en avoir lieu. Les mines de houille sont en partie la propriété du gouvernement, en partie celle de quelques particuliers. Les districts à thé sont très-étendus, mais la production pourrait en être notablement augmentée. Le riz est abondant au Japon, et constitue l'un des principaux éléments de l'alimentation; l'exportation en est généralement prohibée (cette prohibition n'existe plus aujourd'hui), de crainte que le prix n'augmente au détriment des basses classes. La culture de la soie est toujours très-répandue; les salaires des ouvriers sont plus élevés qu'en Chine.

« Il n'y a pas, dit M. Oliphant, attaché à la légation britannique à Yédo (1865), de peuple plus ingénieux et plus industrieux, ni qui soit plus porté à adopter les inventions nouvelles et les améliorations. Les Japonais ont construit, rien que sur des dessins, une machine à vapeur, avant d'en avoir une sous les yeux; et ils sont maintenant en état d'établir, dans leurs ateliers, des locomotives de chemins de fer et des machines pour la navigation que ne désavouerait pas un établissement européen. Ils ont déjà un chemin de fer, inauguré au mois d'octobre 1872. » Ce chemin, qui va de Yédo à Yokohama (30 kilom.), a été construit exclusivement par l'industrie nationale. Il est à une seule voie; il a coûté onze millions. L'argent nécessaire à sa construction (il a été construit par l'Etat) a été recueilli en Europe, à l'aide d'un emprunt assez onéreux : le gouvernement paye 12 pour 100 d'intérêt. Les indigènes profitent de cette voie de communication avec un notable empressement. Une autre section de ce chemin de fer, actuellement en construction, ira d'Yédo à Asaka. Des capitaines japonais commandent des steamers de guerre du gouvernement, et ce sont des ingénieurs indigènes qui surveillent les machines. Ils comprennent la théorie du télégraphe électrique, et ils ont su établir un câble sous-marin de Yédo à Shangaï. Ils construisent des télescopes, des baromètres, des thermomètres, des théodolites. Leur habileté hydrographique est remarquable. Leurs cartes sont appuyées sur un système régulier de triangles, et toujours très-exactes; sous le rapport de la netteté et de l'exactitude du dessin, elles ne craignent non plus aucune comparaison. Ils sont versés dans l'astronomie; on assure même qu'ils possèdent une traduction de la *Mécanique céleste* de Laplace. D'excellents verres sortent de leurs manufactures, et sir Rutherford a vu un de leurs établissements où l'on construit des lampes à système modérateur. Mais voici, croyons-nous, la preuve la plus frappante qu'un peuple ait jamais donnée de ses aptitudes industrielles : Pinto, Portugais naufragé sur les côtes du Japon, avait une arquebuse, qu'il prêta aux habitants. Les Japonais connaissaient la poudre, mais non les armes à feu. Au départ de Pinto, ils avaient fabriqué cinq cents arquebuses semblables à la sienne, et deux ans après ils en possédaient *trois cent mille!* Du reste, en ce point comme dans tous les autres, les Japonais ont une qualité qui les sert admirablement, c'est cette absence de patriotisme étroit qui les empêcherait, comme les Chinois, de se servir des progrès accomplis par les autres nations. Même dans les industries qui semblent nationales, ils n'hésitent pas à recourir aux lumières des Européens. M. Brunet a établi à Tonicoka une manufacture de soie modèle, et le gouvernement se propose d'envoyer des jeunes femmes en Italie, pour y apprendre à filer la soie. M. Cognet dirige les mines de cuivre d'Ikouno.

— *Agriculture*. L'agriculture est un art fort honoré au Japon. La terre, quoique la plus grande partie n'en soit que d'une médiocre fertilité, fécondée par le travail opiniâtre de ses habitants, par les fertilisantes

pluies de l'été, et par des engrais ingénieusement obtenus, est partout soumise à une culture intelligente et prospère. A l'exception des hauteurs impraticables, le sol est cultivé sur tous les points de l'empire. Sur les flancs escarpés des collines, s'élèvent des murs de pierre qui supportent des champs de blé et de légumes. Mais ce pays manque de prairies; aussi n'élève-t-il ni moutons ni porcs, et engraisse-t-il fort peu de bœufs et de vaches. C'est pourquoi les engrais, au Japon, sont l'objet d'une grande industrie : on ne perd aucune partie des matières qui les peuvent améliorer. Au mois d'avril, les pentes fertiles, disposées en terrasses, sont couvertes de champs de blé ondoyants. On seme le froment en novembre ou décembre, on le récolte en mai ou juin. Le riz se sème alors et se moissonne en octobre. Sur les grandes terres, on sème le millet et le coton en mars ou avril, et on le récolte en septembre ou octobre. Les provinces situées à l'extrémité orientale de la mer intérieure fournissent du thé en abondance. Les districts de soie se trouvent surtout aux environs de Kioto, dans l'intérieur, ainsi qu'à Niogota, sur la mer du Japon, et à Yokohama, sur la baie d'Yédo. La diversité des produits agricoles est telle qu'elle suffit à tous les besoins de l'empire, ce qui permet à ce pays de se passer du commerce extérieur. On fait, depuis peu, une grande exportation en Europe de graines de vers à soie, pour remplacer celles qu'une maladie persistante rend chez nous impropres à la reproduction.

Il en est, au Japon, de l'agriculture comme de l'industrie : l'aptitude des habitants est merveilleuse. Les Anglo-Américains, qui ont introduit chez eux les instruments perfectionnés, ont dû reconnaître que l'agriculture du Japon n'était guère moins avancée que celle des Etats-Unis, et que l'horticulture est infiniment supérieure. Le Japon possède les plus beaux jardins d'agrément du monde entier.

— *Monnaies.* Les monnaies japonaises étaient jusqu'ici l'obang, le cobang et l'itzibu. L'obang est une pièce d'or massive, fort incommode, et qui sert rarement; elle est longue de 6 pouces et large de 3 pouces et demi. Sa valeur est d'environ 20 livres sterling, c'est-à-dire 500 francs. Le cobang, également en or, vaut à peu près 37 francs. L'itzibu, monnaie divisionnaire de petit module, se fait en or et en argent, et c'est lui qui sert ordinairement aux transactions. Depuis peu, le gouvernement japonais fait fabriquer des monnaies d'or d'une valeur identique à celle du dollar américain.

— *Linguistique.* La langue *japonaise* appartient à la famille des langues ongro-*japonaises* ou altaïques. Le japonais présente dans sa physionomie étymologique des traits qui décèlent une étroite parenté entre le peuple qui le parle et les Mongols. Il n'y a ni genre ni article, mais un grand nombre de pronoms. On en compte plus de douze pour la seconde personne, ce qui tient au caractère éminemment cérémonieux des Japonais. Ces particularités lui sont communes avec le chinois et les idiomes polis de la branche indo-chinoise. Les mots sont généralement polysyllabiques, sonores et même harmonieux, finissant tous à peu près par des voyelles. D'un autre côté, on articule les consonnes avec beaucoup de mollesse; d'où il résulte, dans la prononciation, un vague tel qu'on ne sait bien souvent si l'on entend un *p* ou un *b*, un *b* ou un *k*, un *h* ou un *f*, un *l* ou un *r*. On a signalé un caractère particulier à cette langue, c'est que les dénominations attribuées aux objets y dépendent souvent de la position personnelle de celui qui parle, et qu'elles diffèrent en conséquence dans la bouche d'un homme et dans celle d'une femme. La déclinaison a lieu au moyen de particules postpositives qui varient suivant la condition des interlocuteurs ou la nature du sujet du discours. Le verbe *arou*, être, sert à former, en se joignant à un nom, un grand nombre de verbes composés. Les temps et les modes sont différenciés par des désinences, mais les personnes et les nombres ne le sont que par les pronoms. Le japonais moderne a perdu une partie de son caractère de langue ongro-finnoise, qui se conserve davantage dans le *yamato*, langue sacrée encore parlée devant le daïri. La langue écrite a des terminaisons, des particules et des constructions inconnues à la langue parlée; elle admet, en outre, des styles tout à fait distincts. La construction du japonais est généralement inverse.

Tandis que la plupart des langues ongro-*japonaises* ont emprunté aux peuples sémitiques des alphabets qu'ils ont adaptés à leur vocalisation et dont l'emploi ne remonte guère qu'à huit ou dix siècles, le japonais a tiré de l'écriture idéographique des Chinois un système d'écriture syllabique appelé *katakana*, c'est-à-dire à moitiés de signes, dont ils ont ensuite composé des systemes cursifs et abrégés (*fira-kana*, *yamato-kana*, etc.). Les Japonais tracent, en écrivant, des lignes perpendiculaires qui procèdent de haut en bas et se succèdent de droite à gauche. L'habitude qu'ils ont de se servir en même temps des caractères de plusieurs syllabaires, et de les lier ensemble par des traits qui leur sont étrangers, rend la lecture de la langue japonaise extrêmement difficile. Dans les sciences et dans la haute littérature, les Japonais se servent de l'écriture et de la langue chinoises.

Le *lieou-kieou*, langue des habitants de l'archipel du même nom, a une très-grande ressemblance avec la langue *japonaise*, dont il a emprunté beaucoup de mots, ainsi que l'écriture.

— *Littérature.* La littérature japonaise, quoique moins ancienne et moins étendue que la littérature chinoise, est l'émule de celle-ci sous beaucoup de rapports. Elle est surtout riche en poésie de tous les genres, spécialement le genre épique et le genre érotique; mais bien peu de ces ouvrages nous sont connus. On sait seulement que dans leurs poëmes les Japonais ont deux espèces de vers, l'un de cinq syllables, l'autre de sept (ce sont les mètres les plus littéraires), et que les épopées sont de deux sortes, du moins quant à la métrique : les unes sont écrites en distiques, les autres sont divisées en chants de 100 ou de 1,000 vers. Un des rares érudits qui se sont préoccupés de la littérature japonaise, M. de Rosny, a traduit sous le nom d'*Anthologie* un recueil de chansons et de pièces lyriques anciennes et modernes, populaires dans le Niphon; ces poésies sont remarquables par la concentration et la finesse des idées, la grâce exotique des comparaisons et des images. Le sentiment qui y domine est la mélancolie. Quelques-unes sont anciennes; ainsi celles qui portent le titre des *Dix mille feuilles* remontent, croit-on, au VIIe siècle de notre ère; les plus nombreuses sont l'œuvre toute féminine de courtisanes, pensionnaires des maisons de thé.

Le grand siècle littéraire du Japon est le VIIe de l'ère chrétienne, celui du règne du trente-neuvième mikado, Tenziten-Woo; la reconnaissance nationale a placé son nom à la tête des cent poëtes qui illustrèrent son règne et régularisèrent l'idiome national, mais sur lesquels on ne possède que des renseignements vagues. L'un d'eux est désigné sous le nom de *poëte de la mer*, et on a soigneusement conservé celui de la belle Onono-Komatch, qui brilla entre toutes dans l'illustre pléiade. Elle se voua à la poésie comme à un culte religieux, resta vierge et composa des vers jusque dans son extrême vieillesse.

Les légendes héroïques ou fantastiques sont le plus souvent l'œuvre combinée de la tradition populaire et de l'imagination d'anciens bonzes restés fidèles au culte de la poésie nationale. Il existe dans la littérature japonaise un assez grand nombre de contes moraux, qui rivalisent de popularité avec ces vieilles légendes, grâce au bon marché des éditions que les libraires d'Yédo en ont données, grâce aussi à la verve essentiellement populaire des dessinateurs qui ont *illustré* ces publications. Les contes japonais nous transportent en pleine vie bourgeoise, et ils suffiraient à prouver que le goût littéraire et l'inspiration poétique ne sont pas, tant s'en faut, étrangers à la classe moyenne de la société japonaise. Ces productions ont pour auteurs des lettrés sortis de l'université d'Yédo, des professeurs de langues, des maîtres d'école, des écrivains aux gages des libraires.

L'histoire et la géographie ont été de tout temps cultivées avec succès par les Japonais; il existe en ce genre de véritables encyclopédies, qui attendent encore quelque explorateur européen. Ils paraissent même avoir eu, sans doute par les Hollandais, des notions assez précises sur l'Europe et le reste du monde, tandis qu'ils tenaient leur territoire hermétiquement fermé. Klaproth a traduit en français deux de leurs traités historiques et géographiques, l'*Aperçu des trois royaumes* (1832) et l'*Histoire du Japon*, que Isaac Titsing avait traduits du japonais en hollandais. Abel Rémusat a donné la table des matières d'une encyclopédie japonaise dans ses *Notices et extraits* (tome IX), et Siebold un *Catalogue de livres et manuscrits japonais* tirés de sa propre bibliothèque. Enfin, on possède la traduction allemande, par Pfitzmayer, d'un roman japonais, les *Six paravents*. Parmi les ouvrages techniques, nous mentionnerons un excellent *Traité de l'éducation des vers à soie*, composé dans le Niphon, et traduit en français par M. Léon de Rosny (1868, in-8°).

La littérature dramatique jouit au Japon d'une très-grande vogue, mais les Européens connaissent mieux l'extérieur et la distribution des théâtres que les pièces qui s'y jouent. Il n'y a pas de ville si petite qui ne possède au moins une scène; Yédo en compte trente, et Osaka tout autant, malgré sa moindre importance politique. Dans une seule rue de cette dernière ville, s'élèvent cinq salles de spectacle, construites sur les plans des théâtres d'Europe et principalement sur ceux d'Italie. Les représentations sont, pour ainsi dire, en permanence; chaque théâtre est pourvu d'un restaurant, où la pipe et thé tiennent la place principale, mais où l'on peut se faire servir les mets les plus réconfortants. Les costumes des acteurs et les décors sont d'une richesse pittoresque; la salle elle-même, par sa distribution intérieure, et par le luxe des femmes qui occupent le premier rang des loges, présente le plus joli coup d'œil.

Les pièces japonaises ne sont connues qu'imparfaitement, et, dans les représentations, les jeux athlétiques, les exercices d'équilibre, les marionnettes, les tours d'escamotage excitent surtout l'enthousiasme populaire. Le drame et l'opéra sont loin cependant d'être dédaignés; la mise en scène est excellente; nulle part les fantômes, les diableries et les trucs ne sont aussi bien réussis que dans les grands théâtres du Japon.

« L'opéra, plus informe encore que le drame, dit M. Aimé Humbert, reste fort en arrière de la scène lyrique du Céleste-Empire, même par son côté le plus fastidieux, le merveilleux de la démonologie bouddhiste. La comédie bourgeoise seule me semble riche de promesses pour un avenir plus ou moins rapproché, parce qu'elle se développe dans les conditions du naturel et de la réalité. Elle renferme, il est vrai, comme l'opéra lui-même, des scènes d'une incroyable grossièreté; cependant rien ne paraît plus immoral au peuple japonais que notre propre théâtre. Cette apparente contradiction s'explique aisément. Le réalisme japonais admet sur la scène et dans les romans des types et des situations dont la *Dame aux camélias*, les *Filles de marbre* et toute notre littérature du demi-monde ne donnent qu'une faible idée. D'autre part, il exclut absolument toute intrigue portant la plus légère atteinte à l'inviolabilité de la femme mariée. Ni Phèdre, ni la mère d'Hamlet, ni les maris de Molière, ni Werther, ni même Charlotte, ni à plus forte raison Mme Bovary, ni quoi que ce soit d'analogue ne peut offrir le moindre attrait à l'imagination des Japonais. »

Quelques journaux, écrits en langue japonaise, ont été fondés récemment; il s'en publie un hebdomadaire à Yédo et un quotidien à Yokohama. Les presses ont été transportées d'Europe, mais les caractères se fondent au Japon; dans les imprimeries indigènes, on commence seulement à abandonner l'ancien système d'impression en bloc et les caractères mobiles deviennent de plus en plus en usage.

— *Beaux-arts.* L'art est fort cultivé au Japon; il s'y exerce dans la même sphère qu'en Chine, mais avec une supériorité marquée sur l'art chinois. « Il produit des dessins pleins de délicatesse, des enluminures plus sobres, des illustrations de livres populaires d'un goût généralement plus soutenu qu'à la Chine, » dit M. Feuillet de Conches. Le Japonais possède en peinture le génie des oiseaux, des plantes et des fleurs, qu'il dispose avec une verve et une fantaisie admirables. Un des premiers peintres de l'époque contemporaine, Mirigoto, médecin du roi temporel, a exécuté à l'aquarelle une ornithologie, une flore et une entomologie, que l'auteur des *Causeries d'un curieux* déclare être d'une beauté surprenante. Plusieurs de ses dessins ont été envoyés en France pour y être gravés. C'est surtout en écrans, en éventails, en pancartes, destinés à l'ornementation des temples et des habitations particulières, que s'évertue le pinceau japonais. Les grands temples d'Yédo et d'Acodade sont tapissés de ce genre de cartouches représentant des dieux, des guerriers illustres, de saints anachorètes à barbe sans fin, ou des vues de la montagne sainte appelée *Fusiama*. A vrai dire, nous ne possédons encore que des notions très-vagues sur les monuments et les statues que renferme le Japon; mais ce que nous en savons nous confirme dans cette opinion, qu'en sculpture comme en architecture les artistes de cette contrée ont suivi les traditions venues de la Chine, tout en déployant dans l'exécution la délicatesse et l'ingéniosité particulières à leur génie national.

Le Japon est couvert de pagodes bouddhiques. La plus vaste, la plus belle, est le Foko-zi, qui s'élève à Myako et où se trouve une statue colossale de Bouddha. Un autre temple bouddhique des plus remarquables se voit près d'Osaka; c'est un élégant édifice dont les étages en retraite l'un sur l'autre sont décorés extérieurement de fines sculptures; de magnifiques jardins, enclos de murs et renfermant les logements des prêtres, entourent ce temple. Près d'Ouza, dans la province d'Yzé, s'élève un temple dédié à la déesse Ten-sio-daï-sin (le grand esprit de la lumière); c'est un édifice très-simple, entouré de sept autres pagodes consacrées à différents dieux et génies. Non loin de là, sur le mont Nouki-Nouko-Yama, se trouve un temple composé d'une réunion de vingt-quatre chapelles; on y invoque le dieu Toyokeo-daï-sin, regardé comme le créateur du ciel et de la terre. On croit que cet édifice fut élevé vers les premières années de notre ère. De nombreuses constructions en bois, appelées *mias*, sont consacrées aux génies bienfaisants; ce sont des espèces de chapelles ou d'oratoires, au milieu desquels est placé le symbole de la divinité qu'on y vénère.

Des statues colossales de divinités se rencontrent fréquemment en rase campagne. Une des plus belles se trouve dans une gorge aride et déserte située auprès de Myako; le dieu qu'elle représente est accroupi sur un haut piédestal ayant quelque analogie avec un chapiteau dorique; il a vingt bras armés chacun d'une flèche et est coiffé d'une espèce de mitre; un collier est suspendu à son cou, et sept têtes d'enfant sont dessinées sur le devant de sa robe, à la hauteur de la poitrine.

M. Aimé Humbert parle en ces termes d'une statue colossale du Daïboudhs, c'est-à-dire du grand Bouddha, à Kamakoura, qui peut être envisagée comme l'œuvre la plus accomplie du génie japonais au double point de vue de l'art et du sentiment religieux : « Le chemin qui y conduit s'éloigne de toute habitation et se dirige vers la montagne; il serpente d'abord entre des haies, de hauts arbustes; ensuite on ne voit plus rien devant soi qu'une route toute droite, qui monte au milieu du feuillage et des fleurs; puis elle fait un détour comme pour aller à la recherche d'un but éloigné, et tout à coup l'on voit apparaître, au fond de l'allée, une gigantesque divinité d'airain, accroupie, les mains jointes et la tête inclinée, dans une attitude d'extase contemplative. Le saisissement involontaire que l'on éprouve à l'aspect de cette grande image fait bientôt place à l'admiration. Il y a un charme irrésistible dans la pose du dieu, ainsi que dans l'harmonie des proportions de son corps, la noble simplicité de son vêtement, le calme et la pureté des traits de sa figure. Tout ce qui l'environne est en parfait rapport avec le sentiment de sérénité que sa vue inspire. Une épaisse charmille, surmontée de quelques beaux groupes d'arbres, ferme seule l'enceinte du lieu sacré dont rien ne trouble le silence et la solitude. A peine distingue-t-on, cachée dans le feuillage, la modeste cellule du prêtre desservant. L'autel, où brûle un peu d'encens aux pieds de la divinité, se compose d'une table d'airain, ornée de deux vases de lotus, du même métal et d'un travail excellent. Les marches et le parvis de l'autel sont revêtus de larges dalles formant des lignes régulières. L'azur du ciel, la grande ombre de la statue, les tons sévères de l'airain, l'éclat des fleurs, la verdure variée des haies et des bosquets remplissent cette retraite des plus riches effets de lumière et de couleur. » L'idole, avec le socle qui la supporte, est haute d'environ 20 mètres. On descend par un escalier dérobé dans ses fondations, et on y trouve un paisible oratoire, dont l'autel reçoit un rayon de soleil par une ouverture dissimulée dans les plis que fait le manteau d'airain sur la nuque de l'idole. Le même écrivain fait la description suivante d'un tableau célèbre au Japon, peint par un artiste du nom de Toôdenzou et que l'on conserve dans le temple de Toôfouk-zi à Kiotô, résidence du mikado : « Au centre de cette grande toile, le Bouddha est représenté étendu sous les arbres de saras, plongé dans le repos de l'éternel néant. Le calme solennel de sa figure révèle que l'affranchissement de son intelligence est consommé, que le sage est irrévocablement entré dans le nirwâna; ses disciples, autour de lui, le contemplent avec une expression mêlée de regret et d'admiration. Les pauvres, les opprimés, les parias pleurent l'ami charitable qui les a nourris des aumônes qu'il recueillait pour eux, et le consolateur dont la parole compatissante leur a ouvert les perspectives de la délivrance. Les animaux mêmes, la création entière s'émeut en voyant réduit à l'état de cadavre celui qui respecta constamment la vie, sous toutes les formes qu'elle revêt dans la nature. Les génies de la terre, des eaux et des airs s'approchent avec respect, suivis des hôtes de leurs domaines, les poissons, les oiseaux, les insectes, les reptiles, les quadrupèdes de toute sorte, jusqu'à l'éléphant blanc, degré suprême de la métempsycose brahmanique. » Une composition pareille suffit pour montrer que l'art japonais a toutes les aspirations, toutes les supériorités du grand art. Au point de vue de l'exécution, il n'a sans doute ni la pureté de dessin, ni la science de la perspective et de l'anatomie, qui distinguent l'art européen; mais il ne le cède point à ce dernier pour la vérité des détails et il lui est certainement supérieur pour la richesse de la coloration.

C'est surtout dans les travaux décoratifs, dans l'ornementation des vases, des laques, des tissus, que se distinguent les Japonais. Rien de vivant, de coloré, de vibrant, de délicat, de varié, de capricieux et de gai, comme les compositions qu'ils produisent en ce genre. Ils y déploient une souplesse et une fécondité d'imagination, un sentiment de la nature et en même temps une fantaisie vraiment merveilleuses. Leurs porcelaines dépassent, pour la délicatesse et l'élégance du décor, les produits les plus remarquables du Céleste-Empire. Et que dire de leurs meubles sculptés, dorés, laqués, de leurs broderies en couleur, de leurs bijoux, de leurs figurines en pierre dure? Ils excellent dans ces ouvrages de luxe qui tiennent autant de l'art que de l'industrie. « Les Japonais, a dit M. Chesneau, ont poussé le dilettantisme de l'art au delà de ce qu'on saurait imaginer. Non-seulement ils ont ménagé au sens de la vue les plus rares plaisirs, les satisfactions les plus exquises, en déployant toutes les ressources, tous les prestiges, toutes les magies de la couleur, mais, allant plus loin encore, ils ont inventé ce que j'appellerai l'esthétique du toucher. Les formes des objets fabriqués par eux sont calculées avec raffinement, pour éveiller et chatouiller toutes les délicatesses du tact. Leurs petits meubles, leurs boîtes, leurs bijoux, d'une forme toujours ingénieuse et toujours variée; leurs charmants amulettes, leurs boutons si cherchés de motifs et d'aspect, toutes ces baga-

telles sollicitent et appellent, pour ainsi dire, les caresses de la main. Elles sont d'une fantaisie inépuisable, soignées, finies, achevées avec une précision toute mathématique. Nulle saillie extérieure; tous les angles sont émoussés, arrondis, en ces objets qui donnent au contact la sensation indéfinissable d'une matière dure et cependant malléable. Il semblerait qu'une préoccupation si constante dût imposer aux ouvrages japonais un caractère de fadeur excessive. C'est précisément le contraire qui se produit; et, en effet, avec la finesse de jugement et de goût qui leur est propre, les artistes japonais ont su relever cet énervement de la forme par l'accentuation et le caractère énergique du dessin, et aussi par l'imprévu des combinaisons qui président à la construction intérieure et extérieure de ces mêmes objets. Ils éveillent chez l'amateur l'idée de force et de résistance; ils suscitent l'illusion, la sensation du relief, par l'esprit et par le trait nerveux du dessin. On remarquera, par exemple, que le dessin décoratif appliqué à ces laques, à ces ivoires, à ces bois, à ces écailles d'un modelé si savant, affecte toujours des formes anguleuses, rompues, fréquemment contrastées, opposées dans leur direction, mais toujours indiquées en conformité d'esprit avec les types naturels simplement exagérés et, de parti pris, accusés dans le sens de l'énergie. »

Depuis quelques années, les produits de l'art japonais sont très-recherchés en Europe. Nos riches amateurs se les disputent; nos décorateurs s'en inspirent. Tout ce qu'il a su produire de plus beau se voit en échantillons à Dresde, au musée Japonais; à Leyde, dans la collection Sieboldt; en France, au musée de Sèvres, au musée du Louvre, dans les cabinets de M. Thiers, du comte de Rougemont, de MM. d'Aigremont, de Férol et de quelques autres amateurs distingués.

Au Japon, l'art de décorer les temples et l'intérieur des maisons particulières de pancartes calligraphiques et d'autographes de personnages illustres est le même qu'en Chine. Les plus précieux morceaux de ce genre sont en écriture sacrée. Comme à la Chine, on emploie les inscriptions autographes de cette espèce à la décoration des murailles, des éventails, des écrans, des porcelaines. C'est un goût général, une passion, que tout le monde partage.

— *Musique.* Le système musical des Japonais nous est absolument inconnu, et il paraît, s'il faut en juger par les instruments que nous connaissons, en absolu désaccord avec le système européen. Ces instruments sont assez nombreux. Les instruments à cordes sont faits du bois léger et sonore de la *paulownia imperialis*, et les cordes, de fine tresse de soie imbibée d'une légère couche de laque. La guitare nationale s'appelle *samsin;* on en fait vibrer les cordes, non avec les doigts, mais en les frappant d'une petite palette en ivoire. Le *gotto*, harpe ou cithare japonaise, est monté de treize cordes de soie, attachées aux deux bouts de l'instrument. L'accord en peut être modifié de plusieurs manières, par le déplacement des chevalets qui leur servent de point d'appui et déterminent les intonations en raison de la longueur et de la tension des cordes. On ne peut jouer de cet instrument qu'en s'adaptant des ongles artificiels, en os ou en ivoire, aux trois premiers doigts de la main droite. Ces deux instruments, populaires par excellence, figurent habituellement dans le trousseau des jeunes mariées. Le *kokiou*, violoncelle à archet, s'emploie moins fréquemment que le *biwa*, violoncelle dont on joue avec le plectre du samsin. La clarinette japonaise est faite de bambou, ainsi que la flûte et une sorte de flageolet ou de flûte à bec, à huit trous assez rapprochés pour indiquer des intervalles plus petits que les demi-tons. Les Japonais font exclusivement usage du clairon et de la conque marine dans les fêtes religieuses. Ils ont deux catégories d'instruments à percussion : les premiers sont en cuivre ou en métal composé; on remarque, dans le nombre, une grande variété de *gongs*, sous forme de boucliers, de boules, de gros grelots, de poissons, de crapauds, de crotales, depuis le timbre le plus grave jusqu'au ton le plus criard; en outre, une sorte de sistre, formé de deux anneaux sonores, montés dans un manche, et se frappant avec une légère tige métallique; enfin, une quantité de timbres en lames, cuvettes ou clochetons, mobiles ou suspendus à des tringles. Les autres instruments de percussion sont : les cliquettes de bois équarri; le tambour de pierre, semblable à un boulet monté sur un petit guéridon; le tambour musical, en peau corroyée et tendue, monté sur un trépied, et faisant alors l'office de timbale; enfin, le tam-tam ou tambourin portatif, et le tambour de basque. Ces divers instruments servent dans les processions ou fêtes religieuses, et dans les divertissements populaires.

Les mélodies japonaises ont quelque chose d'étrange et d'insaisissable pour les oreilles des Européens; le système musical sur lequel elles reposent n'est pas encore connu; on sait seulement qu'il est très-riche en demi-tons et même en quarts de ton, avec un mélange de tonalités différentes qui déroutent l'oreille. M. Fétis fait observer que les mélodies recueillies par Siebold semblent contraires à l'idée d'une analogie avec la musique chinoise, car on n'y remarque pas les lacunes tonales de celle-ci. L'art musical japonais serait donc, comme l'idiome indigène, le résultat d'un système particulier, ne se rattachant à aucun autre dans l'extrême Orient.

Nous donnons, d'après le livre de M. Humbert, un spécimen de la musique japonaise; c'est une chanson populaire.

CHANSON JAPONAISE.

A tous les carrefours, on trouve des improvisateurs et des chanteurs de ballades; dans toutes les maisons de thé, il y a des chanteuses, qui se font accompagner de trois ou quatre instrumentistes. L'orchestre, par lequel elles font accompagner indifféremment les diverses pièces de leur répertoire, se compose habituellement d'un ou deux samsins, d'une sorte de violoncelle, que l'on nomme kokiou ou biwa, et enfin du gotto.

Japon illustré (LE), par M. Aimé Humbert (Paris, Hachette, édit., 2 vol. in-4°). Cet ouvrage, d'un haut intérêt, nous offre un tableau complet du Japon. L'auteur, qui a longtemps habité ce pays comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la confédération suisse, y a pris, sur tout ce qui l'a frappé, d'innombrables notes, et, de retour en Europe, il les a complétées et contrôlées par les relations des voyageurs anciens et modernes. M. Humbert ne s'est pas borné à écrire une relation de voyage; il a orné son texte d'une profusion de gravures, et il fait ainsi passer devant nos yeux tous les objets dont il parle, toutes les scènes qu'il décrit. Ce que n'avaient pu lui fournir des croquis sur nature et des photographies, il l'a demandé aux artistes du pays, et surtout aux albums japonais, où l'on trouve des détails de mœurs si curieux. Lorsqu'on a lu cet ouvrage, dans lequel l'auteur se montre observateur intelligent et attentif; lorsqu'on a parcouru ces dessins nombreux dans lesquels les paysages, les villes, les rues, les ports, les palais, les temples, les théâtres, les bazars, les intérieurs de maisons, les factoreries des résidents étrangers, défilent comme des décors animés et pittoresques; quand on a vu se succéder tant de types divers, il semble qu'on ait vécu au milieu des Japonais, on se sent initié à leur pays et à leurs habitudes. Ajoutons que le *Japon illustré*, sorti de cette grande maison Hachette qui tient le premier rang pour les beaux livres, est, au point de vue typographique, un magnifique ouvrage, et que les belles gravures qu'il renferme ont été exécutées avec le plus grand soin par d'habiles artistes : Bayard, Cicéri, Catenacci, Crépon, Clerget, de Neuville, Rapine, Thérond, etc. Une carte et divers plans augmentent encore l'intérêt qui s'attache à cette utile publication. Nous avons eu très-fréquemment recours à ces deux beaux volumes pour notre article *Japon*, notamment pour ce qui touche les mœurs et les usages de ce pays.

JAPON (mer du), section du grand océan Pacifique boréal, entre le Japon et l'empire chinois, *par 36° et 52° de lat. N., et 125° 30'* et 139° 40' de long. E. Elle baigne, à l'O., les côtes de la Corée et de la Mandchourie; au N.-E., l'île Saghalian, *les îles d'Yéso et* de Niphon; au S., les îles de Niphon et de Kiousiou. Elle communique avec la mer Jaune et la mer de Corée au S., par le détroit de Corée; avec l'océan Pacifique, au S.-E., par le détroit de Boungo, et avec la mer d'Okhotsk, au N., *par le détroit de La Pérouse. Elle* forme plusieurs golfes, dont le plus remarquable est celui de Strogonow.

JAPONAIS, AISE s. et adj. (ja-po-nè, è-ze). Géogr. Habitant du Japon; qui appartient, qui a rapport au Japon ou à ses habitants : *Les* JAPONAIS. *Une* JAPONAISE. *La langue* JAPONAISE. *Les lois* JAPONAISES. *Des émigrants* JAPONAIS. *Quelquefois, les* JAPONAISES *se teignent les lèvres en bleu et les dents en noir, et s'arrachent les sourcils.* (Eyriès.)

— s. m. Linguist. Langue parlée au Japon : *Le* JAPONAIS *n'a ni genre ni article, mais un grand nombre de pronoms personnels; il est polysyllabique et sonore.* (Balbi.)

— Ichthyol. Poisson du genre lutjan, qui vit dans les mers du Japon.

JAPONIQUE adj. (ja-po-ni-ke). Chim. Se dit d'un acide qui est un corps noir, soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool, se combinant facilement avec la potasse, et formant, quand on le laisse exposé à l'air, une dissolution de catéchine, dérivée du cachou. Sa formule est $C^{12}H^4O^4HO$.

JAPONNÉ, ÉE (ja-po-né) part. passé du v. Japonner : *Porcelaine* JAPONNÉE.

JAPONNER v. a. ou tr. (ja-po-né). Techn. Donner une nouvelle cuisson aux porcelaines, afin de leur donner l'apparence de la porcelaine du Japon.

JAPORE, rivière du Brésil, prov. de Minos-Geraës. Elle prend sa source dans la comarca Paracatu, coule de l'O. à l'E., et se jette dans le San-Francisco, après un cours de 150 kilom.

JAPOURIA s. m. (ja-pou-ri-a). Linguist. Dialecte albanais, parlé en Japourie ou Japygie, canton qui relève des sangiacats de Bérat et de Delvino.

JAPPE s. f. (ja-pe — rad. *japper*). Pop. Caquet, bavardage : *Quelle* JAPPE! *A-t-elle de la* JAPPE!

JAPPEMENT s. m. (ja-pe-man — rad. *japper*). Action ou manière de japper : *Des* JAPPEMENTS *furieux. Le* JAPPEMENT *du renard. Un* JAPPEMENT *aigu.*

— **Syn. Jappement, aboi, aboiement.** V. ABOI.

JAPPER v. n. ou intr. (ja-pé. — Diez et Scheler comparent l'allemand *jappen*, et voient dans ces formes une simple onomatopée tirée de l'aboiement des petits chiens. Cependant, Chevallet compare avec l'anglais *yap*, petit chien, d'où *yelp*, japper, glapir, et l'ancien haut allemand *hvelf*, petit chien, scandinave *hvelpr*, suédois *hwalp*, danois *hvalp*). Aboyer à la façon des petits chiens, d'un aboi plus clair que l'aboi ordinaire; aboyer en général : *Le chien du truand ne* JAPPERA *qu'aux gens bien mis.* (Toussenel.)

> Laissez cette bête importune
> Tout son soûl *japper* à la lune;
> Cela n'arrête point son cours.
> D'ASSOUCY.

— Fig. Clabauder, criailler : *On ne peut guère fermer la gueule à ces roquets-là, parce qu'ils* JAPPENT *pour gagner un écu.* (Volt.)

— Activ. Prononcer en glapissant, d'un ton de voix qui imite le jappement d'un chien :

> Monsieur l'abbé, vif comme un papillon,
> *Jappe* des vers qu'il prit à la pipée.
> J.-B. ROUSSEAU.

— **Syn. Japper, aboyer.** V. ABOYER.

JAPPEUR, EUSE adj. (ja-peur, eu-ze — rad. *japper*). Qui jappe, qui a l'habitude de japper : *Un chien* JAPPEUR. *Une chienne* JAPPEUSE.

— Substantiv. : *Un* JAPPEUR *insupportable.*

JAQUE s. f. (ja-ke). V. JACQUE.

— s. m. Bot. Fruit du jaquier.

JAQUELINE s. f. (ja-ke-li-ne). Cruche de grès, à large ventre, dont on se sert dans le Nord, et dont l'invention est attribuée à Jacqueline de Bavière. ‖ On dit aussi DAME JAQUELINE.

JAQUELOT (Isaac), théologien protestant français, né à Vassy (Champagne) en 1647, mort à Berlin en 1708. Reçu ministre à l'âge de vingt et un ans, il devint l'auxiliaire de son père, qui desservait l'église de Vassy, et ne tarda pas à se signaler par ses talents oratoires. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, il se rendit à Heidelberg, puis à La Haye (1686), où il obtint, comme prédicateur, un grand succès. Nommé chapelain du roi de Prusse, Frédéric I^{er}, il mourut peu après son arrivée à Berlin. Jaquelot avait du talent, une grande abondance d'idées, beaucoup de savoir; mais la vivacité de son esprit l'empêcha toujours de mettre de l'ordre dans ses sermons et ses ouvrages. Nous citerons de lui : *Réflexions sur les mémoires de M*gr *l'évêque de Tournay, touchant la religion* (Cologne, 1684, in-12); *Avis sur le Tableau du socinianisme de M. Jurieu* (1690, in-8°); *De Jésus-Christ; qu'il est le Messie et le vrai Dieu* (La Haye, 1692, in-12); *Dissertations sur l'existence de Dieu* (La Haye, 1697, in-4°), livre très-estimé des théologiens; *Conformité de la foy et de la raison*, ou *Défense de la religion contre les principales difficultés répandues dans le Dictionnaire critique de M. Bayle* (Amsterdam, 1705, in-8°); *Examen de la théologie de M. Bayle, répandue dans son Dictionnaire critique, etc.* (Amsterdam, 1706, in-12); *Sermons sur divers textes de l'Ecriture sainte* (Amsterdam, 1710, 2 vol. in-12); *Que la religion chrétienne est très-raisonnable* (La Haye, 1710, in-8°); *Traité de la vérité et de l'inspiration des livres du Vieux et du Nouveau Testament* (Rotterdam, 1715, in-12), son chef-d'œuvre, etc.

JAQUEMART s. m. (ja-ke-mar — v. l'étym. à la partie encycl.). Figure de bois ou de métal, représentant un homme armé, qu'on place au haut d'une tour pour sonner les heures en frappant sur une cloche ou un timbre : *Chaque fois que l'aiguille atteint un chiffre, des* JAQUEMARTS, *armés de marteaux, frappent l'heure sur le timbre, en exécutant des pyrrhiques bizarres.* (V. Hugo.) ‖ Homme de bois fiché en terre, qui servait autrefois de cible.

— Techn. Ressort qui fait lever la vis du balancier, quand elle a fait son effort pour marquer l'empreinte des monnaies.

— **Encycl.** Selon Furetière, l'homme de fer qu'on met sur les horloges avec un marteau à la main pour frapper les heures est ainsi nommé de l'ouvrier qui en a été l'inventeur, et qui s'appelait *Jacques Marc.* « Quand on dit, ajoute-t-il, armé comme un *jaquemart*, cela vient de *Jacques-Marc de Bourbon*, troisième fils de Jacques de Bourbon, connétable de France sous le règne du roi Jean. C'était un seigneur fort brave et vaillant, qui se trouva en toutes les occasions les plus dangereuses de guerre et de tournoi, mais qui, pour donner bon exemple et se moquer des fanfarons, était toujours armé à l'avantage, disant que les armes n'étaient faites que pour cela, et, dès lors, on appela *jaquemart* tous ceux qu'on voyait armés de pied en cap. » Le Duchat remarque de son côté que le fameux Arteville, favori du comte de Flandre, est appelé *Jacques* par Froissart, dans le titre de l'un des chapitres de son histoire, et, dans le même chapitre, il est dit qu'on le nommait *Jaquemart d'Arteville*, ce qui pourrait faire croire que *Jaquemart*, en cet endroit, n'est qu'une simple traduction de Jacques. Quant au *jaquemart* des horloges, Le Duchat croit que le *mart* de ce nom est le mot simple duquel vient Martin, nom du *jaquemart* de l'horloge de Cambrai. Ménage, au contraire, prétend que *jaquemart* a été fait de *jaque* et de *maille*, et qu'il aurait signifié originairement un homme armé d'une jaque de mailles; mais c'est plutôt une altération de l'allemand ou flamand *jackman*, l'homme armé d'une jaque. Parmi les *jaquemarts* célèbres, nous citerons ceux de Dijon. L'ancienne horloge de Dijon avait été enlevée à Courtray par Philippe le Hardi, qui en avait fait présent à la ville de Dijon. La tradition veut qu'elle ait été construite par un certain Jacques Marc ou Mark, dont le nom aurait été donné aux personnages mécaniques qui frappaient les heures. Les *jaquemarts* actuels sont modernes, aussi bien que l'horloge. Les *jaquemarts* de Compiègne, appelés dans le pays *piquentins*, ont joui aussi d'une grande célébrité. M^{me} de Sévigné parle du *jaquemart* de Lambesc, en Provence; il existe encore.

JAQUEMOT (Jean), en latin **Iacomotus**, poëte latin, né à Bar-le-Duc, en Lorraine, au commencement du XVI^e siècle, mort en 1609. Il se convertit à la Réforme, et fut successivement pasteur à Genève et à Neuchâtel. On a de lui un recueil de poésies latines et françaises, intitulé : *Musæ Neocomenses* (*Muses neuchâteloises*) (1597); une tragédie d'*Agrippa* (1591); une autre intitulée *Éhud* (1601), et quelques poëmes sur les événements politiques et religieux de la fin du siècle. Scaliger lui décerne le titre de « grand poëte. »

JAQUEPAREL s. m. (ja-ke-pa-rèl). Mamm. Nom vulgaire du chacal, au Bengale.

JAQUERIE s. f. (ja-ke-rî). V. JACQUERIE.

JAQUEROTTE s. f. (ja-ke-ro-te). Bot. Nom vulgaire de la tubéreuse.

JAQUES s. m. (ja-ke — onomatop. du cri de l'oiseau). Ornith. Nom vulgaire du geai.

JAQUES ou **JAQUEZ** (Christovam), navigateur portugais, né au XV^e siècle, mort dans la première moitié du XVI^e siècle. Il était gentilhomme de la chambre du roi lorsqu'il reçut le commandement d'une flottille envoyée, en 1526, au Brésil. Jaques alla fonder un établissement important dans le canal qui sépare le continent de l'île d'Isamaraca, puis explora la côte de l'Amérique jusqu'au Rio de la Plata. Quelque temps après, ayant rencontré trois navires français, il les attaqua, les captura, et se rendit à Pernambuco avec 300 prisonniers. On ignore ce qu'il devint à partir de cette époque.

JAQUET s. m. (ja-kè). Ancienne monnaie de France.

— Ornith. Nom vulgaire de la petite bécassine.

JAQUETTE s. f. (ja-kè-te — dimin. de *jaque* ou *jacque*). Vêtement d'homme qui descend jusqu'aux reins ou jusqu'aux genoux : *Une grande* JAQUETTE. *Une* JAQUETTE *grise.*

— Vêtement qu'on met aux petits garçons avant de leur donner un pantalon : *Il porte encore la* JAQUETTE.

JAQUETTE-DAME s. f. (ja-kè-te-da-me). Ornith. Nom vulgaire de la pie.

JAQUIER s. m. (ja-kié — de *jac*, nom indigène de l'arbre). Bot. Genre d'arbres, type de la famille des artocarpées, dont l'espèce type est connue sous le nom d'ARBRE À PAIN.

— **Encycl.** Bot. Le genre *jaquier* se compose de plusieurs espèces arborescentes, toutes fort intéressantes à cause de leurs fruits, qui sont un aliment extrêmement précieux

dans les pays où elles croissent. Voici les caractères du genre *jaquier :* les fleurs sont unisexuées et monoïques, disposées en chatons placés à l'aisselle des feuilles supérieures; les chatons mâles sont cylindriques, un peu renflés vers leur partie supérieure; les fleurs sont extrêmement nombreuses et serrées sur l'axe du chaton; chacune d'elles se compose d'un calice gamosépale, tronqué à son sommet, à trois angles obtus, et d'une seule étamine, dont le filet long et grêle naît de la base interne du calice; les chatons femelles sont globuleux ou ovoïdes, également pédonculés et placés à l'aisselle des feuilles; leur axe est très-épais et renflé, tout couvert de fleurs excessivement serrées les unes contre les autres; chaque fleur offre un calice allongé, bifide, au fond duquel on trouve un petit ovaire libre, surmonté d'un style très-long, un peu latéral, grêle, terminé par deux stigmates filiformes et divariqués. Chaque chaton, et la feuille à l'aisselle de laquelle il est placé, sont d'abord entièrement enveloppés dans une spathe roulée, foliacée et très-caduque. Le fruit est tout à fait analogue à celui du mûrier, mais il est plus grand; les calices deviennent excessivement charnus, épais, se soudent et s'entre-greffent entre eux, et finissent par former une sorte de baie composée, dont la surface externe présente une infinité de petites saillies irrégulièrement hexagonales, formées par le sommet de chaque fleur. Le centre de cette baie est occupé par un axe très-renflé et fibreux.

L'espèce principale de ce genre est le *jaquier à feuilles incisées*, vulgairement rima ou arbre à pain d'Otaïti. C'est un arbre dont le tronc, de la grosseur d'un homme, atteint la hauteur de 15 à 20 mètres. Son bois est mou, jaunâtre, léger; son écorce est luisante et fendillée. Toutes ses parties, lorsqu'on les entame, laissent échapper un suc blanc et laiteux, légèrement visqueux. Les fruits sont globuleux, de la grosseur d'un potiron. Leur surface est raboteuse et recouverte de petites saillies anguleuses, verdâtres. L'arbre à pain est originaire de l'Inde, de la côte de Malabar et des archipels de la mer du Sud, où il croît en abondance. Les Européens l'ont transporté à l'île de France, à Cayenne, aux Antilles. Sonnerat et Forster nous ont transmis sur cet arbre des renseignements très-intéressants. Il présente deux variétés principales, l'une stérile et entièrement privée de graines, l'autre contenant des graines au milieu de la pulpe charnue du fruit. Cette dernière variété est celle que décrivent Rumphius et Sonnerat. Selon Forster et plusieurs autres voyageurs, on la trouvait à Taïti; mais elle en a tout à fait disparu depuis que les habitants se sont uniquement occupés de cultiver la variété sans graines, qui est plus productive et plus agréable à manger. Les fruits de cette variété sont pulpeux et d'une saveur douce et agréable; mais ils se putréfient facilement. Un peu avant leur maturité, ils sont farineux, et lorsqu'ils ont été cuits dans un four ou sur le feu, ils ont une saveur qui rappelle à la fois le pain de froment, les pommes de terre et les tubercules du topinambour: ils sont alors un aliment aussi sain que nourrissant. Les habitants de Taïti et des îles adjacentes s'en nourrissent pendant huit mois de l'année, et pendant les quatre autres mois, de septembre à décembre, époque où l'arbre fleurit et mûrit ses fruits, ils mangent une sorte de pulpe préparée encore avec les fruits de cet arbre. L'écorce sert à faire des étoffes très-estimées dans ces pays.

JAQUIN (Armand-Pierre), écrivain français, né à Amiens en 1721, mort vers 1780. Il fut chapelain de Monsieur, frère du roi, et de Madame Victoire. Ses principaux écrits sont : *Entretiens sur les romans*, ouvrage moral et critique (Paris, 1754); *Introduction à la science des médailles; Discours sur la connaissance des talents* (1760).

JAQUOT (Blaise), jurisconsulte français, né à Besançon vers 1580, mort après 1632. Il quitta l'ordre des jésuites pour étudier la jurisprudence, voyagea en Italie, devint ensuite professeur à Dôle, et fut nommé, en 1624, doyen de l'université de Pont-à-Mousson. Ennemi déclaré de l'ordre dont il avait fait partie, Jaquot invoqua les priviléges de l'université pour faire fermer les écoles de philosophie ouvertes par les jésuites. Ceux-ci, dont les haines ont toujours été implacables et qui n'ont jamais reculé devant aucun moyen, conjurèrent aussitôt sa perte. Dans ce but, ils se servirent d'une fille de Nancy, qu'on disait possédée du démon, et firent passer Jaquot pour sorcier. Il n'en fallut pas davantage, dans ce temps d'ignorance, pour que le duc de Lorraine ordonnât au malheureux doyen de quitter ses Etats (1628). Jaquot retourna alors dans sa ville natale et termina sa vie dans l'obscurité. On a de lui, entre autres ouvrages : *Peplum cæsareum* (Turin, 1610), abrége de l'histoire des empereurs romains; *De juridictione commentarius* (Bruxelles, 1613); *Mars Togatus, sive de jure et justitia militari* (Pont-à-Mousson, 1625, in-8°).

JAQUOTOT (Marie-Victoire), peintre sur porcelaine, née à Paris en 1778, morte en 1855. Elle fut admise, en 1800, à la manufacture de Sèvres, travailla pour la cour, successivement sous Napoléon, Louis XVIII et Charles X, qui la nomma premier peintre sur porcelaine du roi, mais cessa d'y paraître à l'avénement de Louis-Philippe. Mlle Jaquotot a régénéré chez nous la peinture sur porcelaine. A l'exactitude du dessin, à la finesse des détails, elle joint l'éclat et la vérité du coloris. Après la paix de Tilsitt, elle fut chargée par Napoléon de peindre le service de dessert destiné à l'empereur de Russie; Louis XVIII lui confia, en 1819, l'exécution d'une série de portraits de personnages célèbres. Parmi ses ouvrages les plus remarquables, on cite les copies suivantes de Raphaël : la *Vierge et l'Enfant Jésus* (1812); la *Vierge à la chaise* (1814); la *Belle jardinière* (1817); la *Vierge aux poissons* (1817); la *Vierge aux œillets* (1819); puis la *Corinne* de Gérard (1827); l'*Atala* de Girodet (1827).

JAR s. m. (jar — abrév. de *jargon*). Pop. Argot : *Il entend bien le* JAR. V. JARS.

JARACATIE s. f. (ja-ra-ca-sî). Bot. Syn. de PAPAYER ou CARICA, genre d'arbres.

JARACZEWSKA (Elisabeth), femme de lettres polonaise, née en 1792, morte en 1832. Elle était de la famille des comtes Krasinski. On a d'elle des romans, dans lesquels elle peint avec autant de fidélité que de talent les mœurs de la société polonaise. Tels sont, entre autres : *Sophie et Emilie*, roman national (Varsovie, 1827, 2 vol.); la *Nuit de l'Avent* (Varsovie, 1828, 2 vol.); la *Première jeunesse, les premiers sentiments* (Varsovie, 1829, 4 vol.). On lui doit aussi : *Présent aux enfants* ou *Courts récits moraux* (Varsovie, 1828). Une morale des plus pures, une imagination vive et ardente, un style clair, simple et vigoureux, telles sont les qualités distinctives de ces ouvrages, qui jouissent toujours d'une grande popularité en Pologne.

JARAFUEL, bourg d'Espagne, prov. et à 75 kilom. S.-O. de Valence, sur la rive gauche de la Hoz, petit affluent du Jucar; 2,349 hab. Filatures de soie; fabrique de savon. Commerce de bestiaux, miel et cire.

JARAMA, petite rivière d'Espagne. Elle prend sa source dans la partie septentrionale de la province de Guadalajara, au versant méridional de la sierra de Guadarrama, coule au S., et se jette dans l'Henarez, à 13 kilom. E. de Madrid, après un cours de 90 kilom.

JARANDILLA, bourg d'Espagne, prov. et à 91 kilom. N.-E. de Cacérès; 2,400 hab. Fabriques de fils et tissus de laine. Belle église paroissiale; beau château, flanqué de quatre tours.

JARAUDE s. f. (ja-rô-de). Bot. Syn. de JAROSSE.

JARAVÉE s. f. (ja-ra-vé). Bot. Genre non adopté de plantes, de la famille des mélastomacées, tribu des rhexiées, dont les espèces ont été réparties entre les genres microlicie et notérophile.

JARBIÈRE s. f. (jar-biè-re). Techn. Outil à l'usage du boisselier.

JARCHI, rabbin juif. V. RASCHI.

JARD (LE), hameau de France (Seine-et-Marne), commune de Voisenon, cant. nord et arrond. de Melun. Il possédait autrefois un château royal construit par Louis le Jeune, vers l'an 1161. Ce château vit naître Philippe-Auguste en 1165. En 1180, on y installa les religieux augustins, et, en 1204, le monastère fut érigé en abbaye; il est aujourd'hui en grande partie démoli.

JARD (François), prédicateur français, né à Bollène, près d'Avignon, en 1675, mort en 1768. Il entra, en 1692, dans la congrégation de la doctrine chrétienne, se livra avec beaucoup de succès à la prédication à Béziers, puis à Paris, et se rangea parmi les appelants lors des querelles sur la bulle *Unigenitus*. Il dut alors quitter Paris, et, en vertu d'une lettre de cachet, il fut relégué à Auxerre, où il termina sa vie. Ses *Sermons*, publiés à Paris (1768, 5 vol. in-12), ne répondent pas à la réputation dont il jouissait. Jard a fait paraître la *Religion chrétienne méditée dans le véritable esprit de ses maximes* (Paris, 1745, 6 vol. in-12).

JARD-PANVILLIERS (Louis-Alexandre, baron), homme politique français, né à Niort en 1737, mort à Paris en 1822. Lorsque éclata la Révolution, Jard, médecin dans sa ville natale, embrassa avec chaleur les idées nouvelles, fut nommé successivement maire de Niort, procureur-syndic des Deux-Sevres, député à l'Assemblée législative et membre de la Convention (1792). Son vote pour la détention et le bannissement dans le procès de Louis XVI, la modération dont il fit preuve dans une mission auprès de l'armée de La Rochelle lui attirèrent de violentes attaques de la part de Marat. A partir de ce moment, il s'efforça de se faire oublier, et ne reparut à la tribune qu'après la chute de Robespierre, pour accuser Carrier et le système de la Terreur. En 1795, il entra au conseil des Cinq-Cents, se prononça contre la loi du 3 brumaire an IV, qui décrétait l'incapacité des parents d'émigrés à devenir fonctionnaires, s'éleva contre la loi des otages, adhéra au coup d'Etat du 18 brumaire, fut nommé commissaire du gouvernement dans l'Ouest, et fit ensuite partie du Tribunat, dont il devint président et questeur. Lors de la proposition de Curée, demandant qu'on nommât empereur le premier consul, Jard-Panvilliers présenta un rapport favorable, et reçut en récompense de son zèle le titre de baron et la croix de commandeur de la Légion d'honneur. En 1808, Napoléon le nomma président de chambre à la cour des comptes. En 1814, il adhéra à la déchéance de l'empereur, protesta de son inaltérable dévouement aux Bourbons, puis à Napoléon au retour de l'île d'Elbe, puis de nouveau aux Bourbons après les Cent-Jours, entra à la Chambre des députés en 1816, et y siégea obscurément dans le centre gauche jusqu'à la fin de sa vie.

JARDE s. f. (jar-de). Art vétér. Tumeur dure qui a son siége à la face externe, en arrière et en bas du jarret du cheval, sur la tête du péroné externe.

— **Encycl.** Le jardon n'est que la *jarde* à son début, c'est-à-dire lorsqu'elle n'intéresse que très-peu la tête du péroné externe. Prenant naissance sur le péroné, la *jarde* se borne rarement à cette partie, surtout si l'animal, malgré la boiterie et la douleur qu'entraîne cette tumeur, continue à travailler. Elle attaque bientôt les parties voisines, tantôt se prolongeant en haut sur les os du tarse, dont elle gêne les ligaments, tantôt s'étendant en arrière, sur la corde tendineuse du muscle fémoro-phalangien. Elle se glisse quelquefois sous le ligament suspenseur du boulet, et, dans certaines circonstances, elle blesse le cordon externe du nerf tibio-plantaire, déterminant une boiterie très-intense, qui est presque toujours incurable. La *jarde* est donc une lésion dangereuse qu'il est important de bien reconnaître, pour ne pas faire des acquisitions de chevaux incapables le plus souvent de rendre aucun service. Cependant toutes les *jardes* n'ont pas la même gravité; ainsi, celles qui se maintiennent dans de certaines limites sont peu dangereuses et ne font presque jamais boiter.

Le développement de la *jarde* est précédé de douleur locale et de boiterie. Ces phénomènes sont bientôt suivis d'une tuméfaction, qui paraît être assez souvent de nature phlegmoneuse, et le jardon se forme. Lorsque la *jarde* se développe à la face externe de l'articulation, on l'aperçoit facilement en examinant le jarret par derrière, car alors cette face présente une courbure qui se prolonge au-dessous du jarret et indique toujours l'état maladif. Cependant les bosselures qui peuvent exister à la face externe du jarret n'accusent pas toujours la présence de la *jarde;* elles peuvent exister sans elle, mais alors ces bosselures se font remarquer sur les deux jarrets, et les mouvements sont aussi libres que possible. Enfin, lorsque la tumeur se porte assez en arrière pour arriver au niveau des tendons et même les dépasser, ces derniers, au lieu de suivre une ligne droite depuis la pointe du jarret jusqu'au boulet, décrivent en arrière de la tête du péroné une courbe que l'on aperçoit très-bien en se plaçant sur le côté du cheval.

Une des causes éloignées de la *jarde* est la grande fatigue ou un travail soutenu qui exige de grands efforts de la part du jarret; la cause occasionnelle peut procéder de l'extension forcée de l'un des tendons de cette partie, d'un tiraillement ayant fait souffrir les ligaments qui unissent les os dans cet endroit. Enfin, les chevaux qui ont le jarret coudé sont prédisposés à la *jarde*, car, dans ce cas, les tendons et les ligaments qui unissent les os du tarse et du métatarse éprouvent un tiraillement continuel.

La *jarde* récente doit être traitée par le repos, les topiques émollients et les saignées locales. Lorsqu'elle est ancienne, il faut employer les résolutifs, tels que l'eau froide salée, vinaigrée, aluminée, etc. Plus tard, lorsque la *jarde* n'est plus douloureuse au contact de la main, il faut en venir à la cautérisation actuelle; encore ce moyen est-il insuffisant quand la tumeur a acquis un certain volume et une grande dureté; rien, jusqu'ici, n'a pu en opérer la guérison. On doit, dans ce cas, s'estimer très-heureux si l'on peut parvenir à en arrêter les progrès.

JARDIN s. m. (jar-dain. — V. l'étym. à la partie encycl). Lieu ordinairement clos, où l'on cultive des plantes potagères, des arbres à fruits, des végétaux d'agrément ou d'étude : *Un grand* JARDIN. *Faire un tour au* JARDIN. *Les plates-bandes d'un* JARDIN. *Les Chinois enterrent leurs proches dans leurs* JARDINS. (Chateaub).

Un *jardin* à mes yeux est un vaste tableau.
DELILLE.

Aux cimetières noirs les ifs sont destinés,
Les beaux lis odorants pour les *jardins* sont nés.
BRIZEUX.

— Par ext. Pays fertile en fruits et en légumes : *On appelle la Touraine le* JARDIN *de la France.*

— *Jardin fruitier*, Verger, jardin où l'on cultive des arbres fruitiers. ‖ *Jardin potager*, Jardin où l'on cultive des légumes. ‖ *Jardin paysage* ou *Jardin anglais*, Terrain orné de massifs d'arbres et de fleurs, disposés pour l'agrément de la vue. ‖ *Jardin botanique*, Jardin où l'on cultive des échantillons d'un grand nombre de plantes, pour servir à l'étude de la botanique. ‖ *Jardin zoologique*, Nom donné, dans diverses villes, aux parcs où l'on conserve des animaux vivants, pour l'étude et la curiosité : *Le* JARDIN ZOOLOGIQUE *de Londres, de Marseille.* ‖ *Jardin des plantes*, Nom que l'on donne à un grand établissement de Paris, où l'on conserve des animaux vivants, des plantes et diverses collections d'histoire naturelle. ‖ *Jardin d'acclimatation*, Etablissement où l'on expérimente l'acclimatation des végétaux et des animaux utiles : *Le* JARDIN D'ACCLIMATATION *du bois de Boulogne.*

— Loc. fam. *Jeter des pierres dans le jardin de quelqu'un*, S'attaquer à lui : *Voltaire n'a jamais laissé passer sans remercîment* LES PIERRES QU'ON JETTE DANS SON JARDIN. (Grimm.) *Un prédicateur s'était beaucoup emporté à Versailles contre les vieux libertins; après ce sermon, Louis XV dit au maréchal de Richelieu : « Monsieur le maréchal, il me semble que le prédicateur* A JETÉ BIEN DES PIERRES DANS VOTRE JARDIN. — *Oui, sire, il en a même rejailli quelques-unes dans le parc de Versailles. »* ‖ *Faire d'une chose comme des choux de son jardin*, En disposer comme si l'on en était le maître, le propriétaire.

— Hist. sainte. *Jardin d'Eden*, Paradis terrestre. ‖ *Jardin des Oliviers*, Verger d'oliviers où commença la passion de Jésus.

— Philos. *Jardins d'Epicure*, Secte d'Epicure, ainsi dite parce que ce philosophe enseignait dans les jardins qu'il possédait à Athènes.

— Enseignem. *Jardins d'enfants*, Nom donné par Frœbel à des espèces de lycées du premier âge.

— Fauconn. *Donner le jardin à l'oiseau*, Le mettre au grand air.

— Mar. Partie supérieure des bouteilles d'un grand navire.

— Géol. Petite prairie située au milieu d'un glacier : *Les* JARDINS *de la mer de glace, à Chamouni.*

— **Encycl.** Linguist. Le mot *jardin* vient du germanique : ancien haut allemand gothique *gards*, maison, *garda*, cour, anglo-saxon *geard*, jardin, enclos, scandinave *garde*, ancien allemand *kart*, *karto*. Ce nom appartient à un des groupes de mots les plus difficiles à démêler, quant à leurs origines étymologiques. Comme le *g* germanique répond au *ch* grec, on a souvent comparé les formes germaniques au grec *chortos*, qui, d'après les expressions homériques *aulês en chortô*, désignait soit l'enceinte de la cour, soit l'espace enclos; mais l'acception d'enceinte ou limite paraît être primitive, à en juger par *sunchortos*, voisin, limitrophe. D'après cela, *chortos* ne peut guère se séparer de *choros*, danse circulaire, et, suivant Hésychius, cercle, guirlande. Ainsi la racine serait *chor*, ce qui conduit à comparer le sanscrit *hvar*, être courbe, dont le participe *hruta*, courbé, par inversion pour *hurta* de *hvarta*, représente fort bien *chortos* pour *chfortos* avec digamma. Au mot grec répond exactement le latin *hortus*, jardin, en tant que lieu enclos, et *co-hors*, enceinte, cour, par contraction *chors*, *cors*, thème *corti* d'où le bas latin *curtis*, qui a passé à l'irlandais *cuirt*, au kymrique *cwrt*, à l'anglais *court*, etc. Mais ces formes ne se répondent pas si exactement qu'il semblerait d'abord; car non-seulement le *d* gothique supposerait un *th* grec, *dh* sanscrit, au lieu du *t*, mais il appartient clairement à la racine. On ne saurait douter, en effet, que Grimm ne rapporte avec toute raison *gards* au verbe fort *gairdan*, enceindre, entourer, lequel se retrouve dans l'ancien slave *graditi*, enceindre, d'où *gradu*, russe *gorodu*, ville, *gradeji*, haie, *gradina*, *o-gradu*, jardin, etc. Le lithuanien a de même *zardis*, jardin, à côté de *gardas*, enclos, parc, qui est peut-être slave. Enfin, les langues celtiques nous offrent encore l'irlandais *gort*, *garadh*, et le kymrique *gardd*, qui ne semblent pas empruntés au germanique. On peut comparer aussi le kymrique *garth*, rempart, forteresse, *garthan*, camp. L'irlandais *garadh* désigne aussi une haie, un mur et une tanière.

Si de l'Europe nous passons à l'Orient, nous voyons le problème se compliquer encore davantage. Nous rencontrons d'abord le persan *gird*, *gardar*, cercle, ville, kourde *gertia*, enceinte, etc., en apparence tout semblable à *gards* et *gradu* et en réalité tout différent, car il dérive de *gardidan*, tourner, entourer, être entouré, et la racine de ce verbe, par le changement de *v* en *g* propre au persan, répond au sanscrit *vart*, tourner. Or, cette racine *vart* reparaît, non-seulement dans le latin *verto*, qui n'a plus aucun rapport avec *hortus*, mais dans l'ancien slave *vratiti*, tourner, *vritieti*, conduire autour, d'où dérive *vritu*, illyrien *vort*, jardin, entièrement distinct de *gradu*. D'un autre côté, l'ossète *kharth*, cour, aussi semblable que possible au grec *chortos*, ne saurait cependant s'y rattacher régulièrement, puisque le *kh* ou *ch* initial, en ossète comme en persan, correspond au *sv* sanscrit.

Enfin, la confusion atteint ses dernières limites par l'addition du sanscrit *garta*, maison, comme le gothique *gards*, mais aussi creux, fosse, tanière, et qui diffère également de tous les termes qui précèdent. D'après le *Dictionnaire de Pétersbourg*, en effet, « ce ne serait là qu'une forme plus moderne de *karta*, fosse, de la racine *kart*, fendre, et comme maison, *garta*, aurait désigné probablement une habitation souterraine. Il faut encore ajouter le *karta* des inscriptions de Persépolis, que Lassen traduit par citadelle, palais, mais qu'il compare avec l'hébreu *gereth*, ville.

Pictet croit qu'on ne peut débrouiller cet écheveau si compliqué qu'en admettant des

transmissions de plus d'un genre d'une langue à une autre.

— Hist. Nous ne rappellerons ici que pour mémoire le paradis terrestre, ce *jardin* enchanteur où s'épanouissaient des pommes si appétissantes, et d'un prix si inestimable qu'une seule a coûté bien cher à toute la race humaine; nons passerons outre, parce que les descriptions qu'on nous en a laissées, y compris celle de Milton dans son *Paradis perdu,* ne nous paraissent pas offrir un caractère d'authenticité suffisante. Ne serait-on pas autorisé à croire, cependant, que c'est quelque vague tradition, quelque souvenir presque effacé de l'Eden, qui a propagé en Orient le goût des *jardins?* A l'appui de cette hypothèse orthodoxe, nous pourrions rappeler le goût bien connu des Hébreux pour les *jardins* qu'ils appelaient *gannot*. Leurs rois en avaient dans leurs palais (II *Rois,* XXI, 18, XXVI, 25, 4; *Néhémie*, III, 15; *Jérémie*, XXXIX, 4, LII, 7; *Esther*, I, 7); les riches particuliers en ornaient même leurs maisons (I *Machabée*, XIV, 12; *Luc*, XIII, 19). Cependant, le Talmud nous apprend que plus tard il n'était pas permis d'en posséder dans l'intérieur de Jérusalem. Les *jardins* avaient pour les Juifs un but d'utilité comme chez nous (*Jérémie*, XXIX, 5, XXVIII; I *Rois*, XXI, 2), et un but d'agrément; ils contenaient des arbres à fruit, des fleurs aux parfums suaves, des ombrages bienfaisants, des bassins d'eau fraîche; aussi, souvent les Juifs y remplissaient-ils leurs devoirs religieux (*Isaïe*, LI, 3); ils s'y baignaient pour exécuter les ablutions obligatoires, et s'y faisaient même souvent enterrer (II *Rois*, XXI, 18, XX; *Jean*, XIX, 14). Ces *jardins* devaient offrir beaucoup d'analogie avec les *jardins* persans de notre époque. Pline nous apprend, du reste (XX, 16), que les Syriens avaient poussé très-loin la science de l'horticulture; ils ont donc pu développer chez les Hébreux le goût des *jardins.*

Parmi les magnifiques *jardins* qui émaillaient la Perse et l'Assyrie, on ne saurait passer sous silence les fameux *jardins suspendus* de Babylone, qui comptèrent au nombre des sept merveilles du monde. On les attribue généralement à Sémiramis, quelquefois aussi à Nabuchodonosor, et même à un roi de Syrie qui aurait cédé à la fantaisie d'une de ses femmes, d'origine perse, qui regrettait les riants aspects des prairies et des montagnes natales. Ce défi jeté à la nature, fastueuse fantaisie de despote ennuyé et tout-puissant, absorba des sommes incalculables et d'innombrables existences. Mais on sait que de tout temps les peuples ont payé les folies des rois, et Louis XIV devait dépasser à Versailles les extravagances de Sémiramis.

Rien de moins certain que l'emplacement et la grandeur des *jardins* suspendus; quant à leur aspect, on peut s'en rendre compte aisément par les descriptions assez vraisemblables de Strabon, de Diodore et de Philon de Byzance. Les *jardins*, de forme carrée, avaient sur chaque côté 120 mètres de long, et s'élevaient en amphithéâtre par une suite de terrasses. Au-dessous de chaque terrasse, on avait pratiqué des galeries qui supportaient tout le poids des plantations. La plus élevée de toutes, sur laquelle reposait le plan de la dernière balustrade, avait 50 coudées d'élévation. Les murs avaient 22 pieds d'épaisseur, et l'assise qui les terminait 10 pieds de large. Le plafond des galeries était formé par des pierres taillées en manière de poutres, dont la longueur, en y comprenant la saillie, était de 16 pieds, sur 4 de largeur. Les couvertures qui reposaient sur les plafonds de pierre consistaient d'abord en un lit de roseaux mêlés d'asphalte, ensuite en une double couche de briques cuites, cimentées avec du plâtre; enfin, en une toiture en lames de plomb, pour empêcher l'humidité de pénétrer dans les fondations. Sur cette couverture, on avait entassé la quantité de terre végétale suffisante pour nourrir des arbres de 50 pieds de hauteur, et ce sol artificiel était rempli d'un nombre infini de plantes recueillies dans tous les pays. C'était une sorte de forêt à 20 étages. Les galeries, qui recevaient la lumière du côté où chacune d'elles dominait la terrasse inférieure, renfermaient plusieurs appartements royaux diversement ornés, dont l'un, percé de plusieurs ouvertures à sa surface supérieure, contenait des machines qui élevaient de l'Euphrate une grande quantité d'eau, sans que personne pût de l'extérieur apercevoir ce travail; si bien qu'une foule de canaux circulant sous les plantes entretenaient sur ce sol factice une fraîcheur et une verdure perpétuelles.

Les *jardins* d'Antioche jouirent aussi de la plus grande réputation dans l'antiquité. La nature avait fait pour eux, de son plein gré et comme en se jouant, ce que notre art contemporain a essayé de réaliser aux buttes Chaumont, de Paris. Antioche renfermait dans ses murs des montagnes de 700 pieds de haut, des rochers à pic, des torrents impétueux, des ravins profonds, des cascades, des grottes inaccessibles, et, au milieu de toutes ces âpres merveilles, les plus délicieux *jardins* que puisse rêver l'imagination. D'épais fourrés de myrtes, de buis, de lauriers, de plantes toujours vertes, des rochers tapissés d'œillets, de jacinthes, de cyclamens, donnaient à ces hauteurs sauvages l'aspect de *jardins* suspendus.

Des *jardins* magnifiques, produit de l'art et de la nature, abondaient dans toute l'Asie Mineure et dans la Perse, où ils prenaient le nom de paradis. Tels Xénophon et Plutarque les ont décrits, tels Chardin les a retrouvés au XVII^e siècle, y compris même la façon singulière que les Perses ont d'en jouir : jamais ils ne se promènent sous les allées ombreuses, au bord des clairs ruisseaux; couchés sur un divan, ils jouissent de la vue du *jardin*, puis se retirent quand ils l'ont assez contemplé.

En Egypte, les *jardins*, malgré la beauté et l'éclatante variété des fleurs, l'abondance des cours d'eau, revêtaient un caractère de sécheresse et de monotonie. « Le *jardin* égyptien, dit Champollion-Figeac, était carré; une palissade en bois formait sa clôture; un côté longeait le Nil ou un de ses canaux, et une rangée d'arbres taillés en cône s'élevait entre le Nil et la palissade. Une double rangée de palmiers et d'arbres de forme pyramidale ombrageait une vaste allée, qui régnait sur les quatre faces. Le milieu était occupé par une tonnelle en treilles, et le reste du sol par des carrés garnis d'arbres et de fleurs, par quatre pièces d'eau régulièrement disposées et un petit pavillon à jour, où l'on pouvait se reposer à l'ombre. Enfin, au fond du *jardin*, entre le berceau de vigne et la grande allée, s'élevait un kiosque à plusieurs chambres. » Une mosaïque, nommée pierre de Palestine, autorise cependant à penser que l'Egypte connaissait les *jardins* paysagers. Cette pierre représente ce que nous appelons un *jardin* anglais. Mais il est plus sûr d'attribuer les premiers parcs irréguliers aux Chinois. Les documents que nous possédons sur les parcs chinois ne nous reportent pas plus haut que le IV^e siècle avant notre ère; mais il est probable qu'à l'époque où il n'existait encore en Grèce que de simples vergers, les Chinois connaisssaient les *jardins* d'ornement. Meng-Teen, philosophe chinois, parle du parc fermé de Siouan-Wang, qui avait 4 lieues de circonférence; cent ans après, Chi-Hang-Ti, de la dynastie des Thsin, destructeur des royaumes féodaux formés en Chine sous ses prédécesseurs, réunit dans un parc de 30 lieues de circuit les copies de tous les palais qu'il avait détruits.

Passons maintenant en Grèce. Homère nous a fait une délicieuse peinture des *jardins* d'Alcinoüs et de Laërte. Ces deux héros abandonnaient de temps à autre le soin des affaires publiques pour prendre la bêche et soigner ces vergers d'une si admirable fertilité. Cet usage était général à cette époque héroïque. Toutefois, la Grèce proprement dite ne renfermait guère de merveille en fait de *jardins;* l'espace manquait, et le sol aride et pauvre de l'Attique n'admettait que des quinconces ou des allées de platanes, d'ormes, de figuiers. Tels étaient les ornements des *jardins* du Lycée et de l'Académie, où les philosophes les plus illustres se promenaient avec leurs disciples. Ces *jardins* occupaient, aux environs d'Athènes, à peu pres une demi-lieue carrée, et s'étendaient depuis les rives de l'Ilissus jusqu'à celles du Céphise. Les épicuriens étaient établis au centre, les disciples de Platon vers le nord, ceux d'Aristote vers le sud. Jamais on ne vit des voisins moins jaloux : une allée d'oliviers, une haie de myrtes ou de lauriers-roses y séparaient les systemes, et y servaient de limites au règne de telle ou telle opinion.

Quel que fût toutefois le goût des philosophes grecs pour les *jardins* et la campagne, dont ils préféraient le séjour à celui de la ville, ils jugeaient nécessaire de ne pas trop s'en éloigner, celle-ci étant le dépôt des instruments et des secours dont les sciences et les arts ont besoin, et c'est pourquoi, évitant les extrêmes, ils avaient choisi, pour établir leurs écoles, des *jardins* situés dans le voisinage de la métropole de l'Attique.

Le *jardin* de Théophraste, situé sur les bords de l'Ilissus, renfermait un petit temple que Théophraste avait voulu consacrer à l'image d'Aristote, un long portique orné de cartes géographiques, un musée où l'on donnait des leçons d'histoire naturelle, et enfin différents logements assez étendus pour que plusieurs philosophes pussent y vivre en commun. On apprend ces détails dans le testament même de Théophraste, que Diogène Laërce nous a conservé.

Dans la Grèce proprement dite, les *jardins*, comme on le voit, n'étaient guère que des bosquets, des allées plantées d'arbres; mais, dans les archipels, tout se réunissait pour les revêtir d'un éclat sans pareil. L'inégalité du terrain, la fécondité du sol, l'abondance des sources, la vue de la mer aux côtes dentelées, tout cela formait un gracieux ensemble dont le roman de *Daphnis et Chloé* nous fait une fidèle peinture.

Les Romains surpassèrent les Grecs dans la culture des *jardins*, bien qu'ils ne connussent, comme ceux-ci, qu'un petit nombre de fleurs et de plantes propres à l'ornementation des parterres. Sans doute, les *jardins* que Tarquin, au témoignage de Tite-Live, posseda dans l'âge primitif de Rome ne devaient pas encore offrir des résultats bien satisfaisants; mais plus tard, Lucullus, Pompée, César et d'autres riches Romains eurent des *jardins* splendides dans les faubourgs de Rome. Lucullus, dont la villa élégante et luxueuse était près du vieux château actuel de Torghetto, sur la pente de Grotta-Ferrata, avait apporte fort intelligemment de Cérasonte à sa demeure le premier cerisier qu'on ait vu à Rome, et l'on peut croire d'après cela qu'il était non moins soucieux de peupler d'arbustes rares ses *jardins* que d'enrichir de poissons extraordinaires ses piscines renommées.

Nous devons citer spécialement les magnifiques *jardins* de la villa Adriani, dont il a déjà été parlé dans ce dictionnaire, et ceux que Salluste, l'auteur de la *Conjuration de Catilina*, se fit construire à Rome, avec une riche maison, sur le mont Quirinal. C'est au retour de son proconsulat en Numidie, où il s'était enrichi par les plus révoltantes exactions, qu'il déploya ce luxe. « Du fruit de tous ses pillages, dit l'historien Dion Cassius, il enrichit cette colline de toutes sortes d'ornements, peut-être pour diminuer, par ces dépenses faites pour embellir tout un quartier, la haine que ses exactions lui avaient attirée. » Salluste, en effet, ne se borna pas à sa maison et à ses *jardins :* il fit bâtir tout auprès un cirque, et, suivant des témoignages anciens, éleva des thermes sur la même colline.

Les *jardins* de Salluste devinrent un lieu de plaisance pour les empereurs, puis une sorte de promenade publique et l'endroit le plus fréquenté de Rome.

A l'époque d'Auguste, un certain Matius fit faire un grand pas à l'art des *jardins*, en introduisant l'usage de tailler les arbres. Les jardiniers romains étaient alors fort estimés des autres citoyens; c'étaient, la plupart du temps, des soldats gaulois, parthes, numides ou ibériens. Une lettre où Pline le Jeune décrit sa villa de Toscane nous montre exactement ce que pouvait être un *jardin* romain au premier siècle de notre ère; l'auteur y entre dans mille précieux détails, qui se trouvent confirmés d'ailleurs par les peintures murales de Pompéi. Les parterres, les plates-bandes, les longues allées d'arbres, les massifs, les ifs et les buis taillés en figures, les serres, le potager, les promenades couvertes, les sentiers coupant en tous sens une place circulaire destinée aux exercices équestres, montrent que les maîtres du monde avaient fait de notables progrès dans l'art de dessiner et de décorer les *jardins*. Quand, plus tard, les Français s'essayeront à tracer leurs parcs réguliers, ils s'inspireront de ces modèles; les ornements de buis si fort en usage chez nous ne sont qu'une tradition de l'antiquité romaine. Dans sa *Villa Laurentia,* Pline le Jeune avait fait planter du buis taillé en forme de lettres, reproduisant tantôt le nom du propriétaire, tantôt celui du jardinier-architecte qui avait tracé le dessin des bordures. Le Nôtre s'en est souvenu, ainsi qu'on le verra plus loin. Toutefois, les *jardins* de Néron, d'Adrien et des empereurs qui parurent ensuite durent, à ce qu'il semble, se rapprocher davantage des paysages naturels; on en trouverait au besoin la preuve dans la célèbre villa qu'Adrien créa aux portes de Tibur.

Le moyen âge occidental suivit la tradition plus ou moins effacée de l'art gréco-romain. Charlemagne s'occupa des *jardins* royaux et dressa, dans un curieux capitulaire, la liste des plantes qui pouvaient y être cultivées. Le *jardin* de saint Louis, assez restreint, occupait la pointe de la Cité. En général, les *jardins* du moyen âge, entre le VI^e et le XV^e siècle, manquaient de perspective et de grandeur; c'étaient des carrés plus ou moins grands, subdivisés en carrés d'arbres ou de fleurs assez communes, et quelquefois raccordés par un rond-point circulaire. L'Angleterre, qui devait inaugurer, trois cents ans plus tard, une si complète révolution dans le dessin des parcs, n'entendait pas, au moyen âge, les *jardins* autrement que la France et l'Italie. Elle semble même y avoir appliqué un goût beaucoup plus mesquin. Les Arabes, dont la civilisation jeta au XIV^e siècle un si vif éclat, excellaient à répandre la fraîcheur des eaux dans leurs *jardins*, réguliers comme les nôtres. C'est surtout en Espagne que l'art mauresque a laissé des traces; c'est lui qui créa les *huertas* de Valence et de Murcie, l'Alcazar et le *patio* de la cathédrale de Séville, où l'on voit des allées pavées en briques posées à plat et assemblées en point de Hongrie. Souvent les briques sont percées de trous garnis de viroles en métal, disposées de manière à former des dessins. Tous ces petits trous sont autant de jets d'eau microscopiques, destinés à rafraîchir les pieds des promeneurs. Ce jeu charmant existe toujours; l'eau vient de partout, on ne sait où fuir; en un instant le sol est inondé, l'air rafraîchi et le promeneur trempé. C'est aux travaux hydrauliques des Arabes que Grenade doit d'être le paradis de l'Espagne et de jouir d'un printemps éternel sous une température africaine.

La Chine continuait, au moyen âge, la tradition du *jardin* irrégulier. On sait que ses arts ne changent point. Tels nous avons vu les parcs de Siouan-Wang et de Chi-Houg-Ti, tel nous verrons le *jardin* du palais d'Été. Les parcs des Aztèques et des Toltèques ne sont point indignes d'être mentionnés. A la variété des perspectives ils réunissaient la grandeur des dimensions. On y retrouve un vague souvenir des tours et des *jardins* suspendus de Babylone; si bien que les arts des Mexicains suffiraient pour révéler leur affinité avec les races asiatiques. Un des ornements du Mexique était les *jardins* flottants de ses lacs. On raconte qu'au XIV^e siècle, réduits par plusieurs défaites à leur ville et au lac qui l'entoure, les habitants de Mexico établirent sur des radeaux des terrains artificiels où ils récoltaient du maïs et des fruits. Plus tard, les îlots factices devinrent des *jardins* de plaisance. Diodore en signale de pareils, pour la culture de la vigne, sur certains étangs de l'Arabie. A Cachemire, où ils abondent, on les ancre au fond de l'eau à l'aide de pieux.

La Renaissance n'est, pour ainsi dire, qu'une restauration de l'art gréco-romain. Aussi on peut s'attendre à retrouver dans les *jardins* du XVI^e siècle les grandes qualités et les petits défauts des villas de Pline et d'Adrien : d'une part, la symétrie des lignes, l'architecture mêlée partout à la végétation, l'habile subordination de la nature à l'art, et aussi les fantaisies bizarres, les cabinets et les murailles taillés dans les arbres verts, les dessins en buis, les surprises désagréables de jets d'eau invisibles, toutes les exubérances du mauvais goût, mais sauvées par la grâce des détails et l'harmonie de l'ensemble. La plupart des beaux *jardins* de l'Italie ont dû à la nature même leur plus grand charme. Le *jardin* Boboli, à Florence, ceux du palais Pitti, de Pratolino, de Tivoli, des palais Borghèse et Aldobrandini, d'Isola-Bella, etc., prouvent encore aujourd'hui que l'art décoratif des *jardins* pendant la Renaissance, en Italie, avait emprunté aux autres arts ce style varié, fleuri, délicat, ingénieux, ce style épanoui et riche qui y triomphait. La profusion étant à l'ordre du jour, les architectes-jardiniers élèvent des terrasses, tracent des allées droites et régulières; ils appellent à leur aide les rochers simulés, les étangs creusés géométriquement, et répandent partout, sans compter, des temples et des colonnades, des statues et des bustes, des vases et des fontaines. Pour eux, les arbres et les fleurs ne sont, à vrai dire, que les accessoires du tableau qu'ils veulent offrir aux yeux; l'architecture et la sculpture y entrent comme agents principaux; la nature n'est destinée ici qu'à leur prêter ce qu'en langage de théâtre on appellerait la toile de fond.

La France, au XVI^e siècle, n'avait rien à envier à l'Italie sous le rapport des *jardins;* elle avait Folembray, avec son parc d'une lieue de tour; Valery, château entouré de vergers et de vignobles, et dont le grand *jardin*, attenant à un étang et à une héronnerie, était protégé à l'ouest par une galerie de vingt-neuf arceaux; Beauregard et Bury, carrés parfaits subdivisés en carrés plus petits et bordés des deux côtés par des galeries en charpente, avec des pavillons à chaque bout; Montargis, dont les classiques galeries étaient vêtues de lierre et le *jardin* divisé en carrés d'arbres nains; Blois, que de riches parterres, ceints de vignes et de coudriers, et une longue avenue d'ormes sur quatre rangs rattachent à la forêt prochaine; Chantilly, refait et embelli par Le Nôtre; Chenonceaux, Verneuil, Anet, Gaillon, etc. Les *jardins* de Fontainebleau tiraient leur originalité d'un vaste étang contenu par une énorme chaussée revêtue de quatre rangs d'ormes. On y voyait un jeu de paume, une palestre et, comme dans les villas du temps, des bordures de buis ceintes de fossés d'eau courante. Henri IV planta le *jardin* et le ferma d'un long mur où était suspendue la fameuse treille du roi. C'est à cette époque que l'on crea les orangeries. On excellait alors à dessiner les parterres, où le buis jouait un grand rôle; on s'en servait pour représenter des chiffres, mais sans en abuser cependant. Le mauvais goût de la décadence italienne, évité dans nos *jardins* princiers et royaux, s'était répandu dans les provinces, en Flandre et surtout en Hollande. Pres de Harlem, toute une chasse au cerf était représentée en charmille; l'abbé de Clairmarais, dans son *jardin* de Saint-Omer, avait une troupe d'oies, de dindons et de grues, en if et en romarin; l'abbé des Dunes était gardé par des gendarmes de buis. Les *jardins* de Rueil, qui, dit-on, inspirèrent Le Nôtre en quête d'un plan pour Versailles, ont été, sans nul doute, les mieux conçus et les plus richement ornés de l'Occident, dans la première moitié du XVII^e siècle. L'aménagement des eaux y surpassait tout ce qui avait été fait jusqu'alors; les curiosités de toute sorte abondaient; ici, les premiers marronniers de l'Inde apportés en France; là, un arc de triomphe, copie de l'arc de Constantin, précédait la plus riche des orangeries. Autour d'un immense parterre, plus de cent jets d'eau s'élançaient pour retomber sur une cascade à trois chutes. Parterres, jets d'eau, parc, pavillon, lac, tout cela n'est plus. Morcelé au XVIII^e siecle, Rueil fut anéanti en 1793.

En Angleterre, les *jardins* de Hampton-Court avaient été créés dans le style d'alors, style qui, aux yeux de certains esprits sages, paraissait tellement contraire à la nature, que le chancelier Bacon l'attaqua avec vigueur (1620). Malgré l'autorité de ce grand nom, ce ne fut qu'un demi-siècle plus tard que Le Nôtre créa dans le parc de Versailles un genre tout particulier, qui a reçu le nom de *style régulier*. Le premier grand ouvrage qui portât l'empreinte de Le Nôtre fut le parc de Fouquet, à Vaux. Fontainebleau et Rueil n'étaient rien auprès de ces 800 arpents coupés de parterres, de bosquets et d'eaux vives, dont l'acquisition et l'aménagement avaient coûté 18 millions. L'auteur de

ces merveilles fut appelé à les surpasser, et on lui livra la vaste plaine de Versailles, triste terrain à la fois marécageux et stérile. De si mauvaises conditions devaient doubler la gloire de la réussite, mais aussi centupler les frais.

Nous ne décrirons pas ici ces *jardins* somptueux, les plus vastes, les plus splendides qui soient au monde; on trouvera au mot VERSAILLES tous les développements intéressants à cet égard.

Parmi les nombreux *jardins* que Le Nôtre eut à dessiner pour le roi, les princes ou les particuliers, on cite : le Grand-Trianon, Marly, Clagny, Saint-Cloud, Meudon, les Tuileries, Chantilly, Sceaux, la terrasse de Saint-Germain. En Angleterre, il donna le plan de Greenwich et de Saint-James. En 1687, Louis XIV, dégoûté de Versailles, fit construire un pavillon à Trianon, sur un des bras du grand canal. Le Nôtre fut chargé d'y faire un *jardin*. Les travaux étaient à peine terminés que le roi, de plus en plus ennuyé de tout, décida que Mansard construirait à Marly un château et qu'il s'entendrait avec Le Nôtre pour y ajouter un *jardin*. Rien de plus beau que ce parc, que cette cascade qui, rebondissant sur vingt-trois marches de marbre, alimentait plusieurs grands bassins où vivaient les carpes royales. Les parterres s'étageaient, séparés par diverses allées, jusqu'à la pièce de la Grande-Gerbe, que sa bordure faisait ressembler à un miroir de Venise. Le plus bel ouvrage de Le Nôtre, après Versailles et Marly, paraît avoir été Chantilly. Malgré les perpétuelles additions ou retouches qui le modifièrent dans le courant du XVIII^e^ siècle, ce parc est encore d'un magnifique aspect. On vantait l'Orangerie, la galerie des Vases, celle des Trente-Arcades, le Vertugadin ou Amphithéâtre vert, l'île des Jeux pourvue de manéges et de balançoires, la pelouse, un beau potager à trois étages. Le canal, alimenté par la Nouette, a 3,000 mètres de longueur sur 80 de largeur. Les grandes cascades doivent être placées au rang des merveilles de l'hydraulique.

A côté de Chantilly, Saint-Cloud faisait triste figure, malgré son joli château d'eau et la belle venue de son jet qui s'élevait à 42 mètres. Le parc de Sceaux avait plus d'importance. Le peu qui en reste donne une idée d'un *jardin* bien composé. Le Nôtre l'avait dessiné pour Colbert, en 1670. Ni les statues de Puget et de Giraudon, ni les eaux amenées de Plessis-Piquet et d'Aulnay, ni l'étendue (600 arpents) ne manquaient à cette résidence. En 1700, le duc du Maine en devint le propriétaire et l'embellit encore. Le parc français de cette époque, majestueux et grandiose, sacrifie partout à l'emphase théâtrale, qui s'accordait avec le goût particulier de nos rois beaucoup mieux qu'avec celui de la nation; la simplicité et la sobriété, naturelles à l'esprit français comme à l'esprit grec, ne doivent pas plus se retrouver dans les *jardins* du XVII^e^ siècle que dans les édifices et les palais du même temps. L'amour de la mise en scène et des pompes décoratives est le même chez Mansard, Le Nôtre et Lebrun, artistes officiels qui reçoivent le mot d'ordre du maître et cherchent leurs inspirations à la cour, ne taillant le marbre, ne semant des pelouses, n'animant la toile que pour traduire l'étiquette de la cour et son auguste ennui. D'ailleurs, il faut bien le dire, l'étude de la nature, de ses ressources et de ses lois n'était encore, pour la plupart des sujets de Louis XIV, qu'une science spéculative, et le *Jardin* du roi, que nous appelons maintenant le *Jardin* des plantes, qu'un refuge voué à la flore médicinale. Etabli par édit de 1635, et ouvert, en 1640, par Guy de La Brosse, le *Jardin* du roi avait pour directeur, en 1693, le grand botaniste Tournefort, qui y faisait un cours public en plein air, et démontrait cent plantes par séance, ayant sous les yeux les plantes mêmes; et cependant le charme si puissant d'une science qui se prête à toutes les intelligences et présente toujours des attraits nouveaux, à mesure qu'on l'étudie, n'éveillait pas encore l'intérêt général; à peine s'en occupait-on. Le Nôtre avait dessiné des parterres nombreux, mais pour des fleurs relativement communes. Les fameux *jardins* de Vauquelin des Yveteaux, plantés sur l'emplacement de la rue des Marais-Saint-Germain, c'est-à-dire au bout du monde pour les Parisiens, puisqu'il n'y avait pas d'habitation au delà, nourrissaient, ainsi que le fait remarquer M. Feuillet de Conches, plus de figuiers que de jasmins et d'asphodèles, d'hyacinthes, de tulipes et de narcisses. C'était plutôt un verger qu'un parterre. La duchesse de Liancourt, qui, après avoir longtemps offert au vieux faune des Yveteaux 200,000 livres pour ses *jardins* renouvelés des Grecs, finit par les acheter pour les joindre à son hôtel, n'y fit pas davantage épanouir les fleurs. « A Liancourt, elle faisait tout ce qu'on pouvait faire de beau pour des eaux, pour des allées et pour des prairies; tous les ans elle y ajoutait quelque nouvelle beauté! » Mais Tallemant, qui fait cette remarque, se borne là, et ne dit mot des fleurs, parce qu'à la vérité la société polie ne s'était pas encore avisée des services et des agréments qu'elle pouvait tirer d'une culture maintenant si répandue. « De magnifiques allées, dit à ce propos l'auteur des *Causeries d'un curieux*, des labyrinthes taillés, des ifs, des charmilles en parallélogrammes, des quinconces, de vastes pelouses, des ornements de buis partout; des serres nulle part. » Ces ornements de buis étaient une tradition de l'antiquité. Comme nous l'avons vu précédemment, Pline le Jeune en avait tiré parti. Le Nôtre, à son imitation, avait, dans les *jardins* de la villa Panfili-Doria de Rome, dessiné en buis des colombes, armes des Panfili.

Donc, point de serres, point de collections de fleurs, ressource si précieuse pour nos parterres modernes. Il y avait bien dans nos faubourgs quelques jardiniers fleuristes, entre autre Billette, dont la femme avait le titre de *Bouquetière du roi*, et qui vendait de belles fleurs. Il y avait bien aussi, comme le rappelle M. Feuillet de Conches, les frères Provençaux, qui exploitaient en vente, au cul-de-sac Saint-Germain-l'Auxerrois, les oignons des plus belles tulipes, de tubéreuses, d'hyacinthes orientales, de narcisses de Constantinople, des asphodèles, des martagons, des pamplions, et le reste, dont la Hollande était, depuis, un siècle, le grand entrepôt. Quelques personnages de la cour et de la haute magistrature aimaient aussi le luxe des *jardins*. Ainsi, le célèbre ami de Bussy-Rabutin et de M^me^ de Sévigné, le duc de Saint-Aignan, le paladin, le maître en toutes les élégances, qui « avoit un air et une manière qui paroient la cour, » se piquait de bel esprit et faisait des vers, possédait, avec des galeries de tableaux, des *jardins* superbes, où l'on allait admirer des arbustes précieux; avant lui, M. de Tubeuf, M. de Chandieu, M. de La Haye avaient à Issy de ces maisons de campagne qui faisaient dire à Olivier d'Ormesson : « C'est une des magnificences de la France de voir les maisons des particuliers autour de Paris, tant elles sont ornées! » Ainsi, d'Ormesson lui-même donnait tous ses loisirs à sa maison des champs, située à Amboile (aujourd'hui Ormesson, près de Chennevières et de Champagny); ainsi Guillaume de Lamoignon ornait Bâville; Matthieu Molé, Champlâtreux; les de Mesmes, Roissy; M. de Metz, fils naturel de Henri IV et de la duchesse de Verneuil, vivait dans ses *jardins* et s'occupait passionnément de tulipes. Les tulipes faisaient déjà des fanatiques. Juste-Lipse, au siècle précédent, en avait pris le goût chez un fameux florimane, Charles Lange, chanoine de Saint-Lambert, à Liége, et Rubens s'était vu forcé de placer, en façon d'armes parlantes, des bouquets de tulipes derrière la figure du grand philologue, dans son magnifique tableau des *Quatre philosophes*. Sous Louis XIV, un nommé Lefebvre, qui n'est pas cependant le fou de tulipes de La Bruyère, se ruinait à cette passion. L'antiquaire Le Vaillant, curieux de fleurs, en faisait venir d'Orient pour orner son vaste appartement et un coin de courtil qu'il avait à l'Arsenal. Le premier président de Lamoignon et d'Ormesson aimaient les *jardins* à ce point qu'ils avaient composé ensemble un livre sur le jardinage. On le voit, le goût des *jardins* n'était guère dévolu qu'à quelques esprits entraînés vers les charmes de la nature. La publication du poëme des *Jardins*, œuvre du P. Rapin, en 1665, fut un symptôme du mouvement qui allait se faire et un enseignement pour les lettrés. Le *Prædium rusticum* du P. Jacques Vanière, qui ne parut qu'en 1770, tendait à continuer le mouvement. Toutefois, les amateurs de la flore étrangère étaient encore rares. On était loin de l'époque d'éclat des *jardins* fleuristes. Ce qu'eût fait Le Nôtre avec les ressources si variées dont nous disposons aujourd'hui, on ne saurait le dire. La vérité est que son système de plantations symétriques devait plaire à une époque où tout était artificiel et convenu.

Durant la plus grande partie du règne de Louis XV, les successeurs de Le Nôtre continuèrent la tradition du *jardin* classique. De la France, le style de Le Nôtre s'était aisément répandu en Italie. La villa que le cardinal Albani se fit construire auprès de Rome, sur ses propres plans, est le parfait modèle de la régularité du XVII^e^ siècle. Ailleurs, on trouve les deux styles déjà juxtaposés et non sans charme, comme dans la résidence de Caserte, bâtie et dessinée par Vanvitelli, en 1759. Le *jardin* est divisé en deux parties : la première, imitation imparfaite du parc de Versailles, est terminée par une pièce d'eau d'une longueur immense; après, commence le *jardin* paysager, célèbre par la grosseur de ses chênes-liéges. Les accidents de terrain, la diversité des plans, l'éclat de la verdure et la magnificence de la végétation en font une promenade délicieuse.

La plupart des beaux *jardins*, en Allemagne, bien que plantés à l'origine dans le goût français, appartiennent plutôt au genre paysage.

En Espagne, l'art des *jardins* resta ce que les Arabes l'avaient fait. Chaque ville a son *jardin*; mais Séville et Grenade l'emportent sur toutes leurs rivales, et Grenade sur Séville, bien qu'à cette dernière appartiennent les *jardins* de l'Alcazar, véritable forêt d'orangers entremêlés de parterres. Les *jardins* royaux de l'Espagne, quelques modifications qu'on y ait introduites, sont tous réguliers et classiques.

La demeure de Philippe II, l'Escurial, était formée de grandes terrasses et de parterres de buis taillé, qui représentent des dessins pareils à des ramages de vieux damas, avec quelques fontaines et quelques pièces d'eau verdâtre, jardin solennel, ennuyeux, empesé, digne du monument morose qu'il accompagne. Les *jardins* d'Aranjuez portent le cachet de différents règnes depuis Charles-Quint jusqu'à Isabelle II. On remarque le *jardin* des statues, le parterre divisé en carrés de fleurs et d'arbustes, décoré de quatre bassins qui accompagnent la fontaine d'Hercule. C'est au nord de ce parterre que le Tage se précipite en cascade, et s'enserre entre deux bras en une île charmante, distribuée en *jardins* et en bosquets parsemés de statues, de bassins et de fontaines. Le parc immense de la Granja de Saint-Ildefonse a des jeux d'eau dignes de Chantilly et de Versailles, dont il imite aussi les ifs et les myrtes taillés, et la décoration monumentale. Un seul bassin, celui des bains de Diane, qui est évidemment une contrefaçon des bains d'Apollon de Versailles, a coûté 3,000,000 de fr. Le Buen-Retiro de Madrid est d'une étendue assez restreinte. Ravagé, en 1808, il a été rétabli par Ferdinand VII, à peu près dans l'état où il était sous Philippe IV. Théophile Gautier nous donne une idée vraie de ce *jardin*, en nous disant qu'il le considère comme la réalisation du rêve d'un épicier enrichi. En Portugal, le parc du château de la Penha est fort remarquable, ainsi que les *jardins* immenses du couvent de Santa-Cruz.

Les *jardins* persans consistent ordinairement en une grande allée tirée au cordeau et bordée de platanes, avec un bassin d'eau au milieu, et deux autres plus petits sur les côtés. L'espace entre les bassins est semé de fleurs et planté d'arbres fruitiers et de rosiers. On ne sait pas ce que c'est que les parterres, les cabinets de verdure, les terrasses, etc. La monotonie de l'ensemble et le négligé des détails sont amplement rachetés par la variété infinie des arbres fruitiers et des plantes fleuries. Ispahan possédait des *jardins* splendides. Ceux du sérail formaient un ensemble féerique, bien que toujours régulier, de bassins, de volières, de pavillons, de palais posés au milieu des arbres et des fleurs. Mais rien n'est plus remarquable que la grande avenue d'Ispahan, longue de plus de 3,000 mètres. Les ailes de cette allée sont de beaux et spacieux *jardins* destinés aux grands officiers. Après avoir traversé un nombre considérable de *jardins*, la grande avenue vient déboucher dans un domaine royal d'une étendue extraordinaire, que l'on nomme les Mille arpents; on ne saurait énumérer les bassins, les pavillons, les jets d'eau, les volières qui embellissent ces *jardins*.

Les *jardins* turcs sont fort simples et conçus à peu près dans le même goût que ceux des Persans, c'est-à-dire qu'ils sont peu faits pour la promenade et beaucoup pour le repos. Le *jardin* du sultan, à Constantinople, est l'un des plus beaux du monde. Les terrasses planent sur les *jardins* et sur la mer; une grande colonnade, dite de Théodose, se dresse sur une plate-forme entre les *jardins*. Plus loin s'étendent deux grandes esplanades plantées de superbes platanes et de pins d'Italie, égayées par des bassins et des gazons.

Au Caire, les voyageurs admirent la promenade de Choubrah et les *jardins* de Mehemet-Ali. Un canal, un petit lac entouré de cafés et de *jardins* publics précèdent une magnifique avenue, la plus belle qu'il y ait au monde. Les sycomores et les ébéniers, qui l'ombragent sur une étendue d'une lieue, sont d'une grosseur énorme, et la voûte que forment leurs branches est tellement touffue, qu'il règne sur tout le chemin une sorte d'obscurité. A gauche est le Nil. Enfin on arrive à un *jardin* appartenant au pacha. Là, ce ne sont que terrasses sur terrasses couronnées de pavillons peints, dont les draperies voltigent au milieu des festons de fleurs, des allées de citronniers. La merveille de Choubrah est un immense bassin de marbre blanc, le bain du harem, environné de colonnades; au milieu, une haute fontaine laisse couler ses eaux par des gueules de crocodile.

Mais une immense révolution devait s'opérer dans l'art des *jardins*, et elle devait surgir dans le pays que l'ingratitude de son climat et des traditions mesquines dans toutes les branches de l'art semblent rendre le moins propre à cette transformation. Dès 1590, Bacon avait composé, pour un prince qu'il ne nomme pas, un *jardin* que les Anglais aiment à considérer comme le type de leurs parcs paysagers. Mais les véritables promoteurs du *jardin* paysager furent Addison, qui vécut en 1700, et Pope, qui mourut en 1744. Dans une de ses épîtres, Pope condamne les *jardins* classiques, ceux dont l'architecture est la base, et recommande l'art nouveau, qui procède de la peinture, et cherche à imiter la campagne. En 1710, Kent, dont les Anglais opposent le nom à celui de Le Nôtre, vint mettre à exécution les plans conçus par Pope et Addison. Depuis, les Anglais ont usé et abusé de ce genre pittoresque, et nous avons fini par les imiter. Les parcs dessinés d'après le style paysager abondent en Angleterre et en Ecosse. On remarque particulièrement Painshill, célèbre par son agreste simplicité; Wilton, remarquable par ses accidents de terrain et l'étroitesse de son horizon; Sion-House, que Brown planta pour le duc de Northumberland sur les bords de la Tamise; Chiswick, qui fut offert à Marlborough, présente, à côté d'un premier *jardin* symétrique, un très-beau parc. La végétation y est splendide; ce ne sont que platanes, ifs, tulipiers, catalpas, cèdres du Liban. Mais toute cette riche verdure, cette suite incohérente de perspectives diverses ont certainement moins de grandeur significative que la grande avenue de 3 milles de longueur qui vient se terminer en face même du château par un arc de triomphe, à pilastres corinthiens. Stowe, dans le Buckinghamshire, est regardé comme le modèle du *jardin* anglais orné; il fut transformé par Bridgeham et Kent. Le domaine a 300 ou 400 arpents. C'est un ensemble très-compliqué de terrasses, de pièces d'eau, et surtout de fabriques sans nombre, groupées au tour du château et comme noyées dans un vaste parc qui communique par plusieurs grilles au *jardin* central.

Mais Stowe n'est rien à côté de la complication des *jardins* des Chinois, les vrais inventeurs des *jardins* anglais. Là, pyramides, portiques, kiosques, bassins, tours, hameaux, ponts de toutes formes, chemins de toutes courbures, tout est entassé, parsemé, croisé, entremêlé avec un art admirable. Les Chinois excellent à disposer des monticules et des allées tortueuses; ils simulent des lointains par des plantations d'arbres de taille décroissante. Aimant peu la marche, ils disposent partout des lieux de repos, chacun pourvu de son point de vue, de son lac ou de sa bibliothèque. Tel parterre est consacré au printemps, tel ruisseau à l'été, tels autres objets à telle heure de la journée. Dans les bosquets du printemps, on ménage des serres, des volières, des ménageries, de grands espaces découverts destinés au manége, à l'escrime, au tir, à la course.

Les quartiers d'été admettent des lacs, des rivières, avec des flottilles de plaisance, de pêche, de joute et de combat. Les Chinois savent donner tour à tour aux sites des aspects riants, mélancoliques ou terribles, afin de choisir à coup sûr une promenade appropriée à l'humeur du moment. Leurs artistes excellent à combiner les sites romantiques, à multiplier les échos, à faire mugir le vent entre les rochers, à dissimuler sous la terre le cours rapide d'un torrent, dont le fracas inexplicable étonne une oreille inexpérimentée. Ils imaginent des scènes d'horreur, des roches pendantes, des cavernes obscures, des ruines, des arbres brisés et comme calcinés par la foudre. D'habiles contrastes effacent bientôt ces impressions pénibles : ce ne sont plus que rivières délicieuses, riches ombrages, paysages élyséens. L'art consiste a disposer les sites de manière que, envisagés séparément, ils se déploient sous l'aspect le plus avantageux, et que, considérés en bloc, ils forment un ensemble aussi élégant que magnifique. Quand le terrain est borné, les Chinois l'agrandissent en y accumulant des coteaux factices, des vallons, des sentiers tortueux, en y associant les campagnes voisines. Si les environs n'offrent aucun point de vue, les *jardins* sont enveloppés de terrasses, sur lesquelles on monte par des glacis; ces terrasses sont couronnées par de grands arbres et des buissons, qui dissimulent les clôtures. Les eaux jouent un grand rôle dans un *jardin* chinois. Des îles pyramidales s'élèvent au-dessus des lacs, portant un temple, une rotonde ou un colosse. Les *jardins* des bonzeries sont très-remarquables; mais les plus célèbres étaient les *jardins* du Palais d'été, avant qu'ils fussent saccagés par l'armée anglo-française : c'était l'ensemble le plus extraordinaire de palais, de pavillons, de kiosques, de pièces d'eau, de rochers, de collines et de vallées factices, que la main de l'homme ait jamais créé.

— Hortic. *Jardins fleuristes*. Les fleurs ont dû de très-bonne heure fixer l'attention de l'homme, et il a pris plaisir à réunir autour de sa demeure, pour en jouir à son gré, d'abord celles qui croissaient dans le voisinage, puis celles qui provenaient de régions de plus en plus éloignées. La culture des fleurs demande un sol peu élevé, disposé en plan ou en pente douce, bien aéré, exposé à la lumière et à la chaleur, mais abrité contre les vents froids du nord. Toutefois, les expositions doivent y être assez variées, pour que chaque plante puisse y trouver la situation qui lui convient. Enfin le sol doit être fertile et bien préparé.

La culture des fleurs comporte de nombreux travaux et exige beaucoup de soin; mais l'amateur est bien dédommagé par les jouissances délicates que lui procure son *jardin*. La distribution d'un *jardin* fleuriste dépend des circonstances locales, et aussi du goût ou de la fantaisie du propriétaire. Dans les parterres, on plante les fleurs en plates-bandes, tantôt parallèles, tantôt à contours variés. Ces plates-bandes ont au plus 2 mètres de largeur, et sont limitées par des bordures *mortes* (planches, briques), ou *vives* (buis, plantes vivaces ou annuelles, etc.). La terre est disposée de manière à former un dos d'âne dans le milieu.

Il est très-utile, dans un *jardin* fleuriste, d'avoir de l'eau à sa portée. Mais ce qui doit surtout attirer l'attention, c'est la composition de la terre : chaque plante, à cet égard, a ses exigences spéciales. Un coin du *jardin* est spécialement consacré aux mélanges de terres, qui doivent être préparés deux ans à l'avance et remués au moins quatre fois dans l'année, afin que leurs divers éléments se combinent bien.

Un *jardin* fleuriste doit être pourvu de couches et de châssis, pour hâter la floraison de certaines plantes, et d'un local destiné à

conserver, à l'abri de la gelée et de l'humidité, les bulbes, griffes, tubercules, etc., qui ne restent pas en terre toute l'annee; il doit posséder les outils et ustensiles assez variés que comporte ce genre de culture, et surtout un assortiment de pots et de caisses de diverses grandeurs, pour les plantes qu'on rentre en orangerie ou en serre durant l'hiver, et pour certaines fleurs qui ne produisent tout leur effet que lorsqu'on les dispose sur des gradins. « Les gradins, dit Bosc, sont des espèces d'escaliers en bois, que l'on démonte ordinairement pendant l'hiver, et qu'on place contre les murs de la maison ou vis-à-vis et à peu de distance, et où l'on ne met les pots qu'à l'époque où les plantes qu'ils contiennent sont en fleur, de sorte que leur aspect change presque tous les quinze jours. Souvent on couvre les plantes de ces gradins, pendant la plus grande chaleur du jour, d'une espèce de tente ou de rideau mobile, qui intercepte les rayons du soleil et prolonge la conservation de leurs fleurs. On couvre aussi de la même manière les plates-bandes où sont plantées les tulipes, les jacinthes, les renoncules, les anémones et autres plantes que l'on cultive rarement dans des pots. On ôte ou on plie tous les soirs ces toiles, qui doivent être suffisamment éloignées des fleurs pour que l'air puisse librement circuler autour d'elles. »

Le *jardin* fleuriste a besoin d'être entretenu dans le plus grand état de propreté; cela même ne suffit pas, et un peu de coquetterie n'est pas de trop. On sait que les Hollandais sont passés maîtres en ce point; nulle part on ne voit des allées mieux ratissées, des bordures mieux tondues, des massifs mieux peignés, etc. Tandis que partout ailleurs les *jardins* paysagers prennent de plus en plus d'extension, les *jardins* fleuristes se maintiennent en faveur dans les Pays-Bas, et c'est là surtout qu'on peut étudier les diverses catégories de ces *jardins*, dont il nous reste à parler; elles se réduisent à trois principales.

Le *jardin à fleurs générales* ou *mêlées* offre un mélange de toutes sortes de fleurs, disposées de manière à se faire valoir mutuellement et à se succéder durant le cours entier de la saison. Ce *jardin* est le plus répandu; il convient à la plupart des amateurs; on y emploie des plantes à têtes étalées et à fleurs apparentes. Le choix judicieux des espèces et des variétés importe ici beaucoup plus que leur nombre. C'est pour avoir négligé ce principe que ces sortes de *jardins* ont dégénéré depuis environ un siècle. Un jardinier de goût peut, avec un petit nombre d'éléments bien choisis, varier beaucoup ses combinaisons.

Le *jardin à fleurs choisies* ou *spéciales* est celui où l'on se borne à certains genres de plantes, quelquefois même à un seul; ce sont tantôt des fleurs dites d'*amateur* ou de *collection*, telles que les anémones, les jacinthes, les œillets, les renoncules, les tulipes, etc.; tantôt des plantes annuelles, comme le chrysanthème, la reine-marguerite, le pied-d'alouette, etc.; tantôt encore des fleurs exotiques, des plantes bulbeuses, etc. Quelquefois on établit des *jardins* spéciaux de fleurs de printemps, d'été ou d'automne.

Enfin, le *jardin à fleurs de rechange* ne comporte que des plantes cultivées en pots, élevées dans un emplacement particulier, et pouvant être facilement renouvelées. Dès que ces plantes commencent à fleurir, on enterre les pots dans les plates-bandes, d'où on les retire, dès qu'elles se fanent, pour les remplacer par d'autres. Ce mode est le meilleur pour déployer toutes les richesses d'un parterre, mais il exige des emplacements spacieux. Les Chinois ont su en tirer un excellent parti dans leurs *jardins* si renommés. « Je tiens, dit Loudon, d'un voyageur qui a résidé quelque temps à Canton que le parterre d'un mandarin avait subi, dans une seule nuit, une métamorphose si complète, que, le matin suivant, il offrait non-seulement de nouvelles fleurs, ainsi que d'autres arbrisseaux et arbustes, mais une disposition toute différente de plates-bandes et de compartiments. » Les jardiniers chinois excellent dans l'art de distribuer les fleurs sur la lisière des plantations et dans les emplacements les plus convenables; ils choisissent de préférence celles qui promettent plus de durée, un développement plus complet, et qui se recommandent par la beauté des formes, par l'élégance du feuillage, et par des teintes en harmonie avec la verdure environnante.

— *Jardins fruitiers.* A mesure qu'on s'avance vers le nord, les conditions de climat sont moins favorables à la production et surtout à la maturation des fruits. Mais l'industrie de l'homme sait ici suppléer à l'insuffisance des conditions naturelles; aussi l'établissement d'un *jardin* fruitier a-t-il beaucoup plus d'importance dans les régions septentrionales. Il faut d'abord s'occuper de l'emplacement. Le meilleur serait, sans contredit, un terrain en pente douce, exposé au midi; à défaut, on pourrait se contenter d'une exposition au levant, ou même au couchant. Il est toujours utile, sinon indispensable, d'avoir un peu d'eau.

Le *jardin* fruitier doit être clos de murs, moins encore pour assurer les produits contre les déprédations que pour favoriser la végétation et la production des arbres, surtout des espaliers. Quelle forme doit-on donner à l'enceinte? On a beaucoup discuté à cet égard; on a proposé bien des systèmes plus ou moins ingénieux, la forme trapézoïde, semi-circulaire ou même circulaire; mais, le plus souvent, la forme de l'enclos est impérieusement commandée par les circonstances dans lesquelles on se trouve, surtout quand on est limité par les propriétés voisines, comme il arrive au voisinage des grandes villes, où de vastes espaces sont cultivés en *jardins;* aussi, dans la plupart des cas, le *jardin* fruitier a-t-il une forme rectangulaire ou à peu près. Il est bon que le mur du midi ne soit pas placé exactement sur la limite même du *jardin*, mais à la distance de 2 à 3 mètres de celle-ci; la bande laissée en dehors sera protégée alors par un fossé ou une haie basse; on gagne ainsi une rangée d'espaliers. L'intérieur du *jardin* est coupé par des murs parallèles, allant, autant que possible, de l'est à l'ouest, et par conséquent exposés au midi. Les murs ont environ 3 mètres de hauteur, et sont couronnés par une saillie formée de tuiles ou de dalles, qui empêchent la pluie de les dégrader. Un terrain en pente rapide peut parfaitement être utilisé pour un *jardin* fruitier, si d'ailleurs il est bien exposé; on peut y établir des terrasses, où les fruits, recevant plus de soleil, deviendront bien plus savoureux. L'intérieur du *jardin* est, en outre, divisé par des allées se coupant à angle droit, et des plates-bandes sont toujours réservées le long des murs. Les espaces renfermés entre les allées ou les murs reçoivent des arbres de diverse nature, comme nous le verrons plus loin. Bien souvent, on associe à la culture des arbres fruitiers celle des légumes, si l'on peut disposer d'une quantité d'eau suffisante; on a alors un *jardin* potager-fruitier. D'autres fois, on se contente d'y semer de l'herbe, excepté au pied de chaque arbre, où l'on réserve un espace vide d'environ 1 mètre de rayon, et on obtient ainsi un demi-verger; d'autres fois encore, on sème des fleurs le long des plates-bandes et des carrés, ou bien on entremêle aux arbres fruitiers des arbres ou arbrisseaux d'ornement: c'est le *jardin* fruitier orné.

Après avoir clôturé et dessiné le *jardin* fruitier, on procède à un défoncement profond de 1 mètre au moins, et qui peut même pénétrer plus bas, si le sol est très-compacte; il faut, en effet, que les racines des arbres trouvent une couche de terre meuble assez profonde pour pouvoir atteindre tout leur développement. Si le sol était trop pauvre ou de trop mauvaise qualité, il vaudrait même mieux le renouveler, au moins au pied des arbres. On profite de ce travail pour donner à la terre une bonne fumure; on préférera les engrais dont l'action est lente, mais durable: tels sont les poils, les ongles ou les cornes des animaux; on rejettera, au contraire, les fumiers trop consommés. En agissant ainsi, on n'aura plus ensuite qu'à fumer modérément et à de longs intervalles.

Ces travaux préparatoires terminés, on procède à la plantation. On place contre les murs les arbres qui doivent être conduits en espaliers, c'est-à-dire ceux qui sont les plus délicats ou dont on veut obtenir les meilleurs fruits. L'exposition la plus chaude, celle qui est au midi ou qui s'en rapproche le plus, sera réservée pour les pêchers, les abricotiers, les poiriers les plus précieux; le reste des arbres sera distribué aux autres expositions. Dans l'intérieur du *jardin,* on disposera des contre-espaliers, des arbres en pyramide, en quenouille, en éventail, en buisson, etc. Les bords des plates-bandes recevront des cordons horizontaux de groseilliers ou de pommiers nains. Le *jardin* fruitier de grande étendue et planté d'arbres rustiques prend le nom de *verger*.

— *Jardins potagers* ou *maraîchers.* Ces sortes de *jardins* sont, sans contredit, les plus répandus, parce qu'ils sont les plus utiles. Pour tout ce qui concerne la création, le choix de l'emplacement, la disposition, nous ne pourrions que répéter ce que nous avons dit au sujet des *jardins* fruitiers. Nous ajouterons, toutefois, qu'ici l'eau est d'une nécessité absolue. Sans eau, on ne peut avoir ni bons, ni beaux, ni abondants légumes. Les eaux pluviales sont les meilleures pour l'arrosement; viennent ensuite les eaux de puits ou de source; mais celles-ci sont souvent trop froides, trop crues ou trop chargées de matières calcaires; aussi est-il bon de les laisser séjourner un jour dans des réservoirs avant de les employer.

Le *jardin* potager est divisé, par des allées à angle droit, en carrés ou *carreaux*, qui se subdivisent en longs rectangles, larges de 2 mètres au plus, et appelés *planches*. Pour fixer les limites des carrés, on emploie des bordures, tantôt de plantes potagères, telles que persil, ciboulette, oseille, cerfeuil, pimprenelle, tantôt de végétaux d'ornement, comme le buis, tantôt encore de plantes médicinales ou aromatiques, telles que la sarriette, la sauge, etc. On atteint ainsi le double but de retenir les terres et d'avoir des plantes de produit, d'utilité ou d'agrément.

La terre doit être profonde, très-meuble et bien fumée; toutefois, il faut se rappeler que certains engrais, employés en excès, n'augmentent l'abondance des légumes qu'aux dépens de la qualité. Pendant l'hiver ou au commencement du printemps, on donne les grands labours aux *jardins* maraîchers; mais jamais aucune partie de ceux-ci ne doit rester en jachère, pour peu qu'on soit assuré du placement des produits. Les *jardins* potagers de Paris et de sa banlieue peuvent, à cet égard, être cités comme modèles. Dès qu'une planche est dégarnie, elle est aussitôt labourée et replantée. Les semis sont ainsi répartis dans les diverses saisons de l'année, sauf, toutefois, pendant les grandes gelées; mais c'est surtout au printemps qu'ils se pratiquent généralement. Quant à la manière de semer, elle se modifie suivant les temps, les lieux et la nature des plantes. Dans le Nord, les *jardins* potagers doivent être abondamment pourvus de couches et de châssis.

— *Jardins botaniques.* L'institution des *jardins* botaniques, destinés à recueillir des collections vivantes de végétaux de tous les pays, en vue de les étudier, n'est point, quoiqu'on ait dit le contraire, antérieure au commencement du XIII^e siècle. Longtemps confinées dans la sollitude de quelques couvents, ces collections, d'abord très-exiguës, ont pris de l'extension par les voyages des navigateurs génois et français au XIV^e siècle, et surtout durant le siècle suivant, qui vit le Portugais F. Diaz toucher le cap de Bonne-Espérance, Vasco de Gama le franchir et voguer vers les Indes, Colomb découvrir l'Amérique. Les *jardins* botaniques devinrent alors un motif d'ostentation pour les riches et un moyen nouveau d'étendre les connaissances scientifiques.

D'après les recherches de Gessner, on en comptait déjà, en 1560, plus de cinquante sur le sol de l'Italie, et la France, la Suisse et les Pays-Bas en possédaient un certain nombre. Les démonstrateurs, sous le titre de simplicistes, y expliquaient les propriétés des plantes d'après Dioscoride; mais déjà les Hollandais recherchaient de préférence les végétaux les plus brillants et les plus rares. Ils collectionnaient avec ardeur les plantes exotiques; pour se les procurer et les conserver malgré les rigueurs de l'hiver, ils n'épargnaient ni dépenses ni voyages lointains. Leur pays offrait alors, comme nous l'apprend Lobel de Lille, tous les trésors végétaux de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique.

Les gouvernements ne songèrent que dans les dernières années de la première moitié du XVI^e siècle à établir des *jardins* publics pour les faire servir de dépôts aux plantes nouvelles. Le premier *jardin* botanique ouvert aux frais de l'Etat fut fondé à Pise, en Toscane, en 1545, par les soins de Luca Ghini. Il y rassembla, non-seulement les espèces les plus belles et les plus rares, mais encore toutes les plantes indigènes en Italie. Il fit des semis de graines qu'il tirait de Candie, de l'Egypte, de la Grèce et de l'Inde. Padoue vit créer le second *jardin* botanique en 1546. Anguillara, qui le dirigea d'abord, eut pour successeurs des hommes fort distingués: Guillandin, Cortusi, Prosper Alpini. Vingt-deux ans plus tard, Aldrovandi jeta les fondements du *jardin* botanique de Bologne. Rome eut le sien à la même époque, ainsi que Florence. Quoique la France eût depuis longues années l'exemple de Charles de Saint-Omer, et principalement celui du savant l'Ecluse, elle se laissa distancer dans cette voie par les Belges et les Hollandais. La ville et l'université de Leyde remirent à Cluyt, en 1575, le soin de fonder un *jardin* botanique. Ce savant envoya son fils recueillir des graines et des plantes vivantes, tant en Italie qu'en Afrique et en Espagne. Onze ans après sa fondation, ce *jardin* possédait, tant dans ses serres qu'en pleine terre, 1,330 espèces. Les directeurs qui se succédèrent dans cet établissement en élevèrent le nombre à 6,000, les variétés comprises. Le *jardin* botanique de Leipzig date de 1580; celui de Kœnigsberg de 1581; celui de Breslau, de 1587; celui de Heidelberg de 1593.

Belon, de retour de son second voyage scientifique, sollicita de semblables fondations pour la France; les guerres civiles étouffèrent sa voix; cependant ses vœux ne furent point perdus, et, en 1597, Richer de Belleval eut l'honneur de jeter les bases du *jardin* botanique de Montpellier, que Broussonet enrichit de végétaux précieux, qu'il avait étudiés aux Canaries, au pied de l'Atlas et sur la côte de Mogador.

Jetons, en passant, un coup d'œil rapide sur les principaux *jardins* botaniques des divers Etats de l'Europe. Celui de Geissen date de 1605; celui de Fribourg, en Bohême, de 1620; celui d'Altorf de 1625; ceux de Reintlen, de Ratisbonne et d'Ulm de 1629; de Iéna de 1629; de Messine et de Copenhague de 1638; Oxford en eut un en 1640; le célèbre Munting forma celui de Groningue en 1641; celui d'Upsal est de 1657; celui de Kiel de 1669; d'Abo de 1670; celui de Berlin de 1679; de Helmstædt de 1683; d'Amsterdam de l'année suivante; de Strasbourg de 1691, et d'Ingolstadt de 1700.

En Angleterre, les *jardins* botaniques proprement dits ne sont pas nombreux; mais en revanche les établissements particuliers y sont d'une très-grande somptuosité. Depuis celui que Jean Tradescaut cultivait à Lambeth en 1630, et où l'on trouvait les végétaux de toutes les contrées connues, jusqu'à ceux des frères Laddiges, à Hackeney, et de James Lee, à Hanamersmith, l'intervalle est rempli par les *jardins* de Chelsea, fondés en 1752, et de celui Kew, qui date de 1760. Le *jardin* botanique de Glascow, fondé en 1817, et celui de Chiswick, en 1824, méritent aussi une mention particulière.

L'Allemagne cite avec orgueil le *jardin* botanique de Berlin, si longtemps dirigé par Willdenow; celui de Hales, qui date de 1725, et à la tête duquel était placé le savant Kurt Sprengel; celui de Gœttingue, fondé en 1727; celui de Schœnbrunn, créé en 1753, si riche en plantes rares; celui de Munich, créé en 1810, et qui a été enrichi par Martius. Dans les Pays-Bas, après le beau *jardin* de Clifford, on ne peut citer que celui qui fut ouvert à Gand en 1808, et ceux qui furent créés en 1810 à Tournay et à Bruxelles. Le *jardin* de Pétersbourg, planté en 1725, augmenté depuis 1814 des dépouilles du *jardin* Gorinki, montre avec orgueil ses serres, qui occupent un espace de 150 mètres de longueur.

— Bibliogr. Bacon, *Essai sur les jardins*, en anglais (Londres, 1620); Jacques Boileau, *Traité du jardinage selon les principes de la nature et de l'art* (Paris, 1638, in-folio); La Quintinie, *Instructions sur les jardins fruitiers et potagers* (Paris, 1740, 2 vol. in-4°); Mason, *Essai sur le dessin des jardins* (Paris, 1768); Watheley, *Observations sur les jardins modernes* (Paris, 1770); Price, *Essai sur le pittoresque dans les jardins* (Paris, 1780); Hirschfeld, *Théorie des jardins*, en allemand (Leipzig, 1775-1780, 5 vol.); Morel, l'*Art de distribuer les jardins suivant l'usage des Chinois* (Paris, 1757), et *Théorie des jardins* (1776); Wattelet, *Essai sur les jardins* (1774); de Girardin, *De la composition des paysages* (Paris, 1777; autre édit., 1805, in-8°); Silva, *Art des jardins anglais*, en italien (Florence, 1803); *Annales de la Société d'horticulture de Paris*, ou *Journal de l'état et des progrès du jardinage* (Paris, 1827 et années suivantes, in-8°); *Journal des jardins*, ou *Revue horticulturale* (Paris, 1828); Thouin, *Plans raisonnés de toutes les espèces de jardins* (1828, in-fol., 3e édit.); de Laborde, *Description des nouveaux jardins de la France* (Paris, 1808-1814); Viart, le *Jardiniste moderne* (1827); *Revue horticole* (1829 et années suiv., in-8°); L. Noisette, *Manuel complet du jardinier maraîcher, pépiniériste, fleuriste, etc.* (Paris, 1834, 4 vol. in-8°, 2e édit.); *Annales de l'institution horticole de Fromont*, dirigées par Soulange-Bodin (Paris, 1829-1834, 6 vol. in-8°); Vergnaud, l'*Art de créer les jardins* (1839); le comte de Choulot, l'*Art des jardins* (Paris, 1857); Boitard, *Essai sur la composition et l'ornement des jardins* (1823 et 1834, in-8°); le *Bon jardinier*, publié chaque année.

Jardins de la Société zoologique de Londres. Cet établissement, le plus vaste qui existe en ce genre dans le monde entier, ne doit son existence qu'à l'initiative individuelle. Il fut fondé en 1826 par une société dont les principaux membres étaient sir Humphry Davy et sir Stamford Raffles. Rien ne fut négligé pour que cette magnifique collection, bien supérieure à celle du Jardin des plantes, renfermât des spécimens de toutes les variétés d'animaux inconnus en Europe. Les jardins de la Société zoologique s'étendent au nord de Regent's Park, et se relèvent en pente douce vers la base de Primrose-Hill. On perçoit à l'entrée de cet établissement un droit minime, qui fournit cependant des recettes de 4 à 500,000 fr. par an.

Jardin des plantes de Paris. Ce célèbre établissement, qui contient des échantillons de presque toutes les productions du globe dans les trois règnes, animal, végétal et minéral, est situé sur la rive gauche de la Seine, entre le quai Saint-Bernard au nord, la rue Cuvier à l'ouest, la rue du Jardin-du-Roi au sud, et la rue de Buffon à l'est.

Dès le XV^e siècle, un médecin, Nicolas Houel, fonda à Paris un jardin botanique, qui prit le nom de *Jardin des apothicaires.* Situé dans la maison des Enfants-Rouges, il fut détruit lors de la suppression de cette maison, et un jardin analogue fut créé à l'hôpital de la rue de l'Ourcine. Ces jardins botaniques, qui contenaient à peu près exclusivement les plantes thérapeutiques d'alors, avaient été créés pour des besoins locaux. Ce fut au XVII^e siècle que deux médecins conçurent le projet de fonder un vaste établissement où ils réuniraient toutes les plantes médicinales connues, dans le but de faciliter les études médicales par l'étude et l'analyse des plantes. En 1626, Hérouard, premier médecin de Louis XIII, et Guy de La Brosse, son médecin ordinaire, obtinrent de ce prince des lettres patentes les autorisant à acheter au nom du roi une maison ainsi qu'un terrain de 24 arpents, situés au faubourg Saint-Victor, afin d'y fonder un jardin royal des herbes médicinales. Tel fut le nom originaire de cette fondation, qui fut le berceau du Jardin des plantes actuel, ou, pour lui donner son vrai nom, du Muséum d'histoire naturelle. Le terrain choisi était entouré de marais, garantie de fertilité; mais il avait le voisinage désagréable de la butte des Copeaux et de la voirie des Bouchers, dépôts immondes des ordures de la capitale. (Le charmant labyrinthe actuel ne doit pas à une autre cause l'origine de son terrain accidenté).

Hérouard devint surintendant du nouveau jardin, qu'il dirigea jusqu'à sa mort, avec l'aide de son collègue Guy de La Brosse. Ce fut sur les instances de ce dernier et de

Broussard que parut l'édit de 1635, fixant la destination du nouveau jardin en ces termes : « Voulons que, dans un cabinet de ladite maison, il soit gardé un échantillon de toutes les drogues, tant simples que composées, ensemble toutes les choses rares en la nature qui s'y rencontrent, duquel cabinet ledit La Brosse aura la clef et régie pour en faire l'ouverture aux jours de démonstration.» Le Muséum était fondé.

Malheureusement, la Faculté vit d'un œil jaloux la fondation de Bouvard et de Guy de La Brosse, et forma opposition à l'enregistrement de l'édit. On lutta, et force resta enfin au roi et à ses protégés. La Brosse prit possession aussitôt du bâtiment et des 24 arpents de terrain acquis et légués par Hérouard. Il fit disposer le jardin, créa un parterre et y planta des herbes et des plantes nombreuses et variées. Gaston d'Orléans, frère du roi, voulut concourir à l'ornementation du nouveau parterre et envoya des échantillons de son jardin de Blois, célèbre par ses fleurs rares. Outre le jardin, qui atteignit bientôt une étendue de 10 arpents, Guy de La Brosse parvint à former la première collection du Muséum. Il conçut ensuite et réalisa le projet de faire du Jardin royal une sorte d'école d'application; des salles furent consacrées par lui à des cours de botanique, de chimie, d'histoire naturelle et même d'astronomie. Tout cela était accompli dès 1640, année de l'inauguration réelle du Jardin royal des herbes médicinales. Guy de La Brosse dressa ensuite (1641) un catalogue des richesses qu'il était déjà parvenu à réunir, et qui comprenait 2,360 échantillons de plantes.

Après la mort de La Brosse, le jardin périclita pendant plusieurs années; mais l'avénement de Colbert au ministère vint changer la face des choses. Un neveu de Guy de La Brosse, le célèbre Fagon, premier médecin du roi, obtint la succession de son oncle, et du ministre l'achat, pour le Jardin royal, des peintures exécutées par le peintre Robert pour Gaston d'Orléans, des fleurs du château de Blois, créa la chaire de botanique et l'occupa avec succès. Peu après, une chaire d'anatomie était donnée à Joseph Duvernay, et Fagon cédait la sienne à Tournefort. En 1700, ce dernier partit pour le Levant, en compagnie du peintre Aubriet, et deux ans après il revint avec d'innombrables trésors. En 1708, il fut créé au Muséum deux serres chaudes, premier essai qui réussit à merveille. A la mort de Tournefort, arrivée peu de temps après, Fagon lui nomma pour successeur Sébastien Vaillant, à qui l'on doit l'herbier du Muséum. Enfin à Vaillant succédèrent les deux Jussieu.

Pendant qu'Antoine de Jussieu et son frère Bernard parcouraient l'Europe et l'Asie, que le premier rapportait d'Espagne et de Portugal des plantes nouvelles et inconnues, que le second parvenait à doter le Jardin des plantes du cèdre du Liban, cet établissement, dont la surintendance appartenait, en vertu d'un privilége, aux médecins du roi, fut si mal administré qu'on supprima le privilége et qu'on mit à sa tête le savant Du Fay. Ce dernier suivit la tradition de Tournefort. Les voyages qu'il fit en Angleterre et en Hollande épuisèrent sa fortune personnelle, mais accrurent les trésors de l'établissement confié à sa garde. En mourant, comme s'il voulait rendre à la science un dernier service, Du Fay désigna Buffon pour son successeur. Buffon prit le direction en 1739. Aussitôt il créa un cabinet d'histoire naturelle, deux salles de curiosités, une de squelettes et céda son appartement pour loger les richesses du Muséum.

Les collections occupèrent deux grandes salles des galeries actuelles. En même temps, le célèbre naturaliste rappelait Bernard de Jussieu, destitué par Chirac, créait le laboratoire de chimie et le grand amphithéâtre, chargeait Thouin de tracer le plan du jardin botanique et obtenait de l'Etat une somme de 36,000 livres, à l'aide de laquelle il put étendre le jardin jusqu'à la rue Saint-Victor, par l'acquisition de l'hôtel Magny. Un échange de terrains avec l'ancienne abbaye acheva de donner au jardin son extension définitive, dont la rue, nommé depuis rue de Buffon, fixa la limite extrême.

En même temps, Buffon voyait chaque jour ses collections s'accroître. Les Pères missionnaires de la Chine lui adressaient les spécimens les plus intéressants de la végétation de ce pays. L'Académie des sciences faisait don au au Jardin des plantes de son précieux cabinet d'histoire naturelle. Le roi de Pologne lui offrait une collection de minéraux, qui tient encore aujourd'hui dignement sa place parmi tant de richesses. L'impératrice de Russie, Catherine II, envoyait des animaux du Nord et des fragments zoologiques. Buffon assista à son propre triomphe et put contempler sa statue élevée à l'entrée du cabinet fondé par lui. Parmi les professeurs qui, à cette époque, illustrèrent les chaires du Muséum, nous citerons, outre Daubenton et de Jussieu, les Rouelle, les Winslow, les Portal, les Desfontaines, les Fourcroy, les Brongniart, les Vicq-d'Azyr, etc. Le Jardin des plantes, on peut le dire, était devenu le centre scientifique du monde.

A Buffon, mort en 1788, succéda La Billarderie, qui émigra en 1792, et fut remplacé par Bernardin de Saint-Pierre. Ce dernier fit construire la serre qui a gardé son nom, et à force d'économies parvint à maintenir le jardin commis à ses soins à la hauteur de son ancienne renommée.

En 1794, sur la proposition de Bernardin de Saint-Pierre, la ménagerie installée à Versailles et celle du château du Raincy furent transférées au Jardin des plantes, qui, l'année précédente, avait reçu de la Convention le nom de *Muséum d'histoire naturelle*, et avait été constitué tel qu'il est encore aujourd'hui.

La Convention fonda au Muséum douze cours nouveaux : minéralogie, chimie générale, arts céramiques, botanique du Muséum, botanique de campagne, culture, zoologie, anatomie humaine, anatomie des animaux, géologie, iconographie. En outre, elle forma, avec des livres provenant de couvents, la bibliothèque du Muséum, et cette bibliothèque fut ouverte au public dès le 7 septembre 1794. Un an plus tard, l'Ecole normale ouvrit ses cours au même Muséum. En 1796, le gouvernement autorisa le capitaine Baudin, accompagné des savants Dru et Riedley, à aller chercher à la Trinité une très-belle collection que le capitaine y avait laissée.

Malgré les troubles de la Révolution, les savants du Muséum continuaient à former en dehors du pouvoir une sorte de petite république privilégiée : aussi, lorsque Lucien Bonaparte, devenu ministre de l'intérieur, voulut imprimer à ce corps une direction jugée tyrannique, ce fut un *tolle* général, et la guerre fut allumée entre le Muséum et l'administration. Fort heureusement, à Lucien Bonaparte succéda Chaptal, qui plaida et gagna la cause des professeurs, fit agrandir l'école de botanique et terminer les galeries supérieures du cabinet d'histoire naturelle. En 1802 commence la publication des *Annales*, continuée jusqu'à nos jours sous le nom de *Mémoires du Muséum*. Dès 1796, la collection Desfontaines était venue s'ajouter aux autres; puis furent créées les collections d'oiseaux rares de Levaillant, celle de Brocheton (1798), etc. Geoffroy Saint-Hilaire rapportait, vers le même temps, de son long et périlleux voyage en Egypte, de nouveaux trésors scientifiques. Le Muséum acquit encore, en 1804, la collection Gozzola (poissons fossiles); en 1805, le célèbre herbier de de Humboldt; en 1810, un nouveau voyage de Geoffroy Saint-Hilaire à Lisbonne ajoute de nouveaux échantillons aux collections existantes, et c'est de la même année que date l'établissement définitif des galeries du Muséum telles, à peu de chose près, qu'on les voit encore aujourd'hui.

Les principaux professeurs qui s'y trouvaient à cette époque étaient : Haüy, qui avait succédé à Daubenton pour la minéralogie; Vauquelin et Laugier pour la chimie; Geoffroy Saint-Hilaire et Lamarck pour la zoologie; A.-L. de Jussieu pour la botanique; de Saint-Fond, pour la géologie; Cuvier, enfin, pour l'anatomie comparée, etc., etc. L'invasion des alliés (1814) respecta le Jardin des plantes et ses trésors scientifiques, et l'intervention toute-puissante du grand de Humboldt ne fut pas, dit-on, étrangère à ce résultat.

En 1819, l'Etat mit à la disposition d'élèves voyageurs, désireux de chercher à l'étranger des collections nouvelles pour le Muséum, une somme annuelle de 20,000 francs. De nouveaux aménagements furent créés vers la même époque : les parcs furent multipliés; la longue galerie maçonnée et munie de barreaux de fer fut reconstruite et reçut les animaux féroces; la volière et la faisanderie furent établies telles qu'elles existent encore. Enfin, en 1830, la Chambre vota une somme de 2,400,000 francs pour l'édification de nouvelles galeries et de nouvelles serres.

La grande galerie, actuellement en bordure sur la rue de Buffon, fut terminée en 1836. On construisit à la même époque, sur les plans de Rohault de Fleury, les grandes serres situées au pied du labyrinthe. Ces travaux devaient être suivis de l'agrandissement des galeries de zoologie; mais cette dernière partie du projet ne put être exécutée. Il en est résulté que les collections, de plus en plus nombreuses, ont été entassées dans des locaux insuffisants où elles se détériorent. Pour remédier à cet état de choses, l'administration des travaux publics a demandé à l'Assemblée nationale en 1872 un crédit de 6,000,000 pour construire des galeries de zoologie et des serres nouvelles; mais cette proposition a été ajournée par la commission du budget jusqu'en 1874; et l'Assemblée s'est bornée à voter, dans le budget de 1873, une allocation de 200,000 francs, destinée à la construction de laboratoires de chimie et de zoologie, ainsi qu'à l'achèvement de la ménagerie des reptiles.

Outre les chaires ouvertes au Muséum jusqu'en 1793, on a créé depuis celles de physiologie comparée, de physique appliquée, d'anthropologie, de paléontologie et de physique végétale.

Terminons cet article par la description du Muséum tel qu'il existe aujourd'hui. Les galeries de zoologie, que l'on désignait jadis sous le nom de Cabinet, ont sur le jardin, à l'est, une façade de 120 mètres de longueur. L'entrée est dans le pavillon du Sud. A gauche, une salle et une galerie contiennent des reptiles, des vers et des zoophytes; une autre salle contient de grands mammifères. Les murs de l'escalier qui conduit au premier étage sont couverts de poissons et de cétacés. Ce premier étage comprend sept salles contenant principalement des poissons et des reptiles. Il y a là plus de cinq cents espèces et plus de deux mille échantillons. La quatrième salle contient les crustacés; la cinquième les singes; la sixième, les coquilles, les échinodermes et les mollusques. Enfin la septième salle est occupée par des mammifères. Tous ces échantillons des différents ordres zoologiques sont admirablement préparés et rangés dans des vitrines ou dressés dans les salles. Au milieu de la dernière se trouve la statue de la Nature vivifiante par Dupaty.

Au deuxième étage se trouvent sept autres salles. Dans la première sont exposés des marsupiaux, un ours blanc et des rongeurs; dans la deuxième, des carnassiers, des rongeurs et des phoques; sur les côtés, et disposés sur des planches on voit des collections de coquilles et d'écailles, des nids de guêpes et des échantillons variés montrant les dévastations que peuvent produire les insectes dans les corps organisés. La troisième et la quatrième salle sont occupées par les oiseaux, renfermés dans des armoires vitrées. C'est dans cette quatrième salle que se trouve la célèbre horloge construite par Robin en 1785. La cinquième chambre contient encore des oiseaux et des insectes. Entre la quatrième et la cinquième salle on voit le buste de Guy de La Brosse, par David d'Angers. Dans la sixième salle on a réuni les grands mammifères de la tribu des ruminants et quelques grandes espèces de poissons.

La collection renfermée dans ces deux étages est la plus riche de l'univers. Nous avons dit que les mammifères, au nombre de plus de deux mille, représentent plus de cinq cents espèces; ajoutons que la collection compte plus de six mille oiseaux appartenant à deux mille trois cents espèces, plus de dix-huit mille poissons formant quatre mille cinq cents espèces; vingt-cinq mille animaux articulés répartis en sept mille espèces; un nombre prodigieux de mollusques et de zoophytes; enfin plus de deux cent mille échantillons appartenant au règne animal.

Les nouvelles galeries comprennent la bibliothèque et les collections de botanique, de géologie et de minéralogie. Elles mesurent 170 mètres de longueur, 15 mètres de profondeur et 12 mètres d'élévation. Elles sont partagées en trois pavillons, ornées de portiques d'ordre dorique, avec frontons sculptés par Lecorne. La bibliothèque, qui occupe le pavillon de l'Ouest, renferme plus de vingt mille volumes, un grand nombre de manuscrits et l'admirable collection des vélins, commencée par Robert et poursuivie jusqu'à nos jours. Cette collection forme plus de quatre-vingt-dix volumes in-fol., contenant cinq mille dessins environ, tant de plantes que d'animaux des diverses classes.

La galerie de botanique comprend l'herbier général, composé de vingt-cinq mille espèces de plantes, et les herbiers particuliers, qui en contiennent plus de six mille, en tout environ trente-cinq mille échantillons de plantes, sans compter les fruits et cinq mille échantillons de bois.

La galerie de géologie date de 1821. Le nombre des échantillons qu'elle contient dépasse soixante mille : c'est la plus riche du monde.

La galerie de minéralogie fondée par Haüy contient, entre autres curiosités, des reliefs du mont Vésuve et du mont Etna et la collection de pierres précieuses. A l'extrémité de la galerie s'élève la statue de Cuvier, par David.

Il nous reste, pour compléter la description du Muséum proprement dit, à mentionner la galerie d'anatomie comparée fondée par Cuvier, et située près de l'amphithéâtre; elle occupe un bâtiment entier et deux pavillons. Elle se compose de plusieurs salles, dont la première offre aux yeux des os et des squelettes de fossiles gigantesques, des squelettes de cétacés et de baleines; ensuite viennent des squelettes de toutes les races humaines, des têtes d'oiseaux, de reptiles, de poissons, de mammifères, etc., etc. D'autres salles sont consacrées à l'ovologie, à la phrénologie, à la tératologie. La galerie d'anatomie contient environ vingt-cinq mille préparations, dont six mille desséchées, cinq mille conservées dans l'esprit-de-vin, le surplus en cire et en plâtre.

Le jardin, qu'il nous reste maintenant à parcourir, a une superficie de 225,430 mètres. Il se divise en trois parties : le *jardin* bas, la colline ou *jardin* élevé, et la vallée suisse ou Ménagerie. La colline est la portion dessinée en labyrinthe; c'est sur un de ses côtés qu'est planté le fameux cèdre du Liban, apporté par Bernard de Jussieu en 1738; le sommet de la colline, où on remarque encore la colonne dédiée à Daubenton, est couronné par une sorte de kiosque ou de lanterne dont le sommet s'élève de 35m,45 au-dessus des basses eaux de la Seine. Le *jardin* bas contient les plantations; il s'enrichit chaque jour d'espèces nouvelles. Enfin la vallée suisse ou Ménagerie sert d'habitation aux animaux. C'est là que le public est admis à voir les bêtes féroces dans leurs loges maçonnées, les serpents à travers d'épaisses vitres, les singes dans leurs immenses cages grillées, les herbivores dans leurs parcs élégants et artistiques, les ours dans leurs fosses, etc. Ajoutons les gros animaux exotiques : l'éléphant, le rhinocéros, l'hippopotame, etc.

Le Jardin des plantes a beaucoup souffert pendant le siége de 1870-1871. Il a perdu un grand nombre d'animaux vivants par suite de la pénurie des vivres, et les bombes prussiennes sont venues ravager ses serres; mais aujourd'hui ces pertes sont déjà en grande partie réparées.

Famille de savants réunis dans une association toute-puissante, qui n'a pour objet que le progrès de la science, voilà le Muséum. Caravansérail de toutes les races animales, végétales et minérales du globe, voilà ce jardin unique où les cinq parties du monde se sont donné rendez-vous par leurs productions dans tous les ordres de la nature.

Jardin d'acclimatation, situé à Paris, au bois de Boulogne. V. ACCLIMATATION (Jardin d').

Jardin des Roses à Worms (LE), épopée du cycle des *Niebelungen*. Elle a été composée vers la fin du XIIIe siècle et forme le dernier chant de la légende de Sigfried et de Dietrich de Berne. Criemhild tient sa cour à Worms, où elle possède un magnifique jardin de roses, gardé par Sigfried et ses héros. Ceux qui réussiront à s'emparer du jardin obtiendront la suzeraineté du pays, une couronne de roses et un baiser de Criemhild. Poussé par Hildebrand, Dietrich de Berne se met en campagne et réussit à vaincre Sigfried et ses Burgundes. La principale figure est le moine Ilsan qui, après vingt ans de couvent, se décide, tout vieux qu'il est, à tenter l'aventure avec Dietrich. Arrivé à Worms, il se roule dans les roses du jardin, avec une volupté longtemps comprimée, et blesse de sa rude barbe le visage de Criemhilde en recevant le baiser promis au vainqueur. Il rapporte au couvent la couronne de roses et l'enfonce, avec ses épines, sur la tête des moines, jusqu'à en faire jaillir le sang. Cependant, il exige que ceux-ci l'aident à expier ses péchés, et comme ils refusent, il les suspend par la barbe à une barre de fer. C'est le type primitif de frère Jean des Entomeures, avec toute la rudesse barbare de la race germanique. Ce poëme resta populaire en Allemagne jusqu'au XVIIe siècle.

Jardin (LE) **des fleurs curieuses**, recueil singulier, composé, au XVIe siècle, par don Antonio Torquemada (1570). Ce sont des contes à dormir debout, pleins de visions, de songes et d'histoires de revenants. Il est composé de six dialogues, où sont analysées toutes les productions monstrueuses de la nature, les productions réelles et les productions imaginaires; tout ce que la crédulité humaine peut se figurer de chimères a trouvé place dans ce recueil; mais le style en est agréable, les fictions ne sont pas dépourvues de grâce. Torquemada était un chercheur et un érudit; il connaissait les bons auteurs, ceux surtout qui, de bonne foi peut-être, ont abusé de la crédulité publique, comme Pline, Albert le Grand, Olaüs, etc., en y ajoutant les productions si renommées de l'astrologie. Dans le *Don Quichotte*, le curé et le barbier rencontrent ce volume à travers tous les romans de chevalerie de la fameuse bibliothèque, et côte à côte avec un autre livre de Torquemada, *D. Olivante de Laura*. « L'un ne vaut pas mieux que l'autre, » dit le curé, et il les condamne au feu. Cervantes, quoiqu'il ait porté ce jugement luimême, n'a pas dédaigné de prendre au *Jardin des fleurs curieuses* quelques pages bizarres sur la Finlande, dont il a orné son *Persiles et Sigismunda*. Le livre de Torquemada fut traduit aussitôt en italien, en français, en anglais; il fit les délices de la cour d'Elisabeth, sous le titre du *Mandeville espagnol* (*The Spanish Mandeville of miracles*, in-4o, 1600). Les Italiens avaient déjà, dans le livre bizarre de Passavanti, le *Miroir de la vraie pénitence*, un recueil à peu près semblable par l'absurde extravagance du fond et le mérite littéraire de la forme. Le *Jardin des fleurs curieuses* n'a pas été réimprimé.

Jardin (LE), ouvrage philosophique, par Bernard de Palissy. Ecrit par l'illustre inventeur au déclin de sa vie, ce livre offre le résumé de ses méditations philosophiques, religieuses, artistiques et même agricoles. « On y voit, dit Lamartine, le laboureur, le fabricateur de briques et le fabricateur de songes; on y sent surtout l'adorateur du suprême ouvrier en esprit et en vérité. L'amour de la nature lui en donne l'intelligence, et l'intelligence de la nature lui révèle les lois, les forces, les grâces de la création. » L'auteur se figure que, pour s'abriter contre les persécutions et les guerres civiles de son temps, Dieu lui a permis de se construire un jardin inaccessible aux bruits et aux troubles du monde, une sorte de paradis terrestre, dont il est un nouvel Adam; il rêve qu'après avoir dessiné, planté, semé cet asile, il y donne, à l'ombre de ses vergers et au bord de ses sources, des leçons de culture, de sagesse, de piété et de bonheur aux hommes. Il se peignait ces images de félicité, de liberté et de repos dans les murs de la Bastille de Paris, où le maréchal de Montmorency le tenait renfermé pour sa sûreté autant que pour le contraindre à se convertir.

Palissy répand toute son âme dans cette création imaginaire, et il convie tous les animaux vivants, intelligents et aimants à venir habiter son paradis et à partager la félicité de

l'homme. Il y associe même les plantes, qu'il dépeint comme susceptibles d'un certain degré d'intelligence et d'amour. Puis, après une longue et amoureuse description de ses montagnes, cavernes, rochers, parterres, vergers, entremêlée de réflexions pieuses : « En me retirant des labeurs de cette terre, s'écrie-t-il, je n'ai trouvé en ce monde autre délectation que de construire et cultiver mondit jardin ; tellement que depuis ce temps-là je n'ai fait que rêver à l'édification d'icelui. »

Palissy sort de là pour s'élever à des considérations surnaturelles sur les lois morales de toute la création, visibles, pour un génie philosophique, dans les lois physiques de la végétation et de l'animalité. Insensiblement, le potier devient lyrique, et le cantique du prophète se mêle au travail de ses mains : « Il n'y a trésor pareil aux petites herbes des champs, même les plus méprisées ! » La nature que nous appelons inanimée, par ignorance sans doute et par faiblesse de vue, lui fournit des hymnes magnifiques, dont il dépasse encore l'ampleur naïve dans la contemplation des animaux, des champs et des merveilles de l'intelligence humaine. Ces feuilles éparses, longtemps oubliées, enfin recueillies, forment deux volumes, véritable trésor de sagesse humaine, de génie, de naïveté, de force et de couleur de style. Il est impossible, après les avoir lus, de ne pas proclamer ce pauvre ouvrier d'argile un des plus grands écrivains de la langue française. Montaigne ne le dépasse pas en liberté, J.-J. Rousseau en vigueur et en séve, La Fontaine en grâce, Bossuet en élévation et en lyrisme. Il médite, il pleure, il rêve, écrit et chante comme eux.

Jardin médicinal parsemé de moralités, par Fr. Desreumaux (Sedan, 1659, in-8°). Ce livre rare est une sorte d'inventaire, de catalogue d'herboriste, en vers aussi peu poétiques que possible, avec indication des qualités de chacune des plantes dont il est parlé, une courte description des maux auxquels elles sont applicables, et des conseils ou préceptes moraux pour les éviter. C'est peut-être un bon livre d'apothicaire ; c'est certainement un fort beau livre de bibliomane, mais c'est un détestable poëme.

Il n'existe de ce livre, selon toute apparence, qu'un seul exemplaire, qu'un bibliomane du dernier siècle a fait orner par Derome d'une magnifique reliure en maroquin bleu. Il a figuré tour à tour dans les catalogues de By et de Méon, dans la bibliothèque de Nodier, et il appartient aujourd'hui à M. Viollet-le-Duc.

Jardins (LES) [*Hortorum libri IV*], poëme latin moderne du P. Rapin (1660). Il est divisé en quatre chants : les Fleurs, le Parc, les Eaux, le Verger. Quelques vers de Virgile, dans les *Géorgiques*, en ont inspiré le sujet ; le poëte avait dit :

Si mon vaisseau longtemps égaré loin du bord
Ne se hâtait enfin de regagner le port,
Peut-être je peindrais les biens chéris de Flore ;
Le narcisse en mes vers s'empresserait d'éclore,
Les roses ouvriraient leurs calices brillants,
Le tortueux concombre arrondirait ses flancs ;
Du persil toujours vert, des pâles chicorées
Ma muse abreuverait les tiges altérées ;
Je courberais le lierre et l'acanthe en berceaux,
Et le myrte amoureux ombragerait les eaux.

(*Trad. de* DELILLE.)

Séduit par cette agréable esquisse, le Père Rapin résolut de composer le tableau dont Virgile n'avait fait qu'indiquer l'ébauche. Son poëme est agréable ; il se recommande par la régularité de l'ordonnance, l'élégance, parfois un peu fleurie, du style. L'invention, comme dans tous les poëmes didactiques, est peu de chose, mais l'auteur se sauve par la grâce des détails et par une versification toujours harmonieuse et facile. Si ce n'était pas du latin, on croirait lire du Delille. Trop prodigue d'ornements, il appelle à son aide la mythologie, la Fable et tout le cortége des divinités païennes. Le chant des Fleurs est surtout remarquable par la profusion des comparaisons et des métaphores, profusion qui dégénère en abus ; le poëte s'est montré plus sobre en parlant des forêts et des vergers.

Défendant le poëme de Rapin contre un jugement inconsidéré de Dryden, Delille dit : « Le poëme des *Jardins* est plein d'agrément et de poésie. Je n'y trouve pas cependant la précision dont le loue l'abbé Desfontaines : il est moins long que Vanière ; mais ni l'un ni l'autre n'ont connu, comme Virgile, cette heureuse distribution, cette sage économie d'ornements. L'harmonie imitative, cette qualité essentielle de la poésie, qui est portée à un si haut point par le poëte romain, se trouve rarement dans les deux poëtes modernes, et presque jamais ils n'ont eu ni sa force ni son élévation. Les épisodes des *Géorgiques* suffisent seuls pour mettre une distance immense entre cet ouvrage et les deux autres, dont les digressions sont toujours froides. Virgile a encore un avantage sur Rapin : c'est l'importance de l'objet de ses leçons. L'art qui féconde les guérets est bien autrement intéressant que celui qui embellit les jardins ; et l'on ne partage pas aussi volontiers les transports d'un fleuriste passionné à la vue du plus beau parterre de fleurs, que ceux d'un laboureur à la vue d'une abondante moisson. »

Le poëme des *Jardins* a eu beaucoup d'admirateurs, si l'on en juge par le nombre de ses traducteurs. Il a été d'abord traduit en anglais par John Evelyn (Londres, 1673, in-8°) et par James Gardiner (Cambrigde, 1706, in-8°) ; en vers français par Gazon-Dourxigné (Paris, 1773, in-12) et par Voyron et Gabier (Paris, 1782-1803, in-8°).

Jardins (LES), poëme didactique et descriptif de Jacques Delille (1780). Il a joui en son *temps d'une grande réputation, qui s'est peu* à peu éclipsée ; le genre une fois admis, cette composition reste une des meilleures ; la ver*sification en est aisée et brillante. Le premier* chant s'ouvre par une invocation, après laquelle le poëte nous transporte successivement des jardins de la Grèce dans ceux de *France, d'Angleterre, de Russie, etc. ; il ca*ractérise ceux de la France par les divers styles qui régnaient dans ceux d'Auteuil, de Chantilly, de Chanteloup, de Montreuil et de Trianon. Il enseigne l'art d'emprunter à la nature et d'employer heureusement les riches matériaux de la décoration pittoresque des jardins irréguliers, d'améliorer les paysages, de changer les sites. Le second chant a pour objet les plantations, la beauté des perspectives que l'on crée en variant harmonieusement les espèces, en perçant des avenues, en ouvrant des ronds-points dans les massifs boisés, etc. Ce chant est sévère et ne manque pas d'une certaine ampleur. Le P. Rapin, traitant le même sujet, a rattaché aux arbres qu'il chantait des souvenirs mythologiques ; le chêne lui rappelle la forêt de Dodone ; le tilleul, Philémon et Baucis ; le frêne, le javelot d'Hector, etc. ; Delille eut l'idée, bien autrement féconde et poétique, d'attribuer une âme aux végétaux. Cette idée dérivait du système sexuel de Linné ; elle a été reprise avec beaucoup plus de souffle par le poëte anglais E. Darwin. Le troisième chant est consacré aux fleurs, aux eaux, aux rochers et aux gazons. C'est le plus agréable de tous ; les diverses parties en sont bien liées : au milieu des gazons naissent les fleurs ; ces tapis émaillés s'élèvent autour des rochers que les bois couronnent, et des rochers coulent les eaux qui portent partout la fertilité et la fraîcheur. Dans le quatrième chant, l'auteur traite de l'ornementation artificielle des jardins : des sentiers conduisent aux urnes funéraires, aux temples en ruine, aux statues, puis à la ferme, à la volière, aux serres. Tout cela est un peu apprêté, sans doute ; l'urne funéraire et les ruines sont bien passées de mode, et la ferme, dans cet ensemble compassé, ne doit guère être rustique ; mais il faut pardonner au goût de l'époque.

Le plan de ce poëme est défectueux, le cadre est indécis ; c'est un peu la faute du sujet, qui embrasse trop de choses diverses et difficiles à coordonner ; mais la versification en est ingénieuse et brillante. Ducis, un ami de Delille, l'a caractérisé assez justement dans ce passage d'une de ses lettres familières : « Parlons un peu du poëme des *Jardins*. On ne peut pas se tromper sur le charme de la lecture. Quelle perfection de vers ! quelles tournures ! quelle brillante exécution ! C'est véritablement le petit chien qui secoue des pierreries ; mais, malgré tout le succès mérité de ce livre, peut-être ne sera-t-il pas la lecture favorite du rêveur solitaire qui a l'habitude d'emporter avec lui Virgile ou La Fontaine. C'est qu'il y a dans la nature un charme qui est à elle, et que tout l'esprit du monde ne peut saisir ; peut-être même ne s'en doute-t-il pas, cet esprit gâteur de raison et quelquefois de poésie. » Tous les contemporains ne furent pas de cet avis ; l'engouement pour le poëme des *Jardins* fut général, et le comte d'Artois enthousiasmé gratifia Delille de l'abbaye de Saint-Séverin, qui valait 30,000 livres de rente. C'était bien payé.

Jardin botanique (LE), poëme anglais d'Erasme Darwin (publié en deux parties in-8°, 1781-1789). Cette composition porte la marque d'un esprit original et puissant. L'auteur a voulu décrire, à l'aide d'allégories et de symbolismes naturels, le système sexuel de Linné ; adoptant la doctrine des rose-croix, il fait revivre les éléments et les forces de la nature dans les gnomes, les sylphes, les nymphes, les salamandres ; c'est un merveilleux parfaitement adapté à un poëme botanique, et un retour judicieux au symbolisme des anciens. Ovide a métamorphosé en arbres et en fleurs des hommes, des femmes, des dieux et des déesses ; par un juste retour des choses d'ici-bas, Darwin rend aux êtres inanimés, aux végétaux, une existence animale ; il prête aux plantes les passions humaines.

Le plan du poëme est d'une conception hardie, et il fallait une certaine confiance dans ses propres forces pour croire qu'un pareil sujet prêterait aux plus grandes magnificences du style ; la première partie traite de l'économie des végétaux, la seconde chante les amours des plantes. Une imagination brillante et féconde, un style élégant, dont la mélodie est presque musicale, l'amour des hommes et des institutions libres, caractérisent cette œuvre. Les métaphores, les images, les descriptions constituent une sorte de décor étincelant. On a reproché à Darwin d'avoir cherché beaucoup plus à étonner qu'à émouvoir, sans se demander si le sujet, tel qu'il l'avait conçu, pouvait se prêter au pathétique du drame et de l'épopée. La poésie descriptive et plastique ne comporte pas l'émotion ; que ceux qui veulent pleurer lisent autre chose. L'art est multiple, et les sentiments d'admiration que provoquent un bijou merveilleusement ciselé ou un cinquième acte de tragédie sont aussi légitimes l'un que l'autre, quoique d'ordres différents. Le poëte a certainement réussi à unir la science et la poésie, tentative soutenue par un grand talent, et, chose étrange, il parvient à intéresser aux amours et aux métamorphoses des plantes.

Les critiques dont ce poëme a été l'objet tiennent surtout à ce que ses tendances sont républicaines et que son naturalisme est antireligieux. Voilà ce que n'ont pu tolérer Walter Scott et Canning ; ce dernier a même essayé de parodier la seconde partie dans un petit poëme, les *Amours des triangles*, qui n'est qu'un jeu d'esprit ingénieux. Cette seconde partie du poëme de Darwin a seule été traduite en français par Deleuze, sous le titre de *Amours des plantes* (1799, in-12).

Jardin (VOYAGE AUTOUR DE MON), par Alphonse Karr (1845, 2 vol. in-8°). Le titre rappelle le *Voyage autour de ma chambre*, de Xavier de Maistre, et le même esprit fantaisiste, quoique un peu plus mordant, a dicté cette suite de causeries à propos de fleurs, ou plutôt autour des fleurs. Alphonse Karr est toujours ingénieux, parfois il l'est trop ; mais dans ce livre, l'un de ses plus agréables, il est généralement resté dans la note juste. L'auteur se promène dans son jardin, et la vue de ses fleurs, le parfum embaumé qu'elles exhalent, les insectes qui bourdonnent, les oiseaux qui gazouillent, lui suggèrent de riantes pensées et lui rappellent des anecdotes qu'il raconte avec l'esprit qu'on lui connaît. Sans but aucun, sans itinéraire arrêté, il va devant lui, se laissant aller doucement aux rêves de son imagination. Un papillon qui passe, une abeille qui froisse en volant le pétale d'une rose, une famille de fourmis qu'il aperçoit à ses pieds, le chant d'une cigale, tout lui est motif à des digressions de moraliste, d'observateur, ou seulement de satirique et de frondeur. Tout un monde nouveau se présente à ses regards scrutateurs sur la tige d'une plante, et il marche de découverte en découverte, quand toutefois il ne prend pas pour des nouveautés des choses déjà connues ou même de simples mirages de son imagination. Certains chapitres sont pleins de fraîcheur et d'originalité ; d'autres gagneraient à être un peu plus courts, comme certaines esquisses perdent de leur valeur en s'efforçant de devenir des tableaux.

Alphonse Karr a publié dans le même genre une seconde série, intitulée également *Voyage autour de mon jardin* (Michel Lévy, 1857, in-18), et il a poursuivi les mêmes études capricieuses, en leur donnant un champ un peu plus vaste, dans *Promenades hors de mon jardin* (1857) et *Lettre écrite de mon jardin* (1851).

Jardin des racines grecques, par Claude Lancelot (1657, in-12). Un grand nombre d'ouvrages très-divers ont été publiés sous le titre latin de *Hortus* et sous le titre français de *Jardin* : *Jardin d'armoiries*, en 1567 ; *Jardin de dévotion*, en 1550 ; *Jardin de santé, d'honneur, d'amour, des âmes chrétiennes ; Jardin des Muses*, en 1642, etc. Dans la littérature espagnole, on a le *Jardin des fleurs curieuses*, de Torquemada (1570), le *Jardin de amatores*, collection de romances du XVI^e siècle, le *Jardin spirituel* (1584), poésies sacrées de Pedro de Padilla. Le mot bouquet (*ramillete*) a longtemps aussi été en faveur : on eut le *Bouquet poétique*, de Tafalla Negrete ; le *Bouquet de fleurs poétiques*, d'Evia ; le *Bouquet de fleurs divines*, poésies religieuses anonymes éditées par Lope de Vega. De tous ces jardins et de tous ces bouquets, le plus classique est le *Jardin des racines grecques*, de Lancelot, qui, au lieu d'être un lieu de plaisance, a longtemps été la chambre de torture des écoliers. Claude Lancelot, l'auteur de la *Grammaire grecque* et de la *Grammaire de Port-Royal*, recueillit les racines ; un autre religieux de la même maison, Louis-Isaac Le Maistre de Sacy, les mit en vers plus ou moins burlesques, et le tout fut imprimé chez Le Petit, avec privilége du roi. L'ouvrage se compose de deux cent seize décades, classées par ordre alphabétique, dont chaque vers comprend une ou quelquefois deux racines. Chaque décade est accompagnée de notes renfermant soit les dérivés, soit les particularités qui se rattachent à chaque racine. Le livre est terminé par une liste des primitifs moins importants, un traité des particules, et un recueil alphabétique des mots français tirés du grec. Les décades étaient destinées à être apprises par cœur et à servir comme de jalons fixes dans l'étude des dérivés placés au bas de la page. Cette méthode est également employée dans les grammaires de Port-Royal ; l'usage de ces grammaires, d'une étendue beaucoup plus considérable que nos grammaires classiques, était facilité par des résumés versifiés énonçant les principales règles, à la fin de chaque paragraphe. Le caractère barbare de ces vers a contribué à faire abandonner la pratique de Port-Royal ; cependant de vieux professeurs jugent encore que la bizarrerie même de ces énoncés, le retour fréquent des mêmes chevilles, des mêmes formules de remplissage, rendent les règles faciles à apprendre et à retenir ; ils craignent qu'en surchargeant la mémoire de trop de règles présentées sans discernement ou, par un excès contraire, en ne fournissant pas, au moyen de la mémoire, des points de repère certains à l'intelligence des élèves, nous n'allions droit à la ruine des études classiques.

Ces craintes sont exagérées. Le *Jardin des racines grecques* de Lancelot a disparu du programme de l'Université sans amener de bien graves bouleversements. Leur versification baroque mettait l'esprit à la torture ; qu'on se figure, en effet, un dictionnaire rimé et l'on aura une idée de ce fameux *Jardin*. Chaque mot, avec sa traduction, formait un vers, et quel vers ! Les anciens professeurs, qui ont eu l'inestimable privilége d'apprendre et de faire apprendre pendant de longues années les décades de Lancelot, sont encore heureux de citer de temps à autre les vers les plus célèbres de ce recueil. Nous ne résistons pas à la tentation de donner ici quelques échantillons de cette haute poésie classique. Voici quelques racines qui n'ont pas encore disparu de la mémoire des plus jeunes :

AMIS, pot *qu'en chambre on demande.*
ANEMOS, *en France est le* vent.
ARISTEROS, gauche *et non droit.*
BÊX, toux, *a besoin de tisane.*
DAKNÔ, mord *comme une mâtine.*
DEISA, fumier, *aux champs a vogue.*
DELPHUS, matrice, *où l'on prend l'être.*
DIPSA, soif, *court au pot à l'eau.*
EREUGÔ, *roter en infâme.*
KERANNUMI, *l'eau mêle au vin.*
KLUZÔ, lave *et clystère exprime.*
MUS, souris, *au lard formidable.*
ONOS, l'âne *qui si bien chante.*
PELAGOS, mer, *des poissons mère...*

Tous les vers, il est vrai, ne ressemblent pas à ceux-là, mais ils sont pires encore, s'il est possible, car ils sont obscurs et fautifs. Un grand nombre d'erreurs ont été relevées, soit dans les décades, soit dans le dictionnaire des étymologies qui leur fait suite. Dès l'année 1661, c'est-à-dire quatre ans après la publication du *Jardin des racines*, le Père Philippe Labbe attaquait vivement le recueil de mots français tirés du grec, dans un opuscule intitulé : les *Etymologies de plusieurs mots français, contre les abus de la secte des hellénistes de Port-Royal, sixième partie des racines de la langue grecque* (Paris, Guil. et Sim. Benard, in-12). Les arguments de ce jésuite ne sont pas tous excellents, mais on doit convenir que les étymologies de Lancelot ne valaient pas le diable. Un nouvel éditeur du *Jardin des racines*, un professeur distingué, aujourd'hui membre de l'Institut, M. Ad. Regnier, a dû les remplacer par un petit dictionnaire étymologique, où il s'est, dit-il, interdit « toutes ces conjectures, toutes ces étymologies impossibles ou hasardées qui tiennent tant de place dans la liste donnée par Lancelot. »

Les décades elles-mêmes ne sont pas exemptes de fautes graves, et l'état actuel des études ne permet plus de donner comme mots racines une foule de mots dont la composition est manifeste. Une critique scrupuleuse de chacune des décades de Lancelot amènerait à supprimer au moins la moitié des deux mille cent soixante vers qu'elles contiennent. Un savant grammairien et lexicographe, M. Courtaud Divernéresse, a fait ce travail. Par une requête adressée, en novembre 1863, à l'administration supérieure de l'instruction publique, il représentait l'absolue nécessité d'amender le *Jardin des racines grecques* de Lancelot, ouvrage « fort bon en principe, mais d'une exécution défectueuse. » A l'appui de cette requête, l'auteur du grand dictionnaire français-grec avait rédigé, sous le titre de *Rhizologie* (du grec *rhiza*, racine), un traité étymologique de la lanque grecque, plus complet, plus correct et plus concis des deux tiers que l'ouvrage de Lancelot. Le conseil supérieur de l'instruction publique se montra favorable aux vues de M. Courtaud ; mais le ministre, M. Duruy, sans s'arrêter à l'avis du conseil, supprima purement et simplement l'emploi du livre de Lancelot, pour la récitation du moins, sans y substituer autre chose. Quoi qu'on puisse penser de l'opportunité de cette décision, elle paraît tendre à une transformation des études classiques, dans lesquelles il devient difficile de ne pas introduire les éléments supérieurs fournis par les travaux de la science moderne.

Jardin des racines grecques, de M. Pierre Larousse (1855, in-18). Cet ouvrage, d'un genre entièrement neuf, n'a de commun que le titre avec celui de Lancelot ; au rebours de la compilation du religieux de Port-Royal, qui avait pour but d'inculquer de force les éléments de la langue grecque dans la mémoire de ceux qui apprenaient cette langue, le livre de M. P. Larousse tient lieu de l'étude même du grec en présentant la liste étymologique des racines qui ont concouru à former des mots français. Jusqu'à présent, les belles-lettres, c'est-à-dire le grec et le latin, avaient été cultivées sans partage, et, par l'étude de ces deux langues, les écoliers étaient conduits à la connaissance du français. Il faudra toujours apprendre le grec et le latin, puisqu'ils sont les sources les plus abondantes de notre langue ; les élèves qui ne font que des études de français savent parfaitement la grammaire et n'entendent rien ou presque rien à nos grands écrivains, surtout aux poëtes. La raison en est simple : ceux-ci se recrutent, pour la plupart, parmi les élèves des colléges et des lycées, et cette aristocratie des lettres doit sa naissance à la différence des études bien plus qu'à l'inégalité des intelligences. Le ly-

céen, par la lecture comparée des auteurs français et des classiques grecs et latins, se rend compte de la nature intime, du caractère propre des mots. En remontant à l'origine, il découvre la cause première qui leur a fait donner telle forme plutôt que telle autre, et cette langue qu'il parle et qu'il écrit en maître devient l'esclave docile de sa pensée. L'étymologie est donc une partie essentielle des études qui ont la langue pour objet.

Mais les études classiques, ce que l'on appelle les humanités, *humaniores litteræ*, exigent de longues années, de longs loisirs, sans parler de la fortune, qui manquent à la plupart des hommes. C'est pourquoi M. P. Larousse s'est demandé s'il n'y aurait pas quelque moyen de suppléer une étude si nécessaire en même temps qu'impossible au plus grand nombre, si ceux mêmes qui ne peuvent pas consacrer six ou huit ans de leur vie aux langues anciennes ne pourraient pas participer aux avantages qu'elles procurent. Sans apprendre assez de grec et de latin pour lire Homère et Virgile, ne pourraient-ils pas au moins connaître les mots qui ont été transportés dans notre langue, les racines qui ont servi de base à une multitude de transformations successives?

En même temps qu'il s'est posé ce problème, M. P. Larousse l'a résolu. Son livre est une étude raisonnée de plus de 4,000 mots que les sciences, les arts, l'industrie ont empruntés à la langue grecque; il comble ce qui était une lacune dans un cours scolaire dont les langues anciennes ne sauraient être la base. Dans une série de leçons courtes et simples, accompagnées d'exemples bien choisis, suivies d'exercices intellectuels, ornées d'une foule de notices historiques et anecdotiques intéressantes, l'auteur initie les élèves de français aux racines les plus importantes, à celles qui entrent dans la composition des mots usuels et des termes techniques. Un mois ou deux suffisent pour qu'ils se pénètrent de ces connaissances, qui sont l'indispensable complément d'un cours bien fait de langue française.

Jardin des racines latines, par M. Pierre Larousse (1857, in-18). L'ouvrage est fait sur le même plan que le précédent, comble la même lacune et présente la même utilité, on peut même dire une utilité plus grande, puisque le latin, plus que le grec, a contribué à former la langue française.

Le livre est divisé en quatre parties : dans les trois premières sont enseignées les règles ou les lois naturelles qui président à la formation même des mots, les règles de la dérivation et de la composition, et enfin toute la série, par ordre alphabétique, des termes latins qui sont la souche des diverses familles de termes français. Puis vient la quatrième partie, qui traite des définitions étymologiques, et enfin un *Dictionnaire des étymologies curieuses*. Ce dictionnaire est la partie amusante du livre, c'est la récréation après le travail. « Il y a des mots, dit M. Larousse, qui sont en dehors de la loi commune de filiation, sorte de zingaris dont la biographie est extrêmement curieuse. En étudiant, en lisant la vie aventureuse de ces mots, véritables bohémiens du vocabulaire, on assiste à de singulières catastrophes, suivies d'élévations soudaines; on y voit, comme dans les contes du du moyen âge, des rois devenus bergers et des bergers devenus rois : *cuisinier* donne *coquin; chrétien*, crétin; *Flandre*, flandrin; *ross* (coursier), rosse... Par une fortune contraire, *connétable* et *maréchal*, mots sortis des écuries, en sont venus à désigner les premières dignités de nos armées; par des métamorphoses lentes et successives, *Auguste* devient août; *aqua*, eau; *dies*, jour; *otium*, loisir; *uva*, luette; enfants défigurés

Et que méconnaîtrait l'œil même de leur père! »

Le livre de M. Larousse est destiné aux écoliers, et surtout aux écoliers qui ne peuvent pas et n'ont jamais pu prendre leur part des fortes études, qui seules conduisent à la connaissance vraie de notre langue; c'est de ceux-là surtout qu'il s'occupe, c'est pour ceux-là qu'il a voulu, comme il le dit lui-même, « extraire le suc des études classiques pour l'offrir à ceux qui doivent être privés de cette nourriture intellectuelle, la plus substantielle de toutes. »

Jardin d'amour (LE), chef-d'œuvre de Rubens; au musée de Madrid. Dans un jardin tout en fleurs, de belles dames, fort décolletées, et de jeunes hommes vêtus avec élégance se livrent aux plaisirs de l'amour. Une charmante jeune femme écoute, d'un air joyeux, les doux propos qu'un galant lui murmure à l'oreille. Une autre s'abandonne à la rêverie. Une troisième chante en levant les yeux vers le ciel. Une quatrième caresse l'Amour, assis sur ses genoux, tandis que sa voisine regarde, avec une sorte de dépit, l'enfant volage et mutin. Plus loin, un gentilhomme presse dans ses bras celle qu'il aime (qu'on ne se formalise pas! cette amante est une épouse, et l'époux est Rubens lui-même). De gentils petits Amours voltigent çà et là, excitant au plaisir et semant des fleurs. Au fond, sous un portique, s'élèvent, parmi les groupes, deux fontaines : l'une est ornée d'un groupe des *Trois Grâces*, l'autre d'une statue de *Junon*, qui, en se pressant les seins, fait jaillir deux filets d'eau.

Rubens ne s'est pas contenté de se mettre en scène dans cette gracieuse composition; il y a introduit ses principaux disciples, Van Dyck, de Vos, Snyders et leurs épouses. Il affectionnait ce sujet et l'a répété plusieurs fois avec des changements plus ou moins notables. Les gravures qui en ont été faites par Lempereur, C. Jegher, P. Clouwet, présentent aussi des variantes assez marquées. Celle de Lempereur a été exécutée d'après une peinture qui se voyait, au XVIII^e siècle, dans le cabinet de M. de Piles. Smith, dans son *Catalogue raisonné* des œuvres de Rubens, dit que, parmi les nombreuses peintures du *Jardin d'amour* attribuées à ce maître, il s'en trouve bien peu qui soient entièrement de sa main; il pense qu'elles ont été exécutées, pour la plupart, par ses élèves, comme celle du musée de Dresde, par exemple, qui pourrait bien cependant avoir été retouchée par lui. La répétition qui se voit au musée du Belvédère, à Vienne, est due au pinceau de Van Balen.

G. Huquier le père a gravé, d'après Watteau, deux jolies compositions intitulées : les *Jardins de Cythère* et les *Jardins de Bacchus*.

Diaz a exposé, au Salon de 1846, une de ses peintures les plus charmantes, le *Jardin des amours*. « Ce tableau, a dit T. Thoré, ressemble un peu au fameux *Jardin d'amour*, de Rubens, et beaucoup à l'*Ile de Cythère*, cette délicieuse esquisse de Watteau, que possède le Louvre... Vous avez, dans le *Jardin des amours*, le ciel avec sa lumière rayonnant partout, les arbres avec leurs nuances variées, et les femmes capricieusement étendues sur le gazon, et leurs draperies chatoyantes qui se mêlent aux fleurettes, fraîches comme la rosée, étincelantes comme le soleil. » Diaz peignit ce tableau pour le duc de Montpensier.

JARDIN (Suzanne HABERT, dame DU), femme auteur française, morte en 1633. Veuve à vingt-quatre ans de Charles Du Jardin, un des grands officiers de Henri III, elle chercha à se consoler, non par les distractions mondaines, mais par l'étude de la philosophie, de la théologie, des belles-lettres et par celle des langues anciennes et modernes. Elle alla terminer sa vie à l'abbaye de Notre-Dame-de-Grâce, près de Paris. On a de Suzanne Du Jardin plusieurs ouvrages restés manuscrits et un recueil de vers, publié sous le titre de *Œuvres poétiques* (1632).

JARDIN (Nicolas-Henri), architecte français, né à Saint-Germain-des-Noyers (Brie) en 1720, mort en 1799. Il remporta, à vingt-deux ans, le grand prix de Rome, fut appelé en Danemark, en 1754, avec le titre d'intendant des bâtiments du roi, construisit, pendant un séjour de dix-huit ans à Copenhague, un grand nombre de beaux édifices, et entra, à son retour à Paris, à l'Académie de peinture et de sculpture. L'*Œuvre* de cet artiste a été publié et gravé en partie par lui.

JARDINAGE s. m. (jar-di-na-je — rad. *jardiner*). Action, art de cultiver les jardins, surtout les jardins potagers : *Il entend parfaitement le* JARDINAGE. *Le* JARDINAGE *ne comprend que la culture des plantes potagères, c'est-à-dire des plantes herbacées qui sont propres à assaisonner ou à varier nos mets.* (Raspail.)

> Un amateur de *jardinage*,
> Demi-bourgeois, demi-manant,
> Possédait en certain village
> Un jardin assez propre et le clos attenant.
>
> LA FONTAINE.

— Terrain cultivé en jardin : *Dans cette ville, il n'y a que les deux tiers de maisons; le reste est en* JARDINAGE. (Acad.)

— Légumes, plantes potagères cultivées dans les jardins : *Conduire au marché une voiture de* JARDINAGE.

— Sylvic. Mode d'exploitation des futaies, qui consiste à les jardiner.

— Techn. Nom donné à des grains de couleur qui se rencontrent dans le diamant.

— **Encycl.** Le mot *jardinage* a été pendant longtemps employé pour désigner la culture des jardins, plus connue aujourd'hui sous le nom d'horticulture. A mesure que cet art s'est étendu et perfectionné, ses diverses branches ont reçu des noms spéciaux. Le mot *jardinage* ne s'applique plus guère aujourd'hui qu'à la culture maraîchère et à ses produits. V. HORTICULTURE et JARDIN.

— Sylvic. Le *jardinage* est un mode d'exploitation des futaies qui consiste à enlever, çà et là, les arbres les plus vieux, les bois dépérissants, viciés ou secs, et d'autres en bon état de croissance, mais qui sont réclamés par le commerce ou par la consommation locale; on l'applique surtout aux arbres résineux, et l'on a pour principe d'étendre le *jardinage* sur toute la forêt, au lieu de mettre celle-ci en coupes réglées. On n'enlève que très-peu d'arbres à la fois sur le même point, huit à dix au plus par hectare. Il est facile de se représenter l'état d'une futaie jardinée; on doit y trouver, en effet, sur tous les points, des arbres de tout âge confusément mêlés, en général peu élevés, mais très-branchus.

Le *jardinage* ou la *méthode jardinatoire* est le mode le plus simple d'exploitation des futaies; c'est celui qui a dû s'offrir tout d'abord à l'esprit et être le plus anciennement employé. Il présente quelques avantages, et dans certains cas il doit être exclusivement appliqué. Un propriétaire qui ne possède, comme c'est le cas le plus général, que des futaies peu étendues ne saurait y établir une assiette de coupes régulières, et le *jardinage* seul lui permettra d'y trouver chaque année les pièces de dimensions très-diverses dont il peut avoir besoin pour son exploitation. D'un autre côté, ce mode ne dégarnit jamais la forêt que par petites places, où le repeuplement naturel s'opère aisément, en sorte que le massif est toujours conservé. Ce mode convient donc surtout dans les situations élevées, où la rigueur du climat est un obstacle aux repeuplements, et aussi dans celles qui sont exposées aux vents dangereux, aux avalanches, aux éboulements, etc.

Mais, en général, le *jardinage* présente, au point de vue de la végétation et de la production forestière, de graves inconvénients. Les arbres, n'étant pas suffisamment serrés, s'étendent en branches, n'atteignent pas leur hauteur normale, deviennent noueux et, par suite, impropres à la plupart des usages industriels. Comme ils s'élèvent, pour ainsi dire, par échelons, ils ne peuvent se soutenir entre eux et résister ainsi aux grands vents ou au poids de la neige ou du givre. Les arbres les plus gros et les plus élevés gênent et étouffent les jeunes sujets, qui, contrariés dans leur végétation, arrêtés dans leur croissance, contractent des germes de maladie, languissent, restent rabougris et finissent même par périr. D'un autre côté, l'exploitation étant disséminée sur toute l'étendue de la forêt, la surveillance devient bien plus difficile, les dégâts causés par l'abatage et la vidange augmentent le nombre des arbres viciés. Enfin, les jeunes sujets qui succombent sous le couvert épais des grands arbres sont entièrement perdus pour la consommation. De tout cela il résulte que le *jardinage* donne des produits inférieurs, en quantité et en qualité, à ceux d'une exploitation régulière, et ne se justifie que dans des cas exceptionnels.

On en conclut tout naturellement que le *jardinage* ne saurait être conservé dans la majeure partie des forêts, et qu'il doit être remplacé par une exploitation plus rationnelle. Mais la marche des coupes de tranformation devra varier suivant les circonstances; dans les forêts de bois feuillus, il suffira souvent d'un recepage général qui ramènera tous les sujets au commencement de leur période végétative. Mais ce procédé ne saurait être appliqué aux arbres résineux, qui ne repoussent pas de souche. Ce qui rend difficile les coupes de transformation, c'est que les divers états de peuplement sont parfois tellement mêlés, qu'il faudrait presque à chaque pas changer de manière d'agir. La transformation doit d'ailleurs être répartie sur une longue période de temps.

JARDINATOIRE adj. (jar-di-na-toi-re — rad. *jardiner*). Sylvic. Se dit du mode d'exploitation des forêts qui consiste à les jardiner : *Méthode* JARDINATOIRE. *Coupe* JARDINATOIRE.

JARDINÉ, ÉE (jar-di-né) part. passé du v. Jardiner. Sylvic. Se dit d'une futaie traitée suivant la méthode jardinatoire : *Futaie* JARDINÉE.

— Techn. Se dit des pierres fines qui présentent des parties presque opaques.

JARDINER v. n. ou intr. (jar-di-né — rad. *jardin*). Cultiver un jardin, travailler dans un jardin pour se distraire : *S'amuser à* JARDINER. *Notre grand Frédéric passe une partie de son temps à* JARDINER *et à cultiver des melons.* (B. de St-P.)

— Fauconn. Se dit de l'oiseau qui saute du poing du fauconnier sur le sol.

— Activ. Eaux et for. *Jardiner un bois*, Ne laisser qu'une seule tige à chaque pied d'arbre, dans un sol qu'on veut élever en futaie. ‖ Couper çà et là les arbres morts ou bons à exploiter, en laissant tous les autres sur pied.

— Fauconn. *Jardiner l'oiseau*, L'exposer au soleil et au grand air.

JARDINET s. m. (jar-di-nè — dimin. de *jardin*). Petit jardin : *Cultiver son* JARDINET.

— Jardin en miniature que construisent les enfants avec des fleurs, de la terre ou du sable : *Sont-ils fins et naïfs ces enfants qui, sous la garde d'une vieille femme, s'amusent à faire des* JARDINETS *et plantent des herbes et des fleurs dans un monticule de sable amassé par leurs mains roses!* (Th. Gaut.)

— Pêche. Compartiment réservé sur le pont pour encaquer des harengs.

— Prov. *Ne fais un four de ton bonnet ni de ton ventre un jardinet*, Il faut éviter avec le même soin de se couvrir la tête trop chaudement et de manger beaucoup de salade.

JARDINEUX, EUSE adj. (jar-di-neu, eu-ze — rad. *jardiné*). Techn. Se dit d'une pierre fine qui offre quelques points opaques : *Une émeraude* JARDINEUSE.

JARDINIER, IÈRE s. (jar-di-nié, iè-re — rad. *jardin*). Personne qui a pour profession de cultiver, d'entretenir les jardins : *Pierre, mon* JARDINIER, *est mort; mes arbres en sont tout tristes.* (Mme de Sév.) *Le laboureur seconde la nature : le* JARDINIER *la corrige, la dompte, la fait ployer au gré de nos fantaisies.* (Raspail.)

— Celui qui connaît l'art de distribuer, d'embellir, de dessiner les jardins.

— *Jardinier-fleuriste*, Celui qui s'occupe spécialement de la culture des fleurs : *Le chevalier de Boufflers trouvait que l'abbé Cerutti n'approfondissait pas assez les questions : C'est, disait-il, un* JARDINIER-FLEURISTE *qui ne travaille qu'avec le râteau.* (Mme Necker.) ‖ *Jardinier-pépiniériste*, Celui qui élève de jeunes arbres destinés à être transplantés. ‖ *Jardinier-maraîcher*, Celui qui s'occupe de la culture des légumes.

— Loc. prov. *Faire comme le chien du jardinier*, Ne pas vouloir qu'un autre jouisse d'une chose dont on ne veut cependant pas jouir soi-même, comme le chien d'un jardinier défend les légumes de son maître, bien qu'il ne mange pas lui-même de légumes.

— Argot. Un des charrieurs qui exécutent le vol à l'américaine et le vol au pot.

— Fauconn. *Faire l'autour jardinier*, Le mettre au jardin avec une longe, au soleil et à l'abri du vent.

— Ornith. Nom vulgaire du bruant ortolan.

— Moll. Nom vulgaire de l'hélice chagrinée.

— s. f. Meuble d'ornement qui supporte une caisse dans laquelle on entretient des fleurs.

— Techn. Petite broderie de fil, étroite et légère, faite au bord d'un vêtement. ‖ Ancienne espèce de coiffure de femme :

> Une longue cornette, ainsi qu'on nous en voit,
> D'une dentelle fine et d'environ un doigt,
> Et une *jardinière*. . . . .
>
> BOURSAULT.

— Art culin. Mets composé de diverses sortes de légumes : *Servir une* JARDINIÈRE *comme entremets. Une côtelette à la* JARDINIÈRE.

— Entom. Nom vulgaire du carabe doré, de la courtilière et de quelques autres insectes communs dans les jardins.

— Moll. Syn. de JARDINIER.

— Adjectiv. Qui concerne les jardins, qui a rapport aux jardins : *Culture* JARDINIÈRE. *Les haies* JARDINIÈRES *doivent offrir une forte résistance à l'accès des hommes et des animaux.* (M. de Dombasle.)

Jardinière (LA BELLE), tableau de Raphaël. V. BELLE JARDINIÈRE (la).

Jardinier et son seigneur (LE), opéra-comique en un acte, en prose, paroles de Sedaine, musique de Philidor; représenté à la foire de Saint-Germain le 18 février 1761. Cet ouvrage est un des meilleurs que le compositeur ait écrits. Il renferme un duo fort remarquable : *Un maudit lièvre.*

Jardinier galant (LE), opéra-comique en deux actes et trois tableaux, paroles de MM. de Leuven et Siraudin, musique de M. Ferdinand Poise; représenté à l'Opéra-Comique le 4 mars 1861. Le sujet de la pièce est une chanson satirique intitulée le *Jardinier galant*, et composée par Collé contre Mme de Pompadour. Le greffier Tiphaine est chargé d'en rechercher les exemplaires et l'auteur. Il avise un jardinier nommé Galant, et le fait arrêter, ce qui donne lieu à des situations burlesques. Les marchandes de fleurs prennent fait et cause pour le pauvre jardinier et font pleuvoir sur les soldats du guet tout le contenu de leurs éventaires, et même les petits livrets verts contenant la chanson. Collé les avait cachés dans une hotte, et lui-même entonne le pamphlet à pleins poumons et sans grande bravoure, car il vient d'apprendre la disgrâce de la favorite. La musique est gracieuse et d'une facture facile. Le duo de Collé avec Mme Tiphaine : *Allons, quittons nos grands airs*, a été bien accueilli, ainsi que le chœur des marchandes. Il y a aussi une chanson dialoguée de *Cadet et Babet*, dont le tour gaulois a de l'intérêt. Interprètes : Crosti, Ambroise, Prilleux, Ponchard, Mlles Lemercier et Tual.

Jardinier et son seigneur (LE), opéra-comique en un acte, paroles de MM. Michel Carré et Barrière, musique de M. Léo Delibes; représenté au Théâtre-Lyrique le 1er mai 1863. C'est la jolie fable de La Fontaine qui a fait les frais du livret, sauf une petite intrigue d'amour villageois. La musique sent l'école d'Adolphe Adam : de la facilité, une bonne facture, peu de prétention à la distinction; c'était d'ailleurs une qualité pour le sujet.

JARDINIER (Claude-Donat), graveur, élève de Cars, né à Paris en 1726, mort en 1774. Il a laissé de bonnes planches d'après C. Maratte, A. Carrache, Greuze et C. Vanloo. Nous citerons de lui le portrait de *Mlle Clairon*, retouché par Beauvarlet, l'illustre tragédienne ayant prétendu que Jardinier l'avait enlaidie; la *Vierge et l'enfant Jésus*, d'après Carle Maratte; le *Génie de la gloire*, d'après A. Carrache; le *Silence*, d'après Greuze, etc.

JARDINISTE, s. m. (jar-di-ni-ste — rad. *jardin*). Artiste qui dessine des jardins.

JARDINOMANIE s. f. (jar-di-no-ma-nî — de *jardin*, et de *manie*). Manie du jardinage. ‖ Mot du prince de Ligne.

JARDINS (DES), nom de plusieurs écrivains et savants français et étrangers. V. DESJARDINS.

JARDON s. m. (jar-don). Art vétér. Jarde à son début.

— Ichthyol. Variété de mendole.

— **Encycl.** Art vétér. V. JARDE.

JARDOT (Alexandre-Anne), écrivain militaire français, né en 1804. Elève de l'Ecole de Saint-Cyr, il a fait plusieurs campagnes d'Afrique, est entré dans l'état-major, où il a obtenu en 1851 le grade de chef de bataillon, et a été attaché depuis lors à la place de Paris. Outre un grand nombre d'articles dans le *Spectateur militaire*, on lui doit : *Statistique militaire de l'Ille-et-Vilaine* (1836, in-4°); *Révolutions des peuples de l'Asie moderne* (1839, 2 vol. in-8°); *Des routes stratégiques de l'Ouest* (1839); *Des chemins de fer de l'Europe centrale* (1842, in-8°); la *Chine ancienne et moderne* (1844, in-8°), etc.

JARENTON, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, né près de Vienne (Dauphiné) vers 1045, mort en 1113. Il fit de brillantes études à l'abbaye de Cluny, qu'il quitta pour se livrer aux entraînements de la jeunesse. Mais bientôt, désabusé des plaisirs, Jarenton embrassa la vie monastique dans l'abbaye de la Chaise-Dieu (1074), où il se livra à de grandes austérités, et dont, trois ans plus tard, il fut nommé abbé. Il se signala par sa haute prudence et par la vigueur de son caractère, fut chargé d'importantes missions, se rendit à Rome (1082), et, voyant le pape Grégoire VII enfermé au château Saint-Ange par l'empereur, il alla trouver aussitôt Robert Guiscard, qu'il décida à venir au secours du pontife. Grégoire VII n'oublia jamais ce signalé service, et montra à Jarenton la plus vive amitié. Sous Urbain II, l'abbé de la Chaise-Dieu continua à jouer un grand rôle. Ce fut lui que ce pontife chargea d'aller réconcilier Guillaume le Roux et Robert, duc de Normandie, mission difficile dont il s'acquitta heureusement. Il ne reste de Jarenton qu'une lettre que Martène a publiée dans sa *Collection*.

JAREST (le), ancien petit pays de France, dans le Lyonnais, compris aujourd'hui dans les départements du Rhône et de la Loire.

JARET s. m. (ja-rè). Arboric. Variété de prune.

JARGAUDER v. n. ou intr. (jar-gô-dé). Econ. rur. Couvrir la femelle, en parlant du jars.

JARGEAU, bourg de France (Loiret), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. S.-E. d'Orléans, sur la Loire; pop. aggl., 1,534 hab., pop. tot., 2,578 hab. Construction de pressoirs; taillanderie. Restes de murailles d'enceinte; dans les environs, château de la Queuvre, qui servit, pendant le XVIe siècle, de temple aux protestants. Ce bourg était autrefois fortifié. Les Anglais le prirent en 1420; Jeanne Darc et Dunois s'en emparèrent en 1429.

JARGIONITE s. f. (jar-ji-o-ni-te — de *Jargioni*, nom d'un naturaliste). Minér. Nom donné par Bechi à un minerai antimonifère, trouvé à Argentiera, dans le Val-di-Castello, en Toscane, et qui paraît être identique à la steinmannite.

JARGON s. m. (jar-gon. — V. l'étym. à la partie encycl.). Langage corrompu, mauvais patois; langue inintelligible : *Ronsard fit de la langue un* JARGON *barbare, hérissé de grec et de latin.* (D'Alemb.) *La langue d'oc est un* JARGON *odieux et barbare.* (E. Littré.)

— Par ext. Langage particulier, adopté par certaines classes d'hommes : *Le* JARGON *du palais. Le* JARGON *philosophique.*

Des belles et des grands désirez-vous l'accès,
Adoptez le *jargon* de la métaphysique
GINGUENÉ.

Graves stoïciens, votre pompeux *jargon*
Ne peut, dans le péril, sauver votre raison.
DESTOUCHES.

‖ Manière affectée et prétentieuse de parler : *Le* JARGON *fleuri de la galanterie est beaucoup plus éloigné du sentiment que le ton le plus simple.* (J.-J. Rouss.) *Le* JARGON *du monde est un langage de convention à l'usage des gens médiocres, et que les gens supérieurs ne parlent pas toujours avec facilité.* (S. Gay.)

— Théâtre. Nom donné, vers 1710, à une série de mots vides de sens, que les acteurs forains de Paris, condamnés par arrêt du Parlement à s'en tenir à la danse de corde et au jeu des marionnettes, introduisirent dans leurs farces, surtout dans les parodies des ouvrages récemment applaudis à la Comédie-Française, et qu'ils déclamaient en imitant la diction emphatique des acteurs de ce théâtre : *Le* JARGON *tenait lieu de dialogue dans les pièces dites* à la muette. ‖ Mauvais français que les auteurs font parler à leurs personnages, pour imiter le langage villageois, provincial ou étranger.

— Minér. Espèce de diamant jaune : *Elle avait aux doigts une infinité de bagues, et à ses oreilles des boucles de* JARGON *entourées d'émeraudes et de rubis.* (Rog. de Beauv.)

— **Syn. Jargon, argot, baragouin, patois.** V. ARGOT.

— **Encycl.** Linguist. L'origine de ce mot est controversée. Les uns le tirent du radical roman *garg*, qui est dans *gargouiller*, dans *gargata*, etc.; d'autres le rapportent au scandinave *jarg*, bavardage; d'autres enfin au nom du *jars*, le mâle de l'oie, vu qu'on dit le *jars jargonne* pour exprimer le cri de cet oiseau. Génin propose une autre explication qui ne manque pas d'originalité. « D'où vient jargon? les Italiens l'appellent *lingua gerga*, ou par abréviation *gergo*. Varchi, mort au milieu du XVIe siècle, au quinzième livre de son *Histoire de Florence*, nous montre l'argot employé dans la diplomatie. « On découvre, » dit-il, plusieurs lettres écrites, non en chif» fres, mais en argot, en *jargon* très-singu» lier, comme est cette langue des voleurs. » Je suis donc porté à croire que nous avons emprunté *jargon* à l'italien, où ce mot est adjectif, et Salvini me paraît avoir rencontré juste quand il dérive cet adjectif du grec *ieros, iera*, qui signifie sacré. *Lingua gerga*, langue sacrée, c'est-à-dire secrète, connue des seuls initiés. » Génin fait remarquer que les mots tirés du grec, où ils commencent par *ié*, changeaient autrefois cette syllabe en *gé*. Ainsi nous prononçons aujourd'hui *hiérarchie*, mais le père Bouhours soutenait que la bonne prononciation était *gérarchie*. Trévoux donne *hiéroglyphe* ou *jéroglyphe*, *hiérophante* ou *jérophante*; il ne veut pas qu'on dise *Hierusalem*, mais *Jerusalem;* nous ne disons pas non plus saint *Hiérôme*, mais saint Jérôme. Il ne faut pas s'étonner, continue Génin, de trouver à un terme d'argot une étymologie grecque. On en pourrait citer d'autres exemples, qui prouveraient surabondamment que tous les voleurs ne sortent pas de la classe illettrée, et que l'argot a compté des savants parmi ses fondateurs. Ainsi *arton*, du pain en argot, en grec *artos*, à l'accusatif *arton; ornis*, en grec un oiseau, en argot *ornie*, une poule, *ornichon*, un poulet, *ornion*, un chapon; grec *piein*, boire, en argot *piolle*, cabaret, *piollier*, cabaretier. *Jargon* paraît pour la première fois avec le sens actuel dans un texte du XIIIe siècle :

Lors tuis diseient en lor *jargun*
Que cil oisox qui si canteit...
MARIE.

On le trouve aussi dans les poésies de Charles d'Orléans, mort en 1465 :

Le tems a laissié son manteau
De vent, de froidure et de pluye,
Et s'est vestu de broderie
De souleil luisant cler et beau.
Il n'a ne beste, ne oyseau
Qu'en son *jargon* ne chante et crie :
Le tems a laissié son manteau
De vent, de froidure et de pluye.

Villon nous a légué six ballades en argot de son temps, qui s'appellent dans les premières éditions : *Le jargon et Jobelin de Villon.*

Avant d'employer le mot *jargon* dans ce sens, c'est au mot *latin* que l'on donnait cette signification. Aussitôt, en effet, qu'une langue vulgaire commença de s'établir dans les Gaules, elle y fit des progrès rapides, et le pur idiome des Romains perdit autant de terrain qu'en gagnait chaque jour l'idiome nouveau. Dès lors, toute langue étrangère, barbare, inintelligible, s'appela du *latin*. Ce mot s'appliqua durant tout le moyen âge au ramage même des oiseaux, au cri des bêtes sauvages et domestiques :

Li oisiaus dit en son *latin :*
Entendez fet il à mon lai.
(*Le lai de l'oiselet.*)

Dans le *Fierabras* provençal, un musulman menace les Français en langue turque :

Olivier autz sa vox et entend ses *latis.*
(*Fierabras*, v. 354.)

« Ollivier entend sa voix et comprend son latin. »

Gascelin l'ot, si tint le chief enclin;
Dit à son oncle deux mos en son *latin.*
(*Auberi le Bourguignon.*)

Ce que nous appelons aujourd'hui un *interprète* s'appelait au moyen âge un *latinier*. Dans le *Doomesday book* de Guillaume le Conquérant (1066), on trouve sur la liste des officiers : *Hugo latinarius*, Hugues latinier, interprète.

Latinier fu, si sot parler roman,
Anglois, gallois et breton et normand.
(*Garin.*)

On voit que ce *latinier* érudit ne savait pas le latin; du moins on ne cite pas cette langue au nombre de celles qu'il parlait.

Froissart, qui mourut vers l'an 1400, se sert encore de ce mot *latinier*.

JARGONE s. f. (jar-go-ne — rad. *jargon*). Minér. Oxyde de jargonium.

JARGONELLE s. f. (jar-go-nè-le — rad. *jargon*, diamant). Arboric. Variété de poire d'été, qui est fort pierreuse.

JARGONIUM s. m. (jar-go-ni-omm). Chim. Nouveau corps simple, extrait d'une espèce de zircon.

— **Encycl.** Chim. Ce corps nouveau, pressenti dès 1866, a été définitivement découvert en 1869 par M. Church, professeur au Collége royal d'agriculture (Angleterre). C'est l'analyse spectrale qui, appliquée à l'étude de la zircone, y a fait découvrir la nouvelle substance. Une première fois, dans la zircone de Ceylan, on découvrit un corps nouveau, auquel fut donné le nom de *jargone;* mais on reconnut que la jargone est un oxyde; la base en fut isolée, et l'on eut le *jargonium*.

La jargone est une terre alliée à la zircone, qui se trouve en petites quantités, dans le sol de diverses localités de l'île de Ceylan. Elle a été étudiée particulièrement par M. Sorby, qui s'est attaché à établir la distinction des caractères propres, d'une part, à la jargone et à la zircone, et, d'autre part, au *jargonium* et au zirconium.

Ces distinctions ne sont rigoureusement reconnaissables, d'après M. Sorby, qu'à l'aide du spectroscope.

JARGONNER v. n. ou intr. (jar-go-né — rad. *jargon*). Parler un jargon, un langage corrompu, barbare, inintelligible : *Rien de plus curieux que de les entendre* JARGONNER.

— Crier comme l'oie ou le jars.

— Activ. Exprimer en langage obscur ou prétentieux : *Les* Mémoires *de la savante Marguerite de Valois* JARGONNENT *une métaphysique sentimentale qui couvre assez mal des sensations très-physiques.* (Chateaub.)

JARGONNESQUE adj. (jar-go-nè-ske — rad. *jargon*). Qui tient du jargon. ‖ Ce mot a été employé par H. Estienne.

JARGONNEUR, EUSE s. (jar-go-neur, euze — rad. *jargonner*). Celui, celle qui jargonne :

Un sansonnet, *jargonneur* signalé,
De captif qu'il était, devenu volontaire,
De désirs amoureux se trouva régalé :
C'est de l'indépendance une suite ordinaire.
Mme DE VILLEDIEU.

JARJAVAY (Joseph-François), chirurgien et anatomiste français, né à Savignac-les-Eglises (Dordogne) en 1815, mort à Paris en 1868. Après avoir concouru sans succès pour l'Ecole normale supérieure, il se fit précepteur, puis alla étudier la médecine à Paris. Reçu premier interne en 1841, Jarjavay se mit à donner des leçons particulières d'anatomie et de pathologie, obtint le grand prix de l'Ecole pratique, puis devint premier aide d'anatomie, prosecteur (1845), docteur (1846), et fut nommé agrégé et chirurgien des hôpitaux à la suite du concours de 1842. En 1854, il devint, au concours, chef des travaux anatomiques en remplacement de M. Gosselin, et, en 1858, il obtint la chaire d'anatomie devenue vacante par la permutation de M. Denonvilliers. La carrière tout entière de Jarjavay a été consacrée au travail. Sa vie s'est écoulée à l'hôpital et à l'école : Il faisait le matin, à Beaujon, des cliniques très-suivies malgré l'éloignement de cet hôpital; le soir, il professait à la Faculté l'anatomie, et son enseignement simple, clair, précis, surtout pratique, était, de tous ceux de l'école, celui qui réunissait le plus d'élèves. Au commencement de 1868, il abandonna sa chaire d'anatomie pour prendre celle de clinique chirurgicale, laissée vacante par la démission du docteur Nélaton; mais, peu après, une maladie cruelle vint le forcer à suspendre son cours pour jamais.

Outre deux thèses : *Sur les opérations applicables aux corps fibreux de l'utérus* (1849) et *Sur l'ensemble des généralités relatives aux fractures articulaires* (1850), on doit au docteur Jarjavay : *Traité d'anatomie chirurgicale* (1852, 2 vol. in-8°); *Recherches sur l'urètre de l'homme* (1856, in-4°, avec des planches fort belles); *Etude sur l'articulation phalangienne du pouce et la luxation du dernier os de ce doigt* (1849, in-8°); *Aponévrose du périnée, principalement chez la femme* (1846, in-8°); *De l'influence des efforts sur les maladies chirurgicales* (1847, in-8°); *Sur la fracture de la cloison des fosses nasales* (1867, in-8°); *Du mode de réduction et du maintien des fragments, dans la fracture de l'extrémité inférieure du radius* (1866, in-8°); *Sur la luxation du tendon de la longue portion du biceps huméral* (1867, in-8°). Enfin le docteur Jarjavay travaillait à un ouvrage de *clinique chirurgicale*, lorsque la mort est venue le frapper.

JARJAYES (François-Augustin RÉGNIER DE), général français, né dans les Hautes-Alpes en 1745, mort à Paris en 1822. Aide de camp de son oncle, le général Bourcet, de 1769 à 1776, il entra ensuite dans l'état-major et fut nommé par Louis XVI, en 1791, maréchal de camp et directeur adjoint au Dépôt de la guerre. De Jarjayes avait épousé une femme de chambre de la reine. Grâce à cette circonstance, il gagna la confiance de la famille royale, qui le chargea de plusieurs missions importantes. Apres l'affaire de Varennes, Marie-Antoinette envoya Jarjayes à Turin pour empêcher le prince de Condé de se mettre en insurrection ouverte en pénétrant en France par Lyon. Ce fut également lui qui fut l'intermédiaire des relations établies vers cette époque entre la reine, Barnave, Lameth et Duport. « Consulté par le roi, dit Rochas, dans la nuit du 9 au 10 août, sur le plan de défense du château, il le trouva impraticable et dit à Mme de Campan, qui rapporte le fait, qu'elle pouvait rassembler tout ce qu'elle avait de précieux, la défaite étant inévitable. » Lorsque Louis XVI eut été exécuté, Jarjayes resta à Paris, dans l'espoir d'arriver à délivrer la reine et sa famille. Il entra en relation avec Toulan et Lepitre, chargés de la garde des prisonniers du Temple, pénétra dans cette prison sous les habits d'un Savoyard, arrêta avec Marie-Antoinette un plan d'évasion dont le succès paraissait assuré; mais les irrésolutions de Lepitre en firent différer l'exécution, et des mesures sévères prises sur ces entrefaites par la Convention forcèrent la reine à renoncer à ce projet. Vers la fin de mars 1793, Marie-Antoinette remit à Jarjayes le cachet et l'anneau de Louis XVI, pour les porter à Monsieur. Il devint ensuite aide de camp du roi de Sardaigne, rentra en France sous le Consulat, fut nommé vice-président des salines de l'Est, et reçut de Louis XVIII, en 1815, le grade de lieutenant général.

JARLOT s. m. (jar-lo). Mar. Cannelure à arêtes vives, pratiquée dans toute la longueur de la quille.

JARLSBERG, bourg de Norvége, dans l'amt ou préfecture de Jarlsberg-Laurwig, à 60 kilom. S.-O. de Christiania, ch.-l. du bailliage de son nom; 1,700 hab. Forges à fer et affineries; clouterie.

JARLSBERG-LAURWIG, division administrative de la Norvége, dans le Sonderfields, sur la côte occidentale du golfe de Christiania, entre la préfecture d'Agershaus au N., la préfecture de Buskerud à l'O., le golfe de Christiania et le Skager-Rack à l'E. et au S. Superficie, 225,000 hectares. Ch.-l., Laurwig. La préfecture de Jarlsberg-Laurwig est située dans la plaine la plus fertile de la Norvége. C'est là aussi que la température est la plus douce, car le chêne y prospère magnifiquement. Jarlsberg-Laurwig entretient de nombreux bâtiments, et la navigation y est des plus actives. La population totale de la préfecture s'élève à environ 75,000 hab., ce qui donne par mille carré près de 1,800 âmes, c'est-à-dire la population la plus dense de la Norvége. Le nom de Jarlsberg tire son origine du domaine de ce nom, situé près de la ville de Tœnsberg, domaine qui, dans les temps anciens, formait une résidence royale; c'est la plus considérable de toutes les propriétés territoriales du royaume.

JARMELLO, bourg de Portugal, prov. de Beira, comarca et à 17 kilom. S. de Guarda; 2,800 hab. Dom Pedro Ier fit détruire cette ville, parce qu'elle avait donné le jour à Pedro Coëllo, un des ennemis d'Inès de Castro. Elle était, dit-on, très-florissante avant sa destruction.

JARMUNDOWICZ (Casimir), écrivain polonais qui vivait au XVIIIe siècle. Il fut professeur de droit, chancelier de l'Académie de Cracovie, chanoine de l'église de Tous-les-Saints, dans cette ville, doyen d'Olkusk, recteur du collége de Lubanski, à Posen, et s'occupa principalement de poésie et d'archéologie. On a de lui : l'*Age d'or faisant fleurir des roses* (Cracovie, 1735, in-fol.); le *Fondement de l'amour immortel* (Posen, 1726, in-fol.); *Tristium liber* (Cracovie, 1729); *Sommaire des monnaies anciennes et nouvelles* (Cracovie, 1755).

JARMUSIEWICZ (Jean), auteur, musicien, compositeur, peintre et mécanicien polonais, né à Zarzecka-Wola (Galicie) en 1781, d'une famille de paysans, mort en 1844. Après avoir suivi quelque temps la carrière administrative, il alla se fixer à Lemberg, où il donna des leçons, et se fit ordonner prêtre en 1807. Il professa ensuite le français à Rzeszow, et devint chapelain à Zaczernie, où il mourut. Passionné pour la musique, il inventa un nouvel instrument appelé *klavioline*, sorte de piano pourvu d'une mécanique faisant glisser des archets sur des cordes à boyau et reproduisant l'ensemble d'un quatuor. Parmi ses ouvrages, nous citerons : le *Rituel choral grégorien, avec des notices historiques à l'usage des chœurs de l'Eglise, avec accompagnement d'orgue ou de piano* (Vienne, 1834, in-4°), où il rétablit dans leur pureté primitive la beauté des anciennes mélodies religieuses altérées par le temps; *Sermons au peuple* (Vienne, 1841, in-8°); *Annales* (Lemberg, 1843); *Nouveau système de musique* (Vienne, 1843, in-4°), avec le texte polonais et allemand. Jarmusiewicz inventa plusieurs machines agricoles et une pendule marchant quinze ans sans interruption. En fait de peinture, il a laissé beaucoup de portraits et des tableaux qui se trouvent dans diverses églises.

JARNAC, ville de France (Charente), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. E. de Cognac, sur la rive droite de la Charente; pop. aggl., 3,734 hab. — pop. tot., 4,243 hab. Eaux-de-vie renommées, céréales, fabrication de futailles. Cette petite ville est bien bâtie et d'un aspect agréable, surtout quand on l'examine de l'extrémité de sa longue avenue, plantée de quatre rangs de peupliers et qui conduit au pont suspendu de la Charente. On remarque à Jarnac un beau pont suspendu en fil de fer; une crypte romano-ogivale; une place plantée d'arbres sur l'emplacement de l'ancien château; la pyramide du prince de Condé élevée sur le champ de bataille de 1569; des vestiges d'habitations gallo-romaines et la table d'un dolmen de 5 mètres de longueur sur 2m,75 de largeur.

Cette ville était un domaine de la maison de Craon, porté par mariage dans la maison Chabot, et elle a donné son nom à une branche de cette dernière famille. Cette branche a pour auteur Renaud Chabot, fils de Louis Chabot et de Marie de Craon, lequel Renaud mourut vers 1476. Il eut pour successeur un de ses fils, Jacques Chabot, seigneur de Jarnac, marié en 1485 à Madeleine de Luxembourg. De ce mariage sont sortis Philippe Chabot, auteur du rameau des comtes de Charny et de Buzançais, et Charles Chabot, qui a continué sa branche. Gui Chabot, baron de Jarnac, fils de Charles, a, par son duel avec La Châteigneraie, donné lieu à la locution *coup de Jarnac*. Il fut gentilhomme de la chambre du roi Charles IX et du duc d'Or-

léans, gouverneur et lieutenant général pour le roi en la ville de La Rochelle et au pays d'Aunis, et maire perpétuel de Bordeaux. Il mourut vers 1575, ayant pour successeur son fils, Léonor Chabot, baron de Jarnac, gentilhomme de la chambre du roi, mort en 1605, laissant de Marguerite de Durfort-Duras, sa première femme, entre autres enfants, Charles Chabot, auteur de la branche des ducs de Rohan, et Gui Chabot, deuxième du nom, qui a continué la branche de Jarnac. Louis Chabot, comte de Jarnac, fils et successeur de Gui II, qui précède, maréchal de camp, mourut vers 1666, laissant, entre autres enfants, Gui-Henri Chabot, comte de Jarnac, marquis de Soubran, lieutenant général pour le roi en Saintonge et Angoumois. Ce dernier épousa Marie-Claire de Créqui, et en secondes noces, en 1688, Charlotte-Armande de Rohan, fille aînée du duc de Montbazon et d'Armande de Schomberg. Il mourut en 1690, n'ayant eu que deux filles et un fils, Louis Chabot, comte de Jarnac, mort en 1691, à l'âge de seize ans. Avec lui s'est éteinte la branche de Chabot de Jarnac.

Jarnac (BATAILLE DE). L'année 1569 fut fatale aux huguenots. Beaucoup de ceux des provinces du nord durent se réfugier en Angleterre, où ils allèrent porter l'industrie du fer. Toutefois, dans le centre et le Midi, ils tenaient la campagne, commandés par Coligny et le prince de Condé, tandis que sept seigneurs protestants, qu'on appelait les *sept vicomtes du Quercy*, dominaient, avec huit mille combattants, tout le reste de la haute Guyenne et du haut Languedoc. Mais ils hésitaient à quitter leur pays pour se rallier à l'armée des princes. Condé et Coligny, qui auraient trouvé dans un si puissant renfort les moyens d'écraser l'armée catholique, formèrent le dessein d'aller en Quercy opérer avec eux leur jonction, puis de gagner tous ensemble la haute Loire, afin de s'y réunir aux troupes qu'amenait à leur secours Wolfgang de Bavière, duc de Deux-Ponts. Malheureusement, le maréchal de Tavannes, qui commandait l'armée catholique sous le nom du duc d'Anjou, soupçonna ce projet et prit ses mesures pour en empêcher l'exécution. Ses forces étaient supérieures à celles des princes, car il avait reçu près de six mille hommes de renfort, tandis que, au contraire, beaucoup de volontaires huguenots, rentrés dans leurs foyers pour y passer l'hiver, n'avaient pas encore rejoint l'armée. Aussi les catholiques avaient le plus grand intérêt à combattre le plus tôt possible, et, dès que la saison le permit, le duc d'Anjou, rentrant en campagne, se porta au midi de la Charente, afin de couper aux protestants la route du Périgord et du Quercy. Mais, comme tous les ponts et toutes les places de la Charente étaient occupés par les huguenots, établis sur la rive opposée, le duc d'Anjou fit attaquer impétueusement la petite ville de Châteauneuf, sur la rive méridionale de ce fleuve, et parvint à s'en emparer. Il s'occupa aussitôt de faire rétablir le pont, qui avait été coupé, et de jeter à côté un pont de bateaux, pendant qu'une forte partie de l'armée faisait une démonstration dans la direction de Cognac. Cette manœuvre ne réussit point, néanmoins, à tromper Coligny, qui, sans perdre de vue la marche de l'armée catholique sur Cognac, se prépara à disputer le passage à Châteauneuf; il établit une forte avant-garde à la tête du pont et alla prendre position un peu plus bas, à l'abbaye de Bassac. A une lieue au delà, à Jarnac, se tenait le prince de Condé avec l'arrière-garde; Henri de Béarn était à Saintes. Ce prince, qui n'avait encore que seize ans, mais qui jugeait déjà les choses avec la précocité de son génie, aurait voulu qu'on évitât la bataille, parce que les forces des protestants étaient dispersées, tandis que le duc d'Anjou avait toutes les siennes sous la main; mais on méprisa les conseils d'un enfant. Au reste, les dispositions adoptées par Coligny étaient excellentes; malheureusement, elles ne furent pas exécutées. L'avant-garde qu'il avait établie en tête du pont, n'ayant pas de vivres et ne trouvant pas à s'abriter convenablement, alla se poster à une distance assez éloignée, et exerça une surveillance si incomplète que, dans la nuit du 12 au 13 mars (1569), la plus grande partie de l'armée catholique put franchir le fleuve avant que l'alarme fût donnée.

Cette inconcevable absence de discipline eut des conséquences fatales pour l'armée protestante. A la nouvelle que les catholiques avaient traversé la Charente, Coligny voulut se replier sur Jarnac; mais son avant-garde était tellement éparpillée, qu'il fallut trois heures pour la rassembler et que la retraite devint impossible; Coligny, protégé par des étangs, des ruisseaux et des haies, résolut alors de tenir tête à l'ennemi pendant qu'on irait prévenir le prince de Condé. Celui-ci avait déjà fait partir son infanterie sur Cognac; il n'avait plus autour de lui que trois à quatre cents cavaliers. Il fit aussitôt porter à son infanterie l'ordre de revenir sur ses pas, et, avec sa faible escorte, se précipita au secours de Coligny. Le prince avait déjà un bras en écharpe, lorsque le cheval du comte de La Rochefoucauld, son beau-frère, lui brisa la jambe d'un coup de pied. Sans daigner se plaindre, il dit simplement aux gentilshommes qui l'entouraient : « Apprenez que les chevaux fougueux sont plus nuisibles qu'utiles dans une armée. » Puis, s'exaltant à la vue de l'ennemi : « Noblesse française, s'écria-t-il, souvenez-vous que le prince de Condé, avec un bras en écharpe et une jambe cassée, a encore assez de courage pour donner bataille, puisque vous le suivez! Souvenez-vous en quel état Louis de Bourbon entre au combat pour Christ et sa patrie! » (Sa devise était : *Doux le péril pour Christ et le pays.*) Il trouva Coligny et d'Andelot forcés dans leurs positions par Guise, Montpensier, Tavannes et le duc d'Anjou en personne, et ne se défendant plus que difficilement contre la multitude des ennemis toujours croissante. Entouré de la fleur de ses gentilshommes, il se rua comme un torrent sur les catholiques, et ce choc terrible renversa tout sur son passage. Mais ce groupe héroïque fut bientôt enveloppé et comme englouti au sein de la masse ennemie qui le pressait de toutes parts. Le cheval du prince, frappé mortellement, roula à terre, et Condé, avec ses blessures, ne put se relever. Alors, autour du héros gisant sur la poussière, se livra un combat homérique, que signalèrent, du côté des protestants, des prodiges de valeur et de désespoir. L'histoire a retenu le nom d'un intrépide vieillard, La Vergne, qui combattait entouré de vingt-cinq fils, petits-fils et neveux; il mourut avec quinze des siens, « tous en un monceau, » et presque tous les autres furent faits prisonniers. De l'escorte qui avait accompagné Condé, les deux tiers restèrent blessés ou tués sur place; lui-même, incapable de se relever, fut enfin contraint de donner son gantelet à un gentilhomme catholique nommé d'Argence. L'admiration, la haine, la curiosité et peut-être d'autres passions encore, arrêtant autour de lui un grand nombre d'ennemis, Montesquiou, capitaine des gardes suisses du duc d'Anjou, demanda la cause de ce rassemblement. On lui répondit que c'était M. le Prince que l'on avait fait prisonnier. « Tuez! tuez! » s'écria-t-il aussitôt, et, s'approchant par derrière, il lui fracassa la tête d'un coup de pistolet; peut-être n'eût-il pas osé le frapper par devant, tout blessé qu'il était. Ce lâche assassinat était dû sans doute aux ordres du duc d'Anjou, et Brantôme assure que le prince avait été *recommandé* à plusieurs des favoris du duc. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce dernier montra bien, par la joie indécente qu'il témoigna de cet événement, quelle était la bassesse de ses sentiments. Il fit porter à Jarnac le corps de Condé sur une vieille ânesse, « par manière de dérision. » Mais on sait que le prince de Condé était un des hommes les plus braves, les plus intelligents et les plus généreux de son siècle, et cette marque de mépris retombe tout entière sur celui qui devait éprouver une si terrible preuve des vicissitudes du fanatisme religieux.

En apprenant la mort du prince, Coligny et d'Andelot se retirèrent précipitamment vers Saint-Jean-d'Angély, tandis que la cavalerie de l'armée catholique poursuivait, le long de la Charente, les débris de l'avant-garde huguenote. L'infanterie protestante, ayant reçu les ordres de Condé, revenait rapidement sur Jarnac; mais elle fut prévenue à temps et se replia en bon ordre sur Cognac avec l'artillerie.

La bataille de Jarnac (13 mars 1569) ne décida rien; les protestants y perdirent à peine quelques centaines d'hommes. Il est vrai que, parmi ces morts, se trouvait le prince de Condé, un de leurs chefs les plus intrépides et les plus respectés. Ils n'en conservèrent pas moins toutes les places fortes de la contrée, et, pour les conduire au combat et enfin à la victoire, ils allaient avoir, pour succéder au prince assassiné, le futur vainqueur de Coutras et de la Ligue.

JARNAC (Gui CHABOT, seigneur DE), gentilhomme de la cour de François I[er] et de Henri II. Il avait fait la guerre d'Italie sous Montluc et le duc d'Enghien. Mais il est surtout célèbre par son duel avec La Châteigneraie, dont le véritable motif n'était au fond que la rivalité d'influence à la cour de la duchesse d'Etampes et de Diane de Poitiers. Un propos outrageant ayant été lancé contre lui par le dauphin, il y répondit par un démenti public, sans en vouloir deviner l'auteur. La Châteigneraie, favori du dauphin, en revendiqua hautement la responsabilité pour son propre compte. Mais le vieux roi, tant qu'il vécut, ne voulut point permettre le combat entre les deux adversaires. A l'avénement de Henri II, il eut lieu sur le plateau de Saint-Germain, avec tout l'appareil des anciens duels judiciaires et en présence de toute la cour. Jarnac, plus faible et moins adroit que son ennemi, qui était un des bretteurs renommés du temps, avait pris des leçons d'un spadassin italien, et il porta à La Châteigneraie un coup violent et imprévu qui lui coupa le jarret. Quelques historiens ont dit que Henri II rendit à Jarnac la faveur qu'avait eue La Châteigneraie; dix ans plus tard, cependant, il n'était encore que capitaine, à la défense de Saint-Quentin (1557). Il fut tué en duel.

Le fameux *coup de Jarnac* a passé en proverbe, et ces mots servent à désigner, au physique ou dans tout autre ordre d'idées, un coup décisif et imprévu porté à un adversaire.

« La conduite diplomatique d'Octave porta donc ses fruits, et ses prévisions s'accomplirent avec une justesse qui prouvait l'infaillibilité de son calcul. Malgré la finesse de son esprit, Clémence n'évita pas l'espèce de *coup de Jarnac* dont son amant l'avait frappée. »

CHARLES DE BERNARD.

« Ainsi, monsieur le marquis, tandis que je sacrifiais au soin de vos intérêts mes goûts, mes instincts, jusqu'à la droiture de mon caractère, vous, au mépris de la foi jurée, vous tramiez contre moi la plus noire des perfidies, vous complotiez de livrer à notre ennemi la fiancée de mon fils et la place que je défendais; vous méditiez de porter un *coup de Jarnac* au champion qui combattait pour vous. »

JULES SANDEAU.

« D'aventure, est-ce que vous avez des desseins à mon endroit, et auriez-vous monté un *coup de Jarnac* à ma vertu? Voudriez-vous faire ma conquête? »

THÉOPHILE GAUTIER.

« Mais c'est donc une grêle que ces brigands-là! s'écria le militaire stupéfait; puis, d'une main il jeta le manteau aux jambes d'un des nouveaux venus, et il sauta sur l'autre en criant de toute la force de ses poumons : « A la garde! »

» Le *coup de Jarnac* échut à M. Limouroux, qui, se prenant les pieds dans les plis du tartan, mesura la terre de toute sa hauteur. »

CHARLES DE BERNARD.

JARNAGES, bourg de France (Creuse), ch.-l. de cant., arrond. et à 31 kilom. S.-O. de Boussac; pop. aggl., 624 hab. — pop. tot., 816 hab. Aux environs, camp gaulois et murs vitrifiés.

JARNI interj. (jar-ni — corrupt. de *je renie*). Espèce de juron fort usité autrefois : JARNI! *je vais dire à sa tante tout ce manége-ci.* (Mol.) ‖ On disait aussi JARNIDIEU ou JARNIBLEU pour *je renie Dieu.* On a dit également, au moins sur le théâtre, JARNIGOI, JARNIGUÉ, JARNIGUIENNE.

JARNICOTON interj. (jar-ni-ko-ton). Sorte d'ancien juron dont l'origine a été expliquée comme suit : Henri IV avait pour confesseur le P. Coton, jésuite, qui lui faisait un reproche incessant de ses jurons incessants. Le prince lui ayant répondu qu'il ne pouvait vaincre cette habitude contractée dès son enfance, le bon père lui proposa ce moyen terme : « Sire, ceci est une affaire de tempérament à laquelle on doit se plier; seulement, pour innocenter votre juron, vous direz : *Jarnicoton* (je renie Coton) au lieu de *jarnidieu*, qui est un jurement affreux. » La variante plut au roi, qui l'adopta, et mit le nouveau juron à la mode. Dieu s'en trouva bien... et les jésuites aussi.

JARNISY (le), ancien petit pays de France, dans la Lorraine, compris actuellement dans le département de la Moselle.

JARNONCE interj. (jar-non-se — corrupt. de *je renonce*, pour dire *Je renonce à ma foi*). Sorte de juron comique : *Et* JARNONCE! *quand il dirait vrai pour la baronne, comment se tirerait-il d'affaire pour votre nièce?* (Danc.)

JARNOWICK (Jean-Marie GIORNOVICCHI, dit), violoniste italien, né à Palerme en 1745, mort à Saint-Pétersbourg en 1804. Elève de Lulli, qui soigna assidûment son éducation musicale, Jarnowick vint à Paris en 1770, obtint au concert spirituel un succès d'enthousiasme et jouit pendant dix ans d'une vogue extraordinaire. Forcé, pour des faits graves qui touchaient son honneur, de quitter la France en 1779, il se rendit en Prusse, et fut engagé à la chapelle de Frédéric-Guillaume II. Mais la hauteur de ses prétentions et ses discussions journalières avec les autres artistes de la chapelle le firent éloigner de Berlin. Alors il se mit à voyager, visita l'Autriche, la Pologne, la Russie, la Suède, et partout fut accueilli avec faveur. En 1792, il alla se faire entendre à Londres dans les concerts publics; mais, par malheur pour lui, Viotti arriva à cette époque en Angleterre, et dès la première audition de ce violoniste, Jarnowick tomba au second rang dans l'opinion générale. Le Palermitain ne put se résoudre à cette infériorité, et il dit brusquement à Viotti, la première fois qu'il le rencontra : « Il y a longtemps que je vous en veux, vidons la querelle, apportons nos violons, et voyons enfin qui de nous deux sera César ou Pompée. » Viotti accepta le défi. Jarnowick fut écrasé. Mais avec sa jactance ordinaire il s'écria : « Ma foi, mon cher Viotti, il n'y a que nous deux qui sachions jouer du violon. »

Par ses gasconnades et ses arrogances, Jarnowick perdit les quelques protecteurs échappés au naufrage de sa réputation. Un duel prudemment esquivé acheva de lui faire perdre le peu de considération qui lui restait. Il quitta Londres et se rendit à Hambourg (1796), où il se fit entendre de temps à autre dans les concerts publics, délaissant l'art musical pour le jeu de billard, auquel il se vantait d'exceller. En 1802, il traversa Berlin, donna un concert dans lequel il excita encore l'admiration, et gagna Saint-Pétersbourg. Il y retrouva d'abord ses anciens succès; mais l'arrivée de Rode vint lui porter un coup funeste, et il mourut dans la capitale de la Russie, complétement oublié.

Jarnowick brillait principalement par la justesse, la netteté des traits, le goût de ses ornements, et par un chant pur et gracieux. Mais sa sonorité était faible, et son jeu manquait d'ampleur et d'expression. Il a publié de sa composition quinze concertos pour violon, trois quatuors pour deux violons alto et basse, quatre duos pour deux violons, des sonates pour violon et basse, et quelques symphonies exécutées au concert des amateurs.

JARNSAXA, géante de la mythologie scandinave, qui eut du dieu Thor un fils appelé Magne.

JARNWIDUR, nom donné, dans la mythologie scandinave, à une forêt située devant Midgard, dans laquelle demeurent Gygur et toutes les magiciennes qu'on appelle *Jarnwidus*. Gygur est le père de toute une race de géants qui tous ressemblent à des bêtes féroces, et parmi lesquels les plus connus sont les loups Skoll et Hate.

JARO, ville de l'Océanie, dans l'archipel des Philippines, île de Panay, sur la rive droite d'une petite rivière de même nom; 10,000 hab. Les environs nourrissent un nombre considérable de troupeaux; on y récolte du riz, des piments, du tabac, du lin, du coton, des cannes à sucre, du café, du maïs, des légumes et des fruits; tissus de lin et de coton très-estimés pour leur finesse; commerce de sucre et de sel.

JAROBA s. m. (ja-ro-ba). Bot. Syn. de TANNÉCIE.

JAROCHOWSKI (Casimir), écrivain polonais, né dans le grand-duché de Posen en 1828. Il fit son droit à Berlin, puis suivit la carrière administrative. On lui doit plusieurs ouvrages estimés, dont les principaux sont : le *Portefeuille de Gabriel Junosza Podoski* (Posen, 1854-1861, 6 vol.), vaste recueil de documents et de matériaux pour l'histoire de la Pologne du XVIII[e] siècle; l'*Histoire du règne d'Auguste II, roi de Pologne, jusqu'à l'entrée en Pologne de Charles XII* (Posen, 1856); *Récits et études historiques* (Posen, 1860-1862, 2 vol.).

JAROMIR, duc de Bohême, mort en 1037. Il était le second fils de Boleslas II, et frère puîné de Boleslas III, qui fut chassé du trône par Wladiboj, frère du roi de Pologne Boleslas le Hardi. A la mort de Wladiboj (1003), Jaromir fut rappelé d'Allemagne, où il s'était réfugié avec son plus jeune frère Ulric, et prit les rênes du gouvernement; mais il ne les conserva que peu de temps, car Boleslas le Hardi, soutenant les prétentions du duc, jadis détrôné par son frère, vint mettre le siége devant Prague et rétablit Boleslas II. Mais bientôt les Bohêmes opprimés par ce dernier préférèrent se soumettre au roi de Pologne, que l'empereur Henri II força cependant à quitter Prague, où il fit rentrer Jaromir. Celui-ci régna jusqu'en 1012, où il fut détrôné par son frère Ulric, qui lui fit crever les yeux. Il périt vingt-cinq ans plus tard, assassiné par un de ses ennemis personnels.

JAROMIRZ, ville des Etats autrichiens (Bohême), cercle et à 15 kilom. N. de Kœniggratz, sur la rive gauche de l'Elbe, près de la forteresse de Josephstadt; 3,500 hab. Grande pépinière. Occupée par les Prussiens pendant la bataille de Sadowa, en 1866.

JARONSKI (Félix), philosophe polonais du commencement du XIX[e] siècle. Il entra dans les ordres et professa le droit à l'Académie de Cracovie. On lui doit les deux ouvrages suivants : *De quelle philosophie les Polonais ont-ils besoin?* (Cracovie, 1810, in-4°), et *De la philosophie* (Cracovie, 1812), traité complet de cette science. On a encore de lui des sermons, des discours et *De Michaele Vratislaviensi diatribe.*

JAROPOL ou **JAROPOLK I**[er], grand-duc de Russie, né en 961, mort en 980. A l'âge de onze ans, il succéda à son père Sviatoslaf; déclara la guerre, en 977, à son frère Oleg, qui régnait sur les Drevliens, et le vainquit à Osvroutch, où ce prince perdit la vie. Dans la crainte d'éprouver un pareil sort, son second frère Vladimir se rendit chez les Varègues, en obtint des secours, s'avança avec une armée jusqu'à Kiew, vainquit Jaropol, lui proposa alors une entrevue, à laquelle le grand-duc se rendit, et le fit traîtreusement assassiner. Jaropol avait épousé une Grecque, ancienne religieuse, dont il eut un fils, appelé Sviatopolk.

JAROPOL ou **JAROPOLK II**, grand-prince de Kiew, mort en 1139. Il succéda en 1132 à son frère Mstislaf, essaya vainement de placer sous sa suzeraineté les habitants de Novogorod, fut enlevé dans une partie de chasse par un sénateur polonais, nommé Vlostovicz, qui l'emmena à Cracovie, dut racheter sa liberté par une grosse rançon, et eut à son retour à se défendre contre les entreprises des princes de Tchernigof. Vaincu par eux au bord du Sipoï, il se vit contraint, pour obtenir la paix, de leur céder une partie de la principauté de Péréiaslavie. Jaropol mourut peu après, avec la réputation d'un prince humain et bienfaisant.

JAROSLAF, ville et gouvernement de la Russie d'Europe. V. IAROSLAF.

JAROSLAF (Jouri ou Georges), grand-duc de Russie, mort en 1054. Il était fils de saint Vladimir. Il régnait à Novogorod, lorsqu'il apprit la mort de son père et l'assassinat de ses deux frères, saint Gleb et saint Boris, par son frère aîné Sviatopolk (1015). Redoutant le même sort, il marcha contre ce dernier, le battit complétement en 1016, et entra à Kiew, où il se fit proclamer grand-duc de Russie. Mais attaqué et vaincu, l'année suivante, par Boleslas, roi de Pologne, qui rétablit Sviatopolk, Jaroslaf, grâce à l'attachement des Novogorodiens, continua la lutte avec des alternatives de succès et de revers. En 1019, il remporta une victoire décisive sur Sviatopolk, eut à combattre ensuite un autre de ses frères, Mstislaf, avec qui il se vit contraint de partager une partie de ses possessions (1023), augmenta, néanmoins, par son courage et par son habileté la puissance russe, reprit à la Pologne la Russie rouge, étendit sa domination vers le nord et se trouva en 1035, à la mort de Mstislaf, tranquille possesseur de tous les Etats de son père. En 1043, il mit son fils Vladimir à la tête d'une armée de 100,000 hommes, envoyée contre l'empereur de Constantinople; mais cette expédition, heureusement commencée, finit par des revers. « Ami sûr, allié fidèle, ennemi généreux, Jaroslaf était doué, dit Beauchamp, d'un caractère doux et ne conservait aucune haine après la réconciliation. Moins ambitieux que brave, il était plus attentif à rendre heureux ses sujets qu'il ne cherchait à en acquérir de nouveaux. » Ce prince montra un goût très-vif pour les sciences et pour les arts, appela des peintres grecs, bâtit, à Novogorod, une école publique où 300 enfants étaient élevés à ses frais, fonda, entre autres villes, celle qui porte son nom, et donna, en 1017, aux Novogorodiens, un code de lois appelé *Rouskaia Pravda*, le premier qui ait été promulgué en Russie.

JAROSLAF II (Vszewolowitch), grand-duc de Russie, mort en 1246. Au moment où il succédait à son frère Georges II (1238), les Tartares, sous les ordres de Batu, ravageaient l'empire, et Kiew, capitale du grand-duché, était peu après livrée aux flammes, malgré le prince Démétrius, qui s'y défendit courageusement. Sommé par le chef tartare de se rendre à son camp, Jaroslaf se vit contraint d'obéir et d'envoyer son fils Constantin auprès du Grand Kan Oktai, alors en Tartarie. Au bout de deux ans, Constantin revint de Tartarie, portant à son père l'ordre de se rendre à la Grande horde. Sentant son impuissance à résister, Jaroslaf dut subir cette nouvelle humiliation, et se prosterner devant le trône du Grand Kan; mais le chagrin qu'il en ressentit fut tel, qu'il mourut en retournant en Russie. Un de ses fils fut le célèbre Alexandre Newski.

JAROSLAF, prince de Volhynie, mort en 1123. Fils de Sviatopolk, grand-duc de Kiew, il obtint, en 1100, la ville de Vlodzimierz avec le reste de la Volhynie. Il se distingua dans les guerres contre les Polovtzes (1111) et contre les Jadzwinges, qu'il vainquit, et, à la mort de David, prince de Drohobuz, hérita de ses Etats, ce qui le rendit le plus puissant des petits princes de la Russie. Il avait épousé une petite-fille de Vladimir Monomaque, qui devint, en 1112, grand-duc de Kiew; mais comme il haïssait et maltraitait sa femme, Vladimir lui déclara la guerre, et, en 1117, l'assiégea dans Vlodzimierz. Il eut alors l'air de se soumettre; mais, dès l'année suivante, il chassa sa femme et se réfugia en Pologne. En 1121, Jaroslaf essaya de reprendre possession de ses Etats. Ayant été repoussé, il se retira auprès du roi de Hongrie, Etienne, qu'il décida à pénétrer en Volhynie avec une nombreuse armée. Il venait de mettre le siége devant Wlodzimierz, lorsqu'il fut assassiné par deux des assiégés. Il laissa deux fils, Georges et Viatcheslaf.

JAROSLAF, prince de Tchernigow, mort en 1129. Il était fils du prince Svientoslaf, prit une part glorieuse à la guerre contre les Polovtzes (1110), et, à la mort de ses deux frères aînés, réunit sous sa domination toute la principauté de Tchernigow. Mais son règne fut loin d'être tranquille. Contraint par son neveu, Vschevolod, de quitter ses Etats, il se réfugia auprès du grand-duc de Kiew, traita avec son compétiteur, lui abandonna Tchernigow, et ne garda que Murow et Riazan. C'est de lui que tiraient leur origine les princes de Pronski, qui passèrent plus tard en Lithuanie et dont les descendants vivaient encore sous le règne de Sigismond III (XVIIe siècle).

JAROSLAF DE STERNBERG, héros tchèque, qui vivait dans la première moitié du XIIIe siècle. Pour repousser l'invasion des Mongols, Venceslas Ier, roi de Bohême, réunit une nombreuse armée, dont il donna le commandement au valeureux Jaroslaf de Sternberg. Celui-ci livra aux Mongols, sur la montagne d'Hostein, près d'Olmutz, une sanglante bataille (21 juin 1241), dans laquelle il tua, de sa propre main, le général ennemi, et qui se termina par la déroute complète des barbares. Cette victoire délivra, non-seulement la Bohême, mais l'Europe entière, de l'invasion asiatique. Elle forme l'un des principaux épisodes du fameux poëme tchèque, connu sous le nom de *Manuscrit de Kœniginhof*. Outre le titre de capitaine général de la Moravie, Jaroslaf reçut de Venceslas Ier, en toute propriété, une vaste étendue de terrain, où se trouvait compris l'emplacement de la bataille. Ce fut là qu'il bâtit un château et une ville, qu'il appela Sternberg. Ses descendants en conservèrent la propriété jusqu'en 1409.

JAROSSE s. f. (ja-ro-se). Bot. Nom vulgaire de la gesse cultivée. ‖ On dit aussi JAROUSSE, JAROUFLE, JARODE, JARRAN, JARAT, JAROUGE, GESSE CHICHE, PETITE GESSE, GESSETTE, GAROUSSE, POIS CORNU.

— **Encycl.** Agric. La *jarosse* est un fourrage d'hiver qui se sème, dans le centre et le nord de la France, au mois d'août. On ne doit la donner aux chevaux qu'avec précaution, car l'usage habituel de cette nourriture leur occasionne des inflammations mortelles. Elle est très-bonne pour les vaches. Les moutons s'en accommodent bien, et elle est pour eux le fourrage par excellence, en vert et en sec. Il lui faut une terre très-douce et une exposition chaude, où elle donne des produits plus considérables en fourrage et surtout en grains que la vesce d'hiver. On la sème sur un seul labour. Il faut par hectare 150 litres de semence. Comme dans toutes les cultures d'hiver, on tire à la charrue, immédiatement après le hersage qui a suivi la semence, des raies pour l'écoulement des eaux, et l'on cure ces raies à la pelle. Pour donner le fourrage en vert aux bestiaux, il faut attendre qu'il soit en pleine fleur; plus tôt, il pourrait leur occasionner des diarrhées. Plus habituellement, la *jarosse* est fauchée et tassée, lorsque ses fleurs sont passées, pour être donnée sèche aux bêtes ovines pendant l'hiver. On coupe les gesses lorsque leurs siliques sont pleines, et il faut se garder de dépasser cette phase de leur végétation. Plus tôt, elles ne seraient pas assez nourrissantes; plus tard, leur maturité, qui ne se fait pas attendre, ferait perdre une partie des graines et les tiges ne seraient plus que de la paille.

La graine de la *jarosse* passe pour être un aliment dangereux pour l'homme; on rapporte que quelques personnes, en ayant employé la farine en trop grande proportion dans la fabrication du pain, en seraient mortes; d'autres auraient été frappées de paralysies incurables. Les graines de *jarosse* mûrissent et sont récoltées à la fin de juillet. Le puceron se met moins dans la semence récoltée lorsque la plante est encore un peu verte. Une fois fauchés, on laisse les andains pendant deux ou trois jours sans y toucher, puis on les retourne, sans les secouer, avec le manche de la fourche. Trois jours après que les andains ont été retournés, la récolte est ordinairement bonne à rentrer. Cette récolte ne se lie pas ordinairement dans le champ; il en résulterait trop de perte de graines. On la charge sur des voitures garnies de toiles ou de paillassons, le matin à la rosée ou le soir au coucher du soleil, et on l'entasse dans une grange, sous un hangar ou dans un grenier. La *jarosse* se trouve très-bien, comme les autres légumineuses, de l'emploi du plâtre, qu'on répand en mars et avril, par une matinée brumeuse et calme, afin que le plâtre reste fixé par la rosée sur les feuilles de la jeune plante fourragère. On plâtre avec 200 à 300 kilogr. à l'hectare; sur un sol humide, on double ces quantités. Le plâtre doit être bien pulvérisé sous une meule et tassé.

La *jarosse* se plaît surtout en terre calcaire, perméable. Elle craint l'humus acide et n'exige pas, d'ailleurs, une grande richesse ni une préparation parfaite du sol. Cette plante donne en grain, par hectare, 25 à 30 hectolitres et 2,000 kilogr. de paille, dont on ne doit faire usage que comme litière. On mélange à la semence un peu de seigle et d'avoine pour le soutien des tiges grimpantes de la *jarosse*.

JAROSZEWICZ (Joseph), jurisconsulte et écrivain polonais, né en Lithuanie en 1793, *mort en 1860. Docteur en droit*, il enseigna successivement le droit romain et le droit polonais à Trzemeszno, puis le droit civil et criminel à Wilna (1828), où il fut chargé en même temps d'un cours de diplomatie et de statistique. Ayant donné sa démission, il alla se fixer à Bielsk, et s'y livra à des travaux littéraires et historiques. On a de lui des ouvrages estimés, notamment : *De l'influence de la religion chrétienne sur la civilisation slave* (Wilna, 1826); *Histoire des jésuites; De la situation de la Lithuanie à partir de l'introduction de la religion chrétienne* (1834); la *Lithuanie sous le rapport de la civilisation, etc.* (1835); le *Tableau de la Lithuanie sous le rapport de ses lumières et de sa civilisation, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du* XIIIe *siècle* (Wilna, 1844 et suiv.), son ouvrage capital.

JAROSZEWICZ (Stanislas), pédagogue polonais, né dans la Galicie en 1796, mort en 1857. Il vint se fixer de bonne heure à Varsovie, entra dans l'administration, et, pendant trente-huit ans, enseigna la langue polonaise dans le but de perpétuer l'esprit national et de réagir par là contre la tyrannie étrangère. Généreux instituteur des pauvres, il créa une institution pour les orphelins, où il professa gratuitement. En peu de temps, au moyen de souscriptions, il parvint à réaliser la somme de 50,000 francs pour la construction d'une maison spéciale d'enseignement. Professeur, érudit, écrivain infatigable, Jaroszewicz a écrit une grande quantité d'ouvrages de pédagogie dont nous citerons seulement les principaux : *Fables et contes* (Plotck, 1842-1847, 4 vol.); *Livre pour les ouvriers* (1855); *Divertissements pour la jeunesse ouvrière* (1855, 2 vol.); l'*Art d'instruire en amusant* (1829); *Petit journal pour les enfants* (1830, 4 vol.); *Divertissements pour les petites filles* (1837); *Cent contes nouveaux* (1850-1855); *Chants pour les enfants avec la musique* (1834, 1846, 1855); *Divers morceanx en vers* (1853); *Nouveaux chants pour les enfants* (1856), etc. De toutes ses œuvres, les plus remarquables et les plus populaires sont ses fables et ses contes. Il n'y a pas, en Pologne, un seul foyer éclairé qui ne possède les fables de Jaroszewicz.

JARRAFA s. f. (ja-ra-fa). Ichthyol. Espèce d'alose des côtes d'Afrique.

JARRE s. f. (ja-re — de l'ar. *djara*, vase d'argile à large bouche). Grand vase en terre vernissée, usité en Provence et dans le Levant : *Une* JARRE *d'huile. Mettre de l'eau dans des* JARRES. *Quelques races esclaves, au teint noir, au masque simiesque, à l'allure bestiale, portaient chez leurs maîtres l'eau puisée au Nil dans des* JARRES *suspendues à un bâton posé sur l'épaule.* (Th. Gaut.) ‖ Fontaine en terre vernissée dont on se sert dans les ménages.

— Techn. Futaille où tombe le son d'un *moulin*.

— Physiq. Espèce de cloche de verre ou de cristal, dont on fait usage pour former une batterie électrique.

— Métrol. Mesure de capacité pour les liquides dans certaines contrées du Levant.

— s. m. Techn. Poil court, dur et grossier, qui se trouve mêlé quelquefois à la laine des moutons et des chèvres : *Le poil appelé* JARRE *dans les manufactures est blanchâtre, dur et cassant; son écorce lisse ne prend point de teinture.* (Daubenton.)

— Navig. Banc de sable dans le lit d'une rivière.

JARRÉ, ÉE adj. (ja-ré — rad. *jarre*). Techn. Qui contient du jarre : *Laine* JARRÉE.

JARREBOSSE s. f. (ja-re-bo-se). Mar. Corde garnie d'un crampon, qui sert à accrocher l'anneau de l'ancre, lorsqu'on la sort de l'eau.

JARRET s. m. (ja-rè — du celtique : breton *gar, garr*, jambe, gallique *gar*, jambe, jarret, irlandais *cora*, jambe, probablement de la racine sanscrite *car*, aller. C'est sans doute au même primitif qu'il faut rapporter *garrot*, partie de la jambe du cheval qui se trouve au-dessus des jambes de devant. *Jarret* et *garrot* sont des dérivés formés au moyen des suffixes *et, ot;* on disait autrefois *garret* pour *jarret*). Partie de la jambe située derrière l'articulation du genou, et où s'opère la flexion du membre en arrière : *Plier le* JARRET. *Tendre le* JARRET. *Avoir le* JARRET *souple. Ce n'est qu'à l'aide d'un long travail que les* JARRETS *du danseur s'assouplissent.* (Volt.) *Avant* 1830, *on coupait le* JARRET *à l'esclave, pour qu'il ne se sauvât pas une seconde fois.* (Dupin.)

— Endroit où se plie la jambe de derrière, chez les quadrupèdes : *Un* JARRET *de veau.*

Sur ses deux courts *jarrets* accroupissant son corps,
La girafe en avant reçut deux longs supports.

DELILLE.

Le coursier, retenu par un frein impuissant,
Sur ses *jarrets* pliés s'arrête en gémissant.

LAMARTINE.

— *Pop. Roidir le jarret*, Mourir. ‖ *Avoir du jarret*, Pouvoir marcher ou danser longtemps sans se fatiguer.

— B.-arts. Défaut de continuité, angle fautif dans les contours des lignes d'un dessin.

— Constr. Défaut consistant en une saillie, une bosse qui se rencontre dans une voûte ou dans une pièce de bois courbe.

— Géom. Point saillant ou rentrant de certaines courbes.

— Hydraul. Coude formé par la jonction de deux tuyaux d'une conduite qui n'est pas rectiligne.

— Manége. Partie du mors qui descend du rouleau aux petits tourets de la première chaînette. ‖ *Avoir les jarrets vidés*, Se dit d'un cheval dont les jarrets ne sont ni gras ni pleins.

— Ichthyol. Espèce de spare.

— Arboric. Branche d'arbre fort longue, dépouillée de ses ramilles.

— **Encycl.** Anat. Par cette expression vulgaire, on désigne le creux poplité, en y ajoutant quelques portions tendineuses des muscles de la cuisse. Le *jarret* est la partie postérieure de l'articulation fémoro-tibiale, intermédiaire aux faces postérieures de la cuisse et de la jambe. En cet endroit, la peau est fine, glabre, et présente quelques plis transversaux; elle est assez extensible; la couche sous-cutanée est formée par une masse assez considérable de graisse; après cette couche, on trouve l'aponévrose qui est la continuation de celle de la cuisse; derrière cette aponévrose se trouve le creux poplité, rempli de tissu cellulo-graisseux que traversent des vaisseaux et des nerfs; il est circonscrit de tous côtés par des plexus osseux et musculo-tendineux.

La partie supérieure du *jarret* est formée par le demi-tendineux, le demi-membraneux, le couturier et le droit interne en dedans, et le biceps en dehors; en bas, sont les jumeaux, et entre ces muscles les deux nerfs sciatiques poplités au milieu du tissu cellulaire; enfin, en dedans, est l'artère poplitée.

Le *jarret* est souvent le siége de phlegmons assez considérables, de kystes et d'anévrismes.

— Art vétér. Cette région, intermédiaire entre la jambe et le canon, a pour base les os tarsiens, l'extrémité inférieure du tibia, l'extrémité supérieure des os métatarsiens et les forts tendons des muscles extenseurs et fléchisseurs du canon et du pied. Elle est, chez le cheval, une des plus importantes à considérer, à cause des mouvements étendus et répétés dont elle est le siége.

L'articulation du *jarret* représente une charnière parfaite, d'une extrême solidité, dont le mouvement de détente est l'agent essentiel de la progression. Anatomiquement, le *jarret* correspond au pied de l'homme, dont le talon est formé par le calcanéum, qui donne ici la pointe du *jarret*.

On distingue dans le *jarret* le pli, c'est-à-dire l'angle rentrant que l'on observe à la face antérieure; la pointe ou sommet, qui a pour base la tête du calcanéum; la corde, résultant de l'union des tendons des muscles bifémoro-calcanéen et fémoro-phalangien; enfin, le creux, qui se trouve entre la corde et l'extrémité inférieure du tibia.

La netteté du *jarret* est fort recherchée dans les animaux de race, et consiste dans la finesse de la peau et la rareté du tissu cellulaire. Dans un *jarret* net et bien évidé, les diverses éminences osseuses ont des formes bien accentuées, la corde est bien distincte et le creux bien profond. Dans les conditions inverses, c'est-à-dire lorsque la peau est épaisse, le tissu cellulaire abondant, le *jarret* est informe; on le dit plein ou empâté. Cette conformation se rencontre chez les gros chevaux de race commune provenant de pays humides. Le *jarret* net se trouve chez les chevaux de race noble.

La largeur du *jarret* est une condition de sa beauté. Si l'on considère le même *jarret* dans l'état d'extension et dans celui de flexion, il sera beaucoup plus large dans ce dernier cas, parce que le calcanéum, d'oblique qu'il était, sera devenu perpendiculaire au tibia. C'est la largeur absolue que l'on doit rechercher dans le *jarret*.

On le veut épais aussi, et son épaisseur s'apprécie en considérant la région par sa face antérieure; elle se mesure d'un côté à l'autre de l'articulation. Lorsque cette épaisseur est grande, elle annonce la force et ajoute par cela même à la beauté de la région, à sa bonne conformation.

La beauté du *jarret* ne consiste pas seulement dans une conformation régulière, mais encore dans une bonne direction des os, qui forment un angle plus ou moins ouvert. Lorsque l'angle est peu ouvert, le *jarret* est coudé. Ainsi conformé, le *jarret* est toujours large et sa force est très-grande, parce que son tendon extenseur s'insère au calcanéum presque perpendiculairement à ce bras de levier. « Mais, dit M. Lecoq, la condure de l'articulation, en rapprochant du centre de gravité le pied postérieur, fait que la détente du membre est employée en grande partie à projeter le corps en l'air, le ressort formé par l'ensemble des rayons opérant sa détente dans une direction verticale. L'effort employé à cet effet est donc perdu pour l'impulsion en avant, qui se trouve ainsi fortement diminuée. Aussi les chevaux à *jarret* coudé sont-ils peu propres à la course, et recherchés surtout pour le manége et la promenade, à cause du brillant et de la douceur de leurs allures, qui sont encore augmentés par la longueur du paturon accompagnant ordinairement ce *jarret* coudé. » Les chevaux dont le *jarret* est très-coudé portent le pied trop en avant, glissent facilement et sont, par conséquent, exposés aux efforts des articulations.

Lorsque l'angle du *jarret* est très-ouvert, le *jarret* est dit droit. Il est alors très-peu large et possède une faible force d'action, parce que la corde tendineuse est presque parallèle à son bras de levier; mais ici la détente se fait dans une direction oblique, et se trouve employée presque en totalité à pousser le corps en avant. C'est pourquoi les chevaux dont le *jarret* est droit sont généralement propres à la course; mais, pour que ces chevaux puissent résister à la fatigue, il faut qu'en même temps le *jarret* soit large. Le cheval de course anglais nous offre le plus bel exemple de cette conformation.

La direction du *jarret* peut aussi varier relativement à l'axe du corps. Ainsi, lorsque la pointe du *jarret* est portée en dedans, en se rapprochant de celle du *jarret* opposé, on dit que le cheval est crochu ou clos du derrière. Lorsque les deux pointes s'écartent l'une de l'autre en se portant en dehors, le cheval est dit ouvert du derrière.

Le *jarret* étant le centre principal des mouvements du membre postérieur, tout en lui a été disposé pour l'affermir et lui donner la force dont il a besoin pour résister à l'action vive, brusque et puissante des muscles qui agissent sur lui et pour le mettre à l'abri des chocs dont les résultats pourraient lui être funestes. « Et, cependant, dit M. Gillet, malgré toutes les bonnes conditions d'organisa-

tion, qui sembleraient devoir parfaitement le garantir, le *jarret*, placé entre deux forces énormes, la masse du corps à soulever et l'action musculaire d'une part, et de l'autre la résistance que lui offre sans cesse le sol, est à chaque instant exposé à contracter des affections très-graves, qui finissent, le plus souvent, par neutraliser ses mouvements, et que l'on désigne sous les noms de *courbe*, d'*éparvin* et de *jarde* ou *jardon*. »

— *Section de la corde du jarret*. La section complète de la corde du *jarret* ou tendon d'Achille est une des solutions de continuité des parties musculo-tendineuses les plus remarquables et les mieux observées jusqu'à ce jour. C'est un accident grave, mais non incurable, comme le prouvent un certain nombre d'observations de faits de ce genre, recueillis sur les diverses espèces d'animaux domestiques.

La section du tendon d'Achille peut être produite par un instrument tranchant quelconque, ou par un corps irrégulièrement anguleux, qui ajoute une contusion plus ou moins grave à la section du tendon, ainsi qu'il peut arriver quand un animal se débat dans les brancards d'une voiture. La section est ordinairement complète, quelle que soit la cause, ou bien, si quelques fibres échappent à l'action du corps vulnérant, elles se rompent sous le poids à l'instant où les membres arrivent à l'appui. Quelquefois, cependant, la séparation ne devient complète qu'au bout de quelque temps, après la mortification et l'élimination des tissus meurtris et trop profondément désorganisés pour revenir à la vie.

La division du tendon peut avoir lieu à une distance plus ou moins grande du *jarret* et pénétrer à une profondeur variable. Dans ces divers cas, les symptômes sont les mêmes et toujours extrêmement faciles à observer. « La douleur, dit M. Saint-Cyr, ne paraît pas d'abord extrêmement vive; au repos, l'animal essaye souvent de prendre un point d'appui sur le membre malade; mais celui-ci, privé de son ressort principal, fléchit sous le poids du corps; le canon se rapproche de l'horizontale et vient se mettre en contact avec le sol. La croupe s'abaisse, la chute paraît imminente, et, pour s'y soustraire, l'animal se relève brusquement. Les mêmes phénomènes se reproduisent fréquemment dans les premiers temps de l'accident : l'animal semble oublier l'inertie dont l'un de ses principaux organes locomoteurs est frappé, et cherche à chaque instant à prendre, sur le membre lésé, un point d'appui qu'il ne peut lui fournir. La progression est très-difficile chez tous les animaux; elle est presque impossible chez le cheval; elle se fait à trois jambes; ou si, oubliant sa blessure, l'animal, quel qu'il soit, veut faire usage du membre malade, l'appui a lieu, comme chez les plantigrades, par toute la région métatarsienne. »

La guérison s'opère par l'interposition, entre les bouts du tendon divisé, d'un tissu nouveau qui, avec le temps, prend plus ou moins les caractères du tendon normal. D'abord très-long, ce tissu cicatriciel se rétracte et amène le *jarret* dans son état normal d'extension, et la guérison est ordinairement complète au bout de quatre à six mois, sauf les complications qui peuvent survenir. Le chien et les autres petits animaux guérissent plus vite que les grands quadrupèdes, dont le tendon est plus volumineux et dont le poids considérable fait obstacle à la cicatrisation.

Dans le traitement, la première indication à remplir est de maintenir l'articulation dans son état d'extension, afin de rapprocher le plus possible les bouts coupés du tendon et d'en obtenir la cicatrisation sans allongement. On arrive à ce résultat par l'emploi de bandages avec attelles ou agglutinatifs propres à forcer le *jarret* à l'immobilité. Chez les petits animaux, notamment chez le chien, l'accident guérit spontanément sans aucun appareil, et, après trois ou quatre mois, l'animal est complétement guéri. Cependant, en appliquant un bandage contentif propre à maintenir le membre dans l'extension, on rend la guérison bien plus prompte.

JARRETÉ, ÉE (ja-re-té) part. passé du v. Jarreter. Qui porte ses jarretières d'une certaine façon : *Être bien, mal* JARRETÉ. *Un enfant* JARRETÉ *au-dessus du genou*.

— Chorégr. Se dit des danseurs dont les genoux sont trop gros et trop serrés l'un contre l'autre.

— Art vétér. Se dit d'un animal qui a les jambes de derrière tournées en dedans, de manière que les deux jarrets se touchent presque lorsqu'il marche : *Une jument* JARRETÉE.

— Constr. Qui présente un jarret : *Une voûte, une arche* JARRETÉE.

JARRETER v. a. ou tr. (ja-re-té — rad. *jarret*. Double le *t* devant un *e* muet : *Je jarrette, qu'ils jarrettent*). Mettre des jarretieres à : JARRETER *un enfant*.

— Arboric. *Jarreter une branche*, La dépouiller de ses ramilles, pour ne laisser que la terminale.

— Intransitiv. Const. Former, présenter un jarret. *Cette voûte* JARRETTE.

Se jarreter v. pr. Attacher ses jarretières : SE JARRETER *au-dessus du genou*. VOUS VOUS JARRETEZ *trop serré*.

JARRETIER, IÈRE adj. (ja-re-tié, iè-re — rad. *jarret*). Anat. Qui appartient au jarret : *Muscle* JARRETIER. *Veine* JARRETIÈRE.

— s. m. Techn. Bande d'environ dix centimètres de largeur, que l'on tisse au commencement de chaque chaîne et même de chaque coupe, afin de clore les deux extrémités de l'étoffe : *En draperie, le* JARRETIER *est d'une largeur suffisante pour que le fabricant puisse y faire établir en toutes lettres son nom, ainsi que le lieu de sa fabrique et le numéro d'ordre de la pièce ou de la coupe du drap*. (Falcot.) ‖ On dit aussi CHEF, mais ce dernier mot est plus spécialement employé pour la soierie.

JARRETIÈRE s. f. (ja-re-tiè-re — rad. *jarret*). Lien, ruban, lanière, dont on se sert pour attacher ses bas au-dessus ou au-dessous du genou : *Des* JARRETIÈRES *bleues. Une paire de* JARRETIÈRES *en soie, en caoutchouc. Perdre sa* JARRETIÈRE. *Nouer ses* JARRETIÈRES. *Beaucoup de femmes se font bas bleus, quand nul ne se soucie plus de voir la couleur de leurs* JARRETIÈRES. (E. Guinot.)

— *Jarretière de la mariée*, Ruban ou faveur que l'usage de certains pays veut qu'on enlève de la jambe de la mariée, et dont chaque personne de la noce porte un bout à sa boutonnière.

— Fam. *Donner des jarretières à quelqu'un*, Lui donner des coups de corde ou de lanière sur les jambes.

— Hist. *Ordre de la Jarretière*, Ordre de chevalerie institué en Angleterre par Edouard III.

— Pathol. Dartre farineuse qui affecte parfois la jambe à l'endroit où l'on noue la jarretière.

— Mar. Amarrage de forme particulière.

— Ichthyol. Nom vulgaire du LÉPIDOPE.

— **Encycl.** Modes. Cet objet d'habillement fut autrefois, non pas comme aujourd'hui un détail secret du vêtement, mais un véritable ornement de toilette. Sous Louis XIV et Louis XV, les bas de soie, roulés par-dessus la culotte, étaient retenus au-dessus du genou avec une *jarretière* de galon d'or à boucle de diamant.

Jadis, les dames de grande maison faisaient broder leurs armoiries sur leurs *jarretières*. Les femmes portaient alors des caleçons, autrement dit des chausses, qui se rattachaient aux bas-de-chausses, que par abréviation nous appelons des bas. La *jarretière*, fixée au-dessous du genou au moyen de riches agrafes ou boucles, qu'on appelait alors *blouques*, *mordants* ou *fermeaux*, était le lien. On comprend d'après cela que l'usage ne s'opposât point à les laisser voir, et l'on s'explique ainsi pourquoi, en habit de palefroi, les dames portaient des bas de riche travail et des *jarretières* en bijoux; comment une duchesse d'Orléans (dont les *jarretières* ont été inventoriées) avait pu, devenant veuve, y faire émailler des larmes et des pensées; comment Edouard III a pu fonder, en 1347, son grand ordre de la *Jarretière*, sans le rabaisser en avouant son origine. S'il faut en croire Brantôme, les dames de son temps attachaient un grand prix à ce coquet accompagnement d'une jambe bien faite; il cite notamment une « très-grande princesse de par le monde, » laquelle aimait une de ses dames « par-dessus toutes les siennes, et la favorisoit par-dessus les autres, » seulement parce qu'elle « lui tiroit ses chausses si bien tendues, et en accommodoit la grève, et mettoit si proprement la *jarretière*, et mieux que toute autre, de sorte qu'elle estoit fort avancée auprès d'elle, mesme luy fit de grands biens... » Assez souvent c'était un valet de chambre qui tirait la chausse et bouclait la *jarretière*, et notre Brantôme, qui ne se voile pas la face pour dire les choses, a connu une « belle et honnête dame, surtout fort spirituelle, de plaisante et bonne humeur, » qui s'informait volontiers auprès de son valet de chambre de l'effet que pouvait bien produire sur lui l'accomplissement d'une fonction si délicate. On connaît un fait analogue attribué à Mademoiselle, cousine germaine de Louis XIV, à cela près qu'à ceux de ses pages à qui ses charmes donnaient de la tentation elle comptait quelques louis pour pouvoir s'aller satisfaire ailleurs.

Il existe quelques collections fort courues, paraît-il, par certains curieux d'une espèce un peu particulière. La plupart des objets qui figurent dans ces collections singulieres ont servi à d'illustres dames, ce qu'attestent des armoiries et d'autres preuves d'authenticité; on a recueilli un de ces bijoux qui provient d'un tombeau fermé en 1207. Les *jarretières* anciennes sont peu nombreuses dans ces collections; mais elles sont pour la plupart de fine broderie ou de délicate ciselure, et M. Feuillet de Conches en cite plusieurs d'or émaillé, garnies de perles, de diamants et autres ornements précieux, chargées d'emblèmes et de légendes, voire d'armoiries. L'auteur des *Causeries d'un curieux* a vu les bas-de-chausses et les *jarretières* que la sensuelle Marie Stuart, si fière de faire ressortir la beauté de sa jambe, portait lors de son exécution; les bas-de-chausses sont de soie de couleur, ouvragés de fil d'or; les *jarretières* sont deux belles écharpes sans ouvrage. Une *jarretière* mystérieuse, délicatement émaillée et ciselée, montée par l'habile orfévre Froment-Meurice, destinée à notre dernière grande tragédienne, et qui portait pour devise ces mots en diamant : *Honny sois quy point ny pense!* est passée dans la collection d'un étranger, où elle est maintenant le jouet des curieux. Le sort de ce bijou rappelle celui qu'a eu une autre relique théâtrale. Un comte écossais, lord Fife, donna un jour à M^me^ Vestris, la célèbre actrice, mille guinées pour qu'elle consentît à laisser mouler sa jambe, qui était vraiment superbe. Le lord mourut, et cette jambe, si chère dans les deux sens du mot, fut vendue une demi-couronne, soit 2 fr. 50 cent. « J'ai pesé dans ma main la cendre des héros, » a dit Lamartine, répétant Juvénal.

— Hist. *Ordre de la Jarretière*. Cet ordre célèbre a été fondé, le 19 janvier 1350, par le roi Edouard III; mais on ignore à quelle occasion. On n'est pas mieux renseigné sur l'origine du nom singulier qu'il porte. Plusieurs historiens prétendent qu'il fut établi en mémoire de la victoire de Crécy, et qu'il fut appelé *jarretière*, en anglais *garter*, soit parce que le roi d'Angleterre avait donné le signal du combat en faisant élever sa *jarretière* au bout d'une lance, soit parce qu'il avait donné le mot *jarretière* pour mot d'ordre à ses troupes. D'autres écrivains assurent que, dans un bal de la cour, qui eut lieu à Londres, la *jarretière* de la comtesse de Salisbury, maîtresse d'Edouard III, s'étant détachée, ce prince la ramassa vivement, et que, voyant ses courtisans sourire, il s'écria : *Honni soit qui mal y pense*. Ils ajoutent que, pour consoler la favorite de la contrariété que lui avait occasionnée la conduite des courtisans, le royal amant lui aurait promis de placer si haut son ajustement qu'il en ferait un insigne que les plus fiers gentilshommes brigueraient l'honneur de porter. Aucune de ces opinions n'est appuyée sur des textes contemporains.

Quoi qu'il en soit, de toutes les institutions analogues, l'ordre de la *Jarretière* est celui qui s'est le moins éloigné de l'esprit de ses premiers statuts. Son organisation est encore toute féodale. Il a pour grand maître le prince régnant, et pour chef-lieu la chapelle du château de Windsor; enfin il est placé sous l'invocation de saint George de Cappadoce, patron de l'Angleterre. Outre le prince de Galles et les princes descendants de George I^er^, il se compose de vingt-cinq chevaliers, tous égaux et choisis dans la plus haute noblesse des trois royaumes. On le confère quelquefois à des souverains et à des grands personnages étrangers. L'ordre a pour insignes une *jarretière* de velours bleu foncé, qui s'attache au-dessous du genou gauche, et sur laquelle la devise *Honni soit qui mal y pense* est brodée en lettres d'or; et un médaillon d'or, appelé *le Saint-George*, qui s'attache à un large ruban bleu passé en écharpe de droite à gauche. La reine porte la *jarretière* au bras gauche.

On raconte que lord Bridgewater — ne serait-ce pas plutôt M. de Bièvre? — qui était aussi amoureux de ses chevaux que de sa décoration de l'ordre de la *Jarretière*, avait fait écrire sur la porte de son écurie : *Honni soit qui mal y* PANSE !

JARREUX, EUSE adj. (ja-reu, eu-ze — rad. *jarre*). Techn. Se dit de la laine, lorsqu'elle contient du jarre : *Laine* JARREUSE.

JARRIC (Pierre DU), jésuite et écrivain français, né à Toulouse en 1565, mort à Saintes en 1616. Il fut, pendant plusieurs années, professeur de théologie morale au collége de Bordeaux et publia, sous ce titre : *Histoire des choses mémorables advenues tant ès Indes orientales que autres pays de la découverte des Portugais* (Bordeaux, 1608-1614, 3 vol. in-4°), un ouvrage rempli de faits intéressants et curieux sur l'histoire naturelle de l'Amérique et sur les mœurs des Indiens.

JARRIE (LA), bourg de France (Charente-Inférieure), ch.-l. de canton, arrond. et à 13 kilom. E. de La Rochelle; pop. aggl., 838 hab. — pop. tot., 1,236 hab.

JARRIGE (Pierre DE), chroniqueur français, né à Saint-Yrieix (Limousin) en 1529, mort dans la même ville en 1574. Il remplit les fonctions de juge viguier à Saint-Yrieix, et écrivit sur les événements de son temps des *Mémoires* qui ont été continués par son fils Pardoux DE JARRIGE, né dans la même ville en 1561, mort en 1630, et juge viguier comme lui. Ces mémoires, qui s'étendent de 1558 à 1591, sont extrêmement curieux. Ils jettent la lumière sur des faits historiques fort peu connus et donnent le prix des denrées au XVI^e^ siècle. Jusqu'ici, il n'en a été publié que des fragments dans le *Limousin historique* de Leymarie et dans le *Bulletin* de la Société archéologique de Limoges.

JARRIGE (Pierre), controversiste français, né à Tulle en 1605, mort en 1660. Il entra dans la compagnie de Jésus, professa la rhétorique au collége de Bordeaux, puis abjura le catholicisme pour se faire protestant (1647). Peu de temps après, menacé par les jésuites, il se réfugia en Hollande, où il fut froidement accueilli par ses nouveaux coreligionnaires; mais il obtint des états généraux une pension et la promesse d'un pastorat après quatre années d'épreuves. Cependant les jésuites, après avoir vainement essayé de le ramener à eux par des promesses, le firent condamner, le 17 juin 1648, « à faire amende honorable, teste et pieds nuds, en chemise, la corde au col, devant la grand'porte et principalle entrée de l'église de Saint-Barthélemy et de celle des pères jésuites de La Rochelle, et ensuite estre mené et conduit en la place publique du Chasteau pour y estre pendu et estranglé à une potence... » Jarrige répondit à cette sentence en publiant les *Jésuites mis sur l'échafaud pour plusieurs crimes capitaux par eux commis dans la province de Guienne* (Leyde, 1649, in-12), livre qui produisit une sensation extraordinaire. Malgré cet acte d'éclatante rupture, les jésuites finirent par ramener à eux Jarrige, qui quitta Leyde en 1560, entra chez les jésuites d'Anvers et publia la *Rétractation du P. Pierre Jarrige, jésuite, retiré de sa double apostasie par la miséricorde de Dieu* (Anvers, 1650, in-12). Il se retira ensuite à Tulle, où il finit obscurément ses jours.

JARRISSADE s. f. (ja-ri-sa-de). Eaux et for. Clairière dans un bois.

JARRON s. m. (ja-ron — dimin. de *jarre*). Petite jarre : *Un* JARRON *d'huile, d'anchois*.

JARROW, ville d'Angleterre, comté et à 24 kilom. N.-E. de Durham, sur la rive droite de la Tyne; 4,200 hab. Mines de houille. Patrie de Bède le Vénérable.

JARRY (Nicolas), célèbre calligraphe français, né à Paris vers 1620, mort avant 1674. Il avait reçu de Louis XIV le brevet d'*écrivain* et de *noteur de la musique du roi*. Ses ouvrages, devenus fort rares, sont payés encore par les amateurs un prix fort élevé. Aussi, dans ces derniers temps, les faussaires n'ont pas craint de mettre son nom à des productions calligraphiques dues à ses élèves ou à ses rivaux. On cite comme sa première œuvre une *Præparatio ad missam* (1633, in-8°), sur vélin, et ornée de lettres initiales en or et en couleur, ce qui montre que rien n'est moins sûr que la date de 1620 donnée à sa naissance, à moins qu'on n'admette cependant que Jarry, âgé seulement de treize ans, ait pu exécuter déjà un travail digne d'être remarqué. De toutes les œuvres de Jarry, la plus fameuse est la *Guirlande de Julie* (1641, in-folio), écrite en belle ronde de sa main et enrichie de miniatures peintes par Robert, artiste célèbre à cette époque. Parmi les ouvrages sortis de la plume de Jarry, qui certainement peut passer pour le plus habile de tous nos calligraphes, nous citerons : *Missale solemne* (1641, in-fol.), écrit en rouge et noir et sur deux colonnes, avec chant noté. Chaque page est encadrée d'un filet d'or et ornée de lettres initiales en or et en couleur (vendu 601 fr. en 1813); *Adoration à Jésus naissant, escrite et présentée à la reyne* (1643, in-12), sur vélin, d'une magnifique exécution (vendu 750 fr.); *Heures de Notre-Dame, escrites à la main* (1647, in-folio), sur vélin, avec sept miniatures (ouvrage vendu successivement 515 fr., 1,601 fr. et 73 liv. 10 sh.); *Preces christianæ* (1652, in-12), sur vélin, avec frontispice et vignettes (vendu 1,210 fr.); *Office de la bienheureuse Vierge Marie* (1656, in-12), sur vélin, avec des miniatures par Petitot; *Adonis*, poëme de La Fontaine, dédié à Fouquet (1658, in-4°). Ce magnifique manuscrit passe pour un des morceaux les plus précieux que l'on connaisse en ce genre. On a inscrit frauduleusement le nom de Jarry sur plusieurs petits livres de prières vendus dans ces dernières années et qui étaient restés anonymes.

JARRY (Pierre-François-Théophile), prêtre et écrivain religieux français, né à Saint-Pierre-sur-Dives (Normandie) en 1764, mort à Lisieux en 1820. Curé d'Escots au début de la Révolution, il refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé, émigra en 1791, se rendit à Jersey, puis en Angleterre et en Allemagne. Etant ensuite passé en Hollande, il habita Maestricht, Liége, Munster, et coopéra à la conversion du comte de Stolberg. Jarry ne revint en France que sous la Restauration et vécut dans la retraite, à Falaise, avec le titre de vicaire géneral de l'évêque de Bayeux. On lui doit, entre autres ouvrages : *Questions sur le serment décrété par l'Assemblée nationale* (1791, in-8°); l'*Abbé Fauchet peint par lui-même et ses crimes dévoilés* (Jersey, 1791, in-8°); *Vie de l'abbé Fauchet* (Paris, 1791, in-8°), sous le pseudonyme de l'abbé Valmeron, ainsi que l'écrit précédent; *Dissertation sur l'épiscopat de saint Pierre d'Antioche, avec la défense de l'authenticité des écrits des saints Pères* (Paris, 1807, in-8°); *Du rétablissement de l'empire germanique tel qu'il était avant* 1792, par un tréfoncier de Liége (Paris, 1814, in-8°); *Discours sur la catastrophe du 20 mars et sur le retour du roi* (Paris, 1815, in-8°); *De la liberté de la presse. En quoi consiste et jusqu'où peut s'étendre la liberté de la presse dans un gouvernement représentatif* (Paris, 1819, in-8°); *Sur la petite Église* (Falaise, 1819, in-8°), etc.

JARRY (Laurent JUILHARD, abbé DU), littérateur français. V. JUILHARD.

JARRY DE MANCY (Adrien), littérateur et historien français, né à Paris en 1796, mort en 1862. En sortant de l'Ecole normale supérieure en 1816, il s'adonna à l'enseignement de l'histoire, fut nommé professeur au collége Saint-Louis à Paris en 1820, puis à l'Ecole des beaux-arts, où il enseigna en même temps les antiquités et dont il devint par la suite bibliothécaire. L'un des premiers en France, Jarry de Mancy a propagé le procédé anglais de gravure sur acier, et il

a appliqué à l'histoire des hommes et des choses la méthode de l'Atlas de Lesage. On a de lui : les *Concours de l'Université jusqu'en* 1825 (1826); les *Concours de trente-deux collèges royaux des départements de France* (1828); *Tableau statistique des deux Chambres* (1827); *Atlas historique et chronologique des littératures anciennes et modernes, des sciences et des beaux-arts* (1827-1829, 25 tableaux, grand in-fol.), en collaboration avec L. Chodzko, F. Denis, etc.; *Tableau de l'Ecole polytechnique depuis sa fondation jusqu'en* 1827 (1828); la *Russie et les Polonais en* 1829; la *Turquie et les Grecs en* 1829; *Tableau des révolutions de Pologne* (1831), avec M. L. Chodzko; *Tableaux des révolutions de Portugal* (1832); *Tableau des révolutions de Suisse* (1832), etc. On lui doit en outre deux collections de portraits : *Iconographie instructive* (1827 et suiv.), collection des portraits des personnages les plus célèbres de l'histoire moderne; les *Hommes utiles de tous les pays* (1833-1841, 5 vol. in-8°), avec des notices, et un *Tableau complémentaire de l'Atlas des littératures* (1835, in-fol.), inventaire de toutes les productions de l'intelligence, distribuées méthodiquement et chronologiquement. — Sa femme, Mme Adèle JARRY DE MANCY, fille du peintre et dessinateur Le Breton, née à Paris en 1794, a cultivé la peinture et publié d'après la méthode de son père : *Traité de perspective simplifiée* (1828, 2 vol. in-4°); le *Dessin d'après nature et sans maître* (1829-1830, 2 vol. in-fol.).

JARS s. m. (jar. — V. l'étym. à la partie encycl.). Mâle de l'oie domestique.

— Loc. fam. *Il entend le jars, il a mené les oies*, ou simplement *Il entend le jars*, Il est fin, habile.

— **Encycl.** Linguist. Ce mot vient probablement du germanique : ancien allemand *kans*, oie, allemand moderne *gans*. La nasale disparaît dans l'anglo-saxon *gos*, anglais *goose*, et le scandinave *gassi*, *gâs;* elle se montre de nouveau dans l'anglo-saxon *gandra*, anglais *gander*, avec un suffixe différent, d'où, sans doute, l'irlandais *gandal*, *ganra*, oie mâle, *jars*. Ce nom germanique de l'oie paraît remonter aux origines de la race; il s'est conservé en effet chez tous les peuples aryens, et il paraît s'être répandu dans une grande partie de l'Asie, de sorte que l'on est tenté d'attribuer aux Aryas la première conquête de ce précieux volatile. Nous retrouvons d'abord cette dénomination dans le sanscrit *hansa*, *hansî*, *hansika*, oie, cygne, *hansaka*, flamant. Le mot zend n'est pas connu. En persan, on devrait attendre *zas*, mais on trouve *qâz*, comme en afghan *gâs*, en kourde *chaz*, en ossète *qazi*, en boukharien *gâs*. Comme le *q* ne figure jamais dans les mots vraiment persans, il est probable que c'est une forme turque *qaz*, en arabe *qâz*, qui aura remplacé le terme primitif, bien que cette forme elle-même provienne sans doute de quelque dialecte aryen, peut-être du boukharien *gâs*. L'arménien *sak* ne semble être qu'une inversion de *kas*. En grec, nous avons *chên*. Par contre, le latin *anser* a supprimé l'aspiration comme le malais *angsa*, et ajouté un nouveau suffixe. L'irlandais offre *geis* comme nom du cygne, et, pour l'oie, la forme *gedh*, *geadh*, *ge;* en erse *gèadh*, dont le *dh* aspiré paraît être d'origine kymrique, où, dans *gwydd*, cornique *guydh*, *gudh*, *dd* équivaut au *th* doux anglais. L'ancien allemand *kans* reproduit la forme sanscrite dans toute sa pureté, sauf le suffixe. L'espagnol *ganso*, *gansa*, à côté de *ansar*, est d'origine gothique. Le lithuanien *zasis*, *zusis*, *zasinas* se rapproche de ce qui a dû être la forme iranienne. Enfin, l'ancien slave *gâsu*, prononcez *gonsu*, russe *gusi*, *gusaku*, *gusynia*, polonais *gês*, illyrien *guska*, bohémien *hus*, *husa*, se rattachent de plus près au germanique. Le cercle des langues aryennes étant ainsi complété sans qu'un seul anneau fasse défaut, voyons maintenant comment ce nom de l'oie s'est répandu en dehors de la famille indo-européenne.

Chez les Finnois européens, le lapon *gas* est scandinave; le finlandais *hanhi*, le carélien *hang*, l'esthonien *hanni* se lient au germanique *gaus*; chez les Finnois d'Asie, le wotiake *gasc*, *sasik*, syraène *seseg*, rappelle les formes lithuaniennes et slaves. Dans les nombreux dialectes turcs, le nom se présente sous les formes *gaz*, *kaz*, *chaz*, et si l'on compare le boukharien *gâs*, le scandinave *gâs*, l'anglo-saxon *gos*, etc., on ne saurait douter que le turc n'ait emprunté ce mot à quelque langue aryenne, en faisant varier la gutturale. Comme nous l'avons vu, cette forme un peu altérée est revenue au persan et à l'arabe *qâz*. Elle se rencontre aussi dans la plupart des langues caucasiennes, le lesghi *kaz*, *kaaz*, le circassien et l'arabe *kaz*, le mizdeghi *kaz*, *gaj*, etc. Chez les Samoyèdes Motores, on trouve la contraction *kai;* chez les Kamaches et les Koibales *tashi*, *tasi*, par substitution du *t* au *k*. Dans une autre direction, le sanscrit *hansa* est devenu le malai *hangsa*, *angsa;* le thibétain *ngang-ba* et le siamois *chais* — comparez le grec *chên* — en sont des altérations plus fortes, de même que le japonais *kano*, *gan*. L'annamite *ngou* conduit au chinois *ngo*, dans les divers dialectes *go*, *goo*, *ka*, au coréen *kein*, où le nom se trouve réduit à sa moindre expression, comme dans l'irlandais *gé* et le motore *kai*.

Des analogies aussi multipliées ne sauraient être l'effet du hasard, et il serait difficile de les expliquer par l'onomatopée, qui n'a pas ici un caractère suffisamment prononcé. Il est à remarquer, d'ailleurs, qu'elles suivent un certain ordre géographique, quant aux transitions d'une forme à l'autre. Le nom aryen de l'oie, comme celui du bœuf, paraît ainsi se retrouver aux deux extrémités de l'ancien monde, en Irlande et au Japon, avec une chaîne non interrompue d'anneaux intermédiaires. La racine est probablement le sanscrit *has*, rire, par allusion au cri peu mélodieux de l'oiseau, et à la manière dont il ouvre son bec pour le pousser.

JARS (François DE ROCHECHOUART, chevalier DE), conspirateur et homme de cour français, mort en 1670. Créature de la reine Anne d'Autriche, il devint nécessairement suspect à Richelieu, qui le fit exiler en Angleterre après la journée des Dupes (1630). Rappelé peu de temps après, il se jeta dans tous les complots contre le cardinal, fut condamné à mort en 1633, sous l'accusation d'avoir voulu faire passer en Angleterre la reine mère et Monsieur, reçut sa grâce sur l'échafaud, passa en Italie, reparut à la cour après la mort de Louis XII, et joua un rôle secondaire dans les premières agitations de la France.

JARS (Gabriel), métallurgiste français, né à Lyon en 1732, mort à Clermont en 1769. Il entra à l'Ecole des ponts et chaussées, où il fit de rapides progrès dans l'étude de la métallurgie, puis visita successivement, de 1756 à 1766, les mines de Saxe, de Bohême, d'Autriche, de Hongrie, de Styrie, de Carinthie, d'Angleterre, d'Ecosse, de Suède, de Norvége, de Hollande, etc. Les écrits qu'il publia au sujet des observations faites par lui dans ses voyages lui valurent d'être nommé, en 1768, membre de l'Académie des sciences. Outre de nombreux et intéressants mémoires publiés dans le recueil de cette compagnie, on a de lui : l'*Art de fabriquer la tuile et la brique en Hollande* (Paris, 1767, in-fol.), et *Voyages métallurgiques* ou *Recherches et observations sur les mines et forges de fer, la fabrication de l'acier, celle du fer-blanc et plusieurs mines de charbon de terre, faites depuis l'année* 1757 *jusques et y compris* 1769 (Lyon, 1774-1781, 5 vol. in-4°). « C'est, dit Chaudon, une collection complète de minéralogie théorique et pratique, à la fois curieuse et méthodique. Les procédés prescrits y sont traités avec clarté et précision, et on y trouve des dessins exacts des machines et des fourneaux nécessaires pour l'exploitation des mines. Cet ouvrage important a été publié par un des frères de Jars, métallurgiste distingué lui-même, qui l'accompagna dans ses voyages à partir de 1765, fut nommé inspecteur général des mines, et mourut en 1796.

JARS (Antoine-Gabriel), homme politique français, fils du précédent, né à Lyon en 1774, mort en 1857. Elève de l'Ecole polytechnique, il en sortit dans l'arme du génie, donna sa démission en 1810, devint pendant les Cent-Jours maire de sa ville natale, rentra dans la vie privée après la chute définitive de Napoléon, fut élu en 1822 membre de la Chambre des députés par un des colléges électoraux de Lyon, vota avec l'opposition, et fit partie en 1830 des 221 signataires de l'adresse. Après la révolution de Juillet, Jars fut réélu député, et se rallia complétement à la politique conservatrice. Il se prononça notamment contre la réduction du cens électoral, contre l'adjonction des capacités, contre le droit d'association, pour l'hérédité de la pairie, pour l'inamovibilité de la magistrature, etc., prit la parole dans un grand nombre de discussions, échoua aux élections de 1842, et vécut depuis dans la retraite. On lui doit quelques pièces de théâtre : les *Confidences* (1803), comédie lyrique, musique de Nicolo; *Julie* ou le *Pot de fleurs* (1805), opéra-comique, musique de Spontini, etc., et des *Poésies* (1856).

JARSETTE s. f. (jar-sè-te). Ornith. Syn. de GARSETTE OU GARZETTE.

JART s. m. (jar). Mamm. Espèce de martre de la Laponie.

JARVILLE, village et commune de France (Meurthe), cant., arrond. et à 3 kilom. S.-E. de Nancy, sur le canal de la Marne au Rhin; 809 hab. Fabrication de draps, broderies et vinaigres, produits chimiques, cordes et machines à filature; hauts fourneaux. Château de la Grand'Malgrange, bâti par Stanislas Leczinski. Ce fut à Jarville que se livra, le 5 janvier 1477, la bataille dite de *Nancy*, où Charles le Téméraire fut vaincu et tué.

JARZÉ, village et commune de France (Maine-et-Loire), cant. de Seiches, arrond. et à 12 kilom. O. de Baugé, sur un coteau élevé; 1,927 hab. Fabrication de grès, fabrique de résine, huilerie. Le beau château qui domine le bourg, et d'où l'on embrasse un horizon de 30 à 40 kilom., fut bâti, en 1500, par Jean Bourré, ministre de Louis XI. Incendié en 1793, il a été restauré depuis. Quelques peintures érotiques et de très-curieux portraits de Jean Bourré, du marquis de Jarzé et d'autres membres de la famille, se voient à l'intérieur de l'édifice. L'église, qui date du XVIe siècle, renferme de jolies boiseries. Les populations des villages voisins se rendent en pèlerinage, le 15 août, à l'antique chapelle de Montplacé, située à N. du bourg. Sur le territoire de Jarzé, se trouve le dolmen de la Roche-Elcibanet, composé de quatre pierres.

JAS s. m. (jâ). Mar. Assemblage de deux pièces de bois adaptées à l'extrémité de la verge d'une ancre, et servant à tenir celle-ci couchée de façon qu'un de ses becs morde le fond.

— Techn. Nom donné, dans les marais salants de l'Ouest, au premier bassin dans lequel on fait entrer l'eau de mer. ‖ On l'appelle aussi VASIÈRE, parce que l'eau y dépose la vase et d'autres matières qu'elle tenait en suspension.

— Econ. rur. Nom des bergeries en Provence.

JASER v. n. ou intr. (ja-zé. — L'origine de ce mot est diversement expliquée par les étymologistes. Les uns proposent l'italien *gazza*, pie, qui, comme le français *agasse*, se rapporte au germanique : anglo-saxon *agu*, ancien allemand *agaza*, *agalastra*, allemand *elster*. Diez rejette l'étymologie de l'italien *gazza*, et tire ce mot du scandinave *gassi*, qui signifie à la fois jars et caqueteur, et qui appartient au principal groupe des noms aryens de l'oie. V. JARS. Selon M. Littré, *jaser* se rapporterait plutôt au radical celtique *jas* ou *gaz*, qui se trouve aussi dans *gazouiller*, et que l'on découvre dans le breton *geiz*, *geid*, gazouiller, kymrique *gyth*, murmure. Enfin, on a tiré ce mot de *jas*, ancien nom du coq, du lat. *gallus*. On lit, en effet, dans un fragment d'une ancienne version française de la Passion selon saint Matthieu : « Et Pierre encommenceit excommunier et jurier : Ke je ne soi ke cest hom soit ke vos dites. Maintenant chanteit li *jas* »). Babiller, causer de choses peu importantes :

> Ah! jamais les amants ne sont las de *jaser*.
> MOLIÈRE.

— Par ext. Médire : *Une bigote qui* JASE *d'une dévote est plus venimeuse que l'aspic et le bongare bleu.* (V. Hugo.) ‖ Trahir ses secrets en causant : *On essayera de vous faire* JASER.

— Loc. fam. *Jaser comme une pie, comme une pie borgne*, Babiller, parler beaucoup.

— Par anal. Piailler, jacasser, en parlant de certains oiseaux : *La pie* JASE *à peu près comme la corneille.* (Buff.) *Où se tait le bruit humain, la nature fait* JASER *les nids d'oiseaux, chuchoter les feuilles d'arbre et murmurer les mille voix de la solitude.* (V. Hugo.) ‖ Faire entendre des sons comparables au bruit d'une conversation : *Un ruisseau qui* JASE *dans l'herbe*.

> Sous la haie embaumée, un mince filet d'eau
> *Jase* et fait frissonner le verdoyant rideau.
> TH. GAUTIER.

— **Syn. Jaser, babiller, bavarder, caqueter, jaboter.** V. BABILLER.

JASERAN s. m. (ja-ze-ran. — Diez, notant l'espagnol *jazarino*, qui signifie algérien, de l'arabe *Gazaïr*, Alger, et remarquant qu'il est dit qu'Alger fabriquait d'excellentes cottes de mailles, pense que *jaseran* signifie proprement algérien, provenant d'Alger). Ancienne espèce de cotte de mailles.

— **Syn.** de JASERON.

— Modes. Collier d'or, formé de petits anneaux; chaîne de cou à petits anneaux, dite aussi JASERON. ‖ Bracelet en forme de chaîne.

— Bot. Nom vulgaire de l'oronge, dans quelques localités.

JASERIE s. f. (ja-ze-rî — rad. *jaser*). Caquet, babil, bavardage : *C'est une* JASERIE *continuelle.*

JASERON s. m. (ja-ze-ron). Modes. Corruption du mot JASERAN. ‖ Gros bouillon pour faire des nervures.

JASEUR, EUSE s. (ja-zeur, eu-ze — rad. *jaser*). Personne qui jase : *Un grand* JASEUR. *Un groupe de* JASEUSES.

— s. m. Ornith. Genre de passereaux : *Les* JASEURS *sont d'un caractère tout à fait social; ils vont ordinairement par grandes troupes, et quelquefois ils forment des volées innombrables.* (Buff.) ‖ s. f. Nom vulgaire d'une espèce de perruche du Brésil.

— Adject. Qui jase, qui aime à jaser : *Tous les amoureux sont* JASEURS. (Toussenel.)

— **Encycl.** Ornith. Le genre *jaseur*, créé par Vieillot, indiqué par Schwenckfeld, adopté par Temminck et Cuvier, offre pour caractères : bec court, droit, élevé; mandibule supérieure dentée, faiblement arquée vers l'extrémité; narines placées à la base du bec, ovoïdes, recouvertes de poils rudes dirigés en avant; quatre doigts, trois en avant, l'extérieur soudé à l'intermédiaire; un pouce; ailes médiocres; première et deuxième rémiges les plus longues.

Brisson avait rangé les *jaseurs* parmi les grives, et Linné parmi les pies-grièches; on les avait aussi classés parmi les cotingas.

Ces oiseaux sont voyageurs, et, quoique l'on ait appelé *jaseur* de Bohême l'espèce européenne, on ne la trouve pas plus fréquemment en Bohême que partout ailleurs, sous la même latitude. Il paraît qu'elle réside de préférence et plus longtemps dans les contrées septentrionales, qu'elle s'y occupe de sa reproduction; elle ne quitte ces lieux que lorsqu'un excessif abaissement de température en rend le séjour inhabitable, et c'est à ces intempéries locales que nous devons de voir accidentellement ces jolis oiseaux dans nos provinces tempérées. Quoique l'on assure que les migrations des *jaseurs* nous amènent ordinairement ceux-ci en troupes si nombreuses que le ciel en paraît obscurci, jamais nous n'avons vu de troupes composées de plus de cinq à six individus; du reste, il ne serait pas impossible que, dans les pays du nord, ces oiseaux eussent des mœurs plus sociables, et il est même assez probable que les forêts boréales, formées d'arbres résineux, dont quelques espèces offrent en abondance des fruits charnus, sont des points de réunion pour les *jaseurs*, qui peuvent ne renoncer à la vie sociale que lorsqu'une circonstance fortuite contrarie leurs habitudes et les oblige à se disperser.

Le nom français qui leur a été donné n'est pas d'un heureux choix; il semblerait que les *jaseurs* se fissent remarquer par un caquet continu; il n'en est rien : leur prétendue jaserie se borne à un petit cri, à un gazouillement très-ordinaire, qui n'est pas plus souvent répété que celui des autres oiseaux.

Le genre *jaseur* a été constitué pour deux espèces, dont l'une est propre au nouveau continent. Le *jaseur* de Bohême ou grand *jaseur*, appelé vulgairement geai de Bohême, a les parties supérieures d'un cendré vineux, les parties inférieures d'une teinte un peu plus claire. Sa huppe est longue, terminée en pointe, de couleur marron, et l'oiseau peut, à volonté, l'abaisser ou la relever. Le front, le bandeau, les sourcils et la gorge sont noirs, les rémiges aussi, et elles sont terminées par une tache angulaire d'un blanc jaunâtre. Le *jaseur* du nouveau monde ou petit *jaseur* a été observé au Mexique par Fernandez, et à la Caroline par Catesby. On le trouve aussi à la Louisiane. Comme son nom l'indique, il est plus petit que le nôtre; il n'a point de noir sous la gorge; son plumage est plus uniforme; le brun de la poitrine est parsemé de blanc; le ventre, les côtés et les cuisses sont teints de jaune pâle; le dessous de la queue est presque blanc. Il niche sur les cèdres. On assure que sa ponte, qui se fait d'ordinaire en juin, se renouvelle en août. C'est l'*ampelis garrulus* de Latreille.

JASINE s. m. (ja-zi-ne). Ornith. Nom vulgaire du bruant.

JASINSKI (Jacques), général polonais, né en Lithuanie, mort à Varsovie en 1794. Il se battit, en qualité de lieutenant d'artillerie, contre les Russes, en 1792, délivra par un audacieux coup de main Wilna en 1794, y fit 2,000 prisonniers russes, souleva la Lithuanie et se conduisit avec un tel éclat que Kosciuszko l'appela à faire partie du conseil national. Lorsque les Russes, sous les ordres de Souvarov, attaquèrent Varsovie, Jasinski, qui commandait une division, trouva la mort en défendant le faubourg de Praga.

JASINSKI (Jean-Thomas-Séverin), acteur et auteur dramatique polonais, né à Varsovie en 1806. Elève du conservatoire de sa ville natale, il débuta sur le théâtre national, et, en 1829, fut engagé au théâtre des Variétés, qui venait de s'ouvrir dans la même ville. Acteur distingué, il est en même temps auteur dramatique de mérite. Il a traduit un grand nombre de pièces étrangères, pour le Grand-Théâtre de Varsovie. Jasinski a été régisseur et enfin directeur des théâtres de cette ville, qu'il a administrés jusqu'en 1862. On a de lui : *Amitié et trahison*, roman (Varsovie, 1829); *Œuvres dramatiques* (Varsovie, 15 vol.); *Mathilde*, roman traduit de Mme Cottin; les *Soirées d'hiver* (16 vol.); *Voyage en Orient*, traduit de Lamartine (Varsovie, 1843, 4 vol.), etc.

JASION s. m. (ja-zi-on — n. mythol.). Entom. Espèce de papillon.

JASION, fils de Jupiter et d'Electre, fille d'Atlas. Il aima Cérès, qui le rendit père de Corybas et de Plutus, répandit le culte de cette déesse en Grèce et en Sicile, fut instruit par son père dans les mystères sacrés, accueillit chez lui Cadmus, à qui il donna sa sœur Harmonie en mariage, et mourut dans un âge avancé. D'après une autre version, admise par Homère, Jasion fut foudroyé par Jupiter, pour avoir voulu attenter à l'honneur de Cérès.

JASIONE s. f. (ja-zi-o-ne — nom mythol.). Bot. Genre de plantes, de la famille des campanulacées, tribu des wahlenbergiées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Europe : *La* JASIONE *n'est pas une plante très-ornementale.* (Vilmorin.)

JASK, ville de Perse, prov. de Herman, à 95 kilom. S.-E. de Bendor-Abassi, près d'une petite baie de la mer d'Oman, à l'E. de l'entrée du détroit d'Ormuz. Commerce de tissus de laine et de coton, fruits, céréales.

JASKIER (Nicolas), jurisconsulte polonais, né à Lemberg en 1504. Il devint secrétaire de la ville de Cracovie, et acquit la faveur du roi Sigismond Ier. C'était un homme d'un profond savoir, d'un jugement sain, qui s'attacha à réformer l'enseignement du droit prusso-saxon, en remontant aux meilleures sources. On lui doit les ouvrages suivants : *Juris provincialis, quod speculum Saxonum vulgo nuncupatur, libri tres* (Cracovie, 1535, in-fol.); *Promptuarium juris provincialis saxonici, quod speculum Saxonum vocatur*, réim-

primé sous le titre de *Jus Saxonicum et municipale* (Cologne, 1604, in-fol.).

JASKIEWICZ (Jean), naturaliste polonais, né à Lemberg en 1748, mort en 1809. Il se fit recevoir docteur à Cracovie, et, après avoir visité la France et une grande partie de l'Allemagne, il devint, en 1780, professeur d'histoire naturelle et de chimie à l'université de Cracovie, puis président du collége de physique. C'est à ce savant que cette université doit l'établissement d'un laboratoire de chimie, d'un jardin botanique et d'un cabinet d'histoire naturelle. On a de lui : *Tableau minéralogique* (1783); *De l'atmosphère, de sa composition et de ses différents aspects aériens* (1785); *Des richesses du pays dans les trois règnes de la nature* (1787); *Des eaux sulfureuses de Krzeszowice* (1804). Jaskiewicz était membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris.

JASLO, ville des Etats autrichiens (Gallicie), à 185 kilom. O. de Lemberg, au confluent de la Jazielka et de la Wisloka; 2,000 hab. L'ancien cercle de Jaslo était compris entre ceux de Tarnow et de Rzeszow au N., Sandek à l'O., Sanok à l'E., et la Hongrie au S.; 314,000 hectares, et 204,030 hab. Ce cercle a été réparti, en 1860, entre ceux de Sanok et de Sandek.

JASMÉLÉE s. f. (ja-smé-lé). Pharm. Huile qu'on tire de la violette blanche.

JASMIN s. m. (ja-smain. — Quelques étymologistes, entre autres Caseneuve, tirent ce mot du grec *ion*, violette; et ils s'appuient sur ce que Dioscoride appelle *iasminon muron* un certain onguent usité en Perse, et qu'on faisait avec des violettes blanches jetées dans de l'huile de sésame. En effet, les fleurs du jasmin commun sont blanches; mais il est plus probable que le mot *jasmin* vient de l'arabe *iasmin*, qui a le même sens). Bot. Genre de plantes, type de la famille des jasminées, qui compte un grand nombre d'espèces, la plupart remarquables par la suavité du parfum de leurs fleurs : *Une branche de* JASMIN. *Des colibris étincellent sur le* JASMIN *des Florides.* (Chateaub.) ‖ Fleurs de la même plante : *Cueillir du* JASMIN. *Un bouquet de* JASMIN. *Du* JASMIN *double.*

> *Jasmins* dont un air doux s'exhale,
> Fleurs que les vents n'ont pu ternir,
> Aminthe en blancheur vous égale,
> Et vous m'en faites souvenir.
>
> LA FONTAINE.

‖ *Jasmin à feuilles de houx*, Nom vulgaire de la spielmannie d'Afrique. ‖ *Jasmin bâtard*, Nom vulgaire du lyciet du Cap. ‖ *Jasmin d'Amérique, jasmin rouge de Virginie*, Noms vulgaires de l'ipomée écarlate. ‖ *Jasmin d'Arabie*, Nom vulgaire du nyctanthe sambac. ‖ *Jasmin de Perse*, Nom vulgaire du lilas de Perse. ‖ *Jasmin de Virginie*, Nom vulgaire de la bignone traçante. ‖ *Jasmin du Cap*, Nom vulgaire de la gardénie florifère. ‖ *Jasmin en arbre*, Nom vulgaire du seringat des jardins. ‖ *Jasmin vénéneux*, Nom vulgaire du cestreau à feuilles de laurier.

— Comm. Parfum que fournit la fleur de jasmin : *Gants parfumés au* JASMIN. *Huile de* JASMIN.

— Techn. Touffe, paquet de cordonnets, de cannetilles.

— Zooph. *Jasmin de mer*, Nom vulgaire du millépore tronqué.

— Arboric. Variété de poire.

— **Encycl.** Les *jasmins*, dont on compte aujourd'hui plus de quarante espèces, sont des arbustes quelquefois sarmenteux et grimpants, originaires des Indes orientales, de l'Afrique, de la Nouvelle-Hollande ou du littoral de la Méditerranée. Leurs feuilles sont opposées, très-rarement alternes, simples ou composées. Leurs fleurs, qui, généralement, répandent une odeur agréable, sont blanches, quelquefois jaunes ou roses, pédonculées et placées, soit à l'extrémité des rameaux, soit à l'aisselle des feuilles. Chaque fleur offre l'organisation suivante : un calice monosépale, turbiné, à cinq ou huit divisions plus ou moins allongées, quelquefois très-courtes; une corolle gamopétale, hypocratériforme, à tube long et grêle, à limbe plan, à cinq ou huit lobes, d'abord emboîtés les uns dans les autres et tordus en spirale avant l'épanouissement de la fleur; deux étamines sessiles, attachées à l'intérieur du tube; un ovaire libre, presque globuleux, à deux loges contenant chacune deux ovules suspendus et opposés. Le style est ordinairement long et grêle, terminé par un stigmate renflé et bifide. Le fruit est une baie profondément bilobée ou didyme, à deux loges contenant chacune une ou deux graines; l'une des loges avorte quelquefois, et alors la baie semble déjetée d'un côté. Les graines contiennent un embryon dressé, contenu dans un endosperme mince. Les *jasmins* sont cultivés pour l'odeur fugace et agréable de leurs fleurs, odeur due à une essence hydrocarbonée très-volatile et que l'on ne peut extraire par distillation, mais seulement par pression, après avoir disposé entre des couches de fleurs de *jasmin* du coton imbibé d'huile de ben.

Parmi les espèces qui composent ce genre, nous citerons : 1° le *jasmin* officinal ou commun, à fleurs blanches, originaire des Indes, cultivé en Europe depuis très-longtemps, non-seulement comme plante d'ornement, mais encore pour les besoins de la parfumerie. C'est particulièrement en Provence que se fait cette culture, et la récolte des fleurs a lieu au mois de juin. Cette espèce se cultive soit en pleine terre, soit le long des murs, qu'elle ne tarde pas à recouvrir de ses rameaux longs et flexibles. En le taillant et en l'arrosant souvent, le *jasmin* donne des fleurs pendant presque toute la belle saison; 2° le *jasmin* à grandes fleurs, l'une des plus jolies et des plus agréables espèces de ce genre. Il est d'origine indienne; on le désigne vulgairement sous le nom de *jasmin* d'Espagne. On le reproduit en le greffant en fente sur le *jasmin* commun; 3° le *jasmin* des Açores, à fleurs blanches, comme les deux précédents. Il est d'une culture délicate et demande à être rentré dans l'orangerie. Sa multiplication se fait par graines et marcottes.

Parmi les espèces à fleurs jaunes, on peut citer : 1° le *jasmin* à feuilles de cytise, originaire des parties centrales de la France et de l'Espagne. Cette espèce forme des buissons d'environ 1 mètre d'élévation. On la cultive dans les jardins, où elle fleurit pendant la plus grande partie de l'été. Quoique peu délicate sur la nature du terrain, cette espèce préfère une terre légère. Elle craint les hivers rigoureux, pendant lesquels elle doit être recouverte. On la multiplie de marcottes ou de rejetons; 2° le *jasmin* odorant, appelé aussi *jasmin* jonquille, à cause de la couleur et de l'odeur de ses fleurs, assez semblables à celles du narcisse jonquille. Cette belle espèce, qui nous vient de l'Inde, forme un petit arbrisseau de 1 à 2 mètres de hauteur. Les fleurs sont jaunes, grandes, d'une odeur extrêmement suave. Cette espèce doit être rentrée l'hiver dans l'orangerie. On la multiplie de graines ou de marcottes.

On cultive encore le *jasmin* d'Arabie, le *jasmin* d'Italie, etc.

JASMIN (Jacques), poëte provençal, longtemps connu sous le nom de perruquier-poëte d'Agen, que lui donna Charles Nodier, né à Agen en 1798, mort en 1864. Jasmin a raconté dans un petit poëme en trois chants, ou, suivant son expression, en trois pauses (*Mous soubenis, poëmo en très paousos*), les premiers souvenirs de sa jeunesse. Ce récit gai, enjoué, comme toutes les œuvres du poëte, ne manque pas de laisser percer la secrète satisfaction de l'homme parvenu à échapper, par son talent, à la misère des conditions inférieures. Son père était un petit tailleur à clientèle fort restreinte; son grand-père lui avait prédit qu'il mourrait à l'hôpital, comme tous les Jasmins passés et futurs; il eut la joie d'échapper à la sinistre prédiction.

Son père, quoique illettré et ne sachant pas même lire, composait pour les fêtes, les noces et surtout pour les charivaris, qu'on était encore en usage de donner dans certaines occasions, par exemple lors des secondes noces, des couplets burlesques, fort appréciés de ses concitoyens. A peine Jasmin sut-il marcher qu'il suivit son père dans ses expéditions; ce furent ses premiers éléments d'instruction, car sa famille n'avait même pas le moyen de le mettre à l'école. On l'envoyait ramasser du bois mort, dans les saulaies de la Garonne, ce qui, dans le pays, s'appelle aller à la ramée; dans les foires, il trouvait à gagner quelques sous en portant des paquets, et la joie avec laquelle sa petite bourse était accueillie au retour montre quel était le dénûment de cette famille. Un jour qu'il jouait sur la place (il avait alors une dizaine d'années) il vit passer son grand-père que l'on portait à l'hôpital, sur un fauteuil. « C'est là que les Jasmins meurent! » s'écria le vieillard en l'embrassant.

Cependant on parvint à le faire entrer à l'école, gratuitement; de là, il passa quelque temps au séminaire, d'où il sortit à la suite d'une peccadille. Ce fut toute son instruction. Les lettrés qui, plus tard, lui ont reproché de ne pas faire revivre, en même temps que les idées riantes des troubadours provençaux, leur idiome si savant et si poétique, de s'être complu dans le patois moderne, francisé, sans remonter à ses sources, ont été injustes. Où Jasmin eût-il puisé cette érudition? Sorti du séminaire, il entra comme garçon chez un perruquier d'Agen. Plus tard, il s'établit pour son compte, eut un salon de coiffure fréquenté, et continua un peu de s'instruire dans les loisirs que lui laissait sa profession. Il lisait avec passion Florian, Ducray-Duminil, et, ce qui décida sa vocation, Goudouli, le poëte toulousain du XVIIIe siècle, plus savant que Jasmin, et qui, à plus juste titre, peut être appelé le dernier des troubadours. Les vers de Goudouli inspirèrent à Jasmin ses premières productions, de petits poëmes, des couplets, des chansons, qu'il se plaisait à réciter à ses clients, et dont la vogue achalanda sa boutique.

Son premier ouvrage en vers assez gais et bien tournés est intitulé le *Charivari* (1825); de 1825 à 1831, il composa une foule de chansons et même d'odes patriotiques, comme celles qu'il fit à l'occasion de l'insurrection de la Pologne, et chacune de ses productions fut accueillie avec enthousiasme par les amateurs, surtout ceux de sa ville natale. Il ne lui sembla pas téméraire, dès lors, quand MM. Baze et Dumont, avocats distingués du barreau d'Agen l'applaudissaient, d'écrire ses mémoires en vers, ce poëme des *Souvenirs*, auquel nous avons emprunté quelques faits. Dix ans après, il réunit tout ce qu'il avait composé jusque-là, et, comme Maître Adam avait intitulé ses œuvres des *Chevilles*, il donna aux siennes un titre emprunté aussi à sa profession, *Papillotes*. C'est le titre qu'il a, du reste, adopté pour ses œuvres complètes, quand elles firent plusieurs volumes. Le premier recueil est de 1835 (in-8°).

Le nom de Jasmin retentit jusqu'à Paris, grâce à un ami du poëte, qui fit connaître les *Papillotes* à Ballande et à Sainte-Beuve. Cet ami, Justin Maurice, se mit à les réciter partout, lisant et traduisant les meilleurs passages avec beaucoup d'esprit. Il entraîna le jugement des critiques, et provoqua, pour le poëte agenais, une sorte d'engouement. Sainte-Beuve, dans le camp de la critique sérieuse, Nodier, parmi les fantaisistes, le comte de Salvandy, dans le monde officiel, consacrèrent sa réputation. Jasmin fut présenté au roi; il reçut la croix de la Légion d'honneur et une pension sur le ministère de l'instruction publique. Cependant il ne voulut jamais se fixer à Paris, dont les salons lui avaient fait l'accueil le plus flatteur.

Ses principaux poëmes ont chacun leur article bibliographique dans le *Grand Dictionnaire*, à leur rang alphabétique; nous ne donnerons donc ici que leurs titres avec la date de leur apparition. Ce sont, après les *Papillotes*, recueil de pièces diverses, poëmes, chansons, idylles, l'*Aveugle de Castel-Cuillé* (1836), composition touchante, qui a eu l'honneur d'être traduite en anglais par l'illustre poëte américain Longfellow; *Françounetto* (1840); *Marthe la folle* (1844); les *Deux frères jumeaux* (1845); la *Semaine d'un fils* (1849). En 1852, l'Académie française mit le sceau à la réputation de Jasmin. Peu s'en fallut qu'elle ne lui offrît un de ses quarante fauteuils; celui-là lui eût à coup sûr fait oublier le terrible fauteuil du grand-père! Elle se contenta de lui décerner un prix extraordinaire de 5,000 fr. « pour ses poésies écrites en dialecte provençal. » Cette énonciation souleva quelques critiques. M. Mary-Lafon, savant éditeur des poésies des troubadours, avait déjà entrepris de prouver que Jasmin ne possédait aucune idée du dialecte provençal, et qu'il écrivait dans un patois presque français, n'ayant rien de commun avec l'idiome de la Provence au XIIe et au XIIIe siècle. La conclusion est vraie, quoique sévère; mais, ainsi que le remarque Sainte-Beuve, le reproche tombe moins sur Jasmin que sur la détérioration de l'idiome lui-même; le poëte s'est servi, non d'une langue archaïque, mais de celle qu'il connaissait, qu'il parlait. Il est aussi correct que possible, et il a donné une vigueur nouvelle à un idiome qui allait dépérir; mais l'Académie a peut-être été un peu loin en qualifiant de dialecte provençal le patois agenois.

La langue de Jasmin est riche, souple, colorée. La sonorité des mots à terminaisons italiennes ou espagnoles est pour quelque chose dans cette poésie qui a un charme tout musical. Il semble qu'elle coule comme le fleuve dont un de ses vers peint si bien la limpidité et la transparence :

> Oh! l'Adour, aquel riou ta grand, ta cla, que cour.

« Oh! l'Adour, cette rivière si grande, si claire, qui court! » Selon l'expression de M. de Mazade, Jasmin a su réunir dans ses vers « ce que l'art a de plus exquis et la nature de plus soudain; » c'est cette alliance, difficile à réaliser dans un idiome tout formé et, pour ainsi dire, refroidi comme la langue française, qui fait son plus grand mérite. Les idées, les expressions, les peintures qu'un poëte plus savant eût dédaignées, comme trop simples, Jasmin s'en empare et leur donne, à l'aide de la nouveauté de son dialecte, une saveur inespérée. « Dans toutes ses compositions, dit M. Sainte-Beuve, Jasmin a une idée naturelle, touchante; c'est une histoire, ou de son invention, ou empruntée à la tradition d'alentour. Avec sa facilité improvisatrice, encore aidée des ressources du patois dans lequel il écrit, Jasmin paraît courir et compter sur les hasards d'une rencontre heureuse, comme il n'en manque jamais aux gens de verve et de talent; mais non, il trace son cadre, il dessine son canevas, il met ses personnages en action, puis il cherche à retrouver toutes leurs pensées, toutes leurs paroles les plus simples, les plus vives, et à les revêtir du langage le plus naïf, le plus fidèle, le plus transparent, d'un langage vrai, éloquent et sobre. Il n'est jamais plus heureux que lorsqu'il entend et qu'il peut emprunter d'un artisan ou d'un laboureur un de ces mots qui en valent dix. C'est ainsi que ses poëmes mûrissent pendant des années avant de se produire au grand jour, selon le précepte d'Horace, que Jasmin a retrouvé à son usage, et c'est ainsi que ce poëte du peuple, écrivant dans un patois populaire et pour des solennités publiques qui rappellent celles du moyen âge et de la Grèce, se trouve être en définitive, plus qu'aucun de nos contemporains, de l'école d'Horace, de Théocrite, de Gray et de tous ces charmants génies studieux qui visent dans chaque œuvre à la perfection. »

Jasmin a réuni lui-même ses œuvres complètes en 4 volumes, sous ce titre : *las Papillotos de Jasmin, coiffur, de las academias d'Agen et de Boudèou* (1843-1853). Avec une vanité naïve, il n'a pas manqué de recueillir tous les témoignages de satisfaction qui lui furent donnés et les vers de reconnaissance que les ovations dont il a été l'objet lui inspirèrent. Elles sont nombreuses, dans ses œuvres, les petites pièces adressées *à la bilo de Bilafranco, à la bilo de Milluou*, et à toutes les villes du Midi où l'on a crié « Vive Jasmin! » Une des plus singulières porte cette suscription : « *A monseigneur Sibour, archevêque de Paris, qui m'offrit, dans son palais, après ma lecture, un rameau fleuri avec ces mots : « Au plus grand des troubadours passés, présents et futurs, à Jasmin!!!* » La dernière composition de Jasmin fut, comme ses œuvres précédentes et ses relations avec le clergé pouvaient le faire prévoir, un poëme tout catholique, en réponse à la *Vie de Jésus* de celui qu'il appelle « l'impie Renan. » Le poëte passa une grande partie de l'année 1864 à mener cette composition à bonne fin et à en faire des lectures dans les réunions littéraires. « C'est l'époque, je le sens, la plus sérieuse de ma vie populaire poétique, écrivait-il le 1er août. Je suis fort par le cœur et par le bon sens autant que par l'inspiration contre cet homme pernicieux qui m'a saintement indigné... Ma pièce a déjà produit à Cahors et ici un effet immense, dans le huis clos des auditoires d'élite... » Nous ne savons trop si cette poésie a été recueillie et imprimée; Jasmin mourut peu de temps après, au mois d'octobre.

JASMINÉ, ÉE adj. (ja-smi-né — rad. *jasmin*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au jasmin. ‖ On dit aussi JASMINACÉ, ÉE, et JASMINOÏDE.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre jasmin.

— **Encycl.** La famille des *jasminées* se compose d'arbustes, d'arbrisseaux ou même de très-grands arbres, à feuilles opposées, rarement alternes, simples ou pinnées. Les fleurs sont hermaphrodites, excepté dans le genre frêne, où elles sont polygames. Le calice est gamosépale, turbiné dans sa partie inférieure; la corolle est gamopétale, souvent tubuleuse et régulière, à quatre ou cinq lobes, quelquefois assez profonds pour que la corolle paraisse polypétale; elle manque quelquefois entièrement. Les étamines sont au nombre de deux seulement. L'ovaire est à deux loges, contenant chacune deux ovules. Le style, simple, se termine par un stigmate bilobé. Le fruit est tantôt une capsule à une ou deux loges, indéhiscente ou s'ouvrant en deux valves, tantôt il est charnu ou renferme un noyeau osseux. Le tégument propre de la graine est mince ou charnu; l'endosperme est charnu ou dur, quelquefois très-mince; il contient un embryon ayant la même direction que la graine. Jussieu avait formé deux sections dans sa famille des *jasminées*, suivant que ses genres ont le fruit sec et capulaire ou charnu. Ventenat fit deux familles distinctes des deux sections établies par Jussieu. Il nomma lilacées celle qui renferme les genres à fruit capsulaire, et retint le nom de *jasminées* pour celle qui a le fruit charnu. Link et Hoffmansegg, dans leur flore du Portugal, firent une famille des oléinées, dont le genre olea devint le type. Cette famille fut adoptée et mieux caractérisée par Brown et de Candolle, qui ne laissèrent parmi les *jasminées* que les seuls genres nyctanthe et jasmin, réunissant à ce dernier le genre mogorium de Jussieu. Achille Richard vint ensuite et prouva que ces deux familles ne pouvaient être séparées l'une de l'autre, et qu'elles n'en forment réellement qu'une, ainsi que l'a établi Jussieu. En résumé, il n'existe donc aucune différence marquée entre les oléinées et les *jasminées*, et les divisions de Jussieu, suivies par Ventenat, peuvent être adoptées. Dans la première section (lilacées de Ventenat) se trouvent les genres lilas, rangium, hébé, fontanésie, schrebera, frêne, nyctanthe. Dans la deuxième (*jasminées* du même), sont les genres chionanthe, notélée, borye, noronhie, olivier, phyllirhée, tétrapile, ligustre, jasmin.

Les *jasminées* sont répandues dans les deux continents, mais principalement dans les pays chauds. Plusieurs d'entre elles sont cultivées pour les fleurs (lilas, jasmins, nyctanthes); d'autres ont une valeur importante à cause de leur bois (frêne, orme). L'olivier a une utilité incomparable par son fruit, qui fournit l'huile d'olive. La manne, ce suc purgatif dont la thérapeutique fait une si grande consommation, découle d'un frêne, le *fraxinus ornus*.

JASMINOÏDE s. m. (ja-smi-no-i-de — de *jasmin*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Nom vulgaire du lyciet, genre de la famille des solanées.

JASMUND, partie septentrionale de l'île de Rugen, formant la presqu'île N.-E. de cette île prussienne de la Baltique. V. RUGEN (île de).

JASON, héros grec, de la famille thessalienne des Eolides. Il était fils d'Eson, petit-fils de Créthée, et ainsi arrière-petit-fils d'Eole. Sa mère est appelée tantôt Polymède, tantôt Polymèle, Amphinome, Alcimède, Polyphème, Arné, Scarphé ou Rhoo. Il épousa Médée, fille d'Eétès, roi de Colchide, et ainsi petit-fils du Soleil, et eut d'elle trois fils. Il répudia Médée, afin d'épouser la fille du roi Créon. Pélias, fils de Salmonée, et ainsi petit-fils d'Eole, avait obtenu le trône d'Iolcos ou

Thessalie, de préférence à son frère Nélée; mais il avait offensé la déesse Junon. Pélias, ayant consulté l'oracle au sujet de la stabilité de son pouvoir à Iolcos, avait reçu pour réponse l'avis de se tenir en garde contre l'homme qui paraîtrait devant lui avec une seule sandale. Il était en train de célébrer une fête en l'honneur de Neptune, quand il advint que Jason se présenta à lui, n'ayant en effet qu'une sandale : il avait perdu l'autre en traversant à gué les eaux grossies du fleuve Anauros. Immédiatement, Pélias comprit que c'était là l'ennemi contre lequel l'oracle l'avait mis en garde. Comme moyen de détourner le danger, il imposa à Jason la mission d'aller reconquérir la Toison d'Or, appartenant au bélier parlant qui avait emporté Phryxus et Hellé. Cinquante jeunes guerriers consentirent à accompagner Jason et montèrent avec lui sur le navire *Argo*.

Dans leur voyage, les Argonautes touchèrent à l'île de Lemnos, où, à ce moment, il n'y avait pas d'hommes; car les femmes, rendues furieuses par la jalousie et les mauvais traitements, avaient mis à mort pères, époux et frères. Jason et ses compagnons n'appareillèrent pas avant d'avoir pourvu au repeuplement de l'île.

Ils avancèrent ensuite le long de la côte de Thrace et remontèrent l'Hellespont jusqu'à la côte méridionale de la Propontide. Le roi Cyzique les accueillit avec bienveillance; mais, après leur départ, ils furent ramenés au même endroit par une tempête, et, comme il faisait nuit quand ils abordèrent, les habitants ne les reconnurent pas. Il s'engagea une bataille dans laquelle Cyzique fut tué par Jason. Arrivés au fleuve Phasis et au lieu où résidait Eétès, demande fut faite à ce roi qu'il voulût bien mettre les Argonautes en possession de la Toison d'Or. Vulcain avait donné à Eétès deux taureaux féroces, indomptables, aux pieds d'airain, soufflant la flamme par leurs naseaux. Eétès engagea Jason à soumettre ces animaux au joug, afin de labourer un vaste champ et d'y semer des dents de dragon. Médée, fille d'Eétès, qui avait aperçu le jeune héros pendant son entrevue avec son père, avait conçu pour lui une ardente passion. Elle avait reçu d'Hécate de grands pouvoirs magiques, et elle prépara pour Jason le puissant onguent de Prométhée. Le corps de Jason ayant été imprégné de cette drogue, il se chargea de l'entreprise, soumit les taureaux au joug sans recevoir aucun mal et laboura le champ; quand il eut semé les dents du dragon, des hommes armés sortirent des sillons. Mais Médée lui avait conseillé d'avance de lancer un gros rocher au milieu d'eux; il le fit, et ils se mirent à se battre entre eux, de sorte qu'il fut facile de les détruire.

La tâche prescrite accomplie, Eétès refusa de livrer la Toison d'Or et l'expédition se fût peut-être terminée au détriment des héros grecs, sans le concours de Médée, qui les mit en possession des précieux objets de leur convoitise et donna la mort à son père, pour qu'ils pussent échapper à ses poursuites.

Cependant Pélias, persuadé que ni le navire ni son équipage ne reviendraient jamais, avait mis à mort le père et la mère de Jason, avec un fils encore tout enfant. Par les artifices de Médée, qu'il amenait avec lui, Jason parvint à se défaire de Pélias, à s'emparer d'Iolcos, à faire revivre son père Eson. Content de cette vengeance, Jason accorda la souveraineté d'Iolcos à Acaste, fils de Pélias, et se retira avec Médée à Corinthe.

Après un séjour de dix années à Corinthe, Jason ayant voulu répudier Médée pour épouser la fille du roi Créon, nommée Glaucé, Médée prépara une robe empoisonnée et l'envoya comme cadeau de noces à Glaucé. Le corps de la malheureuse fiancée fut aussitôt consumé. Créon, son père, en essayant d'arracher du corps de l'infortunée le vêtement incendiaire, partagea sa destinée.

Jason fut tué par un fragment de son propre vaisseau *Argo*, qui tomba sur lui pendant qu'il était endormi sous le navire, tiré sur le rivage, selon l'usage habituel des anciens.

Ce personnage est resté, dans toutes les littératures, le type de ces intrépides aventuriers qui s'en vont au delà des mers à la recherche de contrées inconnues, de trésors merveilleux qui frappent l'imagination et excitent la cupidité. C'est ainsi qu'on a maintes fois comparé à Jason les Cortez et les Pizarre. Dans un ordre d'idées moins élevé, et dans le style familier, ce nom peut même être rappelé pour désigner tout homme qui s'embarque dans une expédition aventureuse en se proposant un but plus ou moins intéressé.

« Je couperai le visage au feld-maréchal! — Monsieur Paturot, est-ce bien sérieusement que vous parlez? dit la princesse. — Très-sérieusement. Ce pandour me déplaît; on dirait le *dragon de la Toison d'Or*. Eh bien, il trouvera ici un *Jason;* je le fendrai en quatre. »

L. REYBAUD.

Jason, dit le *Cincinnatus*, statue antique en marbre pentélique, au Louvre. Le nom de Cincinnatus, que porta longtemps cette statue, ne convenait pas à la jeunesse du héros qu'elle représente. On s'accorde à présent, d'après Winckelmann, à y reconnaître Jason. Ce beau marbre, comme tous les chefs-d'œuvre de l'antiquité qui ont survécu, a éprouvé bien des vicissitudes. Il a d'abord fait l'ornement de la *villa Montallo* ou *Negroni* à Rome; il a décoré ensuite les appartements de Versailles.

Le héros est représenté nu, occupé à rattacher sa chaussure. Il vient de quitter le travail des champs, auquel il s'est adonné pour calmer les soupçons de Pélias, roi d'Iolcos, son oncle. A ses pieds se trouve un soc de charrue, indice de ses occupations. « On voit, dit M. de Clarac, qu'il s'entretient avec le messager : la surprise est peinte sur sa physionomie; il paraît distrait. On devinerait presque que l'autre pied demeurera nu, et que le héros va offrir aux regards de Pélias cet homme *à une seule sandale* désigné par l'oracle comme devant être son meurtrier, et que Philostrate (lettre 22) représente ainsi chaussé. Cette figure, quoique seule, présente donc l'intérêt d'un groupe. Le statuaire, qui a suivi dans cet ouvrage le récit de Phérécyde, s'est servi de la pose noble et simple de la figure pour développer la beauté des épaules et du dos. » Tout n'est pas antique dans la statue que possède notre musée; le bras et l'épaule gauche sont modernes, et la tête elle-même, si belle et si justement admirée, n'en est pas moins rapportée. On a même remarqué avec raison qu'elle est un peu trop petite pour le reste du corps; mais tout cela n'empêche pas le *Jason* d'être un des plus beaux morceaux antiques qui nous soient parvenus. Une réduction antique de cette statue se voit au musée Pio-Clémentin, à Rome.

Jason, tableau de M. Gustave Moreau, exposé au Salon de 1865. L'Argonaute est triomphant, demi-nu, comme un héros antique, debout auprès du trophée qui porte la Toison d'Or; d'une main, il tient son glaive rentré dans le fourreau; de l'autre, il lève et semble offrir aux dieux le rameau d'or de la victoire. Ses pieds nus foulent le corps du dragon qui redresse encore sa tête de vautour en expirant. Le jeune guerrier lève vers les cieux des regards pleins d'une orgueilleuse confiance; on sent l'homme qui se croit sûr de sa force... Mais derrière lui, la main posée sur son épaule, Médée est debout près de ce même trophée qu'elle a aidé à conquérir en endormant le monstre. Ce n'est pas encore la Médée terrible qui, trahie par son amant, se livrera à toutes les fureurs, à tous les excès de la jalousie. Ce n'est encore que la magicienne énervante, plus dangereuse peut-être avec ses philtres qu'avec son poignard; c'est la femme aimée qui va vaincre par la volupté le vainqueur de tant de monstres; ses yeux presque voilés, d'une teinte verdâtre difficile à définir, ont une expression de domination inéluctable; autour de ses flancs s'enroule une ceinture composée des blanches fleurs de l'endormante ellébore.

L'*Histoire de Jason et de la conquête de la Toison d'Or* a été retracée en une suite de 26 estampes, gravées, au XVIe siècle, par René Boyvin, d'après les compositions de Léonard Thiry. D'autres pièces relatives à Jason ont été gravées par S. Rosa, Giulio, Bonasone, Andrea Andreani (clair-obscur, d'après le Parmesan), John Boydell (d'après S. Rosa), C. Blœmaert (d'après A. Diepenbeeck), etc. Le musée de Bâle possède une statue de marbre de Ferd. Schlöth, représentant *Jason avec la Toison d'Or*.

Jason ou la **Toison d'or**, tragédie lyrique en cinq actes avec prologue, paroles de Jean-Baptiste Rousseau, musique de Colasse, représentée à l'Opéra le 17 janvier 1696. L'auteur des odes faisait bon marché de ses œuvres lyriques. Il disait en parlant de ces dernières : « Elles sont ma honte. Je ne savais point encore mon métier quand je me suis donné à ce pitoyable genre d'écrire. » Et il ajoutait que l'on pouvait bien faire un bon opéra, mais non pas un bon ouvrage d'un bon opéra; pensée fausse, puisque une œuvre lyrique ne saurait être jugée à un point de vue exclusivement littéraire.

JASON, tyran de Thessalie et de Phères, mort en 369 av. J. C. Précurseur de Philippe et d'Alexandre, il conçut le projet de s'emparer de la suprématie que Sparte et Athènes avaient tour à tour exercée sur la Grèce, poursuivit l'œuvre de son prédécesseur Lycophron en domptant l'aristocratie thessalienne. C'était à la fois un rusé politique et un grand général. Il parvint à soumettre toutes les villes de la Thessalie, excepté Pharsale, qui finit par succomber elle-même (374). Jason fut alors proclamé Tagus ou chef suprême de la Thessalie. Dans la lutte des Spartiates contre les Thébains, il prit parti pour ces derniers, mais sans leur donner jamais un appui efficace, et après la victoire de ses alliés il sut s'imposer comme modérateur. Enfin il était sur le point de réaliser le but de sa politique, la domination de toute la Grèce, lorsqu'il fut assassiné.

JASON, grand prêtre des Juifs, fils d'Onias, dans le IIe siècle avant J.-C. Il obtint à prix d'argent du roi de Syrie Antiochus Epiphane la dignité de grand prêtre, que possédait son frère Onias (175), et mit tout en œuvre pour substituer aux coutumes des Juifs celles des païens. Deux ans plus tard, un nommé Ménélaus obtint le souverain pontificat de la même façon, et contraignit Jason à prendre la fuite. Ce dernier essaya quelque temps après de recouvrer sa dignité en pénétrant à Jérusalem avec une troupe armée; mais il échoua, et erra successivement en Arabie, en Egypte et en Laconie, où il mourut misérablement.

JASON DE CYRÈNE, historien juif du IIe siècle avant notre ère. Il écrivit en grec une histoire des Macchabées et des guerres faites aux Juifs par les rois de Syrie. Cet ouvrage est perdu, mais on croit que le second livre des *Macchabées* en est un abrégé.

JASON DE THESSALONIQUE, évêque de Tarse en Cilicie. Il vivait dans la seconde moitié du Ier siècle de notre ère, et était parent de saint Paul, qu'il reçut dans sa maison, à Thessalonique. Les Juifs de cette ville se rendirent chez Jason pour s'emparer de Paul. Ne l'ayant point trouvé, ils arrêtèrent Jason et le conduisirent devant les magistrats, qui lui rendirent la liberté. Les Grecs le considèrent comme un saint et célèbrent sa fête le 28 avril.

JASON D'ARGOS, historien grec du IIe siècle après J.-C. Il écrivit entre autres ouvrages, sous le titre d'*Archaiologia*, une histoire de la Grèce depuis ses origines jusqu'à la prise d'Athènes par Antipater.

JASONIE s. f. (ja-zo-nî — de *Jason*, nom mythol.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant cinq espèces, qui habitent la région méditerranéenne et les îles Canaries.

JASONIUM PROMONTORIUM, cap de l'ancienne Asie Mineure, sur les côtes de la Cappadoce baignées par le Pont-Euxin. C'est aujourd'hui le cap VONO.

JASPAGATE s. f. (ja-spa-ga-te — de *jaspe*, et de *agate*). Minér. Pierre composée de jaspe et d'agate.

JASPAGE s. m. (ja-spa-je — rad. *jasper*). Imitation du jaspe au moyen des couleurs : JASPAGE *d'une boiserie, d'un mur, d'une feuille de papier*.

JASPE s. m. (ja-spe — lat. *iaspis*, du gr. *iaspis* qui vient probablement de l'hébreu *iaspeh*, jaspe). Minér. Variété de quartz dur et opaque, qu'on emploie en architecture et en bijouterie : *Un vase de* JASPE. *Une colonne de* JASPE.

— Techn. Couleurs dont le relieur marbre la tranche d'un livre.

— **Encycl.** Le *jaspe* est une variété de quartz différant du quartz agate par son opacité, par ses couleurs quelquefois uniformes, souvent variées et rubanées, mais non concentriques. Il contient toujours beaucoup d'alumine et d'oxyde de fer, et il est quelquefois magnétique. Le *jaspe* se trouve en amas ou en couches dans les terrains de cristallisation métamorphiques; il constitue quelquefois des collines entières, sous forme de bancs épais et continus, d'une pâte fine, avec cassure terne. C'est au *jaspe* qu'il faut rapporter la plupart des bois silicifiés qui, s'étant détruits peu à peu dans le sein de la terre, ont été remplacés molécule à molécule par du quartz, qui en a pris exactement la forme et la structure; on en trouve cependant qui se transforment en calcédoine et en quartz hydraté. La pierre de touche est encore une espèce de *jaspe* de couleur noire. La couleur du *jaspe* n'est d'ailleurs pas moins variable que la forme de ses dessins. On distingue des *jaspes* rouges, jaunes, verts, selon les diverses matières terreuses qu'ils contiennent. La pierre de touche doit sa couleur noire à la présence d'une certaine quantité de charbon. Par l'action du chalumeau, tous les *jaspes* se transforment en une sorte de schiste argileux.

JASPÉ, ÉE (ja-spé) part. passé du v. Jasper. Bariolé de diverses couleurs : *Tulipe* JASPÉE. *Etoffe* JASPÉE. *Marbre* JASPÉ. *Poule* JASPÉE.

JASPER v. a. ou tr. (ja-spé — rad. *jaspe*). Techn. Bigarrer de diverses couleurs; imiter le jaspe avec des couleurs : JASPER *une boiserie*. JASPER *la tranche d'un livre*. ‖ Répandre en gouttelettes de l'eau ou des couleurs liquides, en terme de relieur :

Jaspez de l'eau sur l'or, et votre marbre est fait.

LESNÉ.

JASPERON s. m. (ja-spe-ron). Techn. Très-gros bouillon entier, servant pour les bordures de passementerie.

JASPIDIE s. f. (ja-spi-dî — de *jaspe*, et du gr. *idea*, ressemblance). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la famille des noctuéliens, tribu des hadénites, dont l'espèce type habite l'Europe.

JASPILLER v. n. ou intr. (ja-spi-llé; *ll* mll). Pop. Jaser, bavarder.

JASPIQUE adj. (ja-spi-ke — rad. *jaspe*). Minér. Qui est formé de jaspe : *Roche* JASPIQUE.

JASPOÏDE adj. (ja-spo-i-de — de *jaspe*, et du gr. *eidos*, aspect). Minér. Qui ressemble au jaspe : *Marbre* JASPOÏDE.

JASPURE s. f. (ja-spu-re — rad. *jasper*). Techn. Action ou manière de jasper, résultat de cette action : *La* JASPURE *d'un livre. Le vert mêlé dans une* JASPURE *produit un très-bel effet*. (Lenormant.)

JASSE s. f. (ja-se). Econ. rur. Lieu où les bestiaux se reposent, pendant les grandes chaleurs du jour.

— Entom. Syn. de JASSUS.

— s. f. Crust. Syn. de CÉRAPODE.

JASSERAN s. m. (ja-se-ran). Armur. Tissu de mailles plus léger et plus souple que la maille ordinaire. ‖ Petite cotte de mailles que portaient, au XIIIe siècle et plus tard, une partie des gens à pied. ‖ Veste de peau ou d'étoffe, analogue à la brigandine, qui, sous Charles VII, était l'armure des francs archers.

JASSERIE s. f. (ja-se-rî — rad. *jasse*). Vacherie où se confectionne le fromage de Roche.

JASSIDE adj. (ja-si-de — rad. *jassus*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au jassus.

— s. f. pl. Groupe d'insectes hémiptères, de la famille des cercopides, ayant pour type le genre jassus.

JASSUS s. m. (ja-suss — nom mythol.). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des fulgoriens, tribu des cercopides, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Europe : *Les* JASSUS *ont une tête large et arrondie antérieurement*. (E. Blanchard.)

JASSY ou **IASSY**, ancienne *Iassorum municipium*, ville des Principautés-Unies, capitale de la Moldavie, à 17 kilom. du Pruth, à 700 kilom. de Constantinople, sur le Bachlui, par 47° 10′ 24″ de lat. N., et 25° 14′ 21″ de long. E.; 80,000 hab. Archevêché grec; gymnase. « Des chaussées carrossables, plus nombreuses et mieux entretenues qu'en Valachie, relient Jassy aux principales villes de la principauté et la mettent, dit M. Ubicini, en communication avec les Etats limitrophes. La plus importante de ces chaussées est celle qui, partant de la frontière autrichienne pour aboutir à Galatz, sur le Danube, traverse la Moldavie dans toute sa longueur, du N. au S., parallèlement aux deux vallées du Pruth et du Séret. Un chemin de fer qui suit à peu près la même direction, avec deux embranchements sur Jassy et sur Okna, rattache la Moldavie au grand réseau européen. » Presque toutes les puissances européennes sont représentées à Jassy par des consuls.

Le commerce de Jassy a une certaine importance. Il consiste surtout dans l'exportation du vin, du chanvre, des grains, des peaux, du lin, de la cire, du miel et du suif. Le commerce et l'industrie sont entièrement aux mains des juifs. Ces derniers se rendent indispensables aux riches; ils pénètrent dans toutes les maisons, et leurs livres de commerce dévoileraient bien des secrets. Le jour du sabbat, où les juifs s'interdisent tout négoce, celui qui n'aurait pas pris ses précautions la veille courrait le risque de manquer des choses les plus nécessaires à la vie.

De même que Bukarest est surnommée la *Joyeuse*, Jassy pourrait être appelée aujourd'hui la *Triste*. Depuis que la réunion de la Moldavie et de la Valachie a fait choisir Bukarest pour la capitale des deux principautés et le lieu de résidence du prince régnant, la vie semble s'être retirée de Jassy. Sous le règne du dernier hospodar, le prince Grégoire Ghika, cette ville brillait pourtant d'un vif éclat. Mais avec les hospodars ont disparu les boyards richissimes qui formaient leur cour, et l'ancienne splendeur de la ville n'est plus qu'un souvenir.

Les maisons de Jassy s'étagent sur le versant du Kopo, montagne dénudée qui s'abaisse en pente douce jusqu'au Bachlui, rivière au cours marécageux. De loin, l'aspect de la ville est saisissant. Ses nombreux palais seigneuriaux dominent les basses habitations du peuple; ses églises, avec leurs élégantes coupoles, produisent à distance un effet magique, surtout lorsque le soleil ou la lune y jettent leurs reflets. Mais cette apparence de beauté lointaine est bien trompeuse, et le mirage s'évanouit à mesure qu'on s'approche. Comme toutes les villes orientales, Jassy est très-irrégulièrement bâtie. Il n'est pas rare d'y voir de misérables cabanes et même de simples trous servant d'habitation. Plusieurs places sont occupées par des tentes de bohémiens, qui s'installent sans façon dans l'intérieur de la ville. Des tas de fumier s'élèvent à côté des maisons, et il n'est pas rare de rencontrer dans les rues des chiens, des chats et autres animaux en putréfaction, remplissant l'air de miasmes insupportables. Les buffles se promènent librement dans la ville. Le bas peuple, misérablement vêtu, exerce toutes sortes de métiers dans les rues. Un cri continuel frappe les oreilles; c'est celui des porteurs d'eau, des marchands, des voituriers, etc. L'architecture des maisons de Jassy est irrégulière et tout orientale; en parcourant la ville, on se sent sur les confins de la civilisation européenne. Au milieu d'un chaos de misérables huttes et de maisons de bois accumulées dans des rues tortueuses, étroites, non pavées la plupart du temps et remplies d'immondices, quelques palais de boyards se font remarquer par le luxe tout oriental de leur construction et de leur ornementation.

Jassy renferme quelques édifices intéressants; le plus remarquable est la vieille église métropolitaine qui s'élève dans la rue principale; c'est un monument d'une archi-

tecture imposante, mais il est fermé depuis plusieurs années et on l'a laissé inachevé. Au moment de le terminer, on s'aperçut que la nef menaçait de s'effondrer, et une commission d'architectes, chargée de l'examen de la question, déclara que les fondements étaient trop faibles pour supporter la voûte. On proposa même de démolir le monument et de le reconstruire; mais son admirable architecture plaida en sa faveur, et il fut décidé que l'on s'en reposerait sur le temps du soin de prouver qui avait raison, du premier architecte ou de la commission.

Après le vieil édifice métropolitain, vient le palais des princes de Moldavie, dont la construction remonte à la fin du siècle dernier. Il est entouré de casernes qui servent de quartier à toute la garnison. Au palais des princes de Moldavie commence une longue rue qui traverse la ville dans toute sa longueur, passe devant beaucoup de palais de boyards et aboutit au jardin public ou *Kopo*, promenade sans arbres où l'aristocratie, enveloppée dans un nuage de poussière, se montre dans ses riches équipages. Parmi les édifices publics de Jassy, il convient de citer l'Académie de Saint-Michel, où l'on remarque une bibliothèque, un cabinet d'histoire naturelle et un musée archéologique. Le Spiridion-Hôpital est sans contredit le plus beau des établissements de bienfaisance de toute la Roumanie. Jassy possède en outre une maison d'accouchement et un hôpital pour les enfants trouvés, fondé par le prince Ghika. On compte dans la ville près de 80 églises. La plus ancienne est celle des Trois-Saints, qui date du XIVe siècle. Elle est entièrement bâtie en pierre de taille et ornée de nombreux bas-reliefs. Les autres églises, ainsi que les couvents, n'ont aucune valeur architecturale.

Jassy a été souvent dévastée par des incendies. En 1722, le feu dévora 4,700 maisons; en 1783, il détruisit la Cour des princes, monument attribué à Trajan; en 1825, le palais de l'archevêque et l'église métropolitaine furent en partie réduits en cendres; enfin, en 1844, un grand nombre de maisons furent la proie des flammes.

L'origine de Jassy remonte, dit-on, à l'époque de la domination romaine; mais l'absence de tout monument et de tout vestige d'antiquité rend cette supposition très-problématique. Ce n'est qu'au XIVe siècle que Jassy obtint le titre de ville. Son nom lui vient de Iazyges. En 1564, Alexandre Lapouschan y transféra la résidence des princes de Moldavie, lesquels avaient jusqu'alors habité Laczawa. L'histoire ne mentionne aucun siége soutenu par cette ville; elle rapporte seulement que le sultan Soliman la réduisit en cendres en 1538. Jean Sobieski lui fit éprouver le même sort en 1686. En 1659, les rives du Bachlui furent le théâtre d'une bataille qui dura trois jours, et dans laquelle les Tartares, les Cosaques et les Polonais défirent les Valaques et les Szeklers. Jassy fut, en outre, occupée et évacuée à diverses reprises par les Russes et, au XVIIIe siècle, par les Autrichiens. En 1792, Catherine II et le sultan Sélim y signèrent un traité, en vertu duquel la Crimée fut livrée à la Russie et le Dniester devint la limite entre les empires russe et ottoman. Pendant la longue guerre que termina la paix de Bukarest en 1812, Jassy fut longtemps occupée par les Russes, qui s'en emparèrent encore en 1828 et ne l'évacuèrent qu'en 1834. Les Russes l'occupèrent une fois encore en 1853, mais ils l'abandonnèrent l'année suivante. Jassy reçut alors une garnison autrichienne jusqu'à la signature du traité de Paris en 1856. Cette ville eut beaucoup à souffrir pendant le soulèvement des Grecs, qui y éclata en 1821, sous Ypsilanti, et à la suite duquel elle fut entièrement détruite par les janissaires, le 10 août 1822.

JASTROW, ville de Prusse, prov. de la Prusse occidentale, régence et à 185 kilom. S.-O. de Marienwerder, sur la Küdde; 3,000 hab. Fabrication de draps, taillanderie. Commerce de grains et de bestiaux.

JASTRZINBOWSKI (Albert), savant polonais, né dans le palatinat de Plock en 1799. Il obtint le grade de docteur en philosophie à Varsovie (1822), puis fut successivement dans cette ville préparateur de physique, professeur d'histoire naturelle, de zoologie, de minéralogie, de physique, membre de la société des sciences et commissaire général des forêts. Ce savant a inventé un instrument servant à indiquer le temps dans tous les lieux du monde, une machine pour décrire les sections coniques, une méthode pour trouver facilement certaines solutions de problèmes astronomiques, etc. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Prédiction du beau et du mauvais temps, du vent et d'autres variations de la température suivant des observations faites sur la vie végétale, les nuages, etc.* (Varsovie, 1847); l'*Arrangement du monde appliqué aux besoins généraux* (1847); l'*Histoire naturelle appliquée aux besoins de la vie pratique, etc.* (1849). On lui doit aussi une carte climatologique et des *Observations météorologiques faites à Varsovie pendant près d'un demi-siècle*, etc.

JASTRZINBSKI (Louis-Corvin), orientaliste et antiquaire polonais, né en Volhynie en 1805, mort en 1853. De bonne heure, il vint habiter Paris, où il suivit les cours de l'École des chartes, puis il fit de longs voyages scientifiques et, de retour à Paris, il se fit connaître, en 1839, du monde savant en prouvant que le fameux livre dit *Texte du sacre*, sur lequel les anciens rois de France juraient pendant leur couronnement à Reims, était simplement un autographe en langue slave, écrit par le prêtre Prokop vers 1030. Il publia, au sujet de cette découverte, un ouvrage intitulé : *Notice sur le manuscrit de la bibliothèque de Reims, connu sous le nom de Texte du sacre* (Rome, 1845). Pendant un voyage en Italie et en Orient, il rassembla une collection précieuse de manuscrits, de médailles, de pierres gravées, etc.

JASZ-BERENY, ville d'Autriche. V. BERENY (Jasz-).

JASZOWSKI (Stanislas-Lubiez), littérateur polonais, né en 1803, mort en 1842. Poëte, historien, auteur dramatique, romancier, il contribua efficacement à la renaissance de la littérature nationale dans la Gallicie. Nous citerons de lui : *Amusements en vers* (Lemberg, 1826, 3 vol.), recueil qui renferme, entre autres, la *Maison à la mode*, comédie, et *Ronwida*, récit dramatique; *Romans polonais historiques* (1831, 3 vol.); la *Mulâtresse*, roman en vers (1833); la *Bataille de Stubno*, roman (1831, 2 vol.). Il avait, en outre, édité deux recueils périodiques, le *Slave* et la *Dniestrienne*, et collaboré à différents journaux politiques et littéraires de Lemberg et de Cracovie.

JATAHY ou **JUTAY**, rivière de l'Amérique du Sud. Elle prend sa source dans l'E. de la république du Pérou, entre dans le Brésil, province de Alto-Amazonas, coule au N.-E., et se jette dans l'Amazone, après un cours de 1,300 kilom.

JATARON s. m. (ja-ta-ron). Moll. Genre de mollusques à coquille bivalve, syn. de CAME. On dit aussi JATOU.

JATI s. m. (ja-ti). Sorte de faquir de l'Inde.

JATINUM, nom latin de Meaux.

JATIVA ou **SAINT-PHILIPPE**, la *Sœtabis* des anciens, la *Xativa* des Arabes, ville d'Espagne, prov. et à 56 kilom. S.-O. de Valence, sur le penchant d'une colline, près du confluent de la Montesa et de l'Albeyda; 10,000 hab. Fabriques de papier, soieries, plâtres, savons, chapeaux, tuiles, etc. Cette ville est adossée à une ligne de hautes montagnes, en vue d'une vaste plaine unie, magnifiquement cultivée, toute partagée en jardins d'orangers et de grenadiers. « Sur les flancs de la montagne, dit M. Germond de Lavigne, s'élèvent en zigzag, et jusqu'au sommet, les murailles crénelées qui conduisent à une vieille forteresse autrefois inexpugnable. Jativa a conservé son caractère mauresque; la population même a encore du sang arabe dans les veines. Autrefois, elle était remuante et inquiète; à la suite de sanglantes révoltes, elle fut décimée et expulsée; on changea le nom de la ville, qui fut appelée *San-Felipe;* mais les murailles restèrent, et avec elles l'esprit indépendant de la vieille cité. »

Jativa est surtout remarquable par l'abondance de ses eaux. Auprès de l'une des entrées de la ville, la fontaine de *los veinte y cuatro caños* présente un long bassin rectangulaire dans lequel l'eau coule de vingt-quatre tubes en fer rangés en batterie. Elle alimente un lavoir et fait mouvoir un moulin. On remarque dans la ville la maison municipale, une école, une *casa longa* pour la vente de la soie, un théâtre, une place pour les combats de taureaux qui peut recevoir 10,000 spectateurs, cinq hospices, un hôtel des invalides, une belle église collégiale, neuf couvents et une belle promenade d'où la vue s'étend sur toute la campagne.

Jativa a vu naître les papes Calixte III et Alexandre VI et le peintre Ribeira, dit l'Espagnolet.

JATOBA s. m. (ja-to-ba). Bot. Nom brésilien d'une espèce du genre hyménée.

JATROPHA s. m. (ja-tro-fa — du gr. *iatros*, médecin; *phagô*, je mange). Bot. Nom scientifique du genre médicinier. (V. ce mot.) ‖ Syn. de CURCAS, genre d'euphorbiacées.

JATROPHATE s. m. (ja-tro-fa-te — rad. *jatrophique*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide jatrophique avec une base.

JATROPHIQUE adj. (ja-tro-fi-ke — rad. *jatropha*). Chim. Se dit d'un acide extrait du fruit du jatropha ou médicinier : *Acide* JATROPHIQUE.

JATTE s. f. (ja-te — lat. *gabata*, même sens). Vase de forme ronde et sans rebord : *Une grande* JATTE. *Une* JATTE *remplie de lait.* ‖ Contenu du même vase : *Une* JATTE *de lait.*

— *Cul-de-jatte.* V. ce mot à son rang alphabétique.

— Chim. Espèce de plat ou soucoupe dont on se sert dans les laboratoires.

— Techn. Sébile de bois percée de trous au milieu, dont se servent les passementiers pour faire les gros cordons de soie.

— Pyrotechn. Espèce de girandole. ‖ *Jatte d'eau*, Girandole qu'on jette à la surface de l'eau.

— Techn. *Suif en jatte*, Celui qu'on a laissé figer dans des jattes.

JATTÉE s. f. (ja-té — rad. *jatte*). Ce que peut contenir une jatte : *Une* JATTÉE *de lait. Une* JATTÉE *de soupe.*

JATUS s. m. (ja-tuss). Bot. Syn. de TECTONIE.

JAUBE s. f. (jô-be). Bot. Nom vulgaire de l'ajonc, dans les landes de Gascogne.

JAUBERT (Pierre), littérateur français, né à Bordeaux en 1715, mort à Paris en 1780. Il fut curé de Cestas, devint membre de l'académie de sa ville natale, et finit par aller habiter Paris pour se livrer entièrement à la culture des lettres. Jaubert a laissé des ouvrages intéressants, parmi lesquels il faut citer : *Eloge de la roture, dédié aux roturiers* (1766, in-12); *Des causes de la dépopulation et des moyens d'y remédier* (1767, in-12); un poëme latin sur la ville de Bordeaux; une traduction d'Ausone; un *Dictionnaire universel des arts et métiers* (1773, 5 vol. in-8°), souvent réimprimé.

JAUBERT (François, comte), jurisconsulte, administrateur et homme politique français, né à Condom (Gers) en 1758, mort à Paris en 1822. Il exerça avec distinction la profession d'avocat à Bordeaux, devint membre de la première municipalité de cette ville (1790), puis commissaire près le tribunal civil, fut mis hors la loi comme fédéraliste en 1793, et reprit sa place au barreau après le 9 thermidor. Nommé membre du tribunat en 1802, Jaubert prit une part importante à la rédaction du code civil et fit plusieurs rapports remarquables. Sous l'Empire, il devint successivement conseiller d'Etat, inspecteur général des écoles de droit, gouverneur de la Banque de France et reçut le titre de comte. Le gouvernement de la première Restauration lui donna, en 1814, un siége à la cour de cassation, qu'il quitta, pendant les Cent-Jours, pour devenir directeur des droits réunis. Tombé en disgrâce après la seconde rentrée des Bourbons, il perdit tous ses emplois. Toutefois, en 1818, il alla siéger de nouveau à la cour de cassation et mourut dans l'exercice de ses fonctions, laissant la réputation d'un habile jurisconsulte et d'un administrateur intègre.

JAUBERT (comte Louis DE), écrivain français, né à Thionville en 1764, mort à Metz en 1823. Il suivit la carrière des armes, prit part, comme lieutenant, à la guerre de l'indépendance en Amérique, émigra en 1791, et, après un séjour de treize années en Allemagne, alla se fixer à Metz, devint bibliothécaire de la ville (1804) et rédigea le *Journal de la Moselle* de 1810 à 1819. On lui doit : *Aperçu d'un plan d'éducation d'un jeune seigneur* (Vienne, 1796) et *Tableau historique des coutumes, des mœurs et des usages des principaux peuples de l'antiquité et du moyen âge*, traduit de l'allemand de Robert de Spallart (Metz, 1804, 7 vol. in-4°).

JAUBERT (Guillaume-Auguste), prélat français, frère de François, né à Condom (Gers) en 1769, mort dans cette ville en 1825. Il avait été curé de Notre-Dame et grand vicaire à Bordeaux, lorsque son frère le fit nommer évêque de Saint-Flour. Pie VII, alors en dissentiment profond avec l'empereur, n'ayant pas envoyé à l'abbé Jaubert des lettres d'intronisation canonique, celui-ci n'en prit pas moins l'administration de son diocèse. En 1811, le pape consentit à l'introniser; mais, comme dans sa bulle il ne fit pas mention de la nomination impériale, Napoléon refusa, à son tour, d'en reconnaître la validité. En 1814, Jaubert fut envoyé au Corps législatif, où il vota avec la minorité. Ses opinions gallicanes et ses idées de tolérance étaient peu faites pour lui concilier la faveur du gouvernement des Bourbons. Il ne put parvenir à se faire sacrer et donna enfin sa démission en 1816. Jaubert a traduit de l'italien : *Vraie idée du saint-siége*, du P. Tamburini (1819, in-8°).

JAUBERT (P.-Amédée-Emilien-Probe), orientaliste français, membre de l'Institut (1830), né à Aix (Bouches-du-Rhône) en 1779, mort en 1847. Il fut un des élèves les plus distingués de Silvestre de Sacy, fit l'expédition d'Egypte en qualité de premier secrétaire-interprète du général en chef, devint professeur de turc à son retour en France, accompagna Sébastiani en Orient (1802), puis Brune à Constantinople (1804), et reçut, en 1805, la mission de se rendre en Perse, pour y négocier un traité d'alliance avec le schah. Arrêté par le pacha de Bayazer, il ne put reprendre sa route qu'après quatre mois de captivité, fut fort bien accueilli par Feth-Ali-schah, revint par le nord au milieu de difficultés sans nombre, et rejoignit Napoléon à Varsovie (1807). C'est lui qui, en 1818, alla acheter en Orient les chèvres thibétaines que l'on est parvenu, depuis, à acclimater en France. Secrétaire-interprète du roi en 1819, il devint, après 1830, membre de la Chambre des pairs, professeur de persan au Collége de France et directeur de l'École des langues orientales. On a de lui : *Voyage en Arménie et en Perse en* 1805-1808 (1821, in-8°); *Eléments de la grammaire turque* (1823-1834, in-4°); *Géographie d'Edrisi*, trad. de l'arabe (1836-1840, 2 vol. in-4°); et des articles dans le *Journal asiatique*.

JAUBERT (Hippolyte-François, comte), homme politique et savant, né à Paris en 1798. Il était neveu du comte François Jaubert, qui l'adopta en 1822. Il étudia les langues, les sciences naturelles, le droit, et se fit recevoir avocat en 1818. Devenu, à la mort de son père adoptif, possesseur d'une fortune considérable, M. Jaubert acheta de grandes propriétés dans le Berry, y créa des forges importantes, se fit remarquer, sous la Restauration, par ses idées libérales et fut élu, en 1831, par le collége électoral de Saint-Amand, membre de la Chambre des députés, où il siégea jusqu'en 1844. Pendant la première année du règne de Louis-Philippe, M. Jaubert fut un des champions des principes conservateurs et fit partie du groupe des doctrinaires, qui reconnaissait alors pour chef Royer-Collard. Mais, en 1839, il entra dans la coalition et devint ministre des travaux publics dans le cabinet du 1er mars 1840, dirigé par M. Thiers. Pendant son passage au pouvoir, il donna une vive impulsion aux travaux d'amélioration des voies de communication, proposa d'abaisser les tarifs des canaux et présenta des projets de loi pour l'établissement de nombreux chemins de fer. Le 29 octobre de la même année, il se démit de son portefeuille et entra dans l'opposition; mais bientôt il se rallia complétement à la politique de M. Guizot, qui lui donna, en 1844, un siége à la Chambre des pairs. La chute de Louis-Philippe le fit rentrer dans la vie privée. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il accepta la présidence d'une des sections du conseil d'État, mais donna sa démission à la suite du décret qui confisquait les biens des d'Orléans. Il reprit alors ses travaux scientifiques et philologiques, parcourut une partie de l'Orient, d'où il rapporta de riches herbiers, et s'occupa en même temps de l'administration des usines métallurgiques d'Imphy et de Fourchambault. En outre, il devint membre des Sociétés de géographie et de botanique, membre libre de l'Académie des sciences (1858), etc. En 1869, il se porta, mais sans succès, comme candidat libéral à la députation, dans une circonscription du Cher. Au mois de février 1871, il donna avec éclat sa démission de membre de la Société des curieux de la nature de Dresde et de la Société de botanique de Ratisbonne, ne pouvant plus, dit-il, « sans compromettre sa dignité, entretenir de relations, même scientifiques, de l'autre côté du Rhin. » Le 8 du même mois, les électeurs du Cher l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale, où il fait partie du centre droit et des monarchistes partisans des d'Orléans. Parmi ses principaux votes, nous citerons ceux qu'il a émis contre les préliminaires de paix (1er mars 1871), pour l'abrogation des lois d'exil frappant la maison de Bourbon, pour la nomination de M. Thiers comme président de la république, contre le retour de l'Assemblée à Paris, contre le traité d'évacuation conclu avec l'Allemagne (10 juillet 1872), etc. En outre, il a pris très-fréquemment la parole dans cette Assemblée. C'est un causeur, jadis très-spirituel et très-agréable, dont l'esprit est devenu vulgaire. Comme feu le marquis de Boissy, il a ce ton de familiarité comique et cette originalité familière qui aime à s'épancher librement en toutes sortes de sujets. Ce qui lui manque, c'est le tact politique, c'est-à-dire le sentiment de la situation. Comme écrivain et comme savant, on lui doit : *Vocabulaire du Berry et de quelques cantons voisins* (Paris, 1833, in-8°); *Illustrationes plantarum orientalium*, ou *Choix de plantes nouvelles ou peu connues de l'Asie occidentale*, en collaboration avec Ed. Spach (Paris, 1842-1846, 2 vol. in-4°), ouvrage écrit par M. Jaubert à la suite d'un voyage qu'il fit en Orient en 1839, et d'où il rapporta de riches herbiers; *Glossaire du centre de la France* (1856-1858, 2 vol.), couronné par l'Institut; la *Botanique à l'Exposition universelle* (1855, in-8°).

JAUBERT DE BARRAULT (Jean), prélat et théologien français, mort à Paris en 1643. Il était fils d'Emeri, comte de Barrault, ambassadeur sous Louis XIII. Etant entré dans les ordres, il devint abbé de Saint-Pierre-de-Solognac, près de Limoges, fut nommé, en 1612, évêque de Bazas, en 1630 archevêque d'Arles, et présida, cinq ans plus tard, une assemblée du clergé qui se tint à Paris. Jaubert de Barrault est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Erreurs et faussetes remarquables contenues dans un livre intitulé* Bouclier de la foi (Bordeaux, 1622-1631, 2 vol. in-8°).

JAUBERT DE PASSA (François-Jacques, baron), agronome français, né à Passa (Pyr.-Or.) en 1785. Officier de dragons, puis auditeur au Conseil d'Etat, il quitta l'administration pour s'occuper d'agronomie, fut nommé sous-préfet en 1812, et remplit pendant quelques années les fonctions de conseiller de préfecture sous la Restauration. En 1816, il reçut du gouvernement la mission de se rendre en Espagne pour y étudier la législation domaniale, ainsi que celle des cours d'eau. Outre de nombreux articles publiés dans les *Annales de la Société d'agriculture* et dans les *Mémoires de la Société des antiquaires*, on a de lui : *Voyage en Espagne dans les années* 1816-1817, ou *Recherches sur les arrosages, sur les lois et coutumes qui les régissent* (Paris, 1823, 2 vol. in-8°); *Essai historique sur les gitanos* (1827, in-8°); *Recherches historiques et géographiques sur la montagne de Roses et le cap de Creus* (1833, in-8°); *Recherches sur les arrosages chez les peuples anciens* (1846-1847, 4 vol. in-8°); *De l'arrosage dans le département des*

Pyrénées-Orientales et des droits des arrosants sur les eaux (Paris, 1848).

JAUCOUROU s. m. (jô-kou-rou). Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de couleuvre, appelée aussi DABOIE.

JAUCOURT (Louis, chevalier DE), écrivain, né à Paris en 1704, mort à Compiègne en 1779. Il fit ses études à Genève, à Cambridge et à Leyde, où il devint l'ami intime du fameux Tronchin. Revenu à Paris vers 1736, il y mena une vie solitaire et studieuse, sans besoins, sans désirs, sans ambition. Peu de temps avant de mourir, il s'était retiré à Compiègne. Tandis qu'il était en Hollande, il avait publié une vie de Leibnitz et une étude sur ses ouvrages, sous ce titre : *Essais de théodicée sur la bonté de Dieu, la liberté de l'homme* (Amsterdam, 1734, 2 vol. in-8°). Il fut un des collaborateurs les plus laborieux de la grande *Encyclopédie* de Diderot. C'est à lui qu'on doit, entre autres, l'article *Paris* et l'article *Peuple*. Il travailla aussi à la *Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savants*, de 1728 à 1740, et fut un des éditeurs du *Museum sebæanum* (1734-1765, 4 vol. in-fol.). « Le chevalier de Jaucourt, disent les auteurs de la *France protestante*, était versé dans les littératures anciennes et modernes; il parlait plusieurs langues, et, quoiqu'il se sentît une prédilection marquée pour la médecine, son esprit avide d'instruction avait parcouru le cercle presque entier des connaissances humaines. Histoire et politique, philosophie et théologie, physique et mathématiques, chimie, pathologie, botanique, belles-lettres, beaux-arts, il avait tout embrassé et il en était résulté naturellement que la profondeur de son savoir ne répondait pas à son étendue. »

JAUCOURT (Arnail-François, marquis DE), homme d'État, neveu du précédent, né à Paris en 1757, mort en 1852. Il était colonel de dragons en 1789. Nommé par le département de Seine-et-Marne à l'Assemblée législative (1791), il y vota avec les royalistes constitutionnels, se démit de son mandat après le 10 août 1792, et, arrêté immédiatement, ne dut sa liberté qu'aux démarches actives de Mme de Staël. Ayant émigré, il reparut à la suite du 18 brumaire, devint membre du tribunat (1802), sénateur (1803), intendant de la maison de Joseph Bonaparte (1804), se vit repoussé par Napoléon, à qui on le proposait pour la sénatorerie de Florence (1810), et fit partie du gouvernement provisoire de 1814, où Talleyrand, son ami, l'appela pour représenter l'élément libéral. Il prit l'intérim des affaires étrangères au départ de Talleyrand pour le congrès de Vienne, suivit Louis XVIII à Gand, reçut le portefeuille de la marine après le désastre de Waterloo, se retira peu après avec les autres ministres, et fut élevé au grade de lieutenant général. Pair de France depuis 1814, il y soutint, jusqu'en 1848, les principes de la charte et les intérêts de la communion protestante, à laquelle il appartenait. La Société biblique de Paris le compte au nombre de ses principaux fondateurs.

JAUDY, rivière de France (Côtes-du-Nord). Elle prend sa source dans l'arrond. de Guingamp, au pied de collines de 305 mèt. d'alt., baigne La Roche-Derrien, alimente plusieurs usines, et se joint au Guindy pour former la rivière de Tréguier, après un cours de 48 kilom. Elle est navigable depuis La Roche-Derrien jusqu'à Tréguier.

JAUFFRET (Gaspard-Jean-André-Joseph), prélat et littérateur français, né à La Roque-Brussane (Provence) en 1759, mort à Paris en 1823. Il entra dans les ordres, devint chanoine d'Aulp, puis se rendit à Paris. En 1791, il fonda une feuille réactionnaire, intitulée : les *Annales de la religion et du sentiment*, quitta Paris quelque temps après et se retira à Orléans, puis en Provence. Après le 9 thermidor, il fut un des rédacteurs attitrés des *Annales religieuses*, et devint, après le concordat, grand vicaire du cardinal Fesch, pendant l'absence duquel il administra le diocèse de Lyon. Appelé ensuite à Paris par le cardinal Fesch, en qualité de secrétaire de la grande aumônerie, il devint successivement chapelain de la maison de l'empereur et évêque de Metz (1806), chapelain de Marie-Louise et archevêque d'Aix (1811); mais il reprit son siége de Metz, lors de la Restauration. Ce prélat montra beaucoup de zèle sous l'Empire pour le rétablissement des corporations religieuses, surtout de celles des femmes. On lui doit, entre autres ouvrages : *De la religion à l'Assemblée nationale, discours philosophique et politique* (1790 et 1791, in-8°), écrit plusieurs fois réimprimé sous divers titres; *Du culte public*, ou *De la nécessité du culte public en général et de l'excellence du culte catholique en particulier* (1795, 2 vol. in-8°); les *Consolations*, ou *Recueil choisi de tout ce que la raison et la religion peuvent offrir de consolations aux malheureux* (1796, 15 vol. in-18, avec fig.); *Examen critique du calendrier* (1797, in-8°); *Des services que les femmes peuvent rendre à la religion*, ouvrage suivi de la *Vie des dames françaises les plus illustres en ce genre dans le* XVIIe *siècle* (1800, in-12); *Mémoire pour servir à l'histoire de la religion et de la philosophie à la fin du* XVIIIe *siècle* (Paris, 1803, 2 vol. in-8°), anonyme; *Opuscules rédigés en un nouvel ordre de livres et de chapitres*, suivis des *Consolations de la vraie sagesse dans les derniers moments d'une jeune mère chrétienne* (1804, in-12), etc.

JAUFFRET (Louis-François), littérateur français, frère du précédent, né à Paris en 1770, mort vers 1850. Il fut successivement proviseur du lycée de Montbrison, secrétaire de la Faculté de droit d'Aix, bibliothécaire et l'un des secrétaires perpétuels de l'Académie de Marseille. Jauffret a écrit un grand nombre de livres d'éducation dans le genre de Berquin. Ses ouvrages principaux sont : les *Charmes de l'Enfance et les plaisirs de l'amour maternel* (1791, in-12); *Gazette des tribunaux* (1791-1793, 7 vol. in-8°); *Histoire impartiale du procès de Louis XVI* (1793, 8 vol. in-8°); *Romances historiques* (1795, in-8°); le *Courrier des enfants et des adolescents* (1796, in-12); *Petit théâtre de famille* (1797, 3 vol. in-8°); *Dictionnaire étymologique de la langue française à l'usage de la jeunesse* (1799, 2 vol. in-18); les *Voyages de Rolando et de ses compagnons de fortune autour du monde* (1799 et suiv., 6 vol. in-16); *Géographie des diverses régions, tant de l'ancien que du nouveau continent* (1800, in-4°); *Promenades à la campagne dans les plus beaux sites des environs de Paris* (1803, in-18); le *Taureau*, roman (1804, 2 vol. in-18); les *Six jours*, ou *Leçons d'un père à son fils sur l'origine du monde, d'après la Bible* (1805, 2 vol. in-12); *Géographie dramatique de la jeunesse*, ou *Nouvelle méthode amusante pour apprendre la géographie, mise en dialogues et en scènes propres à être représentées dans les pensionnats et dans les familles* (Paris, 1807, 1828, 1836, in-12); les *Veillées du pensionnat* (1809, in-12); *Théâtre des maisons d'éducation* (1811, in-12); *Fables nouvelles* (1814, 2 vol. in-12), etc.

JAUFFRET (Joseph), canoniste français, frère des précédents, né à Roque-Brussane (Provence) en 1781, mort à Paris en 1836. Il devint secrétaire général du ministre des cultes, puis maître des requêtes au Conseil d'État (1814). Jauffret a publié, entre autres ouvrages : *Examen des articles organiques publiés à la suite du concordat de* 1801, *dans leurs rapports avec nos libertés, les règles générales de l'Église et la police de l'État* (Paris, 1817, in-8°); *Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France pendant les premières années du* XIXe *siècle* (Paris, 1819-1824, 3 vol. in-8°); *Des nouvelles officialités* (1820, in-8°); *De la juridiction épiscopale* (Paris, 1821, in-8°); *Du recours au Conseil d'État dans les cas d'abus en matières ecclésiastiques* (Paris, 1825-1830, in-8°); *Du célibat des prêtres* (1828, in-8°), etc.

JAUFFRET (Pierre), agronome français, né à Vantabreu (Bouches-du-Rhône) en 1776, mort à Bordeaux en 1837. Il était un simple cultivateur, sans fortune et sans connaissances spéciales. Son pays, la Provence, privé de fourrages, et, par conséquent, de bêtes à cornes, manquait de l'engrais nécessaire à la fertilisation du sol. Il y suppléa par une sorte de terreau, formé de plantes indigènes et spontanées, telles que : orties, chardons, ronces, genêts, fougères, entassées et fréquemment arrosées d'eau additionnée de sels alcalins, de salpêtre, de plâtre, ou de matières fécales, pour hâter la fermentation. Cet engrais, qui ne tarda point à être adopté, non-seulement dans le Midi, mais dans la Bretagne et la Guyenne, prit le nom de son inventeur. Les travaux de Jauffret ont plus profité aux autres qu'à lui-même : il mourut pauvre. Ses procédés ont été exposés, en 1836, par un avocat de Bordeaux, M. Turrel, dans le *Véritable assureur des récoltes*, et dans une brochure ayant pour titre : *Abrégé de la nouvelle méthode de P. Jauffret*, 2e édit., 1838.

Jaufre, roman provençal du XIIe siècle, de deux poëtes inconnus. Cette gracieuse composition, inédite jusqu'à ces dernières années, se rattache aux romans de la *Table ronde*, par l'époque qu'a choisie le poëte, mais elle s'en écarte par son caractère épisodique. On y rencontre, en effet, presque tous les personnages du cycle fameux : le roi Artus, ce roi chevalier qui ne veut pas se mettre à table avant d'avoir trouvé une aventure, vaincu un chevalier, délivré une jeune fille; monseigneur Gauvain et Lancelot du Lac, Yvan le preux, le bien enseigné Quex le sénéchal, toujours narquois et médisant; mais l'intérêt est en dehors d'eux; il se porte tout entier sur un inconnu, Jaufre, fils de Doron. Ce Jaufre est le vrai type du chevalier errant, toujours par monts et par vaux, en quête de rencontres impossibles. Cervantès avait certainement lu ce poëme et l'a imité, quoique vaguement, en quelques passages.

Jaufre, armé chevalier par Artus, court à la recherche du féroce Taulat de Rugimont, que jamais personne n'a pu vaincre, qui retient prisonniers plus de cinquante chevaliers et qui tous les ans vient tuer un des compagnons d'Artus, à la table royale, sans que personne ose se lever et le poursuivre. Mais dans ses pérégrinations, et avant de rencontrer Taulat, Jaufre est arrêté par bien des aventures, soit que des enchantements le retiennent en route, soit que le désir de venger une injure, de soutenir la défense d'un chevalier blessé l'écarte de son projet primitif. Il y a des rencontres terribles, de ces combats où les hommes résonnent sous l'épée comme des enclumes, où les écus sont fendus d'un coup jusqu'à la boucle, où les cuirasses volent en éclats. Tantôt c'est un chevalier noir qui dispute au héros le passage, dans une gorge redoutable; tantôt un nain enchanté, horrible, à la tête énorme et à pattes de crapaud, lui barre le chemin. L'imagination merveilleuse du poëte se meut à l'aise dans ces conceptions extravagantes, et Jaufre marche toujours en avant. L'œuvre ne serait pas complète si l'invincible chevalier ne délivrait quelque Angélique prisonnière; on le voit, en effet, arracher une jeune fille à d'horribles lépreux qui l'entraînent dans un palais enchanté. Jaufre, après avoir massacré le maître du logis, un géant tout couvert de pustules, détruit l'enchantement, et le palais lui-même s'écroule. Cervantes a évidemment emprunté à cet épisode du roman provençal celui de la tête enchantée, dans la seconde partie du Don Quichotte (liv. VIII). Mais le plus joli épisode féminin est celui de la belle Brunissende, la châtelaine de Montbrun, qui veut d'abord faire tuer Jaufre, parce qu'en pénétrant dans ses jardins il a empêché ses oiseaux de chanter, et qui en vient à l'aimer à la folie, après qu'il lui a désarçonné tous ses meilleurs chevaliers. Une particularité de ce château et de tout le pays environnant, c'est qu'à une certaine heure, à un signal donné, tout le monde pousse des cris, des hurlements, pleure et se lamente. Jaufre en demande la raison; on le roue de coups, tout invincible qu'il est, en l'appelant félon, chien, bâtard, etc.; il se sauve. Mais chaque fois qu'il pose cette question, mal lui en prend et jamais personne ne veut lui répondre. Ainsi, dans un château hospitalier où il est reçu à bras ouverts, il a la malencontreuse idée, après avoir fait un repas succulent, de demander à ses hôtes le motif de cette cérémonie lugubre, et aussitôt chevaliers et laquais, dames et chambrières, bêtes et gens, de tomber sur lui à grands cris. Enfin il apprend d'une sorcière que le féroce Taulat de Rugimont, celui qu'il cherche précisément, ayant fait prisonnier le suzerain du pays, le fait battre de verges depuis sept ans, et que ses vassaux ont pris l'habitude de le pleurer de la sorte. Jaufre parvient enfin à rencontrer ce redoutable adversaire, le met en déroute complète, délivre le suzerain prisonnier et retourne à Montbrun épouser la belle Brunissende, qui vient au-devant de lui, par les rues jonchées de feuillages, entourée de cent demoiselles d'honneur.

Ce poëme, dont le canevas a la richesse d'un conte arabe, est d'une certaine étendue; il n'a pas moins de 11,000 vers, écrits dans le dialecte provençal du XIIe siècle. Il est de deux mains : commencé par un troubadour de la cour du roi d'Aragon, il fut achevé par un autre, tout aussi modeste, qui n'a même pas attaché son nom à cette œuvre. Il en existe deux manuscrits à la Bibliothèque nationale sous les nos 281 (2e supp. franc.) et 7,988 (ancien fonds). M. Mary-Lafon, un érudit très-versé dans la littérature provençale, en a donné, en 1855, une traduction élégante, où il a supprimé quelques longueurs. Voici le jugement qu'il a porté sur le roman de Jaufre : « Rien, dit-il, de plus gracieux que ce poëme, de plus neuf, de plus fantastique, et qui reflète mieux les caprices charmants de l'imagination méridionale au moyen âge. La société féodale y revit tout entière, avec ses féeries, ses fictions chevaleresques, ses grands coups de lance; et tel est l'intérêt du récit, qu'on s'y abandonne avec autant de plaisir que nos aïeux, quand il était fait au son de la viole du jongleur dans la grande salle des châteaux ou sous les tentes. »

JAUGE s. f. (jô-je. — Diez propose comme le primitif du mot *jauger* soit le verbe latin *æqualificare*, rapporter à une mesure commune, soit *qualificare*, fixer les conditions de la mesure. Il montre que l'allemand *eicher*, jauger, vient du latin *æquare*. Cette explication est ingénieuse, mais elle paraît peu vraisemblable à M. Littré, attendu qu'on ne voit d'intermédiaire dans le bas latin ni dans le vieux français. *Jauge* vient sans doute de l'ancien français *jale*, seau, baquet servant de mesure pour les liquides, et le même que *gallon*. L'action de mesurer ou le mesurage avec la *jale* se nommait *jalage*; on donnait également ce nom au droit revenant au seigneur pour chaque mesure de vin que l'on vendait en détail. Dans la suite, une certaine mesure adoptée pour le *jalage* fut appelée *jalge* ou *jauge*, et ce dernier mot nous est resté, ainsi que ses dérivés *jauger*, *jaugeur*, *jaugeage*). Métrol. Capacité que doit avoir un vase fait pour contenir une quantité déterminée de liquide ou de grains : *Un tonneau, un boisseau, une bouteille qui n'a pas la* JAUGE, *qui n'est pas de* JAUGE. ‖ Futaille qui sert d'étalon pour ajuster les autres : *Cela est échantillonné, étalonné à la* JAUGE *et fût de Paris*. (Acad.) ‖ Verge de fer ou de bois qu'on introduit dans une futaille pour en mesurer la capacité : *Mesurer un tonneau avec la* JAUGE. ‖ Instrument quelconque servant à mesurer des diamètres ou des capacités. ‖ Instrument quelconque servant à déterminer le volume d'un corps solide : *Une* JAUGE *de charpentier. Une* JAUGE *à crochet*.

— Mar. Bande de parchemin divisée par centimètres et millimètres, servant à mesurer la grosseur des cordages.

— Techn. Boîte percée de plusieurs trous, dont se servent les fontainiers pour mesurer la quantité d'eau fournie par une source. ‖ Barre de fer servant à mouvoir une enclume ou une autre forte masse de fer.

— Constr. Bâton étalonné sur les dimensions que doit avoir la tranchée faite pour établir les fondations d'un bâtiment.

— Agric. Tranchée dans laquelle on met les jeunes plants qui ne doivent pas être mis en place immédiatement : *La pratique de planter en* JAUGE *est très-usitée dans les grandes pépinières*. (Bosc.) ‖ Distance laissée entre la terre déjà déplacée par le labour et celle qui va l'être : *Plus la* JAUGE *est large et profonde, plus le labour est bon*. (Bosc.) ‖ *Vive jauge*, Opération qui consiste à déchausser en automne les racines d'un arbre languissant, et à les couvrir au printemps d'une couche épaisse de fumier. ‖ *Fumer à vive jauge*, Mettre beaucoup d'engrais. ‖ Forte cheville de fer qu'on passe dans les trous de la flèche d'une charrue, pour assujettir cette flèche avec l'anneau, et lui donner plus ou moins de jeu et d'aisance, selon qu'il est nécessaire.

— **Encycl.** Métrol. Suivant l'usage auquel les *jauges* sont destinées, elles sont formées d'un ruban ou d'une règle en bois ou en fer. La *jauge* à ruban porte l'un à côté de l'autre, et de manière que les zéros se correspondent, deux échelles divisées, l'une en centimètres pour mesurer les longueurs, et l'autre en parties égales chacune à $\frac{22}{7}$ de centimètre; d'où il résulte qu'en enroulant la *jauge* sur une circonférence la première échelle donne sa longueur ou son développement, et la seconde son diamètre en centimètres.

Les employés des contributions indirectes font usage d'une règle pour le jaugeage des tonneaux. Les fûts usités pouvant se diviser en seize espèces distinctes par leurs formes, on a établi une *jauge* pour chacune d'elles. Dix de ces *jauges* sont indiquées par des clous implantés dans les quatre faces d'une règle carrée en bois, appelée petite *jauge*, et dont on se sert pour les plus petits barils. Les six autres *jauges* sont marquées à l'aide de clous sur les six faces d'une règle à six pans, dite grande *jauge*. On fait encore usage d'une *jauge* dite diagonale, qui consiste en une règle carrée en fer, que l'on introduit diagonalement, par la bonde, de manière à reposer son extrémité dans l'angle formé par les douves et le fond. On ne l'emploie aujourd'hui que pour des fûts d'une capacité qui ne dépasse pas 160 litres. V. JAUGEAGE.

— Agric. Le mot *jauge*, en agriculture et en arboriculture, s'emploie dans plusieurs acceptions diverses, mais qui, en définitive, se rapportent à peu près au même objet. Ordinairement, on désigne sous ce nom la distance laissée, dans les labours à la bêche ou à la pioche, entre la terre déjà remuée et celle qui va l'être. Plus la *jauge* est large et profonde, meilleur est le labour; ce n'est que dans les seconds labours qu'on peut se dispenser d'en faire.

Il arrive souvent que des plants d'arbres récemment arrachés de la pépinière ne peuvent pas être aussitôt mis en place. Dans ce cas, pour empêcher que leurs racines ne se dessèchent, on les met en *jauge;* voici en quoi consiste cette opération. On creuse une tranchée suffisamment grande et profonde, ou mieux plusieurs tranchées rapprochées et parallèles; on y range les racines de ces arbres, de manière qu'elles se touchent de très-près, et en disposant les tiges obliquement; puis on recouvre les souches et les racines avec la terre retirée de la tranchée.

Dans les jardins et les pépinières, on plante en *jauge* ou on met en rigole les plants trop petits pour être mis aussitôt en place ou pour être espacés à la distance ordinaire.

JAUGÉ, ÉE (jô-jé) part. passé du v. Jauger : *Un tonneau* JAUGÉ.

JAUGEAGE s. m. (jô-ja-ge — rad. *jauger*). Action de jauger : *Faire le* JAUGEAGE *d'un tonneau*. ‖ Droit qu'on paye pour faire jauger quelque chose : *Payer le* JAUGEAGE *d'un tonneau*.

— Hydraul. Opération par laquelle on détermine la dépense d'un cours d'eau, d'un canal, d'une conduite.

— **Encycl.** Hydraul. Les *jaugeages* que l'on opère sur les cours d'eau, et, en général, sur tous les conduits d'eau, ont pour but de faire connaître la dépense ou le volume écoulé par seconde. Les systèmes de *jaugeage* varient avec la nature des cours d'eau.

Pour les cours d'eau à section constante et à pente uniforme, on emploie un procédé très-simple et très-expéditif, qui consiste à mesurer, au moyen de flotteurs (v. ce mot), la vitesse V maximum à la surface du courant, à en déduire la vitesse moyenne $v = 0{,}80\,V$, et à multiplier cette dernière par la section transversale S.

Si le *jaugeage* à opérer doit avoir lieu sur une assez grande rivière, on divise la section totale en un certain nombre de petites surfaces, pour chacune desquelles on tâche de mesurer la vitesse par divers procédés : le débit est égal à la somme de toutes les sections multipliées par les vitesses correspondantes.

On peut encore, pour jauger un cours d'eau à section constante et à pente à peu près uniforme, relever un profil en travers, qui donne la section transversale S du cours

d'eau et le périmètre mouillé P. Divisant S par P, on obtient le rayon moyen $R = \frac{S}{P}$. On fait le nivellement de la partie régulière du cours d'eau, et la pente totale, divisée par la longueur du développement, donne la pente I par mètre. On a ainsi les éléments qui entrent dans les formules connues de Prony, d'Eytelwein ou de Saint-Venant; on en conclut la vitesse *v*, qui, multipliée par la section transversale S, donne la dépense Q.

Si la section du cours d'eau n'est pas tout à fait constante sur la longueur considérée, on relève un certain nombre de profils en travers, dont on calcule les sections; on prend la moyenne de celles-ci, ainsi que des périmètres mouillés, et l'on opère ensuite comme dans le cas précédent.

Quand il s'agit d'un cours d'eau de faible importance, on s'arrange de manière à faire passer tout son débit sur un déversoir ou sous une vanne; à défaut d'ouvrages de cette nature déjà existants, on établit des barrages provisoires en planches, et l'on calcule la dépense en tenant compte des coefficients de contraction. V. DÉVERSOIR.

Les anciens fontainiers formaient une retenue en planches, dans laquelle ils perçaient un certain nombre de trous de 12 lignes ou $0^{m},027$ de diamètre, laissant passer en une seconde $0^{mc},000222166$ ou $0^{lit},222166$, soit environ $13^{lit},33$ par minute et $19^{mc},1953$ par vingt-quatre heures. Ce volume débité est ce que l'on appelait un *pouce d'eau* ou un *pouce de fontainier*, qui comprenait 144 *lignes d'eau* et 20,736 *points d'eau*. Ce mode de *jaugeage*, tout à fait abandonné aujourd'hui pour les eaux courantes, s'emploie encore quelquefois pour évaluer le débit d'une conduite. M. de Prony a employé, à la place du pouce d'eau, une unité qu'il nomme *module*, dont la valeur est de 20 mètres cubes en vingt-quatre heures, ou $0^{mc},00023148$ en une seconde. Cette quantité d'eau s'écoule par un orifice circulaire de $0^{m},02$ de diamètre, ayant sur son centre une charge de 0,05 et garni d'un ajutage cylindrique dont la longueur est de $0^{m},017$.

— *Jaugeage d'un tonneau.* Jauger un tonneau, c'est rechercher sa capacité; les formes étant très-variables, il n'y a pas de formule générale pour la déterminer; toutes celles que l'on a proposées et que l'on emploie ne sont pas rigoureuses. Généralement, on néglige le bombement des douves, et l'on considère le tonneau comme composé de deux troncs de cône, ayant pour grande base commune la section au centre du tonneau, et pour petite base les fonds. En Angleterre, on fait usage de la formule d'Oughtred :

$$V = \frac{1}{3}\pi H(2R^2 + r^2),$$

dans laquelle π est le rapport approché de la circonférence au diamètre, H la longueur intérieure du tonneau, R le rayon du grand diamètre, *r* le rayon du fond.

En France, on emploie la formule de Dez, qui consiste à prendre pour la capacité d'un tonneau la valeur d'un cylindre ayant pour hauteur H, pour longueur celle du tonneau, et pour rayon l'excès du rayon intérieur R du tonneau, à la bonde, sur les $\frac{3}{8}$ de la différence $R - r$:

$$V = \pi H\left[R - \frac{3}{8}(R - r)\right]^2.$$

Dans la pratique, on prend encore la capacité V d'un tonneau, en le considérant comme un cylindre de longueur H, moins l'épaisseur des fonds et des jables, ledit cylindre ayant pour base un cercle dont le diamètre est égal à la moyenne de ceux des fonds et du milieu, soit

$$d = \frac{2d + D}{3};$$

d est le diamètre des fonds; D est celui au centre du tonneau, déterminé au moyen de la jauge, en tenant compte de l'épaisseur des douves; on a

$$V = \frac{1}{4}\pi\delta^2 H.$$

Les employés de l'octroi de Paris prennent pour *d* une valeur qui diffère un peu de la précédente; c'est

$$\delta = d + (D - d) \times 0{,}56,$$

d'où

$$V = \frac{1}{4}\pi[d + (D - d) \times 0{,}56]^2 \times H.$$

Si le tonneau est en vidange, on introduit par la bonde une règle graduée, divisée en parties égales au $\frac{1}{10}$ du diamètre du cercle du milieu; on remarque combien la hauteur du liquide contient de ces parties, et, pour avoir la contenance, on multiplie la capacité totale du tonneau par le coefficient donné au tableau suivant :

Dixièmes du diamètre.	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Coefficients.......	1,00	0,95	0,86	0,75	0,63	0,50	0,37	0,25	0,14	0,05.

On pourrait, par la même marche, déterminer le volume du vide, c'est-à-dire du liquide soutiré.

— *Jaugeage des navires.* Le *jaugeage* des navires a pour but de déterminer la quantité de tonneaux qu'ils peuvent contenir en marchandises, effets, etc. L'irrégularité des formes empêche de faire le *jaugeage* avec une grande précision; la méthode la plus exacte consiste à le partager, dans le sens de la longueur et de la largeur, en un certain nombre de tranches verticales, que l'on peut considérer comme des prismes rectangulaires et trapézoïdaux, suivant leur position. On emploie quelquefois une méthode plus simple, mais dont l'exactitude laisse à désirer : on multiplie l'une par l'autre les trois dimensions principales exprimées en mètres, et l'on divise le produit par 3,2; le quotient est le nombre de tonneaux cherchés; soient L, *l*, H, la longueur, la largeur et la hauteur, on a

$$X_t = \frac{L \times l \times H}{3{,}2}.$$

JAUGEON, mécanicien français, mort à Paris en 1725. Il écrivit avec Desbillettes et le P. Truchet, pour la grande collection des arts et métiers, la *Description de l'art de l'imprimerie*, où il réunit tous les alphabets alors connus, déchiffra le premier l'alphabet étrusque, inventa un mortier en bronze qui lançait une douzaine de grenades à quatre cents pas et qui était assez léger pour être porté, avec son affût, par un seul homme, et fournit le dessin des caractères qui ont servi à l'impression de l'*Histoire de Louis XIV par les médailles* (Paris, 1702, in-fol.). Jaugeon a publié, dans le *Recueil de l'Académie des sciences*, dont il faisait partie depuis 1699, un grand nombre d'observations et de mémoires, parmi lesquels nous citerons : *Description de la frappe des poinçons* (1703); *Mémoire sur les différentes préparations que subit la soie avant d'être mise en œuvre* (1706); *Description des métiers à soie* (1707); l'*Art du relieur de livres* (1708); *Mémoire sur l'origine des caractères latins* (1710); *Mémoire sur l'origine des caractères français* (1711), etc. On lui doit, en outre : le *Jeu du monde*, ou l'*Intelligence des plus curieuses choses qui se trouvent dans tous les Estats, les terres et les mers du monde* (Paris, 1684), et une *Carte nouvelle et générale, contenant les mondes céleste, terrestre et civil.*

JAUGER v. a. ou tr. (jô-jé — rad. *jauge*. Prend un *e* après le *g* devant un *a* ou un *o* : *Il jaugea, nous jaugeons*). Mesurer avec la jauge; calculer la capacité de : JAUGER *un tonneau, une futaille.* JAUGER *un vaisseau.*

— Avoir une capacité de : *Navire qui* JAUGE *120 tonneaux.* ‖ Avoir un tirant d'eau de : *Ce bateau* JAUGE *2 mètres d'eau.*

— *Jauger une source, une pompe*, Calculer la quantité d'eau qu'elles fournissent dans un temps donné.

— Techn. *Jauger une pierre*, Prendre des longueurs égales sur les bouts déjà taillés, pour arriver à rendre parallèles les faces latérales opposées.

JAUGEUR s. m. (jô-jeur — rad. *jauger*). Celui dont l'emploi est de jauger les futailles, les vaisseaux, etc.

— Techn. Ouvrier qui manœuvre avec la jauge une enclume ou une autre forte masse de fer.

JAUGUE s. f. (jô-ghe). Bot. Nom vulgaire de l'ajonc.

JAUJA ou **XAUXA**, ville du Pérou, à 175 kilom. E. de Lima, sur une petite rivière de son nom; 15,000 hab. Mines d'argent; grains et fruits en abondance. Beaux pâturages, élève et commerce considérable de bestiaux. La rivière de Jauja sort du lac de Chinchaycochu et se jette dans le Rio-de-Sal, après un cours de 308 kilom.

JAUJAC, bourg et commune de France (Ardèche), cant. de Thueyts, arrond. et à 17 kilom. de Largentière, sur le Lignon; pop. aggl., 1,294 hab. — pop. tot., 2,509 hab. Nombreuses filatures de soie. Houilles sèches, plomb sulfuré. Les eaux minérales dites de Peschier jaillissent au pied du cratère ou coupe de Jaujac. On pénètre facilement dans ce cratère par une crevasse de 100 mètres de largeur. Le bord extérieur de la coupe est semé de laves et de scories, au milieu desquelles s'ouvre une grotte. Les laves de ce volcan se sont étendues entre les collines de la rive droite du Lignon, où elles ont formé, sur une grande étendue, de belles colonnades de basalte, appelées le *Pavé des géants*. Le cratère et ses flancs sont ombragés par une magnifique forêt de châtaigniers.

JAULT (Auguste-François), orientaliste français, né à Orgelet (Franche-Comté) en 1700, mort en 1757. Il se fit recevoir docteur en médecine à Besançon (1730); mais, au lieu de s'occuper de la pratique de cet art, il s'adonna à l'étude de la linguistique, apprit l'hébreu, le syriaque, fut interprète du duc d'Orléans pour les langues orientales et occupa pendant vingt ans, à partir de 1746, la chaire de syriaque et de langue hébraïque au Collège de France. Jault a traduit : *Traité des maladies venteuses*, d'Astruc (1740, 4 vol. in-12); *Traité des opérations de chirurgie*, de Sharp (1742, in-12); *Histoire des Sarrasins sous les onze premiers califes*, de Simon Ockley (1748, 2 vol. in-12); *Recherches sur l'état présent de la chirurgie*, de Sharp (1751, in-12 avec fig.); la *Pneumatopathologie*, ou *Traité des maladies venteuses*, de Cambalusin (1754, 2 vol. in-12); *Traité de médecine pratique*, de Sydenham (17...), etc. Tous ces travaux sont estimés pour leur exactitude.

JAUMÉE s. f. (jô-mé — de *Jaume-Saint-Hilaire*, bot. franç.). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des sénécionées, dont l'espèce type habite l'île Bonaire.

JAUME-SAINT-HILAIRE (Jean-Henri), botaniste français, né à Grasse (Var) en 1772, mort à Paris en 1845. Après avoir servi de 1793 à 1800, il quitta le métier des armes avec le grade d'officier, se rendit à Paris, suivit les leçons de Jussieu, de Daubenton, de Lamarck, s'adonna avec passion à son goût pour l'histoire naturelle et apprit en même temps le dessin et la peinture de fleurs. La dépense que lui occasionna l'impression de ses ouvrages le réduisit à un état voisin de la gêne, où il resta jusqu'à sa mort. Napoléon ayant proposé un prix de 100,000 francs à celui qui remplacerait par une substance française une substance en grand usage produite à l'étranger, Jaume-Saint-Hilaire proposa de remplacer l'indigo par le *polygonum tinctorium*, qui produit un beau bleu, et établit par des calculs que 1 hectare de terre pourrait produire une quantité de polygonum rendant de 60 à 80 kilogr. d'indigo; mais il réclama vainement le prix promis par l'empereur. Ce laborieux savant a contribué, en outre, par ses travaux, aux progrès de l'arboriculture. Il a laissé, entre autres écrits : *Collection des plantes de France, arbres forestiers, arbrisseaux, etc.* (1806-1813, 10 vol. in-4°, avec fig. color.); *Mémoire sur la culture du poirier noir* (1827, in-fol.); *Flore parisienne* (1835, 13 livraisons), inachevée; *Catalogue des plantes inutiles ou nuisibles* (1843, in-4°). Le botaniste Persoon lui a dédié, sous le nom de *Jaumea*, un genre de plantes de la famille des composées.

JAUMIÈRE s. f. (jô-miè-re). Mar. Ouverture ovale pratiquée dans la voûte d'un vaisseau, au-dessus de l'extrémité supérieure de l'étambot, pour le passage de la tête du gouvernail.

JAUNAR s. m. (jô-nar — rad. *jaune*). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de rouge-gorge.

JAUNÂTRE adj. (jô-nâ-tre — rad. *jaune*). Qui se rapproche du jaune, qui tire sur le jaune : *Une teinte* JAUNÂTRE. *Un liquide de couleur* JAUNÂTRE.

— s. m. Couleur jaunâtre : *Un mélange de blanc et de* JAUNÂTRE.

— Ichthyol. Poisson du genre labre, qu'on trouve quelquefois dans l'Océan, mais qui est surtout commun dans les mers d'Amérique.

JAUNAYE (LA), hameau de France (Loire-Inférieure), commune et canton d'Aigrefeuille, arrond. et à 20 kilom. S. de Nantes. Château où fut conclu, le 15 février 1795, une pacification entre Charette et les commissaires de la Convention.

JAUNE adj. (jô-ne — lat. *galbus*, même sens). Qui est d'une couleur particulière, placée dans le spectre solaire entre le vert et l'orangé, et qui est celle de l'or, du citron, du safran, du soufre, etc. : *Couleur* JAUNE. *Fleur* JAUNE. *Drap* JAUNE. *Teint* JAUNE. *Avoir les dents* JAUNES. *Les fleurs* JAUNES, *surtout celles qui tirent sur l'orangé, vont très-bien avec les fleurs bleues.* (Chevreul.)

Vois la plaine sans fin toute *jaune* d'épis,
Que nuancent parfois les couleurs du lapis.
A. BARBIER.

La race de Paris, c'est le pâle voyou
Au corps chétif, au teint *jaune* comme un vieux sou.
A. BARBIER.

— *Bec-jaune.* V. BÉJAUNE.

— *Etre jaune comme un coing*, Avoir le teint tout à fait jaune.

— Jeux. *Nain jaune*, Espèce de jeu de cartes.

— Comm. *Toile jaune*, Grosse toile de ménage qui n'a pas été blanchie.

— Anthropol. *Race jaune* ou *mongole*, Race humaine de l'Asie orientale, qui offre, entre autres caractères, la coloration jaune de la peau : *L'obliquité de l'œil est un des caractères de la race* JAUNE. (Quatrefages.)

— Anat. *Ligaments jaunes*, Faisceaux ligamenteux qui sont fixés aux bords des lames des vertèbres.

— Pathol. *Fièvre jaune*, Affection gastro-intestinale très-grave, dans le cours de laquelle la peau et les tissus blancs deviennent ordinairement jaunes. ‖ *Maladie jaune*, La jaunisse.

— Bot. *Jaune pyramide*, Belle variété jaune de jacinthe.

— Adv. Avec une couleur jaune :

La lampe brûlait *jaune* et *jaune* aussi les cierges;
Et la lueur glissait au front voilé des vierges,
Jaunissant leur blancheur;
Et le prêtre, vêtu de son étole blanche,
Courbait un front jauni comme un épi qui penche
Sous la faux du faucheur.
SAINTE-BEUVE.

— Fam. *Rire jaune*, Rire d'une manière contrainte.

— s. m. Couleur jaune : *Le* JAUNE *est une des sept couleurs du prisme. Le* JAUNE *n'ira pas aux brunes qui ont dans les carnations une teinte trop prononcée d'orangé.* (Chevreul.) *L'iris de marais porte sur une haute tige des fleurs d'un* JAUNE *très-éclatant.* (A. Karr.) ‖ Matière qui sert à teindre, à colorer en jaune : *Du* JAUNE *de chrome. Du* JAUNE *de Naples.*

— Chim. et comm. *Jaune de montagne*, Argile contenant de l'oxyde de fer. ‖ *Jaune de Turner, Jaune de Paris, Jaune de Cassel, Jaune de Vérone, Jaune minéral*, Oxychlorure de plomb. ‖ *Jaune d'antimoine*, Mélange d'antimoniate de plomb, d'oxychlorure de plomb et d'oxychlorure de bismuth. ‖ *Jaune de cadmium*, Sulfure de cadmium. ‖ *Jaune d'urane*, Uranate de soude. ‖ *Jaune de Mars*, Mélange d'hydrate de peroxyde de fer et de sulfate de chaux ou d'alumine. ‖ *Jaune de chrome*, Chromate de plomb, qui se vend en morceaux cubiques. ‖ *Jaune de Cologne*, Variété de chromate de plomb, qui se vend en trochisques. ‖ *Jaune de zinc*, Chromate jaune de zinc. ‖ *Jaune de rhubarbe*, Nom donné au principe colorant de la rhubarbe. ‖ *Jaune de Naples*, Antimoniate de plomb. ‖ *Jaune d'Orléans*, Bixine. ‖ *Jaune indien*, Matière colorante jaune, qu'on apporte de l'Inde et de la Chine. ‖ *Jaune végétal*, Syn. de RUTINE.

— Techn. Coloration d'un brun jaunâtre plus ou moins intense, que la porcelaine prend quelquefois pendant la cuisson : *Le* JAUNE *est un défaut excessivement grave, qui est dû, tantôt à l'action de la fumée, tantôt à d'autres causes non encore bien connues.*

— Ornith. *Jaune d'œuf*, Partie centrale de l'œuf des oiseaux, qui est colorée en jaune : *Les vaisseaux du poulet naissant se confondent avec ceux du* JAUNE DE L'ŒUF. (Condorcet.)

— Moll. *Jaune d'œuf*, Nom vulgaire d'une belle coquille du genre natice.

— Bot. *Jaune d'œuf*, Nom vulgaire des fruits du lucuma.

— Minér. *Jaune antique*, Nom donné à plusieurs espèces de marbres : *Le* JAUNE ANTIQUE *proprement dit se tirait de la Macédoine ou de Lacédémone; il est d'un jaune rose ou paille, et très-estimé; le marbre jaune clair, taché de jaune foncé et veiné de rouge, dont sont faites les colonnes du Panthéon, à Rome, est un autre* JAUNE ANTIQUE; *enfin, le jaune de Sienne, d'un jaune vif, veiné de pourpre et de rouge vineux, que l'on trouve aux environs de Sienne, est une troisième variété.*

— s. f. Arboric. Nom donné à deux variétés de pêches, la *jaune* lisse et la *jaune* tardive. ‖ *Grosse jaune*, Variété de figue.

— **Encycl.** Hist. Autrefois la couleur *jaune* était réputée ignominieuse. La rouelle ou marque distinctive que les juifs portaient sur leurs vêtements, suivant les prescriptions du concile de Latran, tenu en 1215, était de couleur *jaune*. Après la révolte et la condamnation du connétable de Bourbon, la porte et le seuil de sa maison furent peints en *jaune*, « ce qui, observe Sainte-Palaye, était l'ancien usage des Français. » On voit, sous Louis XII, un cordelier faire amende honorable en habit séculier, mi-parti de *jaune* et de vert, tenant une torche bigarrée des mêmes couleurs. On peignait encore en *jaune*, au XVIIe siècle, la porte et le seuil des maisons de ceux qui avaient trahi leur patrie. Lorsque le prince de Condé eut abandonné la France pour passer du côté de l'Espagne, en 1653, un arrêt du parlement de Paris le condamna à mort comme coupable de haute trahison, et la porte de son hôtel, à Paris, fut peinte en *jaune* (*Journal inédit du règne de Louis XIV*, manuscrit de la Bibliothèque nationale). La couleur *jaune*, on le sait, est restée comme emblème aux membres d'une corporation assez répandue, à qui l'injustice humaine fait porter l'ignominie d'un crime qui n'est pas le sien.

— Chim. Parmi les matières colorantes *jaunes*, les unes ne servent que dans la peinture, d'autres sont fixées sur les tissus par impression ou par voie de teinture; il en est qui se produisent directement sur la fibre. Voici les principaux *jaunes* :

Iodure de plomb. Il se précipite par refroidissement en belles paillettes *jaune* d'or, lorsqu'on mélange des dissolutions de nitrate de plomb et d'iodure de potassium; il est peu employé dans l'industrie.

Orpiment ou *arsenic jaune.* C'est un sulfure d'arsenic, correspondant à la formule As^2S^3. Il se rencontre dans le règne minéral en masses cristallines lamelleuses, principalement en Hongrie et en Saxe. Sa couleur varie du *jaune* citron au *jaune* orangé. On prépare artificiellement l'orpiment en chauffant un mélange d'acide arsénieux et de soufre, ou en précipitant, par un courant d'hydrogène sulfuré, de l'acide arsénieux en dissolution dans l'acide chlorhydrique.

Jaune de cadmium. On l'obtient en précipitant, par l'hydrogène sulfuré, un sel de cadmium. Il devient plus foncé par la chaleur, et sert dans la peinture fine à l'huile.

Sulfure orangé d'antimoine. Il se forme sur tissu en imprimant un sel d'antimoine, l'émétique par exemple, et en exposant à l'hydrogène sulfuré gazeux.

Or mussif ou *bisulfure d'étain.* Le bisulfure d'étain hydraté, obtenu par la précipitation d'un sel stannique par l'hydrogène sulfuré, a une nuance *jaune* pâle. Le bisulfure anhydre, cristallisé en petites paillettes brillantes d'un *jaune* d'or métallique, s'obtient en chauffant un mélange de soufre, d'étain en poudre et de sel ammoniac.

Jaune de Mars. C'est un mélange intime

d'hydrate de peroxyde de fer formé par l'exposition à l'air du protoxyde hydraté et d'une matière blanche (alumine ou sulfate de chaux). Par la calcination, on transforme le *jaune* de Mars en violet, en rouge et en orangé de Mars. Ces couleurs servent dans la peinture fine.

Ocres jaunes. Les unes sont des mélanges intimes d'hydrate ferrique et d'argile plastique, les autres de calcaire et d'hydrate ferrique. Les plus belles ocres argileuses se trouvent en Saxe, près d'Iéna et de Nuremberg, et en France dans les départements de l'Yonne, du Cher et de la Nièvre. Elles servent, seules ou mélangées, dans la peinture en détrempe, à la colle, à l'huile, et dans l'impression.

Massicot ou *protoxyde de plomb*, PbO. En poudre, il présente une teinte *jaune* clair, de peu d'intensité et de pureté.

Oxyde d'urane, U^2O^3,HO. C'est une poudre *jaune* citron ou *jaune* orangé.

Jaune d'urane. On l'obtient en mélangeant le minerai d'urane avec 14 pour 100 de chaux éteinte ou de calcaire finement broyé, et en calcinant au rouge dans un four à réverbère. On traite ensuite par l'acide sulfurique et on sature par le carbonate de soude. Le *jaune* d'urane se sépare sous la forme d'une poudre assez dense, usitée dans la coloration du verre et des poteries.

Jaune de Naples. C'est une couleur *jaune* assez brillante, belle et solide. On la prépare en calcinant, pendant trois heures, au rouge, dans un creuset, 6 parties de blanc de plomb, 1 partie de biantimoniate de potasse, 1/2 partie de sel ammoniac et 1/4 d'alun.

Jaune minéral ou *jaune de Paris, de Turner, de Cassel, de Vérone.* C'est un oxychlorure de plomb. On l'obtient en fondant 10 parties d'oxyde de plomb pur et 1 partie de sel ammoniac. Turner fait digérer le massicot avec du chlorure de sodium; on calcine ensuite. C'est une substance demi-vitreuse, à cassure lamelleuse, d'un *jaune* assez riche, qui rend de grands services dans la peinture à l'huile, à cause de son éclat et de sa fraîcheur.

Jaune d'antimoine. C'est un *jaune* solide résultant du mélange intime de l'antimoniate de plomb avec les oxychlorures de plomb et de bismuth. Pour le préparer, on fond ensemble 30 parties de bismuth, 240 de sulfure d'antimoine et 640 d'azotate de potasse; on lave à l'eau. L'antimoniate de bismuth restant est broyé avec 8 parties de sel ammoniac et 128 parties de litharge. Après la fusion, la masse est coulée sur une plaque de fer.

Chromate neutre de plomb. Il se rencontre dans la nature en Sibérie, et aussi au Brésil. Le chromate neutre obtenu par précipitation, au moyen d'un sel soluble de plomb et d'un chromate de potassium, est une poudre *jaune.*

Chromates basiques de plomb. Leur couleur varie du *jaune* orangé au rouge orangé, et même au rouge. On peut préparer des rouges et des orangés de chrome de nuances graduées, en précipitant une solution d'acétate de plomb par du chromate de potassium additionné de plus ou moins de lessive de potasse; suivant qu'il restera plus ou moins de chromate neutre, on se rapprochera plus ou moins du *jaune.*

Le chromate *jaune* de plomb est une des couleurs minérales les plus éclatantes; les carrossiers en consomment beaucoup pour peindre en *jaune* les caisses des voitures; on l'emploie aussi à la coloration des papiers de tenture, des différents tissus, des faïences et des autres poteries.

Chromate de zinc ou *jaune de zinc.* On l'obtient en ajoutant à une solution bouillante de sulfate de zinc du chromate neutre de potassium.

Acide picrique. L'acide picrique est d'un *jaune* clair très-brillant. Il est doué d'un pouvoir colorant si intense, qu'il suffit d'un dix-millième pour communiquer à l'eau une nuance sensible. Il colore la peau en jaune. L'acide picrique cristallisé est usité dans la teinture et l'impression. Les nuances que l'on peut en obtenir varient du *jaune* paille au *jaune* maïs. Associé au carmin d'indigo, il donne à la laine et à la soie des verts très-brillants. On le mélange au vert Juignet sur les étoffes pour fleurs artificielles. Pour le coton comme pour la soie, on teint sans mordant; 1 gr. d'acide picrique peut teindre 1 kil. de soie en *jaune* foncé. Les nuances *jaunes* dues à l'acide picrique résistent assez bien à la lumière et à l'air, mais elles passent peu à peu par un lavage prolongé.

Jaune indien ou *purrhée.* Cette matière colorante, importée en Europe depuis quelques années, vient de l'Inde ou de la Chine. Elle se présente en fragments arrondis, qui pèsent trois ou quatre onces, bruns à la superficie et d'un *jaune* orangé à l'intérieur. D'après Erdmann, la structure de ce corps serait cristalline. Quant à l'origine du *jaune* indien, il y a divergence d'opinion. D'après les opinions qui semblent les plus autorisées, cette substance serait d'origine animale, et proviendrait de l'urine des chameaux, des éléphants, des buffles surtout, après que ces animaux auraient mangé certaines plantes ou certains fruits; d'après d'autres, le *jaune* indien serait une concrétion intestinale ou biliaire des mêmes animaux. Enfin, Stenhouse suppose que c'est une substance végétale préparée par l'évaporation, à siccité, d'un suc de plante mêlé avec de la magnésie. Ajoutons, toutefois, que l'odeur particulière du *jaune* indien, odeur qui rappelle celle du castoréum, est en faveur de son origine animale. On en a retiré un acide, l'acide euxanthique; il se trouve dans le *jaune* combiné à la magnésie. La distillation sèche et l'acide sulfurique transforment l'acide euxanthique en euxanthène, corps *jaune* sublimable en aiguilles. Le coton mordancé à l'alumine se teint dans un bain de *jaune* indien monté avec de l'eau et du borax. La nuance fournie est *jaune* de soufre. Cette couleur est beaucoup employée dans la peinture à l'huile et dans l'aquarelle. Le *jaune* indien étant fort cher est souvent frelaté avec des matières *jaunes* moins chères, le *jaune* de chrome, par exemple. D'après M. Haro, fabricant de couleurs à Paris, lorsque cette substance est pure, elle brûle comme l'amadou et laisse un résidu extrêmement faible; lorsqu'elle est frelatée, elle brûle plus lentement et laisse un résidu plus considérable.

Il nous reste à indiquer les matières colorantes *jaunes* qui existent dans les végétaux. On trouve ces matières dans presque toutes les plantes. Au commencement de ce siècle, Dambourney avait proposé de teindre en *jaune* avec les feuilles de peuplier; mais la fin du blocus continental ayant permis aux bois exotiques de reparaître sur nos marchés, on ne donna pas suite aux projets de Dambourney. Les végétaux actuellement usités pour la teinture en *jaune* sont : l'écorce de quercitron (*quercus tinctoria*); le mûrier *jaune* (*morus tinctoria*); le fustel ou fustet, bois du *rhus cotinus* ou sumac à perruque; l'écorce, la tige et les baies des nerpruns (*rhamnus alaternus, frangula, amygdalinus, oleoïdes, infectoria*); les gousses de Chine (*gaudenia grandiflora*); les fleurs de safran (*crocus sativus*); les fleurs de carthame (*carthamus tinctoria*); les fruits et les feuilles du rocouyer (*bixa orellana*); la racine de rhubarbe, les lichens des murailles (*parmelia parietana*); la gaude ou réséda lutéola; la racine d'épine-vinette (*berberis vulgaris*); la racine de curcuma, le suc d'aloès, les fleurs du genêt, de la camomille, du fenugrec, de la sarriette, et en général les fleurs *jaunes*; la racine de carotte, les coquilles de noix, le bois du marronnier, du peuplier, du thuya; le sorgho, la racine de grenadier.

La matière colorante *jaune* diffère selon la nature des plantes qui la contiennent; cependant il ne faudrait pas croire qu'à chaque espèce végétale corresponde une matière colorante spéciale.

— Pathol. *Fièvre jaune.* V. FIÈVRE.

JAUNE (fleuve), en chinois Hoang-ho, ainsi nommé à cause de la couleur de ses eaux, couleur qui provient de la nature argileuse du sol sur lequel il coule. Il prend sa source en Mongolie, dans les montagnes de Khoukounoor, entre dans la province chinoise de Kan-sou, sort de la Chine et y rentre ensuite pour séparer les provinces de Chen-si et de Chan-si, traverse les provinces de Honan, d'An-hoei et de Kian-sou, et se jette enfin dans la mer Jaune par 34° de lat. N., et 117° de long. E. Son cours est d'environ 3,200 kilom., et sa plus grande largeur atteint 1,200 mètres. Ses principaux affluents sont : le Toula Coutoulen, le Cocourson, le Kan-Kou-choui, le Kiu-ye-ho, le Vou-tin-ho, le Yean-ho, le Lo-ho, l'Ouei-ho, le Hoaï-ho, l'Olan-Mouvea, le Karayol et le Fuen-ho. Le fleuve Jaune a peu de profondeur en beaucoup d'endroits, et la navigation y présente des difficultés; mais il est longé par le canal Impérial dans une grande partie de son cours.

JAUNE (mer), en chinois *Hoang-Haï*, vaste mer intérieure qui s'étend sur la côte orientale de l'Asie, entre la Chine propre à l'O., la Mongolie au N., la Corée à l'E. et l'océan Pacifique au S. Elle est comprise à peu près entre les mêmes parallèles que la Méditerranée.

La partie N. de cette mer s'étend de l'O. à l'E., sur une longueur de plus de 650 kilom., depuis les côtes du golfe de Petchili, près de l'embouchure de la rivière Pei-Ho, jusqu'aux côtes de Corée, au-dessous du groupe de Hall, et se divise en deux bassins, car elle est partagée en deux, à peu près à son milieu, par une péninsule qui s'avance au S.-O. et forme l'extrémité de la province de Liao-toung. Le détroit, situé entre la pointe méridionale extrême de cette péninsule et la côte de la province de Chan-toung, a environ 80 kilom. de large, et renferme un grand nombre d'îlots rocheux. Entre ces îlots existent plusieurs passages qui conduisent au bassin occidental, lequel est formé par deux golfes, ceux de Petchili et de Liao-toung.

Le golfe de Petchili baigne la côte septentrionale de la province de Chan-toung et la côte orientale de celle de Petchili; ses côtes sont basses et ne peuvent pas être aperçues du pont d'un navire en mer, à une distance de plus de 14 kilomètres. Le peu de profondeur de la mer ne permet pas aux vaisseaux d'un fort tonnage d'en approcher, et cette partie du golfe est fréquentée seulement par de petits bâtiments plats, qui trouvent un abri à l'embouchure des fleuves. Auprès du détroit, la côte s'élève et la profondeur augmente; une ligne de hautes montagnes s'étend du S.-O. au N.-E., parallèlement à la mer, dont elles sont éloignées de 16 à 20 kilom.; l'espace compris entre ces montagnes et la côte est une région excessivement fertile, couverte de villes et de villages et dans un état de culture fort avancé.

La partie N. du bassin occidental, ou golfe de Liao-toung, est mal connue. Les côtes sont rocheuses et élevées; mais il y existe quelques bons ports pour les plus grands vaisseaux. Les montagnes qui bordent le golfe sont nues et stériles à leur sommet, mais, à leur pied, s'étendent de vastes espaces fertiles et bien cultivés. C'est dans cette partie de la mer de Hoang-haï que l'eau a cette couleur jaunâtre qui lui a fait donner son nom, et qui provient du limon apporté par les nombreux petits cours d'eau qu'elle reçoit. On y rencontre quelques îlots et un groupe de trois îles, appelées îles *Matao* ou *Miatau*, qui sont situées en partie dans le détroit, et qui sont assez vastes et très peuplées.

Le second bassin de la partie septentrionale est aussi imparfaitement connu. Au S., le long de la côte N.-E. de la péninsule de Chan-toung, la navigation est facile; au N., si l'on s'en rapporte aux cartes chinoises, existent plusieurs vastes groupes d'îles, surtout le long de la péninsule de Liao-toung.

La partie méridionale de la mer de Hoang-haï, c'est-à-dire celle qui se trouve au S. d'une ligne tirée du cap situé à l'extrémité N.-E. de la presqu'île de Canton, jusqu'à la côte de Corée, au-dessous du groupe de Hall, a, à son extrémité S., entre l'embouchure du Hoang-ho et le cap S.-O. de Corée, une largeur de 640 kilom. environ; mais elle se rétrécit graduellement à mesure que l'on avance vers le N., et n'a plus à son extrémité septentrionale que 300 kilom. Les côtes en sont élevées et montagneuses, excepté sur un espace de 100 kilom. environ; au S. de l'embouchure du Hoang-ho, où le terrain n'est formé que d'alluvions. Les plus grands bâtiments peuvent y naviguer et y trouvent plusieurs excellents ports; de l'autre côté, le long de la presqu'île de Corée, et à une distance de 80 à 100 kilom. de cette dernière, la mer est littéralement encombrée d'îlots et de rochers. Quoique le grand nombre d'îles rende la navigation dangereuse, les détroits qui les séparent, ayant de 2 à 6 kilom. de largeur, forment comme une chaîne sans fin de ports, communiquant les uns avec les autres, et assez vastes pour contenir tous les vaisseaux du monde. Toutes ces îles paraissent habitées, et doivent par suite renfermer de l'eau douce.

La mer Jaune baigne les régions de la Chine propre qui sont les plus peuplées, les mieux cultivées et les plus industrieuses de tout l'empire. Aussi un nombre considérable de jonques naviguent le long de sa côte occidentale, tandis que l'on en rencontre rarement le long de l'île de Corée.

JAUNEAU s. m. (jô-no — rad. *jaune*). Pop. Pièce d'or. ‖ On dit plus ordinairement JAUNET.

— Bot. Nom vulgaire de la ficaire.

JAUNELET s. m. (jô-ne-lè — rad. *jaune*). Bot. Nom vulgaire de la chanterelle, champignon comestible d'une belle couleur jaune.

JAUNET, ETTE adj. (jô-nè, è-te — dimin. de *jaune*). Un peu jaune; petit et jaune : *De belles pommes* JAUNETTES. *Des fleurs* JAUNETTES.

— *Pain jaunet*, Sorte de pain qui tient le milieu entre le pain blanc et le pain bis.

— s. m. Pop. Pièce d'or : *Compter des* JAUNETS. *Avoir des* JAUNETS *dans sa poche.*

— Ichthyol. Nom vulgaire de quelques poissons du genre zée.

— Bot. *Jaunet d'eau*, Nom vulgaire du nénufar jaune.

JAUNÊTRE s. m. (jô-nê-tre). Bot. Nom vulgaire de la gaude, dite aussi réséda bâtard.

JAUNEUR s. f. (jô-neur — rad. *jaune*). Etat de ce qui est jaune, couleur jaune. ‖ Vieux mot qu'il serait utile de reprendre.

JAUNEZ (Pierre-Sylvestre), ingénieur français, né à Metz en 1755, mort dans cette ville en 1844. Il fut attaché pendant quelque temps à l'armée, en qualité de constructeur en chef, puis revint dans sa ville natale et fut nommé ingénieur en chef du cadastre dans le département de la Moselle. Jaunez exécuta, entre autres travaux, le marché couvert de Metz avec les maisons qui lui font face, le pont et le quai de Sierck. — Son frère, Jean-Pierre JAUNEZ, ingénieur en chef à Metz, où il était né en 1748, a publié un *Traité du jaugeage* (1804) et un *Traité du vigneron du département de la Moselle* (1816).

JAUNI, IE (jô-ni), part. passé du v. Jaunir. Devenu jaune, rendu jaune : *Teint* JAUNI. *Combien de journées entières n'ai-je pas passées sous la petite tonnelle de pampres, à regarder les rayons du soir filtrer à travers les feuilles de vigne* JAUNIES *par l'automne!* (Lamart.)

JAUNIR v. a. ou tr. (jô-nir — rad *jaune*). Rendre jaune, teindre, peindre en jaune : *Le soleil* JAUNIT *et fait mûrir les raisins. Dans certaines provinces, on* JAUNIT *les façades des maisons au lieu de les blanchir.*

— Techn. *Jaunir le laiton*, Lui donner la première façon, dans la fabrication des épingles. ‖ *Jaunir des clous*, Les agiter dans un vase rempli de vinaigre. ‖ *Jaunir des cadres*, Etendre dessus une couche de jaune à l'eau, avant de les dorer.

— v. n. ou intr. Devenir jaune : *Ce linge a* JAUNI. *Les moissons commencent à* JAUNIR.

L'épi, sur les sillons, mollement agité,
Jaunit et prend l'éclat des beaux jours de l'été.
MICHAUD.

Fatal oracle d'Epidaure,
Tu m'as dit : Les feuilles des bois
A tes yeux *jauniront* encore,
Mais c'est pour la dernière fois.
MILLEVOYE.

— **Se jaunir**, v. pron. Devenir jaune : *Les perles* SE JAUNISSENT *par l'usage et le temps.* (A. Karr.)

JAUNISSANT, ANTE adj. (jô-ni-san, an-te — rad. *jaunir*). Qui jaunit, qui devient jaune, qui est jaune ou jaunâtre : *Des moissons* JAUNISSANTES.

Tout son corps est couvert d'écailles *jaunissantes.*
RACINE.

Les épis *jaunissants* n'attendent que la faux.
THOMAS.

JAUNISSE s. f. (jô-ni-se — rad. *jaunir*). Pathol. Maladie bilieuse, caractérisée par la coloration jaune de la peau, et dans laquelle le malade voit tous les objets sous une teinte jaune : *Avoir la* JAUNISSE. ‖ On dit aussi ICTÈRE.

— Fig. Trouble ou erreur de l'esprit, qui fait que l'on prête à tous les objets la disposition où l'on est soi-même : *O gens de parti, gens attaqués de la* JAUNISSE, *vous verrez toujours tout jaune.* (Volt.)

— Econ. rur. Maladie particulière des vers à soie.

— Agric. Maladie des plantes, caractérisée par la teinte jaune que prennent les feuilles : *Les arbres sont généralement plus sujets à la* JAUNISSE *que les plantes herbacées.* (Bosc.) ‖

— **Encycl.** Méd. V. ICTÈRE.

— Agric. La *jaunisse*, dans les végétaux, s'annonce par la diminution d'intensité de la teinte verte de leurs feuilles, se caractérise par la nuance jaune et ensuite brune qu'elles prennent, et se termine par le dessèchement ou par la chute de ces mêmes feuilles, qui amène la mort de la plante. Un arbre planté dans un terrain aride, si on ne l'arrose pas de temps en temps, est atteint de *jaunisse*, parce qu'il n'y trouve pas la quantité de fluides nutritifs nécessaire à son entretien; il périt plus ou moins vite, si la sécheresse se prolonge. Le même résultat se produit dans un terrain trop humide, parce que les racines y pourrissent en tout ou en partie. Il en est de même pour les arbres dont les racines ont été mutilées outre mesure par les attaques des insectes ou par un arrachage inintelligent; pour ceux qui sont exposés à un soleil trop vif, ou qui sont atteints d'ulcères ou de maladies internes, ou qui ont porté une surabondance de fruits tardifs; pour ceux, enfin, dont la vigueur diminue par suite des progrès de l'âge.

Les arbres sont plus sujets à la *jaunisse* que les plantes herbacées; on observe même parmi eux de très-grandes différences; le robinier faux acacia est fréquemment atteint de cette affection; il en est de même du poirier, surtout quand il est greffé sur cognassier. Les arbres attaqués par la *jaunisse* ne deviennent jamais aussi forts que les autres et portent moins de fruits.

Cette maladie se montre assez souvent sur les blés et sur l'herbe des prairies; elle est une suite inévitable de la végétation extraordinaire des plantes, à la suite des pluies tièdes du printemps.

Cet état pathologique des végétaux ligneux ou herbacés peut être considéré comme le point de départ de presque toutes leurs maladies; on ne saurait donc l'étudier et le soigner avec trop d'attention. On peut le guérir en faisant agir les causes opposées à celles qui ont produit le mal. Ainsi, on arrosera abondamment les arbres plantés dans les terrains arides; on peut aussi leur supprimer quelques branches pendant l'hiver; mais, en général, il vaut mieux fumer fortement le sol ou le remplacer par de la terre de bonne qualité. Si, au contraire, il y a excès d'humidité, on fera disparaître cet excès au moyen du drainage ou d'autres procédés d'assainissement. On suppléera à l'insuffisance des racines par une terre riche et des arrosements modérés.

JAUNISSEMENT s. m. (jô-ni-se-man — rad. *jaunir*). Action de colorer en jaune; changement par lequel un objet passe à la couleur jaune.

JAUNOIR s. m. (jô-noir — contract. de *jaune* et *noir*). Ornith. Espèce de merle, qui vit au Cap de Bonne-Espérance.

JAUNOTTE s. f. (jô-no-te). Bot. Espèce de champignon.

JAUR, petite rivière de France (Hérault). Elle naît près de Saint-Pons, baigne cette ville et y fait mouvoir plusieurs usines après s'être grossie d'une fort belle source, coule, au delà de Riols, dans une gorge dominée par des montagnes arides, et se jette dans l'Orb, à Tarassac. *Cours, 35 kilom.*

JAUREGUI Y AGUILAR (don Juan), peintre et poëte espagnol, né à Séville en 1570, mort à Madrid en 1641. Il passa la première moi-

tié de sa vie à Rome, conduisant de front les études littéraires et la peinture. En même temps qu'il faisait de remarquables copies de Raphaël, de Michel-Ange et du Guide, qu'il exécutait même quelques portraits remarquables, dont parle Pacheco, il entreprenait une très-fidèle traduction de l'*Aminta*, du Tasse, et commençait celle de la *Pharsale*, de Lucain. Ces deux œuvres furent imprimées à Séville (1618, in-4°), avec quelques poésies originales de l'auteur. La *Pharsale* est une œuvre inférieure à l'*Aminta*, dont le traducteur a su conserver tout le charme. La Bibliothèque nationale possède de Jauregui une série de dessins composés pour l'illustration d'un ouvrage du P. Alcazar, *Investigatio arcani sensus in Apocalypsi* (in-f°, 1604). Ces esquisses donnent une haute idée du talent de Jauregui.

De retour à Séville, il exécuta le fameux *Portrait* de Miguel Cervantes, qui est un des chefs-d'œuvre du musée de Madrid. La tête de l'illustre auteur du *Don Quichotte* est remarquable d'intelligence, de finesse et de sérénité; le modelé est sobre et simple, en même temps qu'il manifeste une grande science et une rare précision. Ce seul morceau suffirait à le placer parmi les maîtres. Comme poëte, il est loin de tenir le même rang; il manquait d'imagination et ne fut guère qu'un imitateur de Herrera. On lui doit, outre les deux traductions mentionnées plus haut, des *Rimes* (Séville, 1618), où se trouvent quelques chants lyriques remarquables : la *Mort de la reine Marguerite*; la *Paraphrase du psaume* Super flumina; un poëme d'*Orphée* (Madrid, 1624); un *Discours sur le style cultiste* (1628), dans lequel il attaque les disciples de Gongora, et une *Apologie de la peinture*, traité d'esthétique assez estimé, renfermant des renseignements précieux sur l'art espagnol à cette époque. Les *Rimes choisies* ont été reproduites dans la collection des *Poetas sevillanos*, de M. de Ochoa (Paris, 1867, in-16).

JAURÉGUIBERRY (Jean-Bernard), marin français, né en 1815. Admis à l'Ecole navale en 1831, il devint aspirant en 1832, enseigne en 1839, lieutenant en 1845, capitaine de frégate en 1856, capitaine de vaisseau en 1860 et contre-amiral en 1869. M. Jauréguiberry fut chargé de diverses missions, prit part à la guerre de Crimée, remplit les fonctions de gouverneur du Sénégal, et reçut un commandement lors de l'expédition de Chine. Nommé major de la flotte à Toulon en 1869, commandant en second de l'escadre d'évolution en 1870, il reçut, lors de l'invasion prussienne, le commandement de la 1re division du 16me corps d'armée de la Loire, et se conduisit si brillamment à Patay (1er déc.) que le gouvernement de la Défense le nomma vice-amiral (9 déc.). Le 6, il avait été mis à la tête du 16me corps de l'armée de Chanzy. Pendant la retraite de cette armée vers Laval, il se distingua par sa vigueur et sa ténacité, notamment à la bataille du Mans (le 11 janv. 1871). Après la guerre, les électeurs des Basses-Pyrénées l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale, où il vota les préliminaires de paix et les prières publiques demandées par M. Cazenove de Pradines. Ayant été nommé préfet maritime à Toulon le 29 mai suivant, il se rendit à son poste, et donna sa démission de député en décembre 1871.

JAUREGUY (Jacques ou Jean DE), régicide belge, né en 1562, mort en 1582. A l'instigation du banquier espagnol Amiastro, dont il était commis, et qui lui donna 25,000 écus, il tenta d'assassiner Guillaume, prince d'Orange, en lui tirant un coup de pistolet (18 mars 1582). La balle traversa les joues de Guillaume, dont la blessure n'eut aucune gravité, et Jaureguy fut massacré par les personnes qui se trouvaient avec le prince. On a prétendu, ce qui n'a rien d'invraisemblable pour qui connaît la morale des jésuites, que Jaureguy fut poussé à commettre cet attentat par un membre de la Société de Jésus, qui lui promit une place dans le ciel, au-dessus de la Vierge elle-même.

JAUREGUY Y JAUREGUY (don Gaspard), surnommé **El Pastor**, chef de guérillas espagnoles, né à Villareal en 1780, mort à Vittoria en 1844. Lorsque l'Espagne se souleva contre le joug que voulait lui imposer Napoléon, Jaureguy, alors berger, se joignit à une bande de paysans dont il devint le chef, et tantôt seul, tantôt de concert avec un autre chef de bande nommé Acedo, il fit une guerre acharnée aux troupes françaises qui traversaient la Biscaye. En remontant sur le trône, Ferdinand VII récompensa les services rendus à sa cause par Jaureguy, en le nommant brigadier de l'armée espagnole. La révolution provoquée, en 1820, par le parti constitutionnel trouva, dans El Pastor, une complète adhésion. Lorsqu'une armée française, sous les ordres du duc d'Angoulême, vint rétablir en Espagne le pouvoir absolu, Jaureguy ne cessa de la harceler dans sa marche à travers la Catalogne et la Navarre. Il dut quitter son pays quand la cause de l'absolutisme eut triomphé, se réfugia en Angleterre, rentra en Espagne après la mort de Ferdinand VII et reçut peu après le grade de major général.

JAURÈS, marin français, né à Castres en 1808, mort à Paris en 1870. Aspirant en 1827, il devint capitaine en 1837, puis fut promu contre-amiral en 1860, et vice-amiral en 1864. Jaurès fut, en 1854, un des membres de la commission chargée d'étudier le projet de percement de l'isthme de Suez. Nommé commandant de l'escadre des mers de Chine et du Japon, il détruisit, après une énergique résistance, les forts de Simolosaki, et ce fait d'armes amena la conclusion d'un traité de paix favorable aux intérêts français et ouvrit à nos nationaux les ports fermés jusque-là. Ce marin énergique et instruit mourut des suites d'une douloureuse maladie, qu'il avait contractée dans ses pénibles campagnes de Chine et du Japon.

JAURÈS (Constant-Louis-Jean-Benjamin), marin français, parent du précédent, né en 1823. Nommé aspirant en sortant de l'école de Brest (1841), il devint enseigne en 1845, lieutenant de vaisseau en 1850, capitaine de frégate en 1861, prit part à la guerre de Crimée, aux expéditions de Chine, de Cochinchine et du Mexique et reçut le grade de capitaine de vaisseau en 1869. Lorsque survint, en 1870, la guerre avec la Prusse, M. Jaurès fut appelé à un commandement dans l'escadre de la mer du Nord; mais l'expédition maritime qu'on projetait n'ayant point eu lieu, il fut chargé de fortifier Carentan. Peu après, Gambetta, alors ministre de la guerre, l'appela à l'armée de la Loire, avec le grade de général de brigade. Mis à la tête du 21e corps (20 novembre), il se conduisit avec autant d'intrépidité que de sang-froid, notamment aux combats de Mamers, de Marchénoir, de Vendôme, de Bonnétable, de Pont-de-Gesnes, de Sillé-le-Guillaume, dans la retraite de l'armée jusqu'à Laval, et fut nommé général de division à titre auxiliaire. Après la signature de la paix, il déposa son commandemet et reçut, le 16 octobre 1871, le grade de contre-amiral, en récompense de ses brillants services pendant la guerre. Nommé dans le Tarn, lors des élections complémentaires du 2 juillet 1871, député à l'Assemblée nationale, M. Jaurès qui, appartient à l'opinion républicaine modérée, alla siéger au centre gauche, auquel il s'est associé pour appuyer de ses votes la politique de M. Thiers.

JAURU, rivière du Brésil, prov. de Mato-Grosso. Elle prend sa source dans les Campos Parexis, à 150 kilom. N. de Villa-Bella, coule au S.-E., et se jette dans le Paraguay, après un cours de 280 kilom. Au confluent des deux rivières s'élève un obélisque en marbre, érigé en 1754 pour marquer la limite du Brésil et du Paraguay.

JAUSIERS, bourg et commune de France (Basses-Alpes), cant., arrond. et à 8 kilom. de Barcelonnette, sur la rive droite de l'Ubaye; 1,615 hab. Moulinage et dévidage de la soie; manufactures d'étoffes et de draps; exploitation de gypse et de schiste. Au XIVe siècle, les Vaudois du Piémont s'y réfugièrent, mais un édit du comte de Savoie les obligea bientôt à passer en France, dans la vallée de Freyssinieres. Quelques années après, ils purent rentrer dans leurs demeures et retrouvèrent leurs biens intacts, les catholiques ayant refusé de les accepter. L'église de Jausiers date du XIVe siècle; l'intérieur est surchargé d'ornements. Un monument curieux a été découvert dans les débris d'un ancien fort; c'est une arche en pierres du pays, formée de deux blocs ajustés de 1m,28 de longueur et de largeur. Ses ornements sont des têtes grossières.

JAUSSIN (Louis-Amand), écrivain français, mort à Paris en 1767. Il fut attaché, en qualité d'apothicaire, au corps d'armée envoyé en Corse sous les ordres du maréchal de Maillebois, pour comprimer une insurrection de cette île contre la domination génoise. Ses principaux ouvrages sont : *Ouvrage historique et chimique, où l'on examine s'il est certain que Cléopâtre ait dissous sur-le-champ la perle qu'on dit qu'elle avala dans un festin* (Paris, 1749); *Mémoires historiques, militaires et politiques sur l'île de Corse, avec l'histoire naturelle de ce pays* (Lausanne, 1758, 2 vol. in-12); *Mémoires historiques et militaires sur les principaux événements arrivés dans l'île de Corse depuis* 1738 *jusqu'en* 1741 (Lausanne, 1759, 2 vol.).

JAUTTEREAU s. m. (jô-te-ro). Autre orthographe du mot JOTTEREAU.

JAVA s. m. (ja-va). Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson, du genre teuthie, qu'on trouve près des côtes de l'île de Java.

JAVA, JABADIV, JABADIU ou **JABADICE**, île de l'Océanie (Malaisie), dans l'archipel de la Sonde; par 5° 53' — 8° 48' de lat. S. et 102° 40' — 112° de long. E.; cap., Batavia. Cette île est ainsi nommée du mot javanais *javona*, orge, à cause de la grande quantité de cette céréale qu'on y recolte.

L'île de Java est séparée de Bornéo, à l'O., par la mer de son nom; de Sumatra, à l'E., par le détroit de la Sonde, et par celui de Bali, de l'île du même nom. L'océan Indien la baigne au S. Sa superficie, y compris Madura, est évaluée à 118,220 kilom. carr. environ. D'après le *Rapport général* le plus récent *sur l'état des possessions orientales hollandaises*, la population de Java était, le 31 décembre 1862, de 13,380,268 hab., soit 361,162 de plus qu'en 1861. Elle se composait de 25,699 Européens, de 155,158 Chinois, 6,343 Arabes, 25,182 autres Orientaux étrangers, 13,166,883 indigènes, etc. Cette population se distribuait ainsi : hommes, 3,481,336; femmes, 3,928,368; enfants, 5,970,564.

— *Aspect général, orographie, hydrographie.* La partie occidentale de Java est formée de plateaux élevés, hérissés de sommets volcaniques; mais, quand on avance vers l'E., on trouve un pays bas et d'immenses plaines sur lesquelles s'élèvent les cônes isolés de volcans, qui ont presque tous de 3,000 à 3,600 mètres d'élévation. On ne rencontre plus de plateaux élevés; parfois seulement deux volcans jumeaux sont reliés par des cols, dont l'altitude dépend de la distance plus ou moins considérable qui en sépare les sommets. Les volcans de Java, considérés dans leur ensemble, sont à peu près alignés, de l'E. à l'O., dans l'axe principal de l'île, depuis le détroit de la Sonde jusqu'à l'extrémité orientale. Une ligne droite, tirée dans cette direction, passe exactement par les volcans de Salak, de Gédé, de Slamat, de Sumbing, de Merbabu, de Lawa, de Tengger et d'Idjeng. Toutes les autres montagnes volcaniques s'élèvent dans le voisinage de cette ligne; elles forment pourtant quelquefois de petits groupes transversaux, dirigés du N.-O. au S.-E., par exemple les quatre montagnes voisines de Dieng, de Telerep, de Sendoro et de Sumbing. Dans la partie centrale et orientale de Java, les volcans sont isolés; mais il n'y a pas moins de quatorze bouches volcaniques sur les deux crêtes parallèles qui occupent la partie la plus occidentale de l'île, dans un espace qui n'a que 40 kilom. de longueur sur 16 kilom. de largeur. Dans la partie orientale de l'île se dressent aussi huit montagnes volcaniques, assez rapprochées l'une de l'autre; ce sont : le Tengger, la Séméra, le Lamongan le Ringgit, l'Ajang, le Raon, le Buluran, l'Idjeng et le Ranté. L'île tout entière est, pour ainsi dire, criblée d'ouvertures par lesquelles les vapeurs souterraines peuvent se dégager; la pression de ces vapeurs ne devient jamais assez forte pour amener jusqu'à la bouche des volcans des laves en fusion qui puissent s'écouler par les cratères ou par des fissures ouvertes dans les flancs de la montagne. On ne trouve dans Java aucune coulée comparable à celles du Vésuve, de l'Etna et des volcans d'Islande.

Dans certains cas, au lieu de torrents de lave, ce sont des torrents de boue qui inondent et détruisent les forêts, les champs et les villages. Plusieurs volcans, les plus violents de tous, ne vomissent que des débris et des cendres. Comme dans tous les terrains volcaniques, on trouve à Java de nombreuses sources d'eaux chaudes et minérales.

L'île de Java est arrosée par une cinquantaine de cours d'eau, dont quelques-uns sont navigables, mais sur une faible étendue. Les plus considérables sont le Solo, au centre, et le Kédiri, à l'E. Ces rivières sont peuplées d'un grand nombre de poissons.

Sur les côtes, le sol se compose tantôt d'une argile rougeâtre peu fertile, tantôt d'une terre noire très-riche ou d'une marne jaune entièrement stérile. A 4 kilom. de la mer commencent les terres d'alluvion, formées de sable, d'argile et de coquilles. Les montagnes, couvertes de bois, de plantes et de moissons, offrent le plus agréable aspect.

On a signalé un endroit appelé dans le pays *Guepo-Upas*, c'est-à-dire vallon pestilentiel. Des voyageurs ont examiné de près cette vallée, en prenant la précaution de porter à la bouche un cigare dont la combustion est, dit-on, un gage de sécurité. Selon eux, cette vallée, qui est de forme ovale, peut avoir un demi-mille de circonférence et une profondeur de 40 à 45 pieds. Le sol en est plat, parsemé de cailloux et tout à fait nu. On aperçoit çà et là des squelettes humains, ceux des rebelles qui, dans les dernières guerres, pour échapper aux troupes qui les poursuivaient, cherchèrent un asile dans le *Guepo-Upas*. On aperçoit aussi de côté et d'autre des carcasses de tigres, de cerfs, d'ours et d'autres animaux sauvages. Les voyageurs avaient amené des chiens pour les soumettre à l'influence de l'air pestilentiel. Le premier que l'on fit entrer dans le vallon tomba mort au bout de dix minutes et le second au bout de sept.

— *Climat.* Le climat de Java est très-chaud et malsain pour les Européens. Le thermomètre s'élève jusqu'à 53° centigrades dans les parties basses, telles que Batavia, Sourabaya et Samarang; mais à 300 ou 400 mètres au dessus du niveau de la mer, il descend jusqu'à 25°. Il varie de 7° ou 8° depuis le lever du soleil jusqu'à midi. Les eaux stagnantes des innombrables canaux et la malpropreté des habitants avaient valu à Batavia l'épithète de pestilentielle, que lui ont donnée les Européens, et qu'elle ne mérite pas aujourd'hui au même degré. A 12 lieues dans l'intérieur s'élèvent des collines d'une hauteur considérable, où l'air est sain et frais. Les végétaux d'Europe y croissent fort bien; les habitants y sont vigoureux; leur teint annonce la santé. Les médecins y envoient aussi les malades, qui y guérissent en peu de temps. Tout l'intérieur jouit des mêmes avantages. Près de Sourakarta, l'ancienne résidence de l'empereur de Java, le voyageur respire un air pur, frais et embaumé. De limpides ruisseaux coulent de toutes parts. Les Javanais ne connaîtraient pas les vicissitudes des saisons, si des vents périodiques ne divisaient l'année en deux parties, appelées moussons. Chaque mousson dure six mois : l'une sèche, l'autre marquée par des pluies qui tombent par torrents, surtout dans les pays montagneux.

— *Productions.* Il n'est peut-être pas de pays au monde dont le sol soit aussi favorable à la végétation que celui de l'île de Java. Le riz, l'orge, le maïs y croissent en abondance. On y récolte aussi plusieurs espèces de haricots, des lentilles, du millet, du sorgho jaune, des ignames fondantes et d'autres sans suc, des patates douces, des pommes de terre, des raves blanches de la Chine, du fruit de la plante appelée *plante aux œufs*, des pois d'Angola et, en outre, toutes les plantes culinaires d'Europe. On y recueille encore, avec peu de culture, une quantité considérable des plus belles et des plus grosses cannes à sucre; ces plantes donnent beaucoup plus de sucre que celles d'Amérique; cependant on a remarqué que le nombre des moulins à sucre de Java tend à diminuer d'année en année. Parmi les plantes aromatiques, nous signalerons le gingembre sauvage, la globbée uniforme, le bétel, l'arak, le curcuma et le poivre d'Espagne. On trouve aussi des plantes vénéneuses, telles que le *tchettik* et l'*anschar*. Les fougères, presque rampantes en Europe, atteignent à Java la taille de véritables arbres. Parmi les fruits, nous signalerons : la banane, l'ananas, la goyave, le mangoursan, le melon d'eau, la pamplemousse et l'orange. Les raisins sont rares et d'assez médiocre qualité. La rose de la Chine, le marsen ou murraie des Indes, les nyctanthes, etc., étalent leurs fleurs au milieu des buissons. L'arbre de teck forme de très-grandes forêts.

La faune de Java a de grandes analogies avec celle de l'île de Sumatra; plusieurs espèces cependant lui sont propres. On y trouve : d'énormes buffles de couleur grisâtre, que l'on apprivoise et que l'on soumet au joug; quelques moutons, qui ont des poils au lieu de laine et les oreilles pendantes; des chevaux petits, mais vifs et vigoureux; des éléphants, des chameaux, des ânes, des bœufs, des cerfs, des gazelles, des lièvres, des lapins, etc. On y voit aussi le tigre royal et plusieurs espèces particulières, telles que le *felis melas*, le *felis* ondé, le *felis* servalin et le *felis* de Java; des sangliers fort nombreux, des rhinocéros, dont une espèce (le *rhinoceros javanicus*) est particulière à cette île; des singes, notamment le semnopithèque nègre et la macaque brune; l'écureuil bicolore et l'écureuil volant de Java; de nombreux oiseaux de basse-cour; des oies et des canards sauvages, des cailles, des bécassines, des faisans, des grèbes, des pies, des aigles blancs, des paons; le gigantesque casoar des Moluques; plusieurs espèces de perroquets; des coqs sauvages au plumage brillant et à la crête blanche, etc. On récolte une grande quantité de nids de salanganes dont les Orientaux sont, comme on sait, extrêmement friands. Les reptiles sont très-nombreux. Les crocodiles peuplent les rivières. On rencontre fréquemment le caméléon, l'iguane et nombre de lacertiens. Dans les marais vit une vipère de couleur verdâtre, qui est très-dangereuse.

— *Ethnographie.* On compte dans la population de Java beaucoup d'émigrés chinois, dont le mélange avec les Javanaises a produit la race métisse particulière, désignée sous le nom de *pernarks;* des Maures, des Bouggis, des Malais, des Arabes et des Hollandais. On donne le nom de *lipplaps* aux enfants que ceux-ci ont avec les Javanaises. Les Javanais proprement dits, qui forment la grande majorité de la population, sont de race malaise, bien conformés, jaunes de peau, doux, polis, intelligents, mais vindicatifs et superstitieux. Ils se divisent en plusieurs classes. Ils aiment les spectacles, les combats d'animaux, la musique et la danse. Ils font dater leur ère de l'arrivée d'Adl-Saka, qui introduisit parmi eux l'usage de l'alphabet, l'an 73 de J.-C. On peut regarder les Javanais comme le peuple le plus policé de l'Océanie, et sa littérature comme la plus riche et la plus importante de tout ce monde maritime. Les Javanais ont été à trois reprises différentes la nation prépondérante dans la Malaisie : d'abord vers la seconde moitié du XIVe siècle, lorsque l'empire de Madjiapahit embrassait presque toute l'île de Java, le royaume de Palembang dans celle de Sumatra, les petits royaumes de la partie méridionale de l'île de Bornéo et l'île de Bahi; ensuite dans la première moitié du XVe siècle, sous le règne de l'empereur Angka Widjiaye, lorsque ce prince étendait sa domination, non-seulement sur la presque totalité de Java, mais aussi sur les Etats de Goa, Macassar, les îles des Célèbes, de Banda, de Sumbava, de Timor, le royaume de Palembang, etc.; enfin, dans la première moitié du XVIIe siècle, sous le règne du grand sultan, lorsque l'empire de Matar égala presque celui de Madjiapahit. Des ruines nombreuses d'anciennes villes, des débris de vastes édifices, et une grande quantité de statues, de sculptures et de monuments de tout genre révèlent la splendeur passée de l'île de Java.

— *Histoire.* Java reçut, à une époque extrêmement reculée, sa civilisation de l'Inde, en même temps que la religion de Brahma s'y introduisait. Divers empires indigènes y avaient déjà fleuri, puis avaient fini par n'en plus former qu'un seul, appelé Madjiapahit, quand, en 1406, les Arabes abordèrent dans l'île, y introduisirent l'islamisme et fondèrent les empires de Bantam et de Mataram, que des

partages modifièrent à diverses reprises. A la fin du XVI^e siècle, on y comptait quatre empires : Mataram, Djahatra, Bantam et Chéribon. Les Portugais abordèrent à Java en 1510 ; ils y fondèrent quatre établissements, qui leur furent enlevés, vers la fin du XVI^e siècle, par les Hollandais. Ceux-ci, après avoir vaincu les princes indigènes, s'emparèrent de Java, et en firent, en 1609, le centre de leur commerce et de leur domination dans cette partie du globe. Les Anglais s'établirent à Bantam dans le XVII^e siècle ; mais ils en furent chassés, en 1683, par les Hollandais, qui demeurèrent paisibles possesseurs de cette île pendant plus d'un siècle. Lorsque la Hollande fut réunie à la France, les Anglais envoyèrent des Indes une flotte qui se rendit maîtresse de toute l'île, qu'ils gardèrent jusqu'en 1814. En 1825, les Hollandais eurent à réprimer une insurrection due aux exactions et aux vexations arbitraires des agents de leur compagnie. L'antipathie des naturels, écrasés sous un joug tyrannique, s'est encore traduite, depuis cette époque, par plusieurs révoltes qui ont enfin décidé le gouvernement hollandais à introduire de nombreuses réformes dans l'administration de la plus importante de ses colonies. Le couronnement de cette mesure a été la suppression de l'esclavage. D'après un décret du 14 juillet 1859, tous les esclaves de Java, de Madura et de toutes les possessions immédiates de la Hollande ont obtenu leur liberté le 1^{er} janvier 1860.

— *Divisions territoriales.* Les Hollandais ont partagé le territoire de Java en résidences. Neuf de ces résidences sont situées sur le versant septentrional de la chaîne de l'île : Bantam, Batavia, Krawang, Chéribon, Tagal, Pekalongang, Samarang, Japara, Rembang, Sourayaba. Huit autres provinces, Préangers, Banjoumas, Bajelen, Djokjokarta, Patjitan, Kedivi, Passarouan, Bejouki, sont situées sur le versant opposé. Les résidences intérieures sont au nombre de quatre : Buitenzorg, Kodon, Sourakarta, Madionn. Les provinces du nord sont, en général, plus policées et mieux défrichées que celles du sud ; elles ont un accès facile vers d'excellents ports, tandis que la côte méridionale est presque complétement dépourvue d'abris. Les provinces de Sourakarta et de Djokjokarta sont les derniers vestiges de l'empire de Mataram ; les souverains indigènes ont conservé dans ces deux Etats la propriété du sol. Dans les résidences de Batavia, de Buitenzorg et de Krawang, les ventes faites à diverses reprises par la Compagnie des Indes, par le général Daendels et par le gouvernement anglais, ont entraîné l'aliénation du domaine public. La propriété individuelle se trouve ainsi constituée à Java sur une étendue de territoire qui représente à peu près le douzième des terres cultivées. Les autres résidences ne connaissent d'autres propriétaires que l'Etat et la commune.

— *Administration. L'adat* ou *hadhat* est la loi écrite des Javanais. Les villages sont administrés par un chef assisté d'un conseil municipal composé de notables. La commune peut élire son chef, sauf l'approbation supérieure. Les chefs de commune sont en rapport direct avec les chefs d'arrondissement. Un nombre déterminé de chefs d'arrondissement relève d'un régent. Le territoire sur lequel un régent étend son autorité est connu sous le nom officiel de régence. Trois ou quatre régences forment une province placée sous l'autorité d'un préfet européen, qui porte le nom de résident, et dans les mains duquel tous les pouvoirs sont réunis. Des sous-résidents le représentent dans les localités éloignées du chef-lieu. Ces derniers ont sous leurs ordres des contrôleurs européens. Le chef du village est, en même temps, le receveur de l'impôt foncier ; il le dépose entre les mains des receveurs javanais, qui le versent dans la trésorerie de la province.

— *Administration.* Les emplois publics à Java étaient souvent autrefois des sinécures constituées au profit de familles privilégiées, ou de sujets incapables, et l'insuffisance des fonctionnaires envoyés de la métropole à Java a été une des causes de la fâcheuse situation de la colonie dans la période qui a suivi les grandes guerres du commencement de ce siècle. Mais, en vertu d'une loi édictée en 1864, les fonctionnaires publics à Java se trouvent désormais affranchis de l'obligation qui leur était imposée d'avoir reçu leur instruction dans la métropole.

— *Religion.* Les Javanais et les Malais professent le mahométisme, mélangé de beaucoup de superstitions qui lui sont étrangères ; mais ils montrent tant d'indifférence pour les cérémonies de leur religion, qu'à vrai dire il serait difficile d'établir exactement la nature de leurs croyances et de leur culte. La plus grande partie, au mépris de la loi de Mahomet, boit, même en public, du vin et des liqueurs. Ils ne se font pas beaucoup plus de scrupule de manger les chairs défendues par la loi musulmane. Les Chinois ont conservé, en grande partie, le culte de leur patrie ; cependant ils passent aussi pour être très-indifférents en matière de religion.

— *Agriculture.* On comptait, en 1856, dans l'île de Java, 14 millions de cocotiers, dont près de 6 millions en rapport ; plus de 119 millions de caféiers ; il y avait 96 établissements sucriers. La culture de l'indigo donnait 733,000 livres. Le produit du thé était de 1,700,000 livres. La culture du tabac, du nopal, du poivre donnait d'excellents résultats. On comptait à Java, en 1856, 1,683,709 buffles et 397,120 chevaux. De 1851 à 1861, la population de Java s'est accrue de 31 pour 100 ; le nombre des bestiaux a augmenté à peu près dans les mêmes proportions ; celui des champs cultivés, de 18 pour 100.

— *Commerce.* La valeur des importations de l'île de Java se montait, en 1863, à 135,450,000 francs ; l'exportation, à 229 millions de francs. La flotte marchande des Indes néerlandaises comprenait, en 1862, 382 navires, jaugeant ensemble 77,412 tonneaux, dont 213 navires de 55,480 tonneaux revenaient à Java.

— *Instruction, presse.* Les études ethnographiques, linguistiques et d'histoire naturelle se poursuivent avec ardeur à Java. En 1845, l'île ne comptait guère que vingt écoles primaires ; elle en avait une trentaine en 1850 et près de soixante en 1859. Dans l'Inde néerlandaise paraissaient, en 1866, vingt et un journaux, la plupart politiques et écrits en langue hollandaise, ainsi que trois journaux en langue malaise et un en javanais ; ce dernier était publié à Sourakata. Les deux journaux les plus anciens étaient le *Javaasche courant* (*Gazette de Java*), organe du gouvernement, paraissant depuis 1810 à Batavia, et le *Samarangsche courant*, fondé en 1846 à Samarang. Citons, en outre, à Sourabaya, le *Surabaya courant*, fondé en 1861, et à Pasarouan, le *Pasarouansche courant*, qui date de 1857. Les autres feuilles paraissent dans les villes que nous venons de citer, ainsi qu'à Padang dans l'île de Sumatra, à Macassar et à Célebes. Parmi les recueils scientifiques publiés à Batavia, il faut citer en première ligne les journaux scientifiques et la *Tijdschrift voor de taal-Land-en Volkenkunde* (*Journal pour l'histoire, la géographie et l'ethnographie*).

JAVA (mer de), nom donné à la partie de l'océan Indien située au N. de l'île de Java, à l'O. de Sumatra, au S. de Bornéo, et se confondant, à l'E., avec la mer de Banda, qui baigne l'île de Célebes. Elle communique, au N., avec la mer de la Chine par le détroit de Carimata et, au S.-O., avec l'océan Indien, par le détroit de la Sonde.

JAVA (PETITE), île de la Malaisie hollandaise. V. BALI.

JAVAL (Léopold), homme politique français, né à Mulhouse en 1804, mort à Paris en 1872. Il suivit d'abord la carrière des armes, prit part, en qualité de sous-lieutenant de cavalerie, à l'expédition contre Alger en 1830, puis donna sa démission et s'établit à Sens, où il s'occupa d'opérations de banque, de créations de lignes de chemins de fer et d'exploitations rurales, créa dans l'Yonne, en 1857, la ferme modèle de Vauluisant, convertit en prairies artificielles et en plantations de pins 2,800 hectares incultes, situés sur les bords du lac d'Arcachon, et obtint des récompenses à de nombreux concours, notamment une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1855, et la croix d'officier de la Légion d'honneur après l'Exposition de Londres en 1863. Il était conseiller de la Gironde et représentant des israélites d'Alsace au consistoire central de Paris, lorsqu'il se présenta à la députation dans l'Yonne en 1857. Elu malgré les efforts de l'administration, il fut réélu en 1863 et en 1869, vota fréquemment avec la gauche, fit partie du tiers parti libéral. Le 8 février 1871, les électeurs de l'Yonne l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale, où il se rangea parmi les républicains modérés, vota pour les préliminaires de paix, pour le retour de l'Assemblée à Paris, contre l'élection des princes d'Orléans, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, etc. M. Javal possédait une fortune considérable et était notamment propriétaire du bazar Bonne-Nouvelle à Paris.

JAVALON, rivière d'Espagne, prov. de Ciudad-Real. Elle descend du versant septentrional de la sierra Morena, coule à l'O., passe près de Valdepenas, se dirige au N.-O. et se jette dans la Guadiana, au-dessous de Ciudad-Real, après un cours de 150 kilom.

JAVAN, fils de Japhet. Dans l'essai de géographie primitive que nous donne la Genese sous forme d'une généalogie, Javan représente la Grèce (comparez le mot *Ionien*, en sanscrit *Javana*). Le même mot est employé par Ezéchiel pour désigner une tribu de l'Arabie Heureuse, d'où l'on a conclu, sans raisons suffisantes, que c'était une colonie grecque.

JAVANAIS, AISE s. et adj. (ja-va-nè, è-ze). Géogr. Habitant de l'île de Java ; qui appartient à cette île ou à ses habitants : *Un* JAVANAIS. *Une* JAVANAISE. *Le commerce* JAVANAIS. *La langue* JAVANAISE.

— s. m. Linguist. Langue javanaise : *Etudier le* JAVANAIS. ‖ Sorte d'argot, qui consiste à intercaler, dans les mots ordinaires, certaines syllabes de convention, notamment la syllabe *va*, pour rendre son langage inintelligible à ceux qui n'ont pas la clef de ce systeme.

— **Encycl.** Linguist. Le *javanais* est une des principales langues de l'Océanie. Le vieux *javanais* ou grand océanien (grand polynésien de Marsden et Crawfurd) était parlé jadis par une nation puissante et civilisee de l'île de Java. Cette langue morte est la souche du *javanais* moderne, et joue un grand rôle dans la formation des mots de tous les idiomes de cette famille. Domeni de Rienzi la regarde comme formée d'un mélange du boughi des Célèbes avec le sanscrit et le malais. Le *javanais* vulgaire ou moderne est parlé par la plus grande partie des naturels de Java. On distingue trois formes de langage, dont deux ont une nomenclature tout à fait à part, mais qui ne constituent cependant qu'un seul et même idiome. L'emploi de ces trois formes est déterminé par l'égalité, l'infériorité, la supériorité du rang social ou de l'âge de la personne qui porte la parole, vis-à-vis de celle à qui elle s'adresse. Ainsi, entre égaux, l'on se sert du dialecte dit madhjo ; si l'on s'adresse à un inférieur, on emploie le ngoko ; enfin, si l'on parle à un souverain, à un grand, à un vieillard, on fait usage du basakrama ou *javanais* de cour, dit aussi *haut javanais*.

Les Javanais possèdent un alphabet particulier, composé de 22 consonnes et de 6 voyelles, qu'on écrit horizontalement de gauche à droite. Parmi les sons représentés par ces consonnes, 14 se retrouvent dans le sanscrit ; mais il manque ceux qui correspondent aux lettres *f*, *v* et *ch* du français. Cet alphabet, qui est un des plus beaux et des plus complets que l'on connaisse, sert à écrire, non-seulement le *javanais* vulgaire et le basakrama, mais aussi le sounda et plusieurs dialectes parlés dans les îles voisines.

Le basakrama ou *javanais* de cour est formé d'un grand nombre de mots empruntés au sanscrit, de plusieurs pris au malais, et d'un grand quart environ de *javanais* vulgaire, altéré toutefois par des terminaisons et par une prononciation différentes. Tous les Javanais savent cet idiome. Les personnes des classes supérieures de la société parlent généralement, entre elles, une langue mixte.

Les montagnards des provinces de Bantam, Batavia, etc., qui forment la partie de Java nommée Sounda, parlent un dialecte particulier, qui se subdivise aussi en sounda vulgaire et en sounda de cour. Le sounda vulgaire n'a pas les sons correspondant aux lettres *d* et *t* ; mais il en a plusieurs qui lui sont particuliers, et qui sont analogues, suivant Crawfurd, à ceux qui dominent dans les langues celtiques. Plusieurs de ces mots commencent par une voyelle, ce qui n'arrive jamais en *javanais* ; mais le sounda ne souffre jamais que deux voyelles se suivent immédiatement. Ce dialecte n'a pas de littérature ; il contient beaucoup moins de mots sanscrits que le *javanais* vulgaire. Les dialectes parlés dans les îles de Madura, de Bali et de Lombok sont alliés de près au *javanais*.

L'idiome *javanais* est un des plus artificiels de tout l'archipel indien ; il passe aussi pour être le plus riche et le plus perfectionné. Tantôt en faisant précéder ou suivre les mots par des particules inséparables, tantôt en les employant ensemble de ces deux manières différentes, le *javanais* peut, comme plusieurs autres langues malaises, changer un nom en verbe, adverbe ou toute autre partie du discours. Contrairement au préjugé général, qui accorde à tous les idiomes des peuples demi-civilisés une grande richesse d'expressions métaphoriques, cette langue est très-simple, et rien n'est plus contraire à son génie particulier que l'emploi des images et des hyperboles. Une des principales difficultés du *javanais*, c'est que les radicaux, en se groupant pour donner naissance aux mots composés qui abondent dans la langue, et, en se combinant avec les préfixes et les suffixes, subissent, par l'effet de permutations de lettres dues à l'influence de lois euphoniques fort compliquées, une transformation orthographique telle que les éléments étymologiques du primitif finissent par devenir complétement méconnaissables. Cette difficulté est commune à la plus grande partie des langues de la classe agglutinante, à laquelle appartiennent les langues de l'Océanie.

Les emprunts faits au sanscrit, peu nombreux dans le *javanais* propre, forment, au contraire, la portion la plus considérable du vocabulaire d'un ancien idiome de Java, le kawi, qui a été refait en grande partie par les prosélytes des doctrines religieuses indoues. Sur dix mots, le kawi en a au moins six d'origine sanscrite, et, chose plus remarquable, les dérivés sont moins altérés dans la langue sacrée de Java que dans celle des bouddhistes de l'Indo-Chine, le pâli. Créé comme une langue savante et religieuse dans les premiers siecles de notre ère, et repandu, non-seulement à Java, mais aussi dans les îles voisines de Madura et de Bali, il cessa d'être en usage à la fin du XIV^e siècle, lorsque l'influence des idées indoues se trouva combattue par la renaissance du culte primitif des indigènes. La plupart des mots kawis qui ne sont pas d'origine sanscrite se retrouvent dans le *javanais* actuel.

Les anciennes inscriptions decouvertes à Java sont de quatre especes, suivant Rienzi : 1° en langue sanscrite et en caractère devanagari ; 2° en kawi et en un caractere *javanais* carré, qui a précédé le cursif actuel ; 3° en un ancien dialecte qui paraît avoir du rapport avec le sounda ; 4° en un système de caractère indéchiffré, qui semble n'être ni sanscrit ni *javanais*, et dans lequel on ne sait s'il ne faudrait pas voir cette écriture symbolique nommée *chandra sang-kala* ou *lumières des dates royales*, dont les anciens Javanais se servaient, dit-on, pour perpétuer le souvenir des grands évènements. Les plus nombreuses inscriptions sont en kawi ; elles sont gravées tantôt sur la pierre, tantôt sur le métal.

Les ouvrages *javanais* des premiers siècles de notre ère sont aussi presque tous en kawi. On y voit les auteurs indigènes associer à leurs légendes nationales les créations de la mythologie indoue ; ils forment la littérature la plus riche et la plus importante du monde océanien, et présentent une série de poëmes, de chansons, de drames et de compositions de diverses sortes, presque toutes relatives à l'histoire de Java et à la religion primitive. Dans cette littérature, l'histoire est toujours mêlée de fables. Elle possède aussi des traités d'éthique et de jurisprudence, la plupart traduits du sanscrit ou de l'arabe. Le plus ancien de ses poëmes est le *Kanda*, qui paraît avoir été traduit du kawi, ainsi que le *Bratha-Yudha* ou la *Guerre sainte*, le *Rama-Kawi* et autres. La poésie javanaise a un grand nombre de mètres qui sont tous rimés. Les meilleures productions *javanaises* ont été traduites en pâli. La Bible a été traduite en *javanais* vulgaire.

JAVANIQUE adj. (ja-va-ni-ke). Ethnogr. Qui appartient à la race de Javan, fils de Japhet, d'après les écrivains ecclésiastiques.

JAVARI ou **JAVARIS** s. m. (ja-va-ri). Mamm. Un des noms du pécari.

JAVARINUM, nom de la ville de RAAB en latin moderne.

JAVART s. m. (ja-var). Art vétér. Tumeur phlegmoneuse, qui se forme parfois au pied du cheval et du bœuf : *Pour représenter Rossinante, il fallait un cheval décharné, fourbu, poussif, les jambes pleines de* JAVARTS. (Th. Gaut.)

— **Encycl.** *Javart cartilagineux*, ou *atteinte encornée*, ou *fibro-chondrite du troisième phalangien.* Ce *javart* est ainsi nommé parce qu'il attaque le fibro-cartilage, placé latéralement, de chaque côté, sur la face externe de l'articulation de la seconde avec la troisième phalange. Les gros chevaux de trait sont les plus exposés à cette maladie, en raison de leurs travaux, des fers énormes dont leurs pieds sont garnis, de la forme aplatie de leurs pieds. Les atteintes qui entament la partie postérieure du talon et mettent à découvert le cartilage dont il s'agit ; les contusions sur le sabot, les enclouures, les bleimes, les ulcères, les brûlures, les piqûres sont les causes déterminantes les plus ordinaires du *javart*.

Le *javart* cartilagineux débute par une inflammation de la couronne, qui se termine par suppuration et s'accompagne d'une boiterie plus ou moins intense. Quelquefois, cette boiterie est nulle ou à peine sensible, chez les chevaux à tempérament lymphatique. Parfois, les douleurs sont tellement violentes que le cheval est contraint de tenir le membre malade dans une rétractation permanente, et de ne se porter que sur trois membres. Le pus séjourne, l'inflammation s'étend, le fibro-cartilage en est atteint, et la maladie se déclare. Alors la couronne est tuméfiée, et à l'endroit de la lésion se montre une tumeur chaude et douloureuse, plus ou moins volumineuse et toujours dure. Plusieurs fistules s'établissent sur cette tumeur, s'ouvrent au-dessus du sabot, et proviennent des points cariés, qui donnent issue à un fluide puriforme, séro-purulent, sanieux, ichoreux, et, à la fin, souvent chargé de parcelles verdâtres, provenant de la carie du corps cartilagineux. « Mais, dit Renault, il n'existe pas toujours de fistules, lorsque le *javart* est consécutif à des causes qui ont porté leur action directe à la face intérieure du pied, comme des bleimes, des piqûres, etc. Voici alors quels sont les signes à l'aide desquels on peut soupçonner l'existence de la maladie : les douleurs locales sont très-vives, la boiterie est plus forte que ne le comporte une simple piqûre ou une bleime, lorsqu'on a pratiqué une issue à la matière ; la couronne se tuméfie, devient chaude, douloureuse, blanchit vers le biseau du côté du côté du mal, et laisse suinter dans ce point une matière séro-purulente, ce que l'on exprime en disant que la matière souffle aux poils. Cependant, ces symptômes peuvent survenir sans qu'il y ait carie, lorsque le pus a fusé sous la peau et l'a séparée du tissu podophylleux. Mais alors, comme on est obligé d'en venir à l'extirpation de la portion de paroi que la suppuration a détachée, le cartilage se trouvant pour ainsi dire à découvert par cette opération, il est aisé de se convaincre du véritable état de cet organe, et de procéder à son ablation séance tenante, si le cas l'exige. »

Plusieurs méthodes de traitement ont été appliquées au *javart* cartilagineux ; les principales sont la cautérisation actuelle, la cautérisation potentielle et l'ablation, c'est-à-dire l'extirpation ou l'enlèvement complet du fibro-cartilage affecté.

Au début de la maladie, lorsqu'on ne sait pas encore si le *javart* sera ou non cartilagineux, on se borne à suivre le premier traitement des *javarts* cutanés et encornés, ce qui réussit quelquefois. Dans ce cas, la por-

tion cariée, qu'il faut respecter, se montre à l'orifice de la fistule, tombe et laisse après elle une petite plaie qui se cicatrise bientôt; si la carie résiste à ce traitement, on est obligé d'en venir à l'application de l'un des moyens tout à l'heure indiqués.

La cautérisation actuelle a pour but la destruction de la partie nécrosée à l'aide d'un cautère chauffé à blanc, que l'on appose sur la nécrose, mise au préalable à découvert, au moyen de l'incision, et débarrassée du sang que cette opération fait couler. Cette opération, qui est d'une exécution facile, ne réussit guère que chez les sujets jeunes, bien constitués, et lorsque la nécrose n'affecte que la partie postérieure ou le bord supérieur du fibro-cartilage.

La cautérisation potentielle, pratiquée par les hippiatres depuis Solleysel, a été modifiée par Girard, qui, après avoir mis la carie à nu, plaçait dans la plaie un cône de sublimé corrosif. Ce cône restait dans la plaie de cinq à dix jours. L'expérience a démontré que la carie peut persister malgré cette cautérisation, qui produit plus de délabrement que le feu, et dont l'action ne peut être limitée, comme celle de ce dernier agent; c'est pourquoi elle est aujourd'hui généralement abandonnée. M. Mariage a substitué la liqueur de Villate en injections au sublimé corrosif. Ces injections sont surtout avantageuses en ce qu'elles peuvent être exécutées par tout le monde. « On réitère, dit M. Lafosse, à trois reprises les injections de liqueur de Villate en vingt-quatre heures; on les pratique à l'aide d'une petite seringue de verre, et l'on emploie chaque fois de 20 à 30 grammes de liquide. Dans l'intervalle des injections, cataplasme de farine de graine de lin sur tout le pied. S'il existe des excavations, des plaies résultant de l'ablation de la carie, on les comble avec une étoupade enduite de la matière du cataplasme. Après quinze jours de persistance dans cette médication, on voit parfois l'exfoliation et puis la guérison se produire. Mais il faut pour cela que la nécrose soit récente ou superficielle et déjà en partie détachée lorsque l'on commence les injections; souvent on n'aboutit qu'après vingt-cinq, trente et trente-cinq jours. »

Lorsque cette cautérisation par la liqueur de Villate n'a pas été suivie de succès, il faut recourir à l'extirpation du fibro-cartilage. C'est aux deux Lafosse qu'on doit la découverte de cette opération, qui est délicate et compliquée; elle exige beaucoup de connaissances anatomiques et d'habileté, et peut avoir des suites heureuses quand elle est pratiquée avec les précautions convenables.

— *Javart encorné.* Le *javart* encorné consiste en une inflammation furonculeuse de la membrane formatrice de la corne. Cette inflammation occasionne de violentes douleurs lorsque le pus se forme, en raison des difficultés qu'il éprouve souvent pour trouver une issue. Tous les animaux à sabots sont exposés à cette maladie.

Dès le commencement de la maladie, l'animal boite beaucoup; le pied est chaud et douloureux, la fièvre est intense. Lorsque le *javart* a son siége au bourrelet ou au bord postérieur de la fourchette, il s'accompagne de tuméfaction chaude et douloureuse de la peau avoisinante. Ces derniers symptômes manquent lorsque le furoncle est situé plus profondément. Le *javart* encorné se termine rarement par résolution; le plus ordinairement, un bourbillon se forme et la suppuration se produit. Lorsque, par la suppuration, le bourrelet a été détruit dans une certaine étendue, il ne peut plus se régénérer suffisamment pour sécréter la corne. Alors, la paroi du sabot qui se régénère sur la cicatrice est irrégulière à sa surface, d'un blanc jaunâtre, et souvent une seime survient à cet endroit. Si, au lieu de se former dans les parties superficielles, le bourbillon se produit dans les parties profondes, il faut, si on ne l'enlève après extirpation de la corne, qu'il se ramollisse dans le pus et sorte avec lui avant que la cicatrisation puisse s'effectuer. Ce ramollissement réclame au moins une quinzaine de jours pour se faire. Pendant ce temps, le pus s'étend au loin, macère les tissus, les mortifie, et produit des décollements de l'ongle souvent très-étendus, des nécroses des parties voisines, notamment celle des cartilages de l'os du pied.

Au début, le traitement consiste à faire des saignées aux pinces, à appliquer des émollients froids sur le pied malade, et en même temps à soumettre les animaux à la diète, au repos, et à leur administrer des diurétiques salins, des laxatifs et des purgatifs minoratifs, tels que sulfate de potasse, de soude ou de magnésie. Enfin, on peut encore provoquer la résolution en pratiquant des rainures sur la paroi, là où la douleur est le plus intense, et en amincissant la sole et la fourchette. Dès que le pus se montre au poil, il faut enlever la corne qui le recouvre, et si le bourbillon n'est pas encore détaché, on hâte son élimination avec des cataplasmes d'oignons cuits ou de farine de graine de lin. Lorsque le bourbillon est détaché, si la plaie est simple, on panse avec la térébenthine, l'onguent digestif; si la plaie marche lentement vers la cicatrisation, on fait les pansements avec l'eau-de-vie camphrée ou l'essence de térébenthine. Enfin, dès que cette plaie est comblée, on emploie l'extrait de Saturne, la teinture d'aloès, l'égyptiac.

JAVEAU s. m. (ja-vô). Navig. Ile formée par un amas de sable et de limon.

JAVEL, ancien village de la banlieue de Paris, compris aujourd'hui dans l'enceinte fortifiée de la capitale de la France, et faisant partie du XVe arrondissement. On désigna longtemps sous le nom de moulin de Javel un moulin isolé au bord de la Seine, ombragé par des arbres solitaires, et où les baigneurs, les pêcheurs, toujours nombreux dans ces parages, venaient se délasser et manger des matelotes. Telle fut l'origine de Javel. Ce ne fut qu'en 1777 que le village proprement dit prit naissance, à l'occasion de la fondation de la manufacture de monseigneur le comte d'Artois pour les acides et les sels minéraux. Cette manufacture, création de capitalistes intelligents, fut d'abord dirigée par MM. Alban et Vallets, qui, les premiers, obtinrent l'hypochlorite de potasse, dit depuis *eau de Javel*, en faisant passer un courant de chlore gazeux à travers une solution de 2kil,440 de sous-carbonate de potasse dans 17 kilogrammes d'eau. Ce furent également les intelligents fondateurs de la manufacture de Javel qui, en 1785, démontrèrent pour la première fois la possibilité de la direction aérostatique, en adaptant à un ballon un appareil dont le mécanisme leur était dû. L'alun, la soude épurée et le blanc de plomb furent pour la première fois fabriqués en grand à Javel. Aujourd'hui, la manufacture n'a pas périclité. « Elle livre au commerce, dit M. de La Bédollière, plus de 300,000 kilogrammes d'acide sulfurique à 66°, et les produits gazeux qui s'échappent des chambres de plomb se condensent en partie dans une série de vases de grès. Ses principaux produits sont des chlorures de chaux, chlorures de manganèse, acides nitrique, chlorhydrique, oxalique, tartrique; acétate de potasse, soude anhydre pour verrerie, sulfate de soude cristallisé pour le chaulage du blé, eau de Javel, sulfate d'alumine, phosphate de chaux, savon façon Marseille. » La manufacture de Javel a été récompensée à la plupart des expositions contemporaines par les distinctions honorifiques les plus flatteuses. Nous mentionnerons, entre autres : une médaille de bronze (1844), une médaille d'or (1849), une médaille de 2e classe, à Londres, en 1851; une médaille de 1re classe à l'Exposition universelle de 1867, etc.

— *Eau de Javel.* L'eau de Javel est, comme nous venons de le dire, une solution d'hypochlorite de potasse. Son odeur, faible d'ailleurs, rappelle celle du chlorure de chaux. Elle présente aussi une certaine analogie avec l'odeur de l'eau de lessive. Sa couleur est rose, et cette teinte, qui n'ajoute rien à son efficacité, lui est donnée au moyen du caméléon minéral, que l'on prépare en faisant fondre, dans un creuset, un mélange intime de peroxyde de manganèse et de potasse dite *pertasse*. L'eau de Javel est détersive et décolorante. Les ménages et les blanchisseries en font un usage fréquent pour laver le linge et pour enlever les taches d'encre, de fruit, de vin, etc. Elle peut aussi remplacer, comme désinfectant, le chlorure de chaux.

La véritable eau de Javel est à base de potasse. Toutefois, on vend, sous le même nom, un mélange d'hypochlorites de potasse et de soude, qui jouit des mêmes propriétés usuelles.

Quelques auteurs écrivent *eau de javelle;* cette orthographe est fautive, puisque le nom vulgaire de l'hypochlorite de potasse vient de celui du lieu de sa fabrication, la manufacture de Javel.

JAVELAGE s. m. (ja-ve-la-je — rad. *javeler*). Agric. Action ou manière de javeler : *Un* JAVELAGE *soigné. Pour les avoines qui sont entièrement mûres, le* JAVELAGE *ne peut avoir aucun effet utile.* (M. de Dombasle.)

— **Encycl.** La question du *javelage* a été souvent débattue. Dans presque tous les cas de récolte prématurée, et lorsque le temps est au beau, c'est presque une nécessité de laisser mûrir le grain en javelle. Les avoines qui n'ont pas été javelées ne se battent pas bien, et leur grain est moins lourd que celui des avoines javelées. Il ne faut pas pourtant pousser le *javelage* à l'extrême, et attendre dix jours et plus, comme le font tant de cultivateurs, que l'avoine ait reçu une trempée, pour la rentrer. Le but du *javelage* est de compléter la maturité. Les rosées de la nuit et les chaleurs du jour opèrent ce bon résultat, qui ne peut être aussi sensible une fois que le grain a été lié. Il est essentiel, pour les avoines, de retourner les javelles trois ou quatre jours après le fauchage, afin de présenter leur surface inférieure à l'action de bienfaisantes rosées. Pour les autres plantes, le *javelage* doit être de moindre durée, car leurs grains mûrissent plus promptement. En temps de pluie, la moyette doit être substituée à la javelle. Plus le soleil est ardent, plus vite se fait la mise en moyettes, afin que les plantes accomplissent leur maturité d'une manière plus lente et moins précipitée.

JAVELÉ, ÉE (ja-ve-lé) part. passé du v. Javeler. Mis en javelles : *Du blé* JAVELÉ. ‖ *Avoine javelée*, Celle dont le grain est devenu noir et pesant, par l'action de la pluie à laquelle elle était exposée pendant le temps qu'elle est restée en javelles.

JAVELER v. a. ou tr. (ja-ve-lé — rad. *javelle*. Double la lettre *l* lorsque la terminaison commence par un *e* muet : *Je javelle, nous javellerons*). Réunir en javelles, en petites poignées les céréales coupées, et les coucher sur le sillon, afin que le grain se sèche : *On* JAVELLE *principalement l'avoine, afin, dit-on, d'avoir un grain mieux nourri.* (Raspail.)

JAVELEUR, EUSE s. (ja-ve-leur — rad. *javeler*). Agric. Ouvrier, ouvrière qui met les moissons en javelles.

JAVELINE s. f. (ja-ve-li-ne — dimin. de *javelot*). Espèce de dard long et mince, dont on se servait autrefois comme arme offensive, et qu'on lançait avec la main : *La* JAVELINE *était une espèce de dard assez semblable à une flèche, dont le bois avait ordinairement trois pieds de long et un doigt de grosseur.* (Rollin.)

— Agric. Petite javelle.

— **Encycl.** V. JAVELOT.

JAVELLE s. f. (ja-vè-le. — Diez et M. Littré rapportent ce mot au latin *capulus*, poignée, du même radical que *capio*, je prends. *Capulus* aurait donné un diminutif *capellus* ou *capella*. Cependant, quelques-uns rapportent *javelle* au germanique : ancien allemand *gauffel*, poignée, botte, faisceau, javelle, dérivé de *gauff*, paume de la main, de la même façon que le latin *manipulus* a été formé de *manus*). Poignée de céréales sciées, qui est demeurée couchée sur le sillon, en attendant le moment d'être mise en gerbe : *On ne peut disposer les grains en* JAVELLES *régulières que par l'emploi de la faucille.* (M. de Dombasle.)

> La *javelle* remplit le poing du moissonneur,
> Et l'herbe à pleine faux nourrit nos bergeries.
> RACAN.

— Par ext. Poignée de tiges, de sarments, de branchages quelconques : *Se chauffer à un feu de* JAVELLES. ‖ Fagot ou botte d'échalas, ou de lattes : *Il doit y avoir cinquante échalas à la* JAVELLE *ou botte.* (Dict. forest.)

— *Tonneau, baril tombé en javelle*, Tonneau, baril dont les douves et les fonds sont tombés.

— Pêche. Petit tas de huit morues ayant reçu plusieurs soleils.

— Anc. navig. Syn. de JAVEAU. De là est venu le nom du moulin de Javel.

JAVELOT s. m. (ja-ve-lo. — V. l'étym. à la partie encycl.). Arme de trait, sorte de dard qu'on lançait avec la main ou avec des machines : *Les Lapons russes lancent un* JAVELOT *avec tant de force et de dextérité, qu'ils sont sûrs de le mettre, à vingt pas, dans un blanc de la largeur d'un écu.* (Buff.)

> Hippolyte lui seul, digne fils d'un héros,
> Arrête ses coursiers, saisit ses *javelots*.
> RACINE.

— Erpét. Nom vulgaire d'un serpent, appelé aussi DARD.

— **Encycl.** Linguist. L'origine de ce mot n'est pas complétement certaine. On trouve dans la basse latinité *gavelo*, et Matthieu Pâris nous apprend que les Frisons nommaient ainsi une sorte de dard. On trouve souvent *gavelot* dans nos anciens auteurs :

> Après lui vait lancier maint *gavelot*.
> RAOUL DE COUCY.
>
> Chascuns un *gavelot* fu en sa main tenant.
> (*Chronique de Du Guesclin.*)

Quelques-uns, et entre autres M. Littré, pensent que *javelot* tient à *javelle*, et que si *javelle* vient du latin *capulus*, poignée, *javelot* pourrait bien, à l'aide d'un diminutif, venir du bas latin *capulus*, *capilum*, branche taillée; mais il est plus probable que *javelot* se rapporte au germanique : anglo-saxon *gaffelok*, *gafeloc*, *gaflâc*, lance, dard, javelot; irlandais *gafflak*, *gabhla;* ancien anglais *gavellock*, sans doute de la même racine que le nom germanique de la fourche : ancien allemand *kapala*, *gabala*, scandinave *gaffa*, anglo-saxon au pluriel *gaflas*, anglais *gallows*. Comparez le gothique *gibla*, faîte du toit; scandinave *gafl*, ancien allemand *gibil*. L'arme était sans doute ainsi nommée par les Germains parce que, dans l'origine, c'était une espèce de dard à deux pointes, comme la fourche.

— Hist. Il y avait deux sortes de *javelots* en usage chez les Romains. Ils nommaient l'une *hasta*, mot qu'on peut traduire par *javeline* ou *petit javelot*. C'était une espèce de dard assez semblable à une flèche, sauf qu'il n'était pas empenné. Son bois avait ordinairement 1 mètre de longueur et 1 doigt de grosseur. La pointe était longue de 4 doigts, et si légère, que, au premier coup, elle se faussait, de sorte que les ennemis ne pouvaient la renvoyer. Les soldats armés à la légère se servaient d'abord de cette arme. Ils portaient à la main droite plusieurs javelines, qu'ils lançaient de loin; mais quand il fallait en venir aux mains, ils les passaient à la gauche, pour pouvoir se servir de l'épée.

L'autre espèce, appelée *pilum*, et qui est proprement le *javelot*, était plus grosse et plus forte que la javeline. C'était l'arme ordinaire des soldats romains. Au contraire de l'*hasta*, le *pilum* était une arme très-pesante, qui ne pouvait être maniée avec avantage contre l'ennemi que par un homme fort et vigoureux. Elle était longue de 5 coudées et demie, et consistait en un bois rond et quelquefois carré, d'une grosseur à remplir la main. Ce bois était armé d'une lame de fer longue et très-forte, dont une moitié était fixée dans le bois, et l'autre moitié, longue de plus de 0m,50, se terminait par une pointe très-aiguë, au-dessous de laquelle il y avait deux crochets faits en forme de harpon.

Le *javelot*, lancé à la main chez les anciens, le fut plus tard à l'aide de l'arbalète, du pierrier et enfin des engins à poudre. Il y a eu aussi des *javelots* munis d'une courroie attachée en leur milieu, et permettant de les balancer comme une fronde et de les lancer avec plus de force contre l'ennemi. Les soldats Romains se chargeaient de six ou sept de ces *javelots*.

On peut dire que le *javelot* a été connu de toute antiquité. Les Grecs l'employaient contre leurs ennemis et dans leurs jeux : un des jeux du pentathle consistait à envoyer un *javelot* contre un but.

A la bataille de Sillosie, raconte Plutarque, un *javelot* fut lancé d'une telle force, qu'il traversa la cuisse de Philopœmen. Dans son traité sur la cavalerie, Xénophon conseille de donner deux *javelots* à chaque cavalier : l'un qu'il lancera et le second qu'il conservera à la main.

Le *javelot* des Aztèques, qui se lançait avec une corde servant au besoin à l'arracher de la plaie, fut terrible pour les Espagnols, dans la conquête du Mexique. Les Lapons moscovites se servent encore de cette arme, qu'ils manient avec une dextérité merveilleuse.

JAVELOTTE s. f. (ja-ve-lo-te). V. JAVOTTE.

JAVERSAC (Bernard, sieur DE), poëte français, né à Cognac vers 1607, mort après 1661. Il abjura le protestantisme, dans lequel il avait été élevé, pour se faire catholique, se rendit à Paris et commença à se faire connaître par un *Discours d'Aristarque à Nicandre sur le jugement des esprits de ce temps et sur les fautes de Phyllarque* (Paris, 1628), dans lequel il se rangeait du côté de son compatriote Balzac contre le P. Goulu. Balzac n'en prit pas moins à partie de Javersac, qui, quelques jours après, fut criblé de coups de bâton, chez lui, par trois inconnus. Le lendemain, on vendait sur le Pont-Neuf un libelle, intitulé : la *Defaite du paladin Javersac par les alliez et confédérez du prince des feuilles.* A ce libelle et à l'insulte qui lui avait été faite, le poëte de Cognac répondit par un *Discours d'Aristarque à Calidoxe* (1628), et ne cessa d'attribuer à Balzac l'idée du guet-apens dont il avait été victime. On lui doit, en outre : l'*Eloge et le tombeau royal de Louis XIII* (Lyon, 1643); *Vers sur la mort du cardinal de Mazarin* (1661); *Echantillons amoureux*, recueil de sonnets, de madrigaux; l'*Horoscope de M. le Dauphin*, poëme, etc.

JAVIE (LA), bourg de France (Basses-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. N.-E. de Digne; pop. aggl., 326 hab. — pop. tot., 455 hab. Fabriques d'étoffes et de toiles; prunes renommées. On y remarque les ruines d'un château, dont la tradition attribue la fondation aux templiers.

JAVOGUES (Charles), conventionnel montagnard, né à Bellegarde (Ain) en 1759, fusillé le 9 octobre 1796. Il était huissier lorsque ses compatriotes le nommèrent membre de la Convention. Il vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis, fut envoyé à Lyon, à la fin du siége de cette ville, et se fit remarquer, après la victoire, par une grande exaltation révolutionnaire et les discours les plus subversifs. On l'entendit s'écrier dans un club de cette ville, en s'adressant à la classe laborieuse, dont la condition était très-misérable: « Eh! que faites-vous, pusillanimes ouvriers, dans ces travaux de l'industrie où l'opulence vous tient avilis? Sortez de cette servitude pour en demander raison au riche, qui vous comprime avec les biens dont il n'est que le ravisseur. » Dans les départements de l'Ain, de la Loire et de Saône-et-Loire, où il eut à exercer également les fonctions de commissaire, il montra une haine implacable contre les riches et les prêtres, et en envoya un grand nombre devant les tribunaux révolutionnaires. Dénoncé par Couthon et rappelé, il continua à siéger à la Montagne jusqu'à la fin de la session conventionnelle, prit part à la révolte du camp de Grenelle, et fut condamné à mort par une commission militaire.

JAVOLENUS PRISCUS, jurisconsulte romain, né l'an 79 de notre ère, mort en 138. Antonin, dont il était un des conseillers particuliers, le nomma préteur, puis proconsul en Syrie. Une maladie, qui lui ôtait parfois l'usage de la raison, empêcha Javolenus de jouer le rôle important auquel il était appelé par ses talents. On trouve dans les Pandectes de nombreux extraits de ses écrits juridiques.

JAVOLS ou **JAVOULX**, en latin *Gabali, Anderitum*, bourg et comm. de France (Lozère), cant. d'Aumont, arrond. et à 24 kilom. N. de Marvejols, sur le Tréboulin; 1,003 hab. Aux environs, sources thermales. Ce village occupe l'emplacement de l'ancienne résidence d'un proconsul romain, dont certains savants attribuent la destruction aux barbares, d'autres aux Sarrasins, d'autres enfin aux Francs. Javols était alors la cité principale

des Gabales et le siége d'un évêché. Son périmètre était fort étendu, à en juger par les fondations antiques trouvées autour du village. Des restes de matériaux attestent que la ville fut détruite par le feu. Une colonne en pierre calcaire, dédiée par la cité des Gabales au préfet Posthumus, y a été trouvée en 1829. D'autres vestiges, tels que : salles de bains, tuyaux d'aqueducs, chapiteaux, autels, fragments de statues, médailles, vases, etc., ont été également découverts à Javols.

JAVORNITSKI (Jean), théologien et littérateur tchèque, né en 1785, mort en 1847. Il fut directeur de l'école supérieure de Novy-Dwor et chanoine de Prague. On a de lui : *Explication des proverbes tchèques* (Prague, (1815); le *Miroir* ou *De la vocation et du choix convenable d'un état* (1815); les *Esprits et les spectres* (Prague, 1824); *Lucien* ou *Des superstitions* (1827); *Bibliothèque tchèque pour ceux qui aiment leur langue maternelle et qui cultivent l'étude et la vertu* (1830-1844, 7 vol.).

JAVOTTE s. f. (ja-vo-te — nom propre de femme). Pop. Femme bavarde, babillarde.
— Techn. Masse de fer coulé dans laquelle s'encastre l'enclume d'une grosse forge. ‖ On dit aussi JAVELOTTE.

JAVRON, bourg et commune de France (Mayenne), cant. de Couptrain, arrond. et à 26 kilom. de Mayenne; pop. aggl., 742 hab. — pop. tot., 2,576 hab. Carrières d'ardoise. Javron occupe une partie du vaste territoire qui fut autrefois la forêt de Nuz. Au VIe siècle, un anachorète, du nom de Constantien, vint l'habiter. Constantien vit un jour dans son ermitage le roi des Francs, Clotaire, qui allait poursuivre jusque chez les Bretons son fils Chramne révolté; il lui prédit la victoire. A son retour, le roi fonda un monastère à Javron. L'église a été classée parmi les monuments historiques.

JAWAHIR ou **NANDA-DEVIE**, pic de la chaîne de l'Himalaya, dans la présidence du Pendjab; 7,847 mètres de hauteur.

JAWAROW, ville des Etats autrichiens, dans la Galicie, cercle et à 50 kilom. N.-O. de Lemberg; 3,920 hab. Sources minérales. C'est dans cette ville que Pierre le Grand fit bénir son mariage avec Catherine.

JAWUR-DAGH, nom moderne de l'ancien AMANUS.

JAXARTE, fleuve d'Asie. V. IAXARTE.

JAXO s. m. (ja-sko). V. JACCO.

JAXT, nom d'une rivière et d'une division administrative de la Bavière. V. IAXT.

JAY s. m. (jè). Ornith. Orthographe vulgaire du mot GEAI. ‖ On dit aussi JAYON.

JAY (John), homme d'Etat américain, né à New-York, d'une famille bordelaise, en 1745, mort en 1829. Il fut un des signataires de la déclaration d'indépendance des Etats-Unis, eut la présidence du congrès en 1776, devint ministre plénipotentiaire à Londres, et signa, en cette qualité, un traité de commerce (1784), dont un article portait que le pavillon ne couvre pas la marchandise. Le traité conclu par Jay lui fit perdre sa popularité en Amérique. Plus tard, néanmoins, il fut élu gouverneur du comté de New-York (1795), puis *chief-justice*, ou chef de la magistrature de l'Union.

JAY (William), publiciste américain, fils du précédent, né à New-York en 1789. Il étudia la jurisprudence, entra dans la vie publique après la mort de son père (1829) et remplit de hautes fonctions judiciaires dans son comté. Jay a pris une grande part à la fondation de la Société biblique américaine, et n'a cessé de se montrer un des plus chauds adversaires de l'esclavage, qu'il a attaqué dans ses discours et dans des écrits, réunis et publiés sous le titre de *Miscellanous writings on slavery* (Boston, 1854, in-8o). On lui doit aussi un important travail sur son père, intitulé *The life and writings of John Jay* (1832).

JAY (Louis-Joseph), dessinateur français, fondateur du musée de Grenoble, né à Saint-Hilaire-de-la-Côte (Isère) en 1755, mort à Vienne (Isère) en 1836. Il fut longtemps professeur de dessin à l'Ecole centrale de l'Isère, puis conservateur du musée qu'il avait fondé et reçut une mission en Italie en 1811; mais la Restauration le destitua. Il était membre correspondant de l'Académie des beaux-arts depuis 1814. Nous avons de cet artiste recommandable : *Recueil de lettres sur la peinture, la sculpture et l'architecture, écrites par les plus grands maîtres et les plus illustres amateurs qui aient paru dans ces trois arts depuis le* XVe *siècle jusqu'au* XVIIIe, *traduit de l'italien* (Paris, 1817), et une *Notice sur le musée de Grenoble* (Grenoble, an IX, in-8o).

JAY (Antoine), littérateur et publiciste français, né à Guîtres (Gironde) en 1770, mort en 1854. Il se fit recevoir avocat à l'époque de la Révolution, dont il se montra un chaud partisan, et fut, après le 9 thermidor, un des administrateurs de Libourne. S'étant rendu aux Etats-Unis en 1796, il y resta sept années, reprit, après son retour, la profession d'avocat, et fut chargé, peu après, de l'éducation des enfants de Fouché, qui avait été son professeur chez les oratoriens de Niort. En 1810, il partagea, avec Victorin Fabre, le prix proposé par l'Institut pour l'auteur du meilleur *Tableau littéraire du* XVIIIe *siècle*, devint, la même année, directeur du *Journal de Paris*, obtint, en 1812, l'accessit dans un concours académique dont le sujet était l'*Eloge de Montaigne*, et publia, à la même époque, un recueil critique intitulé : le *Glaneur* ou *Essais de Nicolas Freeman* (1812, in-8o). Jay était professeur à l'Athénée lorsque Napoléon tomba. Pendant les Cent-Jours, il devint un des députés de la Gironde, et se fit remarquer par ses idées libérales. Après le second retour des Bourbons, Jay fonda avec Tissot, Etienne, Jouy, etc., le journal l'*Indépendant* (1815), qui changea peu après son titre en celui de *Constitutionnel*, et, en 1818, la *Minerve*, feuilles politiques qu'il dirigea pendant plus de quinze ans, et qui furent, sous la Restauration, des organes importants de l'opposition libérale. En 1823, Jay entreprit avec Jouy et Norvins la publication de la *Biographie nouvelle des contemporains*. Condamnés à un mois de prison pour la biographie de Boyer-Fonfrède, Jay et Jouy, en sortant de prison, firent paraître les *Hermites en prison* (1823) *et les Hermites en liberté* (1829), livres qui eurent une grande vogue. En 1832, Jay succéda à l'abbé de Montesquiou comme membre de l'Académie française. Cette même année, il abandonna la direction du *Constitutionnel*, et, depuis lors, il vécut à peu près complétement dans la retraite. Il a occupé un rang distingué dans le parti libéral napoléonien, qui fit une si rude guerre à la Restauration, en mariant la liberté aux souvenirs de l'Empire, deux choses pourtant absolument contradictoires. Si, du publiciste, nous passons au littérateur, nous trouvons Jay au premier rang parmi les adversaires de l'école romantique. Il a résumé ses idées à ce sujet dans un pamphlet piquant, publié en 1830, à propos du *Joseph Delorme*, de Sainte-Beuve, sous le titre de : *Conversion d'un romantique*. Les ouvrages de Jay, écrits d'ailleurs avec pureté, élégance et finesse, conservent aujourd'hui peu de lecteurs. Indépendamment d'un grand nombre d'articles publiés dans le *Nouveau journal des voyages*, le *Journal de Paris*, le *Mercure*, l'*Indépendant*, la *Minerve*, le *Constitutionnel*, l'*Abeille*, la *Biographie nouvelle*, etc., et outre les ouvrages précités, nous mentionnerons : l'*Eloge de Corneille* (1808); le *Tableau littéraire du* XVIIIe *siècle* (1818); *Histoire du ministère du cardinal de Richelieu* (1815, 2 vol. in-8o); *Histoire moderne* (1816); *Considérations sur l'état politique de l'Europe* (1820); le *Salon d'Horace Vernet* (1822). Enfin, il a publié un choix de ses *Œuvres littéraires* (1831, 4 vol. in-8o).

JAY (Adolphe-Marie-François), architecte français, né à Lyon en 1789. Au sortir de l'Ecole des beaux-arts, où il avait suivi les leçons de Percier, de 1811 à 1819, il se rendit en Italie, puis il revint en France, construisit la barrière du Trône avec ses deux colonnes (1825), et fut chargé en 1835 d'achever les greniers de réserve du boulevard Bourdon, commencés en 1807. Depuis lors, M. Jay a été successivement nommé architecte de la ville de Paris pour les abattoirs, l'entrepôt des vins, les barrières, architecte du cimetière de l'Est et professeur de construction à l'Ecole des beaux-arts. On lui doit de nombreux mémoires sur des questions d'architecture et une édition de l'*Architecture pratique nouvelle* ou *Bullant rectifié et entièrement refondu* (2 vol. in-8o).

JAY (Joseph-Laurent), jurisconsulte français, né à Pierrelatte (Drôme) en 1806. Il a étudié le droit à Paris, où il s'est fixé pour y exercer la profession d'avocat. Outre de nombreux articles dans le *Journal des commissaires-priseurs*, dans les *Annales des juges de paix*, Jay a publié un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Manuel des greffiers et des justices de paix* (1843, in 8o); *Traité des conseils de famille* (1843); *Traité des scellés, inventaires et prisées* (1847); *Guide des huissiers* (1847); *Traité de la compétence judiciaire des juges de paix* (1848); *Annales et répertoire général de la science des juges de paix* (1850, 5 vol. in-8o); *Des pensions civiles* (1853); *Formulaire et manuel de la procédure des justices de paix* (1854); *Dictionnaire général et raisonné des justices de paix* (1855, 2 vol. in-8o); *Traité des contraventions* (1856, 2 vol. in-8o); *Traité de bornage* (1859); *Formules à l'usage des justices de paix* (1860); *Recueil des actions possessoires* (1863); *Tarifs de la taxe des actes de justice de paix en matière civile* (1865), etc.

JAYR (Hippolyte-Paul), homme d'Etat et administrateur français, né à Bourg (Ain) en 1801. Son père, avoué à Bourg, lui fit étudier le droit à Paris. Après avoir exercé pendant quelque temps la profession d'avocat, M. Jayr, devint conseiller de préfecture et secrétaire général du département de l'Ain (1830), puis fut successivement préfet de l'Ain (1834), de la Loire (1837), de la Moselle (1838) et du Rhône (1839). Il obtint un siége à la chambre des pairs en 1845. M. Jayr administrait encore le département du Rhône lorsqu'en 1847 il remplaça M. Dumon comme ministre des travaux publics. Pendant son passage aux affaires, il s'occupa activement d'étendre le réseau de nos voies ferrées. Après la révolution de 1848, M. Jayr cessa de prendre part à la politique active et devint administrateur du chemin de fer de l'Est.

JAYET s. m. (ja-iè). Minér. Syn. de JAIS.

JAYME ou **JACQUES Ier**, roi de Majorque, né à Montpellier en 1243, mort en 1311. Il était fils du roi Jacques Ier d'Aragon, qui lui donna un apanage composé de la province de Roussillon, de la baronnie de Montpellier et des îles Baléares, apanage qui reçut le nom de royaume de Majorque. Jayme en prit possession en 1256, eut à défendre ses Etats contre son frère Pierre III, puis contre son neveu Alphonse III, fit, en 1278, un traité de paix avec Jacques II d'Aragon et gagna l'affection de ses sujets en gouvernant avec sagesse et justice, en faisant prospérer l'agriculture et l'industrie.

JAYME II, roi de Majorque, petit-fils du précédent, né à Catane (Sicile) en 1315, mort en 1349. Il succéda, en 1324, à son oncle Sanche, se défendit avec succès contre les agressions des Maures, puis s'allia avec son beau-père, Alphonse d'Aragon, pour faire la guerre à la république de Gênes (1330). En 1342, Jayme entra en lutte avec le roi de France au sujet de la seigneurie de Montpellier. Son beau-frère, Pierre IV, roi d'Aragon, qui avait conçu contre lui une vive inimitié, profita de cette circonstance et de la situation difficile dans laquelle il se trouvait pour le dépouiller de son royaume. Vainement Jayme tenta de recouvrer ses Etats. Il périt à la bataille de Zluch-Major, où il fut complétement défait en essayant de reprendre Majorque.

JAYME III, roi de Majorque, fils du précédent, né à Perpignan en 1336, mort en 1375. Pendant que son père perdait la vie à la bataille de Zluch-Major, Jayme III tombait entre les mains de Pierre IV d'Aragon, qui lui fit subir une dure captivité. Etant parvenu à s'échapper, il se rendit à Naples, fut bien accueilli de la reine Jeanne, qu'il épousa en 1362, se rendit ensuite auprès d'Urbain V, à Avignon, pour lui demander de l'aider à recouvrer le royaume de Majorque, puis contribua, en 1366, à réintégrer sur le trône de Castille Pierre le Cruel, qui lui avait promis de l'aider à son tour à rentrer en possession de ses Etats. Pierre le Cruel n'eut garde de tenir sa promesse, et, peu de temps après, Jayme fut fait prisonnier par Henri de Transtamare. Rendu à la liberté en échange d'une forte rançon, payée par Jeanne de Naples (1369), Jayme III se décida à tenter avec ses propres forces la conquête de Majorque, mais il échoua et mourut, probablement empoisonné, sans laisser d'enfants.

JAYOTYPE s. m. (ja-io-ti-pe — de *Jayot*, l'inventeur, et de *type*). Cercle de bois gradué, dont les chapeliers se servent pour prendre la mesure des têtes : *Autant de têtes, autant d'intelligences; ne prenez pas la mesure de nos cerveaux dans votre* JAYOTYPE. (Th. Sylvestre.)

JAZ s. m. (jaz). Métallurg. Dans les Pyrénées, Creux produit dans le fond d'un creuset par l'action de la tuyère : *La tuyère a fait son* JAZ.

JAZER, ville de l'ancienne Palestine, dans la tribu de Ruben, sur un petit lac et un affluent du Jourdain, qui portaient le même nom, au N.-E. de la mer Morte. C'est aujourd'hui le village de SZYR ou ZIRA.

JAZET (Jean-Pierre-Marie), graveur, né à Paris en 1788. Elevé par son oncle Débucourt, habile graveur à l'aqua-tinta, il fit, sous la direction de ce maître, des progrès rapides, et lorsque son oncle, devenu vieux, dut déposer le burin, le jeune artiste, qui avait acquis un remarquable talent dans le genre de l'aqua-tinta, parvint facilement à lui succéder. Jazet s'attacha à reproduire particulièrement les faits d'armes de la République et de l'Empire, les souvenirs patriotiques, et à populariser, à l'aide d'un genre de gravure qu'on avait cru jusque-là ne convenir qu'au paysage, les plus célèbres tableaux de David, de Gros, de Carle et d'Horace Vernet, de Grenier, de Steuben, etc. Il reçut la croix de la Légion d'honneur en 1846. Parmi ses nombreuses œuvres, nous citerons : le *Combat de Nazareth*, le *Général Lassalle*, d'après Gros; le *Serment du Jeu de paume*, le *Couronnement de l'impératrice Joséphine*, d'après David; les *Enfants surpris par un loup*, les *Enfants surpris par un garde*, le *Mauvais sujet*, d'après Grenet; la *Barrière de Clichy*, les *Adieux de Fontainebleau*, *Mazeppa*, les *Brigands italiens*, le *Cavalcatore*, les *Arabes*, *Rébecca*, *Judith*, *Agar*, *Arcole*, l'*Atelier d'Horace Vernet*, la *Chasse au lion*, le *Giaour*, *Constantine*, le *Trappiste en prière*, *Raphaël au Vatican*, etc., d'après Horace Vernet; le *Retour de l'île d'Elbe*, *Napoléon à Waterloo*, la *Mort de Napoléon*, *Pierre le Grand et les Strélitz*, d'après Steuben; la *Mort d'Elisabeth*, d'après Paul Delaroche; l'*Orpheline*, le *Départ pour la ville*, d'après Destouche, etc. Dans ces dernières années, il a exposé : l'*Enfance de Grétry*, la *Jeunesse de Callot*, d'après Bresson; la *Pêche à Etretat*, d'après Lepoitevin; le *Baptême de Clovis*, *Charlemagne proclamé empereur*, *Arrivée de Henri IV à Notre-Dame*, d'après J. Rigo (1863); *Repentir*, d'après Vibert (1864), etc. — Ses deux fils, Eugène JAZET, mort en 1856, et Alexandre-Jean-Louis, se sont également adonnés à la gravure. Les principales œuvres de ce dernier sont : les *Enfants de Paris devant Witepesk*, d'après Horace Vernet (1855); *Déclaration de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique*, d'après Trumbull (1861); *Gresset*, *Gentil-Bernard*, d'après Besson (1864), etc.

JAZIKOF ou **JASIKOF** (Nicolas-Mikhailovitch), poëte russe, né à Simbersk en 1801, mort à Moscou en 1846. Il s'est fait connaître comme un des plus remarquables poëtes de son pays, par deux volumes de poésie publiés à Moscou en 1833 et en 1845. On cite parmi ses meilleurs morceaux une *Imitation des psaumes* et le *Tremblement de terre*, regardé comme un chef-d'œuvre.

JAZWINSKI (Antoine), pédagogue polonais contemporain. Il se fit recevoir docteur en philosophie, puis entra dans l'armée, qu'il quitta, en 1819, avec le grade de capitaine d'artillerie, et se consacra ensuite à l'enseignement. Il est surtout connu par l'invention de la méthode mnémonique, dite *polonaise*, qui a été appliquée à l'étude de l'histoire, de la chronologie et des langues. Il a publié lui-même, à ce sujet, un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons les suivants, qui ont paru en français : *Méthode polonaise, appliquée à la chronologie, l'histoire, la géographie, l'étude des langues pratiques* (Lyon, 1832); *Méthode polonaise, application à la chronologie et à l'histoire* (Paris, 1834); *Tableau pour l'étude de l'histoire de France sans autres signes que les couleurs* (Paris, 1834); *Tableau symbolique des siècles* (Paris, 1834); *Atlas pour la méthode polonaise* (Paris, 1835); *Carte chronologique pour l'étude de l'histoire universelle, etc.* (Paris, 1835), etc. La plupart de ces ouvrages ont été traduits en polonais, en russe et en italien, et ont, en outre, donné lieu à un grand nombre d'autres publications.

JAZYGES, **JAZYGIE**. V. IAZYGES, IAZYGIE.

J.-C., abréviation du nom de Jésus-Christ. ‖ *Av. J.-C.*, Abréviation usitée pour désigner les années avant Jésus-Christ : *En l'an* 319 AV. J.-C.

JC, abréviation usitée dans le droit romain pour signifier jurisconsulte.

JE (je — ital. *io*, allem. *ich*, du lat. *ego*, gr. *egô*, même sens). Pronom personnel de la première personne du singulier, servant de sujet à la proposition : JE *mange*. JE *dors*. JE *marche*. JE *travaille*. *Où suis*-JE? JE *sais que* J'*ai existé, car* J'*ai senti*. (J.-J. Casanova.) JE *sens que* JE *suis libre de me déterminer, comme* JE *sens qu'à cette heure* J'*existe*, JE *réfléchis*. (De Gérando.) JE *sais que* JE *suis, en même temps que* JE *sais que* JE *pense*. (Royer-Collard.) J'*affirme le droit;* JE *confesse le devoir;* JE *veux la justice;* JE *crois à la solidarité*. (Ch. Fauvety.)

> Pourtant quand *je* me tâte, et que *je* me rappelle,
> Il me semble que *je* suis moi.
>
> MOLIÈRE.

— Substantiv. *Je ne sais quoi*, Chose qu'on ne peut définir : *C'est un* JE NE SAIS QUOI *qui se sent, mais qui ne peut se dire*.

> Il est des nœuds secrets, il est des sympathies,
> Dont par le doux rapport les âmes assorties,
> S'attachent l'une à l'autre, et se laissent piquer
> Par ces *je ne sais quoi* qu'on ne peut expliquer.
>
> CORNEILLE.

— Gramm. Quoique ce pronom ait pour fonction spéciale de représenter la première personne comme sujet, on le remplace par *moi* lorsque le sujet est composé, lorsque le verbe est sous-entendu, et lorsqu'on l'exprime une première fois d'une manière emphatique, pour le répéter ensuite sous sa forme ordinaire : *Mon père et* MOI *serons heureux de vous voir. Qui a dit cela?* — MOI. MOI, *je ne crois pas cela*.

Quand il se place après le verbe, soit parce qu'on interroge, soit par une autre raison, il se joint au verbe par un trait d'union, et il exige le changement de l'*e* muet en un *é* fermé si le verbe se termine par une voyelle muette : *Aimé-je, cueillé-je*.

L'usage ne permet guère de placer ainsi *je* après le verbe que lorsque celui-ci a au moins deux syllabes; cependant on dit bien *fais-je, dis-je, puis-je, vois-je, ai-je, suis-je, vais-je*.

Je subit l'élision devant une voyelle quand il précède le verbe, mais il conserve toujours son orthographe entière quand il le suit : *J'aime; j'avais compris; suis-je encore exposé aux mêmes dangers?*

JÉ s. m. Espèce de jonc ou de rotin.

JEAN s. m. (jan). Fam. Cocu : *Sa femme le fait* JEAN.

— Ce mot, qui, dans sa signification la plus ordinaire, est un nom propre d'homme ou un simple prénom, entre dans un certain nombre de locutions, que nous donnons ci-après, mais dont la plupart ont vieilli. ‖ *Jean farine*, Pierrot, personnage du théâtre de la foire qui a le visage enfariné. ‖ *Jean lapin*, Nom que La Fontaine donne au lapin :

> *Jean lapin* allégua la coutume et l'usage.
>
> LA FONTAINE.

‖ *Jean des vignes*, Homme sot, mal avisé, par allusion à la bataille de Poitiers, que le roi Jean livra dans les vignes. ‖ *Mariage de Jean des vignes*, Concubinage. On a dit que *Jean des vignes* était ici une corruption de *gens des vignes*, et l'on a vu dans la locution une allusion aux unions passagères que contractent les vendangeurs des deux sexes; cette explication est peu naturelle. ‖ *Train de Jean de Paris*, Train d'un personnage très-fastueux. ‖ *Chien de Jean de Nivelle*. V. CHIEN. ‖ *Jean de Lagny qui n'a point hâte*, Homme très-lent, inactif, par allusion à Jean de Bourgogne,

qui, en 1417, perdit deux mois dans Lagny. ‖ *Feux de la Saint-Jean*, Feux qu'il est d'usage d'allumer dans la nuit qui précède la fête de la Saint-Jean : *Tous ces vains discours d'appareil, qui ne contiennent que des phrases, sont comme le* FEU DE LA SAINT-JEAN, *allumé le jour où l'on a le moins besoin de se chauffer.* (Volt.) ‖ *Saint Jean Bouche d'or*, Homme qui parle très-bien ou Homme qui fait de grandes promesses. Se dit par allusion à saint Jean Chrysostome, dont le surnom signifie en grec Bouche d'or. ‖ *Faire comme saint Jean, qui donnait le baptême sans l'avoir reçu*, Se mêler d'enseigner ce qu'on n'a pas appris. ‖ *Employer toutes les herbes de la Saint-Jean*, Avoir recours à toutes sortes de remèdes. ‖ *Ce n'est que de la Saint-Jean*, Ce n'est rien en comparaison : *Vous avez un beau cheval, mais à côté du mien*, CE N'EST QUE DE LA SAINT-JEAN. L'origine de cette locution est peu certaine; on a pensé aux poires de la Saint-Jean, qui sont de qualité médiocre, mais l'explication peut être contestée. ‖ *C'est du bon temps de Jean de Vert*, *Je m'en soucie comme de Jean de Vert*, C'est du temps passé, je ne m'en soucie plus, par allusion à Jean de Wert, chef des impériaux, qui épouvanta d'abord les Français, et fut ensuite pris par eux : *Le monde n'est rempli que de ces preneurs d'intérêt, qui, dans le fond, ne* SE SOUCIENT *non plus de nous que* DE JEAN DE VERT. (Brueys.)

— Hist. relig. *Chrétiens de Saint-Jean*, Sabéens. ‖ *Ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, Nom primitif de l'ordre de Malte. ‖ *Ordre de Saint-Jean et de Saint-Thomas*, Ordre religieux militaire qui fut établi à Saint-Jean d'Acre. ‖ *Chanoines de Saint-Jean l'évangéliste*, Congrégation de chanoines réguliers établie en Portugal au XVe siècle. ‖ *Ermites de Saint-Jean-Baptiste*, Ancien ordre religieux établi dans la Navarre.

— Pathol. *Mal de Saint-Jean*, Nom vulgaire de l'épilepsie.

— Ornith. *Jean-Frédéric*, Espèce de merle du Cap de Bonne-Espérance.

— **Encycl.** *Fête de la Saint-Jean.* Cette fête populaire, où les feux de joie jouent le plus grand rôle, est d'une antiquité reculée; elle se célèbre encore dans l'Ukraine, en Roumanie, en Espagne, mais c'est dans certaines localités de la France, en Bretagne, en Poitou et en Alsace, qu'elle s'est le mieux conservée.

Certains archéologues la rattachent au culte du feu, c'est-à-dire à la religion des Parsis. C'est peut-être aller chercher un peu loin; d'autres, et en tête M. Alfred Maury, se contentent d'y voir, en ce qui touche la ferveur qu'y mettent encore nos anciennes provinces, un vestige du druidisme. Ce que l'on peut alléguer en faveur de l'antique origine du culte du feu, c'est que les Celtes pouvaient le tenir de la même source que les Parsis. La religion catholique, ainsi qu'elle l'a fait pour presque toutes ses cérémonies, trouvant le culte tout établi, l'utilisa à son avantage en l'appliquant à l'un de ses saints, saint Jean. Ajoutons, avec M. Henri Cantel, que l'imitation lui fut facile; les Juifs avaient aussi coutume d'allumer des feux et des brandons, le jour de la clôture de la fête des Tabernacles. On prenait les vêtements usés et les vieilles ceintures des prêtres, on les effilait pour les tresser en torches que les hommes pieux portaient à la main en chantant des psaumes et en marchant. Ce fut aussi sans doute l'origine des cierges et des processions.

En Roumanie, cette fête des feux de joie se célèbre dans les premiers jours du printemps, à la fête des Quarante martyrs; en Ukraine, c'est au commencement de juin. La cérémonie a lieu loin des villages, pour ne pas incendier les huttes, au bord d'immenses marais et au milieu de la nuit. Ces feux allumés dans les solitudes ont un aspect grandiose; de vingt pas en vingt pas s'allument des foyers par-dessus lesquels sautent toute la nuit les filles et les garçons; cette coutume singulière se retrouve en France, ce qui prouve la communauté d'origine. Dans le Caucase, la fête des feux se célèbre à peu près de la même manière, mais à l'entrée de l'automne, saison des fièvres, que les naïfs habitants croient chasser à l'aide des flammes. En Espagne, ce sont probablement les Maures qui ont apporté cet usage; les Espagnols nomment cette fête *Magrajan* et les Arabes *Mihrghan*, deux mots qui ont trop de ressemblance pour n'être pas parents. La *Saint-Jean* se célèbre, au reste, dans toute la péninsule avec une grande solennité; le clergé et les processions y jouent le plus grand rôle. C'est un jour férié, consacré à la dévotion et à la promenade. Dans une comédie de Lope de Vega, les *Fleurs de don Juan*, le grand désespoir du principal personnage provient de ce qu'il n'a pas un habit neuf à mettre pour le jour de la *Saint-Jean.*

En France, c'est dans quelques localités seulement, et surtout dans les campagnes, que se sont perpétués la *Saint-Jean* et ses feux de joie. Il n'en était pas ainsi il y a quelques siècles. Dans les villes, la *Saint-Jean* se célébrait comme dans les campagnes. A Paris même, elle ne disparut que lors de la Révolution. Voici quelques détails intéressants sur la façon originale dont elle se célébrait. On dressait sur la place de Grève un arbre qu'on appelait l'arbre du feu de la *Saint-Jean*. C'était le roi qui venait ordinairement, quand il se trouvait à Paris, accompagné de toute sa cour, mettre lui-même le feu à l'arbre de la *Saint-Jean*. Louis XIV fut le dernier roi qui prit part à cette cérémonie; il n'y figura qu'une fois. Les prévôts des marchands et les échevins furent alors chargés de mettre le feu. Quand l'arbre était incendié et s'abîmait, les Parisiens recueillaient avec soin les tisons et les cendres et les portaient dans leurs maisons, persuadés que ces restes du feu portaient bonheur. Autrefois, suivant un usage très-ancien, on suspendait à l'arbre du feu de la *Saint-Jean* un tonneau, un sac, ou un panier rempli de chats. On lit dans les registres de la ville de Paris : « Payé à Lucas Pommereux, l'un des commissaires des quais de la ville, 100 sous parisis pour avoir fourni, durant trois années finies à la *Saint-Jean* 1573, tous les chats qu'il fallait audit feu, comme de coutume, et même pour avoir fourni, il y a un an, où le roi y assista, un renard, pour donner plaisir à Sa Majesté, et pour avoir fourni un grand sac de toile où estoient lesdits chats. » Un libelliste du temps de la Ligue, nommé Louis d'Orléans, fait allusion à ces holocaustes de chats, qui n'étaient peut-être qu'une dégénération des sacrifices gaulois, dans une espèce de satire en prose et en vers intitulée : le *Banquet du comte d'Arête, où il est traité de la dissimulation du roi de Navarre et des mœurs de ses partisans.* Que devait-on faire de tous les prédicants et de tous les ministres protestants? « Il falloit, dit l'auteur avec l'aménité des temps de guerre civile, il falloit les bailler aux Seize de Paris la veille de la *Saint-Jehan*, afin d'en faire offrande à *saint Jehan* en Grève, et que, attachez comme fagot, depuis le pied jusques au sommet de ce haut arbre, et leur roi dans le muid où l'on met les chats, on eust fait un sacrifice agréable au ciel et délectable à toute la terre. » En Bretagne, où elle s'est conservée jusqu'à nos jours, la fête de la *Saint-Jean* se célèbre avec solennité et avec des allures quelque peu fantastiques. Dès la veille de la *saint Jean*, on voit des troupes de petits garçons et de petites filles en haillons aller de porte en porte, une assiette à la main, quêter une légère aumône : ce sont les pauvres, qui n'ont pu économiser sur l'année entière de quoi acheter une fascine d'ajonc, qui envoient ainsi leurs enfants mendier de quoi allumer un feu « en l'honneur de monsieur *saint Jean.* » Vers le soir on aperçoit, sur quelque rocher élevé, au haut de quelque montagne, un feu qui brille tout à coup; puis un second, un troisième, puis cent feux, mille feux! Devant, derrière, à l'horizon, partout la terre semble refléter le ciel, et avoir autant d'étoiles; de loin, on entend une rumeur confuse, joyeuse, et je ne sais qu'elle étrange musique, mélangée de sons métalliques et de vibrations qu'obtiennent des enfants en caressant du doigt un jonc fixé aux deux parois d'une bassine de cuivre pleine d'eau et de morceaux de fer; cependant, les conques des pâtres se répondent de vallée en vallée; les voix des paysans, chantant des noëls au pied des calvaires, se font entendre; les jeunes filles, parées de leurs habits de fête, accourent pour danser autour des feux de *Saint-Jean;* car on leur a dit que, si elles en visitaient neuf, elles se marieraient dans l'année. Les paysans conduisent leurs troupeaux pour les faire sauter par-dessus le brasier sacré, sûrs de les préserver ainsi de maladie. C'est alors un spectacle étrange pour le voyageur qui passe, que de voir de longues chaînes d'ombres bondissantes tourner autour de ces mille feux, comme des rondes diaboliques, en jetant des cris farouches et des appels lointains. Dans beaucoup de paroisses, c'est le curé lui-même qui vient processionnellement, avec la croix, allumer le feu de joie préparé au milieu du bourg. A Saint-Jean-du-Doigt (Finistère), le même office est rempli par un ange, qui, au moyen d'un mécanisme fort simple, descend, un flambeau à la main, du sommet de la tour élancée, enflamme le bûcher, puis s'envole et disparaît dans les aiguilles tailladées du clocher. Les Bretons conservent avec une grande piété des tisons du feu de la *Saint-Jean;* ces tisons, placés près de leur lit, entre un buis bénit le dimanche des Rameaux et un morceau de gâteau des Rois, les préservent, disent-ils, du tonnerre. On se dispute, en outre, avec beaucoup d'ardeur, la couronne de fleurs qui domine le feu de la *Saint-Jean;* ces fleurs flétries sont des talismans contre les maux du corps et les peines de l'âme; quelques jeunes filles les portent suspendues sur leur poitrine par un fil de laine rouge. C'est, il paraît, un remède tout-puissant pour guérir les douleurs nerveuses. A Brest, la *Saint-Jean* a une physionomie particulière et plus fantastique encore que dans le reste de la Bretagne. Vers le soir, trois à quatre mille personnes accourent sur le glacis; enfants, ouvriers, matelots, portent à la main une torche de goudron enflammée, à laquelle ils impriment un mouvement rapide de rotation. Au milieu des ténèbres de la nuit, on aperçoit des milliers de lumières agitées par des mains invisibles qui courent en sautillant, tournent en cercle, scintillent, et décrivent dans l'air mille capricieuses arabesques de feu; parfois lancées par des bras vigoureux, cent torches s'élèvent en même temps vers le ciel, et retombent en secouant une grêle de braise enflammée qui grésille sur les feuilles des arbres; on dirait une pluie d'étoiles. Une foule immense de spectateurs, attirés par l'originalité de ce spectacle, circule sous cette pluie de feu. Cela dure jusqu'à la fermeture des portes. Quand le roulement de rentrée se fait entendre, la foule reprend le chemin de la ville. Alors, le pont-levis remonte, et les sentinelles commencent à se renvoyer le *qui vive?* de nuit, tandis que sur les routes de Saint-Marc, de Morlaix et de Kérinou on voit les torches fuir en courant et s'éteindre successivement, comme les feux follets des montagnes. En Alsace, le jour de la *Saint-Jean* est aussi une grande fête. Les jeunes filles se rangent en demi-cercle sur la grande place, devant l'église ou devant le château quand il y en a un; elles portent toutes un bouquet de roses et de romarin, orné de rubans de couleurs diverses et parsemés de paillettes d'or et d'argent. Les jeunes gens décorent aussi leurs boutonnières de fleurs, et chacun d'eux a en réserve une bague, une médaille ou une petite croix; le plus précieux de ces bijoux n'a pas coûté 2 francs. Les enfants apportent des brassées de bois mort, les étalent devant le demi-cercle des jeunes filles et y mettent le feu. Les jeunes filles chantent alors une ancienne complainte, puis les jeunes gens s'approchent d'elles; on échange des fleurs et des bijoux, on se divise par couples et on saute bravement par-dessus les branches de bois embrasées. Au premier son de la cloche du soir, la fête cesse. Les mères s'empressent de prendre les bras de leurs filles, et tous les habitants rentrent paisiblement dans leurs demeures. En Poitou, pour célébrer la *Saint-Jean*, on entoure d'un bourrelet de paille une roue de charrette; on allume le bourrelet avec un cierge bénit, puis on promène la roue enflammée à travers les campagnes, qu'elle fertilise, si l'on en croit les gens du pays. Ici, les traces du druidisme sont évidentes; cette roue qui brûle est une image grossière, mais sensible, du disque du soleil, dont le passage féconde les terres. Le long de la Loire, les mariniers qui fêtent la *Saint-Jean* allument aussi des feux de joie, sur lesquels ils font une matelote. Dans ces localités, il y a tout lieu de croire que la *Saint-Jean* rappelle l'ancienne fête gallo-romaine du renouvellement des feux de ménage, au solstice d'été.

— **Allus. litt. Jean s'en alla comme il était venu.** V. ALLER.

JEAN (SAINT-), île danoise de l'Amérique centrale, dans l'archipel des petites Antilles, une des îles Vierges, à 4 kilom. E. de Saint-Thomas, à 3 kilom. S.-O. de Tortola; son extrémité orientale se trouve par 18° 17′ de latit. O. et 67° 1′ de longit. O.; 14 kilom. de longueur sur 4 de largeur; superficie, 110 kilom. carrés; 7,500 hab. Côtes découpées où l'on remarque, à l'E., la vaste baie de Corral, qui forme un bon port; à l'O., celle de Little-Cruyts. L'île est, en général, montagneuse et couverte de rochers escarpés; quelques plaines sur les côtes; étangs salés. Sol pierreux, mais bien arrosé. Récolte de sucre, de coton et de café. Les Danois en prirent possession en 1687; les Anglais s'en emparèrent en 1808 et la rendirent en 1814. Depuis 1834, elle est ouverte au commerce de toutes les nations. ‖ Ile de l'Amérique anglaise du Nord. V. EDOUARD (île du Prince-).

JEAN (SAINT-). Pour les noms géographiques qui ne se trouveraient pas ici, v. JOAO (San), JOHN (Saint-) et JUAN (San).

JEAN-D'ACRE (SAINT-), ville de Syrie. V. ACRE (Saint-Jean-d').

JEAN-D'ANGELY (SAINT-), en latin *Angeriacum*, ville de France (Charente-Inférieure), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 26 kilom. S.-O. de La Rochelle, sur la rive droite de la Boutonne, au-dessus du confluent de la Nie; pop. aggl., 5,917 hab. — pop. tot., 7,023 hab. L'arrond. comprend 7 cant., 120 communes et 83,930 hab. Tribunaux de 1re instance et de commerce; justice de paix; collége, société d'agriculture. Distilleries d'eau-de-vie; fabriques de serges; filatures de laine, fonderie de métaux, fabrication d'outils en fer forgé. Commerce de vins, esprits, céréales, graines oléagineuses. Petit port accessible aux gabares de 30 à 40 tonneaux. Saint-Jean-d'Angely est une ville ancienne, assez mal bâtie, mal percée, mais propre et assez animée. Au milieu de la place principale, on remarque une assez jolie halle, dont l'enceinte est formée par une colonnade; sur la même place est un superbe vauxhall. Cette ville doit son origine à un monastère fondé par Pépin le Bref vers 768, et où l'on déposa, dit-on, la tête de saint Jean-Baptiste; cette relique attira un si grand concours de pèlerins, qu'il fallut des hôtelleries pour les loger, lesquelles s'étant beaucoup multipliées formèrent une ville, comme cela est arrivé dans quantité d'autres lieux. Sous Philippe-Auguste, c'était déjà une place fort importante. Les Anglais en furent chassés en 1372. Elle fut prise en 1572 par le duc d'Anjou sur les protestants, et ceux-ci la reprirent bientôt, pour la conserver jusqu'au règne de Louis XIII, qui fit raser ses fortifications. Patrie de Henri II de Bourbon-Condé et de Regnault de Saint-Jean-d'Angely, à qui on a élevé une statue sur une des places de la ville, le 23 août 1863.

JEAN-DE-BOIZEAU (SAINT-), bourg et comm. de France (Loire-Inférieure), cant. du Pellerin, arrond. et à 30 kilom. de Paimbœuf, sur la rive gauche de la Loire; pop. aggl., 1,379 hab. — pop. tot., 3,365 hab. Fabriques de nattes. Jolie chapelle de Bethléem, lieu de pèlerinage des marins.

JEAN-BONNEFONDS (SAINT-), bourg et comm. de France (Loire), cant., arrond. et à 6 kilom. N.-E. de Saint-Etienne, entre la Loire et le Gier; pop. aggl., 819 hab. — pop. tot., 4,705 hab. Mines de houille; fabriques de colle forte, de rubans et de clous. Une partie de la population de Saint-Jean-Bonnefonds appartient à une secte de béguins, dont l'origine, les pratiques et les croyances sont entourées de mystères, et qui eut quelque temps pour prophète le maçon Digonnet, arrêté en 1850 à Paris, libéré depuis, et enfin enfermé dans une maison de santé à Aurillac. Dans les environs, hauts fourneaux de Terre-Noire; tunnel de 1,298 mètres de longueur, pour le passage du chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne.

JEAN-DE-BOURNAY (SAINT-), bourg de France (Isère), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. de Vienne, sur la Gervonde, qui disparaît brusquement après avoir mis en mouvement plusieurs usines; pop. aggl., 2,339 hab. — pop. tot., 3,472 hab. Tour en ruine, seul reste d'un ancien château. Un masque d'Hercule en pierre a été trouvé sur le territoire de cette commune. Pendant la Révolution, ce bourg changea son nom contre celui de *Toile-à-Voiles*, principal article de son industrie. Aujourd'hui, c'est un centre de population plus agricole qu'industriel, bien qu'on y trouve quelques moulins et une manufacture de draps.

JEAN-BRÉVELAY (SAINT-), bourg de France (Morbihan), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. de Ploërmel; 2,204 hab. L'église, qui renferme une pierre plate dite tombeau de Jean Brévelay, est précédée d'un porche dont les sculptures représentent *Jésus-Christ et les apôtres.* La chapelle de Notre-Dame de Kerdroguen est le but d'un pèlerinage très-fréquenté. Aux environs du bourg, nombreux dolmens et menhirs.

JEAN-DU-BRUEL (SAINT-), bourg et commune de France (Aveyron), cant. de Nant, arrond. et à 38 kilom. S.-E. de Millau, sur la rive gauche de la Dourbie; pop. aggl., 1,600 hab. — pop. tot., 3,072 hab. Fabrication de bas de coton, chapeaux et étoffes communes; commerce de tonneaux, planches, bestiaux, grains, fruits et vins. Pont très-pittoresque sur la Dourbie.

JEAN-LE-CENTENIER (SAINT-), village et comm. de France (Ardèche), cant. de Villeneuve-de-Berg, arrond et à 22 kilom. S. de Privas, au pied de l'une des montagnes du Coiron, sur la rive gauche de la petite rivière de la Duègne; 788 hab. Dans les environs, sur les pentes du Coiron, se trouvent les fameuses rampes de Montbrul (Mont brûlant), tracées sur un sol couvert de lave et de pouzzolane. « Ces rampes, dit M. Albert du Boys (*Album du Vivarais*), s'élèvent, par cinq détours successifs, jusqu'aux flancs de la montagne volcanique que l'on appelle les balmes de Montbrul. Dans un rocher, qui s'élève à pic, ont été creusées une multitude de grottes; on dirait les casiers d'une ruche colossale. Les parois de ce rocher semblent quelquefois coupées comme des murs de maçonnerie; d'autres fois, des scories gigantesques imitent la forme de tours et de bastions. » Ce précipice fut le cratère ou la bouche latérale d'un volcan. Une des saillies les plus élevées de ce cratère porte les ruines d'une ancienne chapelle et d'un vieux château dont on voit encore la prison souterraine. D'autres souterrains, creusés dans le roc volcanique, communiquaient les uns avec les autres par des marches taillées dans la matière calcinée.

JEAN-DES-CHOUX (SAINT-), village de France (Bas-Rhin), cant., arrond. et à 5 kilom. de Saverne, à 44 kilom. de Strasbourg, sur des affluents de la Zorn; 854 hab. Ce village appartenait originairement aux comtes de Lutzelbourg. Dans le cours du XIIIe siècle, Saint-Jean-des-Choux fut doté d'une abbaye dont la Révolution a respecté l'église byzantine, une des plus anciennes de l'Alsace. « Cette église, dit l'auteur de la *France monumentale*, fut dédiée en 1127. L'abside arrondie du chœur offre des proportions fort agréables. Le haut est décoré de triples billettes disposées en damier. Deux petites colonnes striées horizontalement de lignes brisées ou ondulées ornent la fenêtre du milieu. A l'intérieur, les voûtes et les arcs sont à plein cintre. Les arcs-doubleaux des voûtes supérieures paraissent avoir fléchi sous le poids des années. Ils sont appuyés sur des piliers carrés, renforcés par des saillies de même forme. Vers le chœur, on remarque des colonnes engagées, dont les chapiteaux et les culs-de-lampe sont ornés de sculptures assez grossièrement exécutées. » Les pentures de la porte principale sont un très-beau spécimen de la serrurerie du XIIe siècle.

Sur le versant de la montagne qui domine le village s'élève la chapelle Saint-Michel, qui a conservé quelques parties du XIIe siècle. Elle est encore fréquentée par de nombreux pèlerins. A une époque où les Matthieu de la Drôme n'existaient pas encore, un châtelain du voisinage, soupçonnant sa femme de magie, parce que, dès le matin, elle lui avait prédit un orage à point nommé, la précipita, dit la légende, du haut de la montagne qui

porte la chapelle Saint-Michel, et, en expiation de son crime, il fut condamné à élever une chapelle sur le rocher contre lequel était allé se briser le corps de son épouse trop perspicace. Cette chapelle ne serait autre que la chapelle actuelle de Saint-Michel.

JEAN-DE-DAYE, bourg de France (Manche), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. N. de Saint-Lô, près de la rive gauche de la Vire; pop. aggl., 162 hab. — pop. tot., 294 hab. Commerce de bestiaux. Restes du château de la Rivière, bâti au milieu de marais; trois de ses tours encore debout accusent l'architecture militaire du XVe siècle.

JEAN-DU-DOIGT (SAINT-), bourg et commune de France (Finistère), cant. de Lanmeur, arrond. et à 12 kilom. de Morlaix, au bord de la Manche; 1,458 hab. Minoteries; pêche du poisson et des engrais de mer. Le site de ce village est riant et agréable : la mer, pressée par deux montagnes, forme une anse où peuvent aborder les bateaux, et les flots viennent mourir sur des prairies coupées d'ormeaux et de sapins. Le bourg de Saint-Jean-du-Doigt est ainsi appelé parce qu'on a conservé précieusement dans son église l'index de la main droite de saint Jean-Baptiste. Cette église date du XVIe siècle. Les divers étages de la tour sont décorés de riches balustrades. L'édifice se compose de trois nefs séparées par des piliers prismatiques soutenant des arcades légères et hardies. Dans le trésor sont conservés une croix processionnelle en argent doré et repoussé et un calice orné de huit médaillons émaillés. Le doigt de saint Jean-Baptiste est renfermé dans un étui de cristal monté en or. Dans le cimetière se voient une chapelle funéraire en forme de reposoir et une fontaine, charmante construction de la Renaissance, qui se compose de trois vasques superposées qu'une colonne réunit et soutient. La base plonge dans un vaste réservoir en forme de coupe, reposant sur un socle et ayant des gueules de lion pour déversoirs. Le trop-plein des eaux des bassins supérieurs s'écoule dans les bassins inférieurs par un cordon de têtes d'anges de l'effet le plus gracieux. La statuette du Père Eternel couronne la colonne centrale, à laquelle sont adossés d'autres anges qui se tiennent par la main, tandis qu'entre les deux bassins du haut un second groupe de statuettes offre la scène du baptême de Jésus-Christ. On attribue cette fontaine à la munificence de la reine Anne et à un artiste italien. Le pardon de Saint-Jean-du-Doigt est un des plus fréquentés de toute la Bretagne.

JEAN-SUR-ERVE (SAINT-), village et commune de France (Mayenne), cant. de Sainte-Suzanne, arrond. et à 30 kilom. E. de Laval; 1,184 hab. A 4 kilom. du village, sur l'Erve, se voient les débris des fondations d'une ville que l'on croit être la capitale des Erviens. Non loin de ces ruines s'ouvrent des grottes profondes, connues sous le nom de *Caves à Margot*. Ces grottes renferment plusieurs salles spacieuses, offrant de belles concrétions et des blocs énormes de rochers.

JEAN-DE-FOS (SAINT-), bourg et comm. de France (Hérault), cant. de Gignac, arrond. et à 20 kilom. E. de Lodève, sur l'Hérault; 1,450 hab. Fabriques de poteries et de vert-de-gris. Commerce de bois. Aux environs se trouve le puits du Drac ou du Diable, abîme d'une profondeur immense, qui vomit de temps en temps une véritable rivière indépendante des pluies du pays, ce qui ferait supposer qu'elle est formée à une dizaine de lieues de là par les eaux perdues dans les rochers des Cévennes. A Saint-Jean-de-Fos commencent les gorges célèbres de Saint-Guilhem. « L'Hérault, dit M. Renaud de Vilbac, tout à coup resserré, se fait petit et s'enfonce dans une gorge singulièrement étroite. Le paysage présente un spectacle à la fois admirable et effrayant. A peine y a-t-il place pour la route entre le fleuve et les montagnes. Dans certains endroits, il semble que primitivement le cours de la rivière ait été souterrain et tout à fait recouvert de larges dalles de pierres formant des voûtes au-dessus des eaux; ces dalles sont aujourd'hui à demi brisées, mais assez rapprochées encore sur certains points pour qu'un vigoureux sauteur puisse passer d'un bord à l'autre. »

JEAN-DU-GARD (SAINT-), ville de France (Gard), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. O. d'Alais, sur le Gardon d'Anduze; pop. aggl., 2,684 hab. — pop. tot., 3,957 hab. Filatures de soie, bonneterie, briqueterie, chapellerie; fabriques de gants et de bas de soie; exploitation de manganèse, gypse. Cette petite ville, située au milieu d'un délicieux paysage dans les montagnes, ne se compose guère que d'une seule longue rue assez mal bâtie. Le quartier de la Bourgade ou vieille ville est dominé par la tour de l'Horloge, reste d'une ancienne église. On y remarque, en outre, un temple protestant, un vieux pont en pierre de six arches, une charmante promenade d'où l'on découvre de magnifiques points de vue. Patrie du maréchal de camp Thoiras, qui s'illustra par la défense de Casal, sous Louis XIII.

JEAN-DE-LIVERSAY (SAINT-), bourg de France (Charente-Inférieure), cant. de Courçon, arrond. et à 25 kilom. N.-E. de La Rochelle, sur le canal de la Banche; pop. aggl., 1,876 hab. — pop. tot., 2,382 hab. Elève de chevaux et de bestiaux.

JEAN-DE-LOSNE (SAINT-), bourg de France (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arrond et à 41 kilom. N.-E. de Beaune, sur la rive droite de la Saône, à l'entrée du canal de Bourgogne, et près de l'embouchure du canal du Rhône au Rhin; pop. aggl., 1,804 hab. — pop. tot., 1,835 hab. Tribunal de commerce. Fabrication de draps et de serges; construction de bateaux; commerce de grains, vins, bois, charbon et briques. On y voit un ancien pont de bois sur la Saône, d'une longueur de 162 mètres sur 6 mètres de largeur. Dans l'église paroissiale, on remarque la statue de saint Jérôme et celle du Dieu de Pitié; la chaire, d'une seule pierre rouge, est ornée des effigies des quatre Évangélistes.

Dès le VIIe siècle, Saint-Jean-de-Losne était déjà une ville de quelque importance, où Dagobert tint une cour plénière en 629. Une charte de commune fut accordée aux habitants en 1256, ainsi que d'autres immunités très-importantes, telles que l'exemption à perpétuité de toutes tailles, le droit d'asile, etc. En 1273, un détachement de 500 soldats francs-comtois, déguisés en femmes, tenta de surprendre la ville; mais ayant été reconnus, ils furent massacrés par les habitants. En 1636, Saint-Jean-de-Losne soutint un siége contre les Espagnols et les impériaux réunis, auxquels elle opposa une si vigoureuse résistance, qu'ils furent contraints de se retirer; ce qui lui valut son surnom de *Belle-Défense*. Patrie du savant bénédictin dom Martène.

JEAN-DE-LUZ (SAINT-), ville de France (Basses-Pyrénées), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. S.-O. de Bayonne, à l'embouchure de la Nivelle dans le golfe de Gascogne; pop. aggl., 1,804 hab —pop. tot., 2,829 hab. Port de refuge ou débarcadère pour les bateaux de pêche; consulat espagnol; école d'hydrographie, syndicat maritime. Pêche; ateliers de salaison et conserves; armements pour la pêche de la morue. Etablissement de bains de mer.

La ville s'élève au fond d'une anse semi-circulaire de 1,500 mètres de largeur et de 1,000 mètres de profondeur, terminée au S. par le fort de Socoa, derrière lequel on exécute depuis quelque temps des travaux importants ayant pour objet la création d'un port.

L'église Saint-Jean-Baptiste, dans laquelle fut célébré le mariage de Louis XIV avec l'infante d'Espagne, est ornée d'un tableau de Restout. Le château dans lequel logea Louis XIV, et qui a conservé le nom de ce roi, est flanqué de deux tourelles et décoré de deux rangs d'arcades. Le château de l'Infante renferme deux tableaux de Gérôme et des fresques modernes. Les tableaux représentent le *Mariage de Louis XIV* et l'*Union de la France et de l'Espagne*. Nous signalerons encore: l'hôtel de ville; l'hospice civil; la maison *Esquerenea;* la maison Saint-Martin, qui a conservé une tour au centre, etc.

Cette ville, une des principales du pays basque, devint très-importante lorsque ses habitants, au XIVe, au XVe et au XVIe siècle, s'adonnèrent à la pêche des baleines, qui abondaient alors dans le golfe de Gascogne. Elle renfermait à cette époque 15,000 hab. Sa décadence est due principalement à l'engorgement du port, et à la violence de la mer dans le fond du golfe de Gascogne, violence qui l'expose à de fréquents ravages.

JEAN-DE-MAURIENNE (SAINT-), ville de France (Savoie), ch.-l. d'arrond. et de cant., sur l'Arc, entre les montagnes de Rocheray au N. et de Villargondran au S., à 71 kilom. S.-E. de Chambéry; pop. aggl., 2,550 hab. — pop. tot., 3,088 hab. L'arrondissement comprend 6 cantons, 69 communes et 53,141 hab. Evêché suffragant de Chambéry; tribunal de 1re instance, justice de paix. Jardin botanique. Beaux pâturages; fabrication de fromages. Mines de plomb argentifère à Rocheray; sources minérales de l'Echaillon. Vignobles de Princeps, le meilleur cru de la Savoie. Commerce de transit. Parmi les édifices de Saint-Jean-de-Maurienne, nous citerons la cathédrale, dont l'extérieur se fait remarquer par sa lourdeur, mais qui possède une fort belle nef du XVe siècle et de magnifiques boiseries de la même époque. On y remarque aussi plusieurs tombeaux d'évêques, un reliquaire du XVe siècle, sculpté en albâtre, et un fragment en marbre du tombeau du comte Humbert, orné de belles sculptures, œuvre des frères Collini. Le cloître, entouré d'arcades ogivales en albâtre, intéresse vivement les archéologues. Au milieu de la place s'élève une haute tour carrée. La place qui se trouve à l'extrémité E. de la ville est ornée de la statue en bronze du docteur Fodéré, sculptée par Louis Rochat. Les coteaux qui se dressent au S. de la ville produisent les meilleurs vins de la Savoie.

JEAN-MAYEN (île de), située dans la mer Glaciale, entre l'Islande et le Spitzberg; elle a de 6 à 7 milles de longueur sur 2 milles de largeur. Son sol est montagneux et volcanique. On y remarque, entre autres, le Beerenberg, haut d'environ 2,290 mèt., mais que l'on ne peut avec certitude désigner comme un volcan en activité. Le volcan d'Esk a un cratère ouvert, mais non allumé. Un autre volcan, situé au S.-O. de l'Esk, fut, en 1818, le théâtre de plusieurs éruptions qui se succédèrent de quatre mois en quatre mois. Le renard, l'ours blanc, l'oiseau de mer y abondent. Les morses sont très-nombreux dans les eaux qui l'entourent; aussi les chasseurs et les pêcheurs ne craignent-ils pas d'affronter ses côtes, malgré les glaces et les brouillards qui les couvrent perpétuellement. L'île est inhabitée. Elle fut découverte, en 1611, par un Hollandais du nom de Jean de Mayen.

JEAN-DE-MONTS (SAINT-), bourg de France (Vendée), ch.-l. de cant., arrond. et à 46 kilom. N.-O. des Sables-d'Olonne, près de l'Océan; pop. aggl., 763 hab. — pop. tot., 4,016 hab. Pêche du poisson de mer et de l'ambre gris.

JEAN-PIED-DE-PORT (SAINT-), en latin *Imus Pyrenæus*, bourg et comm. de France (Basses-Pyrénées), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. S.-O. de Mauléon, sur la Nive, au pied des ports ou passages de France en Espagne; pop. aggl., 1,591 hab.—pop. tot., 1,959 hab. Place de guerre de 4e classe; bureau de douanes. Fabriques de couvertures de laine, chandelles; tanneries. Commerce de transit avec l'Espagne. La Nive divise Saint-Jean-Pied-de-Port en ville haute et ville basse : la ville basse est sur la rive gauche et s'étend dans la plaine; la ville haute occupe la rive droite, où elle s'élève en amphithéâtre. Trois ponts, dont un en pierre, réunissent les deux quartiers.

La fondation de Saint-Jean-Pied-de-Port proprement dit remonte à l'an 716; mais longtemps auparavant existait, sinon tout à fait sur l'emplacement de la ville actuelle, du moins à très-peu de distance, une autre cité, brûlée par les Maures, et dont un village appelé Saint-Jean-le-Vieux consacre seul aujourd'hui le souvenir. Garcia Ximenès, roi de Navarre, fit construire Saint-Jean-Pied-de-Port pour remplacer l'ancienne ville disparue : il lui donna le même nom, et sa situation au pied d'un des passages les plus fréquentés du pays lui valut de bonne heure l'adjonction du surnom qu'elle a conservé.

En 1659, le traité des Pyrénées assura à Louis XIV la possession de Saint-Jean-Pied-de-Port. Vauban fut alors chargé par le grand roi de faire de cette forte position une place de guerre. Déjà, en 1628, le chevalier Deville y avait élevé une citadelle enveloppant un antique donjon ; Vauban la fit raser et la remplaça par de nouvelles constructions. Le front d'attaque fut terrassé par ses soins, couvert par un ouvrage à cornes, et l'enceinte crénelée de la haute ville, qui jusqu'alors n'avait aucunement protégé la ville basse, fut prolongée autour de cette dernière, de l'autre côté de la Nive. En même temps, Vauban s'occupait de la construction de magasins et de casernes; ces travaux furent commencés en 1691; mais, dès 1699, on y renonça momentanément. Ils furent repris en 1700 avec une nouvelle vigueur; la tenaille des fronts fut exécutée sans interruption. Il en fut de même, de 1716 à 1722, de toute l'enceinte crénelée de la haute ville; en 1719, de la partie terrassée des retranchements de la ville basse, et, en 1728, de la demi-lune de secours. Ces travaux, quoique vigoureusement poussés, n'étaient pas encore terminés lorsque la Révolution éclata. Le chemin couvert qui s'étend le long des deux côtés de la citadelle actuelle, l'agrandissement de l'esplanade, l'achèvement des glacis du front ne remontent pas au delà de 1793. On construisit à la même époque plusieurs redoutes du côté de l'Espagne, sur deux contre-forts bordant les deux rives de la Nive. Ces redoutes pouvaient former un camp retranché de 6,000 hommes, capables de barrer la route de Pampelune et de garder les autres passages. Après la conclusion de la paix avec l'Espagne, elles devinrent inutiles et furent supprimées. Les événements de 1813 et la défaite essuyée à Vittoria par les troupes françaises en nécessitèrent le rétablissement à la hâte. Mais Wellington s'avança à marches forcées et les troupes épuisées durent abandonner la position. Ce fut par Saint-Jean-Pied-de-Port que les Anglais, vainqueurs en Espagne, mirent le pied sur le sol français. La Restauration s'occupa de prévenir le retour d'une pareille invasion en ordonnant de nouveaux travaux de défense, et de 1816 à 1822, on répara les revêtements, les parapets et les remparts de la citadelle, sans parler d'ouvrages moins importants, tels que la remise en état de tous les bâtiments. M. Le Pays de Bourjolly, lieutenant général, qui a publié d'après des documents empruntés au ministère de la guerre la notice la plus complète qui existe sur Saint-Jean-Pied-de-Port (notice dont nous nous sommes efforcé de résumer les principaux traits), expose en terminant quelques idées pleines de justesse sur les avantages indiscutables de cette place et sur ses trop nombreuses défectuosités. « La situation de Saint-Jean-Pied-de-Port, dit le savant officier, sur la seule route carrossable qui conduise directement de la France à Pampelune, dont elle n'est éloignée que de 40 kilom., doit naturellement sous ce rapport inspirer un puissant intérêt militaire. Cette place a, en outre, un grand avantage, c'est celui d'être au point de concours des trois vallées de l'Aurhibau, de la Nive et de l'Arneguy, où se trouvent plusieurs routes muletières. Ces communications traversent ou contournent Saint-Jean-Pied-de-Port et les trois cours d'eau, et, se réunissant à plus de 600 toises, y forment une plaine assez large. La ville est bâtie au fond de cette plaine, à l'entrée de la vallée de la Nive et sur la rivière même. Le contre-fort de la rive droite est couronné par une petite citadelle à quatre bastions; celui de gauche n'est défendu par aucun ouvrage permanent. La ville haute, qui s'élève en rampe vers la citadelle, a pour enceinte un mauvais mur crénelé que rien ne flanque. Les voitures à bœufs du pays y peuvent pénétrer. La ville basse n'a qu'un commencement d'enceinte. La grande route de Roncevaux à Pampelune est de ce côté. Elle suit la crête du contre-fort et va toujours en montant jusqu'au col d'Haguette. Avant l'ouverture de la communication de Bayonne, c'était la route de poste de Paris à Madrid. En descendant d'Espagne par cette route, on trouve la hauteur d'Origuarte à 900 toises, celle de Castelonmédy à 600 toises, qui commandent la citadelle, la première à 750 toises, la seconde à 200. Enfin, tout à fait sur la gauche, à 300 toises de distance, on en découvre les revêtements de la hauteur d'Yparse. » M. Le Pays de Bourjolly part de cet exposé pour examiner le fort et le faible de la situation militaire de Saint-Jean-Pied-de-Port. Nous ne développerons pas ici les remarques techniques auxquelles il se livre ; nous nous bornerons à citer sa conclusion : « Le front seul de la citadelle, dit-il, est abordable, et devient par conséquent le point d'attaque; mais il faut pour s'en approcher s'être rendu maître des hauteurs de Picosoury, d'Yparse et de Castelonmédy, et dominer sur la crête étroite du contre-fort, qui ne permet pas d'y développer plus d'artillerie que n'en possède le front d'attaque. Ces cheminements seraient contrariés, en outre, par les difficultés du roc, qui se montre souvent à découvert, et par les feux de revers de la montagne d'Yparse, contre laquelle il faudrait diriger une attaque particulière. Mais l'assiégeant, arrivé sur le glacis de la demi-lune, s'en emparerait facilement; car, malgré le terrassement de cet ouvrage et ses bonnes dimensions, il n'est absolument flanqué d'aucun point du corps de place. En résumé, les principaux défauts de la citadelle sont de manquer de capacité et d'être dominée sur le front d'attaque, ainsi que du côté de la route de Pampelune. » L'histoire de Saint-Jean-Pied-de-Port, on le voit, est toute militaire, ou pour mieux dire se borne à l'histoire de sa citadelle. Elle n'a joué d'ailleurs aucun rôle politique depuis la Restauration.

JEAN-EN-ROYANS (SAINT-), bourg de France (Drôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 44 kilom. N.-E. de Valence, sur la rive droite de la Lionne; pop. aggl., 1,460 hab. — pop. tot., 2,742 hab. Moulinage de soies; fabriques de draps, foulons, scies à bois; papeteries. Trois peupliers, plantés en 1789, comme arbres de la liberté, ombragent une fontaine qui se voit sur la place principale du bourg.

JEAN-SOLEYMIEUX (SAINT-), bourg de France (Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. S. de Montbrison; pop. aggl., 259 hab. — pop. tot., 1,355 hab. Commerce de bois de chauffage et de construction. L'église paroissiale offre un beau portail ogival et un clocher élevé. La crypte, fort ancienne, se compose de trois nefs voûtées, avec colonnes byzantines. Une fontaine miraculeuse qui y jaillit est le but de nombreux pèlerinages. On remarque, en outre, dans le bourg, une maison du XIIIe siècle et un arbre énorme dont le tronc mesure plus de 7 mètres de circonférence. Dans les environs se trouve le village de Soleymieux, où l'on voit une très-belle fontaine.

JEAN-D'ULLOA (SAINT-). V. VERA-CRUZ.

JEAN-DE-VERGT (SAINT-), bourg de France. V. VERGT.

JEAN (saint), **l'Évangéliste**, un des douze apôtres et le disciple bien-aimé du Christ, né l'an 5 de notre ère, mort en 99. Il était frère de saint Jacques le Majeur, pêcheur comme lui, et raccommodait ses filets quand il fut appelé par le Maître à le suivre, l'accompagna jusque devant les juges, et, après la mort du Christ, il se chargea du soin de Marie, sa mère. Samarie, Jérusalem, l'Asie Mineure furent tour à tour le théâtre de son apostolat. L'Eglise d'Ephèse l'eut pour premier évêque. Suivant une tradition, il fut arrêté pendant la persécution de Domitien (95), conduit à Rome et jeté dans une cuve d'huile bouillante, d'où il sortit sain et sauf. Relégué ensuite dans l'île de Pathmos, l'une des Sporades, il eut des visions qu'il rapporta dans son *Apocalypse*, revint à Ephèse sous Nerva, et y composa son *Evangile* (en grec) ainsi que les trois *Epîtres* qu'on a sous son nom. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. Aux mots APOCALYPSE et ÉVANGILE, nous avons parlé longuement du caractère de ces œuvres et des discussions critiques auxquelles elles ont donné lieu. Nous y renvoyons le lecteur. L'Eglise célèbre la fête de saint Jean l'Évangéliste le 27 décembre, et fait aussi mémoire de son martyre devant la porte Latine le 6 mai, d'où le nom de saint Jean Porte-Latine sous lequel il est parfois désigné. C'est le patron que se sont choisi les ouvriers typographes, sans doute à cause de son érudition.

— Iconogr. Jean, le disciple bien-aimé, le frère adoptif de Jésus, occupe toujours une place importante dans les représentations de la *Cène* et du *Crucifiement*. Qui ne se rappelle l'attitude touchante que Léonard de Vinci lui a donnée dans son admirable fresque du couvent de Santa-Maria-delle-Grazie! Les artistes qui ont retracé le *Crucifiement* n'ont

fait que se conformer au récit de l'évangéliste lui-même, en nous le montrant placé au pied de la croix avec la mère de Jésus. Il nous apparaît ainsi dans une fresque des premiers siècles qui décore les catacombes de Saint-Jules, à Rome.

Les peintres du moyen âge, comme ceux des temps modernes, donnent presque toujours à saint Jean une apparence juvénile. Cela se conçoit lorsqu'il s'agit de représenter la *Cène* ou le *Crucifiement;* mais on commet un véritable anachronisme en conservant cet air de jeunesse au solitaire de Pathmos qui écrivit, dit-on, son livre vers l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. L'erreur importe peu, d'ailleurs, au point de vue de l'art.

L'aigle est l'emblème, l'attribut ordinaire de saint Jean. Nous le rencontrons pour la première fois dans une mosaïque de Saint-Vital de Ravenne, qui date de 547, et qui nous fait voir l'évangéliste assis et tenant un livre ouvert devant une petite table sur laquelle sont posés un style et un encrier : l'oiseau symbolique est placé au-dessus de la tête du saint. Beaucoup d'artistes ont représenté saint Jean occupé à écrire l'*Evangile* ou l'*Apocalypse :* nous citerons, entre autres : Alonzo Cano (musée de Madrid), le Dominiquin (gravé par C.-F. Muller), Carlo Dolci (palais Pitti et musée de Berlin), le Guide (musées de Munich et de Naples), Memling (volet d'un triptyque à l'hôpital Saint-Jean, à Bruges), Ary Scheffer (tableau vendu 9,000 fr., à la vente de M. H. de Kat en 1866), Sébastien Le Clerc (estampe), J. Lutma (estampe), etc. Quelquefois, saint Jean est représenté tenant à la main un calice d'où sort un serpent : suivant quelques iconographes, ce reptile indique que le breuvage contenu dans le calice est empoisonné, et ferait allusion à un miracle du saint, qui but, sans ressentir aucun mal, du poison qu'on lui avait donné. Des représentations de ce genre ont été peintes par Ad. Elsheimer (gravé par W. Hollar), le Guerchin (pinacothèque de Bologne), Van der Goes (volet d'un triptyque, au Belvédère de Vienne), Alessandro Tiarini (musée de Berlin), etc. Nous connaissons sur le même sujet une gravure de Bolswert. D'autres figures de saint Jean ont été peintes par B. de Bruyn (musée de Munich), Hans Burgkmair (daté de 1518, même musée), H. Corradi (gravé par Bartolozzi), le Corrége (gravé par Earlom), le Dominiquin (musée de Berlin), le Giorgione (musée de Vienne), le Guerchin (gravé par Gio-B. Pasqualini), C.-H. Hallé (gravé par Gantrel), Ch. Lebrun (musée de Montpellier, et gravures de F. Poilly et de N.-F. Bertrand), Macrino d'Alba (musée de Turin), le Pérugin (musée de Toulouse), Ribalta (musée de Madrid), Valentin (musée de Dijon), le Volterrano (eglise de l'Annunziata, à Florence), etc. Citons encore : les estampes d'Agostino Veneziano, J.-B. Barbé, M.-A. Bellavia, Franz Brun, J. Callot, Albert Dürer (gravure sur bois représentant *Saint Jean et saint Jérôme*), Jean Duvet (le Maître à la Licorne), Paolo Farinati, Hans Klim, L. Krug, B. Passarotti, etc. Nous ne dirons rien ici des nombreuses suites d'estampes, de tableaux et même de statues représentant les douze *Apôtres* ou les quatre *Evangélistes*, suites où saint Jean figure naturellement. Le plus souvent, quand il s'agit de statues, elles sont dues à différents auteurs : ainsi, des quatre *Evangélistes* de marbre qui décoraient autrefois la façade de la cathédrale de Florence et qui ont été placés depuis dans l'intérieur, deux seulement, *Saint Jean* et *Saint Matthieu*, ont été sculptés par Donatello ; le *Saint Luc* est d'Antonio di Banco, et le *Saint Marc*, de Nicolo Aretino. La même église possède de remarquables statues de marbre des douze apôtres : le *Saint Jean* est l'œuvre de Benedetto da Rovezzano. Une statue de ce saint, sculptée par Pradier, se voit dans l'église Saint-Sulpice, à Paris. Un bas-relief en terre cuite de Luc Breton, qui est au musée de Besançon, représente le *Ravissement* ou l'*Extase de saint Jean.* Ce dernier sujet a inspiré à Raphaël et à M. Gleyre des tableaux que nous décrivons ci-après. Un petit tableau de Carlo Dolci, qui est dans la galerie du palais Pitti et qui a été gravé par A. Calzi, représente la *Vision de saint Jean à Pathmos :* le saint, à demi étendu sur le sol, appuyé à un rocher, tient un livre et lève les yeux vers le ciel où apparaît la Vierge debout sur le croissant; devant lui, sur une roche, est une bête à sept têtes, et, du côté opposé, un aigle. Ce tableau, peint sur cuivre, est la réduction d'une peinture qui, d'apres ce que nous apprend Baldinucci, fut payée 300 écus à Dolci par le marquis Rinuccini.

Nous avons décrit au mot APOCALYPSE les quinze gravures sur bois dans lesquelles Albert Dürer a retracé les visions de saint Jean. Il y a sur le même sujet une suite de vingt et une estampes gravees par Holbein. Une remarquable tapisserie française de la fin du XIV^e^ siecle, appartenant à la cathédrale d'Angers et qui a figuré à l'Exposition universelle de 1867, represente quarante-deux scènes de l'*Apocalypse*. Un peintre contemporain, M. Ad. Brune, a exposé au Salon de 1838 un tableau retraçant la scène de l'ouverture des sceaux.

La *Vocation de saint Jean et de saint Jacques*, son frère, a été peinte par plusieurs artistes, notamment par Lucio Massari (pinacothèque de Bologne) et par Marco Basaiti (musée du Belvédère, à Vienne). Zurbaran a représenté *Saint Jean accompagnant la Vierge sur lè chemin du Golgotha* (musée de Munich).

Une ancienne mosaïque du portique de Saint-Jean de Latran, malheureusement fort endommagée, représente le *Martyre de saint Jean :* on ne distingue plus que la flagellation de l'apôtre et la scène de la coupe de ses cheveux. Son immersion dans la chaudière d'huile bouillante a été représentée par Rubens sur l'un des volets d'un triptyque appartenant à l'église Saint-Jean, de Malines; l'autre volet nous le montre écrivant l'*Apocalypse.* Les deux mêmes scènes ont été retracées par Hans Fries (1514) sur la face et le revers d'un volet d'autel qui appartient au musée de Bâle. Le *Martyre de saint Jean* et d'autres sujets de la vie de cet apôtre ont été peints à fresque par un artiste contemporain dans une chapelle de Saint-Sulpice, à Paris.

Jean l'Évangéliste (LE RAVISSEMENT DE), tableau de Raphaël, au musée de Berlin. Saint Jean, assis sur les ailes déployées de son aigle et tenant de la main gauche une tablette sur laquelle il s'apprête à écrire l'*Apocalypse*, est ravi au ciel. Il plane au-dessus de l'île de Pathmos, que l'on entrevoit dans le bas du tableau. Son vêtement se compose d'une tunique bleuâtre qui laisse l'épaule droite à découvert et d'un manteau violet que le vent agite ainsi que la chevelure. « Quel sentiment de surprise et d'admiration ne doit-on pas éprouver en regardant ce chef-d'œuvre! a dit M. H. Delaroche. Ce n'est point un mortel qu'il présente à nos yeux : la grandiosité et la beauté de ses formes, la franchise qui décore son front, l'assurance et la douceur de son regard nous offrent les caractères de la divinité. » C'est une composition digne de Raphaël; mais quel que soit le mérite de la peinture, elle est bien loin d'accuser la puissante manière du maître; elle est peut-être de la main de l'un de ses nombreux disciples, et, à coup sûr, elle a été exécutée vers le milieu du XVI^e^ siècle. Elle vaut beaucoup mieux qu'une toile sur le même sujet, qui appartient au musée de Marseille, et qui a été attribuée aussi à Raphaël (gravée par Nic. de Larmessin, dans le *Cabinet Crozat*).

Le tableau du musée de Berlin provient de l'ancienne galerie Giustiniani.

Jean inspiré par la vision apocalyptique (SAINT), tableau de Charles Gleyre; Salon de 1840. Cette peinture a commencé à établir la réputation de l'auteur. Un critique des plus sévères, G. Planche, en a fait l'éloge suivant : « Le *Saint Jean* de M. Gleyre obtient un succès légitime ; la tête, les mains et la draperie sont étudiées avec soin et rendues avec une grande habileté; la couleur en est vigoureuse, le dessin pur, le mouvement naturel. La tête éclairée en plein exprime très-bien l'extase dans laquelle est plongé saint Jean; mais on peut lui reprocher de n'être pas assez idéalisée. Telle qu'elle est, cette figure révèle un remarquable talent d'exécution; il y a dans l'attitude et dans les draperies l'élévation de style qui convient aux compositions bibliques. »

JEAN (saint), archidiacre de Capoue, né dans cette ville, mort en 934. Il devint abbé des moines du Mont-Cassin, qui s'étaient réfugiés à Teano, leur bâtit un monastère à Capoue, puis fit reconstruire celui du mont Cassin, où il termina sa vie. On a de lui une *Chronique* du Mont-Cassin et on lui attribue une *Chronique* des derniers comtes de Capoue.

JEAN (saint), surnommé l'**Aumônier**, patriarche d'Alexandrie, né à Amathonte, dans l'île de Chypre, vers le milieu du VI^e^ siècle, mort vers 615. D'après les hagiographes, il était fils du gouverneur d'Amathonte et possesseur d'une grande fortune. Ayant perdu sa femme et ses enfants, il distribua ses biens aux pauvres, se retira dans une solitude et acquit une réputation de piété et de charité qui lui valut d'être élevé, malgré lui, sur le siége patriarcal d'Alexandrie, vers 608. Jean, qui dut son surnom à son inépuisable charité, employa les immenses revenus de son siége à soulager les indigents, à racheter des chrétiens captifs. Quant à lui, dit Weiss, « il se refusait le strict nécessaire afin que les pauvres ne manquassent de rien. Sa table était toujours grossièrement servie et son lit n'était couvert que d'une étoffe commune. » Il pourvut aux besoins de 7,000 pauvres qu'il appelait *ses maîtres* et *ses seigneurs*, et lorsque Jérusalem eut été pillée par les barbares, il y envoya des vivres et des ouvriers. Les Perses ayant fait une invasion en Egypte, il partit pour Constantinople avec Nicétas, gouverneur d'Alexandrie, afin de demander des secours à l'empereur; mais, arrivé à Chypre, il tomba malade et mourut dans le lieu même de sa naissance. Ce saint est honoré le 23 janvier. C'est de lui que l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem tire son nom.

JEAN-BAPTISTE (saint), fils du prêtre juif Zacharie et d'Elisabeth, né quelques mois avant Jésus, dont il devait être le précurseur et qu'il devait annoncer comme étant le Messie. Nous ne connaissons sa vie que par les Evangiles, et voici les principaux faits qu'on y trouve rapportés. Au temps d'Hérode, roi de Judée, il y eut un prêtre juif nommé Zacharie, dont la femme, Elisabeth, descendait des filles d'Aaron. Ils étaient arrivés l'un et l'autre à un âge assez avancé, et ils n'avaient pas d'enfants. Un jour que Zacharie remplissait dans le temple les fonctions de son ministère, un ange lui apparut et lui annonça qu'Elisabeth allait bientôt devenir mère d'un fils qui devait être nommé Jean. Zacharie ayant paru douter de la réalisation de ces paroles de l'ange, celui-ci lui déclara qu'à partir de ce moment il allait devenir muet, et qu'il ne recouvrerait l'usage de sa langue qu'après la naissance de son fils. Cependant Elisabeth devint enceinte, et elle alla se cacher pendant plusieurs mois. Au sixième mois de sa grossesse, elle reçut la visite de Marie, sa parente, qui elle-même portait déjà dans son sein l'enfant miraculeux qu'elle avait conçu par l'opération du Saint-Esprit. Dès que Marie l'eut saluée, Elisabeth sentit tressaillir le fruit de ses entrailles, et l'Eglise a depuis expliqué ce tressaillement en disant qu'à ce moment même l'enfant qui devait être nommé Jean fut purifié du péché originel par la présence du Sauveur, que Marie portait dans ses flancs : ainsi Jean n'avait pas été conçu sans péché, mais il vint au monde purifié, et de tous les enfants des hommes, il est le seul à qui l'Eglise ait formellement reconnu ce privilége, bien que quelques théologiens enseignent que le même avantage fut accordé au prophète Jérémie. L'Evangile ne nous apprend rien sur les premières années de Jean; mais, dès qu'il fut sorti de l'enfance, Jean se retira dans le désert, pour y prêcher le baptême de la pénitence, et il se nourrissait de sauterelles et de miel sauvage, n'ayant pour vêtement qu'une peau de chameau. Ses prédications produisirent un effet extraordinaire; un grand nombre de Juifs venaient à lui pour l'entendre et pour se faire baptiser dans les eaux du Jourdain. On le prit même pour le Messie, et sur la question qu'on lui adressa pour savoir s'il était le Christ, il répondit : « Je suis la voix de celui qui crie dans le désert; je baptise dans l'eau, mais il y en a un au milieu de vous, que vous ne connaissez point, et je ne suis pas digne de dénouer les cordons de ses souliers. » Jésus lui-même vint de la Galilée pour se faire baptiser par Jean, qui refusa d'abord en disant : « C'est moi plutôt qui dois être baptisé par vous. » Mais comme Jésus insistait, Jean consentit enfin à le baptiser, et c'est alors qu'on entendit du ciel une voix qui disait : « Voici mon fils bien-aimé en qui j'ai mis toutes mes complaisances. »

Puisque Jean venait de reconnaître Jésus pour le Messie, il semble qu'il aurait dû cesser dès lors ses prédications, et qu'il aurait dû dire à ses disciples : Ce n'est plus moi qu'il faut suivre, ce ne sont plus mes paroles qu'il faut entendre, mais celles du Christ, de celui que j'ai proclamé moi-même l'agneau de Dieu, et par qui seul peuvent être effacés les péchés du monde. Cependant, il continua longtemps encore de prêcher dans le désert, jusqu'à ce que, n'ayant pas craint de critiquer hautement la conduite d'Hérode, parce qu'il vivait publiquement avec Hérodiade, la femme de son frère, il fut arrêté et conduit en prison, par ordre d'Hérode. Celui-ci voulait même le faire mourir, mais il était retenu par la crainte du peuple, qui regardait Jean comme un prophète. Mais le jour où l'on célébrait au palais l'anniversaire de la naissance d'Hérode, la fille d'Hérodiade dansa devant ce prince et le charma tellement par sa beauté, par l'élégance voluptueuse de ses mouvements, qu'il promit par serment de lui donner tout ce qu'elle lui demanderait. Or la fille d'Hérodiade, instruite d'avance par sa mère, demanda qu'on lui apportât dans un bassin la tête de Jean-Baptiste. Cette demande contrista Hérode; cependant il n'osa pas manquer à sa promesse, et il donna l'ordre que la tête de Jean fût coupée dans la prison, mise dans un bassin et présentée à la jeune fille, qui la porta à sa mère.

Tel est le récit des Evangiles; nous n'avons fait que l'abréger un peu, et nous n'avons pu le contrôler par d'autres récits, puisque aucun historien ne parle de Jean-Baptiste, si ce n'est Josèphe, qui se borne à dire que ce fut un homme de mœurs austères, et qu'il prêcha avec force contre les vices de son temps.

Placé sur les confins du mosaïsme et du christianisme, Jean a été comme le trait d'union de l'un et de l'autre, supérieur au premier, inférieur au second. Le dernier des prophètes, il n'en fut pas moins le plus énergique, le plus ardent et le plus pur de tous. Dans son pressentiment instinctif des nécessités et des besoins de son époque, il eut presque l'intuition de ce qui se passerait après lui; et c'est pourquoi, renonçant à la vie de famille et à tout bien-être matériel, il s'exerça à la pratique des mortifications qu'il devait prêcher un jour. A l'exemple de tous les hommes véritablement influents sur les multitudes, il commença par faire, puis il enseigna.

Il quitta donc la société; car le meilleur moyen de ne pas se laisser asphyxier par une atmosphère pestilentielle, c'est de ne pas vivre dans son milieu. Il se retira dans un désert, dont la situation n'est pas bien connue. Là, seul avec lui-même, avec ses vagues aspirations, avec la nature, il mena la vie la plus dure. Des pays d'alentour, les foules accouraient vers lui; et sa vie austère faisait une telle impression sur elles, qu'il passait à leurs yeux pour le véritable Messie.

Le purisme austère de Jean fut supérieur à celui de Jésus. Le fils de Zacharie n'alla jamais à des noces; on ne le vit jamais manger tranquillement avec les pharisiens, les publicains et les grands; il n'eut point à sa suite des femmes belles et riches; et le château de Béthanie ne fut jamais illuminé en son honneur. Jésus fut plus homme du monde; il admettait auprès de lui Marie-Madeleine, de qui sept démons étaient sortis; et par deux fois, cette femme aux passions ardentes vint arroser les pieds du Sauveur de ses larmes et les essuyer avec ses longs cheveux. Aussi bien Jésus le proclamait hautement en présence de ses ennemis : « Jean est venu ne mangeant ni ne buvant, et ils disent : « Il est possédé du démon. » Le Fils de l'homme est venu mangeant et buvant, et ils disent : « C'est un homme insatiable et adonné au » vin, ami des publicains et des pécheurs. »

L'austérité que Jean fit paraître dans sa vie extérieure, personnelle, il la montra aussi sévèrement dans sa prédication. Les anathèmes qu'il proférait en plein vent sont empreints d'une énergie audacieuse. Il prêcha contre les saducéens de son époque, contre ceux qui n'espéraient et ne voyaient rien au delà des horizons terrestres; il traita les hommes du jour de race de vipères; il reprocha aux pharisiens leurs mœurs dissolues, leur orgueil et leur hypocrisie; il s'éleva contre les publicains concussionnaires et n'oublia point de faire aussi la leçon aux soldats romains avides de pillage, insolents et sans pudeur. Et l'on ne s'étonne plus si Tertullien, dans son langage africain, a écrit que le Précurseur « vociférait dans la solitude, *vociferabatur in solitudine;* » c'est-à-dire que, selon notre manière de parler, il y eut dans Jean-Baptiste la voix du tribun et de l'énergumène : « *Vox clamantis.* » Il y eut aussi dans sa morale quelque chose qui sentait l'égalitaire, car il disait : « Que celui qui a deux tuniques en donne une à celui qui n'en a point, et que celui qui a de la nourriture fasse de même. »

Jean et Jésus furent contemporains, et, à quelques mois près, du même âge, selon le texte de saint Luc : « Et l'ange dit à Marie : Voilà qu'Elisabeth, ta *parente*, a conçu un fils dans sa vieillesse, et ce mois est le sixième de sa grossesse. » Peut-on conclure de cette qualité d'aîné, que Jean fut le maître de Jésus, et que Jésus fut son disciple? Nous ne le pensons pas.

Pour résoudre cette question, il faudrait affirmer avant tout que les deux cousins vécurent ensemble, qu'ils s'entendirent, et, de concert, se distribuèrent les rôles. Or, sur ce point, les opinions sont partagées, et les raisons affluent de part et d'autre. Les uns, s'appuyant sur le texte des Evangiles, qui séparent Jean et Jésus dès leur plus tendre enfance, les font vivre, celui-là dans le désert de la Judée, celui-ci à Nazareth dans la boutique d'un charpentier. De plus, l'historien sacré fait entrevoir qu'ils ne se connaissaient point avant de se rencontrer sur les bords du Jourdain, puisque Jean dit : « J'ai vu l'Esprit descendant du ciel comme une colombe et se reposant sur lui, et je *ne le connaissais point.* »

Les autres prétendent qu'il ne faut pas trop prendre à la lettre la parole de l'évangéliste; que, puisque les deux cousines, Marie et Elisabeth, se visitèrent avant la naissance de leurs fils, elles durent se visiter dans la suite; qu'il n'y a pas de raison pour supposer le contraire. Il est très-probable, disent-ils, que dès le berceau, Jean et Jésus vécurent ensemble, voisins l'un de l'autre; et cette opinion est conforme à la tradition; les peintres catholiques ne manquent jamais, quand ils représentent la sainte Famille, d'y faire figurer Marie, Elisabeth et les deux enfants. En supposant que Zacharie ne se fût point rapproché de la demeure de Joseph le charpentier, rien ne prouve qu'à partir du moment où Jésus, alors âgé de douze ans, resta quelques jours à Jérusalem sans que Joseph et Marie sussent ce qu'il était devenu, les deux jeunes gens n'aient pu se voir fréquemment, et qu'ainsi, grandissant au milieu d'une société tyrannisée de toutes les manières, au dehors par les Romains, au dedans par des princes et des prêtres orgueilleux et corrompus, ils ne se soient entretenus souvent de la nécessité d'une prédication et d'une réforme radicales, et ne se soient mutuellement exaltés dans de fiévreuses conversations.

Dans l'Eglise catholique, on vénère et l'on invoque avec une ferveur remarquable saint Jean-Baptiste. Deux fêtes ont été instituées en son honneur : l'une, nommée sa Nativité, 24 juin; l'autre, sa Décollation, 29 août. Beaucoup d'églises ont été érigées sous le vocable de Saint-Jean.

— Iconogr. « Le culte de saint Jean-Baptiste, dit M. l'abbé Martigny, fut très-répandu, dès les premiers siècles, dans les Eglises grecque et latine. Les baptistères, toujours érigés sous le vocable du Précurseur, renfermaient ordinairement un autel en son honneur, des statues et des peintures reproduisant sa figure. » Saint Epiphane dit qu'aux personnes qui recherchaient la délicatesse dans le vêtement, on montrait les images de saint Jean-Baptiste vêtu d'une peau de chameau, et c'est ainsi, en effet, que nous le voyons représenté dans les anciens monuments retraçant le

Baptême de Jésus-Christ, par exemple, dans la peinture si connue du cimetière de Pontien, dans plusieurs mosaïques, dans quelques pierres gravées et médaillons de bronze. Il y avait aussi des images du Précurseur montrant du doigt le Messie, soit en personne, soit sous le symbole de l'agneau. Quelquefois, mais plus rarement, il a été représenté en costume dit *apostolique*, avec la tunique et le *pallium*, par exemple, sur un fond de coupe publié par Buonarruoti, et dans une mosaïque du VIIe siècle publiée par Ciampini. On a trouvé, il y a quelques années, près d'Etaples (Pas-de-Calais), une curieuse médaille en plomb du XIVe siècle, représentant un prêtre escorté de deux acolytes, et portant une espèce de disque où s'épanouit la lune; autour sont écrits les mots : *Ecce signum faciei beati Iohis Baptiste*. Par cette représentation de la face de Jean-Baptiste sous la forme symbolique de la lune, « on voulait, disent certains iconographes, exprimer que le Précurseur n'était que le reflet de la lumière éternelle (*Non erat lux*), et qu'il était, par rapport à Jésus, ce que la lune est par rapport au soleil. » On pense que les médailles comme celle dont il s'agit se vendaient, à Amiens, aux pèlerins qui allaient vénérer dans cette ville le chef de saint Jean.

Parmi les monuments consacrés à la gloire du Précurseur, un des plus célèbres est le Baptistère de Florence, que décorent plusieurs chefs-d'œuvre artistiques retraçant son image ou des épisodes de son histoire. L'une des trois portes de bronze de l'édifice, celle du midi, exécutée vers 1330 par Andrea de Pise, représente en bas-relief les principaux traits de la vie de saint Jean-Baptiste. Ces compositions, d'un style simple et qui ne manque pas de grandeur, se ressentent de l'influence exercée par Giotto; quelques connaisseurs supposent même que ce maître en a fourni les dessins. Au-dessus des portes du Baptistère, trois groupes, composés chacun de trois statues, figurent la *Prédication de saint Jean*, le *Baptême de Jésus* et la *Décollation du Précurseur*. Les statues de la *Prédication* et celles de la *Décollation* sont en bronze, et ont été exécutées, les premières par Gio.-Fr. Rustici, les secondes par Vinc. Danti; celles du *Baptême* sont en marbre, et ont pour auteurs Andrea Contucci da Monte-Sansovino et Innocenzio Spinazzi. A l'intérieur du Baptistère, l'image de saint Jean et divers traits de son histoire figurent parmi les compositions, exécutées en mosaïque, par Fra Jacopo, Gaddi, Andrea Tafi, Baldovinette, Dom. Ghirlandajo. Deux ouvrages d'une date plus récente, *Saint Jean-Baptiste enlevé au ciel par les anges*, groupe en marbre de Girolamo Ticciati (1732), et la statue en marbre du saint, sculptée par Gius. Piamontini (1688), décorent, l'un le maître-autel, l'autre les fonts baptismaux. Enfin, un petit autel d'argent massif, à l'exécution duquel ont travaillé les plus célèbres orfèvres florentins de la fin du XIVe siècle et de la première moitié du XVe, entre autres Maso Finiguerra, Antonio del Pollaiuolo et Andrea Verrocchio, est orné de douze bas-reliefs relatifs à la vie de saint Jean-Baptiste, et surmonté d'un tabernacle contenant sa statue, également en argent, par Michelozzo di Bartolommeo. Ce magnifique ouvrage n'est exposé qu'une fois par an, le jour de la fête du Précurseur.

Florence possède plusieurs autres chefs-d'œuvre de sculpture et de peinture consacrés à saint Jean-Baptiste. De ce nombre sont les fresques du cloître de la confrérie *dello Scalzo*, par Andrea del Sarto, les fresques du chœur de Santa-Maria-Novella, par Dom. Ghirlandajo, et la statue de bronze de Donatello, au musée des Offices, œuvres célèbres dont nous donnons ci-après la description.

Les fonts baptismaux de l'église San-Giovanni, de Sienne, sont décorés de bas-reliefs en bronze justement admirés : Jacopo della Quercia y a représenté la *Naissance* et la *Prédication de saint Jean;* Ghiberti, le *Baptême de Jésus* et *Saint Jean conduit en prison;* Donatello, la *Tête de saint Jean apportée à Hérode*, composition qui lui fut payée 180 florins. A ce dernier maître on attribue encore une statue en bronze du Précurseur, qui se voit dans la cathédrale de Sienne.

La *Vie de saint Jean-Baptiste* a été gravée en dix planches, par C. Galle, d'après J. Stradanus, et par Hans Liefrinck, d'après J. Floris; elle a été retracée en bas-relief sur un petit oratoire d'ivoire, connu sous le nom d'*Oratoire des duchesses de Bourgogne*, précieux monument de l'art français de la fin du XIVe siècle, qui appartenait autrefois à la Chartreuse de Dijon, et qui fait aujourd'hui partie du musée de Cluny. Parmi les sujets des beaux vitraux de l'église de Gouda (Hollande), exécutés à la fin du XVIe siècle par les frères Crabeth, on remarque la *Naissance* et la *Prédication de saint Jean-Baptiste*, *Saint Jean reprimandant Hérode* et la *Décollation*. Un peintre contemporain, M. Bouguereau, a représenté, dans une chapelle de l'église Saint-Augustin, à Paris, la *Prédication dans le désert*, *Saint Jean baptisant le Christ* et la *Tête de saint Jean remise à Hérodiade*. Il y a quelques années, enfin, un sculpteur, M. N. Perrey, a décoré le portail central de l'église de Belleville, à Paris, de bas-reliefs remarquables, retraçant les principaux épisodes de la vie de saint Jean; sur le pilier qui divise ce portail en deux, il a placé une statue du saint, vêtu de la robe traditionnelle de poil de chameau, foulant aux pieds l'Esprit des ténèbres, et tenant un médaillon où est figuré l'Agneau sans tache.

Les divers épisodes de la vie du Précurseur ont été traités séparément par beaucoup d'artistes. Un petit tableau de l'école de Giotto, de l'ancien musée Napoléon III (no 30), représente la *Naissance de saint Jean*. Le même sujet a été peint par Fra Angelico (musée des Offices), L. Carrache (pinacothèque de Bologne), Luca Giordano (musée de l'Ermitage), le Tintoret (même musée), et gravé par Fr. Horthemels (pour le *Cabinet Crozat*), Santi di Tito (église de Saint-Jean-de-Jérusalem, à Florence), Fr. Meneses y Osorio (ancienne galerie Las Marismas), Rivalz le Jeune (musée de Toulouse), le Pontormo (musée des Offices), Artemisia Gentileschi (musée de Madrid), un maître primitif de l'école allemande (musée de Bâle), etc. Le tableau de L. Carrache, le plus important de ceux que nous venons de citer, nous montre Elisabeth, assise sur son lit, et tenant son nouveau-né; la vierge Marie s'entretient avec elle; une charmante jeune femme se penche en souriant vers l'enfant, qui est déjà muni de son mouton; une autre, agenouillée vers la gauche, tient un vase de terre; près d'elle, Zacharie est debout; en l'air, des anges agitent des encensoirs; d'autres font un concert. La *Naissance* ou *Nativité de saint Jean* fait encore le sujet d'une estampe de Diana Ghisi.

Carlo Dolci a peint le *Sommeil du petit saint Jean* (v. ci-après la description de ce tableau). Une charmante peinture du Guide, *Saint Jean à genoux devant l'Enfant Jésus*, a été gravée par R. Earlom. Une composition analogue de Van Dyck a été gravée par Arn. de Jode, en 1666. Les images de *Saint Jean enfant* sont nombreuses; elles le représentent ordinairement accompagné de son agneau et tenant une petite croix; il nous suffira de citer les tableaux de l'Albane (musée des Offices), du Dominiquin (musée de Besançon), de J.-A. Escalante (ancienne galerie Las Marismas), Geronimo Espinosa (musée de Madrid), Seb. Gomez (galerie Las Marismas), Murillo (musées du Belvédère, de Madrid, etc., gravé par Val. Green et par Bartsch), Palomino (musée de Madrid), B. Schidone (ancienne galerie Giustiniani), B. Strozzi [?] (au Louvre, tableau qui a été attribué à Murillo); les estampes de M.-A. Bellaria, A. Bloemaert, Bourgeois de La Richardière (d'après Luini), J. Grandhomme le Vieux, Mat. Greuter (d'après Æneas Salmatia Berga), Gius. Marri (d'après Ann. Carrache), A.-L. Moeglich (d'après le Guerchin), H.-C. Muller (d'après Luini); les statues de Rossellino ou Michelozzo (musée des Offices), Mino da Fiesole (même musée), Canova (v. la description ci-après), J.-B. J. Debay (bronze au Salon de 1852, et marbre en 1855), Ant. Galli (marbre à l'Exposition universelle de 1855), Giov. Luini (marbre, même Exposition), Paul Dubois (v. ci-après).

Strozzi a peint *Saint Jean déclarant sa mission aux lévites et aux docteurs* (musée du Belvédère); Ph. de Champagne, *Jean entouré de ses disciples et saluant l'arrivée de Jésus* (ancienne galerie Fesch); Jean Restout, *Jean-Baptiste s'humiliant devant Jésus* (chapelle du séminaire de Plombières). Michel Corneille a gravé, d'après Annib. Carrache, *Saint Jean interrogé par ses disciples;* C. Bloemaert a gravé *Saint Jean-Baptiste montrant le Christ à ses disciples*. Nous décrivons ci-après le tableau de Poussin, *Saint Jean baptisant les pharisiens*, qui est au Louvre. Quant à la scène du *Baptême de Jésus*, qui a été si souvent retracée par les peintres et les sculpteurs, nous en avons fait, au mot BAPTÊME, une iconographie très-détaillée, à laquelle nous renvoyons le lecteur.

La *Prédication de saint Jean-Baptiste* a été représentée par une foule d'artistes. Parmi les peintres, nous citerons l'Albane (gravé par Q. Fonbonne), Alessandro Allori (palais Pitti), Dom. Ambrogi (musée des Offices), le Bachiche (gravé par B. Lepicié pour le *Cabinet Crozat*), F.-J. Beich (musée de Munich), H. de Bles (musée de Vienne), A. Bloemaert (gravé par J. Falck, 1661), Bon Boulogne (autrefois dans l'église des Petits-Pères, à Paris), P. Breughel le Vieux (musées de Bâle et de Munich), Luca Cambiaso (église de l'Escurial), Ann. Carrache (gravé par J.-B. Corneille et par Michel Corneille), L. Carrache (gravé par D.-M. Bonavera), Bern. Castello (fresque de l'église du Gesù, à Gênes), J.-B. de Champagne (gravé par Ch. Audran), Séb. Cornu (Salon de 1836), Ad. Elzheimer (musée de Munich), Ciro Ferri (gravé par C. Bloemaert), le Guide (gravé par R. Morghen), M. van Heemskerk (musée du Belvédère, à Vienne), H. de Hess (fresque de l'église de Tous-les-Saints, à Munich), Jacopo da Empoli (église San-Niccolo, à Florence), J.-P. Laurens (Salon de 1868), Al. Magnasco (aux Offices), P.-F. Mola (gravé par P.-S. Bartoli), L. Pasinelli (gravé par Lorenzini), H. van der Goes (musée de Munich, attribué par d'autres à Memling), Dom. Passignano (gravé par Cecchi), Rembrandt (autrefois dans la galerie Fesch), Séb. Ricci (gravé par P.-A. Kilian), Salvator Rosa (gravé par Jos. Goupy et par John Browne), Massimo Stanzioni (musée de Madrid), A. Tassi (palais Pitti), T. van Thulden (musée de Besançon), etc. Des estampes sur le même sujet ont été gravées par J.-W. Baur (1630), Jac. de Bie, Hans Bol, P. Brebiette, Nicolas de Bruyn (1619), J. Callot, D. Campagnola (gravure sur bois), Ch.-N. Cochin, Leo Daris ou Thiry, Bart. Dolendo, F. Ertinger, Gio.-B. Franco, H. Hondius le Vieux (d'après G. de Saen), Johann Jenet (1621), Hans Kim (vers 1530), L. Pasinelli, Hugo da Carpi (clair-obscur, d'après Raphaël), etc. Le tableau d'Allori, qui est au palais Pitti, nous montre saint Jean debout sous un palmier et haranguant la multitude qui l'entoure; son agneau repose à ses pieds, et il tient une croix à la main; parmi ses auditeurs, on remarque des scribes et des pharisiens; un paralytique, couché dans une brouette, se soulève à demi pour voir le Précurseur; au fond, dans un charmant paysage, on aperçoit Jésus et deux autres personnages. Cette façon de représenter la *Prédication de saint Jean* a été suivie par beaucoup d'artistes. Quelques-uns, comme Breughel le Vieux et Callot, n'ont vu dans la scène évangélique qu'un prétexte à exhiber des types d'auditeurs plus ou moins grotesques; d'autres ont réduit le nombre des personnages à cinq ou six. M. Laurens, dans son tableau du Salon de 1868, a pris à la lettre le *Vox in deserto* et montré le Précurseur, seul, parmi les rochers, prêchant en face de la mer.

Le petit saint Jean, *Giovannino*, disent les Italiens, est souvent représenté associé à la *Sainte Famille*, partageant les jeux du *bambino* Jésus, lui apportant des fruits ou des fleurs, recevant humblement ses caresses en le contemplant avec une admiration naïve. V. FAMILLE (sainte).

Nous n'en finirions plus si nous voulions énumérer toutes les images du Précurseur; on le représente, d'ordinaire, vêtu d'une peau de mouton ou d'une peau de chameau, portant une croix formée de deux roseaux ou de deux branches d'arbre, quelquefois assis ou debout près d'une source jaillissant d'un rocher, et dont il reçoit l'eau dans une tasse ou dans une coquille, le plus souvent accompagné de son agneau. Parmi les peintres qui l'ont ainsi représenté, nous nommerons : l'Albane (musée de Berlin), Al. Allori (musée de Montpellier), Crist. Allori (palais Pitti), Andrea del Sarto (même palais), P. Battoni (galerie de Dresde), Baudry (Salon de 1857), Belloc (Salon de 1827), Beltraffio (musée Brera, gravé par Michele Bisi), J. Blanchard (gravé par A. Garnier), S. Botticelli (musée de Dresde), Buffalmacco (gravé par Matt. Carboni), Giulio Bugiardini (pinacothèque de Bologne), H. Burgkmair (musée de Munich), G. Canlassi (au Louvre), le Caravage (musée de Lille), Ag. Carrache (gravé par Crist. Bianchi, 1598), Annibal Carrache (musée de Londres, gravé par Boyer d'Agnelles), Champmartin (Salon de 1835), Cignani (gravé par W. Eason), le Corrége (gravé par M.-E. Kluge, par W. Hollar), Michel Coxcie (musée de Munich), le Dominiquin (gravé par F. Muller, S. Amsler, Berseneff, Augusta Huessener, J.-F Badoureau), Ad. Elsheimer (gravé par W. Hollar, 1650), le Giorgione (palais Pitti), Fr. Granacci (musée de Munich), le Guerchin (pinacothèque de Bologne, galerie du Vatican, musées du Belvédère et du Louvre), le Guide (musées de Turin, du Louvre et du Belvédère), C. Lotti (gravé par Moitte), Bern. Luini (musée de Naples), Manfredi (gravé par Boyer d'Agnelles), Memling (au Louvre), Mengs (à l'Ermitage), Mignard (musée de Madrid), Pacheco (même musée), Palma le Vieux (au Belvédère), Palma le Jeune (aux Offices), Raphaël (v. ci-après), Ribera (musée de Madrid), Riminaldi (musée de Naples), J. Romain (musée de Munich), A. Schiavone (musée du Louvre), le Titien (gravé par Cipriani), le Trévisan (gravé par Michelis), P. Véronèse (au Belvédère, gravé par C. Boel), J.-M. Vien (musée de Montpellier), L. de Vinci (au Louvre), B. West (gravé par J. Landseer), F. Zuccaro (gravé par Ch. Alberti), etc. Citons encore les estampes de Baumgartner, Stefano della Bella, J. Bellangé, Fr. von Bocholt (XVe siècle), J. Bouchier, Bon Boulogne, J. de Bray, Is. Briot, Th. de Bry, Sim. Cantarini, Aug. Carrache, Hans Collaert, Jean Deshayes, Ant. Fantuzzi (clair-obscur, d'après le Parmesan), B. Gauthier, Jul. Goltzius, H.-B. Grün, Guerchin, Séb. Le Clerc, A. Le Mercier, H. Mauperché, Gir. Mozetto, Nicoleto da Modena, etc.; et, parmi les statues, celles de Puyenbroeck (église de Saint-Jean-Baptiste, à Bruxelles), du Bernin (gravé par Lindeman), de Parodi (église Notre-Dame-des-Vignes, à Gênes), Guichard (Salon de 1819), Vital Dubray (Salon de 1842), J.-A. Barre (Salon de 1845), Malknecht (Salon de 1852), Farochon (Salon de 1852), G. Crauck (marbre, Salon de 1863), Debay père (cathédrale de Nantes), etc.

La *Décollation de saint Jean-Baptiste* a fait l'objet d'un article spécial, auquel nous prions le lecteur de se reporter. V. DÉCOLLATION.

Jean-Baptiste (HISTOIRE DE), célèbres fresques de Domenico Ghirlandajo, dans l'église de Santa-Maria-Novella, à Florence. Ces fresques couvrent la muraille de droite du chœur et font face à l'*Histoire de la Vierge*, peinte par le même artiste. Elles comprennent sept compositions disposées sur quatre rangs dans une vaste ogive, suivant l'ordre qui va être indiqué.

Dans la rangée inférieure sont représentées l'*Apparition de l'ange à Zacharie* et la *Visitation;* dans la seconde, la *Naissance de saint Jean* et *Zacharie désignant le nom de son fils:* dans la troisième, la *Prédication de saint Jean-Baptiste* et le *Baptême de Jésus-Christ;* dans la quatrième, au sommet de l'ogive, le *Souper d'Hérode*.

1o *Apparition de l'ange à Zacharie*. La scène se passe dans le temple, dont Zacharie était l'un des prêtres. L'ange se présente au vieillard placé au fond sur les degrés de l'autel. A droite et à gauche sont groupées vingt-cinq figures, hommes et femmes, qui sont autant de portraits de l'époque. Un des groupes est composé de quatre jeunes femmes dont une, en robe verte, se fait remarquer par sa charmante tournure. Les autres figures forment cinq groupes distincts, dont l'un, placé en avant, comprend quatre personnages bien connus de l'histoire florentine : le poëte Ange Politien, le philosophe Marsile Ficin, Gentile de' Becchi, évêque d'Arezzo (ou, selon quelques autres, Démétrius Chalcondyle) et Christophe Landini. Parmi les autres figures, on reconnaît le bouffon Benedetto Dei, Federigo Sassetti, Andrea Medici et Gio-Fr. Ridolfi. Tous les autres personnages appartiennent, dit-on, à la famille Tornabuoni, aux frais de laquelle Ghirlandajo exécuta ces peintures en 1490.

2o La *Visitation*. La Vierge et sainte Elisabeth, toutes deux vues de profil, se rencontrent sur une espèce de rempart ou de large terrasse, d'où l'on voit apparaître, au loin, les tours d'une ville. Marie, vêtue d'une robe bleue, prend les mains de la vieille Elisabeth, qui a la tête encapuchonnée et les épaules couvertes d'un manteau jaune. A gauche, derrière la Vierge, se tiennent trois de ses suivantes; celle qui regarde le spectateur avec une grâce des plus séduisantes passe pour être le portrait de Ginevra de Benci, une des beautés de son siècle. Cinq autres Florentines sont groupées derrière Elisabeth : l'une d'elles, blonde, vêtue d'une robe de brocart jaune et tenant un mouchoir à la main, a un sourire qui rappelle celui de la Joconde; une autre, placée en arrière, à côté d'une duègne, a une physionomie douce et mélancolique. Ce cortége de femmes d'honneur ne convient guère, sans doute, à la femme d'un charpentier et à l'épouse d'un simple prêtre; mais le spectateur ne songe pas à se récrier. Ghirlandajo, avec un tact exquis, a corrigé la solennité de la mise en scène par la simplicité et la grâce incomparable des attitudes. Un détail ajoute à l'intérêt de cette admirable peinture : au fond, trois hommes, vus de dos, sont accoudés sur le parapet de la terrasse et regardent la campagne. La tradition veut que ces petites figures, d'une remarquable élégance, aient été peintes par Michel-Ange, élève de Ghirlandajo.

3o La *Naissance de saint Jean-Baptiste*. Au fond, Elisabeth est assise sur son lit, près duquel se tient une jeune servante. En avant, une matrone tient sur ses genoux le nouveau-né, à qui une autre femme tend les bras. Au milieu, une belle jeune femme, suivie de deux duègnes, se dirige vers l'accouchée en tournant vers nous son gracieux visage. A droite, une servante portant sur sa tête une corbeille de fruits et portant à la main une bouteille florentine, garnie d'osier, s'avance d'un pas rapide; son mouvement est d'une vérité et, en même temps, d'une élégance extrêmes.

4o *Zacharie écrivant le nom de Jean-Baptiste*. Le vieillard, vêtu d'un manteau rouge, est assis devant le portique d'un palais ou d'un temple. Une jeune fille, en robe bleue à manches collantes et crevées au coude, suivant la mode florentine, lui présente le *bambino*. Zacharie, que l'ange a frappé de mutisme, pour avoir douté de ses promesses, écrit sur son genou : *Giovanni sara il suo nome* (Jean sera son nom). Deux hommes, bizarrement accoutrés, sont placés près du vieillard. A droite, la scène se complète par un de ces groupes féminins dont on ne sait comment varier la description et dont le maître, lui, varie à l'infini les lignes toujours harmonieuses.

5o La *Prédication de saint Jean*. Les auditeurs forment deux groupes symétriques : les hommes d'un côté, les femmes de l'autre; celles-ci réunies deux à deux ou trois à trois, dans des attitudes d'une merveilleuse élégance.

6o Le *Baptême de Jésus*. Jean verse l'eau sur la tête de Jésus qui est debout, les pieds dans le Jourdain. Dieu et ses anges assistent, du haut du ciel, à la cérémonie. Parmi les personnes venues pour recevoir le baptême, on distingue un jeune homme, vu de dos, qui vient de sortir de l'eau et un homme prêt à s'y plonger, et qui, un genou en terre, détache vivement sa chaussure.

7o Le *Festin d'Hérode*. L'artiste n'a pas mieux respecté ici que dans ses autres fresques la couleur locale et la vraisemblance historique. Dans un édifice orné de colonnes, de vastes tables sont disposées en fer à cheval : d'un côté sont les femmes, de l'autre les hommes; cette séparation des sexes pouvait plaire aux dévots de Florence, mais, à coup sûr, elle n'existait pas dans le palais d'Hérode le Débauché. Un petit nègre difforme assiste au festin. En avant danse Salomé, qui ressemble assez bien à une bacchante antique. Rien de plus pittoresque, d'ailleurs, que cette composition qui donne un avant-goût des festins évangéliques du Véronèse.

Ces fresques sont regardées, à bon droit,

comme des chefs-d'œuvre de l'école florentine du XVe siècle : l'accentuation savante du dessin et l'énergie de la couleur sont dignes des plus grands maîtres; les nombreux portraits que l'artiste a introduits dans ses compositions n'en compromettent pas l'harmonieuse unité ni le caractère religieux; la gravité de certaines physionomies, la beauté sereine de quelques autres, la dignité et la noble élégance des attitudes inspirent le respect et l'admiration.

Les peintures de Ghirlandajo ont été gravées par Carlo Lasinio. Le gouvernement français doit, dit-on, en faire exécuter des reproductions pour le musée des Copies, fondé récemment à Paris.

Jean-Baptiste dans le désert (SAINT), chef-d'œuvre de Raphaël, au musée des Offices (Florence). Le Précurseur, âgé d'environ quinze ans, à demi vêtu d'une peau de panthère qui lui couvre la cuisse droite et qui vient s'enrouler autour de son bras gauche, est assis sur une pierre garnie de mousse, près d'une fontaine, dans un désert des plus sauvages. De la main droite, qu'il élève, il montre une petite croix de roseau d'où jaillissent des rayons de lumière; de la main gauche, il tient une banderole de parchemin où on lit le mot *Dei*.

Vasari rapporte que Raphaël peignit ce tableau pour le cardinal Colonna, qui en fit présent à son médecin Jacopo da Carpi, après une maladie grave dont celui-ci l'avait guéri. Il existe plusieurs répétitions ou copies de cette peinture, notamment dans les musées du Louvre, de Berlin, de Bologne, de Darmstadt, dans les palais Borghèse et Spada, à Rome. Vasari regardait le *Saint Jean* des Offices comme étant l'original. Ce dernier musée possède un dessin à la sanguine, qui est incontestablement de la main de Raphaël et qui est une étude faite en vue du tableau. Passavant prétend que « le mouvement de la figure est plus beau dans le dessin que dans la peinture, c'est-à-dire plus vivant et plus simple. » Il ajoute : « Les contours et le modelé, dans l'étude faite d'après le modèle, ont tout le charme d'une nature juvénile et florissante, tandis que dans le tableau on a exagéré l'ampleur des formes et le jeu des muscles; on regrette aussi de ne pas y trouver l'habile raccourci du pied droit, lequel est posé de telle sorte qu'on voit le dessus et le dessous en même temps, ce qui, sans être impossible dans la nature, n'est cependant pas agréable à l'œil... Toutefois, quelques détails, encore bien conservés, révèlent çà et là le pinceau du Raphaël, notamment le torse, qui est d'un modelé supérieur. La couleur aussi montre encore, par places, les tons chauds du maître. »

Le *Saint Jean* de Raphaël a été gravé par C. Bervic, Vinc. Biondi, Fr. Chereau, H. Gutenberg, Vendramini, Höfel, Fr. John, etc. Le dessin à la sanguine a été gravé en clair-obscur par Hugo da Carpi.

Jean-Baptiste (SAINT), tableau de Léonard de Vinci, au Louvre. Le saint, vêtu d'une peau d'agneau qui laisse son torse à découvert, montre le ciel de la main droite et tient de l'autre main une croix de roseau.

On pense que cette peinture est celle qui, d'après le P. Dan, faisait partie de la collection de François Ier, et fut donnée par Louis XIII à Charles Ier, roi d'Angleterre. Après la mort de ce dernier, le tableau fut acheté par le banquier Jabach, qui le céda à Louis XIV. Il a été gravé par Jean Boulanger, N.-F. Bertrand et P.-F. Bertonnier. Il en existe une copie à la bibliothèque Ambrosienne de Milan. Le musée de l'Ermitage possède aussi un *Saint Jean-Baptiste* attribué à Léonard.

Jean (LE SOMMEIL DU PETIT SAINT), tableau de Carlo Dolci, galerie du palais Pitti, à Florence. Sainte Elisabeth, soulevant de la main gauche le voile qui couvrait son fils endormi et appuyant la main droite sur son cœur gonflé d'affection, lève les yeux vers le ciel et lui adresse une fervente action de grâces; sa bouche entr'ouverte en prononce les paroles. La tête et les mains de l'enfant posent sur une croix autour de laquelle s'enlace une banderole portant ces mots prophétiques : *Ecce agnus Dei*. Ses traits sont d'une grande beauté de formes et de caractère. Derrière Elisabeth et lui tournant le dos, Zacharie est occupé à lire. Trois jolis chérubins remplissent le côté opposé de la composition.

Suivant Baldinacci, ce tableau, un des meilleurs de C. Dolci, fut exécuté pour la grande-duchesse de Toscane, Victoire de La Rovère. Il a figuré au Louvre, sous le premier empire, et a été gravé dans le *Musée royal* par V.-M. Langlois.

Jean-Baptiste (HISTOIRE DE SAINT), fresques d'Andrea del Sarto, dans le cloître de l'ancienne confrérie *de lo Scalzo*, à Florence. Ces fresques sont célèbres, non-seulement à cause de leur beauté, mais aussi parce que, exécutées par Andrea del Sarto à différentes époques, elles montrent les progrès que ce grand artiste fit dans la peinture. Il les commença au sortir de l'atelier de Piero di Cosimo, les continua quand il s'était déjà acquis une grande réputation et les acheva à son retour de France. Elles sont malheureusement aujourd'hui dans un état de dégradation déplorable, par suite de l'humidité des murailles sur lesquelles elles ont été exécutées et des injures du temps. Les *Guides* italiens ajoutent qu'elles ont eu aussi à subir les outrages d'un Français qui, soit qu'il fût fou, soit qu'il fût poussé par l'envie (*non si sà si fossè matto, o che da impulso d'invidia mosso*), les couvrit d'encre ou de bitume... La restauration maladroite que la confrérie *de lo Scalzo* leur fit subir, en 1617 et en 1720, ne contribua pas peu d'ailleurs à leur altération. Les sujets représentés par Andrea sont au nombre de dix : l'*Ange annonçant à Zacharie la naissance de son fils;* la *Visitation;* la *Naissance de saint Jean* (dernière peinture exécutée par l'artiste dans ce cloître); le *Baptême de Jésus;* la *Prédication; Saint Jean baptisant les Juifs; Saint Jean garrotté en présence d'Hérode;* la *Danse de Salomé;* la *Décollation;* la *Tête de saint Jean présentée à Hérodiade*. Andrea a peint, en outre, les figures de la *Charité*, de la *Justice* et de l'*Espérance*. Deux autres fresques ont été peintes, pendant qu'il était en France, par Franciabigio; elles représentent : *Saint Jean recevant la bénédiction de son père avant d'aller dans le désert* et *Saint Jean rencontrant la sainte Famille*.

Ces fresques ont été gravées par Domenico Falcini.

Jean-Baptiste (LA PRÉDICATION DE SAINT), tableau de Carle Maratte, au Louvre. Saint Jean, debout et les bras élevés, est entouré de Juifs qui écoutent sa parole. Derrière lui, un homme du peuple est accoudé sur un tertre, la tête appuyée sur ses deux mains. A droite, un auditeur explique à un vieillard le sens des paroles du Précurseur. Plus loin sont groupés cinq personnages à mine austère, dont l'un appuie son menton sur une béquille.

Ce tableau, que Louis XIV reçut en présent du cardinal Gualterio en 1701, a été gravé par Charles Dupuis pour le *Cabinet Crozat*. Il a été gravé, depuis, dans les recueils de Filhol et de Landon.

Le Louvre possède plusieurs autres tableaux de la *Prédication de saint Jean*. Il en a un d'Annibal Carrache, qui a été acheté à Rome par le cardinal Mazarin; un autre de Francesco Mola, qui a été gravé par P.-S. Bartoli, et un troisième peint par Taunay en 1818.

Jean-Baptiste baptisant le peuple sur les bords du Jourdain (SAINT), tableau de Poussin, au Louvre. Saint Jean, debout, vêtu d'une peau d'agneau, verse de l'eau sur la tête d'un Juif agenouillé devant lui. Un autre néophyte s'apprête à recevoir le baptême et un jeune homme regarde attentivement le saint. Au premier plan à droite, est un groupe de quatre femmes dont l'une tend son enfant vers le Précurseur. Du côté opposé, deux hommes se dépouillent de leurs vêtements; plus loin, trois vieillards s'entretiennent gravement de ce qui se passe, et un jeune homme à cheval considère la cérémonie. De l'autre côté du fleuve, qu'une barque pleine de monde va traverser, le paysage se termine à de hautes montagnes.

Ce tableau fait partie de la collection de Louis XIV. Le catalogue du Louvre se trompe en disant qu'il fut peint par Poussin pour le chevalier Cassiano del Pozzo. La peinture exécutée pour ce dernier, et qui représente le *Baptême de Jésus*, appartient aujourd'hui au duc de Rutland. Le tableau du Louvre a été gravé par Gérard Audran, Benoît Audran, et dans les recueils de Landon et de Filhol.

Jean-Baptiste (STATUE DE SAINT), chef-d'œuvre de Donatello, au musée des Offices (Florence). Le Précurseur est debout, à peine vêtu d'une peau de chameau, tenant une croix de la main droite et regardant un papyrus qu'il a dans sa main gauche. Son corps, exténué par le jeûne, donne plutôt l'idée d'un *écorché* que celle d'un saint; mais le visage a une admirable expression de tristesse. « Il y a loin de ce spectre mélancolique à l'élégant *Précurseur* de Raphaël, a dit M. Jean Rousseau; mais la statue de Donatello me représente mieux l'ascète qui se nourrit de sauterelles, le morne apôtre dont la voix se perd dans le désert. » Outre cette sévère statue de marbre, le musée des Offices possède un autre *Saint Jean-Baptiste* de Donatello, taillé en bas-relief dans une sorte de pierre de touche noire et luisante. Ici, le saint, représenté en buste et de profil, n'est encore qu'un enfant; la physionomie est naïve et des plus gracieuses, le modelé plein de souplesse et de vie.

Jean-Baptiste (STATUE DE SAINT), par M. Paul Dubois, une des meilleures productions de la statuaire contemporaine. Le Précurseur est représenté ici fort jeune, debout, entièrement nu, marchant à grands pas, levant le bras et criant : « Voici l'agneau de Dieu! » La tête, ombragée par une abondante chevelure, a une expression des plus énergiques, tout en gardant le caractère de l'enfance; le regard a cette indécision singulière qu'on rencontre presque toujours chez les illuminés.

Cette statue, dont le modèle en plâtre a figuré au Salon de 1863, et le bronze au Salon de 1864, a été très-applaudie par la critique. Un juge des plus sévères, W. Bürger, l'a proclamée « une œuvre parfaite, d'un caractère et d'une distinction rares. » Suivant M. Du Camp, « c'est une excellente statue, très-vivante. » Th. Gautier s'est exprimé ainsi : « Le *Saint Jean* de M. Paul Dubois est une œuvre d'un rare mérite... La ligne qui va du bras levé au talon présente un galbe d'une élégance austère; le jeune torse est modelé avec une finesse sans maigreur, les jambes sont du dessin le plus pur et les pieds d'une perfection antique.

JEAN DE BERGAME (saint), évêque de Bergame vers 656, mort en 683. Il acquit une grande réputation de science et de vertu, attaqua dans ses prédications les ariens, dont il ramena un grand nombre à l'orthodoxie, et fut assassiné, dit-on, par des chefs de cette secte, irrités des conversions qu'il opérait.

JEAN DE CAPISTRAN (saint), prédicateur franciscain. V. CAPISTRANO.

JEAN CHRYSOSTOME (saint), célèbre Père de l'Eglise. V. CHRYSOSTOME.

JEAN CLIMAQUE (saint), docteur de l'Eglise. V. CLIMAQUE.

JEAN COLOMBINI (saint), fondateur de l'orde des jésuites. V. COLOMBINI.

JEAN DE LA CROIX (saint), théologien espagnol. V. CROIX.

JEAN DAMASCÈNE ou **DE DAMAS** (saint), docteur ecclésiastique. V. CHRYSORRHOAS.

JEAN DE DIEU (saint), fondateur de l'ordre de la Charité, né en Portugal en 1495, mort à Grenade en 1550. Il fut d'abord pâtre, puis soldat dans les armées de Charles-Quint, enfin colporteur. Dans ces diverses conditions, il avait mené une vie fort dissipée; mais il se convertit à l'âge de quarante ans et se consacra dès lors au service des malades, qu'il entretenait dans sa propre maison au moyen de quêtes. Quelques disciples se joignirent à lui et ils jetèrent ainsi le fondement de l'ordre, qui fut organisé et régularisé par Pie V, en 1572. Introduits à Paris en 1601, les religieux de la Charité reçurent l'emplacement où se trouve aujourd'hui l'hôpital de la Charité. La fête de Saint-Jean de Dieu est célébrée le 8 mars.

Jean de Dieu (FRÈRES DE Saint-). Cet ordre hospitalier fut fondé vers le commencement du XVIe siècle par un Portugais d'une famille obscure, de la petite ville de Monte-Major-el-Novo. Le fondateur de cet ordre portait le nom de Jean; il exerça, dans sa jeunesse, les métiers les plus humbles; un sermon qu'il entendit à Grenade produisit une telle impression sur son esprit exalté, qu'il passa pour fou et fut enfermé dans un hôpital. Le prédicateur dont la parole l'avait si vivement ému parvint à l'apaiser et lui conseilla de se consacrer au soin des pauvres; dès lors, la vocation de Jean fut décidée. En 1540, il fonda à Grenade un premier hôpital pour y recevoir les malades et les pauvres. L'évêque de Tuy lui donna le nom de Saint-Jean de Dieu, et lui permit, ainsi qu'à ses compagnons, de porter l'habit religieux. Frère Saint-Jean de Dieu mourut en 1550, sans laisser à ses continuateurs d'autre règle que son exemple. Bientôt plusieurs hôpitaux furent établis en Espagne sur le modèle de celui de Grenade. Les frères de Saint-Jean de Dieu se répandirent en Italie.

En 1585, le pape Sixte V érigea l'ordre sous le nom de Saint-Jean de Dieu; il permit aux frères de tenir un chapitre général et de se donner des constitutions. En 1601, quatre frères furent appelés en France par la reine Marie de Médicis; ils s'établirent à Paris, au lieu qu'occupèrent plus tard les Petits-Augustins. En 1606, Marguerite de Valois, épouse divorcée de Henri IV, ayant eu besoin du terrain occupé par les frères de Saint-Jean de Dieu, pour y fonder le couvent des Augustins, leur donna en échange des maisons et des jardins situés rue des Saints-Pères. C'est là qu'ils instituèrent l'hôpital de Saint-Jean-Baptiste de la Charité, qui devint le chef-lieu de l'ordre en France. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, les frères de Saint-Jean de Dieu servaient de gardes-malades; on leur donnait quelquefois le nom de *charitains*.

Les religieux de la Charité jouissaient de privilèges très-étendus; ils eurent souvent maille à partir avec les chirurgiens de Paris, qui contestaient au prieur et aux religieux de l'hôpital de la Charité de Paris le droit de s'immiscer dans aucune opération de chirurgie.

Rentrés en France sous la Restauration, les frères de Saint-Jean de Dieu se vouèrent spécialement au service des aliénés. Leur noviciat est établi à Lyon. En 1843, ils ont fondé à Paris, rue Oudinot, une maison consacrée au traitement des malades, des convalescents et des valétudinaires. On n'y admet pas les malades atteints de maladies secrètes, contagieuses, incurables ou mentales. Sauf de rares exceptions, les soins donnés dans cet établissement ne sont pas gratuits. Il n'a donc pas absolument le caractère hospitalier des anciennes fondations de l'ordre; c'est une maison de santé où les prix de pension varient suivant la fortune du malade et l'appartement qu'il choisit. Bien qu'un médecin soit attaché à la maison, les praticiens appelés par les pensionnaires y sont admis à toute heure.

JEAN DE MATERA (saint), religieux italien, né à Matera dans la Pouille vers 1050, mort en 1139. Il fonda, vers 1118, sur le mont Gargan, l'ordre de Pulsano, qui n'existe plus, et se rendit célèbre par ses prédications.

JEAN DE MATHA (saint), fondateur de l'ordre de la Trinité, pour le rachat des captifs, né près de Barcelonnette en 1160, mort à Rome en 1213. Il s'associa pour son œuvre un saint ermite nommé Félix de Valois, en rédigea les statuts et les fit approuver par le pape Innocent III, en 1199, fit deux voyages en Afrique et en ramena un grand nombre de chrétiens arrachés de l'esclavage des musulmans. Avant sa mort, il avait pu, à force de dévouement et d'activité, fonder plusieurs monastères et hôpitaux de son admirable congrégation. Il fut canonisé en 1679. Les religieux de la Trinité étaient encore nommés *Pères de la Merci* en Espagne, et *Mathurins* à Paris. L'Eglise célèbre la fête de Jean de Matha le 8 février.

JEAN DE MEDA (saint), fondateur d'ordre religieux, né à Meda, près de Côme, vers la fin du XIe siècle, mort en 1159. Etant devenu supérieur de l'ordre des humiliés, qui ne se composait que de laïques, il y introduisit la règle de saint Benoît, en fit un véritable ordre religieux composé d'ecclésiastiques et de laïques, changea les dénominations de frères et de moines en celle de chanoines, et introduisit pour son ordre une sorte de bréviaire intitulé *Office des chanoines*. Jean de Meda fonda plusieurs maisons en Lombardie, se signala par son esprit de charité et fut canonisé par Alexandre III l'année même de sa mort.

JEAN-GUALBERT (saint), fondateur de l'ordre de Val-Ombreuse, né à Florence, mort en 1073. Il entra dans l'ordre des bénédictins au monastère de Saint-Miniat, passa ensuite quelque temps à celui de Camaldoli et fonda, en 1040, un institut monastique à Val-Ombreuse, en Toscane. Jean-Gualbert a été canonisé en 1193 par Célestin III, et l'Eglise l'honore le 12 juillet.

JEAN le Silencieux (saint), évêque de Coloni, né à Nicopolis (Arménie) vers 454, mort vers 558. Issu d'une illustre famille, il abandonna le monde pour fonder un monastère, où il vécut dans la retraite et dans le silence. Par la suite, il fut nommé évêque de Coloni, mais n'en continua pas moins à suivre les règles de la vie monastique, et, après un épiscopat de neuf ans, il se retira dans le monastère de Saint-Sébas. On l'honore le 13 mai.

JEAN Ier (saint), pape de 523 à 526, né en Toscane. Théodoric le contraignit d'aller réclamer auprès de l'empereur Justin la révocation des édits contre les ariens. Il échoua dans sa mission et fut persécuté par le roi des Ostrogoths, Théodoric, qui, à son retour, le fit jeter dans une prison, où il mourut. Il eut pour successeur Félix IV.

JEAN II, pape de 532 à 535, Romain de naissance. Il réprima la simonie, condamna le patriarche Anthémius, convaincu d'arianisme, lança l'anathème contre des moines de Scythie, nommés acémètes, qui partageaient les erreurs des nestoriens, et déposa Contumeliosus, évêque de Riez, accusé d'avoir commis de graves délits. Sur la demande de l'empereur Justinien, Jean adopta la fameuse proposition *Unus de trinitate passus est in carne*, qui avait été repoussée par le pape Hormisdas. Ce pape avait reçu le surnom de **Mercure**, selon les uns pour son éloquence, selon d'autres parce qu'il avait acheté le saint-siége à beaux deniers comptants. Agapet lui succéda. On trouve dans le code de Justinien deux *Lettres* de ce pontife.

JEAN III, pape de 560 à 573, né à Rome d'une famille noble. Il termina la basilique des Douze-Apôtres et rétablit sur leurs siéges deux évêques des Gaules qui avaient été déposés par un concile de Lyon, comme assassins et adultères. Il eut Benoît Ier pour successeur.

JEAN IV, pape de 640 à 642, né en Dalmatie. Il fit condamner par un concile le monothélisme et l'*Ecthèse* ou déclaration de l'empereur Héraclius qui recommandait cette hérésie, et employa une partie de ses revenus à racheter les chrétiens captifs chez les Slaves. Théodore Ier lui succéda. Le P. Hardouin a publié trois *Lettres* de ce pontife dans sa *Collectio conciliorum*.

JEAN V, pape de 686 à 687, Syrien de naissance. Il laissa en mourant 1,900 sous d'or au clergé et aux monastères, et eut pour successeur Conon. D'après Platina, il serait l'auteur d'un traité *De pallii dignitate*.

JEAN VI, pape de 701 à 705, né en Grèce. Il résista à l'empereur byzantin Tibère, arrêta à prix d'or les dévastations du duc lombard de Bénévent, Gisulfe, et réintégra dans son siége saint Wilfrid, évêque d'York, qu'un concile de prélats anglais avait excommunié et qui était venu en appeler auprès de lui de ce jugement.

JEAN VII, pape de 705 à 707, né en Grèce. Il obtint du roi des Lombards, Aribert, la restitution de plusieurs domaines dans les Alpes Cottiennes, qui avaient été enlevés à l'Eglise par l'invasion lombarde (707), et refusa de se prononcer sur les actes du fameux concile *in Trullo*, que l'empereur Justinien II lui demandait de confirmer.

JEAN VIII, pape de 872 à 882, né à Rome. Sous son pontificat, les Sarrasins poussèrent leurs ravages jusqu'aux portes de Rome, et

il dut se résigner à leur payer tribut (877) après avoir vainement imploré le secours de Charles le Chauve et de l'empereur Basile. Attaqué par Lambert, duc de Spolète, qui prit Rome, il s'enfuit en France (878), où il réunit sans succès un concile et sacra Louis le Bègue. De retour à Rome, il se tourna de nouveau vers Constantinople, et, dans l'espoir d'en obtenir des secours, eut la faiblesse de reconnaître Photius comme légitime patriarche. Ce pontife couronna trois empereurs : Charles le Chauve à Rome (875), Louis le Bègue à Troyes (878), et Charles le Gros à Rome (881). Parmi les onze conciles qu'il convoqua, nous citerons celui de Pontoise (876), où il donna le titre de *primat des Gaules* à l'archevêque de Sens, qu'il chargea de toutes les affaires ecclésiastiques dans la Gaule et dans la Germanie; celui de Ravenne (877), où furent votés des canons pour réformer les désordres qui s'étaient introduits dans la discipline; celui de Troyes (878), où de grands privilèges furent accordés aux évêques aux dépens des puissances temporelles; celui de Constantinople (879), où Jean VIII reconnut Photius pour patriarche, etc. Ce pontife prodigua tellement les excommunications, qu'elles perdirent toute l'efficacité qu'elles avaient encore à cette époque. C'est ainsi qu'on le vit excommunier à Châlons un homme qui lui avait enlevé deux chevaux, et, à Flavigny, un prêtre qui lui avait pris une coupe. Jean VIII, dont la faiblesse et la conduite déréglée dégradaient la chaire de saint Pierre, fut empoisonné, et, comme le poison n'agissait pas assez vite au gré de ses meurtriers, on lui brisa la tête à coups de marteau. C'est ce pontife que quelques auteurs ont prétendu avoir été confondu avec la papesse Jeanne. On a de lui 320 *Lettres* qui se trouvent dans les *Conciles* de Labbe. Il eut pour successeur Martin II. Jean VIII dérogea à l'ancienne discipline en commuant les pénitences en pèlerinages.

JEAN IX, pape de 898 à 900, né à Tibur. Il était de l'ordre des bénédictins. Il sacra successivement empereur Bérenger, duc de Frioul, et Lambert, duc de Spolète, et fit annuler par un concile la procédure intentée par Etienne VI contre la mémoire de Formose (898). On cite de ce pontife, aussi sage que pieux, un mot qui lui fait le plus grand honneur. L'archevêque de Reims, Hervé, s'étant plaint à lui de ce que les Normands convertis retournaient au paganisme et ayant manifesté l'intention d'employer la violence pour les maintenir dans le giron de l'Eglise : « Ramenez-les, lui dit Jean IX, par la douceur et par la raison, et non par la force des armes. » Il eut pour successeur Benoît IV.

JEAN X, pape de 914 à 928. Il fut élu par l'influence de sa maîtresse, la puissante Théodora, dont la fille Marozia suscita contre lui Guido, duc de Toscane, qui le fit jeter dans un cachot et étrangler. Pendant son pontificat, il avait travaillé à la pacification de l'Italie et remporté une victoire sur les Sarrasins aux bords du Garigliano.

JEAN XI, pape de 931 à 936. Il était fils naturel de la fameuse Marozia et du pape Sergius III. Elu pape à l'âge de vingt et un ans, il régna sous le bon plaisir de sa mère, fut renversé par son frère Albéric, qui souleva le peuple de Rome, et enfermé au château Saint-Ange avec Marosia (936). C'est là qu'il mourut, croit-on, cette même année. Léon VII lui succéda.

JEAN XII, pape de 956 à 968. Il s'appelait Octavien et était né de l'inceste de Marozia avec son propre fils, le patrice Albéric, qui laissa à son enfant la souveraineté de Rome comme héritage. Devenu pape à dix-huit ans, après la mort d'Agapet II, Jean XII, à qui le roi d'Italie Béranger disputait le pouvoir, appela à son secours Othon le Grand, le couronna empereur (962), reçut de lui la confirmation des donations de Pépin et de Charlemagne, et lui promit en échange une inviolable fidélité. Mais peu de temps après, oubliant son serment, Jean XII se ligua avec Béranger contre Othon. A cette nouvelle, l'empereur marcha sur Rome, que le pape quitta en toute hâte, y réunit un concile pour le juger (963), et le somma de s'y rendre pour répondre aux accusations portées contre lui. Jean XII, qui déshonorait le saint-siége par toutes sortes de vices et de débauches, ne répondit que par une menace d'excommunication, fut déposé comme coupable d'homicide, de parjure, de sacrilége, d'inceste, etc. Léon VIII fut élu à sa place. Mais, dès l'année suivante, Jean XII fomenta à Rome une révolte à la suite de laquelle il reprit possession du siége pontifical, se vengea cruellement de ses ennemis et mourut assassiné par un mari qui l'avait surpris avec sa femme. Ce pontife est le premier qui changea son nom en parvenant à la papauté.

JEAN XIII, pape de 965 à 972, Romain de naissance. Il fut élu par l'influence germanique et chassé de Rome par une révolte. Rétabli par l'empereur Othon (967), il souilla sa restauration par des cruautés horribles. Sous son pontificat, les Polonais et les Hongrois se convertirent au christianisme, et deux reines, Adélaïde de Hongrie et Dambrawka de Bohême, furent les principaux instruments de cette double conversion.

JEAN XIV, pape de 984 à 985, né à Pavie. Il fut élu par l'influence de l'empereur Othon II, fut chassé par l'antipape Boniface Francone, et jeté dans un cachot du château Saint-Ange, où on le laissa mourir de faim.

JEAN XV, pape en 985. Il ne régna que quatre mois.

JEAN XVI, pape de 985 à 996. Il essaya de secouer le joug du consul Crescentius, qui s'arrogeait la puissance temporelle, fut chassé par lui et rétabli par l'influence d'Othon III et des Allemands. Ce pontife, dit saint Abbon, était « avide de lucre honteux et prêt à vendre toutes choses. » Il était fils d'un prêtre romain, nommé Léon. C'est sous son pontificat qu'eut lieu la première canonisation solennelle, celle de saint Uldaric, évêque d'Augsbourg.

JEAN XVI, antipape de 997 à 998. Il s'appelait **Philagathe** et était Grec d'origine. Lors de la déposition de Grégoire V par Crescentius, il acheta le saint-siége de ce dernier; mais, bientôt après, Grégoire revenait à Rome avec l'aide d'Othon III, roi de Germanie, et faisait arrêter Jean XVI, qui mourut après avoir été accablé d'outrages, au milieu de tortures horribles.

JEAN XVII (Siccon), pape en 1003. Il mourut cinq mois après. Aucun événement ne signala son pontificat, qui fut suivi d'une vacance de quatre mois et demi.

JEAN XVIII (Phasian), pape de 1003 à 1009. Il était fils du prêtre Orso et né à Rome. Après avoir occupé pendant cinq ans le siége pontifical dans la mollesse et l'oisiveté, il abdiqua et se retira dans l'abbaye de Saint-Paul.

JEAN XIX, pape de 1024 à 1033. Il fut d'abord consul et sénateur, et n'entra dans les ordres que le jour de son élection, faite à prix d'argent. Il se montrait disposé à vendre au patriarche de Constantinople le titre d'évêque universel, lorsqu'il fut arrêté par l'indignation de toute l'Italie. En 1027, il couronna l'empereur Conrad II et l'impératrice Gisèle. Chassé de Rome en 1033, il fut rétabli sur son siége par Conrad. Ce pontife, qui avait succédé à son frère Benoît VIII, eut pour successeur son neveu, Théophylacte, qui n'avait que douze ans lorsqu'il fut élu sous le nom de Benoît IX.

JEAN XX, antipape. V. SYLVESTRE III.

JEAN XXI, pape de 1276 à 1277, né à Lisbonne. Il s'efforça vainement de rétablir la concorde entre Philippe le Hardi, roi de France, et Alphonse de Castille, et fut écrasé dans l'écroulement de son palais de Viterbe, au moment où il négociait auprès des princes chrétiens pour les entraîner dans une guerre en terre sainte Ce pontife avait des connaissances étendues en médecine, et Platina lui attribue un traité sur cet art, intitulé *Thesaurus pauperum*. Peu apte au maniement des affaires, il abandonna le soin de gouverner au cardinal Jean-Gaetan des Ursins, qui devint pape après lui sous le nom de Nicolas III.

JEAN XXII (Jacques D'EUDE), pape de 1316 à 1334. Il séjourna à Avignon. Suivant l'opinion générale, il était fils d'un cordonnier de Cahors, et il avait successivement été chancelier du roi de Sicile, évêque de Fréjus, archevêque d'Avignon, enfin cardinal-évêque de Porto. Il avait soixante-dix ans lorsqu'il succéda, après une vacance de vingt-sept mois, à Clément V. Il avait juré au cardinal des Ursins de rétablir le saint-siége à Rome, mais il s'empressa d'oublier son serment et alla s'établir à Avignon. Dès les premiers temps de son pontificat, il érigea en France de nombreux évêchés, publia en 1317 les *Constitutions de Clément V*, manuel de jurisprudence canonique connu sous le nom de *Clémentines*, condamna cette même année le schisme des frères mineurs et la secte des béguins ou *fratricelli*, s'engagea ensuite dans des querelles extrêmement violentes contre Louis de Bavière, qui, excommunié par lui (1327), ruina son autorité en Italie, se fit couronner roi des Romains, lui suscita des ennemis dans toute la chrétienté, et, après l'avoir déclaré déchu de ses droits à la tiare, fit élire pape Pierre de Corbière, qui prit le nom de Nicolas V. Mais à peine Louis de Bavière eut-il repris la route de l'Allemagne, que Pierre de Corbière, abandonné de ses partisans, traqué par ceux de Jean XXII, se vit contraint d'implorer la clémence de ce dernier, qu'il venait d'excommunier. « Au milieu de tous ces embarras, dit M. Viennet, le pape s'occupait de la conversion des Arméniens et des Tatars; mais, tout en poursuivant les hérétiques et les idolâtres, il fut lui-même traité d'hérétique par ses propres partisans, à l'occasion de la vision béatifique. Il avait prétendu que les âmes des bienheureux ne devaient voir Dieu face à face qu'au jour du jugement dernier; et cette nouveauté, prêchée trois fois par lui du haut de la chaire pontificale, scandalisa le monde chrétien. Un prédicateur anglais ayant tonné contre cette hérésie, le pape Jean envenima la querelle en faisant jeter le moine en prison. Le roi de France, Philippe de Valois, alla jusqu'à menacer le pontife de le faire brûler vif s'il ne se rétractait pas, et celui-ci, poussé à bout, après trois ans de disputes et de scandale, déclara, en présence de vingt cardinaux, qu'il abjurait sa proposition. Jean XXII mourut sans avoir vu la fin de ses démêlés avec Louis de Bavière. Ce fut lui qui ajouta une troisième couronne à la tiare. Il fit preuve d'une grande fermeté, mais aussi d'une grande ambition et d'une extrême avarice.

La tradition rapporte que ce pontife, célèbre par l'étendue de ses connaissances non moins que par ses querelles avec les empereurs d'Allemagne, composa en latin un livre sur l'alchimie, qui fut traduit en français en 1557 (*Ars transmutatoria*). Il est dit au commencement de ce livre que le pape Jean XXII transforma son palais d'Avignon en un laboratoire immense consacré à la fabrication de l'or, et que jusqu'à sa mort, qui survint en 1334, il fit travailler au grand œuvre. Ce fait est longuement rapporté dans le *Breviarium de gestis romanorum pontificum*, de Franciscus Pagus. Dans son *Histoire de la philosophie hermétique*, Lenglet du Fresnoy ajoute que Jean XXII avait appris à pratiquer l'art hermétique de Raymond Lulle et d'Arnauld de Villeneuve. Ces diverses assertions s'accordent peu avec l'histoire, qui rapporte qu'en 1317 ce pontife fulmina contre les alchimistes la bulle *Spondent pariter*, qui condamnait les adeptes à des amendes, déclarait infâmes les laïques qui s'adonnaient à l'art hermétique, et dégradait les ecclésiastiques convaincus du même cas. Ce fut Jean XXII qui composa les *Extravagantes*.

JEAN XXIII (Balthasar COSSA), pape de 1410 à 1415, né à Naples. Il avait été corsaire dans sa jeunesse, et, depuis son entrée dans les ordres, ne s'était fait connaître que par ses débauches, ses exactions et ses violences. Le pape Boniface IX ne l'avait pas moins nommé cardinal en 1402, puis légat de Bologne, où il s'était livré à de tels excès, que Grégoire XII s'était vu contraint de l'excommunier. Malgré son passé, Cossa se fit élire à prix d'argent, à l'époque où l'Eglise était déchirée par le grand schisme. Il avait promis de renoncer au pontificat si de leur côté Grégoire XII et Benoît XIII abandonnaient leurs prétentions; mais il n'eut garde de tenir sa parole, porta sur le trône pontifical son avidité insatiable et ses mœurs dépravées, se prononça pour Louis d'Anjou en guerre avec Ladislas, son compétiteur au trône de Naples, se vit contraint de reconnaître ce dernier, qui, après avoir abandonné moyennant cent mille ducats le parti de Grégoire XII, surprit Rome et s'en empara, s'aliéna le roi de France en réclamant les décimes des bénéfices ecclésiastiques, et fut réduit, après la prise de Rome par Ladislas, à implorer l'appui de l'empereur Sigismond. Ce prince consentit à lui accorder sa protection, mais à la condition qu'il convoquerait le concile de Constance. Après de longues hésitations et après avoir pris des précautions pour sa sûreté personnelle, Jean XXIII consentit à la réunion du concile, qu'il ouvrit le 7 novembre 1414. Sommé alors de déposer la tiare, il jugea prudent d'y consentir; mais, quelques jours après, il parvint à s'échapper sous un déguisement, pendant un tournoi que donnait le duc d'Autriche, se rendit à Lauffembourg et protesta contre la renonciation qu'on lui avait arrachée, disait-il, par violence. « Le concile un moment consterné, dit M. Alfred Franklin, reprit bientôt son énergie, grâce à la fermeté de Sigismond et de J. Gerson qui, dans un sermon, proclama hautement la prééminence des conciles généraux sur la papauté. Jean XXIII, sommé de comparaître à Constance, s'y refusa; mais bientôt, abandonné par le duc d'Autriche, trop faible pour *résister à l'empereur, il fut arrêté à Fribourg* et conduit à Rudolfcell. » Le 29 mai 1415, ce pontife fut déposé par le concile comme simoniaque, impudique, empoisonneur, dissipateur des biens de l'Eglise, et emprisonné dans le château de Heidelberg. Au bout de quatre ans, il recouvra sa liberté moyennant 30,000 écus d'or, se rendit à Rome, où il fit sa soumission à Martin V, et fut nommé par ce pontife cardinal-évêque de Frascati et doyen du sacré collége. Il mourut quelques mois après à Florence, de chagrin, selon les uns, empoisonné, selon d'autres. On a de lui deux lettres et quelques poésies latines.

JEAN Ier ZIMISCÈS, empereur de Constantinople. V. ZIMISCÈS.

JEAN II COMNÈNE, empereur de Constantinople, fils et successeur d'Alexis Comnène (1118), *né en 1088, mort en 1143. Il montra* un grand esprit de justice et fut surnommé le **Marc-Aurèle byzantin**. Malheureusement ses actes administratifs sont peu connus. Son règne est rempli par des guerres heureuses contre les Hongrois, les Patzinaces, les Serbes, les Turcs, etc. Il fut tué à la chasse.

JEAN III VATACE, empereur de Constantinople. V. VATACE.

JEAN IV LASCARIS, empereur de Constantinople. V. LASCARIS.

JEAN V CANTACUZÈNE, empereur de Constantinople. V. CANTACUZÈNE.

JEAN VI PALÉOLOGUE, empereur de Constantinople, né en 1332, mort en 1391. Fils d'Andronic III, il lui succéda en 1341 sous la tutelle de Jean Cantacuzène, qui finit par partager avec lui l'empire (1347), et régna jusqu'en 1355. A partir de cette époque, pour mettre fin aux rivalités qui déchiraient l'Etat, Cantacuzène se retira dans un cloître et Jean VI régna seul. Mais ce prince, incapable et sans énergie, assista indifférent à la ruine publique, et passa, livré à la débauche, les années de son long règne. Il se laissa dépouiller par les Turcs de ses plus belles provinces, fit deux voyages à Rome pour demander des secours, n'obtint que de vaines promesses, se vit emprisonné pour dettes à Venise, et, de retour à Constantinople, ayant cédé au sultan Amurat toutes les provinces qu'il lui avait enlevées, il tomba dans la vassalité de ce prince et de son successeur Bajazet, au point de leur faire les plus lâches concessions. Il mourut bafoué par ses ennemis et méprisé par ses sujets, laissant le trône à son fils Manuel II.

JEAN VII PALÉOLOGUE, empereur de Constantinople, fils de Manuel II, né en 1390, mort en 1448. Il succéda, en 1425, à son père, qui l'avait associé au trône en 1419. Aussitôt il fit avec Amurat II une paix qui dura dix ans, puis, se voyant menacé de nouveau par les Turcs, craignant que l'empire ne devînt *complétement la proie des envahisseurs*, et n'attendant de secours que des Latins, il résolut, pour se les rendre favorables, d'opérer la réunion des deux Eglises. Dans ce but, il partit pour l'Italie (1437), se rendit à Venise, à Ferrare, à Florence, où eut lieu un concile dans lequel fut conclue l'union des Grecs et des Latins; mais il revint à Constantinople sans les secours sur lesquels il comptait, se vit dans l'impuissance de faire accepter par les prélats grecs l'union des deux Eglises, et la division se glissa jusque dans sa famille. Il mourut de chagrin, laissant le trône à son frère Constantin XIII. L'empire ne s'étendait plus alors au delà des murs de Constantinople. Sous Constantin Dracosès, son frère, l'empire grec achève de mourir; en 1453, les Turcs s'emparent de Constantinople. Constantin laissa pour héritier de ses droits André Paléologue, despote de Morée, et ses deux frères, Démétrius et Thomas, qui furent chassés du Péloponèse par Mahomet II (1458-1461).

JEAN SANS TERRE, roi d'Angleterre, quatrième fils de Henri II et d'Eléonore d'Aquitaine, né en 1166, mort en 1216. Il doit son surnom à cette circonstance qu'étant mineur à la mort de son père il n'avait pu encore posséder aucun apanage en son nom propre. Il reçut de son frère Richard Cœur de Lion *des fiefs considérables en Angleterre et en* Normandie, essaya de le dépouiller pendant qu'il était en Palestine, puis pendant sa captivité, et proposa même une somme de 20,000 livres à l'empereur d'Allemagne pour qu'il le retînt prisonnier. Lorsque Richard revint en Angleterre, Jean s'enfuit en Normandie pour se soustraire à la colère de son frère; mais, quelque temps après, il passa le détroit, implora son pardon et l'obtint, grâce à l'intercession de sa mère Eléonore. A la mort de Richard Cœur de Lion, son neveu Arthur, duc de Bretagne, devenait l'héritier du trône. Mais Eléonore, qui avait pour Jean une affection toute particulière, l'aida à s'emparer de la couronne, et il se fit reconnaître roi d'Angleterre, à Northampton, par une assemblée de barons et d'évêques, après avoir promis solennellement de respecter les droits de chacun. Arthur, trop faible pour résister, lui avait rendu hommage pour le duché de Bretagne; Philippe-Auguste, roi de France, lui avait vendu à prix d'argent sa neutralité, et il paraissait affermi sur le trône, lorsqu'il enleva la femme du comte de La Marche, Isabelle d'Angoulême, qu'il épousa après avoir répudié la fille du comte de Glocester. Sur la demande d'Hugues de La Marche, Philippe-Auguste déclara alors la guerre à Jean sans Terre, et Arthur de Bretagne profita de cette circonstance pour réclamer ses droits usurpés. Ayant Arthur prisonnier, Jean sans Terre le fit conduire d'abord à Falaise, puis à Rouen, où il le poignarda de sa propre main et jeta son corps dans la Seine (1202). Cité pour ce meurtre par Philippe-Auguste devant la cour des pairs, il refusa de comparaître, et se laissa enlever sans les défendre le duché de Normandie et ses autres fiefs du continent (1204-1206). Son despotisme, sa lâcheté, ses cruautés et ses débauches l'avaient rendu odieux à ses sujets, comme ses crimes en faisaient un objet d'horreur pour l'Europe chrétienne. Sa prétention d'imposer au clergé de Cantorbéry un prélat de son choix, ses persécutions contre les moines attirèrent sur lui l'excommunication papale. Philippe-Auguste, choisi par le saint-siége, s'arma pour exécuter la sentence de déposition. Mais Jean, épouvanté, s'humilia devant le pontife jusqu'à se reconnaître son vassal, et Innocent III lui laissa son royaume (1213).

Cette même année, Jean sans Peur résolut d'aller porter la guerre en France et fit alliance avec l'empereur Othon et avec les comtes de Boulogne et de Flandre; mais, pendant que Louis, fils de Philippe-Auguste, le tenait en échec en Bretagne, la victoire remportée à Bouvines par ce dernier sur ses ennemis coalisés (1214) vint enlever à Jean sans Terre tout espoir de reconquérir ses provinces de France. Il retourna alors en Angleterre et eut à lutter contre les deux forces vives de ce pays, la noblesse et le clergé, qui lui imposèrent la *grande charte* (1215), et qui, fatigués de ses trahisons et de ses crimes, se révoltèrent ouvertement et offrirent la couronne à Louis, fils de Philippe-Auguste (1216). Abandonné de tous, Jean en fut réduit à fuir devant son rival, et mourut de peur et de chagrin au château de Newark.

Jean (LE ROI), tragédie de Shakspeare (1596, imprimée en 1623). Cette tragédie appartient à l'époque de la maturité de Shakspeare, celle où il commença à composer des chefs-d'œuvre; elle est postérieure de quelques années à *Richard III*. Le poëte a dramatisé dans une succession de scènes, dont plusieurs ont un accent mélancolique éloigné de sa manière ordinaire, une période humble et obscure de l'histoire d'Angleterre (1199-1216). Son habileté a consisté surtout à voiler ce qu'avait de honteux le règne et le caractère de son personnage principal; aussi a-t-il dénaturé tout ce qui touche aux rapports de Jean sans Terre avec la France. La seule idée qui paraisse régner dans le *Roi Jean*, c'est la haine de l'étranger l'emportant sur la haine de la tyrannie, étroit sentiment de patriotisme inhérent à l'époque où vivait le poëte. Cette pièce est, pour ainsi dire, calquée sur une autre qui fut représentée sans nom d'auteur en 1591, et que plusieurs critiques, entre autres M. Guizot, attribuent à Rowley. Mais il paraît, d'après Tieck et Schlegel, qu'elle est due à Shakspeare lui-même. « Certes, dit M. F.-V. Hugo résumant le débat, on peut reprocher de graves défauts à cette vieille pièce, la coupe monotone et le prosaïsme des vers, la faiblesse du dialogue, l'enflure et l'affectation souvent puérile de la forme, etc.; mais ces défauts-là, un homme de talent qui commence peut les avoir. Corneille les a eus avant et après le *Cid*. Quelque défectueuse qu'elle soit, la pièce imprimée en 1591 est remarquable à plus d'un titre. Composée, sans doute, vers 1588, après la mort de Marie Stuart, au moment où l'invasion menaçait l'Angleterre, elle est certainement supérieure aux productions dramatiques qui lui sont contemporaines. Elle renferme çà et là des mots, des hémistiches, des vers qui trahissent un génie naissant, et la manière dont elle est composée annonce une force de concentration jusqu'ici inconnue. C'était, certes, une noble et grande idée de présenter le supplice du roi Jean comme la conséquence logique de l'assassinat d'Arthur, et nous ne croyons pas calomnier Shakspeare en lui attribuant l'honneur de cette conception.... Dans les deux pièces, l'action est la même, les incidents sont les mêmes, le dénoûment est le même.... Or, comment croire qu'un génie aussi puissant que Shakspeare ait ainsi calqué la pièce d'un autre...? Shakspeare n'a pas copié son œuvre; il avait le droit de la refaire, il l'a refaite. La pièce imprimée en 1591 est de lui, comme la pièce imprimée en 1623. »

JEAN Ier, dit **le Débonnaire**, roi de Suède en 1222. Fils de Iverker le Jeune, il succéda en 1216 à Eric X. Doux et faible, il se laissa gouverner par des prêtres, augmenta les priviléges du clergé, et fit quelques efforts infructueux pour propager par la force des armes le christianisme dans l'Esthonie (1216). Il mourut sans laisser d'enfants.

JEAN II, roi de Suède. V. JEAN Ier, roi de Danemark.

JEAN III, roi de Suède, fils puîné de Gustave Wasa, né en 1537, mort en 1592. Il renversa son frère aîné Eric, le fit empoisonner, et trouva une diète servile pour ratifier son crime et son usurpation (1569). Quelques tentatives infructueuses pour arrêter les progrès du luthéranisme dans ses Etats, des guerres contre le Danemark et les Moscovites (1572-1579), l'élection de son fils Sigismond au trône de Pologne (1586) furent les principaux événements de son règne.

JEAN DE LUXEMBOURG, roi de Bohême en 1311, par son mariage avec Elisabeth, fille de Wenceslas IV, né vers 1295. Il était fils de Henri de Luxembourg, qui fut roi de Germanie sous le nom de Henri VII. Dans les querelles de l'empire, il se déclara pour Louis de Bavière, et le soutint dans toutes ses guerres. Engagé dans une foule d'expéditions aventureuses, en Italie, en France et en Allemagne, il laissait le plus souvent son épouse à Prague, occupée des soins du gouvernement, pendant qu'il en dissipait les revenus à travers l'Europe. En 1332, il épousa en secondes noces Béatrix de Bourbon, ce qui l'attacha par de nouveaux liens à la couronne de France, qu'il servit toujours fidèlement. Devenu aveugle, il n'en continua pas moins sa vie guerroyante. Il était à Crécy, combattant dans les rangs des Français. Quand on lui apprit la défaite des archers génois, il jugea la bataille perdue. « Je vous requiers très-spécialement, dit-il à ses chevaliers, que vous me meniez si avant, que je puisse férir un coup d'épée. » Tous lièrent ensemble les freins de leurs chevaux et se précipitèrent dans les rangs des Anglais, où ils se firent tuer jusqu'au dernier. Jean fut un mauvais roi, mais le plus brillant chevalier de son temps. Il fut le père de l'empereur Charles VI.

JEAN Ier, le Posthume, roi de France, fils de Louis X le Hutin, né en 1316, quelques mois après la mort de son père. A la nouvelle de la mort de Louis X, Philippe de France, comte de Poitou, accourut à Paris, et se fit nommer gouverneur de France par le parlement, jusqu'à la majorité du roi, si la reine accouchait d'un fils; il fit décréter en même temps qu'il serait roi de France, si Clémence donnait le jour à une fille. L'enfant naquit le 15 novembre 1316, et mourut au bout de cinq jours. On a accusé la comtesse Mahaut, belle-mère de Philippe, de lui avoir donné la mort. D'autres historiens ont affirmé qu'un autre enfant aurait été substitué au petit Jean, et que celui-ci aurait été élevé en Italie sous le nom de *Jean de Gucio*.

JEAN II, le Bon, roi de France, né entre 1310 et 1320, fils et successeur de Philippe VI de Valois (1350). Des actes nombreux de despotisme, l'exécution du comte d'Eu, dix-huit ordonnances pour diminuer ou augmenter arbitrairement les monnaies au profit du trésor royal, des confiscations sur les marchands étrangers et sur les juifs, le meurtre du comte d'Harcourt et de plusieurs autres grands feudataires signalèrent les commencements de son règne, et justifient bien peu ce titre de *Bon*, qui ne lui fut donné que plus tard et en considération de ses malheurs. Ses violences contre Charles le Mauvais, roi de Navarre, qu'il retint prisonnier et dont il saisit l'apanage, attirèrent sur la France les plus grands malheurs. Philippe de Navarre, ligué avec Geoffroy d'Harcourt et quelques autres grands vassaux, appela les Anglais, qui se répandirent dans la Normandie et l'Aquitaine sous les ordres du prince Noir. Jean marcha à leur rencontre; mais, malgré sa bravoure chevaleresque, il fut vaincu et fait prisonnier à la funeste bataille de Poitiers (1356). Pendant sa captivité à Londres, la France fut en proie à des dissensions intestines, que le dauphin fut impuissant à prévenir et à réprimer : soulèvements démocratiques des bourgeois de Paris et des principales villes, insurrections de paysans (v. MARCEL [Etienne] et JACQUERIE), intrigues de Charles le Mauvais, dévastations du royaume par les bandes anglaises, etc. Las d'une captivité qui menaçait de se prolonger, le roi Jean signa une convention qui livrait la moitié de la France à l'Angleterre, mais que le régent et les Etats refusèrent de ratifier. Enfin, le traité de Brétigny (1360), presque aussi honteux, lui rendit la liberté et suspendit les hostilités entre les deux nations. La France dut payer l'énorme rançon de son roi, et fut écrasée d'impôts. L'acquisition de la Bourgogne, qui eut lieu à cette époque, n'eut aucune conséquence pour l'unité nationale, car l'inepte monarque se hâta de la donner en apanage à son quatrième fils, Philippe le Hardi. Tous ses actes ont le même caractère d'imprévoyance et de légèreté. C'est ainsi qu'au moment où la France était désolée par la famine et la peste, il se préparait à se joindre au roi de Chypre pour tenter l'aventure d'une croisade, quand il fut rappelé en Angleterre, par la fuite de son fils, le duc d'Anjou, qui répondait de lui en qualité d'otage. Ce scrupule chevaleresque le décida à se remettre entre les mains de ses ennemis, s'il faut en croire certains historiens. Suivant d'autres, il aurait été rappelé par l'amour de la comtesse de Salisbury. Quoi qu'il en soit, il mourut à Londres peu de temps après son retour (1364).

JEAN Ier, roi de Navarre. Le même que Jean Ier le Posthume, roi de France.

JEAN II, roi de Navarre. Le même que Jean II, roi d'Aragon.

JEAN III D'ALBRET, roi de Navarre de 1494 à 1512. Ayant épousé Catherine de Navarre, sœur et héritière de Phœbus, il fut couronné avec elle en 1494. Il fut dépouillé en partie (1512) par Ferdinand le Catholique, roi de Castille. Il tenta sans succès de recouvrer l'intégralité de ses Etats en 1514 et 1516. Il fut le grand-père de Jeanne d'Albret.

JEAN Ier ou JOAO, roi de Portugal, fondateur de la dynastie d'Aviz, né à Lisbonne en 1357, mort en 1433. Fils naturel de Pierre Ier, il était grand maître de l'ordre religieux et militaire d'Aviz, lorsque, après la mort de son frère Ferdinand, il renversa la reine Eléonore Tellez, dont la conduite scandaleuse avait excité la haine des Portugais; il se fit décerner le pouvoir avec les titres de *défenseur et gouverneur* du royaume (1383). Pendant deux ans, il défendit avec énergie le Portugal contre les invasions des Espagnols, et il fut élevé par les cortès nationales, en 1385, à la dignité royale, bien qu'il eût soutenu jusque-là les droits de l'infant dom Joao, prisonnier en Espagne. Puissamment aidé par Alvares Pereira, qu'il fit connétable, le nouveau roi eut à lutter à la fois contre les partisans de Béatrix, fille d'Eléonore Tellez, et contre les Castillans. Par la grande victoire qu'il remporta sur ces derniers à Aljubarotta (1386), il affermit son trône en même temps que l'indépendance nationale, reprit aux Espagnols Badajoz (1396), et toutes les places que ceux-ci avaient prises en Portugal, et finit par imposer à l'Espagne la paix de 1399. Après s'être fait relever de ses vœux religieux, il avait épousé, en 1387, la cousine du roi d'Angleterre, Felippa de Lancastre. Son rôle ne fut pas moins glorieux en Afrique, où il conquit Ceuta sur les Maures. Il fonda dans cette cité une sorte d'école militaire et navale, et dota son propre pays d'une foule d'institutions utiles, de fondations pieuses, de travaux publics, rédigea des lois en langue vulgaire, contruisit des travaux de défense. Ce prince, qui reçut le surnom de **Grand** et de **Père du peuple**, s'attacha à diminuer la puissance de la noblesse. Ce fut sous son regne que les Portugais commencèrent à sentir l'importance de la navigation pour les découvertes géographiques, et dom Henri, frère du roi, donna une vive impulsion à ces travaux scientifiques.

JEAN II, roi de Portugal, né à Lisbonne en 1445, mort en 1495. Il épousa à seize ans sa cousine Léonor de Lancastre, eut une jeunesse dissipée, puis se conduisit brillamment dans l'expédition d'Azila (1471), où il reçut l'ordre de la chevalerie, à la prise de Tanger, et en 1476 à la bataille de Toro. Son père l'initia ensuite au gouvernement, et dès lors il s'occupa entièrement des affaires publiques. Chargé du pouvoir pendant le voyage que fit en France son père Alphonse V, il y fit preuve de tant d'habileté, qu'Alphonse, à son retour, le lui laissa, se bornant à garder le titre de roi. A la mort d'Alphonse (1481), Jean II lui succéda. Décidé à humilier les grands toujours séditieux, il fit condamner à mort le duc de Bragance, son beau-frère, et tua de sa main Viteo, chef d'un complot dirigé contre lui. Malgré ces actes d'une cruelle sévérité, le titre de **Prince parfait**, que lui ont conservé les Portugais, n'est point tout à fait une exagération nationale. Sévère dans l'administration de la justice, réformateur intelligent, protecteur de l'agriculture, de l'industrie et des sciences, Jean II peut être considéré comme un des plus grands princes de la Péninsule. Il montra une sollicitude constante pour l'amélioration du sort des classes populaires, en même temps qu'il réprimait impitoyablement les complots de la noblesse, et qu'il diminuait ses priviléges. Entouré de savants, de géographes, de mathématiciens et de navigateurs, il préluda aux grandes expéditions maritimes qui devaient placer le Portugal si haut, et envoya des explorateurs jusqu'aux Indes. C'est sous son règne que le cap de Bonne-Espérance fut reconnu. On lui reproche cependant d'avoir méconnu Christophe Colomb, qui se consuma pendant plusieurs années à Lisbonne, sans pouvoir vaincre le dédain du roi pour ses projets.

JEAN III, roi de Portugal, né à Lisbonne en 1502, mort en 1557. Fils et successeur d'Emmanuel le Fortuné, il monta sur le trône en 1521. C'était un prince médiocre, mais qui n'eut qu'à suivre l'impulsion donnée par les ministres de son père pour accomplir de grandes choses, ou du moins pour les voir accomplir sous son règne. C'est à cette époque, en effet, que commencèrent les vastes missions de l'Uruguay, du Paraguay et de l'Inde, que les Portugais découvrirent le Japon, s'établirent à Macao et colonisèrent le Brésil. Mais ce qui appartient en propre au monarque, c'est la fondation de l'inquisition et l'établissement des jésuites en Portugal, l'abandon de la plupart des places de l'Afrique, de sanglantes persécutions contre les juifs, et plusieurs autres mesures subversives de toute justice et funestes à la prospérité du pays.

JEAN IV, roi de Portugal, né en 1604, mort en 1656. Il était fils de dom Théodore, et descendait de Jean Ier. D'abord duc de Bragance, il fut proclamé roi après la réussite de la conspiration de Pinto, qui arrachait le Portugal à la domination espagnole (1640). Appuyé par Richelieu et l'Angleterre, il put non-seulement résister aux Espagnols, mais encore les battre à plusieurs reprises, notamment à Badajoz (1644), à Montijo et à Montes-Claros (1665). En outre, il obtint de très-grands avantages dans le Brésil, et enleva totalement ce pays aux Hollandais (1654). Le bonheur étonnant qu'il eut dans toutes ses entreprises lui fit donner le surnom de **Fortuné**. A l'intérieur, il eut à réprimer deux conspirations, l'une fomentée par Matos, archevêque de Braga (1641), l'autre qui avait pour but de l'assassiner (1647), et il s'affermit alors sur le trône qu'on avait conquis pour lui. Son pays lui dut quelques institutions utiles; mais ce prince, doux, timide, circonspect, avait plus de talent pour les arts que de capacité politique. L'âme virile et l'activité de son épouse, Françoise de Guzman, l'habileté de ses ministres, notamment de François de Lucena, aussi bien que l'incapacité des hommes d'Etat de l'Espagne, firent sa fortune. Le plus grand éloge qu'on puisse faire de ce fondateur de dynastie, c'est de déclarer qu'il fut le plus habile musicien de son temps. Il a laissé quelques ouvrages de critique musicale et de nombreux morceaux de sa composition. A sa mort, son fils Alphonse VI, alors en bas âge, lui succéda sous la régence de Françoise de Guzman.

JEAN V, roi de Portugal, né à Lisbonne en 1689, mort en 1750. Il succéda en 1707 à son père, Pierre II. Ayant épousé Marie-Anne d'Autriche, il s'associa à l'empereur Léopold, pour continuer, mais sans gloire, la guerre contre la France à propos de la succession d'Espagne, et il en résulta que Duguay-Trouin mit le feu à Rio-de-Janeiro (1711), et causa à cette colonie un dommage de 25 miillions. Après la conclusion de la paix (1713), Jean favorisa l'exploitation des mines du Brésil, dont il tira des richesses immenses, et s'allia à l'Espagne, à la suite d'un double mariage entre les infants et les infantes des deux pays. C'était un prince d'une dévotion tournée aux petites choses; ses prédécesseurs employaient toutes leurs forces à propager l'Evangile parmi les tribus sauvages du Brésil et de l'Orient; il n'avait gardé, lui, de ces traditions qu'un goût puéril pour le faste des cérémonies religieuses. Il négocia pendant de longues années près du saint-siége pour obtenir le titre de **Majesté très-fidèle**, le droit de faire célébrer les offices du culte avec la pompe romaine, de revêtir de pourpre les chanoines de Lisbonne, etc. Ce fut en 1748 qu'il obtint enfin le titre tant ambitionné par lui. Voltaire a caractérisé les contrastes de son caractère et de ses mœurs par une phrase bien connue : « Les fêtes de Jean V, dit-il, étaient des processions; ses édifices, des monastères, et ses maîtresses, des religieuses. » C'était un moine, le récollet Gaspard, qui régnait sous son nom; son frère, Joseph-Emmanuel, lui succéda.

JEAN VI (Marie-Joseph-Louis), roi de Portugal, né à Lisbonne en 1769, mort en 1826. Il était fils de Marie Ire et de l'infant dom Pedro. Sa mère étant tombée en démence, il devint, sous le nom de prince des Algarves, régent en 1792, mais n'en prit le titre qu'en 1799. Les Anglais prirent sur lui un empire absolu, et il se jeta dans la première coalition contre la France (1793). Forcé de fermer ses ports aux Anglais, par suite de l'invasion d'une armée franco-espagnole (1801), il les leur rouvrit après la paix d'Amiens (1802). En 1807, il adhéra au blocus continental, mais refusa d'arrêter les sujets britanniques établis dans le pays, et de confisquer leurs biens. Alors parut au *Moniteur* un décret de Napoléon, où il était dit que la maison de Bragance avait cessé de régner (11 novembre). Une armée française, commandée par Junot, pénètre en Portugal, et, le jour même où elle entre dans Lisbonne, le régent s'en éloigne avec la flotte, faisant voile pour le Brésil (30 novembre), où il arrive le 21 janvier 1808. Là, il fonda un nouveau royaume, qui fut réuni, en 1815, à celui du Portugal. Il succéda à sa mère le 16 mars 1816, et ne revint que le 4 juillet 1821 en Portugal, où le gouvernement constitutionnel avait été établi à la suite d'une révolution, contre-coup de celle d'Espagne. Jean VI accepta franchement le nouveau régime, qu'il dut étendre au Brésil, et ce n'est que forcé par un soulèvement militaire, œuvre de la reine et de son fils dom Miguel, qu'il abolit à regret la constitution décrétée par les cortès (27 mai 1823). Dom Miguel se mit à la tête d'une réaction acharnée contre les patriotes et les libéraux, et voulut s'emparer du pouvoir sous le nom de régent. Jean VI était retenu captif dans son palais par son fils, depuis le 30 avril 1824, lorsque l'ambassadeur de France intervint et lui fit rendre la liberté. Le roi exila alors la reine au château de Queluz, enleva à son fils le commandement de l'armée, et remit en vigueur le régime constitutionnel. Le 29 août 1825, il signa l'acte qui reconnaissait l'indépendance du Brésil et le séparait du Portugal. Profondément affecté de la conduite de son fils, il l'exclut du trône et désigna, pour lui succéder, sa fille Isabelle-Marie. Il mourut à la suite d'un dîner qu'il avait pris chez les moines hiéronymites, et tout porte à croire qu'il fut empoisonné par eux. Bien qu'il eût été élevé par des moines, il avait peu de sympathie pour eux, Il se plaisait à humilier la noblesse. Jean VI avait accepté franchement le régime constitutionnel, et, malgré sa grande piété, il était partisan de la liberté de conscience. Lorsqu'on établit dans la constitution portugaise que la religion catholique est la religion de l'Etat, « voici une chose absurde, dit-il. Je voudrais que, dans le code politique d'une nation, il ne fût point question de religion. Qu'y a-t-il de commun entre la religion et la politique? » Il fit déclarer au pape, par l'ambassadeur Pinto, que la compagnie de Jésus ne serait point rétablie, lui vivant, dans son royaume. C'était un prince d'un caractère naturellement faible et d'un extérieur des plus communs.

JEAN Ier, roi de Castille de 1379 à 1390, fils de Henri de Transtamare. Il fit de vains efforts pour s'emparer de la couronne de Portugal, à laquelle il prétendait comme gendre du roi défunt, soutint une guerre contre le duc de Lancastre, et augmenta les prérogatives des cortès. Sa sage administration lui valut le titre de **Père de la patrie**.

JEAN II, roi de Castille, né en 1405, mort en 1454. Il n'avait qu'un an lorsqu'il monta sur le trône, et fut placé successivement sous la tutelle de sa mère Catherine (qui mourut de ses excès de table), de son oncle Ferdinand (depuis roi d'Aragon) et d'Alvaro de Luna, son ancien page. Henri d'Aragon, son beau-frère, fit emprisonner Jean et Luna (1420). Mais Jean parvint à s'échapper, reconquit ses Etats et se réconcilia avec son beau-frère. En 1427, Jean II se décida à exiler Luna, par suite des intrigues d'Henri. La guerre recommença ensuite entre celui-ci et Jean II. La paix se fit de nouveau entre eux, en 1436; mais les hostilités reprirent en 1444, et se terminèrent par la bataille d'Olmedo, où le roi de Navarre fut tué. Luna devint plus puissant que jamais; mais des intrigues de cour parvinrent à le renverser, et il fut décapité en 1453. Jean mourut l'année suivante. Sa faiblesse et son inconstance furent les principales causes de tous les malheurs de son peuple. On ne saurait pourtant se dispenser de reconnaître qu'il était brave, généreux, instruit. Il fit fleurir les lettres et les arts, obtint de nombreux succès sur les Maures de Grenade, et contraignit leur roi à se reconnaître son vassal.

JEAN Ier, roi d'Aragon de 1387 à 1395. Entièrement livré aux plaisirs, il abandonna le soin des affaires publiques à sa femme. Il eut à réprimer plusieurs révoltes. Il avait attiré à sa cour un grand nombre de troubadours provençaux, et fonda, à Barcelone, une académie de poésie sur le modèle des jeux Floraux de Toulouse. Ses exactions et ses cruautés le firent détester de ses sujets.

JEAN II, roi d'Aragon, né en 1397, mort en 1479. Ayant épousé Blanche, fille de Charles III, roi de Navarre, il s'empara de ce royaume à la mort de son beau-père (1425). La mort de sa femme Blanche (1441) rendait son fils, don Carlos de Viane, héritier légitime de la Navarre; il refusa de lui livrer cet Etat, et don Carlos entra en lutte ouverte vec son père. Fait prisonnier à Aybar (1452), defait une seconde fois à Estella (1456), il dut se réfugier à Naples, auprès de son oncle, Alphonse le Magnanime, roi de Sicile et d'Aragon. La mort de ce dernier prince mit Jean à la tête d'un nouveau royaume (1458). Don Carlos revint alors en Espagne, obtint quelques succès contre son père, mais mourut peu de temps après (1461), les uns disent de chagrin, les autres du poison. L'année suivante, Jean livra Blanche, sa fille aînée, à Eléonore, comtesse de Foix, sa seconde fille, qui se débarrassa de sa sœur en l'empoisonnant (1464). Jean parvint à dompter les Catalans, soulevés par tant de crimes (1472), mais échoua dans une tentative qu'il fit pour reprendre le Roussillon, qu'il avait engagé à Louis XI pour une somme d'argent (1473). Il laissa ses Etats complétement épuisés par les guerres intestines et les désordres de son administration.

JEAN Ier ou JEAN-ALBERT, roi de Pologne, né en 1459, mort en 1501. Sous le roi Casimir IV, son père, il se signala par des exploits contre les Tartares, qui le désignèrent aux suffrages des Etats lorsque le trône fut devenu vacant (1492). Souverain, il se montra moins disposé à la guerre, renouvela les traités de paix avec Bajazet II, et laissa les Tartares de Crimée ravager la Podolie et la Wolhynie.

JEAN II ou CASIMIR V, roi de Pologne, fils de Sigismond III, né en 1609, mort en 1672. Il fut élu en 1649, après la mort de son frère, le roi Vladislas VII. Précédemment, il avait été prisonnier en France, était entré dans la compagnie de Jésus et avait été promu au cardinalat. Relevé de ses vœux, il épousa Marie-Louise de Gonzague, veuve de son frère, lutta longtemps, avec des alternatives de succès et de revers, contre les Cosaques, les Tartares et les Russes, s'engagea dans une guerre imprudente contre une nation belliqueuse, les Suédois, fut vaincu, et leur roi, Charles-Gustave, soumit toute la Prusse, prit Varsovie, et fut sur le point d'être proclamé roi de Pologne. Cependant, avec l'appui de l'empereur, Casimir se releva, souleva les palatinats, et put imposer à son ennemi le traité d'Oliwa (1660), qui le remit en possession de ses Etats. Fatigué de lutter contre une aristocratie turbulente, et prévoyant, avec une étonnante sagacité, les malheurs que cette anarchie permanente devait attirer sur la Pologne, il abdiqua en 1668, se retira en France, et devint abbé de Saint-Germain-des-Prés, puis de Saint-Martin-de-Nevers. Ce prince, courageux, mais faible et irrésolu, fut le dernier rejeton mâle de la maison de Vasa.

JEAN III, roi de Pologne. V. SOBIESKI.

JEAN (en danois **Hans**), roi de Danemark, de Suède et de Norvége, fils et successeur de Christian Ier (1481), né en 1455, mort en 1513. Il rencontra en Norvége une opposition dont il ne triompha qu'en accordant de grands priviléges au clergé et à la noblesse; il fut également obligé de soutenir de longues luttes pour se mettre en possession de la Suède. Encore ces deux souverainetés lui échappèrent-elles à diverses reprises. Il mourut d'une chute de cheval.

JEAN Ier, le Roux, duc de Bretagne de 1237 à 1286. Fils de P. Mauclerc, il continua sa lutte contre les prélats, et s'attira une excommunication qu'il ne fit lever qu'aux plus humiliantes conditions. Il accompagna saint Louis dans sa deuxième croisade, et fut témoin de sa mort en Afrique. Il ajouta à ses domaines le comté de Léon.

JEAN II, duc de Bretagne de 1286 à 1305, fils et successeur du précédent. Il fit tour à tour alliance avec l'Angleterre et la France, et fut créé duc et pair par Philippe le Bel. Il avait accompagné Louis IX à la croisade (1270), puis Philippe le Hardi dans son expédition d'Aragon (1285). Il mourut à Lyon, écrasé par la chute d'un mur.

JEAN III, le Bon, duc de Bretagne de 1312 à 1341. Attaché au roi de France, Philippe de Valois, il le suivit dans son expédition de Flandre avec 8,000 hommes, et mourut à son retour.

JEAN IV DE MONTFORT, duc de Bretagne, frère du précédent. Il s'empara, à la mort de Jean III (1341), de la plus grande partie du duché, au détriment de Charles de Blois, que Jean III avait institué son héritier. La cour des pairs rendit un arrêt en faveur de son rival, et le fils du roi de France entra en Bretagne à la tête d'une armée. Assiégé dans Nantes, Jean de Montfort fut obligé de se rendre. Mais sa courageuse épouse, Jeanne de Flandre, releva son parti, et continua la guerre avec l'appui des troupes anglaises. Elle parvint à se maintenir dans Hennebont, pendant que Charles de Blois perdait successivement Guérande, Vannes et Carhaix. Jean parvint à s'échapper de Paris (1345), où il était retenu prisonnier, et rejoignit son épouse; mais il mourut peu de temps après, sans avoir rien accompli d'important.

JEAN V, le Vaillant, duc de Bretagne, fils du précédent, né en 1338, mort à Nantes en 1399. Il était encore enfant à la mort de son père; mais sa mère, l'héroïque Jeanne, continua la guerre contre Charles de Blois pour la possession de la Bretagne, qui fut assurée au jeune prince par la victoire d'Auray (1364) et par le traité de Guérande (1365). Jean rendit hommage à Charles V; mais ses sympathies pour les Anglais le poussèrent à embrasser leur parti, et il attira ainsi sur la Bretagne les armes de la France. Forcé de fuir, ils se réfugia en Angleterre, puis revint, à la suite du duc de Lancastre, ravager la Picardie. Mais il n'eût, sans doute, pas recouvré son duché, dont la cour des pairs avait prononcé la réunion à la couronne, si Charles V n'eût soulevé les Bretons par l'établissement de la gabelle, et ne les eût ainsi poussés à rappeler leur duc, qui fut confirmé par la paix de Guérande (1381), et qui demeura dès lors l'allié du roi de France, qu'il suivit dans sa guerre de Flandre. Ses dernières années furent troublées par une guerre sanglante contre le connétable de Clisson. C'est lui qui institua l'ordre de l'Hermine.

JEAN VI, le Sage, duc de Bretagne, fils du précédent. Il lui succéda en 1399, sous la tutelle de sa mère, puis du duc de Bourgogne. Pendant les guerres entre les factions de Bourgogne et d'Armagnac, il se prononça pour la dernière, servit d'abord assez fidèlement la France, mais, plus tard, suivit une politique déloyale, en reconnaissant, au gré des circonstances, Charles VII ou Henri VI d'Angleterre comme roi de France. Il mourut près de Nantes en 1442.

JEAN, dauphin du Viennois, fils de Humbert Ier, né vers 1279, mort en 1318. Il passa une partie de sa jeunesse à la cour de France, succéda à son père en 1307, et s'attacha à *diminuer les impôts* et à assurer la paix à son petit Etat. La douceur de son gouvernement lui valut des accroissements de territoire sans que le sang de ses sujets fût répandu, et il acquit une telle réputation d'équité et de sagesse, qu'il fut choisi à plusieurs reprises comme arbitre par des princes dans leurs querelles. Son fils, Guigue III, lui succéda.

JEAN DE SOUABE, dit **le Parricide**, prince d'Autriche, né en 1289, mort à une époque incertaine. Il était, par son père, Rodolphe V d'Autriche, petit-fils de Rodolphe de Habsbourg. Devenu majeur, il réclama, mais inutilement, son patrimoine à son oncle, l'empereur Albert Ier. Furieux de se voir dépouillé, Jean de Souabe complota, avec plusieurs chevaliers de la haute Souabe, Rodolphe de Palm, Conrad de Tegernfeld, etc., d'assassiner l'empereur. Albert étant parti, en 1308, pour se rendre à Brugg, les conjurés se jetèrent sur lui et l'égorgèrent. Chacun d'eux chercha alors son salut dans la fuite. Jean, sous le déguisement d'un moine, gagna l'Italie, où il termina ses jours obscurément. Selon quelques écrivains, il revint, au contraire, dans ses Etats, y vécut sous le costume d'un ermite, et déclara, seulement au moment de mourir, en 1368, quel était son nom. Les autres meurtriers de l'empereur périrent, pour la plupart, dans d'atroces supplices.

JEAN (Baptiste-Joseph-Fabien-Sébastien), archiduc d'Autriche, né à Florence en 1782, mort à Gratz en 1859. Il était le treizième enfant de l'empereur Léopold II et le frère de l'empereur François Ier. Appelé en 1800, à l'âge de dix-huit ans, à prendre le commandement en chef de l'armée autrichienne, il fut battu par Moreau à Hohenlinden (3 décembre) et près de Salzbourg (14 décembre). Malgré ces échecs, il n'en fut pas moins nommé, quelque temps après, directeur général du corps du génie et directeur de l'Académie des ingénieurs à Vienne. Lorsque éclata, en 1805, la guerre entre la France et l'Autriche, l'archiduc Jean essaya de soulever le Tyrol, battit les Bavarois au pas de Strub et s'avançait pour couvrir Vienne, quand la défaite d'Austerlitz contraignit l'empereur d'Autriche à signer la paix. Le prince Jean se mit alors à parcourir les Alpes Noriques, la Styrie, la Carinthie, avec des naturalistes, des antiquaires et des dessinateurs, et à étudier ces contrées au point de vue de l'histoire naturelle, de l'ethnographie et de l'économie politique et rurale. Nommé, en 1809, commandant en chef de l'armée de l'Autriche intérieure, il organisa l'insurrection du Tyrol, puis marcha contre le prince Eugène, le vainquit et s'avança même jusqu'à l'Adige; mais, en apprenant les défaites essuyées par l'Autriche à Eckmühl et à Ratisbonne, il dut battre en retraite pour aller couvrir Vienne. Dans cette marche rétrograde, l'archiduc Jean n'éprouva que des échecs. Battu sur la Piave, à Tarvis, à Raab (14 juin), il ne put opérer sa jonction avec l'archiduc Charles, tomba en disgrâce, fut mis à l'écart pendant la campagne de 1813 à 1814, et ne prit part à celle de 1815 qu'en s'emparant d'Huningue. Tenu éloigné des affaires, il vivait dans la retraite, lorsque eurent lieu les événements de 1848. L'empereur Ferdinand, contraint de fuir à Inspruck, nomma son lieutenant général l'archiduc Jean, à qui sa disgrâce avait donné une certaine popularité, et le chargea d'arranger les affaires de Hongrie et de Croatie et d'ouvrir la diète de Vienne (22 juillet 1849). Sur ces entrefaites, le parlement national se réunit à Francfort, pour nommer un vicaire de l'empire. L'archiduc Jean, qui avait prononcé, dans une circonstance solennelle, ces paroles mémorables : « Plus d'Autriche, plus de Prusse! qu'il n'y ait plus qu'une Allemagne! » l'archiduc fut élu vicaire par 438 voix contre 52 données à Henri de Gagern. Il accepta ce poste difficile et forma un ministère; mais il se montra bientôt le défenseur énergique des intérêts autrichiens, et, après la nomination du roi de Prusse comme empereur, il remplaça le ministère Gagern par un cabinet dévoué à l'Autriche, et donna sa démission de vicaire le 20 décembre 1849. Il se retira alors à Gratz, où il vécut, jusqu'à sa mort, dans la retraite. En 1825, il avait épousé morganatiquement la fille d'un maître de poste, Anna Plochel, à qui il fit donner les titres de comtesse de Meran et de baronne de Brandof.

JEAN D'AUTRICHE (DON), prince espagnol. V. JUAN.

JEAN, duc de Lorraine, mort à Paris en 1390. Il succéda tout enfant à son père, tué à Crécy (1346), et fut presque constamment en guerre, soit hors de ses Etats, soit à l'intérieur, où il eut à lutter contre des bandes d'aventuriers qui ravageaient la Lorraine. « Ce prince, moins dévot que superstitieux, dit Weiss, persécuta les juifs pour avoir un prétexte de les dépouiller, et fit brûler impitoyablement, avec leurs livres, des hérétiques connus sous le nom de turlupins ou frères des pauvres. » Sous son gouvernement, la guerre, la famine et la peste ravagèrent la Lorraine. Les habitants de Neufchâteau s'étant soulevés contre le duc, qui ne faisait rien pour améliorer le sort de ses sujets, Jean de Lorraine les châtia avec une extrême rigueur, et fut empoisonné quelque temps après.

JEAN SANS PEUR, duc de Bourgogne, fils aîné de Philippe le Hardi, né à Dijon en 1371. Il eut pour parrain le pape Grégoire XI, et pour marraine Marguerite de France. Jusqu'à la mort de son père, il porta le titre de comte de Nevers. En 1396, il eut le commandement de la brillante croisade contre Bajazet, n'échappa qu'à grand'peine au carnage de Nicopolis, et ne racheta sa liberté qu'au prix d'une énorme rançon. A peine eut-il hérité du duché de Bourgogne (1404), qu'il vint à Paris prendre place au conseil royal, et commencer contre le parti de Louis d'Orléans, frère du roi, cette lutte qui devait déchirer la France pendant la démence de Charles VI. Il suivit les traditions de son père, et s'appuya sur le peuple et la bourgeoisie, s'opposa aux tailles nouvelles qu'on voulait établir, proposa vainement de reprendre Calais aux Anglais, réarma les bourgeois de Paris, usurpa peu à peu toute l'autorité dans le conseil, et, après de nombreuses ruptures suivies d'autant de fausses réconciliations, finit par faire égorger son rival d'influence, le duc d'Orléans, par dix-huit assassins qui l'assaillirent un soir dans la rue Barbette (1407). Dans le premier moment, il témoigna une douloureuse indignation; mais, se voyant soupçonné de toutes parts, il cessa de dissimuler, se retira dans ses Etats, avoua hautement un crime qui ne fit, chose étrange, qu'augmenter sa popularité, et revint à Paris, à la tête de 800 gentilshommes, pour présenter sa *justification*. Accueilli triomphalement par le peuple, il exigea une audience publique, et là, devant le roi, les princes et les plus grands personnages du royaume, il fit prononcer par un sophiste gagé, le cordelier Jean Petit, l'apologie du meurtre, et affirmer qu'il n'avait été commis que pour le bien du royaume et du roi. Nul ne contredit; la terreur paralysait les plus audacieux, et le duc de Bourgogne n'en devint que plus puissant. Maître de Paris et du gouvernement, il imposa une réconciliation solennelle à la veuve et aux enfants de sa victime, se fit donner, en 1409, la garde du dauphin, et put se croire un moment le véritable roi de France. Mais bientôt une ligue formidable de ses ennemis se rallia à la voix du comte Bernard d'Armagnac (d'où le nom d'*Armagnacs* donné depuis cette époque à ceux de la faction d'Orléans); les deux partis armés ravagèrent la France dans tous les sens, prenant et reprenant les villes, dominant tour à tour dans le gouvernement et à Paris, au hasard de la victoire et des événements, traitant avec les Anglais et livrant, par leurs dissensions, le royaume à l'invasion étrangère. Après le désastre d'Azincourt, Jean Sans Peur, qui s'était dépopularisé parmi les bourgeois de Paris par l'appui qu'il avait prêté, en 1412-1413, à la faction populaire des *cabochiens*, et qui avait été contraint de se retirer encore une fois dans son duché de Bourgogne, se présenta de nouveau en armes sous les murs de la capitale, après avoir emporté Beauvais, Senlis et Pontoise. La trahison de Perrinet Leclerc lui ouvrit les portes, et, pendant que Tanneguy Du Châtel s'enfuyait avec le dauphin, il se saisissait pour la dixième fois du pouvoir, au nom du pauvre insensé qui portait le titre de roi, mais se montrait impuissant à rétablir l'ordre et à défendre la France contre les Anglais, bientôt maîtres de Rouen (1419) et de la route de Paris. Il essaya même de traiter avec eux pour son compte personnel; mécontent de leurs prétentions, il se rapprocha du dauphin, et les deux partis jurèrent de s'unir contre l'Anglais. Mais la paix ne fut pas de longue durée; attiré à une seconde entrevue avec le dauphin Charles, sous le prétexte de délibérer sur les affaires du royaume, le duc de Bourgogne s'y rendit, quoique avec défiance; à peine avait-il mis le pied sur le pont de Montereau, lieu de la conférence, qu'il fut assassiné par les gens du prince; la complicité de celui-ci n'est pas douteuse (1419).

Le duc de Bourgogne, violent, ambitieux et despote, était cependant aimé de ses sujets, qu'il gouvernait avec une modération qui n'était peut-être qu'un calcul d'habileté politique. Son fils, Philippe le Bon, lui succéda comme duc de Bourgogne.

JEAN, comte d'Angoulême, prince et littérateur français, né à Orléans en 1404, mort à Cognac en 1467. Il était un des fils du duc Louis d'Orléans, assassiné à Paris en 1407, et de Valentine de Milan. Livré, comme otage, aux Anglais, en 1412, par son frère Charles, pour garantir une créance de 100,000 écus, il resta trente-deux ans en captivité, et composa alors à Londres le *Caton moralisé*, ouvrage qui fut brûlé lors de la prise d'Angoulême par les huguenots, en 1562. Ayant vendu son comté de Périgord pour payer sa rançon, il recouvra la liberté (1445), se rendit auprès de Charles VII, alors à Nancy, et épousa, en 1449, Marguerite de Rohan. Après avoir pris part aux siéges de Montguyon et de Blaye, il se battit contre les Anglais, sous les ordres de son frère Jean, comte de Dunois, fit, avec Charles VII la dernière campagne de Guyenne, en 1453, et se fixa enfin à Angoulême. Ce prince, qui a reçu le surnom de **Bon**, fut le grand-père de François Ier. D'après ses biographes, il mourut en odeur de sainteté.

JEAN, duc d'Alençon, né à Argentan en 1407, mort à Paris en 1476. Il était fils de Jean, duc d'Alençon, tué à la bataille d'Azincourt (1415). En 1423, il fut nommé membre du conseil du roi et devint parrain du dauphin Louis, qui fut plus tard Louis XI. L'année suivante, il se conduisit vaillamment à la bataille de Verneuil, où, gravement blessé, il tomba entre les mains des Anglais, qui ne le rendirent à la liberté qu'en échange d'une rançon de 200,000 saluts d'or (1427). De retour en France, il se rendit auprès de Charles VII, se trouva à Chinon lorsque Jeanne Darc vint faire part au roi de la mission qu'elle voulait accomplir, et conçut aussitôt une vive sympathie pour la jeune héroïne, qui, de son côté, lui témoigna une préférence marquée. Après la délivrance d'Orléans, le duc d'Alençon fut nommé lieutenant général du roi. De concert avec la Pucelle, il ouvrit la campagne, et, après une série de succès contre les Anglais, il conduisit Charles VII à Reims, l'y arma chevalier et l'assista comme pair lors de la cérémonie du sacre. Pendant que le roi et ses principaux conseillers ne songeaient qu'à faire la paix, le duc d'Alençon voulait, au contraire, poursuivre l'ennemi, et, malgré la cour, il fit avec la Pucelle la campagne de Picardie. Tombé en disgrâce et remplacé, comme lieutenant général, par le duc de Vendôme (1430), le duc d'Alençon se retira dans sa vicomté de Beaumont. Bientôt après, ayant vainement réclamé à Jean VI, duc de Bretagne, une créance due par celui-ci, il arrêta le chancelier du duc, Jean Malétroit, évêque de Nantes, qui venait d'une ambassade auprès du roi de France, s'empara de ses bagages et le fit jeter en prison dans le château fort de Pouancé. Assiégé dans cette place, en janvier 1432, par le connétable Arthus de Richemont, le duc d'Alençon se vit contraint de capituler et de payer à l'évêque une indemnité de 10,000 livres de Bretagne, plus 2,000 écus d'or. Il entra plus tard dans la ligue appelée la *Praguerie*, que Charles VII parvint à étouffer (1440), reprit les armes contre les Anglais en 1449, et ne les déposa qu'après que la Normandie eut été placée sous la domination de Charles VII. Il revint alors à Alençon; mais, profondément irrité de voir que le roi ne lui donnait aucune grande charge en récompense de ses services, il s'allia avec ceux qu'il avait toujours combattus jusque-là, se rapprocha du duc de Bourgogne et promit son concours au duc d'York pour une expédition projetée par ce prince contre la France. Malheureusement pour lui, le plan de cette expédition tomba entre les mains du bailli de Rouen, qui le transmit au roi (1456). Arrêté aussitôt à Paris, le duc d'Alençon fut traduit devant la cour des pairs et condamné à la peine capitale pour crime de haute trahison (1458). Néanmoins, la sentence ne fut pas exécutée, et on enferma le duc au château de Loches, où il se trouvait lors de l'avénement de Louis XI (1461). Rendu à la liberté par ce souverain, il ne conspira pas moins contre lui, fut de nouveau arrêté (1473), de nouveau condamné à mort (1474), et enfermé dans la prison du Louvre, d'où il sortit en 1476, brisé

par l'âge et la maladie, pour mourir bientôt après.

JEAN le Constant, électeur de Saxe, né en 1467, mort en 1532. Il succéda à son frère Frédéric le Sage. Il avait pris part, avant son avénement, à la guerre faite par l'empereur Maximilien contre les Hongrois. Arrivé au pouvoir, il réprima énergiquement la guerre des paysans, fut un des plus chauds adhérents du protestantisme, fit proclamer, en 1530, la fameuse confession d'Augsbourg, et provoqua la formation de la ligue de Schmalkalde, dans le but de mettre les luthériens en état de repousser par la force les attaques des catholiques.

JEAN-FRÉDÉRIC Ier, le Magnanime, électeur de Saxe, fils du précédent, né à Torgau en 1503, mort en 1554. Il succéda à son père en 1532, conjointement avec son frère Jean-Ernest, à qui il céda Cobourg et donna une rente annuelle de 14,000 florins lorsqu'il devint majeur. Au titre d'électeur, dont l'investit solennellement Ferdinand Ier, il joignit celui de burgrave de Magdebourg, s'unit aux confédérés de Schmalkalde, repoussa le duc Henri de Brunswick, qui avait envahi les Etats voisins, et se battit avec succès contre Maurice de Saxe, son cousin. Mis au ban de l'empire, il tomba entre les mains de Charles-Quint après la bataille de Muhlberg (1547). Jean-Frédéric se vit alors contraint de renoncer à l'électorat; mais, bientôt après, Maurice de Saxe, qui l'avait jadis combattu, se prononça en sa faveur et le rendit à la liberté. Jean-Frédéric succéda à son frère Jean-Ernest en 1553, mais il essaya vainement de reprendre le titre d'électeur.

JEAN-FRÉDÉRIC II, duc de Saxe, fils du précédent, né en 1529, mort en 1595. Du vivant de son père, en 1552, il fonda l'université d'Iéna, succéda à Jean-Frédéric, conjointement avec ses frères, Jean-Guillaume et Jean-Frédéric III, qui lui abandonnèrent, en 1557, le gouvernement des Etats héréditaires pour un temps déterminé, prit une part active aux querelles religieuses, protégea Guillaume de Graumbach, qu'il aida à prendre Wurtzbourg, et fut mis avec ce dernier au ban de l'empire. Graumbach fut exécuté en 1567; quant à Jean-Frédéric, il tomba entre les mains d'Auguste de Saxe, qui l'envoya prisonnier à Vienne. Pendant la guerre contre les Turcs, il fut conduit en Styrie, où il mourut par accident.

JEAN-GEORGES Ier, électeur de Saxe, fils de Christian Ier, né en 1585, mort en 1656. Il était associé au gouvernement depuis 1607, lorsqu'il succéda à son frère Christian II (1611). Pendant la guerre de Trente ans, il joua un rôle des plus équivoques, et ne songea qu'à agrandir ses Etats. D'après les conseils de son chapelain, Hœ de Zœnegg, il embrassa la cause de l'empereur Ferdinand, se tourna contre lui lorsque celui-ci eut nommé Maximilien de Bavière électeur du Palatinat, et revint vers lui après avoir reçu la Lusace. Lorsque Gustave-Adolphe envahit l'Allemagne, l'électeur de Saxe essaya de se poser en intermédiaire entre la Suède et l'Autriche. Peu après, il se joignit à Gustave-Adolphe; mais il abandonna bientôt sa cause, fit un traité de paix avec l'empereur, qui lui assura la possession de la Lusace (1635), et, cette même année, déclara la guerre à la Suède. Les armées française, suédoise et impériale ayant pénétré alors dans ses Etats, qui devinrent le théâtre de la guerre et furent ravagés, Jean-Georges se vit contraint de demander un armistice aux Suédois (1645). Malgré ses tergiversations, il obtint, par le traité de Westphalie, d'être maintenu dans la possession de la Lusace, des évêchés de Naumbourg, de Meissen, de Mersebourg, etc. D'après son testament, ses quatre fils se partagèrent ses Etats.

JEAN-GEORGES II, électeur de Saxe, né en 1603, mort en 1680. Il succéda en 1656 à son père Jean-Georges Ier, conjointement avec ses frères. Dans l'espoir d'agrandir son apanage, il se prononça pour l'empereur, devint vicaire de l'empire après la mort de Ferdinand III, aida Léopold à monter sur le trône impérial, et lui fournit des troupes lors de la guerre que l'empereur eut avec la France (1673). La peste ayant éclaté dans ses Etats en 1680, il se réfugia à Freibourg, où il mourut.

JEAN-GEORGES III, électeur de Saxe, fils du précédent, né en 1647, mort à Tubingue en 1691. Il montra les qualités d'un bon général, comme chef du corps saxon qui combattit avec l'Autriche contre la France en 1673, et il succéda à son père en 1680. Jean-Georges dirigea alors d'une main ferme le gouvernement, lutta avec une grande énergie contre les prétentions de ses oncles à l'électorat, conduisit, en 1683, à l'empereur Léopold un corps de 20,000 hommes, avec lequel il combattit contre les Turcs, et contribua puissamment, avec Jean Sobieski, à délivrer Vienne assiégée. Trois ans plus tard, Jean-Georges envoya de nouveau à l'empereur un corps d'armée pour arracher Ofen au pouvoir des Turcs. Lorsque, en 1688, éclata la guerre avec la France, l'électeur de Saxe fut le premier des princes allemands qui se déclara contre Louis XIV. Faute de troupes suffisantes, il dut se borner d'abord à garder la défensive et à protéger les frontières de ses Etats. En 1790, il reçut le commandement en chef de l'armée impériale, et il venait de commencer la campagne lorsqu'il mourut.

JEAN-GEORGES IV, électeur de Saxe, fils du précédent, né en 1668, mort en 1694. Quelques jours après sa naissance, il fut choisi par son grand-père Frédéric III, roi de Danemark et de Norvége, pour être son héritier. Jean-Georges se trouvait à l'armée du Rhin lorsqu'il succéda à son père (1691). Il fit un traité d'alliance avec l'empereur (1693) et épousa la veuve du margrave de Brandebourg-Anspach, par des raisons toutes politiques et par condescendance pour sa mère, qui désirait cette union. Depuis plusieurs années, il aimait avec passion la belle Madeleine Sibylle, à qui il donna, en 1693, le titre de comtesse de Rochlitz, et il était sur le point de divorcer pour épouser sa maîtresse lorsqu'il mourut. Son frère Auguste II lui succéda.

'**JEAN** (Népomucène-Marie-Joseph), roi de Saxe, né à Dresde en 1801. Il est fils du prince Maximilien et de Caroline de Parme. Il reçut une instruction très-solide et très-étendue, et devint, à vingt ans, membre du collége des finances, dont il eut la vice-présidence en 1825. En 1821, il partit pour l'Italie, dont il étudia la langue et la littérature, puis, de retour en Saxe, il publia en vers libres, avec une préface et des notes, la traduction des dix premiers chants de l'*Enfer* du Dante, sous le pseudonyme de **Philalethes**. En 1830, il fut nommé commandant de la garde civique, puis président du conseil d'Etat, premier président du conseil des finances, et entra, comme premier prince du sang, à la chambre des Etats. A la suite d'un nouveau voyage en Italie (1838), il publia une traduction complète, avec notes critiques, de la *Divine comédie* du Dante (1839), traduction qui est justement estimée. La mort de son frère Frédéric-Auguste (1854) fit monter sur le trône de Saxe le prince Jean, qui prit au sérieux son rôle de roi constitutionnel. Malgré l'opposition des seigneurs, il établit dans toute la Saxe des juges de paix royaux, montra la plus grande tolérance religieuse, fit élever une synagogue à Leipzig, s'attacha à propager les établissements de bienfaisance et à consulter incessamment l'opinion. C'est ainsi qu'il conclut des traités de commerce avec la France et la Prusse, et qu'on le vit s'empresser de reconnaître le royaume d'Italie. Lorsqu'eut lieu, en 1863, la guerre entre le Danemark d'une part, la Prusse et l'Autriche de l'autre, au sujet du Sleswig-Holstein, le roi de Saxe prit part à cette guerre, comme membre de la Confédération germanique. Une nouvelle guerre ayant éclaté, en 1866, entre la Prusse et l'Autriche, le roi Jean, fidèle aux décisions de la diète, se rangea parmi les adversaires de la Prusse. Bientôt après, la Prusse envahissait les Etats du roi de Saxe, qui se retirait en Bohème avec ses troupes et opérait sa jonction avec l'armée autrichienne. Après la bataille de Sadowa, le roi Jean fut sur le point de perdre son royaume. Toutefois, par le traité de Prague, il fut maintenu sur son trône; mais il se vit contraint de faire partie de la Confédération germanique du Nord, constituée par la Prusse et pour la Prusse. En 1870, lors de la rupture entre la France et la Prusse, le roi de Saxe envoya au roi Guillaume un corps d'armée, qui devint le 12e corps, fut placé sous les ordres du prince héritier, Albert de Saxe, et prit part aux batailles devant Metz, à la bataille de Sedan et à l'investissement de Paris. Le roi de Saxe est un des princes allemands qui offrirent à Guillaume le titre d'empereur d'Allemagne et qui sont devenus ses très-humbles feudataires. La Chambre des députés de Saxe ayant aboli la peine de mort en 1868, le roi Jean lui adressa des félicitations publiques. Du mariage de ce prince avec Augusta, fille du roi de Bavière, Maximilien-Joseph, sont issus trois fils et trois filles. Le fils aîné, héritier présomptif de la couronne, est le prince Albert, né en 1828, et dont nous avons déjà parlé.

JEAN-CASIMIR, comte palatin, fils de l'électeur Frédéric III, dit le Pieux, né en 1543, mort en 1592. Il fut élevé à la cour de France, sous Henri II, retourna, en 1559, auprès de son père, qui venait d'être appelé au gouvernement du Palatinat, et, comme lui, il embrassa avec ardeur la cause de la Réforme. En relation avec les chefs du parti protestant en France, il leur amena des secours en 1568, écrivit au roi de France qu'il ne pénétrait dans ses Etats que pour aider ses coreligionnaires à obtenir le libre exercice de leur culte, et contribua à amener la paix de Longjumeau. Après le massacre de la Saint-Barthélemy, plusieurs chefs calvinistes français trouvèrent un asile dans le Palatinat. Bientôt après, à l'appel du prince de Condé (1575), Casimir entra de nouveau en France, et s'arrêta dans sa marche lorsqu'un traité de paix fut signé avec le roi de France (1576). Sur ces entrefaites, son père étant mort en laissant pour successeur son fils aîné, Louis VI, Casimir se retira dans son apanage et accueillit à Neustadt, qui devint le centre le plus actif de la politique calviniste, non-seulement les hommes distingués de cette communion qui avaient été chassés de l'université de Heidelberg, mais encore le prince de Condé, Châtillon, Théodore de Bèze, et des seigneurs français qui venaient demander asile à Jean-Casimir ou s'entendre avec lui. Ce prince devint alors le chef reconnu des réformés en Europe. Il prit une part active à tous les événements importants qui intéressaient ses coreligionnaires, conduisit, en 1578, une armée au secours des Hollandais révoltés, administra en même temps avec une grande sagesse ses petits Etats et encouragea le développement de l'industrie et de l'agriculture, qui atteignirent un haut degré de prospérité. Après la mort de son frère Louis VI, il prit la tutelle du jeune électeur palatin, Frédéric IV, et gouverna l'électorat avec autant de modération que d'habileté. Ce prince remarquable fut un intrépide homme de guerre, un politique aux vues élevées; il comprit le rôle important que pourraient jouer en Europe tous les Etats protestants, sans distinction de communion, s'ils s'alliaient ensemble. Il se plaisait dans le commerce des savants, aimait et cultivait les lettres. On trouve dans la bibliothèque du Vatican plusieurs manuscrits autographes de Jean-Casimir.

JEAN, comtes d'Armagnac. V. ARMAGNAC.

JEAN, ducs de Brabant. V. BRABANT.

JEAN DE BRIENNE (comtes). V. BRIENNE.

JEAN DE FRANCE, duc de Berry. V. BERRY.

JEAN DE NIVELLE, fils aîné de Jean II de Montmorency. V. NIVELLE.

JEAN, surnommé **Malala**, chroniqueur, né à Antioche. Il vivait au xe siècle, et est auteur d'une *Chronique* qui va du commencement du monde jusqu'à Justinien et qui a été publiée à Oxford (1691, in-8o), en latin et en grec, avec des notes d'Edmond Chilmead.

JEAN, abbé de Saint-Arnoul de Metz, mort vers 977. Il succéda comme abbé à Anstée, en 960, et se signala en affranchissant de la servitude les habitants de Maurville, serfs de son abbaye (967). On a de lui : une *Vie de sainte Glodesinde*, insérée dans les *Acta Sanctorum* de Mabillon, et une *Vie de saint Jean de Vendière*, publiée dans le recueil de Bollandus.

JEAN, peintre italien, né vers 965, mort à Liége dans un âge avancé. La grande réputation qu'il avait acquise dans sa patrie le fit appeler à Aix-la-Chapelle par l'empereur Othon III, pour y orner de peintures un oratoire de son palais. Il accomplit cette tâche avec tant d'habileté que ce souverain, en témoignage de satisfaction, le nomma évêque d'une ville d'Italie. Des obstacles ayant empêché Jean de prendre possession de ce siége, il retourna à la cour d'Othon et, de là, se rendit à Liége, où l'évêque Notker le chargea de décorer les murs du cloître de la cathédrale de cette ville. Ce fut à son instigation et d'après ses plans que l'évêque de Liége fit construire une église et un monastère dédiés à saint André, et ce fut dans ce couvent que le peintre Jean termina sa vie. Les peintures qu'il avait exécutées à Aix-la-Chapelle subsistaient encore en 1612.

JEAN, prélat français, mort en 1079. Il était fils d'un comte de Bayeux, et n'était pas encore dans les ordres lorsqu'il fut nommé, par Guillaume le Bâtard, évêque d'Avranches (1060), et, dix ans plus tard, il montait sur le siége archiépiscopal de Rouen. Ce prélat se fit beaucoup d'ennemis par la violence de son caractère. Irrité un jour de ce que les moines de Saint-Ouen n'avaient pas attendu son arrivée pour commencer l'office divin, il prononça une sentence d'excommunication contre toutes les personnes présentes dans l'église. A cette nouvelle, la population de Rouen se souleva contre le hautain prélat, et il s'en fallut de peu qu'il ne fût massacré. Vers la fin de sa vie, il fut frappé de paralysie et contraint de se démettre de son archevêché. Il est l'auteur d'un *Tractatus de officiis ecclesiasticis*, publié à Rouen (1679, in-8o) avec des notes curieuses, et plusieurs fois réimprimé.

JEAN ou JEANNELIN, abbé de Fécamp, né près de Ravenne, mort en 1079. Il quitta l'Italie pour aller habiter le monastère de Saint-Benigne à Dijon, acquit des connaissances très-étendues, devint même un savant médecin, puis passa à l'abbaye des bénédictins de Fécamp, dont il devint prieur, et, en 1028, abbé. Jean se signala par la fermeté de son caractère et se montra très-jaloux de son autorité. Il entra en lutte avec Guillaume, archevêque de Rouen, qui l'excommunia, en appela au pape Pascal II et obtint complétement gain de cause. En 1050, il fut chargé d'aller remplir à Rome une mission diplomatique. Deux ans plus tard, les moines de Saint-Bénigne de Dijon le nommèrent leur abbé. Il accepta cette dignité, tout en restant à la tête du monastère de Fécamp, mais s'en démit en 1056. Quelques années après, Jean fit un pèlerinage en terre sainte et ne revint en Europe qu'après avoir été pendant longtemps captif chez les musulmans. On trouve dans les *Meditationes Sancti Augustini* trois chapitres d'un recueil de prières de l'abbé de Fécamp, et les auteurs de l'*Histoire littéraire* le regardent comme l'auteur d'un traité *De divina contemplatione*, publié sous le titre de *Confessio theologica* (1529).

JEAN, historien français, moine de Marmoutiers (Touraine), né vers la fin du xie siècle. On ne sait rien de sa vie. Il composa, croit-on, ses ouvrages sous les règnes de Louis le Gros et de Louis le Jeune. Parmi ses ouvrages, le seul qui soit signé de son nom est l'*Histoire de Geoffroy, comte d'Anjou et duc de Normandie*, laquelle a été publiée pour la première fois avec l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours (1610). Cette chronique, écrite en latin, « joint aux grâces du langage, dit M. B. Hauréau, l'abondance, la fidélité de la narration et l'instructive variété de la mise en scène. » Parmi les écrits qu'on lui attribue et qui paraissent être réellement de lui, nous citerons : *Historia abbreviata consulum Andegavorum*, publiée dans le *Spicilegium* de Luc d'Achery, et *Narratio de commendatione Turonicæ provinciæ*.

JEAN, métropolite de Kief. Il vivait au XIIe siècle, et occupa le siége épiscopal de Kief de 1164 à 1166. Il est surtout connu par une remarquable lettre qu'il écrivit au pape et dans laquelle il se prononce pour l'union des deux Eglises, et conjure le pontife de Rome de mettre un terme à la déplorable querelle qui les divise. Cette lettre a été insérée dans les *Monuments de la littérature russe du* XIIIe *siècle* (Moscou, 1821).

JEAN, dit **le Hollandais**, peintre, né et mort à Anvers. Il vivait au xve siècle. Il a exécuté des tableaux à l'huile et en détrempe, qui sont aujourd'hui fort rares et fort recherchés. On estime surtout ses paysages, que Breughel a imités avec succès.

JEAN, dit **l'Évangéliste**, écrivain ascétique et capucin, né à Arras, vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il est l'auteur d'un ouvrage assez rare, intitulé : *Philomène séraphique, divisée en quatre parties... avec les cantiques de plusieurs saincts, tous en forme d'oraison et de méditation, sur les airs les plus nouveaux, choisis des principaux auteurs de ce temps avec le dessus et la basse* (Tournay, 2 vol in-12; 1632, in-8o). Ce livre est recherché pour les airs anciens qu'il contient.

JEAN, surnommé **Limousin**, émailleur de Limoges, mort, en 1625, dans un âge très-avancé. C'est un imitateur de Jean Courtois, plus habile praticien que bon artiste. Il a exécuté de très-grandes pièces, ainsi qu'un nombre infini de tableaux de sainteté et de petits objets usuels. C'est de Jean Limousin que date la décadence des émaux des peintres. On cite de lui : *Esther aux pieds d'Assuérus; Bethsabée; l'Enlèvement d'Europe; Apollon et les sciences*, etc., etc. (au Louvre).

JEAN DE L'AIGUILLE, célèbre condottiere anglais. V. HAWKWOOD.

JEAN l'Anglais, chirurgien empirique. V. GADDESDEN.

JEAN D'ANTIOCHE, patriarche d'Antioche, mort en 442. Il fut élevé au siége patriarcal en 429, déposa, en 431, Memnon d'Éphèse et saint Cyrille d'Alexandrie, se réconcilia par la suite avec ce dernier et lança l'anathème contre l'hérétique Nestorius.

JEAN D'ANTIOCHE, surnommé **le Scolastique**, patriarche de Constantinople de 564 à 578. Il fut un légiste distingué. On lui doit deux ouvrages estimés, qui ont été insérés dans la *Bibliotheca juris canonici veteris* de Voell (Paris, 1661). L'un est une collection systématique de lois ecclésiastiques, qui est devenue la base du droit canonique chez les Grecs; l'autre, intitulé *Nomocanon*, est un recueil de constitutions relatives à l'Eglise, promulguées avant et sous Justinien.

JEAN ou JEHAN D'ARRAS, romancier français, né à Arras. Il vivait au XIVe siècle. Il fut secrétaire du duc de Berry, frère de Charles V, et écrivit, en 1387, le célèbre roman de *Mélusine*, imprimé pour la première fois à Genève en 1478, et réimprimé une multitude de fois depuis. M. Ch. Brunet en a donné une excellente édition en 1854.

JEAN D'ARRAS, dit **Caron**, conteur français, qui vivait vers le milieu du xve siècle. Il composa, avec Antoine du Val d'Arras et Fouquart de Cambray, un recueil d'historiettes intitulé : les *Evangiles des quenouilles, faictes en l'honneur et exaucement des dames*, publié pour la première fois à Bruges vers 1475 (in-fol.) et souvent réimprimé depuis. Une excellente édition en a été donnée dans la *Bibliothèque elzévirienne* de P. Janet (1855). Ce livre, écrit en dialecte artésien, eut une grande vogue au moyen âge. Il abonde, dit M. Jules Périn, « en observations curieuses qui traitent un peu de tout, des sorciers, des charmes, des secrets, etc., et qui renferment bon nombre d'assez fines plaisanteries. »

JEAN-BAPTISTE (le père), missionnaire français, mort à Macao en 1847. Il se rendit en Cochinchine, en 1787, avec l'évêque d'Adra qui le nomma son grand vicaire, et fut parfaitement accueilli à la cour de l'empereur Gya-Hong, qui, redevenu maître de ses Etats, rendit des édits favorables à la propagation du christianisme et nomma l'évêque d'Adra son premier ministre. Gya-Hong étant mort en 1819, son successeur Ming-Mang se montra complétement hostile à la religion chrétienne. Le P. Jean-Baptiste dut alors quitter Hue-Fou, et, après avoir voyagé quelque temps, se retira, en 1827, dans le couvent de Saint-François à Macao, où il mourut dans un âge très-avancé. Il a laissé manuscrits d'intéressants documents sur la Chine et l'empire d'Annam.

JEAN DE BLANASQUE ou DE BLANOSQUE,

jurisconsulte français, né, selon les uns, en Bourgogne, selon d'autres, dans le pays d'Autun. Il vivait au XIIIe siècle, professa le droit avec beaucoup d'éclat à partir de 1256, puis devint archidiacre à Bologne. Nous nous bornerons à citer parmi ses ouvrages : *Ordo judicarius* (Lyon, 1515) ; *De actionibus advocatorum* (Mayence, 1539).

JEAN-BON SAINT-ANDRÉ (André JEANBON, dit), illustre conventionnel montagnard et membre du comité de Salut public, réorganisateur de la marine révolutionnaire, né à Montauban le 25 février 1749, mort à Mayence le 10 décembre 1813. Il appartenait à une famille protestante de fabricants de draps, qui lui fit faire de bonnes études. Au sortir du collége, il étudia, à Bordeaux, les sciences nautiques, entra dans la marine marchande, et fit plusieurs voyages sur mer, d'abord comme lieutenant, puis comme capitaine. Ruiné par plusieurs naufrages, il résolut de se consacrer au ministère évangélique, alla étudier et se faire consacrer à Lausanne, et fut nommé pasteur à Castres, puis à Montauban. Ce fut à cette époque qu'il se maria et prit le nom de Saint-André, sous lequel il resta connu.

Prédicant chaleureux, citoyen probe et austère, Jean-Bon Saint-André avait dans le midi une réputation honorablement acquise à l'époque de la Révolution. Il en embrassa les principes avec sa chaleur naturelle et la droiture de son caractère, avec la passion que les protestants devaient nécessairement ressentir pour un événement qui les affranchissait. Toutefois, il ne fut pas envoyé à l'Assemblée constituante et resta dans sa province, à la tête du parti du mouvement, et comme chef de la Société populaire de Montauban. Il lutta courageusement au milieu de conflits incessants, provoqués par une conspiration royaliste et religieuse qui embrassait tout le midi, et qui avait pour but le massacre des patriotes et des protestants. Nommé député à la Convention nationale, il prit sa place sur les bancs de la Montagne, vota la mort du roi sans appel ni sursis, se prononça énergiquement contre les girondins, et entra au comité de Salut public en juillet 1793. Il en devint aussitôt un des membres les plus actifs et fut chargé du département de la marine. Vivement préoccupé de la défense nationale, il était, comme ses collègues, pour la guerre active, offensive, conforme au génie français, contre le système prudent et défensif, tel que le pratiquait Custine. Après une mission à l'armée du Nord, il fut envoyé à Brest, en septembre 1793, avec Prieur (de la Marne), pour réorganiser les armées navales. On sait dans quel triste état était alors notre marine : Toulon venait d'être livré, avec l'escadre, aux Anglais ; la flotte de l'Océan était désorganisée par l'émigration de la plupart des officiers ; la trahison et l'incurie étaient partout. Jean-Bon eut à lutter contre des difficultés énormes pour parer aux nécessités les plus pressantes. Il passa plusieurs mois à Brest dans un travail incessant, et parvint à rétablir l'escadre sur un pied respectable. Une journée à jamais illustre dans les fastes de la Révolution couronna ses efforts. Un grand convoi de grains était signalé arrivant d'Amérique (mai 1794). La disette le rendait deux fois précieux pour nous ; et comme les croisières anglaises tenaient la mer, il fut décidé que la flotte française, commandée par Villaret-Joyeuse, sortirait de Brest pour aller au-devant du convoi et protéger son entrée. Jean-Bon montait le vaisseau la *Montagne*, sur lequel fut arboré le pavillon amiral. On sait que la plupart des récits de cette campagne tragique et glorieuse sont empreints d'une malveillance outrageante en ce qui touche le rôle joué par le commissaire de la Convention. Dans ces relations, plus ou moins copiées sur celle des *Victoires et conquêtes*, on trouve, chaude encore, l'empreinte des rancunes militaires contre ces vaillants commissaires civils qui forcèrent souvent les généraux à vaincre, et surent abaisser le sabre devant la toge du citoyen. M. Michel Nicolas, dans sa *Vie de Jean-Bon Saint-André* (Montauban, 1848) ; M. Louis Blanc, dans son *Histoire de la Révolution ;* M. Sainte-Beuve, dans son étude sur l'illustre conventionnel, ont en partie rétabli la vérité sur ce point et disculpé Saint-André des misérables calomnies dont il a été l'objet.

La flotte française rencontra l'escadre anglaise avant d'avoir rejoint le convoi. Trois jours se passèrent en manœuvres et en combats partiels à travers la brume. Enfin, le 13 prairial an II (1er juin 1794), un engagement terrible eut lieu. Les forces anglaises étaient supérieures sous tous les rapports ; nos marins étaient inexpérimentés, mais ils surent combattre avec un héroïsme qui frappa les ennemis d'admiration. Jean-Bon peut avoir commis quelque faute de tactique, ce qui est encore controversé, mais il eut l'honneur de rester pendant tout le combat sur le pont de la *Montagne*, balayé par le feu de l'ennemi, encourageant les nôtres par la parole et par l'exemple. Villaret-Joyeuse, auquel on a prêté un propos malveillant à l'égard du délégué de la Convention, en parle, au contraire, dans les termes suivants dans ses *Rapports à la commission de marine :* « ... Ma conduite a mérité les éloges les plus flatteurs de la part de Jean-Bon Saint-André. Le suffrage de ce représentant a d'autant plus de prix à mes yeux, qu'il a de grandes connaissances de ce métier, et que son aperçu en marine est aussi juste que celui qu'il a constamment déployé dans toutes les affaires qu'il a traitées. »

Et dans un autre rapport : « ... Si quelque chose pouvait me consoler de ce désastre, c'est que, dans un combat aussi sanglant, et tel que l'histoire de la marine n'en offre aucun exemple, le représentant Jean-Bon Saint-André, tantôt à mes côtés, tantôt dans les batteries, encourageant et excitant l'ardeur des canonniers et des équipages, et voyant tomber à ses pieds nombre de ces malheureux, en a été quitte pour une légère égratignure à la main droite. »

Ces pièces, qui sont au ministère de la marine, et dont M. Sainte-Beuve a donné quelques extraits, déposent assez en faveur du conventionnel.

C'est dans ce combat, on le sait, qu'eut lieu l'épisode à jamais célèbre du *Vengeur*. (V. ce nom ; v. aussi VILLARET-JOYEUSE.)

Après une résistance acharnée, Jean-Bon et Villaret durent ordonner la retraite, laissant la mer jonchée de débris et ne traînant plus après eux que quelques-uns de leurs vaisseaux. Mais les Anglais vainqueurs n'avaient pas moins souffert ; ce fut véritablement une bataille de géants. Au total, l'effet fut des plus glorieux pour la République, et la journée eut un résultat immédiat : le convoi de grains passa à la faveur de ce formidable conflit et entra triomphalement au port de Brest. Il se composait de 116 navires.

Jean-Bon ne prit aucune part au 9 thermidor, dont il approuva d'ailleurs le résultat. Il était alors en mission à Toulon, repris sur les Anglais, et il donna de nouvelles preuves de son infatigable activité, travaillant à l'armement des côtes et développant de vastes projets pour lesquels il se trouva plusieurs fois en opposition avec Bonaparte, que son rôle à Toulon avait mis en lumière. En résumé, par ses labeurs, son énergie et sa vigilance, par l'impulsion qu'il donna, il fut véritablement, pendant ces deux années 1793 et 1794, le second de Carnot et son émule pour la marine.

La réaction thermidorienne tenta de l'atteindre, comme tous les anciens membres des grands comités. Il était d'ailleurs resté inflexible dans sa ligne politique et dans ses principes, et se vit dénoncé par les réacteurs, attaqué d'une manière incessante, et, malgré ses justifications, décrété d'arrestation le 28 mai 1795. Mais l'amnistie le rendit peu après à la liberté.

Le Directoire le nomma consul de France à Alger en novembre 1795. Il resta deux années dans ce poste, et fut envoyé au même titre à Smyrne en 1798. Il y était à peine, que la Porte, rompant avec la République, le fit arrêter comme otage. Il subit trois ans de captivité à Kérasonde, sur les bords de la mer Noire, au milieu des plus odieuses persécutions de la part d'une population fanatique et barbare. Lui-même a laissé de cette longue et cruelle séquestration un récit plein de naturel et de dignité, dont quelques fragments ont été publiés. Il ne fut rendu à la liberté que le 15 septembre 1801. En débarquant à Marseille, ce vieux conventionnel, qui n'avait point connu le régime bâtard du Directoire, se trouva, sans transition, en présence d'une France nouvelle, celle du Consulat. Bonaparte, qui se souvenait de l'homme de Brest et de Toulon, du délégué énergique de la Convention, le jugea plus propre qu'un autre à faire une sorte de préfet d'avant-garde, et le nomma commissaire général dans les quatre départements de la rive gauche du Rhin, puis, après l'annexion définitive, préfet de l'un d'eux, celui du Mont-Tonnerre (Mayence), qu'il administra jusqu'à sa mort (d'où, pour le dire en passant, l'inévitable calembour populaire, *Jean-Bon de Mayence*).

Pendant dix années et plus qu'il occupa ce poste important et difficile, il se montra un administrateur de premier ordre. Il nous reste comme témoignage ses travaux, sa correspondance administrative, la haute estime que l'empereur et les ministres professaient pour lui, enfin l'attestation d'un adversaire politique bien tranché, le comte Beugnot, ministre de l'empereur à Dusseldorf, et qui avait connu Jean-Bon à Mayence, en 1813. Chose remarquable, ce courtisan déterminé, serviteur de tous les régimes, l'antipode du conventionnel à tous les points de vue, demeura frappé du grand caractère du préfet de Mayence, et il a laissé dans ses *Mémoires*, publiés récemment par son petit-fils (1866), un portrait énergique et vivant de Jean-Bon. Il le donne comme le type du préfet modèle. « Travailleur infatigable, dit-il, administrateur toujours prêt, sévèrement juste sans acception de parti, il comblait les vœux du département, que d'abord il avait effrayé. Le mobilier de son cabinet consistait dans un bureau formé de quatre planches de sapin solidement unies, de six chaises de bois, et de la lampe devant laquelle il passait souvent les nuits. Les autres appartements de l'hôtel respiraient la même modestie, et la table était parfaitement assortie au reste. On retrouvait dans le préfet de Mayence le vieux conventionnel du comité de Salut public, avec sa frugalité et sa *laboriosité* toute républicaine. »

Tout en servant fidèlement le pays, dans le poste où l'avaient placé les événements, Jean-Bon Saint-André conservait au fond de son cœur ses sentiments républicains, et il ne cachait pas toujours son mépris pour cette mascarade d'habits dorés qui passait devant ses yeux. En présence des difficultés croissantes, il prévoyait les malheurs qui bientôt allaient s'abattre sur le pays, et il en voyait clairement la cause dans le despotisme et l'insatiable ambition de l'empereur. Beugnot raconte à ce sujet une scène bien saisissante. Un jour de cette année, 1813, que l'empereur était de passage à Mayence, il alla se promener sur le Rhin avec le prince de Nassau. Le préfet et Beugnot occupaient le centre du batelet. A un moment où Napoléon, debout, contemplait le fleuve, Jean-Bon dit à son compagnon, et sans trop baisser la voix : « Quelle étrange position ! le sort du monde dépend d'un coup de pied de plus ou de moins ! » Et comme le courtisan frémissait : « Soyez tranquille, les gens de résolution sont rares. »

Beugnot en tremblait encore vingt ans après. En sortant du bateau, Jean-Bon lui avait dit en forme de conclusion : « Tenez pour dit que nous pleurerons des larmes de sang de ce que sa promenade de ce jour n'ait pas été la dernière. »

Après la bataille de Leipzig, on fut contraint d'évacuer promptement, jusqu'aux bords du Rhin, les hôpitaux de l'armée française. Mayence reçut pour sa part une masse énorme de malades et de blessés traînant avec eux le typhus et autres maladies contagieuses. Jean-Bon Saint-André, alors âgé de 64 ans, déploya son énergie et son activité habituelles pour secourir les victimes des désastres qu'il n'avait que trop prévus. Dénué de ressources, il organisa cependant des hôpitaux, un service médical, se jeta au foyer même de l'infection avec le plus admirable dévouement, se multipliant nuit et jour pour soigner les malades, et bientôt fut atteint lui-même de la contagion, qui l'emporta après de cruelles souffrances. « Ainsi finit le vieux membre du comité de Salut public, laissant des regrets universels dans le département du Mont-Tonnerre, qu'il avait administré avec un succès remarquable. » (Beugnot.)

Un Mayençais, le conseiller de préfecture Mossdorff, en annonçant au ministre de l'intérieur que Jean-Bon Saint-André était dans un état désespéré, ajoutait cette phrase, expression de la douleur de ses compatriotes : « La maladie de ce digne magistrat affecte on ne peut pas plus péniblement tous ses administrés, qui le chérissent comme un père et oublient un moment leurs propres malheurs dans la crainte de perdre un préfet qui s'est tout entier consacré au bonheur du département. »

Voilà comment étaient appréciés par ceux qui vivaient autour d'eux ces hommes dont aujourd'hui encore nous sommes réduits à réhabiliter la mémoire.

Au moment où les conquérants dévastaient la terre, pour la satisfaction de leur ambition et de leur monstrueux égoïsme, n'est-ce pas un spectacle saisissant de voir ainsi périr, victime de son humanité et de son patriotisme, l'un de ces purs citoyens, de ces grands révolutionnaires, de ces sauveurs de la France, que le despotisme allait laisser épuisée, humiliée et amoindrie ?

On a de lui un mémoire intitulé *Considérations sur l'organisation des protestants* (1774) ; *Opinion sur cette question : Louis XVI peut-il être jugé? Opinion sur le jugement du roi et l'appel au peuple* (1792, in-8o) ; *Arrêtés concernant la marine de la République française* (1794, in-8o) ; *Journal sommaire de la croisière de la flotte* (1794, in-8o).

JEAN DE CANDEL ou **DE CHANDELLES**, en latin **Joannes de Candelis**, chancelier de l'Eglise de Paris, né à Chandelles, près de Nogent-le-Roi, diocèse de Paris, mort dans la première moitié du XIIIe siècle. Comme chancelier de l'Eglise de Paris, il eut, avant 1215, de graves démêlés avec l'université de cette ville, voulut exercer une juridiction suprême sur toutes les écoles, faire payer des licences d'enseigner, exiger serment d'obéissance des professeurs, et s'arrogea le droit de les excommunier à sa fantaisie. De telles prétentions soulevèrent contre lui tous les membres de l'université de Paris, qui le firent excommunier par le pape Innocent III. On lui attribue un traité *De promotione ad ordines*.

JEAN DE CAPOUE, en latin **Joannes de Capua**, traducteur italien, né à Capoue. Il vivait au XIIIe siècle, et quitta le judaïsme, dans lequel il avait été élevé, pour embrasser le christianisme. On lui doit, sous le titre de *Directorium humanæ vitæ, alias parabolæ antiquorum sapientium*, la traduction latine d'un ouvrage hébreu du rabbin Joel, ouvrage traduit lui-même d'un livre intitulé *Calila et Dimna* et originairement écrit en sanscrit. C'est une sorte de roman moral et politique imité du *Pantcha tantra*, et connu en Occident sous le nom de *Fables de Pilpay* ou *Bidpaï*. Le *Directorium* a été imprimé vers 1480, in-4o gothique, sans date ni indication de lieu, avec de nombreuses figures sur bois.

JEAN DE CHAMPLAY, évêque du Mans, né à Champlay, dans le diocèse d'Auxerre, mort vers 1292. Il était archidiacre de Sologne, dans l'église d'Orléans, et avait été chanoine d'Auxerre, lorsqu'il fut nommé évêque du Mans par Nicolas III, en 1274. Ce prélat ne remplit pas ses fonctions épiscopales de manière à laisser de bons souvenirs. On lui a attribué à tort trois sermons prononcés à Paris, en 1273, par un frère mineur nommé Jean du Mans, et un ouvrage intitulé *Liber cantoris*, mélange de sentences morales qui sont extraites des œuvres d'Hildebert de Lavardin. C'est par erreur que Le Corvaisier et plusieurs auteurs après lui ont désigné Jean de Champlay sous le nom de Jean de Taulay.

JEAN DE CHELM, évêque de Chelm, en Pologne, vivait au commencement du XVe siècle. Il se signala par l'austérité de sa vie et par sa sévérité envers ceux dont la conduite était déréglée. On lui attribue un ouvrage intitulé : *Onus Ecclesiæ, seu excerpta varia ex diversis auctoribus, potissimumque Scriptura, de afflictione, statu perverso, et necessitate reformationis Ecclesiæ*. Dans ce livre, imprimé à Landshut en 1524, Jean de Chelm attaque avec une grande vigueur les mœurs dépravées du clergé et les abus qui se sont glissés dans l'Eglise.

JEAN DE CORNOUAILLES, théologien, mort vers la fin du XIIe siècle. On ne sait s'il naquit en Angleterre ou en France, et l'on ne connaît rien de sa vie, si ce n'est qu'il étudiait à Paris du temps de Pierre Lombard. On lui attribue un grand nombre d'écrits. Le seul dont la paternité ne lui soit pas contestée est un traité sur l'humanité de Jésus-Christ, traité intitulé *Eulogium* et inséré dans les *Anecdota* de Martène (1637).

JEAN DIACRE, en latin **Joannes Diaconus**, chroniqueur napolitain, né dans le IXe siècle, vivait encore en 903. On ne sait rien de sa vie. Parmi les écrits qu'on a de lui, nous citerons : *Chronicon episcoporum Neapolitanorum usque ad annum* 872, son principal ouvrage, inséré dans les *Scriptores rerum Italicarum* de Muratori ; *Vita Joannis episcopi Neapolitani ; Historia translationis reliquiarum sancti Severini Noricorum apostoli ; Martyrium XL sanctorum Sebastenorum sub Licinio*, etc. Ces trois morceaux ont été publiés dans les *Acta sanctorum* de Bollandus.

JEAN ESTÈVE, de Béziers, poëte provençal du XIIIe siècle. V. ESTÈVE.

JEAN DE FLANDRE, prélat flamand, fils de Guy, comte de Flandre, mort en 1292. Il entra sans nulle vocation dans les ordres, devint évêque de Metz en 1280, et plus tard évêque de Liége, acheta, avec les grands revenus de ses évêchés, des terres en Flandre, mena une vie peu édifiante, eut des querelles avec les échevins de la ville de Liége, avec le comte de Gueldre, fut enlevé dans une partie de chasse en 1288, et ne recouvra la liberté qu'après avoir payé une forte rançon. On a de lui des *Statuts synodaux*, publiés dans le *Thesaurus anecd.* de dom Martène.

JEAN-FRANÇOIS, général noir, né en 1751, mort en 1809. Il était esclave à Saint-Domingue lorsque ses compagnons, excités par les planteurs, se soulevèrent contre la Révolution française (1791). Il se mit à leur tête, commit des atrocités révoltantes, fit massacrer 800 Français au Fort-Liberté (1794), passa chez les Espagnols, auxquels il vendit, comme esclaves, ses propres soldats, et se réfugia en Espagne après que ce pays eut cédé à la France la partie de Saint-Domingue qui lui appartenait. Elevé au rang de lieutenant général, mais laissé ensuite à l'écart, il mourut à Cadix, dans un état voisin de l'indigence.

JEAN DE GISCALA, un des chefs juifs qui défendirent Jérusalem contre Titus, né à Giscala, mort l'an 70 de notre ère. Il fut d'abord chef de brigands et tenta d'assassiner l'historien Josèphe, qu'il aspirait à remplacer comme gouverneur de Galilée. Lors du siége de la ville sainte, il fut un des trois chefs qui se partageaient le commandement des zélateurs, et qui, divisés entre eux, étaient cependant unis contre les Romains. Pris par Titus, il mourut en prison.

JEAN DE GNESNE, chroniqueur polonais du XIVe siècle, archidiacre de Gnesne, vice-chancelier de Pologne sous Casimir le Grand. Il a laissé une histoire de son temps (jusqu'en 1399) sous le titre de *Cracoviæ brevior chronica*. Elle est de la plus haute importance pour l'histoire de la Pologne à cette époque. Sommersberg l'a insérée dans les *Silesiacarum rerum scriptores*, tome II.

JEAN DE HOLYWOOD, en latin **Johannes de Sacro-Bosco**, moine anglais, né à Holywood au XIIIe siècle. Il était célèbre par ses connaissances en philosophie et en mathématiques. Jean est l'auteur du premier ouvrage d'astronomie qui ait été publié en Occident depuis la chute de l'empire romain. Cet ouvrage, du reste fort médiocre, *De sphæra mundi* (Ferrare, 1472), a été longtemps classique et a eu les honneurs de plusieurs commentaires. Ce n'est qu'un abrégé des notions les plus élémentaires que l'auteur a pu extraire des traités de Ptolémée, d'Alfragan et d'Albategnius. Outre son traité de la *Sphère*, la Bibliothèque nationale possède encore de Sacro-Bosco un livre sur le *Comput ecclésiastique* ; un *Traité d'arithmétique* et un dernier ouvrage intitulé : *De compositione quadrantis simplicis et compositi et utilitatibus utriusque*, où l'auteur expose une méthode pour déterminer l'heure par une observation du soleil. Ces ouvrages sont réunis en un volume ma-

nuscrit qui a appartenu à Charles IX et qui porte le numéro 7,196.

JEAN D'IMOLA, théologien italien, né à Imola, mort en 1436. Il suivit les leçons de Balde l'Ancien, professa le droit canonique avec un grand succès et composa plusieurs ouvrages jadis fort estimés, notamment des *Commentaires* sur les *Décrétales* et sur les *Clémentines*.

JEAN ITALUS, philosophe et hérésiarque grec, né en Italie, dans le XI^{e} siècle. Il se rendit à Constantinople, où il étudia sous différents maîtres et reçut notamment des leçons du célèbre Michel Psellus. S'il faut en croire Anne Comnène, qui a longuement parlé de Jean dans son *Alexiade*, il se déclara bientôt l'adversaire de Psellus, et, à force de présomption, de forfanterie, de charlatanisme, il parvint à faire croire au public et à la cour qu'il était un homme d'autant de savoir que de mérite. Vers 1075, l'empereur Ducas, désirant reprendre les parties de l'Italie qui avaient appartenu jadis à l'empire byzantin, jeta les yeux sur Jean Italus et l'envoya en mission à Dyrrachium; mais celui-ci, abusant de sa confiance, trahit les intérêts de l'empire. « Son crime ayant été découvert, dit Boissonade, Jean eut l'adresse d'échapper aux poursuites et, bientôt après, l'adresse plus grande encore de convaincre l'empereur de son repentir et de se faire rappeler à Constantinople, où sa faveur fut plus brillante qu'auparavant. Vers cette époque (1077), il succéda à Psellus dans l'office d'*hypatus* ou de philosophe en chef, et de là vient qu'il est souvent appelé **Jean Hypatus**, ce qui n'est pas un nom, mais un titre. » Peu versé dans la grammaire et la rhétorique, mais ayant en philosophie des connaissances assez étendues, il commenta, devant ses élèves, Platon, Aristote, Porphyre, Jamblique, Proclus, sans se préoccuper si ses idées étaient ou non conformes à l'orthodoxie. Quelque temps après son avénement (1081), l'empereur Alexis I^{er} Comnène, ayant reçu des plaintes au sujet de l'enseignement d'Italus, le fit citer devant une cour ecclésiastique, qui examina ses ouvrages et ses doctrines et anathématisa onze propositions hérétiques émises par lui. Il était accusé notamment d'avoir enseigné la doctrine de la transmigration des âmes et ridiculisé le culte des images. Jean Italus se soumit; mais ayant peu après enseigné de nouveau les propositions condamnées, il fut solennellement anathématisé par une assemblée de prélats et, à partir de ce moment, garda un prudent silence. Italus était emporté, violent, et il lui arrivait, dans la chaleur de la discussion, de saisir ses adversaires par la barbe et par les cheveux. On a en manuscrits quelques-uns de ses ouvrages philosophiques, écrits en un style obscur, entortillé et hérissé de formules scolastiques.

JEAN DE LEYDE, sectaire fameux, chef des anabaptistes de Munster, né à Leyde vers 1510, d'une famille municipale, mort en 1536. Son véritable nom était **Bockold**. Tour à tour garçon tailleur, aubergiste et comédien, il embrassa, dans ses voyages, les doctrines des anabaptistes et vint s'établir, en 1533, à Munster (Westphalie). C'était un homme habile, entreprenant, peu instruit, mais plein d'exaltation. Il se multiplia si activement dans les conférences secrètes que tenaient les anabaptistes, qu'en peu de temps la secte avait conquis à Munster, ville où le luthéranisme dominait, un nombre imposant de prosélytes. Quand les magistrats voulurent sévir, il n'était plus temps. Une révolte éclata le premier vendredi de carême 1534; l'évêque fut chassé, les anabaptistes se fortifièrent dans la place, et leur chef principal ayant été presque aussitôt tué dans une sortie, toute l'autorité passa entre les mains de Jean de Leyde, déjà vénéré comme un prophète. Dès le commencement, on avait rendu un édit qui établissait la communauté des biens, suivant l'exemple des chrétiens de l'Eglise primitive; le gouvernement avait été une sorte de république : Jean de Leyde, plein des souvenirs de l'Ancien Testament, modifia cette organisation politique, tout en laissant subsister le régime communautaire, et nomma douze juges du peuple, à l'exemple des juges des douze tribus; puis, par une pente naturelle, il résolut de concentrer en lui tout le pouvoir politique, comme il avait déjà l'autorité religieuse. Il feignit donc de nouvelles révélations, et se fit proclamer roi de la nouvelle Jérusalem, avec mission de tirer le glaive sacré contre les rois et d'étendre la loi de Dieu, le régime évangélique sur toute la terre. Il trouva dans les dépouilles des églises les moyens de s'entourer de toutes les magnificences royales, et ne marcha plus que couronné d'or et de diamants, vêtu d'étoffes d'or et de soie, et accompagné d'un cortége splendide. Il s'intitulait *roi de la justice sur le monde*, fit frapper à son effigie des monnaies dont il reste de curieux spécimens, et prit pour sa devise : *La puissance de Dieu est ma force*. S'appuyant de l'exemple des patriarches et de Salomon, il avait institué dans sa ville la communauté des femmes, ou plus exactement, la polygamie; lui-même épousa jusqu'à quinze femmes. Roi, pontife, juge suprême, prophète, l'enthousiaste présidait avec une imperturbable conviction à cette étrange saturnale de tout un peuple. Il entretenait l'enthousiasme de la multitude par de grands banquets publics, sous le nom de *cènes*, où il servait lui-même le peuple assis à des milliers de tables. Bientôt il envoya vingt-huit missionnaires pour prêcher la doctrine en Allemagne et en Hollande, où le peuple s'agitait au bruit des événements prodigieux de Munster. Mais tous ces apôtres furent brûlés, à l'exception d'un seul, qui se laissa corrompre. Il envoya cependant encore d'autres agents, qui excitèrent des soulèvements le long du Rhin, en Hollande et spécialement à Amsterdam. Toutes ces tentatives échouèrent et les anabaptistes périrent tous dans les plus affreux supplices. Cependant l'évêque Waldeck tenait toujours Munster étroitement bloqué. La famine s'y fit bientôt sentir, et Jean de Leyde en fut réduit à employer la terreur pour contenir son peuple, que toutes les parodies bibliques ne pouvaient plus satisfaire. Enfin, après quatorze mois de défense, la place fut livrée par un traître; les troupes de l'évêque entrèrent en faisant un grand carnage. Jean de Leyde combattit avec le courage du désespoir; mais il fut saisi vivant. Amené devant l'évêque, il eut des réponses d'une fierté pleine de dédain; Waldeck lui demandant de quel droit il s'était établi souverain dans sa ville : « Du droit, répondit-il, que possède tout homme qui sait s'élever au-dessus des autres et s'en faire le maître.... Tu te plains à tort, ajouta-t-il, Munster était une ville faible, je te la rends forte; et quant à l'argent que le siége t'a coûté, fais-moi promener par les villes, enfermé dans un panier de fer, exige un sol seulement de chacun de ceux qui voudront voir le roi de Sion, et tu retireras de quoi payer tes dettes et doubler tes revenus. » L'évêque suivit ce conseil et fit promener pendant quelque temps Jean de Leyde de ville en ville pour le donner en spectacle aux princes et aux peuples. Ramené à Munster en janvier 1536, le prophète y fut horriblement torturé, tenaillé avec des pinces rougies sur toutes les parties du corps et enfin mis à mort. Son cadavre fut hissé dans une cage de fer au sommet de la tour de l'église Saint-Laurent.

JEAN DE LYON, célèbre vaudois, qui vivait au XII^{e} siècle et s'intitulait évêque par la grâce de Dieu. Il acquit beaucoup de réputation de son temps par ses écrits, dans lesquels il ressuscitait la doctrine des gnostiques. Il repoussait la trinité, attribuait une grande part au principe du mal dans la production et la conservation des choses et admettait la transmigration des âmes. Les ouvrages de Jean de Lyon ne sont pas parvenus jusqu'à nous; mais on connaît l'essence de sa doctrine par un traité du dominicain Reinerius, qui s'est attaché à la réfuter.

JEAN DE MEUNG, poëte français, continuateur du *Roman de la Rose*. V. MEUNG.

JEAN le Milanais, médecin italien du XI^{e} siècle. Il passe pour l'auteur d'un recueil d'axiomes d'hygiène, écrit en vers léonins, qui, d'après une autre opinion assez vraisemblable, aurait été composé par plusieurs auteurs. Cet ouvrage, intitulé *Regimen scholæ Salernitanæ*, contient beaucoup de sages prescriptions. Il a été publié pour la première fois vers 1480, sans indication de lieu ni date, et réimprimé depuis un très-grand nombre de fois. Bruzen de La Martinière en a donné une traduction en vers français (Amsterdam, 1743, in-4°), et Martinien a fait une traduction en vers burlesques (Paris, 1653, in-4°).

JEAN DE PARIS, dominicain et théologien français, mort en 1304. Il acquit une grande réputation comme professeur de théologie à Paris, prit la défense de Philippe le Bel contre les prétentions de Boniface VIII, fut dénoncé à Guillaume, évêque de Paris, comme ayant avancé en chaire des propositions peu orthodoxes sur le dogme de la présence réelle, reçut la défense de prêcher et d'enseigner et mourut pendant un voyage qu'il fit à Rome pour en appeler auprès du pape du jugement de l'évêque de Paris. On a de lui, entre autres ouvrages, un traité *De regia potestate papali; Determinatio de modo existendi corporis Christi in sacramento altaris* (Londres, 1686).

JEAN DE PARIS (Jean PERREAL, dit), peintre français. V. PERREAL (Jean).

JEAN DE PARME ou **JEAN BORELLUS**, en latin **Burallus**, théologien et franciscain italien, né à Parme vers 1209, mort à Camerino en 1289. Il avait professé avec un grand éclat la théologie à Naples, à Paris, à Bologne, lorsqu'il fut élu supérieur général de son ordre. Jean s'efforça aussitôt de rétablir dans toute sa sévérité la discipline monastique, se rendit, en 1249, à Constantinople, par ordre du pape Innocent IV, pour négocier la réconciliation des deux Eglises grecque et latine et revint en Italie, en 1251, après avoir échoué dans sa mission. Malgré son savoir, son éloquence, sa vie exemplaire, Jean de Parme se vit, en 1256, accusé, dans un chapitre tenu à Rome, de complicité dans les erreurs de Joachim, abbé de Fiore, déposé, remplacé comme supérieur général par Bonaventure Fidenza et contraint, pour ne pas être jeté en prison, de se cacher dans le couvent de Grecchia, près de Rieti, où il vécut obscurément pendant trente-deux années. Cinq siècles plus tard, la congrégation des rites admit au nombre des bienheureux celui qui avait été flétri par une sentence ecclésiastique. On a de lui plusieurs ouvrages, mais aucun d'eux n a été publié.

JEAN PHILOPONOS, grammairien et philosophe grec, qui vivait à Alexandrie au VII^{e} siècle de notre ère. Il acquit une grande réputation de savoir, devint le chef de la secte des trithéistes et obtint d'Amrou, général du calife Omar, la conservation de la bibliothèque d'Alexandrie, que le terrible calife fit néanmoins brûler quelque temps après. On a de Jean Philoponos un *Traité de l'éternité du monde* (Venise, 1527), sept livres sur la *Cosmogonie de Moïse* (Vienne, 1630), faisant suite au traité précédent, et des *Commentaires* sur divers ouvrages d'Aristote (Venise, 1534-1536).

JEAN DU PLAN DE CARPIN, voyageur italien. V. CARPIN.

JEAN DE PRAGUE, évêque d'Olmutz, en Moravie, mort cardinal en 1430. On l'avait surnommé **Jean de Fer** (*ferreus*) et **l'Evêque de Fer**, à cause de son caractère guerrier. Il dénonça Jacobel au concile de Constance, et, quand l'archevêque Conrad eut embrassé la doctrine de Jean Huss, il fut nommé par le pape pour le remplacer. Jean n'était ni moins intolérant ni moins cruel que Conrad, mais il était brave et sincère, et montrait les talents d'un grand capitaine. Quand il avait dit la messe, raconte un historien du temps, il quittait ses habits sacerdotaux, montait à cheval, armé de toutes pièces, le casque en tête, l'épée au poing et la cuirasse sur le dos. Il faisait gloire de n'épargner aucun hérétique. Il en périt plusieurs milliers par ses soins et par ses armes, et il tua 200 hussites de sa propre main.

La première expédition de l'Evêque de Fer eut lieu contre un parti de thaborites : ils s'étaient si bien fortifiés sur une montagne boisée, qu'on ne put les forcer. Ils se défendirent en jetant sur les assiégeants de gros éclats de roche, décampèrent la nuit et se sauvèrent en Bohême, où ils se réunirent aux horébites. Plusieurs seigneurs bohémiens du parti calixtin, apprenant cette affaire, songèrent alors à occuper le belliqueux évêque pour l'empêcher de faire irruption dans leur pays. Il en résulta une guerre assez acharnée en Moravie, où Jean de Fer donna de grandes preuves d'activité, de courage et de talent militaire.

JEAN, dit **le Prémontré**, célèbre disciple de Jean Huss, mort à Prague en 1421. Après avoir servi la cause de Jean Ziska, il devint l'un des plus fougueux apôtres de la secte des picards, qui, vers l'année 1417, s'était introduite au sein du thaborisme et qui repoussait toute alliance avec les catholiques. Son influence était telle sur le peuple de Prague, qu'il était parvenu à former un sénat exclusivement composé de picards; mais, le parti calixtin étant parvenu à remplacer ceux-ci, Jean fut traduit devant le sénat comme rebelle et accusé d'avoir fait décapiter, « sans motifs suffisants, » Jean Sadlo, qui avait livré les Bohémiens aux Allemands dans un combat. Pendant que le sénat délibérait sur les moyens de se défaire d'un homme si énergique et si populaire, Jean se rendit au milieu des sénateurs, accompagné seulement de dix de ses partisans, et leur déclara qu'il allait appeler de leur sentence aux citoyens. A peine avait-il achevé de parler que le bourreau, mandé en toute hâte, s'empara de lui et lui trancha la tête ainsi qu'à ses compagnons. Mais comme les licteurs, pour faire disparaître les traces de cette affreuse exécution, avaient lavé précipitamment la salle et laissé couler du sang dans la rue, le peuple, averti par cet indice, se précipita dans la maison de ville et enfonça les portes du conseil. Le premier objet qui se présenta aux regards fut la tête du Prémontré séparée de son corps, et, en un instant, le juge, les consuls et tous leurs acolytes furent mis en pièces.

JEAN DE RAGUSE, théologien italien, né à Raguse, mort vers 1450. Il entra dans l'ordre des dominicains, se fit recevoir docteur en Sorbonne, assista au concile de Bâle, fut à plusieurs reprises chargé d'aller négocier à Constantinople la réunion des Eglises grecque et latine et devint enfin évêque d'Argos dans la Morée. On trouve dans les *Actes du concile de Bâle*, les *Actes de sa légation à Constantinople*, et dans Léon Allatius, une relation de son voyage en Orient.

JEAN DE LA ROCHELLE, théologien français, né, croit-on, à La Rochelle vers le commencement du XIII^{e} siècle, mort à Paris en 1271. Il entra dans l'ordre des franciscains, acquit une grande réputation de savoir, succéda, comme professeur, à Alexandre de Halès en 1238 et laissa, en 1253, sa chaire à saint Bonaventure. On a de lui des *Sermons*, des *Commentaires* sur les évangiles, les épîtres et l'Apocalypse, et un remarquable traité *De anima*, dans lequel il commente avec beaucoup de savoir et de sens le *Peri psuchês* d'Aristote. Aucun des écrits de Jean de La Rochelle n'a été publié.

JEAN DE ROQUIGNIES, théologien français, né à Roquignies, mort en 1269. Il devint successivement abbé de Villers-Cotterets, près de Soissons, et abbé de Prémontré (1247). C'est lui qui fonda le collége de Prémontré, à Paris, en 1262. Il composa des *Homélies* et une *Summa theologica*, restées inédites.

JEAN DE SÉVILLE ou **DE LUNA**, rabbin juif et traducteur espagnol. Il vivait au XII^{e} siècle. Il changea son nom de **Aven-Dreath** en celui de Jean lorsqu'il se convertit au catholicisme. C'était un homme savant, très-versé surtout dans les mathématiques et dans l'astronomie. A la demande de Raimond, archevêque de Tolède, il traduisit en castillan plusieurs ouvrages arabes relatifs à la philosophie d'Aristote, que l'archidiacre Dominique Gondisalvi traduisit à son tour en latin. Nous citerons parmi ses traductions : *Epitome totius astrologiæ; Chiromantia; Alfarganum*, etc.

JEAN DE TROYES, greffier de l'Hôtel de ville de Paris, dans le XV^{e} siècle, et attaché, croit-on, à la maison de la princesse Jeanne. On lui a fort longtemps attribué la *Chronique de Louis XI*, connue sous le titre de la *Chronique scandaleuse*, laquelle a été imprimée pour la première fois vers la fin du XV^{e} siècle (in-fol.) et plusieurs fois rééditée depuis, notamment à Paris en 1558 et en 1611 (in-8°).

C'est l'abbé Lebœuf qui, le premier, a prouvé que ce livre était purement et simplement une copie presque textuelle des *Grandes chroniques de Saint-Denis*.

JEAN D'UDINE, peintre italien, né à Udine en 1494, mort à Rome en 1564. Il étudia à Venise sous le Gorgone, à Rome sous Raphaël, s'adonna particulièrement à la peinture des fleurs, des fruits, des animaux, dans laquelle il excella, et réussit également bien dans les ouvrages de stuc. On prétend qu'il découvrit la véritable matière qu'employaient les anciens pour ce genre de travail. Le musée de Madrid possède de ce remarquable artiste des tableaux de fleurs et de nature morte exécutés avec une étonnante perfection. On voit également de lui à Rome de belles fresques et, à Venise, une *Présentation au temple* et *Jésus parmi les docteurs*.

JEAN DE VERCEIL, dominicain italien, né à Verceil, mort à Montpellier en 1283. Il enseigna le droit canonique à Paris, entra dans l'ordre des dominicains, dont il fut élu général en 1264, s'attacha à apaiser la rivalité qui existait entre les religieux de son ordre et les franciscains, et refusa le patriarcat de Jérusalem, que lui offrit le pape Nicolas III en 1278.

JEAN DE VICENCE, dominicain italien, mort après 1260. Il acquit une renommée immense en se vouant à la pacification de l'Italie, au milieu des guerres civiles qui l'ensanglantaient. Encouragé par le pape et par les cités, il prêcha la paix publique avec un tel succès, que 400,000 personnes se rassemblèrent à son appel dans la plaine de Paquara, près de Vérone, pour proclamer la concorde et le pardon réciproque des injures (1233), pacification qui s'étendit à presque toute l'Italie septentrionale. Toutefois, il ne sut point rester à la hauteur de sa glorieuse mission et ne tarda pas à donner des preuves d'ambition personnelle et de despotisme. Abusant du prestige et de l'autorité de son nom, il se fit donner à Vicence un pouvoir dictatorial, avec les titres de duc et de comte, tint la même conduite à Vérone, changea à son gré les lois de ces cités, fit brûler un grand nombre de citoyens considérables sous prétexte d'hérésie, et ensanglanta également la Lombardie par ses violences. Sa popularité s'évanouit aussi rapidement qu'elle s'était formée.

JEAN (maître), personnage légendaire, populaire dans les Vosges et dans le Bas-Rhin; il a surtout le renom de grand constructeur, d'architecte fantastique, ou plutôt diabolique, car il est clair que, dans la plupart des contes qui le concernent, c'est le diable lui-même qui agit, sous l'apparence d'un maçon de génie. Voici quelle est sa légende. Un jour, un empereur d'Alsace eut l'idée de bâtir une cathédrale d'une grandeur et d'une beauté extraordinaires, mais le plan qu'il avait fait dessiner effraya les constructeurs, d'autant plus qu'il fallait que la cathédrale fût achevée dans l'espace d'un an. Un seul, nommé maître Jean, osa accepter les conditions; il devait recevoir pour récompense une bourse pleine d'or et faite avec la peau entière d'une brebis; mais si le travail n'était pas achevé dans le courant de l'année, il serait écartelé par le bourreau. On dressa même devant sa maison les quatre poteaux destinés à son supplice, afin de lui rappeler la chose d'une façon saisissante. Maître Jean fit travailler nuit et jour des milliers d'ouvriers; mais ce fut en vain. Le dernier délai approchait et la cathédrale n'était point achevée. Alors, la veille de la fatale échéance, maître Jean appela Satan à son secours. Satan accourut et lui offrit d'achever dans la nuit la cathédrale à condition qu'il signerait un pacte par lequel il lui appartiendrait après mille ans révolus. Maître Jean signa; le lendemain la cathédrale était parfaite et achevée. L'empereur doubla la récompense promise. Maître Jean, proclamé le premier maître bâtisseur de la chrétienté, vécut longtemps riche et honoré. Quand il mourut, on l'enterra dans l'église même, au-dessous de l'horloge; c'est là qu'il dort maintenant, avec son pacte dans la main gauche, jusqu'à la venue du jour convenu. Ce jour-là il se lèvera de son tombeau et ira se livrer à Satan, qui l'attend dans les profondeurs de l'enfer.

Cette légende se raconte avec diverses modifications, en Alsace et en Allemagne; une

légende à peu près semblable est attachée à la cathédrale de Cologne : celle-ci paraît avoir pour objet le munster de Strasbourg. En Alsace et dans les Vosges, on attribue à maître Jean toutes les merveilles architecturales.

JEAN (le prêtre), personnage fabuleux du moyen âge. C'est à peu près vers le milieu du XIIe siècle, en 1145, qu'on voit apparaître le nom du **Prestre Jehan**; à cette époque, l'évêque de Gabala, envoyé de l'Eglise d'Arménie, signale au pape Eugène III un prince appelé Jean, qui aurait son empire derrière l'Arménie et la Perse, à l'extrémité de l'Orient, et qui, réunissant l'empire et le sacerdoce, aurait fait de nombreuses conquêtes : lui et ses sujets professeraient le nestorianisme. A partir de cette époque, le nom du prêtre Jean figure dans une foule de récits; de prétendues lettres, qu'il aurait écrites au pape, sont l'objet de longues discussions; on le fait ensuite voyager de l'Inde en Abyssinie. Pour énumérer tous ses hauts faits, il faudrait reprendre toutes les traditions du moyen âge, toutes les fictions poétiques éparses dans les livres du XIIIe, du XIVe et du XVe siècle. Contentons-nous de dire que Jacques de Vitry, Mathieu Pâris, du Plan de Carpin, Joinville, Marco Polo et tant d'autres parlent diversement du prêtre Jean, « et que, si l'Europe reçut, dès le milieu du XIIe siècle, une notion vague de l'existence en Asie d'un souverain, prince et pontife à la fois, adonné à des croyances qui étaient ou semblaient être celles d'une secte chrétienne, cette notion, vraie peut-être au moment où elle se répandit en Occident, cessa bientôt, par l'effet des bouleversements politiques, d'être susceptible d'une application réelle. » Ainsi parle un de nos plus savants géographes, M. d'Avezac, dans l'excellente notice qui précède l'ouvrage publié par la Société de géographie, sous le titre de *Relation des Mongols ou Tartares*, par le frère Jean du Plan de Carpin, de l'ordre des frères mineurs, légat du saint-siége apostolique, nonce en Tartarie pendant les années 1245, 1246, 1247, et archevêque d'Antivari. La tradition moderne qui place le prêtre Jean en Abyssinie est due surtout, d'après Jean de Lastic, aux voyageurs portugais; dès le commencement du XVIe siècle, ils donnèrent ce nom au négus.

Cette légende, qui prit des développements si inattendus, a probablement sa source dans la conversion d'un prince de l'Asie centrale, vers le XIe siècle, probablement le roi de Karaït (Tartarie), chez lequel les nestoriens acquirent assez de crédit vers cette époque. Les successeurs de ce prince converti professèrent également la foi catholique, en y mêlant une foule d'erreurs; mais leur bonne volonté a pour témoignage le message que l'un d'eux adressa au pape Alexandre III, qui, en retour, lui envoya son médecin, Philippe, en qualité de légat. Dans la lettre latine du pape, qui a été conservée, et qui devait servir d'introduction à Philippe, le roi de Karaït est qualifié : *Charissimus in Christo filius, illustris et magnificus Indorum rex, sacerdotum sanctissimus.* Ainsi, Alexandre concédait à ce prince la qualité de prêtre, mais peut-être a-t-il été la dupe de quelque mystification. Cette lettre est datée de 1177.

C'est un mystificateur du genre plaisant qui a imaginé la *Lettre du prestre Jehan à l'empereur de Rome et au roy de France*, qui se trouve dans un des manuscrits de la Bibliothèque nationale (cote 1243, I, in-4o). Elle est écrite en lettres gothiques et débute ainsi :

« Prestre Jehan, par la grâce de Dieu, roy tout-puissant sur tous les roys chrétiens, mandons salut à l'empereur de Rome et au roy de France, nos amys. Nous vous faysons sçavoir de nous, de notre Estat et du gouvernement de nostre terre, c'est assavoir de nos gens et de nos manières de bestes... »

On y trouve, entre autres, ce passage : « Item, sachez que nostre terre est divisée en quatre parties, car ils y sont les Yndes... Et en la maieur Ynde gist le corps saint Thomas l'apostre, pour lequel Nostre-Seigneur Jésus-Christ fait plus de miracles que pour saints qui soyent en paradis. Et ycelle Ynde est en la partie d'Orient, car elle est près de Babylone la déserte, et aussi elle est près d'une tour qu'on appelle Babel, en l'autre partie devers septentrion et y est grant habundance de pain, de vin, de chair et de toutes choses qui sont bonnes à soutenir corps humain.

» Item, en nostre terre sont les oliffans et une autre manière de bestes que l'on appelle dromadères et chevaulx blancs et bœufs sauvaiges, qui ont sept cornes, et ours blancs, et lyons moult estranges de quatre manières, c'est assavoir rouges, vers, noirs et blancs. Et asnes sauvaiges, qui sont grans comme ung mouton, et chevaulx vers qui courent, plustôt que nulles autres bestes, et ont deux petites cornes, etc. »

Cela nous ramène aux rêveries extra-naturelles du moyen âge; on a pourtant reconnu dans ce manuscrit tous les caractères d'un ouvrage du XVIe siècle. Reste toujours à savoir comment on a fait de ce prêtre Jean un prédécesseur de Théodoros, roi d'Abyssinie. Peut-être faut-il chercher dans le vague de ces déterminations : Inde majeure, Inde orientale, Inde septentrionale, le motif qui a déterminé les Portugais à assimiler l'Abyssinie à une région de ce royaume fantastique.

JEAN DE CALAIS, personnage fabuleux, auquel l'imagination populaire a prêté jadis les aventures les plus surprenantes, et qui le disputerait en prouesses aux quatre fils Aymon. Après avoir été la terreur des corsaires et la coqueluche des belles Calaisiennes, il fait maintenant l'ornement de la bibliothèque bleue.

Le plus remarquable épisode de sa légende est celui où il devient roi de Portugal, par hasard. Dans une de ses grandes expéditions sur mer, il aborde à l'île Heureuse, située par une latitude tout à fait inconnue, et achète une belle esclave destinée aux plaisirs du sérail. Il l'épouse, et, en galant chevalier, en fait peindre le portrait sur la grande voile de son navire. Comme il débarquait à Lisbonne, le roi le fait venir. « Quelle est, lui dit-il, la femme peinte sur votre voile? — La mienne, » répond Jean de Calais. Or, le roi reconnaît positivement l'image de sa fille, enlevée jadis par les pirates barbaresques. Il supplie Jean de Calais de la lui ramener, car elle est restée en France, et le fait l'héritier de sa couronne. A son retour, comme il rentrait à Lisbonne avec son épouse et le prince Don Juan, chargé de l'accompagner, le célèbre marin tombe à la mer et disparaît. Don Juan affirme qu'il l'a vu emporté par un coup de vent et demande la main de la veuve, qui a bien de la peine à se résigner. Le jour de la cérémonie arrive et le mariage va avoir lieu lorsque survient Jean de Calais, miraculeusement sauvé. Le traître Don Juan, qui l'a jeté à la mer, est livré au supplice, et, le roi étant mort, les deux époux montent sur le trône. « Leur amour n'augmenta point, dit la chronique, parce qu'il était au comble dès le premier jour; mais il dura jusqu'au dernier instant de leur vie. »

Ce héros, fort théâtral, a d'abord fourni le sujet d'un mélodrame, vers 1816; dix ans plus tard, Vanderburch et Etienne ne le trouvèrent plus digne que d'un vaudeville; il était tombé de l'épopée dans la farce.

JEAN DES ENTOMMEURES (frère), moine et personnage grotesque du *Gargantua* et du *Pantagruel*. On croit que Rabelais a dissimulé sous ce sobriquet joyeux un certain P. Buinart, qui fut son précepteur à l'abbaye de Seuillé, cette abbaye où l'on n'avait que trois occupations : boire, manger et dormir; manger, dormir et boire; dormir, boire et manger. La clef de *Pantagruel* dit que frère Jean désigne le cardinal de Lorraine.

Frère Jean des Entommeures fait son apparition, dans le *Gargantua*, au moment de l'attaque de l'abbaye de Seuillé par les habitants de Lerné. C'était, dit Rabelais, « ung moyne claustrier, ieune, guallant, frisque, dehait, bien à dextre, hardi, aduentureux, délibéré, haut, maigre, bien fendu de gueule, bien aduentaigé en nez, beau depescheur d'heures, beau desbrideur de messes, beau descrotteur de vigiles, pour tout dire sommairement, vray moyne si oncques en feut, depuis que le monde moynant moyna de moynerie; au reste, clerc iusques es dents en matière de bréuiaire. » Il sauve l'abbaye et met en fuite les assaillants en se faisant du bâton de la croix, « qui estoit de cueur de cormier, long comme une lance, rond à plein poing, » une arme redoutable, avec laquelle aux uns il escarbouille la cervelle, aux autres romp bras et jambes, décroche les vertèbres du col, démolit les reins, avale le nez, poche les yeux, fend les mandibules, enfonce les dents en gueule, etc., etc. » Gargantua est tellement ravi d'entendre narrer les exploits du moine, qu'il le fait venir à sa table, le choie grandement, le fait boire à pleins pots, « pour luy rafraischir le foie, » et le garde dès lors avec lui, parmi ses bons compagnons.

Ce type original reparaît çà et là, dans les deux épopées, toujours avec la même haute mine, la face réjouie et enluminée de bon vin et de bonne humeur. C'est pour lui que Gargantua fait bâtir l'abbaye de Thélème. Dans le *Pantagruel*, il figure aux côtés de Panurge et d'Epistémon; c'est un de ceux dont Panurge prend conseil, pour savoir s'il doit se marier, et frère Jean le réconforte « sur le cas de cocuaige » de la façon la plus plaisante. Partout, Jean des Entommeures est toujours prêt à jouer, soit des mains dans la bataille, soit des dents à table, et, par l'excellence de ses reparties, le haut goût de ses contes, comme par sa vaillance à toute épreuve, il reste une des physionomies les plus achevées de ces deux poëmes, où pourtant se trouvent tant de types réussis.

JEAN HIROUX, type de l'assassin cynique et bestial. V. HIROUX (Jean).

Jean Sbogar, roman, par Ch. Nodier (1818, 2 vol. in-8o). Le fond est noir; mais, sur ce fond ténébreux, l'auteur a brodé de capricieuses arabesques. Son héros est un bandit du genre de Fra Diavolo ou du *Corsaire* de lord Byron; quelques traits sont empruntés à la biographie d'un brigand qui se rendit célèbre en Italie, au commencement de ce siècle. Les exploits du héros de grand chemin, doublé d'un parfait gentilhomme, se croisent avec les peintures domestiques de deux caractères de femme intéressants; ces femmes sont deux sœurs qui vivent isolées dans le vieux château de Monteleone, et dont l'une est aimée de Jean Sbogar, qui, dans le monde, porte le nom de Lothario. Comme brigand, il est le chef d'une redoutable association, les *Frères du bien commun*, qui désole les environs de Trieste, où est situé le vieux manoir. La jeune fille, Antonia, finit par s'éprendre de Lothario, en présence de qui elle ressent un trouble inexplicable; elle lui permet de demander sa main; mais Lothario, qui l'aime profondément, ne veut pas qu'elle épouse un bandit et apporte lui-même tous les obstacles possibles à cette union qui ferait son bonheur. L'histoire de cette singulière passion est la partie la plus intéressante du livre. Le château de Monteleone est pris d'assaut par la bande des « frères; » la sœur d'Antonia est tuée; elle-même devient folle; pourtant, les juges veulent s'aider de son témoignage pour constater l'identité de quelques-uns des criminels qui ont été faits prisonniers. On lui présente Jean Sbogar, dans lequel elle ne reconnaît que Lothario; le brigand pourrait profiter de ce témoignage pour se sauver; mais il aime mieux révéler qui il est, et, à cette révélation, Antonia tombe morte. Jean Sbogar est exécuté aussitôt.

Sous le nom de *Tablettes de Jean Sbogar*, Ch. Nodier a publié en appendice quelques maximes que la presse de 1818 se donna la peine de réfuter, comme si l'auteur les avait prises au sérieux. En voici quelques-unes :

« La société, c'est une poignée de patriciens, de publicains et d'augures, et, de l'autre côté, le genre humain tout entier dans ses langes et dans ses lisières. — Il est inconcevable que les hommes s'égorgent pour leurs droits et que ces prétendus droits de l'homme ne soient que des mots mystiques interprétés par des avocats. Pourquoi ne parle-t-on jamais à l'homme du premier des droits de l'homme, de son droit à une part de terre déterminée dans la proportion de l'individu au territoire? — Un homme flatte le peuple. Il lui promet de le servir. Il est arrivé au pouvoir. On croit qu'il va demander le partage des biens. Ce n'est pas cela. Il acquiert des biens et il s'associe avec les tyrans pour le partage du peuple. — L'aumône est une restitution faite à l'amiable. Le mendiant transige; plaidons. — C'est une question difficile à décider que de savoir ce qu'il y a de plus hideux dans la vie sociale, du délit ou de la loi, ce qu'il y a de plus cruel, du coupable ou du juge, du crime ou du châtiment. Les opinions sont fort partagées. — Le vol du pauvre sur le riche, si on remontait à l'origine des choses, ne serait, en dernière analyse, qu'une restitution, c'est-à-dire le déplacement juste et réciproque d'une pièce de monnaie ou d'un morceau de pain, qui retourne des mains du voleur dans les mains du volé. — Je voudrais qu'on me montrât, dans l'histoire, une monarchie qui n'ait pas été fondée par un voleur. »

Sous la plume de Nodier, ces maximes ne sont qu'une ironie d'un goût contestable, à l'adresse des socialistes; elles parurent si fortes, que *Jean Sbogar*, dont l'auteur resta quelque temps anonyme, fut attribué à Benjamin Constant. Napoléon les réfuta de Sainte-Hélène.

Jean de La Roche, roman de George Sand (1860, in-18). Le héros est l'héritier d'une race antique, mais ruinée, qui n'a laissé au dernier rejeton du nom qu'un manoir à peu près inhabitable dans les montagnes de l'Auvergne. Il rencontre dans une famille anglaise une admirable jeune fille, qu'il aime et dont il est aimé en secret; mais au moment où il va s'unir à elle, le jeune frère de miss Lowe, enfant capricieux et gâté, tombe malade, par suite d'accès d'une jalousie singulière, et Jean de La Roche est obligé de s'éloigner; il quitte la France. Dans son désespoir, il court au bout du monde pour y chercher l'oubli, et revient de ses lointains voyages sans l'avoir trouvé, mais transformé, robuste, méconnaissable. Pour éprouver la charmante miss, il se déguise en montagnard, et, sous le costume d'un guide, il la conduit avec sa famille au milieu de tous les abîmes et sur tous les pics du pays. Dans ces excursions, il apprend qu'il n'a jamais cessé d'être aimé, et, comme miss Lowe s'est sacrifiée autant qu'elle a pu, que le jeune frère a grandi, ils peuvent reprendre leurs projets d'autrefois.

Sur ce canevas fort simple, George Sand a brodé des scènes ravissantes, prodigué des peintures tour à tour délicates et fortes. « C'est, dit M. Vapereau, un édifice fantastique construit avec les éléments mêmes de la réalité. » Les paysages de l'Auvergne sont surtout décrits avec un art et une fidélité remarquables; on respire, dans ces pages, tout le charme de cette petite Suisse française, si pittoresque et si peu connue.

Jean Diable, roman de Paul Féval (1863, 2 vol. in-8o). L'auteur a écrit ces deux gros volumes sur une bizarre légende du XIXe siècle, légende « qui commence dans la nuit et finit dans le mystère; » il a encore épaissi les ténèbres qui l'entouraient. Jean Diable n'est autre que le célèbre bandit anglais Tom Brown, connu aussi sous le nom du Quaker, et toute une partie du roman est consacrée à l'intéressante étude des mœurs interlopes de Londres. P. Féval a fait de Tom Brown le fils naturel de la marquise de Belcamp, Anglaise mariée à un Français, dont elle a également un fils, le comte Henri de Belcamp. Les deux frères, qui ne se connaissent pas, car la mère seule et Tom Brown sont dans le secret, se ressemblent physiquement de la façon la plus étrange; de sorte que le problème agité tout le long du roman est celui-ci : Jean Diable et le comte de Belcamp sont-ils ou non deux personnages distincts? L'auteur ne le résout pas. Il établit bien deux personnalités distinctes, celle de Jean Diable, puis celle de Belcamp, mais il n'explique pas les meurtres mis sur le compte du premier, qui meurt sur l'échafaud, meurtres dont on peut tout aussi bien accuser le second, qui, de son côté, conspire contre la Restauration et se brûle la cervelle en se voyant sur le point de répondre des méfaits de Tom Brown!

Un type curieux de ce roman est le personnage qui représente la police anglaise, Gregory Temple. Paul Féval a fait de ce type une de ses meilleures créations, et quelques éléments lui étaient fournis par la réalité. Dans son livre, Gregory Temple est l'inventeur des *calculs déductionnistes*, qui ont fait de lui le premier *detective* du monde; il a donné, dans l'*Art de découvrir les coupables*, une formule mathématique pour arriver à la solution de cette intéressante question. Trop de talent nuit; ce livre est un manuel qui sert précisément à Tom Brown pour échapper à la vigilance de la police. Temple, disgracié, consacre sa vie entière à la recherche de Jean Diable, qu'il finit par confondre avec Henri de Belcamp. Il reconnaît son erreur, mais trop tard, car il a été en partie cause de la mort du comte.

Tels sont les éléments de ce livre bizarre, dans lequel se confondent des événements et des personnages dont la réunion ne laisse pas que d'étonner.

Jean Cavalier, roman d'Eugène Sue. V. CAVALIER (Jean).

Jean le Cocher, drame en sept actes avec un prologue en deux actes, de Bouchardy, représenté à l'Ambigu-Comique le 11 novembre 1852.

Jean Thibaut est un voiturier des Alpes; tout en faisant claquer son fouet de la montée à la plaine et de la plaine à la montée, il rencontre une enfant oubliée ou perdue dans la neige, qu'il épouse dès qu'elle est bonne à marier. Geneviève, qui bientôt devient mère, apprend un beau jour qu'elle est l'unique héritière des Orsini de Ferrare. Un drôle, un Luidgi, comte de Venise, se glisse au milieu du ménage comme un serpent; il a le secret de la naissance de Mme Jean, qui n'est rien moins que la nièce légitime d'un très-grand marquis de Ferrare, mort en laissant beaucoup de millions. Ce Luidgi n'hésite pas à bâtir, sur ce fait dont il a la clef, l'échafaudage de sa cupidité. Pour commencer, il juge à propos de livrer Thibaut aux Autrichiens; justement, l'*infortuné* Thibaut sert de guide à un général français; le guide et le général tombent dans l'embuscade que le traître italien a préparée; on les prend, on les fusille, et Geneviève reste veuve, avec sa fille Jeanne sur les bras. Aussitôt la famille de Ferrare accourt, les mains pleines. Luidgi épouse la veuve de Jean Thibaut, laquelle se sacrifie pour assurer la fortune et le bonheur de sa petite Jeanne. Le mariage accompli, le beau-père ne songe plus qu'à se défaire de l'enfant. Entre autres procédés un peu violents, il imagine de jeter la pauvre jeune fille par-dessus le pont des Invalides dans la Seine, à l'heure où tous les crimes et tous les criminels sont gris, c'est-à-dire à minuit. Fort heureusement, arrive Jean Thibaut, qui n'est pas encore mort, comme on avait pu le croire; il vit sous la houppelande d'un cocher de fiacre; s'il ne se fait pas reconnaître, c'est qu'il craint de ruiner son enfant; c'est qu'il craint aussi de compromettre sa femme dans une accusation de bigamie. Ce brave cocher, digne pendant du cocher fidèle dont le carrick fait honneur à plus d'une enseigne, n'a jamais perdu de vue notre Luidgi, et, de compagnie avec l'ami Petit-Pierre, il déjoue tous les noirs complots ourdis par le susdit Luidgi.

A partir de ce moment, le drame prend les détours les plus inextricables. Ce qu'il y a de plus clair, c'est que Jean le cocher veille sur sa fille et veut l'arracher à l'infâme tutelle qui pèse sur elle; c'est que Jeanne retrouve sa mère et son fiancé; c'est que l'ancien voiturier Thibaut est reconnu par la duchesse sa femme, qui lui revient; c'est que notre maudit Luidgi reçoit enfin une balle en pleine poitrine, et que Jeanne épouse le colonel Roger.

Jean le Cocher offre toutes les complications du drame ténébreux, dont *Lazare le Pâtre* est le modèle. C'est le même art à mêler ensemble les situations les plus compliquées, les surprises les plus inattendues, à entraîner le spectateur dans ce tourbillon où l'incontestable habileté de l'auteur fait le jour après la nuit, autant et aussitôt qu'il en est besoin.

Jean la Poste, drame anglais en trois actes et dix tableaux, de Dion Boucicault, arrangé pour la scène française par Eugène Nus (théâtre de la Gaîté, 20 juin 1866). L'action se passe en Irlande en 1780. Maccoum l'exilé est revenu dans sa patrie pour contracter un mariage secret avec Fanny Dalton, qu'il aime depuis longtemps et dont il est aimé. Il surprend l'espion Morgan qui vient de tou-

cher les fermages des propriétés qui lui ont été confisquées, s'empare de cet argent, qui est son bien, et force Morgan à lui livrer son propre laisser-passer. Après cet exploit, Maccoum se réfugie chez Nora, la fiancée de Jean la Poste, et, pour cadeau de noces, lui donne une liasse de billets de Banque, de ceux qu'il a arrachés à Morgan. Ce dernier menace Nora de dénoncer comme son voleur Jean la Poste, qui le conduisait dans sa voiture; de plus, il a vu entrer quelqu'un chez elle, et ses soupçons grandissent. Une perquisition a lieu chez Nora : elle ne peut expliquer d'où lui viennent les billets de Banque, et on trouve chez elle une houppelande de Maccoum. Nora va être arrêtée, mais Jean la Poste se dévoue pour elle et se déclare l'auteur du vol. Il comparaît devant un conseil de guerre avec courage, car sa fiancée lui a tout expliqué. Il ne peut plus être jaloux de l'homme qu'elle a caché chez elle; il apprend que c'est Maccoum, et Maccoum est son frère naturel. Jean la Poste est condamné à mort; la veille de son exécution, il parvient à briser un des barreaux de sa fenêtre; il se cramponne au lierre qui tapisse l'extérieur de la tour, et c'est ici que se place le fameux décor qui a fait le succès du drame. Jean grimpe après le mur; à mesure qu'il monte, la tour descend; l'obscurité est complète. On entrevoit les fenêtres éclairées de la salle des gardes et on entend chanter les soldats. Une plate-forme paraît, avec une sentinelle en faction. Jean grimpe toujours. Morgan, qui est sur la plate-forme avec Nora, l'a entendu et saisit une pierre pour lui briser la tête et le précipiter dans l'abîme. Nora se précipite sur lui et une lutte s'engage. Au moment où Morgan va la terrasser, le bras de Jean se dresse au-dessus des créneaux. Il saisit l'espion et tous deux disparaissent. Jean seul revient sur la plate-forme. Il est sauvé et libre, car Maccoum accourt avec sa grâce, et rien ne s'oppose plus à son union avec Nora.

Ce drame, construit en dehors de toutes nos habitudes scéniques, ne contient que des études de mœurs incomplètes et aucun de ces traits nécessaires pour émouvoir les habitués des théâtres de drame. Le succès, en Angleterre comme en France, a été dû à la nouveauté du décor du cinquième acte et au charmant tableau qui représente une noce irlandaise, la noce de Nora et de Jean la Poste.

Jean de Paris, opéra-comique en deux actes, paroles de Saint-Just (G. d'Aucourt), musique de Boieldieu; représenté au théâtre Feydeau le 4 avril 1812. Le dauphin de France veut connaître la princesse qu'on lui destine, et, voyageant avec elle sous le nom supposé de Jean, bourgeois de Paris, il sait à la fois se rendre aimable et devenir amoureux de sa fiancée. La donnée est agréable et le livret bien fait. Quant à la musique, elle peut être regardée comme une des perles de l'écrin du maître. Elle a partout la couleur de ce sujet de fantaisie, elle idéalise à ravir ces personnages demi-historiques. On dira que c'est le genre troubadour! Sans doute; mais ne vaut-il pas mieux exceller dans le genre troubadour, y mettre de la grâce, de l'esprit, des motifs charmants, une harmonie élégante, que d'écrire des scènes parfaitement logiques et ennuyeuses? Tous les morceaux de *Jean de Paris* ont été populaires : le grand air du sénéchal : *C'est la princesse de Navarre;* la cavatine : *Quel plaisir d'être en voyage;* la romance du troubadour : *Le troubadour, fier de son doux servage*, que nous donnons ci-après. Rappelons aussi le chœur d'introduction et le chœur charmant du second acte : *De monsieur Jean, que le festin s'apprête.*

1er COUPLET.

DEUXIÈME COUPLET.

Le troubadour, le cœur plein de sa flamme,
La nuit, le jour,
Aime et chante sa dame.
Tout à l'amour,
Il ne vit que pour elle.
Allons, ma belle, etc.

Jean-le-Rond (ÉGLISE **Saint-**). A une époque qu'on ne peut déterminer, les fonts baptismaux de l'église de Paris, qui se trouvaient dans l'oratoire de Saint-Jean, nommé depuis Saint-Germain-le-Vieux, furent transportés plus près de la cathédrale, dans une chapelle circulaire bâtie pour cet usage spécial. Lors de la reconstruction de Notre-Dame, sous Philippe-Auguste et ses successeurs, cette chapelle fut rebâtie au bas de la tour septentrionale de la nouvelle cathédrale.

Pendant longtemps, ce baptistère fut le seul qu'il y eût dans la capitale. Plus tard, l'église de Saint-Jean-le-Rond servit de paroisse aux laïques qui habitaient le cloître Notre-Dame. Un certain nombre de personnages notables, parmi lesquels le savant Ménage, y reçurent la sépulture. Cette église ayant été démolie en 1748, pour l'agrandissement de la place du Parvis, le titre de paroisse du Cloître-Notre-Dame fut transféré à Saint-Denis-du-Pas.

C'est sur les marches de Saint-Jean-le-Rond que d'Alembert fut recueilli, en 1717, par le commissaire du quartier.

Jean-Saint-François (ÉGLISE **Saint-**), église située à Paris, rue du Perche et rue d'Orléans, au Marais. Elle servit primitivement de chapelle à un couvent de capucins fondé en 1623 par le père Athanase Molé, syndic des capucins, frère de Matthieu Molé. Cette chapelle fut rebâtie vers le milieu du siècle dernier. On y voyait des peintures de Rébert, peintre du cardinal de Rohan, représentant la vie de la Vierge, et deux tableaux de La Hire, dont l'un, aujourd'hui au Louvre, représente Nicolas V visitant le corps de saint François d'Assise. La Hire s'y est peint lui-même, avec les attributs de secrétaire du pape. En 1790, les communautés religieuses ayant été supprimées, les bâtiments du couvent furent vendus à des particuliers; mais, après le concordat, l'église fut rendue au culte. Le vocable de Saint-Jean, ajouté à celui de Saint-François, qui lui avait été rendu en 1802, rappelle l'ancienne église paroissiale de Saint-Jean-en-Grève. Depuis peu d'années, l'église Saint-Jean-Saint-François a été transformée par de grands embellissements. On y remarque : une statue de *Saint Denis*, par Sarazin, provenant de l'abbaye de Montmartre; une statue de *Saint François d'Assise;* des peintures représentant *Saint Louis visitant les pestiférés*, par Scheffer; *Saint Charles donnant la communion aux pestiférés;* les *Stigmates de saint François;* un *Christ à la colonne*, par de Gerges; *Saint François d'Assise devant le soudan d'Egypte*, par Lordon; le *Baptême de Jésus*, par Guillemot.

Jean-de-Latran (COMMANDERIE ET ÉGLISE DE **Saint-**). Les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem établirent à Paris une commanderie dont l'existence est constatée pour la première fois en 1130. Longtemps cette maison fut désignée sous le titre de Saint-Jean de l'Hôpital ou de Saint-Jean de Jérusalem; ce ne fut qu'au XVIe siècle qu'elle prit le surnom de Latran. La commanderie de Saint-Jean occupait tout le terrain compris entre la place de Cambrai, la rue des Noyers, la rue Saint-Jean-de-Beauvais et la rue Saint-Jacques; on avait bâti dans cet enclos une foule de maisons où logeaient toutes sortes d'artisans, qui y jouissaient du droit de franchise, sans être soumis aux règlements des corporations d'arts et métiers. Les bâtiments les plus notables de l'enclos étaient : le logis du commandeur, construit sous le magistere de Jean de Souvré; la tour, la Grange aux dîmes, l'église et le cloître.

L'hôtel du commandeur est détruit depuis longtemps; la tour avait la forme d'un parallélogramme; son élévation comprenait quatre étages. La grande salle du premier étage était très-belle. Au commencement du siècle, le docteur Bichat s'y livrait aux travaux d'anatomie qui l'ont illustré; aussi le nom de ce savant fut-il donné à la vieille tour. La *tour Bichat* était un spécimen curieux de l'architecture du temps de Philippe-Auguste; elle a été emportée par l'ouverture de la rue des Ecoles, en 1854. A la même époque, on détruisit la Grange aux dîmes, intéressante construction du XIIIe siècle, couverte de voûtes ogivales à nervures croisées, et partagée en deux nefs par un rang de colonnes monostyles.

L'église datait de la fin du XIIe siècle; elle servait de paroisse à tous les habitants de l'enclos de la commanderie; on y voyait le tombeau de Jacques de Souvré, commandeur de Saint-Jean de Latran et grand prieur de France, mort en 1670; à la Révolution, ce monument fut déposé dans le musée des Petits-Augustins. Quelque temps après la mort de Crébillon, les comédiens français lui firent faire un service pompeux dans l'église Saint-Jean de Latran; Mlle Clairon menait le deuil; les comédiens avaient invité à cette cérémonie les personnages les plus élevés par leur naissance et par leurs dignités, les membres des Académies, les écrivains et les artistes; malgré l'attitude respectueuse de cette illustre assistance, le clergé de Paris cria au scandale, et le curé de Saint-Jean de Latran fut puni d'une suspension et d'une amende.

A la suppression de l'ordre de Malte, en 1792, les bâtiments de la commanderie furent vendus à des particuliers. L'église fut démolie en partie en 1824.

Jean-en-Grève (ÉGLISE **Saint-**). Au commencement du XIIIe siècle, les quartiers septentrionaux de Paris avaient pris un tel développement, qu'il fallut ériger en paroisse la chapelle baptismale de l'église de Saint-Gervais, dédiée à saint Jean. La nouvelle église paroissiale, devenue promptement insuffisante, fut rebâtie en 1326; cent ans plus tard, deux tours surmontées de flèches furent ajoutées à la façade principale. La construction de l'Hôtel de ville masqua complétement le grand portail de Saint-Jean-en-Grève. De nombreuses reliques, et surtout une hostie miraculeuse, attirèrent à cette église un grand concours de fidèles. Le célèbre Gerson fut curé de cette paroisse. Une partie de l'église Saint-Jean-en-Grève fut détruite pendant la Révolution; ce qui avait été conservé de cet édifice fut démoli en 1838, pour l'agrandissement de l'Hôtel de ville. Dans cette église étaient inhumés Claude de Lorraine, plus connu sous le nom de chevalier d'Aumale, et Simon Vouet.

JEAN-LE-BLANC s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de faucon. ‖ Pl. JEAN-LE-BLANC.

— **Encycl.** Le *jean-le-blanc* est une espèce de faucon, de la section des circaètes; il semble intermédiaire entre les aigles et les buses. Sa longueur totale est de 55 centimètres, de 65 cent. chez les vieux individus; son envergure atteint jusqu'à 1m,65. Son plumage est d'un brun cendré en dessus; le dessous est blanc, marqué de longues taches rousses ou brun clair, surtout chez les jeunes. Il a les yeux jaunes, les jambes nues et fauves, les tarses gris bleu, couverts de fortes écailles. Très-commun dans le nord de la France, il est de passage, dans le Midi, au printemps et à l'automne. Il habite surtout la lisière des bois, les bords des rivières, des étangs et des marais. Son vol n'est pas aussi haut que celui des autres oiseaux de proie; on ne le voit guère que le matin et le soir, rasant la terre et s'élevant très-rarement dans les airs. Il vit de petits mammifères, tels que rats et mulots, de perdrix et de petits oiseaux, de lézards et de serpents. Il détruit aussi les jeunes lapins et la volaille.

Il dépèce ordinairement sa proie avant de la manger; cependant il avale les souris entières et en rend la peau et les poils par petites pelotes. Il fait entendre parfois un petit sifflement très-aigu, et d'autres fois une sorte de cri de satisfaction, qu'on pourrait exprimer par *cô-cô*. Il niche tantôt sur les arbres les plus élevés, tantôt très-près de terre, dans les terrains couverts de bruyères; sa ponte est de deux ou trois œufs d'un gris lustré et sans taches.

« Cet oiseau, dit V. de Bomare, voit très-clair pendant le jour, et ne paraît pas craindre la forte lumière; on le voit même tourner ses yeux du côté du plus grand jour, et même vis-à-vis du soleil. Ainsi, Buffon raconte qu'un sujet qu'il avait élevé chez lui commençait, lorsqu'il voulait boire, par regarder fixement et longtemps, comme pour s'assurer s'il était seul; puis il s'approchait du vase où on lui avait mis de l'eau, regardait encore autour de lui; enfin, après bien des hésitations, il plongeait son bec dans l'eau jusqu'aux yeux, et à plusieurs reprises. Ce *jean-le-blanc* ne montrait de défiance que dans cette seule occasion; car, d'ailleurs, il paraissait toujours indifférent et même assez stupide; il n'était point méchant, et se laissait toucher sans s'irriter. »

Cet oiseau, aussi redouté des paysans que le milan, en a reçu le surnom de *saint-martin*, sans doute parce qu'il reparaît à l'automne.

JEAN-BONITE s. m. (jan-bo-ni-te). Hist. relig. Membre d'une congrégation fondée à Mantoue par Jean Bon, au commencement du XIIIe siècle. ‖ Pl. JEAN-BONITES.

JEAN DE LA CAVE, traduction de l'expression hollandaise *Hansje in den kelder*, qui était au XVIIIe siècle et est encore un toast en usage dans les Pays-Bas, en l'honneur de l'enfant qu'une dame de la société porte dans son sein.

— **Encycl.** Ce toast a donné son nom à une pièce d'argenterie assez curieuse, que l'on trouve fréquemment dans les musées néerlandais. Sur le plateau supérieur de ces vases existe une petite élévation de forme globuleuse, ouverte sur les côtés et fermée dans le haut par un petit couvercle à charnière. Cette boule renferme une petite figure d'enfant, ayant aux pieds une bouteille vide ou un morceau de liége. Si l'on remplit la coupe, la liqueur, en pénétrant dans la cachette, fait surnager la figurine, qui, dans son mouvement ascensionnel, finit par soulever le couvercle et se montre à la société.

JEANFESSE s. m. (jan-fè-se — de *Jean* et de *fesse*). Fam. Adoucissement du mot JEAN-FOUTRE : *Mille tonnerres! quel est le polisson, le pékin, le* JEANFESSE *qui a osé se permettre cette plaisanterie?* (E. Sue.)

JEAN-FOUTRE s. m. Pop. Terme injurieux, qui a des sens très-variés, selon l'intention de celui qui s'en sert. ‖ Ce mot est grossier.

JEAN-DE-GAND s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de cigogne. ‖ Pl. JEAN-DE-GAND.

JEAN-DE-JANTEN s. m. (jan-de-jan-tènn). Ornith. Nom hollandais de l'albatros. ‖ Pl. JEAN-DE-JANTEN.

JEAN-JEAN s. m. Fam. Imbécile : *Me prends-tu pour un* JEAN-JEAN?

JEANDEAU (François), homme politique français, né à Charolles (Saône-et-Loire) en 1812. Il suivit les cours de l'École des arts et métiers de Châlons-sur-Marne, se rendit ensuite à Paris, où il compléta son instruction, puis professa dans sa ville natale les mathématiques et l'architecture. M. Jeandeau fut ensuite successivement ingénieur-mécanicien aux mines de Blanzy (1834), chef du montage des machines au Creuzot et directeur d'un atelier de mécanicien à Chalon-sur-Saône. Après la révolution de Février 1848, M. Jeandeau devint rédacteur de la *Réforme* et fut élu représentant de Saône-et-Loire à la Constituante, lors des élections complémentaires du 4 juin. Il siégea dans les rangs de la Montagne, vota pour toutes les mesures démocratiques, et fit une vive opposition à la politique de Louis Bonaparte, dont il demanda la mise en accusation au sujet de l'expédition de Rome. Non réélu à l'Assemblée législative, il reprit la direction de ses ateliers de Chalon-sur-Saône.

JEANNE. Les Anglais donnaient ce nom à mistress Punch, la femme de leur Polichinelle, avant d'avoir choisi pour le même personnage le nom de *Judy* ou Judith. C'est ainsi que John Gay, dans la description d'une *foire de village*, rappelle la complainte de Jeanne violée par un matelot. Fielding fait de Jeanne la « joyeuse compagne » de Punch, dans un chapitre de *Tom Jones*, et Swift, dans sa curieuse pièce sur les *puppet-shaws*, parle, au contraire, de l'humeur acariâtre de ce personnage, et s'écrie : « Combien de maris boivent la coupe de la vie troublée et rendue amère par une *Jeanne!* » L'éditeur de *Punch and Judy*, M. Payn Collier, accuse ces auteurs d'être tombés, à propos de ce nom, dans une *étrange* méprise; mais M. Magnin fait remarquer avec raison que celui de Judith n'a prévalu que plus tard. V. PUNCH.

JEANNE (île de **SAINTE-**), île de la mer des Indes, l'une des quatre îles de Comores, non loin de l'extrémité de l'île de Madagascar. On conjecture qu'elle a environ 30 milles de longueur et 15 de largeur. Sa fertilité engage les vaisseaux européens qui se dirigent vers Surate et les parties septentrionales des Indes à aller s'y ravitailler. Elle abonde en riz, en poivre, en bananes, en oranges, en limons et autres fruits, dont la plupart viennent sans culture. On y trouve beaucoup de miel et de cannes à sucre. Les habitants professent la religion de Mahomet, mêlée de superstitions. Les femmes travaillent seules la terre.

JEANNE, femme de Khouza, l'un des intendants d'Hérode Antipas, tétrarque de Galilée. Elle fut une des saintes femmes qui accompagnaient sans cesse Jésus dans ses voyages, et se disputaient le plaisir de l'écouter et de le soigner tour à tour. Comme Madeleine, comme Marie Cléophas, comme Marie Salomé, Jeanne fut fidèle au divin maître jusqu'au Golgotha, elle fit partie du groupe qui se tenait à quelque distance de la croix, consolant les regards du crucifié du spectacle de l'injustice et de la bassesse humaines qu'il avait devant lui. Jeanne assista aussi, d'après l'Ecriture, à la sépulture de Jésus, et elle fut une de celles qui allèrent au tombeau porter le linceul, la myrrhe et l'aloès pour l'embaumement.

JEANNE (la papesse). A-t-il existé, entre le pontificat de Léon IV et celui de Benoît III, un pape du nom de Jean VIII, qui aurait été

rayé de la liste des pontifes romains? Ce pape était-il une femme? A cette double question, on a répondu de part et d'autre, selon nous, avec une passion déraisonnable; il importe peu, croyons-nous, à l'honneur de l'Eglise que le sacré collége se soit ou non laissé tromper par un imposteur; et, d'autre part, les ennemis de la papauté n'ont pas grand intérêt à trouver dans son histoire un scandale de plus. Donc, il n'existe, pour l'historien, qu'un seul intérêt, celui de la vérité. C'est le seul qui nous guidera dans l'examen de cette question, que nous allons exposer simplement, abandonnant au lecteur le soin de prendre un parti.

Voici d'abord le récit des faits, tels que les rapporte la chronique, la légende, si l'on veut, ou même une des légendes, car nous devons dire tout d'abord qu'il existe plusieurs versions. Celle que nous reproduisons est empruntée à une grave autorité : Barthélemi Sacchi, dit *Platina*, bibliothécaire du Vatican, qui a publié, en 1479, par ordre de Sixte IV, une *Histoire de la vie des papes*. Dans cette histoire, il place la vie de Jean VIII, successeur de Léon IV, et il déclare que ce prétendu pape était une Anglaise d'un grand savoir, qui, ayant fait de brillantes études à Athènes, était venue se fixer à Rome, où sa réputation extraordinaire l'avait fait élire pape en 855, époque de la mort de Léon IV. Plus tard, étant devenue enceinte des œuvres d'un serf, elle aurait accouché d'une fille en pleine procession solennelle, entre le Colisée et l'église de Saint-Clément, et serait morte pendant l'enfantement, après deux ans, un mois et quatre jours de pontificat. Ceci est donné comme certain. Platina ajoute, comme une chose douteuse, mais généralement admise, que, depuis ce scandaleux accident, toutes les fois qu'on intronisait un pape, on le faisait asseoir sur un siége percé, placé dans une chapelle de Latran, et que là on s'assurait qu'il n'y avait pas erreur de sexe.

Nous avons volontairement omis, dans notre récit, toutes les circonstances dramatiques qu'y ajoutent certains historiens : l'entrée de Jeanne dans un couvent de Fulde, à l'âge de douze ans, son départ pour la Grèce avec un jeune moine devenu son amant, etc., etc. Tels sont les faits. Voyons maintenant sur quels témoignages on les appuie.

Anastase, bibliothécaire du Vatican, contemporain de Jeanne, a reconnu le fait dans son *Liber pontificalis*. Il est vrai que la mention de ce pontificat a été supprimée dans les diverses éditions du livre d'Anastase; mais elle existe dans l'édition primitive, qui est de 1602.

Après Anastase, on trouve, entre les témoignages relatifs à la papesse Jeanne, une grande lacune, suffisamment expliquée d'ailleurs par le petit nombre d'écrivains qui existaient à cette époque et le nombre de manuscrits perdus dans une longue série de guerres et de révolutions. La première mention que nous rencontrions se rapporte au XIe siècle et appartient à Marianus Scotus, dont nous citons les propres paroles : « A Léon IV succéda une femme, Jeanne, pendant deux ans cinq mois et quatre jours. » On ne peut rien imaginer de plus net.

Au XIIe siècle, Othon de Frisingen, dans ses *Chroniques*, Godefroy de Viterbe, dans son *Panthéon*, ne sont pas moins affirmatifs. L'affirmation de Martin de Pologne, chapelain du pape Clément IV au XIIIe siècle, est tout aussi expresse.

Mais il devient dès lors inutile d'accumuler les témoignages, qui se multiplient d'une façon vraiment étonnante. Le fait de l'existence de la papesse Jeanne est universellement adopté, et l'on ne saurait nommer, jusqu'à la fin du XVIe siècle, pas un seul écrivain qui y contredise. Parmi ceux qui l'affirment, qu'il nous suffise de citer, à cause de leur autorité spéciale, les noms de Godefroy de Viterbe, de saint Antonin de Florence, de Ranulphe, de Bernard Guy, inquisiteur de la foi, de Gerson, de Piccolomini (plus tard Pie II), de Fulgose, etc., etc.

A côté de ces innombrables témoignages écrits, nous pouvons citer quelques faits matériels. Théodoric de Niems, secrétaire de plusieurs papes, avait vu à Rome une groupe représentant Jeanne et sa fille. Saint Antonin atteste le même fait. Sixte-Quint fit jeter à la rivière ce monument gênant.

Au XVe siècle, la basilique de Sienne possédait une série des bustes de tous les papes; celui de Jeanne y figurait avec l'inscription : *Joannes VIII, femina*. Mabillon l'a vu, Launoi l'a vu, et celui-ci, irrité sans doute par des contradictions mal fondées, déclare qu'il faudrait se crever les yeux pour ne point le voir. Baronius décida le pape Clément VIII à supprimer ce buste scandaleux.

Fauchet et Mabillon ont vu de même la fameuse chaise percée imaginée par Benoît III pour empêcher une nouvelle erreur. Enfin, s'il fallait invoquer l'autorité de l'Eglise elle-même en faveur de l'existence de la papesse Jeanne, nous trouverions dans les actes du concile de Constance une omission significative, qui a presque la valeur d'un aveu. Le concile, qui fit le procès de Jean Hus avec le parti pris de le condamner, et qui lui fit subir un long et minutieux interrogatoire sur toutes ses erreurs, ne songea jamais à alléguer son opinion bien formelle sur l'existence de Jeanne.

Voilà l'attaque. La riposte a forcément quelque chose d'assez embarrassé. Il sert peu, en effet, aux adversaires de la papesse d'alléguer le silence de certains écrivains contemporains ou de peu postérieurs; Godefroy de Viterbe affirme expressément que le nom de Jeanne fut supprimé du catalogue des papes, et l'on conçoit, du reste, ce qui aurait pu engager les écrivains ecclésiastiques au silence sur un sujet si délicat. En fait d'autorité, on ne saurait donc invoquer que celle des écrivains qui ont nié expressément l'existence de la papesse. La première attaque dirigée contre la légende se rencontre à la fin du XVIe siècle. A cette époque, Florimond de Raemond écrivit l'*Erreur populaire de la papesse Jeanne* (1587), livre qui commença la réaction contre l'opinion alors universellement admise. Le mouvement imprimé par Florimond fut suivi; de nombreux écrivains soutinrent la même thèse, et ce qu'il y a de remarquable en cela, c'est que des auteurs protestants ou incrédules, naturellement portés à ajouter foi à tout ce qui peut ravaler la papauté, combattirent la *fable* de la papesse Jeanne, poussés évidemment par la force de leurs convictions. Nous nous contenterons de citer David Blondel, Dumoulin, Bayle, Basnage, Voltaire, etc., etc. Au XVIIIe siècle, personne ne croyait plus à la papesse Jeanne; la question a de nouveau été agitée de nos jours.

Quant aux *monuments*, on est parvenu à détruire leur autorité. La fameuse statue de la papesse était, dit-on, en réalité une statue antique à laquelle le peuple avait donné le nom de Jeanne, et que le pape fit disparaître pour mettre fin au scandale qu'elle produisait. Le buste de Sienne représentait véritablement Jeanne; mais il prouve qu'à Sienne on croyait à Jeanne lorsque ce buste fut sculpté, mais ne prouve pas autre chose.

La chaise percée a de même existé; mais l'usage qu'on lui attribue est absolument controuvé. Quand on intronisait un pape, on le faisait asseoir sur un siége de ce genre, uniquement pour lui rappeler que, monté au faîte des grandeurs, il n'en restait pas moins homme et soumis comme tel aux infirmités les plus humiliantes de la nature. On peut trouver la cérémonie burlesque, mais rien n'oblige à y voir un rapport quelconque avec l'histoire de la papesse Jeanne.

Enfin, et c'est le trait le plus décisif, Hincmar de Reims, contemporain de Jeanne, a raconté ceci : « L'empereur Lothaire ayant envoyé des députés à Rome pour obtenir un privilége, ils apprirent en route la mort de Léon IV, et trouvèrent, à leur arrivée, le pape Benoît III déjà sur le siége pontifical. »

Tels sont les principaux arguments allégués pour et contre l'existence de la papesse Jeanne. Nous nous sommes engagé à ne point prendre parti; mais nous sommes contraint de faire observer que si Jeanne n'a pas existé, l'existence de sa légende, propagée par les écrits des moines, est un des plus singuliers et des plus difficiles problèmes historiques qui aient jamais été discutés. Benoît III ayant, dit-on, succédé immédiatement, ou tout au plus à quelques semaines d'intervalle à son prédécesseur Léon IV, qui peut avoir conçu l'idée burlesque d'insérer le règne d'une femme entre eux deux, et avoir eu la chance prodigieuse de faire prévaloir son idée? Le cardinal Baronius, un zélé adversaire de la papesse, a résolu ce problème d'une façon qui ne nous paraît pas heureuse. Il suppose que la *faiblesse* du véritable Jean VIII (872-882) l'aurait fait traiter de femme par ses contemporains, et que, sur cette épithète métaphorique, le peuple aurait fini par bâtir la légende. Sans argumenter sur la prétendue faiblesse de Jean VIII, nous nous contenterons de faire remarquer tout ce qu'il y a de prodigieuses omissions dans l'hypothèse de Baronius, le chemin étonnant que l'esprit doit faire pour passer de l'épithete à l'histoire d'une papesse qui accouche en pleine rue. Nous le répéterons donc en finissant : si Jeanne n'a pas existé, sa légende est un fait, nous ne dirons pas inexplicable, mais au moins inexpliqué.

Jeanne (LA PAPESSE), comédie en un acte et en vers, avec couplets et airs nouveaux, de Léger, musique de Chardini; représentée à Paris, sur le théâtre Feydeau, le 26 janvier 1793.

Une aventurière se déguise en homme, à la suite d'une affaire de galanterie, et après avoir assassiné plusieurs de ses amants, devient, à Rome, prêtre et cardinal. Le sacré collège ne tarde pas à apprendre qu'une femme s'est glissée dans ses rangs; mais c'est sur un prélat de cinquante ans, le cardinal Gunophile (ce qui signifie *ami des femmes*), que se portent les soupçons. On voit facilement quel genre de comique peut faire naître une telle situation. Cependant, le conclave se dispose à élire un pape, et ce n'est pas un mince embarras, si l'on tient à placer la tiare sur un front qui en soit réellement digne :

> S'ils proscrivent, pour faire un choix,
> Luxure, orgueil et gourmandise,
> Ils ne pourront jamais, je crois,
> Trouver de pape dans l'Eglise.

Le jeune cardinal Jean, qui se fait remarquer par son savoir et ses gracieuses manières, réunit tout les suffrages. Notre aventurière, en grand costume pontifical, reçoit les hommages du conclave et du peuple romain. Après qu'on a baisé sa mule avec tout le cérémonial usité en pareil cas, elle révèle son sexe; en même temps, elle accorde le droit de mariage à tous les prêtres, et déclare qu'elle épouse son galant; mais elle n'en restera pas moins assise sur le siége sacré. Au lieu d'un pape, le monde chrétien aura une papesse. Le théâtre qui donna cette pièce graveleuse où se trouvaient censurés la corruption et les désordres de la cour de Rome, devançait de quelques jours le Vaudeville, où le même sujet fut traité par Carbon-Flins. Le pape et les princes de l'Eglise étaient alors fort peu ménagés, et se montraient sous des couleurs peu favorables dans toutes les pièces en vogue, telles que le *Jugement dernier des rois*, *Une journée du Vatican ou le souper du pape*, les *Moines gourmands*, les *Dragons et les bénédictines*, *A bas la calotte*, l'*Esprit des prêtres*, le *Curé amoureux*, les *Victimes cloîtrées*, les *Vœux forcés*, etc. Les *Visitandines* de Picard avaient commencé les premières attaques contre les moines et les monastères.

Jeanne (LA PAPESSE), vaudeville de Simonin et Théodore Nezel; représenté à Paris, sur le théâtre de l'Ambigu-Comique, le 15 janvier 1831.

Le théâtre de 1793 nous a offert le sujet de la *Papesse Jeanne* mis deux fois en scène. Ce sujet ne fut pas négligé après la révolution de Juillet. A vrai dire, les deux nouveaux auteurs n'avaient guère été que les imitateurs, presque les copistes, de Léger, dont la pièce est analysée précédemment. Le jeune cardinal Jean, qui n'est autre que l'aventurière Jeanne; le vieux cardinal, réunissant en lui seul la plus belle partie des sept péchés capitaux, pris pour la femme déguisée que l'on soupçonne, et que l'on cherche parmi les membres du sacré collége; les plaisanteries et les gravelures, soit en prose, soit en couplets sur des airs de cantiques, tout se retrouve dans la pièce de 1831, et plutôt aggravé qu'adouci. Des citations pourraient seules donner une idée de ces étranges documents que le théâtre fournit à notre histoire politique et morale. Mais comment les choisir? La nouvelle *Papesse Jeanne* nous offre par exemple une scène où le cardinal Bonifacio, en pinçant le menton à une jolie fille, célèbre la vie des princes de l'Eglise sur l'air : *Ah! quel plaisir d'être soldat* :

> Quel plaisir d'être cardinal!
> On ne dit plus la messe,
> Qu'on laisse au clergé paroissial;
> On a sa loge et sa maîtresse,
> On se déguise en carnaval;
> Enfin, la vie est une ivresse,
> Où, quoi qu'on fasse, rien n'est mal.
> Ah! quel plaisir, etc.

Le même Bonifacio se remémore ensuite ses exploits bachiques et galants chez une courtisane de Rome; il s'en égaye avec la chanson que lui apprit l'archevêque de Reims, ambassadeur de France :

> La grosse Catherine,
> Fraîche et de bonne mine,
> Un jour après matine,
> Vint, à Sainte-Apolline,
> Demander le curé...
> Hé! hé! hé! hé! hé!
>
> « Parlez sans nul dilemme,
> Dit le curé tout blême.
> La fille, à l'instant même,
> Lui répond, mais tout bas :
> Ah! ah! ah! ah! ah!
>
> « J'demand'pour le carême
> La permission d'faire gras. »
> Or, contre l'observance
> De ladite abstinence,
> Pour avoir sa dispense,
> Catherine, on le pense,
> S'en va chez son curé.
> Hé! hé! hé! hé! hé!
>
> Le curé, sec et maigre,
> Séduit, d'une voix aigre,
> La grosse fille allègre,
> Et la prend dans ses bras.
> Ah! ah! ah! ah! ah! ah! ah!
> (*Parlé*). Si bien que, ma foi...
> La fillette fit maigre,
> Et le curé fit gras.

JEANNE PLANTAGENET, reine de Sicile et comtesse de Toulouse, morte à Rouen vers 1200. Elle était fille de Henri II, roi d'Angleterre. Devenue veuve du roi de Sicile, Guillaume II, elle épousa en secondes noces Raymond VI, comte de Toulouse. Les seigneurs de Saint-Félix s'étant soulevés, en 1194, contre l'autorité de Raymond, en ce moment à Nîmes, Jeanne, douée d'un courage tout viril, n'hésita point à vendre ses pierreries et à aller, à la tête d'un corps de troupes, assiéger le château de Cazar, foyer de l'insurrection. Malgré la vigueur avec laquelle elle attaqua la place, elle ne put s'en emparer, et fut bientôt avertie que non-seulement une partie des troupes à sa solde s'étaient vendues aux assiégés et leur faisaient passer des vivres, mais encore qu'elle allait être livrée par ses soldats aux seigneurs révoltés. A cette nouvelle, elle résolut, pour se venger de la trahison dont elle était victime, d'aller demander du secours à son frère, Richard Cœur de Lion, qui assiégeait alors le château de Chalus. Au moment où elle allait le rejoindre, elle apprit sa mort. Elle gagna Rouen, où se trouvait son autre frère, Jean sans Terre; mais, en arrivant dans cette ville, elle tomba malade et mourut bientôt après. Elle laissait un fils, qui fut Raymond VII, comte de Toulouse.

JEANNE, reine de France, née en 1272, morte en 1305. Fille et héritière de Henri Ier, roi de Navarre et comte de Champagne, elle épousa, à quatorze ans, le roi Philippe le Bel, qui consentit à la laisser administrer ses Etats héréditaires. Elle était belle, éloquente, généreuse, libérale, dit Mézeray, et sa prudence égalait son courage. Jeanne chassa de la Navarre les Castillans et les Aragonais, y rétablit l'ordre, donna de sages règlements, fonda la ville de Puente-la-Reyna, puis repoussa elle-même, à la tête d'une armée, le comte de Bar, qui avait envahi la Champagne (1297), et l'emmena prisonnier à Paris. Deux ans plus tard, elle suivit Philippe le Bel dans son expédition contre la Flandre. Jeanne encourageait les lettres et récompensait les savants avec magnificence. Ce fut elle qui fonda à Paris le fameux collége de Navarre.

JEANNE DE BOURGOGNE, reine de France, née dans la dernière moitié du XIIIe siècle, morte en 1325. Fille d'Othon IV, comte palatin de Bourgogne, elle épousa le frère de Philippe le Bel, Philippe, qui devint roi de France, en 1316, sous le nom de Philippe le Long. Ayant été accusée d'adultère, elle fut condamnée à finir ses jours en prison dans le château de Dourdan. Mais, quelque temps après, Philippe acquit la preuve de son innocence; il la rappela auprès de lui et eut d'elle un fils et quatre filles. D'après les chroniqueurs, Jeanne était belle, intelligente, spirituelle, instruite. Elle aimait les lettres et les protégeait de tout son crédit et aussi de ses deniers; c'est à elle qu'on doit la fondation du collége de Bourgogne, aujourd'hui Ecole de médecine.

JEANNE, reine de France, née vers 1325, morte en 1356. Elle était fille de Guillaume XII, comte d'Auvergne et de Boulogne. Jeanne épousa, toute jeune encore, Philippe de Bourgogne, qui la laissa veuve vers 1348. En 1349, elle devenait la femme du dauphin de France, fils de Philippe de Valois, qui devint roi, en 1350, sous le nom de Jean. Devenue reine, après la mort de Philippe de Valois (1350), puis régente par le fait de la captivité de Jean (1356), Jeanne ne paraît pas avoir exercé d'influence durant les années qui suivirent la fatale bataille de Poitiers. Elle passa les dernières années de sa vie dans la tristesse et dans le deuil. De Philippe de Bourgogne, elle avait eu un fils qu'avant de mourir elle alla marier à Dijon avec Marguerite de Flandre.

JEANNE DE BOURBON, reine de France, née à Vincennes en 1337, morte à Paris en 1377. Fille de Pierre Ier, duc de Bourgogne, et d'Isabeau de Valois, elle épousa, en 1350, le dauphin Charles, depuis Charles V, dit le Sage, roi de France. Belle et intelligente, modeste et sage, au dire des chroniqueurs, elle acquit l'affection de son mari, qui l'appelait « le soleil de son royaume, » l'admit dans son conseil et la fit siéger souvent auprès de lui au Parlement. Jeanne, disent quelques historiens, succomba aux suites d'une couche; d'autres prétendent qu'elle fut empoisonnée par Charles le Mauvais. On accusait, en 1378, dit Michelet, Charles le Mauvais, d'avoir empoisonné déjà la reine de France, la reine de Navarre, et d'autres encore. Tout cela n'était pas invraisemblable.

JEANNE DE FRANCE, duchesse d'Orléans, fille de Louis XI et de Marguerite de Savoie, seconde femme de ce roi, née en 1464, morte à Bourges en 1504. Chétive, souffreteuse et bonne, elle fut imposée par son père au duc d'Orléans, qui, malgré ses répugnances, dut l'épouser en 1476. Le duc d'Orléans ne put cacher à sa femme la répugnance qu'elle lui inspirait, et à peine fut-il monté sur le trône, sous le nom de Louis XII, qu'il demanda au pape Alexandre VI, et obtint, en 1498, la dissolution de son mariage. Jeanne, qui avait une vive affection pour son époux, mais qui ne se faisait pas d'illusion sur les sentiments qu'elle lui inspirait, se résigna à cette humiliation. Elle se retira à Bourges, où elle fonda l'ordre de l'Annonciade ou de l'Annonciation, qui se répandit en France et en Allemagne, et où elle créa un collége. Elle se livra à toutes sortes d'austérités, et laissa en mourant un écrit, intitulé *Testament*, dans lequel elle conseillait de fuir les emplois de la cour, l'ambition et les intrigues du monde. Jeanne était d'une simplicité et d'une candeur remarquables, et elle n'avait cessé de montrer au duc d'Orléans le dévouement le plus absolu. Elle fut béatifiée par Benoît XIV en 1343.

JEANNE Ire, reine de Naples, née en 1327, morte en 1382. Elle était fille de Charles de Sicile, duc de Calabre. A sept ans, elle fut fiancée à son cousin André, fils de Charles Charobert, roi de Hongrie, et, à dix-huit ans, le 19 janvier 1343, elle succéda à son aïeul le roi Robert le Bon. Belle, élégante, spirituelle, douée de toutes les séductions, d'une nature ardente et voluptueuse, Jeanne éprouva une vive antipathie pour son mari, dont le caractère était froid et hautain. Les prétentions d'André à posséder seul le gouvernement, l'arrogance que montraient les sei-

gneurs hongrois de sa suite excitèrent au plus haut point l'irritation de Jeanne et des Napolitains. Une conspiration, dont la jeune reine était l'âme, se forma alors contre André, qui fut étranglé au château de Caserte (18 septembre 1345). Pendant que, d'après l'ordre du pape Clément VI, on instruisait le procès des meurtriers d'André de Hongrie, procès qui amena la condamnation de quelques individus obscurs, Jeanne de Naples épousait un autre de ses parents, Louis de Tarente, regardé comme le chef des meurtriers d'André (1347). C'est alors que, pour pour venger la mort de son frère, Louis, roi de Hongrie, marcha sur Naples. Voyant qu'elle ne pouvait résister, Jeanne s'enfuit aussitôt de cette ville (15 janvier 1348), passa dans la Provence dont elle était comtesse, et se rendit à Avignon, où résidait le pape Clément VI. Ce pontife l'ayant citée à se justifier devant un consistoire de l'assassinat d'André, la jeune reine se vit dans une situation très-difficile; mais, avec une habileté toute féminine, elle parvint non-seulement à sortir de ce mauvais pas, mais encore à se procurer l'argent nécessaire et l'appui du saint-siége pour reprendre Naples. Sachant que le pape tenait fort à posséder Avignon et son territoire, elle lui offrit de lui en faire l'abandon moyennant 80,000 florins d'or, la déclaration formelle qu'elle était innocente du meurtre d'André, et la validation de son mariage avec le prince de Tarente. Clément VI s'empressa d'accepter ces conditions (19 juin 1348), et, peu après, grâce à l'intervention du pape, Jeanne reprenait possession du trône de Naples. Devenue veuve en 1362, elle se remaria presque aussitôt avec Jacques, roi de Majorque, à qui elle donna le titre de prince de Calabre; mais cette union ne fut point heureuse, et Jacques, redoutant le sort d'André, se réfugia en Espagne, où il mourut en 1375. L'année suivante, Jeanne prit pour quatrième mari Othon de Brunswick. Mais les Napolitains virent ce choix avec défiance, et le pape en fut blessé. La papauté voyait avec crainte l'influence allemande s'accroître au delà des Alpes. Dès lors, tous les ennemis de Jeanne recommencèrent à l'accuser de complicité dans la catastrophe du château de Caserte.

Jeanne Ire avait perdu le fils qu'elle avait eu de son premier mari. Depuis, n'ayant pas eu d'autre enfant mâle, elle avait adopté Charles Durazzo, protégé de Louis de Hongrie, aimé des Napolitains, aimé aussi, à ce qu'il parut d'abord, de sa mère adoptive, qui l'avait fait élever avec beaucoup de soins, et, en 1369, l'avait marié à sa nièce. Mais, après le mariage de Jeanne avec Othon, une rupture eut lieu entre la reine et Charles Durazzo. Ce prince se rendit à Rome auprès du pape Urbain, qui déclara Jeanne déchue du trône de Naples, et couronna Durazzo. Profondément irritée en apprenant cette nouvelle, Jeanne, sur le conseil de Clément VII, qui résidait à Avignon, adopta Louis duc d'Anjou, et le reconnut pour son héritier (1380). Durazzo marcha alors sur Naples (1382), battit Othon, qui s'était avancé contre lui, le fit prisonnier et assiégea le Château-Neuf, dans lequel Jeanne avait cherché un asile. Abandonnée de tous, la reine ouvrit les portes du château, et se rendit volontairement à Charles Durazzo, tandis qu'on signalait dans le golfe de Naples la flotte provençale, fortement armée. Durazzo accueillit Jeanne avec respect, espérant qu'elle engagerait les chevaliers et capitaines de la flotte à le reconnaître comme comte de Provence. Mais la reine déchue, loin d'engager les Provençaux à reconnaître Durazzo pour leur comte légitime, déclara aux capitaines de la flotte que leur seul suzerain était le duc d'Anjou, à qui ils devaient le serment d'allégeance. Durazzo en vint aux menaces; mais la reine ne voulut point céder et renouvela ses déclarations : « Seigneurs chevaliers, dit-elle, je sais le sort qui m'attend; dites au duc de venir me venger du brigand qui me tient captive. »

Le duc d'Anjou, que, depuis deux années déjà, Jeanne menacée par Durazzo appelait à son secours, mais qui, en train de piller la Provence, n'entendait pas le cri d'alarme de la reine, n'arriva pas à temps. Le 22 mai, Jeanne, que son fils adoptif avait fait enfermer au château de Murano, dans la Basilicate, était étouffée sous un matelas.

Jeanne de Naples, tragédie en cinq actes et en vers, de Laharpe (théâtre des Tuileries, 12 décembre 1781). L'auteur eut à vaincre les difficultés de la censure, qui s'opposait à la représentation, tantôt au nom de la religion, tantôt au nom de la politique. Les obstacles aplanis, cette pièce, qui avait fait tant de bruit, tomba sous les sifflets. On sifflait, paraît-il, « devant que les chandelles fussent alluméées, » ainsi qu'en témoigne ce quatrain :

> Tu veux accroître le renom
> Des grands auteurs bernés en France;
> Le sifflet attendait Pradon,
> Mais toi, Laharpe, il te devance.

Jeanne de Naples est un mauvais drame, qui aurait pu faire quelque figure, de nos jours, sur le boulevard du Temple, mais qui est grotesque dans le cadre solennel de la tragédie classique. La reine de Naples, Jeanne Ire, a épousé André de Hongrie : elle le fait assassiner par le prince de Tarente, son amant, et le frère du défunt, Louis de Hongrie, vient assiéger Rome avec une armée, pour obtenir justice des coupables. Tarente, en prudent ambitieux, projette d'abandonner la reine et d'épouser la princesse Amélie, héritière du trône; mais Louis de Hongrie est préféré par la jeune fille; il se rapproche alors de la reine et lui fait part d'un projet superbe : il va empoisonner Louis et Amélie. Jeanne répugne à tant de crimes et fait prévenir Louis, qui donne l'assaut à la ville. Tarente, cependant, parvient à corrompre les états, qui lui adjugent la princesse Amélie, à condition qu'il quittera Naples; ce traité va s'exécuter, mais Jeanne paraît au milieu de l'assemblée, révèle son crime et celui de Tarente, et se tue devant le tombeau de son époux; Louis tire son épée et en perce le misérable.

Toutes ces horreurs sont mal enchevêtrées. Une reprise de cette tragédie, tentée en 1801, ne réussit pas plus qu'en 1781.

Jeanne (LA REINE), opéra-comique en trois actes, paroles de MM. de Leuven et Brunswick, musique de Monpou et Bordèse; représenté à l'Opéra-Comique le 2 octobre 1840. La scène se passe à Naples. La reine est détrônée par ses sujets, excités à la révolte par le prince Durazzo. Jeanne se déguise en bohémienne et oppose à son ennemi un aventurier nommé Lillo, dont elle fait un prétendant. A la faveur des troubles nouveaux qu'elle suggère, de concert avec le duc de Tarente, elle remonte sur le trône de Naples. La musique de cet opéra, fait en collaboration, tient nécessairement du pastiche. Jamais deux compositeurs travaillant ensemble n'ont montré des qualités plus opposées. Aux accents heurtés et inégaux de Monpou succèdent les mélodies faciles et dans le goût italien de Bordèse. Cependant, malgré ce défaut d'unité, l'ouvrage fut bien accueilli. Au premier acte, on remarqua le boléro, et au second un trio très-bien traité. Mme Eugénie Garcia eut du succès dans le rôle de Jeanne. Les autres personnages furent représentés par Botelli, Mocker, Grignon, Daudé et Mlle Darcier.

JEANNE II, reine de Naples, née en 1370, morte en 1435. Elle était fille de Charles de Durazzo, et succéda, en 1414, à son frère Ladislas. Veuve de Guillaume d'Autriche, elle épousa Jacques de Bourbon, comte de la Marche, qui fit mettre à mort les anciens et les nouveaux favoris de cette reine impudique, notamment le grand chambellan Pandolfello Alapo, puis la fit étroitement enfermer. Mais, au bout de quelque temps, une apparente réconciliation ayant eu lieu entre les deux époux, Jeanne, redevenue libre, emprisonna à son tour Jacques de Bourbon dans un des châteaux forts de Naples. Au bout de quelque temps, ce prince parvint à s'échapper, voyagea quelque temps en Italie, puis s'enferma dans un couvent de franciscains. Devenue libre, Jeanne, malgré son âge, s'éprit d'une folle passion pour Caracciolo, et laissa prendre à ce nouveau favori une autorité absolue dans le gouvernement. La fin de sa vie fut troublée par des guerres civiles entre elle et les divers héritiers qu'elle avait tour à tour choisis. N'ayant point d'enfants, elle désigna pour lui succéder Alphonse V, roi d'Aragon, qui vint la défendre contre une attaque de Louis d'Anjou. Jeanne et Alphonse s'étant brouillés en 1423, il en résulta dans la ville de Naples une véritable guerre civile, pendant laquelle la reine dut se retirer à Aversa. Furieuse contre Alphonse, elle choisit alors pour successeur Louis d'Anjou, qui mourut en 1434. Deux ans auparavant, Caracciolo, qui avait longuement abusé de sa faveur, et qui avait fini par tomber dans une sorte de disgrâce, était assassiné dans un guet-apens. Quant à Jeanne, elle mourut méprisée de tous en 1435, et Alphonse d'Aragon s'empara de la couronne de Naples.

JEANNE, reine de Navarre et d'Aragon, née vers 1425, morte en 1468. Fille de Frédéric Henriquez, comte de Melgar et amirante de Castille, favori de Jean II, roi de Navarre, elle inspira une vive passion à ce prince, qui l'épousa en 1444, et elle prit sur son esprit un grand ascendant, surtout après la naissance de don Ferdinand, si célèbre depuis sous le nom de Ferdinand le Catholique (1452). Lorsqu'en 1458 Jean II succéda à son frère Alphonse comme roi d'Aragon, Jeanne manifesta envers les enfants du premier lit de son mari la haine d'une marâtre. L'aîné, le prince de Viane, réclama le titre de roi de Navarre, comme lui appartenant en propre du chef de sa mère, et prit les armes; mais Jean II, à l'instigation de sa femme, déshérita son fils et le fit prisonnier. A cette nouvelle, une insurrection formidable éclata en Catalogne en faveur du jeune prince. Dans l'espoir de l'apaiser, Jeanne alla elle-même rendre à la liberté le prince de Viane, qui fut solennellement reconnu héritier de la couronne. Mais le jeune prince étant mort subitement peu de jours après, on attribua cette mort subite à un empoisonnement, dont on accusa Jeanne d'être l'auteur. Assiégée dans Girone par les Catalans insurgés (1463), délivrée peu après par le comte de Foix, la reine eut à combattre, en 1467, Jean, duc de Lorraine, qui venait de se rendre maître de la Catalogne, et elle mourut au commencement de l'année suivante.

JEANNE D'ALBRET, reine de Navarre, née à Pau en 1528, morte à Paris en 1572. Elle était fille unique de Henri d'Albret et de Marguerite de France, sœur de François Ier. Jeanne reçut une éducation brillante et solide, cultiva la poésie, se plut en même temps aux lectures sévères et acquit une trempe d'esprit tout virile. François Ier, son oncle, voulut, dès qu'elle eut douze ans, la marier au duc de Clèves. Bien que cette union ne fût du goût ni du roi ni de la reine de Navarre, elle eut lieu, néanmoins, à Châtellerault, en 1540, avec la plus grande splendeur. La jeune Jeanne retourna alors dans le Béarn, auprès de son père, et ce fut avec joie qu'elle vit, trois ans plus tard son mariage rompu, par suite de la défection du duc, qui s'était rangé du côté de Charles-Quint. Parmi les compétiteurs qui se disputèrent alors sa main, elle choisit Antoine de Bourbon, l'épousa en 1548 et eut de lui le fils qui fut depuis Henri IV. En 1550, elle succéda à son père. C'était une princesse d'un caractère viril et d'une capacité politique, qui parurent avec éclat au milieu des circonstances difficiles où elle se trouvait. Placée entre les prétentions ambitieuses de la France et de l'Espagne, qui voulaient s'emparer de ses Etats, persécutée par la cour de Rome, à qui elle refusait l'établissement de l'inquisition dans la Navarre, mal protégée par un époux qui était le jouet de tous les partis, elle résista avec une énergie persévérante, donna tous ses soins à l'administration intérieure de son royaume, déploya des qualités rares chez une femme et laissa grandir sans contrainte les germes de de la réforme religieuse, semés dans le Béarn et la Navarre par sa mère, Marguerite de Valois; la mort de Henri II et la disgrâce imprévue d'Antoine de Bourbon placèrent tout à coup Jeanne d'Albret au premier plan de l'histoire. Elle apparut alors en pleine lumière, tandis que son mari s'effaçait et rentrait dans l'ombre.

Après avoir préservé ses Etats de l'inquisition, elle en fit un refuge assuré pour les ministres protestants, persécutés dans les Etats du roi de France. On vit alors en Navarre un spectacle rare à cette époque : des églises servant en commun à l'exercice des deux cultes, et les ministres protestants recevant un traitement comme les ministres catholiques, sans qu'une ombre vînt ternir ce touchant tableau de fraternité religieuse.

Mais les événements du dehors devaient avoir leur contre-coup dans le paisible royaume de Navarre. La conspiration d'Amboise venait d'échouer; le prince de Condé était arrêté, Antoine menacé, et Jeanne elle-même à la veille de voir ses Etats envahis par une armée espagnole. C'est ce moment qu'elle choisit pour embrasser le calvinisme (1556).

A la mort du roi de France François II (1560), Antoine de Bourbon fut nommé lieutenant général du royaume, et la régente, Catherine de Médicis, appela Jeanne et ses enfants à la cour. Là, de cruels mécomptes attendaient la reine de Navarre. Son mari, circonvenu par les Guises, abandonna peu à peu la Réforme. Ni les supplications ni les larmes de Jeanne n'eurent la puissance de l'y ramener. Se voyant donc suspectée, épiée, entourée de piéges, Jeanne se retira précipitamment dans le Béarn, non sans avoir couru de grands dangers pendant son voyage. A dater de ce jour, et avec l'appui de ses sujets, elle défendit dans la Navarre l'exercice du culte catholique, et appela de Genève des prédicateurs calvinistes. Veuve en 1562, elle vit s'accroître les persécutions avec une violence si peu déguisée, qu'elle n'hésita plus à se jeter dans les orages de la guerre civile, partit secrètement de Nérac avec ses enfants (1568), rassembla sur son chemin les volontaires protestants que le désespoir précipitait dans la résistance armée, et rejoignit à La Rochelle Louis de Condé et Coligny. La guerre éclata; après la défaite de Jarnac et le meurtre de Condé (1569), Jeanne, qui avait soutenu son parti de toutes ses ressources financières, s'en trouva le dernier appui. Elle accepta résolûment cette responsabilité terrible, accourut à Saintes, où se ralliaient les débris des bandes calvinistes, harangua chefs et soldats avec une mâle éloquence, et leur présenta comme chefs son fils, Henri de Béarn, âgé de quinze ans, et le jeune prince de Condé, qui furent placés sous la direction des deux grands capitaines du parti, Coligny et d'Andelot.

Après la paix de Saint-Germain (1570), Charles IX voulut marier Henri de Navarre avec Marguerite, sa sœur, pour consolider l'union. Jeanne résista longtemps, ne croyant pas à la loyauté de Catherine de Médicis et craignant pour son fils; mais ses serviteurs les plus dévoués l'engageaient à céder. Coligny l'en suppliait aussi, gagné par la sincérité apparente de la cour. « L'excès de caresses qu'on leur faisoit, dit Mézeray, étoit si grand et si visible, que, si Dieu ne les eût aveuglés, ils eussent facilement aperçu les couteaux qu'on aiguisoit pour les égorger. » C'était bien aussi ce qui retenait la reine de Navarre. Enfin, obsédée, fatiguée, mais non rassurée, elle consentit et partit pour Paris, où elle arriva le 8 mai 1572.

Moins d'un mois après, le 4 juin au soir, au milieu des préparations du mariage, elle fut prise d'une fièvre violente et devina que sa mort approchait. Elle recommanda à son fils de persévérer dans la religion protestante, et pria Charles IX de laisser aux protestants le libre exercice de leur culte. « Ainsi, dit d'Aubigné, mourut cette reine, n'ayant de femme que le sexe, l'âme entière aux choses viriles, l'esprit puissant aux grandes affaires, le cœur invincible aux adversités. » Tout porte à croire qu'elle fut empoisonnée par Catherine de Médicis. Telle est l'opinion de l'Italien Davila, d'autant plus digne de confiance en cette occasion, qu'il est l'apologiste des Médicis : « On eut recours au poison, qui lui fut donné dans une paire de gants parfumés. Il était si bien préparé et si subtil, que, peu de temps après qu'elle les eut mis, elle fut attaquée d'une fièvre très-violente qui l'emporta en quatre jours. »

JEANNE DE PORTUGAL, reine de Castille, fille d'Edouard, roi de Portugal, née en 1438, morte en 1475. Elle épousa, en 1455, Henri IV, roi de Castille, qui, depuis l'âge de quatorze ans, n'avait cessé de se livrer à un libertinage effréné. Jeune, belle, gracieuse, spirituelle, Jeanne fut accueillie avec enthousiasme par les Castillans; mais elle ne tarda pas à s'aliéner leur affection par la légèreté de son caractère, par son dédain de l'étiquette et par son goût excessif pour les plaisirs. Bientôt, le bruit se répandit qu'elle était la maîtresse de Beltran de la Cueva, un des favoris du roi. La corruption qui régnait à la cour était excessive. « Henri et ses maîtresses, Jeanne et ses favoris, dit M. Camille Lebrun, ne pensaient qu'à leurs plaisirs sans songer à l'opprobre qu'un tel scandale déversait sur eux. Beltran de la Cueva, créé successivement comte de Ladesma et duc d'Albuquerque, eut la plus grande part aux libéralités de Henri, qu'on soupçonnait d'avoir favorisé une liaison intime entre son favori et la reine dans l'espoir d'avoir un héritier; aussi, lorsque, en 1462, la reine accoucha d'une fille qui fut nommée Jeanne comme elle, la nation flétrit cette naissance suspecte en donnant à la petite princesse le surnom de *Beltraneja*. » L'année suivante, les seigneurs castillans demandèrent le renvoi d'Albuquerque, puis celui de la reine et de sa fille, s'insurgèrent en 1467, et s'emparèrent de Ségovie. Jeanne se réfugia alors au château d'Alaejos, où elle rencontra don Pedro de Castella. Elle ressentit une vive passion pour ce jeune seigneur, dont elle eut deux fils, rejoignit son mari lorsque ce prince, pour mettre un terme à l'insurrection, eut reconnu pour héritière sa sœur Isabelle, et mourut quelques mois après Henri IV.

JEANNE DE CASTILLE, surnommée **Beltraneja**, fille de Jeanne de Portugal, née en 1462, morte en 1530. Elle passait pour la fille de Beltran de la Cueva. Son père putatif, Henri IV, roi de Castille, qui savait, dit-on, qu'elle était le fruit d'un adultère, ne la fit pas moins reconnaître comme son héritière présomptive dans une réunion des cortès. Mais presque aussitôt la plupart des seigneurs de la Castille s'insurgèrent et forcèrent, en 1468, Henri IV à reconnaître pour sa légitime héritière sa sœur Isabelle, princesse des Asturies. Le roi de Castille, malgré cette déclaration qui impliquait l'illégitimité de la naissance de Jeanne, n'en continua pas moins à lui témoigner une affection toute paternelle. Après le mariage d'Isabelle avec Ferdinand d'Aragon (1470), il négocia le mariage de Jeanne, alors âgée de huit ans, avec le duc de Guyenne, frère de Louis XI, déshérita sa sœur Isabelle et reconnut encore une fois pour son héritière la jeune Jeanne de Castille. Cette réintégration de Jeanne dans son droit de succession ne pouvait être légale que si elle était sanctionnée par les cortès; or Henri IV mourut sans avoir pu l'obtenir (1474), de sorte qu'Isabelle, dont les titres avaient été reconnus par les états en 1468, monta sur le trône de Castille. Le roi de Portugal Alphonse, oncle de Jeanne, résolut alors de revendiquer les droits de sa nièce et de l'épouser. Il demanda au pape une dispense pour ce mariage, entra en Castille avec une armée, fut battu à Toro par Isabelle et Ferdinand, demanda vainement des secours au roi de France, Louis XI, et finit, en 1479, par signer avec Isabelle et Ferdinand un traité de paix par lequel il sacrifiait entièrement les intérêts de Jeanne. Cette princesse prit alors le voile à Coïmbre; mais elle ne passa point le reste de sa vie enfermée dans son monastère. Elle tint à Lisbonne un grand état de maison sous la protection des rois de Portugal, se vit recherchée en mariage par le roi de Navarre, François-Phœbus (1482), puis, vingt-cinq ans plus tard, par Ferdinand d'Aragon, devenu veuf d'Isabelle, continua jusqu'à la fin de sa vie à signer « Moi, la reine », et mourut dans le palais royal de Lisbonne.

JEANNE la Folle, reine de Castille, mère de Charles-Quint, née à Tolède le 7 novembre 1479, morte à Tordesillas le 13 avril 1555. Un sombre mystère entoure l'existence de cette reine, qui passa la plus grande partie de sa vie dans la reclusion, livrée à des pratiques et à des superstitions étranges.

Fille des rois catholiques, Ferdinand et Isabelle, elle fut fiancée, à l'âge de quinze ans, au fils de Maximilien, Philippe le Beau, archiduc d'Autriche, en même temps que son frère, l'infant don Juan, était fiancé à la sœur de Philippe, Marguerite de Bourgogne. L'infant étant mort quelques mois après son mariage, et Isabelle de Portugal, sa sœur aînée, l'ayant suivi de près ainsi que son fils, dom Miguel, mort en bas âge, Jeanne devint une des

plus riches héritières parmi les familles royales d'Europe.

Les rois catholiques avaient fait équiper au port de Laredo, en Biscaye, pour conduire leur fille dans les Flandres, où l'attendait son fiancé, une flotte qui comptait vingt voiles, et qui appareilla le 22 août 1496, sous la conduite de l'amiral de Castille, don Fadrique Enriquez. Cette flotte, battue de continuelles tempêtes, aborda à Middelbourg le 11 septembre, et de là la princesse et toute sa cour se rendit à petites journées à Lille, où le mariage fut célébré, le 18 octobre, par l'archevêque de Cambrai. Jeanne aussitôt tomba amoureuse de son mari, grand et beau garçon de dix-neuf ans, adroit écuyer, grand joueur de paume et habile à tous les exercices du corps. Mais le volage Philippe, « fort enclin déjà, dit un chroniqueur, à l'amour des femmes en général, » ne répondit pas à cette ardente passion. Dépourvue de grâces extérieures, d'esprit et d'enjouement, Jeanne ne sut pas le captiver, et bientôt même elle l'éloigna tout à fait d'elle par ses aigres reproches et ses récriminations jalouses.

En 1500, Jeanne mit au jour, à Gand, un fils, Charles, salué en naissant duc de Luxembourg, et qui devait être Charles-Quint. Un an plus tard, la mort de l'infant don Miguel ayant fait passer sur la tête de Jeanne les droits éventuels au trône de Castille, Philippe le Beau et sa femme furent appelés en Espagne, afin d'être reconnus comme héritiers présomptifs par les cortès; ils traversèrent la France, où Louis XII les accueillit royalement par des fêtes et des tournois, et à peine les cortès les eurent-ils acclamés à Tolède (22 avril 1502), puis à Saragosse (27 octobre), que Philippe, las de l'étiquette castillane et supportant impatiemment d'être éloigné des Flandres et de ses amoureuses intrigues, repartit précipitamment, laissant Jeanne dans un état de grossesse trop avancé pour qu'elle pût le suivre. En vain elle le supplia de ne pas l'abandonner dans un tel moment ou de lui permettre de le suivre; il fut inflexible. Jeanne accoucha le 10 mars suivant d'un second fils, Ferdinand, qui devait être empereur après l'abdication de Charles-Quint, et toujours dévorée de chagrin, passionnée, jalouse, elle commença à manifester ces premières inquiétudes d'esprit qui plus tard la conduisirent à sa monomanie funèbre.

Toutefois, Jeanne n'avait donné, jusqu'au mois de novembre 1503, aucun signe de cette maladie mentale qui la fit surnommer **la Loca** (*la Folle*) par les Espagnols, et que de récents historiens ont mise en doute, quoiqu'elle soit parfaitement avérée et bien explicable. Sombre, bizarre, fantasque, elle montrait seulement une grande inégalité d'humeur. Son irrésistible désir de rejoindre son mari, combattu par les instances d'Isabelle, reprit avec plus de force dès qu'elle fut tout à fait remise de ses couches. Les mois s'écoulèrent, et à chaque missive des Flandres, elle demandait à partir; elle séchait et se consumait de désirs et de regrets; maigre déjà naturellement, elle devenait méconnaissable, et dans ses paroles douloureuses ou violentes, son entourage remarquait du désordre d'esprit, de l'égarement. Ce n'était que de la passion. On dut la veiller de près et la garder à vue pour prévenir toute tentative de départ.

Envoyée à Medina del Campo, sous la garde de l'évêque de Burgos, Fonseca, elle essaya vainement de s'échapper. Cette reclusion l'indigna profondément; elle se livra à des scènes violentes, dans lesquelles on crut voir des symptômes de folie. Passant tour à tour de l'exaspération à l'accablement, dévorée de chagrin en se voyant séparée de celui qu'elle aimait, Jeanne ne tarda pas à tomber dans un état effrayant de langueur. Sa mère, Isabelle, voyant qu'elle se mourait, consentit enfin à la laisser partir.

Elle s'embarqua à ce même port de Laredo, d'où elle était partie sept ans auparavant, si confiante et si joyeuse, et arriva inopinément auprès de son mari. Mais à peine est-elle arrivée en Flandre que, soupçonnant qu'une maîtresse lui a enlevé le cœur de son mari, elle s'emporte, le cœur plein de rage, le visage enflammé, grinçant des dents; elle ordonne qu'on saisisse cette femme et que l'on coupe, que l'on rase jusqu'à la racine sa blonde chevelure, aimée de Philippe! A cette nouvelle, Philippe accourt précipitamment chez la princesse; il l'accable de reproches et d'outrages, et, dit-on, douleur bien plus cruelle encore pour l'infortunée, s'abstient de toute relation avec elle.

Cependant, Isabelle expirait à Medina del Campo, laissant par testament la régence à son mari, Ferdinand, jusqu'au retour de sa fille et de Philippe. Philippe se hâta de mettre à la voile pour venir prendre possession de ce trône, ardemment convoité; il s'embarqua avec Jeanne, un raccommodement ayant eu lieu entre les deux époux; mais une tempête violente les assaillit et les jeta sur la côte d'Angleterre, où Henri VII envoya recevoir le couple royal. Seulement, cédant à la sollicitation de Ferdinand, il le garda pendant trois mois, imaginant des fêtes, des distractions, afin de prolonger le plus longtemps possible leur séjour. Arrivée à La Corogne le 28 avril, Jeanne fut proclamée reine et Philippe roi-époux. Quelques mois plus tard, ce prince expirait, après un dîner, à la citadelle de Burgos, à la suite d'un refroidissement gagné au jeu de paume, disent les uns, ou, suivant d'autres, pour avoir bu un verre d'eau glacée (25 septembre).

Jeanne tomba dans un profond désespoir et dans une sombre mélancolie. L'homme qu'elle avait tant aimé vivant, elle ne pouvait le croire mort, et ne voulut pas permettre qu'on l'éloignât de ses dépouilles. On ne pouvait obtenir d'elle ni une larme ni une parole. Lorsqu'il fut décidé que le corps de Philippe le Beau serait transporté du couvent de Miraflores, près de Burgos, à Grenade, Jeanne voulut suivre le cortége, qui, d'après ses ordres, ne voyageait que la nuit, « Une veuve, disait-elle, ne devant pas montrer son visage aux regards du soleil. » Jalouse, même apres la mort, elle ne voulait qu'aucune femme approchât du cercueil; elle les faisait éloigner, comme si Philippe pouvait encore les voir et les aimer, ou comme si elles eussent profané les cérémonies mortuaires. On ne faisait halte que dans des couvents d'hommes.

Cette folie, d'un genre particulier, qui fait que l'on n'aime jouer avec la mort, que l'on n'a de goût que pour les plus lugubres spectacles, Jeanne la tenait un peu de ses aïeux, et la légua d'une manière bien significative à ses descendants.

Philippe, en mourant, semble avoir emporté avec lui la raison de celle qu'il avait si peu aimée. Ce n'est d'abord que de l'égarement, de l'effarement; mais chaque jour davantage se désordonne, se désagrége l'intelligence de la pauvre veuve.

Au jour de la Toussaint, Jeanne était allée faire ses dévotions à la chartreuse de Miraflores, où reposaient les dépouilles de Philippe. Tout à coup, à l'issue de l'office, elle déclara encore qu'elle voulait voir et toucher le corps de celui qui avait été son son époux; on essaya de l'en détourner, alors elle ordonna. Pierre d'Angleria raconte qu'un chartreux avait persuadé à l'inconsolable veuve que Philippe ressusciterait à la seule imposition de ses mains, et, en son amour, la pauvre princesse l'avait cru. Jeanne, accompagnée du nonce du pape, des ambassadeurs de l'empereur et du roi catholique et de quelques évêques, descend dans la crypte de la chartreuse, se fait ouvrir la bière où étaient enfermés les restes de celui qu'elle aimait encore par de là la tombe, touche ses restes, les baise....; le mort ne se réveille pas.

Cependant, Jeanne persista à croire que Philippe devait s'animer, que s'il n'était pas revenu à la vie il ne pouvait tarder à y revenir; elle ne voulut plus le quitter. C'est alors qu'on vit cet étrange spectacle, cette tragique comédie, cette fantasmagorie effrayante d'une femme promenant en litière le cadavre embaumé de son mari, le couchant dans le lit nuptial, le gardant, le veillant... le veillant pendant quarante-neuf années, jusqu'à son dernier jour, jusqu'à sa dernière heure, jusqu'au moment où son âme s'échapant de son corps elle fut elle-même devenue cadavre.

Ferdinand, toujours affamé de pouvoir, favorisa cette maladie mentale, bien plutôt qu'il ne s'opposa à ses développements. Pendant que Jeanne s'absorbait dans ses pieuses pratiques, ses lugubres pensées, ses étranges croyances, il régnait. A la mort de Ferdinand, les cortès reconnurent Charles pour roi, mais avec cette restriction qu'il abandonnerait le pouvoir si l'état mental de sa mère s'améliorait (1518). On ne la croyait donc pas folle sans retour, et d'ailleurs le genre de monomanie, héréditaire dans cette dynastie, n'a empêché de régner ni Charles-Quint, ni Philippe, ni même le triste Charles II. Tant qu'elle véçut, tous les actes du royaume furent rendus en son nom, conjointement avec celui de Charles.

Ferdinand l'avait décidée à se confiner à Tordesillas. Les restes de Philippe furent transportés dans le couvent de Sainte-Claire, adjacent au palais, de sorte que tous les jours elle pouvait veiller près du tombeau, et même, de sa fenêtre, l'apercevoir. Dans les troubles qui suivirent la mort de Ferdinand, c'est à Jeanne que les insurgés se rattachèrent; leur chef, Padilla, eut une entrevue avec elle, la supplia de quitter ses idées funèbres, de prendre le sceptre. Jeanne se laissa persuader, quitta un moment le tombeau de Philippe, et même parut à un tournoi. Mais les insurgés ayant été écrasés par le comte de Garo, celui-ci s'empara de la personne de la reine et la renferma étroitement à Tordesillas, où elle véçut trente-sept ans dans la reclusion. Il n'est point douteux qu'elle était peu capable de gouverner; mais, ainsi que le démontre la correspondance inédite de Ferdinand le Catholique et de Charles-Quint, trouvée dans les archives espagnoles par M. Bergenroth, son père, puis son fils, la séquestrèrent pour ne pas lui rendre la couronne de Castille, et exagérèrent à dessein le trouble de son esprit.

Les Castillans refusèrent longtemps de croire à sa folie, et les insurrections faites en sa faveur en sont une preuve. Le roi d'Angleterre, Henri VII, par ambition sans doute plus que par amour, la demanda en mariage; mais le père de Jeanne, Ferdinand d'Aragon, avec sa diplomatie habituelle, ajourna toute réponse définitive. Ne se tenant pas pour battu, Henri VII voulut faire parvenir des ambassadeurs jusqu'auprès de la pauvre reine; mais on les écarta soigneusement; la réponse donnée fut que la reine, qui se complaisait dans une solitude absolue, refusait de les voir. Rien n'atteste la sincérité de cette réponse, ni même que Jeanne en ait eu connaissance. Le mystère qui entourait son existence, sa reclusion à Tordesillas, son touchant amour pour son époux, même lorsque cet époux fut devenu un cadavre, n'avaient pas été sans frapper vivement l'imagination de ses contemporains. Son souvenir resta comme celui d'une femme tendre, dévouée, folle d'amour.

Quand elle mourut, des services funèbres furent célébrés dans toutes les villes de l'immense empire de Charles-Quint. Chose étrange, que remarque l'historien cité plus haut, l'année suivante, en 1556, ces tentures n'étaient pas encore enlevées partout. Charles-Quint, voulant passer en Espagne, fut retenu dans les Pays-Bas; il proclama son abdication dans une salle encore tendue du deuil de sa mère : l'argent manquait pour d'autres tentures!

Jeanne la Folle, opéra en cinq actes, paroles de Scribe, musique de Clapisson; représenté sur le théâtre de la Nation (Opéra) le 6 novembre 1848. Jeanne, fille d'Isabelle de Castille, éprise pour son mari, don Philippe d'Autriche, d'un amour passionné et jaloux, se venge de son infidélité en le poignardant. Elle devient folle, et, croyant que son mari n'est qu'endormi, elle attend son réveil. Ferdinand, roi d'Aragon, père de Jeanne; don Fadrique, cousin de la reine; le Maure Aben-Hassan et sa fille Aïxa sont les autres personnages de la pièce, dont la couleur générale est d'une tristesse trop profonde et trop constante pour un opéra en cinq actes. L'orchestration de M. Clapisson l'emporte de beaucoup sur la partie vocale de l'ouvrage, qui a paru plutôt jolie que belle et dramatique, à l'exception du duo du second acte entre le roi Ferdinand et don Fadrique, et du quintette final. Nous rappellerons aussi le chœur : *La cloche sonne*, qui ouvre le cinquième acte. Gueymard a débuté dans le rôle de Philippe; Euzet et M^{lle} Grimm, dans ceux d'Aben-Hassan et d'Aïxa. Bremont et Portheaut ont chanté les rôles du roi d'Aragon et de don Fadrique. M^{lle} Masson était fort belle et dramatique dans celui de Jeanne la Folle.

JEANNE, comtesse de Flandre et de Hainaut, fille de Baudouin IX, comte de Flandre, puis empereur de Constantinple, morte en 1243. Elle succéda en 1206, comme comtesse de Flandre, à son père, fait prisonnier à la bataille d'Andrinople par les Bulgares (1205), et épousa, en 1211, Ferdinand, prince de Portugal. Ferdinand, irrité de voir les Français occuper Aire et Saint-Omer, refusa d'envoyer des troupes à Philippe-Auguste sur le point de faire la guerre aux Anglais. Il paya cher ce refus; car, bientôt après, le roi de France ravageait la Flandre, et le prince de Portugal tombait entre ses mains à la bataille de Bouvines. Philippe-Auguste fit démolir les fortications d'Ypres, de Valenciennes, d'Oudenarde, de Cassel, mais n'enleva point la possession de la Flandre à Jeanne. Cette princesse, dont les mœurs étaient dissolues et qui vivait en fort mauvaise intelligence avec son mari, n'eut garde d'envoyer la rançon exigée par le roi de France pour sa mise en liberté. Elle administrait ses Etats de façon à s'attirer la haine et le mépris de ses sujets, lorsque, en 1225, arriva en Flandre un homme qui se disait Baudouin IX, père de Jeanne, et prétendait s'être échappé des mains des Bulgares après une longue captivité. La comtesse de Flandre refusa de le reconnaître et l'accusa d'imposture; mais les Flamands crurent d'autant plus volontiers à la véracité du récit du faux ou du véritable Baudouin, qu'ils étaient las du mauvais gouvernement de leur souveraine, et ils prirent les armes contre elle. Forcée de fuir, Jeanne se rendit en France, auprès de Louis VIII, qui consentit à envoyer une armée en Flandre, rétablit la comtesse et somma Baudouin de comparaître devant lui et le légat du pape, à Péronne, pour y être interrogé. Baudouin, muni d'un sauf-conduit, s'y rendit; mais n'ayant pu répondre à trois des questions qui lui furent posées, il reçut de Louis VIII l'ordre de quitter le royaume, se vit abandonné de la plupart de ses partisans, fut arrêté quelque temps après en Bourgogne, livré à la comtesse Jeanne, mis à la torture et pendu. Ce supplice causa une vive émotion dans le peuple, et l'on ne douta point que Jeanne ne se fût rendue coupable d'un parricide. Bientôt après, en 1226, le comte Ferdinand fut mis en liberté par la reine Blanche. Il mourut en 1234, et en 1237 Jeanne se remariait avec Thomas de Savoie. Après la mort de cette princesse, sa sœur Marguerite lui succéda.

JEANNE DE FLANDRE, comtesse de Montfort. V. JEAN IV de Montfort, duc de Bretagne.

JEANNE D'ARAGON, femme célèbre du XVI^e siècle, née à Naples. Elle ne fut pas moins remarquable par son courage et sa prudence que par son esprit et sa beauté. Elle était devenue la femme d'Ascanio Colonna, prince de Tagliacozzi, lorsque éclatèrent de violentes querelles entre les Colonna et Paul IV. Le pape lui intima l'ordre de ne pas quitter Rome, où elle resta comme otage avec ses filles. Pendant une trêve qui rendait la surveillance moins rigoureuse, «Jeanne, dit A. Jadin, sortit de Rome à pied avec ses filles, feignant d'aller se divertir dans une vigne voisine; mais, dès qu'elle fut loin des sentinelles, elle monta à cheval et se rendit au camp du duc d'Albe qui l'accueillit avec beaucoup de joie. » Les poëtes du temps ont célébré les louanges de Jeanne d'Aragon dans des vers qui ont été recueillis et publiés à Venise en 1555.

Jeanne d'Aragon (PORTRAIT DE), par Raphaël (1518); au musée du Louvre. La vice-reine de Naples est représentée de trois quarts, tournée à gauche, avec de longs cheveux, coiffée d'une toque de velours rouge ornée de pierres précieuses et vêtue d'une robe de la même étoffe. Elle est assise dans une salle magnifiquement décorée, la main gauche appuyée sur un genou et la droite retenant une foururre qui couvre son épaule. Son ajustement suit scrupuleusement la mode, avec une richesse de détails, une vérité de plis, une somptuosité qui marquent la suprême élégance. On croit que la tête seule est de Raphaël et que le reste est de Jules Romain. Les traits et les contours de la figure révèlent la main du peintre des vierges; les yeux sont noirs et veloutés, les sourcils se courbent en arcs élevés, le nez est effilé et délicat, le menton fin et arrondi; le col svelte se dégage légèrement des épaules, malgré les fourrures et les draperies qui les couvrent.

Ce portrait faisait partie de la collection de François I^{er}. Peint sur bois, pour Alphonse I^{er}, duc d'Este et de Ferrare, il passa entre les mains du cardinal Dovizio de Bibiena, qui l'offrit à François I^{er}. Il fut transporté sur toile et, plus tard, vers 1538, le Primatice le restaura. Il en existe une copie dans la galerie du comte de Warwick, et deux autres à Vienne et à Berlin.

JEANNE DARC, dite la **Pucelle d'Orléans**, la plus illustre héroïne dont la France s'honore. V. DARC.

Jeanne Darc (*Giovanna Darco*), opéra italien en trois actes, de M. Verdi. V. GIOVANNA.

JEANNE-FRANÇOISE (sainte), écrivain mystique. V. CHANTAL (M^{me} DE).

JEANNE GREY, reine d'Angleterre. V. GREY.

JEANNE HACHETTE, héroïne française. V. HACHETTE.

JEANNE SEYMOUR, une des femmes de Henri VIII, roi d'Angleterre. V. SEYMOUR.

Jeanne la Folle ou la **Bretagne au XIII^e siècle**, drame en cinq actes et en vers de L.-M. Fontan; représenté à l'Odéon le 26 août 1830.

Le vieux duc Noël a deux fils : Arthur, l'aîné, cœur grand et généreux; Conan, le cadet, corps contrefait, âme vile. Complice des Anglais, le bossu Conan songe à s'emparer de la couronne, qu'il rendra tout à fait vassale du royaume d'Angleterre. Son frère lui inspire une jalousie profonde; son but constant est de le supplanter, et dans ses droits au trône ducal, et dans ceux que lui donne l'amour auprès de la princesse Alicia. Nos perfides voisins ont déjà fait beaucoup de mal en Bretagne. Jeanne, la veuve d'un pêcheur, est une de leurs victimes. Cette Jeanne, qu'on a surnommée *la folle*, a vu sa chaumière brûlée et ses enfants égorgés par eux. Ses malheurs lui ont ôté la raison; à peine de loin en loin son esprit retrouve-t-il quelques lueurs. Jeanne la Folle passe dans le pays pour sorcière; sans cesse elle crie vengeance contre les ennemis de sa Bretagne; elle parvient jusqu'au duc, et cherche à ranimer en lui le sentiment du patriotisme et de la dignité. C'est elle qui, dévouée aux intérêts d'Arthur, déjoue les projets du misérable Conan. Ce dernier a, par ses calomnies, fait condamner à mort Arthur, qui est prisonnier des Anglais. Un pêcheur, fils adoptif de Jeanne, et cependant vendu à Conan et aux Anglais, s'est chargé de porter à ceux-ci l'arrêt qui frappe le fils aîné du duc Noël, arrêt qui doit être mis aussitôt à exécution. Jeanne cherche à empêcher le messager de partir; ses instances restant sans résultat, elle l'assomme d'un coup de son bâton noueux, et lui arrache la fatale sentence. Cependant le bossu Conan ne recule devant aucun crime. Il veut obtenir de son père une abdication, et comme le vieux duc refuse de céder à ses menaces, il le tue. Mais le parricide ne jouira pas du fruit de son forfait; Jeanne la Folle a mis le feu au palais ducal; elle s'attache et se cramponne au scélérat, et le condamne, en partageant son sort, à périr sous les décombres embrasés, comme la vieille Ulrique avec Reginald Front-de-Bœuf, dans *Ivanhoë*. Pendant ce temps, Arthur, délivré, est acclamé par le peuple de Bretagne.

Ce drame, où les effets violents et mélodramatiques ne sont pas épargnés, est une œuvre incomplète, mais vigoureuse. Fontan avait-il eu Charles X en vue, comme on serait porté d'abord à le croire, dans le personnage du vieux duc?

Une préface placée en tête de *Jeanne la Folle* défend l'auteur contre le reproche d'avoir cherché ce moyen de succès. Toutefois, on ne s'explique pas bien comment l'auteur

chargé du rôle put paraître avec un visage composé et très-reconnaissable, sans que Fontan s'y opposât.

Jeanne la Folle arrivait à la scène dans des conditions toutes particulières. Ce drame avait sa légende. Fontan avait fui de Paris, après la publication de son fameux article intitulé : le *Mouton enragé*, emportant deux choses auxquelles il tenait par-dessus tout, son chat et le manuscrit de sa pièce. D'abord réfugié à Bruxelles, puis repoussé par le gouvernement des Pays-Bas, par celui de Prusse, par le Hanovre; errant sans asile en plein hiver, il était revenu en France, toujours portant avec lui son chat et son drame, son drame auquel il n'avait cessé de travailler à travers ses pérégrinations douloureuses. Ecroué à Sainte-Pélagie, sa pièce n'en fut pas moins reçue à l'Odéon et mise à l'étude. Le préfet de police permit aux acteurs de venir auprès du prisonnier entendre la lecture de l'ouvrage et recevoir leurs rôles de la main de l'auteur. Mais le lendemain, soit qu'on ait voulu se jouer cruellement de Fontan, soit que le ministre Peyronnet ait vu dans la permission du préfet de police trop de complaisance, on enleva l'auteur de Sainte-Pélagie et on le conduisit à Poissy. Pendant qu'on le revêtait de l'ignoble casaque des voleurs et qu'on l'employait à tresser de la lisière ou à éplucher du coton, *Jeanne la Folle* se voyait abandonnée ou à peu près; elle n'obtint les honneurs de la scène qu'après que la révolution de Juillet eut forcé les portes de Poissy et rendu l'écrivain à la liberté. Le bruit qui s'était fait autour du nom de Fontan plaçait d'ailleurs l'ouvrage dans des conditions de succès très-favorables. D'avance, *Jeanne la Folle* était assurée de la faveur d'un public ivre encore de sa récente victoire, et jaloux de donner ses applaudissements à un écrivain énergique, victime du dernier règne.

JEANNEROD (Claude-Charles), publiciste français, né à Besançon (Doubs) en 1832. Elève de l'Ecole de Saint-Cyr, il devint en 1850 sous-lieutenant d'infanterie, prit part à la campagne d'Italie en 1859, puis fit partie des tirailleurs algériens et quitta l'armée en 1868 pour se faire journaliste. Après avoir fondé à Castres l'*Indépendant du Tarn*, il se rendit à Paris, entra en 1869 comme rédacteur au journal le *Temps*, où il traita avec talent les questions militaires, demanda des réformes dans l'organisation de l'armée et fit sur les grèves, notamment sur celle du Creuzot, une série d'articles fort intéressants. Au début de la guerre avec la Prusse (1870), il partit, comme correspondant du même journal, pour l'armée du Rhin, tomba entre les mains des Prussiens après l'affaire de Sarrebruck, recouvra peu après la liberté et rejoignit l'armée qui marchait vers Sedan. Après avoir assisté à la capitulation du 2 septembre, il revint à Paris, fut nommé par le gouvernement de la Défense nationale préfet de l'Oise (7 sept.), mais dut, peu de jours après, se retirer devant l'invasion et reçut, en janvier 1871, la mission d'établir un camp à Saint-Omer. Vers le milieu de 1871, il a repris sa collaboration au *Temps*.

JEANNET (Oudin), administrateur français, neveu du célèbre révolutionnaire Danton, né à Arcis-sur-Aube, mort vers 1820. Il fut successivement maire d'Arcis-sur-Aube (1790), commissaire du conseil exécutif à Thionville (1792), puis commissaire de la Convention à Cayenne pour y proclamer la liberté des noirs. Lorsqu'il apprit la mort de Danton, il passa aux États-Unis; mais, bientôt après, il reprit son poste à Cayenne, où il se trouvait en 1797 lorsque arriverent dans cette colonie les déportés de fructidor, envers qui il fit preuve, dit-on, d'une grande sévérité. En 1800, Jeannet, ayant été destitué pour abus de pouvoir, revint en France et alla terminer ses jours dans la retraite, à Arcis-sur-Aube.

JEANNETTE s. f. (ja-nè-te — dimin. de *Jeanne*). Fam. Jeune servante. ‖ Peu usité.

— Modes. *Croix à la Jeannette* ou simplement *Jeannette*, Croix d'or qui se porte au cou, attachée par un ruban très-court, et dont la mode a été empruntée aux paysannes : *Une des parures favorites des paysannes normandes est une grande croix d'or avec cœur, dite* JEANNETTE, *qui se porte attachée court autour du col.* (A. Hugo.)

— Techn. Ancien nom de la jenny, machine à filer le coton.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce de narcisse. ‖ Boîte en fer battu, dont les botanistes se servent dans leurs excursions pour renfermer les plantes.

JEANNIN s. m. (ja-nain). V. JANIN.

JEANNIN (Pierre), dit **le Président Jeannin**, magistrat et homme d'Etat français, né à Autun en 1540, mort vers 1622. Il était fils d'un tanneur qui était échevin d'Autun. Il étudia à Paris et à Bourges, sous le grand jurisconsulte Cujas, fut reçu avocat à Dijon en 1569, et mena dans sa jeunesse une vie fort débauchée. Conseiller de la province de Bourgogne, il réussit à empêcher le massacre des protestants à Dijon. Deux envoyés du roi ayant apporté des ordres d'exécution, Jeannin, malgré sa jeunesse, sut persuader aux conseillers d'attendre de nouveaux ordres, qui n'arrivèrent pas (1572). Il fut, en 1575, nommé gouverneur de la chancellerie de Bourgogne. L'année suivante, député du tiers aux états de Blois (1576), il soutint avec la majorité de son ordre le parti de la tolérance envers les protestants, et n'en fut pas moins créé par Henri III conseiller au parlement de Dijon, puis président. Conseiller intime du duc de Mayenne, il le suivit à Paris en 1589, entra dans le parti de la Ligue, fut chargé de diverses missions, rédigea le traité de son parti avec l'Espagne, mais fit cependant des efforts persévérants pour s'opposer aux projets ambitieux de Philippe II sur la France, et pour ramener la paix entre les partis. Il négocia la paix entre Mayenne et Henri de Navarre. Après la victoire de Fontaine-Française, Henri IV s'attacha Jeannin et le nomma conseiller d'Etat, puis intendant des finances. Jeannin eut part à la paix de Vervins, à la préparation de l'édit de Nantes, au traité de 1601 avec la Savoie, au rétablissement des jésuites (1604), ce que Sully lui a reproché, non sans raison, et négocia la trêve de douze ans entre l'Espagne et la Hollande (1609). L'inquiète jalousie de Sully ne fut pas étrangère à ces missions, qui éloignaient momentanément son rival.

La paix, qu'il sut faire signer sous le nom de trêve, lui valut de la part des Provinces-Unies une très-vive reconnaissance; on peut le considérer comme le fondateur de cette république. Le roi avait pour lui la plus haute estime et l'avait recommandé à Marie de Médicis, qui, après la mort de son époux, chargea le président Jeannin de l'administration des finances et de la direction des affaires les plus importantes. Eloigné un instant par les intrigues du maréchal d'Ancre, il fut bientôt rappelé.

Le président Jeannin rendit de grands services à l'Etat. En matière d'impôts, on lui dut quelques améliorations en faveur des contribuables. Comme homme politique, il se montra toujours, quoique zélé catholique, d'une modération remarquable envers les réformés. Comme diplomate, il se distingua par l'alliance assez rare de l'habileté et de la bonne foi. On a publié ses *Négociations* suivies de ses *Œuvres mêlées* (Paris, 1656, in-fol.). On possède, à la Bibliothèque nationale, de nombreuses lettres du président Jeannin.

JEANNIN (Jean-Baptiste, baron), général français, né à La Neyriat (Franche-Comté) en 1769, mort à Saulieu (Côte-d'Or) en 1830. Parti comme volontaire en 1792, il fit les campagnes d'Italie et d'Egypte, se conduisit brillamment au siége de Saint-Jean-d'Acre, se battit, avec le grade de colonel, en Autriche, en Prusse et en Pologne, en 1807, assista au siége de Dantzig et à la bataille d'Heilsberg, fut nommé général de brigade en 1808, reçut le titre de baron, devint en 1815 général de division et prit part à la bataille de Waterloo. Mis en non-activité après le second retour des Bourbons, il fut bientôt après atteint d'une maladie grave et ne fit plus que languir. Il s'étrangla lui-même dans un accès de douleur.

JEANNOT s. m. (ja-no — dim. de *Jean*). Fam. Personnage niais, type de niais. V. JANOT.

— *Jeannot lapin*, Nom donné au lapin par La Fontaine :

> Après qu'il eut brouté, trotté, fait tous ses tours,
> *Jeannot lapin* retourne aux souterrains séjours.
>
> LA FONTAINE.

Jeannot et Colin, conte de Voltaire (1764). Une fable de l'abbé Aubert, *Fanfan et Colas*, donna l'idée de ce conte au patriarche de Ferney, qui y répandit toute sa malice et tout son esprit; il eut à son tour des imitateurs, entre autres Florian et M. Etienne, qui ne parvinrent pas à l'égaler. Les deux types mis en pleine lumière sont bien vivants et bien français. Jeannot, devenu le jeune marquis de La Jeannotière, oublie son ami Colin, resté chaudronnier au village. Il nage dans les grandeurs et se forme aux belles manières sous la surveillance d'un gouverneur modèle. Ce gouverneur ne lui enseigne pas le latin, parce qu'il est clair qu'on parle beaucoup mieux sa langue quand on ne partage pas son application entre elle et des langues étrangeres. Pour la géographie, M. le marquis n'en a pas besoin pour visiter ses terres. Quant à l'astronomie, quelle pitié! se conduit-on dans les astres ou dans ce monde? Fi de la géométrie! « cette science au moyen de laquelle on fait passer en esprit cent mille lignes courbes entre un cercle et une ligne droite qui le touche, quoiqu'en réalité on n'y puisse pas faire passer un fétu. » Somme toute, il propose au marquis un maître à danser. Ainsi lancé, Jeannot fait la cour aux grandes dames et, en attendant un régiment qui lui est promis, recherche en mariage une jeune veuve de qualité, qui n'a qu'une fortune médiocre, et qui veut bien se résoudre à mettre en sûreté les grands biens de M. et de Mme de La Jeannotière en se les appropriant. Le jeune homme est heureux, il va épouser celle qu'il adore; les amis de la maison le félicitent; on va rédiger le contrat... Un beau matin, un valet de chambre de Mme sa mère accourt tout effaré; des huissiers déménagent la maison; tout est saisi par les créanciers; on parle de prise de corps. « Allez, dit la veuve indignée, châtier ces coquins. » Le marquis vole chez lui. Hélas! il est entièrement ruiné! Du moins il lui reste sa maîtresse qui l'aime, et qui réparera tous ces malheurs. Il y court et la trouve en tête-à-tête avec un jeune officier. Elle lui propose de prendre sa mère pour femme de chambre, et l'officier lui offre un bon engagement s'il veut entrer dans sa compagnie. Stupéfait, le marquis va demander conseil à son ancien gouverneur. « Faites-vous, comme moi, gouverneur d'enfants. — Mais vous ne m'avez rien enseigné, répond Jeannot. — Faites des romans, lui dit un bel esprit. — Mon fils, s'écrie le confesseur de sa mère, voilà où Dieu vous voulait; les richesses ne servent qu'à corrompre le cœur. Dieu a donc fait la grâce à votre mère de la réduire à la mendicité! » et il lui tourne le dos. La Jeannotière, redevenu Jeannot comme devant, est bien heureux de rencontrer son vieil ami Colin, qui est en train de faire fortune dans les chaudrons, et qui vient libéralement à son secours.

Dans son ensemble, ce joli conte est une de ces satires de mœurs que Voltaire excellait à présenter à son siècle corrompu.

Jeannot et Colin, comédie en trois actes et en prose, de Florian (Théâtre-Italien, 14 novembre 1780). En imitant le conte de Voltaire, Florian l'a quelque peu dénaturé. Il suppose que Jeannot, resté bien plus tard dans son village, était amoureux de Colette, la sœur de son ami, et qu'il était sur le point de l'épouser. Son père s'est enrichi tout d'un coup dans de grandes spéculations; l'ambition, l'amour du luxe et sa mère l'entraînent à Paris. Jeannot devient marquis et sa mère veut le marier à la cousine d'un ministre, Mme Dorville, une jeune veuve. Jeannot aura pour dot un régiment. Colette, qui ne reçoit plus de nouvelles de son fiancé, vient à Paris pour s'assurer de sa fidélité. A sa vue, Jeannot est ému; il ne désobéira cependant pas à sa mère et il la ménage jusqu'au jour où elle chasse de chez elle Colin et Colette. L'amour prend alors le dessus, et justement survient ce *Deus ex machina*, le notaire, qui annonce à Jeannot la perte de toute sa fortune. A cette nouvelle, Mme Dorville s'empresse de reprendre sa parole, le gouverneur du marquis se retire, le valet de chambre exige ses gages; la déroute est complète. Colin sera le sauveur de Jeannot; touché de son repentir, il lui accorde la main de sa sœur. On abandonne à la marquise *ses propres;* Jeannot, Colette et Colin vivront tous trois heureux en Auvergne. On voit que Florian a bien peu invente.

Jeannot et Colin, opéra-comique en trois actes, paroles d'Etienne, musique de Nicolo-Isouard; représenté pour la première fois à Feydeau le 17 octobre 1814, repris en 1842 par Mlle Prévost. Cet ouvrage fut remis au répertoire par M. Perrin en juin 1850. Mlle Darcier a donné au rôle de Colette une grâce et une ingénuité charmantes, et elle a chanté avec un sentiment excellent les mélodies expressives de Nicolo. Mocker a déployé toute sa verve dans le personnage de Colin. Bussine a moins réussi dans celui de Jeannot, parce qu'il ne suffit pas au théâtre de posséder une voix vibrante et une bonne vocalisation, il faut surtout être acteur. Mlles Lefebvre et Révilly ont rempli les rôles de Thérèse et de la comtesse; Ponchard et Sainte-Foy, ceux du chevalier et de Blaise. La bourrée d'Auvergne était tous les jours bissée.

Jeannot et Jeannette, comédie de Favart (Théâtre-Italien, janvier 1757). Cette jolie pièce, toute en vaudeville, est un des modèles du genre villageois. Elle est fondée à peu près sur la même situation que Favart avait déjà employée dans la *Chercheuse d'esprit.* Jeannot et Jeannette, deux jeunes amoureux de village, aussi ignorants et naïfs que curieux et embarrassés, croient de bonne foi qu'on a jeté un sort sur eux; ils s'en accusent réciproquement, jusqu'à ce qu'ils en viennent à se guérir du sortilége, grâce aux remèdes de l'amour. Cette crédulité, rendue vraisemblable par l'âge et par la rusticité des deux amants, fournit des scènes en vaudevilles d'un rhythme extrêmement varié, où néanmoins le style conserve son aisance, et le dialogue, la rapidité qui lui est nécessaire. Il y a une vingtaine d'ariettes d'une étonnante facilité. Les personnages ne sortent pas de leur caractère naïf; mais leur simplicité, qui semble niaise, cache un fond d'esprit et une grâce de sentiment dont le mélange est de l'effet le plus heureux. Voici un des meilleurs couplets :

> Dès que je vois passer Jeannot,
> Tout aussitôt j' m'arrête.
> Quoique Jeannot ne dise mot,
> Près d'lui chacun me paraît bête.
> Quand i' m' regarde, i' m' interdit;
> Je deviens rouge comme un' fraise.
> Apparemment que l'on rougit
> Lorsque l'on est bien aise.

JEANNOTISME s. m. (ja-no-ti-sme). V. JANOTISME.

JEANROI (Dieudonné), médecin français, né à Nancy en 1750, mort en 1816. Il devint médecin consultant du roi, fut un des membres les plus actifs de la Société royale de médecine, se signala par son dévouement, en 1778, lors d'une épidémie meurtrière qui se déclara à Dinan parmi les prisonniers anglais, et fut chargé avec Vicq-d'Azyr de rédiger la partie médicale de l'*Encyclopédie méthodique*. Jeanroi a laissé la réputation d'un des meilleurs praticiens de son temps, et on le vit fréquemment rendre à la santé des malades dont l'état paraissait désespéré. On a de lui des rapports intéressants, des articles dans l'*Encyclopédie*, une savante dissertation intitulée : *An remediorum etiam empyricorum adhibitio dogmatica?* (Paris, 1777); *Mémoire sur les maladies qui ont régné à Dinan, en Bretagne, en* 1779, etc.

JEANRON (Philippe-Auguste), peintre français, né à Boulogne-sur-Mer en 1809. Son père était un ancien militaire qui fut longtemps prisonnier des Anglais. Doué d'une grande facilité et d'une imagination vive, il s'occupa tout à la fois de peinture, de littérature et de politique, se rendit vers l'âge de dix-neuf ans à Paris et s'y lia avec le peintre Sigalon, ainsi qu'avec plusieurs chefs du parti républicain, notamment avec Godefroy Cavaignac. Après la révolution de Juillet 1830, à laquelle il prit part, M. Jeanron devint un des fondateurs et le président de la *Société libre de peinture et de sculpture*, fit des conférences publiques, collabora à divers journaux, exposa des tableaux représentant pour la plupart des sujets populaires, et exécuta notamment : *Douze épisodes de la vie du prolétaire*, pour Ledru-Rollin. Après la révolution de 1848, M. Jeanron fut nommé directeur des musées nationaux. Dans l'exercice de ces fonctions, il fit preuve d'une rare activité. Ce fut lui qui organisa l'*Exposition libre*, qui eut lieu aux Tuileries en 1848, créa le musée du Luxembourg, obtint un crédit de 2,000,000 pour restaurer le Louvre et la galerie d'Apollon, fit achever le salon des Sept cheminées et le salon de l'entre-sol, dans la galerie du bord de l'eau, classa les tableaux du Louvre par écoles, ouvrit le musée égyptien, accrut le musée ethnologique, organisa la chalcographie, fonda une imprimerie en taille-douce à l'usage du musée, etc.; enfin, il fit en France plusieurs voyages, pour visiter les musées de province et y apporter des améliorations.

Remplacé dans ces fonctions, en 1849, par M. de Nieuwerkerke, M. Jeanron revint alors à ses pinceaux et parut, après le coup d'Etat, se désintéresser à peu près complétement de la politique. Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1855, il fut appelé, en 1863, à succéder à Loubon comme directeur de l'Ecole des beaux-arts de Marseille, et devint, cette même année, officier de la Légion d'honneur et membre correspondant de l'Institut.

Comme écrivain, on lui doit un assez grand nombre d'articles publiés dans la *Pandore*, la *Revue du Nord*, la *Revue française*, d'intéressants *Rapports* sur des questions artistiques, des *Mémoires*, dont une partie a été autographiée; des *Commentaires* sur la *Vie des peintres* de Vasari, une *Histoire de l'Ecole française*, l'*Origine et les progrès de l'art* (1852), *De l'art de la peinture* (1865), etc., écrits dans lesquels on trouve des aperçus intéressants et ingénieux, mais dont la forme laisse à désirer.

Si, comme peintre, M. Jeanron ne brille pas par une bien grande originalité, il a du moins un talent sérieux et solide que l'étude n'a cessé de fortifier. Nous citerons parmi ses nombreuses œuvres : les *Petits patriotes* (1830), au musée de Caen; *Halte de contrebandiers;* les *Ouvriers en grève* (1833); *Paysans limousins* (1834); les *Forgerons de la Corrèze* (1836); les *Criminels cueillant le poison de l'upas* (1840); *Bohémiens* (1846); le *Port abandonné d'Ambleteuse*, une de ses meilleures toiles, au musée du Luxembourg; la *Fuite* et le *Repos en Egypte;* la *Plage d'Andresselles* (1850); les *Pêcheurs à la traille; Suzanne au bain* (1852); *Vue du cap Gris-Nez;* la *Morte eau* (1853); le *Berger breton;* le *Camp d'Equihem* (1855); le *Tintoret et sa fille dans la campagne; Fra Bartolomeo; Raphaël et la Fornarina; Oiseaux de mer; Longue absence* (1857); le *Phénicien et l'esclave* (1859); *Vallée de Posavera;* le *Retour de la Pêche; A Solferino; Zouaves au bord de la mer; Soldats français à Solferino; Soldats français près de Gênes* (1861); les *Vieux salins d Hyères;* les *Bains des Bonnettes* (1863); le *Phare de Marseille* (1864); *Vue de Notre-Dame de la Garde et du château d'If* (1865); *Marine* (1866); l'*Etang de Belmont* (1868); *Vue du cap Couronne* (1869), etc.

JEANSON (Barthélemi), architecte et ingénieur français, mort en 1828. Il appartenait à une famille dont les membres avaient été architectes de père en fils depuis Louis XIII. Jeanson suivit les leçons de Soufflot, puis exécuta successivement le bâtiment des eaux thermales de Vichy, le pont en pierre de Decize sur la Loire, une manufacture d'armes, une fonderie de canons, une salle de spectacle à Moulins. Appelé à la direction de la fonderie du Creuzot, il apporta dans cet établissement des améliorations considérables, y perfectionna l'art de la fonderie et la cristallerie, y introduisit des machines propres à la fabrication de la grosse artillerie et des laminoirs pour faire de la tôle de grande dimension. Pendant la Révolution, Jeanson se rendit en Belgique. Il édifia un théâtre et un dépôt de mendicité à Mons, construisit des filatures avec des moteurs hydrauliques près de cette ville, bâtit un théâtre à Avesnes, une fabrique de baïonnettes à Maubeuge, et devint directeur des eaux de Versailles sous Louis XVIII.

JEAURAT (Etienne), peintre, né à Paris en 1690, mort à Versailles en 1789. Elève de Nicolas Wleughels, il suivit son maître en Italie en 1724, débuta, à son retour en France, par des tableaux médiocres, et fut néanmoins agrégé à l'Académie en 1733. Ayant abandonné la peinture historique, il se livra entièrement à la peinture de genre, et, après quelques tâtonnements, y obtint un succès complet. A partir de 1738, Jeaurat exposa successivement : la *Couturière*, l'*Accouchée*, la *Relevée*, le *Transport des filles de joie à l'hôpital*, etc., toiles vives, spirituelles, un peu lestes, mais d'une forme pittoresque et distinguée, d'un arrangement très-heureux, d'une couleur agréable. Ces tableaux firent sensation. L'artiste excellait dans les scènes familières. Le *Déménagement du peintre*, la *Noce villageoise*, les *Deux Savoyardes*, l'*Eplucheuse de salade* (1753) sont des morceaux charmants; mais il perdait ses qualités dès qu'il abordait des sujets plus sérieux, tels que *Daphnis et Chloé* (1741); *Achille allant venger Patrocle* (1753), etc. « Jeaurat fut le plus original des artistes qui ont suivi la manière et le genre de Chardin, » dit M. Charles Blanc. Tous les honneurs académiques lui furent décernés : il fut professeur en 1737, recteur en 1765, chancelier en 1781, et il était doyen de sa compagnie lorsqu'il mourut. Il exposait encore au Salon de 1769, à l'âge de soixante-dix ans, un *Pressoir de Bourgogne*, une *Veillée de paysannes*.

L'œuvre de Jeaurat est très-considérable; mais presque tous les morceaux qui le composent restent cachés dans les galeries particulières, dont l'accès n'est pas toujours facile.

Le musée du Louvre ne possède qu'une toile d'Etienne Jeaurat, *Diogène brisant son écuelle;* encore est-elle reléguée, nous ignorons pourquoi, dans les magasins. Outre les tableaux précités, mentionnons encore : *Diane surprise par Actéon*, *Esaü et Jacob* (1737); *Repos de Diane; Départ d'Achille* (1738); *Un jeune garçon jetant de l'eau avec une petite seringue* (1739); l'*Atelier d'un peintre;* un *Enlèvement de police* (1755); les *Citrons de Javotte* (1763), etc. La plupart des œuvres de Jeaurat ont été reproduites par la gravure.

JEAURAT (Edme-Sébastien), astronome, neveu du précédent, né à Paris en 1724, mort en 1803. Il s'adonna d'abord au dessin, mais les mathématiques l'attachèrent ensuite complètement. Son premier ouvrage est un *Essai de perspective à l'usage des artistes* (1750), où il essaya de faire entrer un peu de rigueur. Il travaillait alors à la carte de France. En 1753, il obtint une chaire de mathématiques à l'Ecole militaire. Comme il n'existait alors à cette école aucun instrument astronomique, Jeaurat se procura une pendule et une lunette méridienne, et on lui construisit un petit observatoire. Il entra à l'Académie des sciences en 1763, publia, en 1766, ses nouvelles *Tables de Jupiter*, à la construction desquelles il fit servir des observations de Tycho, dont il avait retrouvé le manuscrit qu'on croyait perdu. Ce travail a peu de valeur. Jeaurat donna, en 1778, la description d'une lunette à double image, que pour cette raison il appelait *diplantidienne* et dont l'idée est assez ingénieuse; mais elle est restée sans autre application que celle qu'il en fit lui-même. Il avait imaginé de réunir dans un même tuyau deux lunettes ayant même oculaire et même foyer, mais des objectifs différents. Celle qui devait donner l'image renversée avait un objectif plus grand, mais réduit à un anneau, de sorte que l'objectif de la seconde lunette, placé en regard de la partie enlevée à celui de la première, pouvait recevoir directement les rayons lumineux. Les deux images, naturellement, entraient dans le champ par les extrémités d'un même diamètre et marchaient à la rencontre l'une de l'autre, et l'instant de la rencontre devait être celui du passage de l'astre par l'axe optique commun.

Jeaurat donna, en 1770, sur la réfraction et la dispersion relatives à diverses sortes de verres, un mémoire pour aider les constructeurs dans le choix à faire pour obtenir l'achromatisme.

Lalande étant devenu pensionnaire en 1772, Jeaurat lui succéda dans la rédaction de la *Connaissance des temps*, et la garda jusqu'en 1784, époque à laquelle il devint à son tour pensionnaire.

Il ne fit pas partie de l'Institut lors de sa première formation en 1795, parce qu'il avait été pensionnaire pour la géométrie; mais il y entra l'année suivante, à la mort de Pingré.

JEBB (Samuel), médecin et philologue anglais, né à Nottingham vers 1700, mort en 1772. Il fut pendant quelque temps bibliothécaire de Jérémie Collier, un des chefs de la secte des non-jureurs, dont il fit partie, puis s'occupa des sciences physiques et devint médecin à Strafford. On a de lui, entre autres ouvrages : *De vita et rebus gestis Mariæ, Scotorum reginæ* (1725, in-8°), et plusieurs éditions d'ouvrages, notamment celles de l'*Opus magnum* de Bacon (1733, in-fol.), du traité *De Græcis illustribus linguæ græcæ, litterarumque humaniarum instaurationibus* (Londres, 1742), etc.

JEBB (Jean), théologien anglais, né à Londres en 1736, mort en 1786. Destitué, comme pasteur, pour des opinions sociniennes manifestées dans les leçons de théologie qu'il donnait à Cambridge, il se livra à l'étude de la médecine, prit le titre de docteur et alla s'établir à Londres; là, il s'occupa non-seulement de littérature et de médecine, mais de politique. Journaliste dévoué aux principes démocratiques, il ne cessa de réclamer des parlements le suffrage universel, se montra sympathique aux insurgés américains et se distingua comme orateur dans les clubs de Londres. On a de lui : *Excerpta quædam e Newtonii principiis philosophiæ naturalis*, *cum notis variorum* (1765, in-4°). Ses œuvres complètes furent réunies en 1787 (3 vol. in-8°). On y trouve une *Harmonie des Evangiles*, qui a quelque valeur, un *Traité sur la paralysie* et divers traités sur les matières politiques.

JÉBIS ou **JÉBISU**, dieu japonais, particulièrement adoré par les pêcheurs et les négociants. Il fut exilé dans une île pour avoir offensé son frère, Ten-Sio-Day-Sin. On le représente tenant d'une main un poisson, de l'autre une ligne, debout sur un rocher au bord de la mer.

JÉBUSÉENS, peuple qui habitait la terre de Chanaan (Palestine), avant l'arrivée des Hébreux. Leur territoire, à l'O. de la mer Morte et au N. de celui des Héthéens, fut plus tard occupé par les tribus hébraïques de Siméon, Juda et Benjamin. Leur capitale était *Jébus*, appelée ensuite *Salem*, puis *Jérusalem*. Les Jébuséens ne furent complétement soumis qu'au temps de David, qui s'empara de la forteresse de Sion.

JECHA, déesse adorée par les Thuringiens. On pense qu'elle présidait à la chasse, et tirait son nom du mot *jagen*, chasser. Boniface, dans son zèle chrétien, détruisit ses images en 714, et nous n'avons aucune donnée sur elles.

JÉCHIEL, rabbin français, mort en 1268. Il tint à Paris avec un grand éclat une école dont les cours furent extrêmement suivis, se rendit en Syrie, en 1257, et termina sa vie à Khaïfa. En 1240, Jéchiel avait eu à Paris, en présence du roi, de la cour et du clergé, une controverse publique avec un juif converti au christianisme. Le relation en hébreu de cette controverse, d'où Jéchiel sortit victorieux, se trouve manuscrite à la Bibliothèque nationale. Wagenseil a publié cette relation en latin, sous le titre de : *Tela ignea Satanæ* (1681, 2 vol. in-4°). Jéchiel avait composé, en outre, divers ouvrages sur le Talmud.

JECK ou **JEK** s. m. (jèk). Erpét. Serpent aquatique du Brésil, qui est, dit-on, si visqueux que tout ce qu'il touche se colle à sa peau. C'est très-probablement un animal fabuleux.

— **Encycl.** Ce serpent, qui vit dans les eaux du Brésil, est aussi appelé *visqueux;* il doit ce dernier nom à la matière gluante qui suinte de sa peau; on dit que les animaux qui le touchent se collent à lui de telle sorte qu'ils ne peuvent plus s'en arracher; c'est ainsi qu'il les prend aisément et en fait sa proie. D'après Ruysch, le *jeck* sort quelquefois de l'eau pour se mettre sur le rivage, où il s'entortille; si quelqu'un alors porte les mains sur lui, elles s'y attachent, et la victime, à qui la frayeur ôte ses forces, reste sans mouvement; aussitôt le serpent, s'étendant de toute sa longueur, retourne dans la mer, emportant avec lui sa prise, dont il se repaît. Il est à peine besoin de le dire, tout cela est aussi fabuleux que l'histoire du serpent de mer.

JECKEL (François-Joseph), jurisconsulte allemand, mort en 1816. Il appartint pendant plusieurs années à l'administration judiciaire de la Galicie, et s'adonna à l'étude des anciens documents relatifs à la littérature, à l'histoire et à la législation de la Pologne. On a de lui : *Dissertationes juridicæ*, recueil de traités sur différentes questions du droit civil polonais (Vienne, 1801); *Transformations politiques et dernière constitution de la Pologne* (Vienne, 1803-1809, 6 parties); la *Noblesse chez les anciens* (Tubingue, 1810); *Routes et ponts de la Galicie* (Vienne, 1809). A part le premier, tous ces ouvrages sont écrits en allemand. Jeckel avait, en outre, fourni une *Histoire de la littérature polonaise* à la grande *Histoire des beaux-arts et des sciences depuis leur renaissance jusqu'à la fin du* XVIIIe *siècle* (Gœttingue, 1766 et années suiv., 40 vol. in-8°).

JECKER ou **JŒCKER** (J.-B.), banquier suisse, fameux par l'affaire des bons mexicains, qui fut une des causes de la guerre contre le Mexique, fusillé à Paris le 26 mai 1871. Il se livrait depuis plusieurs années à des opérations industrielles au Mexique, où il s'était fait concéder des mines à Catorce, à Tasco, etc., lorsque, au mois de février 1859, le président Miramon, champion du parti clérical, passa avec lui un traité, en vertu duquel tous les bons de la dette intérieure, émis sous son administration et sous celle de Zuolaga, seraient remplacés par d'autres titres émis par Jecker et s'élevant à la somme de 75,000,000 de francs. Cet arrangement avait pour objet de procurer, au grand détriment du Mexique, quelque argent à Miramon aux abois et des bénéfices énormes et illicites au banquier Jecker. C'est ainsi que, pour toucher 750,000 piastres (environ 3,800,000 francs), Miramon n'hésita point à donner au banquier suisse 14 millions en bons du trésor. Mais, sur ces entrefaites, Miramon fut remplacé au pouvoir par le républicain Juarez (1861). Celui-ci, qui avait à la fois à lutter contre la guerre civile suscitée par les cléricaux et contre des embarras financiers extrêmes, refusa de reconnaître le scandaleux traité passé par son prédécesseur. Jecker se rendit alors à Paris, s'aboucha avec de Morny, et, ainsi que cela résulte des papiers trouvés aux Tuileries (1870), celui-ci s'engagea, moyennant 30 pour 100 dans les bénéfices de l'affaire, à obtenir le maintien du traité et à en faire exiger la stricte exécution par le gouvernement impérial. Bien plus, afin que ce gouvernement eût l'air de prendre en main la défense de nos nationaux, le duc de Morny fit donner au banquier des lettres de naturalisation par Napoléon III. Le ministre de France au Mexique fut alors chargé de mettre Juarez en demeure de remplir les engagements pris par Miramon. Juarez ayant refusé et s'étant vu, en outre, par suite de la pénurie des finances, dans la nécessité de suspendre pour deux ans le payement des indemnités dues à des Français, à des Anglais et à des Espagnols résidant au Mexique, le gouvernement impérial s'adressa aux cabinets de Londres et de Madrid et les amena à envoyer en commun un corps expéditionnaire au Mexique pour soutenir les droits de nos nationaux. Lorsque le corps expéditionnaire eut débarqué sur la côte mexicaine, les ministres plénipotentiaires de l'Angleterre et de l'Espagne virent avec stupéfaction que le cabinet des Tuileries exigeait dans son ultimatum « la pleine et immédiate exécution » du traité passé par Jecker avec Miramon. Sachant à quoi s'en tenir sur cette convention, ils refusèrent d'en demander l'exécution, prirent, par la convention de Soledad, des arrangements avec Juarez (19 février 1862), et retournèrent en Europe. Mais Napoléon n'imita pas cette sage conduite, et, pour faire bénéficier le duc de Morny de quelques millions honteusement acquis, il n'hésita point à lancer la France dans une guerre longue et coûteuse, qui devait avoir les plus funestes résultats. Mais, pendant le cours de cette guerre, Morny mourut (1865). Dès lors, Jecker se vit abandonné par le gouvernement impérial, trop occupé des embarras que lui causait sa fatale entreprise, pour s'inquiéter des affaires du banquier. Vainement celui-ci réclama 10 millions qu'on devait lui remettre; bien plus, par suite d'une saisie-arrêt, il ne put pas même toucher 500,000 francs déposés par lui à la Caisse des dépôts et consignations. Il écrivit alors à M. Conti, chef du cabinet de Napoléon, une lettre, datée du 8 décembre et trouvée aux Tuileries après la révolution du 4 septembre 1870, lettre dans laquelle il rappelait ce qui s'était passé entre de Morny et lui et déclarait que, si le gouvernement ne faisait pas exécuter les engagements pris, il livrerait à la publicité les pièces compromettantes qu'il avait entre les mains. Quelle réponse fit-on à cette lettre? On l'ignore. Jecker était à peu près retombé dans l'oubli, lorsque, pendant la Commune de Paris, il se présenta, en avril 1871, à la préfecture de police pour obtenir un passe-port. Arrêté et envoyé à Mazas, il fut fusillé, le 26 mai suivant, en même temps que plusieurs otages.

JÉCORAIRE adj. (jé-ko-rè-re — du lat. *jecur*, *jecoris*, foie). Anat. Qui appartient au foie, qui a rapport au foie. ‖ *Veine jécoraire*, Veine de la main droite qu'on supposait autrefois en rapport avec le foie.

JÉCORAL, ALE adj. (jé-ko-ral, a-le — du lat. *jecur*, foie). Méd. Se dit du son que l'on entend lorsqu'on percute la région du foie : *Son* JÉCORAL.

JECTIGATION s. f. (jè-kti-ga-si-on). Pathol. Tressaillement dans le pouls; agitation, anxiété du malade.

JECTISSE adj. f. (jè-kti-se — rad. *jeter*, qui s'est dit *jecter*). Se dit des terres qui ont été remuées ou rapportées : *Il ne faut pas bâtir sur ce fonds, ce sont des terres* JECTISSES. (Acad.)

— Constr. *Pierres jectisses*, Celles qui peuvent se poser à la main.

JÉCUIBA s. m. (jé-ku-i-ba). Bot. Arbre du Brésil, à bois rougeâtre.

JEDAHIAH HAPPENINI BEDRASCHI ou **JEDAAIA'H BEN ABRAHAM HAPPENINI**, surnommé **Habbedrasci**, rabbin espagnol, né à Barcelone en 1250, mort après 1298. Très-savant, profondément versé dans la connaissance de la loi mosaïque, il était en même temps un poëte distingué et possédait une telle éloquence qu'il a été surnommé le **Cicéron des hébreux.** Jedahiah fit de nombreux disciples. Parmi ses ouvrages, également remarquables par l'érudition, par la solidité du jugement, par un style « plein, dit Philippe d'Aquin, de saillies et de pensées chaudes, hardies et bien digérées, » nous citerons : *Bechinath Olam* (*Appréciation du monde*), son œuvre capitale, qui a pour objet le mépris de la vanité du monde, l'immatérialité de l'âme, etc. Publié pour la première fois à Mantoue en 1476, ce traité a eu un grand nombre d'éditions et a été traduit en plusieurs langues, notamment en français par Philippe d'Aquin (Paris, 1629, in-8°) et par Michel Berr (Metz, 1804, in-8°). Mentionnons encore de Jedahiah un poëme intitulé : *Baquesha* (*Oraison*), publié à la suite des éditions hébraïques de l'ouvrage précité; *Loshan Zahaw* (*Langue d'or*), commentaire des psaumes (Venise, 1593); des prières acrostiches, etc.

JEDBURGH, ville d'Ecosse, ch.-l. du comté de Roxburg, à 72 kilom. S.-E. d'Edimbourg, sur la Jed; 6,000 hab. Fabrication de draps, couvertures, tapis, flanelles; fonte de caractères d'imprimerie. Jedburgh fut souvent pillée et incendiée par les Anglais. On y visite avec le plus grand intérêt les ruines d'une abbaye détruite lors de la Réforme, après avoir brillé d'un vif éclat pendant plusieurs siècles. « L'abbaye de Jedburgh, dit M. A. Esquiros, est considérée comme le plus parfait et le plus curieux monument de l'architecture saxonne et gothique en Ecosse. Les parties qui en restent encore debout sont la nef, presque tout le chœur, l'aile méridionale, la tour du centre, le transept du N., qui a longtemps servi de lieu de sépulture à la famille de Lothian. Le fragment le plus intéressant est la porte normande qui conduit dans les cloîtres. » Le château de Jedburgh, ancienne résidence des rois écossais, n'existe plus; on a bâti sur son emplacement une prison, du haut de laquelle on découvre une belle vue.

JEDDAH, ville d'Arabie. V. DJEDDAH.

JEDDO ou **JÉDO**, capitale du Japon. V. YÉDO.

Je dîne chez ma mère, comédie en un acte, en prose, par MM. Decourcelle et Lambert Thiboust; représentée sur le théâtre du Gymnase, le 31 décembre 1855. Sophie Arnoult est dans son salon, parée de ses plus brillants atours, car c'est le 1er janvier, et, depuis le matin, Dieu sait combien de visites elle a reçues. Mais la journée tire à sa fin, l'heure du dîner approche. Cependant arrive un des nombreux soupirants de la diva Sophie. « Voulez-vous me tenir compagnie, lui demande l'actrice, je vais me mettre à table. — Impossible; *je dîne chez ma mère.* » Sophie accepte l'excuse et n'insiste pas. Mais voici venir un ancien ami, et Sophie l'invite sans plus de façon à partager son dîner. « *Je dîne chez ma mère*, » répond le visiteur. Cette fois, l'actrice ne trouve pas l'excuse suffisante; elle insiste, mais n'obtient rien. C'est égal! il ne sera pas dit qu'elle dînera seule, car on annonce le prince sur qui elle règne par droit de conquête. « Asseyez-vous, mon prince, » lui dit-elle en lui montrant la table servie. Le prince se trouble, il s'excuse... « *Je dîne chez ma mère*, lui dit-il. — Allons donc! c'est une plaisanterie, une mystification! » Mais le prince lui explique que le 1er janvier est le seul jour de l'année où il lui soit donné de sentir sur son front les lèvres de sa vieille mère. Pour tout l'or du monde, il ne voudrait renoncer à ce baiser, qui peut, chaque année, être le dernier. « Soit! lui répond l'actrice; mais je vous préviens que, si vous passez le seuil de cette porte, je ne vous verrai plus! » Le prince pâlit, hésite; mais enfin il triomphe, et il sort, la mort dans l'âme et les larmes aux yeux. Restée seule, l'actrice, pour la première fois de sa vie peut-être, songe à sa situation dans le monde. Tout le monde a une famille, et elle n'en a pas. Elle se dit qu'elle n'a droit à aucune des heures sérieuses et consacrées de la vie, et qu'elle est une excommuniée de la société... Arrive un peintre, son ancien camarade de jeunesse et de misère, qui lui demande le motif de sa tristesse. Sophie lui raconte ce qui s'est passé. L'artiste voudrait bien tenir compagnie à son amie; mais, lui aussi, il dîne chez sa mère! « Au fait, s'écrie-t-il, il y a un moyen d'arranger les choses. » Et il lui propose de venir dîner chez son père, qui est un simple maçon. Sophie accepte d'abord; mais un scrupule la prend au moment de partir. Pourquoi irait-elle porter dans cet honnête ménage les airs et les parfums de Cythère? Elle remercie son camarade, le renvoie seul, et, décrochant un petit médaillon qu'elle pose sur sa table, à côté d'elle : « Et moi aussi, dit-elle, *je dîne chez ma mère!* » Cette petite pièce, pleine de charme et de grâce, ce petit bijou si artistement ciselé, compte parmi les plus grands et les plus légitimes succès qu'ait eus le Gymnase.

JÉDUD ou **JÉDOD**, le dieu du commerce et tout à la fois de la fraude, chez les anciens Germains.

JEFFERSON, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Wisconsin, à 95 kilom. E. de Madison, au milieu d'une contrée d'une remarquable fécondité; 2,500 hab. ‖ Bourg des Etats-Unis d'Amérique, Etat du Maine, à 30 kilom. S.-E. d'Augusta, sur la rivière de Damarescotta; 2,372 hab. On trouve aux Etats-Unis d'Amérique plusieurs autres bourgs, circonscriptions communales et comtés du même nom.

JEFFERSON-CITY, ville des Etats-Unis d'Amérique, capitale de l'Etat de Missouri, sur la rive droite du Missouri et près de son confluent avec l'Osage, à 1,000 kilom. O. de Washington; 4,700 hab. Cette ville est assise sur un plateau dominant la rivière et la magnifique forêt qui s'étend sur la rive opposée du Missouri. Les édifices les plus remarquables sont : la chambre des représentants, le palais du gouverneur et un beau pénitencier.

JEFFERSON (Thomas), président de la république des Etat-Unis d'Amérique, né à Shadwall (Virginie) le 2 avril 1743, mort le 4 juillet 1826. Il appartenait à une famille d'origine galloise, qui, depuis trois généra-

tions, habitait l'Amérique. Thomas était l'aîné de sept enfants et perdit à treize ans son père. A dix-sept ans, il fut envoyé à Williamsburg pour compléter son instruction classique; puis, en 1763, il aborda l'étude du droit, des mathématiques, de la physique, de l'histoire naturelle, de la philosophie, des arts et des lettres, et se fit recevoir avocat à la cour générale. Peu de temps après, en 1764, il devint juge du comté d'Albemarle. Après la promulgation de l'acte du timbre (1765), qui porta les colonies anglaises de l'Amérique à s'insurger contre la métropole, Jefferson devint un des plus hardis promoteurs du soulèvement national. Appelé en 1769 à faire partie de la législature de Virginie, il se montra un des principaux adversaires de la domination anglaise, fut chargé par la Chambre de présenter le projet d'adresse au discours d'ouverture du gouverneur, et, dans la même session, seconda la motion du colonel Blanc en faveur des esclaves. En 1773, il prit une part active à la création des comités de correspondance entre les colonies, résista, en 1774, au bill du Parlement ordonnant la fermeture du port de Boston, et, malgré l'état de sa santé alors chancelante, il publia le pamphlet intitulé : *Vue sommaire des droits de l'Amérique anglaise*, son premier titre à la renommée, et qui lui valut l'honneur d'être mis sur la liste de proscription auprès de John Hancock, des deux Adams, etc. L'opportunité d'une rupture avec l'Angleterre était une question déjà pendante; aussi, lorsque les tentatives de réconciliation, chaudement appuyées par lord Chatham, en 1775, eurent échoué par le mauvais vouloir du cabinet anglais, les chefs du mouvement américain, qui avaient prévu ce résultat, convoquèrent à Philadelphie un congrès général où Jefferson vint siéger pour la première fois le 21 juin, en remplacement de P. Randolph, appelé à Williamsburg pour présider la Chambre des bourgeois. Huit jours après, il fut nommé membre du comité chargé de rédiger la déclaration sur les causes de la prise d'armes, et son projet de rédaction, modifié par Dickinson, fut adopté par le congrès. La réponse du roi ne se fit pas attendre; exaspéré par les premiers succès militaires des Américains, il les traitait en sujets rebelles et ne voulait entendre parler d'aucune transaction. L'année 1776 s'ouvrit par le bombardement de Norfolk (1er janvier). La plupart des Etats chargèrent alors leurs représentants de proposer un acte d'émancipation, et Jefferson eut l'honneur d'être choisi pour rédiger cette pièce célèbre. L'indépendance fut votée le 2 juillet 1776 et le manifeste de Jefferson adopté le 4, jour dont l'anniversaire est devenu pour les Américains la fête de la nation. Peu après, Jefferson, qui était un démocrate sincère, proposa à l'assemblée de la Virginie le rappel des lois qui portaient atteinte à la liberté religieuse, demanda la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat, la suppression du droit d'aînesse, l'extension du droit de suffrage et la prohibition de l'importation des esclaves (1778). Nommé, en 1779, gouverneur de la Virginie, il eut à traverser des circonstances assez difficiles, se vit accusé, à l'expiration de son mandat, d'avoir été, par sa négligence, cause de l'invasion du pays, et soumit de son propre mouvement l'affaire à l'Assemblée, qui lui adressa publiquement ses remercîments sincères « pour son administration impartiale, intègre et attentive. » En 1782, il fut désigné, sur la proposition de Madison, son ami, pour prendre part, à Paris, à la négociation de la paix avec l'Angleterre; mais son voyage fut ajourné par la conclusion de la paix, et, ne voulant pas rester inactif, il se fit envoyer au congrès par son Etat. Lorsque l'indépendance eut été solennellement reconnue, le congrès, sentant la nécessité de conclure des traités de commerce avec tous les peuples, approuva l'idée de Jefferson, qui proposait Paris pour le centre de ces négociations. Le député de la Virginie, choisi pour y prendre part, arriva en 1784 à Paris, où il retrouva Franklin, et, en 1785, après le départ de ce dernier pour l'Amérique, il resta seul dans cette ville, en qualité de plénipotentiaire des Etats-Unis. « C'est un homme auquel on succède, mais qu'on ne remplace pas, » avait-il dit en parlant de son illustre prédécesseur. Ce mot spirituel donna du premier coup bonne opinion du nouveau ministre. En effet, si la diplomatie a pour objet d'étendre et d'assurer les relations pacifiques entre les nations, sur la base d'une parfaite loyauté et de l'utilité commune, jamais ambassadeur n'a mieux que Jefferson accompli cette noble mission. Aucun n'a défendu avec plus de probité, de mesure et de prévoyance de l'avenir les intérêts de sa nation et les droits des individus. Ses liaisons avec les gens de lettres et les philosophes qui donnaient alors le ton lui eurent bientôt assuré une place aussi distinguée qu'importante. Ces relations le mirent à même d'observer de près les événements précurseurs de la Révolution française et ceux qui en ont rempli la première période. Effrayé d'abord de l'ignorance du peuple et de la corruption des classes supérieures, il conseilla aux chefs du parti patriote d'éviter, par une transaction, une collision imminente. Plus tard, après la prise de la Bastille, et même après le 10 août, Jefferson pensa qu'il était possible de trouver quelque terme de conciliation entre les ennemis de la Révolution et la nation qui voulait la défendre; mais l'événement a montré combien cette espérance était chimérique. Le 8 octobre 1789, il retourna aux Etats-Unis, où Washington le nomma secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères. Tout en soutenant au dehors les intérêts du gouvernement, il posa à l'intérieur les fondements de l'opposition démocratique, dont sa future présidence devait être le triomphe. Au commencement de 1793, la guerre ayant éclaté entre la France et l'Angleterre, le secrétaire d'Etat contribua puissamment au maintien d'une sage neutralité et repoussa les suggestions de Genet, agent diplomatique de la Convention, qui le poussait à contrecarrer la politique de Washington. Le 31 décembre, il se démit de son poste de secrétaire d'Etat, après avoir envoyé au congrès un rapport en faveur d'un système de représailles contre l'Angleterre, par voie de règlements commerciaux, puis se retira dans sa propriété de Monticello, où il s'occupa d'agronomie et de travaux scientifiques et littéraires. Mais il ne tarda pas à revenir à la politique et aux intérêts du parti républicain. La présidence de Washington touchait à sa fin. John Adams fut élu à sa place, l'emportant de trois voix sur son concurrent Jefferson, auquel la vice-présidence échut en partage (septembre 1796). La lutte électorale une fois terminée, il y eut entre John Adams et lui un essai de rapprochement. Le nouveau président se flattait d'employer Jefferson à aplanir les difficultés extérieures et à tenir en échec la fraction du parti fédéraliste qui obéissait au colonel Hamilton, adversaire déclaré du vice-président. Ce dernier entendait se servir de John Adams pour entretenir la division parmi les anciens amis de Washington et pour empêcher une guerre avec la France. Mais aux premiers pas qu'ils firent l'un vers l'autre, ils vinrent se heurter contre des barrières infranchissables, et se trouvèrent bientôt, en dépit d'eux-mêmes, plus séparés qu'avant leur tentative de rapprochement. Appelé, comme vice-président de la république, à présider le sénat, Jefferson se servit de ces fonctions pour accroître les forces de son parti. L'époque pour une nouvelle élection présidentielle étant arrivée, Jefferson fut de nouveau porté candidat par les républicains, en concurrence avec le colonel Burr, candidat des fédéralistes, et l'emporta de sept voix sur ce dernier, qui fut nommé vice-président (17 février 1801). Le discours d'inauguration adressé par le nouveau président au sénat (4 mars 1801), chef-d'œuvre d'éloquence et de style, contenait l'exposition d'un gouvernement idéal du peuple américain et les plus sages conseils pour amener la conciliation des partis.

Jefferson commença par supprimer les cérémonies instituées par Washington, telles que levers, réceptions présidentielles, etc., qui rappelaient le régime monarchique, mit activement en pratique la partie de son programme ayant trait aux économies intérieures, simplifia la comptabilité du Trésor, réduisit la dette publique, maintint la paix par tous les moyens compatibles avec la dignité du pays, et se garda bien de demander des mesures de répression contre la presse, bien qu'il fût odieusement attaqué par les journaux du parti fédéraliste, et que ces attaques lui fussent extrêmement pénibles. En 1802, il fit admettre l'Ohio dans la confédération, et acheta, en 1803, de la France, la Louisiane pour 80 millions. La sagesse de son administration, la prospérité des finances, l'extension du commerce, le rendirent si populaire qu'il fut réélu président de la république en 1805 à une immense majorité (162 voix contre 14, données à C.-C. Pinkney). La conspiration de Burr, qui, bien qu'acquitté, fut moralement flétri aux yeux de ses amis politiques, délivra Jefferson d'un adversaire dangereux. Vers cette époque (1807), les relations étrangères soulevèrent une importante difficulté. La Grande-Bretagne, alors en guerre avec la France, s'arrogeait le droit de rechercher et de saisir ses déserteurs à bord des navires marchands américains, droit vexatoire, qu'elle ne pouvait exercer sans porter atteinte à la liberté individuelle des citoyens. Jefferson se trouva alors, vis-à-vis de l'Angleterre, dans une situation analogue à celle où s'était trouvé Washington en 1794. La violence dont la frégate la *Chesapeake* fut l'objet, de la part du vaisseau anglais le *Léopard*, termina l'hésitation de Jefferson, et l'acte d'embargo fut décrété (1807), malgré les attaques de l'opposition et les pétitions énergiques du commerce américain. L'événement donna raison à la politique hardie de Jefferson. Un peu plus d'un an après, en janvier 1809, le cabinet anglais fit au ministre américain des ouvertures pour arriver à un arrangement entre les deux nations; les négociations s'engagèrent, et le mois suivant l'embargo fut levé, et le commerce américain reprit une nouvelle sécurité. Au mois de mars, Jefferson sortit définitivement de la vie politique, où il était entré quarante ans auparavant, voulant achever dans la retraite sa glorieuse carrière, accompagné par les hommages et le respect de ses concitoyens. Il retourna dans sa villa du Monticello, où, malgré les brèches faites à sa fortune par les crises financières de la révolution et sa générosité naturelle, il possédait encore, grâce à son goût pour l'agriculture, 10,000 acres de terre, de grands instruments de travail agricole, 200 esclaves, 24 chevaux de trait, 10 mulets, 45 vaches, 76 bœufs, 98 moutons et 312 cochons, le tout représentant une valeur d'environ 1 million de francs. Il se livra, en outre, à ses chères études littéraires et philosophiques, et sa maison devint bientôt le rendez-vous d'un grand nombre d'amis et d'étrangers de distinction. Il concourut de la manière la plus active, et de ses propres deniers, à l'établissement de l'université de Charlotteville, en Virginie, dont il fut nommé recteur honoraire (1825). C'est également à lui qu'on doit la fondation de l'école militaire de Westpoint. Vers la fin de sa vie, le dérangement de ses affaires l'obligea à mettre son domaine en loterie, dans l'espoir d'en obtenir un prix plus élevé; mais il eut le bonheur de mourir avant d'être obligé de quitter son cher Monticello. Il fut atteint, au printemps de 1826, d'une dyssenterie, et fit son testament. Le 3 juillet il exprima le désir de saluer l'aurore du cinquantième anniversaire de la déclaration d'indépendance. Son vœu fut exaucé; il mourut le lendemain vers midi. Peu d'instants après, à l'autre extrémité des Etats-Unis, son ancien adversaire politique, devenu son ami, John Adams, expirait à l'âge de quatre-vingt-onze ans, en murmurant ces paroles : « Jefferson vit encore! » On trouva dans les papiers de Jefferson l'inscription qu'il avait préparée pour son tombeau. Elle était ainsi conçue :

CI-GÎT
THOMAS JEFFERSON
AUTEUR
DE LA DÉCLARATION DE L'INDÉPENDANCE AMÉRICAINE,
DU STATUT
DE LA VIRGINIE POUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE,
ET PÈRE DE L'UNIVERSITÉ DE VIRGINIE.

Un des plus beaux titres de gloire de ce républicain sagace, de ce grand homme de bien, est d'avoir, le premier, introduit aux Etats-Unis, dans la Virginie, le grand principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. « Imbu des doctrines des philosophes français, dit M. Chargueraud, ami intime et correspondant de plusieurs d'entre eux, il comprenait les libertés civiles, politiques et économiques comme les entendaient Turgot, Condorcet et leurs élèves. Dans ses opinions et dans sa conduite publique ou privée, on remarque une constance, une harmonie assez rares, même chez les hommes de la même époque et de la même race. Jeune encore, il pensait ce que, dans sa vieillesse, il écrivait à son ami John Adams : « Le résultat de vos études de cinquante années sur la religion devait se résumer en quatre mots : Sois juste et bon! comme tous les logogriphes des prêtres peuvent se résumer en quatre autres : *Ubi panis, ibi Deus.* Ce sur quoi nous nous accordons tous est probablement vrai; ce sur quoi il n'y a pas deux hommes pleinement d'accord est probablement faux. » Dans une lettre qu'il écrivait de Paris à M. Hawkins, le 4 août 1787, il jugeait en ces termes la monarchie : « Ce qui m'étonne par-dessus tout, c'est que certaines gens puissent regarder un gouvernement royal comme un remède à cet état de choses. Invitez ceux qui ont cette pensée à lire la fable des *Grenouilles qui demandent un roi.* Si cela ne suffit pas, envoyez-les en Europe examiner de près l'entourage obligé de la monarchie, et il est impossible qu'ils ne s'en retournent pas guéris de cette fantaisie. Si l'on pouvait mettre dans un plateau tous les inconvénients qui peuvent résulter pour nous de la forme républicaine, à compter de ce jour jusqu'à celui du jugement dernier, et dans un autre tout ce que le gouvernement monarchique occasionne de maux à ce pays-ci pendant une seule semaine, et à l'Angleterre pendant un mois, ce dernier l'emporterait de beaucoup. Il n'est pas une race de rois qui ait fourni un homme de sens commun sur vingt générations. »

« En religion, dit M. Cucheval-Clarigny, Jefferson était théophilanthrope; aussi fut-il l'avocat de la tolérance absolue, à une époque où les plus libéraux des Américains limitaient encore la tolérance aux sectes chrétiennes, et pensaient que la croyance à la divinité de Jésus-Christ était le moins qu'on pût exiger d'un citoyen. En politique, il était partisan de la liberté illimitée, de l'égalité absolue et du gouvernement direct du peuple par le peuple. L'existence d'un pouvoir central était à ses yeux un mal qui n'avait d'excuse que la nécessité : il fallait donc tenir en suspicion perpétuelle ce fléau des libertés publiques, lui retirer tout ce qu'il n'était pas indispensable de lui accorder, et faire intervenir directement l'action populaire chaque fois qu'on n'était pas arrêté par une impossibilité matérielle. »

C'est Jefferson qui a prononcé cette phrase si connue : « Tout homme a deux patries, la sienne et la France. » Outre une vaste et intéressante correspondance, des discours, des rapports célèbres, on lui doit : *Notes sur l'Etat de Virginie* (1782, in-8°), traduit en français par l'abbé Morellet (1786, in-8°); *Manuel du droit parlementaire* (Washington, 1802), traduit en français par Pichon (Paris, 1815, in-8°); *Vues sommaires sur les droits de l'Amérique anglaise* (1774, in-8°). Il faut ajouter à ces ouvrages : *Mémoires de Jefferson*, publiés par Randolphe Jefferson (1829, 4 vol. in-8°); *Mélanges politiques et philosophiques extraits des mémoires et de la correspondance de Thomas Jefferson, précédés d'un Essai sur les principes de l'école américaine, etc.*, par L.-P. Conseil (1833, 2 vol. in-8°).

Jefferson (MÉMOIRES ET CORRESPONDANCE DE) [Boston, 1829, 4 vol. in-8°]. Jefferson expose avec simplicité les événements au milieu desquels il joua un si grand rôle, sans paraître s'occuper de la place qu'il remplira dans l'histoire. Après avoir sommairement raconté ses débuts politiques, parlé de la déclaration de l'indépendance, des réformes qu'il fit accepter dans l'Etat de Virginie, il passe à sa mission en Europe.

Les événements qui servent de prélude à la Révolution française lui inspirent des réflexions et des jugements dont la valeur ne saurait être contestée. Voici ce qu'il écrivait de la France au moment où il retournait aux Etats-Unis : « Je ne puis, dit-il, quitter ce grand et bon pays sans exprimer ma conviction de la supériorité du caractère de ses habitants sur celui des autres nations de la terre. Je n'ai jamais connu de peuple qui eût plus de bienveillance, et fût plus capable de chaleur et de dévouement dans ses amitiés intimes. La bonté et les égards des Français pour les étrangers sont sans pareils, et l'hospitalité de Paris surpasse ce que j'avais imaginé possible dans une si grande ville. La supériorité des Français dans les sciences, la disposition communicative de leurs savants, la politesse, la facilité et la vivacité de leur conversation donnent à leur société un charme qu'on ne peut trouver ailleurs. En comparant ce pays avec les autres, nous avons la même preuve de sa supériorité, qui fut donnée à Thémistocle après la bataille de Salamine. Chaque général vota que lui-même méritait la première recompense de valeur, et Thémistocle la seconde. Demandez à tout étranger : « En quel lieu de la terre préféreriez-vous de vivre? — Dans mon pays, répondra-t-il, là où sont mes parents, mes amis, les premières affections et les plus doux souvenirs de ma vie. — Et quel serait votre second choix? — La France. »

Les *Mémoires* de Jefferson s'arrêtent prématurément. Il est à regretter que l'auteur n'ait pas continué cet ouvrage jusqu'à l'époque où il se démit pour la seconde fois du gouvernement des Etats-Unis; mais ses lettres remplissent en quelque sorte le vide. Les premières ramènent le lecteur aux événements dont les *Mémoires* ont déjà parlé, c'est-à-dire à la guerre avec l'Angleterre. Elles sont souvent adressées à Washington, à Franklin, à Adams et à Gates; elles portent toutes l'empreinte du dévouement sincère de Jefferson à la cause de la liberté, et attestent la justesse de son esprit. Ses principes sur l'éducation politique du peuple par une presse à bon marché sont depuis longtemps mis en pratique par les Anglo-Américains : « La base de notre gouvernement étant l'opinion publique, rien de plus important que d'éclairer cette opinion. Si j'avais à choisir entre deux cas extrêmes, un gouvernement sans journaux, ou des journaux sans gouvernement, c'est ce dernier que je préférerais. » Il désapprouve les violences de Bonaparte envers les républiques. « J'avais placé ma confiance dans sa tête, non dans son cœur, et j'espérais qu'il verrait l'immense différence qu'il y a entre la gloire d'un Washington et celle d'un Cromwell; mais il n'en fut pas ainsi. Voilà, dit-on, où mène la république! Non, dites plutôt : Voilà où mènent les grandes armées toujours sous les drapeaux, et l'esprit de conquête. »

La *Correspondance* de Jefferson, qui fait suite à ses *Mémoires*, est considérée comme un chef-d'œuvre de science politique par les Américains. Depuis cette publication, le caractère de cet homme d'Etat a été longuement étudié, sur un nombre immense de pièces.

« Le parti démocratique, non de la démocratie turbulente ou grossière de l'antiquité ou du moyen âge, mais de la grande démocratie moderne, dit M. Cornélis de Witt, n'a pas eu de représentant plus fidèle et plus éminent que Jefferson. Ami chaud de l'humanité, de la liberté, de la science; confiant dans leur vertu comme dans leur droit; profondément touché des injustices que la masse des hommes a subies, des souffrances qu'elle endure, et incessamment préoccupé, avec un désintéressement admirable, de les réparer ou d'en empêcher le retour; acceptant le pouvoir comme une nécessité suspecte, presque comme un mal contre un mal, et s'appliquant, non-seulement à le contenir, mais à l'abaisser... Cœur ouvert, bienveillant, indulgent, quoique prompt à se prévenir et à s'irriter contre les adversaires de son parti; esprit hardi, vif, ingénieux, plus pénétrant que prévoyant, mais trop sensé pour pousser les choses à l'extrême, et capable de retrouver, contre le mal et le péril pressant, une prudence, une fermeté qui, venues plus tôt et d'une façon plus générale, l'auraient peut-être prévenu. » V. Jefferson, *Etude historique sur la démocratie américaine*, par Cornélis de Witt.

JEFFERSONIE s. f. (jè-fèr-so-nî — de *Jefferson*, homme d'Etat américain). Bot. Genre de plantes, de la famille des berbéridées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique de Nord.

JEFFERSONITE s. f. (jé-fèr-so-ni-te — du nom de *Jefferson*, homme d'Etat américain). Minér. Nom donné par les professeurs Keating et Vanuxen à une variété de sahlite ou de pyroxène à base de chaux, de fer et de magnésie, qui contient une certaine proportion d'oxyde manganeux et un peu d'oxyde de zinc, et qu'on trouve dans la mine de Franklin, dans l'Etat de New-Jersey, aux Etats-Unis.

JEFFERSONVILLE, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat d'Indiana, sur l'Ohio, en face de Louisville, à 62 kilom. S.-O. de Madison; 3,000 hab. Cette ville, située sur la ligne des chemins de fer qui unissent l'Etat d'Indiana à celui du Kentucky, fait un commerce de transit assez important et a pris, depuis peu, un grand développement.

JEFFERY (Hudson), célèbre nain anglais, né à Oakham (Rutlandshire) en 1619, mort en 1692. Le duc de Buckingham, qui l'avait pris à son service, ayant reçu à son château Charles Ier et Henriette de France, après leur mariage, servit à table un pâté froid dans lequel le nain Jeffery était enfermé. La duchesse de Buckingham offrit son nain à Henriette de France, qui l'emmena. A la cour, il devint célèbre par l'importance qu'il se donna et par celle qu'on lui donna aussi, car la reine l'envoya chercher une sage-femme pour elle en France. A son retour, il fut pris en mer par des corsaires de Dunkerque et resta quelque temps prisonnier. D'une humeur chagrine et violente, Jeffery ne supportait qu'avec colère les plaisanteries des courtisans et des gens de service. On rapporte qu'il eut surtout des querelles très-vives avec le portier du roi, dont la taille était gigantesque. Un jeune gentilhomme, nommé Crofts, l'ayant provoqué, Jeffery l'appela en duel. Crofts vint au rendez-vous sans autre arme qu'une sarbacane; mais Jeffery entra alors dans une telle fureur qu'il fallut se résoudre à un duel sérieux, et, le sort l'ayant désigné pour tirer le premier, il tua du premier coup son adversaire. Ce duel eut lieu en France, où Jeffery avait accompagné sa maîtresse pendant les troubles politiques. Plus tard, il fut pris encore une fois sur mer par un pirate turc, vendu en Barbarie, et demeura quelque temps en esclavage. Au commencement de la guerre civile, il fut nommé capitaine dans l'armée royale. Il revint en France en 1644, à la suite d'Henriette de France et y resta jusqu'à la restauration. Compromis dans le complot des papistes, en 1682, il fut enfermé à Gate-House, où il mourut. Jeffery avait, à l'âge de huit ou dix ans, la taille de 18 pouces; jusqu'à trente ans, il ne grandit point; mais, arrivé à cet âge, il atteignit la taille de 3 pieds 7 pouces, qu'il ne dépassa point.

JEFFERYS (Georges, lord), chancelier d'Angleterre. V. JEFFREYS.

JEFFREY (Francis), critique et homme politique anglais, né à Edimbourg le 23 octobre 1773, mort à Craigcrook le 26 janvier 1850. Il était le fils d'un sous-greffier de la cour des sessions. Après avoir complété ses études à Glascow et à Oxford, il revint à Edimbourg en 1774, pour y suivre la carrière du barreau; mais son extrême jeunesse, sa petite taille, son air éveillé, sa gaieté naturelle, qu'on prenait pour de la légèreté de caractère, la prononciation anglaise qu'il avait rapportée d'Oxford, et un peu de recherche dans le langage prévenaient peu en sa faveur, et plusieurs années s'écoulèrent avant que le jeune avocat pût se suffire à lui-même. Cette situation lui était d'autant plus pénible qu'il avait le goût de l'indépendance, qu'il était amoureux d'une de ses cousines, Catherine Wilson, aussi pauvre que lui, et qu'il ne pouvait songer à se marier avant d'avoir un revenu assuré. A ce moment, le contre-coup de la Révolution française se faisait sentir dans toute sa force d'un bout de l'Angleterre à l'autre. Les opinions libérales, reniées peu à peu par la masse du public anglais, et persécutées par le gouvernement, trouvaient à Edimbourg un favorable accueil. Au nombre des sociétés littéraires et philosophiques qui s'y étaient formées se trouvait la Société spéculative, dont les principaux membres étaient Walter Scott, Horner, John Allen, Brougham, Jeffrey et Sidney Smith. Ils étaient tous réunis, un soir du printemps de 1802, chez Jeffrey, qui venait de se marier, lorque Sidney Smith leur proposa de fonder une *Revue*. Cette idée leur parut excellente, et ils résolurent de la mettre à exécution. A l'indépendance et au talent ils joignaient l'ardeur littéraire, la passion politique, et cette confiance de la jeunesse qui fait faire des miracles. Après plusieurs ajournements successifs, le premier numéro de la *Revue d'Edimbourg* parut le 10 octobre 1802. Il contenait sept articles de Sidney Smith, quatre de Horner, quatre de Brougham et cinq de Jeffrey, dont un sur Mounier et l'influence de la Révolution française. La rédaction en chef fut offerte à Jeffrey, qui demeurait à Edimbourg, et qui, dans cette situation où il devait rencontrer la réputation et la fortune, ne vit d'abord qu'un moyen de faire vivre sa famille et de poursuivre sa carrière d'avocat.

Alors commencèrent pour lui les tribulations inséparables du métier de rédacteur en chef : au début, ses amis et lui étaient pleins d'ardeur; mais ce beau feu s'était bien vite ralenti; les travaux que chacun poursuivait, les obligations de la carrière qu'on avait embrassée, souvent un peu de paresse, venaient se mettre à la traverse des promesses les plus solennelles et paralyser les meilleures résolutions. Heureusement Jeffrey avait toutes les qualités qu'on peut souhaiter chez un rédacteur en chef : une vaste et solide instruction, une mémoire imperturbable, beaucoup de sagacité et de pénétration, une justesse infinie d'esprit, une grande promptitude à saisir toutes les questions, une certaine ardeur de caractère qui, jointe au jugement, lui permettait d'unir la vigueur à la modération et l'initiative à la prudence. C'est grâce à la réunion de toutes ces qualités que la *Revue d'Edimbourg* devint entre ses mains un admirable instrument de polémique et exerça sur l'opinion publique une influence décisive. La liste des collaborateurs de Jeffrey explique comment l'action de cette revue put être si considérable. Outre Horner, Brougham, Elmsley, S. Smith, Th. Thompson, J. Murray, Davy, Watt, les principaux furent : pour les sciences, Thomas Brown, John Playfair, Leslie, Wilson; pour l'économie politique, Malthus, James Mill et Mac Culloch; pour la philosophie, Mackintosh, sir William Hamilton; pour la politique, Wilberforce et lord Melbourne; pour la littérature, Moore, Coleridge, Thomas Campbell; pour l'histoire, Hallam, Macaulay et Carlyle. A part quelques excursions dans le domaine de la politique et de la philosophie, Jeffrey s'en tenait généralement à la critique littéraire, et surtout à la critique des poëtes. Le recueil de ses articles forme, sous ce rapport, comme une histoire de la poésie anglaise. Burns, Campbell, Scott, Byron, Moore, Rogers, Southey, Wordsworth, à leur début ou à la fin de leur carrière, ont senti sa férule. Il ne s'interdisait pas non plus d'aller chercher à l'étranger le sujet d'utiles comparaisons. Les poëtes italiens et français, sans parler des auteurs de l'antiquité, lui étaient aussi familiers que les écrivains de son pays. D'un goût sûr, mais sévère, et s'entretenant assidûment dans la pratique et l'admiration des maîtres, il a été accusé de n'être pas toujours juste pour ses contemporains. Il a traité avec une extrême sévérité les poëtes lakistes, et cependant il est mort l'ami de Wordsworth. Byron, après avoir répondu par une satire violente à la critique dont son premier ouvrage avait été l'objet, fit amende honorable et ne cessa de protester en toute occasion de son estime pour le caractère de Jeffrey et de sa confiance dans ses jugements littéraires. Il en est de même de Moore, qui, après avoir provoqué le directeur de la *Revue* en duel, devint son ami et son collaborateur. Jeffrey a écrit dans la *Revue d'Edimbourg* pendant les vingt-sept années qu'il en a été le directeur, et ne cessa d'y donner des articles sur toute espèce de sujets. Si l'on se représente les lectures et les recherches auxquelles l'auteur a dû se livrer, on sera effrayé du travail qu'ils ont dû lui coûter. Cependant, ni cette collaboration laborieuse, ni les fatigues de la rédaction en chef, ni une correspondance incessante avec des écrivains dispersés sur tous les points du globe n'empêchèrent Jeffrey d'obtenir de grands succès au barreau, où il se plaça au premier rang par son savoir autant que par son talent de parole. En 1829, l'ordre des avocats l'ayant élu pour son doyen, Jeffrey se démit de ses fonctions de rédacteur en chef de la *Revue*. Nommé, en 1830, membre du Parlement, il prit part aux débats que suscita la réforme, et, lorsqu'elle eut été votée par le fameux bill de 1832, il fut réélu au Parlement réformé par la ville d'Edimbourg. Il fit ensuite partie du ministère de lord Grey, comme *lord advocat*, c'est-à-dire comme chef du ministère public en Ecosse. Enfin, en 1834, il fut nommé juge à la cour des sessions à Edimbourg, et il occupait encore ce siége lorsqu'il mourut.

Jeffrey s'est rendu à lui-même ce témoignage que, dans ses appréciations des œuvres de l'esprit, il avait toujours cherché à faire triompher non-seulement les idées qui lui paraissaient les plus justes en littérature, mais celles qui lui semblaient les plus saines au point de vue de la morale.

« Ce qui distinguait Jeffrey, dit lord Cockburn, c'était moins la possession d'une qualité éminente, que la réunion de plusieurs des plus précieuses. La vivacité de l'intelligence, loin de l'égarer, comme il arrive souvent, s'alliait chez lui à une grande sûreté de jugement, et il unissait de hautes facultés de raisonnement à une imagination pleine de grâce et de vivacité. Il n'était pas ce qu'on appelle érudit, mais son savoir était étendu, et, en fait de littérature, de politique et de philosophie morale, c'était un homme profond. Un goût délicat et exquis, et continuellement exercé, fut à la fois pour lui la source des plus vives jouissances et d'un talent critique sans égal; mais le charme particulier de son caractère résidait dans l'union de la supériorité intellectuelle à la beauté morale. Son honneur était au-dessus de toutes les tentations que le monde pouvait employer contre lui. Les joies du cœur étaient nécessaires à son existence et il les plaçait au-dessus de tout, excepté du contentement de la conscience. Il a passé la plus grande partie de sa vie au milieu des luttes littéraires et politiques sans qu'un seul mauvais sentiment vînt refroidir son cœur, même pour ceux qu'il combattait. Malgré sa gaieté et sa prudence naturelles, il ne montra jamais ni indifférence ni lenteur dans l'accomplissement d'un devoir ou d'un acte d'obligeance. Et ce n'était point là le pur effet d'un caractère bienveillant, c'était une bonté réfléchie chez un homme résolu, et les luttes de la vie ne la rendaient que plus active. » A combien de directeurs de revues pourrait s'appliquer, en France, ce magnifique éloge?

JEFFREYS ou **JEFFERYS** (Georges, lord), chancelier d'Angleterre, né à Acton, comté de Denbigh, vers 1640, mort à la Tour de Londres en 1689. Il est resté, avec Laubardemont, un des types méprisés du juge inique et corrompu, implacable et féroce, par vénalité autant que par humeur, cynique dans ses sentiments et dans ses paroles, sans conscience comme sans pitié, et toujours prêt à vendre aux partis triomphants son éloquence brutale, ses sentences de mort et la lâcheté de ses adulations. Avocat obscur, il ne tarda pas à se faire remarquer par sa faconde mêlée de cynisme et d'insolence, devint avocat ordinaire, puis juge de la Cité, enfin avoué du duc d'York (depuis Jacques II), qui lui facilita un avancement scandaleusement rapide. Il avait joué jusque-là, parmi les marchands de la Cité, le rôle d'un whig et d'un protestant furieux; il se fit tory et papiste pour mendier les faveurs de la cour. En 1682, il était à la tête de la première cour du royaume, malgré les répugnances de Charles II, qui disait de lui : « Cet homme a plus d'impudence que dix filles publiques. » Il s'en servit néanmoins pour les actes arbitraires et tyranniques de la fin de son règne. Jeffreys se signala pendant cette période par toutes sortes de violences, et notamment par le meurtre juridique de Russell et de Sidney. Dès son avénement, Jacques II le combla de faveurs, l'adjoignit au garde des sceaux, et le fit entrer dans la chambre haute, honneur qu'aucun grand juge n'avait reçu depuis plusieurs siècles. Jeffreys redoubla de violence et d'iniquité, et se fit l'exécuteur et le conseiller de toutes les mesures qui ont rendu ce règne odieux à la nation anglaise. Mais ce qui mit le comble à l'horreur qui s'attache à son nom, ce fut l'épouvantable répression de la révolte avortée du duc de Monmouth. Envoyé dans les comtés de l'Ouest pour y punir les fauteurs de la révolte, il y moissonna des milliers de victimes dont la plupart étaient restées étrangères aux événements. Le gibet, le bûcher et la roue décimèrent ces malheureuses provinces, et son passage était marqué par une traînée de sang; les cadavres, les têtes et les membres déchirés des prétendus rebelles se balançaient au vent sur tous les arbres des grands chemins. Ivre le plus souvent, fou d'une fureur bestiale, il insultait à ses victimes avant de les sacrifier, et il nommait avec une gaieté cynique ces injures qu'il leur prodiguait en les envoyant au supplice *une léchée du côté rude de sa langue*. On serait presque tenté d'accuser d'exagération les historiens anglais, si les hideux détails qu'ils rapportent n'étaient attestés par d'irrécusables témoignages, par des pièces officielles, que les bourreaux eux-mêmes ont laissés comme des monuments de leur infamie. Jacques II, qui partage et qui ne repoussait pas la responsabilité de ces exécutions, nommait cette tournée prétendue judiciaire *la campagne de l'Ouest de son lord grand juge*. Le peuple anglais et l'histoire lui ont conservé le nom d'*assises sanglantes*. Au milieu de ces horreurs, Jeffreys s'enrichissait du produit des confiscations et trafiquait de la clémence. Ceux des prisonniers dont on dédaigna de verser le sang furent réservés pour la déportation, et l'on renouvela ce qu'on avait déjà vu pendant les guerres civiles sous Charles Ier : ces malheureux, destinés aux plantations, furent divisés par lots et livrés aux partisans de la cour, qui les revendirent comme esclaves. Les dames de la cour se livrèrent avec une fureur avide à cet infâme trafic, et la reine elle-même exigea une *concession* de cent déportés, dont elle tira une somme considérable.

A son retour, Jeffreys fut accueilli par le roi avec de magnifiques éloges, et reçut pour récompense de ses fidèles *services* la dignité de chancelier d'Angleterre (1685). Lors de la chute des Stuarts (1688), cet homme exécré de la nation essaya de s'enfuir, déguisé en matelot. Reconnu par le peuple et arrêté, il fut jeté à la Tour, et y mourut fou de peur quelques mois après. Dans sa prison même, il avait conservé les habitudes de débauche et d'ivrognerie qui le rendaient aussi méprisable que ses crimes le rendaient odieux.

« Jeffreys, dit Macaulay, était un homme d'un esprit prompt et ferme, mais naturellement enclin à l'insolence et aux passions violentes. L'impudence et la férocité étaient empreintes sur son front, son œil enflammé fascinait la malheureuse victime qu'il regardait; cependant son œil et son front étaient encore, dit-on, moins terribles que les lignes impitoyables de sa bouche, et, au dire d'un témoin qui l'entendit souvent, les hurlements de sa voix résonnaient comme le tonnerre du jugement dernier... Il y avait un sentiment de plaisir diabolique dans la manière dont il prononçait une condamnation contre des accusés. Leurs pleurs et leurs supplications semblaient le chatouiller voluptueusement. Il aimait à les frapper d'épouvante en s'étendant avec complaisance sur le détail des châtiments qu'ils allaient souffrir... Les ennemis de Jeffreys ne pouvaient cependant lui refuser quelques-unes des qualités qui font les grands magistrats. Si ses connaissances en législation n'étaient pas au-dessus de ce qu'il avait pu apprendre dans une pratique d'ordre inférieur, il possédait du moins une de ces heureuses intelligences qui, à travers un labyrinthe de sophismes et une masse de faits peu importants, vont droit à leur but. A la vérité, il s'en servait rarement, et, même dans les causes civiles, son caractère despotique faussait son jugement. Entrer dans le tribunal où il siégeait, c'était entrer dans l'antre d'une bête fauve que personne ne pouvait apprivoiser, et dont la rage était aussi facilement excitée par des caresses que par des attaques. Souvent il faisait pleuvoir sur les accusés et sur les accusateurs, sur les avocats et sur les avoués, sur les témoins et sur les jurés, de frénétiques injures, mêlées de jurements et de malédictions. Sa voix et son regard inspiraient déjà l'effroi, quand il n'était qu'un jeune avocat essayant de faire son chemin; quand il se trouva à la tête du tribunal le plus formidable du royaume, tout le monde trembla devant lui. Sa violence était déjà effrayante quand il était sobre; mais, le plus souvent, sa raison était obscurcie et sa passion enflammée par les fumées de l'ivresse. »

JEGHER (Christophe), graveur flamand, né en 1579, mort vers 1635. Il s'établit à Anvers, où il se fit connaître comme un habile graveur sur bois et se lia avec Rubens, qui le chargea, dit Basan, de graver divers sujets dont il voulait être l'éditeur. Après la mort de l'illustre artiste, Jegher demeura possesseur de ces planches, auxquelles il en joignit diverses autres. Parmi ses œuvres les plus estimées, nous citerons : la *Famille de Rubens*, l'*Assomption*, le *Couronnement de la Vierge*, l'*Enfant Jésus et saint Jean*, *Suzanne et les vieillards*, *Silène ivre soutenu par un satyre*, *Repos en Egypte*, etc.

JEGNEUX s. m. (jè-gneu; *gn* mll.). Comm. Espèce de vase de terre à anse.

JEGUN, bourg de France (Gers), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. N.-O. d'Auch; pop. aggl., 781 hab. — pop. tot., 1,933 hab. Ruines d'un château fort.

JEHABENTAFUF, vaillant capitaine maure, né dans le royaume de Maroc, assassiné en 1521. Il s'était signalé par sa rare intrépidité et par sa force herculéenne en combattant contre les Portugais, lorsqu'il consentit, vers 1510, à entrer au service d'Emmanuel, roi de Portugal. A partir de ce moment, il montra une inviolable fidélité à la nation qui l'avait pris pour auxiliaire. Né pour la guerre, enivré de la gloire des armes, joignant la fougue à la prudence, l'audace indomptable à une rare sûreté de coup d'œil, il montra, dans une série non interrompue d'exploits, les plus grands talents militaires. Jehabentafuf battit successivement les habitants de Xiatime, dans le Maroc, les rebelles du village d'Arèse, près de la montagne de Fer (1512), le chérif des Arabes d'Afrique, ravagea le pays de Xiatime, puis le royaume de Maroc, conquit Tednest, dans la province de Héa, prit une part éclatante à la victoire remportée par les Portugais sur les Maures dans la province de Ducala, en 1513, battit et mit en fuite Nacer, roi de Mequinez, et, deux ans plus tard, avec une poignée d'hommes, fit 500 prisonniers et un immense butin. De retour à Lisbonne après cette longue série d'exploits accomplis dans le Maroc, il reçut du roi Emmanuel le plus flatteur accueil. A plusieurs reprises, les ennemis que lui faisaient son héroïsme et sa gloire tentèrent, mais vainement, de le perdre dans l'esprit du roi, qui ne cessa de reconnaître en lui un guerrier aussi fidèle que brave. Toujours infatigable, Jehabentafuf forma le projet d'aller attaquer le roi de Maroc dans sa capitale même et en fit part aux Maures de Dabibe, de Garubic et de Lédeihambre, qui, effrayés d'un pareil projet et craignant d'être subjugués à leur tour, conspirèrent en secret sa perte. Il assistait un jour à un banquet donné à la suite des funérailles d'un de ses capitaines, lorsqu'il fut poignardé par trois des conjurés. Ses soldats et les Portugais vengèrent sa mort en massacrant un grand nombre de musulmans.

Jehan de Lançon, chanson de geste du XIIIe siècle. Elle raconte une fabuleuse expédition des douze pairs en Italie. Jehan, seigneur de Lançon, château situé « au delà de Rome, » a reçu chez lui le traître Allori, que Charlemagne poursuit comme assassin de Hombault de Liége; l'empereur envoie ses pairs lui porter un défi. Ceux-ci s'introduisent par ruse dans le château et massacrent la garnison; Jehan s'enfuit.

A ces scènes de guerre succèdent des scènes de sorcellerie. Jehan a parmi ses seigneurs un terrible enchanteur, Malaquin, devant lequel tombent toutes les portes et toutes les serrures. Malaquin s'introduit à son tour dans le château; mais il ne profite de sa victoire que pour couper la moustache à l'un des pairs, Basin, qui est un enchanteur aussi rusé que lui. Entre eux deux, la partie commence. Basin fait un sortilége que Baudri, son maître de Tolède, lui avait appris dans sa jeunesse. Malaquin se croit transporté dans un palais tout en flammes; déjà ses habits, ses cheveux, ses doigts étaient embrasés. Frappé de terreur, il se précipite dans la rivière voi-

sine du lieu du combat, et peu s'en faut qu'il ne s'y noie. A son tour, il jette un sort à son ennemi. Basin se croit dans un bateau sur un fleuve; un orage s'élève; le bâtiment s'enfonce, et Basin, effrayé, se jette à terre dans la position d'un homme qui essaye de nager, etc. Cependant les douze pairs sont toujours assiégés; Basin, déguisé en pèlerin, parvient à traverser l'armée ennemie, les forêts peuplées de brigands, et va trouver Charlemagne, qui jure de secourir ses douze pairs. Tous les barons de France sont convoqués. On devine la conclusion : les chevaliers de Jehan sont battus; lui-même est fait prisonnier. Charlemagne donne la suzeraineté de Lançon à un de ses serviteurs et ramène son armée victorieuse en France.

Ce poëme, dont la versification est médiocre, n'est pas dépourvu de mérite. L'attention est constamment tenue en éveil par le nombre et par la variété des épisodes. Il y a des incidents fort comiques; enfin l'ensemble de la composition est d'une régularité très-rare dans les épopées carlovingiennes.

Jehan de Saintré (HISTOIRE DU PETIT) **et de la dame des Belles-Cousines**, roman du xv^e siècle, par Antoine de La Sale. Vers la fin du siècle dernier, le comte de Tressan publia cet ouvrage; mais il se garda bien de laisser au livre sa forme première. L'œuvre du vieux romancier fut impitoyablement abrégée, transformée, adaptée enfin au goût du xviii^e siècle. L'imitation, quoique écrite avec une certaine élégance, est restée loin de l'original; néanmoins, la tentative de Tressan parut si nouvelle, le sujet était d'ailleurs si heureusement choisi et comportait tant de véritables beautés, qu'à dater de ce jour la dame des Belles-Cousines et Damp abbé vinrent prendre place à côté de Manon Lescaut, de Tom Jones et de Gil Blas.

Jehan de Saintré, le personnage qu'Antoine de La Sale a mis en scène dans son roman, n'est point un héros de pure fantaisie; il est cité par Froissart; il reçut diverses missions importantes des rois Jean II et Charles V. Cependant la chronique de Saintré ne saurait passer pour une histoire vraie. L'auteur s'est proposé pour but d'offrir à ses contemporains, dans la personne de Saintré, un parfait modèle de bravoure, d'élégance et de loyauté. Le chevalier de Froissart est devenu sous sa plume un héros parfait, apte à tous les exploits de la chevalerie. Le romancier s'est pénétré de l'esprit de l'époque; il y a dans le *Petit Jehan de Saintré* de poétiques descriptions de carrousels et de tournois et une intrigue habilement ménagée. Quant à la dame des Belles-Cousines, héroïne sans nom qu'Antoine de La Sale semble avoir jetée dans son livre comme une énigme à deviner, est-ce un personnage inventé à plaisir, ou bien quelque princesse de sang royal? La question n'est pas facile à décider; l'auteur a sans doute entassé à dessein les confusions de personnes et d'époques.

La dernière édition de ce livre, celle de M. Guichard, collationnée sur les manuscrits de la Bibliothèque nationale (1843), est accompagnée d'une introduction et de notes, qui permettent de laisser de côté l'imitation trop infidèle de Tressan.

Jehan de Paris, roman chevaleresque du xvi^e siècle, dont l'auteur est resté inconnu. On présume qu'il fut écrit sous François I^{er}, entre 1525 et 1535, à l'occasion de la lutte du roi de France contre l'Espagne et l'Angleterre. Le sujet est une fabuleuse invasion de l'Espagne par Charles V, escorté de paladins, comme Charlemagne; le plus brillant de tous est Jehan de Paris, qui ne connaît pas de rival dans les prouesses de guerre ou d'amour. Le roman de *Jehan de Paris* n'a aucune prétention à la profondeur des idées. Il se contente d'amuser par la gentillesse de l'esprit, par la gaieté des histoires. Les scènes s'y succèdent sous un aspect varié : l'une, douce et joyeuse; l'autre, brillante; celle-ci, spirituelle; celle-là, naïve. C'est à peine si quelques plaisanteries gaillardes, probablement interpolées, tranchent avec le ton gracieux et réservé de l'œuvre.

« A mes yeux, dit M. d'Héricault, c'est une œuvre vraiment française; elle a échappé au latinisme du xv^e siècle... En dehors même de cette importance historique et du grand rôle qu'elle joua dans les imaginations populaires, elle me paraît encore un des produits les plus parfaits de la littérature des conteurs; elle peut être considérée comme le spécimen le plus complet de la nouvelle chevaleresque... » — « Relisez, dit de son côté M. Ed. Thierry, relisez le roman de *Jehan de Paris*, et vous verrez comme la fine ironie du xvi^e siècle redevient aisée à comprendre pour le xix^e. Les éditeurs de la Bibliothèque bleue avaient retranché la moitié du récit; je le crois bien, le côté malicieux leur échappait. Ils ne voyaient que la fantaisie et le merveilleux; peut-être même, par générosité de nation, trouvaient-ils le merveilleux trop peu modeste. Modeste ou non, ce merveilleux est plus près de la vérité qu'on ne pouvait le croire avant le temps où nous sommes. Jehan de Paris est admirablement français. Tel qu'il est, on ne changerait que le costume pour en faire le héros d'un bon conte de garnison, un zouave, par exemple; j'entends un zouave qui descendrait d'Aladin ou qui serait le filleul d'une fée. »

Jehan de Paris jouissait encore, au xvii^e siècle, d'une certaine vogue. Tallemant des Réaux raconte que, lorsque le cardinal de Richelieu envoya la princesse de Conti en exil dans le comté d'Eu, elle vint loger le premier jour à Compiègne chez un certain gentilhomme nommé M. de La Jonquière, et que le soir de son arrivée, pour passer son chagrin, elle demanda un livre et lut avec un extrême plaisir un vieux *Jehan de Paris* tout gras qui se trouva dans la cuisine.

On ne compte pas moins de douze ou treize éditions principales de ce roman. La dernière et la plus belle est celle qu'a donnée M. Em. Mabille, dans la Bibliothèque elzévirienne.

JEHANNIN (François-Claude), jurisconsulte français, né à Louhans en 1630, mort à Dijon en 1698. Il devint, en 1649, avocat au parlement de Bourgogne, où il remplit, trois ans plus tard, les fonctions de substitut du procureur général avec une grande distinction. Jehannin acquit la réputation d'un très-savant jurisconsulte, et La Monnoye va jusqu'à lui donner le surnom de **Papinien de la Bourgogne**. Nous citerons, parmi ses ouvrages, qui ne sont pas à la hauteur de sa renommée : *Remontrances des états du duché de Bourgogne sur la déclaration de Sa Majesté du mois d'août* 1692; *Coutume générale des pays et duché de Bourgogne avec notes* (Dijon, 1736).

JEHIN (Thomas-Joseph), bénédictin et écrivain flamand, né à Theux, dans le marquisat de Franchimont, en 1732, mort en 1806. Il entra dans l'ordre de Saint-Benoît et se fit ordonner prêtre en 1758. Poursuivi pour la publication d'un pamphlet intitulé : *Cri générale* (sic) *du peuple liégeois* (1786, in-8°), dans lequel il prenait la défense des libertés du pays contre le pouvoir, il se retira dans le duché de Limbourg, appartenant à l'Autriche, fut enlevé de sa retraite, emprisonné à Liége, et ne recouvra la liberté que sur la demande expresse du gouvernement autrichien. Jehin alla habiter Spa lorsque les armées de la République se furent emparées de la principauté de Liége, et termina sa vie dans l'obscurité et dans la misère. Nous citerons parmi ses écrits, où l'on trouve des documents curieux pour l'histoire de Liége : *Histoire de la vingt et unième persécution de l'abbé Jehin* (Liége, 1786, in-8°); les *Franchises et les paix générales de la nation liégeoise vengées* ou les *Cent variétés et anecdotes* (1787); *Relation authentique par plusieurs notaires de l'attaque de la nouvelle salle de Spa* (1787).

JÉHOTTE (Louis), statuaire belge, né à Liége en 1803. Il est fils du dernier graveur des monnaies du prince-évêque de Liége. Envoyé à Rome, il y prit des leçons de sculpture de Kessels et de Thorwaldsen. De retour dans sa ville natale, M. Jéhotte a exécuté un assez grand nombre d'ouvrages qui lui ont valu d'être nommé membre correspondant de l'Académie royale des beaux-arts de Belgique. Nous citerons, parmi les plus remarquables : le *Monument de M. de Méan, prince-évêque de Liége*, groupe en marbre blanc; le *Prince Charles de Lorraine* (1848), statue érigée à Bruxelles devant le Palais de l'industrie; une *Baigneuse; Caïn* (1855), statue en bronze qui a figuré à l'Exposition universelle de 1855, etc. On lui doit, en outre, les bustes du *Roi Léopold*, du *Général Desprez*, du *Baron de Stassart*, de l'*Archevêque Charles d'Argenteau*.

JÉHOVAH, nom du Dieu des Hébreux. Smith consacre, dans son excellent *Dictionary of the Bible*, un long et intéressant article à ce mot mystérieux, sur la prononciation même duquel il règne de grandes incertitudes. Il s'écrit, en hébreu, au moyen de quatre consonnes correspondant à peu près aux lettres française *ihwh;* ces quatre lettres sont susceptibles de se prononcer avec différentes combinaisons de voyelles brèves. Le plus souvent, on emploie celles du mot équivalent *adonaï*, ce qui fait *iahowah*, ou celles du mot *elohim*, ce qui fait *iehowih*. La version des septante rend ce mot par *Kurios*, seigneur, et la Vulgate par *Dominus*, qui veut dire la même chose. En réalité, la véritable prononciation, connue du grand prêtre seul, a fini par se perdre, et celles qu'on lui prête ne sont que des prononciations de convention. On avait même pris l'habitude de ne plus prononcer du tout l'ineffable tétragramme, et de lui substituer directement *adonaï*, ou bien, comme chez les Samaritains, le mot *schema*, littéralement « le nom. »

Chez les historiens grecs, notamment chez Diodore de Sicile, nous voyons ce mot transcrit *iaô;* chez Clément d'Alexandrie, *iaou;* dans une glose d'un manuscrit de Turin, *iaoue*. Théodoret dit que les Samaritains le prononçaient *iabe*, tandis que les Juifs disaient *aïa*.

Passons maintenant rapidement en revue les différentes hypothèses émises sur l'origine du nom de *Jéhovah*. Bohlen admet *à priori* que ce mot n'appartient pas aux langues sémitiques. Il le rattache au sanscrit *devas*, *dêvo*, au grec *dios*, au latin *diovis* ou *Jovis*. Mais on peut opposer à cette étymologie de graves objections au point de vue des changements phonétiques et aussi des rapports historiques qui peuvent avoir existé entre les races indo-européenne et sémitique. L'opinion qui voudrait faire jouer dans cette dérivation un rôle d'intermédiaire à la langue et à la théogonie égyptiennes n'est pas soutenable. M. Wright pense que ce mot a été, non pas emprunté, mais prêté aux autres peuples chez lesquels on le retrouve, tels que les Grecs et les Egyptiens. A ce propos, il rappelle la curieuse explication qu'en donnent les Chinois. M. de Rémusat l'a, en effet, retrouvé dans les œuvres du philosophe Lao-tseu, qui vivait plusieurs siècles avant Jésus-Christ. Voici le passage : « Celui que vous regardez et que vous ne voyez pas se nomme *j;* celui que vous écoutez et que vous n'entendez pas se nomme *hi;* celui que votre main cherche et ne peut pas saisir se nomme *wei*. Ce sont ces trois êtres qu'on ne peut comprendre, et qui, confondus, n'en font qu'un. » M. de Rémusat reconnaît dans ces trois lettres les trois premiers éléments du tétragramme *J. H. W.*

Un missionnaire, qui avait été en relation avec une tribu birmane, prétend que ces peuples adorent une divinité à laquelle ils donnent le nom de *Jova* ou *Kara-Jova*, et prêtent tous les attributs du Jéhovah hébreu.

Passons maintenant aux hypothèses qui assignent à Jéhovah une origine hébraïque. Luzzato prétend que ce mot doit se décomposer *iahou*, exclamation de joie, et *vah*, exclamation de douleur. Ewald le rattache à la racine arabe *hawa*, qui signifie, entre autres choses, hauteur, ciel. On a encore pensé que le groupe *ihwh* était la troisième personne du singulier masculin du verbe *hih*, primitivement *hwh*, qui n'est autre chose que le verbe substantif *être*. Jéhovah voudrait donc dire dans ce cas : *il est, il existe*. Nous nous bornons à rapporter ici cette opinion, sans entrer dans les considérations grammaticales, beaucoup trop techniques, auxquelles elle peut donner lieu.

Une question importante est celle de la signification réelle qu'avait le mot *Jéhovah;* celle de seigneur, que lui donnent les traducteurs, est-elle exacte? Si elle l'est, elle concorde peu avec la dernière étymologie que nous avons donnée du mot. Rien, du reste, n'est moins certain que la croyance des Juifs à un Dieu unique. *Eloïm* ne paraît pas être le même Dieu que Jéhovah : c'est le nom usité pour désigner les divinités, les dieux des diverses nations; Jéhovah, au contraire, est un nom propre, qui ne s'applique qu'au Dieu d'Israël. Il n'est pas probable que ce nom ait été connu des Hébreux avant Moïse, qui le leur révéla. C'est du moins ce qu'il est permis de conclure, à côté de bien d'autres preuves, du passage suivant de l'*Exode :* « Je suis Jéhovah; je me suis montré Abraham, à Isaac et à Jacob comme El-Schaddaï (*le Tout-Puissant*), mais je n'ai point été connu d'eux par mon nom de Jéhovah. » Jéhovah est un Dieu qui trône dans les cieux, qui est porté sur les nuages, et qui se révèle par l'éclair et le tonnerre; un Dieu terrible, dont l'aspect faisait mourir et auquel appartenaient les premiers-nés de la femme et des bêtes.

JÉHOVISME s. m. (jé-o-vi-sme). Hist. relig. Culte de Jéhovah : *Ce ne fut qu'après le retour de Babylone que le* JÉHOVISME *devint la foi d'Israël.* (Proudh.)

JÉHOVISTE adj. (jé-ho-vis-te — rad. *Jéhovah*). Hist. sainte. Qualification donnée par certains critiques aux parties de l'Ecriture où Dieu est appelé Jéhovah, tandis qu'ailleurs il est appelé Elohim, ce qui leur fait supposer que les passages où se trouvent ces noms différents appartiennent à des auteurs différents.

JÉHU, roi d'Israël, d'abord l'un des capitaines de Joram, mort en 861 av. J.-C. Il fut chargé par le prophète Elisée, parlant au nom de Dieu, de massacrer toute la maison d'Achab et de rétablir le culte de Jéhovah. Jéhu accomplit cette sanglante mission, fut sacré roi d'Israël (889), monta sur le trône de Joram, qu'il tua de sa propre main; fit jeter par une fenêtre et livrer aux chiens Jézabel, femme du roi; massacra dans Jezraël toute la famille du roi détrôné et s'y fit envoyer soixante-dix têtes des fils ou des parents d'Achab qui se trouvaient absents. A Samarie, il fit égorger dans un temple tous les prêtres de Baal. Ces pieuses atrocités lui attirèrent les bénédictions du Dieu d'Israël jusqu'au jour où, son zèle s'étant quelque peu ralenti, le prophète Osée vint lui adresser des menaces, et il vit même, avant de mourir, ses frontières impunément ravagées par Hazaël, roi de Syrie.

Jéhu (COMPAGNONS DE), roman d'A. Dumas. V. COMPAGNONS.

Jéhu (COMPAGNIE DE). V. COMPAGNIE.

JEHUDA-BEN-CHARIZI, rabbin espagnol. V. CHARIZI.

JÉHUISTE s. m. (jé-u-i-ste — rad. *Jéhu*). Hist. Membre de la compagnie de Jéhu : *Les* JÉHUISTES *se livraient leur proie par échange d'un département à l'autre.* (Ch. Nodier.)

JEJUNUM s. m. (jé-ju-nomm — du lat. *jejunus*, à jeun, vide). Anat. Partie de l'intestin grêle comprise entre le duodénum et l'iléon.

— **Encycl.** V. INTESTIN.

JEK s. m. (jèk). Erpét. V. JECK.

JEKKO s. m. (jèk-ko). Erpét. V. GECKO.

Je l'ai planté, je l'ai vu naître, paroles de de Leyre, musique de J.-J. Rousseau. Cette romance est due à M. de Leyre dont le nom survivra, grâce à ce petit chef-d'œuvre de sentiment que J.-J. Rousseau jugea digne de sa science musicale. C'est, en effet, au grand philosophe que l'on doit cette touchante et expressive mélodie, la seule qu'il ait notée sur des paroles composées par un étranger.

1^{er} COUPLET. *Languido.*

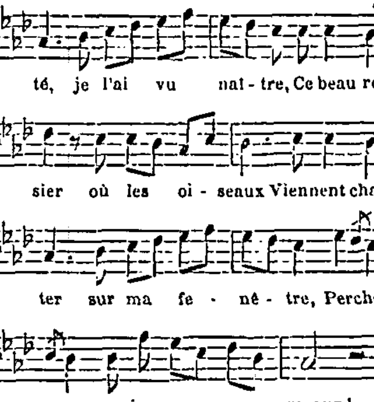

DEUXIÈME COUPLET.

Joyeux oiseaux, troupe amoureuse,
Ah! par pitié, ne chantez pas!
L'amant qui me rendait heureuse
Est parti pour d'autres climats!

TROISIÈME COUPLET.

Pour les trésors du nouveau monde
Il fuit l'amour, brave la mort.
Hélas! pourquoi chercher sur l'onde
Le bonheur qu'il trouvait au port?

QUATRIÈME COUPLET.

Vous, passagères hirondelles,
Qui revenez chaque printemps,
Oiseaux voyageurs, mais fidèles,
Ramenez-le-moi tous les ans!

JELALABAD, ville de l'Afghanistan. V. DJELALABAD.

JELALPOOR, ville de l'Indoustan anglais. V. DJELALPOUR.

JELDOVÉSI s. m. (jèl-do-vé-zi). Mamm. Race de chameaux, remarquables par la rapidité de leur course.

JELIN s. m. (je-lain). Moll. Nom donné à un tube calcaire irrégulier, appartenant à un mollusque du genre vermet. ‖ On donne aussi ce nom au tube de la serpule intestinale.

JELINEK (Joseph), compositeur tchèque, né en 1758, mort en 1825. Dès l'âge de douze ans, il possédait un talent des plus remarquables sur l'orgue et exécutait à première vue les messes et les variations les plus difficiles. Maître de chapelle du comte Kinski, en 1786, il se rendit, peu de temps après, à Vienne, où, pendant treize ans, il profita des leçons de Mozart, d'Albrechtsberger et de Haydn. Il écrivit à cette époque, sur des motifs donnés par Mozart, un grand nombre de variations qui furent publiées à Vienne, et s'acquit une telle réputation par son habileté sur le piano, qu'il fut nommé professeur de cet instrument à la cour impériale. Le nombre de ses compositions, de différents genres, qui ont été publiées, s'élève à vingt-cinq.

JÉLIOTTE ou **JÉLYOTTE** (Pierre), célèbre chanteur français, né aux environs de Toulouse en 1711, mort à Paris en 1782. Les éléments de la musique lui furent enseignés à la maîtrise de la cathédrale de Toulouse, et il fut ensuite attaché comme haute-contre au chœur de cette église. La splendeur de sa voix faisait merveille, et la réputation du beau chanteur marcha si vite et si loin que le prince de Carignan, alors inspecteur général de l'Opéra, le manda à Paris, et le fit débuter en 1733. Pendant vingt-deux ans, Jéliotte fit les délices de l'Opéra et créa avec un immense succès les principaux rôles dans les ouvrages du célèbre compositeur Rameau. En 1755, il quitta le théâtre, mais il continua de chanter jusqu'en 1765 aux spectacles de la cour, puis il tomba dans la fange et la misère et mourut, à Paris, dénué de ressources. Ce chanteur avait le goût détestable des virtuoses de son époque, et défigurait les mélodies par toute sorte d'oripeaux musicaux qu'il y introduisait à tort et à travers. Cependant on ne peut nier qu'il ne possédât une voix magnifique, qu'il ne fût parfait musicien et qu'il ne mît parfois dans son chant des intentions très-dramatiques. Jéliotte avait aussi des prétentions à la composition. En 1745, il donna, à Versailles, pour le mariage du Dauphin, père de Louis XVI, un ballet, intitulé *Zelisca*, qui lui valut les félicitations de la cour. Ses chansons ont également eu du succès.

JELLACHICH DE BUZIM (François, baron DE), général autrichien, né à Petrinia en 1746, mort en 1810. Descendant d'une ancienne famille noble de Croatie, il prit du service dans l'armée autrichienne en 1763, se distingua pendant la guerre contre les Turcs en

1789, fut nommé colonel en 1794, puis commandant d'un corps de chasseurs de Croatie, et prit part, en 1796, à la campagne du Rhin sous le commandement de l'archiduc Charles. Promu général-major en 1797, il remporta, deux ans plus tard, à Feldkirch, un avantage marqué sur Oudinot et Masséna, et reçut, en 1800, le grade de maréchal-lieutenant. Pendant la guerre de 1805, Jellachich t chargé de défendre le Vorarlberg; mais, à la suite de la défaite essuyée à Ulm par les Autrichiens, il se vit enveloppé par les Français, et le général Wolfskehl, qui commandait sous ses ordres, consentit à se rendre avec ses troupes à Augereau. En 1808, Jellachich prit le commandement d'une division à Agram, mais s'en démit peu après.

JELLACHICH DE BUZIM (Joseph, baron DE), général autrichien, ban de Croatie, fils du précédent, né à Peterwardein (Slavonie) en 1801, mort à Agram en 1859. En sortant de l'école militaire de Vienne, en 1819, il entra dans l'armée autrichienne avec le grade de sous-lieutenant de dragons, cultiva la poésie dans ses loisirs de garnison et publia, en 1825, un recueil de vers. Nommé capitaine-lieutenant en 1830, major en 1837, puis lieutenant-colonel dans un régiment-frontière du Banat, il était colonel depuis 1842, lorsqu'il eut à combattre les bandes bosniaques qui infestaient les frontières de la Croatie. Il fit preuve, dans ces circonstances, d'autant de décision que d'habileté (1845), et acquit une grande popularité en Croatie par l'énergie avec laquelle il mit un terme aux déprédations de ces brigands. Les événements de 1848 permirent bientôt à Jellachich de déployer toute l'énergie de son caractère et de donner carrière à son ambition. A cette époque, la Croatie avait été réunie à la couronne de Hongrie malgré ses habitants qui, séparés des magyares par la race, le langage, les mœurs, supportaient avec une extrême impatience la suprématie étrangère. D'un côté, les Croates étaient profondément irrités de ce que, dans les actes du gouvernement, on se servît exclusivement de la langue des magyares, et de ce que ceux-ci servissent d'intermédiaires entre l'empereur et eux. D'un autre côté, les Hongrois, tout en réclamant pour eux l'indépendance, n'avaient rien stipulé pour les races slaves de la Croatie et de la Dalmatie, de sorte que les Croates pouvaient redouter, de la part de ces derniers, une oppression d'autant plus lourde qu'elle serait sans contre-poids. Loin de calmer ces inquiétudes, Jellachich les accrut encore et persuada aux Croates que le salut de leur nationalité tenait à la conservation de l'Autriche. En conséquence, ces derniers envoyèrent une députation à Vienne pour déclarer à l'empereur Ferdinand que la Croatie était prête à donner son sang et ses biens pour le maintien de l'intégrité de l'empire, et pour demander que Jellachich devînt leur ban. L'empereur, enchanté de trouver, dans un moment aussi critique, de telles dispositions dans une partie de ses sujets, s'empressa de nommer Jellachich ban de Croatie, conseiller privé et général commandant en chef des districts du Banat, de Waradin et de Carlstadt. Le nouveau ban, au comble de ses vœux, se trouva néanmoins en présence de nombreuses difficultés. « D'abord, dit M. A. d'Héricourt, les Croates n'étaient pas tellement unis que l'on ne pût craindre des divisions excitées par des chefs jaloux. En outre, l'un des ministres de l'empereur (Bathyani) était Hongrois, et il était probable qu'il emploierait son influence à renverser un ban que ses connaissances militaires devaient rendre redoutable à ses compatriotes. Jellachich triompha, mais non sans peine, de tant d'obstacles. Il alla sans armes trouver les Croates mécontents et réunis, leur expliqua ses projets, et fut reconduit par eux en triomphe. Sommé par le ministère de rendre compte de sa conduite, il vint à Vienne à la tête d'une escorte nombreuse, refusa de s'expliquer en présence du ministre hongrois et obtint une audience publique de l'empereur, avec qui on redoutait qu'il n'eût une entrevue secrète. Il parla modestement de ce qu'il avait fait, déclara qu'une population aussi importante que les Slaves ne pouvait être sacrifiée aux intérêts d'une poignée de Hongrois, et ajouta qu'il venait resserrer plus étroitement que jamais les liens qui unissaient la Croatie à l'empire, dont le salut n'était qu'à ce prix. Son discours persuasif et éloquent eut un succès complet : l'empereur fut ému, des applaudissements éclatèrent, et l'archiduc Jean vint serrer Jellachich dans ses bras. On convint que le ban conserverait son autorité, mais que l'édit qui l'en dépouillait ne serait pas encore rapporté. Le soir, la population de Vienne se pressait sous ses fenêtres; il prononça une nouvelle harangue et la termina par ces mots qui furent couverts d'applaudissements : « Je veux, mes » frères, une Autriche grande, forte, puis- » sante, libre et indivisible. Vive notre belle » patrie! Vive l'Allemagne! » Comptant sur les promesses de la cour, Jellachich se tint prêt à commencer les hostilités contre les Hongrois; il parcourut la Croatie et les autres provinces slaves de l'empire, recueillant partout de nombreuses preuves de patriotique sympathie. » Cependant le faible Ferdinand, craignant une rupture avec la Hongrie, hésitait encore à rapporter l'édit qui privait le ban de sa dignité; mais celui-ci, sûr de l'approbation tacite de la cour, continuait ses armements, obtenait des diètes slaves des subsides et une armée de 40,000 hommes, recevait de l'administration autrichienne des munitions et de l'artillerie; enfin un édit du 4 septembre 1848 lui rendait, en récompense de ses services, ses dignités et ses fonctions. Cinq jours plus tard, Jellachich déclarait la guerre à la Hongrie et commençait les hostilités. Battu près d'Ofen, après un sanglant combat, il conclut un armistice pendant lequel il opéra sa retraite de façon à faire sa jonction avec Windischgrätz, marcha avec lui sur Vienne, où venait d'éclater une révolution, et prit une part active à la prise de cette ville insurgée (2 novembre). Bientôt après, il pénétrait de nouveau en Hongrie avec Windischgrätz. Il remporta quelques succès, fut nommé général d'artillerie, reçut l'ordre de descendre la rive droite du Danube et de protéger, contre l'insurrection madgyare, les provinces méridionales de l'empire, força Bem de se replier devant lui, mit garnison dans Bacska, puis fut complétement battu par Bem à Hegyes le 14 juillet 1849. Il s'occupait de réorganiser ses troupes lorsque la Hongrie succomba devant l'intervention russe et surtout par la trahison de Gœrgei. Lorsque la lutte fut terminée, Jellachich retourna à Agram, en qualité de gouverneur civil et militaire de la Croatie et de la Slavonie. En 1853, il reçut le commandement d'un corps d'observation envoyé par le gouvernement autrichien sur la frontière du Monténégro. Enfin, en 1855, il reçut de l'empereur François-Joseph le titre de comte. Jellachich, dans sa carrière brillante et mouvementée, a montré plus d'habileté, de finesse et de décision politique que de grands talents militaires. En 1851, il donna une édition de ses poésies, parmi lesquelles on remarque ses chants patriotiques et une piquante satire du vieux système militaire, intitulée : *Chanson de garnison*, qui obtint un grand succès.

JELLETITE s. f. (jèl-le-ti-te). Minér. Espèce de grenat dont la forme est altérée.

— **Encycl.** Cette forme altérée de grenat se rencontre, dit-on, en prismes rhombiques avec des angles de 60°, dont le supplément, 120°, est l'angle du dodécaèdre rhomboïdal. La densité de la *jelletite* est de 3,741; sa dureté de 7 environ. On la rencontre en incrustations jaunâtres ou légèrement verdâtres. Elle a une structure compacte. D'après Wright, elle renferme 38,09 de silice, 33,41 de sesquioxyde de fer, 28,61 de chaux. Cette analyse, si l'on considère le fer comme existant en partie à l'état de protoxyde, correspond à la formule du grenat.

JELLINEK (Adolphe), théologien et philologue autrichien, né à *Drslowitz* (*Moravie*) le 26 juin 1820. Il est le frère du malheureux Hermann Jellinek, fusillé, en 1849, à Vienne, *pour avoir pris part au mouvement révolutionnaire de cette année.* D'origine israélite, il fut, par ce fait, conduit à étudier fort jeune *le Talmud. Il vint compléter son instruction* à Paris, puis à Leipzig, où il suivit des cours de *langues orientales.* En 1845, Jellinek devint prédicateur de la colonie israélite de Leipzig. Il acquit bientôt une grande influence sur ses coreligionnaires d'Allemagne, *et son nom se répandit rapidement* dans toute l'Europe. Parmi ses nombreux ouvrages *sur la religion juive*, sur la cabale et sur la littérature juive ou orientale, nous citerons : une traduction, accompagnée de commentaires, de la *Kabbale* de Frank (Leipzig, 1844); *Recherches historiques sur la Kabbale* (Leipzig, 1851-1852); *Moses-ben-Schem-Tob de Léon et ses rapports avec le Sohar* (Leipzig, 1851); *Choix d'écrits de mystique cabalistique* (Leipzig, 1852-1853); *Midrasbhele eskera* (Leipzig, 1853); *Betha midrasch* (Leipzig, 1853); *Saint Thomas d'Aquin et la littérature juive* (Leipzig, 1853); *Documents pour servir à l'histoire des croisades*, d'après les manuscrits hébreux (Leipzig, 1854); *Sefat Chachamin* (1846-1847); *Introduction à Chobot-ha-Lebabot* (1846); *Poëme religieux de Salomon ibn Gabriol*, édition critique; *Dictionnaire Maarich* de Menahem de Lousam (1853); *Dialogues sur l'âme*, de Galien (1852), et de nombreux *Mémoires* insérés dans le journal l'*Orient*. Enfin M. Jellinek a collaboré activement à deux publications juives, le *Journal du sabbat* (1845-1846) et l'*Univers israélite.* Ses sermons ont aussi été réunis sous le titre de *Recueil* (Vienne, 1862-1866, 3 vol.).

JELLINGE, paroisse de Danemark, préfecture de Veile, dans le Jutland. C'était, au Xe siècle, un grand domaine royal où résidait Goruc le Vieux, fondateur de la monarchie danoise. Dans les environs de Jellinge, au milieu d'une lande déserte, le roi Frode Fredegod déposa un riche bracelet d'or, qui demeura à la même place pendant plusieurs années, preuve manifeste, suivant lui, de la sécurité et de la tranquillité dont le pays, naguère si troublé, jouissait sous son règne. Jellinge est remarquable par les deux grands *tumuli* où furent inhumés le roi Goruc et la reine Thyre, sa femme; et par les deux pierres runiques qui s'y rattachent, pierres que l'on regarde comme les plus curieux monuments du paganisme dans tout le Nord. Le roi Frédéric VII a fait pratiquer des fouilles suivies dans le tumulus de Goruc et restaurer l'intérieur dans son style primitif.

JÉLODIS s. m. (jé-lo-diss). Entom. Syn. de JALODIS.

JEMALABAD, ville de l'Indoustan anglais. V. DJEMALABAD.

JEMBLET s. m. (jan-blè). Techn. Partie du moule du fondeur.

JEMMA-O, le juge des enfers dans la religion japonaise. Il voit, reflétées dans un grand miroir placé devant lui, les actions les plus secrètes de chaque mort qui s'avance devant son tribunal, et se montre inexorable, à moins, toutefois, qu'Amidas n'intercède en faveur du coupable. Dans la pagode de ce dieu redoutable, près de Méaco, on le voit représenté entre deux grands diables hideux, dont l'un écrit les mauvaises actions des hommes, que l'autre semble lui dicter.

JEMMAPES, ville de Belgique, prov. de Hainaut, arrond. et à 5 kilom. O. de Mons, sur la *Haine*; 5,000 hab. Centre d'un important bassin houiller; forges pour la confection des instruments et machines employés dans les mines. Raffineries de sel et savonneries; brasseries, tanneries, élève de chevaux. Grande victoire des Français sur les Autrichiens, le 6 novembre 1792. Sous la première République et le premier Empire, cette ville donna son nom à un département français, compris entre ceux de l'Escaut et de la Dyle au N., de Sambre-et-Meuse à l'E., du Nord et des Ardennes au S. Ch.-l. : Mons; sous-préfectures : Tournai et Charleroi.

Jemmapes (BATAILLE DE). La campagne de l'Argonne, couronnée par la victoire de Valmy (v. ARGONNE), avait sauvé la France de l'invasion et des fureurs de l'émigration; mais la Belgique était encore occupée par l'armée autrichienne, et tant qu'on ne l'aurait pas refoulée plus loin de nos frontières, on pouvait croire que le danger n'avait été que momentanément conjuré. Le principal corps de l'armée autrichienne était commandé par le duc Albert de Saxe-Teschen, et c'est contre lui que Dumouriez, commandant en chef de l'armée française, résolut de porter ses premiers coups. Il commença par le tourner, afin de le séparer de Clairfayt, et ordonna au général Valence, placé le long de la Meuse, de marcher de Givet sur Namur et sur Liége avec l'armée des Ardennes, forte de 18,000 hommes; le général d'Harville, avec 12,000 autres, devait manœuvrer entre la grande armée et Valence, pour tourner l'ennemi de plus près. C'étaient là les dispositions de Dumouriez sur sa droite; sur sa gauche, La Bourdonnaye avait ordre de se porter de Lille sur Anvers, en parcourant la côte de la Flandre, puis de longer la frontière hollandaise et de joindre la Meuse à Ruremonde. La Belgique allait ainsi se trouver enfermée dans un cercle dont Dumouriez occupait le centre avec une masse de 40,000 hommes, capable d'écraser les ennemis sur le premier point où ils se rencontreraient avec les Français. Il était temps, en effet, d'arrêter les Autrichiens; déjà le duc Albert avait jeté des divisions sur divers points de notre frontière, forcé le camp de Maulde et bombardé, mais inutilement, la ville de Lille; il se rabattait sur Valenciennes, où il se promettait une éclatante revanche, lorsqu'il apprit le retour de Dumouriez au milieu de son armée. A cette nouvelle, il se replia vers ses retranchements de Mons, suivi de près par Dumouriez. Le général Valence, retardé dans sa marche, n'ayant pu empêcher Clairfayt de rejoindre le duc Albert avec 12,000 hommes, Dumouriez rapprocha de lui la division d'Harville, porta ses troupes entre Quarouble et Quiévrain, et déboucha, le 3 novembre (1792), devant le moulin de Boussu. Il ordonna aussitôt à son avant-garde, commandée par le brave Beurnonville, de repousser l'ennemi posté sur les hauteurs. Cette avant-garde, composée en partie d'infanterie belge, attaqua sans ordre et fut repoussée avec perte par les hussards autrichiens; Dumouriez, comprenant la nécessité de ne pas reculer au début, reporta Beurnonville en avant, et le fit appuyer par le général Dampierre. Cette seconde attaque fut irrésistible, et tous les postes ennemis furent emportés à la baïonnette. Le 5 novembre au soir, Dumouriez se trouva en face des Autrichiens, retranchés d'une manière formidable sur les hauteurs qui bordent la ville de Mons. Sur ces hauteurs, disposées circulairement, s'élèvent les trois villages de Jemmapes, Cuesmes et Berthaimont; les deux premiers étaient occupés par Clairfayt, le troisième par Beaulieu. Le duc Albert, qui s'attendait à être attaqué dans cette position par les Français, n'avait rien négligé pour s'y rendre inexpugnable. Des pentes rapides, des bois, des abatis, 14 redoutes, 100 bouches à feu rangées en amphithéâtre, et 28,000 Autrichiens, protégeaient ces positions et en rendaient l'abord presque impossible. Le bois qui s'étendait au-dessous des hauteurs était rempli de chasseurs tyroliens, et la cavalerie, placée dans l'intervalle des coteaux, massée surtout dans la trouée qui séparait Jemmapes de Cuesmes, s'apprêtait à déboucher et à fondre brusquement sur nos colonnes, que foudroyait déjà le feu des batteries.

Dumouriez arrêta les dispositions suivantes : le général d'Harville, qui venait de rejoindre le corps de bataille, reçut ordre de longer les positions de Beaulieu, à l'extrême droite de notre ligne, de les tourner et d'aller ensuite occuper les hauteurs en arrière de Mons, afin de couper la retraite aux Autrichiens. Beurnonville, formant en deçà la droite même de notre attaque, avait pour objectif le village de Cuesmes; au centre, le jeune duc de Chartres, depuis Louis-Philippe, devait aborder Jemmapes de front et pénétrer, s'il était possible, par la trouée qui séparait Jemmapes de Cuesmes. Enfin le vieux général Ferrand, chargé du commandement de notre gauche, était chargé de traverser le petit village de Quarégnon pour se porter sur le flanc de Jemmapes. Toutes ces attaques devaient s'exécuter en colonnes par bataillons; par derrière et sur les côtés, notre cavalerie se tenait prête à les soutenir; l'artillerie avait été établie de manière à prendre les redoutes en flanc et à éteindre leurs feux s'il était possible. Derrière le ruisseau de Wame, se tenait une réserve d'infanterie et de cavalerie. Dumouriez avait environ 40,000 hommes à opposer à 28,000, mais ceux-ci étaient protégés par les plus formidables moyens de défense. Les deux armées étaient rangées en demi-cercle et parallèlement, à peu près également éloignées l'une de l'autre dans tous leurs points, et séparées par un intervalle de 2,000 mètres environ. Mais, sans parler de leurs retranchements, les Autrichiens avaient l'immense avantage de dominer partout les positions occupées par l'armée française.

Dès le matin du 6 novembre (1792), une canonnade terrible s'engagea sur le front des deux armées, mais beaucoup plus meurtrière pour nous que pour les ennemis; puis Dumouriez envoya aux généraux Ferrand et Beurnonville l'ordre de commencer l'attaque, le premier sur notre gauche, le second sur notre droite; le général en chef se tint de sa personne au centre, attendant le moment favorable pour agir, c'est-à-dire lorsque d'Harville, s'élevant sur les derrières de l'armée autrichienne, lui aurait fermé le chemin de la retraite. Le général ne put aborder que mollement les Autrichiens; il fut obligé de marcher à travers des prairies marécageuses, coupées de fossés, qui empêchèrent son artillerie de le suivre, et il dut la laisser en arrière, chargée à mitraille. Il continua néanmoins à s'avancer résolûment, la baïonnette en avant. Ayant eu son cheval tué sous lui, étant même blessé à la jambe, le vieux et intrépide général se plaça à pied à la tête de ses grenadiers et raffermit leur courage par son exemple. De son côté, Beurnonville, arrêté par le feu bien nourri de 5 redoutes voisines de Cuesmes et marchant à travers un pays coupé, voyait le succès de sa manœuvre compromis, lorsque Dumouriez, dont le coup d'œil embrassait toutes les opérations de son armée, envoya son fidèle Thouvenot à l'aile gauche pour décider le succès. Thouvenot, faisant suspendre une canonnade inutile, traverse Quarégnon, tourne Jemmapes, puis, marchant directement au but, tête baissée et la baïonnette au bout du fusil, il gravit les hauteurs de côté et arrive sur le flanc des Autrichiens. Pendant ce temps-là, le général Dampierre, volant au secours de Beurnonville, accomplissait des prodiges de valeur. A la tête des régiments de Flandre et des bataillons de Paris, qu'il précède de cinquante pas, il se jette sur la gauche de l'ennemi, enlève les deux premières lignes de redoutes, tourne leurs propres canons contre les Autrichiens et fait 1,300 prisonniers. Tandis qu'il s'avançait ainsi intrépidement à la tête de ses troupes, il remarqua auprès de lui un vétéran qui pleurait en prononçant le nom de son fils. Dampierre l'interroge : « Je m'appelle Jolibois, lui répond le vétéran; mon fils, volontaire du 1er bataillon de Paris, a déserté ses drapeaux, et je viens ici réparer son honneur et le mien. » Dampierre consola le vieux patriote et lui promit une sous-lieutenance. En effet, Jolibois fut nommé officier sur le champ de bataille.

Dumouriez, voyant l'ennemi ébranlé sur ses deux ailes, se décide alors à commencer l'attaque de front et porte tout son centre sur Jemmapes : « Voilà les hauteurs de Jemmapes, crie-t-il à ses soldats, et voilà l'ennemi : l'arme blanche et la baïonnette, c'est la tactique que vous allez employer pour y parvenir et pour vaincre! » Les soldats lui répondent en entonnant la *Marseillaise;* Dumouriez les lance dans la plaine, puis il vole à l'aile droite. En traversant l'espace qui les séparait des Autrichiens, les bataillons perdirent leur alignement; quelques escadrons ennemis s'étant subitement présentés au centre de la position, au lieu où le chemin qui conduisait à Jemmapes formait une ouverture au milieu du bois, il y eut un moment d'hésitation dans les colonnes d'attaque. Les Autrichiens s'en aperçoivent, chargent et rompent notre ligne; un simple domestique la rétablit : Baptiste Renard, valet de Dumouriez, obéissant à une inspiration qui annonçait un caractère bien au-dessus de sa position, se précipite vers le point où se produisait le tourbillonnement, rallie l'infanterie, fait avancer 7 escadrons qui étaient en arrière et rétablit le combat. Déjà le mouvement rétrograde s'était communiqué aux troupes les plus voisines; trois colonnes s'étaient arrêtées sous les flots de mitraille vomis par les redoutes; le général Drouet était blessé à mort, et ses colonnes commençaient à se confondre, présage certain d'une fuite prochaine. Le duc de Chartres se jette alors

dans cette mêlée confuse, en forme une masse en colonne, lui donne le nom de *bataillon de Jemmapes* et la précipite de nouveau contre les retranchements. Les généraux Stetenhoffen et Desforêts, les deux Frégeville, les colonels Nordmann et Fournier suivent le prince et entrent avec lui dans les redoutes, que l'élan irrésistible de nos soldats a enfin arrachées aux Autrichiens. En même temps, Ferrand, qui a laissé ses canons en arrière, et qui n'a plus avec lui que 6 bataillons, pénètre néanmoins dans le village de Jemmapes. Mais, à droite, Beurnonville et Dampierre éprouvent plus de résistance : ils rencontrent des obstacles terribles dans le feu de la place, l'artillerie des redoutes et les charges de la cavalerie ennemie. Alors Dumouriez, qui est accouru sur ce point, se met à la tête de ses bataillons, qui entonnent de nouveau l'hymne des combats, les entraîne à sa suite, les lance sur les retranchements, et, renversant tout devant lui, enlève enfin le village de Cuesmes. Il était temps que ce succès décisif vînt ranimer ses espérances, car, incertain de ce qui se passait au centre, il songeait déjà à terminer brusquement cette attaque ou à replier son aile droite, afin de s'en servir pour protéger la retraite du centre si un mouvement rétrograde devenait nécessaire. Comme il accourait au galop sur ce dernier point, suivi de quelques escadrons, pour se rendre compte de ce qui s'y était passé, il fut rencontré par le jeune duc de Montpensier, frère du duc de Chartres, qui accourait de son côté pour lui annoncer que Jemmapes était emporté.

Ainsi la victoire était complète sur tous les points, et le général Clairfayt ne pouvait plus opposer de résistance. Il céda donc le terrain après une énergique défense, en abandonnant à Dumouriez une victoire chèrement disputée. Le général d'Harville, chargé de tourner les Autrichiens par Berthaimont, afin de leur couper la retraite, ne comprit que confusément cet ordre, qui, d'ailleurs, n'était pas assez clair, et Clairfayt put, sans être trop inquiété, se retirer sous la protection de Beaulieu, qui n'avait pas été entamé. Tous deux prirent alors la route de Bruxelles, que d'Harville ne leur avait pas fermée. La bataille de Jemmapes avait coûté aux Autrichiens 4,500 morts ou blessés et environ 1,500 prisonniers; Dumouriez prétendit n'avoir perdu que 500 hommes, mais c'était là un euphémisme ridicule, dont le firent repentir les couplets satiriques de la petite presse de l'époque. Après une victoire si disputée et si sanglante, contre un ennemi abrité par des retranchements formidables, il est permis de croire, et des relations impartiales l'attestent, que la perte fut à peu près égale de part et d'autre. L'effet n'en fut pas moins prodigieux en France et en Europe; partout on parla avec admiration de cette artillerie bravée avec tant de sang-froid, de ces redoutes assaillies avec tant d'audace, et l'on peut dire que c'est de Jemmapes que date le prestige terrible qui entoura la République. Mons, Tournay, Gand, Bruges et Bruxelles nous ouvrirent aussitôt leurs portes et accueillirent les Français comme des libérateurs; heureux le héros de cette grande journée, s'il n'avait pas, si peu de temps après, flétri ses lauriers par la révolte et la désertion !

JEMMAPES, bourg, ou plutôt colonie agricole de l'Algérie, province de Constantine, arrond. et à 38 kilom. de Philippeville; ch.-l. de cercle; 1,102 hab., dont 860 Français. Marché arabe important le lundi. La colonie agricole de Jemmapes occupe le milieu d'une des plus riches vallées de l'Algérie. La route de Constantine à Bone et de Bone à Philippeville traverse cette localité, dont les habitants ont toujours montré une grande activité. Grâce à un courage que rien n'a pu faire fléchir, les colons qui se sont établis sur ce point ont atteint une aisance relative, qui fait de Jemmapes un des centres les plus riches de la colonisation. Nulle part, peut-être, il n'est possible d'apprécier mieux les résultats heureux que produit le rapprochement entre les indigènes et les Européens. Les Arabes qui se sont groupés autour des colons de Jemmapes vivent loin des vexations du bureau arabe et à l'abri des exactions des caïds.

Le bourg de Jemmapes est bâti avec goût. Les rues sont bien percées; les habitations respirent la propreté et le bien-être. Au milieu du bourg, deux squares parfaitement dessinés et entretenus avec le plus grand soin servent de promenade publique. Dans l'un de ces jardins s'élève un magnifique monolithe, en forme de pyramide, et sur lequel sont gravés les noms du gouverneur général et de l'ingénieur en chef. Nous voudrions surtout y lire les noms de tous les courageux pionniers qui ont fait de Jemmapes une colonie modèle, et en tête le nom de l'homme qui, par ses conseils et son exemple, les a toujours soutenus et encouragés. Nous voulons parler de M. Vidalein, conducteur des ponts et chaussées.

A très-peu de distance de Jemmapes, on a découvert une source d'eau chaude, aux abords de laquelle se trouvent cachées, sous d'immenses figuiers de Barbarie, des ruines qui font supposer que les Romains y avaient établi des bains.

Les colonies agricoles de Ahmed-ben-Ali et Sidi-Nassar sont deux annexes de Jemmapes, dont elles sont éloignées, la première de 5 kilom., et la seconde de 7 kilom.

Dans les environs de Jemmapes, se trouvent de magnifiques forêts de chênes-lièges. On signale enfin de nombreux gisements de minerais, à la recherche desquels l'administration des mines ne concourt pas d'une manière assez active. Mais il est vrai qu'en Algérie l'administration n'est pas créée pour produire.

JEMME (EL-), le *Thysdrus* des anciens, ville d'Afrique, dans la régence et à 150 kilom. S.-E. de Tunis, près d'un petit lac. Belles ruines de l'ancienne ville; magnifique amphithéâtre bien conservé; statues et autres antiquités.

JEMSHÂG, paroisse de Suède, province de Bleking, la plus importante des provinces méridionales du royaume; environ 10,000 hab. On y trouve le beau domaine de Holje, remarquable par ses bâtiments, ses usines, ses jardins, sa bibliothèque, ses collections artistiques et sa magnifique galerie de tableaux. Les habitants de Jemshâg s'adonnent principalement à la culture des pommes de terre, au défrichement des forêts et à la fabrication de l'eau-de-vie.

JEMTLAND, division administrative de la Suède. V. LÆMTLAND.

JÉNA, ville d'Allemagne. V. IÉNA.

JENAC s. m. (je-nak). Moll. Petite coquille du genre crépidule.

JENDAYA s. m. (jènn-da-ia). Ornith. Nom vulgaire de la perruche jaune du Brésil.

JÈNE, dieu japonais, qui exerce son empire sur les gens mariés et les vieillards. On le représente avec quatre visages et quatre bras, dont chacun porte un attribut symbolique.

JENIKE (Emile), compositeur polonais, né à Varsovie en 1815, mort en 1852. Elève de Birnbach et de Rugenhagen, il fut, jusqu'à sa mort, professeur de piano à Varsovie. On a de lui des variations, des morceaux de chant pour le piano, une *Marche sur la mort de Chopin*, des polkas, des valses, des mazurkes, etc., qui sont encore fort populaires en Pologne. — Son frère, Louis JENIKE, né à Varsovie en 1818, entra, en 1835, à la chambre supérieure des comptes de sa ville natale, dans laquelle il travaille encore aujourd'hui. Depuis 1838, il a collaboré à différents journaux polonais, a été, de 1853 à 1859, rédacteur en chef du recueil intitulé le *Livre du monde*, et a pris ensuite la rédaction du *Journal hebdomadaire illustré*. On lui doit en outre des traductions polonaises de l'*Histoire moderne* de Rotteck (1852, 2 vol.), du *Torquato Tasso* (1858) et de l'*Iphigénie en Aulide* de Gœthe (1863).

JÉNIL, rivière d'Espagne. V. XÉNIL.

JENISCH (Bernard, baron DE), orientaliste allemand, né à Vienne en 1734, mort dans la même ville en 1807. Il étudia fort jeune les langues orientales, puis embrassa la carrière diplomatique, fut attaché comme secrétaire à l'ambassade d'Autriche à Constantinople (1755), passa ensuite à Temeswar en qualité d'interprète (1757), et fut successivement chargé d'affaires auprès de la Porte (1772), conseiller aulique (1776), conseiller à la chancellerie intime (1791), et directeur de la chancellerie italienne (1798). En 1800, Jenisch reçut, en récompense de ses services, le titre de baron. Lorsqu'il mourut, il était, depuis 1772, conservateur de la bibliothèque impériale. On lui doit : *Anthologia persica* (Vienne, 1778, in-4°), contenant des fables, des poésies, etc.; *De fatis linguarum orientalium nimirum persicæ et turcicæ* (Vienne, 1780); *Historia priorum regum Persarum*, en persan et en latin (Vienne, 1782). Enfin Jenisch a publié une nouvelle édition du *Grand dictionnaire arabe-persan-turc* de Meninski (Vienne, 1780-1782, 4 vol. in-fol.).

JENISSÉI, fleuve de la Russie asiatique. V. IÉNISSÉI.

JENKIN (William), théologien anglais, né à Sudbury en 1612, mort à Londres en 1685. Ministre de Christ-Church à Londres, puis prédicateur de Sainte-Anne à Blackfriars, il refusa de s'associer aux actions de grâces ordonnées par le Parlement après la révolution, fut destitué et, peu de temps après, enfermé dans la Tour de Londres, pour avoir pris part à la conspiration de Love, qui voulait remettre le roi sur son trône. Rendu à la liberté, il reprit son ministère à Christ-Church; mais, au retour des Stuarts, qu'il avait appelé de tous ses vœux, il fut jeté en prison pour avoir adopté la profession de foi des non-conformistes, et il y termina sa vie. On raconte qu'un seigneur de la cour dit alors à Charles II : « N'en déplaise à Votre Majesté, Jenkin a été rendu à la liberté. — Et qui s'est permis une telle audace, demanda le roi? — Quelqu'un de plus grand que Votre Majesté : le Roi des rois. » On a de Jenkin des *Sermons*, une *Exposition de l'Epître de Jude* (2 vol. in-4°) et différents écrits de controverse.

JENKIN (Robert), théologien anglais, né à Minster (île de Thanet) en 1656, mort en 1727. Il fut tour à tour principal du collége de Saint-Jean à Cambridge, professeur de théologie, chapelain du docteur Lake et évêque de Chichester. Dépouillé de ces bénéfices par la révolution de 1688, il passa le reste de ses jours dans l'obscurité. On a de lui : *Examen historique de l'autorité des conciles généraux* (Londres, 1688, in-4°); *Defensio sancti Augustini adversus J. Phereponum* (Londres, 1707, in-8°); *Remarques sur quatre livres récemment publiés, entre autres l'*Histoire des Juifs *de Basnage, les* Notes *de Locke sur les* Epîtres de saint Paul *et la* Bibliothèque choisie de Le Clerc; l'*Excellence et la certitude de la religion chrétienne*, ouvrage qui eut beaucoup de succès.

JENKINS (Henri), centenaire anglais, un des plus remarquables phénomènes de longévité que l'on connaisse, né à Bolton (Yorkshire) en 1501, mort en 1670. Il conserva l'usage de ses facultés jusqu'à la fin de sa vie, et fut appelé à déposer devant un tribunal de faits dont il avait été témoin depuis plus de cent quarante ans. Un philosophe anglais, voulant répondre *per absurdum* à ceux qui soutenaient contre lui que, en fait de religion, on doit suivre la loi du pays, disait un jour : « Ne connaissez-vous pas ce personnage extraordinaire, Henri Jenkins, qui naquit en 1501 et mourut en 1670, par une grâce spéciale de Dieu, âgé de cent soixante-neuf ans? Ce brave et honnête Anglais régla constamment sa croyance sur la loi du pays et adopta en conséquence les changements suivants dans ses convictions et pratiques religieuses.

» De 1501 à 1534, durant le règne de Henri VII et la première partie du règne de Henri VIII, la loi du pays étant catholique, Jenkins fut, pendant trente-trois ans, catholique.

» De 1534 à 1547, sur la fin du règne de Henri VIII, la loi du pays étant moitié catholique et moitié anglicane, Jenkins fut, pendant treize ans, moitié anglican, moitié catholique.

» De 1547 à 1553, sous Edouard VI, la loi du pays étant anglicane, Jenkins fut six ans anglican.

» De 1553 à 1558, sous le règne de Marie, la loi du pays étant catholique, Jenkins fut cinq ans catholique.

» De 1558 à 1649, sous Elisabeth, Jacques Ier et Charles Ier, la loi du pays étant anglicane, Jenkins fut quatre-vingt-onze ans anglican.

» De 1649 à 1653, pendant l'interrègne, la loi du pays se trouvant fanatique, Jenkins se montra pendant quatre ans fanatique.

» De 1653 à 1660, sous Cromwell, la loi du pays se trouvant presbytérienne, Jenkins fut sept ans presbytérien.

» Enfin, de 1660 à 1670, la loi du pays étant anglicane, Jenkins fut dix ans anglican. »

Et le publiciste anglais ne manque pas d'attribuer la fabuleuse longévité de Jenkins à cette facilité de s'accommoder, en fait de religion, à la religion dominante, en d'autres termes, à la loi de son pays.

JENKINS (David), magistrat anglais, né à Hensol (comté de Glamorgan) en 1586, mort à Cowbrige en 1667. Juge dans le pays de Galles lorsqu'éclata la révolution sous Charles Ier, il embrassa avec chaleur la cause royale et punit de mort, comme coupables de haute trahison, ceux qui prirent les armes contre le roi. Lorsque la ville d'Hereford tomba entre les mains des parlementaires, Jenkins fut fait prisonnier, conduit à Londres et traduit à la barre de la Chambre des communes. Non-seulement il récusa la compétence de l'assemblée, mais encore il ne craignit point de l'appeler « une caverne de voleurs, une chambre du démon. » Le parlement, irrité, le condamna à être pendu avec Guillaume Butler, comme coupable de haute trahison. Fort heureusement pour lui, un discours facétieux, prononcé par le député Henry Marten, lui sauva la vie, et il en fut quitte pour avoir ses biens confisqués et pour être enfermé à Newgate, où il resta emprisonné jusqu'à la restauration. Il recouvra alors la liberté, mais son dévouement à la cause royale ne fut récompensé par aucun emploi et il alla terminer ses jours dans ses terres du comté de Glamorgan. On a de lui : *Works* (Londres, 1648), où se trouve l'apologie de sa conduite; *Projet d'un traité avec le roi* (1648); enfin, *Rapports solennellement présentés à la Chambre de l'échiquier*, ouvrage fort estimé, publié d'abord en français (1661, in-fol.), puis en anglais avec des additions (1771, in-fol.).

JENKINS (John), compositeur anglais, né à Maidstone en 1592, mort en 1678. Le talent qu'il possédait sur la basse de viole lui gagna la faveur de Charles Ier, qui l'attacha à son service. Après la mort de ce prince, Jenkins vécut dans la retraite. On lui doit, entre autres compositions, *Douze sonates pour deux violons et basse* (Londres, 1660, in-fol.), et un assez grand nombre de parties de viole qui, pour la plupart, ont été réunies dans un ouvrage hollandais intitulé : *Engels Speel-Thresoor* (Amsterdam, 1664, in-4°).

JENKINS (sir LEOLINE), homme politique anglais, né à Llantrissaint (comté de Glamorgan) vers 1623, mort à Londres en 1685. Il faisait ses études à Cambridge lorsque, la guerre civile ayant éclaté, il alla servir dans l'armée royale. Après la mort du roi, il se fit avocat, puis se retira dans son comté natal, se chargea de l'éducation de plusieurs jeunes nobles, avec lesquels il voyagea en France, en Allemagne et dans les Pays-Bas. De retour en Angleterre lorsque Charles II eut pris possession de son trône, Jenkins fut successivement nommé principal du collége de Jésus à Oxford (1661), official de l'archevêque de Cantorbéry, professeur de droit civil, juge à la cour *of arches* et membre de la cour des prérogatives de Cantorbéry (1668). Envoyé en France pour aplanir le différend soulevé au sujet de la succession de la reine Henriette, veuve de Charles Ier, il s'acquitta avec succès de cette difficile mission et reçut en récompense des titres de noblesse. En 1672, sir Leoline Jenkins fut nommé ambassadeur en Hollande pour y traiter de la paix. Il échoua, mais fut plus heureux lors des négociations qui amenèrent le traité de Nimègue. De retour en Angleterre, il devint membre du Parlement, membre du conseil privé, et fut, pendant quelque temps, secrétaire d'Etat. Ses papiers et sa correspondance politique ont été publiés sous le titre de *Works* (1724, 2 vol. in-fol.). Ils contiennent des documents intéressants au point de vue diplomatique.

JENKINSON (Anthony), voyageur anglais, mort en 1584. Il était marchand à Londres lorsque le goût des voyages et le désir d'étendre son négoce le poussèrent à se rendre en Russie, où il alla cinq fois de 1557 à 1571. Chargé de diriger une expédition destinée à reconnaître les routes commerciales qui conduisaient dans l'intérieur de l'Asie, Jenkinson partit de Moscou en avril 1558, se rendit à Astrakan, puis s'embarqua sur le Volga, traversa la mer Caspienne, se joignit à une caravane et pénétra dans l'empire du sultan Timour. Après s'être enfoncé dans la Tartarie, il arriva à Urjentz, longea ensuite l'Oxus et gagna Bokhara, qu'il quitta en mars 1559. Ne pouvant pénétrer ni dans la Chine ni dans la Perse, il revint vers la mer Caspienne, arriva à Moscou, où il vit le czar, au mois de septembre, et de là reprit la route de Londres. Observateur attentif, Jenkinson avait réuni d'intéressants documents sur les mœurs et le commerce de l'Asie centrale. Le curieux journal qu'il a laissé sur ses voyages a été publié dans la *Collection of the early voyages of the english nation*. On lui doit aussi une carte qui fait partie de l'*Atlas des plus célèbres itinéraires* de Pierre van der Aa.

JENKS (Silvestre), théologien anglais, né dans le Shropshire, mort à Londres en 1715. Après avoir enseigné pendant plusieurs années la théologie au collége anglais de Douai, il retourna en Angleterre comme missionnaire, acquit la réputation d'un excellent prédicateur, fut attaché à ce titre au roi Jacques II, qu'il suivit dans son exil, et refusa, en 1703, d'être élevé à l'épiscopat. Jenks est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Lettres* ou *Traités concernant le concile de Trente; Obéissance aveugle d'un humble pénitent comme le meilleur remède contre les scrupules* (1690); *Tous les devoirs du chrétien* (1707); *Essai sur l'amour de Dieu; Courte analyse du livre de Jansénius* (1710).

JENNER (Edouard), célèbre médecin anglais, né à Berkeley (comté de Glocester) le 17 mai 1749, mort dans cette ville le 26 janvier 1823. Tout jeune, il perdit son père, qui était ministre protestant, et, au sortir du collége de Circester, il prit des leçons du chirurgien Daniel Ludlow, qu'il quitta en 1770, pour aller étudier à Londres la médecine et l'histoire naturelle. Pour ne pas quitter son frère aîné, auquel il était très-attaché, il refusa de faire partie d'une expédition de Cook, puis d'accepter une place dans la compagnie des Indes, et alla, en 1773, pratiquer la chirurgie dans sa ville natale. Quelque temps après, il se maria, se fit recevoir docteur et s'établit à Cheltenham. Pendant son séjour en province, Jenner savait alléger les devoirs pénibles de son état par l'étude de la physiologie et de l'histoire naturelle. C'est ainsi que, par des observations exactes, il a éclairci un point d'ornithologie jusque-là très-obscur, celui qui concerne le coucou : la ponte de la femelle dans le nid des autres oiseaux, le moyen qu'emploient les coucous, à peine éclos dans le nid où ils ont été couvés, pour en expulser les œufs ou les autres petits oiseaux, et usurper ainsi, de la manière la plus illégitime, non-seulement la demeure de ces derniers, mais la tendresse de leur mère. Ces curieuses recherches lui valurent d'être nommé membre de la Société royale de Londres. Quelque temps après, il étudia les tubercules que l'on rencontre dans le poumon de l'homme, et crut pouvoir affirmer qu'ils ne sont autre chose que des hydatides. En outre, il trouva un procédé nouveau pour obtenir du tartre émétique pur, et, d'après un mémoire du docteur Parry de Bath, il découvrit la cause de l'angine de poitrine, découverte dont on fait communément honneur au docteur Heberden.

Ces curieux travaux auraient mérité de fixer l'attention par leur nouveauté, si l'auteur lui-même ne les eût éclipsés par une de ces découvertes à côté desquelles tout s'efface, et qui interdisent de chercher d'autres titres de gloire à celui qui a eu le bonheur de les produire. Nous voulons parler de la vaccine; c'est le 14 mai 1796 que Jenner commença des recherches qui devaient amener, sinon la première découverte, du moins la démonstration positive du virus vaccin,

de la possibilité de l'inoculer des animaux à l'homme, de celui-ci aux sujets de son espèce; de remplacer, par cette inoculation préservatrice de la petite vérole, celle de la petite vérole elle-même; par conséquent, une opération souvent dangereuse par une opération qui ne le devient presque jamais. D'après les recherches faites sur ce sujet, il paraît démontré que l'existence du virus vaccin, que ses effets sur l'homme étaient connus depuis longtemps dans l'Inde; que Rabaut-Pommier, ministre protestant à Montpellier, s'entretint, en 1781, avec le docteur Pew, médecin anglais, de la possibilité d'inoculer le virus pris au pis de la vache, inoculation qui semblait propre à préserver de la petite vérole; que le docteur Pew promit d'engager son ami Jenner à faire des expériences régulières sur cet important sujet. Toutefois, ce fut en 1798 seulement que Jenner publia son premier ouvrage sur l'inoculation de la vaccine, qui depuis lors a été partout substituée à celle de la petite vérole, et qu'il attacha glorieusement son nom à cette admirable découverte. Jenner fut assez heureux pour jouir de son triomphe, et pour recevoir de toute l'Europe des témoignages d'une estime et d'une gratitude qu'il méritait si bien. En 1801, il fut nommé chirurgien et médecin de la marine royale. Ses confrères firent frapper à cette occasion une médaille portant, d'un côté, Apollon présentant à l'Angleterre un matelot préservé de la variole par la vaccine, et, sur le revers, la figure allégorique de l'Angleterre tenant d'une main une couronne civique, dans laquelle est inscrit le nom de Jenner. La médaille a pour devise : *Alba nautis stella refulsit.* Jenner reçut les félicitations des corps savants de l'Europe, dont plusieurs le reçurent dans leur sein. L'Institut de France le nomma l'un de ses associés étrangers, et l'impératrice Catherine II lui écrivit une lettre extrêmement flatteuse, accompagnée d'un diamant de grand prix. Le 2 juin, le Parlement britannique lui décerna une récompense de 10,000 livres sterling et lui vota des remercîments au nom de la patrie pour le bienfait signalé qu'il avait rendu à l'humanité. Le lord-maire et les aldermen de Londres lui envoyèrent le diplôme et le droit de franchise de la cité dans un superbe coffret enrichi de diamants. Enfin, des monuments ont été élevés en son honneur en Angleterre et en France. On lui doit les ouvrages suivants : *Procédé pour préparer le tartre émétique pur par la recristallisation* (Londres, 1793); *Histoire naturelle du coucou*, dans les *Transactions de la Société royale des sciences de Londres* (1798); *Recherches sur les causes et les effets de la variole du vaccin, maladie découverte dans l'ouest de l'Angleterre, principalement dans le comté de Glocester, et connue sous le nom de* cowpox (Londres, 1798), traduit en latin et en français; *Nouvelles observations sur le cowpox* (Londres, 1799); *Continuation des observations relatives au cowpox* (Londres, 1800); *Origine de l'inoculation du vaccin* (Londres, 1801); *Eruptions ou modifications du vaccin variolique* (1804); *Lettre à Henry Parry sur l'influence des éruptions artificielles dans certaines maladies de l'homme, avec des recherches sur l'avantage probable de l'inoculation du cowpox*, etc. Jenner collabora aussi au journal hebdomadaire l'*Artiste*.

JENNINGS (David), théologien anglais, né à Kibworth (comté de Leicester) en 1691, mort en 1762. Il remplit pendant quarante ans les fonctions pastorales à Londres et enseigna la théologie dans un collége particulier. On lui doit les ouvrages suivants : *Beauté et avantages d'une piété précoce* (1730, in-12); *Introduction à l'usage des globes* (1747), livre qui a joui, pendant plus de cinquante ans, d'une grande réputation; *Appel à la raison et au sens commun touchant la vérité des saintes Ecritures*; *Antiquités judaïques* ou *Suite de leçons sur les trois premiers livres de Moïse et d'Aaron, avec une dissertation sur la langue hébraïque* (1766, 2 vol. in-8°), ouvrage fort estimé.

JENNINGS (Jean), agronome suédois, né à Stockholm en 1729, mort à Londres en 1773. Il était fils d'un Anglais qui s'était établi en Suède et y avait obtenu des lettres de noblesse. Riche et instruit, il s'occupa des arts industriels, fit perfectionner la construction des fourneaux de fonte, défricha par des procédés nouveaux de grands espaces de terrains stériles, et poussa activement les travaux du canal de Trollhaetta, destiné à rendre navigable la rivière la Gotha. Jennings, pour se mettre au courant des inventions nouvelles, visita la France, l'Angleterre, la Hollande, et mourut subitement à l'âge de quarante-quatre ans. Il était membre de l'Académie des sciences de Stockholm, et inséra dans le recueil de cette société plusieurs mémoires sur des sujets d'utilité publique.

JENNINGS (Henri-Constantin), antiquaire et amateur anglais, né à Shiplake (comté d'Oxford) en 1731, mort à Londres en 1819. Il était d'une noble et riche famille qui comptait parmi ses membres la célèbre duchesse de Marlborough. Fils unique, Jennings put de bonne heure se livrer sans entraves à ses goûts. Après avoir été pendant quelque temps enseigne aux gardes, il donna sa démission, se rendit en France, passa de là en Italie, s'y lia avec lord Mount-Hermor, habile amateur d'œuvres artistiques, et se prit d'une passion désordonnée pour les collections d'objets d'art et de curiosité. Au bout de huit ans de séjour en Italie, Jennings revint en Angleterre avec ses collections qui lui avaient coûté des sommes considérables. « Trois fois réduit à la misère par ses extravagances et surtout par ses acquisitions artistiques de toute espèce, dit M. P. Lonisy, trois fois enfermé à la prison pour dettes de Londres, le hasard le tira trois fois de ce mauvais pas; mais aucune des vicissitudes de sa vie ne lui enseigna la prudence, et il ne vit dans la richesse qui lui était rendue qu'un moyen de recommencer ses collections, plus confuses que bien choisies, de statues, de médailles, de tableaux, de livres, de minéraux, de coquilles, d'objets rares et curieux. » A mesure qu'il vieillissait, sa monomanie de collectionneur ne faisait que s'accroître, et avec elle la bizarrerie de son caractère et de ses idées. « S'il déjeunait comme les vulgaires mortels de nos jours, dit Parisot, il ne dînait qu'en triclinium. Devenu propriétaire d'une ravissante statue de Vénus, pendant les six premiers mois qui suivirent l'acquisition, il la fit placer chaque jour au haut bout de la table, où deux laquais en grande livrée, gants blancs et l'épingle de diamants au jabot, servaient devant le beau marbre des plats choisis fumants qu'on remportait ensuite. L'idée d'aller pourrir en terre après sa mort lui semblait antipoétique, et un de ses désirs les plus vifs était de pouvoir compter, au lieu d'inhumation, sur la crémation. Il fit choix de l'urne où devait être recueillie sa cendre et d'un grand poêle qui devait servir de bûcher, et finalement il trouva un gai et brave gentilhomme du voisinage qui s'engagea cordialement à lui rendre ce service. L'incomparable Vénus devait en être la récompense. Bien que sa fortune fût considérablement réduite, Jennings avait encore, au moment où il mourut, de quoi vivre commodément, et il ne fut point brûlé, suivant son vœu. On lui doit plusieurs ouvrages qui se ressentent nécessairement de la tournure de son esprit. Les principaux sont : *Libres et sommaires réflexions ou esquisses impartiales et franc examen de divers objets intéressants* (Londres, 1795); *Essai sur les preuves de la religion* (Londres, 1771); *Recherches physiques sur les pouvoirs et les propriétés de l'esprit; Remarques curieuses sur l'enfance et l'éducation; Pensées sur le progrès et la décadence des beaux-arts*, où il passe en revue les diverses écoles de la Grèce et de Rome; *Libre enquête sur l'énorme accroissement des hommes de loi*, etc.

JENNY s. f. (jèn-ni — mot angl. signif. *Jeannette*). Techn. Machine à filer du coton, inventée par Thomas Highs, perfectionnée par Hargraves, Arkwright, et enfin par Samuel Crompton, qui en fit la mull-jenny.

Jenny l'ouvrière, drame de MM. Decourcelles et J. Barbier (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 23 novembre 1850). De cette pièce, on ne connaît guère aujourd'hui que la romance devenue populaire de *Jenny l'ouvrière*, que les auteurs y avaient intercalée (v. ci-après), et cependant le drame ne manquait pas de mérite. Jenny voit le même jour tous les malheurs fondre sur sa famille; son père est atteint de paralysie, son frère tire un numéro qui va le forcer à partir pour l'armée, et un ami, pour lequel son père a engagé sa signature, a fui. Elle n'a plus qu'une pensée, sauver son père de la prison pour dettes et sa famille de la misère. Maurice d'Ornay, un jeune banquier qui, après lui avoir fait des propositions inconvenantes, a reconnu son honnêteté, lui a laissé son adresse en la priant de venir à lui comme à un ami, si jamais le malheur la frappait. Elle y court, lui expose la situation et s'évanouit. Lorsqu'elle revient à elle, elle est déshonorée. Quelques jours après, son frère vient lui demander de l'argent pour faire sortir leur père de prison; elle est obligée de le refuser; son amant, en effet, est à moitié ruiné, et, pour qu'il puisse refaire sa fortune, il faut que sa liaison reste secrète. Maudite par son père et par son frère, Jenny n'a plus de consolation que dans l'amour de Maurice, et elle apprend qu'il va se marier; elle le somme alors de faire honneur à la parole qu'il lui a donnée de l'épouser. Maurice, esclave de sa parole, veut bien lui donner son nom; mais il la prévient qu'aussitôt après la bénédiction nuptiale il quittera pour toujours sa maison, qu'il lui abandonne avec une honnête aisance. Ce n'est pas Maurice qui partira; en présence de ses parents, la jeune fille réhabilitée déchire le contrat de rente et annonce sa résolution de redevenir Jenny l'ouvrière. Mais Maurice a tout entendu, il se sait adoré et implore son pardon. Jenny pardonne, et au mariage succédera bientôt un baptême. C'est simple, émouvant, moral et écrit sans trop d'emphase.

Jenny l'ouvrière, romance, paroles d'Emile Barateau, musique d'Etienne Arnaud. Cette romance, dont la publication précéda de quelques jours seulement la révolution de Février 1848, obtint, lors de son apparition, un grand succès. De Paris, elle passa dans les campagnes, où on la chante encore aujourd'hui. Le compositeur a eu rarement l'inspiration plus heureuse; il a su adapter aux paroles gracieuses du librettiste une facile et touchante mélodie.

1er COUPLET. *Andantino.*

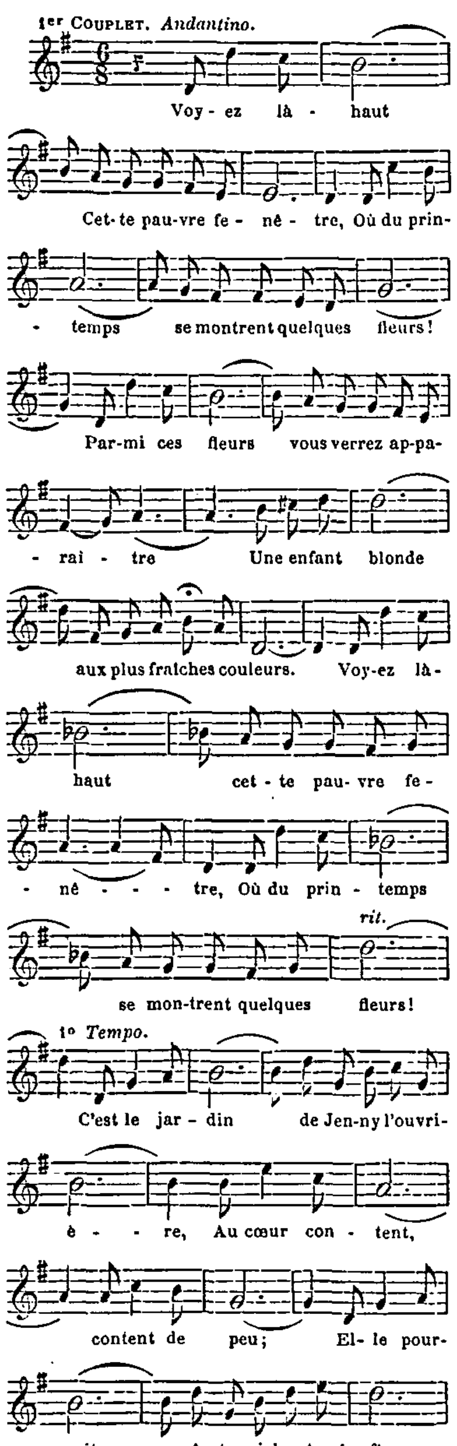

DEUXIÈME COUPLET.

Dans son jardin, sous la fleur parfumée,
Entendez-vous un oiseau familier?
Quand elle est triste, oh! cette voix aimée
Par un doux chant suffit pour l'égayer!
Dans son jardin, sous la fleur parfumée,
Entendez-vous un oiseau familier?
C'est le chanteur de Jenny l'ouvrière,
Au cœur content, content de peu;
Elle pourrait être riche et préfère
Ce qui lui vient de Dieu. (*bis*)

TROISIÈME COUPLET.

Aux malheureux souvent elle abandonne
Ce qu'elle gagne, hélas! un peu de pain :
Qu'un pauvre passe, et comme elle est si bonne,
En le voyant, elle n'aura plus faim.
Aux malheureux souvent elle abandonne
Ce qu'elle gagne, hélas! un peu de pain!
C'est le bonheur de Jenny l'ouvrière,
Au cœur content, content de peu;
Elle pourrait être riche et préfère
Ce qui lui vient de Dieu. (*bis*)

Jenny Bell, opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique d'Auber, représenté à l'Opéra-Comique le 2 juin 1855. Le succès de l'*Ambassadrice* a déterminé sans doute le fécond vaudevilliste à tirer, dix-neuf ans plus tard, une autre œuvre du même panier. La pièce de *Jenny Bell* est d'ailleurs bien faite, les situations ont de l'intérêt, le dialogue est semé de mots heureux. Jenny Bell est une cantatrice adorée du public. Lord Mortimer, fils du duc de Greenwich, premier ministre, en raffole; il a un rival dans maître Dodson, orfèvre et joaillier de Jenny Bell. Le ministre veut que son fils épouse lady Clarence. Il va tout droit trouver l'actrice, pour la prier de ne point abuser de son influence sur son fils. Jenny reconnaît en lui le protecteur de son enfance, son bienfaiteur. Poussée par la reconnaissance, elle promet de décourager la passion de Mortimer, qui vient chaque jour dans sa maison sous le nom de William, et cache sa position sociale sous le titre de compositeur. Elle a beau se donner mille défauts, se peindre intéressée, éhontée, etc., Mortimer persiste dans son affection et va même jusqu'à prendre la résolution de s'empoisonner, si elle ne consent pas à accepter sa main. Le duc de Greenwich finit par céder et par autoriser cette mésalliance. Les personnages de Henriette, femme de chambre de Jenny Bell, de George Leslie et de Dodson sont agréablement mêlés à l'action principale. Des motifs de provenance anglaise ont été introduits par le compositeur dans ce sujet anglais : c'est d'abord une cantilène dans l'ouverture, répétée plus loin dans le chant; ensuite le *God save the king* et le *Rule Britannia*. On a remarqué les couplets de la camériste sur le rouge employé par les actrices : *Au théâtre, le secret;* l'espèce de complainte par laquelle Jenny Bell émouvait le cœur des passants dans son enfance : *Dans la rue, à peine éclairée*, qui se termine par ce refrain :

Habitants de la grande ville,
Au pauvre enfant tendez la main;
Je meurs de froid, je meurs de faim.

Le duo entre lord Greenwich et Jenny Bell est riche en motifs; la tyrolienne : *Ah! de la fauvette*, qui y est intercalée, est fort gracieuse; la jolie cavatine du ténor : *A sa voix, à sa vue*, est suivie de morceaux d'ensemble qui terminent avec chaleur le premier acte. Le morceau principal du second acte est le grand duo de la déclaration d'amour de Mortimer, sous le pseudonyme de William. M. Auber a traité cette situation compliquée en maître habitué à triompher des difficultés. Nous ne pensons pas être le seul à remarquer que la partition de *Jenny Bell* est la plus travaillée et la plus riche en combinaisons des opéras-comiques du maître. Nous signalerons encore un air de baryton fort singulier, dont le sujet est une sentence empruntée à la comédie la *Coquette corrigée :*

Le bruit est pour le fat, la plainte est pour le sot,
L'honnête homme trompé s'éloigne et ne dit mot.

Les variations chantées sur le *Rule Britannia* terminent avec éclat cet ouvrage, qui ne peut manquer d'être repris et mieux compris. Les rôles ont été créés par Faure, Couderc, Delaunay-Riquier, Sainte-Foy, Mlles Caroline Duprez et Boulart.

JENYNS (Soame), littérateur anglais, né à Londres en 1704, mort en 1787. Il eut une jeunesse très-dissipée, siégea à la Chambre des communes, et s'attacha à la politique de Robert Walpole, qui lui fit obtenir une grosse sinécure au bureau du commerce, où il se maintint vingt-cinq ans (1755-1780). On a de lui, entre autres ouvrages, écrits dans un style vif, élégant, spirituel, mais pleins d'idées paradoxales : l'*Art de la danse*, poëme (1728); *Libre recherche de la nature et de l'origine du mal* (1757), où il s'efforce d'établir que le bien et le mal sont également nécessaires à l'harmonie du monde moral; *Vues sur l'évidence de la religion chrétienne*, trad. en français par Letourneur et Feller (1774 et 1779, in-12); *Dissertations sur divers sujets* (1782). Ses ouvrages ont été réunis et publiés en 4 vol. in-12.

JEOIRE-EN-FAUCIGNY (SAINT-), bourg de de France (Haute-Savoie), ch.-l. de canton, arrond. et à 14 kilom. N.-E. de Bonneville, au fond d'un vallon resserré entre le Môle et le Vernand; pop. aggl., 706 hab.—pop. tot., 1,830 hab. Fabriques de chandelles; clouteries, tanneries; carrières de chaux et de plâtre. Château de Beauregard sur le versant du Vernand.

JÉPÉE, ville de la Turquie d'Europe. V. ZÉPÉE.

JEPHSON (Robert), littérateur et auteur dramatique anglais, né en Irlande en 1736, mort en 1803. Il commença par suivre la carrière des armes, parvint au grade de capitaine et donna sa démission en 1763. Jephson se tourna alors du côté du théâtre, entra en relation avec Garrick, Samuel Johnson, Ed. Burke, puis se rendit en Irlande en qualité de premier écuyer du vice-roi, le vicomte Townshend, et devint membre du Parlement, où il se fit remarquer, sinon par son éloquence, du moins par ses vives saillies. On a de lui des tragédies : *Bragance* (1775), qui obtint beaucoup de succès; le *Comte de Narbonne* (1781), dont le succès fut également très-vif; la *Loi des Lombards* (1779); *Julia* ou l'*Amant italien* (1787), qui offre de grandes beautés de détails; la *Conspiration* (1796); des opéras-bouffes : l'*Hôtel* (1783); l'*Amour et la guerre* (1787); *Deux cordes à son arc*. Enfin il a publié les *Portraits romains* (1794), poëme contenant une suite de portraits faits avec autant d'élégance que de vigueur; les *Confessions de Jean-Baptiste Couteau*, citoyen français (1794, 2 vol. in-12), satire sur la Révolution française.

JEPHTÉ, un des juges d'Israël. Son histoire est bien propre à nous montrer dans quel état d'anarchie sociale les Hébreux tombèrent après s'être emparés du pays de Cha-

naan (v. l'art. JUGES). Jephté était un brave guerrier du pays de Galaad; mais comme il était fils d'une concubine, ses frères ne voulurent lui accorder aucune part de l'héritage paternel; il se retira alors dans la montagne, se mit à la tête d'une bande d'aventuriers et se livra à une sorte de brigandage. Il acquit ainsi une grande réputation d'audace et de courage, et bientôt les chefs de sa tribu, asservie par les Ammonites, vinrent le trouver et lui demandèrent de se mettre à leur tête pour chasser les oppresseurs. Jephté accepta, mais sous la condition qu'après la guerre il resterait « le chef de Galaad. » Il battit complétement les Ammonites sur les bords de l'Arnon, après avoir vainement appelé au secours de leurs frères les Ephraïmites, qui ne bougèrent pas. Mais après la victoire, ces derniers, jaloux des succès de Jephté, ou voulant peut-être avoir leur part du butin, franchirent le Jourdain et marchèrent contre Galaad. Jephté leur fit essuyer une sanglante défaite. Pendant la poursuite, les Galaadites avaient occupé les gués du Jourdain et massacraient les Ephraïmites qui voulaient rentrer dans leur pays; ils les reconnaissaient en leur faisant prononcer le mot *schibboleth* (épi), que les Ephraïmites prononçaient à la façon du nord *sibboleth*. De là l'origine de l'expression : le *schibboleth* d'un parti. Un fait qui a beaucoup divisé les exégètes et les théologiens marque la première victoire de Jephté. Il avait fait vœu, s'il triomphait des Ammonites, de sacrifier à Jéhovah la première personne qui sortirait de sa maison pour venir à sa rencontre. A son retour, sa fille unique marchait la première, au son des instruments, à la tête de ses compagnes. A cette vue, Jephté, accablé de douleur et de désespoir, déchire ses vêtements et annonce en pleurant le vœu que sa bouche a prononcé. La jeune fille, résignée, ne demanda que la grâce de se retirer pendant deux mois avec ses compagnes sur les monts de Galaad, pour y pleurer sa virginité et l'opprobre de ne pouvoir être ni épouse ni mère. Les deux mois écoulés, elle vint se jeter dans les bras de son père, qui l'offrit en sacrifice. On a essayé d'expliquer ce fait de bien des manières, et on a souvent prétendu que la fille de Jephté ne fut pas sacrifiée, mais consacrée au service de Jéhovah, vouée à la virginité, etc. Toutes ces tentatives échouent devant le texte même, qu'il est impossible d'entendre autrement que d'un sacrifice réel. Du reste, il est presque certain que, dans les premiers temps de leur histoire, les Hébreux ont offert à leur dieu national des sacrifices humains; témoin le récit du sacrifice d'Isaac.

Les poëtes font quelquefois allusion à cette circonstance de la fille de Jephté pleurant sa virginité :

Jamais, jamais pour moi les orgues magistrales
N'ébranleront l'écho des vieilles cathédrales,
Les parfums de l'encens ne monteront aux cieux;
Jamais la cloche sainte, aux tintements joyeux,
N'enverra dans le vent ses carillons de fête.
Et c'est pourquoi, Seigneur, j'irai, courbant la tête,
Vierge veuve, pleurant sur mon adversité,
Comme pleura jadis la *fille de Jephté*!

AMÉDÉE ROLLAND.

Jephté, tragédie lyrique en cinq actes avec prologue, paroles de l'abbé Pellegrin, musique de Montéclair, représentée à l'Académie royale de musique le 28 février 1732. Cet opéra, le premier joué en France dont le sujet fût tiré de l'Ecriture sainte, obtenait du succès, lorsque le cardinal de Noailles en fit interrompre les représentations. On pensait alors que l'histoire sainte ne devait pas être assimilée à la mythologie, et fournir des sujets à des divertissements profanes. Il n'en fut pas toujours ainsi. L'art dramatique a eu chez tous les peuples une origine sacrée. On peut citer dans l'opéra de *Jephté* un beau chœur longtemps célèbre : *Tout tremble devant le Seigneur.*

JEQUITINHONHA, fleuve du Brésil. V. BELMONTE.

JERBOA s. m. (jèr-bo-a). Mamm. Nom scientifique de la gerboise. ‖ On dit aussi JERBO.

JERBOÏDE adj. (jèr-bo-i-de — de *jerboa*, et du gr. *eidos*, aspect). Mamm. Qui ressemble ou qui se rapporte à la gerboise.

— s. m. pl. Groupe de mammifères rongeurs, ayant pour type le genre gerboise.

JERDAN (William), publiciste écossais, né à Kelso (comté de Roxburgh) en 1782. Il avait été successivement clerc chez un procureur d'Edimbourg, employé dans une maison de commerce de Londres, élève chirurgien à Portsmouth, lorsqu'il se fit journaliste en 1806. Jerdan commença par rédiger les comptes rendus parlementaires dans l'*Aurora*, le *Pilot*, le *Morning-Post*, etc., puis il acheta le *Satirist*, devint, en 1813, éditeur du *Sun*, un des principaux organes du parti tory, et fonda, en 1817, la *Literary Gazette*, dont il a conservé la direction jusqu'en 1850. En 1852, le ministre Derby lui accorda une pension de 2,500 francs pour services rendus aux lettres et à son parti. M. Jerdan, qui est aujourd'hui le doyen des journalistes de l'Angleterre, est un des fondateurs de la Société royale de littérature, du club des mélodistes, et membre de la Société des antiquaires. Outre un nombre considérable d'articles, il a publié : *Galerie nationale des hommes célèbres du* XIX*e siècle* (Londres, 1829, 5 vol. in-8°), avec portraits, et des mémoires intitulés *Autobiographie* (Londres, 1852-1853, 4 vol. in-8°).

JEREJA, ville d'Afrique, dans la Sénégambie, capitale d'un petit État de même nom, sur la rive occidentale du Vintam, à 30 kilom. S.-E. du fort James, à 90 kilom. N.-E. de Cacheo. Le royaume nègre de Jereja, situé dans la partie occidentale de la Sénégambie, près du bord méridional de la Gambie, n'est qu'une de ces agglomérations de race nègre, si nombreuses sur le sol africain, et dont l'état social, à peine rudimentaire, a tout à gagner au contact de la civilisation européenne.

JÉRÉMIADE s. f. (jé-ré-mi-a-de — du nom du prophète *Jérémie*, auteur des *Lamentations*). Plainte importune et inutile, lamentation : *On s'épuise en* JÉRÉMIADES *sur la décadence de la littérature, des théâtres.* (Fourier.)

— Syn. **Jérémiade, complainte, doléance.** V. COMPLAINTE.

JÉRÉMIE s. f. (jé-ré-mî). Mus. relig. Nom donné à des leçons que l'on chante dans l'office de la semaine sainte, et qui sont composées de fragments du prophète Jérémie.

— **Encycl.** On donne ce nom aux leçons qui se chantent, dans l'Eglise romaine, à l'office des Ténèbres, des fragments du fameux prophète hébreu. On emploie, pour chanter ces leçons, une sorte de récitation mélodique plus variée que la psalmodie ordinaire, et qui est soutenue ordinairement, sinon toujours, par l'orgue ou du moins par un instrument grave, tel que le violoncelle ou le basson. Les *Lamentations de Jérémie*, qu'on appelle aussi quelquefois simplement des *Jérémies*, sont notées dans les livres de plain-chant, et elles varient souvent selon les diocèses. Dans certaines églises, le chant en est fort beau. Palestrina a écrit plusieurs *Lamentations de Jérémie* qui, pour la plupart, sont admirables, pleines d'onction, de grandeur et de majesté, comme tout ce qui est sorti de la plume de ce musicien étonnant, qui joignait à un génie de premier ordre une foi sincère et vive. Un grand nombre de musiciens, surtout en Italie, ont aussi écrit des *Lamentations de Jérémie* et l'un des derniers est l'adorable le célèbre Bellini, le chantre inspiré de *Norma*, de *Beatrice di Tenda* et de la *Sonnambula*, qui, à l'âge de sept ans seulement, composa plusieurs morceaux de ce genre.

JÉRÉMIE, ville de l'Amérique centrale, dans l'île d'Haïti, province du Sud, sur le golfe de Léogane, au N.-O. de Cayes; 4,000 hab. Commerce d'acajou, gaïac, bois de campêche, café et cacao. La ville est bien bâtie, mais la baie n'est pas très-sûre. La température est très-douce, l'air pur et sain.

JÉRÉMIE, un des quatre grands prophètes juifs, né l'an 650 av. J.-C., dans le village d'Anathoth, de la tribu de Benjamin, mort vers 590. Dans l'impossibilité absolue où nous sommes de contrôler les faits relatifs à un personnage si éloigné de nous, nous devons nous contenter de raconter la vie du prophète d'après le récit confus qu'il en a fait lui-même dans le livre de ses prophéties, ainsi que d'après quelques passages épars dans d'autres livres sacrés.

Donc, Jérémie était fils d'Helcias, l'un des prêtres d'Anathoth. Dieu lui apparut et lui dit : « Avant ta conception, je t'ai sanctifié et t'ai destiné à être prophète pour les nations. » Jérémie n'était alors qu'un enfant; il commença néanmoins à prophétiser dans le pays, adjurant les habitants, les menaçant de la colère de Dieu, leur prédisant des malheurs épouvantables. Jérémie renonce à tous les plaisirs, à toutes les joies, à celles même de la famille, pour se donner tout entier à sa mission. Chassé par ses compatriotes, il se réfugie à Jérusalem, où il recommence ses sinistres prédictions. Il passa dans cette ville une grande partie de sa vie. Les malheurs qu'il prédisait aux Juifs, livrés presque tous à l'idolâtrie, et la liberté de ses invectives mirent plusieurs fois sa vie en danger, sans le réduire au silence. La conquête du royaume de Juda par Nabuchodonosor, les malheurs du peuple sous un roi imposé par l'étranger (Sédécias), enfin la ruine de Jérusalem et le départ des Juifs pour la captivité vinrent désoler son patriotisme ardent. Ce fut vraisemblablement alors qu'il composa ses *Lamentations*, qui sont certainement une œuvre très-remarquable. Nabuchodonosor le laissa libre de suivre ses compatriotes ou de rester à Jérusalem. Il choisit ce dernier parti, sans doute pour prodiguer ses consolations à ceux que le vainqueur avait épargnés. Peu de temps après, le gouverneur chaldéen de la Judée fut tué, et un grand nombre de Juifs, craignant la vengeance du roi de Babylone, s'enfuirent en Egypte, en entraînant de force le prophète et son secrétaire, Baruch. On croit qu'il mourut dans ce pays, lapidé peut-être par ses compatriotes, qu'irritaient ses reproches et ses prophéties menaçantes. On a trouvé, dans sa conduite et dans ses écrits, des raisons pour l'accuser d'avoir semé le découragement parmi les Juifs, et d'avoir ainsi facilité la conquête étrangère. Ce qui semble prouvé, c'est qu'il était convaincu de l'impossibilité de défendre l'indépendance nationale et qu'il le disait trop haut. Outre les *Lamentations* dont nous parlerons plus loin, il avait écrit d'autres *Lamentations* sur la mort de Josias, qui ne nous sont point parvenues, et un livre de *Prophéties*, en 52 chapitres. Ce dernier ouvrage a le défaut des ouvrages du même genre; il est rédigé en termes si obscurs, les pensées de l'écrivain inspiré y sont si décousues, l'ordre des temps y est tellement brouillé, qu'il n'est presque jamais possible de saisir le véritable sens. La difficulté du texte est encore augmentée par un désaccord presque continuel entre le texte hébreu et le texte grec, ce qui fait supposer que les Septante n'ont pas travaillé sur la version hébraïque que nous possédons. Grâce à cette obscurité, il devient parfaitement facile de trouver dans les événements subséquents la réalisation de ces prédictions inintelligibles, et qu'on peut, par conséquent, interpréter comme on veut. Jérémie n'a pas écrit dans le style pompeux et solennel des autres prophètes; ses expressions sont toujours fortes, mais simples; certains commentateurs, trop difficiles, selon nous, disent même grossières. L'énergie et l'émotion, qui caractérisent si bien l'auteur des *Lamentations*, tiennent en grande partie à l'extrême simplicité de son langage.

— Icon. La plus admirable figure de Jérémie qu'ait créée l'art de peindre est, sans contredit, celle que Michel-Ange a retracée dans la chapelle Sixtine, et qui fait partie de ses célèbres *Prophètes;* il ne se peut rien voir de plus majestueux, de plus grandiose, de plus terrible. D'autres images de Jérémie se voient dans les nombreuses suites de *Prophètes* qui ont été peintes ou sculptées pour la décoration de diverses églises. Nous nous bornerons à signaler ici les représentations isolées qui en ont été faites. Deux estampes de Nicolas Hopfer, datées de 1525, nous montrent *Dieu apparaissant à Jérémie* et *Jérémie descendu dans une basse-fosse.* Nicolas de Bruyn, dans une gravure de 1608, a représenté *Jérémie prédisant la ruine de Jérusalem.* Rubens a peint *Jérémie pleurant sur les ruines de Jérusalem* (musée de Madrid). Ce dernier sujet a été retracé par un artiste allemand, Edouard Bendemann, dans un tableau qui a obtenu un succès excessif au delà du Rhin, il y a une quarantaine d'années; nous avons cité, dans la biographie de cet artiste, l'appréciation sévère, mais juste, que G. Planche fit de cette peinture, lors de son apparition au Salon de Paris, en 1837. Un autre peintre de notre temps, M. Henri Lehmann, a représenté *Jérémie enchaîné, dictant à Baruch ses imprécations;* ce tableau, qui appartient au musée d'Angers, a figuré au Salon de 1843 et à l'Exposition universelle de 1855; il offre un singulier mélange de réminiscences florentines et d'emphase germanique; T. Gautier en a fait un grand éloge; mais un autre critique, M. Arsène Houssaye, a dit que le dessin en était prétentieux, la touche maigre, la couleur glaciale.

Horace Vernet a peint un *Jérémie* qui a été gravé par Allais. Un tableau de Schnetz, consacré au même personnage, a figuré au Salon de 1865. Une statue du prophète a été exécutée en pierre, il y a quelques années, par M. Chambard, pour l'église Saint-Augustin, à Paris.

Jérémie (LAMENTATIONS DE). Ce livre est composé de cinq chapitres, dont quatre de lamentations, suivis d'un cinquième, qui est une prière. Les chapitres I, II et IV sont divisés en vingt-deux versets, dont chacun est désigné par une lettre de l'alphabet. Dans le troisième, chaque lettre est répétée trois fois, le chapitre contenant soixante-six versets. On ne sait si ces lettres ont été introduites dans le texte par l'auteur lui-même ou par des commentateurs, comme signes numériques.

On a longuement discuté sur l'événement qui a inspiré les *Lamentations.* Josèphe et saint Jérôme confondent ces *Lamentations* avec celles que l'auteur composa sur la mort de Josias, ce qui paraît insoutenable. Le sujet principal ne saurait être que la ruine de Jérusalem.

On ne peut imaginer rien de plus ému, de plus déchirant que les plaintes du prophète patriote sur la chute de « la reine des cités, » de plus touchant que les tendres reproches qu'il lui fait, de plus ardent que les prières qu'il adresse à Dieu en faveur de la ville délaissée. Qu'il nous suffise de traduire, bien imparfaitement, un passage de ce livre magnifique : « Ils se sont assis à terre, ils se sont tus, les vieillards de la fille de Sion. Elles ont répandu la cendre sur leur tête, elles se sont ceintes de cilices, elles ont frappé la terre de leur front, les vierges de Jérusalem. Mes yeux se sont épuisés de larmes, mes entrailles ont été bouleversées, mon foie s'est répandu à terre, quand j'ai vu la douleur qui écrase la fille de Sion, quand j'ai vu l'enfant privé du sein expirer sur les places de la forteresse..... A qui te comparerai-je? A qui t'assimilerai-je, fille de Jérusalem? A qui t'égalerai-je pour te consoler, ô fille vierge de Sion? Car ta douleur est grande comme la mer. »

Les accents éloquents de Jérémie n'ont pu échapper à ces interprétations où l'ironie se mêle au plaisant, et le mot *jérémiades* sert à désigner les plaintes froides et même ridicules que l'on fait entendre à propos de choses qui n'ont qu'une importance secondaire.

Une traduction en vers des *Lamentations* de Jérémie, par Lefranc de Pompignan, fut pour Voltaire l'occasion d'une de ses plus mordantes épigrammes :

Savez-vous pourquoi Jérémie
A tant pleuré pendant sa vie?
C'est qu'en prophète il prévoyait
Qu'un jour Lefranc le traduirait.

« *Découragement*, poursuivit le marquis, en lisant les titres des différentes pièces du recueil à mesure qu'il le feuilletait; *Heures d'amertume*, hum! *Désenchantement*, hum! hum! *Jours de tristesse*, quels diables de titres! Cela me paraît être amusant comme les *Lamentations de Jérémie.*

» Les *Pleurs de l'âme;* morbleu! parlez-moi des pleurs de la vigne. »

CHARLES DE BERNARD.

« Non, les préoccupations industrielles n'ont pas le caractère exclusif qu'on leur attribue; non, l'amour des richesses matérielles n'est pas une spécialité de notre siècle, et les conséquences de l'esprit du jour ne sont pas aussi désolantes pour le présent, aussi désespérées pour l'avenir, que nos *Jérémies* s'évertuent à les imaginer ou à les dépeindre. »

GATIEN ARNOULT.

JÉRÉMIE, archevêque de Sens, mort en 827. Il avait été chancelier de Charlemagne, trésorier du monastère de Saint-Riquier, et était devenu un personnage considérable, tant par son savoir et son éloquence que par son crédit auprès de l'empereur, lorsqu'il fut nommé archevêque de Sens, en 818. Jérémie devint, en 822, *missus dominicus* dans cette ville, et fut chargé, en 825, d'une mission à Rome, auprès du pape Eugène II. On trouve, dans la collection d'A. Duchesne, une lettre de Jérémie à Frotaire, évêque de Toul.

JÉRÉMIE, patriarche de Constantinople, né en 1536, mort en 1594. Elevé au patriarcat en 1572, il fut, cette année même, chassé de son siége, où il remonta en 1580, fut emprisonné bientôt après sous l'inculpation du crime de lèse-majesté, rendu à la liberté par le sultan, grâce à l'intervention des ambassadeurs de France et de Venise, exilé à Rhodes (1585) et réintégré deux ans plus tard. A cette époque, le trésor de l'Eglise de Constantinople était tellement épuisé, qu'il ne pouvait plus suffire aux frais du culte. Jérémie demanda alors des secours au czar de Russie, Boris Godounof, qui lui accorda ce qu'il lui demandait, à la condition de créer patriarche le métropolite de Moscou. Jérémie y consentit, malgré l'opposition de l'épiscopat grec, se rendit à Moscou, et commit, en passant à Kiev, de graves abus pour se procurer de l'argent. Il protesta contre les réformes introduites dans l'Eglise par Luther.

JÉRÉPOMONGA s. m. (jé-ré-po-mon-ga). Erpét. Syn. de JECK.

Je retourne à Madrid, comédie en trois actes, en vers, de M. Breton de los Herreros, une des plumes les plus faciles et les plus fécondes de la littérature espagnole contemporaine. De la pléiade d'écrivains qui a marqué la renaissance des lettres en Espagne, vers 1830, M. Breton de los Herreros est celui qui se rapproche le plus, par ses nombreuses productions, par sa verve comique et l'aisance naturelle de son vers, de ces intarissables génies, Lope de Véga, Calderon, Moreto, qui ont doté le théâtre espagnol de tant de chefs-d'œuvre. Ce qui distingue ses comédies, c'est la simplicité des plans, où ne s'entre-croisent jamais des incidents imprévus, c'est la verve comique et railleuse du dialogue. Le héros de *Je retourne à Madrid*, don Bernardo, est un personnage qui, lassé des plaisirs de la capitale, des promenades qui n'ont point d'air, des femmes maquillées, des sociétés où règne une étiquette absurde, des théâtres où l'on joue mal de mauvaises pièces, se résout à retourner à la campagne, chez son frère, pour respirer un air pur et vivre sans tracas. Il tombe bien! Son frère vient d'être nommé alcade, et est sur le point de marier sa fille à un hobereau qu'elle exècre. La première personne qu'il rencontre est le magister du village, *domine* à l'air important, qui ne fait que citer du latin et du grec, au milieu de phrases d'un pompeux à faire éclater de rire. Carmen ne veut pas du tout se marier, et se raccroche à son oncle comme à une branche de salut. A une fête du village, il y a une querelle entre les paysans, et peu s'en faut que les couteaux ne soient tirés. Voilà le calme rêvé des champs! Le pauvre homme se trouve placé entre les injures de son frère, furieux de lui voir prendre le parti de la jeune fille; les prières de la jeune fille, qui n'a d'espoir qu'en lui; les phrases hautaines du gentilhomme, qui craint de se voir évincé, et, pour comble, le fatras d'injures de la future belle-mère, qui ne veut pas du tout que son fils, un descendant des Oñales-Heredias-Pimenteles-Osorios y Gamboa, se mésallie en épousant une n'importe quoi. La jeune fille amène le dénoûment par un coup de tête, en recevant chez elle un amoureux qui lui agrée davantage. Le gentilhomme campagnard retire sa demande, au grand contentement de sa mère, et don Bernardo, la paix faite, déclare qu'il préfère en-

core Madrid aux douceurs de la vie champêtre.

Dans une autre pièce, *Je quitte Madrid*, M. Breton de los Herreros, avec la même verve facile, a donné la contre-partie de la première. Mais ce sont d'autres personnages, une autre mise en scène. Le gaillard pour qui le séjour de Madrid est devenu insupportable quitte la ville pour des raisons beaucoup moins platoniques. Ce don Joaquin, écrivailleur de gazettes, mauvais rimeur, mauvaise langue, détestable caractère, a dit du mal de tout le monde, fait des dettes partout, promis le mariage à la sœur d'un de ses amis, en même temps qu'il s'est lié de parole avec une marchande à la toilette, désireuse, sans doute, de recouvrer ainsi quelque créance impayée. Surpris aux genoux d'une troisième femme, traqué de partout, il se décide à faire ses malles. Mais son départ n'a pas lieu si brusquement que tous ceux qu'il a dupés, hommes et femmes, ne se retrouvent réunis, comme par enchantement, chez lui, au moment fatal, et, dans une série de scènes réjouissantes, ne l'accablent de reproches et d'injures. L'idée, quoique ingénieuse, est peu de chose au fond et sans grandes complications; mais c'est à remplir ces cadres légers que M. Breton de los Herreros excelle.

La première comédie, *A Madrid me vuelvo*, a été jouée en 1828; la seconde, *Me voy de Madrid*, en trois actes, en vers également, a été jouée en 1835, et toutes deux avec un grand succès.

JEREZ, ville d'Espagne. V. XEREZ.

JÉRICA, ville d'Espagne, prov. et à 70 kilom. O. de Castellon-della-Plana, à 17 kilom. N.-O. de Ségorve, sur la rive gauche de la Palencia; 3,187 hab. Fabriques de papier, savon, eau-de-vie. Jérica était célèbre sous la domination des Romains et sous celle des Arabes. Elle occupe la pente orientale d'un monticule situé au milieu de la vallée de Palencia, et dominé à l'O. par la montagne de la *Muela*, à l'E. par le mont *San-Antonio*. L'ancienne ville est encore entourée d'une solide muraille, flanquée de grandes tours et commandée par un château imposant. Les rues offrent partout le caractère de l'architecture arabe.

JÉRICHAU (Jens-Adolphe), sculpteur danois, né à Assens, en Fionie, en 1816. Elève d'un peintre d'Odense, puis de l'Académie de Copenhague, il débuta, en 1837, à l'Exposition de cette ville, et partit, en 1838, pour Rome, où il reçut, pendant quelque temps, des leçons de Thorwaldsen. Son premier travail de quelque importance fut un bas-relief pour une des frises du château royal de Christiansburg, près de Copenhague, le *Mariage d'Alexandre avec Roxane*. En 1846, Jérichau termina un groupe colossal, *Hercule et Hébé*, dans lequel, tout en se conformant étroitement aux règles de l'art antique, il révélait toutes les qualités d'un grand artiste. Il exécuta ensuite une *Pénélope* en marbre, un groupe représentant un *Chasseur attaqué par une panthère dont il a pris les petits*, et un *Christ* colossal, pour la princesse de Prusse. Après avoir visité, en 1847, Copenhague, en compagnie de sa femme, qu'il avait épousée à Rome l'année précédente, il revint en Italie et y exécuta son groupe d'*Adam et Eve après le déluge*, qui lui valut le titre de membre de l'Académie de Copenhague. Deux ans plus tard, il alla se fixer dans cette ville et y fut nommé professeur à l'Académie des beaux-arts, dont il devint plus tard le directeur. Parmi les autres œuvres de cet artiste, dont les qualités principales sont la correction et la pureté de la forme, nous citerons : l'*Ange de la mort et de la résurrection; Moissonneuse dormant au milieu des fleurs*, l'une des plus gracieuses compositions de Jérichau; *Couple d'esclaves enchaînés;* une statue colossale du *Roi David*, qui fait pendant au *Moïse* de Bissen, dans l'église de la Sainte-Vierge, à Copenhague; une *Résurrection du Christ*; *Jeunes filles avec des colombes*; *Jeunes filles jouant avec des chats;* la *Création d'Eve* et une *Femme dormant*, qui ont figuré à l'Exposition universelle de Paris, en 1867, avec deux autres groupes, etc. Enfin, on lui doit un grand nombre de bustes.

JÉRICHAU (Elisabeth BAUMANN, dame), femme peintre, épouse du précédent, née à Varsovie en 1819. Elle suivit les cours de l'Académie de Dusseldorf, puis se rendit à Rome, où elle épousa le sculpteur Jérichau. A l'étude des maîtres Mme Jérichau a joint celle de la nature. Elle s'est attachée à reproduire des scènes populaires, et ses tableaux sont aussi remarquables par la vigueur de la touche que par l'art avec lequel elle rend les effets de lumière. Parmi ses tableaux, dont les sujets sont très-simples, mais où perce l'originalité de l'artiste, nous citerons : la *Lecture de la Bible;* la *Sirène du Nord;* les *Délices d'une mère;* les *Enfants trouvés;* la *Bénédiction du prisonnier;* le *Sommeil des pauvres; Jeune fille priant pour sa mère malade; Ne l'éveillons pas; Paysans polonais quittant leur village; Caroline-Amélie*, etc. Elle a envoyé à l'Exposition universelle de 1867 plusieurs tableaux, entre autres : *Matelot danois séchant ses filets;* le *Raccommodage des filets, Naufrage sur la côte de Jutland;* les *Bons camarades; Soldat blessé;* les *Costumes nationaux danois;* et, au Salon de 1869, un tableau intitulé : *Finis Poloniæ*.

JÉRICHO (ROSE DE) s. f. Bot. Genre de petites crucifères annuelles, comprenant une seule espèce, que les botanistes nomment *anastatique*.

— **Encycl.** Voici, à propos de cette plante, quelques détails empruntés à M. Ch. de L'Escalopier, qui a eu l'occasion, dans un voyage fait en Palestine, de l'observer dans la contrée même d'où elle est originaire. Dès que la graine a atteint l'époque de la maturité, la plante se pelote et se dessèche; mais quand elle se trouve transportée par les vents sur une terre humide ou arrêtée au bord des eaux, alors elle reprend sa forme première, les racines s'accrochent au sol, les rameaux s'étendent, en un mot une nouvelle végétation s'accomplit entièrement. La *rose de Jéricho* peut servir d'hygromètre. Son caractère le plus remarquable, c'est que, même vieille ou sèche, si on la laisse quelque temps dans l'eau, elle s'ouvre et s'épanouit; si on la retire, elle se dessèche de nouveau en se contractant. Elle n'a ni beauté ni parfum, dit M. de L'Escalopier, mais elle est incorruptible. L'*Ecclésiaste* (XXIV, 18) n'a pas oublié les rosiers de Jéricho. Guillaume de Tyr parle de cette fameuse rose; Roland l'appelle *optima* dans un ouvrage que M. de Chateaubriand proclamait un prodige d'érudition. La *rose de Jéricho* a servi de texte à une foule de mystérieuses relations, dont la légende populaire s'est emparée dans ses récits naïfs; on l'a comparée, à cause de son incorruptibilité, à la pureté et à l'humilité profonde de la Vierge; on a prétendu qu'elle s'épanouissait spontanément la nuit de la Nativité, pour se refermer après, comme auparavant.

JÉRICHO, ancienne ville de la Palestine, dans la tribu de Benjamin, à 28 kilom. N.-E. de Jérusalem, sur un torrent qui se jetait dans le Jourdain. Elle s'élevait au centre d'une espèce d'oasis bien arrosée et très-fertile. Le territoire de Jéricho produisait en abondance, au dire des historiens sacrés et profanes, des arbres à baume, du miel, etc., mais il était infesté de serpents venimeux. Prise et détruite par les Hébreux lors de leur invasion en Palestine, Jéricho fut de nouveau reconstruite et repeuplée. Elle fut fortifiée sous différents princes, parce que sa position importante en faisait un des principaux boulevards de la Judée. Sous Hérode, la ville fut fort embellie, et on y bâtit un magnifique palais (Josèphe, *Antiquités judaïques*, 14, 15. 3). Sous la domination romaine, elle devint la résidence d'un receveur, à cause de son commerce d'exportation de résines précieuses.

Au XIIe siècle, la ville de Jéricho avait presque entièrement disparu; elle est remplacée aujourd'hui par un misérable village arabe.

On lit dans la *Bible*, au sujet de Jéricho, un épisode miraculeux qui a fait passer ce nom dans toutes les langues. Quand les Hébreux firent leur entrée dans la terre promise, Jéricho fut la première ville qu'ils rencontrèrent. Or, cette ville était fermée de hautes murailles, qui devaient arrêter longtemps le peuple de Dieu, et cette résistance aurait été d'un funeste exemple pour les autres petits peuples qui habitaient la Palestine, lesquels voyaient d'un œil de colère une nation jusqu'alors tout à fait inconnue envahir leur pays et leur disputer l'héritage de leurs pères. Dieu voulut donc frapper un grand coup : par son ordre, Josué fit faire à son armée le tour de la ville pendant sept jours. L'arche d'alliance était portée en grande pompe et précédée de sept prêtres qui sonnaient de la trompette; tout le peuple suivait en silence. Le septième jour, on fit sept fois le tour de la ville, et tout le peuple, par l'ordre de Josué, ayant jeté un grand cri, à l'instant les murailles tombèrent. La ville fut réduite en cendres et tous les habitants passés au fil de l'épée.

Ceci nous remet en mémoire une coquille assez singulière, racontée par M. Albéric Second. Il avait livré à l'imprimerie une étude sur Géricault. Comme sa calligraphie laissait sans doute quelque chose à désirer, le compositeur avait mis partout *Jéricho*. L'écrivain arrive pour corriger son épreuve, que lui remet le prote. A la vue de cette bizarre substitution, Albéric ne put s'empêcher de lever les mains au ciel et de s'écrier : « O murailles de cette imprimerie! comment avez-vous pu demeurer sur vos fondements à la vue d'une pareille coquille? »

En littérature, on fait souvent allusion aux *trompettes de Jéricho*, pour montrer l'effet rapide, presque magique, produit par une puissance irrésistible.

« Puisque je suis réduit à parler de moi, non-seulement pour donner du poids à mes opinions politiques, mais même pour me défendre, bientôt j'aurai mis le dénoncé et les dénonciateurs à leur véritable place, malgré les *grandes colères* du père Duchesne, qui prétend que *sa pipe ressemble à la trompette de Jéricho, et que, lorsqu'il a fumé trois fois autour d'une réputation, elle doit tomber d'elle-même.* »

CAMILLE DESMOULINS.

« Dans certaines parties de notre belle Suisse, il est défendu de construire des murs ayant au delà de trois pieds d'élévation, dans les lieux surtout où une hauteur plus considérable enlèverait les admirables aspects de nos contrées : aussi, quand je vois ces murailles insolentes qui nous grillent et nous éblouissent durant les beaux jours de l'été, j'ai souvent désiré qu'elles fussent celles de *Jéricho*, et d'avoir moi-même entre les mains la *trompette de Josué*. »

PETIT-SENN.

« Vainement, pour punir ces burlesques pamphlets,
Nos courageux journaux saisiront leurs sifflets :
Bientôt, sous le bâillon, leurs voix seront muettes;
Ta main saura briser ces *bruyantes trompettes*
Dont les magiques sons, reproduits par l'écho,
Menacent ton palais du *sort de Jéricho*. »

BARTHÉLEMY et MÉRY.

« Dans l'ordre politique, le despotisme, c'est le mal, et le vieux général Radetzky, qui commande en Lombardie, est un Lucifer impérial. Elevez contre lui la croix de Savoie, vous pouvez en faire un labarum; agitez votre épée au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et, devant Peschiera ou Vérone, faites résonner la *trompette de Josué*, après avoir fait la prière des hommes libres, le vieux corbeau reculera, et les *murailles s'écrouleront*. »

LAURENT PICHAT.

JERICHOW, ville de Prusse, prov. de Saxe, régence et à 48 kilom. N.-E. de Magdebourg, près de la rive droite de l'Elbe; 2,000 hab. Cette ville donne son nom à deux cercles de la régence de Magdebourg, qui ont pour chefs-lieux Lohburg et Genthin.

JERKAKI ou **JERKÆKI**, ville forte des Provinces-Unies moldo-valaques. V. GIURGEWO.

JERKER s. m. (jèr-keur — pron. anglaise). Hist. relig. Nom donné à certains méthodistes convulsionnaires des Etats-Unis.

JERMOLOF (Alexis-Petrowitch), général et diplomate russe, né en 1777, mort en 1861. Il embrassa fort jeune la carrière des armes, reçut en 1815 le commandement d'un corps d'armée sous les ordres de Barclay de Tolly et demeura quelque temps en France après l'invasion. Il devint ensuite gouverneur général des provinces transcaucasiennes, général en chef de l'armée du Caucase (1817), ambassadeur extraordinaire en Perse, où il s'efforça de détruire l'influence anglaise, puis, de retour dans son gouvernement, il s'attacha à y développer la colonisation, le commerce et la civilisation. En 1826, Jermolof eut à combattre les Persans, sous les ordres d'Abbas Mirza, et les battit complétement; néanmoins, il fut remplacé, l'année suivante, par le général Paskewitch, et se retira alors à Moscou, où il reçut, au commencement du règne d'Alexandre II, le commandement de la milice. Militaire habile et aimé du soldat, le général Jermolof était en même temps un esprit cultivé. Il a composé quelques ouvrages sur l'art militaire, une relation de la campagne de 1812, que son fils a publiée depuis sa mort (Moscou, 1863); une autre de l'ambassade en Perse. Pogodine a, en outre, édité des extraits de ses Mémoires (Moscou, 1863).

JERNINGHAM (Edouard), littérateur et poëte anglais, né en 1727, mort en 1812. Lorsqu'il eut achevé ses études au collége catholique anglais de Douai et à Paris, il retourna en Angleterre, où il se fit connaître par la publication de poésies, pour la plupart de circonstance, et de quelques ouvrages en prose. « Le caractère de ces poésies, dit M. Lefebvre-Cauchy, est la tendresse du sentiment, l'élévation de la pensée, l'élégance du style. Ayant de la disposition à la mélancolie, Jerningham réussit particulièrement dans le genre élégiaque. Peu de mois avant sa mort, il chantait encore, et son *Adieu du vieux barde* n'est pas dépourvu de mérite. Parmi ses œuvres poétiques, qui ont été recueillies sous le titre de *Poems and glays* (1806, in-4°), nous citerons : la *Religieuse;* l'*Enthousiasme; Abailard à Héloïse;* la *Galerie shakspearienne*, et quelques pièces de théâtre, entre autres le *Siége de Berwick*. Nous mentionnerons, parmi ses œuvres en prose : la *Dignité de la nature humaine* (1805); le *Doux caractère du christianisme* (1807); l'*Ecole d'Alexandrie* (1810).

JÉROBOAM Ier, roi d'Israël, auteur du schisme des dix tribus, mort l'an 954 av. J.-C. Percepteur des impôts pour le fastueux Salomon, il accueillait les plaintes du peuple écrasé de charges et se rendit ainsi très-populaire. Un prophète lui ayant prédit symboliquement qu'il régnerait sur dix tribus, il dut s'enfuir en Egypte pour échapper à la colère du roi, reparut à l'avénement du fils de ce prince, détermina une révolution et se fit reconnaître comme roi par dix tribus, qui formèrent un royaume séparé sous le nom d'Israël. Il choisit Sichem pour sa capitale, et, afin d'empêcher les fidèles de faire le pèlerinage de Jérusalem, établit une sorte de liberté des cultes en construisant un temple au Dieu des Hébreux et des autels aux divinités de l'Egypte et de la Phénicie. On ne lui pardonna pas d'avoir livré son temple à des sacrificateurs qui n'étaient point lévites : des prophètes se levèrent contre lui; sa main se sécha; l'autel sur lequel il sacrifiait se fendit; son enfant mourut; mais tous ces signes de la colère de Dieu ne le firent pas changer de politique. Ses vingt-deux ans de règne furent remplis par des guerres contre le successeur de Salomon.

JEROBOAM II, roi d'Israël (826 à 785 av. J.-C.). Malgré les exhortations du prophète Jonas, il persista dans la conduite impie de ses prédécesseurs. Il vainquit les Syriens et leur prit Emath et Damas.

JÉRÔME (saint), **Hieronymus**, l'un des plus grands docteurs de l'Eglise latine, né à Stridonia (Dalmatie) vers 330, suivant les uns, en 346, suivant d'autres, mort au monastère de Bethléem en 420. Sa famille était riche et chrétienne. Il fut envoyé à Rome à l'âge de dix-huit ans pour y perfectionner ses études, et prit à l'école de Donat et de Victorin ce goût de la littérature grecque et romaine qui se mêle dans ses écrits aux flammes de l'éloquence chrétienne. Lui-même s'accuse d'une tendresse, qui lui paraît coupable, pour les auteurs profanes, mais qu'il ne put jamais vaincre entièrement. « Tu n'es pas chrétien, lui dit dans un rêve une voix mystérieuse; tu es cicéronien. » Accablé de remords, il fit un serment auquel il ne fut pas toujours fidèle, et il lui arriva souvent encore de se souvenir de maximes platoniciennes, *qu'il croyait avoir apprises dans les Epitres des apôtres*. Des erreurs de jeunesse, des études persévérantes, des élans d'enthousiasme pour la foi du Christ, des voyages continuels, une retraite de quatre ans dans une solitude à Chalcis, près d'Antioche, des relations suivies avec les docteurs chrétiens de tous les pays, occupèrent sa vie jusqu'à l'âge de trente ans, époque où il se laissa ordonner prêtre, mais à la condition de ne s'attacher à aucune église locale. Le grand docteur sentait bien qu'il appartenait à l'Eglise universelle, à la chrétienté tout entière. A ce moment déjà, ses écrits de controverse contre les hérésies, ses traductions d'Origène et d'Eusèbe l'avaient mis en évidence, et les yeux commençaient à se tourner vers lui quand des questions difficiles agitaient la chrétienté. En 382, le pape Damase l'appela à Rome pour éclairer de ses conseils le concile qui s'y réunissait. Il le retint ensuite auprès de lui, avec la charge de correspondre avec tous les évêques de la catholicité, et il le consultait presque chaque jour sur des questions de dogme ou de discipline, en même temps que les grandes patriciennes de Rome, les descendantes des Scipions lui confiaient la direction de leur conscience. Ces relations assidues donnèrent lieu à des calomnies qui l'obligèrent enfin à quitter Rome. Il partit en 385, fit encore quelques voyages et revint se fixer dans cette cellule solitaire de Bethléem, où, pendant quarante années, il vécut de prières, d'études, d'austérités, de travaux littéraires et de méditations. Cette période de repos apparent est l'époque véritablement active de sa vie, celle où il composa ses plus importants travaux, parmi lesquels il faut nécessairement ranger sa version du texte biblique faite en partie sur le texte hébreu, en partie sur le texte grec des *Hexaples* d'Origène; on sait qu'elle forme la meilleure part de la Bible latine connue sous le nom de Vulgate, la seule en usage dans la liturgie catholique, d'après une décision du concile de Trente. On sait aussi que les portions qui ne sont pas de saint Jérôme proviennent de l'ancienne *Vulgate italique* (v. VULGATE). Parmi ses autres écrits, on remarque : des *Commentaires* sur les prophètes; une traduction de la *Chronique* d'Eusèbe avec des additions; des *Lettres* sur les passages difficiles de l'Ancien Testament; un livre des *Hommes illustres;* une *Correspondance* du plus haut intérêt au point de vue de l'histoire, de la morale et de la théologie; des ouvrages de polemique contre les ariens, les pélagiens, contre Helvidius, Ruffin, Jovinien, Vigilance, etc. Ces derniers écrits sont empreints d'une véhémence et d'une âpreté de langage qui vont souvent trop loin. Pour donner une idée de l'éloquence et du caractere de saint Jérôme, nous ne saurions mieux faire, pensons-nous, que de citer le fragment qui suit : « Au sein des déserts, dit-il, assis au fond de ma retraite, seul parce que mon âme était pleine d'amertume, défiguré, amaigri, le corps noir comme un Ethiopien, mes membres se desséchaient sous un sac hideux. Tous les jours des larmes, tous les jours des gémissements! Je criais au Seigneur, je pleurais, je priais; et lorsque, appesanti par le sommeil et luttant contre lui, il venait me surprendre, mon corps tombait nu sur la terre nue. Je m'étais condamné à ces supplices pour échapper au feu de l'enfer. Eh bien! dans ces tristes déserts, environné de bêtes féroces et d'affreux reptiles, je me revoyais en idée parmi les danses des vierges romaines. Le visage était abattu par la pénitence, le cœur brûlé par les infâmes désirs. Dans un corps exténué, dans une chair morte avant l'homme, la concupiscence attisait ses feux dévorants. Alors j'invoquais le Seigneur; je mouillais ses pieds de mes larmes; le jour, la nuit, je criais, me frappant la poitrine et ne cessant d'invoquer mon Dieu, jusqu'au moment où il rendait le calme à mon âme. Je me souviens d'avoir passé des semaines entières sans manger, craignant même d'entrer dans ma cellule, où j'avais nourri de si coupables pensées, cherchant les vallées profondes, d'âpres rochers, de hautes montagnes pour en faire un lieu d'oraison et de supplices, bourreau impitoyable de cette chair toujours rebelle...

Il nous est facile de nous débarrasser des autres vices, mais la concupiscence est un ennemi intérieur que nous portons toujours avec nous. » Qui ne sent, en lisant ces paroles enflammées, combien est profondément sage cette parole de saint Paul : « Mieux vaut épouser que de brûler. »

Les meilleures éditions des œuvres complètes de saint Jérôme sont celles de Martianay (Paris, 1693-1706) et de Maffei (Venise, 1770). Quelques-uns de ses écrits ne nous sont pas parvenus. Terminons par le jugement suivant porté par M. Villemain sur ce Père de l'Eglise : « Il n'est point dans les fastes oratoires du christianisme, dit-il, un nom plus célèbre, et qui parle mieux à l'imagination que celui de saint Jérôme. Cependant, éloigné de tous les honneurs ecclésiastiques, à une époque où déjà ces honneurs entraient en partage avec les dignités de l'empire, Jérôme n'eut aucune des grandes occasions de régner sur les esprits qui s'offraient naturellement au génie des Athanase, des Ambroise et des Chrysostome. Toujours errant ou solitaire, sans autre titre dans l'Eglise que celui de prêtre de Jésus-Christ, il ne parut ni à la cour, ni aux funérailles d'aucun prince. Il ne fut point chargé d'instruire ou de consoler le peuple de quelque grande cité; enfin, son plus important ouvrage fut la traduction des livres sacrés, tâche immense, plutôt que travail de génie. »

— Iconogr. Le *Grand Dictionnaire* a trop de sujets sérieux à traiter pour s'amuser aux bagatelles de l'hagiographie : il abandonne volontiers aux encyclopédies catholiques, apostoliques et romaines le soin de relater les légendes plus ou moins bizarres qu'a enfantées l'imagination trop féconde des moines italiens du moyen âge; mais, quand ces légendes ont inspiré des chefs-d'œuvre artistiques, il serait coupable de les passer sous silence.

Saint Jérôme est un des Pères de l'Eglise que les artistes ont mis le plus souvent en scène. Augustin Carrache et le Dominiquin ont retracé le dernier épisode de sa vie (la *Communion de saint Jérôme*) dans deux toiles qui sont devenues célèbres : nous les avons décrites au mot COMMUNION, ainsi qu'une peinture murale exécutée sur le même sujet par un artiste contemporain, M. Gérome, dans l'église Saint-Séverin, à Paris. Le Dominiquin a peint plusieurs tableaux relatifs au même saint, entre autres le *Baptême de saint Jérôme*, qui a été gravé par Et. Baudet, et la *Tentation de saint Jérôme*, dont il y a des estampes par G. Audran et St. Magiore; cette dernière composition nous montre le vieil ascète tenté par le démon et réconforté par un ange. Au musée de Madrid est un tableau du Dominiquin représentant l'*Apparition de deux anges à saint Jérôme*, occupé à écrire dans le désert. Un *Saint Jérôme dans le désert*, du même auteur, payé 13,125 francs à la vente du duc d'Orléans, en 1792, fait partie de la galerie Bridgewater, à Londres; il a été gravé par J. Berseneff. Au Dominiquin appartiennent encore deux belles figures de saint Jérôme, qui se voient, l'une au musée de Madrid, l'autre au musée de Dijon.

Après le Dominiquin, Ribera est un des peintres qui ont consacré le plus de tableaux à saint Jérôme : le musée de Madrid, à lui seul, en possède quatre; les musées de Berlin, Munich, Dresde, Turin, Florence en ont chacun un. La toile de Florence est remarquable : nous la décrirons ci-après. Des *Saint Jérôme* ont été gravés, d'après Ribera, par Jean de Pautre, Charles Hutin, P. Hutin, Bayen y Subias.

Au musée du Belvédère, à Vienne, est une curieuse peinture de Wohlgemuth, représentant *Saint Jérôme* en costume de cardinal, debout devant un trône magnifique et caressant son lion, qui se dresse devant lui; de chaque côté du trône, une fenêtre s'ouvre sur un vaste paysage où sont représentés divers épisodes de la vie du saint : d'un côté, sa *Pénitence* dans le désert, où il se frappe la poitrine avec une pierre, agenouillé devant un crucifix, et son *Débarquement dans l'île de Chypre*, où il est accueilli par l'évêque saint Epiphane; de l'autre côté, des hommes le priant d'accepter des présents qu'ils ont amenés sur des bêtes de somme, et, plus loin, des paysans coupant du bois et en chargeant le lion du saint anachorète. Albert Dürer, élève de Wohlgemuth, n'a pas consacré à saint Jérôme moins de sept estampes, dont trois sur métal et quatre sur bois. Ces pièces sont devenues très-rares pour la plupart et atteignent des prix élevés dans les ventes publiques. Il a été fait des copies de quelques-unes par Melchior Lorch, Jérôme Hopfer, Zoan Andrea.

Saint Jérôme a raconté un songe terrible qu'il eut dans sa jeunesse, alors qu'il n'avait pas encore renoncé à Satan et à ses œuvres; il rêva, une belle nuit, qu'il était mené devant le tribunal de Dieu et battu de verges par les anges, pour s'être complu à certaines lectures profanes. Ce sujet a été représenté dans l'un des compartiments de la *predella* d'un beau retable qui décorait autrefois l'église Saint-Jérôme, à Fiesole, et qui a été attribué à Fra Angelico. Le musée du Louvre (ancienne collection Campana), à qui appartient ce retable, possède une très-intéressante *predella* peinte par Sano di Pietro, artiste siennois du XVe siècle, et représentant cinq épisodes de la vie de saint Jérôme : 1° *Saint Jérôme battu de verges* en présence de Dieu assis sur un trône, près duquel se tiennent quatre femmes qui personnifient sans doute les *Vertus*; 2° *Saint Jérôme faisant pénitence dans le désert*; 3° *Saint Jérôme arrachant une épine de la patte du lion*; 4° la *Mort de saint Jérôme*; 5° *Apparition de saint Jérôme* à divers personnages.

Salvator Rosa a représenté d'une façon très-pittoresque le *Songe de saint Jérôme* : un ange, tenant à la main une lanière, descend du ciel pour châtier le lecteur trop assidu des écrits de l'antiquité profane; la scène se passe dans un paysage des plus sauvages, où l'on voit, parmi les rochers, le démon plein d'épouvante et de rage à la vue de l'envoyé de Dieu. Ce tableau, remarquable surtout par la manière dont le paysage y est traité, faisait autrefois partie de la galerie Giustiniani.

La *Vision* que saint Jérôme eut dans le désert, alors qu'il crut être réveillé par la trompette du jugement dernier, a été représentée par plusieurs artistes, notamment par le Guerchin et Sigalon, dont les tableaux sont au Louvre. La composition du premier de ces peintres a été gravée par F. Chauveau, Pasqualini, Nicolet (musée Français). Celle de Sigalon a paru au Salon de 1831 : nous la décrirons ci-après. Un autre tableau du Guerchin sur le même sujet appartient au musée de l'Ermitage. Diverses compositions du même artiste, relatives à saint Jérôme, ont été gravées par Miger, E. Kluge, Ottaviani, Gio.-B. Pasqualini. Une estampe de ce dernier représente la *Tentation de saint Jérôme* : le démon, sous la figure d'une femme, cherche à distraire et à séduire l'anachorète. Un tableau de Vasari sur le même sujet, qui se voit au palais Pitti, offre un singulier mélange de catholicisme et de paganisme : tandis que le saint, à genoux devant une tête de mort, contemple un crucifix qu'il tient à la main et se meurtrit la poitrine avec une pierre, Vénus, couronnée de roses, apparaît en compagnie de trois Amours, dont l'un décoche un dard contre l'ascète.

Parmi les innombrables tableaux qui représent *Saint Jérôme dans le désert*, méditant sur les saintes Ecritures, ou contemplant le crucifix et se macérant violemment, ou bien encore vêtu de son costume de cardinal, nous citerons ceux de Sisto Badalocchio (musée de Turin), H. van Balen (musée de Munich), le Baroche (gravé par Calzi), Marco Basaiti (à la National Gallery), J. Bassan (musée de Munich), Bonifazio (pinacothèque de Venise), V. Catena (même collection), Cagnacci (au Belvédère), D. Calvaert (palais Pitti), B. Campi (musée de Madrid), Fr. Camillo (pinacothèque de Bologne), S. Cantarini (même musée), A. Cano (musée de Madrid), Augustin Carrache (musée de Naples), Annibal Carrache (gravé par Corn. Galle et par G. Audran), L. Carrache (gravé par Banducci), Matteo Cerezo (musée de Madrid), Phil. de Champaigne (gravé par Ger. Edelinck), L. Cranach (au Belvédère), D. Crespi (gravé par Gius. Longhi), Dosso Dossi (au Louvre), Van Dyck (musée de Dresde, gravé par N.-D. de Beauvais), P. Farinati (gravé par E. Kirkall), B. Gennari (au Belvédère), D. Ghirlandajo (fresque de l'église des Ognissanti, à Florence), L. Giordano (musées de Madrid et de Toulouse), Fr. Granacci (musée de Munich), Guaspre (musée de Madrid), Guide (musées de Dresde, Munich, Madrid), J. van Hemessen (au Belvédère), H. Holbein (musée de Madrid), G. Honthorst (au Belvédère) Sal., Koning (musée de Bâle), Jean Leu (même musée), L. Licherie (gravé par N. Bazin et G. Audran), Est. March (musée de Madrid), Q. Metsys (musées des Offices et du Belvédère), Murillo (musée de Madrid), Girol. Muziano (pinacothèque de Bologne), J. Palma le Vieux (musée de Munich, gravé par Hess), Palma le Jeune (gravé par Th. van Kessel et C. Boel), J. Patenier (musées de Madrid et du Belvédère), B. Peruzzi (gravé par Nicolas Chateau et L. Surugue), Raphaël (gravé par Marc-Antoine et Agostino Veneziano), Marco Ricci (galerie de Dresde), Cosimo Roselli (à la National Gallery), Rosso de' Rossi (gravé par R. Boyvin), Rubens (musées de Dresde et de Vienne), Giov. Santi (musée du Latran, à Rome), C. Saraceno (musée de Munich), J. Schoorel (même musée), Chr. Schwarz (même musée), L. Spada (musée de Turin), Stanzioni (musée de Madrid), Pelleg. Tibaldi (galerie de Dresde), Tintoret (au Belvédère et à Madrid), Titien (au Louvre et gravé par Camoccio, G. de Jode, Nat. Bonifazio, Corn. Cort, Denon, Hugo da Carpi, Nic. Boldrini), Paolo Uccello (musée de Munich), Valentin (gravé par A. Garnier), Fr. Vanni (gravé par Augustin Carrache), Timoteo della Vite (musée de Berlin), Watelet (Salon de 1822), A. van der Werff (musée d'Amsterdam), Dom. Zanetti (pinacotheque de Munich), Dassy (cathédrale d'Arras), P. Flandrin (Salon de 1841), Ch. Daubigny (Salon de 1840), E. Buttura (Salon de 1850), Th. Delamarre (musée de Besançon).

Quelques estampes méritent d'être citées; elles sont dues à Altdorfer (quatre pièces différentes), Fr. Amato, J. Mac Ardell, Torbido del Moro, H.-S. Beham, Hans Baldung Grur, Jac. de Barbary, Beccafumi, Bellavia, J. Binck, B. Biscaino, Ab. Bloemaert, C. Bloemaert, J.-J. de Boissieu (1797), F. Bol, P. Brebiette, Hans Brosamer, Michel Bunel, A. van der Cabel, V. Caccianemici, D. Campagnola, Giulio Carpioni, Annib. Carrache, Aug. Carrache, L. van Deyster, Dietrich, J. Duvet (le maître à la Licorne), Is. Fournier, Mario Kartaro, Lagrenée, Jean Morin, Jean Lievens, Lucas de Leyde, C. de Mallery, L. Matthioli, Jean Messager, Ben. Montagna, J.-G. von Muller (1778), Rembrandt, etc.

Jérôme entendant la trompette du jugement dernier (SAINT), tableau de Ribera, au musée des Offices (à Florence). Le vieux saint, demi-nu, accablé par les années et par les austérités, tient d'une main un crucifix, et de l'autre une pierre, avec laquelle il se frappe la poitrine. Il se retourne tout à coup pour écouter la trompette du jugement dernier qui retentit dans un coin du ciel. Devant lui sont placés une tête de mort et les objets nécessaires pour écrire. A gauche, le lion, compagnon fidèle de l'anachorète, montre sa tête placide. Au fond s'étend un paysage largement indiqué.

Le torse du saint est énergiquement modelé. La tête au crâne chauve, avec une grande barbe grise, est expressive; mais elle manque de noblesse et d'inspiration. En général, Ribera n'a vu dans saint Jérôme, comme dans saint Barthélemy et d'autres saints et martyrs, que des prétextes à montrer ses puissantes qualités de réaliste. Le sentiment religieux lui fait absolument défaut. Le tableau des Offices n'en est pas moins une œuvre fort belle, d'une couleur forte et harmonieuse; il est placé à la tribune, parmi les chefs-d'œuvre.

Jérôme (LA VISION DE SAINT), tableau de Sigalon, au Louvre. Saint Jérôme, couché sur un rocher, les bras étendus, se réveille saisi de terreur. Deux anges font retentir à ses oreilles la trompette redoutable; un troisième lui montre le ciel. Le lion continue à dormir, près d'un sablier et d'une tête de mort.

Ce tableau, qui a paru au Salon de 1831, est un des meilleurs ouvrages de Sigalon. « Le groupe des anges, a dit G. Planche, est d'une invention et d'une exécution élevées; celui de gauche, dont le torse et la cuisse sont vus en raccourci, qui tient d'une main une trompette et qui, de l'autre, montre le ciel qui l'envoie, étonne et ravit par l'ardeur et la simplicité de son attitude, et plus encore par l'immense difficulté que présentait la réalisation des lignes et des plans. »

Jérôme (LA MADONE AU SAINT), chef-d'œuvre du Corrége, au musée de Parme. Cette admirable composition, qu'on intitule quelquefois simplement le *Saint Jérôme*, est, comme beaucoup de tableaux de la même époque, le produit de quelque dévotion particulière qui, sans s'arrêter à l'ordre des temps, aimait à réunir dans un même cadre les objets de sa vénération. La Vierge y apparaît, avec son divin sourire et ses yeux modestement baissés, tenant sur ses genoux l'enfant Jésus dont sainte Madeleine prend le pied et l'approche de sa joue pour le caresser. Saint Jérôme, debout, à la gauche du tableau, et ayant près de lui son lion couché, présente un de ses écrits au divin bambino, qui les regarde en souriant. Un ange, le doigt sur un endroit du livre, manifeste la joie et l'admiration que lui cause un tel ouvrage. Un autre ange regarde avec curiosité le vase aux parfums que Madeleine doit un jour répandre sur les pieds du Christ.

La *Madone au saint Jérôme* est une des merveilles de l'art. « Admirable par l'expression des sentiments doux, tendres et gracieux, le Corrége, a dit M. Guizot, a porté au plus haut degré dans cette célèbre composition le caractere qui lui était propre. Toute cette scène est occupée et remplie par le charme que répand autour de lui un enfant adoré... Le sévère saint Jérôme paraît absorbé dans cette douce contemplation; et l'expression mélancolique répandue sur la ravissante figure de la Madeleine indique moins peut-être un pressentiment sur la destinée de l'enfant qu'elle caresse avec tant d'amour et d'abandon, que cet excès, cette défaillance d'une tendresse qui succombe à l'impossibilité de se manifester envers un petit être incapable de la comprendre. L'ange placé derrière la Madeleine est charmant; la grâce de toutes ces figures est telle qu'il appartient au Corrége, et n'en contraste que mieux avec la mate figure de saint Jérôme... Accoutumés au pinceau du Corrége, les amateurs cependant traitent de prodige la peinture du *Saint Jérôme*, où la couleur, plus empâtée que dans aucun de ses tableaux, conserve pourtant une incroyable transparence, et des teintes tellement moelleuses qu'elles ne semblent pas, dit Mengs, appliquées avec le pinceau, mais fondues ensemble, comme de la cire sur le feu. »

Le *Saint Jérôme* a été transporté à Paris à l'époque des conquêtes de Napoléon. Il a été gravé dans le musée Français par H.-Ch. Muller.

Jérôme (LA COMMUNION DE SAINT), chefs-d'œuvre d'Augustin Carrache et du Dominiquin. V. COMMUNION.

JÉRÔME DE CARDIA, historien grec. V. HIÉRONYME.

JÉRÔME EMILIANI, fondateur de la congrégation des Somasques. V. EMILIANI.

JÉRÔME DE MORAVIE, dominicain et musicographe, né en Moravie. Il vivait au XIIIe siècle, était contemporain de saint Thomas d'Aquin et habita longtemps le couvent des frères prêcheurs de la rue Saint-Jacques, à Paris. On a de lui un ouvrage manuscrit, intitulé : *Tractatus de musica, compilatus à fratre Hieronymo moravo*. Cet ouvrage précieux, que possède la Bibliothèque nationale de Paris, est une sorte d'encyclopédie musicale du XIIIe siècle. Il se compose d'un prologue et de vingt-huit chapitres, dont le 26e et le 28e sont d'une grande importance historique.

JÉRÔME DE PRAGUE, disciple de Jean Hus, né à Prague dans les dernières années du XIVe siècle. Il étudia à Oxford, où il s'initia aux doctrines de Wicleff, et parcourut ensuite diverses universités d'Europe, se faisant partout remarquer par une éloquence ardente et un grand savoir. A Paris, il soutint une discussion contre Gerson, qui s'en souvint au concile de Constance. Arrêté à Vienne, comme disciple de Wicleff, et délivré sur les instances de l'université de Prague, il vint dans cette ville et se lia étroitement avec Jean Hus, dont il partageait les idées, et dont il devait partager le sort. Il attaquait déjà le pape et les abus de l'Eglise romaine. Il demandait, par exemple, si le pain de l'Eucharistie avait plus de vertu dans la messe du pape que dans celle d'un simple prêtre. On raconte qu'un jour il s'amusa, avec quelques amis, à représenter sur une muraille, d'un côté les disciples de Jésus-Christ, suivant leur maître monté sur une ânesse, et de l'autre les prélats dans leurs somptueux équipages, avec des chevaux harnachés, couverts de dorures et précédés de tambours et de trompettes. Une autre fois, dit-on, il poussa dans une rivière un moine qui n'était pas de son avis, et qui sortit de l'eau « ayant perdu le fil de ses arguments. » Jérôme était intellectuellement supérieur à Hus; mais il subit toujours l'ascendant de son ami et resta son disciple, car il lui reconnaissait une grande supériorité morale. Il voulut l'accompagner à Constance, afin de le soutenir et de le défendre devant le concile. Hus s'y opposa; mais son disciple lui promit d'accourir, si quelque danger le menaçait. « Soutiens, lui dit-il au moment du départ, soutiens intrépidement ce que tu as écrit et prêché, en l'appuyant sur les saintes Ecritures, contre l'orgueil, l'avarice et les autres vices des gens d'église. Si cette tâche devient trop rude pour toi, si j'apprends que tu es tombe dans quelque péril, j'irai, je volerai aussitôt à ton aide. » Jérôme se rappela ces paroles, en apprenant que son ami était en prison, par ordre des membres du concile. Il partit donc pour Constance, sans sauf-conduit, se mêla à la foule, écouta ce qu'on disait. On disait que Jean Hus serait mis à mort, au sortir de prison, et que le concile ne voudrait pas seulement l'entendre. Jérôme, saisi d'épouvante, s'enfuit précipitamment; mais il rougit bientôt de ce mouvement de faiblesse, et il écrivit à l'empereur pour lui demander un sauf-conduit, résolu à retourner à Constance. Cependant la réponse de l'empereur se faisait attendre; Jérôme, étant un soir dans une ville de la forêt Noire, s'éleva violemment contre le concile. Il fut dénoncé, saisi et emmené à Constance, où on l'enferma dans la tour du Cimetière. Jean de Wallendrod, archevêque de Riga, à qui on l'avait confié, le fit charger de fers et attacher à un poteau, de telle manière qu'il lui était impossible de s'asseoir et que sa tête était tirée en bas par le poids des chaînes. Jérôme tomba gravement malade et demanda un confesseur. Cependant il se rétablit; on lui témoigna moins de cruauté qu'auparavant, mais il passa une année dans ce cachot, attendant son jugement. Le concile comptait sur ses souffrances pour obtenir une rétractation, et malheureusement il n'y comptait pas en vain. Jérôme se rétracta, souscrivit à la condamnation des écrits de Wicleff et de Jean Hus, jura de vivre et de mourir dans la profession de la foi catholique. Le concile aurait dû, pour son triomphe, ôter à Jérôme le temps de se repentir; tel fut l'avis des cardinaux de Cambrai, des Ursins, d'Aquilée et de Florence; mais de nouvelles accusations arrivèrent de Prague. Des moines qui ne demandaient qu'à allumer pour Jérôme un bûcher pareil à celui de Jean Hus prétendirent qu'il fallait reviser le procès. A cette proposition, les cardinaux cités plus haut demandèrent à être déchargés de leur office de commissaires dans le procès de Jérôme, et ils se retirerent. On les remplaça, séance tenante, et l'enquête continua. Cependant Jérôme, dans sa prison, était honteux de sa rétractation, de sa lâcheté. Il imposa silence à ses remords en prenant la resolution de défendre la vérité jusqu'au bout, hardiment et fièrement. Amené devant le concile et sommé de répondre aux chefs d'accusation dressés contre lui au nombre de cent sept, il fut arrêté dès sa première réponse, parce qu'on voulait un oui ou un non pur et simple : « Dieu de bonté! s'écria-t-il, quelle injustice! quelle cruauté! Vous m'avez tenu renfermé trois cent quarante jours dans une affreuse prison, dans l'ordure, dans la puanteur, dans le besoin extrême de toutes choses; vous prêtez l'oreille à mes ennemis mortels, et vous refusez de m'écouter! » Il se défendit avec une chaleur et une éloquence qui troublèrent et émurent maintes fois les membres du concile; en-

traîné lui-même par l'émotion, et tout entier au souvenir de son ami et de son maître Jean Hus, il osa dire à ceux mêmes qui l'avaient condamné aux flammes : « Je l'ai connu depuis son enfance, et il n'y eut jamais aucun mal en lui. C'était un homme excellent, un juste, un saint; il fut condamné malgré son innocence, il monta au ciel comme Élie, du milieu des flammes, et de là il appellera ses juges au redoutable tribunal du Christ. Moi aussi, je suis prêt à mourir; je ne reculerai pas devant le supplice que me préparent mes ennemis et des témoins imposteurs, qui rendront un jour compte de leurs impostures devant le grand Dieu que rien ne peut tromper. » Et pour ne laisser aucun doute sur la douleur et le repentir qu'il ressentait de sa rétractation, il ajouta : « De tous les péchés que j'ai commis depuis ma jeunesse, aucun ne me pèse davantage et ne me cause de plus poignants remords que celui que j'ai commis en ce lieu fatal, lorsque j'ai approuvé la sentence inique rendue contre Wicleff et contre le saint martyr Jean Hus, mon maître et mon ami. Oui, je le confesse de cœur et de bouche, je le dis avec horreur, j'ai honteusement failli par la crainte de la mort, en condamnant leur doctrine; je supplie donc, je conjure le Dieu tout-puissant qu'il daigne me pardonner mes péchés et celui-ci, le plus grave de tous, selon cette promesse qu'il nous a faite : « Je ne veux pas la mort du pécheur, » mais je veux qu'il se convertisse et qu'il » vive! »

La sentence n'était pas douteuse; elle fut motivée sur sa rétractation et sur l'approbation donnée aux doctrines de Wicleff et de Jean Hus. En conséquence, condamné comme relaps et hérétique, il fut livré au bras séculier et conduit au lieu du supplice. Pendant les préparatifs du moment suprême, il pria et chanta l'hymne : *Salve, festa dies.* Voyant un pauvre laboureur apporter un fagot à son bûcher, il sourit et dit : « O simplicité sainte! mille fois plus coupable est celui qui t'abuse! » L'exécuteur mettant le feu par derrière pour n'être pas vu : « Avance hardiment, lui dit Jérôme, et mets le feu devant moi; si je l'avais craint, je ne serais pas ici. » Ses cendres furent jetées dans le Rhin, comme celles de Jean Hus. Mais son idée restait.

JÉRÔME DE TRÉVISE ou **TREVIGI**, peintre et ingénieur italien, né à Trévise en 1508, mort en 1544. On croit que son véritable nom était **Pennachi**. Il eut pour maître Paris Bordone, et compléta son talent par l'étude des maîtres de l'école romaine, particulièrement de Raphaël. Sa réputation le fit appeler en Angleterre, où Henri VIII le prit à son service, lui donna une pension et l'employa à la fois comme peintre, comme architecte et comme ingénieur militaire. Jérôme de Trévise avait été chargé, en qualité de principal ingénieur, par le roi d'Angleterre, de diriger le siége de Boulogne, lorsqu'il fut tué d'un coup de canon. Les tableaux de cet artiste sont remarquables par le choix de la composition, la beauté des types, la grâce des figures et l'extrême finesse de la touche. On cite comme une de ses meilleures œuvres : l'*Histoire de saint Antoine de Padoue*, tableau qu'on voit dans l'église Sainte-Pétrone à Bologne.

Jérôme, roman de Pigault-Lebrun (1804, 4 vol.). Jérôme est un enfant trouvé recueilli par la gouvernante d'un curé, Mlle Javotte, jeune et jolie personne, dont il tombe amoureux. Mais Mlle Javotte est devenue Mme Ruder et lutte contre sa passion pour Jérôme, qui est, à seize ans, le plus beau cavalier du monde. Elle finit par succomber la veille du départ pour l'armée de Jérôme, qui lui jure une fidélité éternelle, et, à peine en route, se hâte de manquer à sa parole. Ruder est tué et sa veuve sacrifie tout à Jérôme, fortune et réputation. Mais la chair est faible, et Jérôme reconnaît tant de dévouement par de nouvelles infidélités. Mme Ruder se résigne à n'être plus que son amie et le marie à une jeune religieuse, dont il a, chemin faisant, trop instruit la naïve ignorance.

Le caractère de Jérôme est un des plus vrais qu'on puisse trouver; jeune et ardent, il adore sa maîtresse et la trompe au moment où, de bonne foi, il vient de lui jurer une éternelle constance. Les sens chez lui parlent trop haut, mais le cœur n'est pas coupable; aussi, en dépit de ses défauts, et peut-être même à cause de ses défauts, obtient-il toutes les sympathies du lecteur. Sans doute, on peut reprocher à ce roman une certaine licence, une gaieté qui tourne à la bouffonnerie, des tableaux parfois un peu trop libres; mais il se recommande par une peinture fidèle, maligne et comique des mœurs, par un style enjoué, spirituel et correct, par la vivacité du récit, qui fait assister le lecteur aux scènes que décrit Pigault-Lebrun. Les pages que l'auteur a consacrées, dans ce roman, à la bataille de Marengo passent pour les meilleures de l'ouvrage.

Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale, roman satirique, par M. Louis Reybaud (1843, 2 vol. in-8°). Objet de louanges hyperboliques à son apparition, ce livre a vu diminuer sa vogue, sans perdre pourtant toute sa valeur; il est de beaucoup supérieur à la suite politique que l'auteur lui a donnée quelques années plus tard, et reste comme une amusante peinture de la société française, sous le gouvernement issu de la révolution de Juillet. Cette révolution, en ouvrant nombre de carrières fermées sous la Restauration, a certainement produit, dans la jeunesse bourgeoise, des aspirations et des déclassements qu'il était intéressant d'étudier; c'est ce qu'a fait M. L. Reybaud, et il a composé un tableau dont quelques parties sont d'une vérité de mœurs indiscutable. Jérôme Paturot est un type réel et pris sur le vif; qui de nous ne le connaît, cet homme qui se croit propre à tout et qui ne sait réussir à rien, ce *fruit sec* de la société, tout aussi apte à faire un danseur qu'un calculateur, et qui, selon les temps, est tour à tour poëte chevelu, romancier, réaliste, saint-simonien, faiseur d'affaires, boursier, journaliste, feuilletoniste, publiciste officiel, aux gages des gouvernements, et finit par où il aurait dû commencer, par se faire bonnetier, comme l'était son père?

La conclusion naturelle du livre serait donc que les professions doivent se transmettre de père en fils, sans que nul en dévie; en ce cas elle serait fausse. Mais l'auteur ne va pas si loin; il veut seulement montrer que des aspirations ne sont pas des aptitudes et que la plupart des jeunes gens sont impuissants à se frayer eux-mêmes une carrière, en suivant ce qu'ils croient être une vocation. C'est décourageant, mais c'est assez vrai. Voilà toute la morale du livre de *Jérôme Paturot*. Pour être à la portée de tout le monde, elle n'est cependant pas à dédaigner; mais l'auteur a-t-il su tirer de son idée tout le parti qu'il pouvait en tirer? Certes, c'était une heureuse idée de personnifier dans un homme cette fièvre qui pousse les classes laborieuses à la conquête d'une position sociale, par simple vanité individuelle. Toute époque s'intéresse aux mœurs qu'elle crée ou qu'elle subit, et on dut forcément s'intéresser à ce Jérôme Paturot, qu'on rencontre à tous les coins de rue, à ce héros sans dignité, si bon enfant et si aisément dupe, gonflé d'ignorance ou d'importance, ridicule dans toutes ses ambitions, et dans la plupart même de ses malheurs. L'œuvre, au reste, il ne nous coûte rien de le dire, est originale et piquante par la vérité des détails; mais pour qu'elle fût durable, il lui manquait une seule chose : le génie. Ce livre, si attrayant qu'il soit par la forme, a l'immense défaut de ne laisser aucun idéal dans l'imagination, pas même celui de l'habileté ou de l'aventure, comme dans *Gil Blas*. Pour que la leçon fût complète, l'auteur aurait dû montrer qu'il ne suffit même pas des talents naturels, véritables, pour réussir et gagner sa place au soleil; qu'il faut encore, et surtout, des convictions profondes, un but certain vers lequel, quoi qu'il arrive, on soit prêt à diriger tous ses efforts, une conscience à l'abri de toutes les suggestions de l'égoïsme ou de l'envie, un idéal enfin, qui soit notre force, notre guide, et, comme dit le poëte « notre pilier d'airain. »

Le roman, en lui-même, est intéressant, et écrit d'un style rapide, facile, mais un peu affecté, et quelquefois trivial à force de vouloir être simple. Certains épisodes, comme le souper des trois amis au ministère, la fondation du journal l'*Aspic*, la séance de l'initiation saint-simonienne à Ménilmontant, sont vivement traités, et dans la bonne manière humoristique; d'autres, au contraire, dépassent les limites du plaisant pour tomber dans le ridicule et le grotesque. *Jérôme Paturot* a eu plusieurs éditions successives et les honneurs de la traduction en plusieurs langues étrangères.

Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des républiques, par M. Louis Reybaud (1848, in-8°, illustré par Tony Johannot). Dans le premier *Jérôme Paturot*, l'auteur avait vu la société française composée exclusivement de marchands, d'avocats, de journalistes; dans le second, il voit tout le monde transformé en solliciteurs et aspirant à devenir « le gouvernement. » Le lendemain de la révolution de 1848, Jérôme se regarde dans son miroir et se trouve le profil républicain; il veut retourner à Paris, à la grande terreur de Malvina, sa femme, et de sa légion d'enfants. Auparavant, il assiste au remue-ménage que cause la république dans sa petite ville. Il y a là quelques chapitres plaisants : les républicains de la veille, qui se voient supplantés par les républicains du lendemain; les réactionnaires, qui s'étonnent de ne pas voir mettre la ville à sac et les populations emmenées en esclavage; les exaltés, qui prétendent que l'on n'est pas en république, puisque les rues sont tranquilles et que les gens s'occupent de leurs affaires; ils demandent des clubs, des promenades en corps, avec bannières tricolores, pétards et lampions. Ces peintures, assez vraies peut-être pour la province, dégénèrent en charges dès que l'auteur les applique à Paris; ainsi, dans un chapitre qu'il croit être spirituel, sont bafoués les membres du gouvernement provisoire, le plus honnête gouvernement que la France ait eu. M. Reybaud le trouve composé « d'une lyre éolienne (Lamartine), d'un astrologue tombant dans les puits (Arago), d'une tête de parade, bonne à mettre sur une devanture de boutique (Ledru-Rollin), d'un bon vieillard qui serait excellent accommodé au sel et au poivre, à la mode de Sumatra (Dupont de l'Eure), d'une insuffisance notoire de taille (L. Blanc), et d'un abus de disgrâce physique (Crémieux). » Cette satire a bien vieilli. Dans les ministères, dans les clubs et dans les ateliers nationaux, Jérôme Paturot ne rencontre que des grotesques ou des mendiants. Certes, il est amusant de se moquer de tout, et on ne peut disconvenir qu'il n'y ait de la verve et de la malice dans les détails; toutes les célébrités de 1848 défilent, comme dans une procession de masques tous les ridicules d'une période d'effervescence sont impitoyablement mis à nu. Mais derrière ces masques, il y avait des souffrances réelles; et ne voir que des pantalonnades dans les actes du gouvernement provisoire, c'est abuser étrangement des priviléges du satirique. Aussi, loin de soutenir la vogue du *Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale*, ce Paturot politique, après avoir été prôné outre mesure, a-t-il entraîné son aîné dans un oubli, d'ailleurs, fort mérité.

Une bonne note, pourtant, doit être donnée à M. L. Reybaud : parmi ses grotesques figurait le prince Louis-Napoléon, plaisamment représenté avec son aigle empaillé et ses acolytes déguisés en dragons de la vieille garde. En voilà un qui ne l'avait pas volé.

Jérôme Pointu, comédie en un acte et en prose, de M. de Beaunoir (Variétés, 13 juin 1781). Cette petite pièce est une farce désopilante, comme on n'en fait presque plus. Jérôme Pointu, un procureur de la vieille roche, a pour maître clerc un beau jeune homme, Léandre, qui, ayant passé la nuit hors de la maison de son patron, s'est amusé à jouer et a gagné une grosse somme. Léandre rentre de grand matin, et demande à Jeannette, la jeune et jolie cuisinière de maître Pointu, si le procureur s'est aperçu de son absence; il lui montre tout l'or qu'il a gagné, ce qui le console de l'humeur témoignée par son patron. Jeannette félicite Léandre sur sa bonne fortune, qu'il lui propose de partager, si elle veut être un peu moins farouche; et en même temps il s'efforce de l'embrasser. Jeannette se défend, et M. Pointu, qui les surprend, renvoie Léandre de chez lui, après lui avoir reproché trois défauts terribles : le vin, le jeu et les femmes. Léandre, en sortant, s'est bien promis de se venger; il reparaît déguisé en capitaine de vaisseau anglais, et voit M. Pointu aux genoux de sa servante. Le faux Anglais prétexte une affaire qu'il a contre un officier français, et en confie la poursuite à M. Pointu, auquel il commence par donner cent louis pour les frais, en lui demandant à déjeuner. Le procureur, séduit par des manières si généreuses, ordonne de servir un splendide repas. Léandre grise Pointu, et, tout en buvant, le bonhomme chante la palinodie : il fait l'éloge du vin, de l'amour et du jeu! Son ancien clerc, le voyant dans cet état, propose un passe-dix, que M. Pointu accepte avec plaisir. D'abord le procureur gagne trois cents louis; mais la chance tourne bientôt. Léandre s'est muni de faux dés, à l'aide desquels il gagne à M. Pointu toute sa fortune, et sa charge même. Alors il se fait reconnaître, et se contente, pour payement, de la main de la fille du procureur, laquelle est au couvent. Pointu consent à l'union des jeunes gens, payant ainsi les frais de la leçon qu'il avait méritée. Le conte de Voltaire, intitulé *Memnon*, a donné l'idée de cette petite pièce, qui est écrite avec beaucoup de gaieté.

JÉRONYMITE s. m. (jé-ro-ni-mi-te). Hist. relig. Membre d'un ordre religieux fondé en Espagne au XIVe siècle. ‖ On dit aussi ERMITE DE SAINT-JÉRÔME.

JÉROSE s. f. (jé-ro-ze — contr. de *Jéricho* et *rose*). Bot. Syn. de ROSE DE JÉRICHO ou ANASTATIQUE.

JÉROSOLYMITAIN, AINE s. et adj. (jé-ro-zo-li-mi-tain, è-ne). Géogr. Habitant de Jérusalem; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* JÉROSOLYMITAINS. *La population* JÉROSOLYMITAINE. ‖ On dit aussi HIÉROSOLYMITE.

JERPHANION (Gabriel-Joseph, baron DE), statisticien et administrateur français, né au Puy en 1758, mort à Lyon en 1832. Il était syndic du Velay avant la Révolution, durant laquelle il fut emprisonné, devint préfet de la Lozère en 1800, préfet de la Haute-Marne en 1802 et reçut le titre de baron de Louis XVIII. Jerphanion s'occupa beaucoup de numismatique et de statistique. On lui doit, entre autres écrits : *Statistique du département de la Lozère* (Mende, 1801, in-8°).

JERRARA s. m. (jèr-ra-ra). Arachn. Grand scorpion de l'Inde.

— **Encycl.** Cet énorme scorpion a le corps tout noir et couvert de poils hérissés; sa queue, d'un vert foncé, est tachetée de rouge sur l'aiguillon. La piqûre de cet aiguillon est presque toujours mortelle, et il est bien difficile de s'en préserver, car cet hôte malfaisant se glisse dans l'intérieur des tentes et des maisons et pénètre jusque dans les coins les plus secrets. Rien de moins rare que de voir, au matin, un énorme *jerrara* sortir de dessous vos draps, en brandissant sa queue armée du mortel aiguillon. C'est surtout à l'époque des pluies que le *jerrara*, chassé de ses retraites ordinaires par l'inondation, cherche un refuge dans les habitations de l'homme. Les indigènes ne s'effrayent pas outre mesure de cette cohabitation. Quand ils peuvent se saisir du *jerrara*, ils le font entrer dans un petit pot de terre, dont ils scellent le couvercle avec de l'argile; puis ils mettent le tout sur un bon feu. Au bout d'une heure, il ne reste rien de la bête venimeuse qu'un petit monceau de cendre, laquelle, administrée par dose d'un demi-grain pour un adulte, est, dit-on, un remède souverain contre les plus violentes coliques.

JERROLD (Douglas), auteur dramatique et romancier anglais, né à Londres en 1803, mort dans la même ville en 1857. Fils d'un directeur de théâtre, il fut d'abord marin, puis correcteur d'imprimerie, et se fit connaître par des drames et des comédies d'un caractère original, qui attirèrent la foule à Drury-Lane. Ayant voulu prendre la direction de cette scène, il se ruina. Il entra alors dans la rédaction du *Punch*, auquel il fournit une série d'articles très-spirituels, signés *Q*, et créa plusieurs journaux-feuilletons qui eurent un succès populaire, entre autres le *Douglas Jerrold's shilling Magazine* (1852), où il insérait des romans de sa composition. En 1852, il devint éditeur du *Lloyd's Weekly Newspaper*, l'un des journaux les plus importants et les plus répandus de l'Angleterre à notre époque. Jerrold est considéré par ses compatriotes comme un des écrivains les plus originaux et les meilleurs de la littérature anglaise contemporaine. D'une rare indépendance dans ses jugements, il passait pour amer et sceptique; au fond, il ne faisait que haïr l'injustice et mépriser toutes les tyrannies. Parmi les romans de cet écrivain, nous citerons : *Suzanne aux yeux noirs* (1823); le *Jour de la redevance* (1830); les *Anglais peints par eux-mêmes* (1837; trad. en franç., 1839); les *Hommes de caractère* (1838, 3 vol.), galerie de types originaux; les *Chroniques de Clovernook* (1846); *Lettres de Punch à son fils* (1843), etc. Celles de ses pièces qui ont obtenu le plus de succès ont pour titre : le *Temps fait merveille*, les *Bêtises du jour* et *Retiré des affaires* (1851). La *Vie* et les *Œuvres posthumes* de Jerrold ont été publiées par son fils (Londres, 1858).

JERROLD (William-Blanchard), littérateur anglais, fils du précédent, né à Londres en 1826. Destiné d'abord à l'étude des beaux-arts, il y renonça bientôt pour se consacrer à la littérature, et, après s'être fait connaître comme journaliste, il aborda le théâtre, auquel il a donné un certain nombre de comédies et de pièces bouffonnes. Deux surtout ont eu un succès de fou rire; ce sont : *Frais comme un concombre* (1850) et la *Boîte aux caquets* (1859). En 1852, il fit en Suède une excursion, dont il publia la relation sous ce titre : *Esquisses suédoises* (1852), et séjourna plus tard assez longtemps à Paris, où il puisa la matière de deux autres ouvrages : *Paris impérial* (1855) et les *Enfants de Lutèce* (1864). A la mort de son père (1857), il lui a succédé comme éditeur du *Lloyd's Weekly Newspaper*.

JERSEY, ancienne *Cæsarea*, île de la Manche, l'une des îles anglo-normandes, à 20 kil. O. du département français de la Manche, à 140 kilom. S. de la côte d'Angleterre, dépendant du comté de Southampton; 22 kilom. de long sur 15 kilom. de large; 56,078 hab., dont 4,000 Irlandais et Anglais catholiques, relevant de l'évêque qui réside à Londres, et 2,000 Français. Le sol de Jersey, généralement granitique, est assez accidenté, surtout dans la partie où la côte est formée de rochers inabordables. Quelques petits cours d'eau circulent dans des vallées étroites. On trouve à Jersey du fer et du manganèse. La faune et la flore sont identiques à celles de la côte française.

L'île de Jersey n'existait pas avant l'an 709. Jusqu'à cette époque, la mer qui sépare aujourd'hui Jersey de la France était une vaste forêt, parsemée de villages, et s'étendant d'Ouessant au cap de la Hogue. Il est parfaitement prouvé que, dans les premières années du VIIIe siècle, on allait à pied de Jersey à Coutances. La route partait de Gorey. Quand elle avait atteint le rocher des Bœufs, qui se voit encore à la marée basse, elle traversait sur un pont de planches la petite rivière de Coutances. En 709, un cataclysme noya la route et la forêt. La profondeur du bras de mer qui sépare Jersey de la France n'est que de sept brasses au plus. Le 9 janvier 1735, la mer se retira si loin de la côte normande que l'on put voir en pleine eau les ruines d'un village. Le même fait s'est reproduit vers 1812, et il n'est pas rare, de nos jours encore, de voir des pêcheurs de Jersey ramener avec leurs dragues des troncs et des racines de hêtres ou de saules, débris des forêts anciennes que l'Océan a englouties.

Dans les premiers temps de la monarchie franque, Jersey était un nid de pirates saxons. Conquise sur les pirates, elle reçut comme exilé Prétextat, archevêque de Rouen, l'ennemi de Frédégonde. Prétextat passa sept ans à Jersey, qu'il convertit au christianisme. En 912, Jersey devint normande, par suite du mariage de Giselle, fille de Charles le Simple, avec Rollon. Dès ce jour commence la séparation réelle de Jersey et de la France. La conquête de l'Angleterre par les Normands acheva de placer les îles sous la domination étrangère. Jean sans Terre, lors de sa querelle avec Philippe-Auguste, dota Jersey d'une charte de franchises spéciales, qui fut longtemps en vigueur. Pendant la guerre de Cent ans, les Jersiais se réfugièrent dans le château de Gorey, la place forte de l'île, où ils auraient probablement été forcés, sans le résultat de la bataille de l'Ecluse, où la flotte

française fut écrasée. Jersey et Guernesey furent aussitôt évacuées, et plus tard, une clause du traité de Brétigny maintint définitivement au roi d'Angleterre la seigneurie des îles présentement sous sa tenance. Néanmoins, depuis ce traité, la France essaya à plusieurs reprises de rentrer en possession de l'île : la première fois, ce fut à propos de la guerre d'Espagne contre Pierre le Cruel. Durant cette guerre, Du Guesclin expulsa les Anglais de la Normandie, et nous le voyons, en 1374, revenir avec le duc de Bourbon camper au pied du château de Gorey ; mais les assiégés ayant reçu à temps un renfort considérable, Du Guesclin dut lever le siége et rentrer en France. Louis XI, profitant des dissensions de la guerre des Deux-Roses, acquit les îles normandes, en échange d'un secours de 2,000 hommes qu'il envoya en Ecosse, pour soutenir Henri VI. Quelque temps après, les Français durent évacuer l'île, mais ils se retirèrent avec tous les honneurs de la guerre. A partir de cette évacuation, l'histoire ne mentionne plus, jusqu'en 1780, de nouvelle tentative d'occupation de la part de la France. L'île était devenue à cette époque un nid de pirates harcelant et pillant les navires français. On aura une idée des déprédations commises sur nos bâtiments quand nous aurons dit qu'en un seul mois de l'année 1755, sans déclaration de guerre, l'Angleterre s'était emparée de trois cents bâtiments français. L'occupation de Jersey, que l'on considérait comme un avant-poste des plus utiles, fut résolue en conseil secret ; mais cette tentative, malgré l'audace et la bravoure du baron de Rullecourt, qui la dirigeait, échoua complétement.

Jersey n'est pas considérée comme faisant partie du territoire de la Grande-Bretagne ; c'est une sorte de république, reconnaissant la suzeraineté du roi d'Angleterre. « A Jersey, dit M. Vacquerie, la liberté est plus absolue encore qu'en Angleterre. Suffrage universel, magistrature élue, pas de roi, puisque la reine n'est que la duchesse des Jersiais, le plein avenir. Et au milieu, le moyen âge : le droit du seigneur en toute sécurité ; un Jersiais quelconque, notaire ou banquier, achète par exemple la seigneurie de Collette des Augrès ou le fief des Molèches ; sans autre chose que le titre et sans posséder ce qu'il faudrait de terre pour un pot à fleurs, il est suzerain de toutes les propriétés du fief ou de la seigneurie ; une fois par an, il fait sommation à tous les propriétaires de se présenter chez lui ou, s'il n'a pas de maison, dans une auberge qu'il désigne ; il est là avec son prévôt et son sénéchal ; on commence par une prière en commun ; et puis, les propriétaires sont tenus de déclarer leurs biens et leurs dettes ; si l'on manque une fois à la cour du seigneur, amende d'un sou tournois ; trois fois de suite, le seigneur s'empare du champ et l'exploite à son profit pendant un an. Le droit de jambage existe, mais modifié par la civilisation ; une fille se rachète en payant trois sous. »

Jersey possède une assemblée législative composée de 36 membres, savoir : 12 jurés à vie, 12 électeurs et 12 constables élus par les douze paroisses. Le gouverneur, nommé par la couronne, peut opposer son *veto* aux décisions des états. La milice comprend tous les hommes valides de dix-sept à soixante-cinq ans. En temps de paix, Jersey n'a que trois cents hommes sous les armes.

Le français est la langue la plus usuelle dans les classes élevées. Le peuple parle une sorte de patois normand, altéré par l'addition de mots français et anglais.

Jersey est un des pays les plus pittoresques du monde. Les bois y abondent. Chaque maison a son jardin et même sa serre. L'aspect de la côte n'a pas besoin d'être loué. Qui ne connaît les magnifiques peintures que Victor Hugo en a faites dans les *Travailleurs de la mer?* Quant au climat, il est exactement le même que celui de la côte bretonne.

Quoique le sol de Jersey soit naturellement peu fertile, les soins extraordinaires que les habitants donnent à la culture et l'emploi des méthodes perfectionnées ont donné des résultats magnifiques. Il serait difficile aujourd'hui de citer un pays agricole plus riche que Jersey. Les principales cultures sont les arbres à fruit, le blé, les racines et les fourrages. L'île possède une race de vaches laitières qui passe pour être supérieure à celle même de Hereford. L'île exporte une grande quantité de beurre. La fabrication du cidre a aussi une grande importance.

L'industrie du pays est moins développée que l'agriculture. Elle se réduit, en dehors de la pêche, dont nous allons parler, à la construction des navires, à la fabrication des chaussures. La pêche aux huîtres, qui a occupé plus de 3,000 marins, a, depuis quelques années, beaucoup perdu de son importance. Mais la pêche du congre, du hareng, du homard a conservé toute son activité. Jersey expédie au Brésil d'énormes quantités de poisson et occupe 1,300 hommes à la pêche de la morue.

Jersey a dû à sa situation exceptionnelle d'avoir servi de lieu d'asile aux époques de troubles civils et religieux. Dès l'établissement de la Réforme, nous voyons les persécutés de France se réfugier à Jersey. Quelques-uns sont illustres : nous citerons tout d'abord Gabriel de Montgomery, le même qui avait blessé Henri II dans un tournoi et que la persécution religieuse contraignit à chercher un asile à Jersey. Plus tard, un autre nom plus célèbre encore vient illustrer ce lieu d'asile : Jean Cavalier, le chef de la guerre des Cévennes, après avoir passé quelque temps en Angleterre, s'y maria, devint major général et mourut gouverneur de Jersey. A la Révolution, les îles Normandes reçurent leur contingent d'émigrés. Nous citerons quelques noms : les évêques de Bayeux, de Dol et de Tréguier ; M. de Goyon, le marquis de Saint-Pierre, le duc de Bouillon, Chateaubriand. En 1834, la duchesse de Berry débarqua à Jersey pour attendre les événements. En 1848, Jersey accueillit encore les vaincus, parmi lesquels il faut citer M. de Salvandy. Il ne nous reste plus à parler maintenant que de la dernière émigration, celle qui, à la suite du 2 décembre 1851, a amené à Jersey d'abord, puis dans les îles voisines, les républicains fidèles à leurs convictions et à leurs serments, et parmi eux notre grand poëte Victor Hugo. Jersey réunit un instant à cette époque des réfugiés de tous les pays : Pierre Leroux, Schœlcher, le général Percsel, le général Leflô, Sandon Téléki, Mézaisse, Théophile Guérin, Barbier, Bonnet-Duverdier, Kesler, Emile Allix, Xavier Durrieu, Ribeyrolles. Ce dernier, ancien rédacteur de la *Réforme*, fonda aussitôt un journal démocratique, qui prit le titre de l'*Homme*. Tout alla bien d'abord, et les quelques Français qui s'étaient définitivement installés dans l'île vivaient en bonne intelligence avec les Jersiais, quand tout à coup les exilés crurent remarquer qu'une sourde animosité commençait à se faire jour contre eux, excitée par des intrigues dont il n'était pas malaisé de deviner la source. Des persécutions furent dirigées contre les Jersiais qui avaient reçu chez eux, en pension, suivant la coutume anglaise, des exilés français. Une lettre de Félix Pyat à la reine d'Angleterre, dans laquelle les Jersiais voulurent absolument voir un outrage à la reine Victoria, fut l'occasion ou le prétexte de l'expulsion des exilés. Les notables de Jersey s'assemblèrent, déclarèrent dans une proclamation grotesque que les exilés avaient insulté le *sexe auquel ils devaient le jour*, et, séance tenante, l'expulsion des exilés fut décrétée. Ils durent quitter Jersey et se disperser.

JERSEY (NEW-), Etat de l'Union américaine. V. NEW-JERSEY.

JERSEY-CITY ou **PAULUS-HOOK**, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-Jersey, sur la rive droite du fleuve Hudson, près de son embouchure dans la baie de New-York, à 2 kilom. de cette ville ; 18,400 hab. Industrie très-développée, consistant principalement dans la fabrication du verre, de la porcelaine, de la poterie et dans la fonderie du fer. Deux lignes de chemins de fer et la navigation à vapeur sur le fleuve, où peuvent remonter les navires qui font le service transatlantique, donnent à cette ville une grande activité commerciale. Comme presque toutes les villes de l'Union américaine, dans la construction desquelles président les règles de l'hygiène et du confort, Jersey-City est bien bâtie ; ses rues larges, coupées à angle droit, sont éclairées au gaz ; elle est abondamment pourvue d'eau au moyen d'un système qui amène à grands frais celle d'une rivière voisine.

JERSIAIS, AISE s. et adj. (jèr-si-è, è-ze). Géogr. Habitant de Jersey ; qui appartient à cette île ou à ses habitants : *Les* JERSIAIS. *La population* JERSIAISE.

JÉRUSALEM s. f. (jé-ru-za-lèmm — n. pr. de ville). Mystic. Eglise catholique : *Tout doit coopérer à la formation de cette sainte* JÉRUSALEM. (Mass.)

Quelle *Jérusalem* nouvelle
Sort du fond du désert, brillante de clartés?
RACINE.

‖ *Jérusalem céleste*, Ciel, séjour des bienheureux.

— Argot. *Lettre de Jérusalem*, Lettre qu'un détenu adresse à une personne qu'il veut apitoyer sur son sort, pour lui soutirer de l'argent. C'est avec des pièces semblables que les arcasineurs exécutent aussi la plupart de leurs escroqueries.

JÉRUSALEM, ville de la Turquie d'Asie, capitale de la Judée, ch.-l. d'un sandjak du pachalik de Saïda, à 210 kilom. S.-O. de Damas, à 120 kilom. S.-E. de Constantinople, à 420 kilom. N.-E. du Caire, à 30 kilom. du bord occidental de la mer Morte et à 48 kilom. de la Méditerranée ; par 31° 46′ de lat. N., et 32° 53′ de long. E.

Jérusalem est la résidence d'un gouverneur militaire, d'un chef de la police, d'un grand juge, d'un surintendant de la mosquée d'Omar, d'un patriarche latin, d'un patriarche grec, d'un patriarche arménien, d'un grand rabbin et de consuls de France et d'Angleterre. La population ne peut guère être évaluée de nos jours à plus de 18,000 ou 20,000 habitants, répartis de la manière suivante : 8,000 juifs, 5,000 musulmans, 3,000 grecs non unis, 1,500 latins, 1,000 arméniens schismatiques et 100 à 200 syriens et coptes. Les latins ou catholiques romains, disséminés dans la ville et les environs, notamment à Bethléem et à Ramich, sont soumis à un patriarche délégué du saint-siége, dont la résidence est le couvent de Saint-Sauveur. Les grecs, soumis également à un patriarche qui réside dans le couvent voisin du saint sépulcre, possèdent à Jérusalem huit couvents d'hommes, cinq couvents de femmes, et dans les environs les grands couvents de la Croix-de-Bethléem, de Saint-Elie et de Saint-Saba. « Les juifs, dit le *Guide en Orient*, se divisent en trois nations : la première et la plus nombreuse se rattache, par son origine, aux juifs qui furent chassés d'Espagne, en 1497, par Ferdinand et Isabelle, et leur langage, mêlé de mauvais arabe et d'espagnol, est le seul souvenir qu'ils aient conservé de leur première patrie. Ils obéissent à un grand rabbin, qui est chargé de défendre leurs intérêts au divan local et à la Porte. Malgré cette apparence de privilége, ils sont en butte aux plus cruelles exactions de la part du pouvoir et végètent dans la plus profonde misère. La seconde se compose d'israélites allemands ou polonais, dont quelques-uns sont attirés à Jérusalem par des motifs religieux, et le plus grand nombre par l'appât des aumônes que leurs coreligionnaires d'Europe répandent sur eux. Ils sont protégés par différents consulats et s'adonnent au commerce ou à des métiers manuels. Enfin, les juifs caraïtes, qui, rejetant le Talmud, se bornent à l'Ancien Testament, sont supérieurs aux autres par leur instruction et leur moralité. MM. de Rothschild et Montefiore entretiennent pour leurs coreligionnaires un hôpital sur le mont Sion, des écoles, etc.

» Les musulmans de Jérusalem renchérissent sur le fanatisme qu'on a reproché, en général, à leurs coreligionnaires en Syrie. Cette ville, que le Coran mentionne avec respect, est encore consacrée à leurs yeux par la légende qui y place l'ascension de Mahomet, et par la vue de cette mosquée d'Omar qui jadis remplaça, pour les pèlerins, la Mecque, occupée par les Carmathes. La vieille rancune des croisades, le spectacle des pompeuses cérémonies du rite grec et latin, les mystérieuses prédications des derviches, et, plus que tout cela, les scandaleuses querelles dont ils sont les témoins et les arbitres jusque dans le saint sépulcre, tout augmente leur mépris pour les *infidèles* et les encourage à les traiter avec une hauteur et une dureté que retient seule la prépondérance actuelle de l'Europe à Constantinople. » Quelques protestants se sont établis à Jérusalem, en 1824, sous les auspices de la Société de Londres, *for promoting christianity among the Jews*.

— *Industrie et commerce*. La principale industrie des habitants de Jérusalem consiste dans la fabrication d'une grande quantité de reliques, de rosaires et d'autres objets de dévotion ; ils confectionnent aussi quelques tissus de soie et de coton. Il se vend une assez grande quantité de baume. Le mouvement des pèlerins qui viennent en foule visiter les lieux saints est la source principale de revenu pour les habitants.

— *Situation ; aspect général*. Jérusalem est bâtie sur quatre montagnes : Sion et Acra à l'O. ; au S., Moriah et Ophel, et Bézétha au N. Le mont Acra, sur lequel s'élève l'église du Saint-Sépulcre, est un des quartiers les plus populeux de la ville. On y voit de nombreuses boutiques où l'on vend pêle-mêle des chapelets, des armes, des comestibles, etc. On y trouve : la piscine d'Ezéchias, vaste bassin qu'alimentent les eaux de pluie descendant des maisons voisines ; le consulat de France ; le dernier débris de la porte Judiciaire où fut, dit-on, affichée la condamnation à mort de Jésus ; l'ancien tracé de la Voie douloureuse ; une colonne qui passe pour marquer l'endroit où se tenaient les femmes de Sion, lorsque Jésus leur dit de ne pas pleurer sur lui, mais sur elles-mêmes ; les ruines appelées hôpital de Sainte-Hélène, etc.

Le mont Sion fut le berceau de la nationalité juive. On y trouve : le château fort, improprement appelé Tour de David ; des restes de la prison où l'on prétend que fut enfermé saint Pierre ; le couvent et l'église Saint-Jacques ; la grande synagogue, etc. Dans la partie du mont Sion qui est en dehors de l'enceinte de la ville, s'élève un vaste bâtiment appartenant à des derviches ; la tradition y place le tombeau de David, le lieu de la Cène et celui de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres. Dans la partie du mont Sion qui est enclavée dans la ville se trouvent les quartiers les plus abandonnés peut-être de tout Jérusalem ; les cactus et les buissons y envahissent la voie publique ; de misérables cabanes se dressent au milieu des immondices et servent de refuge à toute une colonie de lépreux.

Le mont Moriah n'est qu'une hauteur insignifiante. Dieu désignait, dit-on, cette montagne lorsqu'il dit à Abraham : « Prends maintenant ton fils, ton fils unique, celui que tu aimes, Isaac, et va-t'en au pays de Moriah, pour l'offrir en holocauste sur une des montagnes que je te dirai. » Le mont Moriah fut aplani par David, pour la construction du temple de Dieu. C'est là que s'élève la mosquée d'Omar, bâtie sur l'emplacement du temple de Jérusalem. Là aussi se trouvent la porte du Repentir et la porte de la Miséricorde, formées de pierres gigantesques, taillées avec le plus grand soin, et le prétendu trône de Souleyman.

Sur le mont Bézétha, que les murailles de la ville coupent par le milieu, on remarque : les ruines de l'église de Saint-Jean-l'Evangéliste ; la porte de Damas, monument digne d'attention ; la grotte de Jérémie, et un cimetière moderne, lieu de rendez-vous et de promenade, selon la coutume musulmane.

« L'aspect de Jérusalem, dit Lamartine, au sommet de la colline des Oliviers, est trompeur comme l'aspect de toutes les villes de l'Orient. Posée sur un plateau légèrement incliné, comme sur une base élevée, entourée de hautes murailles en gros blocs qui soutenaient les terrasses du temple de Salomon, flanquée de ses tours crénelées, qui s'élèvent de 100 pas en 100 pas au-dessus de ses murs, avec ses piscines, ses portes hautes et voûtées, ses minarets, qui se perdent comme des végétations pétrifiées dans le bleu profond de son ciel, étalant aux yeux ses terrasses de maisons où les femmes et les enfants sont assis sous des tentes de couleur, faisant pyramider devant vous la triple mosquée d'Omar, qui couvre à peu près l'espace jadis occupé par le temple de Salomon, c'est une splendide apparition de la cité de Jéhovah. La lumière limpide et réverbérée de son atmosphère l'inonde comme d'une lumière céleste ; on dirait d'une ville pleine encore de son peuple, et ce n'est qu'un éclatant tombeau ; les portes sont silencieuses, les routes désertes, les rues vides, les voix mortes.

» Le paysage qui entoure Jérusalem est un cadre solennel et grave, comme les pensées que cette ville suscite en vous. Du sommet de la citadelle de Sion, l'œil descend sur la sombre et ardue vallée de Josaphat ; au fond de ce ravin, un peu sur la droite, quelques bouquets d'arbustes, un peu moins gris que le reste, secouent la poussière de leurs feuilles sur le filet d'eau qui s'échappe de la fontaine de Siloé ; en face est une noire muraille de rochers à pic ; quelques grottes, creusées dans ce roc vif, furent autrefois des tombeaux, et sont aujourd'hui les demeures de quelques misérables Arabes. En suivant la pente de cette vallée, qui roule en s'élargissant, le regard passe entre les cônes multipliés des montagnes sombres et nues de Jéricho et de Saint-Sabas. Au delà, à un horizon de 7 ou 8 lieues, vous voyez resplendir la mer Morte, éclatante et lourde comme du plomb nouvellement fondu. Tout est silence, immobilité, désert dans ce paysage ; rien n'y distrait la pensée ; le voyageur n'y entend que le bruit de ses pas. »

L'enceinte de Jérusalem, qui paraît répondre assez exactement aux murailles qui défendaient l'entrée de la ville à l'époque des croisades, forme un carré long dont le grand côté court de l'est à l'ouest. Elle est percée de sept portes dont voici les noms : Bab-el-Khalil (la porte du Bien-Aimé), conduisant à Bethléem, Hébron et Saint-Jean-du-Désert ; Bab-el-Amoud (porte de la Colonne), appelée aussi porte de Damas, qui mène à Naplouse et à Nazareth ; la porte d'Hérode, appelée aussi la porte d'Ephraïm, et Bab-el-Zahara (porte de l'Aurore) par les Arabes ; Bab-el-Sidi-Mariam (porte de la Sainte-Vierge) ; Bab-el-Darahie (porte Dorée), par laquelle on croit que Jésus entra triomphalement à Jérusalem ; la porte des Maugrabins, ou Bab-el-Maugrarbe, par laquelle les Juifs amenèrent Jésus à Pilate, après l'avoir pris au jardin des Oliviers ; Bab-el-Rabi-Daoud (la porte du prophète David), sur le sommet de la montagne de Sion, presque en face du tombeau de David.

— *Monuments*. Nous empruntons les renseignements suivants sur l'église du Saint-Sépulcre à un excellent travail de l'abbé Michon, l'un des compagnons de voyage de M. de Saulcy, et l'un des hommes qui connaissent le mieux la Palestine. Cette église couvre les deux rochers qu'on dit avoir reçu, l'un le sang de Jésus coulant de la croix, l'autre son corps inanimé enveloppé d'un suaire. « Cette église, dit le savant écrivain que nous venons de citer, est un monument mystérieux et étrange. C'est une immense ruche dont l'église centrale, composée de deux coupoles, n'est en quelque sorte que le noyau. Autour d'elle se groupent de petits sanctuaires dont j'ai pu évaluer le nombre à quinze, sans y comprendre les chapelles intérieures du monument, que se partagent les différentes communions chrétiennes. » Voici la nomenclature de ces sanctuaires, dont plusieurs sont antérieurs aux croisades : 1° la chapelle de l'Apparition, aux latins ; 2° l'église Myrophore, attenant à la grande coupole, aux grecs ; 3° l'église de l'Invention-de-la-Croix, aux arméniens et aux latins ; 4° la chapelle d'Adam, sous le Calvaire, aux grecs ; 5° le Calvaire, aux grecs et aux latins ; 6° la chapelle du Vestibule-du-Calvaire, aux latins ; 7° la chapelle de Sainte-Marie-Egyptienne, sous le Calvaire, aux grecs ; 8° la chapelle de Saint-Michel-Archange, aux coptes ; 9° la chapelle de Saint-Jean, aux arméniens ; 10° la chapelle du Sacrifice-d'Abraham, aux grecs ; 11° l'église des Saints-Apôtres, aux grecs ; 12° l'église des Quatre-Animaux, aux coptes ; 13° la chapelle des Quarante-Martyrs, aux grecs ; 14° la chapelle des Quatre-Evangélistes, aux grecs ; 15° la chapelle de Saint-Jacques, aux grecs. La première basilique fondée par Constantin, et dédiée en 335, fut construite d'après les règles architectoniques reçues encore dans l'empire romain. Cette basilique, où dominait l'art grec avec ses colonnes, ses architraves, ses corniches richement travaillées, etc., fut détruite par Chosroès II, roi de Perse, l'an 614.

Elle fut relevée sur un plan tout différent du premier, par Modeste, évêque de Jérusalem, et construite selon les idées d'un art nouveau qui avait prévalu en Orient, et qui a formé ce que nous appelons l'école byzantine. Une grande coupole s'éleva sur le tombeau de Jésus, autrefois entouré de portiques, et des sanctuaires particuliers furent bâtis latéralement. L'église byzantine fut détruite en partie l'an 1010 par Hakem, sultan d'Egypte, et reconstruite de 1010 à 1048 dans un style que l'on peut appeler arabo-byzantin. Quand les croisés arrivèrent à Jérusalem, en 1099, ils respectèrent le monument élevé par l'âge précédent, et se bornèrent à y ajouter, au levant, un transsept et un chœur surmonté d'une coupole. A la première époque appartiennent : les bases du mur de l'Anastasis, s'élevant audessus du rocher, et en appareil de lits de brique alternant avec des lits de calcaire; l'église de Golgotha et celle du l'Invention-de-la-Croix, les huit arcades de la Vierge, l'église de Sainte-Marie-de-l'Apparition et la chapelle Saint-Jacques, qui subsiste avec la plus grande partie de son architecture primitive. A la seconde époque appartiennent la grande église appelée aujourd'hui des Saints-Apôtres, et qui s'élève sur l'emplacement de l'ancienne église de la Sainte-Croix, ainsi que la chapelle située derrière le Calvaire, qui porte le vocable des Quatre-Animaux. Nous jetterons un coup d'œil rapide sur les plus importants de ces sanctuaires.

L'église de Sainte-Marie-de-l'Apparition, qui sert aujourd'hui de chapelle aux latins, est au nord de la grande coupole. On y pénétrait, de cette coupole, par l'abside septentrionale; mais elle avait une large entrée au couchant, par trois arcades appuyées sur des colonnes dont les chapiteaux n'ont d'autre ornement qu'une croix grecque entre deux longues feuilles sculptées, s'élevant aux angles du chapiteau. De tous les monuments byzantins à coupoles de la première époque, celui-ci est le seul dont la façade soit conservée. Les chapiteaux de l'entrée sont carrés à l'abaque, et vont en s'arrondissant jusqu'à l'astragale de la colonne. Cette petite église fut plus tard divisée en deux. On construisit une grande chambre pavée en mosaïque dans le haut de la partie occidentale.

Les huit arcades de la Vierge ont formé, à l'époque byzantine, l'un des côtés de la petite place, le *Paradisus* mentionné par saint Willibald, dont les murs rayonnaient d'or. Sur le côté opposé étaient l'église de la Vierge et le Calvaire. Pour qu'il y eût symétrie entre les bâtiments qui entouraient le *Paradisus*, les architectes byzantins firent une galerie supérieure qui égala en hauteur le Calvaire, situé en face. « J'ai trouvé, dit l'abbé Michon, à quelques parties du mur byzantin des huit arcades, des fenêtres en briques espacées, du même travail que celles de l'église du Calvaire. Piédestaux, colonnes, chapiteaux, tout est franchement byzantin. On voit encore à quelques piédestaux la croix grecque, sculptée en relief. On comprend l'effet de cette double galerie, ornée de mosaïques à fond d'or, et portant sous ses arcades, selon l'usage oriental, un grand nombre de lampes. De l'extrémité de cette galerie, où se trouve la prison de Jésus, jusqu'à l'angle opposé du Calvaire, régnait un portique en plein cintre, dont une pile subsiste encore. »

L'église souterraine de l'Invention-de-la-Croix est le *subterraneum templum* vu par Phocas. Ce monument, détruit par Hakem en 1010, fut restauré plus tard par les croisés. Les chapiteaux, les colonnes qui soutiennent des voûtes en ogives sont faits de débris de monuments byzantins. On y trouve un narthex, c'est-à-dire une première travée plus étroite que les autres, disposition particulière aux églises grecques.

L'église du Calvaire est le monument capital après l'Anastasis. Ce ne fut qu'au VIIe siècle que l'on songea à bâtir une église sur la roche même du Golgotha. Les architectes byzantins élargirent les flancs du rocher dans sa partie méridionale, par une petite voûte fort obscure, soutenue par six piliers. En avant, ils construisirent deux voûtes d'arête, qui formèrent comme deux salles. L'une fut allongée d'une petite voûte en berceau et d'une abside, au fond de laquelle on voit le rocher nu du Calvaire : on l'appelle la chapelle d'Adam. On rapporte sérieusement que le premier homme ayant été enseveli en cet endroit, lorsqu'un soupir de Jésus expirant fit fendre le rocher, la sépulture d'Adam fut mise à jour, et le corps fut arrosé du sang du Sauveur. Le premier pécheur fut ainsi le premier sanctifié par le sang du Rédempteur. Tout cela n'est peut-être pas bien orthodoxe, mais les pieux pelerins n'y regardent pas de si près. Une épaisse lame d'argent cache aujourd'hui la fameuse fente du rocher. L'autre voûte garda la forme carrée et ne paraît pas avoir jamais été consacrée comme chapelle. Sur la plate-forme du Calvaire, ainsi élargi au sud et au couchant, on bâtit une église à abside carrée. Le monument existe encore tel qu'il fut construit au VIIe siècle. L'église haute du Calvaire se compose de quatre voûtes à arêtes, supportées par un seul pilier central. L'abside, carrée, est sur le roc même, pendant que la travée correspondante repose sur l'élargissement fait au rocher du côté du midi. Dans son plan primitif, l'église du Calvaire avait à ses angles quatre coupoles; il n'en subsiste qu'une aujourd'hui. La chapelle Saint-Jacques, qui terminait la série des monuments de Modeste, vers le midi, a conservé un beau travail de l'époque byzantine : ce sont quatre colonnettes de marbre avec chapiteaux et corniches délicatement sculptés, qui ornaient l'intérieur de l'entrée de cette chapelle, du côté de l'occident, et qui forment aujourd'hui, à droite et à gauche de la porte occidentale, deux petites absides carrées.

L'église des Saints-Apôtres est une grande construction byzantine, attenante au Calvaire. Le mur méridional, avec trois fenêtres et la naissance des voûtes de trois travées et demie, se prolonge vers l'est et sert de clôture à la cour orientale de l'église du Saint-Sépulcre. L'église n'a pas de colonnes, mais des pilastres. L'ogive se remarque aux fenêtres. Le type des chapiteaux est celui de la première époque byzantine. Ces chapiteaux sont tous exactement semblables.

Quand on descend les escaliers qui mènent à la place du Saint-Sépulcre, en partant de la rue du Patriarche, on trouve d'abord les ruines d'une église de Saint-Jean, élevée ou restaurée du temps des croisades, par les riches hospitaliers, en face de la place du Saint-Sépulcre. Au sortir de la place, en suivant la rue des Paumiers, on trouve des restes considérables d'une église byzantine distincte de celle de Saint-Jean.

L'église des Quatre-Animaux est contiguë à celle des Apôtres, et appartient à la même époque. Cette petite église, avec le réfectoire des grecs, forme la partie en contre-bas du Calvaire. Elle est étroite et se termine par une abside carrée. L'intérieur offre plusieurs dispositions particulières à l'architecture arabe.

C'est l'empereur Constantin Monomaque qui fit reconstruire pour la seconde fois la grande église du Saint-Sépulcre. Malheureusement, ce bel édifice a été détruit en partie par l'incendie de 1808, et restauré d'une manière misérable. C'était, suivant l'abbé Michon, que nous continuons à prendre pour guide, une vaste coupole supportée par trois rangs d'arcades superposés. Le premier rang était soutenu par des piliers et des colonnes. Les piliers étaient au nombre de six et les colonnes au nombre de quatorze. Elles étaient de marbre, et leurs chapiteaux étaient richement imités de l'antique, à en juger par les dessins qui en restent. Le premier étage, formant galerie, se composait d'arcades également en plein cintre, supportées par dix piliers carrés et huit colonnes. Le troisième rang se composait d'arcades aveugles, dans lesquelles étaient des figures en mosaïque. La coupole qui s'élevait au-dessus était, selon Guillaume de Tyr, formée de poutres unies ensemble en forme de couronne. Suivant Quaresmius, ces poutres étaient au nombre de cent trente-une, de 60 palmes de longueur, toutes carrées et formant une rotonde de 30 palmes de diamètre. Elles avaient été couvertes de feuilles d'or et d'argent. Si nous ne connaissons l'Anastasis du XIe siècle que par des descriptions et quelques dessins suspects, il n'en est pas de même, dit l'abbé Michon, de la belle façade méridionale par laquelle on pénétrait d'abord dans l'église de la Vierge, où se trouvait la pierre de l'Onction. Cette façade servait, du côté du sud, d'entrée générale, et l'église de la Vierge ou de l'Onction en était le vestibule. Cette façade est un monument d'un intérêt immense au point de vue de l'art, puisque c'est de lui que date la transformation de l'architecture occidentale.

Le tombeau du Christ n'a pas été détruit par le fer des farouches soldats de Hakem; mais les parois de marbre furent probablement brisées et le rocher mis à nu. Il fallut procéder à un nouveau revêtement. A la forme carrée qu'il avait eue jusqu'à cette époque, on substitua une forme polygonale qu'il a gardée jusqu'à nos jours. Le vestibule du tombeau avait trois portes. Au-dessus de la porte basse se trouvait une mosaïque représentant l'ensevelissement du Christ. Tout l'intérieur de la chambre sépulcrale était orné de riches mosaïques. Le monument extérieur était décoré de dix colonnes soutenant des arceaux. Le ciborium, ou toit du sépulcre, était de bois de cyprès doré; il se composait d'une coupole supportée par des arcades et des colonnettes. Le tombeau fut complétement restauré en 1555, par le Père Boniface de Raguse. On en conserva la forme telle à peu près que nous venons de la décrire. Une belle dalle de marbre blanc, recouvrant le rocher où reposa Jésus, se voit encore; ses moulures accusent le XVIe siècle. Le monument actuel, construit après l'incendie de 1808, est plus riche qu'élégant. Comme dans l'œuvre de revêtement des époques précédentes, le rocher a disparu sous les placages. De nombreuses inscriptions se lisent en dedans sur la paroi septentrionale. L'église du Saint-Sépulcre a été, dans ces dernières années, l'objet d'importantes restaurations exécutées aux frais des gouvernements de France et de Russie; le dôme a été rétabli.

Dans les environs du Saint-Sépulcre se voient un couvent copte où l'on remarque la citerne de Sainte-Hélène, dont la voûte est supportée par d'élégantes colonnettes, et les ruines de l'ancien couvent des Hospitaliers.

Parmi les monuments que Jérusalem offre à la vénération des pèlerins, nous ne devons pas omettre le jardin des Oliviers, lieu où la tradition place l'agonie de Jésus. Le jardin actuel est un enclos de médiocres dimensions, situé sur le torrent du Cédron, dans le voisinage de Gethsémani, à l'est de la vallée de Josaphat. Il y existe encore huit oliviers énormes, mais qui tombent de vétusté, malgré les soins dont on les entoure. On y montre aussi la grotte de l'Agonie, excavation pratiquée de main d'homme dans le rocher.

Le temple de Salomon, construit sur le mont Moriah, était l'une des merveilles du monde. Les travaux, commencés en 1011 avant J.-C., durèrent sept ans. Ce temple, après 433 ans d'existence, fut détruit par Nabuchodonosor. Le second temple, commencé au retour de la captivité, en 524 avant J.-C., fut achevé 19 ans plus tard. Hérode le Grand le fit reconstruire avec une grande magnificence. Les travaux durèrent quarante-six ans. « Le temple, dit le *Guide en Orient*, fut bâti sur une éminence rocheuse, qui suffisait à peine pour le sanctuaire et l'autel; les côtés en étaient partout des pentes abruptes. Salomon nivela complétement le côté E. de la montagne et construsit une colonnade sur le remblai. Par la suite des temps, on ajouta constamment au remblai, et la montagne fut nivelée et élargie, et gagna ainsi au N. tout l'espace qui fut occupé ultérieurement par le circuit du temple; une triple muraille entoura la base de la montagne, et, après un travail qui surpassa toute attente, qui exigea de longues années, et pour lequel on épuisa tous les trésors sacrés et les tributs offerts à Dieu de toutes les parties du monde, on termina enfin la clôture supérieure et la cour inférieure du temple. La partie la plus basse de cette dernière avait été élevée sur une profondeur de 300 coudées et plus en quelques endroits. On y employa des pierres qui mesuraient 40 coudées. Tel fut le zèle du peuple et l'abondance des dons, qu'à force de temps et de persévérance l'ouvrage fut mené à bonne fin. Sur ces fondations s'élevèrent des portiques dont les colonnades de marbre monolithes avaient jusqu'à 25 coudées de hauteur. Les portiques avaient 30 coudées de largeur. La cour ouverte était pavée de dalles. De cette cour on passait dans une seconde, séparée par une balustrade de pierre haute de 3 coudées. Des inscriptions en grec et en latin prévenaient les étrangers qu'ils ne pouvaient passer ces limites. En dedans de cette barrière, on montait par 14 marches sur une terrasse nivelée, large de 10 coudées, entourant la muraille de la cour intérieure, où l'on montait encore par 5 marches. La grande porte était à l'E., mais il y en avait trois au N., trois au S., auxquelles on ajouta trois autres pour les femmes. Le premier espace à l'E. portait le nom de cour des femmes; de là on passait dans la cour des hommes, et enfin les prêtres seuls étaient admis dans la troisième enceinte ou enceinte sacrée, qui contenait l'autel des Holocaustes, le *naos* et le Saint des saints. Tel était le temple au temps d'Hérode et au temps de Jésus-Christ. C'est de l'enceinte extérieure que Jésus chassa les marchands. Le temple fut entièrement détruit et rasé par Titus; cinquante ans plus tard, Adrien y éleva un temple à Jupiter; Justinien y construisit la basilique de Sainte-Marie. Omar et les califes musulmans mirent l'enceinte à peu près dans l'état où nous la voyons aujourd'hui; car la domination passagère des croisés n'apporta pas de modifications sensibles aux édifices.

» C'est ordinairement par les bâtiments du Séraï et la porte Bab-el-Ghawarinéh, ouvrant à l'angle N.-O. de l'enceinte, que les visiteurs sont introduits. On se trouve tout d'abord sur une vaste plate-forme plantée de cyprès et d'autres arbres, et formant une magnifique promenade pour les fidèles. La surface en est parfaitement nivelée et formée en grande partie par le roc même du mont Moriah. Il a fallu un travail considérable pour aplanir les inégalités naturelles du sol. Près de l'angle N.-O., le rocher dominait le niveau actuel de l'enceinte, et notamment au-dessous du Minar et du Séraï, et au pied des maisons qui limitent l'enceinte du côté du N., on voit le rocher taillé verticalement à la hauteur de plusieurs mètres au-dessous des constructions qui le couronnent. On passe rapidement sur ce terrain et l'on se dirige vers la grande mosquée. Celle-ci repose sur une grande plate-forme rectangulaire, comprise dans la première, et plus élevée d'environ 2 mètres que le reste du Haram-Chérif; cette enceinte intérieure, également taillée dans le roc de la montagne, est entourée d'un mur de soutènement et d'un grand nombre de petites chapelles ou oratoires, édifices de forme carrée surmontés de petites coupoles surbaissées. De petits escaliers, au nombre de deux ou trois sur chacun des côtés de ce rectangle, conduisent sur la plate-forme consacrée. Chaque escalier est formé de 8 à 10 marches de marbre blanc, et aboutit à sa partie supérieure à des arcades élégantes, soutenues par de légères colonnes de marbre en nombre variable. Les uns présentent 3 colonnes et 4 arcades, les autres jusqu'à 5 et 7 colonnes et 6 ou 8 arcades. Les arcs, soutenus par les colonnes, sont des ogives. Ces constructions légères se voient de très-loin et produisent un effet charmant. Arrivé sur l'esplanade centrale, on peut à loisir contempler la grande mosquée, que l'on connaît généralement sous le nom de mosquée d'Omar. » Cette mosquée est l'un des monuments les plus curieux de Jérusalem. Dès que le calife Omar se fut emparé de la ville sainte, sa première pensée fut de retrouver la pierre sur laquelle Israïl Ullah (l'homme nocturne de Dieu), le prophète Jacob, avait la tête appuyée lorsqu'il eût sa vision. Il crut l'avoir trouvée, et il fit bâtir à côté une mosquée qu'il appela en son honneur *Es Sakhra* (la pierre). Lorsque Addul Melik Ier défendit le pèlerinage de la Mecque et remplaça la Kaaba par le temple de Jérusalem, la mosquée reçut des agrandissements considérables; la pierre sacrée fut renfermée dans son enceinte, son dôme fut couvert de lames de cuivre doré, ses murs furent revêtus de marbres et d'arabesques d'or. Convertie en église par les croisés, elle fut, peu de temps après, rendue au culte de l'islam par Saladin, qui, pour lui enlever toute trace des souillures chrétiennes, la fit laver entièrement avec de l'eau de rose. Douze portiques, encore existants, devaient jadis donner entrée au parvis; mais on n'y monte plus maintenant que de quatre côtés, par un escalier de marbre ayant huit degrés. Au milieu de ce parvis s'élève la mosquée, vaste bâtiment octogone, dont chaque pan est percé de sept fenêtres ogivales; il est entouré d'un attique au centre duquel se trouve un dôme soutenu par quatre contre-forts; le tout est couronné d'une coupole ovoïde, recouverte de lames de plomb et se terminant par un croissant supporté par une flèche. A chacun des quatre points cardinaux existe une porte. Près de la porte de l'E., ou de David, s'élève un élégant pavillon à jour, soutenu à l'extérieur par 11 colonnes de marbre, et à l'intérieur par 6. C'est l'endroit où David, le vicaire de Dieu, rendait, dit-on, la justice. A l'intérieur de la mosquée, où le jour pénètre difficilement à travers les vitraux de couleur, le sol et le mur sont revêtus de marbre gris ou blanc; 28 colonnes de marbre brun forment une nef concentrique; un second rang de 16 colonnes soutient le dôme couvert d'arabesques dorées. Sous ce dôme se trouve la roche sacrée, entourée d'une magnifique balustrade et portant encore l'empreinte qu'y laissa le pied du prophète Enoch au moment de son ascension au ciel. La tradition juive fait de ce rocher le support de l'arche d'alliance. Un escalier de huit degrés conduit dans la chambre inférieure, qui a pour plafond la roche sacrée. Tout autour de cette chambre, qui est à peu près circulaire, sont les Mihrab ou lieux de prière d'Abraham, de David, de Salomon et de Khader. Les vitraux de la mosquée d'Omar ne représentent pas de figures, comme ceux de nos églises gothiques; mais ils sont remarquables par la vivacité de leurs couleurs. Les plafonds plats, qui relient entre elles les deux enceintes, sont couverts de peintures et de dorures de la plus grande richesse.

La mosquée d'El Aqsa, qui s'élève à côté de la précédente, peut se diviser en deux parties : mosquée supérieure et mosquée inférieure. Cette dernière, vaste souterrain de 62 mètres de longueur sur 13 de largeur, a un sol fort inégal; on y arrive par un escalier de 9 marches. Une rangée de 7 pilastres et de 4 colonnes la divise, pour ainsi dire, en deux nefs. Sa principale curiosité consiste en 4 colonnes monolithes, surmontées d'un chapiteau taillé en feuilles de lotus, et qui passent pour avoir appartenu à une bâtisse du temps de Salomon.

Devant l'église supérieure d'El Aqsa règne un porche gracieux, soutenant sur de légers faisceaux de colonnettes accouplées les ogives qui en portent l'entablement. A l'abri de cette construction dorment les fils d'Aaron, dont le sépulcre est protégé par un cercle de fer. A l'intérieur, la mosquée offre une vraie forêt de colonnes, surmontées d'une légère charpente de cèdre que recouvrent des lames de plomb. A l'extrémité de la grande nef s'élève une jolie coupole ovoïde, éclairée par deux rangs d'ogives; à droite et à gauche s'étendent deux longues galeries. Sous la coupole, à droite, est une magnifique chaire en bois sculpté; derrière cette chaire, on voit dans la muraille une pierre révérée des musulmans, et qui porte, à ce qu'on dit, l'empreinte du pied de Jésus. A gauche de la nef centrale se trouve une pierre creusée, placée horizontalement sur le sol et regardée par les musulmans comme le berceau du grand prophète Jésus.

En sortant de la mosquée, on a devant soi la magnifique esplanade qu'on appelle le parvis du Haram-Chérif.

Sur le mont Bézétha, que les murailles de la ville coupent par le milieu, se voient les ruines de l'église de Saint-Jean-l'Evangéliste, dont la construction remonte à l'époque des croisades. Elle est habitée aujourd'hui par des derviches tourneurs.

Nous venons de décrire les principaux monuments de Jérusalem; les limites de cet article nous forcent à nous borner à une simple nomenclature des autres, qui sont très-nombreux. Nous signalerons : l'ancien palais de Pilate, transformé en caserne; l'hôpital fondé par M. de Rothschild; la synagogue; un pan de muraille devant lequel les juifs viennent prier et se lamenter chaque vendredi sur les ruines du temple de Salomon; la mosquée qui recouvre le tombeau de David; la maison de Caïphe, transformée en couvent arménien (on y montre la place où saint Pierre a renié son maître et la pierre qui recouvrait, dit-on, le tombeau de Jésus-Christ), l'église Sainte-Anne, bâtie par Baudouin Ier sur l'emplacement de la maison où naquit la

sainte Vierge; le palais du patriarche arménien, un des plus beaux établissements de Jérusalem; le couvent et l'église de Saint-Jacques, où, suivant la tradition, saint Jacques le Majeur eut la tête coupée. On a déployé à l'intérieur de cette église tout le luxe oriental; les portes sont recouvertes de nacre et d'ivoire; l'or et les pierres précieuses y sont prodigués; une Vierge porte sur sa tête une couronne de diamants et de saphirs énormes.

— *Histoire.* Les historiens sacrés ont gardé le silence sur l'origine de Jérusalem; aussi les érudits se sont-ils livrés à des conjectures sans nombre. Suivant Flavius Josèphe, Melchisédech fonda la ville de Salem, qui devint plus tard Jérusalem. On met en doute l'identité des deux villes; mais, ce qui est certain, c'est qu'avant David Jérusalem porta le nom de Yebous ou de Jébus, à cause des Jébuséens, descendants de Chanaan, qui occupaient à cette époque le mont Sion, où s'éleva plus tard la ville supérieure. Elle paraît aussi avoir reçu, dès une haute antiquité, l'épithète de *Kadischta* ou la Sainte, dont on retrouve le souvenir dans le nom de *Kouds*, que lui donnent encore aujourd'hui les musulmans; « et, dit M. Isambert, si l'on accepte cette hypothèse, c'est à Jérusalem même qu'il faut appliquer le passage d'Hérodote (liv. II, chap. CXXXIX), où il est fait mention de la conquête de Cadytis, grande ville de Syrie, par le roi d'Egypte, Nécho. Quant au nom de Jérusalem, il est difficile de dire à quelle époque il fut substitué aux appellations plus anciennes de cette ville. » Lors du partage ordonné par Josué, Jébus ou Jérusalem échut à la tribu de Benjamin. Durant les quatre siècles qui s'écoulèrent entre Josué et David, ce furent tantôt les tribus de Juda et de Benjamin, tantôt les Jébuséens, qui furent en possession de cette ville. Lorsque David vint mettre le siége devant Jérusalem, elle était au pouvoir des Jébuséens. Des fortifications imposantes la protégeaient. Joab escalada le premier la forteresse. David, maître de la ville (vers 1049 av. J.-C.), en expulsa complétement les Jébuséens, et l'entoura d'une enceinte fortifiée; cette enceinte se confond avec ce que l'on appelle les premières murailles de Jérusalem. La ville dut des embellissements notables à Salomon, fils de David, et elle atteignit l'apogée de sa grandeur sous le règne de ce prince. La construction du temple et d'autres édifices magnifiques, les rapports commerciaux étendus jusque dans l'Inde et l'Afrique, d'autres causes encore firent de cette ville le centre de la civilisation dans l'Asie occidentale. Après le schisme, sous Roboam, la ville, vu la proximité des frontières et les guerres presque perpétuelles, dut être plus fortifiée encore. Cinq ans après que Roboam fut monté sur le trône, l'Egyptien Sésac conquit et pilla Jérusalem. Cinquante ans plus tard, Joas, roi d'Israël, la dévasta. Rasin, roi de Syrie, et Phacée, roi d'Israël, ne purent la conquérir, pas plus que les généraux de Sennachérib. Mais Assaradon, roi d'Assyrie, la força et emmena captif le roi Manassès. Nécao, roi d'Egypte, entra également en vainqueur dans Jérusalem. Enfin, en 598 ou 587, sous le règne de Joachim, elle tomba au pouvoir de Nabuchodonosor, qui détrôna ce prince et lui substitua Sédécias. Ce dernier s'étant révolté, l'armée des Assyriens marcha de nouveau contre Jérusalem, renversa ses murailles, incendia le temple et emmena les Juifs captifs à Babylone (587 ou 576); soixante ans plus tard, Cyrus, roi de Perse, vainqueur de Babylone, autorisa les Juifs à rentrer dans leur patrie sous la conduite de Zorobabel. Les Juifs se mirent avec empressement à reconstruire la ville et le temple. La construction du temple, souvent interrompue, notamment par les entreprises hostiles des Samaritains, ne fut terminée qu'en 385. La ville passa des mains des rois de Perse entre celles d'Alexandre, qui la traita avec humanité et lui accorda de nombreux priviléges. Devenue, sous les successeurs de ce prince, la ligne frontière entre la Syrie et l'Egypte, elle fut de nouveau exposée à toutes les horreurs de la guerre. En 305 avant J.-C., elle tomba au pouvoir de Ptolémée Soter. Elle dut à la protection des Ptolémées et des Séleucides d'Asie une période de calme, et semblait prête à reprendre une vie nouvelle, lorsque l'odieuse tyrannie d'Antiochus Epiphane la fit retomber dans de nouveaux troubles. Après avoir pillé le sanctuaire, Antiochus y plaça la statue de Jupiter Olympien. « Il entoura, dit M. Gams, la cité de David ou la montagne de Sion d'une forte muraille, et y éleva des tours solides. Il plaça une garnison dans la citadelle. En outre, il fit construire le château de Baris, sur un rocher, au N.-O. du temple, afin de le dominer. Il ordonna aux Juifs d'abandonner les lois de leurs pères; beaucoup d'entre eux apostasièrent, d'autres devinrent martyrs de leur foi. Les habitants s'enfuirent. La ville redevint la résidence des étrangers, le sanctuaire dévasté demeura vide. » Cependant, les Juifs se soulevèrent sous la conduite de Judas Macchabée et remportèrent quelques avantages. Judas marcha sur Jérusalem, chassa, suivant Josèphe, la garnison syrienne de la ville haute, et l'enferma dans le château de Baris, qu'il nomma Acra ou ville basse. D'après le livre des Macchabées, les Syriens se maintinrent dans Jérusalem, tandis que les Juifs s'emparèrent de la montagne du temple, où ils furent continuellement inquiétés par la garnison syrienne du haut Sion. Judas Macchabée fit purifier le sanctuaire et restaura le culte de Jéhovah. Il institua, en souvenir de sa victoire, la fête de la Dédicace. Jonathas, frère de Judas, fit relever les murailles. Sous son frère Simon, les Syriens, réduits par la famine, furent contraints de rendre la citadelle. Simon y établit sa résidence, et Jérusalem fut affranchie. La ville se releva rapidement sous la domination des Macchabées, et sa prospérité aurait pu être de longue durée sans les divisions intestines qui éclatèrent au sein de la famille régnante. En 63 avant J.-C., les deux frères, Hyrcan II et Aristobule, se disputèrent le souverain pontificat. Pompée, choisi comme arbitre, termina le litige en prenant Jerusalem. L'illustre général, qui avait déjà soumis la plus grande partie du royaume de Syrie, emmena Aristobule captif à Rome. Hyrcan, nommé par Pompée prince de la Judée, dut payer un tribut aux Romains. Quelques années après, Hérode réussit à se faire adjuger le royaume de Judée. La ville dut de nombreux embellissements à ce prince, qui la dota de magnifiques édifices et la fortifia. Il se bâtit un palais sur le mont Sion, et construisit pour les Juifs un temple magnifique. Agrippa Ier, fils d'Hérode, éleva la troisième enceinte, qui entoura la ville neuve ou Bézétha, et le fils de ce prince, Agrippa II, entreprit aussi un grand nombre de travaux. Cependant les Juifs, poussés à bout par les mesures oppressives et les exactions tyranniques des gouverneurs païens, se soulevèrent contre les Romains sous le règne de Néron, et cette révolte se termina par la destruction complète de Jérusalem.

Jérusalem, détruite de fond en comble par Titus, n'offrait plus qu'un amas de ruines, lorsqu'en 130 de l'ère chrétienne, Adrien résolut de construire sur son emplacement une ville nouvelle à laquelle il donna le nom d'*Ælia Capitolina*. Après avoir pris Béthéra, dernier asile des rebelles, il leur interdit l'entrée de sa nouvelle ville sous peine de mort. Il leur en défendit aussi l'approche, « de telle façon, dit Ariston de Pella, qu'ils ne pouvaient considérer, même de loin, leur terre natale. » Peuplée par une colonie romaine, *Ælia Capitolina* fut alors divisée en sept quartiers; on y construisit deux bains publics, quatre nymphées ou bassins consacrés aux nymphes, un théâtre. Adrien consacra sur la montagne de Sion un temple où Jupiter était représenté à demi nu, ayant pour parèdres Minerve et le génie de Rome. Les Juifs, irrités de cet outrage à leur religion, représentèrent ce prince comme le plus cruel des vainqueurs; selon eux, les ruisseaux de sang qu'il fit couler entraînèrent de grosses pierres jusqu'à la mer; les terres furent suffisamment engraissées par les cadavres durant sept années. Dans leur liturgie, ils prient encore Dieu de se souvenir du second Nabuchodonosor, qui a détruit 420 synagogues.

Les successeurs d'Adrien permirent aux Juifs de venir pleurer sur les ruines de leur ancienne métropole. L'empereur Julien entreprit la reconstruction du temple, voulant par là donner un démenti formel à la prophétie de Jésus-Christ; mais, dans une tradition que nous ne discuterons pas ici, cette reconstruction fut empêchée d'une manière toute miraculeuse. La ville se releva en partie sous le règne de Constantin et d'Hélène, qui consacrèrent, par de nombreuses constructions, les plus chers souvenirs du christianisme. Le concile de Chalcédoine érigea Jérusalem en patriarcat; mais la ville tomba quelque temps après au pouvoir de Chosroès II, qui la livra à un affreux pillage. Jérusalem opposa une vive résistance aux Arabes; mais elle dut capituler, après quatre mois de siége. Les califes de Bagdad et de Damas la tinrent pendant quatre siècles sous leur domination, sans inquiéter les habitants ni les pèlerins; mais elle eut beaucoup à souffrir de l'inique tyrannie des Fatimites, et en particulier du calife Hakem, qui livra aux flammes l'église du Saint-Sépulcre.

L'intolérance des Seldjoucides, qui avaient remplacé les Fatimites, poussa Pierre l'Ermite à prêcher la croisade, et sa voix éloquente souleva l'Europe. Les croisés parurent pour la première fois devant Jérusalem le 7 juin 1099. Godefroy de Bouillon marchait à leur tête. Godefroy et Tancrède établirent leur camp à l'ouest de la ville, Raymond de Saint-Gilles investit le midi, les comtes de Flandre et de Normandie assiégèrent le côté nord. « Pendant un mois, dit M. Isambert, ils se préparèrent à donner l'assaut et souffrirent sous un ciel ardent toutes les horreurs de la soif. Le 14 juillet, ils tentèrent une première attaque générale et furent repoussés avec de grandes pertes. Enfin, le lendemain, 15 juillet, tandis que le clergé marchait en procession autour de la ville, les assaillants revinrent à la charge avec fureur. Après une heure de combat, un chevalier de Tournay s'élança le premier sur la brèche ouverte à l'orient; il fut suivi par Engelbert et Godefroy, et les chrétiens envahirent toute la ville. Ils poursuivirent les troupes musulmanes jusque dans la mosquée d'Omar, qui fut inondée de sang. Après une courte prière devant le saint sépulcre, ils reprirent leur œuvre d'extermination. En moins d'une semaine, 70,000 musulmans furent massacrés et plusieurs milliers de Juifs périrent sous les décombres de leurs synagogues. Maîtres de Jérusalem, les croisés rebâtirent à grands frais l'église du Saint-Sépulcre; mais leur royauté éphémère fut brisée par Saladin, qui reprit Jérusalem en 1187 et y rétablit le culte musulman. Vainement fut-elle rendue un instant à l'empereur Frédéric II (1229); elle fut investie deux ans après par l'armée du sultan de Kharezm, et reprise presque aussitôt par le soudan d'Egypte. Cette malheureuse ville fut le théâtre de nouvelles profanations sous les derniers califes ayoubites et durant le règne anarchique des mameluks, jusqu'à ce qu'elle passât avec toute la Syrie sous la domination du sultan ottoman Sélim II (1517); elle subit alors toutes les vicissitudes de cet empire. »

Annexée pendant longtemps au pachalik de Damas, elle forme aujourd'hui un district particulier. L'ère des luttes terribles semble avoir cessé pour cette malheureuse cité; mais une rivalité haineuse a continué de régner entre les différentes communions qui se disputent la possession des sanctuaires. On sait que le firman par lequel la Porte, en 1852, reconnaissait aux latins la priorité dans la possession de quelques-uns de ces sanctuaires devint le prétexte de la guerre de Crimée.

JÉRUSALEM (ROYAUME DE), Etat chrétien, fondé en Orient lors de la première croisade. Après la prise de Jérusalem, le 15 juillet 1099, Godefroy de Bouillon fut proclamé roi, titre qu'il ne voulut jamais porter. Il fit cependant de la ville sainte la capitale et le centre d'un nouveau royaume, dont l'abbé Guénée (*Lettres sur la Palestine*) trace ainsi les limites : « Ce royaume s'étendait du couchant au levant, depuis la Méditerranée jusqu'au désert de l'Arabie, et, au midi et au nord, depuis le fort de Darum, au delà du torrent d'Egypte, jusqu'à la rivière qui coule entre Bérith et Biblos. Ainsi, il comprenait d'abord les trois Palestine, qui avaient pour capitales, la première, Jérusalem, la deuxième, Césarée, et la troisième, Bethsan, puis Nazareth; il comprenait, en outre, tout le pays des Philistins, toute la Phénicie, avec la deuxième et la troisième Arabie et quelques parties de la première. Cet Etat avait deux chefs, l'un spirituel et l'autre temporel; le patriarche était le seigneur spirituel, et le roi le seigneur temporel. » Les trois Palestine dont parle l'abbé Guénée sont les trois anciennes provinces israélites de Judée, de Samarie et de Galilée. Indépendamment des territoires compris dans les limites ci-dessus indiquées, le royaume de Jérusalem comprenait encore quelques pays chrétiens voisins, placés vis-à-vis de lui dans des rapports de vasselage, notamment la principauté d'Antioche, le comté de Tripoli et le comté d'Edesse. La législation de ce royaume est connue sous le nom d'*Assises de Jérusalem*.

Godefroy de Bouillon eut pour successeur, comme roi de Jérusalem, Baudouin, son frère puîné, de la maison des comtes de Boulogne, Ce dernier mourut en 1118, laissant le trône à son cousin Baudouin II, qui régna jusqu'en 1131. Ce prince trouva de puissants appuis, au milieu des luttes qu'il soutint contre les Sarrasins, dans l'ordre des templiers et des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui jetèrent un vif éclat sous son règne. A la mort de Baudouin II, le trône de Jérusalem passa au mari de sa fille Mélissende, Foulques d'Anjou, qui mourut en 1143. Son fils aîné, Baudouin III, qui avait épousé la fille de Manuel Ier, empereur d'Orient, lui succéda. A sa mort, en 1162, ce prince laissa le gouvernement à son frère cadet, Amaury Ier, qui régna jusqu'en 1173. Baudouin IV, fils mineur d'Amaury Ier, lui succéda sous la tutelle de Gui de Lusignan et mourut en 1185, en désignant pour son successeur Baudouin, son neveu, mineur, fils de sa sœur Sibylle et de Guillaume, dit Longue-Epée, marquis de Montferrat. Ce jeune roi étant mort au bout de sept mois, sa mère, qui avait épousé en secondes noces Gui de Lusignan, fut élevée au trône et y fit monter avec elle son mari. Mais, dès 1187, Jérusalem tomba au pouvoir du sultan Saladin. En 1190, Gui de Lusignan échangea son royaume purement nominal, et qui ne se composait plus que du territoire de Tyr, contre le royaume de Chypre, avec Richard Cœur de Lion. Celui-ci en fit don à Henri de Champagne, quatrième époux d'Isabeau, fille puînée d'Amaury Ier. Henri étant mort en 1196, sa veuve épousa en cinquièmes noces, Amaury de Lusignan, qui prit alors le titre de roi de Jérusalem. Il eut pour successeur, en 1209, Jean de Brienne, qui avait épousé Marie, fille de Conrad de Montferrat et d'Isabeau dont on vient de parler. Jean de Brienne, qui devint empereur de Constantinople, avait une fille, Yolande, mariée à l'empereur Frédéric II. Celui-ci fit valoir ses prétentions sur le royaume de Jérusalem et s'empara, en effet, de la ville en 1229; mais, dès 1244, Jérusalem devint définitivement la proie des Turcs, et, depuis, elle n'a pas cessé de faire partie de l'empire ottoman. Cependant, le titre de roi de Jérusalem fut porté, à partir de Frédéric II, par les empereurs d'Allemagne et les ducs de Lorraine. Il en fut de même des rois de Sardaigne, comme héritiers de Gui de Lusignan. De nos jours, ce titre figurait encore, il y a peu d'années, parmi ceux du roi de Sardaigne, qui a fini par annexer à sa couronne un royaume plus réel et plus important, celui d'Italie.

Rois de Jérusalem.

Godefroy de Bouillon.	1099
Baudouin Ier.	1100
Baudouin II.	1118
Foulques V d'Anjou.	1131
Baudouin III.	1144
Sibylle, puis Baudouin IV. . .	1185
Gui de Lusignan	1186
Henri II de Champagne. . . .	1192
Amaury de Lusignan.	1197
Jean de Brienne.	1209
Frédéric II, empereur.	1229

Dix conciles se sont tenus à Jérusalem; dans le premier, le plus important de tous, les apôtres réunis décidèrent solennellement que la circoncision et les cérémonies légales, obligatoires pour les Juifs, ne le sont plus pour les chrétiens.

Jérusalem (SIÉGE DE). Depuis sa fondation par Melchisédech jusqu'à l'époque où elle resta définitivement au pouvoir des musulmans, Jérusalem eut à soutenir une multitude de siéges; mais, à part celui qui fait l'objet de cet article, aucun n'a été entouré de circonstances assez dramatiques pour se détacher de l'histoire générale. Nous ne parlerons donc ici que du siége qui amena la destruction de Jérusalem par Titus, le plus meurtrier, le plus terrible dont il soit parlé dans l'histoire, celui où les assiégés ont déployé le plus d'opiniâtreté et de désespoir.

Vespasien achevait la soumission de la Judée, qui s'était révoltée, lorsque son élection à l'empire le rappela à Rome. Il confia alors à son fils Titus le soin de faire le siége de Jérusalem. La nature et l'art avaient concouru à faire de cette ville une des plus fortes places du monde entier. Elle occupait deux collines escarpées, non compris celle sur laquelle était bâti le temple, qui formait pour ainsi dire la citadelle des deux villes, et qui s'élevait sur le mont Moriah. L'une de ces deux collines était la fameuse Sion des Ecritures; l'autre s'appelait Acra. La première, beaucoup plus élevée que la seconde, formait la haute ville; la dernière, la ville basse. Au dehors, toutes deux étaient bordées de ravines profondes qui en rendaient l'accès impraticable : c'est ce qu'on appelait la vallée des enfants d'Hennon, qui courait du couchant au levant, au midi de Sion, et qui allait rejoindre celle de Cédron, à l'est du temple, au pied de la montagne des Oliviers. Une triple enceinte de hautes et épaisses murailles, qui se développait sur une longueur de 300 stades, enfermait la ville et était flanquée de 164 tours, très-élevées et très-fortes. Trois surtout, celles d'Hippicos, de Phazaël et de Mariamne, passaient pour ne pouvoir être prises que par la famine; elles avaient été construites par Hérode et consacrées par le prince à la mémoire des trois personnes qu'il avait le plus aimées, son ami Hippicos, son frère Phazaël et son épouse Mariamne, à qui les fureurs de son amour avaient coûté la vie. L'ensemble du temple lui-même, qu'il ne faudrait pas se représenter sur le modèle de nos cathédrales, même les plus vastes, se prêtait admirablement à la défense. C'était moins un seul édifice qu'un grand et immense corps de bâtiments, divisé en plusieurs cours et en plusieurs enceintes, et environné de grandes et magnifiques galeries qui lui servaient comme de fortifications, en sorte qu'il ressemblait plutôt à une citadelle qu'à un lieu saint réservé aux sacrifices. Ainsi, pour se rendre maître de Jérusalem, il fallait former successivement plusieurs siéges, et si l'on emportait quelque partie, recommencer les assauts devant des fortifications encore plus redoutables. De plus, comme on se trouvait alors au moment des solennités de Pàques, une foule innombrable, que Josèphe, l'historien de ce terrible siége, n'élève pas à moins de 3 millions d'âmes, remplissait la ville de Jérusalem. Il est vrai que cette multitude était plus capable d'affamer la ville que de la défendre. Telle était la place que Titus venait assieger avec des légions aguerries, accoutumées à ne se rebuter devant aucun obstacle. Et peut-être, malgré leur valeur, eussent-elles échoué cependant, si de malheureuses divisions n'eussent déchiré les entrailles de cette ville condamnée à périr.

Jérusalem était alors partagée en trois factions, également animées contre les Romains, mais qui neutralisaient l'effet de cette haine commune par l'oppression qu'elles faisaient peser sur les citoyens, et qui s'affaiblissaient mutuellement par les divisions qui les séparaient. Ces trois partis différents avaient pour chefs Eléazar, fils de Simon, Jean de Giscale, et Simon, fils de Gioras.

Une troupe de forcenés, que rassemblait seul le lien de l'impunité, s'était jetée dans Jérusalem, ayant à sa tête Eléazar, de race sacerdotale. Ces scélérats, qui s'étaient décorés du nom de *zélateurs*, souillaient le temple des plus odieux excès et faisaient endurer aux citoyens toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut. La division ne tarda pas à s'introduire parmi eux; Jean de Giscale, déjà fameux dans les dissensions qui troublaient la malheureuse nation juive, supplanta Eléazar à la tête des zélateurs, dont il se rendit le chef. Mais Eléazar n'en conserva pas moins un certain nombre de partisans

avec le secours desquels il s'empara de la partie inférieure du temple, d'où il dominait sur les troupes de son rival. D'un autre côté, le peuple, dans son désespoir, avait appelé à son aide Simon, qui commandait à la ville presque tout entière. Ces trois ambitieux se faisaient une guerre continuelle, impitoyable, dont le malheureux peuple de Jérusalem était la première victime. Personne ne se trouvait plus en sûreté dans sa maison, et il était impossible de sortir de la ville, dont toutes les issues étaient gardées par les satellites de cette triple tyrannie.

Lorsque Titus eut reconnu la place, et qu'il eut fait commencer les travaux du siége, Eléazar, Jean et Simon, ne demandant plus conseil qu'à leur intérêt et à la prudence, suspendirent leurs divisions et réunirent leurs forces pour conjurer l'orage. Ils exécutèrent successivement plusieurs sorties si furieuses qu'ils forcèrent les Romains à reculer; mais ces échecs momentanés ne pouvaient ralentir l'ardeur des assiégeants. Titus, après avoir opéré une seconde reconnaissance autour de la ville pour en déterminer les points les plus faibles, fit placer ses béliers et ses autres machines, et ordonna l'attaque par trois côtés différents. Après quinze jours d'assauts continuels, il parvint à emporter le premier mur. Il attaqua aussitôt le second, et fit diriger les coups du bélier contre une grosse tour qui le protégeait; elle ne tarda pas à s'écrouler, et Titus se vit ainsi maître du second mur cinq jours après s'être emparé du premier. Il songea alors à presser plus vivement encore les assiégés, en portant ses efforts sur deux points à la fois, la ville haute et la tour Antonia, assigna deux légions à chacune de ces attaques et fit exécuter des ouvrages destinés à mettre ses légions à couvert des traits de l'ennemi. Jean, pour le temple, dont le salut dépendait de la forteresse Antonia, et Simon, pour la ville haute, opposèrent une résistance désespérée aux efforts des Romains; mais ils ne pouvaient que différer leur désastre; chaque jour, Titus faisait des progrès plus menaçants pour la ville. Ce prince, cependant, dont les sentiments d'humanité sont si connus, eût infiniment mieux aimé devoir sa victoire à la soumission des assiégés qu'à la force de ses armes, et entrer dans une ville florissante que de marcher sur un monceau de ruines. Il essaya de faire tomber les folles illusions dont se berçaient les Juifs, et, afin d'ouvrir les yeux à des aveugles qui couraient à leur perte, il leur envoya l'historien Josèphe, qui était de leur nation, mais qui avait embrassé le parti des Romains, dans le camp desquels il jouissait de la plus haute considération. Josèphe, s'approchant des murs, conjura ses compatriotes d'avoir pitié d'eux-mêmes, du peuple, du temple, de leur patrie; il leur traça un tableau lamentable des malheurs qui les attendaient s'ils s'obstinaient dans une résistance inutile, et les supplia, en versant des larmes, de se soumettre à un prince dont tout le monde vantait la clémence et la générosité. Ce discours pathétique ne produisit aucun effet sur des esprits exaltés par un farouche patriotisme; pour toute réponse, les uns l'accablèrent de railleries, d'autres le chargèrent d'injures, quelques-uns même lui lancèrent des traits. Cependant, parmi les gens du peuple, il y en eut un certain nombre qui s'enfuirent de la ville pour se réfugier dans le camp des Romains, après avoir pris soin de vendre tout ce qu'ils possédaient. Pour échapper, à leur sortie, aux avides recherches des satellites de leurs trois tyrans, ils avaient soin d'avaler les pièces d'or qu'ils avaient reçues en échange de leurs biens. Quelques soldats romains s'aperçurent de ce singulier stratagème, et, poussés par une implacable cupidité, ils fendirent le ventre à plusieurs de ces malheureux afin d'aller chercher leurs richesses jusqu'au fond de leurs entrailles; 2,000 trouvèrent ainsi la mort. Titus, averti de ces actes de barbarie, en conçut une telle horreur qu'il aurait fait massacrer tous les coupables si le nombre n'en eût été trop considérable. Il n'en pressa que plus vivement le siége, afin de mettre plus vite un terme à ces effroyables excès; mais, d'un autre côté, avare du sang de ses soldats, il reculait devant un assaut général. D'ailleurs, il voyait les Juifs s'entr'égorger eux-mêmes dans leurs fureurs, et il se disait avec raison qu'il était inutile d'exposer tant de vaillants soldats aux coups de forcenés qui se détruisaient de leurs propres mains. Il se borna donc à environner la place d'un mur qui enferma les assiégés et empêcha tout secours d'entrer dans la ville. Bientôt la famine devint effroyable dans Jérusalem : Josèphe en trace une peinture déchirante. La fureur des séditieux, plus redoutable encore que le fléau, croissait de jour en jour avec lui. Rien de sacré pour eux; ils arrachaient tout aux infortunés citoyens. Une porte fermée signifiait qu'il y avait des vivres à l'intérieur; alors ils l'enfonçaient et arrachaient, avec une violence brutale, les morceaux de la bouche des habitants. On frappait les vieillards, on traînait les femmes par les cheveux, on traitait sans pitié les enfants qui pouvaient à peine bégayer, ceux à qui il restait encore quelque nourriture s'enfermaient dans le plus secret de leurs maisons, où ils mangeaient à la hâte le grain sans l'écraser; on se remplissait de viandes crues, de crainte d'attirer par l'odeur ces impitoyables inquisiteurs. Çà et là, dans les rues de la ville, se traînaient des hommes décharnés, les yeux caves, le teint livide, qui s'affaissaient tout à coup sur eux-mêmes, succombant aux tortures de la faim. On n'avait plus la force ni le courage d'ensevelir les cadavres, tant le nombre en était considérable. Une multitude affamée courait de tous côtés, et se jetait avidement sur d'infects débris dont ne se fussent point nourries les bêtes les plus immondes; d'autres sortaient la nuit dans la campagne pour y recueillir des herbes ou des légumes sauvages. C'est au milieu de cette épouvantable famine, la plus longue et la plus terrible qui ait jamais pesé sur tout un peuple, que se produisit un des actes les plus révoltants qui soient connus dans l'histoire. Une femme, nommée Marie, distinguée par sa naissance et sa fortune, était venue du pays au delà du Jourdain pour s'enfermer comme tant d'autres dans Jérusalem. Après avoir été dépouillée de toutes ses richesses par les factieux, elle tomba peu à peu dans un effroyable dénûment. Privée alors, depuis plusieurs jours, de toute espèce de nourriture, consumée d'une faim dévorante, elle se porta, dans sa fureur, à un de ces crimes inouïs qui révoltent la nature. Etouffant dans son cœur le cri de l'amour maternel, elle arracha de son sein l'enfant qui cherchait inutilement à y aspirer un lait tari par la souffrance et les privations, l'égorgea, le coupa en morceaux, puis en fit cuire une partie, cachant le reste pour un autre repas. A l'odeur de ce mets abominable, les séditieux accoururent et demandèrent d'un ton menaçant à cette malheureuse de quelle viande elle venait de se nourrir. Marie, que l'exécution de son crime avait pour ainsi dire enivrée d'une exaltation furieuse, les écouta d'un air farouche et hardi, et leur montrant ce qu'elle avait mis à part : « C'est mon enfant, leur dit-elle; mangez, je vous en ai donné l'exemple. Etes-vous plus délicats qu'une femme ou plus tendres qu'une mère ?... » A cet horrible spectacle, les scélérats demeurèrent immobiles, puis ils s'éloignèrent avec épouvante de cette maison maudite, racontant à tous ceux qu'ils rencontraient l'horrible aventure dont ils venaient d'être les témoins; le bruit s'en répandit aussitôt parmi les assiégeants, et Titus prit la résolution de mettre fin à tant de calamités par un assaut général, protestant en même temps qu'il ensevelirait la mémoire de cette abomination sous les ruines de la ville où elle avait été commise. L'effet suivit de près la menace. Titus, dans ce moment solennel, assembla un conseil de guerre, où beaucoup de généraux furent d'avis d'incendier le temple, qui, debout, resterait un centre de ralliement pour les Juifs et une forteresse menaçante pour les Romains. Mais Titus déclara qu'il ne consentirait jamais à la ruine d'un si magnifique monument, et tout le conseil revint à son avis.

Le lendemain, jour anniversaire de celui où, plusieurs siècles auparavant, le temple de Salomon avait été brûlé par Nabuchodonosor, Titus fit marcher ses troupes à l'assaut du temple, dont l'incendie avait déjà consumé les galeries extérieures, sans que les Juifs eussent tenté aucun effort pour l'éteindre. Ils résolurent enfin d'exécuter une sortie désespérée afin de repousser un ennemi qui les pressait si vivement, ou de vendre chèrement leur vie les armes à la main. Ils sortirent donc impétueusement par une porte du temple, se jetèrent sur les Romains, les enfoncèrent, et les auraient poursuivis jusque dans leur camp si Titus ne fût promptement venu à leur secours. En ce moment, un soldat romain, sans avoir reçu aucun ordre, et comme poussé par un mouvement irrésistible, saisit une pièce de bois tout enflammée, et se faisant soulever par un de ses compagnons, la lança dans la partie du temple placée au nord de ce vaste et superbe édifice. Le feu prit aussitôt; les Juifs, à cette vue, poussèrent un immense cri de douleur, et se précipitèrent pour arrêter les progrès de l'incendie, méprisant le fer des Romains dès que l'objet de leur culte était menacé de périr. Titus accourut lui-même de la tour Antonia, avec tout le reste de l'armée, pour aider les assiégés. Mais le soldat furieux, ne songeant qu'à repaître sa vengeance, trompa les intentions de son général et attisa la flamme au lieu de chercher à l'éteindre. Titus, comprenant qu'il s'opposerait en vain à ce torrent débordé, finit par se retirer, et le temple s'abîma au milieu du déluge de feux qui l'inondait de toutes parts. Ainsi tomba, pour ne jamais se relever, ce magnifique édifice, une des merveilles du monde ancien, six cent trente-neuf ans après sa reconstruction, onze cent trente ans depuis qu'il avait été bâti par Salomon et la soixante-dixième année de l'ère chrétienne, deuxième du règne de Vespasien. Les Romains firent un grand carnage des Juifs, puis ils pillèrent les débris encore enflammés du temple, et y firent un si énorme butin que le prix de l'or diminua tout à coup de moitié dans la Syrie.

Lorsque les chefs des séditieux virent les Romains maîtres du temple, ils se retirèrent dans la ville haute et dans les trois tours d'Hippicos, de Phazaël et de Mariamne, où les vainqueurs se disposèrent à les assiéger; mais, à la vue des machines, les rebelles intimidés cherchèrent leur salut dans la fuite et laissèrent les Romains maîtres absolus de Jérusalem. Ceux-ci mirent la malheureuse cité à feu et à sang, et complétèrent sa destruction. Ce siége, sans exemple dans l'histoire, avait coûté près de 1,200,000 hommes à la nation juive, qui ne se releva jamais de ce coup terrible. Quant aux chefs, ils périrent misérablement : Jean de Giscale fut trouvé dans un égout et condamné à finir ses jours dans un cachot; Simon, forcé de se rendre, après s'être vaillamment défendu, fut réservé pour orner le triomphe du vainqueur, puis exécuté publiquement à Rome; enfin Eléazar se donna volontairement la mort pour ne pas tomber vivant au pouvoir de ses ennemis.

Un événement si extraordinaire avait dû nécessairement, dans l'imagination superstitieuse des peuples orientaux, être précédé et suivi de prophéties, de prodiges; nous ne citerons que le suivant, auquel Bossuet, l'éloquent apôtre des influences providentielles, ne pouvait manquer de donner place dans son *Discours sur l'histoire universelle :*

Quatre ans avant la guerre, un paysan, nommé Jésus, vint à Jérusalem pour la fête des Tabernacles. Tout à coup, il se mit à crier : « Voix du côté de l'Orient, voix du côté de l'Occident, voix des quatre parties du monde, voix contre Jérusalem et contre le temple, voix contre les nouveaux époux et les jeunes épouses, voix contre toute la nation! » Il répétait ces sinistres paroles nuit et jour, parcourant successivement toutes les rues de la ville. On le saisit et on le maltraita : sans se plaindre, sans verser une larme, il ne cessa de répéter : « Malheur à Jérusalem! » Enfin, lorsque le siége fut formé, il se mit à faire le tour des murs en prononçant ses imprécations accoutumées : « Malheur à la ville! malheur au peuple! malheur au temple! » Une dernière fois il ajouta : « Malheur à moi-même! » et une pierre lancée par les assiégeants le renversa sans vie.

De la destruction de Jérusalem par Titus date la dispersion des Juifs sur toute la surface de la terre, dispersion qui n'a détruit ni les mœurs, ni les coutumes, ni la religion, ni la puissante vitalité de ce peuple, véritablement marqué d'un sceau indélébile inexplicable, et ce n'est pas là un des moindres problèmes qui restent à résoudre à l'histoire.

Jérusalem (LA CONQUÊTE DE), poëme du pèlerin Richard, reproduit avec des changements par Granidcr de Douai, au XIIIe siècle, et publié par M. C. Hippeau en 1869 (Paris, in-18). La *Conquête de Jérusalem* appartient au cycle du *Chevalier du Cygne*. Bien que l'auteur ait traité en partie le même sujet que le Tasse, son poëme conserve de l'intérêt, à côté de la *Jérusalem délivrée*. Le genre est naturellement essentiellement différent; l'extrême politesse du style du Tasse, l'élégance de son expression et de sa pensée donnent même un nouveau prix à la langue naïve et *forte du vieux trouvère. Il est fâcheux* que l'extrême difficulté de la langue du XIIIe siècle rende cette épopée inaccessible à la plupart des lecteurs.

Jérusalem délivrée (LA), poëme épique du Tasse, en vingt chants (1575). La prise de Jérusalem par les croisés, tel est en deux mots le sujet de cette épopée, la plus belle et la plus régulière des temps modernes. En prenant pour texte de sa composition un fait historique, la croisade, le poëte n'a pas renoncé à la fiction, qui est l'essence du poëme épique. Son merveilleux, il le tire à la fois de cette religion qui fait mouvoir ses héros, et de cette mythologie du moyen âge qu'on appelle la magie. Dieu et les intelligences célestes, ministres de ses ordres, sont les protecteurs de la sainte entreprise; les anges des ténèbres travaillent à y mettre obstacle. Le ciel, l'enfer et la terre concourent à l'action poétique.

L'action est à peine commencée qu'une fable charmante captive l'esprit du lecteur. La belle Armide, nièce et élève du magicien Hidraot, roi de Damas pénètre dans le camp des chrétiens, met le feu à leurs tentes et jette dans les fers l'élite des chefs de l'armée. Renaud seul lui a résisté. Irritée dans son orgueil, elle lui dresse des embûches, où elle réussit à l'attirer. Elle lui réserve la mort; mais, au moment de frapper, la beauté de Renaud la touche, la désarme, l'enflamme. Elle n'a plus recours à son art que pour l'enchaîner et le retenir par les nœuds de l'amour et de la volupté. Renaud retenu par Armide est l'équivalent d'Achille volontairement inactif dans sa tente. Son absence livre les chrétiens aux infidèles. Le lecteur anxieux désire ardemment son retour.

Il revient; les chrétiens n'ont plus rien qui les arrête; nouveaux ennemis, nouveaux triomphes; Jérusalem est prise et le poëme est fini.

Dans l'œuvre tout entière, l'intrigue est travaillée avec une adresse consommée. Les événements naissent les uns des autres et concourent ensemble à former un tout qui se développe avec ordre et clarté. Les épisodes, cependant, prennent parfois des proportions exagérées. Nous hésitons à citer comme exemple celui de Tancrède et Herminie, que son charme extraordinaire empêche de trouver long. Force nous est néanmoins de reconnaître que ce merveilleux récit se rattache trop indirectement à l'action principale. La diversité des nations, des religions, des usages, offrait au poëte une grande variété de portraits et de caractères. Chez les chrétiens, le pieux, brave et prudent Godefroy, chef de l'expédition, le brillant et impétueux Renaud, l'intrépide et généreux Tancrède attirent d'abord les yeux; Guelfe, Raymond de Toulouse, Baudouin et Eustache, Odoard et Gildippe, les deux époux inséparables même dans la mort; Roger, Othon, les deux princes Robert, offrent autant de types, tous intéressants à divers degrés.

Du côté des infidèles, c'est Aladin et son vieil enchanteur Ismen; c'est Clorinde, Argant et Soliman, trois caractères diversement héroïques; c'est la tendre Herminie et la redoutable Armide. L'armée d'Egypte, qui paraît à la fin du poëme, fournit encore de nouveaux caractères, parmi lesquels on distingue ceux d'Adraste et de Tissapherne. La surprise, l'admiration, la pitié, la terreur sont excitées tour à tour; l'héroïsme paraît dans toute sa grandeur, la beauté avec tous ses charmes, la religion avec ses cérémonies les plus augustes et ses sentiments les plus exaltés.

Le Tasse met volontiers dans la bouche de ses héros des discours fort éloquents. Dans ses comparaisons, il imite, en général, les anciens. Il possède le talent de la description au suprême degré. Dans le tableau des jardins magnifiques d'Armide, dans le portrait de l'enchanteresse, il lutte de génie avec l'Arioste. Des traits sublimes, jetés en grand nombre, montrent chez le poëte autant d'élévation que ses peintures décèlent de grâce et de fraîcheur. Il excelle à narrer les batailles, à décrire les combats singuliers. Dans tout combat, il fait briller un personnage principal, et sème des détails touchants à travers ces scènes sanglantes.

Le poëme du Tasse eut, comme le *Cid* de Corneille, l'honneur d'être censuré par une Académie littéraire. Mais la critique de la Crusca est pleine d'amertume et de fiel; il est incroyable que ce corps illustre ait osé formuler des reproches si injustes, si violents et si puérils, à la face de l'Italie ravie d'admiration. Le poëte publia une *Apologie*, qui n'était pas nécessaire; dans la même année, on imprima sept éditions de la *Jérusalem*.

Cette épopée, cependant, n'est pas sans défauts; le Tasse n'a pas toujours respecté la vérité, la bienséance et le goût. Son merveilleux est assez souvent puéril; ses héros, en tant que types et caractères, s'altèrent et s'affaissent quelquefois; ses jeux de mots, ses pointes, ou *concetti*, sont un défaut dans le goût de son siècle, mais n'en sont pas moins un véritable et grave défaut. On s'est insurgé, avec une passion irréfléchie, contre le fameux vers de Boileau :

Et le clinquant du Tasse à tout l'or de Virgile.

Mais, quelque admiration que l'on professe pour le chantre d'Armide, il faut bien reconnaître qu'il y a dans le style de son siècle, et particulièrement dans le sien, beaucoup de clinquant. Le puriste Boileau haïssait avant tout le faux éclat; et, pour traduire sa pensée, qui est juste, il pouvait trouver un mot moins sévère, mais non pas plus exact. En cela, nous préférerions l'or de Virgile. Mais où nous mettons le Tasse au-dessus du prince des poëtes latins, c'est dans l'éclat incomparable des descriptions, et même (que les anciens nous le pardonnent), c'est dans la vérité et la profondeur de l'émotion. Rien, dans l'*Enéide*, n'approche de la touchante simplicité d'Herminie errante ou de la sombre douleur d'Armide délaissée. Dans l'*Iliade*, où le sentiment n'apparaît que par exception, on ne pourrait citer de comparable que les adieux d'Hector et d'Andromaque. En résumé, s'il faut laisser au père de l'épopée la première place, si la seconde est réservée de droit au chantre de Virgile, il est absolument impossible, n'en déplaise aux divers amours-propres nationaux, de refuser la troisième au poëte de Sorrente. Si nous sommes injuste envers quelqu'un, ce ne pourrait être qu'envers un compatriote du Tasse, l'immortel auteur du *Roland furieux*. A un point de vue, celui de l'intérêt, on peut dire que le Tasse est supérieur à tous. Le poëme du Tasse n'attache pas moins que le plus intéressant de tous les romans.

Tel est notre avis; parmi les auteurs qui ont écrit sur le Tasse, nous n'aurions que l'embarras du choix pour trouver des jugements motivés absolument conformes au nôtre. En dehors du factum de la Crusca, on n'a guère formulé contre le Tasse que le juste reproche de Boileau. Parmi les jugements élogieux qui lui ont été prodigués, qu'il nous suffise de citer celui de Hallam : « La *Jérusalem* est, à proprement parler, la grande épopée des temps modernes... Sous le rapport de la variété des événements, des changements de scènes et d'images, et de la nature des sentiments qu'elles éveillent dans l'esprit du lecteur, nous ne pouvons placer l'*Iliade* sur le même rang que la *Jérusalem*. L'unité manifeste du sujet et le séjour continu de l'armée des croisés sous les murs de Jérusalem donnent encore au poëme du Tasse une cohérence, un ensemble, qui manquent à celui de Virgile. Chaque incident y est à sa place : on s'attend au triomphe des chrétiens, mais on reconnaît la probabilité et l'influence des événements qui le retardent... Quant aux caractères des personnages, qui doivent être à la fois naturels, distincts et originaux, Tasse est inférieur à Homère, et peut-être à quelques autres poëtes épiques et romanciers. On trouve dans ses

portraits quelques indices de l'époque où il écrivait; il leur manque quelque chose de cette fidélité à la nature, de cette vérité, à l'aide de laquelle le poëte, comme le peintre, donne la vie aux créations de son imagination. Cependant, c'est encore ici que Tasse déploie la douceur et la noblesse de son âme, et un sentiment délicat de la beauté morale... La diction de Tasse est un objet d'admiration continuelle : elle a rarement de l'enflure ou de la dureté; et, quoiqu'elle soit plus figurée que celle de l'Arioste, elle est encore, sous ce rapport, si loin du style de la plupart de nos propres poëtes ou de ceux de l'antiquité, qu'elle nous paraît simple. Virgile, à qui on compare le plus volontiers Tasse, a bien plus de vigueur, mais pas plus de grâce. Cependant la grâce de Tasse est souvent artificielle, et les traces de la lime sont trop sensibles dans la perfection même du langage. Il n'est presque pas de stance qui ne renferme des vers d'une beauté supérieure; et l'on trouvera dans la *Jérusalem* des séries de plusieurs pages où, sans prétendre peser le style dans les balances de l'Académie de Florence, je ne pense pas qu'on rencontre un seul vers faible ou une expression impropre... S'il est vrai que, dans notre comparaison des arts, la diction poétique corresponde au coloris, aucun des maîtres de l'école vénitienne ne saurait nous représenter la simplicité, l'éloignement pour tout ornement de langage, qui caractérisent le *Roland furieux;* et il serait impossible, pour d'autres raisons, de chercher un point de comparaison parmi les maîtres romains ou toscans. Il n'en est pas de même à l'égard de Tasse : il y aurait sans doute de l'affectation à l'appeler le fondateur de l'école de Bologne; mais il n'en est pas moins évident qu'il eut une grande influence sur les principaux peintres de cette école, qui le suivirent de près. Ils se pénétrèrent de l'esprit d'un poëme si bien adapté à leur époque, et si vivement admiré. Il est impossible, selon moi, de contempler leurs ouvrages sans remarquer à la fois et l'analogie du rang qu'occupe chacun d'eux dans son art respectif, et les traces d'un sentiment emprunté directement à Tasse, qui est leur prototype et leur modèle. On reconnaît son esprit dans les bosquets ombragés et les formes voluptueuses d'Albane et de Dominiquin, dans la beauté pure qui rayonne des têtes idéales de Guide, dans la composition habile, le dessin correct, l'expression noble des Carrache. Cependant, nous ne voyons, dans l'école de Bologne, rien qu'on puisse assimiler à la grâce enchanteresse et à l'harmonie générale de Tasse; et, sous ce rapport, il nous faut remonter jusqu'à Corrége pour trouver son représentant. »

Sur la fin de sa vie, le Tasse, poursuivi par l'envie, en vint à douter de son œuvre, et conçut même le bizarre projet de la recommencer; il donna en 1593 sa *Jérusalem reconquise*, poëme en 24 chants, qui est tombé dans un oubli mérité.

Jérusalem conquise (LA), poëme épique, de Lope de Vega, en vingt chants. L'illustre poëte l'a appelé *Epopée tragique*. Commencée sous la forme d'épopée, la *Jérusalem conquise* se termine, en effet, en tragédie. Cependant, on peut dire que c'est un de ses ouvrages les plus réguliers; il a beaucoup moins laissé courir sa fantaisie dans cette vaste composition que dans la plupart de ses autres œuvres. Toutefois, il n'est pas aisé d'admettre que l'un de ses héros, Alphonse VI de Castille, ait jamais pris part à la croisade.

Le but principal de Lope de Véga a été, non-seulement de doter la littérature espagnole d'une épopée rivale du chef-d'œuvre du Tasse, mais de venger l'Espagne d'un oubli prétendu des historiens des croisades. Il admet donc ou invente un héros castillan qu'il envoie en Orient. Le titre de *Jerusalen conquistada* ne convient pas à cette épopée. Cependant, on ne peut nier que le poëte n'ait su remplir d'une façon heureuse, sans avoir recours à un merveilleux de fantaisie, la vaste carrière qu'il s'était tracée. Les premiers chants, qui retracent les combats de Gui de Lusignan, pressé de toutes parts par les armes de Saladin; les suivants, qui peignent le passage de Richard Cœur de Lion en Espagne, où il engage Alphonse à l'accompagner, et la traversée de la flotte jusqu'à l'île de Chypre, puis, de là, à Jérusalem, avec Philippe-Auguste, rallié en route, ont une grande ampleur et un vrai souffle épique. Voulant se rapprocher de Lucain, plus que de Virgile et d'Homère, Lope de Vega n'a fait du merveilleux qu'un usage restreint. Les divinités de l'abîme n'apparaissent aux héros que sous forme de visions et de songes. Comme le Tasse, il a mêlé l'amour aux armes, mais d'une façon moins heureuse. Sa Clorinde, Ismenia, éprise d'abord d'Alphonse de Castille, puis d'un chevalier, Manrique Garceran, n'est qu'une contrefaçon de la hardie guerrière aux cheveux d'or de la *Jérusalem délivrée.* Un des plus beaux chants est le XVIe, où les rois, après la prise de Ptolémaïs, de Joppé et de Tyr, en vue de Jérusalem, où ils n'entreront pas, se disputent avec arrogance le titre de souverain de ce royaume qu'ils n'ont pas encore conquis. La discorde s'étant mise dans le camp des chrétiens, et Philippe-Auguste étant rentré en France, Richard prend le chemin de l'Allemagne. Le poëte, faussant une fois de plus les règles de l'épopée, termine par le récit tragique de la mort de Rachel, cette belle Juive aux pieds de laquelle Alphonse passa sept ans à son retour, et qui fut poignardée, sous les yeux mêmes du roi, par Perez de Cordoue.

Ce poëme fut publié pour la première fois à Madrid en 1609 (in-4o).

Jérusalem (LA DESTRUCTION DE) ou **Chute de Jérusalem**, poëme de H. Milman (Londres, 1820). Les événements racontés dans ce poëme sont resserrés dans un espace de trente-six heures, et se terminent par l'incendie du temple. Une intrigue assez fade, qui rappelle celle des *Martyrs*, se mêle aux événements historiques, qui sont peints, du reste, avec une grande ampleur de forme et une vigueur de touche extrêmement remarquable. Pendant une altercation des chefs de la ville, Jean et Simon, les trompettes annoncent un parlementaire envoyé par les Romains. On court aux murailles, où Titus somme les assiégés de mettre bas les armes et de s'abandonner à sa clémence. Jean répond à cette proposition par de sanglants sarcasmes, et Simon prononce un discours énergique, qui ranime le courage des Juifs. Quand la nuit descend sur la malheureuse cité, ses défenseurs repoussés refluent dans son enceinte. Un mariage se célèbre, qui doit, d'après certains fanatiques, donner naissance au Messie. Le grand prêtre s'avance vers le sanctuaire, et il sent les dalles du temple s'agiter sous ses pieds; les colonnes tremblent, l'arche s'est ébranlée. Au dehors, se passent des scènes de désolation. Jean et Simon ordonnent au peuple consterné de se retirer dans ses demeures. Jérusalem est maintenant silencieuse comme la tombe. Tout à coup, l'orage éclate dans les cieux, et les craquements des machines de guerre, la chute des murs renversés, les cris des soldats ennemis, annoncent l'irruption des Romains dans la ville. Titus ordonne vainement d'épargner le temple, qui devient la proie des flammes. Les chefs israélites sont faits prisonniers, ou tombent sous les coups des ennemis.

Cette œuvre, dramatique par sa coupe, épique par le sujet, n'est pas exempte de défauts. Les contrastes y sont trop multipliés, et les invraisemblances n'y sont pas toujours sauvées. Tout y est action, et cependant il semble qu'il n'y a pas d'action principale. Les caractères de Jean et de Simon ne sont pas propres à attirer la sympathie. La majesté du sujet demandait une figure imposante au milieu des divers personnages, dont aucun ne domine. Mais les situations sont tragiques et bien amenées, les caractères bien conçus et tracés avec énergie. Le style, quelquefois sublime, est toujours harmonieux.

Jérusalem (LES DERNIERS JOURS DE), par F. de Saulcy (Paris, 1866, in-8o, avec gravures, cartes, plans). L'auteur a étudié son sujet sur les lieux mêmes. Il n'y a pas un coin de Jérusalem, pas un pan de son mur d'enceinte qu'il n'ait visité et interrogé pour trouver la solution de toutes les questions que soulève son histoire ancienne; il a aussi vérifié avec grand soin les chiffres chronologiques donnés par l'historien Josèphe.

Voici, d'après l'historien français, une série de dates établies, sinon avec une rigueur mathématique, impossible à obtenir, du moins avec une approximation tout à fait suffisante :

Avant
Jésus-Christ.

1060. David est roi à Hébron.
1053. David transporte à Jérusalem le siége de la royauté.
1020. Avénement de Salomon.
1016. Fondation du temple.
1009. Achèvement du temple.
980. Avénement de Roboam.
588. Nabuchodonosor prend et ruine Jérusalem.

Après
Jésus-Christ.

70. Titus prend et ruine Jérusalem.

Lorsqu'il n'y eut plus dans Jérusalem ni personne à tuer ni richesse à piller, Titus donna l'ordre de détruire la ville entière, ainsi que le temple. Tout fut rasé, dit Josèphe. M. de Saulcy s'inscrit en faux contre ce témoignage. Selon lui, les nombreux fragments antiques qu'on voit encore prouvent que Jérusalem fut seulement démantelée. La Bible avait déjà fait raser la ville par Nabuchodonosor, mais ce témoignage n'est pas moins suspect.

On voit qu'il ne faut pas chercher dans l'ouvrage de M. de Saulcy une traduction pure et simple de la *Guerre des Juifs*, par Flavien Josèphe, mais un complément nécessaire des travaux de MM. Salvador, de Champagny et Grätz, concernant l'histoire de la nationalité juive.

Jérusalem délivrée (LA), opéra en cinq actes, paroles de Baour-Lormian, musique de Persuis; représenté à l'Académie impériale de musique le 15 septembre 1812. Persuis était chef d'orchestre de l'Opéra. Malgré l'influence dont il jouissait, il ne put maintenir longtemps au répertoire une œuvre aussi médiocre.

Jérusalem, opéra en quatre actes, paroles de MM. Alphonse Royer et Waëz, musique de Verdi; représenté à l'Académie royale de musique le 26 novembre 1847. L'action se passe un peu partout : à Toulouse, en Palestine, au camp des chrétiens, chez l'émir de Ramla, dans la vallée de Josaphat, enfin à Jérusalem. Le comte de Toulouse a donné sa fille en mariage à Gaston de Béarn; mais Roger, frère du comte, qui aime aussi Hélène, aposte un assassin et lui ordonne de le débarrasser d'un rival. Par l'effet d'une méprise, cet homme frappe le comte lui-même. Il est arrêté et interrogé, et il accuse Gaston de l'avoir poussé au meurtre de son beau-père. Gaston est exilé; il part pour la terre sainte, où il est fait prisonnier par l'émir de Ramla. Hélène l'apprend et n'hésite pas à l'aller rejoindre sous le déguisement d'une femme arabe. Le comte, guéri de sa blessure, conduit les croisés à la délivrance de Jérusalem. Il s'empare, avec eux, du harem de l'émir, et retrouve, avec celui qu'il croit son meurtrier, sa fille Hélène. Gaston est condamné à la dégradation, qui a lieu sur la place publique; mais Roger, le vrai coupable, en proie à ses remords, s'est fait ermite. On va l'inviter à assister Gaston dans sa détresse. Roger, que les voyages et les chagrins ont vieilli, n'en est pas reconnu. Espérant sauver sa victime, il le bénit et lui remet à la main l'épée qu'on lui a ravie, afin qu'il s'en serve avec éclat contre les infidèles. En effet, Jérusalem est délivrée; Gaston, qui a fait des prodiges de valeur, revient sur la scène et reçoit le dernier soupir de Roger avec l'aveu de son crime. La musique de l'opéra *I Lombardi alla prima crociata* a passé tout entière dans la partition française de *Jérusalem*. Verdi a ajouté toutefois plusieurs morceaux, notamment la grande scène pour ténor, jouée et chantée admirablement par Duprez; le chœur : *Enfin, voici le jour*, est intéressant et l'orchestration en est très-soignée. Le sextuor du premier acte offre ces effets puissants de rhythme et de sonorité que le compositeur affectionne et que le public ne dédaigne point; l'air de basse, chanté par Alizard, est expressif; la polonaise, chantée par Hélène, a de l'éclat. Mme Van Gelder l'a dite avec succès; la romance pour ténor, chantée par Duprez, semble écrite dans le style de Bellini; le cantabile suave de l'auteur de *Casta diva* se reflète dans cette romance délicieuse, que les orgues ont popularisée; mais le morceau capital de la partition est le trio final, composition dramatique d'un ordre supérieur.

Jérusalem (RUE DE). On désigne souvent encore aujourd'hui comme ayant son siége dans la *rue de Jérusalem* l'administration de la police de Paris. La rue de Jérusalem a cependant disparu depuis longtemps. On peut en voir l'emplacement dans la voie ouverte aujourd'hui entre le quai des Orfévres et la préfecture, parallèlement à la rue Harlay-du-Palais. La rue de Jérusalem, qui remonte aux premiers temps du moyen âge, devait son nom à des pèlerins qui y logèrent en revenant de terre sainte. Une ordonnance de 1840 la supprima en prescrivant les agrandissements de la préfecture de police, et ce ne fut plus dès lors qu'une entrée de la préfecture. Néanmoins, les maisons moyen âge qui la bordaient n'avaient pas encore été abattues, et ce tronçon de vieille rue conservait encore en 1854 son cachet pittoresque. A cette époque, l'expropriation en fut décidée, et la rue de Jérusalem passa bientôt à l'état de souvenir.

JÉRUSALEM (Jean-Frédéric-Guillaume), théologien protestant allemand, né à Osnabruck en 1709, mort en 1789. Après avoir voyagé en France et en Angleterre, il revint dans sa patrie, se distingua comme prédicateur et dirigea l'éducation du fils du duc de Brunswick-Wolfenbuttel. Jérusalem fut en quelque sorte le fondateur du *Collegium Carolinum* de Brunswick. Ayant reçu du duc l'abbaye de Riddagshausen, il en fit un séminaire, dont il fut pendant quarante ans le directeur et le professeur principal. Ses écrits sont peu nombreux. Nous citerons, entre autres : *Lettres sur la religion de Moïse* (1762); *Considérations sur les vérités principales de la religion* (1768-1779, 5 vol. in-8o), ouvrage qui eut un immense retentissement et qui fut traduit dans toutes les langues de l'Europe. Jérusalem osa réfuter le *Traité de la littérature allemande*, que venait de publier le grand Frédéric, et il s'acquitta de cette tâche délicate avec tant d'habileté que Frédéric lui envoya ses félicitations et l'engagea même à venir à Berlin; il refusa. On a encore de lui des *Œuvres posthumes*, publiées par sa fille, en allemand (Brunswick 1792-1793, 2 vol. in-8o).

JÉRUSALEM (Charles-Guillaume), philosophe allemand, fils du précédent, mort en 1772. Il occupait un emploi diplomatique à Wetzlar lorsque, ayant conçu une passion violente et sans espoir pour la femme d'un de ses amis, il se donna la mort. Cet événement tragique, qui produisit une grande sensation en Allemagne, a inspiré à Gœthe l'idée de son *Werther*. On a de lui cinq opuscules sur des matières philosophiques, qui ont été publiés à Brunswick en 1776.

JERVAS (Charles), peintre anglais, né à Dublin vers 1676, mort à Londres en 1739. Pope et plusieurs autres contemporains moins connus ont fait à cet artiste très-médiocre une réputation que rien ne justifie. Elève de Kneller, il copia d'abord quelques tableaux d'Hampton-Court, puis visita la France et l'Italie, où il fit, entre autres, des copies d'après des œuvres de Charles Maratte. A son retour dans son pays, ses compatriotes lui firent une réception triomphale, et s'arrachèrent ses tableaux, c'est-à-dire ses portraits. Walpole, seul de tous les écrivains contemporains, affirme avec raison que Jervas dessinait mal, composait plus mal encore; mais il rachetait ces défauts, dit-il, par une certaine vérité dans la ressemblance et quelque vigueur dans le coloris. Jervas a publié une traduction anglaise de *Don Quichotte*.

JERVINE s. f. (jèr-vi-ne). Chim. Alcaloïde qu'on trouve associé avec la vératrine, dans l'ellébore blanc.

— **Encycl.** La *jervine* est un alcaloïde découvert par Simon dans la racine de l'ellébore blanc, où elle existe en même temps que la vératrine. On l'obtient en mélangeant l'extrait alcoolique de la racine avec de l'acide chlorhydrique dilué, et en précipitant avec du carbonate de soude. Le précipité est dissous dans l'alcool, puis la solution décolorée avec le charbon, enfin l'alcool enlevé par la distillation. La plus grande partie du résidu se solidifie alors en une masse cristalline, de laquelle on extrait facilement la vératrine, qui ne peut se cristalliser. On n'a pour cela qu'à presser la masse pâteuse, après l'avoir un peu mouillée d'alcool.

La *jervine* est cristalline et incolore; elle donne 6,9 pour 100 d'eau de cristallisation à 100 degrés, et fond à une température plus élevée, sous forme d'huile incolore, qui se décompose si on la chauffe à 200 degrés. Elle est soluble dans l'eau et dans l'alcool.

La formule de la *jervine* est, selon Will :

$C^{60}H^{46}Az^{2}O^{3}$ (anc. not. $C^{60}H^{46}Az^{2}O^{6}$).

JERVIS (baie), excellent mouillage, sur la côte E. de l'Australie, à 32 kilom. S. de Sidney. Cette baie, abritée contre les vents, a 16 kilom. de longueur et 12 kilom. de largeur; elle pourrait être transformée en un excellent port de commerce.

JERVIS (lord), amiral anglais. V. SAINT-VINCENT.

JÉSAARITE s. m. (jé-za-a-ri-te). Hist. Descendant de Jésaar, petit-fils de Lévi.

JÉSABEL, reine d'Israël. V. JÉZABEL.

JESCHT s. m. (jèchtt). Hist. relig. Nom donné aux hymnes composés par Zoroastre à la louange d'Ormuzd.

JESEF s. m. (jé-zèf). Mamm. Nom vulgaire du babouin.

JÉSÈS s. m. (jé-zèss). Ichthyol. Nom vulgaire de la chevanne, espèce du genre able. ‖ On dit aussi JESSE.

JÉSI, ville d'Italie. V. IÉSI.

JESI (Samuel), graveur italien, né à Milan en 1789, mort à Florence en 1853. Il suivit les leçons de Longhi, se fit connaître par un grand nombre de planches remarquables par la pureté du dessin, par la vigueur et le fini de l'exécution, inventa, en 1842, des caractères pour la chalcographie, qu'il fit connaître en 1846 et ouvrit alors une école. L'Institut de France le reçut au nombre de ses membres correspondants. Nous citerons particulièrement parmi ses œuvres : *Agar*, d'après le Guerchin; *Saint Jean* et *Saint Etienne*, d'après Fra Bartolomeo; la *Vierge à la vigne* et le portrait de *Léon X*, d'après Raphaël.

JESIZNIK, dieu du secours chez les anciens Slaves. Il parlait du haut des montagnes ou du haut des arbres dans les forêts et avertissait l'homme qu'un danger menaçait. Il criait d'une voix retentissante avant les orages et avant les tremblements de terre.

JÉSO, ville du Japon. V. YÉSO.

JÉSON s. m. (jé-zon). Moll. Coquille bivalve, du genre cardite, commune dans les eaux du Sénégal.

JESS, **JESSA** ou **JESSEN**, le premier et le plus ancien des dieux dans la mythologie slave. C'était le dieu primitif, antérieur à toute création. Dans la vieille langue slave, *Jessen* signifie je suis. Jessen était donc le dieu qui existe par lui-même de toute éternité et de qui tout dérive. Il avait créé le monde d'un seul mot, et, après la création, s'était incarné dans le Tryglaw, la trinité slave. V. TRYGLAW.

JESSE s. m. (jè-se). Ichthyol. Nom vulgaire de la chevanne, espèce du genre able. ‖ On dit aussi JÉSÈS.

JESSÉ ou **ISAÏ**, petit-fils de Booz et de Ruth, et père de David. Il eut huit fils, dont le plus jeune, David, fut sacre roi par Samuel. Le Christ est quelquefois désigné comme descendant de Jessé.

JESSÉ (arbre de). Iconogr. V. ARBRE.

JESSELMIRE, ville de l'Indoustan. V. DJESSELMIRE.

JESSEN, ville de Prusse, prov. de Saxe, régence et à 80 kilom. N.-E. de Mersebourg, sur l'Elster; 2,412 hab. Culture et commerce de chanvre, lin; fabrication de toiles.

JESSEN ou **JESSENSKI** (Jean), en latin **Jessenius**, célèbre médecin hongrois, né à Nagi-Jessen en 1566, mort en 1621. Il passa son doctorat à Wittemberg, puis devint pro-

fesseur à Prague, premier médecin des empereurs Rodolphe et Mathias, et fut chancelier de l'université de Prague. Lorsque Ferdinand II parvint à l'empire, Jessen protesta et se rendit en Hongrie pour engager ses compatriotes à soutenir les Bohémiens, qui venaient de lever l'étendard de la révolte. Arrêté à son retour à Prague, il périt sur l'échafaud comme un des principaux moteurs de l'insurrection qui avait éclaté dans cette ville en 1618. On lui doit plusieurs ouvrages intéressants et encore recherchés des curieux, notamment : *Zoroaster, seu Philosophia de universo* (Wittemberg, 1593); *Programma de origine et progressu medicinæ* (1600); *De plantis* (1601, in-4°); *Institutiones chirurgicæ* (1601, in-8°); *Vita et mors Tychonis-Brahei* (Hambourg, 1601); *De generatione et vitæ humanæ periodis* (Wittemberg, 1602).

JESSEN (Juliane-Marie), femme poëte danoise, née à Copenhague en 1760, morte en 1832. La reine mère Juliane-Marie la nomma sa lectrice en 1787. On lui doit une comédie intitulée : *Non-seulement pour le plaisir* (Copenhague, 1817); *Petites violettes des champs* (1819), recueil de poésies, et *Chant national* (1819, in-4°), etc.

JESSEN-SCHARDEBŒL (Eric-Jean), géographe norvégien, né à Jevensted (Slesvig), en 1705, mort en 1783. Il fut successivement assesseur au tribunal de la cour de Copenhague (1735), puis inspecteur général des églises (1746). Ses principaux ouvrages sont : le *Royaume de Norvége; Description physique de ce pays et de ses habitants* (Copenhague, 1763, in-4°); *Traité sur le paganisme des Lapons norvégiens* (1767, in-4°).

Jessie, roman, par C. Mocquard (Paris, 1861, 2 vol. in-18). L'auteur a cru devoir indiquer lui-même le but de son livre, son plan, la nature de l'intérêt qu'il voulait exciter et les leçons de morale qu'on en peut tirer. Il nous apprend notamment que « ce livre, sous l'apparence d'un roman fait à plaisir, a pour donnée réelle l'histoire d'une famille protestante d'Amérique, » et qu'il « s'est proposé de montrer à quel degré peut s'élever le dévouement d'une jeune fille pour vaincre un grand préjugé et sauver l'honneur de son père. »

Ce grand préjugé, que vaincra une admirable jeune fille, Jessie, pour sauver sa famille, est celui qui éloigne de la carrière dramatique. Préparée en secret par sa gouvernante, Mlle Glatigny, à l'interprétation des plus beaux rôles de Shakspeare, la jeune miss voit son père atteint par une de ces catastrophes commerciales que l'honnêteté est impuissante à conjurer. Bien que son père ait maudit son frère pour avoir épousé une actrice, elle n'hésite pas et court au Grand théâtre de New-York. Toutes les barrières s'abaissent devant sa beauté et son air de noblesse. Engagée, malgré les sourdes menées de son ancienne gouvernante et d'une rivale jalouse, miss Bebb, qui ne peut lui pardonner de lui avoir enlevé le cœur de son cousin, Alfred Leslay, Jessie reçoit d'avance les 20,000 dollars nécessaires pour désarmer les créanciers de son père. Ses débuts sont des triomphes. Mais, au milieu de ses succès, elle est poursuivie par une de ces passions ardentes, insensées, qui ne reculent pas devant les fureurs d'un double crime, le meurtre et le suicide. Un riche banquier, M. Harris, mis par le hasard au courant du sublime dévouement de Jessie, s'éprend d'une sincère affection pour elle et fait tous ses efforts pour lui aplanir la dure voie qu'elle doit suivre. Alfred Leslay, qui la poursuit de son amour, abusé par la méchanceté de Mlle Glatigny et de miss Bebb, la croit la maîtresse du banquier, lui tire un coup de revolver et retourne ensuite l'arme contre lui-même. Heureusement, les coups, mal dirigés, ne font que les blesser tous deux. Jessie tombe dans les bras de son père qui, après l'avoir maudite de lui avoir sauvé l'honneur à un tel prix, est venu l'arracher au théâtre, regardé par lui comme un mauvais lieu, bien qu'elle y soit restée sans tache. Mais, ému par l'accident dont sa fille a manqué d'être victime, et ramené enfin à des sentiments plus justes par les représentations de M. Harris, M. Addington pardonne à Jessie, qui rompt son engagement pour aller lui consacrer ses jours. Quant à Leslay, la Providence s'est chargée de son châtiment : il est devenu fou.

Tels sont les principaux éléments du récit de M. Mocquard. Ils sont essentiellement dramatiques et bien agencés. Les événements se succèdent logiquement, et l'intérêt va en croissant; mais le style est lourd, terne, monotone, fatigant à la longue, complétement dépourvu de charme et de grâce.

JESSNITZ, ville de l'Allemagne du Nord, dans le duché d'Anhalt-Dessau, à 20 kilom. S. de Dessau, sur la rive gauche de la Mulde; 2,320 hab. Fabrication de toiles et draps.

JESSORE, district de l'Indoustan anglais. V. DJESSORE.

JÉSUATE s. m. (jé-zu-a-te — du nom de *Jésus*). Hist. relig. Membre d'un ordre fondé en Italie au XIVe siècle.

— Adj. *Religieuse jésuate de Saint-Jérôme*, Membre d'un ordre de femmes, institué à la même époque et dans le même pays.

— **Encycl.** L'ordre des *jésuates* fut fondé par Jean Colombin, de Sienne, en Italie. Le pape Urbain V approuva cet institut à Viterbe en 1367, et donna lui-même à ceux des membres qui étaient présents autour de lui l'habit qu'ils devaient porter, en leur prescrivant la règle de saint Augustin. Paul V les mit au nombre des ordres mendiants. Le nom de *jésuates* leur fut donné parce que les premiers membres de cet ordre avaient toujours à la bouche le nom de Jésus, et on y ajouta celui de *saint Jérôme*, parce qu'ils prirent ce saint pour protecteur.

Simples frères lais pendant plus de deux siecles, les *jésuates* furent autorisés par Paul V, en 1606, à recevoir les ordres.

Les *jésuates* ne furent pas un ordre oisif; ils travaillèrent avec ardeur pour enrichir leur ordre. Dans quelques maisons, ils s'occupèrent de pharmacie; dans beaucoup d'autres, qui avaient peut-être aussi débuté par la pharmacie, ils firent le métier de distillateurs et fabriquèrent d'excellente eau-de-vie, ce qui leur fit donner le surnom peu honorable, selon nous, de *Pères de l'eau-de-vie*. Leurs richesses devinrent considérables; en peu de temps, elles furent immenses dans la république de Venise; ils finirent par vivre dans la débauche et l'orgie, au point que le gouvernement de Venise fut obligé d'intervenir. La république demanda la suppression de leur ordre au pape Clément IX. Les excès des *jésuates*, excès que l'écrivain catholique n'essaye pas de nier, suffisent à expliquer cette mesure. Clément IX prononça, en 1668, la suppression demandée.

Il existe encore en Italie quelques couvents de *jésuates*, mais des couvents de femmes seulement; la faiblesse du sexe ayant empêché ces religieuses de se livrer aux travaux et aux spéculations de la partie masculine de leur ordre, et de mériter le nom de *Mères de l'eau-de-vie*.

JÉSUITE s. m. (jé-zui-te — du nom de *Jésus*). Hist. relig. Membre d'un ordre religieux appelé *Société de Jésus : Les* JÉSUITES *professent l'obéissance passive, qui est l'abolition de l'homme.* (Ballanche.) *Un mystérieux nuage couvre toujours les affaires des* JÉSUITES. (Chateaub.) *La société des* JÉSUITES *est une épée dont la poignée est à Rome et la pointe partout.* (Dupin.)

— Par dénigr. Personne hypocrite, astucieuse : *Essayez donc de démontrer à une femme qu'elle agit ou parle en* JÉSUITE. (Balz.) *Un arrêt du tribunal de Rheinfelden, en Suisse, a condamné un habitant de cette ville à 5 fr. d'amende et aux frais du procès, sur la plainte en diffamation d'un percepteur qu'il avait traité de* JÉSUITE; *le magistrat qui a prononcé cette sentence a inscrit dans son jugement : « Que les* JÉSUITES *sont des individus dangereux pour l'État et qui, pour cette raison, ont été expulsés du territoire de la Confédération. »*

— *Jésuite de robe courte*, Laïque affilié à la Société de Jésus.

— Ornith. Nom vulgaire du dindon, qui passe, à tort, pour avoir été introduit en Europe par les jésuites.

— Adjectiv. Qui appartient aux jésuites, à leurs doctrines, à leur parti : *Le parti* JÉSUITE *fit chasser Voltaire et les ministres voltairiens.* (Michelet.) ‖ Astucieux, hypocrite : *Le monde est devenu* JÉSUITE, *tout en cessant d'être chrétien.* (Proudh.)

— **Encycl.** « Voulez-vous acquérir un grand nom, dit Voltaire dans son *Dictionnaire philosophique*, être fondateur, soyez complétement fou, mais d'une folie qui convienne à votre siècle. Ayez dans votre folie un fonds de raison qui puisse servir à diriger vos extravagances, et soyez excessivement opiniâtre. Il pourra arriver que vous soyez pendu; mais si vous ne l'êtes pas, vous pourrez avoir des autels. » Ignace de Loyola, on le sait, ne fut pas pendu, et il eut des autels.

Doué d'une imagination vive, de passions ardentes, d'une forte dose de vanité castillane, d'une ambition romanesque, Loyola suivit d'abord le métier des armes dans l'espoir d'y conquérir une grande renommée. Mais, ayant eu la jambe droite brisée lors du siége de Pampelune, il vit s'évanouir tous ses rêves de gloire militaire. Pendant qu'il était étendu sur son lit de douleur, on lui apporta une *Vie des saints* toute remplie d'aventures merveilleuses. Ce livre frappa vivement son esprit. Avec son enthousiasme habituel, il se jeta tout entier dans la dévotion, et ne tarda pas à avoir des visions et des extases. Lorsqu'il fut guéri, il alla s'enfermer dans la grotte de Maurèze, où il se livra à toutes sortes d'actes de pénitence, composa ses *Exercices spirituels*, et conçut le projet de fonder l'ordre qui devait acquérir une si grande célébrité. Comme il était profondément ignorant, il se mit à l'étude, bien qu'il eût trente-trois ans, suivit des cours de philosophie à Alcala, puis se rendit à Paris. Ce fut là qu'il mûrit l'idée qu'il avait eue de créer un ordre nouveau. En ce moment, Luther commençait l'insurrection des consciences contre la foi inspirée. « Loyola, dit M. Sauvestre, entreprit de barrer le chemin à l'humanité en marche. A la raison qui s'affirmait, il opposa l'obéissance aveugle; aux idées de libre examen, de discussion, de gouvernement libre sous l'empire des lois, il opposa la monarchie absolue et le droit divin... Dans l'œuvre qu'il projetait, il apporta ses idées de soldat, et l'ordre dont il jeta les bases fut toujours considéré par lui comme une armée : l'armée du Christ. De là ce précepte d'obéissance absolue et aveugle, qui est le principal fondement du jésuitisme. »

Pendant son séjour à Paris, Loyola entra en relation avec plusieurs étudiants en théologie. Ces jeunes gens étaient le Savoisien Pierre Lefèvre; Rodriguez, gentilhomme portugais; François-Xavier, né dans la Navarre, et trois Espagnols comme lui, Jacques Lainez, Nicolas Bobadilla et Alphonse Salmeron. Le 15 août 1534, Loyola réunit ses six condisciples dans une chapelle souterraine de l'église de Montmartre, et là, après avoir fait vœu de chasteté et de pauvreté, ils s'engagèrent solennellement à se consacrer à la conversion des infidèles et à faire le pèlerinage de la terre sainte. N'ayant pu, à cause de la guerre contre les Turcs, se rendre en Palestine, les sept associés se dispersèrent afin de faire des prosélytes, et se donnèrent rendez-vous à Venise pour le 25 janvier 1537. En 1535, Ignace quitta Paris, retourna en Espagne, où il introduisit l'usage de sonner les cloches pour l'angélus, et se livra à la prédication. Au jour fixé, les sept associés se retrouvaient à Venise; ils s'y rendirent compte de leurs travaux et dressèrent le plan de l'association; puis, au mois d'octobre de l'année suivante, Loyola, Lainez et Lefèvre se rendirent à Rome, obtinrent une audience du pape Paul III, et lui présentèrent les statuts de l'ordre qu'ils voulaient fonder et qui différait essentiellement des ordres jusque-là établis. Le pape, charmé de leur zèle et surtout du vœu fait par eux de se mettre entièrement à la disposition du saint-siége, approuva leurs projets, et la bulle *Regimini militantis Ecclesiæ*, en date du 27 septembre 1540, reconnut l'existence de la société de Jésus. Loyola avait voulu donner à son ordre cette dénomination en souvenir d'une vision qu'il s'imaginait avoir eue en se rendant à Rome. Le Père éternel lui était apparu, dans une extase, avec son Fils chargé d'une longue croix, et se plaignant de ses douleurs. Dieu avait alors recommandé Ignace à Jésus et Jésus à Ignace : de là le nom de *jésuites* qu'il n'avait cessé depuis lors de donner à ses compagnons.

La société de Jésus avait aux yeux de son fondateur un double but : convertir les infidèles, notamment les protestants, et fournir une milice au souverain pontife. Ce fut Loyola lui-même qui jeta les bases de la constitution des *jésuites;* mais son successeur à la tête de de l'ordre, Lainez, modifia ce qu'il y avait de dur et de monacal dans les règles imposées à la société par son fondateur, en régla l'organisation dans ses détails, et l'adapta à l'esprit du temps, surtout au but que la société se proposait d'atteindre.

Les membres de la société sont divisés en cinq classes : les coadjuteurs temporels, les novices, les scolastiques ou écoliers approuvés, les coadjuteurs spirituels et les profès.

Les *coadjuteurs temporels* sont des laïques qui font une année de noviciat, prononcent des vœux simples, font les travaux manuels et remplissent les plus basses fonctions.

Les *novices* sont, en général, des jeunes gens instruits et recrutés avec soin. Pendant deux ans, toute étude leur est interdite, et ils ne se lient par aucun vœu. Ce temps écoulé, ils se livrent à l'étude des lettres, de la philosophie et des sciences, puis s'adonnent à l'enseignement, commencent vers vingt-huit à trente ans à apprendre la théologie, subissent de nombreux examens, et sont enfin ordonnés prêtres. Pendant une année, ils renoncent alors à toute étude, à toute relation extérieure. C'est ce qu'on appelle l'école du cœur (*schola affectus*). Et après ces épreuves, ils peuvent enfin prononcer les derniers vœux qui les mettent au rang des profès. Les plus humbles d'entre eux ne font pas de vœux conventuels et peuvent être renvoyés. Il arrive parfois que des hommes du monde, de grands personnages se font admettre dans la classe des novices à titre de *collaborateurs*. Ce sont de simples affiliés qui ne font pas de vœux conventuels, et c'est à ces individus, parmi lesquels a figuré Louis XIV, qu'on donne le nom de *jésuites à robe courte*.

Les *scolastiques* ou écoliers approuvés sont des hommes instruits qui font des vœux secrets, se livrent à la prédication et à l'enseignement, remplissent l'office de directeurs de conscience, d'assistants pour les missions, etc.

Les *coadjuteurs spirituels* font des vœux publics, mais réputés simples par rapport à la société. Ils tiennent un rang plus élevé que les scolastiques et servent de coopérateurs aux profès.

Enfin, les *profès* tiennent le premier rang dans l'ordre et en constituent l'élite. Ce sont eux seuls qui forment le corps de la société proprement dite et qui en connaissent les secrets; c'est parmi eux qu'on choisit les supérieurs; enfin, ce sont eux seuls qui élisent le général de l'ordre. Pour être admis profès, il faut faire, outre le vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, celui d'entier dévouement aux ordres du pape, en s'obligeant à accepter toutes les missions dont on sera chargé. Les profès sont ordinairement chefs de missions et confesseurs de princes.

A la tête de l'ordre se trouve le général, élu à vie depuis Lainez par la congrégation générale des profès. Il doit résider à Rome, et exerce un pouvoir illimité sur les membres de la société, en vertu de cette règle fondamentale posée par Ignace de Loyola : « Chaque membre de l'ordre doit obéir comme s'il était un cadavre ou un bâton dans la main d'un vieillard. » Il peut dispenser des règles prescrites, admettre ou chasser qui il veut, et il nomme à toutes les charges, sauf à celles d'*assistants* et d'*admoniteur*. Ces derniers, nommés par les profès, forment auprès du général une sorte de conseil, mais ils n'ont que voix consultative. Toutefois, si le général menait une vie scandaleuse ou dissipait les revenus de l'ordre, les assistants peuvent convoquer une assemblée générale. Quant à l'admoniteur, il a pour mission d'avertir en secret le général, s'il trouve quelque chose d'irrégulier dans sa conduite. Au-dessous d'eux se trouvent les provinciaux, préposés à des pays et à des provinces, indépendants dans leur pouvoir, sauf à rendre compte de leur gestion une fois par mois au général; les visiteurs et les commissaires; chargés des inspections; les supérieurs de maisons professes, les recteurs des colléges, les procureurs chargés des affaires temporelles et de l'administration des biens. Les titulaires de toutes ces charges doivent être renouvelés tous les trois ans.

La principale maison des *jésuites* est à Rome, au Collége romain, et ils y possèdent en outre une maison professe, appelée le *Gesu*, et un superbe noviciat. Les autres maisons de la société se divisent en maisons professes, maisons de probation ou de noviciat, colléges et missions.

Pour rendre plus puissante encore cette puissante organisation, qui mettait entre les mains d'un seul individu des affiliés répandus dans toutes les parties du monde, Jules III accorda aux *jésuites*, non-seulement tous les priviléges des ordres mendiants et des prêtres séculiers, mais encore l'exemption, pour eux et leurs biens, de toute juridiction, surveillance ou imposition, soit épiscopale, soit temporelle, de sorte qu'ils ne relevèrent sur la terre que de leur général et du pape. Avec une habileté consommée, les *jésuites* surent profiter de cette position exceptionnelle. S'abritant derrière leur fameuse devise : « Tout pour la plus grande gloire de Dieu (*Ad majorem Dei gloriam*), » ils ne reculèrent devant rien pour atteindre leur but, qui était de s'emparer de la direction universelle des esprits. Souples, insinuants, pleins de condescendance pour les faiblesses humaines, affectant une modération extrême, ayant une morale des plus accommodantes, rejetant toute apparence de rigorisme, se pliant avec une rare adresse aux mœurs, aux idées, aux préjugés des pays où ils voulaient s'implanter, trouvant toujours avec le ciel des accommodements faciles, ces épicuriens du christianisme, comme on les a appelés, devaient faire, et firent, en effet, des progrès rapides. Grâce à leur merveilleuse organisation, pouvant, à un moment donné, se réunir tous contre un même obstacle, il est peu d'obstacles qu'ils ne parvinrent à briser ou à tourner. Bientôt ils eurent pour eux l'argent, le nombre, l'impunité, la protection des grands, qu'ils savaient acheter ou séduire. Nul événement politique de quelque importance ne les trouve désintéressés. Avant de s'engager, ils pèsent toutes les chances, examinent nettement, étudient avec soin la conduite qu'ils doivent tenir, puis, une fois le but entrevu, ils ne négligent rien de ce qui peut leur assurer le succès. Ils soutiennent tel ministre contre tel autre, se glissent dans l'oratoire des rois comme dans le boudoir des favorites, et, maîtres du gouvernement par leurs intrigues, ils imposent leur volonté, ils règnent en réalité sur les peuples, et, pendant longtemps, les véritables rois de France ne sont pas les fils de saint Louis, sacrés dans la basilique de Reims, ce sont ces hommes noirs, ignorés et obscurs.

Ignace de Loyola était trop habile pour imposer à ses disciples un costume qui servît à les faire reconnaître : « Ils doivent, dit-il, tenir la tête un peu baissée sur le devant, sans la pencher ni d'un côté ni de l'autre, ne point lever les yeux, mais les tenir constamment au-dessous de ceux des personnes à qui ils parlent, de façon à ne les voir qu'indirectement; ils doivent tenir leurs lèvres ni trop ouvertes ni trop fermées, ne rider ni le front ni le nez, et avoir l'air plutôt aimable et content que triste. » Les recommandations du maître ont été suivies à la lettre : les *jésuites* ont si bien observé la contenance indiquée par le maître, que leur nom a passé dans la langue pour désigner une contenance embarrassée et hypocrite.

Du vivant même de Loyola, la société de Jésus s'introduisit et se répandit en Espagne, en Portugal, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, en France, en même temps que, dès 1541, François-Xavier commençait, dans l'Inde portugaise, des missions qui devaient prendre un grand développement en Asie, puis s'étendre dans le nouveau monde, surtout au Brésil et au Paraguay. A la mort de son fondateur (1556), l'ordre des *jésuites* comptait déjà plus de 1,000 membres, répartis en douze provinces. Mais ce fut surtout la France qui, dès le début, devint le vrai centre de l'activité des *jésuites*. En 1540, Ignace avait fondé à Paris, berceau de l'or-

dre, un noviciat, qui acquit une rapide importance et s'attira de puissants protecteurs. L'évêque de Clermont, Guillaume Duprat, leur abandonna une maison à Paris (1554); il leur légua, de plus, par testament, une rente de 36,000 écus. Ils commencèrent, sans plus tarder, leurs enseignements; mais l'Université de Paris en prit ombrage, et se plaignit au parlement, qui confia à l'évêque Eustache Du Bellay le soin d'examiner les plaintes de l'Université. L'évêque déclara l'institut « contraire aux lois et dangereux à l'Etat; » mais, protégés par le cardinal de Lorraine et les Guises, les *jésuites* obtinrent de François II et du pape une protection efficace. Les prélats, réunis au colloque de Poissy, approuvèrent l'institut. L'Université ne se tint pas pour battue : elle leur intenta devant le parlement un procès, qui fut plaidé par Etienne Pasquier (1562). Le parlement, tout en se réservant le soin d'étudier plus à fond la société, leur donna, par provision, le droit d'enseigner la jeunesse.

Protégée par la papauté et la royauté, la société de Jésus, en entrant dans cette carrière si accidentée qui lui était réservée, se trouvait, dès ses premiers pas, en lutte avec l'Université, qui comprenait que c'était là pour elle une ennemie redoutable, qu'il lui fallait à tout prix combattre et renverser. Dans cette lutte sans trêve et sans merci, plus d'une fois l'avantage resta aux *jésuites*.

L'organisation de la compagnie de Jésus puisait sa principale force dans ce fait, que le chef, placé au sommet de l'édifice, pouvait diriger les coups où il voulait : on obéissait aveuglément à ses ordres; car le membre le plus humble de l'association savait que la société de Jésus le protégeait, et que, abrité derrière cette égide, il n'avait à redouter ni les hommes ni les lois. Quant à la morale prêchée par les *jésuites*, nous n'en dirons qu'un mot; il serait superflu d'insister sur ce sujet, après les *Lettres provinciales*. Rappelons seulement cette proposition de Suarez, qui exaspérait Bossuet : « Je dis premièrement qu'il n'y a point intrinsèquement de mal à user d'équivoque, même en faisant un serment. » La morale des *jésuites*, leur théologie n'avaient, en effet, qu'un but : augmenter leur autorité; de là ces doctrines monstrueuses, que Pascal a si justement dévoilées et flétries. Les *jésuites* eurent le pouvoir d'arracher au parlement un arrêt qui condamnait au feu les *Lettres provinciales;* mais ils ne purent se relever du mépris dont les avait couverts la publication de cet ouvrage. A cette époque, déjà, leur autorité avait reçu un coup terrible. Nous les avons vus tout-puissants à la cour de France, grâce à la protection du cardinal de Lorraine; l'attentat de Châtel les fit chasser de France. Le grand prévôt s'empara, en effet, d'un papier que portait l'assassin au moment du crime, et ses aveux motivèrent une perquisition chez les *jésuites*, qui amena la découverte d'écrits compromettants. Le *jésuite* Guignard avait tracé ces mots : « On a fait une grande faute, à la Saint-Barthélemy, de ne point saigner la veine *basilique*, c'est-à-dire royale; » puis ceux-ci encore : « Faut-il donner le nom de roi de France à un Sardanapale, à un Néron, à un renard de Béarn? L'acte de Jacques Clément est héroïque; si on peut faire la guerre au Béarnais, il faut le guerroyer; sinon, qu'on l'assassine. » Guignard fut pendu, et le parlement, saisi en ce moment d'un procès contre les *jésuites*, conclut à ce qu'ils fussent chassés de France. Malgré une longue opposition, le pape Clément VIII finit par céder à la volonté de Henri IV, dont le pouvoir devenait trop redoutable pour qu'il fût possible de le braver (1594). Leur exil ne fut pas d'ailleurs de longue durée : quelques années après, Henri IV céda aux instances du pape, aux prières du P. Cotton, son confesseur, malgré les conseils de Sully, à qui il répondit : « Ils seront bien plus dangereux encore, si je les réduis au désespoir. Me répondez-vous de ma personne, et ne vaut-il pas mieux s'abandonner une fois à eux que d'avoir toujours à les craindre? » Le président du Harlay renouvela au roi les conseils de son ministre; mais Henri IV, qui avait, à ce moment, besoin du pape, se prononça pour le retour de l'ordre. Le 2 janvier 1604, le parlement dut, quoique à regret, entériner les lettres patentes, et la rentrée des *jésuites* en France fut ordonnée.

Après l'assassinat de Henri IV, les *jésuites* ayant été accusés de ne pas avoir été étrangers à ce crime, le parlement, qui avait toujours eu une vive antipathie contre leur ordre, condamna au feu plusieurs ouvrages des *jésuites*, notamment de Mariana, de Bellarmin, de Suarez, comme contenant des doctrines pernicieuses; mais les *jésuites*, qui avaient su s'implanter à la cour pour y diriger les consciences royales, n'en obtinrent pas moins de Marie de Médicis une complète liberté pour leur enseignement (1610), et se firent même agréger à l'Université (1618), dans l'espoir de la dominer. Pendant la minorité de Louis XIV, le P. Hereau ayant enseigné publiquement qu'il est loisible de déposer les rois, un arrêt royal fit défense expresse aux *jésuites* de traiter publiquement de pareilles matières. La publication des *Provinciales* de Pascal porta un coup profond aux disciples de Loyola; mais ils n'en demeurèrent pas moins tout-puissants auprès de Louis XIV, qui prit parmi eux ses confesseurs, le P. La Chaise et le P. Le Tellier, et révoqua, à leur instigation, l'édit de Nantes.

Grâce aux philosophes, qui éclairèrent enfin la conscience publique sur les agissements de la célèbre société, grâce à des procès scandaleux, qui mirent en évidence des faits d'une immoralité profonde, elle vit éclater sur elle un orage formidable, non-seulement en France, en Espagne, en Portugal, en Sicile, à Parme, mais encore à Rome même.

La scandaleuse affaire du P. Girard et de sa pénitente Madeleine Cadière avait eu un retentissement énorme et dessillé bien des yeux, lorsqu'un évenement, qui semblait d'abord ne pouvoir amener de graves conséquences, vint encore une fois motiver, en France, l'expulsion de la société de Jésus. En 1747, un *jésuite*, nommé La Valette, s'était établi à la Martinique, où il avait entrepris un vaste commerce; les Anglais s'emparèrent de plusieurs de ses vaisseaux, et il s'ensuivit une banqueroute de 3 millions environ. Plusieurs négociants, ruinés par cette banqueroute, demandèrent qu'une sentence, qu'ils avaient obtenue contre La Valette, fût déclarée exécutoire contre toute la société établie en France. Le parlement, sur la plaidoirie de l'avocat Gerbier, rendit la sentence demandée. Le public accueillit ce jugement avec une joie qui prouvait combien les *jésuites* étaient peu populaires. Ce ne fut pas tout. Devant cet enthousiasme, le parlement ordonna aux *jésuites* « d'apporter leurs constitutions au greffe. » Malgré toutes leurs intrigues, les *jésuites* durent céder. Un arrêt du 6 août 1761 déclara la doctrine enseignée par les *jésuites* « meurtrière et abominable, » ordonna que leurs livres seraient « lacérés et brûlés, en la cour du palais, par le bourreau, comme séditieux et destructifs de tous les principes de morale chrétienne, » et ordonna provisoirement la fermeture de leurs écoles. En même temps, la plupart des parlements du royaume déclarèrent leur institut incompatible avec les lois du royaume. Enfin, en 1762, le parlement de Paris leur enjoignit de renoncer pour toujours au nom, à l'habit, aux vœux, au régime de leur société, et d'évacuer, dans la huitaine, les noviciats, les colléges, les maisons professes, leur défendant de se trouver deux ensemble, et de travailler, en aucun temps et de quelque manière que ce fût, à leur rétablissement, sous peine d'être déclarés criminels de lèse-majesté. Un second arrêt (1764) ordonna que les *jésuites* qui voudraient rester en France feraient serment d'abjurer l'institut. Le 9 mars de la même année, nouvel arrêt dans le même sens, et enfin, quelques mois plus tard, édit royal qui dissout la société.

Les intrigues politiques auxquelles se livraient les *jésuites*, les troubles qu'ils suscitaient dans les Etats où ils s'implantaient, leur soif de domination, les immenses richesses qu'ils avaient acquises en employant les moyens les plus tortueux, les avaient fait expulser, comme perturbateurs du repos public et de la morale, successivement d'Anvers, dès 1578, de Hollande où ils avaient tenté de faire assassiner Maurice de Nassau (1598), de la Bohême (1618), de la Moravie (1619), de Malte (1643), de la Russie (1723), du Portugal (1759), où le roi avait été assassiné l'année précédente, à la suite d'un complot fomenté par les P.P. Malagrida, Matus et Alexandre; de l'Espagne (1767), où ils complotaient contre la sécurité de l'Etat; de Sicile et de Naples (1767), de Parme (1786).

En 1769, Clément XIV monta sur le trône pontifical. Tout aussitôt, les ministres des principales puissances le pressèrent vivement de supprimer un ordre qui était devenu un danger social et une cause de scandale pour la chrétienté. Le pape répondit par des faux-fuyants, des retards, et songea à réformer la société de Jésus; mais il dut y renoncer en présence du refus formel du général de l'ordre, Ricci, dont on connaît la fameuse réponse : Que les *jésuites* soient ce qu'ils sont ou qu'ils cessent d'exister (*sint ut sunt, aut non sint*). Enfin, pour rétablir la bonne intelligence entre le saint-siége et les divers cabinets de l'Europe, Clément XIV ordonna la fermeture du Collége romain, la principale maison des *jésuites* à Rome (1772) et publia, le 21 juillet 1773, la bulle *Dominus ac redemptor noster*, qui prononçait la suppression complète de la société de Jésus.

Cette société comprenait alors 22,589 membres, 24 maisons professes, 669 colléges, 176 séminaires, 61 noviciats, 335 résidences et 273 missions. Il est facile de se rendre compte de la puissance qu'avait atteinte la société, par ce seul fait que des missionnaires *jésuites* étaient parvenus, au Paraguay, à lever une véritable armée qui expulsa de l'Assomption le gouverneur-évêque. Les vainqueurs, malgré l'opposition du roi d'Espagne et du pape, établirent une sorte de théocratie communiste. Ils ne tardèrent pas d'ailleurs à être chassés. Si l'on recherche la cause de leurs expulsions successives, on arrive avec Voltaire à cette conclusion que c'est l'orgueil qui les a perdus : orgueil incommensurable qui ne reculait devant rien, traînait dans la boue les noms les plus illustres et attirait chaque jour à la compagnie de Jésus de puissants ennemis.

Les *jésuites*, après l'anéantissement de leur ordre, restèrent pour la plupart dans les pays qu'ils habitaient et où, comme prêtres, ils exercèrent des fonctions ecclésiastiques ou se livrèrent à l'enseignement. Chose singulière, dans leur malheur, ils trouvèrent surtout des protecteurs dans deux souverains non catholiques, Frédéric II, roi de Prusse, et Catherine, impératrice de Russie, qui les accueillirent favorablement dans leurs Etats tandis qu'en France et en Italie notamment, ils se trouvaient placés sous la surveillance de la police. Après leur suppression, comme corps religieux, les *jésuites* s'efforcèrent de conserver sous d'autres noms et sous d'autres formes l'esprit de leur ordre; ils eurent des chefs occultes et se maintinrent unis, notamment sous le nom de clercs du Sacré-Cœur et de missionnaires de la foi.

Ce fut Pie VII qui annula, en 1801, le bref frappant la société de Jésus. Il la rétablit, sous le nom de congrégation du Sacré-Cœur, en Russie, sur la demande de Paul I^er^, puis à Naples, sur celle de Ferdinand IV, autorisa la nomination d'un général, et enfin, par la bulle *Sollicitudo omnium ecclesiarum* (7 août 1814), il révoqua solennellement la bulle de Clément XIV, et rétablit la société dans tous les pays catholiques. Bien accueillis d'abord ou simplement tolérés à peu près partout, ils ne tardèrent pas, par leur rapacité, leurs intrigues, leur soif de domination, à exciter contre eux les plaintes les plus vives, et ils se sont vus depuis lors chasser de nouveau de beaucoup d'Etats.

Jean VI, roi de Portugal, et l'empereur d'Autriche, qui les redoutait autant que Marie-Thérèse, leur refusèrent l'entrée de leurs Etats; mais ils purent s'installer à Naples, à Modène, en Sardaigne, où ils s'emparèrent de l'enseignement, en Belgique, où ils fondèrent l'université de Malines, en Angleterre, où ils furent tolérés. En 1813, ils furent expulsés de Saint-Pétersbourg et de Moscou, puis, en 1820, de toute la Russie. Ferdinand VII les avait rappelés en Espagne; mais ils en ont été chassés en 1820, et expulsés de nouveau en 1835. En Suisse, où ils fondèrent de nombreux établissements, il excitèrent à tel point contre eux l'opinion publique, que le gouvernement fédéral les bannit du territoire en 1847. D'abord tolérés en France sous le nom de Pères de la foi, les *jésuites* s'y firent rétablir légalement en 1822, et exercèrent une grande influence par les nombreuses missions qu'ils y établirent, par les établissements d'instruction qu'ils y fondèrent; mais, devant les plaintes qu'ils provoquèrent, Charles X dut, en 1828, soumettre leurs maisons d'éducation à l'Université et les faire surveiller de près. Après la révolution de 1830, on leur interdit l'enseignement de la jeunesse, et Grégoire XVI consentit, en 1845, à ce qu'ils fussent renvoyés de France. Depuis lors, les *jésuites* n'ont été que tolérés chez nous, où ils ont fondé un nombre considérable de maisons, de colléges, de noviciats, et joué un rôle important comme prédicateurs. Sous le second Empire surtout, ils ont fait dans notre pays des progrès énormes, et se sont particulièrement attachés à s'emparer de l'éducation de la jeunesse, pour battre en brèche les principes sur lesquels repose notre société et pour façonner aux idées cléricales les générations nouvelles.

Dans ces dernières années, la société a éprouvé de nombreux échecs. Expulsés du Guatemala, du Nicaragua et de San-Salvador en 1872, ils ont été chassés de l'Allemagne du Nord le 10 juillet de la même année.

Malgré et peut-être à cause même de la réaction qui s'est produite contre eux, les *jésuites* sont devenus tout-puissants à la cour de Rome. Pie IX, au début de son pontificat, se montra pour eux peu sympathique, et, en 1848, il les renvoya de Rome, en même temps qu'ils étaient contraints de quitter le reste de l'Italie et l'Autriche. Mais ils ne tardèrent pas à regagner et au delà le terrain perdu et à acquérir une influence considérable sur l'esprit de Pie IX, qui, à leur instigation, n'hésita pas à faire proclamer deux dogmes nouveaux, l'immaculée conception, et plus tard l'infaillibilité du pape (1870).

Jusqu'ici l'ordre des *jésuites* a eu 22 généraux, qui sont : Ignace de Loyola, Espagnol (1541); Jacques Lainez, Espagnol (1558); François de Borgia, Espagnol (1565); Everard Mercurian, Belge (1572); Claude Aquaviva, Napolitain (1580); Mutius Vitelleschi, Romain (1615); Vincent Caraffa (1643); François Piccolomini, Florentin (1649); Alexandre Gotifredo, Romain (1651); Goswin Nickel, Allemand (1652); Jean-Paul Oliva, Génois (1664); Charles de Noyelle, Belge (1681); Thyrse Gonzalès, Espagnol (1686); Michel-Ange Tamburini, Modénais (1705); François Retz, Bohémien (1730); Ignace Visconti, Milanais (1750); Louis Centurioni, Génois (1755); Laurent Ricci, Florentin (1757). L'ordre est supprimé en 1773; à Ricci succèdent Thaddée Borzogowski, Polonais (1805), puis Louis Fortis, Veronais (1820); Jean Roothaan, Hollandais (1829), enfin Pierre Beckx, Belge (1853), qui est encore aujourd'hui à la tête de l'ordre. Il est à remarquer que, parmi tous ces noms, ne se trouve celui d'aucun Français, bien que l'ordre soit florissant dans notre pays.

Les *jésuites* se sont développés avec une étonnante rapidité. En 1540, lorsqu'ils présentèrent leur supplique à Paul III, ils n'étaient que 10. En 1543, ils n'étaient encore que 80. En 1545, ils ne possédaient que 10 maisons. Mais, en 1549, ils avaient déjà 2 provinces : une en Espagne, l'autre en Portugal, et comptaient 22 maisons. Et, quand Ignace mourut, en 1556, ils avaient 12 provinces. Cinquante ans plus tard, ils étaient 10,600.

Dans le catalogue de leur ordre, imprimé à Rome en 1679, on trouve 35 provinces, 2 vice-provinces, 33 maisons professes, 579 colléges, 48 maisons de probation, 88 séminaires, 160 résidences et 106 missions; en tout 17,655 *jésuites*. En 1710, le P. Jouvency porte ce chiffre à 19,998.

Lors du rétablissement de l'ordre par Pie VII, le nombre des *jésuites* était très-restreint, mais il n'a pas tardé à s'accroître rapidement. En 1855, la compagnie de Jésus comptait 5,510 membres, dont 1,697 en France, 1,515 en Italie, 463 en Belgique, 364 en Espagne, 177 en Allemagne, 1,294 en Angleterre, etc. Depuis cette époque, leur nombre a considérablement augmenté; car un journal de la société, l'*Armonia* de Turin, portait, en 1862, le nombre des *jésuites* à plus de 8,000, sur lesquels 2,283 appartiendraient à la France, sans compter environ 700 Pères, nés dans notre pays, mais qui remplissent des missions à l'étranger.

Un des traits caractéristiques de la société de Jésus, c'est que ses affiliés cherchent à se mêler autant que possible au monde et à ses œuvres. En imposant à ses membres le vœu d'exécuter les ordres et d'accepter les missions quelconques que leur imposerait le souverain pontife, sans objection et sans délai, Loyola constitua, auprès de la papauté, une milice chargée d'affermir et de défendre le pouvoir du pape, non-seulement à Rome, mais encore dans le monde entier. A cette milice il imposa pour règle suprême l'obéissance. Dès lors, pour le *jésuite*, il n'y a plus qu'une famille, son ordre; qu'un intérêt, celui du pape et de la congrégation; qu'un devoir, l'exécution de l'ordre donné par le supérieur. Dès lors plus de responsabilité personnelle, plus de moralité. « S'il arrive qu'il me semble que mon supérieur me prescrive quelque commandement qui soit contre ma conscience, je le croirai plutôt que moi-même, » dit Loyola. Dans la constitution de l'ordre, titre VI, on lit expressément : « Il nous a paru dans le Seigneur qu'aucunes constitutions ne peuvent induire obligation au péché mortel ou véniel, *à moins que le supérieur, au nom de Jésus-Christ ou en vertu d'obéissance*, ne l'ordonne. » Ainsi le supérieur, dans l'intérêt de Rome et de la société, a le droit d'imposer ce qu'il estime un péché mortel. Là se trouve, dans toute sa crudité, la maxime fameuse : *La fin justifie les moyens*, qui a été constamment celle des *jésuites* et que l'un d'eux, le P. Busenhaum, a formellement émise dans sa *Medulla theologiæ morales* (4^e^ vol., chap. v) : *Quum finis est licitus, etiam media sunt licita*.

Ce qu'il y a d'essentiellement remarquable chez la société de Jésus, c'est la façon toute nouvelle dont elle procède dans l'Eglise pour lui gagner des prosélytes. « Les *jésuites*, dit Henri Martin, reconnaissent que la grande tentativé du christianisme primitif pour changer la nature humaine et détruire un de ses éléments a échoué sans retour; que l'expérience du moyen âge est achevée; que le monde moderne, par les sciences autant que par la vie pratique, s'attache de plus en plus à la nature. Les *jésuites*, avec une sagacité et une précision de mouvement extraordinaires, exécutent une vaste évolution. Le monde ne vient pas, on ira au monde. On n'a pu enfermer le monde dans l'Eglise; on transportera l'Eglise dans le monde. On atténuera le plus possible l'antique et redoutable opposition de Jésus-Christ et du siècle; on gagnera le siècle en donnant la consécration religieuse à ses pompes et à ses œuvres, naguère maudites. Bref, on transformera le fond pour garder la forme. Qu'a-t-il manqué à ce plan de génie? La droiture, la franchise, l'esprit vraiment religieux, qui pouvait seul rendre à la nature ses droits sans attenter aux lois éternelles du bien et du vrai. »

Partant de ce point de vue, les *jésuites* renoncent à la morale ascétique et mettent en avant leur fameuse doctrine du *probabilisme*, par laquelle on peut suivre avec sûreté de conscience toute opinion que certaines approbations peuvent faire regarder comme probable. Quant aux principes, quant aux lois absolues, il n'en est plus question. Les *jésuites*, par l'organe de leurs casuistes, se chargent de donner des règles de conduite. « Et Dieu sait, dit H. Martin, quelles étaient les « opinions probables » avancées par leurs docteurs. N'osant supprimer l'enfer, ils suppriment, pour ainsi dire, le péché. L'enfer n'est plus fait que pour les hérétiques; quant aux catholiques, pourvu qu'ils croient au dogme, la dévotion leur est rendue si aisée qu'ils ne sauraient vraiment refuser de se laisser sauver; quelques pratiques extérieures et quasi mécaniques, devenues aussi peu gênantes que possible, sont tout ce qu'on leur demande. Du reste, toute latitude. Les décisions des casuistes sont à donner le vertige. Il faut retourner jusqu'aux sophistes d'avant Socrate pour retrouver une pareille perturbation de la conscience humaine : nécessités de la nature, faiblesses excusables, dépravation et crime, tout est confondu dans la tolérance, comme jadis dans la réprobation. On permet ce que défendent l'honneur mondain et même les lois civiles. La probité, la sincérité, la dignité de l'homme, le sentiment du devoir, disparaissent dans les

réseaux subtils et inextricables d'une scolastique pervertie. L'amour de Dieu et les vertus morales s'abîment ensemble. »

C'est cette perversion du sens moral qui faisait dire à l'abbé Boileau : « Les *jésuites* sont des gens qui allongent le Symbole et raccourcissent le Décalogue. » Pour montrer à quel point est justifiée la réprobation qu'excite la doctrine morale des *jésuites*, nous citerons quelques passages d'un extrait des livres et doctrines de la société, extrait que le parlement de Paris joignit en 1672 à son arrêt, afin de justifier aux yeux de tous l'expulsion des *jésuites*.

Suivant le Père Emmanuel Sa, de la société de Jésus :

« On ne commet point un faux, lorsque, » pour remplacer un titre d'hérédité ou de » noblesse qu'on a perdu, on en fabrique un » semblable. » (*Aphorismes des confesseurs.* Cologne, 1590.)

« Ce n'est pas un péché mortel de prendre » à quelqu'un, en secret, ce qu'il donnerait » si on le lui demandait, quoiqu'il ne veuille » pas qu'on le lui prenne en secret, *et il ne* » *faut pas restituer.* » (*Id., ibid.*)

« *Ce n'est pas un vol* de prendre une petite » chose en cachette de son mari ou de son » père. »

« Celui qui n'a fait aucun tort, en prenant » une chose qui ne lui appartenait pas, parce » que le propriétaire ne s'en servait point, » *n'est point obligé de la restituer.* » (*Id., ibid.*)

Dans son *Essai de théologie publique*, publié en 1736, le Père Taberna soutient que :

« Si un juge a reçu de l'argent pour rendre un jugement injuste, *il est probable* » qu'il peut conserver cet argent. C'est le » sentiment de cinquante-huit docteurs *jé-* » *suites.* »

Sur cette question :

« En quelles occasions un religieux peut-il » quitter son habit sans encourir l'excommunication ? »

Il est répondu :

« S'il le quitte pour une cause honteuse, » comme pour aller filouter, ou pour aller *in-* » *cognito* en des lieux de débauche, le devant bientôt reprendre. — *Si habitum di-* » *mittat ut furetur occulte, vel fornicetur.* » (*Praxis ex societatis Jesu schola.* Tr. VII, ex. VI, nº 103.)

Autre question :

« Les valets qui se plaignent de leurs gages » peuvent-ils d'eux-mêmes les croître en se » garnissant les mains d'autant de bien appartenant à leurs maîtres, comme ils s'imaginent en être nécessaire pour égaler lesdits gages à leur peine ? »

Réponse :

« Ils le peuvent en quelques rencontres, » comme lorsqu'ils sont si pauvres en cherchant condition, qu'ils ont été obligés d'accepter l'offre qu'on leur a faite, et que les » autres valets de leur sorte gagnent davantage ailleurs. » (*Somme du P. Bauny*, pages 213 et 214 de la 6e édition.)

Suivant Escobar :

« Une femme peut jouer et prendre pour » cela de l'argent à son mari. » (*Chap. du Larcin.*, tr. I, nº 13.)

Et Sanchez dit :

« On peut jurer qu'on n'a pas fait une chose, » quoiqu'on l'ait faite effectivement, en entendant en soi-même qu'on ne l'a pas faite » un certain jour, ou avant qu'on fût né, ou » en sous-entendant quelque autre circonstance pareille, sans que les paroles dont » on se sert aient aucun sens qui le puisse » faire connaître. Et cela est fort commode » en beaucoup de rencontres, et est toujours » très-juste quand cela est nécessaire ou » utile pour la santé, l'honneur ou le bien. » (*Oper. mor.*, page 2, liv. III, chap. VI, nº 13.)

D'après le *Traité de pénitence* du Père Valèze Regnald :

« Les domestiques peuvent prendre en cachette les biens de leurs maîtres par forme » de compensation, sous prétexte que leurs » gages sont trop modiques, *et ils sont dispen-* » *sés de la restitution.* »

Le Père Antoine Casnedi prétend que :

« Dieu ne défend le vol qu'en tant qu'il est » regardé comme mauvais, et non pas lorsqu'il est connu comme bon. »

D'après la *Théologie morale* du *jésuite* Thomas Tamburin, imprimée à Lyon en 1659 :

« On n'est point obligé, sous peine de péché » mortel, de restituer ce qu'on a pris en plusieurs petits vols, quelque grande que soit » la somme totale. »

« Vous me demanderez (dit le Père Trachala dans sa *Règle du confesseur* publiée » à Bamberg en 1759), si vous êtes obligé à » restitution dans le cas où vous auriez aidé » quelqu'un à commettre un vol avec plus de » facilité.

» *Je réponds négativement avec probabilité.*

» Quand bien même vous eussiez tenu l'échelle au voleur pour faire son vol, ou » qu'obéissant à votre maître qui vous le » commandait, vous eussiez prêté vos services pour porter une cassette par lui dérobée, et qu'il aurait néanmoins d'ailleurs » emportée sans vos services. »

Nous trouvons dans les *Aphorismes* du Père Emmanuel Sa :

« Qu'il est permis de tuer pour sa propre » défense ou pour celle d'autrui, et, suivant » quelques-uns, *même pour la défense de son* » *bien.* »

Le Père Henriquez s'exprime ainsi dans sa *Théologie morale* (tome Ier, liv. VI, chap. X, nº 3, page 869) :

« Si un adultère, même *clerc*, bien instruit » du danger, est entré chez la femme adultère, et que, surpris par le mari, il tue celui-ci pour défendre ou sa vie ou ses membres, *il ne paraît pas encourir l'irrégula-* » *rité.* »

Le Père Lessius croit qu'un religieux qui, au lieu de fuir, « *tue* celui qui l'attaque, ne pèche » point contre la justice, car il n'est pas » obligé de fuir. »

Etienne Fagundez, dans un *Traité sur les préceptes du Décalogue*, publié à Lyon en 1640 (tome Ier, chap. II, page 501), s'exprime en ces termes :

« Des enfants chrétiens et catholiques peuvent accuser leurs pères du crime d'hérésie, quoiqu'ils sachent que pour cela leurs » pères seront brûlés et mis à mort, comme » l'enseigne Tolet..., et non-seulement ils » pourront leur refuser la nourriture, s'ils » tâchent de les détourner de la foi catholique, mais même *ils pourront justement les* » *tuer* en gardant la modération d'une juste » défense, si leurs parents veulent les obliger » par violence à abandonner la foi. »

Le *jésuite* Bonacina exempte de toute faute la mère « qui souhaite la mort à ses filles, *si* » *elle ne peut les marier à son gré, à cause de* » *leur laideur ou de leur pauvreté.* »

D'après la *Théologie morale* du Père Antoine Escobar :

« Il est permis de tuer en trahison un proscrit. » (Tome IV, page 278.)

« Il est également permis de mettre à mort » ceux qui nous nuisent auprès des princes » et des personnes de distinction. » (*Id., ibid.*, page 284.)

Le *jésuite* Jacques Platelius, auteur d'un *Cours de théologie*, publié à Douai en 1680, formule les déclarations suivantes :

« Si quelqu'un est si stupide qu'il juge invinciblement que le désir de commettre un » homicide n'est point un péché, il ne pèche » pas en désirant de le commettre.

» Il est permis de tuer un autre pour se » conserver les biens de la fortune. »

Jean de Cardenas suppose « qu'il est permis de désirer la mort d'un autre pour le » grand bien, même temporel, d'une communauté ou de l'Eglise, parce que le bien commun est préférable au bien d'une personne » particulière. »

Emmanuel Sa enseigne dans ses *Aphorismes* que : « La révolte d'un *clerc* contre le » roi n'est pas un crime de lèse-majesté, » parce que le *clerc* n'est pas sujet du roi, » mais bien du pape, qui peut suspendre la » puissance même temporelle des rois et délier leurs sujets de toute obéissance. »

Suivant Lessius, « les amphibologies sont » permises, lorsqu'on a une juste cause pour » s'en servir. »

Les Pères Sanchez et Cardenas en donnent des exemples. « Ainsi, disent-ils, comme le » mot *Gallus* en latin peut signifier un *coq* ou » un *Français*, si on me demande, en parlant » cette langue, si j'ai tué un *Français*, quoique j'en aie tué un, je répondrai que non, » entendant un *coq*. De même le verbe *esse* » signifie en latin *être* ou *manger;* si donc on » me demande si Titius est chez lui, je répondrai qu'il n'y est pas, quoiqu'il y soit » véritablement, et j'entendrai qu'il n'y mange » pas. »

Voici quelque chose de plus fort :

« Quand on a reçu de l'argent pour faire une méchante action, est-on obligé à le rendre ? »

Réponse :

« *Il faut distinguer;* si on n'a pas fait l'action pour laquelle on a été payé, il faut rendre » l'argent ; mais si on l'a faite, on n'y est point » obligé. *Si non fecit hoc malum, tenetur resti-* » *tuere; secus, si fecit.* » (*Molina*, cité par Escobar, tr. III, ex. II, nº 138.)

Le Père Vasquez cité par le P. Castro Paolo (t. Ier, tr. VI, nº 12, p. 6), dit que « quand on » voit un voleur résolu et prêt à voler une personne pauvre, on peut, pour l'en détourner, » lui assigner quelque personne riche en particulier pour la voler au lieu de l'autre. » Etc., etc., etc.

Si l'on passe maintenant aux doctrines des *jésuites* en matière de luxure, on trouve des choses telles qu'il serait impossible de les reproduire ici, ni même d'en donner une idée affaiblie. Ce sont des inventions inouïes de crimes inimaginables, de fornications sacriléges, de débauches contre nature, comme le célibat forcé peut seul en faire éclore dans un cerveau troublé. Et tout cela trouve chez leurs casuistes indulgence et même justification.

Voici quelques citations parmi les passages qui se peuvent transcrire honnêtement :

« Le Père Corneil indique aux femmes qui » se trouvent dans la position de Suzanne un » moyen de s'en tirer, sans péché et pourtant » avec plaisir : c'est de tout endurer en se répétant intérieurement qu'on n'y consent pas, » parce que l'existence et la réputation valent » mieux que la chasteté.

» *Quia majus bonum est fama et vita quam* » *pudicitia.* »

Le Père Gaspard résout affirmativement, dans son *Traité sur les sacrements*, la question suivante :

« Est-il permis de pratiquer l'acte conjugal » avant la bénédiction nuptiale ? »

Sanz, Navarre et autres enseignent que cela est permis, « et avec raison, *et merito*, » » ajoutent ces vertueux théologiens.

« Ce n'est point un péché mortel pour les femmes, » dit le Père Simon de Lassau, professeur de cas de conscience au collége d'Amiens en 1656, « qui étalent leur beauté aux » yeux des jeunes gens dont elles savent provoquer les lubriques désirs, si, en agissant » ainsi, elles le font dans quelque but de nécessité ou d'utilité, comme pour se procurer » le droit de sortir plus facilement de la maison, de rester sur la porte ou à la fenêtre de » la maison. »

Il y a encore les cas où l'on peut abuser d'une fille sans péché : « il suffit de *bien diri-* » *ger son intention;* » et les cas où une fille peut se prostituer. Mais laissons ces choses honteuses.

Ces extraits, *vérifiés et collationnés par les commissaires du parlement, en exécution de l'arrêté de la cour du* 31 *août* 1761 *et arrêt du* 3 *septembre suivant*, ne forment pas moins de quatre volumes. Ce sont des actes authentiques qui existent dans toutes les bibliothèques possibles et dans beaucoup de collections particulières.

Contrairement aux autres ordres religieux, qui s'attachent à effrayer le pécheur, les *jésuites* se préoccupent avant tout de le séduire. De là leur morale facile, leur goût pour les grandes pompes religieuses, leur habileté à s'introduire auprès des grands, l'art qu'ils déploient pour attirer à eux les femmes afin de dominer par elles dans les familles. Dans leurs missions lointaines, ils montrent la même souplesse et la même dextérité. Dans l'Inde, ils firent les plus grandes concessions à la religion établie. En Chine, ils autorisèrent leurs néophytes à prendre part aux cérémonies célébrées en l'honneur de Confucius, ainsi qu'à la fête des Ancêtres. Aussi excitèrent-ils de violentes réclamations de la part des autres missionnaires lazaristes ou dominicains, qui leur reprochèrent de corrompre la religion et d'en laisser altérer les dogmes. Ce sont les *jésuites* qui ont institué le singulier culte du Cœur-Sacré de Jésus ; ce sont eux qui ont introduit dans les colléges l'usage des représentations dramatiques.

En vertu de leurs statuts, les *jésuites* ne doivent avoir aucune ambition personnelle. La seule chose dont ils doivent se préoccuper, c'est de travailler à l'enrichissement, à l'exaltation de la compagnie, dont l'éclat et la puissance rejaillissent sur chaque associé, et cette absence d'intérêt personnel, remplacé par l'orgueil et l'esprit de corps, a pour effet d'innocenter, aux yeux de chaque membre, les actes les plus répréhensibles et les plus odieux.

« Etablie, dit M. Sauvestre, et dirigée dans un but de domination universelle, cette société présente dans les ressorts de son organisation une telle puissance d'envahissement, une morale si captieuse, qu'on n'y saurait penser sans une sorte d'effroi. Il se peut que ses premiers fondateurs n'aient eu d'autre objet que de venir en aide à l'unité de croyance ; il se peut qu'aujourd'hui encore, beaucoup de ses membres soient de bonne foi, et entassent artifice sur artifice, hypocrisie sur hypocrisie, avec les meilleures intentions du monde : ce n'est pas le premier exemple d'une erreur semblable. Mais leur action dans le monde n'en est pas moins pernicieuse ; au contraire.

» Imaginez une association dont les membres auraient rompu tous les liens de famille et de patrie qui les attachaient aux autres hommes, et dont les efforts tendraient à un but unique et formidable : son développement et l'établissement de sa domination, par tous les moyens possibles, sur toutes les nations de la terre.

» Imaginez encore que cette conspiration immense ait fini par substituer ses règles et sa politique aux préceptes mêmes de la religion ; qu'elle en soit venue peu à peu à dominer les princes de l'Eglise, à les tenir dans une servitude réelle, quoique non avouée, de sorte que ceux qui portent officiellement les titres et encourent la responsabilité ne sont que les instruments dociles d'une force cachée et muette.

» Tels sont les *jésuites*.

» Sans cesse chassés, ils reviennent sans cesse, et, peu à peu, clandestinement, ils s'établissent et poussent dans l'ombre de vigoureuses racines. On peut confisquer leurs biens, leurs pertes sont bientôt réparées. Ils pratiquent à la fois la captation des héritages et le commerce à la grosse aventure. Confesseurs, négociants, prêteurs à usure, marchands de bimbeloterie pieuse, ils inventent des dévotions nouvelles pour se créer des débouchés. Entre temps, ils se mêlent de politique, agitent les Etats et font trembler les princes sur leurs trônes.

» Car leur haine est terrible. Malheur à qui devient leur ennemi ! Par une faveur du ciel qui leur est toute spéciale, quiconque leur fait obstacle, fût-il au faîte des grandeurs, tombe tout à coup comme foudroyé.

» En France, condamnés solennellement dans leurs actes et dans leurs docrines, ils n'en ont pas moins rouvert audacieusement leurs écoles au sein de ce pays d'où ils ont été trois fois chassés. Les ministres passent, les gouvernements changent, les révolutions bouleversent le pays, les lois se renouvellent : les *jésuites* demeurent toujours et malgré tout. Eux seuls ne changent point.

» Cette immuabilité, qui est le signe de leur force, fait aussi leur condamnation. Car le mouvement est la loi de l'existence ; tout ce qui vit est sujet au changement : c'est l'essence même du progrès. La formidable compagnie est une société de morts : *Perinde ac cadaver;* et c'est aussi une œuvre de mort qu'elle accomplit. »

La société de Jésus ne s'est pas bornée à fomenter les troubles de la Ligue, à persécuter Galilée, Descartes, les jansénistes, les protestants, à provoquer la révocation de l'édit de Nantes et les massacres des Cévennes ; elle a pris part, soit directement par ses membres, soit indirectement par son influence et par ses doctrines, à des crimes, à des attentats célèbres, et s'est vue gravement compromise dans des procès scandaleux. Nous allons nous borner ici à donner une rapide nomenclature des faits de ce genre les plus connus.

En 1581, les *jésuites* Campian, Skerwin et Briant sont mis à mort pour avoir conspiré contre Elisabeth d'Angleterre ; en 1593, Barrière, à l'instigation du *jésuite* Varade, tente d'assassiner Henri IV ; en 1594, les *jésuites* sont chassés de France comme complices de Jean Châtel ; en 1595, le Pere Guignard est pendu sur la place de Grève pour avoir écrit une apologie du régicide ; en 1598, les *jésuites* fanatisent un misérable et le chargent d'assassiner Maurice de Nassau, ce qui les fait expulser de Hollande ; en 1604, le cardinal Borromée les chasse du collége de Bréda, ou ils se sont livrés à de honteux attentats contre les mœurs ; en 1605, Oldecorn et Garnet sont envoyés au supplice, en Angleterre, comme les principaux instigateurs de la conspiration des Poudres ; en 1610, après l'assassinat de Henri IV par Ravaillac, les *jésuites* de Paris font peindre un tableau représentant l'assassin montant au ciel pendant que Henri IV est précipité dans les enfers, et cette même année, Mariana publie une apologie du régicide dans son *Institution du prince;* en 1646, ils font à Séville une banqueroute qui précipite dans la misère de nombreuses familles ; en 1701, ils volent 1,900,000 livres à Ambroise Guys ; en 1709, ils obtiennent la destruction de Port-Royal et la profanation des tombeaux des jansénistes, dont les os sont dispersés ; en 1707, le Père Jouvency, dans son *Histoire des jésuites*, classe parmi les martyrs les assassins des rois, et son ouvrage est condamné au feu ; en 1724, le collége des *jésuites* de Thorn, en Pologne, ayant été pillé, à la suite d'une rixe provoquée par leurs écoliers, ils font condamner dix individus au dernier supplice, et peu après, pour célébrer leur triomphe, ils jouent dans leur église une pièce allégorique dans laquelle ils étalent les simulacres des dix têtes coupées ; en 1737, a lieu le scandaleux procès du Père Girard et de la belle Cadière (v. CADIÈRE), et le coupable parvient à se soustraire à l'action de la justice ; en 1757, un de leurs élèves, Damiens, attente à la vie de Louis XV ; l'année suivante, les Pères Malagrida, Matos et Alexandre se mettent à la tête des conjurés qui assassinent le roi de Portugal. En 1761, le Père Lavalette fait la banqueroute fameuse à la suite de laquelle les *jésuites* sont expulsés de France. Depuis le rétablissement de leur ordre au commencement de ce siècle, les *jésuites* se sont attachés avec le plus grand soin à ne plus se compromettre et à employer, pour leurs affaires d'intérêt, des intermédiaires sûrs, afin de se couvrir entièrement, particulièrement lorsqu'il s'agit d'acquérir par la captation des sommes plus ou moins considérables. Le nom des Révérends Pères a néanmoins retenti assez désagréablement pour eux dans quelques affaires récentes. Sans parler de la part qu'ils ont prise à l'enlèvement des jeunes Mortara et Coen, nous nous bornerons à citer le procès intenté devant le tribunal correctionnel de Bordeaux aux Pères La Juddie et Commire, pour avoir exercé des sévices graves envers les élèves qu'ils voulaient punir (1868), et le procès du trop séduisant Père Dufour (1872).

« Qu'est-ce qu'un *jésuite?* dit Diderot. Est-ce un prêtre séculier ? Est-ce un prêtre régulier ? Est-ce un laïque ? Est-ce un religieux ? Est-ce un homme de communauté ? Est-ce un moine ? C'est quelque chose de tout cela, mais ce n'est point cela. Lorsque ces hommes se sont présentés dans les contrées où ils sollicitaient des établissements et qu'on leur a demandé ce qu'ils étaient, ils ont répondu : « Tels quels, *tales quales.* » Ils ont dans tous les temps fait mystère de leurs constitutions, et jamais ils n'en ont donné entière et libre communication aux magistrats. Soumis au despotisme le plus excessif dans leurs maisons, les *jésuites* en sont les fauteurs les plus abjects dans l'Etat. Ils prêchent aux sujets une obéissance sans réserve pour leurs souverains ; aux rois, l'indépendance des lois et l'obéissance aveugle au pape ; ils accordent au pape l'infaillibilité et la domination universelle, afin que, maîtres d'un seul, ils soient maîtres de tout... Un article bizarre du règlement de la com-

pagnie de **Jésus**, c'est que les hommes qui la composent se sont tous rendus par serment espions et délateurs les uns des autres... On se demandera comment cette société s'est affermie, malgré tout ce qu'elle a fait pour se perdre; illustrée, malgré tout ce qu'elle a fait pour s'avilir; comment elle a obtenu la confiance des souverains en les assassinant, la protection du clergé en le dégradant, une si grande autorité dans l'Eglise en la remplissant de troubles et en pervertissant sa morale et ses dogmes. C'est qu'on a vu en même temps, dans le même corps, la raison assise à côté du fanatisme, la vertu à côté du vice, la religion à côté de l'impiété, le rigorisme à côté du relâchement, la science à côté de l'ignorance, l'esprit de retraite à côté de l'esprit de cabale et d'intrigue, tous les contrastes réunis. Il n'y a que l'humilité qui n'a jamais pu trouver un asile parmi ces hommes... Livrés au commerce, à l'intrigue, à la politique et à des occupations étrangères à leur état et indignes de leur profession, il a fallu qu'ils tombassent dans le mépris qui a suivi et qui suivra, dans tous les temps et dans toutes les maisons religieuses, la décadence des études et la corruption des mœurs. »

« Jetez un coup d'œil sur l'histoire des *jésuites*, institués surtout pour combattre la révolution du XVI^e siècle, dit Guizot dans son *Histoire de la civilisation en Europe*, ils ont échoué partout; partout où ils sont intervenus avec quelque étendue, ils ont porté malheur à la cause dont ils se sont mêlés. En Angleterre, ils ont perdu des rois; en Espagne, des peuples. Le cours général des événements, le développement de la civilisation moderne, la liberté de l'esprit humain, toutes ces forces contre lesquelles les *jésuites* étaient appelés à lutter se sont dressées contre eux et les ont vaincus; et non-seulement ils ont échoué, mais rappelez-vous quels moyens ils ont été contraints d'employer. Point d'éclat, point de grandeur; ils n'ont pas fait de brillants événements, ils n'ont pas mis en mouvement de puissantes masses d'armes; ils ont agi par des voies souterraines, obscures, subalternes, par des voies qui n'étaient nullement propres à frapper l'imagination, à leur concilier cet intérêt public qui s'attache aux grandes choses, quels qu'en soient le principe et le but. Le parti contre lequel ils luttaient, au contraire, non-seulement a vaincu, mais a vaincu avec éclat; il a fait de grandes choses et par de grands moyens; il a soulevé les peuples; il a semé en Europe des grands hommes; il a changé à la face du soleil le sort et la forme des Etats; tout, en un mot, a été contre les *jésuites*, et la fortune et les apparences. Ni le bon sens qui veut le succès, ni l'imagination qui a besoin d'éclat, n'ont été satisfaits par leur destinée. Et cependant, rien n'est plus certain, ils ont eu de la grandeur. C'est qu'ils ont su ce qu'ils voulaient, ce qu'ils faisaient. Ils ont eu la grandeur de la pensée et la grandeur de la volonté; et elle les a sauvés du ridicule qui s'attache à des revers obstinés et à de misérables moyens. »

Il n'est guère possible de parler des *jésuites* sans parler des *Exercices spirituels;* non pas que ce petit manuel appartienne en propre à leur institut, mais parce que, selon le P. de Ravignan, « ils en sont l'âme et comme la source. » Qu'on nous permette donc de reproduire en grande partie l'excellente analyse qu'en fait M. Ch. Sauvestre, dans son édition des *Monita secreta;* elle n'est pas trop longue et elle est instructive.

« Le livre des *Exercices spirituels* se compose de diverses méthodes, de procédés pour examiner ses péchés, pour se confesser, pour méditer, pour contempler et enfin pour prier; car tout y est méthode. Le caractère général de ces préceptes, c'est la matérialisation de ce qu'il y a au monde de plus essentiellement immatériel : les opérations de la conscience et les élévations de l'âme.

» Ainsi, pour l'examen des péchés, l'auteur a inventé un calepin, divisé par semaines et par jours, où l'on marque ses fautes du matin et celles du soir, à l'aide de points. Chaque soir, on fait le compte de ces points pour les comparer à ceux des jours précédents et voir de combien l'on a avancé dans la voie de la sainteté. Chaque page est disposée comme il suit :

Dimanche = :::::::::::·
Lundi = :::::::::·
Mardi = :::::::·
Mercredi = :::::·

Ainsi de suite jusqu'au samedi. C'est la tenue des livres appliquée à la conscience. Remarquez que les points, c'est-à-dire les péchés, vont en diminuant. S'il en était autrement, c'est qu'on ne suivrait pas bien les conseils du directeur spirituel.

» Après la méthode pour s'examiner, arrive la méthode pour se confesser, et aussi la méthode pour communier; tout cela doit être fait méthodiquement. Puis viennent les *Exercices* proprement dits.

« Le premier point, dit le curieux petit li- » vre, le premier point est de se faire en ima- » gination une représentation du lieu. Ainsi, » dans toute méditation ou contemplation » d'un objet corporel, de Jésus-Christ, par » exemple, il faut se représenter, par une » sorte de vision de l'imagination, un lieu » corporel, comme un temple, une montagne, » où nous trouvions Jésus-Christ, Marie, sa » sainte mère; en un mot, tout ce qui a rap- » port au sujet de notre contemplation.....

» Le second point est d'écouter, d'entendre » par l'ouïe intérieure ce que disent toutes » les personnes; par exemple, les personnes » divines de la sainte Trinité conversant en- » semble dans le ciel sur le rachat du genre » humain; ou bien l'ange qui, dans la petite » chambre de la sainte Vierge, *traite* avec » elle du mystère de l'Incarnation.....

» Troisième point et quatrième. On s'effor- » cera de sentir, en quelque sorte, la bonne » odeur qui s'exhale du corps de notre divin » Sauveur, de son âme même et de toutes ses » vertus. On fera de la sorte à l'égard des » autres personnes qu'on pourrait considé- » rer... On goûtera également l'ineffable sua- » vité, l'inconcevable douceur de la divinité » de Notre-Seigneur, et des perfections des » autres personnes saintes, objets de la con- » templation.

» Cinquième point. Il faudra toucher, ma- » nier, pour ainsi dire, et baiser les vête- » ments de ces mêmes personnes, les traces » de leurs pas, les lieux où ils sont; tout cela » pour exciter en nous quelque sentiment de » dévotion plus tendre..... »

» Puis vient l'exercice de la contemplation de l'enfer. On doit d'abord se représenter l'enfer en « longueur, largeur et profondeur... » avec le vaste incendie, l'horrible embrase- » ment...; 2° le bruit des gémissements, les » plaintes, les cris aigus, les hurlements, » les blasphèmes, parmi le bourdonnement » des flammes qui tourbillonnent...; 3° l'odeur » de la fumée, le soufre, la poix, en un mot, » l'affreuse senteur de toute sorte de pourri- » ture que doit exhaler l'abîme...; 4° le goût, » semblable à tout ce qu'on peut imaginer de » plus amer, comme les larmes que versent » les réprouvés...; 5° l'impression brûlante » de ces feux qui dévorent et qu'il faut en » quelque sorte toucher, etc..... »

» On le voit, le but de ces *Exercices*, si singulièrement nommés *spirituels*, est l'asservissement complet, l'anéantissement de la raison, par la perversion des sens qui sont ses agents, suivant l'ordre de la nature, et qu'on tourne ainsi contre elle. Toute l'horrible machine roule là-dessus; chaque faculté sensitive est prise à son tour dans l'engrenage : c'est d'abord la vue qu'on hallucine, puis l'ouïe, puis l'odorat et le goût, et enfin le toucher. Le toucher! celui de nos sens qui sert à rectifier les impressions des autres!...

» Le livre des *Exercices* est divisé en quatre semaines, qui se subdivisent en journées. Les journées comprennent des exercices au nombre de cinq, sans compter les *examens* de conscience, les *préludes* et le reste. On doit s'examiner trois fois par jour : le matin en se levant, à midi et le soir après souper.

» Ces cinq exercices doivent durer au moins une heure chacun. Il en est qu'on doit accomplir la nuit. Dans tous les cas, il est expressément recommandé d'éviter tout ce qui pourrait distraire, même le grand jour.

» Le même chapitre recommande d'éviter toute conversation, sauf avec son directeur. On y trouve aussi des prescriptions sur les macérations, les cilices, les ceintures, les chaînettes de fer, les disciplines, « même » jusqu'au sang » en ayant soin pourtant que la douleur ne pénètre point jusqu'aux os.....

» Après quatre semaines de ce régime, on doit être converti, ou on ne le sera jamais. Assurément, il n'est guère de cervelle capable de résister, même quinze jours, à un pareil traitement. Parmi ces méditations, il en est une sur la mort, que nous voudrions rapporter tout entière, et où l'on fait assister le néophyte à son propre trépas. Il voit ses parents en pleurs rangés autour de son lit; il compte les larmes vraies et les larmes hypocrites; il entend le glas des cloches; il se voit mis au cercueil, puis porté en terre; il assiste à la décomposition de son propre corps.....

» Tels sont les *Exercices spirituels* de saint Ignace de Loyola.

» Il existe, en médecine, des substances vénéneuses qui ont, comme la belladone, la propriété d'agir sur le cerveau. Ce sont des poisons qui donnent la mort par la folie. Les pharmaciens qui les vendent sont obligés de les conserver sous clef, et de tenir un registre particulier des quantités qu'ils en délivrent et du nom du médecin qui en a ordonné l'emploi sous sa responsabilité. Les *Exercices spirituels* ne sont-ils pas aussi dangereux que ces poisons? Nous ne demandons pas qu'on les supprime, nous ne demandons pas de décrets; c'est à l'opinion publique que nous faisons appel; sa sentence nous suffit. Il faut qu'elle s'éclaire. Il faut que la partie intelligente de la nation porte la lumière dans ces ténèbres. Ouvrez ces volets qu'on tient fermés; faites entrer l'air avec le soleil, et tout sera bientôt purifié. »

Pour compléter ce que nous avons dit sur la compagnie de Jésus, nous ne saurions mieux faire que de reproduire ici les instructions secrètes (*Monita secreta*) dont on les a accusés de faire usage. Tout mauvais cas est niable. Des ennemis des *jésuites* ayant publié ce petit livre à Paderborn, en 1661, la société fut unanime à protester qu'elle ne le connaissait pas. Quand M. Ch. Sauvestre a eu en 1861 l'idée de le rééditer (3e édit. 1870), les mêmes protestations se sont renouvelées, avec accompagnement de grossières injures de la part des journaux jésuitiques. Mais, comme le fait judicieusement observer M. Sauvestre, si les injures ne prouvent rien, les dénégations des jésuites prouvent moins encore, attendu la doctrine bien connue de ces Pères sur les restrictions mentales. Le manuscrit du P. Brothier, bibliothécaire des jésuites de Paris, celui du palais de justice de Bruxelles, provenant de la maison de Ruremonde, ne laissent aucun doute sur l'authenticité du texte.

Nous n'avons, du reste, aucune intention d'argumenter, sur les *Monita*, pour ou contre les *jésuites;* mais nous ne pouvons nous dispenser de fournir à nos lecteurs cette pièce essentielle du procès que les rois, les peuples et un pape même ont fait à la fameuse société. Nous empruntons la traduction de M. Sauvestre.

PRÉFACE.

Que les supérieurs gardent et retiennent entre leurs mains, avec soin, ces instructions particulières et qu'ils les communiquent seulement à quelque peu de profès; instruisant de quelques-unes les non-profès, lorsque l'avantage de la société le demandera, et cela sous le sceau du silence et non comme si elles avaient été écrites par un autre, mais prises de la propre expérience de celui qui les dit. Comme plusieurs des profès sont instruits de ces secrets, la société a réglé depuis son commencement que ceux qui les sauraient ne pussent se mettre dans aucun des autres ordres, excepté dans celui des chartreux, à cause de la retraite où ils vivent et du silence inviolable qu'ils gardent, ce que le saint-siége a confirmé.

Il faut bien prendre garde que ces avertissements ne tombent entre les mains des étrangers, parce qu'ils leur donneraient un sens sinistre, par envie pour notre ordre. Que si cela arrive (ce qu'à Dieu ne plaise!), que l'on nie que ce soient là les sentiments de la société, en le faisant assurer par ceux que l'on sait de certitude l'ignorer, et en leur opposant nos instructions générales et nos règles ou imprimées ou écrites.

Que les supérieurs recherchent toujours avec soin et avec prudence si quelqu'un des nôtres n'a point découvert à quelque étranger ces instructions; car personne ne les copiera, ni pour soi ni pour un autre, ni ne souffrira qu'on les copie, que par le consentement du général ou du provincial, et si l'on doute si quelqu'un est capable de garder de si grands secrets, qu'on lui dise le contraire et qu'on le renvoie.

Instructions secrètes
DE LA SOCIÉTÉ DE JÉSUS.

— I. *De quelle manière la société doit se conduire lorsqu'elle commence quelque fondation.* — 1. Pour se rendre agréable aux habitants du lieu, il importera beaucoup d'expliquer la fin de la société, telle qu'elle est prescrite dans les règles, où il est dit que la société doit s'appliquer avec autant d'efforts au salut du prochain qu'au sien propre. C'est pourquoi il faut faire les plus humbles offices dans les hôpitaux, aller voir les pauvres, les affligés et les prisonniers. Il faut ouïr les confessions promptement et indifféremment, afin que les plus considérables habitants du lieu admirent les nôtres et les aiment, à cause de la charité extraordinaire que l'on aura pour tous et la nouveauté de la chose.

2. Qu'ils se souviennent tous de demander modestement et religieusement le moyen d'exercer les ministères de la société, et qu'ils tâchent de gagner la bienveillance principalement des ecclésiastiques et des séculiers de l'autorité desquels on a besoin.

3. Il faudra aussi aller dans les lieux éloignés, où l'on recevra les aumônes, même les plus petites, après avoir montré la nécessité des nôtres. Il les faudra ensuite donner aux pauvres, afin d'édifier ceux qui ne connaîtront pas encore la société et qu'ils soient d'autant plus libéraux envers nous.

4. Que tous paraissent être inspirés du même esprit et qu'ils apprennent à avoir les mêmes manières extérieures, afin que l'uniformité, dans une si grande quantité de personnes, édifie chacun. Que l'on congédie ceux qui feront autrement, comme des gens nuisibles.

5. Au commencement, que les nôtres se gardent bien d'acheter des fonds, mais s'ils en ont acheté quelques-uns bien situés, que ce soit sous des noms empruntés de quelques amis fidèles et qui gardent le secret; afin que notre pauvreté paraisse davantage, que les biens-fonds qui sont voisins des lieux où nous avons des colléges soient assignés à des colléges éloignés, ce qui empêchera que les princes et les magistrats ne puissent jamais savoir exactement quels sont les revenus de la société.

6. Que les nôtres n'aillent que dans les villes riches, avec intention d'y résider en forme de collége; car la fin de notre société est d'imiter Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui s'arrêtait le plus souvent à Jérusalem, et qui ne faisait que passer dans les lieux moins considérables.

7. Il faut toujours extorquer des veuves le plus d'argent qu'il se pourra, en leur faisant souvent entendre notre extrême nécessité.

8. Qu'il n'y ait que le provincial en chaque province qui sache précisément quels sont les revenus; mais que ce qu'il y a dans le trésor de Rome soit un mystère sacré.

9. Que les nôtres prêchent et disent partout dans les conversations qu'ils sont venus pour instruire les enfants et pour secourir le peuple, et le tout pour rien et sans acception de personnes, et qu'ils ne sont pas à charge aux communautés, comme les autres ordres religieux.

— II. *De quelle manière les Pères de la société pourront acquérir et conserver la familiarité des princes, des grands et des personnes les plus considérables.* — 1. Il faut faire tous nos efforts pour gagner partout l'oreille et les esprits des princes et des personnes les plus considérables, afin que qui que ce soit n'ose se lever contre nous, mais au contraire que tous soient obligés d'en dépendre.

2. Comme l'expérience nous apprend que les princes et les grands seigneurs sont principalement affectionnés aux personnes ecclésiastiques lorsqu'elles dissimulent leurs actions odieuses et qu'elles les interprètent favorablement, comme on le remarque dans les mariages qu'ils contractent avec leurs parentes ou alliées, ou en de semblables choses, il faut encourager ceux qui les font, en leur faisant espérer d'obtenir facilement, par le moyen des nôtres, des dispenses du pape, qu'il accordera, si on lui en explique les raisons, si on produit des exemples semblables et si on dit les sentiments qui les favorisent, sous prétexte du bien commun et de la plus grande gloire de Dieu, ce qui est le but de la société.

3. Il faut faire la même chose, si le prince entreprend de faire quelque chose qui ne soit pas également agréable à tous les grands seigneurs. Il faut l'encourager et le pousser, et porter les autres à s'accommoder au prince et à ne pas le contredire; mais, en général, sans descendre jamais à aucune particularité, de peur que, si l'affaire ne réussissait pas, on ne l'imputât à la société, et afin que, si cette action est désapprouvée, on produise des avertissements contraires qui la défendent tout à fait, et que l'on emploie l'autorité de quelques pères à qui l'on soit assuré que ces instructions soient inconnues, et qui puissent affirmer par serment que l'on calomnie la société à l'égard de ce qu'on lui impute.

4. Pour se rendre maîtres de l'esprit des princes, il sera utile que les nôtres s'insinuent adroitement et par quelques tierces personnes, pour faire pour eux des ambassades honorables et favorables chez les autres princes et rois, mais surtout chez le pape et les plus grands monarques. Par cette occasion, ils pourront se recommander, eux et la société; c'est pourquoi il ne faudra destiner à cela que des personnes fort zélées et fort versées dans notre institut.

5. Il faut gagner surtout les favoris des princes et leurs domestiques par de petits présents et par diverses marques d'affection, afin qu'ils instruisent fidèlement les nôtres de l'humeur et de l'inclination des princes et des grands; et ainsi la société pourra facilement s'y accommoder.

6. L'expérience nous a appris combien la société a tiré d'avantage de s'être mêlée des mariages de la maison d'Autriche, et de ceux qui se sont faits en d'autres royaumes, en France, en Pologne, etc., et en divers duchés. C'est pourquoi il faut proposer prudemment des partis choisis, qui soient admis et familiers aux parents et aux amis des nôtres.

7. On gagnera facilement les princesses par leurs femmes de chambre; et pour cela, il faut entretenir leur amitié, car par là on aura entrée partout et même dans les choses les plus secrètes des familles.

8. Dans la direction de la conscience des grands seigneurs, nos confesseurs suivront le sentiment des auteurs qui font la conscience plus libre, contre le sentiment des autres religieux, afin que, les quittant, ils veuillent entièrement dépendre de notre direction et de nos conseils.

9. Il faut faire part de tous les mérites de la société, tant aux princes qu'aux prélats et à tous ceux qui peuvent favoriser extraordinairement la société, après leur avoir montré l'importance de ce grand privilége.

10. Il faut aussi insinuer habilement et prudemment le pouvoir très-ample que la société a d'absoudre même des cas réservés, en comparaison des autres pasteurs et religieux; et de plus, d'accorder des dispenses, à l'égard des jeûnes, des devoirs que l'on a à rendre ou à demander, des empêchements des mariages et des autres choses connues; ce qui fera que beaucoup de gens auront recours à nous et nous seront obligés.

11. Il faut les inviter aux sermons, aux confréries, aux harangues, aux déclamations, etc., et leur faire honneur par des vers, par des thèses, et, s'il est utile, leur donner même des repas, les saluer en diverses manières.

12. Il faudra s'attirer le soin de réconcilier les grands dans les inimitiés et dissensions qu'il y aura entre eux; car par là nous entrerons peu à peu dans la connaissance de ceux qui leur sont familiers et de leurs secrets, et nous nous attacherons l'une ou l'autre des parties.

13. Que si quelqu'un qui n'aime pas notre société est au service de quelque monarque ou de quelque prince, il faut travailler ou par nous-mêmes ou plutôt par d'autres à le rendre ami et familier à la société, par des promesses, par des faveurs et par des avan-

cements qu'on lui procurera de la part du monarque ou du prince.

14. Que tous se gardent de recommander auprès de qui que ce soit, ou d'avancer ceux qui sont sortis de quelque manière que ce soit de notre société, et principalement ceux qui en ont voulu sortir de leur propre mouvement; parce que, quoiqu'ils dissimulent, ils ont toujours une haine irréconciliable pour la société.

15. Enfin, que chacun se mette en peine de gagner la faveur des princes, des grands et des magistrats de chaque lieu, afin que, lorsque lorsque l'occasion s'en présentera, ils agissent vigoureusement et fidèlement pour nous, même contre leurs parents, alliés et amis.

— III. *Comment la société doit se conduire à l'égard de ceux qui sont de grande autorité dans l'Etat, et qui, quoiqu'ils ne soient pas riches, peuvent néanmoins rendre d'autres services.* — 1. En outre des choses qui viennent d'être dites, et que l'on peut leur appliquer presque toutes avec discernement, il faut encore prendre soin de s'attirer leur faveur contre nos ennemis.

2. Il faut se servir de leur autorité, de leur prudence et de leur conseil, pour acquérir à la communauté des biens et pour parvenir à divers emplois qui puissent être exercés par la société, en se servant tacitement et en secret de leurs noms dans l'acquisition des biens temporels, si l'on croit que l'on puisse assez s'y fier.

3. Il faut s'en servir pour adoucir les personnes viles et la populace contraire à notre société.

4. Il faudra exiger ce que l'on pourra des évêques, des prélats et des autres supérieurs ecclésiastiques, selon la diversité des raisons et le penchant qu'ils auront pour nous.

5. En quelques endroits ce sera assez, si l'on obtient que les prélats et les curés fassent en sorte que ceux qui leur sont soumis aient du respect pour la société, et qu'ils n'empêchent point nos fonctions dans d'autres lieux où ils ont plus de puissance, comme en Allemagne, en Pologne, etc. Il leur faudra rendre de grands respects, afin que, par leur autorité et par celle des princes, les monastères, les paroisses, les prieurés, les patronats, les fondations de messes, les lieux pieux puissent tomber entre nos mains; car nous les pourrons facilement obtenir là où les catholiques sont mêlés avec les schismatiques et les hérétiques. Il faut remontrer à ces prélats l'utilité et le grand mérite qu'il y a dans de semblables changements, et qu'on ne peut pas attendre des prêtres, des séculiers ou des moines. S'ils les font, il faut louer publiquement leur zèle, même par écrit, et rendre éternelle la mémoire de leur action.

6. Pour cela, il faut tâcher que ces prélats se servent des nôtres, soit pour les confessions, soit pour le conseil; que s'ils aspirent à de plus hauts degrés dans la cour de Rome, il les faudra aider de toutes nos forces, et par nos amis qui peuvent y contribuer en quelque chose.

7. Que les nôtres prennent soin auprès des évêques et des princes que, lorsqu'ils fondent des colléges et des églises paroissiales, la société ait le pouvoir d'y mettre des vicaires ayant cure d'âmes, et que le supérieur du lieu, en ce temps-là, en soit le curé, afin que tout le gouvernement de cette église soit à nous, et que les paroissiens soient tous soumis à notre société, en sorte que l'on puisse *obtenir tout d'eux.*

8. Là où ceux des Académies nous sont contraires ou là où les catholiques ou les hérétiques empêchent les fondations, il faut agir par les prélats et occuper les premières chaires; car ainsi il arrivera que la société fera connaître, au moins par occasion, ses nécessités et ses besoins.

9. Il faudra surtout agir sur les prélats de l'Eglise, quand il s'agira de la béatification ou de la canonisation des nôtres, et il faudra en toutes manières obtenir des lettres des grands seigneurs et des princes, par lesquelles l'affaire soit avancée auprès du siége apostolique.

10. S'il arrive que les prélats ou les grands seigneurs fassent une ambassade, il faudra bien prendre garde qu'ils ne se servent d'autres religieux qui sont en querelle avec nous, de peur qu'ils ne fassent passer cette passion dans leur esprit, et qu'ils ne la portent dans les provinces et dans les villes dans lesquelles nous demeurons. Que si ces ambassadeurs passent dans les provinces ou dans les villes où la société a des colléges, qu'on les reçoive avec beaucoup d'honneurs et d'affection, et qu'on les régale autant que la modestie religieuse le permettra.

— IV. *Ce qui doit être recommandé aux prédicateurs et aux confesseurs des grands.* — 1. Que les nôtres dirigent les princes et les hommes illustres, en sorte qu'ils paraissent seulement tendre à la plus grande gloire de Dieu, et à une telle austérité de conscience que les princes mêmes consentent à nous céder; car leur direction ne doit pas regarder d'abord, mais insensiblement, le gouvernement extérieur et politique.

2. C'est pourquoi il les faut souvent avertir que la distribution des honneurs et des dignités dans la république regarde la justice, et que les princes offensent grièvement Dieu lorsqu'ils n'y ont point d'égards et qu'ils agissent par passion. Qu'ils protestent souvent et sérieusement qu'ils ne veulent point se mêler de l'administration de l'Etat, mais qu'ils parlent malgré eux par raison de leur devoir. Quand les princes auront bien compris cela, qu'on leur explique quelles vertus doivent avoir ceux que l'on choisit pour les dignités et pour les charges publiques et principales; et qu'on nomme et recommande enfin les amis sincères de la société. Cela, néanmoins, ne doit pas se faire immédiatement par les nôtres, mais se pourra faire de meilleure grâce par ceux qui sont familiers avec le prince, à moins qu'il ne contraigne les nôtres de le faire.

3. C'est pourquoi il faut que les confesseurs et les prédicateurs d'entre les nôtres soient informés, par nos amis, de ceux qui sont propres à quelque charge que ce soit, et surtout qui sont libéraux envers la société; qu'ils aient leurs noms, et qu'ils les insinuent en leur temps aux princes avec adresse, ou par eux-mêmes ou par d'autres.

4. Que les confesseurs et les prédicateurs se souviennent de traiter les princes avec douceur et en les caressant, de ne les choquer ni dans les sermons ni dans les entretiens particuliers, d'écarter d'eux toutes sortes de craintes, et de les exhorter principalement à la foi, à l'espérance et à la justice politique.

5. Qu'ils ne reçoivent presque jamais de petits présents pour leur usage particulier, mais qu'ils recommandent la nécessité publique de la province ou du collége; qu'ils soient contents à la maison d'une chambre meublée simplement; qu'ils ne s'habillent pas trop proprement, et qu'ils aillent promptement aider et consoler les plus viles personnes du palais, de peur qu'on ne croie qu'ils ne sont prêts à servir que les grands seigneurs.

6. D'abord après la mort des officiers, qu'ils aient soin de parler de bonne heure de leur substituer quelques amis de la société, et qu'ils évitent le soupçon d'arracher le gouvernement d'entre les mains du prince. C'est pourquoi, comme on l'a déjà dit, qu'ils ne s'en mêlent pas immédiatement, mais qu'ils y emploient des amis fidèles et puissants qui puissent soutenir la haine, s'il arrive qu'il y en ait.

— V. *Comment il faut se conduire à l'égard des religieux qui font dans l'Eglise les mêmes fonctions que nous.* — 1. Il faut supporter avec courage cette espèce de gens, et faire entendre à propos aux princes et à ceux qui ont quelque autorité, et qui sont en quelque sorte attachés à nous, que notre société renferme la perfection de tous les ordres, excepté le chant et l'austérité extérieure dans la manière de vivre et dans les habits; et que si les autres religieux excellent en quelque chose, la société brille d'une manière plus éminente dans l'Eglise de Dieu.

2. Que l'on recherche et que l'on remarque les défauts des autres religieux, et après les avoir découverts et publiés avec prudence et comme en les déplorant à nos fidèles amis, que l'on montre qu'ils ne s'acquittent pas si heureusement des fonctions qui nous sont communes avec eux.

3. Il faut s'opposer avec plus d'effort à ceux qui veulent établir des écoles pour enseigner la jeunesse, dans les lieux où les nôtres enseignent avec *honneur et avec profit.* Que l'on fasse voir aux princes et aux magistrats que ces gens causeront du trouble et des séditions dans l'Etat si on ne les empêche, et que les brouilleries commenceront par les enfants qui seront instruits diversement, et qu'enfin la société suffit pour instruire la jeunesse. Que si ces religieux ont obtenu des lettres du pape, ou qu'ils aient pour eux la recommandation des cardinaux, que les nôtres agissent contre eux par les princes et par les grands, qui informeront le pape des mérites de la société et de sa suffisance pour instruire la jeunesse en paix. Qu'ils tâchent d'avoir et qu'ils produisent des témoignages des magistrats, touchant leur bonne conduite et leur bonne instruction.

4. Cependant, que les nôtres s'efforcent de donner des marques particulières de vertu et d'érudition, en exerçant les écoliers dans les études, et par d'autres jeux scolastiques propres à attirer l'applaudissement, et représentés devant les grands, les magistrats et le peuple.

— VI. *De la manière de gagner les veuves riches.* — 1. Que l'on choisisse pour cela des pères avancés en âge, qui soient d'une complexion vive et d'une conversation agréable. Qu'ils visitent ces veuves-là, et que d'abord qu'ils verront en elles quelque affection pour la société, on leur offre les œuvres et les mérites de la société. Que si elles les acceptent, et qu'elles commencent à visiter nos églises, qu'on les pourvoie d'un confesseur, par lequel elles soient bien dirigées, dans la vue de les entretenir dans l'état de veuve, en disant et louant ses avantages et son bonheur, et en leur promettant certainement et leur répondant même que de cette manière elles auront un mérite éternel, et un moyen très-efficace pour éviter les peines du purgatoire.

2. Que le même confesseur fasse en sorte qu'elles s'occupent à embellir une chapelle ou un oratoire dans leur maison, dans lequel elles puissent vaquer à des méditations ou autres exercices spirituels, afin qu'elles s'éloignent de la conversation et des visites de ceux qui les pourraient rechercher; et quoiqu'elles aient un chapelain, que les nôtres ne laissent pas d'y aller célébrer la messe, et particulièrement de leur faire des exhortations à propos, et qu'ils tâchent de tenir le chapelain sous eux.

3. Il faut changer avec prudence et insensiblement ce qui concerne la direction de la maison, en sorte que l'on ait égard à la personne, au lieu, à son affection et à sa dévotion.

4. Il faut principalement éloigner les domestiques (mais peu à peu) qui n'ont point de commerce avec la société; et s'il en faut substituer d'autres, recommander des gens qui dépendent ou qui veuillent dépendre des nôtres; car ainsi on nous fera part de tout ce qui se passe dans la famille.

5. Que le confesseur n'ait d'autre but que de faire en sorte que la veuve demande et suive son conseil en toutes choses, et qu'il lui démontre dans l'occasion que cette obéissance est l'unique fondement de son avancement spirituel.

6. Qu'on lui conseille le fréquent usage des sacrements, qu'elle les pratique, et surtout celui de la pénitence, dans lequel elle découvrira ses plus secrètes pensées et toutes ses tentations avec beaucoup de liberté. Qu'elle communie fréquemment; qu'elle aille souvent écouter son confesseur, et qu'on l'y invite, en lui promettant des prières particulières; qu'elle récite les litanies, et qu'elle examine tous les jours sa conscience.

7. Une confession générale réitérée, quoiqu'elle l'ait déjà faite à un autre, ne servira pas peu pour avoir une pleine connaissance de toutes ses inclinations.

8. On lui remontrera tous les avantages de l'état de veuve, et les incommodités du mariage, surtout lorsqu'on le réitère : les dangers dans lesquels on se met, et principalement ceux qui la concernent en particulier.

9. On peut aussi proposer de temps en temps et avec adresse des partis pour lesquels on sait bien que la veuve a de la répugnance; et si l'on croit qu'il y en a quelques-uns qui lui plaisent, qu'on lui en représente les mauvaises mœurs, afin qu'en général elle n'ait que du dégoût pour les secondes noces.

10. Quand donc on est assuré qu'elle est bien disposée pour le veuvage, il faut lui recommander la vie spirituelle, mais non pas la religieuse, dont il lui faut plutôt décrire les incommodités, mais telle que l'était celle de Paula et d'Eustochie, etc. Que le confesseur fasse en sorte qu'ayant fait au plus tôt vœu de chasteté, pour deux ou trois ans au moins, elle ferme tout à fait la porte des secondes noces. Alors il faut empêcher qu'elle ne fréquente des hommes, et qu'elle ne se divertisse même avec ses parents et ses alliés, sous prétexte de l'unir plus étroitement à Dieu. Pour les ecclésiastiques par lesquels la veuve sera visitée, ou qu'elle ira voir, si on ne les peut pas tous exclure, qu'ils soient de ceux qu'elle reçoive à la recommandation des nôtres, ou qui en dépendent.

11. Quand on en sera venu jusque-là, il faudra porter peu à peu la veuve à de bonnes œuvres, et surtout aux aumônes, qu'elle ne fera néanmoins pas sans la direction de son père spirituel; parce qu'il est important que l'on mette à profit, avec discrétion, le talent spirituel, et que les aumônes mal employées sont souvent la cause de divers péchés, ou les entretiennent, de sorte qu'on n'en tire que peu de fruit et de mérite.

— VII. *Comment il faut entretenir les veuves et disposer des biens qu'elles ont.* — 1. Qu'on les presse continuellement de continuer dans leur dévotion et dans leurs bonnes œuvres, en sorte qu'il ne se passe point de semaine qu'elles ne retranchent de leur superflu quelque chose en l'honneur de Jésus-Christ, de la sainte Vierge ou du saint qu'elles auront choisi pour leur patron, et qu'elles le donnent aux pauvres ou pour l'ornement de l'église, jusqu'à ce qu'on les ait entièrement dépouillées des prémices et des dépouilles de l'Egypte.

2. Que si, outre une affection générale, elles témoignent leur libéralité envers notre société et qu'elles continuent, qu'on leur fasse part de tous les mérites de la société, avec des indulgences particulières du provincial, ou, si ce sont des personnes d'assez grande qualité, du général de l'ordre.

3. Si elles ont fait vœu de chasteté, qu'elles le renouvellent deux fois l'année, selon notre coutume, en leur accordant ce jour-là une récréation honnête avec les nôtres.

4. Qu'on les visite souvent et qu'on les entretienne d'une manière agréable, et qu'on les réjouisse par des histoires spirituelles et des plaisanteries, selon l'humeur et l'inclination de chacune.

5. Qu'on ne les traite pas avec trop de rigueur dans la confession, de peur qu'elles ne deviennent chagrines, à moins que peut-être on ne désespère de regagner leur faveur, dont d'autres se seront rendus maîtres. En cela, il faut juger avec beaucoup de discernement du naturel inconstant des femmes.

6. Qu'on les empêche adroitement de visiter les autres églises et d'y aller voir les fêtes, principalement dans celles des religieux, et qu'on leur redise souvent que toutes les indulgences accordées aux autres ordres sont rassemblées dans notre société.

7. S'il faut qu'elles se mettent en deuil, qu'on leur accorde des ajustements qui aient bon air et qui ressentent quelque chose de spirituel et de mondain en même temps, afin qu'elles ne croient pas qu'elles soient gouvernées par un homme entièrement spirituel. Enfin, pourvu qu'il n'y ait pas de danger d'inconstance, et si elles sont toujours fidèles et libérales envers la société, qu'on leur accorde avec modération et sans scandale ce qu'elles demandent pour la sensualité.

8. Que l'on mette chez les veuves des filles honnêtes et nées de parents riches et nobles, qui s'accoutument peu à peu à notre direction et à notre manière de vivre; qu'elles aient une gouvernante choisie et établie par le confesseur de toute la famille; qu'elles soient soumises à toutes les censures et à toutes les coutumes de la société; et pour celles qui ne voudront pas s'y accommoder, qu'on les renvoie à leurs parents ou à d'autres par qui elles ont été amenées, et qu'on les décrive comme des fantasques, d'un naturel difficile, etc.

9. Il ne faudra pas avoir moins de soin de leur santé et de leur récréation que de leur salut; c'est pourquoi, si elles se plaignent d'indispositions, on leur défendra les jeûnes, les cilices, les disciplines corporelles, et on leur permettra de ne pas aller à l'église, mais on les gouvernera à la maison en secret et avec précaution. Qu'on les laisse entrer dans le jardin et dans le collége, pourvu que cela se fasse secrètement, et qu'on leur permette de se récréer en secret avec ceux qui leur plairont le plus.

10. Afin qu'une veuve dispose des revenus qu'elle a en faveur de la société, qu'on lui propose la perfection de l'état des hommes saints qui, ayant renoncé au monde, à leurs parents et à leurs biens, se sont attachés au service de Dieu avec une grande résignation et avec joie. Qu'on leur explique, dans cette vue, ce qu'il y a dans la constitution et dans l'examen de la société touchant cette renonciation à toutes choses; qu'on leur allègue l'exemple des veuves qui, en peu de temps, sont devenues ainsi des saintes, en leur faisant espérer d'être canonisées si elles continuent de même jusqu'à la fin, et qu'on leur fasse voir que le crédit des nôtres ne leur manquera pas pour cela auprès du pape.

11. Il faut imprimer fortement dans leur esprit que, si elles veulent jouir d'un parfait repos de conscience, il faut suivre sans murmure, sans ennui et sans aucune répugnance intérieure, tant dans les choses temporelles que dans les spirituelles, la direction de leur confesseur, comme destiné particulièrement de Dieu.

12. Il faut les instruire aussi, dans l'occasion, que, si l'aumône qu'elles font aux ecclésiastiques et surtout aux religieux d'une vie exemplaire est la plus convenable, elles ne doivent cependant la faire qu'avec l'approbation de leur confesseur.

13. Les confesseurs prendront garde, avec le plus grand soin, que ces sortes de veuves qui seront leurs pénitentes n'aillent voir d'autres religieux, sous quelque prétexte que ce soit, ou qu'elles n'entrent en familiarité avec eux. Afin de l'empêcher, ils tâcheront de vanter à propos la société comme un ordre plus excellent que les autres, très-utile dans l'Eglise, de plus grande autorité auprès du pape et de tous les princes, très-parfait en lui-même, parce qu'il renvoie ceux qui sont nuisibles et peu propres, et dans lequel il n'y a ni écume ni lie, comme il y en a beaucoup parmi les moines, qui sont le plus souvent ignorants, stupides, paresseux, négligents en ce qui regarde leur salut, adonnés au ventre, etc.

14. Que les confesseurs leur proposent et qu'ils leur persuadent de payer des pensions ordinaires et des tributs, pour aider tous les ans les colléges et les maisons professes, et surtout la maison professe de Rome, à s'acquitter de leurs dettes, et qu'ils n'oublient pas les ornements des temples, la cire, le vin, etc., qui sont nécessaires à la célébration de la messe.

15. Que si une veuve, pendant sa vie, ne donne pas entièrement ses biens à la société, qu'on lui expose, par occasion, et surtout lorsqu'elle sera malade ou en grand danger de la vie, la pauvreté et la nouveauté de plusieurs colléges, ainsi que la multitude de ceux qui ne sont pas encore fondés, et qu'on la pousse avec douceur et avec force à faire pour cet objet des dépenses sur lesquelles elle puisse fonder sa gloire éternelle.

16. Il faut agir de même avec les princes et autres bienfaiteurs; il faut leur persuader, dis-je, de faire de ces fondations perpétuelles dans ce monde et qui leur peuvent gagner une gloire éternelle dans l'autre, de la part de Dieu. Que si quelques malveillants allèguent par-ci par-là l'exemple de Jésus-Christ, qui n'avait pas où reposer sa tête, et veulent que la compagnie de Jésus soit de même très-pauvre, qu'on leur montre à tous et qu'on imprime sérieusement dans leur esprit que l'Eglise de Dieu est présentement changée, qu'elle est devenue une monarchie qui doit se soutenir par l'autorité et par une grande puissance contre ses ennemis, qui sont des plus puissants, et qu'elle est cette petite pierre coupée qui est devenue la très-grande montagne prédite par le prophète.

17. Que l'on montre souvent à celles qui se sont adonnées aux aumônes et à embellir les

églises, que la souveraine perfection consiste en ce que, se dépouillant de l'amour des choses terrestres, elles en mettent en possession Jésus-Christ et ses compagnons.

18. Mais comme il y a toujours moins à espérer des veuves qui élèvent leurs enfants pour le monde, nous verrons comment on peut y remédier.

— VIII. *Comment il faut faire afin que les enfants des veuves embrassent l'état religieux ou de dévotion.* — 1. Comme il faut que les mères agissent avec vigueur, les nôtres doivent se conduire avec douceur en cette occasion. Il faut instruire les mères à chagriner leurs enfants dès leur tendre jeunesse, par des censures et des remontrances, etc., et principalement lorsque leurs filles sont plus âgées, à leur refuser des parures, souhaitant souvent et priant Dieu qu'elles aspirent à l'état ecclésiastique, et leur promettant une dot considérable si elles veulent se faire religieuses; qu'elles leur montrent souvent les difficultés qui sont communes à tous les mariages et celles qu'elles ont éprouvées en leur particulier, et qu'elles témoignent d'avoir de la douleur de ce qu'en leur temps elles n'ont pas préféré le célibat au mariage; enfin, qu'elles se conduisent en sorte que leurs filles particulièrement, ennuyées de vivre de la sorte auprès de leurs mères, pensent à se faire religieuses.

2. Que les nôtres conversent familièrement avec leurs fils, et, s'ils paraissent propres pour notre compagnie, qu'on les introduise à propos dans le collége, et qu'on leur montre ce qui leur pourra plaire, en quelque manière que ce soit, pour les inviter à l'embrasser; comme sont les jardins, les vignes, les maisons de campagne et les métairies, où les nôtres vont se divertir. Qu'on leur parle des voyages qu'ils font en divers royaumes, du commerce qu'ils ont avec les princes, et de tout ce qui peut réjouir la jeunesse. Qu'on leur fasse voir la propreté du réfectoire et des chambres, la conversation agréable que les nôtres ont entre eux, la facilité de notre règle, à laquelle néanmoins la gloire de Dieu est attachée, la prééminence de notre ordre par-dessus les autres, et qu'on ait avec eux des entretiens plaisants aussi bien que pieux.

3. Qu'on les exhorte, comme par révélation, à la religion en général et qu'on leur insinue adroitement la perfection et la commodité de notre institut par-dessus les autres. Qu'on leur dise, et dans les exhortations publiques et dans les entretiens particuliers, de quelle grandeur est le péché de ceux qui se rébellent contre la vocation divine, et qu'enfin on les engage à faire des exercices spirituels, afin qu'ils prennent leur résolution sur l'état de vie qu'ils veulent choisir.

4. Que les nôtres fassent en sorte que ces jeunes gens aient des précepteurs attachés à notre société, qui veillent continuellement à cela et qui les exhortent; mais s'ils résistent, qu'on leur ôte diverses choses afin qu'ils s'ennuient de la vie; que leur mère leur montre les difficulés de la famille; enfin, si l'on ne peut pas faire en sorte que de leur bon gré ils veuillent entrer dans notre société, qu'on les envoie aux colléges éloignés de notre compagnie, comme pour y étudier, et que du côté de leur mère on ne leur fasse que peu de douceurs, et qu'au contraire notre société les flatte pour gagner leur affection.

— IX. *De l'augmentation des revenus des colléges.*—1. Que personne, autant qu'il sera possible, ne soit admis au dernier vœu pendant qu'il attend quelque succession, à moins qu'il n'ait un frère plus jeune que lui dans la société ou à cause d'autres raisons graves. Surtout et avant toutes choses, il faut travailler à l'augmentation de la société, selon les fins qui sont connues aux supérieurs, qui doivent au moins s'accorder en cela, qu'à la plus grande gloire de Dieu l'Eglise soit rétablie dans son premier éclat, en sorte qu'il n'y ait qu'un seul esprit dans tout le clergé. C'est pourquoi il faut dire souvent et publier fréquemment que la société est composée en partie de profès si pauvres qu'ils manqueraient de tout sans les libéralités quotidiennes des fidèles, et en partie d'autres pères qui sont pauvres, mais qui possèdent des biens immeubles pour n'être pas à charge au peuple dans leurs études et dans leurs fonctions, comme les autres mendiants. Que les confesseurs donc des princes, des grands, des veuves et des autres, de qui notre compagnie peut beaucoup espérer, les en instruisent sérieusement, afin que, puisqu'on leur donne les choses spirituelles et éternelles, on en reçoive les terrestres et temporelles, et qu'ils ne laissent échapper aucune occasion de recevoir quand on leur offre. Que si l'on a promis et que l'on diffère, il faut prudemment en faire ressouvenir, en dissimulant, autant qu'il est possible, l'envie que l'on a d'être riche. Que si quelqu'un des confesseurs des grands ou des autres ne paraît pas assez adroit pour pratiquer tout cela, il lui faut ôter cet emploi dans un temps propre, avec prudence, et en mettre un autre en sa place, et, s'il est nécessaire pour la plus grande satisfaction des pénitents, qu'on le relègue à des colléges plus éloignés, en disant que la société a besoin de sa personne et de ses talents en ces lieux-là; car nous avons appris il n'y a pas longtemps que de jeunes veuves mortes avant le temps n'avaient pas légué des meubles fort précieux à nos églises par la négligence des nôtres qui ne les avaient pas acceptés à temps. Pour accepter de semblables choses, il ne faut pas regarder les temps, mais la bonne volonté du pénitent.

2. Il faut employer diverses adresses pour attirer les prélats, les chanoines et les pasteurs, et les autres ecclésiastiques riches, à des exercices spirituels, et peu à peu, par le moyen de l'affection qu'ils ont pour les choses spirituelles, les gagner à la société, et ensuite pressentir leur libéralité.

3. Que les confesseurs ne négligent pas de demander à leurs pénitents (pourvu néanmoins qu'ils le fassent à propos) quel est leur nom, leur famille, leurs parents, leurs amis, leurs biens, et ensuite de s'informer de leurs successions, de leur état, de leur intention et de leur résolution; que s'ils ne l'ont pas encore prise, il faudra tâcher de la rendre favorable à la société. Que si d'abord on conçoit l'espérance de quelque profit, parce qu'il n'est pas à propos de demander tout en même temps, qu'on leur ordonne, soit pour se décharger d'autant plus la conscience, soit à titre d'exercice de pénitence, qu'ils se confessent chaque semaine; que le confesseur les questionne honnêtement, afin qu'il s'informe à plusieurs reprises de ce dont il n'a pu être informé en une seule fois. Si cela réussit et que ce soit une femme, il faut l'engager par toutes sortes de moyens à se confesser souvent et à visiter souvent l'église; si c'est un homme, à fréquenter la compagnie et à devenir familier avec les nôtres.

4. Suivant ce que l'on a dit des veuves, il faut agir de même à l'égard des marchands, des bourgeois riches et mariés, mais sans enfants, desquels la société peut être souvent l'héritière, si l'on emploie prudemment les pratiques que l'on a marquées; mais il faudra surtout les observer à l'égard des dévotes riches qui fréquenteront les nôtres, et le vulgaire pourra tout au plus murmurer, si elles ne sont pas de grande qualité.

5. Les recteurs des colléges tâcheront d'avoir connaissances des maisons, des jardins, des fonds, des vignes, des villages et des autres biens qui sont possédés par la principale noblesse, par les marchands ou par les bourgeois, et, si cela se peut, des intérêts et des charges qu'il faut qu'ils payent. Mais il faut s'y prendre avec adresse et d'une manière efficace, par la confession, par la familiarité et par les entretiens particuliers. Lorsqu'un confesseur a trouvé un pénitent riche, qu'il en avertisse d'abord le recteur et qu'il l'entretienne en toutes manières.

6. Le point capital de toute l'affaire consiste en ceci, c'est que tous nos gens sachent gagner la bienveillance de leurs pénitents et de tous les autres avec lesquels ils conversent, et s'accommoder à l'inclination de chacun. C'est pourquoi que les provinciaux fassent en sorte que l'on en envoie beaucoup dans les lieux habités par les riches et les nobles, et, afin que les provinciaux le puissent faire avec plus de prudence et de bonheur, que les recteurs se souviennent de les informer à propos de la moisson qu'il y a à faire.

7. Qu'ils s'informent si, en recevant leurs enfants dans la compagnie, ils pourront s'attirer les contrats et les possessions, et, si cela se peut faire, qu'ils découvrent s'ils céderont quelques-uns de leurs biens au collége, ou par contrat, ou en les louant ou autrement, ou s'ils reviendront après quelque temps à la société; pour laquelle il faudra faire connaître, principalement à tous les grands et aux riches, ses besoins et les dettes dont elle est chargée.

8. S'il arrive que les veufs ou les mariés riches et attachés à la compagnie n'aient que des filles, les nôtres les disposeront doucement à choisir une vie dévote ou religieuse, afin qu'en leur laissant quelque dot le reste des biens revienne peu à peu à la société. Que s'ils ont des fils qui soient propres à la compagnie, on les y attirera, et on fera entrer les autres en d'autres religions, en leur promettant une certaine petite somme; mais s'il n'y a qu'un fils unique, on l'attirera, à quelque prix que ce soit, à la compagnie, et on lui ôtera toute sorte de crainte de ses parents. On lui inculquera la vocation de Jésus-Christ, en lui montrant qu'il fera un sacrifice très-agréable à Dieu, s'il s'enfuit à l'insu de son père et de sa mère, et malgré eux. Qu'on l'envoie ensuite à un noviciat éloigné, après en avoir averti auparavant le général. Que s'ils ont des filles, que l'on dispose auparavant les filles à la vie dévote, et l'on fera entrer ensuite les fils dans la compagnie avec la succession des biens.

9. Que les supérieurs avertissent fortement et doucement les confesseurs de ces veuves et de ces gens mariés, afin qu'ils s'emploient utilement pour la société, selon ces instructions. Que s'ils ne le font pas, qu'on en mette d'autres en leur place et qu'on les en éloigne, en sorte qu'ils ne puissent pas entretenir connaissance avec cette famille.

10. Que l'on porte les veuves et les autres personnes dévotes, qui tendent avec ardeur à la perfection, à céder toutes leurs possessions à la société, et à vivre de ses revenus dont on leur fera part perpétuellement, selon qu'elles en auront besoin, pour servir plus librement Dieu, sans soins et sans inquiétude, comme étant le moyen le plus efficace pour parvenir au faîte de la perfection.

11. Pour persuader au monde plus efficacement la pauvreté de la société, que les supérieurs empruntent de l'argent des personnes riches attachées à la compagnie, sous des billets de leur main dont le payement soit différé. Qu'ensuite, principalement dans le temps d'une maladie dangereuse, on visite constamment une telle personne, et par toutes sortes de raisons qu'on l'engage à rendre le billet; car ainsi il ne sera pas fait mention des nôtres dans le testament, et néanmoins nous y gagnerons sans nous attirer la haine de ceux qui succéderont à leurs biens.

12. Il sera aussi à propos de prendre de quelques personnes de l'argent à intérêt annuel et de le placer ailleurs à un plus gros intérêt, afin que ce revenu compense l'autre; car cependant il pourra arriver que ces amis, qui auront ainsi prêté de l'argent, touchés de pitié pour nous, nous abandonneront l'intérêt, soit par testament, soit par donation entre-vifs, quand ils verront que l'on fait des colléges ou que l'on bâtit des églises.

13. La compagnie pourra aussi négocier utilement, sous le nom des marchands riches qui lui seront attachés; mais il faut rechercher un profit certain et abondant, même dans les Indes, qui jusqu'à présent, avec le secours de Dieu, ont non-seulement fourni des âmes, mais encore de grandes richesses à la société.

14. Que les nôtres aient dans les lieux où ils résident quelque médecin fidèle à la compagnie, qu'elle recommande principalement aux malades et qu'elle élève au-dessus de tous les autres, afin que, recommandant à son tour les nôtres au-dessus de tous les autres religieux, il fasse en sorte que nous soyons appelés auprès des principaux malades et surtout des moribonds.

15. Que les confesseurs visitent les malades avec assiduité, surtout ceux qui sont en danger, et, pour en chasser honnêtement les autres religieux ecclésiastiques, que les supérieurs fassent en sorte que, lorsque le confesseur est obligé de quitter le malade, un autre lui succède et entretienne le malade dans ses bons desseins. Cependant il faut avec prudence lui faire peur de l'enfer, etc., ou, du moins, du purgatoire, et lui apprendre que comme l'eau éteint le feu, l'aumône éteint le péché, et que l'on ne peut mieux employer ses aumônes qu'à la nourriture et à l'entretien des personnes qui, par leur vocation, font profession d'avoir soin du salut du prochain; qu'ainsi le malade aura part à leurs mérites, et trouvera satisfaction pour ses propres péchés, parce que la charité en couvre une multitude. On peut aussi décrire la charité comme l'habit nuptial, sans lequel personne n'est reçu à la table céleste. Enfin, il lui faudra alléguer les passages de l'Ecriture et des saints Pères, qui, eu égard à la capacité du malade, seront les plus efficaces pour l'émouvoir.

16. Que l'on apprenne aux femmes, qui se plaindront des vices de leurs maris et des chagrins qu'ils leur causent, qu'elles peuvent leur ôter secrètement quelques sommes pour expier les péchés de leurs maris et leur obtenir grâce.

— X. *De la rigueur particulière de la discipline dans la société.* — 1. Il faudra congédier, sous un prétexte quelconque, comme ennemi de la société, de quelque condition ou de quelque âge qu'il soit, celui qui aura détourné nos dévots ou nos dévotes de nos églises ou de la fréquentation des nôtres, ou qui aura fait prendre aux aumônes le chemin d'autres églises vers d'autres religieux, ou qui aura dissuadé quelque homme riche et bien disposé pour la société de lui en faire; ou qui, dans le temps auquel il aura dû disposer de ses propres biens, aura témoigné plus d'affection pour les parents que pour la société (car c'est une grande marque d'un esprit non mortifié, et il faut que les profès soient tout à fait mortifiés), ou qui aura détourné les aumônes des pénitents ou des amis de la société, pour les donner à ses parents pauvres. Mais afin qu'ils ne se plaignent pas ensuite de la cause de leur éloignement, qu'on ne les renvoie pas d'abord, mais qu'on les empêche premièrement d'entendre les confessions, qu'on les mortifie et les fatigue par les offices les plus vils; il les faut contraindre de jour en jour de faire les choses pour lesquelles on sait qu'ils ont la plus grande répugnance; qu'on les éloigne des études les plus relevées et des charges honorables; qu'on les reprenne dans les chapitres et dans des censures publiques; qu'on les exclue des récréations et du commerce des étrangers; qu'on leur ôte, dans leurs habits et dans ce qui est à leur usage, tout ce qui n'est pas tout à fait nécessaire, jusqu'à ce qu'ils en viennent au murmure et à l'impatience; et qu'alors on les congédie, comme des gens peu mortifiés et qui peuvent être pernicieux aux autres par leur mauvais exemple; et s'il faut rendre raison aux parents et aux prélats de l'Eglise de ce qu'on les a congédiés, que l'on dise qu'ils n'avaient pas l'esprit de la société.

2. Il faudra encore congédier ceux qui se feront scrupule d'acquérir des biens à la société, et dire qu'ils sont trop attachés à leur propre jugement. Que s'ils veulent rendre raison de leur action devant les provinciaux, il ne les faut pas écouter, mais les rappeler à la règle qui les oblige tous à une obéissance aveugle.

3. Il faudra considérer, dès le commencement et depuis leur jeunesse, qui sont ceux qui sont le plus avancés dans l'affection envers la société; et ceux que l'on reconnaîtra avoir de l'affection envers les autres ordres, ou les pauvres ou leurs parents, il les faudra peu à peu disposer, comme on l'a dit, à sortir, comme étant inutiles.

— XI. *Comment les nôtres se conduiront, d'un commun accord, envers ceux qui auront été congédiés de la société.* — 1. Comme ceux que l'on aura mis dehors savent au moins quelques-uns des secrets, le plus souvent ils nuisent à la compagnie; c'est pourquoi il faudra s'opposer à leurs efforts de cette manière : avant que de les mettre dehors, il faudra les obliger à promettre par écrit et à jurer qu'ils ne diront ni n'écriront jamais rien de désavantageux à la compagnie; que cependant les supérieurs gardent par écrit leurs mauvaises inclinations, leurs défauts et leurs vices, qu'eux-mêmes auront découverts pour la décharge de leur conscience, selon la coutume de la société, et desquels, s'il est nécessaire, on puisse se servir auprès des grands et des prélats pour empêcher leur avancement.

2. Que l'on écrive incessamment à tous les colléges ceux qui auront été mis dehors, et que l'on exagère les raisons générales de leur éloignement, telles que sont le peu de mortification de leur esprit, la désobéissance, le peu d'attachement aux exercices spirituels, l'entêtement pour soi-même, etc. Qu'ensuite on avertisse tous les autres de n'avoir point de correspondance avec eux, et, si l'on en parle avec des étrangers, que le langage de tous soit le même, et que l'on dise partout que la société ne met personne dehors que pour de grandes raisons, et que comme la mer elle rejette les cadavres, etc. Que l'on insinue aussi adroitement des raisons semblables à celles qui nous font haïr, afin que leur éloignement soit plus plausible.

3. Que, dans les exhortations domestiques, on persuade que ceux que l'on a mis dehors sont des personnes inquiètes et qui voudraient bien rentrer dans la société, et que l'on exagère les malheurs de ceux qui ont péri misérablement après être sortis de la société.

4. Il faudra aussi aller au-devant des accusations que ceux qui seront sortis de la société peuvent faire, par l'autorité de personnes graves, qui disent partout que la société ne met personne dehors que pour de grandes raisons et qu'elle ne retranche point les membres sains, ce que l'on peut confirmer par le zèle qu'elle a et qu'elle témoigne en général pour le salut des âmes de ceux qui ne lui appartiennent pas, et combien plus doit-elle être zélée pour le salut des siens.

5. Ensuite la société doit prévenir et obliger par toutes sortes d'offices les grands et les prélats auprès desquels ceux que l'on a congédiés ont commencé à avoir quelque autorité ou quelque crédit. Il leur faudra faire voir que le bien commun d'un ordre aussi célèbre qu'utile à l'Eglise doit être de plus grande considération que celui d'un particulier, quel qu'il puisse être. Que s'ils ont encore de l'affection pour ceux que l'on a mis dehors, il sera bon de leur apprendre les raisons de leur éloignement, et d'exagérer même des choses qui ne sont pas tout à fait certaines, pourvu qu'on les puisse tirer par des conséquences probables.

6. Il faudra en toute manière empêcher que ceux-là principalement qui ont abandonné la société de leur bon gré ne soient avancés à quelques charges ou dignités de l'Eglise, à moins qu'ils ne se soumettent, eux et tout ce qu'ils ont, à la société, et que tout le monde puisse savoir qu'ils en veulent dépendre.

7. Que l'on fasse, de bonne heure, en sorte qu'ils soient éloignés, autant qu'il se peut, de l'exercice des fonctions célèbres dans l'Eglise, comme sont les sermons, les confessions, la publication des livres, etc., de peur qu'ils ne s'attirent l'affection ou l'applaudissement du peuple. Pour cela il faudra faire, avec grand soin, recherche de leur vie et de leurs mœurs, des compagnies qu'ils fréquentent, de leurs occupations, etc., pénétrer dans leurs intentions; c'est pourquoi il faudra faire en sorte d'avoir une correspondance particulière avec quelques-uns de ceux de la famille chez laquelle ceux qui auront été congédiés demeureront. D'abord que l'on aura découvert quelque chose de blâmable ou digne de censure, il faudra le répandre par des gens de moindre qualité, et ensuite faire que les grands et les prélats qui favorisent ceux que l'on a mis dehors aient peur de l'infamie qui en pourrait rejaillir sur eux. Que s'ils ne font rien qui soit digne de censure, et qu'ils se conduisent d'une manière louable, que l'on atténue par des propositions subtiles et des paroles ambiguës les vertus et les actions que l'on loue, jusqu'à ce que l'estime que l'on en faisait et la foi que l'on y ajoutait soient diminuées; car il importe tout à fait à la société que ceux qu'elle a mis dehors, et principalement ceux qui l'ont abandonnée de leur bon gré, soient entièrement supprimés.

8. Il faut divulguer incessamment les malheurs et les accidents sinistres qui leur arrivent, en implorant néanmoins les prières des personnes pieuses pour eux, afin qu'on ne croie pas que les nôtres agissent par passion; et que dans nos maisons on les exagère

en toutes manières afin de retenir les autres.

— XII. *Qui l'on doit entretenir et conserver dans la société.* — 1. Les bons ouvriers doivent tenir le premier lieu, savoir : ceux qui n'avancent pas moins le bien temporel que le spirituel de la société, tels que sont le plus souvent les confesseurs des princes et des grands, des veuves et des dévotes riches, les prédicateurs et les professeurs, et tous ceux qui savent ces secrets.

2. Ceux à qui les forces manquent et qui sont accablés de vieillesse, selon qu'ils auront employé leurs talents pour le bien temporel de la société, en sorte que l'on ait égard à la moisson passée, outre que ce sont encore des instruments propres pour rapporter aux supérieurs les défauts ordinaires qu'ils remarquent dans les nôtres, parce qu'ils sont toujours à la maison.

3. Il ne les faudra jamais mettre dehors, autant que cela se pourra faire, de peur que la société n'ait mauvaise réputation.

4. Outre cela, il faudra favoriser tous ceux qui excellent en esprit, en noblesse et en richesses, particulièrement s'ils ont des amis et des parents attachés à la société et puissants, et si eux-mêmes ont une affection sincère envers elle, comme on l'a marqué ci-dessus. Il les faut envoyer à Rome ou aux universités les plus célèbres pour y étudier; ou s'ils ont étudié en quelque province, il faut que les professeurs les poussent avec une affection et une faveur particulières. Jusqu'à ce qu'ils aient cédé leurs biens à la société, qu'on ne leur refuse rien; mais qu'après qu'ils l'auront fait on les mortifie comme les autres, ayant néanmoins toujours quelque égard au passé.

5. Les supérieurs auront aussi un égard particulier pour ceux qui auront attiré à la société quelques jeunes gens choisis, puisqu'ils n'ont pas peu témoigné leur affection envers elle; mais pendant qu'ils n'ont pas encore fait profession, il faut prendre garde de n'avoir pas trop d'indulgence pour eux, de peur que peut-être ils ne remmènent ceux qu'ils ont amenés à la société.

— XIII. *Du choix que l'on doit faire des jeunes gens pour les admettre à la société, et de la manière de les retenir.* — 1. Il faut travailler avec beaucoup de prudence à choisir des jeunes gens de bon esprit, bien faits, nobles, ou du moins qui excellent en l'une de ces choses.

2. Pour les attirer plus facilement à notre institut, il faut que, pendant qu'ils étudient, les recteurs des colléges et les maîtres qui les instruisent les préviennent avec une affection particulière; et hors du temps de l'école, il faut qu'ils leur fassent voir combien il est agréable à Dieu que quelqu'un se consacre à lui avec tout ce qu'il a, particulièrement dans la société de son Fils.

3. Qu'on les mène, quand l'occasion s'en présente, par le collége et par le jardin, et même quelquefois aux métairies; qu'ils soient avec les nôtres dans le temps des récréations, et qu'ils leur deviennent peu à peu familiers, en prenant garde néanmoins que la familiarité ne produise le mépris.

4. Qu'on ne permette pas que les nôtres les châtient et les rangent à leur devoir avec les autres disciples.

5. Il les faut engager par de petits présents et par des priviléges conformes à leur âge, et il les faut animer surtout par des entretiens spirituels.

6. Qu'on leur inculque que ce n'est pas sans l'intervention de la Providence divine qu'ils sont choisis parmi tant d'autres qui fréquentent le même collége.

7. En d'autres occasions, surtout dans les exhortations, il faut les épouvanter par des menaces de damnation éternelle, s'ils n'obéissent à la vocation divine.

8. S'ils demandent constamment d'entrer dans la société, que l'on diffère de les admettre pendant qu'ils sont constants; s'ils paraissent changeants, qu'on les y pousse incessamment et de toutes sortes de manières.

9. Qu'on les avertisse efficacement de ne découvrir leur vocation à aucun de leurs amis, ni même à leur père et à leur mère, avant qu'ils soient reçus; parce que s'il leur vient quelque tentation de se dédire, alors eux et la société seront en état de faire ce qu'ils voudront, et si on la surmonte, on aura toujours occasion de les animer, en leur rappelant dans la mémoire ce qu'on leur a dit, si cela arrive dans le temps du noviciat ou après avoir fait de simples vœux.

10. La plus grande difficulté étant d'attirer les fils des grands, des nobles et des sénateurs, pendant qu'ils sont chez leurs parents, qui les élèvent dans le dessein de les faire succéder à leurs emplois, il leur faudra persuader, plutôt par des amis que par des personnes de la société, qu'ils les envoient en d'autres provinces ou dans des universités éloignées, dans lesquelles les nôtres enseignent, après avoir envoyé des instructions aux professeurs touchant leur qualité et leur condition, afin qu'ils gagnent leur affection envers la société avec plus de facilité et de certitude.

11. Quand ils seront venus à un âge plus mûr, il faudra les porter à faire quelques exercices spirituels, qui ont eu souvent de bons succès parmi les Allemands et les Polonais.

12. Il faudra les consoler dans leurs troubles et dans leurs afflictions, selon la qualité et la condition de chacun, en employant des remontrances et des exhortations particulières sur le mauvais usage des richesses, et les engager à ne pas mépriser le bonheur d'une vocation, sous peine des supplices de l'enfer.

13. Que l'on montre aux pères et aux mères, afin qu'ils condescendent plus facilement au désir de leurs enfants d'entrer dans la société, l'excellence de son institut en comparaison des autres ordres, la sainteté et le savoir de nos pères, leur réputation parmi tout le monde, l'honneur et l'applaudissement universel qu'ils ont des grands et des petits. Qu'on leur fasse une énumération des princes et des grands qui, à leur grande consolation, ont vécu dans cette compagnie de Jésus, qui y sont morts et qui y vivent encore. Qu'on leur montre combien il est agréable à Dieu que les gens se consacrent à lui, surtout dans la compagnie de son Fils, et combien il est bon qu'un homme ait porté le joug du Seigneur en sa jeunesse. Que si l'on a fait difficulté à cause de la grande jeunesse, qu'on fasse voir la facilité de notre institut, qui n'a rien de fort fâcheux, excepté l'observation des trois vœux, et, ce qui est fort remarquable, qu'il n'y a aucune règle qui oblige, pas même sous peine de péché véniel.

— XIV. *Des cas réservés, et de la raison de congédier de la société.* — 1. Outre les cas exprimés dans les constitutions et desquels le supérieur seul ou le confesseur ordinaire, avec sa permission, pourra absoudre, il y a la sodomie, la mollesse, la fornication, l'adultère, l'attouchement impudique d'un mâle ou d'une femelle; et, outre cela, si quelqu'un, sous quelque prétexte de zèle ou autrement, fait quelque chose de grave contre la société, son honneur ou son profit, qui sont toutes causes justes de congédier ceux qui en sont coupables.

2. Si quelqu'un avoue en confession quelque chose de semblable, on ne devra pas lui donner l'absolution avant qu'il ait promis de le révéler au supérieur hors de la confession, par lui-même ou par son confesseur. Alors le supérieur agira comme il lui paraîtra le meilleur dans l'intérêt de la société; si l'on a une espérance fondée de pouvoir cacher le crime, il faudra imposer au coupable la pénitence convenable; autrement, qu'on le renvoie au plus tôt. Que cependant le confesseur se garde bien de dire à un pénitent qu'il est en danger d'être mis dehors.

3. Si quelqu'un de nos confesseurs a ouï de quelque personne étrangère qu'elle a commis quelque chose de honteux avec quelqu'un de la société, qu'il ne l'absolve pas avant qu'elle lui ait dit, hors de la confession, le nom de celui avec lequel elle a péché. Que si elle le dit, qu'on la fasse jurer qu'elle ne le dira jamais à personne sans le consentement de la société.

4. Si deux des nôtres ont péché charnellement, que celui qui le déclarera le premier soit retenu dans la société et l'autre congédié; mais que celui que l'on retient soit ensuite si fort mortifié et si maltraité, que, par chagrin et par impatience, il donne occasion de se faire chasser, laquelle il faudra d'abord embrasser.

5. La compagnie étant un corps noble et excellent dans l'Eglise, elle pourra retrancher d'elle-même ceux qui ne paraîtront pas propres à l'exécution de notre institut, quoiqu'on en fût satisfait au commencement; et l'on en trouvera facilement l'occasion, si on les maltraite perpétuellement et que tout se fasse contre leur inclination, si on les met sous des supérieurs sévères, et qu'on les éloigne des études et des fonctions les plus honorables, etc., jusqu'à ce qu'ils viennent à murmurer.

6. Il ne faut retenir en aucune manière ceux qui s'élèvent ouvertement contre les supérieurs, ou qui se plaignent en public ou en secret à leurs confrères, et principalement aux étrangers; ni ceux qui, parmi les nôtres ou parmi les étrangers, condamnent la conduite de la société pour ce qui regarde l'acquisition ou l'administration des biens temporels ou ses autres manières d'agir, par exemple lorsqu'elle foule aux pieds ou qu'elle opprime ceux qui ne lui veulent pas du bien ou qu'elle a chassés, etc.; ni même ceux qui, dans la conversation, souffrent ou défendent les Vénitiens, les Français ou les autres par lesquels la compagnie a été chassée ou a souffert de grands dommages.

7. Avant que de mettre dehors quelqu'un, il le faut extrêmement maltraiter, l'éloigner des fonctions auxquelles il est accoutumé, et l'appliquer à diverses choses. Quoiqu'il les fasse bien, il le faut censurer, et, sous ce prétexte, l'appliquer encore à une autre chose. Pour une légère faute qu'il aura commise, qu'on lui impose de rudes peines, qu'on lui fasse en public de la confusion jusqu'à le faire impatienter, et, enfin, qu'on le chasse comme étant pernicieux pour les autres, et, pour cela, que l'on choisisse une occasion qu'il ne soupçonne pas.

8. Si quelqu'un des nôtres a une espérance certaine d'obtenir un évêché ou quelque autre dignité ecclésiastique, outre les vœux ordinaires de la société, qu'on le contraigne d'en faire un autre : c'est qu'il aura toujours de bons sentiments pour l'institut de la société, qu'il en parlera bien, qu'il n'aura point de confesseur qui n'en soit, et qu'il ne fera rien qui soit de quelque conséquence qu'après avoir ouï le jugement de la société.

— XV. *Comment il faut se conduire envers les dévotes et les religieuses.* — 1. Que les confesseurs et les prédicateurs se gardent bien d'offenser les religieuses ou de leur donner aucune tentation contre leur vocation; mais, au contraire, ayant gagné l'affection des supérieures, qu'ils fassent en sorte de recevoir au moins les confessions extraordinaires, et qu'ils leur fassent des sermons s'ils espèrent bientôt quelque reconnaissance pour eux; car les abbesses, principalement les riches et les nobles, peuvent beaucoup servir la société, et par elles-mêmes, et par leurs parents et leurs amis, en sorte que, par la connaissance des principaux monastères, la société peut parvenir à la connaissance et à l'amitié de presque toute la ville.

2. Il faudra néanmoins défendre à nos dévotes de fréquenter des monastères de femmes, de peur que leur manière de vivre ne leur plaise davantage et que la société ne soit frustrée dans l'attente de tous les biens qu'elles possèdent. Qu'on les engage à faire vœu de chasteté et d'obéissance entre les mains de leurs confesseurs, et qu'on leur montre que cette manière de vivre est conforme aux mœurs de la primitive Eglise, puisqu'elle éclaire dans la maison et qu'elle n'est point cachée sous le boisseau, sans que les âmes en soient édifiées; outre qu'à l'exemple des veuves de l'Evangile elles font du bien à Jésus-Christ en donnant à sa compagnie. Enfin, qu'on leur dise tout ce qui se peut dire au préjudice de la vie claustrale, et qu'on leur fasse ces instructions sous le sceau du silence, de peur qu'elles ne viennent aux oreilles des religieuses.

— XVI. *De la manière de faire profession de mépriser les richesses.* — 1. De peur que les séculiers ne nous attribuent trop de passion pour les richesses, il sera utile de refuser quelquefois les aumônes de moindre conséquence que l'on offre pour des services rendus par notre société, quoiqu'il faille accepter les moindres de gens qui nous sont attachés, de peur qu'on ne nous accuse d'avarice si nous ne recevons que les plus considérables.

2. Il faudra refuser la sépulture aux personnes obscures dans nos églises, quoiqu'elles aient été fort attachées à la société, de peur qu'il ne semble que nous cherchions des richesses par la multitude des morts, et que l'on ne voie le profit que nous faisons.

3. Il faudra agir fort résolûment à l'égard des veuves et des autres personnes qui auront donné leurs biens à la société, et avec plus de vigueur, tout étant égal, qu'avec les autres, de peur qu'il ne semble que nous favorisions plus les uns que les autres par la considération des biens temporels. Il faut même observer la même chose à l'égard de ceux qui sont dans la société, après qu'ils lui auront cédé et résigné leurs biens; et, s'il est nécessaire, qu'on les congédie de la société, mais avec toute sorte de discrétion, afin qu'ils laissent au moins à la compagnie une partie de ce qu'ils lui ont donné, ou qu'ils le lui lèguent par testament en mourant.

— XVII. *Des moyens d'avancer la société.* — 1. Que tous tâchent principalement, même en des choses de petite conséquence, d'être du même sentiment, ou du moins qu'ils le disent extérieurement; car ainsi, quelque trouble qu'il y ait dans les affaires du monde, la société s'augmentera et s'affermira nécessairement.

2. Que tous s'efforcent de briller par leur savoir et par leur bon exemple, afin qu'ils surpassent tous les autres religieux, et particulièrement les pasteurs, etc., et qu'enfin le vulgaire souhaite que les nôtres fassent tout. Que l'on dise même en public qu'il n'est pas besoin que les pasteurs aient tant de savoir, pourvu qu'ils s'acquittent bien de leurs devoirs, parce qu'ils peuvent se servir du conseil de la société qui, à cause de cela, doit avoir les études en grande recommandation.

3. Il faut faire goûter aux rois et aux princes cette doctrine, que la foi catholique ne peut subsister dans l'état présent sans politique; mais en cela il faut employer beaucoup de discrétion. Par là les nôtres seront agréables aux grands et seront reçus dans les conseils les plus secrets.

4. On pourra entretenir leur bienveillance en leur écrivant de toutes parts des nouvelles choisies et assurées.

5. Il ne sera pas d'un petit avantage si l'on entretient secrètement et avec prudence les divisions des grands, même en ruinant mutuellement leur puissance. Que si l'on voit qu'il y a apparence qu'ils se réconcilieront, la société tâchera d'abord de les accorder, de peur qu'elle ne soit prévenue d'ailleurs.

6. Il faudra en toute manière persuader, au vulgaire principalement et aux grands, que la société n'a pas été établie sans une Providence divine particulière, selon les prophéties de l'abbé Joachim, afin que l'Eglise, humiliée par les hérétiques, soit relevée.

7. Après avoir gagné la faveur des grands et des évêques, il faudra se saisir des cures et des canonicats pour réformer plus exactement le clergé, qui vivait autrefois sous une certaine règle avec ses évêques et tendait à la perfection. Enfin, il faudra aspirer aux abbayes et aux prélatures, qu'il ne sera pas difficile d'avoir si l'on considère la fainéantise et la stupidité des moines, lorsqu'elles viendront à vaquer; car il serait avantageux à l'Eglise que tous les évêchés fussent tenus par la société, et même le siége apostolique, principalement si le pape devenait prince temporel de tous les biens. C'est pourquoi il faut peu à peu, mais prudemment et secrètement, étendre le temporel de la société, et il ne faut pas douter que ce ne fût alors un siècle d'or, que l'on n'y jouît d'une paix continuelle et universelle, et que, par conséquent, la bénédiction divine n'accompagnât l'Eglise.

8. Que si l'on n'espère pas de parvenir là, puisqu'il est nécessaire qu'il arrive des scandales, il faudra changer de politique selon le temps, et exciter tous les princes amis des nôtres à se faire mutuellement de terribles guerres, afin que l'on implore partout le secours de la société, et qu'on l'emploie à la réconciliation publique, comme la cause du bien commun, et qu'elle soit récompensée par les principaux bénéfices et les dignités ecclésiastiques.

9. Enfin la société, après avoir gagné la faveur et l'autorité des princes, tâchera d'être au moins redoutée de ceux dont elle n'est pas aimée.

— **Anecdotes.** Deux *jésuites* voulant aller à Conflans, voir l'archevêque, qui y était exilé, un cocher de fiacre refusa de les mener; un autre les appela, et leur dit : « Montez, Pères la bulle; je mènerais le diable quand c'est pour de l'argent. »

⁂

Le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, fit venir un jour son architecte, pour le consulter sur les moyens d'empêcher la cheminée de son appartement de fumer. Cet artiste, qui connaissait l'humeur enjouée de ce prince, lui répondit : « Sire, rien de plus aisé que de remédier à cet inconvénient; faites mettre un *jésuite* au haut de votre cheminée; vous savez que ces gens-là attirent tout à eux. »

⁂

Les capucins d'une ville de France chargèrent un peintre de faire un tableau qui représentât la tentation de Notre-Seigneur au désert. L'artiste s'avisa de revêtir Satan d'un habit de capucin. Les révérends Pères, extrêmement scandalisés, firent de violents reproches au peintre, qui leur répondit « que l'ennemi du salut ne pouvait mieux s'y prendre, pour séduire Jésus-Christ, qu'en prenant l'habit des plus honnêtes gens. »

Ce trait nous rappelle l'estampe où l'on voit Jésus-Christ habillé en *jésuite*. Voici les vers satiriqees qu'on lit au bas de cette estampe :

> Admirez l'artifice extrême
> De ces Pères ingénieux;
> Ils vous ont habillé comme eux,
> Seigneur, de peur qu'on ne vous aime.

⁂

Les légendes ne sont parfois que de piquantes épigrammes; on en jugera par la suivante. Le collége des *jésuites*, à Rome, est bâti sur une petite place où souffle toujours un vent très-violent. En voici la raison : un jour, le diable et le vent se promenaient ensemble par la ville; étant arrivés devant cette maison des *jésuites*, le diable dit au vent : « Attends-moi ici; j'ai un mot à dire là-dedans. » Il y entre, et n'en est point sorti, et le vent l'attend toujours à la porte.

⁂

Les *jésuites* firent tous leurs efforts pour obtenir les bonnes grâces de Sixte V. Ils donnaient souvent de petits spectacles au jeune cardinal de Montalte, espérant qu'il déterminerait son oncle à prendre un confesseur dans leur société. Le cardinal neveu choisit un moment favorable pour faire cette proposition au pape. Sixte, après l'avoir écouté, lui répondit d'un air fort sérieux : « Il serait plus à propos, mon neveu, que je confessasse les *jésuites* que de les choisir pour mes confesseurs. »

⁂

« Ce fut une chose comique, dans une triste occasion, dit Voltaire, que l'empressement de ce *jésuite* anglais, nommé Routh, à venir s'emparer de la dernière heure du célèbre Montesquieu. « Il vint, dit-il, rendre cette âme » vertueuse à la religion », comme si Montesquieu n'avait pas mieux connu la religion qu'un Routh, comme si Dieu eût voulu que Montesquieu pensât comme un Routh. On le chassa de la chambre, et il alla crier dans tout Paris : « J'ai converti cet homme illus- » tre. Je lui ai fait jeter au feu ses *Lettres* » *persanes* et son *Esprit des lois*. » On eut soin d'imprimer la relation de la conversion du président de Montesquieu, par le R. P. Routh. » — « On n'osa pas le chasser, ajoute l'édition de Kehl; il attendit l'instant de la mort de Montesquieu pour voler ses papiers; on l'en empêcha; mais il s'en vengea sur son vin, et l'on fut obligé de le renvoyer ivre-mort dans son couvent. »

⁂

Duclos, dans ses *Mémoires*, rapporte que, quelques jours avant sa mort, le Père La-

chaise, dans un moment d'abandon, donna le singulier avertissement que voici à Louis XIV : « Sire, je vous demande en grâce de choisir mon successeur dans notre compagnie. Elle est très-attachée à Votre Majesté; mais elle est fort étendue, fort nombreuse, et composée de caractères très-différents, tous passionnés pour la gloire du corps. On n'en pourrait pas répondre dans une disgrâce, et un mauvais coup est bientôt fait. »

⁂

Le roi de Sardaigne, Victor-Amédée, dit à un de nos ministres, de qui Duclos le tenait, que son confesseur *jésuite*, étant au lit de mort, le fit prier de le venir voir, et que le mourant lui tint ce discours : « Sire, j'ai été comblé de vos bontés; je veux vous en marquer ma reconnaissance. Ne prenez jamais de confesseur *jésuite*. Ne me faites pas de questions, je n'y répondrais pas. »

⁂

M. Sauvestre donne une liste de vingt-deux auteurs *jésuites* qui ont soutenu la doctrine du tyrannicide (il y en a bien d'autres assurément) : Mariana, Debrio, Grégoire de Valence, Tolet, Sa, Bonarcius, Azor, Heissius, Eudémon-Jean, Keller, Serrarius, Jean de Salas, Suarez, Lorin, Leissius, Tanner, Bécan, Jean de Lugo, Antoine Escobar, Paul Comitolus, Gretzer et Busenbaum.

On sait qu'il faut entendre ici par tyrans les rois qui gênent la société de Jésus.

⁂

Voici un fait plus odieux que la banqueroute du Père Lavalette. Il ne put être porté devant la justice, à Brest, qu'en 1715, et les *jésuites* surent si bien manœuvrer qu'ils éternisèrent le procès, et finalement en rendirent le résultat nul.

Un certain Ambroise Guys, originaire d'Apt, débarqua à Brest, en 1701, avec une fortune considérable qu'il apportait du Brésil. Ses malles contenaient 1,900,000 livres en or, une somme considérable en argent, une grande quantité de pierreries et d'autres objets précieux. Etant malade, il fut conduit, avec tous ses effets, chez le nommé Guimar, aubergiste, sur le quai de la Recouvrance. Se sentant mal à l'aise, il fit appeler un confesseur *jésuite* et lui remit pour ses confrères des lettres dont il avait été chargé par les *jésuites* du pays d'où il venait. Jugeant par ces lettres de l'importance du coup qu'ils avaient à faire, ces religieux en confièrent l'exécution au Père Chauvel, le procureur de leur maison. Celui-ci engagea Guys à quitter cette auberge, où il était mal soigné, pour venir dans la maison de la société, où l'on aurait pour lui le plus grand soin. Le malade y consentit; mais il témoigna auparavant le désir de faire son testament. Le Père Chauvel approuva ce projet, et le soir même le malheureux Guys avait signé devant un notaire assisté de quatre témoins. Or, ce prétendu notaire était tout simplement le jardinier des *jésuites*, et les quatre témoins étaient des Pères de Jésus déguisés en bourgeois. Le malade fut transporté chez les *bons Pères*, où il mourut trois jours après.

Françoise Jourdan, nièce du défunt et épouse d'un nommé Esprit Béranger, de Marseille, ayant appris par la rumeur publique ce qui était advenu à son parent, présenta, le 11 avril 1715, une requête aux juges de Brest pour avoir la permission d'informer. Les *jésuites*, prévoyant l'orage, firent menacer Béranger de le faire disparaître s'il ne renonçait à ses poursuites. Ce pauvre diable, intimidé et ruiné par deux ans de démarches en Bretagne, se vit obligé d'obéir à ces menaces. M. le chancelier d'Aguesseau, informé de cette affaire, invita le procureur général du parlement de Bretagne à continuer la poursuite. La procédure, à tout instant entravée par l'argent des *jésuites*, traîna jusqu'en 1736. A cette époque, le Père Chauvel, l'auteur principal du vol, devenu vieux et infirme, se sentit pris de remords; il écrivit de La Flèche, où il était allé terminer ses jours, tout ce qui s'était passé à Brest, et fit parvenir cette déclaration au maréchal d'Estrées. Alors le roi, ayant acquis la certitude du vol, rendit, *proprio motu*, un arrêt qui condamna les *jésuites* à restituer aux héritiers de Guys 8 millions. Les Pères furent assez habiles et assez puissants pour empêcher l'exécution de cet arrêt.

(*Hist. abrégée des jésuites.*)

⁂

Sur la maxime du père Bauny, si commode pour les domestiques larrons, Pascal raconte en ses *Provinciales* la plaisante histoire que voici :

« Un nommé Jean d'Alba, servant les Pères *jésuites* du collége de Clermont de la rue Saint-Jacques (aujourd'hui Louis-le-Grand), et n'étant pas satisfait de ses gages, déroba quelque chose pour se récompenser. Les Pères, s'en étant aperçus, le firent mettre en prison, l'accusant de vol domestique, et le procès en fut rapporté au Châtelet le 6 avril 1647. Ce malheureux, étant interrogé, avoua qu'il avait pris quelques plats d'étain aux Pères; mais il soutint qu'il ne les avait pas volés pour cela, rapportant pour sa justification cette doctrine du Père Bauny, qu'il présenta aux juges avec un écrit d'un des Pères sous lequel il avait étudié les cas de conscience, et qui lui avait appris la même chose. Sur quoi M. de Montrouge, l'un des juges les plus considérés, dit qu'il était d'avis que le trop fidèle disciple fût fouetté devant la porte du collége, par la main du bourreau, lequel en même temps brûlerait les livres des Pères traitant du larcin, avec défense à eux de ne plus enseigner une telle doctrine sous peine de la vie.

« On attendait la suite de cet avis, qui fut fort approuvé, lorsqu'il survint un incident qui fit remettre le jugement, et pendant le délai le prisonnier disparut, on ne sait comment, sans qu'on parlât plus de cette affaire. De sorte que Jean d'Alba sortit sans rendre la vaisselle. » (*Lettres provinciales.*)

⁂

J'ai lu dans une lettre de l'évêque de Rennes, Vauréal, alors notre ambassadeur à Madrid, que les conseillers d'Aragon, n'étant pas payés de leurs gages, avaient prié le roi de leur permettre de demander l'aumône. Je ne dois pas oublier à ce sujet qu'en 1701 il arriva par la flottille, pour le général des *jésuites*, une caisse de chocolat. La pesanteur ne répondant pas à l'étiquette, on l'ouvrit, et l'on y trouva des billes d'or recouvertes de chocolat. Le gouvernement en fit faire de la monnaie, et l'on envoya une vraie caisse de chocolat aux *jésuites*, qui n'osèrent réclamer autre chose.

(*Mémoires de Duclos.*)

⁂

Un pauvre menuisier de Normandie avait, à force de travail et d'économie, amassé quelques centaines de francs, lorsque les missionnaires envahirent la ville qu'il habitait. Sa femme, effrayée d'un sermon où l'un de ces bons Pères peignait en traits de feu les tourments de l'enfer, courut se confesser au prédicateur. Celui-ci la déclara en état de péché mortel, et lui dit que, pour obtenir l'absolution, il fallait qu'elle déposât entre ses mains une aumône de 600 francs. Notre dévote, troublée, n'hésita pas à sacrifier à son salut le fruit du labeur de son mari; elle vola les 600 francs pour racheter son âme. Au bout de quelques jours, les besoins du ménage déterminent le mari à recourir au trésor de réserve : il a disparu; mais point d'effraction au secrétaire, pas la moindre trace de violence. Sa femme, bientôt soupçonnée et vivement pressée, avoue le fait, et raconte naïvement ce qui s'était passé entre elle et le missionnaire. L'époux se garde d'ébruiter la chose; il se munit d'une paire de pistolets et se rend au logis du vendeur d'absolutions. Il vient, dit-il au missionnaire, se confesser, ou plutôt, en soulageant sa conscience, lui révéler d'importants mystères. Parvenu, sous ce prétexte, dans l'endroit le plus secret de l'appartement, il couche en joue le saint homme, et, dans cette posture, lui rappelle en peu de mots l'aventure des 600 francs. La restitution ayant été opérée, le menuisier se retire sans changer d'attitude, ferme la porte sur le missionnaire encore tout éperdu et regagne paisiblement sa maison.

(*Précis hist. des doctrines et de l'histoire des jésuites.*)

⁂

La maison des *jésuites* de la rue de Sèvres, à Paris, s'est depuis quelques années donné le luxe d'une chapelle, qui est une véritable église. Les bons pères en ont entrepris la construction vers 1852; cela s'est fait pour ainsi dire clandestinement, dans le jardin. La haute façade du couvent masquait sur la rue les échafaudages. De temps en temps la porte cochère s'ouvrait silencieusement, une charrette de pierres de taille s'engouffrait sous la voûte obscure, puis les deux battants se refermaient comme d'eux-mêmes. L'édifice montait large, monumental, et du style gothique obligé; il couvrait tout le jardin. Au dehors, la maison conservait le même aspect immobile et mystérieux.

Il faut dire ici que les révérends Pères qui l'habitent ont pour principale occupation de confesser les riches et aristocratiques pénitentes du faubourg Saint-Germain. Or, l'argent vint à manquer un jour; et comme on avait déjà épuisé tous les expédients pour amener la construction jusque-là, nos Pères ne savaient à quel saint se vouer, lorsque l'un d'eux eut une inspiration singulière. C'était le confesseur le plus aimé, le plus couru du noble faubourg; il était de toutes les œuvres, et l'on ne faisait rien sans lui demander avis; aussi la plupart du temps ne savait-il où donner de la tête, parce que tout le monde le voulait à la fois.

Dans la nécessité pressante où se trouvait la maison, il imagina donc une loterie. Mais, loterie de quoi? Les Pères ne possédaient rien; on avait épuisé toutes les ressources, et, quant aux indulgences et aux prières, on en a tant abusé, qu'elles ne pouvaient donner grand produit... Le bon Père se mit en loterie lui-même.

Il écrivit une centaine de billets à un prix fort élevé, et fit savoir d'une manière discrète et sûre qu'il était lui-même en jeu, que celle qui posséderait le numéro gagnant aurait pendant trois jours le révérend Père à sa discrétion.

Les nobles pénitentes du Père Lefèvre s'arrachèrent les billets. On en glosa bien un peu par la ville, et surtout dans le faubourg; mais les choses les plus extraordinaires sont bientôt oubliées à Paris, et les bons Pères avaient rempli leur escarcelle.

CH. SAUVESTRE.

⁂

La compagnie de Jésus pratique encore le commerce à la grosse aventure; nous devons ajouter que les désagréments qu'elle a eus au siècle dernier (la banqueroute Lavalette et le reste) l'ont rendue plus circonspecte. En ceci, comme en mainte autre affaire, elle n'agit plus directement ni à découvert; elle a recours à un tiers qu'elle commandite et qu'elle aide de son immense influence.

A cette heure, la compagnie de Jésus est à la tête d'une foule de comptoirs dans les deux mondes; elle possède, seule ou comme associée, une véritable flotte de clippers qui desservent la ligne du Brésil, et dont le port d'attache est Bordeaux. Elle a des intérêts plus considérables encore peut-être au Havre, où elle commandite le transport des émigrants et les ateliers de construction. Enfin, elle possède les plus belles usines à fer de France : Bességes, Alais, etc. En Californie, elle a des mines d'or, et une rue entière de San-Francisco est devenue sa propriété. C'est là qu'elle fait même ses plus belles opérations de prêt, à 30, 40, 50, 100, 200 pour 100.

Il convient de donner quelques détails sur cette affaire du patronage des émigrants. Nous avons sous les yeux le prospectus de l'entreprise, imprimé à Paris, chez Bailly, Divry et comp., place Sorbonne, 2. Il contient :

1o Le procès-verbal d'une réunion tenue à Rome, le 7 décembre 1854, dans une des salles de la sacrée congrégation de la propagande, afin d'entendre les communications relatives à l'œuvre déjà constituée en France « pour le patronage des émigrants qui se rendent en Amérique ou dans les autres pays d'outre-mer. » Cette œuvre a pour président S. E. le cardinal Gousset.

2o Le procès-verbal d'une assemblée précédente, celle où l'œuvre a été constituée, et qui s'est tenue le 6 novembre de la même année, à Paris, dans la maison des lazaristes et dans l'appartement de Mgr Amat, évêque de Monterey, avec le concours de divers membres du haut clergé de Paris, du R. P. Schwindenhammer, supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit et du Sacré-Cœur de Marie, de M. Salvayre, procureur général des lazaristes; du R. P. Lagniet, provincial des maristes; de divers autres Pères et supérieurs de congrégations; de trois membres laïques du conseil central de l'Œuvre de la propagation de la foi : MM. Amédée Thayer, Choiselat et Beaudon, ce dernier étant d'ailleurs président du conseil général de la Société de Saint-Vincent de Paul; de M. Coppinger, membre du conseil général de ladite Société, etc.

Le projet soumis à l'assemblée et adopté par elle comprend l'émission de 30,000 obligations de 100 francs, avec les intérêts à 6 pour 100 l'an. La masse de ce capital devra être placée en Californie; l'auteur du projet déclare être certain, *par expérience*, qu'elle rapportera *un intérêt bien supérieur à* 6 pour 100 et qu'il évalue à environ 20 *pour* 100 *et au delà de ce chiffre*.

Une moitié seulement de ce bénéfice est destinée à la caisse du patronage des émigrants, soit 300,000 francs par an. De plus, et en dehors des avantages financiers offerts, le prospectus en question contient encore un bref du pape, en date du 13 janvier 1855, qui accorde la *bénédiction apostolique à tous les associés;* ladite bénédiction emportant avec elle l'indulgence plénière, d'après les saints canons. Ainsi, tout souscripteur d'actions est assuré de recevoir au moins 20 pour 100 d'intérêt de son argent en ce bas monde et le paradis en l'autre. Cette société est aujourd'hui en pleine déconfiture.

CH. SAUVESTRE.

Parmi les ouvrages qu'on peut consulter avec le plus de fruit sur la société de Jésus, nous citerons, outre les *Provinciales* de Pascal : *Historiæ societatis Jesu*, par Orlandini (Rome, 1750, 6 vol. in-fol.); *Annales de la société des soi-disant jésuites*, par l'abbé Gazaigne (1764-1771, 5 vol. in-4o); les *Jésuites chassés de la franc-maçonnerie*, par Bonneville (1788, in-8o); *Bibliotheca scriptorum societatis Jesu* (1676, in-fol.), avec des *Supplementa*, par le P. Caballero (1814-1816); *Mémoires à consulter sur un système religieux et politique tendant à renverser la société, la religion et le trône*, par le comte de Montlosier (1826); *Du jésuitisme ancien et moderne*, par l'abbé de Pradt (1828); *De l'existence et de l'institut des jésuites*, par le P. de Ravignan (1844); *Histoire de la chute des jésuites au* XVIIIe *siècle*, par de Saint-Priest (1846); *Historiographia societatis Jesu* (1851); *Histoire de la compagnie de Jésus*, par Crétineau-Joly (1844-1846, 6 vol. in-8o); *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus* (1853-1861, 7 vol. in-4o), etc.; *Instructions secrètes des jésuites*, par Ch. Sauvestre (10e édit., 1872), livre curieux auquel nous avons fait de larges emprunts.

Jésuites (DES), par MM. Michelet et Edgar Quinet (1843, in-12). Ce livre est le résumé des leçons professées l'année précédente au Collége de France par les deux éminents historiens; on y sent toute la verve d'un ouvrage de polémique; chaque page respire encore l'ardeur du combat. Violemment attaqué par l'Eglise, dont il s'imaginait s'être fait une amie en plaidant la cause de l'art gothique, en admirant les cathédrales du moyen âge, Michelet a moins cherché à attaquer qu'à se défendre; mais sa riposte est celle d'un homme qui connaissait ses adversaires et qui savait que, pour en avoir raison, il ne fallait que leur rappeler leurs hauts faits. « Il poursuit à outrance les jésuites, dit M. Lerminier, non-seulement dans les positions qu'ils ont prises aujourd'hui, mais dans tout leur passé. Il les montre toujours et partout corrompant la jeunesse, s'emparant des femmes, représentant sous toutes les formes l'esprit de délation, l'esprit de mort. Ce n'est encore que la moitié du mal : non-seulement nous avons à nous défendre des jésuites, mais M. Michelet nous signale les jésuitesses : voilà qui est effrayant. Dans nos ménages, dans le monde, nous sommes exposés à rencontrer, sous l'apparence de femmes charmantes, des jésuitesses qui nous mènent Dieu sait où et nous font croire ce qu'elles veulent. M. Michelet aperçoit des millions de femmes qui n'agissent que par des jésuites, et il s'écrie : « La France » est avertie maintenant, qu'elle fasse ce » qu'elle voudra. » Cette animation extraordinaire surprend au premier abord; mais les haines vigoureuses, dans le genre de celles de Michelet, ne nous déplaisent pas. Le succès toujours vivant de son œuvre prouve, d'ailleurs, que ses coups portent juste.

Dans la partie qu'il a traitée, M. Ed. Quinet, sans être moins ardent, est plus dogmatique. Après avoir tracé rapidement les commencements de la célèbre compagnie, il montre sa prompte décadence, caractérise les *exercices* spirituels de Loyola et les *constitutions* de l'ordre. Il s'attache à prouver que les jésuites sont les pharisiens du christianisme; il les montre défigurant l'Evangile pour le faire accepter, travaillant à soumettre les peuples et les gouvernements à leur idéal théocratique, s'emparant partout de la jeunesse, comme du plus solide levier. Tout cela est rigoureusement déduit ou exposé avec éloquence. On regrette seulement qu'il n'ait pas examiné plus à fond les *constitutions* des jésuites (cette singulière législation méritait mieux que quelques remarques piquantes), et qu'il n'ait pas insisté sur les motifs de la bulle par laquelle Clément XIV supprima les jésuites. Il y a là tout un ordre de considérations politiques dont l'absence est sensible dans les chaleureux développements de l'auteur.

Jésuites (HISTOIRE DE LA CHUTE DES), par Alexis de Saint-Priest (Paris, 1844, in-8o et in-18). Cet ouvrage avait paru d'abord dans la *Revue des Deux-Mondes*. Il appartient à ce genre de travail qu'on pourrait appeler académique, et qui repose sur un système de tempérament également éloigné des passions contraires. Aucun sujet, on peut le dire, n'a aussi vivement passionné les historiens que l'histoire de la célèbre compagnie de Jésus; Saint-Priest essaya d'introduire dans les discussions relatives à ce sujet brûlant une méthode qu'il ne paraissait pas comporter, celle de la modération. Le résultat fut singulier : à première vue, les jésuites se frottèrent les mains, et leurs adversaires se déclarèrent satisfaits; après réflexion, les uns et les autres se plaignirent, et peut-être eurent-ils également raison. Nous croyons, en effet, qu'un procès comme celui des jésuites ne peut être instruit sérieusement sans aboutir à un verdict d'absolution ou de condamnation. Contenter les deux parties en pareille matière est un problème difficile, mais en dehors, ce nous semble, des préoccupations de l'histoire, qui doit nous apprendre à juger les événements passés et à y puiser des enseignements pour l'avenir.

Jésuite moderne (LE), par Gioberti (1847, 2 vol). Ce livre fut le résultat de la fameuse guerre élevée entre les jésuites et le célèbre abbé Gioberti, à la suite de la publication de son ouvrage intitulé : *De la primauté morale et civile des Italiens*. Dans ce premier traité, Gioberti avait ménagé les jésuites, dans l'espoir de les rallier à la cause italienne. La congrégation ayant répondu à ce livre par une déclaration de guerre, Gioberti publia d'abord ses *Prolégomènes*, puis son *Jésuite moderne*, où il attaque ouvertement la fameuse société. Dans le premier volume de cet ouvrage, Gioberti se justifie d'avoir loué les jésuites, dans le *Primato*, parce qu'alors il espérait les convertir. Ses jugements sur la célèbre société sont souvent entachés de partialité; toutefois, sa qualité de prêtre lui permet de révéler un grand nombre de faits inconnus aux laïques. Les libéraux accueillirent ce livre avec joie; mais le pape Pie IX exprima un blâme sévère, et le cardinal Cadolini, archevêque de Ferrare, le seul prélat de la chrétienté qui approuvât les idées de Gioberti, déclara qu'il ne pouvait plus proposer l'auteur comme un modèle à son clergé. En février 1848, Gioberti fit paraître l'*Apologie du jésuite moderne*, ouvrage dans lequel il change son programme politique en substituant au nom de Pie IX celui de Charles-Albert. L'*Apologia del Gesuita moderno* est, en un mot, un journal commen-

çant à la révolution de Février, dans lequel Gioberti repousse toutes les attaques contre l'Italie et le catholicisme. Ce livre passe, en Italie, pour son chef-d'œuvre.

Jésuite (LE), par l'abbé X***, auteur du *Maudit* (1865, 2 vol. in-8°). L'auteur a pris pour cadre la confession d'un vieux jésuite repentant; ce récit ne peut donc être qu'une fiction, mais les détails soignés et étudiés de près montrent assez que le narrateur connaissait à fond la matière. Le livre est divisé en cinq parties : les *Entraînements*, le *Beau jésuite*, l'*Ecueil*, le *Grand secret*, le *Réformateur*. Chaque partie correspond à une phase du jésuite, d'abord enfant, arraché doucement à sa famille seulement pour la période d'éducation, puis peu à peu séparé des siens, endoctriné pour rester dans l'ordre, malgré sa mère qui le réclame, et enfin enfermé dans un couvent de novices. L'ascétisme et l'isolement, l'obéissance passive, l'espionnage à tous les degrés, achèvent de dessécher le cœur du jeune homme, qui n'est plus qu'un cadavre quand il est jugé apte à faire partie de la sainte légion. Après quelques voyages à Rome, à Naples, à Paris, à Bruxelles, il est ordonné prêtre et prononce ses vœux. Mais dès que son instruction jésuitique est complète, une réaction s'opère en lui; tout ce qu'il a observé et tout ce qu'il a lu lui démontre que l'ordre marche au rebours de la civilisation moderne : il a été bien longtemps à s'en apercevoir. Alors il caresse la réalisation de ce qu'il croit un noble projet : il veut opérer une réforme de l'institut dans le sens des idées modernes. Le réformateur, après avoir cru un moment à la possibilité de son rêve, est bientôt dénoncé, condamné par un tribunal secret et jeté dans un *in-pace*, dont le retire une conspiration de carbonari.

Tel est le squelette du livre. Son défaut principal est d'être trop long; des chapitres entiers sont des hors-d'œuvre ou des répétitions; les caractères manquent de relief, les épisodes ne sont pas assez frappants. Malgré ces défauts, cette publication ne manque pas d'une certaine portée philosophique et morale.

Le but de l'auteur était de jeter une clarté nouvelle sur l'organisation, sur les principes, sur les tendances théocratiques de la célèbre société. Pascal, Eugène Sue, MM. Michelet et Quinet l'ont tour à tour attaquée à des points de vue divers; le thème n'était donc pas nouveau, mais on ne saurait trop le traiter. La preuve que ce livre est utile et ne manque pas d'un certain mérite, c'est que L. Veuillot l'appelle « une vermine, un gaz asphyxiant, une œuvre malhonnête, un travail infâme composé pour diffamer le clergé et la religion. »

Jésuites (CLÉMENT XIV ET LES), ouvrage de M. Crétineau-Joly (Paris, in-12). V. JÉSUS (histoire de la compagnie de).

JÉSUITESSE s. f. (jé-zui-tè-se — rad. *jésuite*). Religieuse d'une communauté qui a existé en Italie et en Flandre.

— Femme qui partage les doctrines, la morale des jésuites; qui est affiliée à la société de Jésus : *Il y a quelque chose de plus menaçant qu'un jésuite, c'est une* JÉSUITESSE. (E. Sue.)

JÉSUITIÈRE s. f. (jé-zui-tiè-re). Fam. Maison de jésuites; ordre entier des jésuites : *Ce collége est une* JÉSUITIÈRE. *Les charlatans de la* JÉSUITIÈRE *disent que l'homœopathie est la médecine spiritualiste.* (Proudh.)

JÉSUITIQUE adj. (jé-zui-ti-que — rad. *jésuite*). Qui a rapport, qui est propre, qui convient aux jésuites; hypocrite, astucieux : *Morale* JÉSUITIQUE. *Hypocrisie* JÉSUITIQUE. *Toutes les passions sont essentiellement* JÉSUITIQUES. (Balz.)

JÉSUITIQUEMENT adv. (jé-zui-ti-ke-man — rad. *jésuitique*). A la manière des jésuites, selon les habitudes attribuées aux jésuites; d'une manière astucieuse, pleine d'équivoques : *Pour exprimer une grande imposture, les Anglais disent : Cela est* JÉSUITIQUEMENT *faux.* (Montesq.)

JÉSUITISME s. m. (jé-zui-ti-sme — rad. *jésuite*). Système moral, social, religieux des jésuites; astuce, hypocrisie : *Le* JÉSUITISME, *passé maître en fait de transactions, a renoncé depuis longtemps à heurter de front les tendances modernes.* (Guéroult.) *Le* JÉSUITISME *a compromis le catholicisme.* (Quinet.)

JÉSUMI s. m. (jé-zu-mi). Hist. relig. Cérémonie dans laquelle les Japonais foulent la croix aux pieds.

JÉSUS s. m. (jé-zu). Image, représentation de Jésus enfant : *Il y avait sur la cheminée deux flambeaux entre lesquels était un Enfant* JÉSUS *en cire.* (Balz.)

— Hist. relig. *Société* ou *Compagnie de Jésus*, Ordre religieux fondé par Ignace de Loyola. ‖ *Chevalier de Jésus et de Marie*, Membre d'un ordre de chevalerie fondé à Rome en 1615. ‖ *Congrégation du Bon Jésus*, Congrégation religieuse fondée à Ravenne en 1326. ‖ *Filles de l'Enfant Jésus*, Congrégation fondée à Rome en 1661. ‖ *Congrégation de Jésus*, Association formée en Ecosse, par les reformateurs, au XVIe siècle.

— Métrol. *Jésus dévalisé*, Monnaie de Genève, où figurait le monogramme du Christ.

— Argot. Jeune garçon que l'on dresse au vol et à la débauche.

— Comm. *Papier jésus* ou simplement *jésus*, Sorte de papier de grande dimension, dont la marge portait autrefois les lettres J. H. S., monogramme de Jésus : *Un beau volume imprimé sur* JÉSUS.

— Interjectiv. *Jésus. Mon Jésus! Doux Jésus! Jésus Maria!* Exclamation de surprise, de frayeur, d'admiration : JÉSUS! *dit vivement Fleur-de-Lis au capitaine, regardez donc, beau cousin, c'est cette vilaine bohémienne à la chèvre.* (V. Hugo.)

JÉSUS, c'est-à-dire **le Sauveur**, le fils de Dieu, suivant les Evangiles, et le Messie prédit par les prophètes. Conçu dans le sein de la Vierge Marie par l'opération du Saint-Esprit, il vint au monde dans une étable de Bethléem, pendant le douzième consulat d'Auguste, l'an du monde 4004 (25 décembre), suivant la chronologie vulgaire. Ses parents, Joseph et Marie, l'emmenèrent en Egypte, pour le soustraire au massacre des Innocents, ordonné, dit-on, par Hérode, et ils demeurèrent dans ce pays jusqu'à la mort de ce prince. Mais craignant la tyrannie d'Archélaüs, ils n'allèrent point en Judée, et se retirèrent à Nazareth de Galilée. L'enfant divin avait douze ans lorsqu'ils le menèrent à Jérusalem pour célébrer la Pâque; il resta dans le Temple à leur insu, et lorsqu'ils retournèrent pour le chercher, ils le trouvèrent discutant au milieu des docteurs et les confondant par la profondeur de ses discours. C'est tout ce que le texte sacré nous apprend des premières années de Jésus. Dans la quinzième année du règne de Tibère, Jean-Baptiste, qui devait lui préparer les voies, commença de prêcher la pénitence le long du Jourdain, en baptisant et en annonçant le Messie. Jésus vint à lui pour être baptisé, et au moment où il sortait de l'eau, le Saint-Esprit descendit sur lui sous la forme d'une colombe. Jean-Baptiste le désigna alors à la foule comme celui qui était prédit par les Ecritures et attendu par les Juifs. Avant de commencer sa mission, Jésus alla jeûner pendant quarante jours dans le désert et y repousser les tentations de Satan. Puis il parcourut la Judée et la Galilée, annonçant la *bonne nouvelle*, entraînant les populations à sa voix, confirmant sa mission par des miracles éclatants, rendant la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la santé aux malades, la vie aux morts, chassant les démons du corps des possédés, apaisant les flots soulevés, multipliant les pains, etc. Parmi ses disciples, il en avait choisi douze pour être les *apôtres* des nations. Au commencement de la quatrième année de sa mission, il vint pour la dernière fois à Jérusalem, où ses enseignements avaient déjà soulevé contre lui les princes des prêtres et les pharisiens, célébra la cène avec ses disciples, fut livré à ses ennemis par Judas, mené devant le pontife, puis devant Ponce-Pilate, gouverneur de la Judée pour les Romains, condamné à mort, flagellé, couronné d'épines et enfin crucifié entre deux larrons. A sa mort, le ciel s'obscurcit, la terre trembla, le voile du Temple se fendit, les tombeaux s'ouvrirent. Puis il ressuscita le troisième jour, apparut à ses disciples pour leur donner ses derniers enseignements et leur promit, avant de s'élever au ciel, d'être avec eux et avec l'Eglise chrétienne jusqu'à la consommation des siècles. Les monuments de la vie de Jésus sont les *Evangiles*, les *Actes* et les *Epîtres des apôtres*.

Nous venons de résumer rapidement, au point de vue orthodoxe, catholique, le récit de la naissance, de la vie et de la mort de Jésus. Nous allons maintenant entrer dans le domaine de la philosophie et de la critique historique, en nous appuyant sur les autorités les plus compétentes, aussi bien que les plus impartiales.

— I. SOURCES DE LA VIE DE JÉSUS. Les sources païennes de la vie de Jésus se réduisent à très-peu de chose. Il y a un passage de Suétone où l'on a cru qu'il s'agissait de Jésus-Christ. Cet historien raconte que l'empereur Claude « chassa de Rome les juifs qui s'agitaient continuellement d'après les excitations de Chrestus (*Judæos impulsore Chresto assidue tumultuantes Roma expulit*). » Quelques commentateurs ont pensé que Suétone, comme beaucoup de Romains de cette époque, avait confondu les juifs avec les chrétiens, que c'était de ces derniers qu'il avait voulu parler, et que Chrestus, qu'il leur donne pour chef, n'était autre que Jésus-Christ, dont il avait altéré le nom. Cette interprétation paraît fondée. Il en résulte qu'il y aurait eu à Rome, du temps de Claude, un certain nombre de chrétiens d'origine juive, pris pour des juifs, et qui auraient commencé à faire connaître au monde romain le nom du fondateur de leur secte.

Il y a un passage bien plus décisif; c'est celui où Tacite raconte que Néron, à la suite de l'incendie de Rome, fit mettre à mort un grand nombre de chrétiens, et il explique que cette secte tirait son nom d'un nommé *Christus*, « qui, sous le règne de Tibère, fut condamné au supplice par le procurateur Ponce-Pilate (*auctor nominis ejus Christus Tiberio imperitante per procuratorem Pontium Pilatum supplicio affectus erat*). » Nous avons là une constatation certaine de la communauté chrétienne, lors d'un événement connu, arrivé l'an 69 de l'ère vulgaire. Tacite ne nous fait pas connaître quelles étaient les croyances et les mœurs des membres de cette communauté; mais il nous donne le nom du fondateur de la secte, l'époque de sa mort, le nom du magistrat par lequel elle fut ordonnée. Il est donc bien établi que les chrétiens de Rome dont parle Tacite vénéraient comme auteur de leur religion un personnage réel, ayant subi le dernier supplice sous le règne de Tibère, sous l'administration de Pilate. Ces hommes pouvaient n'avoir pas connu Jésus; mais, comme la distance qui les séparait de lui était peu considérable (environ trente-six ans), il est bien probable que plusieurs d'entre eux avaient connu des individus qui avaient été en relation avec Jésus, de sorte qu'il pouvait n'y avoir qu'une classe d'intermédiaires entre celui-ci et les chrétiens suppliciés sous Néron.

Passons aux sources juives de la vie de Jésus. Nous trouvons dans l'historien Josèphe, qui écrivait vingt ans après la mort de Jésus, un court passage, mais explicite et significatif. « En ce temps-là, dit-il (c'est-à-dire au temps de Pilate), était Jésus, homme sage, si toutefois il faut l'appeler homme, car il faisait beaucoup de merveilles. Il enseignait la vérité à ceux qui prenaient plaisir d'en être instruits; et il attira à lui beaucoup de juifs et même de gentils : il était le Christ. Il fut accusé devant Pilate par les principaux de notre nation, et Pilate le fit crucifier. Ceux qui l'avaient aimé auparavant ne cessèrent pas de l'aimer, parce que, trois jours après, il se fit voir à eux de nouveau vivant. Les saints prophètes avaient prédit ces choses de lui et plusieurs autres merveilles, et la secte des chrétiens, qui de lui a pris son nom, subsiste encore à présent. »

L'authenticité de ce passage, qu'on peut lire au chapitre v du livre XVIII des *Antiquités judaïques*, est généralement contestée. Un témoignage si formel, a-t-on dit, où tout ce qui peut élever Jésus et assurer sa gloire est formulé avec tant de précision, peut-il venir d'un juif de race sacerdotale, pharisien de secte et sacrificateur, car Josèphe était tout cela? Il a vécu et il est mort juif, juif convaincu, opiniâtre, d'ailleurs très-occupé de politique et tenant un rang distingué à la cour des empereurs. C'est sous le règne de Domitien qu'il a écrit son livre des *Antiquités judaïques*, et il était trop attentif à se ménager la faveur impériale pour exalter le chef d'une religion dont l'empereur était l'ennemi déclaré. Ce passage, d'ailleurs, rompt le fil de la narration, n'a nulle liaison avec ce qui précède ni avec ce qui suit, et cela seul est une objection à laquelle il n'est pas aisé de répondre. Dans ce qui précède, Josèphe raconte une sédition des juifs contre Pilate, et dans ce qui suit « un autre accident fâcheux, qui, dit-il, causa un grand trouble. » Ces mots « un autre accident » ne peuvent avoir rapport qu'au premier, qui était la sédition. Le témoignage relatif à Jésus n'a nul rapport avec ces deux événements, liés l'un à l'autre par les termes mêmes de l'historien. Or, Josèphe prouve trop, dans tout son ouvrage, combien il possède l'art de mettre chaque chose à sa place, pour qu'on puisse croire qu'il a gâté par un tel arrangement l'ordre et la netteté de la narration. On ajoute que, dans leurs nombreuses polémiques contre les juifs et les païens, saint Justin, Tertullien, Origène ne citent pas ce passage de Josèphe. Est-ce que saint Justin, dans sa longue dispute avec Tryphon, aurait négligé de confondre les juifs par le témoignage de leur propre histoire? Quant à Origène, il parle de Josèphe, mais en des termes qui tranchent la question. « Josèphe, dit-il, n'a pas reconnu que notre Jésus fût le Christ. » De toutes ces raisons, la plupart des critiques croient pouvoir conclure que le passage de Josèphe sur Jésus est interpolé, et qu'il faut le mettre au rang des fraudes pieuses des premiers chrétiens.

M. Renan, cependant, n'adopte pas cette conclusion. Il se borne à admettre que le passage a été retouché par une main chrétienne. « Les courtes notices de Josèphe sur Jésus, sur Jean-Baptiste, sur Juda le Gaulonite, sont, dit-il, sèches et sans couleur. On sent qu'il cherche à présenter ces mouvements, si profondément juifs de caractère et d'esprit, sous une forme qui soit intelligible aux Grecs et aux Romains. Je crois le passage sur Jésus authentique dans son ensemble. Il est parfaitement dans le goût de Josèphe, et si cet historien a fait mention de Jésus, c'est bien comme cela qu'il a dû en parler. On sent seulement qu'une main chrétienne a retouché le morceau, en y ajoutant quelques mots sans lesquels il eût été presque blasphématoire, peut-être aussi en retranchant ou modifiant quelques expressions. Il faut se rappeler que la fortune littéraire de Josèphe se fit par les chrétiens, lesquels adoptèrent ses écrits comme des documents essentiels de leur histoire sacrée. Il s'en répandit, probablement au IIe siècle, une édition corrigée selon les idées chrétiennes. »

Le Talmud n'offre sur Jésus qu'un seul passage qui soit considéré comme historique. Il s'agit de la procédure suivie contre le *séducteur* (*mésith*), qui cherche à porter atteinte à la pureté de la religion. Cette procédure est exposée en détail dans le Talmud. Le guet-apens judiciaire y est érigé en partie essentielle de l'instruction criminelle. Quand un homme est accusé de *séduction*, on aposte deux témoins que l'on cache derrière une cloison; on s'arrange pour attirer le prévenu dans une chambre contiguë, où il puisse être entendu de deux témoins sans que lui-même les aperçoive. Alors on lui fait répéter son blasphème. On l'engage à se rétracter. S'il persiste, les témoins qui l'ont entendu l'amènent au tribunal, on le lapide. Le Talmud ajoute que ce fut de la sorte qu'on se comporta envers Jésus, qu'il fut condamné sur la foi de deux témoins qu'on avait apostés; que le crime de *séduction* est, du reste, le seul pour lequel on prépare ainsi les témoins. « Quand on songe, dit M. Gouatz, que les procès contre les séducteurs religieux étaient très-rares dans le dernier siècle du second temple, et qu'on n'en connaît guère d'autre exemple que celui de Jésus; quand on sait, en outre, avec quelle fidélité scrupuleuse fut rédigée la partie *halachique* (les lois traditionnelles) du Talmud, on ne saurait admettre qu'on eût adopté à la légère cette tradition sur le procès célèbre que les Evangiles ont entouré de tant d'accidents invraisemblables et impossibles. »

On voit à quoi se réduisent les sources païennes et juives de la vie de Jésus. Pour connaître les actes et l'enseignement du fondateur du christianisme, nous n'avons pas, en réalité, d'autres documents que les Evangiles. Nous avons examiné ailleurs la question de la nature de ces documents (v. ÉVANGILES). Bornons-nous à rappeler ici que ces écrits, par le caractère légendaire d'un grand nombre des récits qu'ils contiennent, n'appartiennent pas à l'histoire proprement dite. Ce sont des traditions que l'Ecriture a fixées, où l'imagination a pris une part au moins égale à celle de la mémoire, où le fond historique est à démêler par les efforts de la critique, sous les additions mythiques dont il est couvert. Nous devons dire, en outre, que nous avons dans les Evangiles deux relations de la vie de Jésus : la relation des Evangiles synoptiques, et celle de l'Evangile selon saint Jean, et que ces deux relations paraissent, au premier abord, être indépendantes l'une de l'autre et n'avoir rien de commun.

— II. DU CADRE EXTÉRIEUR DE L'HISTOIRE DE JÉSUS. « Trois grandes questions, dit M. Sabatier, embrassent la vie de Jésus, et résument tous les problèmes qu'on y rencontre : 1° du théâtre et de la durée du ministère de Jésus; 2° du développement dramatique de sa vie; 3° de l'essence de son enseignement. Par une marche progressive allant du dehors au dedans, ces trois questions reviennent à déterminer : d'abord, le *cadre extérieur*, puis l'*organisme interne*, et enfin la signification de la vie de Jésus. » Nous adopterons cette division, qui nous paraît très-bien répondre à l'objet de cet article, et nous examinerons d'abord la question du cadre extérieur de la vie publique de Jésus.

Les deux relations dont nous avons parlé, la relation synoptique et la relation johannique, nous présentent deux cadres très-distincts de la vie publique de Jésus; elles ne semblent s'accorder ni sur la scène principale de son activité, ni sur la durée de son ministère. Le cadre des synoptiques est le plus simple. Après que Jean-Baptiste a été jeté en prison, Jésus, qui revient du désert, prêche l'Evangile de Dieu en Galilée. Capharnaüm est le centre d'où il rayonne dans toute la contrée, prêchant et guérissant les malades. Déjà il mange avec les péagers, déjà il parle contre le jeûne; il veut qu'on ne mette pas le vin nouveau dans de vieux vaisseaux, il excuse ses disciples d'avoir arraché des épis un jour de sabbat, il s'écrie : « Le sabbat a été fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat, » et lui-même il guérit un malade en pleine synagogue pendant le jour consacré au Seigneur. Aussi, « les pharisiens tiennent conseil avec les hérodiens pour le faire mourir. » La lutte ainsi commencée ne cessera plus. Bientôt, « les scribes venus de Jérusalem » l'accusent de chasser les démons par le chef des démons, tandis que sa famille incrédule veut l'enfermer comme un insensé. Sa ville natale se montre tellement rebelle à son influence, qu'il ne peut y faire aucun miracle. D'autre part, il étend son action en envoyant évangéliser les douze. Le roi Hérode, qui a tué le Baptiste, entend parler de lui et en tremble. « Les pharisiens et quelques-uns des scribes venus de Jérusalem » lui reprochent de négliger les ablutions traditionnelles; il les traite rudement et prononce cette grande parole : « Aucune chose du dehors ne peut souiller l'homme. » A leur demande d'un signe dans le ciel, il répond : « En vérité, aucun signe ne sera accordé à cette génération perverse. » Mais nous arrivons à la grande crise de sa vie : se trouvant tout au nord de la Galilée, dans une contrée païenne, il interroge ses disciples sur ce que les gens disent de lui. La foule le prend pour le Baptiste ressuscité, ou pour Elie, ou pour l'un des prophètes; mais Pierre le proclame le Messie. « Et il leur fit des remontrances pour qu'ils ne dissent à personne qu'il était le Messie, et il commença à leur enseigner qu'il fallait que le Fils de l'homme souffrît beaucoup et qu'il fût mis à mort. » « Si quelqu'un veut venir après moi, ajoute-t-il, qu'il prenne sa croix et me suive. » Six jours après cette révélation, pendant qu'il descend d'une montagne où il a été transfiguré, il explique à ses disciples que s'il faut, comme ils le croient, qu'Elie vienne avant le Messie, il est déjà venu dans la personne du Baptiste. Mettant sur-le-champ à exécution ses tragiques projets,

il traverse incognito la Galilée, puis la Pérée, et se met en route pour Jérusalem. Or, ils étaient terrifiés, et il y en avait qui le suivaient avec effroi. « Voici, leur dit-il, nous montons à Jérusalem, et le Fils de l'homme va être livré aux prêtres et aux scribes et condamné à mort. » A peine arrivé dans la ville sainte, aux cris d'hosanna de ses disciples (cinq ou six jours avant la Pâque), il chasse les vendeurs du temple et provoque les autorités et les divers partis dans de vives discussions, qui aboutissent (comme il l'a prévu) à sa condamnation et à sa mort.

La relation synoptique peut, selon M. Colani, se résumer ainsi qu'il suit : Pendant un temps indéterminé, Jésus prêche en Galilée la bonne nouvelle du royaume de Dieu, sans y mêler aucune idée messianique. Ses hardies prédications lui attirent l'inimitié des pharisiens de la contrée, auxquels se joignent « les scribes venus de Jérusalem; » on pourrait presque croire à une commission envoyée officiellement par le sanhédrin pour se renseigner sur son compte. Un jour, enfin, il se reconnaît le Messie, mais en annonçant à ses disciples que le Messie aura un sort diamétralement opposé à celui qu'ils espèrent. Il doit et veut mourir. Sa résolution s'affermit si bien qu'aussitôt après la nuit où ses saintes pensées ont paru le transfigurer, il va à Jérusalem se livrer à ses ennemis, dans la semaine de Pâques.

Passons à la relation johannique. Elle nous place d'abord dans le désert au delà du Jourdain. Le premier jour, le Baptiste rend témoignage au futur Messie devant les envoyés du sanhédrin; le deuxième, il s'écrie en voyant Jésus : « Voilà l'agneau de Dieu; » le troisième, il lui cède deux de ses disciples; le quatrième, Jésus, voulant retourner en Galilée, rencontre Nathaniel; le septième ou peut-être le huitième, il « manifeste sa gloire, » il ouvre son ministère par le miracle de Cana, bien avant que le Baptiste soit arrêté. Après cela, il se rend avec sa famille et ses disciples à Capharnaüm, où il reste peu de jours. Tout cela se passe au printemps, immédiatement avant la Pâque qui ouvre notre *première année*. Jésus se rend à Jérusalem; il y chasse les vendeurs du temple, et il s'y entretient avec Nicodème. Il « séjourne » en Judée et y baptise, tandis que Jean continue, lui aussi, son ministère et prononce cette belle parole : « Il faut qu'il croisse et que je diminue. » Mais, dès que Jésus sait qu'il attire l'attention des pharisiens, il quitte la Judée et se rend en Galilée par la Samarie, où il s'entretient avec la femme de Sichem : c'est quatre mois avant la moisson, donc en décembre, et, par conséquent, Jésus, qui est allé à Jérusalem en mars, vient de passer *neuf mois en Judée*. De retour dans la Galilée, qu'il ne regarde point comme sa patrie, mais dont les habitants l'accueillent parce qu'ils ont vu tout ce qu'il a fait à Jérusalem pendant la Pâque dernière, Jésus guérit à Cana le fils de l'officier royal. Bientôt cependant il retourne à Jérusalem pour « une fête des juifs, » qui paraît être la fête de Purim, au milieu de mars; mais ayant guéri le paralytique de Bethsaïda un jour de sabbat, et ayant affirmé hautement son caractère de Fils de Dieu, il excite au plus haut point la colère des Juifs. Aussi revient-il se réfugier en Galilée, où nous le trouvons sur le bord du lac de Tibériade, aux approches de la Pâque qui ouvre notre *seconde année*. Il multiplie les pains, marche sur la mer, se déclare dans la synagogue de Capharnaüm le pain descendu du ciel, ce qui scandalise ses auditeurs et en éloigne un grand nombre. Et, après cela, Jésus, nous dit-on, parcourait la Galilée, car il ne voulait point parcourir la Judée, parce que les Juifs voulaient le faire mourir; cela dura jusqu'à la fête des Tabernacles, en octobre. Alors, après un séjour total de *neuf à dix mois en Galilée*, interrompu seulement par un pèlerinage à la fête de Purim, Jésus quitte pour toujours cette province. Il se rend en cachette à Jérusalem et paraît soudain dans le temple au milieu de la fête, pour rappeler aux habitants de Jérusalem qu'ils ont voulu le tuer, il y a sept mois, parce qu'il a guéri un paralytique. Le peuple se divise à son sujet; les huissiers mêmes du Temple sont ébranlés. Après des discussions et des prédications, il guérit l'aveugle de naissance. Il est encore à Jérusalem lors de la fête de la Dédicace, en décembre. Les Juifs veulent le lapider; il s'échappe de leurs mains, et après ce séjour d'un peu plus de *deux mois à Jérusalem* il se retire au delà du Jourdain, dans la contrée où il a d'abord rencontré le Baptiste. Il est rappelé en Judée, à Béthanie, par la mort de Lazare, qu'il ressuscite. Mais, n'osant se montrer ouvertement, il va vivre quelque temps à Ephraïm, près du désert de Juda, à trois lieues de Jérusalem. Il y reste jusqu'aux approches de la Pâque, ce qui nous donne, *pour le séjour au delà du Jourdain et maintenant en Judée, trois mois*. Enfin, il monte à Jérusalem, cinq jours avant la Pâque, et il y est crucifié le jour même qui clôt notre seconde année.

Pour concilier la relation synoptique et la relation johannique, il n'y a qu'un moyen : il faut adopter le cadre de celle-ci, qui est de beaucoup le plus compliqué, et y faire entrer celui des trois Evangiles. Presque tout ce qu'ils racontent de Jésus, sa vie galiléenne tout entière, on le placera dans les dix mois que Jean accorde à cette province. En d'autres termes, entre leur récit du baptême et de la tentation, d'une part, et, d'autre part, les premières prédications qu'ils mentionnent, on intercalera les neuf mois passés dans la Judée, dont ils ne savent rien. Puis leur récit marchera parallèlement à celui de Jean, si ce n'est qu'ils ignorent totalement les six derniers mois de la vie de Jésus, passés à Jérusalem, au delà du Jourdain et à Ephraïm, et qu'ils le font aller directement de Galilée à Jérusalem, pour y rester seulement la semaine avant la Pâque. M. Colani représente la combinaison des deux récits par le tableau suivant :

Relation johannique.	*Relation synoptique.*
Baptême.	Baptême et tentation.
Neuf mois en Judée. .	(Lacune).
Dix mois en Galilée. .	Ministère de Galilée.
Six mois à Jérusalem, au delà du Jourdain et à Ephraïm. . .	(Lacune).
Une semaine à Jérusalem.	Une semaine à Jérusalem.

A l'idée de prendre le cadre et la chronologie de Jean pour base d'une histoire de Jésus, des objections sérieuses ont été faites. Elles sont tirées du caractère dogmatique de cet Evangile, qui jette les doutes les plus légitimes sur son authenticité, et qui fait descendre au second siècle l'époque de sa rédaction. Toutefois, on peut admettre que la chronologie johannique appartienne à une tradition plus exacte que les discours prêtés par l'auteur du quatrième Evangile à Jésus et à ses interlocuteurs. Il n'y a rien que de naturel à distinguer dans la relation qui porte le nom de Jean : 1° le cadre de la vie publique de Jésus, lequel serait vraiment historique, et aurait été fidèlement conservé par la mémoire ou même peut-être par des notes écrites; 2° les éléments christologiques et théologiques dont le sentiment religieux d'un chrétien mystique du IIe siècle aurait rempli ce cadre. Il est certain que l'insuffisance de la relation synoptique, au point de vue de la chronologie, et certains indices qu'elle renferme mènent la critique à chercher dans le quatrième Evangile (où chercherait-elle ailleurs?) ce qu'on peut appeler la charpente de l'histoire de Jésus.

D'abord, on n'a qu'à parcourir un instant l'un des trois premiers Evangiles pour voir que le cadre de la relation synoptique n'a rien de fixe ni de précis. Les faits sont racontés d'une manière vivante et quelquefois pittoresque; mais ils restent flottants dans un milieu indécis. Ils sont juxtaposés, mais ne sont point liés. Nos évangélistes paraissent se soucier fort peu des détails extérieurs de topographie ou de chronologie. Les transitions dont ils usent sont celles des contes enfantins, excessivement simples et naïves, mais absolument insignifiantes. Ce sont des locutions vagues et générales, que l'on comprend fort bien dans une histoire traditionnelle, mais qui ne précisent rien et surtout ne veulent rien préciser. Ce ne sont point des renseignements : elles en tiennent la place. On trouve bien, il est vrai, des formules en apparence plus significatives, comme celles-ci : *le jour suivant*, ou bien : *six jours après*. Mais fussent-elles exactes, ces indications ne sauraient nous servir, l'auteur ayant oublié de nous marquer le point de départ.

Certains indices, que révèle une lecture attentive, montrent dans la relation synoptique des lacunes qui appellent un complément. Des témoignages des trois premiers Evangiles eux-mêmes, il semble possible d'inférer que la vie publique de Jésus ne s'est pas passée continuellement en Galilée, et qu'il a dû faire plusieurs voyages à Jérusalem. Le récit du dernier voyage offre des particularités frappantes. Jésus n'arrive pas comme un hôte inconnu en pays étranger; il se conduit avec une aisance, une familiarité surprenantes. Relisez les ordres qu'il donne en s'approchant de Bethphagé et ceux qui concernent la préparation du souper pascal; son onction à Béthanie; l'hospitalité qu'il reçoit chez plusieurs familles de ces petits villages; à Jérusalem même, il a quelques disciples, comme Joseph d'Arimathie. Tous ces faits ne supposent-ils pas des visites antérieures? Jésus considérait certainement la Judée, aussi bien que la Galilée, comme le théâtre de son ministère. Nos trois évangélistes mentionnent spécialement parmi les foules qui suivaient Jésus des habitants de la Judée et de Jérusalem. Des émissaires envoyés de Jérusalem le suivent et l'observent en Galilée. Quelque fréquents et étroits que l'on suppose les rapports existant entre ces deux provinces, ces faits ne peuvent être suffisamment expliqués que par une activité de Jésus plus ou moins longue en Judée. Ajoutons ici quelques récits nouveaux de Luc, plus décisifs encore : deux excursions de Jésus en Samarie et sa visite dans la maison de Marie et de Marthe, bien avant son dernier voyage. Ces faits trouvent dans les paroles mêmes de Jésus une confirmation qui leur donne, selon plusieurs critiques, une certitude invincible. En réalité, Jésus ne perd jamais de vue la ville sainte; elle reste l'objet constant de ses préoccupations. Le sermon sur la montagne est déjà plein d'allusions à Jerusalem et au temple. La Judée est toujours dans son horizon, et c'est vers elle que s'élève toujours son regard. Tout fait supposer qu'il n'a point négligé les occasions de s'y rendre. Une mélancolique et solennelle parole nous a été conservée et semble attester qu'il l'a visitée bien des fois : *Jérusalem, combien de fois n'ai-je pas voulu rassembler tes enfants comme une poule rassemble ses poussins sous son aile, et tu ne l'as pas voulu!* Il paraît bien naturel d'entendre au sens littéral cette expression *enfants de Jérusalem;* il est difficile d'admettre avec Baur que les enfants de Jérusalem, pour Jésus, ce soient tous les habitants de la Palestine et surtout ceux de la Galilée. On peut croire, enfin, que les trois premiers Evangiles ont placé dans les derniers jours de la vie de Jésus des discours prononcés à Jérusalem, mais antérieurement, par exemple le discours contre les pharisiens (Matth., XXIII), les discussions sur l'autorité de Jean-Baptiste, sur la résurrection, sur le denier de César, sur le fils de David. Il est impossible de resserrer tous ces faits dans l'espace de six jours. D'ailleurs, le fragment inséré par Luc dans son récit, et qu'on ne trouve pas chez les deux premiers évangélistes, nous présente un grand nombre de faits qui brisent le cadre trop étroit de la relation synoptique et supposent plusieurs voyages de Jésus à Jérusalem.

De ce qui précède, comme de certaines indications chronologiques qui tendent à établir une concordance fort curieuse entre Luc et Jean sur la question du cadre extérieur de la vie publique de Jésus, on peut conclure, avec M. Sabatier, que les données synoptiques conduisent à la relation johannique, qui vient heureusement les compléter; que Jésus enseignait en Judée, en Galilée, en Samarie; qu'il parcourut en divers sens la Palestine, depuis les environs de Tyr et de Sidon jusqu'à l'embouchure du Jourdain; que, cependant, la Galilée, dans le commencement de son ministère, et la Judée, vers la fin, furent plus spécialement le théâtre de son activité; qu'il fit plus d'une visite à Jérusalem; que son ministère dura plus d'une année, mais qu'il ne dura pas plus de trois ans; que, selon toute probabilité, il commença en l'an 28 de l'ère vulgaire, et finit à la Pâque de l'an 30.

— III. Développement dramatique de la vie de Jésus. Comme l'ont remarqué tous les critiques, et comme nous venons de le dire, les Evangiles synoptiques frappent immédiatement par un certain désordre dans le récit et par un aspect un peu chaotique. Il semble difficile d'y découvrir des traces certaines d'un vrai développement. Mais il est dans cette histoire un point fixe, déterminé depuis longtemps avec une entière certitude, et qu'il suffit de mettre en pleine lumière pour éclairer en même temps tout le cours de la vie de Jésus. Nos trois récits courent assez libres et assez indépendants à leur début; puis, à un certain moment et presque tout à coup, ils se joignent et ne se quittent plus. Cette rencontre, observée depuis longtemps, a lieu au chapitre XVI de Matthieu, VIII de Marc et IX de Luc. Ces trois chapitres se rapportent à un moment unique de la vie de Jésus. Ils racontent les mêmes faits : la multiplication des pains, et les discours qui l'accompagnent et la suivent; la scène du chemin de Césarée et la confession de Pierre; la transfiguration de Jésus et son départ pour Jérusalem. Tous ces faits se passent à la fin du ministère de Jésus en Galilée; ils sont l'expression d'une crise profonde et en ont gardé un caractère tout spécial de solennité qui frappe le lecteur le moins attentif. Jésus a rompu définitivement avec l'esprit national de son peuple. « Vous savez, dit-il aux pharisiens, très-bien distinguer les signes du ciel, et vous ne savez pas discerner les signes des temps; cette race incrédule demande un miracle, mais elle n'aura d'autre signe que celui du prophète Jonas. » Son ministère et sa destinée ont pris enfin une tournure décisive.

Mais le moment central de cette grande crise, le point qui fait la séparation entre deux périodes de la vie de Jésus, se trouve dans la scène du chemin de Césarée. Jésus demande à ses disciples ce que les foules disent de lui, pour mieux savoir ce qu'ils pensent eux-mêmes. « Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant, » répond Simon Pierre. Jésus se réjouit un instant de la foi de ses disciples. « Bienheureux es-tu, Simon, s'écrie-t-il, car ce n'est pas la chair et le sang, mais mon Père céleste qui te l'a révélé. » Mais cette joie est pleine d'une profonde mélancolie. Pour la première fois, il prédit clairement à ses disciples ses souffrances et sa mort, et se prépare à monter à Jérusalem pour y accomplir son sacrifice. Il y a donc là, comme le remarque très-bien M. Sabatier, deux moments dignes d'attention : l'un, la confession de Pierre, finit et commence une période; l'autre, la prédiction de Jésus, en inaugure une nouvelle.

Une chose bien frappante, c'est que le quatrième Evangile s'accorde ici de tous points (ce qui lui arrive rarement) avec la relation synoptique. Avare de tous détails sur l'activité galiléenne de Jésus, il relève avec un soin jaloux le moment critique que nous venons de marquer. Le chapitre VI de cet Evangile peut être mis à côté des trois autres cités plus haut. A ce moment, les quatre récits se touchent et se pénètrent. Jean nous raconte avec sollicitude ces dernières scènes de la vie de Jésus en Galilée. Nous retrouvons dans son récit tous les éléments de la tradition synoptique : la multiplication des pains, l'effervescence de l'enthousiasme populaire et son refroidissement subit, l'apaisement de la tempête, la demande d'un signe messianique, la réponse toute spirituelle de Jésus qui équivaut bien à un refus, la confession de Pierre, les perspectives ouvertes sur ses souffrances et sa mort. Ainsi, si dans les Evangiles il est un point incontestablement historique, c'est bien la crise par laquelle se termine le ministère de Jésus en Galilée. C'est là qu'il faut voir le *nœud* principal de toute cette histoire.

En prenant la crise du chemin de Césarée pour point de repère, M. Sabatier est amené à établir une division assez naturelle de la vie de Jésus. D'abord, cette crise n'arrive point brusquement; elle est la conséquence naturelle de la lutte que, depuis assez longtemps, Jésus soutenait contre les pharisiens de Galilée; elle est le point où aboutit une période d'antagonisme décidé entre Jésus et le judaïsme. Dans cette période, Jésus se prononce contre la loi et les coutumes traditionnelles, se montre hostile à la théocratie juive, et forme déjà, au sein du peuple, une petite communauté tout à fait indépendante, qui doit conserver son esprit et continuer sa mission.

Mais Jésus n'avait pas débuté par cette rupture avec la tradition du passé. Cette période de lutte, qu'on peut appeler *révolutionnaire*, avait été précédée d'une période de prédication sereine et joyeuse que M. Renan a qualifiée de *délicieuse pastorale*, et qu'on peut appeler *évangélique*. Le ministère de Jésus, à l'origine, n'a rien de révolutionnaire. On le voit au bord du Jourdain se faire baptiser par Jean *pour accomplir toute justice;* il annonce la prochaine venue du royaume des cieux; oubliant les menaces du Baptiste, il ne parle que de joies, de consolations et d'espérances. Sa prédication est une *bonne nouvelle;* il annonce l'*an favorable* du Seigneur; il guérit les malades; il compatit à toutes les douleurs et partage toutes les joies; il s'assied à toutes les tables, à celle des péagers comme à celle des pharisiens, et sanctifie tout de sa présence. Le quatrième Evangile nous a gardé, dans le récit des noces de Cana, un souvenir de cette première période.

Enfin, à ces deux périodes de l'activité de Jésus en Galilée succède celle de son ministère à Jérusalem; c'est la dernière. On ne peut tenir grand compte des quelques visites que Jésus pouvait y avoir faites; la lutte ne s'était pas engagée; les adversaires n'avaient eu que le temps de se reconnaître. La lutte commence au dernier voyage; elle est la suite naturelle de celle de Galilée; elle se poursuit plus ardente, plus passionnée, plus personnelle. Le dénoûment en fut rapide et sanglant.

Ainsi, la vie publique si courte de Jésus se divise en trois périodes bien distinctes : 1° *première période galiléenne* ou *période évangélique*, commencement du ministère de Jésus en Judée et en Galilée; 2° *deuxième période galiléenne* ou *période révolutionnaire*, rupture de Jésus avec le judaïsme, fin du ministère de Jésus en Galilée; 3° *troisième période* ou *période de la passion*, ministère de Jésus à Jérusalem, ses dernières luttes, sa passion et sa mort.

La crise du chemin de Césarée est, avons-nous dit, le point central de la vie de Jésus. Nous y voyons ce fait qui domine tous les faits évangéliques, que Jésus s'est dit le Messie. Ce fait est d'ailleurs attesté par le nom même de Christ, qui s'est inséparablement attaché à son nom propre : *Christ*, on le sait, est la traduction grecque de *Messie*. Si Jésus s'est dit le Messie, il a dû nécessairement agir comme Messie et, pour se faire reconnaître ce titre, en remplir le rôle. La question qui se présente donc tout d'abord, lorsqu'on examine le développement dramatique de la vie de Jésus, est de savoir le sens que Jésus a donné à son titre de Messie, à son œuvre messianique. Là est la clef de son histoire. Malheureusement, il n'est pas facile de répondre à cette question, en raison des conflits de traditions dont on trouve les traces dans les Evangiles. Les solutions données à ce problème par les critiques indépendants sont très-contradictoires, et chacune allègue des textes en sa faveur. En prenant le titre de Messie, Jésus a dû nécessairement rattacher le sens qu'il donnait à ce titre aux espérances messianiques de sa nation, tout au moins à quelques-unes de ces espérances. Or, il paraît certain que, bien que le messianisme ne formât pas un corps de doctrine très-arrêté, le Messie, pour tous les Israélites, devait être roi d'Israël. C'était un prince théocratique, un souverain qui devait gouverner au nom de Jéhovah, un monarque dont le règne serait un règne de Dieu, mais qui devait réellement et littéralement occuper le trône de Jérusalem. Ce règne du Messie pouvait être conçu d'une manière plus religieuse par les uns, plus extérieure et plus grossière par les autres; tel aspirait à une époque où le culte du vrai Dieu s'établirait chez toutes les nations, tandis que tel autre rêvait une vie de travaux à l'ombre de sa vigne et de son figuier; mais, pour tous, Jérusalem devait former le centre du monde, le sol sacré de la Palestine devait être le siége de la royauté messianique.

Partant de ces données, un certain nombre de critiques estiment que Jésus, lorsqu'il s'est proclamé le Messie, a dû entendre et a entendu réellement les choses comme

sa nation. « Né au sein du peuple juif, dit M. Scherer, il en a partagé les croyances; nourri des prophètes, il les a compris selon leur sens évident. Il n'est pas un seul de ses discours qui nous fasse supposer que Jésus eût donné aux espérances messianiques une valeur et une portée inusitées. Il s'est attaché à ce qu'elles ont de plus profond, de plus élevé, de plus religieux; le règne qu'il a prétendu établir était essentiellement un règne de justice, de piété et d'amour; mais ce règne n'en devait pas moins être celui d'un monarque envoyé par Dieu pour dominer sur les peuples choisis et sur les païens convertis. L'entreprise de Jésus a échoué; mais il est certain qu'il l'avait conçue. Comme tous les réformateurs, il se flatta que les vérités dont il était l'organe allaient se montrer irrésistibles. Il crut que son peuple l'accueillerait. Il s'imagina que tous finiraient par être entraînés dans un grand mouvement. Il compta sans l'égoïsme, sans l'indifférence, sans la corruption, toutes ces puissances du monde contre lesquelles il devait se briser. Peut-être ses succès en Galilée lui firent-ils illusion sur ceux qu'il pouvait attendre en Judée. Quoi qu'il en soit, le jour vint où il essaya de prendre possession enfin de son royaume. Il se conforma soigneusement au programme prophétique. Il fit à Jérusalem l'entrée solennelle dont avait parlé Zacharie. Il tenta d'émouvoir l'opinion. Il encouragea les acclamations qui le saluaient comme « Fils de » David. » Vain espoir! Celui qui avait enchaîné à ses pas les populations du lac de Tibériade n'éveilla qu'un moment l'attention de la grande capitale. »

Plus formellement encore que M. Scherer, M. F. Huet se prononce pour le messianisme *temporel* de Jésus. Il soutient que Jésus a pris le rôle messianique tout entier, tel que la grande tradition nationale le lui livrait. « Jésus, dit-il, voulut une révolution à la fois morale, religieuse, sociale et politique; ses actes le prouvent plus clairement encore que ses paroles. Jésus ne fut point étroitement Juif, mais il fut patriote, et il ne devait pas se détacher d'une des nationalités les plus nobles de l'ancien monde. Jésus ne fut point un ambitieux vulgaire, mais il poursuivit le triomphe de la justice, il compta sur le secours de Dieu et du peuple. En quoi ces espérances, ces résolutions étaient-elles indignes du grand cœur de Jésus? On est surpris de voir les critiques de Tubingue et de Strasbourg, plus timides ici que certains orthodoxes, témoigner une répugnance extraordinaire à prêter au Christ toute vue d'amélioration temporelle et sociale. » Comme tous les critiques, M. Huet appelle l'attention sur la crise de Césarée. Il y voit le moment où l'entreprise messianique, qui n'avait été jusqu'alors qu'en préparation, devient, dans la pensée de Jésus, un projet décisif et prochain, le moment où Jésus annonce à ses disciples qu'il monte à Jérusalem, qu'il va mettre la nation en demeure de se prononcer, qu'il va mettre à l'épreuve le courage de ses partisans. Il nous montre des preuves du messianisme temporel et théocratique de Jésus dans l'entrée triomphale à Jérusalem et dans l'expulsion des vendeurs du temple.

Il est intéressant de voir comment il présente ces arguments. « Le jour de l'épreuve est arrivé. On approchait de la fête de Pâques. La nation juive, presque tout entière, était alors rassemblée à Jérusalem, environ deux millions et demi, si l'on en croit Josèphe. La puissance romaine voyait toujours avec ombrage et surveillait d'un œil jaloux cet immense concours de population. Il était dangereux, mais il pouvait être décisif de se proclamer le Christ du Seigneur, le roi théocratique, devant toute la nation réunie. Le Fils de David, comme la foule désignait Jésus, n'hésita pas. Il se met à la tête de ses partisans, il prépare lui-même l'appareil de son triomphe, et, monté sur un âne, il fait une entrée solennelle à Jérusalem, au milieu des cris de l'enthousiasme populaire. « Hosannah au Fils de David! Béni soit le royaume qui nous arrive de notre père David! Béni soit le roi qui nous arrive au nom du Seigneur! » Ayant pris l'autorité théocratique, Jésus en exerce aussitôt une des fonctions : il court au temple, en expulse les vendeurs, et, malgré les réclamations des pharisiens, il encourage le cri : « Hosannah au Fils de David! » qui retentit dans le temple même. Aucun fait n'est plus authentiquement, plus unanimement attesté dans tout l'Evangile, et, pour l'importance, j'ose dire qu'il domine la vie de Jésus..... Par une prise de possession aussi éclatante de la double fonction théocratique, sacerdotale et royale, Jésus se mettait, avec préméditation, en pleine révolte contre les autorités juives et romaines; il les destituait hardiment. Il ne reculait point, quoi qu'on en ait dit, contre l'emploi de la force, car il ne doutait nullement que les ennemis de Dieu et du messianisme ne méritassent d'être frappés à mort. Dans les paraboles du royaume, il avait parlé du roi qui ordonne d'égorger les rebelles en sa présence. Il tenta vainement une insurrection révolutionnaire, mais mystiquement révolutionnaire. »

Ainsi, selon M. Huet, Jésus aurait été tout à la fois chef de secte et chef de parti, docteur et homme d'action; il appartiendrait tout à la fois à la race des saints et à la race des héros, le titre de Messie impliquant chez les Juifs la réunion de deux espèces de qualités en apparence incompatibles. Contre cette idée du messianisme temporel de Jésus, s'élèvent de graves objections. Les Evangiles (et ici on ne peut opposer les synoptiques à Jean) nous apprennent que Jésus a prévu sa mort, qu'il l'a annoncée à diverses reprises, sous diverses formes, dans des termes qui ne peuvent laisser place à aucun doute; qu'il a parlé de la coupe qu'il devait boire, du sanglant baptême dont il devait être baptisé; qu'en approchant de Jérusalem il a rappelé que c'était la ville où périssaient les prophètes; qu'enfin, dans la parabole des vignerons meurtriers, il a fait à sa destinée une allusion d'autant plus significative qu'elle est indirecte. Qu'est-ce à dire? si Jésus a prévu que le martyre était au bout de sa carrière, comment a-t-il pu nourrir des rêves de triomphe et de royauté?

M. Scherer estime plus apparente que réelle la force de ces objections. Rien au fond, dit-il, n'empêche que Jésus ne se soit livré alternativement à des craintes et à des espérances contraires; rien ne prouve que, dans une entreprise où l'insuccès équivalait au crime, il n'ait entrevu tour à tour le trône ou l'échafaud. Mais on peut aussi se représenter la chose d'une manière plus plausible. L'absence d'ordre chronologique dans les Evangiles nous permet de renvoyer aux derniers jours de Jésus ces prédictions de sa mort que les évangélistes rapprochent, pour la plupart, en effet, de son séjour à Jérusalem. Il est permis, d'après cela, de supposer que Jésus avait espéré d'abord fonder par la parole et la persuasion le trône réservé au Messie; qu'il échoua dans sa tentative; qu'il reconnut la vanité de ses efforts; qu'il reconnut, en même temps, l'imminence du péril auquel il s'était exposé; qu'il accepta son sort; qu'il marcha héroïquement au-devant du supplice; mais qu'il ne fut cependant pas ébranlé dans sa foi en lui-même; qu'il n'abandonna pas pour cela sa confiance dans le rôle qui lui était réservé; qu'il continua de croire au règne prochain de Dieu et au caractère messianique dont l'esprit divin l'avait marqué. Jésus va périr sous l'effort de ses ennemis, mais il reviendra; encore un peu de temps, et il reparaîtra sur les nuées du ciel, environné des anges et de la gloire du Père; les morts ressusciteront à sa voix; il tiendra alors les grandes assises de l'humanité; séparant les bons des méchants, comme les bergers séparent les brebis des boucs, il appellera aux joies du royaume éternel tous ceux qui ont exercé la compassion et la bonté.

Malgré l'autorité de M. Scherer, nous croyons que les idées messianiques juives étaient assez vagues, assez flottantes, assez susceptibles d'interprétations diverses, pour qu'une conscience élevée, comme celle de Jésus, ait pu leur donner un sens purement moral, spirituel et mystique; qu'il faut beaucoup de parti pris pour voir, à l'exemple de certains critiques et notamment de M. Huet, une opposition radicale, absolue, entre les Evangiles synoptiques et le quatrième Evangile; qu'examinés dans leur ensemble et interrogés sur l'action et l'œuvre messianique de Jésus, les trois synoptiques donnent une réponse au fond toute semblable à celle de l'Evangile de Jean; qu'il est impossible d'admettre que le christianisme se soit développé en un sens absolument contraire à la pensée de son fondateur; qu'il serait tout aussi possible de nier l'existence même de Jésus; que c'est diminuer singulièrement l'originalité de Jésus, que d'en faire un imitateur de Juda le Gaulonite, outre qu'ainsi on rend le christianisme inexplicable, en ôtant toute relation et toute proportion entre cet effet et sa cause; enfin, qu'il existe une institution attribuée par les trois synoptiques à Jésus, la Cène, qui vient militer d'une manière absolue contre l'hypothèse du messianisme temporel de Jésus.

—IV. Essence de l'enseignement de Jésus. L'originalité de l'enseignement de Jésus ne paraît consister ni dans sa théologie, ni même dans les principes généraux de sa morale. Si nous cherchons sa pensée dans les Evangiles synoptiques, nous le voyons proclamer, comme les prophètes hébreux, le monothéisme pur. Il ne change rien aux doctrines reçues sur les bons et les mauvais anges, sur l'attente prochaine de la fin du monde et de la résurrection des morts. D'autre part, les critiques israélites ont assez bien établi que ses maximes morales se rapprochent beaucoup de celles de Hillel et des Esséniens, et que le sermon de la Montagne ne présentait rien de vraiment nouveau à la conscience juive. Ce qui nous paraît lui appartenir le plus authentiquement, c'est le sentiment profond de la paternité divine, sentiment que personne peut-être, ni avant ni après lui, n'a eu au même degré; c'est l'idée du règne paternel de Dieu sur les consciences et les cœurs, l'idée d'une alliance nouvelle et heureuse (*Evangelium*, bonne nouvelle) entre le Père céleste et les hommes, ses enfants. Jésus, à titre de Messié, se pose comme le héraut et l'intermédiaire de cette nouvelle alliance, qui implique d'un côté l'amour vraiment paternel de Dieu pour les hommes, lequel se manifeste par le pardon offert à tous; d'un autre côté, l'amour vraiment filial des hommes pour Dieu, qui se manifeste par la confiance, le repentir et le renouvellement de vie. A l'idée de cette nouvelle alliance, qu'il s'agit de fonder et qui contient l'œuvre messianique, se rattache la position prise par Jésus relativement à la loi. Malgré certaines contradictions que nous offrent sur ce point les Evangiles, nous voyons clairement que l'attitude de Jésus à l'égard de la loi judaïque est celle d'une autorité supérieure. Et c'est cette attitude qui explique son procès et sa mort. Les contradictions des Evangiles s'expliquent du reste très-facilement par le développement, le progrès de sa pensée et de son enseignement. A mesure qu'il avance, il paraît s'affranchir de plus en plus. Il déclare en commençant qu'il n'est pas venu pour abolir la loi, mais pour l'accomplir, c'est-à-dire pour inaugurer une nouvelle économie qui sera l'accomplissement parfait de la loi. Mais dans la même mesure que cette économie se réalise, dans la même mesure aussi s'efface et tombe l'autorité de la loi. Sa parabole du drap neuf et du vieil habit, du vin nouveau et des vieux vaisseaux, marque un pas dans cette direction. La séparation entre les deux économies est encore plus nettement accusée dans le discours de Jésus sur Jean-Baptiste : « Depuis Jean, le royaume est forcé, et les violents le ravissent. Jean est le plus grand des prophètes nés d'une femme; cependant le plus petit du royaume des cieux est plus grand que lui. » La parabole des aliments impurs est plus radicale encore. Le principe matérialiste de la loi juive est ici frappé dans sa racine. La sainteté, comme la souillure, est ramenée à son principe moral, au cœur, source de la vie. Enfin la parabole des vignerons et celle de la pierre angulaire marquent le terme de ce développement. L'ancienne économie se trouve abolie en principe et en fait. « On voit en somme, dit très-bien M. Sabatier, combien le procédé de Jésus était peu révolutionnaire. Il n'est pas plus l'ennemi que l'esclave de la loi. C'est du dedans au dehors que se développe toujours son œuvre. L'ancien ordre de choses ne se trouvait aboli que dans la mesure où il se trouvait *remplacé*. L'Evangile prenait la place de la loi naturellement, sans violence ni secousse, comme on voit sur certains arbres la jeune feuille du printemps faire tomber, en la remplaçant, la feuille flétrie de l'automne.

— Iconogr. Le long article iconographique que l'on trouvera au mot Christ et les descriptions que nous donnons, sous les titres que l'usage a consacrés, des principaux épisodes de l'Evangile, nous dispensent d'entrer ici dans un examen détaillé des innombrables œuvres d'art relatives à Jésus. Nous nous bornerons à mentionner ici quelques unes des compositions dans lesquelles la *Vie de Jésus* a été retracée d'une manière suivie et plus ou moins complète par un même artiste. Une des œuvres les plus considérables en ce genre est la série de fresques exécutées par Giotto, vers les premières années du XIVe siècle, sur les murs de la chapelle de Santa-Maria-dell' Arena, à Padoue. « Cet ouvrage étonne, dit Lanzi, et parce qu'il est mieux conservé qu'aucun autre de ceux que Giotto peignit à fresque, et parce qu'il est plein de cette grâce native et de ce grandiose que ce maître savait si bien allier ensemble. » On croit que Giotto s'inspira pour certaines de ses compositions des idées exprimées par le Dante, son ami, qui habitait Padoue au moment où fut exécutée la décoration de l'Arena. Mais ce fut dans son propre sentiment que le peintre puisa la grâce, la simplicité, la grandeur et la sérénité qu'il sut répandre sur ce vaste ensemble d'une unité si saisissante. « Dans ces compositions, dit lord Lindsay (*Sketches of the history of the christian art*), Giotto se montre, sous le rapport du dessin du nu, inférieur à ce qu'il devait être plus tard; les draperies, au contraire, sont nobles, dignes de la statuaire; le coloris est pâle et faible, défaut que le peintre fut longtemps à corriger. » Ces fresques ont été publiées en Angleterre (1857) en une série de chromolithographies. Elles comprennent 44 compositions. Les quatorze premières représentent des épisodes relatifs à la Vierge, depuis *Joachim chassé du temple* jusqu'à l'*Annonciation;* les vingt-trois fresques suivantes commencent à la *Nativité* et finissent à la *Descente du Saint-Esprit*; viennent ensuite six peintures relatives à Marie, dont l'exécution a été attribuée à Taddeo Gaddi, disciple de Giotto; à celui-ci, enfin, appartient la quarante-quatrième composition, représentant le *Jugement dernier*.

L'Académie des beaux-arts de Florence possède une précieuse suite de douze tableaux, peints en détrempe par Giotto, et représentant les principaux épisodes de la *Vie de Jésus*, et une non moins précieuse collection de petites peintures de Fra Angelico sur le même sujet. Celles-ci, embrassant 35 scènes de l'Evangile, ont été gravées au trait par Nocchi en 1843.

La *Vie de Jésus*, depuis l'*Annonciation* jusqu'à l'*Ascension*, a été retracée par Lorenzo Ghiberti dans les bas-reliefs de l'une des célèbres portes de bronze du baptistère de Florence, ouvrage terminé en 1424 et qui fut payé 22,000 florins à l'artiste.

Un admirable tableau de Memling, qui appartient au musée de Turin, et que quelques auteurs intitulent les *Sept douleurs de la Vierge*, représente les événements de la vie de Jésus qui s'écoulent depuis l'*Entrée à Jérusalem* jusqu'à la *Cène à Emmaüs*. Cette période de la vie du Messie, qui est à proprement dire celle de la passion, a été retracée par une foule de peintres, de sculpteurs et de graveurs. V. passion.

Parmi les graveurs qui ont retracé plus ou moins complétement la *Vie de Jésus*, nous citerons : Giulio Bonasone (28 pièces), J. van Luycken (24 pièces), Jean Langlois. Audran et Simoneau (16 pièces), Claude Gillot (64 pièces), G. Huguier le Fils (60 pièces d'après C. Gillot), H. Eland (12 pièces d'après Van Orley), G.-B. Mazza (6 pièces d'après F. Zuccaro), J. Gobille, etc.

Un artiste italien, Antonio Delle Pomarance, ayant peint à fresque divers sujets de la *Vie de Jésus*, sur les murs du portique de l'hospice de Santa-Maria-Nuova, à Florence, on fit une vive critique de son œuvre, en disant que les malades étaient restés à l'intérieur de l'hospice, mais que les estropiés figuraient au dehors.

Les artistes ont fréquemment représenté *Jésus au milieu de ses apôtres*. Ce sujet nous est offert au Louvre par deux *predella*, l'une divisée en treize compartiments et peinte dans le style de Giotto, l'autre (no 39) exécutée par Zucci di Andria, artiste peu connu qui florissait à Savone vers 1487. Citons encore treize vitraux exécutés, vers la fin du XVIe siècle, par les frères Crabeth, pour la grande église de Gouda; la fresque de l'une des coupoles de l'église de Tous-les-Saints, à Munich, par H. de Hess; une suite de 13 estampes gravées par le Parmesan; une suite de 15 pièces, gravées à l'eau-forte par Augustin Carrache, et comprenant, outre *Jésus* et les *Apôtres*, *Saint Jean-Baptiste* et la *Vierge;* une suite de 14 pièces gravées par Schelte a Bolswert, d'après G. Seghers (*Saint Paul* est adjoint aux douze apôtres); 12 estampes de J. Bellanger; une estampe gravée par le comte de Caylus et N. Lesueur, d'après Pol. Caldara, etc.

Un sujet que l'art a souvent reproduit est *Jésus bénissant le monde*. Ciampini (*Vetera Mon*. I, pl. 19, 77, II, pl. 10, 13, 16, 76) a publié plusieurs représentations de ce sujet, exécutées par des artistes du moyen âge. Le musée de Cluny possède un petit bas-relief (no 1899), en pierre noire, du XIIe siècle, représentant Jésus assis sur son trône, tenant un livre de la main gauche et bénissant avec l'autre main; dans la même collection est une plaque en ivoire, du XIe ou du XIIe siècle, représentant *Jésus bénissant*. Une figure analogue, d'une physionomie sévère, tenant le globe et placée entre la Vierge et saint Jean, a été peinte par Rogier van der Weyden sur le volet d'un triptyque qui appartient au marquis de Westminster. Des tableaux sur le même sujet ont été peints par Giovanni Bellini (musée de Berlin), Cima da Conegliano (galerie de Dresde), Rosalba Carriera (galerie de Dresde), un artiste italien du XIVe siècle (ancien musée Napoléon III, no 66), un peintre byzantin du XVe siècle (musée du Belvédère), etc. Au palais Spinola, à Gênes, est un tableau de L. Cambiaso représentant *Jésus-Christ bénissant la Vierge*. Chals a gravé, d'après J. Stella, *Jésus recevant la Vierge dans le ciel*. Un beau tableau d'Annibal Carrache, qui se voit au palais Pitti, représente Jésus sur les nuées entre saint Pierre et saint Jean l'Evangéliste; au bas, sur la terre, sont groupés différents saints.

Rubens et Charles Le Brun ont peint *Jésus foudroyant les anges rebelles;* le tableau du premier appartient au musée de Bruxelles; une esquisse de la peinture (plafond) de Le Brun est au musée de Dijon.

Un artiste contemporain, M. Edouard Cibot, a exécuté, pour la décoration du chevet de l'église Saint-Leu, à Paris, une peinture murale représentant *Jésus recevant les martyrs au ciel*.

Andrea Schiavone et Ary Scheffer ont représenté *Jésus pleurant sur la chute de Jérusalem* : le tableau de Schiavone est à l'Académie des beaux-arts de Venise; celui d'A. Scheffer a été gravé par Mandel.

La fresque de la coupole de l'église russe à Paris, peinte par M. E. Sorokine, a pour sujet *Jésus-Christ dans la gloire céleste*.

Jésus (vie de) [*Leben Jesu*], par Paulus (1828). De 1800 à 1804, le docteur Paulus publia son *Commentaire des Evangiles*, d'où il tira plus tard sa *Vie de Jésus*. Nous n'entreprendrons pas ici de faire l'analyse méthodique et suivie de cet ouvrage; nous nous contenterons d'indiquer les résultats et de caractériser la manière de l'auteur. Pour lui, la grandeur véritable de Jésus réside dans son excellente morale et dans la sainteté de sa vie. On peut comprendre tout d'abord que le savant docteur a des préventions contre le miracle. Il estime que tout fait inexplicable doit être repoussé par l'historien; que l'immutabilité des lois de la nature atteste mieux que toutes les interventions surnaturelles la sagesse et la puissance de Dieu, et que tous les prodiges ne sauraient ébranler la loi morale, ni établir la vérité d'un dogme.

Avec de pareils principes, il est permis de se demander comment le docteur Paulus ne repoussait pas absolument les Evangiles pour leur récits miraculeux. C'est ici que nous retrouvons la subtilité du théologien et du critique allemand.

Avec beaucoup de finesse, il distingue entre le fait rapporté par le narrateur et le jugement du narrateur. Le fait, voilà la réalité qui constitue le fond du récit; le jugement, c'est la manière dont l'évangéliste l'a considéré, dont il se l'est expliqué. Les Evangiles sont des *histoires*, mais des histoires écrites par des hommes crédules, d'une extrême naïveté. Pour démêler la vérité qui se trouve dans leurs écrits, il faut se placer au point de vue du temps et dégager la réalité primitive de tous les embellissements dont on l'a surchargée. Partant de ce principe, qui peut être juste en soi, l'auteur se lance dans les interprétations les plus hasardées, souvent puériles, quelquefois ridicules. A une catégorie d'événements il en substitue une autre qui ne s'appuie sur aucun fondement, et qui n'a pour tout mérite que d'expliquer, d'une manière vulgaire, triviale même, des faits réputés miraculeux. Les objections surgissent à chaque ligne contre une pareille méthode, et d'une manière si évidente que nous croyons inutile de la mettre en relief. Des interprétations de ce genre peuvent constituer un jeu d'esprit très-ingénieux, un remarquable tour de force; mais elles ont le tort d'être arbitraires et de dénaturer les faits sous prétexte de les expliquer. D'ailleurs, une telle exégèse est bien inconséquente au point de vue théologique, car, dit excellemment M. Renan dans ses *Etudes d'histoire religieuse*, si les narrateurs sacrés ne méritent aucune foi sur les circonstances, pourquoi tenir si fort à leur véracité sur le fond du récit?

Cependant, quels que soient les inconvénients et les imperfections de cette méthode, on ne saurait, sans injustice, méconnaître les services qu'elle a rendus. C'était le premier essai d'une biographie scientifique de Jésus; c'était une satisfaction donnée à ce besoin de critique qu'éprouvait l'esprit humain en abordant ce terrain longtemps soustrait à la libre recherche. Si l'expérience en démontra bientôt l'insuffisance et la sécheresse, du moins cette expérience fut profitable. Une nouvelle école prit la place de l'école rationaliste, et expliqua par le mythe ce qu'on avait essayé d'expliquer naturellement; mais le miracle ne devait pas se relever du coup que lui avait porté l'école rationaliste.

Jésus (VIE DE), par le docteur allemand D.-F. Strauss (1835). Cet ouvrage, qui a ouvert une voie nouvelle à l'exégèse, produisit dès son apparition l'impression la plus profonde dans le monde théologique, pour lequel il était spécialement écrit, et chez tous ceux qu'intéresse la critique religieuse. L'idée et la marche de ce livre sont très-simples. L'auteur range les événements de la vie de Jésus sous plusieurs chefs principaux : Annonciation et naissance de Jean-Baptiste; généalogie de Jésus; annonciation de la conception de Jésus; présentation au temple, et ainsi de suite jusqu'à l'ascension. Sur chacun de ces points, il expose les contradictions que présentent, soit les éléments d'un même récit entre eux, soit le récit d'un évangéliste avec celui des autres ou avec les données incontestables de l'histoire profane; toutes les difficultés, en un mot, qui empêchent de prendre la narration évangélique à la lettre, de lui attribuer une valeur rigoureusement historique, et de s'en tenir au point de vue sous lequel l'ancienne orthodoxie le présentait. Puis l'auteur examine l'explication tentée par le rationalisme, d'après laquelle les écrivains sacrés n'auraient entendu raconter que des faits parfaitement conformes à l'ordre général de la nature. Il montre la fausseté de cette explication, que l'on ne peut soutenir qu'en faisant continuellement violence à la simple et évidente signification du texte évangélique. Enfin, après avoir ainsi déblayé le terrain devant lui, l'auteur présente sa propre hypothèse. Lorsque, dans le cours de son développement, l'esprit humain s'élève à une idée religieuse nouvelle, il ne conçoit pas cette idée dans sa pureté; mais il la revêt nécessairement, et d'après des lois qui lui sont inhérentes, de formes mythiques. L'Eglise primitive n'a pas pu se soustraire à cette nécessité. Par un travail successif, et dont elle-même n'avait pas la conscience, elle est arrivée à se représenter, sous la forme d'une histoire et d'un homme, l'idée religieuse dont Jésus avait été le premier ou le principal représentant; elle a appliqué à Jésus non-seulement les formes mythiques qui se retrouvent dans toutes les religions, telles que l'incarnation, la naissance du sein d'une vierge, etc., mais aussi celles sous lesquelles, depuis l'exil, l'imagination judaïque s'était accoutumée à figurer le Messie. Les évangélistes sont, non point des témoins oculaires, ni même, il s'en faut de beaucoup, des contemporains de l'histoire de Jésus, mais les rédacteurs croyants et sincères de cette tradition mythique. Strauss termine son ouvrage par une dissertation dogmatique, dans laquelle il cherche à montrer que, son hypothèse admise, l'idée, l'essence du christianisme subsiste tout entière. La *Vie de Jésus* a été traduite en français par M. Littré (Paris, 1839 et suiv., 4 vol. in-8o). Le professeur Kuhn en opposa une à Strauss; cette réfutation a été aussi traduite par l'abbé Jager. De plus, il existe une autre réfutation du livre de Strauss, entreprise par l'abbé Guillon, évêque de Maroc, sous le titre : *Examen critique des doctrines de Gibbon, du docteur Strauss et de Salvador* (Paris, 1841, 2 vol. in-8o). Le pasteur Coquerel a combattu la *Vie de Jésus* dans une suite d'articles réimprimés séparément. Enfin, il faut lire une thèse de M. Eugène Mussard, imprimée à Genève en 1839, et portant le titre d'*Examen critique du système de Strauss*. Toutes ces réfutations n'ont pu raffermir l'édifice religieux si rudement ébranlé par Strauss; qu'on ait réussi à établir que sa critique n'a pas une rigueur mathématique, c'est possible; mais il faut reconnaître aussi que les Evangiles ne brillent guère davantage par la clarté et la précision. En présence de faits qui échappent complétement au contrôle de l'histoire, il faut bien se rejeter dans les interprétations plus ou moins hypothétiques, qui revêtent alors tous les caractères de la vraisemblance lorsqu'elles s'appuient sur la sagacité, le jugement droit et les connaissances profondes dont a fait preuve le célèbre écrivain allemand.

En 1865, Strauss a publié une *Nouvelle vie de Jésus*, tout à fait différente de la première, non certes au point de vue des doctrines, mais de la manière, de la forme. Cette fois, le savant exégète s'adresse spécialement aux laïques, se souciant fort peu, il le dit lui-même, que les théologiens le lisent ou ne le lisent pas. Son but, dans ce second ouvrage, est de rendre ses démonstrations intelligibles à tout homme d'un esprit cultivé et capable de réflexion. « Ma conception fondamentale de l'élément fictif des Evangiles, dit-il en parlant de son premier ouvrage, avait été celle du mythe, et j'entendais par mythe l'enveloppe soi-disant historique que certaines conceptions primordiales du christianisme avaient reçue de la fiction spontanée de la légende. » On comprend que, pour le suivre sur un pareil terrain, il fallait des esprits tout préparés, rompus à la science théologique; ici, au contraire, Strauss soumet au tribunal de l'opinion publique des questions qui étaient restées complétement enfermées dans le sanctuaire. Le grand point pour lui est de savoir s'il y a vraiment une histoire évangélique ou s'il n'y en a pas; si les Evangiles, pris séparément ou en bloc, offrent cette autorité historique capable de subjuguer la raison au point de lui imposer le miracle. Il veut arriver à connaître, non pas ce que les évangélistes font dire et accomplir par Jésus, mais ce qu'il a dit et fait réellement; il n'a donc attaché qu'une importance secondaire aux recherches et aux hypothèses de la critique sur les divers Evangiles, sur leurs rapports, leurs tendances et leur composition. Pour Strauss, la religion fait partie de l'humanité elle-même, et doit, par conséquent, en suivre les développements. Il n'admet donc pas que la religion ait pu se fixer, c'est-à-dire qu'on lui ait fixé un point de perfection au delà duquel il ne lui restât plus un seul pas à faire; dès lors, le christianisme ne saurait s'emprisonner dans des documents religieux élaborés il y a plus de dix-huit cents ans, dans les conditions les plus défavorables. Pour essayer de préciser ce que ces documents renferment d'obligatoire, il faut avant tout procéder à la séparation du contingent et de l'essentiel; séparation douloureuse, Strauss ne se le dissimule pas, et qui doit frapper au cœur beaucoup de chrétiens honnêtes, puisque la section passe droit au travers de la Bible. Mais ainsi le christianisme, débarrassé des excroissances qui ont enfanté les diverses confessions, acquiert de nouveaux éléments de régénération et de vitalité.

On voit que Strauss n'est point un destructeur radical du christianisme, mais un réformateur, et de cette manière il satisfait au besoin ressenti par un très-grand nombre d'esprits à notre époque. « Cette notion de l'essence vraie et durable du christianisme, qui considère tout le reste comme une enveloppe périssable et déjà tombée à moitié, est de nos jours le pressentiment général des âmes. Les hommes les plus simples des classes les plus infimes s'en montrent souvent aussi rapprochés que beaucoup de gens des classes supérieures en sont encore éloignés, comme de maint autre aspect du beau et du bien. » Telles sont les considérations développées dans la conclusion qui termine l'ouvrage de Strauss.

Disons, en finissant, que l'histoire, soumise à une enquête intelligente par un esprit sagace, érudit, profond comme Strauss, s'anime de tout l'intérêt d'une instruction judiciaire. Le grand dialecticien venge les Allemands du reproche d'obscurité qu'on leur a adressé jusqu'à ce jour; par la netteté de sa méthode, l'enchaînement des déductions, la clarté de l'analyse et la force irrésistible de la logique, sa *Nouvelle vie de Jésus-Christ* est un livre éminemment français.

Cet ouvrage a été très-bien traduit en français par MM. Nefftzer et Charles Dollfus.

Jésus (EXAMEN CRITIQUE DE LA VIE DE). Sous ce titre, M. Edgar Quinet a publié une critique de la *Vie de Jésus* du docteur Strauss, critique qui est peut-être la meilleure qu'on ait faite en France sur ce sujet. L'auteur, après avoir caractérisé les progrès accomplis par l'exégèse et la critique religieuse, après avoir résumé avec une parfaite clarté le mouvement philosophique dont la *Vie de Jésus* du docteur Strauss fut la conséquence nécessaire, en arrive à l'examen de cet ouvrage. Il rend pleine justice à la science et à la sincérité du grand critique allemand; mais il lui reproche d'avoir glissé sur une pente dangereuse en détruisant la personnalité de Jésus. Le mouvement chrétien a été trop puissant pour qu'on puisse l'expliquer sans un moteur. M. Quinet ne croit pas que les masses seules soient capables de créer une religion, sans qu'il y ait un fait réel qui serve de base à leurs imaginations. Il faut qu'un grand homme, incarnant en lui les aspirations passives, les sentiments et les tendances de son temps, les affirme par sa propre existence, et leur prête, en sa personne, une vie réelle et visible. Autour de cette vie réelle et visible, les peuples qui se sont reconnus idéalisés dans le grand homme, les peuples, disons-nous, construisent la partie légendaire et mythique, qui se développe avec les siècles comme une floraison vivace et incessante. Cependant, cette floraison cesse quand le sentiment religieux, qui l'a fait naître et l'a alimentée, se tarit dans les âmes. En un mot, Jésus n'a sans doute pas existé sous la forme dont l'a revêtu l'imagination populaire, mais à coup sûr il a existé. On ne peut expliquer le bouddhisme sans la personne du Bouddha Çakya-Mouni, qui est devenu le centre d'une multitude de légendes fabuleuses; on ne peut concevoir le mahométisme sans la personne de Mahomet; de même, on ne comprend pas le christianisme sans la personne du Christ. Tel est le fond de la critique que fait M. Quinet du livre du docteur Strauss. Il reproche aussi au docteur de ne pas s'identifier assez avec les premiers chrétiens, c'est-à-dire de ne pas faire une part assez large à cette naïveté de la foi, qui les rendait propres à accepter sans conteste bien des faits qui nous étonnent aujourd'hui. Il est oiseux de discuter sur les miracles, et il est trop raffiné de vouloir les expliquer par un symbolisme profond et savant. Les miracles ne sont que des traductions, pour ainsi dire, de la croyance professée par les peuples dans la puissance et la bonté infinie du Dieu qu'ils ont adopté. En un mot, M. Quinet reproche à Strauss de se fier trop à la logique et à la science, et de ne pas tenir assez compte de la vie.

Jésus-Christ et sa doctrine, *Histoire de la naissance de l'Eglise, de son organisation et de ses progrès*, par J. Salvador (1838). Comme le docteur Strauss, M. Salvador se propose d'ôter au christianisme son caractère de révélation divine et de loi dernière des esprits, mais à un tout autre point de vue. D'après lui, le christianisme a plutôt gâté en quelques parties essentielles la loi et la religion des Juifs, ou plutôt la philosophie religieuse et politique du peuple de Moïse, la civilisation hébraïque. Celui que l'Eglise chrétienne reconnaît pour son fondateur et pour son maître a mêlé à la simplicité de la foi d'Israël les dogmes venus de l'Orient. Ces dogmes, que la captivité de Babylone, les voyages, le commerce avaient répandus parmi les Juifs, mais qui y étaient demeurés comme de simples sujets d'opinion et de dispute, sans pénétrer dans la loi et sans en prendre le caractère obligatoire, la doctrine nouvelle se les est incorporés. Au point de vue purement hébraïque, d'après M. Salvador, le monde est bon, la terre est le paradis de l'homme; le mal n'y est qu'un accident qu'il faut en arracher par le travail, comme les ronces qui croissent dans un champ fertile. Au point de vue oriental, adopté par le christianisme et fondu par lui dans la religion juive, le mal est un des principes, un des éléments essentiels du monde; il est entré jusque dans la racine même de cette vie terrestre; il a tout flétri, tout souillé. Le mal sera vaincu, mais le monde, avec lequel il ne fait plus qu'un, périra en même temps; une nouvelle terre et de nouveaux cieux sortiront de cette grande ruine; c'est à cette terre, à cette autre vie seulement que s'appliquent les magnifiques promesses des prophètes; la fin du monde et la résurrection des morts sont donc les nouveaux dogmes que le christianisme a tirés de l'Orient pour les semer dans tout l'univers, avec l'idée d'un Dieu unique, prise au pur judaïsme.

Pour ce qui est de la morale, sans refuser au maître des chrétiens la gloire d'avoir répandu sur ses leçons une grâce persuasive et une majesté incomparable, M. Salvador prétend que le christianisme l'a trouvée toute préparée, toute faite, sauf peut-être quelques idées de rigueur ascétique dont l'exagération se liait naturellement au dogme oriental de la prédominance du mal en ce monde. A ce propos, M. Salvador cite d'admirables morceaux du Juif Philon, qui semblent la substance de l'Evangile.

Le but évident de l'auteur est d'établir d'une manière générale la supériorité des idées purement hébraïques sur les idées chrétiennes. Comme la civilisation chrétienne était bien supérieure à la civilisation païenne, le judaïsme renferme à son tour, selon M. Salvador, le germe d'une civilisation plus parfaite que la civilisation chrétienne. Les Juifs n'ont pas dû se faire chrétiens, car ils avaient mieux que le christianisme. Le christianisme a été un progrès immense pour les gentils; il eût été pour les Juifs une abdication de la gloire qui leur est promise. En se faisant chrétiens, ils eussent trahi le monde pour lequel ils sont conservés; ils auront leur tour quand la civilisation chrétienne sera épuisée. Ici se présente le spectacle véritablement admirable de l'élection et des destinées de ce petit peuple juif. La nation juive se sépare et forme comme deux armées. L'une, bien faible en nombre, mais douée d'une prodigieuse fécondité de prosélytisme, prêche l'Evangile aux nations, entreprend de changer la religion du monde et la change, ne rompt avec ses frères que pour faciliter à l'univers païen sa conversion, et force les gentils, malgré leur orgueil, malgré leur mépris et leur haine pour tout ce qui vient de la Judée, « à fléchir le genou devant un jeune homme juif, et à le reconnaître pour leur Dieu. Depuis dix-huit siècles, tout ce qu'il y a de chrétiens dans le monde est l'immense postérité de cette petite tribu de Juifs, enfants d'Abraham et disciples de Jésus-Christ. La plus grande révolution qu'il y ait jamais eue sous le soleil est leur ouvrage. Le monde païen a beau se soulever contre eux; on les accable de dérisions et d'outrages; on les tue; ils n'en viennent pas moins à bout de leur gigantesque entreprise. L'autre partie de la nation juive se renferme en elle-même. Leur ville est détruite, leur pays n'est plus qu'une terre de désolation; loin que la conversion du monde, qui, par le succès de l'Evangile, devient à moitié juif, apporte quelque adoucissement à leur misère, le monde a contre eux un nouveau, un inouï sujet de haine : il les accuse de déicide. On leur prend leurs Ecritures; on s'approprie les promesses que Dieu leur a faites; dans les prophéties, on leur laisse tout ce qu'il y a de prédit d'ignominies et de douleurs, on s'applique tout ce qu'il y a de glorieux. Dans les églises, dans la chaire des docteurs, partout on ne les nomme qu'avec opprobre. La philosophie même ne demande pour eux la tolérance et l'égalité civile qu'en diffamant leurs Ecritures et leur histoire! « Pendant dix-huit siècles, dit M. Salvador, ce sont les Juifs qui ont souffert la passion. » Et cependant rien n'a pu décourager leur fidélité! Ils avaient un dépôt à garder; ils l'ont gardé au milieu des persécutions, des outrages, de la fuite et de la dispersion, conservant au monde le germe d'une civilisation pour laquelle le monde n'était pas encore mûr. Bien plus; malgré tant de causes de ruine et de mort, ils se sont multipliés d'une manière miraculeuse. Ils semblent n'avoir été chassés de chez eux que pour être mêlés dans la masse des nations et former le noyau d'une nouvelle unité que le temps développera. Il n'y a pas un coin de l'univers, pas un coin si reculé, si barbare, où l'on ne trouve des Juifs avec leur esprit de travail et d'industrie, avec leur loi. Ils attendent leur jour; ce jour, selon M. Salvador, approche. « Le vrai Messie promis au monde, c'est le peuple juif lui-même, Messie persécuté, l'homme de douleur pendant dix-huit siècles qui viennent de s'écouler; Messie glorieux dans un temps qui n'est pas loin. La civilisation chrétienne s'ébranle; il a fallu que le monde passât par le christianisme; il viendra aux idées purement hébraïques, et les Juifs auront été deux fois les maîtres et les chefs de la civilisation. »

On peut juger comment, à ce point de vue général, M. Salvador apprécie l'histoire de l'Eglise dans le Ier siècle, la vie de Jésus-Christ, celle des apôtres, leur doctrine et leurs triomphes. Il refait, si nous pouvons ainsi parler, avec le texte même du Nouveau Testament, avec les Evangiles, avec les Actes des apôtres, les Epîtres de saint Pierre et de saint Paul, et l'Apocalypse de saint Jean, une histoire purement humaine des origines du christianisme. Il cherche le fait sous le merveilleux. Jésus-Christ, saint Paul et saint Jean, divisent, selon M. Salvador, en trois phrases distinctes le Ier siècle de l'Eglise. Le Christ est celui des trois auxquels il rend le moins justice. On s'imagine aisément ce que devient la vie de Jésus-Christ, dépouillée de tout miracle, et réduite à n'être plus que la biographie d'un sectaire plus habile ou plus heureux que les autres. Resterait à expliquer pourquoi ce sectaire, qui a pris sa morale à Philon et aux esséniens, ses dogmes à l'Orient, qui s'est dit le Messie comme tant d'autres, et qui a fini par un honteux supplice, seul de tous les sectaires de son époque a eu un si prodigieux succès.

La partie la plus brillante de son œuvre est celle qui traite de saint Jean et de saint Paul, qui lui semble le véritable fondateur du christianisme, partie que M. Renan a pu mettre à profit pour ses *Apôtres*.

Ce livre, remarquable par la puissance de la pensée et l'étendue de l'érudition, est cependant incomplet, un peu obscur parfois, et souvent écrit d'un style abstrait et pénible. Mais il dénote un esprit fort, élevé, droit et probe jusqu'au scrupule, loyal dans sa religion, qui lui communique un souffle persuasif. Ce n'est plus le parti pris du docteur Strauss et de M. Renan, en leur qualité de philosophes; c'est la conviction d'un apôtre d'une autre religion, combattant, non avec des dragonnades et des bûchers, ses adversaires, mais essayant courtoisement de les terrasser avec les armes de la raison. On serait presque tenté de désirer son triomphe, sans cependant partager son opinion, en songeant que ce n'est pas un chrétien qui bat sa mère, mais un juif justement fier de sa noblesse, la plus ancienne du monde, qui défend ses titres et ceux de sa nation, et ne réclame les promesses des prophètes que dans le but

magnifique de les partager généreusement avec tous les hommes et d'en faire jouir la race d'Adam tout entière.

Jésus-Christ (VIE DE), par Néander, traduite en français par P. Goy (Paris, 1852, 2 vol. in-8°). L'*Examen critique de la vie de Jésus*, du docteur Strauss, avait paru en 1835. On sait l'effroi qu'il jeta au camp de l'orthodoxie. Les uns répondirent au savant exégète par des anathèmes et des injures; les autres, mieux inspirés, tentèrent de le réfuter. Parmi ces essais de réfutation, un des plus remarqués fut celui de Néander, qui parut en 1837. On ne peut que louer l'auteur de la modération et de la courtoisie avec lesquelles il combat son adversaire théologique. Néander n'était pas, d'ailleurs, de ces orthodoxes farouches qui ont conservé toutes les anciennes doctrines. A propos même de cet ouvrage, il fut taxé de faiblesse. « On m'a reproché mon indécision, dit-il dans la préface d'une édition postérieure. Il est vrai que le *peut-être* n'est guère aujourd'hui de mode dans la science; mais lorsque je n'ai pas de raisons suffisantes pour me prononcer, pourquoi craindrais-je d'avouer mon incertitude? »

La première question à examiner dans toute histoire, la question des sources, est résolue tout d'abord par Néander. Il admet l'authenticité de l'Evangile selon saint Jean, mais il rejette celle des synoptiques. Il est vrai qu'il considère tous les évangélistes comme inspirés; mais, avec toute l'école du juste milieu, il distingue l'inspiration de la théopneustie. Il ne croit pas que l'action de l'esprit de Dieu ait absorbé et annulé la personnalité des écrivains sacrés; il pense, au contraire, que leur réflexion, leur mémoire ont joué leur rôle, et que l'inspiration s'étend, non pas au contenu historique, mais seulement aux parties religieuses des Evangiles. Toutes ces atténuations lui permettent de s'écarter quelquefois de l'interprétation littérale, et il n'y manque pas en certains cas, par exemple, lorsqu'il s'agit des pourceaux et des démoniaques de Gadara.

Cependant, il ne repousse pas le miracle, tant s'en faut. « L'histoire vraiment scientifique, dit-il, doit recevoir le miracle comme fait et chercher à le comprendre en tant que miracle, non pas à le nier en l'expliquant. Pour cela, il faut être chrétien. Dès lors le miracle n'a plus rien qui choque... Il est un fait normal et nécessaire. »

Néander était très-pieux, très-mystique, et il a porté sa piété dans son livre. Il y a partout quelque chose de vague, de nuageux, d'indécis, qui finit par devenir pénible. D'ailleurs, l'histoire ne se traite pas avec le sentiment, et l'histoire évangélique n'exige pas moins de rigueur et de précision dans la méthode que l'histoire profane. Ajoutons cependant que cette *Vie de Jésus-Christ* est la production la plus remarquable de la nouvelle école orthodoxe protestante, tant en Allemagne qu'en France.

Jésus (VIE DE), par Karl Hase (4e édition, 1854). La première édition de cet ouvrage, que l'auteur lui-même donne comme un essai d'exposition purement scientifique de la vie de Jésus, parut en 1829. Nous retrouvons ici la manière et la méthode des disciples de Schleiermacher. Comme ce grand théologien, Hase voit dans les trois premiers Evangiles des récits traditionnels auxquels il n'accorde qu'une autorité secondaire; mais il considère le quatrième Evangile comme le témoignage oculaire d'un apôtre. La position qu'il prend ainsi vis-à-vis des documents évangéliques rend son attitude à l'égard du miracle assez pénible et embarrassée. Nous ne le suivrons point pas à pas dans sa narration; nous nous bornerons à signaler l'explication qu'il donne des faits les plus saillants de l'histoire de Jésus.

Pour ce qui concerne les guérisons, Hase pense que peut-être aucune des guérisons du prophète galiléen ne dépasse les limites où la puissance de la volonté sur le corps peut s'étendre. Mais il ne saurait admettre la réalité des résurrections, qu'il réduit à n'être plus que de simples réveils de personnes tombées en léthargie. Il y a, d'ailleurs, une force dont on n'a pas tenu assez compte jusqu'ici, c'est le magnétisme animal, cette puissance mystérieuse qui se dégage des entrailles de la nature pour ranimer la vie et qui offre une certaine analogie avec les facultés exceptionnelles de Jésus. Puis, s'emparant d'une idée assez familière à la théologie mystique, il se demande si le pouvoir miraculeux du Christ ne doit pas être envisagé comme « la domination manifeste de l'esprit sur la nature, domination départie sans doute à l'homme avant la chute, en même temps que l'empire de la terre, restaurée ensuite et triomphant de la maladie et de la mort dans la sainte innocence de Jésus; de telle sorte qu'au lieu de renverser les lois naturelles, le miracle les rétablirait, au contraire, dans leur harmonie et leur pureté primitives. » Et voilà comment on aurait le secret, non-seulement des cures merveilleuses de Jésus, mais encore de ses actes de puissance sur la nature. Toutefois, Hase a trop de raison et de finesse dans l'esprit pour s'arrêter à cette interprétation, et il conclut en disant que nous devons reconnaître en Jésus l'existence de certaines forces dont la nature nous est inconnue, dont les effets ont été principalement des guérisons instantanées, et qui ont, d'ailleurs, d'assez nombreuses analogies.

C'est à leur attitude en face de la résurrection qu'on juge les biographes de Jésus. Le docteur Hase commence par rechercher ce qui garantit la réalité de la mort. « La mort, dit-il, n'est sûrement garantie que par un commencement de décomposition ou par la lésion d'un organe essentiel. Or, on ne peut prouver aucune lésion de ce genre en Jésus; les Actes des apôtres, affirmant, d'après les Psaumes, que sa chair n'a point eu la corruption, ne permettent pas de croire à sa décomposition. Dans ces conditions, on pourrait supposer que l'âme de Jésus n'était pas séparée de son corps, qu'il n'y avait de suspendues que les fonctions vitales extérieures, et qu'elles pouvaient toujours se ranimer au contact de la vie intérieure persistante. Si l'on veut savoir comment s'est produite la résurrection, le docteur Hase répond qu'il n'est guère possible de croire que la merveilleuse puissance curative dont disposait Jésus ne se soit pas aussi exercée sur lui-même. D'ailleurs, comme la mort est la suite du péché, celui qui a été victorieux du péché devait l'être également de la mort. Dans tous les cas, de quelque manière qu'elle se soit produite, cette résurrection est l'œuvre manifeste de la Providence. Ce que fut Jésus après sa résurrection, Hase n'est pas embarrassé pour le dire. Tout ce qui tend à faire de lui un pur esprit, il le rejette; tous les traits qui affirment sa résurrection corporelle, il les admet.

Quant à l'ascension, elle semble le complément nécessaire de la résurrection. Hase ne trouve pas invraisemblable que Jésus ait quitté la terre d'une manière extraordinaire, mais il se refuse à voir un récit historique dans la narration des Actes des apôtres, et il considère l'ascension visible, racontée par les Evangiles, comme le symbole mythique du retour de Jésus auprès de son père. Il y a ici une contradiction qu'il semble assez difficile de lever et que nous laissons à d'autres le soin d'éclaircir. Dire, comme le fait l'auteur, que l'histoire évangélique a aussi ses mystères n'est pas une explication, mais une fin de non-recevoir.

Jésus (VIE DE), par M. Ernest Renan (Paris, 1 vol. in-8°). Cet ouvrage, qui a soulevé des tempêtes et fait connaître l'auteur à un immense public, pour lequel il était inconnu auparavant, eut huit ou dix éditions en quelques mois. Un court abrégé, à l'usage des classes populaires (*Jésus*, par Renan, 1 vol. in-18), a introduit l'œuvre du philosophe jusque dans les plus humbles chaumières.

Il y avait longtemps qu'il ne s'était fait autant de bruit autour d'un livre. Celui-ci en valait la peine. Il s'agissait, en effet, du chef de la religion chrétienne, de Jésus-Christ, dont le nom pâlit de plus en plus dans les idées contemporaines, mais y tient encore, néanmoins, une large place. M. Renan n'est pas un ennemi de Jésus, au contraire; on pourrait dire qu'il l'aime d'un amour filial. Il professe pour la mémoire du fondateur du christianisme plus d'amour réel que ses défenseurs en titre. Il a consacré à éclairer cette physionomie, que les âges ont altérée, plusieurs années de sa vie et les ressources considérables d'un esprit à qui plaisent naturellement les choses religieuses. De fait, nul, dans ces temps modernes, n'a vu Jésus-Christ de si près et n'en a considéré les traits avec plus de respect.

M. Renan n'est pas, de sa nature, un homme qui voit les choses du mauvais côté. Il a un tempérament disposé à l'indulgence, même quand il y aurait à blâmer. En matière religieuse, ses tendances mystiques, qui ne sont un secret pour aucun de ceux qui ont lu deux pages de sa prose magnifique, étaient un sûr garant de sa bienveillance envers le héros de l'Evangile. Dans la préface de la *Vie de Jésus*, « Te souviens-tu, dit-il en s'adressant à sa sœur, morte à Byblos, en Syrie, durant le voyage aux lieux saints, où elle l'accompagnait, te souviens-tu, du sein de Dieu où tu reposes, de ces longues journées de Ghazir, où, seul avec toi, j'écrivais ces pages, inspirées par les lieux que nous avions visités ensemble?... Quand l'accablante lumière avait fait place à l'innombrable armée des étoiles, tes questions fines et délicates, tes doutes discrets, me ramenaient à l'objet sublime de nos communes pensées. Tu me dis un jour que ce livre-ci tu l'aimerais, d'abord parce qu'il avait été fait avec toi, et aussi parce qu'il te plaisait. Si parfois tu craignais pour lui les étroits jugements de l'homme frivole, toujours tu fus persuadée que les âmes vraiment religieuses finiraient par s'y plaire. »

Il n'a donc pas eu l'intention de diffamer Jésus-Christ, comme l'en accusent souvent, avec mauvaise foi, ceux qui ont intérêt à contester l'autorité de son ouvrage. Ce livre n'est que le premier d'une œuvre qu'il appelle déjà les *Origines du christianisme*, et qui comprendra: 1° la vie de Jésus; 2° l'histoire des apôtres et de leurs disciples immédiats jusqu'à l'an 100 de notre ère; 3° celle de l'état du christianisme sous les Antonins; 4° celle des progrès décisifs du christianisme à partir des empereurs syriens, c'est-à-dire durant la décadence du monde romain.

« Je ne sais, dit l'auteur, si j'aurai assez de vie et de force pour remplir un plan aussi vaste. Je serai satisfait si, après avoir écrit la vie de Jésus, il m'est donné de raconter comme je l'entends l'histoire des apôtres, l'état de la conscience chrétienne durant les semaines qui suivirent la mort de Jésus, la formation du cycle légendaire de la résurrection, les premiers actes de l'Eglise de Jérusalem, la vie de saint Paul, la crise des temps de Néron, l'apparition de l'Apocalypse, la ruine de Jérusalem, la fondation des chrétientés hébraïques de la Batanée, la rédaction des Evangiles, l'origine des grandes écoles de l'Asie Mineure, issues de Jean. Tout pâlit à côté de ce merveilleux premier siècle. »

M. Renan divise son ouvrage en vingt-huit chapitres, outre la dédicace à sa sœur et l'introduction. Le premier, intitulé: *Place de Jésus dans l'histoire du monde*, est sans contredit un des plus remarquables par l'étendue des perspectives qu'il ouvre et la valeur du sujet. Suivant lui, l'événement capital de l'histoire est le fait par lequel l'Occident a quitté le paganisme pour entrer dans le christianisme, c'est-à-dire dans une religion ayant pour dogme fondamental l'unité de Dieu. L'événement a mis plus de mille ans à s'accomplir. Suivent des vues d'ensemble sur la nature de l'homme. « L'homme, dit M. Renan, dès qu'il se distingua de l'animal, fut religieux, c'est-à-dire qu'il vit dans la nature quelque chose au delà de la réalité, et pour lui quelque chose au delà de la mort. Ce sentiment, durant des milliers d'années, s'égara de la manière la plus étrange. Chez beaucoup de races, il ne dépassa point la croyance aux sorciers, sous la forme grossière où nous la trouvons encore dans quelques parties de l'Océanie. Chez quelques-unes, le sentiment religieux aboutit aux honteuses scènes de boucherie qui forment le caractère de l'ancienne religion du Mexique. Chez d'autres, en Afrique surtout, il aboutit au pur fétichisme, c'est-à-dire à l'adoration d'un objet matériel auquel on attribuait des pouvoirs surnaturels. Comme l'instinct de l'amour, qui par moment élève l'homme le plus vulgaire au-dessus de lui-même, se change parfois en perversion et en férocité, ainsi cette divine faculté de la religion put longtemps sembler un chancre qu'il fallait extirper de l'espèce humaine, une cause d'erreurs et de crimes que les sages devaient chercher à supprimer. »

Les civilisations si riches qui s'élevèrent, dès une antiquité difficile à préciser, en Chine, en Egypte, en Babylonie, donnèrent un développement heureux au sentiment religieux. Les peuples de ces divers pays étaient néanmoins des races sensuelles et inférieures. L'essor véritable de la pensée religieuse a pris naissance au sein des peuples indo-européens et sémitiques, destinés à remplacer les précédents, condamnés à mourir, à l'exception du peuple chinois, que son isolement a sauvé. Le brahmanisme, le bouddhisme et le druidisme sont les trois formes historiques du génie religieux des races indo-européennes. Le dualisme en Perse et l'orphisme en Grèce furent des efforts sans résultat durable. Il était donné à la race sémitique d'amener l'Occident à l'idée religieuse pure. « Bien au delà des confins de l'histoire, sous sa tente restée pure des désordres d'un monde déjà corrompu, le patriarche bédouin préparait la foi du monde. » L'absence de temples et d'idoles constitue en définitive la supériorité du Sémite. La pauvreté du sol et les austérités de la vie nomade y furent aussi pour quelque chose. Israël fut à l'origine une tribu de Sémites, et c'est par elle que l'Occident devait recevoir le monothéisme de la bouche de Jésus. Celui-ci ne reçut point d'éducation dans le sens actuel du mot, ou du moins il n'en reçut que des rudiments informes. Il n'en faut pas conclure, dit M. Renan, qu'il fût ignorant comme on l'est chez nous, où l'absence d'éducation scolaire trace une ligne de démarcation si profonde, sous le rapport de la valeur personnelle, entre ceux qui l'ont reçue et ceux qui ne l'ont pas reçue. « L'état de grossièreté où reste chez nous, par suite de notre vie isolée et tout individuelle, celui qui n'a pas été aux écoles, est inconnu dans ces sociétés (orientales), où la culture morale et surtout l'esprit général du temps se transmettent par le contact perpétuel des hommes. L'Arabe qui n'a eu aucun maître est souvent néanmoins très-distingué; car la tente est une sorte d'école toujours ouverte où, de la rencontre des gens bien élevés, naît un grand mouvement intellectuel et même littéraire. La délicatesse des manières et la finesse de l'esprit n'ont rien de commun en Orient avec ce que nous appelons éducation. Ce sont les hommes d'école, au contraire, qui passent pour pédants et mal élevés. » De sorte que l'ignorance pédagogique, qui chez nous condamne à une condition inférieure, est en Orient la condition des grandes choses et de la grande originalité.

Telle fut la destinée de Jésus. Il est très-probable qu'il ne savait pas le grec et que l'idiome dont il se servait était le syriaque mêlé de mots hébreux, usité en Galilée hors des classes supérieures, car celles-ci parlaient grec, et la langue grecque à cette époque était celle de toutes les villes de quelque importance, comme de quiconque participait aux affaires publiques. Il ne sut pas non plus de philosophie; nous entendons par ce mot cet ensemble de connaissances énervantes et sophistiquées qu'on appelait la *culture grecque* Les Juifs n'en voulaient à aucun prix et confondaient volontiers « celui qui élève des porcs et celui qui apprend à son fils la science grecque. » Jésus conserva donc sa naïveté judaïque sans aucun mélange qui l'aurait corrompue. Tout tend aussi à démontrer qu'il resta étranger aux efforts parallèles aux siens tentés de son temps par les esséniens ou ascètes, et, dans l'école d'Alexandrie, sous la direction de Philon. De même, il ne fut pas initié aux doctrines pharisaïques, en faveur parmi les docteurs juifs. Un savant solitaire, qui l'avait devancé de cinquante ans et avait promulgué des aphorismes du même genre que ceux de l'Evangile, paraît avoir été son véritable maître de philosophie. Il s'appelait Hillel. Jésus lut en même temps les livres juifs, et si la loi eut peu d'attrait pour lui, on n'en saurait dire autant de la poésie des livres de Moïse, des écrits des prophètes, des psaumes et des livres sapientiaux. L'esprit des prophètes et du chef du mosaïsme transpire dans chaque mot sorti de sa bouche. Il se concentra dans cette contemplation idéale et étrangère à la politique. L'état du monde lui est inconnu: il n'a aucune idée de la puissance romaine. Cependant les Hérodes se donnaient assez de mal pour faire connaître, en Orient au moins, les splendeurs de la civilisation césarienne. « Il vit aussi probablement Sébaste, dit M. Renan, œuvre d'Hérode le Grand, ville de parade, dont les ruines feraient croire qu'elle a été apportée là toute faite, comme une machine qu'il n'y avait plus qu'à monter sur place. Cette architecture d'ostentation, apportée en Judée par chargements, ces centaines de colonnes, toutes du même diamètre, ornement de quelque insipide « rue de Rivoli, » voilà ce qu'il appelait les royaumes du monde et toute leur gloire. Mais ce luxe de commande, cet art administratif et officiel lui déplaisaient. »

C'est avec ces dispositions que Jésus entre dans sa carrière active. Il commence à prêcher, à parcourir le pays, à faire des miracles. M. Renan insiste sur chacun de ces points et s'attache à en décrire le caractère. Ce qui distingue Jésus de ses prédécesseurs juifs, c'est qu'il fréquente les païens et les Samaritains. L'enthousiasme suscité par sa prédication lui donne de son rôle une idée surnaturelle. Il est de son vivant le héros de légendes qui se propagent rapidement autour de lui. A mesure que sa parole acquiert de l'empire, l'opposition des Juifs s'accentue. L'auteur de la *Vie de Jésus* a consacré tout son talent et toute sa dextérité d'écrivain à raconter les dernières scènes de la vie du Christ, de manière à en dire ce qu'il pense sans trop froisser les croyances accréditées depuis longtemps à cet égard. Son explication de la résurrection de Lazare a soulevé des contradictions violentes et un moment passionné la presse. M. Renan termine ce ravissant tableau par une étude sur « le caractère essentiel de l'œuvre de Jésus. » Le sort des ennemis de Jésus fut fort divers. Pilate et Caïphe furent destitués. Ni l'un ni l'autre n'eurent le temps de savoir dans quel drame ils avaient joué un acte. D'autres ennemis de Jésus furent heureux. Le principal, Hanan, « passa pour un des hommes les plus heureux de son siècle. Le vrai coupable de la mort de Jésus finit sa vie au comble des honneurs et de la considération, sans avoir douté un instant qu'il n'eût rendu un grand service à la nation. »

Du reste, tout cela, aux yeux des puissances, n'était qu'un accident sans importance. Le judaïsme allait traverser une crise sanglante, sans que le christianisme y fût encore pour quelque chose. Il ne comprenait aucunement lui-même l'importance prochaine de Jésus. « L'empire était certes plus loin encore de soupçonner que son futur destructeur était né. Pendant près de trois cents ans, il suivra sa voie sans se douter qu'à côté de lui croissent des principes destinés à faire subir au monde une complète transformation. A la fois théocratique et démocratique, l'idée jetée par Jésus dans le monde fut, avec l'invasion des Germains, la cause de dissolution la plus active pour l'œuvre des Césars. D'une part, le droit de tous les hommes à participer au royaume de Dieu était proclamé. D'autre part, la religion était, en principe, séparée de l'Etat. Les droits de la conscience, soustraits à la loi politique, arrivent à constituer un pouvoir nouveau, le pouvoir spirituel. Ce pouvoir a menti plus d'une fois à son origine; durant des siècles, les évêques ont été des princes et le pape a été un roi. L'empire prétendu des âmes s'est montré, à diverses reprises, comme une affreuse tyrannie, employant pour se maintenir la torture et le bûcher. Mais le jour viendra où la séparation portera ses fruits, où le domaine des choses de l'esprit cessera de s'appeler un *pouvoir* pour s'appeler une *liberté*. Sorti de la conscience d'un homme du peuple, éclos devant le peuple, aimé et admiré d'abord du peuple, le christianisme fut empreint d'un caractère originel qui ne s'effacera jamais. »

M. Renan voit dans l'œuvre de Jésus l'avénement définitif de la démocratie, et la mort prochaine de toute aristocratie. Il est certain que le christianisme contient cela en théorie. On objecte qu'il n'a pas empêché le monde féodal de naître. M. Renan répond que le monde féodal lui fut imposé, qu'il l'a subi et non créé. De fait, même au sein du monde

féodal, l'idée chrétienne a continué de se développer. Le régime des castes, qui fut jadis le régime de tous les peuples, n'a pu triompher de lui. La féodalité n'a pu l'établir. Entre le seigneur féodal et l'homme du peuple, il n'y a jamais eu cette barrière d'airain qu'on trouve encore aujourd'hui dans l'Inde entre les diverses conditions sociales. Le maître féodal fut un conquérant étranger, se donnant comme tel, régnant par la force sans jamais prétendre qu'il fût d'un autre sang que celui de tous. Le temps en a fait justice, comme il fait justice des faits qui ne concordent point avec les idées que recèle la conscience. S'il avait été, comme dans l'Inde, le résultat d'une idée religieuse, il vivrait encore; car le régime des castes a survécu dans l'Orient aux événements politiques, aux cataclysmes sociaux, aux civilisations, aux races elles-mêmes, qui se succèdent et se jettent l'une après l'autre dans le moule de celle qui précède, sans rien changer à l'état de choses en vigueur. La mort de Jésus tua pour longtemps l'autorité civile. « Une légende pleine d'irrévérences de toutes sortes prévalut et fit le tour du monde, légende où les autorités constituées jouent un rôle odieux, où c'est l'accusé qui a raison, où les juges et les gens de la police se liguent contre la vérité. Séditieuse au plus haut degré, l'histoire de la Passion, répandue par des milliers d'images populaires, montra les aigles romaines sanctionnant le plus inique des supplices, des soldats l'exécutant, un préfet l'ordonnant. » Les soldats et les gendarmes ne se sont pas encore relevés de cet anathème immense. En Bretagne, dit M. Renan en terminant, le gendarme est encore considéré, comme ailleurs le juif, avec une répulsion pieuse : c'est lui qui arrêta Jésus.

C'est la morale du livre : Jésus personnifie, en effet, la résistance au pouvoir et l'indépendance de la pensée devant les doctrines d'Etat.

Le style de l'auteur a jeté sur les origines de nos croyances ce reflet de poésie qui rajeunit les choses et fait, des objets les plus graves et des principes les plus austères, une fête de l'imagination. Devant le spectacle d'un prestige de ce genre, la critique n'a point de prise, et la science de M. Renan ne serait pas ce qu'elle est, qu'il n'en obtiendrait pas moins le résultat qu'il a poursuivi.

Parmi les nombreuses appréciations provoquées par le livre de M. Renan, celle de Sainte-Beuve est à citer; elle achèvera de caractériser le livre que nous venons d'analyser.

« M. Renan, *en exposant l'origine première et la naissance du christianisme, pouvait choisir entre diverses méthodes et diverses formes* : il a préféré, pour ce premier *volume, pour l'histoire du fondateur, le récit*, la biographie suivie, en prenant soin d'y fondre *et d'y cacher de son mieux la discussion; il n'a pu toutefois l'éviter entièrement*. Critiquer et défaire un récit à deux mille ans de distance est chose plus aisée que de le reconstituer, surtout lorsqu'on n'a pour cette œuvre d'autres secours directs, d'autres renseignements et matériaux que ceux qui sont fournis par les historiens mêmes que l'on vient critiquer. Aussi M. Renan ne présente-t-il son récit que comme probable et plausible, comme une façon satisfaisante de concevoir et de s'imaginer ce qui a dû se passer, ou de cette manière, ou d'une manière plus ou moins approchante. Son procédé, entendu ainsi qu'il doit l'être, signifie : « Supposez, » pour simplifier, que les choses se soient » passées comme on le dit là, et vous ne serez » pas très-loin de la vérité. » Cette extrême bonne foi dans l'exposé de ses vues ne sera invoquée contre lui que par ceux qui n'entrent pas dans sa pensée et qui, ayant un parti pris, interdisent toute recherche. Lui, pour se refaire historien et narrateur à ce nouveau point de vue, il a dû commencer par être surtout un divinateur délicat et tendre, un poëte s'inspirant de l'esprit des lieux et des temps, un peintre sachant lire dans les moindres lignes de l'horizon, dans les moindres vestiges laissés aux flancs des collines, et habile tout d'abord à évoquer le génie de la contrée et des paysages. Il est arrivé ainsi à faire un livre d'art autant et plus que d'histoire, et qui suppose chez l'auteur une réunion, presque unique jusqu'ici, de qualités supérieures, réfléchies, fines et brillantes. »

Nous aurions pu signaler dans l'œuvre de M. Renan l'absence de précision dans les conclusions; il laisse bien percer le fond de sa pensée, mais on dirait qu'il a craint d'être compris à demi-mot. Ces défauts sont suffisamment relevés dans les articles suivants, et nous n'insisterons pas davantage ici.

Jésus dans l'histoire, *Examen de la Vie de Jésus par M. Renan*, par Ernest Havet, professeur au Collége de France (Paris, 1863, 1 vol. in-12). Ce travail, qui parut tout d'abord dans la *Revue des Deux-Mondes*, fut accueilli avec une grande faveur par le public lettré, et Sainte-Beuve exprima en ces termes le jugement de tous : « M. Havet, un écrivain qui sort tous les trois ou quatre ans de sa retraite et de son silence pour produire chaque fois un chef-d'œuvre de critique en son genre, — que ce soit sur la *Rhétorique* d'Aristote, sur Pascal ou sur Isocrate, — a publié cette fois encore, dans la *Revue des Deux-Mondes*, un essai de premier ordre pour le fond des idées comme pour l'élégance et la fermeté de l'expression; il y a traité excellemment de la *Vie de Jésus.* » Cette appréciation suffit à montrer la valeur de la critique de M. Havet.

Le savant professeur du Collége de France est d'accord avec M. Renan pour déclarer qu'il repousse absolument le surnaturel. Tant qu'on admet le miracle, il n'y a ni vraie histoire ni vraie science. « Mais la critique purement négative n'est que la condition première et essentielle d'une telle œuvre... Ce qui se donnait comme surnaturel n'avait pas besoin d'être compris; ce qu'on établit comme naturel et humain, on est tenu de le faire comprendre, » et c'est à quoi, selon M. Havet, M. Renan a parfaitement réussi. Il a replacé Jésus dans le milieu de son époque et de son pays; il a fait revivre cette civilisation, ces croyances, ces passions disparues; il a dégagé de la légende l'histoire et fait surgir des récits souvent confus de l'Evangile l'image de Jésus, qui s'y trouve disséminée « comme l'âme d'un homme l'est dans son existence. »

Le premier avantage que M. Renan a retiré du point de vue où il s'est placé pour son travail, c'est de n'avoir pas à discuter l'opinion paradoxale qui met en doute ou même nie l'existence de Jésus. La critique la plus savante et la plus radicale, celle de Strauss, a montré ce qu'il y avait d'arbitraire dans le système et les assertions de Dupuy. Mais s'il a affirmé la réalité de sa vie, M. Renan n'a pas diminué pour cela son héros. Il est vrai qu'il lui a ôté sa divinité; mais la vie et surtout la mort de Jésus ne sont si touchantes qu'autant que l'idée du Dieu en est absente. On sait le mot de ce patient qu'on menait pendre et qu'un moine exhortait : « Pensez, mon fils, comme Jésus s'est livré à ses bourreaux. — Ah! mon père, il savait bien qu'il ressusciterait le troisième jour. » Parole au fond très-philosophique, comme bien des saillies. Quant aux croyants qui sont troublés et inquiets, M. Havet leur répond par un mot de Mme Swetchine : « Tout en souffrant de la perte des illusions, je n'ai jamais pu comprendre comment celui qui a l'honneur de posséder la vérité pourrait les regretter. »

Mais si M. Havet est satisfait de l'ensemble de l'ouvrage de M. Renan, il trouve cependant « que sa critique dans le détail n'est pas toujours assez ferme et assez sévère... Il connaît et mentionne l'objection..., puis il passe outre pour rentrer dans des suppositions complaisantes dont j'invite le lecteur à se défier quelquefois. » Ainsi, il sait que les Evangiles ne sont pas authentiques, ce qui ne l'empêchera pas d'en parler comme s'ils l'étaient réellement; il n'ignore pas que Jean n'a pas écrit le quatrième Evangile, ce qui ne l'empêche pas de dire qu'il est à peu près de lui. Or, cette indécision a de graves inconvénients. Par le fait qu'il croit à l'authenticité de Jean, M. Renan est amené forcément à admettre la réalité des miracles *impossibles* racontés dans ce document ou à les expliquer par une fraude pieuse, par je ne sais quelle illusion qu'on a voulu faire aux spectateurs. « D'où la doctrine singulière qui permet au prophète de mentir, à peu près comme Platon le permet aux chefs des peuples, et qui suppose que Jésus, en effet, a menti, altérant ainsi une figure, d'ailleurs si constamment idéale dans tout le livre. » A propos de l'entretien de Jésus avec la Samaritaine, M. Renan, toujours par ses hésitations, se jette dans un défaut contraire.

Ces inconvénients, l'auteur de la *Vie de Jésus* les eût évités s'il avait suivi de préférence les Evangiles synoptiques, et, parmi ceux-ci, celui qui porte le nom de Marc, et où nous ne trouvons pas la légende de la naissance miraculeuse qui se rencontre dans Matthieu et dans Luc.

Toutefois, ce n'est pas seulement dans les détails, c'est encore dans l'ensemble que M. Havet estime M. Renan « trop complaisant pour la légende sacrée et trop facile à accepter, sous le nom de Jésus, un Jésus imaginaire, plus grand et plus pur que rien d'humain ne saurait l'être. » Ces proportions idéales, M. Havet les attribue à ceci : « Jésus est le seul personnage historique qui n'ait pas d'histoire. » Ses biographes sont des apologistes. « On ne nous raconte de lui que des apparitions, on ne recueille de sa bouche que des oracles. Tout le reste demeure dans l'ombre; or, l'ombre et le mystère, c'est précisément ce qui est divin. »

Quant à la pensée de M. Havet sur Jésus lui-même, la voici : « Je ne puis croire, quant à moi, qu'il puisse y avoir jamais un homme qui soit, avec le reste des hommes, hors de proportion. Je ne crois pas même qu'aucun homme puisse être appelé le plus grand des hommes, car cela est trop difficile à mesurer et il n'y a guère de supériorité absolue. J'ajoute que plus je suis touché de Jésus et me sens pour lui et pour ses œuvres de vénération et d'amour, plus aussi je le retiens obstinément près de moi et à ma portée, et ne puis consentir qu'on l'éloigne de nous à cette distance infranchissable où il ne nous appartiendrait plus. Il n'est plus même un exemple, s'il devient inimitable, et si on ne peut lui dire à travers les siècles : Je suis ton frère, et je ferai comme toi. Il me semble, d'ailleurs, qu'il y aurait, dans ce parti pris, un tort vis-à-vis de l'humanité tout entière, condamnée à ne se pouvoir plus égaler elle-même, quoi qu'elle fasse, et à toujours voir sa vertu rester au-dessous de son effort. Ma tendresse et mon enthousiasme ne font acception ni des temps ni des races. Jeanne devant l'inquisition de Rouen vaut pour moi Jésus devant Caïphe. Et s'il naît quelque part une âme pure et forte pour elle-même, tendre pour les siens et pour ceux qui souffrent, soulevée par son élan au-dessus du vulgaire, ardente au bien et terrible au mal, je veux bien lui dire : Tu n'auras jamais la légende de Jésus, car l'avenir n'est plus aux légendes; mais je ne lui dirai pas : Tu ne vaudras jamais Jésus, car elle peut aimer comme il a aimé et souffrir comme il a souffert. »

Jésus de M. Renan (LA VIE DE), par M. Ed. Scherer. Cette critique, publiée pour la première fois dans le journal le *Temps*, a paru depuis dans les *Mélanges d'histoire religieuse* (1 volume, publié par M. Scherer en 1864). On peut dire que personne, en France, n'était mieux préparé à l'examen de cette délicate question de la *Vie de Jésus*, que le collaborateur du *Temps*. Son professorat dans une Faculté de théologie, ses premiers travaux, ses articles dans la *Revue de théologie* de Strasbourg, des notes remarquables sur les synoptiques, qui n'ont malheureusement été imprimées qu'en partie, tout son passé et ses études rendaient M. Scherer maître en ces matières, et Sainte-Beuve, à propos de sa critique, n'a pas hésité à écrire : « M. Scherer, le mieux préparé des juges sur un tel sujet, a fait, dans le journal le *Temps*, une suite d'articles qui disent tout. »

C'est, en effet, toute une vie de Jésus que cette critique du livre de M. Renan. Après avoir constaté, dans un premier article, les beautés et la hardiesse de cette biographie, qui est toute une « révolution, » M. Scherer discute l'ouvrage de M. Renan. S'en tenant à deux ou trois questions principales, il se demande si l'auteur est bien allé « au fond des choses. » Quelle que soit l'originalité relative du christianisme, on ne saurait oublier qu'il est sorti du judaïsme, que Jésus a été Juif, qu'il a partagé les croyances de son peuple, qu'il s'est cru le Messie, « et voilà pourquoi l'introduction indispensable à la biographie du fondateur du christianisme est un récit des destinées de l'idée messianique. »

Un autre point où l'on aurait à désirer plus de précision et de netteté, c'est à propos des sources de l'histoire de Jésus. Faute de décision, M. Renan est tombé dans la contradiction et dans l'arbitraire, ce qui ne lui serait pas arrivé s'il avait repoussé absolument l'authenticité du quatrième Evangile. Enfin, pour les synoptiques eux-mêmes, ouvrages impersonnels de la tradition, nous sommes obligés de juger du degré de confiance qu'ils méritent, et, à cet égard, il faut établir une grande différence entre les récits et les paroles. Ici, l'on sent une personnalité; là, on reconnaît la légende.

La notion du miracle est une des grandes questions qui se présentent à l'historien de la vie de Jésus. Le miracle, tel que nous le concevons aujourd'hui, n'existe pas pour les anciens, qui ne connaissaient pas les lois de la nature, et pour Jésus, comme le dit très-bien M. Renan, il n'y avait ni naturel ni surnaturel. Mais, en ce cas, pourquoi M. Renan affirme-t-il que la plupart des miracles de Jésus sont des fraudes pieuses qui lui ont été imposées tout ensemble par l'opinion publique et par son entourage? Ce n'est pas que la question n'ait le droit d'être posée; plus d'une fois, la sainteté n'a pas exclu l'habileté, et il y a place, dans un Mahomet, dans un Cromwell, pour la duplicité, le fanatisme et l'hypocrisie. Mais un tel rôle ne saurait convenir à Jésus, et « son caractère, à le considérer impartialement, répugne à toute supposition de ce genre. » Mais si Jésus n'a pas été un thaumaturge, que faut-il penser de ses miracles? M. Scherer, généralisant la question, rencontre des miracles dans le passé et même dans le présent. Mais plus on se rapproche des témoignages, plus les miracles rapportés sont simples (des guérisons); plus on s'en éloigne, plus le surnaturel devient fantastique. De même, dans les Evangiles, on doit distinguer les prodiges légendaires nés de l'imagination, et les guérisons de malades ou de possédés, effets d'une puissance curative qui n'est pas sans exemple et qui se développe chez quelques individus dans les grandes crises religieuses.

Dans son quatrième article, M. Scherer s'attache à prouver que Jésus s'est cru le Messie dans le sens juif du mot, c'est-à-dire qu'il a espéré devenir un roi théocratique comme David, dont l'empire de justice, de paix et d'amour s'étendrait sur toute la terre. Cette espérance a été déçue, cette entreprise a échoué, mais Jésus les avait conçues. En vain parlerait-on des passages où Jésus prédit sa mort; d'abord ces paroles ont été prononcées durant les derniers jours de sa vie; et qui empêche de croire qu'il n'ait eu des alternatives de découragement et d'espérance? Il savait que l'insuccès le menait droit au supplice, mais il attendait un retour triomphal après sa mort, et ainsi il restait le Messie, en dépit d'un sort si contraire à celui que la prophétie lui faisait espérer. Ceci jette un grand jour sur la résurrection de Jésus. « On en est encore à considérer la résurrection comme un retour de Jésus à la vie naturelle et terrestre... Mais, dans l'origine, la résurrection n'était rien moins que cela. Elle consistait essentiellement dans l'élévation de Jésus au ciel. Elle se confondait avec ce que l'Eglise a appelé la *sessio Christi ad dextram Dei*... Elle n'est autre chose que la conciliation de son caractère messianique avec sa mort; c'est, pour ainsi parler, l'expédient au moyen duquel la foi, d'abord battue, s'est retrouvée sur ses pieds et a triomphé dans sa défaite même. »

Une autre objection que M. Scherer fait à M. Renan, *c'est qu'au lieu de mettre l'Evangile en regard de nos instincts, il y a cherché de préférence le grand, le beau, presque le joli*; c'est qu'il a appliqué à la vie de Jésus des catégories purement esthétiques, ce qui n'était certainement pas le moyen d'apprécier avec justice le christianisme. D'un autre côté, il semble qu'il y a trop de distance entre le Jésus des premiers et celui des derniers jours, pour que toute l'habileté de M. Renan réussisse jamais à la combler. Mais ce qui fait le grand mérite de M. Renan, c'est que son Christ, peu authentique peut-être, est cependant une personne. Auparavant, il était Dieu, mais il n'est pas bien sûr qu'il eût jamais été homme. Aujourd'hui, il est remis dans l'histoire. « Eh bien! c'est là quelque chose de considérable et qui restera. »

Jésus (EXAMEN DE LA VIE DE) *de M. Renan*, par T. Colani (Paris et Strasbourg, 1 vol. in-12; 2e édit., 1864). Ce n'est pas en croyant, en disciple de Jésus que M. Colani prétend examiner le livre de M. Renan. Se trouvant placé en face d'un livre d'histoire, il veut le juger comme tout autre ouvrage historique, en lui demandant, par-dessus toutes choses, la vérité, la fidélité.

Son étude se divise en deux parties. Dans la première, il examine l'usage fait par l'auteur des documents évangéliques; dans la seconde, le portrait que M. Renan trace de la personne de Jésus; en d'autres termes, il apprécie sa méthode historique, puis ses principaux résultats. Sur les trois premiers Evangiles, les critiques sont aujourd'hui d'accord. Ils y voient la tradition orale du premier siècle, plus ou moins surchargée d'éléments légendaires, mais qui, en définitive, donne une idée assez nette et une image assez ressemblante du fondateur du christianisme. Mais les avis sont plus divisés lorsqu'il s'agit de la valeur historique de l'Evangile selon saint Jean. Les uns reconnaissent son authenticité, les autres la repoussent absolument. M. Renan, sans rejeter le témoignage des synoptiques, admet l'authenticité du quatrième Evangile, qui serait, d'après lui, l'œuvre d'un témoin oculaire retouchée par les disciples de l'apôtre. Cette position prise par M. Renan vis-à-vis du quatrième Evangile s'explique difficilement, si l'on se rappelle que M. Renan repousse complétement le miracle. Ne pouvant contester les faits merveilleux rapportés par l'apôtre ou ses disciples, il est forcé d'en trouver une explication naturelle, et celle qui se présente tout d'abord, c'est la fraude, la prestidigitation. Aussi M. Colani est-il convaincu que M. Renan a été conduit à écrire sa fameuse page sur la résurrection de Lazare, parce qu'il croit à l'authenticité du quatrième Evangile. Et cependant il n'y croit pas parfaitement, au moins s'il faut s'en rapporter à la méthode qu'il emploie. « Il se sert de Jean comme d'un témoin oculaire, pour rejeter le récit très-simple, très-naturel, très-humain des autres Evangiles; puis le récit, généralement assez « bizarre, » à ses propres yeux, du témoin oculaire, il le transforme, avec une liberté extrême, en un troisième récit, qui peut être plus ou moins vraisemblable, mais qui a le tort, très-grand en histoire, de n'être attesté ni même indiqué dans aucun document. »

M. Colani n'est pas moins sévère dans l'examen qu'il fait de la chronologie adoptée par M. Renan. Le cadre de la vie de Jésus que s'est tracé le savant auteur n'est, à son avis, ni celui des synoptiques ni celui de Jean. Pour avoir la place de ces trois périodes principales de Jésus, M. Renan a inventé non-seulement les faits, mais encore les dates. Ce n'est pas trois années, s'il faut l'en croire, qu'aurait duré le ministère de Jésus, mais bien cinq. M. Renan, en grand artiste qu'il est, n'a pas pris garde à ces minuties; il déclare adopter la chronologie, et puis il n'en tient pas compte; mais M. Colani a relevé tous ces détails avec beaucoup de sagacité. « S'il s'agissait simplement d'une discussion de dates, je ne m'y arrêterais pas; mais ici la division du temps influe au plus haut point sur la division de la matière : suivant que vous adoptez telle chronologie ou telle autre, vous représentez la vie de Jésus, sa lutte avec ses ennemis, sa catastrophe même sous un jour très-différent. »

Dans la seconde partie, M. Colani examine le portrait de Jésus tracé par M. Renan. M. Colani ne le trouve pas ressemblant; il estime que l'auteur de la *Vie de Jésus* n'a pu comprendre la grandeur incomparable de son héros, parce qu'il avait mal résolu la question de sa messianité. Pour le professeur de la Faculté de théologie de Strasbourg, Jésus n'a pas partagé les croyances de son temps. S'il s'est dit le Messie, c'est dans un autre sens que celui que les Juifs attachaient à ce titre : il n'a voulu l'être qu'à la condition que le Messie fût, non pas un triomphateur, mais un homme de douleurs, un crucifié.

Quant aux miracles de Jésus, M. Colani ne saurait faire un reproche à M. Renan de ne les accepter que sur des preuves solides; mais il ne saurait admettre qu'on ait imposé à Jésus le rôle de thaumaturge et qu'il se soit prêté à des fraudes pieuses et à des jongleries. Il est certain qu'il a guéri; mais ces guérisons ne sont pas uniques dans l'histoire, et au contraire, nous les voyons se reproduire dans la plupart des crises religieuses un peu intenses. Que ces cures merveilleuses, étranges, lui aient fait attribuer de nouveaux et plus extraordinaires miracles, c'est une chose qui s'explique, et une pareille hypothèse rentrait bien dans les limites de la divination permise. Mais M. Renan ne s'est pas arrêté là. Il a eu recours aux fraudes pieuses; et, sous prétexte que le rôle de thaumaturge était imposé à Jésus en sa qualité de Messie, que les Sémites se rendent fréquemment coupables de duplicité, il a cru pouvoir attribuer à Jésus une dissimulation profonde dans la résurrection de Lazare. M. Colani s'élève avec beaucoup de vigueur contre un semblable procédé. Du reste, si M. Renan n'a pas compris Jésus, il ne faut pas en être surpris, dit M. Colani. «Cela provient de ce qu'entre l'historien et son héros il n'y a pas communion spirituelle.... Il y a en Jésus un trait essentiel qui lui déplaît.... Jésus a cru à la réalité de l'idéal, il a voulu le réaliser dans le monde, et voilà, aux yeux de M. Renan, la grande erreur de sa vie. Il ne peut voir en lui qu'un utopiste qui n'a rien su des vraies conditions de l'activité humaine.»

Du reste, M. Colani ne méconnaît pas les grands mérites du livre de M. Renan; mais il a négligé le cadre pour ne voir que le portrait. Or, «ce portrait est, selon moi, dit-il, d'une ressemblance plus que douteuse, et, en outre, il n'est pas vivant. Ce n'est pas le Christ de l'histoire, le Christ des synoptiques; c'est le Christ du quatrième Evangile, mais dépourvu de son auréole métaphysique et retouché par un pinceau où se mêlent étrangement le bleu mélancolique de la poésie moderne, le rose de l'idylle du XVIIIe siècle, et je ne sais quelle grisâtre philosophie morale empruntée, dirait-on, à La Rochefoucauld.» Ce qui rend ce jugement de M. Colani plus important, c'est qu'il ne semble pas parler en son nom personnel. «En m'exprimant ainsi, je crois parler au nom de la plus grande partie de ce qu'on appelle la nouvelle théologie protestante ou l'école de Strasbourg. Nous avons généralement ouvert le livre de M. Renan avec un sympathique intérêt; nous l'avons fermé avec un vif désappointement.» Ce qui ne l'empêche pas de se féliciter de la publication de la *Vie de Jésus;* car désormais on n'acceptera plus, à la place du Christ véritable, du Christ historique, la pâle figure byzantine qui flottait dans les esprits.

Parmi les autres écrivains qui ont essayé avec plus ou moins de bonheur de réfuter M. Renan, nous devons citer M. Freppel: *Examen critique de la Vie de Jésus de M. Renan* (1863, in-8°); le P. Gratry: *Jésus-Christ, réponse à M. Renan* (1864, in-8°); M. Landriot: le *Christ de la tradition* (1865, 2 vol.); M. Dupanloup: *Histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ* (1871, in-8°), etc., ouvrages qui ne jettent aucune lumière nouvelle sur la question, et qui, d'ailleurs, sont tous conçus dans le même esprit.

Jésus-Christ et les croyances messianiques de son temps, par M. Colani, pasteur à Strasbourg, thèse soutenue par l'auteur en 1864, devant la faculté théologique de cette ville (1864, in-8°). M. Colani, qui est un des pasteurs les plus érudits de l'Eglise protestante, si féconde en critiques et en exégètes de mérite, professe, dans cette étude, que les méthodes différentes suivies par Strauss et Ernest Renan sont également fausses et aboutissent à des impasses. Quel rapport existe-t-il entre la mission que Jésus s'est attribuée auprès de son peuple ou de l'humanité et ce personnage mystérieux que les Juifs appelaient le Messie? Jusqu'à quel point Jésus a-t-il été Juif? Telle est la question que M. Colani se propose de résoudre et dont chacun comprend l'importance. Son ouvrage se divise naturellement en deux parties: d'abord la genèse et le développement de l'idée messianique chez les Juifs, et puis les diverses questions qui se rattachent à la messianité de Jésus.

Les Juifs ont toujours cru à une prédilection de Jéhovah pour leur race, et, dans leurs jours d'oppression, ils ont attendu avec certitude la délivrance. Se souvenant des jours heureux du règne de David, ils se représentaient l'avenir comme un retour du passé. Vers le milieu du VIIIe siècle avant Jésus-Christ, les prophètes rattachent leurs espérances à la venue de quelque grand descendant de David. Dans Jérémie, ce Messie n'est que le premier des rois messianiques, et il n'apparaît qu'après la victoire pour régner sur le peuple restauré. Du temps des Macchabées, alors qu'ils sont gouvernés par de grands princes, les Juifs attendaient moins le règne du Messie que celui de Dieu même. Ce n'est que lorsque Hérode s'empare du trône, que la personne du Messie, fils de Dieu, devient le centre de toutes les espérances; on l'attend comme un roi d'Israël. Telle est l'opinion dominante à l'époque de Jésus.

Une fois ces résultats acquis, l'auteur aborde la seconde partie de son étude. Jésus est appelé le Christ; mais, n'ayant pas réalisé les espérances de ses contemporains à ce sujet, sa messianité offre de graves difficultés.

D'abord, à quel moment de son ministère Jésus s'est-il déclaré le Messie? M. Colani croit, en s'appuyant sur le témoignage des trois synoptiques et particulièrement de Marc et de Luc, que Jésus n'a accepté le titre de Messie qu'après la confession de Pierre sur le chemin de Césarée, c'est-à-dire au moment où il allait quitter la Galilée.

Dans quel sens a-t-il pris ce titre? De l'étude des termes qui reviennent le plus souvent dans l'Evangile et dans la bouche de Jésus: «Royaume de Dieu, royaume des cieux, Fils de David, Fils de Dieu, Fils de l'homme,» il conclut que Jésus se croit chargé de transformer la vie humaine par la douceur et l'humilité, par le pardon des péchés, par l'amour sans bornes du prochain, par le soulagement de toutes les misères, par l'union filiale de l'âme avec le Père céleste. Cela étant, comment Jésus est-il arrivé à se dire le Messie? Il a été nourri des croyances messianiques, mais il les a transformées, et il le sentait si bien qu'il répugnait à prendre le titre de Messie. Lorsqu'il l'accepte, c'est en marchant à la mort. Sans doute, la notion d'un Messie victime est étrangère à l'Ancien Testament, quoique Isaïe glorifie l'homme de douleur; mais Jésus a su, en se conformant à l'herméneutique de son temps, changer la véritable signification des paroles des prophètes, et, ce qui est certain, c'est que, s'il a voulu être le Messie, c'est à la condition que le Messie fût, non un triomphateur, mais un crucifié.

Mais une autre question se pose ici. Jésus a-t-il cru qu'il reviendrait après sa mort fonder le véritable royaume messianique? Il est vrai que les disciples de la primitive Eglise ont cru à la parousie; mais cette croyance provient-elle de l'enseignement de leur maître? Là se trouve la véritable difficulté. Quant à M. Colani, après avoir tour à tour comparé l'esprit de l'Evangile avec l'eschatologie des Juifs et celle de la primitive Eglise, après avoir étudié les prédictions de la résurrection et les discours de Jésus sur la parousie, après avoir recherché ce que Jésus pensait de l'avenir de son Evangile, de l'avenir des Juifs et de son influence sur les destinées de l'humanité, il n'hésite pas à affirmer «que Jésus n'a pas espéré revenir du ciel pour achever son œuvre. En mourant, il l'avait achevée complétement, telle qu'il l'avait conçue.» Ce retour glorieux sur les nuées du ciel, l'auteur en nie la croyance chez Jésus avec d'autant plus de certitude que des opinions semblables n'existaient pas du temps de Jésus.

Les résultats de ce livre vont directement contre les conclusions de Strauss et contre la méthode de M. Renan. Toute la doctrine de Strauss consiste en ce syllogisme: «Le Messie, pensaient les disciples, doit accomplir telle œuvre; or, Jésus est le Messie; donc il a accompli telle œuvre.» Selon M. Colani, l'inverse serait plus vrai: «Jésus a accompli telle œuvre; or, Jésus est le Messie; donc le Messie devait accomplir telle œuvre» Avec son système, Strauss est arrivé à bannir toute vie et toute spontanéité de l'histoire de l'Evangile; son œuvre est absolument contradictoire au sentiment religieux. Si le christianisme s'était fabriqué ainsi, il fût resté, comme le néoplatonisme, une école de philosophie: il n'eût jamais vécu comme religion. Le christianisme a été fait, a été créé par l'inspiration populaire, qui s'est, pour ainsi dire, cristallisée en une multitude de légendes; il n'a pas été méthodiquement formé par une école d'exégètes et de logiciens. Lorsque ceux-ci sont venus plus tard, ils ont réussi à l'immobiliser sous la forme catholique: de ce moment, l'inspiration populaire cesse peu à peu de vivifier, d'une âme incessamment renouvelée, le corps inerte du catholicisme, jusqu'au jour où le protestantisme, en brisant la forme immobile, répandra de nouveau l'esprit chrétien dans le monde. M. Colani est de ceux qui croient que le christianisme, renouvelé par l'esprit nouveau au sein de la Réforme, entre dans une nouvelle phase de son histoire. M. Colani croit que les idées messianiques n'ont eu que fort peu d'influence sur l'esprit de Jésus. Le Messie juif n'offre, en réalité, aucune ressemblance avec le Christ. La croyance d'un royaume de Dieu, fort populaire en Judée, a été absolument transformée et spiritualisée par Jésus. Jésus n'est pas arrivé tout à coup à la notion claire de sa destinée. Le Fils de l'homme a eu son noviciat. Il a essayé, tâtonné; il a progressé dans son œuvre. Il n'a pas trouvé du premier coup sa voie spirituelle; et, une fois trouvée, il ne l'a pas suivie sans hésitation et sans arrêt jusqu'au bout. Enfin, pour M. Colani, Jésus n'est point une abstraction théologique: c'est un personnage vivant, et qui, de sa vie immense, infinie, a animé l'histoire. «Toutes vos théories dussent-elles voler en éclats, s'écrie M. Colani, il nous faut un Christ vivant, réel, humain: cette génération nouvelle veut pour maître une personne appartenant à l'histoire positive.»

Jésus (HISTOIRE ÉLÉMENTAIRE ET CRITIQUE DE), publiée en 1864, par M. A. Peyrat. Cet ouvrage, dans la pensée de l'auteur, semble n'avoir d'autre prétention que de servir de préface à la *Vie de Jésus*, de M. Renan. C'est trop de modestie, car il a une tout autre portée; c'est surtout le côté philosophique du christianisme qu'a envisagé M. Renan, tandis que M. Peyrat ne traite que la partie historique, et, partant, offre moins de prise à la critique. S'interdisant toute considération philosophique, il se contente de faire une leçon élémentaire et critique d'histoire à propos de Jésus. Il n'a pas multiplié les preuves; il les a choisies, cherchant moins les plus nouvelles que les plus solides. Il a suivi, ligne par ligne, les récits évangéliques, rapprochant les textes, signalant les variantes et les contradictions, l'incertitude ou la confusion des indications chronologiques, distinguant le faux du vrai ou du vraisemblable. Au lieu de composer une histoire de Jésus à l'exemple de M. Renan, il l'a laissée se composer toute seule, soumettant chaque fait à la critique, et voici le résultat qu'il a retiré de cette analyse minutieuse.

A l'époque de l'apparition du christianisme, les lettres ont brillé d'un vif éclat et cependant on chercherait vainement la trace de son influence, même indirecte, dans les livres des auteurs juifs et païens qui nous ont transmis l'histoire de ce temps. Cette conspiration du silence est singulière, il faut l'avouer, car Jésus est bien un personnage historique. C'est que, comme le démontre l'auteur, soixante ans après sa mort, sa vie était enveloppée d'épaisses ténèbres. Néanmoins, il n'attaque que l'exagération de l'enthousiasme des premiers apôtres du christianisme, et croit à leur bonne foi: «Un imposteur, dit-il, y aurait mis plus d'habileté; il aurait mieux fondu dans la véritable histoire les légendes, les mystères, les prétendues prophéties plus ou moins applicables à Jésus considéré comme Messie.»

Et dans les récits des prodiges opérés par Jésus, que de désaccord, surtout pour les plus grands de tous, les trois résurrections, celles de la fille de Jaïre, du fils de la veuve de Naïm et de Lazare! Comment se fait-il que Jean garde le silence sur la première de ces résurrections, qui a dû se passer sous ses yeux, puisqu'il était un des trois disciples que Jésus fit entrer dans la chambre? D'où vient que les trois synoptiques ne disent pas un mot de la résurrection de Lazare, alors que Pierre et Matthieu étaient à Béthanie le jour où elle eut lieu, et que Marc écrivait sous la dictée de Pierre? A des demandes aussi précises, on ne répond pas d'une façon évasive; il vaut mieux faire semblant de ne pas entendre; mais on sait que penser de ce système. Tous ces miracles problématiques inspirent à M. Peyrat une réflexion fort juste: «Eh quoi! Jésus est arrêté, accusé d'imposture, condamné à mort, et de tous ceux qu'il a soulagés, guéris, ressuscités, de tous les innombrables témoins de ses bienfaits et de ses prodiges, pas un seul ne se présente pour rendre hommage à la vérité, pour venger le bienfaiteur outragé, calomnié, proscrit! Voilà un miracle, et le plus étonnant de tous!»

Jésus meurt accablé de tristesse et de désespoir et reprochant à Dieu de l'avoir abandonné. Au point de vue de l'orthodoxie chrétienne, M. Peyrat ne comprend pas ce que c'est que Dieu qui reproche à Dieu de l'avoir abandonné. Si Jésus s'offre spontanément pour remplir une mission divine et prévue de toute éternité, peut-il se plaindre d'être abandonné et tomber dans le découragement? Si, lorsqu'il sacrifie sa vie humaine, il est assuré de la vie éternelle, pourquoi cette tristesse? Au point de vue humain, elle s'explique; mais elle place Jésus au-dessous de ces martyrs qui s'écriaient, comme saint Etienne au milieu des tortures: «Je vois les cieux ouverts.»

Le livre de M. Peyrat est plein d'érudition, de détails curieux, de recherches, d'exactitude et de bonne foi. Le style répond au but; il est clair, net, simple et facile, tel qu'il convient au genre didactique.

Jésus réduit à sa juste valeur, par Miron (Genève, 1864). C'est un ouvrage hardi de polémique antichrétienne, qui doit blesser la conscience des croyants, protestants et catholiques, et même choquer le goût et la délicatesse de plus d'un rationaliste de notre époque, mais qui respire à chaque page la sincérité et la bonne foi. L'auteur est un fils de Voltaire, qui a jugé utile de répandre et de continuer de nos jours l'œuvre et la lutte du XVIIIe siècle contre la superstition démoralisante et oppressive. Il n'est pas de ceux qui ménagent une croyance, parce qu'elle est poétique et chère à l'imagination, ou qui s'arrêtent avec respect devant une gloire de saint ou de héros, parce qu'elle peut donner lieu à de beaux mouvements d'éloquence. Il ne souffre pas qu'après avoir ôté au fils de Marie sa divinité, on vienne, comme l'a fait M. Renan, l'élever, par une admiration exagérée, au-dessus des proportions de l'humanité, lui rendre une sorte de culte philosophique. Il est temps, selon lui, de regarder en face cette figure du Christ qui exerce une fascination si étrange sur les libres penseurs, une fascination explicable seulement par les préjugés de leur enfance, et qui, même dépouillée de son auréole surnaturelle, reste pour eux sacrée et divine en un sens métaphorique, et, puisque les traits du Jésus réel nous échappent, faute de documents sérieusement historiques, de réduire à sa juste valeur le Jésus de la légende, tel que le montre le texte de l'Evangile. Tel est l'objet du livre de M. Miron.

M. Miron examine successivement les actes de Jésus, son enseignement dogmatique, son enseignement moral, son attitude dans son procès et en présence de la mort. Il s'applique à montrer que sa vie, considérée de près et froidement, présente nombre de taches; qu'on ne peut parler sérieusement de la perfection incomparable de son caractère; que les leçons et les types de ses paraboles ne sont pas d'une moralité irréprochable; qu'il n'avait pas de principe arrêté, mais seulement des aspirations vagues vers une meilleure constitution sociale; qu'il était choqué de beaucoup de parties de l'ancienne loi, mais qu'il n'avait pas le courage de secouer le joug de l'Ecriture, dont il était obligé de se faire un point d'appui; que, dans les cas embarrassants, il se tirait d'affaire par un bon mot, tâchait de mettre la foule de son côté, sans s'inquiéter de définir sa doctrine, éludant les difficultés et laissant indécises les questions qui lui semblaient trop ardues; qu'il avait souvent le tort grave de ne tenir aucun compte de la justesse des termes, de s'exprimer d'une manière ambiguë, d'éviter systématiquement la clarté et la précision, comme s'il eût tenu à tromper ses auditeurs; qu'en se laissant accompagner de femmes qui l'*assistaient de leurs biens*, il a encouragé un exemple des plus pernicieux; qu'il a pris imprudemment et sans utilité pour sa cause des titres fastueux qui ne lui appartenaient pas, et par lesquels il s'est follement compromis et a démenti ses leçons d'humilité; qu'à l'approche de la mort, il a hésité, manqué de courage, et, par les défaillances et la faiblesse qu'il a montrées, s'est mis au-dessous de la plupart des hommes qui ont été victimes et martyrs de leurs convictions. «Socrate, dit M. Miron, Socrate, auquel on compare Jésus, ne se plaint pas, ne demande pas que le calice s'éloigne de ses lèvres; c'est avec sérénité qu'il boit la ciguë; il n'accuse ni les hommes ni Dieu; son courage ne se dément pas un seul instant. En un mot, c'est le sage dans toute sa splendeur; c'est bien là le génie puissant que l'oracle de Delphes avait déclaré le plus sage de ses contemporains. Combien, à côté de cette figure majestueuse, est petit ce Jésus, qui hésite, qui recule devant le sacrifice, qui se détourne à la vue du calice d'amertume, qui est *triste jusqu'à la mort*, qui a peur, qui tremble, qui a besoin du secours d'un ange et qui meurt en vociférant des reproches contre Dieu!»

Quant aux Evangiles, M. Miron accorde qu'ils contiennent quelques bonnes maximes, quelques discours propres à inspirer la vertu. Mais ce qu'ils renferment de bon n'est pas nouveau, et l'on y trouve aussi des préceptes antisociaux, contraires à la raison et à la conscience modernes: le mépris des liens de famille, la défense de résister aux attaques injustes, la confiance illimitée dans le pouvoir de la foi et de la prière, la condamnation de la propriété, l'insouciance des choses de ce monde, d'où résultent l'apathie, le dédain du travail, un mysticisme stérile et extravagant. «Qu'on cesse donc, conclut M. Miron, de se prosterner devant ce livre comme devant un oracle divin, et d'en exalter la morale comme le *nec plus ultra* de la perfection! Qu'on enlève à Jésus et à l'Evangile le prestige usurpé dont les a entourés la superstition! Qu'on juge de sang-froid, sans se laisser étourdir par les concerts d'adoration des sectateurs, qui ne veulent ni examiner ni réfléchir!»

Jésus (VIE DU SEIGNEUR), par Riggenbach, traduit de l'allemand par G. Steinheil (Paris, 1864). Ce volume est un recueil de conférences prononcées à Bâle. L'auteur se place au point de vue orthodoxe pour étudier la vie de Jésus. C'est dire qu'il accepte tous les miracles et qu'il place Jésus, sinon en dehors, du moins au-dessus de l'humanité. Il ne dit pas qu'il soit Dieu, mais il l'appelle Fils de Dieu.

Cependant, l'orthodoxie est obligée de faire certaines concessions à la science, et si l'auteur défend la théologie traditionnelle, il est obligé de faire des restrictions, des réserves; on voit bien que, quoiqu'il s'en défende, l'esprit moderne a soufflé sur son œuvre, bien qu'elle n'ait aucune valeur scientifique; c'est pourquoi nous n'entrerons pas dans de plus longs développements.

Jésus (VIE DE), par l'abbé Michon (1865). Ce livre fut écrit d'après les conseils de M. de Saulcy, de l'Institut, ami de l'auteur, après deux voyages de l'abbé Michon en Palestine, et pour amortir, autant que possible, le coup porté au christianisme par la *Vie de Jésus*, de M. Ernest Renan, ouvrage dont l'abbé Michon a le bon goût de ne pas contester le succès ni l'influence sur les opinions contemporaines en matière religieuse. La *Vie de Jésus*, par l'abbé Michon, est donc une réfutation de celle de M. Renan et une défense du dogme de la divinité de Jésus-Christ. Cette défense, hâtons-nous de le dire, est une lutte à armes courtoises, dans laquelle l'auteur, dédaignant l'argumentation trop familière aux écrivains orthodoxes, c'est-à-dire le sarcasme, l'injure et les personnalités blessantes,

s'attache à battre ses adversaires sur le terrain de la dialectique et de l'érudition. Nous avons dit : *ses adversaires*, car l'abbé Michon essaye de réfuter, non-seulement M. Renan, mais encore le fameux et redoutable docteur allemand Strauss.

La première partie de la *Vie de Jésus*, par l'abbé Michon, comprend des *considérations préparatoires* et le livre proprement dit de la *Vie de Jésus*. Les *considérations préparatoires* forment un ensemble de « prolégomènes utiles à ceux qui sont peu au courant de la théologie dogmatique sur la divinité de Jésus-Christ. Puis vient le livre proprement dit de la *Vie de Jésus*, que complètent le texte même des Evangiles et des *éclaircissements* dans lesquels l'auteur a cherché à condenser le résultat de ses études religieuses et de ses deux voyages en Palestine. Ce complément est intitulé : les *Evangiles mis en parallèle*. Les trois derniers évangélistes y sont rapportés, passage par passage, au premier Evangile, celui de saint Matthieu, qui est regardé comme le plus ancien. La traduction que donne l'abbé Michon est littérale et faite sur les plus anciens manuscrits grecs ; toutes les variantes des manuscrits sont indiquées dans des notes, y compris les variantes de la Vulgate, « auxquelles l'auteur a attaché la plus grande importance, parce que les Vulgates sont des traductions d'Evangiles plus anciens comme manuscrits que ceux que nous possédons. » L'ouvrage est accompagné de cartes, dont les principales sont : 1° celle de la vallée du bas Jourdain ; 2° celle de la Galilée au temps de Jésus-Christ ; 3° celle de l'itinéraire de Jésus-Christ en terre sainte ; 4° le plan de Jérusalem au temps de Jésus-Christ ; 5° un vaste plan des églises du Saint-Sépulcre et des nombreux petits sanctuaires byzantins qui entourent le grand monument.

Sans essayer de préciser ici, ce qui nous entraînerait trop loin, jusqu'à quel point l'abbé Michon a réussi dans sa difficile entreprise de détruire les systèmes de M. Renan et du docteur Strauss, nous ne pouvons du moins nous refuser à constater d'abord le talent réel et la vaste somme de connaissances mis par l'abbé Michon au service de la croyance catholique à la divinité de Jésus-Christ ; nous en dirons autant de la parfaite bonne foi et de la courtoisie avec laquelle il reconnaît la force des objections des adversaires du dogme catholique, et particulièrement la formidable puissance d'exégèse du docteur Strauss. « M. Strauss, dit-il, est, en réalité, le plus redoutable ennemi du camp chrétien. Nul n'a sondé aussi profondément le côté vulnérable de nos livres sacrés. Il serait puéril de nier sa force ; il serait dangereux de dissimuler sa valeur d'argumentation. Nous ne persuaderions qu'à bien peu d'esprits sérieux que tout cela ne nous gêne guère, et une heure viendrait où l'on commencerait à croire que notre ton leste, devant cette formidable artillerie exégétique, n'était qu'une ruse pour ne pas épouvanter les nôtres et pour masquer une retraite malheureuse. Je plaindrais l'Eglise de faire cette faute. » Habileté plus grande encore, après ces concessions loyales, l'auteur attaque ses adversaires précisément sur leur seul point vulnérable. Il prend bien garde de chercher à traiter à fond et à résoudre la question, si épineuse pour la foi catholique, du manque de concordance des textes évangéliques. Il semble même concéder à M. Strauss et à M. Renan que cette concordance désirable n'existe pas. Mais, dit-il, s'ensuit-il que Jésus-Christ ne soit pas Dieu ? L'édifice de la religion chrétienne a-t-il pour unique base les textes évangéliques et les miracles racontés dans ces textes ? Non, répond l'auteur. C'est à tort que M. Renan et le docteur Strauss ont fait reposer tout l'édifice chrétien sur les textes toujours discutables d'un livre, sur la preuve *importante*, mais non *capitale* et *unique*, du miracle. « C'est à la méthode même de l'Eglise, par la bouche de ses controversistes les plus accrédités, depuis Tertullien jusqu'à l'abbé Baudry de Genève, que j'ai emprunté ma méthode, dit l'abbé Michon ; » et c'est dans le développement de ces idées originales que consiste la partie la plus sérieuse, la partie capitale de son ouvrage. Mais nous ne voulons pas rechercher jusqu'à quel point d'aussi importantes concessions à la critique religieuse indépendante sont orthodoxes ; il nous suffit de constater le talent avec lequel l'auteur sait les faire tourner à l'avantage même de la cause à laquelle elles semblent destinées à nuire. Un autre grand mérite de la *Vie de Jésus*, par l'abbé Michon, c'est de ne pas vouloir justifier, au delà des limites du possible, au regard de la raison humaine, les dogmes catholiques, et spécialement celui de la nature humano-divine de Jésus. « Mon système d'apologie chrétienne, écrit-il, amène l'esprit, non à des démonstrations impossibles, mais à des sécurités raisonnables. Il fait appuyer la foi sur des motifs de crédibilité suffisants pour les esprits qui cherchent le vrai, et nullement sur des *preuves mathématiques* qui changeraient la nature de la foi. » L'abbé Michon se tient pour satisfait s'il réussit à prouver, non que les vérités catholiques doivent être acceptées par la raison ainsi que des axiomes mathématiques, mais seulement qu'elles n'ont rien d'inconciliable avec les notions rationnelles. « Les hommes du monde, dit-il, et c'est aux hommes du monde qu'il déclare surtout s'adresser dans ce livre, font le dogme chrétien absurde et, dès lors, ils le rejettent. Ils seraient bien étonnés s'ils pouvaient, par une étude sérieuse, arriver à ceci : que l'Eglise, dans le dogme de l'union de la divinité avec l'humanité dans la personne de Jésus, a sauvegardé les droits de la raison. »

Plusieurs pages de la *Vie de Jésus*, par l'abbé Michon, ont été écrites en Palestine, sous la tente, dans la vallée du Jourdain, au pied de la montagne de la Quarantaine, aux bords de la mer de Tibériade, « à quelques pas du rivage où se fit la pêche miraculeuse, sur les chemins où passa le divin voyageur ; » au Saint-Sépulcre, « près de la roche fendue du Calvaire. »

Jésus (PORTRAIT HISTORIQUE DE), par le docteur Schenkel (Paris, 1865, 1 vol. in-8°). Dès son apparition, ce livre a causé en Allemagne une vive émotion. L'auteur, ancien orthodoxe et professeur à la Faculté de théologie de Heidelberg, adoptait, dans sa vie de Jésus, des conclusions rationalistes. *Inde iræ*. On cria au scandale, à l'impiété, à l'apostasie ; on demanda sa destitution à l'autorité ecclésiastique. Mais le consistoire supérieur du grand-duché de Bade répondit par une affirmation énergique du droit d'examen, et M. Schenkel, plus heureux que d'autres, est resté dans la chaire qu'il occupait.

Le nouvel historien de Jésus s'est proposé dans son ouvrage de nous donner une image authentique, un portrait de son héros. Comment Jésus est-il devenu ce qu'il fut ? Dans quelles circonstances, dans quelles tentations, dans quelles luttes s'est-il développé et élevé vers la perfection ? Qu'a-t-il voulu, désiré, accompli ? En quoi a consisté le caractère propre de sa vie, de sa pensée, de sa personne, de son œuvre ? Voilà les diverses questions que M. Schenkel s'est efforcé de résoudre. Mais il n'a point procédé par voie de discussion ou d'analyse ; il n'a point examiné les récits et rapproché les témoignages comme Strauss, par exemple ; il a plutôt essayé de reconstituer la vie et le caractère du Christ historique.

La première chose à faire dans une œuvre semblable, c'est évidemment de déterminer d'une façon précise la valeur des Evangiles et leur authenticité. M. Schenkel ne l'a point oublié. A ses yeux, les trois premiers Evangiles ne sont que les échos de la tradition, et le quatrième n'est pas d'un témoin oculaire. Ces résultats de sa critique le mettent à l'aise vis-à-vis du surnaturel. Du moment qu'on n'a plus devant soi des attestations authentiques, des témoignages de première main, on n'est plus embarrassé par les récits de faits étranges ou merveilleux : on n'y voit que des légendes, et on les repousse.

M. Schenkel, en effet, tout en assignant à Jésus une position exceptionnellement élevée, presque unique dans l'histoire, tout en faisant de lui un être à part, sinon par nature, au moins en fait, lui attribue un développement naturel et le considère comme soumis à toutes les influences qui s'exercent sur l'humanité. Ses actes ne sont point dirigés, dominés en quelque sorte par une fatalité divine, mais ils sont le libre résultat de sa détermination. S'il a consenti à entrer en lutte avec le pharisaïsme et le clergé officiel de son temps pour faire triompher le spiritualisme du royaume des cieux, ce n'est pas parce qu'il avait été envoyé pour cela, c'est parce qu'il l'a voulu. Quant aux miracles, ceux qui sont décidément impossibles, comme la guérison des aveugles ou la résurrection des morts, l'auteur les passe sous silence ; mais il accepte la réalité de la guérison des démoniaques et des maladies de ce genre. La naissance miraculeuse est implicitement niée, par le fait que Joseph et Marie sont à plusieurs reprises désignés comme ses parents ; la résurrection est traitée avec moins de fermeté d'allures, moins de clarté et de précision. Cependant, il ressort de tout ce passage que l'auteur ne croit pas à la résurrection corporelle de Jésus. « Laissons aux incrédules, dit-il, à ceux qui, en contemplant l'histoire et en sondant leur propre vie, n'y trouvent pas les traces évidentes du Christ vivant, laissons-leur la tâche ingrate de démontrer, livre en main, que Jésus de Nazareth, mort il y a plus de dix-huit siècles, est sorti du tombeau, corporellement ressuscité, et qu'ainsi, en chair et en os, il est remonté au ciel.... Mais le Christ vivant, bien qu'il soit encore caché aux pharisiens et aux hérodiens, se révèle avec une clarté et une force croissantes à toutes les âmes simples et droites. Comme autrefois en Galilée, il aime les demeures du peuple, il chérit les pauvres, les humbles, les méprisés, les persécutés, les enfants. La terre entière est sa patrie ; la chrétienté est son temple. Le christianisme vivant, c'est l'esprit de la société chrétienne. .. et la société s'acquittera de sa mission, lorsqu'elle aura retrouvé l'image du vrai Christ. Ce Christ, il faut le connaître. Il a vécu en Galilée, il est mort à Jérusalem ; mais il vit sans cesse dans les âmes qui, par sa parole, arrivent à la vérité, à la piété, à l'amour. C'est le Christ à la fois historique et éternel. Tous les peuples sont appelés à la vérité de l'Evangile, et la vérité les affranchira. »

Cette citation suffit à montrer la manière qui caractérise M. Schenkel : d'un côté, critique rationaliste ; de l'autre tempérament religieux et mystique. Cette alliance fait pour les uns le charme, et, pour d'autres, demeure le défaut de son livre. Les âmes indépendantes, mais pieuses, sont satisfaites ; les autres craignent que la valeur scientifique du volume n'en soit diminuée, et que nous n'ayons en définitive qu'un nouvel Evangile, c'est-à-dire une nouvelle apologie. Le lecteur sera juge.

Jésus-Christ, son temps, sa vie, son œuvre, par Ed. de Pressensé (Paris, 1866, 1 fort vol. in-8°). M. de Pressensé, qui s'était montré l'un des adversaires les plus décidés de M. Renan en 1863, nous donne à son tour dans ce livre sa vie de Jésus. On sait que M. de Pressensé est pasteur de l'Eglise libre à Paris, et qu'il est le chef, en France, du tiers parti théologique. Son livre est donc, en quelque manière, le manifeste d'une opinion. Pour tous les hommes sans parti pris, ce n'est point l'œuvre calme et réfléchie d'un historien impartial ; c'est un plaidoyer chaleureux, habile, mais enfin un plaidoyer.

Dans une longue introduction, l'auteur s'attache à réfuter le panthéisme, le positivisme, le matérialisme, et à démontrer *à priori* la possibilité du surnaturel. Puis il recherche l'époque de la composition de nos Evangiles, qu'il place vers 60 ou 70, et aborde les questions d'authenticité. Tout en ne reconnaissant dans les synoptiques que les échos de la tradition, il persiste à voir dans le quatrième Evangile le récit d'un témoin oculaire, et les regarde tous comme inspirés. Une fois débarrassé de ces questions préliminaires, il arrive à la vie et à l'enseignement de Jésus. Le type qu'il nous offre du Christ est d'une moralité plus pure et plus élevée que dans l'œuvre de M. Renan ; mais en même temps il devient insaisissable et fantastique par je ne sais quelle double nature qu'on lui impose. M. de Pressensé, en effet, affirme l'humanité parfaite de Jésus, mais il lui reconnaît des attributs divins qui rendent incompréhensible cette double personnalité.

Mais ce qui fait, à nos yeux, le grand défaut de cet ouvrage, c'est la conception qu'a son auteur du surnaturel. « Le christianisme, assure-t-il, s'est établi avec la folie du surnaturel ; il vaincra ou périra avec elle. Prétendre le maintenir en lui enlevant ce trait vraiment caractéristique, c'est introduire la plus intolérable anarchie dans le monde de la pensée. » Cependant, telle est la répugnance des hommes de notre temps pour le miracle, que M. de Pressensé, malgré cette déclaration, cherche constamment à l'atténuer, à le naturaliser. Beaucoup des prodiges de l'Évangile s'expliquent facilement par des visions. Ainsi Zacharie, à l'occasion de la naissance de Jean-Baptiste, fut honoré d'une vision mystérieuse dont il est impossible de déterminer le caractère précis. Toutefois, « rien ne nous contraint d'admettre une manifestation sensible de l'ange, le récit évangélique ne parlant que d'une vision. » La tentation de Jésus n'est aussi qu'un symbole ; la transfiguration est avant tout une réalité morale, et l'on peut en dire ce que saint Paul disait de ses extases. « Si ce fut en leur corps, je ne sais ; si ce fut sans leur corps, en esprit, je l'ignore : Dieu le sait. »

Non-seulement l'auteur essaye d'atténuer les miracles, mais quelquefois il les nie. Ainsi, l'étoile des mages est ramenée à un fait naturel ; car, s'il se fût agi d'un astre extraordinaire, les historiens en auraient consigné le souvenir. De même, à propos du possédé de Gadara, M. de Pressensé contredit formellement le récit de l'Ecriture. « Que les démons soient littéralement entrés dans le corps des pourceaux, cela est impossible à admettre. » A l'occasion de la piscine de Bethsaïda, il oublie de parler de l'ange qui venait agiter les eaux. Mais, en somme, M. de Pressensé retient la notion même du miracle ; il affirme la naissance miraculeuse et la résurrection de Jésus-Christ.

Quant à l'humanité du Christ, M. de Pressensé l'affirme sans restriction. Malgré la naissance miraculeuse, il croit que Jésus enfant a passé par la période ordinaire de l'engourdissement de l'intelligence, il croit qu'il a ressemblé à tous les autres enfants, et c'est ce qui ferait comprendre, d'après lui, l'incrédulité persistante de ses proches. Jésus, d'après notre auteur, a grandi suivant les conditions de la nature humaine ; il est arrivé peu à peu au sentiment de la grandeur de sa mission ; « il a traversé la grande épreuve de la liberté, sans laquelle aucune destinée morale ne s'achève. C'est ici qu'il faut accepter le mystère complet de son abaissement. Si l'on invoque pour lui l'impeccabilité, on le soustrait aux vraies conditions de l'existence terrestre ; son humanité n'est plus qu'une illusion, un voile transparent au travers duquel apparaît son impossible divinité. N'étant plus semblable à nous, il ne nous appartient plus. Au drame émouvant de la lutte morale succède je ne sais quelle fantasmagorie métaphysique.... » Et plus loin, il ajoute : « On enlèverait à Jésus la réalité de son humanité, si l'on supposait qu'il possédait la science infuse de tous les phénomènes terrestres et qu'il échappait complétement aux idées courantes de son temps sur la nature. Il serait puéril de croire que, lorsqu'il parlait du soleil couchant, il réservait mentalement la théorie de Galilée et de Newton. Non ; pour tout ce qui n'appartient pas à sa mission, il a été véritablement l'homme de son temps et de son pays. Il y a plus : même dans l'ordre religieux, il ne possédait pas la toute science. »

On voit combien cette doctrine est voisine de l'hérésie. Aussi les anciens calvinistes ont-ils vigoureusement protesté contre ce faux frère. Un journal anglais, le *Record*, a accusé M. de Pressensé de déserter le christianisme, et M. Guillaume Monod, dans les *Archives du christianisme*, a vivement critiqué l'ouvrage sur *Jésus-Christ et son temps*. Cependant, ce qui montre combien les religions autoritaires sont obligées de faire des concessions à l'esprit moderne, le livre de M. de Pressensé a été bien accueilli par la plupart des protestants orthodoxes, et même par des catholiques libéraux. M. de Sacy, dans le *Journal des Débats*, en a fait de grands éloges. Et, en effet, toutes les doctrines de l'orthodoxie se trouvent là, mais mitigées, adoucies, enveloppées de phrases bien nuageuses, accommodées aux nécessités du jour. C'est ce qui explique le succès de M. de Pressensé. Une édition spéciale de son livre a été publiée, dans un plus petit format et avec des diminutions, à l'usage des classes populaires. C'est, comme on voit, une imitation de M. Renan, à qui l'on emprunte les procédés que l'on a le plus sévèrement qualifiés.

Jésus et des apôtres (LE RÔLE DE), par le docteur Rabbinowicz (Bruxelles et Paris, 1866, 1 vol. in-8°). Ce livre est l'œuvre d'un juif, et, à ce qu'il semble, d'un juif orthodoxe : deux raisons plus que suffisantes pour expliquer les attaques qu'il dirige contre Jésus. Est-il juste d'exiger l'impartialité envers le Christ de ceux qui, depuis dix-huit siècles, ont été bafoués, maudits, proscrits et persécutés au nom du Christ ? Le Maître, que les chrétiens se plaisent à environner d'une auréole de mansuétude et de douceur, ils l'aperçoivent toujours à travers la flamme des bûchers, irrité, menaçant. L'homme de douleurs s'appelle pour eux l'homme des vengeances. Aussi l'étude de cette œuvre montre-t-elle ce que peut produire le fanatisme chez les hommes les plus sincères. Non-seulement ils défigurent les faits, ils les travestissent, ils les dénaturent, mais, après avoir calomnié les doctrines, ils finissent par ne plus respecter les personnes. C'est ce qu'a fait M. Rabbinowicz de la meilleure foi du monde.

Et pour commencer par le commencement, d'où vient qu'il n'y a pas dans ce volume une seule page consacrée à discuter l'authenticité des livres qui doivent servir de base à ce long acte d'accusation ? L'auteur se plaint, dans sa préface, qu'on n'ait pas suffisamment étudié les livres rabbiniques ; nous serions en droit de lui reprocher son examen trop rapide des questions dont il s'occupe. Pour un homme de science, qui se place à un point de vue « purement scientifique, » en vérité il étonne. La critique, quand il voudra la connaître, lui réserve bien des surprises. S'il l'étudie, M. de Bunsen ne lui paraîtra plus si audacieux de révoquer en doute l'historicité de la *Genèse*, de ne voir qu'un mythe dans l'épisode de Caïn et d'Abel et de soutenir que Moïse n'est pas l'auteur du *Pentateuque*. Je ne sais pas non plus ce qu'il pensera des résultats de la science indépendante sur les Evangiles, lui qui ne suppose pas un moment que le livre des *Actes* puisse être un ouvrage de conciliation, et qui cite comme écrite de la main de Pierre la seconde lettre qui porte ce nom ! Je prévois d'ailleurs la réponse qu'opposerait M. Rabbinowicz à ceux qui lui présenteraient des objections tirées de l'histoire du texte sacré : « Je suis du dehors, répliquerait-il, je prends vos Ecritures pour ce qu'elles se donnent et pour ce que vous les donnez. » L'argument est concluant sans doute contre les Eglises et les orthodoxies ; mais, quand on prétend faire de la science, il ne suffit pas de battre son adversaire, il faut encore avoir raison.

Quoi qu'il en soit, acceptons la situation où se place l'écrivain et voyons ce qu'il a construit au moyen des documents qui nous restent sur Jésus et les apôtres. Pour quelle idée a vécu Jésus ? Telle est la question à résoudre. Ce n'est pas pour une doctrine nouvelle ; il n'a apporté aucun enseignement inconnu avant lui ; il n'a rien révélé en morale ; il n'a proclamé aucun dogme qui ne fût déjà accepté. Les doctrines de la Trinité et de la Rédemption, qui constituent, pour l'auteur, l'essence du christianisme, sont étrangères à Jésus et doivent être considérées comme le produit de la pensée des apôtres.

Mais si Jésus n'a pas apporté une révélation au monde, force est de chercher ailleurs le mobile qui l'a fait agir. Ce mobile, pour notre auteur, c'est l'ambition terrestre. Jésus s'est posé en Messie, il a voulu fonder sur la terre le royaume de Dieu qu'attendaient ses compatriotes ; sa prétention fut de délivrer les Israélites, de chasser les Romains du pays et d'établir son trône sur les débris de leur puissance. Vous demandez ce qu'a été Jésus ? eh ! tout simplement un révolutionnaire qui a tenté de s'élever par une insurrection populaire. Voilà pourquoi il a soulevé l'opposition des pharisiens ; tant qu'il est resté humble, obscur, tant que ses projets n'ont pas été ouvertement annoncés, non-seulement ils ne l'ont pas poursuivi, mais encore ils lui ont accordé l'hospitalité, à lui et à ses disciples.

Mais quand ils ont compris le danger de ses desseins, non moins coupables que chimériques, ils se sont éloignés de lui, ils l'ont délaissé. C'est alors que Jésus, qui était trop habile pour ne pas prévoir cette hostilité, s'est tourné vers le peuple; thaumaturge adroit, il a essayé de frapper les esprits par des prodiges et des actions extraordinaires. Il se garde bien de faire ses miracles devant les pharisiens, qui auraient vite dévoilé l'imposture; il a soin de les opérer toujours en présence des gens ignorants et crédules. « Tous ceux qui appuient leurs idées sur des miracles s'adressent au bas peuple et se méfient des hommes éclairés. C'est ce que Jésus a fait. » Et par là, il conquiert, en effet, la sympathie des masses dont il recherche volontiers la société. Quels sont ses compagnons ordinaires? Des péagers, des hommes de rien, des gens de mauvaise vie. Ses apôtres, qui sont-ils, sinon des pêcheurs, des ouvriers, de ces misérables « qui, dans une révolution, n'ont rien à perdre et tout à gagner? » En voyant ses succès auprès des foules, les pharisiens décident qu'il y a péril imminent pour la nation à laisser vivre plus longtemps un tel agitateur, et ils le livrent à Pilate, aux acclamations de la populace de Jérusalem.

Jésus mort, le rêve des apôtres était déçu, leurs espérances détruites; ils auraient dû retourner à leurs péages ou à leurs filets. Mais on ne rompt pas facilement avec des habitudes d'oisiveté; leur amour-propre aurait trop souffert, s'ils avaient dû reprendre leur premier état : ils inventèrent alors que Jésus était ressuscité; qu'il avait promis de revenir sur les nues, et, à l'exemple de leur maître, ils prêchèrent le communisme. Ainsi, sans travailler et sans s'exposer à de graves châtiments, ils vécurent entourés de la considération de leurs partisans et à l'abri de la misère. A l'appui de ces assertions, l'auteur oublie de citer les supplices d'Etienne, de Jacques et de Paul.

On ne s'attend pas à ce que nous discutions cette thèse; il suffit, nous semble-t-il, de l'exposer. Toute la démonstration, en définitive, se réduit à ceci : les Juifs attendaient un Messie politique, les apôtres ont cru que Jésus était ce Messie; donc le but de Jésus était politique. Mais où donc l'a-t-il déclaré? Où donc trouve-t-on, dans les Evangiles, un mot, un seul, qui autorise à lui prêter des pensées de révolution sociale? Où donc rencontre-t-on un encouragement pour ces espérances messianiques charnelles? Quand ses disciples se disputent la prééminence, ne les rappelle-t-il pas à l'humilité? Ne les réprimande-t-il pas de ce qu'ils ont le cœur endurci? Et si vous voulez que son royaume soit de ce monde ou du moins doive être de ce monde, que faites-vous des paraboles où est exprimée, d'une manière si claire, la nature spirituelle du règne de Dieu? Comment expliquer la similitude du grain de sénevé qui doit devenir un grand arbre? Comment se débarrasser de ces paroles : « Le royaume de Dieu ne viendra point avec éclat; et on ne dira point : Le voici qui est ici ou le voilà qui est là; car le règne de Dieu est au dedans de vous? »

Au fait, M. Rabbinowicz ne sera jamais arrêté par les textes. De cette parole dure, il est vrai de Jésus à la Chananéenne : « Il n'est pas juste d'enlever le pain aux enfants pour le donner aux petits chiens, » il tire cette conclusion : Jésus considère tous les peuples, hormis le peuple juif, comme des chiens. Si Jésus dit : « Faites-vous un trésor dans les cieux, » M. Rabbinowicz traduit : Mettez votre argent dans la caisse commune. Ailleurs, il est question de la réponse de Jésus aux disciples de Jean, que la plupart des commentateurs prennent dans un sens allégorique : « Les aveugles voient, les sourds entendent, les boiteux marchent, les lépreux sont nettoyés, les morts ressuscitent, » et l'auteur arrête ici la citation, parce qu'il tient à montrer que Jésus s'appuie uniquement sur des miracles pour légitimer sa mission. Alors même qu'il aurait ajouté la magnifique parole qui termine ce passage : « L'Evangile est annoncé aux pauvres, » il n'aurait pas manqué d'en faire un grief contre Jésus. On a pu s'apercevoir qu'il n'a pas pour le peuple une sympathie exagérée. Il ne peut pardonner au Christ d'être allé vers les faibles, les petits, les opprimés. Et cependant, M. le docteur Rabbinowicz exalte dans sa préface la Révolution française, pour avoir effacé toutes les distinctions de naissance et de caste et pour avoir rendu à chacun ses droits, sa grandeur et sa dignité. Mais ce qui est digne d'éloges chez les hommes de 1789 devient condamnable chez le Christ. Telle est la logique des orthodoxies. Cependant, à côté de l'erreur de l'ensemble, se trouvent des remarques de détail assez judicieuses, dont le biographe de Jésus devra faire son profit. Le livre n'a rien de saisissant ni d'éloquent; il a plutôt les allures d'une dissertation ou d'un commentaire.

Jésus de Nazareth, par T. Keim, professeur à l'université de Zurich, en allemand (Zurich, 1867, 1 vol. in-8°).

M. Keim commence par l'étude des documents qui doivent servir à la composition de sa biographie. Nous avons d'abord les sources d'origine juive et celles d'origine païenne. L'Ancien Testament tout entier, le Talmud, Philon, Josèphe, Tacite, Suétone, Pline le Jeune peuvent fournir d'utiles renseignements. Mais c'est surtout le Nouveau Testament qui sera la source la plus abondante et la plus sûre. Les Epîtres de Paul, de tous les écrits du Nouveau Testament les plus anciens et les moins contestés, fournissent aux recherches une base solide. L'Evangile de Matthieu, écrit vers l'an 70, mérite confiance, malgré les éléments légendaires qu'on y rencontre. Luc, composé vers l'an 90, doit être consulté avec précaution et ne doit que rarement être préféré à Matthieu. Quant à Marc, le professeur de Zurich l'estime de beaucoup postérieur aux deux autres, et par conséquent lui accorde moins de valeur. Il se prononce résolûment contre l'authenticité du quatrième Evangile.

C'est en Galilée que vivait la famille d'où sortit Jésus. M. Keim croit, malgré les assertions contraires, qu'elle descendait de la race royale de David. Les contemporains de Jésus, amis et ennemis, le regardent comme le fils de Joseph et de Marie; Matthieu parle de sa conception miraculeuse; le quatrième Evangile, tout en maintenant sa naissance naturelle, affirme sa préexistence comme personne divine. M. Keim se range à la première opinion, estimant que les points de vue de Matthieu et de Jean sont dénués de fondement historique et choquent la raison. L'annonciation, l'adoration des mages et des bergers, la manière miraculeuse dont Jésus aurait échappé à la persécution d'Hérode présentent tant de difficultés au point de vue de la vraisemblance, qu'on est forcé d'y voir des légendes et des mythes. Le lieu de naissance de Jésus paraît être Nazareth. Le récit de Luc à propos du voyage à Bethléem est en contradiction avec l'histoire. Quant à la date de sa naissance, elle paraît impossible à fixer. On n'est d'accord ni sur l'année ni sur le mois, encore moins sur le jour. Le voyage de Jésus à Jérusalem avec ses parents à l'âge de douze ans peut être considéré comme authentique.

Comment Jésus est-il devenu ce qu'il a été? Il reçut d'abord une éducation pieuse dans sa famille, apprit à lire et peut-être à écrire, fut instruit dans la synagogue des doctrines des scribes et des pharisiens et ne paraît avoir eu aucun rapport avec les esséniens. De bonne heure, l'observation de lui-même et des autres lui donna une profonde connaissance de la nature et de Dieu, et son idéal est de réaliser la communion parfaite avec Dieu. La sublimité de sa vie a fait croire à la beauté de ses traits. De fait, nous ne savons rien de sa figure et de son corps. Jusqu'à l'époque de son ministère, il paraît avoir travaillé de ses mains, se développant intérieurement, se donnant toujours plus à Dieu. Ce fut la raison de son célibat.

Son ministère fut précédé par la prédication de Jean-Baptiste. Tout ce qui est raconté par Luc de la naissance de celui-ci doit être rejeté dans le domaine de la légende. On sait quels furent les premiers succès du Précurseur. Jésus lui-même se rendit au Jourdain et y reçut le baptême. C'est là, sans miracle, mais à la suite d'une lutte intérieure et quand la vue des besoins du peuple lui eut inspiré une décision, qu'il eut conscience de sa dignité messianique. La tentation au désert doit être considérée comme une réalité symbolique. En revenant du désert, Jésus commença son ministère à Capharnaüm. Les noces de Cana, si peu historique qu'en soit le récit, sont un emblème de cette première activité du Christ. C'est là que se termine ce volume.

On a pu s'apercevoir avec quelle science l'auteur procède et avec quelle défiance il aborde les récits miraculeux. Cependant, dans ses conférences sur *le Christ historique*, il semble disposé à admettre le surnaturel dans des cas excessivement rares : « C'est un préjugé de la raison, dit-il, que de fermer hermétiquement la série des causalités de la nature aux interventions de l'activité divine. » Et, en effet, dans ce même ouvrage, il affirme sa croyance à la résurrection de Jésus, ou pour mieux dire à une apparition de Jésus dans un corps transfiguré, d'une nouvelle nature. Néanmoins, il reconnaît que cette résurrection ne peut pas positivement se démontrer; il admet même, jusqu'à un certain point, la possibilité d'expliquer les récits des Evangiles par de pures visions; il ne conteste pas enfin que ce corps transfiguré, d'une nouvelle nature et qui n'avait pu être de la part des disciples l'objet d'une perception matérielle, pouvait fort bien être apparu sans que le corps crucifié sortît de son sépulcre. Depuis, dans un rapport présenté aux conférences pastorales suisses sur la signification religieuse des faits fondamentaux du christianisme, il a accentué sa croyance à la résurrection matérielle du Christ. Quant à l'ascension, il l'interprète comme un symbole matériel d'un fait purement spirituel.

Un juge dont nul ne saurait récuser la compétence en ces matières, le célèbre Strauss, a porté sur Keim le jugement suivant : « Il vous plaît et vous charme par l'indépendance et la finesse de son analyse, quand il suit les vues et les convictions de Jésus, qu'il en montre la naissance et la formation, qu'il y fait la part du milieu, celle de l'observation et de l'expérience personnelles et qu'il rattache le grand acte de sa vie à une succession de crises intérieures. » Mais ce que Strauss lui reproche avec quelque raison, ce sont ses hésitations, ses incertitudes, ses inconséquences, ses contradictions.

Jésus-Christ (HISTOIRE DU DOGME DE LA DIVINITÉ DE), par Albert Réville (Paris, 1869). L'objet de cet ouvrage intéressant est de montrer que le dogme orthodoxe de la divinité de Jésus-Christ n'a rien de primitif; qu'en particulier Jésus lui-même, le siècle apostolique et les deux siècles suivants s'en sont passés; qu'il s'est formé, non de toutes pièces, mais peu à peu et sous l'influence de divers principes, les uns de l'ordre le plus élevé, les autres d'un caractère moins qu'édifiant; qu'en un mot ce dogme a son histoire dans l'intérieur même de la chrétienté. M. Réville divise cette histoire en trois périodes. Il y a une première période d'incubation et de lente formation, qui part des premiers jours du christianisme et s'achève à peu près vers le temps où commence le moyen âge; puis une période d'immobilité triomphante, qui se termine au XVIe siècle; une période enfin de transformation lente et de décadence, qui commence à la Réforme et se continue de nos jours. Jetons un coup d'œil sur la première période, qui est à nos yeux la plus intéressante, et qui tient la plus grande place dans l'ouvrage.

Une des erreurs que l'on commet le plus habituellement, c'est d'appliquer à la primitive Eglise les idées qu'on s'est faites, qu'on a dû se faire plus tard de l'orthodoxie chrétienne. Il faut bien comprendre qu'à ces époques reculées, la théologie n'est pas faite; elle se fait : elle n'a rien encore de la précision, de la rigidité qu'elle doit acquérir dans la suite, elle n'est pas encore passée, si l'on peut ainsi dire, de l'état fluide à l'état solide; c'est un organisme qui vit et qui croît; ce n'est pas encore un monument qui dure et qui ne change pas. Au sein de l'Eglise naissante, on voit se produire de grands courants d'idées qui ouvrent à son développement des voies diverses, qui apportent au dogme futur les matériaux entre lesquels il devra choisir, mais dont aucun ne présente le caractère de révolte contre un dogme fixé et depuis longtemps établi. S'il est une conception qui, dans la doctrine chrétienne, mérite le nom de centrale, c'est l'idée qu'on doit se faire de la personne du Christ, des rapports de cette personne avec Dieu et avec l'humanité. Telle théorie du Christ, tel christianisme. Eh bien, il est facile de suivre les développements de la christologie depuis le Ier jusqu'au IVe siècle. On voit la figure du Christ s'élever, grandir de plus en plus dans les esprits et dans les cœurs. Au Ier siècle, le Christ se montre avec des traits sémitiques : c'est le prophète par excellence, le Messie. L'Evangile de saint Marc, le plus ancien, selon toute apparence, ne voit en Jésus de Nazareth qu'un prophète puissant en œuvres et en paroles, fait par Dieu Christ et Seigneur. Il est difficile qu'une interprétation, affranchie de toute hypothèse dogmatique, accorde à l'expression *fils de Dieu*, telle qu'elle est employée dans les trois premiers Evangiles, le sens transcendant, métaphysique qu'elle présente dans le quatrième. Avec le quatrième Evangile (au IIe siècle, suivant la critique rationaliste), Jésus devient le Verbe incarné; l'hellénisme s'est en quelque sorte emparé du Christ sémitique, se l'est assimilé; la folie de la croix et la sagesse grecque se sont unies, et de cette union est née la théologie proprement dite. Deux sentiments également chrétiens sont alors en présence, le sentiment de l'unité divine, qui est la tradition de la religion nouvelle, son point de départ, et le sentiment de la glorification du Christ, qui est en quelque sorte le principe de sa vie et de son expansion. Elle fait effort, d'une part, pour ne pas laisser échapper le monothéisme, pour le retenir dans sa pureté, comme elle l'a reçu du judaïsme; d'autre part, elle tend à affirmer d'une manière de plus en plus absolue la divinité de son fondateur. Au IIIe siècle, la lutte s'engage entre ces deux sentiments. C'est l'époque où de grands systèmes unitaires s'efforcent, pour ainsi dire, de barrer le chemin au dogme de la Trinité. M. Réville fait remarquer que cet unitarisme primitif revêtit deux formes bien distinctes, l'une tendant à supprimer la personnalité du Verbe pour n'en faire qu'un mode, une détermination de l'Etre divin se révélant en Jésus-Christ; l'autre cherchant, comme l'unitarisme moderne, à maintenir l'humanité réelle de Jésus, quitte à préciser ensuite comment, dans cet homme réel et semblable à nous, Dieu s'était manifesté aux autres hommes. Condamné sous ces deux formes à la fin du IIIe siècle, l'unitarisme se releva, avec Arius, au commencement du IVe siècle, et disputa quelque temps l'empire à l'orthodoxie trinitaire. Mais il luttait contre le flot montant de la piété et de l'adoration : il dut succomber. « La multitude chrétienne, dit très-bien M. Réville, ne comprenait rien aux débats des docteurs. Elle comprenait fort bien qu'aux yeux des ariens Jésus était moindre qu'aux yeux des orthodoxes. Il lui semblait donc qu'on était meilleur chrétien de ce dernier côté... L'histoire du culte de Marie offre un parallèle des plus instructifs à celle de la divinité de son fils. De nos jours, et malgré les très-puissantes raisons que l'ancienne orthodoxie catholique pouvait alléguer, la grande majorité des catholiques fervents s'est déclarée pour le dogme de l'immaculée conception, sans bien savoir au juste ce dont il s'agissait, mais avant tout parce que la dévotion profonde à Marie trouve plus de satisfaction à proclamer cette doctrine qu'à la nier. »

On voit par là que le dogme de la divinité de Jésus-Christ a son histoire et qu'il n'est pas né aux premiers jours du christianisme; qu'il s'est formé, non de toutes pièces, mais peu à peu et sous l'influence de motifs divers. Lors même qu'il viendrait à disparaître, il ne faudrait pas conclure que la religion chrétienne disparaîtrait avec lui. « Né sans lui, l'Evangile est parfaitement en état de lui survivre, comme, du reste, il lui survit déjà dans l'âme de nombreux chrétiens des deux côtés de l'Atlantique. » L'unitarisme, qui a été la religion des Milton, des Locke, des Channing, des Parker, n'a pas encore porté ses fruits. « Les dogmes de la Trinité et de l'Incarnation, formés par le catholicisme, modifiés par la Réforme, dissous par la critique socinienne, inacceptables pour la raison, démentis par l'histoire, ont fait leur temps, et les éléments de vérité qu'ils renferment doivent revêtir d'autres formes et rentrer dans une autre conception des choses... La chrétienté a épuisé tout ce que pouvait lui fournir la foi en Jésus, elle doit revenir à la foi de Jésus. »

C'est la thèse, comme on sait, du protestantisme libéral. Les représentants de la libre pensée et ceux de l'orthodoxie l'estiment fausse et illusoire; mais on s'accorde, en général, à reconnaître la science profonde dont l'auteur a fait preuve dans cet ouvrage. M. Vacherot, dans sa polémique avec le Père Gratry, a pris ce volume pour type de la science théologique contemporaine. Ce jugement dit tout. On peut regretter seulement que la forme ne soit pas constamment à la hauteur du fond et que ce livre, si remarquable par la clarté des idées, la profondeur des vues et la sûreté des informations, soit déparé çà et là par quelques négligences de style.

Jésus-Christ (ESSAI SUR LE CARACTÈRE DE), par M. Roger-Hollard (Paris, 1 vol. in-12). Après une courte introduction destinée à indiquer le but qu'il poursuit, l'auteur, qui appartient à la nouvelle école orthodoxe protestante, détermine l'emploi qu'il entend faire des documents évangéliques. De tous, celui qui lui paraît le plus précieux, c'est le quatrième Evangile, qui nous fait le mieux pénétrer, dit-il, dans la personnalité de Jésus.

Une fois ces principes posés, M. Roger-Hollard aborde le sujet même de son étude. Tout caractère humain a une histoire, et Jésus n'échappe point à cette règle. Cependant, il faut ici s'entendre. « Dans le cas où nous voudrions demander si, à une époque donnée de sa vie, Jésus n'aurait point traversé quelque crise intérieure dont il serait sorti en rompant avec son passé, nous aurions à répondre sans hésiter : Non, à ce point de vue, le caractère de Jésus ne s'est point développé. Nous savons fort peu de chose sur la période de sa vie qui a précédé celle de son activité publique, mais ce que nous en savons, et *le silence même qui entoure pour nous cette période*, nous laisse une impression pleine de paix et d'harmonie. Nulle part, en outre, Jésus ne fait sur son passé le moindre retour qui ressemble à un regret, encore moins à un remords. » Mais ce n'est pas à dire pour cela que le caractère de Jésus n'ait pas connu de développement. « Nous croyons, au contraire, qu'il se développa, dans le sens le plus vrai, le plus élémentaire de ce mot, c'est-à-dire que, selon la loi de tout ce qui a vie en ce monde, riche, dès l'abord, de tous ses éléments, il les manifesta graduellement dans toute leur lumière. »

Le milieu où il vécut, la famille où il fut élevé, les sectes religieuses de son pays, tout cela exerça sur lui une grande influence. Il éprouva de grandes tentations, mais il en sortit victorieux. « Si les tentations qu'il eut à subir furent réelles, les victoires qu'il remporta durent avoir la même réalité; chacune d'elles l'enrichissait. » Puis, considérant cette personnalité éminemment religieuse et morale, M. Roger-Hollard est frappé par-dessus tout de l'harmonie admirable de son caractère. Nous ne le suivrons pas dans ses développements et nous indiquerons simplement ses conclusions. « Jésus appartient à l'histoire, telle est la première conviction que notre étude a fortifiée en nous. L'histoire ne saurait l'expliquer, telle est la seconde..... Après avoir recherché quels éléments de développement Jésus avait trouvés autour de lui, nous l'avons considéré dans la plénitude de sa force et nous avons compris une fois de plus que toute tentative faite pour expliquer Jésus par la terre était frappée d'avance de stérilité. » Donc, si Jésus ne s'explique point par la terre, c'est qu'il vient du ciel, c'est qu'il est Dieu.

Nous ne voulons point discuter cette conclusion. M. Roger-Hollard pense qu'on ne peut accorder le respect au Christ et lui refuser l'adoration. Mais il nous semble que cette conséquence dépasse les prémisses. De ce qu'un homme nous présente un type de sainteté unique, si l'on veut, s'ensuit-il qu'il soit réellement Dieu? Et l'on remarquera ici que nous ne connaissons pas toute la vie de Jésus et que les Evangiles sont beaucoup moins des biographies que des apologies.

Jésus (HISTOIRE RELIGIEUSE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE DE LA COMPAGNIE DE), ouvrage de

M. J. Crétineau-Joly (Paris, 1845, 5 vol. in-8°). Eugène Sue, dans un roman populaire, de forme presque abrupte, mais d'une vigueur incontestable, et dont le succès fut immense, avait achevé par le journal ce que Pascal avait commencé par ses *Lettres provinciales*. Le coup fut terrible; les jésuites à terre cherchèrent longtemps l'homme qui les vengerait et crurent l'avoir trouvé : M. Crétineau-Joly, auteur d'une *Histoire de la Vendée militaire*, remarquable par une certaine force de style, et surtout par sa partialité en faveur des chouans, fut choisi pour exercer cette vengeance. On lui confia la rédaction de l'*Histoire de la compagnie de Jésus*. L'auteur débutait par des promesses : « Je serai impartial, disait-il; historien, je resterai dans l'histoire, ne m'attachant qu'à la vérité, ne cherchant, à l'aide de faits incontestés et incontestables, qu'à déduire des conséquences logiques, et ne me formant une opinion que sur l'examen le plus consciencieux. » Il est difficile d'admettre que cet examen consciencieux ait pu ne donner jamais à l'auteur que des idées favorables sur les jésuites; en tout cas, s'il lui en a fourni d'autres, nous accusons formellement M. Crétineau-Joly de les avoir gardées pour lui. Son livre n'est qu'un panégyrique outré de la fameuse compagnie. Nous voudrions bien ne voir en cela aucune espèce de parti pris; nous voudrions pouvoir admettre, sinon l'innocence immaculée des disciples de Loyola, au moins la parfaite impartialité de leur historien; malheureusement, il a pris la peine au début d'exposer des opinions évidemment indépendantes de tout « examen consciencieux. » Nous citons : « En se plaçant à la tête des idées et de la civilisation, en sachant, même par les difficultés apportées à l'admission dans leur ordre, accaparer et soumettre les intelligences au joug d'une obéissance passive, en se rendant populaires par l'aménité et par la discrétion, en unissant la science de Dieu à celle des hommes, ils sont arrivés à dominer les peuples. » M. Crétineau-Joly trouve dans ce résultat un sujet inépuisable d'admiration, et ne nous laisse aucune illusion sur sa résolution bien arrêtée de faire l'éloge de tout ce qu'avait raillé Pascal, de tout ce qu'Eugène Sue avait peint avec des couleurs si sombres. L'esprit d'intrigue et de dissimulation est, non pas nié dans ce livre, mais expliqué, justifié, admiré. Cela suffit : il est impossible de reconnaître aucune valeur critique à cette histoire des jésuites.

Elle a un autre but : elle a réuni un grand nombre de documents véritablement inédits, et qui, reconnaissons-le, ne sont pas tous favorables à la compagnie de Jésus. Il y avait certes une certaine impartialité à les reproduire, même en déguisant leur portée ou en en dénaturant le sens.

M. Crétineau-Joly ne s'est pas borné à cette apologie des jésuites. Un fait grave dans l'histoire de la compagnie de Jésus, c'est sa condamnation et sa suppression par un pape d'ailleurs vénérable à tant d'égards. M. Crétineau-Joly a voulu aborder en face cette grave question, et a écrit un livre spécial intitulé : *Clément XIV et les jésuites*. Il fallait choisir entre le pape ou la société; le pieux auteur n'a pas hésité à sacrifier le pape. Avec une désinvolture qui aurait lieu d'étonner, si l'on ne savait que les partisans des jésuites n'hésitent jamais à mettre au-dessus de tout leur affection pour les fils de Loyola, M. Crétineau-Joly conclut carrément : « Clément XIV sacrifia l'honneur, la dignité du siége apostolique à des considérations humaines; il s'annihila sous la main des princes et de leurs diplomates. Son pontificat restera dans l'histoire plutôt comme un monument de faiblesse que comme une terrible leçon donnée à ses successeurs, qui n'en auront sans doute aucun besoin. La foi des peuples a été assez éprouvée et un nouveau Clément XIV est impossible. » Un catholique ne se fût jamais permis d'adresser à un pape, fût-il un Borgia, un reproche de défection ou d'indignité aussi caractérisé, si ce pape n'eût eu le tort, plus grave aux yeux des jésuites que les crimes les plus affreux, de maltraiter les jésuites.

Jésus-Christ en Flandre, roman par H. de Balzac. V. ETUDES PHILOSOPHIQUES.

Jésus chassant les vendeurs du temple, tableau de Jordaens; musée du Louvre. A gauche, un jeune nègre tenant un âne, une vieille femme qui met des volailles dans une cage. Au milieu, un groupe confus dans lequel on remarque un âne, un chien qui aboie, un mouton, un jeune garçon renversé, un homme qui tombe en criant avec le banc sur lequel il était assis, une femme avec son enfant qu'elle allaite. A droite, le Christ armé d'un fouet. A la porte du temple, une femme portant des légumes sur sa tête, deux vieillards dont on ne voit que la tête, un homme appuyé sur un bâton et un enfant qui met des poulets dans un panier. Au fond, deux publicains assis devant un bureau placé entre deux colonnes, et un homme qui observe cette scène du haut d'une sorte de piédestal. « Ce tableau n'a de religieux que le nom et le sujet, dit M. Viardot; c'est une scène de comédie, ou, si l'on veut, de sarcasme; car on prétend que Jordaens, passé à la religion réformée, voulait peindre allégoriquement Luther châtiant l'Église romaine. C'est aussi une espèce de tableau de basse-cour comme le Bassan ou Hondekoeter eussent pu le concevoir. Mais il est peint, d'ailleurs, avec la plénitude, la fougue et l'énergie outrées qui sont habituelles à Jordaens, plus outrées que celles même de Rubens à sa première époque. »

Jésus guérissant les malades, tableau de Jouvenet; au Louvre. Une inscription, tracée par l'artiste au bas de cette toile, nous apprend que le sujet est emprunté au chapitre XIV de l'Evangile de saint Matthieu : « Ensuite, ayant traversé le lac, ils entrèrent dans la terre de Génésareth. Les habitants du lieu, voyant que c'était Jésus, envoyèrent dans tout le pays; et on lui présenta tous les malades, le priant de permettre qu'ils touchassent seulement le bas de sa robe. Et tous ceux qui y touchèrent furent guéris. » Au milieu de la composition, le Christ, suivi de ses disciples, étend la main sur des malades couchés par terre autour de lui. Un de ces malheureux est étendu sur un brancard; un autre se trouve encore sur le cheval qui l'a amené. A gauche, on aperçoit le lac et un bâtiment à la voile.

Ce tableau, daté de 1689, décorait autrefois le chœur de l'église des Chartreux, à Paris. L'auteur du *Voyage pittoresque de Paris* (1770) assure que « c'est un des plus beaux ouvrages de Jouvenet pour l'expression, la correction du dessin et la grande machine (*sic*), en quoi ce peintre excelloit. » L. Desplaces et P. Aveline ont gravé cette belle peinture. Le musée de Lille en possède une répétition qui fut faite par Jouvenet pour être reproduite en tapisserie aux Gobelins.

Parmi les autres artistes qui ont représenté *Jésus guérissant les malades*, nous citerons : Pierre Dulin (gravé par Cochin), Dietrich (galerie de Dresde), P. Orrente (musée du Belvédère), Benj. West (tableau à la National-Gallery, gravé par Ch. Heath), et Rembrandt. L'œuvre de ce dernier est une eau-forte connue sous le titre de la *Pièce aux cent florins;* nous avons donné au mot CHRIST une description de ce morceau célèbre. D'autres estampes sur le même sujet ont été gravées par Dom. Campagnola (1517), Dietrich, F. Bertelli (d'après P. Farinati), J.-Ph. Le Bas (copie de l'eau-forte de Rembrandt). Un artiste contemporain, M. J. Richomme, a peint *Jésus guérissant une femme malade*. La *Guérison de la belle-mère de Pierre* (S. Luc, I), a été peinte par Paul Véronèse dans un tableau qui appartient au Louvre, et qui a été gravé dans le recueil de Landon.

D'autres guérisons miraculeuses opérées par Jésus ont été retracées par divers artistes. Nous avons décrit au mot AVEUGLE le chef-d'œuvre de Poussin, représentant la *Guérison des aveugles de Jéricho*. Le même sujet a été peint par Et. Villequin (au Louvre), Nic. Colombel (gravé par Mich. Dossier, 1742), Alexandre Desgoffe (église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Paris). La *Guérison de l'aveugle-né* (S. Jean, IX) a été représentée par L. Carrache (gravée par P. Fontana), Lucas de Leyde (un des tableaux les plus importants du maître, au musée de l'Ermitage), Le Moine (tableau placé autrefois dans l'église Saint-Martin-des-Champs), Léandre Bassan (musée de Dresde), J.-W. Baür (estampe), P.-C. Marquis (tableau exposé en 1855), etc. La *Guérison de l'aveugle de Bethsaïde* (S. Marc, VIII) a été peinte par Gasp. de Witte (musée d'Anvers); celle de l'*Hémorroïsse* (S. Marc, V, et S. Luc, VIII), par L. de Boullongne (autrefois dans l'église des Chartreux, à Paris); celle d'un *Possédé*, par Fr. Vanni (tableau daté de 1593, église Saint-Dominique, à Sienne) et par H.-J. Forestier (Salon de 1827); celle des *Lépreux* (S. Luc, XVII), par le Parmesan (gravé par Nic. Vicentino); celle du *Paralytique*, par Bon Boulogne (gravé par J. Langlois), J. Restout (au Louvre, gravé par Tardieu), Michel Corneille (gravé par J. Marielle), Jouvenet (autrefois à la cathédrale de Paris, gravé par Vermeulen), Van Dyck (gravé par P. de Jode), A. Elsheimer (gravé par W. Hollar), P. van Lint (musée du Belvédère, à Vienne), Fr. da Nanto (gravé par A. Andreani), Chabord (Salon de 1827), etc.

Un artiste contemporain, M. Perin, a exécuté dans une chapelle de l'église de Notre-Dame-de-Lorette, à Paris, une peinture murale représentant *Jésus guérissant les aveugles et les sourds*.

Jésus endormi dans la barque pendant la tempête, tableau d'Eugène Delacroix. Le sujet de ce tableau est tiré de l'Evangile de saint Marc (ch. IV) : « Comme Jésus était déjà dans la barque, ils l'emmenèrent; et d'autres embarcations encore l'accompagnaient. Cependant, il s'éleva un vent impétueux qui poussait les vagues dans la barque, en sorte qu'elle s'emplissait d'eau. Jésus était à la poupe et dormait. Ils l'éveillèrent et lui dirent : « Maître, nous laisserez-vous périr? »

Les vagues hautes, bouillonnantes, soulèvent et secouent la barque fragile; le vent déchire la voile à laquelle deux des disciples se cramponnent, tandis qu'un troisième cherche à l'amener au moyen d'un cordage. Le pilote a peine à se maintenir sur son banc. Deux disciples, dont l'un tient une espèce de trident, se précipitent, effarés, vers Jésus. Ces divers personnages sont de petites dimensions; à défaut d'élégance et de finesse dans les lignes, ils ont une grande vérité de mouvement. Mais ce qui est surtout admirable dans cette peinture, c'est l'harmonie puissante qui règne entre les figures, les eaux, dont la couleur verdâtre est superbe, le ciel chargé de sombres nuages et les montagnes, d'un vert sombre, qui se dessinent à l'horizon.

Ce beau tableau, daté de 1853, a été payé 27,500 francs à la vente Carlin, en 1872.

Une peinture de L. Backhuizen (1704), sur le même sujet, a figuré à la vente Van Cleef en 1864.

Jésus et Pierre marchant sur les eaux, tableau de M. Gustave Brion. On lit dans l'Evangile de saint Matthieu (ch. XIV) que les disciples, qui étaient dans une barque sur la mer de Tibériade, virent Jésus venir à eux, la nuit, en marchant sur les eaux, et furent saisis d'épouvante, le prenant pour un fantôme. « Aussitôt Jésus leur dit : « C'est moi, » rassurez-vous. — Seigneur, lui répondit » Pierre, si c'est vous, ordonnez-moi d'aller à » vous sur les eaux. — Venez, » lui dit-il. Et Pierre, étant descendu de la barque, marcha sur l'eau pour aller à Jésus. Mais, comme le vent était fort, il prit peur, et, commençant à enfoncer, il s'écria : « Seigneur, sauvez-» moi! » Au même instant, Jésus, étendant la main, le soutint et lui dit : « Homme de » peu de foi, pourquoi avez-vous douté? » Telle est la scène que M. Brion a retracée. A l'exemple de Delacroix (v. l'article précédent), il a donné moins d'importance aux figures qu'à la mer, dont il a rendu, d'une manière remarquable, les souples ondulations, les teintes glauques et changeantes, la profondeur, l'immensité.

Ce tableau a été justement remarqué au Salon de 1863 et à l'Exposition universelle de 1867.

Le même sujet a été peint par Salvator Rosa (musée de Naples), Hans Schauffelein (musée de Munich), Amb. Franck (galerie de Dresde). Martin de Vos (musée de Berlin) et M. Charles Jalabert ont représenté la première partie de la scène, celle où le *Christ, marchant sur la mer*, apparaît aux disciples. V. au mot CHRIST la description du tableau de M. Jalabert.

Jésus (IMAGES DE). V. CHRIST.

Jésus et la Samaritaine, tableau de Guido Reni. V. SAMARITAINE.

Jésus-Christ (ORDRE DE LA MILICE DE). Lors de la croisade contre les albigeois, saint Dominique forma, dans le midi de la France, dans le Languedoc principalement, et dans le nord de l'Allemagne, une troupe d'hommes armés qui prit le nom de *milice de Saint-Dominique*. Elle devait employer ses armes pour la défense de la religion, la destruction de l'hérésie et la conservation des droits et des biens de l'Eglise. Les services sanglants que ces chevaliers rendirent furent assez éclatants pour que les papes Innocent III, en 1206, Clément IV, en 1268, Grégoire X, en 1272, Adrien V, en 1280, Clément VII, en 1523, leur accordassent les plus grands priviléges. Pendant des siècles, cette institution subsista, mais changea très-souvent de nom, s'appelant tantôt ordre de la *milice de Jésus-Christ*, tantôt ordre des *gendarmes de Jésus-Christ*, tantôt ordre de *Jésus-Christ*, tantôt ordre du *Christ*, tantôt ordre de *Saint-Dominique et de Saint-Pierre*, puis, enfin, ordre de la *Croix de Jésus-Christ*. Ce fut en 1568 qu'elle prit ce dernier nom, et fut réunie, par le pape Pie V, à la congrégation de Saint-Pierre, qui existe encore. La décoration de l'ordre était une croix noire. En 1815, Ferdinand VII, roi d'Espagne, ordonna que les ministres du saint office portassent toujours les insignes de l'ordre.

Jésus-Christ (ORDRE MILITAIRE DE LA FOI DE), ordre français institué, en 1320, par le pape Léon XII, à Avignon. L'organisation de l'ordre était religieuse et militaire. Les chevaliers, qui devaient, au péril de leur vie, défendre la religion catholique, suivaient la règle de saint Augustin. A la mort de son fondateur, l'ordre disparut. La décoration, en or, représente un chevalier armé de pied en cap, à cheval, la lance enfoncée dans la gueule d'un dragon qui se débat sous les pieds du coursier.

Jésus et Marie (ORDRE DE), ordre de chevalerie militaire et religieuse, dont on attribue l'institution au pape Paul V, en 1615. On ne possède aucun renseignement sur son histoire. Plusieurs écrivains pensent même qu'il n'a existé qu'en projet.

Jésus (ORDRE DU NOM DE), ordre de chevalerie créé, en 1654, par Charles-Gustave, roi de Suède, le jour de son couronnement. Il l'accorda aux principaux seigneurs de sa cour, et s'en déclara grand maître. La décoration, qui consistait en un soleil, ayant au centre, sur champ d'émail, les lettres J. H. S., était portée, par les chevaliers, suspendue à un ruban de moire d'argent; le même soleil était brodé en argent sur le côté gauche de l'habit. L'ordre disparut après la mort de son fondateur.

JÉSUS, fils se Sirach, écrivain juif, né à Jérusalem. Il vivait selon les uns au IIIe siècle, selon d'autres au IIe siècle av. J.-C. Il composa en hébreu le *Livre de l'Ecclésiastique*, que l'Église a mis au rang des livres canoniques. Cet écrit, qui n'est point rangé par les juifs au nombre des livres inspirés et que les protestants regardent comme apocrypho, est un recueil de préceptes pour la conduite do la vie, terminé par l'éloge des plus grands hommes de la nation juive. « L'auteur de l'*Ecclésiastique*, dit M. Th. Fritz, a puisé ses apophthegmes, partie dans l'Ancien Testament, surtout dans les *Proverbes*, dont on retrouve dans son livre de nombreuses réminiscences, partie dans d'autres recueils de sentences ou gnomes qui n'existent plus. En outre, il a donné le fruit de ses propres méditations, provoquées par la lecture de l'Ancien Testament. » L'*Ecclésiastique*, dont le texte hébreu est perdu, a été traduit en grec par le petit-fils de Jésus, et plusieurs fois en latin, notamment par Luther. La meilleure édition est celle qu'a donnée Bretschneider (Ratisbonne, 1806, in-8°) en grec et en latin, avec notes. D'après quelques auteurs, Jésus, fils de Sirach, fut un des soixante-douze Juifs que Ptolémée Philadelphe chargea de traduire la Biblè en grec.

Jésus (COMPAGNIE DE). V. JÉSUITES. On désigne quelquefois sous le nom de *Compagnies de Jésus* les *Compagnies de Jéhu*. V. COMPAGNIE.

JESUS-MARIA (Dominique DE), théologien espagnol. V. DOMINGO.

Jesus-Maria (ORDRE DE), fondé à Rome par le pape Paul V, en 1615, pour soutenir l'Eglise contre les infidèles et les hérétiques. Il s'éteignit peu de temps après sa fondation. La marque distinctive que portaient les chevaliers était une croix à quatre branches et huit pointes, émaillée de bleu et bordée d'or, ayant au centre les lettres J. H. S. en or.

JESUS-DEL-MONTE, bourg de l'île de Cuba, département Occidental, juridiction et à 22 kilom. de la Havane; 2,648 hab.

JET s. m. (jè — lat. *jactus;* de *jacere*, jeter). Action de jeter, de lancer : *Le* JET *d'une pierre. Le* JET *d'une bombe. Le* JET *des dés.*

— Par ext. Emission de rayons : *Un* JET *de flammes. Un* JET *lumineux.*

La flamme en *jets* brillants s'élance dans les airs.
DELILLE.

Liberté, liberté, que ta brûlante haleine
Ressemble aux *jets* divins du splendide soleil!
A. BARBIER.

‖ Mouvement d'un liquide, d'un fluide, qui s'échappe avec force par une ouverture étroite : *Un* JET *de sang. Un* JET *de vapeur. Un* JET *de fumée.*

.... Perçant le plomb qui la retient pressée,
L'onde siffle en longs *jets* dans les airs élancée.
DESAINTANGE.

— Fig. Expansion, manifestation soudaine : *Collé, qui était de bonne race gauloise, n'avait ni l'abondance ni le* JET *de verve de Beaumarchais.* (Ste-Beuve.) *Toute parole est nécessairement en équation avec la pensée dont elle est le* JET *et l'expression.* (Lacordaire.)

— *Jet d'une pierre*, Distance égale à l'espace parcouru par une pierre qu'un homme jette de toute sa force : *Ces deux maisons sont situées à un* JET DE PIERRE *l'une de l'autre.*

— *Premier jet*, Première ébauche : *Ne vous arrêtez pas aux défauts de détail; ce n'est là qu'un* PREMIER JET. ‖ *Du premier jet*, Du premier coup, sans qu'on ait été obligé d'y revenir : *J'ai fait cette tirade* DU PREMIER JET. (Acad.)

— *Arme de jet*, Arme propre à être lancée ou à lancer des projectiles avec violence et d'un seul coup : *Le javelot, la fronde, l'arbalète sont des* ARMES DE JET. *L'homme éprouva bientôt le besoin d'atteindre sa proie de loin et de frapper son ennemi sans en être approché; de là l'invention des* ARMES DE JET. (A. Maury.)

— Jurispr. *Jet à la mer*, Action d'un capitaine qui, pour échapper à certains dangers, jette à la mer une partie de la cargaison ou des agrès. ‖ *Jet et contribution*, Perte que doivent subir les chargeurs d'un navire, lorsque le capitaine a été réduit à faire le jet.

— Peint. Vigueur dans la conception, dans la composition : *Ce qu'avait surtout Guérin, c'est le* JET, *c'est la veine, c'est le charme.* (Ste-Beuve.) ‖ Manière de marquer le mouvement, de disposer les plis d'une draperie : *Des draperies d'un beau* JET.

— Fauconn. Menue courroie qu'on met autour de la jambe de l'oiseau : *Otez les* JETS *à cet oiseau.* (Acad.)

— Hydraul. *Jet d'eau*, Filet d'eau, qui jaillit verticalement à une certaine hauteur : *Les* JETS *d'eau de Versailles.*

.... Le rapide *jet d'eau*
En diamant liquide inonde les cascades.

‖ Ajutage en cuivre, disposé à l'extrémité d'une conduite.

— Mar. *Ancre à jet*, Ancre légère, qu'on peut, au besoin, élonger avec une embarcation pour se touer : *Une* ANCRE À JET *fut mouillée, et solidement cette fois, à une assez grande distance de la frégate.* (Ch. Deslys.) ‖ *Jet de voiles*, ou mieux *Jeu de voiles*, Appareil complet des voiles d'un navire.

— Navig. fluv. Bois de chauffage jeté à flot ou à bois perdu.

— Pêche. Nom donné à des demi-folles tendues en ravoir. ‖ Action de jeter le filet. ‖ Poisson pris dans un coup de filet.

— Techn. Action d'introduire, de faire couler la matière dans le moule, quand elle est en fusion : *Statue d'un seul* JET. ‖ Nom donné aux petites arêtes que laisse le moule sur la

pièce fondue : *Il la trouva assise sur un escabeau, entourée de balles nouvellement fondues, coupant les* JETS *de plomb.* (Mérimée.) ‖ Nom donné aux bâtons de cire que l'on dispose autour du modèle, et que l'on fond ensuite dans le moule, pour y réserver autant de canaux qui conduiront la fonte. ‖ Action de verser la cire fondue sur les mèches disposées autour du cerceau. ‖ Espèce de tringle de bois, disposée sur la jointure des battants d'une porte ou d'une croisée, pour empêcher la pluie de pénétrer dans l'intérieur. ‖ *Jet d'eau*, Saillie arrondie disposée au bas d'une croisée ou d'une porte, pour rejeter l'eau en dehors.

— Fig. Fondu, coulé *D'un seul jet, de plein jet, tout d'un jet*, Se dit d'une chose conçue, exécutée avec sûreté, avec unité et sans tâtonnement : *C'est faute de plan qu'il y a tant d'ouvrages faits de pièces de rapport, et si peu qui soient fondus* D'UN SEUL JET. (Buff.)

— P. et chauss. Terre que l'on rejette sur le bord d'un fossé que l'on creuse.

— Pyrotechn. Sorte de fusée fixe.

— Moll. *Jet d'eau marin*, Nom vulgaire des ascidies.

— Bot. Nom vulgaire du rotang ou rotin, genre de palmiers dont on fait des cannes sans nœuds. ‖ *Jet-sureau*, Nom vulgaire des saurures.

— Agric. Pousse d'un végétal, droite et vigoureuse.

— Econ. rur. *Jet d'abeilles*, Nouvel essaim qui sort de la ruche.

— **Encycl.** Jurispr. *Jet à la mer.* Lorsqu'un navire est assailli par une tempête, ou poursuivi par un corsaire, la loi donne au capitaine le droit de jeter à la mer une partie de la cargaison (art. 410 du code de commerce). Régulièrement, le capitaine ne doit prendre ce parti extrême qu'après avoir consulté les officiers du bord, ainsi que les intéressés au chargement qui peuvent se trouver présents. S'il y a dissentiment sur l'urgence de la mesure entre les officiers du bord et les chargeurs, naturellement l'opinion plus compétente des premiers, qui sont gens du métier, doit prévaloir. Pour qu'il soit possible d'apprécier l'urgence du *jet* à la mer, le capitaine, aussitôt que les circonstances le permettent, rédige et couche sur le registre du bord le procès-verbal du *jet* et les circonstances qui l'ont rendu nécessaire. Ce procès-verbal doit être signé par les officiers de l'équipage et par les propriétaires présents de la cargaison, ou, en tout cas, mention doit être faite de leur refus de signature. Au premier port où le navire aborde, le capitaine doit affirmer l'exactitude des énonciations du procès-verbal devant l'autorité compétente.

Aux termes de l'art. 400 du code de commerce, le *jet* de marchandises à la mer entre dans la nomenclature des grosses avaries ou avaries communes, qui doivent être supportées proportionnellement par les parties intéressées. Les principes fort simples qui régissent la matière sont ainsi resumés par Armand Dalloz (*Dict.*, v° AVARIES, n° 95). « Quiconque charge des effets sur un navire s'oblige, de plein droit, et sans qu'aucune stipulation puisse le soustraire à cet engagement, à faire, s'il y a lieu, le sacrifice de ces effets pour le salut commun, et, si ce sacrifice porte sur d'autres propriétés, de contribuer à indemniser ceux qui en auraient souffert. »

La disposition de l'art. 417 du code de commerce règle le mode de contribution à la perte des marchandises jetées à la mer. Ces marchandises sont appréciées par des experts commis à cette fin, sur le pied de leur valeur ou plutôt de la valeur qu'elles auraient eue au port de leur destination. La perte en est supportée au marc le franc : 1° par les propriétaires de la partie sauvée de la cargaison ; 2° par l'armateur ou propriétaire du navire, mais sur le pied seulement de la moitié de la valeur du bâtiment et de la moitié du fret. Il faut ajouter que les marchandises jetées elles-mêmes entrent dans la contribution proportionnelle, jusqu'à concurrence de leur valeur estimative fixée par l'expertise. La perte provenant du *jet* des marchandises n'est supportée par contribution, d'après les bases qui viennent d'être indiquées, qu'autant que la conservation du surplus de la cargaison a été le résultat direct de cette mesure de salut (art. 423 du code de commerce). Si donc, malgré le *jet* effectué, le navire venait à périr, les autres parties de la cargaison, quoique sauvées, ne supporteraient aucune contribution relativement aux marchandises jetées la mer.

Notons, en finissant, que certains objets dépendant du chargement sont dans tous les cas exempts de contribution à l'avarie du *jet* de marchandises. Ce sont les munitions de guerre, les provisions de bouche et les hardes des hommes d'équipage. Il existe aussi une règle particulière pour les parties du chargement arrimées sur le tillac du navire. Ces objets sont plus exposés aux coups de mer et payent un fret moindre. La loi dispose qu'en cas de *jet* à la mer ils ne donnent lieu à aucune contribution à la charge soit du navire, soit du reste de la cargaison. Au contraire, si ces mêmes effets arrimés sur le tillac ont été sauvés, leurs propriétaires subissent la contribution à l'avarie du *jet* comme les autres chargeurs.

— **Hydraul.** *Jets d'eau.* Le plus souvent les *jets d'eau* sont alimentés par des tuyaux de conduite, et utilisés pour produire les belles gerbes dont l'art a su si bien tirer parti, dans certaines circonstances, pour décorer les places publiques et orner les jardins et les parcs. Si l'on considère un tuyau de conduite à l'extrémité duquel est placé un petit orifice pour la formation d'un *jet d'eau*, et que l'on nomme σ la charge du fluide sur l'orifice, z celle qui a lieu sur une section quelconque du tuyau, λ la longueur de ce tuyau, O l'aire de sa section, χ le contour de cette section, ω l'aire de la section de la veine qui vient de franchir l'orifice après la contraction, U la vitesse du fluide à la section ω ; la vitesse dans le tuyau est $\frac{\omega U}{O}$, et la quantité de travail, développée pendant le temps infiniment petit dt par les résistances, est exprimée par

$$-\rho\chi\lambda\left(a\frac{\omega U}{O}+b\frac{\omega^2U^2}{O^2}\right)\frac{\omega U}{O}\,dt,$$

ρ étant la masse de l'unité de volume du fluide. En supposant la section du réservoir supérieur fort grande par rapport à celle du tuyau, et négligeant l'effet de la contraction qui a lieu à l'orifice du tuyau dans le réservoir, il n'y a pas de perte de force vive à considérer. La force vive acquise étant celle de la tranche qui sort par l'orifice, ou $\rho\omega U dt U^2$, l'équation du mouvement du fluide est donc

$$2\rho g\sigma\times\omega U dt = 2\rho\chi\lambda\left(a\frac{\omega U}{O}+b\frac{\omega^2U^2}{O^2}\right)\frac{\omega U dt}{O} + \rho\omega U dt U^2,$$

ou

$$2g\sigma=\frac{8\lambda}{D}\left(a\frac{\omega U}{O}+b\frac{\omega^2U^2}{O^2}\right)+U^2\ldots,$$

équation dans laquelle a et b sont deux coefficients constants, déterminés par M. de Prony de manière à satisfaire le mieux possible aux résultats des expériences ; leurs valeurs sont

$$a = 0{,}00017, \qquad b = 0{,}003416.$$

Dans cette équation, il faudrait faire entrer les effets des coudes, des étranglements ou des renflements, et la valeur de U que l'on en déduirait ferait connaître la dépense du *jet*. Ce dernier tend à s'élever à une hauteur $\frac{U^2}{2g}$; mais il s'élève à une hauteur un peu moindre, à cause de la résistance que lui oppose l'air et de l'obstacle qu'oppose au mouvement l'eau qui retombe sur elle-même. On peut établir entre les quantités O et ω des rapports convenables suivant la grosseur et la hauteur qu'on veut donner au *jet*.

Lorsque l'orifice est garni d'un ajutage cylindrique, dont la section est ω, on a, au lieu de l'équation précédente,

$$2g\sigma=\frac{8\lambda}{D}\left(a\frac{\omega U}{O}+b\frac{\omega^2U^2}{O^2}\right) + U^2\left[1+\left(\frac{1}{m}-1\right)^2\right]\ldots,$$

m étant le coefficient de la contraction qui a lieu à l'entrée de l'ajutage. Le *jet* est alors plus gros, dépense davantage et s'élève moins haut.

Si l'on appelle i l'angle formé par la direction initiale du *jet* au-dessus de l'horizon, on a pour l'équation de la trajectoire dans le vide

$$y = x\,\text{tang}\,i-\frac{g}{2U^2\cos 2i}x^2.$$

S'il était permis de négliger la résistance de l'air, on aurait pour l'amplitude du *jet* ou la corde horizontale de la courbe passant par l'extrémité de l'ajutage

$$x_1=\frac{U^2}{g}\sin 2i.$$

Le maximum d'amplitude aurait lieu dans le vide pour $i = 45°$ et serait égal à $\frac{u^2}{g}$, ou a double de la hauteur due à la vitesse initiale. La plus grande élévation y_1 du *jet* correspondant à une vitesse initiale u et à un angle de projection i serait

$$y_1=\frac{U^2}{2g}\sin 2i,$$

ou la hauteur due à la composante verticale $u \sin i$ de la vitesse initiale. Cette plus grande ordonnée correspond à $x=\frac{u^2}{2g}\sin 2i$, c'est-à-dire à la moitié de l'amplitude du *jet*. Enfin, pour une même vitesse initiale, on obtiendrait le *jet* le plus élevé en le dirigeant verticalement ou en faisant $i = 90°$, et $\sin i = 1$.

Les ajutages intérieurement cylindriques des *jets d'eau* ayant un coefficient m égal à 0,82, on voit que, abstraction faite de la résistance de l'air, le *jet* vertical ne peut guère atteindre qu'une hauteur

$$\frac{m^2U^2}{2g}=\frac{(0{,}82U)^2}{2g}=0{,}67\frac{U^2}{g^2},$$

qui n'est que les $\frac{7}{10}$ de celle due à la charge.

Les ajutages coniques seraient préférables, si une mince paroi ne favorisait encore mieux l'élévation et surtout la limpidité du *jet*. Quant à l'amplitude des *jets* inclinés des pompes, elle est plus grande dans l'air pour les gros *jets* que pour les petits ; cependant il résulte des expériences de M. Belmas qu'elle ne dépasse guère celle qui serait due à une vitesse initiale d'environ 16 mètres. Ainsi, une pompe à incendie, manœuvrée par quatorze hommes exercés, n'a pas donné une portée horizontale plus grande que lorsqu'elle ne l'était que par dix hommes seulement ; la portée sous l'angle de 45° n'a pu dépasser 26 mètres.

JETAGE s. m. (je-ta-je — rad. *jeter*). Action de jeter : *Le* JETAGE, *flottage et conduite à bois perdu des bois sur les ports.*

— Pathol. Sortie de liquide morbide, chez l'homme ou les animaux : JETAGE *du pus, des humeurs.*

— Art vétér. Flux qui s'écoule des naseaux des chevaux atteints de la morve, de la gourme, etc.

— **Encycl.** Art vétér. Dans le langage vétérinaire, on donne le nom générique de flux, de *jetage* ou d'écoulement nasal, aux matières morbides plus ou moins visqueuses, épaisses, blanchâtres ou jaunâtres, expulsées par une seule narine ou par les deux, soit que ces matières proviennent des cavités nasales, du pharynx, des poches gutturales, des bronches ou du poumon.

Le *jetage* nasal est toujours le résultat d'une sécrétion pathologique. Le plus léger flux, la plus simple mucosité visqueuse ou blanchâtre sont la conséquence d'un état anomal de la muqueuse du nez, du pharynx, du larynx, de la trachée ou des bronches. Chez le cheval et le mouton, la matière sécrétée qui constitue le *jetage* s'échappe toujours par une seule ou par les deux narines, salit leur commissure inférieure, s'attache parfois aux poils et s'y dessèche ; chez le chien et le porc, elle s'accumule autour des naseaux, s'y colle et les obstrue quelquefois. Les bêtes bovines ont rarement les naseaux salis par l'écoulement nasal, parce que ces animaux ont l'habitude d'introduire de temps en temps leur langue dans chaque orifice des cavités nasales pour les nettoyer.

Le *jetage* de la morve, de la gourme, du catarrhe nasal aigu se manifeste généralement par un écoulement constant. L'évacuation des produits mucoso-purulents sécrétés par la membrane des sinus de la tête, soit dans la morve des sinus du cheval, soit dans le cas d'œstres logés dans ces cavités chez les moutons, ne s'opérant souvent que pendant la marche, la course même, constitue des *jetages* intermittents. Il en est de même de l'écoulement du muco-pus accumulé dans les poches gutturales du cheval, qui n'a lieu que pendant la mastication des aliments et la déglutition.

La matière du *jetage* varie selon la nature de la maladie et les diverses périodes qui en signalent le cours.

JETAIBA s. m. (je-ta-i-ba). Bot. Nom vulgaire de l'hyménée courbaril.

JETÉ, ÉE (je-té) part. passé du v. Jeter. Lancé ou poussé d'un endroit dans un autre : *Une pierre* JETÉE *dans l'eau. Un os* JETÉ *à un chien. La nature s'imite ; une graine* JETÉE *en bonne terre produit ; un principe* JETÉ *dans un bon esprit produit.* (Pasc.) ‖ Poussé, renversé : *Un homme* JETÉ *par terre d'un violent coup de poing. Un navire* JETÉ *à la côte.*

> . . . Sur son rocher *jeté* par des perfides,
> Philoctète marchait sous ces rocs ténébreux.
> DELILLE.

— Porté brusquement, avec violence : *Ses bras* JETÉS *autour de mon cou.*

— Négligemment posé : *Un fichu* JETÉ *autour du cou. Un manteau* JETÉ *sur les épaules. Des livres* JETÉS *dans un coin.* ‖ Disposé : *La draperie de cette figure est* JETÉE *avec beaucoup de grâce.*

— Etabli en travers, d'un bord à l'autre : *Un pont* JETÉ *sur la rivière. Une planche* JETÉE *sur un ruisseau.*

— Dirigé, porté : *Un coup d'œil* JETÉ *sur la lettre m'apprit de qui elle venait. Cette femme a le buste trop* JETÉ *en arrière.*

— Exclamé : *Au cri d'effroi* JETÉ *par ce malheureux, on accourut à son secours.*

— Fig. Consigné, exprimé rapidement, négligemment : *Quelques idées générales* JETÉES *sur le papier. Une parole* JETÉE *en l'air.* ‖ Exprimé, manifesté avec une certaine brusquerie : *Un nom* JETÉ *dans une discussion. Une injure* JETÉE *à la face de quelqu'un. Les petites vérités* JETÉES *à la face de tout le monde portent leurs fruits : celui qui se sent reconnu retire son masque.* (A. d'Houdetot.) ‖ Mis, livré à l'abandon : *Nous sommes une troupe d'aveugles* JETÉS *à l'aventure dans ce vaste univers* (J.-J. Rouss.) *L'homme, cet être si faible,* JETÉ, *comme dit La Bruyère quelque part, sur cet atome, calcule à distance les astres, pèse le soleil, et devine les lois du mouvement.* (A. Martin.) ‖ Plongé : *Une mère* JETÉE *dans le désespoir par la mort de son enfant.*

— *Jeté à la rue*, ou simplement *jeté*, Gaspillé, employé sans profit : *Voilà bien de l'argent* JETÉ À LA RUE.

— *Sort jeté*, Influence pernicieuse à laquelle on croit que quelqu'un est soumis par un sortilége. ‖ Fig. Série persévérante d'insuccès, de malheurs, d'accidents : *Il y avait un* SORT JETÉ *depuis cinq ans sur les tragédies et les poëtes tragiques.* (Ste-Beuve.)

— *Le sort en est jeté*, La chose est décidée, engagée, il n'est plus temps de revenir.

— Littér. et B.-arts. Produit d'un seul jet : *Ce morceau, ce passage est admirablement* JETÉ. *Les figures de ce tableau sont bien* JETÉES.

— Art milit. Introduit pour concourir à la défense : *Régiment* JETÉ *en toute hâte dans une place menacée.*

— Techn. Coulé, versé, en parlant d'une matière en fusion ; *Statue* JETÉE *dans le moule,* JETÉE *en sable. Le colosse de Rhodes, ouvrage immense* JETÉ *en fonte par un Indien* (Volt.)

— s. m. Chorégr. Pas de danse qui fait partie d'un autre pas, et ne remplit pas seul une mesure : *Que peuvent sur le cœur d'une déesse trahie les* JETÉS*-battus et les taquetés?* (Th. Gaut.)

— Techn. Brin jeté sur une aiguille à tricoter, avant de prendre la maille, ce qui fait une maille de plus.

JETÉE s. f. (je-té — rad. *jeter*). P. et chauss. Amas de matériaux établi dans un cours d'eau ou dans une eau dormante, pour former une enceinte ou diriger un courant : *Construire une* JETÉE. *Etablir une* JETÉE. *Se promener sur la* JETÉE. *Les vagues se brisaient avec fureur contre la* JETÉE. ‖ Amas de pierres, de cailloux, que l'on répand dans un chemin effondré, pour le rendre plus praticable.

— Techn. Réunion de feuilles de papier que la jeteuse prend à la fois et jette sur le ferlet. ‖ Quantité de chandelles qu'on moule d'une seule fonte.

— **Encycl.** P. et chauss. Les *jetées* sont généralement soutenues par des pilotis. Elles ont pour but, lorsqu'il s'agit d'un port, d'en faciliter l'entrée pour les navires venant de la mer, et, lorsqu'il s'agit d'un cours d'eau, d'en redresser la direction.

Dans les ports de mer, les *jetées* ont surtout pour but d'en prévenir l'engorgement par les galets et par le sable, et de briser les fortes lames qui arrivent de la haute mer.

La construction des *jetées* en mer s'effectue par des moyens divers, suivant les matériaux dont on dispose, et aussi suivant le but spécial qu'on se propose.

Avant toute chose, il importe d'examiner les conditions générales qui doivent présider à l'établissement d'une *jetée*. La condition essentielle en quelque sorte de toute *jetée*, c'est qu'elle rende l'entrée commode aux vaisseaux. Pour y parvenir sûrement, on aura une carte de la rade et du port ; on s'informera des circonstances locales et principalement du mouvement des marées, des vents les plus fréquents, des courants. On tracera les *jetées* assez longues pour que leurs têtes soient portées au delà du terrain que laissent à sec les plus basses mers, afin de ne pas laisser au courant causé par le jeu des écluses la liberté de serpenter dans la grève en y creusant un chenal tortueux, qui exposerait les navires obligés de le suivre à échouer ou à périr dans un gros temps. Les écluses seront placées de manière que tous les courants partiels auxquels elles donnent naissance n'en forment plus qu'un seul, qui enfile le chenal sur toute son étendue, sans quoi il en résulterait des tourbillons et des effondrements préjudiciables aux fondations des *jetées*. De plus, il faut s'arranger pour donner à ce courant assez de force pour pouvoir pousser au loin vers la pleine mer les sables et autres détritus, dont l'amas pourrait à la longue former à l'entrée du port une barre nuisible.

Quand on donne aux *jetées* la même direction qu'aux marées, il suffit de les faire de la même longueur et ne s'avançant pas plus en mer l'une que l'autre ; mais, lorsque la situation des lieux exige que les *jetées* soient dans une direction oblique ou transversale à celle des marées, on prolonge en avant la *jetée* qui reçoit la première le choc de la mer. Alors, le courant qui frappe d'abord la partie excédante se réfléchit vers le large, et laisse à l'entrée du chenal un calme relatif, qui en facilite l'accès aux vaisseaux. Pour plus de commodité, on évase l'entrée du canal, en rejetant un peu en dehors la *jetée* prolongée. Il ne faut pas cependant exagérer cette disposition.

La nature du rivage peut obliger l'ingénieur à faire une *jetée* plus longue que l'autre, indépendamment de la marée. C'est ainsi que l'on a dû agir au Havre et à Dieppe, pour éviter que l'entrée du chenal fût encombrée par le galet. Le transport des sables que les courants déposent en quelques endroits de l'entrée d'un port, en y formant des bancs trop éloignés des écluses pour que leurs chasses puissent les détruire à mesure que les dépôts s'élèvent, oblige encore quelquefois à rallonger la *jetée* qui répond à ces courants, afin que, venant la frapper, ils rejaillissent à la mer, ce qui empêche le dépôt de se faire toujours à la même place.

Quoique les *jetées* se fassent ordinairement en ligne droite, on les replie un peu en dedans, s'il arrive que le courant enfile trop directement le chenal avec trop de vitesse, afin d'empêcher que les navires qui sont dans le port n'en soient incommodés. Mais il faut prendre garde, en les courbant, de ne pas trop empêcher l'action de l'eau que les écluses lanceront à marée basse pour l'entretien du chenal. Il sera convenable, lorsqu'on fera

les *jetées* en ligne droite, qu'elles aillent en s'élargissant vers l'embouchure du canal. Belidor, dans son *Architecture hydraulique*, qui est encore consultée de nos jours, donne pour règle, dans ce cas, de faire « l'extrémité plus large que la naissance d'environ un douzième de la longueur du chenal lui-même ; à moins que l'on n'ait des raisons pour modifier cette règle selon les circonstances. »

Après ces considérations générales, nous allons voir d'après quelles méthodes spéciales on doit construire les *jetées* suivant leur situation et les matériaux qu'on emploie.

— *Jetées de fascinage.* Ces *jetées* ne peuvent être recommandées ni comme solidité ni comme durée. On ne les emploie que pour des ouvrages provisoires. C'est ainsi que, en 1769, lorsqu'on jugea convenable d'approfondir le port de Dunkerque, on éleva tout d'abord deux *jetées* provisoires, en fascinages, sur la prolongation des deux bouts qui se trouvaient déjà établis. Ces sortes de *jetées*, bien construites, sont très-propres à soutenir le ressac de la mer, mais elles imposent un grand entretien. Il ne faut les regarder que comme une préparation à un travail plus solide, dont elles facilitent beaucoup l'exécution.

Pour empêcher que la mer ne fasse des fouilles au-dessous des fascines, on encadre la base de la *jetée* entre deux longs fossés dans lesquels on pilonne de la terre glaise bien corroyée et battue à la demoiselle. Le sol ainsi préparé et nivelé à marée basse, on creuse de 0^m,30 à 0^m,40, afin d'encaisser le premier lit de fascines, que l'on pose en travers de la *jetée*. Lorsque le premier lit est établi, on le fixe par des rangées de piquets munis à leur tête d'un crochet. On forme ensuite avec des cordes d'osier un enlacement, une sorte de filet, en prenant comme points d'appui la tête des piquets. On entasse ainsi les lits les uns sur les autres en les couchant constamment en retraite pour constituer un talus à l'extérieur de la *jetée*. Lorsqu'enfin on est parvenu au couronnement, on couvre toute la surface, tant au sommet que sur le talus, d'un grillage en bois de sapin de 0^m,08 à 0^m,10 d'équarrissage, dont les compartiments ont 65 centim. carrés environ. On les fixe avec de petits pilots de 1 à 4 mètres de longueur. Les compartiments sont ensuite remplis de pierres dures ou de gros moellons plats posés de champ et à sec, serrés fortement les uns contre les autres. Cette manière de travailler le fascinage est surtout usitée pour élever des digues opposées à l'action de la mer, comme on en voit à Ostende, depuis le port jusqu'au sas du canal de Bruges.

— *Jetées en coffres de charpente remplis de pierres.* Dans le port de Dunkerque, environ vingt ans après la construction des *jetées* en fascinages, on entreprit de les reconstruire avec des coffres remplis de pierres. La partie inférieure des *jetées* de fascinages servit de base ; elle avait acquis par le tassement, et par suite du sable qui s'était introduit entre les fascines, une grande fermeté. Les coffres ou caisses en charpente, destinés à recevoir les pierres, furent établis sur des pilots enfoncés verticalement dans les fascines. Sur ces pilots on établit les fermes de la *jetée*, soutenues par des longrines et des solives. Des bois obliques, reliés par des moises et étrésillonnés par des croix de Saint-André, forment la ferme. Sur les charpentes on établit un bordage solide.

— *Jetées en maçonnerie.* Lorsqu'on veut construire des *jetées* en maçonnerie, il faut, avant toute chose, faire une juste estimation de la profondeur à laquelle le chenal doit parvenir, afin d'établir les fondations des *jetées* à 1 mètre ou 1^m,20 au-dessous de cette profondeur. On doit, autant que possible, travailler à marée basse, afin d'avoir le moins d'eau possible à épuiser pour enfoncer les palplanches.

Il n'y a du reste aucun détail spécial à donner ici, le travail étant le même que dans tous les ouvrages hydrauliques.

— *Jetées célèbres.* L'usage des *jetées* était connu des anciens. La ville de Tyr, cette reine de la mer, ayant été détruite, les Tyriens construisirent dans une île peu éloignée du rivage la nouvelle Tyr, qui avait deux ports. Deux *jetées* en arc de cercle, s'étendant au loin dans la mer, formaient l'entrée du plus vaste ; cette entrée était couverte par un môle qui la défendait contre l'impétuosité des vagues.

Le port d'Alexandrie, construit par Ptolémée Philadelphe, était séparé en deux par une *jetée* intérieure joignant l'île de Pharos au continent. Des *jetées* qui aboutissaient aux extrémités de l'île de Pharos garantissaient ces deux ports du mouvement de la vague.

Les ports d'Athènes, de Syracuse, étaient également munis de *jetées* qui les abritaient. Une *jetée* remarquable, si l'on considère le temps où elle a été construite, est celle qui couvre le port de Messine du côté du midi, et à l'extrémité de laquelle est le fort de San-Salvador. Le port de Rhodes avait également une *jetée* bien disposée, qui fut construite anciennement pour remédier aux mauvais effets du courant qui gênait l'entrée du port. Citons encore, dans l'antiquité, les belles *jetées* du port d'Ostie, construit par l'empereur Claude, et du port d'Ancône, construit par Trajan.

Dans les ports de construction moderne, ou peu ancienne, nous pouvons citer les *jetées* du port de Gênes, celles de La Hougue, de Calais, de Boulogne, de Dunkerque, du Havre, etc. Les *jetées* les plus remarquables peut-être sont celles de Cherbourg, ainsi que la digue immense, longue de 3,866 mètres, qui ferme la rade.

Nous ne terminerons pas cet article sans citer les immenses *jetées* qui ont été exécutées pour la création des deux ports de Suez et de Port-Saïd, qui forment les deux entrées du canal de Suez.

JETER v. a. ou tr. (Du latin *jacio*, mot que Curtius rattache au verbe grec *iêmi*, je lance, de la racine sanscrite *i*, mouvoir, lancer, et dont le *c* serait alors simplement un suffixe ; mais Eichhoff ramène directement *jacio* à la racine sanscrite *yug*, lâcher, lancer. Double le *t* lorsque la terminaison commence par un *e* muet : *Je jette, tu jetteras*) Lancer loin de soi, d'un lieu dans un autre : JETER *des marchandises à la mer.* JETER *de l'eau par la fenêtre.* JETER *un verre à la tête de quelqu'un.* JETER *un filet.* JETER *des semences en terre. Qui s'arrête à* JETER *des pierres à tous les chiens qui aboient après lui n'arrivera jamais au but de son voyage.* (Prov. turc.)

> *Jetez*-moi dans le feu tous ces méchants écrits.
> MOLIÈRE.

— Mettre de côté, rejeter, se débarrasser de : JETEZ *ces fruits, ils sont malsains. L'homme mourant est un ballon qui* JETTE *son lest.* (Petit-Senn.)

— Distribuer, répandre : JETER *des fleurs sous les pas de quelqu'un.* JETER *du ridicule sur quelqu'un. Il est difficile de* JETER *du pathétique sur un sujet baroque.* (Grimm.)

— Emettre, lancer hors de soi : JETER *un cri.* JETER *une note aiguë. Une fontaine qui* JETTE *beaucoup d'eau. Un animal qui* JETTE *son venin. Un tison qui* JETTE *des étincelles.* ‖ Laisser suinter : *Cette plaie* JETTE *beaucoup de pus. Un arbre qui* JETTE *de la gomme.* On dit aussi absol. : *Cette plaie commence à* JETER. *Son vésicatoire ne* JETTE *plus.*

— Pousser, en parlant des plantes : *Cette vigne a* JETÉ *bien du bois. Cet arbuste a* JETÉ *de beaux scions. Ces arbres ont* JETÉ *de profondes racines.* On dit aussi absol. : *Les arbres ne* JETTENT *pas encore. La vigne commence à* JETER. ‖ Répandre, en parlant de la lumière physique ou intellectuelle : *Cet astre* JETTE *un vif éclat. La réputation de cet artiste* JETAIT *alors son plus vif éclat.*

— Construire, établir d'un bord à l'autre : JETER *un pont sur une rivière. Lorsque Trajan* JETA *un pont sur le Danube, l'Italie entendit pour la première fois le nom si fatal à l'ancien monde, le nom des Goths.* (Chateaub.)

— Pousser violemment ; faire entrer de force : *Les vents nous* JETÈRENT *à la côte. Il était tellement insolent qu'on fut obligé de le* JETER *à la porte. J'en veux toujours à Pierre Ier qui* A JETÉ *la nation russe dans une fausse route.* (Ste-Beuve.)

> Quelle ardeur inquiète
> Parmi vos ennemis en aveugle vous *jette ?*
> RACINE.

— Renverser : JETER *un enfant par terre.*

— Porter brusquement : *Il* JETA *ses bras autour de mon cou.*

— Faire entrer, introduire pour concourir à la défense : JETER *du renfort dans une place assiégée.*

— Envoyer, faire mettre : JETER *quelqu'un en prison, au cachot.*

— Mettre négligemment, rapidement, en parlant d'un vêtement : JETER *un manteau, un châle sur ses épaules.* JETER *un fichu autour de son cou.*

— Diriger, porter, en parlant des yeux, du regard : *Lorsque nous* JETONS, *par une belle nuit, les yeux sur le firmament, notre esprit est naturellement entraîné à réfléchir sur ces insondables profondeurs.* (A. Maury.)

> Sur un nouveau venu le courtisan perfide
> Avec malignité *jette* un regard avide.
> VOLTAIRE.

> On a beau se farder aux yeux de l'univers,
> A la fin sur quelqu'un de vos vices couverts
> Le public malin *jette* un œil inévitable.
> BOILEAU.

‖ Porter, incliner : JETER *sa tête en arrière.*

— Consigner, déposer négligemment, rapidement : *Je* JETTE *à la hâte, sur le papier, quelques mots interrompus.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. Introduire, inspirer, répandre, causer : JETER *partout l'effroi, l'épouvante, le désespoir.*

> Prenez soin qu'à l'instant la trompette guerrière
> Dans le camp ennemi *jette* un subit effroi.
> RACINE.

> Cessez, lâches frayeurs, cessez, vaines tendresses,
> De *jeter* dans les cœurs vos indignes faiblesses.
> CORNEILLE.

‖ Faire tomber : JETONS-*le sur ce chapitre. Une erreur de fait* JETTE *un homme sage dans le ridicule.* (La Bruy.)

> L'idée élève ou déshonore,
> Vous *jette* dans la fange ou sur un piédestal.
> A. BARBIER.

— *Jeter par terre, Jeter bas*, Démolir : *Ce sont de vieilles masures qu'il serait bon de* JETER PAR TERRE.

— *Jeter les fondements*, Construire les fondements : JETER LES FONDEMENTS *d'une église, d'un palais.* ‖ Fig. Etablir, fonder : *Le prince des apôtres* JETTE *dans la capitale de l'empire* LES FONDEMENTS *de la puissance ecclésiastique.* (Chateaub.)

— *Jeter son feu, tout son feu*, Dire, faire tout ce qu'une première impulsion vive engageait à dire ou à faire : *Cet auteur* A JETÉ TOUT SON FEU *dans le premier acte de sa tragédie.* (Acad.) ‖ *Jeter feu et flamme*, Se mettre dans une violente colère : *Le roi ne faisait pas semblant d'entendre le marquis de Gesvres, qui* JETAIT FEU ET FLAMME. (L'abbé de Choisy.)

— *Jeter de l'huile sur le feu*, Exciter une passion déjà vive ; aigrir des gens déjà irrités.

— *Jeter sa gourme*, Se dit d'un jeune homme qui fait des folies considérées comme les conséquences de son âge.

— *Jeter les hauts cris*, Se plaindre bruyamment, amèrement.

— *Jeter un voile sur*, Chercher à cacher ou à faire oublier : JETONS UN VOILE SUR *nos dissensions passées.*

— *Jeter un sort sur*, Ensorceler.

— *Jeter un vilain coton*, Perdre sa réputation. ‖ Etre atteint d'une maladie dont on sera difficilement guéri.

— *Jeter de profondes racines*, S'établir fermement : *Il n'y a rien de si vain et de si borné que la plupart des bourgeois ; c'est chez eux que la sottise* JETTE DES RACINES PROFONDES. (B. de St-P.)

— *Jeter hors des gonds*, Faire éclater, faire sortir de son caractère ordinaire : *Quand on a déjà entendu beaucoup de niaiseries, une niaiserie de plus suffit pour* JETER HORS DES GONDS. (Th. Leclercq.)

— *Jeter par la fenêtre*, Gaspiller, dépenser, dévorer mal à propos : *Il* JETTE *tout* PAR LA FENÊTRE ; *c'est un panier percé.* (Le Sage.)

— *Jeter aux orties*, Renoncer à, se dépouiller de : JETER *le froc* AUX ORTIES.

— *Jeter les yeux sur quelqu'un*, Le choisir dans des vues particulières : *Il* A JETÉ LES YEUX SUR *ce jeune homme pour en faire son gendre.* (Acad.)

— *Jeter son dévolu sur quelqu'un, sur quelque chose*, Arrêter son choix, ses vues sur quelqu'un, sur quelque chose.

— *Jeter le grappin sur quelqu'un*, S'emparer de lui, de son esprit, pour tirer parti de lui.

— *Jeter un os à quelqu'un*, Lui donner une petite part dans une affaire lucrative, pour se le rendre favorable ou l'engager à se taire.

— *Jeter la pierre à quelqu'un*, L'accuser, lui reprocher une chose, lui en faire un crime :

> Ne *jetons* pas *la pierre aux* autres,
> Car s'ils ont leurs défauts, n'avons-nous pas les nôtres?
> ARNAULT

‖ *Jeter des pierres dans le jardin de quelqu'un*, S'attaquer à lui, dire des choses désagréables qui s'appliquent à lui.

— *Jeter de la boue à quelqu'un*, Le dénigrer, en dire du mal, l'insulter : *Il est difficile de* JETER DE LA BOUE À QUELQU'UN *sans en garder soi-même quelques taches.* (A. d'Houdetot.)

— *Jeter une chose à la tête de quelqu'un*, La lui offrir, la lui donner sans qu'il la demande : *Il* JETTE *sa fille* À LA TÊTE DE *tout le monde.*

> D'éloges on regorge, on les *jette à la tête*,
> Et mon valet de chambre est mis dans la gazette.
> MOLIÈRE.

— *Jeter de la poudre aux yeux*, Chercher à éblouir par des apparences trompeuses : *Notre équipage* JETA *d'abord* DE LA POUDRE AUX YEUX *des bourgeois d'Alcaraz.* (Le Sage.)

— *Jeter sa langue aux chiens*, Renoncer à deviner une chose : *Je ne sais décidément pas de qui vous voulez parler ; je* JETTE MA LANGUE AUX CHIENS.

— *Ne pas jeter sa part aux chiens*, Montrer de l'ardeur pour avoir part à quelque chose.

— *N'être pas bon à jeter aux chiens*, Etre l'objet de l'animadversion de quelqu'un : *Si je lui demandais de me payer, je* NE SERAIS PAS BON À JETER AUX CHIENS.

— *Jeter son bonnet par-dessus les moulins*, Se décider à braver les convenances, l'opinion du monde : *Cette fille* A JETÉ SON BONNET PAR-DESSUS *les moulins. J'ai pris mon parti sur tout, et je* JETTE MON BONNET PAR-DESSUS LES MOULINS. (Volt.)

— *Jeter le manche après la cognée*, Renoncer à poursuivre un but, par impatience de réussir ou par découragement : *Le génie politique cherche à tirer le meilleur parti des situations les plus compromises, et ne* JETTE *jamais, comme on dit,* LE MANCHE APRÈS LA COGNÉE. (Ste-Beuve.)

— Vèner. *Jeter sa tête*, en parlant du cerf, Quitter son bois : *Tous les ans, vers la fin de février, les gros cerfs muent et* JETTENT LEUR TÊTE. (E. Chapus.) ‖ *Jeter ses fumées*, Se vider.

— Fauconn. *Jeter le faucon*, Le laisser partir pour le vol. ‖ *Jeter l'oiseau du poing*, Le lancer après la proie.

— Mar. *Jeter l'ancre*, La mouiller, la descendre au fond de la mer, pour faire arrêter le vaisseau : *Nous* JETÂMES L'ANCRE *dans la baie de Rio-Janeiro.* ‖ Fig. S'arrêter, faire une station : *On ne* JETTE *point* L'ANCRE *dans le fleuve de la vie.* (B. de St-P.) ‖ *Jeter le plomb, la sonde*, Les laisser tomber pour reconnaître quelle est la hauteur de l'eau ou la nature du fond. ‖ *Jeter à la bande*, Entasser les corps lourds sur un des côtés du navire, pour essayer de le relever.

— Techn. Couler dans un moule : JETER *une statue de bronze.* ‖ En termes de potier d'étain, ajuster : JETER *une anse sur une pièce.* ‖ *Jeter en soie*, Couvrir un moule de bouton d'une soie tournée sur la bobine en plusieurs brins. ‖ *Jeter des chandelles, des bougies*, Les fabriquer au moule.

— Typogr. *Jeter un blanc*, Mettre une ou plusieurs interlignes entre deux lignes données. ‖ *Jeter une espace* ou *des espaces*, Mettre une ou plusieurs espaces entre deux ou plusieurs mots.

— Econ. rur. *Jeter un essaim*, ou absol. *Jeter*, Produire et mettre dehors un nouvel essaim, en parlant des abeilles : *Ces mouches n'ont point* JETÉ *cette année.* (Acad.)

Se jeter v. pr. Etre jeté : *Dans un ménage économe, rien ne* SE JETTE.

— S'élancer, se précipiter : SE JETER *à l'eau.* SE JETER *contre un mur.* SE JETER *dans la mêlée.* SE JETER *dans les bras, aux pieds de quelqu'un.* ‖ Se laisser tomber, s'étendre : SE JETER *sur une chaise.* SE JETER *sur son lit.*

— Chercher un refuge : SE JETER *dans un couvent. Lorsque le gibier* SE JETTE *dans une remise, il faut l'aborder sous le vent.* (E. Blaze.)

— S'abattre avidement : *Tout le monde* SE JETTE *sur les biscuits et le madère. Quelque affamé qu'il soit, l'aigle ne* SE JETTE *jamais sur les cadavres.* (Buffon.)

> On nous voit tous, pour l'ordinaire,
> Piller le survenant, *nous jeter* sur sa peau.
> LA FONTAINE.

— Avoir son embouchure, se déverser : *Le Rhône* SE JETTE *dans la Méditerranée. Le Danube* SE JETTE *dans la mer Noire.*

— Fig. S'engager résolûment ou imprudemment ; tomber par sa faute : SE JETER *dans l'embarras.* SE JETER *dans la misère. Avant de* SE JETER *dans le péril, il faut le prévoir et le craindre ; mais quand on y est, il faut le mépriser* (Fén.) ‖ Se tourner, se décider : *La coquette délaissée* SE JETTE *dans la dévotion pour y trouver encore de l'amour.* (Mme de Puizieux.)

— *Se jeter au travers, à la traverse*, Venir faire obstacle : *Si rien ne* SE JETTE AU TRAVERS, *notre affaire marchera vite.*

— Manége. Se dit du cheval qui, au lieu de céder aux aides, va du côté d'où elles lui viennent : SE JETER *sur l'éperon, sur le talon, sur la jambe droite.*

— Mar. *Se jeter à la côte*, Echouer son navire sur la côte, pour éviter de plus grands dangers.

JETEUR, EUSE s. (je-teur, eu-ze — rad. *jeter*). Personne qui jette : *Un jeteur de sorts.*

— s. f. Techn. Ouvrière qui, dans les fabriques, est chargée de *jeter* les feuilles de papier sur le ferlet que lui présente une autre ouvrière, afin que celle-ci les place sur les cordes de l'étendoir.

JETHA, prophétesse germaine, qui habitait la montagne sur laquelle est bâti aujourd'hui le château de Heidelberg. Elle n'ouvrait jamais la porte de sa cabane et rendait ses oracles par sa fenêtre. La tradition lui prête naturellement la prophétie de tout ce qui est arrivé dans le pays.

JETHOU, petite île de la Manche, dans le groupe des îles anglo-normandes, à 5 kilom. S.-O. d'Herm. Elle est entourée de rochers et couverte de beaux pâturages ; 10 hab.

JÉTHRO, surnommé **Raguel**, prince ou prêtre des Madianites, qui vivait du temps de Moïse. C'était un chef puissant, propriétaire de nombreux troupeaux, qui occupait dans son pays une position analogue à celle des anciens chefs arabes avant l'introduction de l'islamisme. Il reçut chez lui Moïse fugitif et lui donna en mariage sa fille Séphora. Lorsque le législateur des Hébreux ramena d'Egypte le peuple israélite, Jéthro alla au-devant de son gendre, lui amena sa femme et ses enfants, lui fournit des secours et lui donna d'excellents avis, notamment celui de créer un conseil de vieillards pour examiner une partie des affaires publiques. Il lui fournit, en outre, des renseignements précieux sur la route qu'il devait suivre à travers le désert. Les talmudistes débitent sur Jéthro une foule de légendes invraisemblables, qu'il serait trop long de rapporter ici et qu'on trouvera consignées dans dom Calmet.

JETON s. m. (je-ton — rad. *jet.* V. l'encycl.). Petite plaque de métal, d'ivoire, de nacre, dont on se sert pour marquer et payer au jeu : JETON *de cuivre.* JETON *d'or. Marquer avec des* JETONS.

— Par anal. Objet que l'on donne comme payement : *Quand les rois jouent des provinces, les hommes sont les* JETONS *qui les payent.* (Frédéric II.)

— Nom donné à de petits disques dont on se servait autrefois pour calculer : *Les courtisans ressemblent à ces* JETONS *dont on se sert pour compter ; ils changent de valeur au gré de celui qui les emploie.* (Solon.)

> Les courtisans sont des *jetons ;*
> Leur valeur dépend de leur place :
> Dans la faveur, des millions,
> Et des zéros dans la disgrâce.
> BRÉBEUF.

— Hist. litt. *Jeton de présence* ou simplement *Jeton*, Pièce de métal que l'on remet aux membres présents de certaines compagnies, et qui leur sert à toucher une certaine somme; somme que l'on remet directement aux membres présents dans certaines de ces compagnies où l'usage des jetons a été abandonné :

Quand pour trente deniers Judas vendit son maître,
Il fit un crime horrible et que nous détestons;
Aujourd'hui La Fontaine est un semblable traître,
Qui vend son bon ami pour gagner trois *jetons*.
FURETIÈRE.

— Loc. fam. *Faux comme un jeton*, Se dit d'une personne d'un caractère très-faux, très-dissimulé.

— Techn. Petite règle d'acier qui sert à vérifier la régularité des caractères d'imprimerie.

— Econ. rur. Essaim d'abeilles qui a été jeté, qui a abandonné la ruche.

— **Encycl.** Les *jetons*, considérés comme moyen facile de calcul, sont du plus ancien usage. Pour le jeu, les Athéniens se servirent longtemps de coquillages, à l'imitation des Egyptiens; Hérodote nous apprend qu'on les remplaça par des *jetons*. A Rome, les petits cailloux, *calculi*, furent également échangés contre des rondelles d'ivoire. Cicéron parle de *jetons* de bois, enduits de cire, qui étaient employés pour exprimer les suffrages dans les comices.

En France, les premiers *jetons* s'appelèrent *gectoires*, puis *gettoires*, puis *jettons* et enfin *jetons*. Tous ces noms dérivent du verbe *jeter*. Dans un temps où les chiffres arabes n'étaient pas encore connus, et, plus tard, lorsque leur emploi n'était pas encore admis dans la comptabilité, tous les calculs se faisaient, comme chez les anciens, à l'aide d'une combinaison de pièces que l'on *jetait* ou disposait, dans un ordre déterminé, sur une espèce de comptoir appelé *abaque*.

Dans les administrations, à la cour des comptes, par exemple, un conseiller lisait son rapport sur la comptabilité, et un auditeur, suivant attentivement la lecture, marquait les chiffres avec des *jetons;* d'où est venu le proverbe : « Pour bien compter, il faut bien entendre et peu parler. » C'est de là aussi que les auditeurs à la cour des comptes tirèrent leur nom. Il paraît certain que, sous le règne de Louis XIV, on se servait encore de *jetons* pour calculer, car on retrouve dans certains contrats de mariage de ce temps, au titre des apports de la fille, une mention de son aptitude et de son habileté à calculer de la sorte.

Quelques-uns de ces *jetons*, et des plus anciens, doivent encore exister. Dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, le Dr Lejeal, de Valenciennes, demandait quel pouvait être l'usage d'un *jeton* en sa possession, portant en légende JEHAN DE SAINT-ION, et au revers GETTES BIEN, PAIES BIEN. C'est probablement un *jeton* de calcul de l'échevinage de Paris, Saint-Ion ayant été l'un des échevins; l'inscription *Gettes bien, Paies bien* l'indique suffisamment.

D'abord instruments de calcul, les *jetons* reçurent depuis des destinations nombreuses. Les marques qu'ils portaient se confondirent longtemps avec celles des monnaies, ce qui donna naissance au mot : *Faux comme un jeton*. Il n'est pas rare de voir sur plusieurs *jetons* anciens, afin d'éviter leur confusion avec les monnaies, des légendes exprimant la matière dont ils sont fabriqués. Des *jetons* à l'aignel, offrant le type des *agnelets* du XVe siècle, portent cette légende : DE LATON : SVI : NOVMES (*je suis monnaie de laiton*), ou bien : JE NE S. PAS VRAY AGNEIL D'OR, ou encore : IE NE SVI PAS D'ARGENT. Sur quelques *jetons* au type des gros anglais de Londres ou de Calais, on trouve au revers cette légende, qui avertit le public pour qu'il ne fasse pas erreur : IE SVI FAVS ET MAVVES NA (*je suis faux et de mauvaise nature*).

Lorsque la gravure en médailles eut fait des progrès marqués, les *jetons* se ressentirent de l'heureuse influence exercée par le mouvement artistique. Aux croix, croisettes et autres signes souvent informes dont ils étaient marqués, succédèrent des armoiries, des sujets allégoriques, des emblèmes et même des portraits. Bientôt on ne se contenta plus d'en frapper à la Monnaie du roi, pour les officiers de sa maison chargés des états de comptes et pour tous ceux qui avaient le maniement des deniers publics; on en distribua à tout personnage qui se distingua par son rang, son mérite, ses charges ou dignités. Les corporations, sous l'ancien régime, s'en servaient comme de signes distinctifs. Les monnayeurs, constitués en corporation, possédaient de nombreux priviléges, entre autres celui de l'exemption des péages. Leurs membres, pour se faire reconnaître, portaient un *jeton* où se lisaient ces mots : *Péagers, pontonniers, laissez passer les monnoyers.* Dans l'appendice au règlement de 1354, donné aux ouvriers et monnayeurs du serment de France, il était dit que, lors de leur réception, ils seraient tenus de distribuer à chacun des membres de la compagnie un certain nombre de *jetons* d'argent du poids de deux gros. Il paraît certain que cette obligation a été observée jusqu'au règne de Louis XVI, époque où la corporation du serment de France a cessé d'exister.

« Les rois Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, dit M. Feuillet de Conches, les princes, les princesses, la plupart des courtisans avaient leurs *jetons* spéciaux pour le jeu, portant leurs armes et souvent leur nom. La forme en était fort variée, souvent bizarre. Sous Louis XVI, ceux de l'ambassadeur de Venise, le chevalier de Canale, grand joueur, étaient de la forme et de la grandeur d'un petit écu, portaient son nom, et lui servaient à la fois de cachet de visite qu'il laissait chez les suisses des grands hôtels. Sous le même règne, chaque corporation d'art et de métier avait aussi un *jeton* d'une forme spéciale, portant, d'un côté, des attributs, des emblèmes, et, de l'autre, le saint patron de la corporation. Le *jeton* de la communauté des marchandes de modes plumassières portait sur la face les armes royales, et, au revers, de petits Amours se jouant avec des coiffures et des plumes. La Monnaie de Paris possède aujourd'hui encore les coins de ces *jetons* et ceux des *jetons* des règnes antérieurs. C'est, en effet, un usage qui remonte très-haut dans la monarchie française. »

Les *jetons* anciens sont généralement ronds, et leur module varie de 0m,027 à 0m,034 de diamètre; il y a, toutefois, des *méreaux* d'un diamètre inférieur. On appelait méreau une sorte de *jeton* métallique dont il était fait usage au moyen âge pour payer soit des journées de travail, soit des redevances de toutes sortes, à peu près comme de nos jours on distribue des bons de pain ou de viande.

Le musée monétaire de l'hôtel des Monnaies de Paris renferme près de quatre mille coins de *jetons* des règnes de Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI; ils présentent une série très-intéressante à étudier au point de vue de l'histoire, de l'art et de la numismatique. Le signe distinctif et caractéristique de ces *jetons* était d'être très-minces et de présenter un relief qui n'excédait pas celui des monnaies. Cette collection de *jetons* est mise à la disposition du public aussi bien que celle des médailles. On peut en obtenir des épreuves en or, argent ou cuivre, à des prix déterminés par le tarif du 8 décembre 1849. Les *jetons* d'or sont payés, d'après leur poids, sur le pied de 3,540 francs le kilogramme; ceux d'argent à pans, 266 francs le kilogramme; les *jetons* ronds, 251 francs seulement, ce qui met les *jetons* à pans à 5 francs l'un environ et les ronds de 3 francs à 3 fr. 50. En cuivre rouge ou bronzé, ou bien en laiton, les *jetons* à pans sont payés, suivant leur grandeur, de 30 à 70 centimes la pièce.

Les *jetons* suivent à peu près les monnaies pour le millésime, la lettre et la marque; comme elles, ils ont leurs points secrets. L'art du graveur en *jetons* n'a pas eu, comme pour les monnaies, une physionomie particulière aux diverses époques; il s'est montré, en apparence, capricieux, parce qu'il n'était pas soumis au monopole. On frappait en tous lieux, tant en France qu'à l'étranger; aujourd'hui, la fabrication des *jetons*, comme celle des médailles, n'a lieu qu'à la Monnaie de Paris; elle est soumise au même contrôle que celle des espèces, pour la vérification et l'estimation du titre.

— *Jetons de présence.* Les *jetons* de présence sont d'un usage tout moderne; on peut cependant en trouver l'origine en France dès le XIVe siècle; les rois en donnaient aux officiers chargés des états de dépenses. Ils étaient recouverts d'inscriptions diverses : « Pour l'écurie de la reine... Gardez-vous de mécompter, etc. » Ce n'est que plus tard qu'ils reproduisirent l'effigie du souverain. Au XVe siècle on en trouve avec des inscriptions étranges : tels sont les *jetons* des « innocents, » et des « évêques des fous. » Mais les plus célèbres *jetons* de présence sont ceux de l'Académie française. Les académiciens ne touchèrent point d'indemnité régulière jusqu'à l'époque où Louis XIV établit qu'il y aurait, par chaque séance, quarante *jetons* d'argent à partager entre les académiciens présents. C'était, pour l'académicien exact, un revenu d'environ 800 fr., qui alla à 1,200 fr. dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Le secrétaire perpétuel, à partir de Dacier (1713), toucha deux *jetons*. S'il faut en croire Furetière, beaucoup d'entre eux n'allaient aux séances que pour toucher leur *jeton*. L'irascible écrivain imagina même un mot pour les désigner, il les appela *jetonniers*.

Bientôt le trésor royal, la guerre, la marine eurent leurs *jetons* de présence. A la date du 31 août 1682, on lit dans les archives du Théâtre-Français : « La compagnie a résolu de faire des assemblées régulières, de quinze en quinze jours, à commencer d'aujourd'huy, après avoir faict faire des *jettons* d'argent du poids de 30 sols pour les présences aux assemblées. Les absents perdront leurs *jettons*. »

Les *jetons* de présence existent toujours; ceux du conseil de régence de la Banque ont une valeur de 24 fr. (l'ancien louis d'or). Les *jetons* des assemblées de chemins de fer montent à 40 fr. L'Institut et les comités établis autour du ministère de l'instruction publique ont maintenu cette rémunération bizarre, que l'on a appelée « l'honneur et l'excuse du payement. »

JETONNIER s. m. (je-to-ni-é — rad. *jeton*). Par plaisant. Académicien, à cause des jetons de présence qui leur sont délivrés :

Peintres, abbés, brocanteurs, *jetonniers*,
D'un vil café superbes casaniers...
VOLTAIRE.

Les *jetonniers* font un grand cas
D'avoir bien purgé de mots gras
L'ouvrage qu'ils ont sous la presse;
Je sais qu'ils ne pourront jamais
De poivre, de beurre et de graisse
Garantir un de ses feuillets.
FURETIÈRE.

JETTATORE s. m. (djètt-ta-to-ré — m. ital., qui signif. *jeteur*). Sorcier, jeteur de sorts, en Italie : *Le petit peuple de Rome s'imagine que Pie IX est* JETTATORE, *ou qu'il a le mauvais œil.* (E. About.)

— **Encycl.** V. JETTATURA.

JETTATURA s. f. (djètt-ta-tu-ra — mot ital., qui signif. *action de jeter*). Sorcellerie, mauvais œil, en Italie : *Est-ce un symbole de vigilance, un préservatif contre la* JETTATURA *et le mauvais œil?* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** Superst. La *jettatura*, dans les croyances superstitieuses des Italiens, est le pouvoir qu'ont certains individus de jeter des sorts. Celui qui possède cette singulière faculté s'appelle *jettatore*. La *jettatura* n'est pas une invention d'hier, les Grecs et les Romains la connaissaient; les Grecs l'appelaient *alexiana*, les Latins *fascinum*. Il y avait trois sortes de *jettatura*, par le toucher, par la parole, par le regard.

Cujus ab attractu variarum monstra ferarum
In juvenes veniunt, nulli sua mansit imago,

dit Ovide.

Qua nec permunerare curiosi
Possint, nec mala fascinare lingua,

dit Catulle.

Nescio quis teneros oculis mihi fascinat agnos,

dit Virgile.

Pour conjurer les sorts et se garder du mauvais œil, les dames romaines portaient, en colliers ou en bracelets, des priapes de bronze ou d'or. C'est à cette coutume que M. Louis Bouilhet fait allusion lorsqu'il dit, dans sa *Melænis :*

Dans des thermes à part, la matrone discrète
Suspend au clou doré son collier de phallus.

D'où venait à Priape cette efficacité souveraine contre le mauvais œil? Alex. Dumas l'a raconté très-spirituellement : « Vénus, sortie de la mer depuis la veille, venait de prendre place parmi les dieux; son premier soin avait été de se choisir un adorateur, et elle avait donné la préférence à Bacchus. Vénus s'aperçut un jour qu'elle allait être mère. Comme l'enfant qu'elle portait dans son sein était le premier de cette longue suite de rejetons dont elle devait peupler la terre, elle eut un sentiment de pudeur qui la détermina à se cacher aux regards de tous les dieux. Elle annonça qu'elle allait habiter la campagne, et se retira à Paphos. Tous les dieux furent dupes de cette feinte; Junon seule avait tout deviné. Elle était experte en pareille matière; sa stérilité la rendait jalouse, et d'avance elle voua au malheur l'enfant qui naîtrait de Vénus. Aussi, dès que la déesse des Amours sentit les premières douleurs, Junon se présenta à elle, déguisée en sage-femme, afin de pouvoir jeter un mauvais sort à l'enfant au moment même de sa naissance. Vénus était fort douillette, comme toute femme à la mode; elle jeta les hauts cris pendant tout le travail, et accoucha de Priape. Junon le reçut dans ses mains, et tandis que Vénus, à moitié évanouie, fermait ses beaux yeux encore moites de larmes, elle s'apprêta à lancer sur l'enfant la malédiction fatale qui devait influer sur le reste de sa vie. Mais à l'instant où Junon fixait ses yeux pleins de colère sur le nouveau-né, elle s'arrêta stupéfaite. Jamais elle n'avait vu, même chez les plus grands dieux, rien de pareil à ce qu'elle voyait à cette heure. » Priape ayant été sauvé par sa conformation extraordinaire, les Grecs et les Romains lui attribuèrent une vertu spéciale; de là tous ces bijoux trouvés à Herculanum et à Pompéi; de là aussi, sur les murailles de ces deux villes, ces fréquentes représentations de phallus, qu'on a attribuées au libertinage, et qui n'étaient que la conséquence de cette tradition superstitieuse. Chez les modernes, où ces bijoux ne sont pas de mise, les cornes les ont remplacés; vous n'entrez pas dans une maison de Naples quelque peu aristocratique, sans que le premier objet qui frappe vos yeux dans l'antichambre soit une paire de cornes; plus ces cornes sont longues, plus elles sont efficaces; on les fait venir de Sicile; c'est là qu'on trouve les plus belles. On en voit qui ont jusqu'à 3 pieds de longueur, et qui coûtent 500 francs la paire. Outre ces cornes à domicile, qu'on ne peut, vu leur volume, transporter facilement avec soi, on a d'autres petits cornillons, que l'on porte au cou, au doigt, à la chaîne de montre. Ce symbole préservatif est ordinairement en corail ou en jais. Pourquoi les Napolitains ont-ils substitué les cornes à l'objet usité dans l'antiquité? Les Académies savantes ne nous l'ont point encore expliqué. On a encore une autre ressource pour se garder de la mauvaise influence du *jettatore;* c'est de lui présenter le doigt du milieu étendu et les deux autres fermés. On voit parfois deux individus causer ensemble, l'un ayant l'air gêné et tenant sa main sous son vêtement obstinément dans la même position; soyez certain que celui-ci croit avoir affaire à un *jettatore*, et essaye de conjurer son influence. Pie IX passe pour un *jettatore*, les Romains et les Romaines le fuient; mais quand par hasard ils se trouvent sur sa route, ils se jettent dévotement à genoux, tandis que, par derrière, ils font le signe cabalistique. Il doit cette fatale renommée à la mauvaise conformation de ses yeux. Pie IX, en effet, est ce que l'on appelle bigle, c'est-à-dire que ses regards sont faiblement divergents.

D'après l'idée qu'on s'en fait en Italie, la *jettatura* ou mauvais œil est quelque chose de terrible. Celui qui en est doué ne fait pas toujours exprès de causer les accidents, mais sa présence les provoque; il est certain que rien ne serait arrivé, s'il n'était pas là. S'il regarde attentivement votre maison, le feu ne peut tarder à s'y mettre; si ses yeux s'arrêtent sur un couvreur, le malheureux tombe du toit; en sa présence, et fatalement, vous ne manquez jamais de briser quelque objet précieux, de casser le ressort de votre montre, de vous embarrasser dans les jambes d'un chien et de dégringoler les escaliers; il suffit même de l'avoir rencontré pour que toute la journée soit mauvaise : vous manquerez, ce jour-là, les affaires les plus certaines; vous changerez votre dernier billet de banque, et l'on vous rendra de la fausse monnaie; un gendarme vous prendra pour un autre et vous emmènera en prison; ou bien vous serez pris de la colique, juste à l'heure d'un rendez-vous désiré depuis six semaines. Aussi se garde-t-on du *jettatore* comme de la peste. Heureusement, il est assez reconnaissable, et, comme le serpent à sonnettes, il se manifeste par des signes certains. Le *jettatore* est ordinairement maigre et pâle; il a un nez en bec de corbin, de gros yeux qui ont quelque chose de ceux du crapaud, et qu'il recouvre ordinairement, pour les dissimuler, d'une paire de lunettes. La *jettatura* est incurable; on naît *jettatore*, on meurt *jettatore*.

Le Napolitain Nicolo Valette a écrit un gros ouvrage sur la *jettatura*, et Th. Gautier a donné ce titre à l'une de ses plus jolies nouvelles fantaisistes. L'histoire qu'il y raconte est celle des malheurs d'un *jettatore* malgré lui, qui se résout à s'arracher les yeux pour ne plus ensorceler personne; il est trop tard : son fatal regard a tué celle qu'il aimait. L'ingénieux écrivain a trouvé moyen de dissimuler cette histoire de Barbe-Bleue sous les artifices de son style et d'émouvoir avec un vrai conte de nourrice.

JETTESTUER s. m. (jè-tè-stu-èr). Archéol. Nom que l'on donne, en Danemark, à des sortes de dolmens.

— **Encycl.** Les *jettestuers* danois sont des constructions mégalithiques en forme de dolmen, composées de pierres choisies avec soin, et présentant ordinairement des dalles assez unies du côté de l'intérieur; devant l'entrée se trouve une allée couverte, construite également avec une certaine régularité. Les *jettestuers* ont été couverts de terre, comme les tumulus; mais la terre ayant disparu, il ne reste plus que la construction mégalithique. On voit assez fréquemment des *jettestuers* présentant deux salles l'une à côté de l'autre, avec une allée commune; ils ont quelquefois 15 mètres de longueur sur 10 de largeur et 1 à 2 mètres de hauteur.

JETTICE adj. (jè-ti-se — rad. *jeter*). Techn. Se dit de la laine de rebut, de la laine jarrée : *C'est de la laine* JETTICE.

JETZE, rivière de Prusse. Elle prend sa source dans la province de Saxe, au N.-O. de la régence de Magdebourg, coule au N., baigne Saltzwedel, Wustrow et Danneberg et se jette dans l'Elbe, à Hitzacher, après un cours de 80 kilom. Elle est navigable depuis Saltzwedel jusqu'à sa source.

JEU s. m. (jeu — lat. *jocus*, même sens). Amusement, divertissement, exercice de récréation : *Se livrer aux* JEUX *de son âge. Jouer à des* JEUX *de société. Les* JEUX *que les enfants aiment le mieux sont ceux où le corps est en mouvement.* (Fén.) *Les* JEUX *de l'enfant sont, avant tout, un exercice des forces et des facultés qui demandent à se produire.* (E. Scherer.)

La raison gâte tout dans la société;
Elle en chasse les rois, les *jeux* et la gaîté.
LA CHAUSSÉE.

‖ Exercice d'adresse, d'agilité, de vigueur : *Le* JEU *de paume. Le* JEU *de boule. Le* JEU *de quilles. Le* JEU *de bagues. Le* JEU *de billard.* ‖ Lieu où l'on se livre à cet exercice : *Un* JEU *de paume. Un* JEU *de boule.*

— Divertissement public, composé principalement d'exercices dans lesquels les concurrents se disputent certains prix : *Les* JEUX *Olympiques. Les* JEUX *du cirque. Les* JEUX *de la Grèce eurent Pindare pour célébrer leurs vainqueurs.* (Renan.)

Il faut des *jeux* au peuple, aux dieux des sacrifices.
SOUMET.

C'en est fait aujourd'hui de la beauté de l'art;
Car l'Immoralité, levant un œil hagard,
Se montre hardiment dans les *jeux* populaires.
A. BARBIER.

— Récréation établie d'après certaines règles, et dans laquelle il y a différentes combinaisons de calcul ou de hasard : *Le* JEU

d'échecs. Le JEU *de dominos. Les* JEUX *de cartes. Le* JEU *de trictrac. Connaître le* JEU *de piquet. La conversation doit être comme les* JEUX *où l'on jette la carte chacun à son tour.* (Mme de Staël.) *Le* JEU *n'a été inventé que pour les imbéciles et les escrocs.* (Boitard.)

De *jeux* intéressés tout joueur qui s'occupe
Devient fripon alors qu'il cesse d'être dupe.
FRÉVILLE.

‖ Manière de jouer : *Ce joueur a un* JEU *fort élégant, fort hardi.* ‖ Règle du jeu ; manière dont il convient de jouer : *Il a bien joué; c'est le* JEU. ‖ Cartes ou dés qui viennent à un joueur : *Il m'a donné beau* JEU. *Voilà quelque temps que j'amène beau* JEU. *Je n'ai pas encore regardé mon* JEU. ‖ Ce qui sert à jouer : *Un* JEU *de dominos. Un* JEU *de cartes. Un* JEU *d'échecs. Il y a une carte de trop dans ce* JEU.

— A la paume, Chacune des divisions de la partie : *Une partie de quatre* JEUX, *de six* JEUX. ‖ A la balle, Chacune des quatre divisions de la partie en quinze points. ‖ Marque qui détermine, au jeu de paume, l'espace dans lequel les chasses peuvent avoir lieu : *Vous êtes sorti du* JEU. ‖ Enjeu : *De combien est le* JEU*? Faites votre* JEU. *On joue gros* JEU *dans cette maison.*

— Action de jouer, de hasarder de l'argent sur une chance présumée heureuse dans un jeu quelconque : *Avoir la passion du* JEU. *Gagner au* JEU. *Perdre au* JEU. *Le* JEU *nous dérobe trois excellentes choses : le temps, l'argent et la conscience.* (Prov. angl.) *Le goût du* JEU, *fruit de l'avarice et de l'ennui, ne prend que dans un esprit et dans un cœur vides.* (J.-J. Rouss.) *Une femme dont la maison est livrée au* JEU *s'engage ordinairement à plus d'un métier.* (Duclos.)

— Par. ext. Plaisanterie, chose qui n'est pas sérieuse ou sincère : *N'ayez pas peur, ils ne se feront pas de mal en se battant; ce n'est qu'un* JEU.

La fourbe n'est le *jeu* que des petites âmes.
CORNEILLE.

Quoi ! ce serait un *jeu* que cet air de décence?
C. D'HARLEVILLE.

‖ Caprices, vicissitudes du sort : *Un des grands* JEUX *du hasard, c'est de faire échouer la prudence et prospérer la témérité.* (Sanial-Dubay.) *Il y a quelquefois dans la destinée un* JEU *bizarre et cruel.* (Mme de Staël.)

Craignez du sort les *jeux* accoutumés.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Fantaisie de la pensée, de l'intelligence, des facultés morales : *L'histoire n'est pas un simple* JEU *d'abstraction, et les hommes y sont plus que les doctrines* (Renan.)

Les talents ne sont plus qu'un vain *jeu* de mémoire;
On calcule aujourd'hui tout, excepté la gloire.
VOLTAIRE.

‖ Action dont le résultat est incertain : *On ne joue pas longtemps impunément le* JEU *des batailles.* (Général Foy.)

— Fonctionnement, mouvement régulier des différentes pièces d'un engin, d'une machine, d'un organisme, d'un ensemble quelconque : *Le* JEU *d'un piston, d'une pompe, d'une machine hydraulique. Le* JEU *des institutions d'un pays. Le* JEU *des poumons. Les phénomènes météorologiques sont dus, en grande partie, au double mouvement de la terre et au* JEU *combiné des forces qu'il engendre.* (Maury.) *Toutes nos passions ont leur* JEU *régulier; mais toutes ont aussi leurs aberrations.* (Raspail.) ‖ Aisance dans les mouvements; espace pour se mouvoir : *Il faut donner un peu plus de* JEU *à cette serrure. Cette porte a trop de* JEU.

— Effet produit par la lumière sur un corps qui n'est pas entièrement immobile : *Le* JEU *des rayons solaires sur les vagues.*

... Les *jeux* du soleil, tamisé par les branches,
Ont flotté sous mes yeux comme des formes blanches.
PONSARD.

— *Petits jeux* ou *Jeux de société*, Jeux qui consistent surtout en dialogues et en pénitences imposées à ceux qui manquent à quelque règle.

— *Jeux innocents*, Jeux de société dans lesquels on donne et on rachète des gages : *Rien de moins innocent que les* JEUX INNOCENTS. (Boitard.)

— *Jeu entier* ou *de reversi*, Assemblage de cinquante-deux cartes. ‖ *Jeu de piquet*, Assemblage de trente-deux cartes.

— Fig. *Jeu joué*, Feinte concertée entre deux ou plusieurs personnes pour en tromper d'autres : *Tout cela n'est pas sincère; c'est un* JEU JOUÉ.

— *Jeux de main*, Jeux dans lesquels on se frappe les uns les autres avec la main : *La main chaude est un* JEU DE MAIN.

— *Jeux d'esprit*, Jeux de société où l'on exerce la sagacité et la présence d'esprit des joueurs : *Le roi d'Espagne a quelque goût pour les* JEUX D'ESPRIT. (Mme de Maint.) ‖ Petite œuvre ou exercice quelconque de l'esprit, qui a quelque chose de puéril et d'ingénieux à la fois : *Les meilleures énigmes ne sont que des* JEUX D'ESPRIT *assez médiocres. Le stoïcisme est un* JEU D'ESPRIT *et une idée semblable à la république de Platon.* (La Bruy.)

— *Jeu d'enfant* ou simplement *Jeu*, Chose facile ou peu importante : *Les guerres et les révolutions ne sont que des* JEUX *aux yeux de Dieu.* (Mass.) *La mort n'était qu'un* JEU *pour les anciens; ils la bravaient en riant et en multipliaient les atteintes.* (Mme L. Colet.)

— *Jeu de hasard*, Jeu dans lequel le hasard seul décide de la perte ou du gain :

Tous les *jeux de hasard* n'attirent rien de bon.
REGNARD.

‖ Fig. Chose qui dépend du hasard : *Tout, dans la vie, est un* JEU DE HASARD, *tout, excepté la vertu.* (Latena.)

— *Jeux d'adresse*, Jeux où l'adresse a la principale part, comme les jeux de boule, de balle, etc.

— *Jeux de commerce*, Nom générique de tous les jeux de cartes où il y a un banquier. ‖ *Jeu du commerce*, Nom d'un jeu de cartes spécial.

— *Jeux de renvi*, Jeux où l'on met quelque chose par-dessus l'enjeu, comme au brelan.

— *Jeu de dedans*, A la paume, Galerie qui règne sous presque toute la longueur du toit, du côté opposé au service. ‖ *Jeu de carré*, Jeu de paume qui n'a point de dedans, et où l'on a pratiqué, au pied du mur de largeur, un carré d'un pied et demi.

— *Jeux de la nature*, Combinaisons naturelles qui ont quelque chose de bizarre : *Les stalactites offrent de singuliers* JEUX DE LA NATURE.

— *Petit jeu* ou *Bas jeu*, Au trictrac, Coup de dés qui amène un petit nombre de points.

— *Jeu simple*, A l'ambigu, Position dans laquelle on n'a plus qu'une seule chance pour gagner.

— *Maison de jeu*, Etablissement public où l'on joue de l'argent : *Les* MAISONS DE JEU *furent supprimées en France sous le règne de Louis-Philippe.*

— *Académie de jeux*, Etablissement où l'on donne à jouer à toute espèce de jeux.

— *A deux de jeu*, Se dit lorsque deux personnes se trouvent dans des conditions égales : *Je ne veux point d'un mari comme celui-là; il ne remue non plus qu'une souche.* — A DEUX DE JEU : *si elle ne veut point de moi, je ne veux point d'elle.* (Dancourt.) *Si vous êtes armé, je le suis pareillement, et nous serons* À DEUX DE JEU. (G. Sand.)

— *A jeu sûr*, Avec certitude de gagner, de l'emporter, de réussir : *Vous jouez* À JEU SÛR; *je suis trop faible pour vous.*

Battre un homme *à jeu sûr* n'est pas d'une belle [âme.
MOLIÈRE.

— *De bon jeu*, Franchement, vigoureusement : *Tous les quatre y allaient de si bon cœur et* DE SI BON JEU *qu'ils ne se donnaient pas un instant de répit.* (L. Viardot.)

— *Y aller de franc jeu*, Faire une chose sérieusement, sans feinte, sans hypocrisie : *Excepté ma pauvre cousine de Limeuil, qui* Y VA DE FRANC JEU, *toutes les dames que je vois ici ne sont malades que pour leur plaisir.* (Scribe.)

— *Y aller bon jeu, bon argent*, Faire une chose sérieusement ou de bonne foi, sans arrière-pensée : *Je vois qu'il* Y VA BON JEU, BON ARGENT. (Scribe.)

— *Cacher son jeu*, Dissimuler ses intentions : *Tout homme a de l'orgueil, tout homme est sensible; le plus habile est celui qui sait le mieux* CACHER SON JEU. (Volt.)

Depuis un an, *je cache* adroitement *mon jeu*.
C. D'HARLEVILLE.

— *Fermer le jeu*, Au jeu de domino, Poser un domino de manière que le jeu soit arrêté nécessairement.

— *Faire le jeu*, Mettre l'enjeu.

— *Se faire un jeu de*, Trouver du plaisir, s'amuser à :

Un conquérant, dans sa fortune altière,
Se fit un jeu des sceptres et des lois,
Et de ses pieds on peut voir la poussière
Empreinte encor sur le bandeau des rois.
BÉRANGER.

— *Voir beau jeu*, Se dit pour menacer quelqu'un de sa colère ou de sa vengeance : *On te rendra ton argent et tu rendras le gage, ou nous allons* VOIR BEAU JEU. (Al. Duval.)

Laissez-moi faire, et le drôle et sa belle
Verront beau jeu, si la corde ne rompt.
LA FONTAINE.

— *Avoir beau jeu*, Etre dans des conditions favorables : *Si les princesses se mettent à cultiver leur esprit, la loi salique n'*AURA *pas* BEAU JEU. (Volt.) *Si les idées justes se déployaient hardiment, les principes faux n'*AURAIENT *pas si* BEAU JEU. (Guizot.)

— *Passer le jeu*, Aller au delà de ce que permettent les convenances, la plaisanterie : *Il sait entendre la raillerie, et il sait aussi l'arrêter discrètement au moment où elle* PASSERAIT LE JEU. (Ste-Beuve.)

— *Mettre au jeu*, Prendre part à un jeu intéressé, en y hasardant une somme : *Tout le monde* A MIS AU JEU.

— *Mettre en jeu*, Employer, faire agir : *L'espérance* MET EN JEU *tous les ressorts du système sensible.* (Alibert.)

— *Jouer gros jeu, grand jeu, un jeu d'enfer*, Hasarder de grosses sommes au jeu : *Une tenue d'états n'offre rien de si sérieux qu'une table de gens qui* JOUENT GRAND JEU. (La Bruy.) ‖ Fig. Risquer beaucoup :

Vous épouser, monsieur, c'était *jouer gros jeu*.
REGNARD.

— *Jouer un jeu serré*, Jouer prudemment, afin de ne laisser aucun avantage à son adversaire. ‖ Fig. Eviter de donner prise sur soi.

— *Jouer un jeu dangereux, un mauvais jeu*, Faire des choses qui peuvent avoir des conséquences fâcheuses : *C'est un* MAUVAIS JEU *que d'employer des soldats à faire un coup d'Etat.* (Dupin.)

— *Etre en jeu*, Etre engagé, intéressé dans une chose : *Lorsque son intérêt* EST EN JEU, *il n'a pas de peine à sortir de son apathie.*

— *Etre à son jeu*, Faire attention en jouant : *Crevel perdait, comme perdent tous les gens qui ne* SONT *pas* À LEUR JEU. (Balz.)

— *Se piquer au jeu*, S'opiniâtrer à jouer, malgré les pertes qu'on a faites. ‖ Fig. Ne pas se laisser décourager par les obstacles, les insuccès, être animé par eux.

— *Tirer son épingle du jeu*, Sortir adroitement d'un mauvais pas; rentrer heureusement dans des avances qu'on risquait de perdre :

Vous *tirez* sagement *votre épingle du jeu*.
MOLIÈRE.

— *Le jeu lui plaît*, Se dit d'une personne qui trouve une chose agréable et qui voudrait la recommencer.

— *Cela n'est pas de jeu*, C'est une chose qui n'a pas été convenue ou qui n'est pas dans les règles.

— Loc. prov. *Le jeu ne vaut pas la chandelle*, Le résultat ne vaut pas le mal qu'on se donne pour l'obtenir : *Amusez-vous de la vie; il faut jouer avec elle, et, quoique* LE JEU NE VAILLE PAS LA CHANDELLE, *il n'y a pourtant pas d'autre parti à prendre.* (Volt.) ‖ *Jeu de main, jeu de vilain*, Il n'y a que les gens mal élevés qui jouent à se frapper, qui se donnent des coups en jouant.

— Féod. *Jeu de fief*, Sorte de fiction par laquelle un vassal, tout en aliénant son fief, conservait toutes les obligations féodales, dont il continait à être tenu envers le seigneur, de sorte que, pour celui-ci, il n'existait qu'une vente fictive, un *jeu*.

— Littér. *Jeu de mots*, Equivoque reposant sur la ressemblance ou la consonnance des mots : *Il y eut des* JEUX DE MOTS *en latin comme en grec.* (Boissonade.)

Ce n'est que *jeux de mots*, affectation pure.
MOLIÈRE.

‖ *Jeux partis*, Pièces de vers en dialogue, par demandes et par réponses, sur des sujets galants, qui étaient autrefois fort à la mode.

— Hist. littér. *Jeux Floraux*, Académie des belles-lettres de Toulouse, qui décerne des prix consistant en fleurs artificielles d'or ou d'argent, pour les compositions littéraires qu'elle en juge dignes.

— Mythol. *Jeux*, Divinités allégoriques qui, d'après les poëtes, présidaient aux amusements :

Toute la bande des Amours
Revient au colombier; les *Jeux*, les Ris, la danse,
Ont aussi leur tour à la fin.
LA FONTAINE.

— Art dramat. Manière dont un acteur remplit ses rôles : *Cet artiste a le* JEU *brillant. Cette actrice est admirable; son* JEU *est parfait.* ‖ *Jeux de scène*, Effets produits par les gestes, les entrées, les sorties, dans une pièce de théâtre : *Tout l'ensemble du* Barbier *est gai de situation, de contraste, de pose, de motif et de* JEU DE SCÈNE.

— Mus. Manière de jouer d'un instrument : *Avoir le* JEU *délicat, brillant, vif, hardi.* ‖ *Jeu d'orgue*, Registre : *Le* JEU *de la voix humaine. Le* JEU *de flûtes.* ‖ *Plein jeu*, Ensemble des sons les plus forts que donne un instrument et particulièrement l'orgue. ‖ *Demi-jeu*, Exécution dans laquelle on adoucit la sonorité des instruments. ‖ *Jeu céleste*, Jeu adouci que l'on obtenait sur le piano ou moyen d'une pédale; nom d'un jeu d'orgue. ‖ *Jeu de viole*, Série de violes de différente grandeur, qu'on employait autrefois dans les concerts.

— Archit. hydraul. *Jeu d'eau*, Formes diverses qu'on fait prendre aux jets d'eau, en variant la forme des ajutages.

— Constr. *Jeu d'orgue*, Soubassement construit sous le manteau d'une cheminée.

— Escrime. Maniement d'une arme : *Le* JEU *de la hallebarde. Le* JEU *de la pique. Le* JEU *de l'espadon.* ‖ Façon de faire les armes : *Etudier le* JEU *de son adversaire. Son* JEU *est de porter en parant.* ‖ *Jeu dur*, Celui dans lequel le tireur développe trop de force. ‖ *Jeu de la pointe de l'épée*, Mouvement par lequel on élève l'épée au-dessus de celle de l'adversaire. ‖ *Jeu simple*, Celui qui a lieu avec vitesse, sur une seule ligne.

— Turf. *Faire le jeu*, Prendre la tête des coureurs, mener la course.

— Fauconn. *Donner jeu aux autours*, Leur laisser plumer la proie.

— Mar. *Jeu de la barre*, Espace que la barre doit parcourir lorsqu'on fait obliquer le gouvernail d'un bord à l'autre. ‖ *Jeu de pavillons*, Collection des pavillons d'un navire. ‖ *Jeu d'avirons*, Avirons nécessaires pour la manœuvre d'un canot. ‖ *Jeu de voiles*, Ensemble de toutes les voiles d'un bâtiment destinées à servir en même temps : *On avait employé le temps du séjour à calfater le bâtiment, à raccommoder le* JEU DES VOILES *qui avaient servi pendant la traversée.* (Bougainville.)

— Charpent. Longue pièce de bois qui reçoit l'arbre d'un moulin à vent, du côté de la tête.

— Bourse. *Jeu de bourse*, Nom donné à toute opération dans laquelle le vendeur et l'acheteur ne sont pas dans l'intention, le premier de livrer les valeurs vendues, le second de lever les valeurs achetées : *La plupart des marchés à terme sont des* JEUX DE BOURSE. *Dans les* JEUX DE BOURSE, *la spéculation roule simplement sur la différence qui peut exister entre le cours des valeurs à l'époque du marché et à l'époque de la liquidation.*

— Typogr. Nombre déterminé de feuilles de papier que l'on soumet à l'opération du glaçage ou du satinage : *Un* JEU *se compose ordinairement de vingt-cinq feuilles, placées chacune entre deux plaques de zinc ou entre deux cartons parfaitement unis.*

— Chem. de fer. *Jeu de la voie*, Intervalle que l'on ménage entre les roues des véhicules et les bords intérieurs des rails, pour que les roues ne frottent pas continuellement des deux côtés, et pour faciliter le passage dans les courbes.

— Mécan. Course, espace ménagé pour être parcouru par un organe durant son mouvement : *Le* JEU *du piston, du tiroir.*

— Minér. *Jeux de Van-Helmont*, Variété de marne qui est cloisonnée.

— **Encycl.** Mœurs, hist., législat. Dans l'homme, appelé à de si graves destinées, il existe un fond inexplicable de légèreté, qui l'oblige à rompre fréquemment avec les occupations sérieuses, pour n'occuper sa pensée qu'à des choses absolument puériles : ces choses s'appellent *jeux*. On a donné, il est vrai, le même nom de *jeu* à des exercices plus importants dans leurs résnltats, et qui sont appelés à développer la force et la souplesse des muscles; mais nous le réservons ici à ces occupations futiles, à ces distractions pures qui peuvent quelquefois reposer l'esprit, mais n'ont le plus souvent d'autre effet que de le soustraire au poids du temps, si lourd pour les esprits futiles, qui sont sur la terre en grande majorité.

Le *jeu* est nécessaire à l'enfance; non pas seulement ce *jeu* hygiénique qui a reçu le nom de gymnastique, ces exercices si utiles au développement des organes, si nécessaires à la prodigieuse activité de la vie de l'enfant, mais encore ces *jeux* puérils, qui servent uniquement à délasser l'esprit en l'occupant à des riens. Autant les organes de l'enfant sont incapables d'un long travail uniforme, autant son esprit est impropre à un état de tension un peu prolongé. Les instants où son attention est en *jeu* sont nécessairement fort courts, à cause de la délicatesse excessive de son organisme intellectuel, et doivent être fréquemment coupés de repos absolu.

En est-il de même de l'homme fait? Nous ne le croyons pas. Dans la constitution actuelle de la société, les hommes se divisent, au point de vue des travaux auxquels ils se livrent, en deux catégories : ceux qui travaillent de l'intelligence et ceux qui travaillent du corps. Or, pour les uns et pour les autres, en dehors du sommeil, qui est comme le repos absolu, il est un genre de repos à la fois suffisant et efficace, c'est le changement d'occupations, c'est-à-dire le travail intellectuel pour celui qui veut se reposer des fatigues du corps, et le travail du corps ou l'exercice pour celui qui éprouve le besoin de reposer son esprit. Nous ne voyons donc aucune place à ces *jeux* dits de salon qui ne sont propres, à nos yeux, qu'à gaspiller le temps du repos, si utile à tous les points de vue. Si de plus, comme il arrive toujours aujourd'hui, ces *jeux* de salon ont l'inconvénient d'exiger une certaine application d'esprit, le temps qu'on leur donnera ne sera pas seulement perdu, il sera employé d'une manière nuisible pour le corps et pour l'esprit. Se délasser par un cent de piquet, une partie de dames, de trictrac ou d'échecs, c'est essayer de détruire la fatigue par une fatigue plus grande, c'est appeler, par un suprême effort, le sang vers le cerveau, où ne l'ont que trop amené les travaux d'une longue journée, c'est combattre une congestion cérébrale par un sinapisme appliqué sur le crâne.

Mais si à ce *jeu*, que nous avons jusqu'ici supposé purement récréatif, on attache un intérêt pécuniaire; si les joueurs, au lieu d'apporter dans leur lutte une simple question d'amour-propre, déjà trop attachante, par une des plus singulières faiblesses de la nature humaine, se disputent en outre une somme d'argent, s'ils mettent sur le tapis vert, aujourd'hui une partie de leur superflu, demain tout leur nécessaire, plus tard le pain de leurs enfants, comme ce *jeu* va provoquer alors de funestes résultats!

Absorber toutes les facultés de l'homme, étouffer tous ses sentiments, remplacer toutes ses nobles espérances, tous ses vastes projets, toutes ses généreuses aspirations par l'idée fixe d'amener un valet de cœur, un double-six, de faire sauter la banque, c'est-à-dire de ruiner un ou plusieurs malheureux, tel est l'effet naturel de la passion du *jeu*. Le joueur, quand il atteint le dernier degré de sa passion, ne pense plus, ne sent plus, si ce

n'est dans le cercle étroit de trente-deux morceaux de carton. Les pleurs de sa femme, les plaintes de ses enfants, le désespoir de ses victimes, s'il est heureux, lui sont également indifférents.

S'il est heureux! Il n'est pas un joueur qui ne rêve cette hypothèse, qui ne s'en flatte comme d'une espérance. C'est la plus singulière illusion que l'étude de l'esprit humain nous ait jamais permis de constater. Joueur heureux! Qu'est-ce que cela peut donc bien signifier, et comment est-il bien possible qu'on ait pu jamais tomber dans une si bizarre hallucination : un joueur heureux! Certes, nous ne parlons pas de bonheur moral; nous n'entendons pas signaler ici l'impossibilité de jouir en paix d'un bien mal acquis. Mais nous demandons si l'on a jamais connu un joueur enrichi par son gain et demeuré riche après avoir gagné.

Réfléchissons. Quand deux joueurs déterminés sont en présence, l'un des deux finit ordinairement par s'enrichir des dépouilles de l'autre; on pourrait donc croire que les chances de perte et celles de gain restent complétement égales, et que l'enjeu est toujours cette alternative : se ruiner ou s'enrichir. Erreur, le *jeu* a une issue fatale et unique : la ruine. Des naïfs, beaucoup trop nombreux, hélas! s'obstinent à répéter : Ah! si Napoléon n'avait pas succombé à Waterloo!... S'il n'eût pas succombé là, il eût succombé ailleurs. Le joueur dit de même : Ah! si je n'avais pas eu ce maudit sept! Si vous ne l'aviez pas eu aujourd'hui, vous l'auriez eu demain. Le joueur est un conquérant condamné à livrer tous les jours des batailles décisives jusqu'à ce qu'il rencontre son Waterloo; quant à s'arrêter sur son gain, comme il se propose invariablement de le faire, autant vaudrait imaginer un ivrogne qui quitte la place avant que le flacon soit vide.

Le *jeu*, cela est donc certain, est un mal épouvantable, destiné à atrophier en l'homme tout ce qui relève sa nature : force du corps, énergie de la volonté, vivacité de l'esprit, délicatesse du sentiment. Contre ce mal public, y a-t-il un remède? Personne ne conteste la puissance de l'éducation, mais tout le monde reconnaît la lenteur de ce moyen. Quant à la loi, on lui a contesté deux choses : l'efficacité et le droit.

Sur le premier point, on a trop médit, selon nous, des dispositions légales contre les vices, on les a trop accusées d'impuissance. Nous croyons, nous, que l'intervention des gendarmes et l'application de la prison ne sont pas absolument indifférentes aux bonnes mœurs; nous pensons que, si des lois bien sévères ne protégeaient la morale publique, les honnêtes gens pourraient difficilement descendre dans la rue sans que leur regard fût affligé par des scènes désolantes; nous croyons fermement que le nombre des voleurs serait bien plus grand qu'il ne l'est, si le vol n'attirait certaines sanctions pénales qui font réfléchir les gens trop avides du bien d'autrui. Et pourquoi les lois, efficaces contre les voleurs, le seraient-elles moins contre les joueurs? Y a-t-il donc si loin de joueur à escroc? L'emploi de la force publique empêche la majorité des gens de faire le bien, quand elle reçoit un mauvais emploi; comment concevoir qu'elle fût absolument inefficace pour empêcher le mal? Je sais ce qu'on a dit : la suppression des maisons publiques de *jeu* pousse à créer des tripots clandestins; or, la surveillance, parfaitement organisée dans les premiers, est tout à fait impossible dans les seconds. Pas de doute à cet égard : s'il existait dans toutes les grandes villes un nombre suffisant d'établissements où chacun pourrait bourrer ses poches de billets de banque, nul ne serait tenté d'aller forcer la caisse des agents de change. Si le *jeu* est permis, on ne se cachera pas pour jouer. Mais comment alors atteindre le but désiré, qui est d'empêcher la passion du *jeu*, sinon d'exister, au moins de se produire? Croit-on franchement qu'un tripot, si clandestin soit-il, est plus dangereux qu'un coupe-gorge comme celui qui existait à Bade il y a peu de temps, ou comme celui qui, aujourd'hui encore, déshonore Monaco? Il y a toujours, selon nous, intérêt à ce que le vice ne s'étale pas au grand jour et soit réduit à se cacher. Dans une population, il est toujours une grande majorité de faibles et d'hésitants, que la difficulté arrête, et à qui elle tient lieu de vertu. Les gens fermes dans les principes ne jouent pas, même à Monaco; les joueurs profondément gangrenés trouvent, même à Paris, l'occasion de jouer; mais, outre ces deux catégories extrêmes, pour qui la loi est inutile ou impuissante, il en est une autre, bien plus nombreuse, qui est séduite par l'occasion que lui offre Monaco, et qui s'abstient à Paris, où l'occasion lui fait défaut.

La première objection contre les lois prohibitives des *jeux* ne nous paraît donc pas sérieuse; la seconde l'est certainement davantage, car elle invoque le plus sacré de tous les principes, la liberté. En vertu de quel droit peut-on empêcher le riche de disposer de sa fortune absolument comme il l'entend? Comment pourrait-on lui défendre, par exemple, de la jouer sur la rouge ou la noire? La loi n'a le droit de régler nos actions que dans l'intérêt des droits et de la liberté d'autrui. Le droit de propriété est absolu, et la loi ne le tempère qu'en faveur des intérêts liés à ceux du propriétaire.

A ce dernier point de vue, la liberté n'est pas aussi absolue qu'on veut le dire. Mais ne nous arrêtons pas aux droits des héritiers et des conjoints, qui peuvent imposer certaines limites au droit de propriété; laissons de côté ce mode de solution, qui aurait le tort de n'être pas suffisamment général, et élevons-nous à une considération plus haute : l'intérêt de la société. Le lien de toute société est un ensemble de devoirs mutuels, qui obligent chacun de ses membres et les contraignent, en des cas déterminés, à sacrifier leur intérêt ou leur droit propre à l'intérêt social. Les lois ne sont, en général, que la formule des cas où la liberté individuelle se trouve ainsi sacrifiée ou limitée. Si donc il était prouvé que la suppression des *jeux* est un intérêt public, on ne pourrait plus rien objecter à la loi qui les prohibe. Or, quoi de plus évident? Le *jeu* autorisé, c'est une atteinte fatale portée au travail national; c'est une pâture, en apparence facile, donnée à la cupidité; c'est la substitution du hasard, de la ruse, de la filouterie, à la plus noble et à la plus utile manière de créer les fortunes : le labeur des citoyens. On connaît les effets des *jeux* de bourse sur les affaires sérieuses; les effets du *jeu* ordinaire sur le capital national seraient plus désastreux encore. Donc, l'intérêt de la société exige qu'elle mette un frein à cette passion funeste, qui détourne et tarit les sources de la fortune publique, et qui, en dehors du capital argent, qu'elle amoindrit ou stérilise, dénature, détruit, annihile le capital intelligence, le plus nécessaire de tous.

Il serait puéril de nous arrêter à ces raisons données avec tant de fracas par des journaux suspects et des capitalistes douteux, pour faire rétablir les *jeux* en France. Inutile de parler de ces millions et de ces milliards qu'on nous propose de tirer, par les établissements de *jeux*, de la poche des riches dupes étrangères. La petite ville de Monaco, malgré sa ferme des *jeux*, n'a pas construit encore de fontaine publique en or massif. Les villes d'eaux qui demandent des maisons de *jeux* se font, croyons-nous, de réelles illusions. En tout cas, les capitaux anglais ou russes, qu'elles veulent attirer, ne sont guère moins bien placés, pour notre intérêt, dans les chemins de fer, même étrangers, qu'ils ne pourraient l'être dans les coffres des fermiers des eaux, et l'argent français qui prendrait la même direction est évidemment plus utile dans celle qu'il suit jusqu'ici. En attendant nos *jeux*, qu'on leur refusera sans doute, les Anglais achètent nos vins fins, nos meubles et notre bijouterie; cela vaut tout autant pour le travail et l'industrie de la nation.

Certes, on ne supprimera pas le *jeu;* mais si on l'empêche de s'étendre et de s'étaler au grand jour, ce sera un grand pas de fait. Quant à l'anéantir, c'est aussi impossible que de corriger l'avidité et la légèreté humaines. Le *jeu* existera donc toujours comme il a toujours existé.

Aussi loin, en effet, que l'on remonte dans les âges, on rencontre des *jeux* qui ne diffèrent même pas beaucoup de ceux qui sont encore usités de nos jours. Les palets et les osselets paraissent avoir été les premiers *jeux* d'adresse inventés par les Grecs. Le *jeu* de paume passe pour avoir été inventé par les Lydiens, d'autres disent par les Lacédémoniens. Galien nous a laissé un intéressant article sur ce *jeu;* Homère le décrit, et ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il en fait un passe-temps de femmes. Quand Nausicaa et ses servantes ont lavé et étendu leur linge, elles prennent un repas sur l'herbe, puis se dépouillent de leurs voiles et commencent un *jeu* de balles qui s'exécute en cadence, sur une sorte de pas rhythmé. La paume était aussi le *jeu* favori des empereurs romains, qui manquaient rarement de faire précéder une orgie de table par une séance de paume, pour se mettre en appétit. Le sévère Caton était assidu à la paume; on raconte qu'après son échec dans l'élection consulaire, il s'en alla jouer tranquillement à ce *jeu*. Le *jeu* de palet est également décrit dans Homère. Les osselets étaient un *jeu* de femmes, dont il nous reste plusieurs représentations antiques.

Le *jeu* de dames paraît avoir été connu des Romains, sous le nom de *ludus latrunculorum*. Ce *jeu* se jouait, en effet, comme le *jeu* de dames, avec des jetons de deux couleurs. Un décret rendu par Tibère avait condamné le noble Julius Canius à mort, spécifiant, par un raffinement de cruauté, qu'un espace de dix jours serait réservé entre la condamnation et le supplice. Julius Canius passa ces dix jours à jouer aux dames. Le dixième jour, un centurion entra chez lui suivi de licteurs pour le conduire à la mort. Le condamné se mit froidement à compter ses dames et celles de son adversaire plus ému que lui. « Que faites-vous? dit celui-ci. — Je constate que vous avez perdu, dit Canius. Centurion, vous êtes témoin que je l'ai gagné d'un point. » Et il suivit tranquillement ses bourreaux.

Caligula, comme Claude, avait la passion du *jeu* de dés. Quand il perdait, il condamnait à mort un certain nombre de chevaliers romains et confisquait leurs biens pour payer ses dettes de *jeu*. Claude oubliait de manger, dans la fureur du *jeu*, pendant des journées entières. Un écrivain satirique a raconté que, quand il descendit aux enfers, le juge Eaque le condamna à jouer éternellement avec un cornet percé, l'obligeant à toujours chercher ses dés.

Un *jeu* assez analogue au trictrac, d'après les descriptions et surtout une figure qui nous en restent, s'appelait *ludus duodecim scriptorum* (jeu des douze lignes). La table qui supportait ce *jeu* s'appelait *abacus*. Il serait difficile de dire si ces *jeux* furent d'importation grecque ou inventés à Rome même; ce qui est certain, c'est que, bien longtemps avant la conquête romaine, la Grèce avait la fureur du *jeu;* seuls, les sévères Lacédémoniens l'avaient banni de leur république.

La conquête romaine fixa en Grèce un maximum des sommes qu'il était permis de risquer au *jeu*. Il va sans dire qu'on n'en joua que de plus belle. César fut grand joueur, ainsi que l'empereur Claude, et nous rappellerons ces vers de Juvénal :

.... Alea quando
Hos animos? Neque enim loculis comitantibus itur
Ad casum tabulæ, posita sed luditur arca.

« A quelle époque la rage des *jeux* de hasard a-t-elle été aussi effrénée? Il ne suffit plus de la bourse; on emporte son coffre-fort. » Tacite nous apprend que les Germains avaient aussi la passion des *jeux* de hasard.

Plus tard, les lois romaines défendirent de jouer de l'argent, à moins que le *jeu* n'eût pour but de développer les forces physiques, et, par conséquent, ne fût utile à la guerre. Cette interdiction s'appliquait même à toutes les choses appréciables en argent, et il était seulement permis de jouer son écot dans un festin.

En France, le *jeu* a été soumis depuis longtemps à des ordonnances très-sévères. Sous Charlemagne, il était défendu de jouer à des *jeux* de hasard sous peine d'être privé de la communion des fidèles. Le concile de Mayence, tenu en 813, sépare par son quatorzième canon, de la communion des fidèles, non-seulement les ecclésiastiques, mais encore les laïques qui joueront aux *jeux* de hasard. Saint Louis frémissait quand il entendait seulement parler des *jeux* de hasard. Il n'était plus maître de lui dès qu'il savait que ses premiers sujets, au mépris des ordonnances, avaient l'audace de se livrer à des *jeux* défendus. A son retour de la Palestine, languissant sur son vaisseau des suites d'une longue maladie, il apprend que le comte d'Anjou, son frère, est, dans la chambre voisine, aux prises avec un autre seigneur. Tout malade, il y court, saisit les dés et le damier, les jette dans la mer, et, dit Joinville, « se courrouce moult fort contre son frère. » Gautier de Nemours, qui jouait contre le comte, ne perdit point la tête : « car tous les deniers qui étoient sur le tablier, dont il y avoit grant foison, il les jeta en son geron, et les emporta. »

Sous le règne de Charles IV, les dés, le trictrac, les quilles, le palet, les billes, etc., étaient interdits sous peine de 40 sous parisis d'amende. Charles V, recommandant les *jeux* d'exercice, proscrivit les *jeux* de hasard. « Voulant obvier à tous inconvénients, disait-il dans son ordonnance du 3 avril 1369, toujours duire et gouverner nos sujets en ce qui peut leur être utile et agréable, défendons les *jeux* de hasard. » Le prévôt de Paris, pour seconder les salutaires intentions de ce sage monarque, rendit, en 1397, une ordonnance dans laquelle il déclarait qu'en interrogeant les criminels il avait découvert que la plupart des crimes venaient du *jeu*. Cependant les tripots et les loteries n'existaient pas encore.

Charles VIII défendit aux prisonniers de jouer aux dés, et permit les échecs et le trictrac, mais seulement aux personnes qui étaient en prison pour des causes peu graves. Une ordonnance rendue par le même prince, au mois de janvier 1560, défendit le brelan, le jeu de quilles et les dés. Sous Louis XIII, les officiers qui surprenaient en flagrant délit les personnes jouant à des *jeux* prohibés devaient saisir les enjeux et les confisquer au profit des pauvres. Quarante-sept maisons de *jeu* furent fermées à Paris.

En 1629, fut rendue une ordonnance dont les dispositions contre le *jeu* sont très-rigoureuses. Les articles 137, 138, 139, 140 et 141, relatifs à la matière, sont conçus en ces termes :

« Défendons et interdisons à tous nos sujets de recevoir en leurs maisons les assemblées pour le *jeu*, que l'on appelle académies ou brelans, ni prêter ou louer leurs maisons à cet effet. Déclarons dès à présent tous ceux qui y contreviendront et qui se prostitueront en un si pernicieux exercice, infâmes, intestables et incapables de tenir jamais offices royaux; enjoignons à tous nos juges de les bannir pour jamais des villes où ils seront convaincus d'avoir contrevenu au présent article. Voulons en outre que lesdites maisons soient confisquées sur les propriétaires, s'il est prouvé que ledit exercice y ait été six mois durant, sauf leur recours contre lesdits locataires. Déclarons toutes dettes contractées pour le *jeu* nulles, et toutes obligations et promesses faites pour le *jeu*, quelque déguisées qu'elles soient, nulles et de nul effet, et déchargées de toutes obligations civiles ou naturelles. Permettons aux pères, mères, aïeuls et aïeules et aux tuteurs de répéter toutes les sommes qui auront été perdues au *jeu* par leurs enfants ou mineurs sur ceux qui les auront gagnées, etc., etc. »

Depuis cette ordonnance, nombre d'arrêts confirmatifs ont été rendus. Ainsi, le parlement de Paris a défendu, par un arrêt du 8 juillet 1661, de tenir des *jeux* de hasard, sous peine de 1,000 livres d'amende et de prison, et un arrêt de la même cour, rendu le 16 septembre 1663, interdisait les académies de *jeu*, sous peine de prison et d'une amende de 3,000 livres. Diverses dispositions postérieures renouvellent à peu près les mêmes interdictions. Mais à l'exécution de ces sages décrets il y avait un obstacle invincible, l'exemple de la cour et des grands.

Sous Louis XIV, le *jeu* du roi et le *jeu* de la reine firent partie intégrante des habitudes de Versailles, et les courtisans renchérirent sur leur maître. Chacun connaît l'histoire du chevalier de Grammont, l'élégant tricheur, et du duc d'Antin, qui volait sans vergogne la mise de ses voisins. Cet état de choses ne fit qu'empirer sous Louis XV : les tripots proprement dits, tripots dorés, vrais salons du meilleur monde, naquirent sous ce règne; la chronique nous a transmis le nom de la célèbre Mme de Saint-Amaranthe, qui donnait à jouer à toute la noblesse d'alors et comptait dans sa clientèle le duc d'Orléans, depuis Philippe-Egalité. Elle devint la belle-mère du lieutenant de police, M. de Sartines.

Une déclaration de Louis XVI, en date du 1er mars 1781, prohiba tous les *jeux* dont les chances sont inégales, et chargea les commissaires au Châtelet, dans la ville de Paris, et les officiers de police dans les autres villes et dans les bourgs, de veiller exactement sur les maisons où l'on jouait à des *jeux* prohibés. Cette déclaration prononça, en outre, la nullité de tous contrats, obligations, promesses, billets, ventes, cessions, transports et tous autres actes ayant pour objet une dette de *jeu*, contractée non-seulement par les mineurs mais même par les majeurs. La loi du 22 juillet 1791 modifia sensiblement la législation antérieure, tout en prononçant des peines sévères contre les personnes qui jouaient à des *jeux* prohibés. Suivant cette loi, les commissaires de police pouvaient entrer en tout temps dans les maisons où l'on donnait habituellement à jouer à des *jeux* de hasard, mais seulement sur la désignation qui leur en aurait été donnée par deux citoyens domiciliés.

Sous la Révolution, la passion du *jeu* ne connaît plus de frein. Sur les quais, sur les places, sur les boulevards, des hommes, tirant de petits tabourets pliants de dessous leur habit, déploient un *jeu*, qui se referme comme une carte de géographie, tandis que des compères agitent un sac d'argent. Les badauds s'amassent, pontent et se font rafler. « Place à tous, dit un historien du temps : aux gens riches, les salons dorés du no 33 du Palais-Royal, où taille Dumoulin, ci-devant laquais de la Du Barry; pour les gens à voiture, rue Traversière-Saint-Honoré, 35, ou à la Banque de deux mille louis de la rue Vivienne, 10, et encore rue de Cléry, chez la baronne de Monmony; pour les étrangers, rue des Petits-Pères, chez Mme de Linières, chez Mme Jullien, au pavillon de Hanovre, chez Mme Lacour, place des Petits-Pères; rue Chabannais, chez Mme Villier. Les laquais jouent chez Chocolat, ancien limonadier ruiné. » Citons encore quelques bouges devenus historiques, tripots infâmes, nids d'escrocs : l'hôtel de Londres, l'hôtel d'Angleterre, rue Saint-Honoré; les maisons du Quercy, de Cadet, de Labretonnière dit Trompette, rue Fromenteau; de Verdun et Dubucq, à la porte Saint-Martin, vis-à-vis du théâtre actuel, alors Opéra. Enfin, dernier degré de l'échelle, les pauvres, les mendiants jouent à six liards la partie, dans la maison no 18 de rue de Richelieu. Et, comme le dit un écrivain, « qui ne tenterait la fortune de banquier? Ne sont-ce pas d'encourageants souvenirs, la petite Lacour qui vendait 1,200 livres par an la ferme seule des cartes froissées et jetées par terre, l'ambassadeur de Venise payant toutes ses dettes avec son *jeu*, et l'ambassadeur de Suède aussi heureux que l'ambassadeur de Venise? »

Il était temps qu'on prît des mesures de rigueur; la municipalité frappa plusieurs coups sévères : un jour, elle saisit la recette totale du sieur Rose, banquier du Cirque. C'est ensuite l'invasion du passage Radziwill; la bande de joueurs qui s'y cachait s'enfuit, laissant sur le champ de bataille une partie des mises. On arrête Malmazet, l'ancien gendarme, qui se voit condamné à un an de Bicêtre; la demoiselle Moza, la demoiselle Béfroid sont mises pour six mois à Saint-Lazare. Clootz, Pétion, Bailly provoquent tour à tour contre le *jeu* des mesures sévères, mais peu efficaces.

Le Directoire réduisit à neuf le nombre des maisons de *jeu* à Paris, et obligea les directeurs à payer à l'Etat une redevance. Sous le Consulat, Fouché accorda à un sieur Perrin l'autorisation de donner à jouer et lui prescrivit surtout la création d'un cercle d'étrangers, recommandation tout à fait policière. Bien qu'on n'eût stipulé aucune redevance, on prétendit que, pendant toute la gestion, Fouché avait reçu chaque matin un rouleau de 50 louis. A Perrin succéda, comme fermier des *jeux*, un sieur Bernard, puis un sieur Boursault dont le long règne acquit une certaine célébrité; homme habile et sans scrupule, dévoré de la soif du gain, Boursault soumissionna la ferme des *jeux*, les vi-

danges et les boues de Paris, singulier mélange de spéculations d'où il sut extraire la fortune, mais qui lui valut d'un homme d'esprit le surnom de Merdiflore. Enfin, à Boursault succéda M. Benazet, sous la direction duquel eut lieu la clôture des maisons de *jeu*, en 1837.

La ferme des *jeux* se composait des maisons suivantes :

Maison du cercle des étrangers, rue Grange-Batelière, 6.

Maison de Livry ou de Frascati, rue Richelieu, 108.

Maison Dunans, rue du Mont-Blanc, 40.

Maison Marivaux, rue Marivaux, 13.

Maison Paphos, rue du Temple, 110.

Maison Dauphine, rue Dauphine, 36.

Enfin, le Palais-Royal, ce grand tripot parisien.

Le fermier des *jeux* était soumis aux conditions suivantes : il devait verser au Trésor, par douzièmes, une somme annuelle de 5,550,000 francs. Cette somme était allouée à la ville, sauf un prélèvement de 1,660,000 fr., attribués par parts égales aux subventions théâtrales, au Conservatoire de musique et de déclamation et aux Quinze-Vingts. Une somme de 500,000 francs de cautionnement était en outre déposée par le fermier à la Caisse des consignations. Enfin, un article du cahier des charges attribuait encore à la ville, sur le montant des bénéfices, une part de moitié, lorsque les produits bruts annuels ne s'élevaient pas au-dessus de 9 millions, et les trois quarts sur la somme qui excédait 9 millions. On peut juger du rapport par le tableau suivant, qui donne les bénéfices annuels de la ferme des *jeux*, à dater de 1819, époque de son installation définitive, jusqu'en 1837, époque de la suppression :

Années.	Sommes.
1819	7,682,533,42
1820	7,801,752,27
1821	8,724,504,27
1822	8,651,396,76
1823	7,408,844,73
1824	8,222,339,82
1825	9,008,628,51
1826	7,346,411,33
1827	7,213,264,23
1828	7,387,545,94
1829	7,080,139,92
1830	6,403,029,94
1831	6,055,100,00
1832	6,055,100,00
1833	6,138,479,14
1834	6,546,319,30
1835	6,630,383,71
1836	6,115,792,47
1837	6,841,838,85
Total général. . .	137,313,406,41

Mais, à côté du *jeu* autorisé, florissaient, malgré les règlements de police, des tripots particuliers, dits maisons de bouillotte, installés sous forme de tables d'hôte. Après le dîner, les tables de *jeu* se dressaient. On y jouait surtout à l'écarté.

Les *jeux* publics sont fermés aujourd'hui; mais bien souvent encore la police opère des descentes dans des tripots clandestins, où le vol est organisé en *jeu* de hasard. Les *jeux* publics ont également été interdits en Angleterre le 1er décembre 1853; mais une enquête, qui eut lieu peu de temps après, révéla l'existence, dans le West-End, de dix-huit tripots clandestins admirablement organisés, avec un personnel nombreux et des portes de fer à l'épreuve de la balle, et dont la résistance donnait aux joueurs tout le temps de s'enfuir devant la police.

Après la clôture du 31 décembre 1837, le *jeu* émigra : M. Benazet, le dernier fermier, alla s'installer à Bade. Après Bade, Spa et Wiesbaden étaient les villes d'eaux où l'on jouait le plus.

Mais le *jeu* public, condamné en principe en Allemagne, a été complétement prohibé le 1er janvier 1873; espérons que Monaco, son dernier refuge, ne lui restera pas longtemps ouvert.

La loi française actuelle refuse toute action pour dette de *jeu* (code civ., art. 1965). Mais il importe de remarquer que le refus d'une action en justice pour les dettes de *jeu* ne s'étend pas indistinctement aux *jeux* de toute nature; la jurisprudence et la loi elle-même distinguent. Les *jeux*, à ce point de vue, sont divisés en trois catégories : 1° les *jeux* de pur hasard; 2° les *jeux* d'adresse et de calcul, où le hasard entre néanmoins comme élément; 3° enfin, les *jeux* où le succès dépend presque entièrement de l'habileté et de l'adresse, et où le hasard n'entre pour rien, ou n'intervient que dans une proportion à peine appréciable. Pour la première catégorie, celle des *jeux* de hasard, tels que le lansquenet, le baccarat, etc., l'art. 1965 est applicable dans toute sa rigueur. Toute action en justice est déniée au gagnant contre le perdant.

Pour la catégorie suivante, il y a du doute et quelques fluctuations se sont produites dans la jurisprudence. Plusieurs arrêts ont rejeté l'écarté dans la classe des *jeux* de hasard et refusé l'action en justice au gagnant contre le perdant; nous citerons notamment un arrêt de la cour de Rennes du 30 mai 1839 et un arrêt de la cour de Paris du 3 novembre de la même année. Mais, pour la solution inverse, c'est-à-dire pour l'admissibilité de l'action à raison d'une dette contractée à la suite d'une partie d'écarté; on cite une décision d'une plus grave autorité, à savoir un arrêt de la cour de cassation du 4 août 1836, affaire Mantel. Toutefois, pour ne point s'exagérer la portée de ce précédent judiciaire, il est bon de remarquer que l'arrêt de la cour de cassation est simplement un arrêt de rejet. La pensée de la cour régulatrice n'a pas été de décider, en thèse générale, que le *jeu* de l'écarté est pur de tout élément hasardeux et que l'action en justice est admissible dans tous les cas; la cour suprême a simplement manifesté l'opinion que c'était là une question de circonstance abandonnée dans chaque espèce à l'appréciation du juge du fait. Le *jeu* de piquet, de même que l'écarté, a été l'objet de certaines divergences parmi les auteurs et dans la jurisprudence des arrêts. Sur cette matière des *jeux* mélangés de hasard et de calcul, nous nous associons à l'opinion émise par M. Dalloz. La solution éclectique et un peu flottante de la cour de cassation nous paraît dangereuse; en livrant absolument la question à la libre appréciation des juges du fait, elle suppose dans ces derniers une science consommée de l'écarté et du piquet et une parfaite entente des calculs compliqués de probabilités qui s'y rattachent. Peu de magistrats possèdent cette érudition spéciale, et il est peu souhaitable qu'on les oblige à perdre leur temps à l'acquérir; ils peuvent en faire un plus utile emploi. La solution la plus sûre, la plus conforme certainement à l'esprit de la loi, est de traiter comme *jeux* de hasard et de proscrire comme tels tous ceux où le hasard entre en effet dans une notable proportion. Au reste, à défaut d'une jurisprudence judiciaire absolument fixe, il existe à cet égard une jurisprudence administrative qui est catégorique. Des arrêts ministériels ont compris nommément l'écarté et le piquet, côte à côte avec la bouillotte et l'impériale, au nombre des *jeux* prohibés dans les cercles et les lieux de réunion ouverts au public. Dans l'opinion de Dalloz, qui est aussi la nôtre, il n'y aurait lieu de faire grâce qu'au *jeu* de dames et au *jeu* d'échecs, où tout dépend du calcul.

Passons à la troisième catégorie, c'est-à-dire aux *jeux* où le hasard n'entre pour rien, ou n'entre que dans une proportion à peine appréciable. Ici, la disposition prohibitive de l'art. 1965 cesse d'être applicable. Suivant l'art. 1966 du même code, l'action en justice est accordée au gagnant quand il s'agit des *jeux* propres à exercer au fait des armes, de courses à pied ou à cheval, de courses de chariot, de *jeu* de paume et autres *jeux* de même nature qui tiennent à l'adresse du corps. Il faut remarquer que l'énumération que donne l'art. 1966 n'est point limitative, comme l'indique d'ailleurs la rédaction de son texte. Ainsi, il est sans difficulté que les joutes sur l'eau, l'exercice du tir au pistolet ou à toute autre arme, devenant la matière d'une partie de *jeu*, rentreraient dans la même catégorie que les courses de chevaux et autres *jeux* énumérés par l'art. 1966, et que l'action en justice serait certainement accueillie pour les dettes dérivant de ces luttes de la force ou de l'adresse. Les parties de billard doivent-elles jouir de la même faveur? Quelques cours se sont prononcées pour la négative, et ont refusé l'action pour une dette de billard. En ce sens, on cite un arrêt de Grenoble du 6 décembre 1823 et un arrêt d'Angers du 13 août 1831. Ces décisions ont été déterminées par cette considération que le législateur, dans l'art. 1966, avait eu en vue d'encourager les exercices qui développent la force et l'agilité du corps, tandis que le *jeu* de billard n'est qu'un passe-temps sans aucune utilité, même purement hygiénique. M. Dalloz (v. *Jeu et pari*, n° 14) critique cette solution. Il peut avoir raison en droit strict; rien n'indique, en effet, que le code se soit renfermé dans le point de vue exclusif que lui supposent les cours de Grenoble et d'Angers. La nomenclature de l'art. 1966 n'est pas fermée, et il est permis d'y ajouter tous les *jeux* de pure adresse où l'action du hasard est à peu près nulle. Du reste, l'action en justice n'est point admise dans tous les cas, même pour les *jeux* de force ou d'adresse nommément énumérés par l'art. 1966. La disposition finale de cet article porte que la demande pourra être rejetée par les tribunaux, quand la somme formant l'enjeu leur paraîtra excessive. Remarquons qu'en pareil cas les juges n'ont point la latitude de réduire simplement à une mesure raisonnable le chiffre d'une demande exorbitante; ils ne peuvent qu'accueillir ou rejeter la demande en entier. Cette disposition est parfaitement juste et le motif en est plausible. Du moment que les enjeux excèdent une certaine limite, il est évident que la cupidité, bien plutôt qu'un exercice utile, a été le mobile du *jeu*. Les tribunaux se trouvent en présence d'une convention entachée d'un élément d'immoralité qui la vicie radicalement et ne permet pas de l'exécuter, même en partie.

Un article sur le *jeu* ne peut naturellement se terminer que par une série d'anecdotes; nous n'avons que l'embarras du choix.

— **Anecdotes.** Un joueur malheureux s'écriait : Ah ! fortune, tu me fais perdre ; mais je te défie de me faire payer.

∴

On dit qu'un Vénitien joua sa femme; un Chinois, ses enfants, et que les Indiens, après avoir mis au *jeu* les doigts de leurs mains, se les coupent eux-mêmes pour s'acquitter.

∴

Un joueur, épuisé de fatigue, ne pouvant pas se résoudre, parce qu'il perdait, à quitter la partie, conjura son adversaire de jouer pour lui de la main gauche. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que cette main gauche ruina la droite, tandis que celui dont il s'agit ronflait au bruit des dés.

∴

Un particulier, jouant au piquet avec un chevalier d'industrie, l'avertit qu'il marquait cinquante-cinq lorsqu'il n'avait que quarante-cinq. « Excusez, dit l'autre ; je *me trompais*. — Je vous demande bien pardon ; ce n'est pas vous que *vous trompiez*. »

∴

Un joueur, ne pouvant se corriger de la passion effrénée du *jeu*, malgré les pertes fréquentes qu'il y faisait, résolut de cesser de vivre, et, se trouvant à la chasse, il poussa son cheval entre deux précipices. On lui crie de s'arrêter, qu'il va périr : « Il faut bien, répliqua-t-il, faire quelque chose pour ses enfants. »

∴

On proposait à un joueur, que la fortune venait de favoriser, de servir de second dans un duel. « Je gagnai hier, répondit-il, huit cents louis, et je me battrais fort mal ; mais allez trouver celui à qui je les ai gagnés, il se battra comme un diable. »

∴

Louis XIV venait de gagner mille pistoles au chevalier de Rohan. Celui-ci se mettait en devoir de s'exécuter, quand le monarque, plus pointilleux sur ses propres deniers que sur ceux de son peuple, l'arrêta : « Monsieur le chevalier, dit-il, vous me payez là en pistoles d'Espagne, qui perdent sur les louis courants : j'ai joué des louis courants, payez-moi de même. — Que Votre Majesté m'excuse, répliqua froidement le chevalier, les pistoles sont pour les pages. » Et ouvrant la fenêtre, il jeta dans la cour le monceau d'or, après quoi il paya en louis.

Le roi raconta le soir cet épisode à un de ses courtisans : « Sire, répondit celui-ci, non sans audace, en cette affaire vous avez fait le chevalier de Rohan et le chevalier de Rohan a fait le roi. »

∴

Louis XV jouait avec le marquis ***, son premier valet de chambre ; on abat les cartes : le roi a un brelan de rois, et le marquis un brelan carré de valets : « Vous avez perdu, marquis, trois rois et moi font quatre. — En ce cas, sire, quatre valets et moi font cinq, » riposta le courtisan.

— Iconogr. Il est étonnant que les anciens, qui divinisaient toutes les passions, n'aient pas divinisé celle du *jeu*, dont Horace a si bien indiqué les effets :

Ludus enim genuit trepidum certamen et iras.

Les divinités auxquelles ils donnaient le nom de *Jeux* (Joci) présidaient aux plaisirs, à la volupté et non au *jeu* proprement dit. C'étaient des enfants pétulants et libertins, qui étaient de la famille de Cupidon et faisaient cortége à Vénus.

Ericyna ridens
Quam Jocus circumvolat et Cupido.

HORACE.

Les jeux du cirque ont été souvent représentés par des génies, sur les monuments de l'antiquité romaine. Ils sont figurés ainsi dans deux bas-reliefs du musée Chiaramonti (Vatican). Les compositions de ce genre étaient destinées ordinairement à la décoration des tombeaux : elles faisaient allusion à la rapidité de la vie. Au même musée se trouve un bas-relief représentant les *Jeux pythiques*, morceaux précieux, où les archéologues croient voir un monument *choragique*, destiné à conserver le souvenir des fêtes musicales qui se célébraient à Athènes en l'honneur d'Apollon et de Bacchus. Au centre de ce bas-relief est un petit hermès à tête de Bacchus barbu, que couronne le coryphée; les personnages du chœur sont représentés avec les attributs de diverses divinités. Le vase placé sur une colonne dans un coin de la composition, ou, selon d'autres antiquaires, les fruits qu'un génie semble vouloir prendre, sont la récompense destinée au vainqueur des *jeux*.

D'autres *jeux* de l'antiquité nous sont offerts par des pierres gravées. Une des plus curieuses représente cinq Génies, dont l'un fait rouler le *trochus* (cerceau de bronze, orné d'anneaux et de grelots); un autre court avec une palme et une couronne; un troisième se frotte le corps d'huile, auprès d'un grand vase ; les deux autres remplissent les fonctions d'agonothètes (directeurs des *jeux*).

Un sarcophage de marbre du musée Chiaramonti (n° 497 A) représente cinq petites filles et huit garçons s'amusant au *jeu des noix* : deux des joueurs se prennent de querelle. La coiffure des jeunes filles a fait rapporter à l'époque des premiers Antonins l'exécution de cet intéressant monument, qui a été trouvé sur la voie Appienne.

Les anciens ne se contentaient pas de retracer des *jeux* sur les tombeaux ; ils enfermaient souvent dans les sépultures mêmes les divers instruments de *jeu* propres à tous les âges de la vie, et principalement des dés et des osselets. Cet usage fut conservé par les premiers chrétiens. On a même trouvé dans divers cimetières chrétiens de Rome des tables de *jeu* (*tabellæ lusoriæ*), en marbre, employées à clore des niches sépulcrales. Des palmes, des couronnes sont gravées sur ces tables, avec des inscriptions du genre de celle-ci : « Tu as perdu, lève-toi ; tu ne sais pas jouer, fais place à un autre joueur ; » ou encore : « Toujours sur cette table, jouons gaiement, mes amis. »

Les artistes modernes ont représenté les diverses sortes de *jeux*, tantôt d'une façon allégorique, tantôt, et le plus souvent, d'une façon réelle. Ainsi que les Ris, les *Jeux* ont été figurés, en peinture et en sculpture, par de petits génies ayant des ailes de papillon et caractérisés par divers attributs, consistant dans les instruments mêmes du *jeu* qu'ils désignent. Les *Jeux* ou *Bacchanales d'enfants*, scènes de pure fantaisie, où de charmants petits culs-nus s'ébattent à qui mieux mieux, ont été un des sujets favoris des artistes des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. V. ci-après.

Holbein et les autres dessinateurs de danses macabres n'ont pas manqué de représenter des *Joueurs surpris par la Mort*. Des estampes sur le même sujet ont été gravées par Jan Lievens (composition originale) et par J. Lavallée (d'après Gramelin).

Le Caravage, Manfredi et Stefano della Bella, parmi les Italiens; Valentin et les frères Le Nain, parmi les Français; D. Teniers, Adrien van Ostade, Adrien Brauwer, Jan Steen, Le Ducq, C. Dusart, Egbert van Heemskerk, parmi les Flamands et les Hollandais, sont les peintres qui ont le mieux représenté les joueurs. Les compositions qui ont été faites en ce genre sont excessivement nombreuses; on comprendra que nous nous bornions à en signaler quelques-unes.

Stefano della Bella a gravé entre autres sujets : le *Jeu des rois de France*, en 40 pièces ; le *Jeu des reines renommées*, en 53 pièces ; le *Jeu des fables* ou *de la métamorphose*, en 53 pièces; le *Jeu de la géographie*, en 53 pièces. On lui doit aussi trois pièces représentant des *Joueurs de gobelets* (1645).

Nicolas Arnoult, qui travaillait en France vers la fin du XVIIe siècle, est l'auteur de sept estampes représentant : le *Jeu de boules*, le *Jeu de dames*, le *Jeu de dés*, le *Jeu de quilles*, le *Jeu des échecs*, le *Jeu du billard*, le *Jeu du volant*. Au XVIIIe siècle, P. Fillœul a gravé, d'après J. Cotelle : le *Jeu de cache-cache mitoulas* (sujet qu'a gravé aussi Larmessin le jeune, d'après N. Lancret), le *Jeu du colin-maillard*, le *Jeu de la balançoire*, le *Jeu de la jarretière*, le *Jeu du pied-de-bœuf*, le *Jeu de trois*. L.-M. Bonnet a gravé : les *Joueurs de boules*, le *Jeu du volant*, le *Jeu du cerf-volant*, le *Jeu du ballon*, le *Jeu de dames* et le *Jeu de domino*, ces deux derniers sujets d'après Leclerc. J.-B. Le Prince a gravé le *Jeu de balaye* (balai), sujet qui a été reproduit par B.-L. Henriquez.

Le *Jeu du ballon* a été représenté par un artiste anglais, T. Webster, dans un tableau qui a figuré à l'Exposition universelle de 1855 ;

Le *Jeu du bilboquet*, par Ph. Mercier (gravé par J.-M. Ardell), et V. Chappuy (statue en bronze exposée au Salon de 1868) ;

Le *Jeu de billard*, par H.-W. Bunbury (estampe), V. Chavet (tableau exposé en 1857, sous le titre : *Un estaminet*), Hillemacher (vers 1860) ;

Le *Jeu de billes*, par P.-A. Famin (statue marbre, Salon de 1843), B. Frison (statue en plâtre, Salon de 1847), Ph. Poittevin (bronze, Salon de 1859), Jean Pezous (tableau, Salon de 1850), H. Dargelus (Salon de 1859) ;

Le *Jeu de boules*, par David Teniers (divers tableaux dont quelques-uns ont été gravés par Le Bas, Coryn Boel), Meissonier (Salon de 1848 et Exposition universelle de 1855), N. Diaz (tableau daté de 1851, payé 5,300 francs à la vente Michel de Tretaigne, en 1872), Al. Decamps (Exposition universelle de 1855), Fr. Reynaud (Salon de 1857, type marseillais), Ch. de Coubertin (Salon de 1859; la scène se passe à Rome, au Colisée), Adolphe Leleux (Salon de 1861, types bretons), Charles Giraud (Salon de 1869, types bretons), B. Frison (statue marbre, Salon de 1850), etc. ;

Le *Jeu de cartes*, par J.-D. Becquer (ancienne galerie San-Donato, types espagnols), P. Billet (la *Partie de monsieur le maire*, Salon de 1859), A. Brauwer (musée de Munich), le Caravage (galerie de Dresde), L. Grosclaude (Exposition universelle de 1855), Heemskerk (musée des Offices), Horemans (musée des Offices), Hugo Kaussmann (Salon de 1869), F. Kobell (estampe), Le Ducq (musée de Rotterdam), Manfredi (musée du Belvédère), E. Meissonier (la *Partie de piquet*, Salon de 1845), G. Netscher (le *Jeu de piquet*, gravé par B. Lépicié), Justus van Nypoort (eau-forte), Ochterveld (musée de Rotterdam), Adrien van Ostade (divers tableaux dont l'un, connu sous le titre de : les *Inconvénients du jeu*, a figuré au Louvre sous le premier Empire et a été gravé dans le *Musée français*), J.-V. Platzer (au Belvédère), Th. Rombaut (musée de Madrid), Sorgh (musée de Rotterdam), D. Teniers (divers tableaux, dont l'un a été gravé dans le *Musée français*), Tilborgh (gravé par Fr. Brichet), Terburg (la *Partie de cartes*, tableau célèbre, qui a fait partie de la collection Van Loon), D. Wilkie, Adrien van der Werff (tableau qui

a figuré dans les galeries de Pommersfelden et Khalil-Bey), etc.;

Le *Jeu du cerceau*, par Falguière (groupe qui a figuré parmi les envois de l'école de Rome en 1861);

Le *Jeu de la cire fondue*, par G. Schalcken (musée de Bruxelles; des enfants s'amusant à faire fondre un bâton de cire blanche à la flamme d'une chandelle);

Le *Jeu du cochonnet*, par D. Teniers (gravé par Moitte);

Le *Jeu de colin-maillard*, par Nic. Lancret (gravé par Cochin le fils et par Le Bas), Wilkie, etc. V. COLIN-MAILLARD;

Le *Jeu de courte-boule*, par Ad. van Ostade (gravé par P.-P. Benazech);

Le *Jeu de dames*, par Burnett (gravé par Reveil), L. van der Koogen (eaux-forte, datée de 1666), A.-J. Roehn (Exposition universelle de 1855);

Le *Jeu de dés*, par Murillo (gravé par Reveil), D. Teniers (musée de Dresde), L. Bramer (gravé par Beauvarlet), P. Nunez de Villavicencio (musée de Madrid), Horemans (musée des Offices);

Le *Jeu de dominos*, par Luckk (1844) et V. Chavet (Salon de 1857);

Le *Jeu d'échecs*, par A. van der Werff (musée de Dresde), Meissonier (Salon de 1841), Armand Leleux (Salon de 1864, types d'abbés italiens), E. Hillemacher (Salon de 1849, costumes du temps de Louis XIII), Fichel (Salon de 1868), Carel de Moor (gravé par B. Lépine), Sophoniste Angosciola (gravé par D.-V. Denon), H.-V. Deveria (Salon de 1859);

Le *Jeu de galet*, par Adr. van Ostade (autrefois dans la galerie de Choiseul);

Le *Jeu d'osselets*, par Polyclète (célèbre statue antique [v. JOUEUSE D'OSSELETS]), A. van der Werff (tableau qui a fait partie de la collection du duc de Choiseul), F. Lematte (Salon de 1870);

Le *Jeu de l'oie*, par Ant. Aveline (le *Noble jeu de l'oye*, gravure), Mlle Nicolas (Salon de 1869);

Le *Jeu de palet*, par Al. Desgoffe (Salon de 1849) et J. Tournois (statue de bronze, Salon de 1870);

Le *Jeu de passe*, par Sim. Chardin (gravé par Ch.-N. Cochin le fils);

Le *Jeu de paume*, par R. Morghen (gravure);

Le *Jeu du pied-de-bœuf* et le *Jeu des quatre-coins*, par Lancret (gravés par Larmessin le jeune);

Le *Jeu de quilles*, par D. Teniers (gravé par A. Laurent), Horemans (musée des Offices), Th.-B. de Heuvel (Salon de 1846), Gust. Brion (Salon de 1859), Nic. Berthon (Salon de 1865, types beaucerons);

Le *Jeu de saute-mouton*, par Monvoisin (Salon de 1836);

Le *Jeu de Siam*, par Monfallet (Salon de 1859);

Le *Jeu du tonneau*, par J. Pezous (Salon de 1859) et Monfallet (Salon de 1861);

Le *Jeu du toton*, par Chardin (gravé par B. Lépine);

Le *Jeu de la toupie*, par Ph. Mercier (gravé par J.-M. Ardell), Ph. Poitevin (statue de bronze, Salon de 1861), L. Perrey (statue de marbre, Salon de 1866);

Le *Jeu de trictrac*, par Jean Steen, C. Dusart (gravé par J. Gole), E. Heemskerk (gravé par J. Gole), D. Teniers (galerie de Dresde), Roybet (excellente peinture, au Salon de 1868), Mieris (palais Mozzi, à Florence), J. G. Hertel (estampe), L. Bonesse, N. Verbruggen (1690), A. van Ostade (gravé par Beauvarlet), etc.

— Antiq. Les *jeux* publics, qui tenaient une si grande place dans la vie des anciens, étaient généralement des exercices corporels, où les athlètes venaient exhiber, en présence d'une foule immense, la vigueur et l'adresse que les pratiques de la palestre avaient développées en eux; cependant, sous ce nom générique de *jeux*, les anciens comprenaient des concours de tout genre, notamment des concours de chant et de poésie. On délivrait des prix, non-seulement aux vainqueurs de la lutte et de la course, mais aux poëtes dramatiques, etc. Ces *jeux* formaient partie intégrante de la religion; sous le nom de *jeux* Olympiques, Pythiques, Néméens, Isthmiens, l'histoire nous a transmis de véritables fêtes antiques en l'honneur de Mars, de Diane, de Neptune, d'Apollon. Le prix décerné au vainqueur consistait en une simple couronne d'olivier sauvage, de laurier ou d'ache. On célébrait aussi des *jeux* analogues en l'honneur d'un mort : Homère parle des *jeux* qui eurent lieu pour honorer les funérailles de Patrocle; Virgile rapporte ceux qu'Enée célébra en l'honneur d'Anchise. En pareil cas, les prix décernés aux vainqueurs consistaient en cuirasses ou en armes de prix, et parfois même en esclaves.

Les divers *jeux* des Grecs ayant porté des noms particuliers qui leur assignent une place spéciale dans ce Dictionnaire, nous ne parlerons ici que des *jeux* célébrés chez les Romains.

Les Romains avaient un très-grand nombre de *jeux*, les uns fixes, les autres votifs et extraordinaires. Parmi les premiers, les plus célèbres étaient ceux qu'ils appelaient par excellence les *grands jeux* ou *jeux Romains*. On les célébrait depuis le 4 septembre jusqu'au 14, en l'honneur des grands dieux, savoir, Jupiter, Junon et Minerve, pour le salut du peuple. La dépense qu'on faisait pour ces *jeux* s'élevait quelquefois à des sommes énormes. Les grands édiles faisaient faire des sortes de quêtes dans les provinces pour leur donner le plus haut degré de magnificence possible. D'autres *jeux*, plus solennels encore, étaient les *jeux* séculaires, qui ne se célébraient que tous les cent dix ans pour la conservation de l'empire. C'étaient les quindécemvirs qui avaient soin de diriger ces *jeux*. Par leur ordre, un héraut invitait le peuple à assister à des *jeux* qu'aucune personne vivante n'avait vus ni ne reverrait. On les célébrait en l'honneur d'Apollon et de Diane, durant trois jours et trois nuits, dans tous les théâtres, et, pendant ces trois jours, les sacrifices ne cessaient pas dans les temples. Le troisième et dernier jour, vingt-sept jeunes garçons et autant de jeunes filles des familles les plus distinguées de Rome, ayant tous leurs pères et leurs mères vivants, chantaient dans le temple d'Apollon un hymne qu'on appelait *poëme séculaire*. Une prétendue prédiction contenue dans les livres sibyllins déclarait que l'empire romain se maintiendrait dans toute sa gloire tant que ces fêtes seraient exactement célébrées. Les *jeux* séculaires qui eurent lieu sous Auguste surpassèrent tous les autres par la pompe et la magnificence qui y furent déployées. Horace composa, par l'ordre de l'empereur, l'hymne ou le poëme séculaire (*Carmen seculare*), qui y fut chanté, le troisième jour, selon le rite ordinaire, par un chœur de vingt-sept jeunes garçons et de vingt-sept jeunes filles. Il se trouve à la fin du livre des Epodes.

Les *jeux* votifs étaient, comme le nom l'indique, ceux qu'on avait fait vœu de faire célébrer quand on aurait réussi dans quelque entreprise ou qu'on serait délivré de quelque calamité.

Les *jeux* extraordinaires étaient ceux que les empereurs donnaient lorsqu'ils étaient prêts à partir pour la guerre, ou les magistrats avant d'entrer en charge, tous ceux enfin qui n'avaient lieu qu'à l'occasion d'un fait accidentel. La pompe de ces *jeux* se mesurait au plus ou moins grand nombre de victimes immolées. Il y fallait surtout des combats de gladiateurs; plus il y avait de victimes ou de gladiateurs morts ou mourants, plus on trouvait que les choses s'étaient bien passées.

Les Romains avaient aussi des *jeux* funèbres. Selon Tertullien, la coutume de ces *jeux* était basée sur cette idée que les âmes des morts ne jouissaient du repos éternel que lorsque les dieux infernaux avaient été apaisés par l'effusion du sang humain; aussi les *jeux* qui avaient lieu aux obsèques des personnages de marque étaient-ils de véritables combats de gladiateurs. Ces *jeux* se donnaient quelquefois auprès des sépulcres; d'autres fois, les gladiateurs combattaient dans les amphithéâtres ou sur les places publiques. Les Romains faisaient d'excessives dépenses pour ces *jeux*. Gaïus Curion, voulant faire des *jeux* funèbres en l'honneur de son père et voyant qu'il lui était impossible de dépasser Marcus Scaurus en richesse et en somptuosité, fit élever deux théâtres suspendus chacun sur un pivot, et disposés de façon qu'en les faisant tourner les gens qui étaient dessus se trouvaient lancés les uns contre les autres et se battaient malgré eux. Des lutteurs et des athlètes figuraient dans ces exercices périlleux, dont les Romains se montraient très-friands. Il n'était pas permis aux femmes d'y assister, et Plutarque rapporte que Pub. Sempronius répudia sa femme parce qu'elle avait assisté à des *jeux* funèbres. Térentius Lucanus, ayant donné des *jeux* où soixante gladiateurs combattirent pendant trois jours consécutifs, en l'honneur de son aïeul, imagina, le premier, d'en faire la peinture, qui fut exposée dans le bocage sacré de Diane. Plusieurs riches citoyens de Rome ne se contentaient pas d'offrir des *jeux* pendant les funérailles; ils faisaient des legs aux villes, afin qu'après leur mort ces *jeux* fussent célébrés soit annuellement, soit tous les deux ou quatre ans. Quelquefois la fantaisie des testateurs allait loin, et Athénée rapporte que le peuple romain mit à néant le testament d'un homme qui avait ordonné qu'après sa mort de jeunes et jolies femmes combattraient toutes nues aux *jeux* funèbres célébrés à l'occasion de ses funérailles. L'empereur Claude modifia considérablement les *jeux* funèbres; avant lui, il était d'usage qu'on les affichât publiquement, avec les noms des gladiateurs qui devaient y figurer; il abolit cette coutume et ordonna que, si quelqu'un voulait célébrer ces *jeux*, il s'abstînt de les publier. Néron fit un édit par lequel il fut défendu à tous magistrats, officiers et gouverneurs des provinces de laisser représenter aucun *jeu* funèbre. Enfin, en l'an 1077 de la fondation de Rome, Constantin publia une ordonnance aux termes de laquelle il abolissait toute espèce de spectacles sanglants à l'occasion des funérailles; mais Constance, son successeur, les rétablit; Arcadius et Honorius, non-seulement les remirent en usage, mais permirent aux lanistes de tenir école de gladiateurs. Sous le règne d'Honorius, un certain moine, étant venu tout exprès du Levant à Rome pour faire défendre les *jeux* funèbres, fut assommé à coups de pierres par les spectateurs, au moment où il se jetait au milieu des gladiateurs pour les séparer. Saint Augustin parle de *jeux* funèbres qui existaient encore de son temps. Des farces et des comédies étaient souvent ajoutées aux combats.

— Littér. *Jeu parti*. Cette composition poétique, employée par les trouvères, était d'ordinaire une discussion en forme de dialogue, sur des questions de chevalerie, d'amour, de morale, etc. Le *jeu* parti se composait de strophes ou de couplets en nombre pair, ayant le même nombre de vers, la même mesure et des rimes semblables. Chaque interlocuteur avait ainsi des avantages égaux. Le plus souvent, quand les *jeux* partis étaient composés par deux trouvères qui luttaient ensemble, des arbitres ou des cours d'amour avaient à décider lequel des deux l'avait emporté sur l'autre. Souvent le dialogue était l'œuvre d'un seul poëte, qui trouvait cette forme plus ingénieuse et plus commode, soit pour louer une dame ou un protecteur, soit pour attaquer un ennemi. Plusieurs *jeux* partis ne sont, en effet, que des éloges sous le voile de l'allégorie, ou des satires violentes.

Les trouvères avaient emprunté les *jeux* partis aux troubadours, qui les appelaient *jocz partitz*, et plus fréquemment *tensons*. On cite principalement, parmi les trouvères qui composèrent des *jeux* partis, Guillaume Le Viniers, Gautier de Dargies, Adam de Givenci, etc.

— *Jeu de mots*. V. MOTS (jeu de).

— Hist. littér. *Jeux floraux*. L'origine des *jeux* floraux a donné lieu aux controverses les plus animées. Nous n'avons pas à examiner ici les opinions qui se sont produites dans ces longues discussions; nous nous contenterons de dire qu'il est pleinement établi qu'au commencement du XIVe siècle sept troubadours, se conformant à un usage peut-être déjà ancien, se réunissaient, pour deviser de poésie, dans un jardin situé près de la ville de Toulouse, au faubourg des Augustines. Leur réunion prenait le nom de collége du gai savoir. Ils eurent fantaisie, en novembre 1323, de faire appel « aux honorables seigneurs, amis et compagnons qui possèdent la science d'où naît la joie, le plaisir, le bon sens, le mérite et la politesse, » et de convoquer ainsi tous les poëtes, pour le mois de mai suivant, sous les frais ombrages de leur jardin « merveilleux et beau, » pour y lire leurs ouvrages. Une violette d'or fin devait être décernée à l'auteur du meilleur poëme lu dans ce tournoi littéraire. Cet appel fut entendu; au jour fixé, poëtes et troubadours affluèrent vers le jardin de la gaie science. Le troisième jour de mai 1324, la violette d'or fut décernée à Arnaud Vidal de Castelnaudary, pour un poëme à la gloire de la Vierge. Les capitouls, prévoyant l'honneur qu'une semblable institution pourrait faire à la ville de Toulouse, décidèrent qu'à l'avenir le trésor de la ville ferait les frais de la violette d'or.

Le collége de la gaie science prospéra pendant de longues années. Dans ses statuts, appelés *Lois d'amour*, et rédigés en 1355, on traite des devoirs et des obligations des sept membres de la compagnie, qui prennent le nom de mainteneurs; des conditions du concours et de la réception des nouveaux membres. Dès cette époque, pour encourager les nombreux concurrents, deux fleurs nouvelles, une églantine et un souci d'argent, étaient jointes à la violette d'or. Les juifs, les Sarrasins, les blasphémateurs et les excommuniés étaient exclus du concours. Le troubadour qui obtenait un des principaux prix était proclamé bachelier en la gaie science; celui qui remportait les trois fleurs était déclaré docteur; docteurs et bacheliers prenaient le titre de maîtres des *jeux* floraux.

Les faubourgs de Toulouse ayant été détruits, en 1356, pour dégager les abords de la ville, menacée par les Anglais, la hache abattit les arbres sous lesquels le collége de la gaie science avait tenu ses assises. Les mainteneurs obtinrent l'autorisation de transférer le lieu de leurs séances au Capitole.

La prospérité de la gaie société se maintint jusqu'à la fin du XVe siècle; mais à ce moment, elle subit la fatale influence des calamités qui fondirent sur le Languedoc et sur la ville de Toulouse. Pendant cette période désastreuse, la splendeur de cette société alla sans cesse en décroissant, et elle semblait condamnée à périr, quand, vers l'époque de la Renaissance, elle fut relevée par la libéralité d'une femme illustre, Clémence Isaure.

Cette belle Toulousaine, qui vivait vers 1500, consacra une partie de sa fortune à la restauration de la société du gai savoir, et lui assura par son testament un revenu considérable. Par reconnaissance, on donna à Clémence Isaure le titre de fondatrice du collége de la gaie science, qualification qui a induit en erreur bien des historiens sur les commencements de l'institution. Ce fut alors que la société prit le nom de collége des *jeux* floraux; les titres de bachelier et de docteur en gaie science furent remplacés par celui de maître ès *jeux* floraux. Indépendamment de la cérémonie littéraire, le jour de la distribution des prix, on donnait, sur les revenus de la fondation, des repas somptueux. Il paraît qu'à la fin du XVIIe siècle ces repas dégénérèrent en bombances, de sorte que le revenu de la fondation de Clémence Isaure était totalement détourné de sa destination. L'académicien Laloubère, indigné de ces abus, présenta une requête éloquente à Louis XIV, qui, par lettres patentes datées de Fontainebleau, au mois de novembre 1694, rappela la Société des *jeux* floraux à l'observation de ses statuts et lui imposa une réforme sévère. Par ces lettres patentes, le collége des *jeux* floraux, érigé en Académie, fut placé sous la protection du chancelier de France; le nombre des mainteneurs fut porté de sept à trente-six, y compris le premier des capitouls, qui était mainteneur-né. A la violette, à l'églantine et au souci d'argent fut ajoutée une amarante d'or. En 1725, Louis XV porta à quarante le nombre des mainteneurs. Un édit de 1779 supprima l'office inamovible de chancelier; la présidence de l'Académie fut décernée à un modérateur désigné par le sort et nommé pour trois mois; il y eut aussi deux censeurs, un trésorier ou dispensateur et un secrétaire nommé pour trois ans.

Dispersés au début de la Révolution, les mainteneurs obtinrent, en 1806, l'autorisation de reprendre leurs exercices.

Une amarante et une églantine d'or, une violette, un souci et un lis d'argent, auquel on a joint récemment une primevère, récompensent aujourd'hui le discours en prose, l'ode, l'épître, l'élégie, le sonnet consacré à la Vierge en souvenir des premières traditions de la gaie société, et l'apologue.

La fête des *jeux* floraux est célébrée chaque année avec la même pompe qu'avant la Révolution. Le 3 mai, jour de la distribution des prix, est un jour de liesse pour la ville de Toulouse. L'entrée du Capitole, les cours et les escaliers sont décorés de fleurs et de verdure. La fête s'ouvre par l'éloge de Clémence Isaure, dont la statue, couronnée de roses, se trouve dans la salle des séances; puis l'Académie, ayant à sa tête le modérateur, va, en grande cérémonie, chercher les fleurs sur le maître-autel de l'église paroissiale de la Daurade, où elles sont exposées depuis le matin, et revient, accompagnée de fanfares, au Capitole, où les lauréats sont assemblés; les ouvrages récompensés sont lus par leurs auteurs eux-mêmes ou par un des mainteneurs. Pour être proclamé maître ès *jeux* floraux, deux prix ne suffisent plus comme sous les anciens règlements; il faut en obtenir trois. Cependant, l'Académie a fait des exceptions en faveur de quelques poëtes illustres, à qui le titre de maître ès *jeux* floraux a été décerné, bien qu'ils n'aient pris part à aucun concours. Plusieurs de ces poëtes ont même reçu de l'Académie des *jeux* floraux des distinctions particulières; c'est ainsi qu'à la fin du XVIe siècle elle pria Ronsard d'accepter une Minerve d'argent massif, et que, quelques années plus tard, elle donna à Baïf un Apollon du même métal.

Depuis 1698, l'Académie des *jeux* floraux fait imprimer tous les ans un recueil renfermant les ouvrages couronnés ou remarqués dans le concours, et les discours prononcés soit à l'ouverture de l'année académique, soit dans la séance publique du 3 mai. On trouve aussi dans ce recueil les éloges des académiciens morts, les discours de réception et les ouvrages lus dans les séances publiques ou particulières.

Toute cette pompe, tout cet appareil, à l'aide desquels les souvenirs d'un autre âge s'efforcent de se perpétuer, marquent au fond une grande stérilité. Comme concours poétique, les *jeux* floraux sont depuis plus de deux cents ans sans influence aucune sur la poésie.

En 1866, l'Académie des *jeux* floraux a reçu 820 pièces destinées aux concours; en 1867, le nombre des ouvrages a été de 670, chiffres énormes qui sembleraient attester qu'elle est encore prise au sérieux. C'est peut-être plus d'honneur qu'elle n'en mérite. Cette même année, on a donné le prix de l'ode à une production lyrique sans valeur aucune, signée d'un abbé de Bordeaux, et intitulée la *France du midi*. On y lit des pauvretés de ce genre :

O terre du midi, terre du ciel chérie,
Magnifique séjour, admirable patrie!
Ah! que tu parais belle! . . . . .
. . . .
Le maïs turc, ainsi que le riz de la Chine,
Sans peine y prend racine!

et cette énumération géographique :

Le Tarn tombe et se change en un torrent qui gronde;
La Garonne est un lac sous le nom de Gironde;
La Dordogne nourrit la truite et le saumon, etc.

— Théâtre. *Jeux de scène*. Les *jeux* de scène ont ceci de particulier que, la plupart du temps, ils n'ont pas été réglés ni même aperçus par l'auteur, et qu'ils sont dus à l'acteur seul; ils font partie de la création du rôle, tel que celui-ci l'entend. Il serait oiseux d'ajouter que, s'ils sont bons, ils ajoutent beaucoup à la vérité, à l'illusion, et que la tradition dramatique a perpétué jusqu'à nous les plus dignes de remarque. Certains *jeux* de scène sont commandés par la situation : par exemple, pendant que deux acteurs dialoguent, s'il y en a d'autres relégués au second plan, ils tâchent d'amuser la scène par quelque causerie mimée ou par tout autre stratagème, qui les tire d'embarras, sans nuire à l'action principale. Dans les *Folies amoureuses*, Crispin retourne tout doucement les poches d'Eraste, pendant que le vieillard s'entretient avec Albert, et ce *jeu* de scène est encore de tradition à la Comédie-Française. On voit poindre là le genre de charges qui, de nos jours, a si bien réussi à tant de comédiens, Grassot, Hyacinthe, Léonce, mais à l'aide duquel ils ont entièrement défiguré les pièces qu'ils devaient interpréter. Quelques-

unes de ces charges sont admises même au Théâtre-Français, par la seule force de la tradition. Ainsi, dans l'*Avare*, Harpagon, voyant deux bougies allumées, en souffle une : voilà un *jeu* de scène excellent et tout à fait dans le rôle; il est beaucoup moins acceptable qu'Harpagon mette la bougie dans sa poche et que maître Jacques, passant derrière lui, la rallume.

Les bons comédiens savent l'art de ne jamais laisser la scène vide, et de donner, même à un personnage muet, un relief surprenant. Dans la *Joie fait peur*, Régnier dessinait, dès la première scène, son rôle de domestique-majordome rien qu'en époussetant la cheminée et en entremêlant ses coups de plumeau de *hum! hum!* significatifs. Dans une autre pièce, Got, qui jouait un rôle de docteur, manqua son entrée de quelques minutes; Régnier, qui l'attendait, occupa cet entr'acte imprévu en comparant l'heure de sa montre à celle de la pendule et en faisant toutes sortes de conjectures sur ce qui pouvait retarder ce bon docteur. Enfin, il entend des pas à la porte de gauche, et va ouvrir, en s'écriant : « Le voilà ! » Justement, Got entrait, en ce moment même, mais par la porte de droite. Régnier ne perdit pas son sang-froid, et dit très-naturellement : « Tiens ! vous avez donc fait le tour de la pelouse? » et tous les deux reprirent leur rôle. Personne ne se douta de ce *jeu* de scène improvisé.

Un acteur surprenant par ses *jeux* de scène, c'est Frédérick Lemaître; il en a marqué toutes ses créations, et son imagination lui en suggérait une telle variété, qu'il ne se donnait presque jamais la peine de les répéter dans le même rôle, et trouvait le moyen de rester ainsi toujours nouveau. Il nous faudrait, pour les noter, reprendre une à une toutes ses pièces. Pourvu qu'il ait un haillon à se jeter sur l'épaule, un bord de manteau à faire relever par sa rapière, pourvu qu'il ait une chaise à changer de place, un prétexte d'aller de droite à gauche ou de gauche à droite, c'est tout ce qu'il lui faut. Dans *Robert Macaire*, il avait une façon de déplier son passe-port, de rajuster ses lunettes, d'offrir une prise au gendarme, qui était inimitable.

On conçoit que la tragédie, plus sévère, s'accommode moins de ces *jeux* de scène, où il entre toujours une bonne dose de fantaisie. Cependant, la tradition de la Comédie-Française nous en a conservé quelques-uns des anciens acteurs. Ainsi Baron, à l'une des représentations du *Comte d'Essex*, profita d'un hasard pour créer un *jeu* de scène inattendu : sa jarretière s'étant détachée, il la rattacha, tout en continuant sa tirade, et, comme ce manque aux convenances théâtrales allait très-bien au rôle dédaigneux du favori, il continua ce *jeu* aux représentations suivantes. Depuis, tous les comtes d'Essex trouvèrent moyen, dans cette scène, d'avoir un nœud à refaire ou une aiguillette à rattacher. Les grands acteurs tragiques français et anglais, Lekain, Kean, Talma, tout en en usant sobrement, savaient tirer de grands effets de *jeux* de scène qu'ils imaginaient en dehors de toute tradition. Kean, qui avait joué longtemps Arlequin, mimait ses rôles plus qu'il ne les débitait, et faisait passer le frisson rien qu'avec un geste. Chez nous, un acteur excentrique, mais d'un grand talent, Rouvière, excellait dans cette partie imprévue de l'art dramatique; en jouant *Hamlet*, pendant le lambeau de tragédie que récitent les comédiens ambulants, il se traînait par terre, rampait comme une couleuvre, et tout d'un coup se redressait, comme un spectre, devant sa mère. Mme Ristori montra également, dans *Marie Stuart*, un *jeu* de scène émouvant : au dernier acte, quand elle marche à l'échafaud, elle trouve Leicester sur son chemin, et s'arrête pour lui faire des reproches passionnés; elle oublie un moment sa mort prochaine; tout en discourant, ses yeux se portent sur un crucifix qu'on lui présente; le cri et le geste par lesquels elle marquait que cette vue lui rappelait l'heure fatale étaient d'un tragique terrible.

— **Allus. litt. Ce sont là jeux de prince,** Hémistiche de la fable de La Fontaine le *Jardinier et son seigneur*. Le seigneur, sous prétexte de forcer un lièvre qui cause de légers dégâts dans le jardin du pauvre homme, y pénètre avec un attirail de chasse complet et y met tout en piteux état.

. . . . Adieu planches, carreaux,
Adieu chicorée et poireaux;
Adieu de quoi mettre au potage.
. . . .
Le bonhomme disait : *Ce sont là jeux de prince!*
Mais on le laissait dire; et les chiens et les gens
Firent plus de dégât en une heure de temps,
Que n'en auraient fait en cent ans
Tous les lièvres de la province.

Andrieux a reproduit cet hémistiche dans son conte du *Meunier Sans-Souci :*

Ce même Frédéric, juste envers un meunier,
Se permit maintes fois telle autre fantaisie;
Témoin ce certain jour qu'il prit la Silésie;
Qu'à peine sur le trône, avide de lauriers,
Epris du vain renom qui séduit les guerriers,
Il mit l'Europe en feu. *Ce sont là jeux de prince :*
On respecte un moulin, on vole un province.

Ces mots, *jeux de prince*, se disent de ces fantaisies que se permettent les grands aux dépens des petits, les gouvernants aux dépens des gouvernés, les forts aux dépens des faibles, etc. Ils nous rappellent une particularité curieuse du passage de Christine de Suède en France. Cette reine assistait un jour à une séance de l'Académie française. Le président, pour lui faire honneur, offrit de lui lire un article du fameux dictionnaire, alors en préparation. On en était au mot *jeu*. La lecture commença, et la savante Christine approuvait par un signe de tête gracieux la plupart des articles. On en vint à cette locution : *jeux de prince*. Le drame sanglant de Fontainebleau datait à peine de quelques mois. Christine, malgré son sang-froid et l'empire qu'elle savait conserver sur elle-même dans les circonstances les plus critiques, parut visiblement embarrassée et ne tarda pas à lever séance.

« Dans les chasses royales de Duigaan, roi des Amazoulous, plusieurs milliers d'hommes étaient employés à traquer les rhinocéros. Mais, en se voyant cernés, ceux-ci se débandaient, et malheur à ceux qui se trouvaient à portée. Cent hommes restaient ainsi chaque fois sur le terrain, mais

Ce sont là jeux de prince!... »

(L'*Ami de la maison*.)

« Tout au plus, pendant les premières années de son règne, Néron s'amusera-t-il à rôder la nuit par les rues de Rome, en pillant les boutiques et en battant les passants. *Ce sont là jeux de prince*. Le peuple tend le dos et ne fait qu'en rire; il faut bien que César s'amuse. »

P. DE SAINT-VICTOR.

Jeux rustiques (LES), de Joachim Du Bellay, recueil de petits poëmes, imités ou traduits du grec et du latin, sorte d'anthologie française, où ce savant poëte, un des meilleurs disciples de Ronsard et parfois supérieur au maître, a comme exprimé tout le suc de l'antiquité. Par ces *Jeux rustiques*, Du Bellay a voulu imiter les recueils de *sylves* des Latins; les bois, les champs, les félicités de la vie rurale, les divinités rustiques sont célébrés tour à tour dans ces petits poëmes d'un rhythme gracieux, d'un tour original, écrits dans cette belle langue poétique et colorée du XVIe siècle. Les imitations y abondent; on y trouve le *Moretum*, de Virgile, le *Combat d'Hercule et d'Acheloüs*, d'Ovide, sans compter une foule de petites pièces imitées ou traduites de l'*Anthologie ;* mais les poésies originales, tout en gardant la teinte latine et grecque que leur donnait Du Bellay, sont les plus nombreuses. Ce sont des stances, des chansons, des élégies, des épitaphes. La plupart sont courtes et se font remarquer par la légèreté du rhythme. C'est dans les *Jeux rustiques* que se trouve la strophe si souvent citée de Du Bellay, l'appel d'un vanneur aux zéphyrs :

De votre douce haleine
Eventez cette plaine,
Eventez ce séjour;
Cependant que j'ahanne
A mon blé que je vanne
A la chaleur du jour.

Cette petite chanson du vanneur, qui n'a que trois strophes, est un petit chef-d'œuvre d'harmonie poétique. De tels morceaux ne sont pas rares dans les *Jeux rustiques*, comme dans tous les autres recueils de Du Bellay, un des poëtes du XVIe siècle qui méritent le plus d'être étudiés. Tels sont les petits poëmes intitulés : *Villanelles*, le *Chant de l'amour et du printemps*, le *Chant de l'hiver et de l'amour*, *Elégie amoureuse*, etc. Grand novateur, comme toute la pléiade, Du Bellay cherchait des rhythmes nouveaux, à l'imitation de Ronsard. On trouve dans les *Jeux rustiques* maintes traces de cet effort; son ode contre les pétrarquistes est écrite en tercets imités de l'italien, mais avec trois vers monorimes; cette innovation n'a pas été goûtée; pourtant Du Bellay fait le plus souvent des choix judicieux pour ses combinaisons, ses entrelacements de rimes, et sa poésie, très-étudiée comme césure et comme cadence, satisfait vraiment l'oreille.

Du Bellay a ajouté au recueil de ses *Jeux rustiques* une traduction de la *Courtisane*, poëme latin du P. Guillebert, et un poëme, la *Vieille courtisane*, imité de l'Arétin. On trouve quelquefois ces compositions imprimées avec la *Célestine* espagnole. Les *Jeux rustiques* font partie des *Œuvres françoises* de Joach. Du Bellay, publiées en 1574 (1 vol. in-12).

Jeux poétiques (LES), par Estienne Pasquier (1603), recueil de poésies dans lequel l'auteur a rassemblé, en cinq parties, ses meilleures rimes et surtout ses pièces amoureuses. Le plus grand nombre de ces vers fut néanmoins composé par lui dans son âge mûr. Ces cinq parties sont intitulées : *Loyauté*, *Liberté*, *Ambition*, *Vieillesse amoureuse* et *Vieillesse rechignée*. Sous ces titres défilent, d'une manière un peu monotone, de longues séries de chansons, d'élégies et de sonnets, qui trahissent l'imitation des Italiens et des Provençaux; on y cherche en vain l'originalité et le relief. Lorsque Estienne Pasquier n'imite pas Pétrarque, il marche à la suite de Ronsard et de Du Bellay. Dès la troisième partie, le poëte se montre plus grave, l'amour s'efface un peu, sans disparaître, et fait place à des préoccupations plus viriles. Le sonnet suivant, empreint d'une douce philosophie, indique assez bien la manière de l'auteur, auquel on voudrait un peu plus de force et de verve lyrique :

Ne souhaiter rien plus que son pouvoir,
Borner l'espoir, attremper son envie,
Rendre de peu sa pensée assouvie,
C'est ce qui fait heureuse vie avoir.
A plus qu'on n'est attacher son vouloir,
De hauts desseins accompagner sa vie,
Voir jusqu'au ciel sa pensée ravie,
C'est ce qui fait l'homme de cœur valoir.
Belle est vraiment l'opinion première;
Belle est encore l'opinion dernière :
A qui des deux est-ce donc que je suis?
L'une avec peu fait que content j'abonde;
L'autre de peu me fait grand en ce monde :
L'une je loue, et l'autre je la suis.

Il est un peu plus heureux quand il manie ces jolis rhythmes cadencés, si chers au XVIe siècle :

Toutes les roses, au réveil
D'un clair soleil,
Se revêtent d'habits mondains,
Dans nos jardins;
Puis prennent leurs habits de deuil
En un clin d'œil...

La quatrième et la cinquième partie du recueil chantent les désillusions du vieillard; l'auteur revient sans cesse sur les tribulations auxquelles l'amour expose quand on arrive au déclin de la vie. Les vers d'Estienne Pasquier n'ont pas assez d'originalité pour qu'on les étudie pour eux-mêmes, comme ceux des poëtes de la pléiade; ils n'ont d'intérêt qu'au point de vue de l'histoire littéraire de la France.

Jeux de mains (LES), poëme en trois chants, par Rulhière (1768). Ce petit ouvrage suffirait à démontrer combien il faut de talent pour écrire d'une façon agréable une simple bluette. Rulhière a voulu rivaliser avec Gresset et avec Pope, mais malgré tout son esprit il n'a réussi à faire ni un *Vert-Vert* ni une *Dunciade*. Son poëme repose sur une donnée insignifiante : une société brillante se réunit dans une maison de plaisance, et repart presque aussitôt pour la ville par suite de quelques jeux de mains qui brouillent des amis regardés jusque-là comme inséparables; une Artémise, une Corinne, une Sylvie, un Dymas et d'autres personnages passent devant les yeux, tels que des ombres chinoises; le merveilleux est maigre; il se compose du spectre de la peur qui apparaît à la principale héroïne sous les traits de l'abbesse de Bon-Secours. Quelques vers plutôt bien arrangés que bien faits, des images plutôt esquissées que rendues; des plaisanteries que l'on prendrait pour des énigmes; trois chants très-courts, et qui pourtant ne sont pas remplis, tel est le bilan de ce petit ouvrage. « On a regret, dit J. Chénier, au tourment que l'auteur se donne pour montrer une imagination qu'il n'a pas. Son ouvrage ressemble à ces camaïeux au pastel, où les traits d'un pinceau effacé laissent à peine entrevoir les contours des figures et même l'intention du peintre. » Lu dans les salons quelque vingt ans avant la Révolution française, il avait obtenu de grands succès et fut un des titres de Rulhière à l'Académie; les allusions dont il est rempli étaient comprises alors, et les personnages mis en scène pouvaient se reconnaître. Lorsqu'on l'imprima (Paris, 1808, in-8o), il n'avait plus le même intérêt de circonstance.

Jeu de la feuillie (LE), comédie bourgeoise, par Adam de La Halle (XIIIe siècle). Le mérite de cette pièce, une des premières de notre théâtre, est surtout dans son ancienneté; elle montre que la comédie aurait pu jaillir spontanément de la séve nationale et se rattacher aux atellanes et au genre aristophanesque, sans rien devoir à l'imitation littéraire des modèles. Le poëte d'Arras emprunte sans façon ses personnages à la société contemporaine. Adam se met lui-même en scène et nous parle de ses affaires, même de celles qu'il aurait pu garder pour lui; il se peint sous les traits d'un mari volage, d'un joueur prodigue et d'un rimeur paresseux. Avec lui, il amène sur le théâtre son père, maître Henri, gros bourgeois, égoïste, sensuel et avare; puis ses amis Hanse le mercier, Riquêche Aurri et Gillot le Petit, rieurs et buveurs éprouvés. A ces acteurs pris dans l'intimité, viennent s'ajouter certains types généraux et populaires : la courtisane, le médecin, le moine et le fou. Enfin, comme le merveilleux a toujours sa place au moyen âge, à côté des allusions directes, des trivialités de la vie réelle, apparaissent un certain nombre de créations fantastiques et romanesques. L'intrigue de la pièce est assez diffuse. Adam nous raconte l'histoire de ses déboires poétiques et conjugaux, de ses rêves d'ambition, de ses projets de voyage à Paris, toujours entravés par l'avarice de maître Henri et la malignité de la fée Maglore. Le père approuve ce projet, mais, quand vient l'inévitable question d'argent, il fait la sourde oreille et se lamente. Un médecin qui se trouve là fort à point apprend à ce père qu'il a une maladie plus invétérée que la gravelle : c'est l'avarice. Au médecin succède le moine, porteur des reliques de saint Acaire; il prétend pouvoir chasser les démons, guérir les fous, etc.; les amis d'Adam l'entraînent au cabaret, le font boire, jouer aux dés, puis, profitant de son sommeil pour s'esquiver, ils le laissent seul ronfler à table, avec les pots vides et l'écot à payer. La pièce se termine par une scène où les fées comblent de dons les amis du poëte. Mais la fée Maglore détruit toutes ces faveurs, et c'est encore elle qui fera manquer définitivement le voyage d'Adam à Paris. « Ce premier essai de comédie populaire, dit M. Lenient, tout spontané, tout naïf, n'est qu'une ébauche encore très-incomplète. Pourtant il marque une date et mérite de faire époque dans l'histoire du théâtre en France, car la plupart des types mis en scène par Adam de La Halle se sont conservés par tradition. »

Jeu du prince des sots (LE), sotie de Pierre Gringoire, représentée aux Halles, à Paris, le mardi gras de l'année 1511. Ce *Jeu* offre la série complète des pièces qui composaient alors une grande solennité théâtrale, le *cry* ou appel au public, la *sotie* et la moralité, qui faisaient le corps du spectacle, et la *farce* qui terminait gaiement la séance. La *teneur du cry* est originale; le poëte appelle à sa représentation, à la cour du roi des sots qui va tenir ses états et écouter leurs doléances, les sots et sottes du monde entier, les vieux, les jeunes, les belles, les laides, les amoureux et amoureuses, les lunatiques, les étourdis, et, en n'ayant l'air de n'appeler que les sots et les vicieux, il se trouve appeler tout le monde. L'énumération est piquante. La *sotie*, allégorique d'un bout à l'autre, comme d'usage, trahit les préoccupations populaires du moment, l'appréhension des guerres d'Italie, la peur de l'Anglais, la famine presque en permanence. Cela n'empêche pas le prince des sots de convier tous ses sujets, le seigneur de Joie, le seigneur du Plat, le seigneur de la Lune, l'abbé de Plate-Bourse, et Gaieté, et Sotte-Occasion, et Sotte-Fiance. Un personnage qu'on n'avait pas appelé et qui vient mêler ses plaintes aux discours de tous ces sots, c'est la Commune, si maltraitée alors. Il y a quelque éloquence dans ces plaintes, et c'est une belle idée du poëte de l'avoir fait intervenir, et réclamer la paix, au nom du peuple :

LA COMMUNE.

Et qu'ai-je à faire de la guerre
Ni qu'à la chaire de saint Pierre
Soit assis un fol ou un saige?
Que m'en chaut-il si l'Eglise erre?
Mais que paix soit en cette terre!
Jamais il ne vint bien d'oultraige;
Je suis asseur en mon villaige,
Quand je veuil, je soupe et desjeune.

LE PRINCE.

Qui parle?

LA COMMUNE.

La sotte commune!
Tant d'allées et tant de venues,
Tant d'entreprises inconnues,
Appointements rompus, cassés,
Traysons secrètes, inconnues,
Mourir de fièvres continues,
Breuvages et boucons brassés,
Blancs scellés en secret passés,
Faire feux, et puis veoir rancune!

LE PRINCE.

Qui parle?

LA COMMUNE.

La sotte commune!

La commune, malgré qu'on en ait, garde son franc parler, et c'est dans sa bouche que P. Gringoire place ses satires habituelles sur les grands, les seigneurs, l'avidité du clergé. Son audace était telle, qu'il faisait figurer l'Eglise habillée en dessous en mère sotte; elle n'avait qu'à quitter sa chasuble pour devenir la risée du public.

La moralité est une longue et assez ennuyeuse allégorie dialoguée, entre le Peuple italique et le Peuple françoys, l'Homme obstiné, qui symbolise, sans doute, l'un des monarques contemporains, et la Punition divine, qui menace cette obstination, préjudiciable aux peuples. La préoccupation est la même que dans la sotie. Quant à la farce, très-gaie et très-plaisante, elle traite un des sujets favoris de Gringoire, la dispute d'un mari et de sa femme, avec intervention de quelques amants de bonne volonté. C'est une pièce pleine d'équivoque et qui ne manque pas d'esprit, mais les mots sont trop transparents; on désirerait volontiers un peu plus de finesse.

Le *Jeu du prince des sots* a été réimprimé dans la collection Caron (1798).

Jeu de l'amour et du hasard (LE), comédie en trois actes et en prose, de Marivaux (Comédie-Italienne, 23 janvier 1730). Cette comédie, qu'on reprend encore actuellement au Théâtre-Français, est celle qui donne la mesure la plus exacte de l'esprit ingénieux et fin de son auteur; ce n'est qu'un badinage, mais les situations et les scènes se déduisent si bien les unes des autres qu'elles font toujours le plus vif plaisir. Un prochain mariage doit unir Sylvie et Dorante. Sylvie cependant veut juger par elle-même du mérite de son futur époux, et elle demande à son père de l'autoriser à changer d'habit et de rôle avec sa femme de chambre, pour pouvoir observer sans être connue. De son côté, Dorante a la même idée; il prend la livrée de son valet, pour s'assurer, par lui-même, de la vérité des rapports qu'on lui a faits sur sa fiancée. De cette double fantaisie résultent les jeux de scène les plus piquants et les plus comiques. Pendant que Pasquin et Lisette se donnent

de grands airs, et pensant avoir, chacun de son côté, enflammé une personne de qualité, se croient tous deux sur le point de faire une brillante fortune, Sylvie et Dorante imitent assez mal les façons qui conviennent à leur habit d'emprunt. Le faux valet est frappé de l'esprit et de la figure de la fausse soubrette, et le lui dit dans les termes les plus propres à faire impression sur elle. D'abord, elle ne peut croire qu'elle soit sensible à l'amour d'un laquais, elle se borne à le plaindre : il lui fait de la peine, elle voudrait qu'il renonçât à une folle fantaisie; mais à mesure qu'elle avance, elle se sent moins libre, et les plaisanteries de son père et de sa mère, qui l'ont devinée, achèvent de la mettre hors d'elle-même. Elle veut donc éviter toute rencontre avec le faux Bourguignon, qui alors lui déclare toute la vérité. Ici commence un nouveau manége. Sylvie met son amour-propre à se faire épouser comme femme de chambre. Dorante hésite d'abord, puis il se décide, et enfin apprend qu'il est doublement heureux. Comme pendant à ces scènes délicates et fines, l'auteur a placé l'explication très-comique qui amène un mariage entre la véritable Lisette et le valet Pasquin.

Sans doute, il est difficile d'admettre que Dorante et Sylvie aient tous les deux au même moment l'idée de se travestir, l'un en valet et l'autre en soubrette, mais Marivaux a tiré de cette donnée tant de jolies scènes, qu'il ne faut pas se montrer trop difficile. Ce qui fait de cette comédie un chef-d'œuvre, c'est précisément la ténuité de l'intrigue; l'intérêt ne naît pas, comme dans les autres comédies, d'obstacles ni d'aventures, il naît de quelque chose de bien plus délicat. « Marivaux, dit Sainte-Beuve, met la difficulté et le nœud dans le scrupule même, dans la curiosité, la timidité ou l'ignorance, ou dans l'amour-propre et le point d'honneur piqué des amants. Souvent ce n'est qu'un simple malentendu qu'il file adroitement et qu'il prolonge. Ce nœud très-léger, qu'il agite et qu'il tourmente, il ne faudrait que s'y prendre d'une certaine manière pour le dénouer à l'instant; il n'a garde de le faire, et c'est ce manége bien mené et semé d'incidents gracieux qui plaît à des esprits délicats... Marivaux, au théâtre, aime surtout à démêler et à poursuivre les effets et les conséquences de l'amour-propre dans l'amour. »

Jeux d'Agrigente (LES) [*I Giochi d'Agrigento*], opéra italien en trois actes, livret de Métastase, musique de Paisiello, représenté *sur le théâtre de la Fenice, à Venise, en 1796.*

Les principaux personnages sont : Aspasia (soprano), Clearco (haute-contre), Filosseno (ténor), Eraclide (ténor), Cleone (basse). L'ouvrage commence par l'air d'Eraclide : *Vedro ridente il sole*, suivi du chœur : *Della zeffiria Locri*, et de l'air d'Egesta : *So che tacer dovrei.* Après une tempête accompagnée de tonnerre et de grêle, on entend l'air d'Aspasia : *Stridea da un lato il vento*, hérissé de brillantes vocalises; les airs de Cleone : *In van di pianto amaro*, et de Clearco : *Sognai tormenti*, sont peu brillants; mais le terzetto entre Aspasia, Clearco et Eraclide : *Gelido palpitante*, est très-dramatique; il termine le *premier acte. Le second acte* débute par un chœur d'un joli effet : *Fortunati naviganti*, suivi d'un autre chœur de jeunes filles non moins gracieux : *Vieni, o real donzella*, et d'un *preghiera* à trois voix. La scène dans laquelle l'obscurcissement du ciel, les éclats *de la foudre annoncent la colère de la divi*nité, est rendue faiblement par l'orchestre. Ces choses n'ont été bien exprimées que par Glück et par Spontini. Il y a encore un bon air, avec chœurs, chanté par Eraclide : *Stupido io son;* puis vient celui d'Aspasie : *Che vi faci averse stelle*, qui est pathétique et digne de l'auteur de la *Nina;* l'air de Clearco : *Nuove ognor funeste pene*, termine le second acte. Les morceaux les plus saillants du troisième sont le duetto d'Aspasia et de Clearco : *Si scorda, ô cara*, et un terzetto encadré dans le finale.

Jeu de paume (SERMENT DU). Hist. On désigne ainsi l'un des grands épisodes de la Révolution française. L'Assemblée nationale était à peine réunie, que déjà son existence même était menacée par les complots et les intrigues du parti de la cour et des ordres privilégiés. Le roi flottait, comme toujours, mais cependant semblait, à cet instant, disposé à suivre les inspirations de la faction qui voulait empêcher la réunion de la noblesse et du clergé au tiers état, humilier l'Assemblée, la dissoudre au besoin, ou tout au moins la réduire à l'état de simple machine à faire des lois, qu'elle se bornait à enregistrer au gré de l'autorité royale. Une séance royale avait été indiquée pour la signification des décisions souveraines. En attendant, le roi ordonna que la salle où siégeaient les états généraux serait fermée dès le lendemain (20 juin). La séance officielle était pour le 23, et le but de cette fermeture brutale était d'empêcher une partie du bas clergé de se réunir au tiers. Cette résolution fut affichée, le matin, dans Versailles et communiquée au président de l'Assemblée, Bailly, non pas même par une lettre du roi (qui écrivait bien de sa main au président du parlement), mais par un simple avis du maître des cérémonies, de Brézé. Dès huit heures du matin, Bailly était, avec quelques députés, à la porte de la salle, protestant contre l'empêchement où se trouvait l'Assemblée de remplir son mandat. De nouveaux députés arrivent; tous sentent l'humiliation, l'insolence d'un tel procédé, prélude assez visible d'un coup d'État. Voilà les envoyés de la nation traités comme des écoliers indociles, tenus à la porte, forcés d'errer à la pluie sur l'avenue de Paris, offerts, pour ainsi dire, aux moqueries des passants! Jeu terrible pour ces aveugles de la cour! Le peuple frémissait d'indignation. Les députés, qui sentaient bien que la France était derrière eux, mais qui, d'un autre côté, étaient encore à demi sous l'empire des superstitions de la vieille France, paraissaient intimidés par le mot redoutable et respecté : « Ordre du roi! » ils se consultaient, délibéraient au milieu des groupes, hésitaient encore sur la forme de la résistance, ne voulant ni mourir sous le ridicule ni se jeter dans les résolutions extrêmes, mais cependant énergiquement résolus à accomplir leur devoir. « A la place d'Armes! » disaient les uns; d'autres : « A Marly! » d'autres encore : « A Paris! » C'eût été mettre le feu aux poudres. Enfin, le docteur Guillotin ouvrit l'avis moins hasardeux de se rendre au vieux Versailles, et de se réunir dans la salle du Jeu de paume, lieu abandonné, démeublé, pauvre et nu, n'ayant rien qui rappelât (comme la magnifique salle des États) les pompes et les misères de la vieille société, et d'autant plus propice à servir de refuge et de berceau à la société nouvelle, à la raison pure, à la Révolution.

Voilà les envoyés de la France dans cette salle, dont le nom est désormais illustre, les voilà assemblés malgré le roi, et, sinon contre lui, car tous étaient encore royalistes, au moins contre la puissante faction qui l'entourait. Le moment était grave; mais il n'y eut aucune hésitation, même aucune opposition; l'Assemblée fut unanime, unie de cœur et de pensée dans une grande résolution patriotique.

Bailly, d'une voix grave, rend compte des faits, lit les lettres qu'il a reçues du marquis de Brézé, ainsi que la réponse que lui-même a faite, à savoir : que, n'ayant reçu aucun ordre positif du roi, il se rendrait, suivant son devoir, à la séance qui avait été la veille indiquée.

Un des modérés de l'Assemblée, Mounier (de Grenoble), qui plus tard émigrera, présente une opinion appuyée par Target, Chapelier, Barnave, et suivant laquelle les représentants de la nation doivent se lier au salut public et aux intérêts de la patrie par un serment solennel.

Les applaudissements éclatent de toutes parts, et l'Assemblée arrête aussitôt ce qui suit :

« L'Assemblée nationale, considérant que, appelée à fixer la constitution du royaume, opérer la régénération de l'ordre public et maintenir les vrais principes de la monarchie, rien ne peut empêcher qu'elle continue ses délibérations dans quelque lieu qu'elle soit forcée de s'établir, et qu'enfin, partout où ses membres sont réunis, là est l'Assemblée nationale,

» Arrête que tous les membres de cette Assemblée prêteront, à l'instant, serment solennel de ne jamais se séparer, et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides; et que, ledit serment étant prêté, tous les membres, et chacun d'eux en particulier, confirmeront par leur signature cette résolution inébranlable. »

Bailly et les secrétaires demandèrent la faveur de prêter le serment les premiers, ce qu'ils firent à l'instant, dans la formule suivante :

« Nous jurons de ne jamais nous séparer de l'Assemblée nationale, et de nous réunir partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides. »

Tous les députés jurent d'enthousiasme, et la foule du peuple, qui était autour de l'édifice et dans les galeries, mêle ses acclamations à celles des députés. Les cris de « Vive le roi! » accompagnent ce mémorable serment : c'était le cri de la vieille France qui, par une habitude consacrée, se mêlait encore au cri de la France nouvelle, au serment de la résistance et au cantique de la liberté.

Un orage éclatait en ce moment même, et son retentissement et ses rafales, s'engouffrant par les vastes fenêtres ouvertes, ajoutaient encore à la grandeur de cette scène.

Tout à coup, Camus annonce à l'Assemblée que le député Martin (d'Auch) a signé *opposant*. Un cri d'indignation se fait entendre; mais, sur l'observation du président, l'Assemblée arrête qu'on laissera sur le registre cette unique signature négative, pour prouver la liberté des opinions.

L'appel des députés et la signature de l'arrêté finissent à quatre heures et demie (20 juin 1789).

L'énergie des députés, l'enthousiasme de la France annonçaient assez aux factions du passé quelle était la puissance du mouvement, et brisaient, pour le moment, l'espoir d'une dissolution violente et d'un retour à l'arbitraire, mais sans arrêter pour cela les intrigues et les complots. V. ASSEMBLÉE NATIONALE, BASTILLE, RÉVOLUTION, etc.

Jeu de paume (SERMENT DU), esquisse, de David. Le grand peintre républicain ne pouvait guère choisir un sujet plus digne de l'inspirer que cette scène des débuts de notre grande Révolution, scène plus grandiose qu'aucune de celles dont l'histoire a gardé le souvenir. David voulut donner à sa toile des proportions inusitées. D'après une méthode qu'il suivait volontiers, il avait dessiné toutes ses figures nues, moyen fort ingénieux de ne donner à toutes que des mouvements naturels, sous les vêtements dont il les couvrit plus tard. David comprit immédiatement le vrai motif, le vrai sens politique de la scène qu'il voulait retracer : l'union qui reliait, en ce moment de suprême patriotisme, tous les membres de l'Assemblée, représentant les diverses opinions et les diverses classes du pays. Pour rendre cette pensée frappante, il a réuni, sur le premier plan, les portraits de dom Gerb, un chartreux, de Rabaud-Saint-Etienne, ministre protestant, de l'abbé Grégoire, prêtre catholique. A cette idée d'autant plus heureuse qu'elle n'imposait aucune espèce de recherche et de complication, le peintre en a joint une autre moins juste, selon nous, parce qu'elle est plus métaphysique et plus alambiquée. Il a voulu symboliser la chute de la monarchie, et pour rendre cette idée qui n'est pas susceptible d'être peinte directement, il a soulevé par un coup de vent un rideau de la salle, et nous a montré dans l'éloignement la chapelle royale frappée d'un coup de foudre. Une pareille allégorie ne se fût alliée que fort imparfaitement au puissant réalisme que David nous promettait dans le rendu des figures qui inondent la salle. Car, il ne faut pas l'oublier, le peintre des Horaces et des Sabines sait être, en présence de la réalité, d'un réalisme saisissant; nous n'en voulons pour preuve que son immortel portrait de Pie VII, cette puissante et solide peinture. Combien doit-on regretter que le *Serment du jeu de paume*, qui promettait d'être le chef-d'œuvre de David, que ce prodige de mouvement, d'ensemble, de vie, d'élan patriotique, soit resté à l'état de simple esquisse, privé à tout jamais de cette touche large, vigoureuse, magistrale que David avait dans ses bons jours, lorsqu'un sujet académique ne venait pas étouffer ses qualités natives!

Tel qu'il est, le *Serment du jeu de paume* ne peut être considéré que comme un carton, mais un carton comparable à certains égards, supérieur sous d'autres rapports, aux meilleurs de l'école italienne. Quelques têtes cependant sont, sinon achevées, — elles ne pouvaient l'être que lorsque tout l'ensemble du tableau aurait été ébauché, — du moins peintes, c'est-à-dire à peine brossées, mais vivantes et parlantes déjà; ce sont celles de Mirabeau, de Barnave, de Dubois-Crancé et du père Gérard. Tout le reste n'est que dessiné ou plutôt tracé au pinceau, avec des indications sobres et fortes des muscles et des mouvements, des parties d'ombres jetées çà et là pour traduire une première intention d'effet.

Au milieu de toutes ces têtes animées, de tous ces gestes enthousiastes et résolus, on admire la figure grave et placide de Bailly, dont l'expression sereine et contenue trahit une joie digne, calme, majestueuse quoique simple.

Pourquoi David, qui entreprit cette grande œuvre en 1791, l'a-t-il laissée inachevée? Un décret du 28 septembre de la même année réglait que ce sujet serait traité aux frais de l'État et placé dans la salle des séances du Corps législatif. Si David eût donné suite à sa grande idée, nous posséderions sans doute un pendant du *Couronnement*, propre à faire oublier les défaillances de son talent et un peu celles de ses opinions.

JEUDI s. m. (jeu-di — du lat. *Jovis dies*, jour de Jupiter). Cinquième jour de la semaine : *Il est parti* JEUDI *dernier. J'irai vous voir* JEUDI *prochain. Cette dame reçoit tous les* JEUDIS. *Je n'estime guère non plus un chartreux qui ne mange que du poisson et qui ne se permet de parler que le* JEUDI. (Bayle.)

— *Jeudi gras*, Dernier jeudi avant le carême, l'un des principaux jours du carnaval.

— *Jeudi saint*, Jeudi de la semaine sainte. ‖ On a dit aussi JEUDI ABSOLU ou JEUDI DE L'ABSOUTE.

— Loc. fam. *La semaine des trois jeudis*, Jamais : *Il te payera* LA SEMAINE DES TROIS JEUDIS.

Jeudis de Mme Charbonneau (LES), par M. Armand de Pontmartin (1862, in-18). Ce gentilhomme de lettres, critique acerbe et romancier filandreux, a exhalé toute sa bile dans ce pamphlet, qui fit scandale. Il y passe en revue toute la littérature contemporaine, pour en jeter les principaux noms à la voirie; il met des faux nez à ses victimes, mais, afin qu'aucune de ses grosses malices ne soit perdue, il a soin de donner la clef de ses pseudonymes; grâce à cette indication, nous savons qu'Eutidème, c'est Jules Sandeau; Théodecte, Louis Veuillot; Euphoriste, E. Legouvé; Iphicrate, M. de Falloux; Théonas, M. Lacretelle; Argyre, Edmond About; Colbach, L. Ulbach; Porus Duclinquant, Taxile Delord; Clistorin, le docteur Véron; Molossard, M. Barbey d'Aurevilly; Schaunard, Henri Mürger; Caméléo, Paulin Limayrac; Marphise, Mme Emile de Girardin; Sapho, G. Sand; Caritidès, Sainte-Beuve; Polycrate, G. Planche; Mélibée, Arsène Houssaye; Polychrome, Théophile Gautier; Bernier de Faux-Bissac, Granier de Cassagnac; Poissonnier, M. Vivier; Massimo, Maxime Du Camp; Lorenzo, Laurent Pichat; Falconey, Alfred de Musset; Olympio, Victor Hugo; Julio, Jules Janin; Raphaël, de Lamartine; Bourinald, Méry; Hermagoras, H. de Balzac. Jules Sandeau, à qui M. de Pontmartin avait dédié son œuvre, a publiquement désavoué cette dédicace et demandé pardon à l'ombre de Mme de Girardin de s'être fait l'introducteur auprès d'elle d'un homme qui la remerciait en la diffamant.

Nous n'analyserons pas ce livre, qui n'est qu'un mauvais pamphlet littéraire; en reproduire les injures, ce serait presque se rendre le complice de l'auteur. Nous pourrions, il est vrai, choisir, et trouver fort spirituels les traits dirigés contre certains hommes qui nous sont antipathiques, car M. de Pontmartin frappe à droite et à gauche, mais nous ne voulons pas de ces armes-là. M. Louis Ulbach, avec beaucoup de modération, a jugé ainsi ce livre : « Tout ce fatras plein d'injures, que quelques traits spirituels, que des détails ingénieux ne relèvent pas suffisamment, peut se résumer dans cette proposition : Gentilhomme pour les gens de lettres, simple écrivain pour les gentilshommes, M. de Pontmartin en veut à ses confrères de ce qu'on ne l'a pas accepté comme un romancier de premier ordre, et au faubourg Saint-Germain de ce que celui-ci n'a pas voulu l'admettre à l'égal d'un Montmorency... Trop spirituel pour s'offenser de la critique répondant à la critique, il ne se contient plus dès qu'on doute qu'il puisse être le Balzac du faubourg Saint-Germain. Ne cherchons donc pas dans cette boutade le manifeste d'un homme politique, d'un écrivain armé en guerre pour des idées sociales ou philosophiques. Ce n'est pas le testament d'un homme de parti, c'est la rancune d'un romancier méconnu, passé sous silence... Les *Jeudis de Mme Charbonneau* sont les confessions peu sincères d'un romancier inconnu qui essaye de donner le change sur son désappointement. Ce n'est pas le cri d'une conscience outragée par ses contemporains, dans sa foi la plus idéale; c'est la réclamation, j'allais dire la réclame, d'une vanité blessée dans son amour-propre le plus personnel. M. de Pontmartin pardonnerait aux révolutionnaires, aux légitimistes, si on trouvait bons les *Contes d'un planteur de choux.* »

Jeudis de l'institutrice (LES), *livre de lecture courante à l'usage des pensionnats de demoiselles et des familles*, par MM. Larousse et Alfred Deberle (Paris, 1870, 1 vol. in-18). Les mêmes auteurs ont également publié les *Jeudis de l'instituteur*, qui forment la suite naturelle du premier ouvrage. Nous empruntons à un article de M. Abrant le compte rendu de ces deux ouvrages : « J'avais fait emplette de ces deux volumes pour mes enfants, qui les avaient lus, relus, et ne tarissaient pas en éloges à leur endroit. « Papa, » ne cessaient-ils de me répéter, tu devrais » lire les *Jeudis;* si tu savais comme c'est joli, » intéressant. — Ah! parbleu, oui! répon» dais-je impatienté, j'ai bien d'autres chats à » fouetter que de m'amuser à toutes ces his» toires! » Je devais justement être puni par où j'avais péché, c'est-à-dire qu'il y a quelques jours je reçus l'invitation de procéder au compte rendu des deux ouvrages en question, et comme je n'ai pas encore acquis une habileté suffisante pour rendre compte d'un ouvrage sans l'avoir lu, à l'instar de quelques-uns de nos grands critiques, je dus, bon gré mal gré, me mettre à la lecture et des *Jeudis de l'institutrice* et des *Jeudis de l'instituteur;* ce que je fis bravement, du reste, mais en me promettant bien de suivre rigoureusement et sans l'exagérer le précepte de Voltaire : « On doit des égards aux vivants... » J'attaque donc le premier chapitre : *Histoire d'une tabatière.* Je comptais éternuer plus d'une fois; mais voilà que tout doucement, insensiblement, je me sens entraîné de la première page à la seconde, puis à la troisième, et ainsi de suite jusqu'à la fin; et alors, Dieu me pardonne! je m'aperçus que j'avais la larme à l'œil. « Ventrebleu! est-ce que je » rentrerais en enfance, par hasard, pour m'a» muser et m'intéresser à ces histoires de » jeunes pensionnaires? Voyons : un autre » chapitre *ad aperturam libri.* » Je lis donc la *Légende de la Sainte-Chapelle;* je trouve là, admirablement pétris et façonnés ensemble, la légende, le drame et l'histoire, et tout cela écrit d'un style à la fois preste et ému, simple et imagé, chaud, pittoresque, plein de mouvement et d'élégance. Je reviens alors au second chapitre, et tout le volume y passe sans que le charme ait cessé d'agir sur mon esprit. Je prends aussitôt la seconde partie (les *Jeudis de l'instituteur*), et je vois que, si la nature des sujets a changé en se prêtant aux exigences de l'autre sexe, l'intérêt n'a fait que se fortifier en revêtant une forme plus élevée.

» A quel genre appartiennent donc les sujets traités dans ces deux volumes? Mon Dieu, il serait difficile de les classer dans une catégorie littéraire : on trouve des ballades, des légendes, des anecdotes historiques, des épisodes héroïques, tels que le chapitre intitulé : *Théophile et Félicité de Fernig*, qui a été reproduit en variétés par le *National;* des biographies pleines de mouvement dramatique, des articles d'histoire naturelle où

le piquant des détails et des observations le dispute à la couleur poétique du récit, etc. Et ces chapitres sont tour à tour vifs, alertes, émus, chaleureux, entraînants de verve et d'humour. On sent l'écrivain qui joue avec sa plume, qui la modère ou la lance au galop, au gré de son imagination et de sa fantaisie.

» Une chose à noter encore — et ce n'est pas la moins importante — c'est la haute moralité qui se dégage toujours de ces récits. On croit avoir lu un article expressément écrit pour plaire ou émouvoir, et, lorsqu'on a éprouvé toutes les sensations que fait naître un récit tantôt gai, spirituel, tantôt attendrissant ou élevé, on reste tout surpris de se trouver en présence d'une haute leçon admirablement déguisée ; sous l'empire du charme et de l'émotion, on croit tout d'abord que le livre *scribitur ad narrandum, non ad probandum*, et il se trouve que c'est justement le contraire : l'épigraphe a raison : *Instruire, plaire et moraliser*. Ce n'est certes pas là un mérite vulgaire, et tous ceux qui connaissent la difficulté de triompher de la banalité fatalement inhérente à ces sortes d'écrits penseront comme nous : faire du nouveau en ce genre et le faire bien, se creuser un sentier bordé de fleurs sur une route si aride et si battue n'appartient pas au premier venu. Pour l'oser, il a fallu à nos auteurs la triple cuirasse dont parle le poëte latin ; mais ils ont donné une fois de plus raison à cette devise des hommes intelligents et hardis : *Audaces fortuna juvat.* »

« Ces deux volumes, destinés aux jours de congés et aux heures de récréations, dit d'autre part M. Adrien Desprez, contiennent d'attrayants récits empruntés à l'histoire, à la légende, à la science, aux voyages ; enfances célèbres, traits remarquables de dévouement, fictions ingénieuses forment un ensemble qui captive l'imagination, éclaire à la fois le cœur et l'esprit. Le mérite vraiment littéraire de ces charmantes nouvelles les fera sortir du cadre trop restreint de l'école, et rechercher de tous ceux qui aiment le style simple et naturel, l'émotion franche et vraie. »

Jeudis de l'instituteur (LES), *livre de lecture courante à l'usage des institutions de jeunes gens et des familles*, par MM. Larousse et Alfred Deberle (Paris, 1872, 1 vol. in-18). V. l'article précédent.

JEUFFROY (R.-Vincent), graveur en pierres fines français, né à Rouen en 1784, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1826. Il apprit son art sans maître, en imitant une pierre gravée que le hasard lui fit tomber entre les mains, parvint à se fabriquer lui-même un tour et des outils pour se livrer à ce genre de travail, et attira l'attention de quelques amateurs, qui lui fournirent les moyens d'aller se perfectionner à Rome. Là, il acquit une telle habileté qu'un marchand de cette ville, nommé Pichler, lui acheta ses ouvrages pour les revendre ensuite comme de véritables antiques. De retour en France, Jeuffroy alla se fixer à Paris, acquit en peu de temps une grande réputation, devint directeur de l'école de gravure sur pierres établie à l'Institution des sourds-muets et fut nommé, peu de temps après, membre de l'Académie des beaux-arts (1803). Jeuffroy a exécuté un grand nombre de travaux, parmi lesquels se trouvent de véritables chefs-d'œuvre du genre. Il excellait surtout à rendre les têtes de femmes. Nous citerons comme des morceaux hors ligne : les *Trois consuls de la République française*, médaille de grand module, d'une exécution magistrale ; le *Génie de Bacchus dans un char, Vainqueur buvant dans une coupe*, deux petits bas-reliefs pleins de verve et d'élégance ; une *Tête de Méduse*, gravée en creux sur une améthyste, d'une grande puissance de modelé et d'un dessin excellent ; la *Prison du Temple;* la *Vénus de Médicis*, deux médailles d'une brillante exécution ; une *Bacchante ;* une *Tête de Jupiter ;* une *Tête de Régulus ;* les portraits de *Mirabeau*, de *Dancarville*, de *Mme d'Esprémesnil* en Minerve, de *Mme Regnault de Saint-Jean-d'Angély*, de *Mme Cosway*, du *Dauphin, fils de Louis XVI*, petits chefs-d'œuvre d'une rare habileté d'exécution. On trouve à la Bibliothèque nationale des médailles et plusieurs camées de Jeuffroy.

Jeufosse (AFFAIRE), cause célèbre jugée en 1857. Le 12 juin 1857, vers dix heures et demie du soir, un coup de feu retentissait dans le parc du château de Mme veuve de Jeufosse, près de Gaillon, dans le département de l'Eure. Un homme tombait mortellement blessé et expirait dans la poussière après une courte agonie. Cet homme se nommait Emile Guillot, propriétaire du domaine d'Aubevoie, non loin de Jeufosse. Celui qui venait de le frapper était Crépel, garde particulier de la famille de Jeufosse. La justice se transporta sur le lieu du meurtre. Le cadavre était encore étendu dans une avenue du parc ; il présentait dix petites blessures disséminées sur les reins et les cuisses, et qui paraissaient faites avec des chevrotines du nº 4 ou 5.

Un jeune domestique de Guillot, nommé Gros, raconta qu'ayant, comme cela lui était arrivé plusieurs fois, suivi son maître jusque sous les murs du parc de Jeufosse, dans lequel celui-ci avait l'habitude de s'introduire, il n'avait pas tardé à entendre une voix crier : *Halte là! tu es mort!* puis un coup de feu suivi d'un cri et de ces paroles proférées par Guillot : « Ah ! mon ami Gros, viens à mon secours, je suis mort ! » Gros avait alors fait le tour des murs, était entré dans le parc par une porte qu'il avait ouverte, et avait trouvé son maître gisant dans la poussière. Guillot disait : « Ce sont des lâches ; je ne suis pourtant pas méchant ! C'est Crépel, le garde, qui m'a tué... Tu demanderas pardon pour moi à ma femme et à mes enfants... Tu diras adieu à mes amis ! »

On arrêta Crépel, qui parut frappé de surprise : « Voilà ce qui arrive, s'écria-t-il ; on vous dit de tirer, de tuer s'il le faut ; puis on vous abandonne et il faut aller en prison ? » Mme de Jeufosse, de son côté, répondait au magistrat qui l'interrogeait : « Je croyais, monsieur, avoir le droit de défendre ma propriété. » — Un des deux fils de Mme de Jeufosse ajouta : « Si Crépel avait été assez lâche pour ne pas le faire, je l'aurais fait à sa place ! » Cette attitude mettait immédiatement la justice sur la trace d'un mystère qui ne tarda pas à être éclairci.

La famille de Jeufosse et la famille Guillot avaient été pendant quelques années liées d'amitié ; puis ces relations avaient brusquement cessé au commencement de 1857. Quoique marié et père de deux enfants, Guillot, sorte de Lovelace campagnard, avait essayé de nouer une intrigue galante avec l'institutrice de Mlle Blanche de Jeufosse ; ayant échoué, il se rejeta sur Blanche « qui, selon l'acte d'accusation, eut le tort de ne pas en avertir sa mère et de n'en faire confidence à personne... Elle devint rêveuse, distraite et agitée, elle d'ordinaire calme et réservée jusqu'à la froideur ; elle prenait souvent le soir un prétexte pour quitter la table et aller dans le parc. » Eclairée enfin par l'institutrice Laurence Thouzery, qui « ne dissimulait pas sa haine contre Guillot, » Mme de Jeufosse avait rompu ses relations avec lui.

A partir de ce moment, Guillot fit tout ce qu'il put pour compromettre cette honorable famille. Il sonnait du cor dans le bois, près du parc de Jeufosse, simulant des appels, des signaux d'amour. Il s'introduisait presque toutes les nuits dans le parc, n'en faisant du reste mystère à personne. L'un des fils Jeufosse provoqua Guillot, mais cette provocation n'eut pas de suite ; la lettre qui la contenait avait été interceptée par Mme Guillot et envoyée par elle à son beau-frère, qui avait parlé de prévenir la justice.

Sans tenir compte de cet avertissement et de plusieurs autres, le don Juan d'Aubevoie continua ses visites nocturnes. Une fois, il pénétra dans l'ancienne chambre de M. de Jeufosse et souilla de terre le portrait du chef de la famille. L'exaspération de Mme de Jeufosse devint telle qu'un jour, devant tous ses domestiques réunis, elle porta la main sur un fusil et s'écria : « N'y en aura-t-il pas un d'entre vous qui aura assez de cœur pour me débarrasser de cet homme ? » Elle s'adressa plus particulièrement à Crépel, lui ordonna de faire bonne garde, et, à plusieurs reprises, elle lui dit : « Tirez, n'ayez pas peur ; quand même vous tueriez, il ne peut rien vous arriver ; j'ai le droit de faire tirer dans ma propriété. » Les deux fils donnèrent au garde le même ordre. C'est à la suite de ces faits que Guillot avait été trouvé frappé de mort.

Après une longue instruction, Crépel, Mme de Jeufosse et ses deux fils furent envoyés devant la cour d'assises de l'Eure, le premier comme auteur, les autres comme complices d'homicide volontaire avec préméditation et guet-apens. L'affaire fut évoquée le 14 décembre 1857. Admirablement défendus par Me Berryer, les quatre accusés obtinrent un verdict d'acquittement.

JEUMÉRANTE s. f. (jeu-mé-ran-te). Techn. Petite planche qui sert de patron pour tailler les jantes des roues.

JEUN (À) loc. adv. (a-jeun — du lat. *jejunus*, qui est à jeun). Se dit quand on n'a encore pris aucune nourriture de la journée : *Etre encore* À JEUN. *Combien d'étudiants se sont endormis gaiement* À JEUN *deux fois par semaine!* (G. Sand.)

Il lui fallut *à jeun* retourner au logis,
Honteux comme un renard qu'une poule aurait pris.
LA FONTAINE.

Qu'un peuple est grand qui, pauvre, gai, modeste,
Seul maître, après tant de sang et d'efforts,
Chasse en riant des princes qu'il déteste,
Et de l'État garde *à jeun* les trésors !
BÉRANGER.

— Fam. Se dit d'un ivrogne qui, par hasard, n'est pas pris de boisson : *Lorsque cet homme est* À JEUN, *on peut lui faire entendre raison.*

— **Allus. hist. J'en appelle à Philippe à jeun,** Réponse faite au roi Philippe, père d'Alexandre. V. APPELER.

JEUNE adj. (jeu-ne — lat. *juvenis*, le même que l'allemand *jung*, russe *iouni*, persan *adjuvan*, sanscrit *yavan*. Selon Pictet, c'est à la racine *yu*, aider, protéger, défendre, qu'il faut rapporter le sanscrit *yuvan* pour *yavan*, ainsi que le prouve le comparatif *yaviyas* et le zend *yava* au nominatif. Ce mot a dû désigner, dans l'origine, le jeune homme, en tant que défenseur naturel de la famille ou du pays. C'est exactement le sens que les Romains donnaient au mot *juvenes*, et Tite-Live appelle ainsi les citoyens propres au service militaire, depuis vingt ans jusqu'à quarante. Le latin *juvenis* trouve également sa racine indigène dans *juvare*, aider, secourir, qui correspond au sanscrit *yu, yavay* et au grec *iaômai;* et ainsi se justifie l'étymologie de Varnon, qui fait dériver *juvenis* de *juvando, scilicet qui ad eam ætatem pervenit ut juvare possit*). Qui est peu avancé en âge : *Un* JEUNE *enfant. Une* JEUNE *fille. Un* JEUNE *professeur. Un* JEUNE *poulain. Si je suis* JEUNE, *considère moins les années que les raisons.* (Sophocle.) JEUNES *ou vieilles, les femmes font bien de se cacher.* (Mme Necker.)

Jeunes cœurs sont bien empêchés
A tenir leurs secrets cachés.
LA FONTAINE.

— Qui est né après un autre, cadet : *Martin* JEUNE, *marchand de vin.* ‖ Qui est moins ancien qu'un autre de même nom : *Pline le* JEUNE. *Denys le* JEUNE.

— Qui ne date pas de loin, en parlant des choses : *La médecine, si ancienne comme art, est très-*JEUNE *comme science positive.* (F. Pillon.) *Bien des choses, et des choses excellentes dans l'ordre de l'esprit, sont* JEUNES *dans le monde.* (Renan.)

Du despotisme naît la *jeune* liberté !
A. BARBIER.

— Qui appartient à quelqu'un de jeune : *Les premiers livres accordés à l'enfance ne devraient tendre qu'à fortifier sa* JEUNE *raison.* (L. Figuier.)

Frère, ta langue est *jeune* et facile à mentir.
A. DE MUSSET.

‖ Qui convient à la jeunesse : *Cette couleur est trop* JEUNE *pour moi.* ‖ Qui a les caractères, la vigueur, l'entrain de la jeunesse : *On peut être* JEUNE *à quarante ans, et déjà vieux à vingt-cinq.* (Laténa.) *Il n'y a de bon, dans l'homme, que ses* JEUNES *sentiments et ses vieilles pensées.* (J. Joubert.) *On ne naît pas* JEUNE *en France, mais on le devient.* (Michelet.)

Le cœur est toujours *jeune*, et peut toujours saigner.
V. HUGO.

‖ Simple, naïf, crédule : *Vous croyez cela? que vous êtes* JEUNE ! ‖ *Jeune âge, Jeunes ans, Jeune saison*, Enfance et jeunesse : *La simplicité sied à la pudeur du* JEUNE ÂGE. (G. Sand.)

— *Jeune homme*, Homme de dix-huit à vingt-cinq ans environ : *Les premiers jours du printemps ont moins de grâce que la vertu naissante d'un* JEUNE HOMME. (Vauven.)

Le *jeune homme*, toujours bouillant dans son caprice,
Est prompt à recevoir l'impression du vice.
BOILEAU.

Un *jeune homme* est souvent indiscret, vain, léger ;
Mais, quand le cœur est bon, tout peut se corriger.
GRESSET.

‖ Pop. *Avoir son petit jeune homme*, Etre un peu gris : *Un individu en blouse, qui semblait* AVOIR SON PETIT JEUNE HOMME, *fut expulsé avec force, parce qu'il avait fait du bruit.* (Gér. de Nerval.)

— *Jeune fille, Jeune personne*, Fille nubile, mais peu avancée en âge.

— *Jeunes gens*, Jeunes hommes et jeunes filles ; pluriel de *jeune homme*, plus usité que *jeunes hommes : Les temps calmes veulent des vieillards, les révolutions veulent des* JEUNES GENS. (Lamart.)

Il faut avec vigueur ranger les *jeunes gens*.
MOLIÈRE.

— *Jeune-France*, Jeunes gens ardemment épris des idées libérales ou d'idées nouvelles dans un genre quelconque : *Il fallait être, en effet, de bien grands bohémiens et d'incorrigibles libéraux, et des* JEUNE-FRANCE *bien indomptés, pour ne pas être vaincus par tant de belles et bonnes grâces.* (J. Janin.)

— *La Jeune Italie*, Célèbre association fondée par Mazzini.

— *Dans le jeune temps de*, Au temps de la jeunesse de : DANS NOTRE JEUNE TEMPS, *les choses se passaient tout autrement.*

— Fam. *Avoir la barbe trop jeune*, Etre trop jeune pour se permettre certaines choses : TU AS LA BARBE TROP JEUNE *pour t'attaquer à moi.*

— Prov. *Jeune procureur et vieil avocat*, Un procureur doit être jeune et actif, un avocat vieux et expérimenté. ‖ *Jeune chair, vieux poisson*, Les animaux de boucherie, le gibier, la volaille doivent être mangés jeunes ; mais le poisson doit être mangé gros, et partant vieux.

— Législ. *Jeunes détenus*, Jeunes gens mineurs, mais âgés d'au moins seize ans, qui ont subi une condamnation et sont détenus dans des maisons spéciales.

— Théâtre. *Jeune premier, jeune première*, Acteur, actrice qui joue les rôles d'amoureux, de jeune fille distinguée.

— Eaux et for. Se dit des baliveaux de l'âge du taillis.

— Substantiv. Personne jeune : *Les* JEUNES *poussent les vieux.*

Tu murmures, vieillard ! vois ces *jeunes* mourir,
Vois les marcher, vois les courir
A des morts, il est vrai, glorieuses et belles,
Mais sûres, cependant, et quelquefois cruelles.
LA FONTAINE.

— Féod. Officier subalterne d'un seigneur : *Les* JEUNES *d'un comte.*

— Administr. *Jeunes de langues*, Jeunes gens entretenus aux frais du gouvernement, pour étudier les langues orientales, afin de pouvoir un jour servir d'interprètes.

— Zool. Animal non encore adulte : *Le soin des* JEUNES *occupe longtemps les femelles.*

— **Encycl.** Théâtre. *Jeunes premiers, jeunes premières.* V. AMOUREUX.

— Hist. *Jeune-France.* V. FRANCE (Jeune-).

— *Jeune Italie.* V. ITALIE.

— Administr. *Jeunes de langues.* Les *jeunes* de langues sont nommés par le ministre des affaires étrangères. Ils ne peuvent être admis que de huit à douze ans, et on les choisit de préférence parmi les fils, petits-fils ou neveux des secrétaires interprètes.

L'institution des *jeunes* de langues est de date fort ancienne. « Réglementée, dit M. de Vallat, par les arrêts du conseil des 18 novembre 1669 et 31 octobre 1670, elle fut modifiée par celui du 7 juin 1718. A cette époque, l'Etat faisait simultanément les frais de l'éducation de dix *jeunes* Orientaux au Collége des jésuites à Paris, et de douze enfants français aux couvents de Constantinople et de Smyrne. Ce système, qui pouvait avoir pour résultat d'engager l'Etat dans des dépenses faites pour des enfants qui ne deviendraient jamais capables de le servir utilement dans les emplois qui leur étaient destinés, dut être bientôt abandonné. L'arrêt du conseil du 20 juillet 1721 statua qu'à l'avenir on élèverait dans le Collége des jésuites de Paris, au lieu de douze *jeunes* Orientaux, dix *jeunes* enfants français, de l'âge de huit ans, pris dans les familles françaises établies au Levant, ou faisant en France le commerce des Echelles, et que ces enfants, après avoir reçu à Paris une première éducation et suivi un cours d'arabe et de turc, seraient ensuite envoyés au Collége des capucins à Constantinople, pour se perfectionner dans l'étude des langues orientales, de manière à devenir aptes à l'emploi de drogmans. »

Le collége spécial de Constantinople a disparu, par suite des modifications nombreuses apportées à notre système consulaire au Levant. Aujourd'hui, les *jeunes* de langues, en sortant de l'école du drogmanat, attachée au lycée Louis-le-Grand à Paris, sont ordinairement envoyés à Constantinople ou dans les consulats généraux d'Orient pour y terminer leur éducation. Ils portent le titre d'élèves drogmans.

— **Allus. littér. Je suis jeune, il est vrai, mais aux âmes bien nées, La valeur n'attend pas le nombre des années,** Vers de Corneille, dans le *Cid*. V. ÂME.

Jeunes-Artistes (THÉÂTRE DES), l'un des plus charmants et des plus aimés du public, de tous ceux qui virent le jour pendant la période révolutionnaire. Il était situé au coin des rues de Lancry et de Bondy, et la salle qu'il occupait avait été construite pour le Théâtre-Français-Comique-et-Lyrique, sur l'emplacement des anciennes Variétés-Amusantes. Un comédien du nom de Robillon, après la déconfiture du Théâtre-Comique-et Lyrique, était venu s'emparer de cette salle, qu'il rouvrit en 1795 sous le titre nouveau de théâtre des *Jeunes-Artistes*, avec une troupe composée en grande partie d'élèves comédiens. L'exploitation de ce théâtre fut très-heureuse. Robillon céda son entreprise à un nommé Boirie, qui la conserva jusqu'à sa mort, arrivée au mois de mars 1801. Mais celui-ci, moins heureux que son prédécesseur, fut dépouillé par ses créanciers, qui vendirent le théâtre à Foignet. Celui-ci, musicien de talent, géra le théâtre en compagnie de son fils, compositeur ainsi que lui, et, de plus, comédien assez distingué.

Foignet connaissait très-bien les choses du théâtre. Il avait fait jouer une quinzaine d'opéras-comiques, et prenait une part fort importante à l'administration du théâtre Montansier, dont il était déjà l'un des cinq directeurs. Il donna une nouvelle et salutaire impulsion à l'entreprise dont il se chargeait, et celle-ci prospéra entre ses mains. Musicien distingué, il lança surtout son théâtre dans la voie musicale, et appela à lui, avec quelques artistes déjà connus, tels que Le Brun, Piccinni fils, Propiac, Solié père, nombre de jeunes compositeurs. C'est ainsi qu'il présenta successivement au public Morange, Lélie, Beauvarlet-Charpentier, Tomeoni, Solié fils, Dubarrois, Lafont, Gautier, Lanusse, etc. Quant aux auteurs, ils s'appelaient Désaugiers, Patrat, Rougemont, d'Orvigny, Guilbert de Pixérécourt, Cuvelier, Jacquelin, Brazier, Coupart, Servières, Corsanges, Hapdé, etc.

Certaines pièces firent courir tout Paris au théâtre des Jeunes-Artistes, entre autres deux opéras-féeries, le *Chat botté* et la *Naissance d'Arlequin*. La musique de ces deux pièces avait été écrite par Foignet fils, qui remplissait le rôle d'Arlequin avec un vrai talent. Pourtant, vers 1804 ou 1805, Foignet père, fatigué sans doute de diriger tout à la fois cet établissement et de coopérer d'une façon active à l'administration du théâtre Montansier, céda le premier à l'un de ses anciens propriétaires, Robillon. Ce dernier changea peu à peu les habitudes prises par Foignet ; il délaissa l'opéra-comique, réduisit considérablement les frais d'exploitation, et s'en tint au drame et à la féerie. Le public accepta ces modifications d'assez bonne grâce, et l'entreprise était dans un état prospère, lorsque le décret de 1807 vint faire brutalement disparaître le théâtre.

Jeunes-Comédiens (THÉÂTRE DES), fondé vers 1805; il était situé sur le boulevard des Capucines. Comme l'indique son titre, c'était un théâtre d'élèves, ainsi qu'on en vit se former un si grand nombre pendant la période qui s'écoula de 1791 à 1807, et parmi lesquels on comptait les Jeunes-Artistas, les Jeunes-Elèves, les Elèves-de-Thalie, les Enfants-Comiques, les Petits-Comédiens français, les Petits-Comédiens du Palais-Royal, les Elèves dramatiques et lyriques, etc. On jouait au petit théâtre des Jeunes-Comédiens principalement trois genres, la comédie, le vaudeville et l'opéra-comique, et l'on donnait des pièces nouvelles, en même temps qu'on y reprenait un certain nombre d'anciens ouvrages. Ces pièces étaient généralement en un ou deux actes, et d'un caractère tout intime. Dirigé avec goût, administré avec soin, cet établissement modeste avait plu au public, et semblait appelé à une existence honorable et tranquille, lorsque le décret impérial de 1807 vint le faire disparaître.

Jeunes-Elèves (THÉÂTRE DES). V. ÉLÈVES.

Jeune sibérienne (LA), nouvelle, par Xavier de Maistre (1815, in-8°). En reprenant, après Mme Cottin (v. ÉLISABETH OU LES EXILÉS EN SIBÉRIE), la touchante histoire de Prascovie Lapouloff, Xavier de Maistre est resté plus près de la réalité, et par cela même plus intéressant. L'aventure de cette jeune fille, qui, vers la fin du règne de Paul Ier, partit du fond de la Sibérie, seule, à pied, presque sans argent, pour aller à Saint-Pétersbourg solliciter la grâce de son père, était assez romanesque pour qu'on n'eût pas besoin de l'amplifier. L'auteur nous la présente dans toute sa simplicité; il fait raconter naïvement à Prascovie cet étrange voyage, et nous traversons avec elle les plaines de la Sibérie, les misérables villages semés à de si grandes distances sur cette longue route, les déserts glacés, Iékaterinenburg, les monts Ourals, le Volga, Nijni-Novogorod, Moscou, enfin Saint-Pétersbourg, où elle trouve, au milieu de toutes ces convenances sociales qu'elle ignore, comme une nouvelle solitude. Dépouillée de tout l'appareil ordinaire du roman, cette histoire n'en est que plus touchante. Dans l'*Elisabeth* de Mme Cottin, l'héroïne épouse le jeune Smoloff, qui l'a secondée dans ses périlleuses tentatives; Prascovie, qui n'est pas une héroïne de roman, meurt dans un couvent, en 1809, des suites de ses longues souffrances.

Cette nouvelle renferme de précieux détails sur les mœurs et les paysages russes. Les tristes beautés de la Sibérie et de ses déserts, les misères des proscrits, la charité des pauvres, sont peintes de couleurs vraies et simples. L'auteur a prouvé dans ce court récit qu'il était facile de faire vibrer les cordes les plus intimes, rien que par l'expression d'un sentiment touchant et vertueux.

Jeune imposteur (LE), roman anglais, de Reynolds (1834, in-8°, traduit en français par Defauconpret, 1835). Le héros du livre est un jeune homme d'un caractère faible et vaniteux, qui se laisse circonvenir par de mauvais sujets, et se détourne bientôt de la bonne route pour les imiter. L'ambition des richesses s'empare de son esprit; elle le tourmente, étouffe l'une après l'autre dans son cœur toutes les semences morales qui y avaient été déposées, et, une fois devenu l'esclave de cette impérieuse passion, il n'est pas loin du crime. En effet, ses compagnons le trouvent digne de leurs projets, et, de fourberie en fourberie, ils l'entraînent sur leurs traces, en font un voleur, un faussaire, un escroc, un assassin et le plus vil des hommes. Rien ne résiste à cette funeste influence. Honneur, affections de famille, les sentiments les plus sacrés, les lois les plus saintes, tout est foulé aux pieds par le *jeune imposteur*, qui réussit pendant quelque temps à duper le monde, mais qui, après ce court et triste triomphe, trouve le châtiment qu'il mérite dans la découverte de tous ses méfaits. Telle est, en peu de mots, l'analyse de ce livre.

Les moyens employés par l'auteur pour en amener les diverses péripéties sont souvent très-faibles et même puérils. Le dénoûment est trop brusque, *desinit in piscem*, et, après avoir placé tous les fils qui devaient faire mouvoir ses acteurs, le romancier baisse la toile au moment où l'on s'y attend le moins. Quelques verres de poison, quelques coups de pistolet, sont un moyen commode pour se débarrasser de personnages dont on ne sait plus que faire, et, à un moment donné, l'auteur ne s'en fait pas faute. Cependant, ces défauts sont largement compensés par de très-beaux chapitres, un style tourmenté, mais énergique, et le sentiment d'honnêteté qui court d'un bout à l'autre du récit. La traduction de M. Defauconpret est très-correcte et très-claire; jusqu'à présent, elle est la seule.

Jeune menuisier (LE), roman allemand, de Louis Tieck (Berlin, 1836, in-8°). Cette œuvre se ressent, pour la forme littéraire, de l'imitation du *Wilhelm Meister*, de Gœthe, et, pour le point de départ, elle se rapproche de certains livres de George Sand, le *Compagnon du tour de France*, par exemple. On croit d'abord avoir affaire à un livre humanitaire et légèrement socialiste; mais l'auteur a dévié en poursuivant son œuvre, et il a complétement manqué sa leçon. Le héros de Tieck est l'homme du peuple élevé hors de sa sphère par l'éducation, l'amour et la fréquentation de l'aristocratie. Le beau Leonhardt, devenu homme du monde, ne se souvient plus de son premier état. Pour être logique, il fallait en faire un homme supérieur dans les limites mêmes de son métier. L'imagination de Tieck l'a trompé et égaré loin du but qu'il paraissait s'être proposé.

Jeune vieillard (LE), comédie en trois actes, de Le Sage (théâtre de la Foire, 1722). Cette pièce tient de la féerie, et Le Sage doit en avoir emprunté le sujet à quelque conte arabe. Adis, esclave favori d'un tout-puissant magicien, est laissé par celui-ci à la garde de sa maison et de sa maîtresse. La belle Farzana s'éprend de son séduisant gardien, mais Adis est vertueux, et il la supplie de renoncer à cet amour coupable. Le magicien, que l'on croyait enfermé pour longtemps dans les cavernes de la montagne Rouge, à étudier les secrets les plus terribles, revient inopinément et surprend Adis à genoux devant la belle. Trompé par cette situation équivoque, il conjure les éléments à l'aide de signes cabalistiques; le tonnerre éclate, la terre tremble, le palais devient un désert, et Adis est changé en un petit vieillard souffreteux et cacochyme. En vain, d'une voix cassée, il affirme son innocence; le magicien consent seulement à interroger son art, et, à l'aide d'une nouvelle conjuration, il apprend, en effet, qu'Adis n'était pas coupable. Mais il est trop tard; il ne peut défaire ce qui est fait. Adis restera vieux, à moins qu'une jeune fille de moins de vingt ans ne s'éprenne de lui; dans l'état où il est, c'est assez improbable, mais, dit le magicien, on peut s'attendre à tout des femmes. Il fait partout publier à son de trompe qu'un vieillard immensément riche demande l'amour d'une jeune fille; il s'en présente par centaines, qui caressent et cajolent le pauvre homme, mais toute cette tendresse est feinte, et Adis reste toujours aussi décrépit. Alors le magicien, par un nouveau coup de baguette, transporte la scène dans l'île des Vieillards. Là, on ne fait aucun cas de la jeunesse; plus on a de rides, plus on est aimé; la plus jeune des princesses de l'île tombe amoureuse d'Adis et la métamorphose désirée s'opère; il redevient un beau jeune homme. Ce léger canevas était un prétexte à divertissements ingénieux.

Jeune savant (LE), comédie de Lessing (1750). L'auteur a surtout voulu tourner en ridicule les mœurs universitaires de quelques villes d'Allemagne. Nulle autre part, le caractère de Damis ne pouvait être aussi bien compris; on y rencontrait alors à tout coin de rue l'original du personnage mis en scène par Lessing. Le poëte avait réuni dans son héros tous les traits caractéristiques du jeune pédant : la vanité, l'affectation, le désir de briller avec une érudition de fraîche date, la présomption qui ne doute de rien, et ces différents travers sont observés avec beaucoup d'esprit. Le caractère de Chrysandre, le père de Damis, n'est pas moins bien traité. Le bonhomme appartient à une classe qui ne brille pas par son instruction, mais il a attrapé quelques bribes d'érudition, et, devant son fils, il veut faire preuve, lui aussi, de savoir. Il croit se tirer d'affaire avec quelques phrases latines qu'il débite à tort et à travers, avec le sérieux le plus comique. Les autres personnages de la pièce sont moins réussis.

Jeune femme colère (LA), comédie en un acte et en prose, d'Etienne (théâtre Louvois, 20 octobre 1804; reprise en 1821). Emile de Valrive, colonel de dragons, vient d'épouser Rose de Volmar, jeune personne d'un caractère irascible à l'excès, mais douée d'un excellent cœur. Elle a un frère, qui est aussi militaire et l'ami intime de son mari. Emile ne tarde pas à s'apercevoir du défaut de sa femme, qui congédie chaque semaine un domestique, quitte à être obligée de se servir elle-même, qui déchire ses robes et ses chapeaux, brise sa guitare, et se livre enfin à tous les emportements d'une enfant gâtée. De concert avec Volmar, il imagine de renchérir sur les dispositions de sa femme; à son tour, il casse verres et porcelaines, bat son domestique, provoque en duel son beau-frère, et fait un sabbat de tous les diables. La jeune femme est atterrée. Elle fait un retour sur elle-même et se corrige aussi promptement que dans un conte de Mme de Genlis ou de M. de Bouilly.

C'est précisément à Mme de Genlis elle-même qu'Etienne avait emprunté ce sujet; elle l'a traité dans une petite nouvelle intitulée le *Mari instituteur*, et elle l'avait tiré d'un fabliau du XIIe siècle, dont Boccace avait fait un conte. De tous ces ouvrages, c'est encore le conte de Boccace qui est le meilleur.

Jeune femme colère (LA), opéra-comique en un acte, de Boieldieu (théâtre de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, 18 avril 1805; Feydeau, 12 octobre 1812). C'est la comédie d'Etienne, arrangée en opéra par Claparède. On s'étonne du parti que Boieldieu a su tirer de cette pièce plate et bourgeoise. Il a su y faire vibrer la note du cœur; il a rendu gracieuses les situations les plus banales, et spirituelles les plus lourdes idées de l'auteur des paroles.

L'ouverture rappelle un peu celle du *Calife de Badgad*. Le duo entre Germain et sa femme exprime avec bonhomie et rondeur la situation de M. et de Mme Denis; écrit en *ut* avec une simple modulation à la dominante, il puise son intérêt dans le rhythme seul. Le rondeau de Rose : *Pourquoi négliger l'art de plaire*, est charmant et accompagné avec un goût exquis. Le duo de Rose et d'Emile : *Ah! c'est un défaut bien terrible*, est écrit bien haut pour soprano. Ces notes élevées s'accommodent mal avec une scène de sensibilité conjugale. Le quatuor de la clef : *Thérèse, Thérèse, il faut qu'elle sommeille*, est excellent; mais la romance qui suit : *Ah! que deux époux sont heureux*, est bien faible. Le meilleur morceau de l'ouvrage est, à notre avis, le trio andantino : *Je vais partir, ne vous déplaise*, où se trouve enfin la note émue, assez rare dans la musique du maître, et où le cœur de ces braves gens parle un langage sympathique. Le travail de l'instrumentation est la perfection même.

Jeune homme en loterie (LE), comédie en un acte et en prose d'Alexandre Duval (Gymnase, 17 mars 1821). Les folies de Valcour l'ont complétement ruiné; pour achever de se perdre, il a pris un intendant dont la fille le rend amoureux fou. A bout de ressources, il vend meubles, chevaux, équipages, et, comme il ne lui reste plus que sa personne, il la met en loterie, à mille francs le billet. Une vieille Anglaise se présente quelques jours après et lui déclare que, fortement éprise de lui, elle a acheté les quatre-vingt-dix billets. Stupéfaction du jeune homme! Valcour, après s'être amusé des singulières prétentions de la douairière, lui avoue qu'il aime une jeune fille, et qu'il ne peut consentir à une autre union. Là-dessus, l'Anglaise relève son voile et laisse voir son visage; c'est celui de la fille de l'intendant. Elle révèle de plus que son père est l'oncle de Valcour, un oncle retour d'Amérique avec des millions, qui s'est fait intendant pour sauver le prodigue neveu, et Valcour épouse sa cousine. Cette petite pièce est une des plus gaies de Duval.

Jeune indienne (LA), comédie de Chamfort. V. INDIENNE.

Jeune Henri (LE), opéra-comique en deux actes, paroles de Bouilly, musique de Méhul; représenté à Favart le 1er mai 1797. Cet opéra a survécu dans son ouverture, belle symphonie de chasse universellement connue et toujours admirée.

Cette ouverture excita un enthousiasme extraordinaire; aussi, à la première représentation, fut-on obligé de l'exécuter deux fois de suite. Le public, ne goûtant pas la pièce, fit baisser le rideau avant qu'elle fût terminée; mais, d'autre part, on voulut donner au compositeur un témoignage d'admiration : on demanda que la magnifique ouverture fût jouée une troisième fois, ce qui eut lieu. L'ouverture du *Jeune Henri* est restée comme un modèle du genre, et lorsqu'un bon orchestre l'exécute, elle ne manque pas de produire un très-grand effet. Dans le grand festival qui eut lieu au Palais de l'industrie pendant l'Exposition universelle de 1867, trois mille musiciens environ exécutèrent, sous la direction de M. Georges Hainl, l'ouverture du *Jeune Henri*. Elle partagea les honneurs de la séance avec un fragment d'un oratorio de Hændel.

Jeune fille aux yeux noirs, paroles de Bétourné, musique de Th. Labarre (1834). Labarre, qui, après s'être posé comme le harpiste le plus remarquable de son époque, aspira vainement à la gloire de compositeur dramatique, n'est resté, et ne restera peut-être dans l'histoire de l'art, que l'auteur de la *Tartare* et de la *Jeune fille aux yeux noirs*; il ne nous en coûte point de reconnaître que ces compositions sont colorées d'une teinte romantique, rappelant vaguement l'allure originale de Monpou, coloris qui fait oublier ce que le poëme a de précieux, de fade et de maniéré.

1er COUPLET. *Allegretto.*

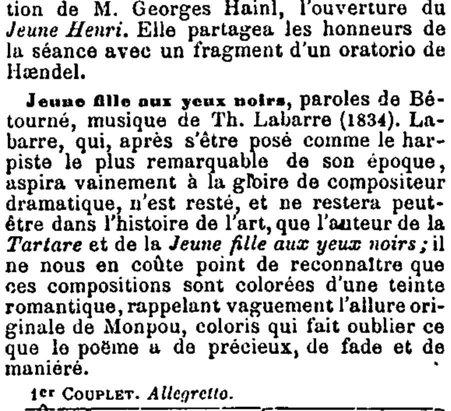

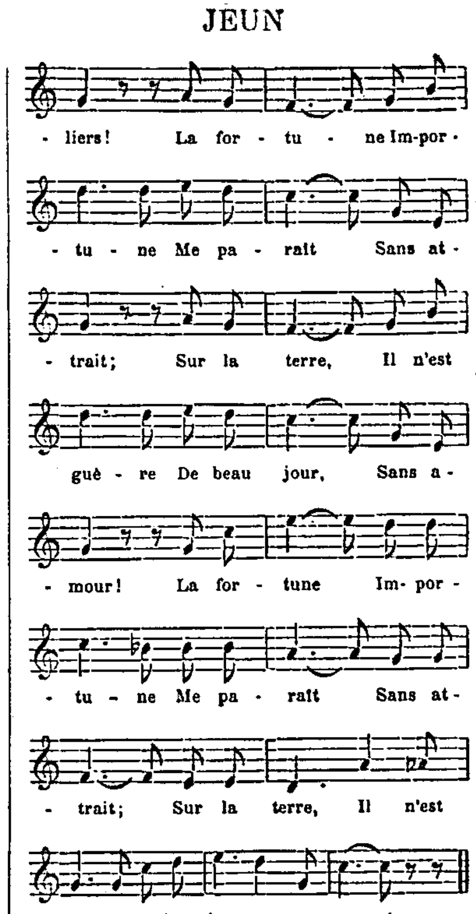

DEUXIÈME COUPLET.

Puis des prélats m'ont dit : sur des bords plus tran- [quilles,
Si tu veux, jeune fille, habiter des palais,
Nous t'offrons des villas, des prés, des champs fer- [tiles!
Et moi, j'ai répondu : tous ces biens gardez-les!
La fortune, etc.

TROISIÈME COUPLET.

A son tour, un proscrit m'a parlé de tendresse.
L'infortuné fuyait nos rivages ingrats :
Toi seule, disait-il, peux calmer ma tristesse!
Et j'ai dit au proscrit : moi, je suivrai tes pas!
La fortune, etc.

Jeune fille qui pleure son oiseau mort (LA), tableau de Greuze (Salon de 1765). Diderot trouvait le morceau délicieux, le plus agréable et peut-être le plus intéressant du Salon de 1765. Laissons-lui la parole :

« Elle est de face; sa tête est appuyée sur sa main gauche : l'oiseau mort est posé sur le bord supérieur de la cage, la tête pendante, les ailes traînantes, les pattes en l'air. Comme elle est naturellement placée! que sa tête est belle! qu'elle est élégamment coiffée! que son visage a d'expression! Sa douleur est profonde; elle est à son malheur, elle y est tout entière. Le joli catafalque que cette cage! Que cette guirlande de verdure qui serpente autour a de grâce! O la belle main, la belle main! le beau bras! Voyez la vérité des détails de ces doigts; et ces fossettes, et cette mollesse, et cette teinte de rougeur, dont la pression de la tête a coloré le bout de ces doigts délicats, et le charme de tout cela! On s'approcherait de cette main pour la baiser, si on ne respectait cette enfant et sa douleur. Tout enchante en elle, jusqu'à son ajustement. Ce mouchoir de cou est jeté d'une manière! Il est d'une souplesse et d'une légèreté! Quand on aperçoit ce morceau, on dit : *Délicieux!* Si l'on s'y arrête, ou qu'on y revienne, on s'écrie : *Délicieux! délicieux!* Bientôt on se surprend conversant avec cette enfant, et la consolant. Cela est si vrai, que voici ce que je me souviens de lui avoir dit à différentes reprises :

« Mais, petite, votre douleur est bien profonde, bien réfléchie! Que signifie cet air rêveur et mélancolique? Quoi! pour un oiseau! Vous ne pleurez pas, vous êtes affligée; et la pensée accompagne votre affliction. Çà, petite, ouvrez-moi votre cœur, parlez-moi vrai : est-ce bien la mort de cet oiseau qui vous retire si fortement et si tristement en vous-même?... Vous baissez les yeux, vous ne me répondez pas; vos pleurs sont prêts à couler. Je ne suis pas père; je ne suis ni indiscret ni sévère... Eh bien! je le conçois, il vous aimait, il vous le jurait, et le jurait depuis longtemps. Il souffrait tant! le moyen de voir souffrir ce qu'on aime!... Et laissez-moi continuer; pourquoi me fermer la bouche de votre main? Ce matin-là, par malheur, votre mère était absente. Il vint; vous étiez seule : il était si beau, si passionné, si tendre, si charmant! il avait tant d'amour dans les yeux..... Cependant votre serin avait beau chanter, vous avertir, vous appeler, battre des ailes, se plaindre de votre oubli, vous ne le voyiez point, vous ne l'entendiez point : vous étiez à d'autres pensées. Son eau ni la graine ne furent point renouvelées; et ce matin, l'oiseau n'était plus... Vous me regardez encore : est-ce qu'il me reste encore quelque chose à dire? Ah! j'entends; cet oiseau, c'est lui qui vous l'avait donné : eh bien! il en retrouvera un autre aussi beau... Ce n'est pas tout encore : vos yeux se fixent sur moi, et s'affligent :

qu'y a-t-il donc encore ? Parlez, je ne saurais vous deviner... — Et si la mort de cet oiseau n'était que le présage... Que ferais-je ? que deviendrais-je ? S'il était ingrat ?... — Quelle folie ! Ne craignez rien : cela ne sera pas, cela ne se peut... »

« Le sujet de ce petit poëme est si fin, que beaucoup de personnes ne l'ont pas entendu ; ils ont cru que cette jeune fille ne pleurait que son serin. Greuze a déjà peint une fois le même sujet : il a placé devant une glace fêlée une grande fille en satin blanc, pénétrée d'une profonde mélancolie. Ne pensez-vous pas qu'il y aurait autant de bêtise à attribuer les pleurs de la fille de ce Salon à la perte d'un oiseau, que la mélancolie de la jeune fille du Salon précédent à son miroir cassé ? Cette enfant pleure autre chose, vous dis-je. »

On reprochait à ce tableau un ton de couleur un peu violâtre ; malgré cela, c'est une chose très-belle. La tête est bien éclairée, et de la couleur la plus agréable qu'on puisse donner à une blonde. « Greuze peut avoir fait aussi bien, mais pas mieux, » disait Diderot.

JEÛNE s. m. (jeû-ne — lat. *jejunium*, de *jejunus*, qui est à jeun. Les étymologistes considèrent *jejunus* comme un participe comparable à *neptunus*, pour *neptumnus*, grec *niptomenos*, et répondant à une forme sanscrite *yayamara*, qui a dompté sa faim, venant de l'intensitif *yayam*, réduplicatif de la racine *yam*, dompter). Abstinence d'aliments : *Le* JEÛNE *entretient la santé.* (Balz.) *L'impôt foncier agit sur l'agriculture comme le* JEÛNE *sur le sein d'une nourrice.* (Proudh.) ‖ Abstinence volontaire d'aliments pendant un temps déterminé, dans un but religieux : *On voit les pénitents passer les nuits à gémir, se macérer par des* JEÛNES. (Boss.)

— Par ext. Privation d'une chose quelconque : *Quelque dissimulée que soit une vieille fille, il est un sentiment qui lui fera toujours rompre le* JEÛNE *de la parole, c'est la vanité.* (Balz.)

— Loc. fam. *Long comme un jour de jeûne*, Se dit d'une chose ennuyeuse qui dure longtemps.

— Arboric. Opération qui consiste à ôter une partie de la bonne terre d'un côté du pied d'un arbre, lorsque ce côté profite trop et que l'autre dépérit.

— **Encycl.** Relig. et Philos. mor. L'usage de jeûner et de s'abstenir de certains aliments paraît avoir commencé dans les religions antiques de l'extrême Orient. Le code de Manou, par exemple, est rempli de prescriptions de *jeûne* et d'abstinence, et les brahmanes ont *jeûné* dès la plus haute antiquité. On trouve le même usage dans l'ancienne Egypte, qui le reçut peut-être de ces contrées. Les Egyptiens le transmirent aux Grecs et aux Juifs, qui le transmirent eux-mêmes aux chrétiens ; et, plus tard, l'islamisme a élevé le *jeûne* et l'abstinence, surtout l'abstinence absolue et perpétuelle du vin, à une telle importance, que ces pratiques sont devenues comme des parties intégrantes de la religion musulmane.

Les Egyptiens jeûnaient aux fêtes d'Isis, et généralement à presque toutes leurs fêtes. Mais c'étaient les prêtres, surtout, qui s'imposaient des abstinences dont la durée variait de sept jours à six semaines.

Le *jeûne* n'était commandé aux Juifs par aucune loi positive et n'était pas une pratique cérémonielle ; il était seulement approuvé et loué dans l'Ancien Testament comme une mortification méritoire et agréable à Dieu ; David, Achab, Tobie, Judith, Esther, Daniel, les Ninivites, toute la nation juive, ont cru obtenir de Dieu, par ce moyen, le pardon de leurs fautes. Les prophètes n'ont point condamné absolument les *jeûnes* des Juifs, comme on l'a dit quelquefois, mais l'abus qu'ils en faisaient ; ils les ont même exhortés plus d'une fois à jeûner. Quand les Juifs jeûnaient, non-seulement ils réduisaient le nombre et retardaient l'heure des repas, mais ils prenaient tous les signes de l'affliction, ils se couvraient du cilice et de cendres. On annonçait au son de la trompette les *jeûnes* publics, et l'on ne faisait point de noces pendant les jours qui y étaient consacrés.

Aux Eleusinies et aux Thesmophories d'Athènes, les femmes principalement devaient observer un *jeûne* très-exact, restant, un jour entier, assises par terre avec un air lugubre. Les Lacédémoniens ordonnaient des *jeûnes* publics sur tout leur territoire avant d'entreprendre certaines guerres. Les prêtres de Jupiter, dans l'île de Crète, ne devaient de toute leur vie manger ni viande ni poisson, ni aucune nourriture cuite. En général, le *jeûne* était, dans l'esprit des religions grecques, comme un moyen d'épuration, une préparation qui spiritualisait davantage l'homme et le mettait mieux en état de s'approcher des dieux. De leur côté, les Romains et les peuples de l'Italie primitive pratiquèrent aussi le *jeûne*. Numa Pompilius jeûnait avant d'offrir un sacrifice. Les Tarentins, ayant été assiégés par les Romains, implorèrent le secours des habitants de Reggio ; ceux-ci, pour se rendre les dieux favorables, observèrent un *jeûne* de dix jours, avant de se mettre en campagne. Les Albains s'imposèrent un long *jeûne* en signe d'affliction de la défaite des Curiaces par les Horaces. Des *jeûnes* furent établis à Rome en l'honneur de Cérès et de Jupiter.

Dans le Nouveau Testament, l'abstinence de la viande n'est ordonnée nulle part ; mais certains *jeûnes* y sont cités avec éloge ; Jésus lui-même a jeûné pendant quarante jours. Il a souvent blâmé ceux qui jeûnaient par ostentation. Il reproche, d'une part, aux pharisiens leur rigorisme dans l'observance des *jeûnes*, et, d'autre part, il dit de certains démons, qui sont les démons de la sensualité, qu'ils ne peuvent être chassés que par la prière et par le *jeûne*.

Il paraît certain que les apôtres ordonnèrent, dans les premiers siècles, un *jeûne* solennel de quarante jours, pour rappeler ceux de Moïse, d'Elie et du Christ, qui avaient eu cette durée. De là est venu le mot latin *quadragesima*, dont nous avons fait *carême*. V. ce mot.

Les premiers chrétiens instituèrent d'autres *jeûnes* encore : celui des *Quatre-Temps* et ceux des vigiles. Il est vraisemblable que les apôtres empruntèrent à la loi mosaïque le type de ces diverses institutions. Le *jeûne* des Quatre-Temps a lieu aux quatre saisons et dure trois jours chaque fois. Aux vigiles ou veilles des fêtes, on jeûnait aussi : ces fêtes étaient souvent celles de saints martyrs ; elles rappelaient les heures douloureuses et glorieuses où les fidèles, réunis autour du corps de ceux-ci, psalmodiaient toute la nuit des hymnes à la louange divine. Ce *jeûne* s'appela quelquefois *station*, parce que la visite ou la *station* qui se faisait au tombeau des martyrs entraînait le *jeûne* lorsqu'elle avait lieu la nuit. Mais, lorsque les stations étaient fixées au dimanche ou au matin de tout autre jour, elles n'emportaient pas de *jeûne* avec elles. Les *jeûnes* du mercredi et du vendredi sont de dévotion, mais non d'obligation. Les *stations* en ont été l'origine. L'essentiel du *jeûne* chrétien consistait à ne faire qu'un repas durant tout un jour, et ce repas n'eut d'abord lieu que le soir. Plus tard, on échangea le repas du soir contre un repas à midi. L'Eglise permit alors la *collation* dans l'après-midi, mot emprunté aux moines, qui appelaient du même nom, *collatio*, leur réunion et leur repas.

Les chrétiens grecs jeûnent plus que les latins. Ils ont fait des Quatre-Temps quatre véritables carêmes : l'un pour Noël, l'autre qui correspond à notre carême, le troisième pour les saints Apôtres, durant depuis la semaine qui suit la Pentecôte jusqu'à la fête de saint Pierre et saint Paul, et le quatrième, qui ne dure que du 1er au 15 août, pour célébrer l'Assomption. Ils jeûnent en mémoire du martyre de saint Jean-Baptiste ; le lundi de la Pentecôte, etc. On a compté que les jours de *jeûne* dans l'Eglise grecque sont au nombre de cent trente. Les *jeûnes* des arméniens, dit l'abbé Bertrand, sont beaucoup plus rigoureux encore que ceux des grecs. Ils jeûnent tous les mercredis et les vendredis de l'année, sauf depuis Pâques jusqu'à l'Ascension. Ils ont, de plus, à observer dix *jeûnes* généraux, dont six durent chacun une semaine, un autre quinze jours, et parmi lesquels compte le grand carême, qui n'a pas moins de sept semaines. Les maronites, en Syrie, quoique unis à l'Eglise latine, n'observent que le carême, mais point les Quatre-Temps ni les vigiles. Néanmoins, ils s'abstiennent de manger de la chair, des œufs et du lait le mercredi et le vendredi de chaque semaine, et ils ont des *jeûnes* particuliers pour la Nativité, pour la fête de saint Pierre et saint Paul et pour l'Assomption. Les coptes ont, comme les grecs, quatre grands *jeûnes*, mais avec quelques différences dans la durée. Les Abyssins de même.

Les juifs modernes jeûnent peu. Ils n'ont que six jours de *jeûne* obligatoire, mais il y en a près de trente pour les personnes pieuses et attachées aux anciennes pratiques. Tous leurs *jeûnes* commencent le soir, et l'on reste sans boire ni manger jusqu'au lendemain soir, lorsque apparaissent les étoiles. Le *jeûne* du neuvième jour du mois d'Ab, en commémoration de la ruine des deux temples, est un des plus remarquables. Au repas qui le précède, un seul plat est servi sur la table de ceux qui pleurent Jérusalem. On mange et l'on boit à peine. En Allemagne, on ne sert que des légumes et des œufs. Autrefois, on se contentait de pain sec trempé dans l'eau et qu'on mangeait, étendu à terre près d'un foyer, couvert d'un sac et parfois de cendres, en gémissant. Le pénitent avait les pieds nus et mêlait souvent de la cendre avec son pain. La nuit, on couchait sur un mauvais lit ou même sur la pierre. Le lendemain, on ne doit point lire les livres de la loi, parce que *la loi réjouit le cœur*. On ne se salue pas. Le jour suivant garde encore une certaine tristesse, et l'on s'y abstient de viande et de vin ; on entre sans souliers dans la synagogue, on s'assied à terre, on lit les *Lamentations* de Jérémie à la clarté d'une lumière moins vive qu'à l'ordinaire ; on cherche, en un mot, à montrer toutes les marques d'une grande douleur.

Chez les musulmans, le *jeûne* consiste dans une entière abstention de toute nourriture et une continence parfaite, depuis la première heure canonique du matin, qui commence à l'aurore, jusqu'au coucher du soleil. Après quoi, ils ne sont plus tenus à aucune obligation. Les brahmanes, outre leurs abstinences perpétuelles, s'astreignent encore à des *jeûnes* fréquents et rigoureux. L'âge, les infirmités, les maladies ne les en dispensent pas. Les faquirs et les fanatiques indous s'imposent des *jeûnes* excessifs ; ils passent, dit-on, des huit, dix et même quinze jours sans prendre aucune nourriture. Les bouddhistes du Thibet ont deux sortes de *jeûnes*. Le *jeûne* rigoureux, nommé *ngounné*, dure vingt-quatre heures. Pendant sa durée, il n'est pas même permis d'avaler sa salive. La plupart l'observent trois jours de suite, ne prenant que du thé une seule fois, et le matin. On nomme *gnenné* l'autre espèce de *jeûne*, qui consiste à ne faire qu'un repas vers le soir. Le *jeûne* des talapoins de Siam consiste à ne rien manger depuis midi ; mais il leur est permis de mâcher du bétel. Ils ont des *jeûnes* mensuels et annuels, entre autres une espèce de carême qui dure tant que les principales rivières sont débordées. Ce débordement a presque toujours lieu en mars ; le pays est alors couvert d'eau, et c'est à ce débordement qu'il doit sa fertilité ; le *jeûne* a pour but de rendre l'inondation favorable. Les Chinois ont également des *jeûnes* réglés qu'ils s'imposent dans les cas de calamités publiques. Enfin, les peuplades barbares de l'Afrique et de l'Amérique pratiquent également le *jeûne* religieux en beaucoup d'occasions, principalement dans les initiations à leurs associations mystérieuses.

De toutes les religions existant encore, celle des parsis ou guèbres paraît être la seule où le *jeûne* ne soit ni méritoire ni même permis. Le parsi honore Ormuzd en se nourrissant bien, parce qu'un corps vigoureux et sain rend l'âme plus forte contre les mauvais génies, l'esprit plus dispos pour lire et comprendre les livres sacrés, le cœur plus apte à bien accomplir les bonnes œuvres.

Si nous nous demandons quelle a pu être la raison qui a fait admettre l'institution du *jeûne* dans presque toutes les religions, nous reconnaîtrons que le *jeûne* a été considéré comme propre à apaiser les dieux irrités, par cela seul qu'il entraînait une idée de souffrance : les dieux irrités ont besoin que le poids de leur colère soit senti par les mortels qui les ont offensés ; il faut qu'ils soient vengés, et ils se vengeront en frappant les coupables, à moins que ceux-ci ne commencent par se frapper eux-mêmes. Telle était l'idée qu'on se faisait dans l'antiquité de la justice des dieux : ils rendaient le mal pour le mal, et tout rentrait dans l'ordre. Le progrès des idées a clairement montré ce qu'il y avait de puéril, d'absurde même, dans cette notion de la justice. Mais l'institution du *jeûne* peut être défendue par d'autres raisons plus saines, plus philosophiques. Pour rester fidèle aux préceptes de la justice en toute circonstance, l'homme a besoin d'une force morale qui puisse imposer silence à ses passions, à ses intérêts, et, comme ces passions deviennent quelquefois ardentes, il doit en prévenir l'effervescence par tous les moyens propres à produire ce résultat. Or, le *jeûne* amortit les passions par cela même qu'il affaiblit le corps et qu'il lui impose une souffrance ; lorsqu'il est volontaire, il met en exercice la force morale avec laquelle les passions peuvent être domptées, puisque jeûner volontairement, c'est dompter la faim, qui est un des besoins les plus impérieux, la gourmandise, qui est une des passions les plus puissantes. Il y a certainement une part de vérité dans cette explication philosophique du *jeûne ;* mais nous ne croyons pas que des motifs si quintessenciés, des raisons si abstraites puissent jamais porter les populations à s'imposer les souffrances du *jeûne*. Dans tous les temps, ceux qui ont jeûné étaient des croyants, qui auraient cru faire un grand péché en prenant leurs repas comme à l'ordinaire. Si la foi doit disparaître un jour complétement, il nous paraît évident qu'avec elle doivent disparaître les *jeûnes*, les abstinences et toutes les macérations volontaires.

— Arboric. Il arrive assez souvent qu'un arbre fruitier s'emporte tout d'un côté, tandis que de l'autre il ne profite point et même il dépérit. « On y remédie, dit R. Schabol, en ôtant toute la nourriture et la bonne terre au côté trop vigoureux, mettant à la place de la terre maigre ou du sable de ravine, pendant qu'on fume ou engraisse le côté maigre ; de plus, on courbe un peu fortement toutes les branches du côté trop gras et on laisse en liberté le côté maigre. » C'est ce qu'on appelle faire *jeûner* un arbre. Cette pratique a pour but de favoriser et de hâter la mise à fruit des sujets, sans mutiler les branches ou les racines ; mais elle est rarement employée.

JEUNEMENT adv. (jeu-ne-man — rad. *jeune*). Véner. Nouvellement, récemment, depuis peu. Usité seulement dans l'expression *Dix corps jeunement*, Qui a depuis peu dix andouillers : *A six ans, le cerf porte dix, douze ou quatorze, et prend le nom de* DIX CORS JEUNEMENT. (É. Chapus.)

JEÛNER v. n. ou intr. (jeû-né — lat. *jejunare*, même sens. V. JEÛNE). S'abstenir volontairement de manger, par esprit de mortification ; ne manger qu'à certaines heures et dans certaines conditions fixées par les règles de l'Eglise, pour certains temps d'abstinence : *Il vaut mieux ne pas* JEÛNER *et en être humilié, que* JEÛNER *et en être complaisant.* (Pasc.) *J'ai peur que certains hommes d'Etat ne fassent comme Mme de Bouillon, qui disait : « Comment édifierons-nous le public le vendredi saint ? — Faisons* JEÛNER *nos gens.* » (Volt.)

Quatre-Temps, veilles *jeûneras*
Et le carême entièrement.
(*Commandements de l'Eglise.*)

— Par ext. S'abstenir volontairement de manger, pour une raison quelconque : *Les serpents* JEÛNENT *parfois six mois de suite.* (L. Cruveilhier.) ‖ Ne pas manger ou manger très-peu, faute de nourriture : *Depuis lors, nos finances ont souvent été fort courtes, mais jamais assez pour être obligés de* JEÛNER. (J.-J. Rouss.)

Tu gagnes dans ton jour juste assez de pain noir,
Pour manger le matin et pour *jeûner* le soir.
V. HUGO.

— Fig. S'abstenir de quelque jouissance, en être privé :

Six mois loin de Paris ! c'est trop longtemps *jeûner*.

— *Jeûner de*, S'abstenir ou être privé de : JEÛNER DE *vin*, DE *gibier*. JEÛNER DE *plaisirs*, DE *spectacles*, DE *promenade. Ce n'est rien de* JEÛNER DES *viandes grossières qui nourrissent le corps, si on ne* JEÛNE *aussi* DE *tout ce qui sert d'aliment à l'amour-propre.* (Fén.) *A la comtesse de Grammont, railleuse et piquante, Fénelon conseillait de* JEÛNER DE *conversation mondaine.* (Ste-Beuve.)

. . . . . J'ai trop longtemps *jeûné*
De cette liberté dont le vin pur enivre,
Qui vous vieillit peut-être un peu, mais vous fait vivre.
ROLLAND et DU BOYS.

— Abusiv. *Jeûner au pain et à l'eau*, Ne manger que du pain et ne boire que de l'eau.

— Arboric. *Faire jeûner un arbre*, Ralentir la végétation des parties qui s'emportent aux dépens des autres.

JEUNESSE s. f. (jeu-nè-se — rad. *jeune*). Age des jeunes gens, époque de la vie intermédiaire entre l'enfance et l'âge mûr : *Première* JEUNESSE. *Tendre* JEUNESSE. *La fleur de la* JEUNESSE. *Le feu, les passions, les égarements de la* JEUNESSE. *Une folle* JEUNESSE. *L'esprit de l'homme n'est malléable que dans sa* JEUNESSE. (Pythagore.) *A peine avons-nous passé la* JEUNESSE, *que nous nous trouvons dans la vieillesse.* (Mme de Sév.) *On aime dans la* JEUNESSE *le courage improvisé et la prudence acquise.* (La Rochef-Doud.) *La vieillesse chagrine est le résultat d'une* JEUNESSE *mal cultivée.* (De Ségur.)

Sur les ailes du temps la *jeunesse* s'envole.
DELILLE.

‖ Etat d'une personne jeune, avantages dont elle jouit : *Peut-être n'y a-t-il rien de plus grand sur la terre que le sacrifice que fait un sexe délicat de la beauté et de la* JEUNESSE, *pour soulager, dans les hôpitaux, ce ramas de toutes les misères humaines.* (Volt.) *La plus triste des morts, c'est la mort de la* JEUNESSE. (J. Janin.)

La *jeunesse* en sa fleur brillait sur son visage.
BOILEAU.

Ta *jeunesse* sera flétrie
Avant l'herbe de la prairie,
Avant le pampre du coteau.
MILLEVOYE.

‖ Vie, conduite d'une personne jeune : *Avoir une* JEUNESSE *orageuse. Pour une mère, la plus douce récompense de sa vertu est de pouvoir proposer pour modèle sa* JEUNESSE *à sa fille.* (Mme de Genlis.)

— Jeunes gens, personnes qui n'ont pas atteint l'âge mûr : *La* JEUNESSE *des écoles. Se consacrer à l'éducation de la* JEUNESSE. *La* JEUNESSE *vit d'espérance, la vieillesse de souvenir.* (Montaigne.) *La* JEUNESSE *est présomptueuse et la vieillesse est timide ; l'une veut vivre, l'autre a vécu.* (Mme Roland.) *On doit encore plus de respect à la* JEUNESSE *qu'à la vieillesse.* (V. Hugo.)

La *jeunesse* se flatte et croit tout obtenir.
LA FONTAINE.

La *jeunesse* imprudente aisément se trahit.
VOLTAIRE.

— Pop. Jeune homme, jeune fille : *Voyez comme c'est gai, cette* JEUNESSE-*là ! Les robes trop riches ont des inconvénients sérieux pour une* JEUNESSE. (J. Janin.)

— Par anal. Jeune âge d'un animal : *L'âne ne manque pas de grâce dans sa* JEUNESSE. *Parmi ces êtres éphémères se doivent voir des* JEUNESSES *d'un matin et des décrépitudes d'un jour.* (B. de St-P.) ‖ Jeune âge des végétaux : *La* JEUNESSE *des plants d'une vigne.* ‖ Premier temps des choses, temps qui en précède d'autres : *L'automne, c'est la* JEUNESSE *de l'hiver avec des restes de l'été.* (A. Fée.) *L'antiquité est la* JEUNESSE *du monde.* (H. Taine.)

— Fig. Vigueur, activité, éclat ; énergie et fraîcheur des sentiments : *La sensibilité et l'imagination entretiennent la* JEUNESSE *immortelle de l'âme.* (Mme de Staël.) *Les fortunes ont leur* JEUNESSE, *leur décrépitude et leur mort.* (Thiers.)

Combien peuvent sur nous, pour guérir toute peine,
Ces deux signes jumeaux de paix et de bonheur,
Jeunesse de visage et *jeunesse* de cœur !
A. DE MUSSET.

— *Air de jeunesse*, Apparence extérieure qui fait croire jeune une personne qui ne l'est plus : *La petitesse de la taille contribue à donner un* AIR DE JEUNESSE *aux personnes d'un âge mûr.*

— *Seconde jeunesse*, Renouvellement de vigueur et de santé qui se produit dans un âge avancé.

— Prov. *Il faut que jeunesse se passe*, Les fautes de la jeunesse doivent être excusées, parce qu'elles appartiennent plutôt à la légèreté de l'âge qu'à la malice de la volonté : *Il n'a que vingt ans;* IL FAUT QUE JEUNESSE SE PASSE. (Scribe.) ‖ *Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait*, Les jeunes gens manquent d'expérience et les vieillards de force. ‖ *La jeunesse revient de loin*, Proprement, Les jeunes gens se tirent, par la vigueur de l'âge, de maladies qui semblaient mortelles. Se dit aussi pour marquer que les jeunes gens sont capables de revenir au bien après de grands écarts.

— Antiq. rom. *Prince de la jeunesse.* V. PRINCE.

— Hist. *Jeunesse dorée*, Jeunes élégants qui se formèrent en faction réactionnaire après le 9 thermidor, sous l'influence de Fréron, et parmi lesquels on comprenait les incroyables, les merveilleuses, etc. ‖ Jeunesse élégante d'une époque quelconque.

— Loc. adv. *De jeunesse*, Dès la jeunesse, dès un âge peu avancé : *Être accoutumé* DE JEUNESSE *à supporter la fatigue. En Perse, on exerce les loups* DE JEUNESSE *à la danse.* (Buff.)

— **Encycl.** Physiol. La *jeunesse!* quels rêves poétiques n'éveille pas ce simple mot! Echappé à la faiblesse de l'enfance, riche de souvenirs sans remords, d'espérances exemptes de craintes, initié aux ardeurs de la passion sans en connaître ou en soupçonner les illusions ou les déboires, le jeune homme se sent enfin vivre tout entier. Chaque idée nouvelle est une découverte, chaque gorgée d'air est une nourriture enivrante qui dilate la poitrine, exalte les sens, fait battre le cœur, amène une larme dans l'œil de l'adolescent fier de se sentir fort, heureux de se sentir vivre, brûlant de communiquer sa vie et de l'épancher au dehors. Aussi, comme dit Walter Scott : « Il existe entre les jeunes gens une sorte de franc-maçonnerie qui leur apprend à s'apprécier mutuellement, sans qu'ils aient besoin de bien longs entretiens, et qui leur fait faire connaissance et les met à l'aise les uns avec les autres en très-peu de temps. Ce n'est que lorsque nous avons puisé la dissimulation dans le commerce du monde, que nous apprenons à cacher notre caractère, à le dérober aux observations et à déguiser nos véritables sentiments à ceux avec qui nous sommes en relation. » Tel est, en effet, la naïve et confiante *jeunesse.* Aussi, comme nous comprenons les malédictions d'Alfred de Vigny contre « celui qui attriste la *jeunesse* d'un peuple! Quand les rides sillonnent le front de l'adolescent, on peut dire hardiment que le doigt d'un tyran les a creusées. Les autres peines du jeune âge lui donnent le désespoir, et non la consternation. Voyez passer en silence, chaque matin, ces étudiants, tristes et mornes, dont le front est jauni, dont la démarche est lente et la voix basse; on croirait qu'ils craignent de vivre et de faire un pas vers l'avenir. Qu'y a-t-il donc en France? Un homme de trop. »

Pour le médecin, le mot *jeunesse,* presque synonyme d'adolescence, n'en diffère que par des limites assez incertaines. Hippocrate et Aristote, qui fixaient à soixante-dix ans la durée moyenne de la vie, donnaient pour dernière limite de la *jeunesse* l'âge de trente-cinq ans. Ils admettaient que le corps ne se développe que jusqu'à cette époque de la vie, après laquelle commençait le dépérissement. L'opinion d'Hippocrate et d'Aristote peut être exacte si l'on considère en général l'espèce humaine dépourvue de tout état morbide acquis ou originaire; mais que de jeunes gens déjà vieux à trente-cinq ans! Que de vieillesses prématurées engendrées par le vice, sans compter les cas nombreux de dépérissement dus à un germe transmis par l'hérédité!

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'après l'âge de trente-cinq ans le corps peut augmenter beaucoup en embonpoint, surtout chez les femmes après la ménopause; mais il n'augmente pas en vigueur. Il s'opère en nous une véritable révolution; les passions et les habitudes changent par suite des modifications physiologiques subies par l'économie.

Le corps humain, en arrivant à l'âge de l'adolescence, est doué, dans tous ses tissus, d'une certaine force ou excitabilité vitale qui doit durer jusqu'à un terme plus ou moins éloigné, mais, pour ainsi dire, déterminé d'avance par la quantité plus ou moins grande de cette force vitale. Celle-ci dépend en grande partie des parents et des races; car la vigueur et la faiblesse sont également transmissibles par l'hérédité. Or, selon que l'excitabilité initiale des tissus sera épuisée plus ou moins rapidement, la vieillesse et la décrépitude seront plus précoces. Il résulte de là que la vie et la succession des âges qui la composent peuvent être accélérées ou retardées; et les causes les plus destructives de la force vitale agissent principalement pendant la *jeunesse :* tels sont les excès dans l'alimentation, les abus de la faculté génératrice, etc. On conçoit donc qu'on pourra ménager cette excitabilité vitale en menant une vie régulière, en observant un régime alimentaire sain, la continence et le repos. De cette façon, la déperdition des forces sera lente, la vie sera prolongée.

Il ne faudrait pas croire qu'il existe une certaine somme limitée de forces vitales de l'économie, et que la mort arrive après que celles-ci sont épuisées; il n'en est pas ainsi, car nous avons deux fonctions destinées à entretenir et à renouveler ces forces, la nutrition et la respiration; et les forces vitales sont d'autant plus énergiques que celles-ci sont plus actives. Or, cette activité s'observe principalement pendant la *jeunesse.* La complexion propre à cet âge est ordinairement sanguine, le visage est d'un teint vif et animé; la peau est souple, lisse, moite et bien tendue; les chairs sont à la fois fermes et élastiques; elles ont un brillant embonpoint, sont très-perméables ou spongieuses, à cause de la multitude de vaisseaux qui les traversent. Aussi, la circulation s'opère avec une vivacité et une aisance toutes particulières. Le pouls est vif et plein; un sang brillant et riche porte la chalenr et l'énergie jusqu'aux extrémités les plus éloignées; de là naissent cette liberté heureuse, cette prompte alacrité de tous les actes de l'organisme. Un appétit très-ouvert exige beaucoup de nourriture pour fournir, d'ailleurs, à l'accroissement en densité de toutes les parties, et à la réparation des pertes, suite du mouvement impétueux de la vie. La digestion s'exécute sans peine, et un sommeil doux, profond, vient favoriser encore le jeu de l'organisme, toutes choses qui manquent aux vieillards (Virey). Cette surabondance de vie qui règne dans tout l'organisme se porte principalement aux organes génitaux, qui étaient jusque-là restés comme endormis; de là ce désir effréné et presque insurmontable des plaisirs de l'amour, désir sans cesse entretenu par une sécrétion continuelle des humeurs prolifiques. L'état physique est caractérisé par un développement considérable des parois thoraciques; les épaules s'élargissent, les poumons augmentent de volume et la respiration devient plus active et plus complète. Avec ce développement du système respiratoire coïncide celui du système artériel. Le sang devient plus riche, plus abondant, et, de là, une prédisposition à la phthisie, aux inflammations, et, en général à toutes les affections pulmonaires. Les hémorragies du nez, des vaisseaux bronchiques et pulmonaires, les érysipèles, les phlegmasies cutanées sont encore la conséquence de cette circulation active et abondante qui caractérise l'époque de la *jeunesse.* Le moyen de combattre ces affections est la saignée générale et l'usage des débilitants. Enfin, un dernier vice inhérent à la *jeunesse*, et peut-être le plus fâcheux de tous, c'est de contracter, lorsque ses passions sont comprimées, la terrible habitude de la masturbation.

Jeunesse de Madame de Longueville (LA), par V. Cousin. V. LONGUEVILLE (la Jeunesse de Mme de).

Jeunesse de Mazarin (LA), par V. Cousin. V. MAZARIN (la Jeunesse de).

Jeunesse de Voltaire (LA), par M. Desnoiresterres. V. VOLTAIRE (la Jeunesse de).

Jeunesse de Henri V (LA), comédie en cinq actes et en vers, d'Alex. Duval (Théâtre-Français, 1806). C'était originairement la jeunesse de Charles II que l'auteur avait mise en scène; mais la censure impériale trouva que les Stuarts étaient trop près de nous, et force fut de métamorphoser les personnages. La reine mère trouve que le prince de Galles, son fils, le futur Henri V, court un peu trop le guilledou et charge précisément son compagnon de débauches, Rochester, de lui donner quelque bonne leçon. Rochester accepte et propose à Henri de se déguiser en matelot, pour s'amuser. Il le mène dans une taverne où se trouve une jolie fille, Betty, doublée d'un oncle fort brutal, un vieux marin, le capitaine Cop, et courtisée par un page, qui s'est introduit là-dedans comme maître d'italien. Tout en vidant des pots, le jeune prince courtise la belle fille, mais le page se fâche et l'oncle menace de faire un mauvais coup. Henri voudrait bien s'en aller; il cherche des yeux Rochester; mais Rochester s'est esquivé, avec la bourse du prince, qui ne peut pas même payer son écot. Les confidences du vieux loup de mer apprennent, en outre, au prince que Betty est la propre nièce de Rochester, que celui-ci a l'infamie de laisser dans la misère. Le futur héritier de la couronne croit être tombé dans un guet-apens, mais il n'est plus libre de partir; une montre *enrichie de brillants qu'il offre en gage ne* fait qu'accroître les soupçons, et le capitaine Cop le met sous clef. Enfin, il s'évade, grâce à Betty et retourne au palais, où son aventure est déjà dans toutes les bouches. Le capitaine vient rapporter la montre, qu'un bijoutier lui a dit appartenir au prince de Galles, et il reconnaît son héros de la nuit précédente. *Le dénoûment est bien faible :* l'auteur n'en a pas trouvé d'autre qu'un mariage dont il avait à peine été question dans le courant de la pièce. Malgré quelques jolies scènes, tout cela est bien loin de Shakspeare, qui a précisément traité un sujet identique dans la seconde partie de sa trilogie de *Henri IV.*

Jeunesse de Gœthe (LA), comédie en un acte et en vers, de Mme Louise Colet (théâtre du Vaudeville, 20 juin 1839). Nous emprunterons à Th. Gautier l'amusant compte rendu qu'il a fait de cette pièce. « Un casino de Francfort sert d'Eldorado aux fantaisies de Gœthe et de ses amis, Schiller, Lavater, Schlegel. Ils ont justement en face d'eux un sérail, le conservatoire de danse et de musique, dont ils ont la direction et qui leur tient en réserve ses plus jolies bayadères. Tous les soirs ce sont des amours nouvelles, des vins vieux et des jeunes filles. Schlegel, en sa qualité de critique, est le plus enragé de tous et met les autres en train. Pour Gœthe, il boit en désespéré et cherche à s'abrutir; il ne veut plus aimer, il est parfaitement désillusionné et ne croit plus à rien; toutes les femmes sont trompeuses, scélérates, perfides; l'une ne vaut pas mieux que l'autre; la première venue est tout aussi vertueuse que l'ange adoré des amours idéales; et il est si persuadé de ce qu'il dit, qu'il fait serment d'épouser la première femme qui entrera dans la chambre. Le satanique Schlegel applaudit de toutes ses forces à cette fanfaronnade. Une femme voilée se présente, c'est Lolotte, autrement, la veuve du comte de Barheim, qu'elle n'a épousé que pour soustraire ses parents à la misère. Elle est libre, elle aime toujours son cher Volfgang; elle se donne pour une jeune fille qui se destine au théâtre. Gœthe lui fait réciter la scène de Marguerite dans la prison; la comtesse de Barheim se trahit au milieu d'une tirade pathétique, et Werther reconnaît sa Lolotte. Schlegel est bien attrapé, car il ne comptait pas sur un hasard si heureux. Hasard préparé d'avance, comme tous les hasards, car la comtesse, aidée par un vieux serviteur nommé Trumann, avait gagné l'hôtesse, et obtenu la permission de paraître aux fêtes nocturnes de l'Eldorado. Le mariage se fait, et Lavater recommande à Gœthe, maintenant qu'il est heureux, de ne plus sacrifier aux muses ténébreuses qui lui ont inspiré *Faust.* Cette petite pièce fourmille de vers désagréables pour la critique. Ce pauvre Schlegel, qui était pourtant un homme de beaucoup de science et d'esprit, y est excessivement maltraité. Il est vrai que Mme Colet ne fait pas grand cas de l'esprit :

> Car l'esprit est souvent l'indigence du cœur,

dit-elle en un français assez bizarre, dans le dernier vers de sa pièce; et, en ce cas, le cœur de Mme Colet doit être excessivement riche. La versification de la *Jeunesse de Gœthe* est faible, incolore, et d'un goût médiocre; la phrase est pâteuse, sans dessin arrêté, et manque complétement de style. Pour un prix de poésie, pour une muse couronnée, cela n'est pas fort. »

Jeunesse (LA), comédie de M. Emile Augier (théâtre de l'Odéon, 6 avril 1858). « L'idée générale de cette pièce, dit Théophile Gautier, est saine et vraie : elle veut que la jeunesse soit jeune et cherche le bonheur dans l'amour permis; elle conseille la vie des champs et décourage ces ambitions forcenées, qui se disputent la proie dans le cirque des villes, comme les bêtes fauves de l'amphithéâtre. » La donnée est prise dans la réalité des mœurs contemporaines. Le caractère de Mme Huguet, une des meilleures créations de M. Augier, est original et vrai. Cette mère, qui a beaucoup vécu et beaucoup souffert, rêve pour son fils une existence brillante et exempte d'ennuis; mais, par le soin qu'elle met, soit à préparer sa carrière, soit à lui éviter les obstacles, elle écarte de lui tous les éléments vrais du bonheur. La lutte entre la prévoyance maternelle de Mme Huguet et les aspirations juvéniles de son fils forme le sujet du drame et en amène les péripéties. Mme Joulin, ancienne femme entretenue, désire entrer dans le monde des honnêtes gens; Mme Huguet lui ouvre sa porte pour assurer à Philippe la protection de M. Joulin; un parvenu imbécile et vaniteux peut être utile à Philippe; qu'il soit le bienvenu. Il compromet sottement sa fille; Mme Huguet sait éviter tout éclat et même faire tourner cette impertinence au profit de ceux qu'elle aime. Si elle n'était pas guidée par l'amour maternel, elle serait odieuse.

Philippe Huguet, qui voit sans cesse se dresser sur son chemin sa jeunesse comme un obstacle pour l'empêcher d'avancer :

> . . . . . Parce qu'en ce temps saugrenu
> Pour se faire connaître, il faut être connu;

Philippe, qui est las d'attendre une occasion qui ne se présentera jamais, aime sa cousine Cyprienne. Elle n'a pas de dot; il faut donc qu'il fasse fortune au plus vite. Néanmoins, il consent à remettre son bonheur à une échéance indéterminée. Malgré tous ses sophismes et quoiqu'il travaille à se dessécher le cœur, il sent en lui de sourdes révoltes contre ces deux adversaires qui se disputent son âme, sa mère et sa jeunesse. Il veut souffleter l'insolent qui a osé faire à sa sœur l'aveu d'un amour ridicule, tandis qu'Hubert vient demander au lovelace suranné l'explication d'un billet qu'il a déposé dans le manchon de sa femme. Mme Huguet lui fait comprendre qu'un sot ne déshonore que lui, et profite de la lâcheté du parvenu pour lui faire avouer que le billet était destiné à Cyprienne et non à Mathilde. Elle fait ainsi d'une pierre deux coups, en donnant un riche mari à sa nièce et en éloignant Philippe de la tentation de l'épouser. Quand Philippe lui demande pourquoi elle barre ainsi toute issue à son bonheur, elle lui répond par le récit de sa vie passée et de tout ce qu'elle a souffert en faisant un mariage d'amour. « Ce récit froid et tranchant comme l'acier, dit Théophile Gautier, raconte bien des douleurs qu'on n'avoue pas, et cette scène audacieuse et neuve est très-bien faite. » On suit avec une émotion pénible les efforts de cette mère, qui essaye d'étouffer dans son fils la voix de la jeunesse, et qui finit par lui conseiller un mariage d'argent, où il ne trouvera pas le bonheur, mais où il trouvera la richesse. M. Augier s'est tiré avec habileté de cette situation scabreuse.

Philippe fera donc un mariage d'argent; mais auparavant, il veut jouer son avenir à pile ou face; il ira à Hambourg risquer sa petite fortune : s'il la triple, il épousera Cyprienne; s'il la perd, eh bien! que la volonté du destin s'accomplisse! Il revient tout à fait ruiné, mais il se tuerait plutôt que de ne pas épouser Cyprienne, et Mme Huguet finit par consentir à leur mariage.

« L'action de ce drame, dit M. Emile Montégut, est à peu près nulle : il se compose d'une situation morale et de deux caracteres, mais cette situation morale est bien étudiée et ces deux caractères sont rendus avec une grande force. Les autres personnages, Cyprienne, Mathilde, Hubert, sont dessinés avec grâce et énergie. Jamais M. Augier n'a été aussi franc, aussi naturel; jamais il n'a fait un usage aussi parfait de cette familiarité qui recommande son style, jamais il n'a moins donné prise au reproche qu'on lui adresse d'aimer à parer la simplicité. »

Jeunesse (LA SECONDE), comédie de M. Mario Uchard (Théâtre-Français, mai 1859). Cette pièce est plutôt un drame qu'une comédie dans le sens propre du mot; quoique défectueuse, c'est une œuvre vivante. M. de Lirmay, un homme du monde, sans grandes vertus ni grands vices, se prend à cinquante ans d'une de ces passions si violentes à cet âge pour sa pupille, Renée, une jeune fille confiée à sa garde et qui vivait dans sa maison. M. Mario Uchard a su nous rendre sympathique cette jeune fille qui finit par succomber. Bientôt, revient d'Amérique un parent de Renée, Julien, qui l'a confiée à M. de Lirmay, avant de partir pour l'Amérique, où il est allé pour essayer de lui gagner une petite fortune. Deux scènes très-vives et très-bien faites se succèdent; dans l'une, Julien, calme et digne, vient reprocher à Renée la honte dont elle s'est couverte et l'ingratitude dont elle a payé son dévouement; dans l'autre, Renée, frémissante et ayant horreur d'elle-même, repousse M. de Lirmay, et lui déclare qu'elle ne le connaît plus. Julien exige de Mme de Lirmay le nom du séducteur de Renée, et à son trouble croit que le coupable est son fils; mais bientôt il comprend que c'est au mari et au père qu'il doit demander une réparation. A ce moment survient M. de Lirmay courbé par le désespoir de sa ruine, car il s'est ruiné dans l'intervalle, et de son amour désormais sans espoir. Où donc alors sera la moralité de la pièce? Elle est tout entière là où elle devait être, dans l'hommage rendu à Mme de Lirmay, aux pieds de laquelle Julien humilie Renée; et, quand celle-ci, après s'être noblement courbée devant la femme qu'elle a trahie, se relève presque purifiée, qui oserait contester à Julien le droit de la relever entièrement à ses propres yeux en l'épousant? Peut-être ce dénoûment n'est-il pas très-naturel, mais il est possible, car la passion et le dévouement ne raisonnent pas. Qu'il soit permis, au moins au théâtre, à la voix du cœur d'être parfois plus forte que la voix de l'intérêt.

Jeunesse de Bernardo del Carpio, drame de Lope de Vega. V. BERNARDO DEL CARPIO.

Jeunesses du Cid (LES), pièce de Guilhen de Castro. V. CID (les jeunesses du).

Jeunesse de Richelieu (LA), drame d'Alexandre Duval. V. RICHELIEU (la jeunesse de).

Jeunesse de Mirabeau (LA), pièce de M. Aylic Langlé. V. MIRABEAU (la jeunesse de).

Jeunesse de Louis XI (LA), drame de M. Jules Lacroix. V. LOUIS XI (la jeunesse de).

Jeunesse de Charles-Quint (LA), opéra-comique en deux actes, paroles de Mélesville et Duveyrier, musique de Montfort; représenté à l'Opéra-Comique le 1er décembre 1841. Le monarque joue un rôle ignoble dans cette pièce. Il cherche à séduire la femme du docteur Magnus. Il a pour rival un soldat nommé Ulrich, qui le blesse d'un coup d'épée à travers un rideau. Le docteur se trouve là tout exprès, au sortir de la maison, pour panser la blessure de celui qui le déshonore et qui a la lâcheté d'en accuser un autre. Après avoir échoué dans son expédition amoureuse, le jeune roi quitte la partie, escorté des regrets et des bénédictions de tous. Un livret d'opéra-comique si mal conçu sous le rapport du caractère historique du principal personnage ne pouvait avoir de succès. La musique de cet ouvrage a paru estimable. On a remarqué l'air d'Ulrich : *Je suis archer du roi,* dont le rhythme est franc et la mélodie bien accusée; le morceau exécuté pendant l'entr'acte, qui est d'une harmonie élégante et d'un gracieux effet, et la scène dans laquelle le docteur joue le rôle de Georges Dandin, et où le compositeur a fait preuve de verve et d'un bon esprit scénique. Henri, Mocker et Couderc ont joué les rôles de Magnus, de l'archer Ulrich et de Charles-Quint, et

Mlle Révilly celui de Marie, la femme du docteur.

JEUNET, ETTE adj. (jeu-nè, è-te — dimin. de *jeune*). Fam. Tout jeune, extrêmement jeune ; assez jeune :

> Filles connais, qui ne sont pas *jeunettes*,
> A qui cette eau de Jouvence viendrait,
> Bien à propos.
>
> LA BRUYÈRE.

— Substantiv. Personne toute jeune : *Notre jeune premier a beau faire le* JEUNET *et le mignon, il n'est, à tout prendre, qu'un vieux Rodrigue.* (J. Janin.)

JEÛNEUR, EUSE s. (jeû-neur, eu-ze — rad. *jeûner*). Personne qui jeûne, qui observe les jeûnes : *Un grand* JEÛNEUR. *Une* JEÛNEUSE *exacte. Les Orientaux sont des* JEÛNEURS *modèles. Quant aux* JEÛNEURS *de carême, ils mangent par couches, comme les bonnes femmes qui mettent des herbes à distiller.* (Béroalde de Verville.)

JEUPARANA ou **RIO DE MACHADO**, rivière du Brésil, province de Mato-Grosso. Elle prend sa source au versant septentrional de la Cordillière Générale, dans la comarca de Juruena, coule au N.-O. et se jette dans la Madeira, vers 8° 10′ de latit. S., et 64° 50′ de longit. O. Cours de 500 kilom.

JEU-PARTI ou **JEU-PARTIE** s. m. (jeu-par-ti). V. JEU.

JEURES (SAINT-), bourg de France (Haute-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 11 kilom. E. d'Yssingeaux, sur un affluent du Moulins ; pop. aggl., 423 hab. — pop. tot., 2,989 hab.

JEUSSIR v. a. ou tr. (jeu-sir — du lat. *jacere*, être couché). Agric. Syn. de JAVELER, dans les Vosges.

JEVDOKIMOF (Nicolas-Ivanovitsch, comte) général russe, né vers 1800. Entré de bonne heure dans l'armée, il combattit dans le Caucase sous les ordres de Jermolof, s'éleva rapidement au grade de major et fit, en cette qualité, la campagne de 1829 dans la Turquie d'Asie. De retour au Caucase, il déploya une rare activité dans les luttes interminables avec les montagnards, se distingua dans la campagne contre Dargo, aux siéges de Salti et de Gergebil, devint major général en 1847 et lieutenant général en 1856. Le général Barjatinskiy ayant été nommé général en chef de l'armée du Caucase, la guerre contre Schamyl prit une tournure plus décisive, et Jevdokimof, qui s'était acquis la réputation d'un chef énergique et expérimenté, fut chargé de diriger les opérations immédiates contre le héros des montagnes. Il débuta par la prise du défilé de Goitemir et par la conquête du district de Salatau, s'empara, en 1858, de l'importante position d'Argoun, remporta sur Schamyl lui-même une éclatante victoire près d'Aoul-Ismaïl, et, le 12 avril 1859, prit d'assaut Weden, résidence du chef caucasien. En récompense de ces succès, qui eurent pour résultat la prise de Schamyl et la complète soumission du Caucase oriental, le général Jevdokimof reçut le titre de comte et fut nommé aide de camp général du czar. Poussés par la force des événements, les habitants du Caucase occidental s'étaient également décidés à reconnaître la suzeraineté de la Russie ; mais le gouvernement russe, ayant voulu les forcer à quitter leurs montagnes pour venir s'établir dans les plaines, les tribus tcherkesses refusèrent de se soumettre à cette condition, et résolurent de défendre leur indépendance jusqu'à la mort. Ce fut Jevdokimof que l'on chargea, en 1861, de réduire à l'obéissance ces valeureux fils des montagnes. Après une lutte incessante de trois années, pendant laquelle il enferma l'ennemi dans un cercle de plus en plus étroit et qui se termina par la prise de leur dernier boulevard, la forteresse de Wardern, il ne resta plus aux Circassiens d'autre alternative que de se soumettre ou d'émigrer en Turquie. Le plus grand nombre choisit ce dernier parti ; les autres furent transportés sur le Kouban et leur territoire fut donné à des colons russes. Leur vainqueur, élevé au grade de général d'infanterie, comblé d'honneurs et de richesses, revint à Tiflis, où il est resté depuis lors attaché au grand-duc Michel, gouverneur du Caucase.

JEVER, ville de l'Allemagne septentrionale, dans le grand-duché d'Oldenbourg, chef-lieu d'une seigneurie de son nom, à 60 kilom. N.-N.-O. d'Oldenbourg, à 10 kilom. de la mer du Nord, près du golfe de la Johde ; 7,000 hab. Industrie et commerce actifs, alimentés principalement par la préparation du tabac, la fabrication du cuir et celle de la bière. Le port de la ville est situé près d'Hooksiel, village de 850 hab., à peu de distance du golfe de la Johde. Il y existe deux chantiers pour la construction des vaisseaux, et il s'y tient des marchés de chevaux fort animés. La ville de Jever est l'une des plus anciennes de la Frise, car sa fondation remonte au VIe siècle. La seigneurie du même nom, subdivision administrative du grand-duché d'Oldenbourg, faisait partie de l'ancienne Frise ; elle échut, en 1633, à la maison d'Anhalt, et passa avec la princesse d'Anhalt, devenue l'impératrice Catherine II, sous la domination de la Russie, qui jouit ainsi d'une voix dans le parlement allemand. En 1807, l'empereur Alexandre rétroceda ce pays à la Hollande, et, en 1814, il fut attribué à l'Oldenbourg.

JEVON (Thomas), auteur dramatique anglais, qui vivait au XVIIe siècle. Il se fit acteur et composa plusieurs pièces légères, dont l'une, intitulée *The devil of a wife, or a comical transformation* (1686, in-4°), obtint un grand succès.

Je vous aime, proverbe en un acte, par M. Charles Hugo. La donnée, sans être nouvelle, est ingénieuse. Trois amoureux d'une marquise discutent dans son salon sur les meilleurs moyens d'arriver à son cœur. L'un se prononce pour la déclaration à brûle-pourpoint ; l'autre pour un billet éloquent ; le troisième pour un enlèvement audacieux. Ils veulent éprouver la vertu de ces trois moyens dans la soirée même, et tirent au sort la distribution des rôles. Chacune des trois entreprises échoit au partisan de l'idée contraire : le billet sera écrit par celui qui a la correspondance en horreur ; l'enlèvement sera tenté par le moins hardi, et la déclaration sera faite par celui qui ne comprend pas qu'on puisse dire en face à une femme : Je vous aime. C'est celui qui subit le premier l'épreuve, et tout l'intérêt de la pièce consiste dans les efforts qu'il fait pour accoucher de la fameuse formule. La marquise, informée et piquée du pari, se met à lui couper la parole chaque fois que les trois petits mots, dont elle est le prix, font menace de se produire. Mais peu à peu le sentiment l'emporte sur le dépit ; le *Je vous aime* se fait passage et est le bienvenu.

Dans cet essai de marivaudage, il y a beaucoup d'esprit, de grâce et de finesse ; mais l'esprit n'est pas sans recherche, ni la grâce sans afféterie, ni la finesse sans subtilité.

JEVRASCHKA s. m. (jé-vrach-ka). Mamm. Espèce de marmotte qui habite la Sibérie.

— **Encycl.** Le *jevraschka* ressemble à la marmotte des Alpes, mais en diffère assez néanmoins pour former un type distinct. Elle habite les environs de Iakoutsk, en Sibérie. Cet animal est d'un naturel irascible ; quand on l'irrite, ou même seulement quand on veut le prendre, il mord violemment, en faisant entendre un cri aigu, comme la marmotte ordinaire. Pour manger, il se tient accroupi et comme assis sur son derrière, et porte les aliments à sa bouche avec les pieds de devant. Les *jevrachskas* se recherchent au printemps, et produisent en été ; les portées ordinaires sont de cinq ou six petits. Ces rongeurs se creusent des terriers où ils passent l'hiver, et où la femelle met bas et allaite ses petits.

JEWEL (Jean), prélat et écrivain anglais, né à Buden, comté de Devon, en 1522, mort en 1571. Il s'adonnait à l'enseignement lorsque la reine Marie monta sur le trône et voulut rétablir par la force, en Angleterre, la religion catholique. Jewel, qui était protestant, se mêla aux controverses que soutint alors son maître et son ami, Pierre Martyr, se vit contraint de se faire catholique, mais passa bientôt après sur le continent, où il revint au protestantisme. De retour en Angleterre après l'avénement d'Elisabeth (1558), il fut nommé, l'année suivante, évêque de Salisbury, se dévoua à l'instruction morale et religieuse du peuple, et fut chargé par la reine de défendre dans des écrits l'organisation de la discipline de l'Eglise anglicane. Outre de nombreux sermons, on a de lui divers ouvrages dont les principaux sont : *Apologia Ecclesiæ anglicanæ* (Londres, 1562, in-8°), plusieurs fois réimprimée ; *A defence of the apology* (Londres, 1564, in-fol.), ouvrage fort estimé des orthodoxes anglicans ; *Treatise of the Holy Scriptures* (Londres, 1582) ; *Treatise of the sacrements* (Londres, 1583) ; *Sermons* (Londres, 1609, in-fol.).

JEWLASCHEWSKI (Etienne-Iakovlewitch), astronome et géographe russe, né dans le gouvernement de Vladimir en 1734, mort à Saint-Pétersbourg en 1815. Après avoir complété ses études à Berlin, où il suivit les leçons d'Euler, il devint, en 1757, professeur de mathématiques au gymnase de Saint-Pétersbourg, fut adjoint, en 1760, à l'astronome Grischow, et se rendit, en 1761, en Sibérie, pour observer le passage de Vénus devant le disque du soleil. En 1763, Jewlaschewski fut nommé astronome impérial, et, quelques années après, membre de l'Académie des sciences. C'est alors qu'il dressa les premières cartes géographiques exactes qu'ait possédées la Russie. En 1769, il fit à Kola, sur l'océan Arctique, l'observation d'un second passage de Vénus sur le soleil. Il se démit, en 1777, de toutes ses fonctions officielles, pour pouvoir se livrer entièrement à la science. Toutefois, en 1780, il consentit à prendre la direction des études dans un établissement formé par Catherine II pour 200 jeunes Grecs amenés en Russie par les Orloff, puis il se chargea, en 1798 et 1799, d'enseigner l'astronomie aux officiers chargés par le czar de faire des observations et des relevés sur la mer Polaire et la mer Blanche. Ce savant devint, en 1804, curateur de l'université de Kazan, puis directeur de la dette publique. Jewlaschewski a écrit, en russe, en latin et en français, plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *Manuel des mathématiques pures et appliquées* (Saint-Pétersbourg, 1760) ; *Calendrier russe* (1761-1794, 30 vol.) ; deux mémoires latins sur la première observation du passage de Vénus : *Brevis expositio observationis transitus Veneris per solem in urbe Seleginsk institutæ* (Petropoli, 1762) ; *Investigatio parallaxeos solis et observatio transitus Veneris collecta cum observationibus alibi institutis* (Petropoli, 1764, in-4°) ; *Methodus declinationem acus magneticæ observandi* (1781), etc.

JEWSBURY (Geraldine-Endsor), femme de lettres anglaise, née à Manchester en 1821. Elle est la sœur de mistress Fletcher, qui s'est fait connaître par la publication de quelques romans. Elle a débuté fort jeune dans la carrière littéraire par des compositions qui ont paru dans diverses revues et dans des *Magazines*, et a acquis, comme romancière, une réputation assez grande dans son pays. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Zoé* ou l'*Histoire de deux vies* (1845, 3 vol.), roman plein de passion et de verve ; les *Belles-sœurs* (1848, 3 vol.) ; *Marianne Withers* (1850), récit dans lequel elle s'est attachée à peindre la vie industrielle ; *Constance Herbert* (1854) ; l'*Enfant adoptif* (1852) ; les *Ennuis de la noblesse* (1856, 3 vol.), etc.

JEYPOOR, ville de l'Indoustan. V. DJEYPOUR.

JÉZABEL, fille d'Ethbahal, roi de Tyr et de Sidon, épouse d'Achab, roi d'Israël (vers 907 av. J.-C.). Elle introduisit dans Israël le culte des divinités de la Phénicie, persécuta les prophètes hébreux, et fit lapider Naboth, qui avait refusé de lui vendre sa vigne. Elle eut de son mari deux fils, Ochosias et Joram, qui régnèrent après Achab, et une fille, Athalie, qui s'efforça d'introduire le culte de Baal dans le royaume de Juda. Jézabel mourut d'une façon tragique. Jéhu, fils de Josaphat, ayant levé l'étendard de la révolte, s'empara du trône d'Israël, extermina tout ce qui tenait à la maison d'Achab et fit jeter Jézabel par les fenêtres de son palais. Selon la prédiction d'Elie, son cadavre fut foulé aux pieds par les chevaux, puis dévoré par les chiens.

Racine, dans son chef-d'œuvre d'*Athalie*, a évoqué l'ombre sanglante de Jézabel ; nous avons cité, en rendant compte de cette tragédie, le songe de la fille de Jézabel, une vingtaine de vers les plus beaux, les plus saisissants peut-être qu'aucun poëte ait jamais écrits.

JEZD, ville de Perse. V. YEZD.

JÉZIDE adj. m. (jé-zi-de). Hist. relig. Hétérodoxe, dans le langage des musulmans. ‖ On dit aussi JÉZIDÉEN.

— Substantiv. Nom donné aux membres d'une peuplade chrétienne d'origine, qui a mêlé aux dogmes du christianisme quelques croyances juives et mahométanes, et qui prie Jésus, Marie et Mahomet.

JEZIERNY, dieu des lacs dans la mythologie slave. V. WODAN.

JEZIERSKI (Hyacinthe, comte), homme politique et publiciste polonais, né en 1722, mort en 1805. Après avoir rempli divers emplois publics, il fut membre de toutes les diètes importantes du règne de Stanislas-Auguste, et s'y distingua par ses rares talents d'orateur. Il fut jusqu'à la fin l'un des plus fidèles conseillers du roi Stanislas-Auguste, et, après le dernier partage de la Pologne, se retira dans ses terres, où il ne s'occupa plus que d'économie agricole. On lui doit la fondation de plusieurs villages, l'établissement de fonderies d'acier qu'il fut le premier à introduire en Pologne, ainsi que de nombreux perfectionnements dans les procédés d'exploitation des salines de Lenczyça et des mines de fer de Miedzierze. L'empereur d'Autriche lui donna le titre de comte. Nous citerons parmi ses écrits : *Traités conclus par la Pologne avec les puissances voisines depuis l'année* 1657 (Varsovie, 1789) ; *Idées de Jezierski sur la monarchie à vie et successionnelle, etc.* (Varsovie, 1790) ; *Discours prononcés depuis l'ouverture de la diète jusqu'à ce jour* (Varsovie, 1789), etc.

JEZIERSKI (François), historien polonais, mort vers 1807. Il embrassa la vie monastique, devint abbé et s'adonna à la culture des lettres et de l'histoire. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Des interrègnes et des élections en Pologne depuis Sigismond-Auguste jusqu'à nos jours* (Varsovie, 1790) ; *Catéchisme sur les mystères du gouvernement de Pologne*, trad. de Sterne (1790) ; *Observations de Jérôme Kutasinski, gentilhomme de Lukow, sur les roturiers* (1790) ; *Notice sur l'union de la Pologne à la Lithuanie* (1790), etc.

JEZIERSKI (Félix), littérateur polonais, né vers 1815. Il devint, en 1840, professeur au gymnase de Lublin, et passa, en 1862, à l'école supérieure de Varsovie. On a de lui : *Introduction à la connaissance de l'éloquence polonaise* (Varsovie, 1843) ; le *Professeur au point de vue de la morale et de l'instruction* (Varsovie, 1847) ; la *Montagne Blanche* (Varsovie, 1861). Il a, en outre, fourni un grand nombre d'articles, soit traductions, soit travaux originaux, au *Journal hebdomadaire de Saint-Pétersbourg* et à la *Bibliothèque de Varsovie.*

JEZIERSKI (Michel), littérateur polonais contemporain. Il a abordé à peu près tous les genres et a publié : *Poésies* (Wilna, 1837) ; *Julia et Marie*, roman (Wilna, 1843, 2 vol.) ; *Une intrigue de vagabonds*, roman de mœurs (Wilna, 1854) ; *Monsieur le Castellan*, roman historique (Wilna, 1841) ; les *Concurrents* (Wilna, 1855) ; la *Patronne de notre pays*, poëme (Odessa, 1855) ; la *Tabatière d'or ;* la *Femme économe* (Kiew, 1857) ; la *Cabale de la femme de l'enseigne*, comédie en deux actes ; *Caprice et bêtise*, comédie en trois actes (Kiew, 1857), etc. Il a, en outre, collaboré à différents journaux et commencé une *Histoire de la littérature polonaise.*

JEZOWSKI (Matthieu), philologue polonais, né en 1796, mort en 1846. Il entra, en 1819, dans la congrégation des piaristes, devint, sept ans plus tard, préfet du couvent de son ordre à Varsovie, et fut envoyé, en 1830, aux frais du gouvernement polonais, à l'étranger pour y étudier les différents systèmes d'enseignement. De retour dans sa patrie, il devint, en 1835, régent du consistoire général de Varsovie. On a de lui : *Grammaire de la langue grecque* (Varsovie, 1828-1830, 2 vol. in-8°) ; *De la vie et des écrits de Simon Marycki* (1825) ; *Traité de la langue grecque moderne* (1827).

JEZOW-JEZOIS, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Varsovie, cercle et à 14 kilom. N.-O. de Rawa ; 3,036 hab. Fabrication de draps.

JEZRAEL, ville de l'ancienne Palestine, dans la tribu d'Issachar, près des monts Gelboé et du ruisseau de Jezrael, petit affluent du Jourdain. Cette ville fut la capitale des Etats d'Achab et de Jézabel, le lieu de la mort de Naboth, et plus tard de celle de Joram et de Jézabel. A partir de ces événements tragiques, cette ville n'est plus mentionnée dans l'histoire. De nos jours, le village de *Zer'aïn* s'élève sur l'emplacement de l'antique cité hébraïque. Ce village occupe une hauteur qui se relie aux dernières pentes du mont de Gelboé.

J. H. S. Abréviation des mots latins *Jesus, hominum salvator*, Jésus, sauveur des hommes. ‖ Monogramme du nom de Jésus, qui s'écrit aussi I. H. S. avec le *i* consonne.

JHARAL s. m. (ja-ral). Mamm. Nom vulgaire d'une espèce de bouquetin.

JHERING (Rodolphe), jurisconsulte allemand, né à Aurich, dans la Frise orientale, en 1818. Il se rendit en 1840 à Berlin, où il suivit les cours de Savigny et de Stahl et se fit recevoir agrégé pour le droit romain en 1843. Depuis lors, il a été nommé professeur adjoint à l'université de Bâle (1845), à celle de Rostock (1846), à Kiel (1849), professeur à Gressen (1852), où il est resté depuis cette époque, enfin conseiller intime de justice. L'œuvre principale de Jhering est son *Esprit du droit romain* (Leipzig, 1852-1865, vol. I à III), un des livres les plus remarquables qui aient été écrits sur la matière. Nous citerons encore de lui : *Dissertations sur le droit romain* (Leipzig, 1844) ; *Questions de droit civil, sans décisions* (Leipzig, 1847), et une série de dissertations, insérées dans l'*Annuaire de dogmatique du droit privé romain et allemand*, qu'il publie à Iéna depuis 1856, en collaboration avec de Gerber. Il a, en outre, été l'un des plus actifs parmi les fondateurs de la diète des jurisconsultes allemands.

JIGA-GOUNGAR-ZOUNG, ville de l'empire chinois, dans le Thibet, à 90 kilom. S.-O. de Lhassa, sur l'Iraouaddy supérieur. La population est évaluée à plus de 100,000 hab. C'est la plus grande ville du Thibet.

JIHON, fleuve de l'Asie. V. DJIHOUN.

JIJELLI, ville d'Algérie. V. DJIDJELLI.

JIJONA, ville d'Espagne, prov. et à 24 kilom. N. d'Alicante, ch.-l. de juridiction civile ; 4,987 hab. Fabrication de *mazapanes* (nougat) qu'on exporte dans presque toutes les provinces d'Espagne. La ville est bâtie sur la pente d'une montagne que couronne un beau château ; les maisons sont échelonnées en amphithéâtre et les rues très-escarpées. Il s'y récolte un excellent miel, employé surtout à la fabrication des *turrones*, espèces de massepains fort estimés, et dont il se fait une consommation considérable à Madrid pendant les fêtes de Noël.

JIKADZÉ, ville de l'empire chinois, dans le Thibet, prov. de Zang, près de la rive droite de l'Iraouaddy ; 100,000 hab. Cette ville est la capitale du territoire soumis au Bogdo-Lama, qui réside près de la ville, dans le magnifique couvent de Djachi-Loumbo.

JILLIFREY, ville de l'Afrique occidentale, dans la Sénégambie, à 2 kilom. N. d'Albréda, sur la Gambie, dans le pays de Bar.

JIMMILAH, ville d'Algérie. V. DJIMILAH.

JIQUITINHONHA, rivière du Brésil, prov. de Minas-Geraes. Elle descend du versant oriental de la sorra de Espinhaço, coule au N.-E. et se jette dans l'Araçuady, après un cours de 240 kilom. Les sables de cette rivière contiennent des diamants.

JITE s. f. (ji-te — altér. de *jet*). Bot. Syn. de JET, pousse du bois.

JITO s. m. (ji-to). Bot. Nom donné par les Brésiliens à plusieurs méliacées purgatives, et particulièrement à une plante du genre guaréa, employée comme purgatif dans la médecine domestique.

JITOMIR, en polonais *Zytomiesrz*, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. de la prov. de Volhynie, sur la rive gauche du Teterev, à 1,250 kilom. S.-O. de Saint-Pétersbourg, par 50° 15′ de latit. N., et 26° 20′ de longit. E. ; 27,500 hab. Evêché grec, évêché catholique, séminaire théologique ; gymnase, bibliothè-

que. Chapelleries, tanneries. Commerce actif de céréales; vins de Hongrie et de Valachie.

JIYA s. m. (ji-ia). Mamm. Nom vulgaire des sarigues au Brésil.

JIZDRA, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 146 kilom. S.-O. de Kalouga, sur la petite rivière de Jezdra et près de son confluent avec l'Oca; 2,790 hab. Commerce de chanvre, toiles, fils, bois.

JMOUTE s. m. (jmou-te). Cheval d'une race russe, qui se trouve en grand nombre dans le gouvernement de Kovno, et qui n'est qu'une variété de la race des kleppers : *Les* JMOUTES *se vendent sur place de 240 francs à 600 francs.*

JOA s. m. (jo-a). Sorte de chapeau de femme en forme de plat, souvent orné de plaques d'argent ou de cuivre, que les Patagonaises fabriquent avec des tiges de saule tressées avec de la laine, et qu'elles portent attaché par deux fils aux cheveux de derrière la tête et par une mentonnière qui passe sous la gorge.

JOAB, guerrier juif, le plus célèbre des généraux de David, dont il était le neveu, mort l'an 1014 avant J.-C. Rempli de courage, mais d'un caractère perfide et sanguinaire, il excita à un grand nombre de reprises le mécontentement de David, qui, néanmoins, dans l'intérêt de sa politique, ne cessa de s'en servir. Du vivant de Saül, Joab vainquit Isboseth, compétiteur de David à la couronne, rejoignit ce dernier à Hébron, et poursuivit les brigands qui infestaient le voisinage de cette ville. Devenu jaloux d'Abner, autre officier de David, il le tua par trahison, montra un grand courage au siége de Jérusalem, reçut le commandement de l'armée d'Israël, écrasa les Ammonites à Rabbath, tua de sa propre main Absalon, qui, après s'être révolté contre le roi, son père, avait cherché un refuge dans la forêt d'Ephraïm, et força David à venir recevoir les félicitations de la multitude au sujet de cette triste victoire. Sa conduite en cette occasion indisposa tellement le roi contre lui, que ce prince résolut de donner à Amasa le commandement de l'armée. A cette nouvelle, Joab furieux se rendit auprès d'Amasa, feignit de vouloir l'embrasser et le frappa de son épée. David n'osa punir l'auteur de ce nouveau meurtre; mais, avant de mourir, il recommanda à Salomon de saisir la première occasion pour faire expier à Joab tous ses crimes. Cette occasion ne se fit pas attendre. Joab ayant pris parti pour Adonias contre Salomon, celui-ci fit arrêter le vieux guerrier qui s'était réfugié dans le temple et ordonna qu'on le mît à mort.

JOACA s. m. (jo-a-ka). Bot. Syn. de JAACA.

JOACHAZ, roi d'Israël de 856 à 839 avant J.-C. Il succéda à son père Jéhu. Il continua de sacrifier aux idoles dans Samarie, fut attaqué par Azaël, roi de Syrie, qui tailla son armée en pièces, vit son royaume tomber sous la domination de ce prince, et s'humilia alors, dit la Bible, devant le Seigneur, qui sauva Israël de la ruine. Grâce à Dieu et à son courage, Joachaz parvint à chasser le roi de Syrie et régna dix-sept ans.

JOACHAZ, roi de Juda, fils de Josias. Il dépouilla son frère Joachim et régna pendant trois mois, en l'an 607 avant J.-C. Néchao, roi d'Egypte, rétablit son frère et l'emmena captif en Egypte. Joachaz était alors âgé de vingt-trois ans, et ne s'était signalé que par son impiété.

JOACHIM (SAINT-), bourg et commune de France (Loire-Inférieure), cant. de Pont-Château, arrond. et à 14 kilom. de Saint-Nazaire, au milieu de la Grande-Brière; pop. aggl., 905 hab. — pop. tot,, 4,587 hab. Commerce de noir animal et de vins en gros. Vaste tourbière exploitée depuis un temps immémorial.

JOACHIM ou **ÉLIACIM**, roi de Juda. Dépouillé par son frère Joachaz (607 av. J.-C.), rétabli par Néchao, roi d'Egypte, qui, en échange, lui imposa un tribut, ce prince persécuta le prophète Jérémie, et fut massacré après onze ans de règne par ordre de Nabuchodonosor, qui ruina Jérusalem et emmena les Juifs en captivité.

JOACHIM ou **JÉCHONIAS**, roi de Juda, fils du précédent. Il régna un moment du consentement de Nabuchodonosor, puis fut emmené captif (598 av. J.-C.), et devint plus tard grand maître du palais d'Evilmérodach, successeur de Nabuchodonosor.

JOACHIM (saint), époux de sainte Anne et père de la Vierge Marie. Ce saint est à peine nommé dans l'Evangile, à propos de la généalogie de Jésus. De ce côté, on ne connaît donc rien de la vie de Joachim. Mais le *Protévangile* de saint Jacques donne quelques détails sur lui, qui ont été acceptés comme authentiques par les Pères de l'Eglise. On y apprend que Joachim était un homme d'une grande piété, mais fort raillé de ses voisins à cause de la stérilité de sa femme. Dans sa vieillesse, un ange vint lui annoncer qu'il serait père, et il eut, en effet, une fille, qui fut la mère de Jésus. La fête de saint Joachim, fort ancienne en Orient, n'a été introduite en Occident que par le pape Jules II, qui en fixa la célébration au 20 mars. Pie V le fit disparaître du bréviaire, mais Grégoire XV l'y rétablit (1621).

Joachim (ORDRE DE Saint-). Cet ordre, disparu aujourd'hui, fut créé le 20 juin 1755, par quatorze seigneurs allemands, ayant à leur tête le duc de Saxe-Cobourg-Saalfeld. Les chevaliers faisaient vœu de tolérance à l'égard de toutes les religions, de fidélité envers leurs souverains, et s'engageaient à secourir les pauvres, les veuves, les orphelins, les blessés. La devise de l'ordre était : *Deo, principi, legi* (à Dieu, au prince, à la loi). Le chef de l'ordre était un grand maître élu. Après lui venaient les grands commandeurs, les commandeurs et les chevaliers. Pour être admis dans l'ordre, il fallait prouver quatre quartiers de noblesse. Par ses revenus, l'ordre procurait à ses membres les moins aisés un soutien pour leur vieillesse et aux plus riches une augmentation de moyens pour faire du bien. La croix est à quatre branches, avec huit rayons pommetés d'or; elle est émaillée de blanc et bordée d'or. Dans un médaillon rond se détache, sur fond blanc, la figure d'un moine armé d'un glaive; sur le revers, une croix noire divise le médaillon en quatre parties. La branche supérieure de la croix est surmontée d'un heaume. Le ruban est vert. La plaque en argent reproduit le médaillon, mais porte en inscription la devise de l'ordre. Un ruban vert liséré d'argent était la seule décoration des membres honoraires. Les grands commandeurs portaient le ruban en écharpe, de droite à gauche, les commandeurs en sautoir, avec la plaque, et les chevaliers à la boutonnière.

JOACHIM, écrivain ascétique italien, né dans le diocèse de Cosenza en 1130 ou 1145, mort en 1201 ou 1207. A la suite d'un voyage en Palestine, il entra dans l'ordre de Cîteaux et devint abbé de Curazio, puis de Fiore. Joachim, dont la réputation fut très-grande en son pays, composa des prophéties, et toutes ses visions, même les plus singulières, furent acceptées par ses compatriotes, par Dante lui-même, comme des inspirations divines. « L'argument fondamental de sa doctrine, dit B. Hauréau, était que l'ère chrétienne devait finir vers l'année 1260 et qu'une ère nouvelle devait alors commencer, sous les auspices d'un autre révélateur, qui viendrait apportant aux peuples un autre Evangile. Ainsi, disait-il, les trois personnes divines se sont partagé le gouvernement des siècles : à l'empire du Père appartiennent les temps qui ont précédé la venue du Christ; l'empire du Fils comprend les douze siècles et demi que doit clore l'année 1260, et à cette date les peuples passeront sous l'empire de l'Esprit. Il ajoutait qu'on verrait alors s'opérer dans les consciences, et simultanément dans les institutions religieuses et civiles, un changement, un progrès semblable à celui qui avait signalé la substitution du Nouveau Testament à l'Ancien. Ainsi l'homme avait eu trois états : sous l'empire du Père, il avait été charnel; spirituel et charnel à la fois sous l'empire du Fils, et devait être entièrement spirituel sous l'empire de l'Esprit. De là trois sociétés diverses où la prépondérance devait tour à tour appartenir aux guerriers, aux clercs séculiers et aux moines. » Ces doctrines eurent un assez grand nombre d'adeptes, appelés *joachimites*, que l'Eglise alarmée poursuivit comme hérétiques. Il nous reste de l'abbé Joachim un certain nombre d'écrits. Ceux qui ont été imprimés ont pour titre : *Concordia Veteris et Novi Testamenti* (Venise, 1519); *Exposition sur Isaïe et sur Jérémie* (Cologne, 1577); *Exposition sur l'Apocalypse* (Venise, 1527). Parmi ses opuscules manuscrits nous nous bornerons à citer : *Prophetiæ et expositiones sibyllarum; Excerptiones e libris Joachimi de mundi fine, etc.; Epistolæ Joachimi de suis prophetiis; Revelationes.*

JOACHIM (Georges), surnommé **Rheticus**, astronome, né à Feldkirchen (Rhétie) en 1514, mort en 1576. Il professa les mathématiques à Wittemberg, se lia en 1539 avec Copernic, qu'il aida dans ses observations et ses calculs, et se fit remarquer par la vivacité de ses attaques contre les partisans du système de Ptolémée. Sa table trigonométrique contenant les sinus, tangentes et sécantes de tous les arcs de 10″ en 10″, de 0° à 90°, a rendu de grands services à tous les astronomes ses contemporains; elle a été publiée par son disciple Valentin Othon, en 1596, sous le titre : *Opus palatinum de triangulis a Georgio Joachimo Rhetico cœptum; L. Valentinus Otho principis palatini mathematicus consummavit.* La méthode de calcul est fondée sur les formules qui donnent cos n A et sin n A en fonction de sin A, cos A, sin $(n-1)$ A cos $(n-1)$ A, sin $(n-2)$ A et cos $(n-2)$ A. Ces formules, dont on ne connaît pas d'origine plus ancienne, peuvent être regardées comme dues à Rheticus lui-même.

Rheticus avait calculé les sinus avec quinze chiffres, mais sa table, publiée par Othon, n'en contenait que dix. Pitiscus rechercha le manuscrit et eut le bonheur de le retrouver d'une façon inattendue. Othon devenu vieux ne savait plus ce qu'il en avait fait; il croyait l'avoir laissé à Wittemberg où on ne le retrouva pas. A sa mort, ses papiers poudreux et moisis passèrent aux mains de Christman. Pitiscus y trouva un second exemplaire complet des sinus à quinze décimales, le revit, le corrigea et le publia sous ce titre : *Thesaurus mathematicus, sive canon sinuum... jam olim quidem incredibili labore et sumptu a Georgio Joachimo Rhetico supputatus, at nunc primum in lucem editus à Bartholomeo Pitisco.*

JOACHIM (Jean-Frédéric), historien et numismate allemand, né à Halle en 1713, mort en 1767. Il passa son doctorat en droit en 1738, devint en 1748 professeur extraordinaire de droit et d'histoire, puis conservateur de la bibliothèque de l'université de Halle. On lui doit un certain nombre d'ouvrages dont les principaux sont : *Jus Britanniæ regis Brunswicoluneburgensis electoris in terram Mathildinam* (Leipzig, 1735); *De manumissionibus in Ecclesiis* (Halle, 1737, in-4°); *Introduction à la diplomatique allemande* (Halle, 1748); *Recueil d'observations sur divers points de droit public et féodal et d'histoire* (Halle, 1753-1764, 4 vol. in-8°); *Instruction sur la numismatique* (Halle, 1754); le *Nouveau cabinet des médailles, où se trouvent des monnaies curieuses et non décrites jusqu'à ce jour* (Nuremberg, 1761-1767, 3 vol. in-8°).

JOACHIM (Joseph), violoniste allemand, né de parents israélites à Kittsee (Hongrie) en 1831. Elève du Conservatoire de Vienne, il fit de si rapides progrès qu'en 1843, à peine âgé de douze ans, il frappa d'étonnement à Leipzig les artistes devant lesquels il se fit entendre. Après avoir reçu dans cette ville des leçons de F. David et de Kauptmann, Joachim ne craignit pas de se mesurer, dans la symphonie concertante de Maurer pour quatre violons, avec Ernest David et Bazzini. A Dresde, en 1845, il recueillit les applaudissements les plus chaleureux et enfin mit le comble à sa réputation, en 1848, par l'exécution, à la Gewendhaus de Leipzig, d'un concerto inabordable de Spohr. Dans le courant de 1850, il se rendit à Paris, où il ne se fit entendre que des artistes dont il excita la sincère admiration par son interprétation hors ligne des œuvres classiques. Cette même année, sur la sollicitation de Liszt, Joachim accepta la direction des concerts à la cour de Weimar, puis, en 1853, passa en la même qualité à la cour de Hanovre. Depuis lors, il s'est fait entendre en Angleterre, à Paris, et est devenu, en 1869, directeur de la partie instrumentale au Conservatoire de Berlin. Au plus pur sentiment musical, à la qualité du son, à une justesse irréprochable, à la largeur de l'archet, à une incroyable dextérité de la main gauche, cet artiste joint une intuition instinctive du style propre à chacune des œuvres qu'il interprète.

Parmi ses compositions, on cite, comme la plus remarquable, son *Concert à la manière hongroise.*

JOACHIM, électeur de Brandebourg. V. BRANDEBOURG.

JOACHIM, roi de Naples. V. MURAT.

JOACHIM DE KORSUN, prélat russe, mort en 1030. Il fut le premier évêque de Novogorod, où il fonda l'église Sainte-Sophie, et introduisit le christianisme dans le nord de la Russie. On le regarde comme l'auteur de fragments historiques d'un haut intérêt, en ce qui touche les Slaves du Nord. C'est dans ces fragments, découverts en 1748, que Catherine II a puisé le sujet des drames d'*Oleg* et de *Rurik.*

JOACHIM DE POBLET, religieux espagnol qui vivait au XII^e siècle, et était moine de Cîteaux au monastère de Poblet, en Catalogne. Il passe pour l'auteur de prédictions sur les rois d'Espagne. Ces prédictions, écrites en mauvais vers latins et difficilement intelligibles, ont été plusieurs fois publiées, notamment dans le *Nouveau recueil de pièces fugitives, d'histoire et de littérature* (Paris, 1717, in-12).

JOACHIMIE s. f. (jo-a-ki-mî — de *Joachim*, n. pr.). Bot. Syn. de BECKMANNIE, genre de plantes.

JOACHIMISME s. m. (jo-a-ki-mi-sme). Hist. relig. Doctrine des joachimites.

JOACHIMITE s. m. (jo-a-ki-mi-te — du nom de l'abbé *Joachim*, le fondateur). Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Calabre au XII^e siècle, par Joachim, abbé de Fiore.

— **Encycl.** Les opinions des *joachimites* furent condamnées en 1215 par le concile de Latran, et en 1260 par celui d'Arles. Les doctrines de ces mystiques offrent de l'analogie avec celles des gnostiques, et surtout avec celles des montanistes. Ils attribuaient une vertu magique au nombre 3. Ils disaient que Dieu le Père avait régné sur les hommes depuis le commencement du monde jusqu'à l'avénement de Jésus-Christ; que l'opération du Fils avait duré depuis cet avénement jusqu'à leur temps, pendant douze cent soixante ans; que le Saint-Esprit devait opérer aussi à son tour. Ils divisaient ainsi les rôles et les périodes d'exercice de pouvoir des trois personnes divines. Les *joachimites* divisaient le temps en trois règnes : sous le premier règne, les hommes ont vécu selon la chair; sous le second, selon la chair et l'esprit; sous le troisième, qui durera jusqu'à la fin du monde, ils vivront exclusivement selon l'esprit. Dans cette troisième période, les sacrements, les figures et tous les signes sensibles doivent cesser et la vérité se montrer.

Les doctrines des *joachimites* étaient assez répandues vers la fin même du XIII^e siècle; on peut considérer comme issue de ces doctrines la secte des frères apostoliques.

JOACHIMSTHAL, ville des Etats autrichiens (Bohême), cercle et à 20 kilom. N. d'Ellenbogen, sur la Weseritz; 5,700 hab. Direction et tribunal des mines; exploitation de plomb, de cobalt et d'étain. Autrefois, célèbres mines d'argent et hôtel des monnaies où furent frappés les premiers *joachimsthalers*, en 1519. Belle et ancienne église.

JOAD ou **JOÏADA**. V. JOAS, roi de Juda.

JOAILLERIE s. f. (jo-a-lle-rî; *ll* mll. — rad. *joyau*). Art du joaillier : *S'occuper de* JOAILLERIE. ‖ Commerce de joyaux : *S'être enrichi dans la* JOAILLERIE.

— Par ext. Objets du commerce de joaillier; joyaux : *Vendre, acheter des* JOAILLERIES. *Recevoir, expédier des* JOAILLERIES. *Il faut avouer que plus une architecture, une* JOAILLERIE, *une arme datent d'une époque reculée, plus le goût en est parfait et le travail exquis.* (Th. Gaut.)

JOAILLIER, ÈRE s. (jo-a-llé, è-re; *ll* mll. — rad. *joyau*). Personne qui confectionne ou vend des joyaux ou des pierreries : *Je vais vous présenter moi-même au plus riche et plus fameux* JOAILLIER *de Cuença.* (Le Sage.)

Joaillier de Saint-James (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de MM. de Saint-Georges et de Leuven, musique de Grisar; représenté à l'Opéra-Comique le 17 février 1862. Le livret et la musique reproduisent en grande partie l'opéra de *Lady Melvil*, représenté au théâtre de la Renaissance le 15 novembre 1838. On distingue dans cet ouvrage les variations sur l'air de la *Molinara : Nel cor più non mi sento*, et la romance du ténor, chantée par Montaubry : *Adieu, madame.* Couderc jouait très-bien un rôle de Gascon.

JOAL, petit port situé à 80 kilom. au sud de Gorée, dans le pays de Sine, au Sénégal. Il est protégé par une tour crénelée.

JOALLE s. f. (jo-a-le). Vitic. Mode de plantation de la vigne, qui consiste à disposer les ceps par bandes de trois ou quatre rangées, alternant avec d'autres bandes cultivées en céréales.

JOANA, ville de l'Océanie, sur la côte septentrionale de l'île de Java, à 480 kilom. E. de Batavia. Factorerie hollandaise; commerce important; fabriques de coton. Cette ville est grande et agréablement située sur la rive gauche de la petite rivière navigable de son nom, près de son embouchure, dans une vaste baie formée par la mer de Java.

JOANÈS (Vincent), célèbre peintre espagnol, né à Fuente de la Higuera, près de Valence, en 1523, mort à Bocairente en 1579. Il passa plusieurs années en Italie, où il étudia les œuvres de Raphaël, dont il adopta le style, devint un peintre fort remarquable, et, de retour dans sa patrie, fonda à Valence une école où les élèves affluèrent. Cet artiste était d'une dévotion telle, qu'il ne commençait jamais un tableau sans s'y être en quelque sorte préparé par la prière et par les sacrements. Avec de telles idées, il ne devait consacrer son pinceau qu'à la peinture religieuse, et c'est ce qu'il fit. Le nombre de ses œuvres qui décorent les églises et les couvents de l'Espagne est considérable. La ville de Valence seule possède plus de quarante tableaux de cet artiste, parmi lesquels nous citerons : *Saint François de Sales*, le *Christ mort soutenu par des anges*, le *Sauveur au milieu de deux prophètes.* A Madrid, on voit six tableaux, six chefs-d'œuvre de Joanès, représentant des scènes de la *Vie de saint Etienne.* Le Louvre contient plusieurs toiles de ce maître, entre autres une magnifique *Cène.* Ses œuvres se recommandent par la correction et la pureté du dessin, par un style plein de noblesse, par la vérité du coloris, par la majesté et l'expression de ses figures, particulièrement de ses têtes de Christ, sur lesquelles il a su répandre une douceur infinie. Toutefois, malgré tout son mérite, Joanès ne saurait être considéré que comme un imitateur heureux de Raphaël. — Son fils, Jean-Vincent JOANÈS, apprit de lui l'art de peindre; mais, bien qu'il ne manquât pas d'habileté, il ne parvint jamais à l'égaler. Outre quelques bons tableaux, on a de lui des statues mises en couleur, entre autres une *Statue de Notre-Dame*, due au ciseau de Gaspard de Sainte-Marthe, qu'on voyait jadis au couvent des carmes de Valence.

JOANICE, roi des Bulgares. V. JOANNICE.

Joanita, opéra en trois actes, paroles de Edouard Duprez, musique de Gilbert Duprez; représenté à l'Opéra national le 11 mars 1852. Cet ouvrage avait été représenté le 19 novembre 1851, à Bruxelles, sous le titre de l'*Abîme de la Maladetta.* On a dit que l'auteur des paroles n'a fait que traduire un scénario italien; cela est probable, car on ne voit que sur les scènes de la Péninsule une telle accumulation d'événements invraisemblables. Il semble qu'on ne cherche qu'à fournir au musicien une suite de situations fortement accusées, sans se soucier de les relier les unes aux autres. La figure seule de Joanita a été dessinée avec soin et a excité un intérêt sympathique. C'est qu'il s'agissait de M^lle Caroline Duprez, nièce du librettiste, fille du compositeur et son élève la plus parfaite. Parmi les chanteurs célèbres qui ont écrit des œuvres lyriques, Duprez doit briller au premier rang. Ce n'est pas qu'il puisse prétendre à occuper dans l'histoire de l'art

une place à côté de Rossini, de Meyerbeer, de Donizetti et même de Bellini; mais nous ne connaissons pas de virtuose chanteur, de ténor illustre qui ait possédé à l'égal de Duprez l'art d'écrire pour les voix et les connaissances si variées de l'instrumentation; il y a, en outre, dans *Joanita*, des scènes dramatiques bien développées, surtout le finale du second acte. Nous citerons, parmi les morceaux les plus goûtés, une jolie romance chantée par Poultier, un duetto pour voix de femmes, dans le premier acte; le chœur des figurants de l'Opéra, déguisés en faux marquis, dont la musique est un arrangement pour les voix du menuet délicieux de *Hippolyte et Aricie*, de Rameau, dans le deuxième acte; et enfin, au troisième, les vocalises de bravoure, merveilleusement exécutées par Mlle Caroline Duprez. Poultier chantait le premier rôle de ténor. Les autres interprètes étaient Balanqué, Duprat et Mlle Guichard.

JOANNA, une des îles Comores. V. ANJOUAN.

JOANNE (Adolphe-Laurent), littérateur, voyageur et géographe français, né à Dijon en 1813. A quatorze ans, il se rendit à Paris, où il fit ses études au collége Charlemagne, puis se fit recevoir avocat (1836); mais, au bout de trois ans, il renonça au barreau et se lança complétement dans le journalisme et dans les lettres. Dès 1833, M. Joanne avait fourni des articles au *Journal général de l'instruction publique*; depuis, il a collaboré au *Journal des tribunaux* (1837), au *Droit* (1838), au *National* (1841), à la *Revue britannique*. Ce fut lui qui, avec MM. Charton et Paulin, fonda, en 1843, le journal l'*Illustration*, dont il a été sous-directeur et dont il s'est retiré en 1852. Des voyages qu'il fit en Suisse et en Allemagne lui donnèrent l'idée de décrire complétement les pays visités par lui, et bientôt il publia dans la Bibliothèque des chemins de fer, avec l'aide d'intelligents collaborateurs, une série considérable d'*Itinéraires*, faits avec le plus grand soin, et qui ont eu un grand et légitime succès. L'itinéraire, tel que le comprend M. Joanne, « n'est pas une géographie, ni une histoire, ni un catalogue, ni une statistique, ni un manuel du curieux, dit M. Scherer; c'est quelque chose de tout cela, un itinéraire, ainsi que le titre l'indique, renseignant le voyageur sur les voies qu'il doit prendre, lui disant partout ce qu'il y a à voir et à savoir, lui révélant le pays que nous ignorons, lui fournissant une collection de renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs. » Lors de la mutilation du jardin du Luxembourg dans un but fiscal, en 1869, M. Joanne prit l'initiative d'un pétitionnement contre cette mesure, qui donna lieu, au Corps législatif, à des débats orageux, mais qui resta sans résultat.

Nous citerons de ce laborieux écrivain : *Histoire générale des voyages*, traduite de l'anglais (1840-1841, 3 vol.), avec M. E. Forgues; *Itinéraire descriptif de la Suisse, du Jura, de Baden-Baden et de la forêt Noire* (1841); *Voyages illustrés dans les cinq parties du monde* (1849, in-4°); *Souvenirs des Alpes*, poésies (1852); *Itinéraire de l'Ecosse* (1852); *Itinéraires de l'Allemagne du Nord* (1854), *des bords du Rhin* (1854), *de l'Allemagne du Sud* (1855), *de Spa et des environs* (1855), *de Paris à Bordeaux, de Paris à Nantes;* les *Environs de Paris illustrés* (1855); *Itinéraire de Paris à Lyon et à Auxerre* (1857); *Fontainebleau, Versailles et les deux Trianon* (1857); *Itinéraire de Bordeaux à Toulouse et à Cette* (1858); *Itinéraire des Pyrénées* (1857); *Itinéraire descriptif, historique et archéologique de l'Orient*, avec M. Isambert (1860); *Itinéraire de la Savoie* (1860); les *Bains d'Europe*, avec M. Le Pileur (1860); *Itinéraire du Dauphiné* (1862-1863); *Paris illustré*, avec 400 gravures (1862); les *Bords du Rhin illustrés* (1863, avec 318 grav.); la *Suisse* (1865); *Dictionnaire des communes de France* (1864), ouvrage très-estimé, avec une remarquable introduction d'Elisée Reclus; *Itinéraire général de la France* (1865-1869, 10 vol.), véritable encyclopédie du touriste, ce qu'on a écrit de plus complet sur la matière : *Paris illustré en* 1870 (1871); *Le Havre, Etretat, Fécamp, etc.* (1871). On lui doit, en outre, une série de *Guides-diamants*, résumés de ses grands *Guides;* des traductions des *Spectres de Noël* et du *Combat de la vie*, de Dickens (1848); de la *Case de l'oncle Tom*, avec Forgues (1855); des *Essais*, de Macaulay, avec le même (1860); des *Escalades dans les Alpes*, de Whymper (1872), etc.; enfin, un roman, *Albert Fleuvier* (1872), histoire attachante, qui témoigne d'un talent délicat d'observation.

JOANNÉE s. f. (jo-a-né — du lat. *Joannes*, Jean). Bot. Syn. de CHUQUIRAGA. ‖ On dit aussi JOANNÉSIE.

JOANNÈS s. m. (jo-ann-nèss — du lat. *Joannes*, Jean). Métrol. anc. Monnaie d'or de France, frappée à l'image du roi Jean : *Un* JOANNÈS.

JOANNET (Claude), littérateur français, né à Dôle en 1716, mort à Paris en 1789. Il entra dans les ordres, cultiva pendant quelque temps la poésie, puis il publia, de 1754 à 1764, un journal périodique intitulé : *Lettres sur les ouvrages de piété* ou *Journal chrétien* (40 vol. in-12), dans lequel il s'attacha à combattre les idées philosophiques, et fit paraître divers ouvrages, dont les principaux sont : *Eléments de poésie française* (Paris, 1752, 3 vol. in-12), ouvrage médiocrement écrit, mais où l'on trouve des idées judicieuses et une fine critique; les *Bêtes mieux connues*, ou le *Pour et le contre sur l'âme des bêtes* (Paris, 1770, 2 vol. in-12), écrit dans lequel il soutient que les bêtes ne sont que de pures machines; *De la connaissance de l'homme dans son être et dans ses rapports* (Paris, 1775, 2 vol. in-8°).

JOANNETTE s. f. (jo-a-nè-te). Méd. Usité seulement dans l'expression *Eau de Joannette*, Eau qui contient, entre autres choses, du sulfate de chaux, du sous-carbonate de soude, du fer, etc., et que l'on emploie comme tonique dans diverses affections.

JOANNICE, ou **JOANICE**, ou **JEAN Ier**, surnommé **Calojean**, roi des Bulgares de 1196 à 1207. Il succéda à son frère Pierre au détriment des fils de ce dernier. Dans le but d'affermir son pouvoir, il envoya une ambassade au pape, lui offrit de faire rentrer la Valachie dans l'obéissance de l'Eglise romaine, et fut couronné par un légat d'Innocent III. Bientôt après, Joannice résolut de profiter des troubles qui agitaient l'empire d'Orient pour s'agrandir. Il s'empara d'une grande partie de la Thrace, et proposa un traité d'alliance à l'empereur Baudouin, qui, loin de répondre à ses avances, exigea la restitution de ses conquêtes et lui demanda de se reconnaître vassal de l'empire. Joannice refusa, excita les Grecs à se soulever contre les Latins, rencontra l'armée de Baudouin devant Andrinople (1205), le fit prisonnier, et s'avança jusqu'aux portes de Constantinople, mais n'essaya pas de s'emparer de cette ville. Il tourna alors ses armes contre Boniface, qui venait d'être couronné roi de Thessalonique, s'empara de Serres et fit le siége de Thessalonique. La résistance qu'il trouva, et, d'un autre côté, la nouvelle des succès de Henri, frère de Baudouin, qui venait de reprendre plusieurs places dont s'étaient emparés les Bulgares, le décidèrent à lever le siége et à porter la guerre sur le territoire de l'empire (1206). Il l'envahit, en effet, signala son passage par d'atroces cruautés, fit jeter dans des fossés, aussitôt comblés, les habitants de Varna, dont il venait de s'emparer, marcha de nouveau sur Constantinople, en portant partout avec lui la dévastation; mais, abandonné d'une partie de son armée à l'approche de l'été, il jugea prudent de regagner ses Etats. La barbarie de sa conduite avait eu pour résultat de réunir contre lui les Grecs et les Latins. En 1207, Joannice voulut recommencer la guerre. Dans ce but, il fit alliance avec Lascaris, qui venait de se faire couronner empereur à Nicée. Henri parvint à les désunir en donnant à Lascaris des places en Asie. Toutefois, Joannice persévéra dans ses belliqueux projets, et il était sur le point de s'emparer de Thessalonique, lorsqu'il mourut subitement, assassiné, dit-on, par un de ses généraux nommé Manastras. Henri, empereur de Constantinople, épousa sa fille, et son neveu Phrorilas lui succéda.

JOANNICY (Gabriel), médecin polonais, né vers 1565, mort vers 1640. Il fit ses études médicales en Italie et devint, à son retour en Pologne, professeur au collége de Cracovie, puis à l'académie de cette ville, à la réforme de laquelle il eut une part importante, enfin médecin de Sigismond III. Il termina, en 1613, la publication du grand *Herbier* de Simon Syrenius. On lui doit : *De peste disputatio* (Cracovie, 1600, in-4°); *Quæstio de desipientia* (Cracovie, 1610); *Plantarum cracoviensium index* (Cracovie, 1616, in-8°), ouvrage qui est aujourd'hui une véritable rareté bibliographique, etc.

JOANNITE s. m. (jo-ann-ni-te — du lat. *Joannes*, Jean). Hist. ecclés. Nom donné aux partisans de saint Jean Chrysostome, qui lui restèrent attachés, même pendant son exil. ‖ Membre d'une ancienne secte qui existe encore en Asie, et qui confère le baptême au nom de saint Jean-Baptiste.

— **Encycl.** V. CHRÉTIENS DE SAINT-JEAN et MENDAÏTES.

JOANNY (Jean-Baptiste-Bernard BRISEBARRE, dit), acteur français, surnommé **le Talma de la province**, né à Dijon en 1775, mort en 1849. Il étudia d'abord la musique et la peinture, s'enrôla, en 1792, dans le 1er bataillon des volontaires parisiens, fut réformé à la suite d'une blessure, et obtint une place dans l'administration des domaines. La lecture des pièces de Corneille et de Racine éveilla en lui le goût du théâtre, et il débuta dans la carrière dramatique en jouant sur des théâtres de société (1797). Après avoir joué quelque temps à Paris, il alla en province, et eut des succès éclatants à Lyon, à Marseille et à Bordeaux. Appelé à Paris, en 1807, pour débuter au Théâtre-Français, il fut accueilli avec froideur par le public, qui lui reprocha de copier Talma trop servilement, et regagna la province, où il sut se faire applaudir. L'Odéon ayant été érigé en second Théâtre-Français, en 1819, Joanny y fut engagé pour jouer les grands rôles tragiques. Le succès qu'il obtint dans le rôle de Procida, des *Vêpres siciliennes*, dans celui de Chilpéric, de *Frédégonde et Brunehaut*, dans *Saül*, etc., lui ouvrit les portes de la Comédie-Française, où il reparut en 1826. Il y remplaça Talma, sans l'égaler pourtant, et prit sa retraite en 1841. La physionomie de Joanny manquait de noblesse, son jeu était inégal, mais il rachetait ces défauts par beaucoup d'âme, par une habileté rare à interpréter le personnage qu'il avait à rendre. Les rôles de Chilpéric, dans *Frédégonde*, de Saül, de Fiesque, du duc de Guise, dans *Henri III*, de Ruy-Gomez, dans *Hernani*, de Tyrrel, dans les *Enfants d'Edouard*), furent ses triomphes. Il a retracé sa vie dans les écrits suivants : *Biographie véridique* (1845, in-8°); *Ma confession* (1846, in-8°).

JOAO (SAN-), île de l'Amérique du Sud, dans l'océan Atlantique, sur la côte septentrionale du Brésil, près de la côte de la province de Maranhaô, au S.-E. de la pointe de Turivassu, par 1° 20′ de latit. S. et 47° 25′ de longit. E. Environ 25 kilom. de longueur de l'E. à l'O., sur 9 kilom. de largeur.

JOAO (SAN-), bourg du Brésil, prov. de Rio-Janeiro, à 40 kilom. N. du cap Frio, près de la côte de l'Atlantique; 2,040 hab. Commerce de bois et de bestiaux.

JOAO-DA-FOZ (SAN-), ville du Portugal, prov. de Douro, à 2 kilom. O. de Porto, sur la rive droite du Douro; 3,500 hab. Petit port défendu par un fort. Bains de mer très-fréquentés, surtout par les habitants de Porto.

JOAO-DAS-LAMPAS (SAN-), bourg de Portugal, prov. d'Estramadure, comarca et à 3 kilom. d'Alenquer; 2,625 hab.

JOAO-DA-PARAHYBA (SAN-), bourg du Brésil, prov. et à 270 kilom. N.-E. de Rio-Janeiro, à l'embouchure du Parahyba dans l'Atlantique; 2,700 hab. Pêche active; commerce assez important avec San-Salvador.

JOAO-DEL-REY (SAN-), ville du Brésil, prov. de Minas-Geraès, à 118 kilom. S.-O. de Villa-Rica, sur la rive gauche du Rio-das-Mortes; 6,000 hab. Commerce considérable de fromages, fruits, viande de porc préparée. Riches lavages d'or. Territoire très-fertile, regardé comme le grenier de la province, et dont les produits s'exportent à Rio-Janeiro. Cette ville doit son nom au roi Jean V.

JOAO, nom de plusieurs rois de Portugal. V. JEAN.

JOAO-BAPTISTA (Pedro), voyageur africain, né dans le royaume d'Angola, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, mort dans la première moitié du XIXe. Sur la demande du capitaine général portugais, Antoine de Saldanha, qui résidait à Loanda, il partit, en 1806, avec un nommé Anastasio, de la côte occidentale d'Afrique, traversa tout le continent, après avoir enduré des fatigues inouïes, et arriva à la côte occidentale, à Tette, au commencement de 1811. Joao-Baptista écrivit une relation de son voyage, qui a été insérée dans les *Annaes maritimos de Portugal* (Lisbonne, 1843, in-8°), et fut nommé en 1825, en récompense de l'intrépidité dont il avait fait preuve, capitaine des pédestres ou compagnies de voyageurs.

JOAR, ville de l'Afrique occidentale, dans la Sénégambie, à 30 kilom. N.-O. de Yamina, à quelque distance de la rive droite de la Gambie.

JOAS, roi de Juda, mort en 838 av. J.-C., fils d'Ochosias et petit-fils d'Athalie, qui crut l'envelopper dans le massacre de la race royale. Sauvé par sa tante Josabeth, femme du grand prêtre Joad ou Joïada, il fut élevé jusqu'à sept ans dans le temple, puis proclamé roi par les lévites et le peuple, pendant qu'Athalie était mise à mort (870 av. J.-C.). C'est cette restauration qui forme le sujet du chef-d'œuvre de Racine, *Athalie*. Plus tard, Joas persécuta le sacerdoce, auquel il devait la couronne et la vie, et fit périr Zacharie, le fils de son bienfaiteur, qui lui reprochait ses désordres. Soumis au tribut par Hazaël, roi de Syrie, il dépouilla le temple de ses trésors et fut égorgé par ses propres serviteurs.

Joas sauvé, tableau de Delaroche, musée du Luxembourg. Ce tableau, exposé en 1822, était le second de Paul Delaroche. Il fut inspiré à l'artiste par les vers suivants de Racine dans *Athalie :*

Je me figure encor sa nourrice éperdue,
Qui devant les bourreaux s'était jetée en vain
Et faible le tenait renversé sur son sein;
Je le pris tout sanglant. . . . . . .

Dans un compte rendu du Salon de 1822, M. Thiers disait de ce tableau : « La teinte est ardente, les expressions sont fortes, mais exagérées. Un seul groupe, celui des deux enfants égorgés, est fort beau. Mais il est fâcheux que le beau de ce tableau soit caché dans le fond. » On voit dans cette toile poindre déjà la pensée d'éclectisme habile qui fut le but constant de l'artiste, et qui fit de lui le Casimir Delavigne de la peinture. « C'est, en effet, la même manière de concevoir, de disposer un drame, dit M. de Loménie; c'est la même habileté de mise en scène, la même exécution élégante et soignée qui distinguent le peintre et le poëte. » Il est constant que Paul Delaroche a voulu être un juste milieu entre Ingres et Delacroix. *Joas sauvé* excita une grande admiration et commença la réputation de Delaroche, qui dès lors avait trouvé sa voie et l'avait comprise. Il sentit qu'il devait tempérer les qualités dramatiques que la foule lui reconnaissait, et il travailla depuis, sûr de lui-même et des autres. La hauteur de *Joas sauvé* est celle des plus grands tableaux, 3m,60, sur une largeur de 2m,60. Les figures sont plus grandes que nature.

JOAS, roi d'Israël de 840 à 825 av. J.-C., successeur de son père Joachas. Il vainquit près de Bethsen le roi de Juda, Amasias, qui lui avait déclaré la guerre, le fit prisonnier, s'empara des trésors du temple de Jérusalem et emmena comme otages les fils du roi vaincu. Quelques années plus tard, il remporta des victoires sur le roi de Syrie, Ben Adad, et reconquit sur ce prince des territoires que son père avait perdus. Joas sacrifia aux idoles, mais laissa en paix ceux de ses sujets qui croyaient au Dieu de Moïse et montra la plus grande tolérance envers le prophète Elisée. Il eut pour successeur son fils Jéroboam II.

JOATHAM ou **JOATHAN**, roi de Juda de 748 à 742 avant notre ère. Son père, Osias, atteint de la lèpre, le chargea du soin du gouvernement en 758, avec le titre de maître du palais. Joatham monta sur le trône après la mort de ce prince, embellit Jérusalem, dont il accrut les moyens de défense, battit les Ammonites, qu'il soumit à un tribut, et se fit à la fois craindre des étrangers et aimer de son peuple.

JOB s. m. (jobb — du nom du patriarche *Job*). Fam. Sot, niais, imbécile : *Est-il* JOB ! *Quel* JOB *tu fais !*

— Loc. fam. *Etre pauvre comme Job*, Etre excessivement pauvre, comme Job le devint pendant ses épreuves.

JOB, personnage biblique, qui vivait en Arabie vers le XIVe siècle av. J.-C., et qui ne nous est connu que par le livre de la Bible qui porte le même nom. D'après ce livre, Job était un homme simple et droit, craignant Dieu et fuyant le mal. Il habitait la terre de Hus; mais où était cette terre, c'est ce que nul ne peut dire. Il avait sept fils et trois filles; il possédait 7,000 brebis, 3,000 chameaux, 500 paires de bœufs et 500 ânesses; il avait de plus de nombreux domestiques; aussi était-il grand et illustre parmi les Orientaux. Or, Satan obtint du Seigneur la permission de soumettre Job aux plus rudes épreuves et de lui faire tout souffrir, à l'exception de la mort.

D'abord, une tribu d'Arabes lui enlève ses bœufs et ses ânesses; le feu du ciel dévore ses troupeaux; des cavaliers lui prennent ses 3,000 chameaux; enfin, un vent furieux, soufflant du désert, renverse la maison où tous ses enfants étaient rassemblés, et les ensevelit sous les ruines. Job apprend tous ces malheurs coup sur coup, et ce seul cri s'échappe de sa poitrine : « Nu je suis sorti du sein de la terre, nu j'y retournerai. *Dieu m'avait tout donné, Dieu m'a tout ôté; que son saint nom soit béni !* »

Mais l'épreuve s'étend bientôt jusqu'à Job lui-même. Le malheureux se voit couvert d'une plaie hideuse, qui se répand depuis la tête jusqu'à la plante des pieds. *Assis sur un fumier*, il enlève avec les tessons d'un vase de terre l'humeur fétide qui coule de ses ulcères. Sa femme elle-même vient invectiver contre sa résignation et sa simplicité : « Nous tenons tout de Dieu, lui répond le saint homme; si nous avons reçu de lui les biens, pourquoi n'en recevrions-nous pas les maux ? » Trois de ses amis, Eliphaz, Baldad et Sophar, instruits de ses infortunes, viennent le voir; mais, à l'aspect des maux dont ils le voient frappé, ils restent muets durant sept jours et sept nuits; enfin ils entreprennent de lui prouver que les adversités ne tombent que sur les méchants; ils lui adressent des reproches sanglants et le chargent d'humiliations. Job prend Dieu à témoin de son innocence, et proteste qu'il est injustement opprimé. Sa réponse est un modèle d'éloquence mâle et soutenue. On y trouve des pensées d'une incroyable profondeur touchant l'existence du mal physique et du mal moral, sous l'empire d'un Dieu puissant et bon. Tout à coup un nouvel interlocuteur, nommé Eliu ou Elihu, plus jeune que les autres, prend la parole, non pour accuser Job d'avoir mérité par ses crimes les châtiments sévères que Dieu lui a infligés, mais pour lui faire remarquer qu'il a montré trop d'orgueil en protestant de son innocence, parce que nul mortel ne peut se flatter de pénétrer dans les jugements de Dieu et d'être toujours resté parfaitement pur à ses yeux. Puis Dieu lui-même prend la parole, et, après avoir blâmé la présomption du jeune Elihu, rappelle quelques-uns des prodiges qui montrent sa puissance, dans un langage plein de grandeur et de majesté. Alors Job reconnaît qu'il est sorti des bornes que devaient lui imposer sa faiblesse et son ignorance, et Dieu, satisfait de sa soumission, le guérit de ses maux et lui rend au double les biens qu'il a perdus. Le patriarche vécut encore cent quarante années, et Dieu lui donna de nouveau sept fils et trois filles.

Le fumier de Job, sa résignation, les railleries de sa femme, les invectives de ses amis ont passé dans la langue littéraire et donnent lieu à de fréquentes allusions.

« Hélas ! madame la baronne, répondit tristement le vieillard, Dieu et les hommes me l'ont fait payer bien cher, cette prospérité qu'on m'envie ! Dieu m'a pris ma femme et mon enfant; les hommes m'ont chargé d'outrages. Le vieux *Job* était moins malheu-

reux *sur son fumier* que je ne le suis au sein de la richesse. »

JULES SANDEAU.

« Chaque fois qu'un nouveau venu se présentait, c'était un redoublement d'accusations; tous les griefs, toutes les rancunes se faisaient jour. Comme autrefois *les amis de Job terrassé sur son fumier*, ceux de Jacques ne lui épargnaient aucun reproche. Il avait tous les défauts, sans la compensation d'aucune qualité. »

AMÉDÉE ACHARD.

« Mon cher prophète, je suis le bonhomme *Job*, mais j'ai eu des amis qui sont venus me consoler *sur mon fumier*, et qui valent mieux que les amis de cet Arabe. Il est très-peu de gens de ces temps-là, et même de ces temps-ci, qu'on puisse comparer à M. d'Alembert et à M. de Condorcet; ils m'ont fait oublier tous mes maux. »

VOLTAIRE.

« Pauvre Espagne! avec les plaies qui te couvrent, tu es le véritable *Job* de la civilisation moderne, assis à la porte de l'Europe. Tu as eu des troupeaux nombreux, des richesses, de la gloire dans les deux mondes, et tu vis maintenant de l'aumône des passants! Personne n'est tombé si bas que toi. Mais tu peux encore te relever plus haut que personne, si tu comprends seulement pourquoi cette lèpre t'a été infligée. »

EDGAR QUINET.

— Iconogr. Job, l'époux délaissé, l'ami trahi, le croyant résigné aux plus horribles souffrances, est un des personnages bibliques qui se rencontrent le plus fréquemment dans les monuments de l'art chrétien primitif. Le sarcophage de Junius Bassus, qui date des premiers siècles, nous offre une représentation des plus intéressantes des misères de ce patriarche. Job, vêtu d'une simple tunique qui laisse l'épaule droite et les jambes à découvert, est assis dans une attitude qui dénote la mélancolie la plus profonde; sa femme s'approche en se bouchant le nez avec un pan de son vêtement et en tendant un objet que Bottari a pris pour un *flabellum* (éventail), mais qui, suivant la conjecture plus judicieuse de Severano, paraît être un pain placé au bout d'un bâton. Un troisième personnage, qui n'est autre qu'un des amis de Job, est debout près de la femme. M. Edmond Le Blant a publié, d'après un manuscrit de Peyresc, la copie d'un bas-relief d'Arles représentant la même scène, avec cette différence que la femme de Job paraît seule devant son mari et que celui-ci, au lieu d'être assis sur le fumier traditionnel, occupe un pliant de forme antique. Une fresque des Catacombes, publiée par Bottari (pl. 91), nous fait voir Job assis sur le fumier et tenant à la main un objet avec lequel il semble toucher sa jambe, objet que les antiquaires croient être le fragment de poterie qui, selon le texte sacré, lui servait à nettoyer ses plaies. Sur un sarcophage du musée lapidaire de Lyon, Job est assis sur un monceau de pierres ou de fumier et vêtu d'une tunique et d'un court manteau; devant lui, à une certaine distance, deux de ses amis, en costume de voyage, se le montrent du doigt et le regardent avec une expression de cruelle ironie.

Des scènes analogues à celles que nous venons d'indiquer se voient sur d'autres sarcophages, sur des urnes funéraires et dans diverses fresques des Catacombes. Le personnage de Job, dit M. l'abbé Martigny, était représenté sur ces monuments comme figure de la résurrection de la chair, ce prophète ayant annoncé le réveil suprême dans les termes les plus précis : *Scio quod Redemptor meus vivit, et in novissimo die de terra surrecturus sum, et rursum circumdabor pelle mea, et in carne mea videbo Deum meum*, etc. (*Job*, XIX.)

C'est dans une enceinte funèbre, au Campo-Santo de Pise, que l'histoire de Job a été retracée à fresque de la manière la plus magistrale et la plus touchante : nous décrivons ci-après cette peinture, que quelques auteurs croient être un des premiers ouvrages de Giotto. Une des plus anciennes productions de l'art français nous montre *Job sur son fumier;* c'est une miniature peinte par Jean Foucquet, vers 1455, pour le livre d'heures d'Etienne Chevalier. La résignation du patriarche, l'égoïsme des trois amis qui le raillent sur sa détresse ont été exprimés avec beaucoup de vérité par le miniaturiste; mais ce qui rend surtout cette peinture intéressante, c'est le délicieux paysage qui lui sert de fond et où, par un de ces anachronismes familiers aux artistes de l'époque, Foucquet a représenté le vieux manoir de Vincennes tel qu'il était au XVe siècle.

Le musée de Cluny possède une grande châsse en ivoire (no 404), du XIVe siècle, que décorent cinquante et un bas-reliefs rehaussés d'or et de couleur; quinze de ces bas-reliefs retracent les principaux épisodes de la *Vie de Job;* c'est une des représentations les plus complètes que nous connaissions de ce sujet.

Rubens a peint *Job sur son fumier*, importuné par sa femme et tourmenté par les démons. Ce tableau, qui décorait autrefois l'église Saint-Nicolas, à Bruxelles, a été détruit lors du bombardement de cette ville au XVIIe siècle. Il a été gravé par L. Vosterman et J.-L. Krafft. Il en existe des esquisses très-avancées au musée de Munich et dans la collection Lacaze, au Louvre. Le sujet de *Job battu par le diable et injurié par sa femme* a été gravé par D.-V. Cuerenherdt, d'après Martin van Heemskerk. *Job visité par ses amis* a été représenté par Hans-Sebald Beham (estampe datée de 1547), le Calabrèse (tableau du musée de Bruxelles), Rembrandt (gravé par Campion de Tersan), Barry (gravé par A. Macduffi, 1717), C.-F. Muller (estampe), Gallart (tableau exposé au Salon de 1836), *Ch. Ronot (Salon de 1850), Lecomte-Dunouy* (1867), L. Mouchot (Salon de 1870). Une gravure de J.-E. Haid, d'après C. Loth, nous montre *Job tourmenté par sa femme et ses amis.* Fr. Bartolozzi a gravé *Job abandonné de ses amis.* Un peintre anglais contemporain, P.-F. Poole, a représenté *Job et les messagers*, composition où « il y a de l'effet et de la vigueur, » dit Th. Gautier, et où « la résignation de Job est aussi bien comprise que rendue. » Cette toile, qui fait partie de la galerie de lord Northwick, a figuré à l'Exposition universelle de 1855. *Des peintures de Job sur son fumier* ont été exécutées par Gérard Seghers (gravé par Jac. Neefs), G. Bigand (Salon de 1837), Heilbuth (Salon de 1868).

La plus belle figure isolée que nous connaissions de Job se voit au musée des Offices, à Florence; c'est un tableau de Fra Bartolommeo, qui décorait autrefois, avec une *Résurrection du Christ* et un *Isaïe*, du même auteur, une des chapelles de l'église de l'Annunziata, à Florence. Le prophète Job est représenté sous les traits d'un vieillard à barbe blanche, tenant un papyrus déroulé sur lequel on lit : *Ipse erit salvator meus.* Un sculpteur moderne, Klagman, a exposé au Salon de 1835 une statue de Job, figure souffrante et décharnée, d'un assez beau caractère.

Job (L'HISTOIRE DE), fresques de Giotto, au Campo-Santo, de Pise. Vasari rapporte que Giotto ayant exécuté, pour une église de Pise, un tableau de *Saint François d'Assise* (aujourd'hui au Louvre), les Pisans en furent si satisfaits qu'ils chargèrent l'artiste de décorer une des façades intérieures du Campo-Santo. Giotto peignit sur cette façade six sujets de la vie de Job. « On admire dans ces fresques, dit Vasari, outre le portrait de messer Farinata degli Uberti, beaucoup de belles figures, entre autres les paysans qui viennent annoncer à Job la nouvelle de sa ruine et qui expriment, de la façon la mieux sentie, la douleur que leur cause la perte de leurs bestiaux. Une autre figure d'une beauté surprenante est celle d'un serviteur qui se tient près de Job couvert de plaies et abandonné de ses amis : d'une main, il agite un éventail pour chasser les mouches qui viennent se poser sur le corps de son maître; de l'autre, il se bouche le nez pour ne pas sentir l'odeur infecte que répandent ses plaies. D'autres têtes d'hommes et de femmes se font remarquer dans ces peintures : les draperies ont une souplesse extraordinaire pour l'époque. » Le temps n'a malheureusement épargné que deux des six fresques de l'*Histoire de Job*, l'une qui représente Satan demandant à Dieu la permission de tourmenter le saint homme, l'autre qui montre Job visité par ses amis. Des quatre fresques qui ont péri, l'une représentait Job donnant un somptueux festin, au temps de son opulence, et l'autre un ouragan détruisant la maison où les fils et les filles du patriarche étaient réunis à un banquet.

Le peu qui reste de ces peintures nous fait vivement regretter ce qui est perdu. La scène de *Satan devant Dieu* est une conception magistrale. La puissante sérénité du Très-Haut est admirable; pas un éclair de colère, pas même l'expression du mépris dans ce regard qui dompte le mauvais esprit. L'attitude de Satan et sa physionomie sont beaucoup moins grotesques, beaucoup plus infernales qu'on ne les voit dans la plupart des tableaux contemporains : ses triples ailes sont ouvertes; les bras *sont croisés sur la poitrine* et se cramponnent l'un à l'autre, un peu au-dessus du coude, les ongles fichés dans la chair; *un serpent* cache sa tête *dans une crevasse* de sa poitrine, et le pied droit est soulevé comme pour broyer quelque victime. Un ange, digne de Raphaël pour le beau sentiment du dessin, fait contraste avec la hideuse figure du démon.

Malgré le témoignage de Vasari, des auteurs ont contesté l'attribution de ces peintures à Giotto. On a fait remarquer que le silence de Ghiberti à ce sujet était de nature à inspirer des doutes sérieux, et que Vasari lui-même, dans sa première édition, avait dit que ces fresques étaient de la main de Taddeo Gaddi. Quelques écrivains ont prétendu que Giotto était réellement l'auteur de l'*Histoire de Job*, mais qu'il avait eu pour collaborateur Nello di Vanni. Enfin, il y a quelques années, le docteur Förster a émis l'opinion que ces peintures étaient l'œuvre de Francesco da Volterra. Ce qui est certain, c'est que l'influence de Giotto est très-visible dans l'*Histoire de Job.* On la reconnaît particulièrement dans la manière dont le paysage est traité. D'un autre côté, diverses figures se retrouvent dans des œuvres authentiques de Giotto.

Les deux fresques qui restent de l'*Histoire de Job* ont été gravées par Lasinio.

Job (LE LIVRE DE), *traduit de l'hébreu, précédé d'une étude sur l'âge et le caractère du poëme*, par M. Ernest Renan, de l'Institut (1859). Dans sa préface, l'auteur déclare que sa traduction se rapporte au texte *massorétique*, sauf deux ou trois endroits où tout le monde est d'accord pour le corriger. Il a voulu faire une traduction exacte, mais avant tout *rester français, s'écartant en cela de la méthode* allemande, qui consiste à calquer scrupuleusement le mot allemand sur le mot hébreu, ce qui n'aboutit qu'à transporter dans une autre langue l'obscurité du texte primitif. M. Renan s'est souvenu du mot piquant d'Alphonse Karr à M. Jules Janin : « N'oubliez pas que traduire, c'est non-seulement ôter un passage d'une langue, mais encore et surtout le mettre dans une autre. » La division en chapitres ayant été introduite à une époque postérieure à la composition du poëme et n'étant d'ailleurs pas naturelle, M. Renan l'a supprimée, et n'a cherché qu'à s'inspirer du style du *Livre de Job*, pour qu'on sentît dans sa traduction quelque chose de la cadence sonore qui prête tant de charme au texte hébreu.

Les personnages du poëme ne sont pas *juifs*, et *le lieu de la scène est situé hors de* la Palestine; on ne trouve point d'allusions aux usages mosaïques, et Job ne paraît connaître que le culte patriarcal. Déroutés par toutes ces circonstances, d'habiles critiques ont prétendu que le *Livre de Job* n'était pas d'origine hébraïque. Cette opinion doit être considérée comme fausse, si l'on veut dire par là que la langue employée n'est pas le pur hébreu, ou bien que le texte que nous *avons entre les mains n'est que la traduction* hébraïque d'un ouvrage écrit dans un autre dialecte sémitique; ce qui est exact, c'est que le fond des idées n'est pas spécial à l'Hébreu seul, mais commun à toute la race sémitique. D'où il faut conclure que le *Livre de Job* est antérieur à l'époque où les institutions religieuses des Hébreux prirent leur forme définitive, grâce à la législation mosaïque.

D'après M. Renan, la composition tout entière du *Livre de Job* repose sur une légende iduméenne; les thèmes philosophiques agités dans les discussions ne sont autre chose que les lieux communs de la doctrine sémitique. Par la comparaison des textes, par l'étude des historiens et de l'esthétique de la langue hébraïque, M. Renan juge qu'on doit se ranger à une opinion accréditée parmi les principaux exégètes, et placer l'apparition du livre vers l'an 700. Reste à examiner une troisième question, celle de l'authenticité du livre. Est-il tout entier de la même main? M. Renan ne le pense pas; mais, en même temps, il combat les critiques qui en font l'œuvre de plusieurs générations. En dépit de nombreuses contradictions que présentent les diverses parties dans le fond et la forme, il n'admet comme certain que l'interpolation du discours d'Elihu.

Là s'arrête la partie scientifique du commentaire de M. Renan; mais, avant de nous donner le texte même de l'œuvre, il se plaît à en signaler la grandeur et la profondeur de pensée. Nulle part, en effet, la sobriété, l'austérité, l'élévation, qui caractérisent les œuvres originales de la race sémitique, ne se montrent plus à nu. Jamais livre philosophique ou religieux n'a dénoté autant de vivacité d'imagination, de force et de passion concentrée, tout en étant plus serré dans la conduite du raisonnement. M. Renan fait encore remarquer que l'époque du *Livre de Job* est celle de la décadence, parmi les Hébreux, des idées mythologiques qui fourmillaient dans la loi mosaïque à ses débuts. En un mot, le *Livre de Job* est l'expression du trouble incurable qui s'empara des consciences au moment où la vieille théorie patriarcale, fondée uniquement sur les jouissances de la vie terrestre, s'évanouit.

Job, *drame en cinq actes, prologue et épilogue, par le prophète Isaïe, retrouvé, rétabli dans son intégrité et traduit littéralement sur le texte hébreu*, par Pierre Leroux (Paris, 1866, 1 vol. in-8o, chez Dentu). S'il faut en croire Pierre Leroux, contrairement à l'opinion de M. Renan et des exégètes les plus autorisés de l'Allemagne, Isaïe serait l'auteur du livre de Job. Il se fonde, pour établir cette opinion, d'abord sur la conformité de style, ensuite sur ce fait « que les deux premiers mots du *Livre de Job* forment, réunis, le nom même d'Isaïe un peu déguisé (*Hisch-Haïa, vir fuit*). » D'autres avaient déjà fait cette remarque, qui n'est pas sans quelque valeur. Mais ce qui détermine la conviction de Pierre Leroux, c'est que la paternité de ce livre attribuée à Isaïe rend compte d'une tradition qui sans cela lui paraît incompréhensible. D'après le récit des deux Talmuds, qui a passé depuis dans la littérature ecclésiastique chrétienne, Isaïe aurait été scié en deux avec une scie de bois, par le milieu du corps, par l'ordre du roi Manassès. Cela signifie tout simplement que l'ouvrage d'Isaïe, le *Livre de Job*, commençant par le nom même d'Isaïe, avait été scindé juste au beau milieu et mutilé par une multitude de transpositions, sans qu'aucun mot du texte eût été détruit, tous, au contraire, étant restés précieusement conservés. Si le récit du Talmud n'avait pas le sens qui vient d'être indiqué, comment se ferait-il qu'il y aurait une correspondance si parfaite entre la prétendue résection ou amputation d'Isaïe *par le milieu du corps* et la mutilation très-réelle qui commence tout juste *au milieu du Job?* « Il y a quarante-deux chapitres dans le Job, dit Pierre Leroux, dont la moitié fait vingt et un. Dans les vingt et un premiers, je n'ai pas eu à déranger de sa place un seul verset. Le sens se suit partout d'une façon admirable... Mais à partir du XXIIe chapitre, quel bouleversement! quel chaos! » Pierre Leroux pense que la grande synagogue se serait livrée à ces mutilations sur l'œuvre d'Isaïe, parce qu'elle renfermait des attaques trop directes et trop vives contre le sacerdoce. Ainsi, après avoir parlé des monstres qui habitent la terre, tels que Behémoth (l'éléphant) et Léviathan (le crocodile), Dieu parle enfin d'un monstre plus terrible encore, la Théocratie. « Qui percera le voile dont celui-ci est couvert? Qui s'approchera de lui avec adresse pour lui mettre un frein? Qui ouvrira les portes de sa bouche? La terreur habite le cercle de ses dents. Toutes les pièces de son armure sont doublées de fortes plaques d'orgueil, scellées hermétiquement... Son cœur est dur comme un roc, comme un fragment de la pierre dont on fait les meules de moulin. Il n'est point sur la terre de domination semblable à la sienne; il ne connaît pas la crainte. Il regarde de haut en bas tout ce qui est sublime, et il est le roi de tous les fils de l'orgueil. Voici, son espoir sera frustré. Ses amis le tueront et les justes le partageront. »

Comme l'indique le titre, *Job* est, aux yeux de Pierre Leroux, un poëme dramatique en cinq actes, avec un prologue et un épilogue. Nous n'avons pas à entrer ici dans la discussion des arguments de l'auteur à ce sujet.

Quant à la traduction, M. Antony Miray, effrayé de certains mots qui se trouvent dans la bouche de Job, l'*homme universel*, l'*homme individuel*, la *réalisation de l'idéal*, a cru que l'auteur avait prêté à l'antique poëme ses propres idées, et il a appelé son œuvre « une traduction splendidement déguisée. » M. Alexandre Weill, au contraire, dans la *Solidarité*, affirme que « la traduction de Pierre Leroux est un chef-d'œuvre sous tous les rapports, autant pour la compréhension du texte hébraïque que pour le style français, à la fois simple, poétique et vrai. Après avoir lu Pierre Leroux, il n'y a plus de passage difficile dans *Job.* Leroux est poëte, philosophe et écrivain. Il fallait cette triple qualité pour atteindre à la sublimité de l'auteur de *Job*, quel qu'il soit. » Entre ces deux appréciations, le lecteur décidera.

Une édition populaire de cet ouvrage a été publiée, en 1867, à Genève, par le fils de l'auteur, M. Joseph Leroux, sous ce titre : le *Véritable livre de Job retrouvé par Pierre Leroux.*

Job et d'Uranie (SONNETS DE). Ces deux sonnets, célèbres dans les fastes littéraires du XVIIe siècle, furent cause d'une querelle héroï-comique et partagèrent en deux camps, jobelins et uranistes, toute la société des précieuses. Nous avons cité les deux sonnets et raconté tous les détails de la querelle dans la biographie de Benserade, et nous y renvoyons nos lecteurs.

JOB, premier patriarche de Russie, mort en 1607. Il était archevêque de Rostof, lorsque Boris Godounof, devenu tout-puissant sous le czar Fédor, le fit nommer métropolitain de Moscou, puis le fit sacrer dans cette ville patriarche de Russie, en 1589, avec l'agrément du clergé grec. Job se montra reconnaissant envers Boris de ce qu'il avait fait pour lui, approuva l'assassinat du jeune Démétrius, sacra et couronna Boris czar de Russie (1599), fut déposé par le faux Démétrius et envoyé au couvent de Staritza, où il termina sa vie. On a de lui une *Vie du czar Théodore Ier*, des *Lettres* et son testament.

JOB ou **EYOUB** (Salomon), prince africain, né à Bondou (Sénégambie), dont son père était roi, vers 1705. En 1730, il se rendit sur les bords de la Gambie pour y trafiquer avec les Anglais. Ayant eu l'imprudence de traverser le fleuve, il fut pris par des Mandingues et vendu comme esclave à un capitaine anglais, qui l'emmena dans le Maryland. Là, Job eut à subir toutes les misères de l'esclavage. Un jour, il parvint à s'enfuir; mais, repris bientôt après, il fut jeté en prison. Heureusement pour lui, un négociant anglais, nommé Bluet, apprit son origine, s'intéressa à son sort et se chargea de faire parvenir en Angleterre une lettre dans laquelle le jeune prince exposait sa misérable situation. Cette lettre, écrite en arabe, excita au plus haut point l'intérêt public et valut à Job d'être rendu à la liberté. Conduit à Londres en 1733, il fut présenté à la cour, comblé de présents et reconduit bientôt après en Sénégambie, où il apprit en arrivant la mort de son père. Depuis lors, on ignore quel fut le sort de Job. C'était un homme intelligent, doué de beaucoup d'aptitude pour les arts mécaniques et possédant une mémoire extraordinaire. Bluet a publié la relation de ses aventures sous le titre de *Mémoires de Job ben-Salomon, grand prêtre de Bounda* (Londres, 1734, in-8o), livre intéressant au point de vue physiologique, et

pour les détails qu'il contient sur la géographie et les mœurs de Bondou.

JOBA (Dominique), général français, né à Corny (Moselle) en 1759, tué devant Girone, en Espagne, en 1809. Il faisait partie de l'armée française, lorsque, surpris au moment où il dessinait le plan de la forteresse de Luxembourg (1776), il dut, pour échapper à la rigueur des lois militaires, entrer au service de l'Autriche, fut chargé de faire le siége de Blokuts, en Silésie (1778), de diriger les travaux des fortifications sur l'Escaut (1783), et servit comme ingénieur au siége de Belgrade. Lorsque éclata la Révolution, Joba revint en France, reçut le grade de chef de bataillon, fit les campagnes de Belgique et de Hollande, passa ensuite en Vendée, fut promu chef de brigade (1793) pour sa belle conduite lors de la prise de Parthenay, se signala par de brillants faits d'armes et devint général de brigade en 1794. Comme il était connu pour un républicain sincère, il fut tenu à l'écart par Napoléon, devenu empereur. Toutefois, en 1808, il reçut un commandement en Espagne et périt l'année suivante en faisant le siége de Girone.

JOBARD, ARDE adj. (jo-bar, ar-de — rad. *jober*). Fam. Crédule à l'excès, sot, niais, maladroit, facile à duper : *Là, sérieusement, est-ce que vous seriez assez* JOBARD *pour payer ses dettes?* (Balz.)

— Substantiv. Personne crédule et sotte, qu'il est facile de tromper : *Un* JOBARD. *Une* JOBARDE. *Je n'ai rien à dire, et je suis obligé de rester là, les bras croisés, comme un pur et simple* JOBARD. (Scribe.)

JOBARD (Jean-Baptiste-A.-M.), économiste et savant belge, d'origine française, né à Baissey (Haute-Marne) en 1792, mort en 1861. Géomètre du cadastre à Groningue, puis à Maëstricht sous l'Empire, il se fit naturaliser Belge vers 1816, puis fonda un établissement de lithographie en Belgique et remporta, pour ses travaux lithographiques, le premier prix de la Société d'encouragement de Paris en 1828. A cette époque, il fit une étude toute particulière de l'économie sociale et industrielle et collabora, de 1828 à 1830, à la *Revue des revues*. Ruiné à la suite de la révolution de 1830, Jobard accepta la direction du musée de l'industrie belge et devint contrôleur au département des finances. Savant remarquable, doué d'une imagination vive et féconde, d'un esprit inventif, il prit un grand nombre de brevets d'invention, se fit le promoteur ardent de toutes les découvertes, se montra le chaud partisan de la propriété intellectuelle, à laquelle il donna le nom de *Monautopole*, défendit et attaqua tour à tour les idées socialistes et fit partie d'un grand nombre de sociétés savantes. En 1859, il fut promu officier de la Légion d'honneur. C'est à Jobard que l'on doit l'invention de la lampe économique, dite *lampe pour un* (1855). Il s'est beaucoup occupé des moyens de suspendre la vie pendant un temps illimité, de la cataleptisation artificielle, et il a présenté à l'Institut, en 1860, un mémoire *Sur la catalepsie, la paralysie et la léthargie*.

Indépendamment d'une foule d'articles économiques, politiques et scientifiques, insérés dans le *Courrier belge*, dont il devint propriétaire en 1839, dans la *Presse* et l'*Illustration*, outre des pamphlets et des mémoires, on lui doit : *Projet de loi sur les brevets d'invention* (1832); *De la propriété de la pensée* (1837); *Création de la propriété industrielle* (1843); *Nouvelle économie sociale* ou *Monautopole industriel, artistique, commercial et littéraire* (1844, in-8°); le *Monautopole* ou *Code complémentaire d'économie sociale* (1845); *Chacun doit être propriétaire et responsable de ses œuvres* (1847); l'*Automonergon; Organisation de la propriété intellectuelle*; les *Nouvelles inventions* (1857, 2 vol. in-8°), etc. Enfin, on lui doit : l'*Exposition de l'industrie en* 1839 et des *Voyages industriels* en Angleterre, en Suisse, en Bavière, etc.

Jobard (AFFAIRE), cause célèbre, jugée à Lyon en 1852. Le lundi 15 septembre 1851, on représentait au théâtre des Célestins, à Lyon, le drame intitulé *Adrienne Lecouvreur*. Un événement horrible remplit tout à coup la salle de confusion et de terreur. A l'amphithéâtre, une jeune femme, assise auprès de son mari, venait de recevoir, dans le sein gauche, un coup de couteau qui lui avait été porté par un jeune homme placé derrière elle. Après avoir jeté un cri et retiré elle-même le couteau de la blessure, cette femme s'était affaissée, couverte de sang. Le meurtrier était resté debout, les bras croisés, impassible. « Je suis un misérable, dit-il, qu'on fasse de moi ce qu'on voudra; je ne veux pas fuir. » On l'arrête, et il se laisse conduire au poste sans faire de résistance. La malheureuse victime fut emportée au foyer du théâtre; elle expira cinq minutes après. Elle se nommait Anaïs Chabert, était fille du proviseur du lycée de Limoges et femme de M. Ricard, professeur de mathématiques au même lycée. Depuis peu de jours à Lyon avec son mari, elle n'avait jamais vu celui qui lui donnait la mort. Elle était enceinte de cinq à six mois.

Après trois quarts d'heure d'interruption, le rideau se releva dans la salle, et il se trouva des spectateurs pour assister à la fin de la pièce.

L'assassin avait été transféré à l'hôtel de ville et enfermé dans un cachot. Quand le juge d'instruction vint pour l'interroger, il le trouva agenouillé, en prières; son attitude était calme et résignée. Il déclara se nommer Antoine-Emmanuel Jobard, être âgé de vingt ans et commis dans une maison de draperie à Lyon. « Je ne connaissais pas cette femme, dit-il; j'ai tué pour être tué, en me ménageant le temps nécessaire pour me repentir. » Il exposa ensuite, à la demande du magistrat, sa situation et ses antécédents. Il appartenait à une famille d'honnêtes paysans; son père était garde à Essertenne, arrondissement de Gray. Il avait été élevé à Dijon par les frères de la doctrine chrétienne. A seize ans, il était entré comme commis chez M. Thiébault, négociant en draperie. « Dans cette maison pieuse où j'habitais, dit-il, j'ai observé les pratiques de la religion; mais ce n'était qu'hypocrisie. Je me livrais à de funestes habitudes; je me suis abandonné ensuite sans frein aux femmes les plus abjectes, et cependant je trompais tout le monde par mes dehors pieux. J'ai pris dégoût de moi-même, mais sans avoir la force de me retirer du vice honteux qui m'entraînait. Ne pouvant changer de conduite, j'ai résolu de me débarrasser de la vie; je ne pouvais songer au suicide, *c'eût été manquer de religion;* le suicide me conduisait devant Dieu chargé de fautes. J'ai résolu de me faire condamner à mourir, persuadé que je me repentirais et que mon repentir obtiendrait grâce devant Dieu. » Il avait d'abord songé, ajouta-t-il, à tuer un prêtre qu'il verrait descendre de l'autel, venant d'accomplir le saint sacrifice, par conséquent en état de grâce. Il avait aussi médité de tuer une fille publique. Lors du voyage à Dijon du président de la république, l'idée lui était venue d'attenter à sa vie; mais il avait aussitôt réfléchi que ce crime entraînerait de grands désastres pour son pays.

Il était parti de Dijon dans la nuit du dimanche au lundi. Arrivé à Lyon, il avait acheté un couteau et s'était fait conduire dans une maison de prostitution de la rue de la Cage, résolu de tuer une des femmes de cette maison. Il avait passé une demi-heure avec une fille du nom de Rachel. « J'ai retardé, ajouta-il, de quelques heures l'accomplissement de ma résolution : *cette fille était bien trop jolie*. Je voulais la revoir le soir au sortir du spectacle. Je lui aurais percé le cœur pendant son sommeil. J'avoue que je n'étais pas sans inquiétude : je craignais d'être mis en pièces par les autres femmes dans le premier moment d'exaspération et de n'avoir pas le temps de me reconnaître. Cependant, j'étais décidé à en finir; j'avais retenu cette femme, j'avais fait mon prix, dix francs.

» Etant allé dans la soirée au théâtre des Célestins, je m'aperçus que j'avais perdu cinq francs. Il ne me restait plus assez d'argent pour aller passer la nuit avec Rachel. Je pris sans hésiter la résolution de choisir une victime avant la fin du spectacle. Je suis monté aux premières galeries; j'ai vu jouer un vaudeville d'abord, la *Bourse ou la vie*, qui m'a paru médiocre; j'attendais mieux. On a commencé après cela le drame d'*Adrienne Lecouvreur*. J'y ai porté peu d'intérêt. A la fin du premier acte, j'ai changé de place; je suis allé à l'amphithéâtre; j'ai vu à quelques pas une toute petite fille, enfant de dix ans, que j'aurais choisie de préférence; mais il aurait fallu m'avancer vers elle : j'ai craint d'attirer l'attention; j'y ai renoncé. Une autre jeune fille de douze à quinze ans était assise un peu sur la droite; j'ai jeté les yeux sur elle; elle n'était pas à ma main. Je me suis arrêté à une femme qui était devant moi. J'ai mesuré mon coup, j'allais frapper; mais, voyant à gauche, debout devant la porte, un contrôleur du théâtre, que j'ai deviné à ses fausses manches, j'ai eu l'air de me nettoyer les ongles avec mon couteau, me tournant vers lui en souriant lorsque l'acteur prononçait quelques paroles gaies. L'employé s'est retiré. J'ai frappé dans le sein gauche de la jeune femme, et, abandonnant le couteau dans la blessure, je me suis levé, me croisant les mains sur la poitrine pour montrer que je me livrais et pour rendre mon arrestation plus facile.

» Cette femme a succombé, dites-vous? Cela vaut mieux... cela vaut mieux, puisque je voulais qu'on me fît mourir. Je ne songe plus qu'à me repentir. Je regrette ma victime; mais il fallait qu'il en fût ainsi pour que je pusse faire pénitence. »

Cet homme était-il fou? Plusieurs médecins furent commis pour examiner son état. L'un d'eux, M. Magaud, ne vit en lui qu'un homme égaré par une passion violente, passion à laquelle il avait laissé prendre sur lui-même un empire auquel il aurait pu résister; un homme qui, d'ailleurs, avait eu clairement la conscience de sa responsabilité; qui avait préparé avec intelligence, avec une grande fermeté de volonté l'exécution de son crime. MM. Gromier et Tavernier arrivèrent à une conclusion tout opposée. Ils déclarèrent que Jobard, au moment où il frappait sa victime, était dans un état de démence auquel les auteurs ont donné le nom de *monomanie homicide-suicide*, et qu'il ne pouvait être considéré comme responsable.

Les débats s'ouvrirent, le 23 mars 1852, devant la cour d'assises du Rhône. Une foule immense se pressait dans la salle, et tous les regards étaient fixés sur l'accusé. Les relations du procès le dépeignent comme un jeune homme d'une taille avantageuse et bien prise, d'une figure régulière, encadrée dans un collier de barbe d'une couleur châtain clair, et surmontée d'une épaisse chevelure de même nuance, qui se partage au-dessus de l'œil gauche. Ses yeux, qu'il tient baissés, sont recouverts de sourcils touffus et disparaissent parfois sous l'ombre d'une arcade sourcilière très-proéminente. Ce trait est le seul qui indique des instincts farouches et brutaux. Sa mise, sans être recherchée, indique pourtant certaines habitudes d'élégance.

L'acte d'accusation se terminait par l'appréciation suivante de Jobard et du crime qu'il avait commis :

« Malgré une éducation religieuse qui avait laissé dans son âme des traces profondes, il s'abandonne dès son enfance à de honteux entraînements. Le remords se fait entendre, et cependant Jobard n'écoute pas sa voix. Il est libre de choisir entre les diverses influences qui l'agitent; ce n'est pas à la religion, ce n'est pas au remords qu'il obéit, c'est aux sens. Il est libre, car il combat quelquefois, et quelquefois il l'emporte; à certains intervalles, il a remporté la victoire sur ses passions. Mais il succombe encore, et ses idées religieuses, auxquelles il n'obéit plus, ont cependant assez d'influence sur lui pour lui inspirer la honte de sa conduite. A la suite vient le dégoût de la vie. Alors naissent en lui des idées de suicide; il a la force d'y résister. D'autres idées funestes germent dans son esprit; il y obéit. Il y obéit librement, de son propre aveu. Il comprend l'horreur de son projet; il apprécie les affreuses conséquences qui doivent en découler pour d'autres que pour lui; mais il évite de penser à cela. Il ne réfléchit qu'aux résultats qu'il recherche pour lui-même; il comprend sa responsabilité devant Dieu et devant les hommes, et pourtant il avance toujours dans l'exécution du crime; il le prépare avec calme, avec sang-froid, avec intelligence, avec adresse.

» Il n'est pas poussé par une force irrésistible, car il choisit le temps, le lieu, la victime, de manière à ne compromettre en rien la réussite du projet qu'il a conçu.

» Il délibère avec lui-même; il attend le moment où il en a fini avec toutes les jouissances et où il ne peut plus s'en donner de nouvelles. Il ne frappe pas comme un homme en démence, car sa main tremble, son corps se couvre d'une sueur froide; il est obligé de faire un effort sur lui-même. Enfin, soit dans son impassibilité après le crime, soit dans le vif et sincère repentir qui l'a suivi, toujours se montrent dans Jobard, à un degré qui n'est pas ordinaire, l'intelligence et la volonté libre. »

Jobard, dans l'interrogatoire, soutint ce qu'il avait déclaré au cours de l'instruction; il essaya pourtant de rejeter la préméditation et revint sur quelques détails qu'il avait avoués; il sembla par moments chercher à défendre sa vie.

M. Thiébault, négociant à Dijon, les commis et employés de l'établissement rendirent le meilleur témoignage de la conduite et du caractère de Jobard : il était bon, doux, serviable, gai, sensible même, sans exaltation apparente. Les médecins vinrent ensuite faire leurs rapports sur l'état mental de l'accusé. La question de folie dominait, en effet, tout le débat. Suivant les uns, Jobard était aliéné et irresponsable. Ses habitudes honteuses, ses débauches avaient troublé son cerveau. L'excès de la passion, en comprimant chez lui la force morale, l'avait conduit au dégoût de la vie; de là la pensée de suicide qui, se combinant avec l'élément religieux, avait fait surgir l'idée du meurtre. Jobard n'avait pas son libre arbitre.

Suivant M. Magaud, au contraire, la question devait être résolue négativement. Un des caractères essentiels de la monomanie homicide-suicide se tire de l'absence de tout mobile à l'action. Or Jobard a-t-il frappé sans mobile? Quant à la jeune femme qui a été sa victime, oui; mais quant aux circonstances qui précèdent, non. On ne peut invoquer, comme excuse, l'espèce de joug que lui avait imposé sa passion pour les femmes. Assimiler les passions à l'aliénation mentale serait justifier et encourager l'immoralité. L'infortuné dont une maladie a ébranlé l'intelligence obéit comme une machine à une force singulière dont il ne peut combattre la puissance; l'homme qui agit sous l'empire d'une passion a commencé par laisser corrompre sa volonté, qui, emportée par la passion, l'a précipité dans le crime. Tel a été Jobard. Il se met en contradiction, dès l'âge de quinze ans, avec ses principes religieux, avec son éducation. Plus tard, il agit sous l'empire d'un sentiment impérieux qui l'a maîtrisé, mais dont il a accepté la domination. On ne peut donc voir en lui une maladie partielle des facultés intellectuelles, mais une perturbation des sens, qui prend sa cause dans la corruption de sa volonté.

« En résumé, on ne peut assimiler à l'aliénation mentale la passion qui a dominé Jobard; cependant, on ne peut méconnaître que cette passion n'ait obscurci son intelligence en se combinant avec une instruction religieuse fausse. Sa responsabilité morale existe, mais amoindrie. »

Ce fut cette thèse que développa le procureur général Gilardin, dans un énergique réquisitoire. Le défenseur, Me Dubost, plaida la monomanie.

Le jury rendit un verdict affirmatif sur la question de meurtre et sur les circonstances aggravantes de préméditation, modifié toutefois par la déclaration de l'existence de circonstances atténuantes.

« Jobard, dit le président, qu'avez-vous à dire sur l'application de la peine?

» — Rien, répondit Jobard; c'est Dieu qui l'a voulu ainsi. »

Il fut condamné aux travaux forcés à perpétuité.

JOBARDÉ, ÉE (jo-bar-dé) part. passé du v. Jobarder : *Ce cousin-là, c'est un baron de trop; je ne veux pas être* JOBARDÉ, *je veux savoir de quelle manière il est ton parent!* (Balz.) *La vérité est que cet infortuné Pinard a été, dans toute cette affaire, ce que les femmes appellent* JOBARDÉ. (H. Rochefort.)

JOBARDER v. a. ou tr. (jo-bar-dé — rad. *jobard*). Duper, traiter comme un jobard : *Se laisser* JOBARDER.

JOBARDERIE s. f. (jo-bar-de-rî — rad. *jobard*). Extrême crédulité, bêtise de jobard. ‖ Parole sotte d'un jobard : *Il nous ennuie de ses* JOBARDERIES.

JOBARDEUR, EUSE s. (jo-bar-deur, eu-ze — rad. *jobarder*). Personne qui jobarde, qui aime à jobarder, à duper les jobards : *Les jobards et les* JOBARDEURS *se rencontrent fréquemment dans le monde*. (Boitard.)

JOBBÉ-DUVAL (Armand-Marie-Félix), peintre français, né à Carhaix (Finistère) en 1821. Il se rendit tout jeune à Paris, prit des leçons de Paul Delaroche, puis se fit admettre à l'Ecole des beaux-arts, où il eut des succès sans remporter toutefois le prix de Rome. Dès l'âge de vingt ans, il commença à envoyer des œuvres au Salon de peinture, et depuis lors il a acquis une place distinguée dans l'art par ses portraits, ses tableaux religieux, et par des sujets de genre. M. Jobbé-Duval appartient à un petit cénacle de peintres, qu'on a appelés les néo-grecs, et qui se distinguent par leur goût pour tout ce qui est délicat, par l'horreur du vulgaire, par une sorte de raffinement artistique, par une grâce un peu mièvre, enfin par l'absence de toute vigueur dans le coloris. Ce peintre sérieux, savant, distingué, appartient depuis longtemps au parti républicain. Après la chute de l'Empire, en 1870, il devint adjoint au maire du XVe arrondissement de Paris, consacra toute son énergie à la défense nationale, s'efforça, après le mouvement du 18 mars 1871, d'empêcher l'effusion du sang par la guerre civile, puis donna sa démission. Au mois de juillet 1871, il fut nommé un des conseillers municipaux de Paris.

Parmi les œuvres de cet artiste, nous citerons le portrait de *M. Kygœn* (1841); celui de *Théophile Gautier* (1842); le *Repos* et le *Cercueil* (1843); *Marguerite dans le jardin de Marthe* (1845); la *Sainte Famille au nid* (1848); l'*Evanouissement de la Vierge* (1849), une de ses meilleures toiles; la *Moisson* (1849), au musée du Mans; le *Baiser* (1849); l'*Hiver*, le *Printemps* (1850); le *Jeune malade* (1850), acheté par l'Etat; la *Fiancée de Corinthe* (1853); les *Vertus théologales*, la *Peste de Milan*, la *Mort* et l'*Apologie de saint Borromée*, dans une chapelle de l'église Saint-Séverin, à Paris (1853); la *Toilette d'une fiancée*, l'*Oaristis* (1855), toiles d'une délicatesse raffinée, d'une couleur tendre et comme évanouie, selon l'expression de Th. Gautier, très-agréable à l'œil; les *Juifs chassés d'Espagne*, le *Calvaire*, le *Rêve* (1857); *Marthe et Marie-Madeleine au tombeau du Christ* (1863); *Saint François convertissant des protestants à Thonon, Saint François apportant des secours à des malheureux* (1864), compositions d'un style élevé et sobre, exécutées à la cire, dans l'église Saint-Louis en l'île, à Paris; la *Conscience soutient le devoir* (1865); la *Douceur, Descente du calvaire* (1866), etc. Citons encore un grand nombre de portraits, entre autres ceux de *M. Jobbé-Duval père*, de *Mlle Jobbé-Duval*, de *M. Bellot*, de *Jean Bullant*, pour la galerie d'Apollon au Louvre; la décoration de la grande salle de l'hôtel de ville de Lyon; l'*Agriculture et le commerce; l'Industrie et l'art*, au tribunal de commerce de la Seine; quatre peintures religieuses dans la chapelle du monastère de la Visitation, à Troyes, etc. Cet artiste, qui n'a cessé de progresser, et qui est un des plus laborieux de notre temps, a reçu en 1861 la croix de la Légion d'honneur.

JOBELIN s. m. (jo-be-lain — rad. *job*). Sot, nigaud. ‖ On a dit aussi JOBELOT.

— Hist. littér. Nom donné aux partisans du fameux sonnet sur Job, composé par Benserade : *Les* JOBELINS *et les uranistes*.

— Adjectiv. *Argot jobelin*, Argot des charlatans, des gueux, des étudiants, au XVIe siècle : *Les repues franches sont écrites en* ARGOT JOBELIN.

JOBELOT (Jean-Ferdinand), magistrat français, né à Gray (Franche-Comté) en 1620, mort à Besançon en 1702. Il exerça quelque temps la profession d'avocat, puis devint avocat général au parlement de Dôle, conseiller (1660), premier président en 1675, et passa en cette même qualité à Besançon en 1696, lorsque le parlement fut transféré dans cette ville. Lorsque la Franche-Comté fut annexée à la France, Jobelot fut chargé de haranguer Louis XIV : « Sire, lui dit-il, vous avez soumis nos villes par la force de vos armes; vos grandes qualités vous soumettent

nos cœurs. » C'était un magistrat savant, infatigable au travail et d'une grande bonté. Par son testament, il légua plus de 100,000 fr. aux pauvres de Besançon. On lui doit : *Suite du Recueil des édits et ordonnances de Franche-Comté* (Lyon, 1664, in-fol.); *Instruction pour dresser les procédures conformément à l'ordonnance de* 1667 (Besançon, 1685, in-12).

JOBER v. a. ou tr. (jo-bé — du nom de *Job*, qui fut raillé par sa femme). Railler, moquer : JOBER *quelqu'un*. ‖ Vieux mot.

— v. n. ou intr. Plaisanter maladroitement, se faire moquer.

— Par ext. Faire maladroitement quelque chose qu'on a la prétention de bien faire.

JOBERT (Louis), jésuite, numismate, né à Paris en 1637, mort en 1719. Il se fit un nom comme prédicateur, écrivit plusieurs ouvrages ascétiques sur la dévotion de la sainte Vierge et fut un des hommes de son temps les plus versés dans la connaissance des médailles. Nous citerons de lui l'ouvrage suivant, qui a fait autorité pendant un demi-siècle : la *Science des médailles* (1692), réimprimée plusieurs fois avec des augmentations successives, notamment en 1739 (2 vol. in-12).

JOBERT (Antoine-Joseph), dit **Jobert de Lamballe**, chirurgien français, né à Matignon (Côtes-du-Nord), et non à Lamballe, en 1802, mort à Paris en 1867. Orphelin et sans fortune, il put, grâce à une rente de 1,200 francs que lui fit un généreux protecteur, se rendre à Paris (1820) et y étudier la médecine. Doué d'une rare énergie, ayant un goût passionné pour le travail, il se faisait recevoir, dès 1821, interne dans les hôpitaux, puis obtenait, également au concours, les places d'aide d'anatomie (1827) et de prosecteur (1828). Reçu docteur cette même année, il devenait, l'année suivante, chirurgien des hôpitaux. En 1830, le vaillant jeune homme fut nommé agrégé de la Faculté et chirurgien de l'hospice provisoire de Saint-Cloud, puis médecin de Louis-Philippe, chirurgien de l'hôpital Saint-Louis, de l'Hôtel-Dieu, professeur de clinique chirurgicale à la Faculté, membre de l'Académie de médecine, dès 1840, et membre de l'Académie des sciences (1856). En 1852, il avait été nommé chirurgien ordinaire de Napoléon III, et, depuis 1849, il était commandeur de la Légion d'honneur.

Jobert n'était pas orateur. Sa parole était saccadée, sa phrase lourde, embarrassée, souvent même incorrecte; mais le fond rachetait toujours ce que la forme pouvait avoir de défectueux. Peu partisan des théories et des généralisations, il faisait toujours ses leçons à un point de vue pratique. Opérateur habile et élégant, il ne se décidait cependant à faire une opération qu'après s'être parfaitement assuré qu'elle était inévitable; car il était avant tout conservateur.

Des chagrins domestiques, un mariage malheureux, dès son début, avaient singulièrement influé sur son caractère.

Le dégoût de la vie s'était emparé de lui; on dit même qu'une pensée terrible, mais qu'il repoussa toujours avec courage, avait souvent troublé son repos. Il n'avait pas la gaieté du cœur, il n'avait que celle de l'esprit, factice, passagère comme les circonstances qui la font naître. Ainsi s'expliquaient cette bizarrerie, cette inégalité de caractère et d'humeur : un jour poli à l'excès, aimable, enjoué, communicatif, généreux, *bonhomme* même; le lendemain morose, triste, impoli, bourru, inabordable, brusque jusqu'à la grossièreté, emporté jusqu'à la colère, intéressé jusqu'à l'avarice. En 1866, sa raison, fortement ébranlée, l'abandonnait entièrement. Voici comment se manifesta chez lui le premier symptôme de folie : un jour, il se présente à la caisse de M. de Rothschild pour toucher un mandat souscrit à son nom. Le caissier, en recevant l'effet, le parcourt des yeux et y lit le nom du célèbre chirurgien : « C'est vous, demande-t-il, qui êtes monsieur Jobert de Lamballe? — Moi-même! » L'employé, mû par un sentiment de curiosité machinale, passe sa tête par le guichet destiné à établir la communication avec le public. « L'enfant! voilà l'enfant! » s'écrie Jobert en se précipitant sur cette tête, qu'il saisit de ses mains nerveuses et qu'il tire à lui avec les plus violents efforts. Aux cris du malheureux caissier, on accourt, on le dégage à grand'peine de cette périlleuse étreinte, et on emmène Jobert, qui continue à vociférer : « Je vous dis que voilà l'enfant! » On transporta Jobert chez le docteur Blanche, où il mourut en mars 1869.

Jobert était un chirurgien fort remarquable, à qui la science est redevable de plusieurs opérations nouvelles. On a adopté notamment l'invagination intestinale telle qu'il la pratiquait par l'adossement des séreuses. C'est à lui qu'on doit la cure radicale de la fistule vésico-vaginale, au moyen d'un procédé appelé par lui *élytroplastie*, et qui consiste à remplacer la perte de substance par un lambeau de chair pris aux parties voisines. Il a fait faire de grands progrès à l'autoplastie, qu'il a employée notamment pour traiter des plaies vicieuses, et au traitement des maladies de l'utérus. Enfin, le premier, il a lié l'artère carotide pour une tumeur érectile du fond de l'oreille, regardée jusque-là comme incurable. On lui doit les ouvrages suivants : *Sur les hémorroïdes* (Paris, 1828, in-4°); *Traité théorique et pratique des maladies chirurgicales du canal intestinal* (2 vol. in-8°), ouvrage couronné par l'Institut; *Plaies par armes à feu* (1833, in-8°); *Mémoire sur la cautérisation et description d'un spéculum à bascule* (1833, in-8°); *Sur les collections de sang et de pus formées dans l'abdomen* (1836, in-4°); *Études sur le système nerveux* (1838, 2 vol. in-8°); *Traité de chirurgie plastique* (1849, 2 vol.); *Traitement des fistules vésico-vaginales* (1852, 1 vol. in-8°); *Sur l'invagination et les sutures intestinales; Sur les rétrécissements de l'urètre; Des appareils électriques des poissons électriques* (1858, in-8°); *Sur la texture intime de l'utérus; De la réunion en chirurgie* (1864, 1 vol. in-8°); *Traité de chirurgie plastique* (1849, 2 vol. in-8°); enfin un grand nombre d'articles dans divers recueils périodiques, et dans les dictionnaires de médecine.

JOBET s. m. (jo-bè). Techn. Fil de fer qui tient la matrice dans les fonderies.

JOBEZ (Emmanuel), écrivain et homme politique français, né à Morez (Jura) en 1775, mort à Lons-le-Saulnier en 1828. Pendant un séjour à Paris, il sentit naître en lui le goût de la poésie et se lia avec Palissot. De retour dans son pays, il devint maire de Morez, puis membre de la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours. Réélu député à plusieurs reprises pendant la deuxième Restauration, il vota avec le parti libéral, et fut l'ami de Manuel et de Dupont de l'Eure. Sans parler de ses discours, on a de lui une *Épître à Palissot par un habitant du Jura* (Paris, 1806, in-8°). Il a laissé en manuscrit un poëme intitulé les *Éléments*, dont le chant du *Feu* a été imprimé dans le *Recueil* de l'Académie de Besançon en 1808.

JOBEZ (Alphonse), industriel, homme politique et littérateur français, fils du précédent, né à Lons-le-Saulnier en 1813. Il fit son droit, puis se voua à l'agronomie et à la direction des forges et introduisit dans l'agriculture d'importantes améliorations. Lorsque éclata la révolution de 1848, Jobez, qui appartenait au parti libéral et professait les idées phalanstériennes, fut nommé membre de l'Assemblée constituante; mais il vota presque constamment avec la droite et ne fut pas réélu à la Législative. On lui doit les ouvrages suivants : *Une préface au socialisme*, ou le *Système de Law et la chasse aux capitalistes* (Paris, 1848, in-8°); la *Démocratie, c'est l'inconnu* (Paris, 1849, in-8°); la *Femme et l'enfant*, ou *Misère entraîne oppression* (Paris, 1852, in-8°).

JOBIE, île de l'Océanie, dans la Mélanésie, à l'entrée N.-E. de la baie de Gelwink, sur la côte septentrionale de la Nouvelle-Guinée, par 1° 25′ de lat. S. et 134° de long. O.; 160 kilom. de long sur 36 de large.

JOBII VILLA, nom latin de JUPILLE.

JOBORANDI s. m. (jo-bo-ran-di). Bot. Syn. de JABORANDI.

Jobsiade (LA), poëme héroï-comique allemand, d'un auteur inconnu (XVIII[e] siècle). L'auteur ou les auteurs, car cette singulière composition est toute une épopée cyclique, ont eu en vue de peindre par ses côtés plaisants la vie, les mœurs et le caractère des étudiants d'université. Chaque génération d'écoliers a dû ajouter quelques chapitres aux mésaventures légendaires de Job, et, en passant par un certain nombre de mains, le poëme est devenu un petit chef-d'œuvre populaire. Tel qu'il est aujourd'hui, la composition en ayant été arrêtée définitivement, il présente une forme régulière; il est divisé en trois chants et écrit en strophes de quatre vers.

Job est le fils d'un bon bourgeois, qui s'émerveille, avec toutes les commères de la ville, des précoces dispositions de son fils et dispose à l'avance qu'un être aussi intelligent ne peut que devenir le curé de la paroisse. A dix-huit ans, on l'envoie à l'université; Job, qui a toujours été gâté par ses parents, est le plus paresseux des écoliers; sa paresse était réputée une aimable insouciance et ses tours de chenapan d'adorables espiègleries. A l'université, il fume, il boit, court en traîneau, fait de l'escrime et des dettes, n'ouvre jamais un livre et ne prend la plume que pour adresser à son père des appels de fonds très-pressants. Enfin, on le force à revenir et, dès le premier jour, il jette un grand éclat dans le village en récitant un beau sermon, appris par cœur; mais le lendemain, pris au dépourvu, il ânonne horriblement, et le clergé scandalisé lui fait subir un examen. On lui demande ce que c'est qu'un *bischof* (un évêque); il répond que c'est un grog excellent et en indique la composition; un manichéen : il croit qu'on lui parle d'un créancier, car, dans l'argot des étudiants, c'est le terme le plus ordinaire pour désigner ce personnage incommode. On le refuse à l'unanimité, et l'enfant prodigue est obligé de se faire crieur de nuit; les juges, en fait de capacité, ne lui ont reconnu qu'une grande sonorité d'organe. Dans le dernier chant, ajouté sans doute après coup, le crieur de nuit devient bedeau, puis maître d'école, finit par s'instruire et parvient à exercer les fonctions de pasteur. Ce chant est de trop; le poëme était achevé avec la chute du héros. Les étudiants allemands ont conservé à la *Jobsiade* une certaine popularité.

JOC s. m. (jok) Techn. État de repos du moulin : *Mettre le moulin à* JOC.

JOCARA s. m. (jo-ka-ra). Bot. Nom vulgaire de l'euterpe comestible. ‖ On dit aussi JUCOARA.

JOCARITÉ s. f. (jo-ka-ri-té). Syn. de JOCOSITÉ.

JOCASSE s. f. (jo-ka-se). Ornith. Nom vulgaire de la draine, espèce de grive.

JOCASTE ou **EPICASTE**, fille de Créon, roi de Thèbes, et femme de Laïus. Elle eut de ce dernier Œdipe, qu'elle épousa à son insu, et dont elle eut quatre enfants : Etéocle, Polynice, Antigone et Ismène. D'après Sophocle, Jocaste se pendit de désespoir lorsqu'elle apprit qu'Œdipe était son fils. D'après Euripide, elle se retira alors à Thèbes, fut témoin de la mort de Polynice et d'Etéocle et se tua avec l'épée qui était restée dans le corps de ce dernier. V. ŒDIPE.

JOCELYN (Robert, vicomte), homme politique anglais, né en 1816, mort à Londres en 1854. Il commença par suivre la carrière des armes, fit partie de la brigade des *rifles*, accompagna, en 1841, en Chine, lord Saltoun en qualité de secrétaire militaire de l'expédition, devint membre du Parlement en 1842 et siégea dans les rangs du parti tory. A l'exemple de Robert Peel, qui le nomma un des secrétaires du bureau de contrôle, le vicomte Jocelyn se montra favorable à la liberté commerciale. Il accepta le poste de secrétaire de la guerre dans le ministère Derby; mais la dissolution de ce cabinet l'empêcha de remplir ces fonctions. Il mourut d'une attaque de choléra. On a de lui : *Six months in China*, intéressante relation de son voyage dans le Céleste-Empire; laquelle a été traduite en français par X. Raymond, sous ce titre : *Campagne de Chine*, ou *Six mois avec l'expédition anglaise* (Paris, 1841, in-18).

Jocelyn, poëme de Lamartine (1835, 2 vol. in-8°). La mélancolie et la simplicité du sujet, l'ampleur magnifique des vers qui se déroulent, un peu vagues, mais toujours harmonieux et fluides, la tendresse passionnée de quelques situations, firent le succès de ce livre, qui a maintenant un peu vieilli, mais dont certaines parties resteront éternellement belles.

Le début est austère et touchant. Un voyageur visite le hameau de Valneige, perdu dans les Alpes; il frappe au presbytère abandonné, où lui répondent seulement les aboiements d'un chien et la voix tremblante d'une servante. Le vieux curé est mort; la servante confie au voyageur un manuscrit : c'est le journal et la dernière confession du prêtre. Le poëme s'ouvre après cette courte introduction.

Jocelyn est l'épopée du renoncement, l'hymne d'une vie résignée dès l'aurore au sacrifice. Le jeune paysan raconte, en chants naïfs, les premières impressions de son enfance et de sa jeunesse. A une fête de village, ses sens s'éveillent à l'amour; il ne se rend pas bien compte de ce qu'il éprouve, c'est une aspiration idéale, un désir vague, qui n'a pas encore choisi son objet et qui hésite entre toutes les femmes. En revenant à la ferme, il y surprend un secret de famille; sa sœur aime et elle est trop pauvre pour celui qu'elle voudrait épouser; Jocelyn, après une courte délibération avec lui-même, se sacrifie au bonheur de sa sœur, il lui abandonne sa part d'héritage et déclare son intention de se vouer, comme prêtre, au célibat. Il entre au séminaire; les orages de la Révolution de 1793 l'en chassent et le contraignent de chercher un refuge dans les grottes inaccessibles des Alpes. Là se place l'épisode le plus touchant du poëme. Un émigré, poursuivi par les soldats, meurt dans la montagne en confiant à Jocelyn son enfant, Laurence. Jocelyn trouve dans cet enfant un aimable et innocent compagnon; il ne soupçonne pas d'abord que c'est une femme. Le portrait du jeune adolescent est fait et refait par le poëte avec amour. Tantôt il nous peint les jeux de Laurence et sa joie naïve, tantôt il nous le montre paisiblement endormi, près de Jocelyn qui veille et qui le contemple avec admiration. Ailleurs, il nous les représente par un beau jour d'été, courant tous deux à travers les bois et les montagnes, ivres de bonheur et débordant de vie, se cherchant l'un l'autre, pleins de vagues désirs et d'aspirations étranges. Ce sont les sens qui s'éveillent en eux. Ils se communiquent leurs impressions. Ils chantent, comme les bergers de Virgile, une mélancolique églogue. Enfin, Jocelyn découvre le secret qui fait à la fois tout le nœud et toute l'invraisemblance du poëme. Laurence aime Jocelyn de toute son âme et ne conçoit rien qui rende cet amour criminel. Elle lui dit :

« Si partout comme ici, je t'entends et te vois,
Si je marche à ton ombre et m'éveille à ta voix,
Si je suis en tout lieu ta sœur et ta servante,
Toute chose me plaît ou m'est indifférente!
Tu m'aimes, c'est assez : tu l'as dit! Que de toi
Tout soit à l'univers, si le cœur est à moi. »

En vain le malheureux s'efforce de lui faire entendre

« Qu'au veuvage du cœur Dieu condamne le prêtre, »

et qu'il faudra peut-être

« A vivre l'un sans l'autre un jour s'habituer.
— Alors, dit-elle, écoute : il vaut mieux me tuer. »

On ne saurait décrire tout ce qu'il y a de fraîche poésie dans la peinture de la convalescence de la jeune fille; le poëte a peint ce fragment de ses nuances les plus tendres.

Mais la crise doit venir. Ce temps d'ignorance et d'amour naïf ne peut durer toujours, comme Laurence se plaît à le rêver. Jocelyn est appelé au chevet de son évêque mourant, un vieillard fantastique, qui entend sa confession et le presse de fuir le danger auquel il est exposé, en se jetant dans les bras de l'Église. Jocelyn n'avait pas encore reçu les ordres. Il est sacré. Pendant son absence, Laurence a cessé de pleurer et de gémir. Une sœur de charité vient la chercher et lui annoncer le sacrifice de Jocelyn.

A partir de ce moment, le poëme revêt des teintes austères. Pour avoir enfoncé lui-même courageusement le fer dans la plaie, Jocelyn n'en est pas moins homme et sa blessure saigne longtemps encore. Après deux années de convalescence morale, il est nommé à la cure de Valneige. « L'homme disparaît alors, dit Gustave Planche, les épreuves sont terminées, la chair est apaisée, le cœur s'attiédit, le prêtre commence et la transfiguration s'achève, sinon sans secousse et sans angoisse, du moins assez rapidement pour que le récit ne soit pas ralenti. Le curé de Valneige ne vit plus que pour ses nouveaux devoirs, dont il fait à sa mère et à sa sœur une peinture charmante de naturel, de simplicité et de modestie. »

Tout n'est pas fini pourtant. Jocelyn doit retrouver Laurence. Après plusieurs années, il l'aperçoit dans une église; mais c'est par hasard qu'elle y est entrée. Laurence, loin d'avoir cherché, comme Jocelyn, des consolations dans la religion, s'est jetée dans le tourbillon du monde pour s'étourdir. Le souvenir de son premier amour est resté au fond de son cœur, comme un ver qui la ronge. Mariée malgré elle, elle a désolé son mari par ses froideurs, et il est mort de douleur. Veuve à vingt ans, elle s'est précipitée avec une ardeur fébrile dans tous les plaisirs de bas étage, pour user plus tôt sa vie et sa souffrance. Quand elle reconnaît Jocelyn dans l'ombre de l'église, elle s'évanouit.

D'autres années s'écoulent encore; Laurence veut revoir la montagne où elle a vécu deux ans si heureuse. Ses souvenirs lui portent le dernier coup, elle se meurt et appelle un prêtre. C'est Jocelyn qui entend sa confession suprême et qui ne se fait reconnaître d'elle que lorsqu'elle exhale le dernier soupir. Il s'éteint lui-même doucement, longtemps plus tard.

De nombreuses beautés de détail, un sens particulier du pittoresque vu de haut et comme à vol d'oiseau, des situations pathétiques, recommandent ce poëme familier. Il ouvrait une voie nouvelle, en dehors des épopées ordinaires, et agrandissait le cadre des compositions intimes de Goldsmith, de Pott et de Burns, les seuls qui aient traité ce genre avec la même onction, la même harmonie. Dans la pensée de Lamartine, *Jocelyn* devait faire le dernier fragment d'une grande épopée humanitaire; il en a donné un autre dans la *Chute d'un ange* et s'est arrêté là.

JOCHANAN-BEN-NAPCHA, célèbre rabbin juif, né en Judée vers 185 de notre ère, mort en 279. Les traditions juives rapportent sur la vie de ce personnage tant de fables puériles, de faits extraordinaires et miraculeux, qu'il est assez difficile de dégager ce qui appartient à la réalité et à la légende. Il passait pour descendre de Joseph, pour avoir eu pour maîtres Juda le Saint, Osciania Rabba, Jannaï, Ezechia-ben-Kkija, ainsi que plusieurs autres docteurs, et, si l'on en croit la tradition, il prit, à l'âge de quinze ans, la direction de l'école de Tibériade, qu'il conserva pendant quatre-vingts ans. Toujours d'après la légende, il était doué d'une beauté merveilleuse; ses sourcils étaient si longs, qu'il était obligé pour voir de les relever avec des épingles; enfin, l'éclat de son regard était si puissant qu'il pouvait donner la mort. Il avait eu dix fils, dont neuf moururent en bas âge et dont le dixième périt en tombant dans une chaudière d'eau bouillante. Jochanan est devenu célèbre comme auteur de la *Gémare* ou *Talmud de Jérusalem*, dont il traça le plan vers sa trentième année et qu'il termina l'année même de sa mort. Pour faire cet ouvrage, « il recueillit, dit M. Nicolas, en les joignant à ses propres recherches, tous les travaux par lesquels, depuis Juda le Saint, on avait voulu compléter l'œuvre de ce célèbre docteur, et il les plaça à côté de la *Mischna* comme une sorte de commentaire destiné à déterminer les points indécis et à suppléer au silence gardé sur quelques autres. Cette explication, plus longue que le texte, s'étendait, sans aucun doute, sur les six parties de la *Mischna;* elle n'est arrivée jusqu'à nous qu'avec des lacunes considérables, qui portent sur la cinquième partie, intitulée *Kadachim*, qui n'a plus de *Gémare*, et sur la sixième, intitulée *Taharoth*, sauf un seul de ses traités qui en est pourvu. » La *Gémare* de Jochanan est moins longue que celle de Babylone, et le style en est plus rude et moins pur; mais elle contient moins de discussions subtiles et de fables puériles que cette dernière. La *Gémare de Jérusalem*, qui compte plusieurs éditions, a été publiée pour la première fois, vers 1523, à Venise (in-fol.), avec de courtes gloses.

JOCHANAN-BEN-ZACCAI-HA-COHEN, rabbin juif, né vers l'an 50 av. J.-C., mort à l'âge

dé cent vingt ans, vers l'an 70 de notre ère. Il suivit les leçons de Hillel le Vieux, devint patriarche après Siméon, gagna la faveur de Titus, qu'il salua du titre de roi lors du siége de Jérusalem, et, après la prise de cette ville, transporta le sanhédrin à Japhné, où il fonda une sorte d'Académie. Jochanan est devenu, grâce aux traditions juives qui lui attribuent une foule de faits invraisemblables, un personnage légendaire. D'après ces traditions, il serait l'auteur d'un ouvrage intitulé : la *Généalogie de Jésus* (*Toledoth Jeschoua*), qui apparitent à une époque de beaucoup postérieure.

JOCHER (Adam-Benoît), bibliographe et philologue polonais, né en 1791, mort en 1860. Bibliothécaire à Vilna depuis 1827, il se consacra, à partir de 1841, à l'enseignement privé et aux travaux littéraires. On a de lui : *Tableau historico-bibliographique de la littérature et des sciences en Pologne depuis l'introduction de l'imprimerie jusqu'à l'année* 1830 (Vilna, 1839-1858, 3 vol. in-8o); l'*Harmonie des langues ou leur fusion en une seule* (Vilna, 1859); *Épilogue de l'histoire de la langue primitive, etc.* (Vilna, 1859), ouvrage dans lequel l'auteur essaye de montrer les rapports étroits qui existent entre le polonais et les langues anciennes, et émet des hypothèses très-paradoxales; *Coup d'œil sur la direction et la marche des esprits et des doctrines, au point de vue religieux, dans les pays de l'ancienne Pologne* (Vilna, 1857), etc.

JOCHMUS (Auguste-Jacques), baron DE COTIGNOLA, général allemand, né à Hambourg en 1808. Il suivait la carrière du commerce lorsque, en 1828, il se rendit en Grèce pour défendre la cause de l'indépendance hellénique. Jochmus combattit lors de la prise de Missolonghi et d'Anatoleko, obtint le grade de capitaine en 1823, entra dans l'état-major en 1832, dressa le plan de Sparte et prit part à la guerre contre le habitants de la Morée insurgés. En 1835, il quitta le service de la Grèce pour entrer dans la légion anglo-espagnole du général Lacy Evans, se distingua à la bataille d'Arlaban (1836), fut nommé lieutenant-colonel lors de la prise des lignes de Saint-Sébastien, colonel peu de temps après, sous-chef d'état-major du général Reid, qu'il remplaça dans son commandement, général de brigade après le siége et la prise d'Irun (1837), et devint enfin chef d'état-major général de l'armée d'Espartero. De retour en Angleterre (1838), il fut, deux ans plus tard, envoyé en Syrie et mis à la tête des troupes ottomanes, en qualité de pacha et de général de division. Sa brillante conduite lors de la prise de Saint-Jean-d'Acre le fit nommer général en chef des troupes combinées de la Porte, de l'Autriche et de l'Angleterre, qui opérèrent dans le Liban (1840). Après avoir été sous-secrétaire d'Etat de la guerre à Constantinople de 1841 à 1848, il revint en Allemagne, et fut nommé, au commencement de 1849, par l'archiduc Jean, vicaire de l'empire, ministre des affaires étrangères et de la marine. Rentré dans la vie privée au mois de décembre de la même année, il voyagea en Turquie et en Angleterre, fut nommé maréchal lieutenant autrichien en 1859, et, après la paix de Villafranca, il reçut de l'empereur François-Joseph le titre de baron. Outre quelques mémoires sur des questions de politique et de géographie, on a de lui : la *Guerre de Syrie et la décadence de l'empire ottoman depuis* 1840 (Francfort, 1856).

JOCKEY s. m. (jo-kè — mot angl., qui n'est autre chose qu'une altération du français *Jaquet*, nom propre, diminutif de Jacques, beaucoup usité jadis pour signifier un homme de peu, un niais, un parasite). Domestique de petite taille, particulièrement employé à conduire les chevaux de voiture en postillon. ‖ Individu qui monte les chevaux dans les courses :

Sous de pesants *jockeys* nos chevaux haletèrent.
DELILLE.

— Modes. Ornement emprunté aux jockeys, et qui consiste en une garniture attachée près de l'épaule, dans les robes de femme : *Jamais toilette n'alla mieux à madame César que cette robe de velours cerise garnie en dentelle, à manches courtes ornées de* JOCKEYS. (Balz.)

— **Encycl.** Le *jockey* est le produit naturel du turf, du champ de course; la détérioration de la race humaine en sa personne est la conséquence forcée de l'amélioration de la race chevaline. Intelligence précoce dans un corps rabougri, voilà l'idéal du *jockey;* il ressuscite la race éteinte des pygmées. Le gros gars joufflu, frais et rose, ferme sur ses membres, qui, partout, passerait pour un bel enfant, serait repoussé et réputé un être difforme dans le monde des horsemen. Pour que le *jockey* puisse monter des poulains de deux ans, il faut que son poids n'excède pas 100 livres; un des plus célèbres, John Day, n'en pesait que 82. Et, cependant, la force est tout aussi nécessaire au *jockey* que la souplesse et la légèreté; il lui faut une bonne constitution, une santé excellente pour supporter les fatigues du turf, fatigues qui exténuent le sportsman le plus décidé; il lui faut des bras fermes et vigoureux pour soutenir le cheval et l'enlever, pour ainsi dire, de la main; mais tout cela doit tenir dans le moindre volume musculaire possible.

New-Market, la Babylone du turf, est la patrie ordinaire du *jockey*. On le choisit là de bonne heure, dès qu'il commence à manifester ses aptitudes physiques et intellectuelles, dans ce monde bigarré et un peu bohême des grandes écuries de courses, parmi ces enfants que l'on donne aux poulains pour compagnons assidus dès que l'on commence leur éducation. Car ces chevaux de race, si ombrageux et si frémissants, ont toujours près d'eux, même la nuit, couchés dans leur box et sur leur paille, de jeunes garçons de sept ou huit ans, qu'ils affectionnent, du reste, et auxquels ils ne feraient pas le moindre mal.

Dès qu'il a six ou sept ans, le futur *jockey* est juché sur un bon vieux cheval paisible qui lui fait faire ses premiers temps de galop; et bientôt, sans transition, il s'essaye sur la croupe autrement mobile et capricieuse de l'étalon de pur sang. En quelques années, il a acquis une science du cheval, une souplesse, une sûreté de coup d'œil, une légèreté de main inappréciables. Son éducation achevée, vers dix-sept ou dix-huit ans, rarement plus tôt, on le lance sur les hippodromes de New-Market ou d'Epsom.

L'exiguïté de la taille est un grand avantage pour le *jockey*, en ce qu'elle le dispense du régime aux approches de la saison des courses. S'il a pris trop d'embonpoint, il lui faut maigrir; une période d'entraînement lui est nécessaire, comme à son cheval. « C'est environ trois semaines après Pâques, dit un écrivain compétent, M. E. Chapus, que commencent, pour le *jockey* en renom, les austérités de l'entraînement; c'est le carême chevalin, qui dure jusqu'à la fin d'octobre. Il suffit ordinairement de huit à dix jours pour faire perdre au *jockey* 14 à 15 livres de son poids normal. Son déjeuner se compose alors de pain, de beurre et de thé pris à dose médiocre; il doit se contenter au dîner d'un peu de viande ou d'un peu de poisson, suivi d'une tranche très-mince de pudding. Il ne boit que du vin coupé de deux tiers d'eau; le soir, il s'abstient de manger et prend du thé pour tout repas. Aussitôt après déjeuner, les *jockeys* se couvrent d'habits lourds et chauds; on en rencontre qui portent cinq ou six gilets, deux surtouts, trois pantalons, et, ainsi vêtus, ils parcourent à pied et en marchant vite une distance de 4 à 5 milles, 2 lieues au moins. Au bout de ce trajet, ils s'arrêtent dans une taverne où un grand feu est allumé à leur intention; la chaleur de l'âtre augmente leur transpiration à ce point que, souvent, ils sont contraints de se débarrasser successivement de plusieurs des habits dont ils sont couverts. Au retour, ils changent de vêtements, et, si leur fatigue est grande, ils se reposent pendant une heure avant le dîner. Le reste du jour est consacré aux affaires et aux plaisirs, mais ils s'y livrent avec des ménagements excessifs. Leur nuit commence à neuf heures et se prolonge jusqu'à six heures du matin.

Les *jockeys* sont libérés à la fin de la saison des courses. Ils passent leurs loisirs à voyager et toujours à monter à cheval. Ils aiment tous les exercices du sport, mais ils ne prennent qu'une part très-modique dans les paris d'argent qui s'y engagent. Ils se savent surveillés, et pour cause, dans leur propension au jeu! Ils suivent les chasses; car il est de règle qu'ils doivent tenir leurs facultés physiques en haleine.

Sur les champs de courses, les *jockeys* sont soumis, par discipline, et pour prévenir les fraudes, à une réglementation spéciale. Si un *jockey* désobéit, ou cherche à prendre un avantage illicite, les commissaires peuvent lui imposer une amende et même lui interdire de monter dans les courses de la localité pendant le temps qu'ils jugeront convenable. Tout *jockey* mis à l'amende est incapable de monter, même dans une autre localité, tant que cette amende n'est pas payée. Tout *jockey* se trouvant sous le coup d'une exclusion ou d'une suspension prononcée par les commissaires du *Jockey*-Club anglais est incapable de monter partout où le règlement dont il s'agit est en vigueur. Tout *jockey* convaincu d'avoir, dans un but frauduleux, fait battre le cheval qu'il monte peut être puni par les commissaires. Si un *jockey*, engagé pour un certain temps ou pour une certaine course, refuse d'exécuter son engagement, les commissaires des courses peuvent le condamner à une amende de 100 à 500 francs et lui interdire le turf pendant le temps qu'ils jugeront convenable. Si un *jockey* monte pour une autre personne sans la permission de son maître, les commissaires des courses peuvent lui appliquer l'amende et l'interdiction ci-dessus, et le propriétaire du cheval qu'il a monté est, en outre, passible d'une amende de 100 francs à 1,000 francs.

Le turf compte parmi les *jockeys* un certain nombre d'illustrations; les annales de New-Market et d'Epsom sont leur livre d'or. Buckle fut autrefois un des plus fameux : il gagna cinq fois le derby, sept fois les oaks, deux fois le Saint-Léger, et battit souvent ses adversaires avec des chevaux inférieurs aux leurs. Il avait un coup d'œil sûr et possédait une admirable tactique. « C'est à Epsom, dit M. Chapus, qu'il conquit le plus beau fleuron de sa couronne. Il montait *Tyran*, cheval du duc de Grafton. Il voit *Orlando* et *Young Eclipse* le dépasser, et il s'y attendait; mais il observe leurs pas et juge que la vitesse qu'ils déploient au départ ne tardera pas à se ralentir; il les suit en ménageant son cheval. Bientôt, en effet, il les voit fléchir, ils sont épuisés; alors, attaquant vivement son cheval de l'éperon, il le lance, atteint ses rivaux, les devance et gagne le prix. Cette victoire était si bien le résultat de son habileté seule, que, l'année suivante, *Young Eclipse*, surchargé d'un poids de 4 livres, battait ce même cheval *Tyran* monté par un autre *jockey*. »

Cette tactique est souvent employée par les *jockeys* habiles. Samuel Chifney l'exagérait même; on était toujours sûr, au départ, de le voir derrière les autres; mais, vers la fin de la course, il avait une manière à lui d'électriser son cheval par d'imperceptibles mouvements de main, et passait presque à coup sûr en avant de ses concurrents. James et Thomas Robinson, William Clift, William Arnull, John Day, Dockeray, Franck Boyce, James Chappel, Samuel Mann, Macdonald, William Edwards, William Scott, Butler, Marlow, Rogers, Wynne, Doyle, ont joui d'une grande renommée.

Jockey (LE), comédie en un acte et en prose, mêlée d'ariettes, paroles de Hoffman, musique de Solié, représentée sur le théâtre de l'Opéra-Comique le 16 nivôse an IV (6 janvier 1796). Pendant plusieurs années, cette pièce fut jouée une ou deux fois par semaine, et elle obtint assez de succès pour donner à Hoffman un rang parmi les auteurs dramatiques. La musique de Solié a beaucoup vieilli. Il est vrai qu'on a entendu les principaux motifs du *Jockey* dans les vaudevilles, entre autres les couplets de la première scène : *Lorsque vous verrez un amant;* la facture facile des airs de Solié se prêtait au goût du public récemment admis à jouir très-librement des plaisirs de l'esprit. C'est peut-être le compositeur qui a fourni le plus de ces espèces de mélodies appelées *timbres* à la *Clef du Caveau.*

JOCKEY-CLUB s. m. (jo-kè-klubb — mots angl. signifiant *club des jockeys*). Association formée pour l'amélioration de la race chevaline, et qui s'occupe spécialement de l'organisation des courses de chevaux : *La distinction et l'opulence sont des conditions requises chez les membres du* JOCKEY-CLUB.

— **Encycl.** On donne le nom de *Jockey-Club* à des assemblées d'amateurs de chevaux réunis en société pour régler d'un commun accord toute espèce de matière ayant pour but l'amélioration de la race chevaline et tout ce qui se rapporte aux courses. Le premier *Jockey-Club* a été fondé à New-Market, en Angleterre, par des membres de l'aristocratie britannique, il y a plus d'un siècle. Le champ de courses de ce lieu célèbre est, depuis 1753, sa propriété. Cent ans auparavant, sous le règne de Charles II, New-Market avait vu s'ouvrir son hippodrome, dont le renom est maintenant universel. Le *Jockey-Club* y a fait élever sur divers points, dans les bruyères, aux environs de la piste, des tribunes où de nombreux sportsmen, à l'issue de chaque course, viennent engager des paris sur celle qui va suivre. Le pavillon où se réunit le *Jockey-Club*, situé au centre de la ville, est une élégante construction. Les membres de ce cercle payent 30 guinées pour leur admission et 6 guinées pour leur cotisation annuelle. Leur nombre ne dépasse pas soixante. Il suffit de deux boules noires dans le scrutin de ballottage pour l'exclusion d'un candidat. Inutile d'ajouter que le *Jockey-Club* ne se recrute que parmi les hommes de la noblesse et de la haute bourgeoisie. George IV, alors qu'il n'était que prince de Galles, en faisait partie. Il s'en était retiré en 1791, à la suite d'une victoire sur le turf qui avait soulevé de vives critiques; il y rentra en 1805, à la prière de ses anciens collègues.

En 1833, un *Jockey-Club* s'est constitué à Paris sur le modèle du *Jockey-Club* de New-Market, et sous l'inspiration d'une pensée utile et féconde. A cette époque, nos races chevalines se ressentaient encore des guerres qui les avaient décimées; la reproduction avait été profondément atteinte par des réquisitions successives, qui avaient enlevé aux éleveurs leurs reproducteurs mêmes. Les systèmes et les méthodes de dressage n'avaient aucune base fixe; la routine et la fantaisie prévalaient, aussi bien dans les établissements publics, dans les haras du gouvernement, que chez les éleveurs particuliers, dont le nombre était d'ailleurs fort restreint. Sous la Restauration, des notions exactes, empruntées à l'Angleterre, avaient bien produit quelques résultats satisfaisants, mais ces résultats restaient le privilége d'un très-petit cercle de connaisseurs, et n'exerçaient aucune influence au delà. L'association de plusieurs volontés pouvait seule donner une impulsion salutaire à la question chevaline, si importante à divers points de vue; c'est ce que comprirent les quatorze membres fondateurs du *Jockey-Club :* le duc d'Orléans, le duc de Nemours, le prince de la Moskowa, lord Henry Seymour, le comte Demidoff, le comte de Cambis, le chevalier de Machado, MM. Maxime Caccia, Delamarre, Fasquel, Charles Laffitte, Ernest Leroy, de Normandie, Rieussec, qui, réunis à Tivoli, résolurent de remédier à une situation désastreuse pour notre pays. Ils formèrent une association qui prit le titre de *Jockey-Club, cercle et société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France*. A la suite d'une réunion qui eut lieu le 11 novembre 1833, parut un manifeste, qui constatait le mal auquel il importait de remédier. Les fondateurs de la société y indiquaient leur but et formulaient nettement leurs doctrines. Elles avaient pour base les courses et la préférence donnée au cheval pur sang anglais sur le cheval arabe, comme régénérateur. Les choses allèrent vite, grâce à la générosité des membres du nouveau *Jockey-Club* et au concours du ministère de la guerre et de la préfecture de la Seine, qui mirent à leur disposition le Champ de Mars, abandonné en 1857 pour l'hippodrome de Longchamps, au bois de Boulogne. Ce fut au mois de mai 1834 qu'eurent lieu les premières courses. Au mois de juin de l'année suivante, le duc d'Orléans, cédant au vœu qu'on lui en avait exprimé, autorisa les courses de Chantilly, où fut couru pour la première fois, le 24 avril 1835, le prix du *Jockey-Club*, appelé aussi *Derby*, parce qu'il se dispute chaque année, depuis lors, dans les mêmes conditions que celui du Royaume-Uni (v. DERBY). Ce prix, qui n'était alors que de 5,000 francs, échut à *Frank*, appartenant à lord Seymour, président du *Jockey-Club*. Ainsi, à côté des doctrines, la société nouvelle plaçait la pratique; elle instituait des prix, engageait le gouvernement à augmenter la valeur de ceux-ci, faisait un appel à la sympathie de tous et introduisait, popularisait chez nous l'organisation des courses. Ses règlements, copiés sur celui du *Jockey-Club* de New-Market, furent modifiés peu à peu conformément à nos goûts, à nos usages, aux exigences des temps. Un Anglais nommé Bryon, qui avait une expérience consommée de toute la pratique de son pays, lui fut un utile auxiliaire. Outre les règlements, on créa un code des courses et un tribunal compétent. Un comité spécial de courses ayant été formé, on nomma trois commissaires chargés de prononcer en dernier ressort sur toutes les réclamations relatives aux prix fondés par la société, et prêts, d'ailleurs, à exercer les fonctions d'arbitres, si des difficultés, provenant de toute autre course en France, leur étaient soumises. Le code du *Jockey-Club*, longtemps en vigueur, et dont les principales dispositions avaient été adoptées par plusieurs des autres sociétés de courses, a servi de base à l'arrêté ministériel en date du 17 février 1853, par lequel les courses, en France, ont été uniformément réglementées. Un secrétaire était devenu indispensable à cette société appelée à une si rapide prospérité, et M. Grandhomme fut appelé à ces fonctions importantes dès 1837. Malgré les attaques qu'eurent à subir les principes de la Société d'encouragement, son exemple gagna la province, et les principales villes de France, reconnaissant l'amélioration qui s'opérait insensiblement par ses soins dans notre production chevaline, fondèrent des hippodromes, qui allèrent en se multipliant chaque année, et que les municipalités placèrent sous son patronage. La ville de Versailles fut la première à ouvrir la voie. En 1847, trente-deux sociétés s'étaient déjà organisées à l'instar de celle du *Jockey-Club*, et formaient à cet astre brillant d'utiles satellites, distribuant leur argent sur autant d'hippodromes départementaux; en 1853, ce nombre s'élevait à quarante-trois. Depuis lors, il va toujours croissant. De son côté, le *Jockey-Club* augmentait ses sacrifices d'argent au profit des courses; au bout de seize années d'existence, la société avait distribué déjà plus d'un million en prix de courses. Elle consacre à présent 150,000 francs par année pour le même objet.

Les fondateurs du *Jockey-Club* français, ces hommes qui s'étaient fait une préoccupation si vive de la question chevaline, étaient fort jeunes au début. En dehors de leurs connaissances techniques, ils étaient, par leur fortune et le brillant de leur existence, quelquefois aussi par leur valeur personnelle, des centres autour desquels gravitaient des myriades d'autres hommes, non moins riches, non moins influents, non moins amateurs de chevaux, disposés ou par goût ou par genre à aider chaleureusement à l'accomplissement de cette « mission patriotique. » Plusieurs, lancés dans les hautes carrières, sont devenus ministres, généraux, etc. De là cet éclat rapide qu'obtint le *Jockey-Club*. On briguait, dans les sphères les plus élevées, l'honneur d'en faire partie. Le nombre des membres était illimité, selon les statuts; mais les candidats étaient soumis à des conditions de notabilité et de fortune qui en éloignaient beaucoup; une boule noire sur six suffit encore dans le ballottage d'admission pour motiver un refus. Chaque membre paye, à son entrée, 500 francs, soit : 200 francs d'entrée pour le cercle, 100 francs pour la souscription annuelle de la société et 200 francs pour celle du cercle. Les autres années, il ne paye que 100 francs pour la société, et 200 francs pour le cercle. Les ambassadeurs et les ministres étrangers près du gouvernement français peuvent, sur leur demande, faire partie de la société et du cercle sans ballottage. Tout membre du *Jockey-Club* d'Angleterre est admis dans la tribune des courses et obtient son entrée au cercle, sur l'invitation du président, pendant la durée d'un mois.

Installé d'abord au coin de la rue du Helder et du boulevard, puis rue Grange-Batelière, ensuite rue de Grammont no 30, le *Jockey-Club* est venu, en septembre 1863,

prendre possession d'un splendide hôtel que la Société immobilière lui avait fait construire à l'angle du boulevard des Capucines et de la rue Scribe. Après avoir eu pour présidents successifs lord Seymour, le prince de la Moskowa, le comte Achille Delamarre, il a été présidé en 1863 par le marquis de Biron. Il comptait à cette époque 650 membres. Son comité, composé de 16 membres fondateurs et de 15 membres adjoints, qui tous sont des notabilités de l'élevage et du turf, est présidé par le vicomte Paul Daru. Les trois commissaires de ce comité publient, à la fin de chaque année, un compte rendu des travaux de la société. Ces documents, joints aux différents travaux de ce comité, formeront l'historique des résultats obtenus par la pratique des principes de la Société d'encouragement.

Jusqu'ici nous n'avons indiqué qu'une des faces du *Jockey-Club*. Nous avons montré son côté sérieux et national, nous l'avons vu remplissant une utile mission, naturalisant les courses chez nous, fondant les prix, donnant l'élan au pays tout entier, indiquant au gouvernement la marche à suivre et forçant, par son exemple, l'administration des haras à sortir de l'ornière où elle était plongée depuis longtemps. Il nous resterait à parler du *Jockey-Club* viveur aristocratique, gros joueur et coureur d'aventures et de frivolités. Qu'il nous suffise de dire qu'au *Jockey-Club* il est du meilleur ton d'avoir des galanteries ouvertes, et que le mérite personnel n'y saurait faire figure sans une mise élégante, de la fortune, un titre, une décoration. A côté de noms historiques, se pavanent, il est vrai, des noms parasites, entichés à l'excès de leur noblesse de fraîche date, quelquefois même de leur noblesse d'emprunt. On a dit que Voltaire, s'il revenait sur la terre avec la prétention d'être membre du *Jockey-Club*, serait *blackbowlé!* Cependant un candidat peut vendre des suifs, spéculer sur les cotons, être gorgé de houille et de bitume, les portes du temple s'ouvriront sans effort devant lui pourvu qu'il soit très-riche et que, à défaut d'ancêtres, il ait beaucoup d'écus; mais ni l'esprit ni le talent ne saurait suffire à forcer l'entrée. Cette proscription est sans excuse de la part de gens dont toute la valeur — nous parlons en général — ne gît pas dans l'élégance du chapeau et le luxe des gilets, et elle s'explique d'autant moins qu'on fait partie du *Jockey-Club*, non-seulement sans figurer sur le turf, mais sans posséder un seul cheval dans ses écuries et sans rien entendre à la question de l'élevage; bien mieux, il est établi que certains élus dirigent leurs préoccupations en dehors même des intérêts qui se rattachent à la science hippique. Beaucoup sont plus aptes à discuter le mérite d'une danseuse que la valeur d'un cheval; ceux-ci, en demandant au *Jockey-Club* leurs grandes et petites entrées, n'ont eu d'autre but que de se créer les agréments de la vie indépendante et somptueuse de ces lieux de rencontre, les clubs, où s'oublient si aisément les devoirs et les affections de famille, où les amours de théâtre sont à la mode, où l'on apprend à ne se gêner pour personne, pas plus pour un sexe que pour l'autre, où chacun parle quand il veut, se tait, boit, mange, fume, dort et joue quand il veut. Car on fait tout cela et bien autre chose encore au *Jockey-Club*. De l'antichambre meublée de balances à jockeys aux salles à manger, aux salons de conversation, à la salle de billard, aux cabinets de lecture, que de distractions diverses offertes à la foule qui s'y presse de cinq heures du soir jusqu'au matin! Le whist, le piquet, le cigare, la causerie, les dîners admirablement servis, rapprochent tous les matadors de la politique, de la diplomatie et de la finance, qui déposent en entrant la morgue dont ils écrasent ailleurs la bande moutonne des administrés et des actionnaires. Les paris fournissent la somme d'émotions suffisante. Tout, pour ces messieurs, est matière à pari, la vertu des femmes comme la vitesse des chevaux, la solvabilité d'un banquier comme les mystères de la politique, et l'on en tient registre. Sur le registre des paris — livre sacré — se lisent les propositions les plus folles et les plus bizarres. On sait qu'il est régulièrement tenu. Il reçoit la confidence de tous les défis qui se portent, à propos du derby, entre les membres du club. Dès que les conditions en sont arrêtées, elles sont relatées sur ses pages, signées et parafées par les contractants. Tous les paris se règlent invariablement, à jour fixe, dans la semaine qui suit le jour de la course. Le *book* (livre), dans le langage du turf, est le répertoire qui présente à chaque joueur le tableau synoptique du nombre et de la valeur de ses paris. Chacun tient son book à peu près comme il l'entend. En Angleterre, on a vu des hommes de haute naissance risquer toute leur fortune dans un pari et la perdre. Mais, nous le répétons, à côté des paris de course, naissent d'autres paris sur toutes choses, système qui, selon M. de Boigne, a son mérite. « Entre gens jeunes et ardents, dit-il, de la discussion à la provocation la distance n'est pas longue, et de la provocation au combat, moins longue encore. Au seul mot, au sel argument *pari*, toute cause d'irritation disparaît; les colères s'apaisent. Le pari est un démenti poli, le seul que l'on puisse accepter chez les hommes de cheval ou *gentlemen-riders*, comme disent les Anglais. » V. COURSES, DERBY, etc.

JOCKO s. m. (jo-ko). Mamm. Un des noms de l'orang-outang.

JOCKO, personnage de théâtre revêtu de la peau d'un singe, et qui a joui à Paris, en 1825, d'une vogue si extraordinaire, que son nom a été donné à des modes nouvelles, à des coiffures, à des couleurs, etc. Charles Pougens avait fait paraître en 1824, dans le format in-12, une gracieuse et touchante histoire, intitulée : *Jocko, épisode détaché des Lettres inédites sur l'instinct des animaux*, dont l'héroïne était une jeune femelle intelligente et sensible de la famille des singes jockos. Cette fille des bois, rencontrée par un Européen dans une forêt du nouveau monde, se laisse gâter par lui, combler de biscuits et de gâteaux; en retour, elle lui apporte de superbes noix de coco, et tous deux, bons amis, se construisent une jolie hutte couverte de feuillage, que l'homme blanc vient partager chaque jour avec sa compagne aux yeux caressants. Il la meuble de tables, de pliants, y introduit même une commode, enseigne à sa petite Jocko à puiser de l'eau au moyen d'une cruche, à battre le briquet, à attiser le feu, à faire du thé et du café. Elle avait tant d'adresse et d'intelligence, qu'au bout de quelque temps elle faisait des tartines et coupait des mouillettes aussi habilement que l'aurait pu faire une femme de Lisbonne ou de Londres. A force de soins, son maître lui avait appris à déboucher avec adresse une bouteille au moyen d'un tire-bouchon, à bien nettoyer les verres, à mêler de l'eau dans son vin. Comme sa nudité déplaisait à l'Européen, celui-ci s'amuse à la draper avec des châles de couleurs vives, qu'elle serrait ensuite dans sa petite commode. Tout cela est le motif de scènes d'une amusante simplicité. Le drame vient après. Une après-midi, la pauvre Jocko, renversée de la cime d'un arbre très-élevé, s'est meurtrie en tombant dans un précipice. Son ami lave ses plaies, pile des herbes pour en faire des compresses, la couche doucement sur un lit de feuilles de bananier et se tient près d'elle. L'intéressante malade appuie sa petite tête sur son épaule, tandis qu'il lui chante, pendant les longues heures de la souffrance, des romances et des barcarolles vénitiennes en s'accompagnant de la guitare. Ravie, elle se réveille tout à coup comme d'un songe; elle se lève avec précipitation, se frappe le front, ouvre le tiroir de sa commode (ne dirait-on pas d'une grisette?), et elle apporte à son médecin improvisé vingt-neuf ou trente des plus gros diamants qu'il eût jamais vus. Ici l'Européen avide prévalut sur l'homme de la nature et se montra dans toute sa basse avarice. Il saisit Jocko entre ses bras, la serra contre sa poitrine, l'embrassa avec transport. Par ses gestes, tour à tour suppliants et impératifs, il lui fit comprendre qu'il lui faudrait retourner au dangereux précipice où elle avait, au risque de sa vie, recueilli ce trésor précieux; elle prit un air triste, montra ses blessures et appuya d'un air consterné son front sur le bord de sa couchette. En moins de quinze jours, Jocko est entièrement guérie. Persévérant, comme on s'en doute bien, dans son ambitieuse avarice, le compagnon de la douce créature fait voir à celle-ci les diamants qu'elle lui a apportés; il les baise devant elle, il les caresse de la main, il les suspend à son habit, ensuite il les serre dans ses poches avec un soin affecté, espérant par cette pantomime lui faire comprendre ses avides désirs. Un matin, à son arrivée à la cabane, il ne la trouve point. Inquiet, il attend sur la lisière du bois en regardant avec anxiété à droite et à gauche. Au bout d'une demi-heure, il la voit accourir, essoufflée et excédée de fatigue. Elle tombe à ses pieds, privée de sentiment. Son bras droit était chargé d'un paquet assez pesant, et qui était recouvert de feuilles de bananier. L'homme s'en saisit et aperçoit une quantité de diamants au moins triple de la première. Il relève sa pauvre Jocko qui était palpitante et à moitié suffoquée, soit par la fatigue qu'elle avait éprouvée, soit par la rapidité de sa course. En l'examinant, il trouve sur son corps plusieurs contusions. Après avoir mangé et bu avec avidité, elle s'endort d'un sommeil agité, pendant lequel elle exhale de sourds gémissements. A son réveil, elle reste comme engourdie et paraissant souffrir de douleurs assez vives dans tous les membres. L'Européen contemple la pauvre créature qui est la source de la fortune immense dont il va jouir à son retour dans sa patrie. Nous disons à son retour, parce qu'il vient de recevoir des lettres de Lisbonne qui lui font présumer son prochain rappel. Il se demande ce que va devenir cette pauvre Jocko, qui n'appartient que par un fil imperceptible à l'espèce humaine. L'abandonner est une barbarie dont il se sent incapable, l'emmener avec lui présente toutes sortes d'inconvénients. Mais une pensée l'absorbe plus que tout cela. Il voudrait connaître le lieu où elle a puisé tous ces diamants. Jocko ne le comprend pas, et il est assez dur pour faire succéder les menaces aux caresses. Enfin, un jour qu'il était impatient d'arriver à la cabane, qu'il avait quittée la veille, il entend de loin un bruit inconnu. Il hâte sa marche, aperçoit des traces de sang, s'élance et voit une affreuse couleuvre de Java aux prises avec la malheureuse Jocko, dont les membres étaient déchirés et le corps couvert de larges blessures, d'où s'échappaient des ruisseaux de sang. Deux coups de son pistolet font rouler le monstre à terre. Il emporte dans ses bras Jocko évanouie et l'étend sur son lit; mais au bout de quelques heures de douleurs atroces, elle tourne vers lui sa jolie petite tête, le regarde d'un air caressant et doux, fait un geste comme si elle eût voulu se lever, retombe sur son lit et exhale son dernier soupir. Trois jours après, l'Européen partit pour l'Europe.

Tel est le récit qui inspira à MM. Rochefort et Gabriel un drame en deux actes, ayant pour titre : *Jocko* ou le *Singe du Brésil*, qui, joué deux cents fois de suite à la Porte-Saint-Martin, fit un million de recette (1825), grâce à ce comédien si charmant, si leste et si gai, qui s'appelait Mazurier, et qui, dans la peau du singe Jocko, passionna tout Paris. Rien de plus divertissant, de plus extraordinaire, s'il faut en croire les contemporains, que sa façon de grimper aux arbres, de se suspendre aux lianes, de se lancer d'une roche à une autre, de faire la culbute. Dans ce petit drame, où il faisait rire et pleurer tout à la fois, il s'élevait à un tel pathétique dans la scène de l'agonie que Talma, parlant des comédiens de l'époque, disait : « Je n'en connais que trois : Potier, Mazurier et *peut-être* moi. » Sa mort, vraiment touchante, mit à la mode la nuance « singe expirant. » Les tailleurs et les couturières inventèrent la couleur jocko; on porta des robes et des manteaux à la jocko, des éventails en laque et or, au milieu desquels un médaillon représentait Jocko essayant de jouer de la guitare. Une chanson, chantée dans les rues avec accompagnement d'orgue de Barbarie, disait :

> On vient de quitter subito
> Mod's françaises et mod's anglaises,
> Et jusqu'aux marchands de coco
> Tout s'habille à la jocko.

Les parodies ne manquèrent pas à la pièce, et les Variétés représentèrent, le 25 mai 1825, les *Deux jockos*, singerie en un acte, mêlée de couplets, par M. Sapajou. Enfin, qui le croirait? les femmes raffolaient de cet homme cousu dans une peau de singe; ce fut même pour Mazurier l'occasion d'un mariage. Une jeune et jolie Brésilienne, qu'une profonde tristesse suivait partout, voulait en finir avec la vie. Elle s'achemine un jour vers le pont Neuf. A cet endroit, elle se trouve arrêtée par la foule attroupée devant une de ces affiches monstres, que l'on voyait à Paris pour la première fois. Ses yeux s'y portent machinalement, et elle lit : *Jocko* ou le *Singe du Brésil*. L'idée de son pays lui revient. Elle donne l'ordre à son cocher de la conduire à la Porte-Saint-Martin. Elle arrive, la salle était comble; une avant-scène restait; elle s'y installe au moment où la toile se lève. La décoration représentait une forêt vierge du Brésil; elle revoit avec joie ces belles lianes de son pays, ces bananiers superbes... Jocko paraît! c'est bien un singe, un véritable singe du Brésil. Un des exercices de Mazurier consistait à grimper aux avant-scènes, et à faire ensuite le tour de la salle. Il monte, il est frappé de la beauté de cette jeune spectatrice; il redescend, cueille une fleur de la savane, et remonte l'offrir à la Brésilienne, aux applaudissements du public. Le lendemain, elle revient; elle tenait à la main la fleur de la veille. Cette fois, ce n'est plus une fleur, c'est un énorme bouquet que Jocko lui présente. Bref, quinze jours plus tard, la jeune femme avait oublié ses chagrins, elle ne voulait plus mourir. Le mariage eut lieu peu de temps après, et le curé de Saint-Merri bénit une union qui accrut encore la vogue de *Jocko*. Tout le monde voulut le voir. La duchesse de Berry et le prince de Salerne vinrent un soir à la Porte-Saint-Martin; c'était la première fois que des princes de la famille royale honoraient de leur présence un théâtre secondaire. Jocko était d'ailleurs un singe plein de religion, aussi dévot, aussi superstitieux que les bons royalistes d'alors. Quand il devait jouer un rôle nouveau, ses camarades le voyaient, derrière une coulisse, se signer très-sérieusement. Un soir qu'il faisait un orage épouvantable, notre homme entre en scène au moment où un coup de tonnerre retentit; Mazurier oublie qu'il est dans la peau d'un singe, se dresse sur ses deux pieds, fait le signe de la croix et continue son rôle au milieu d'un rire universel.

En 1857, le théâtre de la Porte-Saint-Martin essaya de ressusciter *Jocko*. Un acteur nommé John Blick y déploya beaucoup de talent; mais c'en était fait de la pièce de 1825; sa vogue ne pouvait renaître. Le pauvre singe, après un certain nombre de représentations, d'ailleurs assez suivies, tomba dans le bouillon, c'est-à-dire que John Blick, oublieux de ses gambades, se fit gargotier. Il est mort fou en février 1868. Jocko premier du nom, fatigué de ses exercices si périlleux, l'avait depuis longtemps précédé dans la tombe. Aujourd'hui, il ne nous reste plus guère, de tous ces souvenirs, qu'une seule chose, le *pain jocko*. N'est-ce donc rien après tout?

JOCONDE s. m. (jo-kon-de — nom d'un personnage de l'Arioste). Galant séducteur : *Tu n'es qu'un mauvais sujet, un* JOCONDE, *un Lovelace.* (Scribe.) V. ci-après.

JOCONDE (Frère), célèbre antiquaire, architecte et littérateur italien. V. GIOCONDO (Fra Giovanni).

Joconde, nouvelle tirée de l'Arioste, un de ces *cinq ou six contes bleus* (il y en a plus de soixante) dont le bon La Fontaine s'étonnait qu'on lui fît un reproche, comme étant capables de donner de l'ombrage aux bonnes mœurs. Astolphe, roi de Lombardie, était

> Un prince aussi beau que le jour,

et ne croyait pas qu'on pût lui contester la palme de la beauté. Un de ses gentilshommes lui affirme néanmoins qu'un sien frère, nommé Joconde, pourrait lui disputer le cœur de toutes les dames de la cour. Astolphe, en bon prince, veut qu'il vienne aussitôt et jure de le bien traiter. Le susdit frère va donc chercher Joconde et lui fait part de l'ordre du roi. Joconde quitte à regret sa charmante moitié, qui verse des pleurs à fendre l'âme d'un vieux rocher, et lui fait présent de son portrait et d'un bracelet qu'elle a tissé elle-même de ses propres cheveux. Joconde s'arrache enfin des bras de cette épouse inconsolable; mais, le lendemain matin, il s'aperçoit qu'il a oublié ces deux gages d'une amour sans seconde, il rebrousse chemin en toute hâte, et

> Il monte dans sa chambre et voit près de la dame
> Un lourdaud de valet sur son sein étendu.
> Tous deux dormaient...

Son premier mouvement, et nous le croyons parbleu sans peine, fut de les envoyer dormir dans l'autre monde; il se contint cependant et partit sans mot dire. Très-bien accueilli par Astolphe, il ne peut cependant digérer son désagrément; il ne mange, ne boit et ne dort plus; il devient un Adonis étique dont toutes les dames font des gorges chaudes. Un jour, en errant solitairement dans une galerie, il entend certain discours, partant de certain cabinet, qui le pousse à regarder à travers les interstices de la cloison, et il se rend compte, *de visu*, que la reine inscrivait le roi sur les registres de la même confrérie que lui, Joconde, et assistée de qui, s'il vous plaît? du nain, oui, du nain d'Astolphe. Cette vue le réconforta et le réconcilia quelque peu avec l'image du *lourdaud de valet*. On a beau dire que le mal de l'un ne guérit pas celui de l'autre; Joconde, à partir de ce moment, recouvra ses couleurs vermeilles, et devint la coqueluche de toutes les dames; c'était à qui lui ferait fournir les plus longues étapes. En bon ami et en serviteur dévoué, non toutefois sans quelques précautions oratoires, il fit part de sa découverte à Astolphe, qui voulut contrôler par ses propres yeux le récit de Joconde; c'est bien le moins qu'un mari puisse se permettre. Il vint donc, il vit et se convainquit. En bon prince qu'il était, nous l'avons déjà dit, il prit la chose du beau côté, en admettant qu'il y en ait un, et proposa à Joconde, pour se venger tous deux, de courir le pays et de mener à mal autant de femmes qu'il leur en tomberait sous la main, sans user de violence, s'entend, uniquement par bonté d'âme, compassion, et pour soulager le martyre des faibles créatures. Quand ils jugent la liste de leur martyrologe assez longue pour les consoler de leur déboire commun, ils retournent auprès de leurs douces moitiés, qui les mangent de caresses et les accablent de reproches sur une aussi cruelle absence.

Tel est en substance ce conte de *Joconde*, où l'on trouve au plus haut degré tous les caractères du talent de La Fontaine en ce genre : la finesse, la malice, la naïveté et l'esprit gaulois.

Le sujet de *Joconde*, si fertile en incidents d'un graveleux comique, a inspiré plusieurs auteurs dramatiques. V. les articles suivants.

Joconde, comédie en un acte et en prose, par Fagan, représentée aux Français en 1740. En courant leurs aventures, durant lesquelles ils inscrivent maint nom sur le registre fatal, Astolphe et Joconde arrivent à une hôtellerie où se trouvent trois sœurs réputées jusque-là invincibles; mais, grâce à quelques subterfuges, nos deux héros ont bientôt acquis le droit d'inscrire ces trois noms sur le livre de compte, et Astolphe s'étant fait connaître, ces vertus si farouches en apparence reçoivent l'ordre d'épouser chacune un des amants qu'elles avaient repoussés jusqu'alors.

Il y a dans cette pièce, inspirée par le conte de La Fontaine (v. l'article précédent), du mouvement, de la verve et de la gaieté.

Joconde, opéra-comique en trois actes, paroles de Desforges, musique de Jadin, représenté sur le théâtre de Monsieur, salle Feydeau, le 14 septembre 1790. Même sujet que celui du conte de La Fontaine. La musique a eu du succès; mais celle de Nicolo l'a fait oublier.

Joconde ou les **Coureurs d'aventures**, opéra-comique en trois actes, paroles d'Etienne, musique de Nicolo, représenté pour la première fois à Feydeau le 28 février 1814. *Joconde* est un des types les plus parfaits du genre opéra-comique. Légèreté, grâce, vivacité, tour mélodique facile et partant spirituel, il résume toutes ces qualités. Sa popularité a duré longtemps, et il est resté presque constamment au répertoire. L'accord de l'inspiration du musicien avec le caractère

des situations est tel, que certaines phrases de la partition sont devenues en quelque sorte proverbiales. L'air de la romance : *Dans un délire extrême*, est dans son genre musqué, galant et troubadour, un petit chef-d'œuvre. Tout le monde en a chanté le refrain :

Et l'on revient toujours
A ses premiers amours.

Le quatuor scénique dans lequel la jeune villageoise trompe si agréablement Joconde et son ami, à la faveur de l'obscurité, est un des meilleurs morceaux de la partition; la phrase principale y est répétée en canon par chaque personnage sur les paroles aussi fort connues :

Quand on attend sa belle,
Que l'attente est cruelle!
Et qu'il sera doux
L'instant du rendez-vous!

Nous ne devons pas omettre le grand air de Joconde si caractérisé : *J'ai longtemps parcouru le monde*, et qui rappelle l'air de *Madamina* de Leporello. On a eu tort de dire que Joconde était un don Juan français. Il est inconstant, frivole, trop facilement amoureux, mais toujours aimable et jamais odieux. Nous signalerons encore le trio : *Amour, seconde mon courage*, et les couplets si fins et si spirituels : *Parmi les filles du canton*. Chollet a laissé des souvenirs dans le rôle de Joconde.

DANS UN DÉLIRE EXTRÊME.

1er Couplet. *Andantino.*

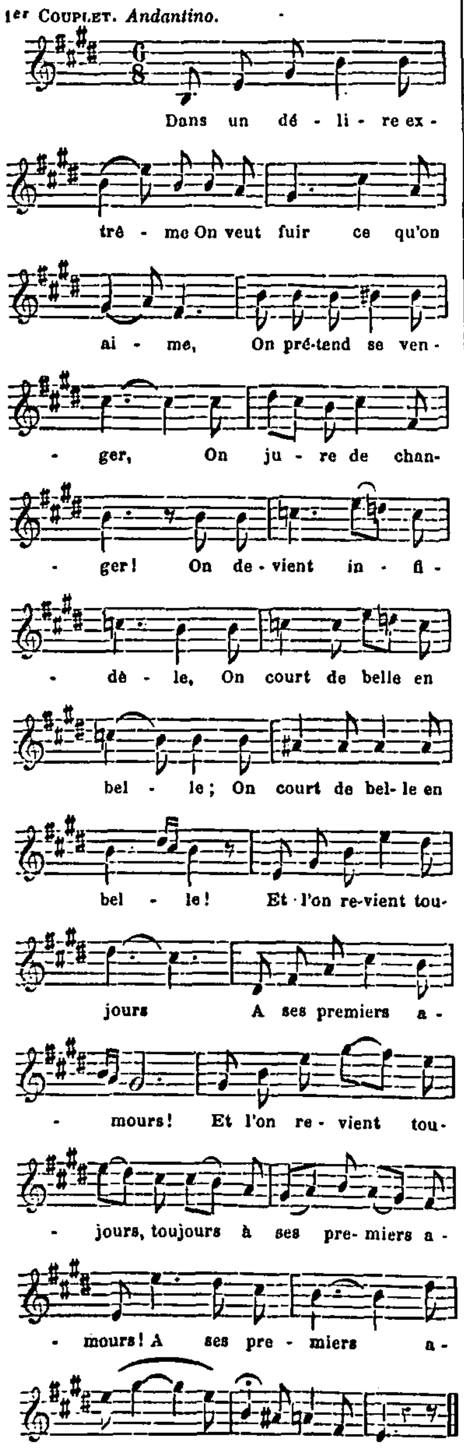

DEUXIÈME COUPLET.

Ah! d'une ardeur sincère
Le temps peut nous distraire;
Mais nos plus doux plaisirs
Sont dans nos souvenirs.
On pense, on pense encore
A celle qu'on adore!
Et l'on revient toujours, etc.

QUAND ON ATTEND SA BELLE.

Allegretto.

Joconde (LA), de Léonard de Vinci. L'admirable tableau du Louvre, connu sous le nom de la *Joconde*, est le portrait de Mona Lisa, femme de Francesco del Giocondo, citoyen de Florence. C'est à la fois le chef-d'œuvre du maître et du genre. Léonard de Vinci y travailla, dit-on, quatre années de suite, vers l'an 1500, sans pouvoir le finir pleinement à son gré. François Ier l'acheta 12,000 livres, somme énorme pour l'époque; c'est maintenant le joyau de notre musée.

Mona Lisa est représentée de trois quarts, tournée vers la gauche, assise dans un fauteuil; ses deux mains sont croisées l'une sur l'autre. Un voile léger, retenu par un fil d'or très-mince, qui passe sur le front, recouvre le derrière de la tête et tombe sur les épaules, ainsi que ses cheveux bouclés. Derrière, au delà d'un appui en pierre, on aperçoit un lac entouré de rochers. Toutes les parties de ce tableau, et surtout l'expression de la tête, n'ont cessé, depuis plus de trois siècles, d'exciter l'enthousiasme. « Qui veut savoir, dit Vasari, jusqu'à quel point l'art peut imiter la nature, peut s'en rendre compte facilement en examinant cette tête, car Léonard a représenté les moindres détails avec une extrême finesse. Les yeux ont ce brillant, cette humidité que l'on observe toujours pendant la vie; ils sont cernés de teintes rougeâtres et plombées, d'un vérité parfaite; les cils qui les bordent sont exécutés avec une excessive délicatesse. Les sourcils, leur insertion dans la chair, leur épaisseur plus ou moins prononcée, leur courbure suivant les pores de la peau, ne pouvaient pas être rendus d'une manière plus naturelle. Le nez et ses belles ouvertures d'un rose tendre respirent. La bouche, sa fente, ses extrémités qui se lient par le vermillon des lèvres à l'incarnat du visage, ce n'est plus de la couleur, c'est vraiment de la chair. Au creux de la gorge, un observateur attentif surprendrait le battement de l'artère; enfin, il faut avouer que cette figure est d'une exécution à faire trembler et reculer l'artiste le plus habile du monde qui voudrait l'imiter... C'est de la peinture plus divine qu'humaine, vivante à l'égal de la nature; ou plutôt, ce n'est pas de la peinture, mais le désespoir des peintres. » — « Cette toile m'attire, ajoute Michelet, m'appelle, m'envahit, m'absorbe; je vais à elle malgré moi, comme l'oiseau va au serpent. » Et Théophile Gautier dit à son tour : « Qui n'est resté accoudé de longues heures devant cette tête baignée de demi-teintes crépusculaires, enveloppée de crêpes transparents et dont les traits, mélodieusement noyés dans une vapeur violette, apparaissent comme une création du rêve à travers la gaze noire du sommeil? De quelle planète est tombé, au milieu d'un paysage d'azur, cet être étrange avec son regard qui promet des voluptés inconnues et son expression divinement ironique? Léonard de Vinci imprime à ses figures un tel cachet de supériorité, qu'on se sent troublé en leur présence. Les pénombres de leurs yeux profonds cachent des secrets interdits aux profanes, et les inflexions de leurs lèvres moqueuses conviennent à des dieux qui savent tout et méprisent doucement les vulgarités humaines... »

Mme George Sand a poussé encore plus loin l'analyse des sentiments que fait naître l'inimitable portrait. « Il est peu de figures aussi connues, dit-elle, que celle de Mona Lisa del Giocondo, et, chose étrange, il est peu de physionomies moins devinées. Cette beauté célèbre offre dans son expression un tel problème que personne ne l'a regardée sans émotion, et que personne, après l'avoir vue un instant, ne l'a oubliée. Le modèle offrirait-il aux regards le même mystère que le portrait? Etait-elle belle ou seulement agréable? Pour certaines personnes qui lui trouvent un dessous de malice froide dans le sourire, c'est une laide séduisante, comme on en connaît; pour d'autres, c'est un idéal de jeunesse, de candeur, d'intelligence et de bonté. Tel était l'avis de Gustave Planche, qui a écrit avec beaucoup de prédilection sur Léonard de Vinci. Tel est aussi celui de M. Calamatta. « Quand je dessinais cette suave figure, écri- » vait-il à un de ses amis, seul, sous les voû- » tes du musée, je me surprenais à rire avec » elle. » Une autre fois il écrivait : « J'ai fini » la *Joconde*. C'est une douleur pour moi. Il y » a si longtemps que j'étais heureux et tran- » quille avec elle!... » Pour nous, la *Joconde* est le portrait idéalisé d'une femme charmante, et le grand secret de cette indéfinissable expression de calme qui arrive à effrayer, comme tout ce qui est la force immatérielle, est un sentiment qui exista beaucoup moins en elle que dans le peintre. Il fit là ce qu'ont fait tous les maîtres véritables; il donna sa propre puissance à son œuvre, en croyant la surprendre dans l'âme de son modèle... L'espèce d'effroi que nous avons toujours ressenti en regardant un portrait de maître, et la *Joconde* en particulier, vient donc tout simplement de ce qu'à travers ces figures, c'est le génie, c'est l'âme du maître que nous voyons. Cette âme est dans la toile, n'en doutez pas... Il y a à Florence une *Tête de Méduse* de Léonard de Vinci, qui exerçe une sorte de fascination... La *Joconde*, avec sa douceur souriante, est tout aussi effrayante que la *Méduse*. Au premier abord, c'est l'aimable et paisible créature que le peintre a vue et animée. A la longue, c'est une fascination qui a pris corps. Ce n'est plus une personne, c'est une idée et une idée fixe. Un homme supérieur a mis là sa plus ardente et en même temps sa plus tenace aspiration. Il était impossible qu'une si grande dépense de force fût perdue, et elle l'eût été si elle n'eût produit que la représentation exacte d'une jolie femme. Elle a produit une figure qui, après plus de trois siècles, en dépit d'une couleur altérée qui l'étouffe et la plombe, s'empare encore invinciblement des yeux et de la pensée, soit qu'elle égayé, soit qu'elle rende mélancolique, soit qu'on s'en éprenne, soit qu'on s'en défie... »

JOCOSITÉ s. f. (jo-ko-zi-té — du lat. *jocosus*, plaisant, qui aime à badiner). Joie, gaieté, esprit badin. ‖ Amusement joyeux : *Se livrer à d'innocentes* JOCOSITÉS. ‖ On disait autrefois JOCARITÉ.

JOCRISSE s. m. (jo-kri-se. — Scheler propose de rapporter ce mot au latin *jocari*, jouer, plaisanter. Comparez l'allemand *jocken*, anglais *joke*, plaisanter. Il croit cependant que la première signification a été celle de valet de ferme chargé du poulailler, ce qui lui rappelle le suisse *jockeli*, nom que l'on donne souvent aux garçons de ferme dans ce pays, et qui est une corruption de Jacques. M. Littré rapporte *jocrisse* au wallon *jobrise*, également indiqué par Scheler, et qui accuse le thème *job* contenu dans *jobard*). Sot, benêt : *Un* JOCRISSE, *un vrai* JOCRISSE. *Je vous le dis, en vérité : nous sommes les* JOCRISSES *de l'honneur*. (H. Rochefort.)

. . . . Si j'avais un mari, je le dis,
Je voudrais qu'il se fît le maître du logis;
Je ne l'aimerais point s'il faisait le *jocrisse*.

MOLIÈRE.

— **Encycl.** *Jocrisse* est devenu le type du benêt, au théâtre et dans le langage populaire. Ce type est ancien chez nous; on le trouve, sous ce nom même de *Jocrisse*, dans des ballets du temps de Louis XIII; Molière n'a pas dédaigné de le faire figurer, à l'arrière-plan, dans *Sganarelle;* mais il n'a acquis sa grande célébrité qu'au XVIIIe siècle, par une pièce de Dorvigny, le *Désespoir de Jocrisse*. Le même auteur oublié se trouve ainsi avoir créé deux types populaires, *Jocrisse* et Janot. *Jocrisse* est le type achevé de la niaiserie, de la bêtise; auprès de lui, Janot est ingénieux et fin.

A la suite de Dorvigny, un grand nombre d'auteurs prirent *Jocrisse* pour cible. Parmi les meilleures pièces où il a figuré, après le *Désespoir de Jocrisse*, nous citerons : les *Deux Jocrisses*, vaudeville d'Armand Gouffé (an VIII); le *Mariage de Jocrisse*, par Henrion (même année); *Jocrisse au sérail*, par René Perrin (an IX); *Jocrisse jaloux*, par Dorvigny (an XII); *Jocrisse au bal de l'Opéra*, par le même (1808); *Jocrisse aux enfers*, parade, par Désaugiers (1809); *Jocrisse maître et Jocrisse valet*, comédie en deux actes, de Sewrin (1810); *Jocrisse chef de brigands*, mélodrame de Merle et de Dumersan (1815); *Jocrisse grand-père*, par les mêmes (1816); *Jocrisse paria*, parodie burlesque, par Saint-Hilaire (1822), etc. Les acteurs qui ont excellé dans ces divers rôles de *Jocrisse* sont Brunet, Alcide Tousez et Vernet. Brunet surtout leur donna un cachet inimitable.

La légende de *Jocrisse*, à force d'être allongée et tirée en tous sens, a fini par prendre des développements considérables. On peut la reconstituer à l'aide d'une série d'anecdotes typiques.

∴

Jocrisse a cassé une assiette; son maître lui demande comment il a commis une telle maladresse. *Jocrisse* prend une autre assiette, la laisse tomber et dit : « C'est comme ça, monsieur. »

∴

Un jour, son maître lui dit : « Ecoute, fais bien attention; j'ai à travailler demain matin, tu me réveilleras à six heures, n'y manque pas. — Oh! Monsieur peut compter sur moi. » Et il ajoute : « Monsieur voudra bien me sonner! »

∴

Jocrisse désirait vivement qu'un peintre fît son portrait de grandeur naturelle; il lui recommanda de le représenter tenant à la main un livre qu'il lirait tout haut.

∴

Son maître lui donne un jour des ris de

veau avec une recette écrite contenant une certaine manière de les apprêter. *Jocrisse* pose les ris sur la table de cuisine et s'occupe de ses casseroles. Passe un chien qui, par l'odeur alléché, s'élance sur la victuaille et l'emporte à belles dents. *Jocrisse* court après, sans pouvoir le rattraper, et se désole. Tout d'un coup il s'arrête : « Que je suis bête, dit-il; va! va! tu peux courir : en attendant, tu n'as pas la recette. »

***

Un autre jour, voulant essayer si une planche qu'il avait fait mettre à sa fenêtre, en dehors, pourrait soutenir un pot de fleurs, *Jocrisse* s'assit sur la planche, qui se rompit. Il tomba de la hauteur d'un premier étage, et se cassa le bras. « Je suis ravi, dit-il, de cette expérience; mon pot de fleurs l'a échappé belle! »

***

Un apothicaire, s'étant chargé du traitement d'un malade qui avait *Jocrisse* pour valet, lui envoya une fiole dans laquelle était contenue une médecine, avec ces mots : *Bien secouer avant de faire prendre*. Le lendemain, il alla voir l'effet qu'elle avait produit; il demanda en entrant à *Jocrisse* comment se portait son maître. « Hélas! monsieur, répond-il en pleurant, il est mort.— Il est mort! Lui avez-vous fait prendre ma médecine? — Bien sûr, monsieur; mais rien n'y a fait : nous l'avons tant secoué, tant secoué, qu'il nous a passé entre les bras! »

***

Jocrisse, devenu maître à son tour, reçoit un jour en cadeau une cruche d'excellent vin, qu'il cachette soigneusement. Son valet rend la précaution inutile en pratiquant en dessous une ouverture par laquelle il boit le vin. Quelque temps après, *Jocrisse* invite un ami à dîner, décachette la cruche et ne la trouve plus qu'à moitié pleine. Grand ébahissement de *Jocrisse*, qui ne peut s'expliquer ce phénomène. « Mais, fait remarquer l'ami, c'est qu'on aura probablement fait un trou en dessous. — Eh! gros sot, exclame notre homme, ce n'est pas par-dessous qu'il en manque, c'est par-dessus. »

Disons, en terminant, que le règne de *Jocrisse* semble fini : il a passé la main à *Calino*.

JOCRISSERIE s. f. (jo-kri-se-rî — rad. *Jocrisse*). Néol. Niaiserie, maladresse d'un jocrisse : *Que répondre à une* JOCRISSERIE *de cette force?* (H. Rochefort.)

JOCUS, Myth. Dieu de la raillerie et des amusements.

JOD s. m. (jodd). Philol. hébr. S'écrit quelquefois pour YOD. V. ce mot.

JODAMIE s. f. (jo-da-mî). Moll. Genre de coquilles fossiles, réuni aux sphérulites.

JODANUS s. m. (jo-da-nuss). Entom. Syn. de CALLITHÈRE.

JODAR, bourg d'Espagne, prov. et à 31 kilom. E. de Jaen, près du Guadalquivir; 3,940 hab. Fabrication de savon blanc et de poteries.

JODE (Peter DE), dit **le Vieux**, graveur flamand, né à Anvers en 1570, mort dans la même ville en 1634. Elève de Goltzius, il fit sous ce maître de fortes études, puis il alla se perfectionner en Italie. A Venise, il exécuta sa belle gravure de la *Vierge tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux*, d'après Titien, puis il reproduisit quelques portraits d'après le même maître, et la *Vie et les miracles de sainte Catherine de Sienne* d'après Vanni. En quittant l'Italie, Jode vint à Paris, où il fit la remarquable gravure, en plusieurs morceaux, du fameux *Jugement dernier* de Jean Cousin, qu'on voit au Louvre. Rentré enfin à Anvers, il reproduisit une des plus belles œuvres de Rubens, *Jésus-Christ donnant les clefs à saint Pierre*. Cette gravure compte encore parmi les productions les plus remarquables de Jode le Vieux. Plus simple que Goltzius, il n'avait pas moins de savoir comme dessinateur et il possédait aussi bien toutes les ressources du métier. Mais il n'était pas créateur comme son maître; il n'était pas né peintre comme lui; il n'avait pas son imagination brillante. Toutefois, il n'en eut pas moins de son temps une vogue immense et méritée, et ses gravures, aujourd'hui rares, sont encore très-estimées.

JODE (Peter DE), dit **le Jeune**, graveur flamand, fils du précédent, né à Anvers en 1602, mort dans la même ville vers 1670. Elève de son père, il fit le voyage d'Italie, où il exécuta, vers 1635, plusieurs gravures remarquables, entre autres deux ou trois grands portraits et une *Sainte Famille* d'après Titien, un *Saint François*, d'après Barrochio, et l'*Ange de la mort*, d'après Artémise Gentilena, etc. Ces planches avaient eu un succès véritable; aussi Jode était-il fort connu lorsqu'il revint à Anvers, où sa réputation l'avait déjà précédé. Il débuta dans sa patrie par la reproduction des plus beaux portraits de Van Dyck; puis il exécuta, sur une immense plaque de cuivre, la *Visitation de la Vierge*, d'après Rubens. Ce travail considérable et vraiment réussi fut suivi de *Vénus sortant des eaux* et des *Trois Grâces*, d'après le même maître. Il faut ajouter à ces gravures excellentes : *Renaud témoignant sa surprise à la vue des charmes d'Armide*; l'*Extase de saint Augustin*, d'après Van Dyck; *Jésus-Christ présenté au peuple*, d'après Diepenbeck.

Jode le Jeune n'est supérieur à son père que par une certaine élégance de forme, par un certain *flou* dans le modelé, qui manquent parfois à Jode le Vieux, et qui sont une qualité véritable pour les chairs de femme et d'enfant; mais il lui est inférieur dans la science du burin, dont il semble avoir ignoré les ressources connues des praticiens les plus ordinaires.

JODELET (Julien JOFFRIN ou GEOFFRIN, et, selon quelques-uns, Julien BEDEAU, dit), célèbre acteur comique de l'hôtel de Bourgogne, né vers 1590, mort le 26 mars 1660. Ce fut lui qui joua d'original le rôle du *Menteur*. Il a surtout excellé dans le personnage qui *porte son nom (v. l'art. suiv.). Il était entré* dans la troupe du Marais en 1610 et avait été incorporé en 1634, par ordre royal, dans celle de l'hôtel de Bourgogne. Jodelet n'avait qu'à se montrer pour provoquer le rire, et quand ce rire éclatait, il en paraissait si consterné, se donnait un air si bête, que l'hilarité générale, aussitôt redoublée, se prolongeait indéfiniment. Son épitaphe, faite par Loret, nous apprend qu'il parlait du nez. Cet acteur eut un fils qu'il mit aux Feuillants. Ce fils, très-pieux et fort éloquent, devint plus tard l'honneur de son ordre; on l'appelait dom Jérôme. Il avait aussi un frère, de l'Espy, qui fit partie de la troupe de Molière de 1659 à 1663. On prétend que lui-même aurait suivi le jeune Molière en province pour les beaux yeux d'une fille de théâtre, qui fut sa Béjart. Dans cette troupe ambulante, il se cachait avec soin sous le nom de Joguenet, qui est celui d'une pièce bouffonne, *Joguenet* ou les *Vieillards dupés*, d'où auraient été tirées les *Fourberies de Scapin*.

JODELET, personnage comique de l'ancienne comédie, imaginé par Scarron. C'est une sorte d'imitation bouffonne du *Gracioso* du *théâtre espagnol*. Trivial, goulu, poltron, lubrique, ignoble dans ses plaisanteries, ce valet, avec son visage barbu, moustachu et enfariné, est un type complet de bassesse, de *cynisme éhonté et de folle extravagance. Il* rit de tout, entasse bévues sur bévues, fait des bêtises énormes qui, naturellement, retombent sur le nez de son maître. Outre tous ses vices, étaler sa gourmandise et se faire un titre de sa vilenie, telle était sa mission. Et il s'en tirait, le faquin, à la satisfaction générale! A travers les pièces conduites à l'espagnole, que Scarron brochait sans nul souci des règles d'Aristote, il s'agitait avec un air de complaisance et de forfanterie. Il *était un des éléments indispensables* à ces duels, à ces rencontres imprévues, à ces travestissements, à ces substitutions de personnes, à ces enlèvements, à toutes ces scènes enfin où les masques, les lanternes sourdes et les échelles de soie sont prodigués. Tantôt on l'entend s'écrier avec orgueil : « Rien n'est *tel que d'être pied plat!* » *tantôt il se vante* de sa couardise et se garde bien de rougir en sentant cinq doigts appliqués sur sa face. « Un barbier y met bien la main, » dit-il philosophiquement.

Ce rôle, un des plus naturellement bouffons qui se puisse voir, fut fait pour l'acteur Jodelet, dont la biographie précède. Ainsi, ce fut lui qui donna son nom au personnage qu'il jouait si excellemment, type reproduit à plaisir par Scarron, notamment dans *Jodelet* ou le *Maître valet* (1645), *Jodelet duelliste* (1646), adopté par d'autres, même par Molière, qui l'expurgea, il est vrai. « Paradoxe vivant, prenant le contre-pied de toutes les idées reçues et raillant tout ce qui était respectable et respecté, dit M. Marc Monnier, Jodelet ne fut jamais qu'un être abstrait, l'idéal de l'ignoble. » Cela n'empêcha pas maître Jodelet de mettre son fils aux Feuillants, comme on l'a pu voir par l'article qui précède, et de finir lui-même fort saintement, muni des sacrements de l'Eglise.

Jodelet, ou le Maître valet, comédie en cinq actes et en vers, de Scarron, représentée sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne en 1645. Don Juan d'Alvarade arrive à Madrid *avec Jodelet, son valet. Il vient en cette* ville pour épouser Isabelle, fille de don Fernand de Rochas. Don Juan ne la connaît cependant que d'après un portrait qu'il en a vu, et en échange duquel il lui a envoyé le sien, au moins à ce qu'il croit. Mais Jodelet avoue à son maître que, troublé par trop de précipitation dans le départ de don Juan (se hâtant de poursuivre un inconnu qui lui a tué un frère et enlevé une sœur), il a eu l'étourderie, en faisant le paquet qui devait contenir le portrait de don Juan, d'y fourrer le sien que venait de lui faire le même peintre. Malgré ce quiproquo singulier, don Juan s'approche de la maison d'Isabelle, et il en voit descendre, par un balcon, un homme qui s'enfuit, ce qui lui donne de violents soupçons contre sa prétendue.

Pour gagner du temps et prendre connaissance des choses, don Juan imagine de profiter de l'inadvertance de Jodelet dans l'envoi de son portrait. Il fait donc passer son valet pour lui-même, et il se donne, de son côté, pour le valet. Il découvre que l'homme du balcon est don Louis, neveu de don Fernand et amoureux d'Isabelle, et que c'est aussi le même homme qui lui a tué un frère et enlevé Lucrèce, sa sœur, qu'il a abandonnée depuis pour Isabelle. Le faux Jodelet se fait connaître pour le vrai don Juan, et veut venger sa double injure. Mais il apprend que c'est dans l'obscurité que don Louis, sans dessein et en se défendant, a tué un homme qui était son meilleur ami, et qu'il regrette autant que don Juan. Quant à Lucrèce, la femme qu'il a enlevée, elle vient, sur ces entrefaites, demander un asile à don Fernand, chez lequel elle retrouve son infidèle don Louis, qui se raccommode avec elle et l'épouse. Don Juan s'unit à Isabelle et pardonne à don Louis et à Lucrèce. Jodelet, qui a fait beaucoup de folies pendant qu'on l'a cru don Juan, et qui est devenu amoureux de Béatrix, suivante d'Isabelle, l'obtient pour prix des services qu'il a rendus à son maître. Cette comédie eut un succès qui surpassa infiniment celui de toutes les autres du même temps. Scarron en emprunta le sujet à une pièce espagnole de don Francesco de Roxas, intitulée : *Don Juan Alvaredo*.

Jodelet duelliste, comédie en cinq actes et en vers, par Scarron, représentée en 1646. C'est un de ces imbroglios fort à la mode à cette époque, et que nous ne prendrons pas la peine de démêler. Quelques situations comiques, quelques traits plaisants qui rappellent l'auteur du *Roman comique*, voilà tout ce que l'on trouve à relever dans cette pièce aujourd'hui oubliée.

JODELLE s. f. (jo-dè-le). Ornith. Syn. de JUDELLE.

JODELLE (Etienne), poëte dramatique, né à Paris en 1532, mort en 1573. Il appartenait à une famille noble peu fortunée, et se fit appeler quelque temps seigneur du Lymodin. Emule de Ronsard et de Du Belloy, il est surtout célèbre par la part qu'il prit à la révolution littéraire tentée par les poëtes de la pléiade, et dont le résultat, plus brillant qu'avantageux, fut l'invasion du pédantisme outré et l'abandon de la vieille poésie nationale pour le calque plus ou moins heureux des formes antiques. Baillet le place, à cause de ses précoces dispositions, au nombre des enfants devenus célèbres par l'étude; dans la pléiade, il était honoré du titre de poëte tragique. Avant lui, quelques essais de tragédie néo-grecque avaient été tentés; Baïf s'était attaqué à l'*Electre* de Sophocle, à l'*Hécube* d'Euripide, et Sybilet *avait traduit pour la* scène l'*Iphigénie en Aulide*. Jodelle dépassa tous ses rivaux par sa *Cléopâtre captive*, qu'il *fit jouer dès l'âge de vingt ans* (1552), et qui eut un immense succès. La forme était servilement copiée du théâtre grec et latin, mais du moins avait-il inventé l'action et la conduite de la pièce. Sainte-Beuve a sévèrement jugé cette composition et déclaré que son succès était immérité; sans doute, mieux eût valu inaugurer un théâtre national, *comme les Anglais et les Espagnols à la* même époque; mais, étant donnée la situation de l'art dramatique en France, la *Cléopâtre* était supérieure aux mystères et aux soties représentés par les confréries de la Passion. La pièce fut jouée par les amis de Jodelle, dans la cour de l'hôtel de Reims, en présence de Henri II. Pasquier, qui fut un des spectateurs, rapporte que, à cette occasion, le roi donna à Jodelle cinq cents écus de son épargne et lui fit « tout plein d'autres grâces. »

Le succès inouï de *Cléopâtre* commença la réaction à laquelle nous devons nos chefs-d'œuvre classiques du XVIIe siècle, mais au prix d'un théâtre original. Vivement encouragé, Jodelle entreprit de traiter d'autres sujets d'après les mêmes principes. Il composa une comédie en cinq actes et en vers, intitulée *Eugène* ou la *Rencontre*, où se trouve une satire assez amusante du haut clergé, et une seconde tragédie, *Didon*, empruntée au IVe livre de l'*Enéide*. C'est à la suite de cette pièce que, pour consacrer Jodelle poëte tragique, ses amis, et Ronsard en tête, lui offrirent un bouc dans un banquet, petite fête originale et toute païenne, qui eut du retentissement et qui les fit accuser tous d'athéisme ou tout au moins d'irréligion. Ronsard a conservé le souvenir de cette fête dans une pièce lyrique : *Dithyrambe à la pompe du bouc d'Etienne Jodelle*, et, dans une spirituelle épître, il s'est défendu d'avoir sacrifié le bouc, comme on les en accusait. Dans ce morceau, d'un grand relief, il apprécie ainsi son ami :

Jodelle ayant gagné par une voix hardie
L'honneur que l'homme grec donne à la tragédie,
Pour avoir, en haussant le bas style françois,
Contenté doctement les oreilles des rois,
La brigade qui lors au ciel levoit la teste
(Quand le temps permettoit une licence honneste),
Honorant son esprit gaillard et bien appris,
Lui fit présent d'un bouc, des tragiques le prix.

Ailleurs, il dit encore, à peu près sur les mêmes rimes :

Jodelle le premier, d'une plainte hardie,
Françoisement chanta la grecque tragédie;
Puis, en changeant de ton, chanta devant nos roys
La jeune comédie en langage françois,
Et si bien les sonna que Sophocle et Ménandre,
Tant fussent-ils savants, y eussent pu apprendre.

Le style de Jodelle est loin d'avoir cette grâce et cette ampleur; son vers, rude et raboteux, est hérissé d'inversions barbares; il s'affranchit généralement de l'alternative exacte des rimes féminines et masculines. *Cléopâtre* est rimée tantôt en alexandrins, tantôt en vers de huit ou de dix pieds; ses deux autres pièces sont plus régulières sous le rapport de la mesure. *Didon* est écrite en alexandrins et *Eugène* en vers de huit pieds. Ces trois pièces ont été imprimées, après la mort de Jodelle, par les soins de Charles de La Motte, un de ses amis, avec quelques-unes de ses poésies latines et françaises, sonnets, chansons, odes, élégies, épitaphes, et un long discours sur *César prêt à passer le Rubicon*; le tout en un volume in-4°, sous le titre d'*Œuvres et mélanges poétiques d'Etienne Jodelle* (Paris, 1574). Cet auteur composa encore quelques pièces dont on n'a connaissance que par ce que lui fait dire de La Motte : « J'avois des tragédies et des comédies, les unes achevées, les autres pendues au croc, dont la plupart m'avoient été commandées par la royne et par Madame, sœur du roy, sans que les troubles du temps eussent permis d'en rien voir, et j'attendois une meilleure occasion. »

Jodelle était grand architecte, ajoute de La Motte, « très-docte en la peinture et sculpture, très-éloquent en son parler, et de tout il discouroit avec tel jugement comme s'il eût été accompli de toutes connaissances. Il étoit vaillant et adextre aux armes dont il faisoit profession, et si, en ses mœurs particulières, il se fût autant aimé comme il faisoit en tous les exercices de son esprit, sa mémoire eût été plus célèbre pendant sa vie, et il eût reçu par son pays et par ses amis plus qu'il n'a fait. Mais, méprisant philosophiquement toutes choses externes, il ne fut connu, recherché ni aimé que malgré lui. »

Il eut occasion de montrer son savoir-faire comme architecte, décorateur et maître de divertissements, à l'occasion d'un souper du roi à l'Hôtel de ville, en 1558. Il fut chargé de l'ordonnance de la fête, et tout fut horriblement manqué. Tout ce dont on peut le louer, c'est d'avoir fait très-vite, car en quelques jours il donna des dessins d'arcs de triomphe, de figures, de trophées, composa les devises, enrôla des musiciens et composa une mascarade-ballet. Cette mascarade, intitulée les *Argonautes*, à douze personnages et en vers alexandrins, a été imprimée : *Recueil d'inscriptions, figures et mascarades, ordonnées en l'Hôtel de ville de Paris, le jeudi* 17 *février* 1558, *avec d'autres inscriptions, en vers héroïques, pour les images des princes de la chrétienté* (Paris, 1558, in-4°).

L'insouciance et la prodigalité de Jodelle égalaient sa facilité de composition; aussi mit-il de bonne heure ses affaires en désordre, et son patrimoine, qui n'était pas considérable, fut vite absorbé. Diverses de ses poésies témoignent de ses continuels besoins d'argent; les libéralités de Henri II et de quelques autres personnages l'aidèrent à vivre; mais il était toujours dépourvu, et, près de mourir, il composa encore un sonnet, assez fier d'allure, où il semble réclamer au roi quelque vieille promesse non acquittée. L'*Ode funèbre* composée, lors de sa mort, par Agrippa d'Aubigné, témoigne qu'il mourut de misère.

JODOCUS SINCERUS, nom latin de ZINZERLING. V. ce mot.

JODOIGNE, ville de Belgique, prov. du Brabant méridional, arrond. et à 37 kilom. N.-E. de Nivelles, sur la Gheete; 3,112 hab. Brasseries, distilleries, moulins à huile.

JODRELL (Richard-Paul), littérateur anglais, né dans le comté de Stafford en 1745, *mort en 1831. Il se fit recevoir docteur en* droit à l'université d'Oxford (1793), devint juge de paix dans divers comtés et membre du Parlement (1794-1796). Jodrell consacra ses loisirs à la littérature, à la philosophie, à *l'étude du grec, devint membre de la Société* royale et de la Société des antiquaires, et se fit connaître par des compositions dramatiques, *dont plusieurs furent favorablement* accueillies du public. Nous citerons de lui : *Etudes sur Euripide* (1781-1790, 2 vol. in-8°); la *Veuve qui a son mari*, comédie (1779); *Croire c'est voir*, comédie (1779); l'*Héroïne persane*, tragédie (1786); le *Travestissement*, comédie (1787), et quelques farces intitulées : *Qui a peur*, *Un et tous*, etc.

JODRUM, nom latin de JOUARRE.

JOECHER (Christian-Théophile), écrivain allemand, né à Leipzig en 1694, mort en 1758. Il étudia successivement la médecine, la théologie, la philosophie, les langues anciennes et vivantes, fut poussé, par son esprit avide de science et pénétrant, à acquérir un savoir encyclopédique, puis se livra à l'enseignement. Les cours de littérature, d'histoire et de philosophie qu'il fit de 1715 à 1730, les nombreuses oraisons funèbres qu'il prononça à la même époque le mirent en évidence et lui valurent d'être nommé professeur extraordinaire de philosophie en 1730, professeur d'histoire, en remplacement de Mencke, en 1732, et enfin conservateur de la bibliothèque de l'université en 1742. Les travaux excessifs auxquels il se livra abrégèrent sa vie. On a de Joecher un grand nombre d'écrits plus remarquables par la profondeur de l'érudition que par le goût et l'esprit critique. Nous citerons : *De viribus musices in corpore humano* (Leipzig, 1714); *De variis veterum studendi modis* (Leipzig, 1716); *Philosophia hæresium obex* (Leipzig, 1732); *Oraisons funèbres* (Leipzig, 1733), etc. Mais son ouvrage capital est le *Dictionnaire général des savants* (Leipzig,

1750-1751, 4 vol. in-4°), fruit de dix-sept ans de recherches, et qui contient environ 60,000 notices sur les auteurs de tous les temps et de tous les pays. Ce dictionnaire, très-utile bien qu'entaché de plusieurs défauts, a été augmenté de suppléments publiés par Adelung (1784-1787, 2 vol.) et par Rotermund (1810). Enfin, Joecher a publié un grand nombre d'articles de critique dans les *Acta eruditorum*, dont il fut longtemps le directeur.

JŒDER, paroisse de Suède, prov. de Sudermanie. L'église, qui est fort belle, date de 1651; elle a été bâtie par le célèbre chancelier Axel Oxenstjerna. On y voit, suspendus aux murs, un grand nombre d'écussons héraldiques et, dans les caveaux, les tombeaux des membres de la famille du fondateur. Celui du chancelier est placé sous l'autel; le cercueil, simple de forme, est garni de flanelle noire et porte les initiales de son nom et de ses titres brodées en argent. Dans le chœur, sur une plaque de marbre noir, on lit cette inscription : *D. O. M. S. Magnus Suecorum cancellarius comes Axelius Oxenstjerna, sui temporis oraculum, heic silet*, etc. Une légende assez commune dans les paroisses de Suède se raconte sur l'église de Jœder. Lorsque la vieille église tombait en ruine, il était question de la reconstruire; on rapporta à une vieille femme, occupée à préparer un gâteau, que le chancelier Oxenstjerna avait le dessein de se charger de cette reconstruction. La vieille femme, qui connaissait les habitudes parcimonieuses de l'illustre personnage, répondit : « S'il fait cela, que ce gâteau ne sorte du four que changé en pierre! » Le gâteau sortit du four, en effet, ainsi métamorphosé; il fut incrusté dans le mur extérieur de l'église, où sa forme ronde le fait encore reconnaître aujourd'hui. La paroisse de Jœder a environ 2,000 hab.

JŒGERSBORG, château royal de Danemark, dans l'île de Séeland, à environ 8 kilom. de Copenhague. Christian IX en fit un rendez-vous de chasse; mais, en 1760, Frédéric V s'étant cassé la jambe en tombant de cheval dans la cour d'honneur, le château fut en partie démoli. Les quelques bâtiments qui subsistent sont affectés aujourd'hui à une école militaire. Près de Jœgersborg se trouve le grand parc royal qui, pendant l'été, attire par la magnificence de ses ombrages, avec les bains de mer et les eaux de Klampenbourg, une affluence considérable de Danois et d'étrangers.

JOEL s. m. (jo-èl). Ichthyol. Nom vulgaire des poissons du genre athérine, sur les côtes de la Méditerranée française : *Le* JOEL *a le dos moucheté de taches ou de points noirâtres.* (V. de Bomare.) ‖ On dit aussi JOIL et JOELLE s. f.

JOËL, un des petits prophètes. Il vivait, à ce qu'on croit, dans la seconde moitié du VIIIe siècle av. J.-C. Ses prophéties sont relatives à la captivité de Babylone, à la venue du Messie et au jugement dernier. Elles se composent de trois chapitres et sont remplies de force et de beauté. « La diction, dit M. Labouderie, en est élégante, facile, abondante, pure, et en même temps énergique et sublime. »

JOEL, historien byzantin, né dans la seconde moitié du XIIe siècle. Il est auteur d'une *Chronographie générale*, abrégé d'histoire universelle, qui va d'Adam à la conquête de Constantinople par les Latins, en 1204, et qui a été publiée pour la première fois, avec une traduction latine et des notes, par Léo Allatius (Paris, 1561, in-fol.).

JOEL (François), médecin hongrois, né à Scarwar en 1508, mort à Greisswald en 1579. Après avoir habité Berlin et Gustrow, où il fut pharmacien de la cour, il alla se fixer, en 1442, à Greisswald, pour y exercer l'art de guérir. Là il devint médecin pensionné de la ville, puis professeur de médecine (1559), et il occupa cette chaire avec distinction pendant vingt années. Ennemi des doctrines de Paracelse, Joel admettait l'emploi des médicaments chimiques. Sa thérapeutique était généralement plus simple que celle de ses contemporains : il passait pour un bon praticien. On lui doit les ouvrages suivants, qui ont paru après sa mort : *De morbis hyperphysicis et rebus magicis theses* (in-8°); *Opera medica* (Hambourg, 1616-1629, 6 vol. in-4°); *Methodus medendi* (Leyde, 1637, in-12).

JŒRA s. m. (jè-ra). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des accenteurs.

— s. f. Genre de crustacés isopodes, de la famille des asellotes, comprenant trois ou quatre espèces, qui habitent les mers d'Europe.

JŒRG (Jean-Chrétien-Godefroy), médecin allemand, né à Predel (Prusse) en 1779, mort en 1856. Il avait déjà exercé la pratique de son art, et s'était acquis une certaine réputation, comme accoucheur et comme orthopédiste, lorsqu'il se fit recevoir agrégé à Leipzig (1805). Ses premiers travaux eurent surtout pour objet l'orthopédie, et cette science lui est redevable de méthodes et de procédés nouveaux et moins douloureux que ceux qui avaient été usités jusqu'alors. Il fit ensuite faire de grands progrès à l'art des accouchements. Professeur d'obstétrique à Leipzig (1810) et directeur de l'école d'accouchement de la même ville, il conserva ces deux emplois jusqu'à sa mort. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Sur le pied bot* (Marbourg, 1806); *Sur les difformités du corps humain* (1816); le *Mariage au point de vue de la nature, de la morale et de l'Eglise* (1819); *Manuel d'accouchement* (1855, 5e édit.); *Manuel d'obstétrique* (1833); *Manuel des maladies des femmes* (1831); *Manuel de thérapeutique spéciale pour les médecins* (1835); *Manuel pour la connaissance et la guérison des maladies d'enfants* (1836, 2e édit.); la *Responsabilité morale des femmes pendant leur grossesse et leur accouchement* (1837); l'*Homme dans les degrés de son développement corporel, sensitif et intellectuel* (1845); les *Dix commandements de la diététique* (1847); le *Catéchisme de la santé* (1850); l'*Education de l'homme, au point de vue de la domination de soi-même* (1853, 4e édit.).

JŒRG (Edouard), médecin allemand, fils du précédent, né à Leipzig en 1808. Lorsqu'il eut passé son doctorat, il voyagea en Allemagne, en France, en Angleterre, dans les Pays-Bas, et se rendit en 1837 aux Etats-Unis. Là, il s'occupa d'observer la fièvre jaune, habita pendant plusieurs années Cuba, pour y étudier les maladies tropicales, et retourna aux Etats-Unis, où il a successivement pratiqué son art dans l'Illinois et dans la Pensylvanie. On lui doit plusieurs ouvrages estimés : *Influence funeste du climat tropical sur les habitants des zones tempérées : exposé du cours des maladies tropicales* (Leipzig, 1851); *Instructions préventives contre les maladies tropicales* (1854); *De la possibilité de préserver entièrement les Etats de l'Europe de l'invasion du choléra asiatique* (1855), etc.

JŒRIDINE s. f. (jè-ri-di-ne — dimin. de *jœra*). Crust. Genre de crustacés isopodes, de la famille des asellotes, formé aux dépens des janires, et comprenant une seule espèce.

JOFFREDY ou **JOFRIDI** (Jean DE), cardinal et négociateur français, né à Luxeuil en 1412, mort en 1473. Il fut évêque d'Arras (1461), puis d'Albi, remplit diverses missions politiques sous Louis XI, et reçut la pourpre romaine pour l'habileté avec laquelle il fit abroger par ce prince la pragmatique sanction de Bourges, qui déplaisait à Pie II.

JOFFROI DE WATERFORD, dominicain irlandais qui vivait au XIIIe siècle. On ne sait rien de sa vie, mais les ouvrages qui nous restent de lui attestent, d'une part, qu'il connaissait les langues classiques, l'arabe, le français; d'autre part, qu'il était doué d'un esprit avide de savoir et possédait un mérite remarquable pour les temps où il vivait. Joffroi a laissé des traductions françaises d'Eutrope, de Darès et des *Secrets des secrets*, ouvrage attribué à tort à Aristote. Son style est ferme et concis, et il a ajouté beaucoup aux traités qu'il a voulu traduire.

JOG s. m. (jogh). Chacun des quatre âges du monde d'après les Indiens. ‖ Les orientalistes disent YOGA.

JOGHIS ou **JOGUIS**. On donne ce nom, dans l'Inde, à des mendiants qui, sous un prétexte religieux et en affectant de se livrer à des actes de pénitence extraordinaire, vivent sans rien faire aux dépens du public. Les joghis laissent pousser leurs cheveux, leur barbe, leurs ongles, et se tiennent dans l'état le plus sordide, à l'entrée des pagodes et des temples ou bien sur les places publiques. On les voit rester des mois entiers à la même place sans changer de position.

JOGUE s. f. (jo-ghe). Bot. Nom vulgaire de l'ajonc, dans le Médoc.

JOGUENEY s. m. (jo-ghe-nè). Techn. Outil en bois dont se servent les tisseurs pour élever la cristelle, lors de la confection des lisses.

JOHANNÆUS (Finnus), historien islandais dont le véritable nom est FINN JOHNSEN, né à Hitterdal en 1704, mort en 1789. Pendant le cours de ses études à Copenhague, il se lia avec Arnal Magnæus et Gram, puis il retourna dans son île, où il fut successivement pasteur de Reikholt (1739) et évêque de Skalholt (1754). Ses principaux ouvrages sont : *Historia ecclesiastica Islandiæ* (Copenhague, 1772-1778, 4 vol. in-4°), livre fort estimé qui a été coutinué par P. Petursson; *De noctis prædie prærogativa aut dubia aut nulla* (Copenhague, 1782, in-8°), etc.

JOHANNARD (Jules), membre de la Commune de Paris, né à Baume en 1843. Il vint habiter à Paris, où il fut d'abord feuillagiste, puis employé de commerce, se fit affilier à l'Internationale et commença à se faire connaître dans les réunions publiques à partir de 1868. Devenu membre du conseil général de l'Internationale, qui siégeait à Londres, il s'attacha à implanter cette société à Paris, où il fonda, le 8 février 1870, la section du faubourg Saint-Denis, fut arrêté et emprisonné à Mazas, comme affilié à une société secrète, puis condamné, le 9 juillet 1870, à un an de prison, à 100 fr. d'amende et à la privation pour une année de ses droits civils et politiques. Rendu à la liberté par la révolution du 4 septembre 1870, M. Johannard devint capitaine de la garde nationale. Lors des élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, il se porta candidat à Paris, obtint 56,331 voix et ne fut point élu. Bien qu'il se fût montré partisan du Comité central, Johannard échoua aux élections pour la Commune le 26 mars; mais il fut nommé aux élections complémentaires du 16 avril. Il fit alors partie de la commission des relations extérieures, vota pour la création du comité de Salut public, devint le 13 mai commissaire civil auprès du général La Cécilia, administra le IIe arrondissement et signa, le 22 mai, une proclamation qui appelait le peuple à résister par les armes à l'armée de Versailles. Etant parvenu à s'échapper, il se réfugia en Angleterre et assista, comme membre du conseil général de l'Internationale, à la réunion des délégués de cette société, qui eut lieu à Londres au mois de septembre 1871.

JOHANNEAU (Eloi), philologue, antiquaire et littérateur français, né à Contres (Loir-et-Cher) en 1770, mort à Paris en 1851. Il fut successivement professeur au collége de Blois, directeur d'un pensionnat de cette ville, fondateur et démonstrateur du Jardin des plantes de Blois et commissaire pour la composition de la bibliothèque publique du district. La Tour d'Auvergne, dont il devint l'ami, lui inspira le goût des études philologiques et lui légua en mourant sa bibliothèque (1800). En 1805, Johanneau fut un des principaux fondateurs de l'Académie celtique, qui prit par la suite le nom de Société des antiquaires de France. Il en devint le secrétaire et en publia les *Mémoires*. De 1806 à 1807, il parcourut une partie de la France dans le but d'étudier les antiquités nationales, les monuments, les traditions, les origines relatives au druidisme. Enfin, il fut nommé censeur impérial de la librairie (1811), censeur royal honoraire (1814) et conservateur des monuments d'art des résidences royales, emploi qu'il conserva jusqu'en 1848. Johanneau possédait une érudition extrêmement variée, mais il manquait souvent d'esprit critique et avait un certain penchant pour les paradoxes. On lui doit un grand nombre de savantes dissertations sur nos antiquités nationales, notamment sur celles de la Bretagne, mais c'est surtout comme philologue qu'il s'est fait une réputation. Parmi ses écrits, qui sont extrêmement nombreux, nous citerons : *Nouvelle ornithologie d'après la méthode de Lacépède* (Paris, 1805); *Monuments celtiques* ou *Recherches sur le culte des pierres* (Paris, 1805, in-8°); *Mémoires de l'Académie celtique* (Paris, 1807 et suiv., 5 vol. in-8°); *Mélanges d'origines étymologiques et de questions grammaticales* (Paris, 1818, in-8°), où il donne une trop grande importance au celtique dans la formation de notre langue; une bonne édition des *Essais de Montaigne*, avec notes (Paris, 1821-1826, 3 vol. in-8°); *De la Sagesse*, de Charron, avec notes explicatives (Paris, 1821, 3 vol. in-8°); *Œuvres de Rabelais*, édition *variorum*, avec pièces inédites et commentaire historique et philologique (1823-26, 9 vol. in-8°), édition curieuse, dans laquelle Johanneau s'est efforcé de donner le secret des allégories malignes de Rabelais aux personnages de son temps, et où l'on trouve un grand nombre de rapprochements neufs, d'anecdotes, d'éclaircissements, mais aussi d'explications hasardées et systématiques; *Epigrammes contre Martial ou les mille et une drôleries, sottises et platitudes de ses traducteurs, ainsi que les castrations qu'ils lui ont fait subir* (Paris, 1835, in-8°); *Lettres sur la géographie numismatique* (Paris, 1849), etc.

JOHANNÉSIE s. f. (jo-ann-né-zî — du lat. *Johannes*, Jean). Bot. Syn. d'ANDA.

JOHANNESTHAL, ville des Etats autrichiens (Silésie), cercle et à 57 kilom. N.-O. de Troppau; 2,008 hab.

JOHANN-GEORGENSTADT, ville du royaume de Saxe, cercle de Zwichau, bailliage et à 13 kilom. S.-E. d'Eibenstock, sur la rive gauche du Breitenbach; 3,204 hab. Mines les plus importantes du royaume. Fabrication de dentelles.

JOHANNIE s. f. (jo-ann-nî — du lat. *Johannes*, Jean). Bot. Syn. de JOANNÉE ou CHUQUIRAGA.

JOHANNIQUE adj. (jo-ann-ni-ke — du lat. *Johannes*, Jean). Hist. relig. Qui appartient à saint Jean l'Evangéliste : *L'école* JOHANNIQUE *de l'Asie Mineure.*

JOHANNISBERG s. m. (jo-a-ni-sbèr — du village du même nom). Vin récolté à Johannisberg, et qui est extrêmement renommé :

Par ce beau soir d'hiver, on avait des cerises
Et du *johannisberg*, ainsi que chez les rois.

TH. DE BANVILLE.

JOHANNISBERG, village de Prusse, province de Hesse, cercle et à 18 kilom. O. de Wiesbaden, dans l'ancien duché de Nassau, près de la rive droite du Rhin; 700 hab. Sur une colline élevée se dresse le château de Johannisberg, qui appartient à la famille de Metternich, et dans lequel se voient des portraits et des statuettes d'empereurs, d'électeurs et de princes. La chapelle renferme un monument élevé par le prince de Metternich à la mémoire de son précepteur, l'historien Nicolas Vogt. De la terrasse, on découvre une vue magnifique. D'immenses caves s'étendent sous une partie de la colline.

« Ce sont des moines, dit M. Ad. Joanne (*Allemagne du Nord*), qui ont planté les premières vignes du Johannisberg. D'après d'anciennes chroniques, Ruthard, archevêque de Mayence, fonda, en 1009, sur la colline qui porte le château, un prieuré, converti vingt et un ans plus tard en un monastère, sécularisé en 1567, après avoir été incendié en 1522. Dans la guerre de Trente ans, les Suédois détruisirent les débris que les flammes avaient laissés debout. En 1716, l'abbé de Fulda, s'étant rendu acquéreur de la colline, y rebâtit, non plus un couvent, mais un château (1722), et y fit replanter de la vigne. On y récolta bientôt un vin excellent. On ne vendangeait jamais sans un ordre écrit de sa main. Une année, soit maladie, soit oubli, l'ordre n'arriva que lorsque les raisins étaient déjà à moitié pourris; on n'en vendangea pas moins et le vin s'en trouva meilleur. Depuis lors, la vendange s'est toujours faite au Johannisberg quinze jours plus tard que partout ailleurs. Les meilleurs crus sont ceux qui avoisinent le château; on appelle le vin qu'ils produisent *Schloss-Johannisberg*. La propriété a une étendue d'environ 63 arpents. Année commune, elle rapporte de 75,000 à 80,000 florins. » Le vin est toujours livré avec le cachet du prince de Metternich et se vend plus de 27 fr. la bouteille.

L'histoire de la grande réputation du vin de Johannisberg est assez curieuse. De riches banquiers, cherchant un moyen honnête de faire agréer un pot-de-vin au tout-puissant ministre, imaginèrent de lui acheter à forfait et de lui payer d'avance la récolte du vin de Johannisberg pendant plusieurs années, à raison de 5 à 6 florins le flacon, prix énorme à cette époque. Le prince, qui était indirectement intéressé à ce que les banquiers ne perdissent pas sur leur marché, leur prêta la main, et les banquiers purent encore rétrocéder leur marché avec 15 ou 20 pour 100 de bénéfice. Mais M. de Metternich gagna bien plus encore, puisque, outre l'argent touché au comptant, il vit le prix du johannisberg s'élever, tout d'un coup, bien au delà de ses espérances, et s'y maintenir.

JOHANNISBURG, ville de Prusse, prov. de la Prusse proprement dite, régence et à 133 kilom. S.-O. de Gumbinnen, ch.-l. du cercle de son nom, sur le Piseck; 2,007 hab. Bureau principal de douanes; important commerce de grains.

JOHANNISME s. m. (jo-an-ni-sme — du lat. *Johannes*, Jean). Hist. relig. Nom qu'on donne à la théologie mystique et contemplative de l'Evangile de saint Jean.

JOHANNITE s. m. (jo-an-ni-te — du lat. *Johannes*, Jean). Chrétien de saint Jean, membre d'une secte orientale qui baptise au nom de saint Jean-Baptiste.

JOHANNITE ou **JOHANITE** s. f. (jo-a-ni-te — du nom du minéralogiste *John*). Minér. Sous-sulfate naturel d'urane, qu'on n'a encore trouvé qu'à Joachimsthal, en Bohême, dans le filon de Rothengang, et qui est une substance d'un vert d'herbe, contenant quelques traces de cuivre, soluble dans l'eau, cristallisant sous des formes qui offrent la plus grande analogie avec celles du trona.

JOHANNOT (François), artiste et industriel français, mort à Mannheim en 1838. Il était petit-fils d'un Français qui s'était expatrié lors de la révocation de l'édit de Nantes et avait transporté en Allemagne l'industrie des papiers de luxe qu'il exerçait à Annonay. François, qui avait le goût des arts, devint une habile peintre de fleurs, alla apprendre à Lyon le métier de tisseur en soie et établit une manufacture de soieries à Offenbach-sur-le-Mein, dans la Hesse. Des pertes d'argent, causées par sa passion pour le luxe, le forcèrent d'abandonner sa manufacture. Pour refaire sa fortune, il se rendit à Paris, y importa la lithographie (1806), mais sans succès, obtint par la protection du comte Boissy d'Anglas une place d'inspecteur de la librairie à Hambourg et passa de là à Lyon avec le même titre. Ayant perdu sa place en 1818, il alla terminer sa vie à Mannheim.

JOHANNOT (Charles), graveur français, fils du précédent, né à Offenbach-sur-le-Mein (Hesse) en 1783, mort à Paris en 1825. Il accompagna son père à Paris en 1806, apprit la musique, le dessin, aida son père dans ses essais de lithographie, et, après le départ de celui-ci pour Hambourg, il s'adonna à la gravure et devint en peu de temps un artiste de talent. Vers cette époque, il épousa une femme distinguée, mais sans fortune, et, en 1818, lorsque son père eut perdu sa place, il eut à sa charge toute sa famille. Charles fit des efforts inouïs pour soutenir ses parents, passa une partie de ses nuits pour augmenter le travail du jour et fut emporté par une maladie de poitrine. On cite, parmi ses meilleures productions, les gravures au pointillé qu'il exécuta pour une édition de l'*Aminta*, du Tasse (1813), et le *Trompette blessé*, d'après Horace Vernet.

JOHANNOT (Charles-Henri-Alfred), peintre, dessinateur et graveur français, frère du précédent, né à Offenbach-sur-le-Mein (Hesse) en 1800, mort en 1837. Il vint à Paris fort jeune, reçut les premières leçons de gravure de son frère aîné, Charles, et débuta par des images pour les confiseurs et les marchands de saintetés. En 1824, il commença à se faire connaître par une belle planche, les *Orphelins*, d'après Scheffer. Employé dès lors par les libraires, il devint bientôt le graveur de vignettes le plus renommé. Parmi les éditions qu'il a illustrées, on cite celles de *Walter Scott*, de *F. Cooper*, de *lord Byron*. Un tableau qu'il exposa en 1831, *Don Juan naufragé*, lui valut des commandes de la cour de Louis-

Philippe, et il se consacra tout entier à la peinture. Mais une maladie de poitrine qui le minait sourdement ne lui laissa pas le temps de profiter de sa vogue. Après avoir peint, à Notre-Dame-de-Lorette, la *Vie de saint Hippolyte*, il mourut à trente-sept ans, au retour d'un voyage dans sa ville natale. Le talent de cet artiste, comme peintre, se distingue par la correction du dessin, par la vérité des détails, l'harmonie du coloris, bien plus que par l'ampleur de la conception et la vigueur de la touche. Son chef-d'œuvre est l'*Entrée de Mlle de Montpensier à Orléans pendant la Fronde* (1833), toile achetée pour le musée du Luxembourg. Citons encore parmi ses tableaux : *Annonce de la victoire d'Hastenbeck* (1833); *François Ier et Charles-Quint* (1834); *Cromwell*, la *Maréchale d'Ancre*, aquarelles (1834); *Henri II, Catherine de Médicis et leurs enfants;* le *Courrier Verner saigné par le roi* (1835); *Marie Stuart quittant l'Ecosse* (1836); *Saint Martin donnant la moitié de son manteau;* la *Bataille de Brattelen*, au musée de Versailles; *Anne d'Este vient à la cour de Charles IX* (1837), etc.

JOHANNOT (Tony), peintre et habile graveur français, frère des précédents, né à Offenbach en 1803, mort à Paris en 1852. Il apprit la gravure sous son frère Alfred, l'aida dans les illustrations de Walter Scott et de Cooper, mais le surpassa bientôt. C'est lui qui a inauguré, peu après 1830, le genre des illustrations dans le texte et en format grand in-8°. La série commence par *Molière*, le *Diable boiteux* et *Don Quichotte*, les chefs-d'œuvre de l'artiste, sans contredit. Tony Johannot a illustré ensuite *Paul et Virginie*, les fables de La Fontaine, les romans de Walter Scott avec son frère, le *Vicaire de Wakefield*, *Manon Lescaut*, l'*Ane mort*, le *Voyage sentimental*, le *Werther* et le *Faust* de Gœthe, les *Contes* de Nodier, le *Voyage où il vous plaira*, *Raphaël* et les *Confidences* de Lamartine, *Jérôme Paturot*, etc. Que de verve, que d'esprit dans toutes ces vignettes! Comme la vérité éclate sous cette légère teinte d'exagération! « Quiconque, de nos jours, dit Jules Janin, obtenait l'aide et l'appui de Tony Johannot, celui-là était assuré que son livre ne pouvait pas mourir; et comme l'image était incrustée en plein texte et qu'on ne pouvait pas l'arracher du récit, dont elle était l'explication courante et l'ornement exquis, il arrivait que, vaincu par l'image, le lecteur se mettait à lire le récit, si bien que tel écrivain qui faisait peur tout d'abord finissait par devenir populaire, grâce à cet interprète charmant, qui donnait la vie et la forme aux passions les plus confuses et même aux beautés les plus impossibles. Que de livres il a sauvés, et que de chefs-d'œuvre il a remis en lumière!.... Il était seul dans son art, et l'on ne pouvait le comparer à personne véritablement; pas un qui eût cette bonhomie et cette grâce, et ce sourire indulgent, et ce coup d'œil qui voyait en beau toutes choses. » Parmi les gravures de Tony Johannot publiées à part, on cite les *Enfants égarés*, d'après Scheffer (1827). Son œuvre, comme peintre, est beaucoup moins remarquable. Le dessin y manque de précision et la couleur d'harmonie. Nous ne mentionnerons de lui que les tableaux suivants : *Soldat auquel une femme donne à boire* (1831); *Mort de Duguesclin* (1835); la *Bataille de Rosebecque* (1839), au musée de Versailles; *Bataille de Fontenay en Auxerrois*, au même musée (1840); l'*Enfance de Duguesclin; Deux jeunes femmes près d'une fenêtre* (1840); la *Sieste;* une *Halte; Louis VII forçant le passage du Méandre*, au musée de Versailles (1841); *Louis-Philippe offrant à la reine Victoria deux tapisseries des Gobelins* (1846); l'*Heureuse mère;* la *Malheureuse mère; Petits braconniers; Une jeune fille;* les *Contrebandiers espagnols; Petits pêcheurs; Mort de saint Paul, premier ermite; Famille de pêcheurs;* le *Fleuve Scamandre* (1850); *Scène de pillage* (1852), etc.

JOHN s. m. (jonn — mot angl. qui signifie *Jean*). Ichthyol. Poisson du genre labre.

JOHN (SAINT-), fleuve de l'Amérique du Nord. Il prend sa source dans les monts Albany, au N.-O. de l'Etat du Maine, coule d'abord au N., tourne ensuite au S.-E., sépare l'Etat du Maine du Nouveau-Brunswick, entre dans cette partie de l'Amérique anglaise, baigne Wilmington, Woodstock, et se jette dans l'Atlantique, à la baie de Fundy, après un cours de 610 kilom., navigable pour bâtiments de 20 tonneaux sur plus de 300 kilom. L'entrée du fleuve est barrée par des rochers qui forment une chute, du fleuve dans la mer, à marée basse, de la mer dans le fleuve à marée haute. On ne peut franchir ce passage que lorsque les eaux de la mer atteignent la hauteur du niveau du fleuve.

JOHN (SAINT-), rivière des Etats-Unis. Elle traverse la Floride du S. au N. et se jette dans l'Atlantique après un cours de 400 kil.

JOHN (SAINT-), ville de l'Amérique anglaise du Nord, capitale du Nouveau-Brunswick, sur une petite presqu'île de la rive gauche du fleuve Saint-John, et près de l'embouchure du fleuve, dans la baie de Fundy; 22,745 hab. Bibliothèques, banque; construction de navires; évêché anglican. Pêche et commerce très-actifs.

JOHN (SAINT-), ville forte de l'Amérique anglaise, dans l'île de Terre-Neuve, dont elle est le chef-lieu, et sur la côte S.; 21,200 hab. Evêché catholique; établissement de frères moraves. Commerce actif et pêche de la morue. Un violent incendie la détruisit en partie en 1846.

JOHN (SAINT-), ville de l'Amérique anglaise, dans le bas Canada, à 13 kilom. S. de Chambly, sur la rive gauche du Richelieu, et à sa sortie du lac Champlain; 6,705 hab. Petit port; communication par bateaux à vapeur avec les Etats-Unis.

JOHN (SAINT-) ou **JOHN'S-TOWN**, ville des Antilles anglaises, chef-lieu de l'île d'Antigua, sur la côte N.-O. de l'île; 15,000 hab. Bon port fortifié; résidence du gouverneur des îles Sous le Vent. Evêché anglican. Commerce actif.

JOHN BULL s. m. (djonn-boul — mots anglais qui signifient *Jean le taureau*). Nom symbolique donné aux Anglais, pour caractériser leur obstination et la lourdeur qu'on attribue à leur caractère : JOHN BULL, *qui est encore plus fier de son pur sang que de son rosbif, dédaigne le chemin de fer le jour des courses.* (E. Texier.)

Sous quelque souverain qu'il vous plaise de vivre,
John Bull sera pour vous, mais il faut qu'on l'enivre.
VIENNET.

Ce *John Bull* tant raillé, si longtemps débonnaire,
Prend sa chaîne à deux mains, frappe, se régénère.
C. DELAVIGNE.

— **Encycl.** Le nom de *John Bull* fut employé pour la première fois par Arbuthnot en 1712. *John Bull* est employé par les Anglais eux-mêmes pour donner l'idée d'un homme bourru, mais, en somme, ayant un bon caractère. Les étrangers personnifient dans *John Bull* les singularités de nos voisins d'outre-Manche, leurs préventions, et leur peu de flexibilité pour s'accommoder aux usages des autres nations. C'est dans un sens analogue qu'on applique au peuple des Etats-Unis le nom de *Frère Jonathan*, et qu'en France on personnifie sous la dénomination de *Jacques Bonhomme* la classe opprimée des prolétaires, surtout sous l'ancien régime.

John Bull (HISTOIRE DE), pamphlet politique, par Arbuthnot (1712). Cette satire eut pour objet de tourner en ridicule le fameux duc de Marlborough et d'indisposer la nation anglaise contre la guerre entreprise à l'effet d'enlever à la maison de Bourbon la succession d'Espagne. D'un bout à l'autre, c'est une allégorie bien soutenue et remplie d'allusions mordantes. Sous des noms transparents, Arbuthnot y rappelle l'origine de la grande querelle, ses phases et ses vicissitudes, et commente les résultats obtenus par les adversaires de Louis XIV, résultats qui trompèrent l'attente et les efforts du peuple anglais. Malgré les succès militaires du généralissime Marlborough, les alliés n'atteignirent pas le but proposé. Cet échec relatif n'était pas de nature à flatter l'orgueil britannique, ni à rassurer les intérêts anglais. A qui s'en prendre? A tout le monde. Arbuthnot ne ménage pas l'Eglise anglicane, « la mère de John Bull, » cette grasse douairière qui se prélasse doucement au banquet social. Les nombreuses allusions de l'écrivain satirique, à qui Swift reconnaissait plus d'esprit qu'à lui-même, ne peuvent être comprises, si l'on ne possède la clef historique de son pamphlet. C'est à lui que le peuple anglais doit le surnom de *John-Bull*.

John Bull, journal satirique anglais, fondé en 1820 et rédigé par Th. Hook. Ce journal parut au milieu de circonstances politiques qui eussent été pour tout autre une cause de mort. En 1820, l'Angleterre entière se trouvait sous le coup d'une sorte de transport fiévreux, que le fameux procès de la reine Caroline et de son époux George IV avait provoquée. Les esprits étaient divisés et excités au dernier point. Grâce à l'éloquence de ses défenseurs, lord Brougham et lord Denman, la reine Caroline avait conquis les sympathies populaires, pendant que l'aristocratie tenait pour le roi. Ce fut dans ces circonstances qu'un homme accusé de concussion, qu'un fonctionnaire révoqué par le parti *tory prit en main la cause du roi sans* mandat, sans appui, sans collaborateur. Cet homme fondait le succès de sa publication sur l'impopularité même des idées qu'il voulait faire prévaloir. Chaque semaine, *John Bull* étonna les lecteurs par l'esprit, la hardiesse, l'originalité, la finesse de ses sarcasmes, de ses invectives, de ses épigrammes politiques. Le succès de ce journal fut si rapide, que bientôt les bénéfices personnels du rédacteur montèrent à 50,000 francs par an. L'opinion publique se retourna du côté de George IV; peu à peu l'aristocratie whig, les dames surtout, désertèrent la cour de la reine Caroline; la bourgeoisie lui reconnut certains torts, et bientôt la popularité de la reine s'évanouit. Après son triomphe, *John Bull*, tout en conservant la supériorité de son esprit, renonça à ses habitudes agressives, et prit un rang élevé dans la presse. Il défendit les principes réactionnaires du torysme, le système protecteur, la haute Eglise, et exerça toujours une influence réelle sur le parti conservateur.

JOHNIE s. m. (jo-nî — de l'anglais *John*, Jean). Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des sciénoïdes, qui habite les eaux de l'Inde. ‖ On dit aussi JOHNIUS.

— s. f. Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des phaséolées, qui habite l'Asie tropicale. ‖ Syn. de SALACIE, autre genre de plantes.

— **Encycl.** Les *johnies* diffèrent des corbs par la seconde épine anale, plus faible et plus courte que les rayons mous qui la suivent. Ces poissons, dont on connaît au moins quinze espèces, jouent un rôle considérable dans l'alimentation des habitants de l'Inde. Leur chair est blanche et légère. Les Européens lui ont donné les noms de *merlan* ou *whiting*. On trouve dans la mer des Indes une espèce qui atteint jusqu'à 1m,30 de longueur; ses couleurs sont éclatantes et métalliques; on l'appelle vulgairement *tambour brûlé*, à cause d'une tache noire qu'on remarque à la base, de chaque côté de la queue, et qui ressemble à l'empreinte d'un fer chaud; sa chair est un très-bon manger. On cite une autre espèce, le *coïtor*, qui se trouve dans le Gange.

JOHNSEN (Finn), historien islandais. V. JOHANNÆUS.

JOHNSON ou **JONSON** (Benjamin), plus connu sous le nom de **Ben Johnson**, célèbre poëte dramatique anglais, né à Westminster le 11 juin 1574, mort le 16 août 1637. Un ami de sa famille le retira de la petite école où le second mari de sa mère l'avait mis, et le plaça à ses frais à l'école de Westminster, puis à Cambridge; mais un beau jour son beau-père le retira de l'université pour l'initier à son métier de maçon, et, selon une tradition accréditée en Angleterre, il travailla à l'édification de l'hôtel de Lincoln. Dégoûté d'un état pour lequel il était si peu fait, Johnson le quitta bientôt pour aller chercher les aventures. Après avoir servi comme volontaire en Flandre, il revint dans son pays, se fit acteur pour vivre, et se prépara, en jouant les pièces des autres, à composer les siennes. Quelques écrivains du temps prétendent qu'il jouait mal; mais Gifford, son biographe et son éditeur, qui défend sa gloire en toute occasion, soutient qu'il obtint de grands succès dans sa nouvelle carrière. Provoqué un jour en duel, il eut le malheur de tuer son adversaire. Bien que blessé lui-même, on le mit en prison, et il courut un moment le risque d'être envoyé aux galères. Durant sa détention, il reçut la visite d'un prêtre catholique qui le convertit à sa religion; mais, quelques années après, il revint à la religion anglicane dans laquelle il était né. A peine sorti de prison, Johnson se mit à écrire pour le théâtre, et, après quelques remaniements de pièces anciennes, il se décida à publier une œuvre originale, une comédie : *Chacun dans son caractère*, qui vit le jour en 1596. On prétend qu'elle fut représentée au théâtre du Globe en 1598, et que Shakspeare y obtint, comme acteur, un grand succes. Par cette pièce, il ouvrit une voie nouvelle à l'art dramatique encore dans l'enfance; le public comprit, admira, applaudit, et la reine Elisabeth accorda sa protection au jeune poëte. En 1599 apparut *Chacun hors de son caractère*, comédie destinée à servir de pendant à la première. C'est vers cette époque que Johnson se lia intimement avec quelques-uns des hommes les plus distingués de son temps. Membre du club de la Sirène, où se réunissaient Shakspeare, Beaumont, Fletcher, Donne, Selden et Chapman, il faisait assaut d'esprit avec eux, et passait pour un des plus joyeux convives de ce cercle d'élite. Après la mort de Shakspeare, dont Johnson célébra la mémoire dans des vers immortels, les membres de la Sirène se transportèrent dans un autre club devenu célèbre, la taverne de Saint-Dunstan, et Johnson en fut nommé président. Lors de l'apparition de la pièce d'*Eastward Hoé* (le *Cri de l'Est*, 1603), où les Ecossais étaient maltraités, il fut question de couper les oreilles aux poëtes Chapman et Marston, auteurs avoués de cette comédie satirique; mais *Johnson, qui y avait collaboré, voulut* prendre sa part de responsabilité dans cette affaire. Le roi Jacques Ier, qui aimait fort ce dernier, non-seulement donna ordre d'interrompre les poursuites commencées, mais encore lui accorda une pension sur sa cassette, et l'employa aux divertissements poétiques dont étaient accompagnées toutes les fêtes de la cour. Johnson était très-habile dans ces compositions, appelées *Masques*, et le roi, ainsi que les plus grands personnages, ne dédaignaient pas d'en remplir les rôles. La poésie des *Masques* est d'une parfaite élégance; mais la lecture en serait aujourd'hui de trop peu d'intérêt pour que nous nous y arrêtions. C'est alors que Johnson donna ses principales pièces : la *Chute de Séjan* (1603), *Volpone* ou le *Renard* (1605), *Epicæne* ou la *Femme silencieuse* (1609), *Catilina* (1611). En 1608, sa renommée était si universelle que les tailleurs de Londres, ayant offert à Jacques Ier un banquet, vinrent consulter le poëte sur les détails de la cérémonie et le prièrent de composer le discours que l'un d'eux devait prononcer. En 1619, à son retour d'Ecosse, il reçut la dignité de poëte-lauréat. La grande réputation de Johnson ne le préserva pas de la misère, et il se laissa atteindre par les infirmités et par l'âge sans avoir pourvu à l'avenir. En 1625, il perdit son protecteur, Jacques Ier, et, la même année, il fut atteint de paralysie. La mort du roi lui enlevait un appui; la maladie menaçait de briser la plume qui l'aidait à vivre. L'inspiration commençait à l'abandonner, et sa comédie intitulée la *Nouvelle auberge* (*The new Inn*) fut sifflée à la première représentation. Cependant, prodigue et imprévoyant, toujours ami de la bonne chère, il continuait à recevoir splendidement ses amis. Se trouvant à bout de ressources, Johnson s'adressa à Charles Ier, qui lui fit une rente viagère de 100 livres et lui envoya chaque année une feuillette de vin des Canaries, provenant de sa provision. Johnson écrivit jusqu'à la fin de sa vie, et son dernier ouvrage, le *Berger mélancolique* (*The sad Shepherd*), drame pastoral qu'il laissa inachevé, prouve que son génie n'avait pas baissé. Outre son théâtre, il avait composé une grammaire de la langue anglaise, divers écrits de morale et une foule de poésies variées. Il fut inhumé dans l'abbaye de Westminster, où on lui érigea un tombeau provisoire. « Ce poëte, dit M. Ernest Lafond, est celui de ses contemporains que nous pouvons le mieux mettre à côté de Shakspeare. Tous deux sont réalistes; seulement, derrière le réalisme de Shakspeare, on sent l'élévation de l'esprit, le jugement du cœur, l'aspiration au bien et au beau, le sentiment de l'idéal. Ben Jonson ne quitte jamais des yeux la terre; ses regards sont toujours tournés vers le mauvais côté de l'humanité. Shakspeare a plus de génie, plus d'imagination, plus de poésie; Ben Johnson a au plus haut degré le bon sens et le goût. Dans ses scènes les plus violentes, dans ses caractères les plus infernaux, Shakspeare garde la sérénité d'un juge impartial; sa pensée traverse l'infamie et reste pure; Ben Jonson remue la fange, et l'on tremble qu'il ne lui en reste l'odeur délétère. Il y a de l'Aristophane dans Ben Johnson, mais il n'y a pas de gaieté; il ne produit pas chez son lecteur l'épanouissement du rire honnête et sain. Il faut se moquer avec lui de l'humanité, il faut être le complice de sa mauvaise humeur ou de son amertume, pour trouver du plaisir à le suivre dans sa course humoristique à travers les vices de son temps. Mais, en faisant la part de ce caractère tranchant, personnel, incisif, on doit, nous le répétons, admirer en lui l'homme d'un goût sûr et irréprochable; son style est énergique, sa prose élégante, son vers bien frappé; la pensée y est en relief, elle porte avec elle sa lumière et ses ombres. Ben est certainement un des grands écrivains de l'Angleterre. » Ajoutons que Johnson n'a voulu ressembler à aucun de ses contemporains et que son talent n'est pas moins original que son caractère. Toutes les libertés qu'avaient prises Marlowe et Shakspeare, en mêlant le tragique et le comique, en multipliant les péripéties et en embrassant des sujets immenses, il les a condamnées et s'est attaché à les éviter. Campbell, dans son *Essai sur la poésie anglaise*, a rangé les principaux écrivains de son pays par ordre de science. Il place Milton en première ligne, et Johnson immédiatement après lui. C'est donner une idée très-exacte de l'érudition de ce poëte, qui a embrassé dans son immense lecture les Grecs, les Latins et les modernes, et qui, la truelle d'une main, de l'autre feuilletait à la dérobée Homère, Horace ou Térence. Bakker, dans sa *Biographie dramatique*, donne la liste suivante des principales compositions dramatiques de Ben Johnson : *Chacun dans son caractère* (1596); *Chacun hors de son caractère* (1599); les *Fêtes de Cinthie* (1600); le *Poetaster* (1601); la *Chute de Séjan* (1603); le *Cri de l'Est* (1603); *Volpone* ou le *Renard* (1605); *Epicœne* ou la *Femme silencieuse* (1609); l'*Alchimiste* (1610); *Catilina* (1611); le *Diable est un âne* (1616); la *Nouvelle auberge* (1630); le *Conte du tonneau* et le *Berger mélancolique*, qui ne parurent qu'en 1640, trois ans après sa mort. Les œuvres de Johnson ont été traduites en français pour la première fois par M. Ernest Lafond.

JOHNSON (Thomas), botaniste anglais, né à Selby (comté d'York), mort en 1644. Il exerça la profession de pharmacien à Londres, montra, lors de la guerre civile, un grand attachement à la cause royale, s'enrôla dans l'armée de Charles Ier et mourut des suites d'une blessure qu'il avait reçue dans un engagement. Johnson contribua à étendre le domaine de la botanique et fut le meilleur herboriste de son temps. L'ouvrage auquel il doit surtout sa réputation, *The herbal or general history of plants gathered by John Gerard, enlarged and augmented by T. Johnson* (Londres, 1633, in-fol.), est une fort bonne histoire abrégée de toute la botanique connue à cette époque. Citons encore de Johnson : *Mercurius botanicus* (Londres, 1634-1641, in-8°), et une traduction des *Œuvres* d'Ambroise Paré (1643).

JOHNSON (Samuel), théologien et controversiste anglais, né dans le comté de Warwick en 1649, mort en 1703. Après avoir fait ses études à Cambridge, il fut nommé recteur de Cowingham, dans le comté d'Essex, et devint ensuite chapelain de lord Guillaume Russel. Il attaqua le papisme dans un pamphlet intitulé *Julien l'Apostat*, pamphlet dirigé principalement contre le docteur Hicks et le duc d'York, qui s'était fait catholique. Le docteur Hicks répondit par un écrit intitulé *Jovien*. Johnson allait repliquer par les *Artifices de Julien pour extirper le christianisme;* mais la mort de son protecteur l'arrêta. Mis en prison pour son *Julien l'Apostat*, il subit une seconde condamnation pour une *Adresse à tous les protestants de l'armée*, condamnation qui le fit dégrader de

la prêtrise et fouetter depuis Newgate jusqu'à Tiburn. Il ne reçut pas moins de trois cent dix-sept coups d'étrivières. Après la révolution de 1688, on déclara illégale la condamnation qu'il avait subie; le roi Guillaume III lui accorda une indemnité de 1,000 liv. st. et une pension de 300 livres. Ses traités furent réunis en un volume in-fol., en 1710.

JOHNSON (Charles), poëte dramatique anglais, né en 1679, mort en 1748. Il abandonna la carrière du barreau pour celle des lettres, et composa dix-neuf pièces, consistant en tragédies, comédies et drames. Les meilleures de ces œuvres sont ses comédies, dont le dialogue est vif et naturel, et dont l'une surtout : *The country lass, or the custom of the manoir*, jouée en 1715, a eu beaucoup de succès. Pope, dans sa *Dunciade*, a fort maltraité Charles Johnson.

JOHNSON (Samuel), auteur dramatique anglais, né dans le comté de Chester en 1705, *mort en 1773. Il fut, pendant quelque temps,* maître de danse, puis se tourna vers le théâtre. C'était un homme d'un esprit bizarre, d'habitudes singulières, fort recherché de l'aristocratie, qui voyait en lui une sorte de bouffon. *Parmi ses pièces, pleines d'observa*tion railleuse et de verve comique, nous citerons : *Hurlothrumbo or the supernatural* (1729, in-8°), farce fort amusante; *Cheshire comics* (1730); *The mad lovers* (1732); *All alive and merry* (1737); *A sool made wise* (1741), etc., et une tragédie burlesque, *Pompée le Grand*, qui n'a point été publiée.

JOHNSON (Samuel), célèbre littérateur anglais, né à Lichfield en 1709, mort à Londres en 1784. Il entra dans le monde avec une éducation que la pauvreté de ses parents avait laissée incomplète, une constitution scrofuleuse et maladive, des infirmités précoces, un visage dévasté par la maladie, une humeur aigrie par la souffrance et les moqueries des hommes, une âme fière et mélancolique et une fortune de 20 liv. st. Il se fit d'abord maître d'école, précepteur, fit quelques traductions pour les libraires, épousa une veuve dont la mince dot lui servit à établir une école qui ne compta jamais plus de trois élèves, et vint enfin chercher fortune à Londres, où il végéta longtemps dans la misère. Ses comptes rendus parlementaires, dans le *Gentleman's Magazine*, commencèrent à le faire connaître. Il était interdit alors de rendre compte des débats parlementaires, et il dut déguiser sous des noms supposés ses appréciations et ses critiques, qui étaient censées s'appliquer aux séances du sénat de Lilliput. Il le fit avec esprit et talent, mais avec inexactitude, car il ne pouvait assister aux séances du Parlement, et avec une partialité passionnée, car, malgré sa vie de misère et d'humiliations, il était jacobite et partisan de la cour. Dans le même temps, il publia son énergique satire de *Londres*, qui fut admirée de Pope; puis sa *Vie de Savage*, dont il avait été l'ami, et où se révélait un remarquable esprit critique. Ces travaux lui attirèrent des commandes des libraires, et il fut chargé d'exécuter un grand *Dictionnaire de la langue anglaise*, qui parut en 1755, et qui l'avait occupé pendant sept ans. Le succès de ce travail de lexicographie fut extrêmement brillant, mais n'améliora pas la position pécuniaire de l'auteur. Dans l'intervalle, il avait publié son excellente satire de la *Vanité des désirs humains* (imitée de Juvénal), et fait représenter, grâce aux bons offices de Garrick, un des trois courageux élèves qui avaient fréquenté son école, sa tragédie médiocre d'*Irène*. Condamné à des labeurs continuels, il donna sans interruption des *Essais* de morale et de littérature, une foule d'articles de critique dans les revues du temps, un journal, le *Fainéant*, qu'il rédigea pendant deux ans, son roman de *Rasselas*, composé en quelques jours pour payer les funérailles de sa mère, etc. L'avénement de George III amena enfin l'aisance dans sa maison ; il reçut de la cour une pension qu'il dut autant à ses opinions tories qu'à ses talents littéraires. Dès ce moment, il s'abandonna à une paresse qu'il semblait savourer comme une compensation à ses rudes labeurs. Pendant de longues années, il ne produisit presque rien et dépensait toute sa sève dans des sociétés littéraires, où brillaient son éloquence et son esprit, et dans quelques pamphlets, commandés par le ministère, et qui ne lui firent honneur sous aucun rapport. L'un de ses derniers ouvrages, et l'un des plus estimés, est le volumineux recueil des *Vies des poëtes anglais*, qui est un monument au point de vue de la critique et de la biographie. Sous un extérieur rude et quelquefois grossier, Johnson cachait un excellent naturel et des sentiments généreux, et Garrick a pu dire de lui avec exactitude *qu'il n'avait de l'ours que la peau*. Ses dépouilles furent déposées dans l'abbaye de Westminster. Ses *Œuvres*, publiées plusieurs fois en Angleterre, n'ont été que partiellement traduites en français. Terminons par le jugement suivant porté sur Johnson par Macaulay :

« Il n'est rien d'égal à l'influence exercée par sa conversation, directement sur ceux qui vivaient avec lui, indirectement sur tout le monde littéraire. Son talent de causeur était réellement du premier ordre. Il avait un profond bon sens, un discernement prompt, de l'esprit, de l'humour et une mine inépuisable d'anecdotes. Pour ce qui est du style, il parlait beaucoup mieux qu'il n'écrivait; toutes les phrases qui passaient par ses lèvres en sortaient aussi correctes que la période la plus étudiée de son *Rôdeur*, avec cette différence que son style parlé n'avait pas de pompeuses tirades ni le choix affecté des désinences. Tout était simplicité, aisance et vigueur. Ses sentences, aphoristiques, condensées et piquantes, étaient prononcées d'une puissante voix, avec l'accent le plus juste et le plus énergique..... Ce n'était plus un travail, mais bien un plaisir pour lui, que de discuter des questions de goût, de science ou de logique, dans un langage si précis et si bien approprié au sujet, qu'on aurait pu l'imprimer sans y changer un mot... Depuis sa mort, la popularité de ses ouvrages, excepté les *Vies des poëtes*, et, peut-être la *Vanité des désirs humains*, a beaucoup baissé. Son *Dictionnaire* a été si altéré par ses éditeurs successifs, qu'on peut à peine l'appeler sien. On ne fait guère allusion à son *Rôdeur* ou à son *Oisif* dans les cercles littéraires. La gloire même de *Rasselas* s'est bien obscurcie. Mais, quoique la célébrité des écrits ait décliné, la célébrité de l'auteur, chose singulière, est aussi grande que jamais. La mémoire des autres auteurs est perpétuée par leurs livres; la mémoire de Johnson fait vivre les siens. »

JOHNSON (sir William), officier anglais, né en Irlande vers 1715, mort en 1774. Il était colonel dans l'armée des colonies anglaises d'Amérique, lorsqu'il fut chargé, en 1755, de prendre le fort français de Crown-Point. Il échoua dans cette entreprise, mais remporta un avantage marqué sur le baron Dieskau, qui commandait un corps de Français et d'Indiens, et reçut, comme témoignage de satisfaction du gouvernement, 5,000 liv. st. avec le titre de baronnet. Comme il était très-versé dans la connaissance des usages et des idiomes des Indiens, il fut chargé de représenter l'Angleterre auprès d'eux à partir de 1760. On a de lui : *Customs, manners and languages of the northern Indians of America*, mémoire qui a été publié dans les *Philosophical transactions*.

JOHNSON (Robert-Wallace), médecin anglais qui vécut à Brentford au XVIIIe siècle. Disciple de William Hunter, il fit connaître les principes de son maître sur toutes les parties de l'art des accouchements. Dans tous les cas d'étroitesse du bassin, hors celui de la grossesse extra-utérine, il préférait le morcellement du fœtus à l'opération césarienne. Il a proposé un forceps, imaginé surtout dans le but de s'accommoder à l'axe du bassin. On lui doit un important ouvrage, en partie consacré aux maladies des femmes, et intitulé : *Traité d'accouchement, fondé sur des observations pratiques*, illustré de planches (Londres, 1769, in-4°).

JOHNSON, aventurier allemand, mort en 1775. Il avait été successivement attaché à la maison d'un gentilhomme courlandais sous le nom de **Leucht**, secrétaire du duc de Bernbourg sous celui de **Becket**, et avait été emprisonné en Prusse pour des malversations, lorsqu'il se rendit, en 1763, à Iéna, où il résolut de réformer la franc-maçonnerie. Se prétendant seul possesseur de la véritable doctrine maçonnique, qui provenait, selon lui, des templiers, il déclara faux et erroné le système adopté par la loge mère de Berlin, condamna les doctrines d'un autre novateur maçonnique, nommé Rosa, dont il fit publiquement brûler les écrits, obtint l'adhésion d'un grand nombre de loges, et, alléguant de prétendus pouvoirs qui lui auraient été conférés par des supérieurs écossais inconnus de tous, il se mit à nommer seul les chevaliers. Un des chefs de la franc-maçonnerie allemande, le baron de Hund, ne tarda pas à démasquer l'aventurier (1764), qui fut jeté en prison à Magdebourg, puis à Wartenburg, où il mourut.

JOHNSON (James), médecin anglais, né à Ballinderry, en Irlande, en 1777, mort à Brighton en 1845. Il entra comme chirurgien dans la marine royale, fit un voyage autour du monde, prit part à l'expédition de l'île de Walcheren (1809), puis fut successivement nommé médecin en chef de la flotte des mers du Nord (1812), médecin du duc de Clarence (1814), médecin extraordinaire du roi Guillaume (1830). On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : le *Voyageur oriental*, ou *Récit d'un voyage dans l'Inde sur la frégate* la Caroline (1807, in-8°); *Essai sur l'influence du climat des tropiques sur la constitution des Européens* (1814, in-8°), plusieurs fois réédité; *De l'influence de la vie civile, des habitudes sédentaires et des travaux de l'esprit sur la santé et le bonheur de l'homme* (Londres, 1818); *Essai sur l'indigestion ou la sensibilité maladive de l'estomac et des entrailles comme source des diverses maladies de l'esprit et du corps* (Londres, 1827), souvent réédité; *Economie de la santé* ou *Courant de la vie humaine* (Londres, 1838), etc. Ces ouvrages offrent un mélange piquant d'observations intéressantes et curieuses et de dissertations médicales.

JOHNSON (Reverdy), homme politique et jurisconsulte américain, né à Annapolis (Maryland) en 1796. Fils d'un *chief-justice* de Maryland, il suivit avec distinction la profession d'avocat à Baltimore (1815-1819), puis devint attorney et chef-commissaire des débiteurs insolvables. Après avoir été à deux reprises sénateur dans son Etat natal, il reprit la carrière du barreau avec un grand éclat, et fut nommé, en 1845, membre du sénat de Washington. Pendant la présidence de Fillmore, M. Johnson remplit les fonctions d'attorney général des Etats-Unis (1849), qu'il quitta pour reprendre sa profession. Au début de la rupture entre les Etats du Nord et les Etats du Sud, il fit d'inutiles efforts pour empêcher la guerre civile (1861). L'année suivante, un conflit ayant éclaté entre le général Butler et le consul des Pays-Bas, il fut désigné pour mettre fin, par son arbitrage, à ce différend, et devint, en 1863, membre du Sénat de l'Union. Partisan de la légalité, il se montra, tant que dura la guerre de la sécession, opposé à toutes les mesures qui avaient pour objet de suspendre la constitution, et, après le triomphe de la cause des unionistes, qu'il avait toujours soutenue, il se prononça pour les mesures de clémence, pour la prompte admission au Congrès des représentants des Etats du Sud. Après avoir voté pour le premier bill de reconstruction, M. Johnson, trouvant exagérées les rigueurs du parti victorieux, lui fit une opposition très-nette, et se trouva partager sur ce point les idées du président de la république, André Johnson, qui le nomma, en 1868, ministre plénipotentiaire à Londres. En ce moment, le conflit soulevé entre les cabinets de Washington et de Saint-James par l'affaire de l'*Alabama* prenait une tournure menaçante. M. Johnson, toujours hostile aux mesures violentes, apporta, dans les négociations pendantes, un esprit de conciliation et de mesure qui lui valut aussitôt les sympathies du peuple anglais. Mais sa conduite ne fut pas aussi favorablement accueillie aux Etats-Unis, et il se démit de son poste lorsque Grant devint, en 1869, président de l'Union. On doit à M. Johnson un important recueil de jurisprudence sur les décisions de la cour d'appel du Maryland (7 vol.).

JOHNSON (Andrew), dix-septième président des Etats-Unis d'Amérique, né à Raleigh (Caroline du Nord) le 29 décembre 1808. Il avait quatre ans lorsqu'il perdit son père, et, à dix ans, il fut placé comme apprenti chez un tailleur de sa ville natale. A quinze ans, il était devenu un excellent ouvrier; mais il ne savait ni écrire ni même lire. Sa curiosité intellectuelle ayant été éveillée en entendant lire devant lui des discours d'hommes d'Etat anglais, il acheta un alphabet, pria un de ses confrères d'atelier de lui faire connaître les lettres, et consacra la plus grande partie de ses nuits à l'étude. En moins d'un an, il apprit tout seul à lire et à écrire. En 1826, il émigra dans l'Ouest, pour y chercher fortune, emmenant avec lui sa mère, dont il était le seul soutien. Il s'arrêta à Greenville, dans le Tennessee, y travailla un an, tantôt comme ouvrier tailleur, tantôt comme journalier dans les champs. Il se maria en 1827, et sa femme, dont l'instruction était soignée, devint son professeur. L'année suivante, il fut nommé alderman, et, en 1830, ses concitoyens l'investirent des fonctions de maire. Sa fortune politique date de cette époque. De 1833 à 1842, il occupa presque constamment un siége dans la législature du Tennessee, tantôt comme représentant, tantôt comme sénateur. De 1843 à 1853, ses concitoyens lui confièrent le mandat de représentant au Congrès de Washington. Elu gouverneur du Tennessee en 1853, il fut réélu aux mêmes fonctions en 1855 et nommé sénateur en 1857.

Bien qu'attaché aux idées des démocrates, qui voulaient le maintien de l'esclavage et la prédominance des intérêts du Sud, Johnson refusa avec indignation de suivre son parti lorsqu'il voulut se séparer violemment des Etats du Nord. Il se fit particulièrement remarquer par son bon sens pratique, par son caractère conciliant, dans les débats où fut discutée, en 1860 et 1861, la question de la sécession, et sa position de sénateur du Sud protestant contre une scission lui attira les attaques les plus violentes, particulièrement de la part de Jefferson Davis. Lorsque le Tennessee, qu'il représentait comme sénateur, eut été réintégré de force dans l'Union, M. Johnson y fut envoyé par le président Lincoln en qualité de gouverneur militaire.

Sa ferme et patriotique attitude lui valut d'être porté à la vice-présidence de la république par la convention de Baltimore, et d'être élu à cette dignité le 8 novembre 1864. L'assassinat de Lincoln (avril 1865) porta M. Johnson au poste de président de la république.

En prenant possession du pouvoir suprême, M. Johnson annonça la sincère volonté de respecter, comme son devancier, la constitution et les lois de son pays. Il débuta par une proclamation énergique, dans laquelle il déclara que la rébellion des planteurs serait rigoureusement punie, et qu'il ne changerait rien à la politique de l'homme d'Etat à qui il succédait. Mais bientôt on vit reparaître en lui l'ancien partisan des intérêts du Sud, et « les passions et les intérêts se déchaînèrent contre lui, dit M. Vapereau, sans qu'il pût satisfaire les uns et calmer les autres; son administration ne fut qu'un long orage, un conflit sans cesse renaissant entre son pouvoir et celui des deux assemblées délibérantes. » Après s'être aliéné les Etats du Sud en se prononçant contre eux pour maintenir l'Union, il se vit attaqué avec non moins de violence dans le Nord lorsqu'il essaya de réparer les maux du Sud, ruiné par la guerre et dépossédé de ses anciens droits.

Le 19 avril 1865, quatre jours à peine après son inauguration, le président Johnson eut à donner une preuve de sa fermeté. Le général Sherman, le vainqueur d'Atlanta, de Savannah et de Charleston, toujours un peu brusque dans ses décisions, avait pris sur lui d'accorder au général confédéré Johnston une trêve, durant laquelle les conditions d'une amnistie générale pour toutes les troupes sécessionnistes devaient être débattues et fixées. En signant cette convention, Sherman excédait ses pouvoirs, qui étaient purement militaires. En effet, les conditions accordées impliquaient la reconnaissance du gouvernement rebelle. Le président Johnson n'hésita point à déchirer le traité conclu par le général Sherman, et, dénonçant l'amnistie accordée par lui, il lui ordonna de poursuivre les rebelles. Quant au problème si difficile de la réorganisation des Etats du Sud, le président Johnson prit à tâche de la résoudre immédiatement. Dès le 29 mai 1865, le jour-même de la proclamation d'amnistie, il publiait un édit pour réorganiser la Caroline du Nord, puis d'autres édits vinrent se succéder rapidement pour chacun des Etats naguère en insurrection. En vertu de son pouvoir discrétionnaire, il nomma dans ces divers Etats des gouverneurs provisoires, chargés de réunir des conventions élues directement par le suffrage populaire. Mais, dans son empressement, il oublia trop que le fait immense de l'abolition de l'esclavage s'était accompli pendant la guerre. Les rapports de la commission nommée sous l'administration de Lincoln pour veiller au bien-être et à la protection des affranchis furent systématiquement écartés, et le chef du pouvoir exécutif remit, politiquement et civilement, les noirs à la discrétion des planteurs. Mais le Congrès, dont la plupart des membres étaient de zélés abolitionnistes, ne voulut pas, pour régler les droits des anciens esclaves, s'en remettre, les yeux fermés, à la générosité de leurs adversaires acharnés, *et résolut de modifier la loi électorale pour* les représentants, de telle sorte que le nombre des députés fût réglé, non d'après la population totale d'un Etat, mais d'après le nombre des électeurs, afin d'amener les Etats du Sud *à donner le droit de suffrage* aux individus d'origine africaine. Un conflit ne tarda pas à éclater entre le président et le *Congrès. Des comités, institués par ce dernier*, proposèrent de voter la censure et le blâme contre Johnson, et le Sénat refusa de sanctionner la nomination, faite par lui, de plusieurs fonctionnaires. La proclamation de *l'amnistie en faveur des anciens confédérés*, le langage violent tenu par le président en maintes occasions ne firent qu'envenimer le conflit. Johnson n'hésita point à opposer son véto à plusieurs bills votés par le Congrès, notamment à ceux qui avaient pour objet de maintenir dans les Etats du Sud le régime militaire, vit son droit de nomination considérablement restreint par le bill de *Tenure of office*, et, au mois de janvier 1868, le Sénat donna, malgré lui, le portefeuille de la guerre au général Stanton. Johnson refusa de reconnaître cette nomination, offrit vainement à divers généraux le ministère de la guerre, et le donna finalement à Lorenzo Thomas, officier subalterne, qui essaya inutilement de prendre possession du ministère. En présence de la résistance du président, des membres du Sénat demandèrent sa mise en accusation, et, pour la première fois depuis la fondation des Etats-Unis, on vit instruire le procès du premier magistrat du pays. Le Sénat, présidé par M. Chase, s'étant constitué en haute cour, malgré la protestation de Johnson, le procès commença le 23 mars 1868 et provoqua la plus vive émotion en Amérique. Après de longs débats, dans lesquels on examina onze chefs d'accusation, ayant principalement *trait* à des *usurpations* de pouvoir et à la violation du bill de *Tenure of office*, M. Johnson fut acquitté le 16 mai.

Le 3 novembre suivant, les élections présidentielles ayant eu lieu, le général Grant fut nommé président de la république. M. Johnson n'en continua pas moins à lutter contre le Congrès jusqu'au 4 mars 1869, jour où il dut céder la place à son successeur.

Pendant sa présidence si agitée, les Etats du Sud avaient été en partie réorganisés et réintégrés dans les droits communs, et l'énorme dette contractée pendant la guerre civile subit une notable diminution.

Depuis lors, M. Johnson est rentré dans la vie privée, et l'opinion publique, qui s'était si vivement prononcée contre lui, le juge aujourd'hui avec moins de rigueur. On lui a reproché, non sans raison, ses emportements, le peu de retenue de son langage, et son attitude, en maintes circonstances, l'a fait accuser de ne pas être toujours d'une sobriété exemplaire.

Terminons par quelques traits qui compléteront la physionomie de Johnson.

Un jour, il devait parler devant un nombreux auditoire. Le bruit courut qu'un danger le menaçait.

A l'heure dite, il monte à la tribune, place

un revolver devant lui, et commence ainsi son discours :

« Citoyens, lorsque des hommes libres s'assemblent pour discuter de grands intérêts publics, il convient que tout se passe décemment et en ordre. On m'a informé que l'un des points à résoudre dans cette séance était l'assassinat de celui qui a l'honneur de vous parler en ce moment. Je vous prierai de décider que ce point soit d'abord vidé. Si donc un homme est venu ici ce soir dans le but indiqué, je ne lui dirai pas qu'il parle, mais qu'il tire. »

Et Johnson, posant la main droite sur son revolver, découvrit sa poitrine et demeura un moment en silence.

Puis il reprend :

« Messieurs, il paraît que j'ai été mal informé. J'arrive maintenant au sujet qui a provoqué cette réunion. »

Et il continue tranquillement son discours.

Lorsqu'il était gouverneur du Tennessee, il lui prit fantaisie, un jour, de confectionner un habillement complet à la dernière mode, qu'il envoya à son ami, le gouverneur du Kentucky. Celui-ci, qui avait été poêlier, fabriqua de ses propres mains des pincettes et une pelle à feu, et les expédia, en manière de remercîment, au gouverneur du Tennessee.

« Que feriez-vous si vous succombiez? lui demandait-on la veille d'une élection. — J'ouvrirais, dit-il, un atelier, et je reprendrais les ciseaux. »

JOHNSON (Eastman), peintre américain, né à Lowell (Maine) vers 1820. Il étudia son art à Dusseldorf, puis visita la Hollande, la France et l'Italie. Il s'est adonné presque exclusivement à la peinture de genre, et doit être regardé comme le meilleur coloriste parmi les peintres américains de notre époque. Ses tableaux sont surtout remarquables par la netteté des tons, la reproduction exacte de la nature et la vigueur de l'expression. On cite, parmi ses œuvres les plus remarquables : *Anciennes demeures du Kentucky*, toile qui a figuré à l'Exposition internationale de 1867; l'*Agent de poursuites* et *Abraham Lincoln encore enfant*, l'une des productions les plus récentes de l'auteur.

JOHNSON (Henri), dit **Fusino**, caricaturiste français, né à Paris le 15 septembre 1836. Sa famille le destina d'abord à l'Ecole centrale, dont l'entrée lui était assurée par d'excellentes études faites à Sainte-Barbe. Il aima mieux se faire admettre dans un atelier de peinture et devint, en 1857, l'élève de Gleyre. Ce maître lui apprit le dessin, mais n'eut pas à lui enseigner la *charge*. Fusino la possédait innée. Caricaturiste plein d'esprit, de hardiesse, parfois même d'effronterie, il coopéra à la fondation du journal le *Gaulois* en 1858, plus tard collabora au *Diogène*, illustra plusieurs ouvrages : les *Confidences d'un cocher*, les *Confidences d'un canapé*, etc. Nous en passons, et des plus lestes. En même temps que ces œuvres légères le faisaient connaître du demi-monde, Johnson, moral à ses heures, publiait des dessins très-goûtés dans les journaux de sciences, dans le *Musée des familles*, etc.

Aujourd'hui, Johnson a repris la palette, et, sans parler de ses très-remarquables dessins à la plume, les Expositions qui se sont succédé depuis 1863 nous ont montré de cet artiste des toiles d'un mérite réel.

JOHNSONIE s. f. (jon-so-nî, et mieux djonn-so-nî — de *Johnson*, sav. angl.). Bot. Genre de plantes, de la famille des liliacées, tribu des aphyllantées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie. ‖ Syn. de CALLICARPE, genre de plantes.

JOHNSTON (Arthur), médecin et poëte écossais, né près d'Aberdeen en 1587, mort à Oxford en 1641. Après avoir passé son doctorat à Padoue en 1610, il habita la France pendant près de vingt ans, puis retourna en Angleterre (1630) et devint médecin de Charles Ier. Johnston a laissé la réputation d'un excellent poëte latin. On a de lui : *Psalmorum Davidis paraphrasis poetica* (Aberdeen, 1637), paraphrase fort estimée; *Epigrammata* (Aberdeen, 1632); *Parerga musæ aulicæ* (Aberdeen, 1633), et de nombreuses pièces. Ses poésies ont été recueillies sous le titre de *A. Johnstoni, medici regis, poemata omnia* (Middelbourg, 1642).

JOHNSTON (Alexandre), médecin anglais, né à Londres en 1716, mort en 1779. Il pratiqua dans sa ville natale et écrivit plusieurs ouvrages sur la mort apparente et sur les secours à donner aux asphyxiés et aux noyés. Voici le titre du principal : *A collection of authentic cases proving the practicability of recovering persons visibly dead by drowning, suffocation, stifling, swooning, convulsion and other accidents* (Londres, 1773, in-8°).

JOHNSTON (Charles), romancier anglais, mort aux Indes vers 1800. Il fit ses études de droit; mais, comme il était bègue, il dut renoncer à plaider et tenta, avec peu de succès, de devenir avocat consultant. Pendant ses loisirs forcés, il se tourna du côté des lettres et écrivit des romans qui eurent du succès, grâce à des peintures de mœurs hardies et souvent licencieuses. Au bout de quelque temps, il se rendit dans les Indes, travailla à divers journaux sous le pseudonyme d'**Onciropolos** et devint en peu de temps fort riche. Nous citerons de lui : *Chrysale* ou les *Aventures d'une guinée* (1670, 2 vol. in-12), roman dans lequel il traçait le portrait et la vie d'un grand nombre de personnes du grand monde, et qui a été traduit en français par Frenais (Paris, 1768); la *Rêverie* (1762, 2 vol.); *Histoire d'Arbases, prince de Betlis* (1774, 2 vol.); le *Pèlerin* ou la *Peinture de la vie* (1775, 2 vol.); les *Aventures de John Juniper* (1781, 3 vol.).

JOHNSTON (James-F.-W.), chimiste et géologue anglais, né à Paisley en 1796, mort en 1855. Il alla en Suède pour étudier sous Berzélius et devint, à son retour, professeur à l'université de Durham (1833). On a de lui : *Catéchisme de la chimie et de la géologie appliquées à l'agriculture* (1855, 33e édit.), petit livre qui fut traduit dans toutes les langues de l'Europe et qui a servi à répandre parmi les agriculteurs les notions de deux sciences qui leur sont utiles; *Notes sur le nord de l'Amérique; Chimie de la vie commune.*

JOHNSTON (George), naturaliste anglais, né en 1798, mort en 1855. Il eut pour maître le savant Abercrombie, se fit recevoir docteur en médecine en 1819 et exerça son art à Berwick. Johnston s'adonna particulièrement à l'étude de l'histoire naturelle. Il découvrit, en 1838, dans le lac Dunse, un genre de plantes aquatiques connu sous le nom d'*Anacharis alsinastrum*. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire des zoophytes de l'Angleterre* (1838); *Histoire des éponges et des lithophytes de l'Angleterre* (1842); *Introduction à la conchyliologie* (1850).

JOHNSTON (Alexandre-Keith), géographe anglais, né à Kirkhill (Ecosse) en 1804. Il était médecin lorsqu'il prit la résolution de devenir géographe. Loin d'être rebuté par les études nouvelles qu'il avait à faire, il s'y adonna avec ardeur, apprit les principales langues de l'Europe moderne, le dessin, la gravure, et, au bout de treize ans d'un travail opiniâtre, il fit paraître son *Atlas national* (Edimbourg, 1843, in-fol.), ouvrage remarquable qui lui valut d'être nommé membre de la Société géographique de Londres et géographe royal pour l'Ecosse. D'après les conseils de Humboldt et de Ritter, Johnston appliqua avec bonheur la physique à la géographie. C'est alors que, de concert avec M. Peterman et d'après le plan de Berghaus, il fit paraître son *Atlas physique* (Edimbourg, 1848, in-fol.). Un beau globe de géographie physique qu'il envoya à l'Exposition universelle de 1855 lui fit décerner une grande médaille. Il est devenu membre de plusieurs sociétés savantes de l'Angleterre et de l'étranger et fait partie de la Société épidémiologique de Londres. Outre les travaux précités, on a de lui : *Dictionnaire géographique* (Londres, 1850, in-8°); *Atlas de géographie historique* pour servir à l'*Histoire de l'Europe moderne* d'Alison; *Atlas d'astronomie; Carte générale et géologique de l'Europe* (1856) ou *Atlas* pour l'enseignement, etc.

JOHNSTON (Joseph-Eggleston), général américain confédéré, né en Virginie vers 1804. Elève de l'école militaire de West-Point, il en sortit avec le grade de lieutenant d'artillerie en second en 1829. Il devint ensuite commissaire adjoint des subsistances, passa, en 1838, dans l'arme du génie et fut nommé capitaine pendant la guerre de la Floride. Lors de la guerre du Mexique, il se distingua à Serro-Gardo, à l'attaque de Mexico, reçut plusieurs blessures et fut promu lieutenant-colonel. Johnston était brigadier général depuis 1860 lorsque la guerre civile éclata aux Etats-Unis. Il se déclara en faveur de la cause du Sud, et reçut du président Jefferson Davis le grade de major général, puis celui de lieutenant général. Lors de la sanglante bataille de Bull's-Run (juillet 1861), ce fut lui qui décida la victoire en faveur des confédérés. Bientôt après, il fut opposé à Mac-Clellan, lui fit une vigoureuse résistance à Yorktown et fut grièvement blessé à la bataille de Fair-Oaks (1862). Ayant repris du service six mois plus tard, il reçut le commandement du département du Mississipi et livra à Rosencrantz, à Murfreesborough, une bataille qui dura deux jours (30-31 décembre 1862). Vainement, bientôt après, il s'efforça d'empêcher Grant de s'emparer de Jackson et de Wicksbourg; il dut se retirer devant la supériorité du nombre et succéda à Braxton Brugg dans le commandement de l'armée du Tennessee. Lorsque la prise de Richmond (1865) et la capture du président Jefferson Davis eurent porté le dernier coup à la cause des confédérés, Johnston déposa les armes et il a vécu, depuis lors, dans la retraite.

JOHNSTON (Alexandre), peintre anglais, né à Edimbourg en 1816. Il se rendit fort jeune à Londres, où il suivit les cours de l'Académie royale. Dès l'âge de vingt ans, il a commencé à se faire connaître en exposant des scènes de genre, et il a acquis depuis lors la réputation d'un peintre distingué. Nous citerons, parmi ses tableaux, dont les sujets sont tirés pour la plupart de l'histoire de l'Ecosse ou représentent les mœurs de ce pays : le *Noble berger* (1840); le *Dimanche matin* (1841); le *Mariage d'un convenantaire* (1842); *Lord et lady Russell en prison* (1846), une de ses meilleures toiles; l'*Arbre du rendez-vous* (1852); *Flora Mac-Donald et le prince Clarles-Edouard* (1855), qui a figuré à l'Exposition universelle de Paris, etc.

JOHNSTON (Nathaniel), homme politique français, né à Bordeaux vers 1836. Il est issu d'une famille protestante et a été élève de l'Ecole polytechnique. M. Johnston, qui appartient au parti bonapartiste, se présenta, avec l'appui de l'administration, comme candidat au Corps législatif à Bordeaux en 1869, et l'emporta, au second tour de scrutin, sur M. Lavertujon, candidat républicain. Il devait surtout son élection à ses convictions libres-échangistes qu'il avait soutenues avec talent dans des réunions publiques. Au Corps législatif, il se rangea sous la bannière de M. Emile Ollivier, signa l'interpellation des 116, prononça quelques discours sur des matières de commerce, fit partie des députés qui, au moment de la déclaration de guerre, demandèrent la communication préalable des pièces diplomatiques, et, le 4 septembre 1870, il essaya de réunir chez lui un certain nombre de ses collègues pour protester contre la proclamation de la république. Elu membre de l'Assemblée nationale dans la Gironde, le 8 février 1871, il en devint un des secrétaires et se signala en toute occasion par son hostilité contre l'établissement des institutions républicaines. Il a voté pour les préliminaires de paix, pour la validation de l'élection des princes d'Orléans, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la suppression des gardes nationales, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour les prières publiques, pour le maintien de l'Assemblée à Versailles, contre l'abrogation des traités de commerce, pour renverser M. Thiers à la suite du rapport Batbie (29 novembre 1872), etc. Enfin, il a pris plusieurs fois la parole, particulièrement sur les traités de commerce, sur les matières de douane, sur la marine marchande, et il est le promoteur de l'interpellation du 20 janvier 1873 sur l'enseignement secondaire, laquelle avait pour but de provoquer un vote de blâme contre le ministre de l'instruction publique.

JOHNSTONE, ville d'Ecosse, comté de Renfrew, à 6 kilom. O. de Paisly, sur les bords du Black Cart; 7,000 hab. Filatures de coton; fonderies de cuivre et de fer. Ville moderne, bien bâtie; belle église; trois bibliothèques. On remarque : au S., Johnstone Castle; à l'O., Melliken House; au N.-O., Houston House, et, plus loin, le village de Kilbarchan.

JOHNSTONE (détroit de), détroit de l'Amérique anglaise du Nord, sur la côte O. du nouveau continent, entre le Nouvel-Hanovre et l'île de Quadra-et-Vancouver; il fait communiquer le golfe de Géorgie avec l'océan Pacifique boréal; 4 kilom. de largeur sur 100 de longueur.

JOHNSTONE (George), marin anglais, né en Ecosse, mort en 1787. Capitaine en 1762, il devint, l'année suivante, gouverneur de la Floride, fut nommé, après son retour en Angleterre, membre de la Chambre des communes (1770), où il eut une discussion des plus vives avec lord Clive au sujet des affaires des Indes, et reçut le grade de commodore en 1781. Bientôt après, il prit la mer, rencontra, près de l'île du Cap-Vert, le bailli de Suffren, engagea avec lui un combat naval, força les Français à se retirer, captura, quelque temps après, quelques vaisseaux hollandais et retourna en Angleterre avec ses prises. En 1783, Johnstone fut un des commissaires chargés de traiter avec les Etats-Unis au sujet de leur émancipation. On lui doit un ouvrage intitulé : *Thougts on our acquisitions in the East-Indies, particularly in Bengal* (1771, in-8°).

JOHNSTONE (le chevalier DE), officier écossais, mort en France vers la fin du XVIIIe siècle. Il appartenait à une famille de marchands d'Edimbourg attachés aux opinions jacobites. Lorsque le prétendant Charles-Edouard débarqua en Ecosse en 1745, Johnstone accourut sous ses drapeaux, devint son aide de camp, reçut des lettres de noblesse pour sa belle conduite à la bataille de Preston-Pans, et, après la défaite essuyée par le prétendant à Culloden, il gagna la France, où il prit du service et fut envoyé au Canada. On a de lui, sous le titre de *Mémoires sur la rébellion de* 1745 *et de* 1746, *traduits d'un manuscrit français déposé au collége des Ecossais, à Paris*, un intéressant ouvrage qui a été publié à Londres (1820, in-8°).

JOHNSTONE (Jacques), littérateur écossais du XVIIIe siècle, dont on ne connaît ni l'époque de la naissance ni celle de la mort. Il entra dans les ordres, puis se rendit en Danemark en qualité de chapelain de la légation anglaise. Nous citerons de lui les ouvrages suivants : *Anecdotes sur Olave le Noir, roi de Man, et sur les princes hébridiens*, en islandais et en anglais (Copenhague, 1780); *Récit norvégien de l'expédition du roi Hacon contre l'Ecosse en* 1263 (1782); *Lodbroker Quida* ou le *Chant de mort de Lodbrock* (1782); *Fragment d'une ancienne histoire de l'Ecosse et des Orcades* (1783); *Antiquitates celto-scandicæ* (1786), etc.

JOHNSTONE (James), médecin écossais, né à Annand en 1727, mort à Worcester en 1802. Il fit d'abord ses études médicales à l'université d'Edimbourg, et y fut reçu docteur en 1750. Il s'établit ensuite à Kinderminsler, où il ne resta que peu de temps, et se fixa définitivement à Worcester. Il a laissé plusieurs mémoires d'anatomie et de pathologie parmi lesquels nous citerons : *De aeris factitii imperio in corpore humano* (Edimbourg, 1750, in-8°); *A treatise of the malignant angina* (Londres, 1779, in-8°); *History of a fœtus* (1770, in-8°); *Medical essays and observations* (Londres, 1795, in-8°); *On the angina and scarlet fevers* (1778, in-8°).

JOHNSTONE (Bryce), théologien anglais, né à Annan, comté de Dumfries, en 1747, mort en 1805. Après avoir achevé ses études à l'université d'Edimbourg, il desservit la paroisse d'Holywood. On a de lui : *Commentaire sur la Révélation de saint Jean* (1794, 2 vol. in-8°); *De l'influence de la religion sur la société civile et le gouvernement civil* (1801); *Sermons*, (1807, in-8°).

JOHNSTONITE s. f. (jon-sto-ni-te ou djonn-sto-ni-te — du nom du minéralogiste anglais *Johnston*). Minér. Variété de galène terreuse, qui renferme un excès de soufre.

— **Encycl.** La *johnstonite* est une substance de couleur bleuâtre, qui possède la propriété de brûler à la flamme d'une bougie en donnant une flamme bleue. D'abord trouvée à Dufton, dans le Sommersetshire, en Angleterre, elle a été ensuite reconnue dans plusieurs autres localités, notamment à Neu-Sina, en Transylvanie, et à Müsen, en Westphalie. On la regarde comme composée d'un mélange intime de galène proprement dite et de soufre; en d'autres termes, comme une galène sursulfurée.

JOHNSTOWN, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, à 260 kilom. N. de la ville de ce nom, à 55 kilom. N.-O. d'Albany, ch.-l. du comté de Pulton; 7,000 hab. ‖ Ville des Etats-Unis, dans l'Etat de Pensylvanie, à 122 kilom. E. de Pittsburg; 2,500 hab. Commerce et industrie actifs.

JOHORE, ville et royaume de l'Indo-Chine. V. DJOHORE.

JOHRÉNIE s. f. (jô-ré-nî — de *Johren*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des peucédanées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans le Liban.

JOÏADA. V. JOAS, roi de Juda.

JOIE s. f. (joi — lat. *gaudium*, même sens). Vive satisfaction de l'âme causée par un bien réel ou imaginaire, actuel ou prévu : *Une grande* JOIE. *Une* JOIE *profonde. Des transports de* JOIE. *Tressaillir, pleurer de* JOIE. *Remplir, combler quelqu'un de* JOIE. *Partager la* JOIE *de quelqu'un. Prendre part à la* JOIE *de quelqu'un. La* JOIE *est une agréable émotion de l'âme qui jouit d'un bien qu'elle croit sien.* (Desc.) *La* JOIE *de l'esprit en marque la force.* (Ninon de Lenclos.) *Les grands seigneurs ont du plaisir, le peuple a de la* JOIE. (Montesq.) *Tout être capable d'en comprendre un autre aime la* JOIE *dont il est l'auteur.* (Mme Guizot.)

> Oui, la vie est un bien, la *joie* est une ivresse;
> Il est doux d'en user sans crainte et sans soucis,
>
> A. DE MUSSET.

> Le front, vaste théâtre où l'âme se déploie,
> Est tantôt éclairé des rayons de la *joie*,
> Tantôt enveloppé d'un chagrin ténébreux.
>
> L. RACINE.

‖ Gaieté, vive démonstration de la satisfaction intérieure : *Une* JOIE *bruyante. Les éclats de la* JOIE. *Vive la* JOIE! JOIE *de mère, c'est presque* JOIE *d'enfant.* (V. Hugo.)

> La *joie* est de votre âge un innocent besoin.
>
> PONSARD.

‖ S'emploie au pluriel, sans que le sens du mot soit modifié autrement que par une allusion plus ou moins directe aux causes qui produisent des mouvements de satisfaction : *Les* JOIES *du ciel. Les* JOIES *humaines, mondaines, profanes. Les* JOIES *d'une mère. Que gagnerai-je à lésiner sur mon printemps, pour goûter les* JOIES *de la vie quand personne ne voudra plus les partager avec moi?* (Chateaub.)

— Par ext. Objet ou personne qui cause de la joie : *Etre la* JOIE *de ses parents. Cette enfant est toute ma* JOIE. *Joseph et Benjamin étaient les bien-aimés et toute la* JOIE *de Jacob.* (Boss.)

> O mon fils, ô ma *joie*, ô l'honneur de mes jours!
>
> CORNEILLE.

— Le mot *joie* entre dans un certain nombre de locutions particulières. ‖ *Faire la joie de quelqu'un*, Etre la cause principale de sa joie, de son bonheur : *Ce fils* FAIT *toute* MA JOIE. *Vous* FEREZ LA JOIE *de votre mère.* ‖ *Avoir le cœur à la joie*, Etre disposé à la joie, à la gaieté. ‖ *Etre à la joie* ou *dans la joie de son cœur*, Etre plein de joie, posséder ce qu'on avait désiré vivement : *Me voici* À LA JOIE DE MON CŒUR, *toute seule dans ma chambre à vous écrire paisiblement.* (Mme de Sév.) ‖ *Ne pas se sentir, ne plus se sentir de joie :*

> A ces mots, le corbeau *ne se sent pas de joie*.
>
> LA FONTAINE.

‖ *S'en donner à cœur joie*, Jouir largement, pleinement de quelque chose : *Je suis allée hier au bal, et* M'EN SUIS DONNÉE À CŒUR JOIE.

— Loc. fam. *Joies de mariage*, Plaisirs de courte durée.

— Iron. *Les quinze joies du mariage*, Contrariétés attachées à l'état de mariage.

— Loc. prov. *Entendre les joies du paradis sans pouvoir y entrer*, Entendre le bruit d'un divertissement dont on est privé.

— *Feu de joie*, Feu que l'on allume en plein

air en signe de réjouissance : *L'usage de faire des* FEUX DE JOIE *à la Saint-Jean paraît emprunté au paganisme.*

— *Fille de joie*, Fille publique, prostituée : *J'étais trop timide d'un côté, trop exalté de l'autre, pour me laisser séduire à des* FILLES DE JOIE. (Chateaub.) ‖ On a dit dans le même sens *Dame de joie : La conjuration de Catilina fut ainsi découverte par une* DAME DE JOIE. (Brantôme.)

— Astrol. *Etre dans sa joie*, Se dit des planètes qui se trouvent dans certaine position réputée heureuse : *Vénus* EST DANS SA JOIE *lorsqu'elle atteint la cinquième maison.*

— Pl. Cout. Cerceau auquel sont suspendus les prix destinés aux vainqueurs, dans les jeux publics par lesquels on célèbre les fêtes patronales, sur les côtes de la Méditerranée.

— **Syn. Joie, gaieté.** V. GAIETÉ.

Joie (ORDRE DES CHEVALIERS DE LA), société de plaisir instituée dans les dernières années du XVII^e siècle, « sous la protection de Bacchus et de l'Amour. » Les statuts ont été imprimés (1696, in-8°).

Joies et les souffrances d'un maître d'école (LES), par Jerémias Gotthelf. V. MAÎTRE D'ÉCOLE.

Joie fait peur (LA), comédie en un acte et en prose, de M^me de Girardin (Théâtre-Français, 25 février 1854). La pièce repose sur une donnée très-simple, et l'habileté de l'auteur a consisté à varier les différentes gradations d'un même sentiment. Une fausse nouvelle a fait croire à la mort d'un jeune sous-lieutenant; la mère du mort, sa sœur et sa fiancée le pleurent; Noël, le vieux domestique, tout en se laissant aller à une douleur muette, ne peut se faire à l'idée de cette mort lointaine. Il est seul, dans le salon, époussetant mélancoliquement les meubles et se rémémorant les exemples de gens qu'on avait crus morts, lorsque tout à coup : « ...... Noël, je meurs de faim; fais-moi vite une omelette, » dit une voix bien connue qui vient du côté de la porte. Noël se retourne, la voix lui manque en même temps que la force, et il s'évanouit. C'est Adrien qui vient d'arriver et qui raconte à Noël, une fois revenu à lui, qu'il n'a jamais eu plus grand désir de vivre, et que sa prétendue mort n'est que le résultat d'un quiproquo. Et là-dessus, Adrien se dispose à courir dans les bras de sa mère. « Halte là, fait Noël, la *joie fait peur*, et pourrait tuer M^me Désaubiers. Alors commence une série de précautions, de moyens détournés, de tous les subterfuges que peut inventer la tendresse filiale unie à l'affection du vieux Noël, et ce n'est que peu à peu, par degrés, de transitions en transitions, que la vérité finit par entrer dans le cœur maternel, et qu'Adrien en arrive à tomber dans les bras de sa mère. Le succès qu'obtint la *Joie fait peur* eut toutes les apparences d'un vrai triomphe. » Cette comédie, faite avec une idée unique, dit Théophile Gautier, promenée dans tous les tons comme le thème d'une fugue, montre le parti qu'on peut tirer d'un sujet en le creusant. La douleur de la mère, de la fille, de la fiancée, du vieux serviteur, de l'ami, venant de la même cause, donne des effets différents, et produit la variété dans l'unité, ce qui est le comble de l'art. Toutes ces nuances si délicates sont parfaitement observées et rendues. »

JOIGNANT prép. (joi-gnan ; *gn* mll. — rad. *joindre*). Immédiatement à côté de : *Il se fit une charmante retraite* JOIGNANT *les Incurables.* (St-Sim.). ‖ Mot vieilli.

JOIGNANT, ANTE adj. (joi-gnan, an-te ; *gn* mll. — rad. *joindre*). Contigu, tout voisin : *Une terre* JOIGNANTE *à un pré.*

— **Syn. Joignant, adjacent, attenant, contigu, proche, prochain, voisin.** V. ADJACENT.

JOIGNEAUX (Pierre), agronome, publiciste et homme politique français, né à Varennes (Côtes-d'Or) en 1815. Elève de l'Ecole centrale des arts et manufactures, il se lança, dès l'âge de vingt ans, dans le journalisme, collabora au *Journal du peuple*, au *Corsaire*, au *Charivari*, où il fit une vive opposition au gouvernement de Louis-Philippe, et fut condamné, en 1838, à quatre ans de prison pour des articles insérés dans l'*Homme libre*, journal républicain qui était imprimé clandestinement. Rendu à la liberté, M. Joigneaux publia les *Prisons de Paris*, par un ancien détenu (1841), puis retourna dans son département, créa à Beaune un journal littéraire, les *Chroniques de Bourgogne*, dirigea le *Courrier de la Côte-d'Or* à Dijon, et fonda dans la même ville deux autres feuilles, la *Revue agricole et industrielle de la Côte-d'Or* et le *Vigneron de la Bourgogne.* Il travaillait à la fois à répandre les idées républicaines et les saines notions d'agriculture, qu'il mettait en pratique dans la ferme de Quatre-Bornes, près de Châtillon-sur-Seine, lorsque la Révolution de 1848 éclata. Nommé par le gouvernement provisoire sous-commissaire de la République à Châtillon, M. Joigneaux fut envoyé peu après, par son département, à l'Assemblée constituante, où il devint membre de la commission des travaux publics, vota avec l'extrême gauche, et fit une vive opposition à la politique de Louis Bonaparte.

Dans la *Feuille du village*, qu'il fonda à cette époque, et dont le succès fut très-grand, il s'attacha à combattre les idées monarchiques et à faire comprendre aux paysans les avantages de tout genre qui devaient résulter pour eux d'un gouvernement véritablement démocratique. La légitime influence qu'avait acquise cet homme de bien, ce républicain sincère, le désignait d'avance aux coups de la réaction. Après le guet-apens du 2 décembre 1851, Joigneaux fut expulsé de France. Il se rendit alors à Saint-Hubert, dans le Luxembourg belge, et, en attendant des temps meilleurs, il reprit ses travaux agronomiques, collabora au *Moniteur de l'agriculture*, et composa des ouvrages estimés. Après l'amnistie de 1859, il revint en France, où de nouvelles publications vinrent fréquemment rappeler son nom au public. Lors des élections de 1869, il se porta candidat au Corps législatif dans la Côte-d'Or et dans la Sarthe, mais il échoua.

Après la chute de l'Empire, et lors du siége de Paris par les Prussiens, Joigneaux, qui se trouvait dans cette ville, s'occupa de créer des cultures maraîchères destinées à accroître l'alimentation et à prolonger, par suite, la résistance. Elu représentant à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, à la fois dans les départements de la Seine et de la Côte-d'Or, il opta pour ce dernier département et alla siéger à l'extrême gauche. Il a voté contre les préliminaires de paix, la validation de l'élection des princes d'Orléans et l'abrogation des lois d'exil, contre la dissolution des gardes nationales et le pouvoir constituant, et, comme ses amis politiques, il a soutenu M. Thiers contre la majorité monarchique, qui, le 29 novembre 1872, essaya de le renverser. Membre du conseil général de Beaune, M. Joigneaux a refusé, en décembre 1872, de siéger dans la commission chargée par la loi Dufaure de dresser la liste annuelle des jurés.

Parmi les nombreux ouvrages de M. Joigneaux, nous citerons : *Histoire anecdotique des professions en France* (1843, in-8°); les *Paysans sous la royauté* (1850-1851, 2 vol. in-18); *Dictionnaire d'agriculture pratique* (1855, 2 vol. in-8°), avec M. Moreau; l'*Agriculture dans la Campine* (1859, in-18); *Légumes et fruits* (1860); *Conférences sur le jardinage et la culture des arbres fruitiers* (1860, in-18); les *Veillées de la ferme du Tourne-Bride* (1861, in-18), sous le pseudonyme de P.-J. de Varennes; le *Livre de la ferme et des maisons de campagne* (1861-1864, 2 vol. in-18), ouvrage très-estimé; *Conseils à la jeune fermière* (1861, in-18); *Culture de la vigne et fabrication des vins en Belgique* (1862, in-18); *Pisciculture et culture des eaux* (1864, in-18); *Causeries sur l'agriculture et l'horticulture* (1864, in-18), recueil d'articles publiés dans divers journaux, notamment dans le *Siècle ; Traité des graines de la grande et de la petite culture* (1866, in-18); *Nouvelles lettres aux paysans* (1871), etc.

JOIGNY, ville de France (Yonne), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 20 kilom. N.-O. d'Auxerre, sur la rive droite de l'Yonne et le chemin de fer de Paris à Lyon; pop. aggl., 5,477 hab. — pop. tot., 6,400 hab. L'arrond. comprend 9 cant., 108 comm. et 96,378 hab. Tribunaux de 1^re instance et de commerce; collége communal; bibliothèque publique. Fabriques de draps, toiles, armes, ustensiles de chasse, capsules, tonnellerie, eau-de-vie; commerce de bois, charbon, vins, raisiné, céréales et bestiaux.

Dès le X^e siècle, cette ville était la capitale d'un comté qui fut successivement possédé par les familles de la Trémouille, de Gondi et de Villeroy. En 1300, les habitants de Joigny achetèrent de leur comte une charte de commune qui leur accordait les franchises ordinaires. En 1591 et en 1594, la ville résista aux attaques de Sully et de Biron, pendant que le comte de Joigny se battait pour Henri IV. Des quais et des promenades remplacent aujourd'hui les anciens fossés et les fortifications de Joigny.

L'église Saint-André offre, à l'extérieur, un joli portail latéral. La chapelle des Ferrand, remarquable édifice construit sous François I^er, par Jean Ferrand, grand archidiacre de la cathédrale de Sens, pour servir de caveau sépulcral à sa famille, a été enclavée dans le palais de justice. L'église Saint-Jean, rebâtie à la fin du XV^e siècle, renferme une corniche richement sculptée, quatre niches élégantes, un saint sépulcre en marbre blanc. On admire, à l'intérieur de l'église Saint-Thibault, une grande et magnifique couronne de pierre suspendue à la haute voûte du chœur, des bas-reliefs représentant des scènes de la vie du Christ, une chaire de la Renaissance et une jolie tourelle d'escalier. Le vieux château n'existe plus. Le château moderne est lui-même en ruine. Nous signalerons, en outre, un pont de pierre de sept arches, aboutissant à un beau quai; de curieuses maisons en bois du XV^e et du XVI^e siècle; la porte Saint-Jean, la seule des vieilles portes de la ville qui soit restée debout; le palais de justice, l'hôtel de ville, le collége, les casernes, les hôpitaux, le théâtre, les quinconces du quai Saint-Florentin, qui forment une belle promenade, etc.

Joigny, qui avait titre de comté, appartenait à la famille des comtes de Sens, vassale des comtes de Champagne. Une héritière de cette famille fit passer le comté de Joigny dans la maison de Joinville, vers le milieu du XI^e siècle. Vers 1330, la fille d'Ancel de Joinville le porta à son mari, Jean de Noyers. Miles de Noyers, comte de Joigny, laissa une fille, qui avait épousé, vers 1405, Gui de la Tremouille, devenu, par son mariage, comte de Joigny. Ce Gui de la Tremouille laissa un fils, Louis de la Tremouille, mort sans alliance en 1467, et deux filles, dont l'une, Jeanne, fut mariée à Jean de Chalon. De ce mariage était sorti Charles de Chalon, comte de Joigny après la mort de son oncle. La fille de ce Charles, Charlotte de Chalon, comtesse de Joigny, porta ce comté à son mari, Adrien de Sainte-Maure, qu'elle avait épousé en 1480. Ces derniers eurent pour fils Jean de Sainte-Maure, comte de Joigny, mort en 1525, laissant, d'Anne d'Humières, Louis de Sainte-Maure, marquis de Nesle et comte de Joigny. A sa mort (1572), le comté de Joigny passa, par héritage, dans la maison de Laval. De celle-ci il arriva dans la maison de Gondi. Philippe-Emmanuel de Gondi, marquis de Belle-Isle, général des galères, mort en 1662, avait été comte de Joigny. Il fut père de Pierre de Gondi, comte de Joigny et duc de Retz, général des galères, qui ne laissa que des filles. L'une d'elles épousa François-Emmanuel de Créquy, duc de Lesdiguières, à qui elle porta le comté de Joigny.

JOINDRAGE s. m. (join-dra-je). Cout. anc. Redevance payée pour faire paître les bestiaux. ‖ Droit payé par les garçons meuniers et boulangers à leur patron.

JOINDRE v. a. ou tr. (join-dre — lat. *jungere*, qui se rapporte à la racine sanscrite *yug*, joindre, qui prend l'*u* comme caractéristique de classe; *yunagmi*, je joins, *yungmas*, nous joignons. Cette racine se retrouve dans plusieurs autres langues aryennes : zend *yaokhsti*, désir de se joindre; grec *zeugnumi ;* scandinave *oka*, etc., etc. Elle a fourni un grand nombre de dérivés, même aux langues où la racine verbale manque. *Je joins, tu joins, il joint, nous joignons, vous joignez, ils joignent; je joignais, nous joignions; je joignis, nous joignîmes; je joindrai, nous joindrons; je joindrais, nous joindrions; joins, joignons, joignez; que je joigne, que nous joignions; que je joignisse, que nous joignissions; joignant; joint, jointe*). Unir, lier, faire adhérer ou mettre au contact : JOINDRE *deux morceaux de bois en les collant, en les clouant, en les chevillant.* JOINDRE *deux morceaux d'étoffe en les cousant.* JOINDRE *des planches bout à bout.* ‖ Réunir en un seul tout : JOINDRE *deux maisons contiguës pour en faire une habitation unique.* JOINDRE *deux pièces de terre pour en faire un grand jardin.* ‖ Servir à réunir, servir de lien ou de communication entre : *Une rue qui* JOINT *deux boulevards. Le pont des Soupirs* JOINT *le palais ducal aux prisons de la ville.* (Chateaub.)

— *Joindre les mains*, Unir ses mains ou les mains d'un autre par la face intérieure : JOINDRE LES MAINS *pour prier, pour supplier, pour remercier avec effusion.*

Ma mère, pour prier, *joignait* nos jeunes *mains.*
C. DELAVIGNE.

— Par ext. Ajouter : JOINDRE *un domaine à ses propriétés.* JOINDRE *les intérêts au capital.* JOINDRE *une table analytique à un ouvrage. Les Romains* JOIGNENT *la Syrie à leur vaste domination, et englobent le petit pays de la Judée dans leur empire.* (Volt.) ‖ Associer :

Joindre nos étendards, c'est grossir ton empire.
CORNEILLE.

— Par anal. Marier; unir par les liens du mariage ou de l'amour :

Joignons d'un nœud sacré ma famille à la vôtre.
CORNEILLE.

. . . Malgré moi l'on m'a *jointe* avec vous,
Vous, vieux penard, moi, fille jeune et drue.
LA FONTAINE.

Il faut, pour que l'amour *joigne* l'homme à la femme,
Que dans leurs seins brûlants l'âme réponde à l'âme.
A. BARBIER.

— Se réunir, s'ajouter à : *Cette division* A JOINT *le corps principal et l'a renforcé.* ‖ Atteindre : *Je n'ai jamais pu le* JOINDRE *en route. Le train express* A JOINT *le train omnibus à Auxerre. Ils nous suivaient, et nous* EURENT *bientôt* JOINTS. ‖ Trouver, rencontrer; approcher, accoster : *Je n'attends qu'une occasion de le* JOINDRE *pour lui parler. Il se lancerait par une fenêtre plutôt que de se laisser* JOINDRE *par quelqu'un qui a un visage ou un ton de voix qu'il désapprouve.* (La Bruy.)

— Fig. Allier, ajouter, associer : JOINDRE *la menace à l'outrage.* JOINDRE *l'utile et l'agréable.* JOINDRE *la douceur à la fermeté.* JOINDRE *la puissance à l'autorité. On déshonore la justice quand on n'y* JOINT *pas la douceur, les égards et la condescendance.* (Fén.) *A la connaissance de ses droits, l'ouvrier français* JOINT *le sentiment de sa force.* (Mich. Chev.)

Quelque riche qu'on soit des dons de la nature,
Il ne faut pas laisser que d'y *joindre* un peu d'art.
LA CHAUSSÉE.

‖ Remarquer, considérer, observer en outre : JOIGNEZ *à cela que...* JOIGNEZ *à cela les fantaisies d'un tuteur, et voilà une pupille bien lotie!* (M^me du Deffand.)

— Fam. *Joindre les deux bouts de l'année, Joindre les deux bouts*, Avoir de quoi fournir à ses dépenses de l'année, atteindre avec ses ressources le bout de l'année : *N'avoir pas de quoi* JOINDRE LES DEUX BOUTS. *Sans mon génie, nous serions de petits détaillants, nous tirerions le diable par la queue pour* JOINDRE LES DEUX BOUTS. (Balz.)

— Procéd. *Joindre deux causes, Joindre un incident à la cause principale*, Vider, par une seule sentence, deux causes distinctes, ou un incident avec la cause principale. ‖ *Joindre deux instances*, Confondre dans un même procès deux instances différentes.

— Manége. *Joindre la piste*, Marcher le plus près possible du mur du manége.

— v. n. ou intr. Etre joint, amené au contact : *Ces deux battants ne* JOIGNENT *pas. Faites* JOINDRE *ces planches. Il est aussi impossible d'associer deux propriétaires que de faire* JOINDRE *deux aimants par leurs pôles semblables.* (Proudh.)

— Mar. *Etre à joindre*, Se dit des écoutes du petit hunier quand elles sont halées autant que possible.

Se joindre v. pr. Etre ou devenir joint, uni, lié; adhérer : *Deux planches qui* SE JOIGNENT *par les bords. Il arrive très-fréquemment que deux graines* SE JOIGNENT *en un seul fruit.* ‖ Se mettre avec d'autres : *Cette division* SE JOIGNIT *à la flotte. Je* ME JOIGNIS *à des chevaliers de fortune, avec qui je commençai mes caravanes.* (Le Sage.) ‖ S'allier : *Les Etoliens furent anéantis pour* S'ÊTRE JOINTS *à Antiochus.* (Montesq.)

— Par ext. Se rencontrer : *Nous ne pouvons réussir à* NOUS JOINDRE. *Si les deux armées* SE JOIGNENT, *il y aura une bataille décisive.*

— Fig. S'ajouter, s'unir : *La bêtise est un vice... quand la vanité* s'y JOINT ; *le boiteux est plus ridicule lorsqu'il court.* (Lévis.) *La force morale doit* SE JOINDRE *à la force physique comme l'âme au corps.* (Th. Gaut.) ‖ Prendre part, s'associer : SE JOINDRE *aux acclamations de la foule.* SE JOINDRE *aux plaintes de ses amis.*

Me sera-t-il permis de *me joindre* à vos vœux?
RACINE.

— Gramm. Dans le sens de *ajouter*, joindre prend la préposition *à* devant son complément indirect : *Si vous* JOIGNEZ *vos efforts* À *ceux de votre frère.* Quand il signifie *unir*, il prend *à* ou *avec :* JOINDRE *la prudence* À *la valeur* ou AVEC *la valeur.*

— **Syn. Joindre, assembler, unir.** V. ASSEMBLER.

— **Joindre, aborder, accoster.** V. ABORDER.

JOINQUÉE s. f. (join-ké). Econ. rur. Syn. de JONCHÉE.

JOINT s. m. (join — rad. *joindre*). Endroit ou se réunissent deux objets : *Le* JOINT *de deux pierres, de deux planches. Des* JOINTS *invisibles, tant ils sont bien faits.* ‖ Articulation : *Le* JOINT *de l'épaule, du genou.*

— Fig. Secret, raison cachée : *Tout le* JOINT *de l'affaire, c'est que mon maître se marie au plus tôt avec cette dame.* (Damas-Hinard.) ‖ Moyen secret de réussite : *Il fallut trouver un* JOINT, *un point vulnérable pour faire entrer en lui cette passion terrible.* (G. Sand.)

— Mar. *Joint carré*, Simple contact de pièces contiguës, assemblées sans entailles ni feuillures.

— Constr. *Joint à onglet*, Assemblage à équerre à 45 degrés. ‖ *Joint de douelle*, Joint apparent d'une voûte, dans le sens de la longueur. ‖ *Joint de lit*, Joint horizontal sur lequel une pierre repose. ‖ *Joint en coupe, de face* ou *de tête*, Joint sur lequel une pierre s'appuie. ‖ *Joint montant*, Joint vertical. ‖ ‖ *Joint carré*, Joint en équerre à son retour. ‖ *Joint de recouvrement*, Joint de dalles croisées. ‖ *Joint feuillé*, Joint à feuillure, c'est-à-dire pratiqué en entaillant chacune des pierres juxtaposées. ‖ *Joint gras*, Joint opéré à angle obtus. ‖ *Joint maigre*, Joint opéré à angle aigu. ‖ *Joint incertain*, Joint entre pierres taillées en polygones irréguliers. ‖ *Joint ouvert*, Joint qui laisse un espace entre les pierres, au moyen de cales interposées. ‖ *Joint refait*, Joint retaillé sur place. ‖ *Joint démaigri*, En termes de marbrier, Joint qui n'a qu'une arête vive. ‖ *Joint brut*, Celui qui n'est pas dressé au ciseau.

— Mécan. Articulation : *Les* JOINTS *des charnières.* JOINTS *coniques.* JOINTS *sphériques.* ‖ *Joint brisé*, ou *universel*, ou *hollandais*, ou *de Cardan*, Mode d'articulation entre deux arbres, qui permet la transmission du mouvement sous un angle quelconque. ‖ *Joint d'Oldham*, Mode d'articulation semblable au précédent, mais appliqué au cas spécial où les arbres sont parallèles. ‖ *Double joint de Hooke*, Joint brisé modifié pour le cas où l'angle que font les deux arbres se rapproche de 90°.

— Techn. Face la plus petite de chaque planche. ‖ Entre-deux des pavés, que l'on remplit de sable ou de mortier. ‖ *Joint en bout*, Celui qui règne entre chaque rangée. ‖ *A plat joint*, Se dit des planches mises seulement en contact par la tranche, et non assemblées à rainures et à languettes. ‖ *Faire le joint d'une glace*, En user, en dresser les bords : *Après le douci, on* FAIT LE JOINT. (Payen.)

— Géol. Fissure naturelle qui traverse les roches, et qui souvent simule les joints des pierres de taille dans les constructions. ‖ *Joint de stratification*, Espace vide qui sépare les strates d'un ensemble de roches stratifiées.

— **Encycl.** Mécan. *Joint universel.* Ce mécanisme sert à établir une communication de

mouvement entre deux arbres concourants. Les deux arbres peuvent faire entre eux un angle quelconque ; mais la transmission est d'autant plus régulière que l'angle est moins grand.

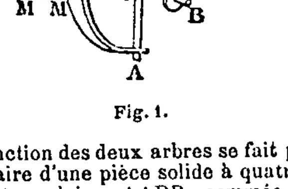

Fig. 1.

La jonction des deux arbres se fait par l'intermédiaire d'une pièce solide à quatre branches rectangulaires AABB, nommée croisillon, dont les extrémités sont passées dans les œils de fourchettes demi-circulaires AMA, BNB, liées invariablement aux bouts des deux arbres qu'il s'agit de raccorder. L'arbre MM en tournant entraîne dans son mouvement la barre AA, qui elle-même entraîne la barre BB, et celle-ci transmet le mouvement à l'arbre NN. On comprend que, pour que le mouvement puisse avoir lieu librement, il faut que les extrémités du croisillon puissent tourner dans les œils des fourchettes, parce que les angles du plan ABAB avec les plans des deux fourchettes changent à chaque instant.

Il est intéressant de connaître le rapport des vitesses angulaires des deux arbres ou plutôt les limites de ce rapport nécessairement variable. On y arrive très-simplement par les considérations suivantes : les extrémités de l'une des barres du croisillon décrivent la circonférence d'un cercle perpendiculaire à l'axe de l'arbre lié à la fourchette dans laquelle est passée cette barre ; les deux extrémités A et B, par exemple, dont la distance est d'un quadrant, glissent donc simultanément sur les deux grands cercles de la sphère OAB, menés perpendiculairement aux directions MM et NN ; or, les vitesses angulaires de ces points A et B sont précisément celles des deux arbres ; la comparaison de celles-ci se réduit donc à une question bien simple.

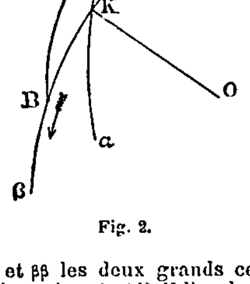

Fig. 2.

Soient αα et ββ les deux grands cercles que décrivent les points A et B, K l'un des points de rencontre de ces cercles, AB une position quelconque du quadrant AB, y la distance KB parcourue par l'extrémité B à partir de la position K, prise pour origine, x la distance parcourue pendant le même temps par le point A, distance qui n'est autre que le complément de AK ; enfin soit φ l'angle des deux arbres, ou le supplément de l'angle obtus AKB : un théorème connu de trigonométrie sphérique donnera la formule

$$\cos AB = \cos AK \cos KB + \sin AK \sin KB \cos AKB$$

ou

$$0 = \sin x \cos y - \cos x \sin y \cos \varphi,$$

c'est-à-dire

$$\operatorname{tang} x = \operatorname{tang} y \cos \varphi.$$

En différentiant cette équation, on obtiendra la valeur du rapport des vitesses angulaires des deux arbres, qui n'est autre que celui des accroissements infiniment petits de x et de y.

$$\frac{dx}{\cos^2 x} = \frac{dy}{\cos^2 y} \cos \varphi,$$

ou

$$\frac{dx}{dy} = \frac{\cos^2 x}{\cos^2 y} \cos \varphi = \frac{\cos \varphi}{\cos^2 y(1 + \operatorname{tang}^2 x)}$$

$$= \frac{\cos \varphi}{\cos^2 y(1 + \operatorname{tang}^2 y)\cos^2 \varphi} = \frac{\cos \varphi}{1 - \sin^2 y \sin^2 \varphi}.$$

Cette formule montre que le maximum du rapport des vitesses angulaires des deux arbres correspond à $y = \frac{\pi}{2}$ et est $\frac{1}{\cos \varphi}$, tandis que le minimum, qui correspond à $y = 0$, est $\cos \varphi$. Le rapport variable des deux vitesses varie donc entre $\cos \varphi$ et $\frac{1}{\cos \varphi}$; il reste toujours très-voisin de 1 lorsque l'angle φ est très-petit.

— *Joint d'Oldham*. Le joint d'Oldham ne diffère du précédent qu'en ce que les deux arbres qu'il est destiné à relier sont parallèles. Les branches du croisillon doivent pouvoir glisser dans les tourillons des fourchettes. Le plan du croisillon est perpendiculaire à la direction commune des axes des deux arbres.

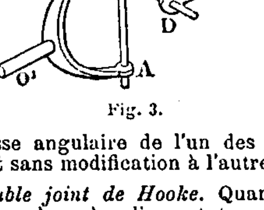

Fig. 3.

La vitesse angulaire de l'un des arbres se transmet sans modification à l'autre arbre.

— *Double joint de Hooke.* Quand l'angle des deux arbres à relier est trop voisin de 90°, le *joint de Cardan* fonctionnerait mal ; Hooke a proposé pour ce cas un double *joint*.

JOINT, JOINTE (join, join-te) part. passé du v. Joindre. Uni, lié, mis au contact : *Deux planches* JOINTES *au moyen de chevilles. Tenir ses mains* JOINTES. ‖ Réuni, ajouté pour faire un tout : *Les intérêts* JOINTS *au capital. Cette terre* JOINTE *à votre domaine l'arrondirait très-bien.*

— Par anal. Uni par les liens du mariage ou par un lien moral : *Deux jeunes gens destinés à être* JOINTS.

Soyez *joints*, mes enfants ; que l'amour vous accorde.
LA FONTAINE.

— Atteint : *Nous fûmes* JOINTS *en route par une troupe de cavaliers.*

— Fig. Uni, ajouté, associé : *La paresse* JOINTE *à l'ambition forme un composé absurde. La prudence est rarement* JOINTE *à la force. Le corps du lion paraît être le modèle de la force* JOINTE *à l'agilité.* (Buff.) *La liberté,* JOINTE *au savoir et à la justice, est le tout de l'homme.* (Proudh.)

— *A pieds joints*, Avec les pieds au contact et sans les séparer : *Sauter un fossé* À PIEDS JOINTS. ‖ Sans s'arrêter, rapidement : *Je ne demande pas mieux que de sauter* À PIEDS JOINTS *sur ces vilains souvenirs.* (A. de Bast.)

— *Ci-joint*, Ajouté, réuni à ceci. Se dit particulièrement d'un écrit ajouté à un autre : *Vous trouverez* CI-JOINTE *une copie de l'acte. La lettre* CI-JOINTE *est authentique et originale. Vous tiendrez compte de la déclaration* CI-JOINTE.

— Loc. conjonct. *Joint que,* Outre que, et le plus : *Je ne vous paye pas, vu que je n'ai pas d'argent,* JOINT QUE *je ne vous payerais pas davantage si j'en avais.*

— Gramm. Précédé de *ci* et placé au commencement d'une phrase, *joint* est invariable : *Ci-joint la copie du contrat*, c'est-à-dire : *J'ai joint à ceci la copie.* Au milieu ou à la fin d'une phrase, *joint* est invariable devant un substantif employé sans article et sans déterminatif, et il varie quand le substantif est déterminé ou placé avant : *Vous trouverez* CI-JOINT *copie du contrat. Vous trouverez* CI-JOINTE *la copie. Lisez attentivement la copie* CI-JOINTE.

JOINTE s. f. (join-te — rad. *joindre*). Main fermée. ‖ Vieux mot. V. JOINTÉE.

— Manége. Paturon : *Avoir la* JOINTE *flexible.*

— Techn. Matière semblable à la chaîne qui, pendant le tissage, sert à remplacer les fils défectueux, manquants ou rompus. ‖ Nom donné aux planches assemblées à languettes et à rainures, pour former un plancher ou une cloison.

— Econ. rur. Travail des chevaux de labour, dans le département de l'Isère. ‖ Temps qui s'écoule entre leur sortie de l'écurie et leur rentrée à la ferme : *L'été, on fait deux* JOINTES ; *l'hiver, on n'en fait qu'une.*

— Pl. Dans le Berry, Tintement de la cloche qui invite à avoir les mains jointes et à prier pour les agonisants : *Sonner les* JOINTES.

JOINTÉ, ÉE adj. (join-té — rad. *joint*). Art vétér. Qui a le paturon fait d'une certaine façon toujours exprimée par un adjectif qui précède le mot *jointé : Cheval court-*JOINTÉ, *long-*JOINTÉ. *Les chevaux long-*JOINTÉS *ont rarement de la force.* (Acad.)

JOINTÉE s. f. (join-té — rad. *joint*). Quantité d'objets qui peuvent tenir à la fois dans les mains rapprochées et jointes du côté des petits doigts : *Une* JOINTÉE *de blé, d'orge, d'avoine.*

JOINTIF, IVE adj. (join-tiff, i-ve — rad. *joint*). En contact par les bords : *Des planches* JOINTIVES. *Des lattes de plafond qui ne sont pas* JOINTIVES.

— s. f. Cloison faite de planches jointives, non assemblées à languettes et à rainures.

JOINTIVEMENT adv. (join-ti-ve-man — rad. *jointif*). D'une manière jointive : *Des dalles posées* JOINTIVEMENT. ‖ Peu usité.

JOINTOIEMENT s. m. (join-toi-man — rad. *jointoyer*). Constr. Remplissage des joints d'une maçonnerie avec du mortier liquide.

JOINTOUT s. m. (join-tou). Techn. Varlope à joue.

JOINTOYÉ, ÉE (join-toi-ié) part. passé du v. Jointoyer : *Mur* JOINTOYÉ.

JOINTOYER v. a. ou tr. (join-toi-ié — rad. *joint*. Change *y* en *i* devant un *e* muet : *Je jointoie, nous jointoierons*). Constr. Remplir avec du mortier liquide les joints de : JOINTOYER *une assise.*

JOINTTEUR s. m. (join-teur — rad. *joint*). Anc. technol. Outil servant à joindre les douves d'un tonneau.

JOINTURE s. f. (join-tu-re — rad. *joint*). Joint, endroit où deux objets se joignent, sont au contact : *La* JOINTURE *de deux planches, de deux pierres. Des* JOINTURES *artistement déguisées. Les* JOINTURES *des pièces d'une armure, d'une cuirasse. La vanité est au cœur de l'homme ce que les* JOINTURES *sont à l'armure du combattant.* (Bogaerts). On dit plutôt JOINT en ce sens. ‖ Articulation : *La* JOINTURE *du genou. Eprouver des douleurs à toutes les* JOINTURES.

— Fam. *N'avoir pas de jointures*, Avoir les mouvements durs et roides, comme si l'on n'avait pas d'articulations à ses membres. ‖ Manquer complétement de souplesse d'esprit ou de caractère : *C'est un homme tout d'une pièce ; il n'a point de* JOINTURES. (Boss.)

— Techn. Mode d'assemblage de deux pièces de cuir.

JOINVILLE, ville de France (Haute-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. S.-E. de Vassy, sur la Marne ; pop. aggl., 3,643 hab. — pop. tot., 3,811 hab. Hauts fourneaux, forges, fonderies. Commerce de grains et de vins. Cette petite ville est pittoresquement située au pied d'une montagne, sur laquelle s'élevait autrefois le beau et vaste château des sires de Joinville, berceau des ducs de Guise. Joinville n'était à l'origine qu'une simple baronnie ; en 1551, Henri II l'érigea en principauté en faveur de François de Guise. Mais bien avant cette époque existait le château, magnifique manoir féodal, couronnant la hauteur et dominant la ville. Ce château fut bâti, en effet, au XI[e] siècle, sous le règne du roi Robert, par Etienne de Vaux, premier seigneur de Joinville. A l'époque de la Révolution, le château de Joinville, abandonné, menaçait ruine ; mais aujourd'hui, on en chercherait en vain les traces. L'église de Joinville, sépulture des anciens seigneurs, subsista jusqu'à la Révolution. Quelques-uns des tombeaux qu'elle contenait peuvent être comparés aux plus beaux monuments de ce genre que l'on possède à Saint-Denis.

De l'ancienne splendeur de Joinville, il ne reste plus aujourd'hui qu'une petite construction connue sous le nom fort impropre de *grand jardin :* c'est un petit château construit par Claude de Lorraine. La statue du sire de Joinville, par M. Lescorné, décore depuis 1861 la place principale de la ville.

Le premier seigneur connu de Joinville fut Etienne, surnommé de Vaux, qui, au XI[e] siècle, épousa la fille unique et l'héritière de Fromond III, comte de Sens et de Joigny. Roger, fils puîné de Geoffroi II, comte de Joigny, l'un des descendants d'Étienne, fut la souche des sires de Joinville. Il mourut vers 1130, laissant, entre autres enfants, Gui de Joinville, évêque de Châlons, et Geoffroi, qui a continué la filiation. Celui-ci, nommé sénéchal de Champagne, mourut vers 1184, ayant eu Geoffroi, sire de Joinville, également sénéchal de Champagne, qui se distingua au siége d'Acre, en 1190. Ce Geoffroi, mort vers 1196, avait eu, entre autres enfants : Godefroi, sénéchal de Champagne, mort en Palestine, sans avoir été marié ; Guillaume de Joinville, archevêque de Reims, qui prit part à la croisade contre les albigeois, et Simon, sire de Joinville, qui a continué la ligne. Ce Simon assista à la prise de Damiette en 1219, et mourut vers 1239, laissant, entre autres enfants : Geoffroi de Joinville, auteur de la branche des seigneurs de Vaucouleurs ; Simon de Joinville, auteur de la branche des seigneurs de Gex, et Jean, sire de Joinville, sénéchal de Champagne, l'historien du règne de saint Louis. Jean de Joinville, mort vers 1318, avait eu, entre autres enfants : André de Joinville, auteur de la branche des seigneurs de Beaupré ; Alix de Joinville, qui épousa en secondes noces Henri d'Angleterre, comte de Lancastre, et Ancel, sire de Joinville, qui a continué la filiation. Cet Ancel, sénéchal de Champagne, acquit par mariage le comté de Vaudemont. Il mourut vers 1351, laissant, entre autres enfants, Henri, sire de Joinville, comte de Vaudemont, qui fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers. Cet Henri avait épousé, vers 1346, Marie de Luxembourg, dont vinrent deux fils, morts jeunes, et deux filles, dont l'une, Marguerite de Joinville, épousa successivement Jean de Bourgogne, seigneur de Montagu, Pierre, comte de Genève, dont elle n'eut pas d'enfants, et Ferri I[er], de Lorraine, seigneur de Guise et de Rumigny, à qui elle porta la sirerie de Joinville et le comté de Vaudemont. Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont, sire de Joinville, issu de ce mariage, fut père de Ferri II. René II, duc de Lorraine et de Bar, fils aîné de Ferri II, eut pour fils puîné Claude, duc de Guise. Celui-ci fut père de François de Guise, en faveur de qui Henri II érigea la sirerie de Joinville en principauté. La branche de Lorraine-Guise s'étant éteinte vers la fin du XVII[e] siècle, la principauté de Joinville passa par héritage à M[lle] de Montpensier. Celle-ci la légua à Philippe, duc d'Orléans, dans la famille de qui elle est restée jusqu'à la Révolution de 1789. Le troisième fils du roi Louis-Philippe porte le titre honorifique de prince de Joinville.

JOINVILLE-LE-PONT, bourg et commune de France (Seine), cant. de Charenton-le-Pont, arrond. et à 18 kilom. N.-E. de Sceaux, à 11 kilom. S.-E. de Paris, sur la rive droite de la Marne ; pop. aggl., 1,441 hab. — pop. tot., 2,086 hab. Fabrication de plumes. Beau pont en pierre sur la Marne. Nombreuses villas.

JOINVILLE (Jean, sire DE), célèbre chroniqueur français, né en 1224 au château de Joinville, d'une ancienne famille de Champagne, mort en 1319, suivant l'inscription de son tombeau. Elevé à la cour des comtes de Champagne, il fut d'abord sénéchal de Thibaut IV, s'attacha au roi saint Louis en 1348 et vendit tous ses biens pour le suivre à la croisade, avec 9 chevaliers et 700 hommes d'armes entretenus à ses frais. Avant de partir, le loyal sire de Joinville manda auprès de lui tous ses hommes fieffés, leur tint table ouverte pendant huit jours et les engagea à déclarer hautement s'il avait nui à quelqu'un d'entre eux, afin qu'il pût, avant de partir, réparer ses torts. Il s'embarqua à Marseille (1248). Dans la traversée, ses chevaliers, qu'il ne pouvait payer, voulurent l'abandonner ; mais le roi le prit avec eux à son service. A Damiette (1250), à Mansourah, il combattit vaillamment, reçut une blessure dans cette dernière bataille, fut fait prisonnier avec le roi, partagea toutes ses souffrances, et lui inspira, par sa vaillance, sa loyauté et la simplicité de son âme, une amitié qui ne se démentit jamais et qui est restée célèbre dans l'histoire. Dans une sédition où la vie des prisonniers était menacée, le pieux sire de Joinville reçut bravement la confession d'un de ses compagnons, et lui donna même l'absolution en disant : « Je vous absous de tel pouvoir comme Dieu m'a donné. » Il déclare qu'en se levant il avait complétement oublié tous les péchés de son pénitent, et il voit en cela une grâce d'état. Après la délivrance du roi (1250), Joinville lui donna un conseil fort héroïque mais fort malavisé, celui de demeurer en Palestine. Après quatre ans d'affreuse misère, le roi et Joinville furent contraints de s'embarquer. De retour en 1254, Joinville fut chargé de diverses missions, montra toujours un grand dévouement à saint Louis, devint un des courtisans du roi les plus assidus, mais refusa de le suivre dans sa nouvelle croisade (1270), dont il prévoyait le mauvais succès et qu'il considérait comme devant être fatale à la France. « Tous ceuz firent péché mortel qui louèrent au roi l'allée, » dit-il ; et nul doute que, par ce refus, il ne fût convaincu qu'il accomplissait un devoir envers ce prince auquel il avait voué une sorte de culte, et dont il pleura la mort avec une piété si sincère et si touchante. En 1282, il fut un des témoins entendus pour la canonisation du feu roi ; il fit bâtir plus tard dans sa chapelle un autel sous son invocation. Dans le cours de sa longue carrière, le sire de Joinville vit le règne de six rois, depuis Louis VIII jusqu'à Philippe le Long. Il a laissé des *Mémoires* qui sont un des plus précieux monuments de nos annales.

Joinville (MÉMOIRES DU SIRE DE). Cette histoire de saint Louis n'est assurément pas l'œuvre d'un savant historien ; la critique moderne trouverait aisément nombre de reproches à adresser au naïf chroniqueur, qui commet, en plus d'un endroit, des erreurs fort singulières ; nous-mêmes nous avons quelque peine à excuser, même par la considération des temps, ses préventions de grand seigneur et son mépris avoué pour les *petites gens ;* néanmoins, il faut bien reconnaître qu'il n'a jamais été écrit de chronique plus simple, plus vive, plus intéressante que celle du sire de Joinville. Sans doute, il se noie dans des détails souvent minimes ; mais ces détails sont si vrais, si franchement et si naïvement racontés, si caractéristiques, qu'ils deviennent réellement instructifs, tout en donnant au récit du brave chevalier tout l'intérêt d'un roman. Tout ce que nous en pourrions dire ne donnerait qu'une faible idée du charme attaché à ces *Mémoires ;* nous préférons en détacher quelques morceaux.

Tout le monde connaît ce curieux entretien où le roi demanda à son joyeux compagnon de navigation ce qu'il aimerait mieux de commettre un péché mortel ou d'avoir la lèpre ; et le joyeux sire, qui « jamais ne li menti, » répondit hardiment : « J'aimerois mieux en commettre dix que d'être *mesiaus* (lépreux), » ce dont le roi le reprit gravement.

Nous sommes devant Damiette, dont les croisés pressent vivement le siége ; les assiégés se défendent par toute sorte de moyens, notamment à l'aide du feu grégeois, « engin terrible à mal faire, » que Joinville décrit ainsi : « Le feu grégeois faisoit tel bruit à venir, qu'on eust dit que ce fust foudre qui tombast du ciel. Aussi gros qu'un petit tonneau, et traînant après lui une longue queue de flamme, il sembloit un grand dragon volant par l'air, il jetoit si grande clarté la nuit, qu'il faisoit aussi clair dedans notre host qu'en plein jour... Toutes les fois que le bon roi oyoit qu'ils jetoient ainsi le feu, il se jetoit à terre et tendoit les mains, la face levée au ciel, et disoit en pleurant à grands larmes : « Biau sire Dieu Jésus-Christ, gardez-moi et « toute ma gent ! » On ne saurait peindre

plus ingénument la grande peur du saint roi.

La reine était autrement courageuse. La voici à Saint-Jean d'Acre, où elle apprend la captivite du roi. « Elle étoit enceinte depuis le commencement de la guerre. Trois jours avant qu'elle accouchât, lui vinrent les nouvelles que le roi son époux estoit prins; de quoi elle fut si troublée, que, dans son sommeil, il lui sembloit que toute la chambre fust plaine de Sarrasins pour l'occire, et toujours s'écrioit : « A l'aide ! à l'aide ! » Elle faisoit veiller toute la nuit au pied de son lit un chevalier vieil et ancien, de l'âge de quatre-vingts ans et plus. Avant que d'accoucher, elle fit vider sa chambre des personnes qui y étoient, fors du vieux chevalier, et se jeta à genoux devant lui et lui requit un don. Et le chevalier le lui octroya d'avance par serment. Et la reine lui dit : « Sire chevalier, je vous » requiers, sur la foi que vous m'avez don- » née, que, si les Sarrasins prennent cette » ville, vous me coupiez la tête avant qu'ils » me puissent prendre. » Et le chevalier lui répondit que très-volontiers il le feroit, et qu'il avoit eu déjà la pensée d'ainsi faire, si le cas échéoit. » Ce n'était peut-être pas absolument orthodoxe, mais c'était parfaitement héroïque.

A ces citations, que nous voudrions pouvoir multiplier, nous ajouterons l'appréciation suivante de Villemain : « Dans l'ordre des temps, le récit de Joinville est peut-être le premier monument de génie en langue française. J'entends par génie un haut degré d'originalité dans le langage, une physionomie particulière et expressive, quelque chose enfin qui a été fait par un homme et n'aurait pas été fait par un autre... La vive imagination et en même temps l'imagination ignorante de cet ingénieux chevalier lui a donné des paroles qui ne peuvent s'oublier. Tout est nouveau, tout est extraordinaire pour lui : le Caire, c'est Babylone; le Nil, c'est un fleuve qui prend sa source dans le paradis. Il a de ces notions particulières sur beaucoup de choses; mais, quant aux faits véritables, on ne saurait trouver plus naïf témoin. On dirait que les objets sont nés dans le monde le jour où il les a vus; il les décrit avec une merveilleuse précision de langage, sans rien altérer. Il les décrit comme Hérodote, mieux que lui peut-être; car Hérodote était déjà savant; Joinville, Dieu merci, ne l'est pas du tout. »

Une première édition du naïf historien fut mise au jour à Poitiers, en 1547, par Antoine-Pierre de Rieux, et dédiée à François Ier; mais comme l'éditeur en avait trouvé le style vieux et rude, il eut la malheureuse idée de lui donner les formes de son époque. Claude Mesnard donna une nouvelle édition in-4° (Angers, 1617), où le texte fut restauré en plusieurs endroits, à l'aide de quelques pièces originales. En 1668, Du Cange publia son édition savante, réimprimée dans la *Collection universelle des Mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France*. Mais, après de vains efforts pour découvrir un texte original, Du Cange s'était vu réduit à prendre, tantôt dans Rieux, tantôt dans Mesnard, ce qui lui semblait porter le cachet du langage que Joinville avait dû écrire et parler. Enfin, un manuscrit contemporain, supposé sinon pur, du moins très-peu altéré, et qui sans doute avait passé des comtes de Flandre aux mains du prince de Saxe, fut acheté par la Bibliothèque royale, et imprimé sous la surveillance de Caperonier (Paris, 1761, in-fol.).

JOINVILLE (Edouard), peintre paysagiste, né à Paris en 1801, mort dans la même ville en 1849. Elève de Hersent, il alla tout jeune encore se perfectionner en Italie, exposa à Paris, en 1826, une *Vue prise au Campo Vaccino de Rome*, qui fut très-remarquée, trouva une protectrice dans la duchesse de Berry et reçut la mission de parcourir, aux frais de l'État, l'Italie et la Sicile pour y peindre d'après nature les sites les plus remarquables. Joinville revint de son voyage avec un nombre considérable de croquis, de dessins, de paysages. De 1831 à 1848, il a exposé une grande quantité de tableaux qui ne manquent pas d'un certain mérite, dont quelques-uns furent bien accueillis, mais qui actuellement sont oubliés. Nous nous bornerons à citer : *Vue de Gênes* (1831); *Vue de la campagne de Mor Dolce, près de Palerme* (1833); *Vue de la Piazetta à Venise, Eruption de l'île Julia dans la mer de Sicile* (1834); *Vue de Taormine, effet d'hiver* (1835); *Matinée de printemps sur les bords du lac d'Arverne, près de Naples* (1836); *Vue prise à Palerme* (1837); *Vue des marais de Mor Dolce* (1839); *Vue prise au Campo Vaccino à Rome, Vue prise dans les marais Pontins* (1840); *Danse de la Tarentelle, Vue prise à la cité Valette à Malte* (1842); l'*Osteria de Margellina à Naples* (1844); *Vue prise sur les bords du lac Nemi, près de Rome* (1845); *Vue de Tunis, Faubourg de Bab-Azoun à Alger* (1848).

JOINVILLE (François-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie D'ORLÉANS, prince DE), né à Neuilly-sur-Seine le 14 août 1818. Il est le troisième fils de Louis-Philippe, qui lui fit suivre les cours du collége Henri IV. Destiné à la marine, il fut initié à l'art nautique par le capitaine Hernoux, avec lequel il longea, en 1832, les côtes de l'Italie et de l'Algérie, passa en 1834 un examen à l'école navale de Brest, fut nommé peu après enseigne, puis lieutenant de frégate (1835), et après avoir visité les grands ports de l'Angleterre, il devint lieutenant de vaisseau (1836). A la suite d'un voyage en Orient, le jeune prince reçut l'ordre de prendre part à l'expédition dirigée contre Constantine, mais il arriva devant cette ville au moment où elle venait d'être prise (1837). Au commencement de l'année suivante, il visita le Brésil, les Antilles, l'Amérique du Nord, puis il rejoignit au Mexique l'amiral Baudin, sur la frégate la *Créole*, dont il était capitaine, fit preuve d'intrépidité à la prise du fort de Saint-Jean-d'Ulloa (27 novembre 1838), et, quelques jours après, à la tête d'une troupe de marins, il enfonça une porte de la Vera-Cruz, pénétra dans la ville et fit prisonnier le général Arista. Cette campagne lui valut le grade de capitaine de vaisseau et la croix de la Légion d'honneur (10 février 1839).

Appelé au commandement de la *Belle-Poule*, le prince de Joinville fit un voyage à Constantinople, puis se rendit à Sainte-Hélène et ramena en France, au mois de décembre 1840, les restes de Napoléon Ier. Deux ans plus tard, il partit pour le Brésil et épousa à Rio-Janeiro, le 1er mai 1843, la sœur de l'empereur dom Pedro II, la princesse doña Francesca de Bragance, dont il a eu deux enfants : Françoise-Marie-Amélie, née en 1844, et Pierre-Philippe, duc de Penthièvre, né en 1845. Cette même année, le prince de Joinville fut promu contre-amiral et entra à la Chambre des pairs.

En 1844, il reçut l'ordre de concourir par mer à l'expédition dirigée contre le Maroc, par le maréchal Bugeaud. A la tête d'une escadre d'évolution, il bombarda Tanger (6 août), puis se dirigea vers Mogador, où il arriva le 11 août, et s'empara de vive force de cette ville après l'avoir bombardée. De retour en France, il reçut le grade de vice-amiral, fit partie du conseil d'amirauté et s'occupa particulièrement des questions relatives à l'organisation d'une marine à vapeur.

Les franches allures du prince, son affabilité, son hostilité déclarée contre le ministère Guizot, l'offre de sa démission après le désaveu infligé à l'amiral Dupetit-Thouars, les instances qu'il fit auprès de son père pour l'amener à changer sa politique et à adopter les réformes réclamées par l'opposition lui avaient acquis une popularité réelle, lorsque la révolution de 1848 renversa le trône de Louis-Philippe. Ainsi que le prouve une lettre écrite par lui au duc de Nemours, le 7 novembre 1847, et qui fut publiée dans la *Revue rétrospective*, le prince de Joinville ne se faisait nulle illusion à la fin du règne de son père sur la gravité de la situation. « Nous arrivons devant les Chambres, disait-il, avec une situation détestable à l'intérieur, et, à l'extérieur, avec une situation qui n'est pas meilleure. Tout cela est l'œuvre du roi seul, le résultat de la vieillesse d'un roi qui veut gouverner, mais à qui les forces manquent pour prendre une résolution virile. Le pis est que je ne vois pas de remède. » Il se trouvait à Alger, avec sa femme, lorsqu'il reçut une lettre d'Arago, qui l'engageait à se soumettre aux événements et à la volonté nationale. Aussitôt, il remit son commandement aux autorités républicaines et partit pour l'Angleterre, où il rejoignit Louis-Philippe à Claremont. Un décret de bannissement contre les d'Orléans ayant été présenté à l'Assemblée constituante, il protesta avec ses deux frères contre cette mesure, en déclarant que, exempt de toute ambition, il avait donné la preuve de sa ferme intention de ne pas chercher à désunir la France.

Atteint d'une surdité presque complète, le prince de Joinville vécut alors dans la retraite, se livrant à l'étude, faisant de temps à autre quelques voyages, restant à l'écart de toute intrigue politique. Lorsque éclata aux Etats-Unis la guerre de la sécession en 1861, il se rendit auprès du président Lincoln avec son fils et avec ses deux neveux, le comte de Paris et le duc de Chartres. Ces deux derniers se firent attacher à l'état-major de Mac-Clellan, pendant que le duc de Penthièvre entrait dans la marine de l'Union et obtenait le grade de lieutenant de vaisseau.

Au début de l'invasion prussienne en France (août 1870), le prince de Joinville écrivit à Napoléon et à son ancien camarade, l'amiral de Genouilly, pour être employé soit sur terre, soit sur mer, et se rendit à Bruxelles pour se rapprocher du théâtre des événements. Après la révolution du 4 septembre, il se rendit à Paris avec le duc d'Aumale et le duc de Chartres; mais, sur l'injonction du gouvernement de la Défense, il regagna l'Angleterre. Toutefois, il n'y resta pas longtemps. Au mois de novembre, il se rendit auprès du général d'Aurelles, qui commandait l'armée de la Loire, et, sous le nom du colonel Lutherod, il assista aux opérations du 15e corps en avant d'Orléans. Le 22 décembre, il gagna Le Mans et fit demander au général Chanzy, par l'intermédiaire de Jaurès, de suivre l'armée. Le général y consentit, mais à la condition d'en référer au ministre de la guerre. La présence du prince dans l'armée ayant paru à Gambetta cacher une arrière-pensée politique, ordre fut donné de le faire rembarquer pour l'Angleterre et de le conduire dans ce but à Saint-Malo (13 janvier 1871). Le 8 février suivant, le prince de Joinville était élu représentant à l'Assemblée nationale dans les départements de la Manche et de la Haute-Marne. L'examen de la validité de son élection, ainsi que de celle de son frère, le duc d'Aumale, fut ajournée jusqu'au 8 juin 1871. Ce jour-là, l'Assemblée vota l'abrogation des lois d'exil qui frappaient les Bourbons des deux branches et valida l'élection des deux princes d'Orléans. Toutefois, en vertu d'un engagement d'honneur pris envers M. Thiers, le prince de Joinville et son frère déclarèrent qu'ils ne siégeraient point à l'Assemblée. Mais, le 18 décembre 1871, le prince de Joinville écrivit à ses électeurs de la Haute-Marne qu'il avait considéré l'engagement pris envers M. Thiers comme un simple ajournement dont il avait hâte de voir le terme, et que, comme le président de la République n'admettait pas la même interprétation que lui, il allait en appeler aux décisions d'un tribunal supérieur. Ce tribunal, c'était l'Assemblée. Après de vifs débats, l'Assemblée déclara se désintéresser dans la question, et le prince, satisfait, on ne sait trop pourquoi, d'une réponse qui ne le déliait nullement de sa parole, alla siéger au centre droit. Le prince de Joinville a joué depuis lors dans la Chambre un rôle absolument nul, et qui manque de netteté, car il s'est généralement abstenu de voter sur les questions politiques les plus graves. En 1872, il a été réintégré dans le cadre des vice-amiraux, pendant que son fils, le duc de Penthièvre, était admis d'emblée dans la marine avec le grade de lieutenant de vaisseau.

Le prince de Joinville a publié, sous le voile de l'anonyme, dans la *Revue des Deux-Mondes : Note sur l'état des forces navales* (1844); *Etude sur l'escadre de la Méditerannée* (1853); la *Guerre de Chine en* 1857; la *Marine à vapeur dans les guerres continentales; Quatre mois à l'armée du Potomac;* la *Marine en France en* 1865; *Encore un mot sur Sadowa*. Ces études, dont trois avaient paru en 1859, sous le titre d'*Etudes sur la marine*, ont été réunies et publiées sous le titre d'*Etudes sur la marine* et *Récits de guerre* (Paris, 1870).

JOKITZ (Pierre), patriote serbe, célébré dans les chants nationaux de sa patrie sous le nom de **Boullouk Pacha Petra**, mort vers 1855. Il fut le compagnon d'armes de Georges Czerny ou Kara-Georges, qui habitait, comme lui, au village de Topola, et avec lequel il commença, en 1804, la guerre contre les Turcs. Ils ne purent réunir au début que huit hommes, presque sans armes, mais qui en eurent bientôt conquis aux dépens de l'ennemi. Lorsqu'on put organiser des forces plus nombreuses, il devint commandant de la cavalerie de Kara-Georges, combattit à ses côtés jusqu'à la fin, et, après sa chute (1813), quitta la Serbie. Lorsque le prince Alexandre Kara-Georgiewitch eut été rappelé au gouvernement de cette principauté, Jokitz y rentra, en 1842, et fut nommé membre du tribunal de Belgrade.

JOL s. m. (jol). Moll. Petite coquille, peu connue, qui paraît appartenir au genre buccin.

JOLAS ou **JOLLUS**, médecin grec, né en Bithynie. Il vivait au IIIe siècle avant notre ère, et composa un ouvrage sur les plantes et leurs propriétés, ouvrage qui est perdu, mais que Dioscoride cite souvent comme une autorité.

JOLI, IE adj. (jo-li, 1). Qui est agréable, mignon, gentiment tourné : *Une* JOLIE *femme. De* JOLIS *enfants. Le plus dangereux ridicule des vieilles personnes qui ont été* JOLIES, *c'est d'oublier qu'elles ne le sont plus.* (La Rochef.) *Une femme ne peut guère être belle que d'une façon; mais elle est* JOLIE *de cent mille.* (Montesq.) *Une femme, quand elle est* JOLIE, *est mieux coiffée pour un écu qu'une laide pour mille pistoles.* (Volt.) *Il faut attendre qu'une femme cesse d'être* JOLIE *pour juger de son mérite.* (Mme Geoffrin.) *Le premier devoir d'une femme, c'est d'être* JOLIE. (Mme E. de Gir.)

> Que vous êtes *joli!* que vous me semblez beau !
>
> LA FONTAINE.

> Toute femme *jolie* en France est souveraine.
>
> FAVART.

> Fillette qui se croit *jolie*
> Aime à consulter un miroir.
>
> JAUFFRET.

‖ Gentiment, agréablement tourné, en parlant d'une partie du corps : *Une* JOLIE *bouche. Une* JOLIE *main. Un* JOLI *pied. De* JOLIS *yeux. Un* JOLI *visage. Un* JOLI *minois.* ‖ Agréable à voir, gentil, en parlant d'un objet quelconque : *Un* JOLI *dessin. Une* JOLIE *robe. Une* JOLIE *ville. Un* JOLI *paysage. Une* JOLIE *maison. De* JOLIES *barques.*

— Par anal. Agréablement tourné, gentiment imaginé et exprimé, en parlant des productions de l'esprit : *Ecrire en* JOLI *style. Faire de* JOLIS *vers. Il n'est rien de plus* JOLI *que certaines fables de Florian. Il y a de fort* JOLIES *choses que notre esprit ne cherche point, et qu'il trouve tout achevées en lui-même.* (La Rochef.)

> A mon gré le Corneille est *joli* quelquefois.
>
> BOILEAU.

— Par ext. Avantageux; assez considérable; agréable, commode : *Occuper une fort* JOLIE *position. Jouir d'un* JOLI *revenu. Être dans une* JOLIE *passe. C'est une* JOLIE *condition que celle de* JOLIE *femme.* (Font.) ‖ Plaisant, drôle, piquant, amusant : *Le tour que vous me proposez est si* JOLI *et si faisable que je m'en vais emporter cette idée en Bretagne.* (Mme de Sév.)

— Iron. S'emploie pour exprimer toutes les idées opposées aux divers sens du mot : *Voilà une* JOLIE *guenon! Tout cela est écrit dans un* JOLI *galimatias! Une* JOLIE *affaire que vous me proposez! Vous avez joué un* JOLI *tour à votre famille! Cet ivrogne s'est mis dans un* JOLI *état! Il est* JOLI *garçon à présent!*

> Un homme à paragraphe est un *joli* galant!
>
> CORNEILLE.

— Loc. fam. *Joli à croquer*, Très-joli. ‖ *Joli cœur*, Personne pleine d'afféterie, qui cherche à paraître agréable : *Faire le* JOLI CŒUR. ‖ *Joli sujet*, Jeune homme plein de mérite, et qui donne de belles espérances par sa conduite ou ses talents. ‖ *Joli garçon*, Jeune homme aimable et de commerce agréable.

— Substantiv. Ce qui est joli : *Le* JOLI *plaît, le beau ravit. On a beau faire, jamais les Français, en fait de beaux-arts, ne passeront le* JOLI. (Beyle.) ‖ Ce qui est piquant, plaisant : *Le* JOLI *de l'affaire est que sa femme l'a battu après l'avoir trompé.*

— **Syn. Joli, beau, gentil.** V. BEAU.

— **Encycl.** Le *joli* est le sentiment esthétique qu'excitent en nous certaines choses que nous allons caractériser.

Le mot *joli* a beaucoup moins d'acceptions que le mot *beau*. Il n'a aucun rapport avec le plaisir des sens, ou bien si parfois on l'emploie avec une nuance de sensualité, c'est de la sensualité des yeux qu'il s'agit, et jamais de la sensualité des sens inférieurs. Les objets solides nous paraissent beaux; nous trouvons belles les choses qui favorisent le mouvement; par exemple, une route est belle quand elle offre un parcours facile au voyageur; mais ces choses qui favorisent ainsi le mouvement n'éveillent pas en nous le sentiment du *joli*. Pour qu'une route soit *jolie*, peu importe qu'elle soit d'un parcours aisé, qu'elle soit large et se déroule en lignes majestueuses avec de fréquentes échappées de vue; le plus petit sentier est *joli*, avec son sol tantôt rocailleux, tantôt couvert de mousse ou jonché de feuilles mortes. Le *joli* semble donc exclure la grandeur.

La région propre du *joli*, ce sont les êtres organisés, et parmi ces êtres ceux qui offrent de la variété. Les choses sont *jolies* quand elles sont petites, variées de forme et de couleur, brillantes, animées et pleines de détails. Les grandes fleurs qui nous plaisent par leur air de majesté, par les lignes longues et gracieuses de leurs pétales, par les teintes uniformes ou savamment combinées de leurs corolles sont belles : tel est le lis. Les *jolies* fleurs sont, comme l'œillet, petites, variées, panachées, déchiquetées. Parmi les animaux, les petits seuls sont *jolis*. Beaucoup d'insectes le sont, parce qu'à la petitesse de leurs formes se joint le plus souvent une grande variété de détails et un brillant éclat. Chez les animaux supérieurs, le *joli* ne se rencontre que dans les jeunes, ou dans ceux qui semblent rester petits toute leur vie : un petit chat est *joli;* un écureuil est *joli*, par sa petitesse même et par l'infinie variété de ses mouvements. Dans l'espèce humaine, le *joli* semble exclusivement réservé à l'enfant et à la femme : à l'enfant, parce que les lignes de son corps présentent une variété qui s'efface avec l'âge; à certaines femmes, parce qu'elles sont restées enfants dans bien des détails de leur personne. Dans l'ordre intellectuel, on appelle *jolis* des sujets qui peuvent donner lieu à des considérations fines, délicates, mais sans grande portée.

Jolie fille de Perth (LA) ou la **Saint-Valentin**, roman anglais de sir Walter Scott (1828). L'auteur a peint dans ce roman les mœurs guerrières et turbulentes de l'ancienne Écosse, avec leur caractère âpre et sauvage. La scène du roman se passe dans la ville de Perth, chef-lieu du comté de ce nom, un des plus pittoresques de l'Ecosse, et pendant les dernières années du XIVe siècle, lorsque le sceptre de l'Ecosse était entre les mains du bon, mais faible roi Jean, qui régna sous le nom de Robert III. Celle à qui sa beauté a mérité le nom de la *jolie fille de Perth* est, dans le récit, la fille du gantier Simon Glover, figure grave et sévère. On est à la veille de la Saint-Valentin, fête chère aux jeunes filles de la Calédonie. Le 14 février, jour de la Saint-Valentin, chaque oiseau, s'il faut en croire les Anglais, choisit sa compagne de nichée pour le reste de l'an. D'après un usage immémorial, qui remonte aux superstitions païennes, le premier homme qu'une jeune fille voit ce jour-là doit être son ami, au moins pour douze mois, et s'appelle son Valentin. Henri Smith, un jeune forgeron, revient d'Edimbourg pour donner le premier bonjour à Catherine, dont il est profondément épris et qui le paye de retour, sans vouloir l'avouer. Le jour même de son arrivée, il sauve sa maîtresse des entreprises audacieuses du duc de Rothsay, fils du roi, et de son fidèle Ramorny, auquel, d'un revers d'épée, il coupe la main. Dès lors, il se trouve en butte aux embûches du vindicatif Ramorny, qui tente vainement de le faire assassiner, et la jolie fille de Perth est poursuivie par les entreprises amoureuses du duc de Rothsay. Après différentes péripéties, le roman se termine par la mort de ce prince assassiné par l'ordre de son oncle, le duc d'Albany, et par le mariage de Catherine avec Henri Smith.

Lors de son apparition, ce roman obtint un succès au moins égal à celui d'*Ivanhoé* et des *Puritains d'Ecosse*. Nous n'en conclurons pas,

néanmoins, qu'il puisse être placé sur la même ligne que ces deux chefs-d'œuvre, malgré le bonheur avec lequel Walter Scott a tracé le caractère du vieux roi Robert III, digne du Prusias de Corneille, et celui du jeune Rothsay, qui rappelle le Henri V de Shakspeare. Tout s'y ressent de la nature sauvage du pays. Les professions pacifiques des villes participent elles-mêmes à cette rudesse, et l'esprit de la chevalerie anime jusqu'aux simples bourgeois. La peinture du belliqueux armurier de Perth, qui manie les armes aussi bien qu'il les forge, est on ne peut plus originale, surtout à côté de la figure piquante de certain bonnetier fanfaron, de réjouissante mémoire. Autour d'eux se groupe cette population si vive à la défense de ses droits et de ses franchises, si prompte à la révolte et au combat. Puis viennent les montagnards avec leur orgueil, leur fidélité, leurs animosités de tribu et de clan; l'Eglise riche, puissante, ambitieuse, mais déjà tourmentée d'un commencement de révolte; les grands vassaux, espèces de souverains dont les prétentions rivales ébranlent sans cesse l'État et la royauté. L'ouvrage abonde en scènes vives et variées; on y passe de la plaine à la montagne, de la ville à la cour, d'une orgie nocturne à un conseil de cabinet; d'une émeute populaire à une réunion de magistrats. Le combat de soixante montagnards en champ clos se termine dignement par un récit d'une admirable énergie et de l'intérêt le plus habilement prolongé. Ce qui, selon nous, peut classer la *Jolie fille de Perth* au nombre des meilleurs ouvrages de Walter Scott, c'est le mérite historique de ce roman, où nous trouvons la vivante peinture d'une époque jusque-là peu connue; c'est, pour ainsi dire, une brillante prosopopée de l'Ecosse du moyen âge avec le cortége nombreux de ses princes, de ses nobles, de son clergé, de ses bourgeois, de ses hommes d'armes, des clans sauvages de ses montagnes, de toutes les classes, en un mot, de sa population. Ce mérite, nous l'avons déjà applaudi dans plus d'un ouvrage du même auteur; mais dans peu, ce nous semble, le tableau est aussi complet, aussi varié que dans la *Jolie fille de Perth.*

Jolie fille de Perth (LA), opéra en quatre actes et cinq tableaux, paroles de MM. de Saint-Georges et Jules Adenis, musique de M. Georges Bizet; représenté au Théâtre-Lyrique le 26 décembre 1867. Le sujet a été emprunté au roman de Walter Scott. La partition est d'une richesse extrême; les effets en sont variés et l'instrumentation colorée. On a remarqué surtout le second acte, le finale du troisième et la fête de la Saint-Valentin. Cet ouvrage a été chanté par Lutz, Barré, Massy, Wartel, Mlles Devriès et Ducasse.

JOLI (Antonio), peintre italien, né à Modène vers 1790, mort en 1777. Il se rendit à Rome, où il perfectionna son talent à l'école de G.-P. Pannini, et devint un peintre de décoration et d'architecture extrêmement remarquable. Cet artiste exécuta des peintures décoratives dans un grand nombre de théâtres d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, d'Angleterre, et reçut le titre de peintre du roi sous Charles III et Ferdinand de Naples.

JOLIBOIS s. m. (jo-li-boi — de *joli*, et de *bois*). Bot. Un des noms vulgaires du daphné mézéréon, appelé aussi bois-gentil.

JOLIET, ETTE adj. (jo-li-è, è-te — dimin. de *joli*). Joli et mignon. Ne s'emploie guère qu'au féminin : *Une petite pièce de théâtre assez* JOLIETTE.

— s. f. Techn. Planche à polir, couverte de potée d'étain.

JOLIET (Charles), littérateur français, né à Saint-Hippolyte-sur-le-Doubs (Doubs) en 1832. Peu après avoir terminé ses études à Versailles, il obtint un emploi au ministère des finances, suivit l'armée en Italie en 1859, comme attaché à la trésorerie, et quitta l'administration en 1864, pour se livrer entièrement à ses goûts littéraires. Depuis longtemps déjà il collaborait à divers journaux sous des pseudonymes et sous l'anagramme de **J. Tello**. M. Joliet ne s'est pas borné à publier un nombre considérable d'articles écrits d'une plume alerte, facile et spirituelle, dans le *Boulevard*, l'*Evénement*, l'*Artiste*, l'*Illustration*, le *Figaro*, le *Grand journal*, le *Nain jaune*, le *Musée des familles*, le *Monde illustré*, le *Journal amusant*, la *Vie parisienne*, la *Revue européenne*, la *Revue française*, le *Charivari*, dont il devint en 1866 un des chroniqueurs quotidiens, etc.; on lui doit aussi divers écrits qui ont eu du succès. Nous citerons de lui : l'*Esprit de Diderot* (1859); la *Bougie rose* (1865), comédie qui n'a pas été représentée; le *Médecin des dames* (1865); le *Roman de deux jeunes mariées* (1866), un de ses plus intéressants récits; les *Athéniennes*, poésies (1866); *Romans microscopiques* (1866); l'*Envers d'une campagne* (1866); les *Pseudonymes du jour* (1867); *Huit jours en Danemark* (1867); *Mademoiselle Chérubin* (1870); les *Romans patriotiques* : la *Frontière*; l'*Occupation*, qui ont fait appeler l'auteur un Chatrian franc-comtois, etc.

JOLIFFIE s. f. (jo-li-fi). Bot. Syn. de TELFAIRIE.

JOLIMENT adv. (jo-li-man — rad. *joli*). D'une façon gentille : *Chanter, danser, causer* JOLIMENT. *Un livre* JOLIMENT *écrit. Il faisait* JOLIMENT *les vers, quoique fermier général.* (Grimm.)

— Par ext. Beaucoup, extrêmement : *Il est* JOLIMENT *content. Vous allez être* JOLIMENT *surpris. Il est plein de lui-même, il a du caquet, il se dit persécuté, il ment* JOLIMENT *à son honneur et gloire.* (Mariv.)

> J'ai vu mon enterrement;
> Le prêtre était mon amant.
> Ah! j'en ai ri *joliment.*
>
> MARION DELORME.

JOLIMONT (le), colline de Suisse, située entre les deux lacs de Neuchâtel et de Bienne. Elle se compose d'un fort massif de grès couvert d'une riche végétation forestière. Cette colline, qui doit son nom à sa forme et à sa situation gracieuses, est reliée par une sorte de digue, qu'on aperçoit sous l'eau du lac, avec l'île Saint-Pierre; cette digue est indiquée par une ligne de roseaux dont quelques tiges envoient leurs fleurs s'épanouir à la surface du lac. J.-J. Rousseau parle souvent de cette charmante colline, qui formait son horizon favori. Le Jolimont est aujourd'hui célèbre surtout par le nombre assez grand encore de blaireaux qui y ont leur terrier et qu'on y va chasser.

JOLIMONT (François-Gabriel BUSSET DE), peintre et écrivain français, né à Martainville, près de Rouen, en 1787, mort à Dijon en 1854. Il était doué d'une imagination ingénieuse et féconde, et possédait des connaissances étendues et variées. De Jolimont acquit un remarquable talent dans la peinture à la gouache et à l'aquarelle, et devint très-habile dans la reproduction et la restauration des anciens manuscrits à miniatures. Il composa divers ouvrages de ce genre à Paris, à Rouen et à Dijon, où il s'était fixé, et coopéra comme artiste aux travaux suivants : *Petit album d'antiquités*, avec texte (Paris, 1819, in-4o); les *Mausolées français* ou *Recueil des tombeaux élevés dans les nouveaux cimetières de Paris* (Paris, 1821, in-4o); les *Monuments les plus remarquables de la ville de Rouen* (1822, in-fol.); *Description des monuments les plus remarquables du département du Calvados* (1825, in-fol.); *Vue pittoresque de la cathédrale de Reims*, texte (Paris, 1826, in-fol.); les *Cathédrales de France*, texte seulement; *Description des monuments de la ville de Dijon* (Paris, 1830, in-4o); *Description et vue des monuments de la ville de Lyon* (1832, in-4o); les *Principaux édifices de la ville de Rouen, en 1825, d'après un manuscrit appelé le livre des fontaines, conservé aux archives de la ville* (Rouen, 1845, in-4o), ouvrage tiré à 150 exemplaires numérotés et qui valut à l'auteur une grande médaille d'or; *Recueil de 25 dessins originaux représentant des abbayes et d'anciens châteaux du département de la Seine-Inférieure*, d'après la collection de Gaignières; *Polyanthea archéologique* (Moulins, 1842-1843, 3 liv.), etc.

JOLIVARD (André), peintre français, né au Mans en 1787, mort à Paris en 1851. Après s'être fait recevoir avocat (1816), il se livra à l'étude de la peinture, sous la direction de Bertin, et exécuta des paysages qui attestent un véritable tempérament artistique. De 1819 jusqu'en 1850, Jolivard compta de nombreux et brillants succès. En 1839, par exemple, il exposa sa *Forêt traversée par une rivière*, peinture excellente, très-étudiée, d'un grand effet, d'une couleur harmonieuse et puissante, et qui donne une haute idée de son talent. Une variante de ce sujet, *Forêt traversée par un torrent*, parut au Salon de 1844, et obtint le même succès. La *Soirée d'automne* (1847) vint ajouter encore à sa réputation. Il s'était montré, dans les œuvres précédentes, observateur consciencieux et sévère de la nature; il se révélait poëte, dans ce dernier tableau, plein de sentiment et de grandeur dans l'idée. Certes, sa peinture n'a pas l'ampleur magistrale de Daubigny, le charme poétique de Corot, mais elle n'en est pas moins de la bonne et saine peinture. Citons encore de lui : *Vue d'un torrent* (1819); *Vue prise de Saint-Léonard-des-Bois* (1834); *Vue prise sur les bords de la Veyre* (1839); *Souvenirs des bords de la Sarthe* (1845); *Vue prise en Bretagne* (1846); *Ubalde et Dunois arrêtés par les nymphes* (1850).

JOLIVEAU DE SÉGRAIS (Marie-Madeleine-Nicole-Alexandrine GEHIER, dame), femme poëte française, née à Bar-sur-Aube en 1756, morte en 1830. Fille d'un avocat, subdélégué de la province de Champagne, elle reçut une excellente éducation, épousa Claude Joliveau, administrateur des Messageries, et vint alors habiter Paris. Voulant diriger elle-même l'éducation de ses enfants, la jeune femme, qui possédait une vive intelligence, apprit le latin, l'italien, l'anglais, puisa en étudiant La Fontaine le goût de la poésie, et se mit elle-même à composer des fables. Le succès qu'obtinrent ses premiers essais dans l'*Almanach des Muses*, le *Petit magasin des dames*, les *Etrennes d'Apollon*, décida Mme Joliveau à en publier un recueil qui parut sous le titre de : *Fables nouvelles en vers suivies de quelques poésies* (Paris, 1802, in-18). Elle en donna deux éditions augmentées et corrigées en 1807 et en 1814. Plusieurs de ces fables, au nombre de 175, sont fort remarquables, et quelques-unes d'entre elles sont imitées de Lessing, de Desbillons, de Krilof, de Lichtwehr. « Elles ont mérité leur succès, dit M. Audiffret, par d'heureuses inventions, par une grande connaissance du cœur humain, par des idées fines et spirituelles, par des moralités qui décèlent une belle âme, enfin par un style simple et naturel qui, malgré quelques négligences, est loin de manquer de grâce et de charme. Ces fables conviennent surtout pour l'éducation des jeunes filles. » Nous nous bornerons à en citer une : l'*Aigle et le Ver :*

> L'aigle disait au ver, sur un arbre attrapé :
> Pour t'élever si haut qu'as-tu fait? — J'ai rampé.

Outre ses fables, Mme Joliveau a publié des poëmes : *Suzanne*, en quatre chants, suivi du *Repentir*, en deux chants, avec des *Poésies fugitives* (Paris, 1811, in-18).

JOLIVET (Jean), géographe français qui vivait au XVIe siècle. Il reçut le titre de géographe de François Ier. On a de lui une *Carte du Berry* en six planches, qu'il édita en 1545 aux frais de son ami Jacques Thiboust, secrétaire et valet de chambre de Marguerite de Navarre, et une *Carte générale de France*, qui parut à Paris en 1560 et 1565.

JOLIVET (Jean-Baptiste-Moïse, comte), économiste et administrateur français, né à Turny, près de Joigny (Yonne) en 1754, mort à Paris en 1818. Lorsque la Révolution éclata, Jolivet, qui était avocat à Melun, embrassa avec chaleur les idées nouvelles, fut élu, en 1790, un des administrateurs du département de Seine-et-Marne, remplit ces fonctions de façon à mériter la confiance et l'estime de ses concitoyens, et devint bientôt après député à l'Assemblée législative. Il se rangea alors dans le parti des constitutionnels, dénonça, la veille du 10 août, le club des Jacobins comme menaçant l'existence de plusieurs membres de l'Assemblée, fut arrêté pendant la Terreur, recouvra la liberté après la chute de Robespierre, et devint conservateur général des hypothèques en 1795. Après le coup d'Etat du 18 brumaire, Bonaparte, qui appréciait ses capacités en matière de finance et d'administration, le nomma conseiller d'Etat. A ce titre, Jolivet eut à soutenir devant le Corps législatif différents projets de lois, entre autres la partie du code civil qui concerne l'expropriation forcée, les priviléges et les hypothèques. Il organisa ensuite quatre nouveaux départements de la rive gauche du Rhin, puis fut successivement nommé liquidateur général de la dette des départements de la rive gauche du Rhin (1805), ministre des finances du royaume de Westphalie (1807), comte de l'Empire (1807), et il prit sa retraite en 1815. On a de lui, entre autres ouvrages : *De l'impôt sur les successions et de l'impôt sur le sel* (1798); *De l'impôt progressif et du morcellement des patrimoines* (1793); *Principes fondamentaux du régime social comparés avec le plan de constitution présenté à la Convention nationale* (1793); *Du thalweg du Rhin considéré comme limite entre la France et l'Allemagne* (1801); *De l'expertise* (1802).

JOLIVETÉ s. f. (jo-li-ve-té — rad. *joli*). Gentillesse : *Les* JOLIVETÉS *des enfants.* ‖ Peu usité.

— Petit objet joli, mais sans grande utilité. ‖ Peu usité.

— Gentils propos : *Dire des* JOLIVETÉS.

JOLLI (J.-G.), historien et littérateur français, né dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il était docteur en médecine. On a de lui : *Histoire de Pologne et du grand-duché de Lithuanie depuis la fondation de la monarchie jusqu'à présent* (Amsterdam, 1698, in-12), et, d'après Barbier, il est l'auteur de la *Bibliothèque volante* ou *Elite des pièces fugitives*, en prose et en vers, par le sieur J.-G.-J.-D.-M. (Amsterdam, 1700-1701, in-12, en 5 parties), sorte de gazette où l'on trouve des traits vifs et libres qui la firent supprimer.

JOLLIVET (Adolphe), publiciste et député, fameux *négrophobe*, né en 1799, tué le 24 février 1848. Il exerçait la profession d'avocat à Rennes lors de la révolution de juillet 1830. Il fit alors partie de la députation de cette ville, chargée de complimenter Louis-Philippe sur son avénement au trône. Elu député, il se fit remarquer à la Chambre dans les rangs ministériels, et passa dans le parti de M. Thiers en 1842. Délégué des planteurs de la Martinique, il combattit, avec un acharnement incroyable, l'émancipation des noirs aux colonies. Outre ses discours à la tribune, on a de lui une vingtaine de pamphlets sur cette question, tous très-violents, publiés de 1840 à 1848. Le 24 février, après la prise des Tuileries par le peuple, on le trouva dans le jardin frappé d'une balle. L'opinion commune est qu'il a été victime d'une erreur des soldats. Nous citerons parmi ses écrits : *Observations sur le rapport de M. de Tocqueville relatif à l'abolition de l'esclavage dans les colonies* (1840, in-8o); *Des missions en France de la Société abolitionniste anglaise et étrangère* (1841); *De la philanthropie anglaise* (1842); *Du droit de visite* (1842); *Parallèle entre les colonies françaises et les colonies anglaises* (1842); *Question des sucres; pacte colonial* (1843); *Historique de la traite et du droit de visite* (1844); *Question des sucres en Angleterre; Du travail libre et du travail esclave* (1845); *Politique de la France et des colonies sur l'émancipation des noirs* (1848).

JOLLIVET (Pierre-Jules), peintre français, né à Paris en 1803. Après avoir suivi quelque temps des cours d'architecture, il étudia la peinture sous la direction de Gros et de J. Dejuinne; fut, de 1822 à 1825, élève de l'Ecole des beaux-arts, et s'adonna vers la même époque à la lithographie. Pendant un voyage qu'il fit en Espagne, Jollivet exécuta dix-huit planches lithographiées pour la collection du *Musée de Madrid*, ordonnée par Ferdinand VII. Après son retour en France, il se livra complètement à la peinture. Depuis 1831, il a exposé un grand nombre de tableaux et exécuté de nombreuses commandes, soit pour l'Etat, soit pour les villes. Il a reçu une médaille de première classe en 1835 et la croix de la Légion d'honneur en 1851. Nous citerons, parmi les œuvres de ce peintre estimable : *Combat de taureaux dans le cirque de Madrid; Intérieur de la maison d'un alcade* (1831); *Halte des gitanos dans les montagnes de Ronda; Brigands du royaume de Valence; Christophe Colomb découvrant l'Amérique; Quentin Durward* (1833); *Une guérilla* (1834); le *Procès de Jeanne Darc; Lara*, d'après Byron (1835); *Jésus et la Samaritaine; Descente de croix* (1839); le *Corsaire*, d'après Byron; le *Couronnement d'épines* (1840); *Los Trilladores* ou les *Batteurs de blé;* le *Retour des champs* (1841); *Bohémiennes espagnoles au bain;* le *Massacre des Innocents* (1845), que possède le musée de Rouen; *Halte de bohémiens et de contrebandiers espagnols; Vue du tombeau des Enervés à Jumiéges* (1847); *Persée délivrant Andromède* (1849); le *Christ mort sur les genoux de la Vierge* (1850); *Installation de la magistrature* (1855), tableau acheté par l'Etat; la *Madone entre saint Joseph et saint Siméon; Jeune Grecque surprise au bain* (1863); *Jésus au milieu des docteurs* (1865); l'*Inconstance* (1866); portraits de la *Reine d'Angleterre* et du *Prince Albert* (1867); les *Bijoux de Cornélie;* l'*Art chez Périclès* (1869), etc. Parmi les tableaux qu'il a exécutés sur commande nous citerons : la *Bataille d'Aïcha;* la *Bataille de Turcoing;* la *Bataille de Seminara; Louis XII à la bataille d'Agnadel, Godefroy de Bouillon tenant les assises de Jérusalem;* la *Prise de l'oriflamme par Louis XII;* les portraits de *Philippe le Hardi* et du *Maréchal de Catinat*, etc., tableaux qu'on voit au palais de Versailles; *Saint Germain bénissant sainte Geneviève*, la décoration de la chapelle Saint-Louis dans l'église Saint-Louis-en-l'Ile; *Jésus-Christ guérissant les malades*, à Vitry-le-François; la décoration à fresque du fond de l'église Saint-Ambroise à Paris; ses cartons des peintures sur émaux qui décorent le porche de l'église Saint-Vincent-de-Paul.

JOLLOIS (Jean-Baptiste-Prosper), ingénieur et antiquaire français, né à Brinon-l'Archevêque (Bourgogne) en 1776, mort en 1842. En sortant de l'Ecole polytechnique, il entra dans le corps des ponts et chaussées; il fit partie de l'expédition d'Egypte, dessina les zodiaques de Denderah et d'Esneh, qu'il a décrits, avec de Villiers, dans le grand ouvrage de la commission, devint ingénieur en chef du département des Vosges en 1819, et fut chargé de l'érection du monument de Jeanne Darc à Domrémy. Appelé à Paris en 1829, en qualité de directeur des travaux du département de la Seine, il exécuta, de 1830 à 1842, les quais et les ponts de la capitale, puis devint membre et président de la Société des antiquaires de France, et fit insérer d'intéressants mémoires dans le recueil de cette compagnie. On a encore de lui : *Histoire abrégée de Jeanne Darc* (1821, in-fol.); *Histoire du siége d'Orléans* (1833, in-4o); *Appendice aux recherches sur les bas-reliefs astronomiques des Egyptiens* (1834, in-4o); *Mémoire sur quelques antiquités remarquables des Vosges* (1843, in-4o); *Mémoire sur les antiquités gallo-romaines de Paris* (in-4o), etc.

JOLLY (François-Antoine), poëte dramatique français, né à Paris en 1662, suivant d'autres en 1672, mort en 1753. Il remplit, à partir de 1737, les fonctions de censeur royal. On lui doit les ouvrages suivants : l'*Ecole des amants*, comédie en trois actes et en vers (1718), imprimée en 1719, et qui eut beaucoup de succès; la *Capricieuse*, comédie en trois actes et en vers, représentée au Théâtre-Italien en 1726, publiée en 1727; la *Femme jalouse*, comédie en trois actes, en vers (1726), imprimée l'année suivante. Comme éditeur, il a donné les *Œuvres de Molière* (1734, 6 vol. in-4o, et 1739, 8 vol. in-12), chaque pièce est illustrée d'une vignette; *Œuvres de Racine* (2 vol. in-12); *Œuvres de P. Corneille* (5 vol. in-12); *Théâtre de Montfleury père et fils* (3 vol. in-12). Il est l'auteur du *Nouveau et grand cérémonial de France*, dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque nationale. Ce fut à cause de cet ouvrage que les deux sœurs de Jolly obtinrent une pension de 400 livres.

JOLLY (Toussaint-Félix), théologien français, né à Moivre, près de Châlons-sur-Marne, en 1760, mort à Paris en 1829. Il entra dans la congrégation des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, enseigna successivement la théologie à Beauvais et au Val-des-Ecoliers, dans le diocèse de Langres, puis devint prieur de Châtillon-sur-Seine (1788). A l'époque de la Terreur, il dut se cacher, donna ensuite des leçons particulières, fut nommé professeur de théologie et d'Ecriture sainte au séminaire de Troyes, en 1801, et conserva ce poste jusque vers 1817, époque où il alla se fixer à Paris. On a de lui les ouvrages sui-

vants : *Memoriale Scripturæ sanctæ* (Paris, 1824-1826, 2 vol.); *Tractatus de religione catholica* (Paris, 1825); *Mémorial sur la Révolution française, ses causes, ses promesses et ses résultats* (Paris, 1824).

JOLLY (Paul), médecin français, né à Châlons-sur-Marne vers 1795. Il alla passer son doctorat à Paris en 1821, devint secrétaire de l'Athénée de médecine en 1825, et fut membre de l'Académie de médecine en 1839. Outre de nombreux articles insérés dans la *Nouvelle bibliothèque médicale* et dans le *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratique*, on doit à ce savant médecin : *Essais sur la topographie physique et médicale de Châlons-sur-Marne* (1820); *Propositions de physiologie médicale, d'hygiène, etc.* (1821), sa thèse de doctorat; *De l'état sanitaire et des moyens d'assainir les landes de Bordeaux* (1834); *De l'imitation considérée dans ses rapports avec la philosophie, la morale et la médecine* (1846, in-8°); *Remarques pratiques sur la prophylaxie et le traitement du choléra* (1854); la *Question des eaux de Paris* (1861); *Etudes hygiéniques et médicales sur le tabac* (1865); enfin, des *Lettres*, des *Rapports sur le choléra*, etc.

JOLLY (Marie-Elisabeth), comédienne française. V. JOLY.

JOLLY (Adrien-Jean-Baptiste MUFFAT, dit), acteur et auteur dramatique français. V. JOLY.

JOLOFS, peuple de la Sénégambie. V. YOLOFF.

JOLY (Hector), jurisconsulte français, seigneur de la Grange-du-Pré, né à Dijon en 1585, mort dans la même ville en 1660. Il fut conseiller maître à la chambre des comptes de Dijon. On a de lui : *Traité de la chambre des comptes de Dijon, de son antiquité et établissement... et ensuite les noms de tous les premiers présidents des cours de parlement et chambre des comptes depuis* 1476 (Paris, 1640, in-4°), ouvrage plein d'érudition et intéressant, mais qui manque de critique.

JOLY (Claude), écrivain religieux, né à Paris en 1607, mort dans la même ville en 1700. Par sa mère, il était le petit-fils d'Antoine Loisel. D'abord avocat, il entra ensuite dans les ordres, devint chanoine (1631), puis official de Notre-Dame de Paris, accompagna le duc de Longueville au congrès de Munster et fit un voyage à Rome.

C'était un homme très-instruit à qui l'on doit de nombreux ouvrages. Nous citerons entre autres : *Antonii Loiselli, vita* (1643); *Histoire de la prison et de la liberté de M. le Prince* (1655); *Recueil des maximes véritables pour l'institution du roi contre la pernicieuse politique du cardinal Mazarin* (Paris, 1652, in-12 et in-8°), ouvrage qui fut brûlé par la main du bourreau; *Opuscules divers tirés des Mémoires d'Antoine Loisel* (1652); *Propositions chrétiennes d'un député de la chambre de Saint-Louis pour le soulagement des pauvres* (1652); *Traité de la Restitution des grands* (1665); *Voyage de Munster, de Hollande, etc.* (1672); *Avis chrétiens et moraux pour l'institution des enfants* (1675); des *Ecolastres épiscopales et ecclésiastiques* (1678); *Mémoire touchant les démêlés du cardinal de Retz avec la cour* (1718), etc.

JOLY (Gui), historien français, qui vivait dans le XVII^e siècle. Il était neveu du précédent, devint conseiller au Châtelet de Paris, puis syndic des rentes de l'Hôtel de ville, et, pendant la Fronde, s'attacha au cardinal de Retz. Il joua un grand rôle dans toutes les intrigues de ce temps, fécond en intrigues et en manœuvres de tout genre. S'il faut l'en croire, il donnait au fougueux prélat, qui l'honorait de sa confiance, toutes sortes de sages conseils que celui-ci s'empressa de ne pas suivre. Après plusieurs brouilles, il le quitta définitivement à l'époque du voyage du cardinal à Rome, surtout par jalousie de la préférence que Son Eminence montrait pour son écuyer, beaucoup plus apte que Joly à servir le prélat dans ses intrigues amoureuses.

Quoique Joly ait passé de son temps pour l'homme du monde le plus apte aux conseils, aux résolutions profondes, aux actes judicieux et décisifs, il ne nous paraît guère, d'après ses propres *Mémoires*, qu'un homme à expédients. On en jugera par un seul trait, dont il se vante comme d'un coup d'éclat. Pendant la seconde Fronde, dont Joly fut une des fortes têtes, comme tout était tranquille et qu'il avait grand crédit sur les masses en sa qualité de syndic des rentes, il imagina d'exciter un soulèvement en feignant un assassinat tenté sur un des hommes du parti populaire, afin qu'on soupçonnât le parti de la cour. Après avoir songé à essayer le coup sur le duc de Beaufort ou sur le conseiller Broussel, il trouva que le plus prudent était de faire pratiquer la tentative sur lui-même. Un bravache, nommé d'Etienne, fut payé pour lui tirer un coup de pistolet dans son carrosse, lorsqu'il sortirait de chez le président Charton, et cette petite comédie fut en effet jouée au jour fixé par les comparses. Voilà un des exploits mémorables de cet homme d'Etat. On voit que l'homme enrôlé tout dernièrement dans une émeute pour faire le mort n'est pas une invention nouvelle; les factions monarchiques en avaient fourni l'exemple. Il reste à dire, pour compléter Joly, que, peu après cet esclandre, il se rallia tout bonnement au parti de la cour.

Joly (MÉMOIRES DE GUI), *conseiller du roi au Châtelet de Paris, pour servir d'éclaircissement et de suite aux Mémoires de M. le cardinal de Retz* (Rotterdam, 1718, 2 vol. in-12). On a beaucoup écrit sur la Fronde, une des plus singulières époques de notre histoire. Après les *Mémoires* du cardinal de Retz, et pour les éclaircir contradictoirement, sont venus à propos ceux de Gui Joly, un de ses plus actifs agents. Les points de vue sont différents, les circonstances observées ne sont pas les mêmes, et d'ailleurs le cardinal s'arrête en 1658 et Gui Joly poursuit jusqu'en 1665. Ce qui en fait surtout le mérite, c'est qu'on y voit Retz en déshabillé, dans sa vie domestique, tel qu'il était, avec ses défauts et ses qualités personnelles, qui ont fait de ce personnage, si mondain et si léger sous sa robe de coadjuteur, un des plus curieux acteurs de la Fronde. Il serait impossible de relever toutes les choses curieuses qui se trouvent dans ces *Mémoires*, ou même d'indiquer le point de vue auquel sont jugés les événements et les personnages; ce serait refaire toute l'histoire de cette période. Nous appuierons seulement sur leur côté politique. A tout prendre, Gui Joly ne manque pas de pénétration; sous toutes les intrigues auxquelles il se mêle, on devine l'homme qui voit au fond des choses; il sait ce que valent les ressorts qu'il fait mouvoir. Dans ce drame violent, si mouvementé, les grands occupent toujours le devant de la scène; mais le peuple, comme le chœur antique, est le vrai héros. C'est dans Joly surtout qu'on peut voir combien les intérêts du peuple ne cessaient d'être mis en avant, mais par ceux qui ne travaillaient que pour eux-mêmes, et combien le parlement, les Beaufort et Retz, et M. le Prince lui-même perdaient de force s'ils cessaient de s'appuyer sur les bourgeois et sur le peuple. Nul autre n'a mieux montré les vicissitudes, les alternatives de hausse et de baisse du pouvoir royal, et de ses récits se dégage une conclusion, bien inattendue sans doute pour l'auteur. Que de secousses, que de troubles, que de révolutions sous ces gouvernements monarchiques qui, dans le lointain de l'histoire, semblent si stables, et qui se croient seuls faits pour assurer la tranquillité publique! Joly ne croyait pas faire œuvre républicaine en écrivant ses *Mémoires;* mais il est certain que, pour qui sait conclure, tout ce qu'ils contiennent dépose contre la monarchie.

JOLY (Claude), prédicateur et prélat français, né à Buri-sur-l'Orne (Lorraine) en 1610, mort à Agen en 1678. Reçu docteur en Sorbonne, il devint curé à Paris, puis évêque de Saint-Pol-de-Léon, et, enfin, évêque d'Agen. C'était un prédicateur de talent. Ses *Sermons* et ses prônes ont été recueillis par un avocat, nommé Richard, qui les a publiés d'après des notes recueillies par des auditeurs. Les prônes pour les dimanches de l'année ont paru en 4 vol. (1694-1696); les prônes sur différents sujets de morale ont été édités en 1691-1693 (3 vol. in-18 et in-12). On a encore de Joly : *Œuvres mêlées* (1696) et les *Devoirs du chrétien.*

JOLY (Bénigne), écrivain religieux français, né à Dijon en 1644, mort dans la même ville en 1694. Il entra dans les ordres en 1672, prit le grade de docteur en théologie et devint chanoine de Dijon. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Exercices de piété pour employer saintement la journée* (Dijon, 1682), plusieurs fois réédités; *Méditations* ou *Entretiens de l'âme avec N.-S. Jésus-Christ* (Dijon, 1691); *Méditations chrétiennes pour tous les jours du mois* (Dijon, 1691), etc. On lui attribue : le *Secret de l'oraison mentale* (Dijon, 1680).

JOLY (Philippe-Louis), philologue et littérateur français, né à Dijon en 1712, mort en 1782. Il était chanoine dans sa ville natale. On a de lui, entre autres ouvrages : *Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle* (1748), « ouvrage, dit M. Quérard, qui est le fruit de recherches immenses et d'une patience infatigable; » *Traité de la versification française;* des articles au *Journal des savants.* Il fut l'éditeur des *Poésies nouvelles* de La Monnoye (1745), et de la *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, de Papillon. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages manuscrits.

JOLY (le Père Joseph-Romain), littérateur français, né à Saint-Claude (Jura) en 1715, mort à Paris en 1805. Il se fit capucin au couvent de Pontarlier et s'occupa de poésie, de littérature, de science et d'histoire. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : le *Diable cosmopolite*, poëme (Paris, 1760, in-8°), satire dirigée contre les philosophes; *Lettres sur les spectacles, à M^lle Clairon* (Paris, 1762, in-8°); *Histoire de la prédication* (Paris, 1767, in-12); *Conférences pour servir à l'instruction du peuple* (Paris, 1771, 3 vol. in-12); le *Phaéton moderne*, poëme (Paris, 1772, in-8°), satire contre Voltaire; *Dictionnaire de la morale philosophique* (Paris, 1772, 2 vol. in-8°); la *Franche-Comté ancienne et moderne* (Paris, 1779, in-12); la *Géographie sacrée et les monuments de l'histoire sainte* (Paris, 1784), le plus important de ses ouvrages; *Aventures de Mathurin Bonice, premier habitant de l'île de l'Esclavage, premier ministre du roi Zanfara* (Paris, 1783, 4 vol. in-12), roman moral; l'*Egyptiade* ou *Voyage de saint François d'Assise à la cour du roi d'Egypte*, poëme épique en 12 chants (Paris, 1786, in-12); *Théologie abrégée* ou *Sommaire de la doctrine chrétienne* (Paris, 1790, 2 vol. in-12); *Placide*, tragédie chrétienne en cinq actes et en vers (Paris, 1790, in-12); l'*Ancienne géographie universelle comparée à la nouvelle* (Paris, 1801, 2 vol. in-8°, avec 1 atlas in-4°). Le P. Joly a publié, en outre, des articles et des poésies dans l'*Année littéraire* et le *Mercure*, et il a édité l'*Histoire critique et apologétique de l'ordre des chevaliers du Temple*, par le P. Lejeune (Paris, 1789, 2 vol. in-4°).

JOLY (Hugues-Adrien), collecteur d'estampes, né à Paris en 1718, mort dans la même ville en 1800. Il fit des études artistiques pour lesquelles il s'aida des conseils du peintre Coypel, devint secrétaire de l'Académie de peinture et de sculpture, puis fut appelé, vers 1750, au poste de gardien du cabinet des estampes de la Bibliothèque du roi. Plein de goût et d'érudition, travailleur infatigable, Joly peut être considéré comme le créateur de ce cabinet, qui s'enrichit sous sa direction de nombreuses et importantes acquisitions et qu'il classa dans un ordre clair et méthodique. On a de lui de nombreuses notes manuscrites qu'on trouve dans les portefeuilles du Cabinet des estampes. — Son fils, Adrien-Jacques JOLY, né à Paris en 1756, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1829, lui succéda en 1795 comme conservateur du Cabinet des estampes, et accrut d'une façon prodigieuse ce précieux dépôt, qui contient la plus riche collection de l'Europe. C'est lui qui a eu l'idée d'exposer une série de gravures présentant toute l'histoire de cet art depuis son origine jusqu'à nos jours. On a de lui deux ouvrages restés manuscrits.

JOLY, chef vendéen, né à Bordeaux vers 1750, tué à Saint-Florent en 1795. Il avait mené une existence tourmentée, difficile, et était à la recherche d'un moyen de refaire sa fortune lorsque éclata l'insurrection de la Vendée en 1793. Accompagné de trois de ses fils, il alla se mettre à la tête d'un corps d'insurgés, qui reçut le nom d'*Armée des Sables*, remporta d'abord quelques avantages sur les républicains, tenta à deux reprises, mais sans succès, de s'emparer des Sables-d'Olonne, rejoignit alors Charette, prit part à l'attaque de Nantes, puis se rejeta dans la Vendée, fit la guerre à la façon des guérillas et montra dans toute occasion la cruauté de son caractère. Ambitieux autant que cruel, il demanda sans l'obtenir le commandement du bas Poitou, fit sa jonction avec Charette lorsque l'armée de Mayence pénétra en Vendée, prit part aux combats de Torfou, de Montaigu, de Saint-Fulgent, fit vaillamment la campagne d'hiver de 1794, après le passage de la Loire par l'armée vendéenne, perdit deux de ses fils dans un combat, vit le troisième passer dans les rangs des républicains, disputa le commandement à Charette, ne put l'obtenir, et conçut alors une haine violente contre ce chef. A partir de ce moment, il ne seconda plus qu'avec mollesse les opérations militaires des Vendéens. Au mois d'avril 1795, il fut accusé d'avoir détourné les approvisionnements de l'armée, se vit abandonné par une partie de ses troupes, tomba entre les mains des chasseurs de Stofflet au moment où il voulait passer la Loire à Saint-Florent et fut fusillé par eux.

JOLY ou **JOLLY** (Marie-Elisabeth), dame DU LOMBOY, actrice française, née à Versailles en 1762, morte à Paris en 1796. Elle fut d'abord attachée au Théâtre-Français en qualité de danseuse, et y débuta, en 1781, avec un grand succès, dans l'emploi des soubrettes, par le rôle de Dorine dans *Tartufe*, et par celui de Lisette dans le *Tuteur*. Joignant à beaucoup de naturel et de franchise un fond de gaieté inaltérable, elle était inimitable dans les servantes de Molière. Son talent se prêtait d'ailleurs aux genres les plus opposés, et elle joua avec un égal bonheur Finette du *Dissipateur* et Agnès de l'*Ecole des femmes*, la tante de la *Coquette corrigée* et Constance dans *Inès de Castro*, sans oublier le *Méchant*, le *Malade imaginaire*, les *Femmes savantes*. Un jour, voulant tenter un effort extraordinaire pour ramener la foule au théâtre et l'argent dans la caisse, elle fit annoncer qu'elle jouerait le rôle d'Athalie dans la tragédie de ce nom, et cette bizarrerie mit bientôt en mouvement tous les oisifs de la capitale. Un public innombrable se porta, le 23 octobre 1790, à la Comédie-Française; on avait fait sur l'actrice ces deux vers, qui n'offrent qu'un mauvais calembour, mais qui préparaient à l'indulgence.

Si l'actrice Joly n'est pas bonne *Athalie*,
Le pis-aller sera de la rendre à *Thalie*.

M^lle Joly surpassa en cette occasion l'attente générale : une diction pure, beaucoup de noblesse et de fermeté firent oublier la faiblesse de son organe et l'insuffisance de son physique. La nature lui avait refusé cette force qui convient aux reines tragiques, mais elle lui avait donné, en revanche, cette grâce, cette finesse qui en ont fait une des premières soubrettes de notre scène. Sa tentative, un peu téméraire peut-être, n'en fut pas moins accueillie avec grand plaisir par le public. Emprisonnée pendant cinq mois, comme plusieurs de ses camarades, pour résistance aux ordres de l'autorité, elle ne fut libérée que sous la condition expresse qu'elle reparaîtrait au théâtre de la République, ce qu'elle fit à la grande satisfaction de ses admirateurs. Mais peu après sa rentrée, elle fut attaquée d'une maladie de poitrine qui l'emporta rapidement. La modestie, qualité assez rare chez les comédiennes, régnait dans toutes ses actions. Douée d'une âme tendre, ennemie des plaisirs bruyants, elle s'était concilié par ses mœurs l'estime et l'amitié de tout le monde; aussi ses obsèques se firent-elles avec quelque solennité. On a prétendu que l'intérêt excessif qu'elle mit aux débuts de ses deux filles l'affecta beaucoup trop; on vit cette bonne et excellente mère s'oublier elle-même sur la scène pour s'identifier avec ses enfants, et suivre leur diction avec une chaleur et un intérêt si vifs, qu'elle fut, pour ainsi dire, sur le point de succomber sous le poids de la crainte, de la joie et de l'amour maternel. Ce fut pour elle un jour bien heureux, mais qui hâta sa fin, que celui où elle parut entre ses enfants dans l'*Oracle de Saint-Foix*, à l'Odéon, où après une retraite imposée par la maladie, elle avait rejoint ses camarades quelque peu dispersés par les événements politiques et surtout par des divisions intestines. L'aînée jouait le rôle d'Alcindor, la cadette celui de Lucinde; la mère s'était chargée du personnage de la fée. Selon son désir, M^lle Joly fut inhumée sur une montagne appelée la Roche Saint-Quentin, à deux lieues de Falaise. Les habitants du pays ont donné depuis lors à ce lieu le nom de Mont-Joly. On y voit gravés sur une urne sépulcrale ces deux vers de Lebrun :

Eteinte dans sa fleur, cette actrice accomplie,
Pour la première fois, a fait pleurer Thalie.

Nous ignorons ce que devinrent les deux filles de cette comédienne, dont l'aînée, qui lui ressemblait à s'y méprendre, annonçait beaucoup de talent.

On a publié un petit recueil d'épîtres et de romances que M^lle Joly composa pour son mari, et qui toutes portent l'empreinte d'une âme pure et d'un cœur sensible. Ce fut cette actrice qui, en 1788, alla en pèlerinage à Ermenonville, et déposa sar la tombe de Jean-Jacques Rousseau la première couronne qui y ait été mise. Cette couronne est en bronze avec cette inscription :

OFFERTE EN MDCCLXXXVIII
AUX MANES DE J.-J. ROUSSEAU,
PAR MARIE JOLY,
ÉPOUSE ET MÈRE.

On voit, par cette simple action, qu'il y avait en M^lle Joly plus qu'une soubrette de comédie.

JOLY ou **JOLLY** (Adrien-Jean-Baptiste MUFFAT, dit), acteur et auteur dramatique français, né au château du Raincy en 1772, mort à Grand-Pré, près de Lormes (Nivernais), le 28 novembre 1839. Il était fils d'un officier de bouche du duc d'Orléans; il fut élevé au Palais-Royal, et, la Révolution ayant renversé sa position et ses espérances, il partit pour l'armée lors de la première réquisition. Après avoir servi quelque temps dans la cavalerie, il fut réformé à la suite d'une blessure assez grave. De retour à Paris, il songea à utiliser son talent pour le dessin et entra chez un graveur. En même temps, il se mit à courir les théâtres; aimé des acteurs, il dessinait leurs portraits, et jouait des scènes de paravent fort drôles. Dans les coulisses du Théâtre-Molière, il fit la connaissance d'un jeune auteur, qui lui conseilla de tirer parti de son talent de mime, au lieu de n'en faire qu'un amusement qui ne lui rapportait rien. Joly suivit ce conseil, et debuta, en 1802, sous le nom qu'il garda toute sa vie, au Théâtre-Molière, dans la *Petite Revue*, et par une caricature d'huissier bègue dans *Monsieur Botte*. Quittant dès lors le burin, il se décida à se faire comédien, et entra en 1804 au théâtre des Variétés (Montansier), après avoir passé par ceux du Marais et des Délassements-Comiques. Il y créa successivement M. Dupont de *Maître André et Poinsinet*, le couvreur de l'*Intrigue sur les toits*, le batelier du *Pont des Arts*. Le 16 avril 1808, il vint prendre place dans la troupe du Vaudeville. Jusqu'en 1819, il y créa avec beaucoup de succès un grand nombre de rôles. Les acteurs de ce théâtre s'étant divisés, Joly fit partie de ceux qui, en 1827, fondèrent le théâtre des Nouveautés, dont la salle a été plus tard occupée par le théâtre de l'Opéra-Comique, et depuis 1841 par le Vaudeville. Il n'y fit qu'un séjour de peu de durée et prit définitivement sa retraite en 1828, emportant avec lui la réputation d'un acteur original, soigneux, quoique un peu froid, excellent dans l'art de se grimer, et saisissant parfaitement bien l'esprit et l'extérieur de ses personnages. Il employa ses loisirs à construire un petit théâtre mécanique et portatif, avec lequel il amusait aux Tuileries le jeune duc de Bordeaux et sa sœur. Ensuite il établit dans le passage de l'Opéra un théâtre de marionnettes; mais son peu d'entente des affaires et son imprévoyance l'obligèrent à céder son privilége. Il se retira, à peu près ruiné, dans une petite propriété appartenant à sa belle-mère, avec sa femme, née Alexandrine Saint-Aubin, l'une des filles de la célèbre M^me Saint-Aubin, actrice de l'Opéra-Comique, et qui elle-même fit quelque temps partie de ce théâtre, où

elle créa le rôle de *Cendrillon*, dans l'opéra d'Etienne et Nicolo (22 février 1810). C'est là qu'il est mort, confit en dévotion.

On attribue à cet acteur : *l'Ivrogne tout seul*, monologue-vaudeville en un acte, en société avec Brazier; *Paris et Londres*, vaudeville en deux actes, avec Armand Dartois et Brisset. Dès son séjour aux Variétés (Montansier), il avait commencé une série de caricatures de ses camarades dans leurs meilleurs rôles, et c'est à lui qu'est due, en grande partie, la collection des portraits d'acteurs publiée pendant une longue suite d'années par l'éditeur Martinet, rue du Coq.

JOLY (Joseph), littérateur français, né à Salins en 1772, mort à Paris en 1840. Il avait à peine seize ans qu'il professait déjà les humanités au collége de Juilly. Appelé à l'armée, il fit les premières campagnes d'Allemagne, puis revint à Paris, apprit les principales langues de l'Europe, se familiarisa avec les littératures de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Italie, obtint, grâce à Daunou, son ancien maître, un emploi dans les bureaux du Directoire (1795), et fut ensuite conservateur des monuments artistiques et secrétaire de la commission française en Toscane (1799-1801). De retour en France, Joly refusa les emplois qui lui furent offerts sous l'Empire et sous la Restauration, afin de conserver son indépendance. Nous citerons de lui : *Sophocle et Aristophane*, comédie en deux actes, jouée sur le théâtre Louvois en 1797; *Epître sur l'indépendance des gens de lettres* (1805, in-8°); des traductions des *Aventures de Sapho*, de Verri (1803), des *Fables* de Gay (1811); des *Fables* de Phèdre (1813); de *Vivian* ou *l'Homme sans caractère*, de miss Edgeworth; de *l'Italie avant la domination des Romains*, de Micali (1824), etc. On a également de lui des articles insérés dans *l'Almanach des Muses*, dans le *Répertoire de littérature*, etc.

JOLY (Jean-Baptiste-Jules DE), architecte et lithographe français, né à Montpellier en 1788, mort vers 1860. Elève de Delespine et de l'Ecole des beaux-arts (1805-1815), il joignit à l'étude de l'architecture celle de la lithographie. De Joly a organisé les expositions industrielles du Louvre en 1823 et 1827, restauré et agrandi les ministères de l'instruction publique et des cultes (1826), construit l'ancienne salle des séances de la Chambre des députés (1833), et approprié le palais Bourbon, dont il devint l'architecte, à sa nouvelle destination. On a de lui : *Recueil classique d'ornements et de bas-reliefs de sculpture pris dans les monuments anciens et dans ceux de la Renaissance* (1819, in-fol.), dont il a exécuté les planches lithographiées, en collaboration avec Fragonard; *Vue de Métaponte*, pour les *Antiquités de Métaponte* de M. de Luynes (1833); *Plans, coupes, élévation et détails de la restauration de la Chambre des députés* (1840, in-fol.), etc.

JOLY (Vincent-Victor), écrivain belge, né à Bruxelles en 1807, mort en février 1870. A vingt-trois ans, il s'adonna aux lettres, se fit connaître par des brochures, des pièces de théâtre, dont quelques-unes jouées à Paris, et par des écrits divers. M. Joly a collaboré aux *Belges peints par eux-mêmes*, aux *Belges illustres*, et est devenu rédacteur en chef du *Sancho* en 1852. Nous citerons de lui : *Gonzalve* ou les *Proscrits*, drame en trois actes (1833); le *Juif errant*, mystification fantastique (1834); *Une tuerie au* XVIe siècle (1836); *Jean de Werth* (1839); *Des jésuites et de quelques engouements littéraires* (1847), etc.

JOLY (Nicolas), médecin et physiologiste français, né à Toul (Meurthe) en 1812. D'abord maître d'étude à Grenoble, puis répétiteur à Montpellier, il se fit recevoir docteur ès sciences dans cette ville; puis, désirant obtenir une chaire de Faculté, il se rendit à Paris, où il se fit recevoir agrégé de l'Université. Envoyé, en 1840, à Toulouse pour y suppléer M. Quatrefages, Joly se livra dans cette ville à une foule de recherches scientifiques, fut nommé, en 1848, adjoint au maire de Toulouse, puis reprit ses travaux, et se fit recevoir docteur en médecine en 1851. On doit à ce savant d'importantes recherches sur les métamorphoses des crustacés, sur la girafe au point de vue historique et paléontologique, sur les œstrides, sur les extrémités des mammifères, sur la maladie des vers à soie, etc.; mais il s'est surtout fait connaître du monde scientifique par ses travaux sur l'hétérogénie ou génération spontanée, dont il est un des partisans les plus convaincus. M. Joly a publié plusieurs mémoires, notamment sur l'*Existence supposée d'une circulation péritrachéenne chez les insectes* (1850); *Sur le développement et la métamorphose d'une salicoque d'eau douce* (1850); *Sur la main et le pied de l'homme, et sur les extrémités des mammifères*, etc. Citons encore : *Considérations sur la vie physique et ses principales manifestations; Principes d'ostéologie comparée;* des *Eloges* de Delille, de Sennefelder; des biographies dans la *Biographie universelle* de Michaud, etc.

JOLY (Aristide), littérateur français, né à Châtillon (Seine) en 1824. Il se fit recevoir docteur ès lettres à Paris, en 1856, et fut nommé professeur de littérature française à la Faculté de Caen. Il est membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de cette ville. On lui doit : *Etude sur J. Sadoles* (Caen, 1856), thèse de doctorat; *Recherches sur Benoet du Lac* ou le *Théâtre de la basoche à Aix à la fin du* XVIe *siècle* (Lyon, 1862); *Marie de France et les fables du moyen âge* (Caen, 1863); les *Procès de Mirabeau en Provence*, d'après des documents inédits (1865); *Antoine de Montchrétien, poëte et économiste normand* (1865); *Recherches sur les juges des Vaudois* (1866); *Lettres de cachet dans la généralité de Caen au* XVIIIe *siècle* (1868), etc. M. Joly a publié, en outre, plusieurs études dans les *Mémoires* de l'Académie de Caen.

JOLY (Maurice), avocat et publiciste français, né en 1831. Il avait été secrétaire des commandements de la princesse Mathilde, et il exerçait la profession d'avocat à Paris lorsqu'il fit paraître en Belgique, sous le voile de l'anonyme, en 1865, un écrit intitulé *Dialogue aux enfers entre Machiavel et Montesquieu*, ou la *Politique de Machiavel au* XIXe *siècle*, par un contemporain. Ce pamphlet, dans lequel l'auteur prenait vigoureusement à partie le futur héros de Sedan, à propos de la *Vie de César* qu'il venait de publier, eut un grand retentissement et émut le chef de l'Etat. Une visite de la police chez M. Joly amena la saisie de plusieurs exemplaires du *Dialogue aux enfers*. Traduit en police correctionnelle, il se défendit lui-même et se vit condamner, le 28 avril 1865, à dix-huit mois de prison, peine qui fut confirmée par la cour d'appel et par la cour de cassation. Cette condamnation valut à M. Joly une assez grande popularité. Après le vote de la loi sur le droit de réunion (1868), on le vit fréquemment prendre la parole dans les réunions publiques, et se signaler par ses fougueuses sorties contre l'Empire. Après la révolution du 4 septembre 1870, il sollicita vainement des fonctions du nouveau gouvernement. Au mois de janvier 1873, lorsque M. Casimir Périer eut amené une scission dans le centre gauche, et fondé avec des éléments monarchiques la réunion de la république conservatrice, ce fut l'ex-fougueux orateur des réunions populaires qui fut choisi pour rédiger le bulletin autographié des dissidents. En même temps, il est entré à la rédaction de la *Liberté*, où il n'a cessé de faire la guerre aux républicains de la gauche. Outre le pamphlet précité, on a de M. Joly : *Ce que sera l'Adresse* (1860); le *Barreau de Paris* (1863); les *Principes de 1789* (1864); *César* (1865); *Recherches sur l'art de parvenir* (1866); *Mon passé, mon programme* (1871); le *Tiers parti républicain; Lettres à M. Casimir Périer* (1872).

JOLY (Albert), avocat français, né à Versailles le 10 novembre 1844. Il fait partie du barreau de cette ville, où il est membre du conseil municipal; député de Seine-et-Oise. M. Joly a révélé tout à coup son remarquable talent de parole dans les nombreuses plaidoiries qu'il a prononcées devant les conseils de guerre de Versailles, pour arracher à la déportation ou à la mort des malheureux accusés d'avoir pris part aux événements de Paris, sous la Commune. C'est lui notamment qui défendit Rossel avec une rare éloquence, et qui, après avoir fait de suprêmes efforts pour le sauver, se montra l'ami de la dernière heure. La défense de Henri Rochefort n'eut pas moins de retentissement, et il ne se montra pas moins dévoué à son nouveau client, qui, au mois de novembre 1872, tint à honneur de l'avoir pour témoin de son mariage. Outre de nombreux articles de journaux, on doit à M. Albert Joly : *Code annoté de la garde nationale sédentaire* (1871); la *Peine de mort en matière politique* (1871), etc.

JOLY-CLERC (Nicolas), naturaliste français, mort à Paris en 1817. Il fit partie de la congrégation de Saint-Maur, et, après la Révolution, devint professeur d'histoire naturelle à l'école centrale de l'Oise. Ses principaux ouvrages sont : *Cours complet et suivi de botanique* (1795, in-8°); *Principes élémentaires de botanique* (1795, in-8°); *Principes de la philosophie du botaniste* ou *Dictionnaire interprété et raisonné des principaux préceptes et des termes que la botanique, la médecine, la physique et l'agriculture ont consacrés à l'étude et à la connaissance des plantes* (1798); *Apologie des prêtres mariés* (1798); *Physiologie universelle* ou *Histoire naturelle et méthodique des plantes* (Paris, 1799, 5 vol. in-8°, avec atlas); *Cours de minéralogie* (1802, in-8°). C'est lui qui le premier a traduit en français le *Système sexuel des végétaux* de Linné (1798, in-8°), et la *Cryptogamie* du même (1798, in-8°).

JOLY DE BÉVY (Louis-Philippe-Joseph), magistrat et écrivain religieux français, né à Dijon en 1736, mort dans la même ville en 1822. Il était président à mortier du parlement de Dijon, lorsqu'un écrit anonyme qu'il publia sous le titre de *Le parlement outragé* (1762) fut poursuivi par ordre du chancelier. Joly s'en déclara alors l'auteur et se démit de sa charge. On a de lui plusieurs ouvrages dans lesquels il défend l'ordre de choses renversé par la Révolution. Nous citerons parmi ses écrits : *De la nouvelle Eglise de France* (Dijon, 1816), où il attaque le Concordat, et blâme à ce sujet avec beaucoup de vivacité la conduite du pape et du clergé; *De l'ordre de la noblesse et de son antiquité chez les Francs* (Dijon 1827); *Prières à l'usage des fidèles dans les temps d'affliction et de calamités* (Dijon, 1817); *Instruction pour un pécheur touché de Dieu* (Dijon, 1820); *Recueil d'autorités proposées à la méditation des fidèles* (1821, in-8°), etc.

JOLY DE FLEURY (Guillaume-François), magistrat, né à Paris en 1675, mort en 1756. Après avoir été quelque temps avocat, il devint successivement avocat général à la cour des aides, puis au parlement de Paris (1705), et remplaça d'Aguesseau en qualité de procureur général (1717). Il fit mettre en ordre les registres du parlement, d'où il sut tirer un grand nombre de renseignements précieux sur des points de droit et d'histoire, renseignements qui gisaient ensevelis dans la poussière séculaire des greffes. Joly de Fleury se démit de sa charge en 1746. On a de lui des mémoires manuscrits sur des questions de jurisprudence.

JOLY DE FLEURY (Omer), magistrat, fils du précédent, né à Paris en 1715, mort en 1810. Il embrassa la carrière de la magistrature en 1735, et fut successivement avocat général au grand conseil (1737), avocat général au parlement de Paris (1746) et président de ce corps (1768). Plusieurs de ses réquisitoires, remarquables par une éloquence pleine d'énergie, ont été vivement attaqués par Voltaire.

JOLY DE FLEURY (Jean-François), magistrat, frère du précédent, né à Paris en 1718, mort en 1802. Il avait été conseiller au parlement, maître des requêtes et conseiller d'Etat lorsqu'il fut appelé, en 1781, à succéder à Necker comme ministre des finances. Pendant son passage aux affaires, il ne sut prendre l'initiative d'aucune réforme. Suivant les errements du passé, il se borna à accroître les impôts, à faire de constants emprunts, et excita contre lui le mécontentement général. C'est à son sujet qu'on fit une chanson avec ce refrain : « Si c'est du fleuri, ce n'est pas du joli. » Au bout de deux ans, il donna sa démission et eut d'Ormesson pour successeur. Pendant la Révolution, Joly de Fleury vécut dans une profonde retraite.

JOLY DE FLEURY (Jean-Omer), écrivain ecclésiastique, cousin des précédents, né à Paris en 1700, mort en 1755. Chanoine de Paris en 1724, il devint ensuite abbé d'Aumale (1729), puis de Chézy (1731). On a de lui : la *Science du salut* (1746, in-12); *Paraphrase et explication de l'Ancien Testament* (1750, 4 vol. in-12), etc. Joly prit part à la rédaction du *Traité de la véritable religion*, de son ami La Chambre, dont il publia l'*Abrégé de philosophie* en 1754.

JOLY DE MAIZEROY (Paul-Gédéon), tacticien français. V. MAIZEROY.

JOMANÉS, nom ancien de la DJOUMNAH.

JOMARD (Edme-François), ingénieur géographe et archéologue, membre de l'Institut, né à Versailles le 17 novembre 1777, mort le 23 septembre 1862. Il fit partie de la première promotion de l'Ecole polytechnique en 1794, et fut désigné par Monge pour suivre l'expédition d'Egypte. Il concourut pour une grande part aux travaux géodésiques destinés à fournir les éléments de la carte du pays. Après diverses missions aux îles Ioniennes et en Bohême, il fut rappelé à Paris, en 1803, pour travailler à la publication du grand ouvrage qui devait préserver de l'oubli les découvertes scientifiques de la commission d'Egypte.

Philanthrope éclairé, il s'occupa avec zèle de l'organisation de l'enseignement primaire en France, et y réussit en partie malgré les tracasseries de la Restauration. Il fut nommé, en 1828, conservateur administrateur à la Bibliothèque royale.

Ses principaux ouvrages sont : *Voyage à l'oasis de Syonah* (1819); *Remarques sur le cours du Nil, du Sénégal et de la Gambie* (1822-1828); *Aperçus et coups d'œil sur les nouvelles découvertes dans l'Afrique centrale* (1824-1827); *Recueil d'observations et de mémoires sur l'Egypte ancienne et moderne* (extrait du grand ouvrage publié par ordre du gouvernement).

Il a publié, en outre, un grand nombre de brochures relatives à l'enseignement élémentaire : *Arithmétique élémentaire; description de la règle à calcul* (qu'il avait importée d'Angleterre); *Progrès des écoles d'enseignement mutuel; Du nombre des délits criminels comparé à l'état de l'instruction primaire* (1827); *Tableaux sommaires de l'état et des besoins de l'instruction primaire et nécessité de la faciliter pour tous les Français.* Jomard avait été élu, en 1818, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; chevalier de la Légion d'honneur sous l'Empire, Louis-Philippe l'avait nommé officier en 1838; il a été promu commandeur en 1862.

JOMARIN s. m. (jo-ma-rain — contr. de *jonc* et de *marin*). Bot. Un des noms vulgaires de l'ajonc.

JOMBARBE s. f. (jon-bar-be). Bot. Nom vulgaire de la JOUBARBE, dans quelques localités.

JOMBARDE s. f. (jon-bar-de). Mus. Sorte de flûte à trois trous.

JOMBERT (Charles-Antoine), littérateur français, né à Paris en 1712, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1784. Tout en exerçant la profession de libraire (1736) et celle d'imprimeur (1754), à Paris, il se livra à l'étude des mathématiques, de l'architecture, de l'art militaire, du dessin, de la peinture, etc. On a de lui, entre autres ouvrages : *Nouvelle méthode pour apprendre à dessiner sans maître* (Paris, 1740); *Architecture moderne* ou *l'Art de bâtir* (1754, 2 vol. in-4°), ouvrage de Briseux, qu'il a considérablement augmenté; *Répertoire des artistes* (1765, 2 vol. in-fol.); *Théorie de la figure humaine*, trad. de Rubens (1773). Il a dressé des *Catalogues* des *Œuvres* de Cochin (1770), d'Etienne Labelle (1772), de Sébastien Le Clerc (1774), et a travaillé à divers ouvrages de Le Pautre, Bélidor, etc., dont il a été l'éditeur.

JOMELLI ou **JOMMELLI** (Nicolas), célèbre compositeur italien, né le 11 septembre 1714 à Aversa (royaume de Naples), mort à Naples le 28 août 1774. A seize ans, il entra au conservatoire de San-Onofrio, à Naples, puis passa à la *Pietà de' Turchini*, où il reçut des leçons de Feo et de Leo. Jomelli composa d'abord des ballets, qui furent peu remarqués; mais il révéla bientôt par des cantates sa profonde entente du sentiment dramatique. En 1737, il donna son premier opéra, *l'Errore amoroso*, que suivit de près l'opéra-séria *Odoardo* (1738), tous deux accueillis avec transport.

En 1740, Jomelli se rendit à Rome, s'y concilia la faveur du cardinal d'York, et ses ouvrages furent aussi goûtés qu'à Naples. Pendant son séjour dans cette ville, il fit représenter deux nouveaux opéras, *Ricimero* (1740) et *Astianasse* (1740); puis il se rendit à Bologne, où il alla voir le Père Martini, un des plus savants maîtres italiens, dont il reçut d'utiles conseils. En 1745, Jomelli se rendit à Vienne, y composa *Didone* et *Achille in Sciro*, et s'y lia intimement avec le poëte Métastase. Etant retourné à Naples en 1746, il y donna son *Eumène*, qui eut un succès extraordinaire, et se rendit ensuite à Venise, où sa *Mérope* (1747) souleva tellement l'enthousiasme, que le conseil des Dix le nomma directeur du conservatoire des Filles-Pauvres. Rappelé à Rome en 1748, il fut nommé maître de chapelle de Saint-Pierre du Vatican, fonctions dont il se démit au bout de six ans pour se rendre à Stuttgard, en qualité de maître de chapelle et de compositeur de la cour. Son séjour dans cette ville dura environ vingt ans, et il s'opéra dans son talent, sous l'influence allemande, une transformation presque complète; les modulations devinrent plus fréquentes, son orchestration s'enrichit, et il s'acquit par ce changement la profonde estime de ses auditeurs allemands. Malheureusement, cette modification ne fut pas du goût de ses compatriotes quand il revint en Italie. L'audition de ses nouvelles œuvres exigeait une certaine attention dont les Napolitains étaient incapables; les transitions harmoniques les déroutaient, l'orchestre les assourdissait; de plus, après une absence de plus de vingt années, le nom de Jomelli avait coulé doucement au flot de l'oubli, et de nouvelles individualités s'étaient produites, qui avaient effacé le souvenir du maëstro; il lui fallait donc recommencer sa carrière musicale. Jomelli n'hésita pas et rentra en lice. *Armida*, qu'il écrivit pour San-Carlo (1771), ne fut comprise que des artistes; *Demofoonte* (1772) réussit encore moins, et *Ifigenia* (1773), massacrée par d'ignares chanteurs, subit une chute retentissante. Ces trois échecs successifs, dans sa ville natale, après une vie de triomphes, portèrent un tel coup au grand artiste, qu'il fut frappé d'une attaque d'apoplexie. A peine rétabli, il se mit à composer son merveilleux *Miserere*, à deux voix, sur une traduction italienne de Mattei, puis brisa sa plume, et mourut quelques mois après son dernier chant.

Jomelli, qu'on a surnommé avec raison le **Gluck de l'Italie**, eut l'immense mérite de faire subir à la pimpante mélodie italienne la transformation imposée par le grand artiste allemand à la mélopée française. Il s'occupa de la vérité scénique, des sentiments à exprimer; en un mot, s'il nous est permis d'employer une aussi grosse expression, il amena la réalité dans l'art. Grâce à lui, les récitatifs, trop négligés jusqu'alors, revêtirent l'énergie et le naturel nécessaires à cette partie de l'opéra. On lui a reproché d'avoir trop dramatisé la musique d'église; nous ne nous associerons point à ce blâme, qui est pour nous le plus bel éloge qu'on puisse faire de l'œuvre religieux de ce maître.

Jomelli n'a pas laissé moins de quarante-quatre opéras. Outre ceux que nous avons déjà cités, nous mentionnerons : *Ezio* (1748), *Incantato* (1749), *Ifigenia in Tauride* (1751), *Attilio Regolo* (1752), *Semiramide*, *Penelope*, *Bajazette* (1754), *Enea nel lazio* (1755), *il Re pastore*, *Didone*, *Alessandro nell' Indie*, la *Clemenza di Tito*, *Demofoonte*, *Endimione*, *Vologeso*, *l'Olimpiade*, *l'Asilo d'amore*, la *Pastorella illustre*, *il Matrimonio per corso*, etc. On doit, en outre, à ce compositeur cinq cantates, quatre oratorios, plusieurs messes à quatre et cinq voix avec orchestre, et un grand nombre de psaumes, hymnes, graduels, motets et répons.

JOMINI (Henri, baron), général et écrivain suisse, né à Payerne, canton de Vaud, en 1779, mort à Passy en 1869. Son père était syndic (maire) de la petite ville de Payerne. Destiné à entrer dans les régiments suisses au service de la France, le jeune Jomini apprit de bonne heure le métier des armes; mais les

corps suisses ayant été licenciés par le gouvernement français en 1792, il entra comme employé dans une maison de banque, à Paris. Là, il occupa ses loisirs par la lecture des meilleurs écrivains militaires, et il s'enthousiasma pour les victoires du général Bonaparte en Italie. Etant revenu en Suisse en 1798, il se présenta au ministre de la guerre, lui plut, et fut choisi par lui pour aide de camp, avec le grade de lieutenant. Dès l'année suivante, Jomini était nommé chef de bataillon et secrétaire général du département de la guerre. C'est à lui que revient, en partie, l'honneur de l'organisation des milices nationales, qui se montrèrent avec éclat dans maintes batailles, et il fut un utile auxiliaire de Masséna dans sa campagne de Suisse. Une réaction politique lui ayant fait perdre sa position, il se rendit à Paris, entra dans une maison de commerce (1803), et publia, cette même année, son *Traité des grandes opérations militaires*.

Lors de la formation du camp de Boulogne (1804), Jomini se fit admettre dans l'armée française avec le grade de chef de bataillon. Attaché à Ney comme aide de camp, il suivit le maréchal dans la campagne d'Allemagne (1805), contribua, par ses conseils, aux victoires d'Elchingen, de Michelsberg, à la reddition d'Ulm, fit la campagne du Tyrol, et, chargé de porter à l'empereur la nouvelle de la conquête de ce pays, il le rejoignit sur le champ de bataille d'Austerlitz, où il lui présenta son *Traité des grandes opérations de la guerre*. Bientôt après, Jomini, devenu colonel et premier aide de camp de Ney, écrivait, sur les éventualités d'une prochaine guerre avec la Prusse, un remarquable mémoire qui attira vivement l'attention de Napoléon. Après la bataille d'Iéna, à laquelle il assistait auprès de ce dernier, il rejoignit Ney, fit avec lui la campagne de Pologne, lui rendit de grands services, et fut, après la paix de Tilsitt (1807), nommé chef d'état-major du maréchal, en même temps que baron. En 1808, Jomini suivit Ney en Espagne, et fut chargé par lui d'une mission auprès de Napoléon; mais, pendant son absence, on fit entendre au maréchal que son chef d'état-major s'attribuait le mérite des succès remportés par son armée, et le duc d'Elchingen, profondément blessé, demanda et obtint la mise en disponibilité de Jomini. Celui-ci, après avoir vainement sollicité du service actif, donna sa démission de colonel, retourna en Suisse, et écrivit à l'empereur de Russie pour obtenir de l'emploi dans son armée. L'empereur Alexandre, alors allié de la France, s'empressa de le nommer son aide de camp (1810); mais, à cette nouvelle, Napoléon envoya à Jomini l'ordre de se rendre immédiatement à Paris, où le ministre de la guerre défendit à l'officier suisse de prendre du service en Russie, et lui laissa le choix entre la prison de Vincennes et le grade de général. Jomini accepta le grade, non sans être vivement froissé du procédé brutal employé envers lui, et fut attaché à l'état-major de Berthier.

Lorsque la guerre éclata entre la France et la Russie, Jomini refusa d'y prendre une part active, ne voulant pas porter les armes contre l'empereur Alexandre. Nommé alors gouverneur de Wilna, puis de Smolensk, il put, pendant la désastreuse retraite de notre armée, rendre d'importants services. Le 4 mai 1813, après la bataille de Lutzen, il était replacé à la tête de l'état-major du maréchal Ney, et il contribuait, par ses conseils, à la victoire de Bautzen. Mais, loin d'obtenir le grade de général de division, que le prince de la Moskowa avait demandé pour lui, il tomba complétement en disgrâce. Sous le prétexte qu'il avait apporté des retards dans l'envoi des feuilles de situation des régiments, et qu'il remplissait mal ses fonctions, Berthier lui envoya l'ordre de garder les arrêts pendant quelques jours, et il perdait l'espoir de tout avancement.

Outré de ces injustices et de ces vexations systématiques, Jomini résolut de quitter définitivement le service de la France. Le 14 août 1813, il quitta l'armée pendant l'armistice de Parschwitz, et alla offrir de nouveau son épée à l'empereur de Russie, qui se trouvait alors à Prague. « Il n'emportait, dit Sainte-Beuve, ni plans à communiquer ni secrets militaires quelconques; il n'emportait avec lui que son bon sens, son bon conseil, sa justesse de coup d'œil, sa connaissance précise des hommes et des choses. C'était beaucoup trop. » Cette démarche violente, comme lui-même la qualifie, coïncidait avec l'arrivée de Moreau au quartier général des alliés; elles se lièrent et se confondirent dans la pensée des contemporains. Toutefois, le cas de Jomini était très-distinct, et Napoléon, au plus fort de sa colère, le reconnut : « Il n'a pas trahi ses drapeaux, disait-il à Sainte-Hélène; il avait à se plaindre d'une grande injustice; il a été aveuglé par un sentiment honorable; il n'était pas Français, l'amour de la patrie ne l'a pas retenu. »

Arrivé à Prague le 16 août, Jomini reçut le plus bienveillant accueil de l'empereur Alexandre, qui le nomma son aide de camp et lui donna le grade de général de division. Tout en gardant le plus profond secret sur le plan d'opérations françaises dont il avait connaissance, il empêcha les alliés de commettre des fautes, et leur rendit des services stratégiques semblables à ceux qu'il avait rendus à l'armée française; mais, à la fin, on les apprécia mal, et Jomini, mécontent, allait se retirer à Weimar, quand il apprit que les Autrichiens menaçaient les frontières de la Suisse. A cette nouvelle, son patriotisme se réveilla; il retourna en hâte auprès de l'empereur de Russie, et eut le bonheur de sauver la Suisse.

Il paraît que Jomini n'était point partisan de l'invasion de la France (1814); il ne désirait pas que la France fût amoindrie. Depuis cette invasion, il resta inactif, se bornant à donner des conseils quand on faisait appel à son savoir et à son expérience. Après un voyage dans sa patrie, il alla au congrès de Vienne, suivit à Paris, en 1815, l'empereur Alexandre, et fit d'inutiles efforts pour sauver la vie à l'infortuné maréchal Ney. Après avoir assisté aux congrès d'Aix-la-Chapelle et de Vérone, et désapprouvé complétement l'impolitique guerre d'Espagne, Jomini retourna, en 1822, en Russie, où il fut le précepteur militaire du grand-duc Nicolas, et devint aide de camp de l'héritier présomptif du trône de Russie. Il prit part à la guerre de Turquie, aux côtés de l'empereur (1828), et donna, comme toujours, des preuves d'habileté. Ce fut lui qui organisa l'Académie militaire de Russie (1830). Ayant atteint un grand âge, Jomini prit sa retraite et se retira à Bruxelles. L'empereur de Russie le rappela au moment de la guerre de Crimée, probablement pour lui demander des conseils. Le général obéit; mais il revint bientôt en Belgique (1855), puis se fixa à Passy, où il termina sa vie.

« Jomini, écrivain militaire, dit Sainte-Beuve, n'a pas la grandeur et la simplicité concise de Napoléon, mais il a plus que lui l'étendue, le développement, la méthode, la clarté, la démonstration convaincante et lumineuse. Il est le premier auteur, en aucun temps, qui ait tiré des campagnes des plus grands généraux les vrais principes de la guerre, et qui les ait exprimés en clair et intelligible langage. C'est le témoignage que lui rendent à leur tour les généraux américains de la dernière guerre. Il est plus spécialement l'historien et le critique militaire définitif du grand Frédéric; notre école de Saint-Cyr le tient aujourd'hui pour classique à ce titre. Il est l'un de ceux qui seront le plus écoutés et comptés lorsque se fera l'histoire militaire critique définitive du premier Empire et de Napoléon. »

Le caractère de Jomini n'a pas moins droit à la louange que son talent d'historien et sa perspicacité comme stratégiste. Il était du petit nombre des militaires de son temps qui avaient, comme on dit, leur pensée de derrière, qui raisonnaient et critiquaient, comme Haxo, Saint-Cyr et Dessolle. Il garda toujours vis-à-vis de ses chefs une attitude digne et fière, et ne plia pas plus devant Napoléon que devant tout autre. Jamais il ne put descendre à des manières obséquieuses, et, « comme il cherchait moins à faire agréer des conseils qu'à les imposer au nom d'un mérite dont il avait conscience, dit M. Lafargue, il n'entra jamais bien avant dans la faveur de ceux qu'il eût dû flatter davantage pour leur vendre plus cher ses services. » On doit à Jomini les ouvrages suivants : *Traité des grandes opérations militaires*, ou *Histoire critique et militaire des guerres de Frédéric II, comparées à celles de la Révolution* (Paris, 1805, 5 vol. in-8° et atlas; Paris, 1811-1816, 8 vol. in-8°); *Principes de la stratégie* (Paris, 1818, 3 vol. in-8°); *Histoire critique et militaire des campagnes de la Révolution*, *de* 1792 *à* 1801, en collaboration avec le colonel Koch (Paris, 1819-1824, 15 vol. in-8° et atlas); *Vie politique et militaire de Napoléon* (Paris, 1827, 4 vol. in-8°); *Tableau analytique des principales combinaisons de la guerre, et de leurs rapports avec la politique des États* (Saint-Pétersbourg, 1836, in-8°, 4e édit.); *Précis de l'art de la guerre*, ou *Nouveau tableau analytique des principales combinaisons de la stratégie, de la grande tactique et de la politique militaire* (Paris, 1838, 2 vol. in-8°; 5e édit., considérablement augmentée); *Précis politique et militaire de la campagne de* 1815, *pour servir de supplément à la* Vie politique et militaire de Napoléon, racontée par lui-même (Paris, 1839, in-8°); *Légendes destinées à accompagner l'*Atlas militaire et portatif, *sur lesquelles sont décrits tous les mouvements des corps ou portions de corps indiqués sur les plans; Appendice au* Précis de l'art de la guerre (Paris, 1849, in-8°). Citons encore de lui : *Plan de la bataille de Rivoli; Cartes des Pyrénées orientales et occidentales*, gravées par Orgiazzi et Nyon; *Carte générale de la chaîne des Alpes, contenant la haute Italie, la Suisse et l'Allemagne méridionale, dressée pour l'intelligence de l'*Histoire des guerres de la Révolution (gravée par Orgiazzi, en 4 feuilles); *Carte générale d'Allemagne, pour servir à l'intelligence des guerres du grand Frédéric et de celles de la Révolution et de l'Empire; Observations sur les probabilités d'une guerre avec la Prusse et sur les opérations qui auront vraisemblablement lieu; Réfutation des erreurs du général Sarrazin sur la campagne de* 1813; *Réfutation des erreurs du marquis de Londonderry; Polémique stratégique avec le général Ruhle de Lilienstern; Correspondance avec le baron Monnier* (1821); *Correspondance avec le général Sarrazin sur la campagne de* 1813 (1815); *Correspondance avec M. Capefigue sur l'invasion de la Suisse par les Autrichiens; Lettre à M. Capefigue sur son* Histoire d'Europe pendant le Consulat et l'Empire; *Épîtres d'un Suisse à ses concitoyens;* la *Suisse dans les intérêts de l'Europe* (1821).

JOMSBORG ou **JOM**, siége d'une république de pirates du Nord, fondée, au xe siècle, par Palnatoke à l'embouchure de l'Oder, dans l'île de Wollin. Le château de Jomsborg avait été bâti primitivement par le roi de Danemark, Harald Blaatand, pour servir de boulevard contre les Vendes. La république de Palnatoke se rendit célèbre par son humeur belliqueuse et sa constitution austère (les femmes en étaient exclues); tout le nord admira en tremblant le mépris de la mort et la bravoure héroïque que déployaient ses guerriers. Svigvald, successeur de Palnatoke, fit prisonnier le roi de Danemark, Svend; mais, ayant entrepris une expédition contre Haakon, jarl de Norvége, il y perdit la plus grande partie de son armée. Cet échec affaiblit sensiblement la république; toutefois, les farouches pirates n'en continuèrent pas moins leurs courses dévastatrices sur les côtes danoises, jusqu'à ce qu'enfin, en 1043, le roi Hugues le Bon s'empara du château de Jomsborg et le détruisit de fond en comble. Les exploits des pirates de Jomsborg ont été racontés avec éclat dans une saga hollandaise que l'on trouve dans le tome onzième des *Formanna Sögur*.

JON (François DU), en latin **Junius**, théologien et philologue français, né à Bourges en 1545, mort de la peste à Leyde en 1602. Fils d'un conseiller de justice à Bourges, il étudia le droit dans cette ville, habita pendant quelque temps Lyon, puis se rendit à Genève pour y étudier la théologie protestante. Son père ayant été assassiné sur ces entrefaites, du Jon, privé de ressources, dut donner des leçons pour vivre. En 1565, il devint ministre de l'Eglise wallonne à Anvers, puis remplit les fonctions pastorales à Limbourg, dans une petite église des environs d'Heidelberg, et fut pendant quelque temps aumônier du prince d'Orange (1568). Cinq ans plus tard, du Jon se rendit à Heidelberg pour traduire l'Ancien Testament, de concert avec Tremellius. En 1578, il fut chargé d'occuper une chaire au collége de Neustadt, qu'il quitta pour établir une église réformée à Otterbourg, et alla ensuite professer la théologie à Heidelberg. De retour en France, du Jon reçut de Henri IV une mission en Allemagne. Pendant ce voyage, il passa à Leyde, dont les magistrats lui offrirent instamment une chaire de théologie, qu'il accepta. C'est là qu'il termina sa vie. Du Jon était un homme doux, tolérant, remarquablement érudit et l'un des plus savants humanistes de son temps. Il a composé un grand nombre d'ouvrages de philologie et de théologie, parmi lesquels nous nous bornerons à citer : *Protoctisis, seu creationis a Deo facta... historia* (Heidelberg, 1589); *Ecclesiastici, sive de natura et administrationibus Ecclesiæ Dei, libri III* (Francfort, 1581), traduit en français (Francfort, 1581); *Eirenicum de pace Ecclesiæ catholicæ inter christianos* (Genève, 1593, in-8°), traduit par du Jon lui-même sous ce titre : le *Paisible chrétien* ou *De la paix de l'Eglise catholique* (Leyde, 1593); *Orationes de linguæ hebraicæ præstantia et antiquitate* (Leyde, 1608); *Méthode des lieux communs de la sainte Écriture* (Leyde, 1599), etc. Les divers écrits de du Jon, se rapportant à la théologie, ont été réunis sous le titre de *Opera theologica* (Genève, 1607-1613, 2 vol. in-fol.). On lui doit en outre des éditions annotées de Manilius, de Georges Codinus, des traductions, etc. Son œuvre capitale est la traduction latine de la *Bible*, avec Tremellius (Francfort, 1575-1579, 5 vol. in-fol.), qui a eu plus de vingt éditions. Cette traduction, trop exaltée par les uns et trop rabaissée par les autres, dit Michel Nicolas, est en réalité fort inégale. Elle serre parfois le texte de si près qu'elle en devient obscure, et d'autres fois elle le perd en des gloses inutiles ou arbitraires et sentant un peu trop l'érudition rabbinique.

JON (François DU), en latin **Junius**, philologue, fils du précédent, né à Heidelberg en 1589, mort à Windsor en 1677. Lorsqu'il eut étudié les belles-lettres et la théologie, il fit un voyage en France, puis alla en Angleterre (1620), où il fut pendant trente ans secrétaire du comte d'Arundel. Pendant ce temps, il fit une étude approfondie de l'anglo-saxon et d'autres dialectes du nord. En 1650, du Jon se rendit dans les Pays-Bas, eut l'occasion d'étudier la langue d'un canton de la Frise, et composa sur cet idiome un dictionnaire et une grammaire. Il retourna en Angleterre, en 1675, et y mourut deux ans plus tard. Du Jon consacra toute sa vie à l'étude et donnait au travail quatorze heures par jour. Ses travaux, ses notes sur le gothique et les langues du nord ont conservé une autorité considérable, malgré les progrès qui ont été faits depuis dans cette partie de la philologie. Ses principaux ouvrages sont : *De pictura veterum libri III* (Amsterdam, 1637), qu'il traduisit lui-même en Anglais, et qui a été augmenté par Græviùs d'un dictionnaire des principaux artistes de l'antiquité; *Cædemonis paraphrasis poetica geneseos* (Amsterdam, 1655, in-4°); *Etymologicum anglicanum* (Oxford, 1743, in-fol.). Citons enfin parmi ses ouvrages inédits : *Glossarium quinque linguarum septentrionalium* (9 vol. in-fol.).

JONABAD, chef de la secte juive des réchabites (du nom de son père Réchab), dans le IXe siècle avant J.-C., du temps de Jéhu, qui le conduisit à Samarie pour y être témoin du massacre des prêtres de Baal. C'était un homme de bien et d'une grande austérité, qui prescrivit de renoncer aux richesses, de ne pas boire de vin, de ne pas cultiver les champs, et de se contenter du produit des troupeaux.

JONA BEN GANACH, savant et grammairien juif, également désigné sous les noms de **P. Marinos** par les Juifs, et de **Aboul Valid Mervam** par les Arabes. Il vivait au XIe siècle, pratiqua la médecine à Cordoue et composa en arabe plusieurs ouvrages qui lui acquirent une grande réputation. Nous citerons de lui : *Otab altanquigh* (*Livre de recherche*), contenant une grammaire et un lexique hébreux, dont des fragments ont été publiés à Prague (1841, in-8°); six livres sur les théories grammaticales; *Otab altalquitz* (*Livre des remèdes simples*), ouvrage de médecine, etc.

JONÆ ou **JONSEN** (Gisle), érudit islandais, né à Hraungerde en 1513, mort en 1587. Il entra dans les ordres, remplit diverses fonctions ecclésiastiques, fut excommunié en 1550 par l'évêque Jon Areson pour avoir embrassé le luthéranisme, se rendit alors à Copenhague, où il obtint d'être réintégré dans ses fonctions, et devint, en 1556, évêque de Skalholt. Cet ecclésiastique se maria deux fois. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de la destruction de Jérusalem* (Copenhague, 1557); *Margarita theologica* (Copenhague, 1558), et une traduction des *Psaumes* en islandais.

JONÆ (Pierre), théologien suédois, né dans la première moitié du XVIe siècle, mort en 1607. Tandis qu'il était professeur de théologie à Upsal, le roi Jean III conçut le projet d'introduire une nouvelle liturgie dans son royaume afin de rapprocher le protestantisme suédois de la doctrine romaine. Jonæ s'opposa énergiquement à ce rapprochement et fut jeté en prison pour sa résistance, rendue publique par un écrit intitulé : *Liturgia suecanæ Ecclesiæ catholica et orthodoxiæ conformis* (Stockholm, 1576, in-fol.). Etant parvenu à s'échapper de prison, il passa en Allemagne, et fut nommé évêque de Strengnœs, après avoir rempli les fonctions pastorales à Nykœping, grâce à la protection du duc de Sudermanie, plus tard Charles IX. Quand son protecteur fut parvenu au trône, Jonæ fut rappelé dans sa patrie et chargé de revoir la traduction suédoise de la Bible. Il écrivit à ce sujet un ouvrage très-estimé, sous ce titre : *Observationes Strengnenses* (1602). En outre, on a de lui : *Apologia in satisfactionem negatæ liturgiæ* (1686); *Apologia pro innocentia sua et totius cleri* (1589). Jonæ fut accusé de simonie; il reçut à ce sujet une letre fort dure de Charles IX.

JONÆ (Arngrim), en islandais **Jonsson**, savant islandais, né à Videsal en 1568, d'où le nom de **Vidalin** sous lequel il est parfois désigné, mort en 1648. D'abord recteur du collége de Holum, il fut nommé par la suite (1627) coadjuteur de l'évêque de cette ville et refusa de lui succéder, pour se livrer à ses goûts studieux. Ses principaux ouvrages sont : *Brevis commentarius de Islandia* (Copenhague, 1593, in-4°); *Crimogæa, sive rerum islandicarum libri tres* (Hambourg, 1609, in-4°), livre remarquable dans lequel il traite de l'histoire, des mœurs et des lois des Islandais primitifs; *Anatome Blefkeniana* (Holum, 1612); *Specimen Islandiæ historicum et magna parte geographicum* (Amsterdam, 1643); *Groenlandia* (1688), etc.

JONÆ ou **JONSEN** (Svein), prélat islandais, né en 1603, mort en 1687. Il alla étudier la théologie à Copenhague et remplit, dans la suite, les fonctions pastorales en divers lieux. Il fut un des collaborateurs de la version islandaise de la *Bible*, imprimée à Holum en 1644. Il traduisit dans la même langue des ouvrages de théologie, entre autres, le *Magnalia Dei*, d'Heberger, et le *Véritable christianisme*, d'Arnd.

JONÆ (Runolf), grammairien islandais, mort de la peste à Christianstad (Scanie) en 1654. Il remplit les fonctions de recteur des colléges de Holum (1644) et de Christianstad (1649). On a de lui des ouvrages estimés sur les langues du nord : *Homagium islandicum* (Copenhague, 1650); *Grammaticæ islandicæ rudimenta* (1651); *Linguæ septentrionalis elementa* (1651).

JONÆ ou **JONSEN** (Stein), ecclésiastique islandais, né en 1665, mort en 1739. Après avoir étudié la théologie à Copenhague, il fut d'abord attaché à la cathédrale de Skalholt, chargé ensuite des paroisses de Hiternes et de Setberg, et enfin élevé au siége épiscopal de Holum. On a de lui des traductions en islandais, entre autres de l'*Anthropologie* de Lassenius (Holum, 1713, in-8°); des *Taare-Perse*, de Rachlov (Holum, 1719, in-8°); des *Prédications sur la passion*, de Lassenius; de la *Bible* (Holum, 1728, in-fol.).

JONAS (d'un mot hébreu qui veut dire *colombe*), un des douze petits prophètes, fils du prophète Amathi. Il vivait dans la seconde moitié du VIIIe siècle avant Jésus-Christ. Il prophétisa sous Jéroboam II. Le Seigneur lui ayant donné l'ordre d'aller prédire aux Ninivites la destruction de leur cité, il chercha à s'enfuir pour échapper aux périls de cette

mission. Le vaisseau sur lequel il s'était embarqué était près de sombrer lorsqu'il se persuada que sa désobéissance aux ordres du ciel était la cause de la tempête, et il engagea les matelots à le jeter à la mer pour l'apaiser. Englouti par une baleine, il demeura trois jours dans le corps du monstre. Certains critiques ont objecté que le gosier de la baleine n'est pas assez large pour laisser passer un hareng; mais de pareilles objections ne sont pas recevables, disent les commentateurs, quand il s'agit d'un miracle. Il n'est pas plus difficile, en effet, de passer par un gosier de 4 centimètres carrés que de séjourner trois jours dans l'estomac d'un cétacé, sans y étouffer et y subir un commencement de digestion. Or, Jonas composa d'abord dans le ventre du monstre un cantique qui nous a été conservé, y vécut trois jours entiers et fut rejeté vivant sur le rivage. Il reçut alors de nouveaux ordres de Dieu, et, cette fois, se rendit à Ninive, la tête couverte de cendres et en menaçant la cité criminelle de destruction dans les quarante jours. Mais les Ninivites apaisèrent la colère divine par de grandes pénitences et méritèrent ainsi leur pardon. Jonas s'en montra affligé et craignit de passer pour un faux prophète; mais Dieu lui ménageait une leçon. Un grand arbre croît pendant la nuit, puis se dessèche subitement; Jonas, privé d'ombre, commence à se lamenter. « Si donc, lui dit le Seigneur, tu t'affliges ainsi de la perte d'un arbre qui a mis une nuit à croître, pourquoi veux-tu que je détruise une cité qu'il a fallu tant de siècles pour bâtir? » Il est de fait que ce Jonas est d'un monstrueux égoïsme.

On a, sous le nom de *Jonas*, un livre qui raconte ses aventures et qui paraît de beaucoup postérieur à l'existence du prophète.

Les écrivains font de fréquentes allusions à l'histoire de Jonas :

« Le vieillard nous raconta l'histoire de tous ces peuples engloutis comme nous et forcés d'habiter le ventre de cette baleine monstrueuse; puis il implora notre secours contre ces hommes farouches, méchants et inhospitaliers. Nous consentons, la guerre est déclarée... Et alors commence une série de combats diaboliques et d'épisodes guerriers qui s'accomplissent dans ces régions inconnues des géographes, et qui ne finissent qu'au moment où tous ces *Jonas* parviennent à sortir, eux et leur vaisseau, des entrailles de la baleine. »

(*L'Ami de la maison.*)

« A peine la grille des Arènes fut-elle ouverte, que la foule s'engouffra dans le monument avec une rapidité incroyable. C'était à croire que, si vastes que fussent les Arènes, elles ne pourraient contenir tous ces spectateurs. Poussés par 10,000 personnes amassées derrière nous, nous nous sentions invinciblement attirés vers la gueule béante de ce monstre, qui nous engloutit à notre tour. Mais à peine étions-nous avalés par lui, que, comme *Jonas*, nous nous trouvâmes parfaitement à l'aise dans le ventre de notre baleine. »

ALEX. DUMAS.

« En 1773, un fameux escamoteur, nommé *Jonas*, attirait tout Paris à ses représentations. La Condamine fit sur lui ce quatrain :

Quand *Jonas* se précipita
Pour calmer la mer irritée,
La baleine l'escamota;
Celui-ci l'eût escamotée. »

— Iconogr. Jonas a toujours été regardé comme une des figures les plus frappantes de Jésus-Christ. Saint Augustin a dit : « Comme Jonas passa du navire dans le ventre de la baleine, le Christ passa du bois (de la croix) dans le tombeau, c'est-à-dire dans les profondeurs de la mort; et de même que le premier subit cette épreuve pour le salut de ceux que la fureur de la tempête mettait en péril, ainsi le Christ pour le salut de ceux qui sont battus par les flots de ce monde. Et encore, de même qu'il fut d'abord enjoint à Jonas de prêcher aux Ninivites, et que néanmoins sa prédication ne fut entendue par eux qu'après sa sortie du ventre de la baleine; de même, bien que le prophète eût d'abord été envoyé aux gentils, elle ne leur parvint qu'après la résurrection de Jésus-Christ. » Les monuments de l'art chrétien primitif nous offrent de nombreuses représentations de l'histoire de Jonas; une des plus complètes est une fresque du cimetière de Saint-Calliste, qui se divise en quatre compartiments et où l'on voit successivement : Jonas jeté par un des hommes de l'équipage dans la gueule d'un monstre marin assez semblable à une chimère; Jonas rejeté par le monstre sur une plage déserte; Jonas à demi étendu sous un arbuste garni de feuilles et de fruits; Jonas reposant tristement sous l'arbuste desséché. Sur un sarcophage du cimetière du Vatican, publié par Bottari (pl. XLII), la tempête qui fut la cause de l'infortune du prophète est représentée par une demi-figure ailée sortant de l'anfractuosité d'une montagne et soufflant avec fureur sur le navire; c'est là évidemment une réminiscence païenne. Sur les monuments primitifs, Jonas est presque toujours représenté dans un état de nudité complète. Une pierre sépulcrale, publiée par M. Perret (les *Catacombes*, v, pl. LVII), nous le montre sous la figure d'un enfant, debout en présence du monstre à la gueule béante, portant la main à ses yeux et pleurant. Le monstre marin a toujours des formes bizarres et fantastiques Au musée des Offices est un sarcophage antique, sur lequel l'*Histoire de Jonas* est représentée en bas-relief.

Une superbe figure de *Jonas* a été peinte par Michel-Ange à la chapelle Sixtine; elle a été gravée par P. Biard le fils, Brebiette et autres. Raphaël, de son côté, a donné le dessin d'une admirable statue de marbre du prophète, qui se voit dans l'église Santa-Maria del Popolo, à Rome. Une très-belle peinture de Poussin, qui fait partie de la collection de la reine d'Angleterre, et qui a été gravée par Vivares, représente *Jonas* se précipitant lui-même dans la mer, sous les yeux des matelots épouvantés. Le même sujet a été peint par Rubens dans un tableau qui décorait autrefois une chapelle de Notre-Dame de Malines, et dont le dessin nous a été conservé par une gravure de Tassaert.

Le sujet de *Jonas rejeté par la baleine* a été représenté par Domenico Bolognese (voûte de Saint-Sigismond, à Crémone, en 1537), Hippolyte Flandrin (fresque de l'église Saint-Germain-des-Prés, à Paris), les frères Crabeth (vitrail de l'église de Gouda), Saint-Hamer (gravure sur bois datée de 1538), L. Ciamberlam (estampe). Bart. Dolendo a gravé l'*Histoire de Jonas* en deux pièces. Une estampe de J. van Luyken nous montre *Jonas à Ninive.*

JONAS, bénédictin et hagiographe italien, né à Suze (Ligurie) vers 599, mort après 665. Il embrassa la vie monastique au couvent de Bobbio (618), devint secrétaire de l'abbé de ce monastère, fit plusieurs voyages à Rome et en France et fut chargé, en 650, par le roi Clotaire III de se rendre à Châlons pour y régler quelques affaires. Jonas était très-éloquent et très-instruit. On a de lui les *Vies* de saint Colomban, de saint Attale, de saint Bertulfe, abbés de Bobbio, de saint Eustase, de sainte Fare, abbesse de Faremoutier, qui ont été insérées dans les *Acta sanctorum* de Mabillon et dans le recueil de Bollandus.

JONAS, prélat français, né dans l'Aquitaine, mort en 843. Il succéda, en 825, à Théodulfe comme évêque d'Orléans et assista à un grand nombre de conciles et de synodes. « Ce fut, dit B. Hauréau, un des plus éclairés, un des plus sages et un des plus éloquents écrivains de son siècle. » On lui doit, entre autres écrits : *De institutione laïcali*, traité publié dans le *Spicilegium* de Luc d'Achery, et traduit en français par J. Mège, sous le titre de la *Morale chrétienne de Jonas; De institutione regia*, publié dans le même recueil et traduit en français par Desmares, sous ce titre : *Institution d'un roi chrétien* (1662); *De imaginibus*, édité dans la *Bibliothèque des Pères.*

JONAS (Justus), réformateur allemand, né à Nordhausen en 1493, mort à Eisfeld en 1555. Professeur à l'université d'Erfurt, lorsque Luther éleva la voix en faveur de la Réforme, Jonas répondit à son appel, et, afin d'être plus à même de répandre les nouvelles doctrines, il abandonna la jurisprudence pour s'adonner entièrement à la théologie. En 1519, il reçut le titre de recteur à l'université d'Erfurt. Quelques années après, il accompagna Luther à Worms. Appelé comme professeur de théologie et prédicateur à Wittemberg, Jonas acquit promptement une immense réputation, et commenta la Bible au milieu d'un concours énorme d'auditeurs. Ami intime de Luther et de Mélanchthon, Jonas prit une part importante à tous les actes de ces deux hommes célèbres, qu'il conseillait et à qui il prêtait main-forte.

Après avoir assuré le triomphe de la Réforme à Naumbourg, Jonas souscrivit aux articles dits de Smalkalde et se vit appelé par plusieurs princes désireux d'introduire la Réforme dans leurs Etats. Il exerça son influence à Leipzig, à Dresde et surtout à Halle, où Luther vint le voir à plusieurs reprises. Deux ans avant sa mort, il fut nommé pasteur à Eisfeld, où il termina sa vie. C'était un homme profondément versé dans la connaissance des langues anciennes. Outre de nombreuses traductions, il a publié un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Præfatio in Epistolas divi Pauli Apostoli ad Corinthios, etc.* (Erfurt, 1520, in-4°); *De l'ancien et du nouveau Dieu, la Foi et le Dogme* (Wittemberg, 1526); *De la véritable et de la fausse Eglise* (Wittemberg, 1534, in-4°); *Compte rendu de la mort chrétienne du vénérable docteur Martin Luther* (Wittemberg, 1546, in-4°); *Deux oraisons funèbres prononcées le 19 et le 20 février à Eisleben, par le docteur Jonas et le magister Celius, sur la tombe du docteur Martin Luther* (Wittemberg, 1546, in-4°); *Briève histoire des combats matériels et spirituels que Luther a dû livrer*, etc.

JONAS (Emile), compositeur, né à Paris en 1827. Il se fit admettre, en 1841, au Conservatoire de musique, où il remporta le premier prix d'harmonie en 1847 et le second grand prix de composition musicale en 1849. Huit ans plus tard, il était attaché à cet établissement comme professeur de solfége, et il fut chargé, en 1859, d'enseigner l'harmonie et la composition aux élèves militaires. M. Jonas a composé plusieurs opérettes, notamment : *Avant la noce* (1866), et les *Deux arlequins* (1866), jouées avec succès aux Fantaisies-Parisiennes; le *Duel de Benjamin* (1868), représenté aux Bouffes-Parisiens, etc.

JONATHAN (Frère), sobriquet par lequel on désigne souvent le peuple des Etats-Unis, et dont l'origine est assez singulière.

Lorsque Washington, l'immortel fondateur de la république des Etats-Unis, s'occupait des mesures à prendre pour la défense du Massachusetts, il rencontra des obstacles imprévus et presque insurmontables pour l'approvisionnement de son armée, et il en était très-préoccupé. Craignant d'avoir à déplorer la perte de cet Etat, il songea, dans son embarras, à s'adresser à un de ses amis, qui était franc-maçon ainsi que lui, Jonathan Trumbull, homme sage et éclairé, gouverneur du Connecticut, pour lui demander son avis. Au moment de prendre une résolution, il s'écria : « Voyons ce qu'en pense le frère Jonathan. » Le gouverneur du Connecticut était homme de bon conseil. Il le prouva en indiquant la conduite qu'on devait tenir, selon lui, pour sauver le Massachusetts. Washington suivit les conseils de son ami, « frère Jonathan, » et les Anglais tentèrent vainement de s'emparer de l'État qu'ils regardaient déjà comme une proie certaine.

Ce résultat, que Washington lui-même ne manqua pas d'attribuer aux conseils et aux indications de Jonathan Trumbull, rendit le nom de celui-ci très-populaire parmi les soldats de l'Union, et chaque fois que, dans la suite, surgirent des obstacles et des difficultés qui paraissaient insurmontables, ils avaient coutume de dire : « Il faudra que le général (Washington) s'adresse de nouveau au frère Jonathan. » Peu à peu cette phrase devint une espèce de proverbe à l'usage des personnes qui se trouvaient dans une position embarrassante. Les étrangers, entendant sans cesse aux Etats-Unis répéter ce proverbe, finirent par faire du fameux frère Jonathan le sobriquet des Américains, de telle sorte que, comme on dit *John Bull* pour le peuple anglais, *Jacques Bonhomme* pour le peuple français, on dit *Frère Jonathan* pour le peuple américain.

JONATHAN, fils de Saül. V. JONATHAS.

JONATHAN BEN UZIEL, docteur juif, auteur d'un *Targum* ou paraphrase en langue chaldaïque des livres de Josué, des Rois, d'Isaïe, de Jérémie, d'Ezéchiel et des douze petits prophètes. On croit qu'il vivait dans le premier ou le deuxième siècle de l'ère chrétienne. Les Juifs rapportent que, pendant qu'il composait le *Targum*, Dieu avait permis, pour que rien ne le détournât de son œuvre, que tout oiseau qui volait, et toute mouche qui se posait sur son papyrus, fussent à l'instant consumés par le feu du ciel. La meilleure édition de cet écrit, publié pour la première fois en 1496, se trouve à la suite de de la Bible hébraïque de Buxtorf (Bâle, 1720). On a attribué à tort à Jonathan un Targum du *Pentateuque.*

Jonathan Wild, roman anglais de Fielding (1743, in-8°; traduit en français par Christ Piquet, 1763). Fielding s'est proposé pour objet de ne peindre dans ce livre que le vice et la dégradation; pas un rayon d'honneur ou de vertu ne filtre à travers ces ténèbres épaisses du crime. En prenant pour héros un très-réel et très-dangereux coquin, l'auteur a encore assombri cette personnalité violente, en lui prêtant des aventures imaginaires plus féroces que les véritables. Son génie particulier pour les peintures de mœurs et l'observation profonde des caractères se manifeste dans les principaux chapitres de ce livre, auquel a fait tort la vogue de *Tom Jones.*

Jonathan le visionnaire, contes philosophiques, par X.-B. Saintine (1825, in-8°). Jonathan est un personnage mystérieux, qui parle toutes les langues, qui sait tout ce qui s'est passé aux époques les plus reculées de notre monde et qui a été le contemporain de tous les événements qu'il raconte. Voyageant de contrée en contrée, de climat en climat, ne se fixant nulle part, il a tout vu, et il connaît tout. Chacun de ses récits contient une action distincte; tous renferment une moralité piquante habilement développée. Tantôt, comme dans le *Pêcheur* Ormus, le conteur nous démontre à la manière des Orientaux que la fortune ne fait pas le bonheur; tantôt, comme dans le *Jeune Boyard*, il nous transporte en Russie et dans le monde surnaturel. Son héros, qui se plaignait de la brièveté de la vie, peut, par une grâce spéciale, disposer de deux siècles d'existence. Bien plus, l'avenir est à sa disposition : dès qu'il forme un désir, il est maître d'anéantir le temps qui le sépare de l'époque où ce désir doit être accompli. Enfin, il a droit de vieillir aussi vite qu'il le veut, et il se promet bien de ne pas user de ce droit. Mais les situations variées dans lesquelles il se trouve lui font oublier ce qu'il s'est promis à lui-même. L'âge mûr et la caducité arrivent pour lui presque en même temps. Heureusement, il n'avait fait qu'un rêve. On trouve des tableaux plus doux et plus riants dans plusieurs autres contes; l'un d'eux a fourni le sujet du charmant vaudeville de *Julien* ou *Vingt-cinq ans d'entr'acte.* On en remarque de railleurs, comme l'*Histoire de l'académie de Berchtolsgaden.* En résumé, ce sont d'aimables leçons données avec esprit.

JONATHAS ou **JONATHAN**, guerrier juif, fils de Saül, mort en 1055 av. J.-C. Il protégea David contre la colère de son père, et vainquit deux fois les Philistins. Dans la dernière de ces journées de victoire, il mangea du miel dans une forêt, ignorant que, pour se rendre Dieu favorable, Saül avait commandé que personne ne prît de nourriture avant le coucher du soleil. Il faillit pour cette faute être mis à mort, et ne fut sauvé que par l'intercession du peuple. Il fut tué à la bataille de Gelboé (1055). David composa en son honneur un cantique qui existait encore du temps de l'historien Josèphe.

JONATHAS MACCHABÉE, grand sacrificateur des Juifs. V. MACCHABÉE.

JONC s. m. (jon — lat. *juncus*, mot qui se rapporte sans doute à *jungere*, joindre, lier, de la racine sanscrite *yug*, joindre, unir. Le *jonc* est, en effet, une plante qui sert à lier. On prétend que *jonc*, dans le sens de bague, vient de ce que, dans certains lieux, on mettait un anneau de paille ou de jonc au doigt de ceux qu'on mariait par condamnation de l'officialité). Bot. Genre de plantes, type de la famille des joncées, à tiges droites, dont la plupart des espèces croissent dans les lieux humides ou même dans l'eau : *Couper des* JONCS. *Une natte de* JONCS. *Un balai de* JONCS. *Lier des herbes avec des* JONCS. *Tresser une corbeille de* JONCS. *Les chaussures des Indiens, des Chinois et de plusieurs autres peuples sont faites de* JONCS. (Sallentin.) *Les* JONCS *ne se montrent dans les terres arables que lorsqu'elles sont soumises à une culture fort négligée.* (M. de Dombasle.)

La bergère, en chantant, tresse le *jonc* docile.

LÉONARD.

Une faux à la main, parmi vos marécages,
Allez couper vos *joncs* et presser vos laitages.

BOILEAU.

‖ *Jonc d'Asie*, Nom vulgaire du souchet rond. ‖ *Jonc à cannes*, Nom vulgaire d'un palmier du genre calamus. ‖ *Jonc carré*, Nom vulgaire d'une espèce de souchet. ‖ *Jonc des chaisiers* ou *d'étang*, Nom vulgaire du scirpe des marais. ‖ *Jonc à coton* ou *jonc de soie*, Nom vulgaire des ériophores ou linaigrettes. ‖ *Jonc cotonneux*, Num vulgaire de quelques espèces de tomex. ‖ *Jonc d'eau*, Nom vulgaire des scirpes. ‖ *Jonc à écrire*, Nom vulgaire du roseau à quenouilles. ‖ *Jonc épineux*, Nom vulgaire de l'ajonc. ‖ *Jonc d'Espagne*, Nom vulgaire du genêt d'Espagne. ‖ *Jonc faux*, Nom vulgaire des triglochins ou troscarts. ‖ *Jonc fleuri*, Nom vulgaire du butome à ombelles. ‖ *Jonc des Indes*, Nom vulgaire du rotang, palmier du genre calamus. ‖ *Jonc marin*, Nom vulgaire de l'ajonc. ‖ *Jonc à mouches*, Nom vulgaire de la jacobée, espèce de séneçon. ‖ *Jonc du Nil*, Nom vulgaire du papyrus. ‖ *Jonc odorant*, Nom vulgaire de l'acore roseau et de l'andropogon odorant. ‖ *Jonc de la passion*, Nom vulgaire des massettes. ‖ *Jonc thlaspi*, Bot. Nom vulgaire d'une espèce de clypéole.

— Par ext. Canne de jonc ou de rotang : *Un* JONC *à pomme d'or. Donner des coups de* JONC *à quelqu'un.*

— Fam. *Etre droit comme un* JONC, Avoir la taille droite et ferme.

— Paléogr. *Papier de jonc*, Nom que l'on a donné quelquefois au papyrus ou papier d'Egypte.

— Techn. Bague dont le cercle est égal partout et ne porte pas de chaton : *Un* JONC *d'or.*

Pour vous guérir, il conviendrait, du Ludre,
Que le pasteur au doigt vous mît un *jonc;*
Vous avez l'air tendre, doux et lugubre :
A la pigeonne il faudrait un pigeon.

BENSERADE.

— Comm. Ancienne sorte de toile de Caen.

— Zooph. *Joncs de pierres*, Nom donné quelquefois aux tubipores pétrifiés, parce que leurs tubes parallèles imitent une poignée de joncs.

— Encycl. Bot. On désigne dans le commerce, sous le nom générique de *jonc*, plusieurs tiges végétales.

Le vrai *jonc* est un genre de la famille des joncacées, comprenant un grand nombre d'espèces. Dans le nord de l'Allemagne, on administre comme diurétique les rhizomes du *juncus effusus*, du *juncus glaucus* et du *juncus conglomeratus.* Le premier sert à un grand nombre d'usages dans les travaux de jardinage; le dernier contient une moelle spongieuse dont on fait des mèches pour les veilleuses.

Le *jonc* d'eau, généralement confondu avec le précédent, est un végétal du genre scirpe, de la famille des cypéracées. Il croît dans les marais et les lieux inondés. Parmi les espèces qui se trouvent dans le commerce et l'industrie, il faut citer le scirpe des lacs (*scirpus lacustris*), vulgairement connu sous le nom de *jonc* des chaisiers ou *jonc* des tonneliers, parce qu'on se sert de ses chaumes pour garnir les chaises et pour remplir les vides entre les douves des tonneaux, tinettes, etc. Il sert aussi dans les campagnes pour la li-

tière des bestiaux et la couverture des habitations. Cette espèce est distincte du scirpe des marais (*scirpus palustris*), haut seulement de 0m,3 à 0m,6, tandis que l'autre atteint 2 mètres. Les bestiaux en broutent le chaume et les cochons sont très-friands de sa racine. Le scirpe tubéreux (*scirpus tuberosus*) est ainsi nommé de son rhizome comestible, appelé vulgairement châtaigne d'eau ou écharbot.

Le *jonc* d'Espagne, connu aussi sous le nom de genêt d'Espagne, forme une espèce du genre spartier (*spartum junceum*), famille des légumineuses papilionacées, tribu des lotées. Le *jonc* à balais n'est autre chose que le genêt commun.

Le terme de *jonc* odorant s'applique à plusieurs plantes d'origines et d'espèces différentes, telles que le nard indien, le *calamus aromaticus*, et enfin l'herbe de schœnanthe, appelée aussi *jonc* aromatique. Ce *jonc* aromatique est une plante de la famille des graminées, dont on distingue deux espèces, l'une officinale, qui croît en Afrique et en Arabie, où elle est très-abondante, et dont les feuilles exhalent une odeur aromatique persistante; l'autre, qui croît aux Indes, est moins aromatique.

Le *jonc* épineux qui sert à faire des cannes est une espèce de houx. On appelle aussi *jonc* épineux et *jonc* marin l'ajonc, arbuste épineux de la famille des légumineuses.

Les tiges appelées partout *joncs* de l'Inde, que le public prend pour les seuls vrais *joncs*, et dont on fait des cannes, proviennent d'une plante appelée *rotang*, d'où le nom de rotins sous lequel on les désigne dans le commerce. Le rotang (*calamus*) est un genre de la famille des palmiers, dont les espèces, au nombre de 46, appartiennent à l'Afrique et à l'Asie intertropicales. Les espèces sont remarquables par leur tige grêle, qui s'étend sur les autres arbres, comme des lianes, et atteint souvent des longueurs prodigieuses (200 à 300 mètres). Cette tige est formée d'une série d'entre-nœuds plus ou moins espacés, dont chacun porte une feuille. Le commerce en reçoit des tronçons plus ou moins longs, réunis en bottes, dont on fait des cannes dites *joncs* ou *rotins*, des cravaches, des garnitures de chaise, etc. On distingue deux espèces de rotangs, le rotang à cannes (*calamus rotang*) et le rotang à cordes, dont on fait des câbles d'une ténacité telle qu'on s'en sert pour prendre les éléphants sauvages.

Dans le commerce, on appelle *joncs* forts tous les *joncs* à tige nue, de gros calibre, venant des pays hors d'Europe. Les *joncs* ou rotins dits de petit calibre, et dont la longueur totale varie de 2m,60 à 3m,25, ont des entre-nœuds de 0m,32 à 0m,48. Les rotins de petit calibre sont toujours recourbés à une de leurs extrémités et arrivent en paquets du poids d'environ 2 kilogrammes.

JONCACÉ, ÉE adj. (jon-ka-sé). Bot. Syn. de JONCÉ.

JONÇAGE s. m. (jon-sa-je — rad. *joncer*). Techn. Opération du travail des cuirs corroyés, qui consiste à frotter certaines peaux, plus particulièrement celles de chèvre, avec une tresse de jonc roulée, assez grosse pour remplir la main. ‖ On dit aussi ESPARRAGE.

JONCAGINÉ, ÉE adj. (jon-ka-ji-né — rad. *joncago*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre joncago ou triglochin.

— s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre joncago ou triglochin.

— **Encycl.** Les *joncaginées* sont des plantes herbacées, vivaces, à tiges simples, à feuilles toutes radicales ou alternes, engaînantes à la base, linéaires ou demi-cylindriques. Les fleurs, disposées en grappe ou en épi terminal, présentent un périanthe à six divisions herbacées, alternant sur deux rangs; six étamines hypogynes; un ovaire libre, composé de trois à six carpelles unies ou biovulées, surmonté d'un nombre égal de stigmates sessiles. Le fruit est composé de trois à six carpelles, renfermant chacune une ou deux graines, à embryon dépourvu d'albumen. Cette petite famille, qui a des affinités avec les alismacées et les naïadées, comprend les genres triglochin, scheuchzérie et lilæa. Les *joncaginées* sont des plantes aquatiques et sans usage.

JONCAGO s. m. (jon-ka-go — rad. *jonc*). Bot. Syn. de TRIGLOCHIN.

JONCAIRE s. f. (jon-kè-re — rad. *jonc*). Bot. Sorte de garance, qui est employée comme vulnéraire, détersive et apéritive.

JONCÉ, ÉE adj. (jon-cé — rad. *jonc*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au jonc. ‖ On dit aussi JONCACÉ.

— s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre jonc.

— **Encycl.** La famille des *joncées* renferme des plantes herbacées, la plupart vivaces, à rhizome horizontal, rameux, couvert d'écailles scarieuses, et émettant des tiges noueuses, presque toujours simples. Les feuilles sont alternes, engaînantes, linéaires, canaliculées ou cylindriques. Les fleurs, en général hermaphrodites, ont un périanthe à six divisions herbacées ou scarieuses, alternant sur deux rangs; six étamines; un ovaire libre, à trois loges, surmonté d'un style simple, terminé par trois stigmates filiformes. Le fruit est une petite capsule polysperme; l'embryon est placé à la base d'un albumen farineux. Cette famille, qui a des affinités avec les cypéracées et les restiacées, comprend les genres luzule, prionie, jonc et narthécie, qui sont répandus partout.

JONCER v. a. ou tr. (jon-sé — rad. *jonc*). Tech. Soumettre à l'opération du jonçage : JONCER *des peaux*. ‖ On dit aussi ESPARRER. ‖ *Joncer des chaises*, Les garnir en jonc.

JONCHAIE s. f. (jon-chè — rad. *jonc*). Lieu où croissent des joncs en grande quantité.

JONCHE s. f. (jon-che). Pêche. Ganse de corde servant à joindre bout à bout plusieurs pièces de filet.

JONCHÉ, ÉE (jon-ché) part. passé du v. Joncher. Couvert en grande partie d'objets épars : *Un sol* JONCHÉ *de feuilles, de fleurs, de branchages. Un champ de bataille* JONCHÉ *de cadavres. Je fais plus de cas d'une lieue carrée défrichée, que d'une plaine* JONCHÉE *de morts*. (Volt.) *Représentons-nous l'économie politique comme une immense plaine*, JONCHÉE *de matériaux préparés pour un édifice*. (Proudh.)

> Les assiégeants, assaillis, égorgés,
> Tombent en foule au bord de leurs tranchées
> D'armes, de morts et de mourants *jonchées*.
> VOLTAIRE.

— Fig. Qui offre de nombreux objets de même nature :

> Que de pleurs, sur ce seuil *jonché* de banqueroutes!
> PONSARD.

JONCHÉE s. f. (jon-ché — rad. *joncher*). Quantité d'objets qui jonchent le sol, qui sont épars sur le sol : *Une* JONCHÉE *de paille, de feuillage, de fleurs. Faire une* JONCHÉE *d'herbes fraîches. Pour rafraîchir une salle, en été, on y répand des joncs frais coupés, et cela s'appelle proprement* JONCHÉE. (Delanoue.)

— Par ext. Action de joncher le sol, de jeter ou de répandre quelque chose à terre :

> La principale *jonchée*
> Fut donc des principaux rats.
> LA FONTAINE.

— Econ. rur. Petit fromage de crème ou de lait caillé, que l'on fait dans un panier de jonc ou dans un linge : *Une* JONCHÉE *de crème. Pour la première fois, il admira la fraîcheur d'un teint plus blanc que la* JONCHÉE *du lait de ses brebis*. (P.-L. Courier.)

— **Encycl.** Cout. Pendant le moyen âge, on recouvrait les dalles des châteaux et des églises de foin et de paille, et l'on formait ainsi des *jonchées*. Les palais royaux n'avaient pas d'autres tapis. En 1208, Philippe-Auguste ordonna de donner aux pauvres de l'Hôtel-Dieu, toutes les fois qu'il sortirait de Paris, la paille qui aurait servi à *joncher* ses appartements. Les salles des colléges étaient également *jonchées* de foin et de paille, et une des rues de Paris, où se trouvaient jadis des écoles, en a conservé le nom de rue du Fouarre. Les cabaretiers étaient aussi tenus de fournir la *jonchée* à ceux qui fréquentaient leurs tavernes. Cet usage commença à se perdre dès le temps des croisades. Les seigneurs avaient vu en Orient de riches tapis et des pavés en mosaïque. Ce luxe d'ameublement s'introduisit peu à peu en Europe, et des châteaux descendit aux maisons des bourgeois. Aux dalles on substitua des pavés vernissés qu'en hiver on recouvrait de tapis. Les *jonchées* ne furent plus en usage que dans les écoles et les tavernes, où on les trouve pendant tout le moyen âge. Les poésies d'Eustache Deschamps prouvent que, même sous Charles VI, on couvrait encore de feuillage le sol des appartements.

JONCHEMENT s. m. (jon-che-man — rad. *joncher*). Action de joncher. ‖ Peu usité.

JONCHER v. a. ou tr. (jon-ché — rad. *jonc*, à cause de l'ancien usage de mettre des joncs verts sur le sol des appartements, pour les rafraîchir). Couvrir en grande partie de débris épars de végétaux, en parlant du sol ou d'une autre surface : JONCHER *le sol d'herbes fraîches, de feuillage, de fleurs*.

> De la dépouille de nos bois
> L'automne *avait jonché* la terre.
> MILLEVOYE.

‖ Etre épars sur, en parlant de débris des végétaux : *Les fleurs* JONCHAIENT *le sol où devait passer la procession*.

— Par anal. Répandre en grande quantité sur le sol ou sur une autre surface, en parlant d'objets d'une nature quelconque. JONCHER *le sol de livres, de papiers*. JONCHER *la terre de cadavres. L'héritier de l'épée de Pharamond, rassasié de meurtres, contemplait immobile, du haut de son char, les cadavres dont il* AVAIT JONCHÉ *la terre*. (Chateaub.)

— Fig. *Joncher le sol de ses débris, Joncher le sol*, Etre détruit, anéanti : *La France a-t-elle une aristocratie? Non : tous les éléments des aristocraties sont disséminés sur le sol et* LE JONCHENT DE LEURS DÉBRIS. (Lamart.)

> ... Le sublime autel de la pudeur publique
> *Jonche le sol de ses débris.*
> A. BARBIER.

JONCHÈRE s. f. (jon-chè-re — rad. *jonc*). Lieu couvert de joncs, marécage. ‖ Touffe de joncs sur pied.

JONCHET s. m. (jon-chè — rad. *joncher*). Jeux. Petit bâton que l'on jette avec beaucoup d'autres sur le sol ou sur une table, pour s'exercer ensuite à enlever ces bâtons un à un avec un crochet, sans imprimer le moindre mouvement aux bâtons voisins : JONCHETS *d'ivoire, d'os, de bois. Jouer aux* JONCHETS. ‖ On dit plus rarement HONCHET.

JONCICOLE adj. (jon-si-ko-le — du lat. *juncus*, jonc; *colo*, j'habite). Bot. Qui croît sur les joncs ou parmi les joncs.

JONCIER s. m. (jon-sié — rad. *jonc*). Bot. Nom vulgaire du genêt d'Espagne.

JONCIÈRES (Félix-Lutger-Victorin DE), compositeur, né à Paris en 1839. Il est fils du journaliste Joncières, qui a été pendant longtemps attaché à la *Patrie*. Après avoir étudié la peinture sons la direction de Picot, il renonça à cet art pour apprendre la musique et se fit admettre au Conservatoire. Ce compositeur s'est fait le disciple de Wagner et a écrit, dans le genre du célèbre maëstro allemand, des opéras qui ont été accueillis avec froideur. Nous citerons de lui, outre la musique qu'il a faite pour la pièce d'*Hamlet* d'Alexandre Dumas, représentée en 1867 à la Gaîté : *Sardanapale*, opéra en trois actes et cinq tableaux, donné au Théâtre-Lyrique en 1867; le *Dernier jour de Pompéi*, opéra en quatre actes, représenté au même théâtre en 1869.

JONCIFORME adj. (jon-si-for-me — de *jonc*, et de *forme*). Bot. Qui a la forme d'un jonc, qui présente l'aspect d'un jonc.

JONCINÉ, ÉE adj. (jon-si-né). Bot. Syn. de JONCÉ.

JONCINELLE s. f. (jon-si-nè-le — dimin. de *jonc*). Bot. Syn. d'ÉRIOCAULON.

JONCIOLE s. f. (jon-si-o-le — rad. *jonc*). Bot. Petite plante, de la famille des joncées, dont la fleur ressemble à un œillet.

JONCOÏDE adj. (jon-ko-i-de — du lat. *juncus*, jonc, et du gr *eidos*, aspect). Syn. de JONCÉ.

JONCOURT (Pierre DE), prédicateur et théologien protestant français, né à Clermont-en-Beauvoisis, mort à La Haye en 1725. Il quitta la France aux approches de l'édit de Nantes et fut nommé pasteur à Middelbourg en 1678. Sa brillante réputation de prédicateur le fit nommer pasteur à La Haye en 1699. Ses principaux ouvrages sont : *Entretiens sur les différentes méthodes d'expliquer l'Ecriture et de prêcher de ceux qu'on appelle coccéiens et voétiens dans les Provinces-Unies* (Amsterdam, 1707, in-12); *Nouveaux Entretiens* (Amsterdam, 1708, in-12); *Pensées utiles aux chrétiens de tous les états* (La Haye, 1710, in-8°); *Lettres sur les jeux de hasard* (La Haye, 1713, in-8°); *Nouvelle lettre sur les jeux de hasard pour servir de réplique à la défense de M. de La Placette* (La Haye, 1713, in-12); *Lettres critiques sur divers sujets importants de l'Ecriture sainte* (Amsterdam, 1715, in-12); *Entretiens sur l'état présent de la religion en France, où l'on traite amplement de l'autorité des papes et de ses fondements* (La Haye, 1725, in-12), etc.

JONCOURT (Elie DE), écrivain français, né à La Haye vers 1707, mort dans la même ville en 1770. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il fut pasteur protestant et qu'il est auteur d'un certain nombre de traductions très-estimées, notamment : *Traité de la Providence*, de Sherlock (La Haye, 1721, in-8°); *Préservatif contre le papisme*, du même (La Haye, 1821, in-8°); *Alciphron* ou le *Petit philosophe*, de Berkeley (La Haye, 1734, 2 vol. in-12); *Voyage fait par G. Anson autour du monde* (Amsterdam, 1749, in-4°); *Eléments de la philosophie newtonienne*, de Pemberton (Amsterdam, 1755, in-8°); *Nouvelle bibliothèque anglaise* (La Haye, 1756-1757, 3 vol. in-8°). Citons encore de lui : *Traité sur la nature et les principaux usages de la plus simple espèce des nombres trigonaux* (La Haye, 1762, in-4°); *Œuvres diverses* (La Haye, 1764, 2 vol. in-12), etc.

JONCOUX (Françoise-Marguerite DE), fille de l'avocat Issali et adepte fervente de l'école janséniste, née à Paris en 1668, morte en 1715. Elle avait été postulante à Port-Royal, d'où elle dut sortir en 1679, on ignore pour quel motif. « Cette spirituelle et vive personne, dit Sainte-Beuve en parlant des religieuses de Port-Royal, a son originalité dans cette série... de mères de l'Eglise et de filles de la grâce. » Dans les embarras de la communauté, Mlle de Joncoux allait solliciter pour elle, montée dans une brouette appelée *vinaigrette*. « C'est dans cet équipage, continue Sainte-Beuve, qu'elle se présentait à la porte des prélats, des magistrats, des seigneurs les plus qualifiés. On voyait sortir de cette boîte une toute petite personne, très-bien prise dans sa petite taille, d'une mise très-simple, très-exacte, au linge uni, à la coiffe sévère, ne portant que des robes de couleur d'écorce d'arbre; un air d'enjouement corrigeait en elle ce qui, au premier aspect, eût paru austère. Elle était partout la bienvenue et très-écoutée. Elle était l'âme du petit sanhédrin janséniste. »

On a d'elle une traduction des notes de Nicole (Wendrock) sur les *Provinciales* de Pascal (4 vol. in-12); *Histoire abrégée du jansénisme* (Paris, 1698); *Histoire du cas de conscience, signé par quatre docteurs* (Nancy, 1705-1711, 8 vol.), ces deux derniers ouvrages en collaboration avec Jean Louail.

JONCQUÉTIE s. f. (jon-ké-sî — de *Joncquet*, n. pr.). Bot. Syn. de TAPIRIE.

JONCTION s. f. (jon-ksi-on — lat. *junctio*, de *jungere*, joindre). Action de joindre, d'unir : *Opérer, au moyen d'un pont, la* JONCTION *des deux rives d'un fleuve*. ‖ Action de réunir, d'assembler en un tout : *Opérer la* JONCTION *de deux corps d'armée*.

— *Point de jonction* ou simplement *Jonction*, Lieu où deux objets se joignent, se touchent, se confondent : *Le* POINT DE JONCTION *de deux rues. Rencontrer quelqu'un à la* JONCTION *de deux routes*.

— Pratiq. *Jonction d'instance*, Acte par lequel deux instances ou deux causes sont mises en une seule et vidées par un seul jugement.

— **Syn. Jonction, union.** Le premier de ces mots fait penser au rapprochement des choses qui se sont jointes et qui étaient d'abord séparées. On parle de la *jonction* de deux armées, de deux rivières, et cette jonction s'opère par la marche des troupes, par l'écoulement des eaux. *Union* marque l'état et suppose un certain accord entre des choses qui peuvent être considérées comme n'en faisant qu'une. Il s'emploie souvent au figuré, et il est alors presque synonyme d'*accord*; *jonction* ne s'emploie qu'au propre.

JONCTYS (Daniel), médecin et littérateur hollandais, né à Dordrecht, mort à Rotterdam en 1654. Il pratiqua la médecine dans cette dernière ville, où il fut élu échevin, et composa plusieurs ouvrages qui, pour la plupart, roulent sur des sujets littéraires. Les principaux sont : *Traité de l'ensorcellement, de l'onguent aux armes, de la magie de Paracelse, etc.* (Dordrecht, 1638); *Anatomie des beaux yeux de Rosalinde* (Dordrecht, 1639); la *Vénus et la Minerve modernes* (Dordrecht, 1641); *Défense de la supériorité du sexe masculin sur le féminin* (Rotterdam, 1646); *Traité contre l'usage de la torture* (Rotterdam, 1651), ouvrage qui a beaucoup contribué à amener en Hollande l'abolition de cette odieuse institution pénale; *Théâtre de la jalousie, où l'on représente diverses aventures tragiques causées par cette passion* (Rotterdam, 1666, 2 vol. in-12).

JONDELLE s. f. (jon-dè-le). Ornith. Nom vulgaire de la foulque ou morelle.

JONDOT (Elie), littérateur français, né à Montcenis, près d'Autun, en 1770, mort en 1834. Se voyant sur le point d'être atteint par la réquisition, Jondot, qui était partisan de l'ancien régime, se sauva dans l'ouest de la France et devint secrétaire d'un chef vendéen. Après la pacification de la Vendée, il alla se fixer à Paris, y publia des articles et des écrits royalistes, entre autres un *Parallèle de Louis XVI et de Tso-ching* (1797), et fonda une maison d'éducation, qu'il dirigea tout en étant un des collaborateurs actifs du *Journal des Débats*. En 1804, il abandonna son pensionnat pour devenir professeur d'histoire à l'Ecole militaire de Fontainebleau. Jondot occupa successivement ensuite des chaires aux académies de Rouen (1810) et d'Orléans, et il renonça définitivement à l'enseignement en 1813. A partir de cette époque, il s'occupa surtout de faire valoir les propriétés qu'il possédait dans la Marne, et termina ses jours à Paris. Ses principaux ouvrages sont : *Observations critiques sur les leçons d'histoire de Volney* (Paris, 1800); la *Philosophie rendue à ses principes* ou *Cours d'études sur la morale, la religion et la philosophie de l'ordre social* (Paris, 1801, 2 vol.), avec Mutin et Salgues; *Tableau historique des nations* (Paris, 1808, 4 vol. in-8°); *Lettres troyennes* ou *Observations critiques sur les ouvrages qui concourent aux prix décennaux* (Paris, 1810); *Histoire de l'empereur Julien* (Paris, 1817, 2 vol. in-8°); l'*Antipyrrhonien* ou *Réfutation complète des principes contenus dans le 2e volume de l'*Essai sur l'indifférence, *de Lamennais* (Paris, 1817, 2 vol. in-8°).

JONES (John), médecin anglais, né dans le pays de Galles. Il vivait au XVIe siècle, pratiqua son art à Bath et à Louth, et écrivit, entre autres ouvrages : les *Bains de Bath* (1572); *Discourse of the natural beginning of all growing and living things* (1574); *The art and science of preserving the body and soul in health* (1576, in-4°).

JONES (Inigo), dit **le Vitruve anglais**, architecte anglais, d'origine espagnole, né à Londres en 1572, mort dans la même ville en 1652. Fils d'un tailleur, il était destiné à succéder à son père quand lord Pembroke, frappé de ses rares dispositions artistiques, lui donna les moyens d'aller passer plusieurs années en Italie. Après s'être adonné pendant quelque temps à la peinture, il abandonna cet art pour se livrer entièrement à des études architecturales. Quelques dessins d'une valeur réelle, des projets assez ingénieux, signalèrent ses débuts. Le roi de Danemark, Christian IV, se trouvait à Venise pendant que Jones achevait un beau dessin d'après les chefs-d'œuvre de Palladio. Ayant acheté ce dessin, il s'intéressa à l'auteur et fut la cause de sa fortune. Il le ramena à Londres quelques années plus tard, et le présenta à la cour, où les faveurs et les commandes ne lui manquèrent pas. D'abord architecte de la reine et du prince Henri, il fut nommé plus tard intendant général des bâtiments de la couronne. C'est en cette qualité qu'il fut chargé de parcourir l'Italie, en 1612, afin de réunir pour le roi

une collection de dessins d'après les antiquités les plus remarquables. En 1620, il reçut la mission d'aller examiner les ruines de Stonehenge. Mais la révolution vint briser sa fastueuse existence. La mort de Charles Ier le plongea dans la plus profonde misère, et c'est à Cromwell lui-même qu'il dut de mourir paisiblement dans le fond d'une pauvre maison de Londres.

On doit à Jones la construction ou la restauration des principaux monuments entrepris de son vivant, notamment le palais de Whitehall, l'église et la place de Covent-Garden, la chapelle de la Reine, etc. Il a laissé en outre une immense collection de dessins originaux, dont la majeure partie forme le *Vitruvius Britannicus* de Campbell. Ces mêmes dessins, avec d'autres moins connus, se trouvent aussi dans les *Albums de Kent* (1727 et 1744). Le collége de Worcester d'Oxford montre avec orgueil un manuscrit de Jones sur les chefs-d'œuvre de Palladio. Cet artiste était fort instruit. Ses œuvres sont remarquables par la fécondité de l'imagination, par la pureté du dessin et par la hardiesse des plans; néanmoins, il manqua d'originalité réelle comme architecte. Dans les monuments qu'on lui doit et qui ont été trop vantés, on ne trouve, en réalité, qu'une imitation plus ou moins heureuse des chefs-d'œuvre de l'Italie. Ses dessins, en revanche, ont un incontestable mérite. Plusieurs d'entre eux sont superbes, et ils sont en si grand nombre qu'ils suffisent, à notre avis, pour assurer à Jones une place distinguée dans l'histoire de l'architecture.

JONES (John), bénédictin anglais, né à Londres en 1575, mort dans cette ville en 1636. S'étant converti au catholicisme, il se rendit en Espagne, où il entra dans l'ordre des bénédictins, sous le nom de **Leander a Sancto-Martino**, puis devint professeur de théologie et d'hébreu à Douai et prieur des bénédictins de cette ville. Jones a publié : *Sacra ars memoriæ* (Douai, 1623, in-8o); *Conciliatio locorum communium totius scripturæ* (Douai, 1623, in-8o), et donné une édition de la Bible avec glose interlinéaire (6 vol. in-fol.).

JONES (Robert), musicien anglais, mort à Londres dans la première moitié du XVIIe siècle. Il acquit beaucoup de réputation sous Charles Ier, par le talent avec lequel il jouait du luth, et se livra à la composition. Il est l'auteur de deux recueils d'airs : *A musical Dream* (Londres, 1609, in-4o); *The Muses's Garden* (Londres, 1611).

JONES (Guillaume), mathématicien anglais, né dans l'île d'Anglesey en 1680, mort à Sherborne en 1749. Il s'adonna avec ardeur à l'étude des mathématiques, qu'il enseigna d'abord sur un vaisseau de guerre, puis à Londres. Là, il se lia avec les savants les plus éminents du temps, avec Newton, Halley, S. Johnson, devint vice-président de la Société royale de Londres et obtint par la suite une sinécure avec des appointements considérables. Outre des *Mémoires* insérés dans les *Transactions philosophiques*, on a de lui : l'*Art de la navigation* (1702), et *Synopsis palmariorum Matheseos* (Londres, 1706). Il a fait paraître un traité posthume de Newton sous le titre d'*Analysis per quantitatum series* (1714, in-4o).

JONES (Griffith), pasteur et philanthrope anglais, né à Kilredin, principauté de Galles, en 1684, mort en 1761. Il consacra toute sa vie à répandre l'instruction parmi les classes laborieuses et jouit d'une grande réputation comme prédicateur. En 1684, il devint recteur de Landdowror, dans le comté de Caermarthen. Il ouvrit dans ce pays arriéré des écoles qui comptèrent une multitude d'élèves. A sa demande, la Société fondée pour l'avancement des connaissances chrétiennes fit imprimer la Bible en gallois, et il en répandit des milliers d'exemplaires à bas prix.

JONES (Jérémie), théologien anglais, né en 1693, mort en 1724. Il fut un linguiste et un prédicateur renommé, dirigea, comme ministre dissident, une congrégation du comté de Gloucester, et publia plusieurs écrits. — Un autre JONES (Jean), né vers 1700, se distingua par des travaux sur la liturgie anglicane.

JONES (Henri), poëte dramatique irlandais, né à Drogheder vers 1720, mort en 1770. Il était maçon comme son père, lorsque quelques pièces de vers de sa composition tombèrent entre les mains du comte de Chesterfield, lord lieutenant d'Irlande. Frappé des dispositions poétiques du jeune ouvrier, ce personnage le prit sous sa protection, l'emmena avec lui en Angleterre et lui fournit les moyens de produire son talent. Jones, malgré l'appui qu'il trouva auprès des grands et des gens de lettres, vécut misérablement par suite de sa conduite déréglée et mourut dans un grenier. Son meilleur ouvrage est sa tragédie du *Comte d'Essex* (1753, in-8o), qui fut représentée à Covent-Garden.

JONES (Griffith), littérateur anglais, né en 1721, mort en 1786. Il collabora au *Magasin littéraire* de S. Johnson, au *Magasin britannique* de Smollett, édita pendant assez longtemps le *London Chronicle* et fit paraître de nombreux petits livres pour l'instruction des enfants, un grand nombre de traductions du français, etc. Celui de ses écrits qui a eu le plus de succès est un opuscule intitulé : *Grands événements produits par de petites causes.*

JONES (William), théologien et littérateur anglais, né à Lowick en 1726, mort en 1800. Il fit ses études à Oxford et devint chapelain de l'évêque de Norwick. Vers la fin de sa vie, il dirigea la paroisse de Finedon et fut élu membre de la Société royale de Londres. On a de lui : *Essai sur les premiers principes de la philosophie naturelle* (1762, in-4o); *Recherches physiologiques, etc.* (1781, in-4o); *Zoologia ethica* (1771, in-8o); *Trois dissertations sur la vie et la mort* (1771); *Observations faites dans un voyage à Paris* (1777); *Leçons sur le langage figuré des saintes Écritures* (1787, in-8o); *Sermons* (1790, 2 vol. in-8o); *Traité sur l'art de la musique* (1784, in-8o). Ses *Œuvres complètes*, précédées d'une biographie, ont été publiées en 1801 (12 vol. in-8o) et en 1810 (6 vol. in-8o).

JONES (Marie), poëte et romancière anglaise, qui vivait au milieu du XVIIIe siècle. On ne sait rien de la vie de cette femme de lettres, dont les ouvrages, cependant, sont encore très-goûtés. Marie Jones a, dans ses vers, parfaitement saisi la manière de Pope. On distingue, entre autres, une *Epitre sur la patience* et une chanson célèbre en Angleterre, qui a pour titre la *Fille de la colline*. La prose de mistress Jones, surtout dans ses *Lettres*, est peut-être supérieure à tout ce qu'ont produit les femmes auteurs de la Grande-Bretagne. Il y règne un fonds inépuisable de gaieté, une grâce et une facilité qui lui sont particulières. Son style est pur, coulant, jamais affecté, et ses réflexions sont justes et solides.

JONES (William), savant orientaliste, né à Londres en 1746, mort en 1794. Il apprit la plupart des langues anciennes et modernes de l'Europe et de l'Orient, et publia en français, à l'âge de vingt-trois ans, une *Vie de Nadir-Chah* et un *Traité sur la poésie orientale*. Deux ans après (1772), il donna, toujours dans notre langue, une *Grammaire persane*, regardée encore, par les hommes compétents, comme une des plus claires qui aient été faites. Il obtint, en 1783, une place de juge à la cour suprême de Calcutta, et fonda la Société asiatique, dont il fut président jusqu'à sa mort. C'est à cette société et à l'impulsion que sut lui donner son fondateur que les études orientales doivent le développement qu'elles ont acquis depuis le commencement de ce siècle. Les travaux de W. Jones annoncent un savoir immense, mais ils ne portent point l'empreinte du génie. Ils ont été pour les philosophes allemands de précieux matériaux d'où ils ont fait sortir ces brillantes théories sur la philologie comparée, les migrations des peuples, la filiation des croyances religieuses et des institutions sociales. Les principaux ouvrages de W. Jones sont : la *Sacontala*, de Kalidosa, traduit du sanscrit (1789); *Lois de Manou* (1794), traduit en français; *Digeste des lois hindoues*, publié par Colebrooke (1800, 3 vol. in-4o); *Lettres sur l'état de l'Inde* (1803, in-8o), traduit en français. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Londres en 1799 (6 vol. in-4o).

JONES (Paul), intrépide marin, né à Arbigland (Ecosse) en 1747, mort le 18 juillet 1792. Il servit d'abord dans la marine marchande, et se trouvait aux Etats-Unis lorsque le Congrès songea à organiser une flotte pour combattre les innombrables vaisseaux des Anglais (1775). Il obtint le commandement d'un navire de l'Union, se distingua dans les premières luttes, fut envoyé sur les côtes d'Angleterre pour y opérer une diversion, et réussit, par un coup de main audacieux, à incendier le port de Whitehaven et à surprendre le château de Selkirk (1778). L'année suivante, il parut de nouveau sur les côtes d'Angleterre, avec une petite escadre que lui avait fournie la France. Se trouvant, le 22 septembre, avec une seule frégate, en présence d'un gros vaisseau anglais, il s'en empara à l'abordage, à la suite d'un combat héroïque. Il reçut, à son retour en France, un accueil enthousiaste. Louis XVI lui donna une épée d'or. A Philadelphie, où il reparut en 1781, le Congrès lui vota des félicitations et une médaille d'honneur. Après la paix, il passa dans la marine russe, avec le grade de contre-amiral, revint en France en 1789, et mourut à Paris, après avoir sollicité en vain un commandement. Une députation de l'Assemblée législative assista à ses funérailles. Des *Mémoires*, d'une authenticité suspecte, ont été publiés sous son nom, à Paris (1798, in-12) et à Edimbourg (1830, 2 vol. in-8o). Paul Jones est le héros d'une pièce d'Alex. Dumas; F. Cooper l'a peint avec beaucoup d'énergie dans le *Pilote*.

JONES ou **JOHNES** (Thomas), archéologue et écrivain anglais, né à Ludlow (Shropshire) en 1748, mort en 1816. Après avoir voyagé sur le continent, il retourna en Angleterre, où il devint membre du Parlement, auditeur de la principauté de Galles, colonel de la milice du comté de Caermarthen. Jones avait réuni dans une de ses résidences une imprimerie et une importante bibliothèque. On lui doit des traductions en anglais d'anciens ouvrages français : les *Chroniques de Froissart* (1803-1805, 4 vol. in-4o); les *Chroniques de Monstrelet* (1809, 5 vol. in-4o); les *Voyages de Brocquière en Palestine* (1807); les *Mémoires de Joinville* (2 vol. in-4o).

JONES (Edouard), musicographe anglais, né à Heublas (comté de Merioneth) en 1751, mort en 1821. Il étudia la musique, se livra à d'intéressantes recherches sur cet art, dans le pays de Galles, et fut nommé barde par George IV, qui l'attacha à ce titre à sa personne. Jones a publié : *Musical and poetical relicks of the welsh bards* (Londres, 1786, in-fol.); *Minstrels serenades; The bardic museum of primitive british literature* (Londres, 1802, in-fol.); des recueils d'airs gallois, etc.

JONES (Owen), antiquaire anglais, né dans le comté de Denbigh en 1754, mort à Londres en 1814. Il s'adonna d'abord avec succès au commerce, puis consacra ses loisirs à l'étude des antiquités gaéliques. Jones fut un des principaux fondateurs de la *Société cambrienne* et il fit paraître à ses frais : *Archeology of Wales* (3 vol. in-4o), recueil de poésies anciennes et de fragments; une collection de légendes, de poëmes, récits romanesques, etc., inédits, antérieurs au XVIIe siècle (60 vol. in-8o); les œuvres du barde Dafydd ab Gwïlym, etc.

JONES (Etienne), littérateur anglais, né à Londres en 1763, mort en 1827. Il fut successivement prote d'imprimerie, libraire, journaliste, directeur du *Whitehall evening Post* (1797), puis du *General evening Post*, et collaborateur du *Freemason's Magazine*. On lui doit, outre ses nombreux articles : *Réflexions sur la Révolution française* (1791); *Dictionnaire biographique*, plusieurs fois réédité.

JONES (John), philologue anglais, né à Llandingat (pays de Galles) en 1765, mort à Londres en 1827. Il entra dans la congrégation des unitaires, dirigea quelque temps une paroisse du comté d'York, puis se rendit à Londres, où il s'adonna avec beaucoup de succès à l'enseignement, et devint docteur de la faculté d'Aberdeen. Ses principaux ouvrages sont : *Grammaire latine* (1803); *Grammaire grecque* (1804), qui est devenue classique; *Dictionnaire grec-anglais* (1823), ouvrage savant et estimé. On lui doit en outre des traités de théologie, entre autres : *Illustrations of the four gospels founded on circumstances peculiar to our Lord and the evangelists* (Londres, 1808, in-8o).

JONES (John), jurisconsulte et littérateur anglais, né à Derwydd (comté de Caermarthen) en 1772, mort à Islington en 1838. Il s'adonna à l'enseignement à Londres, puis en Allemagne, se fit ensuite recevoir avocat (1803), et abandonna le barreau pour les lettres Il mourut dans un état voisin de la misère. On lui doit : *Voyage dans la République française*, traduit du danois, de Bugge (1801); *De libellis famosis* ou la *Loi du libelle* (1812); les *Evangiles traduits en gallois* (1818); *Histoire du pays de Galles* (1 vol. in-8o).

JONES (George-Matthieu), marin et voyageur anglais, né vers 1785, mort en 1831. Il entra fort jeune dans la marine, servit avec le grade de lieutenant sous Nelson en 1803, se signala en 1809 par sa belle conduite dans l'affaire qui eut lieu à l'embouchure de la Piave (1809), et fut nommé capitaine de vaisseau en 1818. Pendant les loisirs que lui faisait la paix, Jones visita les arsenaux de la France, de la Hollande, des pays du Nord, de la Turquie, etc., et consigna ses observations dans deux ouvrages fort estimés, intitulés : *Voyage en Norvége, en Suède, en Finlande, en Russie et en Turquie* (Londres, 1827, 2 vol. in-8o); *Voyage sur la côte de la mer d'Azof et de la mer Noire* (Londres, 1829, 2 vol. in-8o). — Son frère, J.-T. JONES, colonel du génie, fut chargé par Wellington de construire les célèbres lignes de défense de Torres Vedras et dirigea l'attaque de Berg-op-Zoom.

JONES (sir Harry David), général anglais, né en 1792, mort en 1866. Il entra en 1808, comme lieutenant, dans le corps du génie, prit part aux expéditions de Walcheren et de Flessingue (1809) et partit en 1810 pour l'Espagne, où il se signala lors du siége de Cadix par les Français (1811), à la grande bataille de Vittoria (1813), à la prise de Saint-Sébastien (1813), au passage de la Bidassoa et au siége de Bayonne (1814). Après l'entrée des troupes anglaises à Paris (1815), il fut chargé de surveiller les travaux de fortification de Montmartre, et, en 1816, devint plénipotentiaire du gouvernement anglais près de l'armée prussienne d'occupation en France. En 1833 il fut envoyé en mission à Constantinople, et devint plus tard colonel et directeur de l'école du génie de Chatham. Lorsque éclata la guerre de Crimée, Jones, promu général de brigade, fut chargé de s'emparer de Bomarsund, de concert avec le général Baraguey-d'Hilliers. Après la prise de la forteresse (16 août 1854), il reçut le grade de major général et prit, en 1855, le commandement du corps du génie anglais en Crimée; mais dès le premier assaut, donné à Sébastopol le 18 juin 1855, il fut grièvement blessé à la tête d'un éclat de mitraille. Nommé gouverneur de l'école militaire de Sandhurst en 1856, il reçut, en 1860, le grade de lieutenant général.

JONES (Anson), président du Texas, né à Philadelphie, mort en 1858. Il se fit recevoir docteur en médecine, puis alla se fixer au Texas. Lorsque ce territoire, alors sous la dépendance du Mexique, réclama sa liberté et son indépendance, Jones fut un des premiers à prendre les armes pour sa patrie adoptive. A la tête d'une poignée de patriotes, il fit une héroïque résistance au président de la république du Mexique. Santa-Anna fut contraint de capituler, et faillit être fusillé. Bientôt après, Santa-Anna était complétement battu à San-Jacinto par les Texiens, entre les mains desquels il tomba, et dut à Anson Jones de ne pas être mis à mort. Lorsque le Texas eut recouvré son indépendance, Jones devint secrétaire d'Etat, puis président de la république, contribua puissamment à amener l'annexion de cet Etat aux Etats-Unis et termina sa vie par un suicide.

JONES (Owen), architecte anglais, né dans le pays de Galles en 1809. Il compléta ses études par des voyages en Espagne et en Orient. En 1851, Jones fut nommé un des inspecteurs généraux de l'Exposition universelle et, l'année suivante, dirigea les travaux décoratifs du palais de Sydenham. On a de lui : *Plans, élévation, sections et détails de l'Alhambra* (Londres, 1835-1842, gr. in-4o); *Dessins de mosaïques* (1842); *Sur l'emploi des couleurs dans les arts décoratifs* (1852); *Grammaire de l'ornement* (1856); *Spécimens de l'ornementation chinoise* (1866 et ann. suiv.), etc.

JONES (Thomas-Rymer), naturaliste anglais, né vers 1818. Il se fit recevoir docteur en médecine en 1833, se vit contraint, par une légère surdité, de renoncer à la pratique de son art et se fit connaître par des travaux scientifiques, publiés dans le recueil de la *Zoological Society*. Depuis lors, Jones a été successivement nommé professeur d'anatomie comparée au *King's College*, professeur de physiologie à l'institution royale de la Grande-Bretagne et membre de la Société royale de Londres (1844). Outre de nombreux articles, il a publié : *Description générale du royaume animal* (1838); *Histoire naturelle des animaux* (1845-1856, 2 vol. in-8o); la *Création animale, introduction populaire à la zoologie* (1865), etc.

JONES (Ernest), homme politique anglais, né à Berlin en 1819, mort en 1869. Il était fils du major Charles Jones, écuyer du duc de Cumberland, qu'il accompagna en Hanovre lorsque ce prince devint roi de ce pays, sous le nom d'Ernest Ier. Le jeune Jones fit ses études à Lunebourg et donna, dès sa plus tendre jeunesse, des preuves de l'énergie de ses convictions démocratiques. C'est ainsi que, lors de la révolution qui éclata en Pologne en 1830, il se sauva de la maison paternelle pour se joindre à l'insurrection; mais arrêté par la police, il fut reconduit chez son père, après avoir fait seulement quelques lieues. En 1838, son père retourna en Angleterre et l'emmena avec lui. Jones épousa peu à près miss Atherley et, tout en faisant ses études de droit, publia quelques poésies et quelques écrits, sous le voile de l'anonyme. En 1844, il se fit recevoir avocat à Middle-Temple et, dès l'année suivante, il devint un des membres les plus actifs du parti chartiste, qui demandait le suffrage universel, le vote au scrutin secret, les parlements annuels, l'établissement d'un impôt sur le revenu, la diminution des charges publiques, etc. Jones, dit M. W. de Fonvielle, salua avec enthousiasme la révolution de Février, comme le signal d'une ère de justice et d'émancipation universelle. Il alla à Manchester pour presser l'organisation du parti révolutionnaire et soulever les populations ouvrières ou *black country*. Arrêté après la fameuse manifestation qui eut lieu à Londres le 10 avril 1848, il fut jeté en prison, où il subit les plus affreux traitements pendant dix-huit mois. Sa santé, ébranlée par la froide cruauté des geôliers britanniques ne se remit jamais de cette épreuve prolongée. Tenu au secret pendant toute la durée de sa captivité, il écrivit un poëme entier avec son sang, entre les lignes du livre de prières qu'on lui avait donné. Ce poëme était intitulé la *Révolte de l'Hindoustan*. En sortant de prison, il le publia, ainsi que le récit des odieux traitements qu'il avait subis. Vers cette époque, un de ses parents lui légua 50,000 livres de rente, à la condition qu'il renoncerait à défendre les idées démocratiques. Inébranlable dans ses convictions, Ernest Jones refusa ce legs, et continua à défendre la cause du peuple, à attaquer les priviléges et l'aristocratie britanniques, fonda le *Journal du peuple*, qui devint l'organe du parti chartiste, et ne cessa par ses discours, d'une éloquence entraînante, de stimuler l'ardeur des ouvriers anglais. En 1867, Jones défendit avec beaucoup de talent les prisonniers fénians de Manchester. Après s'être présenté un grand nombre de fois, sans succès, pour occuper un siége au Parlement, il venait d'être élu membre de la Chambre des communes à Manchester lorsque, déjà malade, il prononça devant les ouvriers de Holme et de Charlton un discours dans lequel il manifesta le pressentiment de sa fin prochaine. « C'était par devoir que je me présentais autrefois au Parlement, dit-il, mais aujourd'hui je suis pressé d'arriver, je ne sais s'il me restera le temps de rendre au peuple d'Angleterre les services qu'il attend de moi. » Saisi par le froid, il se mit au lit en rentrant dans sa maison et, deux jours après, il était mort. La démocratie anglaise a perdu dans Ernest Jones son plus ferme et un de ses plus remarquables défenseurs.

JONESCO (Jean), agronome roumain, né à Romano (Moldavie) en 1818. Il est fils du vicaire général du diocèse de Romano, connu sous le surnom de Jean le Rouge. Lorsqu'il eut achevé ses études à Jassy, il se rendit en France aux frais du gouvernement pour y étudier l'agriculture, suivit pendant plusieurs années les cours de l'institut agricole de Roville près de Nancy, où il eut pour maître Mathieu de Dombasle, puis fut nommé, à son retour en Moldavie, secrétaire de la curatelle des écoles. Forcé de quitter son pays en 1848, à la suite de troubles auxquels il avait pris part, Jonesco se rendit en Turquie, fut chargé de diverses missions agricoles par le gouvernement de la Porte, et établit une ferme-modèle dans une des propriétés du grand vizir Réchid-Pacha. En 1854, il put retourner en Moldavie, et fut nommé peu après intendant général des nouveaux districts enlevés à la Bessarabie. Il a publié : le *Calendrier du cultivateur* (in-8°), en langue roumaine ; *Excursion agricole dans la Dobrutscha et dans la Thessalie* (Constantinople, 1850-1853, 2 vol. in-8°), en français, etc. — Son frère, Nicolas JONESCO, né en 1820, a été pendant quelques années professeur au collége de Jassy, et a rédigé dans cette ville l'*Étoile du Danube*, journal libéral, qui contribua à amener l'union des principautés moldo-valaques et qui fut supprimé en 1856. N. Jonesco se rendit alors à Bruxelles, où il a fondé, cette même année et sous le même titre, un journal politique, écrit en français et destiné à propager les idées libérales.

JONÉSIE s. f. (jo-né-zî — de *Jones*, sav. angl.). Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des césalpiniées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Asie tropicale.

JONG (Corneille DE), marin et voyageur hollandais, né à Oudewater vers 1760, mort en 1830. A la suite de plusieurs voyages maritimes, il fut nommé capitaine en 1799. Peu de temps après, une flottille hollandaise était mouillée au Helder, lorsqu'une croisière anglaise vint la sommer de se rendre. Une insurrection qui avait éclaté parmi les matelots hollandais empêcha Jong, qui commandait la flottille, de résister et de combattre. Conduit prisonnier en Angleterre, il obtint au bout de quelque temps l'autorisation de retourner dans son pays, pour exposer sa conduite devant un conseil de guerre. Contre son attente, ce conseil le déclara incapable de servir désormais et le condamna au bannissement. Ce ne fut qu'en 1814, après la restauration de Guillaume Ier, qu'il obtint l'annulation de ce jugement. Corneille de Jong a publié plusieurs ouvrages intéressants et curieux : *Voyage au Cap de Bonne-Espérance, en Irlande et en Norvége pendant les années* 1791-1792 (1803, 3 vol. in-8°); *Voyage dans la Méditerranée* (1808, in-8°); *Second voyage dans la Méditerranée* (1809); *Voyage aux îles Caraïbes* (1808, in-8°); *Voyage dans le canal de la Manche* (1808, in-8°).

JONGAMA (Edon DE), historien frison, qui vivait dans la seconde moitié du XVe siècle. Il joua un rôle important dans les troubles qui agitèrent la Frise, remplit diverses missions diplomatiques et soutint constamment la cause de l'indépendance de son pays. On a de lui une *Histoire de la Frise pendant le* XVe *siècle*. Cet ouvrage offre un intérêt historique d'autant plus grand que Jongama a été le témoin des principaux événements qu'il raconte.

JONGE (Nicolas), littérateur danois, né à Copenhague en 1727, mort au commencement du XIXe siècle. Il remplit différentes fonctions ecclésiastiques et composa un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Synopsis geographiæ universalis* (Copenhague, 1754, in-8°); *Collegium biblicum, continens historiam sacram Veteris et Novi Testamenti* (1760, in-8°); *Archivarius homileticus* (1763-1777), recueil plusieurs fois réédité; *Vie des évêques évangélistes du diocèse de Séeland* (1761, in-8°); *Description géographique du royaume de Norvége, des îles Feroë, de l'Islande et du Groënland* (1779, in-4°), etc.

JONGE (Jean-Corneille DE), historien et numismate hollandais, né à Zierikzée (prov. de Zélande) en 1793, mort en 1853. Il montra de bonne heure un goût prononcé pour les études historiques et archéologiques, suivit les cours de droit de l'université de Leyde, fit, comme volontaire, les campagnes de 1814 et de 1815, fut nommé, en 1817, suppléant de l'archiviste Van Wyn, à qui il succéda en 1831, et eut en même temps la surveillance du cabinet royal des médailles. En 1820, de Jonge devint membre correspondant de l'Institut des Pays-Bas. Le roi Guillaume le nomma conseiller d'Etat en service extraordinaire; il fut élu membre des états provinciaux et remplit, de 1828 jusqu'à sa mort, des fonctions publiques de diverses natures. De Jonge est l'auteur d'ouvrages estimés, écrits dans un style simple et clair. Les principaux sont : *Recueil d'études et de pièces inédites concernant l'histoire des Pays-Bas* (1825-1827, 2 vol.), plein de documents intéressants; l'*Union de Bruxelles de* 1577 (La Haye, 1825), traduit en français, sous le titre : *Histoire de l'Union de Bruxelles* (Rotterdam, 1829), par Delleville-Baussart; l'*Origine du pavillon néerlandais* (1831); *Catalogue d'empreintes du cabinet des pierres gravées de S. M. le roi des Pays-Bas* (1837); *Description des médailles historiques des Pays-Bas* (Amsterdam, 1821-1848), avec G. van Loon; *Médailles nationales* (1829-1837, 2 vol. in-4°), avec J. de Vries; *Histoire de la marine néerlandaise* (La Haye, 1828, 10 vol. in-8°), ouvrage remarquable et qui a obtenu un grand succès en Hollande; les *Républiques des Provinces-Unies et de Venise* (La Haye, 1852), etc.

JONGELINGX (Jacques), sculpteur belge, né à Anvers en 1531, mort dans la même ville en 1606. Après avoir passé la plus grande partie de sa jeunesse en Italie, il revint dans son pays, où il exécuta la plupart des monuments qui datent de ce temps-là et dont quelques-uns seulement sont venus jusqu'à nous; tel est le *Mausolée de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne*. Ce monument splendide, qu'on admire encore à Notre-Dame de Bruges, fut érigé en 1558, par ordre de Philippe II. On cite encore parmi ses meilleures œuvres : la statue du *duc d'Albe*, élevée en 1571, sur la place d'armes de la citadelle d'Anvers, et huit statues en bronze grandes comme nature, représentant *Saturne, Mars, Jupiter, Mercure, Vénus, Diane, Apollon, Bacchus*. Ces statues, exécutées en 1585, servirent à l'ornementation d'Anvers, à l'entrée triomphale d'Alexandre Farnèse, gouverneur des Pays-Bas. Philippe Gœlle les a reproduites par la gravure et en a formé un recueil (1586), dont un exemplaire se trouve à la Bibliothèque nationale. Ces gravures donnent une grande idée du talent de Jongelingx; les huit figures qu'elles reproduisent ont un grand style, de l'originalité, et attestent une véritable science de la forme. Elles font regretter vivement la perte de la plupart des œuvres de cet éminent artiste.

JONGERMANNE s. f. (jon-jèr-ma-ne — de *Jungermann*, bot. allem.). Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des hépatiques, type de la tribu des jongermanniées : *Les* JONGERMANNES *sont de petites herbes terrestres ou parasites*. (C. d'Orbigny.) ‖ On dit aussi JONGERMANNIE.

— **Encycl.** Ce genre, l'un des plus importants de la famille des hépatiques, a été établi par Ruppius et adopté par Linné. Les *jongermannes* sont particulièrement caractérisées par une capsule renfermée dans un calice membraneux d'où elle sort à sa maturité, portée sur un pédicelle plus ou moins long et se divisant jusqu'à la moitié ou jusqu'à la base en quatre valves. Cette capsule renferme des spores nombreuses, entremêlées de filaments en spirale, naissant tantôt du fond de la capsule, tantôt de toute la paroi interne des valves. On a cru longtemps que ces filaments étaient distincts des spores, mais il est reconnu qu'ils les supportent et qu'ils servent par leur élasticité à les projeter çà et là. La capsule varie par sa forme ronde ou allongée, par sa division en quatre valves jusqu'à la base ou seulement jusqu'à la moitié. Une première grande division de ce genre renferme les espèces dont la fronde est simple, plus ou moins lobée, presque toujours palmée, étendue sur le sol, et ne présente pas de folioles distinctes. Telles sont les *jongermannes* épiphylle, grasse, fourchue, etc. Toutes les autres espèces ont une tige simple ou rameuse, rampante ou redressée, couverte de petites feuilles distiques de forme très-variable. Cette division, de beaucoup plus nombreuse que la précédente, se subdivise en deux groupes, dont l'un a les feuilles nues à leur base, et l'autre les feuilles accompagnées de stipules caulinaires, qui forment, en général, à la face inférieure des tiges, un double rang de petites folioles. Le nombre des espèces connues de ce genre s'élève à environ trois cent cinquante, dont plus de quatre-vingts croissent en Europe. L'Amérique septentrionale en fournit un assez grand nombre. Les régions équatoriales en possèdent beaucoup, et elles ne paraissent pas diminuer en nombre en allant du pôle vers l'équateur. V. HÉPATIQUES.

JONGERMANNIÉ, ÉE adj. (jon-jèr-ma-ni-é — rad. *jongermanne*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la jongermanne. ‖ On dit aussi JONGERMANNIACÉ.

— s. f. pl. Tribu de la famille des hépatiques, ayant pour type le genre jongermanne.

JONGHE (Bernard DE), historien belge, né à Gand en 1674, mort dans la même ville en 1749. Il entra dans l'ordre des dominicains, fut ensuite attaché en qualité d'aumônier à l'armée française et devint par la suite prieur des dominicains de Lille. Jonghe consacra tous ses loisirs à des recherches historiques, visita les bibliothèques et les archives, et publia, entre autres ouvrages : *Desolata Batavia seu descriptio brevis omnium conventuum et monasteriorum sacri ordinis prædicatorum* (Gand, 1717, in-8°); *Belgium dominicanum* (Bruxelles, 1719, in-4°); *Histoire de Gand en forme de chronique mensuelle* (Gand, 1746).

JONGHE (Jean-Baptiste DE), peintre belge, né à Courtrai en 1785, mort en 1844. Elève d'Ommeganck, il s'adonna au genre du paysage, débuta avec succès en 1812, et fut successivement professeur à l'Académie de dessin et d'architecture de sa ville natale (1826), et professeur de peinture de paysage et d'animaux à l'Académie d'Anvers (1841-1843). Nous citerons parmi ses tableaux : *Voyageur au repos; Ferme en Flandre; Intérieur d'une ferme; Vue du château d'Auderme; Vue des environs de Tournai*, regardée comme son chef-d'œuvre.

JONGHEN (Henri DE), théologien belge, né à Hasselt en 1608, mort en 1669. Il entra dans l'ordre des récollets, reçut la prêtrise, s'adonna à la prédication, puis devint professeur de théologie à Louvain. Ses principaux ouvrages sont : *Medulla sancti Evangelii* (Anvers, 1657); *Nuptiæ agni, sive discursus pro sacris vestitionibus, professionibus jubilæis religiosorum* (Anvers, 1658, in-4°); *Vera fraternitas declamanda* (Anvers, 1662), etc.

JONGIE s. f. (jon-gî). Bot. Genre de nassauviées, comprenant une seule espèce de l'Amérique du Sud, la jongie rouillée.

JONGKIND (Johan-Barthold), peintre hollandais, né vers 1822. Il est venu compléter ses études artistiques en France sous la direction de E. Isabey et s'est adonné à la peinture de marine et de paysage. Depuis 1845, il a exposé à nos Salons un assez grand nombre de tableaux qui se recommandent par des qualités estimables, et parmi lesquel nous citerons : *Port de mer* (1848); *Vue du port d'Harfleur* (1850); le *Tréport; Saint-Valery-en-Caux* (1852); *Clair de lune; Souvenir du Havre; Cours de la Seine* (1853); le *Quai d'Orsay*; le *Lever de la lune près de Paris* (1855); *Marines* (1857); *Paysage hollandais* (1859); *Entrée du port de Honfleur* (1864), etc.; *Canal hollandais près de Rotterdam; Route de Sainte-Claire* (1865); *Paysage normand; Marine* (1866); *Patineurs sur un canal de Hollande; Vue de la rivière d'Overschie* (1868); la *Meuse à Dordrecht; Intérieur du port* et *Vue de la bourse, à Rotterdam* (1869), etc.

JONGLER v. n. ou intr. (jon-glé — du lat. *joculari*, se livrer à des jeux). Lancer en l'air, les uns après les autres, divers objets que l'on relance à mesure qu'on les reçoit : *Les psylles d'Afrique et les marses d'Italie* JONGLAIENT *avec de venimeux reptiles sans en être autrement inquiétés*. (Expilly.)

— Faire des tours d'adresse ou de passe-passe.

— Par ext. Se livrer à des exercices d'esprit qui n'ont d'autre mérite que la difficulté vaincue : *On* JONGLE *avec les mots, on saute à travers des cercles de périodes, on danse sur la corde roide des alexandrins*. (M. Du Camp.)

JONGLERIE s. f. (jon-gle-rî — rad. *jongler*). Action de jongler, tour d'adresse de jongleur : *Faire des* JONGLERIES. *En Orient, la* JONGLERIE *touche à la féerie*. (P. de St-Victor).

— Fig. Hypocrisie, menterie, tromperie, charlatanisme, parole ou action ayant pour but de déguiser une fâcheuse vérité sous de belles apparences : *La prétendue douceur de la censure est pure* JONGLERIE. (Chateaub.) *L'éloge n'est qu'une* JONGLERIE *oratoire*. (Fourier.)

— Littér. Œuvre que les troubadours improvisaient en chantant.

JONGLEUR s. m. (jon-gleur — lat. *joculator*, celui qui joue, de *jocus*, jeu. M. Littré remarque que dans le vieux français *juglere* est le nominatif de *joculator*, et *jugleor* est le régime, de l'accusatif latin *joculatorem*. Le vieux français avait aussi *jugler* et le provençal *juglar*. Ces deux formes *jugler* et *juglar* viennent du lat. *jocularis*, même sens que *joculator*). Personne qui jongle, qui lance en l'air et reçoit tour à tour divers objets. ‖ Bateleur, escamoteur, charlatan : *Le* JONGLEUR *qui place une noix sous le dos d'un rasoir et la casse en frappant sur le tranchant avec la paume de la main prouve que tous les instruments tranchants ne coupent qu'en sciant*. (Rev. scientif.) *Les* JONGLEURS *indiens opèrent nus jusqu'à la ceinture, sans table et sans gobelets, sans manches et sans gibecière*. (P. de St-Victor.)

— Hist. littér. Poëte, ménestrel qui récitait lui-même ses vers en s'accompagnant de quelque instrument : *Il y avait des poëtes qui ne faisaient que de petits poëmes, et que l'on appelait* JONGLEURS *ou joingleurs*. (Et. Pasq.) *Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, honora les* JONGLEURS *de son amitié*. (Mervesin.)

— Par ext. Trompeur, personne qui se donne les apparences des qualités qu'elle n'a pas :

> Je connais ces *jongleurs* à front jésuitique.
>
> M.-J. CHÉNIER.

— **Encycl.** V. BATELEUR.

JONIDION s. m. (jo-ni-di-on). Bot. V. IONIDION.

JONIN (Gilbert), poëte et jésuite français, né à Saint-Flour (Auvergne) en 1596, mort à Tournon en 1638. Il enseigna la philosophie, la théologie, l'Ecriture sainte et cultiva avec succès la poésie grecque et latine. Ses vers sont, en général, pleins d'élégance et de facilité. Nous citerons de lui : *Lyrica* (Lyon, 1630, in-16), contenant des odes et des épodes; *Anthologia sacra* (en deux parties); *Musæ et Gratiæ religiosæ; Anacreon christianus*, en grec et en latin (Lyon, 1634); *Elegiæ, hendecasyllabi, etc.* (Lyon, 1634); *Ænigmata, Beatitudines, Bion christianus, etc.* (Tolouse, 1636); *Poematum libri duo* (Lyon, 1637); *Moralis mythologia*, en ïambes grecs; *Moralis institutio epigrammatum centuriæ tres, disticha græca* (Lyon, 1687), avec une explication latine.

JONKAKONDA, ville de l'Afrique occidentale, dans la Sénégambie, royaume d'Yani, sur la rive droite de la Gambie, à 400 kilom. de son embouchure. Commerce assez actif.

JONKŒPING ou **INKŒPING**, ville de Suède, dans la Gothie, ch.-l. du *lan* ou gouvernement de son nom, à 290 kilom. S.-O. de Stockholm, à l'extrémité S. du lac Wetter; 7,700 hab. Siége de la cour d'appel de Gothie, érigée en 1634. Cette ville est située à l'extrémité d'un isthme étroit, dans un fond qui, au sud-est et plus encore au sud-ouest, est entouré de hautes montagnes couvertes de bois. Outre plusieurs écoles primaires, Jonkœping possède une école élémentaire supérieure et une école de métiers. L'industrie y est limitée à quelques mégisseries et à quelques fabriques, notamment des fabriques de tabac. On y trouve un comptoir principal de la banque de Smâland. Jonkœping est une des plus anciennes villes de la Suède, et jusqu'au milieu du XVIIe siècle elle a conservé ses fortifications. Mais, prise et brûlée en 1567 par le général danois Daniel Rantzau, elle fut brûlée de nouveau en 1612, par ordre de Gustave-Adolphe, lorsque Christian IV, s'étant emparé d'Elfsborg et de Gullberg, menaçait de la soumettre à son pouvoir. Après la déposition de Gustave IV Adolphe, la paix fut signée dans ses murs entre la Suède et le Danemark, le 10 décembre 1809. Le gouvernement de Jonkœping a 1,400 kilom. carr. de superficie et une population de 175,000 hab.; il forme la partie la plus fertile de la Smâland. On y compte trois villes, y compris le chef-lieu, et six bailliages.

JONOPSIDE s. f. (jo-no-psi-de). Bot. V. IONOPSIDE.

JONOPSIDION s. m. (jo-no-psi-di-on). Bot. V. IONOPSIDION.

JONQUE s. f. (jon-ke — du mot espagnol et portugais *junco*, proprement navire, vaisseau, qui se rapporte au chinois *tchouen*, bateau, vaisseau, prononcé à Canton *chune*, suivant l'orthographe anglaise, c'est-à-dire en français *tchoun*). Mar. Vaisseau d'une forme particulière, qui est en usage en Chine, dans l'Inde et au Japon : *Une* JONQUE *chinoise. Déjà, au* IIIe *siècle de notre ère, les* JONQUES *chinoises naviguaient sur l'océan Indien, d'après l'indication magnétique du Sud*. (De Humboldt.)

— **Encycl.** La *jonque* est un navire de commerce et de guerre commun à beaucoup de peuples de l'Asie, notamment aux Chinois et aux Japonais. La *jonque* est un gros vaisseau qui fait le cabotage sur les côtes de la Chine. Les principaux ports de la Chine entre lesquels se fait la navigation des *jonques* sont : Canton, Namo, Emoui, Tou-Tcheou, Tcha-Pon, Chang-Haï, Tien-tsin, etc. Les *jonques* vont jusqu'aux îles Philippines, dans les colonies hollandaises, les Moluques, etc.

Ce navire est très-ancien; un passage de Pline le Jeune nous apprend que des *jonques* chinoises allaient faire le commerce sur la côte malabare de l'Indoustan, dans le port de Surate. Sa forme, du reste, rappelle les anciennes galères. La carène est plate et lourde; elle ne peut naviguer que sur une mer facile et avec des vents doux. Recourbé à l'avant et à l'arrière, informe, sans grâce aucune, ce bâtiment a l'apparence d'un coffre. Les trois mâts de la *jonque* portent deux voiles rectangulaires, quelquefois en coton, le plus souvent en nattes réunies par bandes, et pouvant se replier les unes sur les autres, à la manière des plis d'un éventail. Les ancres sont aussi ridicules que le navire lui-même : elles sont en bois dur, formées de trois morceaux, dont le plus grand sert de verge, et les deux autres, plus petits, réunis à entailles et consolidés par une forte cheville, composent les becs. Les *jonques* de guerre, appelées *jonques mandarines*, sont armées de quelques mauvais canons.

On comprend que de pareils vaisseaux fassent facilement naufrage; il est même étonnant qu'ils osent et puissent accomplir des traversées aussi longues que celles des côtes de la Chine aux îles de la Sonde et aux Philippines, par exemple. On cite même une *jonque* qui est venue jusqu'à Londres, en compagnie ou plutôt sous la protection d'un steamer anglais.

JONQUIÈRES, bourg et commune de France (Vaucluse), cant. E., arrond. et à 9 kilom. d'Orange, sur un canal de l'Ouvèze; pop. aggl., 1,145 hab. — pop. tot., 2,448 hab. Usine à soie et à garance; moulins.

JONQUILLE s. f. (jon-ki-lle; *ll* mll. — rad. *jonc*). Bot. Espèce de narcisse dont les fleurs, de couleur jaune vif, exhalent un parfum suave, et dont les feuilles sont longues et cylindriques comme celles des joncs : *Cultiver des* JONQUILLES. ‖ Fleur de la même plante : *Cueillir des* JONQUILLES. *Exhaler l'odeur des* JONQUILLES. JONQUILLE *double. La promenade, la collation dans un lieu tapissé de* JONQUILLES, *tout cela fut à souhait*. (Mme de Sév.)

> . . . . La *jonquille* encor
> Offre à mon œil ravi la pâleur de son or.
>
> ROUCHER.

‖ *Jonquille de chêne*, Nom vulgaire d'une espèce d'agaric.

— Adjectiv. Qui a la couleur des jonquilles : *Etoffes* JONQUILLE. *Couleur* JONQUILLE. *Jaune* JONQUILLE.

— **Encycl.** La *jonquille* est une espèce de narcisse à feuilles subulées, demi-cylindriques, semblables à de petits joncs; la hampe se termine par un petit bouquet de fleurs d'un beau jaune et d'une odeur suave. Il y a aussi une variété à fleurs doubles. Cette plante croît dans les lieux incultes du midi de la France. On la cultive dans nos jardins, en terre légère. Plantée au mois de septembre, elle fleurit en avril. L'arome de ses fleurs est fort recherché dans la parfumerie. D'après Dioscoride, son bulbe est vomitif. On a attribué à cette plante des propriétés antispasmodiques, qui se retrouvent bien plus prononcées dans une espèce voisine, le narcisse odorant, vulgairement nommé *grande jonquille*. La teinture a souvent imité la nuance des fleurs de la *jonquille*.

JONSIUS (Jean), érudit allemand, né à Flensbourg (Sleswig) en 1624, mort à Leipzig en 1659. Il devint recteur de l'école de la cathédrale à Sleswig (1654), et se livra à l'enseignement à Kœnigsberg et à Francfort-sur-le-Mein. Son principal ouvrage, intitulé : *De scriptoribus historiæ philosophiæ* (Francfort, 1659, in-4°), est un tableau de toutes les sectes philosophiques anciennes et modernes. Ce traité, qui a vieilli, rendit de grands services à l'érudition contemporaine. Parmi ses autres écrits, nous mentionnerons : *Disputatio de syllogismo ex mente Aristotelis* (Kœnigsberg, 1651); *Dissertationum de historia peripatetica pars prima* (Hambourg, 1652), etc.

JONSON (Benjamin ou Ben), célèbre poëte dramatique anglais. V. JOHNSON.

JONSONIE s. f. (jon-so-nî — de *Jonson*, n. pr.). Bot. Syn. de CÉDRÈLE.

JONSTON (Jean), naturaliste polonais, né à Sambter (Grande Pologne), d'une ancienne famille écossaise, en 1603, mort en 1775. Il parcourut une partie de l'Europe, l'Allemagne, l'Angleterre, les Pays-Bas, la France, l'Italie, étudiant dans toutes les universités la médecine, l'anatomie et la botanique, et finit par se retirer dans la basse Silésie, où il passa le reste de ses jours dans la culture des sciences naturelles et dans la pratique de la médecine. Il a composé des ouvrages fort estimés de son temps, notamment : *Thaumatographia naturalis, in classes* X *diviso* (1632), sur les choses les plus curieuses de l'univers; *De naturæ constantia* (1632), traité dans lequel il démontre que l'état du monde est loin d'empirer; *Historia universalis, civilis et ecclesiastica* (Leyde, 1633); *Idea universæ medicinæ practicæ libris XII absoluta* (Amsterdam, 1644), qui a eu de nombreuses éditions; une *Histoire universelle des animaux*, son ouvrage capital, qui parut à Francfort en quatre parties : *De piscibus et cetis* (1649, in-fol.); *De avibus* (1650); *De quadrupedibus* (1652, in-fol.); *De serpentibus et draconibus* (1653, in-fol.), qui a été fréquemment réédité; *Dendrographia, sive historia naturalis de arboribus et fruticibus* (1662, in-fol.), ouvrage sur les plantes, extrait des botanistes et des voyageurs.

JONSTON (Arthur), médecin et poëte écossais. V. JOHNSTON.

JONTHLASPI s. m. (jon-tlas-spi — de *jonc*, et de *thlaspi*). Bot. Nom d'une espèce de clypéole, qui, par son port, rappelle à la fois le jonc et le thlaspi.

JONVELLE, village et commune de France (Haute-Saône), cant. de Jussey, arrond. et à 48 kilom. N.-O. de Vesoul, sur la rive droite de la Saône; 708 hab. Fabrication de vases et de corbeilles d'osier, filature de laine; commerce de merrains. Vestiges d'un ancien et vaste château. En 1450 eut lieu au château de Jonvelle une conférence entre les plénipotentiaires du duc de Bourgogne et du roi de Sicile, pour terminer une contestation élevée entre ces deux souverains au sujet de la terre de Saint-Loup. Jonvelle fut assiégé et pris par Louis XIII en 1637; Galas le reprit l'année suivante pour le roi d'Espagne. Peu après, Louis XIII le fit assiéger de nouveau par Grancey, qui s'en empara, fit démolir le château et incendier le bourg.

JONVILLE (Augustin-Jean-François CHAILLON DE), magistrat et écrivain français, né à Bruxelles en 1733, mort à Paris en 1807. Conseiller au parlement de Paris dès l'âge de dix-neuf ans, il devint maître des requêtes en 1762, fut, en 1765, un des commissaires désignés pour juger à Rennes La Chalotais, dont le procès fut abandonné, émigra en 1789 et ne revint en France que sous le Consulat. Chaillon de Jonville est l'auteur de plusieurs écrits et pamphlets dirigés contre les idées de la Révolution et qui lui valurent des Bourbons exilés le titre forcément honorifique de conseiller d'Etat. Nous citerons de lui : *Apologie de la constitution française* ou *Etats républicains et monarchiques comparés dans les histoires de Rome et de France* (Paris, 1789); la *Vraie philosophie adressée aux états généraux* (Paris, 1789); *Création de deux chambres haute et basse* (1789); *Ultimatum de la saine partie* (désarmée quant à présent) *aux provinces et surtout aux bailliages* (Francfort, 1790); *Révolutions de France prophétisées* (Strasbourg, 1791-1792-1793, 3 parties).

JONZAC, ville de France (Charente-Inférieure), ch.-l. d'arrond., à 39 kilom. de La Rochelle, sur la Seugne; pop. aggl., 2,327 hab. — pop. tot., 3,147 hab. L'arrond. comprend 7 cantons, 120 communes et 82,632 hab. Tribunal de 1re instance; bibliothèque (6,000 vol.); chambre d'agriculture. Commerce de grains, vins, bestiaux et volailles. Des distilleries d'eaux-de-vie supérieures, des fabriques de serges, kalmouks, etc., auxquelles les foires de Bordeaux et de Beaucaire ouvrent un important débouché, sont les principales branches de l'industrie des habitants.

Parmi les monuments intéressants de Jonzac, il faut citer l'église et le château. L'église, reconstruite de 1847 à 1854 dans le style roman secondaire, a conservé une façade du Xe ou du XIe siècle, défigurée par des restaurations et des agrandissements disparates. Le château est situé à l'extrémité est de la ville, sur un rocher qui domine la Seugne. C'était, à l'origine, une forteresse. Il a été reconstruit au commencement du XIVe siècle et agrandi successivement au XVIe, au XVIIe et au XVIIIe siècle. « Dans la cour, dit M. Joanne, on remarque au-dessus des fenêtres des sculptures représentant les signes du zodiaque. Depuis une dizaine d'années, le château a subi, sous prétexte d'appropriation, diverses dégradations. Les fossés ont été comblés, une rue a été ouverte à travers un des corps de bâtiment, et le donjon, du XVe siècle, a été recouvert d'un toit de mauvais goût avec lanterne octogonale. » Mentionnons encore les souterrains d'Heurtebise, situés près de la rivière de la Seugne, et qui, dit-on, servirent plusieurs fois d'asile aux protestants, à l'époque des persécutions religieuses. Un beau pont en pierre du pays, reconstruit récemment (1854), relie la ville haute de Jonzac au faubourg Saint-Nicolas, situé sur la rive gauche de la rivière.

Jonzac était, à l'époque gallo-romaine, traversé par la voie militaire de Blaye à Cognac; la ville fut, pendant la guerre de Cent ans, occupée tour à tour par les Anglais et les Français. Ce fut aux environs de Jonzac qu'en 1548 les *Pitaux* s'insurgèrent contre les *Gabelous;* c'est à Jonzac, où était alors cantonné le régiment d'Asnières, que se réunirent, en 1570, les armées huguenotes, et que le célèbre d'Aubigné fit ses premières armes. Enfin, c'est à peu de distance qu'eut lieu, au XVe siècle, un duel célèbre en champ clos, entre dix-sept chevaliers français ayant à leur tête le seigneur de Barbazan, et dix-sept chevaliers anglais commandés par le seigneur de Scales.

JOOBOO s. m. (jou-bou). Mamm. Métis provenu du yak et du bœuf ordinaire.

— **Encycl** Le *jooboo* est l'un des animaux les plus utiles et les plus intéressants que l'on rencontre dans les cols de l'Himalaya, où il sert d'animal de transport. On le loue avec son conducteur pour porter les bagages dans les plus hautes et les plus froides parties de ces contrées presque inaccessibles. Un *iooboo* coûte 4 aunas (60 cent.) par jour, et le conducteur autant. Il se paye de 20 à 30 roupies (de 50 à 75 francs), tandis que le yak domestique ou *chowr-gai* ne se paye que de 10 à 15 roupies. Il porte 100 à 150 livres et supporte longtemps la fatigue. Il souffre peu des changements de climat, et pourrait peut-être être acclimaté en France. C'est au Bunahir qu'on se livre à l'élève du *jooboo*, et c'est de là qu'on l'amène sur les marchés de la plaine.

JOONÉ s. f. (jou-né). Bot. Espèce de graminée du Japon.

JOORIA, ville de l'Indoustan anglais. V. DJOURIA.

JOOSIE s. f. (jou-zî). Bot. Graminée du Japon, employée en médecine dans ce pays.

JOOSTENS (Prosper), en latin **Paschasius Justus**, médecin et littérateur flamand, né à Eccloo (Flandre) vers 1535, mort vers 1590. Lorsqu'il eut passé son doctorat, il visita la France, l'Italie, l'Espagne, puis revint dans sa patrie, où il acquit une grande réputation comme praticien. Joostens soigna Guillaume d'Orange, blessé d'un coup de pistolet à la tête par Jeau Jaureguy (1582), et devint par la suite médecin du duc d'Alençon. Il a écrit sur le jeu, dont il avait la passion, un ouvrage curieux et plein d'anecdotes, intitulé : *Alea, sive de curanda ludendi in pecuniam cupiditate libri duo* (Bâle, 1561, in-4°).

JOPLIN (Thomas), économiste anglais, né à Newcastle-sur-Tyne, mort à Böhmischdorf (Silésie autrichienne) en 1847. Il proposa, en 1822, d'établir en Angleterre une banque par actions, au capital de 12,500,000 francs; mais son projet dut être abandonné devant l'opposition des directeurs de la banque d'Angleterre. Toutefois, deux ans plus tard, ses idées furent en partie réalisées par la fondation de la banque provinciale d'Irlande établie à Londres, et le gouvernement ayant, quelque temps après, autorisé la création de banques par actions à une distance de 6 milles de la capitale, il put établir la banque provinciale et nationale d'Angleterre, dont il eut la direction. Les démêlés qu'il eut avec ses collègues l'amenèrent à se démettre de ses fonctions. On a de Joplin plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Essai sur les principes généraux et la pratique actuelle des banques en Angleterre et en Ecosse* (1822), excellent ouvrage dans lequel il expose la nature des banques écossaises; *Esquisse d'un système d'économie politique* (1823); *Vues sur le blé et sur la circulation* (1826); *Analyse et histoire de la circulation du numéraire* (1832, in-8°); *Essai sur la condition de la banque nationale et provinciale d'Angleterre* (1843); *Réforme de la circulation, progrès et non dépréciation* (1844), etc.

JOPPE s. f. (jo-pe). Antiq. Sorte de chaussure qui s'introduisit en France sous les rois de la première race, et qui avait été empruntée aux Hongrois.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des ichneumoniens, tribu des ophionites, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

— **Encycl.** Ce genre a été établi par Fabricius et adopté par Latreille. Ses caractères sont : palpes maxillaires de cinq articles très-inégaux, le troisième en forme de hache; palpes labiales de quatre articles; extrémité des mandibules distinctement bidentée; antennes sétacées, composées d'un grand nombre d'articles; tarière cachée. Les *joppes* ont le chaperon court, corné, arrondi, entier; leurs mâchoires sont unidentées et leur lèvre, membraneuse, comprimée, est plus épaisse au bout. L'abdomen est pétiolé, ovoïde, voûté en dessus; leur corps est orné de couleurs jaunes sur un fond noir. La plupart des espèces vivent dans l'Amérique méridionale. Elles ont les habitudes de celles du genre ichneumon.

JOPPÉ, ville de l'ancienne Palestine, aujourd'hui Jaffa.

JOPPITE s. et adj. (jo-pi-te). Géogr. anc. Habitant de Joppé; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* JOPPITES. *La population* JOPPITE.

JORAM, roi d'Israël, fils d'Achab, mort en 884 av. J.-C. Il a laissé, comme son père, une renommée d'impiété dans les annales hébraïques. Vainqueur des Moabites et du roi de Syrie, Ben-Adad, grâce à l'intercession du prophète Elisée, il n'en persista pas moins dans ses pratiques idolâtriques. Dieu suscita contre lui Jéhu, qui le fit massacrer avec toute la maison d'Achab et qui s'empara du trône.

JORAM, roi de Juda, fils de Josaphat, mort en 885 av. J.-C. Cédant aux perfides conseils de sa femme Athalie, il favorisa l'idolâtrie et méprisa les avertissements du prophète Elie. Dieu permit alors que les Arabes et les Philistins ravageassent ses Etats et que lui-même mourût en proie à une maladie horrible.

JORAND (Jean-Baptiste-Joseph), peintre, dessinateur et antiquaire, né à Paris en 1788, mort en 1850. Elève de Gros, de Moench et de Fragonard fils, il aida ces deux derniers maîtres dans les travaux qu'ils exécutèrent au palais de Fontainebleau et au palais du Corps législatif, commença à se faire connaître au Salon de 1810 par un tableau représentant *Duguesclin emmenant prisonnier le seigneur de Felleton*, et exposa ensuite diverses vues de monuments. L'insuffisance de ses ressources l'ayant forcé d'accepter une place de maître de dessin dans le Vermandois, il profita de son séjour dans cette province pour en dessiner les principaux monuments, exposa ces dessins en 1819, revint alors à Paris et fut chargé, par le comte Jouffroy, de parcourir la France et de dessiner les monuments les plus remarquables pour un ouvrage intitulé : les *Siècles de la monarchie française* (1823). Jorand enrichit cette publication de 350 dessins et fut nommé membre de la Société des antiquaires. « En 1830, dit M. A. Maury, il fit paraître une vue des monuments celtiques de Carnac et de Locmariaker; il prit part à l'exécution du grand album que le comte de Clarac fit faire d'après ses croquis d'un voyage au Portugal, au Brésil et à la Guyane, et qui a été dispersé à la mort de ce dernier. Il prit une part active à la composition des planches du magnifique ouvrage publié par MM. Charles Nodier, Taylor et de Cailleux, sous le titre de *Voyage pittoresque et romantique dans diverses provinces de France*. En 1837, le même artiste fit paraître in-folio, à Paris, une *Grammatographie du* XIXe *siècle*, recueil de types calligraphiques tirés de la Bible de Charles le Chauve. » Parmi les peintures exécutées par Jorand, nous citerons celles qui décorent la salle des Croisades à Versailles et le château d'Eu, puis le *Père de famille*, son dernier tableau. Comme antiquaire, il a publié dans le recueil de la Société des antiquaires plusieurs mémoires, dont le plus remarquable est intitulé : *De la nécessité d'être exact dans la représentation des monuments archéologiques*, suivi d'une *Dissertation critique sur un bas-relief de Clermont-Ferrand*.

JORAT, en allemand *Jurten*, nom d'une chaîne de montagnes qui s'étendent dans les cantons de Vaud et de Fribourg, entre les Alpes et le Jura. Elles s'élèvent immédiatement au-dessus du lac de Genève, entre Lausanne et Vevey, et leur pente est tellement escarpée, qu'en quelques endroits on a été obligé de tailler la route dans le roc. Cette chaîne s'abaisse du côté du Nord et se confond avec les collines et les rochers de grès des bords du lac de Neufchâtel. Une espèce de grès excellent pour les ouvrages de maçonnerie forme la principale substance dont les hauteurs du Jorat sont composées; dans quelques parties, leur surface est couverte de brèche et parsemée de débris de gneiss et de granit. Plus bas, on trouve des filons de houille et des pétrifications. Le sol en est généralement marneux, froid et peu fertile. Un chemin qui, de Lausanne, va dans l'intérieur de la Suisse, traverse le Jorat et s'élève à une hauteur de 924 mètres au-dessus de la mer. Le mont *Pelerin* est un des points culminants de cette chaîne (1,200 mètres). Toutes les eaux du revers septentrional du Jorat se jettent dans la Sarine et dans la Broye; celles du revers opposé tombent dans le lac de Genève.

JORDAENS (Jacob), célèbre peintre flamand, né à Anvers en 1594, mort dans la même ville en 1678. Elève d'Adam van Oort, il ne tarda pas à se faire remarquer par des dispositions hors ligne. Son maître, qui devinait son brillant avenir, lui donna sa fille en mariage et lui fournit l'argent nécessaire pour se rendre en Italie. Jordaens étudia principalement les chefs-d'œuvre de Véronèse, du Titien, du Caravage, qui produisirent sur lui une impression profonde. Les tableaux qu'il exécuta à son retour à Anvers firent sensation, et Rubens en fut émerveillé. Ce grand peintre se lia avec Jordaens, devint son ami, et voulut l'avoir pour collaborateur dans les travaux considérables qu'il était chargé d'exécuter. C'est ainsi que Jordaens fit, d'après les dessins de Rubens, des cartons en détrempe pour le roi d'Espagne. Mais cet artiste avait trop de sève et de puissance pour se plier longtemps à l'inspiration d'autrui. D'ailleurs, à ce moment, il était accablé de commandes et n'avait que le temps d'y faire honneur. Travailleur infatigable, doué d'une extrême facilité, Jordaens produisit un grand nombre d'œuvres et acquit une fortune considérable. Après une longue et tranquille carrière, il fut emporté par la suette.

« Ami de la nature, Jordaens la copia servilement sans en choisir les beautés, dit M. Lacaze. Ses compositions sont ingénieuses, pleines de mouvement et de chaleur; les expressions de ses personnages sont naturelles et ses étoffes bien drapées; mais souvent son dessin manque de goût. » Ce qui lui fait défaut, en effet, c'est la distinction et l'élégance; mais on pardonne volontiers cette lacune à l'artiste, lorsqu'il reproduit des scènes familières pleines de verve et d'entrain. Le *Concert*, le *Roi boit*, *Pan et Syrinx* et le *Portrait d'homme armé accompagné de ses pages*, qu'on admire au Louvre, doivent compter parmi les plus beaux morceaux de son œuvre. D'une forme pleine de grandeur et de puissance, d'une couleur dont jamais personne n'a dépassé la splendeur et l'énergie, ces figures sont modelées à plans larges et exécutées d'une brosse magistrale. Le musée de Cassel possède une *Assemblée d'hommes et de femmes assis à table*, « qu'on voit boire et manger, qu'on croit entendre causer et rire, » dit Descamps. Le *Satyre et le Passant qui souffle le froid et le chaud*, au même musée, est un chef-d'œuvre inimitable d'une merveilleuse couleur. Les églises d'Anvers sont pleines de ses plus fortes inspirations; nous mentionnerons surtout la *Vierge* avec des saints et des saintes, à l'église Saint-Jacques; un *Christ* avec des figures prosternées aux pieds de la croix, à l'église des Beguines; le *Martyre de sainte Apolline*, aux Augustins; *Diane et Neptune*, dans la salle de la confrérie de saint Augustin. Citons encore la *Sainte Famille* de l'église Sainte-Catherine de Malines; le *Christ au milieu des docteurs*, à Saint-Walburge de Furnes, « une des plus belles et des plus abondantes compositions de Jordaens, dit Descamps; elle a été souvent attribuée à Rubens, et lui ferait honneur. » A Tournay, on voit un *Christ mort sur les genoux de sa mère;* au musée de Bruxelles, *Saint Martin chassant le démon du corps d'un possédé*, tableau admirable; à Dixmunde, la *Nativité*, etc. Van Dyck nous a laissé un excellent portrait de Jacob Jordaens. L'œuvre de ce maître illustre a été gravé par les artistes les plus célèbres. Mais les plus belles épreuves sont celles des contemporains, retouchées pour la plupart par Jordaens lui-même.

« Une des gloires de Jordaens, dit M. Al. Michiels, est d'avoir atteint les limites extrêmes de la magnificence dans le coloris. Son chef d'atelier (Rubens) n'a pas lui-même été aussi loin, ou parce qu'il ne le voulait pas, ou parce que ces tours de force lui semblaient des excès, et qu'il avait peur de rendre ses nuances trop crues. Ses tableaux sont toujours harmonieux relativement à ceux de Jordaens. Celui-ci n'avait pas les mêmes scrupules, et rien ne limitait son audace. Quelques-unes de ses toiles frappent d'étonnement... Rubens et Jordaens n'ont pas, à l'égard du coloris, les mêmes procédés. Ils combinent différemment la lumière et l'ombre. Rubens les dispose en grandes masses, peu nombreuses. Jordaens restreint et multiplie les dernières. Ses tableaux offrent donc un aspect plus varié, plus chatoyant, mais aussi moins majestueux, moins agréable. Rubens est, pour ainsi dire, un auteur à nobles phrases, à longues périodes; Jordaens, un écrivain à style bref, à sentences courtes et fermes. Tout juge compétent trouvera Rubens plus doux, plus grave, plus harmonieux; il a quelque chose d'épique et d'homérique. Jordaens l'éclipse parfois, en se servant de

moyens révolutionnaires : ses pages sont plus dures à l'œil, les contrastes y sont plus marqués. Jamais la couleur locale ne se montre aussi pure que dans celles de Rubens. Il peignait un peu comme Lucain faisait des vers. »

JORDAENS (Hans), peintre hollandais, né à Delft en 1616, mort à Voorburg, près de La Haye, vers 1680. Il partit fort jeune pour l'Italie, où il demeura de longues années. Ce fut seulement vers la fin de sa vie qu'il retourna dans sa terre natale. Beaucoup d'imagination, une habileté prodigieuse le firent surtout remarquer de ses camarades, qui disaient de lui « qu'il ramassait ses figures tout achevées, avec une cuiller à pot. » De là le surnom de **Cuiller à pot**, qui lui est resté, et que l'on trouve, avec son nom véritable, dans plusieurs de ses peintures. Ses fresques de Naples, de Venise et de Rome, dont les contemporains vantent les rares qualités, n'existent plus; mais elles ont été reproduites dans des gravures qui font partie des collections du Vatican. Le musée d'Amsterdam possède une toile superbe de Hans Jordaens, le *Passage de la mer Rouge*, qui fait vivement regretter la perte des œuvres qu'il avait exécutées en Italie. *Moïse frappant le rocher*, qu'on admire à La Haye, est encore un tableau d'un grand mérite, et qui donne également une haute idée de son talent. On parle aussi de plusieurs gravures, eaux-fortes, qu'il a laissées, mais dont nous n'avons pu trouver la moindre trace.

JORDAN (Raymond), écrivain ecclésiastique qui vivait au XIVe siècle. Il devint prevôt d'Uzès (1381), puis abbé de Celles. Jordan est l'auteur d'un *Traité sur la Vierge*, d'un *Traité de la religieuse*, de *Méditations* et de l'*Œil mystique*. Ces ouvrages ont été publiés sous le titre d'*Idiota sapiens, antehac truncus, nunc integer* (Lyon, 1638, in-12). Pendant longtemps on a ignoré qu'il était le véritable auteur de ces écrits, et ce fut le jésuite Théophile Raymond qui fit cette découverte. Jusqu'alors, l'écrivain à qui étaient dus ces ouvrages avait été désigné sous le nom de l'*Idiot* ou du *Savant idiot*.

JORDAN (Esteban), peintre, sculpteur et architecte espagnol, né à Valladolid en 1543, mort dans la même ville en 1603. En quittant l'atelier de Berruguete, il alla se perfectionner en Italie, fit un long séjour à Rome, et, de retour en Espagne en 1587, il fut chargé par le roi d'exécuter d'importants travaux dans la cathédrale de Valladolid. Ces travaux se composaient d'un grand retable, orné de sculptures et de peintures, dont il fit aussi le plan, et de six grands tableaux couvrant les parois et la voûte. Les sculptures en chêne, d'une grande richesse d'ornementation, consistent en quelques figures excellentes qui se marient avec goût à des arabesques originales et très-variées. Quelques endroits seulement, mal restaurés au XVIIIe siècle, n'offrent plus maintenant qu'une faible trace du caractère primitif de l'œuvre. Les peintures, restées intactes, sont d'un grand style, dans le sentiment des toiles de Velasquez. On remarque un *Saint Pierre* dont le dessin rappelle un peu Michel-Ange, mais dont la couleur puissante et harmonieuse est d'un grand charme. Le *Saint Paul*, qui décore le panneau opposé, est moins grandiose peut-être, mais aussi remarquable comme ton. *L'Adoration des mages*, qu'on voit au fond, est un peu théâtrale; il y a certes plus de personnages qu'il n'en fallait pour le développement de l'idée principale, mais, à part ce défaut, le sujet est traité de main de maître. Il faut ajouter à ces morceaux excellents une *Madeleine* d'un sentiment exquis, d'un modelé puissant et doux, et dont les draperies grandioses augmentent le charme et la poésie. Les récompenses et les honneurs ne manquèrent pas à Jordan. Favori du roi, qui le nomma son premier sculpteur, il eut à la cour une existence somptueuse, mais ne se laissa pas détourner un instant des travaux nombreux qui ont illustré sa longue et brillante carrière.

JORDAN (Claude), dit **de Colombier**, publiciste et voyageur français, né dans la seconde moitié du XVIIe siècle, mort vers 1746. Après avoir parcouru pendant une dizaine d'années diverses contrées d'Europe, il se fixa à Leyde, où il fonda, en 1686, une maison de librairie. Au bout de quelques années, ayant reçu une pension du roi de France, il alla habiter un village du Barrois, y rédigea les observations qu'il avait faites pendant ses voyages, et les publia sous le titre de *Voyages historiques de l'Europe* (Paris, 1692-1703, 8 vol. in-12). En 1704, Claude Jordan publia à Luxembourg un journal mensuel, intitulé *Clef du cabinet des souverains*, qu'il fit imprimer ensuite à Verdun, puis à Paris à partir de 1716. Ce journal, surtout connu sous le titre de *Journal de Verdun*, obtint un succès énorme et Jordan y joignit un supplément qui parut à Versailles (1713, 2 vol.), et qui contient le récit des événements arrivés depuis la paix de Ryswick (1697) jusqu'en 1704. A partir de 1727, il cessa de prendre part à la rédaction de cette feuille, dont l'existence se prolongea jusqu'en 1776. On lui doit en outre : *Choix de bons mots* ou *Pensées des gens d'esprit sur toutes sortes de sujets* (Amsterdam, 1709, in-12).

JORDAN (Charles-Etienne), écrivain protestant, ami du grand Frédéric, né à Berlin en 1700 de réfugiés français, mort en 1745. Il fit ses études théologiques, moins par goût que par condescendance au désir de son père. Consacré en 1725, il fut élu pasteur à Potzlow, puis à Prentzlau, et ressentit une si violente douleur de la mort de sa femme, qu'il abandonna la carrière pastorale, voulant vivre désormais selon les inspirations de son humeur assombrie. Il visita la France, l'Angleterre et la Hollande vers 1733, et, de retour à Berlin, se livra tout entier à l'étude. Jordan fit paraître en 1735 le récit de ses voyages, qui donna au prince royal de Prusse le désir de le connaître. De là date l'amitié qui les unit. Monté sur le trône, Frédéric le nomma conseiller privé du Directoire français, curateur de toutes les académies de son royaume, et le chargea de la réorganisation de l'Académie de Berlin. « Jordan, dit Frédéric II, qui écrivit son éloge, était né avec un esprit vif, pénétrant et en même temps capable d'application; sa mémoire était vaste et contenait, comme dans un dépôt, le choix de ce que les bons écrivains dans tous les siècles ont produit de plus exquis. Son jugement était sûr, et son imagination brillante; elle était toujours arrêtée par le frein de la raison; sans écart dans ses saillies, sans sécheresse dans sa morale, retenu dans ses opinions, ouvert dans ses discours, plein d'urbanité et de bienfaisance, généreux, serviable, bon citoyen, fidèle à ses amis, à son maître et à sa patrie. » Ses principaux ouvrages sont: *Recueil de littérature, de philosophie et d'histoire* (Amsterdam, 1730, in-12); *Histoire d'un voyage littéraire fait en* 1733 *en France, en Angleterre et en Hollande, avec une lettre fort curieuse concernant les miracles prétendus de l'abbé Pâris et les convulsions visibles du chevalier Folard* (La Haye, 1735, in-12; prétendue nouv. édit., La Haye, 1736), avec un *Discours préliminaire*, par La Croze; *Histoire de la vie et des ouvrages de M. La Croze* (Amsterdam, 1741, 2 part. in-8º).

JORDAN (Dorothée BLAND, dite mistress), actrice anglaise, née à Waterford vers 1762, morte à Saint-Cloud en 1816. Elle était fille d'un capitaine irlandais. Poussée par sa vocation pour le théâtre, elle débuta à Dublin en 1777, puis joua à Cork, à Leeds, à York, où elle prit le nom de mistress Jordan, se rendit en 1785 à Londres, fut engagée au théâtre de Drury-Lane, et acquit aussitôt la faveur du public par son talent de comédienne et par les grâces de sa personne. Peu de temps après, cette actrice devint la maîtresse du duc de Clarence, qui monta plus tard sur le trône sous le nom de Guillaume IV, et elle en eut dix enfants. A la suite d'une rupture avec son royal amant (1811), mistress Jordan quitta l'Angleterre et alla habiter Saint-Cloud, où elle mourut dans un état voisin de l'indigence.

JORDAN (Camille), écrivain et homme politique français, né à Lyon en 1771, mort à Paris en 1821. Il appartenait à une famille de négociants, commença ses études chez les oratoriens et les termina au séminaire de Saint-Irénée. On raconte qu'il se trouvait au château de Vizille, chez son oncle (M. Périer), au moment s'y assemblèrent les états du Dauphiné. Ce prélude de la Révolution française était fait pour frapper sa jeune imagination. Il se lia avec les hommes marquants de l'époque, notamment avec Mounier. Jordan, quoique libéral, était fortement imbu d'idées cléricales; il publia quelques pamphlets contre la constitution civile du clergé, et s'enfonça dans les voies réactionnaires au fur et à mesure du développement de la Révolution. Il était à Lyon l'un des plus ardents de ce parti, et il fut un des promoteurs de la révolte de cette ville contre la Convention. Quand Lyon eut succombé, Jordan dut se sauver en Suisse, et, six mois après, il passa en Angleterre, où il connut des émigrés français, notamment Lally-Tolendal, Cazalès et Malouet. Il se lia aussi avec des hommes politiques anglais, dont il adopta complétement les doctrines, avec Fox, Erskine, Mackintosh et lord Holland. Dès lors, il se fit l'admirateur de la constitution de la Grande-Bretagne.

Le 9 thermidor lui ayant permis de rentrer en France, il revint à Lyon, et en 1797 il fut élu par le département du Rhône membre du conseil des Cinq-Cents. Jordan se fit le champion de la restauration religieuse, non sans une certaine éloquence. Il marchait alors dans l'Assemblée avec Royer-Collard, mais plus en avant et avec une véhémence où se trahissaient les ressentiments de l'ancien insurgé lyonnais. Ayant réclamé, dans un *Rapport sur la police des cultes*, l'abrogation de la loi qui interdisait les cloches dans les églises, il s'attira beaucoup de railleries, et le surnom de **Jordan-Cloche** lui en resta et est même parvenu jusqu'à nous. Il y avait d'ailleurs dans son rapport une intention évidente de relever le culte catholique, et l'on pouvait discerner dans son accent et dans ses inspirations les premiers signes d'une réaction religieuses, et comme un prélude du *Génie du christianisme*. Quoi qu'il en soit, on ne s'arrêta qu'à la partie finale de sa requête, aux attendrissements sur les fameuses cloches. L'esprit français se donna carrière, et le malheureux Jordan fut submergé sous un déluge de quolibets et de chansons. Voici le dernier couplet de l'un de ces vaudevilles burlesques :

Tu vas donc pour ta récompense,
Jordan-bourdon,
Te dire : il n'est clocher en France,
Ni clocheton,
D'où ne retentisse mon nom...
Din din, din din, din don din don!

Un peu plus tard, à propos d'un message du Directoire sur les chauffeurs et les compagnons de Jéhu (ou de Jésus), Jordan tenta de justifier en quelque sorte les exploits de ces assassins, en les présentant comme une réaction naturelle. Il lui échappa même de dire que la plupart des meurtres n'avaient été commis que sur des voleurs pris en flagrant délit.

Compris comme royaliste dans les mesures prises le 18 fructidor, il échappa à la proscription et s'enfuit à Bâle avec son ami de Gérando. Il y publia la protestation intitulée : *Camille Jordan, député du département du Rhône, à ses commettants sur la Révolution du 4 septembre* 1797. Mais la Suisse n'offrant pas alors assez de sécurité, notre réfugié se rendit à Tubingue et à Weimar, où il reçut un excellent accueil et fut traité en ami par Gœthe, Wieland, Schiller, Herder. Dans cette dernière ville, il retrouva Mounier, et leur amitié se resserra par l'identité des opinions et la communauté de malheur et de position.

Jordan put rentrer dans sa patrie en 1800 et fut interné à Grenoble; mais, ayant obtenu la permission de venir à Paris, il fut quelque temps l'hôte de Mme de Staël, à Saint-Ouen. De là il retourna à Lyon. Adversaire du consulat à vie, il combattit cette forme de gouvernement dans une brochure (1802) qui compromit son parent Duchesne. Celui-ci ayant remis le manuscrit à l'imprimeur fut arrêté. Instruit de cet incident, le courageux publiciste adressa au premier consul un exemplaire de son ouvrage, s'en avoua l'auteur, et se rendit à Paris. Mais, contre son attente, on ne l'inquiéta nullement, et l'affaire en resta là.

Par son écrit sur le consulat, il s'était annulé politiquement pour tout le temps de l'Empire. Renfermé dès lors dans les études littéraires et philosophiques, vivant d'ordinaire à Lyon, où il se maria, il fut reçu membre de l'Académie de cette ville, et y lut divers morceaux, entre autres un *Discours sur l'influence réciproque de l'éloquence sur la Révolution et de la Révolution sur l'éloquence*; un *Eloge de l'avocat général Servan*, et des études sur Klopstock, auteur qui lui était très-sympathique.

En 1814, Camille Jordan rentra dans la vie politique; il fit partie de la députation lyonnaise qui alla trouver à Dijon l'empereur d'Autriche pour demander le rétablissement des Bourbons. Envoyé ensuite à Paris, dans le but de présenter les félicitations de ses concitoyens à Louis XVIII, il reçut de ce monarque des lettres de noblesse. Dès 1816, il siégea à la Chambre des députés, comme représentant du département de l'Ain. Il fit d'abord partie de la majorité ministérielle; mais bientôt, effrayé des tendances de plus en plus réactionnaires du gouvernement, il se plaça à la tête de l'opposition dynastique, de concert avec Royer-Collard. Les projets de loi présentés après l'assassinat du duc de Berry, pour le rétablissement de la censure et la suspension de la liberté individuelle, lui fournirent l'occasion de développer un beau talent oratoire. Au moment de sa mort, il était un des chefs les plus populaires de l'opposition. L'éloquence de Jordan avait plus d'énergie que d'éclat. Homme politique, il se rattachait aux doctrinaires et partageait l'admiration de Mme de Staël pour la constitution anglaise. Littérateur et philosophe, il inclinait vers le romantisme allemand et les théories nébuleuses de Ballanche, son compatriote. Ses principaux écrits sont les suivants : *Lettre à M. Lamourette, se disant évêque de Rhône-et-Loire et métropolitain du sud-est* [avec de Gérando] (Lyon, 1791, in-8º); *Histoire de la conversion d'une dame parisienne* (Paris, 1792); la *Loi et la religion vengées, etc.* (Paris, 1792); *Réponse de M. Camille Jordan, député du département de l'Ain, à un discours sur les troubles de Lyon, etc.*, et *Réponse de M. de Cotton, député du département du Rhône, à M. Camille Jordan* (Paris, 1818); la *Session de* 1817, *aux habitants du Rhône et de l'Ain* (Paris, 1818); *Discours prononcés au conseil des Cinq-Cents et à la Chambre des députés*, recueillis en 1 vol. (Paris, 1818); *Fragments choisis et traduits de l'allemand*, de Klopstock et de Schiller, dans l'*Abeille française*; beaucoup de manuscrits inédits. Ballanche a prononcé l'*Eloge* de Camille Jordan à l'Académie de Lyon.

M. Sainte-Beuve a publié, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er mars 1868, *Camille Jordan et Mme de Staël*. C'est une série de lettres et de billets mise en œuvre avec le charme et le talent que l'éminent critique apporte à ces sortes d'études intimes.

JORDAN (Sylvestre), jurisconsulte et homme politique allemand, né à Ornes, près d'Inspruck, en 1792, mort à Cassel en 1861. Il appartenait à une famille d'artisans, et était neveu de François Jordan, poëte populaire, connu dans le Tyrol sous le nom du *pauvre cordonnier*. Grâce à des protections, il put terminer gratuitement ses études à Munich et suivre les cours de droit à Landshut. De retour dans son pays en 1815, il le quitta bientôt, obtint un emploi au tribunal de Rosenheim en Bavière, alla passer son doctorat à Landshut en 1817, et exerça la profession d'avocat dans cette ville. Mais, dès l'année suivante, il allait remplir les fonctions de procureur du roi à Munich, qu'il quittait en 1820 pour aller habiter Francfort-sur-le-Mein. Jordan fut ensuite successivement professeur de droit à Heidelberg et à Marbourg (1821). Elu, en 1830, représentant de l'université de cette ville à la diète de la Hesse Electorale, il prit part à l'élaboration de la constitution de 1831, se signala par son libéralisme, exerça une grande influence sur les débats de la Chambre, et excita à tel point, par son opposition, le mécontentement du gouvernement, que la diète fut dissoute, en 1833, pour ce seul fait qu'il avait été réélu député. Bientôt après, le pouvoir, qui avait résolu de se défaire de ce libéral incommode, le fit jeter en prison sous l'accusation d'affiliation à des sociétés secrètes et de participation aux insurrections de 1832 et 1833. Après une détention préventive qui ne dura pas moins de dix ans, Sylvestre Jordan comparut devant des juges qui le condamnèrent à cinq ans de prison (1843). Ayant fait appel de ce jugement inique, il fut reconnu innocent des accusations portées contre lui, et mis en liberté (1845). L'odieuse persécution dont Jordan venait d'être l'objet produisit en Allemagne une sensation profonde. Lors des événements de 1848, il fut nommé député au parlement de Francfort, où il se fit remarquer par sa modération, devint ensuite conseiller intime de légation, puis plénipotentiaire de l'électorat de Hesse auprès de la diète de la Confédération. En 1850, il alla occuper une chaire de droit à l'université de Marbourg, puis habita successivement Francfort et Cassel, où il termina sa vie. Outre un assez grand nombre d'articles insérés dans diverses revues et recueils, on a de lui : *Essai sur le droit criminel général* (Marbourg, 1818); *Manuel du droit criminel universel* (Marbourg, 1831); les *Jésuites et le jésuitisme* (Altona, 1839); *Ma défense dans l'affaire criminelle intentée contre moi* (Manheim, 1844).

JORDAN (Alexandre), ingénieur et homme politique français, né à Die (Drôme) en 1800. Elève de l'Ecole polytechnique, il entra dans les ponts et chaussées, fut pendant plusieurs années professeur de métallurgie à l'Ecole centrale des arts et métiers à Paris, et devint ingénieur en chef. Le 8 février 1871, les électeurs de la Drôme le nommèrent membre de l'Assemblée nationale, où il n'a cessé de voter avec la majorité monarchique. M. Jordan s'est prononcé notamment pour la validation de l'élection des princes d'Orléans, dont il est partisan, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour la proposition Rivet, pour les prières publiques, contre le maintien des traités de commerce, contre le retour de l'Assemblée à Paris, etc.

JORDAN (Rodolphe), peintre allemand, né à Berlin en 1810. Elève de Wach à Berlin, il s'adonna pendant quelque temps, sous la direction de ce maître, à la peinture historique et religieuse, se rendit ensuite à Rugen où il fit des études d'après nature (1830), puis voyagea en Allemagne, et compléta son éducation artistique à l'académie de Dusseldorf, où il prit des leçons de Schadow (1833). S'étant rendu à Helgoland, dans la mer du Nord, il se mit à reproduire des scènes de la vie maritime et des scènes de mœurs dans lesquelles il excella. A partir de ce moment, M. Rodolphe Jordan n'a plus fait que de la peinture de genre. Ses tableaux se font remarquer non-seulement par l'habileté de l'exécution et par l'harmonie de la couleur, mais encore par l'art avec lequel il sait rendre les types populaires, par la verve de ses compositions, par le sentiment tantôt touchant et poétique, tantôt spirituel et même bouffon qui y règne. L'Académie de Berlin l'a reçu au nombre de ses membres. Parmi ses toiles que la gravure et la lithographie ont pour la plupart popularisées, nous citerons : *Demande en mariage dans l'île d'Helgoland* (1834), une de ses meilleures œuvres; l'*Examen du matelot*; le *Soir sur la plage*; les *Bottes oubliées*; le *Repos des marins*; les *Joies de la famille*; les *Vieillards*; les *Consolations de la veuve*; *Un mariage dans l'île Marken*; le *Retour de la pêche*; un *Naufrage sur la côte de Normandie*, etc.

JORDAN (Guillaume), poëte et littérateur allemand, né à Insterbourg (Prusse) en 1819. Il se fit recevoir docteur en philosophie à Kœnigsberg en 1842, habita successivement ensuite Berlin et Leipzig, se fit connaître comme un membre du parti libéral et comme un chaud partisan des idées philosophiques de la jeune école hégélienne, se vit contraint en 1846 de quitter cette dernière ville et la Saxe à la suite d'une accusation d'athéisme portée contre lui, et alla habiter Brême. Au printemps de 1848, Jordan fit un voyage à Paris, d'où il se rendit à Berlin, et fut nommé membre de l'Assemblée nationale allemande. Il y siégea d'abord avec l'extrême gauche; mais après le 24 juillet il se sépara des démocrates avancés au sujet de la question polonaise, vota avec le parti constitutionnel, devint conseiller de marine près du ministère de l'Empire germanique, et perdit ces fonctions au moment où la flotte allemande fut vendue. Depuis lors, Jordan s'est tenu à l'écart des

affaires publiques. On a de lui plusieurs ouvrages de poésie, que traverse un esprit de libéralisme élevé. Nous citerons notamment : la *Cloche et le canon* (Kœnigsberg, 1842); l'*Allemagne orientale* (Kœnigsberg, 1842); *Fantaisies terrestres* (Kœnigsberg, 1842); *Chants populaires et légendes de Lithuanie* (Berlin, 1844); l'*Ecume*, recueil de vers; *Demiourgos*, poëme philosophique (1852), etc. Citons aussi de lui : *Histoire de l'île d'Haïti* (Leipzig, 1846-1849, 2 vol.); une tragédie intitulée la *Veuve d'Agis* (Francfort, 1858), et des comédies, entre autres : les *Illusions nous trompent* (Francfort, 1856); le *Faux prince* (1856); le *Comte Drönte* (1856); *Par l'oreille* (1865). Enfin, on lui doit des traductions des poésies de Shakspeare (1861), du théâtre de Sophocle (Berlin, 1862), etc.

JORDANÈS, historien goth. V. JORNANDÈS.

JORDANO BRUNO, philosophe italien. V. BRUNO.

JORDANUS, géomètre du XIIIe siècle, sur la vie duquel nous ne possédons aucun détail. Il a laissé un traité sur le planisphère, qui a été compris dans la collection publiée à Toulouse en 1536 sous le titre : *Sphæræ atque astrorum cœlestium natura et motus*, etc. Ce traité est le plus ancien qui contienne, sous une forme générale, l'énoncé du théorème fondamental de la théorie des projections stéréographiques, que tout cercle de la sphère se projette suivant un cercle. Jordanus, au lieu de projeter la sphère sur l'équateur, la projetait sur un plan tangent au pôle boréal.

JORDANUS DE SAXONIA, général des dominicains, né à Borrentrick, dans le diocèse de Paderborn, mort en 1236. Entré dans l'ordre de Saint-Dominique en 1319, il devint prieur de la province de Lombardie en 1321, et le second général de son ordre en 1322, quelques mois après la mort de saint Dominique. Jordanus propagea l'institut de ce saint, le dirigea avec sagesse et mourut dans un naufrage en revenant de la terre sainte. On lui doit : *De principio ordinis Prædicatorum*, document intéressant inséré dans les *Scriptores ordinis Prædicatorum* d'Echard; *Epistola de translatione corporis B. Dominici*, publiée dans les *Annales* de Bzovius.

JORDEN (Edouard), médecin anglais, né à High-Halden (comté de Kent) en 1569, mort à Bath en 1632. Il passa son doctorat à Padoue, puis s'établit à Londres, où il devint membre du collége des médecins, et amassa une assez grande fortune, qu'il perdit en partie en établissant une fabrique d'alun. On lui doit deux ouvrages : *Petit traité sur la maladie appelée la suffocation de la mère* (Londres, 1603, in-4o) et *Discours sur les bains naturels et les eaux minérales* (Londres, 1631), traité estimé et plusieurs fois réédité.

JORDENS (Georges), jurisconsulte hollandais, né à Deventer en 1718, mort en 1771. Après avoir pris le diplôme de docteur à l'université d'Utrecht, il professa les belles-lettres et le droit au gymnase de sa ville natale. Il est l'auteur de deux écrits : *De legitimatione* (Utrecht, 1742); *De interna legis civilis obligatione* (Deventer, 1747).

JORDENS (Gerrit ou Gérard-David), jurisconsulte hollandais, né à Deventer en 1731, mort en 1803. Il fit ses études de droit, devint, en 1771, un des magistrats de sa ville natale, fut député aux états généraux en 1786 et en 1795, subit, en 1798, une détention de quelques mois pour cause politique, et devint, en 1802, membre de la cour suprême de Batavie. On a de lui des dissertations et des poésies écrites en latin : *De differentiis actionum bonæ fidei* (Deventer, 1753); *Josephus, carmen heroicum; Gellia, lusus poeticus; accedunt eclogæ et epigrammata* (Leyde, 1795), etc.

JORDENS (Charles-Henri), philologue et écrivain allemand, né à Fienstadt (comté de Mansfeld) en 1757, mort en 1835. La théologie et la philosophie furent les principaux objets de ses études à l'université de Halle, qu'il quitta, en 1776, pour se livrer à l'enseignement à Berlin. Il devint successivement ensuite corecteur de l'école de Bunzlau en Silésie (1792), et recteur du lycée de Lauban (1796-1825). Ses principaux ouvrages sont : *Dictionnaire des poëtes et prosateurs allemands* (Leipzig, 1805-1811, 6 vol. in-8o), très-estimé et très-exact; *Choses mémorables, traits de caractère et anecdotes* tirés de la vie des principaux poëtes et prosateurs allemands (Leipzig, 1812, 2 vol. in-8o). On lui doit, en outre : *Souvenirs de J. Agricola* (Lauban, 1820-1823); *Souvenirs de Hans Sachs* (Lauban, 1824-1825); des éditions d'auteurs classiques, des traductions, des recueils de pièces de poésie allemande, etc.

J'ORDONNE (jor-do-ne — de *je*, et de *ordonne*). Pop. Qualification très-familière donnée aux personnes qui aiment à donner des ordres, à dire *j'ordonne : Entendez-vous monsieur* J'ORDONNE! *Obéissez donc à Mademoiselle* J'ORDONNE!

JORDONNER v. n. ou intr. (jor-do-né — de *je*, et de *ordonner*). Donner des ordres, dire *j'ordonne* : *Les deux mots* JORDONNER *et* métail *manquent au Dictionnaire de l'Académie, et, selon nous, le dictionnaire a tort.* JORDONNER *est un excellent mot de la langue familière.* (V. Hugo.) *La maison est pleine de voix qui* JORDONNENT. (V. Hugo.) ‖ Le mot nous paraît détestable, malgré l'autorité de V. Hugo.

JORDY (Nicolas-Louis), général français, né à Abreschwiller (Meurthe) en 1758, mort en 1825. Il avait pris part à la guerre de l'indépendance américaine et s'adonnait au commerce, lorsque éclata la Révolution, dont il embrassa les idées avec chaleur. Elu commandant d'un bataillon de volontaires de la Meurthe en 1792, il se signala au siége de Mayence, puis en Vendée, fut grièvement blessé à la reprise de Noirmoutiers, et nommé le lendemain général de brigade (1794). Jordy passa ensuite à l'armée du Rhin, reçut deux blessures au combat de Diersheim, puis devint successivement commandant des places de Strasbourg, de Landau, de Thorn, de Mayence, de Genève, qu'il dut rendre en 1813. Il prit peu après sa retraite.

JORE (Claude-François), imprimeur-libraire, né à Rouen vers le commencement du XVIIIe siècle, *mort à Milan*. Voltaire, étant venu à Rouen, en 1731, pour publier son *Histoire de Charles XII* et faire imprimer la *Henriade*, passa plusieurs mois chez cet imprimeur, qui demeurait alors rue Saint-Lô. La première édition, donnée par Jore, des *Lettres philosophiques* (1735), dont il prétendait avoir acheté le manuscrit, quand, au contraire, Voltaire soutenait ne lui avoir donné qu'une simple autorisation d'imprimer, fit naître de vifs démêlés entre l'auteur et l'éditeur. Ce dernier, poursuivi par ordre supérieur pour le fait de la publication de ces lettres incriminées, fut, dans la suite, entièrement ruiné, jeté à la Bastille, se vit de plus obligé de quitter la France et se retira à Milan.

Tous les détails de cette affaire se trouvent consignés dans un pamphlet imprimé sous le nom de Jore, et qui, selon quelques critiques, ne serait point son œuvre. Ce pamphlet est intitulé : *Voltariana* ou *Eloge amphigourique* (1748). Voltaire, fort maltraité dans cet écrit, ne s'en vengea qu'en recevant à Ferney l'infortuné libraire, qu'il hébergea généreusement pendant quelque temps, et à qui il fit une pension pour le tirer de la misère où il était tombé. On a de lui : les *Aventures portugaises*, Bragance (Paris, 1756, 2 parties, in-12); six *Lettres* d'excuses et de remercîments à Voltaire, imprimées à la suite de la *Vie de Voltaire* par Condorcet.

JORET (Jean), poëte normand, né à Bayeux en 1428. Il fut *escripteur*, c'est-à-dire secrétaire des rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII. Joret a composé, en l'honneur de ce dernier monarque, un poëme curieux intitulé : le *Jardin salutaire, avec une exoration au roi.* On doit la publication et l'exhumation de ce manuscrit (Bibl. nat.) à M. A. Luthereau (1841, in-8o).

JORGE (SAN-), rivière de l'Amérique du Sud, dans la république de la Nouvelle-Grenade. Elle prend sa source dans la partie S.-O. de l'Etat de Bolivar, près des frontières de l'Etat d'Antioquia, coule au N.-E. dans l'Etat de Bolivar, et se jette dans la Cauca, près de Palmarita, après un cours de 264 kilom.

JORGE (SAN-) ou **SAINT-GEORGE**, golfe de l'Amérique du Sud, formé par l'Atlantique sur la côte orientale de la Patagonie, entre le cap Blanco au S., et celui des Deux-Baies au N. Ce golfe a la forme d'un demi-cercle; sa largeur, à l'ouverture, est de 246 kilom., et sa profondeur dans les terres est d'environ 130 kilom.

JORGE-DOS-ILHEOS (SAN-), ville du Brésil, province de Bahia, à 200 kilom. S. de San-Salvador, sur l'océan Atlantique, chef-lieu de comarca, à l'embouchure de l'Ilheos. C'était autrefois une ville florissante et célèbre par son collége de jésuites.

JORIM-ASSA, dieu japonais, ayant quelque analogie avec l'Hercule des Grecs et des Romains.

JORISZ (Augustin), peintre et graveur hollandais, né à Delft en 1525, mort dans cette ville en 1552. Elève d'un artiste médiocre, Jacques Mondt, il quitta son atelier pour venir à Paris étudier la gravure sous les yeux de Pierre de Cufle, orfévre de la cour. Quelques années plus tard, Jorisz se fit connaître par des reproductions intelligentes et très-habiles de certains portraits de Clouet, puis il exécuta pour Fontainebleau quelques peintures dont il ne reste plus de trace. Revenu dans sa patrie, on lui confia la décoration de la cathédrale, où il peignit plusieurs fresques importantes, à peu près détruites aujourd'hui. Toutefois, on y voit encore une *Famille de la Vierge*, peinture excellente, d'un arrangement sévère, et de cette couleur argentée, si chaude, si brillante, qui distingue l'école hollandaise. Il se noya, dit-on, en puisant de l'eau.

JORISZ (David), également connu sous le nom de **Jean van Broegk** ou **Brück**, peintre et visionnaire hollandais, parent du précédent, né à Delft ou, selon d'autres, à Gand, mort à Bâle en 1556. Doué d'une imagination fort vive et fort exaltée, d'une éloquence naturelle remarquable, Jorisz s'adonnait avec succès à la peinture, lorsqu'il lui vint à l'esprit de fonder une religion nouvelle. A l'entendre, il était le Messie, né de Dieu par l'esprit, et il avait été envoyé, disait-il, pour régénérer l'espèce humaine, non par la mort, comme Jésus-Christ, mais par la grâce. Selon lui, il n'y avait ni vie éternelle, ni résurrection des morts, ni jugement dernier; tous les exercices de piété étaient inutiles; le corps seul pouvait être souillé, et non l'âme; la religion se réduisait à une pure contemplation; enfin, la communauté des femmes était complétement dans les vues de Dieu. Jorisz eut bientôt un assez grand nombre de sectaires, qui prirent le nom de *Davidiques* ou de *Davidistes* et furent poursuivis avec acharnement par l'Eglise catholique. Contraint de se cacher, Jorisz gagna la Frise, puis Bâle, où il prit alors le nom de Jean van Broeck. Comme il avait promis à ses disciples qu'il ressusciterait trois jours après sa mort, le sénat de Bâle le fit déterrer et ordonna de brûler son cadavre et ses écrits. Jorisz était un peintre de beaucoup de talent. On estime particulièrement ses paysages, dont l'ordonnance est riche et variée, le coloris plein de fraîcheur et la touche légère, *mais où la lumière est* mal ménagée. Nous citerons parmi ses ouvrages : la *Terre promise; Moïse sauvé des eaux;* le *Centenier; Saint Pierre recevant les clefs du paradis*, etc.

JORNANDÈS ou plutôt **JORDANÈS**, évêque et historien goth, qui vivait au VIe siècle. Il était né probablement dans la Mœsie, au commencement du VIe siècle; son aïeul avait été le secrétaire d'un chef alain longtemps attaché à Attila. Jornandès fut d'abord notaire, puis, converti au catholicisme, se fit moine, et devint évêque, peut-être de Ravenne. Il reste de lui deux ouvrages : la *Succession des règnes et des temps* (*De regnorum et temporum successione*), abrégé informe de l'histoire universelle, en partie copié sur l'*Epitome* de Florus, et l'*Histoire des Goths ou des Gètes* (*Historia Getica*). Ce dernier ouvrage, beaucoup plus important que le premier, est, au témoignage de l'auteur lui-même, un abrégé de l'*Histoire des Goths* composée un demi-siècle auparavant par le sénateur Cassiodore. Jornandès y a joint des renseignements empruntés à Dion (peut-être Dion Cassius), auteur d'une autre histoire des Goths, à Josèphe, à Orose, à Strabon, et des emprunts textuels faits à Ammien Marcellin, à Priscus et au géographe Pomponius Méla. Son livre est une compilation assez indigeste et pleine d'erreurs, mais très-précieuse par les témoignages qu'elle contient, et qu'on ne saurait trouver ailleurs. Au début, on peut démêler, à travers les fables entassées à plaisir au sujet de l'origine des Goths, d'utiles renseignements sur la *Scanzia* (Scandinavie), qu'il appelle « la fabrique des nations » (*officina gentium*), et d'où dut sortir, en effet, le courant des races gothiques, originaires de l'Orient, comme toutes les familles indo-européennes. Viennent ensuite de longues légendes, où tout n'est pas à rejeter, sur les migrations des Goths le long de la mer Noire et à travers l'Asie, sur les Gépides, qu'il dit s'être appelés *Gepantes* (retardataires), parce qu'ils arrivèrent les derniers des bords de la Baltique. Il nous apprend encore que les Goths avaient une littérature, si l'on peut appeler ainsi les chants héroïques qu'ils aimaient à entendre dans leurs festins; on reconnaît à cela une branche de la grande race germanique, qui a laissé comme monuments de son génie primitif les Eddas et les Niebelungen. Jornandès paraît même avoir connu quelques-unes de ces traditions poétiques lorsqu'il nous raconte, par exemple, l'origine des Huns, peuple né de l'accouplement des esprits impurs du désert avec les sorcières que les Goths avaient chassées de leur camp. C'est encore aux chants populaires qu'il emprunte la généalogie des rois des Goths, fils de Gapt, qui fut l'aïeul d'Amala, et de la race des Amales. Il raconte alors l'histoire de ces rois, sans ordre, mais non sans intérêt; et il les suit jusqu'à la destruction de leur empire par Bélisaire. L'*Histoire des Goths*, publiée pour la première fois à Augsbourg (1515, in-fol.), a été très-souvent rééditée depuis avec l'ouvrage du même auteur : la *Succession des règnes et des temps*. La *Bibliothèque latine* de Panckoucke et la *Collection des auteurs latins* de M. Nisard contiennent des traductions françaises de l'histoire de Jornandès.

JORO s. m. *(jo-ro). Bot.* Nom vulgaire de la DEUTZIE SCABRE.

JOROPA s. m. (jo-ro-pa). Bot. Palmier de l'Amérique du Sud.

JORQUERA, ville d'Espagne, prov. et à 27 kilom. N.-E. d'Albacète, sur la rive gauche du Xucar; 3,300 hab. Tisseranderie, soie, laine et chanvre. Jorquera est entourée de murailles, dont une partie est ancienne, et dont l'autre a été construite pendant la dernière guerre civile. Deux portes, défendues par des tours et des bastions, donnent accès dans la ville.

JORRAND (Louis), homme politique français, né au Moutier-d'Ahun (Creuse) en 1756, mort à Ahun en 1845. Il était licencié en droit et notaire au moment où commença la Révolution. Chaud partisan du nouvel ordre de choses, il remplit, de 1789 à 1791, diverses fonctions municipales et administratives, fut nommé par la ville d'Aubusson député à la Convention en 1792, sut allier à une grande modération un sincère attachement pour la cause de la liberté, vota, lors du procès de Louis XVI, pour l'appel au peuple et pour la détention par mesure de sûreté générale, se joignit aux députés qui voulurent sauver la tête des Girondins, et devint, après le 9 thermidor, membre de la commission chargée d'examiner la conduite de Joseph Lebon. Après la promulgation de la constitution de l'an III, Jorrand siégea au conseil des Cinq-Cents, où il ne fut pas réélu lors des élections de l'an VI. En 1800, il fut nommé membre du conseil général de la Creuse, dont il fit partie jusqu'à l'époque de la restauration des Bourbons. Bien qu'il n'eût pas voté la mort de Louis XVI, il fut, en 1816, compris dans le décret qui frappait les régicides; mais, deux ans plus tard, une ordonnance royale le releva de cette proscription. Après la révolution de 1830, il devint maire d'Ahun et remplit ces fonctions jusqu'à l'âge de quatre-vingt-un ans.

JORT (Jean DE), jurisconsulte français, né à Rouen vers le milieu du XVIIe siècle, mort dans la même ville en 1727. C'était un procureur à la chambre des comptes de la capitale de la Normandie, très-versé dans la connaissance du droit local. Ses ouvrages sur cette matière sont ceux-ci : *Traité de la garde noble royale en Normandie* (Rouen, J. Dumesnil, 1691, in-12); *Dissertation sur le relief des fiefs en Normandie* (Rouen, J. Besongue, 1710, in-12), etc.

JORTIN (Jean), savant théologien, né à Londres le 23 octobre 1698, mort à Kensington le 5 septembre 1770. Il était fils d'un protestant breton, qui, chassé par la persécution, devint gentilhomme de la chambre du roi d'Angleterre. Entré à l'université de Cambridge en 1715, il y prit, en 1719, le grade de bachelier, et, en 1722, celui de maître ès arts. La même année, quelques poëmes latins, qu'il publia sous le titre de *Lusus poetici*, fixèrent sur lui l'attention de Pope, qui lui confia la charge d'extraire des commentaires d'Eustathe sur Homère les notes que le poëte anglais joignit à sa traduction du poëte grec. Ordonné prêtre en 1723, Jortin desservit d'abord quelques petites cures et alla ensuite s'établir à Londres, où Osbaldiston, son ami, le fit nommer successivement prébendier de Saint-Paul, puis ministre de Kensington, et, plus tard, archidiacre de Londres. Il mourut d'une maladie de poitrine, âgé de soixante-douze ans. Ses ouvrages sont à peu près oubliés, malgré d'incontestables mérites. Ce sont : *Lusus poetici* (Cambridge, 1722, in-4o; Londres, 1748, in-4o); *Observations mêlées sur des auteurs anciens et modernes* (Londres, 1731-1732, 2 vol. in-8o); *Remarques sur les poëmes de Spencer* (Londres, 1734); *Discours concernant la religion chrétienne* (Londres, 1746-1747-1752-1758, in-8o; trad. en allem., Hambourg, 1769, in-8o). « Ces dissertations, disent MM. Haag, placent Jortin à côté de Grotius; même pureté de goût, même érudition, même originalité et même talent dans la disposition des matières. » *Remarques sur l'histoire ecclésiastique* (Londres, 1751-1754, 3 vol. in-8o; Londres, 1767-1773, 5 tomes en 4 vol. in-8o); l'ouvrage s'arrête à la Réforme; *Six dissertations sur différents sujets* (Londres, 1755, in-8o); *Vie d'Erasme* (Londres, 1758, in-4o; Londres, 1808, 3 vol. in-8o). Ce n'est guère que la vie d'Erasme par Le Clerc, traduite librement et augmentée. *Remarques sur les ouvrages d'Erasme, avec un appendice* (Londres, 1760, in-4o). C'est une suite de l'ouvrage précédent. *Sermons sur différents sujets* (1771, 4 vol. in-8o), publiés par son fils, qui en donna une nouvelle édition augmentée de 3 volumes (Londres, 1772, in-8o). On doit encore à Jortin un *Poëme sur le mouvement de la terre autour du soleil*, des *Remarques sur Sénèque*, une *Lettre sur la musique des anciens* (1753), des *Remarques sur les sermons de Tillotson* (1572), et des *Remarques sur la vie du cardinal Pole par Philip*. Enfin, il fut un des fondateurs des *Miscellaneæ observationes in auctores veteres et recentiores a Britannis cœptæ, in Batavis continuatæ, cum notis et auctario variorum virorum doctorum* (Londres et Amsterdam, 1732-1739, 10 vol. in-8o). Il n'en fit paraître que les deux premiers volumes.

JORULLO, volcan du Mexique, Etat de Mechoacan, à 110 kilom. S.-O. de Valladolid ou Morelia. Ce volcan occupe une superficie de 29 kilom. carrés; son sommet s'élève à 513 mètres au-dessus des plaines environnantes, et le bord S.-O. du cratère a 1,300 mètres au-dessus du niveau de la mer. Toute la surface et les alentours du volcan ne présentent que des monceaux de cendres, de profondes crevasses d'où s'échappe une fumée sulfureuse; dans une de ces crevasses, M. de Humboldt a trouvé que le thermomètre marquait 85 degrés. Le Jorullo a surgi le 19 septembre 1759, au milieu d'une plaine agréable et fertile, qui était alors couverte d'établissements florissants. Tout aux environs a été brûlé, stérilisé, détruit par cette éruption.

JOS, dieux pénates des Chinois.

JOSABETH ou **JOSABA**, fille de Joram, roi de Juda, dans le IXe siècle avant notre ère. Elle épousa le grand prêtre Joad, et sauva des fureurs exterminatrices d'Athalie le jeune Joas, fils d'Ochosias, rejeton de la maison de David.

JOSAPHAT (vallée de), célèbre vallée de la Palestine, située entre les collines qui portent Jérusalem à l'O., le mont des Oliviers à l'E., et le torrent de Cédron au S.; au N., elle s'ouvre sur la plaine ou plateau que traverse la route de Jérusalem à Damas. Josa-

phat, roi de Juda, remporta dans cette vallée une victoire signalée sur les Ammonites, les Moabites et les Arabes. Mais ce qui a surtout contribué à rendre célèbre le nom de cette vallée, c'est l'interprétation donnée à la prophétie de Joël (ch. III, v. 2), d'après laquelle le jugement dernier aurait lieu dans cette vallée biblique. L'expression du prophète paraît toute métaphorique à quelques écrivains, qui appuient leur opinion sur la signification hébraïque du mot *Josaphat*, composé des deux mots hébreux : *Jéhovah* (Dieu) et *séhaphat* (juger). Vallée de Josaphat signifierait donc vallée du *Jugement de Dieu*.

JOSAPHAT, roi de Juda, mort en 889 avant J.-C. Il succéda à son père Asa en 904, et se montra comme lui animé d'un zèle ardent pour la restauration du culte de Jéhovah. Ses succès contre les Philistins, les Arabes, les Ammonites et les Moabites jetèrent un grand éclat sur son règne. La *vallée de Josaphat*, où doit, suivant les prophéties, se tenir le jugement dernier, tire son nom de l'une de ses victoires. Ce roi donna à son peuple de sages institutions, construisit des villes, établit dans chaque cité des magistrats pour juger les différends, ouvrit de nouvelles voies au commerce, et mourut après un règne de vingt-cinq ans. Il eut pour successeur son fils Joram.

JOSAS (le), en latin *Joiacensis* ou *Josacensis pagus*, petit pays de l'ancienne France, dans la province de l'Ile-de-France, compris aujourd'hui dans le département de Seine-et-Oise.

JOSAT (Jules-Antoine), médecin français, né à Romagnat, dans le Puy-de-Dôme, en 1808. D'abord professeur de philosophie au collége de Billom, il se fit recevoir docteur à Paris en 1840, professa longtemps l'hygiène à l'Institut historique, et remplit avec zèle la place de médecin de plusieurs établissements de charité. Indépendamment d'une bonne thèse sur la *Ligature de l'artère iliaque primitive*, M. Josat a publié entre autres : *Traité de la tympanite, de ses complications, de son traitement ; Histoire des précautions sanitaires adoptées par les différents peuples; Origine et histoire de l'ophthalmie des armées; Des idiots, de leur éducabilité et de leur éducation; Hygiène des pythagoriciens, influence des doctrines médicales de cette école sur les doctrines médicales qui les ont suivies; De la mort et de ses caractères*, ouvrage couronné par l'Institut (1864, 1 vol. in-8°); *Recherches historiques sur l'épilepsie* (1856, in-8°).

JOSBAT ou **JOSBAIG**, petit pays de l'ancienne France, dans le Béarn, compris aujourd'hui dans le département des Basses-Pyrénées.

JOSCELIN, surnommé **le Roux**, prélat français, né vers la fin du XIe siècle, mort en 1152. Il se livra pendant quelque temps à l'enseignement à Paris, en même temps qu'Abailard, puis devint archidiacre de Soissons (1115), et succéda, en 1126, à Lisiard, comme évêque de cette ville. En 1132, Joscelin fonda l'abbaye de Longpont. Ce prélat remplit avec assiduité les devoirs de l'épiscopat, prit part à un grand nombre d'assemblées d'évêques, où son savoir et sa prudence lui donnèrent une grande autorité, fut un des juges d'Abailard au concile de Sens (1140), devint un des examinateurs des propositions attribuées à Gilbert de la Porée en 1147, et composa divers écrits dont les principaux sont : *Expositio ordinis dominicæ* et *Expositio symboli*. Ces ouvrages ont été publiés par Martène dans son *Amplissima collectio*.

JOSCIUS, prélat français, mort en 1173 ou 1174. Il est fréquemment désigné sous les noms de **Joscionus, Joscelinus, Jodocus, Gotho**, etc. Evêque de Saint-Brieuc en 1150, il fut nommé, en 1157, archevêque de Tours. Bientôt après, il eut un procès avec les chanoines de Saint-Martin et les moines de Saint-Julien de cette ville, et le pape dut intervenir pour mettre fin à ces querelles. Par la suite, Joscius fut envoyé à Rome par les rois de France et d'Angleterre, et il ramena avec lui le pape Alexandre, alors en lutte avec Frédéric Barberousse. Ce fut d'après les conseils de Joscius qu'en 1167 le roi de France saisit des sommes réunies à Tours pour être envoyées en Palestine, et que le roi d'Angleterre voulait transmettre aux chrétiens d'Orient. Plus tard, Joscius fut chargé par le pape de prononcer l'interdit contre le roi d'Angleterre à l'occasion du meurtre de Thomas Becket, et il se rendit, en 1172, à Caen, pour annoncer publiquement que cette interdiction venait d'être levée lorsque le roi Henri eut obtenu du pontife l'absolution de son meurtre.

JOSÉ (SAN-), ville de l'Amérique centrale, capitale de la république de Costa-Rica, par 9° 40′ de lat. N., et 86° 15′ de long. O.; à 710 kilom. S.-E. de San-Salvador; 30,000 hab. Evêché; siége des autorités de la république. Ville assez bien bâtie, dans une belle plaine fertile; elle fut en partie renversée par un tremblement de terre en 1831.

JOSÉ (SAN-), île de l'Océanie, une des îles Mariannes. V. SAYPAN.

JOSÉ-DE-CUCUTA (SAN-), ville de la Nouvelle-Grenade. V. ROSARIO.

JOSÉ-DEL-PARAL (SAN-), ville du Mexique, Etat et à 200 kilom. S. de Chihuahua, ch.-l. d'un district minier et d'une cour de justice, sur le versant oriental de la sierra Madre; 5,000 hab.

JOSEPH s. m. (jo-zèff). Ichthyol. Poisson des mers du cap de Bonne-Espérance.

— adj. m. Comm. Se dit d'une espèce de papier mince et très-léger : *Du papier* JOSEPH. ‖ *Coton joseph*, Sorte de coton filé.

JOSEPH (canal ou fleuve de), branche occidentale du Nil. V. BAHR-YOUCEF.

JOSEPH (SAINT-), l'une des trois îles qui forment le groupe des îles du Salut, et qui constitue la première étape des transportés de la Guyane.

JOSEPH (SAINT-), commune de l'île de la Réunion, au S., canton de Saint-Pierre, à l'embouchure de la rivière du Rempart; 5,120 hab.

JOSEPH, patriarche hébreu, fils de Jacob et de Rachel, né à Haran (Mésopotamie) l'an 1745 av. J.-C., mort en 1635. La prédilection dont il était l'objet de la part de son père excita son orgueil au point qu'il ne dissimulait plus ses prétentions de dominer sur ses frères. Ceux-ci, vengeant une faute par un crime, le jetèrent dans une citerne dans l'intention de l'y laisser mourir de faim; puis ils se ravisèrent, le vendirent à une caravane de marchands ismaélites qui allaient en Egypte, teignirent sa tunique du sang d'un chevreau et la présentèrent au vieux Jacob, pour lui persuader que son fils bien-aimé avait été dévoré par les bêtes sauvages. Transporté en Egypte, Joseph fut vendu à Putiphar, « eunuque, » dit la Vulgate, et officier de Pharaon, qui en fit son intendant. Ayant repoussé l'amour criminel de la femme de son maître, il fut accusé par elle d'avoir voulu la séduire et plongé en prison. Deux officiers du roi s'y trouvaient, et il leur donna d'un songe qu'ils avaient eu une interprétation que l'événement justifia. Le Pharaon en eut connaissance et fit appeler le jeune Hébreu pour lui demander l'explication d'un rêve où il avait vu sept vaches maigres dévorer sept vaches grasses, vision que Joseph interpréta par autant d'années de disette et de fertilité, et où il puisa l'idée de former de grands magasins de grains pendant les années abondantes, pour remédier à la famine attendue. Le Pharaon le nomma son premier ministre, et il préserva l'Egypte de la famine par les prévoyantes mesures qu'il avait indiquées. Cependant, la disette s'étant fait sentir en Palestine, Jacob envoya ses fils pour acheter du blé en Egypte. Joseph, attendri, les reconnut, et, après les avoir soumis à diverses épreuves, se découvrit à eux, fit venir son père auprès de lui et l'établit avec toute sa famille dans le pays de Gessen. Il mourut à l'âge de 110 ans, laissant deux fils, Manassé et Ephraïm, qui furent la souche de deux tribus juives.

Les amours de la femme de Putiphar pour Yousouf (Joseph) sont pour les Arabes un mythe. Yousouf, qu'ils représentent comme le plus bel homme qui ait jamais existé, était l'image de la perfection divine, et l'irrésistible amour de Zoléika ou Zaluca pour lui, l'emblème de l'effort de la créature vers le créateur.

— Iconogr. « L'histoire de Joseph, dit M. l'abbé Martigny, présentait, dans toutes ses circonstances, une figure saisissante et comme un calque fidèle de celle du Rédempteur, et les premiers chrétiens ne pouvaient trouver un sujet plus propre à leur rappeler les persécutions et les douleurs infligées à l'Homme-Dieu, douleurs et persécutions dont toutes sortes de motifs leur interdisaient, comme on sait, la représentation directe. » Une des plus anciennes images que nous connaissions de Joseph est une peinture d'un manuscrit grec de la bibliothèque impériale de Vienne, que d'Agincourt attribue au IVe ou au Ve siècle (*Peinture*, pl. XIX). En tête du tableau et dans des proportions plus étendues que le reste, on voit Joseph essayant de détourner la main droite de Jacob de la tête d'Ephraïm pour l'attirer sur celle de Manassé, afin d'obtenir pour celui-ci la première bénédiction que le vieillard destinait à son frère. Au-dessous de ce sujet principal, dans une série de petits compartiments, sont représentés les faits les plus saillants de la vie du patriarche. On le voit tour à tour racontant son songe à ses frères, arrivant auprès d'eux dans la campagne où ils gardent leurs troupeaux, expliquant le songe du Pharaon, et enfin célébrant les funérailles de son père.

L'histoire de Joseph a été représentée par un artiste du moyen âge, sur un curieux vase hexagone en ivoire, conservé dans le trésor de la cathédrale de Sens; par Benozzo Gozzoli, dans d'admirables fresques du Campo-Santo de Pise (gravées par C. Lasinio); par Ph. Veit, Cornélius, Overbeck et Shadow, dans des peintures de la villa Bartholdi, à Rome; par Lucas de Leyde (suite de cinq estampes); par Jehan Courteis, émailleur limousin, sur une coupe qui appartient au musée de Cluny (n° 1020); par Rembrandt, dans divers tableaux et estampes, d'après lesquels le comte de Caylus a gravé une suite de dix planches; par Aldgrever (4 pièces gravées sur cuivre, 1528-1532); par Nicolas de Bruyn (6 planches, 1628); par Raphaël, dans les Loges du Vatican; par Andrea del Sarto, dans deux tableaux des plus intéressants qui se voient au palais Pitti et qui ont été gravés par Lorenzini; par le Guerchin (gravé en quatre pièces par R. Dunkarton, 1784-1786); par J.-W. Meil (planches pour le *Joseph* de Bitaubé).

Voici maintenant la liste de quelques-unes des compositions les plus connues retraçant les faits les plus saillants de la vie de Joseph :

Joseph racontant ses songes à ses frères : composition de Raphaël (gravé par Nic. Beatrizet, 1541); eau-forte de Rembrandt et tableau du même maître, faisant partie de la collection de Six van Hillegos; tableau d'Herman Swanewelt (musée de Bâle); gravure de J.-G. Hertel; tableaux d'A. Etex (Salon de 1844) et de R. Mengs (gravé par Carl Agricola).

La *Robe de Joseph rapportée à Jacob :* tableau de Rembrandt (1639), appartenant à lord Derby; tableau de Velazquez, à l'Escurial; gravure de J. Bardow, etc.

Joseph vendu par ses frères : fresque de Raphaël, dans les Loges; peinture d'Hipp. Flandrin, à Saint-Germain-des-Prés; tableaux de J.-F. Armand (musée de Besançon), Al. Magnaschi (palais épiscopal d'Orléans), Al. Decamps (v. ci-après), J.-J. Bellel (Salon de 1864), Al. Desgoffe (Salon de 1861), P. van der Weyden (autrefois dans la galerie Demidoff).

Joseph et la femme de Putiphar ou la *Chasteté de Joseph :* fresque de Raphaël, dans les Loges; tableaux de Carlo Cignani (musées de Dresde et de Besançon, gravé par J. Moor, Basan et Freidhoff); A. Allori (musée des Offices), Sim. Cantarini (musée de Dresde, gravé par Gius. Camerosta); J.-Marc Nattier (gravé par G.-F. Beauvarlet), Deshays (Salon de 1765), J. Blanchard (gravé par C. Bloemaert), Van der Werff (au Louvre, gravé par Henriquez et dans les recueils de Landon et de Filhol); Séb. Bourdon (musée d'Angers), W. Mieris (musée de l'Ermitage), Biliverti (musée des Offices et galerie Barberini), L. Spada (musée de Lille), l'Albane (gravé par Madeleine Cochin), le Parmesan (gravé par Bart. Passaroti), F. de Troy (gravé par Cl. Gallimard, 1744), A. Toulmouche (Salon de 1852), etc. Le Louvre possède une belle majolique sur le même sujet, par Fr. Xanto. H.-S. Beham a gravé trois estampes différentes, représentant *Joseph et la femme de Putiphar;* une de ces pièces a été copiée par Al. Claas. Ce sujet a encore inspiré à Rembrandt une belle eau-forte, datée de 1634. Il existe aussi deux tableaux de ce maître, représentant *Joseph accusé par la femme de Putiphar :* l'un, qui a fait partie de la collection de Th. Lawrence, est resté en Angleterre; l'autre, qui a été gravé par Exshaw, est au musée de l'Ermitage. Le Pontormo a peint *Joseph conduit en prison* (musée des Offices).

Joseph interprétant les songes du panetier et du grand échanson : tableaux de Ribera (gravé par A. Bannerman), de Strozzi (au Louvre), de Migliori (musée de Dresde), de J.-G. Cuyp (ancienne collection Standish); gravure de Cuerenhert (1549), d'après Martin van Heemskerk.

Joseph expliquant les songes du Pharaon : fresque de Raphaël, gravée par S. Badalocchio, Giac. Bossi et autres; tableau du Guerchin (gravé par J. Murphy); tableau de Subleyras (musée de Toulouse); composition de Cornélius, gravée par S. Amsler.

Joseph nommé gouverneur de l'Egypte : tableau d'Amiconi (musée de Madrid); gravure d'E. Ebersbach, d'après le Trévisan; tableau de Rubens (autrefois dans l'église des jésuites, à Anvers).

Joseph faisant distribuer du blé aux Egyptiens : tableau de B. Breemberg, au musée de Dresde (gravé par J. de Bishop). Un bas-relief en bronze, de Coysevox, sur le même sujet, décorait le mausolée de Colbert, qui a été détruit pendant la Révolution.

Mariage de Joseph avec la fille de Putiphar, tableau de Pierre van der Weyden, qui a fait partie de la célèbre galerie Demidoff et qui a été gravé au trait par Courtry et sur bois par Baucourt.

Joseph reconnu par ses frères : tableaux de Michel Corneille (gravé par J. Mariette), P. de Cornélius (gravé par A. Hoffmann, 1843), Coypel (musée de Marseille), H. Beschey (gravé par J. Murphy); estampes de P.-F. Mola et de Gérard de Lairesse.

La coupe d'or de Pharaon trouvée dans le sac de Benjamin : tableaux d'Amiconi (musée de Madrid), Gérard Hoet (gravé par A. van Buysen), Jacopo Ligozzi (musée des Offices), Jan Victoor (musée de Dresde); estampe de Giulio Bonasone.

Joseph présentant son père au Pharaon : tableaux de Ferd. Bol (musée de Dresde, gravé par E.-G. Krüger) et du Pontormo (musée des Offices).

— **Allus. litt. Le manteau de Joseph.** Comme nous l'avons dit plus haut, la femme de Putiphar conçut pour Joseph une passion criminelle et essaya d'ébranler sa vertu. Pour le faire consentir à ses désirs, elle le saisit un jour par son manteau et voulut l'attirer près d'elle. Pour échapper à ses instances, Joseph lui abandonna son manteau et prit la fuite. Dans la colère et la honte de se voir ainsi méprisée, cette femme dit à son mari : « L'esclave hébreu a voulu me faire outrage; mais, à mes cris, il s'est enfui, laissant son manteau entre mes mains. » Putiphar, irrité, fit jeter Joseph dans un cachot.

On comprend, sans qu'il soit besoin que nous l'expliquions, dans quel ordre d'idées il est fait allusion au manteau de Joseph et à la femme de Putiphar.

« Comment! madame, dit plaisamment Hubert, vous êtes confiée à ma garde par un ami qui m'est cher, et je ne lui dirai pas, à son retour, qu'il est trahi, que vous lui êtes infidèle, qu'un autre que lui possède, en secret, vos louanges, vos sourires, vos hommages! Non, madame, n'espérez pas me fermer la bouche, je parlerai.

— Vous parlerez! Vous direz peut-être, monsieur *Joseph, que vous avez laissé votre manteau dans les mains de Mme Putiphar!* »

J. JANIN.

« Hubert parcourut du regard une page ou deux : — Le père Berruyer, dit-il, ne s'est pas inquiété de Mme Putiphar; il est probable que c'était quelque femme blonde, hargneuse, fardée, et sur le retour. Oh! si elle avait été comme telle fille de ma connaissance, le *petit Joseph* se perdait... et sauvait *son manteau.* »

J. JANIN.

« A sa dernière représentation de *Phèdre*, Mlle Rachel a tourné la tête à deux étrangers qui n'étaient pas venus en France pour cela. Ils ne pouvaient maîtriser leur enthousiasme pour le génie et la beauté de la tragédienne; ils ne comprenaient pas qu'Hippolyte, comme un autre *Joseph, laissât son manteau aux mains de cette Phèdre* qui était tout le poëme de la passion. »

ARSÈNE HOUSSAYE.

Joseph, vieux poëme espagnol anonyme (XIVe siècle). Il a paru assez remarquable à Ticknor, l'historien de la littérature espagnole, pour être cité en entier dans l'appendice de son livre. Ce poëme est écrit en strophes de quatre vers monorimes. Deux circonstances le rendent curieux. La première, c'est que, composé en langue espagnole, il est entièrement écrit en caractères arabes, et que, par conséquent, il a l'apparence d'un manuscrit arabe. De plus, la prononciation et le mètre sont accommodés à la valeur des voyelles arabes. La seconde de ces circonstances singulières, c'est que le sujet du poëme, qui est l'histoire si connue de Joseph vendu par ses frères, diffère de la narration des *Ecritures*, et qu'il est d'accord avec la version plus courte et, par conséquent, moins intéressante du *Coran*, toutefois avec des modifications qui ont été introduites, soit par les commentateurs du livre mahométan, soit par l'imagination de l'auteur du poëme. On a conjecturé de là que cette œuvre est due à l'un des nombreux Morisques qui, après l'expulsion de leurs coreligionnaires, restèrent dans le Nord et, tout en adoptant la langue des vainqueurs, demeurèrent fidèles à la religion et au culte arabes. Il manque au poëme quelques strophes, au commencement et à la fin.

Joseph, poëme en prose de Bitaubé, ouvrage qui a eu quelque succès et qui est oublié aujourd'hui. « Cet ouvrage, dit Tissot, n'est pas sans un certain mérite de composition; il y règne un fond de sentiments tendres et religieux qui touchent, parce qu'ils semblent sortir du cœur de l'écrivain. Le poëme se recommande encore par quelque imagination dans les détails et une certaine richesse de couleurs. Malheureusement, en imitant des morceaux célèbres de la Bible, d'Homère, Bitaubé n'a fait que relever leurs beautés et mettre en évidence ses larcins. Joseph dans le désert, Zaluca furieuse d'amour, sont de faibles copies du Thermosiris, de Fénelon, et de la reine de Carthage. Quant au style, il fourmille de défauts et trahit un auteur qui n'a point entendu parler, dès le berceau, la langue que sa plume rebelle essaye de manier. » *Joseph* parut en 1767.

Joseph, tragédie sacrée, en cinq actes et en vers, de l'abbé Genest (1710). L'auteur n'a fait que mettre en œuvre le récit de Moïse. Le seul tort qu'il ait eu, c'est de marier Joseph à une Égyptienne, à une étrangère. Cette femme de Joseph, qui s'appelle Azaneth, est un personnage froid et inutile. On lit, dans une lettre de Mme de Maintenon, que le *Joseph* de l'abbé Genest, représenté à la cour en concurrence avec le chef-d'œuvre d'Athalie, le fit tomber pour la seconde fois longtemps après la mort de Racine. Il ne faut pas trop s'en étonner : ses partisans n'étaient point assez connaisseurs pour apprécier les beautés sévères d'*Athalie*.

Baour-Lormian a traité le même sujet sous le titre d'*Omasis* ou *Joseph en Egypte*. V. OMASIS.

Joseph, opéra-comique en trois actes, paroles d'Alexandre Duval, musique de Méhul; représenté au théâtre Feydeau le 17 février 1807. Baour-Lormian avait fait jouer une tragédie biblique ayant pour titre : *Omasis*. Se méfiant de l'intérêt que le public pourrait prendre au sujet de son poëme, il y avait introduit une intrigue amoureuse : c'était un faux raisonnement et une maladresse. En

effet, la gravité du sujet, l'austérité des mœurs de la famille patriarcale qu'il mettait en scène, excluaient tout mélange de passions profanes, qui ne pouvaient qu'affaiblir l'intérêt du drame par une diversion inopportune. La pièce de Baour-Lormian tomba lourdement.

Alexandre Duval voulut traiter le même sujet, avec la collaboration de Méhul; mais il eut le bon sens de conserver à chaque personnage le caractère que la Bible lui attribue, et de ne pas chercher à lutter contre des traditions aussi anciennes. Son poëme, en dépit de la boursouflure et de l'emphatique majesté des formes littéraires à la mode sous le premier Empire, renferme des beautés simples et des situations touchantes. L'auteur y évite deux défauts : celui de trop idéaliser ses personnages, ce qui aurait affaibli l'impression du spectateur, en lui peignant des sentiments qu'il n'aurait pu partager, et un autre défaut qui est devenu très-fréquent depuis l'invasion du romantisme, nous voulons parler de l'abus de ce qu'on appelle la couleur locale. En effet, le luxe de la mise en scène, les tableaux trop accusés, les descriptions minutieuses, dont l'exactitude est d'ailleurs fort hypothétique dans un sujet ancien, font perdre aux sentiments naturels la plus grande partie de leur force, et dérobent à l'action de la musique sur la partie élevée de l'âme et des sens ce qu'ils donnent à la simple curiosité et à une distraction frivole.

Un sentiment profond, une expression forte et soutenue, un style grandiose et sévère, enfin une orchestration d'une clarté et d'une limpidité admirables, toutes ces qualités réunies font de la partition qui nous occupe une œuvre qu'on ne saurait trop engager les jeunes musiciens à étudier. Les voix y sont traitées avec science, et la sobriété des dessins d'accompagnement n'exclut ni la grâce ni la variété.

Jacob et ses douze fils, un officier, tels sont les personnages du drame. Ce n'est pas même l'histoire entière de Joseph; c'est Joseph reconnu par ses frères. On voit que l'action est réduite à la plus grande simplicité. Il y a plus d'un demi-siècle que l'opéra de *Joseph* a été représenté, et rien n'a vieilli dans cette œuvre. Ce qui vieillit en musique, ce sont les formules, la facture de convention, les usages et la mode du temps; mais la beauté, la vérité, la pensée juste, l'expression vraie dans les œuvres d'art, ne peuvent s'évanouir, disparaître, être détruites, à moins que les éléments constitutifs du système musical qui a servi à leur composition ne cessent d'être employés et qu'ils ne soient remplacés par d'autres. En ce cas seulement, il y a prescription. Il est vrai de dire aussi que quelquefois il arrive que le public n'a plus l'aptitude nécessaire pour apprécier une œuvre d'un mérite supérieur; car il y a, chez les peuples comme chez les individus, des moments d'éclipse ou d'égarement.

L'ouverture de l'opéra de *Joseph*, ou plutôt l'introduction, commence par un adagio suave, qui doit l'effet qu'il produit à la pureté de l'harmonie; car tous les instruments à cordes ne jouent qu'à deux parties. Vient ensuite un thème de quatre mesures de la plus grande simplicité, qui est développé d'une manière magistrale. Ce thème est une formule mélodique empruntée au huitième mode du plain-chant, appelé hypomixolydien. Il est assez répété dans le cours de l'ouvrage pour lui donner un caractère particulier de religion, d'antiquité, de grandeur. C'est le début du chœur magnifique : *Dieu d'Israël*, que les Hébreux chantent au lever du soleil, pendant le sommeil de Jacob.

Cet emprunt fait par Méhul à la mélopée liturgique n'est pas le seul. Çà et là on retrouve dans sa belle partition des intervalles et des cadences qui rappellent les premières impressions de sa jeunesse, le séjour qu'il fit dans les abbayes des récollets et des prémontrés, et les fonctions d'organiste qu'il y remplit. Un quatuor, dans lequel chaque partie est intéressante et qui ramène le motif du premier acte, termine cette introduction instrumentale. Le grand air : *Vainement Pharaon, dans sa reconnaissance*, est trop connu pour que nous fassions remarquer son ampleur et sa force expressive. Chaque mot, chaque souvenir évoqué par le ministre du Pharaon est rendu à l'aide des moyens ordinaires de la langue musicale, naturellement, sans effort apparent. L'harmonie y règne, mais ne gouverne pas la mélodie qui, toujours vivante, animée, ne se laisse jamais asservir par les formules de l'école. Ce beau récitatif, ce tableau descriptif des champs paternels, de la vallée d'Hébron et des joies de la famille, le souvenir des malheurs de Joseph et de la perversité de ses frères, tout est vraiment pathétique.

Qui n'a entendu chanter, hélas! en la dénaturant, dans les églises, dans les catéchismes, la touchante romance de Joseph, si simple, si pénétrante, ce chef-d'œuvre de goût : *A peine au sortir de l'enfance?* L'absence de mesure, le déplacement des accents, la suppression même de notes essentielles, tout cela en fait une parodie. On a cru sanctifier l'air de bien des chansons profanes en leur substituant de pieuses paroles : nous n'examinerons pas ici si on y est parvenu; mais nous pouvons dire que cette fois le cantique a profané la romance.

L'air de Siméon : *Non! non! l'Eternel que j'offense*, et le chœur des frères sont empreints de désespoir, de pitié, de terreur. L'unité règne dans ce morceau; mais les remords du coupable sont toujours grondants; les cris de sa conscience sont parfois déchirants; lui aussi a des enfants, et leurs caresses l'accusent et lui font sentir plus cruellement son ingratitude. Dans la grande partie de cette scène, un *decrescendo* fait comprendre que la crainte, la nécessité imposent à cette malheureuse famille de cacher son trouble. Tout s'apaise en apparence; Joseph paraît.

Ici commence le finale du premier acte : *Ah! son aspect me fait horreur!* Les sentiments dont nous avons vu l'explosion dans l'air et le chœur précédents continuent avec un acteur de plus, qui, lui aussi, veut se contenir et dissimuler. Mais tout est concentré, tout est aparté. Ce n'est pas une action que Méhul a exprimée ici; ce sont les bouleversements d'une âme fière et outragée, les justes ressentiments, les tempêtes que réveille l'aspect des meurtriers, situation tout idéale, étude psychologique admirablement traduite par ces notes tenues de l'alto, sous lesquelles les violoncelles et les contre-basses font entendre un dessin grondant de gammes ascendantes formant une marche harmonique très-accentuée. Mais Joseph redevient maître de lui : *Reprenons mon empire sur ce cœur agité.* La mesure change; un motif calme, accompagné bien régulièrement en accords plaqués par les instruments à vent, puis par les voix, peint la sérénité de cette belle âme, désormais maîtresse de ses émotions.

Au second acte, le jour va se lever sur les tentes des Hébreux. Des voix d'hommes font entendre cette belle prière dont nous avons parlé plus haut : *Dieu d'Israël, père de la nature;* c'est du plain-chant, et c'est à cause de cela qu'à cette place cette prière produit un si grand effet. Elle est répétée par les voix de femmes, et une troisième fois par les voix d'hommes et de femmes réunies. C'est un des effets les plus beaux qu'on puisse entendre au théâtre. Notre liturgie catholique fournirait des centaines de mélodies aussi belles et même plus belles : on ne les remarque pas, par la seule raison qu'on ne daigne pas les faire exécuter avec intelligence. Cette prière de Joseph est chantée presque chaque année dans les concerts du Conservatoire. La romance de Benjamin : *Ah! lorsque la mort, trop cruelle*, est d'une candeur incomparable; la ritournelle est une mélodie d'un jet, exécutée à l'octave sans accompagnement, mais à laquelle le timbre des divers instruments donne un intérêt charmant. L'alto et les basses en jouent deux mesures; les bassons et les clarinettes jouent les deux suivantes; les violons la continuent, et elle est terminée par les flûtes. Le chant de Benjamin est accompagné par la même mélodie, à laquelle l'auteur a ajouté une seconde partie, exécutée en *pizzicato* par les basses, et dont l'effet est délicieux.

Que dirons-nous du trio. *Des chants lointains ont frappé mon oreille*, dans lequel se trouve une des plus belles phrases de basse qui aient été écrites? La prière de Jacob : *Dieu d'Abraham*, porte l'empreinte de cette teinte biblique et de cette onction patriarcale que l'imagination se plaît à rêver, surtout lorsqu'une éducation chrétienne nous a appris, comme à Méhul, le respect de ces traditions primitives. Le chœur des jeunes filles de Memphis : *Aux accents de notre harmonie*, accompagné par les harpes, est assurément fort remarquable. Au point de vue même de la musique, il est rempli de détails ingénieux; la disposition des voix est excellente, et toutes les parties chantent. Néanmoins, comment se fait-il qu'il produise moins d'effet que la phrase de plain-chant du second acte? Serait-ce parce que, dans les œuvres d'art, le caractère l'emporte toujours sur la facture, le style, le talent, l'habileté et la beauté même de l'exécution? Nous voulons parler encore du duo entre Jacob et Benjamin : *O toi, le digne appui d'un père;* là, nous retrouvons non-seulement l'harmonie et la mélodie étroitement unies, mais encore le pathétique et la grâce se faisant valoir mutuellement et avec une simplicité de moyens telle, qu'il n'est pas une note qui ne soit rigoureusement nécessaire à l'une des trois parties qui composent l'accompagnement. Ce qui contribue à rendre ce duo si touchant qu'on le fait répéter aux artistes à chaque représentation, c'est le contraste qui existe entre les deux personnages : la musique, comme les arts plastiques, avec lesquels elle a d'ailleurs bien peu de points de contact, a besoin d'oppositions. La nature les lui offre dans la variété des voix, dans celle des timbres, et le compositeur y ajoute encore par l'emploi habile qu'il sait faire des mouvements et des intonations. Aussi est-ce une bonne fortune pour lui lorsqu'il a à mettre en scène une jeune fille et un vieillard, comme Antigone et Œdipe, dans l'opéra de Sacchini; un enfant et un patriarche, comme Benjamin et Jacob, dans celui de *Joseph*.

Nous ne quitterons pas cette belle partition de *Joseph*, aussi célèbre en Allemagne qu'en France, qui a toujours excité un enthousiasme sincère, ce drame plein de simplicité, de pathétique et de grâce, sans parler de cette scène de famille émouvante, tumultueuse, terrible, dans laquelle Jacob maudit ses enfants, qui implorent et obtiennent leur pardon; scène suivie de celle de la reconnaissance de Joseph par ses frères.

A son origine, l'opéra de *Joseph* fut chanté par Elleviou, Joseph; Solié, Jacob; Gavaudan, Siméon; Mme Gavaudan, Benjamin. Les ténors Paul et Huet s'attaquèrent ensuite au rôle périlleux de Joseph, mais sans succès. Ponchard a laissé, au contraire, des souvenirs ineffaçables dans la romance et dans l'air : *Vainement Pharaon*. M. Perrin a fait appel à l'expérience du célèbre chanteur lorsqu'il remonta cet ouvrage en 1851. Delaunay, Ricquier, Couderc, Bussine et Mlle Lefebvre furent alors les interprètes du chef-d'œuvre. M. Réty donna aussi une reprise intéressante de cet opéra au Théâtre-Lyrique. Petit et Mlle Amélie Faivre s'y distinguèrent dans les rôles de Jacob et de Benjamin.

C'est sur notre première scène lyrique, avec les ressources vocales et l'orchestre de l'Opéra, que le chef-d'œuvre de Méhul doit être exécuté. Il suffirait de confier la composition des récitatifs à un musicien d'un goût éprouvé. C'est le seul moyen de mettre dans tout leur jour les beautés de cette partition.

A PEINE AU SORTIR DE L'ENFANCE.

1er COUPLET. *Andante.*

DEUXIÈME COUPLET.

Près de trois palmiers solitaires,
J'adressais mes vœux au Seigneur,
Quand, saisi par ces méchants frères,
J'en frémis encor de frayeur,
Dans un humide et froid abîme,
Ils me plongent, dans leur fureur;
Quand je n'opposais à leur crime
Que mon innocence et mes pleurs. } (*bis*)

TROISIÈME COUPLET.

Hélas, près de quitter la vie,
Au jour je fus enfin rendu!
A des marchands de l'Arabie,
Comme un esclave, ils m'ont vendu.
Tandis que du prix de leur frère,
Ils comptaient l'or qu'ils partageaient,
Hélas! moi je pleurais mon père
Et les ingrats qui me vendaient. } (*bis*)

ROMANCE DE BENJAMIN.

1re STROPHE.

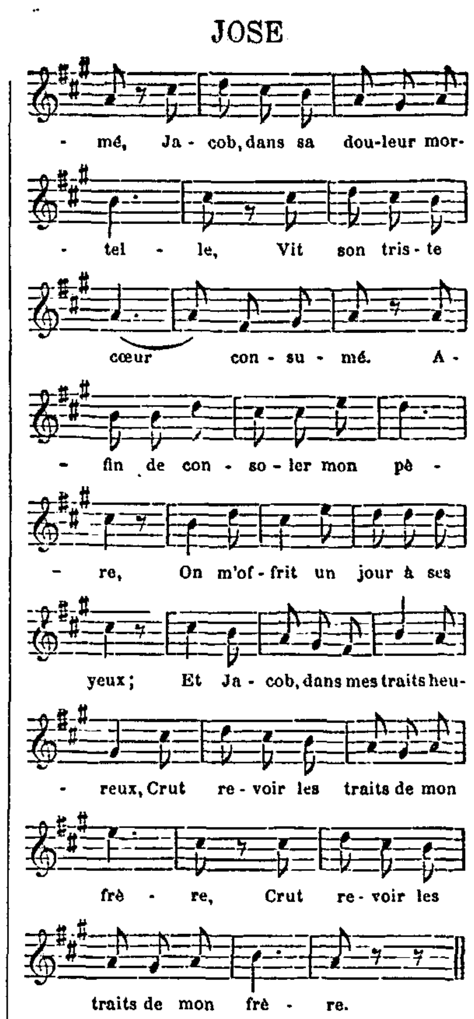

DEUXIÈME STROPHE.

Dans les beaux jours de mon enfance,
Ce bon père m'accompagnait,
Et, de sa tendre bienveillance,
Comme Joseph je fus l'objet.
Si sa tendresse me fut chère,
A mon tour, je fus son appui,
Et je puis lui rendre, aujourd'hui,
Le cœur et l'amour de mon frère! (*bis*)

TROISIÈME STROPHE.

J'ai su, de ma famille entière,
Ce que de Joseph on disait.
Il était pieux et sincère,
Aussi tout le monde l'aimait!
Moi, pour consoler mon vieux père,
Pour qu'il me chérisse encor plus,
Je veux acquérir les vertus
Qu'il regrette encor dans mon frère! (*bis*)

Joseph vendu par ses frères, tableau de Decamps. Un dromadaire, harnaché de sa haute selle, où pend un bouclier comme au flanc d'une galère antique, occupe le centre de la composition; près de lui est accroupi un chameau allongeant son cou sur le sable avec un mouvement de vérité parfaite. Au premier plan filtre une source, où une femme emplit son urne; le groupe des frères livrant Joseph aux marchands d'esclaves est relégué au second plan; des assises de montagnes nues, arides, décharnées, laissant voir leurs veines de granit rose et glacées d'ombres bleues aussi légères que le ciel, ferment la plaine à l'horizon. « Ce paysage, vraiment biblique, dit T. Gautier, donne une sensation de pure beauté. » Decamps a su conserver à un sujet tiré de la Bible une couleur tout orientale et un grand caractère.

Ce tableau, payé 5,000 fr. à l'auteur par le duc d'Orléans, acquis plus tard au prix de 38,000 fr. par le docteur Véron, fut acheté à la vente de ce dernier, en 1858, par M. le baron Sellières, qui l'a payé 34,000 fr.

JOSEPH (saint), époux de la sainte Vierge, descendant de David. Il était charpentier à Nazareth lorsqu'il épousa Marie déjà grosse. Il fut instruit par un ange du mystère de l'Incarnation, s'enfuit en Egypte pour sauver Jésus du massacre des Innocents, et revint après la mort d'Hérode à Nazareth. Joseph paraît pour la dernière fois, dans la légende évangélique, quand il vient avec Marie chercher l'enfant Jésus au milieu des docteurs, dans le temple de Jérusalem. On conjecture qu'il était mort lorsque le Sauveur commença sa mission. Sa fête se célèbre le 19 mars.

— Iconogr. Il n'existe pas, dit l'abbé Martigny, de monuments antiques où saint Joseph soit représenté isolément. Il paraît comme personnage accessoire là où la vérité historique exige sa présence, par exemple dans les sujets de la *Nativité de Notre-Seigneur*, de l'*Adoration des bergers*, de l'*Adoration des mages*, de *Jésus retrouvé au temple* (v. les articles répondant à ces mots). Il est ordinairement vêtu de la tunique et du *pallium;* mais s'il est figuré avec quelques-uns des attributs de sa profession, qui, selon l'opinion commune, était celle de charpentier, par exemple avec la scie, comme dans un diptyque de la cathédrale de Milan,

alors il porte le costume des travailleurs. » M. Martigny ajoute que, dans tous les monuments de l'art chrétien primitif, Joseph se tient dans la position modeste que lui assignent les récits évangéliques, toujours sur le second plan, dans une attitude méditative. Nous avons eu, nous-même, l'occasion de constater ce rôle effacé que l'art catholique a assigné à saint Joseph, dans la représentation de la *Sainte Famille*. V. ce mot.

Les artistes modernes représentent d'ordinaire saint Joseph sous les traits d'un vieillard au front chauve, à l'attitude pensive; son attribut accoutumé est la fleur de lis. Parmi les œuvres d'art où il est représenté isolément, nous citerons : des tableaux de Ph. de Champagne (musée de Bruxelles), Fr. Wouters (au Belvédère), C. Cignani (église San-Filippo de Neri, à Forli), Guerchin (palais Pitti), Andrea del Sarto (musée de Munich), J.-A. Escalante (musée de l'Ermitage), Guide (gravé par N. Bazin, A. Baratti), Lorenzo di Credi (église de Santa-Maria-dell' Fiore, Florence), H. Wagner von Culmbach (pinacothéque de Munich), Gius-M. Crespi (musée de Dresde), Wicar (gravé par A.-A. Morel, 1787), C. Dolci (gravé par Fr. John), Novelli (gravé par P. Monaco), Franceschini (gravé par Meloni), Piazetta (gravé par Marco Pelli); des estampes par Stef. della Bella (1628), Schelte a Bolswert, Fr. Deroy; une statue par E. Chatrousse (église Saint-Ambroise, à Paris), etc.

Saint Joseph a été souvent représenté portant l'enfant Jésus dans ses bras, l'embrassant ou le tenant par la main, notamment par Ribera (musée de Madrid), le Guide (gravé par Gius. Longhi), le Sassoferrato (gravé par G.-W. Lehmann, 1838), C. Maratte (gravé par Nic. Dorigny), J. Führich (gravé par Léop. Beyer), Corneille (gravé par G. Fillœul), Miguel Tobar (musée de Berlin), le Guerchin (gravé par W. Baillie, 1771), Subleyras (musée de Toulouse), Schelte a Bolswert (trois estampes différentes), Lod. Lana (eau-forte), Ch. Audran (estampe), Bellavia (estampe), Bergmuller (estampe), Viani (estampe), etc.

Une scène que les peintres ont souvent retracée est le *Songe de saint Joseph* à qui l'ange ordonne de fuir en Egypte. Elle a été peinte par Bern. Luini (pinacothèque de Milan, gravé par Mich. Bisi), Ph. de Champagne (ancienne galerie Fesch, gravé par P. Lombart), L. Giordano (musée de Madrid et du Belvédère), François de Troy (musée de Toulouse), C. Cignani (gravé par B. Eredi), Ab. Bloemaert (musée de Berlin), D. Crespi (musée du Belvédère), R. Mengs (musée du Belvédère), G. Honthorst (musée du Belvédère), Fr. Trevisani (musée des Offices, gravé par P.-V. Langlois et V. Langlois), R. Mengs (gravé par A.-A. Morel et par Bl. Hoefel), S. Vouet (gravé par Mich. Dorigny, 1640), Velazquez (gravé par A. Bannerman), L. Krahe (gravé par Jos. Fratel), etc. Des eaux-fortes sur le même sujet ont été exécutées par Séb. Bourdon et par B. Castiglione.

La *Mort de saint Joseph* a été peinte par Carle Maratte (musée du Belvédère, gravé par Ces. Fantetti et par Rol. van Audenaerde), Velazquez (gravé par J.-B. Michel), L. Giordano (musée du Belvédère), C. Lotti (église de l'Annunziata, à Florence), Franceschini (gravé par Bettoli, par A. Fivizzani et par Giov. Fabri), Overbeck (musée de Bâle), Biennoury (église Saint-Roch, à Paris), Eug. Laville (église des Capucins, à Versailles), etc.

Joseph (PRÊTRES, MISSIONNAIRES ET RELIGIEUSES DE **Saint-**). Un assez grand nombre de congrégations et de communautés d'hommes et de femmes ont été fondées sous l'invocation de saint Joseph, surtout pendant le cours du XVIIe siècle. Nous nous contenterons de présenter un rapide historique des plus importantes de ces institutions religieuses.

— *Prêtres de Saint-Joseph.* Cette congrégation de prêtres séculiers fut fondée à Rome, en 1620, par le Père Paul Motta, gentilhomme milanais, dans le but de former des ecclésiastiques. En 1646, les prêtres de Saint-Joseph acquirent, des religieuses de Saint-Basile, l'église Saint-Pantaléon-des-Monts et un monastère attenant, et se réunirent en communauté. Cette congrégation fut approuvée en 1649 par le pape Innocent X; les prêtres qui en faisaient partie ne s'engageaient par aucun vœu; la règle les astreignait cependant à plusieurs des pratiques de la vie monastique; ainsi, trois fois par semaine, ils se donnaient la discipline; tous les mois, ils devaient confesser leurs fautes devant le supérieur.

— *Missionnaires de la congrégation de Saint-Joseph.* Vers le milieu du XVIIe siècle vivait à Lyon un chirurgien du nom de Crétenet, qui avait donné des preuves de la charité la plus intrépide en soignant des pestiférés. Il conçut le projet d'évangéliser les campagnes voisines de Lyon, et sut inspirer le zèle qui l'animait à un certain nombre de prêtres, qui, sous sa conduite, se vouèrent à la prédication. Le prince de Conti obtint l'autorisation royale et fit les frais d'une première fondation à Lyon. Bientôt, la communauté s'étendit au dehors du diocèse de Lyon et forma des maisons dans diverses villes de France. Les missionnaires se placèrent sous la protection de saint Joseph; on les appelait quelquefois les créténites, du nom de leur fondateur.

— *Filles de Saint-Joseph.* Une fille de Bordeaux, nommée Marie Delpech, connue sous le nom de Mlle de L'Estang ou de Létan, avait réuni autour d'elle quelques filles et veuves, qui, sous sa direction, se vouaient aux soins des orphelins; elle forma, dans sa maison, une communauté qui, en 1638, fut érigée en congrégation sous le titre de Société des sœurs de Saint-Joseph pour le gouvernement des orphelins. Louis XIII autorisa cet établissement par lettres patentes du mois de mai 1639. Mlle de Létan fut bientôt appelée à Paris pour y créer une maison semblable à celle de Bordeaux. Elle acheta, rue Saint-Dominique, au faubourg Saint-Germain, une maison où elle s'installa définitivement. On recevait dans cet établissement des orphelines nobles ou de bonne famille. Cette institution fut supprimée en 1792; ses bâtiments sont occupés aujourd'hui par les bureaux du ministère de la guerre. Avant la Révolution, les Filles de Saint-Joseph possédaient en France de nombreux établissements.

— *Religieuses hospitalières de Saint-Joseph.* Cette congrégation fut fondée à La Flèche, en 1642, par Mlle de La Ferre. Aux vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, les religieuses de cette congrégation joignaient un quatrième vœu, celui de se consacrer au service des pauvres. Elles desservaient les hôpitaux d'un grand nombre de villes de France, et fondèrent même des établissements hospitaliers au Canada. Chaque maison pouvait recevoir des filles et des veuves qui, sous le nom de sœurs associées, vivaient avec les religieuses sans être obligées à leurs observances.

— *Sœurs de Saint-Joseph.* Une congrégation de ce nom fut érigée, en 1650, dans la ville du Puy en Velay, par Henri de Maupas, évêque de cette ville, pour les filles et veuves qui, voulant entrer en religion, n'étaient pas en état de fournir de dot. Cette institution, qui existe encore, s'étendit promptement dans toute la France. Les religieuses desservent les hôpitaux, les maisons de refuge de filles repenties, les maisons d'orphelines; elles tiennent des écoles, visitent les malades, entretiennent dans la plupart de leurs maisons une pharmacie gratuite; elles logent les filles sans asile, etc.

Joseph (ORDRE DE **Saint-**), créé le 19 mars 1807 par Ferdinand III, archiduc d'Autriche, à Wurzbourg, dont il était alors grand-duc. Rentré, en 1815, dans ses Etats de Toscane, Ferdinand y apporta l'ordre de Saint-Joseph et le renouvela complétement le 19 mars 1817. La grande maîtrise appartenait au grand-duc régnant, et l'ordre, dont le nombre de membres était illimité, comprenait des grands-croix, des commandeurs et des chevaliers. La décoration consistait en une croix à six branches et douze pointes pommetées d'or. La croix était émaillée de blanc, bordée d'or et anglée de rayons d'or. Au centre, sur un écusson de forme ovale, on voyait l'image de saint Joseph entourée de ces mots : *Ubique similis*. Les grands-croix portaient cette décoration à un ruban rouge de feu, liséré de blanc, passé en écharpe de droite à gauche; ils avaient une plaque analogue à la croix sur le côté gauche de la poitrine. Les commandeurs portaient la croix en sautoir, et les chevaliers à la boutonnière. Les deux premières classes obtenaient la noblesse héréditaire par leur admission dans l'ordre; la troisième ne jouissait que de la noblesse personnelle.

JOSEPH Ier, empereur d'Allemagne, né à Vienne en 1678, mort en 1711. Il était le fils aîné de l'empereur Léopold Ier, et reçut une excellente instruction sous la direction du prince de Salm, fut couronné prince héréditaire de Hongrie en 1687, roi des Romains en 1690, et proclamé empereur après la mort de son père en 1705. Dès son avénement au trône, il éloigna les jésuites de la cour, se montra favorable aux protestants de Hongrie et de Bohême, et continua la guerre de la succession d'Espagne, commencée sous son père, et dont il ne devait pas voir la fin. Ce prince fit de grands efforts pour soutenir la cause de son frere Charles contre Philippe d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, mit au ban de l'empire les électeurs de Cologne et de Bavière qui s'étaient prononcés en faveur de la France (1706), fit assiéger Munich et ravagea les environs de cette ville, maintint prudemment la paix avec l'ambitieux Charles XII, roi de Suède, qui venait d'envahir la Saxe après avoir battu le roi de Pologne, et fit avec lui un traité (1707) par lequel il accorda la liberté du culte aux protestants de Silésie, et leur rendit plus de cent vingt églises que les jésuites leur avaient enlevées. L'année précédente, le prince Eugène avait remporté une grande victoire près de Turin, et Marlborough à Ramillies. En 1707, le général Daun se rendit maître du royaume de Naples, pendant que Marlborough et Eugène étaient de nouveau victorieux à Oudenarde et s'emparaient de Lille. En 1708, Joseph Ier mit le duc de Mantoue au ban de l'empire, fit occuper son duché, et obtint du pape Clément XI qu'il reconnût comme roi d'Espagne son frère Charles. L'année suivante, il obtint de nouveaux succès. Grâce à Marlborough et à Eugène, les Français, commandés par Villars, éprouvèrent une sanglante défaite à Malplaquet; néanmoins, les armées impériales ne purent pénétrer en Franche-Comté, et les Français reprirent le dessus en Espagne. La guerre continua, et Joseph Ier mourut avant que la disgrâce de Marlborough et la nomination d'un nouveau ministère anglais eussent amené la pacification générale. Son frère Charles lui succéda comme empereur, et renonça à la couronne d'Espagne, qui fut alors assurée à Philippe, duc d'Anjou. Joseph Ier s'attacha à réformer la législation pénale dans son empire, à améliorer le sort des cultivateurs; il rétablit la chambre de justice de l'empire et, malgré son goût pour les plaisirs, ne se laissa jamais détourner du soin de l'administration.

JOSEPH II, empereur d'Allemagne, né à Vienne le 13 mars 1741, mort le 20 février 1790. Il était le fils aîné de François Ier et de Marie-Thérèse. Elu roi des Romains en 1764, il succéda à son père le 18 août de l'année suivante, mais d'une manière purement nominale, car l'ambitieuse Marie-Thérèse, conservant le pouvoir, lui laissait à peine le commandement de l'armée. Joseph suivait avec attention le mouvement des idées de son siècle; les écrits des philosophes lui inspiraient une vive admiration, et il brûlait du désir de devenir le réformateur de son pays. Il établit la conscription militaire en 1772, abolit la torture, chassa la compagnie de Jésus des Etats héréditaires. Dans un voyage qu'il fit à Paris en 1777, sous le nom de comte de Falkenstein, il se rendit très-populaire, et par sa simplicité, et par ses allures toutes philanthropiques et libérales. Sa mère lui avait fait promettre de ne pas voir Voltaire. Lié, à regret, par sa parole, il voulut contempler le lieu habité par le philosophe, mais évita de le rencontrer. En s'éloignant de Ferney, il répondit à des personnes qui lui en témoignaient leur surprise : « J'ai vu ses statues, cela suffit. » La mort de Marie-Thérèse vint mettre un terme à la tutelle morale sous laquelle gouvernait Joseph II (1780). Il entreprit dès lors une série de réformes dont la hardiesse est encore aujourd'hui un des étonnements de l'histoire. Liberté de la presse, tolérance pour toutes les sectes dissidentes, suppression du costume particulier imposé aux juifs, dissolution des ordres mendiants, interdiction des cérémonies extérieures du culte et du costume religieux, règlements contre le luxe intérieur des églises, nomination des évêques par l'empereur, défense de publier les brefs du pape sans l'autorisation du pouvoir civil, la peine de mort abolie, ainsi que les dîmes et les corvées, les douanes intérieures supprimées, Trieste et Fiume déclarés ports francs, l'unité introduite dans la division territoriale et dans l'administration, tel est, en quelques mots, l'ensemble de ces réformes. La suppression d'un grand nombre de couvents fit surtout jeter les hauts cris au clergé. Pie VI, qui s'était rendu exprès à Vienne (1782), n'avait pu arrêter l'effet de cette mesure. Il y eut une grande opposition dans les Pays-Bas autrichiens, puis une insurrection ouverte dirigée par des prêtres et des moines; la Belgique se déclara indépendante (1789). Joseph s'était déjà vu contraint de revenir sur plusieurs de ses édits sans avoir pu calmer le mécontentement des privilégiés, qui menaçait d'éclater aussi dans la Hongrie et la Bohême. Spectacle étrange! Pendant que ses sujets se révoltaient contre ses réformes, la France entière se soulevait pour les obtenir. On ne peut expliquer cette contradiction qu'en supposant que les peuples de la monarchie autrichienne n'étaient pas mûrs pour une transformation aussi radicale et aussi rapide. Joseph II avait de l'ambition : il convoitait la Baviere; mais la vigilance de Frédéric II ne lui avait pas permis d'y porter la main. Ses projets d'agrandissement du côté de la Turquie n'eurent pas plus de succès : s'étant jeté sur ce pays en 1788, il dut battre en retraite, menacé par la Prusse et l'Angleterre.

JOSEPH (le roi), nom sous lequel on désigne généralement Joseph Bonaparte, qui a régné successivement à Naples et à Madrid. V. BONAPARTE.

Joseph (MÉMOIRES ET CORRESPONDANCE POLITIQUE ET MILITAIRE DU ROI), publiés et mis en ordre par A. Du Casse (Paris, 1853-1854, 10 vol.). Ces *Mémoires* ne se bornent pas à des détails, à des documents particuliers sur Napoléon; tous les événements de la Révolution et de l'Empire y sont classés, analysés, commentés. Ce dernier travail appartient à l'éditeur, qui, sous prétexte d'ordre méthodique et de clarté à apporter dans la distribution des matières, met ses appréciations et ses jugements au premier plan, et relègue au second les documents originaux qui jouent dans l'ouvrage le rôle de pièces justificatives, ce qui sort évidemment du rôle d'un éditeur impartial. Cette réserve faite, on ne peut que louer la méthode d'exposition et de classement adoptée par M. Du Casse. Un fragment historique, rédigé par le roi Joseph lui-même, et qui embrasse la période comprise entre 1789 et 1806, précède tout le reste de l'ouvrage. Il contient 800 lettres de Napoléon, 1,200 du roi Joseph et 500 à 600 des personnages les plus considérables de la République, du Consulat et de l'Empire; il comprend la correspondance de Napoléon avec son frère, depuis 1795 jusqu'en 1815; l'histoire de la guerre de Naples et du roi Joseph; l'histoire de la guerre d'Espagne et du second règne de Joseph, de 1808 à 1813; le précis de la campagne de 1814 et l'histoire des événements de Paris; la correspondance de Joseph avec son frère, en 1815, et enfin le récit des nombreuses démarches faites par Joseph en faveur du duc de Reichstadt, après la révolution de Juillet, et sa correspondance avec un grand nombre de personnages importants, depuis cette époque jusqu'à sa mort, en 1844.

Un tel ouvrage a cet avantage de faire saisir sur le vif les traits d'un caractère exceptionnel, dont l'ambition a bouleversé l'Europe sans profit pour personne. Considérons donc cette physionomie saillante, devant laquelle s'efface la figure calme, froide et honnête de Joseph.

Bonaparte, qui a visé au gouvernement après la bataille de Montenotte, rêve la domination universelle après la bataille d'Austerlitz : « Avant peu, ma dynastie sera la plus ancienne de l'Europe. » Il n'a pas une doctrine, un but, un plan déterminés. Cet esprit si positif, qui fait flèche de tout bois, se nourrit de chimères. En politique, il se montre bien inférieur à Richelieu, dont l'œuvre, réalisant le plan de Henri IV, dure après lui. Ce génie si fort et si souple, grand et petit à la fois, a l'enivrement de soi-même. Il oublie les liens de famille et interdit à ses frères le langage d'une tendre amitié. S'il les place sur des trônes, pour en faire de simples instruments, il ne consulte ni leur intérêt ni leur désir. Il réprime durement le réveil de leur affection; il mêle l'ironie à la rudesse; il leur défend d'agir en dehors de ses prescriptions, même dans les affaires accessoires, et s'ils ne font rien, il leur reproche d'être des *rois fainéants*. Il s'écrie : « Les événements se pressent, il faut que mes destinées s'accomplissent. » Il le faut! tous les moyens sont bons pour réaliser cette destinée fatale. Il écrit au roi de Naples : « Dans un pays conquis, la bonté n'est pas de l'humanité. Rien n'est sacré après une conquête. Faites fusiller trois personnes par village, des chefs de la révolte; n'ayez pas plus d'égards pour les prêtres que pour les autres. Il faut désarmer, faire juger et déporter. Puisque la Calabre s'est révoltée, pourquoi ne prendriez-vous pas la moitié des propriétés du pays pour distribuer à l'armée? Ce n'est que par une salutaire terreur que vous en imposerez à la populace italienne. » L'Europe lui prend tout son temps, et néanmoins il intervient dans tout ce que Joseph fait ou prépare : direction des forces militaires, organisation des services de l'armée, administration civile, finances, gouvernement, il conduit tout, bien ou mal. Dans ces lettres, souvent remplies de calculs et de détails arides, éclatent soudain des traits de génie, des conseils d'un bon sens profond, des pensées morales d'une saisissante vérité, des aphorismes politiques vraiment remarquables. Il prescrit à Joseph d'établir à Naples le code civil, parce que, à ses yeux, le code civil français a eu pour but de disséminer rapidement la propriété foncière. La puissance de conception est toujours la même chez lui; les obstacles ne font qu'exaspérer sa volonté. Viennent enfin les secousses extérieures et l'épuisement de la France à l'intérieur, et ce système colossal s'affaisse et croule tout à coup sous le poids des fautes accumulées par les excès d'une volonté frappée de vertige.

JOSEPH (Frédéric-Ernest-Georges-Charles), duc de Saxe-Altenbourg, né en 1789. Il succéda, en 1834, à son père, le duc Frédéric. Le règne de ce prince ne fut signalé par aucun événement important. Il établit un chemin de fer entre sa capitale et Leipzig et fonda un séminaire pédagogique (1838). Ayant perdu sa femme, la duchesse Amélie-Thérèse, fille du duc de Wurtemberg, dont il n'avait eu que des filles, il en éprouva un vif chagrin et abdiqua en faveur de son frère, le duc Georges (1848). Il porte depuis lors le titre de duc Joseph de Saxe.

JOSEPH, surnommé **Limousin**, peintre émailleur de Limoges de la fin du XVIe siècle. Son nom n'est révélé que par ses œuvres, qui sont d'une grande finesse de touche et d'une grande netteté de dessin. Nous citerons particulièrement parmi les ouvrages de cet artiste : *Minerve et les sciences*, qu'on voit au Louvre.

JOSEPH, patriarche de Moscou de 1642 à 1652. Il ne nous est connu que par ses ouvrages, *Instructions pour les ecclésiastiques et les laïques* (1642, in-4°); *Grammaire slavonne* (1648); *Catéchisme de Mogila* (1649), et divers traités sur des sujets théologiques, lesquels sont devenus fort rares. Ces écrits, contraires en plusieurs points avec la doctrine de l'Église grecque, furent mis à l'index par Nikon, qui succéda en 1652 au patriarche Joseph.

JOSEPH (François LECLERC DU TREMBLAY, dit **le Père**), célèbre capucin, un des agents du cardinal de Richelieu, né à Paris en 1577, mort à Rueil en 1638. Issu d'une famille considérable, il reçut une éducation brillante, fit une campagne sous le nom de **baron de Maffée**, et entra, en 1599, dans l'ordre des capucins, dont il conquit rapidement les premiers grades, prêcha des missions, envoya des missionnaires de son ordre au Canada et en Turquie, fut chargé de diverses négociations par la cour et devint le confident intime du cardinal de Richelieu, auquel il était servilement

dévoué. Ce fut lui qui obtint de Rome la dispense nécessaire au mariage d'Henriette de France avec Jacques Ier (1624), qui négocia avec les princes allemands pour imposer à Ferdinand II le renvoi de Wallenstein, et qui signa la paix de Ratisbonne (1629). Il eut encore la plus grande part à l'odieuse rétractation arrachée au docteur Richer, à l'arrestation de la reine mère et à son éloignement, enfin à tous les événements importants de l'administration du cardinal, dont il était réellement le bras droit, et même quelque chose de plus, c'est-à-dire son guide et son conseil, en maintes circonstances où le puissant ministre était comme accablé sous le poids des affaires. Homme de conception et d'exécution, intelligence vaste et réfléchie, travailleur infatigable, âme ambitieuse et hardie, caractère plein de contrastes, mais énergique et dominateur, peu scrupuleux, d'ailleurs, et sachant allier les ruses de la politique aux formes de l'austérité religieuse, ce moine homme d'Etat, cette *Eminence grise*, comme on l'appelait, était un vrai ministre, sans titre officiel, mais avec une autorité devant laquelle s'inclinaient secrétaires d'Etat, ambassadeurs et généraux. Il expédiait les affaires, avec une armée de capucins pour commis, entamait des négociations politiques, dirigeait les fonctionnaires publics, correspondait avec l'Europe entière, donnait partout des ordres et agissait souvent de son autorité privée, sûr de n'être point désavoué par un maître dont il connaissait la pensée intime et qui se reposait sur lui. Des historiens ont même pensé qu'il aspirait secrètement à remplacer ou à supplanter Richelieu. Louis XIII venait d'obtenir pour lui le chapeau de cardinal, lorsqu'il mourut avant de l'avoir reçu. Richelieu, qui ne connaissait, disait-il, *aucun ministre en Europe capable de faire la barbe à ce capucin*, témoigna de sa mort un désespoir sincère. Le parlement en corps assista à ses funérailles et un évêque prononça son oraison funèbre. On attribue au Père Joseph, outre quelques opuscules politiques, un poëme latin, la *Turciade*, destiné à entraîner les princes chrétiens dans une guerre contre la Turquie. La Bibliothèque nationale possède un manuscrit qui contient l'histoire des événements du règne de Louis XIII depuis 1634 jusqu'en 1638, et qu'on suppose avoir été écrit d'après les papiers du Père Joseph et par un homme qui le connaissait bien. Ce manuscrit renferme les renseignements les plus précieux sur les affaires du temps les moins connues, articles secrets des traités, dépêches interceptées, délibérations du conseil d'Etat, etc.

On dit proverbialement : *Cela ne va pas si vite, Père Joseph*. Ce proverbe vient de ce qu'un jour le Père Joseph, la fameuse Eminence grise, projetant avec Richelieu une expédition de guerre qu'il trouvait facile, marquait sur la carte la marche des troupes, leur faisant passer des rivières sur lesquelles il n'y avait point de pont. Le cardinal, dit-on, l'arrêta en lui disant : *Cela ne va pas si vite, Père Joseph; où passeront ces troupes?* Ces paroles du cardinal devinrent un proverbe, et l'on dit quelquefois aux gens qui ne doutent de rien, qui ne voient point de difficulté à ce qu'ils proposent ou entreprennent : *Cela ne va pas si vite, Père Joseph.*

JOSEPH D'ARIMATHIE, membre du sanhédrin de Jérusalem et disciple secret du Christ, dont il vint demander le cadavre à Pilate pour l'ensevelir. Il embauma le corps du Christ, avec Nicodème, et le déposa dans un sépulcre qui n'avait jamais servi.

JOSEPH D'EXETER ou **ISCANUS**, poëte latin du moyen âge, né à Exeter (Angleterre). Il vivait au XIIe siècle et reçut le nom d'**Iscanus**, parce qu'il fut élevé à Isca, en Cornouailles. Tout ce qu'on sait de la vie de ce poëte, c'est qu'il accompagna Richard II en Syrie. Il composa deux poëmes, l'un intitulé l'*Antiochéide*, aujourd'hui perdu, l'autre sur la guerre de Troie, *De bello Trojano*, qui passa longtemps pour être de Cornelius Nepos et qui fut publié pour la première fois sous le nom de cet écrivain, à la suite de la traduction latine de l'*Iliade*, de Valla (Bâle, 1541, in-8o). Depuis, ce poëme a été réédité un grand nombre de fois, notamment sous le titre de *Josephi Iscani de bello Trojano libri sex* (Francfort, 1620, in-12). Il est d'une versification harmonieuse et généralement pure, et rappelle assez par le style les œuvres d'Ovide, de Stace et de Claudien. On lui attribue avec peu de probabilité des épigrammes, des vers amoureux et un poëme sur l'*Education de Cyrus*.

JOSEPH DE MORLAIX (le Père), capucin et écrivain ecclésiastique français, né à Morlaix (Bretagne) au commencement du XVIIe siècle, mort en 1661. Il fut chargé, en 1640, par le prince de Sedan, Frédéric-Maurice, d'établir dans cette ville une communauté de capucins, et s'adonna avec succès à la prédication. Le ministre protestant Du Moulin ayant publié des sermons qu'il avait prononcés en présence des capucins de Sedan, en 1641, Joseph lui répondit dans un écrit intitulé : *Lettre de Crescentius de Mont-Ouvert* (Reims, 1641, in-4o). Il a publié, en outre le *Discours funèbre de François de Lorraine, prince de Joinville* (Paris, 1640).

Joseph Andrews, roman anglais de Fielding (1743, 4 vol. in-12). L'auteur, emporté par sa malice et sa causticité habituelles, n'a fait dans ce roman que la parodie de la *Paméla* de Richardson. Mais, en présence de situations vraies, il s'est ému à son tour, et, tout en donnant à ses personnages une physionomie assez goguenarde, il les a rendus intéressants. *Joseph Andrews* est rempli d'une ironie fine et piquante. On le lit toujours avec plaisir, à cause des excellentes peintures de mœurs qu'il renferme. On remarque surtout un caractère, dont le mérite suffirait pour placer Fielding sur la même ligne que Richardson, s'il ne se distinguait d'ailleurs par une vigueur dramatique supérieure à celle de son rival : c'est celui d'un prêtre, du curé Abraham Adams, l'un des principaux personnages du roman, dont le savoir, la simplicité, la pureté évangélique, la bonté constante sont si heureusement alliés au pédantisme, à une distraction inouïe et à cette science gymnastique et athlétique que les étudiants de toutes les classes de la société rapportaient des universités, qu'on peut y voir sans crainte une des meilleures créations du roman moderne.

Ce livre est un roman de la vie bourgeoise, sorte d'épopée domestique, où la peinture de l'humanité telle quelle est, grotesque, admirable, risible, triste, bizarre, incohérente, mobile, est soumise à une idée vraie et morale. Il se recommande, en outre, par l'harmonie de l'ensemble et des détails et par un admirable mélange de raillerie et de raisonnement qui sert à faire triompher la vertu.

Joseph Delorme, par Sainte-Beuve. V. VIE, POÉSIES ET PENSÉES DE J. DELORME.

Joseph Balsamo, roman de M. Alexandre Dumas. V. BALSAMO.

Joseph des femmes (LE) [*El José de las mujeres*], titre bizarre d'un des plus beaux drames sacrés de Calderon. Ces drames sacrés font, avec ses *autos*, deux genres de pièces très-distinctes; ils étaient joués sur les scènes ordinaires, comme les comédies, au rang desquelles les éditeurs ont dû les placer, et non pas, comme les *autos*, dans les églises ou sur les places, les jours de solennité. Leur trait particulier est d'être quelquefois empruntés à l'histoire sainte et de se mouvoir toujours dans un cercle où le surnaturel religieux tient la plus grande place. Le *Joseph des femmes* est entièrement d'imagination. Calderon connaissait-il la légende fameuse d'Hypathie, cette sublime païenne, versée dans les conceptions les plus pures de la philosophie et que les prêtres, jaloux de son savoir, firent mettre en pièces? On serait tenté de le croire; mais, pour la plus grande gloire de l'Eglise, il a changé les termes de la légende, il a faussé l'histoire et nous a montré Hypathie chrétienne, martyrisée par les prêtres païens. Son Eugenia n'est, en effet, pas autre chose qu'une Hypathie qui, au lieu de Platon, lit la Bible et qui passe les nuits à méditer les *Epîtres* de saint Paul. Elle est, comme la Pauline de *Polyeucte*, fille d'un gouverneur païen, du gouverneur d'Alexandrie, et c'est en secret qu'elle s'est initiée à la religion nouvelle. Dans ce drame singulier, Calderon a su marier d'une façon fort heureuse le fantastique au réel, les apparitions aux jeux de scène. Ainsi, l'héroïne, veillant près de sa lampe allumée, ayant un *saint Paul* sur les genoux, relève la tête après une méditation prolongée et voit à ses deux côtés deux personnages inconnus qui se sont venus placer là en silence : l'un d'eux est un vieil ermite chrétien, Heleno, l'autre, le démon en personne. Eugenia les conjure de parler, de lever ses doutes, et ils se disputent tous les deux, dans une fort belle scène, l'intelligence hésitante de la jeune fille. Mais au premier bruit, les deux fantômes s'évanouissent. C'est le gouverneur qui entre, avec son valet, le *gracioso*. « N'avez-vous pas vu deux ombres sortir d'ici? » leur demande Eugenia, encore sous le coup de cette apparition. Son père n'est pas éloigné de la croire folle. « C'est votre faute, dit Capricho, le valet; vous avez voulu qu'elle sache toute espèce de choses. Est-il besoin qu'une femme en sache aussi long qu'un professeur? Sa quenouille et son métier à broder, voilà tout ce qu'il lui faut de philosophie. Les livres sont venus, qu'ils s'en retournent. Sans compter que, des femmes, la plus niaise en sait déjà plus long que le diable! » Pendant ce beau discours, le gouverneur a reconnu parmi les livres de sa fille des livres chrétiens; il l'adjure de ne pas s'adonner à cette croyance, qu'il est obligé de poursuivre cruellement, et veut brûler les livres; mais, par un miracle, le feu s'échappe à chaque fois de ses mains. Calderon ne manque jamais cet effet de scène, qui pouvait produire quelque impression sur les auditoires religieux de son temps. Cependant, pour distraire la jeune fille de ses méditations chrétiennes, on va la marier à un gentilhomme accompli, Aurelio. Dans une de ces académies savantes où se plaisaient les beaux esprits d'Alexandrie, on voit Aurelio chercher à gagner le cœur de sa prétendue par des lectures poétiques du plus haut goût; c'est un véritable tournoi, entre les assistants, de sonnets amoureux, de stances, de gloses, et là se déclare la passion d'un rival assez dangereux pour Aurelio, Cesarino, fils de l'empereur. Ce nouveau prétendant corrompt la soubrette d'Eugenia, qui lui ouvre une porte de son cabinet de travail; mais, de son côté, Aurelio se fait ouvrir par le valet Capricho, de sorte que la jeune fille, toujours méditante, relevant la tête, voit de chaque côté d'elle ses amoureux aux mêmes places que les apparitions de la veille. Est-ce un songe ou une réalité? Avant qu'elle ait pu rien dire, Aurelio met l'épée à la main, et, à la première passe, est tué par son rival. Eugenia, folle de terreur, appelle son père. Cesarino s'enfuit; pendant un moment où la scène est vide, le démon survient et entre dans le corps inanimé d'Aurelio, de sorte que le père et la fille retrouvent bien portant, le sourire aux lèvres, celui qu'ils croyaient tombé pour ne plus se relever. Le démon, toujours facétieux, leur demande des nouvelles de ce qui se passe.

Eugenia, que ces prodiges ont épouvantée, fuit dans une thébaïde, se fait chrétienne, mais n'en continue pas moins à revoir les apparitions fantastiques du vieil anachorète et du diable, sous la forme de son ancien prétendant. Les persécutions contre les chrétiens amènent dans ce coin ignoré du désert une bande de soldats qui la font prisonnière. Elle s'est vêtue en homme, pour mieux échapper aux regards; personne ne la reconnaît à Alexandrie, où elle est amenée comme esclave. C'est sous ce costume qu'elle revoit son père, dont les yeux sont aveuglés au point de ne pas reconnaître la fille qu'il pleure. Là se place l'épisode qui a valu son titre à la pièce; sous son costume d'homme, Eugenia a éveillé l'amour d'une certaine Mélancie, qui joue le rôle de la femme de Putiphar; mais, comme Joseph, elle abandonne son manteau; elle a d'ailleurs, plus que Joseph, de bonnes raisons de ne pas vouloir condescendre à ce caprice amoureux. La Putiphar, courroucée, vient se plaindre au gouverneur de l'outrage que lui a fait un de ses esclaves. Toute la ville est en fête; croyant sa fille morte, le gouverneur a résolu de lui faire ériger un temple, et Alexandrie tout entière assiste à la consécration de ce monument. C'est le moment choisi par Mélancie pour sa dénonciation calomnieuse; le gouverneur décide que l'esclave sera livré aux bourreaux. On l'amène. En ce moment, le chœur chante : « En cet heureux jour, voici le triomphe d'Eugenia la belle. Mai l'a célébré avec ses fleurs, le soleil avec ses étoiles. » Eugenia alors, excitée par l'anachorète, se fait connaître, répudie ce triomphe païen préparé pour elle, et déclare qu'elle est chrétienne. Aussitôt l'autel s'effondre avec fracas, emportant avec lui la calomniatrice; le diable abandonne le corps d'Aurelio, qui tombe à terre privé de vie. Le gouverneur et son fils, Fabio, émus de ces prodiges, prennent place à côté d'Eugenia et déclarent embrasser le christianisme. Le fils de l'empereur les fait conduire à l'échafaud. A peine la sentence est-elle exécutée qu'une nuée s'entr'ouve et laisse apercevoir, dans un rayon lumineux, le Christ entouré des trois martyrs.

Le *Joseph des femmes* n'a pas été traduit en français; mais il figure dans tous les choix de drames originaux de Calderon.

JOSÉPHA s. m. (jo-zé-fa — de *Joseph*, n. pr.). Bot. Syn. de BOUGAINVILLÉE.

JOSÈPHE (Flavius), historien juif, né à Jérusalem l'an 37 après J.-C., mort de 97 à 100. Il était issu de race sacerdotale. S'il faut en croire son autobiographie, il était dès son enfance consulté sur l'interprétation des lois, et n'aurait embrassé la doctrine des pharisiens qu'après trois ans d'épreuves et de vie ascétique dans le désert. Chargé d'aller implorer auprès de Néron la liberté de sacrificateurs emprisonnés par le gouverneur romain de la Judée, il réussit dans sa mission et revint dans sa patrie au moment où elle se préparait à secouer le joug des Romains (58). Après avoir fait quelques efforts pour empêcher la révolte d'éclater, il finit par y participer et accepta les fonctions de gouverneur de la Galilée. Soupçonné, sinon de trahison, au moins de tiédeur pour la cause nationale, il eut à se défendre contre des accusations peut-être fondées et même contre des séditions, et montra, dans cette situation difficile, beaucoup d'habileté et de prudence. Quand Vespasien entra en Judée (67), il s'enferma dans Jotapat, s'y défendit courageusement pendant quarante-sept jours, mais ne put empêcher la ville d'être emportée d'assaut. Echappé au carnage avec quarante de ses compagnons d'armes, réfugiés comme lui dans une caverne, il ouvrit l'avis de se rendre au général romain, qui leur offrait la vie. Mais ces sublimes fanatiques repoussèrent ce conseil avec horreur et préférèrent s'entr'égorger. Le sort réserva Josèphe pour la dernière de ces terribles exécutions, et quand il fut demeuré seul avec celui qui devait lui donner la mort, il parvint à lui persuader d'aller implorer la vie auprès des Romains. Pour se rendre Vespasien favorable, il lui prédit l'empire. Il obtint sa liberté trois ans plus tard (70) et accompagna Titus au siége de Jérusalem, fit d'inutiles efforts pour engager ses héroïques et malheureux compatriotes à se rendre, et suivit ensuite le vainqueur à Rome, où l'empereur le récompensa de ses complaisances par une pension, un palais et les titres de citoyen romain et de chevalier. Il y passa le reste de ses jours et y composa ses ouvrages. Nous possédons de Josèphe : *Histoire de la guerre des Juifs contre les Romains et de la ruine de Jérusalem* (en sept livres), traduit par lui-même de l'hébreu en grec. La circonstance qu'il avait été témoin des événements qu'il raconte donne nécessairement beaucoup d'intérêt à sa narration, à laquelle on reproche cependant de la diffusion et de la prolixité; *Antiquités judaïques*, histoire de la nation juive depuis la création du monde jusqu'à la révolte, sous Néron. C'est une des sources les plus importantes pour l'étude de l'histoire hébraïque. Seulement, l'auteur, écrivant pour des Romains, a souvent modifié et altéré les faits, les idées et les mœurs. Un passage de cet ouvrage, où il est question de Jésus-Christ, a donné lieu aux plus vives controverses, et on le regarde généralement comme une interpolation; une *Autobiographie* qui s'étend de l'an 37 à l'an 90, et quelques autres écrits de moindre importance. Les meilleures éditions des *Œuvres* de Josèphe sont celles d'Havercamp (Amsterdam, 1726, avec trad. latine de J. Hudson), et de Richter (Leipzig, 1827). Les *Antiquités judaïques* et la *Guerre des Juifs* ont été traduites en français par Arnauld d'Andilly (1681).

JOSÉPHIE s. f. (jo-zé-fî — de *Joseph*, n. pr.). Bot. Syn. de DRYANDRE.

JOSÉPHINE s. f. (jo-zé-fi-ne — de *Joséphine*, impér. des Français). Bot. Genre de plantes, de la famille des pédalinées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie et aux Moluques.

— Arboric. Variété de poire qu'on appelle souvent JOSÉPHINE DE MALINES.

JOSÉPHINE (Marie-Josèphe-Rose TASCHER DE LA PAGERIE), impératrice des Français, née aux Trois-Ilets (Martinique) le 23 juin 1763, morte à la Malmaison (Seine-et-Oise) le 29 mai 1814. Elle appartenait à une famille originaire du Blaisois. Elle fut amenée en France à l'âge de quinze ans, et y épousa, en 1779, le vicomte de Beauharnais, dont elle eut deux enfants, le prince Eugène et la reine Hortense. Son mari ayant été emprisonné pendant la Terreur, Joséphine lui rendit en prison les soins les plus affectueux, essaya vainement de l'arracher à l'échafaud, fut arrêtée elle-même et ne dut son salut qu'au 9 thermidor. Mise en liberté par le crédit de Tallien, qui lui fit rendre une partie de ses biens, elle acquit ensuite l'amitié et la protection de Barras, et ce fut celui-ci qui lui proposa d'épouser le général Bonaparte, que les manières distinguées de Joséphine, sa grâce et sa douceur eurent bientôt captivé. Le mariage purement civil eut lieu le 9 mars 1796. Le mariage religieux ne fut célébré que la nuit qui précéda la cérémonie du sacre, huit ans plus tard. Elle partagea dès lors la fortune de Bonaparte, qui, malgré de fréquents accès d'une jalousie trop motivée, ne cessa point de l'aimer beaucoup. Pendant l'expédition d'Egypte, Joséphine s'établit à la Malmaison, et, aux approches de l'attentat du 18 brumaire, elle rendit les plus grands services au futur empereur par sa dextérité et l'influence que sa grâce irrésistible exerçait sur les principaux personnages de l'époque. Le 2 décembre 1804, elle fut sacrée impératrice par le pape Pie VII en même temps que Napoléon. Cinq années s'écoulèrent, et l'union de Joséphine avec Napoléon étant demeurée stérile, l'empereur, qui tenait à avoir un héritier, résolut de faire rompre son mariage.

Ce fut en dînant tête à tête avec sa femme qu'il lui apprit sa résolution de divorcer avec elle. En l'entendant, Joséphine s'évanouit. « Aussi effrayé qu'ému de l'effet qu'il venait de produire, dit M. d'Haussonville, Napoléon entr'ouvrit la porte de son cabinet et appela à son aide le chambellan de service, M. de Bausset. L'évanouissement durant toujours, il demanda au chambellan si, pour éviter toute esclandre, il se sentait la force de porter l'impératrice jusque dans ses appartements, qui communiquaient avec les siens par un escalier dérobé. M. de Bausset prit l'impératrice dans ses bras, et l'empereur, marchant le premier, à reculons, lui soutint soigneusement les pieds. Ils descendirent ainsi l'escalier. Rien n'avait paru feint ni arrangé à M. de Bausset dans la triste scène dont il était le témoin involontaire; cependant, ses jambes s'étant un moment embarrassées dans son épée, tandis qu'il descendait cet escalier étroit, comme il se roidissait pour ne pas laisser tomber son précieux fardeau, sa surprise fut assez grande d'entendre Joséphine lui dire tout bas : « Prenez garde, monsieur, vous me serrez trop fort. »

Malgré les supplications et les larmes de Joséphine, la volonté du maître s'accomplit.

Le divorce fut prononcé le 16 décembre 1809, et Joséphine se retira à la Malmaison. Napoléon lui fit de magnifiques dotations, lui constitua une rente de 2 millions de francs et entretint même avec elle une correspondance dont Marie-Louise se montra plus d'une fois jalouse. Une lettre excessivement intime et entièrement de la main de Napoléon, adressée à Joséphine à la Malmaison, jetterait un jour assez curieux sur la vie que menait dans cette résidence l'ex-impératrice. Cette lettre, imprimée en partie dans la *Revue politique* du 24 octobre 1868, figurait parmi les raretés dépendant de la riche collection de feu Félix Drouin; elle avait été vendue aux enchères publiques, à la salle Silvestre, dans les premiers jours de novembre 1865, quelque chose comme 1,100 francs.

En voici le passage le plus curieux :

« ..... Je te défends de voir Mme X*** (le nom est en toutes lettres), sous quelque prétexte que ce soit : je n'admettrai aucune ex-

cnse. Si tu tiens à mon estime et si tu veux me plaire, ne transgresse jamais le présent ordre. Elle doit venir dans tes appartements, y rester de nuit : défends à tes portiers de la laisser entrer. Un misérable (c'était un prince) l'a épousée avec huit bâtards ! Je la méprise elle-même plus qu'avant : elle était une fille aimable, elle est devenue une femme d'horreur et infâme. Je serai à Malmaison bientôt. Je t'en préviens pour qu'il n'y ait point d'amoureux la nuit. Je serais fâché de les déranger. »

Joséphine mourut d'une esquinancie, après six jours de maladie, juste au moment où Napoléon tombait, entraînant dans sa chute l'honneur de la France dont l'étranger foulait le sol. Elle put deviner les malheurs que l'insatiable ambition et la folie guerrière du despote de brumaire, dont elle s'était faite la complice et l'associée, faisaient fondre sur nous. Napoléon lui reprochait son amour du luxe et ses goûts de dépense. En 1827, on a publié les *Lettres de Napoléon à Joséphine*, et les *Lettres de Joséphine à Napoléon et à sa fille*.

JOSÉPHINOS, nom donné aux Espagnols qui, lors de l'avénement de Joseph Bonaparte au trône d'Espagne (1808), se rallièrent à ce prince. En butte à la haine de leurs compatriotes, les plus compromis durent se réfugier en France lors de la chute du roi (1813). Ceux qui restaient furent successivement bannis par les cortès, et par un décret de Ferdinand VII des 2 février et 30 mai 1814. On les appelait aussi *afrancesados*, partisans de la France.

JOSÉPHITE s. m. (jo-zé-fi-te). Hist. relig. Membre d'une congrégation de missionnaires appelés aussi missionnaires de Saint-Joseph. V. JOSEPH (SAINT-). ‖ Sectaire vaudois. V. JOSÉPIN.

JOSEPHSTADT, ville forte des Etats autrichiens (Bohême), cercle et à 14 kilom. N. de Kœniggratz, sur la rive gauche de l'Elbe; 2,000 hab. La forteresse, une des plus fortes de l'Autriche, fut construite, de 1781 à 1787, par Joseph II, qui lui donna son nom. Pendant la bataille de Sadowa, le 3 juillet 1866, les canons de Josephstadt restèrent témoins impuissants de la défaite des Autrichiens.

JOSÉPIN s. m. (jo-zé-pain — du nom de *saint Joseph*, époux de Marie). Hist. relig. Membre d'une secte vaudoise qui s'abstenait des plaisirs charnels, et n'admettait pour les chrétiens qu'un mariage spirituel. ‖ On les appelait aussi JOSÉPHITES.

JOSÉPIN (Giuseppe CESARI, dit le chevalier d'ARPIN, ou le), peintre italien, né à Arpino, royaume de Naples, en 1560, mort à Rome en 1640. Il se rendit tout jeune à Rome et entra dans l'atelier de Boncalli, où il se fit remarquer bientôt par une grande facilité et une vive imagination. Ayant acquis la protection de hauts personnages qui attirèrent sur lui l'attention du pape Grégoire XIII, Josépin fut chargé d'exécuter, conjointement avec Giacomo Rocca, des décorations importantes, dans lesquelles on remarqua, auprès de défauts provenant de l'inexpérience du jeune artiste, des qualités brillantes et une grande fécondité d'invention. Peu après, il exécuta seul des fresques remarquables : la *Bataille de Tullus Hostilius contre les Véiens*, et la *Naissance de Romulus*, qu'on voit encore au Capitole. L'*Ascension*, exécutée vers la même époque à Saint-Jean de Latran, et la *Gloire de la Vierge*, à Saint-Chrysogone, comptent également parmi les meilleures inspirations du maître. On peut même affirmer qu'il n'a jamais rien fait d'aussi remarquable et que, depuis lors, son talent est allé toujours en décroissant. L'habileté prodigieuse de sa brosse, les succès trop faciles de son début lui inspirèrent une si grande confiance en lui-même qu'il se crut dispensé d'études sérieuses, et quand, plus tard, il fut chargé d'ajouter de nouvelles décorations à celles qu'il avait déjà exécutées au Capitole, il ne produisit plus que des œuvres d'une extrême médiocrité. En effet, l'*Enlèvement des Sabines*, *Romulus traçant l'enceinte de Rome*, *Numa confiant aux Vestales la garde du feu sacré*, le *Combat des Horaces* sont des imitations pénibles, mal rendues, sans aucun charme, et les biographes contemporains, Baglione, Lanzi, Ticozzi, Orlandi, ont parfaitement raison de protester contre la réputation exagérée dont jouissait alors le Josépin. Cet artiste se vit accabler d'honneurs, d'argent, de distinctions. Dans un voyage qu'il fit en France en 1600, il fut nommé chevalier de Saint-Michel, à l'occasion du mariage de Henri IV avec Marie de Médicis, puis, à son retour en Italie, chevalier du Christ et directeur de Saint-Jean de Latran par le pape Clément VIII. Ces distinctions inspirèrent à l'artiste une vanité excessive. Il se mit à molester ses confrères et refusa, en se targuant de son titre de chevalier, de leur donner réparation des insultes grossières qu'il leur prodiguait. Telle fut sa conduite envers Caravage et Carrache, qui valaient mieux que lui. La protection des grands l'accompagna jusqu'au tombeau : c'est avec une pompe presque royale qu'il fut enseveli à Saint-Jean de Latran.

Son œuvre considérable ne compte, comme nous l'avons dit, qu'un très-petit nombre de morceaux sérieux. Tous ceux que nous allons signaler sont très-inférieurs aux quatre ou cinq œuvres de son début. Le Louvre possède de Josépin deux tableaux seulement, *Adam et Eve chassés du paradis* et *Diane et Actéon*. A Londres, on voit de lui un *Triton portant une nymphe*; à Dresde, une *Bataille*; à la pinacothèque de Munich, la *Vierge avec sainte Claire et un pape*; à Vienne, *Persée et Andromède*. Le musée de Naples est plus riche; il possède le *Christ au Jardin des Oliviers*; *Saint Michel*; la *Madeleine*, la *Samaritaine* et un *Chœur d'anges*. Mais c'est à Rome surtout que le trop célèbre chevalier a laissé la meilleure partie de son œuvre. Ainsi le palais Sciarra possède un *Ecce-Homo*; la galerie Chigi, la *Charité*; le palais Borghèse, l'*Enlèvement d'Europe* et la *Conversion de saint Paul*. Le *Mariage de la Vierge* et *Sainte Brigitte* décorent l'église Santo-Lorenzo-in-Passe-Perna. Les *Prophètes* sont à Saint-Louis-des-Français; la *Purification de la Vierge*, à la Chiesa-Nuova; *Saint François en extase*, à Saint-François, etc. Il est peu de chapelles ou d'églises de Rome qui ne gardent quelques traces de ce pinceau habile et trop fécond.

JOSIAS, seizième roi de Juda, fils et successeur d'Amon en 641 avant J.-C. Il monta sur le trône à peine âgé de huit ans, se conduisit avec sagesse, renversa partout les autels consacrés aux idoles, réorganisa la justice, fit réparer le temple et périt, à l'âge de 39 ans, en combattant une invasion du roi d'Egypte Néchao (610 av. J.-C.). C'est sous son règne que le grand prêtre Helcias retrouva, dit-on, le manuscrit original du livre de la loi donné par Moïse. Le prophète Jérémie composa à sa louange un cantique funèbre qui a été reproduit par l'historien Josèphe. Son fils Joachaz lui succéda.

JOSIKA (Nicolas, baron), romancier hongrois, né à Torda (Transylvanie) en 1796, mort en 1865. Issu d'une famille noble et riche, il reçut une instruction des plus soignées, entra à l'âge de seize ans dans l'armée autrichienne, fit contre la France les campagnes de 1814 et de 1815, obtint le grade de capitaine, abandonna le service en 1818, retourna en Hongrie, s'occupa d'agriculture et épousa une riche héritière. Devenu veuf au bout de quelques années d'une union malheureuse, le baron Josika se livra à l'exploitation des domaines qu'il possédait en Transylvanie, et s'attacha particulièrement à l'étude de l'économie rurale. Lorsque se réunit en Transylvanie la fameuse diète de 1834, Josika en fut nommé membre, se signala par son opposition à l'Autriche, mécontenta par ses discours la noblesse, qui l'avait nommé son représentant, et ne fut point réélu à la diète suivante; mais il n'en continua pas moins de prendre une part active à l'agitation hongroise. C'est à cette époque qu'il commença à chercher dans les lettres des distractions à ses chagrins domestiques et aux déceptions des luttes politiques. Avec une activité dévorante, il apprit les principales langues de l'Europe, étudia à fond l'histoire de son pays, publia un grand nombre d'articles dans les journaux et dans les revues, et composa des romans qui lui ont valu le titre de romancier national et qui ne formaient pas moins d'une soixantaine de volumes en 1848. Ses premiers essais publiés en 1834, *l'rany* et *Vaslotok*, obtinrent un succès qui le décida à persévérer dans une voie où il devait trouver une réputation brillante. Il s'essaya également au théâtre, mais avec beaucoup moins de bonheur. Ses travaux littéraires ne le détournèrent point toutefois de la politique. Elu par le comitat de Szolnok membre de la diète de Transylvanie en 1847, il s'y rendit populaire en votant constamment contre l'Autriche. L'année suivante, il fut élu membre de l'Assemblée des magnats en Hongrie. Lorsque la scission eut éclaté entre ce pays et l'Autriche, Josika devint membre du comité de la Défense nationale, fit partie du tribunal de Grâce établi à Pesth après la proclamation de l'indépendance de la Hongrie (14 avril 1849), suivit le gouvernement révolutionnaire à Debreczin et à Arad et dut, après la trahison de Gœrgei, quitter au plus vite son pays. Il se retira alors à Bruxelles (1850), où il reprit ses travaux littéraires et fut pendu en effigie à Pesth en 1851. Il avait épousé en secondes noces, en 1847, une des femmes les plus distinguées de la Hongrie, la baronne Julia Podmaniczky. Le baron Josika est regardé comme le Walter Scott de la Hongrie. Il a puisé dans les annales de son pays la plupart des sujets de ses œuvres extrêmement nombreuses. Dans un style brillant, il a su peindre les mœurs, les sentiments, les idées de ses compatriotes et fait revivre, dans la manière de l'illustre romancier écossais, avec beaucoup de puissance et de couleur historique, des époques caractéristiques de l'histoire des Madgyars. Il y a fait preuve d'invention, d'un rare esprit d'observation, et il a tracé des caractères pleins de relief et de vie. Parmi ses ouvrages, qui forment environ soixante-dix volumes et qui ont été traduits en allemand, nous citerons : *Abafi* (Pesth, 1836), son chef-d'œuvre; le *Dernier des Bathori* (1840, 3 vol.); le *Poëte Zrinyi* (1843, 3 vol.); les *Bohémiens de Hongrie* (1845, 3 vol.); *Etienne Josika* (1847, 5 vol.); la *Famille Mailly* (1850, 2 vol.); une *Famille hongroise à l'époque de la révolution* (1851, 4 vol.); *Esther* (1853, 3 vol.); *François Rakoczi II* (1861, 4 vol.), etc. Il s'occupait, à l'époque de sa mort, de la publication de ses *Mémoires* (1865, tomes I à IV).

JOSQUIN DESPREZ, célèbre compositeur flamand du XVIe siècle. V. DESPREZ.

JOSSE (saint), célèbre solitaire français, mort en 668. Il était frère du duc de Bretagne Judicaël; il refusa le pouvoir que lui offrait son frère, se retira dans une solitude du Ponthieu et y vécut de la vie cénobitique et du travail de ses mains. Il mourut après avoir fondé plusieurs monastères.

Josse (ÉGLISE **Saint-**). Si l'on en croit Du Breul et Lebeuf, cette église, qui était située rue Quincampoix, eut pour origine une chapelle érigée, au XIIe siècle, sur l'emplacement d'un asile de pèlerins où saint Fiacre avait logé, à son retour d'Irlande, vers l'an 620, ainsi que saint Josse, fils d'un roi de la petite Bretagne. Quoi qu'il en soit de la véracité de la légende sur laquelle ces auteurs s'appuient, la chapelle Saint-Josse existait sous Philippe-Auguste, et se trouva enfermée dans la ville, quand ce roi fit construire une nouvelle enceinte. Elle devint église paroissiale en 1260, et fut reconstruite en 1679. Cette église, qui ne présentait rien de remarquable, fut démolie en 1791.

JOSSE (Charles), théologien et franciscain français, né dans le Maine, mort après 1636. Il se rendit à Paris, où il fit paraître, sous le titre de la *Déroute de Babylon, descrite par saint Jean en l'Apocalypse* (1612, in-8°), un recueil de sermons, véritable tissu d'extravagances.

JOSSE (Louis), publiciste français, né à Chartres en 1685, mort dans la même ville en 1749. Il entra dans les ordres, devint chanoine de sa ville natale (1706) et fut exclu du chapitre, en 1729, pour avoir fait partie des opposants à la bulle *Unigenitus*. On lui doit une traduction en vers de l'*Agenis* de Barclay, roman allégorique (Chartres, 1732, 3 vol. in-12), et une *Dissertation* sur l'état du commerce en France sous les rois de la première et de la seconde race (Paris, 1753).

JOSSE (Pierre), pharmacien, né à Paris en 1745, mort en 1799. Elève de Rouelle et de Laborie, il devint membre du collége de pharmacie en 1779, puis professeur adjoint de chimie (1784) et enfin prévôt du collége de pharmacie. Josse a donné une bonne analyse de la racine de Colombo, fait connaître un procédé pour préparer l'oxyde noir de fer, connu sous le nom d'*Æthiops martial*, indiqué une méthode économique pour la préparation du beurre de cacao, montré qu'on doit employer les vins sucrés pour les teintures d'opium, que le lait fermenté donne plus d'alcool que le vin à la distillation, etc.

JOSSE (Etienne), général français, né à Ambly (Meuse) en 1768, mort à Verdun en 1839. Il s'engagea en 1791, se distingua aux combats de Rastadt et de Savone (1795), au siége de Gaëte (1805), reçut le grade de chef de bataillon en 1809, se fit remarquer dans l'armée des Deux-Siciles comme militaire et comme administrateur, devint, en 1814, chef d'état-major de la garde du roi Murat et fut, l'année suivante, promu général de brigade. De retour en France après la seconde Restauration, il fut réintégré dans l'armée comme colonel et nommé général de brigade honoraire en 1823.

JOSSE (J.-B.-Fr.-Alexandre-André), médecin français, né à Amiens en 1797. Reçu docteur à Paris en 1821, il retourna dans son pays, où il exerça la médecine, remplit les fonctions de médecin des épidémies de l'arrondissement de Montdidier et dirigea, en 1832, l'hospice des cholériques à Amiens. Etant venu se fixer à Paris en 1839, il publia dans le *Journal de médecine et de chirurgie pratiques* un mémoire sur les *Effets de la cautérisation objective dans les déviations de la colonne vertébrale, par suite de la rétraction des muscles du dos et de l'épine*; en 1840, dans le même journal, la *Description d'un spéculum bivalve pour faciliter l'application du tampon dans les cas d'hémorragie utérine*; en 1841, *Considérations pratiques sur l'opération du strabisme*; en 1843, dans le journal l'*Expérience*, un *Mémoire sur la périnéoraphie et sur la possibilité de l'accouchement sans une nouvelle déchirure du périnée*; une *Notice sur les poireaux ou verrues et leur traitement*; un *Mémoire sur les avantages de la ponction réitérée dans les hydrophthalmies et le strabisme en général*; en 1844 enfin, il a publié un long travail sur la *Hernie étranglée considérée sous le rapport de la récidive de l'étranglement après l'opération*.

JOSSE DE LUXEMBOURG, empereur d'Allemagne, né en 1351, mort à Brunn (Moravie) en 1411. Neveu de l'empereur Charles IV et marquis de Moravie, il acheta à Wenceslas Ier le duché de Luxembourg, l'Alsace et le comté de Chiny, revendit, par la suite, le duché de Luxembourg au duc d'Orléans, frère de Charles VI, et reprit ce duché après la mort de ce prince (1407). En 1410, à la mort de l'empereur Robert, il fut élu par une partie des électeurs, pendant que l'autre nommait Sigismond. La guerre civile était sur le point d'éclater lorsque Josse mourut.

JOSSE (monsieur), un des personnages de l'*Amour médecin*, comédie de Molière. V. ORFÈVRE.

JOSSEAU (François-Jean-Baptiste), homme politique et avocat français, né à Mortcerf (Seine-et-Marne) en 1817. Il se fit recevoir licencié en droit à Paris en 1837, puis se fit inscrire au barreau de cette ville. En 1850, le ministre du commerce, Dumas, le chargea de préparer l'exposé des motifs du projet de loi sur le Crédit foncier et le fit nommer commissaire du gouvernement près l'Assemblée législative pour défendre ce projet de loi, dont la discussion fut ajournée. Après le coup d'Etat du 2 décembre, M. Josseau se montra chaud partisan du nouvel ordre de choses, prépara le décret sur le Crédit foncier, promulgué au mois de décembre 1852, et devint le conseil judiciaire de la direction de l'agriculture et du commerce. Un siége au Corps législatif étant devenu vacant, en 1857, dans le département de Seine-et-Marne, par suite de la nomination de M. Bavoux au conseil d'Etat, ce fut M. Josseau que le gouvernement choisit pour le remplacer, et qu'il présenta comme candidat officiel. Il fut élu, puis réélu successivement en 1863 et en 1869. M. Josseau fit constamment partie de cette majorité de satisfaits qui applaudit imperturbablement à tous les actes du honteux régime que subissait alors la France. Il prit une part active aux travaux du Corps législatif, fit partie de nombreuses commissions, prit fréquemment la parole, notamment sur les questions économiques, financières, agricoles, dans les discussions relatives à la contrainte par corps, aux associations syndicales, aux chèques, aux warrants, aux conventions avec les chemins de fer; demanda la création d'un ministère public près les tribunaux de commerce, fit partie de la commission chargée, en 1866, de faire une enquête agricole, etc. Lorsqu'il vit le gouvernement disposé à faire quelques concessions à l'opposition libérale, il se rangea dans le tiers parti avec Emile Ollivier et signa l'interpellation des 116. La révolution du 4 septembre 1870 a rendu M. Josseau à la vie privée. Outre un grand nombre de brochures sur la réforme hypothécaire et la législation agricole, des mémoires, des rapports, etc., il a écrit : *Des institutions du crédit foncier et agricole* (1851); *Traité du crédit foncier* (1853); le *Crédit foncier en France, son histoire, ses opérations, son avenir* (1860), etc.

JOSSELASSAR s. m. (jo-se-la-sar). Comm. Coton filé de Smyrne.

JOSSELIN, ville de France (Morbihan), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. N.-O. de Ploërmel, sur l'Oust et le canal de Brest; pop. aggl., 2,459 hab. — pop. tot., 2,766 hab. Tanneries, moulins à tan, fabriques de gros draps et de chandelles; brasseries; exploitation de mines d'étain et de kaolin; fabrication de noir animal. Commerce de grains et vins.

L'édifice le plus intéressant de Josselin est sans contredit le château, qui a été classé parmi les monuments historiques. C'était, dans l'origine, une forteresse redoutable; mais l'époque de sa construction est indécise : les uns la font remonter au XIe siècle, les autres au XIIe. En 1162, Henri II, roi d'Angleterre, s'en empara, et ce fut de là que sortit, en 1354, le maréchal de Beaumanoir, alors gouverneur de la place, lorsque, suivi de ses trente compagnons, il se rendit à la lande de Mivoie, entre Josselin et Ploërmel, aujourd'hui immortalisée par ce célèbre *Combat des Trente*. Le château de Josselin, presque entièrement démantelé par Henri II, avait été reconstruit, tel à peu près qu'il existe encore, au commencement du XIVe siècle. Marguerite de Rohan l'ayant apporté en dot au connétable de Clisson, son mari, le connétable y ajouta quelques constructions, entre autres un donjon redoutable. En 1393, le château de Josselin eut à subir, de la part de Montfort, un siége célèbre par l'héroïsme d'une femme : à la faveur de la nuit, Clisson était parvenu à quitter la place, afin d'aller réclamer du secours au dehors; il laissait le commandement du château à Marguerite de Rohan, qui repoussa tous les assauts donnés par Montfort. Le duc, désespérant de se rendre maître de la place et de pouvoir continuer la guerre avec avantage, consentit à entrer en pourparlers avec le sire de Rohan, beau-frère de Clisson, qui combattait sous les ordres de sa sœur. Le résultat fut que l'assiégeant congédierait ses troupes et lèverait le siége. Mais, par un bizarre caprice d'amour-propre, et afin qu'on ne pût dire qu'il avait été vaincu par une femme, on dut accorder au duc cette légère satisfaction : on baissa les ponts-levis, le duc les passa seul à cheval, s'avança au delà de la porte, reçut les clefs, et, en repassant les ponts-levis, il les remit à un des officiers de Marguerite. Ainsi fut levé le siége du château de Josselin, et on sait que Montfort, en mourant, institua le connétable tuteur de ses enfants (1399). Peu après cette disposition suprême, le château de Josselin fut le théâtre d'une scène de famille assez peu connue. La fille d'Olivier de Clisson, la comtesse de Penthièvre, femme ambitieuse et qui conservait l'espérance de voir rentrer un jour son époux en possession du duché de Bretagne, osa proposer au connétable de faire périr les enfants du duc confiés à ses soins par leur père mourant. A ces paroles, Clisson, furieux, s'élança de son lit où la maladie le retenait, saisit une hallebarde et courut sur sa fille; il l'aurait infailliblement tuée si la comtesse, éperdue, ne s'était enfuie; mais, en fuyant, elle se précipita dans l'escalier avec une telle terreur,

qu'elle y fit une chute et se cassa la jambe. Alors seulement le connétable commença à se calmer. La perfide conseillère demeura boiteuse pour le reste de sa vie.

Olivier de Clisson mourut au château de Josselin le 20 avril 1407. Il était âgé de soixante-treize ans. Il fut inhumé dans la chapelle du château et on lui éleva une magnifique mausolée, dont il ne reste plus guère aujourd'hui que des débris. On distingue encore une grande plaque ou table de marbre noir, formant le dessus du sarcophage, et autour de laquelle on lit l'inscription suivante en caractères gothiques : *Chi gist noble et puissant seigneur monseigneur Olivier de Clisson, jadis connestable de France, seigneur de Clisson, de Porhoët, de Belleville et de la Garnache, qui trespassa en apvril le jour de Saint-Jorge, l'an MCCCC et VII. Priez Dieu pour son âme. Amen.* Le château de Josselin fut pris par les ligueurs en 1589. Henri IV, maître de la Bretagne, ordonna son démantèlement. Le donjon de Clisson fut démoli, mais le château proprement dit a été conservé. Le principal corps de logis est demeuré intact. La façade qui donne sur la grande cour est d'une beauté merveilleuse : le style rappelle celui de l'hôtel de Cluny; toutes les délicatesses, toutes les richesses, toutes les élégances de l'architecture gothique y sont déployées à profusion. Les balustrades des croisées, découpées à jour, forment et composent, en grandes lettres taillées, la célèbre devise : *A plus, à moins,* de la maison de Rohan. Le côté extérieur de ce corps de logis, où l'on montre encore l'appartement de Clisson, et l'escalier où la comtesse de Penthièvre se brisa la jambe en fuyant la colère paternelle, donne sur la rivière d'Oust. Il est flanqué de tours, et les murs sont surmontés d'une galerie saillante, à créneaux et à mâchecoulis. La sépulture du connétable Olivier de Clisson et de sa femme, détruite en 1793, a été réédifiée, en 1830, dans l'église paroissiale. Le château de Josselin est rentré, depuis de nombreuses années, dans la maison de Rohan, et M. le duc de Rohan l'a fait récemment restaurer.

La partie la plus ancienne de l'église Notre-Dame est la chapelle Sainte-Catherine, dont les arcades sont supportées par de lourds piliers romans, et sous laquelle existe un caveau sépulcral, destiné à recevoir les dépouilles mortelles des premiers seigneurs de Porhoët. Dans la chapelle Sainte-Marguerite, qui servait d'oratoire au connétable de Clisson et à Marguerite de Rohan, son épouse, une peinture murale représente la *Victoire de sainte Marguerite sur le dragon.* Le tombeau d'Olivier de Clisson et de Marguerite de Rohan, monument historique, a été mutilé pendant la Révolution. Les deux statues du connétable et de sa femme, exécutées en marbre blanc, sont couchées sur une table de marbre noir. Le connétable est représenté la tête nue, et son armure rappelle les statues des ducs, à Ploërmel. Le costume de Marguerite de Rohan fournit le modèle complet de celui des dames de la plus haute condition au XIVe siècle. On remarque aussi, à Josselin, l'ancienne église du prieuré de Saint-Martin et une maison en bois du XVIe siècle, sur la frise de laquelle est sculptée une *Chasse au lièvre.* Une croix de pierre et une pyramide de granit rappellent le célèbre combat des Trente, qui eut lieu, en 1351, dans les environs de Josselin. Ce combat, l'un des plus brillants exploits chevaleresques de notre histoire, est raconté très-longuement par Froissart. Toutes les fois que ce chroniqueur décrit un combat opiniâtre, il ne manque pas d'ajouter : « On s'y battit comme au combat des Trente. » V. TRENTE (combat des).

JOSSELIN ou **JOSCELIN Ier DE COURTENAY**, surnommé **le Grand**, comte d'Edesse de 1118 à 1131. Il appartenait à l'une des plus illustres maisons de France. Il se rendit en Palestine avec Etienne de Blois, en 1091, reçut en 1107, de son cousin Baudouin, comte d'Edesse, la souveraineté de plusieurs villes des bords de l'Euphrate, fit partie d'une expédition dirigée contre Charan, dans la Mésopotamie, tomba au pouvoir des Sarrasins et parvint à s'enfuir, après une captivité de cinq ans à Mossoul. N'ayant pu, à son retour, recouvrer ses anciennes possessions, Josselin gagna Jérusalem, fut nommé prince de Tibériade, reçut en apanage le comté d'Edesse en 1118 et se signala, à partir de ce moment, par les plus brillants exploits contre les Sarrasins. Il mourut des suites des blessures qu'il avait reçues en attaquant un château, près d'Alep.

JOSSELIN ou **JOSCELIN II DE COURTENAY**, comte d'Edesse, fils du précédent, mort en 1147. Il succéda à son père en 1131, s'adonna, tout jeune encore, à la débauche, à l'ivrognerie et n'eut aucune des grandes qualités qui avaient fait la gloire de son père. Il habitait Turbessel, délicieux séjour qu'il s'était créé sur les bords de l'Euphrate, lorsque le sultan de Mossoul, Zengui, vint assiéger Edesse, dont il s'empara malgré une héroïque résistance de la part des habitants, et où il exerça d'horribles cruautés (1144). Zengui étant mort l'année suivante, Josselin profita de cet événement pour essayer de reprendre Edesse, mais il ne put parvenir à s'emparer du château fort, fut poursuivi par Noureddin, entre les mains duquel il tomba, et fut conduit prisonnier à Alep, où il mourut de chagrin et de misère. — Son fils, JOSSELIN III DE COURTENAY, devint prisonnier des Sarrasins à la bataille d'Harul, en 1165, fut racheté, après une captivité de dix ans, par Baudouin, roi de Jérusalem, reçut de lui le titre de sénéchal et devint, par la suite, régent du royaume.

JOSSELYN (Jean), littérateur anglais. Il vivait au XVIIe siècle, et il passa plusieurs années dans les colonies anglaises de l'Amérique septentrionale. Il publia sur ces régions les ouvrages suivants, où l'on trouve des observations intéressantes sur l'histoire naturelle, les mœurs et la société : *Particularités curieuses sur les animaux, les oiseaux, les poissons et les plantes de la Nouvelle-Angleterre* (Londres, 1672); *Observations chronologiques sur l'Amérique* (Londres, 1673); *Récit de deux voyages à la Nouvelle-Angleterre* (Londres, 1674).

JOSSON (Louis-Joseph), magistrat et homme politique français, né à Orchies (Nord) en 1791, mort en 1863. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit, il exerça la profession d'avocat à Douai (1816), puis devint juge d'instruction (1818) et président du tribunal de cette ville. Il remplissait ces fonctions au moment où parurent les fameuses ordonnances de juillet 1830. Josson, appelé à se prononcer sur ces décrets émanant de l'autorité royale, mais contraires à la constitution, n'hésita point à les déclarer « illégaux, inconstitutionnels et non obligatoires pour les magistrats et les citoyens, » donnant par là un exemple d'indépendance d'autant plus remarquable qu'il ne fut point suivi par la magistrature d'alors. Après la chute de Charles X, Josson fut nommé président du tribunal de Lille et devint député de cette ville, qu'il représenta de 1837 à 1839.

JOST (Isaac-Marc), historien et érudit allemand, né à Bernbourg en 1793, mort à Francfort-sur-le-Mein en 1860. Il dirigea, de 1816 à 1835, une école juive à Berlin, puis fut attaché, comme professeur, à l'école pratique juive de Francfort. De 1841 à 1842, Jost fut le principal rédacteur du journal intitulé : *Sion*, dans lequel il s'est attaché à défendre les intérêts de ses coreligionnaires. On lui doit un grand nombre d'ouvrages sur l'histoire et les antiquités du judaïsme, sur la grammaire, la pédagogie, etc. Les principaux sont : *Histoire des Israélites* (Berlin, 1820-1829, 9 vol.); *Traité de langue anglaise* (Berlin, 1826); *Glossaire de Shakspeare* (1831); *Histoire générale du peuple juif* (Berlin, 1832, 2 vol.); la *Mischna*, avec texte, traduction et commentaires (Berlin, 1832-1834, 6 vol.); *Manuel théorique et pratique de l'éducation allemande* (Berlin, 1835); *Nouvelle histoire des Israélites* (1846-1847, 3 vol.); *Traité du haut allemand* (1852); *Jellinek et la Cabbale* (1852); *Histoire du judaïsme* (1858), etc. On lui doit aussi les *Annales israélites* (Francfort, 1839-1841). — Son frère, Isidore-Simon JOST, s'est fait recevoir docteur en philosophie à Iéna, et est venu se fixer à Paris, où il a publié, entre autres ouvrages, une *Grammaire polyglotte.*

JOSUÉ, chef des Hébreux, né en Egypte en 1534 avant J.-C., mort dans la Palestine en 1524, par conséquent à l'âge de 110 ans. Sa vie est racontée dans le livre qui porte son nom, et que plusieurs commentateurs lui ont attribué, mais qui semble lui être de beaucoup postérieur. C'est à ce livre que nous empruntons le récit des événements arrivés sous son administration. Il serait inutile de tenter d'appliquer les règles de la critique à des faits si lointains.

Le rôle de Josué dans l'histoire du peuple hébreu commence au temps même de Moïse, qui changea son nom d'Osée en celui de Josué, et lui confia diverses missions importantes. Il devint bientôt le général en chef de l'expédition et rendit de très-grands services. Après la mort de Moïse (1450), Dieu choisit Josué pour le remplacer. Ici seulement commence la série d'événements racontés dans le *Livre de Josué.* C'est une suite non interrompue de miracles du premier ordre et d'épouvantables atrocités. Nous assistons d'abord au passage du Jourdain, dont les eaux se divisent pour ouvrir un chemin aux Hébreux. C'est ensuite le siége de Jéricho, dont les murs s'écroulent aux sons des trompettes des Hébreux. Le Père Mersenne, un savant homme, pense que la commotion de l'air produite par les instruments et par les cris des Hébreux a pu suffire pour amener ce résultat, ce qui ne fait pas un grand éloge de l'art de bâtir en ces temps reculés. Quoi qu'il en soit, les Hébreux, entrés dans la ville, égorgèrent tous les habitants, à l'exception de la famille de Rahab, une femme publique qui avait accueilli les espions de Josué. Hommes, femmes, enfants, vieillards, tout fut mis à mort par ordre du Seigneur; les bœufs, les moutons et les ânes subirent le même sort. La ville fut incendiée. La ville d'Haï subit ensuite le même sort; son roi fut pendu. Les Gabaonites échappèrent à l'extermination par une négociation habile, mais furent condamnés à une sorte d'esclavage perpétuel. Attaqués par leurs voisins, qu'irritait leur défection, les Gabaonites appelèrent les Hébreux à leur secours. Adonisédec, roi de Jérusalem, et quatre autres rois étaient venus mettre le siége devant Gabaon. Josué accourut, attaqua les assiégeants, et, aidé d'une pluie de pierres qui commença à tomber, il parvint à les mettre en fuite. Pour laisser à ses troupes le temps d'exterminer l'ennemi, Josué n'hésita pas à arrêter la marche du soleil et de la lune. Le soleil s'arrêta tout un jour en face de Gabaon. On a voulu trouver dans le système de Copernic une objection à ce miracle; les commentateurs orthodoxes ont répondu que l'expression de la Bible était une simple manière de parler, accommodée aux opinions astronomiques du temps. Ce n'était pas l'avis du tribunal qui condamn. Galilée comme hérétique, pour avoir affirmé que la terre se meut. Les cinq rois allié contre les Gabaonites furent pris dans une caverne et pendus; leurs villes furent ras es. Une foule de petits peuples furent successivement exterminés, sans avoir commis d'autre crime que de défendre leur pays contre d'odieux envahisseurs. L'auteur du *Livre de Josué* résume les exploits de son héros par l'énumération de trente et un rois qui furent mis à mort par cet homme aimé de Dieu. Le territoire conquis, et même celui qui restait à conquérir, fut ensuite partagé entre les tribus. Le *Livre de Josué* donne le détail très-précis de ce travail de partage. Josué mourut peu de temps après, dans le territoire assigné à sa tribu.

On fait de fréquentes allusions au miracle de Josué arrêtant le soleil :

« A l'époque de la guerre entre la France, l'Angleterre et la Hollande, l'ambassadeur de France, dans un dîner diplomatique, faisant allusion à la devise orgueilleuse de Louis XIV (*nec pluribus impar*), porta un toast au soleil levant; l'ambassadeur de la reine Anne but à la lune et aux étoiles; on se demandait en quels termes l'ambassadeur hollandais allait porter la santé de son maître. Il se leva, et dit en présentant son verre : « *A Josué qui arrêta le soleil, la lune et les* » *étoiles!* » C'était une allusion spirituelle à la Hollande, qui disputait alors à l'Angleterre l'empire des mers, et dont le patriotisme, en brisant les digues, avait fait reculer les armées du grand roi. »

« C'est en vain que l'on voudrait pétrifier la mobile physionomie de notre idiome sous une forme donnée; c'est en vain que nos *Josué* littéraires crient à la langue de s'arrêter; les langues ni le soleil ne s'arrêtent plus. Le jour où elles se fixent, c'est qu'elles meurent. Voilà pourquoi le français de certaine école contemporaine est une langue morte. »

V. HUGO.

« Je vous remercie, monsieur, de la figure que vous avez bien voulu m'envoyer de la machine dont vous vous servez pour fixer l'image du soleil. J'en ferai faire une sur votre dessin, et je serai délivré d'un grand embarras, car moi, qui suis fort maladroit, j'ai toutes les peines du monde, dans ma chambre obscure, avec mes miroirs. A mesure que le soleil avance, les couleurs s'en vont, et ressemblent aux affaires de ce monde, qui ne sont pas un moment de suite dans la même situation. J'appelle votre machine un *sta sol.* Depuis *Josué*, personne avant vous n'avait *arrêté le soleil.* »

VOLTAIRE.

« Si, au lieu de prêter l'oreille aux rêveries des hommes à systèmes, les classes laborieuses ne prennent conseil que de leur équité et de leur bon sens naturel, elles pourront multiplier et étendre sans peine les essais déjà réalisés dans les associations volontaires. Cela ne fait point de bruit, cela ne fait point d'éclat, et n'a pas besoin, pour s'accomplir, d'un *Josué qui arrête le cours de la société;* mais ausssi sont-ce là des voies qui ne conduisent pas à la cour d'assises ni à Charenton. »

ROSSI.

JOTA s. m. (hro-ta — mot espagn.). Lettre espagnole qui a la forme de notre *j*, mais qui n'a pas d'analogue pour le son dans notre langue. Nous l'avons figuré *hr*, faute de mieux; *h*, dans cette notation, figure une forte aspiration, au lieu que *r* doit se faire sentir à peine.

— Ornith. Oiseau de proie du Chili.

— s. f. Chorégr. Danse des paysans aragonais : *Danser la* JOTA. *La soirée se termine par un petit bal improvisé, où l'on ne danse hélas! ni* JOTA, *ni fandango, ni boléro.* (Th. Gaut.)

JOTAPATE, ville de l'ancienne Palestine, dans la Galilée, au N. de Séphoris, à 40 kilom. N.-E. de Ptolémaïs; célèbre par le siége soutenu par Josèphe contre Vespasien. « L'illustre historien, dit le *Guide en Orient*, a raconté d'une manière saisissante les incidents de ce siége, qui le fit tomber entre les mains du vainqueur. Cette ville était presque entièrement bâtie sur un roc escarpé et environné de tous côtés de vallées si profondes, que les yeux ne pouvaient, sans éblouissement porter leurs regards jusqu'en bas; le seul côté du nord était accessible; mais Josèphe l'avait fait fortifier et enfermer dans la ville; d'autres montagnes, qui étaient alentour, en cachaient la vue, de telle sorte que l'on ne pouvait voir la ville que l'on ne fût dedans. » Le plateau sur lequel s'élevait autrefois l'antique Jotapata porte aujourd'hui le nom de *Tell-Djefat.* Le nom grécisé de Jotapata répond sans aucun doute au Gotapata du Talmud et au Jiphthâh-el de Josué, situé sur les confins des tribus d'Azer et de Zabulon.

JOTAPIEN, usurpateur qui prit la pourpre en Syrie après la mort d'Alexandre-Sévère, dont il se prétendait parent. Il fut vaincu et massacré (249).

JOTAVILLA s. f. (jo-ta-vil-la). Ornith. Espèce d'alouette.

JOTIQUE s. m. (jo-ti-ke). Linguist. Dialecte danois appelé aussi JUTLANDAIS.

JOTSAULD, hagiographe, né, croit-on, en Alsace, mort après 1050. Il fut moine de l'abbaye de Cluny, où il devint chancelier, et paraît avoir été, par la suite, abbé de Saint-Claude, dans le Jura. Il est auteur d'une *Vie de saint Odilon*, insérée dans les *Acta sanctorum ordinis Sancti Benedicti*, de Mabillon, et d'un poëme sur le même saint, publié dans la *Bibliothèque de Cluny.*

JOTTE s. f. (jo-te). Mar. anc. Joue d'un vaisseau.

— Bot. Nom ancien de la bette ou poirée, conservé dans plusieurs départements.

JOTTEREAU s. m. (jo-te-ro). Mar. Nom donné aux pièces de bois sur lesquelles reposent les élongis de la hune : *Le grand mât reçut une grave blessure au-dessous des* JOTTEREAUX, *et sa vergue fut brisée à la drisse.* (Defauconpret.)

JOTTRAND (Lucien-Léopold), jurisconsulte et publiciste belge, né à Genappes, province de Brabant, en 1803. Il se fit inscrire comme avocat au barreau de Bruxelles, devint un des plus ardents adversaires de l'administration hollandaise, qu'il attaqua dans des brochures et dans des articles insérés dans un grand nombre de journaux, et fut nommé membre du congrès après la révolution de septembre 1830, qui amena la séparation de la Belgique et de la Hollande. Lors de l'élection d'un roi, il soutint la candidature du duc de Leuchtenberg. Depuis cette époque, M. Jottrand a à peu près constamment siégé à la Chambre des députés belges, où il a voté avec le parti libéral, et n'a cessé de combattre les prétentions du parti clérical. Il fait, en outre, partie des députés belges qui, surtout depuis le coup d'Etat du 2 décembre, ont manifesté, en maintes occasions, leurs défiances à l'égard de la politique du gouvernement français, et leur antipathie déclarée pour l'annexion de la Belgique à la France. Parmi ses écrits, dont quelques-uns ont été très-remarqués, nous citerons : *Guillaume-Frédéric d'Orange avant son avénement au trône des Pays-Bas* (Bruxelles, 1827); *Garantie de l'existence du royaume des Pays-Bas* (Bruxelles, 1829); *Des relations politiques et commerciales entre la France et la Belgique* (Bruxelles, 1841), ouvrage dans lequel il se prononce pour une alliance avec l'Allemagne de préférence à une alliance avec la France; *Notre frontière du nord-ouest* (1843); la *Nouvelle constitution de New-York pour* 1847 (1846); les *Eglises d'Etat, dernière cause d'intolérance religieuse* (1849); *Londres au point de vue belge* (1852), etc.

JOUABLE adj. (jou-a-ble — rad. *jouer*). Qui peut être joué : *Le coup est* JOUABLE, *mais on peut le perdre. Ce drame n'est pas* JOUABLE. ‖ Qui n'offre pas à l'exécution des difficultés insurmontables, en parlant d'un morceau de musique.

JOUAIL s. m. (jou-all; *ll* mll.). Mar. Syn. de JAS.

JOUAILLER v. n. ou intr. (jou-a-llé; *ll* mll. — rad. *jouer*). Jouer petit jeu. ‖ Jouer maladroitement d'un instrument de musique.

JOUAN ou **JUAN** (golfe de), petit golfe de France, formé par la Méditerranée, sur les côtes du département des Alpes-Maritimes, entre Antibes à l'E. et Cannes à l'O. Le cap de la Garoupe le sépare à l'E. de la rade d'Antibes, et le cap de la Croisette le sépare à l'O. du petit golfe de Napoule. Il a 7 kilom. de largeur sur 5 kilom. de profondeur. C'est dans ce golfe que Napoléon Ier, souverain de l'île d'Elbe, débarqua, le 1er mars 1815, pour reconquérir le trône de France. Une petite colonne marque le point où il aborda.

Plusieurs ingénieurs ont proposé, à diverses reprises, de transformer le golfe Jouan en une grande rade militaire. Ce golfe est, en effet, complétement abrité du côté du N. par les collines de Vallauris et d'Antibes, au S.-O. par les îles de Lérins. Il n'est exposé qu'aux vents du S.-E.

JOUAN-DE-L'ISLE (SAINT-), bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. S.-E. de Dinan, sur la Rance; pop. aggl., 310 hab. — pop. tot., 724 hab. Papeterie. Saint-Jouan doit son surnom de l'Isle au château de ce nom, aujourd'hui détruit, mais élevé autrefois sur une petite île formée par la Rance. La belle halle de ce bourg date du XVIIIe siècle.

JOUANAS s. m. pl. jou-a-nass). Prêtres

et médecins chez les indigènes de la Floride.

JOUANNET (François VATAR), statisticien et archéologue français, né à Rennes en 1765, mort à Bordeaux en 1845. Il fit ses études de droit, puis suivit la carrière de l'enseignement, devint professeur à Périgueux et fut, par la suite, conservateur de la bibliothèque de Bordeaux. Ses principaux ouvrages sont : *Statistique du département de la Gironde* (1837-1844, 3 vol. in-4º) ; *Voyage de deux Anglais dans le Périgord* (Périgueux, 1826) ; *Second voyage de deux Anglais dans le Périgord* (Périgueux, 1827) ; *Note géologique sur divers gisements de fossiles de la famille des rudistes, situés dans le département de la Dordogne* (Périgueux, 1827).

JOUANNÉTIE s. f. (jou-a-né-sî — de *Jouannet*, natural. fr.). Moll. Genre de mollusques perforants, formé aux dépens des pholades.

JOUANNIN (Joseph-Marie), orientaliste français, né à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) en 1783, mort à Paris en 1844. Pendant un long séjour qu'il fit en Orient, il étudia les langues, les mœurs et l'histoire des nations qui habitent cette partie du monde, et, de retour en France, il fut nommé premier interprète du roi pour les langues orientales, professeur et directeur du collége Louis-le-Grand à Paris. Outre des notices insérées dans le *Bulletin de la Société de géographie*, dont il était membre, on lui doit : la *Turquie*, publiée dans l'*Univers pittoresque;* la traduction de *Deux odes mystiques composées par Séid-Almed-Halti d'Ispahan* (Paris, 1828), et il a collaboré au *Complément du Dictionnaire de l'Académie*.

JOUARRE, bourg et commune de France (Seine-et-Marne), canton de la Ferté-sous-Jouarre, arrond. et à 22 kilom. E. de Meaux, sur une hauteur dont le Petit-Morin baigne le pied ; pop. aggl., 1,560 hab. — pop. tot., 2,621 hab. Extraction de roches meulières ; usine pour l'effilochage des laines ; papeterie. Commerce de grains et de bestiaux.

Suivant les étymologistes, le nom de Jouarre est tiré des deux mots latins : *Jovis ara,* autel de Jupiter, ce qui tendrait à faire supposer l'existence à cet endroit d'un temple romain. Au premier abord, cette étymologie paraît juste ; malheureusement, les plus anciennes chartes désignent le lieu sous le nom de *Jotrum*, ou de *Joranus Saltus ;* une charte de 1219 l'appelle *Jorra ;* une autre, de 1260, *Juerre*, d'où il suit que le mot se serait rapproché de la racine indiquée en traversant les âges, au lieu de s'en éloigner.

Il ne reste plus aujourd'hui que des ruines du célèbre monastère de Jouarre. C'est dans l'ancien cimetière que se voient les débris les plus intéressants.

Au centre d'un enclos gazonneux s'élève une croix du XIIIe siècle admirablement conservée. Le fût, d'une seule pierre, se termine par un chapiteau ; la tête et les bras sont ornés à leurs extrémités de fleurons ; de chaque côté est une effigie entourée du même encadrement. On rencontre non loin de là les restes de la crypte de Saint-Paul ; sous les voûtes antiques d'une chapelle, qui jadis servait à l'abbaye de caveau funéraire, se trouvent plusieurs vieux tombeaux mérovingiens rangés dans un ordre méthodique. Ces tombeaux, vides aujourd'hui, contenaient jadis les corps d'Aghilbert, un des fondateurs de Jouarre, de Théodehilde et de plusieurs autres abbesses. Les voûtes de la crypte sont soutenues par des colonnes romanes, terminées par des chapiteaux sculptés d'une façon très-bizarre et reproduisant des sujets emblématiques. A gauche, on aperçoit la statue de sainte Ozanne, que la dévotion des paysans s'obstine à appeler la statue de la reine d'Ecosse ; à droite, plusieurs statues de saints, en pierre, entourent un Christ au tombeau. De l'église de l'abbaye il ne reste plus absolument que des ruines ; à peine si la tour massive qui la dominait a conservé sa forme de vieux donjon ; les débris encombrent l'emplacement de la nef. Le portail, construit sous Louis XIII, apparaît couvert de mousses et de lichens.

JOUASSAIN (Julie-Clémentine-Catherine), comédienne française, née à Saint-Léonard (Haute-Vienne) en 1829. Elle entra à dix-huit ans au Conservatoire, dans la classe dirigée par M. Samson, obtint, en 1850, le deuxième prix de comédie, et après un court passage à l'Odéon, elle débuta à la Comédie-Française, le 10 janvier 1852, par le rôle de Zaïre, dans *Bajazet*. Reçue comme pensionnaire l'année suivante, elle est devenue sociétaire de ce théâtre en 1862. Mlle Jouassain s'est vouée aux rôles ingrats des duègnes, qu'elle remplit avec autant d'intelligence que d'autorité. Elle a joué avec un talent remarqué les rôles suivants de l'ancien répertoire : Philaminte, des *Femmes savantes;* Mme Argante, de l'*Epreuve nouvelle;* Marceline, du *Mariage de Figaro;* Mme Pernelle, de *Tartufe;* la marquise, d'*Adrienne Lecouvreur*, etc. Cette comédienne a aidé plus d'une fois au succès des ouvrages modernes par son talent correct, qui rappelle l'allure et la diction de ses célèbres devancières. Nous citerons, entre autres, les créations suivantes : Mme Desperriers, dans le *Cœur et la dot*, comédie de Malefille ; la marquise, de *Par droit de conquête*, de Legouvé. Elle rend à merveille les tenaces préjugés de la vieille aristocrate. Mlle Jouassain, jeune encore pour son emploi, n'a pas dit son dernier mot.

JOUBARBE s. f. (jou-bar-be. — On tire généralement ce mot du latin *Jovis barba*, barbe de Jupiter. Cependant, il est possible que le nom de cette plante se rapporte à un mot de la langue gauloise, *ioumbaroum*, qui désignait le *leimônion* dans Dioscoride. D'ailleurs, ainsi que le remarque M. Littré, il n'y a guère de rapport entre la barbe de Jupiter et la *joubarbe*). Bot. Genre de plantes, de la famille des crassulacées : *On cultive dans les jardins quelques espèces de* JOUBARBES. (P. Duchartre.) ‖ *Joubarbe brûlante*, Nom vulgaire de l'orpin âcre. ‖ *Joubarbe des vignes*, *Petite joubarbe*, Noms vulgaires de l'orpin ou sédon.

— s. f. pl. Syn. de CRASSULACÉES ou SEMPERVIVÉES.

— **Encycl.** Les *joubarbes* sont des plantes grasses ou charnues dans toutes leurs parties herbacées ; leurs feuilles radicales sont groupées en rosettes ; les fleurs, blanches, jaunes ou purpurines, sont disposées en cymes ou en corymbes terminaux. Ce genre comprend une quarantaine d'espèces, qui croissent dans l'Europe centrale et méridionale, et, pour le plus grand nombre, aux îles Canaries. La plus connue est la *joubarbe des toits* ou *grande joubarbe*, vulgairement nommée *artichaut sauvage*. Ses feuilles charnues, ciliées sur les bords, sont réunies en grandes et belles rosettes, du centre desquelles s'élèvent des tiges qui atteignent la hauteur de 3 à 4 décimètres, et se terminent par un élégant corymbe de fleurs purpurines. Cette plante est assez commune en France ; elle croît sur les rochers et les vieux murs, et on la propage souvent sur les toits de chaume, dans un but, non pas seulement d'agrément, mais d'utilité. En effet, par ses racines et ses stolons, elle maintient la terre que l'on place sur le sommet de ces toits pour les consolider, et l'empêche d'être entraînée par les eaux pluviales. Cette *joubarbe* se multiplie très-facilement par ses rosettes de feuilles ; il suffit de les planter dans de la terre un peu humide ; dès qu'elle a bien repris, elle se propage ainsi d'elle-même, et finit par couvrir de larges espaces. Il est à remarquer qu'elle fleurit d'autant mieux qu'elle se trouve dans un terrain plus sec et plus aride ; aussi la recherche-t-on dans les parcs et les jardins paysagers, pour orner les rocailles, les murs, les toits, etc.

La *joubarbe* a une saveur âcre ; elle est réputée astringente et rafraîchissante ; ses feuilles, mondées de leur peau, passent pour un remède souverain contre les cors aux pieds, les durillons et les hémorroïdes. Macérées dans l'eau, elles sont employées dans les fièvres ardentes et les inflammations qui menacent de la gangrène. On les a préconisées aussi contre la goutte, les douleurs de tête, le délire, etc. On en fait encore, avec du beurre ou de l'huile d'olive, une sorte de pommade pour guérir les brûlures ; mais ses propriétés, sous ce rapport, sont bien inférieures à celles de l'éther sulfurique, qui fait cesser la douleur et cicatrise les plaies. La poudre de ces feuilles séchées passe pour antiulcéreuse. « Le suc de cette plante mis à évaporer, dit V. de Bomare, exhale une odeur urineuse ; ce suc est rafraîchissant et astringent ; on en mêle dans les bouillons d'écrevisses ou de tortues qu'on fait prendre aux fiévreux étiques. Dans quelques contrées d'Afrique, on guérit la dyssenterie en faisant avaler au malade 10 onces du suc de cette plante. Tournefort assure que rien n'est meilleur pour les chevaux fourbus que de leur faire boire une chopine de suc de *joubarbe*. » Dans certains pays arriérés, cette plante est encore l'objet d'une sorte de superstition ; les habitants des campagnes lui attribuent la propriété de prévenir l'effet des enchantements ou des maléfices des sorciers.

JOUBELINEN s. m. (jou-be-li-nain). Sorte de mantelet à capuchon que portent les Bretonnes : *Les femmes riches ou pauvres ont des mantelets à capuchon, nommés en breton* JOUBELINEN. (F. Hugo.)

JOUBERT (Laurent), célèbre médecin français, né à Valence (Dauphiné) en 1529, mort à Lombers (Languedoc) en 1583. Il étudia successivement la médecine à Montpellier, à Paris, à Turin, à Padoue, à Ferrare, et revint à Montpellier, où il fut reçu docteur en 1558. D'abord suppléant de Du Chastel, il le remplaça, en 1567, comme professeur d'anatomie. Nommé successivement chancelier de l'Université (1573), médecin de Henri III et du roi de Navarre, il se fit une clientèle immense et mourut, en 1583, de mort subite, en se rendant de Montpellier à Toulouse. Joubert, dans son enseignement comme dans ses écrits, chercha à ébranler la doctrine de Galien et à combattre une foule de préjugés qui avaient cours de son temps.

Ce célèbre médecin attaqua avec une grande hardiesse, dans ses *Paradoxes*, différents points importants du système de Galien. Il émit de nouvelles idées sur la force médicatrice, en la soustrayant à la volonté de l'âme et l'attribuant aux lois de la nature et aux suites de la réaction. Il osa le premier s'élever contre l'horreur du vide et le bannir de la physiologie et de la physique. Il soutint que les médicaments agissent en produisant une impression désagréable sur l'estomac, qui réagit d'après une véritable antipathie. Au lieu d'attribuer les convulsions à la réplétion ou à la vacuité, il les considéra comme un résultat de l'irritation, et fut ainsi le premier qui donna quelque consistance à cette idée de l'irritation que quelques-uns des auteurs précédents avaient émise. Joubert avança que la putréfaction ne saurait exister dans le corps vivant. Il attribua la putridité dans les fièvres à une effervescence ; il se renferma dans un scepticisme étonnant pour l'époque où il vivait, sur la nature de la fièvre putride ; mais il substitua la bile à la putridité, en attribuant à cette humeur la production de presque toutes les maladies fébriles. En refusant d'admettre que le pus fût un effet de la putréfaction, Joubert rendit un grand service à la science.

Ses principaux ouvrages sont : *Traité du ris* (Paris, 1558) ; *Histoire entière des poissons* (Lyon, 1558, 2 vol. in-fol.) ; *Paradoxorum demonstrationum medicinalium decas* (Lyon, 1561) ; *De peste* (Lyon, 1567) ; *Traicté des arcbusades* (1570), sur les blessures faites par des armes à feu ; *Medicinæ practicæ libri tres* (1572) ; *Isagoge therapeutices methodi ; De affectibus pilorum et cutis* (1577) ; *Erreurs populaires au fait de la médecine et régime de santé* (1578), ouvrage souvent réédité ; *Seconde partie des erreurs populaires* (1579) ; *Question des huiles* (1578) ; *Pharmacopée* (1579) ; la *Grande chirurgie de Guy de Chauliac, restituée par Joubert* (1598) ; *Traité des eaux* (1593), etc.

JOUBERT (le Père Joseph), lexicographe et jésuite français, mort à Lyon en 1719. Il professa longtemps les humanités au collége de la Trinité. Indépendamment de quelques panégyriques, il a composé un *Dictionnaire français-latin des auteurs originaux et classiques* (Lyon, 1709, in-4º), qui a été longtemps fort estimé et qui atteste de laborieuses recherches.

JOUBERT (François), écrivain religieux français, né à Montpellier en 1689, mort à Paris en 1763. Il se démit de la charge de syndic des états du Languedoc pour entrer dans les ordres (1728), et fut pendant quelque temps emprisonné à la Bastille (1730), à cause de son attachement au jansénisme. Joubert a publié un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *De la connaissance des temps par rapport à la religion* (in-12) ; *Explication de l'histoire de Joseph* (1728) ; *Traité du caractère essentiel à tous les prophètes* (in-12) ; *Lettres sur l'interprétation des Ecritures* (1744) ; *Explication des principales prophéties de Jérémie, d'Ezéchiel et de Daniel* (Avignon, 1749, 5 vol.) ; *Dissertations sur les effets physiques des convulsions* (in-12). — Son frere, Jean-Baptiste JOUBERT DE BEAUPRÉ, né à Montpellier en 1701, mort en 1791, a collaboré à divers ouvrages, notamment à celui qui a pour titre : *Propre des saints de l'église cathédrale et du diocèse de Montpellier*.

JOUBERT (Philippe-Laurent DE), baron DE SOMMIÈRES et DE MONTREDON, antiquaire et naturaliste français, neveu du précédent, mort à Paris en 1792. Il fut président de la chambre des comptes de Montpellier, puis trésorier des états du Languedoc (1777). Laurent de Joubert donna des encouragements et des secours à plusieurs artistes, fit notamment étudier à ses frais le peintre Fabre à Rome, chargea Wicar de dessiner les chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture contenus dans le palais Pitti, et commença à faire paraître ces dessins gravés, sous le titre de : *Galerie de Florence* (1787). Cette magnifique publication fut terminée par ses héritiers en 1813. Il a composé quelques mémoires sur des sujets d'histoire naturelle, qui ont paru dans le *Recueil de l'Académie des sciences de Paris*, dont il était membre correspondant.

JOUBERT (Arnaud), magistrat français, frère du précédent, né à Montignac (Dordogne) en 1768, mort en 1854. Il entra dans la magistrature et fut successivement avocat général (1813), puis conseiller à la cour de cassation (1832). On a de lui : *Notice historique sur Jos. Joübert, ancien inspecteur général de l'Université* (Paris, 1824, in-8º).

JOUBERT (Pierre-Matthieu), prélat français, né au XVIIIe siècle. Il était curé de Saint-Martin-sous-Angoulême, lorsqu'il fut nommé député du clergé aux états généraux de 1789. Il se fit remarquer à l'Assemblée nationale par son esprit conciliant, et ses collègues du clergé le déléguèrent auprès du tiers état pour lui annoncer qu'il se réunissait à lui. Joubert se montra fort éloquent en cette circonstance. Il fut nommé évêque d'Angoulême par les électeurs du diocèse, et occupa le siége épiscopal de cette ville jusqu'en 1793, époque de la suppression du clergé en France. Joubert, cessant alors tout ministère sacerdotal, se sécularisa et se maria. Nous ignorons l'époque de sa mort.

JOUBERT (Joseph), moraliste français, né à Montignac (Périgord) en 1754, mort à Paris en 1824. Son père, qui était médecin, l'envoya faire ses études à Toulouse, où pendant quelque temps il se livra à l'enseignement chez les Pères de la doctrine chrétienne. En 1778, Joubert se rendit à Paris, où il se lia avec Laharpe, Marmontel, d'Alembert, Diderot, puis avec Fontanes, qui devint son ami intime. En 1790, il retourna dans sa ville natale, où il venait d'être élu juge de paix. Deux ans plus tard, il se démit de ces fonctions pour vivre dans la retraite, à l'écart de toute agitation politique, se rendit à Villeneuve-le-Roi, en Bourgogne, et s'y maria. De retour à Paris, sous le Directoire, il y retrouva Fontanes, qui le mit en relation avec Chateaubriand, devint un des hôtes assidus de Mme de Beaumont, qui réunissait dans ses salons une société d'élite, et acquit dans ce centre restreint la réputation du causeur le plus fin et le plus spirituel de son temps. En 1809, Fontanes, alors grand maître de l'Université, le nomma inspecteur général, fonctions qu'il conserva sous la Restauration. Joubert, qui, selon l'expression de Sainte-Beuve, aimait qu'il fît doux et tiède autour de lui, resta toute sa vie étranger aux passions ardentes des partis. Rien, jusqu'à la fin de sa vie, ne vint altérer la sérénité de son intelligence, l'agrément de son commerce, « et il eut le rare bonheur d'arriver au terme de son existence, dit M. Raynal, sans avoir perdu une seule des amitiés formées pendant la route. » Lorsque Joubert s'éteignit, il n'avait publié que quelques articles de journaux. Mais on trouva chez lui de nombreux manuscrits, dont Chateaubriand a publié un extrait, sous le titre de *Pensées*. Ce livre, de beaucoup augmenté, a été réédité par M. Raynal, sous le titre de *Pensées, Essais, Maximes et Correspondance* (1842 et 1849, 2 vol. in-8º). Il est plein de traits piquants et originaux. Sainte-Beuve, dans ses *Portraits littéraires*, n'hésite pas à mettre Joubert au rang de nos plus grands moralistes.

« On aurait, dit-il, beaucoup à tirer des chapitres de M. Joubert sur la critique et sur le style, de ses jugements sur les divers écrivains ; il y paraît neuf, hardi, vrai presque toujours. Il étonne au premier abord, il satisfait le plus souvent quand on y songe. Il a l'art de rafraîchir les préceptes usés, de les renouveler à l'usage d'une époque qui ne tient plus à la tradition qu'à demi. Par ce côté, il est un critique essentiellement moderne. Malgré tous ses regrets du passé, on distingue aussitôt en lui le cachet du temps où il vit. Il ne hait pas un certain air de recherche, et y voit plutôt un malheur qu'un défaut. Il va même jusqu'à croire « qu'il est permis » de s'écarter de la simplicité, lorsque cela » est absolument nécessaire pour l'agrément, » et que la simplicité seule ne serait pas » belle. » S'il veut le naturel, ce n'est pas le naturel vulgaire, mais le naturel exquis. Y atteint-il toujours? Il sent qu'il n'est pas exempt de quelque subtilité, et il s'en excuse : « Souvent on ne peut éviter de passer par » le subtil pour s'élever et arriver au su- » blime, comme pour monter aux cieux il » faut passer par les nuées. » Il s'élève souvent aux plus hautes idées, mais ce n'est jamais en suivant les grandes routes ; il a des sentiers qui échappent. Enfin, pour tout dire, il a de la singularité et de l'*humeur* individuelle dans ses jugements. C'est un *humoriste* indulgent, qui rappelle quelquefois Sterne, ou plutôt Charles Lamb. Il a une manière qui fait qu'il ne dit rien, absolument rien, comme un autre. Cela est sensible dans les lettres qu'il écrit, et ne laisse pas de fatiguer à la longue. Par tous ces coins, M. Joubert n'est pas un classique, mais un moderne »

JOUBERT (Barthélemi-Catherine), illustre général en chef des armées républicaines, né à Pont-de-Vaux (Ain) en 1769, tué à la bataille de Novi le 15 août 1799. Il étudiait le droit à Dijon en 1789. Enrôlé comme sergent en 1791, il fit les premières campagnes du Rhin et d'Italie, fut nommé chef de brigade (colonel) sur le champ de bataille de Loano (1795), donna des preuves de courage à Montenotte, Mondovi et Lodi, eut une grande part au succès de la journée de Castiglione, et se conduisit en héros à Rivoli. Chargé de pénétrer dans le Tyrol à la tête de trois divisions, il parvint, par une suite de manœuvres et de combats prodigieux dans ces montagnes sauvages, à séparer les généraux Kerpen et Landon de l'archiduc Charles et à soumettre le pays. Le succès de cette *campagne de géants*, ainsi que l'appelle Carnot, contraignit les Autrichiens à demander la paix. Joubert fut chargé par Bonaparte de porter au Directoire les drapeaux enlevés à l'ennemi. Nommé successivement général en chef des armées de Hollande (1798), de Mayence et d'Italie, il s'empara du Piémont sans coup férir, par un coup d'audace dont les annales militaires offrent peu d'exemples. Peu de temps après arrivèrent à son quartier général des commissaires du Directoire chargés de surveiller l'emploi des fonds levés sur le pays. Cette mesure, générale pour toutes les armées, avait pour but de mettre fin aux gaspillages commis dans les états-majors. Joubert crut y voir l'indice d'un soupçon injurieux, et donna sa démission. Schérer, son successeur, éprouva des revers ; Moreau, qui vint après, eut beaucoup de peine à se maintenir dans des positions défensives contre un ennemi deux fois plus nombreux, commandé par l'intrépide Souwaroff. Joubert fut remis à la tête de l'armée d'Italie. A peine est-il arrivé qu'il se voit obligé d'accepter une bataille dans des conditions très-défavorables. Pour animer le soldat, il se précipite au milieu de la mêlée ; mais il tombe presque aussitôt, frappé d'une balle au cœur. Le Corps législatif prit le

deuil pour cinq jours; Garat, Chénier et d'autres prononcèrent l'oraison funèbre du vaillant général. Son corps fut transporté à Toulon, au fort Lamalgue, qui prit alors le nom de *Fort Joubert*. On lui éleva un monument à Bourg et une statue dans le grand escalier du Sénat. Il est aujourd'hui hors de doute que la coterie des hommes d'Etat du Directoire avait jeté les yeux sur lui pour en faire le chef militaire du coup d'Etat qu'elle méditait, et que ce n'est qu'après sa mort qu'elle fit des ouvertures à Bonaparte. Eût-il consenti à jouer ce rôle? Il serait permis d'en douter si les antécédents les plus irréprochables étaient toujours une garantie suffisante contre de semblables tentations. Joubert était extrêmement brave de sa personne.

JOUBERT (Joseph-Antoine-René, vicomte), général français, né à Angers en 1772, mort à Paris en 1843. Il entra dans l'armée comme enrôlé volontaire en 1791, se distingua notamment à la bataille de Rivoli, où, avec 50 hommes, il fit 2,000 Autrichiens prisonniers, aux batailles de Chébreiss et des Pyramides, à Aboukir, à Hiéropolis, fut nommé chef de bataillon en l'an X, colonel en 1806, reçut en récompense de sa conduite à Friedland, à Eckmühl, à Wagram le titre de baron (1809), et devint général de brigade en 1811. Pendant la campagne de Russie, Joubert prit une part brillante à la prise de Smolensk et donna des preuves éclatantes de sa valeur à Lutzen et pendant la campagne de France. Sous la Restauration, il reçut divers commandements à l'intérieur et le titre de vicomte; il prit sa retraite en 1835.

JOUBERT (Léo), littérateur français, né à Bourdeilles (Dordogne) en 1826. Lorsqu'il eut achevé ses études à Paris, il se rendit comme précepteur en Moldavie, où il passa quatre ans, et, de retour en France, commença à se faire connaître par la publication d'articles littéraires dans le journal l'*Ordre*, dirigé par M. Chambolle (1850-1852). M. Léo Joubert collabora ensuite activement à la *Biographie générale*, de M. Didot, à la *Revue contemporaine*, dont il devint, en 1862, secrétaire de la rédaction, à la *Revue européenne*, et entra, en 1868, au *Moniteur universel*, dont il a été depuis lors un des rédacteurs les plus actifs. On a de lui : *Essais de critique et d'histoire* (Paris, 1863, in-12). recueil d'articles déjà publiés; *Leæna* (1867), roman dont le sujet est puisé dans la Grèce antique; la *Défense de Sédan* (1873, in-18), où l'auteur prend à tâche d'atténuer les fautes du triste auteur de nos défaites, le dernier Napoléon.

JOUBERT (Nicolas), bouffon français, valet de chambre de Henri IV. V. ANGOULEVENT.

JOUBERT-BONNAIRE (Ambroise), industriel et homme politique français, né à Angers en 1830. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, il dirigea, avec son frère, une fabrique considérable de toiles à voile, dont la fondation remonte à 1754. Le 8 février 1871, les électeurs de Maine-et-Loire l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale, où il s'est fait remarquer par sa compétence dans les questions industrielles et commerciales. M. Joubert est l'auteur du projet de loi sur le travail des enfants dans les manufactures, et il a pris une part active à la discussion de cette loi en janvier 1873. C'est un orateur vif, passionné, qui sait à fond ce dont il parle, qui rend claires pour tous les questions les plus techniques et qui a su fréquemment se faire applaudir de la Chambre, même de la gauche. M. Joubert fait partie du centre droit et passe pour appartenir au parti orléaniste. Il a constamment voté avec la majorité, notamment pour l'abrogation des lois d'exil, contre le retour de l'Assemblée à Paris et contre M. Thiers, lors de la discussion provoquée par le rapport Batbie (29 nov. 1872).

JOUBERT DE LA SALETTE (Pierre-Jean), général et musicographe français, né à Grenoble en 1762, mort en 1832. Lieutenant-colonel en 1792, il devint, pendant les guerres de la Révolution, général de brigade, inspecteur de l'artillerie, puis abandonna le service pour s'adonner entièrement à son goût pour la musique. Joubert proposa de substituer les lettres aux notes dans la notation musicale, et soutint le principe de l'égalité des demi-tons. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Nouvelle méthode d'accorder les clavecins* (Paris, 1786); *Sténographie musicale*, ou *Manière abrégée d'écrire la musique* (Paris, 1805); *Considérations sur les divers systèmes de la musique ancienne et moderne, et sur le genre enharmonique des Grecs* (Paris, 1810, 2 vol. in-8°), ouvrage dans lequel Joubert de La Salette a fait preuve de beaucoup d'érudition et de sagacité; *De la notation musicale en général, et en particulier de celle du système grec* (Paris, 1817); *De la fixité et de l'invariabilité des sons musicaux* (Paris, 1824).

JOUDARDE s. f. (jou-dar-de). Ornith. V. JUDELLE.

JOUE s. f. (joû — lat. *gena*, même sens, ou, selon d'autres, de *jugum*, joug, à cause de la forme de l'os de la joue; d'autres, enfin, rapportent ce mot au latin *gabata*, jatte, d'où le provençal *gauta*, joue). Partie latérale du visage, limitée par la tempe, l'œil, le nez, la bouche, le menton et l'oreille : *Baiser quelqu'un à la* JOUE, *sur les deux* JOUES. *Tendre la* JOUE *pour se faire embrasser, pour recevoir un soufflet. Giton a le teint frais, le visage plein, les* JOUES *pendantes.* (La Bruy.)

— Par anal. Partie latérale de la tête d'un animal : *Un cheval qui a trop de* JOUES. *La gorge, les* JOUES *et le dessus de la tête de l'oie d'Egypte sont blancs.* (Buff.)

— Fam. *Avoir les joues cousues*, Avoir les joues creuses et maigres. ‖ *Couvrir la joue à quelqu'un, lui donner sur la joue*, Lui appliquer un soufflet sur la joue. ‖ *Donner des soufflets à quelqu'un sur la joue d'un autre*, Blesser le premier en feignant de diriger ses attaques contre le second : *Il veut* DONNER DES SOUFFLETS *à Locke* SUR MA JOUE. (Volt.)

J'ai donné, sur sa joue, des soufflets à Voltaire.
C. DELAVIGNE.

— *En joue*, Position d'une arme à feu, dans laquelle on vise un objet sur lequel on est prêt à tirer. ‖ *Etre en joue*, Avoir son arme en joue : NOUS ÉTIONS EN JOUE, *le doigt sur la détente.* (L. Viardot.)

— *Coucher, mettre en joue*, Viser avec une arme à feu. ‖ Par anal. Viser avec un objet quelconque en guise d'arme à feu : *Des enfants qui* SE COUCHENT EN JOUE *avec des bâtons. Il me semble toujours que je vois une douzaine de lavements qui me* COUCHENT EN JOUE. (Mol.) ‖ Fig. Rechercher, poursuivre, diriger ses vues sur : COUCHER EN JOUE *une place de sous-préfet. La voici qui revient de la ville : quel équipage pour une femme qui* COUCHE EN JOUE *un parti de cent mille écus!* (Danc.)

— Constr. *Joue de solive*, Tête d'une solive considérée par l'entrevous. ‖ Dans une cour à chaussée bombée, Nom des deux parties de revers qui existent entre le passage d'une porte cochère et le point où les deux ruisseaux se réunissent.

— Mar. Partie arrondie de la coque d'un navire, qui se trouve entre le mât de misaine et l'étrave : *Un navire qui a la* JOUE *forte.* ‖ *Joue de vache*, Demi-caisse de poulie appliquée sur une partie fixe. On dit aussi DEMI-JOUE et POULIE PLATE. ‖ *Joues de poulie*, Côtés de la caisse d'un poulie.

— Art milit. Chacun des côtés de l'épaulement d'une batterie, coupés dans le sens de l'épaisseur, pour pratiquer une embrasure. ‖ *En joue, feu!* Commandement de mettre le fusil en joue et de faire feu.

— Arquebus. Evidement pratiqué dans la crosse du fusil, entre le busc et le talon.

— Chem. de fer. *Joues de coussinet*, Espèces de pinces qui servent à maintenir latéralement le rail dans le coussinet.

— Mécan. Chacune des parties d'un coussinet dans lequel tourne un tourillon.

— Techn. Chacune des petites plaques qui terminent les broches d'un peson. ‖ Chacun des côtés de la lumière d'un rabot ou d'une varlope. ‖ Partie d'une boucle. ‖ Epaisseur de bois qui forme chacun des côtés d'une cavité pratiquée dans l'épaisseur d'une planche : *Les* JOUES *d'une mortaise, d'une rainure.*

— Agric. Bouture de vigne coupée sur le jeune bois, dans l'Orléanais.

— Ichthyol. *Joues cuirassées*, Famille de poissons acanthoptérygiens.

— **Encycl.** Anat. La *joue* s'étend verticalement de l'arcade zygomatique au bord inférieure de la mâchoire. Elle est limitée, en avant, par le sillon naso-génien, qui la sépare du nez, et le sillon naso-labial, qui la sépare de la lèvre; en arrière, par le bord inférieur du masséter; en bas, par le bord inférieur du maxillaire, et en haut par la région sous-orbitaire. La *joue* est très-saillante chez les enfants et les personnes qui ont la face arrondie; d'autres fois, elle est fortement creusée, comme on le voit chez les personnes maigres et chez les vieillards. Chez quelques sujets, elle offre une ou même deux fossettes produites par les insertions musculaires.

On trouve dans la *joue* quatre couches distinctes, qui sont, de dehors en dedans : la peau, l'aponévrose, les muscles et la muqueuse. Indépendamment de ces couches, on y trouve encore quelques glandes, des vaisseaux, des nerfs, du tissu cellulaire et le conduit excréteur de la glande parotide.

La peau de la *joue* ne présente aucun caractère important. Fine et lisse chez la femme, elle est couverte de poils chez l'homme, et unie aux parties sous-jacentes d'une manière très-intime. Le tissu sous-cutané, qui fait pour ainsi dire partie intégrante de la peau, est constitué par des aréoles renfermant des pelotons adipeux, et il s'accumule surtout dans l'angle rentrant qui sépare le bord antérieur du masséter de la face externe du buccinateur. Il constitue là une masse énorme, variable selon les sujets, mais ne disparaissant jamais complétement; c'est la boule graisseuse de Bichat.

L'aponévrose de la *joue* est formée par les feuillets fibreux qui recouvrent le buccinateur et le masséter. Elle a les mêmes limites et les mêmes insertions que les muscles; seulement, au niveau du bord antérieur du masséter, les aponévroses buccinatrice et massétérine, en se confondant, forment l'angle rentrant dont nous venons de parler.

Les muscles ou portions de muscles qui occupent la région de la *joue* sont : le grand et le petit zygomatique, la partie la plus externe de l'élévateur commun de l'aile du nez et de la lèvre supérieure, le peaucier, le triangulaire de la lèvre inférieure et une partie du carré du menton. Ces muscles sont sous la peau, à laquelle ils s'insèrent en partie. D'autres muscles existent plus profondément; nous ne ferons que mentionner le muscle canin, dont l'action se porte sur la muqueuse buccale et sur la lèvre supérieure, pour nous arrêter sur le buccinateur, qui est le plus important. Séparé de la peau, en arrière, par une masse adipeuse et par le *risorius* de Santorini, il la touche presque immédiatement en avant. Sa face externe est recouverte par une expansion fibreuse venant du canal de Sténon, qui le traverse. Cette aponévrose, se confondant avec l'aponévrose bucco-pharyngienne, s'attache à la base de la crête coronoïdienne et sur l'aile externe de l'apophyse coronoïde, qui sont en dehors. La face profonde du buccinateur est séparée de la muqueuse buccale par une couche celluleuse dense et mince, dans laquelle sont des glandes salivaires.

La muqueuse de la *joue* est mince et tapissée d'épithélium pavimenteux.

Les glandes de la *joue* n'occupent pas la face profonde de la muqueuse, comme l'a démontré M. Sappey. Elles se montrent en petit groupe sur la face externe du buccinateur, au niveau du point où le canal de Sténon traverse ce muscle.

Le canal de Sténon traverse cette région d'arrière en avant, et se place à 1 centimètre environ au-dessous de l'arcade zygomatique. Vers le bord antérieur du masséter, ce canal se dévie de sa direction primitive, et traverse obliquement en dedans l'épaisseur du buccinateur. Il soulève ensuite la muqueuse et s'ouvre par un petit orifice au niveau de la deuxième grosse molaire de la mâchoire supérieure.

Les artères de la *joue* viennent de la maxillaire interne. Ce sont surtout l'artère buccale, qui se termine dans l'épaisseur de la *joue*, et quelques rameaux des artères alvéolaire, sous-orbitaire et faciale.

Les veines se jettent dans les artères correspondantes.

Les vaisseaux lymphatiques naissent de la peau et de la muqueuse et se dirigent en arrière et en bas, dans les ganglions parotidiens et sous-maxillaires postérieurs.

Les nerfs viennent de deux sources : du facial, qui anime le muscle buccinateur, et du trijumeau, qui donne la sensibilité à la peau et à la muqueuse, et le mouvement au masséter.

— Chir. et Pathol. Les plaies des *joues* sont très-communes. Elles doivent être réunies avec la plus grande exactitude, toutes les fois qu'elles sont faites avec des instruments tranchants. Des emplâtres agglutinatifs suffisent pour remplir cette indication, lors même que toute l'épaisseur de la partie est divisée. Cependant, si la solution de continuité s'étend jusqu'à la commissure des lèvres, et se confond ainsi avec l'ouverture de la bouche, il faut pratiquer un ou deux points de suture entrecoupée sur l'extrémité antérieure de la plaie, afin d'obtenir la réunion plus exacte de cette partie, dont les mouvements pourraient déranger les rapports. Lorsque des paquets graisseux sortent à travers les divisions de la *joue*, chez les sujets doués de quelque embonpoint, il faut les replacer si leur pédicule est épais; dans le cas contraire, il est plus prudent d'en achever l'extraction, en coupant avec des ciseaux les filaments celluleux qui les retiennent encore. L'ouverture de l'artère faciale ou de l'une de ses branches est une des complications les moins rares des plaies du visage, et en particulier de celles des *joues*. Lorsque cet accident a lieu, il faut chercher à saisir et à lier les extrémités du vaisseau divisé dans l'épaisseur de l'une et de l'autre lèvre de la division. Si l'on ne pouvait y parvenir, une compression exercée sur l'artère, à son passage sous l'os maxillaire inférieur, serait très-convenable. On pourrait aussi placer une compresse épaisse et solide entre les arcades dentaires et la *joue*, afin de comprimer le vaisseau dans l'épaisseur de cette partie, au moyen d'autres compresses graduées et d'un bandage médiocrement serré, placé à l'extérieur. Dans un cas semblable, Boyer pinça toute l'épaisseur de la *joue* avec une plaque de plomb recourbée et placée à l'endroit où le vaisseau était ouvert. Mais ici, comme dans toutes les autres régions du corps, rien ne peut remplacer la ligature immédiate de l'artère.

C'est aux *joues* que se manifestent ces engorgements subits, déterminés soit par des douleurs dentaires opiniâtres, soit par des courants d'air, et vulgairement designés sous le nom de *fluxions*. Une tuméfaction plus ou moins considérable, accompagnée de tension à la *joue*, d'embarras à toute la tête, et de pulsations plus ou moins considérables, tels sont les phénomènes principaux de cette maladie. Suivant la violence de l'irritation et de l'afflux sanguin, cette tuméfaction est accompagnée d'agitation, de fièvre, d'insomnie, de douleur insupportable. Ordinairement, la tumeur se dissipe rapidement par résolution; chez quelques sujets, elle se termine par un abcès à la *joue* ou à la gencive; dans d'autres cas enfin, l'engorgement, après avoir beaucoup diminué, se perpétue à l'état chronique, et se termine par induration. Les bains de pieds irritants, la saignée générale et locale, l'application de topiques émollients, les boissons délayantes et légèrement laxatives, tels sont les moyens thérapeutiques dont il convient de faire usage pour combattre ces engorgements inflammatoires des *joues*. L'extraction des dents cariées, et l'attention de se préserver de toutes les causes irritantes qui ont provoqué la maladie constituent les meilleurs moyens de s'opposer à son renouvellement. Les abcès des *joues* doivent être, autant que possible, ouverts du côté de la bouche, afin de prévenir l'établissement de cicatrices difformes à l'extérieur. Un bistouri ordinaire, dont la lame est entourée de linge jusque près de son extrémité, est l'instrument le plus convenable pour exécuter cette légère opération. Des gargarismes émollients et ensuite détersifs, ainsi que l'application à l'extérieur de cataplasmes relâchants suffisent pour procurer une guérison rapide. Les fistules dentaires qui succèdent fréquemment à ces abcès, et qui ont leur siége à la *joue*, réclament impérieusement l'extraction des dents affectées et des portions nécrosées du bord alvéolaire : ces opérations sont les seules qui puissent tarir la source du pus, et procurer la guérison de la plaie.

Les *joues* peuvent être encore le siége d'autres fistules, qui dépendent de la cicatrisation des bords de plaies étendues, avec perte de substance, que produisent ordinairement les charbons, les anthrax et les ulcères rongeurs de ces parties. Lorsqu'on reconnaît des ouvertures de ce genre, il faut en rafraîchir les bords, leur donner une forme elliptique, et s'efforcer de les réunir au moyen de la suture entortillée. Si les dispositions de la solution de continuité ne permettaient pas cette opération, il serait nécessaire d'y placer un obturateur composé de deux plaques réunies par une tige moyenne contournée en spirale, afin de la maintenir appliquée, d'une part sur la membrane muqueuse, et de l'autre sur les téguments.

Comme toutes les parties celluleuses, les *joues* sont assez souvent le siége de loupes volumineuses qui soulèvent la peau, portent la membrane muqueuse entre les mâchoires et déforment les traits du visage, en même temps qu'elles nuisent à l'exercice de la mastication. Ces tumeurs doivent être emportées de bonne heure, afin d'en prévenir l'accroissement trop considérable. Souvent, une incision faite à la membrane muqueuse suffit pour les découvrir ou pour permettre de les découvrir avec une érigne, afin de les extraire et d'en couper le pédicule. Dans d'autres cas, la peau seule recouvrant le kyste, il faut l'inciser, afin de saisir et de retirer ce dernier. Dans ces cas, comme dans ceux de squirre, de cancer, de pustule maligne, d'anthrax, on ne doit pas avoir pour unique objet la guérison des malades; il convient d'éviter autant que possible une difformité trop considérable. C'est dans cette intention que l'on doit opérer avant que la maladie ait fait des progrès trop étendus.

— Art vétér. Chez le cheval, les *joues* ont pour base les muscles masséter et alvéolo-labial, et sont, par conséquent, divisées en deux parties, l'une supérieure, l'autre inférieure. La partie supérieure est large et limitée par le bord circulaire du maxillaire ou la ganache; elle est plate chez les chevaux de race noble, chargée et arrondie chez les chevaux communs. On rencontre quelquefois sur cette partie de la *joue* des cicatrices qui indiquent que des sétons ou des cautères ont été appliqués pour guérir certaines maladies des yeux ou du nez. Cette opération peut avoir lésé le nerf facial et paralysé le mouvement de la lèvre supérieure du côté correspondant, ce qui se reconnaît au déplacement du bout du nez, qui se porte du côté opposé.

La portion inférieure de la *joue* est plus étroite et moins tendue que la portion supérieure. Quand elle forme une saillie volumineuse au dehors, elle peut être déplacée soit par des dents dont la direction vicieuse nuit à l'alimentation de l'animal, soit par une accumulation d'aliments entre les dents molaires et la *joue*, ce que l'on reconnaît à l'odeur insupportable qui s'exhale de la bouche au moment où on l'ouvre. Lorsque les aliments restent ainsi dans la bouche, on dit que le cheval *fait magasin*. Ce défaut s'observe surtout chez les chevaux âgés, dont les dents, irrégulièrement usées, blessent en même temps la langue et la *joue*.

— Ichthyol. *Joues cuirassées*. Les poissons de cette famille ont la tête anguleuse, comprimée sur les côtés ou horizontalement, quelquefois se rapprochant de la forme carrée; les os sous-orbitaires, qui constituent le bord inférieur de la cavité de l'œil, s'articulent avec le préopercule, c'est-à-dire avec cette plaque osseuse qui, placée devant l'opercule, lui sert de soutien et de point d'appui; ils font au-dessus des *joues* une saillie considérable, d'où le nom de *joues cuirassées*. La tête est encore diversement armée d'épines ou de plaques tranchantes; tout cela concourt à leur donner une physionomie désagréable, souvent même hideuse et en quelque sorte monstrueuse; de là les noms vulgaires de *chauves-souris*, *crapauds*, *diables* ou *scorpions de mer*.

Le corps de ces poissons est allongé et conique; leurs membres antérieurs sont tellement développés qu'ils ressemblent, chez certaines espèces, à de véritables ailes, dont ils font l'office jusqu'à un certain point. Ces poissons ne peuvent pas, à la vérité, voler comme des oiseaux, et il ne faudrait pas prendre à

la lettre le nom de *poissons volants* que leur donnent les marins ; mais, grâce à l'espèce de parachute que forment leurs pectorales étendues, ils se soutiennent assez longtemps en l'air pour échapper aux poursuites des ennemis aquatiques qui les chassent. La famille des *joues cuirassées* comprend les genres suivants : épinoche, gastrée, monocentre, trigle, prionate, malarmat, dactyloptère, céphalacanthe, cotte, hémitriptère, scorpène, sébaste, agriope, pilor, synancée, etc.

On ne connaît pas encore très-bien les mœurs et les habitudes de ces poissons ; on sait toutefois qu'ils vivent alternativement dans les profondeurs des mers et au voisinage des côtes. « Là, dit A. Guichenot, ils sillonnent les flots en troupes innombrables, et s'ils sont attaqués par quelques requins ou par quelques autres poissons voraces, ils prennent leur essor et parcourent dans les airs un intervalle plus ou moins long, mais dont l'étendue dépasse rarement cent pieds. Ici ils se tiennent cachés dans les fentes des rochers, soit au milieu des sables ou parmi les plantes marines, sans cesse occupés à guetter une proie d'autant plus difficile à prendre que, redoutant ses ennemis, elle s'en tient plus éloignée. Ce n'est donc qu'à force de ruse et d'adresse qu'ils peuvent, malgré la puissance de leurs armes, se procurer la nourriture nécessaire à leur subsistance. »

On ne pêche guère les poissons de ce groupe que lorsqu'ils se trouvent près des côtes, car ils n'ont pas assez de valeur pour qu'on les poursuive dans la haute mer. La plupart d'entre eux, quand on les prend, font entendre un bruit plus ou moins fort, qui leur a valu les noms vulgaires de *grondeurs* ou *grondins ;* on ne connaît pas encore la cause de ce phénomène remarquable, observé seulement chez un petit nombre de poissons. Les *joues cuirassées* se rapprochent beaucoup des percoïdes par leur organisation, mais ils en sont très-éloignés par leurs formes extérieures ; leur corps ressemble assez à celui des mulles, des uranoscopes et des vives. Leur chair n'est pas de première qualité ; mais elle fournit une ressource aux classes pauvres des populations riveraines.

JOUÉ, ÉE (jou-é) part. passé du v. Jouer. Accompli au jeu : *Une partie* JOUÉE *en dix minutes.* ‖ Mis sur le jeu, fourni par un joueur : *Carte* JOUÉE *mal à propos.* ‖ Mis comme enjeu : *De l'argent* JOUÉ *à la bouillotte.*

— Fig. Feint, imité, simulé : *Etonnement parfaitement* JOUÉ. *Donnez-vous la comédie, quelque jour, de parler de vous-même à des gens de simple connaissance, et vous verrez l'indifférence succédant à l'intérêt* JOUÉ. (Balz.) ‖ Moqué, dupé : *Quelqu'un le reconnut : il se vit bafoué, berné, sifflé, moqué,* JOUÉ. (La Fontaine.)

— Théâtre. Représenté sur le théâtre : *Une pièce* JOUÉE *aux Français.* ‖ Rendu, imité au théâtre : *Les hypocrites* JOUÉS *par Molière firent interdire le Tartufe.*

— Jeux. *Pièce touchée, pièce* JOUÉE, Règle de certains jeux, d'après laquelle un joueur qui a touché une pièce doit la jouer.

JOUÉE s. f. (jou-é — rad. *jouer*). Archit. Epaisseur de mur dans une ouverture : *La* JOUÉE *d'une porte, d'une fenêtre, d'une lucarne, d'un soupirail. Une porte qui a beaucoup de* JOUÉE.

— Techn. Etoffe qui remplit l'espace vide entre le siége et les bras d'un fauteuil ou d'un canapé.

— A signifié coup sur la joue, soufflet.

JOUELLE s. f. (jou-è-le — rad. *joug*). Agric. Sorte de joug sur lequel on attache la vigne : *Mettre une vigne sur la* JOUELLE *ou en* JOUELLE.

JOUENNE (Guillaume), seigneur de Glatigny, né à Alençon dans le XVI^e siècle. Il était avocat et obtint, en récompense de ses services, une charge de conseiller de l'échiquier au conseil d'Alençon. Lorsque ces cours furent supprimées, il devint l'un des premiers magistrats du présidial. Catholique ardent, il se fit l'adversaire des protestants, et publia un ouvrage contre Théodore de Bèze (1561).

JOUENNEAUX ou **JOUVENNEAUX** (Guy), grammairien et théologien français, né dans le Maine vers le milieu du XV^e siècle, mort en 1507. Il se rendit à Paris où, pour pouvoir compléter ses études, il donna des leçons à des enfants, acquit un vaste savoir, et commença vers 1490 à faire des cours publics, qui eurent un grand succès. Quelque temps après, il fit profession à l'abbaye de Chezal-Benoît, puis devint abbé de Saint-Sulpice de Bourges et confesseur de Jeanne de France. Ses principaux ouvrages sont : *Commentaire sur Térence* (Paris, 1492, in-fol.), souvent réimprimé ; *Guidonis Juvenalis, patria Cenomani, interpretatio dilucida* (Paris, 1494, in-4°) ; *Vindiciæ, seu defensio reformationis monasticæ* (Paris, 1503, in-8°).

JOUÉ-LES-TOURS, bourg et commune de France (Indre-et-Loire), canton, arrond. et à 6 kilom. S.-O. de Tours ; pop. aggl., 492 hab. — pop. tot., 2,043 hab. Récolte de vins rouges renommés.

JOUÉ-SUR-ERDRE, bourg et commune de France (Loire-Inférieure), canton de Riaillé, arrond. et à 26 kilom. N.-O. d'Ancenis ; pop. aggl., 428 hab. — pop. tot., 2,779 hab. Commerce de blés, de bestiaux. Belle église du XVI^e siècle. Dans cette commune est creusé le grand réservoir destiné à alimenter le canal de Bretagne, qui relie Nantes à Brest. La chapelle Notre-Dame-des-Langueurs est le but d'un pèlerinage fréquenté par les malades. Le château de la Chauvelière s'élève sur le penchant d'une colline baignée par l'Erdre ; au S. du château se déroulent de magnifiques jardins. Le château de la Lucinière, autrefois place forte, a été en partie reconstruit au XVIII^e siècle. De magnifiques avenues y aboutissent. Le corps de logis est flanqué de trois tourelles dont le pied est baigné par les eaux qui remplissent des douves profondes.

JOUER v. n. ou intr. (jou-é — lat. *jocari ;* de *jocus*, jeu. *Je joue, tu joues, il joue, nous jouons, vous jouez, ils jouent ; je jouais, nous jouïons, vous jouïez ; je jouai, nous jouâmes ; je jouerai, nous jouerons*, en vers, *je joûrai, nous joûrons ; je jouerais, nous jouerions*, en vers, *je joûrais, nous joûrions ; joue, jouons, jouez ; que je joue, que nous jouïons, que vous jouïez ; que je jouasse, que nous jouassions ; jouant ; joué, ée*). Se livrer au jeu, s'ébattre, se récréer : *Tous les enfants aiment à* JOUER. *La véritable grandeur rit,* JOUE *et badine, mais avec dignité.* (La Bruy.) *Laissez donc* JOUER *un enfant, et mêlez l'instruction avec le jeu.* (Fén.)

L'enfant *joue* et s'endort, pour *jouer* se réveille.
DELILLE.

— Par anal. S'agiter, folâtrer, en parlant des choses : *Le vent* JOUE *dans le feuillage. Les pavillons* JOUENT *au haut des mâts. Cette plante* JOUE *sans cesse avec les zéphyrs, qui lui font décrire les courbes les plus agréables.* (B. de St-P.)

— Fonctionner, être manœuvré, être mis en mouvement : *Un ressort qui* JOUE *bien. Cette serrure ne* JOUE *pas. Faire* JOUER *les pompes. Il faudra que le canon* JOUE. *Il a fallu faire* JOUER *la mine. Le télégraphe* A JOUÉ. *J'ai une bonne carrure, la poitrine large ; mes poumons doivent y* JOUER *à l'aise.* (J.-J. Rouss.) ‖ Se dit particulièrement des eaux que l'on fait jaillir de diverses façons pour produire certains effets d'agrément : *Les eaux de Versailles* JOUENT *une fois le mois.* ‖ Se déplacer, en parlant d'un objet destiné à rester fixe : *Ce mur* A JOUÉ. ‖ Scintiller :

Qu'il est beau le soleil
Quand son reflet vermeil
Vient *jouer* sur des armes.
A. BARBIER.

— Etre employé, exhibé, mis en usage :

Il faut que la finance *joue*,
Autrement elle fait la moue.
MAINARD.

— Se livrer à des jeux intéressés, et particulièrement à des jeux de hasard : *On commence à* JOUER *par amusement, on continue par avarice, et l'on finit par passion.* (Brueys.) *Faites* JOUER *les sots ; c'est ce qu'ils font de moins mal.* (Beauchêne.)

. . . . . Quiconque aime aimera,
Et quiconque *a joué* toujours *joue* et *joûra.*
REGNARD.

— *Jouer à*, avec un nom, Faire une partie ou plusieurs parties de : JOUER AUX *barres.* JOUER AUX *cartes*, AU *domino.* JOUER À *l'écarté*, AU *boston*, À *la bouillotte. Je* JOUAIS AUX *barres avec mes camarades de collége.* (Balz.) ‖ Imiter par jeu, par vanité : *Les enfants qui* JOUENT AUX SOLDATS *se dérangent pour me laisser passer.* (V. Hugo.) JOUER AU *grand seigneur.*

— *Jouer à*, avec un verbe, S'amuser à : JOUER À *courir*, À *sauter.* ‖ S'exposer légèrement à : JOUER À *se faire pendre. Savez-vous bien que vous* JOUEZ *là* À *vous faire tordre le cou?* (Regnard.)

— *Jouer de*, Exécuter de la musique sur : JOUER DU *violon*, DE *la flûte*, DU *piano. Les filles de portier veulent être artistes ; elles* JOUENT DU *piano, apprennent à chanter et vont au Conservatoire.* (A. Karr.) ‖ Se servir, user habilement ou activement de : JOUER DES *armes*, DU *bâton à deux bouts.* JOUER DE *la savate.* JOUER DES *coudes pour s'ouvrir un passage.* JOUER DU *couteau pour se venger.* JOUER DE *l'éventail pour se donner une contenance. Nous aurions fait dix lieues à l'heure, si les chevaux* EUSSENT JOUÉ DES *jambes comme les voyageurs* JOUAIENT DE *la langue.* (P. de Musset.)

— *Jouer du drapeau*, Jongler avec de petits drapeaux que l'on fait voltiger.

— *Jouer avec*, Avoir pour compagnon de jeu : JOUER AVEC *ses camarades.* JOUER AVEC *de petits garçons.* ‖ Se servir, pour jouer, de : JOUER AVEC *des bâtons.* JOUER AVEC *des armes dangereuses.* JOUER AVEC *des serpents venimeux.* ‖ Traiter sans ménagement, ne pas épargner : JOUER AVEC *sa vie*, AVEC *sa santé. Il faut* JOUER AVEC *la vie jusqu'au dernier moment.* (Volt.) ‖ User témérairement de : *Les femmes* JOUENT AVEC *leur beauté comme les enfants avec leur couteau : elles s'y blessent.* (V. Hugo.) *Quand on* JOUE *de bonne heure et gaiement* AVEC *le mensonge, il nous devient un instrument trop facile dans toutes nos passions.* (Ste-Beuve.) ‖ S'exposer légèrement à :

Race qui *joue avec* le mal et le trépas,
Le monde entier t'admire et ne te comprend pas.
A. BARBIER.

‖ Traiter sans respect : *Il ne faut pas* JOUER AVEC *les choses sacrées.* (J. Simon.)

— *Jouer sur les mots*, Faire des équivoques sur des mots ou des phrases à double sens : JOUER SUR LES MOTS, *c'est une ressource fréquemment employée dans la discussion.*

Ce n'est pas quelquefois qu'une muse un peu fine,
Sur un mot, en passant, ne *joue* et ne badine.
BOILEAU.

— Fam. *Jouer des jambes*, S'enfuir en toute hâte : *Il devinait mes bonnes intentions à son égard, et il* A JOUÉ DES JAMBES. (Alex. Dum.) ‖ *Jouer de l'épée à deux jambes*, S'enfuir loin du combat. ‖ *Jouer de l'épée à deux mains*, Ramer sur les galères. ‖ *Jouer aux barres*, Se poursuivre l'un l'autre pour se rencontrer, sans pouvoir y réussir : *Je craignais fort que vous ne vinssiez à Lyon pendant que j'étais à Genève, et que nous ne* JOUASSIONS AUX BARRES. (D'Alemb.) ‖ *Jouer des mains*, Voler, filouter. ‖ *Jouer à la fausse compagnie*, Trahir ses associés, les abandonner ou les tromper. ‖ *Jouer au plus fin*, Chercher à se duper l'un l'autre. ‖ *Jouer avec le feu*, Faire légèrement quelque chose de dangereux : *C'est* JOUER AVEC LE FEU *que de badiner avec la galanterie.* (Boiste.) ‖ *Jouer à jeu sûr*, Ne risquer une tentative que lorsqu'on est certain de réussir. ‖ *Jouer de bonheur ou de malheur*, Avoir une chance très-heureuse ou très-malheureuse : *C'est* JOUER DE BONHEUR *que de ne pas se faire un ennemi de celui qu'on oblige.* (Petit-Senn.) ‖ *Jouer de la prunelle, Jouer des yeux*, Lancer des œillades, et particulièrement des œillades amoureuses :

... Sa langue est contrainte et je n'ai rien su d'elle ;
Mais ses yeux plus hardis *jouaient de la prunelle.*
BOURSAULT.

— *Jouer de son reste*, Employer pour réussir les moyens extrêmes, après avoir épuisé les autres : *Il* JOUE DE SON RESTE *pour obtenir une place.* ‖ Consumer ce qu'on a encore de bien : *Il est ruiné et il va faire un voyage ; il* JOUE DE SON RESTE. ‖ Exposer ses dernières ressources, ses derniers moyens :

... Le jeu, fort décevant,
Pousse une femme souvent
A *jouer de* tout *son reste.*
MOLIÈRE.

On dit aussi *jouer le tout pour le tout.*

— *Faire jouer tous les ressorts*, Employer tous les moyens possibles pour réussir.

— Prov. *Qui a joué jouera*, La passion du jeu est incurable. Ce proverbe a été mis en latin par Erasme : *Aliquando qui lusit, iterum ludet.*

— Jeux. A la bête, Se déclarer prêt à faire les levées nécessaires pour gagner le coup ou faire la bête : *Je* JOUE. ‖ *Jouer en*, Mettre sur le jeu : JOUER EN *carreau.* JOUER EN *pique.* ‖ *Jouer tout d'une*, Au trictrac, Marquer avec une seule dame tous les points qu'on a amenés. ‖ *Jouer sans prendre*, A la bête ombrée, Gagner sans avoir écarté, et au jeu de quadrille, Jouer sans appeler une autre carte. ‖ *Faire jouer*, Nommer, à certains jeux de cartes, la couleur dans laquelle le coup doit être joué : *C'est à vous de* FAIRE JOUER. ‖ *Jouer à qui perd gagne*, A certains jeux, particulièrement au jeu de dames, Chercher à faire le coup qui, dans les cas ordinaires, déterminerait la perte de la partie, mais qui en amène le gain par une convention particulière. ‖ *Jouer à quitte ou double*, Jouer une mise égale à ce qu'on a perdu, de façon à perdre double si l'on perd et à ne rien perdre si l'on gagne. ‖ *Jouer pour l'honneur*, Ne pas mettre d'enjeu, mais jouer la partie pour le seul honneur de la gagner. On dit aussi JOUER L'HONNEUR.

— Manége. *Jouer de la queue*, Agiter sa queue, en parlant du cheval. ‖ *Jouer avec le mors*, Le mâcher vivement.

— Bourse. Faire des opérations fictives, acheter des valeurs à terme qu'on n'est pas dans l'intention de lever ; vendre des valeurs à terme qu'on sait ne pas pouvoir livrer, n'ayant en vue que des différences à recevoir ou à payer : JOUER *à la hausse, à la baisse.* JOUER *au report.*

— Mar. *Jouer sur son ancre*, Se balancer, en parlant d'un navire à l'ancre.

— Hortic. Etre modifié de façon à fournir des variétés considérées comme moins pures : *Les fleurs* JOUENT *par le fait des insectes ou des vents, qui mêlent les pollens et altèrent ainsi les variétés.*

— v. a. ou tr. Faire, tenter en jouant : JOUER *une partie de boules, de dominos.* JOUER *un coup difficile.* JOUER *un cent de piquet.* ‖ Lancer, jeter, en parlant d'un objet avec lequel on joue : JOUER *une balle, une boule, une bille.* JOUER *des dés.* ‖ Mettre sur le jeu, avancer, en parlant d'une carte ou d'une pièce de jeu : JOUER *un atout.* JOUER *du carreau.* JOUER *le roi aux échecs.* JOUER *une dame.* JOUER *un pion au domino.* ‖ Hasarder au jeu, en parlant des sommes mises comme enjeu : JOUER *de l'argent.* JOUER *un louis sur une carte.*

. . . . A présent le jeu n'est que fureur ;
On *joue* argent, bijoux, maisons, contrat, honneur.
REGNARD.

— Par anal. Faire quelque chose dont l'issue est douteuse et peut être heureuse ou malheureuse : *On ne* JOUE *pas longtemps impunément le jeu des batailles.* (G^al Foy.)

— Par ext. Exposer dans des tentatives incertaines, compromettre légèrement : JOUER *sa vie dans un duel.* JOUER *son honneur pour une femme. Il est juste qu'un homme qui* JOUE *sa vie sache à quel jeu.* (A. de Vigny.)

— Fig. Duper, abuser, tromper : *La fortune nous* JOUE *lors même qu'elle nous est libérale.* (Boss.)

Chacun suit dans le monde une route incertaine,
Selon que son erreur le *joue* et le promène.
BOILEAU.

‖ Feindre, simuler : JOUER *la douleur, la surprise. Ceux qui n'ont aucun caractère excellent à les* JOUER *tous.* (Dider.) ‖ Chercher à imiter : JOUER *le grand seigneur, l'homme d'importance.* ‖ Imiter, ressembler à : *Cette étoffe* JOUE *la soie. Cette pierre* JOUE *bien le diamant.*

— *Jouer le jeu de quelqu'un*, Agir, volontairement ou non, de façon à le servir : *L'opposition* A JOUÉ *cette fois* LE JEU DU *gouvernement. Défier la force et provoquer l'arbitraire, c'est* JOUER LEUR JEU *et les rendre légitimes.* (E. de Gir.)

— *Jouer bien son jeu*, Agir avec ruse, avec prudence.

— *Jouer jusqu'à sa chemise*, Etre un joueur déterminé et capable de se ruiner au jeu.

— *Jouer quelqu'un sous jambe* ou *par-dessous jambe*, Avoir facilement l'avantage sur lui, avoir sur lui une supériorité bien évidente : *Ne vous attaquez pas à lui ; il vous* JOUERAIT PAR-DESSOUS JAMBE. ‖ *Jouer le tout pour le tout*, Risquer beaucoup pour gagner beaucoup : *Je pouvais périr, j'ai gagné un million :* J'AI JOUÉ LE TOUT POUR LE TOUT.

— *Jouer un tour, une pièce, une farce*, Faire à quelqu'un quelque tour malin ou méchant, quelque surprise désagréable : *Cacher son esprit dans le monde, c'est* JOUER UN *bien mauvais* TOUR *aux sots qui voudraient en montrer.* (Gaston.) ‖ Faire tomber dans quelque inconvénient : *Cette toux obstinée finira par lui* JOUER UN TOUR. *L'ambition d'être aimées* JOUE *souvent de mauvais* TOURS *aux femmes.* (Mariv.)

— *Jouer une farce*, Faire quelque chose de très-ridicule :

Le premier qui les vit de rire s'éclata :
Quelle *farce*, dit-il, vont *jouer* ces gens-là?
LA FONTAINE.

— *Jouer la comédie*, Jouer des rôles dans des pièces de théâtre : *La duchesse du Maine aimait beaucoup la comédie et* LA JOUAIT *fort mal.* (Castil-Blaze.) ‖ Chercher à égayer les autres par ses plaisanteries ou ses actions : *Il* JOUE *tout le jour* LA COMÉDIE *pour amuser ses amis.* ‖ Feindre, dissimuler, se montrer autre qu'on n'est : *Il est impossible de vivre dans le monde sans* JOUER *de temps en temps* LA COMÉDIE. (Chamfort.) *Les femmes mondaines* JOUENT *toutes la comédie.* (Balz.)

— *Jouer un rôle, un personnage*, L'exécuter, le représenter sur le théâtre. ‖ Dans le langage commun, Remplir un emploi ou occuper une position : *Notre vanité met trop d'importance au* RÔLE *que* NOUS JOUONS *dans ce monde.* (Chateaub.)

Que vous *jouez* au monde un petit *personnage!*
MOLIÈRE.

Le monde, à mon avis, est comme un grand théâtre,
Où chacun en public, l'un par l'autre abusé,
Souvent à ce qu'il est *joue un rôle* opposé.
BOILEAU.

‖ Figurer à certain titre dans certains événements : *On veut me faire* JOUER LE RÔLE *de dupe. De fort petits acteurs* JOUENT *parfois un grand* RÔLE *dans les événements politiques.*

Monsieur, à mon avis, *joue* un singulier *rôle.*
C. DELAVIGNE.

‖ Avoir une certaine influence, en parlant des choses : *La langue* JOUE UN *grand* RÔLE *dans le mécanisme de la dégustation.* (Brill.-Sav.) *L'azote* JOUE *dans l'air* LE RÔLE *de modérateur.* (A. Rion.) *Sous tout gouvernement de droit divin, le bourreau est appelé à* JOUER UN *grand* RÔLE. (Toussenel.) *L'accidentel ne* JOUE *dans le monde qu'*UN RÔLE *secondaire.* (E. Littré.)

— *Jouer son rôle*, Remplir son emploi au théâtre : *Nous ne savons pas* JOUER NOS RÔLES, *et c'est nous faire enrager que de nous obliger à jouer de la sorte.* (Mol.) ‖ Dans le langage commun, S'acquitter de son emploi, de sa charge, de ce qu'on a à faire : *Chacun peut s'illustrer dans son rôle, s'il* LE JOUE *bien.* (De Custine.)

— Théâtre. *Jouer le grand trottoir*, Jouer les pièces du style noble et du genre élevé.

— Jeux. *Jouer le jeu*, Jouer comme il convient de le faire pour gagner : *Vous ne* JOUEZ *pas* LE JEU. ‖ *Jouer un jeu*, Savoir le jouer, le connaître : *Quel* JEU JOUEZ-*vous? Je* JOUE *le boston, mais je n'y suis pas fort.* ‖ *Jouer bien* ou *mal les cartes*, Les jeter à propos ou mal à propos, et de façon à en tirer bon ou mauvais parti : *Il écarte bien, mais il* JOUE MAL LES CARTES. (Acad.) ‖ *Jouer le tapis*, A la bouillotte, Jouer la passe quand il ne reste plus de mise. ‖ *Jouer les grands coups*, Au mail, Jouer à qui poussera le mail le plus loin. ‖ *Jouer son coup*, Au trictrac, Marquer les points qu'on vient de faire, en plaçant une ou deux dames sur certaines flèches. ‖ *Jouer l'honneur* ou *pour l'honneur*, Jouer seulement pour l'honneur de gagner la partie, sans risquer un enjeu. ‖ *Jouer quelqu'un*, Au jeu de paume et de volant, Jouer avec quelqu'un : *Il* M'A JOUÉ *du battoir, mais je l'ai gagné. Je* L'AI JOUÉ *par-dessous jambe tout le temps, et je l'ai cependant gagné.* ‖ *Jouer gros jeu, Jouer gros*, Exposer beaucoup d'argent au jeu : *On* JOUE GROS JEU *dans ce salon.* ‖ Fig. S'exposer à quelque grave inconvénient :

C'est *jouer gros :* la tête est de l'enjeu.
V. HUGO.

‖ *Jouer son jeu serré, Jouer serré,* Jouer de façon à laisser peu de prise et peu de répit à son adversaire : *Voilà un joueur d'échecs qui* JOUE SON JEU SERRÉ. *Il faut* JOUER SERRÉ *avec ce joueur, car il profite habilement des moindres fautes.* ‖ Fig. Laisser peu de prise, peu de répit à son adversaire, dans une discussion ou un combat : *Il manie bien l'épée et* JOUE SERRÉ, *je vous assure Proudhon est un logicien impitoyable et qui* JOUE *fort* SERRÉ.

— Mus. Exécuter sur un instrument ou sur des instruments : JOUER *une polka sur le piano.*

— Théâtre. Représenter sur le théâtre : JOUER *une tragédie.* JOUER *une scène. Il n'y a jamais eu de talents durables avec l'ivrognerie; il faut être sobre pour faire des tragédies et pour les* JOUER. (Volt.) ‖ Représenter sur le théâtre la personne ou le caractère de : *Aristophane* JOUAIT *Socrate sur le théâtre d'Athènes. Molière ne se gênait pas pour* JOUER *les marquis de son temps.* ‖ Etre spécialement chargé de certains rôles : JOUER *les ingénues, les pères nobles, les oncles d'Amérique.*

Se jouer v. pr. Etre joué : *Voilà un coup qui peut* SE JOUER *et se gagner.* ‖ Etre joué habituellement : *Tous deux s'en allèrent dans un tripot où* SE JOUAIT *le lansquenet.* ‖ Pouvoir être joué : *Le piquet* SE JOUE *à deux, à trois, à quatre.*

— Par anal. Voltiger, s'agiter, folâtrer, en parlant des choses : *Une foule de bâtiments légers* SE JOUAIENT *autour de la galère sacrée.* (Barthél.) *Avez-vous jamais respiré dans vos riches appartements la fraîcheur de cet air qui* SE JOUE *sous cette voûte de verdure?* (Barthél.) ‖ Scintiller, lancer des reflets en divers sens : *La lumière du soleil* SE JOUE *en mille manières sur le front gracieux du paon.* (Buff.) *Il est des âmes limpides et pures où la vie est comme un rayon qui* SE JOUE *dans une goutte de rosée.* (J. Joubert.)

— *Se jouer de,* Jouer cruellement avec : *Les jeunes chats* SE JOUENT DE *la souris avant de la tuer.* ‖ Faire, surmonter sans la moindre peine : *Il* SE JOUE DES *plus grandes difficultés. La liberté n'est pas un bien qu'on acquière ou qu'on défende en* SE JOUANT. (Guiz.) ‖ Etre fait, traité, résolu sans la moindre difficulté : *Les plus hautes questions de métaphysique sacrée* SE JOUENT *sous la plume de madame de Sévigné, avec la même souplesse de mouvement que les badinages de sa pensée.* (Lamart.) ‖ Ne faire nul cas : SE JOUER *de sa propre vie. Les Romains, accoutumés à* SE JOUER DE *la nature humaine dans la personne de leurs esclaves, ne pouvaient guère connaître cette vertu que nous appelons humanité.* (Montesq.) *De tout temps les émigrés* SE SONT JOUÉS *de l'indépendance de leur patrie.* (Mme de Staël.) ‖ Se railler, se moquer : *La malignité des uns* SE JOUE DE *la faiblesse des autres.* (Fléch.) *Les femmes* SE JOUENT DES *hommes comme elles le veulent, quand elles le veulent et autant qu'elles le veulent.* (Balz.)

Se jouer du faible est bien plat,
Se jouer du fort c'est folie.
NIVERNAIS.

‖ Décevoir, tromper dans ses pensées ou ses calculs : *La nature* SE JOUE DU *pinceau des hommes : lorsqu'on croit qu'elle a atteint sa plus grande beauté, elle sourit et s'embellit encore.* (Chateaub.)

Souvent de notre espoir la fortune *se joue.*
CORNEILLE.

‖ Duper, tromper, abuser : *Dans toutes ses adresses, il ne cherchait qu'à* SE JOUER DE *moi. Votre intention n'est pas de* VOUS JOUER D'*un gentilhomme tel que moi!* (Scribe.)

— *Se jouer à,* Attaquer légèrement, inconsidérément : SE JOUER À *plus fort que soi. Ne* VOUS JOUEZ *pas* À *lui. N'allez pas* VOUS JOUER À *la justice.*

Contre la mort vainement on chicane,
Tôt ou tard qui *s'y joue* est fait pic et capot.
BENSERADE.

— Théâtre. Etre représenté, exécuté sur la scène : *Cette pièce ne* S'EST *pas* JOUÉE *depuis longtemps. Ce n'est pas ainsi que ce rôle doit* SE JOUER. ‖ Fig. Etre exécuté, accompli en parlant de certaines actions publiques ou privées : *Les personnages du drame qui depuis trente ans* SE JOUE *sous nos yeux se retirent.* (Chateaub.) *L'amour est un drame qui, de sa nature, ne* SE JOUE *qu'une fois.* (Proudh.)

— Féod. *Se jouer de son fief,* En avoir la libre disposition, pouvoir le démembrer ou en aliéner une partie, sous certaines réserves.

— Substantiv. *Ouvrir le jouer,* Au jeu de la bouillotte, Proposer une somme aux autres joueurs.

— **Allus. hist. et litt. Le premier président ne veut pas qu'on le joue,** Mot plus ou moins authentique de Molière. La représentation du *Tartufe*, cette inimitable comédie où Molière offre la peinture la plus achevée du faux dévot, essuya les plus grandes traverses.

Les trois premiers actes de ce chef-d'œuvre avaient été représentés à Versailles devant le roi, le 12 mai 1664. Ce n'était pas la première fois que Louis XIV, qui sentait le prix des ouvrages de Molière, avait voulu les voir avant qu'ils fussent achevés; il se montra fort content de ce commencement, et par conséquent la cour fit de même. Le *Tartufe* fut joué le 29 novembre de la même année, au Raincy, devant le grand Condé. Dès lors, les envieux se réveillèrent; les dévots commencèrent à faire du bruit; les faux zélés (l'espèce d'hommes la plus dangereuse) crièrent contre Molière, et séduisirent même quelques gens de bien. Molière, voyant tant d'ennemis qui allaient attaquer sa personne encore plus que sa pièce, voulut laisser ces premières fureurs se calmer : il fut un an sans donner le *Tartufe;* il le lisait seulement dans quelques maisons choisies, où la superstition ne dominait pas. Enfin, ayant opposé la protection et le zèle de ses amis aux cabales effrontées de ses ennemis, il obtint du roi une permission verbale de jouer la pièce. La première représentation eut donc lieu à Paris, le 5 août 1667. Le lendemain, on allait la rejouer; l'assemblée était la plus nombreuse qu'on eût jamais vue; il y avait des dames de la première distinction aux deuxièmes loges; les acteurs étaient sur le point de commencer, lorsqu'il arriva un ordre du premier président Lamoignon, portant défense de jouer la pièce. C'est à cette occasion qu'on prétend que Molière dit à l'assemblée : « Messieurs, nous allions vous donner le *Tartufe,* mais *monsieur le premier président ne veut pas qu'on le joue.* »

Cette phrase est susceptible de deux interprétations bien différentes. Quelle est celle que Molière a entendu lui donner? A-t-il voulu lancer un trait mordant contre le premier président en s'abritant derrière une équivoque? Mais le premier président était alors M. de Lamoignon, que l'histoire a surnommé le *vertueux Lamoignon.* Si l'on se trouvait en présence d'un autre personnage, le doute ne serait pas permis. Quoi qu'il en soit, la phrase de Molière est restée, mais avec une interprétation presque toujours satirique.

« Dans la bouche de Molière, dit F. Génin, ce mot est aussi faux qu'il est accrédité. Sous un roi comme Louis XIV, une plaisanterie si déplacée, un si grossier outrage lancé publiquement par un comédien contre un magistrat, contre l'illustre Lamoignon, ne fût certainement pas resté impuni. Molière, aimé de Louis XIV, était d'ailleurs l'homme de France le plus incapable de blesser à ce point les convenances, sans parler des égards qu'il devait à Boileau, honoré de l'intimité de M. de Lamoignon. Ce conte, beaucoup plus vieux que Molière, a été ramassé dans les *Anas* espagnols, qui attribuent ce mot à Lope ou à Calderon, au sujet d'une comédie de l'*Alcade :* « *L'alcade ne veut pas qu'on le joue.* » Quelqu'un a trouvé spirituel de transporter cette facétie à Molière, et l'invention a fait fortune. La biographie des grands hommes est remplie de ces impertinences : c'est le devoir de la critique de les signaler et d'en obtenir justice. »

Sans vouloir nous déclarer dans une question aussi controversée, et où, de part et d'autre, les preuves se réduisent à de simples hypothèses, nous ferons remarquer à M. Génin, dont l'opinion est certainement d'un grand poids, que le comédien dont il s'agit s'appelle Molière, et que Louis XIV, qui était un appréciateur éclairé du mérite, aurait hésité entre le grand écrivain et le premier président. Molière avait enfanté son chef-d'œuvre; il attendait depuis une année; le grand jour arrive enfin : M. de Lamoignon oppose son *veto.* Le trait s'échappe des lèvres frémissantes de l'auteur indigné... Tout cela est possible. Le mieux serait donc de ne pas se montrer trop absolu dans ces sortes de débats, où l'on peut soutenir, avec des chances égales, le pour et le contre.

« Un jour qu'on devait jouer le *Bon père,* pour la fête du prince, comme celui-ci, par dévotion, s'y opposait, Florian s'avança sous le masque d'Arlequin, et dit avec regret à la compagnie, en parodiant en bonne part le mot de Molière : « Nous espérions vous don- » ner aujourd'hui la comédie du *Bon père,* mais » *M. le duc de Penthièvre ne veut pas qu'on le* » *joue.* »

SAINTE-BEUVE.

« Après cela, peut-être ne serait-il pas impossible que, à l'insu du ministre d'Etat, le sénateur chargé de l'administration du département n'eût pas cru devoir autoriser la représentation du chef-d'œuvre de Molière; peut-être est-ce *M. de Bonald qui s'oppose à ce qu'on le joue.* »

ÉMILE DE LA BÉDOLLIÈRE.

JOUEREAU s. m. (joû-ro — rad. *jouer*). Fam. Celui qui joue peu ou qui joue mal. ‖ Peu usité.

JOUET s. m. (jou-è — rad. *jouer*). Petit objet dont les enfants se servent pour jouer : *Un marchand de* JOUETS. *Tout sert de* JOUET *aux enfants.*

— Poétiq. Objet librement abandonné à l'action des vents ou des eaux : *Etre le* JOUET *des flots. Etre le* JOUET *de la tempête. Son vaisseau, après avoir été longtemps le* JOUET *des vents, fut enseveli dans les ondes.* (Fén.)

Zéphire de la toile enfle les plis mouvants,
Et chaque banderole est le *jouet* des vents.
DELILLE.

— Fig. Personne qui sert de sujet de moquerie : *Rien ne révolte plus les gens de province que l'idée de servir de* JOUET *aux gens de Paris.* (Balz.) ‖ Personne dont d'autres personnes disposent d'une manière absolue et tyrannique : *Nous sommes les* JOUETS *des rois, les rois sont les* JOUETS *de Dieu.* (Et. Pasq.) *Hors de la famille la femme, lorsqu'elle se donne, n'est qu'un instrument et un* JOUET. (P. Janet.) ‖ Personne ou être personnifié abandonné sans résistance efficace à quelque action qui l'entraîne ou le domine : *Etre le* JOUET *du sort, de la fortune, des passions. Plus on se livre à ses penchants, plus on en devient le* JOUET *et l'esclave.* (Mass.) *La fortune est un enfant peu difficile en* JOUETS*; elle ballotte aussi bien un pauvre hère qu'un potentat.* (Mme de Puisieux.)

Le riche est le *jouet* de sa propre fortune.
LEFRANC DE POMPIGNAN.

Le cœur juste et sans fiel, le cœur pétri de crimes,
Tous sont également les vains *jouets* du sort.
VOLTAIRE.

Victimes de l'erreur, *jouets* de leurs penchants,
Tous les hommes sont nés plus faibles que méchants.
FRÉVILLE.

— Manége. Petite chaînette que l'on suspend à la brisure du canon qui forme l'embouchure : *Mettre un* JOUET *dans la bouche du cheval, pour en solliciter l'action.* (Acad.)

— Techn. Plaque de fer clouée à chaque côté des fourches de la potence d'une pompe, et au travers de laquelle passent les chevilles qui tiennent la brimbale. ‖ Plaque de fer que l'on cloue au côté du sep de drisse, pour le préserver du frottement de l'essieu des poulies. ‖ Plaque de métal dont on garnit le passage d'un essieu, pour empêcher que le frottement n'agrandisse l'ouverture.

— **Encycl.** Le mot *jouet* désigne des objets qui peuvent servir à l'instruction de l'enfance, mais dont le principal but est l'amusement. L'emploi qu'on en fait, l'action, l'amusement conservent le nom de jeu. Certains *jouets* servent de simples prétextes à des exercices d'adresse. Parmi ces exercices, les plus habituels sont ceux du ballon, de la balle, du cerceau, de la corde, etc. Mais ces sortes de jeux ne peuvent guère avoir lieu que dans des espaces assez étendus, en plein air, dans des jardins, des promenades, des places publiques; il faut d'autres jeux, moins bruyants, moins mouvementés, pour l'intérieur, pour la chambre. Les filles ont la poupée, leur *jouet* presque unique, leur constante préoccupation, qui semble révéler, dès le plus bas âge, l'instinct de l'amour maternel.

La passion de l'enfant pour les *jouets* peut servir puissamment à son éducation. A l'époque où sa raison naît, se développe, s'exerce, l'enfant touche à tout, regarde tout; il veut palper, voir, apprendre, connaître. Tout objet est pour lui une énigme qu'il cherche à deviner; il le retourne, l'examine, le met sens dessus dessous, s'ingénie à lui trouver un emploi, le fait servir à toutes sortes d'usages et finit toujours par le mettre en pièces. Les objets qu'il a sous les yeux sont beaucoup trop complexes pour qu'il puisse les comprendre, ne pouvant encore les analyser. Une série de comment, de pourquoi de toute nature s'impose à sa jeune intelligence. Il interroge à tout propos, sans cesse ni trêve. Il est curieux, d'une curiosité terrible qui souvent embarrasse beaucoup de mères. C'est à ce moment que tout ce qui tombe entre ses mains, sous ses regards, devient un objet d'études, d'expériences, muettes parfois, presque toujours inconscientes, mais qui n'en laissent pas moins une trace souvent profonde dans l'esprit.

En Allemagne, où l'on se préoccupe en tout et toujours de l'éducation et où les idées émises et expérimentées par Frœbel, sur ce sujet, se sont vite propagées, les *jouets* n'ont pas seulement pour destination l'amusement de l'enfance, mais encore son instruction. C'est là ce qui a donné naissance à ces instruments, qui peuvent être classés parmi les *jouets*, et qui sont aujourd'hui compris dans le matériel des écoles d'enseignement primaire, tels que les bouliers compteurs, les dés et dominos appliqués à l'étude de l'arithmétique, etc. Un Français a inventé et exposé une sorte de jeu de patience géographique. Ce jeu se compose de cartes géographiques en carton, découpées suivant les divisions territoriales, géologiques, administratives ou politiques. Plusieurs de ces cartes forment une sorte de cours complet. Ainsi, pour la France, une *carte* géologique forme la base sur laquelle se superposent les divers bassins, puis l'ancienne Gaule, puis les anciennes provinces, puis les départements, puis enfin les divisions militaires, les divisions religieuses, les divisions juridiques. Ce jeu, tout aussi intéressant que celui qu'on fabrique avec des images coloriées, a l'avantage de fixer dans la mémoire des notions d'une grande utilité. L'Allemagne a même mis les instruments scientifiques au nombre des *jouets;* c'est ainsi qu'un maître d'école urbaine de la Saxe, M. Héring, exposait, en 1867, un véritable cabinet de physique pouvant servir à la fois aux études et aux récréations. La collection est composée de trois pendules, deux leviers, une poulie mobile, une poulie immobile, un moufle, un plan incliné, une machine pour la démonstration de la loi de la chute des corps, un appareil pour la démonstration des lois du mouvement, des vases communiquants, une fontaine jaillissante, trois tubes capillaires, un siphon, une fontaine de Héron, une pompe hydraulique en verre, un appareil pour la démonstration de la pression atmosphérique, un verre lenticulaire, un prisme, un thermomètre, un aimant, une boussole, une pile galvanique, un électro-aimant, etc., etc.

Certains *jouets* allemands sont destinés à enseigner la musique à l'enfance sous forme de récréation; d'autres *jouets* ont pour but d'exercer les enfants aux travaux manuels. Ce genre de *jouets* s'est introduit en France; mais les outils que nos fabricants livrent aux enfants sont ou trop imparfaits ou trop luxueux. Dans le premier cas, ils ne peuvent servir à rien; dans le second, ils sont trop coûteux, on n'ose les abandonner à l'enfant. Ce n'est pas avec des scies en fer-blanc, des ciseaux et des gouges en étain qu'on peut exercer les bambins.

Mme de Marenholtz-Bulow, l'ancienne amie de Frœbel, dont nous avons parlé, et l'ardente apôtre de sa méthode, ne s'est pas contentée de la propager en Allemagne, avec un zèle infatigable, donnant partout de charmantes conférences pour la faire connaître; elle est venue en France et a cherché à l'y faire goûter, ainsi qu'à y faire établir des *jardins d'enfants.* L'abbé Lenoir et Mme de Crombruge, de Bruxelles, l'ont secondée, de leur mieux, dans cette œuvre; le premier publia à cette époque divers exposés de cette méthode, et la seconde a fait paraître, à Bruxelles, un ouvrage pour les mères, qui contient des poésies traduites ou imitées de Frœbel. M. Michelet a favorisé aussi, avec son enthousiasme ordinaire, le système pratique de Frœbel; mais la France n'y a point mordu. Il en a été autrement en Belgique, où le système est aujourd'hui en grande faveur.

Il serait intéressant de connaître comment les anciens ont compris le *jouet;* mais la matière est assez obscure, les *jouets* n'ayant généralement pas une grande durée. Les plus anciens *jouets* dont l'archéologie fasse mention sont ceux dont Wilkinson donne la figure dans son savant ouvrage intitulé : *Customs and manners of the ancient Egyptians* (Coutumes et mœurs des anciens Egyptiens). Ce sont des balles en peau bourrée de matières élastiques, absolument semblables à celles qu'on fabrique encore aujourd'hui; un petit crocodile en bois ouvrant les mâchoires; des poupées dont les membres sont articulés; des pantins auxquels, avec un fil, on faisait exécuter les mouvements de certains métiers. Plusieurs de ces *jouets* de l'antique Egypte sont dispersés dans les divers musées d'Europe.

Dans les tombeaux des premiers chrétiens, on a trouvé un assez grand nombre de *jouets* romains, hochets, toupies, cerceaux, poupées, petits vases et petits ustensiles représentant les ménages des enfants d'à présent. Les Romains promenaient jadis processionnellement de grandes et grotesques marionnettes, parmi lesquelles on remarque celle du *manducus*, sorte du croquemitaine à grandes dents, qui remuait la mâchoire inférieure. Cette figure était tombée du rang de divinité à celui de simple *jouet* et, revêtant successivement les costumes de chaque siècle, elle est devenue le type du casse-noisette allemand.

En Grèce, le mécanicien Archytas inventa une colombe de bois qui volait, et l'on fit, à son imitation, diverses figures d'oiseaux que les enfants lançaient en l'air. Aujourd'hui encore, à Athènes, quand vient le jour de la fête de l'hirondelle, dont les Grecs ont conservé la tradition en la mêlant avec la fête chrétienne de Saint-Basile, les enfants courent les rues portant à la main une grossière hirondelle de bois, ajustée à une sorte de moulinet; cette hirondelle tourne rapidement à l'aide d'une ficelle qui s'enroule et se déroule autour d'un petit cylindre, à l'un des bouts duquel elle est fixée; c'est par le même procédé qu'on fait tourner les ailes de ces moulins rouges et jaunes qui sont une des joies de nos enfants. Ce moulin, d'ailleurs, paraît avoir été imaginé seulement après qu'on a vu, au moyen âge, les enfants fabriquer eux-mêmes des moulinets avec des noix, ainsi que nous l'enseigne Rabelais.

Le *jouet* qu'on appelle le maréchal ferrant est certainement très-ancien; sa forme grossière et son mécanisme rudimentaire l'indiquent clairement. Il en est de même du sifflet de bois représentant un homme à cheval. Il y a un rapport frappant, dans le dessin et la sculpture de ce *jouet*, avec l'art de certains sauvages et peut-être plus encore avec l'art primitif des Etrusques; l'encolure du cheval, surtout, rappelle certains dessins barbares des premiers vases italiens.

Un livre de 1587, cité dans le *Magasin pittoresque* de 1847, montre quelques-uns des *jouets* usités à l'époque de la fin de la Renaissance : la crécelle, le cheval de bois, les bulles de savon, les billes, le tambour, etc.

JOUET (Jean), archéologue français, né à Chartres en 1629, mort dans la même ville en 1702. Il fut chanoine de la cathédrale de Chartres, et il est l'auteur de *Trois lettres pour l'éclaircissement de la fondation de la victoire de Philippe le Bel à Chartres et à Paris,* publiées dans le *Voyage de Munster et de Hollande* par Joly (1672).

JOUETTE s. f. (jou-è-te — rad. *jouer*). Trou que le lapin creuse comme en se jouant,

et qui ne peut lui servir de terrier à cause de son peu de profondeur.

— Nœud de ruban que les jeunes gens offrent, en Bretagne, aux jeunes filles, pour les inviter à venir au bal : *Dès la veille, les garçons vont en cérémonie dans toutes les maisons, avec une grande corbeille remplie de rubans de toutes les couleurs; chaque personne en reçoit un nœud, qui flotte élégamment sur l'épaule gauche, semblable à de légères aiguillettes; ce nœud, qu'on appelle les* JOUETTES, *est le billet d'invitation et d'entrée, l'engagement de venir et de danser.* (A. Hugo.)

JOUEUR, EUSE s. (jou-eur, eu-ze — rad. *jouer*). Personne qui joue actuellement : *L'allée était occupée par des* JOUEURS *de barres. Il y avait trente* JOUEURS *autour des tapis verts.* ‖ Personne qui aime à jouer, à s'amuser en folâtrant : *Cet enfant est un rude* JOUEUR. *Vous êtes une* JOUEUSE *infatigable.* ‖ Personne qui joue, qui connaît certain jeu déterminé : *Un habile* JOUEUR *d'échecs. Un bon* JOUEUR *de boules. Le meilleur* JOUEUR *d'échecs de la chrétienté ne peut guère être autre chose que le meilleur* JOUEUR *d'échecs.* (Baudelaire.) ‖ Personne passionnée pour les jeux où l'on joue de l'argent : *Le jeu est très en usage en Europe; c'est un état que d'être* JOUEUR. (Montesq.) *Ce qu'il y a de plus difficile à supporter pour un* JOUEUR, *ce n'est pas d'avoir perdu, mais de cesser de jouer.* (Mme de Staël.) *Le* JOUEUR *est souvent économe du pain qu'il donne à ses enfants.* (Latena.)

. . . S'il est un *joueur* qui vive de son gain,
On en voit tous les jours mille mourir de faim.
VOLTAIRE.

. . . Le pâle *joueur*, dans son antre infernal,
D'un bras désespéré lance le dé fatal.
DELILLE.

Le bonheur, tôt ou tard, abandonne un *joueur*,
Et l'affreux désespoir vient punir sa fureur.
MOREL-VINDÉ.

— Personne qui joue d'un instrument de musique : *Un* JOUEUR *de harpe.* ‖ Personne qui manie de certains objets pour faire des tours de passe-passe ou pour amuser le public : *Un* JOUEUR *de gobelets. Un* JOUEUR *de bâton. Aucun* JOUEUR *de gobelets ne fait ses tours sans sa verge, sans sa baguette.* (Volt.)

— Fig. Personne ou être personnifié qui peut atteindre ou amener certain résultat contesté, disputé : *Les diplomates anglais sont des* JOUEURS *qui excellent à quitter à propos la partie engagée. La bonne conscience est une fiche de consolation que le temps, tout habile* JOUEUR *qu'il est, ne peut nous gagner.* (Mme de Lambert.)

— *Beau joueur*, Celui qui risque gaiement de grosses sommes et ne montre ni dépit lorsqu'il perd, ni joie excessive lorsqu'il gagne :

Ah! c'est un *beau joueur*, un joueur admirable;
Sitôt qu'il est assis, on fait cercle à sa table.
C. DELAVIGNE.

‖ *Mauvais joueur*, Celui qui s'irrite de la perte.

— *Rude joueur*, Celui qui aime beaucoup à jouer, et aussi celui qui joue très-habilement. ‖ Fig. Personne qui mène vivement une affaire ou une discussion.

— Prov. *La balle cherche le joueur, va au joueur; La balle au joueur; Au bon joueur la balle*, L'occasion se présente de préférence à celui qui sait la mettre à profit.

— Adjectiv. Qui aime à jouer, à folâtrer :

Joueuse enfant, qui donc connut plus qu'elle
Les longs ébats autour des gazons verts?
SAINTE-BEUVE.

‖ Qui a la passion du jeu : *Autant le fils est* JOUEUR, *dépensier et prodigue, autant le père, à ce qu'on dit, est un vilain, un ladre, un fesse-mathieu.* (Mol.)

— **Encycl.** V. JEU.

Joueur (LE), comédie en cinq actes et en vers, de Regnard (Théâtre-Français, 19 décembre 1696). Le héros de la pièce est un galant homme qui, entraîné par sa passion pour le jeu, n'a en lui ni assez de force, ni assez de prudence pour y résister. Cette passion est l'unique cause de ses désordres et de tous les accidents fâcheux qui lui arrivent. Le type de ce personnage si vrai, c'est Regnard lui-même. La scène se passe dans un hôtel garni; Valère y a fait connaissance d'Angélique, jeune demoiselle de province que le hasard a amenée sous le même toit que Valère, et qui, séduite par sa bonne mine, n'est instruite de ses défauts que lorsqu'elle n'est plus maîtresse de dégager son cœur. Valère, qui a passé la nuit à jouer avec tout le malheur imaginable, rentre chez lui fort triste. Le défaut d'argent lui laisse le loisir de penser à sa maîtresse et d'écouter les remontrances de son père. Il fait plus, il promet de changer de vie; le père s'en flatte, le valet paraît le croire, et peut-être Valère, en ce moment, est-il de bonne foi. Cette bonne intention le réconcilie avec Angélique, qu'un motif de jalousie anime contre sa sœur. Le don qu'elle fait de son portrait, enrichi de diamants, semble être le sceau d'une réconciliation. Mais le valet, qui connaît l'humeur et les besoins de son maître, amène une usurière, Mme La Ressource, et Valère aussitôt se dessaisit du portrait d'Angélique entre les mains de la prêteuse sur gages. Ses velléités de mariage, quand il a perdu son argent, et son retour à des idées beaucoup plus capricieuses, quand il est en bonne veine, sont le sujet de la pièce, et ses appréciations sur le lien conjugal et d'autres propos d'égoïste et de dissipateur reçoivent, au dénoûment, une juste punition. Diverses situations sont traitées avec tout l'art imaginable. Nérine est une soubrette d'une espèce peu commune. Hector, le valet, est le personnage le plus comique de la pièce; le rôle de Mme La Ressource, quoique court, est un des meilleurs et des plus nécessaires : c'est elle qui produit un dénoûment très-heureux.

« La seule pièce, dit Laharpe, où l'on remarque ce comique de caractère, ces résultats d'observation qui manquent ordinairement à Regnard, c'est le *Joueur*, et c'est aussi son plus bel ouvrage, et l'un des meilleurs que l'on ait mis au théâtre depuis Molière. Il est bien intrigué et bien dénoué. Se servir d'une prêteuse sur gages pour amener le dénoûment d'une pièce qui s'appelle le *Joueur*, et faire mettre en gage, par Valère, le portrait de sa maîtresse, à l'instant où il vient de le recevoir, est d'un auteur qui a parfaitement saisi son sujet; aussi Regnard était-il joueur. Il a peint d'après nature, et toutes les scènes où le joueur paraît sont excellentes. Les variations de son amour, selon qu'il est plus ou moins heureux au jeu; l'éloge passionné qu'il fait du jeu quand il a gagné; ses fureurs mêlées de souvenirs amoureux quand il a perdu; ses alternatives de joie et de désespoir; le respect qu'il a pour l'argent gagné au jeu, au point de ne pas vouloir s'en servir, même pour retirer le portrait d'Angélique, tout cela est de la plus grande vérité. »

Dufresny, l'ancien collaborateur de Regnard et auteur de la comédie intitulée le *Chevalier joueur*, accusait de plagiat son ami d'autrefois. Regnard repoussa ses plaintes dans la préface de sa pièce; il est probable que le sujet leur appartenait à tous les deux et qu'ils l'avaient esquissé pour collaborer en commun.

Joueuse (LA), comédie en cinq actes et en prose, de Dufresny (Théâtre-Français, 22 octobre 1709). Le sujet de cette pièce est, au fond, celui qu'avaient déjà traité Dufresny lui-même et Regnard dans le *Chevalier joueur*. Le malheureux auteur paraît avoir fait une troisième pièce, autant pour se réhabiliter que pour se venger. De plus, il n'a pas oublié de reprendre le meilleur de son bien. Mme Orgon, non contente d'avoir perdu au jeu la dot de Jacinthe sa fille, a retiré cette jeune personne du couvent, afin de rendre, par sa présence, les joueurs plus assidus chez elle et plus complaisants. Elle couvre cette peu édifiante résolution du prétexte de marier sa fille, flatte de cette espérance un vieux chevalier, dont elle tire de l'argent, et, à l'insu de celui-ci, promet encore Jacinthe à Dorante, neveu du chevalier, qui est aussi amoureux que son oncle. Quant à Jacinthe, elle donne naturellement la préférence au neveu. Dorante met dans ses intérêts Frosine, suivante de Jacinthe, et Triolet, son maître de musique; il est vrai que les soins de ces compères ne servent pas à grand'chose. A la fin de la pièce, on découvre que Mme Orgon a volé la dot de sa fille dans le coffre-fort de son second mari. Cet événement fait disparaître le vieux chevalier, et Dorante est empêché par sa mère de donner suite à ses idées de mariage. Dorante alors engage une grande partie avec Mme Orgon et lui gagne, au brelan, la dot de sa fille. Tel est le dénoûment, assez peu édifiant, et le reste de la pièce n'est pas mieux combiné. Les caractères valent mieux que l'intrigue. Mais l'auteur s'est copié lui-même, et a reproduit sous d'autres noms les meilleurs types de son *Chevalier joueur*.

Joueur (LE), comédie de l'acteur et auteur dramatique Iffland (1785). L'auteur a pris un moyen terme entre le *Joueur* de Regnard, comédie plaisante jusqu'à la bouffonnerie, et le sinistre *Beverley*, de Moore, que sa passion pour le jeu mène au suicide. Son héros, le baron de Wallenfeld, est un jeune homme doué du plus heureux naturel, que le jeu mène à la misère et à l'avilissement; il en est réduit à se faire croupier de pharaon, aux gages d'un banquier. Pourtant, il n'a pas cessé de chérir sa femme, ses enfants, et c'est de ces êtres bien-aimés qu'il reçoit la plus rude leçon. L'humiliation qu'il éprouve d'être vu par eux, exerçant ses fonctions dans le salon d'un ministre, le fait renoncer au jeu et rentrer dans la bonne voie. Cette pièce était considérée comme monstrueuse par la critique française, sous l'Empire, parce que, disait-on, le héros y joue son enfant, au cinquième acte, sur une carte de pharaon. C'est une scène très-émouvante, mais tout à fait ironique, et d'où ressort la moralité de la pièce. Le fils du joueur, le petit Charles, pontant contre son père, qui remplit l'office de croupier, perd une pièce d'or, la seule qu'il ait, et demande naïvement comment il doit faire pour continuer le jeu. Un des assistants lui répond qu'à un joueur qui a tout perdu il reste encore à risquer son honneur, sa vie, celle de sa femme et de ses enfants. Et alors il pose en riant le petit bonhomme sur la table de jeu, en s'écriant : « Le père est déjà perdu, je joue l'enfant! » Tout cela n'est qu'une leçon à l'adresse du père.

Joueur de flûte (LE), comédie en un acte et en vers, par M. Émile Augier (Théâtre-Français, 19 décembre 1850). Un pauvre diable, Chalcidias, joueur de flûte de son métier, a vu passer Laïs, la belle courtisane, et s'est épris d'elle au point de se vendre comme esclave, au prix de deux talents, afin de pouvoir la posséder; pour cela, il ne s'est vendu qu'à une échéance de huit jours, il a touché son prix d'avance, et s'est fait présenter chez Laïs comme le riche satrape Ariobarzane. Il a été très-bien reçu, il a royalement dépensé son or, et les huit jours sont expirés. L'homme qui l'a acheté comme esclave, un certain Psaumis, connaît Laïs, et comme sa femme, sur le caprice de laquelle il avait conclu ce marché, a changé d'idée pendant la semaine, il voudrait bien revendre son joueur de flûte; il croit trouver dans le soi-disant Ariobarzane, en qui il ne s'est pas avisé de reconnaître son esclave, l'acheteur qu'il lui faut, et il le lui propose. Le satrape se met à rire : « Combien me le vendez-vous? — Trois talents. — C'est trop cher, répond Ariobarzane.

L'esclave ne vous a coûté que deux talents.

PSAUMIS.

Comment le savez-vous?

ARIOBARZANE.

D'une assez bonne source,
L'ami; car ton argent est tombé dans ma bourse.
L'esclave, c'est moi. »

Laïs, stupéfaite, lui demande quel motif a pu le faire agir de la sorte : « Ah! tu me le demandes! répond Chalcidias,

Eh bien, soit; j'ai besoin aussi que tu l'entendes,
J'ai besoin, à la fin, de répandre le fiel
Amassé dans mon cœur comme l'orage au ciel.
J'ai quitté mon pays par haine d'être esclave.
. . . .
Mais le jour... jour fatal! où tu m'es apparue
Triomphante au milieu de la foule accourue,
Un amour furieux éclata dans mon âme.
« Être pendant huit jours l'amant de cette femme,
Me disais-je, et donner le reste de mes jours
Contre l'éternité de ces moments si courts! »
. . . .
Oui, je mourrais content du marché qui me tue,
Si je t'avais trouvée, *au lieu de ta statue.* »

Laïs reproche à Chalcidias de s'être présenté à elle comme un amant ordinaire. Qui sait si elle ne l'eût pas aimé?

« . . . . Qui sait ce que ta flamme
Eût versé de chaleur et de vie à mon âme? »

A toutes ces révélations, Psaumis pousse les hauts cris; il se voit ruiné, car il craint bien qu'Ariobarzane, en redevenant Chalcidias, ne songe à se tuer, et une question qu'il pose au satrape lui fait voir qu'il a rencontré juste. Là-dessus, Laïs s'émeut; la passion véritable de cet homme, en qui, jusqu'alors, elle n'avait vu qu'un client oisif et blasé, lui remue le cœur; elle ne peut douter d'un amour poussé jusqu'au sacrifice de la liberté, puis de la vie, et elle veut racheter l'esclave. Mais alors un ami de Psaumis, un rusé Carthaginois, flaire là une bonne affaire; il lui achète presque pour rien son joueur de flûte, et c'est à lui maintenant qu'il faut que Laïs s'adresse. Il lui en fait monter le prix jusqu'à 100 talents. La courtisane sacrifie tout ce qu'elle possède pour vivre avec son amant.

Il y a beaucoup de grâce, de fraîcheur et de jeunesse dans cette comédie grecque, postérieure de quelques années à la *Ciguë*, et par laquelle le poëte revint au genre qui lui avait valu son premier succès.

Joueur de violon (LE) [*il Suonatore di violino*], chef-d'œuvre de Raphaël, au palais Sciarra, à Rome. Ce tableau est le portrait en buste d'un jeune homme inconnu, âgé d'une vingtaine d'années, tenant de la main gauche un archet, quelques feuilles de laurier et des immortelles. Sa tête, vue de trois quarts, est tournée du côté de l'épaule droite. Son ample vêtement vert est garni de velours noir avec un collet de fourrure. Ses cheveux bruns, coupés droit, tombent jusque sur la nuque et sont couverts d'une barrette noire. Sur un balustre, on lit la date de 1518. « La belle forme de la tête, dit Passavant, son expression noble et simple, son regard profond et pensif donnent à cette peinture un attrait et un charme que redouble encore la beauté de l'exécution. On voit que le maître a peint ce tableau avec amour et avec un soin extrême. Le ton de cette peinture est très-transparent sans que les ombres soient plus foncées que dans une lumière ordinaire. Les chairs ont des transitions tendres et colorées. » Quelques auteurs ont prétendu que c'était là le portrait d'Antonio Tebaldeo; d'autres, celui de Bernardo Accolti; d'autres, celui de Giacomo Sansecondo; d'autres enfin, celui de Giovanni Mazzarello. Ce qui est hors de doute, c'est que c'est le portrait de quelque poëte ou improvisateur qui, selon l'usage du temps, déclamait ou chantait ses vers en s'accompagnant de la viole. Le docteur Passavant pense que ce pourrait être l'improvisateur Andrea Marone, de Brescia, qui fut en grande faveur auprès de Léon X.

Le *Suonatore di violino* a été gravé par J. Felsing, P. Salvatori, Gio. Buonafedi, V.-F. Polle, A. Heinze, etc.

Joueur de violon (LE), tableau de D. Wilkie, à la National-Gallery (Londres). Un pauvre aveugle, dont le violon est le gagne-pain, est accueilli avec sa femme et ses enfants dans un intérieur rustique. On les a fait asseoir et l'humble virtuose s'est mis en devoir de racler son instrument. Toute la famille témoigne la joie la plus franche, depuis l'aïeul, qui écoute attentivement debout, les mains derrière le dos, jusqu'au plus jeune des enfants, qui est assis sur les genoux de sa mère et tend ses petites mains vers son père. Celui-ci fait chorus avec le violonneux, en chantant et en faisant claquer ses doigts. Deux autres bambins, debout devant leur mère, écoutent la musique avec ravissement. L'aîné des garçons, un véritable luron, imite le joueur de violon en raclant un soufflet avec une baguette. La sœur aînée, appuyée sur le dossier de la chaise de sa mère, se retourne pour imposer silence à ce malin singe.

Cette composition, où les expressions sont vives et spirituelles et dont le coloris est plein de finesse, est un des premiers ouvrages de Wilkie. Elle a été gravée par Beyer, Réveil, etc.

Des *Joueurs de violon* ont été représentés par D. Teniers (gravé par C. Boel), G. Honthorst (ancienne galerie de Pommersfelden), J.-B. van Eycken, L. Durameau (musée de Besançon), L. Rinperez (Salon de 1865), A. Altdorfer (estampe), Nic. Arnoult (estampe).

Joueur de flûte (LE), statue remarquable de Coysevox; Paris, jardin des Tuileries. Ce faune, par l'expression que le sculpteur a donnée à ses lèvres, semble tirer de son instrument les sons nasillards que tout le monde connaît. Ce beau morceau de sculpture orna primitivement les jardins de Marly.

Des *Joueurs de flûte* ont été peints par Teniers (gravé par Coryn Boel, P.-G. Langlois, Ph. Le Bas), G. Dov (gravé par Fr. John), Fr. Bassan (musée du Belvédère), Grimou (gravé par Th. Burford, 1746, par Bern. Lepicié et par L.-M. Halbon), G. Lallemand (gravé par L. Businck), Th. van Baburen (gravé par C. Bloemaert, 1635), G. Schalcken (gravé par Haid, sous le titre : les *Jeunes musiciens*), etc. Une belle statue antique de *Flûteur*, qui a fait partie de la célèbre collection Giustiniani, a été gravée par C. Bloemaert. Le même sujet a été représenté par A. Blanc (statue de pierre pour la décoration du nouveau Louvre), E. Lévêque (statue de pierre pour la décoration des Tuileries, galerie du bord de l'eau), L. Sauvageau (statuette en bronze, Salon de 1861), et par les graveurs Michel Lasne, J. Dassonneville, Blootelingh (1667).

Joueur de cornemuse, tableau de Teniers; musée du Louvre (no 523). Un vieux ménétrier, à barbe blanche, à tête chenue, est entré dans un cabaret; il est debout et tient sa cornemuse dans ses bras. A gauche, derrière lui, trois hommes sont assis autour d'une table, sur laquelle est placé un pot de bière.

Ce petit tableau, qui a les qualités de finesse et d'expression ordinaires à Teniers, a été gravé par Is.-St. Helman, dans le *Musée Français*. Il a été reproduit également dans le *Musée Filhol*. Une autre composition plus importante du même artiste, que le catalogue du Louvre intitule : *Danse de paysans à la porte d'un cabaret* (v. DANSE), a été gravée par Beauvalet sous le titre de *Joueur de cornemuse*, à cause du personnage le plus en vue. Teniers a, d'ailleurs, représenté souvent des paysans dansant au son de la cornemuse.

Une estampe d'Albert Dürer, datée de 1514, représente un *Joueur de cornemuse*. Il a été fait plusieurs copies de cette pièce, notamment par P. Maes le vieux et par Lambert Hopfer. Des estampes sur le même sujet ont été gravées par H.-S. Beham, Berghem, J.-P. Heinel (1835). Des *Joueurs de cornemuse* ont été peints par Wille (gravé par E.-G. Krüger), Jan Metsys (musée de Vienne), Ch. Pauditz (musée de Vienne), J. van Tilius (musée de Vienne), C.-E. Biset (vente Chappuis, 1865).

Un tableau d'Abraham Bloemaert qui est au musée de Toulouse nous montre un *Joueur de musette*. Des figures de ce genre ont été gravées par H. Hondius le jeune d'après P. Breughel (1642), P.-F. Beaumont d'après J. Miel, Élisabeth Lemoine d'après Lancret, J. Dumont le Romain (eau-forte).

Des *Joueurs de chalumeau* ont été gravés par Kaupertz (d'après G. Dov) et J.-B. Le Prince (1769); un *Joueur d'orgues*, par Is. von Mechenen; un *Joueur de tambourin* par Michel Lasne (d'après A. Bosse); une *Joueuse de harpe*, par H.-S. Beham; une *Joueuse de cistre*, par J.-G. Muller (d'après P.-A. Wille) et par J. Dassonneville; un *Joueur de galoubet* par Bradel. Citons encore, parmi les tableaux : un *Joueur de clarinette*, par Th. van Baburen (daté de 1623, ancienne galerie de Pommersfelden); un *Joueur de tambourin*, par le Titien (musée du Belvédère); une *Jeune fille jouant du tambour de basque*, par Schnetz (Salon de 1833); des *Joueurs de basse*, par P.-C. Comte (Exposition universelle de 1855), Meissonier (Salon de 1842), V. Chavet (1853); et, parmi les statues, un *Joueur de cymbales*, par R. Westmacott le jeune (Exposition universelle de 1855); un *Joueur de biniou*, par Ch. Le Bourg (Salon de 1857), et une *Jeune fille napolitaine jouant du tamburello*, statue de bronze, par Dantan aîné (Salon de 1868).

Joueur de guitare (LE), tableau de Watteau, au musée du Belvédère à Vienne. Un jeune homme, costumé à l'espagnole et assis sous des arbres, joue de la guitare. Cette figure, peinte sur bois, a la désinvolture spi-

rituelle que Watteau sait si bien donner à tous ses petits personnages.

Des *Joueurs de guitare* ont été gravés par Fr. Boucher, d'après Watteau; par Michel Lasne, d'après A. Boffe; par Elisabeth Lemoine, d'après Nic. Lancret. Des tableaux sur le même sujet ont été peints par Valentin (musée des Offices), Antoine Goubau (musée des Offices), J. Steen (gravé par J. Gole), W. van Mieris (ancienne galerie de Pommersfelden), Meissonier (1865).

Joueur de luth, tableau de Meissonier; Salon de 1850. Il semble que M. Meissonier ait voulu rivaliser dans cette peinture avec Watteau. Le joueur de luth qu'il a mis en scène est costumé à l'espagnole, comme le joueur de guitare du musée de Vienne; il a un pied posé sur un tabouret. Son attitude, sa physionomie sont des plus expressives.

Des *Joueurs de luth* ont été représentés par Strozzi (au Belvédère); D. Teniers (musée de Bâle); C. Bega (musée des Offices); Ant. Carrache (au Belvédère); le Parmesan (gravé en clair-obscur par A. Fantuzzi); le Bolognese (eau-forte); Hans Brosamer (gravure datée de 1537).

Joueur de vielle (LE), par Adr. van Ostade. On connaît, sous ce titre, deux peintures exquises d'Ostade : l'une qui a fait partie de la galerie Fesch, l'autre qui a figuré dans la collection de M. Théodore Patureau (1857).

Le tableau de la galerie Fesch nous transporte devant une humble chaumière, où le joueur de vielle a rassemblé une quinzaine de personnages petits et grands, jeunes et vieux. Il fait beau voir avec quel entrain le virtuose rustique manœuvre la manivelle de son instrument et avec quelle avidité les auditeurs l'écoutent. Le maître de la chaumière, coiffé d'une calotte rouge et accoudé sur la demi-porte de son logis, et sa femme, qui regarde par-dessus son épaule, rient aux éclats de l'agréable musique qu'ils entendent. Toutes ces figures n'ont rien de commun sans doute avec l'idéal académique; mais on ne peut moins faire que d'admirer la vérité des expressions et aussi l'habileté avec laquelle la scène est éclairée. Ce tableau est signé et daté de 1637.

Dans le tableau de l'ancienne galerie Patureau, la scène se passe à la porte d'un cabaret rustique. Un aveugle, jouant de la vielle et chantant sans doute quelque gai refrain, excite l'hilarité de ses auditeurs. Parmi ces derniers, on remarque l'aubergiste, coiffé d'un bonnet de coton, et sa femme; comme dans la précédente composition, ils écoutent et regardent de l'intérieur de leur logis. Au dehors, un buveur à mine joviale est assis près de la porte et tient à la main un verre de bière. Derrière lui, une fillette et un petit garçon regardent curieusement le joueur de vielle. D'autres enfants complètent la composition. Le cabaret est ombragé par des arbres verdoyants : çà et là, entre les branches, perce une douce lumière. Cette peinture présente les mêmes qualités d'expression et d'exécution que la précédente.

Un *Joueur de vielle*, peint par J. van der Venne, se voit au musée du Belvédère; un autre, peint par Frans Mieris, a été gravé par Ph. Boutrois dans le *Musée Filhol*.

Joueuse de clavecin (LA), tableau de G. Netscher, au musée de Dresde. Dans l'intérieur d'un appartement élégant, une jeune dame, en corsage de satin blanc, est debout devant un clavecin, les mains sur les touches. Un gentilhomme, vêtu d'un riche costume de velours noir brodé d'or, assis au premier plan, un cahier de musique à la main, se prépare à chanter. Une autre femme, en robe de satin bleu, est assise près de la première. Au fond, un domestique apporte un verre de vin sur un plateau.

Ce tableau, signé et daté de 1666, est un des meilleurs ouvrages de Netscher. Il a été lithographié par Hanfstaengl.

Une charmante *Joueuse de clavecin*, de Metsu, a figuré dans les célèbres collections de M. de Jullienne, du duc de Choiseul, du prince de Conti, de M. Th. Patureau; c'est un morceau des plus délicats. Assise sur un siége de crin à clous dorés, une jeune Hollandaise promène ses doigts sur les touches d'un clavecin. Ses cheveux blonds sont rejetés en arrière et retenus par un petit bonnet entouré d'un cercle incrusté d'or et d'argent. Une guimpe légère, retenue par un nœud de ruban rose, une robe grise et un tablier blanc composent toute la toilette de cette gracieuse jeune femme. Ce tableau a été gravé par Leroy. Une composition plus compliquée du même peintre, ayant appartenu à Robert Peel, représente une *Joueuse de clavecin* et son maître de musique qui a déposé son violon et se dispose à se rafraîchir avec un verre de vin.

Van der Meer, de Delft, cet excellent peintre dont la vie et les œuvres ont été récemment mises en lumière par W. Bürger (T. Thoré), a peint plusieurs *Joueuses de clavecin*, une entre autres qui a fait partie de la galerie de Pommersfelden.

Joueuse de guitare, chef-d'œuvre de G. Metsu, au musée des Offices à Florence. Une jeune femme, en corsage garni de fourrure et en coiffe blanche, pince de la guitare, tout en regardant son enfant, un charmant petit blondin qui agace un caniche monté sur une table couverte d'un tapis rouge.

Cette peinture est un chef-d'œuvre d'exécution délicate et distinguée, de couleur chaude et riche. La tête de la femme est admirablement éclairée.

Une autre *Joueuse de guitare* de Metsu est au musée de Dresde. Des sujets du même genre ont été peints par D. Teniers (musée de Turin), Gérard de Lairesse (gravé par P. van den Berge), G. Schalcken (vente Smeth van Alphen), G. Honthorst (ancienne galerie de Pommersfelden).

Joueuse de luth, tableau de G. Honthorst, au Louvre (nº 216). Une femme, vêtue de jaune, la poitrine et les bras nus, chante en s'accompagnant du luth. Derrière elle, une femme debout, en robe à raies bleues et jaunes, l'accompagne en jouant du même instrument. Deux autres femmes chantent également, dans le fond du tableau. Cette peinture est datée de 1624. Une autre toile du même artiste, que possède aussi le Louvre (nº 220), ne contient qu'une figure de *Femme jouant du luth*.

Des *Joueuses de luth* ont été peintes par Karel de Moor (ancienne galerie Fesch), Eglon van der Neer (musées de Dresde et de Munich), le Caravage (gravé par J. Bernard et par Fr. John), Netscher (gravé par P. Audouin dans le *Musée Français*).

P. Audouin a gravé aussi, pour le *Musée Français*, une *Joueuse de mandoline* d'après G. Terburg. Deux tableaux sur le même sujet, l'un par Honthorst, l'autre par Verkolje (1676), faisaient partie de l'ancienne galerie de Pommersfelden.

Joueurs de dames (LES), tableau de John Burnet, un des meilleurs de cet excellent artiste. Le peintre nous fait voir deux voisins qui viennent de finir une partie de dames sous une tonnelle, près de la maison. Celui qui a gagné exprime sa joie de la manière la plus expansive; c'est sans contredit le maître de céans, car il a fait à son hôte l'honneur de la chaise, tandis qu'il est assis sur un banc; d'ailleurs le chien est placé près de lui, et cela démontre avec quel soin l'auteur du tableau est observateur de la nature. L'adversaire paraît fortement atterré du coup qui lui a fait perdre la partie. La ménagère, bonne grosse nourrice qui tient un enfant dans ses bras, regarde le jeu avec attention, et l'expression de sa figure fait voir qu'elle porte intérêt au joueur qui a gagné. Elle tient à sa main un pot qu'elle va emplir de bière, afin de distraire un peu les deux joueurs de l'objet qui les occupe si diversement. « La composition de ce tableau est simple, dit M. W. Burger, le dessin en est correct, les expressions variées, et le clair-obscur très-vigoureux. » John Burnet l'a gravé lui-même en mezzo-tinto, et Réveil seulement au trait dans le *Musée de peinture*.

Joueurs de boule (LES), tableau de M. Meissonier (1855). Sous les ombrages du Cours-la-Reine, quelques joueurs s'amusent à faire rouler la boule, entourés d'une galerie d'amateurs. « Dans cette toile, dit M. Th. Gautier, M. Meissonier a transporté hardiment au grand air son monde de figurines lilliputiennes; les arbres détachent leur feuillage d'un vert printanier sur un petit ciel bleu pommelé de blanc; les personnages, en manches de chemise pour la plupart, sont d'une couleur claire et gaie; aucune teinte rembrunie pour *faire repoussoir*, *nul artifice*; un jour franc luit partout, jetant à peine une ombre grise sur le sol; les peintres savent combien il est difficile de produire de l'effet dans de pareilles conditions. M. Meissonier a résolu ce problème. Sont-ils actionnés au jeu, ces bonshommes de quelques centimètres de hauteur! Suivent-ils le parcours de leur boule avec une attention pleine d'anxiété! Quelle joie chez celui qui gagne, quel désappointement chez celui qui perd! Comme les spectateurs s'intéressent à ces péripéties diverses! En regardant le tableau, l'on se passionne comme eux, et, par une singulière illusion d'optique, l'on se croit au Cours-la-Reine en 1750, *tant la scène est réelle*. Où diable M. Meissonier trouve-t-il ces tricornes retapés, ces bons grands gilets, ces culottes en vis de pressoir, ces bas chinés et ces souliers à boucles, et surtout ces physionomies dont le type a disparu? » L'exécution des *Joueurs de boule* dépasse comme finesse tout ce qu'on peut imaginer : les têtes ne sont pas grandes comme le quart de l'ongle, et rien n'y manque; on distingue les paupières, les plis des joues, on devine l'âge et l'expression du personnage.

Joueur de flûte (LE) et le **Joueur de tambourin**, automates de Vaucanson. Ce fut la vue du *Joueur de flûte* de Coysevox qui donna au célèbre mécanicien dauphinois l'idée de construire ces deux curieux chefs-d'œuvre. Son flûteur joue réellement de la flûte traversière et exécute dix airs différents. Son *Joueur de tambourin* exécute dix contredanses en jouant de la flûte à trois trous, qu'il accompagne des roulements rhythmiques de son tambourin. Comme principe, le mécanisme du flûteur automate de Vaucanson est d'une extrême simplicité. En voici la description, que nous empruntons au *Magasin pittoresque*. « Un fort ressort, renfermé dans un barillet, est le moteur de tout l'appareil. Ce ressort met en mouvement neuf soufflets, partagés en trois séries de trois soufflets chacune : l'une donne un vent doux, la seconde un vent plus fort, et dans la troisième le vent s'échappe encore avec plus d'énergie que dans la seconde. Trois réservoirs séparés reçoivent le vent de chaque série de soufflets; ces trois réservoirs communiquent, chacun par une soupape, à un même tuyau, qui se termine dans la bouche de l'automate. Le même ressort met en mouvement un cylindre noté comme ceux des serinettes ou des orgues de Barbarie. Les lames saillantes placées sur ce cylindre viennent successivement en contact avec trois leviers, auxquels sont adaptées de petites chaînes dont l'extrémité opposée fait jouer la soupape de l'un des trois réservoirs d'air, selon que la note a besoin d'un vent faible ou fort; un autre levier, également attaqué par le cylindre, fait jouer, toujours au moyen d'une chaînette, une petite languette qui ferme ou laisse ouvert le trou de la bouche, ce qui produit les sons détachés ou coulés. Quatre autres leviers servent, l'un à ouvrir la lèvre pour donner une plus grande issue au vent, l'autre à diminuer cette issue; le troisième la fait retirer en arrière, et le quatrième la fait avancer sur le bord du trou. Enfin, sept leviers, communiquant avec les sept doigts qui agissent sur la flûte, complètent tout le système du mécanisme du flûteur. Comme les chaînes adaptées à chacun de ces leviers ne peuvent pas communiquer en ligne droite avec toutes les parties qu'elles doivent faire fonctionner, Vaucanson y a pourvu en disposant dans chaque courbure un levier de renvoi, dont on se rendra facilement compte en examinant les renvois ou, comme les appellent les serruriers, les mouvements des sonnettes d'appartement. D'après ces explications, supposons que l'automate doive produire le mi d'en bas de la flûte, et détacher en même temps cette note : une lame du cylindre attaquera le levier qui soulève le troisième doigt de la main droite et débouche le premier trou de la flûte; une autre lame attaquera le levier qui fait mouvoir la languette; une troisième, le levier qui donne issue au vent le plus faible; une quatrième, celui qui fait ouvrir les lèvres, et enfin une cinquième celui qui les fait s'éloigner de l'embouchure de la flûte. Ces cinq opérations, s'exécutant en même temps, donnent le mi d'en bas détaché. » Un mécanisme analogue se trouve dans le *Joueur de tambourin*.

JOUFFLU, UE adj. (jou-flu. — Ce mot semble provenu de *joue;* mais on n'en connaît pas la dérivation. Scheler demande si c'est un composé anomal de *joue* et *enfler*). Qui a des joues pleines, rebondies; qui a de grosses joues : *L'abbé de Bernis, échappé du séminaire de Saint-Sulpice, était bien* JOUFFLU, *bien frais et bien poupin.* (Ste-Beuve.)

Approche, dieu *joufflu* de la mythologie;
Comus, viens me montrer ta mine réjouie.
BERCHOUX.

— Mar. Se dit d'un navire dont les joues sont notablement renflées.

— Substantiv. Personne joufflue : *Un gros* JOUFFLU. *Une grosse* JOUFFLUE.

Ce petit *joufflu*-là montre avoir de l'esprit.
REGNARD.

— **Syn. Joufflu, bouffi, mafflé** ou **mafflu**. V. BOUFFI.

JOUFFROI (Jean DE), en latin **Joffredus**, cardinal français, né à Luxeuil (Franche-Comté) vers 1412, mort au prieuré de Bully en 1473. Il embrassa la vie religieuse à l'abbaye de Saint-Pierre de Luxeuil, occupa ensuite pendant trois ans une chaire de théologie à Pavie et assista, sur l'invitation du pape Eugène IV, au concile de Ferrare, où il prit plusieurs fois la parole (1438). Quelque temps après, Jouffroi revint dans sa ville natale. Le duc de Bourgogne, ayant apprécié son mérite, lui donna une place dans son conseil et le chargea de plusieurs missions diplomatiques importantes en Espagne, en Portugal et en Italie. L'habileté avec laquelle il se tira des diverses négociations qui lui furent confiées lui valut d'être nommé abbé de Luxeuil et évêque d'Arras. Sur ces entrefaites, Jouffroi connut le dauphin de France, alors réfugié à Bruxelles, et gagna toute sa confiance. Lorsque ce prince fut devenu roi sous le nom de Louis XI, il demanda au pape d'accorder à l'abbé de Luxeuil le chapeau de cardinal. Pie II y consentit, mais à la condition que le roi abolirait la pragmatique sanction, et Louis XI exigea de son côté l'investiture papale du royaume de Naples en faveur de Jean de Calabre. L'ambitieux Jouffroi mena cette négociation avec son habileté ordinaire et reçut avec le chapeau de cardinal l'évêché d'Albi (1461). L'année suivante, il se rendit en ambassade à Rome pour régler la question du royaume de Naples. Le pape ayant refusé l'investiture à Jean de Calabre, Louis XI se prétendit joué et refusa de son côté d'abroger la pragmatique sanction; mais, loin d'en vouloir au cardinal de la tournure qu'avaient prise les choses, il le nomma son aumônier et lui donna le riche bénéfice de l'abbaye de Saint-Denis. Il l'envoya ensuite en Espagne pour y négocier le mariage du duc de Guyenne avec Isabelle la Catholique, puis à Lectoure pour y faire le siége de cette ville défendue par le comte d'Armagnac, qu'il fit massacrer avec une partie des siens. Jouffroi se rendait à la suite de l'armée en Catalogne, lorsqu'il fut emporté par une maladie aiguë. C'était un prélat extrêmement ambitieux, mais rompu aux affaires et d'une grande habileté. On a de lui plusieurs discours que d'Achery a insérés dans son *Spicilegium*.

JOUFFROY (François-Gaspard DE), prélat français, né au château de Gonsans, près de Besançon, en 1723, mort en 1797. Il avait été chanoine de Saint-Claude et évêque de Gap (1774), et il occupait depuis 1778 le siége épiscopal du Mans, lorsque éclata la Révolution. Gaspard de Jouffroy fut alors élu membre des états généraux, où il siégea parmi les membres de la droite et protesta contre les principaux décrets de l'Assemblée. Ayant émigré en 1792, il se retira à Paderborn en Westphalie, reçut du chapitre de cette ville une pension de 1,200 florins et y termina ses jours.

JOUFFROY (Théodore-Simon), philosophe, écrivain et homme politique français, né aux Pontets, dans le département du Doubs, le 6 juillet 1796, mort à Paris le 1er mars 1842. « Son père, dit M. Garnier, exploitait lui-même ses champs et joignait aux produits du labourage les émoluments de la place de percepteur de sa commune et les profits d'un assez grand commerce de denrées du pays. M. Jouffroy, bien qu'il eût deux frères et deux sœurs, ne connut jamais le besoin, et il ne fut pas, comme la plupart des hommes nouveaux, élevé à la rude école de la misère. » De complexion faible et maladive, d'un caractère doux et inquiet, il manifesta dès son enfance cette mélancolie qui fut plus tard un des charmes de sa personne et de son enseignement. Ce tempérament spécial explique toute l'histoire philosophique de Jouffroy : cette raison qui s'éveille malgré lui, cette incrédulité qui l'envahit à son insu, ces retours mélancoliques vers la foi de ses pères, qu'il regrette amèrement d'avoir perdue, ces souvenirs attendris qu'il donne aux cérémonies religieuses de son village sont autant d'indices d'une âme plus tendre que forte, plus sincère que décidée.

A l'âge de neuf ans, ses parents l'avaient mis au collége de Nozeroy, où il resta deux ans. En 1807, on l'envoya poursuivre ses études au collége de Lons-le-Saulnier, où l'abbé Jouffroy, oncle de l'enfant, était professeur. Le jeune Jouffroy était modérément épris du grec et du latin. A ses moments de loisir, il lisait les livres de l'oncle, livres austères, comme il convient à un vieux prêtre d'en avoir. *L'Histoire des variations des Eglises protestantes* de Bossuet fixa particulièrement l'attention de Jouffroy. Plus tard, il rapportait à cette lecture l'origine de son goût pour les études historiques. Cependant son intelligence précoce avait frappé l'oncle et le père du jeune collégien, qui jugèrent bon de lui faire terminer sa rhétorique au lycée de Dijon. On était en 1811. Jouffroy était externe; cette circonstance lui permit de visiter les bibliothèques et les cabinets de lecture, où il trouva des romans. Il se jetta à corps perdu dans cette lecture. De cette époque datent des fragments du genre imaginatif qu'on a retrouvés dans ses papiers, et le roman de sa propre vie, qu'il intitula : le *Petit journal de mes petites actions*. Bientôt un inspecteur général passant au lycée de Dijon remarqua les dispositions extraordinaires de l'élève, et lui conseilla de se présenter à l'Ecole normale, où Jouffroy fut admis en 1814. C'est à l'Ecole normale que se place cette scène célèbre et pathétique qu'il a racontée lui-même, et qui aboutit à la découverte de son incrédulité. « Je n'oublierai jamais, dit-il, la soirée de décembre où le voile qui me dérobait à moi-même ma propre incrédulité fut déchiré. J'entends encore mes pas dans cette chambre étroite et nue, où, longtemps après l'heure du sommeil, j'avais coutume de me promener; je vois encore cette lune à demi voilée par les nuages, qui en éclairait par intervalles les froids carreaux. Les heures de la nuit s'écoulaient, et je ne m'en apercevais pas. Je suivais avec anxiété ma pensée qui, de couche en couche, descendait vers le fond de ma conscience, et, dissipant l'une après l'autre toutes les illusions qui m'en avaient jusque-là dérobé la vue, m'en rendait de moment en moment les détours plus visibles. En vain je m'attachais à ces croyances dernières, comme un naufragé aux débris de son navire; en vain, épouvanté du vide inconnu dans lequel j'allais flotter, je me rejetais pour la dernière fois, avec elles, vers mon enfance, ma famille, mon pays, tout ce qui m'était cher et sacré : l'inflexible courant de ma pensée était plus fort; parents, famille, souvenirs, croyances, il m'obligeait à tout laisser; l'examen se poursuivait obstiné et plus sévère à mesure qu'il approchait du terme, et il ne s'arrêta que quand il l'eut atteint.... J'étais incrédule; mais je détestais l'incrédulité; ce fut là ce qui décida de la direction de ma vie. Ne pouvant supporter l'incertitude sur l'énigme de la destinée humaine, n'ayant plus la lumière de la foi pour la résoudre, il ne me restait que les lumières de la raison pour y pourvoir. Je résolus donc de consacrer tout le temps qui serait nécessaire, et ma vie, s'il le fallait, à cette recherche; c'est par ce chemin que je me trouvai amené à la philosophie, qui me semble ne pouvoir être que cette recherche même. » (*Nouveaux mélanges philosophiques.*)

Naïvement résolu à trouver la vérité, le jeune homme prit d'abord pour guide V. Cou-

sin, son plus jeune maître à l'Ecole normale. Ses premiers efforts demeurèrent stériles. Après deux ans de séjour à l'Ecole normale, il se présenta au doctorat ès lettres. Ses thèses avaient pour titre, l'une : *Du beau et du sublime*, l'autre : *De la causalité*. Leur mérite engagea les directeurs de l'Ecole à lui confier le soin de faire des conférences à ses condisciples. En 1817, il fut admis à l'agrégation de philosophie de la Faculté des lettres de Paris, puis chargé par Royer-Collard de deux cours, l'un au collége Bourbon, l'autre à l'Ecole normale. Mais il fallait professer une doctrine quelconque, et il n'en avait pas; ses idées n'étaient fixées sur aucun point. Il concentra ses efforts sur la création d'une méthode, et chercha à éclairer les points obscurs de la psychologie. Il y épuisa sa santé, et dut solliciter un congé à l'Ecole normale. Déjà il s'était démis de sa charge au collége Bourbon. Bientôt la suppression de l'Ecole normale (1822) le laissa privé d'emploi. Jouffroy ouvrit chez lui un cours de psychologie auquel accoururent ses amis et quelques hommes d'élite fascinés par l'éclat de son jeune talent. Son entrée au journal le *Globe* marque une phase nouvelle du développement philosophique de son esprit. Il signe du pseudonyme de Gabriel-Nicolas; mais sa prose a un cachet d'originalité et d'ardeur candide qui la rend facile à distinguer. Un simple article fit plus pour sa gloire que n'aurait fait un gros livre; on n'a pas oublié cet article; il était intitulé : *Comment les dogmes finissent*. A la même époque, il entreprit de traduire Dugald Stewart. Sa traduction parut en 1827 avec une préface qui était un chef-d'œuvre de style. Il donna ensuite une traduction de l'*Essai* de Thomas Reid *sur les pouvoirs de l'esprit humain*. L'ouvrage avait pour appendice les leçons de Royer-Collard, qu'il avait recueillies et rédigées lui-même.

Cependant la situation politique était changée. L'avénement du ministère Martignac permit au jeune et brillant psychologue de rentrer dans l'enseignement. Il fut nommé suppléant à la chaire d'histoire de la philosophie ancienne à la Sorbonne. Il rentra en même temps à l'Ecole normale, qu'on venait de rétablir. En 1830, après la révolution de juillet, M. le duc de Broglie lui donna la suppléance du cours d'histoire de la philosophie moderne. Ce fut là qu'il professa son cours de droit naturel. En 1833, l'Académie des sciences morales l'admit dans son sein. En 1837, il prit le parti de résigner sa charge de professeur au Collége de France, qu'on lui avait donnée en échange de celle qu'il avait à l'Ecole normale. En revanche, il devint titulaire de la chaire de philosophie de la Faculté des lettres.

La mélancolie naturelle de son caractère avait augmenté. Les attaques de la presse n'avaient pas été étrangères à ce résultat. Il représentait alors l'arrondissement de Pontarlier à la Chambre des députés et y exerçait une assez grande autorité, qu'il mettait habituellement au service du pouvoir. L'état précaire de sa santé l'obligea à faire un voyage en Italie. De retour en 1838, il voulut reprendre son cours et n'obtint que peu de succès. L'année suivante, il fut obligé de l'interrompre. Ses forces diminuaient progressivement. Cependant, en 1840, l'avénement de V. Cousin au ministère de l'instruction publique lui ménagea quelque repos. V. Cousin laissait une place vacante au conseil supérieur de l'Université; on la lui offrit, mais il n'en jouit pas longtemps. Son tempérament délabré lui présageait une fin prochaine. Son état mental empirait d'ailleurs de jour en jour. En 1841, il disait aux élèves du lycée Charlemagne : « La maladie est certainement une grâce que Dieu nous fait, une sorte de retraite spirituelle qu'il nous ménage pour nous reconnaître, nous retrouver et rendre à nos yeux la véritable vue des choses. » Quelques mois après il était mort. Sa statue, exécutée par Pradier, est placée dans la bibliothèque de Besançon en face de celle de Cuvier.

Il y a trois hommes à considérer dans Jouffroy : l'orateur, l'écrivain et le philosophe. Comme orateur, il manquait de plusieurs qualités essentielles, par exemple de cette âme qui soulève ou maîtrise les passions. Sa voix, d'ailleurs, n'avait pas assez d'énergie pour se faire entendre d'une assemblée nombreuse. Il n'était pourtant ni froid ni monotone. Sa parole simple, son timbre clair et ému, son regard prompt à saisir l'impression de son auditoire et à la rectifier s'il y avait lieu, l'accent avec lequel il savait persuader faisaient de lui un professeur éminent plutôt qu'un héros de tribune. Comme écrivain, il se distingue à la fois par la pureté de la diction, le caractère élevé de la pensée et la grandeur des images qu'il évoque autant que par l'émotion poignante qu'il communique au lecteur. L'exemple suivant suffira pour donner une idée de sa manière : « L'homme est enfanté dans la douleur; du berceau à la tombe, il endure les misères du corps et les misères de l'âme; il aspire au pouvoir et il demeure faible; il a de l'orgueil et il est humilié; il cherche le savoir et il ne peut percer son ignorance; il aime les créatures semblables à lui, et il les voit mourir, et il en est abandonné. Qui nous donnera l'explication de ces souffrances? Il y a aussi du plaisir sur cette terre, mais un plaisir trompeur et passager. Quand l'aspect de la jouissance ne nous échappe pas, c'est la jouissance qui nous échappe et qui s'émousse; si vous variez les objets de votre amour, c'est l'amour lui-même que vous faites évanouir. Quelle est donc la fin de l'homme sur cette terre? Et cette terre, quelle petite partie l'homme en occupe-t-il? Regardez sa demeure du haut des Alpes et de l'Etna, il semble qu'une ville tiendrait dans votre main; et qu'est-ce qu'une ville en comparaison d'un continent? qu'est-ce qu'un continent en comparaison de la vaste étendue des mers? qu'est-ce que le globe entier en comparaison des millions de globes flottant dans l'espace, et dans un espace sans limites? Que peut être le rôle de cette créature chétive dans cette étroite demeure? Les races humaines, comme en proie à un vertige, se sont levées de leur séjour originaire et se sont jetées les unes sur les autres : l'une a débordé sur l'Afrique et l'Europe; l'Europe, à son tour, a débordé sur l'Asie. Qu'est-il sorti de ces tempêtes? L'océan des peuples est-il enfin calmé? L'Amérique a-t-elle été agitée par ce bouillonnement, ou va-t-elle s'y abandonner à son tour? Qui percera le mystère de ces révolutions? Notre globe lui-même a subi des métamorphoses; il fut un temps où la nature n'y avait produit que des végétaux informes et immenses, sous lesquels se déroulaient de gigantesques reptiles; cette création a été détruite comme indigne de la main qui l'avait formée; elle a été remplacée par des quadrupèdes grossièrement organisés et qui semblaient une seconde ébauche d'un ouvrier inhabile; la nature brisa encore cette création, et, d'essai en essai, allant du plus imparfait au plus parfait, elle arriva à cette dernière création, qui mit pour la première fois l'homme sur la terre. Ainsi, l'homme semble n'être qu'un essai, après beaucoup d'autres que le Créateur s'est donné le plaisir de faire et de briser. Ces immenses reptiles, ces informes animaux qui ont disparu de la surface de la terre y ont vécu autrefois comme nous y vivons maintenant. Pourquoi le jour ne viendrait-il pas aussi où notre race sera effacée et où nos ossements déterrés ne sembleront aux espèces alors vivantes que des ébauches grossières d'une nature qui s'essaye? » Avant d'être écrites, ces paroles furent prononcées. On dit que l'auditoire se leva épouvanté.

Comme philosophe, Jouffroy a soulevé beaucoup de problèmes, mais n'en a résolu aucun. On peut dire que sa conscience en est restée, à ce point de vue, à l'état que l'élève de l'Ecole normale constata une nuit avec tant d'effroi. Aux ruines qu'il découvrit alors en lui, il en a ajouté de nouvelles, mais il s'est reconnu impuissant à rebâtir. Non pas, cependant, que les œuvres de Jouffroy ne contiennent que des négations; mais ses affirmations sont fondées sur des preuves si insuffisantes et si banales, qu'on sent bien que la foi philosophique de l'auteur n'a pas d'autre base que ce besoin de croire qui était un instinct de sa nature et qu'il nous a révélé lui-même. Qu'il nous suffise de donner une idée de sa psychologie. Il distingue dans l'organisme humain une force impossible à confondre avec le corps; cette force constitue proprement notre être, le corps n'est qu'un vêtement temporaire. « Une force, dit Jouffroy, ne commence ni ne finit : elle est toujours active de sa nature. » Chez cet homme invisible, qui n'est qu'une force contenue dans un récipient, il voit trois penchants naturels : 1° le désir du pouvoir; 2° le besoin de connaître; 3° l'amour de ses semblables. A côté, et comme causes ou ministres de ces trois désirs, l'homme possède trois facultés : 1° l'intelligence; 2° la faculté motrice; 3° la volonté. S'il ne rencontrait pas d'obstacles sur son chemin, il ferait servir ses facultés à la satisfaction de ses penchants. Afin de résister, il lutte, se concentre, réunit ses pouvoirs moraux ou facultés en un faisceau, crée en lui la personne. Il admet une séparation radicale entre la vie physiologique dont l'école médicale voulait faire une âme et la vie psychologique, force immatérielle (il ne dit pas immatérielle, mais il l'entend) sur qui le temps n'a point d'action. L'une préside aux fonctions du corps, l'autre le gouverne. Ce n'est là que le renouvellement d'une doctrine antique qu'il essaye de faire revivre. En morale, Jouffroy n'innove guère. Il fait consister le bon à se conformer à l'ordre universel. Par ordre universel, il entend la satisfaction de nos penchants dans une mesure qui ne nuise pas à la satisfaction de ceux d'autrui; il entend aussi une disposition intime à procurer à autrui la facilité de satisfaire ses penchants personnels.

Les principaux ouvrages de Jouffroy sont : une traduction des *Esquisses de philosophie morale* de Dugald Stewart (Paris, 1826, in-8°); une traduction de l'*Essai sur les pouvoirs de l'âme humaine* par Thomas Reid (Paris, 1828-1836, 6 vol. in-8°, y compris 1 vol. d'introduction et un appendice contenant les leçons de Royer-Collard); des *Mélanges philosophiques* (Paris, 1833, in-8°); le *Cours de droit naturel*, professé à la Faculté des lettres de Paris, en 1835 (Paris, 1835, 3 vol. in-8°); de *Nouveaux mélanges philosophiques*, publiés par M. Damiron, en 1842 (Paris, 1 vol. in-8°); un *Cours d'esthétique* suivi de la thèse de Jouffroy, *Sur le sentiment du beau*, et de deux fragments inédits avec une préface de M. Damiron (Paris, 1843, in-8°); enfin, un grand nombre d'articles publiés dans les journaux, dans les revues, dans plusieurs encyclopédies, *Courrier français*, *Globe*, *Moniteur*, *Revue des Deux-Mondes*, *Revue européenne*, *Encyclopédie moderne*, *Encyclopédie des gens du monde*, *Mémoires de l'Académie des sciences morales*, etc.

JOUFFROY (François), sculpteur français, né à Dijon en 1806. Il reçut d'abord des leçons de Ramey, et se fit admettre, à dix-huit ans, à l'Ecole des beaux-arts, où il obtint le second prix de sculpture en 1826 et le grand prix en 1832, avec un fort bon morceau de concours, *Capanée renversé des murs de Thèbes*. Pendant son séjour à Rome, M. Jouffroy exécuta, entre autres œuvres, le *Pâtre napolitain sur un tombeau*, qui figura au Salon de 1835 et y fut remarqué. Trois ans plus tard, l'artiste, alors de retour à Paris, exposa *Caïn maudit*, statue en marbre, à laquelle le jury décerna une seconde médaille. La *Jeune fille confiant son premier secret à Vénus* (1839) mit tout à fait en évidence les qualités de M. Jouffroy, la délicatesse et la grâce. Outre cette œuvre charmante, qu'on voit au musée du Luxembourg, il exposa, cette même année, la statuette de *Lamartine* et le buste de *Monge*. Depuis lors, il a successivement produit : la *Désillusion*, statue en marbre (1840); le buste de *Merlin* (1844); le *Printemps* et l'*Automne* (1845), statues en marbre exécutées pour la salle d'horticulture du palais du Luxembourg; le buste de *Mme Arsène Houssaye* (1847), morceau plein de grâce; la *Rêverie*, statue (1848); *Erigone*, statue en marbre pour Dijon, et les bustes de *Joseph Couturier*, du *Maréchal Dode de La Brunerie*, de la *Comtesse de Chalot* (1850); l'*Abandon*, statue en marbre (1853), etc. Citons encore de lui le *Bénitier de Saint-Germain-l'Auxerrois*, groupe en marbre de trois petits enfants, exécuté d'après un dessin de Mme de Lamartine (1843); un fronton à l'Institut des sourds-muets, à Paris; un groupe colossal décorant le portail de l'église Saint-Gervais (1854); des travaux décoratifs dans l'église Saint-Augustin (1864); le *Châtiment* et la *Protection*, statues destinées au Palais de Justice (1865), etc.

Chevalier de la Légion d'honneur en 1843, officier en 1861, M. Jouffroy est, en outre, membre de l'Académie des beaux-arts (1857) et professeur de sculpture à l'Ecole des beaux-arts (1863). C'est un artiste sérieux et distingué, dont les œuvres excellent surtout par l'élégance des lignes et par la finesse des modelés.

JOUFFROY D'ABBANS (Claude-François-Dorothée, marquis DE), célèbre mécanicien français, à qui l'on doit l'invention des bateaux à vapeur, né à Roche-sur-Rognon (Haute-Marne) en 1751, d'une ancienne famille de la Franche-Comté, mort aux Invalides en 1832. D'abord page de la dauphine, il entra au service à l'âge de vingt ans, fut exilé en Provence à la suite d'un duel et s'y occupa de recherches sur les manœuvres des galères à rames. De retour à Paris en 1775, il conçut l'idée d'appliquer la vapeur à la navigation en visitant la pompe à feu de Chaillot, récemment établie par Périer. Celui-ci, à qui il communiqua ses vues, déclara la chose impossible, après quelques essais infructueux. Mais Jouffroy n'en poursuivit pas moins ses expériences, et parvint à faire marcher par la vapeur un bateau sur le Doubs (juin 1776). L'appareil était mu par une machine à la Newcomen, à simple effet. Ce système, que l'on a appelé depuis *palmipède*, imitait les procédés des oiseaux aquatiques. Il était impuissant à faire mouvoir une grande masse, surtout à remonter le courant. L'inventeur put s'en convaincre dès le début. Aux rames il substitua les roues à aubes, et, le 15 juillet 1783, il lança à Lyon un bateau pourvu de ce nouvel appareil. Il eut la satisfaction de remonter la Saône jusqu'à l'île Barbe, située à une lieue de la ville. Les membres de l'Académie de Lyon assistaient à l'expérience; procès-verbal en fut dressé. Jouffroy voulut fonder une compagnie pour l'exploitation des nouveaux bateaux; mais il lui fallait un privilége. Il le sollicita du gouvernement. La question fut soumise à l'Académie des sciences, qui nomma une commission pour l'examiner. Parmi les membres de cette commission, se trouvait Périer, qui avait échoué dans ses tentatives de 1775. Il exposa à ses collègues ses doutes sur la valeur pratique de l'invention, et l'Académie conclut que l'expérience de Lyon n'était pas décisive. Pour en commencer de nouvelles, Jouffroy manquait de ressources, et, profondément découragé, il y renonça. Déjà on l'avait accablé de plaisanteries sur sa prétention de « vouloir accorder le feu et l'eau; » on lui avait même donné le sobriquet de Jouffroy-la-Pompe.

A l'époque de la Révolution, il émigra, servit dans l'armée de Condé, revint en France sous le Consulat, fut témoin des premières expériences de Fulton, mais ne songea qu'en 1816 à revendiquer le mérite de la découverte, dans un écrit ayant pour titre : les *Bateaux à vapeur* (in-8°). La même année, il prit un brevet, créa une compagnie, lança un bateau à vapeur à Bercy, le 20 août; mais le succès ne répondit pas à l'attente des actionnaires. Ce fut le dernier effort de Jouffroy. Il mourut du choléra, aux Invalides, où il avait été admis par la révolution de 1830. Ses droits de premier inventeur ont été établis par Arago; Fulton lui-même les avait reconnus hautement devant les tribunaux des Etats-Unis.

JOUFFROY D'ABBANS (Achille, marquis DE), publiciste et mécanicien français, fils du précédent, né vers 1790. Zélé partisan de la monarchie des Bourbons, du droit divin, du pouvoir absolu et de l'ultramontanisme, il défendit ses idées politiques et religieuses dans des écrits et dans des journaux, notamment dans l'*Observateur*, se rendit à Londres après la chute de Charles X et y fit paraître un journal, intitulé la *Légitimité*, dont la publication fut interdite en France. Désespérant de voir triompher une cause perdue, le marquis de Jouffroy revint en France et abandonna la politique pour s'occuper de mécanique. Reprenant la fameuse invention de son père, il chercha à perfectionner les bateaux à vapeur et inventa un appareil palmipède à charnières, destiné à faire mouvoir les navires. Ce fut également lui qui proposa, pour assurer l'adhérence des locomotives sur les chemins de fer, d'ajouter aux deux rails un troisième rail à crémaillère, et d'adapter aux locomotives une roue à engrenage correspondant au rail central. Ces deux inventions, pour l'exécution desquelles il dépensa beaucoup d'argent, n'eurent point le succès sur lequel il comptait et ne furent pas admises dans la pratique. On a de lui un assez grand nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : *Des idées libérales des Français* (Paris, 1815); les *Fastes de l'anarchie* ou *Précis des événements mémorables de la Révolution française depuis* 1789 *jusqu'en* 1804 (Paris, 1820, 2 vol. in-8°); les *Siècles de la monarchie française* ou *Description historique de la France depuis les premiers rois jusqu'à Louis XVI* (Paris, 1823 et suiv., in-fol.), ouvrage resté inachevé; *Introduction à l'histoire de France* ou *Description physique, politique et monumentale de la Gaule*, avec E. Breton (Paris, 1838, in-fol., avec cartes et planches), couronnée par l'Académie des inscriptions; *Des bateaux à vapeur, précis historique de leur invention* (Paris, 1839-1841, in-8°); *Chemins de fer, système Jouffroy* (1844, in-8°), etc.

JOUG s. m. (jough — latin *jugum*, mot qui se rapporte à un groupe de noms dont l'accord est général dans toutes les langues aryennes, comme on le verra par l'énumération suivante : sanscrit *yuga*, joug, couple, dans ce dernier sens aussi *yug*, *yugala*, *yugma*. La racine est *yug*, joindre, unir. Le mot zend n'est pas connu, mais la racine se trouve dans *yaokhsti*, désir de se joindre. Les autres langues iraniennes offrent : le persan *yûgh*, *yôgh*, *gûgh*, *guh*, *gô*, d'où *yughidan*, mettre le joug, le kourde *gôt*, d'où *gôt kens*, labourer, *gôtkâr*, laboureur, le beloute *gô*, l'ossète *ozian*. Comparez l'arménien *zoygkh*, couple, paire, et *zugel*, accoupler, atteler; grec *zugos*, *zugon*, *zeugos*, *zeuglê*; latin *jugum*, joug, racine *jung* dans *jungo*, joindre; irlandais *ughaim*, *ughmadh*, harnais; erse *uigheam*, kymrique ancien *iou*, moderne *iau*, ancien cornique *ieu*, armoricain *ieo*, *iao*, *geô*, gothique *jukuzi*, joug, *juk*, *gajuk*, couple; anglo-saxon *iue*, *ioc*, *geôc*, joug; scandinave *ok*, *oki*, ancien allemand *juh*, *joh*, etc. De là l'allemand moyen et moderne *jûch*, *juchart*, acre, comme le latin *jugerum*. La racine verbale est conservée dans le scandinave *oka*, joindre. Lithuanien *jungas*, letton *jugs*, *jungti*, atteler au joug; ancien slave et russe *igo*, bohémien, par aphérèse, *gho*. Ce nom si évidemment aryen du joug a passé du sanscrit au malais *igû*, et du slave aux langues finnoises : finlandais *ikkja*, esthonien *ikki*, carélien *iyuge*, olonien *yugei*, permien *igo*, etc.). Pièce de bois qu'on place au-dessus de la tête des bœufs, et à laquelle on les attache pour les atteler : *Mettre des taureaux sous le* JOUG. *Le bœuf fatigué du labour s'appuie sur son* JOUG. (A. Karr.)

Le bœuf sort de l'étable et vient tendre la tête
Au *joug* accoutumé que le bouvier apprête.

A. BARBIER.

— Fig. Sujétion, contrainte exercée par une autorité quelconque : *Le* JOUG *de la servitude, de la tyrannie, de l'obéissance. Le* JOUG *des lois. Les lois de la liberté sont mille fois plus austères que n'est dur le* JOUG *des tyrans.* (J.-J. Rouss.) *Tout gouvernement est un mal; tout gouvernement est un* JOUG. (Chateaub.) *Une nation que Dieu a faite intelligente et libre ne peut rester longtemps courbée sous le* JOUG *de la force matérielle.* (Guizot.) ‖ Influence morale qui s'exerce comme une sorte de contrainte : *Le* JOUG *des convenances sociales. Le* JOUG *de la reconnaissance. Tout est un* JOUG *pesant à quiconque veut vivre sans* JOUG *et sans règle.* (Mass.)

Heureux qui, satisfait de son humble fortune,
Libre du *joug* superbe où je suis attaché,
Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont caché!

RACINE.

— Antiq. rom. Pique attachée horizontalement à deux autres piques fixées en terre, et qui servait à infliger une sorte de honte aux personnes que l'on faisait passer dessous : *Les Samnites firent passer l'armée romaine sous le* JOUG. *Horace, après le meurtre de sa sœur, fut condamné à passer sous le* JOUG.

— Mar. Bâton de 1 mètre à 2 mètres de longueur, qu'on emploie à tordre certains cordages ou à serrer des ligatures. ‖ Dans les anciennes galères, Nom qu'on donnait à deux

fortes pièces de bois qui, placées aux deux extrémités du navire, portaient tout l'appareil des rames. On disait aussi JOUP.

— Techn. Fléau d'une balance.

— **Encycl.** Econ. rur. Presque toujours très-simples, les *jougs* présentent un grand nombre de formes. On n'en distingue cependant que trois sortes : le *joug* double, le *joug* simple et le *joug* multiple. Le *joug* double est le plus généralement employé dans plusieurs départements du Midi et en particulier dans l'Aveyron; il présente sur sa face inférieure deux enfoncements destinés à s'adapter sur la tête des bœufs; sur les parties latérales de chacun de ces enfoncements est pratiquée une rainure destinée à recevoir la corne correspondante. Ce *joug* embrasse exactement le sommet de la tête, en s'appuyant seulement contre les cornes par les rainures. On peut le fixer invariablement à la tête des animaux au moyen d'une large courroie. Pour éviter les pressions douloureuses et les plaies, on peut garnir la région frontale d'une tresse de paille, d'un coussin ou d'un morceau de peau de mouton. L'emploi du *joug* double est plein d'inconvénients. Il est surtout désavantageux lorsque les animaux qu'il réunit n'ont pas la même force et la même vivacité; ils font alors peu de travail, et cependant l'un d'eux s'épuise beaucoup. Le seul avantage du *joug*, sous le rapport de l'emploi de la force, c'est le moyen qu'il fournit de favoriser l'animal le plus faible. Pour obtenir ce résultat, on rapproche du timon le bœuf le plus fort. On peut encore soulager l'un des bœufs en rendant moins profondes les rainures qui doivent recevoir les cornes; pour cela, on place des morceaux de drap, de feutre ou de cuir dans ces rainures, qui se trouvent ainsi en partie comblées.

Quant au *joug* simple, il n'a qu'une seule courbure et ne peut s'appliquer qu'à un animal. Il sert pour faire tirer l'animal en cheville, au moyen de traits, ou entre des brancards qui se fixent à des trous ou à des crochets placés de chaque côté du *joug*. Avec le *joug* simple, les animaux sont libres, leur marche est rapide; ils déploient beaucoup de force et se fatiguent moins qu'avec le double. Il permet d'atteler les animaux isolément et de substituer les ruminants au cheval dans les binages des récoltes en ligne, dans les labours de terres fortes, pour mouvoir la machine à battre, etc.

Le *joug* multiple est employé en Italie, en Savoie, dans le Dauphiné. On fixe un des *jougs* sur la tête (c'est le *joug* double ordinaire) et un autre sur l'encolure, en avant du garrot. Ce dernier est composé d'une pièce de bois légèrement aplatie dans les endroits qui doivent s'appuyer sur les animaux, et pourvue en son milieu d'une chaîne qui va s'attacher au timon. Les bœufs attelés avec le *joug* multiple tirent à la fois par la tête et par le garrot; mais une grande partie de la force qui agit sur le garrot est perdue, à cause de l'ouverture de l'angle formé par la chaîne et le timon : l'effort tend plutôt à soulever la voiture qu'à la tirer en avant.

En Normandie, on emploie un *joug* formé d'une pièce de bois qui s'applique en avant du garrot, où elle est très-imparfaitement fixée par un arc en bois disposé en forme de collier, et qui embrasse l'encolure; le trou carré qui est au milieu sert à l'attelage. Ce harnais, très-simple, fait tirer par l'encolure, par le garrot; mais il gêne les animaux, quoiqu'il les blesse rarement.

En résumé, quelle que soit la forme d'un *joug*, il doit, tout en embrassant la tête, ne toucher ni la nuque ni les oreilles et ne s'appuyer que sur les cornes. Le timon doit être plus bas que l'insertion des vertèbres cervicales à la tête, pour faire équilibre à l'action des muscles extenseurs de l'encolure, très-puissants dans le bœuf.

Si l'on compare l'attelage au *joug* des bœufs et l'attelage au collier, usité pour les solipèdes, il est évident que ce dernier mode vaut beaucoup mieux que le premier; car, en tirant au collier, le bœuf jouit de toute sa liberté d'allure. Mais on peut faire à cette manière de voir plusieurs objections pratiques. Ainsi, il est évident d'abord que, par suite de sa constitution anatomique, le bœuf peut déployer plus de force de traction avec la tête qu'avec l'encolure, et que le collier expose le bœuf à des blessures assez fréquentes qui, par la douleur qu'elles produisent, amènent une déperdition de forces de l'animal, ce qui a conduit M. Sanson à faire une objection économique très-sérieuse contre l'emploi du collier. « En effet, dit-il, la vie de travail du bœuf est nécessairement d'une durée fort limitée, surtout si l'on exploite cet animal dans des conditions de progrès, qui exigent le fréquent renouvellement du bétail devant finir par l'abattoir. »

JOUGAU s. m. (jou-go). Ornith. Espèce de chouette.

JOUGNE, commune de France, départ. du Doubs, arrond. de Pontarlier, cant. de Mouthe; 1170 hab., en 1865. Fabrique de clouterie, tréfilerie; scieries et forges, entrepôt de sel, tannerie, etc. Restes d'un ancien château fort.

Le 11 juillet 1870, le beau village de Jougne a été la proie des flammes; le feu a pris à midi, dans la vallée qui est au pied de Jougne. Un vent violent l'a transporté à 2 kilom., sur les hauteurs où le village est situé. Une heure a suffi à la destruction de toute la commune. Jougne n'est plus qu'une ruine; 92 maisons ont été brûlées; il en reste 8.

JOUHAUD (Auguste), auteur dramatique belge, né à Bruxelles en 1806. Dès le collége, il se mit à composer des vaudevilles, et il était doué d'une telle facilité qu'il lui arrivait souvent, dit un biographe, de composer une pièce en un jour. Pendant un temps, Jouhaud fut le seul auteur belge qui s'adonnât à ce genre de littérature. Il possède la tournure d'esprit, la verve spirituelle qui conviennent au vaudeville. Il tourne habilement le couplet et sait tirer d'un sujet vulgaire des situations originales et des effets piquants. M. Jouhaud a collaboré à diverses feuilles légères : *le Petit homme gris*, l'*Echo de Bruxelles*, le *Robert le Diable*, etc. Parmi ses pièces nous citerons : les *Petits prisonniers*, en un acte (1822); *Napoléon* ou l'*Empereur et le colonel*, en deux actes (1827); *Guillaume le Têtu*, pièce en trois journées (1830), œuvre aristophanesque dont le héros était le roi de Hollande; le *Volontaire belge*, vaudeville en deux actes (1830); *Charles X* ou les *Suites d'un coup d'Etat*, pièce en trois journées (1830); la *Prise d'Anvers*, vaudeville en deux actes (1830); l'*Anti-camaraderie*, comédie en cinq actes et en prose (1837); *Robert-Macaire en Belgique*, pièce en cinq tableaux (1837); la *Vieillesse du gamin de Paris*, vaudeville en un acte (1838); *Ecorce russe, cœur français*, vaudeville en un acte, avec Alphonse Royer (théâtre Saint-Marcel, 1839); la *Fille du pacha*, vaudeville en deux actes (théâtre de la Porte-Saint-Antoine, 1839); les *Ouvriers du faubourg*, drame-vaudeville en deux actes (1841); la *Science du diable*, revue-vaudeville en trois actes, avec Clairville et Guénée (Délassements-Comiques, 1842), succès de vogue; le *Diogène du faubourg Saint-Antoine*, parodie en vers du *Diogène* de Félix Pyat (1846); *Promettre et tenir...*, comédie en un acte et en prose (Odéon, 1847), etc. On doit aussi à M. Jouhaud une brochure intitulée les *Journées des* 25, 26, 27, 28 et 29 *juillet* 1830, *pot-pourri sur ce qui vient de se passer à Paris* (Bruxelles, in-8°).

JOUHE, village et comm. de France (Jura), cant. de Rochefort, arrond. et à 7 kilom. de Dôle, au fond d'une étroite vallée; 589 hab. Source minérale froide et saline. Bons vins. Carrières de pierre. On remarque dans l'église la chaire à prêcher, plusieurs tableaux et statues, et la Vierge miraculeuse du Mont-Roland. La montagne isolée du Mont-Roland, dont le sommet atteint 340 mètres au-dessus de la mer, porte les ruines d'un ancien couvent de moines noirs et une église bâtie par les jésuites.

JOUI s. m. (jou-i). Liquide dont se nourrissent les Japonais, et dont la base est du jus de bœuf rôti.

JOUILLÈRE s. f. (jou-llè-re; *ll* mll.). Hydraul. Chacun des murs d'aplomb, avancés dans l'eau, qui retiennent les berges d'une écluse, et reçoivent les coulisses des vannes. ‖ On dit aussi JOUIÈRE.

JOUIN (Nicolas), pamphlétaire et poëte français, né à Chartres en 1684, mort à Paris en 1757. Il fut joaillier, puis devint banquier à Paris. Partisan du jansénisme, il publia contre les jésuites et les adhérents à la bulle *Unigenitus* un grand nombre de satires en vers et de pamphlets en prose, écrits d'un style parfois plus que grivois. Nous citerons, entre autres : le *Portefeuille du diable* ou *Suite de Philotanus* (1733); le *Véritable almanach nouveau pour l'année* 1733 ou le *Nouveau calendrier jésuitique* (Trévoux, in-24); les *Regrets des jésuites au sujet du nouveau bréviaire de Paris* (1736) en vers; *Chanson d'un inconnu, nouvellement découverte et mise au jour* (Turin, in-12), satire contre les jésuites, rééditée sous le titre de *Mœurs des jésuites, leur conduite sacrilége au tribunal de la pénitence* (Turin, 1756); le *Philotanus moderne* (1740); *Procès contre les jésuites, pour servir de suite aux* Causes célèbres (Brest, 1750); *Harangues des habitants de la paroisse de Sarcelles à monseigneur Christophe de Beaumont* (Aix, 1754), recueil de pièces satiriques en vers et en patois, qui furent réimprimées sous le nom de *Sarcellades* et qui le firent emprisonner à la Bastille; *Pièces et anecdotes intéressantes* (Utrecht, 1755, 2 vol. in-12), réimpression de la plupart des pièces précitées.

JOUIN (Pierre), jurisconsulte et homme politique français, né à Rennes en 1808. Il exerçait la profession d'avocat dans sa ville natale lorsque éclata la révolution de 1848. Elu représentant du peuple à la Constituante, il fit partie du comité des cultes, et vota en général avec la droite, dont il se sépara néanmoins à plusieurs reprises, notamment en se prononçant pour la liberté des cultes, pour l'amnistie générale, contre le maintien de l'état de siége pendant la discussion de la constitution, contre l'impôt du sel et le cautionnement des journaux. M. Jouin se montra en maintes circonstances opposé à la ligne politique suivie par le président Louis Napoléon Bonaparte, ne fut pas réélu à la Législative et reprit alors sa profession d'avocat.

JOUIR v. n. ou intr. (jou-ir — lat. *gaudere*, éprouver de la joie). Avoir un usage avantageux; tirer avantage ou agrément : JOUIR *de ses biens.* JOUIR *d'une grande fortune.* JOUIR *de tous ses droits.* JOUIR *d'une entière liberté. L'expérience ne nous éclaire souvent que pour nous donner des regrets; c'est un trésor que nous amassons sans en* JOUIR. (Lacretelle). *La liberté a ses ennuis qu'il faut subir pour* JOUIR *de ses bienfaits.* (Guizot.)

D'un bienfait commencé le cœur jouit d'avance.
DEMOUSTIER.

Hâtons-nous aujourd'hui de *jouir* de la vie :
Qui sait si nous vivrons demain?
RACINE.

Aimons donc, aimons donc! de l'heure fugitive
Hâtons-nous, *jouissons!*
L'homme n'a point de port, le temps n'a point de [rive;
Il coule et nous passons.
LAMARTINE.

‖ Se réjouir, être satisfait : JOUIR *de l'embarras, de la surprise de quelqu'un.* ‖ Etre en possession : JOUIR *d'une parfaite santé.* JOUIR *de l'estime de ses concitoyens. Nul ne peut être heureux s'il ne* JOUIT *de sa propre estime.* (J.-J. Rouss.)

Crois-tu que mes chagrins doivent s'évanouir
A l'aspect d'un bonheur dont je ne puis *jouir?*
RACINE.

‖ Se dit des choses dans un sens analogue : *Il est des planètes dont les différentes parties ne* JOUISSENT *que successivement d'une lumière empruntée.* (Buff.) *La coutellerie anglaise* JOUIT *d'un grand renom.* (Mich. Chev.)

— Absol. Avoir l'usage des choses, en tirer du profit, de l'agrément ou du plaisir : JOUIR *de bonne foi. La sagesse est de* JOUIR, *la bonté de faire* JOUIR. (Sadi.) *On veut* JOUIR; *après soi le déluge.* (Dider.) *Etre heureux, ce n'est pas* JOUIR, *c'est ne pas souffrir.* (Raspail.)

S'occuper, c'est savoir *jouir*;
L'oisiveté pèse et tourmente.
VOLTAIRE.

‖ Goûter le plaisir particulier au coït : *Dans les animaux quadrupèdes, le mâle, dès qu'il a* JOUI, *se sépare de la femelle.* (Buff.)

— *Jouir de quelqu'un*, S'en servir à son avantage. ‖ Obtenir ses faveurs, en parlant d'une femme : JOUIR *de la femme de son voisin. Quelques sénateurs allèrent jusqu'à proposer qu'il fût permis à Tibère de* JOUIR DE *toutes les femmes qu'il lui plairait.* (Montesq.) ‖ Avoir l'agrément de la présence : *Nous ne pourrons donc* JOUIR DE *vous deux jours durant?*

— *Jouir de son reste*, Profiter de quelques avantages que l'on va perdre pour toujours : JOUISSEZ DE VOTRE RESTE, *c'est votre dernier jour de vacance.*

— Véner. Faire la curée : *Pour avoir de bons chiens, il faut les faire* JOUIR *souvent.* (Baudrillart.)

— s. m. Action de jouir : *C'est le* JOUIR, *non le posséder, qui nous rend heureux.* (Montaigne.)

JOUISSANCE s. m. (jou-i-san-se — rad. *jouir*). Libre usage, faculté de jouir : *Avoir la pleine* JOUISSANCE *de tous ses biens. Entrer en* JOUISSANCE. *Laisser à sa femme la* JOUISSANCE *d'une maison. Etre privé de la* JOUISSANCE *de ses droits. La* JOUISSANCE *est le fruit et la récompense du travail.* (Vauven.) *Jamais les peuples ne sont entrés en* JOUISSANCE *de leurs droits, qu'en passant au travers des maux inhérents aux révolutions combattues.* (Chateaub.) ‖ Action d'user librement, de jouir : *Ce n'est pas la possession qui nous rend heureux, c'est la* JOUISSANCE. (Mme de Lambert.) ‖ Plaisir de l'âme ou des sens : *Les pures* JOUISSANCES *de l'intelligence. Les grossières* JOUISSANCES *de la brute. Il n'y a peut-être pas de plus douces* JOUISSANCES *que les privations que l'on s'impose pour le bonheur de ceux qu'on aime.* (Sénèque.) *La plus douce habitude de l'âme consiste dans une modération de* JOUISSANCE *qui laisse peu de prise au désir et au dégoût.* (J.-J. Rouss.) *Les* JOUISSANCES *les plus douces sont celles qui n'épuisent pas l'espérance.* (Lévis.) *En fait de* JOUISSANCES, *l'amitié vit de ses rentes et l'amour mange son capital.* (Petit-Senn.) ‖ Se dit particulièrement du plaisir procuré par le coït : *La fornication est la* JOUISSANCE *passagère de deux personnes libres, mais non concubinaires.* (Proudh.)

— Anc. littér. Pièce de vers contenant le récit d'une aventure amoureuse : *L'abbé Têtu, homme connu par beaucoup de bouquets à Iris, d'impromptus, de* JOUISSANCES *et de psaumes paraphrasés, après avoir voulu être longtemps un agréable débauché, eut l'ambition de convertir Mlle de Lenclos à sa mort.* (Volt).

— **Syn. Jouissance, plaisir, volupté.** La *jouissance* est un sentiment intime, calme et par là même prolongé; on s'y complaît, on en est tout pénétré. *Plaisir* a une signification beaucoup plus générale; toute *jouissance* est un *plaisir*; mais il y a des plaisirs trop rapides pour qu'on les appelle des *jouissances*. Toute sensation agréable est un *plaisir;* si elle se prolonge, si nous cherchons nous-mêmes à la prolonger, elle devient une *jouissance*. La *volupté* est un *plaisir* par lequel on se laisse dominer, et presque toujours un *plaisir* sensuel, comme ceux de l'amour ou de la table; si quelquefois on donne aux *plaisirs* de l'âme le nom de *volupté*, c'est qu'on les considère comme s'imposant à la volonté et capables de donner naissance à de véritables passions. Le mot *volupté* est aussi le seul qui puisse représenter le *plaisir* comme un être personnifié; c'est ainsi qu'on peut dire d'un homme sensuel que la *volupté* est devenue son dieu.

JOUISSANT, ANTE adj. (jou-i-san, an-te — rad *jouir*). Jurispr. Qui jouit, qui a l'usage légal :

Personne de ses droits usante et *jouissante.*
RACINE.

JOUJOU s. m. (jou-jou — rad. *jouer*, dont la première syllabe se trouve répétée comme dans la plupart des mots à l'usage des petits enfants : *Papa, tata, dodo, toutou, bébé*, etc.). Jouet, petit objet servant d'amusement aux jeunes enfants : *On trompe les enfants avec des* JOUJOUX, *les hommes avec des serments.* (Lysandre). *Il y a dans le cœur des femmes de province des surprises comme dans certains* JOUJOUX. (Balz.)

— Par anal. Objet relativement petit et mignon : *Les vaisseaux de guerre des Russes sont les* JOUJOUX *de l'empereur de Russie.* (Lord Durham.)

— Fig. Objet sans valeur sérieuse, et qui ne peut être apprécié que des esprits légers : *Les hommes faits ont leurs* JOUJOUX, *aussi bien que les enfants.*

— Fam. *Faire joujou*, Jouer : *Fais* JOUJOU, *mon petit ami.*

JOUKOFSKI (Vasili-Andrévitch), poëte russe, né à Bielef (gouvernement de Toula) en 1783, mort à Stuttgard vers 1851. Il débuta à dix-huit ans par une pièce de vers intitulée : le *Cimetière de village*, et s'adonna complétement depuis lors à la culture des lettres. En 1808, il devint rédacteur du *Messager russe*, revue fort estimée, et composa, lors de la guerre de 1812, à laquelle il prit part comme volontaire, un chant patriotique remarquable, *Chant au camp des Russes.* Joukofski fut par la suite professeur de littérature russe de la femme du grand-duc Nicolas, qui fut par la suite empereur et le chargea de l'éducation de son fils aîné, aujourd'hui Alexandre II. Il est allé terminer ses jours en Allemagne. Joukofski a rendu de grands services à la Russie en l'initiant aux chefs-d'œuvre des meilleurs poëtes étrangers. Ses *Œuvres* ont été publiées à Saint-Pétersbourg (1835, 9 vol. in-8°).

JOULIN (Désiré-Joseph), médecin et journaliste français, né à Mont (Loir-et-Cher) en 1821. Il vint faire ses études médicales à Paris, où il a pris le grade de docteur en 1858, et est devenu professeur à la Faculté (1863). M. Joulin s'est particulièrement occupé des maladies des femmes et a publié plusieurs ouvrages estimés : *Etudes biographiques sur les maladies des femmes* (1861, in-8°); *Des cas de dystocie appartenant aux fœtus* (1863, in-8°); *Mémoires sur les avantages du forceps* (1865, in-8°); *Traité complet des accouchements* (1866-1867, 4 part. in-8°, avec fig.), etc. Le docteur Joulin a publié, en outre, plusieurs monographies originales, dont voici les titres : *De la cautérisation épidermique rachidienne dans le traitement de certaines névroses* (1858, in-4°); *Du bassin dans les races humaines* (in-8°); *Du bassin chez les mammifères* (in-8°); *De la force en obstétrique.* Outre ces monographies, nous devons encore à M. Joulin un grand nombre d'articles bibliographiques et critiques, insérés dans le *Moniteur des hôpitaux* et le *Moniteur des sciences*, qui se font remarquer par leur allure vive, ironique et mordante. Mais quelle que soit la valeur de ses ouvrages scientifiques, c'est surtout comme journaliste que le docteur Joulin est connu du public. D'une plume alerte et spirituelle, il a écrit, soit sous son nom, soit sous les pseudonymes de docteur **Hermès** et de docteur **Flavius**, des articles qui ont été fort goûtés dans divers journaux, notamment dans le *Figaro* et dans l'*Opinion nationale.* On a particulièrement remarqué ses vives et mordantes polémiques contre les cléricaux, qui, en 1868, dans une pétition adressée au Sénat au sujet de la liberté de l'enseignement supérieur, accusèrent plusieurs professeurs de la Faculté de médecine de Paris d'enseigner le matérialisme. Il a réuni ses meilleurs articles sous le titre de *Causeries du docteur* (1866, in-18), et a publié sous le titre : *Au feu les libres penseurs* (1868, in-8°), trois lettres adressées à M. Dupanloup en réponse à un écrit du fougueux prélat. Citons enfin de lui les *Caravanes d'un chirurgien d'ambulance* (1871).

JOUR s. m. (jour — v. l'étym. à la partie encycl.). Lumière dont le soleil éclaire la terre : *La clarté du* JOUR. *Avant le* JOUR. *Au point du* JOUR. *Au lever du* JOUR. *Au petit* JOUR. *Il est grand* JOUR. *Il ne fait plus* JOUR. *Le* JOUR *baisse. On est en plein* JOUR. *Le* JOUR *entre à peine ici. Fuir le* JOUR. *Aimer le* JOUR. *Prévenir le* JOUR. *Le* JOUR *est ce qu'il y a de plus beau dans la nature.* (Fonten.) *Personne n'aime le* JOUR *comme l'aveugle.* (V. Hugo.)

Le *jour* n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.
RACINE.

‖ Temps pendant lequel on y voit, Temps qui s'écoule depuis le commencement de l'aurore jusqu'à la fin du crépuscule : *Accoutumez vos enfants à demeurer été et hiver,* JOUR *et nuit*

toujours tête nue. (J.-J. Rouss.) *La nuit est plus favorable que le* JOUR *aux réminiscences du voyageur.* (Chateaub.) *La nuit appartient à la pensée, le* JOUR *à l'action.* (E. Pelletan.)

Travail, repos, douleur, et quelquefois un rêve,
Voilà le *jour*, puis vient la nuit.
LAMARTINE.

‖ Temps qui s'écoule depuis le lever jusqu'au coucher du soleil : *Au pôle, il n'y a qu'un* JOUR *de six mois et une nuit de six mois. Les* JOURS *commencent à croître en décembre et à diminuer en juin.* ‖ Espace de temps réglé par une révolution de la terre sur elle-même, ou par la révolution apparente du soleil autour de la terre : *Le* JOUR *se divise en vingt-quatre heures. L'année se compose de trois cent soixante-cinq jours et six heures. Tous les* JOURS *vont à la mort; le dernier y arrive.* (Montaigne.) *Il y a tel long* JOUR *qui renferme moins d'événements que telle rapide minute.* (A. Karr.)

Le *jour* succède au *jour* et la peine à la peine.
LAMARTINE.

Chaque *jour* est un bien que du ciel je reçois;
Jouissons aujourd'hui de celui qu'il me donne;
Il n'appartient pas plus aux jeunes gens qu'à moi,
Et celui de demain n'appartient à personne.
MAUCROIX.

‖ Temps de la journée réservé au travail : *Perdre un jour. Aucun plaisir ne doit occuper une trop grande place dans les* JOURS *d'un homme chargé des affaires du peuple.* (De Ségur.) ‖ Se dit particulièrement des journées employées au travail : *Les* JOURS *et les dimanches. Un habit pour les* JOURS, *pour tous les* JOURS. *Pour beaucoup d'ouvriers, il n'y a que cinq* JOURS *dans une semaine.* (L.-J. Larcher.)

— Pris dans le sens d'espace de vingt-quatre heures, le mot *jour* est fréquemment déterminé par diverses circonstances. ‖ Par la température : *Un beau* JOUR. *Un* JOUR *d'orage. Un* JOUR *de pluie.* ‖ Par la saison à laquelle le jour appartient ou semble appartenir par sa température : *Un* JOUR *d'hiver, d'été, de printemps. La Provence a, en plein hiver, de magnifiques* JOURS *de printemps.* ‖ Par la façon dont la journée est employée : *Un* JOUR *de fête. Un* JOUR *de repos. Un* JOUR *de congé.* ‖ Par une occurrence particulière : *Le* JOUR *de votre fête.* ‖ Par une action particulière que l'on fait : *Un* JOUR *de médecine.*

Il est de certains *jours* de barbe où, par ma foi,
Vous ne paraissez pas plus malade que moi.
REGNARD.

‖ Par la fête que l'on célèbre : *Le* JOUR *de Pâques, de Noël, de la Saint-Médard.* ‖ Par un fait ou un événement particulier : *Le* JOUR *de la bataille de Marengo. Le* JOUR *de votre départ. Le* JOUR *de la naissance de mon fils.* ‖ Par les dispositions dans lesquelles on passe la journée : *Un* JOUR *de bonheur. Un* JOUR *de joie. Un* JOUR *d'angoisse. Malheur à qui ne sait pas sacrifier un* JOUR *de plaisir aux devoirs de l'humanité!* (J.-J. Rouss.)

Il est des *jours* d'ennui, d'abattement extrême,
Où l'homme le plus ferme est à charge à soi-même.
DUCIS.

— Par anal. Clarté quelconque : *Le gaz donne un* JOUR *blafard.*

— Par ext. Manière dont les objets sont éclairés : *Un tableau éclairé par un mauvais, par un faux* JOUR. *Un tableau qui n'est pas dans son vrai* JOUR, *dans son* JOUR.

— Epoque, circonstance : *Le* JOUR *où la liberté de la presse périra, ce* JOUR-*là nous retournerons à la servitude.* (Royer-Collard.) *Le* JOUR *où un homme a réfléchi, ce* JOUR-*là la phisosophie a commencé.* (V. Cousin.) ‖ Temps très-court : *Vous n'avez qu'un* JOUR *à passer sur la terre, faites en sorte de le passer en paix.* (Lamenn.) *L'arbre de la volupté ne fleurit qu'un* JOUR, *et ses fruits sont pleins d'amertume.* (Alibert.)

. . . . Le bonheur sur terre
Peut n'avoir qu'une nuit, comme la gloire un *jour*.
A. DE MUSSET.

— Epoque actuelle, moment actuel : *Les hommes du* JOUR. *Les nouvelles du* JOUR. *Les préoccupations du* JOUR. *Le Français aura beau faire, il ne sera jamais qu'un courtisan, n'importe de qui, pourvu que ce soit un puissant du* JOUR. (Chateaub.) ‖ Journée actuelle, aujourd'hui, par opposition à demain : *Les rois ont le* JOUR, *les peuples ont le lendemain.* (V. Hugo.) *Le maître du* JOUR *sera le tyran du lendemain.* (Mme E. de Gir.) *En politique, ce n'est pas sur le* JOUR *qu'il faut avoir l'œil, c'est sur le lendemain.* (E. de Gir.)

— Poétiq. Vie humaine : *Donner, recevoir le* JOUR. *Perdre le* JOUR. *Vivre de longs* JOURS. *Sauver les* JOURS *de quelqu'un. Prendre soin des* JOURS *de quelqu'un. Les* JOURS *du méchant sont remplis d'alarmes.* (Dider.) *Nous passons nos* JOURS *dans les antichambres à essuyer les rebuffades d'un manant parvenu.* (Chateaub.) *Il faut se laisser aller au courant de ses* JOURS, *sans jamais chercher à le remonter.* (A. d'Houdetot.)

...Qui peut vivre infâme est indigne du *jour*.
CORNEILLE.

La course de mes *jours* est plus qu'à demi faite,
Et je vais prudemment songer à la retraite.
RACAN.

‖ Epoque de la vie, durée partielle de la vie : *Il semblait que je prévoyais le sort qui m'attendait sur mes vieux* JOURS. (J.-J. Rouss.) *Mon ambition n'a jamais été à plus d'un morceau de pain pour mes vieux* JOURS. (Béranger.)

Ah! que nos derniers *jours* sont rarement sereins!
VOLTAIRE.

— Fig. Ce qui éclaire quelque chose, ce qui sert à le faire comprendre : *Jeter du* JOUR *sur une question. Il est des têtes qui n'ont point de fenêtres, et que le* JOUR *ne peut frapper d'en haut; rien n'y vient du côté du ciel.* (J. Joubert.)

L'œil humain n'est pas fait pour la pure clarté;
Point de *jour* ici-bas qu'un peu d'ombre n'altère.
LAMARTINE.

‖ Etat, condition de ce qui est public, évident, facile à savoir ou à connaître : *Faire toutes ses actions au grand* JOUR. *Le grand* JOUR *de la publicité. Le crime seul doit craindre le grand* JOUR. *Allons droitement et honnêtement comme des hommes qui sont en plein* JOUR *et dont toutes les actions sont éclairées.* (Boss.)

Ma pensée au grand *jour* partout s'offre et s'expose,
Et mon vers, bien ou mal, dit toujours quelque chose.
BOILEAU.

‖ Aspect, apparence, point de vue : *Le cardinal de Retz sait donner un beau* JOUR *à ses défauts.* (La Rochef.) *On rencontre à peu près partout et toujours les mêmes personnes; mais ces mêmes personnes ne sont pas toujours distribuées dans le même ordre ni placées sous le même* JOUR. (Mme E. de Gir.)

Cette vie, où longtemps gémit mon cœur rebelle,
Je la vois sous un *jour* qui la rend presque belle;
Car, jusqu'à vous, hélas! seul, errant, opprimé,
J'ai lutté, j'ai souffert, — je n'avais point aimé.
V. HUGO.

‖ Evidence, clarté propre :

Je puis dans tout son *jour* mettre la vérité.
RACINE.

‖ Issue ou existence possible ou probable : *Voir* JOUR *à une affaire.*

Sitôt qu'elle voit *jour* à d'innocents plaisirs,
Je vois qu'elle devine et prévient mes désirs.
CORNEILLE.

— *Jour férié*, Jour de fête consacré à des cérémonies religieuses ou nationales : *Les dimanches sont des* JOURS FÉRIÉS. *Une réduction du nombre des* JOURS FÉRIÉS *avait eu lieu sous Louis XIV, malgré une opposition assez vive; le roi, sur les représentations de Colbert, qui se plaignait de avoir trop de jours enlevés au travail, avait obtenu de l'archevêque de Paris la suppression de dix-sept fêtes.*

— *Jours ouvrables*, Jours où la loi religieuse permet de se livrer au travail.

— *Jours gras*, Jeudi, dimanche, lundi et mardi qui précèdent immédiatement l'abstinence du carême, et sont ordinairement accompagnés de réjouissances particulières.

— *Jour artificiel*, Clarté obtenue à l'aide d'un foyer produit artificiellement.

— *Bon jour*, Jour heureusement ou agréablement passé : *Souhaiter un* BON JOUR, *le* BON JOUR *à quelqu'un.* Ne s'emploie guère qu'en un seul mot, *Bonjour.* ‖ Jour de grande fête : *Je ne mets cette robe qu'aux* BONS JOURS. ‖ Communion : *Faire son* BON JOUR.

— *Les beaux jours*, Le printemps, la belle saison : *Je ne partirai qu'*AUX BEAUX JOURS. *Voilà les* BEAUX JOURS *qui font mine de revenir.* (Mme de Sévigné.) ‖ Le temps de la jeunesse, le bel âge .

On ne doute de rien dans le cours des *beaux jours*,
On croit que l'avenir y répondra toujours.
LA CHAUSSÉE.

Ce qu'on appelle nos *beaux jours*,
N'est qu'un éclair brillant dans une nuit d'orage.
LAMARTINE.

— *Le plus beau jour de la vie*, Le jour du mariage. Cette expression est devenue à peu près ridicule, et ne s'emploie plus guère qu'ironiquement.

— *Mauvais jour*, Jour malheureux ou fatal : *Trois faillites ce matin; c'est décidement un* MAUVAIS JOUR. *Nos plus* MAUVAIS JOURS *sont passés.* ‖ Jour où l'on est mécontent, mal disposé : *Il est dans son* MAUVAIS JOUR, *dans ses* MAUVAIS JOURS.

— *Les mauvais jours*, le temps de l'hiver :

Nous passons sans ennui le temps *des mauvais jours*;
Ils sont si bien remplis que nous les trouvons courts.
LAMARTINE.

— *Demi-jour*, Jour faible, naturel ou artificiel : *Les contrées de l'extrême Nord ne connaissent que le* DEMI-JOUR. *Le* DEMI-JOUR *des églises gothiques inspire une sorte d'effroi religieux.*

Attends; ce *demi-jour*, mêlé d'une ombre obscure,
Suffit pour te guider en ce terrestre lieu.
LAMARTINE.

— Fig. Etat d'incertitude, de doute, de connaissance incomplète : *Quand les nations s'habituent à ce* DEMI-JOUR *qui montre et qui cache également toutes choses, quand elles s'endorment dans la lassitude, c'en est fait, elles abdiquent et meurent.* (E. de Gir.)

— *Jour de quelqu'un*, Jour où il est disponible pour faire quelque chose : *Donnez-moi* VOTRE JOUR. ‖ Jour où il doit faire, où il fait quelque chose à son tour : *Vous êtes de garde ce soir; c'est* VOTRE JOUR. ‖ Jour qui a, pour quelqu'un ou quelque chose, une importance solennelle ou décisive : *Bons ou mauvais, les* JOURS DE *l'aristocratie sont passés.* (S. de Sacy.) *La vérité finira par avoir* SON JOUR. (Proudh.)

Tremble, *ton jour* approche, et ton règne est passé.
RACINE.

Chaque peuple a son siècle, et chaque homme a *son* [*jour*.
LAMARTINE.

— *Astre du jour, Flambeau du jour, Père du jour, Dieu du jour*, Divers noms que les poëtes donnent au soleil :

Dieu du jour, dieu des vers, ils brisent ton image.
C. DELAVIGNE.

— *Plein de jours*, Qui a vécu longtemps : *Un vieillard* PLEIN DE JOURS *et de sagesse. Mourir* PLEIN DE JOURS.

Quand on est *plein de jours*, gaîment on les prodigue.
BRIZEUX.

‖ Plein de vie, vivant et en bonne santé :

Tel que l'on croyait mort est *plein de jours* peut-être;
C'est quand on l'a pleuré qu'on le voit reparaître.
PONSARD.

— *Au jour la journée*, ou moins bien *Au jour le jour*, Chaque jour à mesure et isolément, et de façon que le gain de la journée ne suffise qu'au jour présent : *Gagner son pain* AU JOUR LA JOURNÉE. *Vivre* AU JOUR LE JOUR. *Le peuple vit à peu près* AU JOUR LE JOUR. (Mich. Chev.) ‖ Sans espoir d'amélioration pour l'avenir; sans s'inquiéter de l'avenir : *Je vis* AU JOUR LA JOURNÉE, *assez sèchement, et avec diverses sujétions extérieures qui m'importunent.* (Fén.) ‖ Sans préoccupation, sans réflexion, en s'étourdissant : *Les hommes n'aiment pas à approfondir : ils vivent* AU JOUR LA JOURNÉE *avec leur conscience.* (Rivarol.)

— *Mettre au jour, Donner le jour à*, Enfanter ou procréer : METTRE AU JOUR *les enfants, les élever lorsqu'ils sont venus au monde, s'occuper chaque jour des soins domestiques, tels sont les devoirs de la femme.* (Manou.) *Après le malheur de naître, je n'en connais pas de plus grand que celui de* DONNER LE JOUR *à un homme.* (Chateaub.) ‖ Publier : METTRE AU JOUR *un nouvel ouvrage.* DONNER LE JOUR À *un poëme épique. L'étrange embarras qu'un livre à* METTRE AU JOUR! (Mol.)

A quoi bon *mettre au jour* tous ces discours frivoles,
Et ces riens enfermés dans de grandes paroles?
BOILEAU.

‖ Divulguer, faire connaître : *La philosophie n'a fait que* METTRE AU JOUR *ce que contenait l'esprit humain.* (Guizot.)

— *Voir le jour*, Naître, vivre : *J'*AI VU LE JOUR *à Paris. Depuis que je* VOIS LE JOUR. ‖ Etre exhibé, tiré d'un lieu caché ou fermé : *Voici un habit qui n'*AVAIT *pas* VU LE JOUR *depuis cinq ans.* ‖ Etre publié : *Ce manuscrit ne* VERRA *jamais* LE JOUR.

— *Se faire jour*. Se dit du moment où le jour succède à la nuit : *Il commence à* SE FAIRE JOUR. ‖ S'ouvrir un passage : SE FAIRE JOUR *à travers les ennemis.*

Au travers des périls un grand cœur *se fait jour*.
RACINE.

‖ Trouver une issue, un moyen de réussir : *Il a su* SE FAIRE JOUR *au milieu de trente affaires des plus épineuses.* ‖ Se montrer, se produire : *La vérité finit par* SE FAIRE JOUR. *Il ne suffit pas de reconnaître la volonté nationale, il faut encore lui donner un moyen pacifique de* SE FAIRE JOUR. (E. de Gir.)

— Loc. fam. *Etre beau comme le jour*, Etre très-beau ou très-bien mis : *Vous voilà* BELLE COMME LE JOUR. ‖ *Etre clair comme le jour*, Etre tout à fait évident : IL EST CLAIR COMME LE JOUR *que nous aurons la guerre. Ce que vous dites là* EST CLAIR COMME LE JOUR. ‖ *Etre le jour et la nuit, comme le jour et la nuit*, Ne pas se ressembler du tout : *Ces deux femmes* SONT LE JOUR ET LA NUIT. ‖ *Faire du jour la nuit et de la nuit le jour*, Dormir le jour et veiller la nuit : *Comme les gens de qualité, il* FAIT DE LA NUIT LE JOUR ET DU JOUR LA NUIT. (Al. Duval.) ‖ *Etre jour, petit jour, grand jour chez quelqu'un*, Se dit d'une personne levée, levée depuis peu, levée depuis longtemps : *Il était* PETIT JOUR *chez elle quand le roi son père entra dans sa chambre.* (Volt.)

— Loc. prov. *Demain il fera jour*, Attendons demain pour faire cela : *Vous allez partir ce soir? attendez donc;* DEMAIN IL FERA JOUR. ‖ *Bon jour, bonne œuvre*, Voilà une bonne œuvre accomplie un jour de grande fête : *Il m'a payé le jour de la Toussaint;* BON JOUR, BONNE ŒUVRE. ‖ *Les jours se suivent et ne se ressemblent pas*, Les circonstances varient avec le temps. ‖ *A chaque jour suffit son mal* ou *sa peine*, Il ne faut pas se donner des inquiétudes au sujet de l'avenir. ‖ *A la Sainte-Luce les jours croissent du saut d'une puce*, Les jours commencent à croître un peu à la Sainte-Luce. Ce proverbe était exact avant la réforme du calendrier, car la Sainte-Luce tombait alors au 13 décembre, date qui correspondait au 23 décembre actuel.

— Argot. *Jour de frotte et d'astic*, Nom donné au samedi, dans les casernes, parce que c'est le jour où l'uniforme est brossé, où les cuirs sont cirés et frottés, où les cuivres et les boutons sont astiqués, où le cheval est bouchonné, afin que, le dimanche, hommes et bêtes paraissent dans tout l'éclat de la plus stricte propreté.

— Astron. *Jour naturel, Jour vrai*, Temps que le soleil met à revenir au même méridien. ‖ *Jour astronomique* ou *solaire*, Temps qui s'écoule d'un midi à l'autre. ‖ *Jour moyen*, Jour solaire moyen, qui, répété 365 fois, donne 365 jours solaires consécutifs. ‖ *Jour civil*, Jour moyen compté d'un minuit à l'autre. ‖ *Jour sidéral*, Temps que met une étoile quelconque à revenir dans le même méridien. ‖ *Jour lunaire*, Temps que met la lune à revenir dans le même méridien.

— Chronol. *Jour mondain*, Période de dix siècles, formant, d'après les traditions étrusques, une division de la durée de l'univers, qui devait vivre 80 siècles ou 8 jours mondains. ‖ *Jours complémentaires*, Jours au nombre de cinq ou six que l'on ajoutait après les 12 mois de 30 jours, dans le calendrier républicain. On les appelait aussi *sans-culottides*.

— Hist. *A un autre jour* (en latin *alio die*), Formule qui a joué un grand rôle dans la politique romaine, les augures pouvant s'en servir à volonté pour rompre les délibérations de l'assemblée des comices. ‖ *Cent-jours*, Temps qui s'est écoulé entre le retour de l'île d'Elbe et la seconde chute de Napoléon. ‖ *Grands jours de Champagne et de Brie*, Cour de justice instituée en 1302, et qui se tenait deux fois l'an dans la ville de Troyes. ‖ *Grands jours de Venise*, Cour de justice de Venise.

— Cout. anc. Assises, séance. ‖ *Jours généraux*, Jours de l'assemblée des états d'une province. ‖ *Hauts jours*, Epoque où les maîtres des eaux et forêts tenaient leurs assises, selon la coutume de Normandie. ‖ *Jours des barons*, Epoque où les barons s'assemblaient pour juger les causes de leurs domaines. ‖ *Jour servant*, Jour où doit être appelée une affaire litigieuse.

— Jurispr. *Jours utiles*, Jours pendant lesquels il est possible d'agir juridiquement : *Les jours fériés ne sont pas des* JOURS UTILES, *et ne comptent pas dans les délais accordés en* JOURS UTILES. ‖ *Jours de grâce*, Jours que la coutume accorde au débiteur, après l'expiration du terme, pour acquitter une lettre de change. ‖ *Jours francs*, Jours de délai. ‖ *Jour a quo*, Jour à partir duquel on compte un délai fixé. ‖ *Jour ad quem*, Dernier jour d'un délai fixé. ‖ *Jours de planche*, Jours que le maître d'un bâtiment frété est tenu de passer dans le lieu de sa destination, sans pouvoir exiger d'indemnité. ‖ *Jour de servitude*, Ouverture pratiquée sur le bien du voisin, en vertu d'un droit que possède le propriétaire du bâtiment. ‖ *Jour de coutume*, Ouverture pratiquée dans un mur mitoyen.

— Archit. Ouverture destinée à donner du jour à un bâtiment : *Ouvrir des* JOURS *sur une cour, sur un escalier. Des* JOURS *bien ménagés.* ‖ Fente, crevasse, ouverture accidentelle par laquelle le jour pénètre : *Il s'est fait des* JOURS *dans ce mur.* ‖ *Bâtiment à jour*, Bâtiment dont les ouvertures sont béantes, n'ayant pas reçu ou n'ayant plus les boiseries qui servent d'ordinaire à les fermer. ‖ *Jour de souffrance*, Ouverture destinée à donner du jour, et pratiquée sur la propriété du voisin, avec son autorisation.

— Théâtre. *Petits jours*, Jours que les premiers sujets du Théâtre-Français consacraient au repos, et où leurs rôles étaient remplis par les doublures.

— Peint. Imitation, dans un dessin ou une peinture, du jour naturel : *Des* JOURS *artistement ménagés. Le* JOUR *est l'âme d'un paysage.* ‖ Partie éclairée dans un tableau : *Les vrais artistes n'éparpillent pas les* JOURS *dans leurs tableaux, mais les concentrent en masses.* ‖ *Jour d'atelier*, Imitation, dans les tableaux, du jour particulier ménagé dans les ateliers pour produire certains effets de clair-obscur : *Les* JOURS D'ATELIER *doivent être réservés à des intérieurs et même à certains intérieurs. Les* JOURS D'ATELIER *de Rembrandt sont encore un mystère pour les connaisseurs.*

— Comm. *Se mettre, être à jour; Mettre ses livres, ses comptes à jour*, Mettre ou avoir tous ses livres ou ses comptes réglés jusqu'au jour même, sans aucun arriéré : *Un caissier comme moi ne fait pas de bévue : mes comptes* SONT À JOUR... (Alex. Duval.)

— Pathol. *Jours critiques*, Jours ordinairement caractérisés par quelque crise chez certains malades : *Le septième et le neuvième* JOUR *sont considérés comme des* JOURS CRITIQUES. ‖ Jours où les femmes ont leurs règles.

— Loc. adv. *Un jour, Un beau jour, Quelque jour*, A une certaine époque passée ou future : *Il est venu* UN JOUR *me relancer. J'irai vous voir* QUELQUE JOUR. *Il faudra mourir* UN JOUR. *Il est parti* UN BEAU JOUR. *N'oublions pas qu'*UN JOUR *il nous faudra rendre compte à Dieu de tout ce que nous avons reçu de lui.* (Mme Fée.)

Obéis si tu veux qu'on t'obéisse *un jour*.
VOLTAIRE.

L'ennui naquit *un jour* de l'uniformité.
LA MOTTE-HOUDART.

‖ *Un de ces jours*, Prochainement : *J'irai vous voir* UN DE CES JOURS. ‖ *Ces jours derniers, L'autre jour*, Tout dernièrement : *Il m'a écrit* CES JOURS DERNIERS. *Je l'ai vu l'*AUTRE JOUR *à la foire.* ‖ *De nos jours*, A notre époque, dans notre temps : *Le trône ne peut être solidement appuyé,* DE NOS JOURS, *que sur le pouvoir de la loi.* (Mme de Staël.) ‖ *Chaque jour, Tous les jours*, Journellement, continuellement : *Le génie dramatique se compose de l'esprit public, de l'histoire, du gouvernement, des mœurs, enfin de tout ce qui s'intro-*

duit CHAQUE JOUR *dans la pensée et forme l'être moral.* (Mme de Staël.)

Et *chaque jour*, hélas! sous de nouveaux chagrins
Se fane le plaisir, fleur si chère aux humains.
CASTEL.

Vous le voyez souvent, je pense?
— *Tous les jours;* il est mon ami.
LA FONTAINE.

On dit dans le même sens TOUS LES JOURS QUE DIEU FIT. ‖ *De jour en jour, D'un jour à l'autre*, Graduellement, successivement : *Il devient* DE JOUR EN JOUR *plus maussade. La distance qu'il y a de l'honnête homme à l'habile homme s'affaiblit de* JOUR A AUTRE. (La Bruy.) *Le christianisme tombe* DE JOUR EN JOUR. (Chateaub.) ‖ *Du jour au lendemain*, Dans peu de temps ou En peu de temps : *Le poisson se gâte* DU JOUR AU LENDEMAIN. ‖ *Jour pour jour, A pareil jour*, Exactement à la même date : *Il y a vingt ans*, JOUR POUR JOUR, *que cela s'est passé. L'année dernière*, A PAREIL JOUR, *je partais pour l'Afrique.* ‖ *Par jour*, Dans chaque jour, En un jour : *La majeure partie de la population bretonne n'a pas plus de* 25 *centimes à dépenser* PAR JOUR *et par tête.* (Proudh.) ‖ *De jour*, Pendant le jour : *Partir et arriver* DE JOUR. *Travailler* DE JOUR *et de nuit.* ‖ *Au premier jour*, Très-prochainement : *Je vous payerai* AU PREMIER JOUR.

— *De tous les jours*, Journalier, Dont on se sert ou qu'on fait tous les jours, habituellement, et non pas seulement dans certains jours exceptionnels : *Mettre ses habits* DE TOUS LES JOURS. *Se livrer à son travail* DE TOUS LES JOURS. *J'aime les maisons où je puis me tirer d'affaire avec mon esprit* DE TOUS LES JOURS. (Montesq.) *On peut être un héros par intervalle; mais dans la vie* DE TOUS LES JOURS *il suffit d'être un homme sage.* (V. Cousin.)

— *Du jour*, Fait, produit, fabriqué le jour même : *Du pain* DU JOUR. *Des œufs* DU JOUR.

— *D'un jour*, Peu ancien ou qui doit peu durer : *La famille de l'homme n'est que* D'UN JOUR*; le souffle de Dieu la disperse comme une fumée.* (Chateaub.) *Il y a des vérités* D'UN JOUR *comme il y a des vérités éternelles.* (Arago.)

Je veux, de vos pareils ennemi sans détour,
Fouetter d'un vers sanglant ces grands hommes [*d'un jour.*
GILBERT.

— *A jour*, De façon à laisser des jours nombreux, des ouvertures multipliées : *Un panneau découpé* À JOUR. *Une cuirasse percée* À JOUR. *Une broderie* À JOUR. ‖ *Percer à jour, Mettre à jour*, Mettre dans un état misérable et précaire : *La politique est désormais* PERCÉE À JOUR. (Proudh.)

. . . . . Un trait décoché par l'amour
Avait, ma foi, *percé* son pauvre cœur *à jour.*
REGNARD.

— Loc. interj. *Jour de Dieu!* Sorte de juron populaire emprunté au roi Charles VIII : JOUR DE DIEU! *je t'étranglerais de mes propres mains.* (Mol.).

Jour de Dieu! je saurai vous frotter les oreilles!
MOLIÈRE.

— **Syn. Jour, journée.** Un *jour* est une portion de la durée, un espace de temps qui sert à mesurer la vie de l'homme ou celle du monde lui-même. Une *journée* est la même portion de temps considérée par rapport aux événements, aux occupations qui la remplissent. Outre cette différence, il y en a une autre qui consiste en ce que le *jour* peut être opposé à la nuit, ce qui ne convient nullement au mot *journée.* Un ouvrier a fini sa *journée* quand il a accompli sa tâche, et cela arrive presque toujours quand le *jour* est loin d'être fini. Il semblerait, d'après cela, que le mot *journée* pût seul être qualifié par les adjectifs *heureux*, *malheureux* et autres semblables; cependant on dit souvent qu'il y a deux beaux *jours* dans la vie d'une jeune fille, celui de la première communion et celui du mariage; il est évident qu'on pourrait tout aussi bien les appeler de belles *journées.* Mais quand on dit un beau *jour*, on pense à la Providence, à la nature qui donne ce *jour* à toutes les jeunes filles, et quand on dit une *belle journée* on n'envisage que les impressions qui ont dû rendre la jeune fille heureuse.

— **Encycl.** Philol. Le mot *jour* vient du latin *dies*, malgré l'apparence paradoxale de cette dérivation. *Dies* a fourni *diurnus*, journalier, dont la parenté avec l'italien *giorno*, jour, est parfaitement saisissable. De *giorno* (prononcez *djiorno*) à *jour* le passage n'offre plus guère de dificulté.

Toutefois, quelques philologues, faisant intervenir le sanscrit, font subir à cette étymologie une légère variante. Pour eux *jour* vient bien du latin *diurnus*, mais ce mot est dérivé, non de *dies*, jour, qui aurait donné *diernus*, au dire de Corssen, mais de *dius*, qui a le même sens et se rapporte au même radical, savoir la racine sanscrite *dio*, briller, d'où le sanscrit *diva*, *divon*, *dya*, *jour.* Ce nom du *jour*, qui n'exprime autre chose que la notion de lumière, se retrouve dans toutes les branches de la famille. Il se rattachait aux noms du ciel et de la divinité, qui viennent également de la racine *dio*, tandis que le principal nom de la nuit, *nox*, en sanscrit *nakta*, venu de la racine *nac*, périr, et désignant en quelque sorte la nuit comme la mort du jour, se rattachait à des idées de destruction et de malheur.

Les anciens Aryas ayant des mois lunaires, et les phases de la lune ne pouvant bien s'observer que la nuit, il était naturel qu'ils comptassent les temps par nuits plutôt que par *jours;* cet usage s'est en effet maintenu chez plusieurs peuples de race aryenne. On en trouve des traces dans le *Rigvéda*, où le mot *kshapâ*, nuit, est employé parfois comme synonyme de *jour* en tant que division du temps. De même pour *râtri*, dans le sanscrit *dacarâtra*, dix nuits, pour un espace de dix *jours.* Les anciens Iraniens comptaient toujours par nuits, comme on le voit dans l'*Avesta*, et Spiegel en infère avec raison que leurs mois devaient être lunaires. Pour les Gaulois et les Germains, nous avons les témoignages de César et de Tacite. Les Kymris disent encore *héno*, cette nuit, pour en ce *jour*, maintenant, et *wyth nos*, huit nuits, pour une semaine. Chez les Anglo-Saxons, *nith erne*, la nuit dernière, équivalait à *hier*, et l'anglais *fortnight* pour *fourteen nights*, quatorze nuits, notre quinzaine, est un dernier reste de cet antique manière de compter.

A cela se joignait, dit Pictet, l'idée commune à plusieurs cosmogonies de placer les ténèbres à l'origine des choses et de regarder la nuit comme plus ancienne que le *jour.* Sans parler du second verset de la Genèse, dans un hymne du *Rigvéda* que M. Müller a traduit, il est dit : « Au commencement était l'obscurité. Des ténèbres profondes enveloppaient tout comme un océan sans lumière. » Manou dit aussi qu'à l'origine le monde était *tamôbhûta*, enveloppé d'obscurité. La théogonie d'Hésiode fait surgir immédiatement du Chaos l'Erèbe et la Nuit comme ses deux enfants, et de ces deux derniers naissent à leur tour l'Ether et le *Jour.* Il en est de même dans la mythologie scandinave, où la Nuit, *Nôtt*, la fille noire du géant *Nörvi*, enfante successivement *Audr*, la richesse, *Jördh*, la terre, et *Dagr*, le *jour.* Les Gaulois avaient sans doute quelque tradition du même genre, parce qu'ils comptaient par nuits en leur qualité de descendants de Pluton.

Quant aux divisions du *jour*, outre la distinction naturelle du *jour* et de la nuit, ainsi que l'observe Pictet, on a dû sentir de bonne heure la convenance de subdiviser cette première unité de la mesure du temps.

— Astron. Supposons qu'une lunette soit disposée de manière à faire un angle constant avec une droite parallèle à l'axe du monde, et qu'on la dirige vers une étoile. Si, par un mouvement d'horlogerie bien régulier, on fait tourner la droite sur elle-même, de façon qu'elle accomplisse une révolution entière entre deux culminations successives de l'étoile, l'axe optique de la lunette sera incessamment dans la direction de celle-ci. On reconnaît, à l'aide de cet appareil, appelé *équatorial*, que le mouvement diurne du ciel est uniforme. On donne le nom de *jour sidéral* à la durée de la rotation diurne du ciel, c'est-à-dire à l'intervalle de temps compris entre deux passages supérieurs consécutifs d'une étoile au même méridien. Cet intervalle de temps est constant. Le pendule de l'horloge sidérale fait une oscillation par seconde, ou 86,400 oscillations par *jour* sidéral. On entend par *jour artificiel* le temps pendant lequel le soleil se trouve au-dessus de l'horizon. Sa durée, on le conçoit, est variable avec la latitude et la saison. Son caractère propre est donc simplement qu'il devance la nuit et lui succède, en d'autres termes, qu'il est l'opposé de la nuit. Le *jour naturel* est le temps pendant lequel le soleil achève sa révolution complète d'orient en occident, c'est-à-dire le temps écoulé entre deux midis consécutifs, ou entre deux minuits. Dans le premier cas, le *jour* naturel est dit *jour astronomique;* dans le second cas, c'est le *jour civil.* Les astronomes et les navigateurs comptent le *jour* à partir de midi, parce que le passage du soleil au méridien du lieu de l'observateur est un point de départ facile à établir, et qu'il sert de vérification. Ils comptent de 24 heures en 24 heures, et non de 12 heures en 12 heures, comme cela se pratique pour le *jour* civil. Celui-ci commençant, chez nous du moins, à minuit, il a 12 heures d'avance sur le *jour* astronomique. Pour traduire une heure civile en heure astronomique, il faut donc y ajouter 12. Par exemple, 5 heures du matin du 15 février, langage ordinaire, se traduira par 17 heures du 14 février, pour les marins. La plupart des peuples commencent le *jour* civil à minuit, et le partagent en deux périodes de 12 heures. D'autres, surtout autrefois, ont pris pour point de départ le lever ou le coucher du soleil. Les Romains commençaient le *jour* au lever du soleil, et ils le divisaient en 12 parties égales ou heures. Ils comptaient également 12 heures de nuit. Ces dernières étaient toujours plus grandes ou plus petites que les heures du *jour*, excepté le *jour* de l'équinoxe. Ce *jour* artificiel était divisé en quatre parties principales qu'ils appelaient *prime*, *tierce*, *sexte* et *none;* et chacune de ces parties contenait trois parties secondaires ou heures ordinaires. La *tierce* était la troisième heure du *jour* depuis le lever du soleil, c'est-à-dire le milieu de la matinée; la *sexte* était la sixième heure du jour, c'est-à-dire le milieu de la journée ou le midi; et la *none* la neuvième heure, c'est-à-dire le milieu de l'après-midi. Ces 3 heures principales étaient plus importantes que les autres. On les choisissait de préférence pour les cérémonies religieuses, surtout chez les juifs et les premiers chrétiens. L'Eglise en conserve encore les expressions pour la distribution des offices. Les 12 heures de la nuit se divisaient en quatre parties appelées *veilles*, et chaque veille comprenait 3 heures : de là vient qu'on rencontre souvent dans les écrivains latins les mots *prima*, *secunda*, *tertia*, *quarta vigilia.* La première veille commençait avec la nuit, c'est-à-dire au coucher du soleil; la seconde commençait 3 heures après le soleil couché et finissait à minuit, et la quatrième finissait au lever du soleil. Sous les premiers rois de Rome et jusqu'à Jules César, l'année était lunaire. Sous Romulus, elle était de 10 mois et de 304 jours; le premier mois était *mars*, et le dixième *décembre.* Numa, son successeur, ajouta *janvier* et *février*, et fit l'année de 355 jours. La révolution synodique de la lune, ou l'intervalle de temps qui s'écoule entre deux néoménies, présentait aux peuples un moyen tout simple de computation; aussi voit-on de toutes parts, et dès la plus haute antiquité, le mois lunaire adopté comme subdivision de l'année. Le mois lunaire est d'environ 29 *jours* et demi. Le principal inconvénient de l'année lunaire est qu'elle ne peut concorder, comme l'année solaire, avec le retour périodique des saisons. Dans la 46e année avant J.-C., Jules César réforma le calendrier romain; il régla l'année sur la marche du soleil, et la fit de 365 *jours* en créant les années bissextiles dont l'emploi a été plus tard rectifié par le pape Grégoire XIII. Dans ce système, les mois sont de 30 ou de 31 *jours*, à l'exception de février qui a 28 *jours* dans les années communes et 29 dans les années bissextiles. Voici un moyen pratique pour connaître le nombre des *jours* contenus dans chaque mois : « Tenez le 1er, le 3e et le 5e doigts de la main levés, et les deux autres baissés; puis, commençant par le pouce, dites successivement les noms des mois en partant de mars, et en reprenant dans le même sens après le 5e doigt. Les doigts levés marqueront 31 *jours*, et les autres 30 *jours*, à l'exception toutefois de février qui, nous l'avons dit, a 28 ou 29 *jours.* » *Exemple :* Le pouce levé, mars, 31 *jours;* l'index baissé, avril, 30 *jours;* le médius levé, mai, 31 *jours;* l'annulaire baissé, juin, 30 *jours;* l'auriculaire levé, juillet, 31 *jours;* le pouce levé, août, 31 *jours;* et ainsi de suite. Voici un autre procédé bien connu : « Fermez la main, et, sans tenir compte du pouce, dites successivement les noms des mois sur les bases des doigts et les trois intervalles qui les séparent; comptez l'index pour janvier, et reprenez la série dans le même sens quand elle est terminée. Les mois qui tomberont sur les doigts auront 31 *jours;* ceux qui tomberont sur les creux auront 30 *jours.* » Les Romains avaient institué trois époques auxquelles ils rapportaient les *jours* du mois; c'étaient les *Calendes*, les *Nones* et les *Ides.* Le *jour* des Calendes était le premier *jour* de chaque mois; les Nones étaient le 5 ou le 7 du mois; les Ides, le 13 ou le 15. Dans le calendrier républicain, qui fut en vigueur en France du 6 octobre 1793 au 1er janvier 1806, les mois étaient tous de 30 *jours* et divisés en trois parties appelées *décades.* Les Grecs divisaient aussi les mois en décades ou périodes de dix *jours.*

On désigne indistinctement sous les noms de *jour vrai*, *jour solaire*, *jour solaire vrai*, *jour astronomique*, l'intervalle de temps qui sépare deux passages consécutifs du soleil au méridien, ou le temps qui s'écoule entre deux *midis vrais.* Sa durée est d'environ 4 minutes plus grande que le *jour* sidéral; au reste, cette durée n'est pas constante; d'abord à cause de l'obliquité de l'écliptique, qui fait que le mouvement apparent du soleil en ascension droite, c'est-à-dire dans le plan de l'équateur terrestre, est plus petit aux équinoxes qu'aux solstices; ensuite parce que, dans sa course annuelle, la terre est animée de divers degrés de vitesse dont le maximum est au périhelie, et le minimum à l'aphélie. Ainsi, une horloge bien réglée qui marque exactement 24 heures pendant un *jour* solaire déterminé ne s'accorde plus avec le soleil les *jours* suivants. On a donc dû chercher à éviter ces inégalités. Supposons qu'un soleil fictif parcoure l'équateur d'un mouvement uniforme, pendant que le soleil réel parcourt l'écliptique; admettons en outre que ces deux soleils partent au même instant de l'équinoxe de printemps, il sera *midi moyen* toutes les fois que le soleil fictif passera par le méridien. On appelle *équation du temps* la différence de ce midi avec le midi vrai. Ces midis concordent, à fort peu près, quatre fois par an : le 15 avril, le 15 juin, le 1er septembre et le 24 décembre. L'équation du temps est ainsi nulle à quatre époques de l'année. Hors de ces époques, le soleil moyen avance ou retarde sur le soleil vrai, d'une quantité qui peut s'élever presque à 17 minutes, et qui atteint ses maximums le 11 février, le 15 mai, le 26 juillet et le 3 novembre. On trouve dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes* et la *Connaissance des temps*, pour chaque jour de l'année, l'heure qu'une montre, réglée sur le temps moyen, doit indiquer à midi vrai. Les dates que nous venons de donner sont extraites de l'*Annuaire de* 1855. Le *jour* moyen vaut 1 *jour* 3 minutes 56s,54 de temps sidéral. Mercure tourne sur son axe en 24 h. 5 m. 8 s.; Vénus, en 23 h. 21 m.; la Terre, en 23 h. 56 m.; Mars, en 24 h. 37 m.; Jupiter, en 9 h. 56 m.; Saturne, en 10 h. 29 m. 17 s.; le Soleil, en 25 *j.* 12 h.; la Lune, en 27 *j.* 7 h. 43 m. Ce rapprochement permet de juger de la durée approximative et relative des *jours* dans les diverses planètes, excepté pour Uranus et Neptune, dont la rotation n'est pas encore suffisamment connue; il permet en outre de juger avec quelle rapidité prodigieuse doivent tourner certaines planètes, telles que Saturne, qui, 735 fois plus gros que la terre, tourne sur lui-même en 10 heures et demie environ, et Jupiter qui, 1,414 fois plus gros que la terre, fait son mouvement de rotation en moins de 10 heures. Les petites planètes, telles que Flore, Melpomène, Vesta, Pallas, Phocéa, Thétis, Astrée, etc., ont un si petit diamètre que leur constitution physique et leurs mouvements propres ne sont qu'imparfaitement déterminés.

— Jurispr. *Jour a quo, Jour ad quem.* On nomme *jour a quo* celui où prend cours un délai fixé par la loi ou par la volonté des parties pour accomplir un acte ou satisfaire à une obligation déterminée. On appelle *jour ad quem* celui où ce même délai se complète et se termine. Ces deux dates extrêmes, entre lesquelles se réalise l'évolution du délai imparti par la loi ou par la convention, sont aussi quelquefois appelées *le terme a quo* et *le terme ad quem.*

Le *jour a quo* et le *jour ad quem* doivent-ils être comptés dans la computation des délais légaux? Cette question a donné lieu à d'inépuisables controverses entre les anciens jurisconsultes. Pour prévenir toute discussion, la législation qui nous régit a établi la règle suivante (art. 1033 du code de procédure civile) : « Le jour de la signification et celui de l'échéance ne sont point comptés dans le délai général fixé pour les ajournements, les citations, sommations et autres actes faits à personne ou domicile. »

La règle qui exclut de la supputation des délais les deux dates extrêmes est donc la règle générale; mais elle fléchit dans certaines circonstances, au moins en ce qui concerne le *jour ad quem*, quand la disposition de la loi fait entrer sans équivoque ce dernier jour dans la supputation du délai. Par exemple, en matière de constitution de rentes viagères, la loi (art. 1975 du code civil) dispose que le contrat de rente est nul et demeure non avenu si la partie sur la tête de laquelle a été créée la rente vient à décéder *dans les vingt jours* à dater du contrat et par l'effet d'une maladie dont elle était déjà atteinte au moment où la convention est intervenue. Ces mots : « décédée dans les vingt *jours* de la date du contrat, » sont manifestement inclusifs du *jour ad quem* ou *jour* du terme. Le *jour a quo*, c'est-à-dire le *jour* du contrat, est éliminé de la supputation du délai, mais le *jour* final y est compris. De même, en cas de vente volontaire d'un immeuble grevé d'hypothèques, la loi (art. 2185 du code civil) permet à tout créancier inscrit de faire une surenchère *dans les quarante jours* de la notification qui lui a été faite par l'acquéreur du contrat d'aliénation. Cette expression : « dans les quarante *jours*, » emporte l'inclusion du *jour ad quem.* Le créancier qui voudra surenchérir devra donc réaliser sa surenchère au plus tard le dernier des quarante *jours* qui suivront celui où le contrat d'aliénation lui a été notifié, le *jour* même de cette notification ou *jour a quo* restant d'ailleurs en dehors de la computation du délai utile.

— *Jours fériés.* On retrouve dans les institutions de tous les peuples civilisés ce retour périodique, le plus souvent annuel, quelquefois quinquennal ou septennal, quelquefois même séculaire, de *jours* dérobés aux travaux vulgaires et voués au culte de la divinité ou à la commémoration des grands souvenirs ou des grands deuils de la patrie. La distinction des *jours* fastes et des *jours* néfastes avait, dans la primitive législation romaine, une importance considérable. Les magistrats ne siégeaient pas et ne rendaient pas de décision les *jours* néfastes; les simples citoyens eux-mêmes ne pouvaient, pendant ces mêmes *jours*, procéder à aucun de ces actes entourés d'une sorte de formalisme liturgique qui étaient connus sous le nom d'*actions de la loi.* En France, sous l'ancienne monarchie, toutes les fêtes indiquées au calendrier grégorien, et qui devaient être chômées d'après les prescriptions de l'Eglise, étaient en même temps des fêtes légales ou *jours fériés*, durant lesquels, le fonctionnement de la justice étant suspendu, il devait être fait trêve à toute signification d'exploit et à tout acte d'exécution judiciaire ou extrajudiciaire. Les décrets de la Révolution supprimèrent le principe de la religion d'Etat et proclamèrent le principe de la liberté et de l'égalité des cultes. Les fêtes catholiques cessèrent d'être des fêtes légales; elles furent remplacées par des fêtes civiques et par la célébration du décadi.

La loi organique du 18 germinal an X, à laquelle il faut ajouter un arrêté du gouvernement consulaire du 29 du même mois, détermina avec précision quelles étaient les fêtes catholiques qui redevenaient en même temps des fêtes légales, ou plus exactement des *jours* légalement fériés. On écarta de cette

nomenclature un assez grand nombre de *jours* anciennement chômés. Les seuls *jours* fériés, aux termes de la loi organique, sont : d'abord tous les dimanches de l'année, et, en outre, les fêtes de l'Assomption, de l'Ascension, de la Toussaint et de Noël.

On considère, en outre, comme *jours* de fêtes légales le 1er janvier de chaque année (avis du conseil d'État du 13 mars 1810). Sous la Restauration, une décision ministérielle du 28 octobre 1817 fit entrer le *jour* de la fête du roi au nombre des fêtes légales ou *jours* fériés. Cette disposition fut suivie sous le gouvernement. Le même gouvernement de Juillet créa une autre fête légale, commémorative des journées des 27, 28 et 29 juillet 1830.

Pendant les *jours* fériés, les tribunaux ne siégent pas, les greffes sont fermés et les administrations publiques cessent de fonctionner, sauf quant aux objets qui ne supportent pas d'intermittence, comme l'office des sergents de ville et des agents de police, par exemple. Il est également interdit de procéder, les mêmes *jours*, à la notification d'aucun exploit d'huissier, ainsi qu'à l'exécution forcée de tout jugement ou de tout autre acte exécutoire (art. 63 et 1037 du code de procédure civile). Toutefois, en cas d'urgence, et s'il y a péril en la demeure, un exploit d'huissier peut être signifié le dimanche ou tout autre jour de fête légale, au moyen de l'autorisation accordée par le président du tribunal civil.

Indépendamment de toute permission spéciale du juge, certains actes judiciaires ou extrajudiciaires peuvent avoir lieu régulièrement les *jours* fériés. Ainsi, l'article 8 du code de procédure civile dispose que le juge de paix doit indiquer au moins deux audiences par semaine, et il autorise ce magistrat à siéger même le dimanche. L'article 808 du code de procédure contient une disposition analogue en matière de référé. Le juge du référé n'a généralement à statuer que sur les contestations dont la solution ne supporte pas de sursis. Il peut juger et permettre de citer devant lui les *jours* de fêtes comme les *jours* ordinaires. Quant aux actes du ministère des notaires, testaments ou contrats, ces actes, qui n'ont aucun caractère contentieux, peuvent être rédigés les *jours* de fêtes légales. Des lois spéciales en matière de douane et d'octroi autorisent, durant les *jours* fériés, tous les exploits et actes de procédure concernant ces deux administrations.

Notons, en terminant, que les *jours* fériés ne comptent pas lorsqu'ils coïncident avec le *jour* où se termine un délai légal de procédure. Ce *jour* final ne pouvant être utilisé, l'article 1033 du code de procédure civile proroge en ce cas le délai au lendemain.

— *Jours de servitude.* V. SERVITUDE.

— Hist. *Grands jours.* Ce nom fut donné, sous l'ancienne monarchie, à des tribunaux extraordinaires, mais souverains, établis par les rois dans les provinces éloignées des parlements, pour réformer les abus, punir les malversations et affranchir les peuples des droits que les seigneurs usurpaient sur eux.

Les *Grands jours* établis à Poitiers en 1519 par François Ier, à Clermont en 1665 par Louis XIV, ont été également célèbres par la sagesse de leurs règlements pour la perception des droits seigneuriaux, et par les rigoureux châtiments qu'ils firent subir à plusieurs seigneurs qui avaient usé de violence et d'exaction sur leurs vassaux.

Les cours souveraines des *Grands jours* s'établissaient par lettres qui commettaient les juges et autres officiers dont le tribunal était composé et détaillaient les matières dont il devait connaître.

Les lettres données pour l'établissement des *Grands jours* de Clermont, en août 1665, attribuaient aux commissaires à peu près la même autorité qu'avaient les parlements en matière criminelle, civile et de police. Le ressort du tribunal comprenait l'Auvergne, le Bourbonnais, le Lyonnais, le Forez, le Mâconnais, la Marche et la Combraille. Ces lettres patentes furent enregistrées au parlement de Paris le 5 septembre 1665. L'arrêt de règlement des *Grands jours* de Clermont, du 19 janvier 1666, contenait vingt-cinq articles et établissait d'une façon très-sage la perception des droits seigneuriaux.

Les *Grands jours* royaux se tenaient pour l'ordinaire tous les deux ans et étaient composés de personnes choisies par le roi.

Les *Grands jours* les plus anciens sont ceux que les comtes de Champagne tenaient à Troyes, et ce fut à l'instar de ceux-ci que des assemblées pareilles, qui se tenaient au nom du roi, furent aussi nommées *Grands jours.*

La séance même du parlement, lorsqu'il était encore ambulatoire, était appelée *Grand jour.* Les parlements de Toulouse, de Bordeaux, de Bretagne et quelques autres tenaient aussi leurs *Grands jours.* Lorsque les parlements eurent été rendus sédentaires, les *Grands jours* ne furent plus qu'une commission d'un certain nombre de juges tirés du parlement, pour juger en dernier ressort toutes affaires civiles et criminelles en première instance.

Les derniers *Grands jours* royaux furent tenus en 1666, à Clermont en Auvergne, et au Puy en Velay, pour le Languedoc.

Les rois accordèrent aux princes de leur sang le droit de faire tenir des *Grands jours* dans leurs apanages et pairies; mais l'appel de ces *Grands jours* ressortissait au parlement, à moins que le roi ne leur eût octroyé spécialement le droit de juger en dernier ressort.

Plusieurs seigneurs avaient aussi le droit de tenir des *Grands jours,* où l'on jugeait les appels interjetés des juges ordinaires pour les crimes qui se commettaient par les baillis et sénéchaux et autres juges dépendant du seigneur.

Les *Grands jours* seigneuriaux furent abolis par l'ordonnance de Roussillon, qui défendait à tout seigneur d'avoir deux degrés de juridiction en un même lieu.

Voici la liste, par ordre alphabétique, des provinces où se tenaient les *Grands jours :*

Grands jours d'Angers. Ces *Grands jours* furent accordés par Charles V à Louis, son frère, duc de Tours et d'Anjou, avec faculté de les tenir à Paris, ou dans telle ville de ses duchés qu'il voudrait. Louise de Savoie, mère de François Ier, fit, en 1516, ériger des *Grands jours* en la ville d'Angers. On en tint aussi pour le roi dans cette ville en 1539.

Grands jours d'Angoulême. C'étaient ceux des comtes d'Angoulême.

Grands jours de l'archevêque de Rouen ou *Hauts jours.* C'était une assise majeure qui se tenait au nom de l'évêque.

Grands jours d'Auvergne. C'étaient ceux qui se tinrent dans cette province, tant à Clermont et à Montferrand qu'à Riom.

Grands jours de Beaumont. Il est parlé des *Grands jours* de ce comté dans des lettres de Charles VI, du 6 mai 1403.

Grands jours de Beaune ou *de Bourgogne.* Ces *Grands jours* se tenaient pour la province de Bourgogne, avant l'érection du parlement de Dijon, et jugeaient sans appel.

Grands jours de Berry ou *du duc de Berry.* Jean Ier, duc de Berry, eut le droit de faire tenir les *Grands jours* pour juger les appels que l'on interjetait du sénéchal de Poitou et d'Auvergne, du bailli de Berry et de ses autres juges inférieurs.

Grands jours du duc de Bretagne. On donnait quelquefois ce nom au parlement de cette province, avant qu'il fût sédentaire.

Grands jours de Brie. Le duc d'Orléans, frère de Charles VI, fit tenir ces *Grands jours.*

Grands jours de Clermont en Beauvoisis. Blanchard cite une assemblée tenue sous ce nom.

Grands jours de Dombes. Le parlement de cette principauté, qui tenait anciennement ses séances à Lyon, par emprunt de territoire, devait aller tenir ses *Grands jours* à Dombes deux fois l'année, suivant un édit de Louis XIII, prince souverain de Dombes, du mois de septembre 1571.

Grands jours de Limoges. Blanchard les cite comme ayant été tenus une fois.

Grands jours de Lyon. Ils furent tenus en 1596.

Grands jours du comte du Maine. C'étaient ceux que faisait tenir le duc d'Anjou, comte du Maine, auquel ils avaient été accordés par des lettres de 1371.

Grands jours de Saint-Michel. La cour des *Grands jours* de cette ville de Lorraine était déjà établie en 1380. Il y a sur ce tribunal une ordonnance de René d'Anjou, duc de Lorraine, du 4 mars 1449. Le duc Charles III en confirma l'établissement, sous le titre de cour de parlement et *Grands jours* de Saint-Michel, le 8 octobre 1571. Deux ans après, il en régla les fonctions. Il y a une ordonnance du même prince, touchant l'appel des sentences de la cour des *Grands jours* de Saint-Michel, du 8 octobre 1607. Louis XIII supprima ces *Grands jours* en 1635, temps auquel il occupait la Lorraine par ses armes.

Grands jours de Montferrand. V. GRANDS JOURS DE L'AUVERGNE.

Grands jours du duché de Montmorency. C'étaient ceux que les seigneurs de Montmorency faisaient tenir dans leur pairie.

Grands jours de Moulins. Ils furent tenus en 1534, 1540 et 1550.

Grands jours de Normandie. Les ducs de cette province tenaient des *Grands jours* à Rouen et quelquefois à Paris. On les appelait les *Hauts jours.*

Grands jours d'Orléans. C'était le duc d'Orléans qui les faisait tenir dans son apanage; il en est parlé dans les lettres de Charles VI du 6 mai 1403.

Grands jours de Paris. Charles le Bel ordonna qu'on en tînt dans cette ville et que l'on y fît la recherche des criminels.

Grands jours de Poitiers. Ils furent tenus en 1454; 1531, 1541, 1567, 1579 et 1634.

Grands jours des reines. C'étaient ceux qui leur étaient accordés dans les terres qu'on leur donnait pour leur douaire.

Grands jours de Soissons. C'étaient ceux du comte de Soissons.

Grands jours de Tours. Le parlement de Paris en tint dans cette ville en 1519, 1533 et 1547.

Grands jours de Troyes ou *Cour de Champagne.* C'étaient des assises publiques et générales, que les comtes de Champagne tenaient à Troyes pour juger en dernier ressort les affaires majeures et celles qui étaient dévolues par appel des assises des bailliages, et principalement les causes des barons de Champagne, lesquels relevaient immédiatement du comte. Cette prérogative fut accordée aux comtes de Champagne, à cause de leur dignité de palatins. Leurs *Grands jours* se tenaient trois ou quatre fois l'année; ils étaient composés d'un certain nombre de juges, choisis dans l'ordre de la noblesse. On y appelait les causes selon le rang des bailliages, et on les jugeait par enquêtes ou par plaids, selon la nature de l'affaire. Quand ces jugements pouvaient servir de règlements, on les insérait dans le recueil des *Coutumes de Champagne.* Après que Philippe le Bel eut réuni cette province à la couronne, les *Grands jours* de Troyes se tinrent en son nom, comme comte de Champagne. Il ordonna, en 1302, que ces *Grands jours* se tiendraient deux fois l'année. Le roi y envoyait huit députés du parlement, parmi lesquels étaient plusieurs prélats; ils renvoyaient au parlement de Paris les affaires dont la connaissance pouvait l'intéresser.

Grands jours de Valois. Le duc d'Orléans les faisait tenir, suivant ce qui est dit dans des lettres de Charles VI du 6 mai 1403.

Grands jours de Vertus. Charles VI, par des lettres du 6 mai 1403, accorda au duc d'Orléans, son frère, le droit de faire tenir ces *Grands jours.*

Grands jours d'Yvetot. Le droit de tenir ces *Grands jours* fut confirmé aux seigneurs d'Yvetot, par des lettres de Louis XI de 1464.

— Théâtre. *Petits jours.* Grâce à l'usage des *petits jours,* des artistes réduits à ne jouer qu'en double ou en troisième les rôles du répertoire pouvaient se distinguer, se montrer capables de devenir, par la pratique, de bons, d'excellents chefs d'emploi à leur tour. Les *petits jours* n'existent plus depuis que le partage des rôles est devenu conventionnel entre les auteurs et les comédiens. Un acteur de mérite n'attend plus maintenant l'occasion de jouer du bon plaisir de son chef d'emploi, et le poëte dramatique est libre désormais dans le choix de ses interprètes. Les *petits jours* ont donné lieu à des substitutions qu'il n'est peut-être pas inutile de rappeler ; elles sont encourageantes pour les jeunes comédiens débutants qui sont d'ailleurs assurés aujourd'hui, s'ils ont un talent véritable, de la récompense que Lekain même n'a reçue qu'à compter du milieu de sa carrière ; on ne sera pas étonné d'apprendre qu'avant d'être chef d'emploi Lekain doublait Grandval, Larive doublait Lekain et Molé, Dugazon doublait Préville et Auger, Dazincourt doublait Dugazon, Monvel doublait Molé, Saint-Phal doublait Saint-Prix, Naudet doublait Vanhove, Vanhove doublait Brizard, Mlle Candeille doublait Mme Vestris, Mlle Devienne doublait Mlle Joly, Mlle Emilie Contat doublait Mlle Devienne, Mlle Opkins doublait Mlle Mars, Mlle Mézeray doublait Mlle Opkins, Lafon doublait Talma, Mlle Duchesnois doublait Mlle Raucourt, Mlle Bourgoin doublait Mlle Mars, Mlle Volnais doublait Mlle Bourgoin, Michelot doublait Damas, Grandménil doublait Desessarts, Caumont doublait Grandménil, Lacave doublait Caumont, Fleury doublait Molé, Mlle Clairon doublait Mlle Dumesnil, Mlle Sainval Aimée doublait Mlle Clairon et Mme Vestris, Mme Thénard doublait Mme Lachassaigne, Mlle Rose Dupuis doublait Mlle Bourgeois et Mlle Volnais, Baptiste Aimé doublait Saint-Phal, Firmin doublait Michelot, Damas doublait Fleury, Mlle Emilie Leverd doublait Mlle Mars, Mlle Demerson doublait Mlle Dupont, Ligier doublait Lafon et Talma, David doublait Ligier, Joanny doublait Talma et Lafon, Perrier doublait Damas, Guiaud doublait Devigny et Grandville, Menjaud doublait Perrier, Cartigny doublait Monrose, Monrose doublait Thénard, Régnier doublait Monrose, etc., etc. A l'ancien usage des *petits jours* nous préférons la mesure toute moderne établissant une sorte d'alternat, à des distances bien calculées, entre les chefs d'emploi et les artistes qui en sont les doublures. Cette mesure, en même temps qu'elle est conforme à la justice distributive, est très-favorable au développement des talents nouveaux.

Jour natal (DU), traité astrologique, composé par le grammairien Censorinus, à l'occasion du jour anniversaire de la naissance d'un de ses amis. Cet ouvrage, dont le sujet est peu important par lui-même, a puissamment contribué à éclairer le difficile problème de la chronologie ancienne. Il s'agit dans ce livre de l'influence que les génies et les astres exercent sur notre destinée. Censorinus traite encore de la gestation de l'homme, de la division de son existence en périodes climatériques de sept années, et enfin de la limite naturelle de sa vie, qu'il fixe entre quatre-vingts et cent ans. Il termine son livre par quelques considérations sur la musique. Mais voici le véritable intérêt de ce livre. En datant son ouvrage, l'auteur a établi la correspondance de cette date dans les différentes chronologies alors en usage. Le *Jour natal* parut l'an de Rome 991, 562 ans après la mort d'Alexandre le Grand, 100 ans après le second consulat d'Antonin, c'est-à-dire entre les années 238 et 239 de notre ère. Grâce à ces indications, on a pu fixer le commencement de l'ère de Nabonassar, en établissant que dans l'année où écrivait Censorinus, le premier jour de thoth, mois égyptien de l'année vague, tomba le 7 des calendes du mois de juillet romain de l'an 991. Censorinus donne encore la date précise du commencement des autres ères. Il signale à la critique les chronologies fabuleuses, en expliquant les anomalies résultant de la différence entre l'année lunaire de 354 jours et l'année solaire de 365 jours et un quart.

Daunou, dans ses *Etudes sur la chronologie,* fait le plus grand éloge de Censorinus. Il loue son style clair, précis, assez pur et élégant, bien que les tours et les expressions peu classiques y abondent.

Jours d'Auvergne (LES GRANDS) ou **Mémoires sur les Grands jours tenus à Clermont en 1665 et 1666**, par Fléchier (1844). Le ton ironique et léger que Fléchier s'est plu à rechercher pour décrire ces *Grands jours* pourrait faire quelque illusion sur la réalité des faits. Pendant toute sa durée, le redoutable tribunal ne fit que soumettre des accusés à la torture et conduire des condamnés à la potence. M. de Novion en était le président, avec seize conseillers ou assesseurs; Denys Talon, avocat général, devait exercer les fonctions du ministère public, et M. de Caumartin, maître des requêtes, tenait les sceaux et représentait le pouvoir royal. Or, Fléchier assista aux *Grands jours* de Clermont en qualité de précepteur du fils de M. de Caumartin. Pendant quatre mois, il assista à ces assises, observant tout avec curiosité ; aussi ses *Mémoires* sont-ils un tableau très-piquant de la vie de province au XVIIe siècle. Le salon de M. de Caumartin est pour le jeune abbé la ruelle d'Arténice ; il y recueille avidement les médisances de société sur les dames de la noblesse, de la robe et de la bourgeoisie ; il se fait le complaisant écho de la chronique scandaleuse, et se plaît à rapporter les histoires et les ponts-neufs les plus égrillards. Les *Mémoires sur les Grands jours d'Auvergne,* dont on ne connaissait que quelques extraits, ont été publiés pour la première fois en 1844. Les éditeurs des *Œuvres* de Fléchier les avaient jusqu'alors dédaignés.

Le narrateur expose d'abord, non sans quelque raillerie, les grands débats de prééminence entre Riom et Clermont, qu'il laisse bientôt de côté pour nous raconter les amours d'une dame de Riom. Ce petit roman de trente pages annonce la réforme que Mme de La Fayette ne tardera pas à accomplir dans ce genre littéraire. En général, toutes les fois que Fléchier veut entrer dans quelque développement étendu sur un sujet nouveau pour lui, il introduit un interlocuteur qui le met au courant, et, tout en lui laissant sa physionomie, il lui prête les qualités de son propre esprit. Arrivé à Clermont, les préparatifs des assises commencent. Mais les causes célèbres qu'il voit se dérouler, les grandes exécutions auxquelles il assiste imposent peu au narrateur. Pour se délasser de ce spectacle, entre deux questions ordinaires ou extraordinaires, Fléchier nous raconte les conversations avec les dames, les promenades en carrosse, les excursions à Vichy, et il n'oublie pas de faire des descriptions d'après nature. Au premier abord, cette légèreté en face d'une justice expéditive, dont la mission est de hâter les supplices, paraît annoncer le mépris de l'humanité. Il n'en est rien : parmi tous ces gens de robe et de parlement, le président Novion, si inflexible sur ses droits, le redoutable procureur général, M. Talon, et M. Nau, d'humeur justicière, et bien d'autres sur lesquels s'exerce doucement la raillerie de l'écrivain, il y a M. de Caumartin, l'honnête homme, le juge bienveillant. Fléchier opine par la bouche de M. de Caumartin ; ce n'est pas sa faute si les pendaisons reprennent de plus belle. D'ailleurs, toutes ces sentences capitales sont justes et méritées, si les crimes de puissants coquins, qui désolent des contrées entières, doivent recevoir un châtiment. Le code civil, les conquêtes de 1789 ont rendu impossible le retour de tels méfaits et de telles exécutions. Mais, en plein règne de Louis XIV, la féodalité n'était pas morte, et ses brigandages devaient être réprimés.

Tout le livre de Fléchier est empreint d'une ironie légère, insinuante, qui s'égaye sur les incidents du voyage, sur les mœurs locales et sur les prétentions des personnages. Les portraits abondent ; le dessin n'est pas jeté d'un seul trait, mais par des touches successives qui retracent fort bien la physionomie ; il rend vivant le personnage. M. de Novion, le digne président, si à cheval sur l'étiquette, si galant auprès de mesdames ses filles, oublie parfois sa gravité pour leur donner le plaisir de la comédie. M. Nau, le plus actif des conseillers, un Perrin Dandin au criminel, menace tout le monde de la question et danse fort bien les bourrées. « Enfin, on faisait peur de M. Nau aux petits enfants ; il avait eu le soin de régler la police, et il avait eu l'industrie de manger beaucoup de perdrix à très-bon marché. Il dressa tous les grands arrêts, il réforma les poids et les mesures sous l'autorité de Mme Talon, et fit tout ce que le plus fier lieutenant criminel eût su faire. Il ne parla doucement qu'à son maître à danser. » Mme Talon est un personnage de Molière, crayonné par La Bruyère. Cette respectable matrone, le bras droit de M. de Nau, est venue en Auvergne pour présider au ménage de monsieur son fils. Son importance grandit comme son ambition. De fait, elle préside aux *Grands jours,* non dans l'enceinte de la chambre de justice, mais parmi les dames de la ville. Elle organise des assemblées de charité, réglemente, morigène, intervient dans les intrigues des couvents, et prétend réformer jusqu'aux ursulines.

Sainte-Beuve a apprécié en ces termes le livre de Fléchier : « C'est un de ces livres comme la postérité les aime, et dont les contemporains ne soupçonnent pas le prix... Ce ne serait pas rendre justice à la relation des *Grands jours* que de n'y voir qu'un recueil piquant d'historiettes singulières, d'incroyables cas et de causes célèbres, dans lesquels Fléchier se trouve, sans le savoir, le rival, et, avec ses airs modestes, le vainqueur de Tallemant des Réaux. Un intérêt historique plus élevé s'attache à cette peinture des mœurs d'une province d'alors... Ce volume de Fléchier sera désormais un document précieux pour l'historien, et lui-même, esprit sérieux sous ses grâces, il a eu l'honneur de ne pas rester étranger à ce que nous appellerions la pensée administrative et politique qu'on en peut tirer... Je pourrais ajouter plus d'une remarque de style sur cette langue à la fois si pure de source, si droite d'acceptions, et qui a pourtant bien des latitudes et des licences dans son atticisme. L'atticisme du grand règne, comme celui de la Grèce, est plein de ces agréables négligences et irrégularités qui ne sont permises qu'aux délicats. »

D'un autre côté, M. H. Babou a fait, sur cette opinion, les réserves suivantes : « Fléchier a le tort, fort souvent, de blesser du même coup le bon goût et la morale, en s'efforçant de conter avec agrément et de décrire avec élégance. Il croit tout sauver au moyen de ses périphrases redoublées, et il ne se doute pas que la chasteté du discours puisse être compromise par ces ruses de style, par ces calculs de diction, par ces jeux d'esprit où le langage se relâche avec la pensée. Les anecdotes les plus risquées ont quelquefois un air d'innocence, quand le récit en est simple, aisé, naturel...

» Si Fléchier était précieux, il ne l'était pas à la façon des grandes précieuses, de Mme de Sévigné, par exemple, ou de Mme de Maintenon. Avec ses délicatesses exquises, le goût des ruelles comprenait aussi un fonds de grossièreté maniérée. Ce mélange dépare un grand nombre de pages dans les *Mémoires sur les Grands jours d'Auvergne*. Où vous ne voyez, monsieur, que galanterie, bonne grâce, ironie; où vous affirmez que la diction de Fléchier, c'est la finesse, la justesse et la propriété même, je suis obligé de relever des plaisanteries malséantes, des amplifications oiseuses et jusqu'à des raffinements indécents...

» La partie purement historique des *Grands jours* est heureusement très-supérieure à la partie romanesque. Je n'oserais pas cependant, monsieur, affirmer avec vous que la relation de Fléchier a « toute l'importance » d'un témoignage circonstancié, d'un tableau » neuf et hors de prix. » Le fond en est exact sans doute ; mais que de broderies entrelacées avec complaisance sur la trame solide des faits ! Partout le roman recouvre l'histoire. »

Nous partageons cette opinion.

Jour (LE) [*il Giorno*], poëme satirique de Parini (1763). V. JOURNÉE (la).

Jour des Morts à la campagne (LE), poëme de Fontanes (1783). Ce poëme, l'un des meilleurs ouvrages de l'auteur, est une imitation, quant à l'idée première, du *Cimetière* de Gray. Une simplicité solennelle et religieuse quelque peu affectée y règne d'un bout à l'autre. Le vague sentiment de tristesse qu'inspire l'instabilité des choses humaines, choisi comme thème principal d'une composition élégiaque, était dans le goût de l'époque. C'est presque toujours par le contraste qu'il établit entre nos affections morales et les objets physiques que l'auteur nous entretient dans ces dispositions, contraste qui est la pensée dominante de l'élégie de Gray, et s'y reproduit continuellement. Par malheur, ce tableau mélancolique est tout entier rempli de traits de convention. Le curé de village est un *rustique Fénelon*, et l'auteur, qui n'ose pas dire *curé*, l'appelle tour à tour *pasteur*, *mortel respecté*, *homme sacré*, *prêtre ami des lois et zélé sans abus*. Les critiques du XVIIIe siècle, et de nos jours Villemain, ont jugé beaucoup trop avantageusement ce poëme, encombré de périphrases, qui ne s'élève pas au-dessus d'une honnête médiocrité. « Une mélancolie douce et tendre, dit Palissot, dans ses *Mémoires sur la littérature*, une sensibilité qui part de l'âme, et qui se communique au lecteur, un style enfin dont la couleur nous a paru parfaitement assortie au sujet, forment le caractère de cette pièce, qui est bien véritablement d'un poëte, et qui nous a causé, en la lisant, une émotion qu'aucun ouvrage en vers ne nous avait fait éprouver depuis longtemps. »

Villemain a écrit ces lignes dans son discours de réception à l'Académie française : « Le poëme sur le *Jour des Morts*, plein d'une mélancolie religieuse, révéla dans l'âme du jeune poëte une autre source d'inspiration, et fit voir que la sévérité du goût n'exclut pas cette heureuse originalité qui naît toujours d'une émotion profonde. »

Jour et nuit de Madrid (*Dia y noche de Madrid*), roman de mœurs de Francisco Santos. Cet écrivain espagnol du XVIIe siècle est un de ceux que Le Sage a mis le plus à contribution pour composer son *Gil Blas ;* après avoir emprunté l'idée de son livre à *Don Marcos de Obregon*, il l'a complété avec des traits pris çà et là dans les vieux romanciers espagnols, dans Santos principalement. Il a extrait du roman intitulé *Jour et nuit de Madrid* quelques-uns de ses épisodes. C'est un livre qui, après avoir eu beaucoup de renom du vivant de l'auteur, et pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, est peu lu aujourd'hui. Les emprunts de Le Sage le protégent maintenant contre l'oubli, et les Espagnols se plaignent ! Du reste, on éprouve en le lisant une sorte de désillusion. Le titre allèche singulièrement, *Jour et nuit de Madrid !* Dans ce cadre, qui éveille l'imagination, l'auteur va peindre sans doute toutes ces aventures de cape et d'épée, si gaies et si pimpantes dans Lope de Vega, dans Calderon, dans Moreto ; les jours de Madrid, avec ce radieux soleil, ces flots de lumière si bien décrits par Th. Gautier, les femmes voilées, jouant de la prunelle et de l'éventail, les intrigues sur les promenades ; les nuits de Madrid, avec leur cortége traditionnel de sérénades sous les balcons, d'alguazils en déroute et de coups d'épée ! Rien de tout cela, ou du moins rien de tout cela autant que l'on croyait en avoir. Le livre de Santos est une longue suite de sermons, écrits sur le ton le plus grave. Il imagine un vieillard qui, après avoir été captif à Alger, délivré par les religieux de la Merci, se fait montrer les curiosités de Madrid par un domestique des religieux. Un tel préambule ne dispose guère à la gaieté. Ce domestique, d'humeur chagrine, semble prendre à tâche de ne lui montrer que les côtés les plus fâcheux de la société : il le promène à travers les misères et les vices. L'Espagne est la terre classique des mendiants ; aussi, les auteurs qui ont voulu retracer cette physionomie de Madrid l'ont-ils peinte sous les couleurs les plus chaudes : tantôt c'est ce gredin qui mendie à cheval, tantôt cet aveugle du *Lazarille de Tormes*, à qui le gamin qui lui sert de guide joue de si bons tours ; cette cour des Miracles, pleine de faux boiteux, de faux estropiés, de culs-de-jatte qui ont de fort bonnes jambes, d'aveugles qui, à de certaines heures, retrouvent leurs yeux flamboyants, nous a valu d'excellentes pages à la Callot. Santos a voulu rester sérieux et faire une œuvre de moraliste ; ce n'est pas la misère poétique, c'est la misère réelle qu'il a voulu peindre, et encore ses peintures sont-elles un peu poussées au noir. Après quelques promenades faites soit de jour, soit de nuit, son vieillard, ancien captif des Maures, doit être suffisamment édifié ; il a vu les fourberies des femmes, dès qu'un libertin mord à l'hameçon, écouté les mensonges de l'arracheur de dents, regardé les coquins qui retournent les poches, suivi dans leurs pérégrinations les tireuses de cartes, parfumeuses, entremetteuses, qui corrompent les jeunes filles, étudié les types excentriques des cabarets, et l'on ne serait pas étonné qu'il regrettât sa chaîne en Afrique. Les tableaux de mœurs, très-vrais au fond, quoique un peu sombres, ne manquent pas d'une certaine vie ; tel est celui qui retrace, à la brune, les conversations des filles de service et des *aguadores*, autour de la fontaine. Çà et là, quelques poétiques romances, échappées d'une fenêtre entr'ouverte, alternent leurs couplets amoureux. Mais la page la plus curieuse du livre est celle qui retrace la vue de Madrid un jour de courses, *el dia de toros*, comme on dit. « On demandait à un fou la cachette où Madrid mettait ses trésors. — Au cabaret, les jours de courses, répondit-il. — Quand avez-vous perdu la raison, lui demandait-on encore ? — Je n'en ai jamais eu, dit-il ; j'ai été conçu un jour de taureaux. » Santos ne s'est pas amusé à décrire le spectacle trop connu de l'arène, les *picadores*, les *banderilleros*, les *espadas ;* c'est l'intérieur des galeries, des loges, des *tablados*, qu'il a dépeint, avec les petits festins intimes que l'on s'y donne, les perdrix, les pâtés, les confitures, les vins à la neige. Il y a suivi une femme à la mode, une aventurière, en train de plumer un pauvre diable et qui trouve moyen de lui faire apporter de bons morceaux pendant que chez lui sa femme et ses filles meurent de faim. Rien que cet épisode, le plus complet du livre, donne une idée de la manière de Santos. En somme, cette étude de mœurs, pleine de pages saisissantes et d'aperçus très-vrais, laisse une impression pénible. Il n'en faudrait pas conseiller la lecture comme un remède au spleen.

JOURDAIN s. m. (jour-dain). Astron. Petite constellation de l'hémisphère boréal.

JOURDAIN, principal cours d'eau de la Palestine, célèbre dans les temps bibliques par les nombreux événements dont ses bords ont été le théâtre. Quelques étymologistes ont prétendu que le Jourdain tirait son nom de l'hébreu *ieor*, qui signifie ruisseau, et de *Dan*, nom d'une petite ville située près de la source de ce fleuve ; en sorte que Jourdain signifierait *ruisseau de Dan*. D'autres ont cru qu'il tirait son nom et son origine de deux ruisseaux, l'un appelé *Jor* et l'autre *Dan*. Mais ces deux étymologies sont sans doute également fausses ; car le nom de *Dan* est beaucoup plus nouveau que celui de *Jourdain*. Une colonie de la tribu de Dan, s'étant emparée de la ville de Laïs, lui donna le nom de Dan, à cause du chef de sa tribu. Mais cela n'arriva qu'après la mort de Josué. Or, avant ce temps, le nom de *Jourdain* était déjà connu, et l'on ne voit pas que cette rivière ait été désignée autrement. On pourrait peut-être avec plus de vraisemblance dériver le nom hébreu *Iarden* du verbe *iarad*, descendre, à cause de la chute et du cours rapide de ce fleuve ; car ce nom ne paraît pas être un mot composé, et d'ailleurs les composés sont très-rares dans la langue hébraïque. Cependant, à l'appui d'un système dans lequel on place le paradis terrestre aux environs du Jourdain (car il y a des gens qui discutent sérieusement la situation du paradis terrestre), le Père Harduin dérive l'hébreu *iarden* de *ieor*, ruisseau, et *eden*, délices, *ruisseau d'Eden* ou *ruisseau de délices ;* mais cette explication n'a aucune vraisemblance. « Le Jourdain, lisons-nous dans une excellente relation d'un voyage en Palestine récemment publiée dans le *Tour du Monde*, n'est pas un torrent desséché et misérable comme on l'a souvent prétendu. Ce n'est pas non plus un grand fleuve ; il peut être assimilé, sans trop d'humiliation, aux principaux affluents de la Seine. Les anciens plaçaient la vraie source du Jourdain à Banias ou Panéas, l'ancienne Césarée de Philippe. Là est une caverne d'où s'échappe un volume d'eau considérable. Ce ruisseau se réunit plus loin à un autre cours d'eau venu du N.-E. et encore appelé aujourd'hui le Dan. Les deux affluents mêlés ensemble en rencontrent un troisième, le Harbéni, qui coule dans la vallée dite *Ouadi el Teim*. Il sort des environs de Harbeya, au N., sur le versant occidental de l'Hermon. Là commence le Jourdain. Après un parcours de peu d'étendue, le Jourdain se jette dans un lac de 2 lieues de longueur sur 1 de largeur, à fond vaseux et malsain, qui se dessèche en été et donne refuge, parmi ses roseaux, à des troupeaux de sangliers. C'est le lac Mérom de la Bible. En sortant de ce lac, le Jourdain traverse la belle plaine du Houlé ou de la Galilée, si célèbre autrefois par sa fertilité. Elle produit aujourd'hui des céréales et des cotons. La plaine du Houlé a 2 lieues et demie de longueur ; à cette distance, le Jourdain se jette dans le lac de Génésareth ou de Tibériade, la mer de Galilée, dont le nom rappelle tant de souvenirs. Il a 6 lieues de longueur sur 1 et demie de largeur. Ses eaux coulent sur un fond de sable, entre deux rives d'une beauté remarquable. La contrée qu'il baigne est la plus pittoresque, la plus salubre et la plus fertile de toute la Palestine. Sorti du lac de Génésareth, le Jourdain poursuit sa course dans le sud, entre les deux chaînes de montagnes qui longent sa vallée ; à droite et à gauche s'étend une plaine dont il occupe le milieu. C'est la plus grande plaine de la Palestine ; les Arabes l'appellent *el Ghor ;* elle est d'un aspect triste et stérile. La tradition y montre le point où s'opéra le passage miraculeux du Jourdain, l'emplacement probable de Galgala, où les Hébreux campèrent pour la dernière fois, après 40 ans de vie nomade ; enfin, un double et grand souvenir fait de ce lieu un des plus mémorables de la terre sainte, c'est la prédication de saint Jean-Baptiste et le baptême de Jésus. A une faible distance de ces lieux vénérés, le Jourdain va se perdre dans la mer Morte, pour n'en plus sortir. Du lac Mérom à la mer Morte, la distance est d'environ 30 lieues. Le Jourdain parcourt cet espace en suivant des pentes sinueuses et rapides, surtout depuis le lac de Tibériade. La vallée s'abaisse au-dessous du niveau de la Méditerranée. On sait, en effet, que les eaux de la mer Morte sont beaucoup plus basses que celles de la grande mer. Il y a là comme une cavité profonde dans laquelle le Jourdain se précipite sans pouvoir la remplir, par suite des pertes occasionnées par l'évaporation. Cet état physique n'a rien en lui-même d'extraordinaire ; mais des études faites au delà de la mer Morte prouvent qu'à une époque reculée ses eaux devaient avoir un écoulement jusqu'à la mer Rouge. »

A son embouchure, le fleuve a 163 mètres de largeur, et 1 mètre de profondeur ; mais, dans son cours moyen, il n'a que 24 à 30 mètres de largeur. Dans les basses eaux, on a pied dans toute la largeur ; mais la rapidité du courant ne permet pas de se tenir debout. Cependant, en août 1847, il a été remonté en bateau par le voyageur anglais Lynch, depuis son embouchure jusqu'au lac de Tibériade ; cette navigation difficile dura six jours. L'eau, quoique un peu trouble, est fraîche et agréable au goût.

Chaque année, aux fêtes de Pâques, plusieurs milliers de chrétiens grecs sortent en foule de Jérusalem et vont se baigner dans le Jourdain, au lieu même où le Christ reçut le baptême.

Jourdain et à la mer Morte (VOYAGE D'EXPLORATION AU), par W.-F. Lynch (1849 et 1850). En 1847, le gouvernement des Etats-Unis chargea le lieutenant de marine Lynch d'une reconnaissance topographique de la Judée. Le cours du Jourdain et le contour de la mer Morte restaient encore à relever. Deux bateaux en fer furent conduits de Beyrouth au lac de Tibériade, et ensuite dans le lit du Jourdain. Les opérations commencèrent le 18 avril. On fit des sondages dans toute l'étendue du bassin de la mer Morte, et l'on explora par terre les environs de ce grand lac. Cette mer, aux eaux claires et limpides, se présenta successivement sous deux aspects : soulevée par une violente tempête, elle manifesta une agitation extrême, et, retombant dans un calme plat, elle eut l'apparence du plomb fondu. La sonde rapportait fréquemment du fond des cristaux cubiques de sel marin. L'eau est tellement saturée de sel, qu'aucun poisson ne peut y vivre ; et sa densité est telle, que le corps humain n'y enfonce pas ; ce dont Vespasien put s'assurer en voyant surnager des prisonniers qu'il y avait jetés, garrottés solidement. Ce phénomène existe également, en vertu des mêmes conditions physiques, pour le grand lac salé d'Utah, en Amérique. Les voyageurs américains constatèrent un fait, que d'autres avaient imparfaitement observé : l'énorme dépression du sol de la mer Morte ; le bassin de cette nappe bitumineuse, qu'un intervalle de 20 lieues seulement sépare de la côte phénicienne, se trouve bien au-dessous du niveau de la Méditerranée. MM. Lartet et Vignes, attachés à l'expédition scientifique du duc de Luynes, évaluent cette dépression à 392 mèt. ; ils ont trouvé des profondeurs de 350 et même de 400 mètres. Les émanations sulfureuses que l'on constate doivent être attribuées aux sources et aux marais environnants. Le 8 mai, le thermomètre, à l'ombre, marquait une température de plus de 43°. A 10 degrés au-dessous, l'atmosphère est embrasée, et l'éclat de la lumière fatigue les yeux. Par une température d'environ 30°, pendant une nuit très-sombre, la surface du lac se couvrit d'une écume phosphorescente. De nombreux torrents desséchés débouchent dans la mer Morte ; à certaines époques de l'année, ils lui apportent une certaine quantité d'eau douce. Ceux des affluents du lac qui ne tarissent pas éprouvent de très-grandes crues dans la saison des pluies : le Jourdain, qui, en temps ordinaire, est une mare d'eau sale dans un lit de boue, devient alors une mer. « Si l'on considère, dit M. Foucault, combien la mer Morte peut s'étendre vers le nord en regorgeant dans la vallée du Jourdain, et vers le sud en inondant l'espace appelé plaine salée, on comprend quelle énorme masse d'eau elle doit recevoir avant que son niveau s'élève à 2 mètres. » Ni la Bible, ni les Pères de l'Eglise ne disent que les villes de Sodome et de Gomorrhe ont été englouties sous les eaux : cette légende est, en effet, une version musulmane. Les explorateurs américains, dupes du sentiment religieux qui exalte si souvent les imaginations anglo-saxonnes, paraissent avoir accepté un peu légèrement toutes les opinions anciennes sur la mer Morte et ses rivages : ils ont parfaitement reconnu la femme de Loth dans un des blocs de sel précipités de la montagne au sud du lac. En tout cas, ils s'acquittèrent merveilleusement du travail hydrographique. L'exploration terminée, l'expédition se dirigea sur Beyrouth. On lui doit une bonne carte de la Palestine, et des observations précieuses sur la climatologie et la topographie de la mer Morte. Le lieutenant Lynch reçut en 1851 une médaille d'argent de la Société de géographie de Paris.

JOURDAIN, ancien pays de France, dans la Lomagne, compris actuellement dans le département du Gers.

JOURDAIN ou **JORDAIN DE LARON**, prélat et écrivain ecclésiastique français, mort à Limoges en 1051 ou 1052. Par la protection de Guillaume IV, duc d'Aquitaine, il fut élu évêque de Limoges vers 1023 ; mais s'étant fait sacrer sans le concours de son métropolitain, l'archevêque de Bourges, celui-ci porta plainte, et un synode lança l'interdit sur tout le Limousin. Pour faire lever cet interdit, Jourdain dut se rendre nu-pieds à Bourges avec cent clercs et cent moines. Il fit ensuite un pèlerinage en Palestine, et, après son retour, il assista à deux conciles tenus à Limoges pour décider si saint Martial avait été ou non un simple confesseur. On a de lui plusieurs discours prononcés au concile de Limoges en 1031, une lettre à Benoît VIII ; l'*Eloge des monastères du diocèse de Limoges; Accord entre Jourdain, évêque de Limoges, et Guillaume, comte de Poitiers;* une homélie, etc.

JOURDAIN (Alfonse), comte de Toulouse, né en Syrie en 1103, mort à Acre en 1148. Il était fils du comte Raymond IV et d'Elvire de Castille. Il naquit près de Tripoli et fut baptisé dans le Jourdain, ce qui lui valut son surnom. A l'âge de deux ans, il perdit son père et fut ramené en Europe vers 1107. En 1112, Jourdain succéda à son frère Bertrand, comme comte de Toulouse, duc de Narbonne, marquis de Provence ; mais, comme il était *trop jeune pour défendre ses Etats*, le duc d'Aquitaine, Guillaume le Vieux, s'empara du comté de Toulouse, pendant que son *allié*, le comte de Barcelone, lui disputait la suzeraineté de la Provence. Jourdain était assiégé par ce dernier dans Orange, lorsque, en 1123, les Toulousains, ayant chassé le lieutenant de Guillaume le Vieux, allèrent délivrer le jeune comte et le ramenèrent à Toulouse. En 1125, Jourdain fit un traité de paix avec le comte de Barcelone et fut, à partir de ce moment jusqu'en 1141, possesseur du vaste territoire qui s'étend de la mer aux montagnes d'Auvergne et des Alpes aux Pyrénées. Il se trouvait en Provence lorsque, en 1141, Louis le Jeune envahit le comté de Toulouse et assiégea cette ville, qui lui opposa la plus vigoureuse résistance. En 1142, Jourdain, déjà excommunié pour avoir chassé de Toulouse l'abbé et les religieux de Saint-Gilles, fut excommunié de nouveau pour s'être prononcé en faveur des habitants de Montpellier révoltés contre leur seigneur. Il parvint bientôt après à faire révoquer cette sentence, fonda la ville de Montauban (1144), et partit trois ans plus tard pour la terre sainte avec le

roi Louis le Jeune. Il mourut presque aussitôt après son arrivée à Acre, empoisonné, dit-on, par la femme de Louis le Jeune, la reine Eléonore.

JOURDAIN (Claude), érudit français, connu sous le nom de **dom Maur**, né à Poligny en 1696, mort en 1782. Il devint visiteur de l'ordre des bénédictins et prieur de Saint-Martin d'Autun, dont il fit reconstruire l'église d'après ses propres plans. C'était un homme très-érudit, qui eut des relations avec les savants les plus distingués de son temps. Ses principaux ouvrages sont : *Mémoires sur les voies romaines dans le pays des Séquanois* (1756), couronné par l'Académie de Besançon ; *Eclaircissements de plusieurs points de l'histoire ancienne de France et de Bourgogne*, ou *Lettres critiques à M. M.* (Paris, 1774, in-8°).

JOURDAIN (Anselme-Louis-Bernard BRÉCHILLET-), célèbre chirurgien-dentiste, né à Paris en 1734, mort en 1816. Il a laissé des ouvrages pleins d'observations neuves sur l'art du dentiste et les affections de la bouche. Nous citerons : *Eléments d'odontalgie* (1756, in-12) ; *Essai sur la formation des dents, comparée avec celle des os* (1766, in-12) ; *Traité des maladies et des opérations chirurgicales de la bouche* (1778, 2 vol. in-8°). Ami de Fréron, il fut un des collaborateurs de l'*Année littéraire.*

JOURDAIN (Amable-Louis-Marie-Michel BRÉCHILLET-), orientaliste, fils du précédent, né à Paris en 1788, mort en 1818. Il étudia avec distinction sous Sylvestre de Sacy et Langlès, et devint secrétaire adjoint à l'Ecole des langues orientales vivantes, place créée exprès pour lui. On lui doit les ouvrages suivants : la *Perse*, ou *Tableau du gouvernement, de la religion et de la littérature de cet empire* (1814, 5 vol. in-18) ; *Recherches critiques sur l'âge et l'origine des anciennes traductions latines d'Aristote*, mémoire couronné par l'Académie des inscriptions (1819 et 1843, in-8°) ; de nombreux articles dans les *Moines de l'Orient*, les *Annales des voyages*, etc.

JOURDAIN (Charles-Marie-Gabriel BRÉCHILLET-), philosophe et littérateur français, fils du précédent, né à Paris en 1817. Après avoir fait son droit, il prit le grade de docteur ès lettres en 1838, se fit recevoir agrégé des classes de philosophie en 1840, puis entra dans l'enseignement, fut chargé de conférences au collége Henri IV, devint professeur de philosophie à Reims (1841), au collége Stanislas (1842) et au collége Bourbon (1847). En 1849, il entra comme chef de cabinet au ministère de l'instruction publique et des cultes, devint ensuite chef du secrétariat (1850) et reçut deux ans plus tard l'emploi de chef de la division de comptabilité. L'Académie des inscriptions et belles-lettres l'a reçu, en 1863, au nombre de ses membres, en remplacement de Berger de Xivrey. M. Jourdain, qui a pris une part active à la fameuse loi sur l'enseignement du 15 mars 1850, loi proposée par M. de Falloux et qui a donné au clergé la haute main sur l'enseignement, M. Jourdain s'est attaché, dans la plupart de ses écrits, à allier la philosophie et la religion, alliance hybride que répudie la saine logique. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Dissertation sur l'état de la philosophie naturelle en Occident, et principalement en France, pendant la première moitié du* XIIe *siècle* (1838, in-8°), thèse de doctorat, ainsi que *Doctrina Johannis Gersonii de theologia mystica* (1838, in-8°) ; *Questions de philosophie* (Paris, 1847), pour l'examen du baccalauréat, manuel réédité sous le titre de *Questions de logique* (1852) ; le *Budget de l'instruction publique et des établissements scientifiques et littéraires* (1857, in-8°) ; la *Philosophie de saint Thomas d'Aquin* (Paris, 1858, 2 vol. in-8°), travail couronné par l'Académie des sciences morales ; le *Budget des cultes en France depuis le Concordat* (1859, in-8°) ; *Sextus Empiricus et la philosophie scolastique* (1858, in-8°) ; *Histoire de l'Université de Paris au* XVIIe *et au* XVIIIe *siècle* (1862-1864, in-fol.) ; l'*Université de Toulouse au* XVIIe *siècle, documents inédits* (1863, in-8°). M. Jourdain a donné de nombreux articles au *Dictionnaire des sciences philosophiques*, à la *Revue de l'instruction publique*, à la *Revue contemporaine*, etc. Enfin il a édité plusieurs ouvrages, notamment les *Œuvres philosophiques d'Antoine Arnauld* (1845) ; les *Œuvres philosophiques de Nicole* (1845) ; la *Logique* de Port-Royal (1854), le tome II des *Œuvres d'Abailard* (1859), etc.

JOURDAIN (Pierre-Jacques-André), philanthrope et chansonnier français, né à Ezy (Eure) en 1814. Il ne reçut qu'une éducation tout élémentaire, mais compléta son instruction à force de travail et de persévérance. Après avoir acquis une modeste aisance dans le commerce, il songea à réaliser au profit de ses compatriotes les idées philanthropiques dont il avait le cœur rempli, et parvint à créer, le 1er avril 1849, sous le nom de la *Prévoyance*, et à travers mille obstacles, une société de secours mutuels qui est une des plus florissantes de la province. Homme de bien dans toute l'acception du mot, il ne cesse de fournir des matériaux à l'édifice de la fraternité. La confiance et la reconnaissance de ses concitoyens lui ont fait conférer les fonctions de maire, successivement remplies déjà par son aïeul et par son père. Il est de ceux qui font honneur à la démocratie. Il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1869 et officier d'académie en 1872.

Poëte à ses heures, M. Jourdain a composé des fables, des pièces de vers et des chansons qui respirent le plus vif amour de l'humanité, où se révèlent les plus purs, les plus généreux sentiments républicains. Nous citerons de lui : les *Républicaines de la veille* (1848), petit recueil de chansons ; le *Chansonnier Morainville* (1861), étude biographique et littéraire ; *Moyens pratiques de propager la mutualité dans les campagnes* (1869), etc. M. Jourdain a donné l'article PEIGNE à l'*Encyclopédie moderne* de Didot et publié des poésies dans divers recueils et journaux.

JOURDAIN (Th.-Etienne-Séraphin PÉLICAN, dit **Eliacim**), littérateur français, né à Angerville-la-Campagne (Eure) en 1817, mort à Dieppe en 1865. Il reçut une instruction tout élémentaire et acheva lui-même son éducation ; il adopta un pseudonyme, à la fois poétique comme le prénom *Eliacim* et terre à terre comme le nom *Jourdain*. C'était, en effet, un bizarre mélange d'apôtre, de naïf et de grimacier, ce que l'on pourrait appeler un excentrique, que cet écrivain dont la célébrité toute locale est venue un instant jusqu'à Paris, portée par des voix amies. Il avait été employé à la préfecture de l'Eure ; plus tard, il était entré à la mairie de Dieppe ; et pendant que l'abracadabrant Eliacim Jourdain écrivait des comédies, des drames et des romans échevelés, le sage et méthodique Pélican libellait des actes de naissance, des actes de mariage et des actes de décès en bonne et due forme. Si bien que lorsqu'il mourut, à cinquante ans passés, ce bon M. Pélican se trouva avoir fait de son côté presque autant d'actes que le fécond Eliacim Jourdain en avait fait du sien. Eliacim Jourdain a, en effet, laissé douze drames, dont cinq en vers : le *Sacrilége* (2,400 vers) ; *Stenio*, *Vendetta*, la *Mort s'amuse*, *Une journée de la vie de Langlois ;* quatre comédies, parmi lesquelles nous citerons le *Lacet de Berthe* (Dieppe et Paris, 1860, in-18), dix-huit vaudevilles, cinq ballets, autant de parodies depuis un acte jusqu'à cinq, quelquefois en vers, le plus souvent en prose. Au nombre de ces compositions figure la *Comédie normande*, histoire terrible et merveilleuse de Robert le Diable « énorme synthèse historique... sous la forme d'un mystère en vingt-trois actes, prose et vers... de 668 pages compactes, *deux de plus que le Faust* de Gœthe. » Cette vaste fresque dramatique compte plus de deux cents personnages ; mais le livre imprimé, on le jugea immoral, on le saisit, l'édition entière fut mise au pilon, et adieu le chef-d'œuvre de 668 pages, *deux de plus*, etc. On doit encore à Eliacim Jourdain de nombreux articles, des études, des biographies, des romans, des nouvelles, des poésies répandues dans les journaux de Dieppe ; *Edmée*, roman (Paris, 1861, in-18), qui ne manque pas de sensibilité. C'est une de ces histoires d'amour où les deux soupirants, dignes l'un de l'autre, mais séparés par des distances sociales presque insurmontables, triomphent enfin de tous les obstacles et sont rapprochés par le mérite, par le dévouement, ainsi que par des revers passagers de fortune.

Les compatriotes d'Eliacim Jourdain ne lui ont pas ménagé les éloges. Le brave poëte ne manquait pas de se faire l'écho des voix qui l'encensaient ; il reproduisait exactement dans ses publications tout le bien qu'on écrivait et qu'assurément il pensait de lui. Voici le début d'une notice introduite par lui-même dans le *Lacet de Berthe ;* on aura, après l'avoir lu, une idée suffisante de ce singulier littérateur : « Il y a du Gœthe, du Shakspeare, du marquis de Bièvre et du Titan dans Eliacim Jourdain. Eliacim Jourdain est le Titan de Dieppe, en attendant qu'il le soit de Paris, en attendant qu'il le soit des quatre mondes. Ce n'est pas moi qui essayerai de le foudroyer. J'aime tous les génies dont la hardiesse vole à l'impossible et monte à la folie comme l'aigle à la grande voûte. J'aime à regarder les Prométhées, avant, pendant et après le Caucase. Eliacim Jourdain est semblable à un de ces mythiques personnages qui avaient l'audace de prendre dans la main le feu du ciel... C'est surtout à William Shakspeare que je comparerai souvent Eliacim Jourdain. Comme le poëte anglais, le poëte normand aime les fontaines ailées... Comme le Cygne de l'Avon, le Cygne dieppois, etc. » Suivent cinq pages de ce ton et de ce style. Et quand on songe qu'aucune scène parisienne n'a voulu s'ouvrir devant le « Titan de Dieppe » et que ses contemporains ont refusé la gloire à ce poëte incompris... et, ajoutent les mauvaises langues, incompréhensible ! En résumé, Eliacim Jourdain avait, lui aussi, *quelque chose là ;* mais ce quelque chose s'est si bien noyé dans toutes sortes de prétentions démesurées, qu'il n'en est guère résulté que des productions tourmentées, excessives et parfois grotesques. Peut-être croyait-il sérieusement qu'il suffisait d'écrire un drame de deux pages plus long que *Faust* pour être plus grand que Gœthe ; qu'il suffisait de mettre en scène deux cents personnages pour surpasser Shakspeare.

JOURDAIN (monsieur), principal personnage du *Bourgeois gentilhomme*, comédie de Molière. M. Jourdain est resté le type du parvenu sot et ridicule, qui singe la noblesse, prend des leçons tardives de philosophie, d'escrime, de danse, de musique, affecte maladroitement les belles manières, se laisse duper par les parasites et les flatteurs, et ne réussit qu'à faire rire de lui :

« Mme Duvernois, comme tant d'honnêtes bourgeoises enrichies dans la *toile* ou dans la *cannelle*, affectait des goûts singulièrement aristocratiques que la nature lui avait refusés, et un enthousiasme étrange pour la poésie, la musique et la peinture, auxquelles la pauvre femme n'entendait rien. Elle en avait la vanité et n'en retirait que le ridicule.

» C'était une espèce de *M. Jourdain* en jupons, qui voulait faire oublier que son père avait vendu du drap sous les piliers des halles. »

R. DE BEAUVOIR.

« Le *Dictionnaire historique de l'Académie* apprend beaucoup d'autres choses qui auraient fait grand plaisir à ce bon *M. Jourdain*, si désireux de s'instruire dans les finesses de la langue française ; mais nous devons être tous comme *M. Jourdain*, et d'ailleurs la science des étymologies est des plus séduisantes, quoique douteuse, et, peut-être à cause de cela, elle exerce l'esprit comme les rébus. »

HIPPOLYTE LUCAS.

« *M. Jourdain* est depuis longtemps dépassé. Nous sommes aujourd'hui bien plus gentilshommes que cela, et nos bourgeois ne prennent plus de leçons de philosophie ; ils en donneraient au besoin ; ils n'apprennent plus les belles manières : ce sont eux qui les font ; et Dieu sait s'ils ont sur cet article le fanatisme et le zèle ardent des nouveaux convertis ! J'en connais qui seraient de force à donner à leurs filles des professeurs de déclamation pour leur apprendre à éternuer noblement. »

LOUIS COMBES.

Jourdain de Blaives ou **Blaye**, chanson de geste du XIIIe siècle, faisant suite à celle d'*Amis et Amyle*. Girard de Blaives, avant d'être assassiné par le traître Fromont, avait confié son fils Jourdain à Renier, seigneur de Vantamise. Fromont attire le bon gouverneur dans un piége et veut le forcer à livrer l'enfant ; Renier préfère subir tous les supplices ; sa femme, qui est venue le retrouver dans sa prison, l'encourage à la résistance ; elle lui propose même de substituer leur propre enfant au fils de leur suzerain. Après bien des hésitations, le père y consent ; la substitution a lieu, et l'enfant est décapité de la main même de Fromont.

Cependant Jourdain, que tout le monde prend pour le fils de Renier, grandit, découvre le secret de sa naissance et fait le serment de punir le meurtrier de son père. Après une longue série d'aventures, ce jeune homme accomplit sa vengeance, tue Fromont et rentre en possession de son héritage paternel. Cette chanson de geste a quatre mille deux cents vers environ. L'auteur en est inconnu. Il en existe un seul manuscrit authentique à la Bibliothèque nationale.

JOURDAN (Jean-Baptiste), littérateur français, né à Marseille en 1711, mort en 1793. Il tint pendant un certain temps la mer avec son père, capitaine d'un vaisseau marchand, puis vint se fixer à Paris pour y suivre la carrière des lettres et y mourut dans l'indigence. Jourdan a composé quelques pièces de théâtre, dont l'une, l'*Ecole des prudes*, comédie en trois actes, fut jouée avec succès en 1753. Il a publié, en outre, les *Mémoires de Monville* (1742) ; le *Guerrier philosophe* (1744) ; *Histoire de Pyrrhus* (1746, 2 vol. in-12) ; *Histoire d'Aristomène* (1749) ; les *Amours d'Abrocome et d'Anthia*, trad. du grec de Xénophon le Jeune (1748), etc.

JOURDAN (Matthieu JOUVE), fameux révolutionnaire, dit **Jourdan Coupe-têtes**, né à Saint-Just, près du Puy-en-Velay en 1749, décapité à Paris le 27 mai 1794. Il fut successivement boucher, maréchal-ferrant, soldat et cabaretier. On lui a attribué la mort du gouverneur de la Bastille, dont il aurait été précédemment le palefrenier, et on le met aussi au nombre de ceux qui, après l'orgie scandaleuse des gardes du corps au milieu de la disette générale, prirent part aux journées des 5 et 6 octobre 1789 ; mais les faits qui se rapportent à sa vie ne commencent à avoir quelque certitude qu'à partir de 1791, époque où il devint le chef des volontaires de Vaucluse, qui combattaient pour la réunion du Comtat-Venaissin à la France. Jourdan se rendit redoutable aux papistes, en incendiant leurs châteaux, en ravageant leurs moissons. Dans la nuit du 16 au 17 octobre, il dirigea, à Avignon, l'horrible *massacre de la Glacière*, où périrent 73 citoyens, plus ou moins hostiles à la Révolution. Décrété d'arrestation avec Mainvielle, Rovère et Duprat, il dut son salut à l'amnistie du mois de mars 1792. En 1793, il reçut le commandement de la gendarmerie de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, fut, en cette qualité, l'actif agent de la commission révolutionnaire d'Orange ; mais, dénoncé pour avoir fait arrêter un représentant du peuple, il fut condamné à mort et exécuté le même jour.

JOURDAN (André-Joseph), homme politique français, né à Aubagne (Provence), mort à Marseille en 1831. Son langage hostile aux réformes de la Révolution, le fit emprisonner pendant l'époque de la Terreur. En 1795, le département des Bouches-du-Rhône l'envoya siéger au conseil des Cinq-Cents, où il se prononça contre les lois sur l'émigration, en faveur des prêtres insermentés, de la liberté des cultes et de la liberté de la presse. Le zèle qu'il mit à arracher au supplice les naufragés de Calais lui valut d'être compris par le Directoire sur la liste des déportés de fructidor (1797) ; mais il parvint à s'échaper, gagna l'Espagne et rentra en France après le coup d'Etat du 18 brumaire. Sous l'Empire, Jourdan devint préfet. En 1814, Louis XVIII le nomma conseiller d'Etat et lui confia l'administration générale des affaires ecclésiastiques. Il reprit, après les Cent-Jours, ce poste dont il se démit en 1816, et reçut le titre de conseiller d'Etat honoraire.

JOURDAN (Jean-Baptiste), maréchal de France, né à Limoges en 1762, mort en 1833. Il fit la campagne de l'indépendance américaine comme simple soldat, entreprit, à la paix, le commerce de la mercerie dans sa ville natale, et partit aux frontières, en 1792, à la tête du 2e bataillon des volontaires de la Haute-Vienne. Il se distingua aux batailles de Jemmapes, de Nerwinde, de Famars, devint général de division en juillet 1793, fut renversé par un boulet à Hondschoote, où il commandait le centre, succéda à Houchard dans le commandement des armées du Nord et des Ardennes (22 septembre), battit le prince de Cobourg à Wattignies (16 octobre), et l'obligea ainsi à lever le blocus de Maubeuge. Mis à la retraite pour avoir refusé de continuer l'offensive pendant l'hiver, on raconte qu'il alla modestement reprendre le commerce de la mercerie à Limoges, se contentant, pour toute protestation contre l'injustice de l'acte qui le frappait, de suspendre au fond de sa boutique son épée et son uniforme de général en chef. Dès le mois d'avril 1794, il était rappelé, et mis à la tête de l'armée de la Moselle, devenue peu après armée de Sambre-et-Meuse. Le 25 juin, Jourdan prit Charleroi, et, le lendemain, il remporta sur les coalisés la mémorable bataille de Fleurus, qui eut pour conséquence la reprise des places de Landrecies, du Quesnoy, de Valenciennes et de Condé, enfin la délivrance de toutes nos frontières du Nord. Poussant l'ennemi l'épée dans les reims, le général victorieux passe la Meuse, bat complétement Clerfayt à Aldenhoven (2 octobre), entre dans Cologne, Coblentz et Maëstricht (4 novembre). Après s'être emparé de l'importante place de Luxembourg, il franchit le Rhin le 7 septembre 1795, prit Dusseldorf, et s'avançait en Allemagne, lorsque la chute de Manheim, tombée au pouvoir de Clerfayt par la trahison de Pichegru, l'obligea à la retraite. Dans la campagne de 1796, il déploya de grands talents militaires, mais fut constamment malheureux. Elu membre du conseil des Cinq-Cents, l'année suivante, il proposa et fit adopter la conscription militaire (1798). Il prit ensuite le commandement de l'armée du Danube, composée de moins de 40,000 hommes, et opposée à celle du prince Charles, qui en comptait 70,000. Dans le commencement de la campagne, il se rendit maître de la Souabe, remporta, le 25 mars 1799, la sanglante victoire de Stockach, mais ne put garder le champ de bataille plus d'un jour, et dut encore rétrograder sur le Rhin, en face des masses autrichiennes. Rentré au conseil des Cinq-Cents, il trouva la France partout menacée au dehors, et, au dedans, travaillée par une faction liberticide. Il fit la motion de déclarer *la Patrie en danger* comme en 1792. Cette proposition fut ajournée (13 septembre 1799), et, quelque temps après, s'accomplissait le coup d'État du 18 brumaire. Jourdan se montra, dans cette circonstance, l'adversaire très-décidé de Bonaparte. Aussi fut-il exclus du Corps législatif. Son hostilité n'avait pourtant rien de systématique. En juillet 1800, il consentit à accepter le gouvernement du Piémont. L'empereur le comprit dans la création des maréchaux en 1804 ; mais, lors de la distribution des titres, il ne voulut point lui conférer celui de *duc de Fleurus*, et il répondit à Lannes, qui en faisait la demande pour son compagnon d'armes : « Il aurait un titre plus beau que le mien ; car, moi, je n'ai point gagné de bataille ayant sauvé la France. » Jourdan commanda quelque temps l'armée d'Italie (1804-1805), devint major général du roi Joseph à Naples et en Espagne, vit ses conseils dédaignés pendant les désastreuses guerres de ce dernier pays, rentra en France en 1813, adhéra, en qualité de sénateur, à la déchéance de Napoléon, (1814), fut confirmé par Louis XVIII dans le commandement de la 15e division militaire qu'il occupait à la première Restauration, reçut le commandement de Besançon pendant les Cent-Jours, le titre de comte et le gouvernement de la 7e division militaire en 1816, un siége à la Chambre des pairs en 1819. La révolution de Juillet 1830 le fit ministre des affaires étrangères ; mais, dès le 11 août, il échangeait son portefeuille contre la place de gouverneur des Invalides, qu'il a occupée jusqu'à sa mort. Napoléon, dans le *Mémorial de*

Sainte-Hélène, avoue l'avoir fort maltraité pendant son règne. « Du reste, ajoute-t-il, c'est un vrai patriote. » Jourdan a laissé sur sa carrière militaire : *Mémoires pour servir à l'histoire de la campagne de* 1796 (Paris, 1819, in-8°) ; *Opérations de l'armée du Danube* [1799] (Paris, 1799, in-8°). On a inauguré avec beaucoup de solennité, le 29 septembre 1860, à Limoges, une statue du maréchal Jourdan, par M. Elias Robert.

JOURDAN (Antoine-Jacques-Louis), médecin, né à Paris en 1788, mort dans la même ville en 1859. D'abord chirurgien sous-aide, puis aide-major attaché à la garde impériale, il fit en cette double qualité une grande partie des guerres de l'Empire. Licencié après les événements de 1813, Jourdan revint à Paris, se fit recevoir docteur en 1819, et devint membre de l'Académie de médecine. Ce laborieux médecin chercha dans sa plume une position indépendante et utilisa surtout la connaissance qu'il avait acquise de la langue allemande, pour traduire un grand nombre d'ouvrages écrits en cette langue et dont voici la longue liste : *Traité de la plique polonaise* (1808, 1 vol. in-8°) ; *Traité des différentes espèces de gonorrhées*, par Hecker (1812, 1 vol. in-12) ; *Histoire de la médecine*, par Springel (1815-1820, 9 vol. in-8°) ; *Histoire de la philosophie moderne*, par Buhle (1816, 7 vol. in-8°) ; *Anatomie du cerveau*, par Tiedmann (1823, 1 vol. in-8°) ; l'*Art de prolonger la vie de l'homme*, par Hufeland (1824, 1 vol. in-8°) ; *Manuel d'anatomie générale, descriptive et pathologique*, de Meckel (1825, 3 vol. in-8°) ; *Traité de la solitude*, par Zimmermann (1826, 1 vol. in-8°) ; *Recherches sur la digestion*, par Tiedmann et Smelin (1827, 2 vol. in-8°) ; *Traité de physiologie*, par Tiedmann et Smelin (1831, 2 vol. in-8°) ; *Traité d'analyse chimique*, par Rose (1832, 2 vol. in-8°) ; *Exposé de la doctrine homœopathique*, par Hahnemann (1832, 1 vol. in-8°) ; *Manuel pour l'analyse des substances organiques*, par Liebig (1838, 1 vol. in-8°) ; *Traité de physiologie comme science d'observation*, par Burdach (1838, 8 vol. in-8°). Enfin, en 1838, *Manuel de médecine*, par Hufeland. Le docteur Jourdan a encore donné la traduction de l'ouvrage italien suivant : *Inductions physiologiques et pathologiques*, par Rolando (1832, 1 vol. in-8°) ; il a aussi traduit du latin : *Code pharmaceutique* ou *Pharmacopée française* (1821, 1 vol. in-8°) ; de l'anglais : *Traité médico-chirurgical de l'inflammation*, par Thomson (1827, 1 vol. in-8°). Quant aux ouvrages originaux de Jourdan, ils sont au nombre de trois : *Traité complet des maladies vénériennes* (1826, 2 vol. in-8°), ouvrage dans lequel dominent ces deux idées qui depuis ont été reproduites et données comme opinions nouvelles : 1° que la syphilis n'est ni une importation d'Amérique ni une maladie nouvelle ; 2° que non-seulement le mercure n'est pas le seul remède contre les maladies vénériennes, mais que l'abus qu'on en a fait est encore devenu la source d'une infinité d'accidents ; *Pharmacopée universelle* (Paris, 1828, 2 vol. in-8°) ; *Dictionnaire raisonné, étymologique, synonymique et polyglotte des termes usités dans les sciences naturelles* (1834, 2 vol. in-8°). Jourdan collabora aussi au *Dictionnaire des sciences médicales*, et fut pendant quatorze ans rédacteur général du *Journal complémentaire*.

JOURDAN (Athanase-Jean-Léger), jurisconsulte français, né à Saint-Aubin-des-Chaumes (Nièvre) en 1791, mort en Angleterre en 1826. Il fut reçu docteur en 1813, se voua à l'enseignement préparatoire, fit une étude profonde du droit romain, se mit en relation avec Savigny, Gans et les autres chefs de l'école historique allemande, et fut, en France, un des plus ardents propagateurs de leurs doctrines. Il fonda, dans ce but, le journal la *Thémis*. Envoyé en Angleterre par le gouvernement français, en 1820 et en 1826, pour y étudier l'organisation des justices de paix et la législation coloniale, il mourut pendant ce dernier voyage. Parmi les remarquables travaux qui lui sont dus, nous citerons : *Institutes de Gaïus*, trouvées à Vérone par Niebuhr (1816) ; *Fragmenta juris romani vaticana*, publiés d'après les découvertes du cardinal Maï (1822) ; *Tabulæ chronologicæ* de Haubold (1823). Il est un des collaborateurs de la savante collection des *Anciennes lois françaises* (29 vol. in-8°). Jourdan a été un des jurisconsultes qui ont créé en France la législation comparée. « Il appartenait, dit Parisot, à l'école qui veut que le législateur comme l'économiste s'éclaire des lumières de la philosophie ; et, comme base de toute justice, il adoptait les principes larges et généreux qu'a formulés le XVIII° siècle et que doit développer le XIX°. »

JOURDAN (Louis), publiciste français, né à Toulon en 1810. Il commença ses études au collége de cette ville et les termina à Aix. De bonne heure, la vocation littéraire s'éveilla en lui, car il était encore sur les bancs du collége, lorsqu'il écrivit son premier article de journal, qui parut dans l'*Aviso de la Méditerranée*. Après quelques essais, publiés sous le pseudonyme d'*un pauvre diable*, dans les feuilles toulonnaises, il fonda, en 1831, avec Henri Monnier, un journal intitulé le *Croquis*. A cette époque, l'imagination ardente de Louis Jourdan se laissa séduire par les doctrines de l'école saint-simonienne. Plein d'enthousiasme, il alla trouver à Paris le père Enfantin, qui, satisfait de ses dispositions, lui remit une lettre en lui disant : « Va t'entendre avec Barrault, l'un des chefs de notre doctrine. » Barrault résidait alors à Alexandrie et le néophyte partit, sans hésiter, pour l'Egypte ; mais, à son arrivée à Marseille, il trouva une lettre du père Enfantin qui, suffisamment édifié sur sa foi, le rappelait à Paris. Quelque temps après, M. Jourdan visita l'Italie, la Sicile, les îles Ioniennes et l'Attique. Son goût pour les voyages et sa passion pour les lettres se combattaient ; il les mit d'accord en allant prendre à Nauplie la rédaction en chef du journal le *Sauveur*, que le général Colettis venait de fonder (1833). Le siége du gouvernement grec ayant été transféré à Athènes, M. Louis Jourdan vint s'y installer et y séjourna pendant deux années. En 1835, il se remit en route et parcourut de nouveau l'Archipel, Tunis et l'Algérie. De retour à Paris en 1842, M. Louis Jourdan devint l'un des principaux collaborateurs du *Magasin pittoresque* et de l'*Illustration*, et, de 1845 à 1847, prit avec MM. Warnier, Carrette et Enfantin une part des plus actives à la rédaction du journal l'*Algérie*, feuille dont l'influence sur les destinées de cette colonie fut considérable. Il donnait en même temps des articles de fond au *Courrier français*, dirigé par M. Emile Barrault. Ses coreligionnaires lui tendaient de tous les côtés une main amie ; Charles Duveyrier, l'un des plus fougueux saint-simoniens, venait de créer la Société générale des annonces pour la centralisation de la publicité des grands journaux ; sa santé malheureusement ne répondait pas à son activité, et, ne pouvant continuer à gérer son entreprise, il en confia la direction à Louis Jourdan. La révolution de 1848 porta un coup fatal à cette opération financière, qui donne aujourd'hui de si beaux résultats, et Louis Jourdan reprit la plume. Il retourna dans son pays natal et fonda à Toulon une feuille démocratique, le *Peuple électeur*, dans le but d'assurer le triomphe de son parti dans les élections. Il fut rappelé à Paris pour prendre la direction d'un journal, les *Nouvelles du jour*, qui adopta, après les journées de Juin, le titre de *Conciliateur* et finit par s'appeler le *Spectateur républicain*. Le 8 septembre 1848, cette feuille disparut, frappée par la loi du timbre.

Le *Crédit* se hâta d'offrir l'hospitalité au journaliste dépossédé ; mais, au mois d'avril de l'année suivante, il entra à la rédaction du *Siècle*, et, depuis cette époque, il n'a cessé de contribuer au succès de ce journal par des articles animés du souffle démocratique et inspirés par l'amour de la liberté. Toutes les questions lui sont familières, mais sa partie favorite, c'est la polémique religieuse. Lors de l'affaire Mortara, dans laquelle, on s'en souvient, les droits les plus sacrés du père de famille ont été si outrageusement foulés aux pieds, il se montra l'un des adversaires les plus acharnés de la faction cléricale et sut trouver des accents qui lui gagnèrent le cœur de toutes les mères.

Malgré son active collaboration au *Siècle*, M. Louis Jourdan a trouvé le temps de fonder avec M. Millaud le *Journal des Docks* et celui des *Actionnaires*. Le désir d'avoir à lui un petit journal anodin le prit, en 1859, et il fonda le *Censeur*, qui parut pendant quelques années. Comme écrivain, M. Louis Jourdan se distingue par son extrême facilité, et par sa verve toute méridionale. Son style est net, plein de mouvement et de chaleur ; ses arguments sont serrés ; parfois il se montre trop agressif, mais cette vivacité est excusable lorsqu'on a à combattre un adversaire qui ne se pique pas toujours de bonne foi ni de convenance dans la discussion. Outre un certain nombre de brochures, notamment les *Frontières du Rhin*, il a publié plusieurs ouvrages : les *Prières de Ludovic;* les *Mauvais ménages;* les *Contes industriels* (1859) ; les *Femmes devant l'échafaud* (1861) ; un *Hermaphrodite* (1861), livre auquel il prêta son nom et qui lui valut un procès en revendication de la part de MM. Debriges et Gaillardet ; un *Philosophe au coin du feu* (1861) ; les *Martyrs de l'amour* (1862). Citons enfin de lui une étude sur les *Peintres français* ; les *Célébrités du jour*, recueil de biographies ornées de gravures, que le *Siècle* donne en prime à ses abonnés, est dû à sa plume et à celle de Taxile Delord. — Son fils, Prosper JOURDAN, né en 1846, mort en 1866, s'adonna de bonne heure à la poésie, et il avait débuté depuis quelque temps dans le journalisme lorsqu'il fut emporté par une mort prématurée. Les poésies et les essais littéraires qu'il laissait ont été recueillis et publiés par son père sous le titre de *Contes et poésies* (1866, in-18).

JOURDE (Gilbert-Amable), magistrat français, né à Riom (Auvergne) en 1757, mort à Paris en 1837. Il prit le grade de docteur à Paris, devint en 1781 avocat au parlement, puis alla exercer sa profession dans sa ville natale. Au moment où éclata la Révolution, Jourde en accepta les principes, mais avec modération, devint administrateur du district, substitut du procureur-syndic (1790), accusateur public près le tribunal criminel (1791), député suppléant à la Convention (1792), dont il fit partie après le 9 thermidor, et membre du conseil des Cinq-Cents en 1795. A l'expiration de son mandat, Jourde fut nommé premier substitut du commissaire du gouvernement près le tribunal de cassation, puis commissaire en chef. Après avoir organisé la justice dans le Piémont, réuni à la France, il retourna à Paris, où il rentra à la cour de cassation en qualité d'avocat général, et reçut un siége de conseiller à la même cour en 1824. On lui doit : *Instruction par ordre alphabétique sur l'administration de la justice criminelle, correctionnelle et de simple police* (Turin, 1801), ouvrage pratique d'une grande utilité ; *Bulletin de l'administration du Piémont, contenant les lois de l'enregistrement et de l'organisation judiciaire* (in-8°), collection qui fut portée à plus de 20 volumes.

JOURDE (François), membre de la Commune de Paris, né à Chassagne (Puy-de-Dôme) en 1843. Il commença ses études à Paris, dans l'institution Hortus, puis fut admis à l'école Turgot, et entra comme employé dans une maison de banque, où il se fit remarquer par sa vive intelligence des affaires. Jourde quitta cette maison pour se livrer, vers 1868, à une entreprise commerciale qui ne réussit point. Il se lia alors avec quelques étudiants, et fonda une petite feuille littéraire, *Pipe en bois*, dont il ne parut qu'un seul numéro. Tout en ayant des opinions avancées, il se tint à l'écart de la politique militante, et c'est à tort qu'on a prétendu qu'il s'était fait affilier à l'Internationale. Lors de l'investissement de Paris par les Prussiens (1870), Jourde fut élu sergent du 160° bataillon de la garde nationale. Un mois après la capitulation de Paris, il devint secrétaire d'une commission de gardes nationaux formée pour la défense du 5° arrondissement, fut appelé, le 18 mars 1871, à faire partie du Comité central, dont il signa les proclamations, et, dès le lendemain, il était délégué au ministère des finances, conjointement avec Varlin. Lors des élections pour la Commune (26 mars), 7,310 électeurs du 5° arrondissement l'envoyèrent siéger à l'Hôtel de ville. Nommé membre de la commission des finances, le 30 mars, il fut maintenu dans sa délégation (3 avril), qu'il conserva sans interruption jusqu'au 22 mai suivant, et il fit, en sa qualité de délégué aux finances, partie de la nouvelle commission exécutive, instituée le 12 avril. Jourde remplit ces difficiles fonctions avec une intelligence, avec une habileté incontestables, et on doit lui rendre cette justice que, à l'exception des réquisitions d'argent faites au nom de la Commune à la Banque de France, il repoussa toutes les mesures financières arbitraires qu'on lui proposait. Le bilan des dépenses faites sous la Commune pendant quarante jours, qu'il présenta le 6 mai, fut très-remarqué, et lui valut les félicitations de ses collègues. Il donna de nouvelles preuves de sa capacité dans les projets de décrets sur les échéances et sur la liquidation du Mont-de-Piété. Vivement opposé aux mesures violentes, il fit partie de la minorité qui vota contre l'institution d'un comité de Salut public (2 mai), déclara que la situation nouvelle qui lui était faite ne lui permettait plus d'assumer la lourde responsabilité qu'il avait acceptée et envoya sa démission de délégué aux finances ; mais cette démission fut refusée, et il dut rester à son poste. On le vit alors attaquer vivement l'immixtion du Comité central dans les affaires de la Commune, et signer avec la minorité de l'assemblée communale une déclaration annonçant que les signataires cesseraient désormais d'assister aux séances de l'Hôtel de ville. Le 22 mai, le lendemain du jour où l'armée de Versailles avait commencé à pénétrer dans Paris, Jourde quitta le ministère des finances, qui commençait à brûler, se rendit à l'Hôtel de ville, où il organisa la solde de la garde nationale, se réfugia, le 24, à la mairie du XI° arrondissement, puis il alla se cacher, pour ne pas tomber entre les mains de la troupe, d'abord près de la Bastille, puis chez un de ses amis au quartier Latin. Le 30 mai, il traversait la rue du Bac avec son ami, à une heure et demie du matin, lorsqu'il fut arrêté et transféré à Versailles. Traduit devant le 3° conseil de guerre, il ne put, par suite de l'incendie du ministère des finances, présenter les pièces justifiant la régularité de ses opérations financières, qui avaient roulé sur une somme de 47 millions, et fut condamné, le 3 septembre 1871, à la déportation simple. Après une assez longue détention au fort Boyard, Jourde a été embarqué pour la Nouvelle-Calédonie, le 13 juin 1872.

JOURDEUIL (Didier), ardent révolutionnaire, né à Mussy-l'Evêque en 1760, mort à Paris au commencement du Consulat. Il exerçait la profession d'huissier dans la capitale au moment de la Révolution. Membre de la Commune du 10 août 1792, et administrateur de la police, il est un de ceux à qui l'on attribue les massacres de septembre. Il siégea au tribunal révolutionnaire, comme juré, depuis sa création (mars 1793) jusqu'au 7 juillet, fut nommé adjoint du ministre de la guerre Bouchotte, et déploya dans cette fonction une remarquable activité. Mis en arrestation, puis relâché après le 9 thermidor, il reçut, le lendemain du coup d'Etat du 18 brumaire, l'ordre de quitter la France ; mais il obtint de rester, sous la surveillance de la police.

JOURD'HUI s. m. (jour-dui — de *jour*, et du lat. *hodie*, aujourd'hui). Jour actuel : *Le* JOURD'HUI. *Au* JOURD'HUI. *Ce* JOURD'HUI. ‖ Cette dernière expression seule est encore usitée au palais. *Au jourd'hui* est devenu l'adverbe *aujourd'hui*.

JOURDIN s. m. (jour-dain). Ichthyol. Nom vulgaire de l'holocentre.

JOURDY (Paul), peintre d'histoire, élève de Lethière et d'Ingres, né à Dijon en 1805, mort en 1856. Il remporta le premier grand prix en 1834, et se fit, à son retour de Rome, une réputation méritée dans le genre historique et religieux. On cite de lui : *Eve tentée par le démon* (1836) ; *Prométhée enchaîné* (1842), au musée de Dijon ; le *Christ au milieu des docteurs* (1843), au lycée de Bourges ; les *Sept Sacrements* (1850), à l'église Sainte-Elisabeth, à Paris ; plusieurs vitraux à l'église Sainte-Clotilde, etc.

JOURET s. m. (jou-rè). Moll. Coquille bivalve, du genre vénus ou cythérée.

JOURGNIAC SAINT-MÉARD (François DE), militaire et journaliste, connu surtout par sa relation des massacres de septembre à l'Abbaye, né à Bordeaux en 1745, mort à Paris le 3 février 1827. Il entra à vingt ans dans le régiment d'infanterie du roi et parvint au grade de capitaine. Comme la plupart des officiers, il reçut la croix de Saint-Louis. A l'époque de la Révolution, il eut quelques démêlés avec les soldats de sa compagnie et quitta le service en 1790. Il vint alors à Paris et collabora au *Journal de la cour et de la ville*, la plus violente et la plus cynique des feuilles soudoyées par la cour. Jourgniac était donc un simple aventurier de contre-révolution, l'éternel Gascon cherchant partout fortune ; homme, d'ailleurs, absolument nul et insignifiant. Après le 10 août, il fut arrêté par ordre du comité de surveillance de la Commune et enfermé à la prison de l'Abbaye.

Lors des massacres de septembre, grâce à sa connaissance des patois du Midi, il gagna l'amitié d'un des fédérés provençaux qui gardaient l'Abbaye et qui lui donna quelques conseils utiles. Amené devant le tribunal de Maillard, il se défendit avec tant d'adresse, il accabla les juges d'un tel flux de paroles spirituelles et flatteuses, qu'il fut acquitté. Il le méritait bien certainement, ne fût-ce que par sa présence d'esprit. Sa défense, telle qu'il la rapporte lui-même, est un petit chef-d'œuvre, non, certes, de fermeté et de stoïcisme, mais d'adresse, de tact et de sang-froid. Il sentit que, dans sa position, il se perdrait en s'avisant de faire du zèle révolutionnaire. Il se donna simplement comme homme léger, un peu aristocrate, mais patriote à sa manière et nullement dangereux. Pressé de questions, il avoua, d'ailleurs, que, jusqu'au 10 août, il avait été franc royaliste. Jusqu'au 10 août est admirablement trouvé, car c'était le fait de la plupart des Français. Au reste, Maillard dit à ce sujet : « Ce n'est pas pour juger les opinions que nous sommes ici ; c'est pour juger les résultats. »

Renvoyé absous, l'heureux Gascon embrassait tout le monde. Il fut reconduit par une escorte à son domicile.

Quelque temps après, il publia une brochure, intitulée : *Mon agonie de trente-huit heures* (Paris, 1792), qui eut un grand nombre d'éditions, et qui est restée l'une des sources pour l'histoire des massacres de l'Abbaye. On n'y trouve, d'ailleurs, qu'un petit nombre de détails ; Jourgniac Saint-Méard est surtout occupé de lui-même, et tous les épisodes s'effacent devant ce fait, qui lui paraît le plus important, et qui l'était, en effet, pour lui : ses terreurs, son acquittement, sa mise en liberté.

Dès lors, il renonça complétement à la littérature royaliste et satirique et ne chercha plus qu'à se faire oublier.

Sous la Restauration, il songea, en vrai fils de la Garonne, à tirer parti de son aventure, et il obséda les ministres de placets et de sollicitations, demandant un brevet de colonel, des pensions, etc. Comme, après tout, ses services n'avaient jamais marqué, il fut éconduit. Devenu furieux de dépit, il fit des brochures contre les bureaux, affirmant que ses *Trente-huit heures* valaient vingt campagnes, assiégea de nouveau les ministères, se fit appuyer par Chateaubriand, remua ciel et terre, mais en fin de compte ne put rien obtenir. Il mourut vers 1825, toujours jurant et toujours sollicitant. Parmi ses brochures, on cite : *Ordre du jour*, ou *Salmigondis ministériel et bureaucratique pour servir de supplément et de consolation à Mon agonie du 2 septembre* 1792 (Paris, 1822, in-8°), chez l'auteur, qui en fait présent, et chez le libraire Petit, qui le vend.

JOURIEVETZ-POVOLSKOÏ ou **JURJEWEC**, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 42 kilom. S.-E. de Kostroma, sur la rive droite du Volga, ch.-l. du district qui porte son nom ; 2,830 hab.

JOURNAL s. m. (jour-nal — rad. *jour;* du lat. *diurnalis*, forme allongée de *diurnus*, journalier). Relation faite jour par jour et sans ordre autre que celui des temps : *Ecrire le* JOURNAL *de sa vie. Faire le* JOURNAL *d'un siége, d'une campagne. Dieu fait un* JOURNAL *de notre vie ; une main divine écrit ce que nous avons fait et ce que nous avons manqué de faire, écrit notre histoire, qui nous sera un jour représentée, et sera représentée à tout l'univers.* (Boss.) *Le seul avantage du* JOURNAL *sur les mémoires est d'être plus complet, plus sûr et plus véridique.* (Ste-Beuve.)

— Publication journalière ou périodique, qui donne des nouvelles politiques, littéraires, scientifiques ou autres : *Le* JOURNAL *des Savants. Le* JOURNAL *des Débats. Fonder un*

JOURNAL. *S'abonner à un* JOURNAL. *Lire son* JOURNAL. *Les* JOURNAUX *du gouvernement. Les* JOURNAUX *de l'opposition. Un* JOURNAL *de modes. Les* JOURNAUX *sont les archives des bagatelles.* (Volt.) *Quand les* JOURNAUX *sont libres, les avantages de la liberté contre-balancent ses inconvénients.* (B. Const.) *Tout* JOURNAL *est une boutique où l'on vend au public des paroles de la couleur dont il les veut.* (Balz.) *La couleur d'un* JOURNAL *est une livrée que l'on dépose en sortant du bureau.* (Raspail.) *Un* JOURNAL *n'est pas fait par ses rédacteurs, mais par ses abonnés.* (E. de Gir.) *Comptez les* JOURNAUX *d'un peuple, vous aurez son rang dans l'échelle de la civilisation.* (E. Laboulaye.) *Le* JOURNAL *est comme les petits pâtés; il doit être mangé à la bouche du four.* (Ed. About.)

Tout faiseur de *journal* doit tribut au malin.
LA FONTAINE.

‖ On a étendu ce nom à des publications périodiques qui publient des romans ou d'autres œuvres littéraires : *Les* JOURNAUX *à un sou du quartier Latin.*

— Philol. Recueil de formules dont les papes se servirent dans leurs rescrits, du VIe au IXe siècle.

— Liturg. Bréviaire diurnal.

— Comm. Livre sur lequel le commerçant inscrit ses opérations à mesure qu'elles s'effectuent et dans l'ordre des dates.

— Mar. *Journal de bord*, Livre sur lequel le capitaine est tenu d'inscrire les observations journalières relatives à sa navigation.

— Métrol. Ancienne mesure de superficie, établie sur la quantité de terrain qu'un homme pouvait labourer dans un jour. ‖ Elle est encore usitée dans quelques départements. ‖ On dit aussi JOURNAU et JOURNÉE.

— **Encycl. Hist.** Le *journal*, tel que nous le comprenons, c'est-à-dire ce puissant moyen de diffusion de la pensée, ce rapide véhicule des faits, des idées et des doctrines, cet auxiliaire de tout progrès, est l'œuvre spéciale du XIXe siècle. Chaque fois que l'humanité, dans sa marche, éprouve un besoin nouveau, elle rencontre l'instrument qui doit le satisfaire; au XVIe siècle, elle eut besoin du livre, et elle inventa l'imprimerie; au XIXe siècle, il lui fallut une diffusion plus rapide, instantanée, pour ainsi dire, et elle créa le *journal*, qui produisit dans le monde des lettres une aussi grande révolution que l'invention de Gutenberg, dont il était une des conséquences lointaines, mais obligées. Sans doute, on peut lui trouver des ancêtres dans les siècles précédents et même dans l'antiquité. Les *Acta diurna* des Romains, sortes de petites affiches que l'on collait dans les carrefours, sous les portiques, ou que l'on donnait à lire chez les barbiers, sont un embryon du *journal*. Mais il fallait l'imprimerie pour qu'il fût ce qu'il devait être; et même, l'imprimerie étant donnée, il resta longtemps encore sans trouver sa voie. Il y a loin de ces feuilles volantes du XVIIe siècle, paraissant irrégulièrement sous le nom de *gazettes* à Venise, en Hollande et en France, sous celui de *Nouvelles* ou de *Mercures* à Londres, véritables bégayements de l'enfance, et le *journal* actuel, ce puissant levier, cette arme terrible. On trouverait plutôt encore ses ancêtres, sous le rapport politique, dans ces pamphlets et ces libelles que firent éclorent les guerres de religion et que répandaient les partisans, dans ces circulaires que les cavaliers portaient d'Allemagne en France, cachées sous le cuir de la selle ou dans la doublure du manteau, et par lesquelles correspondaient les réformés de tous pays. Dès qu'il commença de sentir sa force, le *journal* voulut être une arme d'opposition, un instrument de libération; les rois ne s'y trompèrent pas. Ce n'est pas en France qu'il faut regarder pour se convaincre de la puissance de la presse naissante; l'innocente *Gazette* de Renaudot, simple recueil d'informations anodines, ou le *Journal* de Loret, plate bouffonnerie d'un courtisan, n'en donneraient qu'une faible idée. Il faut voir les Stuarts bâillonnant le *Mercurius Britannicus*, de Nedham, dans lequel ils pressentaient le levain malfaisant d'une presse libre, ou Louis XIV ecrasant la Hollande pour avoir raison de ses gazetiers. Du jour où la presse a voulu prendre possession de son domaine naturel, c'est-à-dire des questions politiques, des réformes sociales et religieuses, et de l'examen des finances, il n'est sorte d'entraves que les gouvernements n'aient essayé de lui imposer. Confiscations, amendes, emprisonnements, impôts énormes, elle a tout subi, et elle est sortie victorieuse. « Laissez dire, laissez-vous blâmer, condamner, emprisonner; laissez-vous pendre, dit Paul-Louis Courier, mais publiez votre pensée. Ce n'est pas un droit, c'est un devoir, étroite obligation de quiconque a une pensée, de la produire et mettre au jour pour le bien commun; car si votre pensée est bonne, on en profite; mauvaise, on la corrige, et l'on profite encore. Mais l'abus?... Sottise que ce mot; ceux qui l'ont inventé, ce sont eux vraiment qui abusent de la presse, en imprimant ce qu'ils veulent, trompant, calomniant, et empêchant de répondre. »

Sans poser en martyrs tous les gazetiers, et en reconnaissant même de nombreuses défaillances, il est certain que le *journal*, dès son origine, a pressenti ses graves destinées, et qu'il a d'instinct poursuivi le but que Paul-Louis Courier lui montre. Il lui fallut bien de la persévérance pour faire son chemin malgré tant d'oppositions et tant de haines. D'une simple feuille de nouvelles colportées dans les ruelles et dans les salons, d'un pamphlet circulant sous le manteau, il est devenu la grande voix de tous les peuples. Entre les mains des hommes politiques ou des gouvernements, qui, parfois, connaissant la force de l'arme, s'en sont emparés, il est tantôt un moyen de direction pour l'opinion publique, à laquelle il prête, soit des convictions, soit des arguments; tantôt, au contraire, c'est l'opinion publique qui le dirige, le fait tourner à son souffle et s'en sert pour renverser ce qui la gêne. Le *journal*, aujourd'hui, absorbe tout : la politique, les questions sociales, la littérature, les beaux-arts; il dit le premier et le dernier mot de tout. Non-seulement il est nécessaire à la vie des sociétés actuelles, mais il en reproduit la mobilité et les aspirations incessantes, l'ardeur passionnée et un peu hâtive portée dans la connaissance de toutes choses, qu'on effleure plus qu'on ne les approfondit; il en satisfait les besoins d'informations et de circulation rapide. Il s'est fait universel pour plaire à tout le monde, pour saisir par le roman ou par la critique littéraire le lecteur rebelle à la politique, pour intéresser par le fait divers ou la chronique galante celui que laissent froid la littérature et l'économie sociale. C'est donc une très-réelle vérité que cette boutade d'Alfred de Vigny : « Le bourgeois de Paris est un roi qui a chaque matin un complaisant, un flatteur à son lever, qui lui conte vingt histoires. Il n'est point obligé de lui offrir à déjeuner; il le fait taire quand il veut, et lui rend la parole à son gré; cet ami docile lui plaît d'autant plus qu'il est le miroir de son âme et lui dit tous les jours son opinion en termes un peu meilleurs qu'il ne l'eût exprimée lui-même. Otez-lui cet ami, il lui semblera que le monde s'arrête; cet ami, ce miroir, cet oracle, ce parasite peu dispendieux, c'est son *journal*. »

Malgré toutes les épreuves qu'il lui a fallu traverser, la presse est aujourd'hui puissante partout, et surtout dans les pays où le despotisme a voulu l'amoindrir. « L'agrandissement continuel, mieux encore que la multiplication des *journaux*, dit M. Cucheval-Clarigny, montre quel a été, d'année en année, le développement de la curiosité publique, toujours plus exigeante et étendue à plus de sujets. Il marque aussi, d'une façon indirecte, les progrès de la puissance de la presse, dont cette curiosité générale est à la fois l'origine et le point d'appui. Ce n'est pas d'eux-mêmes que les *journaux* tirent leur force, mais de ce besoin universel d'informations que seuls ils peuvent satisfaire. Rendez la nation indifférente aux affaires publiques, et ni talent, ni sacrifices d'aucune sorte ne pourront empêcher les *journaux* de languir. Il ne faut donc juger de la puissance réelle des *journaux*, ni par leur nombre ni par la liberté dont ils jouissent. Nulle part ils ne sont plus nombreux et plus libres qu'aux Etats-Unis; nulle part peut-être ils n'ont moins d'influence. On a vu au contraire en France, sous la Restauration, deux ou trois feuilles lilliputiennes, sans cesse aux prises avec la censure, gouverner l'opinion publique. La presse anglaise est, de nos jours encore, celle qui a le plus de crédit sur les lecteurs auxquels elle s'adresse; aucune pourtant n'a eu à lutter contre des entraves plus fortes et une persécution plus longue : il y a soixante ans à peine que l'imprimeur d'un *journal* a subi encore à Londres la honte du pilori. »

A l'origine de la presse périodique, on donna le nom de *journal* à des publications bien diverses; quelques-unes étaient mensuelles, d'autres hebdomadaires. Le plus souvent, ce nom était réservé aux feuilles de comptes rendus littéraires; on donnait le nom de gazettes, de papiers-nouvelles (en Angleterre, *news papers*) aux feuilles d'informations. Le nom de *journal* a fini par être le terme général sous lequel on désigne les publications périodiques. Empruntons ici la classification donnée par M. Eug. Hatin, dans sa *Bibliographie de la presse* : « Ces écrits peuvent se partager en deux grandes classes, les *journaux* politiques, qui s'occupent exclusivement de politique, ou à la fois de politique et de littérature, d'art, de commerce, d'industrie, et les *journaux* non politiques, consacrés aux discussions non scientifiques, se proposant d'instruire ou d'amuser les lecteurs. Dans les *journaux* politiques, on distingue les feuilles quotidiennes, les grands *journaux*, comme on les appelle, qui ont voix délibérative sur toutes les questions du moment, et les revues, auxquelles appartiennent l'étude approfondie des questions politiques et économiques, la haute critique littéraire et artistique, les voyages, la peinture des mœurs et des gouvernements des divers peuples. Entre les grands *journaux* et les revues se placent certaines publications périodiques, paraissant à des intervalles plus ou moins rapprochés, une ou deux fois par semaine, et qui tiennent des uns et des autres. On peut encore ranger dans cette classe ce qu'on appelle la petite presse, les petits *journaux*, dont la spécialité est la satire des mœurs, la critique des hommes et des choses. En France, ce qui classe un *journal* parmi les feuilles politiques, c'est la critique des actes du gouvernement et des partis; en Angleterre, c'est la publication des nouvelles du jour. »

La question de priorité entre les diverses nations qui se disputent l'honneur d'avoir eu le premier *journal* n'a qu'une importance tout à fait secondaire, puisque, véritablement, le *journal* ne date que de ce siècle-ci. Nous en dirons cependant un mot. Cette priorité, les Anglais l'ont pendant longtemps revendiquée, et ils montraient avec orgueil trois numéros d'une vieille gazette anglaise, antérieure de quelques années aux plus anciennes de la Hollande. On a été dupe de ce subterfuge jusqu'à une époque toute récente; mais les érudits se sont enfin aperçus que ces curieux spécimens avaient été imprimés au XVIIIe siècle et copiés sur des gazettes de Hollande : c'était une mystification inspirée par le patriotisme. Les gazettes de Hollande ont donc primé les *news papers* anglais. L'Allemagne, sous le nom de *Zeitungen*, avait ses *journaux* dès la première moitié du XVIe siècle. Venise possédait depuis longtemps ses *Feuilles d'avis*, que le gouvernement communiquait aux patriciens, aux grands commerçants, et qui donnaient d'intéressantes nouvelles sur l'Orient et les nations occidentales. On trouve dans ces *Fogli* ou *Foglietti d'avisi*, dont quelques collections manuscrites existent encore à Venise, les premières traces de ces préoccupations politiques et commerciales, qui ont fait le journalisme contemporain ce qu'il est. Mais, ainsi que nous l'avons dit plus haut, en remontant jusqu'aux *Actes diurnes* des Romains, sur lesquels nous avons donné, à leur ordre alphabétique, quelques renseignements auxquels nous renvoyons, on trouverait que la passion des nouvelles est aussi ancienne que le monde.

Bien des questions se rattachent au *journal* et au journalisme; nous ne pouvons que les effleurer ou les indiquer. Quelle est la puissance véritable du *journal?* A quel point reflète ou gouverne-t-il l'opinion publique? Quelles sont les libertés qui lui sont nécessaires, dans l'intérêt même des Etats? Bien des controverses se sont élevées à ce sujet, bien des solutions ont été proposées par les publicistes ou imposées par les gouvernements, et l'on sait avec quelle persistance M. Emile de Girardin n'a cessé de prêcher l'impuissance de la presse en réclamant son impunité absolue. C'est une opinion très-défendable et qui a pour elle l'expérience des Etats-Unis. Nous reviendrons là-dessus en traitant de la liberté de la presse. Disons, toutefois, que les adversaires de la liberté ne prouvent rien en exhumant quelques feuilles ordurières, quelques libelles ineptes, et en croyant ainsi effrayer par la licence du *journal*. Il faut, pour être juste, mettre en regard de ces pamphlets sans valeur et sans influence les nobles inspirations d'une presse libre, le crédit dont elle jouit dans les consciences honnêtes, le poids dont elle pèse au moment des grandes résolutions à prendre et l'appui solide qu'elle peut prêter dans les crises. Ce ne sera jamais payer trop cher de tels avantages que de les acheter au prix de l'impunité même de quelques misérables. D'autres questions encore, les situations créées à la presse par les monopoles, la concentration de la publicité entre les mains de grandes compagnies financières, la tyrannie de la réclame et de l'annonce qui envahissent chaque jour les colonnes du *journal* et s'imposent par le plus solide des arguments, l'argent : toutes ces questions mériteraient un examen approfondi. Quant à l'annonce, on la doit chez nous à M. de Girardin, et les rigoristes l'ont accusé d'avoir ainsi déconsidéré la presse, de lui avoir fait perdre en moralité et en influence ce qu'elle gagne en argent. Il ne faut pas oublier, toutefois, que, grâce à ces combinaisons nouvelles, le *journal* à bon marché a pu se maintenir et faire ainsi baisser les prix des autres; ce fut une révolution et, certainement, une révolution avantageuse. Si le voisinage de quelques puffs industriels est gênant, il en faut prendre son parti et imiter à cet égard le stoïcisme des Anglais, qui ne croient pas que les lourdes pages d'annonces du *Times* enlèvent la moindre valeur à ses informations. Ils savent, au contraire, que c'est grâce aux prix énormes de ces insertions commerciales et domestiques, que leur immense *journal* peut entretenir dans le monde entier son armée d'écrivains et de reporters, et servir chaque matin à ses abonnés, pour un prix minime, la plus étonnante réunion d'articles, de nouvelles, d'informations et de comptes rendus.

Avant d'entrer dans l'histoire du *journal*, de remonter à son origine et de retracer, pour chaque pays, la voie souvent périlleuse qu'il a eu à parcourir, nous devons examiner ce que c'est qu'un *journal*, quel est son but, comment il se fait, enfin par quelle série d'opérations manuelles la feuille rédigée passe avant d'être livrée imprimée au public.

Un *journal* est, sauf de rares exceptions, une œuvre collective; il résulte ordinairement d'une réunion d'intérêts ou d'ambitions, parfois d'un coalition de rancunes; il peut être l'œuvre d'un parti, d'une faction. Sous Louis-Philippe, en plein jeu des institutions parlementaires, il n'était pas rare qu'un *journal* fût fondé simplement pour renverser un cabinet; son œuvre accomplie, il disparaissait. Les organes véritablement accrédités de la presse ont une origine plus digne; ils sont les porte-voix des doctrines sous l'influence desquelles ils sont nés, et ils n'ont varié d'opinion qu'à la longue. Quelques-uns même sont restés fidèles à leur drapeau, malgré tant de révolutions et de bouleversements; d'autres ont retourné dix fois en dix ans leurs casaques d'Arlequin. Sous le second Empire comme sous le premier, la classification à faire, au point de vue des opinions, était facile; on avait d'un côté la presse officielle et officieuse, grassement rentée, et qui, jouant le rôle de la claque dans les théâtres, avait pour mission de s'extasier et d'applaudir sans cesse, de chauffer les entrées et les sorties du moindre comparse, d'un laquais politique chargé de remettre une lettre. On avait, de l'autre côté, la presse indépendante, retenant son souffle, vivant à peine entre la menace de la suspension et la crainte de l'avertissement. Cette période néfaste est, espérons-le, à jamais passée. La presse vénale n'a pas encore disparu, mais elle a perdu son crédit; sans doute, si l'on cherchait à scruter les attaches des divers grands *journaux* parisiens, on pourrait deviner quelle main secourable verse dans la caisse de quelques-uns d'entre eux une subvention plus ou moins discrète, et nécessaire à leur existence; mais, disons-le, le nombre de ces *journaux* subventionnés se réduit chaque jour; à peine deux ou trois affichent-ils leur vénalité avec une effronterie cynique. La plupart des *journaux* parisiens sont des œuvres loyales et représentent le labeur sans fin et sans trêve de quelques hommes dévoués aux mêmes idées, aux mêmes doctrines.

Chaque *journal* a un certain nombre de rédacteurs ordinaires, sous la direction d'un rédacteur en chef, qui imprime à la feuille son unité de doctrine, sa couleur, qui donne le *la* aux divers collaborateurs, autant du moins que faire se peut chez une nation où l'individualité est poussée aussi loin que chez nous. Le plus souvent, chaque rédacteur a son département; celui-ci fait les premiers-Paris, celui-là l'appréciation de la séance de la Chambre, cet autre l'article de fond sur la question du jour, cet autre les entre-filets; cet autre résume les correspondances étrangères. Les spécialistes traitent les questions militaires, ouvrières, sociales, les questions d'enseignement, de religion. Dans les *journaux* bien faits, et, à plus forte raison, dans ceux qui ont fait de l'information leur raison d'être, des reporters chargés de rechercher les nouvelles, et au besoin d'en inventer, sont attachés à la rédaction; dans ceux qui ont surtout pour but la polémique ou la doctrine, on se contente de découper les faits-divers donnés par les autres feuilles.

Ces coupures faites, chaque rédacteur ayant apporté la copie dont il est chargé, c'est le secrétaire de la rédaction qui coordonne tous ces éléments disparates, assigne la place que chaque article doit occuper dans le *journal*, et marque le caractère dont il sera composé, suivant sa nature et son importance, suivant qu'il est politique ou littéraire, suivant qu'il doit figurer en entre-filets ou en faits-divers. La copie est remise aux compositeurs. Nous n'entrerons pas ici dans des détails qui feraient double emploi, car la composition d'un *journal* est exactement la même que celle d'un livre; elle subit les mêmes phases, sauf qu'elle exige une plus grande rapidité, et qu'il est nécessaire que les épreuves soient tirées sur paquets, à mesure que l'un d'eux est composé. L'épreuve ayant été corrigée, on en tire une seconde, que l'on porte immédiatement au secrétaire ou au rédacteur en chef. Quand toutes ces opérations sont terminées pour chacun des articles qui doivent composer l'ensemble du *journal*, le secrétaire classe les articles dans un ordre convenu, et qui est presque toujours le même pour chaque *journal*, et aussi pour tous les *journaux*. Il est nécessaire qu'il en soit ainsi : le lecteur veut pouvoir, sans prendre la peine de chercher, et pour ainsi dire les yeux fermés, arriver du premier coup, en dépliant son *journal*, à l'endroit qui peut l'intéresser le plus; car, sauf les maniaques et ceux qui lisent un *journal* pour tuer le temps, peu de lecteurs commencent au titre pour arriver imperturbablement au nom de l'imprimeur. Le premier article à lire, c'est, pour l'un, le bulletin de la Bourse; pour l'autre, la correspondance étrangère; pour celui-ci, la chronique; pour celui-là, les faits-divers, ou le feuilleton, ou les annonces. La curiosité une fois satisfaite, le lecteur peut ensuite prendre patiemment connaissance des autres nouvelles qui n'ont pour lui qu'un intérêt secondaire.

Les épreuves classées arrivent au metteur en pages. La plupart des metteurs en pages des imprimeries de Paris sont de véritables artistes. On se tromperait étrangement si l'on croyait que l'habitude et la routine peuvent suppléer au talent dans cette opération.

Donner de l'œil et de l'air à une page de *journal*, c'est là un point capital.

Les pages 1 et 4, puis les pages 2 et 3 sont encadrées dans un châssis de fer. Les pages 1 et 4, une fois serrées, donnent une forme ou un côté; les pages 2 et 3, l'autre forme.

On fait ensuite l'épreuve des pages, comme on a fait celle de chaque article. Cette épreuve, dite *morasse*, passe sous les yeux du rédacteur en chef, qui la parcourt et s'as-

sure qu'il n'y a point de déplacement d'articles à opérer, etc.; puis il signe au bas de l'épreuve : *Bon à tirer*.

Dès que les formes ont quitté l'atelier de composition, le conducteur s'en empare, les pose sur le chariot de la machine, les assujettit, les taque, fait la mise en train et, s'il y a lieu, *roule*, c'est-à-dire met sa machine en mouvement. Le mécanicien ou conducteur a des aides qu'on appelle margeurs et receveurs. Leurs fonctions consistent, pour les premiers, à présenter chaque feuille de papier aux pinces qui la saisissent à chaque révolution du grand cylindre. C'est de ces margeurs que dépend la plus ou moins bonne exécution dans la régularité des marges du journal, opération très-importante.

En sortant des presses, les *journaux* sont livrés aux plieuses, qui leur donnent la forme que chacun connaît, et qui les mettent sous bande pour être aussitôt expédiés aux abonnés par des porteurs spéciaux ou par la poste. Pour la vente au numéro, les *journaux* sont remis à un marchand, qui les distribue aux vendeurs de la voie publique. La distribution dans les kiosques éloignés du centre des imprimeries se fait au moyen de coureurs très-agiles qui, en une demi-heure, arpentent les boulevards de la Bastille à la Madeleine, aller et retour, déposant à chaque vendeur le nombre de feuilles qu'il a l'habitude d'écouler chaque jour.

Enfin, les formes ayant été soumises au lavage, séchées et décomposées, chaque lettre restituée à sa casse, tout est terminé.

Le lecteur a son *journal*, le typographe a fini sa journée, le rédacteur rumine dans sa pensée l'article qu'il fera demain; il ne nous reste plus qu'à ajouter quelques réflexions.

La confection d'un *journal* à un sou, tel que le *Petit journal*, exige l'assemblage de 70,000 à 80,000 lettres; les *journaux* à 2 sous et à 3 sous contiennent de 140,000 à 160,000 lettres. Si l'on veut réfléchir et se bien pénétrer de toute la filière qu'a dû suivre la pensée de l'écrivain pour arriver aux yeux du lecteur, on admirera le prodigieux résultat auquel on est parvenu, surtout si l'on tient compte de l'excessive modicité du prix des *journaux*. Un exemplaire unique d'un *journal* coûterait plus de 500 francs.

Un *journal* tirant à 30,000 exemplaires parviendrait à peine à couvrir ses frais généraux quotidiens; les annonces sont là, heureusement, pour balancer les résultats en sa faveur.

— *Allemagne*. Là, comme ailleurs, les premiers *journaux* consistèrent en simples feuilles volantes manuscrites, puis en feuilles imprimées de peu d'étendue, qui portaient en général le titre de *Zeitung* (*Gazette*), mais où se trouvent rarement mentionnés le lieu et l'année de la publication. De pareilles relations (*Relationen*), comme on les appelait encore, paraissent avoir existé en Europe dès le milieu du XVe siècle; pour l'Allemagne, on peut placer l'époque de leur naissance entre les années 1447 et 1460, bien que le plus ancien exemplaire que l'on en connaisse, et qui est conservé à la bibliothèque de l'université de Leipzig, porte la date de 1494. Outre les grands événements historiques de l'époque, tels que la découverte de l'Amérique, les triomphes des Turcs, les campagnes des Français en Italie, etc., elles rapportaient aussi les nouvelles locales, les exécutions, les inondations, les tremblements de terre, les histoires de sorcières, les meurtres d'enfants par les juifs, les apparitions merveilleuses, etc. Des renseignements de même nature étaient aussi donnés périodiquement par les almanachs et les calendriers, qui depuis la fin du XVe siècle parurent régulièrement presque chaque année, et par les recueils connus sous le titre de courriers, dont le plus ancien date de 1590, et qui racontaient, en vers blancs, les événements de l'année précédente. Ce fut aussi à cette époque que commencèrent à paraître les premières relations que l'on puisse vraiment regarder comme périodiques, et qui furent inaugurées par les *Relationes semestrales*, publiées à partir de 1590 à Francfort, par Conrad Lauterbach et par le libraire Paul Brachfeld, connu sous le pseudonyme de *Jacobus Francus*. Elles étaient rédigées en latin et en allemand et paraissaient deux fois par an, à l'époque des grandes foires. Il faut aussi mentionner quelques autres publications de la même époque, qu'on ne peut pas, il est vrai, regarder comme des *journaux* proprements dits, et qui rentrent plutôt dans le cadre des ouvrages historiques. Tels sont : le *Relationum historicarum pentaplus*, de Michel Eytzinger, qui va de 1576 à 1599 (Cologne, 1588-1599); le *Mercurius gallo-belgicus*, que Michel van Isselt rédigea, sous le pseudonyme de *Jansonius Documensis Frisius*, pour l'intervalle compris entre les années 1588 et 1600 (Francfort, 1604, tomes I à V), et qui fut continué successivement par Gotthard Arthus de Dantzig (Francfort, 1609-1628, tomes VI à XV), par Landorp, Beatus et Abelin (tomes XVI à XIX), par Schelder (Francfort, 1635-1653, tomes XX à XXVIII), et enfin par un anonyme (Francfort, 1654, tomes XXIX à XXXI); les *Memorie recondite*, de Vittorio Siri (1601-1640), qui sont pour les historiens une précieuse mine de renseignements, et le *Mercurio*, du même auteur (1635-1655). Ces deux ouvrages ont été imités par Martin Mayer ou Meurer, dans le *Diarium Europæum* (Francfort, 1659-1683, 45 vol.) et par Abelin, dans le *Theatrum Europæum*, qui va de 1617 à 1718 (Francfort, 1635-1738, 21 vol.). Outre ces ouvrages, que l'on peut regarder comme les précurseurs du *journal* imprimé, il circulait en Allemagne, dans la seconde moitié du XVIe siècle, des circulaires ou annonces manuscrites répondant à d'autres besoins. Les Fugger, dont les relations commerciales s'étendaient à cette époque dans toutes les parties du monde, publièrent les premiers écrits de ce genre, qui, sous le rapport du choix et de la diversité des matières, de l'ordre, du classement et de l'étendue des nouvelles, ne sont guère inférieurs aux *journaux* d'aujourd'hui. Nous trouvons un autre recueil du même genre dans l'*Aviso, relation* ou *gazette de ce qui est arrivé ou s'est passé en Allemagne, en Italie, en Espagne, en France, aux Indes orientales et occidentales, etc.*, qui fut publié depuis 1612, sinon à des intervalles réguliers, du moins par feuilles numérotées. Mais la première gazette vraiment digne de ce nom fut celle que le libraire Egenolph Emmel, de Francfort, publia hebdomadairement, par feuilles numérotées, à partir de 1615, et à l'imitation de laquelle Jean de Birghden, qui était alors administrateur des postes impériales, fonda l'année suivante : *Frankfurter Oberpostamtszeitung* (*Gazette de la direction générale des postes de Francfort*), qui a continué de paraître jusqu'en 1866. Fulda paraît être, après Francfort, la première ville qui ait possédé un *journal*; Hildesheim en eut un également en 1619, et Herford en 1630. Dès lors il parut successivement dans différentes localités, sous les titres de *Relation*, *Ristretto*, *Correspondent*, *Courrier*, *Chronique*, *etc.*, des gazettes publiques, qui étaient ordinairement munies du privilége du souverain local et soumises à la censure du gouvernement. C'est ainsi que, dès le milieu du XVIIe siècle, Nuremberg, Cologne, Augsbourg, Ratisbonne, Hanau, Hambourg, Brême, Gotha, Altenbourg, Cobourg, Erfurt, Wittemberg, Eisenberg, Leipzig (depuis 1660), Berlin, Halle, Magdebourg, Stettin, Kœnigsberg, Clèves, Wesel et quelques autres villes avaient chacune leur *journal* particulier. L'un des plus anciens parmi les *journaux* allemands est le *Hamburgische Correspondent* (*Correspondant de Hambourg*), qui remplaça, en 1714, la *Holsteinische Zeitungscorrespondance* (*Correspondance holsteinoise*), fondée elle-même en 1712. Le *Hamburgische Correspondent* était presque le seul *journal* qui obtînt, par des correspondants particuliers, des nouvelles de l'étranger. En même temps que lui existait à Hambourg la *Neue Zeitung* (*Gazette nouvelle*) qui, bien qu'elle eût parfois d'excellents rédacteurs, B. Ersch entre autres, ne put soutenir la concurrence avec le *Correspondent* et dut cesser de paraître. Les deux gazettes de Berlin, celle de Voss et celle de Spener, qui paraissent encore aujourd'hui, se distinguaient à cette époque par le mérite de leur rédaction littéraire, mais étaient complétement nulles au point de vue politique. Le succès du *Hamburgische Correspondent* alla toujours croissant à partir de la Révolution française. Après la réunion de Hambourg à la France, cette feuille dut, à dater de décembre 1811, publier, à côté de son édition allemande, une édition française, intitulée : *Journal du département des Bouches-de-l'Elbe;* mais ce fut là pour elle un coup dont elle ne put se relever, même après l'affranchissement de Hambourg. En 1798 parut un nouveau *journal*, l'*Allgemeine Zeitung* (*Gazette universelle*), qui ne tarda pas à éclipser toutes les feuilles qui avaient existé jusqu'alors. Il fut fondé à Tubingue, par le libraire Cotta, qui s'associa dans ce but avec Schiller, puis avec Posselt, parce qu'il n'avait pu tomber d'accord avec le premier au sujet du plan de la nouvelle publication. A la fin de la première année, l'*Allgemeine Zeitung* fut transférée de Tubingue à Stuttgard, puis en 1803, à cause des rigueurs de la censure, à Ulm qui appartenait alors à la Bavière, et enfin, lorsque cette ville passa sous la domination du Wurtemberg, à Augsbourg, où elle n'a pas cessé de paraître depuis cette époque. L'*Allgemeine Zeitung* se distingue surtout par l'abondance des matières qu'elle renferme, par la multitude des correspondances qui lui sont adressées de tous les points de la terre, et c'est, de tous les *journaux* de l'Allemagne, celui qui est le plus répandu à l'étranger. Cette feuille ne s'est jamais faite, à proprement parler, l'organe de partis politiques bien déterminés. Les suppléments de ce *journal* ont une valeur toute particulière; ils comprennent de nombreux articles de littérature et de nécrologie, des relations de voyage, des études biographiques, etc.

Pendant la domination française, la presse allemande ne put nulle part conserver son indépendance, et la plupart des *journaux* n'étaient que l'écho des feuilles françaises; mais à peine le joug de l'étranger eut-il été secoué en 1813, qu'ausitôt plusieurs nouvelles feuilles politiques virent le jour. Kotzebue fonda à Berlin la *Russich-Deutsches Volksblatt* (*Feuille populaire russo-allemande*), tandis que Niebuhr faisait paraître dans la même ville le *Preussische Correspondent* (*Correspondant prussien*); mais ces deux feuilles n'eurent l'une et l'autre qu'une existence éphémère. Plus tard, le libraire Brockhaus entreprit à Altenbourg les *Deutsche Blætter* (*Feuilles allemandes*), *journal* politique qui obtint, au début, un succès extraordinaire. Le *Rheinische Mercur* (*Mercure rhénan*), fondé par Gœrres, en janvier 1814, exerça aussi une grande influence; mais il fut supprimé, en janvier 1816, par ordre du cabinet prussien. A Hambourg parut en 1813, après le départ des Français, le *Deutsche Beobachter* (*Observateur allemand*), que Cotta, puis Rœding et Benzenberg continuèrent jusqu'en 1819. Ce fut en 1815 que parut la *Preussische Staatszeitung* (*Gazette de la monarchie prussienne*), qui prit en 1843 le titre de *Allgemeine preussische Zeitung* (*Gazette universelle prussienne*) et plus tard celui de *Preussischer Staatsanzeiger* (*Indicateur public prussien*).

Parmi les *journaux* d'alors, il faut citer : l'*Oppositionsblatt* (*Feuille d'opposition*) de Weimar; le *Frænkische Mercur* (*Mercure de Franconie*), publié à Bamberg, et qui obtint beaucoup de succès sous la direction de Wetzel; les *Rheinischen Blætter* (*Feuilles rhénanes*), dont le premier éditeur fut Weitzel; la *Neckar Zeitung* (*Gazette du Neckar*), rédigée par Frédéric Seybold et la *Speierer Zeitung* (*Gazette de Spire*), par Butenschœn. L'*Oppositionsblatt*, dont le premier éditeur fut Louis Wieland, fils aîné du grand poëte, prit un grand développement; mais le récit qu'elle avait fait de la fête de la Wartbourg excita à tel point la colère du gouvernement, qu'elle fut suspendue pour plusieurs jours et que son éditeur dut se retirer. Bien que ce *journal* eût ensuite changé de titre et qu'il eût pris un ton plus modéré, il dut cesser de paraître en novembre 1820. Le coup qui frappa cette feuille, ainsi que plusieurs autres gazettes allemandes, fut le résultat de la décision prise le 20 septembre 1819, par la diète germanique, et qui plaça, pour cinq ans d'abord, puis pour un temps indéterminé, les organes de la presse politique sous la rigoureuse surveillance du gouvernement, même dans les Etats, comme le duché de Weimar et le Wurtemberg, par exemple, où la constitution défendait formellement l'établissement de la censure. Les événements de 1830 eurent une sérieuse influence sur le journalisme allemand. Tandis que les feuilles officielles et semi-officielles suivaient prudemment la direction que leur imposait la politique de leurs gouvernements, on vit paraître coup sur coup, dans l'Allemagne méridionale en particulier, un grand nombre de *journaux* qui renchérirent encore sur les tendances libérales dominant avant 1819. Tels furent, entre autres : le *Westbote* (*Courrier de l'Ouest*) et la *Rheinbaiern* (*Bavière rhénane*), de Siebenpfeiffer; le *Hochwæchter* (*Sentinelle avancée*), de Lohbauer; la *Deutsche Tribune* (*Tribune allemande*), de Wirth; la vigoureuse *Bairische Volksblatt* (*Feuille populaire bavaroise*), publiée par Eisenmann à Wurzbourg; la *Hessische Volksblatt* (*Feuille populaire hessoise*), de E.-E. Hoffmann; le *Wæchter am Rhein* (la *Sentinelle du Rhin*) et le *Freisinnige* (le *Libéral*), de Rotteck et Welcher. A côté de ces feuilles en parurent d'autres d'un caractère plus modéré, par exemple la *Deutsche nationale Zeitung* (*Gazette nationale allemande*), qui fut fondée à Brunswick par Vieweg et rédigée par Hermes. Les adversaires du parti du mouvement ne tardèrent pas à élever la voix à leur tour, et parmi leurs organes se distingua au premier rang, par la finesse de sa dialectique, la *Berliner politische Wochenblatt* (*Feuille hebdomadaire politique de Berlin*), fondée en 1831 par Jarcke. La *Manheimer Zeitung* (*Gazette de Manheim*) et la vieille *Frankfurter Oberpostamtszeitung* recommencèrent à parler avec un nouveau courage. Mais, en novembre 1831, une décision de la diète germanique enjoignit aux gouvernements d'exercer une étroite surveillance sur les *journaux* et autres écrits périodiques, et compléta le comité établi au sein de la diète, d'après la loi sur la presse du 20 septembre 1819. Quelques gouvernements cherchèrent à diriger l'opinion publique au moyen de la presse, et le gouvernement bavarois employa dans ce but, comme journal semi-officiel, l'*Inland* (l'*Intérieur*), fondé à Munich par Cotta, tandis que le gouvernement wurtembergeois se servait de la *Stuttgarter Zeitung* (*Gazette de Stuttgard*) et plus tard du *Schwabischen Mercur* (*Mercure de Souabe*). En Bavière, le gouvernement fonda aussi la *Staatszeitung* (*Gazette d'Etat*), qui fut rédigée par le docteur Lindner, mais qui ne vécut pas longtemps. En Hanovre, le *journal* officiel fut la *Hannoverische Zeitung* (*Gazette hanovrienne*), d'abord rédigée par Pertz, mais qui, à la suite des événements de 1837, perdit son premier rédacteur et, en même temps, toute son importance. En Saxe, où depuis longtemps nul *journal* ne pouvait insérer de nouvelles politiques sans payer une indemnité à la *Leipsiger Zeitung* (*Gazette de Leipzig*), dont le trésor avait le monopole, on fonda, en 1831 le *Vaterland* (la *Patrie*), qui défendit d'abord exclusivement les intérêts de la Saxe, puis, à partir de 1833, ceux de l'Allemagne en général, mais qui dut cesser de paraître en 1834. La plupart des *journaux* libéraux furent supprimés en 1832, et, par suite des dispositions de l'arrêté de la diète, il fut interdit à tout éditeur de *journal* supprimé de publier, sur quelque point que ce fût de l'Allemagne, aucun écrit périodique, avant un délai de cinq ans, à dater de cette suppression. Les résultats de ces restrictions devinrent bientôt apparents. Dans le Wurtemberg, à partir de 1832, le gouvernement fit une faveur toute particulière de l'autorisation de fonder un *journal* politique, et là, comme dans le reste de l'Allemagne, tout éditeur de *journal* dut verser un cautionnement. D'autres Etats, la Saxe, par exemple, accordèrent ou refusèrent arbitrairement le droit de publier un *journal*, à moins qu'il ne fût purement scientifique, et, d'après un arrêté de la diète en date du 5 juillet 1833, les *journaux* paraissant à l'étranger durent aussi, pour être introduits dans les Etats de la Confédération, obtenir l'autorisation des gouvernements respectifs. En dépit de toutes ces entraves, la presse n'en prit pas moins en Allemagne un rapide développement, surtout à dater de 1840, époque à laquelle la censure perdit un peu de sa rigueur. Tandis que les anciens *journaux*, tels que le *Nurnberger Correspondent* (*Correspondant de Nuremberg*), la *Frankfurter ober Postamtszeitung* et le *Frankfurter Journal* savaient conserver la faveur du public par l'excellence de leur rédaction et l'abondance de leurs renseignements, il se créa une foule de feuilles qui défendirent toutes les nuances du libéralisme. Parmi celles qui appartinrent à la nuance extrême, il faut mentionner : la *Manheimer Abendzeitung* (*Gazette du soir de Manheim*), rédigée par Struve; la *Rheinische Zeitung* (*Gazette rhénane*), fondée à Cologne en 1841, mais supprimée bientôt après, et les *Sæcksischen Vaterlandsblætter* (*Feuilles patriotiques de la Saxe*), qui parurent de 1841 à 1845. La *Leipziger allgemeine Zeitung* (*Gazette universelle de Leipzig*), fondée en 1837 par la librairie Brockhaus, défendit les idées libérales modérées, ainsi que la liberté du commerce; ce fut surtout dans l'Allemagne du Nord qu'elle obtint le plus de crédit et de publicité. A cause de l'interdiction qui fut prononcée contre elle en Prusse, elle dut, en 1843, changer son titre en celui de *Deutsche allgemeine Zeitung* (*Gazette universelle de l'Allemagne*). Les autres feuilles libérales les plus importantes étaient, avant 1848, la *Bremer Zeitung* (*Gazette de Brême*), la *Weser Zeitung* (*Gazette du Weser*) et la *Kœlnische Zeitung* (*Gazette de Cologne*). La *Trierer Zeitung* (*Gazette de Trèves*) défendait les doctrines socialistes, et les catholiques ultramontains avaient pour organe principal la *Rhein und Mosel Zeitung* (*Gazette du Rhin et de la Moselle*). La *Deutsche Zeitung* (*Gazette allemande*), fondée, en 1847, à Heidelberg par Gervinus, fut loin d'être sans influence comme organe du constitutionnalisme, et il en fut de même de la *Dorfzeitung* (*Gazette du village*), d'Hildburghausen, qui obtint une grande popularité dans toutes les classes de la société.

Les événements de l'année 1848 amenèrent une transformation complète du journalisme, tant littéraire que politique, en Allemagne. La presse s'étant trouvée subitement affranchie partout dès le mois de mars, on vit alors paraître une foule de *journaux*. La plupart de ces publications périrent bientôt par suite du manque de ressources, ou durent se soumettre, en 1849, dans différents Etats de l'Allemagne, aux nouvelles lois sur la presse et aux autres mesures des gouvernements; mais ce qui contribua plus encore à la chute de cette presse, ce fut la diminution croissante du nombre des lecteurs, bientôt dégoûtés de phrases aussi vides qu'emphatiques. Cependant, il faut reconnaître que, dès 1848, le style du journalisme avait déjà beaucoup gagné en précision. Les articles de fond des *journaux* allemands restaient encore fort inférieurs à ceux des *journaux* anglais, mais les meilleures feuilles avaient déjà publié de remarquables productions en ce genre. Bien peu des *journaux* qui existaient en 1848 ont pu se maintenir jusqu'à notre époque, mais il s'en est créé à leur place une foule d'autres. En 1849, le nombre total des écrits périodiques politiques, recréatifs et populaires, rédigés en langue allemande et paraissant en Europe, s'élevait, sans y comprendre les *journaux* exclusivement littéraires, à 1,551. En mars 1872, l'empire d'Allemagne possédait 1,743 *journaux* quotidiens. La Prusse seule en avait pour sa part 951; la Bavière, 250; Bade, 72; la Hesse, 53; le Wurtemberg, 102; la Saxe, 119; le Mecklembourg-Schwerin, 51, etc. On sera sans doute frappé de l'importance exceptionnelle de la presse prussienne; elle date de loin. Avant la catastrophe de 1848, elle avait déjà conquis la premiere place dans l'Allemagne du Nord; mais les événements de cette année vinrent lui donner une vie toute nouvelle. La *Zeitungshalle* (*Galerie des journaux*), fondée en 1847 par C. Julius et supprimée en novembre 1848, fut l'un des organes les plus influents pendant la période d'agitation. A cette époque, du reste, il parut à Berlin, tout comme dans les provinces en état d'insurrection, une foule de feuilles de toutes les nuances. Celle qui, parmi les radicales, obtint le plus de crédit et professa les opinions les plus avancées fut le *Krakehler* (*Querelleur*), qui parut de mai 1848 à janvier 1849, et dont le rédacteur se cachait sous le pseudonyme de Bettziech-Beta. Après Berlin, ce fut surtout à Breslau (Silésie), à Cologne (Prusse rhénane), à Erfurt et à Halle (duché de Saxe) et à Kœnigsberg (Prusse orientale), que la presse radicale atteignit son plus grand développement; mais elle se trouva arrêtée dans son essor

par la loi sur la presse de 1849, et l'obligation de verser un cautionnement, imposée par cette loi, ne laissa vivre que quelques grands *journaux*. La position fut encore rendue plus difficile pour la presse périodique par la loi prussienne du 12 mai 1851, qui privait du débit postal les *journaux* désagréables au pouvoir, ainsi que par l'obligation du timbre, qui fut imposée peu après. Ces entraves ne purent cependant empêcher la presse de Berlin de prendre, dès l'année suivante, un incroyable essor. Avant 1848, il ne paraissait dans cette ville que trois grandes feuilles politiques, savoir la *Preussische Staatszeitung*, la *Vossische Zeitung* (*Gazette de Voss*) et la *Haude und Spener'sche Zeitung* (*Gazette de Haude et Spener*). C'est de 1848 et 1849 que datent la *Nationalzeitung* (*Gazette nationale*), journal de la bourgeoisie libérale, la *Neue Preussische Zeitung* (*Nouvelle gazette de Prusse*), ou, comme on l'appelle ordinairement, la *Kreuzzeitung* (*Gazette de la Croix*), organe du parti féodal; la *Volkszeitung* (*Gazette du peuple*), journal démocratique, qui était, en 1864, le *journal* le plus répandu de l'Allemagne. C'est dans les années postérieures à l'époque de la révolution que parurent la *Bœrsenzeitung* (*Gazette de la Bourse*), qui, tout en défendant avant tout les intérêts du commerce, peut néanmoins passer pour l'organe politique du parti du progrès; le *Publicist*, qui était avant 1848 un *journal* judiciaire, mais qui s'est transformé depuis en *journal* politique; la *Berliner Reform* (*Réforme berlinoise*); la *Staatsburgerzeitung* (*Gazette du citoyen*), fondée en 1865; la *Norddeutsche allgemeine Zeitung* (*Gazette universelle de l'Allemagne du Nord*), organe de la politique de Bismark, qui paraît depuis 1862; la *Post;* le *Zukunft* (l'*Avenir*), organe du parti de Jacoby; la *Berliner illustrirte Morgenzeitung* (*Gazette du matin illustrée de Berlin*); la *Bankund Handel Zeitung* (*Gazette de la banque et du commerce*); la *Tribune;* la *Gerichtszeitung* (*Gazette judiciaire*), etc., etc. La *Provinzial Correspondenz*, qui émane du ministère, ne s'adresse pas au peuple, mais sert à publier les communications du gouvernement aux *journaux* et aux feuilles officielles des cercles ou districts. Avant elle existaient déjà, mais comme entreprises privées, la *Zeidler'sche Correspondenz* (*Correspondance Zeidler*), qui est féodale, et la *Stern'sche Correspondenz* (*Correspondance de Stern*).

Parmi les grandes feuilles politiques qui se publient dans les autres provinces de la monarchie prussienne, nous citerons comme les plus remarquables : la *Stettiner Zeitung* (*Gazette de Stettin*); la *Neue Stettiner Zeitung* (*Nouvelle gazette de Stettin*) et l'*Ostsee-Zeitung* (*Gazette de la mer Baltique*), qui jouit d'un grand crédit dans les villes de commerce allemandes du littoral; la *Dantziger Zeitung* (*Gazette de Dantzig*); *Kœnigsberger Zeitung* (*Gazette de Kœnigsberg*) et l'*Ostpreussische Zeitung* (*Gazette de la Prusse orientale*), publiées toutes les deux à Kœnigsberg; la *Posener Zeitung* (*Gazette de Posen*); l'*Ostdeutsche Zeitung* (*Gazette de la Prusse occidentale*); la *Breslauer Zeitung* (*Gazette de Breslau*); la *Schlesische Zeitung* (*Gazette de Silésie*); la *Niederschlesische Zeitung* (*Gazette de la basse Silésie*); la *Magdeburgische Zeitung* (*Gazette de Magdebourg*); la *Hallesche Zeitung* (*Gazette de Halle*); la *Thuringer Zeitung* (*Gazette de Thuringe*), publiée à Erfurt; le *Westfœlische Mercur* (*Mercure westphalien*); la *Westfœlische Zeitung* (*Gazette westphalienne*); la *Kœlnische Zeitung* (*Gazette de Cologne*); les *Kœlnischen Blætter* (*Feuilles de Cologne*); l'*Echo der Gegenwart* (l'*Echo du présent*); l'*Elberfelder Zeitung* (*Gazette d'Elberfeld*); l'*Aachener Zeitung* (*Gazette d'Aix-la-Chapelle*); la *Triersche Zeitung* (*Gazette de Trèves*); la *Rheinische Zeitung* (*Gazette rhénane*), de Dusseldorf; la *Krefelder Zeitung* (*Gazette de Créfeld*); la *Koblenzer Zeitung* (*Gazette de Coblenz*).

Dans le Hanovre paraissaient, avant 1866, la *Hannoversche Zeitung* (*Gazette hanovrienne*) et la *Norddeutsche Zeitung* (*Gazette de l'Allemagne du Nord*); la *Nordsee Zeitung* (*Gazette de la mer du Nord*), qui servait d'organe au ministère. En 1868, cette dernière était rédigée dans le sens prussien, ainsi que le *Hannoverschen Kurier* (*Courrier hanovrien*), tandis que la *Hannoversche Volkszeitung* (*Gazette populaire hanovrienne*) défendait les intérêts de la maison des Guelfes. Dans l'ancienne Hesse électorale paraissent, outre la *Kasseler Zeitung* (*Gazette de Cassel*), la *Hessische Morgenzeitung* (*Gazette hessoise du matin*) et la *Hanauer Zeitung* (*Gazette de Hanau*). Citons encore le *Frankfurter Journal* (*Journal de Francfort*) et la *Mittelreinische Zeitung* (*Gazette du Rhin moyen*), de Wiesbaden.

La *Kieler Correspondenzblatt* (*Feuille de correspondance de Kiel*), rédigée depuis 1827 par Th. Olshausen, était le principal organe de la démocratie dans le Slesvig-Holstein; pendant l'insurrection, elle défendit les intérêts nationaux et fut dignement secondée dans cette tâche par les *Neuen Kieler Blætter* (*Nouvelles feuilles de Kiel*), dont Lorentzen était le rédacteur, et par la *Schleswig-Holsteinisches Wochenblatt* (*Feuille hebdomadaire du Slesvig-Holstein*), éditée par Falck. Un grand nombre d'autres feuilles, dont la révolution avait provoqué la naissance à Altona, n'eurent qu'une importance passagère. Après la répression du soulèvement, la presse, soumise à un régime très-sévère, ne fut plus représentée dans le Slesvig que par la *Flensburger Zeitung* (*Gazette de Flensbourg*), et dans le Holstein que par l'*Altonaer Mercur* (*Mercure d'Altona*), l'*Altonaer Zeitung* (*Gazette d'Altona*), les *Itzehoer Nachrichten* (*Nouvelles d'Itzehoé*) et la *Correspondenz und Wochenblatt* (*Feuille de la correspondance et de la semaine*). La guerre de 1864 amena un grand changement dans la presse politique. Tandis que la *Schleswig-Holsteinische Zeitung* (*Gazette du Slesvig-Holstein*), rédigée par May, défendait les intérêts du duc d'Augustenbourg, la *Norddeutsche Zeitung* (*Gazette de l'Allemagne du Nord*), publiée à Flensbourg par Rœmer, et les *Schleswiger Nachrichten* (*Nouvelles du Slesvig*), éditées par Johannsen, soutenaient les prétentions de la Prusse. Outre les *Itzehoer Nachrichten* et la *Norddeutsche Zeitung*, que nous avons déjà mentionnés, les grands *journaux* politiques existant en 1868 dans le Slesvig-Holstein étaient les *Altonaer Nachrichten* (*Nouvelles d'Altona*) et la *Kieler Zeitung* (*Gazette de Kiel*).

Parmi les petits Etats de le Confédération germanique du Nord, c'est la Saxe qui possède la presse la plus importante et la plus variée. Avant 1848, la *Leipsiger Zeitung* (*Gazette de Leipzig*) était, comme elle l'est encore actuellement, le *journal* officiel, tandis que la *Deutsche allgemeine Zeitung* (*Gazette universelle de l'Allemagne*) défendait le constitutionnalisme et le système d'une politique nationale allemande. La *Neue Leipsiger Zeitung* (*Nouvelle gazette de Leipzig*), fondée par Diezmann et continuée par Œttinger, cessa de paraître en 1850, année où les nouvelles lois sur la presse portèrent un coup mortel au journalisme démocratique. Après les deux *journaux* de Leipzig que nous avons cites ci-dessus, les seules grandes feuilles politiques de la Saxe sont le *Dresdener Journal* (*Journal de Dresde*), fondé en 1853 pour servir d'organe au gouvernement, et la *Constitutionelle Zeitung* (*Gazette constitutionnelle*), qui paraît aussi à Dresde. Dans les duchés de Saxe et dans les autres petits Etats de l'ancienne Thuringe, la presse n'a qu'une importance purement locale. Depuis que l'*Allgemeine Anzeiger der Deutschen* (*Indicateur universel des Allemands*) a cessé de paraître à Gotha en 1851, c'est la *Dorfzeitung* (*Gazette du village*), d'Hildburghausen, qui est la plus répandue. Dans l'intérieur des duchés de Saxe, les feuilles les plus lues sont la *Koburger Zeitung* (*Gazette de Cobourg*), la *Gothaische Zeitung* (*Gazette de Gotha*), le journal *Deutschland* (l'*Allemagne*) et la *Weimarische Zeitung* (*Gazette de Weimar*). L'année 1848 avait vu naître dans ces contrées, ainsi que dans les principautés de Schwarzbourg, de Reuss, d'Anhalt et autres petits Etats allemands, un certain nombre de *journaux* démocratiques qui succombèrent, presque sans exception, aux mesures des gouvernements et à la pression des circonstances. Citons, parmi les *journaux* qui s'y publient actuellement : la *Geraische Zeitung* (*Gazette de Gera*), dans la principauté de Reuss; la *Kœthensche Zeitung* (*Gazette de Kœthen*) et la *Dessauer Zeitung* (*Gazette de Dessau*). La ville de Hambourg occupe une place importante dans l'histoire du journalisme allemand; on y compte, comme grands *journaux* politiques, le *Hamburger Correspondent*, dont nous avons déjà parlé; les *Hamburger Nachrichten* (*Nouvelles de Hambourg*), qui paraissent depuis 1792, et la *Bœrsenhalle* (*Salle de la Bourse*); le *Freischutz* (le *Franc-Archer*) et la *Reform* ont un grand nombre de lecteurs, quoique ce ne soient que de petites feuilles. La *Weserzeitung* (*Gazette du Weser*), de Brême, est l'un des meilleurs *journaux* politiques de l'Allemagne. A Lubeck paraissent l'*Eisenbahn* (*Chemin de fer*) et la *Neue Lubecker Zeitung* (*Nouvelle Gazette de Lubeck*). La feuille la plus répandue dans le Mecklembourg est la *Rostocker Zeitung* (*Gazette de Rostock*), qui paraît depuis 1710; après elle, c'est la *Mecklenburger Zeitung* (*Gazette du Mecklembourg*), qui possède le plus grand nombre d'abonnés. Enfin, l'*Oldenburger Zeitung* (*Gazette d'Oldenbourg*) est le *journal* le plus important du duché d'Oldenbourg.

C'est toujours l'*Allgemeine Zeitung* d'Augsbourg qui occupe le premier rang parmi les *journaux* politiques de l'Allemagne du Sud. En Bavière, où, avant la révolution de 1848, il n'y avait, pour ainsi dire, pas de presse politique, cette feuille servait d'organe au gouvernement, qui avait, en outre, pour *journal* officiel, la *Neue Munchener Zeitung* (*Nouvelle gazette de Munich*). Avant 1866, il paraissait dans toute l'étendue du royaume, outre ces deux feuilles, cinq grands *journaux :* le *Nurnberger Correspondent* (*Correspondant de Nuremberg*), le *Frænkischer Kurier* (*Courrier de Franconie*), la *Neue Wurzburger Zeitung* (*Nouvelle gazette de Wurzbourg*), la *Neue Speiersche Zeitung* (*Nouvelle gazette de Spire*) et la *Bairische Zeitung* (*Gazette de Bavière*). Cette dernière fut remplacée à la fin de 1867 par la *Süddeutsche Presse* (*Presse de l'Allemagne du Sud*), qui défendait la politique du ministère de Hohenlohe. Le *Volksbote* (*Courrier du peuple*), de Munich, est l'organe des cléricaux. Les *Neuesten Nachrichten* (*Dernières nouvelles*), organe de la ville de Munich, sont le *journal* le plus répandu de toute la Bavière. On a fondé récemment à Spire, dans le Palatinat du Rhin, la *Pfœlzer Zeitung* (*Gazette du Palatinat*), qui défend les intérêts des ultramontains. En Wurtemberg, c'est toujours le *Schwæbische Mercur* (*Mercure de Souabe*), qui est la feuille la plus lue. Il faut encore citer à Stuttgard le *Beobachter* (*Observateur*), qui est antiprussien; la *Wurtembergische Landeszeitung* (*Gazette nationale du Wurtemberg*); le *Landbote* (*Courrier du pays*), qui paraît depuis 1868 et qui est rédigé dans le sens national libéral. Parmi les feuilles de la province, c'est la *Neckarzeitung* (*Gazette du Neckar*), qui occupe la première place.

Dans le grand-duché de Bade, les intérêts du gouvernement étaient défendus, avant 1848, par la *Karlsruher Zeitung* (*Gazette de Carlsruhe*), par la *Manheimer Abendblatt* (*Feuille du soir de Manheim*) et par le *Tagesherold* (*Héraut du jour*), fondé à Constance en 1847. Les conservateurs avaient pour organe la *Freiburger Zeitung* (*Gazette de Fribourg*) et les réactionnaires, la *Süddeutsche Zeitung* (*Gazette de l'Allemagne du Sud*). Parmi les feuilles de l'opposition, le *Manheimer Journal* (*Journal de Manheim*) était partisan du juste milieu, tandis que l'*Oberrheinische Zeitung* (*Gazette du haut Rhin*), de Fribourg, avait un ton franchement libéral. La presse libérale n'eut pas une médiocre influence sur la révolution de mars et sur ses suites dans le grand-duché de Bade, influence qui fut exercée surtout par le *Deutscher Zuschauer* (*Spectateur allemand*), de Struve, et la *Rundschau* (*Revue*), de Mathy. Pendant la révolution, la presse fut presque entièrement dominée par le parti radical. Les feuilles les plus répandues sont actuellement, à Carlsruhe, la *Karlsruher Zeitung* (*Gazette de Carlsruhe*), organe du gouvernement, la *Badische Landeszeitung* (*Gazette nationale badoise*), et le *Badische Beobachter* (*Observateur badois*), organe des cléricaux; à Fribourg, la *Breisgauer Zeitung* (*Gazette du Brisgau*) et à Manheim, la *Neue Badische Landeszeitung* (*Nouvelle Gazette nationale badoise*), qui est démocratique. Dans le grand-duché de Hesse, où, avant 1848, la presse montra beaucoup d'animation, surtout dans la Hesse rhénane, le parti démocratique avait, à l'époque de la révolution, pour principal organe, la *Mainzer Zeitung* (*Gazette de Mayence*), dont les adversaires étaient le *Mainzer Journal* (*Journal de Mayence*), ultramontain, et la *Rheinische Zeitung* (*Gazette du Rhin*), constitutionnelle. Les libéraux modérés avaient pour organes la *Freie Hessische Zeitung* (*Gazette libre de la Hesse*) et le *Jungste Tag* (le *Jour le plus récent*), de Giessen. Les principaux *journaux* sont actuellement la *Darmstædter Zeitung* (*Gazette de Darmstadt*), qui est officielle; la *Mainzer Zeitung* (*Gazette de Mayence*), qui défend les intérêts de la Prusse; la *Hessische Landeszeitung* (*Gazette nationale de la Hesse*), de Darmstadt, qui est rédigée dans le sens national, et le *Mainzer Journal*, organe des ultramontains.

Les premiers *journaux* littéraires de l'Allemagne eurent pour modèles les anciennes publications hebdomadaires des Anglais. Tels furent, entre autres, les *Bremer Beitræge* (*Documents de Brême*), fondés, en 1741, par Ebert, J.-A. Cramer, etc., et dans lesquels Klopstock fit ses premières armes. Ce recueil resta cependant inférieur au *Deutsche Mercur* (*Mercure allemand*), que Wieland fonda en 1773, et qu'il dirigea jusqu'en 1810, en collaboration avec Bertuch, puis avec Reinhold; au *Deutsche Museum* (*Musée allemand*), fondé en 1776 par Dohm et Boie, et continué par ce dernier jusqu'en 1791; à la *Lænder und Vœlkerkunde* (*Connaissance des pays et des peuples* ou *Géographie et ethnologie*), d'Archenholz, fondée en 1782 et continuée, de 1791 à 1806, par Bran, sous le nouveau titre de *Minerva;* à la *Berliner Monatschrift* (*Revue mensuelle de Berlin*), fondée en 1783 par Biester et Giedike, et qui conserva longtemps une voix prépondérante; à la *Thalia*, qui parut de 1784 à 1795, sous la direction de Schiller; à l'*Athenæum*, qui s'efforça de populariser les doctrines des frères Schlegel, etc. Cependant, ces premières revues furent graduellement débordées par les *journaux* quotidiens, où dominait l'élément récréatif. Le premier de ces *journaux* fut la *Zeitung für die elegante Welt* (*Gazette du monde élégant*), qui fut fondée en 1801, et qui parut jusqu'en 1857. Cette feuille, qui, au début, appartenait à l'école de frères Schlegel, trouva un adversaire dans les *Freimuthigen* (les *Libéraux*), rédigés d'abord par Kotzebue et Georges Merkel, et parut plus tard réunie à la *Berliner Conversationsblatt* (*Feuille de la conversation de Berlin*), dont elle se sépara en 1836. Peu de temps après, ces deux *journaux* cessèrent de paraître. L'*Abendzeitung* (*Gazette du soir*), de Dresde, fut fondée en 1817, et parut jusqu'en 1858 (les dernières années à Leipzig). Le *Geselschafter* (*Homme du monde*), que le professeur Gubitz entreprit en 1816, à Berlin, fut pendant longtemps l'un des meilleurs recueils amusants de l'Allemagne. La *Mitternachtsblatt* (*Feuille de minuit*), commencée en 1826 par Mullner, fut, après la mort de ce dernier, continuée par Niedmann, sous le titre de *Mitternachtszeitung* (*Gazette de minuit*). Nous citerons encore : le *Mercur* de Dresde (1819-1831); l'*Hesperus*, rédigé de 1809 à 1831 par André; l'*Europa*, qui, fondée en 1835 par Lewald, parut successivement à Stuttgard et à Carlsruhe, et fut achetée en 1845 par Gustave Kühne, qui la tranféra à Leipzig; la *Morgenblatt* (*Feuille du matin*), qui, fondée en 1807 par Cotta, parut jusqu'en 1848, réunie, depuis 1826, à la *Kunstblatt* (*Feuille de l'art*) et à la *Literaturblatt*, de Kugler et Ernest Fœrster, etc.

A côté de ces publications purement littéraires, qui renfermaient des poésies, des nouvelles et des romans, ainsi que des études critiques et des correspondances sur la littérature, l'art, la musique, etc., des tendances d'un caractère plus grave se firent jour vers 1830, dans la presse allemande. Ainsi ce ne fut plus seulement à l'amusement, mais aussi à l'enseignement que furent destinés l'*Ausland* (l'*Etranger*), fondé en 1831 par Cotta, et rédigé jusqu'en 1854 par Widemann, puis, à partir de cette époque, par Peschel, et le le *Magasin für die Literatur des Auslandes* (*Magasin pour la littérature de l'étranger*), créé en 1832 par Veit à Berlin, dirigé par Lehmann. Ces deux recueils ont conservé jusqu'à notre époque un grand nombre de lecteurs. Le *Grenzbote* (*Courrier de la frontière*), entrepris par Kuranda, en 1842, se mêla aussi de politique, et, étant passé, vers le milieu de 1848, sous la direction de Julien Schmidt et de Gustave Freytag, se fit le défenseur de la cause de l'hégémonie prussienne en Allemagne. En fait de *journaux* populaires, il existait déjà le *Reichsanzeiger* (*Indicateur de l'empire*), qui avait été fondé en 1791, à Gotha, par Becker, et qui, après avoir pris plus tard le titre d'*Allgemeiner anzeiger der Deutschen* (*Indicateur universel des Allemands*), se fondit en 1830 avec la *Nationalzeitung der Deutschen* (*Gazette nationale des Allemands*), qui existait elle-même depuis 1800. Ce genre de publication prit un caractère plus accusé, lorsque le libraire Bossange, de Leipzig, eut fondé, en 1833, à l'imitation des Anglais, le *Pfennig-Magazine*, qui parut jusqu'en 1855. Ce *journal* inaugura en Allemagne la série des recueils illustrés, dont il se créa rapidement un grand nombre à son exemple. Le plus important et le plus varié de tous les *journaux* allemands illustrés est toujours l'*Illustrirte Zeitung* (*Gazette illustrée*), fondée en 1844 par J.-J. Weber, à Leipzig, et qui demeura sans rivale jusqu'en 1857, époque à laquelle Hacklœnder et Zoller entreprirent, à Stuttgard, la publication de la revue *Ueber Land und Meer* (*Sur terre et sur mer*). On commença aussi à publier, à la manière des revues françaises et anglaises, des brochures trimestrielles, dans lesquelles étaient traitées et discutées les questions scientifiques les plus variées. La plus remarquable publication de ce genre est encore aujourd'hui la *Deutsche Vierteljahrschrift* (*Revue trimestrielle allemande*), que Cotta fonda en 1837, à Stuttgard. C'était à la politique qu'étaient exclusivement consacrés *Unsere Gegenwart und Zukunft* (*Notre présent et notre avenir*), rédigé dans le sens libéral, par Biedermann (Leipzig, 1846-1847) et les *Constitutionnelle Jahrbücher* (*Annales constitutionnelles*), de Weil.

Si l'Allemagne occupe une place aussi élevée dans l'histoire générale de la critique, elle le doit surtout à l'instruction si variée et au caractère impartial de ses savants ou érudits, qui, en pareille matière, ont su mettre de côté les préjugés nationaux. Les anciennes revues critiques qui avaient succédé aux *Acta eruditorum* étaient presque exclusivement consacrées à l'appréciation des œuvres scientifiques. Il faut citer au premier rang, parmi celles-ci, les *Monatsgespræche* (*Conversations mensuelles*, 1688-1690), de Christian Thomasius, qui introduisirent l'usage de la langue allemande dans les discussions ainsi que dans les critiques scientifiques, et qui s'adressaient aux gens du monde. Tenzel fit de même dans ses *Monatliche Unterredungen* (*Entretiens mensuels*, 1689-1698), que continua la *Curieuse Bibliothek* (*Bibliothèque curieuse*). Les *Neuen Zeitungen von gelehrten Sachen* (*Nouvelles gazettes des choses savantes*), qui furent fondées en 1715, à Leipzig, et continuées, sous différents titres, jusqu'en 1797, eurent, jusqu'en 1740 surtout, un intérêt particulier, parce qu'elles inséraient des extraits de tous les *journaux* de l'Allemagne et de l'étranger. En 1739, peu après la fondation de l'université de Gœttingue, parut une gazette scientifique, qui prit, à partir de 1753, le titre d'*Anzeigen von gelchrten Sachen* (*Annonces des choses savantes*), puis, plus tard, celui de *Gelchrte Anzeigen* (*Annonces savantes*), et qui, pendant toute la durée de sa longue carrière, fut rédigée par les professeurs les plus célèbres de l'université. Mais déjà des éléments nouveaux s'étaient introduits dans cette branche du journalisme allemand. Les Suisses Bodmer et Breitenger, nourris de la lecture des auteurs anglais, avaient fondé, en 1721, sous le titre de *Discoursen der Maler* (*Discours des peintres*), un recueil dans lequel ils inauguraient une méthode critique, qui s'écartait de toutes les traditions suivies jusqu'alors en Allemagne, et qui, s'attachant moins à la forme qu'au fond, ne produisit pas cependant des résultats aussi sérieux que ceux qu'on eût cru devoir en attendre. Leur adversaire, Gottsched, qui s'était formé par l'étude de la littérature française, tomba par l'excès contraire, en négligeant le fond pour la forme; mais la polémique qui s'éleva entre les deux partis eut du moins pour résultat de provoquer en quelque sorte la naissance de la critique allemande, et de donner une vie nouvelle à la littérature, à laquelle les vi-

goureuses poésies de Haller et la *Messiade* (1848), de Klopstock, vinrent bientôt après imprimer un plus vif essor. Ce n'est cependant qu'avec Lessing que commence véritablement la critique allemande. Il trouva un digne auxiliaire dans le libraire Nicolaï, de Berlin, qui fonda la *Bibliothek der Schœnen Wischenschaften* (*Bibliothèque des belles-lettres*), dont il laissa bientôt après la direction à son ami Chr.-Félix Weisse, pour entreprendre avec Lessing, Mendelssohn et autres, les *Briefe neueste Literatur betreffend* (*Lettres concernant la littérature moderne*, 1759-1765). En 1760, il commença encore l'*Allgemeine deutsche Bibliothek* (*Bibliothèque allemande universelle*), qui embrassait un plus vaste champ que l'ouvrage précédent, et qui, comme lui, obtint un grand succès, à cause surtout de son ton sincère et indépendant. L'*Allgemeine deutsche Bibliothek* fut continuée, de 1793 à 1806, sous le titre de *Neue Allgemeine deutsche Bibliothek* (*Nouvelle bibliothèque, etc.*). A côté de cette publication, on ne peut guère citer, pour la même époque, que les *Kritische Wælder* (*Forêts critiques*), fondées par Herder en 1766, et le *Deutsche Mercur* (le *Mercure allemand*), de Wieland, qui revint au goût français, dont tous les critiques du temps se montraient les adversaires.

La critique allemande entra dans une nouvelle phase lorsque Bertuch fonda, en 1785, l'*Allgemeine Literaturzeitung* (*Gazette universelle de littérature*), qui fut éditée à Iéna par Schutz et Hufeland, et qui compta les savants les plus remarquables de l'Allemagne parmi ses collaborateurs. Rédigée sur un ton aussi sincère et aussi indépendant que l'*Allgemeine deutsche Bibliothek*, elle lui fut supérieure au point de vue de la pureté du goût. Lorsque l'*Allgemeine Literaturzeitung* eut été transférée à Halle, elle fut remplacée à Iéna par l'*Ienaische allgemeine Literaturzeitung* (*Gazette universelle de littérature d'Iéna*), qui fut fondée par Eichstœdt, et qui ne tarda pas à conquérir un rang éminent. Cependant, ces deux revues finirent par disparaître complétement en 1848. L'*Erlanger Literaturzeitung* (*Gazette littéraire d'Erlangen*, 1799-1810), qui avait remplacé une *Gelehrte Zeitung* (*Gazette savante*), fondée en 1746, n'eut pas un caractère bien tranché d'originalité. La *Leipziger Literaturzeitung* (*Gazette littéraire de Leipzig*) se maintint, de 1800 à 1834, à côté de concurrents anciens et nouveaux. Parmi les autres publications périodiques de ce genre, qui virent le jour dans la première moitié de ce siècle, nous citerons encore : les *Heidelberger Jahrbuecher* (*Annales d'Heidelberg*), qui continuent de paraître à notre époque ; la *Wiener Literaturzeitung* (*Gazette de Vienne*), publiée, de 1813 à 1816, par Sartori, à laquelle succédèrent, en 1818, les *Jahrbuecher der Literatur* (*Annales de la littérature*), qui avaient l'appui du gouvernement et qui, par leur couleur conservatrice et la supériorité de leur rédaction, rappelaient la *Quaterly Review* de Londres, mais qui cessèrent de paraître en 1848 ; l'*Hermès*, fondé à Leipzig en 1819, par F.-A. Brockhaus, et qui parut jusqu'en 1831 ; les *Jahrbuecher fuer wissenschaftliche Kritik* (*Annales de critique scientifique*), l'un des plus remarquables recueils de ce genre entrepris à Berlin, en 1827, par Cotta, et continué jusqu'en 1846 ; les *Deutsche Jahrbuecher* (*Annales allemandes*), qui furent fondées à Halle, en 1838, par Ruge et Echtermayer, et qui furent supprimées par le gouvernement en 1843 ; le *Repertorium der Gesammten deutsche Literatur* (*Répertoire de toute la littérature allemande*), fondé, en 1834, par Gersdorf, continué, depuis 1843, sous le titre de *Leipsiger Repertorium fuer deutsche und auslændische Literatur* (*Répertoire de Leipzig pour la littérature allemande et étrangère*), et se distinguant surtout par les nombreuses notices littéraires qu'il renfermait ; la *Literarischer Zeitung* (*Gazette littéraire*), créée en 1834, à Berlin, par Buchner, et continuée par Brandes jusqu'en 1849, laquelle n'avait d'abord qu'un but tout littéraire, mais finit par n'être plus qu'un organe arbitraire et partial, etc. Les orages politiques de 1848 et de 1849 eurent la plus fâcheuse influence sur l'existence des publications périodiques littéraires ou scientifiques. A part le *Repertorium* de Gersdorf, qui continua de paraître jusqu'en 1860, il ne se maintint que les *Gœttinger gelehrten Anzeigen*, les *Gelehrten Anzeigen* de l'Académie de Munich, et les *Heidelberger Jahrbuecher* ; tout le reste fut entraîné par le torrent des événements. L'*Allgemeine monatsschrift fuer Literatur* (*Ecrit mensuel universel pour la littérature*), que Ross et Schwetschke commencèrent en 1850, et qu'à dater de juillet 1851, Droysen, Harms, Kersten, Nitzsch et autres continuèrent sous un titre un peu différent, ne put guère se maintenir que jusqu'à la fin de l'année 1854. La *Literarische Centralblatt* (*Feuille centrale littéraire*), fondée en 1850 et rédigée par Zarncke, eut une plus longue durée. Parmi les publications d'un caractère à la fois littéraire et scientifique qui existaient encore pendant cette période, citons les *Blætter fuer Literarisches Unterhaltung* (*Feuilles pour l'entretien littéraire*), qui doivent leur origine à la *Literarisches Wockenblatt* (*Feuille hebdomadaire littéraire*), fondées par Kotzebue en 1818, et qui, depuis 1865, où elles ont passé sous la direction de R. Gottschall, se sont placées à un rang éminent dans l'histoire du journalisme allemand ; la *Literaturblatt* (*Feuille littéraire*), qui, transformée depuis 1852, sert aujourd'hui d'organe au parti clérical, tout en conservant une couleur patriotique bien accusée.

Tandis que les événements de 1848 et de 1849 amenaient la chute de la plupart des recueils consacrés à l'amusement et à la critique esthétique, ceux, au contraire, qui avaient plutôt en vue l'instruction prenaient un essor qui ne s'est pas ralenti depuis cette époque. En dehors de la *Morgenblatt*, qui, dans les derniers temps, publiait aussi d'excellentes études sur l'histoire de la civilisation, mais qui cessa de paraître en 1864, et de l'*Europa*, qui parvint à une grande réputation (1845-1849), et qui existe encore, les seuls *journaux* purement littéraires qui se soient maintenus jusqu'à notre époque sont les *Jahreszeiten* (*Saisons*), de Hambourg ; la *Leipziger Modenzeitung* (*Gazette de modes de Leipzig*) ; les *Lesefruchte* (*Fruits de lecture*), de Hambourg ; la *Novellenzeitung* (*Gazette de nouvelles*), et quelques autres. La *Romanzeitung* (*Gazette de romans*), fondée, à Berlin, par Janke, en 1864, n'est qu'une simple bibliothèque de romans, paraissant par livraisons hebdomadaires. Un succès tout particulier a accueilli les *Hausblætter* (*Feuilles dramatiques*), recueil bimensuel, fondé, en 1855, à Stuttgard. Le *Salon*, édité, depuis 1868, par Payne, à Leipzig, est une imitation des magazines anglais. Un grand nombre de *journaux* littéraires accordent une place aux nouvelles de la mode, mais c'est le *Bazar*, fondé en 1855, à Berlin, qui ouvre la série des vrais *journaux* de dames ; c'est l'un des recueils les plus répandus en Allemagne (il ne tire pas à moins de 180,000 exemplaires) ; parmi ses nombreux concurrents, le seul qui puisse lutter avec quelque avantage est la *Victoria*, qui est un peu plus ancienne que lui, car elle date de 1850. Parmi les *journaux* consacrés exclusivement à la popularisation des sciences, la première place revient à la *Natur*, fondée en 1852. Après elle, viennent la *Heimath* (le *Pays natal*), de Rossmœssler (1859-1868), le *Globus* (depuis 1861) et la *Gœa* (la *Terre*), qui paraît à Cologne depuis 1865. Le nombre des publications périodiques destinées à instruire le peuple en l'amusant a pris un accroissement considérable. C'est à ce genre qu'appartient la catégorie de *journaux* dits *Sonntagsblætter* (*Feuilles du dimanche*), parmi lesquels il faut citer en première ligne la *Bremer Sonntagsblatt* (*Feuille du dimanche de Brême*), rédigée, de 1853 à 1866, par Pletzer ; la *Süddeutsche Sonntagsblatt* (*Feuille du dimanche de l'Allemagne du Sud*), qui, depuis 1868, est sous la direction de Gihr, et la *Gartenlaube* (*Charmille*), qui, fondée par Keil, à Leipzig, en 1858, est aujourd'hui le *journal* le plus répandu en Allemagne, car elle ne tire pas à moins de 280,000 exemplaires. Viennent ensuite l'*Illustrirte Familien Journal* (*Journal illustré des familles*), publié par Pagne, à Leipzig ; *Daheim* (*A la maison*), qui paraît à Leipzig ; le *Hausfreund* (*Ami de la maison*), rédigé par Wachenhausen ; l'*Omnibus*, de Hambourg ; l'*Illustrirte Welt* (*Monde illustré*), de Stuttgard, etc. C'est à un public plus instruit que s'adressaient les *Illustrirte Monatshefte* (*Cahiers mensuels illustrés*), de Westermann ; mais ils n'ont pas atteint au succès des *Unterhaltungen am hæuslichen Herd* (*Entretiens au foyer domestique*), fondés par Gutzkow et rédigés plus tard par Frenzel. C'est dans un genre plus sérieux qu'il faut classer le *Deutsche Museum* (*Musée allemand*), publié par Prutz, de 1851 à 1867 ; les *Protestanten monatsblætter fur innere Zeitgeschichte* (*Feuilles protestantes mensuelles pour l'histoire intime du temps*), qui, depuis 1852, paraissent à Gotha ; les *Preussischen Jahrbuecher* (*Annales prussiennes*), de Berlin ; la *Berliner revue* (*Revue de Berlin*), revue hebdomadaire, politique et sociale, qui date de 1855 ; enfin *Unsere Zeit* (*Notre temps*), qui, de 1856 à 1864, fut publié comme supplément mensuel du *Conversations-Lexicon*, de Brockhaus, mais qui, depuis 1865, s'est transformé, sous la direction de R. Gottschall, en une *Revue contemporaine allemande* bimensuelle. Une place tout à fait à part dans le journalisme allemand appartient aux *Historisch-politischen Blætter* (*Feuilles historico-politiques*), qui, fondées en 1837, à Munich, par Gœrres, défendent le catholicisme ultramontain. Parmi les recueils qui s'occupent à la fois des intérêts généraux de l'Etat et des intérêts particuliers des provinces, il faut citer au premier rang : les *Schlesischen provinziablætter* (*Feuilles provinciales de Silésie*), qui paraissent depuis 1862 ; la *Altpreussische Monatschrift* (*Revue mensuelle de la vieille Prusse*), qui a remplacé, en 1865, les *Preussischen Provinzialblætter* (*Feuilles de la province de Prusse*) ; la *Baltische Monatsschrift* (*Revue mensuelle de la Baltique*), publiée depuis 1860, à Riga, par Berkholz. Depuis une vingtaine d'années, les feuilles satiriques illustrées ont pris en Allemagne un essor considérable. Celles qui occupent actuellement la première place en ce genre sont les *Fliegenden Blætter* (*Feuilles volantes*), fondées à Munich en 1845 par Braun et Schneider, et le *Kladderadatsch*, de Berlin, qui date de 1848. Parmi les plus répandues après celles-là, il faut citer les *Wespen* (*Guêpes*), de Hambourg, fondées en 1862 ; le *Muenchener Punsch* (*Punch de Munich*), qui paraît depuis 1848, et le *Dorfbarbier* (*Barbier de village*), qui jouit en Allemagne d'une popularité extraordinaire.

— *Amérique*. Cet article ne comprendra pas l'histoire des *journaux* aux Etats-Unis, qui demande à être traitée séparément. En dehors de la grande république anglo-américaine, la presse du nouveau monde, malgré des progrès récents, n'offre qu'un intérêt secondaire. Dans le grand nombre de *journaux* qui se publient au Mexique, la *Gaceta de Mexico* et la *Gazeta de Vera-Cruz* sont les seuls qui présentent un intérêt vraiment général. Le *Museo mexicano*, qui paraît depuis 1849, renferme un grand nombre d'excellents articles. Dans l'isthme de Panama existent deux *journaux* anglais : le *Panama Star*, fondé en 1850, et le *Panama Herald*, qui paraît depuis 1851. Dans l'Amérique centrale, le *journal* le plus important est la *Gaceta de Nicaragua*, organe officiel. Ce sont aussi les *journaux* officiels qui priment tous les autres dans les différents États de l'Amérique du Sud, notamment à Caracas, à Bogota, à Guayaquil, à Lima, à Valparaiso, à Santiago et à Buenos-Ayres. Des *journaux* littéraires et scientifiques ont été également créés dans toutes les grandes villes de l'Amérique espagnole, mais peu d'entre eux ont pu se maintenir au delà de quelques années. On connaît, même en Europe, les *Annales de la universitad de Chili*, qui paraissent depuis 1843 à Santiago, et avec lesquelles paraît, depuis 1857, une *Revista de ciencias y letras*. Mentionnons aussi la *Revista de Buenos-Ayres*, qui a été fondée en 1863, et le *Correo del Domingo*, qui date de 1864 et se publie également à Buenos-Ayres. Le *Museo venezolano*, créé en 1865, n'a vécu que fort peu de temps. Urichœchea a fondé à Bogota, en 1860, les *Contribuciones de Colombia a las ciencias y a las artes*, et à Mexico paraît, depuis 1822, le substantiel *Boletin de la Sociedad mexicana de geographia y estatistica*. Parmi les *journaux* de la Havane, il faut citer l'*Archivo de la Habana*, et les feuilles satiriques *Rigoletto* (depuis 1863), et *Don Junipero* (1862-1864).

Au Brésil, toutes les grandes villes de province ont leurs *journaux* particuliers ; mais c'est Rio-Janeiro qui est le *foyer* de la presse politique. En 1846, il paraissait, dans toute l'étendue de l'empire, 80 *journaux* et écrits périodiques, dont 17 étaient scientifiques et littéraires. En 1867, la capitale du Brésil possédait à elle seule 24 *journaux* politiques. Le plus important est le *Journal do commercio*, qui date de 1825 ; les seuls qui méritent d'être mentionnés après lui sont le *Correio mercantil*, le *Diaro de Rio-Janeiro* et le *Diaro official*. Le *journal* français le *Brésil*, qui paraît depuis 1863, est surtout intéressant pour les étrangers. La *Semana illustrada* est rédigée par des Allemands. Parmi les premiers *journaux* littéraires, ceux qui ont eu quelque influence sur le développement de la vie politique et littéraire du Brésil sont le *Nitheroy* (1836), la *Minerva brasiliense* (1843) ; l'*Iris* (1847), et la *Guanabara* (1849). La *Revista brazileira*, fondée en 1857, et la *Revista popular*, qui date de 1860, occupent le premier rang parmi les publications littéraires périodiques. Quant aux revues scientifiques, la seule qui ait un intérêt réel pour les Européens est la *Revista trimensal*, que publie depuis 1857 l'institut historico-géographique de Rio-Janeiro.

— *Angleterre*. Ce fut pendant les guerres civiles du XVIIe siècle que les *journaux* proprement dits parurent pour la première fois en Angleterre. Le *Mercure anglais*, publié antérieurement par l'ordre d'Elisabeth, ne peut pas être considéré comme un véritable *journal*, puisqu'il n'y avait pas de périodicité dans sa publication. Il avait été établi par cette princesse, à une époque très-difficile de son règne, pour répandre les nouvelles qu'elle avait intérêt à faire connaître, et démentir les bruits que ses ennemis faisaient circuler ; mais il paraissait très-irrégulièrement, et à des intervalles souvent très-éloignés. On possède au *British Museum* de Londres trois numéros de cette prétendue collection ; leur authenticité a été plusieurs fois mise en doute, notamment par M. Ch. de Monseignat, qui s'exprime ainsi à ce sujet : « Par malheur, et sans parler des indices matériels qui ne laissent aucun doute, on trouve dans cette feuille des faits postérieurs à sa date, et qui démontrent péremptoirement que ce prétendu aïeul des *journaux* n'est qu'un mensonge de plus à ajouter à la longue liste des supercheries littéraires. »

Ce n'est que plus d'un quart de siècle après, quand déjà la France est en possession de plusieurs gazettes, sous le règne de Jacques Ier, en 1622, que nous trouvons en Angleterre un *journal* hebdomadaire (*Weekly News*), publié par Nicholas Burne, puis par Thomas Archer, puis par Nathaniel Buttler. C'était, comme nous dirions maintenant, une gazette internationale, car on y parlait beaucoup de l'étranger, et il paraît même que les premiers numéros avaient été traduits d'une gazette hollandaise. Les poëtes comiques rirent beaucoup de la nouvelle gazette, et Ben Johnson en fit le sujet d'une de ses comédies, représentée en 1625, *The Staple of news*. Cet auteur dramatique définit l'entreprise Buttler « une attrape hebdomadaire pour soutirer l'argent du public. » Mais contre une institution aussi naturelle que celle du journalisme, la satire était impuissante ; le *journal* naquit et vécut, devint un objet de curiosité, en attendant qu'il devînt un instrument politique. C'est ce qu'il est dès 1640, sous le règne de Charles Ier, quand est abolie la Chambre etoilée. L'Angleterre, à la veille de sa révolution, donne déjà, par le nombre de ses *journaux*, comme un avant-goût de ce que sera la presse française en 1789. On voit paraître alors le *Mercurius publicus*, le *Mercurius acheronticus* ou *Nouvelles de l'Enfer*, le *Mercurius rusticus*, un autre *Mercurius rusticus*, les *Nouvelles de Hull* (*News from Hull*), les *Vérités d'York* (*Truths from York*), les *Nouvelles certaines d'Irlande* (*Warranted Tings from Ireland*), le *Journal du jour* (*Diurnal Paper*), les *Evénements du jour* (*Diurnal Occurrences*), l'*Eclaireur de Londres* (*London Intelligencer*), la *Colombe d'Ecosse* (*Scotland's Dove*), le *Vautour du Parlement* (*Parliament's Kite*), l'*Heraclitus*, le *Democritus*, le *Mercurius britannicus*, le *Mercurius mastyx*, le *Modéré* (*the Moderate*), etc., etc. Ces feuilles représentent les deux partis en présence. Parmi les défenseurs de la royauté, Birkenhead, bouffon plat et grossier, offre de frappantes analogies avec le Suleau de la Révolution française et la rédaction des *Actes des apôtres* en général : même rire indécent, même imprévoyance. Plus grave, Heylin attaque Cromwell avec un flair étrange, qui lui fait clairement pressentir le dominateur futur des événements. Quelque tranchés que fussent alors les partis, il arrivait qu'un journaliste passait de l'un dans l'autre, témoin Needham, dont le talent valait mieux que le caractère, et qui, dit un historien, passa successivement du presbytérianisme au royalisme et du royalisme au parti indépendant. Après avoir poursuivi de ses sarcasmes le parti royaliste et le roi lui-même, dans le *Mercurius britannicus*, il en devint tout à coup l'ardent défenseur, dans le *Mercurius pragmaticus* ; puis, par une volte-face nouvelle, il voua sa plume au parti vainqueur et à Cromwell. Ces faits n'étaient pas de nature à placer le journaliste bien haut dans l'opinion publique ; à la vénalité de plusieurs, ajoutons l'ignorance d'un grand nombre, et l'on comprendra ces lignes humouristiques de Cleveland : « Un journaliste a autant de droit de s'intituler écrivain qu'un colporteur de prendre le titre de commerçant. Quant à l'appeler historien, c'est le voir à travers un verre grossissant ; et autant vaudrait qu'on appelât ingénieur un faiseur de souricières. » Mais les journalistes Taylor, Lestrarge, Birkenhead, Heylin, etc., vivaient chez un peuple qui avait dit avec Shakspeare : « J'aime les ballades qui sont imprimées, parce que nous sommes sûrs qu'elles sont vraies ; » mot d'une naïveté charmante, mais qui autorisait les journalistes du XVIIe siècle à raconter flegmatiquement les plus épouvantables balivernes. Et pourtant le *journal* était le dispensateur de la gloire, et Butler a peint d'une façon exquise la félicité de sir Hudibras, à l'idée qu'il sera « enregistré par l'éternelle renommée dans les immortelles pages de la feuille du jour. »

Naturellement les partis opposés s'accusaient réciproquement de forger des nouvelles, ce qui n'était pas toujours faux. « Il ne se passait guère de semaine, a-t-il été écrit, sans que les *journaux* parlementaires n'annonçassent au public quelque nouvelle conspiration royaliste, dont les informait leur prétendue correspondance particulière, datée d'Espagne ou d'Italie, et fabriquée en réalité dans quelque obscur réduit de la Cité. » — « A en croire ces *journaux*, dit le royaliste Fuller, tantôt c'était une armée que le roi tenait cachée dans les caves pour attaquer et brûler Londres ; tantôt une Saint-Barthélemy des parlementaires, dont le signal allait être donné, et à laquelle on n'avait échappé que grâce à la prévoyante sagesse du Parlement. » La forme ironique est de Fuller, qui invente sans doute un peu les inventions de ses adversaires ; car nous sommes portés à croire que toutes les conspirations n'étaient pas tout à fait aussi absurdes qu'il veut bien l'insinuer. Les *journaux* veillaient, un peu ombrageux peut-être, mais non sans raison de l'être. Les *journaux* puritains rencontraient juste quelquefois, par exemple, quand ils dénonçaient l'immoralité des cavaliers. « Nous recevons d'Oxford la nouvelle que, dimanche dernier, le prince Rupert et d'autres seigneurs et cavaliers qui l'accompagnaient ont dansé publiquement en traversant les rues, précédés de musiciens et suivis d'une bande de courtisanes. » Suit, comme de raison, un interminable entassement de citations bibliques qui peignent ou condamnent ces excès. Le Parlement, d'ailleurs, avec un sentiment vrai de l'équité, avait placé au premier rang de ses griefs contre Charles Ier les atteintes portées à la liberté de la presse. Sur les ruines de la Babylone royale, le Long-Parlement eût voulu édifier le royaume des saints, c'est-à-dire la liberté ; il ne le put pas, empêché à la fois par la turbulence perpétuelle des partis et par un vieux levain d'intolérance presbytérienne qui survivait à la victoire. Les lois de haute trahison furent étendues, élargies ; l'usage de l'*imprimatur* fut maintenu. La grande voix de Milton s'éleva vainement pour réclamer la liberté, toute la liberté. En dépit cependant de l'intolérance presbytérienne, les feuilles royalistes venaient fort bien à

bout de troubler et de soulever les esprits. Lors du procès de Charles Ier, ils se livrèrent, en sa faveur, à une polémique ingénieuse, mais mesquine. Les *journaux* révolutionnaires étaient plus sérieux; on peut en juger par ces très curieuses lignes du *Modéré :* « Puisque le tyran est à bas et que le gouvernement est changé, au moins nominalement, il devrait en revenir au moins quelque bien au peuple; mais il faudra bien des années pour cela, avec tous ces nobles qui sont au pouvoir, et qui trouvent leur intérêt à soutenir les formes de l'ancien gouvernement et à maintenir l'esclavage du pays; mais ils peuvent être sûrs que le temps viendra où le peuple saura voir son aveuglement et sa folie. » Il y a longtemps, comme on voit, que l'on pratique la république sans républicains.

Les règnes de Charles II et de Jacques II (1660-1688) ne furent pas favorables à la presse. D'après l'édit de censure de 1676, la faculté d'imprimer fut considérée comme une franchise octroyée par le roi. Le privilége de la presse fut concédé à une corporation d'imprimeurs, astreints à n'exercer leur profession que dans un petit nombre de villes déterminées. Le *journal* était frappé à mort. Needham, le premier des journalistes du temps, brisa une plume consacrée au seul Cromwell. Il fallut Guillaume d'Orange et la révolution de 1688 pour que la presse pût revivre. L'édit de 1676 fut aboli en 1694. Les *journaux* se multiplièrent. Puis vient la période de la reine Anne, l'âge d'or de la presse anglaise. A cette époque, brillent les noms de Daniel de Foë, le courageux auteur de *Robinson Crusoé*, qui, étant non-conformiste et ayant dans la *Revue* soutenu les droits de ses coreligionnaires, fut condamné au pilori et à la prison; d'Addison, qui du *Whig Examiner* et du *Freeholder* se fit un marchepied pour atteindre au ministère; de Richard Steele, qui, dans le *Babillard*, le *Mentor*, l'*Anglais*, le *Lecteur*, le *Plébéien*, laissa des preuves multiples de son talent; de Congrève, esprit délié et fin; du poëte Prior, de l'évêque Atterbury, de Saint-John, journalistes tories, et enfin par-dessus tous brille Swift, « le journaliste modèle. »

L'avénement de la maison de Hanovre avait marqué une nouvelle ère pour le journalisme. Chaque jour voyait se multiplier le nombre des *journaux*. Les whigs lisaient le *Libre penseur* de Philips, le *Champion* et le *Vrai patriote* de Fielding; les tories préféraient le *Sens commun* de Lyttleton et Chesterfield, et l'*Artisan* (*the Craftsman*) de Bolingbroke, Abherst et Pulteney. Cette dernière feuille eut un succès jusque-là inouï et atteignit un tirage de 12,000 exemplaires. C'est à cette époque que la caricature, si bien implantée aujourd'hui dans les habitudes de la presse anglaise, entra avec Read (1718) dans les *journaux*.

Et cependant la liberté, cet élément nécessaire à la presse, était loin d'être complète; elle existait en droit, mais en fait elle était soumise aux restrictions qu'il plaisait au parlement ou au gouvernement d'y apporter. Elle avait, du reste, a été gravement compromise, en 1712, par l'ordonnance royale qui rendait le timbre obligatoire; cette taxe, dont l'introduction amena la chute de plusieurs *journaux*, fut abolie, pendant un court intervalle de temps, au commencement du règne de George Ier, mais fut rétablie en 1725, et élevée graduellement de 1 demi-penny à 4 pence; ce fut seulement en 1836 qu'en présence de l'accroissement prodigieux des feuilles non timbrées le gouvernement se décida à la faire redescendre à 1 penny, taux qu'elle conserva jusqu'en 1855, époque à laquelle elle a été définitivement abolie.

Une autre entrave était la défense, sous les peines les plus sévères, de publier les discussions du parlement. A partir de 1715, cependant le *Boyer's Register* donna un court résumé des débats les plus importants; des comptes rendus plus étendus, quoique encore bien insuffisants, parurent plus tard dans le *London Magazine* et dans le *Gentleman's Magazine*, qui comptait parmi ses reporters Johnson, Guthrie et Hawkesworth. Ce ne fut que sous le règne de George III, quand un nouvel essor fut imprimé à la presse par le *North Briton*, dont Wilkes était le directeur, et par la publication, de 1767 à 1771, dans le *Public Advertiser*, des fameuses *Lettres de Junius*, qu'un éditeur entreprenant, nommé Almon, osa faire paraître dans son *journal*, le *London Evening Post*, des comptes rendus complets des débats du parlement. Le succès obtenu par cette innovation entraîna dans la même voie plusieurs autres feuilles, et les éditeurs qui avaient été emprisonnés par ordre du parlement ayant été acquittés par les juges, le résultat final de la lutte fut que les *journaux* eurent de fait le droit de publier les débats parlementaires, bien qu'au moment où nous écrivons il n'en aient pas encore obtenu l'autorisation officielle.

L'essor que prit alors la vie politique eut sur l'accroissement des *journaux* une telle influence, que, de 1753 à 1792, leur circulation annuelle s'éleva de 7,411,757 à 15,005,760 numéros. Le plus important et le plus influent de tous les organes de la presse anglaise, le *Times*, commença à paraître en janvier 1788, comme continuation du *Daily universal Register*. Ce fut également à cette époque que Pierre Stuart fonda, sous le titre de *the Star* (l'*Etoile*), le premier *journal* quotidien du soir.

Les premiers *journaux* littéraires, en Angleterre, furent le *Tatler* (*Babillard*), que nous avons déjà mentionné, le *Spectator* (1711) et le *Guardian* (1713). Rédigées par les essayistes Addison, Steele, Tickell, Budgell, Hughes, etc., ces publications obtinrent un succès incroyable et provoquèrent, dans tout le cours du XVIIIe siècle, une foule d'imitations, telles que le *Rambler* (le *Rôdeur*), l'*Adventurer*, l'*Idler* (le *Fainéant*), le *World* (le Monde), le *Connoisseur*, le *Lounger* (le *Flâneur*), le *Mirror* (le *Miroir*), etc. Puis vinrent les recueils plus spécialement destinés à la littérature légère (v., à MAGAZINE, un article spécial sur les publications périodiques qui portent ce titre). La *Critical Review* (*Revue critique*) et la *Monthly Review* (*Revue mensuelle*), fondées, en 1765, par Smollett, furent longtemps les principaux organes de la critique littéraire, qui, toutefois, au XVIIIe siècle, ne s'éleva guère, en Angleterre, au-dessus d'un niveau des plus médiocres. En 1802, Sydney Smith, Jeffrey et Brougham fondèrent la première revue critique trimestrielle, l'*Edinburgh Review*, qui se plaça, dès le début, à un point de vue autrement élevé, et qui provoqua un essor tout nouveau dans la littérature anglaise. Cette revue ne fut pas exclusivement littéraire, mais ouvrit aussi ses colonnes à la politique et défendit les principes des whigs; elle eut pour adversaire, à partir de 1809, la *Quarterly Review* (*Revue trimestrielle*), champion des tories, qui fut dirigée d'abord par Gifford, puis par Lockhart (mort en 1854), et qui compta parmi ses rédacteurs Walter Scott, Southey, Coleridge et Heber. Ces deux recueils publièrent, et publient encore de nos jours, d'excellentes études critiques, qui souvent creusent plus profondément le sujet que l'ouvrage qu'elles apprécient. En 1824 parut, sous les auspices de Bentham, la *Westminster Review*, qui prit pour programme la défense des principes radicaux en politique et en économie politique, et qui, à dater de sa fusion avec la *London Review*, en 1835, acquit, sous la direction de J.-S. Mill, la réputation du meilleur *journal* critique de son époque. Elle passa, en 1840, aux mains d'Hickson, mais tomba bientôt après dans une décadence à laquelle contribua surtout la création de plusieurs autres revues trimestrielles, telles que la *North British Review* (1844), la *New Quarterly Review* (1852), la *Retrospective Review*, etc. Elle ne se releva qu'en fusionnant avec la *Foreign Quarterly Review* (*Revue trimestrielle étrangère*), qui a elle-même cessé de paraître en 1862. Le nombre total des revues trimestrielles anglaises s'élevait à 80 au commencement de 1868; mais la plupart sont consacrées à la défense d'intérêts particuliers, aux mémoires des sociétés savantes et littéraires, à la propagande des opinions religieuses, etc. Nous donnerons, à la fin de cet article, un léger aperçu de ces dernières; mais nous n'avons pas cru devoir interrompre l'histoire des revues trimestrielles purement littéraires et politiques, car leur existence a échappé aux modifications profondes que les événements politiques et les progrès du siècle ont introduites dans celle des autres *journaux*, auxquels il est temps de revenir. Nous ajouterons seulement que l'ancien triumvirat de l'*Edinburgh*, de la *Quarterly* et de la *Westminster Review* subsiste encore dans la littérature anglaise et ne semble pas menacé d'une dissolution prochaine. C'est la *Quarterly Review* qui a le tirage le plus considérable (5,000 exemplaires); l'*Edinburgh Review* tire à 4,000 et la *Westminster Review* à 2,000 seulement.

A dater de la révolution française, le nombre des *journaux* de la Grande-Bretagne s'accrut dans des proportions extraordinaires. En 1787, on ne comptait, en Angleterre, que 58 *journaux*, dont plusieurs étaient à peine dignes de ce nom; il en paraissait 166 en 1821 et 300 en 1831. D'après une statistique officielle publiée en 1850, par ordre du parlement, le nombre des publications périodiques de la Grande-Bretagne, sans y comprendre les magazines, les revues et les recueils à 1 penny, était en tout, à cette époque, de 623, dont 133 paraissaient à Londres, 250 dans les autres parties de l'Angleterre, 17 dans la principauté de Galles, 113 en Ecosse et 110 en Irlande. Le *Catalogue des illustrations de l'imprimerie* (*Catalogue of the illustrations of printing*), que le gouvernement anglais fit dresser, en 1866, pour l'Exposition universelle de Paris, en 1867, porte à 1,297 le nombre des publications de cette classe, et les répartit ainsi : 994 en Angleterre, 43 dans la principauté de Galles, 134 en Ecosse et 126 en Irlande. Les *journaux* quotidiens, qui cependant ne paraissent pas le dimanche, appartiennent presque tous à la capitale. Leur nombre s'est aussi grandement accru. Tandis que Londres n'avait, en 1724, que 3 *journaux* quotidiens, elle en possédait 13 en 1792, 16 en 1854, et actuellement (1868) il n'y paraît pas moins de 22 feuilles du matin et du soir.

Le plus ancien des *journaux* quotidiens de Londres était le *Morning Chronicle* (*Chronique du matin*), qui, fondé en 1769 par le célèbre imprimeur Woodfall, passa, vingt ans plus tard, sous la direction de Perry, qui opéra une véritable révolution dans la presse anglaise. Cette feuille, après avoir longtemps joui du plus grand crédit, comme organe principal des whigs, fut achetée, en 1848, par les peelites; mais depuis cette époque, malgré son excellente rédaction et malgré la victoire de son parti en 1853, elle perdit une grande partie de son public; son tirage quotidien, qui, en 1838, avait été de plus de 10,000 exemplaires, ne s'élevait plus, en 1854, qu'au quart de ce nombre, et tomba de plus en plus jusqu'au jour où, abandonnée de ses premiers protecteurs, elle se perdit complétement, en devenant l'organe salarié du gouvernement français. Dès que ce fait honteux fut connu (1859), le *Morning Chronicle* disparut complétement de la presse de Londres.

Parmi les *journaux* quotidiens qui existent actuellement, le plus ancien est le *Morning Post* (*Courrier du matin*), qui a été fondé en 1772, et qui a eu sa période la plus brillante pendant les dix premières années de ce siècle, époque où il comptait parmi ses rédacteurs des hommes tels que Mackintosh, Coleridge et Lamb. Dans la suite, il se donna aux tories ultra, et devint le *journal* favori de l'aristocratie et du monde élégant. La place qui, dans les autres feuilles, est consacrée en majeure partie à la politique, il l'ouvre, lui, aux actualités, aux aventures de la vie fashionable, aux chroniques de la cour, aux scandales de la haute société, etc. Quoiqu'il appartienne au parti tory et qu'il soit fondamentalement protectionniste, à une époque récente il a défendu, d'une façon décisive, la politique extérieure de lord Palmerston, et a longtemps passé pour l'organe secret de cet homme d'Etat. C'est le premier *journal* anglais qui se soit prononcé en faveur du coup d'Etat du 2 décembre. Comme les lecteurs du *Morning Post* appartiennent presque tous à l'aristocratie, son tirage n'éprouve jamais de variations bien sensibles. Son succès n'en a pas moins porté un coup mortel à une autre feuille tory, le *Herald* (fondé en 1780), qui n'a jamais eu, du reste, aucun caractère bien saillant, et qui n'est plus qu'une ruine vivante, opposant une résistance passive aux progrès de l'époque. Le *Morning Advertiser* (*Informateur du matin*), qui fut créé, en 1793, par une société de traiteurs et de maîtres d'hôtel (*licensed victuallers*), a pris un développement considérable depuis qu'il s'est déclaré (1850) l'organe du parti libéral avancé; mais il a toujours son plus grand nombre d'abonnés et puise en partie les inspirations de sa politique chez les traiteurs et les maîtres d'hôtel, qui sont extrêmement fiers d'avoir un journal à eux. Les *Daily News* (*Nouvelles du jour*) furent fondées, en 1845, sous les auspices de l'*Anti-Cornlaw league*, par Dickens et Dilke, qui firent de ce journal l'objet d'une spéculation, en le vendant bien meilleur marché (3 pence le numéro) que tous les autres *journaux* de l'époque. Cette feuille obtint un succès inouï, et, dès la seconde année de sa publication, son existence fut assurée, en sorte que Dickens put se retirer de la rédaction avec un bénéfice considérable. Les *Daily News*, comptant sur leur popularité, crurent que le moment était arrivé de se mettre au prix des autres grands *journaux*, et élevèrent le leur à 5 pence; mais, depuis ce jour, leur vente diminua considérablement. Malgré cela, comme, dès son début, ce *journal* se plaça au premier rang parmi les organes de la presse par le libéralisme avoué et par l'élévation de sa politique, et qu'il n'a jamais dévié de la voie dans laquelle il était entré, aucun des grands *journaux* anglais ne peut lui être comparé au point de vue de la fidélité à sa couleur politique primitive. Mais de tous les *journaux* quotidiens de Londres, c'est incontestablement le *Times* qui exerce aujourd'hui le plus d'influence. L'époque la plus brillante de l'existence du *Times* a été l'année 1855. Il était tiré alors à 52,000 ou 53,000 exemplaires, tandis que les cinq autres *journaux* du matin réunis ne se vendaient qu'à 21,000. Depuis, il y a eu un temps d'arrêt dans les progrès de ce grand *journal*. Outre les *journaux* que nous venons de mentionner, il a encore paru à Londres, jusqu'en 1855, les deux feuilles du matin, le *Public Ledger*, qui existait depuis 1760, et le *Commercial daily List* (la *Liste commerçiale quotidienne*), ainsi que quatre feuilles du soir : le *Globe*, l'*Express*, le *Lloyd's List* et le *Shipping Gazette* (*Gazette de la marine*); ces deux dernières sont surtout destinées au monde commercial. Deux *journaux* du soir, paraissant trois fois par semaine, l'*Evening Mail* (la *Malle du soir*), publié par les éditeurs du *Times*, et le *Saint-James Chronicle* (*Chronique de Saint-James*), n'avaient qu'un nombre relativement minime de lecteurs, et ont disparu depuis quelques années. Le *journal* officiel, *London Gazette*, est bi-hebdomadaire, ainsi que les deux *journaux* commerciaux *Prince's Price current* (*Prix courant de Prince*) et *Course of exchange* (*Cours de la Bourse*). Le *journal* clérical, *The Record* (le *Registre*), paraît trois fois par semaine.

Parmi les *journaux* de province qui sont hebdomadaires ou bi-hebdomadaires, nous citerons, comme les plus anciens, le *Stamford Mercury* (qui paraît depuis 1695), l'*Ipswich Journal* (depuis 1737), le *Chester Courant* (depuis 1733), la *Birmingham Gazette* (depuis 1741), le *Bath Journal* (depuis 1742) et le *Derby Mercury* (depuis 1742); ceux qui se vendent le mieux sont le *Guardian* et l'*Examiner* de Manchester, ainsi que le *Liverpool Journal*. Ces *journaux* se distinguent surtout par la variété et par l'intérêt des nouvelles locales; la politique ne tient que la seconde place dans leurs colonnes.

Les plus anciens *journaux* écossais qui paraissent encore de nos jours sont l'*Edinburgh Gazette* (qui date de 1699) et l'*Edinburgh evening Courant* (depuis 1705). Le *Scotsman*, le *Witness* et le *Glascow Courier* sont les plus lus.

En Irlande, le premier rang d'ancienneté appartient au *Belfast Newsletter*, créé en 1737, et à la *Limerick Chronicle*, qui paraît depuis 1766. Au point de vue politique, la presse irlandaise est supérieure à la presse écossaise et à la presse provinciale anglaise. Parmi les organes du parti ultramontain, les plus répandus sont la *Tablet* et le *Freeman's Journal*.

Une transformation importante s'opéra dans le journalisme anglais en 1855, année où la suppression complète du timbre ouvrit un champ plus vaste aux éditeurs. Le résultat immédiat de cette mesure fut l'abaissement du prix des grands *journaux* quotidiens, qui, de 5 pence, tombèrent à 4 pence. Un autre résultat bien plus important fut la création des grands *journaux* à 1 penny, qui firent une rude concurrence à leurs aînés et les forcèrent à abaisser encore leur prix de 4 à 3 pence. Le mérite d'avoir inauguré cette voie revient au *Daily Telegraph* (*Télégraphe quotidien*), qui commença à paraître en juin 1855, et qui, deux ans plus tard, était déjà en état d'agrandir son format et de doubler le nombre de ses pages, qui était de quatre originairement. En même temps, il établissait des correspondants dans toutes les capitales des grands Etats de l'Europe. L'abondance et la variété de ses matières, la sûreté et la promptitude de ses renseignements et la part active qu'il prit à la politique anglaise et étrangère lui attirèrent bientôt un nombre d'abonnés qui alla toujours en augmentant. Son public appartient surtout à la petite bourgeoisie et aux classes ouvrières. Ce qui peut donner une idée de sa popularité actuelle, c'est que, pendant l'année 1867, son tirage quotidien s'est élevé à 223,000 numéros en moyenne.

L'exemple du *Daily Telegraph* fut suivi, en 1856, par le *Morning Star* (l'*Etoile du matin*), qui obtint bientôt assez de succès pour pouvoir prendre rang aussi parmi les *journaux* du soir, sous le titre d'*Evening Star* (l'*Etoile du soir*). Sauf le *Daily News*, il n'est pas de *journal* quotidien anglais aussi exempt de préjugés britanniques que le *Star*, et l'on ne saurait trop louer le courage dont cette feuille a fait preuve en attaquant, en toute circonstance, l'égoïste orgueil national, ainsi que la constance qu'elle a mise à soutenir ouvertement les efforts du célèbre John Bright, dont on la regarde comme l'organe. La vente quotidienne du *Star* varie entre 60,000 et 80,000 exemplaires.

A côté de ces deux grands *journaux* à 1 penny, se plaça, en 1857, le *Standard*, organe du parti tory avancé, qui paraissait, il est vrai, depuis 1827; mais il avait perdu presque toute publicité, et il recourait à l'abaissement de son prix comme au seul moyen de salut qui lui restât. L'essai réussit, et bientôt le *journal* publia aussi une édition du soir, l'*Evening Standard*. La vente quotidienne des deux éditions du matin et du soir est actuellement de 80,000 à 100,000 exemplaires. On voit, par ce qui précède, que, depuis 1855, un grand nombre d'éléments tout nouveaux d'agitation politique ont été créés et mis en circulation en Angleterre; et, quels que soient les reproches que l'on ait adressés à la presse à 1 penny, on ne peut nier qu'elle n'ait exercé sur le développement intellectuel des masses une influence des plus fécondes. En juin 1868, les *Daily News* se sont également transformés en *journal* à 1 penny. Parmi les autres feuilles du soir de fondation récente, la *Pall Mall Gazette*, qui date de 1856, est celle qui a obtenu le plus de succès.

La publication d'un *journal* anglais entraîne des frais énormes. Toute grande feuille du matin, à Londres, a, avant tout, un rédacteur en chef, qui reçoit des appointements princiers; il représente les propriétaires du *journal*, exerce une surveillance générale et un contrôle exact sur toutes les parties de l'établissement, prononce en dernier ressort dans tous les cas douteux, et fournit les articles de fond, ou, s'il est trop occupé, indique aux autres rédacteurs les sujets à traiter, retouche leurs articles, si la chose est nécessaire, et les met en harmonie avec la couleur politique du *journal*, s'il en a une. Après lui vient un sous-rédacteur, qui ne s'occupe que de la rédaction proprement dite, qui classe les articles, et qui désigne les extraits à faire des *journaux* de province. Il est secondé, dans ces différents travaux, par un sous-rédacteur adjoint. Il y a encore un rédacteur pour les nouvelles de l'étranger, un rédacteur pour la partie littéraire, un autre pour la revue de la Bourse, lequel a son bureau dans la Cité et envoie tous les soirs son travail au *journal*; un grand nombre de *reporters*, gens en général fort instruits, et dont plusieurs sont de jeunes avocats, qui se divisent en sténographes (dont le nombre varie de 12 à 16), chargés de recueillir les débats des Chambres, en chroniqueurs judiciaires et en correspondants, qui habitent les principales villes de province et les ports les plus importants. Arrive enfin la foule sans nombre des *penny a liners* (collaborateurs à un penny la

ligne), qui n'ont pas d'appointements fixes : ce sont eux qui rendent compte dans le *journal* des nouvelles locales, des accidents, des incendies, des meurtres, des séances des tribunaux de simple police, etc. Un des éléments les plus importants, mais aussi les plus coûteux du journalisme anglais, est la correspondance étrangère, dans laquelle on a introduit, ces dernières années, des transformations radicales. Avant la révolution de Février, un *journal* de Londres n'avait guère de correspondants qu'à Paris, à Madrid et à Lisbonne, dans ces deux dernières villes, moins par intérêt que par fidélité à une habitude prise pendant les guerres de la Péninsule, sous Napoléon Ier; aujourd'hui, tout *journal* est obligé d'entretenir dans toutes les capitales de l'Europe, dans l'Amérique du Nord, dans l'Inde, en Australie même, des correspondants, qui, outre des comptes rendus réguliers, doivent lui adresser des dépêches télégraphiques sur tout événement ou tout bruit à sensation. Les correspondants militaires forment une classe toute particulière, qui a surtout pris de l'importance depuis les événements militaires de ces dernières années. On a notamment beaucoup admiré les comptes rendus des correspondants militaires du *Times*, W.-H. Russell, le lieutenant Hozier, etc.

Pour pouvoir contenir une pareille masse de matériaux, qui arrivent de tous les points du globe, il a fallu donner des dimensions gigantesques au format des *journaux* anglais. Le *Times* a une étendue de 6 aunes carrées, et les matières qu'il renferme formeraient un volume in-8o de 40 feuilles. L'époque la plus favorable, au point de vue économique, pour les éditeurs de *journaux*, a été de 1815 à 1825. Bien qu'à cette époque les feuilles les plus lues se vendissent au plus à 8,000 exemplaires, tandis que les moins populaires arrivaient à peine à 3,000, le *Herald* rapportait annuellement à son propriétaire 112,000 francs; le *Times*, 112,000 fr. également; le *Courrier*, 260,000 fr. En 1820, Perry retira de la *Chronicle* un profit net de 300,000 fr. Les sources les plus fructueuses de profit sont les annonces, qui occupent une grande partie du *journal*, et sans lesquelles, du reste, celui-ci ne pourrait subsister. Ce sont, en général, les deux premières et les deux dernières pages qui leur sont consacrées; mais, parfois, dans le *Times* et dans le *Daily Telegraph*, leur nombre prend de telles proportions, qu'il est nécessaire de faire paraître des suppléments qui atteignent quatre et même six pages.

Les *journaux* périodiques, paraissant à des intervalles plus ou moins longs, sont d'un caractère bien autrement varié que les *journaux* quotidiens. D'après le *Catalogue of the illustrations of printing*, que nous avons déjà cité, le nombre de ces *journaux* annuels, trimestriels, mensuels ou hebdomadaires, en 1867, dépassait 800, parmi lesquels 62 étaient consacrés au commerce, 240 à la religion, 20 à l'art militaire, 32 à la jurisprudence, 34 à la médecine, 35 à la littérature et à la politique, 15 aux beaux-arts, 69 aux sciences et à la philosophie, 73 à la pédagogie, 28 à la philanthropie, 12 à la technologie, 20 aux jeux populaires anglais, etc.

Parmi les feuilles hebdomadaires, il faut mentionner, en premier lieu, celles qui sont politiques, ou à la fois littéraires et politiques, et parmi lesquelles les plus importantes sont : la *Press* et l'*Imperial Review*, appartenant au parti tory; l'*Examiner*, libéral; le *Spectator*, radical, et la *Saturday Review* (*Revue du samedi*), qui paraît depuis 1855, et qui se distingue entre toutes par les qualités littéraires de sa rédaction, par l'abondance, la variété de ses matières et son ton indépendant, parfois même cynique. Ces *journaux* se vendent de 3 à 6 pence, et quelques-uns égalent, dépassent même le *Times* en étendue. Ce ne sont pas eux cependant qui jouissent de la plus grande publicité parmi les *journaux* hebdomadaires : elle appartient aux *News of the world* (*Nouvelles du monde*), au *Lloyd's Newspaper* (fondé en 1852 par Douglas Jerrold, et publié depuis sa mort [1857] par son fils Blanchard) et au *Weekly Times* (*Temps hebdomadaire*, fondé en 1847), qui avaient abaissé leur prix de 5 à 3 pence avant 1855, et qui, depuis cette époque, se vendent 1 penny. La vente hebdomadaire de ces trois feuilles s'élève actuellement à 500,000 exemplaires, sur lesquels 250,000 environ appartiennent au seul *Lloyd's Newspaper*. L'*Illustrated London News* a également pris un rapide accroissement, et se vend chaque semaine à 125,000 exemplaires, tandis que le célèbre *Punch* (le *Charivari* anglais) a perdu un peu de sa publicité depuis 1863, où l'on a commencé à publier des feuilles satiriques à 1 penny, notamment le *Fun* (la *Plaisanterie*) et le *Judy*.

Au nombre des meilleurs organes hebdomadaires de la presse littéraire, on cite : la *Literary Gazette*, fondée en 1817 par le libraire Colburn; l'*Athenæum*, l'un des recueils les plus estimés de l'Europe, qui, fondé en 1827 par Buckingham et Sterling, passa en 1830 sous la direction de Dilke, et est actuellement rédigé par Hegworth Dixon; le *Builder* (le *Constructeur*), destiné aux architectes; le *Publisher's Circular*, pour les libraires; les *Household Words* (*Causeries du ménage*), fondés par Dickens en 1850; l'*All the year round* (*Tout autour de l'année*), qui paraît depuis 1859, et sur le modèle duquel se sont fondés d'autres *journaux* du même genre, tels que le *Good Words* (les *Bons Mots*), *Once a week* (*Une fois par semaine*), *Leisure Hour* (*Heure de loisir*), etc. Le *Court Journal* (*Journal de la cour*), organe favori du beau monde, tient le milieu entre un *journal* de modes et un recueil littéraire. Les intérêts du commerce, de la navigation et de l'industrie sont défendus dans le *Journal of commerce*, le *Journal of industry*, le *Money market Examiner*, le *Nautical Standard*, la *Pawnbroker's Gazette*, le *Mining Journal*, l'*Economist*, etc. L'*Herapath's railway Journal*, le *Railway Record*, etc., traitent les questions de chemins de fer. Citons encore les *journaux* de droit : *the Jurist*, *the Law Times*, *the Justice of peace* et *the Legal Observer;* les *journaux* de l'armée et de la marine : l'*Army and navy Gazette*, *l'United service Gazette*, la *Naval and military Gazette* et la *British army Dispatch;* les *journaux* médicaux hebdomadaires : la *Lancet* et le *Medical Times;* les *journaux* théologiques : le *Guardian*, le *Christian Times*, le *Watchman* et le *Non conformist;* enfin les *journaux* agricoles si répandus : la *Gardener's Chronicle and Agricultural Gazette* (*Chronique du jardinier et Gazette agricole*), la *Gardener's Gazette* (*Gazette du jardinier*) et le *Gardener's and farmer's Journal* (*Journal du jardinier et du fermier*). Il faut ajouter à cette énumération un grand nombre de *journaux* à 1 et à 1/2 penny, dont la plupart sont destinés à ne pas survivre longtemps à leur naissance, mais dont quelques-uns cependant obtiennent un débit plus ou moins considérable. C'est dans cette classe que se rangent les *journaux* pour la famille, tels que : le *London Journal*, qui ne tire pas à moins de 250,000 exemplaires; le recueil artistique illustré *Art News* (*Nouvelles de l'art*); le *Family Herald* (*Héraut de la famille*); le *British Workman* (l'*Ouvrier anglais*); le *Workingman's Friend* (l'*Ami de l'ouvrier*); les *journaux* religieux et cléricaux, qui défendent, les uns les intérêts de l'Eglise anglicane, les autres ceux des Eglises dissidentes, d'autres ceux du catholicisme; les publications des sociétés de tempérance, entre autres : la *Temperance Gazette*, l'*Abstinence Standard* (le *Drapeau de l'abstinence*) et le *Teetotal Times;* les *journaux* d'enfants, les *journaux* d'éducation, d'agriculture, de théâtre, les organes des socialistes, des chartistes, etc.; enfin une foule de feuilles éphémères, qui sont publiées par les libraires marrons d'Holywell street, et qui sont continuellement en conflit avec la police.

L'année 1859 marque, dans l'existence des recueils mensuels, une époque aussi mémorable que l'année 1855 dans celle des *journaux* quotidiens. Le prix de ces recueils avait été jusqu'alors d'une 1/2 couronne par numéro, et, par suite, aucun d'eux n'avait atteint à une grande publicité. Ce fut Thackeray qui imagina, en 1858, de fonder un recueil mensuel à 1 shilling; il parut, en janvier 1859, sous le titre de *Cornhill Magazine*, et le succès qu'il obtint dépassa toute espérance, car le premier numéro se vendit à 90,000 exemplaires. L'existence du *Cornhill Magazine* fut dès lors assurée; et, comme il joignait à une excellente rédaction des illustrations des artistes les plus populaires, il ne tarda pas à se ranger sur la même ligne que les publications du même genre qui existaient avant lui. Le succès obtenu par la tentative de Thackeray encouragea de nombreux imitateurs : ce fut ainsi que C.-A. Sala fonda le *Temple-Bar Magazine;* mistress Hall, le *Dames's Magazine;* miss Braddon, *Belgravia;* Anthony Trollope, *St. Paul's;* Edmond Yates, *Tinsley's*, etc. Charles Reade publia, au prix de 6 pence, l'*Argory*, recueil moins considérable que les précédents, et à l'exemple duquel fut fondé, en 1867, le *Broadway*, qui est rédigé dans le sens anglo-américain, et qui obtient également beaucoup de succès. Les anciennes revues mensuelles : le *Blackwood's Magazine*, le *Frazer's Magazine*, la *Dublin Review*, maintinrent leurs prix et conservèrent encore un certain nombre d'abonnés, mais leur publicité n'en reçut pas moins une profonde atteinte. La *Fortnightly Review*, fondée en 1865 par Ch.-H. Lewes, prit dans la presse littéraire une place toute particulière; elle paraissait d'abord tous les quinze jours, à l'exemple de la *Revue des Deux-Mondes*, mais elle est devenue mensuelle depuis 1868.

Les nombreuses sociétés savantes publient, la plupart, leurs mémoires ou comptes rendus tous les trois mois. Les plus connues d'entre ces publications sont : les *Philosophical Transactions*, de la Société royale; les *Mémoires de la Société astronomique;* les *journaux* de la Société royale de littérature, de la Société géographique, de l'*Institute of British architects*, de la Société de statistique, de la Société asiatique, de la Société d'agriculture, des Sociétés géologique, zoologique, entomologique, microscopique et linnéenne; les *Professional papers of the royal engineers*, les *Medico-chirurgical Transactions*, etc.

L'abonnement aux *journaux* est chose presque inconnue en Angleterre; les numéros sont enlevés, en quelque sorte, sous les presses, par les *stationers*, ou marchands papetiers, qui vendent au numéro et font des expéditions dans les provinces et à l'étranger. La circulation des *journaux* anglais est d'ailleurs facilitée par une sorte d'affranchissement qui leur est particulier. Les numéros affranchis aux prix de 10, 15 ou 20 centimes, selon le nombre des feuilles, jouissent d'un droit de circulation, par la poste, qui dure quinze jours. Il est bien certain que nous attacherions peu de prix, en France, à des nouvelles ayant quinze jours de date; en Angleterre, il n'en est pas ainsi. En 1866, 2,506,033 numéros ont reçu le timbre de circulation; le *Times* seul a consommé 2,022,749 de ces timbres. A première vue, un pareil résultat paraît inexplicable; mais, en y réfléchissant, on ne tarde pas à en découvrir la raison. A cause de la différence de l'esprit public, à cause surtout de la différence des voies suivies par les deux presses, la presse anglaise n'a pas sur l'opinion l'influence de la presse française. L'Anglais n'a pas l'habitude de donner à ses *journaux* l'importance que nous attribuons aux nôtres; et, de fait, un *journal* français est presque toujours un instrument de propagande; un *journal* anglais n'est presque jamais qu'une spéculation; si bien que ce qu'il y a de réellement sérieux dans le *journal* anglais, c'est la partie que le lecteur français ne lit jamais : celle des annonces. Ce caractère presque exclusivement industriel des feuilles britanniques explique encore deux faits qui nous ont singulièrement scandalisés dans ces dernières années : l'appui donné par elles à l'Allemagne, après la révolution du 4 septembre, et celui qu'elles ont continué depuis au vaincu de Sedan; c'est qu'ils voyaient dans le 4 septembre un crime inexpiable, qui compromettait le traité de commerce avec l'Angleterre, et, dans l'homme de Sedan, le héros qui avait signé ce traité. Voilà l'aune à laquelle les *journaux* anglais mesurent les hommes et les choses.

— *Autriche.* L'étude générale que nous avons consacrée à la presse allemande et, d'autre part, celle qui sera consacrée à la Hongrie nous dispensent d'entrer dans de longs détails au sujet de l'Autriche. En Autriche, à part l'officielle *Wiener Zeitung* (*Gazette de Vienne*), il n'avait encore été publié, en 1814, aucune feuille politique de quelque importance. A cette époque, parut l'*Œsterreichische Beobachter* (*Observateur autrichien*), dont le rédacteur était un certain Pilat, Hanovrien converti au catholicisme et secrétaire particulier de M. de Metternich. Cette feuille, qui ne tarda pas à être considérée comme un *journal* semi-officiel, excita l'attention générale en Allemagne et ne laissa pas que d'exercer, de 1813 à 1815, une certaine influence sur la direction des esprits.

Le nombre des *journaux* et écrits périodiques qui, au commencement de l'année 1846, paraissaient dans toute l'étendue de l'empire d'Autriche, s'élevait à 155, sans y comprendre 18 *journaux* d'annonces. Sur ce nombre, on comptait 41 feuilles politiques, qui n'avaient guère d'autres sources d'informations que la *Wiener Zeitung* (*Gazette de Vienne*) et l'*Œsterreichische Beobachter* (*Observateur autrichien*). L'octroi de la liberté de la presse par la constitution du 15 mars 1848 créa, en quelque sorte, le journalisme autrichien, dont les premières tentatives témoignent d'une inexpérience et d'une naïveté à peine croyables. Aussi, dans le grand nombre de *journaux* qui virent le jour dans les premiers mois de cette ère d'affranchissement, est-ce à peine si quelques-uns méritent d'être mentionnés. Ce sont, entre autres : la *Constitution;* le *Freimuthige* (*Libéral*), qui était l'un des plus répandus, en province surtout; la *Constitutionelle Donauzeitung* (*Gazette constitutionnelle du Danube*); l'*Allgemeine Œsterreichische Zeitung* (*Gazette universelle de l'Autriche*), qui fut dirigée par Schwarzer jusqu'à son entrée au ministère; le *Volksfreund* (*Ami du peuple*), de Joseph Rank; la *Volkstribune* (*Tribune du Peuple*), de Messenhauser; le *Wiener Charivari* (*Charivari de Vienne*), *journal* satirique illustré; le *Radicale*, de Becher, dont Jellinck fut un des collaborateurs les plus actifs, et la *Reform*, d'Englander, feuille à tendances socialistes. La compression du soulèvement de Vienne, en octobre 1848, arrêta ce libre essor de la presse; cependant, dans les vingt années qui suivirent, le journalisme austro-allemand, dont le foyer est à Vienne, prit un développement remarquable. Outre le *journal* officiel, la *Wiener Zeitung*, qui, de 1862 à 1865, a publié un substantiel supplément sous le titre de *Œsterreichische Wochenschrift für Wissenschaft, Kunst und Litteratur* (*Écrit hebdomadaire autrichien pour la science, l'art et la littérature*), nous mentionnerons, parmi les *journaux* que cette période a vus naître, et dont la plupart se sont maintenus jusqu'à notre époque : l'*Ostdeutsche Post* (*Poste de l'Allemagne orientale*), fondée en 1848 par Kuranda, et morte en 1866; la *Presse*, l'un des plus lus parmi les *journaux* de l'Autriche; le *Wanderer* (*Voyageur*), continuation de l'*Allgemeine Œsterreichische Zeitung*, qui avait elle-même remplacé l'*Œsterreichischer Beobachter;* les *Debatte* (*Débats*); la *Wiener Abendzeitung* (*Gazette du soir de Vienne*), *journal* officieux; la *Reform*, fondée en 1862 par Schuselka; le *Wiener Lloyd*, dirigé par Warens, et qui, ayant été suspendu en 1854, reparut de 1855 à 1866 sous le titre d'*Œsterreichische Zeitung* (*Gazette autrichienne*); le *Vaterland* (la *Patrie*), organe du parti de la noblesse; l'*Œsterreichische Volksfreund* (*Ami du peuple autrichien*), défenseur décidé de l'ultramontanisme; la *Neue Freie Presse* (*Nouvelle presse libre*), qui comptait 21,000 abonnés en 1868, etc. La bourgeoisie viennoise est surtout dirigée dans ses opinions par différents *journaux* à bon marché, presque tous fort bien rédigés, tels que la *Morgenpost* (*Poste du matin*), le *Fremdenblatt* (*Feuille de l'étranger*) et la *Vorstadtzeitung* (*Gazette du faubourg*), d'Hugel. La presse provinciale allemande dans les pays cisleithaniens n'a, en somme, qu'une médiocre importance. C'est Prague qui possède les *journaux* les mieux rédigés et les plus influents. Il s'y publie, entre autres, la *Bohemia*, rédigée par Klutschak, et le *Tagesbote aus Bœhmen* (*Courrier quotidien de Bohême*), avec Kuh pour rédacteur, qui combattent les aspirations nationales des Tchèques. La *Reichenberger Zeitung* (*Gazette de Reichenberg*) n'est pas sans importance comme organe de l'industrie de la Bohême septentrionale; enfin, parmi les autres grands *journaux* allemands de l'empire d'Autriche, il faut citer le *Mœhrische Correspondent* (*Correspondant morave*) de Brunn, la *Triester Zeitung* (*Gazette de Trieste*), les *Tiroler Stimmen* (les *Voix du Tyrol*) et la *Tiroler Schützenzeitung* (*Gazette des archers du Tyrol*), qui paraissent toutes les deux à Inspruck.

Voilà pour les *journaux* exclusivement politiques; parmi les *journaux* littéraires et les revues, nous citerons : l'*Œsterreichische Revue* (*Revue autrichienne*), publiée à Vienne depuis 1862, et consacrée surtout à la défense des intérêts politiques et économiques de l'Autriche; l'*Allgemeine Litteraturzeitung* (*Gazette universelle de littérature*) de Vienne, organe exclusivement catholique; l'*Internationale Revue* (*Revue internationale*), qui paraît à Vienne également depuis 1866; l'*Allgemeine Theaterzeitung* (*Gazette universelle des théâtres*), fondée par Bauerle à Vienne en 1808, et qui fut, de 1820 à 1847, la feuille littéraire la plus répandue de la monarchie autrichienne; le *Zeitschrift fur Kunst Litteratur und Mode* (*Journal pour l'art, la littérature et la mode*), rédigé à Vienne depuis 1816 par Schikh, et qui s'est maintenu jusqu'à notre époque.

D'après un relevé officiel fait en 1872, l'empire austro-hongrois possédait : 1,016 *journaux*, dont 204 exclusivement politiques, 170 politiques et littéraires, 642 non politiques; 600 sont rédigés en allemand, 170 en hongrois, 79 en tchèque, 58 en polonais, 50 en italien, 22 en slovène, 9 en ruthène, 8 en roumain, 6 en croate, 5 en serbe, 3 en hébreu, 2 en grec, 2 en slovaque, 2 en français. Il serait difficile peut-être de mieux expliquer que par cette simple énumération le peu de cohésion des éléments de cet empire menacé de dissolution.

— *Belgique.* C'est à Anvers, en 1605, que parut le premier *journal* qui ait été publié dans les provinces méridionales des Pays-Bas, qui forment aujourd'hui le royaume de Belgique. C'était une feuille illustrée, s'occupant uniquement des événements de la guerre, paraissant à des intervalles indéterminés, et portant le titre de *Niewe Tijdinghe* (*Nouvelle Gazette*). Elle fut remplacée par la *Gazette van Antwerpen*, qui ne cessa de paraître qu'en 1827. Sous la domination espagnole et sous celle de l'Autriche, chaque commune urbaine de quelque importance eut sa gazette spéciale, mais qui n'affichait jamais aucune tendance politique ou sociale. Tels furent, entre autres, le *Courrier véritable des Pays-Bas*, qui se maintint jusqu'en 1791, à part une interruption de 1746 à 1749; le *Journal ae Liége*, qui est encore aujourd'hui l'une des feuilles les plus répandues de la Belgique, et la *Gazette van Gend* (*Gazette de Gand*), fondée en 1667, et dont la publication n'a pas été interrompue depuis cette époque. La domination française porta un coup fatal à la presse de ce pays. Chacun des nouveaux départements formés par les envahisseurs fut inondé de *journaux*, presque tous rédigés dans le sens français. Citons : le *Compilateur* (1798-1810); le *Vrai Brabançon* (1790-1792), feuille de nuance catholique et autrichienne; le *Journal de la Société des amis de la liberté et de l'égalité* (1792-1793), qui, ainsi que le *Républicain du Nord*, était rédigé dans le sens du républicanisme français exalté, et l'*Oracle* (1800-1827), qui n'était qu'une simple feuille de nouvelles.

De 1815 à 1830, pendant la réunion de la Belgique à la Hollande, le journalisme prit quelque essor, bien que les restrictions imposées à la liberté de la presse donnassent lieu à de nombreux procès. Pendant cette période, outre l'officielle *Gazette des Pays-Bas* et l'incolore *Journal de la Belgique*, nous trouvons le *Nain Jaune réfugié*, feuille de caricatures contre la famille des Bourbons, dont les rédacteurs furent expulsés en 1818; le *Libéral*, qui était né, en 1816, de la fusion du *Mercure surveillant* et du *Nain jaune*, et auquel succéda, en 1821, le *Courrier des Pays-Bas*, si connu par la vive opposition qu'il fit au gouvernement hollandais. Les autres organes importants de l'opposition étaient le *Courrier de la Meuse*, ultramontain à l'époque de sa fondation (1820), et paraissant depuis 1840, à Bruxelles, sous le titre de *Journal de Bruxelles;* le spirituel *Mathieu Lænsberg*, qui, fondé en 1824 par Devaux, Lebeau et Rogier, prit successivement les titres de *Politique* (1828) et de *Tribune*, et devint, en 1849, l'organe des républicains, à la place du *Libéral liégeois* (1845-1849); le *Catholique des Pays-Bas*, de Gand, devenu plus tard le

Journal des Flandres; le *Journal d'Anvers*, de couleur catholique, qui existe depuis 1811, et le *Journal de l'Opposition*, qui parut à Maëstricht de 1827 à 1830. Parmi les *journaux* ministériels, on comptait le *National* de Bruxelles, qui fit tant de bruit à l'époque de la révolution; le *Journal de Gand*, qui s'appela, à partir de 1831, le *Messager de Gand*, et qui est demeuré jusqu'à présent fidèle à ses tendances orangistes, et le *Courrier universel* de Liége, qui avait été fondé en 1829, mais qui cessa de paraître avant la révolution.

La presse ayant été affranchie de toute contrainte après la formation du royaume de Belgique, il ne faut pas s'étonner de l'essor immense qu'elle a pris dans cette contrée. Les feuilles les plus répandues ont un cachet tout français, et, sauf trois ou quatre, qui correspondent directement avec l'Angleterre et l'Allemagne, elles puisent leurs principaux renseignements à des sources françaises. Tandis qu'en 1830 on ne comptait en Belgique que 34 publications périodiques de toute nature, leur nombre s'élevait, en 1848, à 202, avec 61,408 abonnés. 18 seulement de ces *journaux* étaient quotidiens; 137 étaient rédigés en français et 52 en flamand; 122 s'occupaient de politique, 37 de littérature, de science, d'art ou de mode, et 33 n'étaient que des feuilles d'annonces. L'abolition complète du timbre des *journaux*, décrétée le 25 mai 1848, et, plus encore, l'abaissement du tarif postal augmentèrent encore considérablement ce nombre. Le plus important, et en même temps le plus répandu des *journaux* belges de couleur libérale, est incontestablement l'*Indépendance belge*. Fondée en 1831, sous le titre d'*Indépendant*, elle servit longtemps, malgré son opposition tranchée, d'organe semi-officiel, fut achetée, en 1832, par les propriétaires du *Mémorial belge*, *journal* modéré, et eut longtemps pour rédacteur principal un Français, Faure, qui lui donna, en 1843, le titre qu'elle porte actuellement, et qui en laissa, peu de temps après, la rédaction à un autre Français, Perrot. Après celui-ci, ce fut encore un Français, Berardi, qui en prit la direction au nom d'une société particulière, et avec le concours des littérateurs les plus remarquables de la Belgique. Cette feuille, qui est très-répandue en France, a une couleur assez modérée pour ce qui est des questions de politique extérieure; mais, pour la politique intérieure, elle fait cause commune avec les partisans de l'extrême gauche. Elle est souvent mieux renseignée sur les affaires françaises que les *journaux* français eux-mêmes, et a longtemps passé pour puiser ses renseignements dans les bureaux de nos ministères. Le meilleur organe du libéralisme fut longtemps l'*Observateur*, mais il a cessé de paraître en 1860. Parmi les autres *journaux*, il faut mentionner : l'*Echo du Parlement*, feuille officieuse, fondée en 1857 et rédigée par le député Hymans; l'*Etoile belge*, de Bruxelles, qui, orléaniste au début, devint plus tard l'adversaire déclaré du bonapartisme et de la politique prussienne, et qui est aujourd'hui le *journal* le plus répandu en Belgique; le *Précurseur* d'Anvers, qui date de 1835 et défend surtout les intérêts du commerce; le *Journal de Liége* et la *Meuse*, qui paraissent à Liége; le *Journal de Gand* et le *Journal de Verviers*. La droite parlementaire ou parti des catholiques, dont le principal *journal*, l'*Emancipation*, a cessé de paraître, possède pour organes : le *Journal de Bruxelles*, surnommé la Petite-Bête, et entièrement dévoué à l'épiscopat; la *Gazette de Liége*, le *Journal d'Anvers*, le *Bien public*, de Gand, feuille de l'ultramontanisme le plus exalté; la *Patrie*, de Bruges, et l'*Ami de l'Ordre*, de Namur. Les opinions démocratiques sont défendues par la *Liberté* et le *Peuple belge*, de Bruxelles; la *Tribune*, de Liége, et la *Réforme*, de Verviers. Le *journal* flamand *De Brœdermin* (l'*Amour fraternel*), de Gand, a cessé de paraître en 1847. Le *Sancho*, rédigé avec beaucoup d'esprit par V. Joly, est un excellent *journal* satirique. Il y a, en outre, en Belgique, un nombre infini de petites feuilles de caricatures. Le célèbre *Méphistophélès*, qui avait été fondé en 1831, fut supprimé en 1858. Citons encore, comme l'un des plus importants organes libéraux, l'*Office de publicité*, de Bruxelles, feuille hebdomadaire qui paraît depuis 1858. Le *Moniteur belge* est, depuis 1831, le *journal* officiel.

La presse littéraire est principalement alimentée par la librairie française. Avant que la contrefaçon des œuvres françaises eût été interdite, il était à peu près impossible qu'une revue pût se maintenir en Belgique, et, quoique depuis lors la presse littéraire ait fait de notables progrès, elle est loin d'avoir atteint la hauteur où elle se trouvait placée, alors que Rousseau et ses successeurs dirigeaient,

Liége d'abord et, plus tard, à Bouillon (1756-1793), le *Journal encyclopédique*, tandis que de Coster publiait à Liége son *Esprit des journaux*, qui fut continué jusqu'en 1818, et que le jésuite Feller entreprenait à Luxembourg le *Journal historique et littéraire*, qui fut, dans la suite, transféré à Liége, puis à Maëstricht. La *Revue belge* (1835-1843), à laquelle collaboraient toutes les notabilités littéraires, ne compta jamais plus de 600 abonnés; Van Hulst eut bien de la peine à pousser jusqu'à la fin de sa troisième année de publication la *Revue de Liége* (1844-1846). Le *Trésor national*, de Bruxelles (1842-1843), et l'élégante *Revue de Belgique* (1846-1851) ne furent pas plus heureux. La *Revue de Bruxelles*, soutenue par la noblesse et le clergé, et rédigée longtemps par Deschamps et De Decker (1837-1847), sombra également après 1848; le même sort avait atteint, en 1847, l'excellente *Revue nationale*, qui était sous la direction de Devaux, le champion du libéralisme politique. Un plus grand succès était réservé, surtout à cause de son caractère historique et archéologique, au *Messager des sciences historiques*, qui paraît depuis 1833 à Gand, ainsi qu'à la *Revue catholique*, qui est rédigée par les professeurs de l'université de Louvain, et qui engagea, en 1842, une polémique restée célèbre avec le *Journal historique et littéraire*, qui paraît depuis 1834 à Liége, sous l'excellente direction de Kersten, et qui a des tendances rigoureusement orthodoxes. C'est à l'opinion diamétralement opposée qu'appartient la *Revue trimestrielle*, que Van Bemmel publie avec beaucoup de succès à Bruxelles depuis 1854. Les intérêts flamands furent dignement défendus par le *Belgisch Museum* (1837-1845), sous la direction de Willems; par la *Broederhand* (la *Main fraternelle*), de Wolf, qui cessa de paraître en 1846, et par le *Taalverbond* (l'*Union des langues*), d'Anvers; ils sont aujourd'hui représentés par la *Nederduitsch Tijdschrift* (*Gazette hollandaise*), de Bruxelles, qui date de 1862. Outre les bulletins des nombreuses sociétés savantes, il faut mentionner au premier rang, parmi les *journaux* scientifiques, les *Annales des travaux publics* (depuis 1843) et le *Bulletin de l'industrie*, fondé par Jobard en 1842. Le *Journal des beaux-arts*, rédigé par Siret depuis 1858, est la plus estimée des feuilles artistiques. Les catholiques font leur lecture favorite des *Précis historiques, littéraires et scientifiques*, qui datent de 1852, tandis que les protestants se rabattent sur le *Chrétien belge* et sur l'*Union*, qui paraissent, l'un et l'autre, depuis 1850. Citons encore : la *Flore des serres*, publiée par Van Hout à Gand; l'*Illustration horticole*, rédigée par Lemaire dans la même ville; les *Annales de pomologie* (depuis 1856); le *Journal de l'Armée;* les *Archives médicales belges* (depuis 1847); le *Journal de médecine* (depuis 1842); les *Annales de médecine vétérinaire;* la *Belgique judiciaire*; le *Moniteur du notariat;* l'*Economiste belge*, rédigé par Molinari; le *Bulletin du bibliophile belge*, fondé en 1845 par le baron Reiffenberg et rédigé depuis sa mort par le docteur Scheler; le *Journal de l'imprimerie et de la librairie*, publication officielle (depuis 1854); la *Revue de l'instruction publique en Belgique*, qui a paru à Bruges jusqu'en 1868, époque de sa translation à Gand.

D'après les statistiques officielles, la Belgigique possédait, à la fin de 1860 : 180 *journaux* politiques, dont 104 étaient rédigés en français et 76 en flamand (31 des premiers et 3 des seconds étaient quotidiens); 51 publications périodiques, dont 39 en français et 12 en flamand, consacrées à la littérature et aux sciences; 13 feuilles artistiques, dont 11 en français et 2 en flamand.

— *Bohême*. La révolution de 1848 fit taire tous les *journaux* en langue tchèque qui se publiaient en Bohême avant cette époque, mais ceux-ci furent remplacés par un grand nombre de feuilles nouvelles. En 1840, Prague possédait 9 *journaux* tchèques; le nombre total des publications périodiques était, en 1851, de 32, dont 11 paraissaient en Bohême, 5 en Moravie, 4 en Hongrie et 2 à Vienne. Avant 1846, la *Prazske Noviny* obtint, sous la rédaction de Klutschak, un succès tout particulier; c'est aujourd'hui un *journal* officiel. La *Narodni Noviny*, rédigée par Havlicek, représenta, après mars 1848, la mesure extrême des aspirations nationales en Bohême; mais elle fut supprimée en 1851, et, depuis lors, le nombre des *journaux* alla en diminuant : en 1855, on n'en comptait plus que 3 politiques et 7 de différents genres. Le réveil des agitations nationales dans l'empire d'Autriche vint cependant, quelques années plus tard, imprimer un accroissement rapide à la presse périodique des Tchèques. En *1864*, il *paraissait* déjà *7 journaux* politiques et 17 autres feuilles, dont 4 pour les Slovaques, en langue tchèque. Les *Noviny Listy*, qui ont porte jusqu'en 1868 le titre de *Narodni Listy*, sont le *journal* politique le plus influent; elles servent d'organe au parti avancé, dont les intérêts sont encore défendus dans le *Pokrok* et la *Svoboda*, qui se publient également à Prague. A Brunn, paraissent le *Morawsky Noviny* et la *Morawska Orlice*. Parmi les *journaux* scientifiques, nous citerons : la revue d'histoire naturelle intitulée *Ziwa*, les *Samatky archeologiske* et surtout le *Casopis cesketo Museum*. Les Ruthènes de la Gallicie ont, depuis quelques années, pour organe de leurs aspirations nationales, le *Slowo*, qui paraît à Lemberg. Les Vendes de la haute et de la basse Lusace ont aussi quelques feuilles particulières, qui se publient à Bautzen et à Kottbus, mais elles sont sans importance.

— *Chine*. On sait qu'en fait de découvertes et d'inventions les Chinois nous ont généralement précédés de très-loin; ceci paraît être vrai, même en fait de journalisme, puisque les Chinois possèdent, depuis mille ans, dit-on, un *journal* qui se publie sur une grande feuille de soie. Mais, en cela comme en tout, ce peuple n'a donné aucun perfectionnement à sa première idée. La presse périodique et scientifique a cependant atteint un certain degré de développement en Chine, mais seulement dans les établissements anglais. La plus ancienne feuille politique de l'Asie orientale est le *Canton Register*, fondé en 1828 par Morrison aîné; puis, de 1840 à 1850, parurent, à Hong-Kong, le *Hong-Kong Register*, le *Friend of China* et le *China Mail*, et à Shang-Haï le *North China Herald*. On peut regarder comme la première revue publiée en Chine le *Chinese Repository* (Canton, 1832-1846), qui eut pour éditeurs des missionnaires américains. A une époque plus récente, ont été fondés : à Shang-Haï, le *Journal of the north China branch of the royal asiatic Society* (1858), et à Hong-Kong les *Notes and queries of China and Japon* (1867). Le *journal* européen le plus important du Japon est le *Japan Herald*, qui se publie à Yokohama.

— *Danemark*. Les premiers *journaux* du Danemark furent l'*Europæische Wœchentliche Zeitung* (*Gazette hebdomadaire européenne*), qui parut en allemand à partir de 1663, le *Danske Mercurius* et l'*Extraordinaires maanedliges Relationes*, fondés l'un en 1666, l'autre en 1672. Mais, jusqu'en 1830, la presse politique n'eut ni caractère ni influence. Les seules gazettes qui, jusqu'alors, eussent paru à Copenhague, en vertu de priviléges, étaient la *Berlingoke Tidende*, organe semi-ministériel, qui date de 1749, et qui est actuellement le plus ancien de tous les *journaux* danois; le *Dagen*, et la *Kjœbenhavnsadresse*, *comptoirs Esterretninger*, fondée en 1759. A part quelques articles officiels, ces feuilles ne publiaient que des extraits des *journaux* étrangers. La presse montra une tout autre activité à partir de 1830, et surtout après 1834, époque où la création des états provinciaux eut pour résultat d'éveiller dans les masses populaires un vif intérêt pour les questions politiques. Ce ne fut cependant qu'en 1835 que l'opposition eut son organe particulier dans le *Fædrelandet*, qui, littéraire au début, s'occupa de plus en plus de politique, devint plus tard le représentant du parti du progrès et du scandinavisme, et, comptant parmi ses rédacteurs des hommes tels que David, Lehmann, Monrad et Plong, atteignit, en 1848, à l'époque la plus brillante de son existence. Un autre organe important fut la *Kjœbenhavnsposten*, fondée en 1827, et qui, appartenant d'abord à l'opposition, passa ensuite aux conservateurs. La *Flyveposten*, fondée vers 1845, était, au début, fort répandue dans les basses classes de la société; mais sa vogue a passé au *Folkets avis*, qui date de 1860, et au *Dagstelegrafen*, qui paraît depuis 1864, tandis que le *Dagbladet* est, depuis 1851, le *journal* favori de la haute société. Les intérêts du parti des paysans (*Bondevenner*) sont défendus surtout par l'*Almuevenner*, depuis 1842, et par la *Morgenposten*, depuis 1844. Parmi les feuilles de la province, qui ne se composent guère que d'extraits des *journaux* de la capitale, nous citerons : l'*Aalborg stiftstidende*, fondé en 1762 sous le titre d'*Iydske Esterretninger*; le *Fyens stiftstidende* et le *Fyens avis*, créés également sous d'autres titres, le premier en 1772 et le second en 1780. Les partisans du Danemark dans le Slesvig font paraître depuis 1838, à Haderslében, le *Dannevirke*. Proportionnellement à son étendue et à sa population, le Danemark possède un nombre considérable de feuilles quotidiennes et hebdomadaires. La presse littéraire y commença par les *Nova litteraria maris Baltici*, qui rivalisèrent avec les *Acta eruditorum*, tandis que Langebek et Harbou poursuivaient un but tout autre dans leur *Dœnischen Bibliothek* (*Bibliothèque danoise*, 1738-1759), qui fut continnée par Mœller. Vinrent ensuite les *Nachrichten von dem Zustande der Wissenschaften und Künste in Dänischen Reiche* (*Nouvelles de l'état des sciences dans le royaume de Danemark*, 1744-1765), auxquelles succéda le *Danisch Journal* (1767-1769). Mais longtemps avant déjà, en 1720, Joachim Wieland avait fondé sa *Nye Tidender om laerde sager*, qui se maintint jusqu'en 1836 sous le titre de *Danskliteraturtidende*. Le *Maanedskrift for literatur* date de 1829, le *Tidskrift for literatur og kritik* de 1839, et le *For literatur og kritik* de 1843. Le *Patriotiske Tilskuer*, de Sneedorff (1671-1763), occupe une place importante dans l'histoire de la littérature danoise. On estimait aussi beaucoup la *Minerva* (1785 et suiv.), rédigée, ainsi que le *Danske Tilskuer* (1791 et suiv.), par Rahbek; l'*Athene* (1813 et suiv.); la *Kjœbenhavns flyvende post* (1827 et suiv.), sous la rédaction de P.-L. Heiberg; le *Dansk Ugeskrift* (1832 et suiv.) et le *Dansk Tidskrift* (1847 et suiv.), rédigés tous les deux par J.-F. Schouw, et *Nord og Syd* (1848 et suiv.), qui l'est par A. Goldschmidt. Le *Brage og Idun* (1839), de Barfod, défend les idées scandinaves. On doit regarder comme de précieux recueils de matériaux pour l'histoire et l'archéologie scandinave les *Aarbœrger annaler for nordisk Oldkyndighed og historie*, qui paraissent depuis 1836; l'*Antiquarisk Tidskrift*, depuis 1843; les *Mémoires de la Société des antiquaires du Nord*, depuis 1836; le *Dansk Magazin* (1745); l'*Historisk Tidskrift* (1840); les *Kirkehistoriske samlinger* (1849); l'*Aarsberetninger og medelelser fra det store Kongel bibliothek* (1865), et les *Dansk samlinger for historie, topographi, personal och literaturhistorie* (1866). La *Nordisk universitets Tidskrift*, qui a paru de 1854 à 1864, était publiée par les universités de Copenhague, de Lund, de Christiania et d'Upsal. Vers la fin de 1868, on comptait, en Danemark, deux cent un *journaux* ou écrits périodiques, dont quatre-vingt-quinze paraissaient à Copenhague; il y avait, à la même époque, en langue islandaise, six *journaux* politiques ou littéraires, publiés les uns à Copenhague, les autres en Islande.

— *Espagne*. En Espagne, le journalisme passa, au début, par les mêmes phases que dans les autres pays de l'Europe. Sauf des *Relaciones*, qui ne paraissaient que lorsque quelque événement important en rendait la publication nécessaire, on ne trouve pas de *journaux*, dans la véritable acception de ce mot, jusqu'à la *Gaceta de Madrid*, *journal* aulique, sinon officiel, qui commença à paraître en 1626. L'élan était donné, et, dès la fin du règne de Charles III, il existait en Espagne plusieurs *journaux*, qui n'étaient pas exclusivement consacrés à la politique, mais aussi à l'étude de questions intéressant la science, la morale et la critique littéraire. Tels furent, entre autres, le *Teatro critico universal* et les *Cartas eruditas*, de Feyjoo; le *Pensador*, de Clavijo et Faxardo; le *Diario de los literàtos de España* (1737-1747); le *Semanario erudito* (1778-1791); le *Memorial de los literatos* (1780-1793); le *Mercurio* (1792-1808), etc. La guerre de l'indépendance (1808) marque l'aurore d'une nouvelle phase dans l'histoire du journalisme espagnol, qui, à ces époques de commotion, servit à la fois d'arme offensive et défensive aux différents partis. Parmi les organes des libéraux d'alors, il faut citer en premier lieu le *Diario de las Cortes*, puis le *Semanario patriotico* (Cadix, 1808-1811), et l'*Aurora mallorquina* (Palma, 1812-1813), qui comptaient parmi leurs rédacteurs les plus éminents littérateurs du temps. Le parti royaliste était défendu par le *Procurador del rey*, qui était rédigé avec la vivacité et surtout avec l'énergie factice naturelle au peuple castillan. Après la Restauration de 1814, ceux que le nouvel ordre de choses avait chassés d'Espagne continuèrent à défendre leur cause dans des *journaux* écrits en espagnol, mais qui s'éditaient la plupart à l'étranger, comme l'*Español constitucional*, qui fut créé à Londres en 1815. Le parti absolutiste se servit aussi du journalisme; il est vrai que, parmi les feuilles qui défendirent ses opinions, on ne peut guère citer que l'*Atalaya de la Mancha*, qui dépassa toutes les autres par la violence de ses articles.

Le parti libéral, que la révolution de 1820 à 1823 rappela au pouvoir, proclama la liberté de la presse, et lui ouvrit ainsi un cercle d'action bien plus étendu que précédemment; mais la réaction reprit la haute main en 1823, et elle amena la suppression de la plupart des feuilles politiques créées pendant la période révolutionnaire, lesquelles, en somme, n'avaient guère dépassé les limites d'un libéralisme tout *napoléonien*. Les hommes d'opinions radicales durent chercher un asile à l'étranger; Londres et Paris devinrent les foyers de la presse de l'opposition espagnole. Ce fut à cette époque que parurent, à Londres, les *Ocios de Españoles refugiados* (1823-1826), les *Miscelanea hispano-americana* (1824-1828) et le *Correo literario y politico*, et, à Paris, les *Miscelanea escogida americana* (1826). En Espagne, la presse politique semblait supprimée. Les seuls *journaux* de cette époque que l'on puisse citer en ce genre sont : la *Gaceta de Madrid*, *journal* de la cour; le *Correo mercantil*, de Cadix; le *Mercurio;* la *Gaceta de Bayona*, fondée en 1825, par Miñano, et l'*Estafata*, de Saint-Sébastien, rédigée dans le sens de la réaction absolutiste, et avec laquelle se fondit plus tard la *Gaceta de Bayona*.

Il paraissait, dans ce même temps, quelques *journaux* purement littéraires ou scientifiques, entre autres les *Cartas literarias*, trois *journaux* de médecine, etc.

Après la mort de Ferdinand III, la presse périodique renaît en Espagne. La liberté accordée en 1834 amena la création d'un grand nombre de *journaux;* dès les premiers jours de cette année, Madrid seul compta dix-huit feuilles politiques, et, deux ans plus tard, il y avait, dans toute l'étendue de la monarchie espagnole, outre quarante-neuf feuilles officielles (*boletines officiales*) pour les provinces, trente feuilles politiques ou littéraires et seize *journaux* consacrés à la science et à l'art.

Parmi les *journaux* des provinces publiés à cette époque, le premier rang revient à la *Revista española*, fondée en 1831 comme *journal* politique, et transformée, en 1837, en feuille exclusivement littéraire; dès l'année suivante, elle devint politique et littéraire sous le titre de *Revista de Madrid;* depuis lors, elle sert d'organe au parti modéré. C'est à une autre nuance de ce parti qu'appartenait le *Correo nacional*, sous la rédaction de Borrego, qui publiait en même temps un second *journal* modéré, l'*Español*. Le *Nome olvides*, du poëte Salas y Quiroga, qui, au début, n'était consacré qu'à la littérature, traita ensuite les questions politiques dans le sens du juste milieu. Mentionnons encore, parmi les journaux d'alors, le *Corresponsal*, la *Gaceta de Madrid*, organe officiel du gouvernement, remarquable par un grand nombre d'articles de littérature, et l'*Eco del commercio*.

Parmi les *journaux* hebdomadaires illustrés, brillait, avant tous, l'*Artista* (1835), auquel succéda, en 1836, le *Semanario pintoresco*. Il paraissait, en outre, quelques feuilles uniquement consacrées à la mode et au théâtre, telles que l'*Entreacto*, l'*Esperanza*, la *Mariposa*, le *Panorama*, l'*Anacoreta*, du célèbre lithographe Villamil, etc. Tandis que les *Cartas españolas*, de Carnero, et le *Criticon*, de Gallardo, étaient exclusivement littéraires, c'était de matières toutes spéciales que traitaient la *Revista militar*, d'Évariste San-Miguel, le *Boletin de jurisprudencia y legislacion*, le *Boletin de medicina, chirurgia y farmacia*, etc.

A côté de ces *journaux*, il ne faut pas oublier de mentionner d'autres publications d'un caractère tout différent, mais qui n'en exercèrent pas moins une influence considérable sur la vie politique de l'Espagne. Nous voulons parler des feuilles satiriques, dont se servirent tous les partis. Les modérés fondèrent sous ces titres : *El Jovobado* (ou *Torobado?*), *El Mundo*, *El Duente*, *El Nosotros*, *El Guindilla* et *Postdata*, des organes qui n'employaient d'autre arme que celle du ridicule, mais dont la licence resta bien au-dessous de celle des *journaux* du même genre publiés par leurs adversaires, les *exaltados*, surtout après que le pronunciamento de septembre 1840 fut venu ajouter encore à l'exaltation de ces derniers.

La plupart de ces feuilles ne subsistèrent pas longtemps, il est vrai ; mais elles furent remplacées par d'autres plus nombreuses encore, et la presse espagnole suivit, elle aussi, le mouvement ascendant que nous avons déjà constaté, à partir de 1840, dans les autres pays civilisés C'est ainsi qu'en 1841 on comptait, dans la capitale seule, trente-deux *journaux*, dont quatre feuilles officielles, deux militaires, deux religieuses, deux pédagogiques, deux juridiques, deux médicales, treize littéraires et artistiques, une bibliographique (le *Boletin bibliografico*), et quatre satiriques, entre autre *Fray Gerundio*, du spirituel Modesto Lafuente, et le *Gobierno representativo del bello sexo*, sorte de *journal* de l'émancipation des femmes. C'était un *journal* religieux, *El Catolico*, qui comptait le plus grand nombre d'abonnés.

La presse provinciale prit un essor non moins rapide que celle de la capitale, et Barcelone, notamment, put, sous ce rapport, rivaliser avec Madrid. Sur les quarante-huit *journaux* qui paraissaient dans cette ville en 1844, dix-neuf étaient quotidiens, entre autres l'*Eco*, le *Clamor publico*, le *Novelero*, organe des *exaltados*, et le *Heraldo*, qui appartenait aux modérés, et qui était le plus répandu de tous, bien qu'il n'eût que 7,000 abonnés.

En 1843, alors que la nation espagnole était tout entière soulevée contre Espartero, les *journaux* politiques de Madrid ne réunissaient pas moins de 65,000 abonnés. En 1848, il paraissait cinquante-quatre feuilles périodiques à Madrid et trente-cinq à Barcelone ; deux ans plus tard, Madrid en possédait soixante-cinq à lui seul. C'est la presse qui, par son action de plus en plus puissante, a préparé la révolution de septembre 1868.

— *Etats-Unis.* La première gazette qui ait paru aux Etats-Unis fut imprimée, le 25 septembre 1690, à Boston ; mais les autorités coloniales suspendirent aussitôt cette feuille, et il ne fut pas publié de second numéro. Le seul exemplaire que l'on connaisse du premier et unique numéro se trouve à Londres dans le *State papers office* (*Archives des papiers de l'Etat*) ; il consiste en une feuille in-4° de quatre pages, dont la dernière est blanche. L'imprimeur fut Richard Pierce, et l'éditeur, Benjamin Harris. La même année, le gouverneur Flechter fit réimprimer à New-York un exemplaire de la *London Gazette*, qui annonçait une victoire sur les Français. Le 24 avril 1704, parut à Boston le premier numéro d'un nouveau *journal*, fondé par le maître de poste Campbell sous ce titre : *the Boston news Letters*, et qui fut continué par Green et autres jusqu'à l'évacuation de Boston par les Anglais. Puis parurent successivement : la *Boston Gazette* (1719) ; le *New England Courant*, publié, de 1721 à 1727, par J. Franklin, et dont le meilleur rédacteur fut le frère de l'éditeur, le célèbre Benjamin Franklin ; le *Journal of New-England*, qui se réunit plus tard à la *Boston Gazette*, avec laquelle il parut, jusqu'en 1752, sous le titre de *Boston Gazette and weekly Register;* le *Weekly Rehearsal* (1731), qui prit, l'année suivante, le titre de *Boston evening Post,* et parut jusqu'en 1745 ; le *Weekly Postboy* (1734-1754) ; l'*Independant Advertiser* (1748-1750), etc. En 1750, le nombre total des *journaux* publiés dans les diverses colonies anglaises d'Amérique n'était encore que de vingt. A Philadelphie paraissaient : l'*American weekly Mercury*, fondé, en 1719, par W. Bradford ; la *Pennsylvanian Gazette*, que Franklin acheta en 1729 et qu'il dirigea pendant trente ans, et deux autres *journaux*, dont un en allemand. New-York avait quatre *journaux*, entre autres la *New-York Gazette*, dont le premier numéro parut le 16 octobre 1725. Williamsbourg possédait trois *journaux*, entre autres la *Virginia Gazette*, fondée en 1736. Citons encore la *Gazette* d'Annapolis, fondée en 1728, celle de Rhode-Island, fondée en 1732, etc.

Les plus anciens de ces *journaux* n'avaient consisté au début qu'en une demi-feuille ou un quart de feuille ; ce ne fut qu'à dater de 1718 que le *New Letters* publia tous les quinze jours une feuille entière ; il comptait tout au plus 300 abonnés. Mais le nombre et le format des *journaux* ne tardèrent pas à augmenter, et, dès 1775, on en comptait trente-quatre. Aussitôt après la révolution, les *journaux* hebdomadaires de New-York et de Philadelphie devinrent quotidiens, et le nombre des publications périodiques dans les Etats-Unis s'accrut dès lors dans des proportions énormes. Leur chiffre, qui, en 1800, était de 150, s'éleva successivement à 359 en 1810, à 851 en 1828, à 1,390 en 1834 ; enfin, en 1860, il se publiait 3,242 *journaux* politiques, 277 *journaux* religieux, 298 *journaux* et revues littéraires et 234 traitant de matières diverses, ce qui donne un total de 4,051 écrits périodiques, sur lesquels on en comptait 387 quotidiens, 79 bihebdomadaires, 86 paraissant trois fois par semaine, 3,173 hebdomadaires ; les autres étaient bimensuels, mensuels, trimestriels ou annuels. Ils imprimaient annuellement 927,951,548 exemplaires, et le tirage des *journaux* quotidiens réunis était de 1,478,435. Il paraissait, dans la seule ville de New-York, à la fin de 1867, 184 *journaux*, dont 16 étaient quotidiens, savoir 10 en anglais, 4 en allemand et 2 en français. C'est dans les Etats du Nord que la presse déploie le plus d'activité ; elle s'est bien moins développée dans ceux du Sud.

Il n'est pas de pays au monde où la presse soit aussi répandue, ait autant d'importance et d'influence qu'aux Etats-Unis. Les grands *journaux* de New-York ont des correspondants répandus sur toute la surface du globe, et, en temps de guerre, des reporters qui suivent les événements militaires jusque sur les champs de bataille. Les petites villes de 2,000 à 3,000 habitants ont toutes un *journal* quotidien ; celles de 10,000 à 20,000 habitants en possèdent plusieurs. A peine une colonie est-elle fondée dans les régions les plus lointaines de l'Ouest, qu'il s'y publie aussitôt un *journal*. On s'explique comment il peut exister simultanément un aussi grand nombre de *journaux* par l'intérêt que toutes les classes de la société prennent à la politique, par l'abondance des annonces et par l'absence de tout impôt, ce qui permet aux *journaux* de se vendre à des prix qui nous paraîtront excessivement modiques, si nous mettons en regard leur volume et la masse de matières qu'ils renferment. Un *journal* de première classe, qui équivaut à un in-8° de moyenne grosseur, se vend 4 cents (25 centimes) le numéro, d'autres 3 ou 2 cents seulement. Au point de vue de l'abondance et de la variété des matières, la presse américaine s'est placée, depuis une vingtaine d'années, bien au-dessus de toute la presse européenne. Les frais annuels d'un grand *journal* quotidien de New-York s'élèvent à près d'un million de dollars (5,250,000 francs). Les dépêches télégraphiques lui coûtent des sommes énormes. Celles-là seules qui sont transmises d'Europe par le câble transatlantique coûtent à certains *journaux* plus de 26,000 francs par an. Une entreprise qui s'est fondée en 1855, à New-York, sous le nom d'*Associated press*, et qui a établi des succursales dans tous les Etats de l'Union, dépense annuellement plus de 300,000 dollars (1,575,000 francs) à se faire adresser des principales villes du globe des nouvelles qu'elle télégraphie aux *journaux* américains. L'agence télégraphique Reuter, à Londres, est la seule qui puisse lui être comparée.

Parmi les *journaux* les plus estimés et les plus répandus, il faut citer, à New-York : la *Tribune*, publiée, depuis 1841, par Horace Greeley, et dont l'édition quotidienne avait 53,000 abonnés au 1er janvier 1861, tandis que son édition hebdomadaire n'en comptait pas moins de 205,000 ; le *Herald*, fondé par G. Bennett en 1835, et qui avait, au 1er janvier 1861, un tirage quotidien de 85,000 exemplaires ; le *Times*, publié, depuis 1851, par Raymond, et comptant 25,000 abonnés ; l'*Evening Post*, feuille toute dévouée à la défense de la liberté du commerce, et qui, fondée en 1801, a, depuis 1826, pour rédacteur en chef le poëte W.-C. Bryant ; le *Commercial Advertiser*, le plus ancien des *journaux* de New-York, car il date de 1797. Parmi les autres *journaux* de l'Union, citons encore : à Philadelphie, la *Gazette*, la *Press* et le *Ledger;* à Baltimore, le *Sun* et le *Clipper;* à Washington, le *National Intelligencer*, organe du gouvernement, et le *Globe*, dont les sténographes reproduisent les débats du Congrès ; à Richmond, l'*Enquirer* et le *Whig;* à Charleston, le *Mercury;* à la Nouvelle-Orléans, le *True Delta* et le *Picayune;* à Louisville, le *Journal;* à Saint-Louis, le *Democrat* et le *Republican;* à Chicago, la *Tribune* et le *Times;* à Milwaukee, le *Sentinel*; à Cincinnati, le *Commercial;* à Boston, le *Post* et le *Traveller;* à San-Francisco, enfin, l'*Alta California* et le *Herald*. Pour donner une idée de l'immense débit que peuvent atteindre les *journaux* hebdomadaires et mensuels, nous citerons : le *New-York Ledger*, feuille littéraire qui tire à 400,000 exemplaires ; le *Harper's Weekly*, tirant à plus de 200,000 ; l'*Atlantic Monthly* et le substantiel *journal* scientifique *Bostonier Monthly*, qui dépassent chacun 300,000 exemplaires.

Toutes les nationalités qui figurent dans la population des Etats-Unis ont, aussi bien que les partis politiques et religieux, leurs représentants dans la presse. La majeure partie des *journaux* sont naturellement rédigés en anglais ; ceux qui atteignent ensuite au chiffre le plus élevé sont les *journaux* allemands, qui, en 1867, étaient au nombre de 235, dont 51 quotidiens. La première feuille allemande parut en 1729, à Germantown, près de Philadelphie ; la plus ancienne qui existe encore actuellement est le *Deutsche Adler* (l'*Aigle allemand*), à Reading, en Pensylvanie ; ce n'est, du reste, qu'un insignifiant *journal* de province. Les plus répandus sont : la *Neuyorker Staatszeitung* (*Gazette politique de New-York*), qui rapporte annuellement à son éditeur 75,000 dollars (393,750 francs) de bénéfice net ; le *Philadelphia Demokrat ;* l'*Illinois Staatszeitung* (*Gazette politique de l'Illinois*) ; la *Westliche Post* (*Poste occidentale*), de Saint-Louis ; le *Cincinnatier Volksfreund* (*Ami du peuple de Cincinnati*), et le *Baltimorer Wecker* (*Réveille-matin de Baltimore*). Les *journaux* allemands appartiennent pour plus de moitié au parti républicain. Il se publie encore aux Etats-Unis des *journaux* en gaélique, en français, en italien, en tchèque, en hollandais et même en chinois. Les mormons, les spirites, etc., ont leurs organes politiques et religieux.

La presse périodique littéraire ne parvint pas à un grand développement avant la révolution. (V. MAGAZINE.) Il n'existait en tout que 12 *journaux* littéraires mensuels à l'époque de la Révolution. On doit regarder comme le véritable fondateur de la presse littéraire dans l'Amériqne du Nord Phineas Adams, qui commença, en novembre 1803, à Boston, la *Monthly Anthology*. Continué jusqu'en 1811, sous les titres de *Massachusets Review*, puis de *Boston Review*, ce recueil fut remplacé, à cette époque, par le recueil trimestriel *General Repertory*, de Cambridge (1812-1813). Paulding et Washington Irving fondèrent en 1807, à New-York, le recueil humoristique intitulé *Salmagundi*. En mai 1815, Tudor commença la *North American Review*, que rédigèrent successivement Sparks, Bowen, Everett et autres écrivains éminents, et qui est encore aujourd'hui, sous la rédaction d'Holmas et de Norton, l'un des *journaux* les plus estimés de l'Amérique. Ce fut en 1827 que fut fondée, à Philadelphie, l'*American Quarterly Review;* vers la même époque parurent la *Western Review*, de Cincinnati (1827-1833) ; la *Southern Review*, de Charleston (1828-1833) ; l'*United States Review*, de Philadelphie, etc. Les autres *journaux* littéraires ou revues les plus estimés sont ou étaient : la *New-York Monthly Review*, qui paraît depuis 1825 ; l'*American Monthly Magazine*, rédigé, de 1828 à 1831, par Willis ; le *New World*, édité à New-York, depuis 1840, par Park Benjamin ; l'*United States literary Gazette;* le *Home Journal;* la *Nation*, fondée, en 1865, par E. L. Godkin ; la *Round Table ;* l'*Army and Navy Journal;* le *Western literary Journal ;* le *Southern literary Messenger ;* le *Pioneer*, journal scientifique et littéraire, qui paraît à San-Francisco depuis 1854. Le *Literary World*, fondé en 1847, le *Putnam's Monthly*, fondé en 1853, et l'*Atlantic Monthly*, qui paraît depuis 1857, sont également fort répandus, même en Europe. Il existe aussi un grand nombre de revues scientifiques, qui sont, la plupart, parfaitement rédigées. Il faut citer, entre autres : l'*American biblical Repository*, fondé, en 1831, par Robinson, et la *Bibliotheca sacra*, publiée à New-York, depuis 1843, par le même Robinson, qui jouissent d'un grand crédit auprès des savants de l'Allemagne ; puis l'*American Journal of medical sciences* et le *Medical news and library*, de Philadelphie ; le *Boston medical and surgical Journal;* le substantiel *American Journal of science and arts*, publié à Newhaven, par Silliman ; le *Journal of the American oriental Society;* les *Transactions of the american philosophical Society;* l'*Historical Magazine*, qui paraît, depuis 1856, sous la direction de H.-O. Dawson, etc. Viennent enfin les publications périodiques des nombreuses sociétés savantes, historiques, littéraires, etc., dont l'énumération nous entraînerait trop loin.

La presse américaine a dressé, pour l'Exposition de Vienne (1873), une statistique du plus haut intérêt ; c'est le catalogue complet, et rédigé dans toutes les langues, de toutes les publications périodiques aux Etats-Unis. On y a joint un exemplaire de tous les *journaux* en cours de publication dans ce pays.

Le port des *journaux* américains expédiés par la poste est payé par l'abonné, par voie d'abonnement, au bureau de réception, ce qui dispense de la formalité de l'affranchissement.

— *France.* En 1609, on vit paraître le prospectus de la première *gazette* française ; elle devait rimer ses nouvelles. Il n'est pas sans intérêt de connaître les idées d'un gazetier contemporain d'Henri IV sur la confection d'un *journal :*

> La Gazette en ces vers
> Contente les cervelles :
> Car de tout l'univers
> Elle reçoit nouvelles.
>
> . . . .
>
> La Gazette a mille courriers
> Qui logent partout sans fourriers.
> Il faut que chacun lui réponde,
> Selon sa course vagabonde,
> De çà de là, diversement,
> De l'Orient en l'Occident,
> Et de toutes parts de la sphère,
> Sans laisser une seule affaire,
> Soit d'édits, de commissions,
> De duels. . . . .
> De pardons pléniers et de bulles.
>
> . . . .
>
> Elle racontera aussi
> Les malheurs, les prospérités. .
>
> . . . .
>
> Quoi que ce soit, rien ne s'oublie ;
> Car la Gazette multiplie,
> Sans relasche des postillons,
> Vistes comme les Aquilons.

La Gazette est galante et n'oublie pas les dames ; elle les prend par leur faible, par la mode :

> La Gazette en ceste rencontre
> Comprend les poincts plus accomplis
>
> . . . .
>
> . . . . Les méthodes
> Les inventions et les modes
> De cheveux neufs à qui les veut,
> De fausse gorge à qui ne peut ;
> Nœuds argentés, lacets, écharpes,
>
> . . . .
>
> Des sangles à roidir le busc,
> Des endroits où l'on met du musc.

Sans vouloir demeurer plus qu'il ne sied en ces endroits, nous arrêtons les citations, et nous quittons le pompeux prospectus qui jamais ne se réalisa probablement. Un pareil programme ne *contenterait* peut-être pas *les cervelles* de notre temps, car le public est devenu moins indulgent. Ce n'était, d'ailleurs, pas encore le *journal*. Renaudot parut. C'était un médecin, homme ingénieux, inquiet, propagateur de *nouvelles à la main*, destinées, sous forme de copies manuscrites, à désennuyer ses malades. Le bon effet de cette *médication* lui donna l'idée de faire imprimer ses nouvelles, pour en faciliter la diffusion. Le premier numéro de la *Gazette* de Renaudot parut le 30 mai 1631. Renaudot a déjà un tempérament de journaliste ; nous voulons dire qu'il est journaliste comme on devrait l'être et comme on ne l'est pas. « En une seule chose, dit-il, ne céderai-je à personne, en la recherche de la vérité, de laquelle, néanmoins, je ne me fais pas garant, étant malaisé qu'entre cinq cents nouvelles écrites à la hâte, d'un climat à l'autre, il n'en échappe quelqu'une à nos correspondants qui mérite d'être corrigée par son père le temps. Ceux qui se scandaliseront possible de deux ou trois faux bruits qu'on nous aura donnés pour vérités seront par là incités à débiter au public, par ma plume (que je leur offre à cette fin), les nouvelles qu'ils croiront plus vraies et, comme telles, plus dignes de lui être communiquées. » Comme de pareils scrupules révèlent bien l'enfance de l'art, et comme nous voilà loin de ce temps où les nouvelles seront fabriquées en commun dans les bureaux de rédaction, pour le besoin de la cause ou l'amusement du lecteur ! « On sait, dit le savant historien des *journaux*, M. Hatin, que Richelieu prenait un intérêt tout particulier à cette publication, qu'il regardait comme un puissant moyen de gouvernement ; il y envoyait des articles entiers et y faisait insérer ce qu'il avait intérêt à faire connaître à l'Europe. » Aux bureaux de la *Gazette*, Louis XIII, ce prince lugubre, jouait d'amusantes comédies. Lui « qui n'osait guère avoir de volonté, ni parler un peu haut, pas même devant sa femme, avait pris une part active à la rédaction de la *Gazette*. Lorsqu'il y avait quelque dissidence politique dans le royal ménage, c'est à la *Gazette* qu'il s'en confiait pour conter au monde ses doléances ; il écrivait ce qu'il n'osait pas dire et riait sous cape en voyant circuler sa vengeance anonyme et en étudiant ses effets sur l'âme altière de la reine. » La mort de Louis XIII laissa Renaudot à découvert et responsable de toutes les malices royales qu'il avait endossées. Renaudot déclina cette responsabilité et la fit retomber sur l'ombre du roi, comme il était juste ; et ainsi fut révélé le mystère de cette haute comédie. Un nouveau protecteur se préparait d'ailleurs au journalisme ; Mazarin renchérit sur l'appui tutélaire que Richelieu avait prêté à Renaudot, ce qui prouve que, dès son origine, le journal fut une puissance. De là les haines, de là l'envie qui tombent de toutes parts sur le pauvre Renaudot. On alla jusqu'à le faire passer pour sorcier. Renaudot eut un procès, qu'il perdit. Quelque temps après, le 25 octobre 1653, il mourut presque dans la misère, mais laissant après lui la gloire, non-seulement d'avoir fondé le *journal*, mais d'avoir deviné son avenir. « La presse, dit-il, tient cela de la nature des torrents, qu'elle grossit par la résistance ! »

La *Gazette* lui survécut ; mais son rôle changea. Elle accepta la tâche ingrate de célébrer l'astre de Louis XIV. C'est de la Révolution que date, à proprement parler, le *journal* politique. « Aujourd'hui, a pu dire très-justement un contemporain, les journalistes exercent le ministère public ; ils dénoncent, décrètent, règlent à l'extraordinaire, absolvent ou condamnent. Tous les jours, ils montent à la tribune, et il est, parmi eux, des poitrines de stentor qui se font entendre des quatre-vingt-trois départements. Les places pour entendre l'orateur ne coûtent que deux sols. Les *journaux* pleuvent tous les matins comme la manne du ciel, et cinquante feuilles

viennent chaque jour éclairer l'horizon. » Et qu'on ne croie pas que ce bavardage des *journaux* de ce temps arrêtât la marche des affaires de l'Etat. On parlait beaucoup alors, mais on agissait plus encore. Les masses stupidement silencieuses ne font pas les peuples puissants et forts. Il y eut, aussitôt que la Révolution eut éclaté, une éruption prodigieuse de feuilles mensuelles, hebdomadaires, quotidiennes, royalistes ou populaires, élégiaques ou satiriques... On fêtait alors, on adulait l'opinion ; reine, elle avait ses courtisans. Les journalistes lui tendaient de toutes parts leurs feuilles brûlantes ; ils les donnaient, si on ne les achetait pas ; ils les offraient aux coins des rues, si l'on ne venait pas les demander au fond des bureaux. Chacun taille sa plume, bien ou mal, enlumine, griffe, éclaire, déchire le papier, papier à chandelle, gris, sale, tout moisi, n'importe. On se coudoie un peu dans cette foule ; on s'étouffe même passablement. Pour mieux prouver qu'on vit, on crie très-fort. Les titres bizarres abondent ; on se nomme le *Compère Matthieu*, la *Chronique scandaleuse*, l'*Arétin français*, le *Père Duchesne*. On jure, on tempête, on dit b..... et f....., le père Duchesne renverse ses fourneaux ! Dans certaines régions, on est plus posé et plus prétentieux aussi ; on se déclare l'*Ami de la justice*, *de la vérité*, *de la liberté*, *de la loi*, *de la constitution*, *de la révolution*, *de la religion*, *des citoyens*, etc. Au reste, il faut s'attendre (et c'est là ce qui constitue la haute valeur historique de ces *journaux*) à retrouver l'expression forte et violente de tous les partis, de toutes les fractions pensantes de la nation. Le *Mercure français*, la *Gazette universelle*, le *Modérateur* représentaient l'opinion des Mounier et des Lally-Tollendal, ces timides et graves personnages qui font sourire aujourd'hui avec leurs prétentions de monarchie constitutionnelle, et qui disaient modestement : « Si Montesquieu était encore vivant, il voterait avec nous. » (V. *Mercure galant*, 1790.) Bientôt, moins fades et moins incolores assurément, surgissent les *journaux* girondins : le *Patriote français*, la *Bouche de fer*, les *Annales patriotiques*, la *Sentinelle*, par Brissot, Fauchet, Carra, Louvet, tous quatre républicains et révolutionnaires, à une époque où Barrère et Robespierre étaient encore presque conservateurs et monarchiques. Le *Moniteur universel* paraît le 24 novembre 1789. Primitivement, il n'était pas officiel ; mais, versatile et rampant, il avait de fortes dispositions à le devenir. Ce *journal*, qui, dans un genre peu qualifiable, a accompli jusqu'au 1er janvier 1869 ses toujours changeantes et toujours invariables destinées, était né prédestiné. « Aucune feuille, a-t-on dit du *Moniteur* en 1789, ne fut plus constamment fidèle à la fortune, ne se tint avec plus de docilité au niveau mobile des circonstances et ne suivit plus servilement le courant de l'opinion, acceptant successivement comme des victoires tous les faits accomplis, mais ne les préparant et ne les précédant jamais. » Tel n'était pas le *Courrier de Provence*, que Mirabeau commença de publier en 1789. Les premiers numéros du *journal* de Mirabeau parurent sans autorisation. En 1789, Barrère, très-modéré alors, publie le *Point du jour*, qu'on a appelé un peu durement un robinet d'eau tiède coulant à travers huit cent quinze numéros. Gorsas publie son *Courrier*. C'est ensuite le *Patriote français*, rédigé par Brissot. L'année 1790 s'ouvre avec la *Bouche de fer*. Puis apparaît Carra avec ses *Annales patriotiques*. On a beaucoup calomnié Carra ; mais nous ne craignons pas, nous, de le calomnier en disant qu'il est absolument inintelligible. Il avait aux *Annales patriotiques* un brillant collaborateur, le paradoxal Mercier. La *Sentinelle girondine* parut à la même époque ; toujours sur la défensive et prompte à l'attaque, la *Sentinelle* périt au poste avec le ministère Roland et se releva avec ce ministère. La *Sentinelle* ne ménageait pas Robespierre. Les *Révolutions de Paris*, que dirigeait Prudhomme, étaient proprement l'organe de la Montagne. Loustalot y collaborait. Les *Révolutions de Paris* comptaient parmi leurs rédacteurs Anaxagoras Chaumette et Sylvain Maréchal. Fréron publiait son *Orateur du peuple* (1789). Nous arrivons à l'une des publications les plus attrayantes de la Révolution, les *Révolutions de France et de Brabant*, de Camille Desmoulins. Vient ensuite le terrible *Ami du peuple*, de Marat. C'est ensuite le *Père Duchesne*, cynique, mais patriote et populaire, dont le langage violent et grossier avait une immense influence sur la foule. Camille Desmoulins essaya, sans grand résultat, dans le *Vieux cordelier*, de lutter contre cette feuille populaire. Les mêmes idées étaient de tout autre façon exprimées dans le *Défenseur de la constitution*, rédigé par Maximilien Robespierre. Les jacobins avaient leur *journal* officiel, dans lequel Choderlos Laclos résumait avec clarté et intelligence les séances de ce club. Tallien écrivait dans l'*Ami des citoyens*. Le *Mercure national* était rédigé par Robert et les Keralio. Dulaure, dans les *Evangélistes du jour*, luttait contre les auteurs des *Actes des apôtres*. Ce rédacteur, dans le *Thermomètre du jour*, opéra, en 1793, un revirement qui le fit passer des rangs de la Montagne dans ceux des jacobins.

Passons aux *journaux* royalistes, qui succombèrent pour la plupart dans la grande journée du 10 août. C'est d'abord la *Lanterne magique nationale*, rédigée par un ivrogne, Mirabeau-Tonneau ; en fait de politique, vous y verrez des parades de ce goût : « De quoi vous plaignez-vous, mon frère ? (Il s'adresse à l'orateur.) De tous les vices de la famille vous ne m'avez laissé que l'ivrognerie. » Cela s'appelait défendre la royauté ! On la défendait aussi en style poissard dans le *Journal des halles*. Mais les gros bonnets de la résistance royaliste s'escrimaient dans les *Actes des apôtres*. Bergasse, Montlosier, Lauraguais y soutenaient une polémique qu'ils croyaient sérieuse parce qu'elle était lourde ; les autres riaient : Rivarol riait, Champcenetz riait, Peltier riait, Mirabeau-Tonneau riait. En somme, cette collection ne forme qu'un fade recueil, plein de chansons et de calembours usés où apparaît clairement le vide profond du parti royaliste.

Le *Journal général de la cour et de la ville*, qu'on nommait le *Petit Gautier*, du nom de son rédacteur en chef, n'était pas beaucoup plus sérieux et était encore moins littéraire que les *Actes des apôtres* ; l'*Ami du roi*, de Royou, est plus grave, sinon plus logique. La *Gazette de Paris* de Rozoy est encore au-dessous de tout ce que nous venons de citer. Le *Journal de Suleau* est une publication pornographique et royaliste, qui confond agréablement, dans une égale sympathie, Versailles et le Palais-Royal, Marie-Antoinette et les filles. La presse était libre, très-libre, on le voit.

Le 10 août supprime d'un coup tous les *journaux* royalistes, et, le 12, le conseil général de la Commune décrète : « Que les empoisonneurs de l'opinion publique... seront mis en prison et que leurs presses, caractères et instruments seront distribués entre les imprimeurs patriotes. » On a beaucoup parlé des mesures sanglantes qui sévirent alors contre la presse royaliste. Un seul journaliste, Rozoy, fut mis à mort, non comme publiciste, mais comme conspirateur. La presse royaliste écartée, la lutte s'établit entre les feuilles montagnardes et les feuilles girondines ; d'une part : le *Patriote*, de Brissot ; le *Courrier*, de Gorsas ; les *Annales*, de Carra ; la *Sentinelle*, de Louvet : le *Journal des amis*, de Fauchet ; de l'autre : l'*Ami du peuple*, de Marat ; le *Journal de la Montagne* ; l'*Anti-Brissotin* ; l'*Anti-Fédéraliste*, etc. Les feuilles girondines tombent avec le parti. Les *journaux* montagnards triomphent. La feuille d'Hébert, envoyée dans les armées, y exalte le patriotisme et contribue à la victoire. Si ferme que fût la dictature de Robespierre et des comités, le parti opposant put parler, et même parler assez fort. Marcandier, en plein 1793, publia un *Véritable ami du peuple*, dans lequel Robespierre est traité de *renard*, de *tartufe*, etc., qui pis est de *roi des Jacobins*. Courageux aussi fut Camille Desmoulins, qui, lors de la scission qui s'opéra dans la Montagne, prit le parti des modérés et publia le nº 3 du *Vieux cordelier*, cette fameuse traduction de Tacite.

Les grandes époques de l'histoire révolutionnaire sont tout naturellement les grandes époques de la presse révolutionnaire. Le régime qui suivit le 9 thermidor ne valait pas, en somme, celui qui l'avait précédé. Il ne fut plus libéral, il fut licencieux. L'histoire des *journaux* forme, à partir de cette époque, une babel où toutes les langues politiques sont parlées ou plutôt balbutiées. Le *Courrier républicain*, terroriste sous la Terreur, se fit thermidorien après thermidor. Le *Journal des rieurs*, de Martainville, se félicitait de prévoir une prochaine monarchie à laquelle par avance se ralliaient et le *Mercure universel* et l'*Auditeur national*, et la *Gazette générale de l'Europe*. Richer-Serizy devint effronté : il publia impunément l'*Accusateur public de la Révolution française*. Le *Petit-Gautier* reparut, aussi sot que devant, et l'on revit de nouveaux *Actes des apôtres*. Le *Journal de Perlet* se trouvait être l'un des plus avancés ; tout en détestant, en conspuant le jacobinisme, il avait conservé quelque attachement aux principes de 1789. Le Directoire était très-vivement, très-alertement attaqué, raillé par la presse. La *Petite poste de Paris* écrit en toutes lettres cette oraison : « Je vous rends grâces, ô mon Dieu, de ce que vous avez daigné me préserver pendant cette journée des mandats d'arrêt et des interrogatoires du bureau central, des visites domiciliaires, des poignards des Jacobins, des embûches de Satan-Merlin, de l'amitié du Directoire... » Cependant, disons-le, les vaincus avaient encore des champions dans la presse : Audouin dans le *Journal universel ;* Lebois dans l'*Ami du peuple ;* Mithois dans le *Télégraphe ;* Leuillette dans l'*Orateur plébéien ;* Charles Duval dans le *Républicain ;* Babeuf dans l'*Eclaireur*. C'est avec un accent profond et vrai que Babeuf s'écrie : « Tout est consommé !... Il est ordonné de se prosterner devant le code atroce de 1795, et de l'appeler loi sainte et vénérable ; il est ordonné de maudire le pacte sacré et sublime de 1793... Sommes-nous bientôt las de tant de vexation ? etc. »

Ce travail forcément incomplet sur les *journaux* de la Révolution doit avoir au moins le mérite de donner la liste exacte des publications de cette époque à jamais mémorable. La voici par ordre alphabétique : nous croyons devoir la donner, bien que nous n'ayons pas fait un travail analogue sur les autres périodes de l'histoire du journalisme. L'importance exceptionnelle de la presse à cette époque justifie cette sorte de privilége.

A deux liards, à deux liards, mon journal, du 1er octobre 1791 au 10 août 1792 (*royaliste*) ; l'*Abeille de la Gironde*, du 15 juillet 1820 à juin 1821 ; l'*Abeille française*, par Ed. Cordier, de messidor an II à brumaire an III ; l'*Abréviateur universel* ou *Journal sommaire des opinions*, du 1er janvier au 19 mai 1797 (au nº 130 ce *journal* prend le titre de *Messager de la paix*) ; l'*Accusateur public*, par Richer-Serisy, an VI et an VIII ; les *Actes des apôtres*, par Pelletier, Champcenetz, Lauraguais, Rivarol, Bergasse, etc., de 1789 au mois d'octobre 1791 ; *Actes des apôtres*, par Barruel-Beauvert, du 11 vendémiaire an V au 27 août 1797 (au t. II, s'intitule : *Actes des apôtres et des martyrs*) ; *Affiches, annonces et avis divers*, ou *Journal général de France*, du 1er janvier 1789 au 29 février 1796 ; *Affiches d'Angers*, du 31 mai 1791 au 21 septembre 1796 ; *Affiches de Dijon*, du 5 au 30 novembre 1793 (se continue jusqu'au 21 novembre 1795 sous le titre : le *Nécessaire*) ; *Affiches de Strasbourg*, du 26 novembre 1788 au 30 décembre 1789 ; *Affiches du soir*, du 1er juin au 19 août 1792 (*journal* pornographique et royaliste) ; l'*Ami de la liberté, journal* d'Angers, du 2 vendémiaire an VII au 30 nivôse an XI ; l'*Ami de la patrie* ou *Journal de la liberté française*, du 25 germinal an IV au 26 ventôse an VI ; l'*Ami de la révolution* ou *Philippiques*, du 15 octobre 1790 au 5 août 1791 ; l'*Ami des citoyens, journal* fraternel par Tallien, et continué par Méhée fils, du 5 octobre 1791 au 1er germinal an III (au nº 121, il prend le titre de : *Spectateur français* ou l'*Ami des citoyens*) ; l'*Ami des lois*, par Poultier et autres, du 1er frimaire an IV au 30 nivôse an VIII ; l'*Ami des patriotes*, par Duquesnoy et Regnault de Saint-Jean d'Angely, de janvier 1791 au 4 août 1792 ; l'*Ami des principes*, du 1er vendémiaire au 1er germinal an VI ; l'*Ami des théophilantropes*, par Lambert, de germinal au 15 messidor an VI ; l'*Ami du peuple* ou le *Publiciste parisien, journal* politique, libre et impartial, par une société de patriotes, rédigé par M. Marat, du 12 juillet 1789 au 21 septembre 1792 ; *Journal de la République française*, du 25 septembre 1792 au 14 juillet 1793 ; l'*Ami du peuple* ou le *Publiciste parisien*, par Marat, du 30 janvier au 4 juin 1790 (ce sont les numéros de contrefaçon dont Marat se plaint si souvent dans son *journal ;* ces numéros sont parfaitement imités ; ils ont été reconnus faux, notamment, par M. Ch. Brunet) ; l'*Ami du peuple* ou le *Publiciste parisien, journal* politique et impartial, du 22 janvier au 19 avril 1791 (ces 65 numéros ne sont ni de Marat ni de ses contrefacteurs, puisqu'ils sont conçus dans des sentiments royalistes ; le colonel Maurin et M. Ch. Brunet les attribuent, avec beaucoup d'apparence, à M. de Clermont-Tonnerre) ; l'*Ami du peuple*, par Lebois, du 29 fructidor an III au 7 ventôse an IV ; l'*Ami du roi*, par Montjoye, Royou et Crapart, du 1er juin 1790 au 10 août 1792 (inextricable difficulté à classer les exemplaires de cette feuille royaliste, la mauvaise foi des rédacteurs, qui se brouillaient à chaque instant, leur faisant rédiger, chacun de son côté et simultanément, un *Ami du roi*) ; *Analyse des journaux*, du 24 avril au 15 août 1797 ; l'*Ange Gabriel*, du 1er frimaire au 8 pluviôse an VIII ; *Annales de France*, 1789-1790 ; *Annales de la République*, du 1er décembre 1792 au 30 frimaire an VIII ; *Annales de la Révolution*, par Bayard, du 12 juillet 1789 au 1er janvier 1791 ; *Annales patriotiques et littéraires*, par Mercier et Carra, du 3 octobre 1789 au 16 prairial an V ; *Annales philosophiques*, de pluviôse an VIII à 1801 ; *Annales religieuses*, par les abbés de Boulogne et Sicard, 1796-1797 ; *Annales troyennes*, du 1er thermidor an IV au 30 messidor an V ; *Annales universelles*, par Frasans, du 1er germinal au 15 fructidor an V ; l'*Antifanatique*, sans date (vers 1789) ; l'*Antifédéraliste*, par Fourcade, Julien fils et Payan, du 26 janvier 1793 au 30 nivôse an II ; l'*Antiroyaliste*, du 7 février au 5 mars 1796 ; l'*Antiroyaliste*, par Reybaud, du 10 brumaire au 2 floréal an VI ; l'*Antiterroriste*, du 28 décembre 1796 au 8 septembre 1797 ; l'*Argus du Palais-Royal*, du 23 juin au 4 septembre 1797 ; l'*Argus patriote*, par Théveneau de Morande, 1791-1792 ; l'*Aristarque français*, par Voidet, du 1er frimaire au 28 nivôse an VIII ; l'*Arlequin*, an VIII ; l'*Assemblée nationale*, par Beaulieu, du 17 juin 1789 au 30 septembre 1791 ; l'*Avant-coureur*, du 21 fructidor an V au 19 brumaire an VI ; l'*Aviso*, du 12 octobre au 18 décembre 1797 ; l'*Avocat du peuple* ou le *Bon citoyen*, par Labourea'i, du 1er janvier au 9 mars 1790.

Le *Babillard*, par Cahaisse, du 26 fructidor an V au 28 frimaire an VI ; le *Babillard*, du 1er juin au 31 octobre 1791 ; *Bibliothèque de l'homme public*, par Condorcet, de janvier 1790 à avril 1792 ; le *Bien informé*, du 17 fructidor an V au 5 ventôse an VII ; la *Bouche de fer*, par l'abbé Fauchet et Bonneville, de janvier à juin 1790, suite du 1er octobre 1790 au 28 juillet 1791 ; *Bulletin à la main*, du 3 janvier 1789 au 19 janvier 1790 (autographié) ; *Bulletin décadaire*, du 13 fructidor an VI au 7 brumaire an VIII ; *Bulletin de l'Assemblée nationale*, du 6 juillet 1789 au 30 janvier 1790 ; *Bulletin de l'Assemblée nationale législative*, du 6 septembre 1792 au 9 nivôse an III ; *Bulletin de la Convention*, jusqu'au 22 septembre ; *Bulletin de minuit*, du 15 avril au 12 août 1792 ; *Bulletin de Paris*, du 20 ventôse an X au 15 prairial an XI ; *Bulletin des amis de la vérité*, du 31 décembre 1792 au 3 avril de l'an III ; *Bulletin des frères et amis*, par Vasselin, du 9 au 26 juillet 1797 ; *Bulletin national*, du 1er novembre 1792 au 9 septembre 1793 ; *Bulletin politique*, du 1er novembre 1791 au 3 mars 1792 ; *Bulletin républicain*, du 25 janvier 1794 au 21 août 1796.

Le *Censeur des journaux*, par Calais, du 11 fructidor an III au 18 fructidor an V ; le *Cercle, journal des arts et des plaisirs*, du 3 ventôse au 14 floréal an VI ; *Chronique de Bordeaux*, par Miltié, du 1er brumaire au 15 nivôse an III ; *Chronique de Paris*, par Condorcet, Rabaut-Saint-Etienne, Noël et Ducos, du 24 août 1789 au 25 août 1793 ; *Chronique de Paris*, par Jardin, du 29 ventôse au 25 floréal an V ; *Chronique du Manége*, par Marchant, 1789 ; la *Chronique du mois* ou les *Cahiers patriotiques*, par Clavière, Condorcet, Garan-Coulon et autres, de novembre 1791 à juillet 1793 ; *Chronique nationale*, 1791-1792 ; la *Chronique scandaleuse*, de septembre à octobre 1791 ; *Cicéron à Paris*, février et mars 1791 ; le *Citoyen français*, par Maillin, Garat et Desrenaudes, du 24 brumaire an VIII au 10 nivôse an XIV ; le *Clairvoyant*, an VII-VIII ; la *Clef du cabinet des souverains*, par Garat, Fontanes, Pommereuil, Peuchet, etc., du 12 nivôse an V au 9 nivôse an XIII ; le *Club des observateurs*, an Ier ; la *Cocarde nationale*, du 4 janvier au 17 avril 1790 ; le *Compère Mathieu*, du 26 octobre au 23 décembre 1790 ; le *Conservateur*, par Garat, Daunou et de Chénier, du 15 fructidor an V au 2 thermidor an VI ; le *Conservateur décadaire*, par Rousselin, du 20 floréal au 20 fructidor an II ; le *Consolateur*, par le cousin Jacques (Beffroy de Reigny), du 3 janvier au 7 août 1792 ; le *Conteur*, an VII ; le *Contre-poison*, du 29 janvier au 9 avril 1791 ; le *Vieux cordelier*, par Baillio, in-8º, sans date, an II ; le *Vieux cordelier*, par Camille Desmoulins, an II, 7 numéros (œuvre immortelle !) ; *Correspondance de Bretagne*, 1789 ; *Correspondance d'Anjou*, 1789 ; *Correspondance des dames*, du 15 ventôse à messidor an VII ; *Correspondance des départements*, du 15 novembre 1790 à mai 1791 ; *Correspondance nationale*, du 15 février au 19 juillet 1791 ; *Correspondance patriotique*, du 9 octobre 1791 au 30 avril 1792 ; *Correspondance politique* (Londres, 1793-1794) ; le *Courrier d'Avignon*, 1788-1790 ; le *Courrier de Brabant*, par Camille Desmoulins, du 20 novembre 1789 au 9 septembre 1790 ; le *Courrier de Calais*, an II-III ; le *Courrier de l'armée d'Italie*, an V-VII ; *Courrier de la Convention et de la guerre*, puis *du Corps législatif et de la guerre*, du 2 juin 1793 au 20 nivôse an VII ; *Courrier de l'Egalité*, du 16 août 1792 au 15 mars 1796 ; *Courrier de l'Egypte*, imprimé au Caire, du 12 fructidor an VI au 29 prairial an IX ; *Courrier de la veille*, du 1er au 31 janvier 1791 ; *Courrier de Madon*, du 2 novembre 1789 au 30 mai 1791 ; *Courrier de Paris*, du 2 juillet au 29 septembre 1795 ; *Courrier de Paris* ou le *Publiciste français*, du 14 octobre 1789 au 14 mars 1790 ; *Courrier de Provence*, par Mirabeau, du 2 mai 1789 au 30 septembre 1791 ; *Courrier de Strasbourg*, par Ch. Lavau, du 21 décembre 1791 au 29 avril 1793 ; *Courrier de Versailles*, par Gorsas, du 5 juin 1789 au 31 mai 1793 ; *Courrier de Villeneuve-lez-Avignon*, du 15 décembre 1789 au 9 juillet 1790 ; *Courrier des amis de la paix*, du 23 août 1794 au 16 vendémiaire an III ; *Courrier des Français*, du 1er mars au 18 avril 1791 ; *Courrier du Bas-Rhin*, 1778-1792 ; *Courrier extraordinaire*, du 4 avril 1790 au 11 août 1792 ; *Courrier français*, par l'abbé Poncelin, du 27 juin 1789 au 18 fructidor an V ; *Courrier national*, par Pusy, de juillet à novembre 1789 ; *Courrier universel* ou l'*Echo de Paris*, du 21 décembre 1792 au 27 nivôse an VIII (prodigieuse longévité inconciliable avec un puissant tempérament politique !) ; le *Creuset*, par Rutledge, du 3 janvier au 8 août 1791.

Les *Décades républicaines*, par Serieys, an II ; le *Défenseur de la constitution*, par Maximilien Robespierre, de mai au 10 août 1792 (v. *Lettres de Robespierre*, etc.) ; le *Défenseur de la liberté*, par Moithey, 1787-1790 ; le *Défenseur de la vérité*, par Philippeaux, de janvier à novembre an II ; le *Défenseur des droits du peuple*, du 1er au 21 vendémiaire an VIII ; le *Déjeuner*, par Mirabeau le jeune, 1791 ; le *Démocrate*, an VII ; le *Démocrate constitutionnel*, par Antoine Rousselin, *journal*-affiche sans date (10 thermidor) ; le *Démocrate français*, an VIII ; *Duchesne* (la *grande joie*, la *grande colère du père*), commence en 1790, finit à germinal an II (v. les articles HÉBERT, PÈRE DUCHESNE, MÈRE DUCHESNE) ; *Duchesne* (la *Trompette du père*), par Lemaire, 1792-1793 ; *Duchesne* (le *Père, grande joie, etc.*), par Lebois, an VII.

L'*Echo de la république française*, du 11 nivôse an VI au 21 vendémiaire an VII ; *Echo des cercles patriotiques*, an VI ; l'*Eclair*, du 19 juillet 1796 au 19 janvier 1797 ; *Encore un !* du 7 au 24 septembre 1789 ; l'*Ennemi des conspirateurs*, du 3 au 12 vendémiaire an VIII ; l'*Ennemi des tyrans*, du 21 fructidor an VII au 18 vendémiaire an VIII ; *Ephémérides municipales*, 1791 ; l'*Espiègle, journal* du soir, de septembre 1797 au 18 brumaire an VIII ; l'*Esprit des journaux*, Bruxelles, 1792-1818 ; l'*Esprit public* ou *Journal de la Loire occiden-*

tale, du 1er octobre au 14 décembre 1793; les *Evangélistes du jour*, par Dulaure, du 19 avril ou 10 juillet 1789.

Le *Fanal parisien*, du 1er décembre 1792 au 19 janvier 1793; les *Fastes de la liberté*, du 16 novembre 1789 au 11 janvier 1790; *Feuille de Paris*, de 1792 à l'an III; *Petite feuille de Paris*, par Turbat, du 25 vendémiaire au 25 pluviôse an III; *Feuille de Paris*, 1793; *Feuille de salut public*, par Rousselin, du 1er juillet 1793 au 20 ventôse an III; *Feuille de la république*, an II et an III; *Feuille du bon citoyen*, par Rabaut jeune, du 1er vendémiaire au 2 frimaire an VII; *Feuille du jour*, par Parisot, du 1er janvier 1791 au 10 août 1792; *Feuille du matin* ou *Bulletin de Paris*, du 24 novembre 1792 au 24 avril 1793; la *Feuille impartiale*, par Aimé Guillon, an VII-VIII; la *Feuille villageoise*, par Cérutti, Rabaut Saint-Etienne, Grouvelle et Ginguené, du 30 septembre 1790 au 23 thermidor an IV; le *Fouet national*, du 22 septembre 1789 à la fin de mars 1790; la *Fusée volante*, an III.

Le *Gardien de la constitution*, par Jolivet, du 1er décembre 1791 au 30 juin 1792, du 3 nivôse au 3 prairial an IV; *Gazette de Leyde*, 1788-1797; *Gazette de Paris*, du 1er octobre au 2 novembre 1789; *Gazette de Paris*, du 16 avril au 9 mai 1797; *Gazette de Paris*, par Rozoy, du 3 novembre 1789 au 9 août 1792; *Gazette historique*, du 31 décembre 1793 au 20 décembre 1794; *Gazette nationale* (v. MONITEUR UNIVERSEL); *Gazette universelle*, par Cerisier, du 1er décembre 1789 au 10 août 1792; le *Grondeur*, du 8 frimaire au 18 fructidor an V.

Le *Héraut de la nation*, par Magourit, janvier à juin 1789; l'*Historien*, par Dupont de Nemours, du 1er frimaire an IV au 6 brumaire an VI.

L'Impartial, du 20 avril au 1er août 1790; les *Indépendants*, du 2 avril au 18 juin 1790; l'*Indispensable*, du 19 fructidor an VII au 5 brumaire an VIII; l'*Instituteur national*, du 1er nivôse au 24 floréal an III; l'*Invariable*, par Royou, du 15 juin au 3 septembre 1797.

Je m'en fous! 1790-1791; *Journal de Bonaparte et des hommes vertueux*, du 1er au 20 ventôse an V; *Journal d'économie publique*, par Rœderer, du 10 fructidor an IV au 30 vendémiaire an VI; *Journal de France*, par Et. Feuillant, du 1er septembre 1792 au 18 janvier 1800; *Journal de France*, de 1793 à 1795; *Journal d'instruction publique*, du 5 thermidor an II au 30 frimaire an III; *Journal de l'armée*, par Derché, du 1er août 1793 au 23 frimaire an II; *Premier journal de la Convention*, du 21 septembre 1792 au 30 juin 1793; *Journal de l'instruction publique*, par Thiébault et Borelly, 1793-1794; *Journal de la justice civile, criminelle, commerciale et militaire*, par Bexon, du 10 germinal au 20 thermidor an IV; *Journal de la liberté*, par Montjoye et autres, du 12 mai au 29 août 1790; *Journal de la liberté de la presse*, par Babeuf, du 17 fructidor an II au 5 floréal an IV; *Journal de la Montagne*, par Ch. Lavaux, Th. Rousseau, du 1er juin 1793 au 28 brumaire an III (très-important); *Journal de la municipalité*, 1789-1790; *Journal de la noblesse*, 1790-1791; *Journal de l'opposition*, par Réal, an III; *Journal de la révolution*, du 25 août 1790 au 24 août 1791; *Journal de la société de* 1789, par Condorcet, Dupont de Nemours, André Chénier, etc., 1790; *Journal de la Société des amis de la constitution*, du 18 décembre 1790 au 18 juin 1791; *Journal de la Société des amis de la liberté*, par Chateignier, du 18 novembre 1792 au 1er mars 1793; *Journal de la vente des biens nationaux*, 1790-1792; *Journal de la ville*, par Luctet, du 1er août au 30 septembre 1789; *Journal de Louis XVI*, 1790-1792; *Journal de Paris*, du 1er janvier 1777 au mois de juin 1827; *Journal de Suleau*, 1791-1792; *Journal des amis*, par Fauchet, du 5 janvier au 15 juin 1793; *Journal des amis de la constitution*, par Choderlos de Laclos, du 1er novembre 1790 au 20 septembre 1791; *Journal des clubs*, par Leroux et Revol, 1790-1791; *Journal des débats des assemblées*, rédigé par Barrère et Louvet, du 27 août 1789 à pluviôse an VIII; *Journal des droits de l'homme*, par Labenette, 1791; *Journal des patriotes de* 1789, par Réal et Méhée, an III-IV; *Journal du bonhomme Richard*, du 1er messidor an III au 5 brumaire an V; *Journal du diable*, par Labenette, 1790; *Journal du matin*, 1793-1797; *Journal du Palais-Royal*, 1790; *Journal du soir*, des frères Chaigneau, 1792-1793, et ses quatre contrefaçons; *Journal prophétique*, de Pierre Ponthard, évêque, 1792-1793.

La *Légende dorée*, du 16 février au 18 mai 1790; le *Lendemain*, par le cousin Jacques; le *Logographe, journal de l'Assemblée nationale*, du 27 avril 1789 au 10 août 1792; le *Logotachygraphe*, par Guiraut, du 2 janvier au 10 mai 1763; la *Lorgnette de l'enchanteur Merlin*, du 12 août au 16 septembre 1790.

Le *Menteur*, an IV-V; le *Mercure français*, par Laharpe, Marmontel, Rabaut-Saint-Etienne, Garat, Castera, etc., du 15 décembre 1792 au 30 pluviôse an VII; le *Mercure national*, par Carra, Robert, Keralio, Mlle Keralio, etc., 1789-1791; le *Messager du soir*, par Lunier et Isidore Langlois, 1795-1798; le *Miroir*, par Beaulieu, 1796-1797; le *Moniteur patriote*, 1789.

Le *Niveau*, imprimé à Philadelphie, 1794-1795.

L'Observateur, par Feydel, du 1er août 1789 au 12 octobre 1790; l'*Orateur*, par Lemaire, an III; l'*Orateur du peuple*, par Fréron, de décembre 1789 au 25 thermidor an III; l'*Orateur plébéien*, du 1er frimaire au 3 germinal an IV; l'*Orateur républicain*, du 24 novembre 1797 au 13 janvier 1798.

Le *Pacificateur*, par Galetti, du 1er germinal an V au 4 messidor an VI; le *Paquebot*, 1791; le *Patriote français*, par Brissot, du 28 juin 1789 au 2 juin 1793; le *Patriote français*, par Lemaire, du 1er vendémiaire au 3 fructidor an VI; le *Patriote républicain* ou le *Journal des sans-culottes*, an II; le *Point du jour*, par Barrère, du 19 juin 1789 au 20 octobre 1791; le *Point du jour*, par Drouet, an IV-VII; le *Postillon de la liberté*, 1791.

Le *Républicain*, par Ch. Duval, du 2 novembre 1792 au 27 fructidor an VIII; le *Républicain universel*, 1792-1798; les *Révolutions de France et de Brabant*, par Camille Desmoulins, d'octobre à décembre 1792; *Révolutions de Paris*, par Prudhomme, Tournon et Loustalot, du 12 juillet 1789 au 10 ventôse an II; la *Rocambole des journaux*, 1791-1792; le *Rougyff* ou le *Franck en vedette*, par Guffroy, de juillet 1793 au 9 prairial an II.

Les *Sabots*, par Marchant, 1791-1792; le *Sans-culotte observateur*, an II; la *Sentinelle*, du 1er mars au 21 novembre 1791.

Le *Thermomètre du jour*, par Dulaure, du 11 août 1791 au 25 août 1793; les *Trois décades*, 1793.

Versailles et Paris, par Perlet, de 1789 à l'an V; *Aux Voleurs!* 1790; le *Voyageur*, par Prudhomme, du 1er messidor an VII au 11 vendémiaire an VIII.

Le Directoire avait frappé grièvement le journalisme, Bonaparte le tua. Sous l'Empire, il n'y eut proprement qu'un *journal* en France, le *Moniteur*, qu'une page dans le *Moniteur*, la page officielle, contenant le pompeux récit de nos sanglantes victoires. Le *Journal des Débats* eut toutefois le droit d'attaquer la Révolution, cette grande ombre qui faisait peur au soldat couronné. Geoffroy, à loisir, y pouvait, de son fade encens, encenser l'ex-général Bonaparte.

Quand l'Empire tomba, la presse eut le temps de jeter quelques cris; mais ce fut là une courte lueur de liberté, car bientôt la censure, des lois sévères, le taux excessif du cautionnement et les procès de tendance vinrent produire à peu près les mêmes effets que le despotisme impérial. Voici quelle était en 1824, suivant un rapport secret adressé au ministère, la situation exacte de la presse périodique. Le gouvernement avait pour lui six *journaux*, qui comptaient ensemble 14,344 abonnés, savoir :

Le *Journal de Paris*.	4,175
L'*Etoile*	2,749
La *Gazette*.	2,370
Le *Moniteur*.	2,250
Le *Drapeau blanc*.	1,900
Le *Pilote*.	900
	14,344

L'opposition avait également six *journaux :*

Le *Constitutionnel*	16,250
Les *Débats*	13,000
La *Quotidienne*.	5,800
Le *Courrier français*.	2,975
Le *Journal du commerce*. . .	2,380
L'*Aristarque*	925
	41,330

Ce qui donne, en faveur de l'opposition, une différence de 26,986 abonnés.

A la fin de 1825, la presse de l'opposition était montée au chiffre de 44,000 abonnés; la presse du gouvernement n'en comptait plus que 12,580; différence : 31,420.

On connaît les singulières tracasseries que la presse de cette époque avait à subir de la part de la police et de la censure; et cependant elle comptait parmi ses rédacteurs Louis XVIII lui-même, qui écrivait dans le *Nain jaune* des articles qu'il s'efforçait de rendre très-malins. « Louis XVIII, dit un rédacteur du *Nain jaune*, de Merle, nous envoya plusieurs fois des articles très-bien tournés, fort spirituels et passablement malins, écrits de sa *main royale*. Ces articles nous arrivaient par la *bouche de fer :* nous avions donné ce nom à une boîte que nous avions fait placer à la porte du cabinet littéraire de M. Cauchois-Lemaire; par cette voie, nous avons reçu une foule d'articles très-remarquables, qui donnaient une grande réputation d'esprit et de malice au *Nain jaune*. »

De 1818 à 1820 parut le *Conservateur*, dans lequel Chateaubriand interpréta, non sans éloquence, les absurdes regrets, les petits ressentiments et les grosses exagérations des royalistes. La *Minerve* riposta, tomba dans une erreur monstrueuse, trop commune à cette époque, et qui consistait à confondre le parti de la démocratie avec celui du césarisme. Cette phalange de libéraux égarés comptait les noms de Benjamin Constant, Etienne, Jouy, Pagès, Aignan, Courier, Béranger, etc. Ajoutez à cette liste celle des rédacteurs du *Globe :* Leroux, Dubois, Jouffroy, Sainte-Beuve, Rémusat, Renouard, Duvergier de Hauranne, Duchâtel et les rédacteurs du *National*, Thiers, Mignet, Armand Carrel, qui fut remplacé par Thomas, Trelat, Bastide, Armand Marrast et Duclerc. Dans la *Réforme* avait déjà paru Ledru-Rollin. « Cette mêlée d'opinions, a dit Lamartine, d'antipathies, de dissertations, de sarcasmes, de haines, de provocations, d'invectives, qui passionnaient et scandalisaient les tribunes, se continuait au dehors dans les journaux... Tous les talents littéraires du temps s'armaient, pour leur cause, d'une polémique incessante, qui changeait en controverses tous les entretiens. L'esprit public, comprimé si longtemps par les armes et le despotisme, jaillissait par mille voix. On sentait partout l'explosion d'un siècle nouveau dans les âmes. La France fermentait d'idées, d'ardeur, de zèle, de passions, que la Révolution, l'Empire, la Restauration plaçaient face à face, et à qui l'élection, la tribune, le journalisme ouvraient l'arène pour se combattre ou se concilier. Chacun des camps de l'opinion avait ses écrivains soldés de popularité ou de faveur, selon la cause à laquelle ils se vouaient. »

Un semblant de liberté avait été d'abord laissé à la presse par le gouvernement de Louis XVIII. Charles X rétablit en 1820 la censure, supprimée par la loi de 1819. « Ce fut alors, dit un historien, que M. de Villèle, dans le but de prévenir une nouvelle éruption du volcan, imagina ce qu'on appelle l'*amortissement des journaux*, opération qui consistait à faire acheter, par des courtiers adroits, toutes les autorisations qui avaient été accordées pour la publication des feuilles périodiques existantes, afin d'arriver à étouffer toute espèce de publicité. » La combinaison était habile, mais elle ne produisit pas les effets qu'on en attendait.

En 1827, M. de Peyronnet présenta, au milieu de légitimes clameurs, la fameuse loi *de justice et d'amour*. Force fut, sous le ministère Martignac, d'accorder satisfaction aux réclamations publiques. La loi du 18 juillet 1828 reconnut à tout Français majeur le droit d'établir un *journal* sans autorisation préalable. Ainsi armée, la presse tourna ses armes contre un régime suranné, et la charte de 1830 lui garantit de nouveau sa liberté.

Citons, d'après M. Hatin, les *journaux* qui signalèrent les débuts du règne de Louis-Philippe. Dans le parti démocratique, c'est la *Tribune* ou le *Réformateur*, fondé par Raspail; le *Bon sens*, fondé par M. Cauchois-Lemaire, continué par M. Louis Blanc; le *Monde*, par Lamennais. Dans le parti bonapartiste : la *Révolution de* 1830, le *Capitole* et le *Commerce*. Dans le parti légitimiste : le *Rénovateur*, le *Courrier de l'Europe*, la *France* et la *Nation*. Dans le parti de la résistance, appelé depuis parti conservateur : le *Constitutionnel de* 1830, la *Paix*, le *Journal de France*, la *Charte*, le *Globe*. Dans le tiers parti : l'*Impartial*, la *Renommée* et le *Temps*.

Nous sommes en 1835; une complète révolution s'opère dans le journalisme par la création de la presse à bon marché. Laissons un journaliste en raconter lui-même l'avénement : « Le créateur de la presse à bon marché, ce fut, non pas M. de Girardin, dit la *Chronique de Paris*, comme on le croit assez généralement, mais bien M. Dutacq, M. de Girardin n'a été que le Vespuce d'une Amérique industrielle, dont le fondateur du *Siècle* fut le Christophe Colomb. Or, voici la vérité : le hasard voulut que M. de Girardin fît imprimer le prospectus de la *Presse* dans la maison où s'imprimait le *Droit*, dont M. Dutacq était gérant. Celui-ci, ayant eu ainsi connaissance de ce prospectus avant son émission, alla trouver M. de Girardin et lui proposa le concours de puissants capitaux s'il voulait l'associer à son entreprise. M. de Girardin accepta immédiatement. L'affaire fut rompue aussi brusquement qu'elle avait été brusquement nouée, quand M. Dutacq parla d'imposer un rédacteur en chef à M. de Girardin. M. Dutacq ne perdit point de temps. Il se retourna, lança le *Siècle*, et si rapidement que le premier numéro parut le même jour que le premier numéro de la *Presse*.

Pour faire comprendre l'innovation apportée dans le *journal* par M. Dutacq et par M. de Girardin, empruntons à ce dernier l'intéressant et clair tableau qui suit :

		Pour 1 abonné.	Pour 1,000 abonnés.	Pour 10,000 abonnés.
		Fr. c.	Fr.	Fr.
FRAIS DÉCROISSANTS.				
Rédaction, par an.	100,000 fr.			
Composition.	36,000			
Administration.	24,000			
	160,000 fr.	160,000 »	160,000	160,000
FRAIS PROGRESSIFS.				
Timbre . . . . (365 jours).	18 fr. 25		44,800	
Poste . . . . »	14 60	44 80		448,000
Papier, tirage, pliage, adresses. . . . . . »	11 95			
TOTAUX.		160,044 80	204,800	608,000

Se fondant sur ce calcul, M. de Girardin fixa le prix de la *Presse* à 40 fr. par an, somme qui, multipliée par un nombre quelconque d'abonnés, laissait encore un déficit considérable. Comment le couvrir? Par les annonces. « De cette façon, pouvait dire M. de Girardin, 10,000 abonnements placeront la *Presse* au premier rang des journaux quotidiens, et lui assureront alors, par les annonces payées, une recette annuelle qui suffira à la balance de ses frais, au service des intérêts du capital social et enfin à son remboursement. » Le *Siècle* se basa sur une combinaison analogue. L'ancienne presse ne vit pas d'un bon œil les nouvelles combinaisons de M. de Girardin. Elle l'attaqua, nia ses calculs, l'injuria, laissant de côté M. Dutacq, qui se cachait prudemment derrière le *Siècle*. Le journal le plus violent dans cette polémique fut le *Bon sens*; un duel la termina, duel funeste, où périt Armand Carrel.

Cependant, l'événement justifiait les prévisions des créateurs de la presse à bon marché. Au bout de trois mois, le *journal* de M. de Girardin avait 10,000 abonnés, chiffre qui doubla bientôt. En 1838, ses annonces étaient affermées 150,000 fr. Le *Siècle* eut plus de succès encore : il compta, après quelques années, 38,000 abonnés. Quelques chiffres empruntés au travail de M. Hatin suffiront à prouver quelle a été l'influence de l'abaissement du prix d'abonnement sur le mouvement de la presse. Les feuilles timbrées à Paris, pour le service des journaux, n'étaient, en 1828, qu'au nombre de 28,000,000.

Elles se sont élevées :

En 1836, à.	42,000,000
En 1843, à.	61,000,000
En 1844, à.	62,283,260
En 1845, à plus de.	65,000,000
En 1846, à près de.	80,000,000

Un puissant élément de succès pour la presse politique fut le feuilleton littéraire, imaginé par M. de Girardin. Ce fut l'âge d'or du roman-feuilleton. Alexandre Dumas contait ses *Mousquetaires* et *Vingt ans après*. MM. de Girardin et Véron lui payaient son manuscrit 1 fr. 50 cent. la ligne, avec faculté pour l'*habile* conteur de multiplier les alinéas et de faire payer 30 sous les *hum!* et les *ah!* Mais la curiosité fiévreuse que la presse s'était dès lors chargée de faire naître et de satisfaire était un redoutable danger. « Nous ne voudrions pas blâmer la presse, dit M. Hatin, d'avoir accru son domaine de ces nouvelles richesses : nous croyons qu'il est dans son rôle de ne négliger aucun moyen d'action sur les esprits; il faut pourtant convenir qu'il y avait bien quelque fondement dans le reproche qu'on lui adressait de changer en un trafic vulgaire ce qui était une magistrature, presque un sacerdoce; de livrer à la spéculation la place que réclamaient la philosophie, l'histoire, les arts, la littérature, tout ce qui élève, en le charmant, l'esprit des hommes. Si l'extension donnée au roman-feuilleton propageait dans toutes les classes et dans tous les esprits un besoin de lire qui devra, en fin de compte, tourner au profit de la littérature, son effet immédiat avait été de réduire les maîtres au silence et de ruiner la librairie. »

L'*Epoque*, en 1845, introduisit les matières judiciaires dans le journalisme politique. A en croire ce journal tapageur, on avait, en l'achetant, « dix journaux en un seul. »

Le *Soleil*, qui essayait de se lever en ce temps-là, ne promettait que six journaux, infériorité incontestable, mais largement rachetée par les six revues dont ces six journaux étaient flanqués et qui portaient les unes et les autres toute une encyclopédie dans leurs flancs. Le charlatanisme de la presse quotidienne était largement inauguré.

1848 arrive : plus de cautionnement, plus de timbre, plus de déclaration, plus d'autorisation, plus de liens ! Le 24 février, paraît la *République*. Ce *journal* est dû à M. Eugène Bareste, fondateur de l'*Almanach prophétique*. Son titre devint bientôt le titre à la mode, et l'on vit successivement une *République française*, une *République universelle*, une *République démocratique et sociale*, une *République rouge* et même une *République napoléonienne!* La *Vraie république*, fondée par Thoré, était rédigée par Pierre Leroux, George Sand et Barbès, M. E. Lambert publia la *République possible*. Puis apparut la *République des femmes*, journal des cotillons, imaginé par d'agréables farceurs disposés à tirer parti de la circonstance, et où l'une des prétendues rédactrices s'écrie, dans un enthousiasme qui sent par trop *la charge* :

Vésuviennes, marchons, et du joug qui nous pèse
Hardiment affranchissons-nous !

Faisons ce qu'on n'osa faire en quatre-vingt-treize,
Par un décret tout neuf supprimons nos époux!
Qu'une vengeance sans pareille
Soit la leçon du genre humain.
Frappons : que les coqs de la veille
Soient les chapons du lendemain.

Après quoi, une dame non moins *vésuvienne* réplique :

En avant! Délivrons la terre
De tyrans trop longtemps debout!
A la barbe faisons la guerre,
Coupons la barbe, coupons tout!

Mais, hâtons-nous de le dire, la femme eut alors à sa disposition d'autres organes plus sérieux : l'*Opinion des femmes*, rédacteur en chef Jeanne Deroin; la *Voix des femmes*, directrice Mme Eugénie Niboyet. Une chose plus sérieuse que l'émancipation des vésuviennes, ce fut le *Peuple constituant*, de Lamennais, éloquent pamphlet de la presse démocratique et radicale, qui parut en placard sur les murs de Paris, le 25 février. Ce fut comme un événement que la résurrection de cette parole retentissante. Le *Peuple constituant* mourut quatre ans après, frappé par la loi du cautionnement. L'*Ami du peuple*, en 1848, fut publié par Raspail. Le nom du peuple figurait partout : le *Bon sens du peuple*, par Paul Féval et Aug. Vitu; le *Peuple souverain*, *journal* des travailleurs; la *Presse du peuple*, *journal* de tous; la *Souveraineté du peuple*, par le citoyen Michelot, qui n'était autre qu'un abbé, Juin d'Allas; le *Tribun du peuple*, par l'abbé Constant, et un autre *Tribun du peuple*, par P. E. Laviron; le *Triomphe du peuple*, par M. Amédée de Césena, qui, dès ce temps-là, marchait au *Constitutionnel;* le *Représentant du peuple*, journal des travailleurs, par Proudhon, qui le fit reparaître en novembre, sous ce titre simplifié : le *Peuple*. Parmi les *journaux* dits modérés, nous trouvons l'*Assemblée nationale*, feuille qui, fondée le 28 février par M. A. de Lavalette, lutta avec acharnement contre le gouvernement provisoire; l'*Ere nouvelle*, par le P. de Lacordaire, *journal* terne et médiocre, et, plus médiocre encore, la feuille légitimiste de M. Nettement, l'*Opinion publique*. Le *Bien public*, de M. de Lamartine, n'avait pas non plus une grande valeur politique, et l'*Avenir national*, de Paul Féval, était tout simplement réactionnaire. Toute la famille Duchêne de 1793 reparut en 1848. Ce furent : le *Père Duchêne*, du citoyen Thuillier; la *Mère Duchêne*, par Vernasse; le *Petit-fils du père Duchêne*, etc., etc... — N'oublions pas : la *Commune de Paris*, moniteur des Clubs; la *Montagne du peuple fraternel et organisateur*, rédigée par les sommités socialistes, George Sand, Lamennais, Proudhon, P. Leroux, Esquiros, Jean Journet, etc.; l'*Organisation du travail*, d'où partit l'idée fameuse du banquet à cinq sous; l'*Aimable faubourien, journal de la canaille*, dont le chansonnier Jules Choux était un des principaux rédacteurs; l'*Evénement*, par Victor Hugo; l'*Assemblée constituante*, fondée par Saint-Edme.

M. Lherminier, dans l'*Avant-garde*, réclamait, avant tout, une révolution sociale. Le *Bien-être* assurait à ses abonnés : 1° une pension de retraite après trente ans d'abonnement; 2° les frais d'inhumation (3e classe), et 3° une indemnité de 100 fr. à la veuve ou aux héritiers du défunt. Un autre, le *Bienfaisant*, par E. de Montgalve, promettait à ses abonnés, à 50 centimes par mois, un médecin et des médicaments. Le *Bonhomme Richard* ressuscitait Franklin un peu diminué; *Jacques Bonhomme* voulait la vie à bon marché; le *Christ républicain*, par Delclergues, était une feuille anticléricale; le *Conservateur de la république* ne fit que paraître; six *Constitutions*, au moins, périrent en très-peu de temps; plusieurs *Démocrates* parurent, entre autres le *Démocrate égalitaire*, fort préoccupé des banquets communs organisés par le club des Incorruptibles; l'*Egalité, journal des intérêts de tous*, était servi aux bonnes gens de la province sous un titre un peu différent : la *Propriété*. Citons encore plusieurs *Solidarités* et un *Solidarisme*, feuilles socialistes, le *Kabbaliste*, journal des sciences occultes et divinatoires. Citons aussi : le *Dix-décembre*, rédigé par M. Solar, et le *Pouvoir*, journal du 10 décembre, journaux barboteurs, dit M. Hatin; le *Nouveau monde, journal historique et politique*, rédigé par Louis Blanc (juillet 1849); le *Public, journal de tout le monde* (décembre 1851); la *Révolution*, par X. Durrieu; la *Révolution de* 1848; la *Révolution démocratique et sociale*. Viennent ensuite trois *Salut public* et un *Salut social*, sur papier rouge, avec cette épigraphe : « A bas la guillotine politique! A bas la guillotine de la faim! » la *Séance*, par A. Lireux; le *Tocsin des travailleurs*, par Emile Barrault, l'ex-saint-simonien; des *Tribunes* en quantité : *Tribune parisienne*, *Tribune nationale*, par Esquiros; *Tribune populaire*, *Tribune du peuple*, *Tribune des peuples*, *Tribune universelle*, etc., etc; enfin, diverses *Vérité*, dont une « sans chemise; » un *Tribunal révolutionnaire*, un *Pilori*, une *Guillotine*, etc. On n'a pas compté moins de quatre à cinq cents feuilles, de février à décembre 1848; « mais, dit un critique, la plupart de ces feuilles mouraient dans leur germe et n'avaient point de lendemain; pour une feuille de ce temps-là, une semaine était une existence remarquable, un phénomène de longévité. »

Après les journées de juin, le général Cavaignac, arrivé au pouvoir, traita militairement la presse. Le 25 juin, onze *journaux* furent, suivant l'expression d'alors conservée par M. Hatin, *passés au fil du sabre africain*. Cette mesure était constatée plutôt que justifiée par cette note du *Moniteur :* « La rédaction de ces *journaux* était de nature à prolonger la lutte qui a ensanglanté la capitale. » Un arrêté donna au préfet de police l'ordre de mettre en arrestation le citoyen Emile de Girardin et de supprimer le *journal* la *Presse*.

Le 7 août, le général Cavaignac, sous la pression de l'opinion publique, leva la suspension qui avait frappé les onze *journaux;* mais, le 21 du même mois, quatre d'entre eux furent de nouveau frappés. Trois jours après, la *Gazette de France* était suspendue à son tour, comme « contenant des attaques incessantes contre la République et des excitations tendant à détruire cette forme de gouvernement pour y substituer la forme monarchique. » Le 9 août 1848 vit le rétablissement du cautionnement, réduit, toutefois, pour Paris, de 100,000 fr. à 24,000 fr. Le 13 juin 1849, nouvelles suspensions. Le 16 juillet 1850, réglementation étroite de la presse votée par l'Assemblée nationale; on y voit figurer, pour la première fois, l'obligation de la signature des articles.

L'Empire ne pouvait être favorable à la presse, car le neveu avait repris, petitement il est vrai, les traditions de l'oncle. C'est le beau temps des *journaux* officieux, de ces benoîtes feuilles qui avaient trouvé le moyen de vivre sans abonné, et dont quelques-unes, chose bizarre, ont réussi à survivre aux mêmes conditions. Pendant toute la durée de l'Empire, sauf dans les dernières années où il transforma sa politique, on ne connut à Paris qu'un très-petit nombre de *journaux* plus ou moins libéraux, et un seul *journal* à peu près républicain, le *Siècle*. Quant à la presse de province, on peut dire qu'elle n'existait pas. En 1853, on ne comptait, à Paris, que quatorze *journaux* quotidiens : le *Journal des Débats*, la *Presse*, le *Siècle*, le *Constitutionnel*, le *Pays*, la *Patrie*, l'*Assemblée nationale*, la *Gazette de France*, l'*Union*, l'*Univers*, l'*Estafette*, le *Journal des faits*, le *Charivari* et le *Moniteur*.

Parmi ceux qui furent fondés depuis, bornons-nous à citer les plus importants : l'*Opinion nationale*, le *Courrier français*, le *Réveil*, la *Liberté*, l'*Esprit public*, le *Mémorial diplomatique*, le *Courrier du dimanche* (bihebdomadaire), le *Nain jaune* (bihebdomadaire), le *Temps*, le *Monde*, la *France*, l'*Avenir national*, l'*Epoque*, l'*Univers* (autorisé à reparaître), le *Figaro* (d'abord bihebdomadaire, puis quotidien), le *Peuple français*, la *Lanterne*, de Rochefort (hebdomadaire), l'*Electeur libre*, le *Gaulois*, *Paris-Journal*, le *Journal officiel*, destiné à détrôner l'antique *Moniteur*, le *Rappel*, la *Cloche*, la *Marseillaise*, le *Journal de Paris*, le *National*, et, dans un autre ordre : le *Petit Journal*, le *Petit Moniteur*, la *Petite Presse*, enfin la *Lune*, remplacée par l'*Eclipse*, journal de caricatures, etc., etc.

La révolution du 4 septembre, en supprimant le timbre et le cautionnement, eût pu donner un immense essor à la presse sans l'influence contraire des événements militaires. Un grand nombre de *journaux* parurent, cependant, à Paris pendant la durée du siége; nous citerons : la *Vérité*, devenue plus tard la *Constitution*, puis le *Corsaire;* le *Mot d'ordre*, qui succéda à la *Marseillaise;* la *Patrie en danger*, le *Combat*, remplacé par le *Vengeur;* le *Bien public*, le *Soir*, etc.

La Commune de Paris vit naître une multitude de *journaux*, dont la plupart ne devaient pas lui survivre; contentons-nous de citer : le *Cri du peuple*, par J. Vallès; *Paris libre*, la *Sociale*, le *Bonnet rouge*, par Secondigné; la *Commune*, par Georges Duchêne et Delimal; l'*Affranchi*, par Paschal Grousset; le *Réveil du peuple*, par Advenant; la *Fédération républicaine;* la *Montagne*, par G. Maroteau; le *Père Duchêne*, etc., etc.

Après la répression de l'insurrection communale, et au milieu des difficultés sans nombre de l'état de siége, quelques nouveaux *journaux* ont paru à Paris, notamment : le *Radical*, supprimé depuis; la *République française*, qui a pris une place éminente dans la presse; le *XIXe siècle*, le *Courrier de France*, qui a cessé de paraître, l'*Evénement*, l'*Assemblée nationale*, *journal* de la fusion monarchique.

Nous avons négligé jusqu'ici de parler de la presse des départements; nous n'avons que peu de chose à dire sur ce sujet. Le *journal* de province a été condamné jusqu'ici, sauf d'assez rares exceptions, à végéter obscurément, par cette raison, sans doute, que la politique locale n'existe pas du tout en France. Quelle différence avec les Etats-Unis, par exemple, où chaque Etat a sa constitution personnelle et ses grands intérêts spéciaux, et où, d'ailleurs, les questions commerciales et industrielles intéressent à un si haut point la masse des lecteurs! Le grand *journal* est donc presque impossible dans nos départements. Quelques feuilles, cependant, y ont pris un rang distingué. Nous citerons : le *Phare de la Loire*, la *Gironde*, le *Progrès de l'Algérie*, le *Journal de Rouen*, l'*Emancipation*, de Toulouse, l'*Avenir*, d'Auch, l'*Ordre et la Liberté*, de Caen, l'*Indépendant de l'Ouest*, le *Salut public* et le *Progrès*, de Lyon, le *Sémaphore*, l'*Egalité* et la *Tribune républicaine*, de Marseille, la *Sentinelle*, de Toulon, le *Courrier de l'Isère*, le *Charentais*, l'*Union républicaine*, de Bourges, l'*Océan*, de Brest, le *Républicain de l'Allier*, le *Républicain de l'Est*, le *Phare de la Manche*, la *Vigie*, de Cherbourg, la *République*, de Montpellier, le *Guetteur*, de Saint-Quentin, l'*Impartial Dauphinois*, l'*Avenir*, de Rennes, le *Courrier du Havre*, la *Liberté* et la *Constitution*, d'Auxerre, etc.

Tels sont les principaux *journaux* politiques de France. Les *journaux* scientifiques n'y sont guère moins importants. Paris seul en possède plus de deux cents. Bornons-nous à citer les principaux. Le *Journal des savants*, fondé en 1665, paraît encore aujourd'hui, rédigé par un comité de l'Institut. Vers la même époque, parurent aussi : les *Mémoires et conférences sur les sciences et les arts*, par M. Denys (1672-1674); le *Journal de médecine*, commencé en 1684, discontinué quelque temps après et repris depuis dans le siècle suivant par Roux. Les *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-arts*, appelés communément *Journal de Trévoux*, ont commencé en 1701. Le *Journal de médecine*, interrompu en 1793, fut repris, en l'an IX, par Corvisart, Roux, Boyer, et continué par Bérard, Cloquet, Orfila jusqu'en 1822.

Les *Annales de chimie*, par Guyton de Morveau, Lavoisier, Monge, Berthollet, Fourcroy (Paris, 1789-1815), forment 96 vol. in-8° avec 3 vol. de tables. Une nouvelle série fut publiée par MM. Gay-Lussac et Arago (1816-1840); elle comprend 75 vol. in-8° et 3 vol. de tables. Une série, due à MM. Chevreul, Dumas, Pelouze, Boussingault, Regnault, de Senarmont, Würtz et Verdet (1841-1863), est formée de 69 vol. in-8° et de 2 vol. de tables publiés en 1867. Ce recueil paraît aujourd'hui sous le titre d'*Annales de chimie et de physique*. Le *Journal de l'Ecole polytechnique* fut fondé en 1796. Beaucoup d'ouvrages célèbres ont été publiés dans cette collection. Les *Annales des sciences naturelles*, par Audouin, Ad. Brongniart et Dumas (1824-1833, 31 vol. in-8°, dont 1 de table), ont eu une deuxième série, par Audouin, Milne Edwards, Brongniart, Guillemin et Decaisne (1834-1843, 40 vol. in-8°); une troisième série, par MM. Milne Edwards, Ad. Brongniart et Decaisne (1844-1852, 52 vol.), et une quatrième (1854-1863, 40 vol.). Elle se continue. Les *Annales de mathématiques pures et appliquées*, par J.-D. Gergonne, ont paru à Nîmes (1810-1831, 21 vol. in-4°). Les *Nouvelles annales de mathématiques*, par Terquem et Gerono, comprennent une première série (1842-1861, 20 vol. in-8°), et une deuxième série, par MM. Gerono et Prouhet, commencée en 1862. Le *Journal des mathématiques pures et appliquées*, par Liouville, comprend une première série (1836-1855, 20 vol. in-4°, avec une table des matières et une autre par noms d'auteurs) et une nouvelle série commencée en 1856, et qui se continue. La *Correspondance astronomique, géographique, hydrographique et statistique* du baron de Lach a paru de 1818 à 1826 (Gênes, 15 vol. in-8°). Le *Journal de chimie médicale, de pharmacie, de toxicologie, et revue des nouvelles scientifiques nationales et étrangères*, publié sous la direction de M. A. Chevalier, comprend : 1re série, 1825-1834, 10 vol.; 2e série, 1835-1844, 10 vol.; 3e série, 1845-1854, 10 vol.; 4e série, 1855-1864, 10 vol. Il se continue. Le *Magasin de zoologie*, par M. Guérin-Méneville (1831-1838, 8 vol. in-8°, avec 636 planches), a eu une deuxième série (1839-1845, 7 vol. in-8°, avec 450 planches). La *Revue zoologique de la Société cuviérienne* a paru de 1838 à 1848 (11 vol. in-8°). Les *Annales de la médecine physiologique*, publiées par Broussais (1822-1834, 26 vol. in-8°), étaient un recueil de faits destinés à étayer la doctrine médicale de l'illustre auteur. Il est entremêlé de discussions remarquables et d'exposés dogmatiques dignes de passer à la postérité.

Il nous resterait à citer encore un grand nombre d'autres publications scientifiques; mais, la plupart affectant la forme de revues, c'est au mot REVUE qu'il convient d'en parler. Nous pouvons en dire autant d'un certain nombre de publications littéraires, bibliographiques, artistiques, médicales, agricoles, pédagogiques, théologiques, philosophiques, etc.

Nous n'entreprendrons pas non plus d'énumérer les innombrables *journaux* spéciaux, *journaux* financiers, *journaux* de mode, *journaux* militaires, *journaux* de sport, *journaux* techniques, etc., etc., qui se publient dans la capitale. Un grand nombre de ces *journaux* sont illustrés, plusieurs sont imprimés avec un très-grand luxe; la plupart ne s'adressent qu'à un public très-restreint, à cause même de leur spécialité. Souvent une seule administration publie plusieurs de ces *journaux*. Ainsi, la maison de la rue Sainte-Anne possède à elle seule jusqu'à onze *journaux* de mode. La spécialité de ces publications est souvent des plus bizarres; ils nous suffira de citer le *Coupeur* et le *Moniteur de la cordonnerie*, le *Musée des tailleurs* et l'*Argus des haras et des remontes*, le *Fumeur* et l'*Union des cochers*, le *Teinturier universel* et le *Journal des chiffons et des chiffonniers*.

— *Grèce*. La presse périodique grecque ne remonte pas au delà de l'année 1811. A cette époque, Anthimos Gazis fonda à Vienne un *journal* scientifique, le *Mercure savant*, dont la publication continua jusqu'en 1821; puis parurent, à Vienne encore : en 1811, le *Télégraphe philologique;* en 1819, la *Calliope;* à Paris, de 1819 à 1821, l'*Abeille*. Mais, en Grèce, le véritable journalisme ne date que de l'époque de la guerre de l'indépendance, qui provoqua la création des premiers *journaux* politiques. Au début, la presse se mit plutôt au service des partis et des passions populaires qu'elle ne chercha à les dominer et à les diriger. Le premier *journal* politique en Grèce fut la *Trompette grecque*, que suivirent, en 1824, la *Chronique grecque* et le *Télégraphe grec*, publiés à Missolonghi; l'*Ami de la loi*, à Hydra; les *Ephémérides athéniennes*, à Athènes, et, en 1825, le *Journal général de la Grèce*, *journal* officiel publié à Nauplie sous les auspices de Capo-d'Istria. Il trouva bientôt un adversaire dans l'*Apollon*, feuille de l'opposition, rédigée par Polyzoïdès, et qui paraissant, au début, à Hydra, fut, à dater de 1852, publiée à Nauplie, sous le nouveau titre de *Minerve*. En 1827 parut encore, à Hydra, l'*Abeille grecque*, et, en 1830, à Patras, le *Courrier d'Orient, journal politique, commercial et littéraire*.

En 1833, la loi qui assujettissait les *journaux* à un cautionnement eut pour résultat d'amener leur chute générale. Dès l'année suivante, cependant, il en parut de nouveaux, entre autres le *Journal officiel*, publié en grec et en français, sous le titre de *Sauveur*, lequel fut combattu par la *Minerve*, ressuscitée comme organe de l'opposition et du parti national. En 1844, on comptait en Grèce une vingtaine de *journaux* périodiques, dont sept étaient politiques. On trouvait parmi ces derniers : l'*Espérance*, feuille dévouée aux intérêts de l'Angleterre; le *Siècle*, organe de la Russie; l'*Observateur grec*, qui avait une édition française et une édition grecque, et défendait les intérêts de la France, de même que deux autres organes du gouvernement : le *Courrier grec*, qui avait une édition française, et le *Journal du gouvernement*. Le *Rhadamante* était le champion des intérêts candiotes, et la *Guêpe* cherchait à imiter les *Guêpes* d'Alphonse Karr. En 1844, fut encore fondé un nouveau *journal* français, le *Moniteur grec;* puis parurent un grand nombre d'autres feuilles, qui périrent la plupart, après une existence plus ou moins longue. En résumé, il se publia en Grèce, en 1851, 51 *journaux* périodiques.

Les agitations provoquées par la rivalité de la Turquie et de la Russie accrurent encore, à cette époque, l'essor de la presse grecque; ce fut ainsi que naquirent successivement le *Miroir grec*, en français (1852); le *Panhellénisme* ou l'*Assemblée des Hellènes;* le *Spectateur de l'Orient*, rédigé à Athènes dans le sens national, par Renieris, et paraissant deux fois par mois (1853); l'*Anatolie* et la *Semaine* (1855), etc. Quoique Athènes soit le principal centre de la presse grecque, il se publie toujours, comme autrefois, plusieurs *journaux* à Nauplie, à Patras, à Syra, dans les îles Ioniennes, à Constantinople, à Smyrne, etc. Il faut citer, entre autres, le *Phénix*, qui paraît à Corfou depuis 1853; l'*Abeille*, le *Télégraphe du Bosphore*, l'*Amalthée*, l'*Ephéméride*, etc. A la fin de l'année 1866, on comptait en Grèce 77 *journaux* périodiques, dont 73 en langue grecque, 1 en grec et en français et 3 en français. 34 paraissaient à Athènes, 18 dans le Péloponèse, 4 dans le reste du continent hellénique et 23 dans les îles (dont 14 dans les seules îles Ioniennes). Sur ces 77 *journaux*, 29 en étaient à leur première année. Les *journaux* politiques les plus importants étaient, en 1868 : la *Minerve*, l'*Espérance*, l'*Equité*, la *Renaissance*, la *Pandore* et la *Lumière*. A Péra, paraît la *Byzance;* à Trieste, la *Clio* et le *Jour*.

Le premier *journal* littéraire et scientifique de la Grèce fut publié, en 1831, à Egine, sous le titre de l'*Eginienne*, par Mustoxidis et Kokkonis. Puis parurent, en 1834, à Corfou, l'*Anthologie ionienne*, en grec, en italien et en anglais; à Athènes, en 1835, l'*Inspecteur militaire;* en 1837, le *Journal archéologique*, édité par Pittakis et Rhangabé; en 1840, le *Glaneur européen*, dirigé par Antoniadis; en 1848, le *Voyageur philologique*, créé par Argyriadis; en 1851, la *Nouvelle Pandore;* en 1857, le *Journal des amis des sciences*, etc. Citons encore, parmi les *journaux* de jurisprudence, la *Thémis*, qui paraît depuis 1846, et, parmi ceux de médecine, l'*Abeille médicale* et l'*Esculape*, fondés l'un en 1853 et l'autre en 1854. Vers la fin de 1866, il paraissait en Grèce 13 *journaux* littéraires ou scientifiques, dont 11 étaient publiés à Athènes, 1 à l'île de Scyros et l'autre à l'île de Zante.

— *Hollande*. Dès le début, les *journaux* publiés en Hollande se placèrent au premier rang parmi ceux que l'on publiait alors en Europe, à cause surtout de la liberté illimitée dont la presse jouit dans cette contrée pendant tout le temps de la république. Les *journaux* y étaient alors presque tous rédigés en langue hollandaise et portaient en général le titre de *Courant* ou *Krant* (*Gazette*), que suivait le nom de la ville où chacun d'eux était publié. Le plus ancien de tous commença à paraître à Amsterdam le 13 mars 1623. Ils ne renfermaient pas d'articles politiques et ne donnaient guère que des annonces et des nouvelles commerciales. Ce ne fut que plus tard que parurent, notamment à Leyde et à La Haye, des *journaux* rédigés en langue

française, dont nous parlerons plus loin. Les feuilles hollandaises les plus lues sont aujourd'hui l'*Algemeene Handelsbladt* (*Feuille commerciale universelle*), d'Amsterdam; le *Haarlemsche Courant* (*Gazette de Harlem*); le *Nieuwe Rotterdamsche* (*Nouveau Rotterdamois*); le *Dagblad van Zuid-Holland en's Gravenhage* (*Journal de la Hollande méridionale et de La Haye*); le *Arnhemsche Courant* (*Gazette d'Arnheim*), et la *Staats-Courant* (*Gazette de l'Etat*), qui est le *journal* officiel. Il y a quelques années, la *Gazette de Leyde* passait pour le meilleur *journal* de la Hollande. Le goût pour les études sérieuses, qui, de tout temps, a été général dans cette contrée, y provoqua de bonne heure la publication d'un grand nombre de *journaux* scientifiques. En dehors des publications françaises de ce genre, il faut citer la *Boekzaal van Europe* (*Bibliothèque de l'Europe*) qui, fondée en 1692, changea de titre à différentes reprises et, sous celui de *Boekzaal der geleerde wereld* (*Bibliothèque du monde savant*), sert actuellement d'organe à l'Eglise protestante, mais n'a qu'une existence toute précaire. L'*Algemeene konst en letterbode* (*Courrier universel des arts et des lettres*), fondé en 1788, fut longtemps regardé comme le meilleur recueil littéraire et critique de la Hollande; il s'est fondu en 1860 avec le *Nederlandschen Spectator* (*Spectateur hollandais*), revue hebdomadaire, à la fois humoristique et littéraire, fondée en 1855. La première place parmi les nombreux écrits périodiques appartient sans conteste au *Gids* (*Guide*), revue mensuelle qui paraît depuis 1837, et qui traite les questions littéraires, politiques et sociales. Après lui vient immédiatement le *Tijdspiegel* (*Miroir du temps*), qui s'occupe de littérature et de critique et qui défend les principes libéraux dans la théologie protestante. La meilleure revue catholique est le *Dietsche Warandi* (*Parc de Dietz*), qui est surtout consacrée à l'étude des antiquités hollandaises. Parmi les revues spéciales, il faut citer : l'*Ekonomist* (1852); les *Nieuwe Bijdragen* (*Nouveaux Documents*), pour la jurisprudence et la législation; la *Revue d'économie politique et de statistique* (1842); la *Thémis*; les *Bijdragen voor vaderlandsche geschiedenis en oudheidkunder* (*Documents pour l'histoire et l'archéologie nationales*), de Nyhoff; le *Kerkhistorisch archief* (*Archives de l'histoire ecclésiastique*); la *Tijdschrift voor entomologie* (*Revue d'entomologie*); la *Naturkundig tijdschrift voor nederlandsch Indië* (*Revue physique pour l'Inde hollandaise*); l'*Album der natuur* (*Album de la nature*), revue populaire mensuelle d'histoire naturelle (1851). Parmi les *journaux* consacrés à la défense des intérêts coloniaux, le premier rang appartient à la *Tijdschrift voor nederlandsch Indië* (*Revue pour l'Inde hollandaise*), qui date de 1848. Les nombreuses sociétés savantes publient, en outre, avec plus ou moins de régularité, les résultats de leurs travaux dans des recueils particuliers. Les anciennes revues de critique littéraire et philologique, écrites en latin, telles que la *Bibliotheca critica*, de Wyttenbach, la *Bibliotheca nova*, de Bake, Geel et autres, les *Symbolæ litterariæ* (1840 et ann. suiv.), les *Miscellanea philologica* (Amsterdam, 1850 et suiv.), la *Mnémosyne* (1852 et suiv.), ont cessé complétement de paraître. A la fin de 1867, on comptait en Hollande plus de 200 écrits périodiques, hebdomadaires ou mensuels.

Vers la fin de 1866, l'Inde hollandaise ne possédait pas moins de 21 *journaux*, politiques pour la plupart, et rédigés en langue hollandaise; il y en avait, en outre, trois en malai et un en javanais (à Souroukarta). Les deux plus anciens sont la *Javaasche Courant* (*Gazette de Java*), organe du gouvernement, qui paraît depuis 1810 à Sumatra, et la *Samarangsche Courant* (*Gazette de Samarang*), fondée en 1846. Citons encore la *Pasarouansche Courant* (*Gazette de Pasarouan*), qui date de 1857, et la *Surabaya Courant* (*Gazette de Sourabaya*), qui est de quatre ans plus jeune. Les autres feuilles sont publiées dans les villes que nous venons de nommer, à l'exception de deux, dont l'une paraît à Padang, dans l'île de Sumatra, et l'autre à Macassar, dans l'île de Célèbes. Parmi les recueils scientifiques de Batavia, les plus importants sont ceux qui s'occupent de la médecine et la *Tijdschrift voor de Taalland en volkenkunde* (*Revue de philologie, de géographie et d'ethnologie*). Au Cap de Bonne-Espérance, la presse hollandaise est représentée par le *Zuid africaion* (*Africain méridional*), par le *Volksblad* (*Feuille du peuple*), et par quelques autres *journaux* qui n'ont qu'un intérêt purement local.

Dans l'histoire de la presse hollandaise, nous avons réservé à dessein les *journaux* français exilés en Hollande, courageux organes de la liberté qui préparèrent la révolution. La terre de Hollande était, au XVIII^e^ siècle, le refuge sacré de la libre pensée. On sait que des vérités hardies sortirent des presses de Marc-Michel Rey. Citons, parmi ces feuilles libres, l'*Esprit des cours de l'Europe*, par Gueudeville, qui, tué par les soins du comte d'Avaux, alors ambassadeur de France en Hollande, ressuscita quelques mois après sous le titre de *Nouvelles des cours de l'Europe*. Cette œuvre se continua pendant près de onze années (1699-1710). A cette époque, l'illustre Bayle rédigeait ses *Nouvelles de la république des lettres* (1684-1687). En 1687, Bayle céda la plume à Basnage. Citons encore, parmi les gazetiers français de Hollande, Leclerc, qui déploya une vaste érudition dans la *Bibliothèque universelle et historique* (1686-1693), la *Bibliothèque choisie* (1703-1713), la *Bibliothèque ancienne et moderne* (1714-1727). A Leclerc revient l'honneur d'avoir librement discuté les questions religieuses à une époque où c'était encore une hardiesse de le faire.

— *Hongrie*. Le premier *journal* périodique de la Hongrie, fondé en 1721, était rédigé en latin. Ce fut Mathias Rath qui publia à Presbourg, en 1781, la première feuille en langue madgyare. Il trouva bientôt de nombreux imitateurs, et l'on vit paraître, à cette époque, le *Mindenes Gyűjtemény*, l'*Orpheus*, le *Kassai Muzeum*, l'*Urania*, etc., qui s'occupaient à la fois de politique et de littérature, tandis que d'autres, tels que le *Nyelvmivelæ Tarsasag munkai* et l'*Erdelyi Muzeum*, étaient exclusivement littéraires. La première place parmi les revues mensuelles consacrées aux sciences revenait cependant au *Tudomanyos Gyujtemény*, rédigé successivement par Fejer, Horvath et Vœrœsmarty. La presse exclusivement politique se borna presque uniquement, jusqu'en 1830, aux *Hazai és Kulfœdi tudositasok*, rédigés par Kulesar et qui publiaient un supplément littéraire intitulé : *Haznos mulatsagok*. Les *Ephemerides Posonienses* trouvèrent aussi un certain nombre de lecteurs parmi les gens instruits. Mais ce qui excita surtout l'enthousiasme de la jeunesse, ce furent les articles du patriote Etienne Szechenyi dans le *Jelenkor*, *journal* réformateur, qui avait pour supplément scientifique et littéraire le *Tarsalkodo*. Toutefois, le journalisme madgyare, qui était appelé à jouer en Hongrie, dans l'histoire du développement politique et littéraire de la nation, un rôle plus fécond que celui de la presse dans les autres pays de l'Europe, ne parvint à une réelle importance que lorsque Louis Kossuth, dans le *Pesti Hirlap*, dont il fut rédacteur de 1841 à 1844, et qui passa ensuite sous la direction de Szalay et de Csengery, chercha à intéresser toutes les classes de la société au mouvement de renaissance qui se manifestait alors dans toutes les branches de la vie littéraire. Nous trouvons comme adversaires de ce *journal*, outre le *Pesther Zeitung* (*Journal de Pesth*), en allemand, le *Budapesti Hirado*, organe du parti conservateur, rédigé, de 1840 à 1848, par Aurel Dessewfy, et de 1843 à 1848 par le frère de ce dernier, Emile Dessewfy, et la *Nemzeti Ujsag*, qui défendit les intérêts de la noblessa jusqu'à la révolution de mars 1848. A la même époque, paraissaient plusieurs *journaux* hebdomadaires, littéraires et satiriques, tels que l'*Eletképek*, le *Szépirodalmi*, le *Divatlap*, le *Honderii*, le *Szemle*, l'*Athenæum*, le plus remarquable de tous, etc. Ces feuilles trouvèrent un grand nombre de lecteurs, tandis que les *journaux* datant d'une époque antérieure, le *Tudomanyos Tar*, entre autres, n'obtenaient plus qu'une publicité insignifiante.

Les journées de mars 1848 imprimèrent un nouvel essor au journalisme madgyare. Outre le *Pesti Hirlap* et la *Nemzeti Ujzag*, qui prit alors une couleur nationale, on vit encore paraître, à dater du 1^er^ juillet, le *Kossuth Hirlapja*, organe de Kossuth, rédigé par Bajza; le *Kœzlœny*, organe du ministère hongrois; le *Figyelmezæ*, rédigé par Charles Vida, et une vingtaine d'autres feuilles exclusivement politiques, ou à la fois politiques et littéraires, qui disparurent à la chute de la révolution hongroise. Au commencement de 1855, cependant, on comptait de nouveau 15 feuilles en langue madgyare; mais dans ce nombre il n'y avait que deux *journaux* politiques, le *Budapesti Hirlap*, organe officiel, fondé en 1849 par Szilagyi, et le *Budapesti Naplo*, *journal* quotidien de tendances plus patriotiques, créé la même année par Csaszar et rédigé plus tard par *Tærœk*. Le seul recueil purement scientifique de la Hongrie était l'*Uj magyar Muzeum*, rédigé par Toldy. La presse littéraire avait atteint un bien plus large développement et était représentée par diverses publications hebdomadaires, parmi lesquelles il faut citer le *Délibab*, l'*Hœlgyfutar*, le *Divatcsarnok* et le *Szepirodalmi lapok*.

La presse périodique a extraordinairement gagné à la transformation politique de la Hongrie en 1861, et, bien que ce soit la politique qui ait toujours tenu la haute main depuis cette époque, le *Journal* scientifique a réussi non-seulement à se maintenir, mais encore à s'étendre notablement. Le *Budapesti Szemle*, rédigé depuis 1857 par Csengery, sert, à la manière des revues françaises, d'intermédiaire entre la science et la grande masse du public. Comme organes purement scientifiques, on peut citer le *Magyar Nyelveszet* (*Philologie hongroise*), publié par Paul Hunfalvy depuis 1856; l'*Orvosi lap* (*Feuille médicale*), rédigé par Markusovsky, etc.

Les *journaux* politiques les plus influents en langue hongroise étaient, à la fin de 1868, le *Pesti naplo*, le *Szasadunk*, l'*Hazank*, le *Hon*, la *Magyar ujsag* et le *Hirnœk*, organes de la majorité de la diète, de Klapka, de la gauche modérée, de la gauche, de l'extrême gauche et du clergé. Le *Pesther Lloyd*, fondé en 1854, et l'*Ungarischer Lloyd*, qui paraît depuis 1868, sont rédigés en allemand et défendent la politique d'égalisation. Un autre *journal* allemand mensuel, l'*Ungarische Monatschrift*, a été fondé en avril 1868 par le comte Olivier Bethlen, qui y soutient l'idée de la formation d'un grand empire danubien par l'union des Hongrois avec les Roumains et les Serbes. En 1868, il paraissait dans les différentes provinces de la Hongrie un nombre total de 203 *journaux* et écrits périodiques, dont 53 étaient politiques; 111 étaient rédigés en hongrois, 53 en allemand, 12 en croate, 10 en serbe, 6 en roumain, 4 en italien, 3 en slovaque, 2 en tchèque, 1 en illyrien et 1 en russe. En 1872, il se publiait : en langue hongroise, 175 publications, dont 16 *journaux* quotidiens, 106 publications hebdomadaires, 53 revues mensuelles; en langue allemande : 15 *journaux* quotidiens, 60 publications hebdomadaires, 8 revues menuselles, en tout 83 pour 97,800 abonnés; en langues slaves : 2 *journaux* quotidiens, 31 publications hebdomadaires, 15 revues, en tout 48 publications adressées à 30,950 abonnés; en langue roumaine : 11 publications pour 7,800 abonnés; en langue italienne : 3 *journaux*, 2,200 abonnés. Il paraît une feuille religieuse en latin, *Fasciculi ecclesiastici*, qui se publie à Ofen. En somme, la Hongrie possède 321 publications adressées par la poste à 275,450 abonnés. On ne connaît pas le nombre des abonnés servis en dehors de la poste.

— *Inde*. Dès 1846, il paraissait à Calcutta 17 *journaux* en langue anglaise. Sur ce nombre, 6 étaient quotidiens, 3 paraissaient trois fois par semaine et 8 étaient hebdomadaires. Bombay possédait à la même époque 10 *journaux* bihebdomadaires. Le plus ancien de ces derniers est la *Calcutta Gazette*, qui date de 1784, et à côté de laquelle il faut citer le *Friend of India*, le *Calcutta Asiatic Observer*, le *Bengal Recorder*, le *Calcutta Englishman*, etc. A Bombay paraissent encore le *Times of India*, la *Bombay Gazette* et les *Mercantile News*, qui sont quotidiens; puis différentes feuilles hebdomadaires ou bihebdomadaires, telles que la *Government Gazette*, la *Native opinion*, le *Guardian*, etc.; à Madras, le *Madras Times*, le *Madras Athenæum*, le *Standard and Carnatic Telegraph*, etc. Les plus importants parmi les *journaux* de l'intérieur sont : la *Delhi Gazette*, les *Murshedabad News* à Behrampore, l'*Indian public Opinion* à Lahore (depuis 1866 seulement), et le *Currachee Advertiser* dans le Sindh. Citons encore le *Colombo Times*, de Ceylan, la *Singapore Chronicle* et la *Singapore free Press*, de Singapore, le *Malacca Observer*, la *Maulmain Chronicle*, etc.

Un accroissement non moins rapide s'est produit dans la presse indigène, dont les publications consistent en *journaux* politiques sur le modèle des *journaux* européens, et en *journaux* frivoles ou religieux, édités par des Européens, des indigènes instruits ou des missionnaires. En 1850, on comptait 26 *journaux* en langue indoustanie : 7 paraissaient à Agra, 8 à Delhi, 5 à Benarès, 2 à Merut et les quatre autres à Lahore, à Bareilly, à Simla et à Indore. En 1854, l'Indoustan proprement dit possédait de 55 à 60 feuilles, écrites dans les différentes langues de l'Inde, et ce nombre s'est encore augmenté pendant la période de réformes qui a suivi la grande insurrection de 1857. En 1867, il paraissait dans toute l'Inde anglaise de 120 à 130 *journaux* périodiques, écrits dans les langues indigènes. Les plus anciens sont écrits en langue bengali; le premier, le *Soumatchar Dourpoun*, fut fondé en 1818 par l'institut des missions de Sérampore. Le premier *journal* fondé et rédigé par un indigène fut le *Soumatchar Tchandrika* (1822), qui parut longtemps sous la direction de Bhabounitchara-Banerdji. Il y a, en outre, des *journaux* politiques ou autres rédigés en guzerate, en mahratte, en sindhi, en tamoule, en canara, en telouga et en cingalais. Ces derniers paraissent en partie dans les provinces méridionales. Mais c'est surtout dans l'Indoustan proprement dit et dans les provinces du nord que la presse a pris, depuis quelques années, le plus d'essor. Des *journaux* de toute nature, rédigés en indoustani, sont publiés non-seulement à Agra, à Delhi, à Allahabad, mais encore à Lahore, à Lucknow, où paraît, entre autres, le substantiel *Awadh Akhbar*; à Cawnpore, à Bareilly, à Schadjehanpore, à Boulandjer, à Mirat, à Schikarpore et à Currachee dans le Sindh, ainsi qu'à Bombay et à Madras. A une époque récente, il s'est aussi créé dans l'Indoustan une presse scientifique. Parmi les publications de ce genre, il faut citer l'*Agra law Journal*, qui paraît en anglais et en indoustani, le *Journal médical Pundjabi*, de Lahore, et le *Pandit*, *journal* rédigé en anglais et en sanscrit, qui a été fondé en 1866 et qui est d'une haute importance pour les études sanscrites.

Le journalisme littéraire s'est de bonne heure implanté dans l'Inde, et il s'y publie un grand nombre de revues et de magazines, dont la plupart sont, il est vrai, presque entièrement consacrés à la défense des intérêts des Européens dans ces contrées. Le plus ancien recueil de ce genre est le *Calcutta Monthly Register*, fondé en novembre 1790. Viennent ensuite la *Calcutta Review* (1844), le *Madras Journal of literature and science*, le *Punjab educational Magazine*, qui paraît à Lahore depuis 1866, le célèbre *Journal of the asiatic Society of Bengal* (depuis 1843), le *Journal of the Bombay branch of the asiatic Society* (depuis 1841), le *Journal of the geographical Society of Bombay*, les *Indian annals of medical science*, le *Journal of the agricultural and horticultural Society of India*, le *Madras monthly journal of medical science*, le *Journal of the Ceylan branch of the royal asiatic Society*, publié à Colombo dans l'île de Ceylan; le *Journal of the Indian archipelago*, de Singapore; le *Tungoo Karen Press*, fondé en 1865 à Tungoo, dans le pays des Karens, par le savant missionnaire Mason.

— *Italie*. C'est l'Italie qui ouvre la marche dans l'histoire du journalisme européen. Vers le milieu du XVI^e^ siècle, le gouvernement de Venise, alors en guerre avec la Turquie, faisait publier de temps en temps des nouvelles écrites (*notizie scritte*) sur les principaux événements de cette guerre. Ces nouvelles étaient mises à la disposition des lecteurs, moyennant une pièce de menue monnaie appelée *gazzetta*, d'où est venu le nom de gazette, donné aux premiers journaux en Italie, en France, en Espagne et en Angleterre. Le gouvernement vénitien, redoutant la propagation trop rapide des nouvelles politiques, s'opposa, longtemps encore après l'invention de l'imprimerie, à la publication de *journaux* d'une autre nature que ceux que nous venons de mentionner. A peine, cependant, eut-il permis qu'on fît paraître des gazettes imprimées, que cette innovation se répandit de Venise dans tout le reste de l'Europe. La rapidité avec laquelle plusieurs villes d'Italie se trouvèrent en possession de leurs *journaux* particuliers alarma le pape Grégoire XIII, et ce pontife lança une bulle d'excommunication contre les journalistes, qui s'appelaient alors en Italie *menanti*, et auxquels, par un jeu de mots, il appliquait la qualification de *minantes* (menaçants).

Quoi qu'il en soit, ce n'est guère qu'à une époque toute récente qu'une presse périodique, dans le véritable sens de ce mot, a pu se développer en Italie.

A l'époque de l'absolutisme et de la censure religieuse et gouvernementale, il ne pouvait guère être question d'une presse politique. Les *journaux* qui avaient alors le plus de crédit étaient les gazettes privilégiées de Milan, de Venise, de Turin, de Gênes, de Bologne, de Lucques, de Florence, de Rome, de Naples et de Palerme; et cependant elles n'ouvraient jamais leurs colonnes à aucune discussion politique. On se souvient encore en Italie de la sensation produite par l'exagération des principes absolutistes qui se fit jour dans la *Voce della verità*, de Modène, après la compression des mouvements de 1831. Les tentatives des patriotes pour fonder une presse libérale ne purent réussir. C'est ainsi que l'*Indicatore genovese* (1828), dans lequel débuta Mazzini, et l'*Indicatore livornese*, fondé en 1829 par Guerrazzi, succombèrent peu de mois après leur naissance. L'impossibilité de débattre dans des feuilles publiques les questions intéressant la liberté provoqua la formation d'une presse clandestine; la plupart des *journaux* révolutionnaires furent rédigés et imprimés à l'étranger et introduits ensuite par contrebande en Italie. Il faut citer particulièrement, parmi ces publications, la *Giovine Italia*, revue créée par Mazzini en 1832, défendant les mêmes principes et poursuivant le même but que la société secrète dont elle avait pris le nom. Elle parut, mais non régulièrement, jusqu'en 1834 à Marseille, et, outre Mazzini, elle comptait parmi ses collaborateurs Sismondi, Pietro Giannone, Demofilo (Gioberti). A la *Giovine Italia* succédèrent un grand nombre d'autres feuilles radicales, imprimées à l'étranger, entre autres l'*Italiano* (Paris, 1836), l'*Apostolato popolare* (Londres, 1840), etc. La presse mazzinienne cessa de fonctionner en 1845, époque à laquelle les efforts de l'Italie pour arriver à une vie politique indépendante commencèrent à ouvrir de nouvelles voies et trouvèrent rapidement l'occasion de se manifester au grand jour.

L'avénement de Pie IX et le mouvement réformateur qu'il provoqua dans toute l'Italie eurent pour effet d'adoucir beaucoup la législation de la presse dans la plupart des Etats de cette contrée; puis l'ouragan de 1848 renversa toutes les barrières qui la gênaient encore. Un nombre incroyable de feuilles politiques naquirent alors. C'est à Rome, en 1846, que parurent, avec l'autorisation du nouveau pontife, les premiers *journaux* véritables de l'Italie : la *Bilancia* et il *Contemporaneo*, considéré à bon droit comme le premier *journal* italien vraiment politique. Ce *journal* devint, sous la direction de Sterbini, l'organe des radicaux. Le parti modéré eut pour organe, au commencement de l'année 1848, l'*Epoca*, puis, après la formation de la République romaine, la *Speranza dell' epoca*. La feuille quasi-officielle du gouvernement révolutionnaire, pendant les derniers mois de son existence, fut l'*Italia del popolo*. A Bologne, le *Felsinco*, redigé par Minghetti et autres, représentait, en 1848, les idées modérées, tandis que l'*Italiano* appartenait au parti radical.

Les réformes opérées à Rome eurent leur contre-coup en Toscane; les libéraux de cette contrée parvinrent à obtenir d'importants adoucissements dans la législation de la presse, en sorte que, dès 1847, à la place des *journaux* clandestins, qui presque seuls, jusqu'à ce jour, avaient alimenté la curiosité publique, on vit paraître une foule de *journaux*, dont les plus importants furent la *Pa-*

tria, fondée par Ricasoli et rédigée dans le sens modéré par Salvagnoli et Lambruschini; l'*Alba*, rédigée par l'exilé sicilien Lafarina, et professant des idées unitaires fort prononcées, et le *Popolano*, organe du parti radical. Le printemps de 1848 vit naître le *Conciliatore*, supprimé en 1849, lors de l'entrée des Autrichiens; rétabli sous le titre de *Lo Statuto*, il se maintint jusqu'à la chute de la constitution toscane. Le *Costituzionale* protesta jusqu'à la fin, avec lui, contre les efforts de la réaction envahissante. Tous ces *journaux* paraissaient à Florence. Parmi ceux du reste de la Toscane, les seuls dont le nom mérite d'échapper à l'oubli sont : l'*Italia*, de Pise, rédigée, en 1847 et 1848, par Montanelli, Centofanti, Giorgini et autres, et le *Corriere livornese*, dont le principal rédacteur était Guerrazzi.

La révolution du 12 janvier 1848 introduisit à sa suite, en Sicile, la liberté de la presse. Citons, parmi les feuilles qui parurent alors : le *Cittadino*, organe du gouvernement révolutionnaire; l'*Apostolato*, rédigé par Crispi; la *Vipera*, adversaire du gouvernement, et surtout l'*Indipendenza e la Lega*, organe du parti monarchique autonomique, qui était répandue sur toute la surface de l'île, et réclamait la formation d'un royaume de Sicile indépendant, mais uni par confédération avec les autres Etats d'Italie. Après la chute de Messine, en septembre 1848, ces *journaux* furent remplacés par d'autres, tels que la *Democrazia*, de Lafarina, et la *Luce*, qui défendait les droits historiques de la Sicile. La restauration de mai 1849 mit une fin violente à l'existence du journalisme sicilien.

A Naples, dans les premiers jours de l'année 1848, la presse passa tout à coup d'une oppression tyrannique à une liberté sans limites. Dans le déluge de feuilles qui virent le jour à cette époque, le premier rang revient au *Tempo*, rédigé par Troia, Baldacchini, Bonghi, Carraciolo et Gatti. En sa qualité d'organe du parti modéré, ce *journal* réclama la coopération des troupes napolitaines à la guerre de l'indépendance, puis, lors de la première assemblée législative, l'établissement d'un pouvoir constituant, agissant de concert avec le roi; cette feuille eut la plus grande part à la formation du ministère Troia; mais, après le coup d'Etat du 15 mai 1848, elle passa aux gages du gouvernement, devint réactionnaire et parut aussi longtemps que le gouvernement crut avoir besoin d'un organe. Après le *Tempo*, on ne trouve, parmi les *journaux* napolitains de cette période, que le *Nazionale*, rédigé dans le sens radical par Spavento, et supérieur à toutes les autres feuilles républicaines. Du reste, la presse dépérit à mesure que l'autorité du gouvernement se fortifia.

La Lombardie et la Vénétie virent aussi, après leur affranchissement en 1848, naître un grand nombre de *journaux*, rédigés les uns dans le sens libéral modéré, les autres dans le sens radical et républicain. L'organe du gouvernement provisoire à Milan, qui était en même temps celui des idées modérées en Lombardie, *Il 22 marzo*, avait été fondé et fut longtemps rédigé par Tenca; il cessa de paraître lors du retour des Autrichiens; Griffini et Allieri publiaient la *Voce del popolo*, autre *journal* assez répandu, et relativement modéré, quoiqu'il ne fût pas toujours d'accord avec le gouvernement provisoire. A Milan, où parut, en mai 1848, la première feuille républicaine, nous trouvons l'*Italia del popolo*, organe de Mazzini, rédigé au début par G. Revere. L'entrée des Autrichiens à Milan ayant rendu la publication de ce *journal* impossible dans cette ville, on le transféra à Rome, où il fut également supprimé en mars 1849. Le revirement politique qui s'opéra en Piémont en mars 1848 eut la plus heureuse influence sur le développement de la presse italienne. Les quelques feuilles qui s'y étaient publiées jusqu'à ce jour n'avaient eu, pour ainsi dire, aucune importance politique; c'était à peine si Brofferio, dans les nombreux *journaux* qu'il créa successivement et qui étaient presque exclusivement littéraires, osait se permettre, de temps à autre, quelque timide allusion politique; mais, dès que l'on eut le premier souffle de liberté, il se créa à Turin plusieurs *journaux* qui acquirent rapidement beaucoup d'influence et parmi lesquels la première place revient au *Risorgimento*, organe des libéraux conservateurs, qui compta parmi ses rédacteurs Balbo, Boncompagni et Cavour. Il combattit avec énergie les excès des radicaux et soutint qu'il était du devoir du Piémont de se mettre à la tête de la guerre de l'indépendance. L'*Opinione*, rédigée successivement par Durando, par Montezemolo et par Bianchi-Giovini, afficha des tendances moins conservatrices, mais toujours d'un libéralisme modéré. La *Concordia*, fondée par Valerio, soutint la gauche parlementaire, et dans les premiers moments de surexcitation, parvint à une grande publicité. En même temps fut fondée la *Gazzetta del popolo*, par le libraire Arnaldi et rédigée par Goveau, lequel avait pour principaux collaborateurs Borella et Botterio; ce dernier est aujourd'hui rédacteur en chef. S'adressant surtout au peuple, ce *journal* obtint rapidement beaucoup de succès et son tirage s'éleva parfois jusqu'à 20,000 exemplaires. Le parti clérical avait fondé en 1848 l'*Armonia*, rédigée par le marquis de Birago, et qui, ainsi que les feuilles précédentes, se publiait à Turin. Il s'en créa aussi un grand nombre dans les provinces, mais la plupart eurent une existence éphémère. Le *Caroccio*, rédigé à Casal par Pinelli dans le sens libéral modéré, exerça seul quelque influence dans les premiers jours de l'année 1848.

A Gênes paraissaient à la même époque le *Corriere mercantile*, fondé depuis plusieurs années déjà, et la *Lega italiana*, dans laquelle Mamiani défendait les idées des fédéraux. Dès 1848, ainsi que nous l'avons vu, la presse piémontaise était supérieure à celle du reste de l'Italie, comme valeur et comme influence; lorsque la réaction eut repris partout la haute main, en 1849, elle fut la seule à conserver de l'importance; car ce ne fut que dans le royaume de Sardaigne que la constitution laissa subsister une presse libre, soumise toutefois à certaines restrictions. Aussi l'histoire du journalisme politique en Italie pendant la période 1849-1859 se borne-t-elle à l'histoire du journalisme piémontais. Cependant la plupart des *journaux* publiés à cette époque dans ce royaume, à Turin surtout, eurent une courte durée. Les seules feuilles libérales de l'année 1848 qui se maintinrent furent la *Gazzetta del popolo* et l'*Opinione;* celle-ci défendait alors les idées libérales modérées de l'aristocratie lombarde. Lorsqu'elle eut passé sous la direction de G. Dina, Bianchi-Giovini, qui en avait été le rédacteur jusqu'alors, fonda l'*Unione*, bientôt remarquée par sa vigoureuse polémique contre le clergé. La fraction démocratique de l'émigration lombarde trouva un organe d'abord dans le *Progresso*, qui avait succédé à la *Concordia* et auquel collaborèrent Correnti, Crispi, etc.; puis, plus tard, dans le *Diritto*, fondé en 1854. Une autre feuille de l'opposition, la *Libertà* de Brofferio, combattit longtemps avec beaucoup de vivacité la politique de Cavour, qui, de son côté, avait un zélé défenseur dans le *Parlemento*, transformé en *Il Piemonte*, en 1855, et rédigé par Farini. Le centre, conduit par Ratazzi, et appelé le troisième parti, fonda en 1854 la *Croce di Savoia*, qui fut parfaitement rédigée par les Siciliens Amari et Ferrara, mais qui ne parut que peu de temps. C'est à la même fraction qu'appartenait un *journal*, le *Cittadino d'Asti*, rédigé par Gatti.

Tandis que ces feuilles plus ou moins libérales ne s'écartaient pas des limites prescrites par la constitution, le parti mazzinien, qui, de 1849 à 1851, s'était contenté de publier à Lausanne, sous son titre favori, l'*Italia del popolo*, une simple revue, crut le moment favorable pour continuer son agitation républicaine, sous la protection du gouvernement piémontais, au moyen d'un *journal* quotidien paraissant en Italie. Il fonda à Gênes l'*Italia e popolo*, feuille républicaine, qui cessa de paraître en 1857, mais qui fut suivie de l'*Italia del popolo*, également publiée à Gênes (1857-1858), et d'une revue, *Pensiero e azione*, rédigée dans le même sens. L'organe d'un autre parti anticonstitutionnel, la cléricale *Armonia*, perdit toute importance, lorsqu'à la mort de Birago, don Margotto, qui en avait été jusqu'alors l'un des principaux rédacteurs, fonda un *journal* particulier, l'*Unità cattolica*, qui occupe encore aujourd'hui le premier rang parmi les organes du parti clérical en Italie.

Pendant cette période de réaction il n'exista, en dehors de la Sardaigne, qu'une presse exclusivement officielle. Les tentatives faites pour créer des *journaux* indépendants échouèrent en général; il n'y eut guère d'exception que pour *Il Crepuscolo* de Milan, feuille hebdomadaire politique et littéraire, fondée en 1850 par Tenca et rédigée par lui jusqu'au moment où elle cessa de paraître (décembre 1859).

Les transformations politiques des années 1859 et 1860, à la suite desquelles la liberté de la presse, qui régnait en Piémont, se trouva étendue dans toute la Péninsule, eurent pour effet de provoquer la création d'un grand nombre de *journaux*.

La presse de Turin, qui avait le plus contribué à préparer la révolution, était aussi le mieux en état de la seconder et même de la diriger. L'*Opinione*, qui, en 1859, dans le but de populariser la grande presse, avait abaissé à 5 centimes le prix de son numéro, en vendait à cette époque jusqu'à 15,000 par jour. C'est encore aujourd'hui l'une des feuilles les plus répandues. Elle soutient le gouvernement, quand celui-ci affecte une couleur modérée, et peut souvent être regardée comme officieuse. Le *Diritto*, qui se pose comme l'organe de la démocratie italienne, est également fort répandu. Après avoir été longtemps le principal *journal* de l'opposition, il défend aujourd'hui le centre gauche. Ces deux feuilles furent transférées à Florence en 1865, époque où cette ville devint le siége du gouvernement. Il en a été de même de l'*Italie* (en langue française), fondée surtout comme moyen d'action sur l'étranger, et qui est semiofficieuse. Le changement de capitale amena la chute complète de la *Stampa*, que les libéraux modérés des provinces annexées avaient fondée à Turin, en 1862, pour contre-balancer la prépondérance de l'influence piémontaise dans ces provinces. Les seules feuilles de quelque importance qui soient restées à Turin, en 1865, sont : l'*Unità cattolica* et la *Gazzetta del popolo*, organe du parti national piémontais, qu'a mécontenté la translation de la capitale à Florence, et qui, par suite, est devenu l'allié de l'opposition radicale.

A Gênes, les idées modérées sont toujours défendues par la *Gazzetta di Genova*, et surtout par le courageux *Corriere mercantile*. C'est là que le parti républicain a établi son foyer central; seule, l'*Unità italiana*, organe principal de Mazzini, a été forcée de quitter Gênes, où elle avait été fondée en 1860, et d'aller s'établir à Milan, où elle est loin d'être dans un état florissant.

C'est pourtant à Milan que prospère la grande presse, la presse à prix élevé. Après la chute de la domination autrichienne, la riche aristocratie lombarde fonda, dans cette ville, la *Perseveranza*, rédigée d'abord par Allieri, puis par le savant et spirituel Bonghi, sous lequel elle est devenue le meilleur, le plus complet et le plus intéressant *journal* de l'Italie. La *Perseveranza* peut soutenir la comparaison avec les premiers *journaux* des autres contrées de l'Europe. L'ancien organe du gouvernement autrichien, la *Gazzetta di Milano*, appartient aux chefs de l'opposition radicale. La plus répandue, cependant, parmi toutes les feuilles de Milan, est le *Pungolo*, de couleur indécise, écrit dans la langue du peuple et représentant les opinions des classes moyennes mécontentes.

A Venise, le changement de régime a transformé la *Gazzetta di Venezia*, qui était d'abord officielle, en une feuille libérale et nationale, mais n'a amené la création d'aucune autre feuille qui mérite d'être mentionnée.

Florence resta, depuis 1865 jusqu'en 1870, le centre du journalisme italien. Il s'y publie, à côté de la *Gazzetta uffiziale del regno d'Italia*, un grand nombre de *journaux*, qui représentent les nuances de tous les partis, à l'exception du républicanisme exalté. et parmi lesquels il faut surtout citer : la *Nazione*, fondée en 1859 par Bianchi, Pasini, Galeotti, etc., organe principal des libéraux modérés de la Toscane, et la *Riforma*, qui, suivant l'exemple du *Diritto*, se mit à défendre, en 1867, le centre gauche, bien qu'elle eût été fondée par des membres de la gauche (Crispi, de Boni, etc.). Quant aux feuilles créées dans les provinces depuis l'annexion, le *Corriere dell' Emilia*, la *Gazzetta delle Romagne*, publiées l'une et l'autre à Bologne, et toutes les deux modérées, l'*Amico del popolo*, organe démocratique, à Parme, le *Patriota*, à Ancône, le *Corriere delle marche*, etc., elles n'ont eu qu'un faible débit. Aucun *journal* sérieux de quelque importance n'a pu se maintenir à Naples, où, après la guerre de 1859, il se forma deux courants dans l'opinion publique et dans la presse quotidienne. Les libéraux, qui, sans abandonner les idées constitutionnelles, désiraient le maintien de l'indépendance napolitaine, avaient pour principal organe l'*Italia*, où écrivaient de Cesare, Cappone, etc. Le *journal* du parti national était le *Nazionale*, fondé par Longhi, qui soutenait la politique de Cavour. Il cessa de paraître lorsque la suppression de la vice-royauté anéantit les dernières traces de l'autonomie napolitaine. Parmi les nombreuses feuilles, qui, depuis lors, ont été créées à Naples, il faut citer le *Pungolo*, qui, comme son homonyme de Milan, est l'organe d'une opposition mal définie; la *Patria*, qui défend la droite; *Roma*, fondée par l'extrême gauche, et le *Popolo d'Italia*, républicain. Dans les provinces napolitaines, il existe quelques feuilles de peu d'importance. La presse sicilienne n'occupe pas un plus haut rang. Le *Precursore*, organe de l'opposition démocratique, fondé par Crespi en 1860, est plus répandu dans l'île que le *Corriere siciliano*, *journal* libéral modéré et ami du gouvernement. La feuille la plus populaire de Palerme, et même de toute la Sicile, est l'*Amico del popolo*, qui appartient à l'opposition modérée; c'est surtout dans la même ville que la *Forbice*, *journal* d'une nuance assez indécise, a le plus grand nombre de lecteurs. La presse de Messine fait, somme toute, moins d'opposition que celle de Palerme.

— *Norvége*. Les premiers *journaux* de la Norvége furent la *Christiania intelligentssedlerne*, fondée en 1763; les *Adressecontoirs Efterretninger*, de Bergen, qui parurent en 1765, et les *Trondhjems borgerlige Realskoler privilegirte adressecontoirs Efterretninger*, de Drontheim, qui commencèrent deux ans plus tard. En 1844, il ne paraissait encore que trois *journaux*, en dehors de ceux que nous venons de mentionner. La presse périodique n'eut, du reste, aucune importance politique jusqu'au commencement de l'année 1830, où s'engagea la lutte entre Wergeland et Welhaven, ainsi qu'entre le parti des fonctionnaires et celui des paysans. Les premiers eurent pour organe, à partir de 1836, le *Constitutionelle*, qui fusionna, en 1847, avec le *Norsk Kigstidende*, qui existait depuis 1815. Schweigaard, Birch-Reichenwald et Welhaven avaient fondé antérieurement, pour combattre les efforts nationaux de Wergeland, le *Widar*, *journal* plutôt littéraire que politique, qui parut de 1833 à 1835. Le parti populaire fut représenté par le *Morgenblad*, créé en 1819. Cette feuille, l'*Aftonbladet* de Christiania et la *Christiania Posten*, qui date de 1847, sont actuellement les *journaux* les plus importants de la Norvége. Le plus répandu des *journaux* hebdomadaires est l'*Almuevennen;* après lui viennent immédiatement le *Norsk Folkeblad*, rédigé par Bjærnstjern; le *Menigmands-Ven*, sous la direction de A. Beng; le *Skillingsmagasinet* et le *Vikingen*, feuille critique, humoristique et satirique.

Parmi les *journaux* non politiques de la Norvége, le premier rang appartenait au recueil de littérature et de critique, le *Norsk Tidskrift for Widenskab og Literatur*, qui fut rédigé par Langa, de 1847 à 1863; Christiania possédait, en outre, plusieurs excellents *journaux* de médecine, d'histoire naturelle, de théologie, etc.

— *Océanie*. En Australie, le journalisme a fait les progrès les plus rapides, bien que la plupart des *journaux* qui y furent publiés n'aient eu qu'une existence très-éphémère. Il paraissait, en 1844, dans les différentes colonies australiennes, plus de 30 *journaux*, presque tous hebdomadaires, notamment 8 à Sidney, dont 1 quotidien; 3 bihebdomadaires à Melbourne; 1 hebdomadaire à Geelong; 4 dans l'Australie méridionale, dont 1 bihebdomadaire, 2 à Swanriver, et 13 à la Terre de Van-Diemen. Le *journal* le plus important de la Nouvelle-Galles du Sud est le *Sidney Herald*. C'est en 1838 que fut fondé le premier *journal* de l'Australie méridionale, la *South Australian Gazette*. En 1867, les *journaux* les plus lus dans cette province étaient le *Southern Australian*, la *South Australian government Gazette*, le *South Australian register*, publiés tous les trois à Adélaïde, et le *Star*, de Ballarat, tandis que la *Perth Gazette* était la principale feuille de l'Australie occidentale. En 1851, il y avait à Adélaïde 12 imprimeries, d'où ne sortaient pas moins de 13 *journaux*, dont 11 en anglais et 2 en allemand : le *Deutsche Zeitung* (*Gazette allemande*) et le *Sudaustralische Zeitung* (*Gazette de l'Australie méridionale*). Ce nombre baissa rapidement jusqu'à 6, après la découverte de nouveaux gîtes aurifères, et les *journaux* allemands furent du nombre de ceux qui cessèrent de paraître. Depuis lors, cependant, il a surgi, non-seulement dans l'Australie méridionale, mais encore et surtout dans la colonie de Victoria, qui a été fondée en 1853 et qui a rapidement progressé, un grand nombre de nouveaux *journaux*, parmi lesquels il s'en trouve plusieurs allemands. En tête de ceux qui paraissent actuellement, il faut citer le *Melbourne Argus*, le *Melbourne Herald* et les *Geelong Daily News*. Il se publie aussi à Melbourne des revues littéraires et scientifiques, telles que l'*Australian medical journal* (depuis 1862) et l'*Australian Monthly Magazine* (depuis 1867). Dans la colonie récemment fondée de Queensland, paraît, à Brisbane, la *Brisbane free Press*.

Dans la Nouvelle-Zélande parurent immédiatement après la création de la colonie, en 1839, deux *journaux :* la *New Zealand Gazette* et le *New Zealand Advertiser ;* leur nombre s'élevait à 6 en 1851. Actuellement, il n'est presque aucune localité qui ne possède son *journal* particulier. A Auckland, les feuilles les plus importantes étaient, en 1868, la *New Zealand Gazette*, que nous avons déjà citée, et le *Southern Cross;* à Wellington paraissaient à la même époque deux *journaux* quotidiens : l'*Independent* et l'*Advertiser*. Parmi les *journaux* allemands qui ont été publiés en Australie pendant ces dernières années, il faut citer la *Germania* et la *Deutsche Zeitung* (*Gazette allemande*), de Melbourne, la *Deutsche Zeitung*, de Sidney, et la *Deutsche Zeitung*, d'Adélaïde.

L'archipel polynésien possède aussi sa presse périodique. C'est dans les îles Sandwich et Hawaï qu'elle a pris naissance, et il s'y publiait, en 1867, 6 journaux, dont 3 en anglais et 3 en langue havaï.

— *Pologne*. La presse polonaise se divise en presse polono-russe, qui a son foyer à Varsovie; en presse polono-prussienne, qui a le sien à Posen; en presse polono-autrichienne, dont les centres principaux sont Lemberg, Cracovie et Vienne; enfin, en presse de l'émigration, dont les organes sont à Zurich, à Londres et à New-York. Le nombre des feuilles périodiques publiées dans toutes les provinces de l'ancien royaume de Pologne était de 40 environ en 1830; il était tombé à 15 en 1840; mais il remonta à 20 en 1846, par suite du nouveau soulèvement de cette année. Depuis lors, malgré la rigoureuse censure exercée par les autorités russes, il s'éleva progressivement jusqu'à 70, et, quoique l'insurrection de 1863 ait de nouveau amené une diminution dans ce nombre, on comptait encore, en 1868, 59 *journaux* ou revues, sur lesquels 17 étaient politiques, dont 4 à Varsovie, 3 à Lemberg, 2 à Posen, et les autres à Cracovie, à Culm, à Teschen, à Lodz, à Thorn, à Zurich, à Londres et à New-York.

Parmi les *journaux* politiques de la période antérieure à 1831, la *Nowa Pologna* (*Pologne nouvelle*) et le *Dziennik gwardji narodowej* (*Journal de la garde nationale*), qui, comme tous les autres organes politiques de cette époque, se publiaient à Varsovie, avaient seuls quelque importance. Après la révolution de 1830, toutes les feuilles qui ne se montraient pas favorables au gouvernement furent supprimées. Jusqu'en 1846, les organes les plus estimés de la presse périodique furent : le *Kwartalhik Naukowy* (*Trimestriel scientifique*), de Cracovie; les *Vizerunki* (*Images*) et l'*Athenæum*, de Wilna; la *Biblioteka Warszawska* (*Bibliothèque de Varsovie*) et le *Czasopismo Ossolinskich* (*Journal des Ossolinski*), de Lemberg. Les émigrés, toujours divisés en différents partis, fondèrent dans le même intervalle une cinquantaine de *journaux*, dont la plupart furent publiés à Paris

et n'eurent qu'une existence éphémère. Les seuls qui purent se maintenir assez longtemps furent la *Kronika emigracyina* (*Chronique de l'émigration*), organe de Czartoryski; le *Przeglad rzeczy Polskich* (*Précis des choses polonaises*), organe du parti de la centralisation, et les *Wiadomosei Polskie* (*Nouvelles polonaises*), feuille de la noblesse. A tous ces *journaux* a survécu le *Demokrata*, qui se publie encore à Londres sous le titre de *Glos wolny* (la *Voix libre*).

L'ère la plus brillante de la presse politique polonaise est l'époque comprise entre 1846 et l'insurrection de 1863. A Cracovie paraissait la *Jutrzenka* (*Aurore*), qui avait une excellente rédaction, et qui, plus tard, a fait place au *Czas* (le *Temps*). La presse polonaise de Posen défendait aussi dignement les intérêts politiques de ses nationaux dans le *Dziennik Poznanski* (*Journal de Posen*), qui était parfaitement dirigé. Ce que nous disons là peut également s'appliquer à la plupart des *journaux* publiés à Lemberg à cette époque.

L'insurrection de 1863 porta un rude coup à la presse polonaise. Dans la Pologne russe, où la presse politique succomba presque complétement aux rigueurs outrées de la censure, on s'adonna de plus en plus aux études et aux discussions économiques. Dans la Galicie, au contraire, la presse politique prit un développement étonnant. A la tête des *journaux* de Lemberg est la *Gazeta narodowa* (*Gazette nationale*), qui agit dans le même sens que le parti fédéral en Autriche; à Cracovie, c'est toujours le *Czas* qui est la feuille la plus lue et la plus influente, tandis qu'à Posen, le *Dziennik Poznanski* ne cesse de combattre le germanisme. Dans l'émigration, le *Glos wolny* de Londres et l'*Echo polskie* (*Echo polonais*), de New-York, sont démocratiques; la *Niepodleglosc* (*Indépendance*), de Zurich, sert d'organe au parti libéral centralisateur. Parmi les *journaux* politiques de Varsovie, on ne peut guère mentionner que le *Dziennik Warszawski* (*Journal de Varsovie*), qui est l'organe du gouvernement russe.

Parmi les *journaux* littéraires, nous citerons le *Dziennik literacke* (*Journal littéraire*), de Lemberg, la *Biblioteka warszawska*, de Varsovie, et le *Przegland Polski*, de Cracovie. La littérature est représentée par le *Tygodnek illustrovany* (*Hebdomadaire illustre*), qui possède une excellente rédaction; les *Klosy*, aussi illustrés, l'*Opiekun domowy* (le *Protecteur domestique*), qui se publient tous les trois à Varsovie; la *Strzecha*, de Lemberg. A Lodz, dans la Pologne russe, paraît la *Lodzer Zeitung* (*Gazette de Lodz*), rédigée en allemand; enfin Kœnigsberg possède le *Kaleiwis*, journal populaire hebdomadaire en langue lithuanienne.

— *Portugal.* La presse en Portugal passa, à peu de chose près, par les mêmes phases qu'en Espagne. Sans aucune importance jusqu'en 1820, le *journal* prit, en 1823, un essor qui ne fut pas de longue durée, et, pendant la période réactionnaire qui suivit, il retomba dans son insignifiance première. A l'avénement de Maria da Gloria, en 1834, une vie nouvelle sembla s'ouvrir pour la presse politique.

Aujourd'hui, la presse portugaise a laissé bien loin derrière elle sa voisine d'Espagne.

La plupart des 200 *journaux* qui paraissaient en Portugal vers la fin de l'année 1868 suivaient des tendances libérales. Le *Catholico* défendait la cause de la réaction, et la *Naçâo* celle des miguélistes. L'organe officiel, le *Diario do Governo*, qui paraissait depuis 1825, a pris, en 1861, le titre de *Diario de Lisboa*. C'est depuis la même époque que le *Diario das Cortes*, qui date de 1821, paraît sous le titre de *Diario da Camera dos Deputados*. Les plus importantes parmi les feuilles libérales sont : la *Revoluçâo de Septembri*, l'*Opiniâo*, le *Patriota*, le *Portugues*, le *Progresso*, le *Futuro* et le *Leirense*. Ces trois dernières feuilles, de concert avec la *Revista peninsular*, rédigée en portugais et en espagnol, demandent la réunion de l'Espagne et du Portugal. Parmi les *journaux* libéraux qui paraissaient jadis à Porto, le *Nacional* et l'*Ecco popular* tenaient le premier rang; le plus important est aujourd'hui le *Jornal do Porto*.

La presse littéraire et scientifique a également beaucoup gagné pendant ces dernières années. Vers 1830, le *Jornal de Coimbra* était la seule revue scientifique du Portugal. Le *Panorama*, publié par Herculano, de 1836 à 1844, parvint rapidement à une grande popularité. Puis vinrent la *Revista universal lisbonense* (1841-1857); l'*Instituto*, qui paraît à Coïmbre depuis 1853; l'*Archivo pittoresco*, fondé à Lisbonne en 1853, et une foule de revues consacrées à des matières spéciales. Le *Monitor dos teatros* est fort estimé. Les *journaux* illustrés les plus lus sont : l'*Universo pittoresco*, l'*Illustraçâo* et le *Portugal illustrado*. Depuis 1868, paraît à Lisbonne la *Voz femenina*, revue rédigée par des femmes. A Oporto, il faut citer la *Gazetta litteraria*, et surtout *Oporto illustrado*, qui date de 1833. A Coïmbre, la *Chrysalida* est rédigée par des étudiants.

— *Roumanie et Moldavie.* Bien que le journalisme n'ait encore atteint en Roumanie qu'une importance relativement minime, il n'en a pas moins exercé sur le développement de l'esprit national et de la civilisation indigène une influence qui s'accroît rapidement tous les jours. Ce n'est que vers le milieu de la première moitié de notre siècle, que réussirent les tentatives faites pour créer un *journal* en langue roumaine. Radulexu, qui a si éminemment contribué aux progrès de la civilisation roumaine, fonda à Bucharest le *Currier romanescu* (1828-1848), puis le *Currier de Ambe Sexe* (1843-1848), *journaux* qui jouirent d'un grand crédit, et dont la publication put être regardée comme le signe précurseur de la transformation des Principautés danubiennes et de leur réorganisation sur le modèle de la civilisation occidentale. En 1845, Laurianu et Balcescu commencèrent le *Magasinal istoricu pentru Dacia*, qui publie des documents du plus grand intérêt pour l'histoire de la Roumanie. En 1868, le plus important parmi les *journaux* de Bucharest était le *Romanul*, qui a été fondé en 1857 et qui, depuis lors, a été l'organe des chefs du parti ultra-libéral (Rosetti, Bratianu, Golescu).

Le mouvement littéraire commença plus tard en Moldavie. En 1840 parut la *Dacia literaria*, rédigée par Cozalhitschanu, Alexandri et Negruzzi, et, l'année suivante, Cozalnitschanu fonda encore les *Archiva Romanescu*. C'est d'une époque postérieure que date la revue *Convorbiri literare*, qui se publie à Jassy.

Il paraît aussi des feuilles roumaines dans l'empire d'Autriche. La *Gazette de Transylvanie*, fondée en 1837 par Baritz, et dont le supplément littéraire se publie à part sous le titre de *Foia*, eut assez d'importance tant qu'elle resta sous la direction de son fondateur; mais elle perdit ensuite beaucoup de son influence. Depuis quelques années, le savant chanoine Cipariu fait paraître l'*Archiv*, *journal* philologique.

En 1868, on comptait dans les Principautés 33 *journaux*, dont 7 seulement étaient littéraires ou scientifiques. Il se publiait à la même époque, en Autriche, 14 *journaux* roumains, dont 7 politiques.

— *Russie.* La Russie ne posséda pas de *journaux* jusqu'à Pierre le Grand, qui, pour tenir ses sujets au courant de la guerre avec la Suède, en fit paraître à Moscou, puis à Saint-Pétersbourg. Le plus ancien des *journaux* russes, qui compta le czar lui-même parmi ses rédacteurs, parut à Moscou en 1703, sous le titre de *Moskovskiia Viedomosti* (*Gazette de Moscou*), réimprimé en 1855 à Saint-Pétersbourg. Cette feuille ne tarda pas à périr, mais elle reparut en 1756. Parmi les autres *journaux* de cette époque, il faut citer la *Peterburgskiia Viedomosti* (*Gazette de Pétersbourg*), dont on possède la collection complète depuis 1714. Ce fut en 1755 que l'académicien Muller commença la publication du premier *journal* littéraire de la Russie, les *Iejemiesiatchniia Sotchinenia* (*Ecrits mensuels*), suivis, quatre ans plus tard, de la *Troudolioubivaia ptchela* (l'*Abeille laborieuse*), de Soumarokov. Le journalisme russe est surtout redevable de son développement à Novikov, qui publia successivement les *journaux* le *Peintre* (1770), l'*Aurore* (1778) et le *Crépuscule* (1782), et à Karamsine, qui fit d'abord paraître le *Journal de Moscou* (1791-1792), et fonda, en 1802, le *Courrier de l'Europe*, qui eut plus tard pour rédacteurs Joukovski et Katchenovski, et dans lequel étaient traitées les questions politiques.

Une nouvelle époque commence avec le *Télégraphe de Moscou* de Polevoi (1825-1834), qui, en combattant le pseudo-classicisme, opéra une révolution complète dans la littérature russe, et lui imprima une direction qu'elle a toujours suivie depuis lors, en dépit des transformations par lesquelles elle a passé.

Une presse politique, dans le sens réel de ce mot, n'est pas possible en Russie, parce que le gouvernement ne permet de publier que ce qu'il juge utile, ou tout au moins sans inconvénient, et empêche ainsi l'opposition de prendre pied. Ce n'est que lorsque de graves circonstances politiques, telles que l'invasion des Français en 1812, l'insurrection polonaise en 1830, la crise orientale de 1853, mettent le gouvernement dans l'obligation de calmer ou d'exciter les esprits, qu'une plus grande latitude est laissée aux journalistes. Parmi les journaux qui ont usé de ce semblant de liberté, mentionnons la *Peterburgskiia Viedomosti*, déjà citée; la *Sievernaia ptchela* (l'*Abeille du Nord*), qui, de 1825 à 1864, a été rédigée par N. Gretsch et Th. Boulgarine, et s'est fait, surtout par ses feuilletons, un grand cercle de lecteurs. L'*Invalide russe*, fondé en 1813, n'était au début qu'une petite feuille militaire hebdomadaire; depuis, il s'est transformé en un grand journal politique et a servi d'organe au gouvernement, mais seulement dans les questions militaires; la *Poste du Nord*, organe du ministère de l'intérieur, fondée en 1804, est quotidienne depuis 1862.

L'avénement d'Alexandre II amena un changement dans le régime de la presse. Ce prince autorisa jusqu'à certaines limites la discussion des questions sociales et économiques, telles que la suppression du servage, et les réformes administratives. La loi du 6 avril 1865 a affranchi de la censure les *journaux* quotidiens de la capitale, ainsi que les ouvrages de plus de 20 pages. Le journaliste qui, pendant ces dernières années, a exercé le plus d'influence a été Katkov, devenu, en 1863, rédacteur de la *Gazette de Pétersbourg*. Ce défenseur fanatique de la nationalité russe réclame l'anéantissement des Polonais et des Allemands. La *Kolokol* (la *Cloche*), fondée à Londres, en 1856, par Alexandre Hertzen, s'est posée comme le principal organe de l'opposition, et, malgré l'interdiction dont elle est frappée en Russie, cette feuille y est grandement répandue. Le *Fils de la Patrie*, rédigé depuis 1856 par Kartchevski, est destiné surtout à élever le niveau de l'éducation dans la classe bourgeoise. Le parti conservateur a pour organe le *Wiest*, qui se publie à Pétersbourg. Citons encore, parmi les autres *journaux* importants, la *Petersburger Zeitung* (*Gazette de Pétersbourg*), rédigée en allemand, qui appartient à l'Académie des sciences, et qui, à une époque récente, a énergiquement défendu les intérêts des Allemands, gravement compromis par les attaques du parti slavophile; le *Journal de Saint-Pétersbourg*, rédigé en français, organe officiel de la cour, qui renferme tous les articles à l'adresse de l'étranger; la *Moskwa*, de Moscou, qui est quotidienne depuis 1867, et qui voit le salut de la Russie dans le retour à l'état où cette contrée se trouvait avant Pierre le Grand; le *Golos* (la *Voix*), de Pétersbourg, rédigé par A. Krajewski, etc.

Au nombre des *journaux* de province, nous trouvons : le *Courrier d'Odessa*, avec une édition allemande et une édition française; le *Télégraphe*, de Kiev; le *Vilenski Viestnik* (*Messager de Wilna*); le *Kavkas* (*Caucase*), de Tiflis; la *Dœrptsche Zeitung* (*Gazette de Dorpat*) et la *Rigaische Zeitung* (*Gazette de Riga*), toutes les deux en allemand. La dernière est le plus important des *journaux* qui paraissent dans les provinces de la mer Baltique, et trouve de nombreux lecteurs dans les colonies allemandes de l'intérieur de l'empire.

Les intérêts du commerce sont défendus par la *Gazette de la Bourse*, qui est en même temps l'organe officiel du ministère des postes. L'*Iskra* (l'*Etincelle*) est le plus remarquable parmi les *journaux* satiriques.

Le nombre des feuilles officielles du gouvernement s'élevait, en 1868, à plus de 55 pour la Russie d'Europe.

Le journalisme littéraire est arrivé en Russie à une tout autre importance que le journalisme politique. De tout temps, les littérateurs russes les plus remarquables ont collaboré à différents *journaux* littéraires et scientifiques, dont les plus importants servaient d'organes à des fractions littéraires nettement séparées les unes des autres. Les passions et les partis, qui ne pouvaient se donner carrière sur le terrain des discussions politiques, trouvaient là, du moins, une arène, et il se déployait, dans les luttes littéraires, plus d'ardeur et d'animosité qu'elles ne semblent en comporter. La plus répandue parmi ces publications fut les *Otetchestvennia zapiski* (*Mémoires de la patrie*), qui, fondés d'abord par Sviniine, furent publiés, à partir de 1839, par Krajewski, et montrèrent constamment des tendances assez libérales. Mais l'excessive rigueur dont la censure fit preuve à dater de 1848 eut sur ce *journal* une influence d'autant plus fâcheuse que deux de ses meilleurs rédacteurs, Dostoïewski et Herzen, cessèrent d'y collaborer, et qu'un troisième, l'ingénieux critique Bielinski, lui fut enlevé par la mort. Le *Sovremmenike* (le *Contemporain*), fondé par Pouchkine, suit aussi des tendances libérales, mais a moins d'importance que le recueil précédent. La *Bibliothèque de lecture*, que l'entreprenant libraire Smirdine commença en 1834, fut d'abord dirigée par Senkovski, et obtint au début un succès qui ne se soutint pas dans la suite. Le *Moskvitianine* (l'*Habitant de Moscou*), fondé par Pagodine en 1841, était le premier parmi les *journaux* de la seconde capitale de l'empire russe; mais il a cessé de paraître en 1856. Citons encore le *Courrier russe* et les *Archives russes*, de Moscou; les *Annales de la patrie*, de Pétersbourg, etc. La plupart des revues russes ne paraissent qu'une fois par mois, mais elles forment des brochures ou plutôt des volumes de 30 à 40 feuilles, imprimées très-fin, et renferment, outre les articles de critique et de littérature, des ouvrages entiers, romans, relations de voyages, études historiques, travaux originaux ou traductions, etc. Le premier rang parmi les publications purement scientifiques revient aux *Mémoires* et au *Bulletin de l'Académie impériale de Pétersbourg*, qui se publient en russe et en français. Viennent ensuite le *Bulletin* et le *Viestnikc* (*Courrier*) *de la Société des naturalistes de Moscou;* les *Mémoires* et l'*Indicateur de la Société géographique de Pétersbourg,* qui a des ramifications à Irkoutsk, à Tiflis, à Orenbourg et à Wilna; la *Chrestomathie des antiquités* et le *Naturaliste*, de Pétersbourg; les *Mémoires scientifiques*, de l'université de Kazan, etc. Les *journaux* du ministère de la justice et du ministère de l'intérieur, le *Journal des mines*, celui des *Haras et de la chasse*, le *Journal des ingénieurs*, le *Magasin militaire*, le *Magasin de la marine*, etc., ont aussi une certaine importance au point de vue scientifique. Il paraît, en outre, notamment à Pétersbourg, à Moscou et à Odessa, des *journaux* relatifs à l'agriculture, au commerce et à l'industrie. L'organe scientifique des Allemands dans les provinces de la mer Baltique est le *Baltische monatschrift*.

Le nombre des *journaux* et revues publiés en Russie, qui était de 73 en 1830 et de 161 en 1854, s'élevait en 1865 à 328, dont 143 paraissaient à Pétersbourg, 31 à Moscou, 13 à Kiev, 11 à Riga, 11 à Dorpat, et les autres dans les villes les plus importantes des provinces.

— *Servie.* Ce sont les Serbes qui, parmi les Slaves du Sud, possèdent la presse périodique la plus importante. Les foyers principaux du journalisme serbe sont Belgrade, dans la principauté même, puis Neusatz et Pesth en Hongrie. Le véritable fondateur de la presse politique quotidienne, dans cette contrée, fut Milosch Popovic, qui prit, en 1841, la rédaction du *journal* officiel *Serbske Novine* et la conserva jusqu'en 1861. L'avénement du prince Michel au trône rendit possible la création d'un *journal* indépendant, qui, depuis lors, paraît quotidiennement sous le titre de *Vidov Dan* et occupe le premier rang parmi les feuilles politiques serbes, dont les plus importantes, après celle-ci, sont le *Svetorid*, rédigé par Andric, et la *Serbija*, qui a pour rédacteur Kalevic, et traite tout particulièrement les questions d'économie sociale et politique. Viennent ensuite le *Vojin* (le *Guerrier*), qui est mensuel, et le *Pastir* (le *Pasteur*), fondé en 1648 par Nicolas Popovic, et qui défend les intérêts du clergé et ceux de l'enseignement. Le meilleur recueil littéraire est la *Wila*, rédigée par Novakovic. La *Ruza* (la *Rose*) est un *journal* satirique. Le *Glanisk*, organe de la Société des savants serbes, qui paraît depuis 1847, renferme un grand nombre d'articles et d'études remarquables.

A la fin de 1867, on comptait dans la principauté de Servie 27 *journaux*, dont 14 politiques, 5 littéraires, 2 économiques, 3 pédagogiques, 2 cléricaux et 1 militaire. Parmi les feuilles serbes qui paraissent en Autriche, il faut citer le *journal* politique *Srbobran;* les *journaux* littéraires *Danica* et *Napredak*, publiés tous les trois à Neusatz, et le *Zmaj*, feuille satirique qui paraît à Pesth. Les Croates et les Slovènes ont à Agram, Laybach et Zara les foyers de leur presse politique et littéraire. Un des plus importants organes des aspirations nationales des Illyriens fut les *Horvatzke novine*, de Gaj, qui, fondées en 1835 à Agram, et accompagnées d'un supplément littéraire intitulé *Danica*, prirent, en 1836, le titre d'*Ilirska narodne novine*. Il paraissait à Agram, en 1867, deux *journaux* quotidiens politiques, les *Narodne novine* et le *Pozor*, et un journal littéraire, le *Napredak*. Les Slovènes n'avaient à la même époque que des *journaux* non politiques, entre autres les *Novice* et la *Zdogna Danica*, à Laybach, et le *Slovenski Glasnik*, de Klagenfurt, qui a cessé de paraître à la fin de 1867. Les Dalmates avaient pour organe le *Glasnik Dalmatinsky*, de Zara.

— *Suède.* La presse périodique ne commence, en Suède, que vers le milieu du XVIIe siècle. L'*Ordinarie post-tidning* (*Gazette ordinaire de la poste*), qui parut de 1643 à 1680, fut, pendant longtemps, le seul *journal* de cette contrée. Plus tard furent fondés le *Svensk Mercurius* (*Mercure suédois*, 1675-1683), les *Relationes curiosæ* (en latin, 1682-1701), le *Svensk Postillon* (*Postillon suédois*), et quelques autres feuilles qui ne survécurent guère au XVIIe siècle. Dans la première moitié du XVIIIe, non-seulement le nombre des *journaux* augmenta, mais ils commencèrent à débattre des questions particulières et à représenter des partis différents. Le premier *journal* rédigé en français fut la *Gazette française de Stockholm*, qui date de 1742, et à laquelle succéda, en 1772, le *Mercure de Suède*. Bien que la *Stockholms Posten* (*Poste de Stockolm*), fondée, en 1778, par Kellgren et Lenngrenk, tout en traitant les questions purement littéraires, se mêlât aussi de discuter et d'apprécier celles qui intéressaient la politique, la presse quotidienne demeura sans grande influence jusqu'au jour où l'agitation produite par la querelle des classiques et des romantiques vint introduire des éléments nouveaux même dans l'arène des discussions politiques. Les *journaux* qui exercèrent à cette époque une influence réelle sur la marche des affaires intérieures furent l'*Argus*, fondé, en 1820, par Johansson, et la *Riksdags-tidning* (*Gazette de la diète*), qui date de 1829, et qui, sous la rédaction de Hjerta, le premier écrivain qui ait dignement représenté la presse politique en Suède, ne tarda pas à devenir exclusivement l'organe de l'opposition. Lorsque la presse suédoise eut pris, après la dissolution de la diète de 1828-1830, un caractère franchement politique, Crusenstolpe fonda le *Fædernesland*, organe royaliste. Hjerta commença en décembre 1830 l'*Aftonbladet*, rédigé dans le sens radical, et qui, jusqu'à ces dernières années, est resté le *journal* le plus influent de la Suède; mais il cessa d'être l'organe de l'opposition lors de l'avénement du roi Oscar, époque depuis laquelle il n'y a plus eu, à proprement parler, d'opposition en Suède.

— *Suisse.* La Suisse est, de tous les pays de l'Europe, celui qui, proportionnellement, possède le plus grand nombre de *journaux*. Au commencement de l'année 1873, on comptait, dans toute la Confédération, 409 feuilles, dont 230 consacrées à la politique. Les *journaux* politiques étaient ainsi répartis entre les cantons : Appenzel, 4; Argovie, 34; Bâle, 8; Berne, 28; Fribourg, 8; Genève, 11; Glaris, 2; Grisons, 10; Lucerne, 8; Neufchâtel, 17; Saint-Gall, 17; Schaffhouse, 6; Schwyz, 7; Soleure, 7; Tessin, 7; Thurgovie, 11; Unter-

wald, 3; Uri, 0; Vaud, 14; Valais, 3; Zurich, 33; Zug, 2.

La plupart de ces *journaux* n'ont qu'une importance purement locale; quelques-uns seulement, dans les plus grands cantons, s'occupent d'une politique plus générale et ne se bornent pas à défendre les intérêts de la Confédération ou des cantons. Il faut citer, comme les plus importants: *Der Bund* (l'*Alliance*), de Berne; la *Neue Zuricher Zeitung* (*Nouvelle gazette de Zurich*); le *Journal de Genève*; la *Suisse radicale* (nouveau titre de la *Revue de Genève*, de Fazy), et la *Gazette de Lausanne*. L'organe littéraire le plus important de la Suisse allemande est les *Alpenrosen* (*Roses des Alpes*), de Berne. Dans la Suisse française, c'est la *Bibliothèque universelle*, fondée, en 1796, à Genève, et transférée à Lausanne depuis 1866, époque à laquelle elle a passé sous l'excellente direction du docteur Edouard Fick et de G. Revilliod. La feuille satirique la plus répandue est le *Postheiri*, qui paraît à Soleure.

— *Turquie.* Le premier *journal* qui ait paru dans l'empire ottoman fut une feuille en langue française, que Verninhac, ambassadeur de notre République auprès du sultan Selim III, fit imprimer à Péra en 1795, et dans laquelle furent insérés, en 1811, les bulletins de la grande armée; mais le véritable fondateur du journalisme en Turquie fut Alexandre Blocque. Il fit paraître, en 1825, à Smyrne, le *Spectateur de l'Orient*, qui, sous le nouveau titre de *Courrier de Smyrne*, exerça une grande influence pendant l'insurrection grecque, de 1825 à 1828. En 1831, Blocque fonda, à Constantinople, le *Moniteur ottoman*, *journal* officiel de la Porte, qui, à dater de mai 1832, eut une édition turque intitulée: *Taquimi Vagâi*, et qui, après la mort de son premier rédacteur (1836), fut dirigé par Franceschi (mort en 1841). Dans l'intervalle, le *Courrier de Smyrne* avait pris le nom de *Journal de Smyrne*, puis, en 1838, Bargigli avait fondé l'*Echo de l'Orient*, et Edwards, l'*Impartial de Smyrne*. Tandis que cette dernière feuille continuait à paraître à Smyrne, les deux autres furent transférées à Constantinople, où elles fusionnèrent en 1846, et où elles ont paru depuis sous ce titre: *Journal de Constantinople, Echo de l'Orient*. Constantinople possède encore un autre journal turc, *Djeridei havadis*, fondé, en 1843, par Churchill et semi-officiel, ainsi que le *Journal de Constantinople* et la *Turquie*, qui paraît depuis 1865; le *Djeridei uskerie*, journal militaire officiel; le *Levant Herald* (en anglais); le *Wiestnik* et la *Turchia*, tous les deux en bulgare; le *Courrier d'Orient*, en français; le *Turkestan*, en persan; enfin, plusieurs autres feuilles en langue turque, arabe, arménienne, grecque et hispano-hébraïque. C'est Smyrne qui, après Constantinople, a le plus grand nombre de *journaux* (5 en 1854, 7 en 1864, dont un en français, l'*Impartial*, et les autres en grec, en arménien et en hébreu). A Beyrouth paraît la feuille arabe *Hadigat-al-Akhbar*. A Alexandrie, le *Vagai missirie* est le *journal* officiel, en langue turque. Il s'y publie aussi, depuis ces dernières années, l'*Egypte* (en français) et *Il Commercio*, *journal* commercial italien.

On a essayé, à diverses reprises, de créer des *journaux* scientifiques; mais ces tentatives ont avorté, à peu d'exceptions près. Cependant, l'Académie de Constantinople publie, depuis 1863, un recueil mensuel en turc, le *Medjmouai Founoun*. Tous les mois également paraît une *Gazette médicale*, en français.

— Bibliogr. *Histoire critique des journaux*, par M. C... (Franç.-Denis Camusat) [Amsterdam, 1734, 2 vol. in-12], publiée par Bernard; *Histoire abrégée des journaux de jurisprudence française, pour servir de supplément à l'ouvrage de Camusat*, publiée par Boucher d'Argis, dans le *Mercure de France* (1737, p. 1261-1296); *Collection de matériaux pour servir à l'histoire de la révolution bibliographique des journaux*, par Deschiens (Paris, 1829, in-8o); *Histoire des journaux et des journalistes de la Révolution française* (1789-1796), précédée d'une introduction générale, par Léonard Gallois (1845, in-8o); *Physionomie de la presse* ou *Catalogue complet des nouveaux journaux qui ont paru depuis le 24 février jusqu'au 20 août*, par un chiffonnier (Petit de Baroncourt) [1848, in-12]; *Revue critique des journaux publiés à Paris depuis la révolution de Février jusqu'à la fin de décembre*, par Wallon (1849, in-8o), contenant plus de 500 journaux, réimpr.; *Histoire de la presse en Angleterre et aux Etats-Unis*, par Cucheval-Clarigny (1857, in-12); *Histoire politique et littéraire de la presse en France*, par Hatin (1859-1861, 8 vol. in-8o, in-12); *Gazetiers et gazettes, hist. anecd. de la presse parisienne*, par Vaudin (1858-1860, 2 vol. in-12); les *Gazettes de Hollande et la presse clandestine au* XVIIe *et au* XVIIIe *siècle*, par Hatin (1865, in-8o); *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, par le même (1866, in-8o); *Journaux et journalistes*, par Alfred Sirven (1865-1866, 4 vol.); les *Journaux de Paris pendant la Commune*, par Lemonnyer (1871, in-8o); *Liste des journaux publiés à Paris pendant le siége et la Commune*, par F. Maillard (1871, in-18).

— Comm. Comme son nom l'indique, le *journal* est un livre tenu jour par jour. Le brouillard est tenu de même; mais on peut dire de ce dernier qu'il n'est pas seulement tenu jour par jour, mais de minute à minute. En effet, on inscrit sur le brouillard toutes les opérations à mesure qu'on les fait, et à la suite les unes des autres, tandis que sur le *journal* on les reporte chaque jour, en les classant de la façon la plus commode pour distinguer en quelque sorte à première vue le résultat des diverses opérations. C'est quand elles ont été portées sur le *journal*, coordonnées, groupées et vérifiées, qu'on les transcrit définitivement sur le grand livre.

Le code de commerce exige que le *journal* soit tenu sans blancs, lacunes, ni transports en marge; aussi, avant d'inscrire sur ce livre l'opération avec tous ses détails, la porte-t-on d'abord sur le brouillard. Mais il ne suffit pas qu'on puisse, en cas de besoin, recourir aux livres d'un commerçant, il faut encore que lui-même puisse à tout instant se renseigner sur sa situation vis-à-vis des individus avec lesquels il est en relation. Pour toutes les affaires qui ont été faites au comptant, cette recherche est jusqu'à un certain point inutile, puisque de part et d'autre les comptes sont liquidés, et que, par conséquent, il n'est rien dû par personne; mais, pour les affaires à terme, il est indispensable de connaître sa situation avec ceux avec qui on a traité. Comme c'est sur le *journal* que sont portées les affaires à terme, c'est lui qui doit fournir à cet égard toutes les indications désirables.

Dans le brouillard, on fait suivre toutes les opérations au comptant ou à terme indistinctement de la façon suivante:

25 mai	fr.	c.
Vendu à Rousseau, à 3 mois, trois balles poivre lourd. Net, kilogr. 440 à 2 fr. 30 — 1,012 fr. 00.	1,012	00
do		
Acheté de Dufaure, à 3 mois, quatre balles de café Martinique. Net, kilogr. 376 à 2 fr. 50 — 940 fr.	940	00
do		
Remis à Vidal un effet de mon portefeuille, Fr. 2,500., Rouen, 30 mai.	2,500	00
26		
Acheté de Robert, à 3 mois, cent pains de sucre, Net, kilogr. 1,182 à 1 fr. 10 — 1,300 fr.	1,300	00
do		
Accepté de Joly, une traite tirée sur moi au 30 mai, Fr. 500.	500	00

Il faut maintenant passer ces articles au *journal;* mais, auparavant, il s'agit de se rendre compte de chacune des opérations. Avant de les classer, il faut savoir lequel, ou du comptable représentant la maison, ou des divers individus notés plus haut, a reçu. Quand ce seront ces individus qui auront reçu, on fera précéder leur nom du mot DOIT; quand, au contraire, ce sera la maison qui aura reçu d'eux, on mettra AVOIR.

Ainsi, en reprenant les articles du brouillard, on les établira de la façon suivante:

25 mai	fr.	c.
DOIT ROUSSEAU Vendu audit, à 3 mois, trois balles poivre lourd. Net, kilogr. 440 à 2 fr. 30.	1,012	00
do		
AVOIR DUFAURE Acheté dudit, à 3 mois, quatre balles café Martinique. Net, kilogr. 376 à 2 fr. 50.	940	00
do		
DOIT VIDAL Remis audit un effet de Fr. 2,500., Rouen, 30 mai.	2,500	00
26		
AVOIR ROBERT Acheté dudit, à 3 mois, cent pains de sucre, Net, kilogr. 1,182 à 1 fr. 10.	1,300	00
do		
DOIT JOLY Acceptation de sa traite, Fr. 500, payable au 30 mai.	500	00

Le jour où Rousseau payera la somme de 1,012 francs, montant de la vente à lui faite, on écrira AVOIR Rousseau. Payé par ledit, 1,012 francs.

Le jour où l'on payera à Dufaure le prix de l'achat qu'on lui a fait, on écrira: DOIT Dufaure. Payé audit, 940 francs. Et ainsi de suite.

Mais c'est là la comptabilité en partie simple; il reste à voir comment doit être tenu le *journal* en partie double. On a vu, par l'exemple précédent, qu'en transportant les articles du brouillard au *journal* on leur fait subir une légère modification, celle de la formule *Doit* ou *Avoir*, qui est, en définitive, tout le secret de la comptabilité. Par cette formule, on a établi deux comptes, l'un débiteur, l'autre créditeur. On a débité tous les individus qui avaient reçu quelque chose de la maison, et on les a crédités chaque fois qu'on en avait reçu quelque chose. Mais tout débiteur suppose un créditeur, et réciproquement. Dans le *journal* tenu en partie double, il s'agit de constater celui qui donne et celui qui reçoit; c'est, comme on le voit, la double constatation d'un même fait. Si, en passant les articles comme il a été indiqué plus haut dans le modèle des parties simples, on désigne seulement, soit le débiteur, soit le créditeur, on ne fait qu'exprimer une seule apparence d'un fait qui est en réalité double, et le système de contrôle et d'écritures est fatalement incomplet. Mais si, dans le *journal*, on indique d'une part quel est le débiteur, et d'autre part quel est le créditeur, et si l'on reporte cette double indication au grand livre, le fait sera exprimé dans toute sa complexité.

Mais ce n'est pas tout encore. La comptabilité est à la fois un système d'ordre et de contrôle et un *memento*. Il ne suffit pas, pour le commerçant, qu'il connaisse sa situation à l'égard des personnes, ce dont il peut se rendre compte par le *journal* dont on a vu un modèle; il faut encore qu'il se renseigne sur l'emploi de ses fonds, sur l'argent qu'il lui reste en caisse, sur les effets qu'il a en portefeuille, sur ceux qu'il a en circulation, sur la quantité et la nature des marchandises qui sont dans son magasin, etc. S'il a un entrepôt ou une usine en dehors de son local commercial, il doit savoir ce qui est sorti de cet entrepôt ou de cette usine pour entrer dans le magasin, et *vice versa;* en un mot, il doit suivre toutes les transformations de l'argent en marchandises, des marchandises en effets de commerce et de ces effets en numéraire. Pour y parvenir, on ouvre, outre le compte des personnes, cinq comptes par lesquels on personnifie des objets; ce sont ceux: 1o de *Caisse;* 2o de *Marchandises générales;* 3o d'*Effets à recevoir;* 4o d'*Effets à payer;* 5o de *Profits et pertes*. Outre ces cinq comptes que l'on qualifie de généraux, on ouvre aussi, lorsqu'il y a lieu, un compte particulier au mobilier, à l'usine, aux immeubles, etc. Le compte du commerçant lui-même forme dans cette comptabilité un compte personnel; il n'est plus qu'un fournisseur de capital. Il doit à sa caisse tout ce qu'il lui prend, aussi bien pour ses achats de marchandises et les frais généraux de l'entreprise, que pour ses dépenses personnelles. Si l'on a bien compris ce qui précède, on voit que pour passer au *journal* les articles du brouillard, il ne s'agit que d'indiquer tout à la fois le compte débiteur et le compte créditeur. Ainsi, on écrira: *Rousseau* doit à *Marchandises générales,* puisqu'il a reçu, et que ce sont les marchandises qui ont fourni. Quand on remplacera ces marchandises vendues à Rousseau, on aura à inscrire un article ainsi conçu: *Marchandises générales* à *Tel*. Quand Rousseau payera le prix de son achat, on écrira: *Caisse* à *Rousseau;* et enfin, quand on soldera le montant des marchandises achetées pour remplacer les précédentes, on écrira: *Tel* à *Caisse*. S'il était souscrit des effets par Rousseau en payement des marchandises, après avoir écrit: *Rousseau* à *Marchandises*, on aurait dit: *Effets à recevoir* à *Rousseau*, et le jour de l'échéance, quand ces effets auraient été soldés, on aurait consigné le fait: *Caisse* à *Effets à recevoir*, en faisant suivre chacune de ces formules, qui indiquent quel est le débiteur et quel est le créditeur, de la désignation des objets et de leur valeur, ainsi qu'il a été fait pour les articles du brouillard et du *journal* en partie simple.

Avec ce système d'écritures il n'y a plus, pour reporter au grand livre, qu'à pointer les articles et à les classer à chaque compte par *Doit* et *Avoir*. Comme il a été dit, le *journal* ne doit avoir ni blancs, ni lacunes, ni surcharges, ni grattages. Si une erreur est commise, on la consigne et on la redresse par une opération qu'on appelle une *contre-passe*, et qui augmente ou diminue soit le débit, soit le crédit d'un compte.

Journal de la cour romaine sous Alexandre VI, par Burchard. V. DIARIUM.

Journal de Henri III et de Henri IV, par Pierre de l'Estoile. V. ESTOILE (Mémoires de Pierre de l').

Journal de la cour de Louis XIV, par le marquis de Dangeau. V. DANGEAU.

Journal et Mémoires du marquis d'Argenson, publiés d'après les manuscrits de la bibliothèque du Louvre, pour la Société de l'histoire de France, par M. Rathery (1859-1862, 4 vol. in-8o). En 1825 M. René d'Argenson en avait déjà publié une partie sous le titre d'*Essais;* il en a été donné, trente-quatre ans après, une édition plus complète et plus franche dans la *Bibliothèque elzévirienne* de Janet. L'auteur n'avait pas l'intention de faire un livre, mais seulement de mettre au jour ses vues politiques et économiques, ses observations journalières et ses boutades. Rude, grossier, d'un bon sens raboteux, mais robuste, le marquis d'Argenson marche droit devant lui, heurtant tout, écrasant tout, comme le sanglier. Son style est le plus souvent hérissé et sauvage; il affecte les vieux mots à la gauloise, les locutions du XVIe siècle, les termes familiers et bas. On comprend que Grimm ait pu dire de lui que sa manière de s'exprimer triviale et basse lui fit beaucoup de tort pendant son ministère. Mais, à côté de ces défauts, on trouve chez lui de singuliers bonheurs d'expression, des termes forts qui peignent, un style enfin toujours original, même dans la familiarité. Pour le fond, on trouve dans ce journal quantité de vues neuves et très-avancées pour l'époque sur la plupart des sujets d'utilité publique, des remarques judicieuses et aussi quelques projets qui ressemblaient à des utopies, et qui ont valu à leur auteur d'être appelé, par Voltaire, le secrétaire d'Etat de la république de Platon. D'Argenson se montre en quelques points le précurseur de J.-J. Rousseau, et ses études sociales, dirigées dans le même sens que celles du philosophe de Genève, surprennent chez un ministre de Louis XV. Après être descendu du pouvoir, il s'amuse parfois à rêver tout éveillé qu'il est redevenu ministre, à remanier le ministère, et à faire d'importantes réformes sur le papier. Il aime à entre-choquer les théories; c'est une habitude qu'il avait prise au club de l'Entre-sol, « cette aimable société, dit-il, où nous frondions quelquefois tout notre soûl. » Il rappelle sa proposition d'établir « une république ou association éternelle des puissances italiques, comme il y en avait une germanique, une batave, une helvétique. » Il déplore qu'on n'ait pas chassé les Allemands d'Italie en 1735. « On le pouvait assurément et on aurait eu toute l'Europe pour soi, si, agissant avec candeur, on eût fortifié le tiers parti des dépouilles de la maison d'Autriche en Italie, sans en revêtir la maison de Bourbon aucunement. » D'Argenson montre par-dessus tout un sentiment moral très-élevé.

Journal de Trévoux. V. MÉMOIRES.

Journal des savants, le plus ancien et le plus important recueil littéraire publié en France depuis 1665. Mézeray avait conçu l'idée de publier un journal hebdomadaire pour « faire sçavoir ce qui se passe de nouveau dans la république des lettres. » M. de Salo, conseiller au parlement de Paris, obtint en 1664 un privilége qui autorisait la publication du *Journal des savants*. Le premier

numéro parut le 5 janvier 1665, sous le nom de Hédouville. On voit par l'avertissement ou la préface que M. de Salo entendait fort bien le rôle et les devoirs de la presse littéraire. Toutes les promesses du programme ne furent pas tenues; mais le journal atteignit du premier coup un degré de perfection qui surprendrait nos modernes éditeurs de revues. Il rendit compte d'une quantité considérable de livres, ce qui s'explique et par l'activité infatigable de l'auteur, et par la rédaction antérieure de neuf volumes in-folio fort épais, composés de notices et d'extraits, rangés par ordre alphabétique, et portant sur les littératures grecque, latine, italienne, française, espagnole et allemande. M. de Salo eut, en outre, plusieurs collaborateurs; des femmes illustres lui envoyaient même des articles. Les auteurs, les poëtes, les critiques même, comme Boileau, n'acceptaient pas sans rébellion ce despote qui tendait à dominer le sentiment public. Un homme d'esprit, blessé en la personne de son fils, Gui Patin, fut le premier à protester contre le sans-façon des rédacteurs du *Journal des savants*. Ménage, offensé dans sa vanité, rendit guerre pour guerre, et sa colère contre « le nouvel Aristarque » éclata dans la préface de ses *Observations sur Malherbe*. D'autres auteurs moins connus se liguèrent contre une institution naissante que protégeait Colbert. En 1665, les journalistes soulevèrent l'indignation des ultramontains par quelques réflexions sur le décret de la congrégation de l'Index. Leur indépendance, leur gallicanisme irrita la puissance occulte des jésuites, qui travaillèrent à la destruction du *Journal des savants*. Colbert résista; mais enfin le pape obtint la suppression du recueil (13e numéro). Cependant Colbert voulait relever l'entreprise, mais M. de Salo refusa de se soumettre à la tutelle d'un syndicat « que les puissances voulaient lui imposer. » La suspension du journal, déjà imité en Angleterre, fit un grand vide. Le public regrettait une publication périodique où l'on trouvait des comptes rendus d'ouvrages, des articles historiques ou scientifiques, des nouvelles littéraires et une correspondance entre savants et érudits.

« Les notices de M. de Salo, dit M. Cocheris, sont généralement bien écrites, mais souvent trop courtes, peu substantielles et dépourvues d'intérêt. » M. Ch. Daremberg a remarqué dans presque toutes, au contraire, « quelque trait piquant, quelque réflexion spirituelle, et çà et là quelques critiques fines et de bon goût. » M. de Salo, en effet, écrit correctement, ne manque pas d'esprit, raille même quelquefois avec grâce ; mais il distribue l'éloge et le blâme avec peu de discernement. Ces fautes de goût ne retireront pas à M. de Salo l'estime que l'on doit ressentir pour son caractère. Il sut non-seulement penser, mais agir. Grâce à son activité, il put mettre à exécution une idée neuve et heureuse.

Colbert remplaça M. de Salo par l'abbé Gallois. Dans l'espace de huit ans (1666-1674), l'abbé Gallois ne fit paraître qu'une année complète. Le journal fut presque interrompu par sa négligence. La rareté des livraisons les fit rechercher avec plus d'ardeur encore. Très-supérieurs par la forme aux articles de M. de Salo, les comptes rendus de l'abbé Gallois manquent d'indépendance ; la satire lui étant interdite, il abuse tellement de l'éloge que ses formules sont peut-être des ironies. Cependant, il a ses antipathies ; il raille avec politesse, et sa vérité lui attire de vertes répliques. En 1674, l'abbé journaliste se démit de ses fonctions. Colbert lui nomma un successeur d'un esprit tout opposé. Ecrivain médiocre et critique maladroit, l'abbé de La Roque fit preuve d'exactitude et d'activité ; il donna des traductions abrégées des journaux anglais et italiens. Il suppléa à la qualité de ses articles par la quantité. Il enrichit le journal d'un index ou annuaire bibliographique, et d'une série de faits divers à la fin de chaque numéro. De temps à autre, il annonce des améliorations, et dans l'intervalle il écrit son propre éloge. En 1686, année où le journal cessa de paraître, le trop fécond rédacteur avait publié 342 numéros. C'est là que les gazettes modernes en disette de bourdes, de canards, peuvent puiser en abondance ; jamais on ne dépassera le goût de l'abbé de La Roque pour le merveilleux baroque, prodiges, monstres, etc.

Le *Journal des savants* reparut enfin, après dix mois d'interruption, sous la direction d'un homme fort instruit, d'une justesse d'esprit remarquable, L. Cousin, président en la cour des comptes. Sa critique équitable lui attira des plaintes et des reproches de mauvais ton ; son style élégant, bien qu'un peu froid, ses connaissances étendues et solides donnèrent au journal une vogue et une autorité que ses prédécesseurs n'avaient jamais obtenues. Le président Cousin se retira après seize années d'exercice. C'est alors que le chevalier de Pontchartrain réorganisa l'institution ; il forma un comité de rédaction, qui comptait, entre autres membres, Ellies Dupin, Fontenelle, Vertot, et qui fut placé sous la présidence de l'abbé Bignon. La nouvelle rédaction publia son premier numéro le 12 janvier 1702. De l'aveu d'un autre journaliste, l'abbé Desfontaines, confirmé par le témoignage de Bayle, les extraits (analyses) publiés par le recueil rajeuni plurent beaucoup, tant par la méthode que par l'urbanité de la forme.

De 1714 à 1722, la présidence du comité fut occupée successivement par quatre titulaires obscurs. A cette époque, le journal fut tellement rempli d'articles de médecine, qu'on put dire avec raison que les médecins avaient tué le patient. Les libraires refusèrent de l'imprimer en 1723. Le journal reparut le 1er janvier 1724, sous les auspices de l'abbé Bignon et de l'abbé Desfontaines, dont les efforts ramenèrent le public. C'est depuis cette résurrection que le journal fut imprimé in-12 et in-4o à deux colonnes, et qu'il parut tous les mois. Une pléiade d'écrivains travailla au recueil, qui compta toujours parmi ses auteurs les savants les plus illustres. Voltaire y inséra deux articles, et il ne tint qu'à Rousseau d'y travailler. A partir de 1779, la collaboration de Sainte-Croix, de la Place, de Daunou, de Lévesque, de Larcher, du prince Galitzin, une vaste correspondance, et l'analyse des travaux des Académies françaises et étrangères portèrent le journal à l'apogée de sa réputation. En 1791, l'orage surprend ces érudits. Adhérant au nouvel état de choses, le recueil se réorganise ; mais la parole est aux événements ; la presse politique tue la revue savante. Le *Journal des savants*, dissous en novembre 1792, après 123 ans d'existence, laisse une collection de 129 volumes in-4o. Dès 1796, plusieurs savants qui avaient fait partie de l'ancienne rédaction, et d'autres qui devaient plus tard lui rendre sa renommée, essayèrent de le reconstituer. Il mourut au bout de six mois, faute de lecteurs.

La Restauration reprit cette œuvre qu'avaient dédaignée le Consulat et l'Empire. Louis XVIII en approuva le rétablissement (15 avril 1816). Un règlement fut donné au journal par le garde des sceaux, Portalis, en 1828. Tous les noms éminents signent depuis cette époque les mémoires et les comptes rendus insérés. Le bureau ou comité directeur représente les diverses classes de l'Institut. Le journal, dépendant des attributions du garde des sceaux, et imprimé par l'Imprimerie royale, reste en dehors de la pression du gouvernement. En 1857, sur la proposition de Rouland, le journal passa des attributions du ministère de la justice dans celles de l'instruction publique. Ce changement d'administration n'a point modifié son organisation.

Depuis 1816, outre les membres de l'Institut désignés, le recueil a eu pour rédacteurs des écrivains non officiels, devenus pour la plupart des académiciens à leur tour. De 1816 à 1838 principalement, le journal, alors sans rivaux, fut considéré comme le premier recueil littéraire de l'Europe. On peut lui reprocher néanmoins trop de prédilection pour l'orientalisme, l'archéologie et l'histoire, et son oubli des questions purement littéraires. Les principaux auteurs de son succès furent Daunou, Sylvestre de Sacy et quelques autres érudits. La mort de Daunou, nonobstant les efforts de MM. Quatremère, Hase et Littré, a été comme une date funeste pour le *Journal des savants*. Les rédacteurs, sous Louis-Philippe, au lieu d'écrire des comptes rendus à l'exemple de leurs prédécesseurs, publient par fragments dans le savant recueil leurs ouvrages historiques, biographiques, anecdotiques. M. Chevreul, sous prétexte de faire l'analyse d'une *Histoire de la chimie*, par le docteur Hœfer, composa une *Histoire de la chimie* d'une longueur extraordinaire. Ces travaux, si brillants ou si instructifs qu'ils soient, devraient laisser la place aux comptes rendus, d'autant plus que leurs auteurs les rééditent en volumes. Le *Journal des savants* a été institué pour être l'écho de la littérature et des sciences en Europe.

Journal historique et anecdotique, de Barbier, avocat au parlement de Paris. Ces mémoires embrassent la période de la Régence et le règne de Louis XV. Ils comblent une lacune importante; car les annales du XVIIIe siècle, pour la France du moins, sont pauvres en documents originaux. Ils forment le trait d'union entre les *Mémoires* de Saint-Simon, qui s'arrêtent à 1723, et les *Mémoires secrets* de Bachaumont, dont le point de départ est en 1762, époque où finit le journal de Barbier, qui commence en 1718.

Homme de robe, exclusivement voué aux affaires de l'avocat consultant, esprit sec et froid, Barbier semble n'avoir pas remarqué le mouvement général des choses en dehors de la sphère de ses idées et de ses relations. La philosophie et la littérature, qui prennent le pas sur les événements politiques, n'ont pas frappé son attention. Il parle presque aussi souvent du janséniste Arouet, frère de Voltaire, que de Voltaire lui-même. Sa grande préoccupation se reporte constamment sur les démêlés du parlement avec la prérogative royale et sur ses conflits avec le clergé, non moins hostile que la cour à l'autorité de cette compagnie. Cette relation est précisément l'élément historique qui rend l'ouvrage précieux et utile au plus haut degré. Il est bon que les chroniqueurs et les annalistes, explorant un terrain commun, viennent à le considérer sous des aspects divers. Sur ce terrain, Barbier est placé à merveille ; sa profession et ses relations lui permettaient de tout connaître et de se prononcer en juge instruit de la cause. Bien que le courant supérieur de la société passe à côté ou au-dessus de lui, on sent toutefois dans la marche du récit la progression continue des idées politiques qui aboutirent à la Révolution. Le lecteur assiste même à la lente décomposition des pouvoirs publics, des ordres établis, que leur inintelligence, leur égoïsme et leur corruption poussèrent à une catastrophe inévitable. Tout en racontant jour par jour les événements et les incidents qui se passent sous ses yeux, Barbier devient à son insu le personnage de la pièce, qui, sans y entendre malice, nous livre le secret de la comédie ; grâce à ses indiscrétions, on apprend les désordres de l'administration, les dilapidations de la fortune publique, les misères atroces causées par le pacte de famine, et l'effervescence des esprits impatients. On rentre par là dans l'histoire générale. Chroniqueur de la cour et de la ville (et cette ville était Paris), Barbier nous intéresse à mille anecdotes scandaleuses ; c'est un écho complaisant des chansons, des épigrammes, des bons mots qui amusèrent la grande cité. Mais ce répertoire est incomplet. Barbier a oublié une bonne part du butin. Beaucoup moins littéraire que les *Mémoires* de d'Argenson, son journal reste un ouvrage amusant et instructif.

Le manuscrit de Barbier, formant 7 volumes in-4o, était conservé à la Bibliothèque nationale, lorsque la Société de l'histoire de France chargea, en 1847, M. de La Villegille d'en faire une édition partielle. Cette publication, terminée en 1856, comprenant 4 volumes, réussit au delà des prévisions. Ce cadre ayant paru insuffisant, un second éditeur entreprit de donner au public tout le journal de Barbier, que l'on possède aujourd'hui intégralement.

Journal des Débats. V. DÉBATS (journal des).

Journal de Paris. Sept journaux ont porté ce titre; nous les énumérons, avec leurs sous-titres lorsqu'ils en ont, par ordre de date.

1o *Journal de Paris et Poste du soir*, le premier des journaux quotidiens français (1777-1811). Lorsque ce journal parut, il n'existait guère que deux journaux en France, la *Gazette de France* et le *Mercure*. Corancez, Romilly, Dussieux et Cadet, les fondateurs de la nouvelle feuille, se préparèrent à faire une rude concurrence à leurs devanciers, en publiant, chose inouïe, un journal quotidien, qui devait donner des nouvelles de toute sorte, même des nouvelles politiques. Du reste, son programme, un peu prétentieux, fut mis en vers railleurs par Clément :

> Fournissez-vous à la boutique
> Des journalistes de Paris :
> Tout s'y trouve, vers et physique,
> Calembours, morale, critique
> Et de l'encens à juste prix ;
> Monstres de la foire et musique,
> Voltaire et l'Ambigu-Comique,
> Courses aux jockeys et paris,
> Danseurs de corde et politique...
> Ce n'est pas tout, car leur pamphlet
> Est d'un usage nécessaire
> Pour compléter le ministère
> De l'apothicaire Cadet.

Ce dernier trait, suffisamment obscur et enveloppé contre la profession d'un des fondateurs, a été souvent repris par les satiriques du temps, et parfois d'une façon beaucoup moins équivoque, par exemple dans cette épigramme où l'on dit de ce même Cadet :

> Cet homme, ayant toujours vécu
> Pour le service du derrière,
> Doit compléter son ministère
> En nous donnant un torche-cu.

Mais les attaques rimées, quelques vives qu'elles fussent, étaient bien moins à craindre que les gazettes rivales, dont le *Journal de Paris* avait ruiné le crédit. Elles se récrièrent au nom de leur privilége, et réussirent à faire suspendre le *Journal de Paris* en 1785. Il reparut bientôt après, louvoya pendant la période révolutionnaire pour conserver, comme il disait, « la fortune de plusieurs pères de famille, de qui dépendait la fortune du journal, » et se traîna ainsi jusqu'au 10 août, époque où ses bureaux furent saccagés par une foule irritée. Il ne reparut qu'au mois d'octobre suivant, mais dirigé cette fois par des gens qui ne risquaient plus de compromettre « la fortune des pères de famille, » Condorcet, Sieyès, Garat, Cabanis.

Sous l'Empire, il fallut louvoyer de nouveau, pour figurer au nombre des quatre journaux supportés par l'impatient despote. Le *Journal de Paris* fit mieux que de vivre, il absorba six autres journaux supprimés par cette volonté qui n'admettait nulle contradiction. Mais alors il fallut agrandir son format pour faire place à ces nouveaux venus, et comme le titre même de la vieille feuille fut altéré, nous sommes autorisés à regarder le premier *Journal de Paris* comme ayant cessé de paraître.

2o *Journal de Paris, politique, commercial et littéraire* (1811-1827). En 1827, le ministère, d'après un système alors adopté, *amortit*, comme on disait, c'est-à-dire acheta le *Journal de Paris* et le fondit avec l'*Etoile* et la *Gazette de France*. Mais le même titre fut repris deux mois plus tard.

3o *Nouveau journal de Paris et des départements* (1827-1829). Léon Pillet était le directeur de ce journal non politique, qui changea bientôt de nom et s'intitula : la *France nouvelle*.

4o *Journal de Paris* (1833-1834). Il ne dura que quelques mois.

5o *Journal de Paris et des départements* (1834-1837).

6o *Journal de Paris* (1837-1840).

7o *Journal de Paris* (1867-1873), fondé par MM. Weiss et Hervé. Dans cette dernière phase, le *Journal de Paris* s'attacha avec ardeur, quelquefois avec talent, à la défense des intérêts de la dynastie de Juillet. M. Weiss ne tarda pas à le quitter pour accepter les faveurs du second Empire. Au commencement de mars 1873, ce journal a tout à coup cessé de paraître, et la rédaction tout entière a passé dans un nouveau journal, le *Soleil*.

Les diverses feuilles qui ont adopté le titre de *Journal de Paris* se sont plus souvent distinguées par l'habileté de leur rédaction que par la netteté de leurs opinions. Nous citerons, parmi les collaborateurs les plus connus : Garat, Regnaud de Saint-Jean d'Angely, Rœderer, Villeterque, Ourry, Huart, H. Fonfrède, etc.

Journal général de la cour et de la ville, vulgairement appelé *Petit Gautier* (du nom d'un de ses rédacteurs). Il parut le 15 septembre 1789 et se continua jusqu'à la révolution du 10 août 1792. Il se compose de 15 volumes d'invectives, de diffamations et d'infamies, qui font trouver les *Actes des apôtres* presque modérés.

L'un des rédacteurs était ce Journiac de Saint-Méard, qui trouvera le moyen, à force de souplesse et d'humilité, d'échapper aux terribles exécutions de l'Abbaye, de se faire acquitter par le tribunal de Maillard.

Cette feuille, mélange de prose et de vers, avait été commencée dans un autre esprit par Brune, cordelier, ami de Camille Desmoulins et futur maréchal de l'Empire ; mais bientôt elle resta aux mains de la faction ultra-royaliste. Un de ses rédacteurs habituels faisait partie de la maison de Louis XVI (Meude-Mompas).

Le *Petit Gautier* ne s'égare pas en vaines discussions sur les décrets de l'Assemblée, les questions de principes, etc. A quoi bon ? Dans quinze jours, suivant lui, les émigrés et le général autrichien Bender viendront écraser la France, la *régénérer dans un bain de sang* (no du 27 juin 1791).

> Pour rétablir l'ordre et la paix,
> Léopold, Charles et Gustave
> Vont enfin punir les forfaits
> De d'Orléans, Lameth, Barnave.
> Il y faut croire. Ah ! ah ! ah ! ah !
> Que de Jacobins l'on pendra !

Ces menaces de pendaison, de torture, de supplices de toute nature sont un des thèmes habituels. C'est, comme nous dirions aujourd'hui, l'article de fond. « Quand on pense, dit mélancoliquement cet aimable papier, qu'il ne faudrait que la valeur d'un écu de corde pour délivrer la France de tous les maux qui la dévorent, on ne conçoit pas qu'on tarde tant à mettre le remède en activité. »

Le duc d'Orléans souffre de ses pustules, il a des démangeaisons au cou, un peu d'esquinancie ; « mais on espère qu'il sera bientôt quitte de cette incommodité par les soins du docteur *Guillotin*. »

Il excite au meurtre les bataillons royalistes de la garde nationale : « ... Ne perdez point de temps; mettez double charge dans vos fusils; faites marcher vos canons; volez à l'affreux repaire des jacobins, et exterminez jusqu'au dernier ! »

Quant aux députés de la gauche :

> « Tous recevront bientôt ce qu'ils ont mérité :
> . . . . La potence ;
> Et ce terrible jour est plus près qu'on ne pense. »

« Où se fait le travail des forçats et des députés? — Sur des bancs. — Qu'ont fait les députés et les galériens? — Du mal à leurs concitoyens. — Que fait-on aux galériens quand on les prend en flagrant délit? — On les pend. — Que fera-t-on aux députés? —

. . . .

» On promet récompense civique et reconnaissance constitutionnelle aux citoyens qui feront passer dans toute l'Europe le signalement bien exact de MM. de la majorité de l'Assemblée nationale, afin que, dans le cas où leur modestie les porterait à fuir les honneurs du *cordon* dont on doit les décorer incessamment, l'on puisse sans méprise leur déférer cet honneur dans tous les lieux où ils jugeront à propos de se retirer. »

Au reste, les étrangers, à la voix des princes, vont accourir pour sabrer cette vile engeance, qui sera bientôt accrochée à la potence. Alors, « les ci-devant Français, à l'arrivée des Autrichiens, changeront leur devise. Au lieu de : *Vivre libre ou mourir*, ils diront : *Vivre libre et courir*. »

> « Que la bataille
> Nous rendra tous contents !
> Tremblez, canaille,
> De voir nos drapeaux blancs ! »

Et puis, ce sont des vomissements de moqueries et d'insultes contre l'*armée nationale*, les volontaires, qui sont si mal vêtus, dont les pantalons sont déchirés, à qui le bruit du canon donne la colique, et pis que cela (nous ne pouvons citer), qui trembleront, qui s'enfuiront, etc.

Voilà où en était la presse de la « bonne société. »

Et qu'on songe que c'est la même note pendant 15 volumes. Qu'on juge de l'effet que

devaient produire ces libelles dégoûtants, et mille autres, répandus par milliers, de la colère que devaient exciter ces trahisons envers la patrie, ces outrages à l'Assemblée de la nation et à la presque totalité du peuple, cette insolence, cet égoïsme de caste, cette haine des réformes les plus légitimes, ces morsures venimeuses contre les hommes les plus honorables, quelque modérés qu'ils fussent dans leurs opinions. Rien n'a plus contribué à rendre la lutte implacable et à précipiter les catastrophes.

Ajoutons que le *Petit Gautier* cultivait le genre ordurier avec autant et peut-être plus de cynisme que les *Actes des apôtres*. Il reprit, en l'enrichissant, l'ignoble plaisanterie sur la respectable Mme de Laval-Montmorency, et raconta effrontément qu'elle apprenait les *droits de l'homme* dans son antichambre, sous la direction d'un laquai qui avait une bonne *constitution*, et qui se trouva le père du comte Matthieu, lequel n'a voté la suppression des livrées que par piété filiale. Ce pauvre Matthieu de Montmorency, déchiré si cruellement par la faction pour ses tendances libérales, était cependant d'opinion bien pâle, à peine constitutionnel. Sans trop varier, il deviendra, sous la Restauration, ministre, ambassadeur, et l'un des chefs du parti ultramontain.

On peut voir encore les articles infâmes que ce journal publia sur Mme Fréteau, femme d'un député assez pâle de la gauche, ancien parlementaire (10 janvier 1791), sur Mme de Staël (26 janvier 1791 et 22 juin 1792), sur le marquis de Villette (6 juillet 1791), sur les demoiselles Fernig, etc.

Nous reproduisons une de ces gentillesses (1er mars 1792) : « Tout le monde sait que Condorcet, il y a deux ans, fit passer sa femme dans un de ses marchés avec Mirabeau, et que celui-ci voulut bien lui en tenir compte sur le pied de 100 écus. Mais ce qu'on ne sait pas, c'est que, le jour où l'affaire se conclut, Condorcet, après avoir laissé le grand homme avec sa moitié, revint le trouver cinq minutes après, et, sans troubler en rien....., il frappa sur l'épaule de Mirabeau et lui dit : « A pro- » pos, en avez-vous parlé à Montmorency? »

Par cette note, on peut juger de ce que nous n'osons reproduire.

Ces chevaliers, ces gentilshommes, qui trouveront monstrueux que Desmoulins appelle Marie-Antoinette *la femme du roi*, au lieu de l'appeler *la reine*, avaient fait entrer dans leur système de polémique enragée l'insulte aux femmes, les calomnies grossières devant lesquelles eussent reculé les plus vils goujats.

Journal de la République française, par Marat; continuation de l'*Ami du peuple*.

Journal pour rire, journal parisien illustré, fondé en 1848 par Philippon. La rédaction d'un journal de ce genre est naturellement chose légère et de peu de conséquence. Parmi ceux qui y ont pris part, nous citerons Antonio Watripon et Audebrand. La caricature, qui est la partie essentielle de cette publication, a été traitée par Nadar, Daumier, Grévin, Cham, Randon. C'est là que G. Doré a fait ses premières armes. Depuis 1856, le *Journal pour rire* a changé son titre et s'est intitulé *Journal amusant, journal pour rire*. La même administration publie aussi le *Petit journal pour rire*.

Journal officiel de l'Empire, puis de la République française, créé le 1er janvier 1869. Au mois de septembre 1868, M. Rouher, alors ministre d'Etat, ayant retiré au *Moniteur universel* et au *Moniteur du soir*, dirigés par M. Paul Dalloz, le caractère d'organes officiels du gouvernement, mit en adjudication, le 24 septembre 1868, la fondation de deux nouveaux journaux officiels, exempts des droits de poste et de timbre, devant paraître, l'un le matin sur quatre pages in-fol. à six colonnes, l'autre le soir dans un petit format. Ce fut l'imprimeur Wittersheim qui se rendit adjudicataire de l'entreprise, en s'engageant à mettre gratuitement à la disposition de l'administration 55,000 exemplaires du journal officiel du soir. M. Rouher donna, par un arrêté, le titre de *Moniteur officiel de l'Empire français* aux journaux qui allaient paraître; mais M. Dalloz réclama la propriété exclusive du titre de *Moniteur*, et le tribunal de commerce ayant rendu un jugement qui reconnaissait la légitimité de sa réclamation, les nouveaux organes du gouvernement parurent, le 1er janvier 1869, sous les titres de *Journal officiel de l'Empire* et de *Petit journal officiel du soir*. M. Norbert Billiard reçut la direction de ces deux feuilles et la garda jusqu'à la révolution du 4 septembre 1870. Comme le *Moniteur*, le *Journal officiel* fut divisé en trois parties : une partie officielle, une partie non officielle et une troisième partie comprenant des variétés. Quant à la partie littéraire, elle fut presque sacrifiée et remplacée par des annonces qui n'ont que faire dans un journal de ce genre. Sous l'Empire, des plaintes furent portées à la tribune du Corps législatif à propos de l'heure tardive à laquelle le *Journal officiel* paraissait chaque matin; mais M. Wittersheim montra qu'il ne pouvait être rendu responsable de cette infraction à son cahier des charges, attendu que le compte rendu des chambres lui était remis à une heure trop tardive. Peu après la révolution de Septembre, M. Lavertujon fut mis à la tête de la feuille officielle; mais, comme Paris était investi, le gouvernement de la Défense délégué en province prit pour organe officiel le *Moniteur universel*, publié par M. Dalloz à Tours, puis à Bordeaux. Lorsque l'Assemblée nationale se réunit à Bordeaux, ce fut également le *Moniteur* qui fut chargé par le gouvernement de publier les séances de l'Assemblée. Mais, apres la translation de l'Assemblée à Versailles, le *Journal officiel*, tout en restant à Paris, dut établir dans la première de ces villes un service de composition pour les débats de la Chambre. Lors de l'insurrection du 18 mars 1871, le *Journal officiel* fut transféré à Versailles, et, le 20 mars, sur la demande du ministre Picard, le grand format du *Journal officiel* du matin fut réduit au format in-4o, infiniment plus commode, et qu'il a conservé depuis. A cette époque, M. Kaempfen fut mis à la tête de ce journal. Le 7 juin, M. Wittersheim réinstalla l'organe officiel du matin dans les ateliers du quai Voltaire. Quant au *Journal officiel du soir*, il fut supprimé et remplacé par le *Moniteur des communes*. Au mois de décembre 1871, M. Périer, alors ministre de l'intérieur, proposa à l'Assemblée de résilier le traité passé avec M. Wittersheim et de traiter pour la publication du *Journal officiel* et du *Moniteur des communes* avec une nouvelle compagnie représentée par M. Paul Dalloz; mais cette proposition ne fut pas prise en considération par la commission chargée de l'examiner.

Journal officiel de la Commune de Paris. Le 19 mars 1871, lorsque le Comité central eut pris en main le gouvernement de Paris, Emile Lebeau fut chargé d'occuper les bureaux du *Journal officiel*, quai Voltaire; il devint alors rédacteur en chef de cette feuille, qui conserva son titre, et qui fut l'organe officiel du Comité central, puis de la Commune jusqu'au 23 mai suivant. Lebeau, comme il nous l'a appris lui-même, « imprima à cette feuille son allure révolutionnaire, fit, avec l'assentiment du Comité central, tous les décrets qui donnèrent au mouvement du 18 mars sa véritable signification, » et eut pour collaborateurs Vésinier et Barberet. Le 24 mars, Longuet, ayant été nommé rédacteur en chef du *Journal officiel*, voulut prendre possession de son poste; mais Lebeau s'y opposa énergiquement et fut incarcéré. Longuet le remplaça le 29 et dirigea l'organe officiel de la Commune jusqu'au 13 mai, époque où il fut remplacé lui-même par Vésinier, qui devint alors rédacteur en chef. Le 28 avril, J.-B. Clément proposa à la Commune de vendre le *Journal officiel* 5 centimes, et cette proposition fut votée. L'imprimeur, M. André, ayant protesté contre cette mesure, qui lui causait une perte considérable, une enquête fut ordonnée. Peu après, Vermorel et Arnould présentaient un rapport dans lequel ils concluaient au transfert du *Journal officiel* à l'Imprimerie nationale et au payement d'une indemnité de 50,000 francs à la maison Wittersheim; mais ces conclusions ne furent point adoptées. Le *Journal officiel* de la Commune présentait les mêmes dispositions, les mêmes divisions que l'organe qu'il remplaçait. Le 28 avril, Andrieux avait proposé qu'on l'intitulât : *Journal de la Commune;* mais, sur les observations de Paschal Grousset, son titre de : *Journal officiel de la République française* lui fut maintenu jusqu'à la fin. Il était, surtout au début, rédigé avec beaucoup de soin et plusieurs de ses articles non officiels furent très-remarqués.

Journaux chez les Romains (DES). Sous ce titre, Victor Le Clerc lut à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1835, un mémoire des plus intéressants, dont une édition in-8o parut en 1838. Cet ouvrage est divisé en deux parties : la première traite de l'origine et de la composition des plus anciens *journaux* romains, et la seconde, des documents apocryphes qui ont usurpé ce titre. Dans son introduction, l'auteur écarte comme trop aisément résolue la question générale de l'existence de journaux (*acta diurna*) chez les Romains. « Ce n'est pas, dit-il, une question de savoir si, du temps de l'empire, les actes diurnaux ou journaux se répandaient dans toute l'étendue de la domination romaine : il suffit, pour s'en convaincre, d'ouvrir Pline l'Ancien, Suétone et Tacite. Pline y avait lu, au 3 des ides d'avril de l'an 748 de Rome, c'est-à-dire à la vingt-septième année du gouvernement d'Auguste, qu'un certain Crispinus Hilarus de Fésules était venu sacrifier au temple de Jupiter Capitolin avec ses neuf enfants, vingt-sept petits-fils, vingt-neuf arrière-petits-fils, huit petites-filles. Il y avait lu et il répète, sans indiquer la date, qui est certainement aussi de l'époque impériale, que Félix, cocher de la faction rouge, ayant été mis sur le bûcher, un de ses partisans se jeta dans les flammes, et que la faction opposée, afin d'atténuer ce qu'il y avait là de trop glorieux pour sa rivale, prétendit que cet homme avait été enivré par les parfums de la pompe funèbre. Il dit ailleurs que, de son temps (c'était dans son enfance, sous Tibère), les actes du peuple romain avaient raconté que, lorsque Titius Sabinus fut condamné à mort avec ses esclaves, le chien d'un de ceux-ci le suivit à la prison, aux Gémonies, et jusque dans le Tibre, où il s'efforça de soutenir sur l'eau le corps de son maître ; il paraît que les journaux du peuple romain ne s'accordaient pas toujours; car Dion, qui les avait souvent consultés, raconte tout cela du chien de Sabinus lui-même. Pline convient aussi que les *Actes* pouvaient mentir, et qu'il est permis de douter, malgré leur témoignage, que, l'an 800, sous la censure de Claude, le phénix fût venu dans Rome annoncer le nouveau siècle. »

Suétone cite les *Actes du Sénat* au sujet du don que Letorius fit à l'Etat du lieu où Auguste était né, de quelques accusés que dénonçait Tibère et que le Sénat ne craignit point d'absoudre; il allègue les *Actes du peuple* pour les trois lettres inventées par Claude, et qui, oubliées après lui, se retrouvaient dans les journaux de son temps. Le goût de Suétone pour l'histoire anecdotique a dû le faire recourir à cette autorité populaire bien plus souvent qu'il ne l'a dit. Tacite, moins par le penchant de son esprit que par le besoin d'approfondir les annales des Césars, paraît avoir soigneusement compulsé ces recueils familiers de matériaux historiques : il y avait trouvé des documents sur les funérailles de Germanicus, sur l'amphithéâtre construit en bois par Néron dans le Champ de Mars, et il nous apprend avec quelle avidité les *Actes diurnaux* étaient lus dans les provinces, dans les armées. On se faisait lire les journaux pendant les repas, et les dames romaines elles-mêmes ne paraissent pas s'être interdit cette lecture. Sénèque nous apprend que, de son temps, elles ne craignaient plus le scandale de leurs nombreux divorces annoncés dans ces bulletins indiscrets.

Sous Trajan, les acclamations du Sénat en l'honneur du prince sont transcrites tout au long dans les *Actes* publiés par ordre du Sénat même. Jusqu'alors, on ne donnait cette publicité complète qu'aux discours des princes. Les grandes causes continuaient à être analysées dans ce répertoire des faits de chaque jour. On y relatait les prodiges, les élections, les paroles des tribuns du peuple, les édits, les spectacles, les incendies, les bruits de ville, les mariages, les naissances, les funérailles.

Le plus ancien texte latin où il paraît être fait mention d'*Actes* publics quotidiens est un fragment de l'historien P. Sempronius Asellio, qui, après avoir été tribun militaire sous le second Scipion au siége de Numance, écrivit l'histoire des guerres puniques et celle des Gracques. « Ecrire l'histoire, non par années, mais par jour, nous dit à cet égard Aulu-Gelle, c'est faire ce que les Grecs appellent une *éphéméride*, mot dont nous trouvons la traduction latine dans le premier livre de Sempronius Asellio, lorsqu'il établit ainsi la différence entre des annales et une histoire : « Les annales indiquaient » seulement, dit-il, le fait et l'année du fait, » comme ceux qui écrivaient un journal (*dia-* » *rum*), que les Grecs nomment *éphémérides*. » Pourquoi, dans le texte de Sempronius Asellio, demande M. Le Clerc, le verbe qui se rapporte aux annales est-il écrit à l'imparfait, tandis que celui qui regarde les journaux est au présent? « C'est, répond-il, que, trois ans après la prise de Numance, l'an 623, ou du moins vers ce temps, sous le pontificat de P. Mucius, avait cessé la rédaction des annales des pontifes, et que sans doute une publication journalière ou plus fréquente, *Diarium*, *Acta diurna*, venait de les remplacer. »

Ainsi, les journaux romains remonteraient jusqu'au IIe siècle avant notre ère, et auraient succédé aux *Annales des pontifes* ou *Grandes annales*. Quels étaient les rédacteurs de ces manuscrits quotidiens, quelle était l'organisation, quel était le degré de liberté de cet ancien journalisme? M. Le Clerc ne répond pas à ces questions, mais les distinctions qu'il essaye d'établir entre les divers organes de cette presse romaine tendent à laisser croire que la malignité de ce que nous appelons aujourd'hui la petite presse y coudoyait la publicité officielle.

Le mémoire de Le Clerc sur les *journaux romains* est imprimé à la suite d'un autre mémoire du même savant sur les *Annales des pontifes*. Un certain nombre de fragments de ces deux recueils des anciens publicistes complète le volume.

Journal en France (HISTOIRE DU), par M. Hatin (1846, in-16; 2e édit., 1853). D'abord publié sous la forme d'une plaquette sans prétention, ce petit essai devenait, en 1853, un volume intéressant, d'où est sorti, quelques années après, un ouvrage très-important, l'*Histoire politique et littéraire de la presse en France*. V. PRESSE.

Journaux et journalistes, par M. Alfred Sirven (1864-1866, 4 vol. in-18). Les quatre volumes parus de cette intéressante série offrent l'histoire du *Journal des Débats*, de la *Gazette de France*, du *Siècle* et de la *Presse;* à cette dernière monographie, l'auteur a rattaché celle de la *Liberté*. Ce sont des études consciencieuses, faites minutieusement à l'aide des collections et offrant parfois le même attrait que ces collections elles-mêmes. Il n'y a rien d'amusant comme la lecture des vieux journaux oubliés et enfouis depuis longtemps dans les casiers des bibliothèques; que de choses dorment dans ces pages, si nombreuses qu'on n'a pas le courage de les feuilleter! Des extraits bien faits, permettant de suivre la filière des idées qui ont présidé à la rédaction d'un journal pendant une longue suite d'années, abrégent pour le lecteur l'ennui que ferait éprouver le dépouillement de tous les numéros. C'est la tâche que s'est proposée M. Sirven, et il a fait là un travail utile. Même pour celui qui connaît à fond son histoire contemporaine, bien des faits et bien des hommes sont maintenant dans la pénombre; on aime à voir se détacher, du fond vague des temps passés, ce qui fut, il y a dix ou vingt ans, la question saillante, la grande querelle, l'incident qui préoccupa ou qui passionna toute la France. On peut suivre tout cela dans ces volumes. Cette méthode, qui serait parfaite si l'on n'avait à faire que l'histoire d'un seul journal, n'est pas exempte d'inconvénients lorsque l'on fait successivement celle de tous les journaux, puisque les mêmes événements, les mêmes discussions se retrouvent dans chacun d'eux. L'auteur s'est cependant tiré d'embarras en évitant les redites, quant aux faits en eux-mêmes, et en mettant surtout en relief la manière de voir particulière au journal qu'il étudie. Il s'est attaché aussi, mais sans y insister peut-être assez fortement, à montrer, par de cours extraits, combien de changements s'opèrent, combien le temps modifie les opinions et les hommes. Hélas! l'histoire de la presse pourrait s'intituler l'histoire des variations bien mieux que le célèbre ouvrage de Bossuet. Il n'est pas seulement malicieux, il est instructif de mettre en regard des opinions actuelles les errements anciens d'un journal. Croit-on, par exemple, que rien soit plus propre à rabattre la morgue de la *Gazette de France*, que de lui remettre sous les yeux quelques extraits de son passé? Qui ne croirait, à l'entendre aujourd'hui, que cette vénérable douairière a toujours professé le même culte pour le trône et le roi légitime? Eh bien, non-seulement en janvier 1793 elle n'a pas pleuré la mort de Louis Capet, comme elle l'appelait, mais elle a déclaré qu'en décrétant la mort du roi, la République avait « réhabilité l'espèce humaine! » Et comme elle se gaussait alors des émigrés, de ces mêmes émigrés dont elle devait saluer le retour avec des larmes dans la voix! Elle en représente un qui demande à son confrère l'aumône d'une pièce de deux sous, et le pauvre diable interpellé répond qu'il allait précisément faire la même demande; un autre, un duc et pair quelconque, est réduit à râper du tabac, pour un misérable salaire. Et la *Gazette* d'en rire à cœur joie.

Ces petits côtés de l'histoire sont intéressants; M. Sirven ne leur a pas sacrifié les études sérieuses. Les luttes de M. de Girardin, dans l'histoire de la *Presse*, sont écrites avec impartialité; la collection du *Siècle* est analysée feuille par feuille et reproduite dans ses points les plus intéressants; le *Journal des Débats*, analysé surtout au point de vue des doctrines, a emprunté son lustre aux hommes qui l'ont dirigé; aussi, M. Sirven a-t-il fait la part plus grande aux biographies de ses directeurs et de ses rédacteurs. Chaque volume a sa physionomie distincte et n'est pas jeté dans le même moule que le précédent.

JOURNALIER, IÈRE adj. (jour-na-lié, iè-re — lat. *diurnalis*, forme allongée de *diurnus*, même sens). Qui se fait, qui a lieu, qui se renouvelle chaque jour : *Les besoins* JOURNALIERS. *Une tâche* JOURNALIÈRE. *Les productions du palmier servent aux besoins* JOURNALIERS *d'une multitude de peuples*. (B. de St.-P.).

Le détail *journalier* de ma maison m'écœure.

E. AUGIER.

— Par ext. Changeant, inégal : *Esprit* JOURNALIER. *Beauté* JOURNALIÈRE. *Le sort des armes est* JOURNALIER. *La fortune est souvent* JOURNALIÈRE. (Th. Corneille.)

— s. m. Homme qui travaille dans les champs à la journée : *En France, les* JOURNALIERS *ont presque tous un jardin ou quelque morceau de vigne ou de terre*. (L'abbé de St-Pierre.) *Qu'est-ce qu'un* JOURNALIER *a gagné à nos trente siècles de civilisation?* (H. Taine.)

Moins écrivains que libellistes,
Nos Aristarques de greniers
Pour vivre se font journalistes...
Que ne se font-ils *journaliers?*

LEBRUN.

— Min. Nom donné aux ouvriers qui sont attachés accidentellement aux travaux des ardoisières d'Angers : *Les* JOURNALIERS *se divisent en deux classes : les* pigrolliers *ou* loups, *qui ont les mêmes occupations que les ouvriers d'à-bas, et les* bassicotiers, *qui chargent les blocs d'ardoise brute dans des bassicots*.

— Ce qui est journalier : *Le* JOURNALIER *suffit aux esprits légers; les autres regardent l'avenir*.

— Mar. *Etre au journalier*, Acheter ses provisions au jour le jour, en parlant d'un navire qui n'a pas encore ses munitions de bouche.

— **Syn. Journalier, quotidien.** Ce qui est *journalier* arrive à peu près tous les jours, ou bien on l'observe tous les jours, mais avec des changements qui peuvent être considérables; un esprit *journalier* est bien ou mal disposé selon les jours; la fortune aussi est *journalière*, parce que ses dispositions changent souvent d'un jour à l'autre. *Quotidien* a une signification beaucoup plus précise : il ne se dit que des choses qui arrivent, qui

paraissent ou dont on a besoin tous les jours régulièrement. Nous demandons à Dieu notre pain *quotidien*. Un journal *quotidien* paraît sept fois par semaine. Les astronomes étudient l'état *journalier* de l'air, et ils prennent note de toutes les variations qui s'y manifestent.

JOURNALISER v. n. ou intr. (jour-na-li-zé — rad. *journal*). Fam. Ecrire dans les journaux, faire un journal : *Thomasius s'en alla à Hall; il continue là à* JOURNALISER. (Bayle.)

JOURNALISME s. m. (jour-na-li-sme — rad. *journal*). Etat, profession du journaliste : *Dans la profession du* JOURNALISME, *il y a en abondance de nobles cœurs.* (J. Simon.) *Quiconque a trempé dans le* JOURNALISME, *ou y trempe encore, est dans la nécessité cruelle de saluer les hommes qu'il méprise.* (Balz.) ‖ Influence, moyens d'action, autorité des journaux : *Le* JOURNALISME *est une grande catapulte mise en mouvement par de petites haines.* (Balz.) *Il y a en France un pouvoir qui règne, qui gouverne, qui administre et qui juge, le tout sans contrôle et sans responsabilité ; ce pouvoir s'appelle le* JOURNALISME. (E. de Gir.)

JOURNALISTE s. m. (jour-na-li-ste — rad. *journal*). Ecrivain qui travaille habituellement à la rédaction d'un journal : *J'ai une conscience trop timorée pour faire le métier de* JOURNALISTE. (Béranger.) *Il y eut un* JOURNALISTE *qui avouait avoir fait le même article pendant douze ans; son aveu, devenu célèbre, fait sourire et devrait faire trembler; pour renverser le plus bel édifice, un maçon ne donne-t-il pas toujours le même coup de pic?* (Balz.) *Un* JOURNALISTE *est un homme qui vit d'injures, de caricatures et de calomnies.* (Mme E. de Gir.)

Voulez-vous de menteurs composer une liste?
En tête il faut placer le nom d'un *journaliste*.
FRÉVILLE.

Le ciel me conduisit chez un vieux *journaliste*
Qui, dix fois dans sa vie à bon marché vendu,
Sur les honnêtes gens crachait pour un écu.
A. DE MUSSET.

— Typogr. Compositeur qui travaille à un journal.

— **Encycl.** On pourrait dire du *journaliste* ce qu'Esope disait de la langue, qu'il n'y a rien de meilleur et rien de pire. Que quelqu'un en fasse devant vous l'apologie, qu'il examine son rôle utile, qu'il compte les vérités proclamées, les abus dénoncés, les bons conseils donnés par la presse, qu'il montre ce qu'il faut de connaissances variées, d'esprit alerte et toujours en éveil pour suffire à cette lourde tâche quotidienne que tout journal impose à ses rédacteurs; qu'il rappelle les injustices subies, les périls courus par beaucoup d'entre eux sous tant de régimes divers; en face de cet optimiste, vous penserez aux excellents écrivains et aux nobles caractères qui ont honoré le journalisme, Chateaubriand, Thiers, Lamennais, Armand Carrel, pour ne citer que des anciens, et vous lui donnerez raison. Qu'un autre, Balzac par exemple, dont le *journaliste* était la bête noire, vous représente les cabinets de rédaction comme autant de cavernes de voleurs, vous montre à la besogne ses Bixiou, ses Lousteau, ses Blondet, toujours besoigneux, prêts à cracher sur les honnêtes gens pour un écu, entretenus par des filles, à l'affût de tous les scandales et de toutes les exploitations, vous vous récrierez assurément sur la crudité des portraits; mais, en songeant à tels et tels, qu'il est inutile de nommer, vous vous direz que, en fin de compte, il y a bien quelque vérité au fond de ces exagérations.

De Théophraste Renaudot jusqu'aux illustres de l'époque actuelle, le journalisme a offert tant de types divers et incohérents qu'ils justifient les opinions les plus contraires. C'était un curieux personnage que ce Renaudot, qui mourut, dit Tallemant, gueux comme un peintre, après avoir découvert ce qui fut pour d'autres un si riche filon d'or; mais ni lui ni ses successeurs, Suard, l'abbé Arnaud, Morin, qui étaient en même temps censeurs royaux, ne nous donnent guère l'idée du *journaliste* tel que nous le comprenons. *Journaliste* et censeur, loup et mouton dans une même peau, cela renverse, au contraire, toutes nos iédes. Et pourtant, ce fut longtemps par ces seuls hommes que l'on put en France, sous l'ancienne monarchie, savoir ce qui se passait chez nous et chez les autres. C'est seulement dans la période révolutionnaire qu'apparaissent les véritables *journalistes;* mais alors la séve déborde. Tout ce qui sait tenir une plume veut collaborer au grand œuvre, apporter sa science, son esprit, ses lumières, sa passion; on put voir alors quels prodiges enfante la liberté. Des masses de problèmes furent posés et résolus; les plus difficiles questions de régénération dans les mœurs, dans le gouvernement, dans les finances furent éclaircies par des hommes jusqu'alors inconnus et dont le despotisme avait systematiquement étouffé la voix. Le vrai rôle du journalisme, qui est d'éclairer l'opinion publique, de faire jaillir la vérité du choc des opinions et de préparer le chemin au législateur, ce rôle, qui a ses périls et sa grandeur, était trouvé tout d'un coup; il fut rempli par de fermes et vaillants esprits, par Camille Desmoulins, le plus ingénieux et le plus éloquent de tous, par l'honnête Loustalot, par Condorcet, Brissot, Barrère, Dulaure, André Chénier. Les *journalistes* ignobles, ceux qui ne virent dans la liberté qu'un moyen de scandale ou l'occasion de vendre leur conscience, furent, à coup sûr, moins nombreux; et l'on sent bien que nous ne voulons pas parler seulement des Hébert, mais plus encore de ces amis du roi, comme Royou, qui les premiers donnèrent à la presse le ton dégoûtant des halles. Les *journalistes* corrompus du Directoire et les écrivains serviles qui prirent ce nom sous l'Empire paraissent bien pâles en face de ceux de cette ardente époque; Geoffroy, Hoffmann, Fiévée et même l'adroit de Feletz ne forment ensemble qu'un maigre appoint; mais sous la Restauration s'ouvre une ère brillante. Chateaubriand, d'abord ultra-royaliste au *Conservateur*, avec de Genoude et Lamennais, importe dans le journalisme son style haut en couleur et ses chocs d'antithèses; puis il passe aux *Débats* après qu'il lui semble « avoir été chassé des Tuileries comme un valet qui aurait volé la montre du roi; » et alors, quelle plume alerte et vaillante pour le parti libéral! Il passe tout au crible de sa polémique et transperce tous les ministres; c'est le premier homme d'Etat qui n'ait pas dédaigné de ramasser la plume du *journaliste* et qui s'en soit fait une arme. Benjamin Constant, Jaucourt, Lally-Tollendal, Beugnot complètent cette pléiade des *journalistes* de la Restauration; les ultra-royalistes ont leur coryphée dans le cynique Martainville, du *Drapeau blanc*. A la veille des ordonnances de juillet 1830, les *journalistes* s'honorèrent en signant la fameuse protestation qui fut comme le prélude de la victoire populaire.

Sous Louis-Philippe, le *journaliste* s'appelle légion; c'est Thiers, c'est Mignet, Armand Carrel, Em. de Girardin. Ceux-là tiennent la tête; pour les citer tous, il faudrait reprendre tous les noms marquants de la littérature contemporaine, poëtes, romanciers, publicistes, auteurs dramatiques même, car tout le monde faisait du journalisme à cette époque, et le journalisme menait tout naturellement aux plus hautes fonctions de l'Etat. Qu'importe si, à côté des noms les plus purs, les détracteurs de la presse peuvent en citer quelques-uns qui ont acquis leur éclat par le scandale, les rodomontades ou le chantage? Il n'en reste pas moins acquis que depuis la charte de 1814, qui a, tant bien que mal, ouvert la porte à toutes les opinions, il s'est rencontré, non-seulement assez de *journalistes* probes et loyaux, mais même parmi eux assez de grands écrivains et de nobles caractères, pour qu'aucune déconsidération ne puisse atteindre la profession qu'ils ont choisie et qu'ils honorent. La république de 1848 vit encore éclore des Père Duchêne; mais l'entrée dans le journalisme des Louis Blanc, des Proudhon, des Bareste, des Ribeyrolles compense bien ces petits inconvénients de la liberté. Le tapage et l'absurde même sont préférables à cet aplatissement, à cette servilité qui, sous le second Empire, nous fit paraître comme des personnages les Paulin Limayrac, les A. de Cesena et les La Guéronnière. A quel degré d'abaissement faut-il qu'un pays soit tombé pour qu'on ait pu s'occuper pendant dix-huit ans de ce que pensait sur telle question un Paulin Limayrac! Il en fut ainsi, cependant, il est bon de le rappeler, et pendant dix-huit ans il y eut quatre-vingts *journalistes* de préfecture en province, sans compter les obséquieux de la presse parisienne, qui attendirent avec onction les paroles que daignerait prononcer ce piteux oracle. Mais, tout bâillonnés qu'ils étaient, les *journalistes* indépendants firent assez bonne contenance, à travers les suppressions, les suspensions et les menaces d'exil, si bien que les honneurs et les profits furent assurément pour les *journalistes* officieux, mais l'honneur resta aux défenseurs de la liberté, et cette période, qui aurait pu étouffer la presse, est au contraire celle où elle acquit le plus de gloire.

Nous ne voulons pas citer des noms, ce serait refaire l'histoire du journalisme contemporain, mais aucun temps n'a offert plus de *journalistes* brillants que le nôtre. Il y en a de tous les tons et de tous les genres, d'érudits et de fantaisistes, d'amers et de doux, de violents et de timides. Ils sont si nombreux, au reste, le journal ayant envahi la société entière, qu'il a fallu créer, dans l'espèce, des genres et des sous-genres : le lundiste, le critique d'art, le critique théâtral, le feuilletoniste, le chroniqueur. La haute raison et l'autorité de quelques-uns, la verve et le talent satirique des autres peuvent bien faire oublier qu'il y a quelque part un sacristain occupé, comme on l'a dit, à jouer du bâton et à tirer la savate devant l'arche, ou, dans une autre feuille d'un genre tout différent, un monsieur quelconque, s'intitulant *journaliste* parce qu'il débite, sous le titre d'indiscrétions, des prospectus de tailleur et des boniments de pharmacien, absolument comme les *journalistes* de Balzac.

Il n'y a pas que Balzac qui ait vilipendé les *journalistes*. En Angleterre, ils étaient à peine au monde que Ben Johnson les cinglait vertement, dans une comédie, où il en exhibait quatre : un charlatan, un docteur, un mauvais poëte et un cuisinier, qu'il nommait spirituellement Lèche-ses-doigts. Tous quatre s'exténuaient à suer des nouvelles imaginaires. Une cuisinière se présente au bureau de rédaction et demande pour deux liards de nouvelles; on lui répond d'attendre un quart d'heure et qu'on va lui en faire tout exprès. Du moins n'y a-t-il pas beaucoup de fiel dans cette imagination; mais Ben Johnson croyait rendre par là les *journalistes* bien ridicules. Ils ne s'en sont que mieux portés. Au XIXe siècle, en Angleterre comme en France, les hommes les plus honorables par le talent et par le caractère ont traversé la presse, incognito, il est vrai, ainsi le veulent les mœurs du pays, mais ils n'ont jamais renié la part qu'ils avaient prise à la régénération du journalisme. Lord Brougham passe pour avoir continué à y écrire; même au plus haut point de la fortune politique, Benjamin Disraëli a dirigé le *Représentant;* lord Campbell écrivait dans le *Morning Chronicle*, et, parmi les simples hommes de lettres *journalistes*, on peut citer Charles Lamb, Coleridge, Hazzlitt, Thackeray, Dickens. Une classe spéciale, les *reporters*, toujours à l'affût des nouvelles, les premiers arrivés sur les champs de course ou sur les théâtres d'incendie, questionneurs acharnés, se faufilant dans les groupes, prenant des notes sur les enfants brûlés, les maris battus, les passants écrasés, rappelle encore aux Anglais les personnages de Ben Johnson; mais ils ne tiennent que par un fil aux véritables *journalistes*.

Journaliste (MÉMOIRES D'UN), par H. de Villemessant (1867, 2 vol.). Dans sa préface, l'auteur déclare avoir préféré le titre de *Mémoires d'un journaliste* à celui qu'on lui proposait : *Mémoires de Villemessant*, et il a eu grandement raison. Ce n'est pas, en effet, sa vie littéraire qui tient le plus de place dans ce livre, mais bien une série d'anecdotes plus ou moins curieuses sur certains hommes de lettres ou gens du monde dont les qualités ou les excentricités, plutôt celles-ci que celles-là, ont excité jadis la curiosité publique. Cette galerie de portraits est digne de figurer auprès des *Excentriques* de Champfleury et des *Célébrités de la rue* de Ch. Yriarte. M. de Villemessant fait revivre avec autant d'esprit que de cynisme ses personnages, et il leur donne toute la place; car, de lui-même, il raconte peu de chose et se présente seulement comme le trait d'union des gens qu'il met en scène. Par exemple, nous avons l'histoire complète de mylord l'Arsouille, cet étrange Anglais au biceps monstrueux, que toute une génération a cru voir figurer à la descente de la Courtille, où il se faisait représenter par une sorte de Sosie, son domestique. M. de Villemessant affectionne les excentriques et les grotesques; sous sa plume, ils deviennent presque des héros. Il est si indulgent qu'on le prend au mot, et que l'on suppose tout à fait de son goût certaines anecdotes où l'ignoble se mêle au comique. Un chapitre entier est consacré à Roger de Beauvoir, ce journaliste du genre viveur, qui commença ses ébats rue de la Paix et alla mourir misérablement à Batignolles. Inutile de dire que M. de Villemessant ne s'occupe pas du tout du romancier, du journaliste qui eut de l'esprit et de la verve; il ne connaît que les orgies du viveur et les tours facétieux du bohème aux abois.

En résumé, ces *Mémoires*, auxquels l'auteur a déjà donné plusieurs suites, offrent des particularités curieuses sur tous les hommes de lettres contemporains qui ont, de près ou de loin, tenu au journalisme, particularités poussées jusqu'à l'indiscrétion, souvent amusantes, et offrant des scènes de comédie toutes faites. Ces pages sont surtout remarquables par une absence complète de sens moral; nous entendons par là le sens qui juge si une action est bonne ou mauvaise. Jamais M. de Villemessant ne se pose cette question; il se demande seulement si ce qu'il va dire est ou non amusant, et il est fixé. Quoique les anecdotes qu'il raconte soient vraies et les hommes qu'il met en scène assez bien saisis, ces pages ne peuvent que contribuer à enraciner dans le public une opinion absolument fausse, à savoir que les journalistes ne vivent que dans les cabarets, les tripots, les cabinets particuliers et les maisons de filles. Jamais on ne voit un journaliste travailler, dans ces *Mémoires d'un journaliste*.

Journaliste des Ombres (LE), ou **Momus aux Champs-Elysées**, pièce héroï-nationale en un acte et en vers, de Aude; représentée sur le théâtre de la Nation, le 14 juillet 1790.

Momus, exilé des cieux, a voulu rester sur la terre; mais la Révolution l'a effrayé en France, l'inquisition l'a révolté en Espagne, l'esclavage l'a dégoûté en Italie, et il s'est retiré aux enfers, où Rhadamante l'a très-bien accueilli. Là, il ne vend pas, mais il donne des journaux, et surtout ceux qui contiennent les décrets de l'Assemblée nationale. Il apprend à Fabert que tous les citoyens peuvent désormais parvenir aux grades militaires; à Jean-Jacques Rousseau, que l'homme a retrouvé ses droits et sa liberté; à l'abbé de Saint-Pierre, qu'on veut faire renaître son projet de la paix universelle. Tour à tour paraissent Voltaire, qui loue beaucoup Rousseau, ce qui parut fort extraordinaire aux spectateurs; Le Kain et Mlle Lecouvreur, à qui on apprend que la profession de comédien n'est plus exposée aux préjugés qui pesaient sur elle. A ces personnages succèdent un paysan du Mont-Jura, Calas et sa famille, le prince Léopold de Brunswick et Franklin. Le tout est terminé par une fête devant l'autel de la Liberté, dans laquelle Jeanne Darc chante un air. Quoique le *Journaliste des Ombres* soit, au fond, une pièce assez médiocre, il serait injuste de ne lui pas reconnaître de l'esprit, de la facilité, et quelquefois une versification assez ferme; mais il est impossible de ne pas dire qu'elle est faiblement sentie, peu pensée, et qu'elle manque même de l'espèce d'intérêt que peuvent comporter les drames épisodiques. On peut cependant la consulter avec fruit, et comme tableau de mœurs elle a bien sa valeur.

Journalistes (LES), comédie allemande de Gustave Freytag (Théâtre-Royal de Berlin, 1854). Cette pièce a la prétention de ridiculiser les divers éléments du gouvernement constitutionnel, les luttes de partis, les manœuvres électorales, la propagande libérale, la vanité des réactionnaires, etc., etc. A part quelques lourdeurs, on dirait une pièce française, écrite par un de nos écrivains dramatiques du temps de Louis-Philippe. Sous ce rapport, une telle conception n'a guère de portée dans un pays où le système constitutionnel n'est pas en vigueur; non-seulement l'auteur se joue de ridicules prématurés, ce qui n'est pas d'un bon auteur comique, mais il se moque à l'avance d'institutions qui seraient un progrès pour l'Allemagne, ce qui n'est pas d'un excellent citoyen.

Journalistes (l'ÉCOLE DES), comédie de Mme de Girardin. V. ÉCOLE.

JOURNAU s. m. (jour-nô — du lat. *diurnus*, journalier). Cout. anc. Corvée d'un jour à laquelle étaient soumis certains tenanciers.

— Métrol. Syn. de JOURNAL.

JOURNAULT (Léon), homme politique français, né à Paris en 1827. Il se fixa à Sèvres, où il devint un des chefs de l'opposition républicaine sous l'Empire, et fut nommé, après le 4 septembre 1870, maire de cette petite ville. Pendant l'occupation prussienne, M. Journault se signala par la fermeté et la dignité de sa conduite. Il fut nommé, le 8 février 1871, représentant du peuple, dans le département de Seine-et-Oise. Membre du groupe des députés qui forment la gauche républicaine, il a contribué de tout son pouvoir à l'affermissement de la République et a soutenu en général la politique de M. Thiers. Au mois de février 1871, il proposa à l'Assemblée de déclarer qu'elle était résolue à constituer la décentralisation administrative et à maintenir l'unité politique du pays; puis il prit part à la discussion de la loi municipale, de la loi sur les conseils généraux, de la loi relative aux échéances, présenta des projets de loi sur la police des cimetières, sur les attributions des conseils généraux, sur la répartition de l'impôt mobilier, etc.; enfin, il a été un des promoteurs de la loi sur l'ivresse.

JOURNÉE s. f. (jour-né — du lat. *diurnus*, journalier). Espace de temps qui s'écoule depuis l'heure ordinaire du lever jusqu'à l'heure ordinaire du coucher : *Passer la* JOURNÉE *à la campagne. Passer au lit la plus grande partie de la* JOURNÉE. *Les* JOURNÉES *sont bien nombreuses et bien longues pour qui n'a rien à faire.* (Guizot.)

De labeur en labeur, l'heure à l'heure enchaînée
Vous porte sans secousse au bout de la *journée*.
LAMARTINE.

‖ Se dit du même temps considéré par rapport à la température : *Une belle, une magnifique* JOURNÉE. *Une* JOURNÉE *de pluie.* ‖ Se dit aussi du même temps considéré par rapport aux occupations auxquelles on le consacre : *Mes* JOURNÉES *sont si remplies que j'ai peine à en être le maître.* (Boss.) *La plus perdue de toutes les* JOURNÉES *est celle où l'on n'a pas ri.* (Chamfort.) *Une* JOURNÉE *d'oisiveté fatigue plus qu'une semaine d'occupation.* (Petit-Senn.)

— Par ext. Travail que l'on a fait durant le jour : *Faire une bonne* JOURNÉE. *Aller à la* JOURNÉE. *Gagner cinq francs par* JOURNÉE. *Louer des gens à la* JOURNÉE. *Si tu as fait la* JOURNÉE *avant le soir, repose-toi le reste du jour si tu peux.* (J.-J. Rouss.) ‖ Argent que l'on a gagné par le travail d'un jour : *Payer les* JOURNÉES *d'un ouvrier. Gagner des* JOURNÉES *de dix francs.*

— Par anal. Chemin que l'on parcourt ordinairement à pied, en un jour : *A trois* JOURNÉES *de Rome. Il n'y a que quelques* JOURNÉES *de Jérusalem au Sinaï et du Sinaï à la Mecque.* (Renan.) ‖ Marche comparée au chemin que l'on parcourt en un jour; vitesse : *Aller à grandes, à petites* JOURNÉES. *Le czar s'avançait à grandes* JOURNÉES *avec une armée de 40,000 Russes.* (Volt.)

— Poétiq. Vie humaine :

J'ai vu mes tristes *journées*
Décliner vers leur penchant;
Au midi de mes années,
Je touchais à leur couchant.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Ne s'emploie qu'au pluriel.

— Fam. *Au jour la journée*. V. JOUR. ‖ *Mentir à la journée*, Mentir comme si on était payé pour le faire, y mettre du zèle.

— Hist. Jour marqué par quelque grand événement : *Les* JOURNÉES *de juin. Les* JOURNÉES *de septembre. Les grandes* JOURNÉES *de la Révolution française. La* JOURNÉE *de la Saint-Barthélemy fut ce qu'il y a jamais eu de plus horrible.* (Volt.) *Le 10 août a été la* JOURNÉE *essentiellement nécessaire de la Révolution.* (Peyrat.)

Je viens, selon l'usage antique et solennel,
Célébrer avec vous la fameuse *journée*
Où sur le mont Sina la loi nous fut donnée.

RACINE.

‖ Se dit absolument des 27, 28 et 29 juillet 1830 : *Les trois* JOURNÉES. ‖ Se dit particulièrement d'un jour de bataille ou de la bataille elle-même : *La* JOURNÉE *de Solferino. Une* JOURNÉE *chaudement disputée. Une* JOURNÉE *restée indécise. La* JOURNÉE *de Waterloo tua le despotisme militaire dans la personne de Bonaparte.* (Chateaub.)

— Littér. Division usitée dans les anciennes pièces de théâtre espagnoles : *Comédie en trois* JOURNÉES.

— Pratiq. anc. Vacation. ‖ *Journée bourgeoise*, Journée de travail ordinaire. ‖ *Journée du roi*, Appréciation vague d'un salaire qu'on ne peut régler d'une manière précise sur la durée du travail : *Le salaire d'un architecte est réglé à la* JOURNÉE DU ROI.

— **Syn. Journée, jour.** V. JOUR.

— **Encycl.** Littér. Sauf les plus anciens dramaturges espagnols, aux essais encore informes, et quelques écrivains pleins de goût, comme les Argensolas, désireux de suivre de plus près les idées classiques, tous les grands auteurs qui font la gloire du théâtre espagnol, Lope de Véga, Calderon, Alarcon, Moreto, Tirso de Molina, ont divisé leurs drames en trois *journées*. L'unité de temps semble, par cette division, devoir être respectée, au moins pendant un acte, de même que l'unité de lieu; en empruntant cette innovation au théâtre espagnol, Victor Hugo eut du moins le soin d'en tirer cette conséquence logique. Mais les Espagnols eux-mêmes, peu soucieux des entraves, perdraient leur aisance si on les enfermait dans ces limites; il n'est pas rare chez eux que deux scènes de la *journée* se passent à quelques jours d'intervalle; dans la même *journée*, le spectateur est transporté à vingt lieues de distance et plus. Ainsi cette division, qui donnait à l'écrivain trois jours au lieu de vingt-quatre heures et leur permettait de les choisir à plusieurs années de distance, comme de changer trois fois le lieu de la scène, n'a pas semblé suffisante à ces esprits capricieux et indépendants.

Dans l'ancien théâtre espagnol, il était rarement représenté plus d'une pièce à la fois. La *funcion*, qui avait toujours lieu de jour, débutait par un prologue (*loa*), entièrement distinct de la pièce principale et qui souvent était suivi d'un ballet. La première *journée* du drame venait ensuite; deux intermèdes, quelquefois accompagnés de ballets, séparaient la première *journée* de la seconde et la seconde de la troisième; le rideau, baissé sur le dénoûment du drame, se relevait pour la saynète finale. Les hors-d'œuvre tenaient presque plus de place que le morceau de résistance; mais telle était l'affection que le public portait à ces divertissements secondaires, aux deux intermèdes surtout, que les directeurs les comparaient à deux béquilles destinées à soutenir la pièce et à l'empêcher de tomber à plat. Les trois *journées* du drame, ainsi précédées et flanquées de la *loa*, des deux intermèdes, des chants et des danses, et closes par la saynète, composaient ce que les Espagnols appellent une *funcion*.

Journée (LA) [*Il Giorno*], poëme satirique de l'Italien Giuseppe Parini (XVIIIe siècle). C'est son œuvre la plus considérable et la plus renommée, quoiqu'elle n'ait pas de grandes dimensions; mais l'idée est si ingénieuse, la diction si pure, le vers si noble et si bien trempé que cette composition est restée classique en Italie. Parini voulait peindre, pour s'en moquer, les mœurs efféminées des patriciens de son temps; il le fit sous la forme didactique, prenant la journée d'un de ces élégants, et, en ayant l'air de lui enseigner l'emploi des heures le plus sérieusement du monde, il se trouve faire une spirituelle satire de la frivolité. Le poëme est divisé en quatre chants, comme la journée elle-même en quatre périodes principales : le *Matin*, le *Midi*, le *Soir*, la *Nuit*. Dans le chant du *mattino*, le jour est déjà bien avancé lorsqu'on assiste au réveil de son gentilhomme qui, fatigué d'une nuit passée au jeu ou dans les théâtres, a besoin d'un sommeil réparateur et prolongé. Les laquais, foulant les riches tapis, circulent sur la pointe du pied; il se réveille enfin, fait préparer ses habits, sa toilette; toutes ces petites scènes de la vie intime et familière sont dépeintes avec un naturel parfait, écrites d'un grand style qui fait, avec la futilité du sujet, le contraste le plus heureux. Parini trouve pourtant moyen de donner à son désœuvré un semblant de goût littéraire; il lui fait feuilleter, d'un doigt distrait, un volume de Voltaire (il est vrai que c'est la *Pucelle*), et sourire en parcourant les *Contes* de La Fontaine. Le *mezzogiorno* nous transporte chez une élégante patricienne; car le jeune noble auquel il enseigne si pompeusement l'emploi de son temps est, suivant la coutume italienne, le *sigisbée* d'une grande dame, et il a des devoirs à remplir. Nouveau lever, nouvelle toilette; mais la plus curieuse description de ce chant, c'est celle du déjeuner. Manger! voilà une occupation bien plébéienne pour de si nobles patriciens! mais la vulgarité de cette fonction si nécessaire est relevée par toutes sortes de délicatesses exquises; d'ailleurs, il y a encore moyen de briller à table; c'est un art que de découper avec adresse, en faisant scintiller les anneaux de ses doigts, en étalant les dentelles de ses manchettes. Les vins sont parfaits, la chère est succulente, et c'est pour le sigisbée que le mari possède une si bonne table et qu'il entretient des chevaux de race. Une partie de trictrac offre au poëte l'occasion d'une digression heureuse, où il raconte l'invention de ce jeu, dans le morceau capital de son poëme, et aide ses deux héros à passer les longues heures de la méridienne. Voici le *soir;* on amène les chevaux et le carrosse; on part, non sans que l'élégante patricienne ait tendrement embrassé son petit chien et l'ait bien recommandé aux soins de ses servantes. La description du *corso*, du mouvement des équipages, du luxe des toilettes est on ne peut plus brillante. Enfin la *nuit* arrive; le poëte a choisi, pour lieu de la scène, un des meilleurs salons du grand monde; il en décrit, avec les détails les plus piquants, les tapis, l'ameublement; le canapé sert de prétexte à une digression heureuse; le jeu de l'éventail, les glaces qui circulent et qu'il énumère comme choses de la plus haute valeur et de la plus grande importance dans une si noble réunion, lui fournissent la matière de quelques pages vraiment merveilleuses de style, d'invention dans le détail et de difficultés vaincues. Cette journée a été vraiment bien remplie dans sa frivolité et le noble patricien doit avoir encore besoin d'un long sommeil.

Ce poëme, qui est un chef-d'œuvre de diction, n'est didactique qu'en apparence; la satire perce spirituellement sous la pompe et la gravité du style; c'est ce qui constitue l'originalité, l'idée vraiment heureuse de cette composition. Parini ne se dément pas un seul instant, et, avec un peu de bonne volonté, quelque naïf jeune homme infatué de lui-même pourrait prendre le professeur au sérieux. *Il Giorno* eut un tel succès, même dans le grand monde livré par lui à la satire, que certains morceaux, comme l'*Invention du trictrac*, le *Canapé*, l'*Origine des inégalités sociales*, la *Paix entre Cupidon et l'Hymen*, s'apprenaient par cœur et se récitaient dans tous les salons, au dernier siècle. Ces morceaux sont restés classiques. Parini, qui soignait beaucoup ses vers et les remettait sans cesse sur le métier, ne publia de son vivant, en 1763, que *Il mattino* et *Il mezzogiorno;* les deux autres chants, qu'il retouchait encore à la fin de sa vie, n'ont été imprimés qu'après mort. On peut cependant les considérer comme parvenus au même point de perfection.

Journée du Vatican (UNE), ou le **Souper du Pape**, vaudeville en deux actes, de Giraud; représenté à Paris, sur le théâtre Louvois, le 18 août 1793. Cette pièce fut donnée *de par et pour le peuple*. On y voyait un pape ivre à ne pouvoir se tenir debout et chantant des gaudrioles, en compagnie d'un archevêque sot et bègue et de cardinaux débauchés, parmi lesquels figuraient nominativement l'abbé Maury et le cardinal de Bernis. « Ce dernier, dit M. Théodore Muret, avait composé maints petits vers musqués et galants qui n'allaient guère avec le caractère ecclésiastique; mais une *Journée du Vatican* les lui faisait trop expier. » Cet ouvrage, quelque singulier qu'il soit, obtint un long succès.

Journée de Marathon (LA), pièce héroïque de Guérault. V. MARATHON (la journée de).

JOURNEL s. m. (jour-nèl). Métrol. Syn. de JOURNAL.

JOURNELLEMENT adv. (jour-nè-le-man — rad. *jour*). D'une façon qui se renouvelle chaque jour, qui a lieu tous les jours : *Travailler* JOURNELLEMENT *à la même tâche. Le goût des jouissances matérielles est la source de cette inquiétude et de cette inconstance dont les Américains donnent* JOURNELLEMENT *l'exemple.* (De Tocqueville.) ‖ D'une façon continue, de jour en jour : *La désuétude entame* JOURNELLEMENT *la langue.* (E. Littré.)

JOURNET (Noël), ancien soldat, maître d'école à Sainte-Ruffine (ancienne province des Trois-Evêchés), mort en 1582. Il s'avisa de publier, sur les matières de la religion, un livre qui fut censuré par la Sorbonne le 17 mai 1582, « comme sentant les hérésies des ébionites, des ariens, des manichéens, des albigeois, etc. » Les juges ecclésiastiques de Metz firent brûler le livre et l'auteur le 29 juin de la même année.

JOURNET (Françoise), cantatrice française, née à Mâcon vers 1680, morte à Paris en 1720. Elle fut placée fort jeune, en qualité de femme de chambre, dans la maison d'un riche commerçant de Lyon. Un peu plus tard, elle entra à l'Opéra de cette ville, où elle tint l'emploi de *prima donna* pendant trois ou quatre ans. Elle vint débuter à Paris, dans le prologue d'*Alceste*, en 1705. En peu de temps, elle devint la meilleure et la première actrice du théâtre de l'Opéra. On admirait surtout la beauté de sa voix, la noblesse de son maintien. Grande, bien faite, assez jolie, elle avait un peu de lenteur dans le chant, mais beaucoup d'âme, quelque chose de touchant dans la physionomie; elle excellait dans les rôles tendres, surtout dans celui d'Iphigénie. Il existe d'elle un portrait en pied et dans le même rôle d'Iphigénie; ce portrait passe pour le chef-d'œuvre du peintre Raoux, à qui l'on doit un assez grand nombre de portraits d'actrices et de dames de la cour, sous les figures de prêtresses, de bacchantes, de naïades, de muses, de Vénus, de Diane et quelquefois de vestales, ce qui jure bien un peu avec les mœurs de ses clientes. Mlle Journet avait triomphé encore dans le rôle d'Herminie du *Tancrède* de Campra, à côté de la fameuse Mlle de Maupin, transformée en Clorinde. En 1719, elle quitta l'Opéra, et l'année suivante elle mourut. Le système financier de Law lui avait procuré une immense fortune, qui s'évanouit avec le papier-monnaie. La ruine de Françoise Journet hâta sa fin. Elle succomba au chagrin bien plus qu'à une maladie de foie dont elle était atteinte. Quelque temps après, une de ses anciennes camarades, fort jolie figurante de l'Opéra, Mlle Mazé, ruinée aussi par la même débâcle, se noyait en plein jour à la Grenouillère, poudrée, fardée, en mouches, en bas de soie couleur de chair, parée comme pour aller au bal.

JOURNET (Jean), dit l'**Apôtre Journet**, né à Carcassonne en 1799, mort en 1861. Ce curieux personnage, que Champfleury a placé dans sa galerie des *Excentriques*, se rendit, en 1819, à Paris, où il étudia la pharmacie et se fit affilier à la Société secrète des carbonari. Recherché peu après par la police comme membre de cette association, il s'enfuit en Espagne, prit du service dans l'armée de l'indépendance, dont Armand Carrel faisait partie, fut fait prisonnier et ramené en France, où on l'emprisonna dans le Castillet de Perpignan. Traduit devant un tribunal, après dix-huit mois de prévention, Jean Journet fut acquitté. Quelque temps après, il s'établit comme pharmacien à Limoux et s'y maria. Ce fut alors que quelques ouvrages de Fourier tombèrent entre ses mains. Les doctrines du célèbre socialiste produisirent sur l'imagination inflammable de Journet une telle impression qu'il partit pour Paris, afin de voir Fourier. Il le trouva au lit, malade, dans une chambre nue, manquant presque du nécessaire, et revint à Limoux profondément affligé de l'état dans lequel il avait vu le maître, mais encore plus enthousiasmé de ses doctrines (1831). Il étudia alors avec une ardeur nouvelle les œuvres de Fourier, s'éprit surtout de ce qu'elles contiennent de plus bizarre et de plus excentrique, et, désolé de voir la lenteur avec laquelle elles pénétraient dans les masses, il résolut d'abandonner sa pharmacie et sa famille pour aller prêcher dans le monde « la bonne nouvelle. »

C'est alors que commença l'apostolat de Jean Journet, apostolat qu'il continua jusqu'à la fin de sa vie avec une étonnante ténacité, avec une foi candide qui ne se rebuta jamais. S'étant de nouveau rendu à Paris, il y fut assez mal accueilli des chefs de l'école phalanstérienne, qui ne virent en lui qu'un illuminé grotesque. Cet accueil ne découragea point l'*apôtre*, comme il s'appelait lui-même. Pour répandre ses idées, il se mit à écrire de petites brochures, qu'il vendait lui-même à bas prix ou qu'il distribuait gratuitement lorsqu'il ne trouvait pas d'acheteurs. Le 8 mars 1841, pendant une représentation de l'Opéra, il lui vint à l'esprit de lancer un torrent de brochures sur le parterre. Arrêté, il fut conduit à la Préfecture et de là à Bicêtre, où, déclaré atteint de monomanie, il dut subir un traitement qui l'aurait rendu incurablement fou, si, grâce à l'intervention de M. Montgolfier, on ne lui avait enfin rendu la liberté.

Cette mésaventure fit faire des réflexions à l'apôtre. Il avait eu tort, pensa-t-il, d'avoir voulu commencer par instruire le peuple. C'était aux rois, aux princes, aux grands, aux écrivains qu'il fallait d'abord démontrer que « la richesse, l'ordre et la liberté ne peuvent naître pour tous que du concours harmonieux de tous. » Il se mit de nouveau à l'œuvre et frappa aux portes de toutes les sommités sociales; mais il se vit plus ou moins poliment éconduit. Comprenant alors qu'à Paris il prêchait dans le désert, il partit pour la province, allant de ville en ville en prêchant, non sans de nombreuses mésaventures, sa doctrine dans des cafés. Se trouvant à Montpellier, il apprit en arrivant qu'il y avait grande réception chez l'évêque, pénétra dans les salons et, s'adressant aux prêtres réunis, il se mit à déclamer ces vers :

Réveillez-vous! lévites sacriléges,
Ivres d'encens, dans la pourpre endormis;
Le Saint-Esprit a dévoilé vos piéges,
Il va saper vos sépulcres blanchis.

Cet exorde *ex abrupto* produisit sur ceux auxquels il s'adressait un effet facile à comprendre; néanmoins, Journet parvint à se tirer de ce mauvais pas, et ne quitta point l'évêché avant d'avoir exposé ses idées et distribué bon nombre de ses brochures.

Après avoir exploré le midi de la France, il se rendit en Belgique, où il essaya bravement de convertir au fouriérisme la reine des Belges, puis revint à Paris. Sa famille étant venue l'y rejoindre, Journet, qui était complétement dénué de ressources, se fit fleuriste avec sa femme et ses filles, parvint à réaliser quelques bénéfices et se mit à continuer son apostolat, harcelant de ses visites les hommes les plus distingués du temps : Chateaubriand, Delavigne, Lamennais, Lamartine, Victor Hugo, Alexandre Dumas, qui lui constitua une rente de 1,200 fr., dont naturellement il ne toucha jamais un sou, etc. Poursuivi depuis longtemps par l'idée de fonder un phalanstère, il parvint à réaliser une souscription pour créer un phalanstère d'enfants; mais sa tentative échoua complétement.

Après la révolution de 1848, il continua avec une nouvelle ardeur son apostolat, et fut de nouveau enfermé à Bicêtre en 1849, pour avoir lancé des brochures sur les spectateurs pendant une représentation au Théâtre-Français. Au bout de quelques semaines, il recouvra la liberté et continua sa stérile propagande dans les cafés. Après le coup d'Etat du 2 décembre, il rejoignit sa famille, qui était retournée en province; mais il reprit encore une fois la route de Paris, où il s'est éteint obscurément. Jean Journet a inventé une série d'épithètes injurieuses qui n'est pas la moindre curiosité de sa vie si curieuse. Citons-en quelques-unes, adressées, pour la plupart, à Considérant, son rival en fouriérisme; c'est une litanie à nulle autre pareille, capable, selon M. Champfleury, de faire sauter des palais et des montagnes :

Instigateur de nos maux,
Fléau de l'espèce humaine,
Roi du machiavélisme,
Epouvantable égoïste,
Prodige d'impénitence,
Egoïste encroûté,
Augure cacochyme,
Civilisé éhonté,
Vampire cosmopolite,
Patron de l'impiété,
Omniarque de rebut,
Avorton de la science,
Gouffre de l'humanité,
Pontife du sabbat,
Fascinateur endurci,
Souteneur de Proserpine,
Déprédateur social,
Perfide endormeur,
Magnétiseur subversif,
Serpent fascinateur,
Impossibilité pacifique,
Mercantiliseur matériel,
Pygmée de perversité,
Sybarite gorgé,
Fétiche mendiant,
Omniarque omnivore!!!

L'œuvre de l'apôtre fourmille de ces expressions étranges et de ces mariages de mots civilisés avec des épithètes fouriéristes. On lui doit les écrits suivants : *Cris et soupirs*, précédé d'un *Résumé de la théorie de Fourier* (1840-1841, 5 séries); la *Bonne nouvelle*, ou *Idée succincte de l'association* (1843); *Jérémie en* 1845 (1844), en vers et en prose; *Cri suprême* (1846); *Cri d'indignation* (1846); *Cri de délivrance* (1846); *Résurrection sociale* (1849); *Cri de détresse* (1849); *Association expérimentale* (1849); *Poésies et chants harmonieux* (1857); *Documents apostoliques et prophéties* (1858).

JOURNOYER v. n. ou intr. (jour-noi-ié — rad. *journée*). Pop. Passer la journée à ne rien faire.

JOURNU-AUBERT (Bernard), comte DE TUSTAL, homme politique français, né à Bordeaux en 1748, mort en 1815. Fils d'un négociant et négociant lui-même, il employa une partie de sa fortune à encourager les savants et les artistes, à se faire une belle collection de tableaux et un cabinet d'histoire naturelle, dont il fit don à sa ville natale, s'occupa beaucoup d'agriculture, établit une ferme modèle, écrivit sur le meilleur moyen de tirer parti des landes, et s'attacha à propager les mérinos en France. En 1791, le département de la Gironde l'envoya siéger à l'Assemblée législative, où il vota avec la droite royaliste. Proscrit en 1793, il parvint à se cacher pendant la Terreur, fut appelé après le coup d'Etat du 18 brumaire à faire partie du Sénat, devint censeur de la Banque de France, dont il avait été un des fondateurs, et reçut de Napoléon le titre de comte. Il venait de recevoir de Louis XVIII un siége à la Chambre des pairs lorsqu'il mourut. On a de Journu-Aubert un *Mémoire sur l'infertilité des landes et moyen de les mettre en valeur* (1789).

JOUROUK s. m. (jou-rouk). Soldat de la milice turque.

JOUSANT s. m. (jou-zan). Se dit quelquefois pour JUSANT.

JOUSION s. m. (jou-zi-on). Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson appelé aussi MARTEAU.

JOUSLIN DE LA SALLE (A.-F.), auteur dramatique, ancien directeur de la Comédie-Française, né à Paris en 1794, mort dans la même ville au mois de juillet 1863. D'abord avocat, puis journaliste, il collabora aux diverses feuilles de l'opposition démocratique. Sous la direction de Harel, il exerça à la Porte-Saint-Martin les fonctions de régisseur général et fut nommé, en 1832, directeur du Théâtre-Français; M. Védel lui succéda. En 1839, il dirigea les Variétés. Collaborateur de MM. Maurice Alhoy, Carmouche, Dupeuty, Villeneuve, etc., il a fait représenter un assez grand nombre de vaudevilles et de mélodrames; on a encore de lui : *Quelques essais* (1817, in-18); *Petit cours de jurisprudence littéraire* (1818, 2 vol. in-8o); *De l'équilibre en Europe* (1818). Ses derniers travaux furent publiés par l'ancienne *Revue française* sous le titre de *Souvenirs dramatiques;* il a donné également dans le *Figaro* et dans la *Presse* des articles anecdotiques sur le théâ-

tre. Causeur agréable, Jouslin de La Salle, qui avait beaucoup vu et beaucoup retenu, avait une anecdote sur tous les hommes de la littérature et du théâtre depuis 1815 jusqu'à nos jours. Il contait en particulier que, le premier, il avait découvert Mlle Rachel, deviné en elle la muse de la tragédie et aplani devant les pas de la petite mendiante juive les avenues de la carrière théâtrale.

JOUSSE (Mathurin), architecte et serrurier français, né à La Flèche en 1607. On ne sait rien de sa vie et l'on ignore l'époque de sa mort; mais ses ouvrages fournissent la preuve qu'il était fort instruit et qu'il avait fait une étude approfondie des grands maîtres en architecture. On lui doit : la *Fidèle ouverture de l'art du serrurier* (1627, in-fol.); *Théâtre de l'art du charpentier, enrichi de diverses figures* (La Flèche, 1627); la *Perspective positive de Viator, latine et française* (La Flèche, 1635, in-8°); le *Secret d'architecture, découvrant fidèlement les traits géométriques, coupes et dérobements nécessaires dans les bâtiments* (La Flèche, 1642, in-fol.), où, le premier, après le célèbre Delorme, il a traité de la coupe des pierres.

JOUSSE (Daniel), jurisconsulte français, né à Orléans en 1704, mort en 1781. Il se lia intimement avec Pothier, et, tout en suivant avec distinction la carrière du barreau, il se livra à des travaux historiques et scientifiques. Nommé conseiller au présidial d'Orléans, il remplit avec une grande autorité ces fonctions jusqu'à sa mort. Jousse était un jurisconsulte fort instruit, à qui l'on doit des ouvrages jadis très-estimés. Nous citerons de lui : *Détail historique de la ville d'Orléans* (Orléans, 1736); la *Coutume d'Orléans* (Orléans, 1740, 2 vol.), avec des notes de Jousse et de Pothier; *Commentaire sur l'édit de* 1695 (Paris, 1751, in-4°); *Nouveau commentaire sur l'ordonnance de* 1670 (Paris, 1753, in-12); *Commentaire sur l'ordonnance du commerce, du mois de mars* 1673 (Paris, 1755, in-12); *Nouveau commentaire sur les ordonnances d'août* 1669 *et mars* 1673 (Paris, 1756, in-12); *Recueil chronologique des ordonnances et règlements cités dans les commentaires de Jousse* (Paris, 1757, 3 vol. in-12); *Nouveau commentaire sur l'édit concernant la juridiction ecclésiastique* (Paris, 1757, in-12); *Traité des fonctions, droits et priviléges des commissaires enquêteurs examinateurs* (Paris, 1759, in-12); *Traité de la jurisprudence des présidiaux* (Paris, 1764, 1 vol. in-12); *Nouveau commentaire sur l'ordonnance civile du mois d'avril* 1667 (Paris, 1767, 2 vol. in-12); *Traité du gouvernement spirituel et temporel des paroisses* (Paris, 1769, in-12); *Commentaire sur l'ordonnance des eaux et forêts, du mois d'août* 1669 (Paris, 1770, in-12); *Traité de l'administration de la justice, etc.* (Paris, 1771, 2 vol. in-4°); *Traité de la justice criminelle de France, etc.* (Paris, 1771, 4 vol. in-4°); *Traité de la juridiction des trésoreries de France* (Paris, 1778, 2 vol. in-12).

JOUSSE (J.), musicien et musicographe, né à Orléans vers 1760, mort à Londres en 1837. Il quitta la France pendant la Révolution et s'établit à Londres, où il donna pour vivre des leçons de piano et de chant, et réunit une collection de ce qui avait été imprimé sur la musique en Angleterre. On lui doit, outre des méthodes de violon, de piano, etc. : une *Introduction à l'art de solfier et de chanter* (Londres, in-8°), en anglais; *Arcana musicæ* (Londres, in-8°), recueil de problèmes sur la composition; *Essay of temperament* (Londres, 1831), etc.

JOUSSET (Pierre-Gratien), médecin et archéologue français, né à Longny (Orne) en 1802. Il a pris le grade de docteur à Paris, puis est allé se fixer à Bellême (Orne), où il exerce son art et est attaché au service de l'hôpital. On lui doit plusieurs ouvrages, notamment : *Recherches sur l'ancien suffrage universel politique et municipal à Bellême* (Mamers, 1854); le *Protestantisme à Bellême et à Montgoubert depuis sa naissance jusqu'à son extinction* (Mortagne, 1854); *De l'assistance publique par le prieuré et la paroisse de Saint-Martin du Vieux Bellême depuis l'an* 1000 *jusqu'en* 1793 (1854); *Documents historiques sur la Herse, forêt de Bellême* (1855).

JOUSSOUF, JUSUF ou **YOUSSOUF**, général français, né à l'île d'Elbe en 1805, mort en 1866. Il se rendait à Florence pour y faire son éducation, lorsque le vaisseau qui le portait fut capturé par des corsaires tunisiens. Le bey de Tunis, qui l'acheta, fut charmé de son intelligence, le fit élever dans son harem, lui donna des maîtres de turc, d'arabe et d'espagnol, puis le plaça dans ses gardes du corps. A la suite d'une intrigue amoureuse avec la fille du bey, le jeune homme dut chercher son salut dans la fuite et gagna Alger. Là, il prit du service dans notre armée sous le nom de Joussouf-Mamelouck (2 décembre 1830), se fit remarquer par sa vive intelligence, par son courage, se rendit utile par sa connaissance de la langue et des mœurs des indigènes, fut nommé capitaine de spahis (1831), fut chargé de plusieurs missions, se rendit maître de Bone par un hardi coup de main, devint chef d'escadron en 1833, officier de la Légion d'honneur en 1835, et battit l'année suivante Abd-el-Kader lors de l'expédition contre Tlemcen. Il reçut alors, en récompense de sa brillante conduite, le titre de bey de Constantine, sans entrer toutefois en possession de cette dignité. Nommé ensuite commandant de spahis à Oran, colonel de cavalerie indigène (1841), commandant de toute la cavalerie irrégulière, il obtint, en 1845, le grade de maréchal de camp hors cadre. Cette même année, il se rendit à Paris, où il était déjà venu en 1837, se convertit au catholicisme, épousa la nièce du général Guilleminot et excita vivement la curiosité publique par sa mâle beauté, par sa grâce et son habileté comme cavalier, par sa vie romanesque et par la brillante carrière militaire qu'il avait déjà parcourue. De retour en Afrique, il continua à se signaler dans la guerre contre Abd-el-Kader, qu'il faillit faire prisonnier et qu'il battit complétement à Tende. En 1851, il fut inscrit comme général de brigade sur les cadres de l'armée régulière, fit, l'année suivante, l'expédition de Laghouat et fut nommé grand officier de la Légion d'honneur (1852). Investi du commandement de la division d'Alger en 1855, il reçut, en 1856, le grade de général de divison, prit, en 1857, une part brillante à l'expédition de Kabylie, repoussa, en 1860, les bandes marocaines qui avaient envahi le territoire algérien, battit, en 1864, les tribus qui s'étaient soulevées et reçut leur soumission à Laghouat. A la suite d'un dissentiment avec le gouverneur général de l'Algérie, au sujet, dit-on, du régime à appliquer à notre colonie, le général Joussouf fut appelé à un commandement dans l'intérieur de la France. On lui doit un ouvrage aussi intéressant qu'instructif, intitulé : la *Guerre d'Afrique* (Alger, 1850, in-8°).

JOUSSOUF, nom de plusieurs personnages musulmans. V. YOUSSOUF.

JOUSSOUY (Jean-André), missionnaire français, né près du Puy-en-Velay en 1746, mort en 1811. Il entra dans les ordres, puis dans la congrégation de Saint-Lazare, et partit en 1780 pour Alger dans le but d'offrir aux esclaves français les consolations de la religion et de les secourir dans leurs besoins. Pendant trente ans, il s'adonna avec une constance admirable à cette œuvre de dévouement. Lors de la rupture de la France avec la Turquie, en 1802, il dut revenir en France (1802); mais, peu de temps après, il alla reprendre son poste, ne put aller habiter l'hospice français, qui auparavant était confié à ses soins, et fut contraint pendant quatre années de demeurer avec les esclaves dans une sorte de bagne. Il mourut à Alger à l'âge de soixante-cinq ans.

JOUTAI ou **JOUTAY** s. m. (jou-tè). Bot. Nom indigène de l'outéa d'Aublet, grand arbre de la Guyane.

JOUTE s. f. (jou-te. — Ménage tire ce mot du latin *justus*, juste; *justa pugna*, combat régulier. Mais, ainsi que le remarque M. Littré, quand on étudie l'historique du verbe *jouter*, on voit que le sens d'*être voisin* est perpétuellement confondu avec celui de *jouter*. *Joute, jouter* viennent donc, ainsi que le pense Chevallet, de la préposition latine *juxta*, près de, que Corssen explique comme ablatif féminin singulier, contraction de *jugista*, superlatif de *jugis*, continu, qui provient de *jungere*, joindre, de la même façon que *jugum*, joug. De la préposition latine *juxta*, dit Chevallet, on forma d'abord en français *juste*, *jouste*, près de, proche de, auprès de. De là, on fit le verbe *juster*, *jouster*, *joster*, venir auprès, approcher, joindre, être en présence. Ces mots se prirent ensuite pour en venir aux mains, combattre. On comprend aisément comment on a passé d'un sens à l'autre, en voyant dans nos écrivains le verbe *joindre* employé dans des phrases telles que celles-ci : Les deux armées ennemies se *joignirent* dans la plaine de Chalons. Au milieu de la mêlée, les deux guerriers se mesuraient du regard sans pouvoir se *joindre*). Combat de parade à la lance et à cheval, d'un homme contre un homme : JOUTE *à lances brisées, à fer émoulu. Remporter le prix de la* JOUTE. *Les* JOUTES *étaient des combats d'occasion qui se faisaient le plus souvent sans dresser des lices, en étendant des cordes qu'on nommait estachettes.* (Le P. Ménestrier.) ‖ Sorte de jeu encore en usage, dans lequel deux hommes élevés sur l'avant de deux bateaux cherchent à se renverser l'un l'autre en se frappant avec des lances sans fer : *Des* JOUTES *sur la Seine. Les régates seront suivies de* JOUTES.

— Par anal. Combat d'animaux dressés : *Une* JOUTE *de taureaux. Une* JOUTE *de coqs, de cailles.*

— Fig. Discussion publique entre deux ou plusieurs personnes : *Les* JOUTES *du barreau, de la tribune.*

. . . . Un athlète nouveau
Vint combattre en champ clos aux *joutes* du barreau.
BOILEAU.

‖ Concours : *Les grandes* JOUTES *des expositions universelles sont autrement intéressantes que celles des chevaliers. Dans plusieurs* JOUTES *oratoires, cette machine l'a emporté sur ses rivales.* (Ampère.)

— Hist. littér. *Joutes poétiques*, Sorte de tournoi littéraire très-fréquent, en Espagne, au XVIe et au XVIIe siècle.

— Encycl. Du temps de la chevalerie, on donna d'abord le nom de *joute* au combat à la lance entre deux personnes seulement, puis on étendit la signification de ce mot à d'autres genres de combat. Lorsque plusieurs chevaliers formant deux troupes combattaient les uns contre les autres, pour faire montre de leur adresse devant une nombreuse assemblée, il n'y avait plus *joute*, mais *tournoi*. Le plus souvent, les *joutes* avaient lieu dans les tournois, et c'était ordinairement la partie de ces grandes fêtes guerrières qui excitait le plus d'intérêt. Ordinairement, les tournois se terminaient par une *joute* en l'honneur des dames, où deux chevaliers rompaient une ou deux lances à leur intention. Lorsque les *joutes* avaient lieu en dehors d'un tournoi, elles prenaient le nom de *joutes à tous venants, grandes et plénières*. En Espagne, on donnait à ces passes d'armes le nom de *juego de canas* (jeu de cannes), parce que, au début, les chevaliers espagnols, dit M. de Jaucourt, « lançaient en tournoyant des cannes les unes contre les autres et se couvraient de leur bouclier pour en parer le coup. »

Les *joutes* guerrières ont donné l'idée des *joutes* poétiques, qui furent fréquentes à l'époque où florissaient les trouvères et les troubadours. Les Jeux floraux, de Toulouse, furent, au début, de véritables *joutes* poétiques. Mais c'est surtout en Espagne que l'on vit s'acclimater ces luttes littéraires. Elles avaient pour but de célébrer quelque événement notable; le plus souvent, c'est la canonisation d'un saint qui en offre le prétexte, quelquefois la naissance d'un prince, des translations de reliques, et, il faut bien le dire aussi, quelquefois un auto-da-fé. La première de ces *joutes* poétiques qui ait laissé trace dans l'histoire est celle de Valence (1474); on y concourut dans tous les dialectes usités de la péninsule, le valencien, le galicien; mais les trouvères provençaux furent nombreux aussi; sur quarante poëtes, il n'y en eut que quatre castillans; ce dialecte, qui est devenu la langue espagnole, commençait à peine à se former. On peut noter comme curiosité que le recueil des poésies de la *joute* fut le premier livre imprimé en Espagne; il le fut par Bernardo Ferollar. En 1595, à Saragosse, Cervantes remporta le prix dans une *joute* au sujet de la canonisation de saint Hyacinthe; en 1608, ce fut Lope de Vega à qui échut la même récompense, à Tolède. Au XVIIe siècle, ces tournois deviennent innombrables dans chaque ville, dans chaque Académie, et comme le goût était au gongorisme, à part quelques vers d'hommes de talent, les recueils de ce genre, conservés avec le plus grand soin, sont farcis des poésies les plus ridicules. Il faut excepter pourtant la grande *joute* poétique à l'occasion de la béatification de saint Isidore, à Madrid (1620 et 1622); les fêtes splendides qui eurent lieu à cette occasion donnèrent lieu à deux tournois littéraires auxquels prirent part les plus grands noms de la poésie espagnole, Lope de Vega, Calderon, Montalvan, Zarate, Guilhen de Castro, etc. On peut encore noter la *joute* célébrée à Tolède en l'honneur de Notre-Dame du Sanctuaire (1617), où se rencontrent des poésies de Jauregui, Gongora, Espinel; celle d'Alcala, en 1658, célébrait tout simplement la naissance d'un prince royal. Cervantes, quoique lauréat d'un de ces tournois, n'épargna pas ses sarcasmes à une institution qui parfois tombait dans le ridicule. Salas Barbadillo, dans son *Chevalier discourtois*, établit une *joute* poétique pour célébrer le bonheur d'un homme qui a retrouvé son chapeau. C'était la caricature du genre, mais ce ne fut pas son coup de grâce; il fleurit près d'un siècle encore.

JOUTER v. n. ou intr. (jou-té — rad. *joute*). Combattre, par amusement, à la lance et à cheval : *S'armer pour* JOUTER. JOUTER *l'un contre l'autre. Il n'était pas permis à un écuyer de* JOUTER *contre un chevalier.* (Volt.)

— Fig. Se disputer, disputer à quelqu'un un succès quelconque : *Je ne suis pas de force à* JOUTER *avec lui. Milton* A JOUTÉ *avec le Tasse avec des armes inégales.* (Volt.)

— v. a. ou tr. Frapper dans une joute, en parlant des coups que l'on applique et de l'arme dont on se sert : *Me voici tout prêt et armé de toutes pièces, pour* JOUTER *trois coups de lance, trois coups d'épée et trois coups de dague.* (De Barante.)

JOUTEREAU s. m. (jou-te-rô). Mar. Syn. de JOTTEREAU.

JOUTEUR, EUSE s. (jou-teur — rad. *jouter*). Celui, celle qui dispute le prix de la joute : *Les* JOUTEURS *étaient armés de pied en cap.*

— Fig. Adversaire, personne qui dispute un succès de nature quelconque : *Avoir affaire à un rude* JOUTEUR, *à une rude* JOUTEUSE. *Les romantiques rencontrèrent tout d'abord dans Carrel un rude* JOUTEUR. (Ste-Beuve.)

JOÛTIR v. n. ou intr. (joû-tir). Agric. Se dit des fruits qu'on cueille ou qui tombent de l'arbre avant leur maturité complète, et qu'on met dans un lieu chaud pour hâter et parfaire cette maturité : *Mettre* JOÛTIR *des cornouilles, des nèfles.*

JOUVANCY ou **JOUVENCY** (le Père Joseph DE), écrivain et humaniste, né à Paris en 1643, mort à Rome en 1719 Il entra en 1659 dans l'ordre des jésuites, enseigna la rhétorique aux colléges de Caen, de La Flèche et de Paris (Louis-le-Grand), puis fut mandé à Rome pour y travailler à la continuation de l'histoire des jésuites. Il était très-versé dans la connaissance des langues anciennes, et son style joignait la précision et la fermeté à l'élégance classique. Nous citerons parmi ses travaux, qui sont très-nombreux : *Novus apparatus græco-latinus cum interpretatione gallica* (Paris, 1681, in-4°); des éditions de Juvénal, de Perse, de Térence, d'Horace, de Martial et des *Métamorphoses* d'Ovide, purgées des passages obscènes et enrichies de notes; *Orationes*, recueil de discours (Paris, 1701, 2 vol. in-12); la *Première Philippique de Démosthènes*, traduite en latin et suivie de remarques critiques sur la traduction française de Tourreil; *De ratione discendi et docendi* (Lyon, 1692, in-12), souvent réimprimé et traduit en français par Lefortier (Paris, 1803, in-12); *Appendix de diis et heroïbus poeticis* (in-12), abrégé de mythologie qui fut longtemps employé dans l'enseignement classique; *Historiæ societatis Jesu pars quinta, tom. posterior, ab anno Christi* 1591 *ad ann.* 1616 (Rome, 1710, in-fol.), ouvrage rare en France, parce qu'il fut supprimé par deux arrêts du parlement (1713) « comme renfermant des maximes pernicieuses et contraires aux droits des souverains. » Le P. Jouvancy est, en outre, l'auteur de quelques poésies latines et de nombreux écrits pédagogiques.

JOUVANT (Nicolas-Louis), magistrat français, né à Reims en 1730, mort dans la même ville en 1808. Avocat du roi à Reims, puis professeur de droit, il devint, au commencement de la Révolution, procureur syndic, fut successivement ensuite juge au tribunal criminel de Châlons et de Reims et prit sa retraite en 1796 On a de lui : *Réponse à l'ouvrage intitulé* Petit catéchisme pour le temps présent; *Examen critique de la théorie de l'imagination* (1803).

JOUVE s. f. (jou-ve). Ornith. Petit oiseau d'Afrique, pour lequel les nègres ont une vénération superstitieuse, et qui sert à leurs divininations.

JOUVE (Joseph), historien français, né à Embrun en 1701, mort en 1758. Il entra dans l'ordre des jésuites et s'adonna à l'enseignement. On a de lui : *Histoire de la conquête de la Chine par les Tartares Mandchoux* (Lyon, 1754, 2 vol. in-12), publiée sous l'anagramme de Vojeu de Brunem, et *Histoire de Zénobie, impératrice reine de Palmyre* (Paris, 1758, in-12), sous le nom de Envoi de Hauteville.

JOUVE (Esprit-Gustave), archéologue, écrivain et compositeur français, né au Buis-les-Baronnies (Drôme) en 1805. Il abandonna l'étude du droit pour entrer dans les ordres (1829), et devint successivement secrétaire intime de l'évêque de Valence, chanoine de cette ville (1839) et membre du conseil épiscopal. A partir de 1840, il s'adonna à la prédication, prêcha dans un grand nombre de localités, puis consacra ses loisirs à l'étude des monuments de l'art chrétien. Dans ce but, il visita la France, l'Italie, l'Allemagne, s'attacha en même temps à étudier l'origine de la musique et du chant ecclésiastique, et, depuis lors, il a pris part à tous les travaux qui ont eu pour objet la restauration du plain-chant. Nous citerons parmi les écrits de ce savant abbé : *Aperçu historique sur l'origine et l'emploi des vitraux peints dans les églises* (1842, in-8°); *Exposition canonique des droits et des devoirs dans la hiérarchie ecclésiastique* (Paris, 1850, in-8°); *Guide valentinois* ou *Description de la ville de Valence en Dauphiné et de ses environs* (Valence, 1853); *Du chant liturgique* (Avignon, 1854); *Etudes historiques et philosophiques sur les principales écoles de composition musicale en Europe durant le moyen âge* (Rennes, 1855); *Philosophie du chant liturgique* ou *Modes ecclésiastiques* (Rennes, 1855); *Question d'esthétique; peinture chrétienne* (Nîmes, 1855); *Rapport sur un Antiphonaire manuscrit de Sainte-Tulle, en Provence* (Caen, 1856); *Dictionnaire d'esthétique chrétienne* ou *Théorie du beau dans l'art chrétien, l'architecture, la musique, la peinture, la sculpture et leurs dérivés* (Paris, 1856, grand in-8°), son œuvre capitale, fruit des travaux et des voyages qui ont rempli sa laborieuse carrière; *Musique, style libre ou idéal* (1859); *Lettres sur le mouvement liturgique romain en France depuis le* XIXe *siècle* (1858, in-8°); *Du théâtre et de ses diverses conditions durant le moyen âge* (1861, in-8°); *Notes archéologiques sur quelques églises nouvellement bâties ou actuellement en construction dans le diocèse de Lyon* (1864, in-8°), etc. On lui doit, en outre, un grand nombre d'articles insérés dans diverses revues et journaux. L'abbé Jouve s'est également fait connaître comme un compositeur estimable. Tout en exaltant les anciens maîtres, dont personne plus que lui n'a proclamé le mérite, il a compris qu'il n'était pas possible d'immobiliser les formes de la pensée et que l'Eglise pouvait accepter les transformations récentes de l'art musical. Il a écrit dans le style libre : une *Messe à trois parties avec accompagnement d'orchestre* (1844); une *Messe en ré* (1858); une *Messe en si bémol* (1863); un *Recueil de motets;* un *Recueil de cantiques* et divers morceaux de musique de chambre.

JOUVENCE s. f. (jou-van-se — lat. *juventa*). Jeunesse. ‖ Vieux mot.

— *Fontaine de jouvence*, Locution par laquelle on désigne une source emblématique, dont les eaux donnent la jeunesse à ceux qui en boivent.

— **Encycl.** *Fontaine de jouvence.* Pausa-

nias, l'écrivain grec de l'antiquité, signale quelque part l'existence d'une fontaine qu'il désigne sous le nom de *Calatos*, située, dit-il, non loin de Nauplie, et dans laquelle Junon avait l'habitude de venir se baigner, afin de paraître toujours jeune et belle à Jupiter. Si nous en jugeons par les nombreuses infidélités du souverain des dieux, il faut croire, quoi qu'en dise Pausanias, que les eaux de cette fontaine de *jouvence* n'avaient qu'une vertu bien douteuse. Suivant d'autres auteurs, *Jouvence*, en latin *Juventa*, était une nymphe que Jupiter métamorphosa en fontaine, aux eaux de laquelle il communiqua la vertu de rajeunir ceux qui viendraient s'y baigner. Au moyen âge, et surtout dans les vieux romans de chevalerie, cette fable se transforme complétement. *Ogier le Danois* et *Huon de Bordeaux* en font fréquemment mention; voici la description que donne ce dernier livre de cette source merveilleuse : « Elle venait, dit-il, du Nil et du paradis terrestre, et avait une telle vertu, que, si un homme malade en buvait et en lavait ses mains, il était aussitôt sain et guéri, et, s'il était vieux et décrépit, il revenait à l'âge de trente ans, et une femme était aussi fraîche qu'une vierge. » Suivant d'autres traditions du moyen âge, qu'on trouvera relatées dans le *Recueil des cas mémorables advenus de nos jours*, par J. de Marcouville (1564), ce merveilleux pouvoir de la *Fontaine de jouvence* n'est pas sans restrictions assez importantes : il affirme que l'eau de la fontaine, tout en rajeunissant intérieurement, c'est-à-dire en rendant la force, la santé, en prolongeant la vie, ne pouvait enlever aucun des signes extérieurs de la vieillesse, tels que les rides, les cheveux blancs, etc. Nous voilà bien loin de la charmante fiction imaginée par les romans chevaleresques. De graves écrivains ont affirmé que la *Fontaine de jouvence* existait dans l'Inde, oubliant qu'Alexandre le Grand, qui croyait aussi à cette fontaine, l'avait vainement cherchée pendant son expédition.

La croyance à la *Fontaine de jouvence* était entrée si profondément dans l'esprit du public, que, lors de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, on allait partout répétant que la fontaine merveilleuse devait se trouver assurément dans la contrée nouvelle. On disait que son onde précieuse coulait sur un sol étincelant d'or et de pierreries, et communiquait une jeunesse perpétuelle au mortel assez fortuné pour y tremper ses lèvres. C'est en cherchant cette source magique qu'un navigateur espagnol découvrit la Floride.

Hélas ! il faut que les jolies femmes en fassent leur deuil : la *Fontaine de jouvence* est un mythe. C'est grand dommage, nous le savons bien, comme le dit si spirituellement La Fontaine dans son charmant rondeau :

> Grand dommage est que ceci soit sornettes ;
> Filles connais qui ne sont pas jeunettes
> A qui cette eau de *jouvence* viendrait
> Bien à propos.

L'expression : *Fontaine de jouvence* n'appartient donc plus aujourd'hui qu'au domaine poétique.

Les allusions à la source magique sont nombreuses; il est peu d'auteurs dans le genre badin et léger qui n'en offrent quelque exemple. C'est ainsi qu'un de nos poëtes a dit :

> Si tu pouvais, merveilleuse fontaine,
> Répandre un jour ta source dans Paris,
> Que de minois ridés et défleuris
> Renonceraient aux ondes de la Seine !

Voici des allusions moins directes, qui indiqueront dans quel ordre d'idées on peut rappeler le souvenir de la *Fontaine de jouvence* :

« Nous avons *Sibylle Cumée* (Mme de Péquigny), toute parée, tout habillée en jeune personne ; elle croit guérir, elle me fait pitié. Je crois que ce serait une chose possible, si c'était ici (à Vichy) la *Fontaine de Jouvence*. »

Mme DE SÉVIGNÉ.

« Notre poésie est vieille, nos sentiments sont effeuillés, notre imagination desséchée, morte : il faut rafraîchir cette terre aride, il faut y chercher avec patience les sources ombragées de la naïve et simple poésie du moyen âge ; là ruissellera pour nous l'*eau de jouvence*. »

H. HEINE.

« Plusieurs insectes sont tellement savoureux et substantiels, qu'entre tous les aliments ils avaient été choisis par les dames comme renouvellement de vie, de beauté, de jeunesse. Les Romaines de l'empire vieilli reprenaient les formes amples des Cornélia de la république, par l'usage du cossus. Les sultanes de l'Orient, des pays voluptueux, où l'amour cherche les contours arrondis, se font apporter des blaps, et, oisives dans les jardins, au bruit des eaux jaillissantes, puisent dans le succulent insecte une *jouvence éternelle*. »

MICHELET.

JOUVENCEAU, ELLE s. (jou-van-sô, è-le — rad. *Jouvence*). Jeune personne adolescente de l'un ou de l'autre sexe : *Un beau, un aimable* JOUVENCEAU. *Une gentille* JOUVENCELLE. *Elle avait cet âge où le sexe est douteux entre la fillette et le* JOUVENCEAU. (Th. Gaut.)

> Dans un couvent de nonnes fréquentait
> Un *jouvenceau* friand, comme on peut croire.
> LA FONTAINE.

> Aujourd'hui, grâces aux lumières
> De ce siècle, hélas! trop savant,
> Nos *jouvencelles* au couvent
> Sont plus habiles que leurs mères.
> DEMOUSTIER.

‖ On dit aussi JOUVENCEL au masculin, mais cette forme a vieilli plus que l'autre.

— Adjectiv. Jeune :

> Soudain paraît un souriceau
> Tout *jouvenceau*.
> LA FONTAINE.

JOUVENCEL (Blaise-François-Aldegonde DE), homme politique français, né à Lyon en 1762, mort en 1845. Il abandonna le commerce pour devenir receveur des domaines à Versailles en 1796. En 1812, il se démit de ces fonctions pour s'occuper d'agriculture, devint, l'année suivante, maire de cette ville, conserva cette position sous la première Restauration et pendant les Cent-Jours, s'en démit peu avant la seconde abdication de Napoléon et fut rappelé par ses concitoyens à la tête de la municipalité de Versailles, le 30 juin 1815. Le lendemain un corps de Prussiens venait occuper cette ville. De Jouvencel parvint à alléger les maux de l'occupation, refusa d'obtempérer à des réquisitions aussi vexatoires qu'humiliantes, et dit aux officiers prussiens en découvrant sa poitrine : « Tuez-moi ; mais laissez ma ville en repos. » En reconnaissance de l'énergie dont il avait fait preuve dans ces circonstances difficiles, le conseil municipal de Versailles lui offrit un service d'argenterie aux armes de la ville, qui le nomma son député en 1821. De Jouvencel siégea au centre gauche, protesta contre l'expulsion de Manuel, vota l'adresse des 221 en 1830, se rallia pleinement au gouvernement de Louis-Philippe, et vota avec la majorité jusqu'en 1837, époque où il se retira de la vie politique.

JOUVENCEL (Paul-Hippolyte DE), homme politique, fils du précédent, né à Versailles en 1798. Il servit dans les gardes du corps de 1816 à 1827, puis s'adonna à l'agriculture. Après la révolution de février 1848, M. Paul de Jouvencel se fit remarquer par ses idées avancées. En 1854, il fit paraître à Bruxelles une brochure, intitulée : *Lettre à la bourgeoisie*, qui lui valut d'être traduit en police correctionnelle et d'être condamné par défaut à 3 ans de prison et 3,000 francs d'amende, comme coupable d'offenses envers l'empereur et d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

JOUVENCEL (Ferdinand-Aldegonde DE), homme politique français, frère du précédent, né à Versailles en 1804. Il sortit en 1824 de l'Ecole polytechnique, donna, l'année suivante, sa démission d'officier d'artillerie, puis fit ses études de droit. En 1830, il entra comme auditeur au conseil d'Etat, devint maître des requêtes en 1832, et fut élu, en 1842, député du 10e arrondissement de la Seine. M. de Jouvencel siégea sur les bancs de l'opposition, demanda que les fonctionnaires ne pussent être éligibles à la Chambre, fit un rapport au sujet d'une pétition qui réclamait l'organisation du travail (1844), et vit son mandat renouvelé en 1846. Après la révolution de Février 1848, il se rallia à la république et fut nommé par le gouvernement provisoire conseiller d'État, fonctions qui lui furent confirmées par l'Assemblée constituante et par la Législative. Ayant signé une protestation contre le coup d'Etat du 2 Décembre 1851, il rentra dans la vie privée et se tint à l'écart des affaires publiques pendant toute la durée de l'Empire. Après la révolution du 4 septembre 1870, M. de Jouvencel fut appelé par le gouvernement de la défense à faire partie de la commission provisoire chargée de remplacer le conseil d'Etat (19 sept.), et ses collègues le choisirent pour président. Elu membre de l'Assemblée nationale par le département de Seine-et-Oise, lors des élections complémentaires du 2 juillet 1871, M. de Jouvencel alla siéger à gauche. Il fait partie du groupe dit la gauche républicaine. Il a voté pour le retour de l'Assemblée à Paris, et a soutenu à peu près constamment la politique du président de la République, sans prendre toutefois une part active aux discussions publiques de la Chambre.

JOUVENCEL (Paul DE), écrivain et homme politique français, neveu du précédent, né à Versailles vers 1820. Il se fit recevoir licencié en droit, mais, au lieu de suivre la carrière du barreau, il s'occupa d'étudier l'économie politique et sociale, ainsi que les sciences naturelles. Ses convictions républicaines le firent nommer par le gouvernement provisoire de 1848 commissaire du département de Seine-et-Oise ; mais il n'exerça point ces fonctions et se porta, sans succès, candidat à l'Assemblée constituante et à la Législative. La chaleur de ses opinions, le rôle qu'il joua dans le comité électoral démocratique de la Seine le firent proscrire de France, en 1852, par l'auteur du coup d'Etat du 2 décembre. M. de Jouvencel habita la Belgique jusqu'en 1859 et, grâce à l'amnistie, il revint alors en France. Après s'être porté sans succès à Paris, comme candidat de l'opposition démocratique en 1863, il posa de nouveau sa candidature, mais dans la première circonscription de Seine-et-Marne, en 1869, et, cette fois, il fut élu député au second tour de scrutin. Il alla siéger sur le banc de la gauche et fit une vive opposition à l'Empire jusqu'à la révolution du 4 septembre 1870. Il devint alors commandant des chasseurs de Neuilly, puis, au mois d'octobre, colonel d'un régiment de mobilisés, attaché à l'armée de la Loire. Lors des élections complémentaires du 2 juillet 1871 pour l'Assemblée nationale, il se porta candidat à Paris, mais ne fut point élu. On doit à M. de Jouvencel : *Du droit de vivre, de la propriété et du garantisme* (1847) ; *Genèse sur la science*, comprenant trois ouvrages séparés : les *Commencements du monde* (Bruxelles, 1858), la *Vie* (Bruxelles, 1859), les *Déluges* (Paris, 1861), *De l'emploi du pouvoir financier* (Paris, 1863) ; l'*Allemagne et le droit des Gaules* (Paris, 1867) ; les *Élections prochaines* (Paris, 1869), etc.

JOUVENCY (Joseph DE), jésuite et humaniste français. V. JOUVANCY.

JOUVENEL (baron DE), homme politique français, né en 1812. Bien que professant des opinions légitimistes, il donna son adhésion au coup d'État du 2 décembre 1851, et fut élu, comme candidat officiel, député de la Corrèze l'année suivante. M. de Jouvenel avait voté avec la plus parfaite docilité toutes les mesures de compression présentées par le pouvoir, lorsque, au mois de janvier 1862, Napoléon fit présenter au Corps législatif un projet de dotation pour le général Cousin-Montauban. Pour la première fois, la servile assemblée montra une velléité d'indépendance, et M. de Jouvenel, nommé rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet, dut, avec toute sorte d'euphémismes de langage, indiquer au gouvernement le regret qu'éprouvait la Chambre de le voir entrer dans le système des larges dotations, et demander des modifications au projet de loi. M. de Jouvenel, passé à l'état de bouc émissaire, se vit alors traité en ennemi par le ministère, qui lui retira son appui, lors des élections de 1863, et M. Mathieu, patronné par l'administration, remplaça dans la Corrèze M. de Jouvenel, comme député. Celui-ci se rangea alors dans le camp des indépendants et des opposants, et s'occupa de diverses entreprises industrielles. Lors des élections du 8 février 1871, il fut élu membre de l'Assemblée nationale dans la Corrèze. Redevenu ostensiblement légitimiste, il a voté constamment avec la majorité monarchiste, mais n'a joué qu'un rôle assez effacé. Au mois d'août 1871, il proposa un projet de réforme électorale en vertu duquel chaque chef de famille pourrait exprimer un nombre de suffrages égal au nombre des personnes dont il a la charge légale. Il n'a guère pris la parole que lors de la discussion des lois sur les conseils généraux et sur les transports par chemin de fer.

JOUVENEL DES URSINS, nom d'une famille originaire de Champagne, qui a produit quelques hommes distingués. V. JUVÉNAL DES URSINS.

JOUVENET (Jean), peintre français, né à Rouen en 1647, mort à Paris en 1717. Issu d'une famille de peintres, il développa de bonne heure ses dispositions artistiques. Déjà très-habile à dix-sept ans, il vint à Paris, où il ne tarda pas à se faire remarquer par des esquisses pleines de verve et d'entrain. Les amateurs encouragèrent ce brillant début, et le jeune artiste fut chargé d'exécuter, à cette époque, un grand nombre de médaillons, de cartouches, de panneaux, de dessus de porte, dans les vieux hôtels du Marais et du quartier Saint-Paul. Préludant ainsi aux chefs-d'œuvre qui devaient l'illustrer un jour, il arriva jusqu'en 1673, année où il obtint son premier triomphe. C'est alors en effet qu'il exécuta le tableau qu'on admire encore à Notre-Dame, *Jésus guérissant un paralytique*; c'était le *May* offert à la cathédrale par la confrérie des orfèvres de Paris. Cette œuvre magistrale, savamment composée, habilement dessinée et d'un coloris vigoureux, produisit une vive sensation. Lebrun lui-même vint féliciter le jeune maître, et lui fit ouvrir en 1675 les portes de l'Académie sur la présentation d'*Esther évanouie devant Assuérus*, peinture excellente aussi, mais inférieure au *Paralytique*. Depuis ce moment jusqu'en 1713, Jouvenet produisit les plus beaux morceaux de son œuvre. Citons la *Descente de croix*, l'un des chefs-d'œuvre du salon carré du Louvre ; *Jésus guérissant les malades*, tableau superbe ; enfin, la *Pêche miraculeuse*, appartenant au même musée, et qui forment l'ensemble des peintures exécutées par l'artiste à l'abbaye Saint-Martin-des-Champs. La manufacture des Gobelins, sur l'ordre du roi, exécuta, d'après ces tableaux, les belles copies qui ornent encore les salons de la célèbre manufacture. Louis XIV chargea ensuite Jouvenet de décorer la chapelle du palais de Versailles et celle de l'église des Invalides. L'artiste, dans la première, peignit la *Pentecôte*, et, dans la seconde, les *Douze apôtres*. Cette dernière composition est une fresque des plus remarquables par la grandeur de la forme et la science de l'arrangement, mais le coloris laisse beaucoup à désirer. A son début, Jouvenet avait dû une partie de ses succès à son talent de coloriste ; mais à mesure qu'il avança en âge son coloris perdit de sa vigueur et de son éclat. En 1713, une paralysie du bras droit qui le contraignit à ne plus peindre que de la main gauche vint augmenter encore cette tendance à ne plus s'occuper que du modelé et de l'arrangement. C'est ainsi qu'il acheva la *Visitation de la Vierge*, qui décore aujourd'hui le chœur de Notre-Dame à Paris, et qui avait appartenu à la grande salle du parlement de Rouen. Ce maître éminent a laissé aussi plusieurs portraits : ceux du Louvre sont d'une belle exécution. Les qualités puissantes que l'on trouve dans les vastes compositions de Jouvenet disparaissent presque entièrement dans ses tableaux de chevalet, appartenant pour la plupart à des galeries particulières. Il est toujours resté fort au-dessous de lui-même dans les petites figures. L'influence de ce grand artiste fut énorme en France. Il révéla en quelque sorte la magie de l'effet, les grands partis pris de la lumière, le charme de la couleur, et il compte parmi les maîtres de l'art français, bien qu'il n'ait pas eu le génie de Poussin, l'austère poésie de Philippe de Champaigne, et l'imagination inépuisable de Lebrun. La richesse de la composition, la fermeté du dessin, la vérité de l'expression, la puissance de l'effet, telles furent les qualités dominantes de cet artiste, qui fut l'un des recteurs, puis le directeur de l'Académie de peinture.

JOUVENNEAUX (Gui), grammairien et théologien français. V. JOUENNEAUX.

JOUVET (Antoine-Félix), jurisconsulte et homme politique français, né à Busséol (Puy-de-Dôme) en 1796, mort en 1869. Avocat au barreau de Clermont, il y acquit rapidement une brillante position, et devint à plusieurs reprises bâtonnier de l'ordre. Nommé, en 1834, par l'opposition libérale député dans un des colléges du chef-lieu de ce département, Jouvet siégea sur les bancs de la gauche et suivit la ligne politique de M. Odilon Barrot. Lors des élections de 1842, il eut pour adversaire M. de Morny, à cette époque partisan déclaré de la monarchie de Juillet, et ne fut point réélu. Il rentra alors dans la vie privée, mais n'en continua pas moins à servir la cause du libéralisme. Aussi, quand éclata la révolution de 1848, devint-il maire de Clermont, et, peu de temps après, plus de 107,000 électeurs du Puy-de-Dôme l'envoyaient siéger à l'Assemblée constituante. Jouvet y fit partie du comité de la justice, vota avec les républicains de la nuance du *National*, se prononça notamment pour la liberté de la presse et des clubs, et combattit vivement la politique du président Louis-Napoléon. Après l'expiration de son mandat, il ne fut point réélu à l'Assemblée législative, et reprit sa profession d'avocat.

JOUVIN (Benoît-Jean-Baptiste), journaliste et critique français, né à Grenoble en 1820. Il se rendit à Paris pour y étudier le droit, mais ne tarda pas à abandonner la jurisprudence pour se lancer dans la carrière des lettres. Après avoir débuté dans le *Globe* en 1843, comme critique musical, il passa au même titre à l'*Epoque* (1845), et resta attaché à ce journal jusqu'en 1847. Ce fut alors qu'il connut M. de Villemessant, dont il épousa une des filles, et qui s'empressa de lui donner place à la rédaction de la *Sylphide*. Attaché au parti orléaniste, pendant que son beau-père affichait bruyamment les opinions légitimistes, il se signala, comme ce dernier, par sa vive hostilité contre la république, et fut chargé par des partisans de la fusion monarchique de diriger à Lyon, comme rédacteur en chef, l'*Echo des électeurs*, journal destiné à combattre le parti républicain lors des élections pour l'Assemblée législative (1849). Mais le peu de succès de son entreprise le décida, peu après, à revenir à Paris, où il devint un des principaux rédacteurs de la *Chronique de Paris* et de la *Chronique de France*, que dirigeait son beau-père. Depuis la fondation du *Figaro* (1854), M. Jouvin n'a cessé d'être un des principaux rédacteurs de cette feuille où il a publié des séries de *Portraits contemporains*, des articles de critique littéraire, pour la plupart sous le titre de *Mes vendredis*, des comptes rendus de pièces de théâtre et d'opéras, signés à partir de 1868 du nom de *Bénédict*, et un grand nombre d'articles divers. Au mois de février 1868, il a succédé à M. P. de Saint-Victor comme critique dramatique de la *Presse*. Si l'on peut reprocher à M. Jouvin des aperçus étroits, des jugements de parti pris, un esprit de dénigrement systématique pour les hommes dont les idées politiques sont en désaccord avec les siennes, une critique tranchante et fréquemment injuste, on ne saurait nier qu'il ne possède certaines qualités d'écrivain, un style ferme et châtié, et généralement chez lui, la forme, laborieusement travaillée, vaut beaucoup mieux que le fond. Il a réuni en volume une série d'articles intitulée : *Hérold, sa vie et ses œuvres* (1869, in-8°). Enfin, il a publié des articles dans le *Ménestrel* et dans quelques autres journaux.

JOUX (FORT-DE-), en latin *Jovium*, *Juca*, village et château fort de France (Doubs), comm. de la Cluse-et-Mijoux, cant., arrond. et à 4 kilom. S.-E. de Pontarlier. Place de

guerre de 2e classe. Le château de Joux est bâti sur un rocher isolé d'environ 2,000 mètres de hauteur. On a tout lieu de supposer que les Romains ont occupé cette position importante qui commandait une des communications les plus essentielles entre la Gaule et l'Helvétie. On ne sait rien de positif sur la destinée de cette forteresse avant le XIe siècle. Ce qui est certain, c'est que vers 1050 les sires de Joux comptaient parmi les plus puissants seigneurs des montagnes de la comté de Bourgogne. Plus tard, nous voyons Philippe le Bon acheter le château de Joux pour mettre ses frontières à couvert de ce côté, et les états de Bourgogne, frappés de l'importance de cette position, voter un impôt extraordinaire pour le payer. Pris, ainsi que tout le pays, par les Suisses après leur victoire sur les Bourguignons, le château fut abandonné par eux à Philippe d'Hocberg, fils du comte de Neufchâtel, leur allié. Repris par Charles le Téméraire, il fut remis par lui à Nicolas de Joux, seigneur d'Arban, nommé gouverneur du château. Celui-ci, en 1473, livra la place à Louis XI moyennant 14,000 écus. Les Bourguignons, qui avaient suivi Marie de Bourgogne, femme de l'empereur Maximilien, la reprirent en son nom l'an 1480. Depuis, le Fort-de-Joux fut pris et repris, et demeura aux mains des différentes puissances qui occupèrent la province et y mirent des gouverneurs, sans que Louis d'Orléans, duc de Montpensier, comte de Neufchâtel, fît valoir les droits de sa femme, Jeanne de Hocberg, sur cette seigneurie. Après la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, le Fort-de-Joux devint une prison d'Etat où furent enfermés plusieurs prisonniers célèbres, notamment Mirabeau et Toussaint-Louverture. Actuellement, le Fort-de-Joux ne ressemble guère à ce qu'il a été jadis : tout a été réparé pour le service de l'artillerie, suivant le système actuel d'attaque et de défense. On a élevé des bâtiments neufs, et on a changé les anciens en magasins, en arsenaux ou en casernes; cependant on y rencontre encore des traces d'architecture du moyen âge; on trouve même dans quelques endroits l'écusson des sires de Joux : il est d'or fritté de sable; le timbre est un bœuf ailé, et leur devise : *Au bœuf*. A l'extérieur, le château a moins perdu de son caractère primitif : la porte d'entrée a été défendue par des bastions et des remparts; les autres côtés, complétement inaccessibles, sont assez protégés par de vieux bâtiments auxquels on n'a presque rien changé.

JOUX (vallée de), vallée formée par le Jura et comprise partie en France, dans le département du Jura (arrond. de Saint-Claude), partie en Suisse, dans le canton de Vaud, dont elle forme un des districts. Elle a 22 kilom. de long, et sa plus grande largeur est de 6 kilom. Les deux tiers de cette vallée, dont la direction est du N.-E. au S.-E., dépendent de la Suisse; la partie S.-O., qui est la plus stérile, appartient à la France. L'Orbe, qui prend sa source dans le lac des Rousses, parcourt la vallée de Joux, élevée de 1,005 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le climat de cette vallée est si âpre que les arbres fruitiers ne peuvent réussir, et qu'on n'y cultive d'autres grains que l'orge et l'avoine; mais le pays est riche en prairies, en pâturages et en forêts; il n'est habité que depuis le XIIe siècle, époque où des moines de Prémontré vinrent s'y établir; la population n'est devenue considérable que lors de l'émigration des réformés sous Louis XIV. Les habitants, au nombre de 4,207, vivent de leurs troupeaux et des produits de leur industrie, qui consiste dans la fabrication des dentelles, instruments en bois et en fer, horlogerie, etc.

JOUX (lac de), lac poissonneux de la Suisse, cant. de Vaud, au pied du Jura, à 30 kilom. O. de Lausanne, près des frontières de France. Il est situé à 1,000 mètres au-dessus du niveau de la mer; 10 kilom. de long sur 2 kilom. de large. Il est traversé par l'Orbe, et communique, au N.-E., avec le petit bassin des Brenets qui en forme la continuation; c'est à l'extrémité de ce bassin que les eaux du lac se perdent sous terre dans les fentes des rochers. Pour faciliter l'écoulement des deux bassins lorsque les eaux sont hautes, on a ouvert en 1817 de nouveaux canaux qui mettent la vallée à l'abri des inondations dont elle était quelquefois menacée. La rive méridionale, où l'on voit une multitude d'habitations, est bordée de coteaux en pente douce, couverts de prairies et couronnés de forêts. L'autre rive, beaucoup plus agreste, est couverte en grande partie d'une colline boisée.

JOUX-LA-VILLE, village du départ. de l'Yonne, arrond. et à 18 kilom. N. d'Avallon; 1,200 hab. Pierres lithographiques.

JOUX (Pierre DE), théologien protestant suisse, né à Genève en 1752, mort à Paris en 1825, et consacré ministre à Bâle, à l'âge de vingt-trois ans. Appelé à Paris par Court de Gébelin, Pierre de Joux travailla à la rédaction du *Monde primitif*, aux *Origines grecques* et à l'*Histoire de la parole*. Il fut ensuite pasteur à Nantes et recteur de l'université de Brême. Après un voyage en Italie, dans le but de « s'éclairer sur la perfection du culte catholique, » il se sentit ébranlé dans sa foi protestante et il abjura, trouvant que le culte protestant ne parle pas assez aux sens. Les ouvrages qu'il a laissés sont : *Nouveau plan raisonné d'éducation publique*, ou *Projet d'une pension qu'on se propose d'établir à Genève* (1774, in-12); le *Commerce, les sciences, la littérature et les beaux-arts simultanément enseignés* (Genève, an IX, in-4o); *Ce qu'est la franche maçonnerie* (Genève, 1802, in-8o); *Prédication du christianisme* (Genève, 1803, 4 vol. in-8o); la *Providence et Napoléon* (1806, in-8o); *Discours sur la guerre considérée dans ses rapports avec la civilisation* (Nantes, 1810, in-8o); *Recueil de cantiques et de psaumes à l'usage des Eglises réformées* (Nantes, 1812, in-8o); la *Vertu glorifiée* ou le *Triomphe après la mort* (Nantes, 1815, in-8o); *Lettres sur l'Italie considérée sous le rapport de la religion* (Paris, 1825, 2 vol. in-8o). Ce livre, qui est dithyrambique à l'endroit des papes, des jésuites et du catholicisme en général, est d'une rare faiblesse d'argumentation. N'est-il pas étrange qu'on présente en faveur du culte des images des considérations comme celles-ci : « Lorsque le Seigneur du ciel et de la terre enjoignit aux Hébreux, sur le mont Sinaï, de ne se faire aucune image taillée, est-il raisonnable de supposer qu'il eût alors en vue les saints, les martyrs, les apôtres et la bienheureuse Vierge qui n'existoient point encore ici-bas, et qui sont postérieurs à Moïse de plus de quinze cents ans? » De Joux a laissé en manuscrit des *Soirées napolitaines* non encore publiées.

JOUY-AUX-ARCHES, village et comm. de France (Moselle), canton de Gorze, arrond. et à 10 kilom. S.-O. de Metz, sur la rive droite de la Moselle; 660 hab. On y remarque les restes imposants d'un magnifique aqueduc romain, qui conduisait les eaux de Gorze dans la naumachie de Metz. Cet aqueduc, dont on voit encore cinq arches sur la rive gauche de la Moselle et dix-sept sur la rive droite, avait près de 25 kilom. de long. Dans les environs du village, débris de fortifications romaines et ruines d'un château fort.

JOUY-EN-JOSAS, bourg et comm. de France (Seine-et-Oise), cant. sud, arrond. et à 7 kilom. S.-E. de Versailles, sur la Bièvre; 1,384 hab. Ancienne manufacture de toiles peintes, fondée en 1760 par Oberkampf, aujourd'hui abandonnée. C'est à Jouy que cet industriel actif fit ses premiers essais et commença cette série de succès qui lui acquirent la haute considération de Napoléon Ier et de ses contemporains. Belle église du XVIe siècle, renfermant d'élégants vitraux modernes, une vierge en bois, dont on fait remonter l'origine à plus de mille ans, et de belles sculptures dont l'exécution date de François Ier. Le château est de construction moderne. Dans le parc, qui n'a pas moins de 300 arpents, on remarque de belles pièces d'eau et une vaste orangerie.

JOUY-SUR-EURE, village et comm. de France (Eure), cant., arrond. et à 14 kilom. d'Evreux; 475 hab. On a trouvé dans une prairie de Jouy une grande quantité d'objets en bronze qu'on suppose avoir dû servir de bracelets et de parures militaires. Jouy avait un prieuré et une haute justice. L'église est ornée de beaux vitraux du XVIe siècle. Après la bataille de Cocherel, l'arrière-garde de l'armée du captal de Buch fut taillée en pièces, près de Jouy, par un corps de cavaliers français.

JOUY-SUR-MORIN, en latin *Gaudiacus*, bourg et comm. de France (Seine-et-Marne), cant. de la Ferté-Gaucher, arrond. et à 16 kilom. E. de Coulommiers; 1,762 hab. Papeterie où l'on fabrique le papier du Timbre et de la Banque de France; fabrique de pains à cacheter.

JOUY (Louis-François DE), jurisconsulte français, né à Paris en 1714, mort dans la même ville en 1771. Il fut avocat au parlement et composa plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *Supplément aux lois civiles dans leur ordre naturel* (in-fol.); *Arrêts de règlements recueillis et mis en ordre* (1752, in-4o); *Principes et usages concernant les dixmes* (1752), etc.

JOUY (Victor-Joseph ETIENNE, dit DE), fécond littérateur et auteur dramatique, membre de l'Académie française (1815), né à Jouy, près de Versailles, en 1764, mort en 1846. Il eut une jeunesse très-orageuse, semée d'aventures romanesques. A treize ans, il quittait les bancs du collége pour s'engager dans un régiment de la Guyane. Revenu de cette colonie, et fait sous-lieutenant, il part pour les grandes Indes, gagne l'estime de Tippo-Saïb, mais est emprisonné pour une intrigue amoureuse, se sauve dans une barque, fait naufrage, et ne revoit la France qu'après avoir été le jouet des plus étranges péripéties. Il reprend du service en 1792, est blessé plusieurs fois, reçoit le grade d'adjudant général pour sa belle conduite à la prise de Furnes, est néanmoins dénoncé comme contre-révolutionnaire, s'expatrie, épouse une nièce de lord Malmesbury, rentre en France après le 9 thermidor, reprend son grade dans l'armée, combat les terroristes dans la journée du 2 prairial an III, est nommé commandant de la place de Lille, est arrêté de nouveau, sur le soupçon de correspondance avec les Anglais, finit par se dégoûter de l'état militaire, et obtient sa retraite (1797). Le reste de sa vie fut entièrement consacré à la littérature. Il commença par le théâtre. Tragédies, comédies, opéras, vaudevilles, tous les genres lui furent bons, et dans tous il obtint des succès sans exceller dans aucun. En 1812, il inaugura cette série de livres qui, sous le titre commun d'*Ermite*, ont véritablement fondé sa réputation. C'est la peinture des mœurs contemporaines, tracée avec finesse et élégance, sinon avec profondeur et exactitude. Ces livres eurent une vogue immense : ils la durent surtout à l'esprit libéral qui y domine, au souffle de Voltaire qu'on y respire à chaque page. Jouy, collaborateur de plusieurs feuilles de l'opposition, subit des procès de presse. Il fut condamné, en 1823, à trois mois de prison, pour un article sur les frères Faucher, inséré dans la *Biographie des contemporains*, dont il était le fondateur avec Jay. La guerre incessante qu'il fit à la Restauration le place au nombre des plus énergiques lutteurs de cette époque. En 1831, il reçut de Louis-Philippe la place de conservateur de la bibliothèque du Louvre, grasse sinécure, à laquelle fut ajouté un logement au château de Saint-Germain-en-Laye. Les ouvrages de cet écrivain sont profondément oubliés aujourd'hui. Nous ne citerons que les suivants : la *Vestale*, tragédie lyrique (1807), proposée par l'Institut pour les prix décennaux; les *Bayadères*, opéra (1810); *Tippo-Saïb*, tragédie (1813); *Sylla*, tragédie (1822) qui réussit, grâce au talent de Talma; l'*Ermite de la Chaussée-d'Antin* (1812-1814, 5 vol. in-12); le *Franc-parleur, suite de l'Ermite de la Chaussée-d'Antin* (1814, 2 vol. in-12); l'*Ermite à la Guyane* (1816, 3 vol. in-12); l'*Ermite en province* (1818, 14 vol. in-12), livre plein d'inexactitudes grossières; les *Ermites en prison* (1823, 2 vol. in-12), avec Jay; les *Ermites en liberté* (1824, 2 vol. in-12), avec le même.

JOUY (Joseph-Nicolas), peintre français, né à Paris en 1809. Elève de Ingres, il s'est fait connaître comme peintre d'histoire et de portrait, et a obtenu en 1839 une première médaille. Parmi les œuvres exposées depuis 1827 par ce peintre estimable, nous citerons : *Portrait d'un jeune Grec* (1833); l'*Amende honorable d'Urbain Grandier;* la *Bataille de Rocroy;* le *Capitaine Tronçon du Coudray;* la *Prise de Furnes;* l'*Assaut de Sierk;* la *Reddition de Dunkerque;* la *Crèche; Beethoven chez les paysans quelques jours avant de mourir* (1863), etc.

JOVARA, nom latin de JOUARRE.

JOVE (Benoît), helléniste, surnommé par Alciat le **Varron de la Lombardie**, né à Côme en 1471, mort en 1544. Il apprit le grec de Démétrius Chalcondyle, et fut un des hommes de son temps qui possédaient le mieux cette langue. On cite surtout parmi ses écrits : *Histoire de Côme* (1629, in-4o).

JOVE (Paul), en italien **Paolo Giovio**, célèbre historien italien, frère du précédent, né sur les bords du lac de Côme en 1483, mort à Florence en 1552. Il exerçait avec talent la profession de médecin, lorsque la lecture de Tite-Live lui donna l'idée d'écrire en latin le récit des grandes choses dont il était spectateur. Lorsque Léon X eut entendu quelques livres de son Histoire et l'eut mise publiquement à côté des chefs-d'œuvre de l'antiquité, Paul Jove, investi par le suffrage souverain du droit de distribuer la gloire et la honte, n'hésita point à vendre sa plume à ceux qui pouvaient la payer richement. Nommé chanoine de Côme par Adrien VI, il fut créé par Clément VII prélat assistant, prieur de la commanderie de Saint-Antoine; évêque de Nocera (1528), ce qui ne l'empêcha pas d'habiter Rome, où il avait reçu un logement au Vatican, et où il demeura trente-sept ans. Jove, en trafiquant de sa plume, avait acquis une grande fortune et vivait magnifiquement. Non content d'accepter les présents qu'on lui offrait pour le gagner, il allait lui-même au-devant de ceux qui n'osaient pas assez compter sur sa vénalité, et il demandait le tribut, *senza vergogna*, tendant la main pour recevoir un cheval de quelque petit tyranneau italien, aussi bien que pour toucher les pensions de Charles-Quint et de François Ier; le connétable de Montmorency lui fit enlever la pension qu'il tenait de ce dernier prince, sous le règne de Henri II, et il en fut fort maltraité. « Ledit Paul, dit Brantôme, ayant su la rognure de sa pension, se mit ainsi à débagouler contre mondit sieur le connétable et à en dire pis que pendre. » Il ne craignait pas, au reste, d'avouer ensuite qu'il avait deux plumes, l'une d'or, l'autre de fer, pour traiter les princes selon les faveurs qu'il en recevait. La vivacité de ses récits lui faisait presque pardonner son indigne effronterie; et, aujourd'hui encore, si on lit ses livres avec défiance, on ne peut les lire sans intérêt, remplis qu'ils sont de curieux détails sur le XVIe siècle. Il en perdit au sac de Rome (1527) une partie qui n'était pas encore imprimée et qu'il ne voulut point refaire. Son Histoire se présenta ainsi mutilée à ses contemporains. Les principaux ouvrages de Paul Jove, tous remarquables par la pureté et l'élégance de la latinité, sont : *De romanis piscibus libellus* (Rome, 1524, in-fol.); *Turcicarum rerum commentarius* (1538, in-8o); *Elogia virorum illustrium* (Venise, 1546, in-fol.); *Elogia doctorum virorum* (Venise, 1546, in-8o); *Elogia virorum bellica virtute illustrium* (Florence, 1554); *Historiarum sui temporis, ab anno* 1494 *ad annum* 1547, *libri XLV* (Florence, 1550-1552, 2 vol. in-fol.), ouvrage souvent réédité et traduit en français par Denys Sauvage (Lyon, 1552, in-fol.). Citons encore un recueil de lettres adressées par Paul Jove à divers grands personnages : *Lettere volgari* (Venise, 1560); *Ragionamento de Paolo Giovio sopra i motti e disegni d'arme e d'amore* (Venise, 1560), etc.

JOVE Y HEVIA (Placido), diplomate et économiste espagnol, né à Villaviciosa de Oviedo en 1823. Il étudia le droit à Madrid, où il débuta dans la littérature par des satires qu'il lut à l'Athénée. Les travaux auxquels il se livra ensuite sur l'économie politique lui valurent le titre de membre de la Société madrilène d'économie politique, ainsi que la direction en chef du journal de cette société. Il exerçait en même temps avec succès la profession d'avocat. Nommé en 1843 consul d'Espagne en Grèce, il a rempli depuis les mêmes fonctions à Naples, à Malte, à Perpignan, et, enfin, auprès des villes hanséatiques. Nous citerons parmi ses écrits : *Etudes sur le duel; Etudes sur la société, les mœurs et l'état de la Grèce moderne; Recherches sur la domination de l'Espagne à Malte de* 1283 *à* 1530; *Système commercial de la Grèce; Guide des consulats d'Espagne;* une série d'articles contre la *Loi d'extradition*, insérés dans la *Gazette des tribunaux;* un *Bal masqué*, poëme (1848), etc.

JOVELLANE s. f. (jo-vèl-la-ne — de *Jovellano*, sav. espagn.). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées ou des verbascées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Chili.

JOVELLANOS ou mieux **JOVE-LLANOS** (don Gaspard-Melchior DE), homme d'Etat et poëte espagnol, né à Gijon (Asturies) en 1744, mort en 1811. Il étudia le droit, devint assesseur au tribunal criminel de Séville, se fit connaître par des essais poétiques et par des compositions dramatiques qui le placèrent au premier rang des poëtes de son temps et devint, tout jeune encore, membre de l'Académie de Madrid. En 1778, il fut nommé assesseur de la haute cour criminelle de Madrid et, en 1780, membre du conseil de l'ordre de Calatrava. Après la mort de Charles III, dont il s'était attiré la faveur, il partagea la disgrâce de Cabarrus (1790), fut éloigné de la cour et envoyé dans les Asturies pour y surveiller l'exploitation des mines de charbon. En 1794, il devint membre du conseil de Castille et reçut trois ans plus tard le portefeuille de grâce et de justice; mais, au bout de huit mois, il tomba de nouveau en disgrâce, et, en butte à la haine jalouse de Godoï, il se vit exilé à Gijon (1798), puis jeté dans la prison d'Etat de Belver. Rendu à la liberté en 1808 après l'entrée des Français en Espagne, Jovellanos ne tarda pas à être élu membre de la junte suprême, qui organisa la lutte contre les Français, et il prit une part active à ses travaux. Joseph, devenu roi d'Espagne, n'offrit pas moins à Jovellanos de devenir son ministre de l'intérieur; mais celui-ci refusa. Bien qu'il eût constamment fait preuve d'un grand patriotisme, Jovellanos fut accusé plus tard d'avoir eu des intelligences avec les Français, et l'ingratitude fut la seule récompense de son dévouement à la cause commune. Il mourut d'une hydropisie de poitrine. « Le caractère de Jovellanos, dit Bocous, était doux, affable, bienfaisant; sa conversation était des plus intéressantes, et il l'animait souvent par des saillies piquantes. » Il était très-versé dans la jurisprudence, l'économie politique, l'histoire, l'antiquité, les langues savantes, la littérature ancienne et moderne, et il est justement regardé comme un des meilleurs écrivains de l'Espagne. Poëte charmant, il fut à la fois un savant profond, et personne mieux que lui n'a mieux connu et expliqué les causes de la décadence de l'Espagne. C'était un homme de bonne foi, attaché aux institutions de son pays, mais convaincu de la nécessité de les réformer et d'adopter un système de monarchie tempéré par de larges libertés publiques. Ses principaux ouvrages sont : l'*Honnête criminel* (*El Delincuende honrado*), comédie qui fut jouée avec beaucoup de succès; *Pélage*, tragédie, représentée à Madrid en 1790; *Ocios juveniles* (1780), recueil de poésies lyriques; *Mémoire sur l'établissement des monts-de-piété* (Madrid, 1784); *Réflexions sur la législation espagnole* (1785); *Lettre adressée à Campomanès sur le projet d'un trésor public* (1786); *Rapport sur la loi agraire* (1793); *Memorias politicas* (Madrid, 1811), traduit en français sous le titre de *Mémoires politiques accompagnés de notes*, etc. (Paris, 1825), ouvrage qui fut saisi en Espagne et qui jette un grand jour sur la partie civile et politique de la révolution de ce pays. Eymard a traduit en français son *Honnête criminel* (1777). Enfin, ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Madrid (1832, 8 vol. in-8o).

JOVIAL, ALE adj. (jo-vi-al, a-le. — On a rapporté ce mot au latin *jovialis*, qui appartient à Jupiter, de *Jovis*, génitif de *Jupiter*. Ce serait un terme dérivé de l'astrologie, où Jupiter était considéré comme cause de joie et de bonheur, tandis que Saturne causait l'humeur sombre et la tristesse. Cependant Scheler préfère voir dans *jovial* une dérivation de l'italien *giovare*, aider, secourir, du latin *juvare*, même sens. *Gaudium*, qui conviendrait si bien pour le sens, semble un peu éloigné par la forme; mais *joie* en est dérivé et pour-

rait servir de lien. Certains étymologistes dérivent *joyau* de *gaudium;* or, *joyau* n'est pas très-éloigné de *jovial.* Sa ressemblance avec *joyeux*, dérivé de *joie*, est frappante). Gai, joyeux, porté à rire et à plaisanter : *Un vieillard* JOVIAL. *Les goujats sont* JOVIALS *et folâtres dans leurs tavernes.* (Fourier.) ‖ Inspiré par la gaieté ; qui exprime la gaieté : *Propos* JOVIAL. *Figure* JOVIALE.

— Rem. L'Académie prétend que le masculin de ce mot n'a pas de pluriel. Pourquoi? Nous croyons que tout adjectif qui peut avoir à qualifier un nom pluriel doit avoir un pluriel ; or, il est évident que si deux femmes peuvent être *joviales*, leurs maris peuvent être *jovials* ou *joviaux.* Si l'Académie a voulu dire que la forme du pluriel n'a pas été déterminée par des exemples, c'est bien différent ; on reste libre alors de choisir la forme qu'on voudra, jusqu'à ce que l'usage ait imposé l'une des deux.

— **Syn. Jovial, enjoué, gai.** V. ENJOUÉ.

JOVIALE s. f. (jo-vi-a-le — du lat. *Jovis dies*, jour de Jupiter ou jeudi). Assemblée qui se tient tous les jeudis.

— Hist. littér. Académie fondée par Christine de Suède, et qui s'assemblait le jeudi : *Ma* JOVIALE *est très-humble servante de votre mercuriale.* (Christine de Suède.)

JOVIALEMENT adv. (jo-vi-a-le-man — rad. *jovial*). D'une façon joviale : *Plaisanter* JOVIALEMENT. *J'ai mangé par méprise et trouvé excellent un bifteck de loup que je destinais* JOVIALEMENT *à un camarade de chasse.* (A. d'Houdetot.)

JOVIALIES s. f. pl. (jo-vi-a-lî — lat. *jovialia;* de *Jovis*, Jupiter). Antiq. rom. Fêtes en l'honneur de Jupiter.

JOVIALITÉ s. f. (jo-vi-a-li-té — rad. *jovial*). Caractère jovial, disposition à rire et à plaisanter : *On connaît la pétulance des Provençaux, leur brutale* JOVIALITÉ. (Michelet.)

JOVICENTRIQUE adj. (jo-vi-san-tri-ke — du lat. *Jovis*, Jupiter, et de *centre*). Astron. Qui a rapport au centre de la planète Jupiter : *Le mouvement* JOVICENTRIQUE *des satellites de Jupiter.*

JOVIEN, IENNE adj. (jo-viain, iè-ne — du lat. *Jovis*, Jupiter). Géol. Qui est antérieur aux temps historiques : *Phénomènes* JOVIENS.

— s. m. Hist. Nom donné par Dioclétien aux soldats de l'une des deux légions qu'il substitua aux cohortes urbaines et prétoriennes : *Les* JOVIENS *et les herculiens.*

JOVIEN (Flavius-Claudius-Jovianus), empereur romain, né en Pannonie vers 331, mort en 364. Il était primicier des gardes dans l'armée de Julien lors de la campagne contre les Perses, et fut acclamé par les légions après la mort de l'empereur (363). Il était chrétien et son avénement suspendit la réaction païenne commencée sous son prédécesseur. Il rendit la paix à l'Eglise, fit fermer les temples et rappela saint Athanase ainsi que les autres évêques exilés. Mais il conclut avec Sapor un traité honteux et céda aux Perses les cinq provinces au delà du Tigre. Il se rendait à Constantinople, lorsque, arrivé à Dadastana en Galatie, il se retira, à la suite d'un dîner copieux, dans une chambre récemment blanchie à la chaux et où l'on avait allumé un réchaud. On l'y trouva asphyxié sur son lit le lendemain matin. Cet empereur, dont le règne ne fut que de huit mois, était, au rapport d'Ammien Marcellin, inhabile et mou, grand mangeur, adonné aux femmes et au vin, et si haut de taille qu'on eut de la peine à trouver des ornements impériaux qui lui convinssent. Il était, du reste, affable, généreux et ami des lettres.

JOVILABE s. m. (jovi-la-be — du lat. *Jovis*, Jupiter, et du gr. *lambanô*, je prends). Astron. Instrument qui donne les situations respectives apparentes des satellites de Jupiter.

JOVIN, général romain, Gaulois d'origine, mort en 370 de notre ère. Il combattit en Gaule sous les ordres de Julien, qui, après son élévation à l'empire, le nomma maître de la cavalerie dans cette province. Après la mort de Julien, Jovin refusa l'empire que lui offraient les soldats, repoussa de la Gaule trois invasions de Germains et fut nommé consul en 367. Jovin fit construire plusieurs édifices à Reims, qu'il habitait, et fonda, dit-on, des châteaux forts à Joigny et à Joinville.

JOVIN, usurpateur gaulois, petit-fils du précédent, au dire de certains historiens, mort en 412. Il prit la pourpre impériale à Mayence en 411, étendit son autorité du Rhin jusqu'à la Méditerranée, mais fut bientôt après attaqué par les Francs, puis par Ataulfe, roi des Wisigoths, que l'empereur Honorius avait attiré dans son parti en lui cédant une partie de la Gaule. Assiégé dans Valence par ce dernier, Jovin fut contraint de se rendre et fut livré au préfet romain Dardanus qui le mit à mort.

JOVINIACUM, nom latin de JOIGNY.

JOVINIANISTE s. m. (jo-vi-ni-a-ni-ste). Hist. relig. Membre d'une secte fondée par Jovinien, moine du IVe siècle. ‖ On dit aussi JOVINIEN.

— **Encycl.** Les progrès continuels que faisait la superstition poussèrent certains hommes hardis, honnêtes et convaincus à employer leurs efforts et leur zèle pour remettre l'Eglise sur la bonne voie. Leurs travaux ne servirent qu'à les exposer au blâme et à l'infamie ; ils furent partout dénoncés et honnis comme hérétiques. Groupés autour de l'austère et savant Jovinien, ils enseignèrent à Rome, à Milan, enfin dans toute l'Italie, que tous ceux qui observaient les vœux de leur baptême et qui vivaient conformément aux règles de la vertu et de la piété prescrites par l'Evangile étaient assurés de leur salut ; et qu'en conséquence ceux qui passaient leur vie dans le célibat, dans les mortifications et les jeûnes, n'étaient pas plus agréables à Dieu que ceux qui vivaient honnêtement dans les liens du mariage, et qui se nourrissaient d'une manière sobre et modérée.

Les *jovinianistes*, partant de cette idée que le mariage est aussi saint que le célibat, ne croyaient pas à la virginité de la mère de Jésus-Christ ; sans quoi, il faudrait admettre comme les manichéens, disaient-ils, que Jésus-Christ n'a pas eu un vrai corps humain, mais une chair fantastique. Ils pensaient que la grâce donnée par le baptême est égale dans tous les hommes, et le principe de tous leurs mérites ; que tous ceux qui la conserveront jouiront dans le ciel d'une récompense égale. Ils soutenaient encore, comme les stoïciens, que tous les péchés sont égaux. Plusieurs de ces dogmes sont devenus, au XVIe siècle, ceux des apôtres de la Réforme. Ils eurent beaucoup de succès dans les Eglises italiennes, et le nombre des *jovinianistes* croissait de jour en jour, lorsque l'Eglise de Rome crut devoir aviser. L'évêque de Rome, Sirice, condamna solennellement ces erreurs, et, en 390, un concile tenu à Milan, sous la présidence de saint Ambroise, les anathématisa.

L'empereur Honorius employa le bras séculier pour seconder l'autorité des évêques, et n'opposa aux raisons des *jovinianistes* que la terreur des lois pénales. Leur chef Jovinien fut banni dans l'île de Boa. Il consigna ses opinions dans un livre qui, soigneusement détruit par l'orthodoxie, n'est pas venu jusqu'à nous. Nous ne le connaissons que par un écrit plein de fiel que saint Jérôme composa pour le réfuter. Saint Augustin a attaqué l'hérésie des *jovinianistes* dans son grand ouvrage *Sur les hérésies ;* saint Ambroise, dans ses *Epîtres*, etc.

JOVINIEN, hérésiarque romain du IVe siècle. Il était moine à Milan, lorsqu'il quitta le cloître et prêcha la doctrine à laquelle il a laissé son nom et dont nous venons de parler. Jovinien mourut en exil, vers 412.

JOVIUM, nom latin de JOUX.

JOXYLON s. m. (jo-ksi-lon, et mieux io-ksi-lon — du gr. *ios*, flèche ; *xulon*, bois). Bot. Syn. de MACLURE, genre d'arbres.

JOY, JOYE ou **GEE** (Jean), théologien anglais, né dans le comté de Bedford en 1492, mort en 1553. L'ardeur avec laquelle il embrassa les idées de la Réforme le fit accuser d'hérésie et destituer de ses fonctions de professeur à Cambridge (1527). Pour échapper à la persécution, il se rendit en Allemagne, surveilla à Anvers l'impression de la *Bible* de Tindale, puis revint en Angleterre. Ses principaux ouvrages sont : *On the unity and schiven of the ancient Church* (Wesel, 1534) ; *The subversion of More's false foundation* (Embden, 1534) ; *A present consolation for the sufferance of persecution* (1544).

JOYANT (Jules-Romain), peintre paysagiste, surnommé le **Canaletto français**, né à Paris en 1803, mort en 1854. Il fut l'élève des peintres Bidauld et Lethierre, de l'architecte Huyot, sous lesquels il fit des progrès rapides, s'adonna au genre du paysage architectural, visita l'Italie d'après le conseil de Bonnington et y connut Léopold Robert dont il devint l'intime ami. Joyant a exécuté des tableaux également remarquables par l'originalité de la composition, par la correction du dessin, par l'élégance de la touche et par le coloris chaud et gras. Parmi ceux qui ont été exposés à nos Salons de peinture de 1835 à 1845, nous citerons comme des chefs-d'œuvre : la *Place du palais des doges*, la *Vue de Santa-Maria-della-Salute*, la *Place Saint-Marc à Venise.* On estime aussi beaucoup ses dessins à l'encre, qui sont fort recherchés des amateurs et qui peuvent passer pour de petits chefs-d'œuvre comme science des lignes et comme vigueur des tons.

JOYAU s. m. (joi-iô — lat. *jocalia*, même sens, ou, selon d'autres, de *gaudium*, joie). Objet en matière précieuse, qui sert à la parure : *Un* JOYAU *d'or, d'argent, de perles, de diamants. Des bracelets, des colliers, des pendants d'oreilles et autres* JOYAUX.

— Par ext. Objet auquel on attache un très-grand prix : *La mère des Gracques disait que ses enfants étaient ses uniques* JOYAUX. *La création est un vaste écrin dont chaque* JOYAU *a sa valeur sans rivale.* (G. Sand.)

La France a des palais, des tombeaux, des portiques,
De vieux châteaux tout pleins de bannières antiques,
Héroïques *joyaux* conquis dans les dangers.
V. HUGO.

— *Joyaux de la couronne*, Joyaux qui appartenaient à la couronne de France, et qui étaient à l'usage exclusif des souverains.

— Jurispr. *Bagues et joyaux*, Pierreries et autres objets de parure dont la propriété est reconnue à une femme par son contrat de mariage, et qu'elle peut reprendre à la mort de son mari : *Cette femme, outre sa dot, a 50,000 francs de* BAGUES ET JOYAUX.

— **Syn. Joyau, bijou.** V. BIJOU.

— **Encycl.** *Joyaux de la couronne.* V. DIAMANT.

JOYAUT (Aimé-Augustin-Alexis), chef de chouans, l'un des principaux fauteurs du complot de la machine infernale, né à Lénac (Bretagne) en 1778, décapité le 24 juin 1804. Il se fit connaître, sous le nom de **d'Assas**, dans les troubles de l'Ouest, subit une courte détention au Temple en 1798, devint aide de camp de Georges Cadoudal en 1799, conduisit la machine infernale déguisé en charretier, parvint à se soustraire aux recherches de la police en passant en Angleterre ; mais, revenu avec Georges, et impliqué dans son affaire, il fut condamné à mort.

JOYCE (Jérémiah), littérateur et érudit anglais, né en 1764, mort en 1816. Il s'adonna avec succès à l'enseignement privé, puis devint ministre de la secte des unitaires et s'établit à Londres. Après avoir pris part à la *Cyclopædia* du docteur George Grégory, il publia : *Education systématique* ou *Instruction élémentaire* (Londres, 1815, 2 vol. in-8°) ; *Dialogues sur la chimie et sur le microscope*, trad. en français par Coulier (Paris, 1825), et *Dialogues scientifiques*, trad. en français par E. Niogret (Paris, 1827, 6 vol. in-18).

JOYENVAL ou **JOYE-EN-VAL**, autrefois **JOIENVAL** (*Gaudium Vallis*), ancienne abbaye de l'ordre des prémontrés, fondée en 1221, située à Chambourci, canton de Saint-Germain-en-Laye (ouest), et dépendant de l'évêché de Chartres. Ses anciens titres sont aujourd'hui déposés aux archives de Seine-et-Oise, à la préfecture de Versailles.

JOYEUSE, ancien pays de France, dans le Velay, compris actuellement dans le département de la Haute-Loire

JOYEUSE, en latin *Gaudiosa*, ville de France (Ardèche), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. S.-O. de Largentière, sur le penchant d'une colline baignée par la Baume. Pop. aggl., 1,932 hab. — Pop. tot., 2,576 hab. Nombreux moulins à soie, tanneries, brasserie. Commerce de vins, céréales, soies. Cette petite ville fut fondée, dit-on, autour d'un château fort construit par Charlemagne. Au XIIIe siècle, la seigneurie de Joyeuse appartenait à la famille de Châteauneuf-Randon, tige des seigneurs de Joyeuse. Erigée en baronnie, puis en duché-pairie, elle passa plus tard à la maison de Lorraine, qui la posséda jusqu'en 1787. La ville a conservé une partie de ses remparts flanqués de tours. L'ancien château sert aujourd'hui d'hôtel de ville. L'église actuelle a remplacé un édifice très-ancien, dont il ne reste que la chapelle des sires de Joyeuse. La chapelle de la Vierge est ornée d'un bon tableau représentant l'*Annonciation*. Les rives de la Baume offrent, aux environs de la ville, des paysages charmants. La vigne, l'olivier et le mûrier couvrent les campagnes voisines.

La seigneurie de Joyeuse appartenait primitivement à la maison du Luc. Vierne du Luc la porta, au XIIe siècle, à son mari, Bernard d'Anduze. Celui-ci fut père d'un autre Bernard, mort sans enfants, et de Vierne d'Anduze, qui épousa, vers 1230, Randon de Châteauneuf, souche des ducs de Joyeuse. Bernard, petit-fils de Randon, quitta le nom de Châteauneuf, pour ne plus porter, lui et ses descendants, que le nom de Joyeuse. Louis, baron de Joyeuse, petit-fils de Bernard, mourut en 1391, laissant un fils, Randon II, baron de Joyeuse, qui fut conseiller du Dauphin, depuis Charles VII, puis gouverneur du Dauphiné. Louis II, fils de Randon II, servit également le roi Charles VII, qui érigea en sa faveur la baronnie de Joyeuse en vicomté (1432). Il fut père de Tannegui, vicomte de Joyeuse, bailli de Mâcon, sénéchal, bailli et capitaine de Lyon, marié à Blanche de Tournon. De ce mariage naquirent, entre autres enfants : Charles de Joyeuse, évêque de Saint-Flour ; Louis de Joyeuse, marié en premières noces à Jeanne de Bourbon, fille de Jean de Bourbon, comte de Vendôme, en secondes noces à Isabeau de Halluin, et auteur de la branche des comtes de Grandpré, éteinte dans la première moitié du XVIIe siècle, après avoir fourni le rameau des seigneurs de Saint-Lambert, d'où sont sortis plusieurs rameaux latéraux éteints après un petit nombre de générations ; enfin Guillaume, vicomte de Joyeuse, qui a continué la filiation directe. Celui-ci, conseiller et chambellan du duc de Bourbon, fut père de Louis de Joyeuse, évêque de Saint-Flour ; de Guillaume de Joyeuse, évêque d'Alet, de Charles, vicomte de Joyeuse, enfant d'honneur du roi Charles VIII, dont la postérité finit en la personne de ses fils ; et de Jean, vicomte de Joyeuse, qui a continué la ligne après la mort de ses neveux. Ce Jean, lieutenant général pour le roi en Languedoc, mort en 1555, eut pour successeur Guillaume II, vicomte de Joyeuse, maréchal de France, marié à Marie de Batarnay. De cette union sont issus : 1° Anne de Joyeuse, amiral, favori du roi Henri III, qui, en 1581, érigea en sa faveur, en duché-pairie, la vicomté de Joyeuse ; 2° François de Joyeuse, archevêque de Rouen et cardinal, mort en 1615 ; 3° Antoine-Scipion de Joyeuse, chevalier de Malte, grand prieur de Toulouse, noyé dans le Tarn en 1592 ; 4° Henri de Joyeuse, comte du Bouchage, duc et pair après son frère aîné, et mort capucin, laissant, de Catherine de Nogaret de La Valette, Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse, comtesse du Bouchage, qui épousa en premières noces Henri de Bourbon, duc de Montpensier, et en secondes noces Charles de Lorraine, duc de Guise, à qui elle porta le duché de Joyeuse. Ce duché resta dans la maison de Guise jusqu'à son extinction, en 1675, et la pairie, se trouvant éteinte, fut reconstituée, en 1714, en faveur de Louis de Melun, deuxième du nom, prince d'Epinay, comte de Saint-Pol, vicomte de Gand, connétable héréditaire de Flandre, sénéchal de Hainaut, fils de Louis de Melun, prince d'Epinay, et d'Elisabeth de Lorraine-Lillebonne, de la branche d'Elbeuf. Ce nouveau duc de Joyeuse, qui avait épousé Armande de La Tour, fille du duc de Bouillon, fut tué à la chasse, en 1724, sans laisser de postérité, et le duché-pairie de Joyeuse se trouva définitivement éteint.

JOYEUSE (Guillaume, vicomte DE), maréchal de France, né vers 1520, d'une ancienne famille du Gévaudan, mort en 1592. Destiné au sacerdoce, comme cadet de famille, et nommé évêque d'Alet avant d'avoir reçu les ordres, il devint chef de la famille par la mort de son frère aîné, quitta l'Eglise, combattit sans beaucoup de succès les protestants du midi, en qualité de lieutenant général (1562), et dut au crédit de son fils, Anne de Joyeuse, beaucoup plus qu'à son propre mérite, d'être nommé maréchal de France en 1582.

JOYEUSE (Anne, duc DE), amiral de France, fils du précédent, né en 1561, mort en 1587. Connu d'abord sous le nom d'**Arques**, il fut blessé au siége de La Fère (1580), devint un des *mignons* de Henri III, qui le nomma premier gentilhomme de la chambre, chevalier du Saint-Esprit, duc et pair, amiral (1582), gouverneur de Normandie, et le maria à Marguerite de Lorraine, sœur de la reine, qui reçut une dot égale à celle des filles de France. Tant de faveurs, accumulées sans qu'aucun service les justifiât, n'avaient pu cependant satisfaire l'âpre avidité du courtisan, qui intrigua, mais inutilement, pour dépouiller le maréchal de Montmorency de son gouvernement de Languedoc. Ce favori de cour, de mœurs viles et efféminées, ne manquait cependant point de courage personnel. Il obtint le commandement d'une armée en Gascogne, remporta quelques avantages contre les protestants, et fut tué à la bataille de Coutras, qu'il perdit contre Henri IV.

JOYEUSE (François DE), cardinal français, frère du précédent, né en 1562, mort en 1615. Archevêque de Narbonne à vingt ans, et quelques mois après cardinal, il fut nommé protecteur de France à la cour de Rome, devint, après son retour, archevêque de Toulouse, prit part à la réconciliation du pape avec Henri IV, passa ensuite sur le siége archiépiscopal de Rouen, et présida l'Assemblée générale du clergé en 1605. L'année suivante, le pape Paul V le nomma son légat en France et il devint membre du conseil de régence établi par Henri IV peu de temps avant sa mort. Dans une lettre qu'il écrivit à ce prince le 2 octobre 1598, il donna la première idée du canal du Languedoc. C'est le cardinal de Joyeuse qui sacra Marie de Médicis, puis Louis XIII, et qui présida les états généraux en 1614. Il mourut doyen des cardinaux, à Avignon.

JOYEUSE (Henri, duc DE), maréchal de France, capucin, frère des deux précédents, né en 1567, mort en 1608. Il fut connu, dans sa jeunesse, sous le nom de **comte du Bouchage**, puis sous celui de **Père Ange**, assista à plusieurs combats en Languedoc et en Guyenne, et prononça ses vœux dans un couvent de capucins, après la mort de sa femme, Catherine de La Valette (1587). Il parut, dans les processions de la Ligue, couronné d'épines, chargé d'une croix et fustigé par deux autres moines, prétendant représenter ainsi la Passion de Jésus-Christ. En 1592, il quitta le cloître, après en avoir obtenu les dispenses, parut à la tête des bandes prétendues catholiques qui ravageaient le Languedoc, et finit par se soumettre à Henri IV, moyennant le bâton de maréchal, le gouvernement du Languedoc et la charge de grand maître de la garde-robe. Toutefois, il quitta encore une fois le monde, en 1600, et mourut pendant un pèlerinage à Rome, où il avait voulu se rendre pieds nus. C'est de ce moine-soldat que Voltaire a dit :

Vicieux, pénitent, courtisan, solitaire,
Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire.

JOYEUSE (Jean-Armand, marquis DE), maréchal de France, né en 1631, d'une branche de la famille des précédents, mort en 1710. D'abord connu sous le nom de **chevalier de Grandpré**, il commanda un régiment sous Turenne, fit les campagnes de Flandre de 1654 à 1658, servit ensuite en Allemagne, fut créé maréchal en 1693, conduisit l'aile gauche à la bataille de Nerwinde, commanda l'armée d'Allemagne (1694) et reçut, en 1703, le gouvernement du Messin et du Verdunois, charge qu'il conserva jusqu'à sa mort.

JOYEUSE (Jean-Baptiste-Xavier), agronome et naturaliste français qui vivait au XVIII^e siècle. Il fut, en qualité de commissaire de la marine, chargé de la surveillance des vivres de la marine, à Toulon. Dans cette position, il chercha les moyens de perfectionner les procédés de fabrication des salaisons, de conserver sans altération l'eau douce des navires, de préserver le biscuit des vers, de garantir le blé des charançons, etc. On lui doit les ouvrages suivants : *Histoire des charançons, avec des moyens pour les détruire* (Avignon, 1768); *Exposition de la nouvelle agriculture* (1772); *Histoire des vers qui s'engendrent dans le biscuit* (1778).

JOYEUSEMENT adv. (joi-ieu-ze-man — rad. *joyeux*). Avec joie, gaiement : *Chanter* JOYEUSEMENT. *Passer* JOYEUSEMENT *la journée. Pourquoi l'homme le plus accoutumé à exercer sa pensée s'oublie-t-il* JOYEUSEMENT *dans le tumulte d'une chasse?* (Chateaub.)

JOYEUSETÉ s. f. (joi-ieu-ze-té — rad. *joyeux*). Propos joyeux, plaisant, destiné à faire rire : *Dire des* JOYEUSETÉS. *Des* JOYEUSETÉS *triviales. Les* JOYEUSETÉS *des commères de la halle.* ‖ Action joyeuse : *Les délicieuses* JOYEUSETÉS *de la vie de garçon.* (Balz.)

JOYEUX, EUSE adj. (joi-ieu, eu-ze — rad. *joie*). Qui éprouve de la joie, de la gaieté : *Etre tout* JOYEUX. *Rendre quelqu'un* JOYEUX. *Un ivrogne* JOYEUX *est une créature heureuse.* (Chateaub.) ‖ Qui est inspiré par la gaieté; qui respire la gaieté, qui la manifeste au dehors : *Des cris* JOYEUX. *Des chansons* JOYEUSES. *De* JOYEUX *accents. Des transports* JOYEUX. *Un air* JOYEUX. *Une figure* JOYEUSE.

Les oiseaux du printemps chantent dans les buis- [sons
Leurs cantiques d'amour, leurs *joyeuses* chansons.
M

M^{lle} DE POLIGNY.

Mais je vieillis, la beauté me rejette;
Ma voix s'éteint; plus de concerts *joyeux*.
BÉRANGER.

L'oiseau se tait dans le feuillage;
Rien n'interrompt vos chants *joyeux*.
BÉRANGER.

‖ Qui inspire la joie : *Une* JOYEUSE *nouvelle.*

— Fam. *Joyeuse vie*, Vie de plaisir et d'insouciance : *Mener* JOYEUSE VIE. *Ne disiez-vous pas la reine malade? Cela ne l'empêche pas de mener* VIE JOYEUSE. (V. Hugo.) ‖ *Bande joyeuse*, Troupe de personnes qui ne cherchent qu'à se divertir : *Voici la* BANDE JOYEUSE.

— Hist. *Droit de joyeux avénement*, Impôt que levait le roi de France à l'occasion de son avénement au trône : *Louis XVI fit remise du* DROIT DE JOYEUX AVÉNEMENT. (Acad.) ‖ *Joyeuse entrée*, Priviléges du Brabant et du Limbourg, dont les ducs juraient le maintien en faisant leur entrée dans leur résidence. ‖ *Frère joyeux*, Membre d'un ordre religieux militaire fondé au XIII^e siècle.

— Substantiv. Personne joyeuse : *Les* JOYEUX *guérissent toujours.* (A. Paré.)

— Hist. *Joyeuse*, Nom de l'épée de Charlemagne et de celle de quelques autres chevaliers. ‖ *Joyeux du roi*, Ancien nom du bouffon du roi.

— **Encycl.** Hist. *Frères joyeux.* Cet ordre fut fondé en 1233, sous l'invocation de la vierge Marie, par le P. Barthélemy de Vicence, religieux dominicain, au moment où la querelle des guelfes et des gibelins désolait l'Italie. Les chevaliers de cet ordre s'obligeaient à prendre les armes contre les perturbateurs du repos public, à protéger les veuves et les orphelins; ils faisaient vœu de chasteté conjugale et d'obéissance. Il paraît que, par la suite, ils tinrent peu de compte de leurs obligations, et menèrent une vie dissolue qui leur valut le nom de *frères joyeux.* On ne recevait dans l'ordre que des gentilshommes; cependant, il était interdit aux chevaliers de porter des éperons dorés; leur insigne était une croix rouge sur un manteau gris.

Joyeuses commères de Windsor (LES), comédie en cinq actes, de Shakspeare (1602). Falstaff, le bon compagnon de débauche du prince Henri, dans *Henri IV*, en est encore le héros; mais il y est présenté sous un jour tout autre. C'est bien le même chevalier sans vergogne, vantard et poltron, éventreur de chevaux, défonceur de lits; mais il n'a plus cette fleur de gentilhommerie qui le rendait si amusant; il a vieilli; il est encore plus enfoncé dans ses goûts matériels; il est uniquement occupé de satisfaire au besoin de sa gloutonnerie. Autrefois, il pouvait s'abuser sur ses goûts et se croire libertin; aujourd'hui, il n'y songe même plus; c'est à se procurer de l'argent qu'il veut faire servir l'insolence de sa galanterie. Dans cet espoir, il fait en même temps la cour à deux bonnes bourgeoises fort riches, et que sa fatuité le porte à croire favorablement disposées à son égard. « Je veux être à toutes deux leur receveur, dit-il effrontément, et elles seront toutes deux mes payeuses; elles seront mes Indes orientales et occidentales, et j'entretiendrai commerce dans les deux pays. » Mais mistress Page et mistress Ford sont de rusées commères, qui s'entendent pour berner le chevalier et le punir de son incontinence. Au premier rendez-vous que lui accorde mistress Ford, le mari de celle-ci, croyant véritablement à l'infidélité de sa femme, accourt inopinément, et Falstaff est trop heureux de s'échapper dans un panier rempli de linge sale, que les domestiques ont l'ordre de verser dans un fossé boueux. Mistress Ford parvient néanmoins à faire tomber une seconde fois le chevalier dans le panneau; il est alors obligé de s'esquiver déguisé en vieille bohémienne, tandis que le mari, accouru de nouveau, le roue de coups de bâton, le prenant pour la sorcière qu'il représente. Falstaff ne laisse pas que de tomber une troisième fois dans le même piége, tant sa cupide fatuité aveugle sa clairvoyance et son amour-propre. Les deux amies lui donnent rendez-vous à minuit dans le parc de Windsor, où il devra venir les retrouver sous les traits et le costume d'Eberne le chasseur, garde de la forêt, mort depuis longtemps, et qui passait pour revenir toutes les nuits d'hiver tourner autour d'un chêne avec un grand bois de cerf sur la tête. Falstaff accepte, se croyant enfin parvenu au comble de ses vœux; mais lorsqu'il se présente dans ce singulier accoutrement, les maris, les enfants, les parents, les amis de mistress Page et de mistress Ford, prévenus et déguisés en farfadets, en fées, en lutins, portant des habillements blancs et verts, des couronnes de bougies allumées sur leurs têtes et des sonnettes dans leurs mains, entourent le malheureux chevalier en chantant, le pincent, le brûlent, font pleuvoir sur lui les quolibets et les railleries, jusqu'à ce qu'enfin tout le monde se fasse connaître et mette ainsi le comble à la confusion de Falstaff. « Je commence à voir, dit-il, qu'on a fait de moi un âne. » La mystification est complète.

Telle est l'intrigue principale de cette pièce, qui, si elle offre un genre de comique moins relevé que la première partie de *Henri IV*, n'en est pas moins une des productions les plus divertissantes de cette gaieté d'esprit dont Shakspeare a fait preuve dans plusieurs de ses comédies.

Plusieurs nouvelles peuvènt se disputer l'honneur d'avoir fourni à Shakspeare le fond de l'aventure sur laquelle repose l'intrigue des *Joyeuses commères de Windsor.* C'est probablement aux mêmes sources que Molière aura emprunté celle de son *Ecole des femmes.* Ce qui appartient à Shakspeare, c'est d'avoir fait servir la même intrigue à punir à la fois le mari jaloux et l'amoureux insolent. Il a ainsi donné à sa pièce, sauf la liberté de quelques expressions, une couleur beaucoup plus morale que celle des récits où il a pu puiser, et où le mari finit toujours par être dupe de l'amant heureux. Cette comédie n'était, dans le principe, qu'une sorte d'ébauche, qui fut représentée assez longtemps dans cet état, et qu'ensuite Shakspeare a mise dans la forme où elle est maintenant.

Joyeuses commères de Windsor (LES) [*Die Lustigen Weiber von Windsor*], opéra-comique allemand, musique d'Otto Nicolaï, représenté à Berlin au mois de mai 1849, et pour la première fois à Paris, sur le Théâtre-Lyrique, le 25 mai 1866. Le livret allemand de Mosenthal a été adapté à la scène française par M. Jules Barbier, qu'une nouvelle étude de la vieille pièce de Shakspeare, *Merry Wives of Windsor*, aurait pu mieux inspirer. D'après le livret français, un juge de paix a une fille nommée Anna; il veut la marier à Nigaudin, sorte d'idiot, mais riche. A Nigaudin, la femme du juge de paix, M^{me} Page, préfère un capitaine matamore; mais la jeune fille a fait son choix : c'est un jeune poëte qui possède son cœur et qui finit par obtenir sa main. Une seconde intrigue, qui ne se rattache presque par aucun lien à la première, forme la partie principale de la pièce. Le libertin et ivrogne Falstaff est arrivé à Windsor et envoie des billets doux à toutes les femmes. Deux commères, M^{mes} Ford et Page, jurent de lui faire payer cher son insolence. M. Ford, trompé par les apparences, soupçonne la fidélité de sa femme et a beaucoup de peine à croire à son innocence. Falstaff se laisse mettre dans un sac qu'on jette à la rivière; il est berné de cent manières par les joyeuses commères; il boit un peu trop, mais il n'est pas méchant du tout. Dans cette pièce, les brigands, les voleurs et les spadassins ont l'air d'être les plus honnêtes gens du monde, tandis que la jeune fille, l'innocente Anna, se moque de son père, ment à sa mère, donne des rendez-vous à son amant et se fait enlever par lui. Le dénoûment de l'action, en ce qui regarde Falstaff, est puéril. On l'attire dans une forêt, près d'un chêne hanté par les revenants, et là, au lieu de l'effrayer par des apparitions funèbres, ce sont des génies, des dryades et des hamadryades, des nymphes gracieuses qui dansent autour de lui. Ce divertissement n'était pas le moyen le mieux choisi pour guérir Falstaff de ses excès de galanterie.

Cet ouvrage est loin de mériter la réputation dont il a joui avant qu'on le connût en France, sur la foi de l'enthousiasme germanique. L'ouverture, exécutée en 1864 aux concerts populaires de musique classique, y a été chaleureusement accueillie; c'était sans doute l'effet d'une surprise, car rien n'est plus mesquin que le plan, rien n'est plus pauvre que l'orchestration. Sauf quelques dessins de violon assez élégants, le reste est bruyant et plat. On remarque, dans le premier acte, un duo assez gai entre les deux commères, chanté par M^{lle} Saint-Urbain et M^{lle} Dubois; une romance dite avec goût par M^{lle} Daram; un duo entre le ténor et le juge de paix. Le troisième acte est le meilleur; il offre deux morceaux bien traités : l'un est le *Rule Britannia*, qui est repris par le chœur dans le finale; l'autre est le trio chanté dans la forêt et dont l'harmonie est distinguée. Tout se termine par des motifs de danse et un galop vulgaire. Ismaël a joué en acteur consommé le rôle de Falstaff, et Gabriel était assez amusant dans celui du juge de paix. Les autres rôles ont été tenus par Wartel, Troy jeune, Gerpré, Du Wast, M^{lles} Saint-Urbain, Daram et Dubois. La traduction que M. Carvalho a fait faire de cette pièce a suggéré à M. Gustave Bertrand la judicieuse observation suivante : « Les chefs-d'œuvre seuls ont droit au bénéfice de ce libre échange de l'admiration internationale; le génie seul a droit de voyager et de se survivre. Quant au talent, il doit se contenter de réussir (et, la plupart du temps, il réussit mieux que le génie même) dans le pays et la génération où il s'est produit. Il en est des œuvres d'art comme des bons vins : il n'y a que les grands crus qui méritent les honneurs de l'exportation. »

JOYNER (Guillaume), littérateur anglais, né à Oxford en 1622, mort en 1706. Pendant la révolution, il s'attacha à la cause de Charles I^{er}, se convertit au catholicisme, passa en France, où il vécut plusieurs années, puis revint en Angleterre, fut compromis lors de la conjuration des poudres, mais reconnu innocent, et devint, sous Jacques II, professeur à Oxford (1687). Il perdit sa chaire lorsque ce prince fut détrôné par Guillaume d'Orange. Nous citerons de lui : *The roman empress*, comédie (1670, in-4°); *Various latin and english poems.*

JOZÉ (Antonio), auteur dramatique portugais, né à Lisbonne au commencement du XVIII^e siècle, brûlé vif, dans la même ville, le 23 septembre 1745, comme coupable de judaïsme. Doué d'un caractère joyeux et d'un très-vif esprit, José fréquenta de bonne heure le théâtre du Barrio Alto, quartier qu'habitait sa famille, et bientôt il composa des pièces qui obtinrent un vif succès. Protégé par le comte d'Ericeira, qui lui-même était un lettré remarquable, Jozé contribua à faire renaître dans son pays le goût du théâtre, et son génie comique, tout en ne se pliant à aucune loi, plut singulièrement au public, qui accourut en foule aux représentations de ses pièces. Ses succès lui attirèrent la haine de ses rivaux et des envieux. On critiqua ses pièces, quelquefois avec raison, toujours avec acrimonie. On finit par s'en prendre à ses croyances; ses plaisanteries philosophiques furent accusées d'être irréligieuses, et, comme il avait eu des aïeux juifs, on l'accusa lui-même de judaïsme, et on le dénonça à l'inquisition portugaise. Il subit une longue détention, et enfin, malgré l'honnêteté de sa vie, ses mœurs régulières et sa douceur, il fut condamné à périr dans les flammes, sur la place publique de Lisbonne (le *Rocio*), où l'inquisition avait coutume d'élever ses bûchers.

Antonio Jozé n'avait fait imprimer que quelques-unes de ses pièces; mais après sa fin déplorable un ami les recueillit et les publia à Lisbonne, sous le titre de : *Theatro comico portuguez*, en cinq volumes, dont les deux premiers parurent en 1759, le troisième en 1760, le quatrième en 1761, et le cinquième en 1762.

Le *Théâtre comique portugais* d'Antonio Jozé, dont se composent ces cinq volumes, comprend seize pièces de différents genres, dont voici la nomenclature : la *Vie d'Esope*, les *Enchantements* de *Médée, Jupiter et Alcmène* (imité de l'*Amphitryon* de Molière), *Abdolonyme à Sydonie*, la *Nymphe Sirynga*, les *Nouveaux enchantements de l'Amour*, *Adrien en Syrie*, *Filinto*, les *Enchantements de Circé*, *Sémiramis*, les *Enchantements de Merlin*, le *Labyrinthe de Crète*, les *Guerres du Romarin et de la Marjolaine*, les *Métamorphoses de Protée*, la *Chute de Phaéton*, *Viriatus en Lusitanie*, *Phalaris à Athènes*, *Cassiopée en Ethiopie* et le *Sacrifice d'Iphigénie.* Toutes ces pièces attestent une incontestable originalité. Le dialogue est vif, piquant, spirituel, rempli d'observations fines ou comiques; mais l'auteur se préoccupe peu, en général, de serrer son intrigue, et son style est souvent trivial.

JOZÉ DE SANTA-THERESA (Joao), historien portugais, né à Lisbonne en 1658, mort après 1733. Il se rendit à Rome, y embrassa la vie monastique, et composa en italien un ouvrage intitulé : *Istoria delle guerre del regno del Brasile, accadute tra corone di Portogallo e la republica di Olanda* (Rome, 1698, 2 vol. in-fol.), avec de nombreuses gravures.

JOZEFOWICZ (Vincent), mathématicien polonais, né dans la Galicie en 1798. Il a été professeur de géométrie et d'arpentage dans différents colléges de l'ordre des piaristes en Pologne, et a publié les ouvrages suivants : *Eléments d'Algèbre* (Plock, 1828); *Traité pratique d'arpentage et de nivellement* (Varsovie, 1843); *Moyens de chasser l'humidité de tout genre de construction et traité de la construction des cheminées et des poêles* (1843); *Arrosage pratique des prairies* (1844); *Géométrie appliquée aux besoins de l'agriculture* (1844), etc.

JOZO s. m. (jo-zo). Ichthyol. Poisson du genre gobie.

JOZON (Paul), jurisconsulte et homme politique français, né à La Ferté-sous-Jouarre en 1836. Il étudia le droit à Paris, où il se fit recevoir docteur en 1859, et devint, en 1862, secrétaire de M. Hérold, alors avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation. Peu après, il prit une part active au mouvement électoral qui eut lieu à Paris, lors des élections de 1863, se vit impliqué pour ce motif, en 1864, avec Garnier-Pagès, Hérold, etc., dans le procès des treize, et fut condamné à 500 francs d'amende. M. Jozon était, depuis 1865, avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation lorsque l'Empire croula. Il devint, pendant le siége de Paris, adjoint au maire du VI^e arrondissement, et fut élu, le 8 février 1871, membre de l'Assemblée nationale par les électeurs de Seine-et-Marne. Républicain sincère, partisan de réformes dans un sens démocratique et libéral, mais en même temps très-modéré, M. Jozon fait à la fois partie du centre gauche et de la gauche républicaine. Il a présenté à la Chambre plusieurs propositions, notamment sur la révision des services publics, et c'est sur son initiative que l'Assemblée a décidé, en février 1872, que toutes les cotes relatives aux nouveaux impôts porteraient cette mention : « Frais de la guerre contre la Prusse, déclarée par Napoléon III. » Il a pris la parole dans la discussion des projets de loi sur le cautionnement des journaux, sur la réorganisation des conseils généraux, sur le timbre, sur la magistrature, etc.; enfin, il a voté pour les préliminaires de paix, pour la proposition Rivet, conférant à M. Thiers le titre de président de la République, pour le retour de l'Assemblée à Paris, pour le maintien des traités de commerce; contre l'abrogation des lois d'exil et la validation de l'élection des princes d'Orléans, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, enfin pour l'ensemble du projet élaboré par la commission des Trente, d'accord avec le gouvernement.

Outre un grand nombre d'articles, publiés dans des recueils de jurisprudence, on lui doit la traduction du *Droit des obligations*, de Savigny (1860, in-8°), en collaboration avec M. Gérardin, et le *Manuel de la liberté individuelle* (in-8°), avec M. Hérold.

JOZOSTE s. f. (jo-zo-ste, et mieux io-zo-ste — du gr. *ios*, flèche; *osteon*, os). Bot. Syn. d'ACTINODAPHNÉ.

JUAN (golfe de). V. JOUAN (golfe de).

JUAN (SAN-), une des quatorze provinces ou divisions administratives de la Confédération Argentine, dans l'Amérique du Sud. Cette province, située sur le versant oriental des Andes, qui la séparent du Chili, est comprise entre celles de Rioja au N., de San-Luis et de Cordova à l'E., de Mendoza au S. Ch.-l., San-Juan de la Frontera.

JUAN (SAN-), rivière de l'Amérique centrale, dans la république de Nicaragua, qu'elle sépare de la république de Costa-Rica. Elle sort du lac de Nicaragua, dont elle n'est, pour ainsi dire, que l'estuaire, coule au S.-E. et se jette dans la mer des Antilles, après un cours de 185 kilom., entièrement navigable.

JUAN (SAN-) ou SUIPACHA, rivière de l'Amérique du Sud, dans la Bolivie. Elle prend sa source au versant S.-O. du grand plateau bolivien, coule d'abord au S.-E., puis au N.-E., et se jette dans le Pilcomayo, après un cours de 540 kilom.

JUAN (SAN-), une des îles Mariannes. V GUAM.

JUAN-DE-LAS-ABADESSAS (SAN-), bourg d'Esgagne, à 8 kilom. de Ripoll, dans une très-agréable situation; 400 hab. Une belle fontaine s'élève au centre de la place principale. Ce bourg tire son importance d'un gisement considérable de charbon de terre, qui occupe une étendue d'environ 11 kilom. L'exploitation a été entreprise par une société qui a pris le nom de Veterano cabeza de hierro (Vétéran tête de fer).

JUAN-FERNANDEZ (îles de), nom de deux îles du grand océan Pacifique austral (Mas-a-Tierra à l'E., Mas-a-Fuera à l'O.), à 700 kilom. de la côte occidentale du Chili, dont elles dépendent, par 33° 39′ de latitude S., et 81° 16′ de longitude O. Sol montagneux, pierreux, peu fertile, où poussent seulement l'olivier et la vigne, et très-peu peuplé. La pêche, qui est très-abondante sur les côtes, est la principale industrie des habitants. On trouve le port Anglais sur la côte S.-E., et le port Juan-Fernandez à l'O. Ces îles, découvertes par le navigateur espagnol Juan-Fernandez, qui leur donna son nom, sont devenues célèbres par le séjour du matelot écossais Alexandre Selkirk, dont les aventures ont fourni à Daniel de Foë le sujet de son *Robinson Crusoé.* Les Espagnols s'y établirent en 1750.

JUAN-DE-LA-FRONTERA (SAN-), ville de l'Amérique du Sud, dans la Confédération Argentine, ch.-l. de la province de San-Juan, sur le Limari, à 1,000 kilom. N.-O. de Buenos-Ayres, non loin des frontières du Chili; 16,000 hab. Environs très-fertiles; grandes récoltes de blé et d'olives qui donnent une huile très-estimée dans la Confédération; excellent vin, estimé dans toute la Confédéra-

tion; bons pâturages, élève considérable de bestiaux. Riches mines d'or et d'argent. Siége d'un évêché et des autorités administratives de la province.

JUAN-DE-LA-FRONTERA (SAN-) ou **CHACAPOYAS**, ville du Pérou, ch.-l. de la prov. de Chacapoyas, à 286 kilom. N.-E. de Truxillo, dans une position avantageuse; 5,047 hab. Fondée en 1536.

JUAN-DE-FUCA (détroit de), passage formé par le grand océan Boréal, entre la côte O. des Etats-Unis (territoire de Washington) et la côte méridionale de l'île de Quadra-et-Vancouver. Ce passage fait communiquer au S. le golfe de Géorgie avec le grand Océan; il a 100 kilom. de longueur, et 8 à 20 kilom. de largeur. Il fut découvert par le pilote Juan de Fuca, reconnu et décrit par Vancouver.

JUAN-DE-LOS-LLANOS (SAN-), ville de l'Amérique du Sud, dans la république de la Nouvelle-Grenade, Etat de Gundinamarca, ch.-l. de la prov. de son nom, à 110 kilom. S.-E. de Santa-Fé-de-Bogota, sur le Guijare, affluent du Guaviare. On exploitait autrefois, aux environs de cette ville, de riches mines d'or, qui donnaient à San-Juan une grande importance; depuis que cette exploitation est abandonnée, la ville est déchue.

La province de San-Juan-de-los-Llanos est très-vaste et presque entièrement occupée par des Indiens indépendants; elle comprend la partie orientale de Gundinamarca, entre le Guaviare et le Méta; cette étendue de territoire mesure 650 kilom. de l'E. à l'O., et 350 du N. au S.; elle est couverte de prairies immenses, où paissent de nombreux bestiaux; on y recueille plusieurs plantes médicinales, et il s'y trouve des arbres précieux qui donnent de l'huile et du baume. Les animaux sauvages y sont nombreux.

JUAN-DE-NICARAGUA, ville de l'Amérique centrale. V. Nicaragua.

JUAN-DEL-PASTO, ville de l'Amérique du Sud, dans la république de la Nouvelle-Grenade. V. Pasto.

JUAN-DE-LA-PENA (SAN-), monastère d'Espagne, dans les environs de Jaca. La légende raconte qu'un seigneur aragonais, nommé Otho, chassant un jour sur la montagne, fut emporté par son cheval jusqu'au bord d'une roche qui surplombait un abîme: le cheval était lancé; ses pieds de devant avaient quitté le sol. Par une rapide inspiration, Otho invoqua saint Jean-Baptiste, et tout aussitôt le cheval et le cavalier, soutenus au-dessus du précipice, descendirent doucement au milieu des taillis qui en occupaient le fond. Otho, reconnaissant, distribua ses biens aux pauvres et consacra le reste de ses jours à servir Dieu dans un petit ermitage construit sur le bord du précipice même. Les disciples qui lui succédèrent entourèrent l'ermitage d'autres constructions, et de là l'origine du monastère actuel. Ce monastère est dominé par la roche, qui forme une partie de l'enceinte de l'église principale, au-dessous de laquelle se trouve une seconde église en forme de crypte. « Une vaste salle, qui précède l'église principale, présente, dit M. Germond de Lavigne, deux rangées superposées de tombes de guerriers, de barons, de nobles dames. L'une de ces tombes, par une inscription dont le sens n'est pas douteux, dispute à San Pedro de Cardena l'honneur d'avoir reçu les restes de Chimène. » L'ancienne sacristie devint le panthéon des rois d'Aragon. Charles III fit paver cette salle en pierres blanches et la fit orner de piliers de marbre, de corniches et de rosaces dorées. Carlo Salas et Ipas y sculptèrent un Christ, des statues de la Vierge et de l'Evangéliste et des médaillons en stuc. Les tombes, au nombre de vingt-sept, ont été déplacées et logées dans le roc. Le cloître est une vaste galerie formée par une élégante colonnade composée capricieusement, ajoute M. Germond de Lavigne, de colonnes isolées ou groupées, supportant des arcs byzantins richement sculptés. Les chapiteaux présentent, au milieu d'enlacements de cordons et de feuillages, des oiseaux qui se jouent ou des personnages groupés de l'Ancien et du Nouveau Testament. A environ 100 mètres au-dessus de ce monastère, s'élève un couvent presque moderne, dont les constructions en brique forment un grand carré régulier, au centre duquel se trouve l'église.

JUAN-DE-PORTO-RICO (SAN-), ville des Antilles espagnoles, capit. de l'île de Porto-Rico, sur une presqu'île qu'un isthme rattache à la côte septentrionale; par 18° 29' de latit. N., et 68° 33' de longit. O.; 28,000 hab Port sûr et spacieux, très-bien fortifié. Evêché suffragant de Santiago de Cuba. Résidence du capitaine général; cour royale, hôpital militaire, maison de correction. Commerce actif: exportation de sucre, café, riz, coton, oranges, citrons, etc. San-Juan-de-Porto-Rico a été fondé en 1514. En 1594, sir Francis Drake l'attaqua, brûla tous les vaisseaux qui se trouvaient dans le port, mais dut arrêter là son expédition. Le comte de Cumberland prit cette ville et la pilla trois ans plus tard.

JUAN-DEL-PUERTO (SAN-), ville d'Espagne, prov. de Huelva, dans une fertile plaine arrosée par un bras du Rio-Tinto; 2,050 hab. Ses rues sont irrégulières, mais ses maisons blanches ont un aspect riant. Les habitants font un commerce actif de fruits avec le Portugal. Leurs barques descendent le Rio-Tinto jusqu'à la mer, dont elles suivent les côtes jusqu'au Guadiana.

JUAN-DE-LOS-REMEDIOS (SAN-), ville des Antilles espagnoles, dans l'île de Cuba, département du centre, sur la côte septentrionale de l'île, à 360 kilom. E. de la Havane; 8,000 hab. Port sur le canal de Bahama. Exportation de café, sucre, fruits.

JUAN-DE-SACATEPEQUEZ (SAN-), ville de l'Amérique centrale. V. Sacatepequez.

JUAN (don), prince des Asturies, fils de Ferdinand et d'Isabelle, rois d'Aragon et de Castille, né à Séville le 30 juin 1478, mort à Salamanque le 6 octobre 1497. C'était le seul enfant mâle né de cette union; sa mort, arrivée dans sa vingtième année, laissa le trône vacant en faveur de sa sœur puînée, doña Juana, connue sous le nom de Jeanne la Folle, et de ses héritiers; cette mort et une suite de mariages et d'événements imprévus fondèrent, par conséquent, la puissance de la maison d'Autriche en Espagne et l'immense empire de Charles-Quint.

Le jeune prince sur la tête duquel reposaient tant d'espérances, si vite évanouies, fut nommé Juan, comme son aïeul paternel Juan II, roi d'Aragon, père de Ferdinand le Catholique; il fut élevé en vrai fils d'Isabelle, c'est-à-dire dans des sentiments de dévotion exaltée et sans sortir des palais royaux, où il vivait entre sa mère et ses confesseurs. Aussi ne sait-on rien de sa jeunesse jusqu'au moment où, « pour le préserver du péché, » suivant l'expression de l'un d'eux, on résolut de le marier, quoi qu'il n'eût que dix-sept ans. Dès 1491, en vue de recouvrer le Roussillon, que la France détenait toujours, Ferdinand avait fait alliance avec l'archiduc d'Autriche, Maximilien; celui-ci ne portait encore que le titre de roi des Romains, ne devant prendre celui d'empereur qu'en 1508; mais il n'en était pas moins puissant en Allemagne. Maximilien, de son mariage avec la fille de Charles le Téméraire, Marie de Bourgogne, avait deux enfants, Philippe, né à Bruges en 1478, et Marguerite, née à Gand le 10 janvier 1480. Pour cimenter l'alliance, on convint de marier Philippe avec doña Juana et don Juan avec Marguerite, double union qui devait intimement mêler le sang autrichien au sang castillan et aragonais.

Les rois, ainsi nommait-on Ferdinand et Isabelle, donnèrent en conséquence l'ordre d'équiper une flotte au port de Loredo, en Biscaye, où l'infante Jeanne devait s'embarquer; la même flotte qui la conduisait en Flandre à son mari ramènerait la fiancée de don Juan. Mais diverses causes retardèrent le départ de Jeanne.

L'*Armada* mit à la voile le 22 août 1496, arriva à Middlebourg le 11 septembre, et repartit, avec la princesse Marguerite, au mois de février de l'année suivante. Battue de continuelles tempêtes dans son premier trajet, la flotte ne fut pas plus heureuse à son retour; le vaisseau qui portait la princesse faillit sombrer en vue des côtes d'Angleterre. La jeune femme montra un grand courage dans le péril, et même, ce qui est plus rare, de l'enjouement. Elle se considérait déjà comme une fois veuve, ayant failli épouser le roi de France, Charles VIII, qui rejeta cette union pour ne pas perdre l'occasion, en prenant Anne de Bretagne, d'annexer une belle province à son royaume. Se voyant sur le point de sombrer, elle fit, dit-on, le distique suivant, qui rappelle la tournure marotique et qui faisait allusion à ses doubles fiançailles:

> Ci-gît Margot, la gente damoiselle,
> Qu'eut deux maris, et si mourut pucelle.

Le vent s'apaisa, et elle en fut quitte pour la peur. L'*Armada* atteignit Santander dans les premiers jours de mars

L'infant don Juan était venu à la rencontre de sa fiancée, accompagné de son père, du patriarche d'Alexandrie et d'une suite nombreuse. La première entrevue eut lieu à Toranzo, près de Reynosa, et tous ensemble se rendirent à Burgos, où se firent, le 3 avril, les cérémonies du mariage, que bénit l'archevêque de Tolède, Ximenez. Nul mariage de prince espagnol n'avait encore été célébré avec une si grande pompe; Ferdinand et Isabelle avaient convoqué tous les membres de la grandesse, les ambassadeurs des puissances étrangères et tous les notables personnages des deux royaumes. Des fêtes magnifiques, des tournois signalèrent ces réjouissances, troublées seulement par la fin malheureuse d'un des plus accomplis chevaliers de Castille, don Alonzo de Cadeñas, qui mourut d'une chute de cheval.

Marguerite fut, néanmoins, longtemps avant de s'habituer à la gravité mesurée et à l'étiquette de la cour espagnole, bien qu'on lui laissât ses dames et ses servantes flamandes. Accoutumée aux usages plus simples des cours d'Autriche et de France, que Maximilien et Louis XI avaient, par tempérament et par caractère, rendus presque semblables à ceux des bonnes familles bourgeoises de leur temps, elle se montra gênée de toutes ces formes cérémonieuses. La reine Isabelle, pour la distraire, lui fit présent de magnifiques joyaux, ceux-là même qu'elle avait mis en gage pour subvenir aux dépenses de la guerre de Grenade. « C'étaient: un collier d'or émaillé, portant vingt-deux grosses perles, dix diamants, huit rubis et quatre émeraudes; un autre de 150 perles grosses comme des noisettes; un autre de 48 perles, plus grosses encore; une ceinture de brillants composée de 130 perles, des bagues, bracelets et un grand nombre d'autres parures; des étoffes de prix et des objets de toilette, jusqu'à un grand *brasero* d'argent, d'un poids considérable. » (Archives de Simancas, *Testamentos y codicilos reales*.)

Marguerite d'Autriche, les contemporains sont unanimes sur ce point, était une belle fille, de formes opulentes, d'une fraîcheur de carnation toute flamande, avec cet embonpoint précoce que Rubens a si bien su rendre et qui n'altère pas la jeunesse; ses traits étaient accentués et elle avait la lèvre épaisse, ce qui, depuis, a été nommé la lèvre autrichienne. Ses manières étaient insinuantes, sa voix douce et enjouée. Elle fit sur le jeune prince qu'on lui destinait pour mari une impression profonde. Il s'émut près de cette riche nature, un peu froide, mais puissante; il s'éprit d'elle et l'aima tout d'abord passionnément. Le mariage consommé, il ne vécut plus qu'en elle, s'y ravit, s'abandonna tout entier à sa passion, et usa de ses droits conjugaux avec si peu de modération, que sa santé s'altéra. On conçut quelque alarme, et les médecins conseillèrent à Isabelle de le séparer pour quelque temps de cette jeune Circé flamande, qui, involontairement, l'avait hébété d'amour; mais les médecins eurent beau dire. Ces désirs insatiables et sans cesse renaissants, aucune prescription religieuse ne défendait de les assouvir en légitime mariage. Telle était l'opinion de la mère du jeune prince, et il continua de se livrer à toutes les ardeurs de son amour. On essaya de le distraire, mais la moelle épinière était déjà attaquée et le mal irréparable. Pierre Martyr, d'Anghiera, qui avait été son précepteur, a raconté cette phase de la maladie du prince; sous son langage mythologique et ses réticences de prêtre, on voit qu'il pressent une mort prochaine. La lettre est adressée au cardinal de Santa-Cruz, peu de temps après le mariage. « Il y a longtemps, mande-t-il, que j'ai écrit ce qui s'est passé à Burgos, où nous étions dans l'attente de Marguerite, la bru royale. Mais, ne sachant pas au juste ce qu'elle était, j'ai gardé là-dessus le silence. Je l'ai vue, et si tu la voyais, tu croirais voir, comme moi, Vénus elle-même. Telle que pour la forme, les manières et l'âge, Mars put désirer Cythérée, telle les Belges nous l'ont envoyée, n'usant d'aucun fard, exempte d'artifice. On dirait Orithye échappée aux froides mains de Borée. Nous tremblons, toutefois, que ces qualités mêmes ne tournent malheureusement contre nous et ne soient funestes à l'Espagne. Déjà pâlit de trop d'amour, pour cette jeune fille, notre prince, à peine arrivé à la puberté; les médecins exhortent la reine, le roi l'exhorte à éloigner, pour quelque temps, Marguerite d'auprès du prince, à mettre une trêve à son commerce avec elle; ils l'avertissent du danger qui le menace à son âge dans cette trop grande fréquentation. Ils ne cessent de faire remarquer combien il est épuisé, abattu et triste; qu'il faut y prendre garde; ils déclarent à la reine qu'il commence à sentir une lésion de la moelle épinière, que son estomac s'affaiblit; ils insistent pour qu'elle intervienne, tandis qu'il en est temps encore, et qu'on prenne le mal dans son principe. Rien n'y fait; la reine répond qu'il n'est pas convenable que les hommes séparent ceux que Dieu a unis par le lien conjugal. En vain ils allèguent la débilité du prince, qui, comme les jeunes poussins, a toujours été élevé sous l'aile maternelle; qu'elle ne s'en fie pas à l'exemple de son mari, que la nature a formé d'une admirable force de corps. Grande est la différence entre le père et le fils! La reine ne veut rien entendre. Elle persiste dans son opinion de femme. Elle a paru jusqu'à présent capable de céder, maintenant elle décide seule. Je lui ai toujours prêché d'être ferme; je ne la voudrais pas entêtée; elle se confie trop en elle-même. Mais j'en ai assez dit; que Dieu fasse tourner les choses à bien! Nous sommes à Medina del Campo, marché de la Castille-Vieille, l'aile ouverte, cependant, car nous allons partir d'ici au premier jour pour conduire Isabelle, la fille aînée des rois, qui, jusqu'à présent, avait refusé de convoler en secondes noces, à dom Manoel, roi de Portugal, à qui elle vient d'être accordée. — De Medina del Campo, 13 juin 1497. »

Les craintes des médecins et du mythologique Pierre Martyr n'étaient que trop fondées. Don Juan tomba dans une langueur mortelle, le mal empira et tourna bientôt à l'état aigu. Pendant que Ferdinand et Isabelle accompagnaient leur fille aînée à Valencia d'Alcantara, petite ville de l'Estramadure, sur la frontière portugaise, où son mariage devait être célébré (septembre 1497), don Juan s'était, de son côté, rendu, avec Marguerite, à Salamanque, une des villes qui lui avaient été données en apanage. Il y fut saisi, le 1er octobre, d'une fièvre violente. On dépêcha des courriers au roi, qui accourut assez à temps pour que son fils expirât dans ses bras (6 octobre); Isabelle, à qui on avait caché l'état désespéré de don Juan, tomba malade en apprenant la nouvelle. On fit au prince des funérailles magnifiques: son corps fut transporté dans le monastère des dominicains d'Avila; toute la cour prit le deuil, c'est-à-dire, suivant l'ancien usage, revêtit de grossiers sarraux de serge; des bannières noires flottèrent aux portes de toutes les villes et de toutes les forteresses; les offices publics furent fermés pendant quarante jours (Marinco, *Cosas memorabiles ad. ann.* 1497).

Marguerite était enceinte, et l'on espéra qu'elle donnerait un héritier à la couronne; cette espérance fut aussi trompée. Elle accoucha, à Alcala de Henarès, d'une fille qui mourut en naissant. Après tous ces malheurs, et conseillée par les Flamands de sa maison, elle ne voulut pas rester en Espagne; aussitôt rétablie, elle se retira près de son père, où elle resta quatre ans avant de se remarier en secondes noces, le 26 septembre 1501, à Philibert le Beau, duc de Savoie. Veuve une seconde fois, en 1504, elle fut nommée gouvernante des Pays-Bas pour son neveu, Charles-Quint, et mourut à Malines le 15 novembre 1530; elle n'avait vécu, avec ses deux maris, qu'environ quatre ans.

La mort de don Juan et de la fille née de son mariage faisait passer les droits éventuels au trône à sa sœur aînée, Isabelle, reine de Portugal, et à ses descendants. Son fils, dom Miguel, étant mort en bas âge, et la reine de Portugal n'ayant pas survécu à ces couches mêmes, ce fut aux enfants de la sœur puînée, doña Juana, que ces droits échurent. V. Philippe Ier, dit le Beau, et Jeanne la Folle.

JUAN D'AUTRICHE (don), général espagnol, fils naturel de Charles-Quint, né à Ratisbonne en 1545, mort en 1578. Elevé en secret par Louis de Quexada, gentilhomme dévoué au vieil empereur, il ne connut le secret de sa naissance qu'à l'âge de seize ans, vécut dès lors à la cour de Philippe II, qui le reconnut pour son frère et le destina aux dignités ecclésiastiques, suivant les recommandations que lui avait laissées son père avant de mourir. Mais le jeune prince, qui répétait souvent *qu'il se tuerait s'il voyait quelqu'un aimer la gloire plus que lui*, montra une répugnance invincible pour le sacerdoce, et Philippe II dut, à la fin, lui permettre de suivre ses goûts pour la carrière des armes. La révolte des Maures de Grenade (1570) lui fournit l'occasion de paraître avec éclat, et l'année suivante il reçut le commandement en chef de toutes les forces navales que l'Espagne, Rome et Venise envoyaient contre les Turcs. Cette distinction accordée à un jeune homme de vingt-six ans ressemblait à une faveur; mais elle fut admirablement justifiée par le résultat. Don Juan remporta sur la flotte ottomane la célèbre victoire de Lépante, qui détruisit le prestige militaire des Turcs en soulevant dans toute la chrétienté un enthousiasme universel, et mit le comble à sa gloire par la conquête de Tunis (1573). L'idée de fonder sur les ruines de Carthage un royaume chrétien, comme un poste avancé de la civilisation, sourit à sa haute ambition de gloire; appuyé par le saint-siége, il sollicita de son frère le titre de roi de Tunis; mais le caractère ombrageux et méfiant de Philippe fut un obstacle invincible à ce projet, et, peu de temps après le départ de don Juan, Tunis retomba au pouvoir des musulmans. Il dut également abandonner son vaste dessein de chasser les Turcs d'Europe, et reçut, en 1576, le gouvernement des Pays-Bas, que n'avaient pu réduire ni les cruautés du duc d'Albe, ni la politique artificieuse de Requesens. Accueilli d'abord assez favorablement à Bruxelles, il ne put cependant rétablir les affaires de l'Espagne dans ces riches provinces, malgré la prise de Namur et de Charleroi et la victoire remportée à Gemblours sur les troupes néerlandaises (1577). Au moment où il méditait une invasion en Angleterre pour délivrer Marie Stuart, dont il espérait peut-être partager le trône, il mourut dans son camp retranché, près de Namur, d'une fièvre maligne, suivant les uns, de poison, suivant les autres (1578).

Don Juan fut un des plus remarquables hommes de guerre de son temps. Généreux, franc, humain, il était à la fois aimé des soldats, qu'il ménageait, et du peuple, dont il s'efforça toujours d'alléger les charges. C'était un brillant cavalier, beau, bien fait, plein de grâce et d'élégance, fort galant et « très-doucement regardé et bien venu des dames, » dit Brantôme. Il laissa, en mourant, deux filles naturelles, qui moururent l'une et l'autre en 1630.

La filiation maternelle de don Juan d'Autriche est restée entourée d'un certain mystère. Strada réfute en ces termes l'opinion commune qui lui donne pour mère Barbe de Blomberg: « Il ne faut pas néanmoins que je cache ce qui m'a été découvert par un personnage de grande condition, le cardinal de la Cuera, savoir, que Juan d'Autriche n'était pas né, comme on l'a cru, de la princesse; que, pour épargner sa réputation, l'empereur Charles en supposa une autre; que Blomberg accepta aisément de jouer ce personnage, s'imaginant que le nom d'un empereur était une excuse honorable d'une telle faute; que Philippe, qui la reçut comme mère de don Juan, voulut bien jouer son rôle dans cette pièce; qu'il avait révélé tout le mystère à Isabelle-Eugénie, sa fille, à qui il communiquait tous ses secrets, et Isabelle à la personne de qui j'ai dit que je l'ai appris. Que si cela est ainsi, l'esprit humain n'a pas tant à se glorifier de

son adresse à découvrir les choses cachées, puisqu'un prince qui savait pénétrer même dans les desseins de ses ennemis a vécu et est mort avec si peu de connaissance de sa maison et de ses parents, qu'il a été trompé deux fois en sa mère; qu'il a en divers temps honoré sous ce titre celles qui ne l'étaient pas et n'a jamais connu celle qui l'était véritablement. »

Charles-Quint, à Yuste, ne voyait que rarement et avec la plus grande discrétion cet enfant mystérieux. On le connut d'abord sous le nom de Geronimo, et l'ex-empereur semblait s'y intéresser seulement parce qu'un de ses serviteurs, Quixada, l'avait adopté. « Quelquefois, dit le P. Siguenza (*Historia de la orden de san Geronimo*), l'enfant passait devant son père, et celui-ci le regardait avec tant de majesté et de circonspection, que personne ne pouvait pénétrer son secret; si le jeune garçon l'approchait, il ne lui parlait que comme il aurait pu le faire à quelque autre des enfants qui allaient et venaient par là. » Pour toutes ces réticences, les historiens dissimulent mal leur embarras; don Juan d'Autriche avait probablement pour mère la propre sœur de Charles-Quint. V. YUSTE.

Juan d'Autriche (DON) ou **la Vocation**, comédie en cinq actes, en prose, par Casimir Delavigne (Théâtre-Français, 17 octobre 1835). Au point de vue historique, contentons-nous de dire que c'est du héros du XVIe siècle qu'il s'agit, du fils naturel de Charles-Quint, du don Juan dont Brantôme a si bien raconté l'histoire. Mais à ce propos une première objection se présente; l'auteur l'a vieilli d'une dizaine d'années afin de pouvoir lui faire jouer, vis-à-vis de Charles-Quint, le rôle d'un homme et non celui d'un enfant. Don Juan a été confié, dès sa naissance, aux soins d'un pieux gouverneur, don Quixada, et, au moment où commence l'action, il raconte à ce vieillard, son prétendu père, qu'il aime une jeune fille inconnue dont il veut à tout prix devenir l'époux. Il y a plus, il lui faut maintenant le grand air, la liberté, des batailles et de la gloire, une femme et une épée, et non la robe d'un moine dont on voudrait l'affubler! En vain Quixada cherche à calmer l'effervescence du jeune homme, surtout à l'arrivée d'un seigneur de la cour qui vient pour faire connaissance avec don Juan; Quixada, en effet, a reconnu dans ce jeune officier le frère de don Juan, le roi de toutes les Espagnes, Philippe II, qui, sans doute, inquiet déjà de ce jeune frère, a voulu le juger par lui-même. Don Juan se lie facilement avec son visiteur, lui confie le secret de ses amours, et il est convenu qu'ils se retrouveront tous deux le soir même chez la belle inconnue. Don Juan est le premier au rendez-vous, et il apprend de la bouche même de dona Florinde que leur mariage est impossible, car elle est juive; au même moment arrive Philippe II, qui reconnaît dans la jeune fille celle dont il est amoureux et qu'il a perdue de vue depuis quelque temps. Dès lors, don Juan, qui déjà lui plaisait médiocrement, lui devient odieux, et il ordonne à don Quixada de le conduire lui-même, sous bonne escorte, dans le plus profond cachot d'un couvent, où il devra finir ses jours dans l'austérité et la pénitence. L'infortuné tuteur, obligé d'obéir, a l'heureuse inspiration de choisir, pour y faire conduire don Juan, le couvent où s'est retiré l'empereur Charles-Quint, et il résulte une fort belle scène, moitié sérieuse, moitié plaisante, de l'entrevue du père avec le fils. Il est bien entendu que don Juan prend l'empereur pour un moine quelconque, et celui-ci lui fournit les moyens de s'évader. Sa première pensée, une fois libre, est pour sa maîtresse, et don Juan se hâte d'accourir chez doña Florinde; il entend des cris de détresse, enfonce la porte, et aperçoit la belle juive se débattant dans les bras de son royal amant. Don Juan va fondre sur l'indigne ravisseur quand dona Florinde se jette au-devant de lui : « Arrêtez! lui crie-t-elle; c'est le roi! » La prison perpétuelle serait sans doute le châtiment de don Juan, si le moine qui déjà l'a sauvé n'arrivait à temps pour le sauver encore, pour lui apprendre qu'il est le fils naturel de l'empereur Charles-Quint, et pour le faire tomber aux genoux de son frère et roi Philippe II qui lui donne l'accolade. *Don Juan d'Autriche* est une des pièces de Casimir Delavigne qui ont obtenu le plus de succès. Littérairement, c'est peut-être ce qu'il a fait de moins bon; mais, dramatiquement, aucune autre pièce de l'auteur ne peut lui être comparée pour le mouvement, l'imprévu, la gaieté et tout à la fois l'émouvant des situations.

Juan d'Autriche (DON), drame allemand, du baron Ganz de Putlitz (Théâtre-Royal de Berlin, 1860). L'action nous transporte en l'année 1578, alors que don Juan, nommé gouverneur des Pays-bas, vient de remporter la victoire de Gembloux, et la scène se passe, durant les trois premiers actes, dans le château de la comtesse de Bouges, patriote ardente qui, séduite et abandonnée par Charles-Quint, a juré une haine éternelle aux Espagnols. Au cinquième acte, don Juan, après avoir accepté la couronne des Pays-Bas offerte par les rebelles, qui retrouvent en lui leur idole Charles-Quint, est empoisonné par don Sancho Diego Davila, envoyé par l'ombrageux Philippe II pour le surveiller. La dernière scène est consacrée à une reconnaissance entre la mère et le fils; car la comtesse de Bouges, qui a dévoilé toute la trame à Davila, est la propre mère de don Juan; il lui a été enlevé dès sa première jeunesse par ordre de Charles-Quint. Cette situation est d'un grand effet; les Allemands admirent dans cette œuvre une tragédie belle de proportions, nettement exposée, où l'intérêt grandit d'acte en acte, jusqu'au dénoûment. L'action est conforme à l'histoire, et la partie inventée par l'auteur est vraisemblable. Les situations dramatiques sont motivées et ressortent des caractères.

JUAN D'AUTRICHE (DON), fils naturel de Philippe IV, roi d'Espagne, et d'une comédienne, né en 1629, mort en 1679. Nommé général en chef des troupes espagnoles en Italie, il dompta la révolte des Napolitains (1648), combattit les Français en Catalogne, de 1652 à 1654, et soumit Barcelone, mais perdit contre Turenne la bataille des Dunes (1658), et celle d'Estremos contre les Portugais (1663). Disgracié par la régente et banni, il fut rappelé par Charles II, devenu majeur, et nommé premier ministre.

JUAN Y SANTACILIA (DON Jorge), également connu sous le nom de **don Jorge Juan**, mathématicien espagnol, né à Orihuela (royaume de Valence) en 1712, mort à Cadix en 1774. Il entra dans le corps des gardes-marine en 1727, fit dans les mathématiques et l'astronomie des progrès tellement rapides que ses camarades le surnommèrent **Euclide**, reçut à vingt-trois ans le commandement d'une polacre sur laquelle il visita une partie des côtes de l'Amérique et se livra à des observations astronomiques qui lui valurent, à son retour, d'être nommé membre de l'Académie de Madrid. En 1735, Jorge Juan fit partie de l'expédition scientifique dont La Condamine et Bouguer étaient les chefs et qui avait pour but de déterminer la figure et la grandeur de la terre. Il s'y rendit très-utile, et ce fut grâce à lui qu'on parvint à mesurer la hauteur des montagnes à l'aide du baromètre. De retour en Espagne, il y devint successivement capitaine de vaisseau, chef d'escadre des armées navales, commandant des gardes-marine (1753), inspecteur des chantiers de construction, membre des principales Académies de l'Europe, entre autres de celle Paris. La marine espagnole lui dut sa régénération. Ses principaux ouvrages sont : *Relacion historica del viage a la America meridional* (Madrid, 1748, 5 vol. in-4°), trad. en français par Mauvillon sous le titre de *Voyage dans l'Amérique méridionale* (Amsterdam, 1752, 2 vol. in-4°, avec fig.); *Dissertation historique et géographique sur le méridien de démarcation entre les domaines d'Espagne et de Portugal* (Madrid, 1749), trad. en français (Paris, 1776); *Abrégé de l'art de la navigation* (Madrid, 1757); *Examen maritimo-teorico-practico*, ou *Traité de mécanique appliquée à la construction des vaisseaux* (Madrid, 1661, 2 vol, in-4°), trad. en français par Lévêque (Nantes, 1783, 2 vol. in-4°).

JUAN DE CASTRO. V. CASTRO.

JUAN FERNANDEZ. V. FERNANDEZ.

JUAN-MANUEL. V. MANUEL.

JUAN DE MENA. V. MENA.

JUAN (DON) célèbre personnage légendaire. V. DON JUAN.

JUANPOOR. V. DJOUANPOUR.

JUANULLOA s. m. (joua-nul-lo-a — de *Juan Ulloa*, voyag. espagn.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des solanées, dont l'espèce type croît au Pérou.

JUAREZ (Benito), président de la République du Mexique, né à San-Pablo-Guelatao (Etat d'Oaxaca) le 21 mars 1806, mort à Mexico le 13 juillet 1872. Il était de race indienne. Doué d'une rare énergie et d'une intelligence peu commune, il parvint, quoique sans fortune, à faire de fortes études, puis son droit, à Oaxaca. Comme il était dénué de ressources, il se livra, pour vivre, à l'enseignement privé, fut nommé, en 1828, professeur de physique expérimentale à l'Institut des sciences et des arts d'Oaxaca, mais n'en continua pas moins à se livrer avec ardeur à l'étude de la jurisprudence, prit le grade de docteur en droit (1834), et exerça alors la profession d'avocat. Travailleur infatigable, joignant à une haute probité un talent remarquable, il ne tarda pas à attirer sur lui l'attention publique. Pendant de longues années, il s'adonna uniquement à ses travaux de légiste, sans s'occuper de politique active, bien qu'il appartînt au parti libéral. La grande considération qu'il s'était acquise l'ayant fait nommer gouverneur de l'État d'Oaxaca, Juarez donna de nouvelles preuves de sa droiture et de sa capacité, et fut nommé, en 1856, représentant de cet Etat au congrès mexicain. Il s'y plaça aussitôt au premier rang, et inspira une telle idée de son mérite que dès l'année suivante il devenait président de la cour suprême de justice, poste auquel est attachée, dans le cas d'intérim, la vice-présidence de la République. Juarez, qui était chef du parti libéral constitutionnel lorsque, à la suite d'une sédition cléricale, Comonfort fut renversé et remplacé par le général Zuloaga, refusa, au nom de la loi violée, de reconnaître le nouveau président inconstitutionnellement établi, et il se retira à Vera-Cruz, où, en sa qualité de successeur légal de Comonfort, il organisa un gouvernement de résistance. Ce fut le signal d'une guerre intestine. Les partisans de Juarez furent d'abord battus dans le nord par Miramon, général du gouvernement usurpateur, mais, d'autre part, le général Echeagaray, qui soutenait la cause de Zuloaga dans l'est, ayant subi d'importantes défaites, les pertes des deux côtés se trouvèrent compensées. Le 23 décembre 1858, Zuloaga, dont l'incapacité était notoire, ayant été renversé à la suite d'un *pronunciamento* militaire, Miramon le remplaça; mais Juarez refusa également de reconnaître le nouveau pouvoir, selon lui entaché d'inconstitutionnalité, et il continua la lutte avec cette ténacité, cette confiance dans le droit qui étaient les traits saillants de son caractère. Miramon tenta alors de déloger le gouvernement provisoire établi à Vera-Cruz par Juarez; mais, par un mouvement analogue, le parti constitutionnel se porta sur Mexico, et le général Miramon fut obligé de rétrograder en toute hâte pour couvrir sa capitale. Sur ces entrefaites, au mois d'avril 1859, Juarez fut reconnu officiellement par les Etats-Unis, qui cependant avaient, plusieurs mois auparavant, reconnu Miramon. Cette reconnaissance du nouveau pouvoir tenait à une cause particulière. Le cabinet de Washington était depuis longtemps inutilement en instance auprès de celui de Mexico pour obtenir le protectorat des provinces de la Sonora et de Chihuahua, communication naturelle avec la mer Vermeille. Juarez accéda au désir des Etats-Unis, et ceux-ci reconnurent le pouvoir qui se montrait le plus favorable à leurs intérêts. Malgré les protestations du général Miramon, Juarez s'empressa, à la faveur de cette sanction, de passer de l'attitude expectante à celle d'un président dans l'exercice de ses fonctions. Il décréta l'obligation du mariage civil, la vente des biens improductifs du clergé et poussa activement l'exécution de la voie ferrée destinée à relier Vera-Cruz à Mexico.

Néanmoins, la guerre civile était loin d'être terminée, et chaque jour des combats étaient livrés entre les partisans de Miramon et ceux de Juarez. Ce dernier, par la position qu'il occupait sur un port important, pouvait se soutenir avec l'argent des douanes, tandis que le gouvernement de Mexico, privé de communications avec le dehors, se voyait sur le point de manquer d'argent. Au mois de mars 1861, le général Miramon, voulant à tout prix sortir de cette impasse, se porta sur Vera-Cruz pour en faire le siége. Juarez, sans écouter les propositions d'accommodement qui lui étaient transmises par les agents anglais, laissa les assiégeants s'épuiser en efforts inutiles, et, lorsqu'il les vit affaiblis, il les repoussa jusque dans la vallée de Mexico. Puis, à la fin du mois de décembre, son lieutenant Ortega acheva de détruire, à la bataille de San-Miguelito, les restes de l'armée de Miramon, assurant ainsi la victoire au parti constitutionnel, et Miramon partit pour l'Europe, emportant l'espoir que son rival ne résisterait pas longtemps aux difficultés de sa position. Peu de temps avant sa défaite, pour se procurer de l'argent à tout prix, Miramon avait fait, sous forme de conversion des bons mexicains, un emprunt ruineux au banquier suisse Jecker, avait envoyé son fidèle acolyte Marquez forcer la caisse de M. Glennie, consul anglais à Mexico, et avait ordonné à Marquez de fouiller tous les officiers libéraux prisonniers à Tacubaja.

Le 11 janvier 1861, Juarez fit son entrée à Mexico. Son premier soin fut de former un nouveau cabinet et de destituer tous les employés de l'ex-gouvernement Il poursuivit ensuite la réalisation des mesures qu'il avait précédemment ordonnées, entre autres celle de la vente des biens ecclésiastiques, et fit remettre leurs passe-ports aux représentants des puissances qui avaient pris le parti de Miramon contre lui. Quelques semaines plus tard, il était officiellement reconnu par la France et par l'Angleterre. Le 11 juin, il se fit réélire président. Mais ayant un pouvoir encore mal assuré, il se vit dans l'impossibilité de réprimer les désordres intérieurs et de donner satisfaction aux puissances étrangères, qui réclamaient les indemnités dues à leurs nationaux. Les finances du Mexique, dilapidées par Miramon, étaient alors dans un état déplorable et rendaient la position de Juarez très-critique. Il refusa de reconnaître la validité du prêt fait à Miramon par Jecker, demanda que la créance fût liquidée et réduite, et, comme le Trésor était vide, il se vit contraint de manquer aux engagements pris avec les gouvernements de France et d'Angleterre, en suspendant pour deux années le payement des indemnités dues aux nationaux de ces deux puissances.

C'est alors que le général Almonte, au nom des cléricaux mexicains, et Jecker, pour se faire payer son prêt usuraire, se rendirent à Paris, employèrent tous les moyens, même les plus honteux, pour créer des ennemis puissants à Juarez, et parvinrent, grâce surtout à de Morny, à décider l'homme néfaste qui gouvernait alors la France à jeter notre pays dans la plus désastreuse et la plus criminelle des expéditions. Le cabinet des Tuileries agit aussitôt auprès du cabinet anglais et du gouvernement espagnol, qui venaient de rompre avec le Mexique, et il les décida à envoyer de concert avec la France un corps expéditionnaire, chargé d'exiger par la force la réparation de leurs griefs.

A cette nouvelle, le congrès mexicain investit Juarez de pleins pouvoirs et celui-ci, le 26 septembre 1861, appela le pays aux armes. Au commencement de 1862, le corps expéditionnaire franco-anglo-espagnol débarquait au Mexique. Juarez envoya vers les alliés son ministre des affaires étrangères, Manuel Doblado, qui eut avec les chefs de l'expédition une entrevue à la Soledad. Ce fut dans cette entrevue que fut signée la convention du 19 février, laquelle mettait fin au conflit en donnant satisfaction aux intéressés. Mais le gouvernement français, dont l'unique but dans cette entreprise était de renverser Juarez et la République mexicaine, pour implanter l'empire dans cette partie de l'Amérique, et qui exigeait en outre, dans l'intérêt de de Morny, la pleine exécution du traité Jecker, refusa de reconnaître la convention de la Soledad, signée par l'amiral Jurien de La Gravière, et chargea le général Lorencez d'engager les hostilités. Pendant que l'Angleterre et l'Espagne, ne voulant pas suivre le cabinet des Tuileries dans ses exigences insensées, rappelaient en Europe les troupes envoyées par elles au Mexique, la petite armée française, à la suite de la rupture de nouvelles conférences ouvertes à Orizaba (9 avril), pénétra dans l'intérieur du Mexique.

Le 12 avril 1862, Juarez se prépara à une défense désespérée. Il ordonna des réquisitions de toute nature, autorisa la formation des corps francs connus sous le nom de guerillas, déclara traîtres à la patrie les Mexicains qui resteraient dans les lieux occupés par les Français, et qui ne s'armeraient pas contre l'invasion. Le 28 du même mois, il signa avec M. Corwyn, représentant des Etats-Unis, un traité aux termes duquel il leur empruntait une somme de 125 millions garantie par les deux plus belles provinces du Mexique. Enfin, il déclara la capitale en état de siége et la guerre nationale commencée.

Les premières tentatives de l'armée française ne furent pas heureuses. Elle commença par échouer devant la ville forte de Puebla, et fut obligée de rétrograder avec les plus grandes peines pour attendre d'Europe les renforts nécessaires. Soutenu par ce premier avantage, Juarez se prépara avec la plus grande activité à soutenir la lutte contre les renforts envoyés par l'Empereur sous le commandement du général Forey. Le clergé, qui en voulait beaucoup au président de la vente de ses biens, excitait de toutes parts les citoyens à abandonner le gouvernement constitutionnel et à se soumettre aux envahisseurs, trahissant ainsi la patrie pour venger ses griefs particuliers. Juarez, pour mettre fin à ces menées, déclara qu'il ferait emprisonner ou déporter tous les prêtres qui exciteraient les citoyens à la haine du gouvernement.

Cependant, des forces importantes étant arrivées au secours de l'armée française, les troupes peu aguerries du gouvernement mexicain ne purent tenir en campagne ouverte contre les troupes françaises. L'armée mexicaine, battue partiellement de tous les côtés, se retira lentement sur Mexico, qu'elle dut même bientôt évacuer. Elle gagna alors Cuernavaca et San-Luis de Potosi, où Juarez tenta de reconstituer son gouvernement. Mais il fut encore obligé de reculer jusqu'à Zacatecas, se retirant toujours devant l'invasion française et protestant toujours au nom du gouvernement national.

Bientôt le gouvernement français imposa au Mexique l'empereur Maximilien (mai 1864), et les principaux généraux de Juarez, séduits par des offres brillantes, abandonnèrent peu à peu le représentant du droit et de la patrie pour faire leur soumission au nouveau pouvoir. Parmi les premiers furent Doblado et Uraga, qui donnèrent leur solennelle adhésion au nouvel état de choses aux mois de juillet et d'août 1864. Seuls, Ortega et Negrete restèrent fidèles au président. Mais bientôt les restes de l'armée fédérale furent dispersés après la défaite éprouvée sur les bords de la Nazas. Dès lors on ne pouvait plus tenter contre l'empire de Maximilien qu'une guerre de montagne, faite par des guerilleros. C'est à ce parti que s'arrêta Juarez. Après avoir envoyé sa famille aux Etats-Unis, il recommença une guerre sans trêve. Représentant le droit et la loi, combattant pour l'indépendance de son pays, il ne désespéra jamais et ne faiblit pas un seul jour. Défendant le terrain pied à pied, reculant, revenant à la charge, impassible dans la défaite, imperturbable dans la résistance, il donna un magnifique exemple de constance et de fermeté, et la fortune, longtemps contraire, finit par revenir à lui. Ce qu'avaient commencé l'impopularité et l'incapacité de Maximilien, le gouvernement des Etats-Unis l'acheva en exigeant de Napoléon qu'il mît un terme à son intervention sur le continent américain. Devant cette injonction, l'homme des Tuileries s'empressa de rappeler ses troupes et d'abandonner Maximilien. Juarez reprit aussitôt l'offensive. Avec l'aide de plusieurs généraux de mérite, notamment d'Escobedo et de Porfirio Diaz, il reconquit, au commencement de 1866, une grande partie des Etats du nord du Mexique, et s'empara notamment d'Alamaz et de Matamoros. Ayant prorogé par un décret ses pouvoirs comme président,

le général Ortega lui disputa ce titre ; mais ses prétentions trouvèrent peu de soutiens, et il tomba, peu après, entre les mains de Juarez, dont l'autorité était à la fois reconnue par les Mexicains patriotes et par le gouvernement de Washington. Maximilien s'étant réfugié à Queretaro au mois de février 1867, Juarez envoya Escobedo assiéger cette ville, qui tomba en son pouvoir après une vive résistance (15 mai). Fait prisonnier et traduit devant un conseil de guerre, qui le condamna à mort, Maximilien était fusillé avec Miramon et Mejia le 19 juin. Peu après, Mexico, la Vera-Cruz, Puebla, tout ce qui contenait encore quelques débris de l'armée impériale reconnaissait le pouvoir du grand patriote Juarez.

Un des premiers actes de Juarez fut de convoquer un congrès national, auquel il rendit compte de ses suprêmes efforts dans la lutte nationale dont il venait de sortir victorieux, en lui proposant un ensemble de mesures réparatrices et de réformes libérales. Réélu président du Mexique en octobre 1867, il prêta serment en cette qualité le 25 décembre suivant. Il était alors arrivé au comble de la popularité. Néanmoins, il eut à comprimer plusieurs révoltes, et le général Ortega, un des principaux instigateurs des mouvements insurrectionnels, finit par reconnaître pleinement son autorité. En 1869, d'accord avec le congrès, il promulgua une amnistie générale pour tous les individus qui avaient fait acte d'adhésion au gouvernement de Maximilien. A cette époque, Juarez donnait une vive impulsion à la création de chemins de fer, établissait des réseaux télégraphiques, faisait voter une loi sur la presse qui supprimait le cautionnement et le timbre, appliquait la juridiction du jury aux délits de presse, s'efforçait de rendre au Mexique la prospérité et la paix. Malheureusement, de nouvelles insurrections partielles recommencèrent dans l'Etat de Jalisco, où Lozada se déclara indépendant; dans l'Etat de Sinaloa, où Palacio prononça la déchéance de Juarez; dans l'Etat de San-Luis, où éclata un soulèvement formidable, réprimé non sans peine. Au mois d'octobre 1871, Juarez fut élu président pour la troisième fois. Cette réélection exaspéra les adversaires de Juarez, qu'ils accusèrent de vouloir se perpétuer au pouvoir. Les membres de l'opposition qui siégeaient au congrès se retirèrent en masse de la salle des séances après la proclamation du vote, et des mouvements insurrectionnels éclatèrent à la fois dans plusieurs provinces. Juarez n'avait pu parvenir à comprimer ces soulèvements, qui menaçaient sérieusement son pouvoir, lorsqu'il fut emporté par une attaque d'apoplexie. Il a été remplacé à la présidence de la république par M. Lerdo de Tejeda, chef de justice à la cour suprême et ancien ministre des affaires étrangères.

JUARISTE s. m. (ju-a-ri-ste). Hist. Partisan de Juarez, ancien président de la république du Mexique.

JUARROS (D. Domingos), historien américain, né dans le Guatemala, mort après 1818. Il entra dans les ordres et écrivit une histoire de son pays natal, sous le titre de *Compendio de la Historia de la ciudad de Guatemala que comprehende los preliminares de la dicha historia* (Guatemala, 1809-1818, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage manque de critique, et l'auteur a parfois laissé dans l'ombre des faits importants.

JUAYE-MONDAYE, village et commune de France (Calvados), cant. de Balleroy, arrond. et à 8 kilom. de Bayeux, sur l'Aure supérieure; 1,005 hab. C'est sur le territoire de cette commune que se trouve l'ancienne abbaye de Mondaye, de l'ordre des prémontrés. Elle fut fondée, en 1216, par Jourdain du Hommet, évêque de Lisieux. On voit, dans une charte de 1247, saint Louis confirmer les nombreuses donations faites à ce monastère. Le château date de 1740.

JUBA ou **JUBO**, petit Etat de l'Afrique orientale, sur la côte du Zanguebar, sous l'équateur, au N. de l'Etat de Mélinde; ch.-l. *Juba*. Pays peu connu.

JUBA Ier, roi de Numidie, fils et successeur d'Hiempsal vers 50 av. J.-C., mort en 42. Il embrassa le parti de Pompée, protecteur de sa famille, délivra Varus, assiégé dans Utique (49), vainquit Curion, lieutenant de César, mais fut vaincu par César lui-même à la bataille de Thapsus, qu'il avait livrée de concert avec Métellus Scipion, gagna en fugitif Zama, dont les citoyens lui refusèrent l'entrée, et se fit donner la mort par un de ses esclaves. Son royaume fut alors transformé par César en province romaine, dont le premier gouverneur fut l'historien Salluste.

JUBA II, roi de Mauritanie, fils du précédent, né vers 52 av. J.-C., mort vers l'an 18 de l'ère chrétienne. Après la mort de son père, il fut emmené captif à Rome, orna le triomphe de César, qui lui fit ensuite donner une excellente éducation. Il gagna la faveur d'Auguste en le suivant dans son expédition contre Antoine, et reçut de lui, dans le remaniement de l'empire qui suivit la bataille d'Actium, une partie de la Mauritanie en toute souveraineté, sous le patronage des Romains. C'était un des hommes les plus savants de son temps, et il fit de remarquables efforts pour introduire la civilisation parmi les barbares qu'il gouvernait. Il composa un grand nombre d'ouvrages d'histoire, de philosophie, d'archéologie, d'histoire naturelle, etc., dont il ne nous reste que des fragments recueillis par C. Müller dans ses *Fragmenta historicorum græcorum* (Paris, Didot, 1849). Pline, Plutarque et Athénée citent souvent les écrits de Juba, et ils l'estimaient comme une autorité considérable.

JUBABA s. f. (ju-ba-ba). Comm. Ecorce de l'Inde mal connue, qui a une odeur de vanille. ‖ On dit aussi JUBABE.

JUBÆA s. m. (ju-bé-a — de *Juba*, roi de Mauritanie, géographe et naturaliste). Bot. Genre d'arbres, de la famille des palmiers, tribu des cocoïnées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Chili. ‖ On dit aussi JUBÉE s. f.

— **Encycl.** Le *jubæa* est un palmier à tige élevée, couronnée par un bouquet de frondes pennées; ses fleurs jaunâtres sont groupées en un spadice rameux, renfermé avant l'anthèse dans une spathe monophylle; le fruit est un drupe à côtes peu saillantes, à chair fibreuse, recouvert d'une peau brune très-mince, et renfermant une noix ovoïde, qui présente à son sommet trois trous disposés en triangle équilatéral. Ce bel arbre, originaire du Chili, est cultivé dans les jardins du Pérou, de la Colombie et même du Mexique; il fleurit au mois de novembre. On assure qu'il ne commence à fructifier qu'à sa trentième année. On vend ses fruits, qui sont comestibles, sur les marchés du pays, et ses noix servent aux jeux des enfants. On le trouve quelquefois dans nos jardins, où il se contente de la serre froide; mais il est loin d'y atteindre ses dimensions normales.

JUBAINVILLE (Marie-Henri D'ARBOIS DE), historien et archéologue français. V. ARBOIS.

JUBARTE s. f. (ju-bar-te). Mamm. Espèce de baleine, qui vit près des Bermudes.

— **Encycl.** La *jubarte* est une espèce de baleine, ou mieux, de baleinoptère, aussi longue, mais moins grosse que la baleine franche; on la reconnaît à son museau proéminent, large et un peu arrondi, aux tubérosités presque hémisphériques qui sont situées en avant des évents, à sa nuque élevée et arrondie, à sa nageoire dorsale courbée en arrière. La partie inférieure du cou est sillonnée de rides très-profondes et susceptible d'une grande dilatation, suivant la quantité de nourriture absorbée par l'animal; la peau du dos et des flancs est d'un noir bleuâtre qui devient de moins en moins foncé en s'approchant du ventre. Ce cétacé habite surtout les mers du Nord; on ne le voit que rarement dans la Méditerranée. Il se nourrit de poissons et autres animaux marins.

La *jubarte* souffle l'eau par ses évents avec une force prodigieuse, et replonge ensuite vivement, la tête la première, au fond des eaux. Pendant le calme, on la voit souvent étendue à la surface des flots et dormant d'un profond sommeil. Pendant la tempête, elle bondit, fend les vagues avec beaucoup de vigueur et d'agilité et frappe fortement l'eau qu'elle fait rejaillir sur son dos; quelquefois elle s'élève par un mouvement rapide, pirouette en quelque sorte dans l'air et retombe à une assez grande distance, en faisant retentir l'eau sous le poids de sa masse.

La peau des vieux individus est couverte de nombreux crustacés, du groupe des cirrhipèdes et des genres diadème, coronule, tubicinelle; la présence de ces crustacés est un indice de vieillesse. La femelle a une portée à peu près tous les ans et donne naissance à un seul petit, qui suit sa mère jusqu'à une nouvelle gestation; la moindre plaie suffit pour le faire périr, par suite de la gangrène qui ne tarde pas à s'y mettre. Tout cela explique pourquoi l'espèce est si rare. On pêche peu la *jubarte;* la couche de lard située sous la peau de cet animal est assez mince et ne rend guère qu'une quinzaine de tonneaux d'huile, quantité bien inférieure à celle que donne la baleine franche. Sa pêche, peu lucrative, est d'ailleurs très-périlleuse; la *jubarte* ne fuit pas, comme les autres baleinoptères, quand on l'attaque; elle pousse droit aux chaloupes et les brise d'un coup de queue. Le plus sûr moyen de la tuer est de la frapper à coups de lance derrière les nageoires pectorales; si les intestins sont percés, elle plonge sur-le-champ; quand elle est prise, elle pousse des hurlements affreux, qu'on a comparés aux cris d'un cochon qu'on égorge; en même temps, elle lance par ses évents des flots d'eau ensanglantée. Le mâle et la femelle vont souvent ensemble; si l'un d'eux est tué, le survivant ne le quitte pas, s'étend sur le cadavre et fait retentir l'air de ses cris. Si l'on ajoute à cela les dimensions prodigieuses de ce cétacé, qui dépasse quelquefois vingt-sept mètres de longueur, on comprend qu'il faille un courage presque surhumain pour oser l'attaquer. C'est ce que n'hésitent pas à faire néanmoins les hardis habitants du Groenland.

JUBAT s. m. (ju-ba). Brise de mer qui souffle souvent depuis le matin jusqu'au soir, et cesse pendant la nuit.

JUBBULPOOR, ville de l'Indoustan anglais. V. DJABBALPOUR.

JUBE s. f. (ju-be — du lat. *juba*). Crinière du lion; crête de certains serpents; cimier d'un casque. Vieux mot.

JUBÉ s. m. (ju-bé. — Le *jubé* a été ainsi nommé à cause du *Jube, domine, benedicere*, qu'on y chante avant la lecture des leçons. Quant à l'origine de la locution *venir à jubé*, on ne la connaît pas, à moins, dit Littré, qu'on ne pense que dans cette locution, il y a un jeu de mots sur le latin *jube*, ordonne. De sorte que *venir à jubé* serait proprement venir et dire : Ordonne, commande-moi; mais cette explication est loin d'être certaine). Archit. Sorte de tribune ou de galerie, qui se trouvait anciennement entre la nef et le chœur des églises, du haut de laquelle on faisait les annonces et on lisait l'épître, l'évangile et diverses leçons : *Le* JUBÉ *de Saint-Etienne-du-Mont. Monter au* JUBÉ.

— Loc. prov. *Venir à jubé*, Se soumettre malgré soi : *Vous* VIENDREZ À JUBÉ *comme les autres.* (Gherardi.)

— **Encycl.** Le *jubé* appartient à la primitive Eglise; il a succédé à l'ambon des basiliques grecques et latines, sans en conserver le même aspect. L'ambon, tel qu'on peut en voir encore quelques spécimens à Saint-Vital de Ravenne et à Saint-Marc de Venise, était une massive chaire à prêcher, où plusieurs prêtres pouvaient se tenir à la fois; le *jubé*, au contraire, est une galerie surélevée, entre le chœur et la nef principale; il forme une sorte de tribune transversale, du haut de laquelle se faisait autrefois la lecture de l'épître et de l'évangile. On y publiait aussi les actes solennels. Le pape Martin Ier fit lire les canons du concile de Latran du haut du *jubé* de l'église de Saint-Cyprien. Charlemagne faisait lire ses capitulaires dans les *jubés*. Dans les églises abbatiales d'Occident, les *jubés* servaient de clôture au chœur des religieux. L'usage des ambons et des *jubés* cessa vers le XVIIe siècle, où l'on adopta la chaire à prêcher. Le *jubé* de la cathédrale d'Albi est le plus beau de l'époque gothique et le plus grand qu'il y ait en France, où l'on peut remarquer encore ceux de Chartres, d'Amiens, de Reims, ainsi que ceux de la Madeleine à Troyes, de Saint-Etienne-du-Mont à Paris, qui datent de la Renaissance. En Bretagne, l'église de Saint-Fiacre au Faouet a conservé son ancien *jubé* en bois sculpté, entièrement peint. Parmi les *jubés* existant dans les églises étrangères, on peut citer celui de l'église de Dixmude, en Belgique, qui se fait remarquer par la délicatesse de son exécution et par le grand nombre de figures qui entrent dans sa composition. Cette œuvre d'art serait encore dans un état parfait de conservation si on ne l'avait pas maladroitement enduite de badigeons, dont chaque couche a fait disparaître la pureté des détails et la finesse des dentelures. Si l'auteur de ce *jubé* est resté inconnu jusqu'à ce jour, le nom de celui qui a sculpté les statuettes des petites niches est parvenu jusqu'à nous, grâce aux inscriptions que portent les livres tenus par ces statues; sur l'un d'eux, on trouve : « Urban Taillebert, said Yper, » et sur l'autre : « In l'eaer 1600 zoo waeren dere beelden. » C'est donc au ciseau de Taillebert, qui sculpta en 1588 les stalles de l'église Saint-Martin, à Ypres, que sont dues les statuettes en bois de chêne sculptées en 1600. Au bas d'une de ces statues, on a gravé les mots : « Wont van Volmeberke, » qui sont probablement les noms du donateur.

JUBÉ (Jacques), théologien français, né à Vanves, près de Paris, en 1674, mort à Paris en 1744. Curé d'Asnières, près de Paris, en 1701, il se fit remarquer par l'austérité de sa conduite, devint un ardent janséniste, entreprit de réformer sur plusieurs points les mœurs de l'Eglise et de rétablir l'ancienne discipline dans toute sa rigueur. La maîtresse du régent, la marquise de Parabère, qui avait une maison près d'Asnières, s'étant présentée à l'église de l'abbé Jubé pour entendre la messe, celui-ci lui envoya dire de se retirer et lui fit déclarer qu'il retournerait plutôt chez lui que de monter à l'autel en sa présence. Vers cette époque, il fit construire une nouvelle église dans laquelle il n'y avait aucune image de saint. « L'autel, dit Guyot de Fère, n'était qu'une simple table de marbre, sans crucifix, sans chandeliers, sans ornements; on le couvrait seulement d'une nappe au moment qu'on devait faire la liturgie; alors on allumait deux cierges attachés contre la muraille. Le curé était assis près de l'autel pendant tout le préambule de la messe; son diacre chantait l'épître et l'évangile en latin; mais aussitôt, se tournant vers le peuple, il les lisait en français et les expliquait en forme d'homélie. Le curé ne montait à l'autel qu'à l'offertoire, récitait les secrètes et tout le canon à haute voix, et, à la conclusion de toutes les prières, le peuple répondait *Amen*. Le saint sacrement n'était jamais exposé avec pompe sur l'autel; il était conservé dans une colombe de vermeil suspendue au-dessus. » Tant que vécut le régent, Jubé ne fut point inquiété. Mais, après la mort de ce prince, il dut quitter Asnières pour ne point être emprisonné (1724). Il se rendit à Rome, à Naples, puis en Hollande sous le nom de Lacour, passa ensuite en Allemagne, en Angleterre, en Pologne, en Russie, où il accompagna la comtesse Dolgorowki comme précepteur de ses enfants, fut chargé de négocier la réunion de l'Eglise grecque à l'Eglise latine, échoua dans sa tentative, dut alors quitter la Russie et vint mourir à l'Hôtel-Dieu de Paris. Jubé a édité quelques écrits sur les questions théologiques du temps et collaboré à la *Vie des Saints* de Baillet.

JUBÉ (Auguste), baron de **La** Pérelle, général et historien français, né à Dourdan (Eure-et-Loir) en 1765, mort en 1824. Employé dans l'administration de la marine quand éclata la Révolution, il commanda, en 1792, une légion des gardes nationaux de la Manche, devint, en 1794, inspecteur général des côtes, entra dans l'armée avec le grade d'adjudant général en 1796, fut ensuite chef d'état-major de Hoche, puis commandant de la garde du Directoire, organisa la garde consulaire et siégea au tribunat jusqu'en 1807. A cette époque, Jubé devint préfet de la Doire, puis du Gers. Sous la Restauration, il fut nommé historiographe du ministère de la guerre et maréchal de camp. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire des guerres des Gaulois et des Francs en Italie, depuis Bellovèse jusqu'à la mort de Louis XII* (1805, in-8°), continuée jusqu'à la paix d'Amiens par le général Servan (7 vol. in-8°); le *Temple de la gloire* ou les *Fastes militaires de la France depuis le règne de Louis XIV jusqu'à nos jours* (1819, 2 vol.); *Histoire générale militaire des guerres de la France depuis le commencement du règne de Louis XIV* (2 vol.).

JUBÉE s. f. (ju-bé). Bot. V. JUBÆA.

JUBÉLINE s. f. (ju-bé-li-ne). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des malpighiacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à la Guyane.

JUBIA, bourg d'Espagne, prov. de Corogne, à 6 kilom. N.-O. du Ferrol; 1,165 hab. Vaste usine royale où se trouvent une fonderie de cuivre et des balanciers pour la monnaie; fonte et laminage de cuivres employés dans la marine.

JUBIÉ, famille dauphinoise à laquelle l'industrie de la soie doit d'importants progrès. — FRANÇOIS-ETIENNE, né à Saint-Jean-de-Bournay (Isère), introduisit de Piémont en France et établit à La Sône (Dauphiné), en 1704, les premières machines à organsiner la soie. — FRANÇOIS et HENRI, ses deux fils, ont continué l'œuvre de leur père et inventé les moulins à organsiner, perfectionnés plus tard par Vaucanson. — NOËL-JOSEPH, fils de l'un des précédents, a introduit d'Angleterre à Lyon les procédés pour la fabrication des moires (1751). — PIERRE-NOËL-JOSEPH-FLEURY, né à La Sône en 1759, inspecteur des manufactures de France sous Louis XVI, membre du conseil des Cinq-Cents, puis du Corps législatif, est le fondateur de la caisse des comptes courants, qui a donné naissance à la Banque de France.

JUBILAIRE adj. (ju-bi-lè-re — rad. *jubilé*). Qui a rapport au jubilé : *Année* JUBILAIRE. *Indulgences* JUBILAIRES.

— Par ext. Qui a cinquante ans de profession ou d'exercice : *Docteur* JUBILAIRE. *Bénéficier* JUBILAIRE. ‖ On dit plus ordinairement JUBILÉ.

JUBILANT, ANTE adj. (ju-bi-lan, an-te — rad. *jubiler*). Qui jubile, qui est dans la jubilation : *Leur bouche avait quelque chose de* JUBILANT *qui ressemblait à un demi-sourire.* (Brill.-Sav.)

JUBILATE s. m. (ju-bi-la-té — mot lat. qui signif. *livrez-vous à la jubilation*). Liturg. Nom donné au troisième dimanche après Pâques, parce que l'introït de la messe de ce jour commence par le mot *jubilate*.

JUBILATION s. f. (ju-bi-la-si-on — rad. *jubiler*). Grande joie, vive satisfaction : *Un air de* JUBILATION *et de réjouissance était répandu dans la maison d'Aman, au seul spectacle des malheurs et du supplice de Mardochée.* (Mass.)

JUBILÉ s. m. (ju-bi-lé — lat. *jubilæus*, mot qui vient de l'hébreu *iobel*. Quelques interprètes prétendent que le mot hébreu signifie proprement *bélier*, quoique la paraphrase chaldaïque le traduise par une *corne de bélier*, et que les talmudistes l'entendent de même. La Vulgate le traduit par cor, trompette, *vox tubæ longior atque concisior*, Aquila par *trompette de rémission* et Symmaque par *trompette de corne*. Un autre interprète grec traduit ce terme hébreu par *trompette de Jobel*, et Masius croit qu'il vient de *Jubal*, qui, suivant la Genèse, fut l'inventeur des instruments de musique. Ce terme aurait été ensuite employé pour désigner le *jubilé* parce que l'année du jubilé juif était annoncée par le son des trompettes). Remise générale de toutes les dettes, de toutes les peines, de toutes les fautes, qui avait lieu chez les Juifs tous les cinquante ans : *Les Juifs ne vendaient pas leurs biens et leurs terres à perpétuité, mais seulement jusqu'à l'année du* JUBILÉ. (Acad.)

— Relig. cathol. Pardon solennel qui s'est célébré à Rome d'abord tous les cent ans, puis tous les cinquante, et qui se célèbre aujourd'hui dans tout l'univers catholique tous les vingt-cinq ans, et toutes les fois que le pape le décrète : *Les* JUBILÉS *sont les jeux Olympiques de la piété chrétienne.* (Gerbet.) *Le* JUBILÉ *réunit une fois à Rome* 400,000 *pèlerins de toutes les classes.* (H. Beyle.) ‖ Indulgence attachée à la célébration du jubilé : *Gagner le* JUBILÉ. ‖ Ensemble des pratiques par lesquelles on mérite cette grâce : *Faire son* JUBILÉ.

— Par ext. Fête domestique que les époux célèbrent à l'occasion de leur cinquantième

année de mariage : *Célébrer son* JUBILÉ. ‖ Cinquantième année d'exercice et particulièrement cinquantième année de règne : *Edouard III d'Angleterre mourut dans son* JUBILÉ.

— adj. m. Qualification donnée, dans les ordres mendiants, à tout docteur qui avait exercé quinze ou dix-huit ans : *Un docteur* JUBILÉ.

— Par anal. Qui a exercé pendant cinquante ans une même profession : *Un poëte* JUBILÉ. *Un musicien* JUBILÉ.

— **Encycl.** Il est parlé fort au long du *jubilé* dans les chapitres XXV et XXVII du Lévitique. Il y est commandé aux Juifs de compter sept semaines d'années, ou sept fois sept ans, qui font quarante-neuf ans, et de sanctifier la cinquantième année, en laissant reposer la terre, en donnant la liberté aux esclaves, en rendant les fonds à leurs anciens possesseurs. Ainsi, chez les Juifs, les aliénations des fonds ne se faisaient point à perpétuité, mais seulement jusqu'à l'année du *jubilé*. Cette loi avait évidemment pour objet de conserver l'ancien partage des terres, de maintenir parmi les Juifs l'égalité des fortunes et d'alléger la servitude. Elle fut observée fort exactement jusqu'à la captivité de Babylone, mais il ne fut plus possible de l'exécuter après le retour. Les docteurs juifs disent dans le Talmud qu'il n'y eut plus de *jubilé* sous le second temple.

Dans l'Eglise catholique, le *jubilé* est une indulgence plénière et extraordinaire accordée par le souverain pontife. Elle est différente des indulgences ordinaires, en ce que, pendant le *jubilé*, le pape accorde aux confesseurs le pouvoir d'absoudre de tous les cas réservés, et de commuer les vœux simples.

On appelle à Rome le *jubilé :* l'année sainte. Pour en faire l'ouverture, le pape, ou, pendant les vacances du siége, le doyen des cardinaux, va en cérémonie à Saint-Pierre et procède à l'ouverture d'une porte qui est murée, et qui ne s'ouvre que dans cette circonstance. Il prend un marteau d'or et en frappe trois coups, en disant : *Aperite mihi portas justitiæ*, etc., et l'on démolit la maçonnerie. Le pape se met à genoux devant cette porte, pendant que les pénitenciers de Saint-Pierre la lavent avec de l'eau bénite ; ensuite il prend la croix, entonne le *Te Deum* et entre dans l'église avec le clergé. Trois cardinaux-légats, que le pape a envoyés à trois autres portes, les ouvrent avec la même cérémonie ; elles sont aux églises de Saint-Jean de Latran, de Saint-Paul et de Sainte-Marie-Majeure. Cela se fait tous les vingt-cinq ans, aux premières vêpres de la fête de Noël ; le lendemain matin, le pape donne la bénédiction en forme de *jubilé* ou d'indulgence.

Lorsque l'année sainte est expirée, on referme la porte la veille de Noël. Le pape bénit les pierres et le mortier, pose la première pierre, et y met douze cassettes pleines de médailles d'or et d'argent ; la même cérémonie se fait aux trois autres portes.

Autrefois, le *jubilé* attirait à Rome une quantité prodigieuse de personnes de tous les pays de l'Europe ; il n'y en va plus guère aujourd'hui que des provinces d'Italie, surtout depuis que les papes étendent l'indulgence du *jubilé* aux autres pays, et que l'on peut la gagner sans se déplacer.

Aujourd'hui, les *jubilés* sont fréquents ; chaque pape en accorde ordinairement un l'année de sa consécration. Pie IX en a accordé plusieurs.

Pour gagner l'indulgence du *jubilé*, la bulle du pape oblige les fidèles à des jeûnes, à faire des aumônes, à réciter des prières.

Cette pratique de l'Eglise romaine a été fort attaquée par les protestants. A l'occasion du *jubilé* de 1750, l'un d'entre eux a fait un livre en 3 volumes in-8°, où il a rassemblé tout ce que les réformateurs de toutes les nations ont dit contre cette pratique, d'ailleurs bien inoffensive.

JUBILER v. n. ou intr. (ju-bi-lé — bas lat. *jubilare*, mot employé par les auteurs chrétiens, mais avec un sens tout différent de celui qu'il a dans le latin classique, ou du moins de celui qu'il avait à l'époque classique ; car *jubilare* ne fut jamais qu'un mot populaire, campagnard, d'après Festus : *Jubilare est rustica voce inclamare.* C'était donc une expression rustique qui signifiait *appeler à haute voix, crier, se plaindre.* « Là où les gens de la ville, dit Varron, disent *quiritare*, les gens de la campagne disent *jubilare : ut quiritare urbanorum, sic jubilare rusticorum.* » Les écrivains chrétiens n'emploient *jubilare* que pour signifier être joyeux, de l'italien *giubilare*, et de l'espagnol *jubilar ;* mais ce mot était pour eux tiré d'une autre source. V. JUBILÉ). Se livrer à la joie avec ivresse : *Ils ressemblent à ces hordes arabes qui voltigent autour des armées et* JUBILENT, *en attendant la dépouille des vaincus, amis ou ennemis.* (Fourier.)

JUBIN (saint), prélat français. V. GÉBUIN.

JUBINAL (Michel-Louis-Achille), littérateur et homme politique, né à Paris le 24 octobre 1810. Il entra à l'Ecole des chartes, se livra pendant quelques années à l'étude des manuscrits littéraires du moyen âge, et publia, de 1834 à 1845, différentes œuvres qui commencèrent à le faire connaître. Un semblant de bonhomie et beaucoup de savoir-faire attirèrent à M. Jubinal certaines protections dont il tira le parti le plus grand possible. En 1839, il fut nommé professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Montpellier ; sept ans après, il recevait la croix de chevalier de la Légion d'honneur, et comme ces faveurs ne suffisaient pas à récompenser dignement un si grand mérite, M. Jubinal trouva le moyen d'obtenir un encouragement annuel sur les fonds destinés aux gens de lettres. A cette époque, M. Jubinal était tout dévoué à la famille d'Orléans. La révolution de 1848 éclata ; les d'Orléans disparurent et, comme ils ne pouvaient plus être d'aucun secours à l'écrivain, l'écrivain se débarrassa de sa reconnaissance comme d'un fardeau inutile. La politique occupait alors tous les esprits ; la république avait trop à faire pour s'intéresser aux manuscrits du moyen âge. M. Jubinal laissa là ses manuscrits, tourna sa voile au vent et se fit homme politique. Ledru-Rollin, aussi longtemps qu'il resta au pouvoir, ne trouva jamais de partisan plus fanatique que l'ex-professeur de Montpellier. Oubliant les chartes et les cartulaires, l'auteur de *Jongleurs et Trouvères* jongla avec les difficultés de la situation. Il présida le club de l'Egalité au salon de Mars et signa une des plus violentes proclamations qui aient paru sur les murs de Paris. Cependant la réaction s'opérait. Rester fidèle à une cause perdue eût été de la duperie. M. Jubinal n'a jamais été dupe. Le président avait déjà calculé ses chances à s'emparer du trône ; la curée promettait d'être copieuse pour ceux qui seconderaient sa politique. M. Jubinal, qui écrivait déjà dans le *Bulletin de Paris*, se rapprocha tout aussitôt de l'Elysée et fit acte d'adhésion complète au coup d'Etat du 2 décembre. Il obtint, en récompense de sa conversion nouvelle, l'estampille gouvernementale et put se présenter comme candidat de l'administration devant les électeurs des Hautes-Pyrénées (1852). Bagnères l'envoya au Corps législatif, et son premier soin fut de demander le rétablissement de l'Empire dans un article publié à Paris et reproduit, par ordre, dans tous les journaux officieux des départements. Depuis 1852 jusqu'à la chute de l'Empire, M. Jubinal ne cessa de siéger à la Chambre, et le ministère, quel qu'il fût, l'a toujours trouvé prêt à l'applaudir. Quelques biographes très-bienveillants ont essayé de porter à l'actif de M. Jubinal certaines réformes libérales intéressant les gens de lettres ; ils sont allés jusqu'à dire que le député des Hautes-Pyrénées avait employé son influence à servir quelques écrivains restés fidèles aux opinions vaincues. Il a demandé instamment des chemins de fer pour les Pyrénées et a pris souvent la parole, notamment en ce qui concerne les frais de poste pour les imprimés et la réduction du timbre. Quant à son prétendu libéralisme, on en chercherait inutilement la preuve dans ses votes au Corps législatif. Aussi fut-il nommé officier de la Légion d'honneur en 1863. La révolution du 4 septembre 1870 l'a rendu à la vie privée. M. Jubinal, membre de la Société des gens de lettres, a été pendant quelque temps rédacteur en chef du journal le *Voleur et le cabinet de lecture.* Il a collaboré à la *Revue rétrospective*, à la *France littéraire*, au *Messager*, à l'*Estafette*, à l'*Artiste* et même au *Journal des demoiselles.* On lui attribue, en outre, une des correspondances politiques de l'*Indépendance belge.* Ses relations dans le monde des artistes et l'influence qu'on lui prête l'ont mis à même de se procurer, dans des conditions particulières de bon marché, des quantités considérables de tableaux. M. Jubinal s'est fait ainsi la réputation d'un Mécène et, de plus, il lui a été loisible de remplir de toiles les musées de Bagnères et de Tarbes.

M. Jubinal est un des hommes de France qui ont écrit le plus, nous ne disons pas le mieux. La *Nouvelle biographie générale* donne la liste complète de ses publications. Nous ne croyons pas devoir la reproduire en entier. Citons seulement de M. Jubinal : *Li Flabel dou Dieu d'amours, extrait d'un manuscrit de la Bibliothèque du roi et publié pour la première fois* (Paris, 1834, in-8°), poëme qui paraît avoir été composé à la fin du XIIe siècle, et qui contient 568 vers de dix syllabes, divisés en quatrains ; *Des vingt-trois manières de vilains, prière du* XIIIe *siècle, accompagnée d'une traduction en regard et suivie d'un commentaire par Eloi Johanneau* (Paris, 1834, in-8°) ; la *Résurrection du Sauveur, fragment d'un mystère inédit, avec une traduction en regard, d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque du roi* (Paris, 1834, in-8°) ; un *Sermon en vers, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque du roi* (Paris, 1834, in-8°) ; *Jongleurs et Trouvères*, ou *Choix de saluts, épîtres, rêveries et autres pièces légères du* XIIIe *et du* XIVe *siècle, publiés d'après les manuscrits de la Bibliothèque du roi* (Paris, 1835, in-8°) ; les *Mystères du* XVe *siècle* (1836-1837, 2 vol. in-8°), avec une introduction historique et des notes ; les *Anciennes tapisseries historiques* (1837, 2 vol.), collection des monuments les plus remarquables en ce genre depuis le XIe siècle jusqu'au XVIe ; *Rapport à M. de Salvandy sur les bibliothèques de la Suisse* (in-8°) ; *La armeria real* (1837, 2 vol. in-fol.), description des principales pièces d'artillerie de Madrid ; une *Edition des œuvres de Rutebeuf* (1838, 2 vol. in-8°) ; *Nouveau recueil de fabliaux* (1839-1842, 2 vol. in-8°) ; *Nouvelle série de lettres à M. de Salvandy* (1845, in-8°), au sujet des manuscrits de la Bibliothèque royale de La Haye ; *Lettre à M. Paul Lacroix* (1849), dans laquelle il cherche à justifier M. Libri ; *Lettre inédite de Montaigne* (1850) ; *Vers à Napoléon III* (1853) ; *Vers à l'armée de Crimée* (1855) ; *Impressions de voyage* (1859) ; *Napoléon et M. de Sismondi en* 1815 (1865), etc.

JUBIS s. m. (ju-bi). Comm. Raisin de Provence séché en grappes.

JUBLAINS, *Nœdunum*, *Noviodunum* des Romains, bourg et comm. de France (Mayenne), cant. de Bais, arrond. et à 11 kilom. S.-E. de Mayenne ; 1,846 hab. Jublains occupe l'emplacement de l'ancienne cité des Aulerces-Diablintes. « A Jublains, dit le *Bulletin monumental*, sous le bourg actuel et ses alentours, les ruines antiques occupent une superficie de 50 hectares ; elles forment sur le sol naturel un dépôt de 2 mètres en moyenne. Ce dépôt se partage par couches faciles à distinguer. Dans un certain carré où les habitations se sont succédé de tout temps, il faut descendre de 2 mèt. au moins, à travers trois couches, pour retrouver la première zone qui représente les plus anciens temps de notre histoire. Dans cette couche, l'épaisseur du sol ameubli dénote une longue et lente occupation. On n'y a recueilli aucun objet de provenance antéromaine. La seconde zone s'étend sur tout l'espace que nous avons assigné pour gisement à nos ruines, et les débris y mesurent une épaisseur de 0m,60 à 0m,70. On y retrouve nettement dessinée et singulièrement conservée l'assise d'une ville gallo-romaine, ses maisons, ses monuments et mille objets indicateurs d'une longue et intéressante occupation. Il ressort clairement que cette ville a eu de l'importance dès les premiers temps de l'empire, qu'elle a brillé d'une certaine splendeur sous les Antonins, et qu'elle a été renversée dans une catastrophe que l'on est porté à dater du règne d'Aurélien, vers 273. »

Ce que l'on trouve de plus intéressant à Jublains, c'est le *castellum*, dont le plan offre un carré long de 117 mètres sur 104 mètres, et dont les murailles ont encore 4 ou 5 mètres de hauteur sur 3 d'épaisseur. Une tour ronde défend chacun des quatre angles ; cinq autres tours sont disposées sur les faces. Au centre du castellum se trouve une seconde enceinte formée d'un rempart en terre et défendant un réduit composé d'un carré long, flanqué à ses angles de quatre tours carrées. Entre le rempart et le réduit, on remarque, outre les restes d'un bâtiment pour les bains et d'un autre pour les cuisines, des citernes et des abreuvoirs. A l'intérieur du réduit est un impluvium, dont le carrelage, encore entier, s'incline vers un caniveau qui écoulait les eaux pluviales. A l'E. du castellum, se trouvaient l'emplacement du Forum et celui du théâtre. Au N. du théâtre, se voient des vestiges de thermes. Enfin, à l'extrémité du bourg, dans un petit taillis, on remarque les vestiges d'un temple dédié, croit-on, à la Fortune, et sur l'emplacement duquel on trouve encore des fragments de colonnes et de marbres sculptés. En un mot, à Jublains tout est plein des souvenirs du passé ; pas un chemin, pas un jardin, pas un coin de terre où l'on n'ait rencontré d'antiques produits des arts, tels que médailles, statuettes, vases, bas-reliefs, etc.

JUBRIQUE, bourg d'Espagne, prov. de Malaga, à 24 kilom. N.-O. d'Estepona, au pied d'une ramification de la Sierra de Ronda ; 2,394 hab. Nombreuses distilleries d'eau-de-vie, tisseranderies, draps. Belle et ancienne église paroissiale.

JUC s. m. (juk — du lat. *jugum*, joug, perche posée horizontalement). Juchoir : *Il usait quelquefois de si rudes termes, que les poules s'en fussent levées au* JUC. (Despériers.) ‖ Vieux mot.

JUCA, nom latin de JOUX.

JUCATAN, presqu'île de l'Amérique centrale. V. YUCATAN.

JUCCA s. m. (iou-ka). Bot. V. YUCCA.

JUCEWICZ (Louis-Adam), historien polonais, né dans la Samogitie en 1810, mort en 1846. Il se fit ordonner prêtre, puis quitta l'habit ecclésiastique (1844) et professa l'histoire et la géographie à Lessu. C'est lui qui a le mieux fait connaître par ses ouvrages remarquables la Lithuanie, la vie intime de ses habitants, leur civilisation et leur origine. Ses principaux ouvrages sont : *Des montagnes et des châteaux de la Lithuanie* (1837) ; les *Dieux lithuaniens* (1840) ; *Esquisses de la Samogitie* (Varsovie, 1840) ; *Chansons lithuaniennes* (Varsovie, 1844) ; *Souvenirs de la Samogitie* (Varsovie, 1841) ; la *Lithuanie au point de vue des anciens monuments, des mœurs et des habitudes des habitants, etc.* (1846), ouvrage fort estimé ; *Tableau de Jérusalem* (1848).

JUCHART s. m. (ju-char). Métrol. Mesure agraire allemande valant en ares : 57,5545 à Vienne ; 47,2770 à Stuttgard ; 38,7090 pour les bois, 34,4080 pour les champs, 30,1070 pour les prés, à Berne ; 36,3320 pour les bois, 32,6980 pour les terres, 29,0650 pour les vignes, à Zurich ; 34,0726 à Munich ; 33,3870 à Bâle.

JUCHÉ, ÉE (ju-ché) part. passé du v. Jucher. Posé sur le juchoir : *Des poules* JUCHÉES *avant l'heure.*

— Par anal. Perché, posé à une grande hauteur : *Elle était* JUCHÉE *comme une poule au haut du bagage.* (Scarron.) *Angoulême, ville bizarrement* JUCHÉE *sur un coteau fort roide, au pied duquel la Charente fait babiller deux ou trois moulins.* (Th. Gaut.)

— Art vétér. Bouleté, dont le boulet, trop porté en avant, appuie sur la pince : *Un cheval* JUCHÉ. *Une jument* JUCHÉE.

JUCHÉE s. f. (ju-ché — rad. *jucher*). Chasse. Lieu où perchent, où juchent certains oiseaux : *Il arrive encore qu'après avoir remarqué la* JUCHÉE *des faisans les braconniers se retirent sans bruit et reviennent faire leur coup au milieu des ténèbres.* (A. d'Houdetot.)

JUCHER v. n. ou intr. (ju-ché — rad. *juc*). Se percher, se poser en un lieu élevé pour y dormir, en parlant de certains oiseaux : *Les poules* JUCHENT *dans le poulailler, les faisans sur les arbres.*

— Fam. Loger très-haut : *Où* JUCHEZ-*vous? Je* JUCHE *au septième étage au-dessus de l'entre-sol.*

— v. a. ou intr. Percher, placer à une grande hauteur : *Il s'était laissé mener, pousser, porter,* JUCHER, *lier et relier.* (V. Hugo.)

Se jucher v. pr. Se poser dans un lieu élevé pour y dormir, en parlant de quelques oiseaux : *Les poules* SE JUCHENT *à l'entrée de la nuit.*

JUCHERÉAU DE SAINT-DENIS (Antoine), général français, né à Bastia (Corse) en 1778, mort vers 1842. Il termina à Woolwich, aux Etats-Unis, les études militaires qu'il avait commencées à l'école de Brienne, puis revint en Europe, entra au service de la Porte ottomane comme directeur et instructeur en chef du génie militaire, et fut chargé par Sélim III, en 1807, de mettre en état de défense les Dardanelles, Constantinople, le Bosphore et les places turques du Danube. Rappelé en France par Napoléon, Juchereau fut envoyé en Espagne avec le grade de colonel du génie. Il prit part au siége de Cadix, fortifia plusieurs postes militaires du midi de l'Espagne, se distingua à l'affaire de Bornos, fortifia, en 1813, Saint-Jean-de-Luz et prit part, en 1814, sous les ordres du duc de Dalmatie, aux divers combats qui précédèrent la bataille de Toulouse. Pendant les Cent-Jours, il assista aux sanglantes batailles de Ligny et de Waterloo. Sous la Restauration, Juchereau prit part à la guerre d'Espagne comme chef d'état-major, fut chargé, en 1826, de se rendre en Angleterre pour y étudier les perfectionnements apportés dans l'armement, les manœuvres et le matériel de l'armée, se rendit, en 1828, en Grèce pour porter au gouvernement hellénique un secours de 500,000 fr., coopéra, à son retour, aux travaux préparatoires de l'expédition d'Alger et assista à cette campagne, pendant laquelle il rendit de très-grands services comme sous-chef de l'état-major général (1830). Peu après son retour en France, il reçut le grade de maréchal de camp. Juchereau a publié : *Révolution de Constantinople en* 1807 *et* 1808, *précédée d'observations générales sur l'état actuel de l'empire ottoman* (Paris, 1819, 2 vol. in-8°) ; *Considérations statistiques, politiques et militaires sur la régence d'Alger.*

JUCHOIR s. m. (ju-choir — rad. *jucher*). Perche ou bâton préparé pour faire jucher des oiseaux : *Un des coucous apprivoisés passait la nuit sur son* JUCHOIR. (Buff.) ‖ Endroit d'une ferme disposé pour que la volaille puisse y jucher.

— **Encycl.** Le *juchoir*, comme l'indique son nom, est tout objet où les oiseaux peuvent *jucher* ou percher ; mais souvent on donne à ce mot une signification plus étendue. Le *juchoir à poules* est l'endroit où ces gallinacés passent la nuit ; il consiste surtout en une réunion de traverses assez éloignées entre elles pour que les poules d'une rangée ne touchent pas celles de la rangée voisine. On le place dans un lieu sec, exposé au midi, et autant que possible dans le voisinage du four, de manière à procurer aux poules et aux poussins une chaleur douce et soutenue. Le *juchoir à dindes* est ordinairement une vieille roue implantée horizontalement et sur un pied-droit au milieu de la basse-cour. Le *juchoir* doit toujours être tenu dans un grand état de propreté.

JUCOARA s. m. (ju-ko-a-ra). Bot. Nom vulgaire de l'euterpe comestible.

JUCUNDA s. m. (ju-kon-da — du lat. *jucundus*, agréable). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des mélastomacées, tribu des miconiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Brésil.

JUDA, une des douze tribus de l'ancienne Palestine, ainsi nommée du nom du quatrième fils de Jacob. Le territoire de cette tribu, compris dans la Judée proprement dite, était limité au N. par les tribus de Benjamin et de Dan, à l'O. par le pays des Philistins et la tribu de Siméon, au S. par l'Idumée, et à l'E. par la mer Morte. Les villes principales étaient Bethléem et Hébron. Formée en partie du pays des Jébuséens et des Hethéens, cette tribu, quoique montagneuse, était fertile et très-peuplée.

JUDA (ROYAUME DE), un des deux Etats juifs formés après la mort de Salomon, lors du schisme des dix tribus. Capitale, Jérusalem. Bien qu'il ne se composât que de deux

tribus (Juda et Benjamin), le royaume de Juda était aussi peuplé que celui d'Israël, qui en comprenait dix. Malgré les luttes presque continuelles qu'il soutint contre le royaume d'Israël, il eut cependant une assez longue durée, grâce, disent les auteurs sacrés, à la protection dont Dieu couvrit ses souverains, généralement attachés à la loi et au culte de Moïse. Le royaume de Juda tomba enfin sous les coups des Babyloniens, qui emmenèrent en captivité la plus grande partie de ses habitants.

Voici la liste chronologique des rois de Juda depuis la mort de Salomon :

Roboam	962
Abia	946
Asa	944
Josaphat	904
Joram	880
Ochosias	877
Athalie	876
Joas	870
Amasias	831
Osias	802
Joathan	752
Achaz	737
Ezéchias	723
Manassès	694
Amon	640
Josias	639
Joachaz	609
Eliacim	608
Joachim ou Jéchonias	597
Sédécias	597-587

V. JUIFS.

Juda (LE DERNIER ROI DE), opéra biblique en deux actes, poëme de M. Maurice Bourges, musique de M. Georges Kastner; exécuté dans la salle du Conservatoire le 1er décembre 1844. Cette composition lyrique est, à proprement parler, un oratorio ou une suite de scènes offrant au musicien l'occasion d'employer les ressources diverses de son art sans être gêné par les exigences de l'action dramatique. A une ouverture très-développée succède l'introduction en *ré* mineur dans laquelle le prophète Jérémie et le chœur des Hébreux gémissent sur l'état de Jérusalem, et les voluptueuses profanations de la ville sainte. L'orchestre, que M. Georges Kastner traite magistralement, exprime à la fois le double effet des accents du prophète et des chants de joie des filles de Syrie. On a remarqué ensuite un duo entre Amitala, mère du roi Sédécias, et Jérémie; un autre duo entre Sédécias et Jémina; la romance de Sédécias : *Ma bien-aimée, où donc est-elle?* délicieusement accompagnée par la harpe et le cor anglais, que Roger a chantée avec beaucoup d'expression, et un chœur guerrier. Cet oratorio, dans lequel on a surtout admiré l'habileté dont le compositeur a fait preuve dans l'usage des instruments à vent, a été chanté par Roger, Hermann-Léon, Massol, Mmes Dorus-Gras, Mondutaigny et Hortense Maillard.

JUDA, nom d'un petit royaume et d'une ville de la Guinée supérieure. V. OUIDDAH.

JUDA, patriarche, quatrième fils de Jacob et de Lia, né en Mésopotamie en 1755 avant l'ère chrétienne, mort en 1636. Ce fut lui qui empêcha ses frères de tuer Joseph et les détermina à le vendre à des Ismaélites. « Pourquoi tuerions-nous notre frère, dit-il? Que nos mains ne se lèvent pas sur lui, puisqu'il est notre frère et notre chair! » Plus tard, ce fut encore lui qui détermina Jacob à laisser son jeune fils Benjamin se rendre en Egypte. « Envoyez l'enfant avec moi, lui dit-il, afin que nous partions et que nous ayons de quoi vivre nous et nos enfants. Je réponds de Benjamin; ne vous en prenez qu'à moi s'il lui arrive du mal. » Aussi, lorsque Benjamin eut été arrêté par ordre de Joseph et menacé d'être réduit en esclavage pour un vol supposé, Juda adjura le tout-puissant ministre du Pharaon, qu'il ne savait point être son frère, de rendre la liberté à Benjamin, en offrant de rester lui-même en servitude. « Si je rentre chez notre père, votre serviteur, sans avoir avec nous ce plus jeune frère, de sa vie dépendra celle de notre père, lui dit-il, et il arrivera, que ne voyant pas avec nous ce plus jeune frère, il mourra. » On sait que ce fut après ce discours d'une touchante éloquence que Joseph, vaincu par l'émotion, se fit reconnaître de ses frères. Après cet événement, Juda continua, comme par le passé, à mener la vie patriarcale. Un des traits les plus curieux de son existence, et des plus caractéristiques au point de vue des mœurs du temps, se trouve dans le récit que nous a transmis la Bible au sujet de sa bru Thamar. Comme nous en parlerons tout au long dans la biographie de Thamar, nous ne ferons que rappeler ici ce singulier épisode. Juda avait trois fils, Her, Onan et Séla. Il maria successivement les deux premiers à la Chananéenne Thamar, qu'ils laissèrent en peu de temps veuve et sans enfants. D'après la coutume du lévirat, cette dernière avait le droit d'épouser Séla; mais Juda retarda sous divers prétextes cette union. Pour se venger, Thamar se travestit en courtisane et eut des relations avec son beau-père qui, ne la reconnaissant point, lui donna son anneau, son bracelet et son bâton. Quelques mois après, Juda, ayant appris que sa belle-fille était enceinte, la condamna à être brûlée vive; mais, au moment où on la conduisait au supplice comme prostituée, elle envoya au patriarche l'anneau, le bracelet et le bâton, en lui faisant dire : « J'ai conçu de celui dont voici les gages, voyez à qui ils appartiennent. » En voyant ces objets, Juda s'écria qu'il avait plus de torts que sa belle-fille, puisqu'il ne lui avait point fait épouser Séla, et il révoqua la sentence.

Juda jouit d'une grande influence dans la famille du patriarche Jacob, qui, en le bénissant à son lit de mort, lui dit : « Juda, tes frères te loueront; tes mains s'appesantiront sur le dos de tes ennemis; les fils de ton père t'adoreront... Le sceptre ne te sera pas enlevé jusqu'à ce que vienne celui qui doit être envoyé et qui est l'attente des nations. » La tribu dont il était le chef fut la première, la plus nombreuse, la plus puissante des douze tribus hébraïques; elle donna des rois à la nation juive depuis David jusqu'à la captivité de Babylone, et ce fut d'elle que devait sortir le Messie.

JUDA-BEN-DAVID, ou **JUDA-CHAJUG** ou **CHIUG**, savant rabbin et grammairien juif, appelé par les Arabes **Jahia** ou **Aben Zacharia**, né à Fez au commencement du XIe siècle. Il fut élevé par les Arabes et exerça, à partir de 1040, la médecine dans le nord de l'Afrique. Mais c'est surtout comme grammairien éminent qu'il s'est fait connaître, et les juifs le regardent comme le restaurateur de leur langue. Jusqu'à lui, la grammaire hébraïque était restée dans l'enfance; ce fut Juda-ben-David qui lui donna une méthode, qui établit en principe que toutes les racines hébraïques sont trilitères et qui accrut à tel point les observations faites par ses devanciers, que depuis lors il a servi constamment de modèle et de guide. Ses principaux ouvrages sont : *Sepher authijoth hannouach* (*Livre des lettres oisives*), écrit en arabe; *Sepher Baale hakephel* (*Livre du redoublement*), écrit en arabe comme le précédent et, comme lui, traduit en hébreu par Moïse-ben-Haccohen; *Sepher hannikod* (*Livre de la ponctuation*), en arabe; *Sepher harkacha* (*Livre des accents*), traduit en hébreu avec le précédent par Abraham-ben-Meir-ibn-Esra. Les *Œuvres grammaticales* de Juda-ben-David ont été réunies et publiées à Francfort (1844, in-4o).

JUDA-BEN-SAMUEL HA-LEVI ou **LEVITA**, poëte, théologien, érudit juif, né en Espagne vers 1080, mort en 1140. Il était fils d'un homme pieux et savant, Samuel Ha-Levi ou Hallevi, et beau-père d'Aben-Ezra, personnage également distingué. S'étant rendu à Jérusalem, Juda Ha-Levi arrivait pieds nus à la cité sainte en déclamant une pièce de vers qu'il avait composée sur les malheurs de Jérusalem, lorsqu'un mahométan, irrité de l'entendre, poussa son cheval sur lui et l'écrasa. Juda-ben-Samuel-Ha-Levi passe pour un des plus grands poëtes juifs. On a de lui des poésies en arabe et en hébreu, qui ont été publiées dans divers recueils de prières, connus sous le nom de *Machazors*. Son ouvrage capital est le célèbre *Cozri*, qu'il composa en arabe et que Juda-ben-Tibbon a traduit en hébreu. « Cet ouvrage, écrit sous forme de dialogue entre un roi de Cozar et un savant juif désigné sous le nom d'Isaac Sanghari, dit Michel Nicolas, a pour but d'établir la vérité et la divinité de la religion juive. Pour cela, l'auteur réfute les fausses opinions des philosophes et les erreurs des caraïtes, nom sous lequel il a entendu, selon quelques-uns, les chrétiens, et cherche à prouver la nécessité d'une révélation surnaturelle en montrant que la raison ne peut parvenir par elle-même à connaître quel est le culte qui convient à Dieu, et qu'elle a besoin d'être éclairée sur ce point d'une manière spéciale par Dieu lui-même. » Les juifs tiennent cet ouvrage en la plus haute estime; Buxtorf, Wolff, Martolocci en font le plus grand cas, et Sylvstre de Sacy n'hésite point à le placer au premier rang des livres du même genre. La première édition de la version en hébreu de Juda-ben-Tibbon est de Venise (1547, in-4o). Buxtorf a traduit le *Cozri* en latin (Bâle, 1660); Abendana, en portugais (1663); Jolowicz, en allemand (1841-1842). Une édition récente a été donnée sous le titre de *Liber Cosri, in linguam arabicam descripsit R. Jehuda Ha-Levi, etc.* (Amsterdam, 1663, in-4o). Il existe un grand nombre de commentaires juifs de cet ouvrage.

JUDA HAKKADOSCH (c'est-à-dire *Juda le Saint*), savant rabbin, descendant de Hillel l'Ancien, né à Tabarija l'an 123 de notre ère, le jour de la mort du fameux rabbin Akiba, mort en 190. Il fit une étude approfondie de la loi mosaïque, entra dans le sanhédrin qui siégeait à Tibériade et en devint, à l'âge de trente-huit ans, le chef, ce qui lui fit donner le surnom de **Nasi** (prince), pendant qu'il était appelé, à cause de son grand savoir, **Rabbenou** (notre maître). Les traditions juives qui le représentent comme ayant successivement joui de la plus grande faveur sous les empereurs Antonin le Pieux, Marc-Aurèle, Verus et Commode, et comme ayant eu des relations intimes avec ces princes, sont d'une exactitude fort contestable. Juda Hakkadosch est regardé comme l'auteur de la *Mischna* (*Interprétation de la loi*), recueil de décisions, de commentaires et d'interprétations des docteurs juifs sur l'ensemble des lois hébraïques, dont l'édition la plus complète et la plus soignée est celle d'Amsterdam (1698, 6 vol. in-fol.) en hébreu et en latin. Cet ouvrage, divisé en six parties, est rédigé sous forme d'aphorismes en un style élégant, mais trop concis, de sorte qu'il présente une grande obscurité, augmentée encore par la multitude des termes étrangers qui s'y trouvent. Juda Hakkadosch le commença à l'âge de trente-neuf ans et le termina seulement, dit-on, quatre ou cinq ans avant sa mort.

JUDA RAV ou **RAB**, docteur juif qui vivait au IIIe siècle de notre ère. Il était, vers 250, chef de l'Académie de Naherda, non loin de Babylone. Zélé partisan des doctrines que Juda Hakkadosch avait émises dans la *Mischna*, il s'attacha à les répandre et fut un des principaux auteurs de la *Gémare de Babylone*, éditée pour la première fois en 1520, in-fol.

JUDA (Léon DE), réformateur protestant. V. LÉON DE JUDA.

JUDACILIUS, un des principaux chefs des Italiotes dans la guerre sociale, en 90 av. J.-C. Il était né à Ausculum. A la tête d'une armée, composée d'esclaves et d'hommes du peuple, il fit la guerre aux Romains, s'empara de plusieurs villes de l'Apulie, battit Cn. Pompeius Strabon, puis tenta de délivrer sa ville natale, assiégée par les Romains, et y pénétra avec des troupes. N'ayant pu parvenir à faire lever le siége et voyant sa position désespérée, Judacilius fit tuer tous les partisans des Romains qui se trouvaient à Ausculum, prit du poison avec ses principaux amis à la suite d'un festin et s'étendit alors sur un bûcher qu'il avait fait préparer et qui fut allumé par son ordre.

JUDAÏQUE adj. (ju-da-i-ke — lat. *judaïcus;* de *judæus*, juif). Qui appartient aux juifs : *Loi* JUDAÏQUE. *Religion* JUDAÏQUE. *Histoire* JUDAÏQUE. *Antiquités* JUDAÏQUES. *Toutes les antiquités* JUDAÏQUES *sont sacrées pour nous.* (Volt.)

— Fig. Etroit, mesquin, qui s'attache à la lettre et néglige l'esprit : *Interprétation* JUDAÏQUE.

— Echin. *Pierres judaïques*, Nom donné aux pointes d'oursins et aux articulations d'encrines.

Judaïque (HISTOIRE DE L'ART), par M. de Saulcy (1858, in-8o). Dans cet ouvrage, le plus remarquable de l'auteur, M. de Saulcy s'est proposé de détruire l'opinion, généralement accréditée, que la nation hébraïque n'a point eu d'art. M. de Saulcy avoue qu'avant d'avoir visité la Judée, il professait sur cette question les opinions communes; mais, à la première inspection des lieux, il acquit la certitude que la nation juive avait, au contraire, porté les arts jusqu'à un haut degré de perfection. C'est pour communiquer cette conviction qu'il a écrit le livre dont nous nous occupons. D'abord, il examine successivement tous les faits artistiques qui sont notés dans les livres hébraïques jusqu'à l'établissement définitif du peuple juif sur la rive droite du Jourdain. Les *Livres de Josué, des Juges, de Samuel* lui fournissent des documents pour une seconde période, qui s'étend depuis l'installation à Jérusalem de la dynastie de David jusqu'à la grande captivité de soixante-dix ans. La reconstruction du temple, autorisée par les rois achéménides, l'occupe particulièrement ensuite et le mène aux époques des dynasties asmonéenne et hérodienne. De là, il arrive enfin à la destruction définitive de la nationalité juive. Tel est le plan de ce livre, dont on pourrait dire que les chapitres particuliers sont formés par l'examen des différents livres dont se compose l'Ancien Testament. Chacun de ces livres vient tour à tour témoigner en faveur de l'art hébraïque et indiquer à grands traits son histoire, que M. de Saulcy continue jusque sous la domination romaine. Mais le témoignage des livres sacrés n'est point le seul qu'invoque M. de Saulcy; il s'aide, en outre, de la connaissance des lieux, qu'il a visités vers 1851, et de la comparaison qu'il établit entre les Juifs et les peuples voisins. Les Hébreux se trouvèrent placés de bonne heure entre la double civilisation de l'Egypte et de la Mésopotamie, qui ne fut point sans influer considérablement sur eux, surtout la civilisation égyptienne, au contact de laquelle ils s'étaient si longtemps trouvés. Or, cette civilisation, qui avait acquis déjà un grand développement artistique trois ou quatre mille ans avant notre ère (selon M. de Saulcy), était arrivée à son épanouissement extrême à l'époque de la fuite des tribus hébraïques. Mais ce n'est point seulement à ce moment de la fuite, où les Juifs forment déjà un peuple nombreux, que M. de Saulcy commence son histoire. Comme nous l'avons dit plus haut, il interroge la *Genèse* sur les premiers personnages qu'elle cite de la race de Héber. Il constate l'ornement de nez que reçoit Rébecca, ainsi que ses deux bracelets en or, et l'existence des idoles dont il est souvent fait mention dans la *Genèse*. Parmi les pages les plus curieuses de ce livre excellent, il faut citer celles qui concernent les ruines de Sodome et de Gomorrhe, que M. de Saulcy a visitées en 1851, ruines immenses, mais qui attestent une construction encore barbare, car les murailles qui subsistent sont faites de blocs de pierre noire taillée, rappelant à M. de Saulcy les constructions cyclopéennes de la Grèce. On ne trouve dans ces ruines (qui malheureusement n'ont subi aucune fouille) aucun tesson de poterie, ce qui indiquerait une civilisation bien primitive.

JUDAÏQUEMENT adv. (ju-da-i-ke-man — rad. *judaïque*). D'une manière judaïque : *Interpréter* JUDAÏQUEMENT *un texte de l'Ecriture.*

JUDAÏSANT, ANTE adj. (juda-i-zan, an-te — rad. *judaïser*). Qui judaïse : *Peuple* JUDAÏSANT. *Secte* JUDAÏSANTE. *L'Eglise chrétienne était alors partagée en société* JUDAÏSANTE *et société non* JUDAÏSANTE. (Volt.)

— Substantiv. Chrétien qui judaïse : *Les* JUDAÏSANTS.

— **Encycl.** Ce fut, au 1er siècle de l'Eglise chrétienne, une question très-agitée, parmi les Juifs convertis au christianisme, de savoir s'il fallait unir à l'observance de la loi nouvelle la pratique de l'ancienne loi. Un grand nombre de ces Juifs convertis, s'autorisant de ce que la loi du Messie, annoncé par Moïse et les prophètes, n'était pas la négation, mais un perfectionnement de l'ancienne loi, soutenaient que, pour être sauvé, ce n'était pas assez de croire à Jésus-Christ et d'obéir à ses préceptes, qu'il fallait encore observer toutes les pratiques prescrites par la loi de Moïse, par exemple la circoncision, le sabbat, l'abstinence de certaines viandes, etc. « Jésus lui-même, disaient-ils, a été circoncis huit jours après sa naissance, ainsi que le prescrivait la loi. » Ceux qui défendaient cette thèse reçurent le nom de chrétiens *judaïsants*. Ils furent condamnés, dit-on, par les apôtres, au concile de Jérusalem, en l'an 51, et ce fut contre eux que saint Paul écrivit une Epître aux Galates.

Mais ce fut surtout sous Adrien, vers 134, que la division s'opéra entre les Juifs convertis au christianisme, dont les uns abandonnèrent les pratiques judaïques, et dont les autres les conservèrent, tout en obéissant à la loi nouvelle. Voici dans quelles circonstances. Comme on le sait, Adrien persécuta les Juifs; sous cet empereur, il suffisait de quelques pratiques extérieures pour être signalé aux rigueurs de la loi. Si l'on célébrait le sabbat, fût-on Juif converti, on était persécuté comme Juif. Devant ces rigueurs et cette persécution, beaucoup cessèrent de judaïser, pour pouvoir habiter en paix la nouvelle ville de Jérusalem, qu'Adrien avait fait bâtir sous le nom d'Ælia Capitolina. Ceux qui, malgré la persécution, restèrent fidèles aux pratiques de leurs pères reçurent le nom de *judaïsants*. Ce parti, peu nombreux, montra dans sa foi un vrai courage. Mosheim nous apprend que le parti des *judaïsants* se subdivisa en deux sectes : celle des ébionites et celle des nazaréens.

JUDAÏSER v. n. ou intr. (ju-da-i-zé — du lat. *judæus*, juif). Observer quelques pratiques religieuses de la loi judaïque : *Beaucoup de chrétiens de la primitive Eglise* JUDAÏSAIENT, *s'abstenant de la chair de porc et observant le jour du sabbat.*

— Par ext. Interpréter judaïquement les textes, leur donner un sens judaïque : *Il faut entrer dans le sens de celui qui parle; autrement, ce serait* JUDAÏSER *et juger selon la lettre, non selon l'esprit.* (Pougens.)

JUDAÏSME s. m. (ju-da-i-sme — du lat. *judæus*, juif). Religion juive, pratique des prescriptions de la loi juive : *Le* JUDAÏSME *est maintenant, de toutes les religions du monde, celle qui est la plus rarement abjurée, et c'est en partie le fruit des persécutions qu'elle a souffertes.* (Volt.) *Le* JUDAÏSME *était un culte de famille et de tribu.* (Renan.)

— **Encycl.** V. MOSAÏSME.

Judaïsme, le christianisme et l'islamisme (LE DÉVELOPPEMENT DE L'IDÉE RELIGIEUSE DANS LE), par le docteur L. Philipson, traduit de l'allemand par L. Levy-Bing (Paris, 1856). Les religions se meurent, les religions sont mortes. Parmi les hommes qui se sont préoccupés de ce fait important, les uns l'ont accepté comme un heureux résultat du travail de la raison humaine, les autres s'en sont effrayés, s'inquiétant de ce que l'avenir pourrait bien mettre à la place de ces dogmes religieux, qui leur semblent laisser un vide dangereux dans la masse des croyances humaines. Le docteur Philipson ne partage complétement ni l'opinion des premiers ni la crainte des seconds. Pour lui, les religions ne meurent pas, elles se fondent, se transforment. Il entrevoit la religion de l'avenir dans l'épuration des trois grandes religions actuelles, progressivement dégagées de leurs caractères païens. Le but réel de l'humanité, c'est l'*idée religieuse réalisée dans la vie.* Telle est la thèse qu'il a professée en Allemagne et soutenue ensuite dans un ouvrage des plus remarquables. Toutefois, l'on ne saurait trop regretter que des esprits éminents fassent une si grande dépense de logique pour étayer des systèmes où le paradoxe éclate, et où le bon sens fait défaut. Telle est la mode allemande, qui menace de devenir la mode française. Que des fusionnistes malavisés tentent de couler deux ou trois monarchies dans un moule unique, c'est une entreprise bizarre, mais non absolument impossible, car on peut admettre une politique d'équilibre et d'à peu près; mais qu'un philosophe essaye de se faire une philosophie en associant les doctrines contradictoires des divers philosophes, une foi religieuse en greffant les uns

sur les autres des dogmes opposés et également suspects, c'est une illusion qui peut se présenter à la vue d'un philosophe fatigué par l'abus de la contemplation, mais qui ne saurait résister à la clarté du simple bon sens. La religion de l'avenir, si l'avenir devait avoir une religion, la seule religion immuable et définitive serait la religion de la vérité; comment un philosophe peut-il demander la vérité à la combinaison de trois *credo* qu'il juge également faux?

JUDAÏTE s. m. (ju-da-i-te). Hist. Habitant du royaume de Juda; membre de la république juive sous les juges.

— Hist. relig. Membre d'une secte juive qui exista sous Ponce Pilate, et qui refusait l'obéissance à l'autorité romaine.

JUDAS s. m. (ju-da — nom de l'apôtre de Jésus qui trahit son maître). Personne perfide, qui trahit ses amis : *Si la démocratie fourmille de* JUDAS, *il s'y trouve bien davantage encore de saint Pierre.* (Proudh.)

Pour avoir des amis qui sont de vrais *Judas*,
Nenni, nenni, mordié! je ne m'y frotte pas.
BOURSAULT.

— Ouverture pratiquée pour exercer une surveillance sans être vu : *Pratiquer un* JUDAS *dans une porte, dans un plancher. A côté des portes était un* JUDAS *grillé, à demi entr'ouvert sur une allée ténébreuse.* (V. Hugo.)

— Loc. prov. *Baiser de Judas*, Démonstration d'amitié donnée par quelque traître. Se dit par allusion au baiser que Judas donna à Jésus dans le jardin des Oliviers.

— Métrol. anc. Petite monnaie de billon valant trente deniers, et ainsi appelée parce que Judas reçut, pour sa trahison, trente deniers d'argent.

— adj. m. Traître, perfide : *Que voilà qui est scélérat! que cela est* JUDAS! (Mol.)

JUDAS, surnommé **Iscariote**, à cause, dit l'historien Josèphe, qu'il était de la ville de Carioth ou Kerioth, dans la tribu de Juda. Il fut appelé à l'apostolat et chargé de la caisse ou des fonds servant à la dépense commune. Saint Jean assure que c'était un voleur, et affirme même que Jésus le connaissait pour tel; mais il est alors difficile de comprendre pourquoi le maître aurait volontairement choisi ce dépositaire infidèle. Le même évangéliste est seul à faire figurer Judas dans le récit du repas que donnèrent à Jésus Marthe, Marie et Lazare. Il raconte que Marie ayant répandu sur les pieds du Sauveur une livre de parfum très-précieux, Judas s'éleva contre un pareil gaspillage, prétendant qu'il eût été plus sage de vendre ce parfum, qui eût pu rapporter jusqu'à 100 deniers, et de distribuer cet argent aux pauvres. « Non pas, remarque l'écrivain sacré, qu'il s'inquiétât réellement des pauvres, mais parce qu'il voulait s'approprier cette somme à la faveur de son titre de trésorier. »

Mais ce n'est que dans l'histoire de la Passion que Judas figure d'une manière essentielle. Selon les trois premiers évangélistes, Iscariote alla trouver les chefs des prêtres peu de jours avant la dernière pâque de Jésus, et il s'offrit à le leur livrer sans bruit. En retour, ils lui promirent une somme de 30 deniers d'argent (environ 60 francs de notre monnaie). On a naturellement cherché un autre mobile que cet appât si misérable à la trahison de Judas. Saint Luc affirme que le diable entra dans Judas Iscariote; saint Jean n'hésite pas à faire dire à Jésus que Judas était le diable lui-même, ce qui, du reste, ne paraît être qu'une métaphore. En tous cas, les sollicitations du diable sont toujours basées sur un intérêt plus ou moins puissant qui fait défaut ici. Les caïnites trouvèrent une raison brutale, qui ne saurait être goûtée de nos lecteurs; selon eux, Judas était un simple instrument de la Providence, nécessaire à notre rédemption. Aussi avaient-ils pour cet odieux personnage une vénération singulière. (V. CAÏNITE.) Nous nous dispenserons de citer, sur cette question, d'autres opinions plus absurdes encore que celles que nous venons de rapporter.

Le moment approchait; Judas avait tout préparé avec les princes des prêtres, et avait eu même la précaution de leur dire : « Celui que je baiserai, c'est lui, tenez-le bien. » Pendant la cène, raconte saint Matthieu, suivi en cela par saint Marc et saint Jean, Jésus déclara qu'un de ses disciples devait le trahir. « Est-ce moi, maître? demanda Judas. — Tu l'as dit, » répliqua Jésus. Et Judas sortit aussitôt pour aller se mettre à la disposition des ennemis de son maître.

Jésus était avec ses disciples dans le jardin des Oliviers, lorsque Judas arriva, précédant une troupe armée d'épées et de bâtons, et embrassa Jésus en disant : « Je vous salue, maître. » Judas se retira aussitôt. Mais quand il apprit, le lendemain, que son maître avait été condamné à mort, pris d'un remords soudain, il courut auprès des princes des prêtres et leur déclara qu'il avait livré un innocent. Ceux-ci ayant rejeté avec moquerie toute la responsabilité sur lui seul, Judas jeta l'argent dans le temple, puis, poussé par le désespoir, il se pendit. Les *Actes des apôtres* ajoutent que son corps se creva, et que ses entrailles se répandirent à terre. Avec l'argent rendu par Judas, qui, étant l'argent du sang, ne pouvait être déposé dans le trésor du temple, les membres du sanhédrin achetèrent le champ d'un potier pour la sépulture des étrangers, et ce terrain, dit l'évangéliste, est encore nommé la terre de sang, *Haceldama*.

Une tradition qu'on fait remonter jusqu'à Papias nous présente les choses d'une façon différente. Œcumenius a lu dans le livre de ce collecteur de traditions que Judas, exemple vivant du châtiment réservé à l'impiété, était devenu démesurément enflé, et qu'enfin, écrasé par un chariot, son corps s'était crevé et avait laissé sortir tous ses intestins.

Il a existé un Evangile, cité par saint Irénée, saint Epiphane et Théodoret, dont la rédaction était attribuée à Judas Iscariote; ce livre est perdu. Le moyen âge, avec sa fécondité d'imagination habituelle, avait créé sur Judas une foule de légendes, qui ont servi de base à des mystères et à des poëmes de toute espèce; une des plus curieuses lui fait commettre, avant son élection à l'apostolat, une série de crimes épouvantables : parricide, inceste, etc., dont la mort de Jésus est le digne couronnement.

Nous n'avons pas cru nécessaire d'interrompre notre récit à chaque ligne pour montrer les contradictions sans nombre dans lesquelles sont tombés les quatre évangélistes au sujet de Judas. On peut dire que le seul fait sur lequel ils s'accordent, et qui paraît certain, c'est celui de sa trahison, dont le véritable motif est d'ailleurs inconnu. Judas est donc resté à bon droit comme le type et la personnification du traître. Son nom est devenu une des injures les plus atroces qu'il soit possible d'adresser à quelqu'un, et l'on comprend qu'un tel rapprochement soit repoussé avec indignation; mais il est encore mieux de s'en défendre avec esprit, comme dans la petite anecdote suivante. Quelqu'un, qui était roux, entrait dans un salon où se trouvait un jésuite, qui dit à mi-voix à la personne placée à côté de lui : « Cet homme est roux comme Judas. » Ce trait d'érudition intempestive lui coûta cher. Le nouvel arrivé, qui l'avait entendu, lui répliqua aussitôt : « Monsieur, il n'est pas certain que Judas était roux, il est seulement prouvé qu'il était de la compagnie de Jésus. »

En littérature, on fait de fréquentes allusions au traître Judas, à son baiser et aux 30 deniers, prix du sang.

« A la vue de certaines fortunes scandaleuses sur tous les points du globe, ne dirait-on pas que ce sont les 30 *deniers de Judas* qui ont fructifié à travers les siècles? »

Mme SWETCHINE.

« Comme Urbain Grandier se préparait à parler au peuple, l'un des moines s'approcha pour l'exorciser une dernière fois, et il lui jeta sur le visage une telle quantité d'eau bénite, qu'il en fut accablé. A peine remis, le condamné s'apprêtait une seconde fois à parler, quand un autre exorciste vint l'embrasser pour étouffer ses paroles. « Voilà un *baiser de* » *Judas*, » dit le malheureux, comprenant son intention. »

LOUIS FIGUIER.

« Rassurez-vous, bientôt on vous fera justice;
Il faudra bien un jour rappeler nos soldats.
Ce baiser qui des rois consacre l'armistice
N'est entre eux aujourd'hui qu'un *baiser de Judas*.
Vous vengerez un jour la liberté flétrie,
Et quand vous reviendrez de l'Adige ou du Rhin,
Vous aurez droit que la patrie
Vous dresse, à votre tour, un monument d'airain. »
BARTHÉLEMY.

JUDAS MACCHABÉE, grand sacrificateur des Juifs. V. MACCHABÉE.

JUDAS LEVITA, poëte et philosophe juif. V. JUDA-BEN-SAMUEL HA-LEVI.

JUDE (saint), surnommé **Thaddée**, l'un des douze apôtres et l'un de ceux qui sont désignés comme frères de Jésus, ou plutôt cousins, si l'on admet l'explication donnée par ceux qui croient à la virginité de Marie. Il prêcha l'Evangile en Judée, à Samarie, dans l'Idumée, la Syrie, la Mésopotamie, etc. Il fut martyrisé en Perse, suivant Fortunat, en Arménie, suivant d'autres. L'*Epître* qui reste de lui ne fut d'abord pas admise au nombre des Ecritures canoniques; mais son authenticité finit par être reconnue, même par les communions protestantes.

JUDÉE s. f. (ju-dé). Argot. *La petite Judée*, Préfecture de police, sans doute parce qu'elle est située rue de Jérusalem.

— Minér. *Bitume de Judée*, Espèce d'asphalte qui surnage sur les eaux de la mer Morte.

— Bot. *Arbre de Judée*, Nom vulgaire du gaînier, arbre à fleurs rouges, de la famille des légumineuses.

JUDÉE, dénomination par laquelle on désigne quelquefois la totalité de la terre sainte, mais plus particulièrement appliquée, depuis le retour de la captivité de Babylone, à la partie méridionale de la Palestine qu'avaient occupée les tribus de Juda et de Benjamin. Au surplus, les limites du pays désigné par ce nom varièrent souvent. Ainsi, à l'époque d'Hérode, la Judée proprement dite comprenait le territoire occupé précédemment par les tribus de Dan, de Benjamin, de Juda et de Siméon, en y joignant le pays des Philistins sur la côte, et au S. l'Idumée. Après la mort d'Hérode, elle passa, augmentée de la Samarie, à son fils aîné Archéloüs, mais fut réunie, l'an 6, à l'empire romain et gouvernée par des procurateurs placés sous l'autorité supérieure du gouverneur de Syrie. L'un de ces procurateurs fut Ponce Pilate. Caligula, l'an 37 de notre ère, la donna, avec la Palestine, à Hérode Agrippa; l'an 44, après la mort de ce prince, elle fit retour à l'empire et n'en fut plus séparée. Après la prise de la Palestine par Titus (71), elle fut partagée en dix tribus ou *toparchies* : Jéricho, Emmaüs, Lydda, Joppé, Acrabatène, Gophnitique, Thamnitique, Bethleptéphène, Oriné (où était Jérusalem), Herodium avec une ville du même nom. Lorsque Constantin réorganisa les provinces de l'empire, la Judée forma, avec la Samarie, la province de Palestine Ire, avec la ville de Césarée pour métropole.

Judée et de la ruine de Jérusalem (HISTOIRE DE LA DOMINATION EN), par M. J. Salvador (Paris, 1846, 2 vol. in-8°). Le même sujet avait été traité par deux grands historiens, Josèphe et Tacite; Josèphe, hésitant entre les souvenirs de son origine et ses nouvelles attaches, fut bien posé peut-être pour juger les événements avec impartialité, mais manqua trop complétement de la qualité qui pourrait animer son récit : la passion. Quant à Tacite, outre qu'il connaît mal les Juifs et les juge avec ce mépris naturel à un orgueilleux Romain, la partie essentielle de son récit, la catastrophe suprême, n'a pas été racontée dans son livre ou ne nous est point parvenue. Il y avait donc une place pour un nouveau récit de ces dramatiques événements, et M. Salvador a su la prendre avec une incontestable habileté. Les deux passions qui animent son beau livre et lui donnent un poignant intérêt sont le respect dû aux vaincus et l'amour ardent qu'il professe pour ses coreligionnaires. Grâce à cet amour, il arrive à peindre l'héroïsme et les malheurs de ses compatriotes avec une émotion saisissante, mais il se laisse entraîner à leur promettre des destinées qui ne sauraient plus leur être réservées. »

Nous ne reviendrons pas sur ces événements qui sont dans la mémoire de tout le monde, et auxquels M. Salvador a su prêter un nouvel intérêt. Ce qu'il nous importe de signaler, c'est la philosophie, fausse peut-être, en tout cas pleine de grandeur et de conviction, que l'auteur a voulu tirer de son récit. Il montre les vaincus supérieurs aux vainqueurs par l'idée qui les a fait vivre et qui doit survivre à toutes les tempêtes et à toutes les révolutions. Le coup qui, par la main de Titus, a abattu la nation juive a fait de ce grand peuple deux tronçons : l'un, plus fidèle, qui s'est obstiné dans la foi de ses pères, l'autre, plus habile, qui a plié, en partie, sous le joug des Romains, mais a fini par les dompter : c'est le peuple chrétien. L'hébraïsme chrétien a le présent; à l'hébraïsme juif appartient l'avenir, et, au temple deux fois détruit, succédera un troisième temple, autour duquel se grouperont tous les peuples de la terre.

Nous ne nions pas ce que de pareilles théories, inspirées par un patriotisme exalté, peuvent avoir de séduisant pour ceux qui les émettent; mais nous ne pouvons dissimuler ce qu'elles ont de dangereux. Promettre aux juifs l'empire religieux du monde, c'est travailler à perpétuer sur la terre des divisions qui ont duré trop longtemps, et éloigner cet avenir prochain, selon nous, où l'on ne connaîtra plus ici-bas de juifs, de chrétiens ni de musulmans, mais seulement des citoyens.

JUDELLE s. f. (ju-dè-le). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de foulque.

JUDENBURG, en latin *Idunum*, ville de l'empire d'Autriche, dans la Styrie, ancien chef-lieu de cercle, sur la rive droite de la Muhr, à 80 kilom. N.-O. de Grætz; 2,000 hab. Gymnase de bénédictins; fabrication de vitriol. Le cercle de Judenburg a été compris dans celui de Brück.

JUDÉO-CHRÉTIEN, IENNE adj. (ju-dé-o-kré-tiain). Hist. relig. Qui a rapport au judéo-christianisme : *Pratiques* JUDÉO-CHRÉTIENNES.

— Substantiv. Partisan du judéo-christianisme.

JUDÉO-CHRISTIANISME s. m. (ju-dé-o-kri-sti-a-ni-sme). Hist. relig. Doctrine professée dans les premiers temps du christianisme, et d'après laquelle l'initiation au judaïsme était nécessaire pour entrer dans l'Eglise de Jésus-Christ.

— **Encycl.** Il est difficile d'établir d'une manière précise et incontestable les sentiments de Jésus vis-à-vis de la loi mosaïque; les documents sont trop rares et les paroles que nous possédons de lui sur ce sujet sont trop souvent contradictoires à cet égard. Il est bien vrai que la doctrine qui subordonne le mérite de l'œuvre aux dispositions de l'individu et qui se résume tout entière dans l'amour de Dieu et du prochain porte en germe les principes les plus larges et devait infailliblement briser un jour toutes les entraves du particularisme; mais la question est de savoir si Jésus a tiré lui-même cette conséquence. Quoi qu'il en soit, il est certain que les premiers disciples ne la soupçonnèrent seulement pas. Lorsque Jésus est mort sur la croix, les disciples, découragés, s'écrient : « Nous espérions que ce serait lui qui délivrerait Israël! » D'après les mêmes traditions, qui reflètent du moins les idées du temps, si elles ne rapportent pas des faits historiques, les apôtres demandent à Jésus ressuscité en quel temps il rétablira le royaume d'Israël.

Tous ces faits montrent jusqu'à l'évidence que les premiers chrétiens, qui s'étaient recrutés parmi les Juifs, n'entendirent pas abandonner leur ancienne religion et qu'ils en restèrent, au contraire, des sectateurs fervents. C'est pour cela qu'on les appelle du nom de *judéo-chrétiens*. Ils formaient une secte du judaïsme dont les membres professaient que Jésus est véritablement le Messie annoncé par les prophètes, mais ne voulaient pas pour cela rompre avec le culte ni avec les institutions nationales. Comme le Christ, ils se soumettaient à la loi de Moïse, ils en pratiquaient toutes les prescriptions. D'après le livre des *Actes des apôtres*, ils étaient constamment dans le temple, louant et bénissant Dieu.

Pierre et Jean montaient régulièrement au temple à l'heure ordinaire de la prière. Les Juifs qui se posent en adversaires vis-à-vis des premiers chrétiens ne les traitent jamais d'apostats, mais seulement d'hérétiques. Longtemps ils restent dans des rapports de bienveillance avec les pharisiens, et, quand la séparation s'accomplit, c'est sur un seul point qu'ils sont divisés. Dans les *Recognitions clémentines*, qui sont l'œuvre du parti judéo-chrétien, Pierre rend parfaitement compte de cette situation : « Entre nous, qui croyons à Jésus et les Juifs qui n'y croient pas, il semble n'y avoir d'autre différence que de savoir si ce Jésus est le prophète que Moïse a prédit. » Et, plus loin, il ajoute : « Les Juifs ont erré au sujet du premier avénement du Seigneur : c'est là le seul point en discussion entre eux et nous. » Enfin, pour couronner tous ces témoignages, Eusèbe nous apprend que l'Eglise de Jérusalem, jusqu'au temps de la ruine de la nationalité politique des Juifs sous Adrien, c'est-à-dire jusqu'à l'année 135, se composa exclusivement de fidèles soumis à la loi de Moïse, et n'eut que des évêques circoncis. Pour les disciples de Jérusalem, le Christ était donc le Messie, le plus grand des prophètes, et le christianisme n'était ni une révolution radicale ni une religion nouvelle.

Le *judéo-christianisme* restait donc, par essence, une religion nationale, et il est permis de se demander ce que serait devenu le christianisme s'il ne s'était pas élevé au-dessus de cette conception. Sans doute, il aurait disparu obscurément, comme l'essénisme avec lequel il a beaucoup d'affinité; mais l'hellénisme d'Etienne, et, plus tard, la prédication de Paul élargirent le cercle des idées chrétiennes. Les judéo-chrétiens ne reçurent pas sans surprise la nouvelle que Paul allait de ville en ville, annonçant la déchéance de la loi mosaïque et appelant tous les hommes à la communion de Jésus-Christ, en qui il n'y a ni Juif, ni Grec, ni circoncis, ni incirconcis. Effrayés par ces idées si opposées aux vues de l'Eglise mère, ils envoyèrent des députés à Antioche, que Paul avait prise pour centre de sa mission, avec ordre d'enseigner qu'on ne pouvait être sauvé, si l'on n'était circoncis selon l'institution de Moïse et si l'on n'observait toute la loi. En entendant leur parole, les ethnico-chrétiens s'émurent : on ne leur avait jamais dit auparavant qu'il fallût se faire Israélite pour avoir part aux félicités de la vie éternelle! Paul, en présence du danger qui menaçait son œuvre, combattit résolûment ces intrus, ces faux frères qui étaient plutôt des Juifs déguisés que des disciples du Christ. Mais, comme il y avait dans les esprits beaucoup d'incertitude et de trouble, Paul se rendit à Jérusalem pour avoir une explication avec les autres apôtres. La discussion porta, comme à Antioche, sur la circoncision. Paul avait amené avec lui Tite, un chrétien non circoncis, afin de porter la question sur un terrain pratique et de la trancher définitivement par un fait. La lutte fut vive; la communauté tout entière se demandait comment, sans la marque de la circoncision qui devait distinguer toute la postérité d'Abraham, on pouvait avoir part aux promesses faites à Abraham; mais les efforts de Paul triomphèrent de toutes les résistances. Tite fut dispensé de la circoncision. Mais ce fut de leur part une simple tolérance, et, tout en promettant d'introduire dans l'Eglise des incirconcis, ils restèrent fidèles à leur doctrine. A leurs yeux, le christianisme de Paul n'était qu'un minimum de christianisme. Ils le supportaient, dans l'espoir qu'il amènerait plus tard un plus grand bien, mais ils ne s'y associaient pas franchement. De nouvelles discussions étaient inévitables.

Pierre, qui se trouvait à Antioche après le compromis de Jérusalem, ne fit pas difficulté de se mêler fraternellement aux incirconcis. Quand on connut sa conduite à Jérusalem, ce fut presque un scandale. Jacques lui envoya aussitôt des hommes pour le ramener à des doctrines plus orthodoxes; Pierre, craignant les circoncis, se sépara des ethnico-chrétiens, et les autres Juifs, Barnabas lui-même, suivirent son exemple. Paul accourut au secours de son Evangile, plus gravement menacé que jamais, et il résista en face à Pierre, quoique celui-ci passât pour une des colonnes de l'Eglise. On ne sait si Pierre se rendit aux observations de son collègue; mais

il est permis de supposer le contraire, d'après l'antipathie qui s'attacha dans la suite au nom et à la doctrine de Paul.

C'est après le conflit d'Antioche que les judéo-chrétiens organisèrent contre le paulinisme une véritable contre-mission ; de tous les côtés on essaya de paralyser ses efforts et de ramener à l'Evangile des judaïsants ceux que les prédications de l'Apôtre des gentils avaient gagnés. Partout on lança sur ses pas des hommes qui le décriaient dans les Eglises qu'il avait fondées, et, s'appuyant sur des lettres de recommandation émanées probablement des apôtres de Jérusalem, imposaient aux fidèles, comme condition de salut, la circoncision, et, en général, l'observation des prescriptions de la loi mosaïque. La lutte, commencée en Achaïe, se poursuivit à Corinthe, et, malgré toute l'activité et tout le zèle de Paul, il semble que le parti de Pierre l'emporta au moins dans cette dernière ville. Quand Paul revint à Jérusalem, il fut reçu par les judéo-chrétiens comme un apostat et l'exaltation fut si vive qu'on dut l'arrêter pour le soustraire à la populace. A sa mort, le *judéo-christianisme* demeura victorieux. Cependant, une tendance conciliatrice entre les deux partis se fit jour peu à peu : le livre des *Actes* en est une preuve ; mais Paul fut longtemps l'objet d'une sorte de défaveur. Quand le christianisme s'étendit et que le nombre de ses sectateurs se fut accru, les judéo-chrétiens, à leur tour, furent d'abord tolérés, puis condamnés comme hérétiques sous le nom d'*ébionites* et de *nazaréens*. Ils s'éteignirent dans les sectes obscures des cœlicoles et des hypsistariens.

JUDEX (Matthieu), théologien protestant, né à Dippolswald (Misnie) en 1528 suivant Bayle, en 1518 suivant la *Biographie universelle*, mort à Rostock en 1564. Il fit ses études à Dresde, à Wittemberg et à Magdebourg, où il arriva « couvert de gale et sans argent. » Il dut chanter de porte en porte afin d'obtenir quelques secours ; mais il ne tarda pas à être placé comme précepteur chez un avocat, qui l'envoya avec son fils à Wittemberg, en 1546. Il prit son grade de maître ès arts dans cette université et retourna à Magdebourg, où il fut nommé professeur et prédicateur de l'église de Saint-Ulrich. En 1560, il fut appelé comme professeur de théologie à l'université d'Iéna. Ses opinions théologiques lui firent des ennemis qui le dépouillèrent de sa place ; il se retira d'abord à Magdebourg, puis à Wismar ; élu, deux ans après, pasteur à Rostock, il tomba malade et mourut en arrivant à son nouveau poste. « Ce fut, dit Bayle, un homme de bonnes mœurs, laborieux, zélé, docte et qui composa beaucoup de livres. » On a de lui : *De typographiæ inventione et de prætorum legitima inspectione libellus brevis et utilis* (Copenhague, 1566, in-8°), ouvrage très-rare, recueilli par Wolff dans les *Monumenta typographiæ* (t. Ier, p. 72-170). Judex prit une large part à la composition des deux premières centuries de Magdebourg. Il était musicien, s'entendait fort bien en mathématiques, connaissait passablement l'astrologie et composait des vers en latin et en grec.

JUDICA s. m. (ju-di-ka). Liturg. Nom donné au dimanche de la Passion, à cause du premier mot de l'introït qu'on chante à la messe du jour : JUDICA *me, Domine*, etc.

JUDICAËL Ier, roi de Bretagne, mort en 658. Dépouillé de l'héritage de son père, Joël III, par son frère Salomon ou Gazlun II, il se retira dans le monastère de Gael. A la mort de Salomon, vers 632, les populations de l'Armorique appelèrent à leur tête Judicaël, qui quitta le cloître et prit le titre de roi. D'après dom Bouquet, il eut, en 636, une entrevue avec saint Eloi, que lui avait envoyé Dagobert pour demander réparation des ravages causés par les Bretons sur les terres de France. Deux ans plus tard, ce roi abdiqua en faveur de son fils Alaüs II et alla terminer sa vie dans un couvent.

JUDICAËL II, comte de Rennes, mort en 907. Il succéda à son père Guiraud en 877, entra à maintes reprises en hostilité avec Alaüs III, comte de Vannes, et finit par s'allier avec lui pour combattre les Normands qui ravageaient la Bretagne. Les Normands furent vaincus, mais Judicaël perdit la vie en les poursuivant.

JUDICANDE s. m. (ju-di-kan-de — du lat. *judicandus*, devant être jugé). Gramm. Sujet de la proposition, selon Domergue.

JUDICAT s. m. (ju-di-ka — du lat. *judicatus*, jugé). Gramm. Attribut de la proposition, selon Domergue.

JUDICATEUR s. m. (ju-di-ka-teur — du lat. *judicare*, juger). Gramm. Selon Domergue, Verbe substantif *être*, mot qui exprime le jugement.

JUDICATIF, IVE adj. (ju-di-ka-tiff, i-ve — du lat. *judicatus*, jugé). Gramm. S'est dit quelquefois pour *indicatif : Mode* JUDICATIF. *L'inflexion* JUDICATIVE *indique que l'union ou la non-union des deux idées que nous présentons est l'objet d'un jugement, c'est-à-dire d'une décision ou d'une opinion.* (Michel.)

JUDICATION s. f. (ju-di-ka-si-on — lat. *judicatio ;* de *judicare*, juger). Philos. Action de former un jugement. ‖ Peu usité.

JUDICATOIRE s. m. (ju-di-ka-toi-re — du lat. *judicare*, juger). Pratiq. anc. Jugement. ‖ Objet décidé par jugement. ‖ Ce qui met à même de prononcer un jugement.

JUDICATUM SOLVI loc. adj. (ju-di-katomm-sol-vi — du lat. *judicatum*, chose jugée ; *solvi*, être payé). Jurispr. Usité seulement dans l'expression *Caution judicatum solvi*, Caution exigée d'un étranger qui plaide en France contre un Français, pour assurer le payement des frais, dans le cas où l'étranger serait condamné à les payer.

JUDICATURE s. f. (ju-di-ka-tu-re — du lat. *judicaturus*, devant juger). Condition et profession des personnes chargées de rendre la justice : *Exercer la* JUDICATURE. *La* JUDICATURE *est une espèce de sacerdoce où il n'est pas permis de s'engager sans l'ordre du ciel.* (Fléch.) *La* JUDICATURE *était anciennement l'aristocratie du peuple.* (De Rémusat.) ‖ Juridiction, tribunal : *En Angleterre, la cour des lords est la suprême* JUDICATURE *du pays.* (Ledru-Rollin.)

— Hist. Dignité de juge chez les Hébreux. ‖ Pouvoir souverain des juges : *La* JUDICATURE *finit après Samuel.*

JUDICIAIRE adj. (ju-di-si-è-re — du lat. *judicium*, jugement). Qui a rapport à l'administration de la justice : *Autorité* JUDICIAIRE. *Pouvoir* JUDICIAIRE. *Formes* JUDICIAIRES. *Toutes les pages de notre histoire sont ensanglantées, ou par des massacres religieux, ou par des assassinats* JUDICIAIRES. (Mme de Staël.) *Il n'y a de nations politiquement libres que celles qui participent sans relâche et au pouvoir législatif et au pouvoir* JUDICIAIRE. (Royer-Collard.) *Les statistiques* JUDICIAIRES *constatent que ce sont surtout les illettrés qui alimentent nos échafauds.* (L. Jourdan). ‖ Fait par autorité de justice : *Enquête* JUDICIAIRE. *Vente* JUDICIAIRE. *Poursuites* JUDICIAIRES. *Condamnation* JUDICIAIRE.

— *Acte judiciaire*, Acte fait en présence du juge et sous sa surveillance.

— Cout. anc. *Bail judiciaire*, Bail fait à la poursuite du commissaire aux saisies réelles, lorsqu'un héritage était saisi réellement. ‖ *Fermier judiciaire*, Celui qui prenait à ferme un pareil héritage.

— Hist. *Combat judiciaire*, Combat entre les parties d'un procès criminel, pour faire décider par la victoire d'un des deux champions de la justice de sa cause : *L'usage des* COMBATS JUDICIAIRES *devint plus fréquent sous la troisième race.* (Montesq.)

— Philos. Qui a rapport au jugement, à la faculté de juger : *Pour avoir commencé tard à mettre en exercice ma faculté* JUDICIAIRE, *je n'ai pas trouvé qu'elle eût perdu sa vigueur.* (J.-J. Rouss.)

— Rhétor. Se dit d'un genre d'éloquence, de littérature, qui a pour but l'attaque et la défense : *Les mémoires de Beaumarchais resteront comme le chef-d'œuvre de la* LITTÉRATURE JUDICIAIRE. (Lerminier.)

— Astrol. *Astrologie judiciaire*, Partie de l'astrologie qui avait pour but de connaître l'avenir par l'étude des positions relatives des astres : *L'*ASTROLOGIE JUDICIAIRE *est un charlatanisme très-ridicule.* (Volt.) *Les Chinois ont toujours joint les erreurs de l'*ASTROLOGIE JUDICIAIRE *aux vraies connaissances célestes.* (Volt.)

— s. f. Jugement, faculté intellectuelle de juger : *L'habitude de plaider alternativement le pour et le contre, le faux et le vrai, fausse leur* JUDICIAIRE. (Cormen.)

— Encycl. Rhét. *Eloquence judiciaire* ou *Eloquence du barreau.* Au mot BARREAU, nous n'avons fait que toucher en passant à la question dont nous allons présenter ici les développements, et que nous n'avions envisagée que sous le côté historique et pour ainsi dire personnel. Notre objectif était l'avocat même ; nous allons maintenant étudier le genre d'éloquence auquel l'institution du barreau a donné naissance.

Sous le nom d'*éloquence judiciaire* ou *du barreau* on comprend, non-seulement les plaidoyers défensifs, mais aussi les plaidoyers offensifs et les actes d'accusation, les mémoires, les consultations, les mercuriales, les harangues d'ouverture ou d'installation, en un mot tous les discours prononcés par les magistrats et par les avocats.

L'usage d'emprunter la voix d'un homme plus instruit que soi-même pour la défense de ses intérêts remonte à la plus haute antiquité, et à dû s'établir dès que la raison et la justice ont pu se faire entendre. Mais cette institution, si respectable qu'elle soit, est entachée d'un vice originel qui a engendré tous les défauts que l'on reproche à l'*éloquence judiciaire*. Si le plaideur était son propre interprète, son avocat, il exposerait les faits avec une simplicité et un accent de conviction qui produiraient beaucoup plus d'effet que les phrases aussi creuses que sonores que débite souvent un avocat, obligé de s'émouvoir par procuration. Aussi ce dernier a-t-il besoin, pour remplir son office avec bienséance, avec force et dignité, d'un tact exquis et d'un rare talent, et quand ces qualités lui font défaut, il ne sait plus mettre à la place de la véritable éloquence qu'une déclamation factice, ridicule par l'abus de l'esprit et la pompe exagérée du style, quand elle ne devient point coupable par ses artifices ou ses excès.

Aussi, pourrait-on douter qu'il y ait une véritable *éloquence judiciaire*, car la première condition de l'orateur est cette intime conviction de la vérité et du droit que ne comporte pas toujours la défense des intérêts privés. Il est malheureusement trop certain qu'on n'entend souvent au barreau qu'un langage de convention, qu'on n'y constate qu'une ardeur et un entraînement artificiels, une inspiration qui n'a point sa source dans une conviction profonde, mais dans un sentiment passager d'amour-propre dont la satisfaction se propose le gain d'une cause. Cicéron ne craint pas de dire, en parlant de ses plaidoyers : *Errat vehementer, si quis in orationibus nostris, quas in judiciis habuimus, auctoritates nostras consignatas se habere arbitratur. Omnes enim illæ orationes causarum et temporum sunt, non hominum ipsorum ac patronorum.* Et c'est encore Cicéron qui nous apprend « qu'Antoine n'écrivait pas ses discours, afin que, si on venait lui opposer ses propres paroles, il pût à son tour les nier. » Certes, lorsqu'un homme ne croit lui-même ni à l'autorité de ses paroles ni à la vérité de ses pensées, il nous semble bien difficile que l'éloquence jaillisse de ses lèvres, si l'éloquence vient avant tout du cœur, comme l'a dit Quintilien : *Pectus est quod disertos facit ;* et cela justifierait jusqu'à un certain point les préventions qu'a rencontrées de tout temps l'*éloquence judiciaire*. Heureusement elle ne se meut pas toujours dans ce cercle étroit ; parfois, souvent même son horizon s'agrandit, ses inspirations s'éveillent d'elles-mêmes, son génie s'élève et s'enflamme : c'est lorsque les droits de la justice et de la morale, ouvertement menacés, permettent à l'avocat de s'identifier avec sa cause elle-même, qui devient alors celle de l'humanité ; c'est lorsque le faible est près de succomber sous l'oppression du fort ; c'est lorsqu'il s'agit d'arracher un innocent, que les apparences accusent, à l'ignominie d'une condamnation injuste ; c'est encore lorsque l'avocat dévoue son talent à la démonstration d'une grande et fatale erreur, comme lorsque Loyseau de Mauléon plaide pour la réhabilitation de la mémoire de Calas, et le comte de Lally-Tollendal pour celle de son malheureux père. Dans ces circonstances, et bien d'autres encore, la conviction qui remplit l'âme de l'avocat éclate à chacune de ses paroles et passe irrésistiblement dans l'esprit des juges. Cette conviction, l'avocat lui-même la reçoit de son client. Un jour, Démosthène fut visité par un Athénien qui lui demanda le secours de sa voix puissante pour obtenir justice du peuple. L'illustre orateur refusa d'abord de croire à la vérité de sa plainte, à cause du ton incertain, presque indifférent de cet homme. Celui-ci aussitôt de s'écrier, et alors, son émotion imprimant à son discours un air de sincérité, de candeur qui n'appartient qu'à la vérité, Démosthène se chargea de sa cause et la gagna. C'est qu'en effet le sentiment du droit prête au langage une puissance merveilleuse, et c'est pourquoi l'avocat qui est connu pour ne dévouer son talent qu'à la défense des causes justes et des intérets légitimes exerce dans le monde une espèce de sacerdoce ; sa voix retentit comme celle d'un oracle dans le sanctuaire de la justice.

La première qualité de l'*éloquence judiciaire* est de se présenter sous une forme claire et précise, de se distinguer par la propriété des expressions, qualités qui s'allient merveilleusement à une argumentation serrée et vigoureuse. Dans un sujet aride, l'imagination peut se permettre quelques mouvements, quelques appels même à la passion, mais cette liberté exige la plus grande réserve.

En Grèce, pays de libre parole, l'*éloquence judiciaire* remonte aux siècles les plus reculés, et l'on en trouve l'indication évidente chez Homère. Mais il faut venir jusqu'au siècle de Périclès, et dans la ville d'Athènes, pour en étudier le développement. Périclès lui-même défendit plusieurs personnages, entre autres Aspasie. De son temps, ou du moins peu après lui, Critias, Cléon, Aristophron et d'autres encore se présentèrent devant les tribunaux, soit pour défendre, soit pour accuser. Antiphon fut le premier qui se fit payer par ses clients et qui vendit des discours. Isocrate, qui vint après lui, était d'une timidité telle qu'il ne put parler ni sur l'agora ni devant les juges ; il écrivait ses plaidoyers et les faisait prononcer par d'autres citoyens. On sait que les leçons de cet orateur, non moins que ses écrits, exercèrent une grande influence sur les progrès du style et de la composition oratoire. Isée, le maître de Démosthène, se distingua par la vigueur de son argumentation et la gravité de son langage ; Lysias, par la grâce des détails, par la délicatesse et l'harmonie du langage ; Lycurgue, par la simplicité et la véhémence. Hypéride écrivit des discours pour ceux qui ne savaient pas les composer eux-mêmes. Cependant, il porta plusieurs fois la parole devant les tribunaux, et la manière dont il défendit Phryné est restée justement célèbre.

Au nombre des plus illustres orateurs grecs dans le genre *judiciaire* se place Eschine, si connu par sa lutte contre Démosthène ; mais celui-ci, qui fut le plus grand orateur politique de la Grèce, surpassa aussi tous ses rivaux dans l'*éloquence judiciaire*. C'est même dans ce genre qu'il débuta, en plaidant contre ses tuteurs. Son fameux *Discours sur la couronne*, que les juges les plus habiles s'accordent à regarder comme le chef-d'œuvre de l'art oratoire, est tout aussi bien un plaidoyer pour sa propre défense qu'une harangue politique.

Après Démosthène et l'envahissement de la Grèce par les souverains de la Macédoine, l'*éloquence judiciaire*, comme l'éloquence politique, fut loin d'atteindre la même hauteur que dans les siècles de liberté, et, à partir de Démétrius de Phalère, les œuvres qu'elle a pu produire, et qui ne nous sont point parvenues, n'ont guère éveillé l'enthousiasme de l'antiquité.

Chez les Romains, les lois, connues d'abord seulement des patriciens, et écrites en formules secrètes, ne permirent pas, dans les premiers siècles, le développement de l'*éloquence judiciaire*. Cependant le greffier Flavius ayant révélé les formules et les divers sens qu'y attachaient les jurisconsultes, on vit un plébéien devenu grand pontife, Tiberius Coruncanius, inaugurer l'usage des consultations publiques.

Les orateurs ne tardèrent pas à se multiplier au barreau. Les patrons se faisaient un point d'honneur de défendre leurs clients. L'art oratoire compta des hommes remarquables, parmi lesquels nous devons citer Cornelius Scipion, Cornelius Cethegus, et surtout Caton. Alors les Grecs Carniade, Aristolaüs et Diogène vinrent faire admirer à Rome la facilité et l'éclat de leur parole. L'imitation de l'éloquence grecque s'allia ensuite au génie romain et souvent le domina. De cette alliance naquirent un grand nombre d'orateurs, dont les plus illustres furent Crassus, Cotta, Hortensius, et enfin le plus grand de tous, Cicéron, qui laissa si loin derrière lui ses prédécesseurs, et dont les plaidoyers, au point de vue *judiciaire*, redoutent à peine la comparaison avec ceux de Démosthène. Les orateurs qui vinrent après Cicéron restèrent bien loin de son talent. Nous citerons néanmoins Messala, Pollion, Domitius Afer, Maternus, Tacite et Pline le Jeune.

Si de Rome nous passons en Gaule, nous y trouvons de célèbres écoles d'éloquence à Lyon, à Marseille, à Arles, à Autun, à Bordeaux ; mais ces écoles, ainsi que les orateurs qui en sortaient, disparurent sous l'invasion des barbares.

Il faut arriver jusqu'à Philippe le Bel pour voir renaître le barreau ; malheureusement les traditions de l'art oratoire ne se retrouvèrent pas chez les avocats. Les érudits peuvent s'en convaincre en parcourant les œuvres plus ou moins informes de Jean Charlier de Gerson, de l'abbé de Saint-Fiacre, de Juvénal des Ursins, de Pierre Lizet, du sire de Vieilleville, de Pierre Pithou, d'Etienne Pasquier, d'Anne Robert, de Louis Servin, de Claude Tapilly, de Gaultier, de Sébastien Rouillard, etc. Les hommes de goût ne trouveront à cette époque rien qui soit digne de fixer leurs regards en fait d'*éloquence judiciaire*. Diffus et interminables dans leurs discours, même au temps de la Renaissance, les avocats se faisaient gloire de surcharger leurs plaidoyers d'une érudition déplacée et de citations souvent ridicules, empruntées aux auteurs anciens. Cette manie grotesque de mettre en scène Hector, Annibal, Scipion, Léonidas, Fabricius, Achille, *e tutti quanti*, à propos d'une borne, d'une haie, d'un mur mitoyen, se maintint contre toutes les attaques du bon sens et de l'esprit jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Au reste, les orateurs romains de la décadence en avaient déjà donné l'exemple, et le poëte Lucilius leur avait reproché ces excursions sur le domaine historique dans une piquante épigramme : « On m'a volé un cochon, une génisse, une chèvre, et, à ce sujet, je t'ai donné une petite somme, Ménéclès. Aucun démêlé ne s'est élevé entre Othryade et moi, et je n'accuse pas du larcin les héros des Thermopyles. C'est contre Eutychide que je plaide, en sorte que je ne sais ce que font ici Xerxès et les Spartiates. Mais, au nom de la loi, ne perds pas de vue mon affaire, ou je crierai bien haut : « Ménéclès parle d'une façon et « mon cochon d'une autre. »

C'est cette épigramme que Martial paraît avoir reproduite dans la suivante, traduite ainsi par Laharpe :

> On m'a volé ; j'en demande raison
> A mon voisin, et je l'ai mis en cause
> Pour trois chevreaux, et non pour autre chose.
> Il ne s'agit de fer ni de poison.
> Et toi, tu viens d'une voix emphatique
> Parler ici de la guerre punique,
> Et d'Annibal et de nos vieux héros,
> Des triumvirs, de leurs combats funestes.
> Eh ! laisse là ces grands mots, ces grands gestes ;
> Ami, de grâce, un mot de mes chevreaux.

On n'a peut-être jamais mieux raillé ce travers ridicule que ne le fit un jour un avocat en pleine audience. Comme le défenseur de la partie adverse s'escrimait en érudition, citait Hector, Priam, Hécube, Andromaque, et le Simoïs et le Scamandre, il arrêta le savant orateur sur ce dernier mot, et, avec le plus beau sang-froid : « Je ferai observer à la cour, dit-il, que ma partie ne s'appelle pas Scamandre, mais bien Michaux. »

En dépit de toutes les épigrammes, l'érudition pédantesque se maintint au barreau, comme nous venons de le dire, jusqu'au milieu du XVIIe siècle, et même encore au delà, jusqu'à ce que Racine lui eût porté le dernier

coup de grâce, dans ce chef-d'œuvre qui s'appelle les *Plaideurs*. Cette fois, elle ne s'en releva pas; l'éloquence de Petit-Jean et de l'Intimé la coucha pour jamais dans le tombeau. Rappelons ici les principaux traits de cette scène, qui ne redoute point la comparaison avec les plus comiques de Molière, et où l'Intimé plaide la défense du chien Citron, cité à comparaître devant le juge Dandin, sous la grave inculpation d'avoir étranglé un chapon du Maine, avec cette circonstance aggravante de l'avoir mangé, tout ou partie :

PETIT-JEAN.

Messieurs, quand je regarde avec exactitude
L'inconstance du monde et sa vicissitude;
Lorsque je vois, parmi tant d'hommes différents,
Pas une étoile fixe, et tant d'astres errants;
Quand je vois les Césars, quand je vois leur fortune,
Quand je vois le soleil et quand je vois la lune...

C'est maintenant au tour de l'Intimé; Dandin, effrayé de la harangue qu'il vient d'entendre, lui demande :

. . . Serez-vous long, avocat? dites-moi.

L'INTIMÉ.

Je ne réponds de rien.

DANDIN.

Il est de bonne foi.

L'INTIMÉ.

Messieurs, tout ce qui peut étonner un coupable,
Tout ce que les mortels ont de plus redoutable,
Semble s'être assemblé contre nous par hasard,
Je veux dire la brigue et l'éloquence. Car
D'un côté le crédit du défunt m'épouvante;
Et, de l'autre côté, l'éloquence éclatante
De maître Petit-Jean m'éblouit.....
. . . . Mais quelque défiance
Que nous doivent donner la susdite éloquence
Et le susdit crédit; ce néanmoins, messieurs,
L'ancre de vos bontés nous rassure. D'ailleurs,
Devant le grand Dandin l'innocence est hardie;
Oui, devant ce Caton de basse Normandie,
Ce soleil d'équité qui n'est jamais terni :
Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni.

DANDIN.

Vraiment! il plaide bien.

L'INTIMÉ.

Sans craindre aucune chose,
Je prends donc la parole, et je viens à ma cause.
Aristote, *primo, peri Politicon*,
Dit fort bien.....

DANDIN.

Avocat, il s'agit d'un chapon,
Et non point d'Aristote et de sa *Politique*.

L'INTIMÉ.

Oui, mais l'autorité du Péripatétique
Prouverait que le bien, que le mal...

DANDIN.

Je prétends
Qu'Aristote n'a point d'autorité céans,
Au fait.

L'INTIMÉ.

Pausanias en ses *Corinthiaques*...

DANDIN.

Au fait.

L'INTIMÉ.

Rebuffe...

DANDIN.

Au fait, vous dis-je.

L'INTIMÉ.

Le grand Jacques...

DANDIN.

Au fait, au fait, au fait.

L'INTIMÉ.

Hermenopul, *in Prompt*...

DANDIN.

Oh! je te vais juger.

Ecoutons, maintenant, l'Intimé exposer cette cause importante avec toute la gravité d'un avocat retors qui ne dédaigne pas la hâblerie gasconne.

Qu'arrive-t-il, messieurs! On vient. Comment vient-[on?
On poursuit ma partie. On force une maison.
Quelle maison? Maison de notre propre juge!
On brise le cellier qui nous sert de refuge;
De vols, de brigandage on nous déclare auteur!
On nous traîne, on nous livre à notre accusateur,
A maître Petit-Jean, messieurs. Je vous atteste :
Qui ne sait que la loi *Si quis canis*, Digeste,
De vi, paragrapho, messieurs... *Caponibus*,
Est manifestement contraire à cet abus?
Et quand il serait vrai que Citron, ma partie,
Aurait mangé le tout, messieurs, ou bien partie
Dudit chapon : qu'on mette en compensation
Ce que nous avons fait avant cette action.
Quand ma partie a-t-elle été réprimandée?
Par qui notre maison a-t-elle été gardée?
Quand avons-nous manqué d'aboyer au larron?
Témoin trois procureurs, dont icelui Citron
A déchiré la robe. On en verra les pièces.
Pour nous justifier, voulez-vous d'autres pièces?...

DANDIN.

. . . . Reposez-vous,
Et concluez.

L'INTIMÉ.

Puis donc qu'on nous permet de prendre
Haleine, et que l'on nous défend de nous étendre,
Je vais, sans rien omettre et sans prévariquer,
Compendieusement énoncer, expliquer,
Exposer à vos yeux l'idée universelle
De ma cause et des faits renfermés en icelle.

DANDIN.

Il aurait plus tôt fait de dire tout vingt fois
Que de l'abréger une. Homme, ou qui que tu sois,
Diable, conclus; ou bien que le ciel te confonde!

L'INTIMÉ.

Je finis.

DANDIN.

Ah!

L'INTIMÉ.

Avant la naissance du monde...

DANDIN.

Avocat, ah! passons au déluge.

L'INTIMÉ.

Avant donc
La naissance du monde et sa création,
Le monde, l'univers, tout, la nature entière
Etait ensevelie au fond de la matière.
Les éléments, le feu, l'air, et la terre, et l'eau,
Enfoncés, entassés, ne faisaient qu'un monceau,
Une confusion, une masse sans forme,
Un désordre, un chaos, une cohue énorme :
Unus erat toto naturæ vultus in orbe,
Quem Græci dixere Chaos, rudis indigestaque moles.

Cette citation produit l'effet du coup de poing de la fin sur Dandin, qui se laisse tomber endormi.

Ainsi, lorsque les arts, la philosophie, la poésie dramatique faisaient des progrès qu'on n'a pas dépassés depuis, les avocats semblaient prendre à tâche de s'obstiner contre le mouvement général des esprits; quand tout le monde marchait, ils tinrent à honneur de s'immobiliser comme des bornes. Le mauvais goût, chassé de tous côtés, chercha et trouva un asile dans la salle des Pas-Perdus. Cependant, dès cette époque même, quelques avocats réussirent à secouer de leur toge une partie de la vieille poussière des parlements, et à prendre un langage un peu moins revêtu des friperies de la scolastique. Mais ne nous hâtons pas de faire un crime de leur infériorité aux avocats de ce temps; toute la faute en est à l'absence des libertés publiques et à la timidité des esprits qui en est la conséquence : nulle voix ne peut retentir là où il n'y a pas d'écho. Déjà cependant, commencent à briller, comme des astres qui se détachent du fond d'un ciel obscur, quelques orateurs dont les noms ne doivent pas être ensevelis dans l'oubli : Omer Talon, qui sut parler avec pureté et noblesse; Lemaistre, qui se distingua par une élocution correcte, élégante et pleine de chaleur; Patru, qui unit la noblesse du style à celle des pensées; Pellisson surtout, dont les trois discours adressés à Louis XIV, en faveur de Fouquet, sont restés le chef-d'œuvre de l'*éloquence judiciaire* en France au XVIIe siècle. Arrêtons-nous un instant sur ces discours, qui ne sont pas seulement un véritable monument d'éloquence, mais qui furent alors un grand acte de courage, puisque Pellisson se heurtait au ressentiment tout-puissant de Louis XIV, et qu'il ne craignait pas de prendre la défense d'un malheureux en faveur duquel aucune voix n'osa s'élever, si l'on en excepte celle de La Fontaine, et ce sera l'éternel honneur des lettres.

Nous ne quitterons pas le XVIIe siècle sans mentionner les noms de d'Aguesseau et de Cochin, bien qu'ils appartiennent aussi au siècle suivant. « Il n'est peut-être, dit M. Villemain, aucun nom plus justement et plus universellement honoré que celui du chancelier d'Aguesseau. Grand magistrat, ministre intègre et vertueux, savant profond, orateur célèbre, il a réuni les plus beaux titres d'illustration. Il semble même que la renommée, dont les erreurs ne sont jamais plus excusables que lorsqu'elle exagère le talent d'un homme de bien, a porté la réputation de son éloquence au delà des bornes de la vérité... Les ouvrages purement oratoires de d'Aguesseau, en portant l'empreinte d'une savante littérature et d'un travail ingénieux, ne sont pas, en effet, exempts de pompe et d'affectation. Son style, qui, pour le fond du langage, tient à la meilleure époque de notre idiome, est mêlé de faux ornements. Il porte la symétrie de l'élégance jusque dans la gravité des plus hautes fonctions du barreau et trop souvent manque à la fois de naturel et de grandeur... D'Aguesseau eut plutôt les artifices que les inspirations de l'éloquence, et fut un écrivain habile, mais non pas un grand écrivain. »

Cependant, la renommée de d'Aguesseau, de son éloquence noble et forte, égale à la grandeur de son caractère, est restée classique dans l'histoire de notre littérature.

Cochin doit compter également parmi les illustrations de notre barreau. Difficile à juger d'après les froids discours qui nous restent de lui, il se montre néanmoins plein d'éclat et d'entraînement dans ses improvisations.

Les fastes *judiciaires* du XVIIIe siècle nous présentent ensuite les noms de Loyseau de Mauléon, dont le *Mémoire pour Donat, Pierre et Louis Calas* est resté un des chefs-d'œuvre du genre, et d'Elie de Beaumont qui, par son *Mémoire pour Pierre-Paul Sirven*, eut la gloire et le bonheur d'arracher un innocent au supplice, et de venger, par le triomphe de la raison sur le fanatisme, l'humanité trop outragée par l'assassinat juridique de Calas.

Nous citerons encore comme dignes de mémoire, à des degrés divers, les noms de Servan, de Dupaty, de Linguet, de Target, de Tronchet et de Bergasse. Nous venons de rappeler Linguet; donnons en passant un exemple assez piquant de sa promptitude de repartie. Un jour, un certain Coquelet, avocat de la partie adverse, s'avisa en plaidant, croyant faire rire à ses dépens, de ne prononcer son nom qu'en le scandant ainsi : maître Lin-gu-et... Maître Linguet ne sourcilla point; mais quand il se leva ponr parler à son tour, il débuta ainsi : « Messieurs, vous venez d'entendre maître Co-qu-e-let... »

Maître Coquelet fut le seul à ne pas rire.

Au-dessus de tous ces noms, il faut placer ceux de La Chalotais, de Lally-Tollendal et de Beaumarchais. Arrêtons-nous un instant sur ces deux derniers.

On sait que le comte de Lally-Tollendal, général plein de courage et d'expérience, avait été chargé par le gouvernement français d'une expédition dont il avait lui-même conçu le dessein, et dont le succès, en ruinant la puissance des Anglais dans l'Inde, devait y assurer à jamais la nôtre. Mais, poursuivi par une cabale impitoyable qui le laissa abandonné à lui-même, sans ressources, sans vivres, sans renforts, il échoua dans cette entreprise, et, à son retour en France, il se vit traduit devant un tribunal incompétent, composé de ses ennemis les plus acharnés. Condamné à mort, il fut conduit bâillonné à l'échafaud, et mourut en léguant à son fils le soin de venger sa mémoire. « Toute la France, dit Laharpe, a partagé l'intérêt de cette cause. Elle accompagnait les pas du jeune comte de Lally-Tollendal avec des vœux et des applaudissements; elle l'a pour ainsi dire porté dans ses bras. Il est permis aujourd'hui de croire avec lui que son père est justifié, du moins par la voix publique, par celle de l'histoire, et surtout par le temps, qui, dans l'accusation de trahison, semble prouver l'innocence quand il ne révèle pas les crimes. Le fils a déployé dans ses mémoires l'éloquence de l'âme, qui est le premier talent de l'orateur. Son style est plein de noblesse, d'intérêt et d'énergie. Personne n'a porté plus loin cet art, qu'on admire dans Cicéron, de donner aux preuves une force progressive, de faire naître une grande attente et de la remplir. »

Ce plaidoyer éloquent obtint le plus doux triomphe que pût ambitionner la piété filiale du comte de Lally-Tollendal, la complète réhabilitation de la mémoire de son père.

Disons maintenant un mot des fameux *Mémoires* de Beaumarchais, dont nous avons donné déjà l'analyse à la suite de la biographie de leur auteur. Tout serait à citer dans ce chef-d'œuvre de verve, de malice, de dialectique et d'éloquence.

Nous nous contenterons de rapporter le passage où Beaumarchais immole à la risée publique un certain Marin, gazetier, qui s'était fourvoyé parmi ses ennemis :

« Après avoir détourné la tête et les yeux d'une médecine, repoussé vingt fois la main qui la présente, un enfant, malgré sa répugnance, finit pourtant par l'avaler, et même à grands flots, pour en être plus tôt quitte. Et moi aussi, je suis un grand enfant. Voilà je ne sais combien de fois que je prends la plume pour faire l'article *Marin* et la remets dans l'encrier. A quoi bon ces délais? Malgré la nausée, il faut toujours y venir. Allons donc! Une bonne résolution et finissons! Quitte à se rincer la bouche après en avoir parlé.

» ... Mais ces nouvelles à la main, me dira-t-on, cette gazette étrangère ne sont pas de lui. Elles en sont, et voici une preuve. Premièrement, l'article de ce procès y est toujours mal fait, lourdement ruminé, pesamment écrit : vous conviendrez que c'est là une forte présomption contre Marin. Deuxièmement, cet article dit toujours beaucoup de mal de moi; ma preuve se renforce contre Marin. Troisièmement, l'article dit toujours du bien de Marin, vante à l'excès la noblesse et la beauté de son style, la distinction avec laquelle il remplit les places qui lui ont été confiées. La preuve est complète : il n'y a plus moyen d'en douter. C'est Marin qui a fait l'article, puisque l'article dit du bien de Marin.

» ... Regardant le mal d'autrui comme un songe, et ne s'occupant dans la gazette que de l'intérêt du gazetier, voyez comment il s'explique ici : *Ses* Mémoires *méritent le nom de libelles, puisqu'il s'efforce de diffamer un homme de lettres* (M. Marin). Marin le gazetier, homme de lettres!... Comme un facteur de la petite poste, *qui a toujours rempli* AVEC DISTINCTION *les places qui lui ont été confiées par le gouvernement*. Avec distinction! *Cette distinction* de Marin me rappelle un propos que le jacobin *Affinati*, dans son bouquin intitulé : le *Monde sens dessus dessous par les menées du diable*, fait tenir à Dieu, parlant au pécheur Adam : *De toutes mes créatures, vous seul avez forfait; avancez, maraud, que je vous timbre au front, que je vous* DISTINGUE.

» Avancez, Marin, suivons votre article : *Quoique l'on puisse lire les* Mémoires *du sieur de Beaumarchais qu'avec mépris, il s'en est vendu plus de dix mille exemplaires en deux jours.* Je n'entends pas cette phrase; elle sera toujours louche, à moins d'y restituer quelques mots oubliés à l'impression. Pour qu'elle ait le sens commun, voici comment elle a dû être faite : « Quoique l'on (ne) puisse lire les » *Mémoires* du sieur de Beaumarchais qu'avec » mépris (pour Marin), il s'en est cependant » vendu plus de dix mille exemplaires en deux » jours. » Cela est clair; voilà qui s'entend; car le mépris que mes *Mémoires* auraient inspiré pour moi les eût laissés moisir au grenier du libraire, au lieu que le mépris dont ils ont couvert Marin a rendu tout le monde avide de les lire : *il s'en est vendu plus de dix mille exemplaires en deux jours.* Ou bien, malgré le dégoût qu'on avait d'entendre parler de Marin dans ces *Mémoires, il s'en est cependant vendu*, etc. Cette version est bonne aussi; mais les gens de lettres préfèrent la première, comme plus sûre et plus naturelle : « Quoiqu'on ne puisse lire les *Mémoires* du » sieur de Beaumarchais qu'avec mépris pour » Marin, il s'en est cependant vendu dix mille » exemplaires en deux jours. » On y rêverait cent ans, que voilà le vrai sens de la phrase, ou elle n'en a aucun... *Mais le sieur Marin était irréprochable*... Vous voyez bien, lecteurs, qu'il n'y a que Marin au monde qui puisse écrire de pareils contes sur Marin : « Il va le poursuivre au criminel pour obtenir » une réparation éclatante de toutes les ca» lomnies du sieur de Beaumarchais. » Cela va bien, Marin avait déjà dit dans sa requête imprimée qu'en le montrant au doigt j'avais insulté la majesté du trône, berné le gouvernement, injurié la magistrature, bravé les tribunaux, outragé les citoyens, car

Qui méprise *Marin* n'estime point son roi,
Et n'a, selon *Marin*, ni Dieu, ni foi, ni loi.

Mais gardez-vous bien d'en croire ce monsieur-là : à son compte, il n'y aurait pas un bon Français dans la capitale.

» ... Ah! monsieur Marin, que vous êtes loin aujourd'hui de cet heureux temps où, la tête rase et nue, en long habit de lin, symbole de votre innocence, vous enchantiez toute la Ciotat par la gentillesse de vos fredons sur l'orgue, ou la mélodie de vos chants au lutrin? (La Ciotat, petite ville de Provence où le petit Marin fredonnait pour de petits gages, sur un petit orgue, dans une petite paroisse.) Si quelque prophète arabe, abordant sur la côte, et vous voyant un si joli enfant... de chœur, vous eût dit : « Petit » abbé, prenez bien garde à vous, mon ami; » ayez toujours la crainte de Dieu devant les » yeux, mon enfant, sinon vous deviendrez un » jour... » tout ce que vous êtes devenu enfin; ne vous seriez-vous pas écrié, dans votre tunique de lin, comme un autre Joas :

Dieu, qui voyez mon trouble et mon affliction,
Détournez loin de moi sa malédiction,
Et ne souffrez jamais qu'elle soit accomplie;
Faites que *Marin* meure avant qu'il vous oublie.

Il a bien changé le Marin! Et voyez comme le mal gagne et se propage, quand on néglige de l'arrêter dans son principe. Ce Marin, qui d'abord pour toute volupté,

. . . . . Quelquefois à l'autel
Présentait au *vicaire* ou l'offrande ou le sel,

quitte la jaquette et les galoches, ne fait qu'un saut de l'orgue au préceptorat, à la censure, au secrétariat, enfin à la *Gazette*, et voilà mon Marin, les bras retroussés jusqu'au coude, pêchant le mal en eau trouble : il en dit hautement tant qu'il veut; il en fait sourdement tant qu'il peut. Il arrête d'un côté les réputations qu'il déchire de l'autre : censures, gazettes étrangères, nouvelles à la main, à la bouche, à la presse, journaux, petites feuilles, lettres courantes, fabriquées, supposées, distribuées, etc., etc., encore quatre pages d'*et cætera*, tout est en usage. Ecrivain éloquent, censeur habile, gazetier véridique, journalier de pamphlets; s'il marche, il rampe comme un serpent; s'il s'élève, il tombe comme un crapaud. Enfin, se traînant, gravissant et par sauts et par bonds, toujours le ventre à terre, il a tant fait qu'enfin nous avons vu de nos jours le corsaire allant à Versailles, tiré à quatre chevaux sur la route, portant pour armoiries aux panneaux de son carrosse, dans un cartel en forme de buffet d'orgue, une Renommée en champ de gueules, les ailes coupées, la tête en bas, raclant de la trompette *marine*, et, pour tout support, une figure dégoûtée représentant l'Europe, le tout embrassé d'une soutanelle doublée de gazettes, et surmontée d'un bonnet carré avec cette légende à la houppe : QUES-A-CO? MARIN. »

Quelle verve! Quelle ironie! Quel déluge de sarcasmes? Essayez donc de vous relever dans l'opinion publique après une aussi sanglante exécution, eussiez-vous vingt fois plus d'esprit que ledit sieur Marin.

Nous abordons enfin la Révolution. Plusieurs des orateurs politiques de cette grande époque s'illustrèrent également dans l'éloquence du barreau : Mirabeau, Thouret, Barnave, Lanjuinais, Vergniaud, Mounier, etc. Mais l'événement judiciaire qui domine tous les autres, un des plus mémorables qu'aient eu à enregistrer les annales de l'histoire, c'est le procès de Louis XVI. Plusieurs orateurs distingués se partagèrent la charge de le défendre devant la redoutable barre de la Convention : Lally-Tollendal, Tronchet, Malesherbes et de Sèze. C'est le plaidoyer de ce dernier qui est resté le plus célèbre. Tout le monde connaît cette apostrophe qu'il adressa aux membres de la Conventions : « Citoyens, je cherche parmi vous des juges, et je n'y vois que des accusateurs. » Beaucoup de gens admirent encorent sur parole ce mouvement oratoire, qui, en définitive, constitue la doctrine politique la plus monstrueuse. Au compte de l'éloquent avocat, la nation tout

entière, personnifiée dans ses représentants, ne peut ni accuser ni juger un roi; or, comme en dehors de la nation il n'y a que Dieu, il s'ensuit qu'un roi n'est responsable envers personne sur terre, ce qui est peut-être fort commode pour l'homme investi de la royauté, mais ce qui est parfaitement absurde pour ceux dont il n'est que le mandataire. Cette réserve faite, nous applaudissons volontiers au talent courageux, au dévouement, car il en fallait dans cette circonstance, que déploya de Sèze dans la défense de son royal client. On admire surtout sa péroraison, qui est fort belle, et qui eût certainement attendri les juges, si l'implacable logique des faits n'avait raffermi leur conviction et soutenu leur sévérité.

Nous mentionnerons encore, comme appartenant à cette même époque orageuse, Tronson du Coudray, qui déploya un talent courageux et remarquable dans la défense souvent périlleuse des accusés politiques.

Loin de déchoir au XIXe siècle, l'éloquence *judiciaire* s'y est au contraire déployée largement avec une grande variété de talent, et elle continue de nos jours à tenir l'attention du public éveillée, et à mériter l'estime des hommes de goût. Berville, Hennequin, Billecoq l'illustrèrent sous la Restauration, et aussi Berryer et Dupin aîné. C'est même à cette époque que ce dernier prononça un de ses plus spirituels, un de ses plus éloquents plaidoyers en défendant les chansons de Béranger, dans lesquelles le ministère public, par l'organe de Marchangy, avait découvert le triple délit d'outrage aux bonnes mœurs, d'offense envers la personne du roi, et de provocation au port public d'un signe extérieur de ralliement non autorisé par le roi. Cette cause fait époque dans les annales du palais, et depuis longtemps on n'en avait vu les avenues encombrées par une telle foule, qu'attirait le triple attrait du talent de Dupin, de la popularité de Béranger et de l'ardente animosité de Marchangy. C'est au point que, pour ne pas exposer à des violences les hommes et les femmes qui avaient résisté à toutes les sommations de se retirer, le président de la cour d'assises lui-même et l'un des conseillers furent obligés d'entrer par une fenêtre dans la salle d'audience.

Marchangy, dans un plaidoyer parfaitement écrit, développe longuement le système de l'accusation. Dupin lui répondit sur-le-champ, et l'on fut agréablement surpris de voir un jurisconsulte ordinairement si grave prendre successivement tous les tons qui convenaient au sujet, et se montrer également habile, également supérieur dans toutes les parties de son discours. Son exorde est plein de finesse, de malice, et en même temps d'adresse :

« Messieurs les jurés,

» Un homme d'esprit a dit de l'ancien gouvernement de la France que c'était *une monarchie absolue tempérée par des chansons.*

» Liberté entière était du moins laissée sur ce point.

» Cette liberté était tellement inhérente au caractère national, que les historiens l'ont remarquée : « Les Français, dit Claude de » Seyssel, ont toujours eu licence et liberté » de parler à leur volonté de toute sorte de » gens, *et même de leurs princes*, non pas après » leur mort tant seulement, mais encore de » leur vivant et en leur présence. »

» Chaque peuple a sa manière d'exprimer ses vœux, sa pensée, ses mécontentemens.

» L'opposition du taureau anglais éclate par des mugissements;

» Le peuple de Constantinople présente ses pétitions la torche à la main;

» Les plaintes des Français s'exhalent en couplets terminés par de joyeux refrains.

» Cet esprit national n'a pas échappé à nos meilleurs ministres, pas même à ceux qui, d'origine étrangère, ne s'étaient pas cru dispensés d'étudier le naturel français.

» Mazarin demandait : « Eh bien, que dit le » peuple des nouveaux édits? — Monseigneur, » le peuple chante. — Le peuple *chante!* re» prenait l'Italien; alors il payera. » Et, satisfait d'obtenir son budget, Mazarin laissait chanter.

» Cette habitude de faire des chansons sur tous les événements, même les plus sérieux, était si forte et s'était tellement soutenue, qu'elle a fait passer en proverbe qu'en France *tout finit par des chansons.*

» La Ligue n'a pas fini autrement. Ce que n'eût pu faire la force seule, la *satire Ménippée* l'exécuta.

» Que de couplets vit naître la Fronde! Les baïonnettes n'y pouvaient rien.

> Au qui-vive d'ordonnance,
> Alors, prompte à s'avancer,
> La chanson répondait : *France!*
> Les gardes laissaient passer.

» Aujourd'hui, qu'il n'y a plus de *monarchie absolue*, mais un de ces gouvernements nommés *constitutionnels*, les ministres ne peuvent pas supporter la plus légère opposition; ils ne veulent pas que leur pouvoir soit tempéré, *même par des chansons.*

» Leur susceptibilité est sans égale; ils n'entendent pas la plaisanterie, et sous leur domination il n'est plus vrai de dire : *tout finit par des chansons*, mais *tout finit par des procès.*

» Nous allons donc plaider. »

Et l'orateur continue sur un ton qui étincelle de verve, de malice et d'esprit. Citons au hasard.

Après avoir montré que des poursuites exercées contre un livre de chansons constituent une grosse maladresse, Dupin raconte une anecdote fort plaisante, qui vient on ne peut mieux à l'appui de son plaidoyer :

« M. de Lauraguais écrivait au parlement de Paris : *Honneur aux livres brûlés!* Il aurait dû ajouter : *Profit aux auteurs et aux libraires!* Un seul trait suffira pour le prouver. En 1773, on avait publié contre le chancelier Maupeou des couplets satiriques, au nombre desquels se trouvait celui-ci :

> Sur la route de Chatou
> Le peuple s'achemine,
> Sur la route de Chatou,
> Pour voir la f..... mine
> Du chancelier Maupeou,
> Sur la rou...
> Sur la rou...
> Sur la route de Chatou.

Faire une chanson contre un chancelier, c'est un fait grave. Maupeou, piqué au vif, fulminait contre l'auteur, et le menaçait de tout son courroux, s'il était découvert. Pour se mettre à l'abri de la colère ministérielle, le rimeur se retira en Angleterre, et, de là, il écrivit à M. de Maupeou, en lui envoyant une nouvelle pièce de vers : « Monseigneur, je » n'ai jamais désiré que 3,000 francs de re» venu; ma première chanson, qui vous a » tant déplu, m'a procuré, uniquement parce » qu'elle vous avait déplu, un capital de » 30,000 francs, qui, placé à 5 pour 100, fait » la moitié de ma somme. De grâce, montrez » le même courroux contre la nouvelle satire » que je vous envoie : cela complétera le re» venu auquel j'aspire, et je vous promets » que je n'écrirai plus. »

Après les citations piquantes, viennent les traits de malice; qu'on en juge : « Messieurs, j'aurais bien encore le droit de faire une observation préliminaire :

> Les vers sont enfants de la lyre;
> Il faut les chanter, non les lire;

aussi dit-on communément que *c'est le ton qui fait la musique.* Il ne faut donc pas juger d'une chanson par ce qu'elle peut être dans la bouche d'un greffier... »

Et un peu plus loin : « Ouvrez donc les *Œuvres* de Bernis; lisez ses pièces intitulées *Le soir*, etc. (pièces pour lesquelles je n'affirme pas qu'il ait été nommé cardinal, mais enfin qui ne l'ont pas empêché de l'être presque aussitôt après leur première édition)... »

Abordant le chef d'accusation, d'*offense à la personne du roi*, l'orateur nous sert encore une jolie anecdote :

« Les ministres rendent-ils véritablement service au prince en faisant intenter sous son nom de pareils procès?

» Un roi d'Angleterre (Charles II), voyant pendre quelques garnements, demanda ce qu'ils avaient fait : « Ce qu'ils ont fait! sire, » ils ont fait des vers contre vos ministres! » — Les maladroits! reprit le monarque, que » n'en faisaient-ils contre moi? On ne leur » eût rien dit. »

Terminons enfin par la péroraison, aussi courte que pleine de bon sens et d'esprit :

« Briserez-vous, messieurs, ce modeste asile, que sut respecter un conquérant? Troublerez-vous une existence paisible, qui s'écoule tranquillement au sein de la plus douce et de la plus pure amitié? Partagerez-vous l'indignation qu'on a voulu vous inspirer contre un pauvre chansonnier? Ajouterez-vous à la rigueur anticipée d'une destitution, dont rien ne justifie, du moins, la précipitation? (Béranger venait d'être destitué de son emploi au ministère.) Allez-vous sérieusement encourir, aux yeux d'un public malin, le reproche, j'ai presque dit le ridicule, d'avoir transformé *des chansons en crime d'Etat?* (Allusion à ces vers de Béranger :

> Surtout transforme avec éclat
> La faridondaine
> En crime d'Etat.)

Confondrez-vous ainsi les idées et les principes, en ne mettant aucune distinction entre le vaudeville et les autres genres de compositions littéraires ou scientifiques? Ah! messieurs, si l'on eût déféré une pareille cause au jugement de *nos bons aïeux*, ils auraient secoué la tête, en murmurant entre leurs dents : *Chansons que tout cela!* et ils eussent ainsi fait preuve d'esprit autant que de justice! »

Grâce à cette plaidoirie, étincelante de verve, de malice et d'esprit, notre grand chansonnier ne fut condamné qu'au minimum de la peine : trois mois d'emprisonnement et une amende de 500 francs.

Un autre procès, qu'on pourrait intituler les *Classiques et les Romantiques*, fit aussi beaucoup de bruit sous la Restauration. C'était en 1827; M. Pellet, l'avocat le plus distingué du barreau d'Épinal, se soulageait, dans ses moments de loisir, de sa rude besogne avec Thémis, par un doux commerce avec les Muses, aucun article du code Napoléon n'ayant prévu ce cumul, sans doute par le même oubli qui fit que Solon n'édicta aucune peine contre les parricides, ne supposant pas qu'un tel crime fût possible. Le manuscrit de son petit poëme, les *Classiques et les Romantiques*, étant tombé, par hasard, ès mains d'un certain Massey de Tyrone, ancien magistrat, s'il vous plaît, qui essayait aussi, de temps à autre, d'escalader la double cime, ledit sieur Massey, pour s'épargner les frais de la nourriture de Pégase, ne trouva rien de mieux que de s'approprier les vers tout faits de l'avocat spinacien. Nous ne voudrions certes pas faire un procès à quelqu'un pour une pareille misère; mais M. Bresson, beau-frère du paon plumé, ne montra pas tant de mansuétude à l'égard du geai, et, dans un discours où l'esprit ruisselle d'un bout à l'autre, un vrai joyau d'éloquence, il cribla d'épigrammes, il abîma dans les bas-fonds du ridicule le malheureux Massey, qui se vit, à l'audience même, bafoué,

> Berné, sifflé, moqué, joué,

et condamné aux frais, par-dessus le marché. « Le discours de M. Bresson, dit la *Gazette des Tribunaux* du 2 avril 1830, a duré deux heures et demie, et l'attention n'a pas été un seul instant fatiguée. » On ne citerait au palais que bien peu d'exemples d'un pareil effet produit par le talent de la parole et d'un aussi beau triomphe de l'éloquence.

Ne quittons pas l'époque de la Restauration, du moins en ce qui concerne le fond du procès, sans rappeler l'admirable plaidoyer que M. de Martignac fit entendre devant la Chambre des pairs en faveur du prince de Polignac, son adversaire politique. Ce plaidoyer restera comme un des plus beaux monuments de l'*éloquence judiciaire* de notre siècle, et, ce qui attache à cette défense un caractère d'intérêt tout particulier, c'est que M. de Martignac mourut épuisé par l'excès du travail qu'elle nécessita.

A la suite des avocats qui brillèrent sous la Restauration, s'illustrèrent beaucoup de membres du barreau actuel, dont quelques-uns sont morts récemment, mais dont la plupart vivent encore : MM. Paillet, Liouville, Bethmont, Marie, Dufaure, Odilon Barrot, Michel de Bourges, Crémieux, Chaix-d'Est-Ange, Delangle, Léon Duval, Lachaud, beaucoup d'autres encore, et enfin un des orateurs qui ont su le mieux, dans l'improvisation comme dans le discours écrit, unir la pureté et l'élégance du langage à l'élévation et à la force de l'argumentation, c'est-à-dire M. Jules Favre.

Enfin, n'oublions pas M. Gambetta, que le procès intenté au *Réveil*, au sujet de la souscription Baudin, a commencé de mettre en relief. Son nom, inconnu jusqu'alors, devint tout à coup populaire. Depuis, la politique a absorbé l'avocat, et personne aujourd'hui ne saurait fixer les limites de la carrière que parcourra le brillant orateur.

Pour étudier le vaste tableau, que nous venons à peine d'esquisser, de l'*éloquence judiciaire*, nous renvoyons le lecteur aux ouvrages suivants : *Histoire de la littérature grecque*, par Pierron; *Histoire de la littérature grecque*, par Schall; le *Barreau romain*, par Grellet-Dumareau (1858, in-8°); le *Barreau français*, par Clair et Clapier (1821, 16 vol. in-8°); les *Annales du barreau français* (1833-1847, 20 vol. in-8°); l'*Eloquence judiciaire au* XVIIe *siècle*, par Oscar de Vallée (1856, in-8°); *Chefs-d'œuvre de l'éloquence française*, par l'abbé Marcel (3 vol. in-8°), etc.

— Admin. *Organisation judiciaire.* V. JUSTICE.

JUDICIAIREMENT adv. (ju-di-si-è-re-man — rad. *judiciaire*). Au point de vue judiciaire; en forme judiciaire : JUDICIAIREMENT *parlant. On se massacra saintement dans le pays habité de nos jours par les corsaires de Tunis et d'Alger, mais on ne se massacra pas* JUDICIAIREMENT. (Volt.) ‖ En forme judiciaire : *Informer* JUDICIAIREMENT. *Le pape Grégoire fut le premier qui livra* JUDICIAIREMENT *les sorciers aux flammes.* (Volt.)

JUDICIEUSEMENT adv. (ju-di-si-eu-ze-man — rad. *judicieux*). D'une façon judicieuse, avec jugement : *Agir, parler, penser* JUDICIEUSEMENT. *Un ami qui nous avertit* JUDICIEUSEMENT *de nos défauts est un bien inestimable.* (St-Evrem.)

JUDICIEUX, EUSE adj. (ju-di-si-eu, eu-ze — du lat. *judicium*, jugement). Qui a le jugement droit, qui juge sainement : *Pour rendre un jeune homme* JUDICIEUX, *il faut bien former ses jugements, au lieu de lui dicter les nôtres.* (J.-J. Rouss.) *Il serait plaisant que la postérité dît : Le* JUDICIEUX, *le grave Béranger.* (Béranger.)

> Mais il est des objets que l'art *judicieux*
> Doit offrir à l'oreille et reculer des yeux.
> BOILEAU.

‖ Qui est inspiré par un jugement sain : *Un avis* JUDICIEUX. *Il est capital de ramener sans cesse mademoiselle votre fille à une* JUDICIEUSE *simplicité.* (Fén.)

JUDICIS (Louis), auteur dramatique français, né en 1819. Il commença par publier des articles dans divers journaux littéraires, fut attaché pendant quelque temps comme secrétaire, après la révolution de Février 1848, à la mairie du Ve arrondissement de Paris, puis s'adonna entièrement à l'art dramatique. M. Judicis a composé un grand nombre de drames, pour la plupart en collaboration avec M. Arnault. Nous citerons parmi ces pièces : les *Pâques véronaises*, drame en quatre actes, joué à l'Odéon en 1848; *Sur la gouttière*, vaudeville en un acte; *Constantinople*, pièce en cinq actes (1853); les *Cosaques*, drame en neuf tableaux, représenté avec un grand succès en 1855; les *Aventures de Mandrin* (1856); l'*Homme de minuit*, etc.

JUDICIUM RUSTICORUM s. m. (ju-di-si-omm-ru-sti-ko-romm — mots lat. signifiant *jugement des paysans*). Jurispr. anc. Jugement qui partage par égale part, entre les parties, l'objet en litige, et qui est une sorte de compromis comme en font entre eux les paysans.

JUDITH, célèbre héroïne juive, dont les historiens ecclésiastiques, entre autres Bellarmin, placent les hauts faits à l'époque de la captivité de Manassès, quinzième roi de Juda, emmené par Asar-Haddon à Babylone (672 av. J.-C.). Elle était veuve d'un autre Manassès, riche citoyen de la petite ville de Béthulie, et fille de Merar, descendant de Ruben. Son mari était mort d'un coup de soleil, pendant qu'il surveillait ses moissonneurs, et il y avait déjà trois ans et six mois qu'il l'avait laissée veuve, lorsque Holopherne, général des milices de Nabuchodonosor, roi de Ninive, vint mettre le siége devant Béthulie. Le livre biblique de *Judith* rapporte qu'elle avait passé ces trois années dans le deuil, enfermée avec ses enfants dans un appartement retiré de sa maison, jeûnant tous les jours, sauf au sabbat et aux néoménies, portant un cilice sur ses lombes; qu'elle était d'une extrême beauté, *eleganti aspectu nimis*, et fort riche, car son mari lui avait laissé des domaines, une maison nombreuse, et de grands troupeaux de bœufs et de moutons.

Le roi de Ninive, Nabuchodonosor, ayant voulu soumettre toute la terre et se faire adorer comme le dieu unique, son général, Holopherne, partit avec une armée considérable; car, en arrivant devant Béthulie, il avait 120,000 hommes de pied et 22,000 chevaux, sans compter la multitude des serviteurs et des captifs. Sur son chemin, il avait soumis la Mésopotamie, la Syrie, la Libye et la Cilicie; toutes les villes avaient ouvert leurs portes, tous les peuples avaient consenti à payer tribut. La Judée s'émut des progrès du conquérant, et Béthulie résolut de se défendre, ce qui lui était rendu plus facile par les montagnes qui surplombent la ville. Les Juifs garnirent de troupes les défilés et les sommets, depuis Belma jusqu'à Chelon, près d'Esdrelon, et se préparèrent à la lutte; mais Holopherne ayant établi son camp, découvrit que Béthulie tirait son alimentation en eau potable d'une source dont les eaux étaient amenées dans la ville par un aqueduc. Il fit couper cet aqueduc, posa des gardes devant quelques fontaines situées hors des murs et attendit. Les habitants, mourant de soif, parlèrent de se rendre; Ozias, fils de Micha, gouverneur de la ville, les engagea d'attendre encore cinq jours, pour tout délai. C'est alors que Judith se dévoua; elle s'entendit avec deux prêtres, Chabri et Charmi (la Bible ne dit pas si elle les mit dans la confidence de son dessein), obtint de sortir de Béthulie, et leur demanda seulement de prier pour elle. Ils lui donnèrent leur bénédiction. Judith, rentrée dans son oratoire, se couvrit la tête de cendres et invoqua le Seigneur. Cette ardente prière achevée, elle appela sa servante, dépouilla ses vêtements de veuve, son cilice, se lava le corps, s'oignit de myrrhe, releva sa belle chevelure, se chaussa de sandales, mit ses bracelets, ses boucles d'oreilles, ses bagues, tous les bijoux qu'elle possédait, et, par surcroît, Dieu doubla sa beauté afin qu'elle fût incomparable. Elle chargea sa servante d'une outre de vin, d'un vase d'huile, de gâteaux de farine d'orge, d'un panier de figues, de pains, de fromage, franchit dans cet appareil les portes de la ville et parvint jusqu'aux éclaireurs assyriens, qui l'interrogèrent. Elle répondit qu'elle était une fille juive, mais qu'elle fuyait ses concitoyens parce qu'ils n'avaient pas voulu se rendre, et qu'elle ferait connaître à Holopherne leurs secrets. Eblouis par sa beauté, ils l'emmenèrent à leur général, qui la reçut, assis sur un tapis de pourpre brodé d'or, d'émeraudes et de pierres précieuses. Judith se prosterna, mais des esclaves la relevèrent, et Holopherne accueillit avec bonté la transfuge; elle lui dévoila l'état misérable de ses concitoyens, qui en étaient réduits à tuer leurs bestiaux, pour en boire le sang. Holopherne la conduisit dans sa chambre aux trésors et lui permit de sortir chaque matin du camp pour aller faire ses ablutions aux sources voisines de la ville. Pour rester pure, Judith ne mangeait que des provisions apportées par sa servante. Le quatrième jour pourtant, elle accepta de paraître à un grand festin donné par Holopherne, dont les désirs s'allumèrent en sa présence, et qui, dans sa joie, but du vin « plus qu'en aucun autre jour de sa vie. » Les convives s'éloignèrent tous plus ou moins ivres; Holopherne gisait sur son lit, pris d'un assoupissement profond, et Judith fut discrètement enfermée dans la chambre par l'eunuque Vagas. C'est alors qu'après avoir demandé à Dieu de la confirmer dans sa résolution, elle tira du fourreau l'épée suspendue au chevet du soldat, frappa sa victime de deux grands coups sur la nuque, lui coupa la tête, roula le tronc sanglant dans le tapis, qui était accroché aux colonnes et, appelant sa servante, lui fit mettre la tête dans un sac. Les deux femmes purent sortir du camp, comme elles le faisaient chaque matin, et rentrèrent dans Béthulie. Ozias et les prêtres

exaltèrent l'action de Judith; la tête d'Holopherne fut plantée sur les murailles et les Juifs ayant fait une sortie, les Assyriens, privés de leur chef, furent mis dans une horrible déroute. Judith mourut longtemps après, comblée de biens et d'honneurs. Le grand prêtre de Jérusalem vint même lui rendre visite.

Cette histoire est dramatique; le *Livre de Judith*, que nous venons d'analyser scrupuleusement, ne manque pas de certaines beautés littéraires; mais il est probable que c'est un roman. A aucune époque de l'histoire juive on ne peut placer ce siége fabuleux de Béthulie; jamais il n'y eut de Nabuchodonosor roi de Ninive; le nom d'Holopherne n'est prononcé par aucun historien; sa marche sur la Judée par la Syrie, la Cilicie et la Libye est d'une haute fantaisie géographique; enfin cette déroute d'une armée de plus de 150,000 hommes par une poignée de Juifs exténués rentre dans le domaine de la fable. Toute cette histoire acceptée comme vraie, le personnage de Judith et sa moralité n'en sont pas moins fort discutables. Nous empruntons à M. Patrice Larroque l'appréciation humoristique suivante : « La fourberie, la provocation au mal et l'assassinat ne sont pas choses qui se justifient par l'intention. Judith vient trouver Holopherne, sous prétexte de servir ses intérêts et de lui livrer les secrets des Hébreux. Elle s'introduit dans ses bonnes grâces au moyen de protestations de dévouement. Elle se donne même comme ayant expressément reçu la mission divine de le protéger contre les Hébreux. Elle fait servir sa beauté et ses charmes à exciter l'ardeur des désirs impurs d'Holopherne; elle prend part à une orgie qu'il donne dans sa tente, et lorsqu'elle l'a amené à l'état d'ivre-mort, elle l'assassine, après avoir invoqué l'assistance de Dieu. Une telle conduite ne serait pas excusable, quand même on la présenterait comme inspirée par des motifs purement humains; mais combien ne paraît-elle pas irréligieuse, quand on considère que la Bible présente Judith comme agissant sous la protection divine, et lorsqu'on voit le souverain pontife venir de Jérusalem à Béthulie, accompagné de tous ses prêtres, pour bénir cette femme et la proclamer la gloire d'Israël?

» On s'est demandé quel âge elle pouvait avoir à l'époque où elle séduisit Holopherne par cette incomparable beauté que la narration affecte de lui attribuer; et l'on a calculé qu'elle devait avoir plus de soixante ans. A ce calcul, Lemaistre de Sacy en oppose un autre, duquel il résulterait qu'elle n'avait alors qu'*environ cinquante ans;* mais comme s'il s'apercevait que les libertins pourraient encore trouver cet âge un peu trop mûr pour le rôle de séductrice, il s'attache au verset 4 du ch. x, où il est dit que Dieu gratifia Judith d'un surcroît de beauté qui devait éblouir tous les yeux, et il ajoute, sur le ton d'une entière confiance en l'efficacité de cette intervention miraculeuse : « On ne sera plus » surpris que cette vertueuse femme ait eu » des agréments et de quoi plaire à quarante-» huit et cinquante ans. »

Ces curieux renseignements sur l'âge que pouvait avoir l'héroïne résultent, non pas du *Livre de Judith*, muet à cet égard, mais de rapprochements fournis par le *Livre des Rois* et les *Paralipomènes.*

Judith a inspiré une multitude de tragédies, de poëmes, de tableaux; nous donnons ci-après l'analyse des principales œuvres qui lui ont été consacrées.

En littérature, on compare souvent à Judith une femme courageuse qui se dévoue à une entreprise pleine de dangers pour sauver son pays :

« Dieu n'a donc pas encore abandonné la France! dit Julie. Il lui reste des cœurs purs, résolus et magnanimes, dignes du temps des saintes héroïnes Jahel et *Judith!* Et c'est une femme, une simple femme, entendez-vous? qui a porté ce coup glorieux. Oh! que j'aimerais à voir cette jeune fille et à presser ses mains sanglantes! — Hélas, interrompis-je, que dites-vous? L'heure qui va sonner, Charlotte Corday ne l'entendra plus. Elle a cessé de vivre. »

CHARLES NODIER.

« La duchesse du Maine, comme toutes les femmes irritées, se laissait aller à la légèreté de certains propos, cruels seulement dans l'expression. La pauvre princesse, qui s'évanouissait à la vue d'un peu de sang, voulait, comme *Judith*, couper la tête de sa propre main à un nouvel Holopherne, ou lui planter le clou sanglant de Jahel; c'était propos de femme colère, dont le régent aimait à rire. »

CAPEFIGUE.

« Alors, continua milady, alors je réunis toutes mes forces; je me rappelai que le moment de la vengeance ou plutôt de la justice avait sonné; je me regardai comme une autre *Judith*, destinée à sauver le peuple de Dieu; je me ramassai sur moi-même, mon couteau à la main, et quand je le vis près de moi, étendant les bras pour chercher sa victime, alors, avec le dernier cri de la douleur et du désespoir, je le frappai au milieu de la poitrine. »

ALEX. DUMAS.

— Iconogr. Nous ne savons plus quel est le grand artiste qui faisait de la Bible sa lecture favorite et, pour ainsi dire, son *vademecum.* Il est certain que peu de livres fournissent autant de types saisissants, autant de scènes originales, dramatiques, pittoresques. Le beau sexe y joue un rôle considérable. On y rencontre des femmes de tous les caractères, à commencer par Eve, la curieuse; on distingue, dans le nombre, la chaste Suzanne et l'intrigante Bethsabée, l'humble Ruth et la fastueuse reine de Saba, la gracieuse Esther et l'implacable Athalie, la tendre Rachel et l'intrépide Judith. Cette dernière héroïne, en qui le livre saint a naïvement glorifié l'assassinat des usurpateurs et des conquérants, a eu le privilége d'inspirer la plupart des maîtres des temps modernes. Elle a été représentée le plus souvent tenant par les cheveux la tête d'Holopherne et montrant avec orgueil ce sanglant trophée ou le déposant dans un sac que lui tend sa servante. Des compositions de ce genre ont été peintes ou simplement dessinées par Cristofano Allori, Benvenuti (cathédrale d'Arezzo), Botticelli (musée des Offices), Luca Cambiaso, Lucas Cranach (musées de Dresde et de Venise), le Dominiquin (fresque de l'église Saint-Sylvestre, à Rome, gravée par Jean Baron, G. Audran, R. van Audenaerde), Dosso Dossi (musée de Dresde), Artemisia Gentileschi (il y a quatre tableaux de cette artiste distinguée retraçant les diverses circonstances du meurtre d'Holopherne; le palais Pitti en a deux; les autres sont au musée des Offices et au musée des Studj), H. Goltzius (gravé par Th. de Braen), le Guide (gravé par Gio-And. Serani et par N.-G. Dupuis), B. Manfredi (au Louvre, nº 248), Mantegna (musée de Berlin), Michel-Ange (fresque de la chapelle Sixtine gravée par Giulio Bonasone), le Padouan (musée du Belvédère, galerie de Dresde et pinacothèque de Venise, pravé par J. Maennl), le Pordenone (tableau du musée des Offices, gravé par Ketterbin et fresque de l'église Santa-Maria-di-Campagna, à Plaisance, gravée par Ol. Gatti), Palma le vieux (musée des Offices), Palma le jeune (gravé par P. van Lisebetten et Troyen), Nic. Ranieri (pinacothèque de Venise), Raphaël (gravé par Giulio Bonasone et par Blootelingh), Riedel (gravé par Lutz, 1848), Jules Romain (gravé par P. de Carolis), Rosso de' Rossi (gravé par R. Boyvin), Rubens (gravé par Voet et Schroider), Carlo Saraceno (au Belvédère, gravé par J. Maennl), C. Serrus (Salon de 1850), le Tintoret, le Titien (gravé par Jac. Piccinni; dans cette composition, Judith foule aux pieds la tête d'Holopherne), Alessandro Turchi (gravé par N.-F. Bertrand), Juan de Valdes Leal (ancienne collection Standish), Valentin (musée de Toulouse), Paul Véronèse (au Belvédère, gravé par Nic. van Hoy et J. Maennl), Virginia de Vezzo (gravé par Cl. Mellan), Claude Vignon (gravé par Abr. Bosse), Zoboli (musée de Modène), etc.

Parmi les graveurs dont les estampes nous offrent la figure de *Judith* tantôt isolée et portant la tête d'Holopherne, tantôt accompagnée de sa servante, nous citerons : Cherubino Alberti (d'après Pol Caldara), Altdorfer, Aldgrever (1528), Zoan Andrea, J.-Mac Ardell, J. de Barbary (le Maître au caducée), Barthélemy Beham (3 pièces différentes), Hans-Sebald Beham, Abraham Bosse (1645), C.-T. Braen, Brinckmann (1741), Is. Brunn, Th. de Bry (d'après Martin Heemskerk), L. Businck, Augustin Carrache, Fr. Chauveau, Alaert Claas, Dom. Custos, W. Kilian, Antoinette Larcher, Andrea Mantegna, M.-J. Miereveldt, G.-B. Mola, Girol. Mocetto, le Parmésan, Maffei (d'après Alb. Dürer), Torbido del Moro (d'après J. Romain), Gérard Audran (d'après un élève de Le Brun), etc.

Quelques artistes ont donné au drame de Judith un certain développement ou en ont représenté des phases diverses. Un tableau de Pietro Liberi, qui a fait partie de la galerie du marquis de Las Marismas, représente *Judith arrivant au camp d'Holopherne.* Dans les tableaux d'Horace Vernet et de Henri Regnault, que nous décrivons ci-après, la femme forte a été reçue dans la tente du général ennemi; elle a mis en jeu toutes les ruses de sa coquetterie; elle a rendu le conquérant amoureux, l'a subjugué par ses caresses et l'a enivré; et nous la voyons au moment où elle s'apprête à lui donner la mort. Regnault a traité le sujet avec un réalisme qui ne laisse pas de nous impressionner; Vernet l'a rendu d'une manière théâtrale et fade. Dans un de ses trois tableaux du musée de Madrid, le Tintoret a représenté Judith levant son épée pour frapper Holopherne endormi. Une énergique peinture du Morrcalese, qui est au musée de Naples, nous la montre accomplissant le meurtre avec une impassibilité farouche, sous les yeux de sa servante et de deux anges. Dans un tableau du Calabrese, qui appartient au même musée, nous la voyons debout près du corps décapité. Dans une peinture de Philippe van Dyck, qui a été gravée dans le *Musée royal*, elle semble se concerter avec sa vieille servante sur les moyens de quitter le camp avec sûreté. J. Ziegler a peint *Judith arrivant à Béthulie* et tirant du sac la tête du général assyrien (Salon de 1847). Enfin, au musée de Toulouse, est un tableau attribué à Matteo Rosselli, et qui représente *Osias recevant Judith qui revient du camp des Assyriens.*

L'histoire de Judith a été peinte à fresque au XVIIe siècle, par Paolo Guidotte, au Campo-Santo de Pise; mais cet ouvrage pâlit singulièrement à côté des fresques dont les Giotto, les Gozzoli, les Orcagna, les Memmi ont décoré ce monument célèbre.

Judith, poëme en six parties, par Du Bartas (1573). On publie, d'ordinaire, cette composition à la suite de la *Semaine;* elle n'offre pas la même valeur. L'auteur nous apprend, dans sa préface, qu'il l'entreprit à la prière de Jeanne d'Albret. La seconde édition (1583) est dédiée à Marguerite de Navarre. Quelques morceaux seulement manifestent une certaine verve; les vers ont une tournure archaïque fort prononcée et l'invention générale est froide. Du Bartas était, en effet, très-jeune quand il composa ce poëme, et sa manière s'améliora beaucoup depuis. Il a suivi peu fidèlement le récit biblique, qu'il regardait, avec raison, comme apocryphe; il tentait de faire, nous dit-il, moins une œuvre originale qu'une imitation de l'*Iliade* et de l'*Enéide*, et les procédés classiques, appliqués à un récit de la *Bible*, n'ont pu que l'égarer.

Judith et Holopherne (TRAGÉDIE DE), par le P. Félicien de Saint-Esprit (1654). De tous les ouvrages inspirés par l'héroïne de Béthulie, celui-ci, une immense tragédie en six actes, qui n'a sans doute jamais été jouée, est assurément le plus ridicule. La pièce est restée manuscrite; elle faisait partie de la collection dramatique de M. de Soleine. On y lit des vers tels que ceux-ci, prononcés par Holopherne :

Je ne fis jamais mal à ceux qui de l'honneur
Portent et du respect à mon souverain prince
Nabuchodonosor, et si cette province
Des Juifs m'eusse (*sic*) rendu, comme son lieutenant
Que je suis, avec paix et très-courtoisement,
J'eusse de mon costé conuersé auecqu'elle...

Holopherne dit tout net à son chambellan Vagao :

Conseille cette dame à venir pour coucher
Auec moy cette nuit...

L'auteur s'arrange de manière que Judith accomplisse le meurtre sacré avant d'entrer dans la couche du général assyrien. Elle ne lui a fait que des agaceries de coquette, sans se donner à lui; aussi lui coupe-t-elle la tête sans remords, et elle dit là-dessus, dans une sorte de chant lyrique, combien elle est contente de ce qu'elle a fait :

Ton col étant par moy coupé,
Qui pensois en moy ta luxure
Assoubvir à la présente heure,
Après auoir très-bien soupé.

Judith, tragédie en cinq actes et en vers, de l'abbé Boyer (Comédie-Française, 1695). L'abbé Boyer a suivi fidèlement le récit de la Bible, en gazant les situations scabreuses avec une pruderie tout ecclésiastique. Sa Judith est une virago à laquelle on porte peu d'intérêt, et son Holopherne n'est guère qu'une ganache, qu'on berne à plaisir. Cette *Judith* n'est célèbre, dans l'histoire littéraire, que par l'épigramme de Racine :

A sa *Judith*, Boyer, par aventure,
Etait assis près d'un riche caissier;
Bien aise était, car le bon financier
S'attendrissait et pleurait sans mesure.
« Bon gré vous sais, lui dit le vieux rimeur;
Le beau vous touche, et ne seriez d'humeur
A vous saisir pour une baliverne. »
Lors le richard, en larmoyant, lui dit :
« Je pleure, hélas! sur ce pauvre Holopherne,
Si méchamment mis à mort par Judith! »

Ce dernier trait est assez plaisant pour qu'on y fasse quelquefois allusion :

« Si les grands artistes revenaient à la lumière, et qu'ils entendissent la presque totalité de leurs admirateurs, leur prêtant des intentions opposées à celles qu'ils ont eues, s'extasiant sur les défauts et critiquant les beautés de leurs ouvrages; s'ils voyaient l'attendrissement de certaines gens, qui *pleurent sur le pauvre Holopherne, si méchamment mis à mort par Judith*, voudraient-ils tenir encore la palette ou le ciseau? »

(*Tablettes romaines.*)

« Je ne sais qui a trouvé dernièrement que Tacite était un déclamateur, que Néron était une victime, et que, décidément, il fallait s'apitoyer *sur ce pauvre Holopherne.* »

V. HUGO.

Judith, tragédie en trois actes et en vers, par Decomberousse (Comédie-Française, 16 avril 1825). Les auteurs dramatiques ont beau faire, l'aventure de Judith, d'une femme qui procède à l'assassinat par la séduction et les caresses, pour ne pas dire par la prostitution, ne saurait être que difficilement rendue intéressante, quelque soin que l'on prenne de présenter ce meurtre comme une action patriotique ou inspirée par Dieu. C'est surtout sur l'inspiration que Decomberousse a insisté; il a fait sa Judith fille d'un grand prêtre, Méraris, qui lui inculque son fanatisme, et la fille comme le père ne paraissent que pour se livrer à des transports qui laissent parfaitement froid. Une particularité de cette pièce, c'est qu'Holopherne n'est pas mis en scène; les personnages principaux sont Judith, Méraris, Osias et Achior, qui, dans le récit biblique, joue un rôle de transfuge des Assyriens, et que l'auteur a utilisé.

Ce n'est pas seulement le défaut d'intérêt et l'emphase du style qui nuisent à cette tragédie, ce sont les sentiments et les idées que l'auteur a prêtés à ses personnages. Le grand prêtre dit à Osias, qui vient de calmer une sédition populaire :

.... Comme ce peuple obéit à ta voix!
Quel est donc ton pouvoir?
— Je règne par les lois,

répond Osias, comme pourrait le faire un roi constitutionnel; il ajoute :

Et je ne suis puissant que par des lois puissantes!

On s'attend, à toute minute, à entendre parler de la Charte et des élections.

Judith, drame allemand en cinq actes, de Fred. Hebbel (Théâtre-Royal de Berlin, 1840). Hebbel a fait une œuvre plus originale et plus savante que réellement belle; elle est tellement en dehors des conceptions dramatiques françaises, et même si éloignée de la tragédie telle que Shakspeare la comprenait, que ce genre, moitié humain, moitié mythique, ne nous semble qu'étrange. Holopherne personnifie la force abjecte, la matière que ne gouverne pas l'esprit; quand il est en scène, tantôt c'est l'élément brutal qui l'emporte, tantôt c'est l'homme perdu de vices et de passions qui parle. Judith personnifie l'esprit exalté par l'enthousiasme. Les deux personnages posés ainsi en face l'un de l'autre, dans les deux premiers actes, la lutte entre les deux forces contraires va s'ouvrir; elle remplit le reste de l'action. Pendant qu'on se lamente sur les places publiques de la ville assiégée, Judith se livre à la prière et à l'extase; elle sent confusément qu'elle est appelée à une mission mystérieuse, et, sa décision prise, elle demande à sortir de Béthulie; elle se rend au camp d'Holopherne : « La nature entière demande sa mort, » se dit-elle. Introduite sous la tente, à mesure que s'approche l'heure fatale, elle tremble et écarte encore l'idée du crime; elle espère toucher Holopherne. La sainteté, la fervente exaltation de la belle Israélite éveillent chez le général assyrien une pensée étrange : confiant dans le prestige de sa force, il veut qu'elle s'incline devant lui, il veut qu'elle renie le Dieu des Juifs pour l'adorer. Judith est comme troublée par le génie de la force et de l'audace : « O mon Dieu! s'écrie-t-elle, faites que je n'aime pas celui que je dois tuer! » Quand Holopherne, agité par l'ivresse et impatient de posséder sa proie, porte la main sur Judith, la femme se réveille, et l'horreur de sa situation lui rappelle qu'elle doit frapper : « Malheur à moi! s'écrie-t-elle, si je n'ose pas faire ce que j'ai résolu! » L'auteur admet que Judith subit le dernier outrage... Elle revient de l'alcôve toute chancelante, échevelée, sinistre, et portant à la main la tête du monstre.

Dans cette analyse, nous avons été obligé de dépouiller les scènes de leur symbolisme, et elles n'apparaissent que dramatiques; l'idée que nous donnerions de l'œuvre de Hebbel serait fausse, si nous nous arrêtions là. Voici comment l'apprécie M. Saint-René Taillandier : « Que penser, dit-il, d'un drame où les personnages sont tour à tour des êtres réels, émus, passionnés, et des personnages purement mythiques; un drame où Holopherne représente l'athéisme hégélien, où le général de Nabuchodonosor parle comme le citoyen Stirner; où les idées, les expressions, les formules du socialisme du XIXe siècle sont continuellement mêlées aux images et aux sentiments de l'antiquité biblique? Un tel drame peut être une conception originale et puissante, ce ne sera jamais une œuvre que puisse revendiquer le théâtre. L'Allemagne veut que ce soit un drame; et quel drame? Le plus grand de tous, celui qu'un Shakspeare inventerait aujourd'hui. Ces prétentions n'ont pas besoin d'être réfutées. Il est certain qu'un théâtre établi sur ces bases ne doit pas espérer de vivre hors des frontières d'Allemagne. »

Judith, tragédie en trois actes, par Mme E. de Girardin (Théâtre-Français, 18 avril 1843). Voici comment l'auteur a compris le sujet. Au premier acte, Judith répand les consolations et les bienfaits dans Béthulie assiégée. Les chefs de la tribu ont tant de confiance en elle, qu'ils tiennent leurs conseils en sa présence. C'est à un de ces conseils qu'est amené Achior, ce chef des Ammonites dont Holopherne punit si rudement la franchise. Les discours d'Achior éveillent dans l'âme de Judith une subite inspiration, elle se recueille, interroge le ciel, entend la voix de Dieu, et sort de cette ardente extase, décidée à frapper le grand coup qui doit délivrer Israël. Guidée par Achior, elle va se rendre dans le camp d'Holopherne. Plus de vêtements de deuil; qu'on lui apporte des parures; il faut qu'elle soit belle, car elle veut séduire. Au second acte, on est transporté dans la tente d'Holopherne. Depuis longtemps Holopherne songeait à la belle Judith, et lorsqu'on vient lui annoncer son arrivée, il s'élance au-devant d'elle avec une galanterie un peu trop moderne. Transformé tout à coup, il trouve, pour exprimer son amour, des paroles si tendres que la belle Juive en est émue. Aux discours de la passion la plus vive, Holopherne mêle les offres les plus gé-

néreuses ; si Judith le veut, il rendra la liberté à tous les captifs hébreux, il lèvera même le siége de Béthulie. C'est au troisième acte que devait se trouver la scène sur laquelle la Bible a laissé tant de mystère. Mme de Girardin a évité la difficulté en faisant naître dans l'esprit d'Holopherne, au moment où il est à table à côté de Judith, le désir d'aller se reposer un moment. En effet, il quitte la salle du festin, mais après avoir fait promettre à la Juive de venir le retrouver à l'heure de minuit. Judith demande alors à Dieu de faire descendre sur les paupières d'Holopherne un lourd et prompt sommeil; puis, elle s'arme d'un glaive, disparaît, et revient bientôt, ayant à la main le glaive teint de sang : elle a égorgé Holopherne endormi.

Tout cela est sagement combiné, mais Mme de Girardin n'a pas mieux réussi que les autres dans cette œuvre difficile : rendre Judith intéressante. Son Holopherne est un galantin qui roucoule comme les bergers de Florian; à chaque instant, Judith rappelle que c'est un barbare sanguinaire, un épouvantable tyran, une bête féroce; mais on n'en croit rien, puisque chaque fois qu'il paraît c'est le plus bénin des potentats et le plus courtois des hommes. Le style même, qui pourrait racheter les défectuosités de l'ensemble, n'est pas au-dessus du médiocre; le vers est terne et sans chaleur.

Judith, tableau d'Andrea Mantegna; au musée de Berlin. L'héroïne vient d'accomplir l'acte terrible qui doit sauver Béthulie. Elle ne montre ni faiblesse ni orgueil; elle triomphe avec une tranquillité superbe. Sa servante emporte, dans une corbeille placée sur sa tête, le chef énorme et sanglant du général assyrien. Ces deux figures se détachent sur un fond d'architecture enrichie de bas-reliefs et de pilastres : une fenêtre s'ouvre sur la campagne.

Ce tableau, peint *a tempera* sur un petit panneau de 16 pouces de hauteur sur 11 pouces de largeur, est daté de 1488. L'exécution en est pleine de délicatesse et à la fois de fermeté. Il provient de la célèbre galerie Giustiniani. D'Agincourt en a publié une gravure dans son ouvrage sur les arts au moyen âge.

Une autre *Judith*, de Mantegna, qui n'est pas moins admirable, figure dans la galerie du comte de Pembroke, en Angleterre. L'héroïne, debout et de face, dépose la tête d'Holopherne dans un sac que lui présente sa vieille servante. Les deux figures sont encadrées par une draperie rose relevée. Au fond, on voit le lit et un bout du pied d'Holopherne. Selon M. Waagen, ce petit chef-d'œuvre aurait fait partie de la collection de Charles Ier, où il aurait été désigné comme étant de la main de Raphaël.

Un dessin de Mantegna qui faisait partie de la collection de M. Gatteaux, et dont la composition est à peu près identique à celle du tableau du comte de Pembroke, a été gravé en fac-simile par M. Alphonse Leroy. On ne saurait assez admirer ici l'altière élégance de Judith, la complication savante de ses draperies, la pureté de son profil. La servante est d'une trivialité énergique; la tête coupée d'Holopherne a la beauté d'un masque tragique. « Mantegna, a dit M. de Saint-Victor, est tout entier dans ce sublime dessin, avec sa passion sauvage de l'antiquité, son dessin sec et net, qui semble creusé dans le marbre, ses airs de tête figés et grandioses. »

Andrea Mantegna a gravé lui-même une composition semblable à celle de ce dessin.

Judith, tableau de Raphaël ; galerie de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg. Judith, libératrice du peuple d'Israël, est déjà loin du camp des Assyriens; elle est seule, adossée contre un petit mur, la main droite appuyée sur l'épée dont elle s'est servie pour faire périr l'ennemi de Dieu. Elle paraît attendre que les portes de Béthulie soient ouvertes pour rentrer dans la ville, et y faire voir au peuple la tête d'Holopherne, sur laquelle elle appuie son pied gauche. La figure de Judith est charmante; elle paraît satisfaite de sa victoire, sans que sa douceur en soit altérée, comme pour montrer qu'elle a été conduite par l'esprit de Dieu. On sait gré à Raphaël de n'avoir pas représenté l'action héroïque de Judith, parce que cette terrible action ne lui aurait pas permis de laisser à la figure de Judith la grâce qu'il mettait d'habitude dans ses têtes de femme. A part les plus éminentes qualités, un peu de sécheresse dans le jet des draperies et un paysage mesquin font supposer que ce tableau, malgré sa finesse, est des premiers temps de Raphaël. M. Viardot va plus loin : « La *Judith*, dit-il, est assurément une très-belle académie, de haut style, de sage et forte peinture. Mais parce qu'elle a tous ces mérites, faut-il absolument l'attribuer à Raphaël? n'est-elle pas simplement l'ouvrage d'un de ses élèves ou de ses condisciples, du Fattore, par exemple, ou du Pinturicchio? » Il est impossible, à notre avis, de méconnaître ici la main de Raphaël; et cette admirable jambe gauche de la *Judith*, aussi adorablement peinte qu'elle est dessinée, suffirait à elle seule pour lever tous les doutes; « elle est à elle seule un poëme, » dit Téophile Gautier.

Judith et Holopherne, tableau du Tintoret; au musée de Madrid. Ce musée possède trois tableaux du grand artiste vénitien relatifs à Judith : l'un représente l'héroïne écartant d'une main le rideau du lit où Holopherne dort profondément, et tenant de l'autre main le fer meurtrier; derrière elle, la servante attend, le sac à la main. Cette peinture est simplement ébauchée; mais on y trouve cette verve et cette chaleur qui donnent un si grand attrait aux esquisses du maître. La seconde toile nous montre Judith tendant à sa servante la tête qu'elle vient de couper : sa belle tête, inclinée, lance de côté un regard énergique; sa robe est retroussée de façon à découvrir une de ses jambes. Il est regrettable que les ombres de ce beau tableau aient poussé au noir. La troisième composition est la plus remarquable : Judith rejette la couverture du lit sur le cadavre d'Holopherne, et semble consulter du regard la servante qui met la tête dans un sac. A gauche est une table couverte d'une nappe; dans le fond, par une fenêtre ouverte, on aperçoit le camp des Assyriens. Judith est richement vêtue; des perles ornent sa chevelure et le haut des manches de sa robe bleue; elle est coiffée d'une sorte de diadème d'or; une gaze couvre les seins sans les cacher; les pieds sont chaussés de légers cothurnes. Le haut du corps d'Holopherne est dans l'ombre; les jambes et le bras qui pend jusqu'à terre sont bien éclairés. « Ce corps en raccourci, dit M. Viardot, rappelle par son audace et son bonheur les admirables raccourcis du *Saint-Marc* et de l'*Esclave*, de l'Académie des beaux-arts de Venise. »

Judith tenant la tête d'Holopherne, chef-d'œuvre de Cristofano Allori (le Bronzino); au palais Pitti (Florence). Judith est représentée presque de face, à mi-corps, serrant dans sa main droite le cimeterre et tenant par les cheveux, de l'autre main, la tête d'Holopherne. Elle est vêtue d'une tunique jaune, d'une écharpe blanche et d'un manteau bleu doublé de rouge. Sa tête superbe est couronnée par une abondante forêt de cheveux noirs; ses yeux brillent sous leurs longs cils; ses lèvres sensuelles expriment le dédain bien plus que le dégoût. Derrière elle, une vieille servante tient un sac dans les mains. Une tenture forme le fond du tableau. Sur le devant est un coussin de velours vert bordé d'or.

La *Judith* du Bronzino est justement célèbre. « Ce n'est pas, dit M. Guizot, qu'on y trouve une expression spécialement appropriée au sujet; le peintre ne s'est point attaché à rendre cet enthousiasme singulier d'une femme juive, au milieu d'une action qu'un siècle et un peuple barbares ont pu appeler héroïque, puisqu'elle était le fruit d'un patriotisme plein de dévouement; on ne voit rien de barbare dans la tête de Judith; rien n'y rappelle une joie fanatique; elle est noble, calme, d'une beauté sévère; peut-être la légère nuance de tristesse qui s'y laisse entrevoir contribue-t-elle à adoucir ce que, sans cela, ces yeux noirs, ces cheveux noirs, cette bouche dure et froide, ce maintien grave et tranquille, au milieu d'une action si terrible, auraient pu avoir de repoussant.... L'exécution est admirable : les chairs sont pleines, moelleuses, veloutées; tous ces traits sont peints avec ce fini qui ajoute à la vérité sans dégénérer en détails minutieux. Les cheveux, en particulier, sont d'une extrême souplesse et du plus bel effet. »

On raconte, au sujet de ce tableau, une anecdote qui en augmente l'intérêt. On dit qu'Allori, tourmenté par les caprices de Mazzafirra, sa maîtresse, et ayant peine à suffire par son travail aux folles dépenses de cette femme, imagina de s'en venger en la peignant dans le rôle de Judith, en donnant les traits de la mère de Mazzafirra à la vieille servante qui se penche comme pressée d'envelopper la tête et d'aller en recevoir le prix, et en se représentant lui-même en Holopherne. Chacun des trois visages, ayant son expression bien distincte, est traité avec un art merveilleux. La tête du peintre, quoique à demi éclairée seulement, est un chef-d'œuvre de relief et de vérité; une profonde douleur contracte ses sourcils, tandis que de sa bouche entr'ouverte semble sortir un soupir d'amour.

Ce tableau, si nous en croyons Baldinucci, fut exécuté pour le cardinal Alexandre Orsino. Le musée des Offices en possède une réduction peinte par le Bronzino lui-même avec une extraordinaire délicatesse. Les copies de ce chef-d'œuvre sont nombreuses; le musée du Belvédère en a une que le catalogue donne à tort comme étant un original. Parmi les gravures non moins nombreuses, nous citerons celles de Gioacchino Cantini, Mauro Gandolfi (1819), L.-A. Claessens.

Judith, tableau d'Horace Vernet. Ce tableau représente la veuve de Béthulie, debout près du lit où repose Holopherne, et levant son cimeterre pour trancher la tête à l'ennemi d'Israël. On se rappelle encore le succès de vogue qu'il obtint parmi les gens du monde lors de sa première apparition au Salon de 1831. La critique ne partagea pas cet enthousiasme. « La *Judith*, dit M. Gustave Planche, est très-maniérée. J'imagine que, si le drame traité par M. Vernet était mis en opéra, l'héroïne ne manquerait pas d'étudier et de reproduire son tableau. Il y a dans le sourire d'Holopherne endormi une lubricité vulgaire et triviale; sa tête manque absolument de grandeur, n'inspire aucun effroi, et ne permet pas de trembler un seul instant pour celle qui va si hardiment et si brusquement rompre son sommeil. Quant à Judith, dont tout le monde connaît le modèle copié presque littéralement sur une actrice mêlée à de funestes souvenirs, on peut assurer que Mlle P... avait, et conserve encore, une majesté imposante et grave qu'on chercherait en vain sur la toile de M. Vernet. » — « Judith, ne tue Holopherne, selon M. About, que pour causer aux regardants cette terreur douce qu'on va chercher au théâtre. Il n'y a rien dans ce tableau qui remue profondément les entrailles; mais on y voit une idée claire, élégamment exprimée. C'en est assez pour produire de l'effet. » Il n'est pas jusqu'à Th. Gautier, dont les jugements sont en général d'une bienveillance frisant la banalité, qui ne laisse aussi tomber un blâme : « On ne saurait nier, dit le critique, que la scène ne soit disposée d'une façon très-dramatique et que la veuve de Béthulie n'ait une belle tête encadrée de magnifiques cheveux noirs; mais le sujet a été traité d'une façon si supérieure par tant de grands peintres, que M. Horace Vernet, pour le renouveler, a été forcé de recourir à la bizarrerie. » Ajoutons à notre tour que, lorsqu'on veut toucher à cet ensemble de poëmes qu'on appelle la Bible, il faut le faire hardiment, mais simplement, comme Milton ou Raphaël, qui ont poétisé et agrandi les paroles de la Bible de toute la puissance de leur génie, tandis que Horace Vernet est resté au-dessous de sa tâche, en essayant d'enjoliver le drame biblique.

Judith et Holopherne, tableau de Henri Regnault; au musée de Marseille. Le général des Assyriens, appesanti par l'ivresse, dort, étendu sur sa couche, en travers du tableau. Il a le haut du corps entièrement nu, la tête renversée sur le chevet, le col gonflé et tendu, la bouche ouverte; on croit entendre le bruit de sa respiration. Sa jambe droite est recouverte d'une draperie verte; la gauche est nue, allongée sur une draperie noire. Les bras sont jetés nonchalamment le long du corps, le gauche appuyé sur une peau de bête fauve. Tout, dans l'attitude de cet homme, dénote l'accablement profond où le vin et la luxure l'ont fait choir. Debout près du lit, Judith, sur le point de frapper l'ennemi d'Israël, éprouve une sorte d'hésitation; elle est partagée entre la volonté de sauver Béthulie et l'horreur de faire couler le sang. D'une main, elle étreint vaillamment le sabre qui va tuer Holopherne; de l'autre, elle se retient, elle se cramponne à une tenture placée derrière elle. Héroïne, elle brûle du désir de frapper le monstre; femme, elle s'apitoie sur sa victime. « Judith, dit la Bible, se tenait près du lit, priant avec des larmes et remuant les lèvres en silence. Elle dit : Seigneur, Dieu d'Israël, fortifiez-moi et rendez-vous favorable à ce que ma main va faire, afin que vous releviez, selon votre promesse, votre fille de Jérusalem. » Mais il faut se hâter; la servante écarte les rideaux de la tente du général assyrien et montre à sa maîtresse l'horizon qui se teint des lueurs de l'aube. Cette esclave, à la face bronzée, est coiffée d'un mouchoir jaune; elle a un sourire et un regard hardis qui contrastent avec l'air pensif et triste de Judith.

A la différence de la plupart des peintres qui ont dénaturé le caractère et faussé la couleur du drame de Béthulie, en adoptant des types, des costumes empruntés aux personnages de leur propre pays ou simplement imaginaires, Regnault a mis en scène de véritables Orientaux. L'Holopherne est bien de race asiatique, plutôt de celle d'Arabie, à dire vrai, que de celle des peuples d'au delà de l'Euphrate. Sa chevelure noire, rasée près des tempes, est rejetée en arrière. Son bras gauche est tatoué de dessins bleuâtres, particularité que réprouve sans doute le purisme académique, mais qui a ce mérite, à nos yeux, d'être en harmonie avec l'étrangeté, la sauvagerie, disons le mot, de la scène biblique. Regnault s'est d'ailleurs profondément pénétré de la poésie biblique et s'est efforcé de l'exprimer et de la traduire sur la toile, en lui conservant toutes ses naïvetés, toutes ses réticences, toutes ses audaces et toutes ses délicatesses. Au lieu donc de nous offrir, comme presque tous ses devanciers, une Judith ayant la tournure hardie et les appas plantureux d'une courtisane, la prestance et la mine délibérée d'une virago, il a donné à la veuve de Manassès une attitude pleine de gravité; elle est rayonnante de beauté, mais cette beauté n'a rien que de chaste. Au point de vue de la forme et de la couleur, comme au point de vue du sentiment, cette figure est certainement une des créations les plus originales de l'art contemporain. La tête, légèrement inclinée et de profil, est couronnée par une abondante chevelure noire qui couvre le front et les tempes, et à laquelle se mêlent les lames d'or d'une mitre. A l'oreille pend une grande boucle d'argent. Le nez est fin, délicat, un peu trop petit cependant; les lèvres roses s'entr'ouvrent; l'œil, d'un noir sombre, a une fixité étrange. Un reflet de mélancolie est répandu sur tout le visage. Le corps est superbe. Les épaules nues sont modelées dans une demi-teinte des plus harmonieuses; les bras sont ornés de larges bracelets et sillonnés de petites veines bleuâtres qui accusent la délicatesse de l'épiderme. La taille est enveloppée d'une ceinture de gaze brochée d'or qui couvre, sans les voiler, des seins d'une forme exquise, et qui retombe à gauche sur une jupe d'étoffe noire élégamment drapée. Cette jupe, qui descend jusqu'à terre, laisse passer un bout de pied rose et mignon, au doigt duquel scintille un rubis. Judith s'était parée des plus brillants atours pour séduire Holopherne : « Elle se parfuma de myrrhe précieuse, orna sa chevelure et mit sur sa tête une mitre magnifique. Elle se revêtit d'habits de soie, mit des sandales à ses pieds, prit des bracelets, des lis, des pendants d'oreilles, des anneaux, et se para de tous ses ornements. Dieu même augmenta sa beauté, parce que toute cette parure n'avait pas pour principe la passion, mais la vertu. » Ainsi s'exprime le livre sacré. L'artiste, comme on voit, s'est exactement conformé à ce programme. Sa Judith a toutes les séductions.

« Ce qui est vraiment admirable dans ce tableau, dit M. Marius Chaumelin (*l'Art contemporain*, p. 347), c'est l'éclat, la richesse, l'harmonie et la force du coloris. Les tons extrêmement diversifiés se soutiennent, se renforcent mutuellement, tout en conservant leur valeur locale. La lumière, venant de la droite, frappe la main de Judith, cramponnée au rideau, et fait scintiller les joyaux dont les doigts de cette main sont ornés; puis, elle se joue à travers les paillons d'or de la ceinture de gaze, et, de là, se répand sur le riche tapis oriental qui recouvre le sol, sur le chevet du lit agrémenté de passementeries et rehaussé de pierres précieuses, sur la peau de bête et la draperie blanche qui avoisinent le bras et l'épaule gauches d'Holopherne; elle éclaire enfin la gorge et le visage de ce dernier, mettant ainsi en relief cette tête que Judith fera tout à l'heure accrocher comme un épouvantail et un trophée aux murs de Béthulie. On pourra critiquer l'intensité, la nature même de cette lumière; sa blancheur, sa vivacité sont celles de la lumière du soleil; or la scène se passe la nuit, dans l'intérieur d'une tente que devrait éclairer la lueur jaunâtre et vacillante d'un flambeau. Le texte biblique n'autorise même pas à supposer, comme paraît l'avoir fait Henri Regnault, que l'aurore commence à rougir le ciel; Judith rentra à Béthulie bien avant le lever du soleil. Mais de pareils anachronismes méritent peu qu'on s'y arrête et n'enlèvent rien d'ailleurs à la valeur pittoresque de cette magnifique composition. Sans doute, on ne manquera pas d'évoquer le souvenir de Delacroix à propos de cette peinture... Si l'on veut dire que nul peintre d'histoire n'approche plus que Regnault de l'auteur du *Massacre de Scio*, tant pour le sentiment poétique et l'intelligence du drame, que pour la véhémence et l'éclat de la couleur, on a raison. Mais ne voir en lui qu'un imitateur, un copiste, c'est se tromper étrangement... Il semble avoir senti la nécessité d'unir aux séductions de la couleur cette précision et cette noblesse de lignes trop souvent sacrifiées par Delacroix. La figure de Judith est d'un dessin mâle et correct, délicat dans les chairs, souple dans les draperies, presque sculptural dans l'ensemble. Le torse et la tête d'Holopherne sont modelés avec une fermeté, une ampleur et une science auxquelles l'Académie ne trouverait sans doute guère à reprendre. Quelques détails sont d'une facture un peu lâchée, mais il ne faut pas oublier que l'œuvre n'est point achevée. » Ajoutons que Henri Regnault n'était encore qu'élève lorsqu'il peignit cette œuvre remarquable, qui figura parmi les envois de l'école de Rome, en 1869.

JUDITH, seconde femme de l'empereur Louis le Débonnaire, née au commencement du IXe siècle, morte le 19 avril 843. Elle était fille du comte bavarois Welp ou Welph, un des grands feudataires de l'empire, et avait d'abord voulu s'ensevelir dans un cloître; elle fut cause de tant de maux pour la France qu'il eût été préférable qu'elle suivît sa première résolution. Louis l'épousa pour sa beauté; il la prit entre les plus belles filles de ses leudes, amenées à la cour d'Aix-la-Chapelle afin qu'il pût faire son choix, et elle le subjugua complètement (819). La naissance du fils qu'elle lui donna (823), et qui fut depuis Charles le Chauve, causa les premières dissensions, en forçant l'empereur à revenir sur le partage déjà fait entre ses trois fils du premier lit; bien plus, Judith, qui séduisait tout le monde, parvint à arracher à Lothaire, l'un d'eux, son consentement à ces conventions nouvelles; mais à peine hors de sa présence, il nia ses engagements et entra en campagne. Louis, pour se défendre, appela près de lui Bernard, comte de Barcelone, que la rumeur publique donnait pour amant à Judith et auquel on attribuait la paternité même de Charles. Ce fut dans cette situation ridicule de mari débonnaire, gouverné par l'amant de sa femme, qu'il eut à supporter toutes les dernières avanies de son règne. Lothaire, révolté, parvint à s'emparer de Judith et l'envoya au monastère de Sainte-Marie de Laon; Pépin l'arracha de cette retraite, la menaça de mort, la força de promettre qu'elle prendrait le voile et qu'elle ferait déposer les armes à son époux. Judith fut alors enfermée au couvent de Sainte-Radegonde, à Poitiers, et Louis, rétabli sur le trône, mais gardé à vue par ses fils rebelles (830). L'année suivante, au plaid général de Nimègue, Louis ressaisit tout son pouvoir; Judith fut rappelée de Poitiers à Aix-la-Chapelle, et, en présence de l'assemblée des leudes, réunis à Aix, de Louis et de ses fils, elle

offrit de se purger des crimes qu'on lui imputait, notamment du crime d'adultère; personne n'élevant la voix, elle se purgea par serment, suivant la loi des Francs, et le crédule époux applaudit, sûr désormais de la fidélité de sa femme, puisqu'elle avait juré. Les évêques la relevèrent des vœux qu'elle avait prononcés par force, et elle regagna en influence tout le terrain qu'elle avait perdu. C'était pour peu de temps; les fils de Louis contraignirent encore une fois leur père à s'en séparer, à l'exiler à Tortone (833); elle resta un an au couvent. Delivrée par les fidèles que l'empereur avait en Italie, elle revint alors en France, se purgea encore une fois par serment (834) et se mêla de nouveau des affaires. Elle décida le partage de Worms, après la mort de Pépin (839), et, Louis le Débonnaire étant mort à son tour, fut assiégée par Pépin II d'Aquitaine dans Poitiers, délivrée par son fils Charles (840), et, l'année suivante, elle lui amena dans Châlons des renforts considérables pour l'aider dans sa lutte acharnée contre Pépin II et Lothaire, à la veille de la grande bataille de Fontenailles. Elle mourut peu de temps après, au milieu des terribles dissensions que, pour sa part, elle avait contribué notamment à envenimer.

JUDITH, fille de l'empereur Charles le Chauve, petite-fille de la précédente, née vers 843, morte à la fin du IXe siècle. A l'âge de douze ans, en 855, elle fut mariée à Ethelwolf ou Etulphe, roi d'Angleterre ou plus exactement de Wessex. Ce prince était vieux déjà, veuf d'une première femme, Osburga, père de quatre enfants. Dès que Judith fut en âge de manifester ses passions, elle se montra ambitieuse, impérieuse, et, en outre, galante comme une fille ou une femme des Césars. Devenue veuve trois années après son mariage, elle prit pour amant Ethelbald, un des fils de son mari. « Soit faiblesse de caractère, dit M. C. Lebrun, soit inclination du cœur ou entraînement des sens, cette princesse, sans prendre aucun souci de sa dignité personnelle, non plus que de l'observation de la morale publique, vécut en concubinage avec son beau-fils, Ethelbald, qui pourtant l'avait fort mal accueillie à son arrivée en Angleterre, et dont l'inimitié fit subitement place à l'amour. Entre alliés aussi proches, l'Eglise ne permet pas le mariage : la désapprobation des sujets du nouveau roi et les remontrances de l'évêque de Winchester firent cesser le scandale de ce commerce incestueux; les deux amants se séparèrent. Judith, ne voulant pas rester dans un pays où elle ne jouissait plus d'aucune considération, vendit les terres dont se composait son douaire, et retourna en France. Le roi, se méfiant avec raison de la sagesse de sa fille, la confina à Senlis, où d'ailleurs elle fut traitée fort révérencieusement. Mais Judith ne s'accommoda pas de cette reclusion... »

En effet, Judith, à quelque temps de là, se faisait enlever par Baudouin Bras de fer, comte et grand forestier de Flandre. Charles le Chauve, fort irrité, voulut poursuivre Baudouin; mais le pape intervint en faveur des deux amants, dont le mariage eut lieu vers 870.

JUDITH, nièce de Guillaume Ier, roi d'Angleterre. Elle épousa, en 1070, Waltheof, un des derniers chefs saxons qui fussent restés en armes après la conquête et que Guillaume se rattacha par cette alliance. « Le lit de la femme étrangère, dit Aug Thierry, lui fut plus dur que la terre nue où il avait craint de dormir en gardant sa foi à son pays. » Impliqué dans un premier complot contre Guillaume, il fut épargné par le roi; mais, quelque temps après, Judith, qui le détestait, l'accusa d'avoir favorisé le débarquement d'une flotte danoise. Il fut mis en jugement sur cette dénonciation, condamné malgré le manque de preuves et exécuté; Judith avait pesé sur les juges de la manière la plus odieuse.

Débarrassée de son époux, Judith se croyait libre; elle comptait sans Guillaume, qui voulut encore la faire servir à se rattacher quelque bon serviteur. Ayant à récompenser un certain Simon, Français d'origine, il lui donna sa nièce et avec elle les biens immenses qu'elle avait hérités de son mari. Mais Simon, loyal et brave chevalier, était petit, laid, boiteux, et Judith, qui n'avait fait mourir Waltheof que pour prendre un époux de son choix, ne témoigna que du dédain à celui que la politique de Guillaume lui imposait; elle refusa de le recevoir. Le conquérant, qui n'admettait point qu'on allât contre sa volonté, enleva à Judith le prix de sa trahison en adjugeant à Simon tout l'héritage de Waltheof. « Restée seule avec deux enfants, elle mena, dit A. Thierry, une vie obscure et triste dans plusieurs cantons retirés de l'Angleterre. Les Normands la méprisaient, parce qu'elle était devenue pauvre; les Saxons l'abhorraient comme infâme, et les vieux historiens de race anglaise montrent une sorte de joie en racontant ses années d'abandon et de chagrin. »

JUDITH (Julie BERNAT, dame BERNARD-DEROSNE, connue au théâtre sous le nom de Mlle), actrice française, née à Paris le 29 janvier 1827. Comme Rachel, sa parente éloignée, elle appartient à la religion juive, et son éducation fut des plus négligées. De bonne heure, elle sentit naître en elle le goût du théâtre et résolut de suivre la carrière dramatique. Très-intelligente, elle se mit avec ardeur au travail et débuta, en 1842, au théâtre des Folies-Dramatiques, où sa beauté juive, sa voix expressive et suave lui conquirent, dès le premier soir, les suffrages du public. Engagée aux Variétés en 1844, elle y reçut les conseils de Bouffé, se fit particulièrement remarquer dans les *Deux compagnons du tour de France*, et, tout en se laissant aller aux entraînements de la jeunesse, elle fit de tels progrès qu'on l'admit à débuter, le 12 décembre 1846, sur le théâtre de la Comédie-Française, dans une comédie d'Alexandre Duval. Sa beauté, une sensibilité réelle, l'attrait de son organe pur et sympathique excitèrent des bravos unanimes. Les épreuves suivantes lui ayant été également favorables, elle fut admise au nombre des pensionnaires. Plusieurs créations heureuses achevèrent d'établir sa réputation aux yeux des plus difficiles. En 1848, elle suivit Rachel dans sa retraite du Théâtre-Français; mais elle ne tarda pas à y revenir et fut nommée sociétaire en 1852. En 1859, elle épousa M. Bernard-Derosne, connu par de nombreuses traductions de l'anglais, auxquelles elle a parfois elle-même collaboré. C'est elle, notamment, qui a traduit le roman de Dickens intitulé : l'*Abîme*. Depuis, elle a quitté la Comédie-Française, et elle a joué avec talent un rôle dans une traduction d'*Hamlet*, de Shakspeare, représentée au théâtre de la Gaîté. Les principaux rôles qu'elle a joués au Théâtre-Français sont les suivants : Laurence Verdier, des *Aristocraties*, comédie de M. Etienne Arago; Mathilde, de *Un caprice*, d'Alfred de Musset; Antonia, dans le *Puff* ou *Mensonge et vérité*, comédie de Scribe; Charlotte Corday, dans la tragédie de ce nom, par Ponsard; Gabrielle, du *Lis dans la vallée*, drame de Théodore Barrière; *Mademoiselle Aïssé*, de M. Paul Foucher; Eulalie, dans *Misanthropie et repentir*, traduction de Gérard de Nerval; la *Fiammina*, drame de M. Mario Uchard, réussite éclatante, etc. Mlle Judith a joué aussi d'une manière charmante Rosine, du *Barbier de Séville;* Alcmène, d'*Amphitryon*, et Pénélope, d'*Ulysse*, tragédie de Ponsard.

JUDONIA, nom latin de JODOIGNE.

JUDSON (Adoniram), missionnaire protestant américain, né à Maldem (Massachusetts) en 1788, mort en 1850. Admis au ministère évangélique, il conçut le projet d'aller prêcher le christianisme aux Indes. Sur son initiative, une société, dite des missions étrangères, se fonda, qui lui fournit les moyens de mettre son projet à exécution. Il alla s'établir à Rangoun, dans l'empire d'Annam, apprit la langue des Birmans, se concilia leur respect et leur amitié, et fit imprimer en langue birmane divers ouvrages religieux et moraux. Vers 1825, lorsque les Anglais s'emparèrent du pays d'Annam, Judson leur servit d'interprète pour négocier les bases d'un traité de paix. De retour chez les Birmans en 1846, il eut la joie de voir son œuvre en pleine prospérité, et mourut quatre ans plus tard, en se rendant à l'île Bourbon. On a de lui : la *Bible*, en birman (Rangoun, 1835, 3 vol. in-8o); *Dictionnaire anglais-birman* (1849-1852). — Sa seconde femme, morte en 1826, écrivit une *Histoire de la mission en Birmanie*.

JUDSON (Emilie CHUBBUCK, mistress), femme de lettres américaine, épouse du précédent, morte en 1854. Elle fut d'abord attachée au séminaire de femmes d'Utica, où elle donna des leçons, puis se fit connaître, sous le pseudonyme de **Fanny Forester**, par des pièces de vers et des études littéraires, insérées dans divers recueils. Pendant un voyage qu'elle fit à Philadelphie en 1845, elle entra en relation avec le docteur Adoniram Judson, se chargea d'écrire la biographie de sa première femme, et finit par se marier avec lui au mois de juillet 1846. Cette même année, elle l'accompagna chez les Birmans, puis à l'île Bourbon, et, après sa mort (1850), elle revint aux Etats-Unis. Nous citerons, parmi ses productions : *Alderbrook* (1846, 2 vol.), recueil de morceaux détachés; *A biographical sketch of mistress Sarah Judson* (1849); *An Olio of domestic verses* (1852); *My two sisters* (1 vol.), etc.

JUDY ou **JUDITH**, nom donné par les Anglais à la femme de Punch, leur Polichinelle. Ce personnage portait autrefois le nom de Jeanne. Les aventures très-diverses de mistress Punch font partie de la célèbre tragicomédie de *Punch and Judy*. V. PUNCH AND JUDY.

JUEL (Niels ou Nicolas), célèbre amiral danois, né en 1629, mort à Copenhague en 1697. Lorsqu'il eut achevé ses études navales en France et en Hollande, il servit dans la marine hollandaise sous les ordres de Tromp, puis de Ruyter, reçut le grade de capitaine de vaisseau et revint alors en Danemark, où il fut nommé commandant d'une escadre. Pendant la guerre qui eut lieu entre le Danemark et la Suède, Juel prit une part brillante à la défense de Copenhague assiégée (1659), se signala dans maintes circonstances et acquit une grande réputation de bravoure. En 1675, la guerre ayant recommencé, il s'empara de l'île de Gotland, repoussa peu après une flotte suédoise deux fois supérieure en nombre à celle qu'il commandait, et, de concert avec l'amiral Cornélius Tromp, il défit complétement les Suédois dans une bataille navale livrée le 11 juin 1676 au sud de l'île d'Œland. Poursuivant ses brillants succès, l'amiral Juel battit successivement l'amiral suédois Sjoeblad au sud de l'île Fernern et l'amiral Horn près de Kjoege (1677), après une lutte acharnée dans laquelle les Suédois perdirent 12 vaisseaux de ligne. Cette dernière victoire fut accueillie avec transport par les Danois; Juel reçut à la cour la plus brillante réception, devint alors lieutenant général amiral et fut gratifié, à titre de fief, de l'île de Taasing, en Fionie. Envoyé bientôt après avec 22 vaisseaux pour prendre Calmar, il ne put réduire cette place; mais, en 1678, il s'empara de l'île de Rugen et remporta plusieurs autres avantages. Juel était doux, charitable, modeste, et ses qualités morales étaient à la hauteur de ses talents militaires. — Son frère, Jean JUEL, baron de Julinge, mort en 1700, fut également un homme de mer distingué. Il prit part à la victoire de Kjoege, à la conquête de Rugen et aux négociations de la paix de Lund (1679). On a de lui : *In litterarum studia affectus* (Soroë, 1651, in-4o).

JUÈNE s. f. (juè-ne). Ichthyol. Nom vulgaire de la chevesne, aux environs de Paris.

JUÉNIN (Gaspard), théologien français, né à Varembon-en-Bresse en 1650, mort à Paris en 1713. Il professa la théologie dans plusieurs maisons de l'ordre de l'Oratoire, dont il faisait partie, puis au séminaire de Saint-Magloire à Paris. Nous citerons de lui : *Institutiones theologicæ* (7 vol. in-12); *Commentarius historicus et dogmaticus de sacramentis* (Lyon, 1696, 2 vol. in-fol.); *Théologie morale* (Paris, 1761, 4 vol. in-12).

JUÉNIN (Pierre), historien français, né à Bourg-en-Bresse en 1668, mort en 1747. Il fut chanoine de l'église collégiale de Turnus. On a de lui : *Nouvelle histoire de l'abbaye royale et collégiale de Saint-Philibert et de la ville de Turnus*, *enrichie de figures* (Dijon, 1730-1733, 2 vol. in-4o), ouvrage plein d'érudition, dont il avait amassé les matériaux pendant près de quarante ans.

JUERGENSEN (Guillaume), littérateur allemand, né à Slesvig en 1789, mort en 1827. Reçu avocat en 1812, il se livra à la pratique du barreau dans sa ville natale et cultiva en même temps la littérature. Ses poésies épigrammatiques et ses pièces de théâtre obtinrent beaucoup de succès. Nous citerons, entre autres, une tragédie . les *Frères* (Slesvig, 1821); des comédies : *Orgueil d'artiste; Pourquoi? Si!* ou le *Têtu*, et un *Recueil de poésies* (Slesvig, 1827).

JUÉRY (SAINT-), village et commune de France (Tarn), cant. de Villefranche, arrond. et à 6 kilom. N.-E. d'Albi, sur le Tarn; 1,403 hab. On remarque à Juéry une fabrique de ressorts de voitures qui emploie annuellement de 7,000 à 8,000 quintaux d'acier fondu et une usine où l'on traite les riblons ou vieux fers. Le Tarn forme, dans les environs du village, trois cataractes dont la plus considérable, appelée le saut du Sabo, a 19 mètres de hauteur.

JUGA adj. f. (ju-ga — mot lat. formé de *jugum*, joug). Mythol. rom. Surnom sous lequel on adorait Junon, qui présidait aux mariages.

JUGAL, ALE adj. (ju-gal, a-le — du lat. *jugum*, joug, étym. présumée du mot *joue*). Anat. Qui a rapport à la joue : *Os* JUGAUX. ‖ On dit aussi ZYGOMATIQUE et MALAIRE.

— s. m. Os qui, dans le squelette des poissons, termine le temporal et s'articule avec la mâchoire inférieure.

— **Encycl.** Anat. Les os *jugaux* se nomment encore *os malaires*, *os de la pommette*, parce qu'ils forment la partie la plus saillante de la joue, ou bien encore *os zygomatiques*, parce que, en s'articulant avec l'apophyse du même nom, ils servent à unir le crâne avec la face.

Les os *jugaux* sont des os pairs, non symétriques. Ils sont situés sur les parties supérieures et latérales de la face. Leur forme est très-irrégulièrement quadrilatère. On y distingue deux faces, une antérieure et une postérieure, une apophyse supérieure, quatre bords et quatre angles.

La face antérieure est lisse, convexe. On la nomme encore face cutanée, parce qu'elle n'est séparée de la peau que par le muscle orbiculaire des paupières. Elle est percée de trous dits trous malaires, qui donnent passage à des nerfs et à des vaisseaux. Le muscle grand zygomatique s'attache à sa partie inférieure.

La face postérieure est concave. Elle concourt à former la joue temporale et présente en avant une surface rugueuse qui s'articule avec l'apophyse malaire du maxillaire supérieur.

Des quatre bords, deux sont supérieurs et deux sont inférieurs. Des deux supérieurs, l'un, le bord antérieur, est semi-lunaire, arrondi, lisse, et limite en avant le tiers externe du trou de l'orbite; l'autre est postérieur, sinueux, en forme de S et termine en avant la fosse temporale. On le nomme bord temporal.

Des deux bords inférieurs, l'un est très-inégal et s'articule avec l'os maxillaire supérieur; l'autre, postérieur, est horizontal, épais et donne insertion au muscle masséter. On divise les quatre angles en supérieur, s'articulant avec l'apophyse orbitaire externe du frontal; postérieur, rugueux, taillé en biseau, qui s'articule avec l'extrémité de l'apophyse zygomatique; interne ou orbitaire, très-aigu, s'articulant avec l'os maxillaire, et inférieur, qui s'articule avec l'apophyse malaire du même os.

Les os *jugaux* sont formés presque entièrement de tissu compacte. Ils sont traversés dans toute leur étendue par le conduit malaire, dont nous avons déjà parlé, et qui s'ouvre à la surface de l'os par plusieurs orifices. Ils se développent par un seul point d'ossification qui apparaît vers le cinquantième jour de la vie utérine.

— *Apophyse jugale*. V. ZYGOMATIQUE.

JUGE s. m. (ju-je — latin *judex;* de *jus*, droit, et *dex*, celui qui dit, de *dicere*, dire. Le radical du latin *dicere* s'applique souvent dans les langues aryennes à la loi et à ses diverses manifestations. La loi, en effet, était annoncée, proclamée, ordonnée. C'est ce qu'exprime, aussi bien que le latin *judex*, le sanscrit *diç*, *dishti*, ordre, précepte; *dêça*, *pradeça*, institution, ordonnance; *âdêça*, commandement, etc.; *adiç*, dire, parler, montrer, ordonner. A *pradiç*, montrer, ordonner, correspond exactement le zend *fradiç*, d'après Spiegel, indiquer les prescriptions de la loi pour appliquer les châtiments. Du grec *deiknumi*, montrer, racine *dik*, dérivent également *dikê*, justice, droit, *dikaios*, juste, *dikêsis*, jugement, *dikastês*, juge, etc. Le gothique *teihan*, annoncer, indiquer, racine *tih*, exactement le sanscrit *diç*, s'applique aussi au droit dans l'anglo-saxon *tihian*, juger, statuer, *tihte*, accusation, ancien allemand *zihan*, accuser, *inziht*, accusation. Enfin, l'irlandais *ditim*, accuser, condamner, *diteadh*, sentence, a sûrement perdu un *c* devant le *t*, qui sans cela serait aspiré entre les deux voyelles). Homme qui a pour fonction spéciale de rendre la justice au nom du pouvoir souverain : *Un* JUGE *sévère*, *impartial*, *équitable*. *Remplir les fonctions de* JUGE. *Etablir des* JUGES. *Celui qui sollicite un* JUGE *ne lui fait pas honneur*. (La Bruy.) *Il n'y a pas de ministère aussi important que celui du* JUGE. (Royer-Collard.) *Que de fois le* JUGE *devrait être assis à la place du coupable!* (Ch. Dollfus.) *Les condamnations ne déshonorent que dans un pays où les* JUGES *sont honorés*. (E. About.)

— Les juges reçoivent diverses dénominations, suivant leurs attributions particulières, la nature de leurs fonctions ou de leurs droits. ‖ *Juges naturels*, Ceux que la loi assigne aux citoyens, suivant la nature de leur cause ou leur qualité personnelle : *Une des choses qui portent le plus d'atteinte à la liberté du citoyen, dans une monarchie, est de le faire juger, non par ses* JUGES NATURELS, *mais par commission*. (Montesq.) ‖ *Juges ordinaires*, Autrefois, Ceux qui avaient la connaissance de certaines causes en vertu du droit que leur conférait leur titre, et non par une commission exceptionnelle. On appelait du même nom les juges qui siégeaient toute l'année, et non successivement et par semestre. ‖ *Juges extraordinaires* ou *d'attribution*, Juges qui ne connaissent que de certaines matières exceptionnelles, distraites des juridictions ordinaires. ‖ *Juge de rigueur*, Juge astreint à juger d'après la rigueur des lois, et non par les simples règles de l'équité. ‖ *Juge suppléant*, Celui qui est chargé de remplacer certains juges, en cas d'empêchement. ‖ *Juge délégué*, Celui qui est commis pour un cas spécial et déterminé. ‖ *Juge-consul*, Magistrat établi pour prononcer sur des affaires commerciales. ‖ *Simple juge*, Magistrat titulaire d'un tribunal, qui n'est ni président ni juge d'instruction; se dit surtout par opposition à ce dernier titre. ‖ *Juge-commissaire* ou *Juge rapporteur*, Juge nommé par son tribunal pour procéder à certaines opérations et présenter un rapport. ‖ *Juge d'instruction*, Magistrat chargé de rechercher les crimes et délits, de faire arrêter les prévenus, de recueillir les preuves relatives à la cause. ‖ *Juge de paix*, Magistrat établi dans chaque canton pour juger sommairement et à peu de frais les affaires peu importantes, amener la conciliation des parties sur des affaires plus graves qui ne sont pas de son ressort. ‖ *Grand juge*, Titre du ministre de la justice sous l'Empire. ‖ *Juges royaux*, Ceux qui rendaient autrefois la justice au nom du roi, par opposition aux juges des seigneurs, qui rendaient la justice au nom des vassaux du roi. ‖ *Juges des exempts*, Anciens officiers de justice qui connaissaient des cas royaux, des causes des églises de fondation royale, et de tous les délits commis dans les terres et provinces formant l'apanage des princes. ‖ *Juges des traites foraines*, Ceux qui connaissaient des contestations relatives aux marchandises importées ou exportées. ‖ *Juges conseillers de la retenue*, Marchands que les prieurs et consuls de la bourse commune de Toulouse s'adjoignaient pour juger les affaires commerciales. ‖ *Juges gardes des monnaies*, Officiers des monnaies créés par Charles le Chauve. ‖ *Juge et garde de la prévôté*, Juge subalterne du bailli. ‖ *Juge botté*, Nom qu'on donnait anciennement aux juges non gradués, et qu'on donna plus tard à tout juge ignorant. ‖ *Juge mage* ou *Mage*, Nom du lieutenant du sénéchal dans quelques provinces méridionales. ‖ *Juge d'armes*, Magistrat qui était chargé de résoudre toutes les questions relatives aux titres de noblesse et aux armoiries. ‖ *Juge de camp*, Celui qui décidait les cas douteux dans une joute ou un tournoi. Se dit familièrement, dans le langage com-

mun, pour désigner une personne qui juge les contestations élevées entre deux adversaires d'une nature quelconque : *Nous sommes les* JUGES DU CAMP. (Alex. Dum.)

— Par anal. Celui qui prononce sur le sort d'un homme ou de plusieurs hommes : *Dieu est le souverain* JUGE *de tous les hommes.*

Parle ; j'étais ton frère et je deviens ton *juge*.
C. DELAVIGNE.

‖ Personne ou être personnifié qui décide des contestations ou des questions d'une nature quelconque : *Prenons un* JUGE *de notre différend. Les jurys d'exposition sont, en général,* composés *de* JUGES *impartiaux. Il n'y a point d'homme qui ne puisse être son propre* JUGE, *quand il le veut sincèrement.* (Grimm.) ‖ Appréciateur, personne qui décide du mérite de quelque chose : *Les femmes sont les* JUGES *naturels du mérite des hommes.* (J.-J. Rouss.)

Nous admirons l'éclat, vains *juges* que nous sommes !..
Le véritable honneur est d'être utile aux hommes.
THOMAS.

— Fig. Moyen de contrôle, d'appréciation, d'approbation ou d'improbation : *Nos sens sont des* JUGES *trompeurs. Il y a un* JUGE *plus éclairé, plus sévère que les lois : c'est le témoignage d'une bonne conscience.* (Duclos.) *La vraie histoire est un* JUGE, *le* JUGE *le plus honnête après Dieu.* (Rigault.)

— Hist. Nom donné aux magistrats souverains qui gouvernèrent le peuple juif, depuis Josué jusqu'à Samuel, et qui furent ensuite remplacés par les rois : *Plusieurs femmes se firent prophétesses, et c'est par ce moyen que Débora fut élevée à la dignité de* JUGE *d'Israël.* (De Ségur.) ‖ Titre que les Visigoths donnaient à leur chef.

— Hist. relig. *Juges des causes*, Chez les augustins, Religieux qui décidaient certaines contestations soumises au chapitre provincial, et examinaient les droits de ceux qui s'y présentaient pour voter.

— Mythol. gr. *Juges des enfers*, Minos, Eaque et Rhadamante, qui jugeaient les âmes des morts.

— **Encycl.** Jurispr. Dans tout tribunal civil ou de commerce, il y a un président, des *juges*, qui composent avec lui le tribunal, et des suppléants, chargés de remplacer ces derniers, au besoin. Au point de vue des justiciables et de la solution des procès déférés aux tribunaux, la plus entière égalité règne entre le président et ses collègues : il est vraiment là *primus inter pares*. Sa voix n'est pas prépondérante dans le délibéré, et si les opinions émises sont opposées à la sienne, il n'en doit pas moins accepter la responsabilité d'une décision rendue contre son opinion.

Indépendamment de la direction de l'audience et de l'administration du tribunal, le président a certains pouvoirs spéciaux qui lui appartiennent et dont les *juges* ne sont investis que momentanément, par délégation ou pour le remplacer.

Le *juge* civil a pour fonctions de siéger aux audiences, d'examiner les affaires qui doivent être jugées sur rapport, de procéder aux enquêtes, descentes de lieux, interrogatoires, distributions par voie d'ordre ou de contribution, etc., pour lesquels il a été commis, soit par le président, soit par le tribunal. Dans beaucoup de tribunaux, la taxe des frais de justice et des actes notariés est déléguée, en tout ou en partie, par le président à un *juge* ; les *juges* par délégation du président sont habituellement chargés de légaliser les signatures des officiers ministériels, de coter et parafer les registres et répertoires qui, aux termes des lois, sont astreints à cette formalité. Indépendamment de la délégation en vertu de laquelle les *juges* participent aux fonctions spéciales du président, en cas de maladie, absence par congé ou autre empêchement de celui-ci, il est remplacé de droit par le vice-président ou, à défaut de vice-président, par le *juge* doyen du tribunal.

Tout *juge* doit être Français, âgé de vingt-cinq ans, licencié en droit, et avoir fait, près d'un tribunal, deux ans de stage. Toute autre fonction est incompatible avec celle de *juge*. Les *juges* sont inamovibles et nommés par le chef de l'Etat.

Une ordonnance de Louis XIV du mois d'août 1669 avait défendu que des parents aux degrés de père et de fils, de frères, d'oncle et de neveu fussent pourvus à l'avenir de charges de judicature aux mêmes sièges. L'ordonnance prohibait d'avance tout octroi de dispenses par le gouvernement. Mais l'influence et le crédit des grandes familles parlementaires passèrent par-dessus les prohibitions, et de nombreuses dispenses de parenté furent accordées à des membres d'une même compagnie judiciaire. Alors s'établit dans la jurisprudence le singulier correctif de ne compter que pour une, dans la supputation des suffrages, les voix des parents au degré prohibé qui prenaient part à un même jugement. Notre organisation judiciaire a été maintes fois remaniée depuis l'ordonnance de Louis XIV ; elle l'a été en 1790, puis par la constitution de l'an III, puis enfin par la législation de ventôse an VIII et de 1810. Chose étrange ! après toutes ces rénovations, nous nous trouvons ramenés, par nos lois actuelles et par les errements de la jurisprudence gouvernementale et de la jurisprudence judiciaire, justement au point de départ, c'est-à-dire au régime abusif que l'Assemblée constituante avait voulu détruire. La parenté jusqu'au degré d'oncle et de neveu est toujours, en principe, la matière d'une prohibition, relativement à la promotion des deux parents aux fonctions de *juge* ou de conseiller dans un même corps judiciaire. Mais, d'un autre côté, les dispenses sont toujours en usage et obtenues sans trop de difficulté. Enfin, quand le gouvernement viole la loi et passe par-dessus l'incompatibilité, on use encore, comme avant 1789, du palliatif puéril de ne compter que pour une les voix des *juges* parents au degré prohibé.

Un magistrat placé dans des conditions ordinaires n'est guère nommé *juge* titulaire avant vingt-neuf ou trente ans. Il a 2,400 fr. d'appointements. Au bout de trois, quatre, cinq, six, et même huit et dix ans, il obtient un avancement qui le porte à 2,700 fr. ; s'il n'est pas en mesure d'être nommé président, il n'a d'autre espoir que d'arriver à un tribunal de 4e ou de 3e classe, dans une grande ville où la vie est chère et où il reçoit 3,000 fr. ou 3,500 fr. L'avancement au delà de cette classe est très-chanceux et difficile à obtenir ; ce n'est guère qu'à cinquante ans et plus que ce *juge* obtient ou peut obtenir une place de *juge* de 2e classe à 5,000 fr., qui est la fin de sa carrière et son bâton de maréchal. Voilà, avec peu de variantes, la carrière du simple *juge*.

— *Juge suppléant.* Les *juges* suppléants sont de véritables magistrats ayant presque les mêmes prérogatives que les titulaires. Il y a, en fait, deux ordres de *juges* suppléants : ceux qui, avocats ou avoués en exercice, recherchent surtout une distinction honorifique et entrevoient tout au plus dans l'obtention de ce titre un moyen de solliciter plus tard, à titre de retraite, une position de *juge* ou de président, et ceux qui ont en vue de faire toute leur carrière dans la magistrature et font ainsi une sorte de stage. Les uns sont surtout magistrats *ad honores* et rendent peu de services ; les autres sont au contraire exclusivement attachés au tribunal, toujours à la disposition du président ou du procureur de la république pour remplacer les *juges* ou substituts absents ou empêchés, chargés des mêmes travaux, que les titulaires leur abandonnent volontiers.

On a critiqué l'institution de la suppléance, considérée comme un stage : on a dit, non sans raison, que la situation de magistrat inamovible était contradictoire avec celle d'un surnuméraire placé dans un tribunal pour y acquérir l'expérience et les connaissances propres à faire des magistrats titulaires. Les inconvénients de cette organisation, évidemment incomplète, n'ont pas échappé aux gardes des sceaux, qui ont, à plusieurs reprises, essayé de combler cette lacune de nos lois en rédigeant des projets dont aucun n'a encore réussi à être consacré législativement.

Quoi qu'il en soit, les candidats qui ne sont pas aptes à être nommés d'emblée à une place de titulaire et qui acceptent, pour y arriver, une suppléance dans un tribunal de 1re instance, doivent considérer ces fonctions, toutes gratuites qu'elles soient, comme un stage utile et sérieux. Le *juge* suppléant, qui, pendant deux ou trois ans, participe à tous les travaux du tribunal, acquiert une expérience spéciale que rien ne remplace : il s'habitue à voir les affaires, au point de vue de la décision à prendre, et se fait une provision de connaissances pratiques qu'il utilisera lorsqu'il sera titulaire ; s'il continue à cultiver son instruction juridique, il arrivera promptement à se faire remarquer, et se fera, dans le ressort, une réputation qui le suivra dans toute sa carrière. Si, au contraire, il ne remplit que strictement les obligations qui lui sont imposées, s'il se montre peu assidu, peu laborieux, peu désireux de s'instruire, il sera mal noté et il aura beaucoup de peine, plus tard, à faire revenir ses chefs à une opinion plus favorable.

Les *juges* suppléants peuvent être chargés par décret de l'instruction ou du service des ordres, comme les *juges* titulaires. On considère que ces désignations sont, pour les suppléants, des titres sérieux à l'avancement. Lorsqu'ils remplacent un magistrat titulaire décédé ou démissionnaire, ils touchent le traitement de ce magistrat (loi du 24 mai 1854).

— *Juge-commissaire.* Le titre de *juge*-commissaire est donné aux magistrats commis par le tribunal ou le président pour procéder à une opération où, pour ainsi dire, ils représentent le tribunal. Le président commet les magistrats pour les ordres et les contributions quand il n'y a pas de *juge* spécial. Le tribunal commet un de ses membres pour les enquêtes, les descentes sur les lieux, les interrogatoires sur faits et articles. Lorsqu'un *juge* est chargé de diriger une enquête, on l'appelle souvent, dans le langage du palais, *juge enquêteur ;* quand il est chargé de présider à une expropriation pour cause d'utilité publique, il prend le nom de *magistrat directeur du jury*. Le *juge*-commissaire ne rend pas de jugements, à proprement parler : il rend des ordonnances qui sont plutôt des actes de formalité et de procédure. Seulement, la police des réunions qu'il préside lui appartient, et il rend, pour assurer cette police et l'exécution de la loi, des décisions qui sont généralement exécutoires sans appel ; il a tous les pouvoirs nécessaires pour la mission qui lui est confiée ; mais il doit renvoyer au tribunal la connaissance des difficultés dont la solution exige un jugement.

— *Juges de paix.* L'idée d'une justice familière, vidant à peu de frais les petits litiges, est ancienne, et l'on en trouve des applications, au moins ébauchées, dans les institutions judiciaires de la Gaule romaine, et dans celles du moyen âge. Les défenseurs des cités gallo-romaines, *defensores civitatum*, en sus de leurs fonctions administratives, exerçaient une juridiction subalterne. Il y eut aussi, près le Châtelet de Paris, des *juges* auditeurs statuant sommairement sur les contestations d'importance minime. Mais c'est à l'Assemblée constituante que revient l'honneur d'avoir créé et organisé de toutes pièces les justices de paix, et d'en avoir doté tous les cantons de la France.

Les fonctions du *juge* de paix furent d'abord électives, comme toutes les magistratures créées ou renouvelées par la loi du 24 août 1790. La seule condition requise pour être éligible était de jouir de l'intégrité de ses droits civils et civiques, et d'être âgé de trente ans. Aucun diplôme, aucun degré de licence n'était exigé, et il en est encore de même aujourd'hui. Les fonctions de *juge* de paix sont exercées, dans beaucoup de nos cantons ruraux, par des médecins, par des propriétaires ou par d'anciens officiers de l'armée. Nous sommes loin de critiquer cet état de choses ; la droiture de conscience suffit aux devoirs de cette juridiction modeste, et beaucoup de *juges* de paix, qui n'ont point fait du droit une étude professionnelle, les remplissent avec une intelligence et une intégrité remarquables.

Les *juges* de paix, sous le régime de la loi du 24 août 1790, étaient assistés de deux assesseurs ayant voix délibérative. Les jugements des tribunaux de paix, comme les décisions des tribunaux ordinaires, étaient rendus à la pluralité des voix. La loi du 29 ventôse an IX supprima les assesseurs ; le *juge* de paix jugea seul, et il eut simplement des suppléants qui ne délibéraient point avec lui, mais seulement le remplaçaient, dans l'ordre de leurs nominations respectives, quand le *juge* titulaire ne pouvait siéger lui-même. En vertu d'un sénatus-consulte du 16 thermidor an X, les *juges* de paix furent nommés pour dix ans, par le chef de l'Etat, au lieu d'être désignés par les suffrages de leurs concitoyens. Enfin, la charte de 1814 fit des fonctions des *juges* de paix une magistrature à vie ; mais l'article 61 de cette charte les déclara amovibles, à la différence des *juges* des tribunaux civils ordinaires.

La loi du 25 mai 1838 a considérablement élargi la juridiction des *juges* de paix. On va présenter sommairement la nomenclature des matières contentieuses qui ressortissent à cette juridiction. Mais, sous peine de laisser cet article absolument incomplet, il est indispensable de faire connaître, au moins par quelques brèves indications, les attributions extrajudiciaires dont les *juges* de paix sont investis parallèlement à leur fonction de *juge*.

La plus importante de ces attributions extra-judiciaires consiste dans leur ministère de conciliation, auquel nous avons consacré un article spécial (v. CONCILIATION). Les autres attributions extrajudiciaires des *juges* de paix consistent dans la convocation et la présidence des conseils de famille, dans l'apposition et la levée des scellés en matière de succession ou de faillite, dans la rédaction des contrats d'adoption et dans celle des actes d'émancipation de mineurs. Enfin, et toujours en dehors de sa compétence comme *juge* civil, le *juge* de paix est officier de police judiciaire, et chargé dans son canton de la recherche des délits et des actes d'instruction criminelle, comme magistrat auxiliaire du procureur de la république (art. 48 du code d'instr. crim.). Le *juge* de paix est en outre chargé exclusivement de juger les contraventions de police dans sa circonscription cantonale, et il est assisté en ce cas d'un commissaire de police faisant les fonctions de ministère public (loi de 1873).

Arrivons à la juridiction civile du *juge* de paix, juridiction dont le cercle a été, nous le répétons, notablement étendu par la loi du 25 mai 1838.

Le *juge* de paix connaît : 1º de toute action purement personnelle ou mobilière, savoir : sans appel, jusqu'à concurrence de 100 fr., et, à charge d'appel devant le tribunal civil du ressort, jusqu'à concurrence de 200 fr. (loi du 25 mai 1838, art. 1er). Quant aux actions relatives à des droits de propriété foncière ou à des droits réels immobiliers quelconques, ils sont essentiellement de la compétence des tribunaux civils ordinaires, et le *juge* de paix n'a point à en connaître, quelque minime que soit leur importance. Il n'intervient en pareille matière que par son ministère de conciliateur préalablement à l'introduction de l'instance. Le *juge* de paix ne connaît pas non plus des demandes, même purement personnelles ou mobilières, dont l'objet est d'une importance indéterminée. Remarquons enfin que, même dans la limite de 100 fr. à 200 fr., le *juge* de paix ne saurait connaître des actions personnelles ou mobilières qui rentrent par leur nature dans la compétence des juridictions commerciales, telles que les tribunaux de commerce ou les conseils de prud'hommes. Ainsi, on ne pourrait pas porter devant le *juge* de paix la demande en payement d'une lettre de change, si minime qu'en fût le montant, pas plus que d'un billet à ordre souscrit par un commerçant ou portant des signatures commerciales.

Les *juges* de paix connaissent : 2º, sans appel, jusqu'à concurrence de 100 fr., et, à charge d'appel, jusqu'au taux de la compétence en dernier ressort des tribunaux de 1re instance, c'est-à-dire jusqu'à 1,500 fr., des contestations entre hôteliers, aubergistes ou logeurs et voyageurs ou locataires en garni, pour dépense d'hôtellerie et perte ou avarie d'effets déposés dans l'auberge ou dans l'hôtel. Ils connaissent, dans les mêmes limites, des contestations entre les voyageurs et les voituriers ou bateliers, pour retards, frais de route et perte ou avarie d'effets accompagnant les voyageurs ; entre les voyageurs et les carrossiers ou autres ouvriers, pour fournitures, salaires et réparations faites aux voitures de voyage (loi de 1838, art. 2). Le besoin d'une justice prompte et sur place a motivé cette nouvelle attribution faite à la juridiction des *juges* de paix.

Les *juges* de paix connaissent : 3º, sans appel, et jusqu'à concurrence de 100 fr., et, à charge d'appel, à quelque valeur que la demande puisse s'élever, des actions en payement de loyers ou fermages, des congés et demandes en résiliation de baux fondées sur le seul défaut de payement des fermages ou loyers, et enfin des demandes en validité des saisies-gageries pratiquées par les propriétaires locateurs sur leurs locataires ou fermiers. Toutefois, l'article 3 de la loi de 1838 ne leur attribue cette compétence qu'autant que le prix annuel du bail, à loyer ou à ferme, n'excède pas 400 fr. à Paris et 200 fr. partout ailleurs. Si la location était d'une importance supérieure, les contestations qui viennent d'être énumérées devraient être portées devant le tribunal civil. Du reste, toutes les fois que le prix annuel du bail reste dans la limite de 400 fr. pour Paris et de 200 fr. partout ailleurs, le *juge* de paix est compétent, à quelque somme que s'élève le chiffre des loyers accumulés et demandés. Ainsi, le locataire d'un appartement à Paris du prix annuel de 400 fr. pourra être cité devant le *juge* de paix, et ne pourra régulièrement être cité que devant lui pour le payement, par exemple, de cinq annuités échues de sa location, s'élevant à la somme de 2,000 fr.

Il faut enfin remarquer qu'aux termes de la disposition qui vient d'être reproduite en substance le *juge* de paix ne connaît des demandes en résiliation de baux que dans le cas uniquement où l'action en résiliation est motivée sur le défaut de payement des termes échus par le locataire ou le fermier. S'il s'agissait d'une résiliation demandée pour inexécution des autres clauses du bail ou des autres engagements du preneur, la contestation ressortirait au tribunal civil de 1re instance, et le *juge* de paix ne pourrait en connaître, même dans la limite d'une location annuelle de 200 fr. à 400 fr.

Les *juges* de paix connaissent : 4º, sans appel, jusqu'à concurrence de 100 fr., et, à charge d'appel, sans limitation de somme, des actions pour dommages aux champs, fruits et récoltes, et, en outre, des contestations relatives à l'élagage des arbres et des haies, ainsi qu'au curage des fossés et canaux servant à l'irrigation des terres ou au mouvement des usines. Ils ne sont, toutefois, compétents en cette matière qu'autant que le fond du droit n'est pas contesté, c'est-à-dire à la condition qu'il ne s'élève pas de discussion, soit relativement à la propriété du fond, soit relativement à la mitoyenneté des haies, soit en ce qui touche la copropriété des fossés d'irrigation ou des biefs d'usines. Si le litige portait sur quelqu'un de ces points, il rentrerait dans la compétence des tribunaux civils ordinaires et échapperait à la juridiction du *juge* de paix, juridiction d'exception et d'attribution qui ne peut connaître que des actions qui lui ont été nommément dévolues par la loi.

Les *juges* de paix connaissent : 5º, sans appel, jusqu'à concurrence de 100 fr., et, à charge d'appel, indéfiniment, des contestations relatives aux engagements respectifs des gens de travail au jour, au mois et à l'année, et de ceux qui les emploient ; des maîtres et des domestiques, ou gens de service à gages ; des maîtres et de leurs ouvriers ou apprentis, sans néanmoins qu'il soit dérogé aux lois et règlements relatifs à la juridiction des prud'hommes (loi de 1838, art. 5). La qualification de domestiques n'est pas applicable, dans nos habitudes de langage, à certaines catégories d'employés, tels que les précepteurs, chapelains, secrétaires, clercs ou commis de commerçants, bien que ces personnes partagent d'ordinaire le domicile de leur patron et soient, à ce point de vue, au nombre des gens de la maison. Les employés de cet ordre reçoivent un traitement et non des gages ; ils rendent des services et ne sont point au service du chef de la maison, selon l'heureuse expression de M. Bertin. Les contestations concernant leur traitement ou les obligations de leur emploi ne peuvent donc être portées devant la juridiction exceptionnelle du *juge* de paix.

Les *juges* de paix connaissent : 6°, sans appel, jusqu'à concurrence de 100 *fr.*, et indéfiniment, à charge d'appel, des contestations concernant le payement des nourrices.

Ils connaissent : 7°, et dans les mêmes limites, relativement au taux du litige, des actions civiles pour diffamation verbale ou pour injures publiques ou non publiques, verbales ou par écrit, autrement que par la voie de la presse; des mêmes actions pour rixes ou voies de fait; le tout lorsque les parties ne se sont pas pourvues par la voie criminelle (loi de 1838, art. 5). On voit par cette disposition de la loi, que nous venons de reproduire textuellement, qu'il ne peut être question, devant le *juge* de paix, que des réparations pécuniaires du dommage pouvant résulter des différents délits qui viennent d'être énumérés; l'action tendant à la répression ou application de la peine publique ressortit aux tribunaux criminels des divers degrés, suivant la gravité des faits. On voit encore que l'action civile pour diffamation ou injure n'entre dans la compétence du *juge* de paix qu'autant qu'il s'agit d'injures verbales ou simplement manuscrites.

Des lois spéciales ont étendu à quelques autres matières la juridiction des *juges* de paix. Ainsi, les contestations en matière de douanes, sur saisie de marchandises, refus d'acquitter les droits, sont encore de la compétence du *juge* de paix (lois des 4 germinal an II, 14 fructidor an III et 9 floréal an VII). Les difficultés sur l'application des tarifs d'octroi et la quotité des droits lui sont également soumises (loi du 2 vendémiaire an VIII).

— ***Juge auditeur***. V. AUDITEUR.

— ***Juge d'instruction***. V. INSTRUCTION.

— Hist. La partie de l'histoire du peuple d'Israël qui s'étend depuis la mort de Josué jusqu'à l'établissement de la royauté (Saül) est désignée généralement sous le nom de *période des juges*. Les *juges* étaient ordinairement des chefs militaires qui se mettaient à la tête du peuple pour le délivrer des peuplades voisines par lesquelles il était souvent opprimé. Tantôt ils étaient élus par leurs concitoyens, tantôt ils s'imposaient eux-mêmes à l'aide d'une révolte. Après la campagne, ils rentraient dans la vie civile, mais continuaient à jouir d'une certaine autorité due au souvenir de leurs exploits; cette autorité se manifestait surtout par ce fait qu'on venait les trouver pour résoudre des cas litigieux; ils rendaient la justice au peuple, et, selon l'expression biblique, ils *jugeaient Israël*. Dans les temps qui précédèrent immédiatement l'établissement de la royauté, nous voyons les *juges* fonctionner, non plus comme chefs militaires, mais comme magistrats revêtus aussi d'une dignité religieuse (Elie était sacrificateur et Samuel prophète); leur pouvoir était permanent et presque héréditaire. Une telle magistrature semble avoir existé ailleurs que chez les Israélites, mais surtout chez les peuples sémitiques. A Tyr, dans un moment où il n'y avait pas de rois, le gouvernement fut confié, d'après les historiens grecs, à des magistrats nommés *dicastes* (*juges*). Les *suffètes* carthaginois portent le même nom que les *juges* (*schophetim*) d'Israël. Enfin, Tite-Live donne quelquefois le nom de *juges* aux consuls romains.

Il n'est pas facile de se faire une idée bien exacte de la situation intérieure du peuple d'Israël pendant la période des *juges*. Les documents que nous possédons sur cette époque sont incomplets, obscurs et souvent peu dignes de foi; ils se réduisent à peu près au *Livre des juges*, que nous devons nous contenter d'analyser.

Grâce à la nature tout à fait fragmentaire et aux lacunes du *Livre des Juges*, il est impossible de dresser une liste chronologique de ces magistrats; nous ne pouvons même pas dire combien de temps dura cette forme de gouvernement. En additionnant les chiffres donnés par le *Livre des Juges*, nous arrivons à un total impossible de 410 ans, et encore sans compter la durée de la judicature de Samgar. Il est fort probable que quelques-uns des *juges* furent contemporains les uns des autres, et que leur autorité s'exerçait sur des parties différentes du pays. Leur nombre même ne peut pas être connu avec certitude; cependant le *Livre des Juges* paraît avoir voulu nous raconter les exploits de douze héros : Othoniel, Ehud, Samgar, Barak (avec la prophétesse Déborah), Gédéon, Thola, Jaïr, Jephté, Ibtsan, Elon, Abdon et Samson. On pourrait les compter un peu différemment, en effaçant Samgar, dont il n'est presque pas parlé, et en ajoutant Abimélech, qui porte le titre de bédan (oint), mentionné dans les livres de Samuel. La période des *juges* dura probablement depuis le commencement du XIIIe siècle avant notre ère jusque vers 1080.

Au milieu des misères de cette époque, un certain nombre de villes israélites avaient senti le besoin de s'allier et de former une confédération, peut-être sur le modèle de la confédération des villes philistines. Sichem devint leur capitale, et on y construisit à Baal un temple dans lequel fut déposée la caisse commune. Abimélech, un des soixante-dix fils du *juge* Gédéon, conçut l'idée de se faire proclamer roi en se mettant à la tête de cette ligue. Il réussit d'abord à Sichem, mais bientôt après ses sujets se révoltèrent. Abimélech, en attaquant une tour, reçut sur la tête une pierre lancée par la main d'une femme et en mourut. L'anarchie continua et persista même après le couronnement de Saül, qui fut sacré par Samuel, et dont le règne met fin à l'histoire des *juges*.

L'auteur du *Livre des juges* n'est pas connu. Le *Talmud* en attribue la rédaction au prophète Samuel; la plupart des rabbins et un grand nombre d'anciens théologiens chrétiens ont partagé cette opinion. Mais ce livre est certainement beaucoup plus récent. Le *Livre des Juges* offre d'ailleurs dans ses diverses parties le caractère d'époques différentes; la tendance religieuse n'est pas partout la même, et le style varie considérablement d'un chapitre à l'autre. Les hésitations et le désaccord des principaux critiques ne doivent donc nullement nous étonner. Bleek place la rédaction finale du *Livre des Juges* avant la composition du *Deutéronome*. Pour Ewald, cette rédaction définitive n'aurait eu lieu que vers la fin de la captivité de Babylone, et le rédacteur serait le même que celui des *Livres de Ruth*, *de Samuel* et *des Rois*. Pour M. Kuenen, le rédacteur a dû vivre peu avant la captivité et peut-être pendant et après. Nous pourrions multiplier les hypothèses sans faire avancer d'un pas la question.

Quoi qu'il en soit, ce livre nous donne sur les premiers temps du séjour des Hébreux en Chanaan des renseignements beaucoup plus admissibles que ceux du *Livre de Josué*. Le *Livre des Juges*, avec ses nombreux éléments poétiques, et souvent aussi avec les tendances barbares et cruelles que trahissent quelques-unes de ses parties, nous ramène beaucoup mieux à cette époque d'anarchie religieuse et politique où les Hébreux, tantôt opprimés et tantôt oppresseurs, sans chefs universellement reconnus et sans gouvernement régulier, ne pouvaient guère compter que sur leurs bras et leur courage pour défendre leurs biens, leur vie et leur liberté.

— **Anecdotes.** Une veuve vint se plaindre à l'empereur Théodoric de ce qu'ayant depuis trois ans un procès contre un sénateur elle n'avait pu encore obtenir un jugement. Il fit aussitôt appeler les *juges*. « Si vous ne terminez demain cette affaire, leur dit-il, je vous jugerai vous-mêmes. » Le lendemain, la sentence fut rendue. La veuve étant venue remercier le prince, un cierge allumé à la main, selon la coutume de ce temps-là : « Où sont les *juges?* » dit Théodoric. On les amena devant lui. « Et pourquoi, poursuit-il avec indignation, avez-vous prolongé pendant trois ans une affaire qui ne vous a coûté qu'un jour de discussion? » Après ce reproche, il leur fit trancher la tête.

∴

Henri Estienne parle d'un *juge* de son temps qui n'avait qu'une formule en matière de procès criminel. Si le prisonnier était vieux : « Pendez, pendez, disait-il, il en a bien fait d'autres. » S'il était jeune : « Pendez, pendez, il en ferait bien d'autres. »

∴

Le cardinal Mazarin disait du président Le Coigneux : « Il est si bon *juge*, qu'il enrage de ne pouvoir condamner les deux parties. »

∴

Un *juge* de village, en basse Bretagne, nommé Kerlotin, envoya chercher un témoin par un huissier; le témoin buvait au cabaret, et l'huissier resta avec lui à boire; Kerlotin dépêche un second huissier, qui reste à boire avec eux; il y va lui-même; il boit et s'enivre, et le procès ne fut point jugé.

∴

Un abbé avait un procès qu'il perdit; quelqu'un lui ayant dit que sa cause ne valait rien et qu'il l'avait perdue tout d'une voix : « Vous vous trompez, répondit-il, ce fut tout d'un *somme*, car tous mes *juges* dormaient à l'audience. »

∴

Des bouchers se plaignant à un *juge* que les paysans n'amenaient plus assez de bêtes au marché, le *juge* commença ainsi son procès-verbal : « Sur la plainte à nous faite par les bouchers que le marché n'était plus suffisamment approvisionné de bêtes, nous avons résolu de nous y transporter... »

∴

Huissiers, qu'on fasse silence,
Dit en tenant l'audience
Un président de Beaugé;
C'est un bruit à tête fendre!
Nous avons déjà jugé
Dix causes sans les entendre.

— **Allus. litt. Oui, si nous n'avions pas des juges à Berlin**, Réponse du meunier Sans-Souci au grand Frédéric. Le roi de Prusse voulait faire agrandir son parc de Sans-Souci; mais

Sur le coteau riant par le prince choisi,
S'élevait le moulin du meunier Sans-Souci.

Frédéric fait mander le meunier et le somme de lui céder la place. Celui-ci s'obstine à conserver l'héritage de ses pères.

Frédéric, un moment par l'humeur emporté :
« Parbleu! de ton moulin c'est bien être entêté!
Je suis bon de vouloir t'engager à le vendre!
Sais-tu que, sans payer, je pourrais bien le prendre?
Je suis le maître. — Vous? de prendre mon moulin?
Oui, si nous n'avions pas des juges à Berlin. »

Voici, à propos du moulin de Sans-Souci, une petite anecdote que toutes les feuilles allemandes ont répétée dans ces derniers temps.

Le fameux moulin est encore aujourd'hui la propriété de l'arrière-petit-fils de l'obstiné meunier. Mais, dans la même famille, les hommes se suivent et ne se ressemblent pas.

Le temps, qui change tout, change aussi nos humeurs.

Donc, le descendant de Sans-Souci, pressé d'argent, fit savoir au descendant de Frédéric II qu'il était disposé à lui céder son moulin. Le prince lui répondit par cette lettre spirituelle :

« Mon cher *voisin*,

» Votre moulin n'est ni à vous ni à moi : il appartient à l'histoire; il nous est donc impossible, à vous de le vendre, à moi de l'acheter. Mais, comme on doit s'aider entre voisins, voici un bon de 10,000 florins que vous pouvez toucher sur le Trésor. »

« Ces mots, *il y a des juges à Berlin*, ont formé depuis une locution proverbiale, que l'on emploie dans toutes les circonstances analogues, c'est-à-dire lorsque la force prétend l'emporter sur le droit. « Des réparations!...
» oui, certes, mais c'est à vos frais, monsieur,
» qu'elles se feront. Ce sont ces pots de fleurs
» qui ont attaqué mes zincs, et, mes zincs at-
» taqués, l'eau a pénétré... — Vous raillez,
» sans doute. — Vous plaisantez, je pense. Et
» mes parquets!... dans quel état! — Que
» dirai-je de mes fauteuils, dont ce bain de
» pieds...? — Vous le prenez sur ce ton; eh
» bien! outre les réparations, il me faudra
» une indemnité. — Vraiment!... je sollicite
» alors des dommages-intérêts... — *Il y a des*
» *juges à Berlin*, monsieur; nous plaiderons!
» — Et des avocats à Paris; nous plaiderons,
» monsieur. »

PIERRE VÉRON.

« Il faut qu'on sache à Alger, comme partout ailleurs, qu'*il y a des juges à Paris*, des juges pour faire respecter le droit violé, la liberté de conscience atteinte, l'existence des familles compromise. »

LOUIS JOURDAN.

« Heureux le citoyen qui trouve dans le sein de la magistrature un refuge assuré contre l'injustice des agents du prince! Heureux celui qui, fatigué par de longs refus, peut s'écrier enfin, comme le propriétaire du moulin de Sans-Souci : « Eh bien! nous » verrons, *il y a des juges à Paris*. »

DUPIN aîné.

Juge de Rabelais, Juge que le malin curé de Meudon appelle Bridoie, et auquel il attribue un singulier procédé pour la bonne et prompte expédition des procès. V. BRIDOIE et DÉS DU JUGE DE RABELAIS.

JUGE SAINT-MARTIN (Jean-Jacques), philosophe et agronome français, né à Limoges en 1743, mort dans la même ville en 1824. Après avoir suivi quelque temps la carrière de la magistrature, il devint professeur d'histoire naturelle à l'école centrale de sa ville natale, puis s'adonna entièrement à son goût pour l'agronomie. Juge Saint-Martin contribua beaucoup à l'amélioration de l'art agricole dans le Limousin et créa de belles pépinières d'arbres indigènes et exotiques pour lesquelles il reçut une médaille d'or de la Société d'agriculture de Paris. Il était un des membres les plus actifs et vice-président de la Société d'agriculture de Limoges. Juge Saint-Martin est l'auteur de plusieurs ouvrages estimés, parmi lesquels nous citerons : *Traité de la culture du chêne* (Paris, 1788, in-8°); *Notice des arbres et arbustes du Limousin* (Limoges, 1790); *Proposition d'un congrès de paix générale* (1798); *Théorie de la pensée, de son activité primitive et de sa continuation par les songes* (Paris, 1806, in-8°); *Changements survenus dans les mœurs des habitants de Limoges depuis une cinquantaine d'années* (1817, in-8°); la *Vie champêtre*, en vers libres (in-4°), etc.

JUGÉ, ÉE (ju-gé) part. passé du v. Juger. Condamné ou absous par des juges : *Il est innocent, l'homme qui n'a pas été* JUGÉ. (Mme de Staël.) ‖ Décidé en justice : *Un procès* JUGÉ. *Une question* JUGÉE *par un tribunal.*

— Par ext. Soumis à une appréciation, en parlant des personnes : *L'idée d'être mal* JUGÉ *par ceux que l'on estime est un poids qui accable.* (Mme de Salm.) *Nous serons à notre tour débattus et* JUGÉS. (Guizot.) ‖ Apprécié, en parlant des choses : *Une situation* JUGÉE *défavorablement. Un livre* JUGÉ *légèrement. Le bonheur est une situation* JUGÉE *selon le goût et les préférences de chacun.* (A. d'Houdetot.)

— Jurispr. *Chose jugée*, Ce qui a été décidé par les tribunaux : *Le respect dû à la* CHOSE JUGÉE. ‖ *Passer en force de chose jugée*, Etre décidé d'une façon juridique et définitive, sans recours possible à aucun autre tribunal : *Quand la cour de cassation a confirmé une sentence, elle* PASSE EN FORCE DE CHOSE JUGÉE.

— Substantiv. *Le bien jugé, le mal jugé*, Déclaration qu'une sentence a été portée selon ou contre les règles et qu'il n'y a pas ou qu'il y a lieu de la réformer : *Reconnaître* LE BIEN JUGÉ. *Maintenir* LE BIEN JUGÉ. *Alléguer, soutenir* LE MAL JUGÉ.

JUGEABLE adj. (ju-ja-ble — rad. *juger*). Qui peut être mis en jugement : *Le souverain n'est pas* JUGEABLE. *Aucun des membres de l'Assemblée nationale ne peut être livré à aucun tribunal que vous ne l'ayez déclaré* JUGEABLE. (Mirab.) ‖ Qui peut être décidé par un jugement : *Question* JUGEABLE.

JUGELET (Jean-Marie-Auguste), peintre français, né à Brest en 1805. Elève de Gudin, comme lui il devint un peintre de marine, et débuta au Salon de 1831. Depuis lors, il a été chargé de reproduire les vues de nos principaux ports, et a fait de fréquents voyages sur les bâtiments de l'Etat. Il a été décoré en 1847. Parmi les nombreux tableaux de cet artiste laborieux, mais dépourvu d'originalité, nous citerons : *Baie de Dinan, soleil levant en pleine mer* (1831); *Environs de Brest* (1833); *Vue de Honfleur;* la *Falaise d'Etretat;* le *Mont Saint-Michel* (1835); *Port du Conquet* (1836); la *Vera-Cruz; Saint-Jean d'Ulloa;* la *Rade de Toulon* (1840); *Environs de Dieppe; Vue de Noli* (1847); l'*Ile du Grand-Bé;* le *Port de Gênes* (1850); *Vue de Cannes* (1852); *Jetée de Dieppe; Entrée de Portsmouth* (1859); la *Fête des moissons; Naufrage du sloop le* Goole (1861); *Environs de Finale* (1863); *Marine; Etude d'arbres* (1864); la *Barre du* 18 *septembre* 1864 *à Caudebec; Un désert* (1865); *Tempête sur les côtes de la Manche; Vue de Cannes* (1868); *Entrée du port de Brest; Environs de Plougastel* (1869), etc. Citons enfin son tableau représentant le *Combat de l'*Aréthuse *contre la* Belle-Poule, qu'on voit au musée de Versailles.

JUGEMENT s. m. (ju-je-man — rad. *juger*). Jurispr. Décision, sentence émanée d'un tribunal : *Prononcer un* JUGEMENT. *Infirmer un* JUGEMENT. *En appeler d'un* JUGEMENT. *Signifier un* JUGEMENT. *Exécuter un* JUGEMENT. *Subir un* JUGEMENT. *Etre appelé en* JUGEMENT. *Un peuple qui n'intervient point dans les* JUGEMENTS *n'est pas libre, il est sous le glaive.* (Royer-Collard.)

— Le jugement est diversement qualifié selon la nature de la cause ou selon la forme dans laquelle il est rendu. ‖ *Jugement criminel*, Sentence en matière criminelle. ‖ *Jugement civil*, Sentence en matière civile. ‖ *Jugement par défaut*, Celui qui est rendu contre une partie qui n'a pas comparu et ne s'est pas défendue à l'audience, quoique régulièrement assignée. ‖ *Jugement préparatoire, Jugement avant faire droit*, Celui qui règle préalablement une question accessoire, et ne décide rien sur le fond. ‖ *Jugement interlocutoire*, Celui qui préjuge sur le fond de la cause, sans avoir force exécutoire. ‖ *Jugement convenu* ou *expédient*, Celui qui accepte et confirme une transaction intervenue entre les parties. ‖ *Jugement contradictoire*, Celui qui est rendu sur la défense de toutes les parties en cause. ‖ *Jugement provisionnel*, Celui qui, par provision, dans le cours d'une instance, adjuge à une des parties quelque chose qui lui est indispensable.

— Par ext. Avis, appréciation, décision qui approuve ou condamne : JUGEMENT *téméraire*. JUGEMENT *éclairé*. *Porter un* JUGEMENT. *S'il est un droit incontestable, c'est le droit de penser et d'appeler de toutes choses à son propre* JUGEMENT. (J. Simon.) *La flatterie n'a tant de charmes que parce qu'elle nous paraît confirmer le* JUGEMENT *de notre amour-propre.* (De Lévis.)

Ne vous hâtez pas trop dans tous vos *jugements*.

BOILEAU.

Un *jugement* trop prompt est souvent sans justice.

VOLTAIRE.

Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les *jugements* de cour vous rendront blanc ou noir.

LA FONTAINE.

— *En jugement*. Sur-le-champ, sans désemparer, séance tenante : *Un délit commis à l'audience se condamne* EN JUGEMENT.

— *Mettre en jugement*, Soumettre à la sentence des tribunaux, en parlant d'un accusé : *Nul ne peut être* MIS EN JUGEMENT, *si ce n'est par les magistrats et conformément aux lois.* (L.-J. Larcher.) ‖ *Ester en jugement*, Intenter un procès ou le soutenir : *La femme ne peut* ESTER EN JUGEMENT *sans l'autorisation de son mari.* (Acad.)

— Hist. *Jugement de Dieu*, Epreuves auxquelles on soumettait autrefois les accusés pour décider de leur innocence ou de leur culpabilité : *Le* JUGEMENT DE DIEU *avait lieu par le duel, l'épreuve du feu, celle du fer chaud, celle de l'eau froide*, etc.

— Relig. *Jugement de Dieu*, Volonté divine, décret de la Providence : *Les* JUGEMENTS DE DIEU *sont pleins d'équité. Il faut adorer les* JUGEMENTS DE DIEU. *L'Eglise fait du paupérisme un* JUGEMENT DE DIEU. (Proudh.) ‖ *Jugement dernier, Jugement universel* ou simplement *Jugement*, Jugement solennel par lequel Dieu, à la fin du monde, doit prononcer sur le sort de tous les hommes réunis en un même lieu, d'après la doctrine de l'Eglise : *L'incertitude du temps du* JUGEMENT DERNIER *est très-utile pour tenir les hommes sur leurs gardes.* (St Hilaire.) ‖ *Jugement particulier*, Jugement que Dieu fait subir à chaque homme, à l'instant même de sa mort.

— Dr. canon. *Jugement décisif*, Jugement porté par une autorité ecclésiastique, concile,

synode, évêque, etc. ‖ *Jugement doctrinal*, Jugement porté par un théologien, un docteur, une personne privée, mais respectable par la science et le caractère.

— Administr. *Jugement des monnaies*, Décision de la commission des monnaies, en vertu de laquelle les espèces monnayées sont mises en circulation, après que le titre, le poids et les empreintes en ont été vérifiés.

— Philos. Faculté intellectuelle qui compare et qui prononce sur la convenance ou la disconvenance des idées : *Le* JUGEMENT *est une faculté par laquelle nous affirmons l'existence et la manière d'être des objets de nos connaissances.* (Géruzez.) *Le* JUGEMENT *est la faculté qui nous fait discerner, en toutes choses, le bon et le mauvais.* (Livry.) ‖ Même faculté, considérée sous le rapport de la rectitude; raison : *Le vice, dit saint Thomas, vient d'un* JUGEMENT *déréglé.* (Boss.) *Tout le monde se plaint de sa mémoire, et personne de son* JUGEMENT. (La Rochef.) *C'est une grande misère que de n'avoir pas assez d'esprit pour bien parler, ni assez de* JUGEMENT *pour se taire.* (La Bruy.) *Les hommes de* JUGEMENT *ont souvent beaucoup d'esprit, et les hommes d'esprit ont parfois peu de* JUGEMENT. (Lacretelle aîné.)

Si le ciel t'eût, dit-il, donné par excellence
Autant de *jugement* que de barbe au menton,
Tu n'aurais pas à la légère
Descendu dans ce puits.....

LA FONTAINE.

‖ Acte de l'entendement qui affirme la convenance ou la disconvenance de deux idées : *Il n'y a pas une opération de l'esprit qui ne soit un* JUGEMENT *ou qui ne soit accompagnée d'un* JUGEMENT. (V. Cousin.) *Le raisonnement se compose de* JUGEMENTS, *le* JUGEMENT *d'idées; l'idée à son tour implique le* JUGEMENT, *et le* JUGEMENT *le raisonnement.* (E. Alaux.) ‖ *Jugement analytique*, D'après Kant, Affirmation d'un attribut du sujet, qui n'ajoute rien à la notion de sa nature. ‖ *Jugement synthétique*, celui qui ajoute quelque chose au concept du sujet. ‖ *Critique du jugement*, Partie du système de Kant qui s'occupe du jugement, ‖ *Forme du jugement*, Dans le même système, Modes et catégories dans lesquels les idées s'encadrent pour former les jugements.

— **Syn. Jugement, raison, sens, bon sens.** Le *sens* n'est autre chose que la faculté naturelle de voir les choses comme elles sont; c'est la rectitude de l'esprit considéré en lui-même et sans le supposer perfectionné par l'étude ou par l'exercice. Le *jugement* est l'habitude de juger sainement les choses, c'est le *sens* exercé, développé par la pratique. La *raison* est comme le sens une faculté naturelle, mais c'est une faculté plus élevée, qui non-seulement nous fait éviter l'erreur, mais encore nous porte à faire le bien et à fuir le mal. Quant au *bon sens*, il est inférieur au *sens* pour ce qui touche la vérité, mais il se rapproche de la *raison* sous le rapport moral : *un homme de sens* est plus clairvoyant qu'un homme *de bon sens*, mais celui-ci montre davantage sa sagesse dans sa conduite.

— **Jugement, arrêt, sentence.** V. ARRÊT.

— **Jugement, discernement.** V. DISCERNEMENT.

— **Encycl.** Jurispr. Dans l'usage juridique, on donne spécialement le nom de *jugement* aux décisions émanées des tribunaux inférieurs, à savoir, des justices de paix, des tribunaux civils de première instance et des tribunaux de commerce. On nomme arrêts les décisions des cours d'appel, ainsi que celles de la cour de cassation. La dénomination de sentence est particulièrement affectée aux décisions rendues par des arbitres, simples particuliers choisis par les parties pour vider leurs différends.

— I. *Mise en jugement.* Le fait de traduire un citoyen devant une juridiction compétente, qui appartient à tout citoyen majeur n'ayant pas perdu la jouissance des droits civils, dérive de ce principe général que toute personne, lésée par le fait d'autrui, a le droit de poursuivre l'auteur du préjudice devant les tribunaux pour obtenir réparation du dommage souffert. Si le préjudice résulte d'un simple différend civil, tel qu'un partage de succession, une liquidation, une contestation purement civile, enfin, la personne lésée appelle la partie adverse soit devant le juge de paix, pour les affaires soumises au préliminaire de conciliation, soit devant le tribunal civil, dans les autres affaires, soit enfin devant le tribunal de commerce, si l'objet de la contestation est relatif au commerce. Cet appel, cette mise en *jugement*, se fait par assignation à jour et heure fixes (sauf observation des délais prescrits), et par requête présentée au greffe du tribunal. La requête une fois déposée, l'assignation est envoyée par ministère d'huissier au défendeur. Cette assignation contient les chefs de demande du demandeur, ainsi que ses conclusions. C'est alors que la mise en *jugement* est définitive. Il faut, en effet, que le défendeur soit en présence des griefs et des réclamations de son adversaire, de manière à préparer ses réponses, à se munir des pièces utiles à sa défense, afin d'être en mesure de soutenir son droit, s'il y a lieu. La signification des conclusions est prescrite, à peine de nullité, et, devant le tribunal, le demandeur ne pourrait poser des conclusions qui n'auraient pas été signifiées à la partie adverse. Si, dans l'intervalle de l'assignation au *jugement*, le demandeur croit devoir élever de nouvelles prétentions, il le peut, en signifiant ses conclusions modifiées, ou même des conclusions nouvelles. Il en est de même dans le cas où le défendeur forme ce qu'on nomme une demande reconventionnelle. Il doit signifier au demandeur les conclusions qu'il posera et qu'il soutiendra devant le tribunal. Telles sont les règles générales et les formalités ordinaires de la *mise en jugement*, en matière civile. En matière criminelle, l'intervention assez fréquente du ministère public modifie la marche de la procédure. Ainsi, lorsqu'un individu est lésé par une contravention, c'est au tribunal de simple police qu'il s'adresse pour obtenir réparation. S'il s'agit d'un délit, c'est au ministère public qu'il appartient de mettre en jeu les formalités de l'instruction criminelle. Si le fait préjudiciable est un crime enfin, c'est le chef du parquet, c'est-à-dire le procureur général, qui reçoit la plainte et ordonne aux magistrats instructeurs et aux officiers du ministère public placés sous ses ordres de prendre les mesures nécessaires pour instruire l'affaire et arriver à la manifestation de la vérité. Telles sont les règles qui régissent la *mise en jugement*. Mais ces règles souffrent une exception importante lorsqu'on veut poursuivre des magistrats de l'ordre judiciaire et des officiers de police judiciaire, pour fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions. Il est alors nécessaire d'obtenir une autorisation de poursuite, et les mêmes dispositions s'étendaient aux fonctionnaires publics, agents ou dépositaires de l'autorité publique, avant l'abrogation de l'article 75 de la constitution du 22 frimaire an VIII, abrogation qui a eu lieu après la révolution du 4 septembre 1870. V. DÉNI de justice, FORFAITURE, FONCTIONNAIRE.

— II. *Des diverses sortes de jugements.* Les *jugements* se divisent, à un autre point de vue, en *jugements* avant faire droit, et *jugements* définitifs. Les premiers, qui se subdivisent eux-mêmes en plusieurs variétés, ne terminent pas le litige, mais ont simplement pour objet soit d'en préparer la solution, soit de pourvoir dans l'entre-temps à quelque mesure urgente. On distingue trois espèces de *jugements* avant faire droit : 1° les *jugements* dits provisoires ou de provision, lesquels, sans toucher au fond du litige, qui demeure réservé, statuent actuellement sur un incident qui ne peut souffrir de retard. Par exemple, une femme plaide en séparation de corps contre son mari ; elle a articulé des faits d'injures ou de sévices dont elle demande à faire la preuve; mais les enquêtes prendront nécessairement du temps, et il faut, dans l'intervalle, pourvoir à la subsistance de la femme. Elle demande et elle obtient que son mari, détenteur de sa dot, soit condamné à lui payer, durant l'instance, une pension à titre d'aliments. Le *jugement* qui lui accorde cette subvention alimentaire, en attendant la solution définitive du débat, est un *jugement* provisoire ou de provision. 2° On distingue encore, parmi les décisions avant faire droit, les *jugements* dits préparatoires. Leur caractère distinctif est que non-seulement ces *jugements* ne vident pas le débat, mais qu'ils ne le préjugent même pas d'une manière simplement hypothétique ou éventuelle. Ils accélèrent l'instruction; ils font faire un pas en avant à la procédure, voilà tout. Ainsi, le tribunal ordonne une communication de pièces; ou bien, l'instruction étant complète et les plaidoiries entendues, le tribunal met la cause en délibéré, c'est-à-dire déclare qu'il y sera statué à une audience subséquente. Ce sont là des *jugements* préparatoires, qui ne jugent ni ne préjugent rien. 3° Il existe une dernière catégorie de *jugements* avant faire droit, ce sont les *jugements* dits interlocutoires. Leur caractère est de préjuger juridiquement l'issue du débat dont la solution définitive ne dépend plus que d'un point de fait qui reste à vérifier. Les *jugements* interlocutoires entrent beaucoup plus que les préparatoires dans le vif du procès, et leur obtention est souvent la matière de débats fort animés. Exemple : une femme demanderesse en séparation de corps articule contre son mari et demande à prouver des faits qu'elle soutient présenter les caractères d'injures ou d'excès, de nature à motiver la séparation. Le mari soutient au contraire que les faits articulés, fussent-ils vérifiés, n'ont point assez de gravité pour constituer des griefs de séparation entre époux. Il demande au tribunal de ne pas s'arrêter à l'offre de la preuve et de rejeter d'ores et déjà la demande. Le tribunal appréciant les circonstances accessoires, la condition et l'éducation des parties, estime au contraire que les faits sont suffisamment graves pour motiver la séparation de corps s'ils étaient justifiés, et par conséquent il ordonne l'enquête. C'est un *jugement* interlocutoire; sans vider quant à présent le litige, il en préjuge, au moins hypothétiquement, la solution.

On divise encore les *jugements* en contradictoires et par défaut. Les premiers sont rendus sur les conclusions prises à l'audience par toutes les parties en cause. Les seconds sont ceux qui interviennent sur les conclusions d'une seule partie, en l'absence et sans contradiction de la part de l'autre partie, qui n'a pas comparu, quoique régulièrement assignée. On distingue, enfin, les *jugements* rendus en premier ou en dernier ressort. Les premiers sont ceux sur lesquels, à raison de l'importance du litige, le tribunal saisi ne statue qu'au premier degré de juridiction, et sauf l'appel qui peut être interjeté par la partie condamnée. Les *jugements* en dernier ressort au contraire, statuant sur des matières d'un intérêt modique, ne sont pas sujets à l'appel.

— III. *Comment se forment les jugements.* L'article 116 du code de procédure civile pose, à cet égard, la règle générale, en disposant que les *jugements* se forment à la pluralité des voix. Il est presque superflu de faire remarquer que cette règle ne concerne que les cours ou tribunaux composés de plusieurs membres. Les *jugements* rendus par un juge de paix ou par un seul arbitre se forment uniquement dans la conscience du juge éclairé par l'audition des parties et par l'étude des éléments du litige. Dès que plusieurs juges concourent à la décision, la règle de l'article 116 reprend invariablement son empire; le *jugement* est rendu à la majorité des voix, c'est-à-dire dans le sens de l'opinion de la moitié plus un, au moins, des juges qui prennent part à la délibération. La majorité sans doute n'est point infaillible, mais la règle qui fait ici prévaloir sa décision se justifie suffisamment par sa nécessité, et par l'impossibilité de recourir à un autre critère de la vérité juridique. Il peut arriver, et il arrive quelquefois, qu'il ne se forme pas une majorité au sein du tribunal. Par exemple, le tribunal est composé d'un nombre pair de magistrats, et deux opinions seulement se produisent, réunissant chacune la moitié des suffrages. Il y a alors ce que l'on appelle *partage*. Au reste, quoique ce soit particulièrement dans le cas où les magistrats sont en nombre pair que l'incident du partage peut se produire, il n'est pas impossible, et il n'est pas sans exemple, qu'il ait lieu au sein d'un tribunal formé de juges en nombre impair. Dans un tribunal civil de première instance, ou dans un tribunal de commerce où siégeront seulement trois juges, il peut fort bien arriver qu'il se produise sur la question du litige trois opinions absolument divergentes, dont aucune n'a en conséquence la majorité. C'est encore un cas de partage parfaitement caractérisé.

S'il y a partage, la solution du procès se trouve arrêtée. L'article 118 du code de procédure civile dispose que le tribunal, pour vider le partage, s'adjoindra un autre juge du même siége, ou, à défaut de juge, un juge suppléant, ou, à défaut de juge suppléant, un avocat, en suivant l'ordre du tableau, et, à défaut d'avocat, un avoué, toujours dans l'ordre du tableau. Les plaidoiries sont recommencées devant le tribunal ainsi renforcé du juge départiteur qu'il s'est adjoint. Ajoutons que, dans la supputation des voix, on ne compte que pour une les voix de deux parents au degré prohibé, siégeant comme juges au même tribunal.

La pluralité des voix s'étant une fois produite dans un sens déterminé, le *jugement* est formé. Mais il importe de remarquer qu'il n'a toutefois point encore d'existence légale. Il ne demeure acquis aux parties, et il ne devient irrévocable, que par l'effet de sa prononciation à l'audience. Jusque-là, chacun des juges conserve toute latitude pour modifier son opinion, et revenir à la solution contraire à celle qu'il avait d'abord adoptée.

— IV. *Dispositions que peuvent ou doivent contenir les jugements.* Sur ce point, l'inépuisable variété des circonstances et des espèces échappe à toute nomenclature, et ne permet guère de formuler des propositions d'une certaine généralité. Les *jugements* préparatoires prescrivent des mesures d'instruction; les interlocutoires ordonnent des preuves et préjugent hypothétiquement le fond; les *jugements* définitifs, enfin, terminent le procès en déclarant bien ou mal fondée l'action du demandeur tendant à faire reconnaître son droit, soit réel, soit personnel, soit de propriété, soit de créance d'une nature quelconque.

Les dispositions accessoires des *jugements* sont la matière de certaines règles que l'on peut formuler avec plus de fixité. L'article 122 du code de procédure civile, qui fait écho au principe exprimé dans l'article 1244 du code civil, permet aux juges d'accorder des délais modérés au débiteur qu'ils condamnent par leur *jugement* au payement d'une certaine somme, ou à l'exécution d'une obligation quelconque. Cette disposition, prise dans un intérêt d'humanité, donne ainsi aux juges le pouvoir de déroger, dans une certaine mesure, à la loi du contrat. Ce terme imparti par les tribunaux a pris le nom de *terme* ou de *délai de grâce*, qui le distingue du *terme de droit* stipulé par les conventions des parties.

Parmi les dispositions accessoires des *jugements*, celle qui statue sur les dépens a une importance particulière. L'article 130 du code de procédure civile formule la règle que les dépens seront supportés par la partie succombante. Toutefois, la condamnation aux dépens prononcée contre la partie succombante *n'a aucun caractère de pénalité.* C'est une indemnité pécuniaire, rien de plus.

— V. *Eléments dont se compose le texte intégral des jugements.* Le *jugement* est porté sur la feuille d'audience; il est signé par le président et par le greffier. En sus de l'énonciation des noms des parties, de ceux des juges et du magistrat du ministère public siégeant à l'audience, cette minute ou original du *jugement* doit, à peine de nullité, contenir le dispositif de la décision, et en exprimer les motifs. Le dispositif est la partie impérative ou prohibitive du *jugement*, il en est manifestement la partie capitale; on pourrait dire qu'il est le *jugement* lui-même. L'expression des motifs, quoique relativement moins essentielle que le dispositif, n'est pas moins exigée, sous peine de nullité de la décision (art. 141 du code de procédure civile, reproduisant la disposition de la loi du 24 août 1790). En disposant que les *jugements* et arrêts seraient motivés, la loi de l'organisation judiciaire du 24 août 1790 a voulu élever le niveau intellectuel des décisions des cours de justice. Cette innovation a été féconde. Les anciens recueils d'arrêts sans expression de motifs n'étaient, pour ainsi dire, que des collections d'anecdotes judiciaires, des espèces de chroniques, sans utilité sérieuse pour la science du droit. Avec l'énonciation des motifs, qui résument et réfléchissent la discussion, les arrêts de nos cours acquièrent une véritable importance doctrinale, et leur jurisprudence est devenue un élément considérable de la science et l'une de ses sources les plus abondantes.

Du reste, la loi requiert simplement que les *jugements* soient motivés. Des motifs erronés en droit ou en fait pourraient et devraient, sans doute, être rectifiés en cas d'appel, mais ils ne vicieraient pas la décision quant à la forme; la nullité n'est attachée qu'à l'absence de motifs exprimés. Remarquons, toutefois, que des motifs qui ne seraient au fond qu'une pétition de principe et n'exprimeraient aucune raison déterminée ne sauraient remplir le vœu de la loi. Ainsi, serait considéré comme manquant de motifs, et nul comme tel, un *jugement* qui se bornerait à rejeter une demande *attendu que cette demande n'est pas fondée,* et sans articuler d'autres raisons. Il en serait de même d'une décision qui ordonnerait l'exécution d'un contrat *attendu que le contrat est valable*, et sans plus ample explication.

Les motifs et le dispositif sont les parties vitales du *jugement*, mais elles ne sont pas le *jugement* tout entier. Cette décision se produit à la suite d'un débat dont elle est le dénoûment. Isolée des éléments du litige, et telle que la présente la feuille d'audience, elle n'offre qu'un sens incomplet. Pour lui restituer toute sa signification, il est manifeste qu'il faut la rattacher à un exposé sommaire du point de fait et des conclusions des parties, à un exposé, en un mot, qui dégage nettement la question ou les questions complexes du litige. Cet exposé est la matière d'un acte de procédure qu'on appelle les *qualités* du *jugement*. Aux termes des articles 142 et suivants, ces qualités sont rédigées par l'avoué de la partie qui a gagné son procès, et qui a intérêt à lever l'expédition du *jugement*. Cette expédition, comprenant tout ensemble les qualités et la minute de la décision couchée sur la feuille d'audience, présente le débat dans toutes ses phases, depuis l'introduction de l'instance jusques et y compris le *jugement* qui a résolu le débat. Les qualités rédigées par l'avoué de la partie gagnante doivent, vu l'importance de cet acte, être soumises au contrôle de l'avoué adverse. C'est pourquoi, durant un délai de 24 heures à partir de la notification qui en est faite, elles peuvent être frappées d'opposition par l'avoué de la partie succombante. Le président, ou, à son défaut, un des juges du siége, statue sur cette opposition, et ce magistrat maintient les qualités ou en opère la rectification, s'il s'y est glissé des inexactitudes.

— VI. *Jugement par défaut.* La situation de l'accusé ou de la partie qui ne se présente ou ne se défend pas à l'audience devait appeler d'une manière particulière la sollicitude du législateur. Il est possible que la non-comparution de la partie témoigne du peu de confiance qu'elle a elle-même dans la bonté de sa cause et dans les moyens de défense qu'elle pourrait faire valoir; mais il est possible aussi que la copie de l'assignation qui a dû lui être signifiée ne lui soit point parvenue et qu'elle ignore jusqu'à l'existence du procès engagé contre elle. De là un système de précautions spéciales organisées par nos lois de procédure; de là aussi le droit d'opposition accordé à la partie qui a été condamnée par défaut, c'est-à dire le droit de demander au tribunal qui a statué, sans que la partie ait été entendue, la rétractation de son premier *jugement*.

On distingue plusieurs espèces de *jugements* par défaut, par la raison qu'il existe plusieurs manières de faire défaut. La partie défenderesse peut ne faire aucun mouvement, ne pas même comparaître ou constituer avoué (ce qui juridiquement est la même chose). C'est ce qu'on appelle le défaut contre partie, ou le défaut faute de comparaître, ou le défaut faute de constituer avoué, trois dénominations absolument équivalentes. Dans cette première espèce de défaut, l'hypothèse que la partie a pu ne pas recevoir en réalité copie de l'assignation en justice, cette hypothèse a plus de consistance, et le code de procédure a multiplié les précautions et les garanties. La seconde espèce de *jugement* par défaut est celle que l'on nomme défaut contre avoué, ou défaut *faute de conclure*, expressions encore synonymes. Dans cette variété du dé-

faut, la partie a comparu, c'est-à-dire qu'elle a constitué, pour la représenter dans l'instance, un avoué du siége. L'avoué est, devant nos tribunaux civils, le représentant obligé des justiciables, auxquels nos lois d'organisation judiciaire ne permettent pas de se défendre en personne. Mais la partie, après avoir constitué avoué, s'abstient néanmoins de se défendre, ou, plus exactement, l'avoué qui la représente ne conclut pas pour elle à l'audience où la cause est appelée. Il y a encore défaut, puisqu'il n'y a pas de contradiction devant le tribunal. C'est ce que l'on appelle, nous le répétons, le défaut contre avoué, ou le défaut faute de conclure. Ici, il n'y a pas de place pour la supposition que la partie n'a pas reçu sa copie d'ajournement et qu'elle ignore le procès qu'on lui fait. La preuve qu'elle a été régulièrement assignée, c'est qu'elle a constitué avoué pour la représenter dans l'instance. Cette situation mérite moins de faveur que la première et n'a pas été de la part du législateur l'objet de la même sollicitude ni des mêmes précautions dans la forme de la procédure.

Il y a une troisième espèce de défaut, c'est le défaut du demandeur lui-même, qui s'abstient de conclure et de soutenir à la barre l'action qu'il a intentée. Dans cette situation, il n'y a évidemment pas de surprise possible; le demandeur ne peut pas oublier la demande qu'il a formée lui-même. Il déserte sa propre cause, voilà tout. Le défaut du demandeur est l'objet de la disposition fort simple et fort laconique de l'article 154 du code de procédure civile, disposition qui sera expliquée tout à l'heure.

Occupons-nous du défaut du défendeur, qui est le cas le plus ordinaire et le seul point important de cette matière. Qu'il s'agisse du défaut faute de comparaître, ou simplement du défaut faute de conclure, le mode de statuer est le même. Aux termes de l'article 150 du code de procédure, « le défaut sera prononcé à l'audience, sur l'appel de la cause, et les conclusions de la partie qui le requiert seront adjugées, *si elles se trouvent justes et bien vérifiées.* » Ces dernières expressions du texte de l'article sont rigoureusement impératives. Bien que le défendeur ne comparaisse pas et s'abstienne de conclure, c'est-à-dire de se défendre, la loi exige que le tribunal vérifie le bien fondé de l'action du demandeur, avant de condamner le défendeur quoique défaillant. D'ailleurs, un *jugement*, quoique par défaut, est un *jugement*, et tout *jugement* réclame une délibération au sein du tribunal, et doit être appuyé sur des motifs sérieux. Le demandeur peut donc perdre son procès et il doit le perdre s'il est mauvais, même en l'absence de toute comparution et de toute contradiction de la part du défendeur. Dans la pratique, toutefois, il faut bien le reconnaître, la vérification prescrite par l'article 150 du code de procédure civile a lieu fort rapidement et d'une manière assez superficielle. Le correctif se trouve dans la voie de l'opposition ouverte au défendeur qui s'est laissé condamner par défaut, s'il est, en définitive, mécontent de la décision rendue.

Lorsqu'il s'agit du défaut contre partie, c'est-à-dire lorsqu'il n'y a pas en cause d'avoué constitué par le défendeur, la loi prescrit des précautions particulières. Le tribunal, en prononçant une condamnation par défaut contre le défendeur, doit commettre nommément l'huissier qui sera chargé de signifier le *jugement* à la partie défaillante (art. 156 du code de proc. civ.). La signification faite par un huissier autre que celui qui a été commis serait absolument nulle. La loi a voulu qu'en commettant un huissier de son choix le tribunal s'assurât que la signification du jugement parviendrait certainement au défendeur défaillant, qui doit se trouver ainsi régulièrement et loyalement mis en demeure de présenter ses moyens de défense, s'il en a de sérieux à faire valoir, en se pourvoyant par voie d'opposition. La disposition de l'article 156 relative à l'huissier commis pour la signification n'est, du reste, applicable qu'au défaut contre partie. Quand le défendeur a un avoué en cause, bien que cet avoué s'abstienne de prendre des conclusions pour lui, et qu'il y ait défaut faute de conclure, le tribunal n'a pas à commettre un huissier en particulier pour la signification du *jugement*. Dans ce cas, en effet, il n'y a pas lieu de craindre que le défendeur ignore le débat engagé contre lui; la preuve qu'il a bien réellement reçu la copie de son ajournement, c'est qu'il a constitué avoué pour le représenter dans l'instance.

Le même article 156 du code de procédure civile a établi (mais en matière de *défaut contre partie* seulement) une autre règle précautionnelle. Cet article dispose que les *jugements* par défaut contre partie demeureront *périmés* et comme non avenus, s'ils n'ont pas été exécutés dans les six mois de leur obtention.

Les articles 157 à 162 du code de procédure déterminent les délais et les formes de l'opposition aux *jugements* par défaut. Ces délais et ces formes diffèrent beaucoup, suivant qu'il s'agit de défaut faute de comparaître ou simplement de défaut faute de conclure. Dans le premier cas, la loi a prolongé le délai d'opposition jusqu'au moment où il devient certain que le défendeur n'a pu ignorer ni le *jugement* rendu contre lui, ni les actes d'exécution de ce même *jugement* opérés à la requête de la partie adverse. Quand il s'agit, au contraire, d'un simple défaut faute de conclure, il n'y a pas, nous le répétons, de fraude ou de surprise possible, et le délai d'opposition est plus restreint. Cette opposition doit, à peine de déchéance, se produire dans la huitaine à partir de la signification du *jugement* à l'avoué du défendeur.

Il reste un mot à dire du cas où c'est le demandeur qui fait défaut lui-même et s'abstient de conclure à l'appel de la cause à l'audience. Le défendeur peut prendre défaut contre ce demandeur, qui déserte ainsi sa propre cause, et le tribunal doit prononcer le défaut, sans avoir, dans cette situation particulière, à vérifier le bien ou le mal fondé des prétentions du demandeur, formulées dans son exploit introductif d'instance. Du reste, cette solution ne préjuge rien quant au fond en litige. Il n'y a pas de vérification, pas de délibération, par conséquent pas de décision pouvant trancher définitivement la question du procès. Le tribunal constate simplement un fait certain, à savoir : le défaut de conclure par le demandeur. Le *jugement* qu'il rend met à néant, sans aucun doute, l'instance engagée et tous les actes consécutifs de la procédure; mais le fond du droit reste entier et le demandeur conserve son action, qu'il peut itérativement exercer en engageant à nouveau l'instance. Cette solution, qui a été l'objet de quelques controverses, est celle qui a été définitivement adoptée par les jurisconsultes les plus autorisés, notamment par MM. Boitard et Boncenne.

— Hist. *Jugement de Dieu.* Au moyen âge, les formalités légales employées pour s'assurer qu'une accusation était fondée supposaient la croyance dans une intervention de la Providence en faveur du bon droit. Aussi donna-t-on aux trois sortes d'épreuves judiciaires : *serment*, *combat* et *ordalie*, le nom générique de *jugements de Dieu.*

On procédait à l'épreuve par serment de diverses manières : la plus ordinaire consistait à faire jurer sur la croix, les Evangiles et les reliques des saints. Si l'accusateur persistait dans son accusation, on ordonnait le combat judiciaire. (V. DUEL.) L'épreuve de l'ordalie, de toutes la plus usitée, comprenait, en général, toutes les épreuves par les éléments, par le feu, les fers chauds, l'eau bouillante ou froide, etc. Elle était, sans contredit, la plus bizarre et la plus barbare.

L'ordalie par le feu se faisait de diverses sortes : la première, la plus facile, réservée surtout aux nobles et aux prêtres qu'on dispensait du combat, consistait dans l'épreuve du fer ardent. On employait à cet usage une barre de fer bénite d'environ 3 livres, gardée précieusement dans une église à laquelle on payait un droit déterminé à chaque épreuve. L'accusé, après avoir jeûné trois jours au pain et à l'eau, entendait la messe, communiait et jurait de nouveau qu'il était innocent; on l'aspergeait ensuite d'eau bénite, quelquefois même on lui en faisait boire; puis il prenait entre ses mains la barre de fer, qu'on avait fait plus ou moins chauffer et même rougir, suivant la gravité du crime et le prononcé de l'arrêt, la soulevait deux ou trois fois et la portait un certain nombre de pas. Sa main était ensuite enfermée dans un sac scellé par les juges et la partie adverse; si, au bout de trois jours, elle ne portait aucune trace de brûlure, l'accusé était déclaré innocent. On comprend que, sous l'empire d'une pareille législation, il était facile de faire à volonté des innocents et des coupables. L'ordalie du feu se faisait encore avec un gantelet de fer rouge dans lequel on introduisait la main de l'accusé, ou au moyen de socs de charrue rougis au feu, sur lesquels il devait marcher pieds nus, ou, encore, d'un bûcher allumé au travers duquel il devait passer pour prouver son innocence. Un des exemples les plus célèbres que l'on cite en ce genre est celui de *Pierre Ignée*, ou *Pierre de feu*, religieux de Valombreuse, de la famille des Aldobrandini. En 1063, suivant les relations, cet homme, revêtu des habits sacerdotaux, passa sain et sauf sur un brasier ardent, au milieu de deux bûchers allumés, et y retourna chercher son manipule qu'il y avait laissé tomber. Il avait été député par les moines de son couvent pour prouver, par cette épreuve, que Pierre de Pavie, archevêque de Florence, était coupable de simonie ou d'hérésie. Ce fait est attesté, dit-on, par la lettre que le clergé et le peuple de Florence, témoins oculaires, en écrivirent au pape Alexandre II. Cependant il paraît que le pape n'y eut point d'égard, puisque l'archevêque conserva sa dignité. Quelquefois on soumettait à l'ordalie du feu des objets matériels, des livres, par exemple, qu'on jetait dans les flammes pour s'assurer s'ils ne renfermaient pas quelque hérésie. Lorsqu'il fallut décider en Espagne si l'on conserverait la liturgie mozarabique ou si l'on suivrait le rite romain, on résolut de jeter au feu les deux liturgies et de retenir celle que les flammes ne consumeraient pas. Ce prodige fut opéré, dit-on, en faveur de la liturgie mozarabique. Le *jugement* de Dieu la déclara préférable au rite romain.

L'épreuve par le feu était en usage chez les anciens. Dans l'*Antigone* de Sophocle, des gardes offrent de prouver leur innocence en maniant un fer chaud et en marchant à travers les flammes. Strabon (liv. XII) parle des prêtresses de Diane, qui marchaient sur des charbons ardents sans se brûler, pour témoigner de leur chasteté. Saint Epiphane rapporte que des prêtres d'Egypte se frottaient le visage avec de certaines drogues, et le plongeaient ensuite dans des chaudières d'eau bouillante sans paraître ressentir la moindre douleur. C'est l'art des charlatans et leur secret. M^me de Sévigné, dans une de ses lettres, dit qu'elle vient de voir dans sa chambre un homme qui a fait couler sur sa langue dix ou douze gouttes de cire d'Espagne allumée, et dont la langue, après cette opération, s'est trouvée aussi belle qu'auparavant. Un charlatan, nommé Gaspard Toulon, courait les provinces au XVIII^e siècle, et se frottait les mains avec du plomb fondu comme il eût fait avec de l'eau.

L'ordalie par l'eau bouillante consistait à plonger la main dans une cuve d'eau bouillante pour y prendre un anneau bénit, à une profondeur plus ou moins grande. Le bras était ensuite enveloppé dans un sac, et si, au bout de trois jours, la chair ne présentait aucune trace de brûlure, l'accusé était absous. On trouve dans Grégoire de Tours le récit d'une épreuve semblable : « Deux prêtres, dit le chroniqueur, l'un arien et l'autre catholique, disputaient sur leur croyance; le dernier dit enfin à l'autre : « A quoi bon ces » longs discours? prouvons la vérité de nos » paroles par des faits. Qu'on fasse chauffer » un vase d'airain, qu'on y jette un anneau; » celui de nous deux qui le retirera de l'eau » bouillante aura gagné, et son adversaire se » convertira à sa croyance, qui sera reconnue » véritable. » On tombe d'accord, et l'assemblée est remise au lendemain. » Mais la nuit porte conseil : le catholique se lève avec l'aurore, se frotte le bras d'huile et le couvre d'un onguent. « Vers la troisième heure, on se rassemble sur la place, le peuple accourt, le feu s'allume; on place dessus le vase d'airain, on jette un anneau dans l'eau bouillante. Le diacre invite l'hérétique à retirer l'anneau du liquide bouillant, mais celui-ci refuse : « Tu as fait la proposition, dit-il, » c'est à toi de l'exécuter. » Le diacre, tremblant, se découvre alors le bras; mais son adversaire voit les précautions qu'il a prises et s'écrie : « C'est user de supercherie, l'épreuve » ne peut se faire. » Par hasard, il survient un prêtre de Ravenne, du nom de Jacinthe; il s'informe de la cause de tout ce bruit, et, sans hésiter, il découvre son bras et le plonge. Or, l'anneau était petit et léger, et l'eau l'emportait comme fait le vent d'une paille. Longtemps et à diverses reprises il chercha, et ne trouva qu'au bout d'une heure. Cependant, la chaleur du foyer redoublant, il ne ressentit rien dans sa chair, et déclara, au contraire, que le vase était froid au fond, que seulement la surface était d'une chaleur tempérée. Voyant cela, l'hérétique, tout confus, plongea audacieusement la main droite dans le vase, et dit : « Ma foi m'en fera faire » autant. » Il plongea, en effet, mais sa chair tout entière fut brûlée jusqu'aux jointures des os. » La loi salique, en admettant l'épreuve de l'eau bouillante, permettait du moins à l'accusé de racheter sa main à la partie adverse et de se donner un remplaçant. C'est ce que fit la reine Teutberge, belle-fille de l'empereur Lothaire, laquelle était accusée d'avoir commis un inceste avec son frère, moine et sous-diacre. Elle nomma un champion qui se soumit pour elle à l'épreuve de l'eau bouillante, et prit l'anneau bénit sans se brûler. Du reste, il n'est pas besoin de recourir aux miracles, comme l'ont fait quelques auteurs modernes, pour expliquer comment les patients sortaient victorieux de ces terribles épreuves. Sans parler des nombreuses supercheries auxquelles on avait recours, « qui ne voit, dit Montesquieu, que, chez un peuple exercé à manier les armes, la peau rude et calleuse ne devait pas recevoir assez l'impression du fer chaud ou de l'eau bouillante, pour qu'il y parût plusieurs jours après? Et, s'il y paraissait, c'était une marque que celui qui faisait l'épreuve était un efféminé. Nos paysans, avec leurs mains calleuses, manient le fer chaud comme ils veulent.»

L'épreuve du *jugement de Dieu* par l'eau froide consistait à jeter l'accusé dans une grande et profonde cuve pleine d'eau, après lui avoir lié la main droite au pied gauche, et la main gauche au pied droit; s'il enfonçait, on le tenait pour innocent; s'il surnageait, c'était une preuve que l'eau, qu'on avait eu la précaution de bénir, le rejetait de son sein comme coupable et indigne de tremper dans l'eau bénite. C'était une des épreuves les plus bénignes du moyen âge, et qui semble n'avoir été inventée que pour trouver ceux qu'on y condamnait innocents; car bien peu surnageaient, comme on peut croire.

Suivant quelques auteurs, dans certaines localités, c'était, au contraire, la sentence de culpabilité qui était prononcée quand le patient allait au fond de l'eau. « Une femme, dit Grégoire de Tours, est accusée d'adultère par son mari; elle nie longtemps le fait devant le juge, et, comme on ne peut la convaincre par son aveu, l'ordre est donné de la plonger dans l'eau. Le peuple accourt; on la mène sur le pont de la Saône, on lui attache, avec une corde, une pierre au cou, on la précipite, et le mari l'accompagne de ses injures · « Va te laver dans les eaux profondes » des souillures et des débauches dont tu as » sali ma couche. » Mais le Seigneur, qui, dans sa bonté, ne laisse pas souffrir les innocents, permit qu'il se trouvât sous les eaux une pointe qui accrocha la corde, soutint la femme et l'empêcha de descendre au fond du fleuve. » Un ancien règlement du monastère d'Utique décrit ainsi les apprêts de cette épreuve : « Le bassin aura 12 pieds de profondeur, 20 pieds de largeur dans tous les sens, et on le remplira d'eau jusqu'aux bords. On placera sur le tiers de cette fosse de forts bâtons et une forte charpente, pour porter le prêtre, les juges qui l'assisteront, l'homme qui doit entrer dans l'eau et les deux ou trois autres qui doivent l'y faire descendre. » Ainsi qu'on vient de le dire, l'épreuve de l'eau froide n'était en usage que pour le petit peuple, et si l'on tenait en général pour coupable celui qui surnageait, cela venait de la croyance où l'on était que l'eau, que l'on avait eu la précaution de bénir auparavant, devait nécessairement refuser de recevoir un coupable. Cette épreuve, dont Louis le Débonnaire avait interdit l'usage en 829, reparut dans le moyen âge, et elle fut même employée en 1590 et en 1617, quoique le parlement de Paris l'eût défendue par un arrêt du 1^er décembre 1601. Elle était, à cette époque, spécialement destinée à ceux qu'on faisait passer pour sorciers.

Après les épreuves par l'eau bouillante et par l'eau froide, venaient celles de la croix, de l'eucharistie, du pain et du fromage. Dans l'épreuve de la croix, les deux parties se tenaient devant une croix, les bras élevés, et la cause était perdue pour celle qui, de lassitude, laissait la première tomber ses bras. Il est plusieurs fois question de cette épreuve dans les capitulaires : « Si l'accusateur, y est-il dit, veut soutenir qu'il y a parjure, qu'ils se tiennent près de la croix..... Tu m'as enlevé, dira-t il, ce que tu dois me rendre.— Je ne l'ai pas pris, répondra le prévenu, et je n'ai rien à rendre. Et si la dette est réclamée une seconde fois : Eh bien! poursuivra-t-il, élevons nos mains pour le *jugement* de Dieu. Et tous deux élèvent leur main droite au ciel. » Lothaire I^er défendit cette épreuve : « Il a été déclaré, dit-il dans un capitulaire, que personne n'oserait faire une épreuve par la croix, de peur de faire mépriser la passion du Christ. » L'épreuve de l'eucharistie se faisait en recevant la communion, après avoir juré que l'on était innocent du crime dont on était accusé. Celle du pain et du fromage consistait à donner à ceux qui étaient accusés de vol un morceau de pain d'orge et un morceau de fromage de brebis, sur lesquels on avait dit la messe : lorsque les accusés ne pouvaient avaler ce morceau, ils étaient réputés coupables. C'est de cette dernière épreuve que dérive la façon proverbiale de parler : *Que cette bouchée m'étrangle si*... Le jeûne servait aussi d'épreuve judiciaire, et cette épreuve était assez rigoureuse : « Si quelqu'un a été pris pour vol, dit un règlement du monastère déjà cité, et qu'il nie le fait, il se rendra le mardi soir à l'église, en habits de laine et nu-pieds, et là il demeurera jusqu'au samedi sous une garde légale. Il observera un jeûne de trois jours, ne se nourrissant que de pain azyme, fait d'orge pure, d'eau, de sel et de cresson d'eau; la mesure d'orge, pour chaque jour, sera telle qu'on puisse la prendre en joignant les deux mains; du cresson, il y en aura une poignée, et du sel autant qu'il en faudra pour ces aliments. » Une épreuve d'un genre assez singulier était en usage dans le village de Mandeure, près de Montbéliard. Lorsqu'un vol avait été commis, tous les habitants étaient sommés de comparaître, le dimanche après les vêpres, au lieu du *jugement*. Un des maires ordonnait au voleur de restituer l'objet volé, et d'éviter pour six mois le contact des honnêtes gens. Si le coupable ne se montrait pas, on en venait à ce qu'on appelait la décision du bâton : les deux maires tenaient un bâton assez haut pour qu'un homme pût passer dessous et ordonnaient à tous les habitants d'y passer. Il n'y avait pas d'exemple que le coupable l'eût osé; il restait seul et se trouvait découvert. S'il eût eu l'audace de passer sous le bâton, et que plus tard il eût été reconnu coupable, toute communication aurait été rompue avec lui pour toujours, et il aurait été banni à jamais de la société des hommes.

Les esprits éclairés ont, de tout temps, attaqué l'usage des épreuves. Dès le commencement du IX^e siècle, Agobard, évêque de Lyon, écrivait avec force contre la « détestable opinion de ceux qui prétendaient que Dieu fait connaître sa volonté et son jugement par les épreuves de l'eau et du feu, et autres semblables. » Il s'élève vivement contre le nom de *jugements de Dieu*, qu'on osait donner à ces épreuves : « Comme si Dieu, dit-il, les avait ordonnées, ou s'il devait se soumettre à nos préjugés et à nos sentiments particuliers pour nous révéler tout ce qu'il nous plaît de savoir. » Quatre conciles provinciaux assemblés en 829, par Louis le Débonnaire, et le quatrième concile de Latran les défendirent. Yves de Chartres les attaqua de nouveau dans le XI^e siècle, et soutint qu'elles étaient condamnables et qu'on tentait Dieu toutes les fois qu'on y avait recours. Cette idée vraiment folle et impie de s'en remettre au hasard, sous prétexte de recourir à l'intervention d'une puissance surnaturelle, pour confondre le crime et faire triompher l'innocence,

n'est point seulement particulière aux Germains et à leurs descendants ; elle remonte assurément aux temps les plus reculés de l'histoire ; c'est le produit d'une exaltation mystique exagérée et d'une conviction profonde en la justice d'en haut.

De bonne heure, en effet, l'humanité en vint à considérer les événements, non plus comme enfantés par les lois éternelles et nécessaires des choses, mais comme les résultats de l'action d'un être essentiellement libre et personnel qu'elle nomma la Providence; personnifiant ainsi l'abstraction et divinisant cette belle et mystérieuse puissance que le vulgaire appelle le hasard, et qui n'est, en réalité, que la liaison incomprise de l'effet avec la cause. Elle crut que cet être, dirigeant toutes les choses, nécessairement juste, la justice même, ne pouvait, sans violer sa propre essence et faillir à soi-même, laisser péricliter sa justice, alors que l'on s'en rapportait uniquement à ses indications.

Aussi est-il probable que cette idée des *jugements* de Dieu est née spontanément chez plusieurs races d'hommes aux croyances fortes et naïves, et voilà qui explique comment elle se retrouve chez tant de peuples, en des temps et en des pays si divers. Nous la découvrons, en effet, chez des nations trop éloignées les unes des autres pour que l'on puisse, avec quelque probabilité, lui assigner une origine commune.

Nulle part, cependant, la coutume des *jugements* de Dieu n'a été aussi générale et aussi développée que chez les peuples de la grande famille aryenne, et quelques-unes de ses formes seulement se montrent çà et là, soit en Asie, soit en Afrique, soit même chez les peuplades sauvages de l'Amérique ou de l'Océanie, plutôt comme des faits isolés que comme une coutume universellement admise.

C'est ainsi que les Hébreux, d'après la loi de Moïse, eurent l'épreuve de l'eau maudite et amère pour les femmes soupçonnées d'adultère. Voici en quels termes s'exprime le livre sacré au sujet de cette curieuse épreuve :

« Parlez aux enfants d'Israël, dit le Seigneur à Moise, et dites-leur : Lorsqu'une femme sera tombée en faute, et que, méprisant son mari,

» Elle se sera approchée d'un autre homme, en sorte que son mari n'ait pu découvrir la chose, et que son adultère demeure caché sans qu'elle en puisse être convaincue par des témoins, parce qu'elle n'a point été surprise dans ce crime ;

» Si le mari est transporté de l'esprit de jalousie contre sa femme, qui aura été souillée véritablement ou qui est accusée par un faux soupçon,

» Il la mènera devant le prêtre, et présentera pour elle, en offrande, la dixième partie d'une mesure de farine d'orge. Il ne répandra point d'huile par-dessus et ne mettra point d'encens, parce que c'est un sacrifice de jalousie, et une oblation pour découvrir l'adultère.

» Le prêtre l'offrira donc et la présentera devant le Seigneur.

» Et ayant pris de l'eau sainte dans un vaisseau de terre, il y mettra un peu de la terre du pavé du tabernacle ;

» Alors, la femme se tenant debout devant le Seigneur, le prêtre lui découvrira la tête, et lui mettra sur les mains le sacrifice qui doit dévoiler l'iniquité et l'oblation de la jalousie, et il tiendra lui-même entre ses mains les eaux très-sacrées, sur lesquelles il a prononcé les malédictions avec exécration.

» Il conjurera la femme, et lui dira : Si un homme étranger n'a point dormi avec vous, et que vous ne vous soyez point souillée en quittant le lit de votre mari, ces eaux très-amères que j'ai chargées de malédictions ne vous nuiront point,

» Mais, si vous vous êtes retirée de votre mari, et que vous vous soyez souillée et que vous ayez dormi avec un autre homme,

» Ces malédictions tomberont sur vous. Que le Seigneur vous rende un objet de malédiction et un exemple pour tout son peuple ; qu'il fasse pourrir votre cuisse et que votre ventre s'enfle et qu'il crève enfin !

» Que ces eaux de malédiction entrent dans votre ventre, et qu'étant devenu tout enflé, votre cuisse pourrisse! Et la femme répondra : Amen, amen, qu'il arrive ainsi.

» Alors le prêtre écrira ces malédictions sur un livre, et il les effacera ensuite avec ces eaux très-amères qu'il aura chargées de malédictions,

» Et il les lui donnera à boire. Lorsqu'elle les aura prises, le prêtre lui retirera des mains le sacrifice de jalousie, il l'élèvera devant le Seigneur, et il le mettra sur l'autel, en sorte, néanmoins,

» Qu'il ait séparé, auparavant, une poignée de ce qui est offert en sacrifice, afin de la faire brûler sur l'autel, et qu'alors il donne à boire à la femme les eaux très-amères.

» Lorsqu'elle les aura bues, si elle a été souillée et qu'elle ait méprisé son mari en commettant l'adultère, elle sera pénétrée par ces eaux de malédiction, son ventre s'enflera et sa cuisse tombera en pourriture, et cette femme deviendra un objet de malédiction et un exemple pour tout le peuple ;

» Si elle n'a point été souillée, elle n'en ressentira aucun mal, et elle aura des enfants.

» C'est là la loi du sacrifice de jalousie. Si la femme s'était retirée de son mari et s'était souillée,

» Le mari, poussé par un esprit de jalousie, l'amène devant le Seigneur, et si le prêtre lui fait tout ce qui a été écrit ici,

» Le mari sera exempt de faute, et la femme recevra la peine de son iniquité. »

Telles étaient la formule et la cérémonie de la seule épreuve que nous connaissions chez les Hébreux.

Dans l'Inde, lorsque l'évidence d'une imputation, soit au civil, soit au criminel, ne peut être suffisamment démontrée, de nos jours encore, on a recours au *jugement* par ordalie ; cette manière de décider les cas douteux fait partie de la jurisprudence usuelle. Les principales épreuves sont celles de la balance, du feu, de l'eau et du poison ; mais ce ne sont pas les seules, il en est d'autres encore de plusieurs genres. De ce nombre est celle de l'huile bouillante, dans laquelle on délaye de la fiente de vache, et où l'accusé doit plonger le bras jusqu'au coude ; celle du serpent, qui consiste à enfermer un de ces reptiles, de l'espèce la plus venimeuse, dans un panier où l'on jette une pièce de monnaie ou une bague que l'accusé est tenu de prendre là les yeux bandés : si, dans la première épreuve, il ne se brûle pas, si, dans la seconde, il n'est pas mordu, son innocence est hautement avérée. Les mois *cheitra* (avril), *veichaca* (mai), et *margachica* (décembre) sont les époques les plus favorables pour les ordalies ; cependant celle de la balance peut avoir lieu en toute saison, lorsqu'il ne fait pas trop de vent. L'épreuve du feu doit se faire dans le temps des brouillards et des pluies ; celle de l'eau, dans les grandes chaleurs et en automne ; celle du poison, en hiver ou quand les brouillards règnent. Si l'on n'observait pas de point en point ces indications, on s'exposerait à de graves erreurs.

L'épreuve par le feu se faisait dans l'Inde de trois manières différentes, lesquelles correspondent à autant de procédés européens :

1° Le prévenu devait traverser sain et sauf la flamme d'un bûcher. C'est là l'épreuve subie par Sitâ et par Vatsa, dont aucun cheveu ne fut brûlé.

Chez les Germains, il fallait passer en chemise au travers d'un bûcher enflammé.

L'expression de *pûr dierpein*, dans l'*Antigone* de Sophocle (v. 264), se rapporte au même procédé chez les Grecs.

2° Une tranchée ouverte dans le sol était remplie de charbons ardents, et le prévenu devait y marcher nu-pieds sans se brûler.

Les Germains remplaçaient les charbons ardents par des socs de charrue rougis au feu, ordinairement au nombre de *neuf*, et sur lesquels il fallait marcher.

Telle fut, d'après la légende, l'épreuve que subit l'impératrice Cunégonde, femme de saint Henri, quand on soupçonna sa fidélité.

3° On traçait sur le sol neuf cercles concentriques, avec des intervalles de 16 doigts ; puis on faisait rougir un fer de lance ou une boule de fer du poids de 5 livres. L'accusé devait porter ce fer ou cette barre dans sa main, au travers des huit premiers cercles, et la jeter dans le neuvième, sur de l'herbe qu'elle devait encore brûler.

C'est là tout à fait ce que les Scandinaves appelaient *iarnburdhr* (*gestatio ferri*), et les Anglo-Saxons *isenordât* (le jugement du fer). Un morceau de fer rouge d'un poids déterminé, 1 livre ou 3 livres, devait être porté à la distance de neuf pas, ce qui s'accorde singulièrement avec les neuf cercles des Indiens. Ce procédé était aussi en usage chez les Grecs, comme le prouve le *mudrous airein cheiroin* (porter les fers rouges avec la main) de l'*Antigone* de Sophocle, au vers indiqué plus haut. Les anciens Slaves le connaissaient également, sous le nom de *pravda jeliezo* (l'épreuve du fer).

L'ordalie par l'eau et l'huile bouillante présente aussi, de part et d'autre, des analogies qui ne sont pas moins frappantes.

Les Indiens faisaient bouillir de l'eau dans un vase de métal ou de terre de quatre doigts de profondeur ; on y jetait ensuite un anneau d'or, d'argent ou de fer, et l'accusé devait se justifier en retirant cet anneau avec la main, sans se brûler.

Rien ne répond mieux à ce procédé que le *ketilfang* ou *ketiltak* des Scandinaves et des autres peuples germains.

Une pierre ou un anneau était jeté dans une chaudière pleine d'eau bouillante, et l'inculpé devait l'en retirer en y plongeant la main.

On en voit un exemple raconté avec détail dans Grégoire de Tours.

Il est probable que c'est à ce même usage qu'il est fait allusion dans l'*Avesta* (*Vendidad* IV, 155), quand il est dit :

« Créateur, celui qui, le sachant, aborde avec mensonge *l'eau dorée et bouillante*, comme s'il parlait avec vérité, et qui trompe le Mithra, quelle est sa punition? »

Enfin, l'épreuve par l'immersion dans l'eau froide était absolument la même chez les Indiens que chez les Germains. Il est dit, en effet, dans le code de Manu : « Que le juge fasse prendre du feu à celui qu'il veut éprouver ou qu'il ordonne de *le plonger dans l'eau*... Celui que la flamme ne brûle pas, que *l'eau ne fait point surnager*, doit être reconnu comme véridique. »

C'est exactement le *waterordel* ou *judicium aquæ frigidæ* du moyen âge germanique, resté en usage jusque dans le XVI^e et le XVII^e siècle contre les sorcières, et qui est suffisamment connu.

Il faut encore ajouter que l'épreuve indienne du riz sec qu'il fallait mâcher, puis rejeter humecté de salive et sans traces de sang, rappelle tout à fait le *judicium offæ* du moyen âge, où il s'agissait d'avaler sans encombre une bouchée de pain sec ou une hostie consacrée.

Dans les deux cas, on pensait, sans doute, que l'absence de salive causée par l'émotion du coupable devait le trahir.

— Théol. *Jugement dernier*. D'après la doctrine chrétienne, chaque homme en mourant comparaît devant le tribunal du Christ pour y être jugé ; cette idée est déjà exprimée dans le Nouveau Testament : après la mort, suit le jugement. Il semblerait donc que tout dût être fini pour les âmes, puisqu'elles ont déjà entendu prononcer leur sentence ; cependant, à côté du *jugement particulier*, l'Eglise a de tout temps proclamé le dogme du *jugement dernier* et l'a considéré comme un des articles essentiels de la foi chrétienne. Tous les Pères de l'Eglise l'admettent, en s'appuyant sur l'autorité de l'Evangile selon saint Matthieu. Dans des discours attribués à Jésus, il est dit en effet qu'après l'apparition de faux Messies et d'innombrables calamités sur la terre le soleil se couvrira de ténèbres, la lune ne donnera pas sa clarté, les étoiles tomberont du ciel et les puissances des cieux seront ébranlées. C'est alors que toutes les tribus de la terre verront venir le Fils de l'homme sur les nuées du ciel, avec une grande puissance et une grande gloire. Au son éclatant de la trompette, il enverra ses anges qui rassembleront ses élus des quatre coins de l'horizon et d'une extrémité des cieux à l'autre. Alors il s'assiéra sur son trône glorieux, environné de ses anges. Toutes les nations seront assemblées devant lui, et il séparera les bons d'avec les méchants comme un berger sépare les brebis d'avec les boucs. Il mettra les uns à sa droite, les autres à sa gauche, et les méchants iront au châtiment éternel et les justes à la vie éternelle. En général, les Pères, surtout ceux d'Occident, prenaient ces données à la lettre. Les partisans du chiliasme s'accordaient à placer le *jugement dernier* à la fin du règne de mille ans. D'après Méthodius, le *jugement dernier* devait s'exercer par le feu ; les corps seuls qui auraient vécu dans la pureté et dans la justice le traverseraient comme de l'eau froide. Lactance explique aussi ce *jugement* comme étant une épreuve par le feu qui n'épargnerait que les justes parfaits et se ferait sentir aux coupables. Origène, avec l'école d'Alexandrie, s'élève à des idées plus spiritualistes. Ce ne sont pas les hommes seulement qui auront à subir le *jugement*, mais encore toutes les créatures. Le Christ ne se trouvera pas dans un lieu déterminé, mais, comme l'éclair, il se manifestera partout à la fois. Si la description du *jugement dernier* a été empruntée par Jésus aux idées que chacun se fait des tribunaux humains, c'est pour la rendre plus saisissante, mais en réalité il arrivera que, par l'effet d'une force divine, le mémoire de chacun lui représentera tout ce qu'il a fait, en sorte que le *jugement* sera instantané comme la résurrection et se fera pour ainsi dire de lui-même.

Les premiers chrétiens avaient espéré que le *jugement dernier* s'accomplirait avant la fin de leur génération ; leur attente fut trompée par les événements, mais l'Eglise n'en continua pas moins à regarder la fin du monde comme prochaine. On n'en fixait pas, il est vrai, le moment, mais on croyait sans cesse en apercevoir les signes précurseurs. Si la guerre éclatait entre les Parthes et les Romains, si le christianisme faisait des progrès rapides ou s'il rencontrait la persécution, c'étaient autant d'indices, pour Cyrille de Jérusalem, que le dernier jour était proche. Quant à la manière dont s'accomplirait le *jugement dernier*, les opinions sont encore assez divergentes au IV^e siècle. Augustin émet à ce sujet des idées assez spiritualistes. Il ne veut pas qu'on entende dans le sens littéral les livres où sont consignées, d'après l'*Apocalypse*, les œuvres des hommes, et sa manière de voir se rapproche beaucoup de celle d'Origène. En général, on persiste à croire qu'au *jugement dernier* se joindra la conflagration du monde, qui servira de feu purificateur pour les chrétiens imparfaits et d'où sortiront les nouveaux cieux et la nouvelle terre où doit habiter la justice. Les Pères de l'Eglise grecque s'en tinrent aux déclarations de l'Ecriture, qui furent enrichies et développées au moyen âge par les docteurs scolastiques. L'Evangile n'avait pas fixé le lieu dans lequel devait s'opérer le *jugement* : on finit par le découvrir. Le prophète Joël, pour dire que Dieu jugera un jour tous les peuples pour les maux qu'ils ont fait souffrir aux Juifs, déclare que Dieu les assemblera dans la vallée de Josaphat et les jugera. Josaphat, en hébreu *Jeosaphat*, signifie *Jehovah juge*. On appliqua donc ce passage au *jugement dernier* et on affirma que le théâtre du *jugement dernier* serait la vallée de Josaphat. Il est vrai que Thomas d'Aquin prend ces paroles dans un sens figuré et qu'il regarde la terre tout entière comme la vallée de Josaphat. Mais il n'en est pas moins vrai que du temps de saint Jérôme on avait pris la vallée de Josaphat pour une vallée réelle, et même on avait cru la retrouver près de Jérusalem. Aujourd'hui, l'ancienne vallée de Cédron s'appelle la vallée de Josaphat.

La théologie moderne, tout en retenant le fond de la doctrine, en a singulièrement modifié la forme. Dans la description du *jugement dernier*, Bauer et de Wette se refusent à voir autre chose qu'un reflet des idées eschatologiques répandues au temps de Jésus ; d'autres, comme Olshausen, dans son *Commentaire biblique*, regardent cette page des Evangiles comme une allégorie destinée à faire comprendre la révolution graduelle que la prédication de l'Evangile opère dans l'humanité et qui doit se continuer jusqu'à la fin des siècles. L'école hégélienne soutient que le *jugement dernier* s'opère naturellement par l'évolution de l'histoire. Mais en général ce dogme occupe peu de place dans la théologie contemporaine, qui s'en tient à l'idée du *jugement* particulier. Cependant il y a quelques années à peine que Sartorius a pris la défense de la doctrine ecclésiastique. Personne ne s'en est ému ; on n'a pas même songé à le combattre, parce que la croyance qu'il soutenait est une croyance morte.

— Iconogr. Le *Jugement dernier* est une des scènes qu'on rencontre le plus fréquemment dans la décoration des églises du moyen âge. Bien que nous ne connaissions pas de monument antérieur au XI^e siècle où il soit représenté, nous pensons que l'on dut commencer à retracer ce sujet émouvant aux approches de la terrible échéance de l'an 1000. Des gens qui s'attendaient à la fin du monde devaient naturellement éprouver le besoin de se familiariser avec le spectacle terrible du dernier *jugement*. Quoi qu'il en soit, l'usage de retracer cette scène au-dessus de la porte d'entrée des églises était très-répandu au XII^e et au XIII^e siècle. Nous la voyons figurée notamment au portail principal de Notre-Dame de Paris ; dans le tympan de la porte du midi (dite de la Calende) de la cathédrale de Rouen ; dans le tympan du portail roman de l'église abbatiale de Conques (Languedoc) ; au portail principal de la cathédrale d'Autun (bas-relief des plus remarquables par le grand nombre des figures, la variété des poses, la beauté des expressions et des draperies, signé du nom de son auteur : *Geslebertus hoc fecit*) ; aux portails de l'église Saint-Urbain, à Troyes, de l'église Saint-Seurin, à Bordeaux, de la cathédrale de Berne, de l'église Saint-Jean, à Nuremberg, etc. Quelquefois, au lieu d'être sculpté, le *Jugement dernier* a été peint à fresque à l'intérieur des églises, par exemple dans l'église de Grossmunster, en Suisse. Il a été peint également sur des vitraux ; un des plus remarquables spécimens de ce genre est une verrière de la cathédrale de Bourges (publiée par MM. Martin et Cahier). Nous trouvons encore le *Jugement dernier* sculpté sur un autel de l'église Saint-Pierre, à Munich, qui date de 1370, sur un tombeau de la famille Aschendaal, dans l'église des réformés, à Breda, sur un diptyque en ivoire du XIV^e siècle qui a été publié par Gori (*Thesaurus diptychorum*, III, pl. 37 et 38), dans un médaillon de bronze du XV^e ou du XVI^e siècle, qui a été publié par d'Agincourt (*Sculpt.*, pl. 44, n° 2), dans un bas-relief d'une des cryptes du Vatican, publié par Angelo de Gabrielis (*Monumenta cryptarum Vaticani*, pl. 76), et enfin sur la chaire du baptistère de Pise et sur celle de la cathédrale de Sienne, chefs-d'œuvre du célèbre Nicolas de Pise. Le bas-relief du baptistère de Pise, exécuté vers 1260, est d'un style admirable pour l'époque : les figures ont des formes un peu lourdes, mais un grand caractère ; le Christ, assis au sommet de la composition, est beau et noble ; à sa droite, sont les élus dont les visages rayonnent de joie ; à sa gauche, les damnés sont torturés par d'horribles diables ; l'un des damnés se débat sous les griffes d'un énorme démon barbu, cornu et fort en gueule, et a l'un de ses bras tiraillé par un autre diable à tête monstrueuse. Le bas-relief de la chaire de Sienne, exécuté quelques années après celui de Pise, n'est pas moins remarquable ; il a été publié dans la *Storia della scultura* (I, pl. VIII) de Cicognara. On attribue encore à Nicolas de Pise, sur la foi de Vasari, deux bas-reliefs de la façade du dôme d'Orvieto représentant le *Jugement universel* ; Cicognara a démontré l'erreur de cette attribution et a émis l'avis que ces sculptures pouvaient être l'œuvre de Jean de Pise, fils de Nicolas. Elles offrent, d'ailleurs, une grande analogie d'idées et de style avec les bas-reliefs de Pise et de Sienne. Un autre bas-relief, représentant le même sujet et que l'on attribue à Jean de Pise, est placé, dans la cathédrale de cette ville, au-dessus de la sacristie des chanoines.

Les peintres italiens ont souvent retracé le *Jugement dernier*. Un des plus anciens tableaux que nous connaissions sur ce sujet se voit dans l'antique cathédrale de Torcello, en Vénétie ; on le croit peint par un artiste du XII^e siècle. Vers le commencement du XIV^e siècle, Giotto peignit à fresque dans la chapelle de Santa-Maria dell' Arena, à Padoue, un *Jugement dernier* que l'on regarde, à bon droit, comme un des chefs-d'œuvre de la primitive école italienne : ici, comme dans le bas-relief du baptistère de Pise, et conformément d'ailleurs aux indications des livres saints, les bons, les élus sont placés à

la droite de Jésus; à la gauche sont les méchants, les damnés, parmi lesquels on remarque des filles de joie et des évêques, des simoniaques et des gens mitrés, avec des bourses à la main. Cette fresque, pour la composition de laquelle Giotto prit sans doute les conseils du Dante, son ami, qui était alors réfugié à Padoue, a malheureusement beaucoup souffert des injures du temps et des hommes.

Après Giotto, Andrea Orcagna, Fra Angelico et Luca Signorelli firent du *Jugement dernier* des peintures célèbres, dont nous donnons ci-après la description. Le même sujet a été gravé par Baccio Baldini, d'après Sandro Botticelli, qui a puisé ses inspirations dans la *Divine Comédie* de Dante. Michel-Ange, qui vint ensuite, laissa bien loin ses devanciers, sinon au point de vue du sentiment catholique, du moins sous le rapport de l'ampleur et de l'audace des conceptions, de la grandeur de l'ordonnance, de la puissance de l'exécution : sa fresque de la Sixtine, que nous décrivons ci-après, est sans contredit une des œuvres les plus considérables du génie de l'homme. Parmi les autres peintres italiens qui ont traité le même sujet, nous citerons le Titien (gravé par Mart. Rota), le Tintoret (peinture colossale et d'un style violent, dans l'église de la Madonna dell' Orto, à Venise, gravée par Jac. da Leonardis), Fr. Vanni (gravé par Ph. Thomassin), Ant. Zanchi (cartons reproduits en mosaïque par P. Spagna pour la décoration de l'une des arcades extérieures de Saint-Marc, à Venise), Gr.-B. Fontana (gravé par Luca Bertelli), etc.

Nous avons vu qu'en France la sculpture s'empara de bonne heure du sujet du *Jugement dernier* et le traita parfois d'une façon très-remarquable : le bas-relief dont Geslebertus a décoré le portail de la cathédrale d'Autun pourrait, sans trop de désavantage, soutenir la comparaison avec les compositions de Nicolas de Pise. En fait de peintures, nous trouvons, au XVIe siècle, l'admirable composition de Jean Cousin, à laquelle nous consacrons ci-après un article spécial. De notre temps, un artiste distingué, M. Perin, a peint sur le mur d'une des chapelles de l'église Notre-Dame-de-Lorette, à Paris, le Christ rompant les sept sceaux du livre de vie, tandis que deux anges s'élancent sur son ordre, l'un embouchant la trompette du *jugement* dernier, l'autre remuant les charbons de l'encensoir. « Cette figure du Christ, a dit Th. Gautier, est d'une beauté terrible, fulgurante, presque farouche; après le Christ athlète de Michel-Ange, qui semble un Hercule menaçant les monstres de sa massue, nous n'avons pas souvenir d'une représentation plus effrayante de la divinité. Encore ici l'effet est tout moral, car ce n'est pas par des renflements de muscles que le Christ de M. Perin fait peur, mais par l'expression de son visage et la contraction nerveuse de sa main brisant les sceaux du livre. » Une image du *Jugement dernier* a été gravée par M. Eugène Jazet, d'après Gué; une autre a été lithographiée par Alexandre Collette (Salon de 1861).

Un curieux triptyque, peint par un artiste de l'école allemande de la fin du XVe siècle, et que possède la cathédrale d'Oberwesel, représente, en quinze compartiments, les prodiges qui doivent précéder le *Jugement dernier*. Suivant le docteur Waagen, ces scènes « sont remplies de naïveté, de verve et de naturel; la terreur et l'inquiétude des témoins de ces prodiges effrayants sont particulièrement bien rendues; toutefois le nu est traité d'une façon médiocre. » Au musée de Cologne, est un *Jugement dernier* peint vers la fin du XVe siècle par un artiste que quelques auteurs croient être Stephan Lochner, mais qui, selon d'autres, ne serait qu'un imitateur de ce maître : « Quoique le style de maître Stephan, dit Waagen, se retrouve encore dans les figures idéales du Christ, de la Vierge et de saint Jean-Baptiste, la profondeur primitive du sentiment religieux y fait défaut. D'autre part, dans les ressuscités, les damnés surtout, et dans les accessoires, prévaut une tendance plus positive au réalisme. A côté des attitudes les plus vraies, s'étalent les exagérations les plus ignobles et les plus grossiers écarts de forme, de couleur et d'expression. L'exécution de ce tableau doit se placer entre 1450 et 1460. »

On doit à la primitive école flamande plusieurs peintures remarquables du *Jugement dernier*. La plus importante appartient à l'église Notre-Dame de Dantzig; nous la décrivons ci-après. Un autre tableau de la même école, acheté en Espagne par le prince Tatischeff, comme étant un Van Eyck, et qui a été attribué par Waagen à P. Christophsen, se voit aujourd'hui au musée de l'Ermitage.

Jérôme van Aken, plus connu sous le nom de Jérôme Bosch, du nom flamand de Bois-le-Duc, sa ville natale, a représenté plusieurs fois le *Jugement dernier*, avec toutes sortes d'inventions diaboliques et fantastiques; l'Académie impériale des beaux-arts de Vienne et le musée de Berlin ont des peintures de lui sur ce sujet; il l'a traité également dans une estampe qui est devenue rare et qui atteint des prix très-élevés dans les ventes publiques. Les Flamands italianisés du XVIe siècle ne pouvaient manquer de retracer le *Jugement dernier*. Van Orley nous a laissé deux tableaux sur ce sujet, l'un qui se voit à l'église Saint-Jacques, à Anvers, l'autre qui forme le centre d'un triptyque appartenant à la chapelle des Orphelins, dans la même ville. Waagen a dit de cette dernière composition : « Ce grand ouvrage révèle la manière italienne. Malgré le dessin habile de quelques-unes des figures, le ton vigoureux des chairs et l'animation des physionomies, l'ensemble présente un effet désagréable par suite de l'exagération de l'attitude du Christ et de l'éclat par trop criard du coloris. » Le musée de Bruxelles a un *Jugement dernier* peint en 1566 par Frans Floris pour l'église Notre-Dame-des-Victoires; la composition se déroule sur les trois panneaux d'un triptyque; au centre le Christ, entouré d'anges et ayant à ses côtés les évangélistes, les apôtres et les docteurs, décide du sort des humains, qui comparaissent à son tribunal; d'un côté se rangent les élus, parmi lesquels, par une galanterie de l'artiste, les femmes sont en majorité; de l'autre, on voit les réprouvés que Satan précipite dans l'abîme de la désolation éternelle. Le volet de droite représente l'*Enfer;* celui de gauche, le *Paradis*. C'est sur les dessins du même peintre qu'a été exécutée l'immense verrière du portail de la cathédrale de Bruxelles, représentant le *Jugement dernier*. Au musée de Berlin est un triptyque sur le même sujet, dont l'auteur est Lancelot Blondeel.

Le *Jugement dernier* a été peint encore par Rubens (v. ci-après), par Jordaens (au Louvre), par Adrien Backer (au palais royal d'Amsterdam), par J. Rottenhamer (musées de Munich et de Vienne), par Pierre Lisabert (musée de Dijon), par Cornelius (église Saint-Louis, à Munich). Parmi les estampes, nous citerons celles d'Albert Dürer (gravure sur bois), d'A. du Hameel, de C. Meyer, P. de Mare (d'après Lucas de Leyde), D. Hopfer, Mario Kartaro (1568), H. Muller, J. van Luyken, J. Sadeler (d'après Schwarz), G. Eichler, A. Altdorfer (gravure sur bois), P. van den Berge, Corn. Bos (1530), Edme Charpy, J.-Th. de Bry, J.-G. Bergmüller (en 4 pièces), Cor. Boel, P. Hoerberg (d'après D. Kloecker d'Ehrenstrahl, 1786), Barbara van den Broeck, C.-H. Merz (d'après Cornélius), etc.

— Log. Le *jugement* est ordinairement défini : l'affirmation de la convenance ou de la disconvenance de deux idées; ou encore : une opération de l'esprit qui consiste à rapprocher des idées pour en déterminer le rapport; si le rapport aperçu est un rapport de convenance, on affirme l'une des deux idées de l'autre, et le *jugement* s'exprime par une proposition affirmative; si c'est un rapport de disconvenance, on nie l'une des deux idées de l'autre, et le *jugement* s'exprime par une proposition négative. D'où la définition de Port-Royal : « On appelle *juger* l'action de notre esprit par laquelle, joignant ensemble diverses idées, il affirme de l'une qu'elle est l'autre, ou nie de l'une qu'elle soit l'autre, comme lorsque, ayant l'idée de la terre et l'idée de rond, j'affirme de la terre qu'elle est ronde ou je nie qu'elle soit ronde. »

Tout *jugement* est une affirmation, même quand il est négatif; la négative est l'affirmation de la disconvenance d'une idée à une autre. Tout *jugement* affirme ou nie une existence, une réalité : en sorte que l'objet de la pensée est toujours l'être. Mais quelle existence, quelle réalité? Celle d'un rapport. Ce qui se réduit à ceci : qu'une idée se rapporte ou ne se rapporte pas à une autre; c'est ce qu'affirme le *jugement;* et quand il affirme conformément à ce qui est, en effet, il est vrai; dans le cas contraire, il est *faux*. Enfin, l'idée dont il affirme ou dont il nie le rapport à une autre est presque toujours plus générale que cette autre; il s'agit de savoir si elle embrasse l'autre comme un genre embrasse une espèce; si la table, pour reprendre l'exemple de Port-Royal, est une espèce du genre rond. L'idée dont on affirme qu'elle est ceci ou cela, qu'elle représente une espèce d'un genre, est le *sujet* du *jugement;* celle qu'on en affirme, celle qui représente le genre dont la première serait une espèce, est l'*attribut*, ou le *prédicat*, ou le *prédicament* du *jugement;* celle par laquelle on lie les deux termes, on affirme l'existence (ou la non-existence) du rapport, est la copule (mot qui signifie *liaison*), ou le *verbe*, c'est-à-dire le principe même de la parole; et il n'y en a pas d'autre que le verbe être, l'expression de l'être, de la réalité.

Les idées qui sont les éléments du *jugement* sont plus ou moins générales, le sujet moins que l'attribut; quelquefois même le sujet peut être une idée singulière, l'idée d'une personne, par exemple : Homère est le prince des poëtes; mais l'attribut est ordinairement une idée générale. Un *jugement*, consistant ainsi à classer une idée dans une autre, détermine par là les principaux caractères de l'idée qu'il classe par ceux de l'idée dans laquelle il la classe. Un botaniste rencontre une plante, et la nomme : c'est une *labiée*, ou une *légumineuse*, ou une *crucifère*. Ce nom signifie, pour celui qui le prononce et pour ceux qui l'entendent, un certain assemblage de caractères, et leur ensemble désigne d'un seul coup toutes les propriétés de la plante, sa structure intérieure, son mode de croissance, la disposition de ses organes, la nature de son fruit, ses vertus médicales ou vénéneuses, ses usages. Tout homme, en jugeant, fait à chaque instant de sa vie ce que fait ce botaniste, sauf que les généralités dans lesquelles il classe les choses dont il parle sont moins précises, moins distinctes. Une idée présente éveille confusément dans notre esprit une foule d'idées en possession desquelles nous sommes déjà : nous la rapprochons aussitôt, avec la rapidité qui résulte d'une longue habitude, de toutes ces idées, pour l'unir aux unes, l'exclure des autres : autant de *jugements*, les uns affirmatifs, les autres négatifs. Les unes déterminent ce qu'elle est, par les qualités des genres qui, tour à tour, lui servent d'attributs; les autres le déterminent encore, bien qu'indirectement et plus vaguement, par ce qu'elle n'est pas : un *jugement* qui ôte une idée d'un genre la classe dans un autre; il reste à dire lequel. La comparaison des deux termes, d'où résulte le *jugement*, est le plus souvent volontaire; elle peut être spontanée.

Le *jugement* suppose donc, avec la comparaison, la généralisation, et l'abstraction qui en est le principe. Les idées, qui en sont les éléments, le supposent à leur tour, ou l'impliquent : car une idée n'est ce qu'elle est qu'autant qu'elle est entendue, c'est-à-dire définie dans l'esprit qui la pense, c'est-à-dire encore rapportée à une autre ou à plusieurs autres. Une idée est un *jugement* implicite; mais une idée n'est pas, à proprement dire, une pensée : dès qu'elle devient pensée, elle est affirmée dans ses rapports avec d'autres, et ce sont autant de *jugements*. Le *jugement*, acte de l'esprit qui affirme, est donc par là même l'acte de l'esprit qui pense; il est la pensée en acte, l'intelligence en exercice : vivre, pour l'intelligence, c'est penser; et penser, c'est juger.

On a de tout temps distingué trois opérations de l'esprit : concevoir, juger, raisonner. La conception ou simple appréhension, c'est l'idée pure, sans aucune affirmation, explicite ni implicite, de l'existence de son objet. Elle ne comporte donc, en elle-même, ni vérité, ni fausseté. S'il y a vérité, s'il y a fausseté, ce n'est point dans l'idée, c'est dans le *jugement*. L'acte du *jugement* présuppose la conception préalable et séparée des deux termes qu'il rapproche, ou, pour être plus rigoureux, la préexistence des idées qu'il unit.

Cette théorie, au moins spécieuse, a rencontré des adversaires. On objecte que si l'esprit, quand il est mûr et rempli, vit sur son fonds acquis, se nourrit de ses idées, et, sans y ajouter rien, s'instruit à chercher leurs rapports, il n'en est point de même lors de l'acquisition première des connaissances, ou de la perception soit des états de l'âme, soit des phénomènes des corps. Qui touche un corps, dit-on, du même coup qu'il le perçoit, le connaît avec ses qualités actuelles et comme dans tout son être sensible, par un acte simple et indivisible d'immédiate intuition. Perception du corps, affirmation de son existence, connaissance de ses qualités et de quelques-uns de ses rapports, tout cela n'est qu'un seul et même acte indivisible, instantané. Pareillement pour la perception des faits du moi; pareillement pour toute perception. On ne peut percevoir sans juger que l'objet de la perception existe, qu'il est tel, dans tel rapport avec tel autre, etc.; mais ces *jugements* se font sans idées préalables, puisque c'est par eux, puisque c'est en eux que l'esprit acquiert les idées. L'esprit, à l'origine, n'a point d'idées abstraites ni générales. Il ne les acquiert que peu à peu, par un travail postérieur à l'acquisition des éléments primitifs sur lesquels il opère. D'où tirons-nous ces éléments? C'est précisément la connaissance de nous-mêmes et du monde qui nous les donne. Ainsi la théorie qui veut que tout *jugement* présuppose des idées explique le concret par l'abstrait qui en dérive, et un fait primitif par certaines données qui sont elles-mêmes ultérieurement tirées de ce fait. Il faudrait donc changer la définition du *jugement*, pour en faire, en général, l'acte par lequel nous connaissons l'existence, les qualités et les rapports des choses; et alors en distinguer deux sortes : les uns, primitifs, concrets, immédiats, ne résultant pas d'une comparaison; les autres, ultérieurs, abstraits, médiats, résultant d'une comparaison entre notions préalables.

Cette critique contre l'ancienne théorie du *jugement* appartient à Reid, et elle a été renouvelée par M. Cousin. Elle ne vaut qu'à la condition qu'il soit vrai que l'esprit, à l'origine, n'a point d'idées abstraites ni générales, qu'il les tire peu à peu de la perception des choses concrètes, par une double opération d'abstraction et de généralisation. Ces philosophes n'en doutent pas : ils n'ont pas même songé à une autre hypothèse, savoir, que toutes les idées préexistent dans l'âme, à l'état latent; que la sensation n'est que l'occasion, ou, si l'on veut, la condition de l'apparition de ces idées dans la conscience; que l'esprit, quand il s'instruit, quand il connaît, n'acquiert pas les idées, mais la connaissance ou plutôt la conscience des idées, et ne fait que s'apercevoir lui-même. Dans cette hypothèse, quand il y a perception, il y a tout ensemble sensation (ou sentiment, s'il s'agit de la conscience) et aperception des idées dont elle est pour l'âme comme le signe, idées de phénomènes et de cause, d'attributs et de substance, de modes d'existence et d'être. De là des *jugements* spontanés, qui résultent d'une comparaison spontanée d'idées spontanées elles-mêmes ou spontanément manifestées à l'âme : *jugements* primitifs, dont la loi n'est pas autre que celle de tous les *jugements*, conformément à l'ancienne théorie qui avait su la voir.

Cette hypothèse peut être une erreur. Mais, si elle est vraie, elle infirme la critique qui a été faite contre l'ancienne théorie du *jugement*, laquelle demeure véritable. Les auteurs de la critique n'ont pas discuté l'hypothèse : ils ne l'ont pas connue, ils ne l'ont pas vue. Elle est, au fond, la solution du problème des idées telle que la donne l'idéalisme, qui, s'il n'a pas trouvé la vraie solution, a, du moins, le mérite d'avoir aperçu le problème : qu'est-ce que l'idée en soi? Quelle est la nature, quelle est l'origine de l'idée? Non pas seulement des idées dites nécessaires, mais encore des idées dites contingentes et de toutes les idées; non des idées, mais de l'idée.

On peut se demander si la volonté joue un rôle quelconque dans l'acte de juger, en d'autres termes si nous sommes libres de juger comme il nous plaît, ou si chacun de nos *jugements* ne serait pas plutôt le résultat fatal de notre constitution intérieure, telle que l'ont faite notre tempérament, notre éducation, nos habitudes et tout l'ensemble des circonstances au milieu desquelles nous avons vécu. Selon nous, le *jugement* est fatal : l'acte par lequel nous affirmons intérieurement d'une chose qu'elle est ce qu'elle est, ou ce qu'elle nous paraît être, est un acte que nous faisons nous-mêmes, qui ne peut être attribué qu'à nous et que pourtant, au moment même où nous le faisons, il nous serait impossible de ne pas faire. Il ne faut pas ici se laisser tromper par de fausses apparences et par de prétendues contradictions. On dit : mettez deux hommes en présence du même objet, tous deux porteront sur cet objet un *jugement* différent; leur personnalité intervient donc dans leur façon de juger; leur *jugement* est donc libre. Cette objection n'est pas sérieuse : elle s'appuie sur une vue et sur étude très-superficielles de la conscience.

L'intelligence, dans chaque homme, est soumise à des conditions différentes, c'est-à-dire qu'elle est ou esclave ou maîtresse, dans une certaine mesure, de la sensibilité; un violent désir, par exemple, l'annule presque ou la débilite considérablement. La passion a pour caractère de ne jamais se juger elle-même et de s'aimer exclusivement. Dès lors, elle est intéressée à prendre possession de la personne, et, pour l'envahir entièrement, à obscurcir l'intelligence, à l'empêcher de porter sur elle un *jugement* défavorable; elle la décourage, par conséquent, et lui présente toujours un même objet qui est mauvais ou faux; elle le pare des plus belles couleurs, et, en même temps, elle écarte le bien ou le vrai qu'on pourrait lui opposer, et ainsi, revenant sans cesse à la charge, elle empêche l'intelligence de se prononcer fortement. Voilà pourquoi, dans une circonstance semblable, deux hommes jugeront différemment, suivant que leur intelligence sera ou ne sera pas opprimée par la sensibilité. Mais cette oppression, si lourde qu'elle soit, n'ira jamais jusqu'à anéantir le *jugement* lui-même, en tant que *jugement*, jusqu'à altérer son essence; il conservera, même au service de la passion, son caractère constitutif, qui est la fatalité. Ainsi, dans le cas où deux hommes appelés à se prononcer sur la même question répondent, le premier par un oui, le second par un non, qu'arrive-t-il? C'est que dans l'un l'intelligence a plutôt considéré un certain point de vue particulier, présenté par la passion peut-être; l'autre, au contraire, s'est attaché à un point de vue différent, en sorte qu'en réalité leur intelligence avait à se prononcer sur deux faces diverses d'une même question, c'est-à-dire, au fond, sur deux questions; mais, dans les deux cas, le *jugement* se produisait de la même manière, c'est-à-dire fatalement.

Ce point établi, il est évident que le rôle de la volonté ne sera pas de changer la nature du *jugement*, de lui imposer telle ou telle décision : elle ne le pourrait pas. Ce qu'elle peut, c'est de lui préparer des voies et de le dégager des liens de la sensibilité; c'est encore de lui soumettre les objets qu'il lui plaît, et par suite de l'empêcher de se porter ailleurs.

Quand Descartes, par exemple, s'apercevant qu'il a reçu, comme il dit, dans sa créance une foule d'idées fausses et de *jugements* tout faits sur mille choses, entreprend de se débarrasser de ce bagage importun d'opinions étrangères, de penser un peu par lui-même et de se poser, sur les grandes questions qui le préoccupent, quelques principes clairs et raisonnés, que fait-il autre chose, sinon choisir entre mille objets quelques points précis sur lesquels il provoque la décision de son intelligence? Voilà certainement ce que la volonté peut faire de plus utile et de plus grand pour le *jugement;* c'est de chercher à dégager sa marche en quelque sorte, à lui tracer la route la plus directe et la plus sûre; c'est de ne pas lui présenter à la fois les objets les plus contradictoires; car alors comment choisir entre tant de *jugements* différents, auxquels s'arrêter? C'est là le dernier but de la méthode. La méthode est le produit de la volonté montrant à l'intelligence les détails qu'elle doit négliger, et les points sur lesquels elle doit s'appesantir.

La volonté peut encore suspendre le *jugement*, comme on le voit dans l'exemple de Descartes. Elle peut surtout, et c'est là son plus beau rôle, l'appeler à prononcer sur les passions, qui ne peuvent pas se juger elles-

mêmes; enfin, ce qui est très-important, elle peut, en le répétant souvent et en le forçant de se produire nettement dans chaque circonstance et sur chaque objet, lui donner à la fois toute la facilité et toute la sûreté désirables, en lui créant une habitude.

Mais, dira-t-on, si le *jugement* est fatal, rien n'est plus facile que de juger. Il suffit de se mettre en présence d'un objet et le *jugement* se fait de lui-même.

Sans doute, le *jugement* est fatal en ce qu'il s'empreint, en quelque sorte, de la couleur des objets : si je vois un arbre, je ne puis pas faire que mon intelligence ne le juge tel qu'il est, gros ou petit, blanc ou noir.

Mais l'acte par lequel j'affirme de lui ces qualités, c'est-à-dire le *jugement*, n'en est pas moins un acte, une affirmation active qui exige l'intervention plus ou moins grande de ma volonté. Car, dans les moments de fatigue, l'esprit s'abstient de juger; il éprouve donc à juger une certaine peine. Il peut donc y avoir profit à s'habituer à juger, l'habitude effaçant tout sentiment d'effort pénible qui pourrait se produire à la suite de l'intervention de la volonté.

Ces observations peuvent s'appliquer avec plus de justesse encore à l'acquisition des connaissances, puisque chacune de nos connaissances n'est, en réalité, qu'un ensemble de *jugements*. Prenons l'objet le plus vulgaire, un livre par exemple. De quoi se composera la *connaissance* de ce livre? De mille *jugements*, *jugements* sur sa forme, sur sa couleur, sur sa grandeur, sur le sujet qu'il traite, sur la façon dont il y est traité, etc., etc.; puis enfin, si cela est possible, réunion de tous ces *jugements* en un *jugement* total qui embrasse et exprime tous les autres.

Dès lors, tout ce que nous avons dit du simple, c'est-à-dire du *jugement*, nous pourrons le redire du composé, c'est-à-dire de la connaissance.

La volonté ne changera rien à la nature essentielle, aux caractères constitutifs de la connaissance, puisqu'elle ne change rien au *jugement*. Elle ne peut pas faire, par exemple quand j'étudie la musique, que je n'apprenne pas certaines connaissances particulières sur les notes, sur la façon de les arranger, sur leur valeur relative, etc.; mais elle peut me rendre ce travail plus facile; elle peut y appliquer exclusivement mon esprit; elle peut chasser les distractions, dompter la sensibilité, la mettre même au service de cette étude.

Elle a dans la direction de l'intelligence un pouvoir souverain.

A part la réserve que nous avons faite sur la fatalité inévitable du *jugement*, et, par conséquent, de la connaissance, tout le reste est du domaine de la volonté. C'est pourquoi on comprend jusqu'à un certain point le mot de Buffon : « Le génie est une longue patience. » Car il est difficile de ne pas triompher de tous les obstacles avec une attention puissante et soutenue, c'est-à-dire quand la volonté est toujours là pour activer, pour relever et aider l'intelligence.

Mais, s'il est utile de s'habituer à juger facilement et sûrement, à combien plus forte raison l'est-il de s'habituer à combiner ensemble plusieurs éléments dans de justes rapports, à former enfin et à acquérir des *connaissances*. Rien de plus pénible que ces luttes de la volonté, qui nous épuisent et nous fortifient en même temps au début de toute étude nouvelle. Mais quand l'habitude est venue, le résultat reste le même et l'effort a disparu.

Cette intervention de l'habitude a malheureusement aussi de funestes effets. Quand elle n'a pas été le produit direct et raisonné de la volonté, quand elle ne s'applique pas à des *jugements* et à des connaissances réfléchis, elle perpétue les erreurs les plus graves.

Que d'opinions on accepte comme vraies, dans sa jeunesse, sans les discuter, sans les comprendre, et que « la coutume, » comme dit Pascal, enracine ensuite dans l'esprit!

C'est alors que le rôle de la volonté devient grand et élevé. C'est alors que chacun dans sa mesure doit refaire l'œuvre de Descartes.

Il y aurait ici à considérer une objection que l'on peut faire à cette théorie du *jugement* et de la connaissance au nom de la foi. Dans la foi, dit-on, la volonté impose à l'esprit certains *jugements* qu'il accepte. Nous croyons que cela est faux. Il ne faut pas confondre les sentiments avec les *jugements*. Les choses déclarées incompréhensibles à l'esprit ne peuvent pas donner lieu à des *jugements* proprement dits : croire ce qu'on ne comprend pas, ce n'est pas juger, c'est avoir la ferme volonté d'affirmer verbalement une chose que notre esprit, en réalité, n'affirme pas plus qu'il ne la nie.

Nous venons d'exposer la théorie purement philosophique ou physiologique du *jugement*. Il nous faut maintenant dire quelques mots d'une autre théorie du *jugement* qu'on pourrait appeler logique. Il s'agit ici d'une simple classification des *jugements*. Nous avons dit que la matière ou le contenu du *jugement* est constitué par les idées; l'espèce de liaison qui unit les idées, le rapport déterminé qu'elles soutiennent, en constitue la forme. Or, le *jugement* a quatre formes, dont chacune contient trois sortes de *jugements*. Considéré dans sa *quantité*, il est *général*, ou *particulier*, ou *individuel : général*, quand il a pour sujet un terme général, c'est-à-dire un terme embrassant la totalité d'une classe, ou, ce qui revient au même, quand le prédicat s'applique à toute l'étendue du sujet; *particulier*, quand il a pour sujet un terme particulier, quand le prédicat ne s'applique qu'à une partie de la classe exprimée par le sujet; *individuel*, quand il a pour sujet un terme individuel, quand le prédicat ne s'applique qu'à un individu conçu et désigné comme sujet. C'est donc l'extension ou la *quantité* du sujet qui détermine celle du *jugement*. Considéré dans sa *qualité*, le *jugement* est *affirmatif*, ou *négatif*, ou *limitatif*, selon que plusieurs idées peuvent ou ne peuvent pas être unies. Considéré au point de vue de la *relation*, c'est-à-dire en ce qui regarde les rapports mutuels des idées unies, il est *catégorique*, *hypothétique* ou *disjonctif : catégorique*, quand l'idée est subordonnée à une autre, par exemple celle de l'espèce à celle du genre : c'est alors une affirmation simple, absolue; *hypothétique*, quand l'affirmation est conditionnelle; *disjonctif*, quand il présente un tout dans ses rapports avec les parties, qui s'excluent mutuellement. Enfin, considéré au point de vue de la *modalité*, c'est-à-dire dans son rapport avec la faculté de connaître, il est *problématique*, *assertorique* ou *apodictique*, selon qu'il se présente comme purement conçu, purement concevable, ou qu'il s'énonce en manière d'assertion, ou que les raisons de l'assertion peuvent être données, et qu'il s'énonce comme susceptible de preuve. C'est à ces douze formes du *jugement* que correspondent les douze catégories de Kant, non moins fameuses aujourd'hui que les dix catégories d'Aristote.

La logique, surtout celle qui était en vigueur dans les écoles du moyen âge, et qui n'est pas encore complétement abandonnée dans nos cours de philosophie moderne, distinguait encore des *jugements* pour lesquels elle avait créé un grand nombre de dénominations particulières. Mais comme elle appliquait surtout ces dénominations à la proposition, qui est, comme on sait, l'expression du *jugement*, c'est au mot PROPOSITION que nous les ferons connaître. Nous nous bornerons ici à exposer la théorie de Kant sur les *jugements* analytiques et synthétiques.

— *Jugements analytiques*. Dans tout *jugement*, on distingue le sujet et l'attribut du prédicat, qui sont unis par la copule *est*. Dans certains *jugements*, l'idée qu'exprime l'attribut appartient au sujet comme quelque chose qui y est contenu d'une manière cachée, et que la proposition a précisément pour but de dégager et d'affirmer. Ces *jugements* sont ceux que Kant appelle *analytiques;* en effet, le mot *analytique* exprime bien la qualité essentielle de ces sortes de *jugements;* ils décomposent l'idée du sujet pour en faire sortir par analyse l'idée du prédicat. Les *jugements* analytiques sont tous ceux dans lesquels la liaison du prédicat et du sujet se conçoit par identité. On pourrait encore les appeler *jugements explicatifs*, par la raison qu'ils n'ajoutent rien à l'idée du sujet en y unissant l'idée de l'attribut, mais qu'ils décomposent seulement ce sujet en concepts partiels, qui y sont déjà contenus d'une manière latente et confuse. Par exemple, quand je dis : Tous les corps sont étendus, c'est un *jugement* analytique; car je ne suis pas obligé de sortir du concept de corps pour y trouver unie l'étendue; je n'ai qu'à le décomposer; c'est-à-dire qu'il suffit d'avoir conscience de la diversité que nous pensons toujours dans ce concept, pour y trouver l'attribut dont il s'agit. C'est donc bien là un *jugement* analytique. Il serait absurde de fonder un *jugement* analytique sur l'expérience, puisque, pour former un pareil *jugement*, je n'ai pas besoin de sortir du concept du sujet, ni, par conséquent, de recourir à aucun témoignage extérieur.

— *Jugements synthétiques*. Quand je dis : Tous les corps sont pesants, l'attribut *pesant* est quelque chose de totalement différent de ce que je pense, en général, par le simple concept de corps. J'ai donc ajouté, réuni à l'idée du sujet une idée différente, qui n'y est pas logiquement contenue. L'adjonction d'un tel attribut forme un *jugement* synthétique.

Les *jugements* d'expérience sont tous synthétiques. Reprenons notre exemple. Dans le concept de corps, en général, je ne comprends pas primitivement le prédicat de pesanteur. C'est seulement lorsque, reportant mes yeux vers l'expérience qui m'a fourni le concept de corps, j'y rencontre toujours la pesanteur unie à tous les caractères essentiels du corps, que je la joins d'une manière synthétique au concept de corps. C'est donc sur l'expérience que se fonde la possibilité de la synthèse du prédicat *pesanteur* avec le concept de corps, parce que ces deux concepts, quoique non renfermés l'un dans l'autre, à la vérité, appartiennent cependant l'un à l'autre comme parties d'un même tout, c'est-à-dire qu'ils viennent tous deux de l'expérience, qui n'est elle-même qu'une liaison synthétique contingente des intuitions.

Nous venons de voir comment, dans les *jugements* synthétiques *à posteriori*, on passe par l'expérience du sujet au prédicat. Mais, dans les *jugements* synthétiques *à priori*, ce moyen nous fait absolument défaut. Si je dois sortir du concept *a* pour connaître un autre concept *b* comme lui étant uni, sur quoi m'appuierai-je, et comment la synthèse sera-t-elle possible, puisque je n'ai pas ici l'avantage de me retourner dans le champ de l'expérience? Soit ce *jugement :* Tout ce qui arrive a une cause. Dans le concept de quelque chose qui arrive, je conçois à la vérité une existence postérieure à un temps; mais le concept d'une cause indique quelque chose d'entièrement différent de ce qui arrive, et qui, par conséquent, n'est pas compris dans cette dernière représentation. Comment attribuerai-je, en effet, à ce qui arrive, en général, quelque chose qui en diffère entièrement? Comment connaître que le concept de cause, quoique n'y étant pas compris, s'y rattache cependant, et même nécessairement? « Quel est, dit Kant, l'inconnue sur laquelle s'appuie l'entendement quand il croit découvrir hors du concept *a* un prédicat qui lui est étranger, et qu'il conçoit néanmoins comme lui appartenant? Ce ne peut être une donnée de l'expérience, puisque le principe en question unit le concept de fait à celui de cause, non-seulement d'une manière plus générale que ne peut le faire l'expérience, mais encore avec l'expression de la nécessité, et, par conséquent, *à priori* et par simple concept. C'est sur ces sortes de principes systématiques, c'est-à-dire extensifs, que se fonde la fin suprême de notre connaissance spéculative *à priori;* car les *jugements* analytiques sont, à la vérité, très-importants, mais seulement dans l'intérêt de cette clarté d'idées requise pour une synthèse sûre et étendue, la seule qui puisse réellement ajouter à nos connaissances. »

Nous insistons longuement sur le *jugement* synthétique. Mais c'est que là est le nœud de toute la métaphysique critique ou immanente, dont Kant est le fondateur. Il remarque d'abord que tous les *jugements* mathématiques sont synthétiques. Il faut remarquer avant tout que ces *jugements* sont *à priori*, et non pas empiriques, parce qu'ils emportent la nécessité, qui ne peut résulter de l'expérience. « On pourrait croire au premier abord, dit-il, que la proposition 7 plus 5 égale 12 est une proposition purement analytique, résultant de l'idée de la somme de 7 et de 5, suivant le principe de contradiction. Mais, si l'on y regarde de plus près, on trouve que le concept de la somme de 7 et de 5 ne contient autre chose que la réunion de deux nombres en un seul; ce qui n'emporte pas du tout la pensée de ce qu'est ce nombre unique composé de deux autres. Le concept de 12 n'est nullement pensé par cela seul que je conçois cette union de 7 et de 5, et je puis décomposer mon concept en autant de nombres possibles que je voudrai, sans que pour cela j'y trouve le nombre 12. Il faut donc quitter ces concepts et recourir à une intuition qui corresponde à l'un des deux nombres, comme aux cinq doigts de la main, ou à cinq points, et ajouter successivement au concept de 7 les cinq unités données en intuition. Car je prends d'abord le nombre 7; et, recourant à mes doigts comme à autant d'intuitions pour signifier le nombre 5, j'ajoute successivement à 7, en les détachant de l'image totale qui les représentait, les unités que j'avais auparavant réunies au moyen de mes doigts pour former le nombre 5, et je vois résulter de cette opération complexe le nombre 12. C'est bien là une proposition synthétisée. »

La physique contient, elle aussi, à titre de principes, des *jugements* synthétiques *a priori*. Je prends seulement pour exemple ces deux propositions : Dans tous les changements du monde corporel, la quantité de la matière reste invariablement la même; et cette autre : Dans toute communication de mouvement, l'action et la réaction doivent toujours être égales l'une à l'autre. Il est clair que ces deux propositions sont non-seulement nécessaires et *a priori*, mais qu'elles sont encore synthétiques. Car, dans le concept de matière, je conçois, non la permanence de cette matière, mais uniquement sa présence dans l'espace qu'elle remplit. Par conséquent, j'outre-passe réellement le concept de matière, pour y ajouter quelque chose *a priori* qui n'y était pas pensé. Cette proposition est donc synthétique, et non analytique, quoique pensée *à priori*. Il en est de même des autres propositions de la partie pure de la physique.

La grande question métaphysique revient à se demander comment les *jugements* synthétiques *a priori* sont possibles, quelle est l'inconnue qui nous permet d'unir à une donnée de l'expérience quelque chose de suprasensible qui ne peut y être logiquement contenu. De la réponse que l'on fera à cette question dépend, aux yeux de Kant, le sort de la philosophie tout entière. Cette question capitale, voici en quelques mots comment il la résout : « Nous ne pouvons apercevoir les phénomènes que comme se succédant dans le temps; mais le temps n'est pas une simple conception comme les idées générales; c'est le lieu indivisible dans lequel nous plaçons nécessairement tous les faits. C'est une intuition ou une imagination *a priori*. Or, les phénomènes sont dans le temps comme une succession dans une durée immuable. Telle est la base des *jugements* qui affirment *a priori* des causes et des substances : tout phénomène a dans le temps une place déterminée, et c'est par le passé que le présent où il arrive se détermine. Il faut donc, dans le passé, quelque chose qui fasse être le phénomène présent à cette place qu'il occupe : cette règle, c'est l'idée de cause. En second lieu, puisque tout phénomène est une apparition passagère dans la durée, il faut, pour le concevoir, l'opposer à quelque chose de durable, en quoi tout passe, et qui ne passe point; cette règle, c'est l'idée de la sabstance. « Ainsi, dit M. Ravaisson, la cause n'est que l'expression du rapport des phénomènes entre eux; la substance, l'expression de leur rapport avec la durée elle-même. »

— **Anecdotes.** Un jeune Egyptien, épris d'amour pour la courtisane Théognide, rêva, une nuit, qu'il la pressait entre ses bras, et sentit, à son réveil, sa passion refroidie. La courtisane, l'ayant su, le fit appeler en justice, lui demanda sa récompense, puisqu'elle avait guéri sa passion et satisfait son désir. Le juge ordonna que le jeune homme apporterait, dans une bourse, la somme promise; qu'il la jetterait dans un bassin, et que la courtisane se payerait du son et de la couleur des pièces, comme l'Egyptien s'était contenté d'un plaisir imaginaire. Ce *jugement* fut approuvé de tout le monde, excepté de la courtisane, qui représenta que le songe avait éteint le désir de l'Egyptien, mais qu'au contraire le son et la couleur de l'or avaient augmenté le sien, et qu'ainsi l'arrêt était injuste.

⁂

A l'avénement de Malcolm au trône d'Ecosse, un seigneur lui présenta la patente de ses priviléges, le suppliant de les confirmer. Le roi la prit et la déchira. Le seigneur en ayant porté sa plainte, le parlement ordonna que le roi, assis sur son trône, serait tenu, en présence de toute sa cour, de recoudre avec du fil et une aiguille la patente déchirée; ce qui fut exécuté.

⁂

Un paysan chargé de fagots criait par les rues *gare, gare*, afin qu'on se détournât. Certain jeune homme vêtu de noir, ayant négligé de se retirer, fut accroché par l'un de ces fagots, qui fit une furieuse brèche à son habit. Là-dessus grand bruit. Le jeune homme veut être payé de son habit, et fait sa plainte au commissaire qui était survenu : de son côté, le paysan ouvre la bouche sans articuler aucune parole. « Etes-vous muet, mon ami, lui dit le commissaire? — Non, non, monsieur, interrompit le plaignant, c'est belle malice : parce qu'il ne peut se défendre, il fait le muet; mais quand je l'ai trouvé en mon chemin, il criait à pleine tête *gare, gare.* — Ha! dit le commisssaire, cela étant, vous avez tort de vous plaindre; il a raison de ne rien dire, vous avez mieux parlé pour lui qu'il n'aurait pu faire. »

⁂

Un homme était monté au plus haut du clocher d'une église pour y raccommoder quelque chose. Il eut le malheur de tomber en bas; mais, en même temps, il fut assez heureux pour ne se faire aucun mal. Sa chute devint funeste à un homme qu'il écrasa en tombant. Les parents de cet homme attaquèrent en justice celui qui était tombé du clocher, en l'accusant de meurtre, et prétendant le faire condamner, sinon à mort, du moins à de forts dommages et intérêts. L'affaire fut plaidée, il fallait accorder quelque satisfaction aux parents du mort. D'un autre côté, les juges ne pouvaient punir un crime dont un accident fâcheux était la seule cause. Il fut ordonné à celui qui demandait vengeance de monter au plus haut du clocher, et de se laisser tomber sur celui qu'il poursuivait, lequel serait obligé de se trouver précisément à la même place où le défunt avait perdu la vie.

— **Allus. hist. Le jugement de Salomon.** V. SALOMON.

Jugement d'amour (LE), roman du XIIIe siècle, écrit par un trouvère anonyme; le même sujet a été traité par un autre trouvère de la même époque sous le titre de *Huéline et Eglantine*. Deux jeunes damoiselles, Florance et Blancheflor, dissertent dans un jardin sur l'amour, ses effets et ses causes. Toutes deux ne tardent pas à s'avouer qu'elles ont un très-cher ami qui les comble de présents. Blancheflor aime un homme d'église; Florance s'étonne que sa compagne ait pu prendre pour amant un *clerc d'école*, un *bertoudé* (rasé), un *haut-tondu;* elle a pris, elle, un chevalier *bel et gent*. Blancheflor, irritée, abaisse autant qu'elle peut les chevaliers. La querelle s'échauffe. Florance somme sa rivale de comparaître devant le dieu d'amour. Ici longue description du palais enchanté où ce dieu repose. Les débats s'ouvrent et, chose bizarre, ce sont des oiseaux qui portent la parole. Le faucon, l'épervier, le geai, la pie, tous les gens querelleurs tiennent pour les chevaliers; le roitelet, le pigeon, l'alouette à la belle huppe, et le chardonneret au plumage vermeil prennent le parti contraire. Parmi ces derniers, c'est le rossignol qui parle avec le plus de force et d'audace, et il provoque au combat et terrasse le papegaux (perroquet).

On a supposé que la fin de cette histoire cachait une satire, et que tous ces oiseaux si divers de plumage et de caractère rappelaient aux auditeurs du temps des personnages, tant chevaliers que clercs, dont la conduite et les opinions, en fait d'amour, étaient bien connues. « Pour donner un sens raisonnable aux folles inventions du trouvère, dit M. Duval, il est bien permis de se livrer à des suppositions. »

Jugement dernier (LE) [*The last Day*], poëme anglais d'Young (1713). Cette composition, malgré le ton apocalyptique qui y règne, est

plus encore l'œuvre d'un courtisan que celle d'un poëte ; elle fut écrite spécialement pour aduler le haut clergé, alors tout-puissant, et la reine Anne, à laquelle l'auteur l'a dédiée. C'est une pièce de poésie officielle ; seulement, elle est traitée par un maître. « Le poëme du *Jugement dernier*, dit M. Villemain, offre des traits de pathétique et de grandeur, une poésie forte, malgré la diffusion et la monotonie des images. On est impatienté seulement de voir le poëte retomber dans ses adulations habituelles, et, avec ce ton d'emphase qui les rend plus ridicules, faire l'apothéose de la reine, qui vivait encore. On ne conçoit pas que le grand et solennel spectacle contemplé par l'imagination de l'auteur ne l'ait pas prémuni contre les misérables illusions de ce bas monde, et qu'il ait eu besoin, pour ainsi dire, de flatter la puissance jusqu'au milieu du jugement dernier. »

Jugements critiques et littéraires, par M. de Feletz (1842). L'abbé Dassance a publié sous ce titre une série d'articles que M. de Feletz avait négligé de reproduire lui-même dans le recueil de ses œuvres, à cause de leur vivacité. Entre le moment où il les écrivait et celui où il aurait pu les réimprimer, il était entré à l'Académie, ce qui lui fit supprimer quelques morceaux qui auraient pu déplaire à ses confrères. Ce recueil montre combien, sous l'Empire, l'éclosion des grandes idées était difficile, combien les ouvrages véritablement littéraires étaient étouffés systématiquement par des livres qui sont de véritables non-valeurs. Le critique, obligé de passer sous silence les noms des auteurs qui déplaisaient, parle à peine de Chateaubriand, de Mme de Staël, n'appuie que légèrement sur leurs œuvres, et, en revanche, déploie tout son talent sur une masse d'ouvrages aujourd'hui absolument oubliés. A défaut des nouveautés littéraires, qui manquent ou dont il faut se priver, M. de Feletz se rejetait sur la vieille littérature classique. Dans ses *Jugements* nous remarquons d'excellentes notices biographiques et littéraires sur Fénelon et sur La Fontaine, un morceau plein de goût sur les *Caractères* de La Bruyère, d'autres sur Rollin, sur Montaigne, sur Mlle Scudéry. Partout l'esprit pétille, quelquefois il emporte le morceau, et le public rit. L'*Athénée* s'avisa un jour de faire un procès à M. de Feletz ; tout Paris bafoua l'Athénée et M. de Feletz eut plus d'esprit que jamais. Il fit les articles les plus piquants du monde, et l'Athénée paya cher son humeur processive. Les pièces de cette amusante et curieuse affaire figurent dans le volume dont nous parlons. Il se termine par des notices nécrologiques pleines d'intérêt sur les principaux personnages de la société brillante de l'époque. Là se retrouvent les noms les plus célèbres de l'Empire et de la Restauration : parmi les hommes de lettres, Palissot, Geoffroy, Dussault, Suard, Delille, pour qui M. de Feletz professe un culte ; parmi les dignitaires, le duc de Richelieu, le cardinal de La Luzerne et le cardinal de Beausset.

Jugements ou Rôles d'Oleron. V. OLERON.

Jugement dernier des rois (LE), *prophétie* en un acte, de Sylvain Maréchal, représentée à Paris, sur le théâtre de la République, le *18 octobre 1793.*

Cette pièce mérite qu'on s'y arrête un peu et qu'on en donne une idée, à titre de spécimen et de document. Elle eut tous les honneurs d'un long et grand succès. L'idée en est d'ailleurs assez curieuse, et n'émane pas comme on l'a *dit d'un maniaque forcené. Toutes les plumes* étaient alors frémissantes ; elles allaient un peu brutalement au but. Le plus grand crime de Sylvain Maréchal, aux yeux de bien des gens, est d'avoir professé l'athéisme. Il a même publié un *Dictionnaire des athées*. Tenons-lui compte de l'époque passionnée et vivante à laquelle il écrivait ; la lutte engendre les excès : faut-il donc en rendre responsables les grands principes pour lesquels on combat ? Il n'aimait pas les rois ; rien n'est plus naturel de la part d'un citoyen qui fait partie d'une république, et l'on ne conçoit guère qu'on reproche aujourd'hui au théâtre révolutionnaire ses pièces *tyrannicides*. Mais qu'est-ce donc que ce terrible *Dernier jugement des rois?*

Un vieillard français a été déporté par ordre royal dans une île lointaine et volcanique. Depuis vingt ans il y vit, observant la nature, enseignant aux sauvages à se passer de rois et de prêtres, et gravant sur des rochers des inscriptions dans le genre de celle-ci : « Il vaut mieux avoir pour voisin un volcan qu'un roi. » Survient une troupe de sans-culottes. Chaque État de l'Europe, où l'auteur suppose prophétiquement que la Révolution s'est propagée, a fourni pour composer cette troupe un de ses meilleurs patriotes, et lui a confié son ex-tyran enchaîné. Le vieillard fait la rencontre des nouveaux débarqués, il leur raconte son histoire, et apprend d'eux avec une joie qui tient du délire les grands et magnifiques événements survenus en Europe. Le sans-culotte qui représente la France, seul, n'amène pas son ci-devant roi, et cela pour une raison excellente : « C'est que, dit-il, nous l'avons guillotiné. » Ce procédé est si simple et si logique qu'il semble surprenant à l'exilé qu'on ne l'ait pas employé à l'égard des autres monarques. « Mais dites-moi, je vous prie, fait-il observer fort judicieusement à son compatriote, pourquoi vous êtes-vous donné la peine d'amener tous ces rois jusqu'ici ? Il eût été plus *expédient* de les pendre tous, à la même heure, sous le portique de leurs palais. — Non, non, lui répond le sans-culotte français, leur supplice eût été trop doux et aurait fini trop tôt. Il n'eût pas rempli le but que l'on se proposait. Il a paru plus convenable d'offrir à l'Europe le spectacle de ses tyrans détenus dans une ménagerie et se dévorant les uns les autres, ne pouvant plus assouvir leur rage sur les braves sans-culottes qu'ils osaient appeler leurs sujets. » Alors paraissent tous les mangeurs d'hommes, les rois d'Autriche, de Prusse, d'Angleterre, d'Espagne, de Naples, de Pologne, le saint-père et l'impératrice de Russie, avec leurs costumes et leurs ornements distinctifs. Le roi d'Espagne est affublé d'un grand nez et on l'appelle *sire d'Espagne*. Le pape, la tiare en tête, figure en première ligne, et l'impératrice Catherine II « monte sur la scène en faisant de grandes enjambées. » De là on l'appelle *madame l'Enjambée*, sans préjudice de la *Catau du nord*. On les abandonne, en leur laissant une barrique de biscuit. Livrés à eux-mêmes, les princes se querellent, se reprochent leurs méfaits et leurs crimes. Le saint-père traite l'impératrice de Russie de *schismatique ;* des injures ils passent aux coups. Catherine saisit son sceptre, le pape se met en garde avec sa croix ; un coup de sceptre casse la croix ; le pape jette sa tiare à la tête de l'impératrice et renverse sa couronne. Ils se battent ensuite avec leurs chaînes. Après cela chacun veut avoir la plus grosse part du biscuit, qu'ils se disputent avec rage. Finalement, ils sont tous engloutis par un volcan qui, fort à propos, fait éruption. Tel est le *Jugement dernier des rois.*

Jugement de Midas (LE), opéra de Grétry. V. MIDAS.

Jugement dernier (LE), fresque d'Andrea Orgagna, au Campo-Santo de Pise. Le Christ et la Vierge trônent sur les nuées, dans l'ovale d'un double arc-en-ciel ; le Juge suprême, vêtu d'une robe rose et coiffé d'une sorte de mitre, fait un geste de colère ; Marie, également vêtue de rose, témoigne une douloureuse commisération pour les réprouvés et semble intercéder leur pardon. Au-dessous de ce groupe, les anges sonnent de la trompette. De chaque côté, les douze apôtres sont rangés en demi-cercle. Un peu plus bas, à la droite du Christ, les élus sont agenouillés sur deux rangs ; Adam et Eve, les patriarches et les prophètes forment la première rangée ; la seconde, comprenant les élus du Nouveau Testament, commence par saint Paul et offre ensuite divers papes et fondateurs d'ordres monastiques. Tous ces bienheureux lèvent vers le Rédempteur des regards brillants d'amour, de piété et de joie. Au-dessous d'eux, les morts sortent de leurs tombeaux : on remarque dans le nombre une jeune femme que sa mère ou son amie aide à sortir de la fosse et contemple avec joie ; plus loin, un ange tire un moine par les cheveux et l'entraîne du côté des réprouvés. Ceux-ci occupent le côté gauche (par rapport au Christ) ; ils crient, se lamentent et font de vains efforts pour se sauver ; les anges les refoulent sans pitié. Un ange, toutefois, semble intercéder en faveur du roi Salomon, qu'il vient de tirer de la fosse et demande à l'archange de la justice, qui est placé au-dessous du Christ, s'il faut le laisser entrer dans le paradis. A côté de cette peinture, Andrea Orgagna se proposait de représenter l'enfer, mais il dut laisser ce soin à son frère Bernardo. V. ENFER.

Le *Jugement dernier* d'Orgagna est une œuvre de maître. On y trouve, sans doute, des détails d'une extrême naïveté et quelque chose de la sécheresse et de la froide symétrie des Byzantins ; mais plusieurs morceaux *sont des créations admirables. Le cercle des* apôtres est peut-être la partie de la fresque ou Orgagna s'est surpassé. Ils participent *plus ou moins*, par les *sentiments* que leurs regards expriment, à l'action du Christ : les uns s'indignent, les autres compatissent, d'autres gardent une immuable sérénité. La tête de saint Jean est d'une beauté rare : ses yeux sont fixés sur l'Arbitre suprême avec une obstination passionnée ; la douleur, le désir d'intercéder s'y lisent bien, mais combattus par une vénération profonde, une sorte d'étonnement craintif. L'ange qui est placé au centre du tableau est aussi une magnifique création ; quelques iconographes pensent que cette figure représente l'ange gardien saisi d'épouvante en voyant la perdition des âmes qui lui avaient été confiées.

La fresque du Campo-Santo a été gravée par C. Lasinio.

Une autre peinture d'Andrea Orgagna, sur le même sujet, décore la chapelle des Strozzi, dans l'église Santa-Maria-Novella, à Florence. Nous savons par Vasari qu'il en exécuta une troisième, mieux dessinée et plus soignée (*con miglior disegno e più diligenza*), dans l'église de Santa-Croce, et qu'il y introduisit les portaits de plusieurs de ses amis et de ses ennemis, plaçant les premiers dans le paradis, et les seconds dans l'enfer ; mais ce que Vasari ne nous dit pas, c'est que ce fut lui-même qui fit détruire cette fresque lorsqu'il fut chargé de restaurer l'église de Santa-Croce.

Jugement dernier (LE), chef-d'œuvre de Fra Angelico ; à l'Académie des beaux-arts de Florence. On connaît cinq tableaux dans lesquels l'illustre dominicain a retracé le *Jugement dernier :* il y en a un au palais Corsini, à Rome ; un au musée de Berlin, un dans la galerie de lord Ward, en Angleterre, et deux à l'Académie des beaux-arts de Florence. Le tableau appartenant à lord Ward (il provient de l'ancienne galerie Fesch) est d'une grande beauté ; il le cède néanmoins à l'un des tableaux de l'Académie de Florence, que Montalembert n'a pas hésité à proclamer le *chef-d'œuvre de la peinture chrétienne*. Cette dernière composition est peinte sur un panneau de 7 pieds de long et se divise en trois compartiments terminés en arc à leur sommet. Dans le compartiment central, beaucoup plus large que les deux autres, le Christ est assis dans sa gloire, les bras étendus ; sa main droite portant le stigmate rayonnant du crucifiement est ouverte du côté des élus, qu'il semble convier à entrer dans son royaume ; sa gauche, dirigée du côté des damnés, est fermée ; ce geste seul dit tout : il est d'une simplicité sublime. Le Juge des vivants et des morts est au centre d'une nuée de séraphins disposés en forme d'amande (forme consacrée à cause de la Trinité, dont ce fruit était le symbole) ; ces séraphins sont rouges pour exprimer l'ardeur de l'amour qui les consume ; autour d'eux sont rangés en ellipses concentriques toute la hiérarchie céleste, en adoration, chaque ordre avec son symbole, les archanges avec des *pallium*, les puissances avec des casques et des lances, etc. Chacune de ces petites figures est en soi une charmante miniature. Aux pieds du Christ, un ange dresse la croix triomphale, et deux autres sonnent de la trompette pour éveiller le genre humain. A sa droite, Marie, vêtue d'une longue robe blanche semée d'étoiles, les mains croisées sur la poitrine, lève vers son fils un délicieux regard d'amour et lui adresse une suprême prière pour les pauvres pécheurs ; à sa gauche, saint Jean-Baptiste présente au Juge suprême l'agneau symbolique comme pour l'apaiser. Et, de chaque côté, sont assis, en deux rangées, sur leurs trônes, les patriarches, les prophètes, les apôtres et les plus grands saints, reconnaissables à leurs attributs, et dont la série est close par saint Dominique et saint François d'Assise. De légers nuages blancs voilent leurs pieds et, du fond d'or du tableau, jaillissent autour d'eux de longs rayons de lumière ; car ils sont déjà au sein de la gloire divine.

Au-dessous de l'assemblée céleste sont réunis les humains qui ont été appelés à comparaître devant le redoutable tribunal. Le centre est occupé par une longue avenue de tombes ouvertes et vides dont la perspective se termine par le saint sépulcre, le seul fermé parce qu'il n'a rien à rendre. Le jugement vient d'être prononcé : chacun connaît son sort. A gauche, sont les damnés de tout âge et de toute condition, parmi lesquels l'Angelico n'a pas craint de placer des rois, des moines, des prêtres, des évêques, des cardinaux, et même des papes. A l'inverse de la plupart des autres peintres qui ont donné à ces misérables des expressions de désespoir furieux, l'éminent artiste a mieux aimé rendre le profond abattement et l'immense douleur que leur cause la perte d'une félicité qu'ils auraient pu obtenir. En revanche, il a fait ses diables aussi laids et aussi bizarres que possible, et il faut avouer, dit le P. Marchese (*Memorie dei piu insigni pittori... domenicani*, 1854, I, p. 281), qu'il n'a pas déployé en cela beaucoup d'art et d'imagination. Le saint moine n'avait pas le sentiment des mouvements, des expressions et des laideurs du mal. L'enfer qu'il a représenté, dans le compartiment gauche de son retable, et vers lequel sont entraînés les réprouvés du tableau central, est divisé en sept cercles où sont punis séparément les sept péchés capitaux. Au fond de cet abîme, dont les divisions sont empruntées au Dante, est assis le souverain de l'empire maudit, qui dévore un pécheur dans chacune de ses trois gueules :

> *Da ogni bocca dirompea co' denti*
> *Un peccatore a guisa di maciulla,*
> *Si che tre ne facea cosi dolenti.*

Ce Satan-là fait une assez terrible figure. Mais où l'Angelico se montre véritablement incomparable, c'est dans la partie de sa composition (celle de droite) où il représente les élus : tous ont les regards levés et les bras tendus vers le Rédempteur, et, avec une joie infinie, semblent le bénir et le remercier ; comme parmi les réprouvés, on voit ici des papes, des évêques, des princes, des guerriers, des pèlerins et bon nombre de moines. Mais voici les anges gardiens qui viennent chercher les élus sur lesquels ils ont veillé pendant le temps d'épreuve ; chaque ange s'agenouille près de celui dont il a eu la garde et lui donne un baiser fraternel ; puis il le conduit au ciel à travers une prairie émaillée de fleurs, où les anges et les hommes sauvés forment une ronde joyeuse. Les uns et les autres sont couronnés de roses blanches et rouges, et sont vêtus de tuniques légères parsemées d'étoiles d'or ; ici, les anges ne se distinguent plus des hommes que par la petite flamme dont leur front est surmonté. La ronde finie, ils s'envolent deux à deux, et, à mesure qu'ils approchent des murs resplendissants de la Jérusalem céleste, leurs corps semblent devenir plus lumineux, plus sveltes, plus aériens....

Si pâle qu'elle soit, la description qu'on vient de lire fera connaître combien est admirable, au point de vue religieux, le *Jugement dernier* de Fra Angelico ; c'est bien là le chef-d'œuvre de la peinture catholique, et si, d'un autre côté, nous ajoutons que le coloris est plein de pureté et de fraîcheur, que le dessin a une exquise délicatesse et que les draperies ont une grâce parfaite, on sera tenté d'ajouter avec Montalembert : « Quand on a vu et compris ce *Jugement*, on reste bien froid devant celui de Michel-Ange. » Un critique qui n'a pas l'habitude de s'extasier devant les productions de l'art catholique, W. Bürger (Thoré), a dit du *Jugement dernier* de la collection de lord Ward, qui est à peu près la répétition de celui de Florence : « ... Le doux Angelico n'est pas si à l'aise dans sa peinture de l'enfer que dans le panneau paradisiaque, où ses anges sont adorables. Personne n'a mieux peint les anges que lui : c'est à faire croire qu'il y en a. Il y en avait peut-être autrefois ; mais ils se seront envolés. Dessin d'une suprême élégance, expression chaste et passionnée en même temps, couleur très-vigoureuse, tout cela est prodigué dans le bon coin, à la droite du Christ. » La partie supérieure du tableau de lord Ward a été lithographiée il y a quelques années, par Grunner.

Le tableau de l'Académie de Florence décorait autrefois l'église de Santa-Maria degli Angioli.

Jugement dernier (LE), fresque de Luca Signorelli ; dans la cathédrale d'Orvieto. Cette fresque fait partie d'un ensemble magnifique de peintures que Signorelli commença en 1499, dans une chapelle à la décoration de laquelle Fra Angelico avait déjà travaillé. Luca retraça les divers incidents de la fin du monde annoncés par les livres saints, les prodiges de l'antechrist, les tremblements de terre, les incendies, les ruines de toute sorte, et il montra dans ces divers sujets une certaine singularité d'invention (*bizarra e capricciosa invenzione*, dit Vasari). Il exprima avec énergie l'épouvante de ces derniers jours, et, dans la fresque du *Jugement*, il déploya une imagination abondante et originale pour représenter les anges et les démons et les figures des ressuscités, qui émergent des profondeurs de la terre entr'ouverte. Vasari prétend que Luca Signorelli donna pour ainsi dire le ton à tous ceux qui depuis lors s'enhardirent jusqu'à traiter ce sujet formidable. « Et je ne m'étonne pas, ajoute-t-il, que les œuvres de Luca aient toujours été grandement louées par Michel-Ange et qu'il ait savamment profité de ses inventions pour quelques détails de son divin *Jugement* de la Sixtine, pour les figures des anges et des démons, et pour la distribution des hiérarchies célestes. » La fresque du dôme d'Orvieto était bien digne d'inspirer le grand maître de la Sixtine ; le nu y est traité et étudié d'une façon remarquable ; les raccourcis audacieux y abondent. « Dans les figures de damnés qui se débattent aux mains des anges vengeurs, dans celles des morts qui ressuscitent effarés, Signorelli a montré, dit M. Paul Mantz, avec quelle passion il étudiait la nature et quel sentiment il avait des attitudes tragiques et des attitudes harmonieusement violentes. » A l'exemple de l'Orgagna, Luca a représenté plusieurs de ses amis et s'est représenté lui-même dans sa composition.

Le *Jugement dernier* du dôme d'Orvieto a été gravé dans l'*Histoire* de ce monument, publiée par le P. della Valle, et dans les *Arts au moyen âge* de d'Agincourt (*Peinture*, pl. 156).

Jugement dernier (LE), fresque de Michel-Ange ; à la chapelle Sixtine. Cette peinture, célèbre entre toutes, couvre une surface de 50 pieds de hauteur sur 40 de largeur. C'est, dit Quatremère de Quincy, la plus vaste page qui ait été écrite avec le pinceau, le plus grand tableau qui existe et qui probablement puisse exister dorénavant. Michel-Ange avait soixante-six ans lorsque, après huit ans de travail, il termina cette œuvre colossale, qui fut découverte aux yeux du public le jour de Noël de l'année 1541. L'humidité, la fumée des cierges en ont beaucoup altéré les couleurs, et le spectateur n'y discerne guère aujourd'hui qu'un formidable entassement de torses, de bras et de jambes aux raccourcis violents et bizarres, aux muscles athlétiques, appliqués sur un fond bleuâtre, taché çà et là de noir. Mais on peut juger de cette sublime composition d'après les gravures de Giorgio Ghisi et de Martino Rota, d'après la copie à l'huile, admirablement conservée, qui a été faite par Marcello Venusti, sous les yeux mêmes de Michel-Ange, et d'après celle qu'a exécutée, il y a quelques années, Xavier Sigalon.

La composition se partage en quatre zones. Les personnages des trois premières se meuvent dans le ciel immense ; ceux de la quatrième sont placées sur la terre.

La zone supérieure est divisée, par une pénetration de la voûte, en deux compartiments cintrés, où sont groupés, dans des attitudes violemment contournées, de grands anges portant les instruments de la Passion, la croix, la colonne, la lance, l'éponge, les clous et la couronne d'épines. Au centre de la seconde zone apparaît la figure principale de la composition, le Christ, qui se lève de son trône de nuages et foudroie les méchants

d'un geste inexorable. Si grande est la colère du fils de Dieu, que la Vierge se réfugie auprès de lui, épouvantée et suppliante. Autour du Christ se pressent les patriarches, les prophètes, les apôtres, les saints et les saintes déjà jugés. Les martyrs portent les instruments de leur supplice. Aux pieds mêmes du Christ sont assis saint Laurent, ayant son gril sur l'épaule, et saint Barthélemy, qui tient d'une main sa propre peau et de l'autre le couteau avec lequel il a été écorché. On reconnaît saint André à sa croix, sainte Catherine à sa roue, saint Sébastien à ses flèches. Les hommes sont en majorité à la gauche de Jésus; la droite est occupée en grande partie par les femmes. Au-dessous de celles-ci, les justes, aidés par des bienheureux, montent au ciel pour être jugés. De l'autre côté, les damnés sont entraînés vers les enfers par des démons en qui sont incarnés les sept péchés mortels. Entre les deux groupes, des anges sonnent de la trompette, avec des visages terribles qui font dresser les cheveux à qui les regarde (*fanno arricciare i capelli à chi gli guarda, per la terribilità che essi mostrano nel viso*) ; l'un d'eux tient le livre de la Vie et l'autre le livre de la Mort.

Dans la quatrième zone, sur la terre, on voit, d'un côté, les morts qui sortent du tombeau, les squelettes qui se couvrent de chair et se dressent, et quelques-uns de ces ressuscités qui tendent les mains vers le ciel et sont soulevés et emportés par une force divine. Au milieu, dans la gueule béante d'une sombre caverne, apparaissent quelques diables mélancoliques qui semblent épier des victimes. Quelques iconographes ont vu là le purgatoire, où les suppôts de Satan se désolent de n'avoir plus personne à tourmenter; mais peut-être est-ce là l'entrée des enfers. Tout auprès du rocher où cette caverne est creusée, sur les eaux du fleuve qu'on ne repasse plus, glisse une barque pleine de réprouvés, qu'un diable frappe à grands coups d'aviron et oblige à se jeter sur le rivage où d'autres démons les entraînent avec des crocs. Cette barque, ce nocher implacable sont des souvenirs du paganisme que Dante avait déjà rappelés dans son *Enfer :*

> *Caron demonio con occhi di bragia,*
> *Loro accennando, tutte le raccoglie :*
> *Batte col remo qualunque s'adagia.*

Parmi les victimes du péché, on reconnaît, d'après la physionomie et l'attitude même des coupables, le vice qui les a perdus; on distingue les orgueilleux, les envieux, les avares, les luxurieux. Dans un coin est un vieillard qu'enlacent les replis énormes d'un serpent. Vasari nous apprend que ce personnage n'est autre que messer Biagio da Cesena, maître des cérémonies de Paul III, qui, étant venu un jour avec ce pape à la chapelle Sixtine, et ayant été consulté sur l'œuvre à laquelle travaillait alors Michel-Ange, répondit qu'il était honteux de voir en un pareil lieu tant de nudités et que de pareilles figures convenaient mieux à une salle de bains ou à une auberge qu'à une chapelle pontificale. Michel-Ange, irrité de cette pudibonde observation, s'en vengea en donnant à l'un de ses damnés les traits de messer Biagio. Celui-ci s'en plaignit amèrement au souverain pontife et demanda que la figure fût effacée. « J'aurais volontiers intercédé en ta faveur, lui dit Paul III, si l'artiste t'avait placé dans le purgatoire; mais du moment où il t'a mis en enfer, je ne puis t'être d'aucun secours, car tu sais bien que là *nulla est redemptio* (il n'y a plus de salut). »

Il règne dans l'ensemble de cette vaste composition une immense terreur, adoucie dans les zones supérieures par le respect et la tendresse qui animent les élus, mais poussée aux dernières limites chez les damnés qui se culbutent dans les abîmes de l'enfer. Suivant Vasari, on peut dire que Michel-Ange a réalisé ici ces mots de Dante : « Les morts sont bien morts et les vivants paraissent vivants, » tant il a déployé d'énergie dans cette peinture, tant il a su exprimer d'une façon merveilleuse les passions les plus diverses, et imprimer à son œuvre un cachet terrible et grandiose (*terribilità e grandezza*). Le même écrivain a vanté l'extraordinaire variété des attitudes, la hardiesse des raccourcis, la vigueur des reliefs et la *morbidezza* de l'ensemble, et enfin l'harmonie de cette œuvre qu'on croirait peinte en un jour (*ella pare fatta in un giorno*) et qui est exécutée avec une incroyable finesse. Vasari ajoute bien d'autres éloges au sujet de cette composition sublime, « qui, dit-il, fait tressaillir le cœur de ceux qui ne sont pas instruits des choses de l'art et de ceux qui sont du métier. »

Le *Jugement dernier* a soulevé, dès le temps de Michel-Ange, des critiques plus ou moins vives. La plus violente, la plus insolente qui ait été faite a été adressée au peintre lui-même par l'Arétin, dans une lettre écrite de Venise au mois de novembre 1545. Quelques années auparavant, l'Arétin avait envoyé à Michel-Ange des indications fort détaillées sur la façon dont il concevait lui-même un tableau du jugement dernier. L'artiste l'en remercia tout en s'excusant de ne pouvoir profiter de ses inventions, parce que sa propre composition se trouvait trop avancée. Soit qu'il fût mécontent de n'avoir pu imposer ses idées, soit qu'il désapprouvât sincèrement la conception de Michel-Ange, l'Arétin lui adressa les observations suivantes, singulier mélange de flatteries et de sarcasmes insolents, de menaces et de génuflexions, d'ironie et de sérieux, de sollicitations et d'injures : « En jetant les yeux sur l'esquisse maintenant terminée de votre *Jour du jugement dernier*, je puis apprécier, mieux que jamais, la grâce singulière de Raphaël et l'attrayante beauté de ses conceptions. De plus, en tant que bon chrétien, je rougis de la liberté si impardonnable que vous avez prise de nous donner vos fantaisies comme la fin naturelle où tendent les dogmes de notre irrécusable foi. Ainsi, Michel-Ange, gloire sans rivaux, Michel-Ange, prudence consommée, Michel-Ange, l'admiration de tous, a voulu montrer au monde autant de blasphèmes religieux que de perfections de son talent. Est-il bien possible, aveuglé par cette supériorité, presque divine à vos yeux, qui vous fait mépriser le commun des hommes, est-il possible que vous ayez commis de pareilles irrévérences dans le plus magnifique temple élevé à Dieu, dans le plus grand oratoire du monde entier, dans cette enceinte où les grands cardinaux, les révérends prélats, le vicaire du Christ viennent confesser leur croyance?... Où trouverez-vous un vrai chrétien, qui, préférant l'art à la religion, pardonne à qui lui montre des martyrs et des vierges canonisés oubliant toutes les lois du décorum le plus vulgaire? Encore ne parlé-je pas de ce personnage entraîné par les démons, personnage si indécent, qu'un ramas de filles perdues se boucherait les yeux pour ne le point voir. Votre composition serait à sa place dans la salle de bains d'un débauché, mais non dans le chœur d'un édifice consacré au Seigneur..... Au reste, l'excès de votre extravagance ne demeurera point impuni, et les merveilles de votre talent ne feront que nuire à votre gloire. Croyez-moi, pour regagner votre popularité compromise, vous devriez, de vos flammes, faire des tabliers pour vos damnés, et, de leurs rayons de gloire, des jupons pour vos saintes..... Et maintenant, que Dieu vous pardonne tout ceci; car si je vous parle sur ce ton, ce n'est pas que vos erreurs m'inspirent une très-vive colère, mais pour vous donner une occasion de terminer en diligence l'ouvrage que vous m'avez promis, et d'apaiser par là mon indignation. Finalement, si en composant l'univers et le vide spacieux, le paradis avec sa gloire, l'enfer avec ses terreurs, ainsi qu'ils sont dépeints sur votre toile, vous eussiez été guidé par l'érudition exemplaire et les hautes connaissances en littérature qui me recommandent au monde, j'ose dire que la nature n'aurait pas eu à regretter de vous avoir prodigué cette intelligence merveilleuse..... » L'Arétin termine cette outrecuidante admonestation en disant : « Prenez en considération que je suis un homme aux lettres duquel répondent les empereurs et les rois. »

Les nudités qui horripilaient si fort l'impudent auteur de la *Cortigiana* déplurent aussi à Paul IV, qui exprima l'intention de faire vêtir les figures; Michel-Ange en ayant été informé par un personnage de la cour pontificale : « Dites au pape, répondit-il, qu'il ne s'inquiète pas de pareilles niaiseries, mais bien de réformer les hommes, ce qui est beaucoup moins facile que de corriger des peintures. » Daniel de Volterre n'en fut pas moins chargé par le souverain pontife de recouvrir de légères draperies les personnages les plus apparents, ce qui lui valut le sobriquet de *Braghettone* (Culottier). Un critique contemporain, M. E. de Toulgoët, dans son *Etude sur les musées de Rome*, a fait remarquer que l'excès du nu, dans le *Jugement dernier*, entraîne fatalement la monotonie : les anges, les démons, les saints, les damnés, sont autant de personnages athlétiques qu'on a peine à distinguer les uns des autres. Relativement à la question de savoir si les personnages du jugement doivent être représentés nus ou vêtus, le même écrivain se prononce, au point de vue de la convenance religieuse, pour les figures habillées, qui, ajoute-t-il, offrent à l'artiste des ressources précieuses de vérité et de pittoresque. Sous d'autres rapports, l'œuvre de Michel-Ange n'est pas exempte de reproches. « Au lieu de la clémence et de la mansuétude du Sauveur du monde, dit encore M. de Toulgoët, le Christ du *Jugement dernier* ne montre que colère et justice implacable. Son geste terrible conviendrait mieux à un Jupiter foudroyant qu'au Fils de Dieu qui a pleuré sur l'iniquité des hommes, et qui a souffert la passion pour racheter le genre humain. Il semble aussi que Michel-Ange ait soigné davantage et traité avec amour le côté des damnés, qui lui permettait, du reste, davantage de se livrer à son goût pour les poses violentes et tourmentées. On a dit que le *Jugement dernier* était plutôt une œuvre de statuaire que de peintre : c'est la vérité. La composition manque d'effet et d'unité; mais il faut se placer au point de vue où s'est placé lui-même le Buonarroti, celui de la difficulté vaincue, et quelle difficulté! Là tout était invention; les mouvements de ces figures lancées dans les airs, il fallait les deviner, et l'imagination seule pouvait révéler au peintre ces raccourcis prodigieux, ces pantomimes extrêmes. Quelle science profonde et sans pareille du dessin et de l'anatomie, et comme Michel-Ange seul pouvait entreprendre une pareille œuvre! Ici point d'effet scénique, point de foule, point de lointains, aucun de ces artifices dont la peinture moderne est si prodigue; tous les personnages sont au même plan, tout est épisode et chaque épisode est un tableau qui gagne à être séparé du reste..... En résumé, les peintures de la Sixtine restent l'œuvre la plus étonnante qui soit sortie en ce genre de la main de l'homme et inspireront toujours un sentiment de respectueuse admiration pour le grand génie qui les a conçues. »

Un autre critique contemporain, M. Taine, a dit du *Jugement dernier* : « Ici, de parti pris, Michel-Ange épaissit les corps, il enfle les muscles, il prodigue les raccourcis et les poses violentes, et fait de tous ses personnages des athlètes bien nourris et des lutteurs occupés à montrer leur force. Les anges qui enlèvent la croix s'accrochent et se renversent, serrent les poings, tendent les cuisses, retroussent les pieds comme dans un gymnase. Les saints se démènent avec les instruments de leur supplice, comme si chacun d'eux voulait attirer l'attention sur ses formes et sur sa vigueur. Les âmes du purgatoire, sauvées par un chapelet ou par un froc, sont des modèles outrés, qui serviraient dans une école d'anatomie. L'artiste vient de toucher à ce moment où le sentiment disparaît sous la science et où l'esprit est surtout sensible au plaisir de la difficulté vaincue. Quoi qu'il en soit, l'œuvre est encore unique, pareille à quelque fanfare déclamatoire sonnée à tout rompre par la poitrine et le souffle d'un vieux guerrier. Des figures, des groupes entiers y sont dignes de ce qu'il a fait de plus grand. La puissante Eve, qui maternellement serre contre son flanc une de ses filles épouvantées; le vieil et formidable Adam, colosse antédiluvien, souche de l'arbre immense de l'humanité; les têtes bestiales, carnassières des démons; le damné qui colle son bras sur sa face pour ne pas voir l'abîme où il s'engloutit; celui qui, enlacé par un serpent, demeure immobile, avec un rire amer, roide d'horreur, pareil à une statue de pierre; surtout ce Christ foudroyant, comme le Jupiter qui, dans Homère, renverse dans la plaine des Troyens et leurs chars; tout à côté de lui, presque cachée sous son bras, reployée, craintive, avec un geste de jeune fille, la Vierge, si fine et si noble; voilà des conceptions égales à celles de la voûte. »

La copie du *Jugement dernier*, par Marcello Venusti, que possède le musée de Naples, fut faite pour le cardinal Farnèse. Celle que l'on doit à Sigalon fut exécutée vers 1836, et se voit aujourd'hui à l'Ecole des beaux-arts de Paris : c'est une admirable reproduction qui ravive et rajeunit, sans l'altérer, la sublime création de Michel-Ange. Une copie, peinte en 1570 par Henri Levoyer, d'Orléans, figurait, il y a quelques années, dans la galerie du marquis de Las Marismas.

Parmi les gravures qui ont été faites de ce chef-d'œuvre, nous citerons celles de Giorgio Ghisi, de Martino Rota (1569), de N. Beatrizet (en onze pièces se réunissant), de Mario Kartaro, de Mat. Greuter, de Léonard Gaultier (copie de l'estampe de M. Rota), de Nic. della Casa (en douze pièces), de Séb. Fürck, de Dom. Cunego (1780), de C.-M. Mertz (1803), de G. Longhi (1827; la pièce n'a pas été terminée), de Reveil (au trait), etc. Le *Jugement dernier* a été lithographié en 9 planches par Guillemot, vers 1827. Des études d'après diverses figures ont été gravées, vers la fin du XVIe siècle, par Cherubino Alberti.

Jugement dernier (LE), chef-d'œuvre de Rogier van der Weyden; à l'hôpital de Beaune (Côte-d'Or). Ce tableau se divise en neuf compartiments, dont tous les sujets ont du rapport entre eux. Le panneau central, plus haut que les autres, représente le Sauveur assis sur l'arc-en-ciel et ayant les pieds sur le globe; de la main droite, qui est levée et ouverte, il appelle à lui les élus; de la gauche, qui est abaissée, il éloigne les méchants. Au-dessous de lui, quatre anges suspendus en l'air sonnent de la trompette, et l'archange saint Michel, debout entre deux fosses d'où sortent des ressuscités, pèse les âmes dans une balance. De chaque côté de ce panneau central, en deux petits cadres placés à la hauteur du Christ, des anges portent les instruments de la Passion. Plus bas sont disposés les autres compartiments, trois à droite et trois à gauche : dans les deux premiers compartiments de chaque côté, sont figurés les apôtres ayant à leur tête la Vierge et saint Jean-Baptiste, agenouillés sur les nuées et suivis de divers personnages, parmi lesquels on reconnaît le duc Philippe le Bon et sa seconde femme, Isabelle de Portugal; au-dessous des nuées, dans ces mêmes compartiments, des morts sortent de leurs tombeaux où quelques-uns sont déjà atteints par les flammes. Enfin, les deux panneaux extrêmes représentent, l'un le paradis à la porte duquel se tient un ange, l'autre l'enfer où les damnés culbutent et rôtissent de la belle façon. A l'extérieur des volets sont peints le chancelier Rollin, donateur du tableau, et sa femme, Guigonne de Salins, deux portraits de haute valeur.

Cet ouvrage est le plus considérable parmi ceux dont l'attribution à Rogier van der Weyden est authentique. « Quoique dans la composition, dit Waagen, Rogier soit resté fidèle aux formes traditionnelles, l'arrangement symétrique de la partie supérieure est rompu par l'indépendance et la variété des motifs. Les têtes, surtout celle de saint Jean-Baptiste et de quelques-uns des apôtres, ont une élévation de caractère inusitée, une expression de sympathie touchante. » De leur côté, MM. Crowe et Cavalcaselle, déclarent que ce tableau est une des plus belles œuvres de l'école flamande : « Le peintre, disent-ils, a fait preuve de goût et d'imagination dans l'expression variée des physionomies; les traits de saint Pierre sont fiers et énergiques; la sainte Vierge respire la tendresse et l'amour maternel; saint Jean et les personnages qui l'accompagnent présentent les plus beaux types de l'école, et des poses beaucoup plus hardies qu'on ne les rencontre généralement chez les peintres flamands. Un choix harmonieux de couleurs et une touche vigoureuse prêtent un effet heureux aux vêtements et aux draperies. Les plis ne sont pas non plus aussi anguleux que dans les autres tableaux du même maître. »

Ce tableau est inférieur néanmoins à celui dont la description suit et qui est attribué à Rogier par quelques connaisseurs.

Jugement dernier (LE), chef-d'œuvre de l'école flamande; appartenant à l'église Notre-Dame, de Dantzig. Ce tableau, l'œuvre la plus importante de l'ancienne école flamande, après l'*Agneau mystique*, de Gand, a été transporté à Paris en 1807 et inscrit dans le catalogue du Louvre, sous le nom d'Albert van Ouwater; il reprit sa place dans l'église de Dantzig en 1818. Une tradition très-ancienne dans cette ville assure qu'il est l'œuvre des frères Van Eyck : cette tradition a été défendue par divers connaisseurs, notamment par le professeur Büsching, Fréd. Förster, Mme Johanna Schopenhauer, le baron de Ledebur; elle fut d'abord adoptée par le docteur Waagen; mais, plus tard, ce savant crut, avec M. Hotho et d'autres, voir dans le tableau de Dantzig une œuvre de Memling. D'autres connaisseurs l'ont attribué à Hugo van der Gœs; d'autres enfin, parmi lesquels M. Alphonse Wauters, à Rogier van der Weyden. Mais décrivons cette œuvre magistrale.

La composition se divise en trois compartiments formant triptyque. Dans le compartiment central, le Christ a la même attitude que dans le tableau de l'hôpital de Beaune; mais il est ici plus jeune, plus noble, plus majestueux; le geste par lequel il bénit d'une main les élus, et le calme avec lequel il repousse de l'autre les damnés sont admirables. A ses côtés sont groupés les douze apôtres, au-dessus desquels de petits anges portent les instruments de la Passion, et au-dessous desquels la Vierge et saint Jean-Baptiste sont agenouillés. Il y a dans la physionomie de ces divers personnages autant de grandeur que de variété. Dans le bas du tableau, sur la terre, saint Michel, couvert d'une magnifique cuirasse d'or, avec des ailes d'une riche couleur, pèse les âmes. Autour de lui se pressent des hommes et des femmes, entièrement nus, qui viennent se faire juger et dont quelques-uns sont déjà entraînés par les diables. Les peintures des volets représentent le paradis, sur les degrés duquel se tient saint Pierre, accueillant amicalement les élus, et l'enfer, où de nombreuses figures de damnés s'agitent convulsivement au milieu des flammes et des démons.

Dans ce triptyque, dit Waagen, « Memling a donné pleine carrière à la richesse de son imagination. La variété et la vérité des attitudes et des expressions des élus et des réprouvés, des anges et des démons, atteignent une suprême perfection. Le chiffre LXVII qui se lit sur la pierre sépulcrale d'une femme est très-vraisemblablement une allusion à l'année 1467, dans laquelle fut peut-être achevée l'œuvre. Cependant, la longueur et la maigreur des figures nues, bien que le dessin, le raccourci et le modelé en soient magistralement traités, semblent accuser une époque un peu antérieure, car les tableaux de Memling, exécutés postérieurement à ce millésime, sont tout à fait exempts de ces défauts. Sous le rapport de la vigueur et de la transparence du coloris, sous le rapport aussi de l'exécution, qui atteste dans toutes les parties une habileté supérieure et un talent toujours égal, ce tableau appartient, au contraire, à la maturité du maître. »

Une gravure au trait de ce chef-d'œuvre a été publiée dans le *Manuel de l'histoire de la peinture*, de Waagen.

Jugement dernier (LE), tableau de Rubens, à la pinacothèque de Munich. Dans le haut de la composition, les trois personnes de la Trinité apparaissent au milieu des nuées : le Père est au sommet, le Saint-Esprit au-dessous du Père, et le Christ, à demi enveloppé d'un manteau rouge, au-dessous du Saint-Esprit. La Vierge, en robe blanche, s'incline devant son Fils. Près d'elle sont les apôtres, les patriarches, les prophètes, assis sur des nuées. Des anges sonnent de la trompette. L'archange Michel, la foudre en main, se tient aux pieds du Christ. Des groupes d'élus, aidés par les anges, s'élèvent pour arriver à la droite du Juge suprême, tandis que, de l'autre côté, des réprouvés sont précipités

par les démons dans les flammes de l'enfer. Parmi ces derniers, on remarque un pécheur mordu par un serpent, comme est messer Biagio dans la fresque de Michel-Ange. Plus bas, un diable à figure de satyre tient sous son bras une jeune femme renversée, et, de l'autre, un homme tout plié par la peur. Ce groupe est des plus remarquables. A gauche, des hommes et des femmes sortent de terre. Parmi les élus, Rubens a placé la Forman, sa femme : cette attention est d'un mari bien complaisant.

Cette peinture est la plus vaste qu'ait exécutée Rubens, qui a eu recours sans doute à la collaboration de ses élèves. Elle a été gravée par Visscher et par Chr. Hess. Le musée de Dresde en possède une esquisse.

Jugement dernier (LE), tableau de Jean Cousin ; au musée du Louvre. Exécuté pour les Minimes du bois de Vincennes, ce chef-d'œuvre n'est pas dans les dimensions qu'exigeait un pareil sujet. Il a seulement l'étendue d'un grand tableau de chevalet. Au milieu du paradis, tout illuminé de rayons d'or, apparaît le trône de l'Eternel. Sept anges, en un groupe serré, sonnent la trompette du jugement dernier ; au milieu, un huitième montre d'un geste superbe la croix de Jésus-Christ. Aux angles supérieurs de droite et de gauche, en figures sculpturales, sont les prophètes Daniel, Jérémie, Joel, Isaïe. Le Fils de Dieu, assis doucement sur un cercle d'or, dans un mouvement plein de grandeur, tient à la main une faucille comme le Saturne des anciens. Il apparaît majestueux au sein d'une gloire radieuse, au milieu d'anges et de chérubins qui émaillent le ciel. La Vierge mère est à sa droite, à sa gauche, saint Jean. La terre emplit toute la partie inférieure. Deux grandes scènes principales la divisent en deux parts à peu près égales. D'un côté, les murs étincelants d'un palais de rubis et d'émeraudes ; c'est l'entrée du paradis. Saint Pierre en ouvre les portes aux rares élus qui brisent la pierre de leur tombe à la voix de l'ange qui les appelle. Dans l'autre moitié, à travers les noirs tourbillons d'une épaisse fumée qu'illuminent çà et là de sinistres éclairs, une ville s'affaisse embrasée sous le poids des planètes qui l'écrasent de leurs débris en fusion. Sur un plan plus rapproché du spectateur, les divers appareils des plus cruels supplices se dressent menaçants, terribles dans leur silhouette lugubre. Des corps pâles, inanimés, qui vivent encore un peu pour souffrir beaucoup, sont attachés à une énorme roue, et cette roue tourne sans cesse comme celle d'Ixion. Près d'elle un démon, qui brandit furieux une lourde massue, frappe les femmes et les hommes qui passent effrayés devant lui. Au premier plan, près du cadre, du côté des réprouvés que l'ange de justice a séparés des élus, la barque des condamnés sillonne à force de rames les flots noirs et bourbeux de la rivière infernale, où s'agitent désespérés des êtres sans nom : débris informes et hideux de l'écroulement des mondes. Dans ce groupe, où l'on ne voit que larmes, où l'on n'entend que sanglots déchirants, Jean Cousin n'a pas oublié l'épisode bizarre qu'on aperçoit aussi dans le *Jugement dernier* de Michel-Ange, l'homme rongé par un serpent et qui souffre par où il a péché. Ce malheureux si spécialement puni, c'est, dit-on, un pape célèbre. Et Félibien raconte, à ce propos, que l'artiste, pour avoir ainsi jugé le représentant de saint Pierre, passait pour être huguenot. « Mais il ne l'a fait, ajoute naïvement le biographe, que pour prouver qu'il n'y a point de condition exempte des peines de l'autre vie. » Le même auteur nous apprend aussi que, lorsque ce tableau était aux Minimes, un voleur un jour avait rapidement coupé la toile et l'aurait emportée sans l'arrivée fortuite d'un religieux qui mit l'amateur en fuite. Sans avoir la sublimité de l'œuvre de Michel-Ange, le *Jugement dernier* de Cousin a des qualités qui manquent à la création du grand Florentin. La couleur, plus humaine, en est harmonieuse, d'une finesse exquise, d'une rare distinction. Dans la composition, excellente à tous les points de vue, les raccourcis nombreux sont résolus avec bonheur, sans paraître cherchés. Les types d'ange, les figures célestes sont d'une élévation hors ligne, d'un sentiment inouï. L'ensemble, d'un aspect imposant et grandiose, se saisit d'un coup d'œil, se comprend plus vite, s'explique plus aisément que dans la composition de Michel-Ange. Mais ce qui fait ce tableau réellement inférieur au chef-d'œuvre italien, c'est l'exiguïté des figures, qui ne permet pas d'arriver, comme dans la grandeur nature ou colossale, au dernier mot de la puissance, du modelé et de l'exécution. Ce n'en est pas moins une toile sublime, qui fait à jamais immortel le nom de Jean Cousin.

Jugement dernier (LE), fresque de Cornélius ; dans la Ludwigskirche, à Munich. Ce morceau capital des fresques de la Ludwigskirche fut peint au fond du chœur par Cornélius, après son retour de Rome, et terminé en 1840. La fresque a 19 mètres de hauteur sur 12 de largeur. Dans la région supérieure, le Christ, assis sur des nuages, les bras étendus, appelle à lui les bons d'une main et de l'autre réprouve les méchants. Au-dessus de lui, des anges portent les instruments de sa passion ; à ses côtés sont agenouillés la Vierge à droite et saint Jean-Baptiste à gauche. Des patriarches, des prophètes, des saints rendent témoignage à la divine mission du Christ. Tous ces personnages sont plus grands que nature. Le Christ a 3m,50 de hauteur. Au-dessous de lui, l'ange de l'Apocalypse, entouré de quatre anges qui sonnent la trompette, tient ouvert le livre de la vie et de la mort. La région intermédiaire est peuplée d'âmes qui se rendent devant leur juge. Parmi les nombreux épisodes de cette vaste composition, on remarque des anges qui emportent Dante au ciel, des démons qui entraînent un roi dans l'enfer, à la porte duquel Satan se tient assis sur un trône, ayant deux traîtres sous ses pieds, Judas, qui vendit Jésus, et Ségeste, qui vendit sa patrie. Dans la partie inférieure du tableau se tient debout l'archange saint Michel, impassible exécuteur des arrêts célestes. Dans un coin, à droite, on voit une tête couronnée de lauriers ; c'est celle du roi Louis Ier, fondateur de la Ludwigskirche. « L'aspect général de cette grande page, dit Théophile Gautier, est harmonieux ; les groupes de figures se détachent d'un fond bleuâtre, avec cette pâleur mate et sobre qui sied à la peinture murale. Cornélius, en peignant ce mur, avait encore dans la prunelle un rayon de la lumière italienne, et son sauvage coloris allemand s'était adouci sous les voûtes de la Sixtine. Il ne serait pas difficile de signaler dans cette composition bien des réminiscences : Orcagna, Signorelli, Michel-Ange, Rubens pourraient y revendiquer, qui un ange, qui un démon, qui un damné, qui un élu ; mais ces plagiats sont volontaires et faits dans un but syncrétique. » Au dire des principaux critiques, cette page est pleine de grandeur et de style.

Jugement du prix de l'arc (LE), chef-d'œuvre de Barthélemi van der Helst ; au musée d'Amsterdam. Ce tableau représente quatre personnages de grandeur naturelle, assis autour d'une table couverte d'un tapis turc. Ce sont les directeurs ou arbitres de la confrérie (*guilde*) des arbalétriers d'Amsterdam. Le personnage qui est à gauche tient un gobelet de vermeil richement ciselé ; celui du milieu a à la main une espèce de sceptre d'ébène terminé par un oiseau en vermeil ; le troisième, le coude appuyé sur la table, examine les objets que lui présentent ses collègues ; le quatrième, enfin, derrière la table, tient une magnifique chaîne ornée d'une pendeloque en forme d'oiseau. A gauche, au second plan, une servante porte la corne à boire, garnie d'argent, de la confrérie. Cette corne, la chaîne et le sceptre sont encore conservés dans le cabinet de curiosités appartenant à l'hôtel de ville d'Amsterdam. On voit aussi sur un dressoir quelques coupes d'argent et d'autres objets de la guilde. A droite, dans le fond, sont deux jeunes gens l'arc à la main. Au premier plan, à gauche, un chien épagneul est accroupi. Contre la table est appuyée une ardoise sur laquelle sont tracés à la craie les noms suivants : *D. Pater*, *H. V. Poll* et *P. Blaau*. Quelques iconographes pensent que ces noms sont ceux des vainqueurs du tir ; d'autres (parmi lesquels le rédacteur du catalogue du musée d'Amsterdam) prétendent qu'ils désignent trois des directeurs de la guilde représentés dans le tableau, ceux précisément qui tiennent les objets de prix ; quant au quatrième, en qui on a cru reconnaître B. van der Helst lui-même, ce serait, suivant M. Scheltema, Frans Banning Koch, seigneur de Pumerland et Ilpendam, le même qui, comme capitaine, figure en avant de la célèbre *Ronde de nuit*, de Rembrandt. Le sujet même de la composition a été diversement interprété ; de ce que les personnages représentés tiennent des objets précieux et semblent se consulter sur la destination qu'ils leur donneront, on a conclu qu'il s'agissait du *Jugement du prix de l'arc ;* mais, comme ces bijoux sont encore en la possession de la ville d'Amsterdam, qui en sera sans doute devenue propriétaire après la dissolution de la confrérie, il y a tout lieu de penser que c'étaient des ornements, des insignes particuliers à cette compagnie, et non des objets destinés à être distribués en prix ; il était dès lors naturel que Van der Helst les plaçât entre les mains des directeurs dont il avait à faire les portraits pour orner le lieu de réunion de la guilde. Quoi qu'il en soit, le tableau que nous venons de décrire est une œuvre véritablement magistrale ; suivant l'appréciation de Waagen, « c'est un admirable mélange de sentiment délicat de la nature, de perfection des détails et d'harmonie générale. » Il est daté de 1657.

Le Louvre possède une réduction de ce chef-d'œuvre, peinte par Van der Helst lui-même ; elle est datée de 1658 (et non de 1653, comme le dit le catalogue du musée publié par M. Villot). Les différences avec le tableau d'Amsterdam sont peu importantes ; la principale consiste en ce que, dans la réduction, il y a, au fond, trois arbalétriers au lieu de deux. Suivant Gustave Planche, le tableau du Louvre « a les qualités de sa petite taille ; il est surtout charmant, tandis que l'autre, bien qu'identique en apparence, est d'un tout autre caractère : il a l'ampleur et la noblesse qui conviennent à ses dimensions. » Le petit tableau du Louvre a figuré dans les collections Van Polsbroeck, Jean de Graaf, Loquet et Le Brun ; il a été gravé dans le *Musée royal* (par Hulmer) et dans le *Musée Filhol.*

Jugement de Daniel, de Galilée, de Midas, de Pâris, de Salomon, sujets traités par divers peintres. V. DANIEL, GALILÉE, MIDAS, PÂRIS, SALOMON.

JUGEOLINE s. f. (ju-jo-li-ne). Bot. Nom vulgaire des sésames. ‖ Nom vulgaire de la digitale des Indes. ‖ On dit aussi JUGOLINE et JUGIOLINE.

JUGEOTE s. f. (ju-jo-te — rad. *juger*). Pop. Jugement, bon sens : *Avoir de la* JUGEOTE. *Mais ta* JUGEOTE, *que te dit-elle?*

JUGEOTEUR, EUSE s. (ju-jo-teur, eu-ze — rad. *juger*). Néol. Mauvais petit juge : *Fussiez-vous un Chénier, un Monge, un David, un Carnot, un Condorcet, vous ne seriez pas trouvé digne d'aller vous asseoir parmi les* JUGEOTEURS *les plus obscurs du Luxembourg.* (Cormen.)

— Pop. Personne qui juge les choses sans les connaître.

JUGER v. a. ou tr. (ju-jé — lat. *judicare.* V. JUGE. Prend un *e* après le *g* devant les voyelles *a* et *o : Il jugea, nous jugeons*). Décider en qualité de juge : JUGER *un procès en dernier ressort.* ‖ Juger le procès, l'affaire de : JUGER *un criminel. On ne pourrait avoir qu'une fort mauvaise opinion de celui qui s'en irait* JUGER *son semblable comme on va à la foire.* (De Jussieu.)

> Minos *juge* aux enfers tous les pâles humains.
> RACINE.

— Décider, régler en qualité d'arbitre : *Nous vous prenons pour arbitre,* JUGEZ-*nous,* JUGEZ *notre différend.* JUGEZ *ce coup-là.*

— Se former une opinion, énoncer un jugement, donner son avis sur : *Vous* JUGEZ *ce livre avec trop de sévérité. Vous me* JUGEZ *mal. J'ai tâché d'écrire en sage, je crains que des fous ne me* JUGENT. (Volt.) *L'avenir nous* JUGERA *comme nous* JUGEONS *le passé.* (Renan.)

> Garde-toi, tant que tu vivras,
> De *juger* les gens sur la mine.
> LA FONTAINE.

— Estimer, croire, trouver : *Me* JUGEZ-*vous digne de votre confiance. Dire au public et au pouvoir ce qu'on* JUGE *la vérité, c'est, dans tous les temps, un devoir de l'honnête homme.* (Guizot.)

> Un bruit assez étrange est venu jusqu'à moi,
> Seigneur ; je l'*ai jugé* trop peu digne de foi.
> RACINE.

— Croire, estimer, penser, être d'avis : *Que* JUGEZ-*vous que je doive faire? Je* JUGE *qu'il conviendrait de partir. Il* N'A *pas* JUGÉ *à propos de s'y trouver. On* A JUGÉ *nécessaire d'y pourvoir de bonne heure.* (Acad.) ‖ Se figurer, s'imaginer, supposer : *Vous devez* JUGER *si je fus heureux.* JUGEZ *combien ma joie fut grande!*

> Je n'ai pu vous cacher, *jugez* si je vous aime,
> Tout ce que je voulais me cacher à moi-même.
> RACINE.

— Absol. : *Ne* JUGEZ *point, si vous ne voulez être jugé.* (Evangile.) JUGER *n'est pas médire.* (Mlle de Somery.) *En général, l'homme* JUGE *plus par l'esprit, et la femme par le cœur.* (P. Janet.)

> Tel excelle à rimer qui *juge* sottement.
> BOILEAU.

> Tous les jours à la cour un sot de qualité
> Peut *juger* de travers avec impunité.
> BOILEAU.

> . . . Le plus souvent l'apparence déçoit ;
> Il ne faut pas toujours *juger* sur ce qu'on voit.
> MOLIÈRE.

— Loc. fam. *Juger sur l'étiquette du sac, sur l'étiquette,* Se prononcer, apprécier sur de faibles indices, sur de légères apparences : *Il ne faut pas* JUGER SUR L'ÉTIQUETTE DU SAC, SUR L'ÉTIQUETTE.

— Jeux. A la paume, *Juger la balle,* Prévoir où la balle ira tomber.

— v. n. ou intr. *Juger de*, Décider de : *Nous nous en rapportons à ce que vous* EN JUGEREZ. *Regardez-nous jouer, vous* JUGEREZ DES *coups.* (Acad.) ‖ Apprécier, porter un jugement, émettre un avis sur : JUGER *des gens sur l'apparence. Il faut, pour bien* JUGER *à point* D'*un homme, principalement contrôler ses actions communes.* (Montaigne.) *Il faut attendre qu'une femme cesse d'être jolie pour* JUGER *de son mérite.* (Mme Geoffrin.)

> On *juge du* bois par l'écorce,
> Et *du* dedans par le dehors.
> SCARRON.

‖ Décider du mérite, se prononcer sur les actes de : *Il ne faut pas toujours* JUGER *mal* DE *son prochain. Une mère* JUGE *favorablement* DE *ses enfants.* ‖ Servir à apprécier, à distinguer : *L'œil* JUGE DES *couleurs, l'oreille* DES *sons.* (Acad.)

— Chasse. Reconnaître l'espèce, le sexe, l'âge et la taille d'une bête par le pied, par les fumées et par d'autres indices.

Se juger v. pr. Etre jugé : *Quand* SE JUGERA *ce procès?* ‖ Etre apprécié : *Toute résolution prise* SE JUGE *par ses conséquences.* (E. de Gir.)

— Juger ses propres actes, ses pensées, ses discours, ses sentiments : *Chaque homme a, au milieu du cœur, un tribunal où il commence par* SE JUGER *soi-même, en attendant que l'arbitre souverain confirme sa sentence.* (Chateaub.) *Seul entre les créatures de ce monde, l'homme s'observe et* SE JUGE. (Guizot.)

> Qui ne *s'est* pas *jugé* doit-il juger autrui?
> FR. DE NEUFCHATEAU.

‖ Juger les actes, les sentiments, les paroles, le mérite l'un de l'autre : *Il ne* SE JUGEAIENT *pas l'un l'autre bien favorablement.* (Acad.) *Il faudrait avoir les mêmes talents pour* SE JUGER *sans méprise.* (Buff.)

— Méd. Se terminer : *La fièvre* SE JUGERA *par une crise, par une évacuation abondante.*

— s. m. Action ou manière de juger : *Le croire, chez les chrétiens, exclut le* JUGER.

— *Au juger,* D'après ce qu'on juge, ce qu'on pense, ce qu'on estime devoir être de telle ou telle manière, à telle ou telle place : *Tirer* AU JUGER, *c'est tirer à l'endroit où l'on suppose la pièce.* (E. Blaze.) *A Constantinople, les rues ne sont pas numérotées ; à travers ce dédale anonyme, chacun se conduit* AU JUGER, *et se retrouve au moyen de ses remarques particulières.* (Th. Gaut.)

— **Syn. Juger, décider, prononcer.** V. DÉCIDER.

JUGÈRE s. m. (ju-gè-re — lat. *jugerum,* mot qu'on traduit ordinairement par *arpent*). Métrol. anc. Mesure agraire usitée chez les Romains et dont la valeur est mal connue. On l'évalue à environ 25 ares.

JUGERIE s. f. (ju-ge-rî — rad. *juger*). Jurispr. anc. Ressort, juridiction d'un juge : *Jadis, un juge blanchissait et mourait sous le même harnais ; aujourd'hui, ce juge ne fait que postillonner et postuler ; il change de* JUGERIES *comme un officier de garnisons.* (Cormen.)

JUGERMANN (Valentin), pseudonyme sous lequel Antoine-Augustin Bruzen de La Martinière, né à Dieppe en 1683, mort à La Haye en 1749, a fait paraître les *Entretiens des ombres aux champs Elysées* (Amsterdam, 1723, 2 vol. in-12).

JUGEUR, EUSE s. (ju-jeur, eu-ze — rad. *juger*). Celui, celle qui se plaît à juger, à critiquer : *La coterie des* JUGEURS. (Beaumarch.)

— s. m. Anc. pratique. Conseiller dont la mission se bornait à juger et qui n'était tenu à présenter aucun rapport : *Par une ordonnance de* 1344 *s'est évanouie la différence des* JUGEURS *et rapporteurs.* (Et. Pasq.)

JUGIOLINE s. f. (ju-ji-o-li-ne). Bot. Syn. de JUGEOLINE ou SÉSAME.

JUGLANDÉ, ÉE adj. (ju-glan-dé — du lat. *juglans,* noyer ; de *Jovis,* génitif de *Jupiter,* et de *glans,* gland). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au noyer.

— s. f. pl. Famille d'arbres dicotylédones, ayant pour type le genre noyer.

— **Encycl.** La famille des *juglandées* renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles alternes, ailées, ordinairement imparipennées. Les fleurs sont unisexuées ; les mâles, disposées en longs chatons, présentent un calice soudé, par la base, à une bractée écailleuse, et divisé en deux à six segments profonds, étroits et inégaux ; des étamines en nombre égal à celui des divisions du calice, quelquefois en nombre double ou indéfini, à filets courts, à connectif souvent très-prolongé. Les fleurs femelles, ramassées en petit nombre ou réunies en grappes lâches, ont un calice adhérent, à trois, quatre ou cinq lobes, accompagné quelquefois d'un involucre cupuliforme ou d'une petite corolle caduque ; un ovaire infère, à une seule loge uniovulée, surmonté d'un style simple ou double, court, terminé par un stigmate discoïde quadrilobé ou par deux ou quatre stigmates papilleux. Le fruit est un drupe, composé d'un péricarpe charnu, coriace et fibreux, vulgairement appelé *brou,* et renfermant une noix ligneuse, indéhiscente ou se séparant en deux valves, divisée à l'intérieur en quatre loges incomplètes. La graine, quadrilobée, lisse ou sinueuse, renferme, sous un test membraneux, un embryon à cotylédons volumineux, charnus et bilobés.

Cette famille, qui a des affinités avec les cupulifères et les térébinthacées, comprend les genres noyer et carya. Leurs espèces habitent surtout l'Amérique du Nord et servent à divers usages économiques ; les graines sont alimentaires et renferment une grande quantité d'huile.

JUGLANDICOLE adj. (ju-glan-di-ko-le — du lat. *juglans,* noyer ; *colo,* j'habite). Hist. nat. Qui vit ou croît sur le noyer.

JUGLANDINE s. f. (ju-glan-di-ne — du lat. *juglans,* noyer). Chim. Principe amer du brou de noix vert.

— **Encycl.** On a donné le nom de *juglandine* à une substance que l'on extrait du jus de brou de noix. Le jus frais est presque limpide et possède une saveur très-amère, qu'il perd rapidement au contact de l'air, en même temps qu'il brunit. Si l'exposition à l'air est prolongée pendant longtemps, il se dépose des flocons bruns insipides, insolubles dans l'eau et l'alcool. Le même jus mêlé avec une solution de potasse, après être devenu brun à l'air, précipite le sulfate ferreux en perdant sa couleur. Avec l'azotate d'argent, il donne un précipité qui noircit rapidement et qui contient alors de l'argent métallique.

L'extrait de brou de noix consiste en *juglandine* impure. On l'emploie en médecine contre les maladies de peau et la scrofule, et aussi pour teindre les cheveux en noir.

JUGLANDITE s. m. (ju-glan-di-te — du lat. *juglans,* noyer). Bot. Débris végétaux fossiles, appartenant au genre noyer.

JUGLANS s. m. (ju-glanss — mot lat. formé de *Jovis*, génitif de *Jupiter*, et de *glans*, gland). Bot. Nom scientifique du genre noyer.

JUGLARIS (Louis), jésuite italien, né à Nice en 1607, mort à Messine en 1653. Après avoir professé la grammaire et la rhétorique, il devint précepteur du prince Charles-Emmanuel de Savoie. Outre des oraisons funèbres, on a de lui divers écrits, entre autres : *Christus Jesus, hoc est Dei hominis elogia centum* (Gênes, 1641), plusieurs fois réédité; *Ariadne rhetorum* (Turin, 1657); la *Scuola della verità* (Turin, 1650), trad. en français (Lyon, 1672); *Avanzi pretiosi della sacra eloquentia* (Milan, 1712).

JUGLER (Jean-Frédéric), littérateur et philologue allemand, né à Wettebourg, près de Naumbourg, en 1718, mort à Lunebourg en 1791. Il commença à se faire connaître en publiant des articles dans les *Acta eruditorum* (1738), puis devint professeur au collége de Weïssenfels (1744), inspecteur de l'Académie équestre de Lunebourg (1746). Vers la fin de sa vie, il devint aveugle et éprouva des revers de fortune qui le forcèrent de vendre une belle bibliothèque qu'il s'était créée. Nous citerons parmi ses ouvrages : *De poesia Ciceronis ex historia litteraria* (Leipzig, 1744, in-4°); *De insignibus Germanorum in jurisprudentiam elegantiorem meritis* (Lunebourg, 1753); *Bibliotheca historiæ litterariæ selecta* (Iéna, 1754-1763, 3 vol. in-8°), édition de l'*Introductio in notitiam rei litterariæ*, de Burck, tellement augmentée et corrigée qu'on peut la regarder comme un ouvrage nouveau. C'est un trésor de recherches et d'érudition, qui a beaucoup contribué à la réputation de Jugler. Citons enfin : *Biographies d'hommes de droit* ou *Notices littéraires et critiques sur la vie et les œuvres de quelques jurisconsultes et hommes d'Etat devenus célèbres en Europe* (Leipzig, 1773-1780, 6 vol.), ouvrage estimé.

JUGO-CONCHIEN adj. (ju-go-kon-kiain — de *jugal*, et de *conchien*). Anat. Se dit d'un muscle qui part de la région jugale pour aboutir à la conque de l'oreille.

— Substantiv. : *Le* JUGO-CONCHIEN.

JUGOLINE s. f. (ju-go-li-ne). Bot. Nom vulgaire du SÉSAME.

JUGO-MAXILLAIRE adj. m. (ju-go-maksil-lè-re — de *jugal*, et de *maxillaire*). Anat. Se dit du muscle masséter et de la veine qui en est voisine.

— Substantiv. Muscle masséter : *Le* JUGO-MAXILLAIRE.

JUGON, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. S.-O. de Dinan, sur l'Arguenon; pop. aggl., 532 hab. — pop. tot., 565 hab. Tanneries. Le bourg de Jugon a été comparé par Emile Souvestre aux villages de la Suisse. Il s'est formé autour d'un château fort qui existait dès 1034. Cette forteresse, dont l'importance avait donné lieu au dicton suivant :

Qui a Bretagne sans Jugon,
A chape sans chaperon.

fut démantelée, en 1420, par ordre du duc Jean V, et détruite complétement en 1616 par arrêt du parlement. L'église, dont quelques parties remontent au XII^e siècle, est surmontée d'un élégant clocher pyramidal et renferme un crucifix en ivoire d'un travail remarquable. Jugon possède, en outre, quelques maisons du XIV^e et du XV^e siècle. Dans les environs du bourg, s'étendent deux étangs, dont l'un, beaucoup plus considérable que l'autre, forme un beau et vaste lac qui domine le bourg et suspend, dit M. Jollivet (*Histoire et géographie des communes des Côtes-du-Nord*), sur la tête des Jugonnais une incessante menace. Ses eaux profondes nourrissent des carpes, des perches, des brèmes, des lamproies, des brochets d'une grosseur prodigieuse et des quantités considérables d'anguilles. »

JUGO-SCUTIEN adj. m. (ju-go-sku-tiain — de *jugal*, et du lat. *scutum*, bouclier, écusson). Anat. Se dit d'un muscle qui va de l'arcade zygomatique au cartilage scutiforme de l'oreille.

— Substantiv. : *Le* JUGO-SCUTIEN.

JUGULAIRE adj. (ju-gu-lè-re — lat. *jugularis*; de *jugulum*, gorge, gosier). Anat. Qui appartient à la gorge : *Les glandes* JUGULAIRES. *La fosse* JUGULAIRE.

— s. f. Veine jugulaire : *On saigne les chevaux à la* JUGULAIRE.

— Ichthyol. Se dit des poissons qui ont les nageoires ventrales placées au-dessous de la gorge.

— s. m. pl. Ordre de poissons, correspondant à la famille des auchénoptères, et qui présente le caractère indiqué ci-dessus.

— s. f. pl. Art. milit. Mentonnières d'un shako ou d'un casque, ordinairement en cuir recouvert de plaques de métal.

— **Encycl.** Anat. Les veines *jugulaires* sont au nombre de trois de chaque côté : la veine *jugulaire* interne, la veine *jugulaire* externe et la veine *jugulaire* antérieure. La veine *jugulaire* externe occupe la partie latérale et un peu antérieure du cou. Elle commence au niveau de l'angle de la mâchoire et se termine derrière la clavicule en s'abouchant dans la veine sous-clavière. Elle est, dans toute sa longueur, recouverte par le seul muscle peaucier et par la peau, en même temps qu'elle est enlacée dans les filets nerveux du plexus cervical superficiel. Elle reçoit des rameaux venant de la *jugulaire* antérieure, du muscle sterno-cléido-mastoïdien, des veines occipitales superficielles et cervicales, la scapulaire postérieure, la scapulaire supérieure et la plupart des veines de la face, y compris la veine linguale. Elle communique toujours avec la *jugulaire* interne par une branche volumineuse. Son calibre, très-variable suivant les divers individus, est ordinairement en raison inverse de celui des autres veines *jugulaires* du même côté. Il peut augmenter dans certaines maladies du cœur gênant la circulation sanguine de retour. Elle ne présente que deux valvules dans tout son trajet, une près de son embouchure et l'autre à sa partie moyenne. C'est à cette disposition qu'elle doit d'être si fréquemment le siége de ce phénomène qu'on a appelé en clinique *pouls veineux*, et qui n'est pas autre chose qu'un reflux du sang chassé par l'oreillette droite du cœur hors de cet organe. La veine *jugulaire* doit à sa position particulière, à son volume et à la facilité avec laquelle on peut l'atteindre d'avoir été souvent choisie pour la saignée. On préfère aujourd'hui ouvrir les veines du bras ou du pied, même dans les cas d'affections cérébrales.

La *jugulaire* antérieure va de la région sus-hyoïdienne, où elle commence, jusque dans la veine sous-clavière en se coudant derrière la fourchette sternale. Toute sa portion verticale, située entre les deux muscles sterno-mastoïdiens, est comprise dans l'épaisseur de la ligne blanche cervicale. Elle communique avec les veines *jugulaires* interne et externe.

La *jugulaire* interne ou profonde, veine principale de la tête, destinée à recueillir le sang de l'intérieur du crâne, d'une partie de la face et du cou, commence au trou déchiré postérieur de l'occipital et finit au tronc brachio-céphalique, qu'elle concourt à former en se réunissant à la veine sous-clavière. Sa direction est verticale. Son calibre, bien que variable, est toujours assez considérable pour rendre sa blessure presque fatalement mortelle. Comme la *jugulaire* externe, elle peut augmenter beaucoup de volume dans certaines maladies. Quelquefois une des *jugulaires* est très-développée et l'autre très-grêle. Chaque *jugulaire* présente deux renflements en forme d'ampoules, un initial et l'autre terminal. Le premier porte le nom de golfe et le second de sinus de la veine *jugulaire*. Cette veine est inférieurement la satellite de l'artère carotide primitive, et plus haut celle de la carotide interne. Elle a sensiblement les mêmes rapports anatomiques que ces deux vaisseaux artériels, en dehors desquels elle est située. Ses affluents sont le sinus latéral, tronc terminal de toutes les veines encéphaliques, la faciale, la linguale, la pharyngienne inférieure, les thyroïdiennes supérieure et moyenne, quelquefois la temporale, la maxillaire interne et la veine occipitale profonde.

JUGULANS s. m. (ju-gu-lanss — mot latin qui signif. *égorgeant*). Astron. Nom donné par quelques astronomes à la constellation d'ORION.

JUGULATEUR s. m. (ju-gu-la-teur — rad. *juguler*). Celui qui jugule.

JUGULER v. a. ou tr. (ju-gu-ler — lat. *jugulare*; de *jugulum*, gorge, proprement clavicule; de *jugum*, joug, ce qui lie, ce qui attache). Fam. Egorger : JUGULER *son chien pour se dispenser de le nourrir.*

— Fig. Ennuyer, tourmenter à l'excès : *Cessez donc de me* JUGULER. ‖ Pressurer, dépouiller de son argent : *Cet aubergiste ne* JUGULE *pas trop les voyageurs.*

JUGULES s. m. pl. (ju-gu-le — du lat. *jugulum*, petit joug, petit lien). Astron. Nom donné par quelques astronomes aux trois étoiles du baudrier d'Orion, et aux deux étoiles qui se trouvent à la poitrine du Cancer.

JUGULIBRANCHE adj. (ju-gu-li-bran-che — du lat. *jugulum*, gorge, et de *branchies*). Ichthyol. Qui a des branchies s'ouvrant sous la gorge.

— s. m. pl. Famille de poissons malacoptérygiens apodes, caractérisés surtout par des ouïes qui s'ouvrent par un ou deux petits trous sous la gorge.

JUGUM s. m. (ju-gomm — mot lat. qui signifie *joug*). Astron. Un des noms de la constellation de la Balance.

JUGURTHA, roi de Numidie, neveu de Micipsa, né vers 154 avant J.-C. Son oncle le fit élever avec ses propres fils, Adherbal et Hiempsal; mais, s'apercevant de la supériorité de son courage et de son ambition, et craignant de nourrir un futur usurpateur, il l'envoya au siége de Numance à la tête du corps de Numides auxiliaires des armées romaines. Jugurtha, déjà cher aux Numides par ses exploits à la chasse aux bêtes fauves, en revint avec une illustration militaire qui imposa en quelque sorte à Micipsa l'obligation de l'adopter en mourant et de l'admettre avec ses fils au partage de ses Etats (119). Rome exerçait alors un patronage tout-puissant sur la Numidie; pendant son séjour au camp de Scipion, Jugurtha avait appris des nobles romains, qui montraient le trône de Numidie comme but à son ambition, que tout se vendait à Rome, leçon qui ne devait pas être perdue. Il fit d'abord assassiner Hiempsal, s'empara de ses Etats, menaça Adherbal, qui en appela à Rome, corrompit les sénateurs les plus influents et obtint entre lui et son rival un nouveau partage où il eut la plus riche part. Les commissaires romains étaient à peine partis, qu'il envahit le patrimoine de son frère adoptif, l'assiége lui-même dans Cirta, et, malgré deux nouvelles ambassades romaines, le force à capituler et le fait égorger. A Rome, l'indignation publique force le Sénat à envoyer une armée, dont le chef se laisse corrompre après quelques combats. Cité devant le peuple, pour déposer sur le délit de prévarication reproché aux magistrats romains, le chef numide ne craint pas de se rendre à Rome, où d'ailleurs ses trésors lui avaient formé une faction, triomphe de ses ennemis à force d'or, pousse l'audace jusqu'à faire assassiner dans la cité même un petit-fils de Masinissa, qui pouvait devenir pour lui un redoutable compétiteur, et reprend impuni le chemin de l'Afrique. Salluste rapporte qu'au sortir de Rome il s'écria : « Cité vénale ! tu périrais bientôt si tu trouvais un acheteur. » La guerre recommença presque aussitôt, et le rusé barbare la soutint avec quelque avantage contre les consuls Albinus, Métellus et Marius, continuant ses corruptions sur les généraux et les centurions romains, se multipliant par des marches rapides, des surprises, des coups de main hardis; mais bientôt il éprouva de grandes pertes, et fut enfin livré aux Romains par son beau-père, Bocchus, roi de Mauritanie, qui l'avait attiré dans une embuscade (106). Conduit à Rome et traîné derrière le char de triomphe de Marius, il fut jeté tout nu dans une fosse profonde et lutta six jours entiers contre le froid et la faim (104 av. J.-C.).

Jugurtha (GUERRE DE) [*Bellum jugurthinum*], par Salluste. Cette histoire ne prête pas à la même critique que celle de la *Conjuration de Catilina*, et elle offre les qualités qui constituent le bon historien. Salluste nous annonce lui-même que, dans cette histoire, il s'est proposé de montrer, non-seulement les événements très-divers de la guerre elle-même, mais aussi les commencements de la lutte contre la noblesse, et de cette longue guerre civile qui ensanglanta l'Italie. On y voit, en effet, l'ambition de Jugurtha et les progrès de sa puissance, expliqués non moins par ses crimes, son audace et ses intrigues, que par les dissensions profondes et la corruption qui régnaient à Rome, où le choix des généraux chargés de cette guerre si importante n'était déjà plus qu'une affaire de parti. C'est ainsi que paraissent successivement sur la scène Métellus, l'homme du parti de la noblesse, Marius, le chef terrible du parti du peuple, et, sous ses ordres, Sylla, déjà son rival de gloire dans la guerre de Numidie, au dénoûment de laquelle il a la principale part, en attendant qu'il devienne, dans la guerre civile, son plus redoutable ennemi.

Tout, dans la guerre contre Jugurtha, était extraordinaire. Son théâtre était cette terre d'Afrique, d'où étaient sortis les seuls adversaires qui, avec les Gaulois, eussent balancé la fortune de Rome. C'était moins un peuple qu'elle combattait qu'un seul homme élevé et formé par elle, qui avait appris la guerre à l'école de Scipion Emilien sous les murs de Numance, et dont la politique redoutable avait pénétré les vices qui la minaient sourdement. Aussi, est-ce dans l'avarice et la vénalité des Romains qu'il chercha ses principaux auxiliaires. Un tel sujet était une bonne fortune pour un artiste de style comme Salluste, qui vise par la concision et la vivacité à produire les mêmes effets que Tite-Live par l'abondance de son style, la magnificence de ses périodes et la richesse de son imagination. Ce sont surtout les causes qu'il recherche, les ressorts qui font mouvoir les hommes; c'est la raison des événements qu'il veut exposer et, comme procédé historique, ce n'est point Hérodote, mais Thucydide et Polybe qui lui servent de modèles. Toutefois, il ne faut pas oublier que, comme tous les historiens de l'antiquité, il a fait de son œuvre une œuvre d'art à sa manière. Tite-Live, principalement coloriste, cherche surtout à peindre et à émouvoir par des images brillantes, tandis que Salluste s'attache d'abord à mettre le fait en relief, puis à séparer les causes des effets, à discerner et à établir leur subordination dans les événements comme chez les hommes. Nous retrouvons ces traits distinctifs de son génie dans ses portraits, ses narrations et ses discours, traits distinctifs qui ont fait appeler la *Guerre de Jugurtha* le livre des diplomates.

Jugurtha est immédiatement dépeint en quelques lignes : « Fils naturel d'un frère de Masinissa, Jugurtha, dès sa première jeunesse, remarquable par sa force, par sa beauté et surtout par l'énergie de son caractère, ne se laissa point corrompre par le luxe et par la mollesse. Il s'adonnait à tous les exercices en usage dans son pays, montait à cheval, lançait le javelot, disputait le prix de la course aux jeunes gens de son âge et, bien qu'il eût la gloire de les surpasser tous, tous le chérissaient. A la chasse, qui occupait aussi une grande partie de son temps, toujours le premier à frapper le lion et d'autres bêtes féroces, il faisait plus que les autres, et c'est de lui qu'il parlait le moins. » Dans ces lignes, nous apercevons déjà une nature richement douée, mais chez laquelle la force d'attention et de réflexion domine toutes les autres qualités, tandis que chez la plupart des hommes elle est d'ordinaire étouffée par l'enivrement des premiers succès que produisent les facultés brillantes. Diplomate déjà consommé, il sait se faire aimer par ceux qu'il domine, résultat difficile pour lequel l'ascendant naturel ne suffit pas toujours et qui demande, en outre, la connaissance instinctive des hommes et, de plus, le tact, c'est-à-dire la faculté d'appliquer cette connaissance. Tout jeune, cet homme qui ne parle point de lui a déjà su faire le calcul de ce que rapporte la modestie apparente.

A Numance, Jugurtha n'était pas moins pénétrant qu'actif; il s'applique d'abord à deviner le caractère de Scipion et la tactique des ennemis. Il se montre à la fois brave dans les combats et sage dans les conseils, qualités opposées qu'il est bien difficile de réunir, l'une menant ordinairement à la témérité par trop d'audace, l'autre à la timidité par trop de prudence, pensée profonde ainsi résumée par Diderot : « Le génie est l'équilibre des facultés opposées. » Mais Scipion, qui le voit déjà nouer dans le camp des relations politiques, semer autour de lui l'argent, qui le sait entouré de conseils plus propres à exciter qu'à retenir son ambition déjà excessive, devine et prévoit ses intrigues futures. Loin d'être dupe de cette diplomatie, qu'il sent n'être qu'un masque, il lui prédit que, s'il veut aller trop vite, ses largesses mêmes contribueront à le perdre. Jugurtha est tout entier dans ces premières pages. Chez cet homme à passions réfléchies, c'est l'intrigue qui est la faculté maîtresse; guidé par elle et confiant dans ses forces, on sent qu'il ne reculera devant rien. Après qu'il a acheté et compromis une noblesse vénale, on comprend la mort d'Hiempsal, qui l'a irrité, d'Adherbal, qui est un obstacle, et jusqu'à son audacieux voyage à Rome, où cet accusé fait assassiner ses accusateurs. Tout alors dans sa conduite s'explique et se déduit; c'est que Salluste, en traçant son portrait, n'a pas seulement fait une peinture, il a donné la formule d'un caractère.

Salluste réussira-t-il aussi bien dans la narration ? Examinons celle de la bataille de Muthul. Ce n'est pas une bataille classique de Tite-Live; ce n'est pas non plus le sujet d'une vive et énergique peinture, comme les combats de Tacite, qui est avant tout un coloriste. Dans Salluste, nous assistons à une véritable rencontre entre deux armées où la discipline, les chefs et les soldats diffèrent entièrement. Point de périodes intempestives, ni d'invocations à la fortune de Rome, mais un croquis très-vif du paysage, uniquement ce qui est nécessaire à l'intelligence des événements. On s'aperçoit facilement que Salluste avait visité les lieux. Les manœuvres et les dispositions de Métellus, le combat engagé séparément par Rutilius, la tactique de Jugurtha, les diverses péripéties de la bataille sont exposés par un homme qui avait vu la guerre, tandis que les batailles de Tite-Live sont la création d'un artiste, mouvante, colorée et pittoresque, mais, avant tout, une œuvre de fantaisie et d'imagination.

Quant aux harangues de Salluste, comme celles de Tite-Live et de Tacite, elles ne sont, au point de vue de l'authenticité, que de brillantes fictions. Mais peut-être doit-on montrer pour ces hors-d'œuvre une indulgence plus grande que ne le fait la critique moderne. Il ne faut pas oublier, en effet, quelle importance avait pour les anciens l'art oratoire. L'éloquence fut, sous la république, la condition du succès politique et, lorsque, sous l'empire, la tribune devint muette, cette science du bien dire, trait caractéristique des Romains et des Grecs, était si bien entrée dans leur nature et dans leurs besoins, que les déclamations littéraires et les lectures publiques survécurent aux assemblées délibératives jusqu'au dernier jour de la civilisation romaine.

Ces réserves faites, on ne peut s'empêcher de convenir que les discours de Micipsa, d'Adherbal, de Memmius et de Marius ne soient des morceaux d'éloquence littéraire.

En résumé, nous retrouvons dans les discours, comme dans les narrations et les portraits de Salluste, les mêmes qualités d'analyse qui sont le trait saillant de son génie. Salluste est un politique, Tite-Live un narrateur éloquent, Tacite un peintre vigoureux et un moraliste chagrin; mais, ne l'oublions pas, car c'est par là qu'ils se relient, au point de vue littéraire, à cette admirable antiquité plus grecque encore que latine, tous trois sont avant tout et par-dessus tout d'incomparables artistes.

JUIDA s. m. (jui-da). Ornith. Division de la famille des merles.

JUIF, JUIVE adj. (juiff, jui-ve — latin *judæus*, grec *ioudaios*; de *Judæa*, Judée, pays des enfants de Juda. *Juda* est un des fils de Jacob, et son nom vient d'une racine hébraïque qui signifie célébrer, confesser). Qui est originaire de la Judée, ou qui descend des habitants de ce pays : *Chez le peuple* JUIF, *tout le dogme était dans la Genèse.* (Raspail.) ‖ Qui appartient à la Judée ou à ses habitants : *Les mœurs* JUIVES. *La flagellation parait être d'origine* JUIVE. (M^me Monmarson.)

— Qui professe la religion judaïque : *J.-J. Rousseau était chrétien à peu près comme Jésus-Christ était* JUIF. (Grimm.)

— Chronol. *Année juive*, Année lunaire de 354 jours, composée de 12 mois, alternativement caves et pleins, c'est-à-dire de 29 jours

et de 30. Les 11 jours restants se compensaient par un mois intercalaire de 30 jours nommé *adar* second, que l'on ajoutait tous les trois ans, et quelquefois plus tôt.

— Substantiv. Habitant de la Judée ou descendant des habitants de ce pays : *Un* JUIF. *Une* JUIVE. *L'histoire des* JUIFS. ‖ Personne qui professe le culte judaïque : *L'Eglise n'a su convertir ni le musulman ni l'idolâtre, et elle a persécuté le* JUIF *avec une implacable cruauté.* (Guéroult.)

— Fam. Personne qui prête à usure, qui vend extrêmement cher; personne qui gagne de l'argent par des moyens injustes et sordides : *Tous les banquiers ne sont pas des* JUIFS. *Tous les* JUIFS *ne sont pas en Israël.* (Balz.)

— *Juif errant*, Personnage légendaire, qui, selon une tradition populaire, aurait été condamné à marcher sans s'arrêter jusqu'à la fin du monde, pour avoir injurié Jésus portant sa croix :

> Chrétien, au voyageur souffrant
> Tends un verre d'eau sur ta porte;
> Je suis, je suis le *Juif errant*,
> Qu'un tourbillon toujours emporte.
>
> BÉRANGER.

— Fam. Homme qui voyage sans cesse : *Il est possible que mon itinéraire demeure comme un manuel à l'usage des* JUIFS ERRANTS *de ma sorte.* (Chateaub.)

— Ornith. Nom vulgaire du martinet noir.

— Ichthyol. Un des noms du poisson appelé aussi MARTEAU.

— **Encycl.** Hist. On possède sur l'histoire des *Juifs* une série de monuments, qui comprend tous les livres historiques de la Bible, et remonte jusqu'à la création du monde. On pourrait donc croire, à première vue, qu'aucun autre peuple ne possède des renseignements aussi complets sur ses origines; mais si l'on considère le mélange d'éléments théologiques et de faits merveilleux qu'on trouve dans leur histoire, on sera porté, au contraire, à conclure que peu d'histoires anciennes offrent autant d'incertitude et d'obscurité. Toutefois, comme les autres sources de renseignements font absolument défaut pour la durée presque entière de l'histoire *juive*, on en est réduit à reproduire les récits de Moïse et des autres historiens bibliques. Ainsi comprise, l'histoire des *Juifs* peut se diviser en cinq périodes : 1° de la vocation d'Abraham à la sortie d'Egypte; 2° de la sortie d'Egypte à l'établissement de la royauté; 3° de l'établissement de la royauté à la captivité de Babylone; 4° de la captivité de Babylone à la ruine de Jérusalem, par Adrien; 5° depuis la dispersion jusqu'à nos jours.

— *Première période* (1996 à 1645 av. J.-C.). Vers l'an 1996, Abraham, un de ces patriarches ou rois pasteurs qui habitaient la Mésopotamie, quitta la Chaldée pour obéir, suivant la Bible, à l'ordre de Dieu, et vint se fixer dans la terre de Chanaan, emmenant avec lui ses troupeaux et ses esclaves. Le pouvoir patriarcal d'Abraham passa à son fils Isaac, qui le transmit à son fils Jacob, surnommé Israël. Jacob eut douze fils. L'un d'eux, Joseph, devint tout-puissant à la cour du Pharaon, roi d'Egypte, et une famine contraignit bientôt Jacob à aller se fixer, avec toute sa famille, dans la basse Egypte, où on lui concéda la terre de Gessen. Dans cette contrée fertile, où les Hébreux étaient entrés au nombre de 70 personnes, ils se multiplièrent tellement que les rois égyptiens, oublieux des services rendus par Joseph, et effrayés du nombre toujours croissant des Israélites, les soumirent à la servitude et aux travaux les plus rudes, et finirent par ordonner la mort de tous leurs enfants mâles. Mais Moïse, sauvé des eaux, adopté par la fille du Pharaon et élevé à la cour, devint le libérateur de sa nation et fit sortir les Israélites de l'Egypte, après avoir signalé, dit la Bible, par d'éclatants prodiges la mission qu'il avait reçue de Dieu. On compta, au départ, 600,000 hommes en état de porter les armes.

— *Deuxième période* (1645-1080 av. J.-C.). Les Israélites, sous la conduite de Moïse, se mirent en marche vers le pays de Chanaan, qu'ils appelaient la terre promise, et traversèrent le golfe occidental de la mer Rouge. Les eaux de la mer Rouge, suivant la Bible, se divisèrent miraculeusement pour livrer passage aux Hébreux, et les Egyptiens, qui voulaient à leur suite traverser le golfe, furent engloutis dans les flots. Les Hébreux passèrent ensuite quarante années dans le désert, éprouvant toutes les vicissitudes d'une vie nomade. Les livres sacrés nous les montrent sans cesse entourés de la protection divine, qui entasse miracles sur miracles en faveur du peuple de son choix. C'est au pied du Sinaï qu'ils reçurent de Moïse la loi du Décalogue et les divers règlements contenus dans le *Lévitique*. Moïse étant mort en 1605 sur le mont Nébo, la conduite des Hébreux fut confiée à Josué qui, après avoir traversé le Jourdain et combattu et exterminé les ennemis qui voulaient arrêter sa marche, mit le peuple en possession de la terre promise. Cette terre tant désirée, que Moïse n'avait fait qu'entrevoir, fut partagée par Josué entre les douze tribus d'Israël. La position respective de ces douze tribus était, en allant du S. au N. : Siméon, Juda, Benjamin, Dan, Ephraïm, demi-tribu occidentale de Manassé, Issachar, Zabulon, Nephtali, à l'O. du Jourdain; demi-tribu orientale de Manassé, Gad et Ruben, à l'E. du Jourdain. La tribu de Lévi, formant la classe sacerdotale, n'eut point de terres en partage; mais quarante-huit villes disséminées dans le territoire des diverses tribus furent assignées aux Lévites. Il y eut, en outre, sur la rive droite et sur la rive gauche du Jourdain, six villes de refuge, asiles inviolables réservés à tout enfant d'Israël, même à tout étranger coupable d'un meurtre involontaire.

Au gouvernement de Josué succéda celui des juges, qui dura 400 ans, depuis Othoniel jusqu'à Samuel (1554-1080). L'administration des juges ne présente point le caractère de continuité propre à la plupart des gouvernements. « Dieu, dit Bossuet, les suscitait de temps en temps pour rendre la justice au peuple et commander les armées. » Nous citerons, parmi les juges d'Israël : Othoniel, Débora, Gédéon, Samson, Héli et Samuel. « Durant cette longue période, dit Bossuet (*Histoire universelle*), les Hébreux s'affermissaient peu à peu dans leurs conquêtes, mais soutenaient des guerres continuelles et meurtrières soit avec les Chananéens, que Josué n'avait pu détruire, soit avec les peuplades nombreuses qui, sous les noms d'Ammonites, de Madianites, d'Amalécites, de Philistins, entouraient la terre sainte et en occupaient même des cantons. »

— *Troisième période* (1080-536). Cependant, le peuple d'Israël, fatigué de l'administration des juges, demanda à plusieurs reprises un roi à Samuel. Le prophète inspiré ne consentit qu'après de longues hésitations à ce qu'on demandait de lui. Un roi, dit-il en parlant au nom de Dieu, « prendra vos fils et les mettra sur ses chariots et parmi ses gens de cheval, et il en fera des coureurs qui précéderont ses chars... De vos filles, il en fera des parfumeuses, des cuisinières, des boulangères. Il vous prendra vos champs, vos vignes, vos oliviers et les donnera à ses serviteurs, etc., etc. » Ces sages paroles ne détournèrent pas les *Juifs* de leur dessein. Alors Samuel sacra Saül, fils de Xis, le plus beau des enfants d'Israël. Les commencements du règne de Saül furent heureux pour les Israélites; mais bientôt il s'écarta de la voie tracée par Samuel, qui nomma à sa place David. Saül perdit la vie dans une bataille livrée aux Philistins. Il avait régné quarante ans. David battit tour à tour les Philistins, les Moabites, les Ammonites, étendit les limites de son royaume, et mourut après un règne de quarante ans, ayant, de son vivant, associé à son règne son fils Salomon. A sa mort, la nation dépassait le chiffre de 1,500,000 âmes. Salomon construisit le temple de Jérusalem, et étendit au loin sa renommée. Mais, après lui, son royaume fut divisé : les tribus de Juda et de Benjamin restèrent seules fidèles à son fils Roboam. Les dix autres tribus choisirent pour roi Jéroboam, fils de Nabad, et dès lors la contrée se trouva divisée en deux royaumes, celui de Juda et celui d'Israël. La division du royaume fut un grand malheur pour la nation, car les deux Etats furent presque constamment en guerre, et appelèrent même des nations voisines et païennes à leur secours. Roboam fut, dès la cinquième année de son règne, attaqué par Sésac, roi d'Egypte, qui prit Jérusalem et pilla le temple et le trésor royal. Son fils Abias défit Jéroboam, roi d'Israël, et lui détruisit plusieurs villes. Le règne d'Asa, successeur d'Abias, fut long et prospère. Jéroboam, premier roi d'Israël, mourut dès la deuxième année du règne d'Asa. Nabad, successeur de Jéroboam, fut assassiné par Baasa, un de ses généraux, qui fut contraint de céder aux Syriens une partie de ses Etats. A Baasa succéda son fils Ela, qui fut mis à mort au bout de deux ans par Zamri, un de ses capitaines. Celui-ci fut également assassiné au bout de sept jours par un autre chef de l'armée, nommé Amri. Ce dernier transféra sa résidence à Samarie, et eut pour successeur Achab. Ainsi, pendant le seul règne d'Asa, il n'y eut pas moins de trois régicides dans le royaume d'Israël. Josaphat, fils d'Asa, eut un règne long et heureux, tandis que dans le royaume d'Israël, sous le gouvernement d'Achab, d'Ochosias et de Joram les choses continuaient à aller de mal en pis. Joram, roi d'Israël, qui survécut à Josaphat de sept années, avait épousé Athalie, fille d'Achab, qui s'empara du pouvoir à la mort de son époux et fut renversée bientôt par une conjuration de lévites, à la tête de laquelle était le grand prêtre Joad. On proclama à sa place Joas, le seul des rejetons de la race royale qui eût échappé au pouvoir d'Athalie. Ces événements ont fourni à Racine le sujet d'une de ses plus belles tragédies. Joas régna avec justice tant qu'il fut guidé par les conseils du grand prêtre Joad; mais bientôt il tomba dans le mépris de ses sujets et périt assassiné en 831. Son fils Amasias régna paisiblement pendant vingt-huit ans. Osias, successeur de ce prince, fit fleurir l'agriculture, accrut les forces militaires et remporta de nombreuses victoires sur les ennemis de la nation. Dans le royaume d'Israël, sous Jéhu, toute la contrée à l'E. du Jourdain fut soumise par les Syriens. Les règnes des successeurs de Jéhu sont remplis par des guerres presque continuelles contre les rois d'Assyrie ou de Juda, ou par des divisions intestines auxquelles mit fin Salmanasar, qui s'empara de Samarie, et conduisit les habitants du royaume d'Israël captifs en Assyrie. Les rois qui régnèrent encore en Juda, après la destruction du royaume d'Israël, furent : Ezéchias, dont le règne, sauf l'invasion des Assyriens, fut pacifique et prospère; Manassès, qui tomba au pouvoir des Assyriens et fut emmené captif à Babylone; Amon, qui, après un règne de deux ans, fut massacré par ses serviteurs; Josias, dont le règne fut une ère de prospérité pour le royaume de Juda; Eliakim ou Joakim, que Nabuchodonosor emmena captif à Babylone; Joachim et Sédécias. C'est à partir de la première entrée de Nabuchodonosor en Palestine que datent les soixante-dix ans de la captivité des *Juifs*. Sédécias, la neuvième année de son règne, s'étant révolté contre Nabuchodonosor, celui-ci marcha de nouveau contre Jérusalem et s'en empara. Le temple, le palais furent brûlés, et toutes les maisons détruites ou livrées au pillage. La plus grande partie de la population fut emmenée en esclavage (587).

« La captivité de Babylone, dit M. S. Cahen, dut avoir pour effet de propager le monothéisme des Hébreux, et, à part l'exil, elle ne fut pas trop pénible, puisque, du temps de Nabuchodonosor même, quelques jeunes Israélites furent élevés dans le palais des rois, et préparés à remplir des fonctions importantes dans l'Etat et à la cour. Le changement de dynastie dans le royaume babylonien, par suite de la conquête de Cyrus, fournit aux *Juifs* l'occasion d'obtenir leur retour en Palestine (536). »

— *Quatrième période* (536 av. J.-C. — 135 apr. J.-C.). La classe sacerdotale et la classe pauvre accueillirent avec enthousiasme le retour octroyé par Cyrus. Ce furent des prêtres, des lévites, des familles appartenant aux tribus de Benjamin et de Juda, qui composèrent, sous la conduite de Zorobabel, la majorité de ceux qui revinrent en Palestine. Le pays où ils se fixèrent alors s'appela Judée, et eux-mêmes prirent le nom de *Juifs*, exclusivement à tout autre. Darius Hystaspe permit aux *Juifs* de reconstruire le temple de Jérusalem. Les villes désertes se repeuplèrent et Jérusalem fut entourée de murailles. Le nouvel Etat, divisé en quatre provinces principales, forma une sorte de république théocratique, à la tête de laquelle était placé un grand prêtre, assisté du sanhédrin, conseil de soixante-douze vieillards. Les habitants de la Palestine vivaient assez heureux sous l'administration sacerdotale et le gouvernement des Perses, lorsque la paix et la prospérité dont ils jouissaient furent troublées par l'invasion d'Alexandre. Le grand conquérant macédonien, pour se venger des *Juifs* qui, pendant le siége de Tyr, avaient refusé de lui fournir des vivres, marcha sur Jérusalem; mais le grand prêtre Jaddus alla en solennelle procession au-devant de lui, le fléchit, l'accompagna dans la ville et lui montra une prophétie de Daniel annonçant qu'il devait conquérir la Perse. Alexandre, favorablement disposé par cette flatterie, traita les *Juifs* avec douceur, et les exempta du tribut chaque septième année. Après la mort d'Alexandre, la Palestine échut à Laomédon; mais celui-ci en fut bientôt dépossédé par Ptolémée Lagus, qui prit Jérusalem et déporta une masse de *Juifs* en Egypte (320). La Judée passa ensuite sous la domination du roi de Syrie, Séleucus Nicator (300), mais elle fut rendue presque aussitôt après aux rois d'Egypte, et, sous les Lagides, jouit d'une paix profonde.

« En 203, elle retomba, dit M. Cahen, au pouvoir des rois de Syrie, les Séleucides, qui non-seulement accablèrent les *Juifs* d'impôts excessifs, mais les persécutèrent encore pour leur religion. Antiochus Epiphane fit élever au milieu du temple la statue de Jupiter Olympien, défendit la circoncision, ordonna de sacrifier des porcs, dévasta le pays et fit mourir plusieurs de ceux qui étaient restés fidèles à la loi. Mais enfin, la Judée trouva des défenseurs. Un prêtre de Modin, nommé Mathathias, ayant courageusement résisté à l'ordre de sacrifier aux idoles, et même tué dans cette occasion un officier syrien, se vit contraint de fuir avec ses fils; quelques hommes intrépides le suivirent dans les montagnes désertes. Attaqué par les troupes d'Antiochus, et vainqueur, il vit sa troupe grossir chaque jour. Judas Macchabée, son fils, rassembla ceux qui étaient restés fidèles à la loi de Dieu, battit les Syriens, entra vainqueur à Jérusalem, et rétablit le culte divin (165). Après sa mort (161), ses frères Jonathas et Simon continuèrent son œuvre et poursuivirent la délivrance de la patrie. Le roi de Syrie fut forcé de faire la paix. Jean Hyrcan, fils de Simon, roi et grand prêtre, étendit sa domination en Samarie et dans l'Idumée. Mais, sous le règne de ses petits-fils Hyrcan et Aristobule, le pays perdit son indépendance. Pompée, appelé comme arbitre entre les deux frères, qui se disputaient le trône, conquit Jérusalem, l'an 63 av. J.-C., et fit de la Judée une province romaine. Cependant Antigone, fils d'Aristobule, recouvra le trône, l'an 42, avec le secours des Parthes. Mais Hérode, surnommé le Grand, soutenu par les Romains, prit Jérusalem, l'an 37, fit mourir Antigone et Hyrcan, le dernier rejeton mâle des Macchabées. » C'est sous Hérode Antipas que Jésus fut mis à mort (33 ou 34 de notre ère).

Cependant, les vexations des Romains poussèrent les *Juifs* à la révolte, et ils soutinrent une lutte opiniâtre qui se termina par la prise de Jérusalem par Titus (70 après J.-C.). Par ordre de ce prince, le temple devint la proie des flammes, et la plupart des habitants furent massacrés ou vendus comme esclaves. Jérusalem se repeupla peu à peu; mais une nouvelle sédition attira sur cette ville la vengeance d'Adrien, qui, en l'an 135, la détruisit de fond en comble, ordonna le massacre de plus de 500,000 *Juifs*, et dispersa le reste de la population dans les diverses parties de l'empire. C'en est fait désormais de la nationalité *juive*. Mais ce peuple, quelque dispersé qu'il soit, quelques vicissitudes qu'il ait subies, a conservé au milieu des autres peuples chez lesquels il a été jeté les caractères essentiels de sa race.

— *Cinquième période* (depuis 135 ap. J.-C.). Lorsque la ruine de leur nationalité fut consommée, un certain nombre de familles *juives* émigrèrent dans les contrées asiatiques, et s'établirent principalement sur les bords de l'Euphrate, dans le pays des Afghans, dans l'Inde et jusqu'en Chine. D'autres débris de la nation se fixèrent en Occident, et y devinrent un objet de mépris et d'aversion, surtout à partir de l'an 350, lorsque Constantin fut monté sur le trône. Ce prince les frappa des mesures les plus sévères. Mais ce fut bien pis sous les règnes de Justinien et d'Héraclius, qui ordonnèrent contre les malheureux *Juifs* les plus horribles persécutions. Cependant, leur sort s'améliora dans les pays qui tombèrent sous le joug de l'islamisme. Ils purent, sans être inquiétés, se livrer au commerce dans les villes de Bagdad, du Caire et de Cordoue, et, au contact du génie des Arabes, ils cultivèrent avec succès les sciences et les arts. Dès le IXe siècle, il y eut des communautés *juives* au Caire, à Fez et au Maroc. Au XIe siècle, le nombre des *Juifs* diminua à Babylone et s'accrut en Palestine. Ils furent même en honneur chez les kans mongols. L'Asie centrale est presque aujourd'hui le seul pays du monde où ils soient encore persécutés. Dans le khanat, où ils sont au nombre de 4,000 seulement, ils sont, comme chez nous au moyen âge, parqués dans des quartiers spéciaux, et condamnés à porter un costume particulier. Il leur est interdit de porter le turban et de monter à cheval. Tout musulman peut impunément les frapper dans les villes et les tuer dans les campagnes.

En Occident, les croisades marquèrent pour les *Juifs* une ère nouvelle de vexations et de persécutions. Le peuple déicide devient alors le souffre-douleurs de toute la chrétienté. C'est lui qui est la cause de tous les fléaux, de toutes les guerres, de toutes les calamités qui affligent les disciples du Christ. Le moindre délit commis par l'un d'eux est puni sur tous ses coreligionnaires. Au besoin, on invente des crimes pour avoir l'occasion de punir le peuple infâme et de s'approprier ses richesses. Les *Juifs*, au dire de ses avides ennemis, empoisonnent les fontaines, immolent les petits enfants, percent l'hostie sacrée à coups de canif. Chasser, piller, tuer les *Juifs*, c'est faire œuvre pie, c'est venger sur eux le crime de leurs ancêtres, qui ont demandé et obtenu la mort du Dieu des chrétiens. Si parfois les gouvernements semblent oublier un instant leurs antipathies et permettent aux *Juifs* d'exercer le commerce de l'argent, où ils excellent, c'est dans le seul but de leur extorquer, à la première occasion, cet or dont ils les laissent maintenant se gorger. La tolérance, du reste, ne va pas jusqu'à laisser à ces malheureux les aises de la vie. « Partout, dit M. Dantier, ils étaient mis en dehors du droit commun; séquestrés dans les quartiers isolés, portant sur leurs habits des marques distinctives et humiliantes, ils étaient souvent, sous les plus odieux prétextes, condamnés à d'énormes amendes ou à un bannissement général. C'est ainsi qu'en 1255 ils furent soumis, en Angleterre, à une contribution de 5,000 marcs d'argent, puis, en 1290, expulsés du royaume par les ordres d'Edouard Ier. En Allemagne, devenus la propriété personnelle des empereurs et des princes, ils furent plus d'une fois vendus ou mis en gage, et, bannis de Vienne par Mathias Corvin, ils n'y rentrèrent que sous Ferdinand Ier. » En Espagne, où ils avaient longtemps joui d'une tranquillité parfaite, sous la domination musulmane, ils furent traqués comme des bêtes fauves par Ferdinand le Catholique. L'inquisition les chassa de ce pays, et une foule de familles proscrites allèrent chercher un asile en Hollande ou dans les villes maritimes de l'Italie. Le sort des *Juifs* fut assez heureux, en France, au VIIIe et au IXe siècle, surtout dans les grands centres, comme Paris, Lyon et Marseille; ils possédèrent des terres, et leurs affaires furent administrées par un *magister Judæorum*. Tour à tour chassés, ou rappelés au prix de sommes énormes, sous les carlovingiens, qui avaient trouvé ce moyen de frapper monnaie, ils obtinrent enfin un gardien ou juge; mais, en 1395, ils furent bannis pour toujours du midi de la France. Plus tard, la France se montra moins inhospitalière, et, en 1550, les villes de Bordeaux et de Bayonne leur furent ouvertes. En Pologne et en Lithuanie, où ils pénétrèrent vers le milieu du XIe siècle, ils jouirent d'une condition plus heureuse et obtinrent de bonne heure des priviléges, surtout sous le règne de Casimir le Grand, dont la maîtresse, la belle Esther, appartenait à leur race. Ils y possédèrent

bientôt des villages et des villes entières, et formèrent, entre la noblesse et les paysans, une classe moyenne, qui ne tarda pas à accaparer tout le commerce et toute l'industrie. La prospérité dont ils jouissaient en Pologne, alors qu'ils étaient persécutés dans toutes les autres contrées de l'Europe, les y attira en foule. Aussi le roi Jean-Albert, alarmé de voir s'accroître une population qui avait déjà amassé des richesses énormes, apporta-t-il de grandes restrictions à leurs priviléges. Il fut imité par ses successeurs, et les *Juifs* devinrent bientôt l'objet du mépris et des persécutions des nobles, qui ne gardèrent plus aucune mesure à leur égard. Aussi retombèrent-ils bientôt dans le même état de dégradation que leurs coreligionnaires du reste de l'Europe.

Pierre le Grand leur avait ouvert les portes de la Russie; mais, en 1743, ils en furent chassés, au nombre de 35,000, par l'impératrice Elisabeth; ils y rentrèrent sous Catherine II, reçurent des priviléges plus étendus d'Alexandre Ier, mais furent de nouveau bannis par Nicolas. Cependant, ils habitent encore aujourd'hui la Courlande, la Crimée, la Géorgie et les provinces du Caucase, où une sorte d'émancipation graduelle a commencé pour eux depuis 1835. En somme, les *Juifs* de Russie, sans être persécutés, restent en dehors de la loi commune, et parfois des règlements arbitraires, à leur sujet, viennent rappeler des passions d'un autre âge. C'est ainsi qu'en 1864 le maître de la police de Varsovie crut devoir faire revivre d'anciennes ordonnances oubliées, et défendre aux *Juifs* de revêtir certains costumes nationaux, de porter des calottes noires, de former avec leurs cheveux des tresses qu'ils laissent pendre sur la poitrine, chose que l'ordonnance policière déclarait « aussi laide qu'indécente. » Un délai de sept jours était accordé aux contrevenants pour se coiffer à la guise du maître de la police.

Longtemps les *Juifs* furent absolument exclus des armées européennes. L'empereur Joseph II, en 1788, les incorpora dans les équipages du train, au moment de la guerre contre la Turquie. Aujourd'hui, on évalue à 60,000 le nombre des Israélites qui font partie des armées européennes; l'armée autrichienne seule en compte 30,000.

En Allemagne, les *Juifs* eurent particulièrement à souffrir durant le moyen âge; l'Allemagne eut ses Ghetto comme Rome, notamment son ignoble Judengasse (*rue des Juifs*) de Francfort, et certaines professions y restent encore fermées aux Israélites. L'Espagne et le Portugal leur ont été interdits jusqu'à ces dernières années. La Suède ne leur est complétement ouverte que depuis 1854, et l'Angleterre vient à peine de leur donner accès au Parlement. En France, au contraire, l'égalité civile et politique leur est reconnue depuis 1791, et l'on a vu, sans aucune espèce de répugnance, arriver des *Juifs* au Corps législatif, au Sénat, au ministère, témoin les Crémieux, les Fould, les Péreire, etc. Toutefois, les *Juifs* d'Alger ont attendu jusqu'en 1870 les droits de citoyens français, et le décret de M. Crémieux (24 octobre) qui les leur conférait n'a été maintenu que provisoirement par le gouvernement de la République. (Décret d'octobre 1871). Sur quelques points de l'Europe, ils sont encore soumis à certaines interdictions. A Rome, avant l'annexion de cette ville au royaume d'Italie (1870), les *Juifs* étaient encore confinés dans un quartier infect, le Ghetto, dont on fermait, la nuit, avec des chaînes, toutes les issues. Parfois, à la profonde stupéfaction du monde civilisé, l'autorité ecclésiastique ravissait un enfant, comme Mortara, et le faisait élever, malgré ses parents, dans la religion chrétienne. Pour séjourner dix jours dans les diverses localités des Etats romains, ils devaient être munis d'un permis de l'autorité ecclésiastique. Défense leur était faite de s'approcher des couvents et des églises, de causer et d'entrer en familiarité avec les chrétiens, sous peine de la prison pour un temps indéfini et d'une amende de cinq écus (ordonnance du vicaire général de Velletri, 1865). Ce temps est heureusement passé.

Mais de tous les pays d'Europe, le seul qui ait conservé à peu près intacte cette haine des *Juifs*, qui tend partout à s'effacer, c'est la Roumanie. Les *Juifs* moldo-valaques, au nombre de 4,000, composent incontestablement la partie la plus active et la plus intelligente de la population. Malgré cela, peut-être à cause de cela, la haine des *Juifs* est restée populaire dans ce pays. Cependant, la constitution de 1858 leur reconnut l'égalité civile; mais, par une contradiction singulière, elle leur refusa l'égalité politique. Les conséquences de cet odieux ostracisme se firent sentir en 1866. Le peuple s'ameuta contre les *Juifs*; la chambre et le gouvernement faillirent être débordés par le mouvement, qui ne fut enrayé que par l'intervention de la France et de l'Angleterre.

Telle est la douloureuse histoire du peuple *juif*. L'heure de son émancipation complète est enfin arrivée, et celle de sa fusion va certainement commencer. Les haines qui isolaient les Israélites les faisaient vivre comme nation au milieu des nations étrangères. Nul doute que les progrès de l'indifférence religieuse, déjà si grands chez les peuples chrétiens, déjà même sensibles chez le peuple *juif* depuis que la persécution a cessé, n'amènent dans un temps plus ou moins rapproché la disparition de cette race. Son énergie spéciale, le caractère pratique de son intelligence, sa ténacité en quelque sorte nationale ne se perdront pas avec elle et s'infuseront avec le sang, dans les veines des nations chrétiennes, comme les qualités des races exotiques que l'on emploie à l'amélioration des races indigènes. Les *Juifs* sont des purs sangs que la haine aveugle de ceux au milieu desquels ils ont vécu a préservés jusqu'ici de tout abâtardissement. Sans doute, ils ont gardé quelques-uns des vices qui les distinguèrent sur les bords de la mer Morte et du lac de Génésareth; sans doute, le cours du temps n'a fait qu'exagérer leur âpreté pour le gain; mais avons-nous le droit de leur en faire un reproche, nous qui les avons sevrés systématiquement de tout rapport affectueux avec nous, et qui, jusqu'à ces derniers temps, n'avons daigné nous occuper d'eux que pour les haïr et les dépouiller?

Le nombre des *Juifs* disséminés dans les cinq parties du monde est évalué approximativement à 4 millions d'individus, dont plus de 2 millions habitent l'Europe; c'est en Pologne, en Autriche, en Turquie et au Maroc qu'ils sont le plus nombreux.

— Linguist. La langue hébraïque est le type le plus pur et le plus complet de la famille des langues dites sémitiques. Mais cette langue, regardée comme l'idiome particulier des enfants d'Israël, a dû certainement être commune à beaucoup d'autres peuples. Si, avec M. Renan, l'on considère que le phénicien apparaît d'autant plus semblable à l'hébreu, qu'on remonte plus haut vers l'antiquité, on est amené à envisager l'hébreu moins comme la langue particulière d'une tribu que comme l'expression commune du génie de la race sémitique à son premier âge. C'est en hébreu que nous sont parvenues les archives primitives de cette race, dont la tradition judéo-chrétienne a fait les archives du genre humain. L'hébreu est ainsi dans la race sémitique ce qu'est le sanscrit dans la race indo-européenne, c'est-à-dire l'idiome des origines, le dépositaire des secrets historiques, linguistiques et religieux de la race à laquelle il appartient. Mais la découverte du sanscrit ne remonte pas, pour nous, au delà du dernier siècle, et l'hébreu ayant eu la bonne fortune de relater l'histoire de la création du monde, on crut pendant longtemps que cette langue avait été celle de l'Eden, et, par conséquent, la langue primitive universelle. Les rabbins, les Pères de l'Eglise chrétienne, les moines et les savants orthodoxes ont réuni leurs efforts pour rapporter à la langue hébraïque, comme à leur source commune, tous les idiomes du globe. Selon Josèphe, longtemps avant le déluge, Seth et Enoch élevèrent deux colonnes, sur lesquelles ils écrivirent en hébreu un exposé de tous les arts et de toutes les sciences, et, à l'époque où vécut l'auteur des *Antiquités judaïques* (37-95 après J.-C.), une de ces colonnes se voyait encore en Syrie. Autrefois, les *Juifs* n'admettaient pas qu'avant la construction de la tour de Babel il eût pu y avoir d'autre idiome que le leur, et ils regardaient comme certain que la langue primitive avait été conservée par leur ancêtre Héber ou Eber, fils de Sem, qui était resté étranger à l'entreprise de la *Tour de la confusion des langues*. Des rabbins cabalistes poussèrent l'exagération jusqu'à prétendre que les anges, les intelligences célestes et les âmes des bienheureux chantent, dans le ciel, les psaumes de David en langue hébraïque. Cette opinion est consignée dans le *Trésor de l'histoire des langues de cet univers*, par Claude Duret. Parmi les chrétiens, saint Jean Chrysostome, saint Augustin, saint Jérôme, Origène, Postel, Etienne Guichard, Bochart, Buxtorf, Bellarmin et beaucoup d'autres ont cru, sur l'autorité de la Bible, que l'hébreu était la plus ancienne des langues. Saint Jérôme dit dans une de ses épîtres à Damasus : « L'antiquité tout entière nous apprend que l'hébreu, qui est la langue de l'Ancien Testament, fut le commencement de tout langage humain. » Origène, de même, dans sa onzième homélie sur le livre des *Nombres*, affirme que « la langue hébraïque, qui avait été donnée primitivement à l'homme dans la personne d'Adam, se conserva dans cette partie du genre humain que Dieu garda pour son héritage. » Leibnitz se défit résolûment du préjugé qui faisait de l'hébreu l'origine de tout langage. Dans une lettre à Tenzel, ce savant philosophe dit : « Appeler l'hébreu la langue primitive, c'est comme si l'on appelait primitifs des troncs d'arbre, ou que l'on dît que dans certaines contrées il pousse des troncs au lieu d'arbres. De telles idées se peuvent concevoir, mais elles ne sont pas en harmonie avec les lois de la nature ni avec l'ordre de l'univers. » Depuis Leibnitz, la science linguistique a fait de notables progrès, et l'hébreu a été classé simplement au premier rang des idiomes de la famille sémitique.

Les Hébreux, voisins et peut-être parents des Phéniciens, ont très-anciennement connu l'écriture. La tradition la plus généralement admise parmi eux la fait dater de Moïse, qui dut faire graver les tables de la Loi. L'écriture hébraïque a affecté deux formes différentes : l'une dite carrée ou chaldéenne, et l'autre brisée ou samaritaine. La question de savoir lequel de ces deux genres de caractères est le plus ancien a été longuement discutée par les docteurs *juifs* et par les hébraïsants. On a soutenu que, dès l'origine, ces deux caractères avaient existé simultanément : le premier usité pour la liturgie et la transcription des livres saints, et le second pour les affaires profanes. Selon Scaliger, Bochart, Casaubon, etc., appuyant leur opinion sur la qualification de chaldéen ou d'assyrien que les Juifs donnent ordinairement au premier, il serait d'importation étrangère. Au retour de la captivité, Esdras fut obligé de s'en servir pour faire transcrire les livres sacrés, parce que les Hébreux avaient, durant leur séjour à Babylone, perdu l'habitude non-seulement de leur ancienne écriture nationale, mais encore de leur langue. On peut faire valoir en faveur de l'alphabet samaritain, comme présentant l'écriture primitive des Hébreux, la circonstance de sa presque identité avec le phénicien. Huit des caractères de l'alphabet brisé offrent un rapport frappant avec les signes de l'alphabet chaldéen; les autres s'en distinguent, au contraire, d'une manière notable. Il y a un autre caractère hébreu cursif, rond ou rabbinique; mais celui-ci est comparativement tout moderne, et son origine n'a été l'objet d'aucune discussion passionnée.

Quelle que soit la forme sous laquelle il se présente, l'alphabet hébraïque est composé de vingt-deux lettres, lesquelles, selon Buxtorf et son école, sont exclusivement des consonnes. Selon l'école de Masclef, on y distingue six voyelles, dont quatre brèves : *aleph*, *hé*, *vav*, *yod*, et deux longues : *heth* et *aïn*. D'autres se contentent d'admettre, comme faisant dans certains cas la fonction de voyelles, seulement l'*aleph*, le *vav* et l'*yod*, lettres que les anciens grammairiens ont nommées *matres lectionis*.

Au VIe ou au VIIe siècle de notre ère, ainsi que l'a démontré Elias Lévita, un système de points-voyelles fut introduit dans l'écriture hébraïque. Les rabbins de l'école de Tibériade en furent, selon toute probabilité, les auteurs, et cette invention fut comme une conséquence de la rédaction de la *Massore*, recueil de remarques critiques, grammaticales et exégétiques sur les textes sacrés. C'est pour cela que les points-voyelles sont aussi connus sous le nom de *points massorétiques*. Ils se placent presque tous en dehors de la ligne, les uns en dessus, les autres en dessous, et représentent dix voyelles différentes, cinq longues et cinq brèves (*a*, *é*, *i*, *o*, *ou*), sans compter plusieurs voyelles très-brèves, dites *schevas*, dont la plus ordinaire remplit le rôle de notre *e* muet. Les Hébreux ont, en outre, certains points qui modifient la valeur de la consonne à laquelle ils sont attachés. Ainsi, le *daguesch* sert tantôt à faire disparaître l'aspiration d'un caractère qui devrait s'aspirer sans cela, tantôt à faire redoubler la consonne dans la prononciation. Quant aux accents écrits, leur nombre s'élève à environ quarante. Les grammairiens *juifs* leur ont donné les dénominations bizarres d'*empereurs*, de *rois* et de *ministres*, et l'usage de quelques-uns n'est pas encore parfaitement connu. Nous savons, en général, qu'ils servent à donner de l'emphase et de l'harmonie à la prononciation, à déterminer la quantité des syllabes, à régler le ton avec lequel elles doivent être parlées ou chantées, et à distinguer les membres du discours comme nos points et nos virgules. L'accent grammatical affecte ordinairement en hébreu la dernière syllabe.

L'écriture hébraïque se trace de gauche à droite et les chiffres sont marqués par des lettres. Plusieurs savants ont supposé que les caractères hébreux furent souvent employés avec un sens mystérieux et que chacun d'eux avait une valeur hiéroglyphique. Ces idées ont été renouvelées en Allemagne, par Gaspard Neumann, et en France, par Fabre d'Olivet. Neumann, surtout, a pris des peines infinies pour découvrir la signification secrète des caractères hébreux, et il en a donné des explications puériles.

Comme nous n'avons de l'hébreu proprement dit d'autre spécimen que les livres de l'Ancien Testament, un grand nombre de mots manquent au vocabulaire que nous possédons de cette langue. En effet, les écrivains sacrés n'ont pas eu l'occasion d'employer beaucoup de termes qui pouvaient être en usage dans l'idiome parlé. La pauvreté de cette langue, telle que nous la connaissons, tient donc en grande partie à l'absence de monuments écrits. Sous le double rapport lexicographique et grammatical, l'hébreu semble tenir le milieu entre les principales langues sémitiques. Moins développé que l'arabe, il l'est bien plus que les idiomes araméens. Par ses racines, il a plus d'affinité avec le chaldéen et le syriaque; mais une plus grande richesse de formes et de flexions nominales et verbales lui donne, avec l'arabe, plus d'analogie grammaticale. L'hébreu manque de ces mots composés qui ont si fort enrichi les anciennes langues de l'Europe; il a fallu qu'il tirât tout d'un certain nombre de racines et de leurs dérivés. Pour les choses naturelles et religieuses, il possède une ample moisson de synonymes. On en a compté quatorze pour exprimer la confiance en Dieu, neuf pour le pardon des péchés, vingt-cinq pour l'observation de la loi. Les sentiments simples de l'âme, comme se réjouir, s'attrister, espérer, haïr, aimer, craindre, etc., peuvent également se rendre d'une foule de manières, pour la plupart très-délicates.

La langue hébraïque ne reconnaît que deux genres : le masculin et le féminin; elle se sert de la marque du féminin pour représenter le neutre. Elle a les trois nombres : singulier, pluriel et duel; mais le duel n'est guère usité que pour désigner des objets qui sont doubles de leur nature, comme *yadaïm*, les deux mains. Dans chaque genre, le nombre est exprimé d'une manière particulière : les suffixes *im* et *aïm* désignent le pluriel et le duel pour le masculin, et *ôth* pour le féminin. Les substantifs sont indéclinables. Pour distinguer les cas, on se sert d'articles et de particules dont l'usage varie et dont l'application est fort incertaine. Le génitif hébreu est exprimé dans le sujet et non pas dans le substantif possédant, comme en grec, en latin et en allemand. Comparez *bayith*, maison, et *beth Lévy*, maison de Lévi; *dâbâr*, parole, et *daber Yehovah*, parole de Dieu. Il n'y a ni diminutifs ni augmentatifs. Cette dernière sorte de noms est remplacée par des répétitions telles que le *saint des saints*, le *cantique des cantiques*. Il n'y a pas non plus d'adjectifs dérivés des substantifs, comme *divin*, *terrestre*, *humain*. On les remplace par les mots *Dieu*, *terre*, *homme*, etc., employés comme qualificatifs. On dit, par exemple : *homme de Dieu* pour « homme vertueux; » *terre de sainteté* pour « terre sainte, etc. » Le nombre des adjectifs est, d'ailleurs, très-limité en hébreu. L'adjectif se place toujours après le substantif et prend, comme ce dernier, l'article défini *ha*. Il est terminé, au féminin, par *âh*; au masculin pluriel, par *im*, et au féminin pluriel, par *ôth*. Par exemple : *tôb*, bon, *tôbah*, bonne, *tôbim*, bons, *tôbôth*, bonnes, *hââb hattôb*, le bon père. L'hébreu n'exprime le degré de comparaison que par le moyen de circonlocutions particulières ou par la répétition du positif. Ainsi, on écrit *mauvais mauvais* pour très-mauvais. Les pronoms sont séparés et entiers, ou affixes et syncopés : dans le premier cas, ils forment le sujet du discours; dans le second, ils représentent le génitif ou possessif, le datif ou l'accusatif, selon qu'ils sont joints à un nom, à une préposition ou à un verbe, pour en former le complément.

L'hébreu n'a, en réalité, qu'une seule conjugaison; mais ses verbes peuvent se présenter sous huit formes ou voix principales : le *kal* ou *pahal*, qui répond à notre actif (*katal*, il a tué); le *niphal* ou passif (*nicktal*, il a été tué); le *piël* ou itératif (*kittel*, il a tué fréquemment); le *poual* ou passif du piël (*kouttal*); le *hiphil* ou factitif (*hiktil*, il a fait tuer); le *hophal* ou passif du hiphil (*hoktal*); le *hithpaël* ou réfléchi (*hithkatel*, il s'est tué), et le *hothpaal* ou passif du hithpaël (*hothkatal*). Mais, avec cette richesse de voix, le verbe hébreu offre une grande pauvreté de modes; il n'a que deux temps personnels : le prétérit et le futur. Le premier sert pour l'imparfait, le parfait, le plus-que-parfait, le conditionnel passé et même l'indicatif présent (car on ne peut pas dire *j'aime*, mais *je suis aimant*), et le second répond tantôt au futur simple, tantôt au futur antérieur, tantôt encore au présent. Le passé défini s'exprime ordinairement par le *vav* conversif, que l'on met devant le futur. Le même préfixe change aussi le prétérit en futur. Le subjonctif et l'optatif sont exprimés par de légères modifications de la finale du futur, soit par retranchement, soit par addition. L'impératif n'a que la seconde personne; l'infinitif et le participe peuvent être considérés comme de véritables noms. Toute racine verbale représente la troisième personne du prétérit. Elle est généralement composée de trois lettres, qui expriment deux syllabes.

La syntaxe hébraïque est fort simple; sa construction suit l'ordre des idées. Les Hébreux n'ont point connu ces inversions des Grecs et des Latins, qui ont souvent fait sacrifier à l'harmonie des sons la clarté d'un style simple et direct. L'hébreu doit cet avantage à la cause même de ses autres défauts, c'est-à-dire à sa pauvreté, à la variété des sens de chaque mot et au peu d'étendue de sa grammaire; par là, il a en effet évité une source féconde de contre-sens qui eussent été inévitables. Cette langue est expressive et énergique dans les hymnes et les autres ouvrages où le cœur et l'imagination parlent et dominent.

L'histoire de la langue hébraïque se divise en trois périodes : 1° la période archaïque ou chananéenne, antérieure à la rédaction définitive des livres qui forment le canon hébraïque; 2° la période classique, grand siècle de la littérature hébraïque, durant laquelle la langue nous apparaît parfaitement formée et pure de tout mélange étranger; 3° la période chaldéenne, durant laquelle la langue s'altère de plus en plus par le mélange des idiomes araméens, qui finissent par l'étouffer. La langue archaïque ne nous est pas connue, mais l'hébreu classique, amené à son état définitif au VIIIe siècle avant notre ère, nous a été conservé dans le *Pentateuque* remanié alors, et dans le *Livre de Josué*. Toutefois, ce n'est qu'à l'époque de David et de Salomon qu'on voit apparaître une littérature hébraïque dans le sens spécial de ce mot. Le style de Jérémie est bien moins pur que celui d'Isaïe, et Ezéchiel, qui prophétisa durant l'exil, est le plus incorrect de tous les écrivains hébreux. La *Mischna*, rédigée à Tibériade au IIe siècle de notre ère, renferme des fragments anté-

rieurs à l'époque de sa rédaction. La langue de cette seconde Bible est de l'hébreu araméisé et mêlé de formes étrangères à l'hébreu biblique. La langue du peuple d'Israël, se trouvant fixée par les ouvrages de Moïse, n'a plus été sujette à aucune variation, comme on le voit par les prophètes qui se sont succédé d'âge en âge jusqu'à la captivité de Babylone. On pourrait donc regarder les dix siècles que renferme cet espace de temps comme la mesure certaine de la durée de la langue hébraïque proprement dite. Après ce long règne, elle fut, dit-on, oubliée des *Juifs*, qui, pendant les soixante-dix ans de leur captivité, s'habituèrent tellement au dialecte chaldéen qui se parlait alors à Babylone, qu'à leur retour en Judée ils n'eurent plus d'autre langue vulgaire. Un oubli aussi prompt et aussi complet paraît cependant si extraordinaire, qu'on a lieu d'être étonné qu'un pareil fait ait été jusqu'ici accepté sans défiance. Il est certain qu'au temps d'Esdras et de Daniel, les Hébreux ne parlaient et n'écrivaient plus qu'en chaldéen; or, il est si peu vraisemblable qu'un peuple ait oublié sa langue en soixante-dix ans, qu'une tradition aussi suspecte aurait dû faire soupçonner qu'ils l'avaient déjà oubliée et négligée longtemps avant cette époque. La durée que l'on accorde communément à la langue hébraïque, mille ans, est une durée excessive, surtout pour une des langues orientales qui, plus que toutes les autres, sont susceptibles d'altération. Il n'est pas nécessaire d'en chercher d'autre preuve que le chaldéen même auquel les *Juifs* se seraient habitués dans leur captivité. Il différait, dès lors, du chaldéen d'Abraham; il s'était perfectionné et enrichi par des finales plus sonores et par des expressions empruntées non-seulement aux Perses, aux Mèdes et aux autres nations voisines, mais aussi aux nations les plus éloignées. Les Hébreux eux-mêmes ne se furent pas plus tôt familiarisés avec cet idiome, qu'ils contribuèrent à le corrompre de leur côté. Le chaldéen d'Onkelos n'est plus le chaldéen d'Esdras; et celui des paraphrastes qui ont continué ses commentaires en diffère énormément. S'il fallait donc juger des révolutions qu'a dû essuyer le premier langage des *Juifs* par celles qu'a traversées celui qui passe pour avoir été le second, à peine pourrait-on accorder cinq siècles d'intégrité et de durée à la langue de Moïse. Il est vrai que, la Bible à la main, on essayera de prouver, par les ouvrages des prophètes de tous les âges antérieurs à la captivité, que l'hébreu de Moïse n'a point cessé d'être vulgaire jusqu'à cet événement; *mais une langue peut rester la langue des savants alors qu'elle n'est plus celle du peuple*, et c'est dans ce cas qu'elle arrive à l'immutabilité, ce caractère essentiel des langues mortes. La véritable induction que l'on doit tirer de cette longue succession d'ouvrages, *tous écrits dans l'idiome de Moïse, c'est qu'après* le législateur des Hébreux, il devint le dialecte particulier des prophètes. De vulgaire qu'il avait été dans les premiers temps, *il ne fut plus qu'une langue savante*, une langue sacrée, qui ne s'est plus altérée, conservée qu'elle était dans le sanctuaire, hors *des atteintes de la foule, qui, comme le dit* l'Ecriture, s'habituait facilement aux dialectes et aux usages des nations étrangères qu'elle fréquentait. Le génie de la langue hébraïque est tellement le même dans tous les écrits des prophètes, quoique composés à des époques assez éloignées les unes des autres, que, si le caractère particulier de chaque écrivain ne se faisait connaître dans chaque ouvrage, on pourrait croire que tous ces livres sont de la même époque et de la même plume.

La langue de Babylone ou araméenne, devenue celle de Judée, fut sujette à des révolutions semblables à celle que subit la langue de Moïse; les *Juifs* la parlèrent jusqu'à leur dispersion par les Romains; mais ce fut en l'altérant de génération en génération par un mélange de syriaque, d'arabe et de grec. Après la destruction de Jérusalem, le chaldéen continua à être la langue littéraire des Israélites. Le *Talmud* de Jérusalem, du IVe siècle, et celui de Babylone, du Ve, nous présentent cet idiome tel que le parlaient les *Juifs* lettrés établis dans ces deux contrées, mais très-altéré et corrompu par un mélange d'éléments étrangers. Au Xe siècle, les *Juifs* prirent l'arabe pour leur langue littéraire. Mais, trois cents ans plus tard, l'hébreu reprend faveur et l'on voit les Aben-Tibbon, de Lunel, et plusieurs autres savants rabbins s'attacher à traduire en cette langue les ouvrages arabes de science, de philosophie, de théologie qui avaient servi aux études de l'âge précédent. Les écrivains originaux du XIIIe et du XIVe siècle y introduisirent, de plus, tous les vocabulaires de la *Mischna* et du *Talmud*. C'est ce qui a donné naissance à la langue que l'on a nommée le *rabbinico-philosophicum*. Cette dernière est restée jusqu'à nos jours la langue littéraire des *Juifs*. Toutefois, vers la fin du dernier siècle et de notre temps, quelques Israélites, en Allemagne et en Italie, ont essayé de revenir à l'hébreu biblique le plus pur, et ont composé dans cet idiome des pastiches ingénieux. Dispersés parmi les nations, les *Juifs* n'ont plus eu d'autre langue vulgaire que celle des différents peuples chez lesquels ils ont vécu; aujourd'hui, ils parlent le français en France, l'allemand au delà du Rhin, l'arabe chez les musulmans, etc.; mais partout ils ont conservé, comme langue liturgique, l'hébreu pur. Ils l'apprennent comme nous apprenons le grec et le latin, moins pour le parler que pour s'instruire de leur loi.

A côté de l'hébreu-chaldéen et du syro-chaldéen, il faut mentionner le dialecte samaritain, qui tient de l'hébreu, du chaldéen et du syriaque, mais qui diffère d'une manière assez notable de ces idiomes, soit par ses formes grammaticales, soit par des racines qui lui sont propres, soit par des acceptions particulières de celles qui lui sont communes avec les autres dialectes sémitiques. Le samaritain s'est formé, dans le VIIe siècle avant Jésus-Christ, du mélange de la langue des colons assyriens envoyés dans la Judée par les rois de Ninive et de celle des Hébreux qui échappèrent à la déportation des dix tribus. Outre le texte dit samaritain, mais écrit en ancien hébreu, les Samaritains ont encore, pour leur usage particulier, une version des livres du *Pentateuque* écrite dans leur dialecte. Les Samaritains existent encore, mais ils sont réduits à un bien petit nombre. Leur chef-lieu est Naplouse, en Palestine; on en trouve aussi quelques-uns à Damas, au Caire, à Saint-Jean-d'Acre et en quelques autres endroits. Leur langue vulgaire est l'arabe.

Les *Juifs* ne songèrent à rédiger la grammaire de leur langue qu'au Xe siècle de notre ère, à l'imitation des Arabes. Saadia-al-Fayyoumi, mort en 942, est regardé comme le fondateur de la grammaire hébraïque, et, depuis, elle a été commentée et augmentée par plusieurs générations de savants, avant de devenir ce qu'elle est, dans des ouvrages importants, tels que la *Grammaire critique*, d'Ewald, et le *Système raisonné*, de Gésénius. Parmi les nombreux auteurs qui se sont occupés de la langue hébraïque, nous citerons, outre ceux qui ont été mentionnés plus haut: Simonis, Michaelis, Hezel, Blogg, Schultens, Vater, Hartmann, Jahn, Roorda, Hurwitz, Stier, Freytag, Kalthoff, Nordheimer et Cahen.

— Littér. L'époque la plus brillante de la littérature *juive* est évidemment l'époque mal déterminée qui a vu naître les divers ouvrages dont se compose la Bible. Il est certain, quels que soient d'ailleurs les véritables auteurs des livres historiques et sapientiaux, qu'on ne peut rien leur comparer dans toute la série de productions qui les ont suivis. Du reste, sauf quelques commentaires qui ont produit la *Mischna*, la *Gemara* et ont constitué le *Talmud*, il serait assez difficile de nommer des productions *juives* qui aient précédé ou suivi de près la dispersion. Les productions mêmes que nous venons de citer n'appartiennent pas proprement à notre sujet, car elles n'ont rien de littéraire. La même remarque peut s'appliquer, du reste, à la plupart des écrits des *Juifs* depuis la chute de Jérusalem jusqu'à nos jours; car, en dehors de quelques poëmes, de quelques histoires sorties de leur plume, ils se sont à peu près exclusivement appliqués à des questions d'exégèse, de théologie et de liturgie. On cite quelques poëmes, quelques légendes, quelques chants anciens, mais leur obscurité leur enlève toute valeur.

L'époque la plus brillante pour la littérature *juive* moderne est incontestablement celle de la domination des Maures en Espagne. Traités par ces conquérants avec une douceur qui contraste étrangement avec l'acharnement que les rois chrétiens devaient déployer contre eux dans le même pays, les *Juifs* s'appliquèrent avec ardeur à la culture des lettres et des sciences. Bientôt la nation proscrite se trouva à la tête des peuples civilisés, sans en excepter même ces Arabes dont la culture intellectuelle est un sujet d'admiration pour tous les historiens. Aucune science ne demeura étrangère à l'activité des enfants d'Israël. Astronomes, philologues, médecins, historiens, poëtes, les rabbins d'Espagne savaient tout et enseignaient tout. L'école *juive* de Tolède était la plus vantée de toutes les écoles de la péninsule. C'est le beau temps du grand Maïmonides, l'illustre disciple d'Averroès, d'Aben-Ezra, poëte ingénieux et philologue érudit; d'Isaac Pen-Sid, célèbre astronome, etc.

Quand l'ère de la persécution arriva pour les *Juifs* d'Espagne, ceux de Portugal eurent encore quelques années de paix et de prospérité. Les écoles portugaises ne sont guère moins célèbres que celles d'Espagne. La célèbre Académie de Lisbonne subsista dans tout son éclat jusqu'à la fin du XVe siècle. Persécutés à leur tour, les *Juifs* portugais se dispersèrent en France, en Allemagne, en Italie, un peu partout. A Livourne, ils fondèrent des imprimeries, d'où sortent encore une grande partie des livres publiés en hébreu.

Le XVIIe siècle fut terrible pour le judaïsme, car il vit se développer dans son sein un fléau bien plus terrible que la persécution, l'incrédulité. C'est le siècle de Spinoza, le panthéiste encore aujourd'hui exécré des *Juifs* orthodoxes, le philosophe qui osa examiner à la lumière de la raison les assertions et les récits de Moïse.

Mais la littérature *juive* était morte même avant Spinoza; car personne ou presque personne, de son temps déjà, n'écrivait plus en hébreu. Quelques obstinés, cependant, ont persévéré jusqu'à ce jour à se servir de cette langue, comprise à peine de quelques fidèles Israélites, et qui condamne les auteurs à une publicité plus que restreinte. Les *Juifs* de nos jours qui tiennent à se faire un nom dans les lettres doivent comprendre et comprennent presque tous qu'il leur faut renoncer à cet instrument incomplet, démodé, arriéré, qui n'a reçu aucun perfectionnement depuis l'époque où il a servi à la rédaction du *Pentateuque*. Nous disons que les *Juifs* ont compris cette nécessité moderne en se soumettant à parler les langues des chrétiens, et, pour le prouver, nous pourrions citer cent écrivains israélites distingués à divers degrés; nous nous contenterons de nommer: Werely, de Hambourg; Mosès Mendelssohn, illustre philosophe de Dessau; les deux Cahen, savants auteurs des *Archives israélites*; Salvador, l'historien éloquent de la nation *juive*, etc.

Les arts, longtemps étrangers à cette race sévère, ont aujourd'hui parmi elle d'illustres représentants: Halévy, Meyerbeer sont des Israélites; nous ajouterions Offenbach, si nous ne craignions que cette *gloire* ne parût trop légère à ses coreligionnaires.

— Sciences. On manque absolument de données sur le progrès des sciences exactes chez les Hébreux. Il est toutefois probable que ces progrès furent absolument bornés à quelques applications utiles, notamment pour la construction des édifices. Les leçons des Tyriens qui construisirent le temple ne durent pas être complétement perdues pour eux.

Mais il est une science à laquelle les Hébreux ont rendu d'éminents services, c'est la *géographie. De très-bonne heure, les Juifs* se préoccupèrent des nations différentes avec lesquelles ils se trouvèrent en contact, et *leurs observations, consignées dans* la Bible ou dans des ouvrages spéciaux, contiennent de précieux renseignements. M. Carmoly, dans le discours préliminaire qui précède sa traduction du *Voyage d'Eldad le Danite*, a fort bien fait apprécier le rôle joué par les *Juifs à ce sujet. « Les premières notions* de la géographie se trouvent consignées dans les livres de Moïse: on voit que, du temps de ce grand législateur, leurs idées sur la division et le siége primitif des peuples de l'Asie occidentale étaient déjà assez exactes. Les livres de *Josué* et des *Juges* contiennent des documents fort intéressants sur ces mêmes nations. Les richesses immenses que les Phéniciens acquirent par le commerce exclusif qu'ils avaient établi sur la mer Rouge excitèrent les *Juifs*, sous les règnes prospères de David et de Salomon, à essayer d'en partager le bénéfice. Ils y réussirent en partie par la conquête de l'Idumée, qui s'étend le long de la mer Rouge, en partie par l'alliance qu'ils contractèrent avec Hiram, roi de Tyr. Salomon équipa des flottes qui, sous la conduite de pilotes phéniciens, naviguèrent de la mer Rouge à Tarsis et à Ophyr, qui, probablement, étaient des ports de l'Inde ou de l'Afrique, fréquentés par leurs conducteurs; ces flottes en revinrent avec des cargaisons si précieuses, qu'elles répandirent tout d'un coup la richesse et la magnificence dans le royaume d'Israël. Mais les institutions singulières que Moïse avait établies, dans la vue de préserver son peuple de la contagion de l'idolâtrie, en le séparant des autres peuples, lui avaient donné un caractère exclusif, incapable de se prêter à cette communication franche et ouverte avec les étrangers, que le commerce exige. L'esprit insociable des Hébreux, joint aux désastres qui tombèrent sur le royaume d'Israël, empêcha les progrès de l'esprit de commerce, que les rois avaient cherché à introduire parmi eux. Néanmoins, leurs exils en Assyrie, en Médie et à Babylone ajoutèrent beaucoup aux connaissances géographiques qu'ils avaient sur l'Asie; Jérémie et Ezéchiel se montrent très-versés dans cette science. D'autres prophètes nous donnent aussi plusieurs notions géographiques. Au temps des Macchabées, quelques savants explorèrent plusieurs contrées dont l'existence était ignorée. Les premières connaissances acquises par suite de leur alliance avec les Grecs et les Romains furent des connaissances géographiques sur les peuples et les pays de l'Afrique et de l'Europe.

» Dispersés sur la surface de la terre, après la ruine de Jérusalem, les Hébreux durent nécessairement s'adonner aux longs voyages. L'intime fraternité qui les unissait dans toutes les parties du globe les préservait des dangers réservés aux voyageurs qui s'aventuraient aux extrémités de la terre. Au nombre de ceux qui parcouraient alors le monde, il dut s'en trouver plusieurs qui cherchèrent à se rendre compte des phénomènes moraux et physiques offerts à leur attention, et naturellement quelques-uns essayèrent de transmettre leurs observations à leurs contemporains et à la postérité. »

M. Carmoly donne ensuite un aperçu complet et sommaire des principaux voyages exécutés par les *Juifs*. « Le *Talmud*, dit-il, parle de plusieurs de ces voyageurs, entre autres d'Akiba, qui, en 130, visita la Mésopotamie, l'Italie et les Gaules. Ce fut surtout au moyen âge, époque où les *Juifs* étaient maîtres du commerce d'une grande partie du monde, qu'ils firent des voyages lointains non-seulement dans l'intérêt de leur négoce, mais encore dans celui des sciences. Parmi les voyageurs hébreux de cette époque, dont les relations sont parvenues jusqu'à nous, il faut remarquer surtout le célèbre Eldad.

Les écrits géographiques des Hébreux avaient, à cette époque, un intérêt particulier. La nation *juive* contemplait avec orgueil certains pays où la loi de Moïse dominait exclusivement, et, outre l'Yemen, qui avait encore, au Ve et au VIe siècle, des rois *juifs*, outre le royaume israélite des Khozars, qui, dans le IXe et le Xe siècle, jeta quelque éclat sur les régions qui avoisinent l'embouchure du Volga, on vantait la principauté *juive* de Samen, située dans l'Abyssinie, et dont il existe encore des débris respectables. Parmi les voyageurs du Xe siècle, l'histoire ne peut oublier le nom de Mar Yakob de Nemez, qui porta la lettre de Chasdaï Sprot au roi des Khozars; les récits de ce voyageur excitent un grand d'intérêt, quoiqu'il s'y trouve beaucoup de détails qui ne méritent aucune confiance. Hillel de Jérusalem, plein d'une superstition religieuse pour la loi de Moïse, se proposa, dans le XIe siècle, d'aller visiter ses frères, qu'il espérait trouver dans un état de crédit et d'opulence qui pourrait relever l'honneur de sa secte. Dès cette époque, les voyages des Hébreux furent encore plus fréquents: Juda-ha-Levy se rendit en Palestine; Aben Ezra parcourut l'Europe, visita Jérusalem et pénétra jusqu'au fond des Indes. Le XIIe siècle, cette grande époque littéraire des *Juifs*, qui a produit tant d'hommes célèbres, donna aussi naissance à deux fameux voyageurs dont les relations sont parvenues jusqu'à nous. Le premier, Benjamin de Tudèle, est connu de tous les savants, et il existe plusieurs traductions de ses *Masahoth* ou *Voyages*. Une relation de cette époque ne peut, en effet, manquer d'être intéressante; mais M. Carmoly se plaint, avec raison, des éditions défectueuses qui en ont été publiées jusqu'ici. A l'exemple de Benjamin de Tudèle, Petachia de Ratisbonne voyagea dans l'intention de connaître l'état moral et politique de ses frères dispersés dans les différentes parties du monde. Comme lui, il s'attacha spécialement aux objets qui intéressaient sa nation, et son récit a été également défiguré par d'inhabiles interprètes. Après les voyages de Benjamin et de Petachia, on ne consultera pas sans fruit les pèlerinages des rabbins de la France et de l'Italie, quoique, en général, ils se soient souvent copiés les uns les autres.

Dans le XIIIe siècle, les pèlerinages à Jérusalem et à Babylone se multiplièrent tellement que, du fond de la France, de l'Allemagne et de toutes les contrées de l'Europe, on y voyait accourir des *Juifs*. Un itinéraire, où tous les tombeaux de saints et de saintes étaient indiqués, leur servait de guide. En 1258, le célèbre Rabbi Jéchiel, de Paris, ayant envoyé en Palestine un certain docteur Jacob pour y recueillir des dons pour son école, qui comptait plus de trois cents disciples, ce docteur apporta en France une description des tombeaux honorés de la terre sainte, dont un fragment existe encore à la Bibliothèque nationale.

Le XIVe et le XVe siècle furent féconds en voyageurs *juifs*. Il est inutile de dire, fait remarquer à ce propos M. Carmoly, qu'ils n'ignoraient point l'art de la navigation; les sciences cultivées par les Arabes avaient été introduites en Europe par les Hébreux, qui y étaient en grand nombre. La géométrie, l'astronomie, la géographie, qui sont la base de l'art de la navigation, devinrent pour eux des objets d'attention et d'étude. Ils prirent part aux expéditions maritimes tentées à cette époque par les Portugais. M. Carmoly suppose que ce sont les *Juifs* qui enseignèrent à l'Europe l'usage de la boussole, apres l'avoir vu employée en Orient. Parmi les différentes relations de voyages ou traités de géographie publiés à cette époque, on peut citer l'*Ighereth Orchoth Olam* ou la *Lettre sur les chemins du monde*, d'Abraham Farissol, qui y décrit l'Asie, l'Afrique, l'Europe et différentes îles de l'Océan; l'*Iichm ha-Zadikim*, de Gerson ben Aser, qui raconte un pèlerinage; le *Sefer Galiloth Erez Israël*, de Gerson ben Eliezer ha-Levi. Au XVIIe siècle, nous trouvons le *Darkhe Zion* ou les *Routes de Sion*, par Moïse ben Israël Nephtali. Ces auteurs trouvèrent de nombreux imitateurs, dont nous ne pouvons rapporter tous les noms et tous les ouvrages. Il nous suffira de mentionner, avec M. Carmoly, Juda Gendalia, Mardochée ben Isaïe, Baruch Lindau, Mendel ben Cheim Juda, Simon Bloch et surtout Samuel Romanili qui, sorti de l'école de Mantoue, révèle, dans la relation de son voyage en Afrique, l'érudition la plus étendue, la critique la plus ingénieuse, l'intelligence la plus profonde des hommes et des choses.

— Comm. Les Israélites entretenaient avec différents peuples des relations commerciales suivies; ces relations avaient lieu, soit par mer (*Proverbes*, XXXI, 14; *Psaumes* CVII, 23), soit par terre, au moyen des caravanes (mot emprunté par nous à l'arabe *kirouan* ou peut-être au persan *kirovan*) appelées *halikot* (*Genèse*, XXXVII, 25; *Job*, VI, 18). A l'époque des patriarches, les caravanes israélites se rendaient en Egypte à travers la Palestine, et échangeaient différents objets (*Genèse*, XXXVII, 28). Lorsque les Hébreux se furent définitivement installés en Palestine, le commerce diminua d'importance à cause des restrictions apportées par les lois mosaïques aux relations avec

les peuples étrangers. Les Phéniciens et les Arabes se partageaient, au détriment des *Juifs*, l'exploitation des contrées asiatiques et africaines. Cependant, plus tard, l'instinct spéculateur des *Juifs* commença à se faire jour, et nous voyons Salomon faire l'exportation de chevaux d'Egypte en Syrie (I *Rois*, x, 26; II *Chroniques*, I, 16, 17) et conclure avec le roi de Tyr un traité de commerce maritime. Il équipa même, à Asion-Gaber et à Elath, ports de la mer Rouge conquis par David sur les Edomites, une flotte assez nombreuse, qui, sous le commandement de capitaines tyriens, navigua dans l'Océan et revint, au bout de trois ans, chargée d'or, d'argent, d'ivoire, d'ébène, de pierres précieuses, d'animaux rares, de singes, de paons, etc. (I *Rois*, x, 11, 22; II *Chroniques*, IX, 10, 21). Après la mort de Salomon et la scission des tribus, le trafic avec Tyr prit une assez grande extension. Les principaux produits fournis aux *Juifs* par les Phéniciens consistaient en bois de construction, en bois précieux (I *Chroniques*, XIV, 1; I *Rois*, v), en poissons de mer (*Néhémie*, XIII, 16), en étoffes, épices, parfums, pourpre et autres articles de luxe, exportés, pour la plupart, de l'Arabie, de l'Assyrie, des Indes; en huile, miel, dattes, baumes (I *Rois*, v, 11; *Proverbes*, XXXI, 24).

Tychsen a écrit à ce sujet un mémoire intéressant intitulé : *De commerciis et navigationibus Hebræorum ante exilium babylonense*. Après la captivité, le commerce reprit avec une activité inusitée, à cause du contact des *Juifs* avec un peuple éminemment industrieux. Le prince Simon et, plus tard, le roi Hérode firent mettre en état quelques ports. Quant au commerce intérieur, soumis à certains règlements (*Lévitique*, XIX, 36; *Deutéronome*, XIX, 12), il était particulièrement favorisé par l'existence des grandes fêtes religieuses, à laquelle tout bon Israélite était tenu de prendre part; à cette occasion, il se tenait de véritables foires, et le marché de Jérusalem attirait même des négociants tyriens (*Néhémie*, XIII, 11).

— B.-arts. Malgré leur tendance à s'isoler des autres nations, à se prémunir contre les importations étrangères, les *Juifs* ont eu, à toutes les époques de leur histoire, des relations trop fréquentes avec leurs voisins d'Assyrie et d'Egypte pour qu'on ne soit pas en droit de supposer qu'ils durent subir l'influence du génie artistique si développé dans ces contrées. Les renseignements que nous fournissent, à ce sujet, la Bible et le livre de l'historien Josèphe sont d'un grand intérêt. M. de Saulcy est parvenu, en colligeant ces renseignements, à faire un historique curieux de l'*Art judaïque*. Ce travail nous guidera nous-même dans le rapide aperçu qui suit.

L'architecture fut, pour ainsi dire, le seul art auquel s'adonnèrent les *Juifs*. Ils firent de la sculpture monumentale, décorative, mais ils ne cultivèrent, à proprement parler, ni la statuaire, ni la peinture, les prescriptions de la loi mosaïque leur interdisant formellement la représentation des figures humaines et des figures d'animaux. Nous verrons pourtant qu'ils commirent de nombreuses infractions à cette loi. La peinture même décorative ne paraît pas avoir été en grand honneur chez eux. Nous lisons toutefois dans Josèphe que, dans certaines parties du palais de Salomon, les murs étaient couverts de stuc orné de peintures variées. Mais passons à l'examen des monuments qui nous permettront d'apprécier à sa valeur le génie artistique du peuple *juif*.

— I. ARCHITECTURE. Nous ne remonterons ni au déluge ni à la construction de la fameuse tour de Babel, pour voir quels furent les premiers travaux des architectes *juifs*; les traditions recueillies par la Bible à ce sujet sont des plus vagues et ne méritent assurément qu'une créance très-limitée. Mais, à dater de Moïse, les renseignements deviennent plus précis. Pendant leur long séjour en Egypte, les Hébreux durent nécessairement se perfectionner dans la pratique des arts. En arrivant dans le pays de Chanaan (Kénâan), ils trouvèrent des villes florissantes, dont les édifices étaient bâtis en véritable appareil cyclopéen. Quelques-unes d'entre elles, à en juger par les ruines de Hazor, découvertes par M. de Saulcy, étaient d'une étendue qui dépasse ce que l'imagination la plus active pourrait se figurer. Enfin, certains édifices, auxquels leur masse seule a pu assurer quelque durée, présentent dans leur plan une régularité et une simplicité sévère, qui ne laissent pas que de constituer des ordonnances fort imposantes. La plupart de ces villes étaient construites sur des collines et closes de murailles assez larges pour servir d'assiette à des habitations particulières.

De ce que les premiers ouvrages élevés par les *Juifs* dans le pays de Chanaan étaient des autels formés de grandes pierres brutes, assez semblables aux dolmens et aux cromlechs celtiques, et des blocs dressés et fichés en terre, comme les menhirs, M. de Saulcy croit devoir taxer de barbarie les architectes israélites de cette époque. Nous pensons, quant à nous, que la rudesse de ces constructions, d'un caractère essentiellement religieux, était imposée par des prescriptions théocratiques. Le *Deutéronome* dit expressément que, d'après l'injonction de l'Eternel, les Israélites, devenus maîtres du pays, devaient bâtir sur le mont Ebal un autel composé de pierres brutes et *non souillées par le contact du fer*. Quant aux constructions civiles, rien n'empêchait sans doute qu'elles ne fussent élevées avec une solidité, une ampleur et une perfection dont les Hébreux avaient vu des modèles chez les Egyptiens et les Chananéens eux-mêmes. Le *Deutéronome* (XXII, 8) nous fournit même, à propos des maisons particulières, un renseignement qui dénote que le peuple de Moïse avait des idées assez avancées dans l'art de bâtir : « Quand tu construiras une maison neuve, dit le législateur, tu feras une balustrade autour de ton toit, et ainsi tu préviendras une effusion de sang, si quelqu'un tombait de là. » Il est évident que ceci dépasse les notions élémentaires des constructeurs celtiques. Mais arrivons à l'époque la plus florissante de l'art judaïque, à celle durant laquelle fut élevé le fameux temple de Salomon.

Le *Livre des Rois* nous apprend que Salomon ordonna d'extraire de grandes pierres, des pierres rares, pour la fondation du temple, et qu'il fit tailler ces pierres avec soin. L'historien Josèphe complète ce renseignement par les détails les plus curieux sur la façon dont fut aplanie, consolidée et transformée la colline de Moriah, qui servit d'assiette à l'édifice. Une colline rocailleuse et d'accès difficile était située dans la région orientale de la ville; le roi Salomon, poussé par l'inspiration divine, entoura le sommet de cette colline d'un mur de construction grandiose. Il revêtit le flanc de la colline de blocs énormes reliés entre eux avec du plomb. On pouvait juger de l'immensité des blocs mis en œuvre, à voir la surface de la construction, dont tout l'intérieur, relié par des armatures de fer, constituait une masse absolument indestructible et sur laquelle le temps ne pourrait avoir de prise. « Ce travail, ajoute Josèphe, ayant été poussé jusqu'au niveau du sommet même de la colline, celui-ci fut légèrement aplani. Les cavités que présentait la surface comprise dans le grand mur d'enceinte furent comblées, toutes les aspérités du roc furent rasées, de sorte que cette enceinte devint enfin une plate-forme parfaitement plane. Cette grande enceinte avait quatre stades de circuit, chacun de ses angles se trouvant compris entre deux côtés d'un stade de longueur. A l'intérieur, le sommet de la colline est entouré d'une autre muraille contre laquelle s'appuie, vers l'orient, un double portique qui a la même longueur que la muraille elle-même, et qui fait face à l'entrée du temple bâti au milieu de cette enceinte. » Le portique dont il est ici question est d'une construction bien postérieure à celle du temple. La formidable plate-forme en laquelle la colline de Moriah avait été transformée par un admirable travail est demeurée intacte jusqu'à ce jour; le mur même de l'enceinte bâtie par Salomon a résisté en partie aux destructions successives dont la ville sainte a été affligée; les portions qui se sont conservées paraissent être d'une construction récente, tant est splendide le choix des matériaux qui les composent. Quelques-uns des blocs qui forment ces assises atteignent jusqu'à neuf mètres de longueur sur un mètre de hauteur. La partie la mieux conservée est celle que l'on nomme le Heit-el-Morhaby; elle est aujourd'hui encore l'objet d'une extrême vénération pour les *Juifs* qui, à force d'argent, ont obtenu des Turcs la faculté de s'en approcher. « En arrivant devant le Heit-el-Morhaby, dit M. de Saulcy, j'ai été frappé d'admiration. Sur une hauteur de plus de douze mètres, la construction salomonienne est restée intacte. Jusqu'à deux ou trois mètres au plus du faîte de la muraille, les assises de blocs en bossages sont superposées. Il suffit d'un seul coup d'œil pour reconnaître que la tradition juive est vraie et que ce mur appartient bien réellement à l'enceinte construite par leur roi Salomon. Jamais un mur semblable n'a été construit ni par des Grecs ni par des Romains; nous avons donc infailliblement là un magnifique échantillon de l'appareil purement hébraïque. Dans les assises inférieures, les blocs sont assez régulièrement d'une largeur double de leur hauteur; parfois, cependant, des blocs carrés se trouvent juxtaposés entre les blocs à grande largeur. Les quatre dernières assises, vers le sommet du mur, sont formées de blocs carrés, sauf l'avant-dernière qui est composée de blocs trois fois plus longs que hauts. A mesure que les assises s'élèvent au-dessus du sol, les dimensions des blocs diminuent. Enfin, chaque assise est en retraite de cinq centimètres sur celle qui la précède. Sur la face du mur salomonien se voient des entailles considérables qui ont servi, à une époque indéterminée, à appliquer un fronton à ce point de l'enceinte du temple. Peut-être ont-elles été pratiquées lors de la reconstruction du temple par Hérode, pour qui l'emploi des frontons devait être tout naturel. » Dans une autre portion de l'enceinte de Salomon, vers l'angle sud-est, M. de Saulcy a découvert les traces d'une fenêtre à balcon en encorbellement. Ailleurs, il a relevé, après le R. Robinson, les vestiges d'un pont qui joignait l'enceinte du temple à une place de la ville, en passant par-dessus le Tyropœon (la vallée des Fromagers). On voit encore en place trois rangs de voussoirs magnifiques qui ont appartenu à ce pont, dont Josèphe, à défaut de la Bible, fait plusieurs fois mention; l'examen de ces voussoirs fait connaître que l'arche à laquelle ils appartenaient avait environ $16^{m},70$ d'ouverture, et que la flèche de la voûte avait $7^{m},50$ au-dessus du plan de naissance. Ces dimensions sont imposantes et dénotent des connaissances architectoniques fort développées. M. de Saulcy pense que ce pont, qui avait probablement deux arches, appartient à l'époque des rois de Juda et fut même vraisemblablement construit par l'ordre de Salomon. Cette opinion reporte assez haut l'emploi de la voûte, que la plupart des archéologues prétendent être postérieur de plusieurs siècles à l'époque de Salomon. Une fois de plus, les théories conçues au fond d'un cabinet d'étude auront reçu un démenti. Il ne serait pas impossible que l'usage de la voûte eût été enseigné par les Assyriens aux constructeurs de l'époque salomonienne. Il y a quelques années, M. Victor Placé a découvert, dans ses fouilles de Ninive, une magnifique voûte en plein ceintre, de 12 mètres sous clef. Bien d'autres particularités, du reste, révèlent, de la manière la moins équivoque, l'action d'une influence purement assyrienne sur l'art judaïque. Mais c'est l'influence égyptienne qui paraît dominer dans l'architecture du temple lui-même. Cet édifice était construit sur le même plan que les temples de l'Egypte; il avait, comme eux, un *pronaos* ou pylône, plaqué contre l'entrée du *naos*, et d'une hauteur double du *naos* lui-même. Toutefois, dans le temple de Salomon, les rapports des dimensions sont tous exprimés par des fractions simples, comme $\frac{1}{2}, \frac{1}{3}, \frac{1}{4}$, etc., tandis qu'il n'en est pas rigoureusement de même dans les constructions égyptiennes. Le temple mesurait dans œuvre 60 coudées ($31^{m},50$) de longueur et 20 coudées ($10^{m},50$) de largeur; sa hauteur au-dessus du sol était de 30 coudées ($15^{m},75$) et la hauteur des fondations était la même. Le *pronaos* avait 20 coudées de largeur sur 10 de longueur dans œuvre, et 60 coudées de hauteur au-dessus du sol. Le temple proprement dit était divisé dans sa longueur en deux parties, dont la plus reculée et la plus petite, mesurant 20 coudées, était le sanctuaire impénétrable, le Saint des saints. Ce sanctuaire n'avait également que 20 coudées de hauteur, alors que la nef principale, le *naos*, avait 30 coudées. Cette décroissance, hâtons-nous de le faire observer, était de règle dans l'architecture égyptienne.

Josèphe nous apprend que Salomon fit bâtir autour du temple trois étages de chambres ou édicules qui y étaient adossés; ces chambres, au nombre de 30 à chaque étage, avaient environ 5 coudées de longueur et 5 coudées de largeur; elles communiquaient ensemble. Des escaliers tournants, pratiqués dans l'épaisseur des murailles et ayant leur issue extérieure sur les flancs de l'édifice, conduisaient aux divers étages. Une galerie supérieure, haute de 5 coudées ($2^{m},625$), couronnait tout le corps du temple; elle était revêtue intérieurement de bois de cèdre.

La décoration intérieure du temple était magnifique. Un revêtement de bois de cèdre cachait partout la pierre. Dans le Saint des saints, ces parois de bois étaient elles-mêmes plaquées de lames d'or dans lesquelles étaient enchâssées des pierres précieuses; le parquet, en bois de cyprès, était également revêtu d'or jusque sur le seuil. Le *naos* offrait un luxe d'ornementation presque égal, si nous en croyons Josèphe, qui assure que Salomon ne laissa pas une seule partie du temple qui ne fût couverte d'or; mais il est permis de suspecter ici l'historien d'une grande exagération. Ce qu'il dit des matériaux employés à la construction du temple est, au contraire, justifié et par les renseignements qu'on trouve dans la Bible et par les débris mêmes de la construction. « Tout le temple, dit-il, fut construit avec un art infini, en blocs polis, reliés entre eux par des joints appareillés et lisses, afin que l'œil ne pouvant saisir dans la masse aucune trace du marteau, ni de quelque outil que ce fût, le spectateur fût tenté de penser que toute cette masse, rassemblée sans main-d'œuvre, était douée d'une cohésion spontanée, plutôt que réunie par la puissance de l'industrie humaine. » Ajoutons que cet étonnant édifice fut construit dans l'espace de sept ans (de 1016 à 1009 av. J.-C.).

Le palais que Salomon se fit élever sur le mont Sion, et que reliait au temple le pont dont nous avons parlé, atteste la magnificence de ce roi des *Juifs*. Il était construit en pierres de taille de grande dimension, taillées avec soin et revêtues d'un placage de marbres précieux. Il était précédé d'un double portique, dont l'un était adossé à une vaste salle où le roi rendait la justice. D'autres édifices à portiques, destinés aux fêtes et aux festins, communiquaient à l'habitation du monarque. Partout resplendissaient l'or et les pierres précieuses.

De pareilles constructions suffisent pour montrer à quel degré d'habileté et de science étaient parvenus les architectes hébreux du temps de Salomon. Nous ne dirons rien des autres monuments qui furent élevés par la suite à Jérusalem et dans d'autres lieux de la Palestine. Le temps vint où l'art judaïque national perdit tout caractère propre sous l'influence du style grec et du style romain, importés l'un sous Alexandre le Grand, l'autre à l'époque d'Hérode.

Nous ne saurions terminer cet article sans dire un mot de deux monuments sépulcraux connus sous le nom de tombeau d'Absalon et de tombeau des Rois. Le premier est un mausolée, dont toute la base a été prise dans la masse d'un rocher laissé debout au milieu d'une sorte de cour taillée dans le flanc du mont des Oliviers. Cette base est décorée sur chacune de ses faces de deux colonnes ioniques et de deux demi-colonnes placées dans les aisselles de deux pilastres d'antes. Sur cet ordre ionique repose une frise dorique, comportant treize patères dissemblables et quatorze triglyphes avec gouttes. Au-dessus de cette frise se voit une véritable corniche égyptienne, composée d'un énorme tore ou boudin que surmonte un vaste cavet évidé en larmier. Le couronnement se compose d'abord d'un dé de $6^{m},33$ de côté terminé par une petite corniche, d'un cylindre mouluré et terminé par un tore figurant un énorme câble tordu, et, enfin, d'une sorte de pyramidion coiffé d'un gros bouquet de palmes assez semblable à un chapiteau égyptien. M. de Saulcy estime que ce monument hybride n'est pas, comme certains archéologues l'ont avancé, un produit de l'art grec de la décadence, mais qu'il est, au contraire, antérieur à l'époque où les Grecs opérèrent le départ des éléments à l'aide desquels ils constituèrent leurs ordres classiques. A l'intérieur, le tombeau d'Absalon se compose de deux chambres superposées; la chambre inférieure a une voûte en encorbellement, non taillée et semblable à celle que l'on trouve dans la grande pyramide d'Egypte. Le tombeau des Rois se compose de plusieurs salles souterraines de différentes grandeurs; il est taillé dans le rocher et offre, entre autres dispositions intéressantes, un large vestibule autrefois soutenu par deux colonnes prises dans le roc même et par deux piliers latéraux faisant corps avec le rocher. Au-dessus de ce vestibule et sur la face même du rocher, court une frise délicatement sculptée, dont le centre est occupé par une grappe de raisin, emblème de la terre promise. Plus bas règne une riche guirlande de feuillages et de fruits retombant à angle droit de chaque côté du vestibule. M. de Saulcy pense que ce monument est bien réellement le tombeau des Rois de Juda.

— II. SCULPTURE. Parmi les prescriptions du *Lévitique* et du *Deutéronome*, on rencontre, à plusieurs reprises, l'interdiction faite par l'Eternel à son peuple de sculpter des idoles ayant la figure d'un mâle ou d'une femelle, d'un oiseau ou d'un reptile, ou d'aucune bête qui soit sur la terre. « Ne vous faites point d'idoles, ne vous élevez point d'images sculptées ni de cippes. Ne souffrez point dans votre pays de pierre devant laquelle on se prosterne; car moi, l'Eternel, je suis votre Dieu. » Cette interdiction, suivant la remarque de M. de Saulcy, ne concernait en réalité que les images auxquelles les Hébreux auraient été tentés de vouer un culte. Elle suffirait d'ailleurs pour prouver que les *Juifs* étaient parfaitement en état de faire de semblables sculptures; elle eût été inutile, en effet, s'il en avait été autrement. Dans son zèle monothéiste, Moïse ordonna aux Hébreux de détruire tous les objets du culte idolâtre qu'ils rencontreraient dans la terre promise. « Détruisez entièrement tous les lieux où les nations desquelles vous hériterez auront servi leurs dieux, sur les montagnes élevées et sur les collines, et sous tout arbre touffu. Vous démolirez leurs autels, vous briserez leurs cippes, vous brûlerez leurs *acherim*, et vous mettrez en pièces les sculptures de leurs dieux. » Les commentateurs pensent que les *acherim* étaient des espèces de statues de divinités féminines, taillées sans doute dans du bois, puisqu'elles pouvaient être brûlées. Ailleurs (*Nombres*, VII, 25), il est dit que ces statues étaient revêtues d'or ou d'argent.

La sculpture jouait un rôle important dans la décoration du temple de Salomon. Deux figures symboliques colossales, appelées *keroubim*, étaient placées dans le Saint des saints; elles avaient 10 coudées ($5^{m},25$) de hauteur, et leurs ailes déployées avaient une envergure de même dimension; ces colosses étaient faits de bois d'olivier et entièrement revêtus d'or. De leurs ailes, ils semblaient protéger l'arche d'alliance. M. de Saulcy pense qu'ils avaient la plus grande analogie avec les taureaux ailés à face humaine qu'on a découverts dans les ruines de Ninive. D'autres *keroubim* étaient sculptés en bas-relief avec des palmes et des fleurs, sur les parois intérieures du temple et sur les portes du sanctuaire.

Dans l'article suivant, où nous traitons particulièrement des arts industriels pratiqués par les *Juifs*, nous parlons des magnifiques ouvrages d'airain, exécutés par Hiram, l'habile fondeur, appelé de Sour (Tyr) par Salomon. Ce fondeur était un véritable artiste, à en juger d'après la composition du bassin nommé la *mer d'airain*. « Puisque douze figures de bœufs supportaient ce bassin, dit M. de Saulcy, que deviennent les prétendues prescriptions légales qui, selon

quelques historiens, interdisaient, sans aucune restriction possible, la reproduction de tout être animé? Je ne veux pas d'autre preuve pour conclure que la loi judaïque, en défendant les représentations des êtres vivants quels qu'ils fussent, n'entendait parler que de représentations auxquelles la perversité humaine eût été tentée d'adresser un culte sacrilége. » Hiram fit encore des figures de lion, de bœuf et de *keroubim*, pour décorer les bassins servant à laver les holocaustes.

La Judée possédait, au temps de Salomon, des artistes habiles dans la sculpture chryséléphantine, comme l'atteste la description que le livre des *Chroniques* (II, IX) nous donne du trône de ce monarque. « Le roi fit un grand trône d'ivoire et le couvrit d'or pur. Il y avait six degrés au trône, un gradin en or fixé près du trône, avec des bras d'un côté et de l'autre à l'endroit du siége; deux lions étaient auprès des bras. Douze lions étaient placés sur les six degrés, d'un côté et de l'autre. Il ne s'en est pas fait de tel pour aucune autre royauté. » Voilà donc encore une fois les prescriptions de la loi mosaïque complétement enfreintes. Au reste, il n'est pas sans intérêt de constater que les infractions de ce genre, dont Salomon se rendit coupable, furent réellement condamnables aux yeux du peuple *juif* et fortement blâmées par lui. Josèphe nous en fournit la preuve. « Il était déjà arrivé à Salomon, dit-il, d'offenser Dieu et de manquer à la loi divine, lorsqu'il fit les bœufs de bronze sur le dos desquels reposait le grand bassin consacré, appelé *la mer*, et lorsqu'il fit placer des lions autour de son trône; car il était formellement défendu de faire des figures de ce genre. »

L'emploi de l'ornementation végétale n'était pas interdit comme celui des représentations d'animaux; aussi dut-il jouer un grand rôle dans les monuments hébreux. Josèphe nous apprend qu'on voyait dans le palais de Salomon un admirable ouvrage de sculpture représentant des arbres et des plantes de toute sorte, aux rameaux et aux feuilles pendantes, et ciselés avec un art si merveilleux qu'ils semblaient, pour ainsi dire, s'agiter en cachant la pierre qu'ils recouvraient.

— III. ARTS INDUSTRIELS. Lorsque les Hébreux, au retour d'Egypte, entrèrent en lutte avec les Madianites, ils firent sur ce peuple un butin considérable; ils en prélevèrent les bijoux d'or pour les offrir à l'Eternel, et ces bijoux, consistant en pendants d'oreilles, colliers, bracelets et anneaux, formaient le poids très-considérable de 16,750 sicles d'or. « Les Hébreux, dit M. de Saulcy, n'avaient pas besoin d'apprendre de leurs ennemis l'art de travailler les métaux, puisque nous voyons dans les *Nombres* (VII, 84) que les chefs de tribu d'Israël firent dédicace, au jour de la consécration de l'autel (lors du retour d'Egypte), de douze vases d'argent pesant chacun 130 sicles; de douze bassins, également d'argent, pesant chacun 70 sicles; et enfin de douze cuillers d'or, pesant chacune 10 sicles. Au chapitre X, nous trouvons encore mentionnées deux trompettes d'argent massif, que Moïse ordonna de fabriquer afin qu'elles servissent au besoin à convoquer la nation et à transmettre au camp l'ordre du départ. Enfin, nous lisons (XXI, 9) que les Hébreux, se trouvant campés dans un canton où pullulaient des serpents très-dangereux, nommés *chéraf*, et dans lesquels il faut probablement reconnaître le basilic ou *uræus*, insigne royal par excellence des Egyptiens, Moïse fit faire un serpent d'airain sur lequel il suffisait de jeter les yeux pour être guéri de la morsure de ces reptiles venimeux. » Ainsi, dès ces temps reculés, les *Juifs* avaient des artistes en état de fondre et de ciseler les métaux.

Il est question, dans le *Livre de Josué* (V, 2 et 3), de couteaux de pierre avec lesquels fut opérée la circoncision de tous les Israélites, après le passage du Jourdain, au camp de Djeldjel. « Ces couteaux, dit M. de Saulcy, devaient être analogues aux lames celtiques de silex, qui ont été trouvées fréquemment sur le territoire de la France, et mieux encore, très-probablement, aux lames d'obsidienne que l'on a recueillies dans les fouilles de Ninive. » De l'usage de ces instruments grossiers et de celui des cornes de bélier qui servaient de trompes aux assiégeants de Jéricho, faut-il conclure à l'ignorance, en fait d'art, à la sauvagerie des Israélites? Assurément non. L'emploi de pareils objets pouvait être consacré soit par les rites religieux, soit par les traditions nationales; mais il est clair que des gens en état de ciseler des bijoux pouvaient fabriquer des couteaux de métal, et nous avons vu que, dans le désert même, Moïse trouva le moyen de faire fabriquer des trompettes d'argent.

Les détails que nous avons donnés sur la fastueuse décoration du temple de Salomon montrent quel développement les *Juifs* avaient donné à la fabrication des objets en métal. On voyait dans cet édifice des autels et des tables de cèdre revêtus de lames d'or; des candélabres et une foule d'ustensiles formes du même métal. Un artiste habile, du nom d'Hiram, fut employé par Salomon. « Il était, dit la Bible, fils d'une veuve de la tribu de Nephtali; son père était un homme de Sour, ouvrier en cuivre; il était rempli de sagesse, d'intelligence et de connaissances pour exécuter tout ouvrage en cuivre; il vint auprès du roi Salomon dont il fit tout l'ouvrage. » Ailleurs, cet artiste est appelé Houram, et il était dit qu'il était fils d'un père tyrien et d'une femme israélite. Parmi les objets qu'il fabriqua pour le temple, le *Livre des Rois* signale deux colonnes d'airain avec leurs chapiteaux et des treillages ornés de pommes de grenade; la hauteur du fût de ces colonnes était de 18 coudées (9^{m},45), et celle du chapiteau de 5 coudées (2^{m},625). Ces colonnes étaient érigées devant l'entrée du temple, où l'on voyait un autre magnifique ouvrage d'Hiram, la *mer d'airain*, bassin hémisphérique qui avait 10 coudées (5^{m},25) de diamètre et 5 coudées (2^{m},625) de hauteur. Deux rangées de coloquintes en relief, fondues avec la masse, entouraient la panse de ce bassin que supportaient sur leur dos douze bœufs disposés par rangées de trois, dont chacune faisait face à l'un des quatre points cardinaux. On comprend tout ce qu'une pareille disposition avait d'imposant et d'original.

La *mer d'airain* était destinée à servir aux ablutions des prêtres chargés des cérémonies du culte. Hiram fit dix autres bassins d'airain où on lavait les entrailles et les pieds des victimes avant qu'on les portât à l'autel des holocaustes. Les supports de ces bassins avaient une base carrée de 4 coudées (2^{m},10) et 3 coudées (1^{m},575) de hauteur; les quatre montants, placés aux angles, étaient reliés entre eux par des faces d'airain sur lesquelles se voyaient des consoles en saillie, servant de support à des figures de lion, de bœuf et de *keroubim;* des figures semblables étaient placées au sommet des montants. Quatre roues supportaient le tout, et elles étaient maintenues dans des chapes d'airain placées directement au-dessous des montants. Ces roues, qui avaient une coudée et demie (0^{m},787) de diamètre, étaient coulées d'un seul jet, moyeu, rais et jantes. Hiram fit enfin un autel d'airain destiné à la combustion des holocaustes, lequel avait 20 coudées (10^{m},70) de longueur, 20 coudées de largeur et 10 coudées (5^{m},25) de hauteur.

Ces travaux, qui donnent une haute idée de l'habileté des *Juifs* dans l'art de fondre les métaux, furent exécutés, dit la Bible, dans l'épaisseur de la terre, dans la plaine du Jourdain, entre Sokout et Sartan ou Sardatah (villages au nord de Jéricho).

— Législ. Les lois mosaïques sont principalement contenues dans le *Décalogue* et dans le *Lévitiqne*. Comme toutes les législations des peuples enfants, celle des *Juifs* se distingue par son extrême sévérité. C'est une idée commune à tous les législateurs primitifs, que la loi est d'autant mieux observée que la sanction en est plus terrible. Ils ne réfléchissent pas qu'une pénalité atroce est presque impossible à appliquer, et que toute loi notoirement inhumaine finit nécessairement par tomber en désuétude Aucune loi ancienne ou moderne n'a appliqué aussi fréquemment la peine de mort que celle de Moïse. *Morte moriatur*, c'est presque la formule obligée de toute prescription légale. Un autre caractère de la pénalité *juive*, c'est le talion, forme non moins primitive de la sanction légale et qui est basée sur un sentiment enfantin de l'équité.

Les lois mosaïques punissaient le vol en forçant le voleur à restituer au delà de la somme volée, ou, s'il était insolvable, elles le condamnaient à être vendu comme esclave (*Exode*, XXI, 37, XXII, 1). Le remboursement devait être le quintuple de la valeur d'un animal dérobé, si c'était un bœuf, le quadruple si c'était un mouton ou une chèvre (II *Samuel*, XII, 6); mais si l'animal volé était rendu vivant et en bon état, le prix de remboursement était réduit au double de la valeur. La même proportion (le double de la valeur) était applicable à tous les autres objets susceptibles d'être dérobés, même l'or et l'argent. La sévérité tout exceptionnelle avec laquelle la loi sévissait contre les voleurs de bestiaux s'explique par la facilité avec laquelle de pareils larcins pouvaient s'effectuer, et par l'importance du bétail dans la fortune publique des Hébreux. Du reste, ce système de remboursement se retrouve également dans l'ancienne législation grecque. Si quelqu'un tuait un voleur qui s'était introduit chez lui pendant la nuit, on ne donnait aucune suite à l'affaire (*Exode*, XXII, 2). Il en était de même dans les lois de Solon et les anciennes lois de Rome. Un rapt commis sur un Israélite libre pour le vendre comme esclave était puni de mort. Le sanhédrin condamnait dans ce cas le coupable à la strangulation.

Depuis la dispersion, les *Juifs* ont été généralement soumis, soit à des lois d'exception faites contre eux, soit à la loi du pays dans lequel ils vivent. Aujourd'hui, où l'égalité civile est devenue la règle générale, il existe peu de pays où les *Juifs* aient à subir une législation spéciale, moins encore où les rabbins exercent, en dehors de l'autorité du pays, un ministère juridique. Toutefois, dans quelques Etats, les rabbins sont à la fois prêtres, instituteurs et juges; mais la loi mosaïque, en ce cas, est loin d'être appliquée dans toute sa rigueur. En France, le clergé israélite est subventionné, mais le consistoire, ou conseil suprême, n'exerce qu'une autorité purement spirituelle.

— Mœurs. Chez les Hébreux, les mariages étaient la plupart du temps conclus entre les parents des fiancés, qui quelquefois ne s'étaient jamais vus. Cette coutume se retrouve encore aujourd'hui chez les habitants des villes de l'Orient. Le père du fiancé payait aux parents de la jeune fille une somme déterminée (*Genèse*, XXIX, 15; *Exode*, XXII, 15). Cette somme était naturellement fixée dans une proportion variable. Quelquefois, une dot était constituée à la femme (*Rois*, IX, 11; *Tobie*, VIII, 23). C'était faire à une jeune fille l'injure la plus grave que de l'accuser de chercher elle-même un mari. Le contrat conclu entre les parents des fiancés était prononcé verbalement en présence de témoins, et quelquefois accompagné d'un serment. Après le retour de l'exil, on fit usage d'actes écrits (*Tobie*, V, 15). La polygamie, autorisée par la loi, ne paraît guère avoir été en usage avant la captivité que chez les princes ou les hauts personnages. Les mariages entre proches parents sont formellement interdits par les prescriptions mosaïques, qui prononcent même la peine de mort contre ceux qui les contractent; cette défense est tout à fait contraire à ce que nous connaissons des mœurs des Egyptiens et des Chananéens. Cependant, nous savons que les Israélites, cédant aux exemples qu'ils avaient sous les yeux, n'observèrent pas toujours ces ordonnances (*Ezéchiel*, XXII, 11). Après le retour de la captivité, les cas d'infraction aux lois antiques devinrent encore plus fréquents. Il était recommandé aux Israélites de choisir, autant que possible, leurs femmes dans leur propre tribu, afin de rendre moins compliquées les questions d'hérédité. Les mariages entre les Hébreux et les Chananéennes étaient formellement interdits (*Exode*, XXXIV, 16; *Deutéronome*, VII, 3; *Juges*, III, 6; XIV, 1; *Rois*, XI, 11; XVI, 30); mais cette prescription ne s'étendait pas aux autres femmes étrangères (*Deutéronome*, XXI, 11; *Ruth*, I, 4; IV, 13; *Paralipomènes*, II, 17). Les mariages en secondes noces n'entraînaient pas une idée de déshonneur comme chez les anciens Grecs et Romains.

Le mariage était considéré par les Hébreux comme un acte honorable, comme une garantie de moralité; un jeune homme devait se marier à dix-huit ans, suivant certains auteurs *juifs*, et même à treize, s'il le pouvait; cependant, celui qui s'adonnait à l'étude de la loi pouvait demeurer sans honte célibataire.

L'adultère était traité avec la dernière rigueur; les deux coupables étaient condamnés à la lapidation (*Deutéronome*, XXII, 20; *Josué*, VIII, 5, 7). Cependant, si la coupable était une esclave, le châtiment se réduisait pour elle à une peine corporelle, et, pour son complice, à l'offrande d'une victime expiatoire (*Lévitique*, XVIX 21). Une coutume assez bizarre, et qui rappelle singulièrement nos jugements de Dieu du moyen âge, était pratiquée par le mari qui se croyait offensé; il menait sa femme devant le grand prêtre, qui, après plusieurs cérémonies et exorcismes, lui donnait à boire de *l'eau de malédiction* (*meï hamarim*); si elle était coupable, son corps devait immédiatement se gonfler et ses flancs se flétrissaient; si les soupçons du mari n'étaient pas fondés, l'eau ne produisait aucun effet. Cette invention était un ingénieux remède à la jalousie.

L'homme avait le droit de répudier sa femme (*Deutéronome*, XXIII, 9, 29). Le divorce devait se faire par écrit, et l'acte de répudiation était appelé par les Hébreux *sepher keritot*. Cette formalité était destinée à limiter le nombre des divorces, principalement dans la basse classe, où l'usage de l'écriture était peu répandu. Cependant, plus tard, cette précaution ne semblant plus suffisante, on créa une véritable procédure destinée principalement à empêcher le mari de s'abandonner à son premier mouvement de colère et à lui donner le temps de réfléchir; l'appréciation des motifs de divorce était confiée à des jurisconsultes qui, à l'époque de Jésus, formaient deux écoles principales, celle de Hillel et celle de Schamaï. Comme, au contraire des législations grecque et romaine, les femmes n'étaient pas considérées comme libres, elles n'avaient pas le droit de demander le divorce, et elles pouvaient seulement provoquer volontairement la répudiation. Cependant, elles abandonnaient quelquefois leurs maris (*Samuel*, XXV, 37), et Josèphe, dans ses *Antiquités judaïques*, parle même d'une lettre de divorce écrite par une femme. La femme répudiée ne pouvait être reprise par son époux que lorsque celui avec lequel elle s'était remariée était mort ou l'avait répudiée à son tour (*Deutéronome*, XXIV, 2).

Les *Juifs* étaient un peuple essentiellement agricole. La moisson se faisait chez eux avec une solennité toute particulière.

Ordinairemement elle tombait, comme aujourd'hui encore en Syrie, dans le milieu d'avril ou du mois de *Abib;* légalement, elle commençait le deuxième jour de la Pâque ou le seizième du mois de *Nizan*. Elle durait environ sept semaines, et régulièrement devait être terminée pour la Pentecôte (*Deutéronome*, XVI, 9; *Exode*, XXIII, 16). On faisait tout d'abord la moisson de l'orge, qui souvent était mûre vers la fin de mars (*Samuel*, XXI, 9; *Ruth*, I, 22; II, 23), puis celle du froment, et ensuite de l'avoine. La moisson était l'occasion de grandes réjouissances; partout retentissaient des chants d'allégresse (*Isaïe*, V, 2; *Psaume* CXXVI, 6). Les épis fauchés étaient liés en gerbes et réunis en meules. Quelquefois on les battait sur le champ même; les grains étaient emmagasinés dans des trous creusés en terre (*Job*, V, 26), qui répondent absolument aux *silos* des Arabes modernes. Les moissonneurs ne ramassaient pas les épis qui leur échappaient, et la loi autorisait les pauvres à les venir glaner (*Lévitique*, XIX, 9; *Ruth*, II, 2). On avait également le droit, même lorsque la moisson était encore sur pied, de prendre une poignée de grains sans que les gardiens chargés de préserver le champ des déprédations des oiseaux et des voleurs eussent le droit de s'y opposer (*Deutéronome*, XXIII, 35).

Après la dispersion, les *Juifs* ne purent conserver la plupart de leurs mœurs nationales; mais ils gardèrent intacts, avec ce type encore si frappant, et qui s'élève si souvent chez les femmes à la suprême beauté, les principaux traits de leur caractère. L'état d'isolement auquel ils furent si longtemps condamnés ajouta à leurs penchants originels quelques vices et quelques vertus. Ils devinrent rapaces, inquiets, défiants, mais en même temps il se développa en eux un admirable esprit de corps, poussé si loin chez le peuple maudit, que presque jamais un *Juif* ne connaît la misère. Les *Juifs*, haïs et méprisés, s'aiment comme s'aimaient les premiers chrétiens persécutés par la haine aveugle des empereurs romains. Plusieurs ont conservé l'espoir, abandonné par les plus intelligents, de voir la restauration des royaumes de Juda et d'Israël. Quelques dévots attendent encore le Messie; mais l'incrédulité a fait chez eux aussi des progrès, d'autant plus rapides que l'incrédulité croissante des chrétiens a été pour les Israélites un des premiers éléments de leur réhabilitation. La haine contre les *Juifs* s'est éteinte le jour où, la foi en la divinité de Jésus s'étant affaiblie dans les cœurs, les chrétiens ne se sont plus considérés comme chargés de venger la mort de leur Dieu.

— Relig. V. MOSAÏSME.

— Superst. *Juif errant*. V. AHASVÉRUS.

Juifs contre les Romains et de la ruine de Jérusalem (HISTOIRE DE LA GUERRE DES), par Flavius Josèphe, en sept livres. Cet ouvrage, d'abord rédigé en hébreu, fut traduit en grec par l'auteur lui-même, qui désirait l'offrir à Vespasien. Son histoire est regardée comme un chef-d'œuvre de narration. L'intérêt y croît de scène en scène jusqu'au dénoûment, qu'on attend avec effroi comme celui d'une tragédie.

Le premier livre et le second, jusqu'au chapitre XXVIII, contiennent l'abrégé de l'histoire des Juifs depuis le règne d'Antiochus Epiphane jusqu'au gouvernement de la Judée par Florus, dont la cruauté et l'avarice furent la première cause de cette guerre qu'ils soutinrent contre les Romains. A partir du chapitre XXVIII, Josèphe rapporte ce qui s'est passé depuis Florus jusqu'à la défaite de l'armée romaine commandée par Cestius Gallus, gouverneur de Syrie. Au troisième livre, l'historien raconte comment, assiégé dans Jatapate, en Galilée, dont il était gouverneur, il fut, malgré son héroïque résistance, fait prisonnier par Titus. Le quatrième livre nous fait assister à l'achèvement de la conquête de la Galilée par Vespasien, et aux premières divisions intestines des Juifs. Le vainqueur annonce son projet de marcher sur Jérusalem; mais il est arrêté par les troubles de Rome sous Galba, Othon et Vitellius Josèphe, dans un cinquième livre, décrit le siége de Jérusalem et les horreurs de la famine qui accablèrent cette malheureuse cité. Nous voyons, dans le sixième livre, l'incendie de la forteresse Antonia amener la reddition de la ville. Le dernier livre est le tableau de la ruine de Jérusalem, de l'élection de Vespasien au trône, de la défaite définitive des Juifs et de l'héroïsme des vaincus, qui préfèrent pour eux et les leurs la mort à la servitude.

Le récit est entremêlé de descriptions et de harangues composées avec une grande vigueur. On ne saurait trop louer l'impartialité de Josèphe, qui tient à peu près la balance égale entre les louanges que méritèrent les Romains pour avoir terminé une guerre si difficile, et celles qui sont dues aux Juifs pour l'avoir soutenue si longtemps avec un courage indomptable. Sa reconnaissance pour Vespasien et Titus, ni son amour pour sa patrie ne font trop visiblement pencher le plateau d'un côté plutôt que de l'autre; si bien que, parmi ses critiques, les uns l'ont accusé d'avoir manqué de patriotisme, les autres d'avoir trop ménagé l'éloge aux vainqueurs de sa patrie.

Parmi les passages les plus remarquables, on cite la prise de Jatapate, la description de la famine, dont Voltaire s'est inspiré dans la *Henriade*, et l'incendie du temple de Jérusalem.

Havercamp a donné une excellente édition du livre de Josèphe, avec traduction latine de J. Hudson (Amsterdam, 1726). Arnauld d'Andilly et le père Joachim Gillet l'ont traduit en français.

Juifs depuis Jésus-Christ jusqu'à présent (HISTOIRE ET RELIGION DES), par Basnage (Paris, 1706, 5 vol. in-12). Cet ouvrage a été écrit, comme l'auteur le dit lui-même en sous-titre, pour servir de continuation à l'*Histoire* de Josèphe. Le style clair, souvent éloquent, est mis

au service d'une érudition profonde et variée. Pour l'éclaircissement de son histoire, Basnage raconte d'abord l'histoire particulière des différentes sectes, telles que celles des samaritains et des caraïtes; il consacre tout un volume aux patriarches, aux chefs de la captivité, aux docteurs qui ont composé ou expliqué le Talmud. Dans le troisième livre, il s'étend longuement sur la cabale, non tant à cause d'elle-même qu'à cause des rapports qu'elle a avec les premiers hérétiques chrétiens, les gnostiques, par exemple, dont les doctrines étaient formées et alimentées par les idées cabalistes.

Basnage fait remonter jusqu'aux Egyptiens l'origine de cette science chimérique. Cette partie de son livre est peut-être la seule où des lumières suffisantes lui aient manqué. Les travaux dont la cabale a été l'objet de nos jours, sans pouvoir l'élever à l'état de science positive, ont prouvé que des données véritablement scientifiques se cachaient sous la bizarrerie d'un système de symbolisations et d'allégories. De la cabale, Basnage s'élève à la théologie judaïque, dont il cherche à éclaircir les arcanes par le témoignage des auteurs de la Loi. Les renseignements précieux de la Bible ne lui paraissent pas suffisants pour cet objet. De même, pour définir la figure hébraïque du Messie et l'idée que se formaient les Juifs du libérateur de leur nation, il compare le double témoignage des prophètes et des talmudistes. Ensuite, après avoir traité de l'immortalité selon l'idée hébraïque, il consacre un livre tout entier à la description des cérémonies juives. Pour cette partie, les témoins historiques dont il se sert de préférence sont la *Misnah* et Léon le Moderne. Il fait en même temps l'histoire du sanhédrin, dont la forme définitive ne lui paraît avoir été fixée que du temps des Macchabées.

Nous arrivons enfin à ce qui fait l'objet principal de l'ouvrage : l'histoire des dispersions, qu'il commence par « une idée générale de toutes les dispersions survenues à la nation juive. » Cette histoire de la dispersion est assez compliquée, car elle se divise en deux branches, comme la nation juive s'est divisée en deux nations. La première de ces nations, qui s'appelle les Juifs d'Orient, se composait de dix tribus, qui furent transportées hors de la Judée par Salmanasar, et qui se sont répandues en Egypte et dans l'empire grec. A travers diverses fortunes historiques, qui parfois en ont fait les maîtres de l'Orient, les Juifs arrivent jusqu'au XIe siècle, et leur histoire se confond alors avec celle du califat. Mais au XIe siècle une persécution s'élève contre eux; leurs académies sont fermées, et ils sont obligés de se réfugier en Occident ou de se disperser sur la surface de l'Asie, exerçant le commerce, généralement méprisé par les Orientaux.

En Occident, l'histoire des Juifs se compose d'une série de persécutions plus ou moins injustes et sanglantes. Basnage, qui s'indigne de ces iniquités, a fait, dans son livre, un recueil des lois que les conciles et les princes ont publiées contre les Juifs, « par lesquelles, dit-il, on pourra juger de l'iniquité des uns et de l'oppression des autres. »

L'*Histoire des Juifs* s'arrête en 1700. La première édition parut en 1707, à Rotterdam, et fut aussitôt, à Paris, l'objet d'une contrefaçon, que l'auteur stigmatise en tête de son septième volume, où il défend en même temps son ouvrage contre quelques critiques qui lui avaient été adressées.

Juifs d'Occident (LES), ou **Recherches sur l'état, le commerce, la littérature des Juifs au moyen âge**, par M. Beugnot (1824). En 1821, l'Institut avait mis cette question au concours : Examiner quel fut, en France, en Espagne et en Italie, l'état des juifs sous les divers rapports du droit civil, du commerce et de la littérature depuis le commencement du Ve siècle jusqu'à la fin du XVIe. M. Beugnot traita le sujet et obtint une mention honorable. Le livre que nous examinons n'est autre que l'ouvrage qu'il envoya au concours. L'auteur se demande si, pendant ces douze siècles qui forment en quelque sorte l'âge de fer de l'Europe, les Juifs ont servi les intérêts de la civilisation. Il répond affirmativement sous divers rapports : ils ont favorisé la renaissance du commerce, ils ont aidé la littérature à sortir de la léthargie dans laquelle elle sommeillait.

M. Beugnot divise son ouvrage en trois parties : 1° état civil en France, en Espagne et en Italie; 2° commerce en France, en Espagne et en Italie; 3° littérature en France, en Espagne et en Italie. Sur la première question, M. Beugnot se demande quel peut être l'état civil d'une nation qui a toujours été hors la loi. Sur le second point, il prouve qu'après avoir dédaigné le commerce jusqu'au Ve siècle les Juifs ont seuls perpétué ses traditions pendant le moyen âge. En ce qui regarde la littérature, M. Beugnot constate qu'autrefois, parmi les Juifs, ont brillé de grandes lumières. « La littérature juive, dit-il, vient de la littérature hébraïque, et cependant un abîme les sépare. Le principal caractère de la littérature hébraïque est l'enthousiasme, et la littérature juive, au contraire, est triste, austère, uniforme. Tout y converge vers la théologie. En Espagne seulement, durant l'occupation des Maures, les Juifs abordent les sciences et les cultivent avec non moins de succès que les Arabes. Chez eux, comme partout, les lettres fleurissent au soleil de la liberté. »

Un point sur lequel M. Beugnot a raison d'insister, c'est ce phénomène d'une nation écrivant toujours avec la même pureté dans un idiome mort, et qui, par conséquent, ne peut se perfectionner par l'usage. C'est que les Juifs n'empruntent rien au milieu dans lequel ils se trouvent; ils gardent leurs lois, leur religion, leur morale, la sévérité de leurs principes.

En lisant le livre de M. Beugnot, on se sent pris de sympathie pour cette race proscrite, sans patrie, sans foyers, qui, par sa seule industrie, arrive à posséder d'immenses richesses. Et l'usure? objectera-t-on. L'auteur ne la nie nullement; mais il reconnaît avec raison qu'en présence des persécutions qu'ils ont subies, si souvent dépouillés par la force, ils n'ont fait, en pressurant les chrétiens par des moyens habiles et détournés, que rendre une très-faible partie des maux qu'ils avaient eu à souffrir. Les Juifs ne demandaient pas de protection; ils n'imploraient que la tolérance, un asile et le repos. Tout leur fut refusé. Ils supportèrent d'abord ce déni de justice avec résignation; puis, à la persécution active ne pouvant résister par la force, ils eurent recours aux armes des faibles, l'habileté et la ruse.

Juifs d'Espagne (LES), *Etudes historiques, politiques et littéraires*, monographie, par M. Amador de Los Rios (Madrid, 1848, in-8°). Ce travail est le tableau le plus complet de la situation des Juifs envisagée à tous les points de vue, dans la péninsule ibérique, à travers toutes les vicissitudes, toutes les crises qu'ils ont eu à subir. Cette étude est intéressante à bien des titres; M. de Los Rios y a consacré plusieurs années de recherches dans les bibliothèques inexplorées de l'Espagne; aussi a-t-il réussi à composer un excellent ouvrage, auquel devront avoir recours tous ceux qui voudront se rendre compte de ce côté singulier de l'histoire d'Espagne. Mais, en acceptant la plupart des faits recueillis par l'auteur, on ne saurait trop sévèrement blâmer ses idées, qui ne sont véritablement pas dignes du siècle où il a osé les exprimer. En maintes pages déplorables, il approuve, et les rigueurs sans nom du saint-office contre les Juifs, et le fameux édit de proscription qui, en 1492, au lendemain de la prise de Grenade, chassa d'Espagne 70,000 familles laborieuses, qui constituaient toute la vie industrielle du pays.

Le livre de M. de Los Rios se compose de trois *Essais*, qui se complètent mutuellement. Dans le premier, il expose la situation politique des Juifs depuis le moment où, par leur nombre et leurs richesses accumulées, ils arrivent à former une partie considérable de la nation; il les suit sous la monarchie visigothe, sous les Arabes, puis sous la monarchie espagnole, reléguée d'abord dans un coin des Asturies, avec Pélage, et qui, peu à peu, reprend pied dans toute la péninsule. Cette partie historique est traitée avec une rare sagacité. Mais pourquoi faut-il voir M. de Los Rios approuver les décrets de ce XVIIe concile de Tolède, tenu en 694, qui, prétextant la crainte de voir les Juifs livrer l'Espagne aux Maures, confisquent leurs biens, enlèvent leurs enfants, destinés à être élevés dans la religion catholique, et les réduisent à la pauvreté, « afin, dit le décret, qu'ils sentent mieux le poids du travail » (*para que con la pobreza sentiesen mas el trabajo*)? Sous la monarchie visigothe, comme sous les dynasties musulmanes ou espagnoles, cette histoire des Juifs n'est qu'une longue suite de massacres, d'exactions, de confiscations. Arrivé à la création du saint office, M. de Los Rios l'approuve complétement en principe, tout en avouant que la mise en pratique a été trop cruelle. Malgré toutes ces rigueurs, à travers les confiscations, les proscriptions, les bûchers, ce peuple industrieux était resté si ferme, si tenace, que, sous Ferdinand et Isabelle, il avait encore entre les mains presque toute la fortune publique. Les Juifs facilitèrent puissamment la prise de Grenade en se faisant intendants et fournisseurs de vivres, en un temps où ces services étaient partout si mal organisés qu'on ne pouvait entretenir une armée permanente. Les *deux rois* catholiques les en récompensèrent par le fameux décret, signé à l'Alhambra, qui les plaçait entre l'abjuration et l'exil, confisquait leurs biens et leur interdisait même d'emporter leur or et leur argent. M. de Los Rios regrette qu'on n'ait pas pensé à leur interdire la sortie de leurs marchandises, car une grande partie de leurs richesses déserta ainsi l'Espagne pour n'y plus rentrer. On voit à quelle atroce iniquité peut entraîner la superstition, quand on la pousse aussi loin que M. de Los Rios.

Nous serons plus à l'aise avec l'auteur dans les deux autres parties de son livre, qui traitent des Juifs d'Espagne au point de vue littéraire. Les Juifs ont été les premiers littérateurs, les premiers savants de l'Espagne. Alors que le castillan n'était qu'une langue rude, à peine formée, les Juifs, dans leur grande école de Cordoue, conservaient un précieux foyer de lumières. L'époque rabbinique du XIe siècle est pleine d'éclat; il suffit de citer le grammairien Ben-Saruq, le médecin Isaaque, Levi-Barsili, de Barcelone, le plus grand juriste de son temps. Au XIIe siècle, la médecine, la théologie, l'astronomie, l'astrologie, l'alchimie comptent les noms illustres des Maimonides et de José-Ben-Moyemon; les études sur les livres sacrés des Hébreux, la *Misnah*, le *Talmud*, la *Gemara*, sont très-nombreuses. Aben-Hezra écrit son poëme hébreu sur les *Echecs*; Pedro Alonzo, sa *Disciplina clericalis*. Jusqu'ici, on n'a employé encore que la langue arabe ou, plus fréquemment, la langue hébraïque; on voit apparaître la langue espagnole, avec le juif de Carrion, dans la *Danse générale des morts* et un autre poëme, *Conseils et enseignements*. Tous ces chapitres sont curieux dans l'ouvrage de M. de Los Rios. Enfin, dans le dernier essai, l'auteur a voulu suivre en dehors de l'Espagne les savants juifs qui avaient continué à écrire, du fond de l'exil, dans la langue espagnole. Au lendemain de la proscription, au XVe et au XVIe siècle, il retrouve encore un certain nombre de ces écrivains, entre autres les auteurs de la *Bible de Ferrare*, traduction espagnole, mot pour mot, du texte hébreu.

Pour nous résumer, ce livre est un véritable livre d'érudit. Malgré la noirceur de quelques-unes de ses conclusions, la science, la netteté et le relief de l'ensemble sont incontestables. M. Michelet regrettait, dans son *Histoire de la Réforme*, qu'il n'eût pas été traduit en français; cette lacune a été comblée par M. Magnabal, qui en a donné une traduction fidèle dans une série d'articles de la *Revue des races latines* (1860). Ces articles ont été plus tard réunis en volume.

Juifs (HISTOIRE ABRÉGÉE DES), par M. E.-A. Ashuc, grand rabbin de Belgique (Paris, 1869, in-18). Ce petit livre est destiné à l'instruction, dans laquelle l'auteur a prétendu faire une véritable révolution. Venant d'un grand rabbin, cette histoire des Juifs ne peut être que remplie de respect pour les récits bibliques; mais ce respect est quelque peu hétérodoxe : l'auteur, la chose est évidente, ne croit pas au miracle. C'est pourquoi, pour raconter les faits miraculeux dont la Bible fourmille, il a jusqu'à trois procédés. Dans certains miracles, il reconnaît nettement une allégorie; pour d'autres, il a recours à des interprétations naturelles; enfin, quand il est à bout de ressources, il raconte tout simplement les prodiges, en les mettant sur le compte de l'auteur sacré : Dieu, dit la Bible... Noé, selon la Bible..., etc. La méthode de M. Ashuc manque de deux qualités également essentielles : la vérité et la franchise. Si les récits bibliques n'ont pas plus de valeur historique que le conte de Barbe-Bleue, il n'est guère utile de les enseigner à nos enfants. Il est vrai que l'auteur se rejette sur la valeur morale; mais, pour nous qui ne sommes pas rabbins et qui n'admirons pas outre mesure la morale du *Pentateuque*, il nous semble que M. Ashuc a enlevé toute autorité aux livres sacrés de sa nation en révoquant en doute ou cherchant à expliquer d'une façon naturelle les faits surnaturels qui en composent la majeure partie.

Juif de Malte (LE), tragédie anglaise de Marlowe. Cette production dramatique, qui a préparé le *Shylock* de Shakspeare, a longtemps occupé la scène anglaise, et on la jouait encore en 1633. Le sujet est la haine d'un Juif contre les chrétiens qui l'ont persécuté. Barabas, le héros de la pièce, habite l'île de Malte. Les chevaliers hospitaliers ont confisqué ses biens. Depuis ce temps, il a juré de se venger, et il poursuit l'accomplissement de sa vengeance avec un ressentiment implacable. Tous les moyens lui sont bons pour atteindre son but. Il ne recule devant aucun attentat, pourvu qu'il frappe un chrétien. Sa fille elle-même n'est entre ses mains qu'un instrument de sa haine. Il achète un esclave musulman, ennemi, comme lui, des chevaliers, et dont il fait l'agent de ses projets. Grâce à lui, il feint d'autoriser l'amour qu'éprouvent pour sa fille le fils du gouverneur de Malte et un jeune gentilhomme du pays; il la promet successivement à chacun d'eux, et il finit, en excitant leur jalousie, par les mettre aux prises dans un duel où tous deux succombent. La jeune Juive aimait une des victimes; Barabas le savait; mais peu lui importe le bonheur de son enfant. Lorsque Abigaïl, indignée de la perfidie de son père, se réfugie dans un couvent et demande à embrasser la religion chrétienne, le juif étouffe pour elle toute tendresse paternelle; il la confond avec la race qu'il déteste et il l'empoisonne, ainsi que les religieuses qu'elle a choisies pour compagnes. Après avoir assassiné un moine et fait condamner un frère d'un ordre rival, en l'accusant de cette mort, il couronne ses crimes par une double trahison. Il livre Malte aux Turcs, qu'il fait entrer par un égout; en récompense de ce service, il est nommé gouverneur, et, quand il se voit maître de la ville, il propose aux chevaliers ses prisonniers de les débarrasser du fils du Grand Seigneur et des principaux musulmans en les faisant périr dans un banquet. Il s'engage à rendre mobile le plancher de la salle où il les invitera; à un signal donné, on coupera une corde, et la table et les invités s'abîmeront dans des oubliettes. Les chrétiens font semblant d'accepter sa proposition; mais, au moment où il va exécuter son projet, ils le livrent aux Turcs. Barabas meurt sans repentir, le blasphème et l'injure à la bouche.

« Cette pièce, dont le succès fut si grand, montre, dit Villemain, combien le goût public est lent à se former. Le *Juif* de Marlowe est atroce sans être tragique. C'est un scélérat maniaque, commettant des crimes sans motif et sans vraisemblance, tuant sa propre fille comme il empoisonne tout un couvent de religieuses, personnage fantastique, destiné seulement à figurer l'objet maudit de cette haine aveugle et calomnieuse dont le moyen âge chargeait le nom de juif. Parmi les traits de cette peinture, il n'y a de saillant et de vrai que le détail des actives entreprises de ce juif, de ses vaisseaux de commerce partout répandus et des calculs qu'il fait à son comptoir... Il y a loin de cette fable à la légende bizarre qu'a recueillie Shakspeare et aux traits immortels dont il a buriné la haine de Shylock contre la race chrétienne. » Marlowe n'en a pas moins le mérite incontestable d'avoir inspiré Shakspeare, et lui a même fourni quelques scènes admirables.

Juive de Constantine (LA), drame en cinq actes, de MM. Théophile Gautier et Noël Parfait, représenté, en novembre 1846, à la Porte-Saint-Martin. Nous passerons la plume à Théophile Gautier en personne, pour qu'il nous raconte, avec sa fantaisie habituelle, le scenario et les incidents de ce drame. « Nous avouons humblement, dit-il, que, depuis longues années, notre ambition était de faire un mélodrame... L'occasion de réaliser ce désir se présenta; pendant notre séjour à Constantine, on nous conta une histoire qui nous parut, à nous et à notre compagnon de voyage, Noël Parfait, pouvoir fournir le thème d'un mélodrame. Il existait, nous dit-on, dans le cimetière juif, deux ou trois tombes vides, bien qu'elles portassent des épitaphes. Ces tombes étaient celles de jeunes filles israélites parfaitement vivantes, mais qui avaient eu la faiblesse d'écouter les suggestions amoureuses des chrétiens; pour cette faute, la tribu les avait rejetées de son sein et frappées de mort civile en leur faisant subir de fausses funérailles... L'une d'elles, dont l'amant fut tué dans un combat, errait à travers Constantine comme un spectre, l'égarement de la folie dans les yeux, et frappait à toutes les portes, qui s'ouvraient et se refermaient aussitôt sans laisser passer la parole de commisération ou le morceau de pain qu'elle implorait... La tombe vide, frustrée un moment, rouvrit sa mâchoire et avala sa proie... A cette carcasse, nous appliquâmes, d'une main tremblante et comme émue de tant d'audace, des panneaux de dialogue en style soigneusement imité des classiques du genre... La *Juive de Constantine* avait cheminé d'un pas sûr jusqu'au quatrième acte; les hommes de la chose trouvaient la pièce *carrée*. Personne ne nous avait encore accusé de style et de fantaisie... Tout à coup, nous entendons à côté de nous, derrière un portant, une voix effarée qui s'écrie : « Ciel! » un loup! » Et aussitôt de violents murmures partent de la salle. « Qui diable peut s'amuser à lâcher un loup sur la scène? pensâmes-nous à cette exclamation bizarre. Un chat malveillant, qui traverse la scène avec une majestueuse lenteur, cela s'expliquerait, il y a des précédents; mais un loup! En fait d'animaux dramatiques, nous ne connaissons que les *ours*. » Nous eûmes bientôt le mot de l'énigme : un loup, en argot de coulisse, est le vide laissé entre la sortie d'un personnage et l'entrée d'un autre qui ne doit point voir le premier. Cet intervalle, fût-il d'une seconde, constitue une faute de mise en scène, du moins au point de vue moderne, car Molière, Corneille et Racine sont de vraies forêts des Ardennes pour la quantité de loups qu'ils renferment. Or, il y avait un loup dans le quatrième acte, et cette bête féroce, d'un coup de gueule vorace, faillit avaler notre pièce... Le cinquième acte a passé avec plus de bonheur, et le sérieux était assez rétabli pour qu'un mannequin, jeté au torrent du haut d'une roche, ne l'ait pas troublé. » Cet ouvrage, monté avec un grand luxe de décors, avait pour principaux interprètes Raucourt, Clarence et Mlle Grave; il n'eut qu'un succès d'estime.

Juif polonais (LE), drame en trois actes, de MM. Erkmann-Chatrian, représenté sur le théâtre de Cluny le 15 juin 1869. Le sujet de la pièce est d'une rare simplicité. Il s'agit d'un paysan alsacien qui a assassiné, pour le voler, un juif polonais descendu chez lui, et qui a trouvé moyen de faire disparaître toute trace de son crime. Vingt ans se sont écoulés depuis, et l'honnête coquin vivrait heureux et honoré dans son village, dont il est d'ailleurs devenu bourgmestre, si le remords ne le poursuivait partout, si la crainte ne veillait sans cesse dans son âme. Depuis vingt ans il s'observe, étudiant chacun de ses gestes, chacune de ses paroles. Mais une imprudence peut lui échapper, un mot peut le trahir. Pour conjurer des malheurs rétroactifs, Mathis, c'est le nom du bourgmestre coupable, a résolu de donner sa fille au maréchal des logis de gendarmerie, espérant que l'entrée d'un gendarme dans sa famille conjurera des recherches possibles dans la suite. Pour un bourgmestre chargé de signer leurs feuilles de rapport, Mathis connaît bien peu ou peut-être connaît trop MM. les gen-

darmes. Quoi qu'il en soit, le mariage se fait; mais, pendant la noce, notre homme, auquel une espèce d'apparition survenue à la fin du premier acte a rappelé son crime, sent d'effroyables terreurs envahir sa conscience, et croit toujours entendre résonner à son oreille le bruit de la sonnette que le pauvre juif eut la malencontreuse idée d'agiter il y a quelque vingt ans. Il profite de la folle gaieté de ses convives, rentre dans sa chambre, et, avant de se coucher, il s'enferme, de peur que son secret ne lui échappe pendant son sommeil.

Ici se place la scène principale du drame. Mathis s'endort, et nous assistons à l'affreux cauchemar qui le torture. Il rêve que son crime est découvert; il se voit traîné devant une cour d'assises. Toutes les preuves morales l'accablent; mais il sait qu'aucun témoin ne pourra *de visu* déposer contre lui, et il nie avec persistance. Par un singulier moyen de procédure criminelle, que nous ne recommandons pas aux juges d'instruction, le président fait appeler un *songeur* (lisez magnétiseur). L'accusé, revêtu de la tunique portée par le juif polonais lors de l'assassinat, s'endort, vaincu par la puissance du fluide de l'opérateur, et il dévoile, une à une, toutes les affreuses circonstances de son crime. Les juges le condamnent à être pendu, et la sentence qui lui fait toucher du doigt la corde vengeresse le fait tomber anéanti.

La noce revient, on frappe à la porte, on l'enfonce, et on trouve le bourgmestre couché, se débattant dans les horreurs de l'agonie. Amené au milieu de la scène, il se roidit dans une angoisse suprême, porte la main à son cou et meurt... en honnête homme, regretté des siens et cité comme exemple aux bourgmestres futurs. Ainsi finit ce drame, où la morale et la gendarmerie trouvent également leur compte. C'est le premier essai au théâtre des deux auteurs. La critique s'est montrée unanime à le considérer comme un succès.

Juive (LA), opéra en cinq actes, livret de Scribe, musique d'Halévy, représenté à l'Académie royale de musique le 23 février 1835. Les rôles les plus dramatiques de ce magnifique ouvrage, ceux d'Eléazar et de Rachel, ont été empruntés au *Shylock*, de Shakspeare, et à la Rébecca du roman d'*Ivanhoe*, de Walter Scott. La mise en scène de la *Juive* coûta 150,000 francs. On n'avait pas encore déployé à l'Opéra un tel appareil de costumes historiques, d'armures, de manœuvres hippiques; ce qui fit prononcer à certains critiques, entre autres à Castil-Blaze, le mot d'*opéra Franconi*. Le succès que les fragments de cette admirable partition ont obtenu partout et dans toutes les circonstances, dans les concerts, dans les musiques militaires, dans les salons, sur tous les pianos, prouve que le luxe de la mise en scène n'était pas indispensable, mais qu'elle pouvait concourir dignement à l'effet général de ce chef-d'œuvre.

Les ouvrages précédemment écrits par Halévy, quoique renfermant de belles choses, ne pouvaient faire présager un opéra d'un ordre aussi élevé que la *Juive*. A l'habile facture et à l'heureux emploi des ressources musicales succédait tout à coup une œuvre véritablement inspirée, grandiose, passionnée, émouvante.

L'opéra de la *Juive* constitue donc la seconde manière du maître, et marque aussi le point culminant des évolutions de son génie. Ce n'est pas, toutefois, qu'il n'ait produit dans le même genre des œuvres dignes de l'admiration de la postérité. Nous les signalons ailleurs.

Nous citerons, parmi les morceaux les plus saillants de la partition de la *Juive*, la belle scène chantée par le cardinal : *Si la rigueur et la vengeance*; la scène de la Pâque, et la prière : *Dieu, que ma voix tremblante;* l'air de Rachel : *Il va venir*, dans lequel l'effroi, le repentir, la passion sont tour à tour exprimés avec une force d'accent et une concision qui rappellent quelques scènes de Corneille; le trio : *Tu possèdes, dit-on, un joyau magnifique*, qui dessine admirablement les trois caractères; au dernier acte, le duo entre Eléazar et Brogni : *Ta fille en ce moment est devant le concile*, et, au quatrième acte, l'air magnifique : *Rachel! quand du Seigneur*, dont le chanteur Nourrit a conçu la pensée scénique et écrit les paroles. La partition d'orchestre est une des plus intéressantes à étudier, quoiqu'on y rencontre çà et là des omissions et des incorrections qui s'expliquent par la rapidité du travail; cependant elle abonde en combinaisons instrumentales neuves et originales. Halévy a su donner un coloris très-caractérisé aux scènes principales, au moyen des timbres variés des instruments. Les ritournelles de l'arioso de Rébecca et du grand air d'Eléazar, qu'il a confiées aux cors et aux clarinettes, produisent l'effet le plus pathétique. En faisant exécuter le motif principal par les instruments avant qu'il soit chanté, Halévy n'a fait qu'imiter l'usage des anciens. Lulli n'y manquait jamais. Meyerbeer a fait de nombreux emprunts à l'instrumentation de la *Juive* dans sa partition des *Huguenots*. Nous ne parlons que de la recherche des timbres les mieux appropriés aux situations, car, pour ce qui est de la composition orchestrale, Meyerbeer est sur son véritable terrain et il l'emporte de beaucoup sur Halévy; mais il lui est inférieur dans les récitatifs. Les chœurs de la *Juive* et la marche sont encore à citer. Levasseur, Lafont, Mmes Falcon et Dorus ont créé les rôles de cet ouvrage. Duprez a repris celui d'Eléazar et lui a imprimé un caractère d'une vérité saisissante.

IL VA VENIR !

RACHEL! QUAND DU SEIGNEUR.

Juif errant (LE), roman d'Eugène Sue (1845, 10 vol. in-8°). Ce roman a marqué dans les fastes littéraires du XIXe siècle, tant par sa valeur propre, car il atteste une grande vigueur d'imagination, que par l'influence qu'il contribua à donner au feuilleton dans le journalisme. C'est, en effet, des *Mystères de Paris* et du *Juif errant* que date l'avénement du roman-feuilleton.

L'auteur a malheureusement mal rattaché le personnage légendaire du Juif errant à la trame des événements modernes qu'il voulait dérouler; c'est la partie faible de l'ouvrage. Il a supposé que l'Ahasvérus de la légende a une sœur, errante comme lui et condamnée à marcher éternellement. Il ne la rencontre qu'une fois par siècle, et c'est à cette rencontre séculaire qu'il nous fait assister dans une sorte de prologue. Le frère et la sœur sont en face l'un de l'autre, dans les brumes et les glaces du détroit de Behring; à peine ont-ils eu le temps de s'entrevoir que la voix impitoyable leur crie : « Marche! marche! » Et ils disparaissent comme deux ombres.

Le fond du roman, c'est la lutte engagée, pour la possession d'une fortune fabuleuse, entre les membres dispersés d'une famille, la famille Rennepont, d'une part, et, de l'autre, la puissante compagnie de Jésus. 150 millions, légués par testament, à condition que les héritiers feront une guerre à mort aux jésuites, tel est l'enjeu de la partie. L'auteur, après son prologue fantastique, nous transporte sur une route d'Allemagne, que suit un vieux soldat accompagné de deux jeunes filles. Ce vieux grognard, débris de la grande armée, incarnation vivante de la bonté et du dévouement, ramène de Sibérie les enfants de son colonel, tué dans la déroute. Rarement Eugène Sue a créé un type plus sympathique que celui de ce brave Dagobert, veillant sur le précieux dépôt confié à sa garde avec la tendresse d'un père, les soins d'une mère et la vigilance d'un chien fidèle. Harassés de fatigue, les trois voyageurs entrent dans une auberge, où un certain Morok, dompteur de bêtes féroces, qui veut se faire passer pour un illuminé, cherche querelle au vieux soldat, le provoque, et finit par le faire arrêter comme vagabond. On ne comprend pas le but de Morok; mais transportons-nous, avec l'auteur, à Paris, où il nous l'explique

en nous introduisant dans le cabinet d'un Père jésuite, agent supérieur de la grande compagnie de Loyola. Le révérend est occupé à lire sa volumineuse correspondance avec un jeune disciple, son secrétaire, auquel il dicte ses réponses. Il s'agit de renseignements de tous genres, de rapports, de procès-verbaux, de signalements qui arrivent de tous les coins du monde, car la société de Jésus a des espions partout. On se croirait dans le bureau central de la police universelle. Certains documents attirent particulièrement l'attention des jésuites; ils renferment des informations circonstanciées sur chacun des membres de cette famille de Rennepont, dispersée dans diverses contrées, et dont les jésuites veulent à tout prix empêcher la réunion à Paris à l'époque déterminée pour l'ouverture du fameux testament. Morok est un de leurs ignobles agents. Quant au rôle que joue le Juif errant dans toute cette ténébreuse affaire, le voici : sa descendance ne se compose plus, à l'heure qu'il est, que de cette famille de Rennepont, et sa plus cruelle torture est de prévoir tous les malheurs qui doivent fondre sur elle, sans jamais pouvoir y parer. Cette famille compte sept membres, échelonnés à tous les étages de la société; en première ligne sont les deux pupilles de Dagobert; puis viennent un prince indien, un manufacturier, une noble et riche demoiselle, un simple artisan et, enfin, un prêtre missionnaire. Par des prodiges d'habileté, l'auteur nous fait assister aux différentes phases de l'existence des membres de cette famille; malgré les distances matérielles et morales qui les séparent, il parvient à les réunir, et nous les montre tous rassemblés à Paris, au jour fixé, à travers les dangers de toute nature qu'ils ont eu à traverser, les innombrables obstacles qu'ils ont vus se dresser à tout instant sur leur chemin, comme élevés par une main invisible et toute-puissante. Cependant la compagnie de Jésus ne perd pas tout espoir; le choléra semble accourir du fond de l'Asie pour prêter main-forte aux fils de Loyola; quatre membres de la famille Rennepont sont dévorés par l'horrible fléau, au-devant duquel on les a habilement poussés, et le prêtre Gabriel, qu'on est parvenu à circonvenir, s'est désisté de ses prétentions en faveur des jésuites. Encore deux ennemis à vaincre, c'est-à-dire deux victimes à dépouiller, et la fortune des Rennepont appartient à la société. Les deux survivants sont le prince indien Djalma et la brillante Mlle Adrienne de Cardoville, qui épargnent un crime aux jésuites. Ils s'éprennent d'amour l'un pour l'autre, et, dans un accès de délire passionné, Adrienne propose au prince de se donner à lui, à la condition qu'ils s'empoisonneront tous deux. Djalma consent, avale le poison, qu'il partage avec Adrienne, et celle-ci meurt entre les bras de son amant, qui n'est bientôt plus lui-même qu'un cadavre. « Victoire! » s'écrie Rodin, le représentant de la compagnie de Jésus, et il se prépare à aller recueillir le fruit de ses machinations ténébreuses. Mais il a compté sans un vieux juif, dépositaire du trésor, et qui a pris soin de ne laisser dans le coffre qu'un monceau de cendres, seul vestige des titres au porteur qui constituaient l'héritage, objet de tant de luttes. A ce moment reparaissent le Juif errant et la Juive errante. La malédiction qui pesait sur eux devait cesser le jour où leur race serait éteinte; ce jour est enfin arrivé, et, pour la première fois depuis tant de siècles, le frère et la sœur surprennent en eux les signes précurseurs de la vieillesse; ils sentent leurs joues se sillonner de rides, leurs forces les abandonner, la décrépitude et les infirmités arriver. Ils voient la mort qui lentement s'avance, et ils lui tendent les bras, ils l'appellent, la supplient de se hâter. Elle s'approche enfin, et ils la reçoivent comme une libératrice.

Bien d'autres personnages jouent encore des rôles plus ou moins importants dans ce roman, qui fourmille comme la vie et la société elles-mêmes : Jacques Rennepont, dit Couche-tout-nu, dégradé par la misère, et n'ayant plus d'affection que pour Bacchanal, la reine des orgies du faubourg; le jeune Agricol, qui représente l'idéal du travailleur intelligent et honnête, au cœur loyal et généreux; la Mayeux, pauvre fille bossue, affligée de tous les défauts corporels, et recélant, sous cette douloureuse difformité, tous les trésors d'une âme vertueuse et bonne. Ces types sont réels, achevés; ils sont vivants. C'est leur vie même qui a désarmé la critique et fait passer par-dessus des exagérations de pensée, des incohérences de style. « Est-ce une nature vraie, légitime, une société saine qu'a exprimée M. Sue? se demande Sainte-Beuve. Non, assurément. Mais j'ose affirmer que c'est une société réelle. De braves gens qui vivent en famille, des hommes sérieux, régulièrement occupés, peuvent dire : « Où trouve-t-on de » tels personnages? Ils n'existent que dans le » drame moderne ou dans le roman. » Je ne nie pas qu'il n'y ait maintes fois de la charge et du cumul dans l'expression; mais la plupart des personnages sont vrais, en ce sens qu'ils ont, au moins passagèrement, des modèles ou des copies dans la société qui nous entoure et qu'ils sont rendus avec une verve étonnante. L'espèce très-exacte et avec ses variétés, si elle se perdait un jour, se retrouverait en ses écrits. » Ce que d'autres critiques, MM. Nettement, Limayrac et autres, n'ont pu pardonner à ce livre, c'est la haine du jésuite, haine qui y coule à pleins bords, et la terreur superstitieuse dont le plus vaillant se sent atteint, en lisant ces pages, à l'endroit de la célèbre compagnie. Pour nous, c'est, au contraire, par ce côté que nous apprécions l'œuvre d'Eugène Sue, quoiqu'il ait eu le tort peut-être de charger les couleurs, de faire ses jésuites trop violents et trop peu rusés. C'est, en effet, bien plus par la ruse onctueuse, par le travail souterrain des tarets que par la violence ouverte que les jésuites parviennent à leur but. N'importe, le *Juif errant* est un de ces romans comme on n'en fera plus. Eugène Sue en a tiré un drame, qui a été joué à l'Ambigu (juillet 1849) et qui a continué le succès du livre.

Juif errant (LA MORT DU), par Ed. Grenier (Paris, 1857). Ce poëme est divisé en cinq chants : la *Solitude*, l'*Orage*, l'*Expiation*, le *Repentir*, le *Pardon*. Un soir, assis sur un rocher, le poëte rêvait au soleil couchant, quand il aperçut

Un voyageur monter, calme et silencieux,
Le sentier verdoyant qui va de pente en pente,
Et du fond du vallon jusqu'aux chalets serpente.
Quand il fut à deux pas, un salut de la main
M'indiqua qu'il voulait poursuivre son chemin;
Mais moi : « Tu viens à temps pour éviter l'orage,
Lui dis-je; entre avec moi dans mon humble ermi-
[tage.
Tu ne peux pas aller plus loin; car le sentier,
Avant une heure au moins, n'atteint pas le glacier;
Et sur l'autre sentier tu marcherais encore,
Sans trouver les premiers chalets, jusqu'à l'aurore. »
L'étranger s'arrêta comme indécis. Ses yeux
Jetèrent un regard rapide sur les cieux,
Puis sur moi. Je sentis que son œil, plein de flamme,
Voulait interroger jusqu'au fond de mon âme.
Il secoua la tête et dit : « Tu ne sais pas
Quel est ce voyageur dont tu retiens les pas.
A quoi bon, arrêté par ta douce prière,
Franchirais-je avec toi ta porte hospitalière,
Si mon nom prononcé doit glacer cet accueil
Et me forcer bientôt à repasser ton seuil? »

Il entre cependant, et son hôte ne tarde pas à l'interroger sur son nom fatal et sur sa destinée mystérieuse.

« Ce récit sera court, dit-il d'un ton profond;
Car mon nom seul suffit pour dire mon histoire. »
Et baissant ses longs cils sur sa prunelle noire,
Il se tut, puis enfin reprit en soupirant :
« Je me nomme Ahasver, et suis le Juif errant! »

Cet aveu n'effraye pas le poëte, qui l'engage à poursuivre son récit et à lui conter ses souffrances depuis le jour où le Christ l'a maudit. Il a d'abord perdu tous ceux qui lui étaient chers, sa femme, son dernier fils, le doux Emmanuel, dont le souvenir le poursuit partout, sans que rien puisse le consoler jamais. En horreur à ses concitoyens, il fuit la Judée et commence son douloureux pèlerinage. Pendant longtemps il maudit les hommes et lance contre eux ses blasphèmes et ses sarcasmes; mais un soir, à Rome, pendant qu'il erre au Colisée, l'angelus sonne, il est ému, attendri, il entend la voix du Christ se mêlant aux harmonies de la nature : il tombe à genoux et s'avoue vaincu. Ce récit de ses malheurs et de sa conversion a touché son hôte, qui lui demande avec instance de lui parler encore de Jésus, puisqu'il est le seul homme qui l'ait vu. Mais le Christ lui-même apparaît tout à coup aux deux interlocuteurs, et vient annoncer au Juif errant que son crime est enfin expié :

« J'apporte le pardon, prix de ton repentir.
Sois heureux! Maintenant, tu peux enfin mourir.

Et le vieillard s'éteint en effet sous la main du Christ. Le lendemain, le poëte va l'ensevelir sur la cime la plus escarpée de la montagne.

Et c'est là qu'il repose, inconnu, solitaire,
Perdu dans la nuée, au-dessus de la terre!
Nul monument funèbre, attirant le regard,
Ne révèle sa tombe au pas du montagnard.
Le glacier que défend cette gorge isolée
En est le seul gardien et le seul mausolée.

On le voit, il y a de beaux vers dans ce poëme, dont la conception laisse pourtant bien à désirer.

Juif errant (LE), opéra en cinq actes, paroles de Scribe et Saint-Georges, musique d'Halévy, représenté à l'Académie nationale de musique le 23 avril 1852. Le succès du roman d'Eugène Sue a valu à M. Halévy le pire de tous les livrets. Pour qu'il se décidât à l'accepter, il fallait qu'il y eût disette de poëmes à l'administration de l'Opéra.

Une jeune batelière flamande, nommée Théodora, est restée orpheline avec son jeune frère Léon, âgé de dix ans. L'action se passe en 1190. Ahasvérus, le Juif errant, après avoir arraché aux mains des assassins de la comtesse de Flandre sa petite-fille Irène, confie cette enfant à Théodora. La pauvre batelière se met en marche pour Constantinople, dans le dessein de remettre l'enfant à l'empereur Baudouin, son père. Mais, apprenant sa mort, elle demeure en Bulgarie, où elle passe douze années. Pendant ce temps, Léon a conçu pour Irène, qu'il croit être sa sœur, une affection qui devient plus vive encore lorsque Théodora lui révèle le secret de sa naissance. Des marchands enlèvent Irène pour la vendre à Thessalonique. Nicéphore, qui est sur le point d'être proclamé empereur, devient son maître. Ahasvérus fait connaître au peuple le rang de la jeune esclave. Elle est proclamée impératrice. Les sénateurs demandent qu'elle épouse Nicéphore. Cependant Théodora arrive à Constantinople avec son frère Léon, et se prosterne aux genoux de l'impératrice pour lui demander justice contre les ravisseurs. Léon s'abandonne tour à tour à la joie et à la douleur en voyant sa bien-aimée assise sur le trône impérial et prête à épouser Nicéphore. Mais Irène partage ses sentiments et les lui fait connaître dans un entretien secret. Nicéphore médite, de son côté, la mort de Léon, et ordonne aux bandits, qu'on voit reparaître pour la troisième fois, de le jeter à la mer. Ahasvérus sauve la vie au jeune homme, puis il a une vision : il assiste au tableau du jugement dernier. La voix terrible de l'ange le réveille et l'oblige à recommencer sa marche éternelle. La partition que M. Halévy a écrite pour cette absurde rapsodie est bien loin de valoir ses aînées. Néanmoins on y retrouve à chaque page sa manière large et expressive, et des traces de sa profonde sensibilité. Quant à l'instrumentation, elle est d'une grande richesse d'effets, et on y remarque les efforts tentés par le compositeur pour donner le plus de coloris possible à des scènes dénuées d'intérêt. Nous signalerons, dans le premier acte, le chœur des matelots, la ballade du Juif errant : *Marche, marche, marche toujours!* le duo final entre Ahasvérus et Théodora, chanté par Massol et Mme Tedesco. Il n'y a guère à remarquer, dans le deuxième acte, que le quatuor des bandits, chanté par quatre basses; le duo entre Léon et Théodora, chanté par Roger et Mme Tedesco, et le chœur de la Saint-Jean. Un divertissement chorégraphique, dont le sujet est le berger Aristée au milieu de ses abeilles, occupe la plus grande partie du troisième acte. La musique en est ravissante d'esprit, de grâce et de mélodie. Il se termine par un ensemble des chœurs et de l'orchestre, dans lequel on a entendu pour la première fois de nouveaux saxo-tubas d'une grande sonorité. Le quatrième acte est celui qui renferme les plus beaux morceaux; il faut mettre en première ligne le duo entre Léon et Irène, chanté par Roger et Mlle La Grua. Le sympathique ténor a laissé les meilleurs souvenirs dans le rôle de Léon, qu'il a créé; il l'a chanté avec un sentiment et une expression remarquables. La scène des ruines du Bosphore est dramatique; c'est un beau tableau dans lequel la voix du trombone de M. Dieppo a eu plus de succès que celle de Massol. Quant au cinquième acte, il est plus descriptif que dramatique. Indépendamment des artistes que nous avons cités plus haut, nous devons donner une mention honorable à Obin, Depassio, Chapuis, Morelli, Molinier, Guignot, Goyon, Noir, Canaple, et à Mlle Petit-Brière.

Juif errant (COMPLAINTE DU). La légende du Juif errant est connue depuis le XIIIe siècle seulement, et la complainte popularisée par les images d'Epinal ne remonte guère qu'au XVIIe siècle; l'air a le caractère psalmodique de ceux que les pèlerins du moyen âge chantaient en offrant, d'une voix traînante et monotone, à la foule émerveillée, les reliques dignes de vénération qu'ils rapportaient de Rome, de Jérusalem ou d'ailleurs. Les paroles très-naïves qui vont suivre sont les plus généralement connues aujourd'hui, et les seules qui se vendent dans les foires et marchés de France et de Belgique, précédées du fameux portrait *dessiné d'après nature, par les bourgeois de Bruxelles, lors de la dernière apparition du Juif, le 22 avril* 1774.

1er COUPLET.

DEUXIÈME COUPLET.

Un jour, près de la ville
De Bruxelles, en Brabant,
Des bourgeois fort civils
L'accostèrent en passant.
Jamais ils n'avaient vu
Un homme aussi barbu!

TROISIÈME COUPLET.

Son habit tout difforme
Et très-mal arrangé
Leur fit croire que cet homme
Etait fort étranger,
Portant, comme ouvrier,
Devant lui tablier.

QUATRIÈME COUPLET.

On lui dit : Bonjour, maître!
De grâce, accordez-nous
La satisfaction d'être
Un moment avec vous;
Ne nous refusez pas,
Tardez un peu vos pas.

CINQUIÈME COUPLET.

Messieurs, je vous proteste
Que j'ai bien du malheur;
Jamais je ne m'arrête,
Ni ici ni ailleurs :
Par beau ou mauvais temps,
Je marche incessamment.

SIXIÈME COUPLET.

Entrez dans cette auberge,
Vénérable vieillard!
D'un pot de bière fraîche,
Vous prendrez votre part;
Nous vous régalerons
Le mieux que nous pourrons.

SEPTIÈME COUPLET.

J'accepterai de boire
Deux coups avecque vous.
Mais je ne puis m'asseoire,
Je dois rester debout.
Je suis, en vérité,
Confus de vos bontés.

HUITIÈME COUPLET.

De connaître votre âge
Nous serions curieux.
A voir votre visage,
Vous paraissez fort vieux;
Vous avez bien cent ans,
Vous montrez bien autant!

NEUVIÈME COUPLET.

La vieillesse me gêne,
J'ai bien dix-huit cents ans.
Chose sûre et certaine,
Je passe encore douze ans;
J'avais douze ans passés,
Quand Jésus-Christ est né.

DIXIÈME COUPLET.

N'êtes-vous point cet homme
De qui l'on parle tant,
Que l'Ecriture nomme
Isaac, Juif errant?
De grâce, dites-nous
Si c'est sûrement vous?

ONZIÈME COUPLET.

Isaac Laquedeme
Pour nom me fut donné;
Né à Jérusaleme,
Ville bien renommée!
Oui, c'est moi, mes enfants,
Qui suis le Juif errant!

DOUZIÈME COUPLET.

Juste ciel! que ma ronde
Est pénible pour moi!
Je fais le tour du monde
Pour la cinquième fois.
Chacun meurt à son tour,
Et moi, je vis toujours!

TREIZIÈME COUPLET.

Je traverse les meres,
Les rivières, les ruisseaux,
Les forêts, les déseres,
Les montagnes, les coteaux,
Les plaines, les vallons;
Tous chemins me sont bons.

QUATORZIÈME COUPLET.

J'ai vu dedans l'Europe,
Ainsi que dans l'Asie,
Des batailles et des chocs
Qui coûtaient bien des vies!
Je les ai traversés
Sans y être blessé!

QUINZIÈME COUPLET.

J'ai vu dans l'Amérique,
C'est une vérité,
Ainsi que dans l'Afrique,
Grande mortalité.
La mort ne me peut rien,
Je m'en aperçois bien!

SEIZIÈME COUPLET.

Je n'ai point de ressource
En maison ni en bien;
J'ai cinq sous dans ma bourse,
Voilà tout mon moyen!
En tous lieux, en tout temps,
J'en ai toujours autant.

DIX-SEPTIÈME COUPLET.

Nous pensions comme un songe
Le récit de vos maux.
Nous traitions de mensonge
Tous vos plus grands travaux.
Aujourd'hui nous voyons
Que nous nous méprenions.

DIX-HUITIÈME COUPLET.

Vous étiez donc coupable
De quelque grand péché,
Pour que Dieu tout aimable
Vous ait tant affligé?
Dites-nous l'occasion
De cette punition.

DIX-NEUVIÈME COUPLET.

C'est ma cruelle audace
Qui causa mon malheur;
Si mon crime s'efface,
J'aurai bien du bonheur.
J'ai traité mon Sauveur
Avec trop de rigueur.

VINGTIÈME COUPLET.

Sur le mont du Calvaire,
Jésus portait sa croix :
Il me dit, débonnaire,
Passant devant chez moi :
Veux-tu bien, mon ami,
Que je repose ici?

VINGT ET UNIÈME COUPLET.

Moi, brutal et rebelle,
Je lui dis, sans raison,
Ote-toi, criminelle,
De devant ma maison!
Avance et marche donc,
Car tu me fais affront!

VINGT-DEUXIÈME COUPLET.

Jésus, la bonté même,
Me dit en soupirant :
Tu marcheras, toi-même
Pendant plus de mille ans.
Le dernier jugement
Finira ton tourment!

VINGT-TROISIÈME COUPLET.

De chez moi, à l'heure même,
Je sortis bien chagrin.
Avec douleur extrême,
Je me mis en chemin.
Dès ce jour-là, je suis
En marche jour et nuit!

VINGT-QUATRIÈME COUPLET.

Messieurs, le temps me presse!
Adieu la compagnie;
Grâce à vos politesses;
Je vous en remercie!
Je suis trop tourmenté
Quand je suis arrêté!

Juif errant (LA LÉGENDE DU), série d'illustrations de Gustave Doré (1856). Pierre Dupont a rimé un prologue et un épilogue pour accompagner les dessins; cette ballade ou ce cantique manque de naïveté, et les illustrations n'ont pas non plus cette simplicité et cette correction qui font les belles œuvres. Le tout est accompagné d'une préface, écrite sur le ton dithyrambique par le bibliophile Jacob. « Après avoir considéré attentivement, dit M. H. Babou, les douze compositions et dessins chantés par le prologue et glorifiés par la préface, il nous serait très-difficile de nous élever au degré d'enthousiasme où se maintiennent d'un vol égal les deux panégyristes de M. Doré. Le prétendu rival de Callot, de Cranach, de Rembrandt, d'Albert Dürer et de Rubens est tout simplement un dessinateur fort alerte, plein d'expédients et de réminiscences, et qui, grâce à la surprenante agilité de son crayon, se sent aussi bien doué pour illustrer Rabelais, Balzac, etc., que pour semer d'images et de vignettes le plus méchant livre du jour. C'est un Tony Johannot à la vapeur, et encore ne faudrait-il pas lui demander les touches délicates et fines que rencontrait quelquefois son spirituel devancier. Le crayon de M. Doré va vite : c'est sa grande qualité; il travaille vite sans être jamais guidé par une idée nette ou un sentiment vrai. Il cherche l'*à peu près* par le chemin le plus rapide, et il ne lui arrive pas toujours de le rencontrer. » Entre cette appréciation consciencieuse et l'hymne du bibliophile Jacob ou le cantique de M. Dupont, il y a sans doute une notable différence. La *Légende du Juif errant* redescend au rôle d'album littéraire, artistique et musical.

JUIF DE CARRION (RABBI DON SANTO, connu sous le nom de), un des plus remarquables poëtes espagnols du XIVe siècle. On ne connaît la date précise, ni de sa naissance, ni de sa mort; on sait seulement qu'il vivait au temps du roi don Pèdre. Ce nom de Rabbi don Santo n'est, du reste, qu'une corruption de son nom véritable, Rab sem Tom, que les Espagnols ont adopté en y ajoutant le don (Rab don sem Tom). Dès le XVe siècle, le marquis de Santillane le nommait parmi les premiers poëtes espagnols antérieurs à son temps. Dans la *Lettre* qu'il écrivit au roi de Portugal sur les *Origines de la poésie*, il dit, parlant du siècle antérieur : « En ce temps vivait un Juif appelé Rabbi Santo; il écrivit de très-bonnes choses, entre autres des *Proverbes moraux* renfermant, en vérité, des maximes recommandables. Il passe, aux yeux des nobles personnes, pour un grand troubadour, et il a pris soin de dire lui même :

Non vale el azor menos
Por nascer en vil nio,
Nin los exemplos menos
Por los decir Judio. »

(Le faucon n'a pas une moindre valeur pour naître dans un vil nid; les exemples ne valent pas moins pour être dits par un Juif). Santillane était au-dessus des préjugés de son temps. Le Juif de Carrion n'abjura sa foi que fort tard; on en trouve la preuve dans ses œuvres mêmes, et, cependant, elles semblent si profondément pénétrées du sentiment chrétien, que Sanchez et, d'après lui, Moratin, dans leurs savantes études sur la vieille poésie espagnole, ont cru devoir partir de là pour douter qu'il pût être l'auteur de quelques-unes. Ils ont cru à des interpolations, plusieurs œuvres du même temps se trouvant réunies dans le même manuscrit. Le plus récent historien des Juifs d'Espagne, don José Amador de los Rios, a fait justice de ces hypothèses singulières et rendu au Juif de Carrion ce qui lui appartenait légitimement. Les trois œuvres qui l'ont fait parvenir à la postérité sont les *Conseils et enseignements*, ces proverbes moraux dont parle Santillane, la *Doctrine chrétienne* et la *Danse générale des morts.* Ces deux derniers ouvrages ont été seuls écrits après sa conversion. Le *Grand Dictionnaire* a donné un article bibliographique sur la *Danse générale*, la plus importante, la plus originale de ces compositions, quoique probablement Rabbi Santo l'ait imitée du vieux troubadour limousin Carbonel; il y a ajouté des traits piquants sur la corruption particulière à la société espagnole. Les *Conseils et enseignements*, dédiés au roi don Pèdre, sont un recueil de proverbes en petits vers; on ne peut douter de leur authenticité, car, dès les premières strophes, le poëte s'exprime ainsi :

Senor rey, noble, alto,
Oid este sermon
Que vos dice don Santon
Judio de Carrion.

(Monseigneur le roi, noble, élevé, écoutez ce discours que vous fait don Santo, Juif de Carrion.) Il avait pris ce surnom de Juif de Carrion de la petite ville de Carrion de los Condes, en Vieille-Castille, où il était né sans doute. Ce recueil, plein d'idées chrétiennes, inspiré, ce semble, par la Bible, est plein de préceptes sur la vanité des choses humaines, le néant des plaisirs, des richesses, de l'ambition, de l'avarice. Il lui manque d'être coordonné et de faire un tout complet. La *Doctrine chrétienne* est plus originale comme forme; ce poëme, écrit en strophes d'une vigueur singulière, dans cette langue à peine formée, est le résumé d'un catéchisme chrétien; la première partie traite du *Credo;* divers interlocuteurs, saint Pierre, saint Jean, saint Jacques, saint André, en récitent tour à tour une strophe; puis viennent les *Dix commandements*, les *Vertus théologales,* les *Péchés capitaux*, les *Œuvres de miséricorde*, les *Sacrements*, les *Cinq sens*, et le poëte termine par des conseils sur les *Travaux mondains.* C'est un ensemble assez vaste. Comme les *Conseils et enseignements*, ce poëme est dédié au roi don Pèdre. Les érudits espagnols se sont fatigués à l'étudier et à le commenter, ainsi, du reste, que toutes les œuvres du Juif de Carrion, si précieuses au point de vue de la langue et de la versification espagnoles. On conjecture qu'il fut écrit vers 1360.

JUIGNÉ-SUR-SARTHE, village et commune de France (Sarthe), canton de Sablé, arrond. et à 29 kilom. N.-O. de La Flèche, sur une éminence dominant à pic le cours de la Sarthe; 1,521 hab. Fabrication de toiles; fours à chaux; extraction de marbre. Ce village possède un beau château, érigé en baronnie en 1674. C'est un vaste bâtiment du XVIIe siècle, flanqué de quatre pavillons et entouré de bois magnifiques; il renferme une riche galerie de portraits de famille. Le château de Verdelle, qui s'élève dans les environs du village, est une jolie construction de la Renaissance, terminée, d'une part, par un pavillon carré, et de l'autre par une tourelle à huit pans. On remarque à l'intérieur une belle cheminée délicatement sculptée. L'église renferme une chaire ornée de jolies sculptures.

JUIGNÉ (Antoine-Eléonore-Léon LECLERC DE), archevêque de Paris et constituant, né à Paris en 1728, mort dans la même ville en 1811. Il fut d'abord grand vicaire de l'évêque de Carcassonne, agent du clergé de France, obtint l'évêché de Châlons-sur-Marne (1764), secourut avec un zèle tout évangélique les victimes de l'incendie de Saint-Dizier en 1776, et fut appelé à succéder à Christophe de Beaumont sur le siége archiépiscopal de Paris (1781). Ses actes nombreux de bienfaisance, notamment pendant l'hiver rigoureux de 1788, où il vendit sa vaisselle et engagea ses revenus personnels pour venir au secours des indigents, le rendirent très-populaire dans la capitale. Elu député aux états généraux, il perdit la faveur publique par la résistance qu'il opposa d'abord à la réunion des trois ordres. Il finit par céder à l'entraînement général, proposa même, dans la nuit du 4 août 1789, de célébrer l'abolition des priviléges par un *Te Deum*, mais émigra presque aussitôt. Rentré en France en 1802, après s'être démis de ses fonctions épiscopales, il vécut retiré, au milieu de sa famille. Ce prélat s'était montré l'adversaire persévérant des jansénistes. On a de lui : *Rituel* (Châlons, 1776, in-4o), réimprimé sous le titre de *Pastoral de Paris* (1786, 3 vol. in-8o).

JUIGNÉ-BROISSINIÈRE (D. DE), sieur de MOLIÈRE, compilateur français, né dans l'Anjou. Il vivait au XVIIIe siècle, et était avocat au parlement de Paris. Juigné est l'auteur d'un *Dictionnaire théologique, historique, poétique, cosmographique et chronologique* (Paris, 1644, in-4o), dont la plupart des articles ont été traduits du *Dictionarium historico-poeticum* de Ch. Etienne, ou tirés des ouvrages de Magin et de S. Munster. Bien que cet ouvrage soit plein d'erreurs, d'anachronismes, d'incorrections, et écrit en mauvais style, il n'en eut pas moins une dizaine d'éditions en moins de trente ans, succès qui s'explique par ce fait que c'était le premier livre de ce genre qu'on possédât en français.

JUILLAC, bourg de France (Corrèze), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. N.-O. de Brive; pop. aggl., 1,170 hab. — pop. tot., 2,834 hab. Commerce de bestiaux et de vins. Ruines d'un ancien château.

JUILLARD (Laurent), abbé DU JARRY, poëte et prédicateur français, né à Jarry, près de Saintes, vers 1658, mort en 1730. Il entra dans les ordres, s'adonna avec un certain succès à la prédication, et cultiva en même temps la poésie. Bien qu'en somme il ne fût qu'un poëte médiocre, il remporta plusieurs prix aux concours de l'Académie, notamment en 1714, où, parmi ses concurrents, se trouvait Voltaire. Nous citerons de lui : *Recueil de divers ouvrages de piété* (Paris, 1688); *Sentiments sur le ministère évangélique* (Paris, 1639); *Panégyriques choisis* (Paris, 1700); *Panégyriques et oraisons funèbres* (Paris, 1709); *Poésies chrétiennes héroïques et morales* (Paris, 1715, in-12), etc.

JUILLERAT (Chasseur), pasteur protestant, né au Locle, canton de Neufchâtel, en 1781, mort à Paris en 1867. Il étudia la théologie à Lausanne et se fit consacrer, en 1805, au ministère évangélique. Après avoir desservi la paroisse de Pignan (Hérault), il fut appelé, comme pasteur, à Nîmes en 1808. Il se trouvait dans cette ville au moment de la réaction catholique qui prit le nom de Terreur blanche. Louis XVIII envoya dans le Midi le duc d'Angoulême, qui, le 9 novembre 1815, prescrivit l'ouverture d'un temple à Nîmes. Juillerat monta en chaire. Une populace fanatique accourut autour de l'édifice religieux en poussant des cris de mort contre les réformés. Bientôt les portes furent enfoncées et une horde furieuse envahit le temple. Pendant ce tumulte effrayant, Juillerat fit preuve d'une rare présence d'esprit. Il poursuivit ses prières et ses exhortations chrétiennes au milieu des vociférations d'une foule en démence. L'année suivante, il était appelé à desservir l'église réformée de Paris, dont il est resté pasteur jusqu'à sa mort. Il y devint président du conseil presbytéral, président du consistoire, et fut appelé à faire partie du conseil supérieur de l'instruction publique. Juillerat appartenait au parti de l'orthodoxie. Dans la dernière période de sa carrière, il s'associa aux mesures d'exclusion dirigées contre ses collègues, MM. Ath. Coquerel fils et Martin-Paschoud. Il n'a laissé aucun ouvrage, mais il prit part, en 1817, à la fondation du premier journal religieux protestant en langue française, les *Archives du christianisme.*

JUILLERAT (Paul), littérateur et poëte, fils du précédent, né à Paris en 1815. Il débuta dans la carrière des lettres, en 1837, par un recueil de vers intitulé *Lueurs matinales*, et obtint, quelque temps après, un emploi au ministère de l'intérieur. Chef du bureau de la librairie en 1860, il a été nommé depuis chef de la division de l'imprimerie et de la librairie et officier de la Légion d'honneur (1863). Outre l'ouvrage précité, cet écrivain de talent a donné : les *Solitudes*, poésies (1840, in-8o); *Nouvelles* (1853); la *Reine de Lesbos*, drame antique en un acte et en vers, représenté en 1854 sur la scène du Théâtre-Français; le *Lièvre et la Tortue*, comédie en un acte et en vers, jouée avec succès à l'Odéon en 1855; les *Manteaux blancs* (1857); les *Deux balcons* (1858); *Soirées d'octobre*, recueil de poésies (1862), etc.

JUILLERAT (Clotilde GÉRARD, dame), artiste peintre, femme du précédent, née à Lyon vers 1810. Elève de Paul Delaroche, elle a exposé ses premières œuvres au Salon de 1833, a épousé, en 1840, M. Paul Juillerat, et a obtenu, l'année suivante, une première médaille. Mme Juillerat s'est surtout fait connaître par des portraits, dont plusieurs ont été très-remarqués et attestent un mérite réel. Parmi ses œuvres, nous mentionnerons : le *Duc de La Rochefoucauld* (1833); la *Comtesse d'Osmond*, *Jacques Herz*, *M. Goyet*, *Mme Goyet* (1834); le *Mendiant et son enfant endormi* (1836); *Sainte Elisabeth de Hongrie ramenant un petit mendiant* (1845); *Toilette d'Anne d'Autriche,* pastel (1837); l'*Enfant rêveur*, pastel (1846); des dessins, des *Têtes d'étude*, etc.

JUILLET s. m. (jui-llè ou ju-llè; *ll* mll. — du lat. *Julius* Jules, en l'honneur de Jules César, réformateur du calendrier). Chronol. Septième mois de l'année : *Le onze* JUILLET. *A la mi-*JUILLET. *Les castors emploient les mois de* JUILLET *et d'août à construire leurs digues et leurs cabanes.* (Buff.)

— Prov. *A juillet, faucille au poignet*, C'est en juillet qu'il faut faire la moisson.

— Hist. *Journées de juillet*, 27, 28, 29 juillet 1830. ‖ *Révolution de Juillet,* Révolution qui s'est accomplie pendant les trois journées de juillet 1830. (V. ci-après.) ‖ *Dynastie de Juillet, gouvernement de Juillet*, Dynastie formée par la branche cadette des Bourbons, gouvernement issu de la révolution de Juillet 1830 : *Le principe du* GOUVERNEMENT DE JUILLET, *fondé par et pour la classe moyenne, était la propriété, le capital.* (Proudh.)

— **Encycl.** Chronol. Ce mois était le cinquième de l'année instituée par Romulus, et s'appelait *Quirinalis*. Marc-Antoine rendit une ordonnance qui changea ce nom contre celui de *Julius*, en l'honneur de Jules César, le réformateur du calendrier romain, né le douzième jour de ce mois.

Pendant le mois de *juillet*, la moyenne de la température, à Paris, est de 18o,94; celle de la pression barométrique est de 756mm,02.

Dans la concordance avec le calendrier républicain, le mois de *juillet* s'étend à peu près du 13 messidor au 13 thermidor.

— Agric. *Juillet* est le mois de la moisson dans la plus grande partie de la France. Le court espace de temps qui sépare la fenaison de la moisson peut être utilement employé à donner un deuxième ou troisième labour aux jachères en terres fortes. Les terres destinées à recevoir une semaille de colza ou de navette seront mises en état par des hersages et des roulages successifs destinés à pulvériser la terre et à détruire les mauvaises herbes; mais elles ne recevront le dernier labour qu'immédiatement avant la semaille, car on a remarqué qu'en ce cas la graine lève mieux. On continue à biner les betteraves, les carottes et les autres récoltes sarclées, si ces binages n'ont pu être faits plus tôt. On achève également de butter les pommes de terre et le maïs. On éclaircit en même temps cette dernière récolte, en ayant soin particulièrement de ne laisser sur chaque pied que le maître brin. On herse et on bine énergiquement les carottes semées en récolte dérobée, après l'enlèvement de la récolte principale. On fait subir le même traitement aux navets semés le mois précédent. Dans les anciennes topinambourières, on met les plantes en lignes régulières, au moyen d'un fort buttage. Les navets, le sarrasin, le millet, le maïs quarantain, la moutarde blanche, la spergule se sèment en récoltes dérobées dans le mois de *juillet.* Mais, il faut le dire, cette méthode, qui n'est, d'ailleurs, en usage que dans le nord de la France, nous paraît plus préjudiciable qu'utile. La seule circonstance où l'emploi des récoltes dérobées pourrait présenter certains avantages serait celle où ces récoltes devraient être enfouies en vert pour servir d'engrais; encore faudrait-il avoir à sa disposition un sol riche, plutôt léger que compacte, et un climat doux, à pluies d'été.

Au nord de la Loire, les blés ne sont généralement récoltés qu'en août; mais, au sud de ce fleuve, *juillet* est par excellence l'époque de la moisson. Le colza et la navette sont même ordinairement coupés et battus dès la fin juin. Dans le Nord, ces deux récoltes, ainsi que celles du seigle et de l'escourgeon, se font en *juillet.* Dans les environs de Paris, le mois de *juillet* est employé à faucher les prairies naturelles, les vesces semées pour fourrage en mars et avril, et le premier regain de luzerne. S'il survient des jours de pluie, on en profite pour introduire l'eau dans les prairies débarrassées de leurs foins, ou pour conduire des engrais liquides sur les terres qui en ont besoin.

Là où l'on emploie des chevaux aux travaux de la ferme, on fera sagement, pendant ce mois où les travaux sont très-fatigants et où la chaleur est accablante, d'ajouter à leur ration quelques aliments rafraîchissants, la luzerne verte ou des vesces, par exemple. On s'est bien trouvé maintes fois de remplacer une partie de l'avoine par du son et d'arroser le foin avec de l'eau salée. On doit faire baigner les chevaux tous les jours, le soir ou le matin, suivant les convenances. On ne doit plus faire saillir les juments à partir de ce mois. Après l'enlèvement des récoltes, on envoie les moutons pâturer dans les chaumes. Nous remarquerons à ce sujet que les épis restés à terre, surtout ceux de blé et de seigle, sont nuisibles aux bêtes à laine et les prédisposent à la pourriture. C'est en *juillet* qu'a lieu la monte des brebis pour l'agnelage précoce. La volaille exige peu de soins. On plume les oies pour la seconde fois; on chaponne les jeunes coqs dès qu'ils commencent à chanter On donne aux vignes une nouvelle façon pour détruire les mauvaises herbes avant qu'elles arrivent à graine, et, s'il y a lieu, on soufre pour la deuxième fois.

En forêt, tous les travaux nécessités par les coupes de printemps doivent être terminés. On doit cesser la carbonisation au plus tard vers la fin de la première quinzaine. Quand la terre est trop sèche, on tire beaucoup moins de charbon d'un même cube de bois. A la fin du mois, on peut commencer à abattre les perches de bouleau et de merisier restées sur pied pour le sabotage et pour faire de grands cercles à cuve. Si l'on a des bois d'industrie à façonner, il ne faut pas perdre de temps.

Dans la culture maraîchère, on peut, jusqu'au 20 de ce mois, semer les brocolis, les chicorées de Meaux, les escaroles vertes, les épinards, les radis, le cerfeuil, les choux de Milan ou frisés, et les raiponces pour l'hiver. On sème également des navets, des radis noirs, des carottes, des *pe-tsai*, des *pak-choi* et des scorsonères qui seront bonnes l'année suivante, à l'automne. On plante des choux-fleurs durs et demi-durs pour l'arrière-saison, sur l'emplacement des vieilles couches. Vers la fin du mois, on met en place des romaines, des laitues et des poireaux pour l'hiver. On commence à empailler le celeri plein et on continue à tailler les melons, les concombres, les tomates, les aubergines. Il est temps de récolter les graines d'oseille, d'épinard, de pois hâtifs, etc. Les jeunes plants de fraisiers, destinés à être chauffés, doivent être repiqués dans un endroit abrité. Les ananas demandent des arrosements plus copieux et plus d'air dans les serres.

Les arbres fruitiers en plein air, qui sont soumis à la taille, principalement ceux en espalier, demandent une surveillance constante de la part du cultivateur. On doit surtout s'attacher à établir l'équilibre dans la végétation. On continue, au fur et à mesure des besoins, les travaux du pincement et de la taille en vert. Pendant les grandes chaleurs, il est bon de bassiner légèrement, surtout le soir, les feuilles du pêcher, afin de leur rendre un peu de fraîcheur; mais on doit s'abstenir d'arroser abondamment le pied des arbres pour ne pas déterminer le blanc des racines, qu'une pratique contraire ne manquerait pas d'amener. Il vaut mieux, dans le cas où il serait nécessaire de protéger l'arbre contre l'excès de la chaleur, se contenter d'étendre un paillis sur la terre qui couvre les racines. Quelquefois, vers la fin de *juillet*, il est utile d'effeuiller les pêchers en enlevant les feuilles qui ombragent le plus les fruits, afin de faire prendre à ces derniers de la couleur et de la saveur. Mais cette opération doit se faire avec une grande prudence, par un temps couvert et à des intervalles plus ou moins longs; car, exposés trop brusquement et trop complétement aux rayons solaires, les fruits seraient entravés dans leur développement et durciraient. Vers la fin du mois, quelques personnes commencent à pratiquer sur la vigne, au-dessous des grappes, l'incision annulaire, dans le but d'avancer la maturité. A la même époque, on use d'un procédé assez singulier pour avancer d'une dizaine de jours la maturité des figues. Pour cela, on met, au moyen d'une plume, une très-petite goutte d'huile d'olive sur l'œil de chacun de ces fruits, en ayant soin de saisir pour cette opération l'instant où les figues perdent leur teinte verte pour passer à la couleur jaune. On écussonne à œil dormant, en *juillet*, l'abricotier, le prunier, le poirier, le pommier et, plus tard, l'amandier, le cerisier. Les fruits abondent sur les marchés; voici d'abord les cerises et les groseilles, suivies bientôt par les prunes, les abricots, les figues blanquettes. A la fin du mois, les fruits à pepin apparaissent déjà en nombre considérable; ce sont les poires citron des carmes, doyenné de *juillet*, beurré Giffard, épargne, grosse blanquette. On a aussi, à la même époque, la pêche mignonne hâtive et quelques pommes; mais ces dernières n'ont de remarquable que leur précocité.

Dans les jardins d'agrément, la plantation des arbres et arbustes doit être entièrement suspendue. On bine le pied des arbres pour détruire les plantes adventices, et on donne des arrosements, soit à l'eau, soit avec des mélanges d'engrais, pour activer la végétation des sujets qui manquent de vigueur.

Pour la floriculture en pleine terre, les principaux travaux à exécuter consistent en arrosements, en ratissages, en soins d'entretien de tout genre. On donne des tuteurs aux plantes qui en ont besoin. On tond les bordures et les haies. On retire de terre toutes les griffes, tous les oignons qui ont les feuilles déjà sèches; après quoi on les place dans un endroit sec où on les conserve jusqu'au moment de les replanter en automne. Toutes les boutures faites en cette saison veulent être bassinées et arrosées en proportion de la chaleur. Les bassinages et les arrosements doivent être faits autant que possible le soir. A la fin de *juillet*, on sème les pensées; le semis doit être tenu constamment humide et recouvert d'un paillis. Dans le même temps, on marcotte les œillets.

Vers la fin du mois, on pince l'extrémité des rameaux de rosiers sur lesquels on veut prendre des écussons pour la greffe à œil dormant; on obtient ainsi des yeux mieux constitués. Dans les serres et les orangeries, on continue les travaux du mois précédent, parmi lesquels il faut mettre en première ligne les bassinages et les arrosements. Quelques plantes de serre, parmi les plus rustiques, peuvent être exposées à l'air libre, en prenant la précaution de les abriter contre les grands vents et le soleil. Il faut avoir soin de tenir bien garnies de mousse les orchidées cultivées sur bois ou dans des paniers suspendus. C'est le seul moyen de maintenir autour des racines l'humidité qui leur est indispensable. Il ne faut pas négliger de tenir les serres abritées pendant la grande chaleur du jour. Si le temps est couvert, surtout dans les journées chaudes et humides, on fera bien de donner de l'air autant que cela sera possible.

Juillet 1561 (ÉDIT DE). Cédant aux instances des chefs catholiques, Catherine de Médicis convoqua, le 23 juin 1561, une assemblée du parlement, à laquelle se joignirent les princes, les grands officiers de la couronne et le conseil privé, dans le but de fixer la jurisprudence à l'égard des protestants et des dissidents, accusés d'hérésie. Malgré le chancelier de l'Hospital, qui se prononça pour des mésures de tolérance, l'assemblée décida que les évêques auraient seuls la connaissance des affaires d'hérésie, que l'individu condamné par les juges ecclésiastiques pourrait être puni du bannissement et que la tenue d'une assemblée religieuse dissidente entraînerait la confiscation des biens des assistants (11 juillet). L'Hospital ayant adouci l'arrêt de la majorité par des dispositions qui protégeaient la vie privée et prescrivaient beaucoup de réserve aux magistats, le parlement n'enregistra qu'à grand'peine l'édit amendé.

Juillet 1789 (JOURNÉE DU 14). V. BASTILLE.

Juillet 1791 (JOURNÉE DU 17). Ce fut dans cette journée, célèbre dans les fastes de la Révolution, que La Fayette, après avoir proclamé la loi martiale, fit dissiper par la force les citoyens qui s'étaient rendus au champ de Mars pour signer des pétitions demandant la déchéance de Louis XVI. V. CHAMP DE MARS et MASSACRE DU CHAMP DE MARS.

Juillet 1830 (ORDONNANCES DE). Elles furent la cause déterminante de la révolution. Dans sa lutte insensée contre le pays, Charles X était depuis longtemps résolu à pousser la résistance jusqu'aux dernières extrémités, c'est-à-dire jusqu'à un acte *royal*, autrement dit jusqu'à un coup d'Etat. La dissolution de la Chambre, la constitution du ministère Polignac éclairaient assez l'opinion sur les projets de la faction. Dès le mois de mai, l'hypothèse de la réélection d'une Chambre *hostile* (c'est-à-dire libérale) avait été l'objet des délibérations du conseil des ministres, et il avait été décidé que, dans ce cas, « le roi aviserait, » et qu'il ferait usage du pouvoir que lui donnait l'article 14 de la charte. Cet article portait : « Le roi est chef suprême de l'Etat... Il fait les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et à la sûreté de l'Etat. »

C'est sur ce texte élastique que le roi et ses ministres comptaient s'appuyer pour justifier leurs coups de force et résister à la nation.

On connaît le résultat des élections : l'opposition, quoique dynastique, revenait plus forte et plus décidée. Le gouvernement n'hésita plus. Dans le conseil, deux ministres, MM. de Peyronnet et de Guernon-Ranville, firent bien quelques objections contre l'opportunité des mesures projetées, mais finirent par se laisser convaincre. M. de Peyronnet se chargea même de préparer l'ordonnance sur le nouveau système électoral qu'on avait imaginé; M. de Chantelauze accepta la tâche de rédiger l'ordonnance contre la presse, ainsi que le rapport qui devait précéder et justifier cette double violation du pacte constitutionnel.

Ceci se passait dans les premiers jours de juillet.

Malgré les précautions prises pour que le secret fût gardé, il transpira cependant quelque chose dans le public des projets gouvernementaux. L'inquiétude était extrême, et les spéculations de bourse, comme à la veille de toutes les crises, dénotaient par leurs fluctuations précipitées l'incertitude et l'anxiété des esprits.

Jusqu'à la fin, le roi et ses ministres dissimulèrent avec le plus grand soin. Les Chambres devaient se réunir le 3 août; on affectait de poursuivre les préparatifs de cette solennité, on fixait à l'avance l'ordre des travaux; enfin, le 24 juillet, on envoya aux pairs et aux députés les *lettres closes* habituelles pour assister à la séance d'ouverture.

Ces manœuvres n'avaient pour but que de tromper le public et de couvrir les dispositions secrètement prises dans l'hypothèse d'une résistance et d'un conflit.

Le lundi, 26 juillet, les *ordonnances* parurent au *Moniteur*, précédées d'un *Rapport au roi*, pièce grossièrement sophistique qui contenait l'exposé de la situation politique intérieure, signalait la presse comme la source de tous les maux, comme un dissolvant auquel nulle force, nulle institution, nul gouvernement ne pouvaient résister; comme une école de scandale, de licence et de mensonge qui altérait les mœurs et le caractère de la nation; comme un objet d'alarmé pour les hommes honnêtes et paisibles, etc. La charte, d'ailleurs, n'a pas concédé formellement la liberté des journaux et des écrits périodiques; c'est là une spéculation qui doit être soumise à la surveillance de l'autorité publique... Une démocratie turbulente tend à se substituer au pouvoir légitime; elle dispose de la majorité des élections par le moyen des journaux et par le concours d'affiliations nombreuses... Bref, la constitution était ébranlée, et le roi seul avait le droit et la force de la raffermir sur ses bases. Le moment était donc venu de recourir à des mesures *en dehors de l'ordre légal*, afin de *rentrer dans l'esprit de la charte.*

Cette violation de la charte, présentée comme un retour à la charte, était d'une effronterie familière à tous les fauteurs de coups d'Etat. On sait qu'en brumaire Bonaparte ne détruisit la République que pour la raffermir, et que le dictateur du 2 décembre déclarait ne *sortir de la légalité* que pour *rentrer dans le droit.*

Les *ordonnances* étaient au nombre de cinq. Nous n'en donnerons pas ici le texte, non plus que celui du *Rapport*. Ces pièces, qu'on trouve d'ailleurs dans toutes les histoires de la Révolution de 1830, nous prendraient un grand espace sans beaucoup d'intérêt pour nos lecteurs. Nous croyons donc suffisant d'en présenter une analyse succincte.

La première *ordonnance* supprimait la liberté de la presse périodique, et soumettait tous les journaux ou recueils, sans distinction, à une autorisation préalable qui devait être renouvelée tous les trois mois et qui serait toujours révocable. Tout écrit au-dessous de 320 pages ne pouvait non plus paraître sans autorisation du ministre ou des préfets.

Ces dispositions amenaient nécessairement la suppression de tous les journaux opposants; elles équivalaient à la confiscation, ou du moins à la destruction de propriétés particulières.

La deuxième *ordonnance* prononçait la dissolution de la Chambre des députés, avant même qu'elle eût été réunie, c'est-à-dire qu'elle cassait des élections qui avaient été faites régulièrement.

La troisième et la quatrième établissaient un système électoral qui réduisait la Chambre de près de moitié, lui enlevait le droit d'amendement direct, excluait la masse des patentés des listes électorales, où ne figuraient plus que les hauts propriétaires, les plus imposés de chaque département, les seuls qui conservassent le vote direct, où tout enfin était calculé pour anéantir la liberté et la sincérité du vote, et faire de la représentation nationale une espèce de commission asservie au gouvernement et à l'aristocratie.

Enfin, la cinquième *ordonnance* appelait au conseil d'Etat les ultra-royalistes les plus décriés : un Delavau, encore couvert du sang versé dans la rue Saint-Denis; un Dudon, regardé comme le plus grand déprédateur de l'époque; un Forbin des Essarts, fameux par ses fureurs dans les Chambres; un Vaublanc, un Cornet d'Incourt, et d'autres encore, instruments des jésuites, orateurs serviles ou complaisants de la faction.

La publication des *ordonnances* causa une profonde stupeur dans Paris, bien qu'on s'attendît à quelque chose de semblable. A l'article consacré ci-après à la révolution de Juillet, on trouvera le résumé des événements qui suivirent, la protestation des journalistes, l'agitation, puis le soulèvement du peuple; enfin, le renversement de Charles X, qui, à la dernière heure du grand drame, quand des flots de sang avaient coulé, essaya de sauver sa couronne en consentant à retirer les *ordonnances*. Mais on sait avec quel méprisant dédain fut accueillie cette concession *in extremis;* on connaît la réponse des événements; ce fut le mot terrible et décisif des révolutions triomphantes : ***Il est trop tard!***

Juillet 1830 (RÉVOLUTION DE). Les causes déterminantes de la révolution de Juillet, personne ne l'ignore, furent la nomination d'un ministère ultra-rétrograde, la dissolution de la Chambre et la publication des fameuses *ordonnances.* Mais, depuis longtemps, le régime restauré en 1814 et 1815 était condamné dans l'esprit public. L'âme de la révolution s'était réveillée avec une puissance irrésistible, et la nation vivait dans l'attente de cette convulsion qui devait emporter ce dernier vestige de la vieille monarchie, ces pâles survivants des Bourbons, que les baïonnettes étrangères avaient ramenés du fond de l'émigration. Depuis la mort de Louis XVIII surtout, l'issue n'était plus douteuse; en voyant monter sur le trône le comte d'Artois, le libertin converti, l'instrument aveugle des congrégations, l'ennemi déclaré des gouvernements constitutionnels, le prototype de l'émigré, la France tressaillit et se prépara. Le duel, d'ailleurs, était commencé depuis longtemps, et la victoire probable de l'idée révolutionnaire apparaissait aux yeux de tous. Charles X était pour ainsi dire le seul homme en France qui crût encore sérieusement à la monarchie de droit divin, qui persistât dans la tradition d'un principe éteint et dans l'espoir d'un retour à l'ancien régime. Du moins n'avait-il pour appui qu'une poignée d'insensés qui vivaient de l'espoir de réactions chimériques. Mais on trouvera ailleurs (v. CHARLES X, RESTAURATION, etc.) l'esquisse de ce régime; ici, nous n'avons à nous occuper que du fait même de son anéantissement.

La dissolution de la Chambre n'avait paru et n'était en effet que le prélude d'un coup d'Etat, dont la proposition formelle avait été faite au conseil des ministres par M. de Chantelauze dès les premiers jours de juillet. De nouvelles élections avaient donné encore une fois la majorité aux libéraux; mais le gouvernement était résolu à ne pas laisser la Chambre s'assembler. Le 25 juillet, les ministres réunis à Saint-Cloud, en présence du roi et du dauphin, signèrent enfin les ordonnances, que depuis quelque temps on préparait en silence; le 26, elles parurent au *Moniteur*, présentées comme d'indispensables *réformes*, et précédées d'un rapport au roi émaillé de tous les sophismes accoutumés, à savoir, qu'on ne sortait de la charte que pour rentrer dans la charte, dont l'interprétation appartenait au roi, etc. En résumé, les ordonnances détruisaient en réalité la liberté de la presse, établissaient un nouveau système électoral calculé pour anéantir la liberté du vote, et dissolvaient l'assemblée nouvelle avant même qu'elle eût été réunie.

Les hommes qui jetaient ainsi le défi à la nation et qui prétendaient la ramener au pouvoir absolu, les insensés qui jouaient cette partie terrible, instruments et conseillers d'un prince abêti, étaient suffisamment connus par leur esprit rétrograde et leur incapacité; c'étaient un Polignac, un Chantelauze, un Peyronnet, un d'Haussez, un Guernon-Ranville, un Vaublanc, etc.

A Paris, l'impression fut profonde, bien qu'on s'attendît à tous les excès du pouvoir. Cependant la journée du 26 fut relativement calme. Au Palais-Royal, seulement, on vit quelques jeunes gens monter sur des chaises, comme autrefois Camille Desmoulins, et semer l'agitation par des discours enflammés. Les étudiants commencèrent à se remuer. Les journalistes s'assemblèrent dans les bureaux du *National*, et, après d'orageuses discussions, rédigèrent cette *protestation* célèbre, acte de patriotisme et d'énergie qui pouvait conduire les signataires sur l'échafaud. Les uns, comme les ardents rédacteurs de la *Tribune*, voulaient qu'on dépliât le drapeau tricolore et qu'on appelât le peuple aux armes; d'autres plus prudents, comme MM. Thiers et Mignet, voulaient se maintenir sur le terrain légal et organiser la résistance par le refus de l'impôt. En principe, il fut admis que ce serait au nom de la charte violée qu'on protesterait contre le coup d'Etat.

Quelques députés, réunis chez M. Delaborde, étaient livrés aux mêmes débats. Parmi les plus résolus figuraient Bavoux, Daunou, Villemain, de Schonen. Casimir Périer, malgré sa véhémence naturelle, ne cherchait qu'à contenir les esprits.

La bourgeoisie se montrait fort irritée; de toutes parts, les industriels fermaient leurs ateliers, avec l'intention non dissimulée de pousser les ouvriers sur la place publique. Mis dans l'impossibilité matérielle de paraître, les journaux s'adressaient à l'autorité judiciaire. Le *Courrier français*, le *Journal du commerce* et le *Journal de Paris* obtinrent de M. Debelleyme, président du tribunal de première instance, une ordonnance qui prescrivait aux imprimeurs de prêter leurs presses aux journaux non autorisés.

Le 27, le *National*, le *Temps*, le *Globe* parurent, malgré les ordonnances, et furent répandus à profusion. Des troupes d'étudiants et d'ouvriers parcouraient Paris au cri de *Vive la charte!* Le pouvoir chargea le duc de Raguse du commandement de la capitale; choix tout à fait malheureux, car il n'y avait pas de nom plus impopulaire et plus détesté. Bientôt les épisodes révolutionnaires commencèrent à se multiplier. La réunion des électeurs et d'autres assemblées improvisées agitaient la question d'une prise d'armes générale. Casimir Périer, Sébastiani, Dupin, Thiers continuaient à faire tous leurs efforts pour qu'on se bornât à la résistance légale. Cependant les députés signèrent une protestation, du moins une partie de ceux qui étaient arrivés à Paris.

La police fait irruption dans les bureaux des journaux qui ont osé paraître; mais il se passe là des scènes significatives : des serruriers appelés refusent de forcer les portes, et les commissaires sont obligés de recourir à celui qui rivait les fers des forçats.

Le sang coula sur quelques points, mais à sept heures il n'y avait pas encore eu d'engagement sérieux. Enfin, le premier coup de fusil fut tiré et une barricade construite à quelques pas du Théâtre-Français. La cavalerie balayait les rues par des charges multipliées; Paris frémissait comme à l'approche des grandes luttes; la bourgeoisie se mêlait ouvertement au mouvement; il était visible qu'un choc formidable allait avoir lieu. Le drapeau tricolore parut sur quelques points, excitant une émotion générale; l'École polytechnique, agitée par Charras, envoyait des délégués à La Fayette, à Laffitte, etc., pour offrir son concours actif. Enfin, dans la soirée, au milieu d'une foule de petites luttes partielles, Paris se hérissait çà et là de barricades. Malgré les temporiseurs prudents et pusillanimes, la révolution commençait.

Dès le matin du 28, toute la population était debout, les citoyens s'armaient comme ils le pouvaient; le libraire Joubert, au passage Dauphine, le député Audry de Puyraveau, dans sa maison, Etienne Arago, sur la place de la Bourse, Charles Teste, etc., distribuaient des armes au peuple. Les élèves de l'Ecole polytechnique, licenciés, se jetaient sur la place en uniforme, aux cris de *Vive la liberté! Vive la charte! A bas les Bourbons!* et prenaient le commandement de troupes de citoyens. Une foule d'anciens gardes nationaux (la garde nationale avait été licenciée en 1827) se joignaient également aux combattants. La bataille s'engagea de tous les côtés. La garde royale et les Suisses montraient un grand acharnement; mais les troupes de ligne ne paraissaient généralement combattre qu'à regret. Le tocsin sonnait à Notre-Dame et dans une foule d'autres églises. L'Hôtel de ville fut pris et repris plusieurs fois, pendant une fusillade et une canonnade de douze heures. A l'attaque du pont de la Grève, où commandait Charras, un de ces enfants de Paris, comme on en rencontre tant dans les fastes révolutionnaires, s'illustrait par son héroïsme sur ce pont qui reçut son cadavre et qui a gardé son nom (*Darcole*).

Si des hommes politiques, comme M. Thiers et autres, s'étaient enfuis prudemment ou cherchaient à entraver l'action, une foule de citoyens courageux qui avaient tout à risquer s'étaient précipités dans l'action, corps et biens. Il suffira de rappeler les noms des Arago, de David (d'Angers), d'Audry de Puyraveau, de Mauguin, de La Fayette, de Laffitte, de Dupont (de l'Eure), etc.

Marmont avait établi son quartier général

aux Tuileries; adversaire des ordonnances, il était dans la fatalité de sa vie de se rendre plus odieux encore en versant le sang français pour une cause qu'il servait sans enthousiasme. Arago, Laffitte et quelques députés allèrent le trouver au nom de leurs collègues, pour le supplier d'arrêter l'effusion du sang. Ils n'en purent obtenir que la promesse d'en référer au roi, qui était à Saint-Cloud. Il écrivit en effet pour obtenir le retrait des ordonnances. Mais la cour, en sûreté loin du combat, ne répondit que par un refus hautain. La bataille continua. Le 29, l'insurrection fit de nouvelles et importantes recrues; les généraux Dubourg et Gérard, notamment, se mirent à la tête de détachements qui se dirigeaient vers le Louvre et les Tuileries. Sur ce point, la lutte fut acharnée; les Suisses se défendirent avec un courage digne d'une meilleure cause; mais après plusieurs heures de combat, le peuple emporta le château. Déjà il était maître de l'Hôtel de ville et des points les plus importants. Marmont dirigea ce qui lui restait de troupes vers les hauteurs de Saint-Cloud. La royauté avait décidément perdu cette bataille suprême qu'elle avait eu l'imprudence de livrer. Cependant quelques sanglants épisodes eurent encore lieu sur plusieurs points occupés par des détachements de la garde royale. Mais bientôt Paris tout entier appartint au peuple. Une joie immense emplit tous les cœurs : les Bourbons étaient abattus; c'était comme une revanche de l'invasion.

Tandis que la fusillade s'éteignait et que devant le Louvre et ailleurs on creusait de grandes fosses pour y ensevelir les soldats de la liberté triomphante, on s'occupait à l'hôtel Laffitte de fonder une dynastie nouvelle.

La Fayette, nommé commandant de la garde nationale réorganisée, allait s'installer à l'Hôtel de ville et recevoir ces acclamations populaires dont il jouissait avec délices et qui lui troublaient la vue. Une *commission municipale* faisant fonction de gouvernement provisoire, et composée de MM. Casimir Périer, Lobau, Schonen, Audry de Puyraveau et Mauguin, s'installait également dans le palais communal et choisit M. Odilon Barrot pour secrétaire.

Cependant, atterré par les événements, Charles X se résigna à révoquer les ordonnances quand il n'était plus temps de le faire. M. de Sémonville, après mille efforts, vint annoncer cette belle nouvelle à l'Hôtel de ville. « *Il est trop tard!* lui cria M. de Schonen; le trône de Charles X s'est écroulé dans le sang! »

Abandonné de la plus grande partie de ses troupes, l'ex-roi, après mille projets vains et vingt-quatre heures d'anxiété et d'irrésolution, dut se résigner à la retraite et prit avec sa famille le chemin de Rambouillet.

A Paris, les intrigues continuaient pour investir le duc d'Orléans de la royauté vacante. Laffitte, Béranger, Thiers, Mignet et d'autres hommes d'une haute notoriété s'y employèrent avec autant de chaleur que d'activité. Une proclamation en ce sens fut rédigée et publiée. Dans la journée du 30, les députés, réunis en grand nombre dans la salle de leurs séances, pourvurent aux services publics et commencèrent à se constituer, pendant que les meneurs envoyèrent à Neuilly une députation pour ramener le duc d'Orléans à Paris.

L'opposition à l'avénement de l'orléanisme ne pouvait être longue; le peuple flottait dans l'incertitude et le parti républicain n'existait pas. Après de longues hésitations pour accepter ce qu'il convoitait si visiblement depuis longtemps, le duc d'Orléans, voyant la victoire assurée, se décida enfin à recevoir le titre de lieutenant général du royaume, que les députés lui avaient décerné.

Il alla chercher à l'Hôtel de ville la sanction révolutionnaire, et, avec sa finesse habituelle, il se présenta comme un *ancien garde national* venant rendre visite à son ancien général (La Fayette), et il annonça que la *charte serait désormais une vérité*.

Il se montra aux fenêtres embrassant La Fayette et le drapeau tricolore, il s'attendrit suffisamment sur l'héroïsme populaire, parla avec effusion de la liberté, des droits de la nation...; bref, il joua fort convenablement son rôle.

C'était la petite pièce après la grande. La Fayette avait quelques velléités républicaines. Le prince parla avec admiration des Etats-Unis et finit par conclure qu'il fallait à la France *un trône entouré d'institutions républicaines*.

Afin que rien ne manquât à cette haute comédie, le 1er août, Charles X envoya de Rambouillet son approbation à la nomination de son cousin comme lieutenant général. En échange, le « bien-aimé cousin » prenait des mesures décisives pour hâter le départ de ce fantôme, et il faisait publier dans les journaux des factums contre la légitimité du duc de Bordeaux. En outre, un homme dévoué, le colonel Jacqueminot, provoquait cette marche du peuple parisien sur Rambouillet, qui eut pour effet d'obliger Charles X à reculer encore, et finalement à s'embarquer à Cherbourg pour son exil définitif.

Quelques jours plus tard, la Chambre des députés, après quelques modifications à la charte, termina cet imbroglio politique en élevant le duc d'Orléans au trône, par 219 voix contre 33.

La nouvelle royauté fut inaugurée au chant de la *Marseillaise*, au bruit du canon, et La Fayette, détrempé par mille caresses et autant de protestations, toujours naïf, malgré son grand âge, s'applaudit du résultat et trouva que décidément cet établissement était la *meilleure des républiques*.

On sait combien de temps l'honnête et vénérable étourdi garda ses illusions.

Juillet 1840 (TRAITÉ DU 15). Le sultan Mahmoud II était en guerre avec le vice-roi d'Egypte, Méhémet-Ali, et ses troupes venaient d'être complétement battues, à Nézib, par Ibrahim-Pacha, fils adoptif du vice-roi, lorsqu'il mourut tout à coup (30 juin 1839), laissant pour successeur le jeune Abd-ul-Medjid. Ibrahim marcha alors sur Constantinople et la flotte turque se rendit au vice-roi. A cette nouvelle, les gouvernements de la France, de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Prusse résolurent de se mettre d'accord pour assurer l'intégrité de l'Empire ottoman. La France commença par intervenir, en arrêtant Ibrahim-Pacha dans sa marche victorieuse, mais elle demanda pour le vice-roi la souveraineté héréditaire de l'Egypte et de la Syrie. Le gouvernement anglais, très-hostile à Méhémet-Ali, refusa d'adhérer à cette proposition et convoqua à Londres les plénipotentiaires de l'Autriche, de la Prusse, de la Russie et de la France. Sur ces entrefaites, lord Palmerston, craignant que le cabinet des Tuileries n'arrivât à amener un arrangement direct entre le sultan et le vice-roi, pressa les plénipotentiaires de prendre une décision, et, après avoir écarté le représentant de la France, il fit signer, à Londres, le 15 juillet 1840, le traité fameux par lequel l'Angleterre, l'Autriche, la Russie et la Prusse, après avoir reconnu les droits de la Turquie sur les détroits du Bosphore et des Dardanelles, tranchaient la question turco-égyptienne et s'engagaient à agir de concert contre Méhémet-Ali, dans le cas où celui-ci refuserait d'accepter les arrangements que lui proposait le sultan. Par ces arrangements, le vice-roi devait conserver l'administration, pour lui et ses descendants, du pachalik d'Égypte, et pendant sa vie le gouvernement de Saint-Jean-d'Acre, ainsi que l'administration de la partie méridionale de la Syrie. Il devait immédiatement remettre au sultan la flotte turque, lui payer un tribut annuel, appliquer à l'Egypte les lois et traités de l'Empire ottoman et mettre d'une façon permanente, à la disposition du sultan, son armée de terre et de mer. Si Méhémet-Ali n'acceptait pas dans les vingt jours ces conditions, le sultan avait la liberté de suivre telle marche ultérieure que ses intérêts et les conseils de ses alliés pourraient lui suggérer. Ce traité fut notifié le 16 août suivant au vice-roi, qui, comptant sur l'appui de la France, refusa de l'accepter. Nous n'avons pas à parler ici des conséquences qu'entraîna ce refus (v. MÉHÉMET-ALI). Bornons-nous à dire que la nouvelle du traité du 15 juillet 1840 produisit une vive sensation en France. Ecarté par l'Angleterre du concert européen, le gouvernement français eut quelques velléités de prendre en main la cause de Méhémet-Ali; il porta même l'effectif de l'armée à 500,000 hommes, augmenta sa marine, décréta d'urgence la construction des fortifications de Paris, et l'on put croire un instant qu'une guerre générale allait s'allumer en Europe. Mais, le 20 octobre 1840, le ministère Thiers fut remplacé par le cabinet Guizot, qui accepta en silence la politique d'isolement faite à la France par le traité du 15 juillet, et se trouva fort heureux de pouvoir rentrer humblement dans le concert européen en apposant sa signature au traité du 13 juillet 1841.

Juillet (COLONNE DE). Ce monument en bronze, ainsi nommé parce qu'il doit perpétuer la mémoire des trois journées de juillet 1830, s'élève à Paris au centre de la place de la Bastille, dont le nom rappelle tant de souvenirs. La *colonne de Juillet* appartient au style corinthien, avec chapiteau composite.

Le projet d'élever sur l'emplacement de la Bastille une colonne à la Liberté date de la première Révolution. Il avait été soumis à l'Assemblée législative par Palloy. L'érection de ce monument fut décrétée le 16 juin 1792, et les travaux furent commencés immédiatement. Le monument devait être construit avec des matériaux de la forteresse; les outils même, le fer, le bois, tout en provenait : c'était une coutume mise en vogue par Palloy, qui posa la première pierre le 14 juillet 1792, en présence d'une députation de l'Assemblée nationale, où figurait Talleyrand. Nous trouvons dans le procès-verbal authentique de cette cérémonie un détail caractéristique. La députation de l'Assemblée s'étonnant que le roi ne fût pas présent, *quoiqu'il eût été invité*, fit effacer sur-le-champ ces mots de l'inscription : *En présence de Louis XVI*. Un mois plus tard, la rature devait s'étendre sur la monarchie elle-même.

Au milieu des événements, la colonne de la Liberté fut oubliée, et les travaux ne furent pas poussés plus loin.

Après la Révolution de 1830, une loi proposée par la Chambre des députés ordonna l'érection de la colonne actuelle, qui fut commencée en 1833, sur les dessins d'Alavoine, continuée à la mort de ce dernier par M. Duc, et finie en 1840. Les fondements sur lesquels repose la colonne de Juillet sont placés à cheval sur le canal Saint-Martin, qui passe sous la place de la Bastille. Une ogive de la forme la plus vigoureuse se dresse du fond de ce canal, et présente sa pointe hardie pour base à l'édifice. Autour de cette voûte ogivale, isolée du reste des terrassements, est pratiquée une autre construction circulaire qui s'enfonce comme un puits dans la terre; dans les parois de cette tour ainsi suspendue sur l'eau sont percées huit ouvertures qui s'abîment dans les ténèbres intérieures. Ces ouvertures avaient dû servir autrefois à faire monter l'eau du canal dans la fameuse fontaine de l'Eléphant, qu'il avait été question d'élever en ce même endroit; elles sont devenues les portes des caveaux funéraires dans lesquels reposent les victimes des trois jours. Sous l'ogive qu'elles entourent et qui les domine, l'eau du canal coule profonde, obscure et lente, « comme celle d'un fleuve infernal, et qui complète merveilleusement cet horizon souterrain de la mort, » a dit un écrivain anonyme. Quatre grands caveaux, percés de portes à chacune de leurs extrémités, renferment dans un grand sépulcre commun les cadavres, placés par dizaines dans des tombes particulières. Ainsi, la colonne de Juillet n'est pas seulement un monument symbolique : les restes humains qui lui sont confiés en font encore un monument funéraire; ils lui donnent, en outre, ce caractère de reconnaissance publique et de religion patriotique auquel le ciseau du plus habile artiste ne saurait suppléer. Ces constructions souterraines sont enveloppées et protégées par deux étages de maçonneries au-dessus du sol; ce sont comme deux grandes marches sur lesquelles est posé le piédestal de la colonne, piédestal quadrangulaire, en bronze comme le fût, strié à la manière de beaucoup de sarcophages antiques, surmonté d'un coq gaulois à chaque angle, et décoré, sur la face du Sud, d'un lion qui, par une heureuse circonstance, se trouve être à la fois le signe zodiacal du mois de juillet et l'emblème de la majesté du peuple. Ce lion, qui est comme la mélodie dominante de la décoration, se détache en entier du piédestal; il est dû au ciseau de M. Barye; sa tête reparaît dans les quatre colliers ornés qui partagent le fût de la colonne en trois parties, indiquant les trois journées de la révolution; elle reparaît encore dans le chapiteau qui résume tout le monument. Au-dessus du lion, on lit l'inscription suivante, gravée en lettres dorées :

À LA GLOIRE
DES CITOYENS FRANÇAIS
QUI S'ARMÈRENT ET COMBATTIRENT
POUR LA DÉFENSE DES LIBERTÉS PUBLIQUES,
DANS LES MÉMORABLES JOURNÉES
DES 27, 28, 29 JUILLET 1830.

Sur la face opposée se trouve placée une autre inscription, ainsi conçue :

Loi du 13 *décembre* 1830.
Art. XV.
UN MONUMENT SERA CONSACRÉ À LA MÉMOIRE DES ÉVÉNEMENTS DE JUILLET.

Loi du 9 *mars* 1833.
Art. II.
CE MONUMENT SERA ÉRIGÉ SUR LA PLACE DE LA BASTILLE.

La colonne a $50^{m},52$ de hauteur, sur $4^{m},03$ de diamètre. Son mode de construction était nouveau, et n'avait d'analogie qu'avec celui qu'on avait suivi pour la flèche de la cathédrale de Rouen, construite en fonte de fer. Le fût a 23 mètres et se compose de vingt-trois tambours, chacun de 1 mètre de hauteur. Le diamètre du tambour inférieur est de $3^{m},60$ et d'une épaisseur de métal de $0^{m},02$; celui du tambour supérieur est de 3 mètres, son épaisseur est de $0^{m},015$. Chacun de ces tambours porte intérieurement huit nervures verticales, et haut et bas des brides horizontales qui servent à les réunir entre eux par des boulons. Cette série de tambours porte ainsi sur huit linteaux et en même temps sur huit poteaux disposés dans le vide du piédestal; ces poteaux, réunis entre eux par des entretoises et des croix de Saint-André, forment un véritable système de charpente. Sur cette charpente, également en bronze, dont les épaisseurs de métal varient de $0^{m},02$ à $0^{m},03$, sont fixées les plaques du piédestal au nombre de vingt-quatre; leurs épaisseurs varient de $0^{m},02$ à $0^{m},15$. L'intérieur de la colonne est creux et éclairé par seize gueules de lion ouvertes dans les colliers extérieurs. L'escalier à noyau évidé se compose d'une série de potences agrafées aux nervures soit des poteaux inférieurs, soit des tambours. Cette série de potences porte une double rampe composée de châssis à limon sur lesquels reposent les marches; toutes ces parties sont aussi en bronze, de même que les marches, au nombre de 204. A partir du pavé, il faut ajouter 36 marches : total, 240 degrés jusqu'au chapiteau, où une lanterne supporte le Génie de la Liberté qui s'envole en brisant des fers et en semant la lumière, achevant ainsi d'expliquer aux yeux la signification du monument. Ce Génie, œuvre de M. Dumont, rappelle le *Mercure* de Jean de Bologne. On l'a doré, afin de fixer davantage l'attention sur lui, et de couronner le luxe du bronze par un luxe plus grand. Hélas! à l'insu de l'artiste éminent qui l'a conçu, le *Génie de la Liberté* s'envole vers le ciel, au lieu de planer sur Paris. Est-ce que son royaume, à lui aussi, ne serait pas de ce monde? Quoi qu'il en soit, le curieux qui ne craint pas de monter jusqu'à lui jouit, en faisant le tour de la lanterne, qui lui sert de piédestal, d'une des plus belles vues de la capitale qu'on puisse imaginer : il aperçoit la grande ville dans toute sa largeur, dormant dans la vallée qui s'étend entre les deux sommets opposés du Panthéon et de Montmartre. Le fût, nous l'avons déjà dit, est divisé par quatre colliers ornés; il en résulte trois parties lisses où sont gravés les noms de 504 combattants de la Révolution, tués pendant la lutte glorieuse qui avait pour but la défense, et non la violation des lois. Ces noms composent au monument une robe étincelante, dont le peuple a le droit d'être fier. Voici la liste de ces noms, tels qu'ils sont écrits sur la colonne qui consacre et immortalise le dévouement et le patriotisme de ceux qui les ont portés :

P.-G. Ader. N. Albert. J.-B. André. J.-B. Anselin. M.-J. Artus. O.-L. Aubry. V.-P. Audé. J.-B. Audry.

A.-D. Ballet. L. Barbette. J.-B.-P. Barbier. N. Barbier. B. Barreau. N. Barette. C.-D. Barquand. J. Barthélemy. J. Bastelica. R. Baudet. E.-M. Baudin. G. Beaubien. J.-F. Beaudoin. M. Beaumet. J.-C. Béguin. S. Belle. A. Bengnot. J.-B. Benoît. C.-E. Bercher. P.-L. Berger. L.-M. Bergeret. H. Berrieux. L.-C. Bertin. F. Bertrand. E. Bertrand. C. Besauge. A. Besson. J.-L. Bessonnand. C.-F. Beurrier. P. Bimon. P. Biron. F. Biron. F. Blin. J. Bois. L. Boissel. A.-L. Bonnecaze. C. Bonnal. C. Bonnet. A.-J. Borde. V.-J. Borde. E. Bordeaux. J.-C. Bossonnier. L.-F. Boucot. L.-C. Bougeart. F.-M. Boullée. J.-C. Bourdillat. J.-A. Bourdillat. G.-F. Bourdy. J.-F. Bourgoin. E. Bousquet. J. Boutreux. P. Bouvenot. A. Brasseux. F. Braun. V. Briand. B. Brisevin. J. Brossolette. J. Brotel. F.-J. Broust. C. Brout. C. Brunet. A. Burtaire. C. Buzenot.

F. Cabart. F. Callenge. P. Camus. J. Candellier. N. Canlet. M. Caroujat. T. Carty. J.-L. Castiaux. P.-J. Cathala. A.-A. Catherine. J. Cattin. J. Caurière. A. Causin. A. Cavé. J.-P. Cazot. J.-F. Cedelle. N. Cézar. A. Chabot. J.-A. Chalamont. J.-C. Chaudepie de Boiviers. J.-N. Chappe. M.-A. Chappus. P.-M. Charité. C.-M. Chenette. J.-B. Chréon. L.-C. Chevalier. A. Chevalier. F. Chevallie. J. Chevassieux. J. Cheviron. L. Clément. P. Cléry. P.-M. Corbel. P.-A. Corduant. A. Cormier. P. Cortilleux. J. Cottin. J.-L. Coudère. R. Coudray. L. Cousin. J.-F. Couve. L. Crahay. J.-L. Crampon. B.-J. Crespelt. J.-G. Crouillié. J. Crozel. A. Curier. A. Cuvier.

T. Dablies. A. Daisay. A. Dalifar. L.-G. Damas. L.-E. Damas. M. Danse. F. Darbour. J.-J. Dartois. N.-F. Daubert. A. Dauphin. P. Dauteuil. L.-M. David. H. David. H. Deblond. L.-G. Deboves. J. Decourty. J. Dedieu. M. Degoutte. N. Deheurles. L.-J. Dehon. J.-C. Delacourt. P.-F. Delamotte. L.-C. Delattre. A. Delmas. C. Denance. V.-E. Denant. E. Denoyers. V. Deroche. L. Desportes. P. Despréaux. L.-N. Desrondeaux. N. Desveaux. P. Diard. T. Didier. C. Dimanche. B. Doennel. J. Dommain. J. Donaldson. A. D'Orcy-Monty. P. Doupagne. B. Drouet. P.-J. Dubarry. A. Dubray. L.-C. Duchemin. A. Ducroquet. B. Ducroux. J.-C. Dufournaux. J. Dugard. J. Dumergue. J.-P. Dumet. J.-J. Dupont. H. Durand. C. Durand. A. Duroure. F.-T. Dutet. M. Duvin.

F.-M. Estivin.

F. Faglais. G. Farcy. F. Farnet. M. Faure. J.-G. Fiacre. J. Fondary. J. Forgeron. N. Forient. J.-A. Fountange. A.-F. Fourguiaud. J.-P. Fournier. F. Franzemberg. D. Fremeau. J. Fréville. F. Froment. M. Fuhrer.

J. Gadbin. J.-B. Gagna. C. Gaillard. A. Gallois. C. Gambaré. B. Gamsie. A. Garreau. P. Gassion. J. Gatineau. F. Gaubert. J. Gaudin. J. Gautier. P. Gauvenet. L. Gaveau. J. Geneste. L. Genon. G. Genouille. F. Gibert. J. Giraldon. P. Girard. H. Glasse. E. Gobillot. A. Goichot. J.-L. Goubrit. J.-P. Grand. L. Gravelle. P. Greffe. A. Grenat. J. Grosjean. A. Gruière. P. Guépratte. P. Guérin. F. Guérin. J. Guériot. J.-B. Guignet-Emo. D. Guillemot. J. Guillot. A. Guys.

J.-M. Hallais. J. de Hallard. F. Hapel. F. Hell. P. Hérault. J.-B. Herbé. L. Hérisson. P.-J. Hérochamps. L.-A. Hervieux. E.-L. Houdoin. E. Humbert. F. Hytier.

F. Jacquet. J.-P. Jacquier. F. Janelle. A. Janin. F. Jarnet. F. Jaudier. F. Jean. P. Jeannisson. A. Jeansonne. G. Jobet. J. Joquet. P. Joly. C. Joly. J.-L. Josse. J. Jouvencel. J. Jouvente. J. Julien. J.-M. Jung.

A. Kesselmeyer.

F. Labarbe. A. Labarthe. J.-B. Labosse. F. Labsolu. E. Lacheaux. C. Lafond. L. Lafrance. P. Lagrion. D. Lallemant. J.-B. Lambert. J.-F. Lamolière. L. Lamy. L Landemaine. A. Langlois. J. Langlois. F. Lanoy. E. Laplace. J. Larchevêque. L. Lasauvagère. M. Laugier. A. Laurin. J. Lavenne. D. Lavigne. A. Leblanc. P. Lecronier. L. Ledoux. J. Leduc. A. Leduc. F. Legé. J.-B. Legoult. D. Legoux. J.-B. Legrain. J. Legrier. P. Lemonnier. F. Lenormand. J. Lepas. V. Lepetit. P.-F. Lerouge. J. Leroux. C. Leroy. C. Leroy. N. Letellier. P. Lethin. G. Leypoldt. L. Lughet. G. Libert. P. Lidière. P. Lièvre. P. Loiraud. J.-B. Lombard. J.-C. Lompy. P. Lontreuil.

J.-L. Lootens. P.-L. Lorcet. J. Louvet. A. Lurier.

J. Mahot. A. Maillard. J. Maison. B. Maisse. C. Mallabre. A. Manchon. N. Mandarou. A. Marigny. L. Marion. L. Marnet. G. Marotte. C. Marre. J. Martin. P. Martin. M. Massé. A. Maubant. F.-A. Mauviel. J. Mégévend. F. Ménard. P. Mercier. A. Mesnil. J. Meunier. J. Michelon. J. Middendorp. E. Miel. P. Mignon. F. Mignot. J. Millon. N. Miltgen. P. Mion. L.-L. Mondon. J. Mondot. L. Monmarque. J. Monpansier. F. Monsarrat. P. Monsimier. P. Morand. E. Morel. C. Morin. N. Morisot. J.-B. Moroy. N. Mortier. P. Munier. G. Munier. J. Murgier. J. Muzy.

N. Nancy. J. Nicolle. C. Nicot. P. Nilles. J. Noël.

C. Occident. B. Ollivier. J. Ouarroqui. E. Ozanne.

J.-B. Pacraud. N. Papu. P. Paquet. F. Paris. P. Paris. F. Pascot. A. Pasquet. P. Pasquin. J.-B. Passecloue. A. Passenaud. J. Paturaud. F. Paupe. J.-F. Paymier. E. Pelletier. J.-A. Pellicier. N. Peltier. J.-B. Perin. D. Petermann. A. Petitpas. F. Peuvret. J-L. Peymier. A. Peynaud. L. Pezet. A. Picard. G. Picot. J.-B. Pignol. J.-J. Pinart. F. Pineau. J. Pinloche. P. Pinot. E. Piquot. V. Plataret. J. Pléchot. E. Postansque. P. Pother. J. Pottin. P. Prevost. P. Pronier. L. Prudhomme.

J.-B. Quizy. J.-C. Quriot.

L. Rabut. A. Raillard. J. Renal. H. Renaud. J. Renevier. G. Revêche. A. Richer. N. Rigoine. L. Rigot. F. Rocton. D. Rodillon. L. Rossignol. D. Rossignol. L. Rouches. P. Roulin. V. Rousseau. J. Rousseau. L. Rousselet. Cl. Rousselot. A. Rouzée. E. Royer.

J. Saché. N. Sal. L. Salmon. C. Sancy. J. Sanlot. J.-J. Sauce. J. Sauer. C. Saulnier. G. Saunier. J. Savinas. E. Savy. A. Schmidt. G. Schmutter-Maier. F. Schram. L. Sené. A. Sénéchal. F. Senelle. J. Senger. E. Seroupsal. F. Serrot. F. Sidrat. P. Simon. J. Simon. L. Simonneau. F. Simonnot. P. Suimont. J. Suisse.

P. Talet. J. Tardif. C. Teigneaux. F. Testu. P. Thébert. A. Thibault. J. Thomas. C. Thomassé. L. Thory. A. Tison. P. Trebutin. J. Tridon. C. Trouillard. J.-B. Trouvé. P. Turlure.

L. Valette. P. Valluche. J. Vandeuvre. A. Vanesse. L. Vanneau. L. Vannier. J. Varenne. J. Vasselin. J. Vauflair. P. Veau. P. Veiller. A. Verdier. F. Verheye. G. Veschambres. A. Vial. E. Vicq. A. Vidalenc. A. Vieille-Marchiset. J.-F. Vieux. J.-B. Viéville. J.-P. Vignon. P. Viray. J. Virvoudet. F. Vollée.

C. Weisskilliam. J. Willhelm.

Parmi ces noms, on remarque celui du jeune poëte Georges Farcy, tué sur la place du Carrousel, à quelques pas de l'hôtel de Nantes, contre les murs duquel on lui avait érigé une pierre funéraire ; le nom, donné à une rue du faubourg Saint-Germain, de Vanneau, un des élèves de l'Ecole polytechnique qui guidèrent les colonnes populaires, tué à l'attaque de la caserne de la rue de Babylone ; enfin le nom, donné à une autre rue de Paris, du garde national Jeannisson.

Le plan primitif de la colonne de Juillet avait été tracé par M. Alavoine. A la mort de cet architecte, M. Duc fut chargé, les adjudications étant faites et les dépenses réglées, de revoir les détails et de surveiller l'exécution. « Il s'est surtout préoccupé, disait le *Magasin pittoresque* de 1840, de trouver un système général de décoration qui fît valoir d'une manière particulière le métal sur lequel il avait à opérer ; il a voulu prêter au bronze la vie qui lui est propre, celle que le bronze lui-même prendrait si, animé tout à coup, il pouvait se tordre et se façonner d'une manière conforme à son intime nature. Les formes déliées, vives, que le métal en fusion aurait affectées de lui-même s'il avait pu diriger sa cristallisation, lui ont été données par l'architecte. Les découpures nettes et élégantes du feuillage, des broderies qui réunissent la finesse à la vigueur, composent presque toute la parure du monument, très-différent, sous ce rapport, de toutes les colonnes sculptées qui rappellent les bas-reliefs et le travail du marbre. » L'auteur de ces lignes, après avoir vanté la simplicité excellente des ornements, qui produit un effet qu'on ne trouve dans aucun autre ouvrage de notre temps, la délicatesse infinie des détails, la sévérité du plan général, ajoute : « Il y a une partie dans laquelle M. Duc a voulu que, même de loin, on pût voir ce qu'il y avait d'élégant et de triomphal dans sa colonne ; cette partie, c'est le chapiteau. La colonne Vendôme, toute chargée de ses riches sculptures, a pu se passer de cet ornement ; M. Duc a mis, au contraire, tout le luxe de la colonne dans la coiffure qu'il lui a dessinée... Aussi la composition de son chapiteau est-elle la partie la plus savante, la plus riche et la plus importante de son dessin. La partie inférieure du chapiteau est ornée d'un rang de palmes qui sont comme le dernier écho de la plainte lugubre qui s'élève vers le ciel ; au-dessus de cette base commence le mélange des symboles de la victoire. Au milieu d'une végétation plus élancée qui s'en va porter appui aux volutes des angles, on voit passer les extrémités du panier dont nous avons aperçu l'indication dans les régions inférieures de la colonne ; c'est de l'intérieur de ce panier que se déploient les jets puissants qui supportent le tailloir. Mais, autour de la corbeille de fête, quatre enfants d'une allure audacieuse forment une ronde animée, tenant leurs pieds posés sur les feuilles funéraires, portant dans leurs mains la guirlande des réjouissances, appuyant leurs têtes au-dessous de celles des lions, lesquelles, escortées de deux hautes feuilles triomphales, complètent les fleurons. La balustrade qui repose sur le tailloir a été dessinée avec une rare élégance, de manière à lui servir de diadème. Ce chapiteau rivalise de luxe avec les œuvres les plus opulentes de la Renaissance ; mais c'est dans l'anquité et à Pœstum même qu'il en faut chercher les véritables modèles. »

La dépense totale pour la construction du monument a été évaluée à 1,172,000 francs. Le poids total du bronze est de 184,802 kilogrammes. L'alliage du bronze employé dans la colonne est celui des frères Keller.

La colonne de Juillet devait être naturellement le centre des mouvements populaires à cause des souvenirs qu'elle évoquait, et du principe de la souveraineté du peuple qu'elle semblait consacrer, dit Emile de La Bédollière dans le *Nouveau Paris*. Avant qu'elle ne fût élevée, le 5 juin 1832, l'insurrection était partie de la place de la Bastille. Le contingent formidable du faubourg Saint-Antoine s'y réunit le 24 février 1848, et, le 27 du même mois, on transférait à côté des victimes de la Révolution de 1830 celles de la Révolution de 1848. Le service s'était fait à la Madeleine. Depuis cette église jusqu'à la colonne de Juillet, un double cordon tricolore bordait les deux côtés des boulevards, se rattachant aux candélabres à gaz et au peu d'arbres qui n'avaient pas été abattus pour les barricades. Des écussons chargés d'inscriptions s'élevaient de distance en distance. La garde nationale à cheval, les dragons, les cuirassiers et l'artillerie à cheval ouvraient la marche. Puis, venaient les musiques de six légions de la garde nationale et d'autant de régiments d'infanterie. Marchaient ensuite, sur quatre rangs, la garde nationale, la garde mobile et la ligne entremêlées, précédant six chars pavoisés de drapeaux tricolores et ne contenant que seize cercueils de combattants morts dans les hôpitaux. La plupart des victimes avaient été immédiatement enterrées ou déposées antérieurement dans la crypte de la colonne. Après ces chars funèbres, venaient le Gouvernement provisoire, entouré des faisceaux de la République portés par les élèves des Ecoles polytechnique et de Saint-Cyr, les députations des divers corps de l'Etat, des corporations d'ouvriers, des sociétés artistiques et littéraires, des journalistes ; des députations des Polonais, des Belges, des Italiens, des Allemands et les détenus politiques. On remarquait, dans un cabriolet de place, le condamné Hubert, que les souffrances de la prison avaient rendu si faible, au dire de M. de La Bédollière, qu'il n'avait pu suivre à pied le convoi. Au milieu de ce cortége, marchaient les orphéonistes, Enfants de Paris et Union chorale, chantant la *Marseillaise* et le *Chant du Départ*. Derrière les députations, on admirait l'emblème de la République, traîné par huit chevaux blancs richement caparaçonnés. Ce char, pour ainsi dire improvisé, était remarquable par sa grandeur et par la belle disposition de ses ornements. Des faisceaux partant des angles du char supportaient un trophée composé des attributs des arts et de toutes les professions. Deux bras de bronze venaient unir leurs mains fraternelles et soutenir la main de justice, symbole de la liberté sous la loi. Sur le devant du char, tout entier recouvert de velours pourpre, on lisait : *Vive la République!* sur les côtés : Liberté, Egalité, Fraternité. Des branches et des couronnes de chêne et de laurier couvraient le char. Les abords de la colonne étaient gardés par la 8e légion ; mais la foule était si compacte en cet endroit, qu'il fallut toute la bonne volonté des assistants pour laisser pénétrer les membres du Gouvernement provisoire jusqu'aux caveaux. Au moment où le char s'arrêta, le ciel, qui avait été gris et froid toute la journée, s'illumina soudain, et un magnifique soleil fit resplendir tout à coup la statue de la Liberté, dont le chapiteau avait été enveloppé pour la circonstance d'un crêpe immense semé d'étoiles d'argent. Pendant que les parents des victimes se précipitaient pour dire un dernier adieu à des restes chéris, M. Dupont (de l'Eure) déposait une couronne d'immortelles et de laurier sur les cercueils et terminait quelques paroles prononcées d'une voix émue par le cri de *Vive la République!* aussitôt répété par tous les assistants qui couvraient la place, étaient groupés aux fenêtres des maisons avoisinantes et échelonnés sur les toits.

Pendant le siége de Paris, la colonne de Juillet fut l'objet de nombreuses démonstrations patriotiques de la part surtout des bataillons sédentaires et des bataillons de marche de la garde nationale. A la chute de la Commune, de sanglants combats eurent lieu autour d'elle et de nombreux projectiles l'atteignirent sans cependant lui causer de dommages sérieux.

Juillet (CROIX, MÉDAILLE DE). V. CROIX et MÉDAILLE.

JUILLET, acteur et chanteur français, né à Paris en 1755, mort en 1825. D'abord soldat, puis cuisinier, il finit par se faire acteur, débuta avec un grand succès au théâtre de la rue de Bondy en 1790, dans le rôle du cousin Jacques, de *Nicodème dans la lune*, puis fit successivement partie du théâtre de Monsieur (1791), du théâtre de l'Opéra-Comique (1801), et prit sa retraite en 1821. C'était un acteur plein de gaieté et de naturel. « Son jeu naturel et piquant, dit la *Biographie universelle des contemporains*, l'extrême mobilité de ses traits, la vivacité de son dialogue, le mordant de sa diction, une grande habitude de la scène le rendirent longtemps un acteur vraiment précieux, en qui l'on voyait toujours le personnage et presque jamais le comédien. Parmi les rôles dans lesquels Juillet obtint le plus de succès, nous citerons ceux de Thomas, du *Club des bonnes gens* (1792), du jardinier ivrogne, dans les *Visitandines* (1792), de Germond, dans l'*Amour filial* (1792), du fermier Thomas, dans le *Traité nul* (1795), du père Bontemps, dans la *Petite Nanette* (1785), enfin du porteur d'eau Mikeli, dans les *Deux journées* (1800), rôle qui mit le sceau à sa réputation.

JUILLY, village et commune de France (Seine-et-Marne), cant. de Dammartin-en-Goële, arrond. et à 18 kilom. N.-O. de Meaux, sur le penchant d'un coteau ; 898 hab. Le célèbre collége de Juilly, fondé en 1639 par le P. de Coudron, de l'ordre des oratoriens, reçut de Louis XII le titre d'Académie royale. Ce collége, où plusieurs hommes éminents ont commencé et achevé leur éducation, jouit encore d'une réputation méritée. Les bâtiments sont entourés d'un vaste parc planté de marronniers gigantesques.

JUILLY (Charles COTHIER, seigneur DE), également connu sous le nom de **Charles de Flavigny**, écrivain français qui vivait au XVIe siècle. On lui doit deux ouvrages : les *Rois de France* (Paris 1592), qui va de Pharamond à Hugues Capet, et *Consolation du sieur de Juilly à son fils prisonnier* (Chalon-sur-Saône, 1592), écrit adressé à son fils qui avait été fait prisonnier à la bataille de Coutras.

JUIN s. m. (juain — du lat. *junius*, proprement le mois consacré à Junon). Chronol. Sixième mois de l'année : *Au mois de* JUIN. *A la mi-*JUIN. *Le six* JUIN. *En réalité, pour presque toute la France, le mois des roses est le mois de* JUIN. (A. Karr.)

— Hist. *Journées de juin*, Insurrection qui eut lieu à Paris en juin 1848.

— **Encycl.** Chronol. *Juin*, le sixième mois de l'année dans le calendrier moderne, était le quatrième de l'année instituée par Romulus.

Dans notre calendrier républicain, ce mois s'étendait à peu près du 13 prairial au 13 messidor.

Pendant le mois de *juin*, la température moyenne à Paris est de 19°,90, et la pression barométrique de 756mm,63.

On sait que le 21 juin est le jour le plus long de l'année.

— Agric. Dans le midi, c'est en ce mois qu'on termine la fenaison. Dans le nord, où la culture des céréales tient la principale place, on se borne, au moins durant la première quinzaine du mois, à faire les préparatifs de la moisson. On achève de conduire les fumiers sur les terres en jachère, et sur celles qu'on destine au colza, aux navets, aux choux, aux betteraves et aux rutabagas. On fait parquer les moutons sur les trèfles et les luzernes, après la première coupe. Les récoltes semées à l'automne ou au printemps pour servir d'engrais vert peuvent être enfouies en *juin*. On sait que les plantes qui conviennent le mieux pour ce genre de fumure sont la moutarde blanche, le sarrasin et le colza d'été, soit seuls, soit mélangés. S'il se présente des jours de pluie, on en profite pour répandre du purin sur les trèfles et les prés fauchés, sur les betteraves, pommes de terre, maïs, etc. On cure les fossés et les mares quand l'eau est basse. On chaule les terres en jachère ou celles qui ont porté du trèfle incarnat ou des vesces fauchées en vert. On donne le second labour aux jachères dans les terres argileuses, le premier dans les terres peu compactes. Vers la fin du mois, on commence à écobuer les landes et les vieux gazons, on poursuit les défrichements commencés pendant l'hiver, enfin on entreprend des desséchements. La plupart des plantes dont les semailles ont été indiquées pour la fin de mai, notamment le chanvre, la navette d'été, le maïs, le millet, la moutarde blanche, peuvent aussi être semées au commencement de *juin*. C'est la meilleure époque pour semer les blés noirs et les navets. Le trèfle, la luzerne, le sainfoin, semés dans le sarrasin vers la fin du mois, réussiront mieux que dans toute autre récolte. On doit butter les pommes de terre et le maïs. On bine et on éclaircit les féveroles, les pavots, les betteraves. Dans la dernière quinzaine du mois, lorsque les gousses inférieures des féveroles commencent à paraître, on coupe les sommités des plantes, afin d'empêcher la venue de nouvelles fleurs ; on obtient ainsi une récolte beaucoup plus belle et dont la quantité n'est pas sensiblement diminuée, On coupe, dans le même but, la maîtresse tête et quelques-unes des plus petites sur les cardères repiquées l'année précédente.

C'est dans le mois de *juin* que l'on récolte et que l'on bat le colza d'hiver et la navette. On fauche le foin des prairies naturelles et celui de la plupart des fourrages artificiels.

Relativement aux animaux domestiques, il y a dans ce mois certaines précautions à prendre pour les conserver en bon état de santé. Au commencement des chaleurs surtout, les chevaux sont exposés à des refroidissements. On tiendra donc les écuries aérées, sans pourtant établir de courants d'air donnant directement sur les animaux. On leur mettra des caparaçons par-dessus les harnais ; on mettra chaque jour un peu de nourriture verte dans leur ration, et on remplacera, dans certains cas, l'avoine par du son. Il convient de sevrer en ce mois les poulains venus en mars. S'il est possible, on évitera de faire travailler les chevaux et les bœufs pendant la plus grande chaleur du jour. Ceux des animaux de l'espèce bovine qui vont au pâturage doivent y trouver à leur portée un peu d'ombre et de l'eau à discrétion. La tenue de la laiterie exige encore plus de soins à cette époque qu'à l'ordinaire, à cause de la fâcheuse influence que tend à exercer la température élevée, habituelle pendant ce mois. La tonte des moutons se fait quelquefois en *juin*, mais beaucoup plus souvent en mai. On peut sevrer les agneaux nés en février et mars ; il sera bon, dans ce cas, d'ajouter à leur nourriture un peu de son et d'avoine. C'est à la fin de ce mois que sévit d'ordinaire la funeste maladie connue sous le nom de *sang de rate* et qui produit chaque année tant de ravages parmi les bêtes ovines. Les porcs doivent être tenus à un régime rafraîchissant, à cause de la chaleur si généralement funeste à ces animaux. La volaille exige aussi de grands soins ; on peut encore laisser couver les poules qui en manifestent le désir, mais les poulets qui en résultent doivent être vendus à l'arrière-saison ; ils sont peu propres pour l'élevage. C'est le moment de donner à la vigne la seconde façon, en rejetant contre les ceps la terre qu'on a retirée précédemment. Aussitôt après, on commence l'ébourgeonnage, et, dès que la floraison est terminée, on donne le second soufrage. La cueillette des câpres se fait en *juin* ; on reconnaît qu'il est temps d'y procéder lorsque leur surface a perdu la matière cotonneuse qui les couvrait. Les éducations de vers à soie sont presque entièrement terminées ; c'est le moment de s'occuper de la production de la graine et de l'émondage des mûriers.

Pour les bois, il faut se hâter de terminer les travaux du printemps, tant à cause de la chaleur que par suite du manque d'ouvriers, C'est la saison des transports. Tous les bois façonnés sont enlevés du milieu des coupes et portés aux lieux de destination. On lie les écorces destinées à la tannerie. Il importe que cette opération soit faite par un temps sec, car la moindre humidité fait moisir l'écorce et lui fait perdre de sa valeur. La seconde quinzaine de *juin* est pour cela le moment favorable ; plus tard, la sécheresse devenue extrême ferait briser les écorces, empêcherait de les bien lier et par suite les rendrait difficilement transportables.

Comme la grande culture, la culture maraîchère exige la plus grande activité. On continue jusqu'au 15 à semer les légumes indiqués pour le mois de mai, tels que choux de Milan courts, choux de Vaugirard, brocolis, choux-raves, navets, laitues, escarole et chicorée de Meaux, pois de Clamart ridés, pois nains verts de Prusse, haricots. On fait à l'ombre des semis de cerfeuil, épinards, cresson alénois, parce que, ces plantes montant promptement en cette saison, il est nécessaire de les renouveler fréquemment. Du 8 au 15, on sème des choux-fleurs pour l'automne, et vers le 25 de la raiponce. Pendant tout le mois, on peut semer du poireau et de la ciboule pour l'hiver, ainsi que les fraisiers des quatre saisons et les variétés anglaises à gros fruit. On commence à arracher l'ail et l'échalote et à récolter certaines graines, telles que cerfeuil, mâche, cresson alénois. Les plantations ne doivent se faire que le soir, et encore faudra-t-il le plus souvent garantir les plantes contre l'ardeur du soleil pendant quelques jours. Toutes les terres dans lesquelles on aura fait des semis et des plantations devront être couvertes d'une couche de fumier pailleux court, afin de conserver la fraîcheur autour des racines. On multipliera les arrosements. Dans les serres, on donnera beaucoup d'air et on arrosera abondamment.

Les arbres fruitiers en plein air devront être maintenus par des pincements successifs, en vue de diriger la séve vers les points où elle sera le plus nécessaire. Sur quelques arbres, il faudra ménager des rameaux pour y établir des greffes dites herbacées. On commencera à éclaircir les fruits du pêcher, en supprimant ceux qui sont attachés au nombre de deux ou trois sur le même point. On supprime aussi les fruits sur les branches trop faibles et qu'on tient à conserver. Vers la fin du mois, on palisse en vert le pêcher. Depuis quelque temps, un certain nombre d'arboriculteurs remplacent cette opération du palissage, toujours fort délicate, par des pincements qui suffisent à contenir la séve dans les branches qu'on ne veut pas laisser croître. C'est aussi au mois de *juin* qu'on exécute le palissage des treilles. Les raisins destinés à la table sont ciselés dès qu'ils ont atteint la grosseur d'un pois, c'est-à-dire qu'on coupe avec précaution, au moyen de ciseaux à lames pointues et allongées, les

grains qui s'annoncent mal ou qui seraient susceptibles de nuire au développement de ceux qui les touchent et qui sont mieux exposés. On retranche de même l'extrémité de la grappe où la séve n'arrive presque jamais avec assez d'abondance pour nourrir convenablement les grains qui y sont placés. On s'abstient généralement, pendant ce mois, de remuer la terre sous les figuiers, ainsi que de toucher à ces arbres, l'expérience ayant démontré que les orages et les pluies survenant dans ces circonstances amènent la coulure des fruits. Les arbres fruitiers en culture forcée demandent les mêmes soins que dans le mois précédent.

Quant aux arbres et arbustes d'ornement, c'est le moment d'utiliser la taille en vert pour leur donner la forme désirée. On peut greffer en écusson à œil poussant les lilas, les rosiers, etc.; on ne peut avoir recours dans ce cas aux yeux des jeunes rameaux de l'année, mais on a pu conserver des rameaux de l'année précédente enfouis sous terre, et à leur défaut on peut encore utiliser les yeux inférieurs des rameaux de l'année précédente qui ne se sont pas développés. Il faut veiller à ce que la fraîcheur soit entretenue au pied des arbres nouvellement plantés et des plantes de serre mises au dehors. Il est encore possible de planter des arbres verts ou résineux, mais à la condition de les lever en mottes.

Les travaux de la floriculture sont nombreux. Le principal, celui auquel se rattachent tous les autres, est la formation des massifs. La première quinzaine de *juin* est l'époque la plus favorable pour les semis de roses trémières, lins vivaces de Sibérie, campanules, violettes marines, giroflées, cocardeaux, et autres plantes vivaces ou bisannuelles, employées pour garnitures de printemps. Dans la seconde partie du mois, le sol des massifs devra être couvert de fumier court ou ratissé et biné superficiellement.

En *juin*, toutes les plantes de serre tempérée peuvent être mises à l'air libre. Les seuls soins qu'elles réclament sont des arrosements et des seringages réitérés. Il faut surtout avoir soin d'empêcher la poussière de s'attacher à leurs feuilles. Les azalées de l'Inde qui ne redoutent pas le grand soleil seront mises en place dans les parties les plus aérées. On peut cesser entièrement le feu dans les serres chaudes et donner largement de l'air. Les orchidées ne doivent être bassinées qu'avec modération, mais on les tiendra dans un bon état de fraîcheur. On ne doit donner de l'eau plus abondamment que lorsque les pseudo-bulbes sont formés.

Les produits de *juin* en légumes et en fruits sont des plus variés. On peut dire qu'il est à peine un légume dont on ne puisse jouir abondamment pendant ce mois. Après les asperges, qui déjà sont rares, voici venir les pois. Après le chou d'York, le chou cœur-de-bœuf, et le chou cabus blanc, on a du céleri blanc, des artichauts et des choux-fleurs. L'épinard est moins commun, mais en le semant à mi-ombre et en l'arrosant abondamment on peut encore s'en procurer. Les haricots, les fèves de marais, différentes laitues, la chicorée d'été, les aubergines, les concombres élevés sur couche sont en plein rapport. Les fraisiers de toutes sortes, les framboisiers, les groseilliers, plusieurs cerisiers donnent abondamment leurs fruits. A la fin du mois, on voit mûrir les poires de petit muscat et d'amiré-joannet, ainsi que la prune myrobolan. Le fruitier présente encore d'ailleurs, parmi les poires, le bon chrétien d'hiver, l'impériale à feuilles de chêne, etc.; parmi les pommes, le calville blanc, les reinettes franche et grise qui peuvent se conserver un an, et la pomme de Final, qui se garde dix-huit mois.

Juin 1792 (JOURNÉE DU 20), épisode de la grande Révolution, qui fut comme le prélude de la journée du 10 août.

Le renvoi des *ministres patriotes* (Roland et ses amis), la démission de Dumouriez, qui, malgré son esprit d'intrigue et son ambition, n'avait pu se résigner plus longtemps au rôle que la cour prétendait lui imposer, le refus obstiné du roi de sanctionner le décret sur la formation du camp de 20,000 hommes sous Paris et le décret contre les prêtres rebelles, le rapprochement des feuillants du parti de la cour, l'attitude menaçante de leur chef, La Fayette, les manœuvres de la contre-révolution, la connivence entrevue du roi avec les émigrés et l'étranger, enfin la crainte bien justifiée d'un coup d'Etat; telles furent les causes principales qui déterminèrent le mouvement du 20 juin.

L'émotion publique se traduisit, se formula dans l'idée populaire de donner un avertissement au chef de la contre-révolution, au roi, avant de frapper le coup décisif contre la royauté.

La Gironde, renversée du ministère, et qui voyait même son influence baisser dans l'Assemblée législative, ne pouvait que se montrer favorable à un mouvement qui tendait à ramener ses chefs au pouvoir. On a même prétendu qu'elle l'avait excité; vraisemblablement, elle y a contribué. Toutefois, la part des influences individuelles ne fut pas très-grande dans cet événement; du moins on n'y entrevit que l'action des meneurs secondaires. Ni Danton, ni Robespierre, ni Marat lui-même ne s'y mêlèrent activement, d'une manière ouverte. Robespierre surtout, loin d'agir, ne dissimula point son opposition; sa prudence ombrageuse et craintive lui faisait redouter de tout compromettre par la précipitation. Dès le 13 juin, il avait invité la Société des jacobins à se défier des insurrections partielles, « qui ne font qu'énerver la chose publique. » Il faut ajouter aussi que, dans sa haine contre les girondins, il était naturellement porté à se tenir en garde contre un mouvement qui tendait à leur faire ressaisir le pouvoir. La majorité des jacobins suivit son impulsion et garda la même réserve.

Des conciliabules eurent lieu, dit-on, chez Mme Roland, dans le but de déterminer une manifestation populaire pour obtenir le rappel des *bons ministres* (c'est-à-dire des ministres girondins). Mais ce qu'il y a de certain, comme il est dit plus haut, c'est qu'aucun des chefs politiques ne parut sur la scène et que le rôle important fut joué par des agitateurs de second ordre, Santerre, Alexandre, commandants des bataillons des Enfants trouvés et de Saint-Marcel, le polonais Lazowski, capitaine des canonniers de ce dernier faubourg, Fournier, dit l'*Américain*, le boucher Legendre, Rossignol, le futur général de la Vendée, et quelques autres popularités de faubourgs et de quartiers.

Un certain nombre de ces citoyens furent délégués à l'Hôtel de ville (16 juin) pour faire connaître l'intention du peuple de se lever en armes le 20 juin (anniversaire du serment du Jeu de paume), pour aller planter un arbre de liberté dans le jardin des Tuileries et présenter une pétition à l'Assemblée nationale.

Le conseil général de la Commune, quoique favorable au parti populaire, passa cependant à l'ordre du jour et n'accorda pas l'autorisation, se fondant sur ce que la loi proscrivait tout rassemblement armé.

Santerre, Alexandre et les autres meneurs des faubourgs déclarèrent résolûment alors que rien n'empêcherait les citoyens de marcher. La question était ainsi nettement posée entre la Révolution et les pouvoirs publics.

Pétion, maire de Paris, flottait dans l'incertitude. « Comme homme de parti, dit M. Louis Blanc, il inclinait à favoriser le mouvement. Comme maire, il avait à faire respecter la loi. »

De là les tergiversations et l'inertie qu'on lui a si amèrement reprochées. Ami des ministres renversés, partisan des lois que le roi venait de frapper de son veto, il était porté peut-être à désirer que le peuple exerçât une pression et sur l'Assemblée et sur la faction de la cour. De plus, sa popularité, qui lui était si chère, lui imposait une grande réserve au milieu des événements.

Cependant, pressé par le directoire du département (qui était favorable à la cour), et pour mettre sa responsabilité à couvert, il prescrivit au commandant de la garde nationale, Ramainvilliers, diverses mesures pour garantir la tranquillité publique. Mais il ne pouvait ignorer, d'ailleurs, qu'une partie de la garde nationale se mêlerait probablement au mouvement.

En outre, il était visible que rien ne pourrait arrêter l'entraînement populaire.

Le 20, dès cinq heures du matin, en effet, toute la population était debout, surtout dans les deux grands faubourgs Saint-Marcel et Saint-Antoine. Des officiers municipaux (parmi lesquels les administrateurs de police Panis et Sergent), envoyés par Pétion, haranguaient la foule, mais avec tiédeur, sentant bien que leurs exhortations étaient inutiles, et d'ailleurs secrètement favorables eux-mêmes au mouvement, pourvu qu'il se maintînt dans de certaines limites. Les citoyens leur répondirent que leurs motifs étaient purs, qu'ils voulaient aller présenter légalement une pétition à l'Assemblée nationale et au roi et planter un mai sur la terrasse des Feuillants pour l'anniversaire du serment du Jeu de paume; qu'ils ne s'armaient que dans la crainte d'être attaqués par les aristocrates; que l'Assemblée avait déjà reçu certaines députations en armes (des royalistes), et que la loi devait être égale pour tous, etc.

Vers midi, les colonnes se mirent en marche, des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel, lieux de rendez-vous; la foule, composée de gardes nationaux et de citoyens sans uniforme, fraternellement mêlés, armés de piques et de fusils, traînant les canons des sections, n'avait nullement l'aspect sinistre qu'on s'est complu à dépeindre. C'était la population de Paris, bruyante et joviale, résolue, mais sans colère, et paraissant marcher plutôt à une fête qu'à une insurrection. Des officiers de la garde nationale, des chefs de bataillon (quelques-uns entraînés et contraints, mais la plupart volontairement) marchaient à la tête de leurs hommes. Santerre, le chef populaire du grand faubourg Saint-Antoine, conduisait son bataillon et tenait la tête du cortége, suivi par les canons et le char qui traînait le peuplier qu'on devait planter.

Pendant ce temps, on discutait à l'Assemblée la question de l'admission des pétitionnaires à la barre. Rœderer, procureur syndic du département, exposait que la loi s'opposait à la présentation de pétitions par des rassemblements armés. Vergniaud, tout en approuvant en principe, proposa une transaction; la veille même, on avait admis à défiler dans l'Assemblée des pétitionnaires armés; il y avait encore d'autres précédents, et l'erreur des citoyens se trouvait en quelque sorte autorisée par des abus antérieurs. Il demandait donc l'admission, vu les circonstances, sauf à statuer pour l'avenir.

Déjà le peuple était aux portes du Manége (lieu des séances de l'Assemblée, sur l'emplacement de la rue de Rivoli, près des Tuileries); Santerre fit passer au président une lettre respectueuse et digne annonçant que le faubourg Saint-Antoine sollicitait l'honneur d'être admis à la barre et de présenter ses hommages à l'Assemblée.

Malgré les clameurs de la droite, l'admission fut accordée.

Pendant ce temps, la foule s'agglomérait autour du Manége et des Tuileries; ceux qui escortaient le peuplier, refoulés dans un grand jardin dépendant d'un couvent de capucins, non loin de la cour des Feuillants, et ne sachant que faire en attendant le défilé, plantèrent l'arbre de liberté... dans le potager des capucins. D'autres, en danger d'être étouffés, forcèrent une porte qui, de la cour du Manége, ouvrait sur la terrasse des Feuillants (où il y avait du canon), et se répandirent en liberté dans le jardin des Tuileries; le château se trouva ainsi de plus en plus enveloppé, et la tentation d'y monter devint plus forte.

A l'Assemblée, l'orateur de la députation lisait l'adresse du peuple; elle était menaçante pour le roi et les conspirateurs de la cour. Puis le défilé de la foule commença à travers la salle des séances; la musique précédait, jouant le *Ça ira;* citoyens, gardes nationaux, jusqu'à des femmes et des enfants passaient devant les deputés en les saluant de marques de sympathie et en criant : « Vivent les patriotes ! A bas le veto ! » Tout se passa d'ailleurs avec un certain ordre. Il est vrai qu'un individu portait au bout d'un bâton une culotte déchirée, emblème de la misère parisienne; un autre, un cœur de veau au bout d'une pique avec cette inscription : *Cœur d'aristocrate;* mais c'étaient là des jovialités grossières plutôt que des menaces, et dans tous les cas des faits particuliers. La masse était inoffensive et sympathique aux députés.

Le defilé dura plus d'une heure. L'écoulement de cette grande foule se faisait fort difficilement, et l'engorgement la fit refluer de tous les côtés; elle passa pacifiquement devant les bataillons de gardes nationaux rangés le long du château, sortit par le quai et inonda le Carrousel. Quelques officiers municipaux, entre autres Mouchet, pour éviter un conflit, s'entremettaient, faisaient partout ôter les baïonnettes. Le peuple hésitait cependant à franchir les grilles, et il ne semble pas qu'il ait eu l'idée systématique d'envahir le château. Il est probable que l'on ne songeait d'abord qu'à faire présenter la pétition au roi par une députation, tout en appuyant cette démarche par une grande manifestation populaire.

On avait rassemblé, pour entourer le château, beaucoup de gardes nationaux dont les officiers étaient des royalistes bien connus, le commandant Ramainvilliers, Mandat, Acloque, le lieutenant-colonel de gendarmerie Carle, etc. Mais les municipaux Boucher-René et Mouchet aplanissaient les voies; le dernier surtout, infatigable, courait partout avec son écharpe, représentant qu'après tout le droit de pétition était sacré, etc. En outre, les grands agitateurs, Santerre, le marquis de Saint-Hurugue, le boucher Legendre, probablement aussi des agents girondins, poussaient le peuple à monter aux Tuileries. Sous la menace du canon, la grille est ouverte, le peuple se répand dans la cour royale et envahit comme un torrent l'escalier du pavillon de l'Horloge. L'irruption fut si violente, qu'un des canons du bataillon du Val-de-Grâce fut transporté à bras jusque dans la salle des Suisses (Mouchet le fit redescendre). La foule pénètre jusque dans la salle de l'Œil-de-Bœuf, qu'il fallut bien ouvrir. Le roi s'y trouvait, entouré de plusieurs de ses ministres, du maréchal de Mouchy, d'officiers et de volontaires de la garde nationale, de Mme Elisabeth, etc. On le fait placer dans l'embrasure d'une croisée. Il conserva, dit-on, assez de sang-froid, et il aurait dit aux envahisseurs : « Que me voulez-vous? Je suis votre roi. Je ne me suis jamais écarté de la constitution. »

Toute cette foule, d'ailleurs, était exaltée, mais non menaçante pour le roi; elle voulait seulement l'avertir, exercer une pression sur lui, cela est incontestable, mais non se livrer à des excès, ce qui eût été bien facile. Beaucoup avaient été conduits par la curiosité, d'autres poussés, enlevés par l'irrésistible torrent. Tous criaient : « A bas le veto ! la sanction des décrets ! le rappel des ministres patriotes ! »

Legendre, le fameux boucher des Cordeliers, s'avança et dit au roi : « *Monsieur*, vous êtes un perfide, vous nous avez toujours trompés. Mais prenez garde ! le peuple est las d'être votre jouet. » Puis il lut une pétition menaçante. Louis XVI répondit : « Je ferai ce que la constitution m'ordonne de faire. » C'était assez montrer qu'il ne céderait rien sur le fond des choses; la constitution lui accordant le veto, il se retranchait judaïquement derrière la lettre de la constitution. Mais tout en éludant avec une duplicité habile les demandes impératives de la foule, il s'attachait néanmoins à la gagner par des jongleries qui manquent rarement leur effet. Il buvait un grand verre de vin « à la santé de la nation; » il criait : « Vive le peuple ! » il prenait un bonnet rouge des mains de Mouchet et en coiffait sa tête royale. Le peuple, berné par ces mascarades, fut si charmé qu'il emporta le bonnet, le coupa en deux, en porta processionnellement une moitié et déposa l'autre comme une relique au club de l'Evêché. Peut-être bien n'était-ce pas là le bonnet authentique, car Bertrand de Molleville raconte qu'après l'avoir gardé plusieurs heures sur sa tête le roi l'avait encore en rentrant le soir dans ses appartements et le rejeta avec indignation.

Le tumulte dura près de deux heures; mais quoi qu'on en ait dit, le roi ne courut aucun danger, sauf celui d'être étouffé par la foule. Pour le garantir, on l'avait fait monter sur une banquette.

Enfin, Vergniaud, Isnard et plusieurs autres députés accoururent; puis Pétion, accompagné de Sergent et de quelques municipaux. Le maire de Paris harangue le peuple et l'engage à se retirer en bon ordre, maintenant qu'il avait présenté ses vœux, etc. Finalement, les municipaux, les députés, les gardes nationaux de Santerre finissent par établir et activer le défilé; on fait ouvrir les appartements pour ménager une issue à la foule à travers le château. Un peu dégagé, le roi en profite pour s'esquiver par une porte dérobée. Le peuple défile à travers les appartements et passe devant la reine, abritée derrière une grande table et entourée de grenadiers, de serviteurs et de ses femmes; elle avait coiffé le petit Dauphin du bonnet rouge, pour être agréable à la multitude. En cette chaude saison, le pauvre enfant étouffait sous cette coiffure. Le bon Santerre dit paternellement : « Otez le bonnet à cet enfant, il a trop chaud. »

A huit heures et demie du soir environ, tous les appartements étaient évacués.

Pendant cette tempête populaire qui avait passé sur les Tuileries et qui avait causé tant d'effroi, pas une goutte de sang n'avait coulé, pas une violence n'avait été commise.

En résumé, le peuple n'avait rien obtenu; Louis XVI n'avait rien concédé; et la famille royale continua de correspondre secrètement avec l'ennemi et d'appeler l'invasion étrangère au secours de la monarchie absolue.

Bien plus, le roi publia une proclamation récriminatoire et menaçante, et pour récompenser Pétion de l'avoir couvert de sa popularité, il le fit suspendre de ses fonctions de maire.

Mais les événements vont se précipiter, et le peuple de Paris, voyant ses avertissements inutiles, reviendra le 10 août aux Tuileries, mais cette fois pour balayer la royauté.

Juin 1793 (JOURNÉE DU 2). A l'instigation de la Commune et des jacobins, les sections de Paris se soulevèrent le 2 juin, et, sous la direction de Hanriot, 80,000 hommes marchèrent sur les Tuileries, où siégeait la Convention, afin de demander la mise en accusation des girondins. Devant l'attitude de Hanriot, que le président de l'Assemblée essaya vainement de faire arrêter, la majorité de la Convention décréta l'arrestation des députés qui s'étaient rendus impopulaires.

Juin 1832 (INSURRECTION DES 5 et 6). Cet événement compte parmi les grandes *journées* du parti républicain sous le règne de Louis-Philippe.

Il y avait alors, parmi les classes intelligentes de la nation, un mécontentement très-vif contre la marche rétrograde du gouvernement. Le parti républicain, qui n'existait pour ainsi dire pas en 1830, était né de cette disposition des esprits, qui lui recrutait chaque jour de nouveaux adhérents. L'opposition dynastique et radicale venait de publier son fameux *Compte rendu*, dans lequel elle reprochait au ministère de s'engager dans les voies de la restauration. D'un autre côté, les légitimistes venaient de tenter leur mouvement dans l'Ouest, et le choléra, qui ravageait Paris et la France, ajoutait ses impressions de terreur à toutes les causes d'agitation publique.

Sur ces entrefaites, le général Lamarque vint à mourir. Sa popularité donnait à sa mort une importance considérable dans les conjonctures où l'on se trouvait. Sa carrière militaire, ses luttes oratoires, son énergie patriotique, son double caractère de tribun et de soldat l'avaient rendu cher à la jeunesse et à la partie héroïque et passionnée du peuple. Tout le monde prévoyait que ses funérailles, fixées au 5 juin, allaient être une sorte de rendez-vous pour les partis militants.

Les républicains, doués presque tous d'une résolution extraordinaire et d'une bravoure impétueuse, manquaient de centre et de direction. Leurs associations, les *Amis du peuple*, les *Droits de l'homme*, étaient indépendantes l'une de l'autre et obéissaient à des impulsions divergentes. Outre l'hésitation qui devait résulter de ce manque d'ensemble, rien n'était préparé pour une prise d'armes. Il y eut bien quelques conciliabules, mais où rien ne fut formellement arrêté. On convint toutefois entre quelques groupes qu'une collision paraissant inévitable on ne commencerait pas l'attaque, mais qu'on soutiendrait la lutte si elle éclatait.

Le gouvernement, comprenant la gravité des circonstances, avait rassemblé à Paris des forces militaires assez considérables.

Le 5, dès le matin, tout Paris était en mou-

vement, effervescent comme aux jours des grandes crises. Chose étrange et qui peint bien l'état de trouble d'une société, c'est autour d'un cercueil que la guerre civile allait éclater !

Le cortége funèbre se mit en marche en suivant les boulevards; les coins du drap mortuaire étaient tenus par La Fayette, le maréchal Clausel, les députés Lafitte et Mauguin. Des jeunes gens traînaient le char. Derrière se pressait un peuple immense, ouvriers, jeunes gens dès écoles, membres des sociétés populaires, des proscrits de toutes les nations, environ 10,000 gardes nationaux en uniforme et le sabre au côté, etc. A la hauteur de la rue de la Paix, le cortége fut détourné de sa route pour faire le tour de la colonne Vendôme. Le poste de l'état-major dut rendre les honneurs militaires, et dans la foule frémissante des cris de : *Vive la république!* éclatèrent avec force. Sur le parcours du boulevard, d'autres épisodes aussi caractéristiques, en augmentant l'exaltation des esprits, ne laissaient que trop présager une sanglante issue. Ainsi, on vit tout à coup arriver les élèves de l'École polytechnique, qui avaient forcé les portes fermées sur eux pour venir se mêler au peuple. Aux acclamations qui les saluaient, la musique des troupes escortant le convoi répondit en jouant spontanément la *Marseillaise.*

Le cortége s'arrêta près du pont d'Austerlitz. Une estrade avait été préparée pour les discours d'adieu, qui furent prononcés par La Fayette, le maréchal Clausel et d'autres orateurs plus véhéments. L'effervescence populaire était encore augmentée par mille bruits qui circulaient dans la foule : qu'on se battait à l'Hôtel de ville, qu'un général venait de se déclarer contre Louis-Philippe, que des troupes se soulevaient, etc. Ces bruits, assure-t-on, étaient propagés par des hommes élégamment vêtus, émissaires de police ou de parti. Dans le fait, les légitimistes, trop impopulaires et trop faibles pour agir par eux-mêmes, ont bien pu jouer, sous le masque, le rôle d'agitateurs.

Tout à coup, on vit apparaître un inconnu monté sur un cheval et tenant à la main un drapeau surmonté d'un bonnet de la Liberté. A cette époque, ces insignes étaient regardés par le vulgaire comme les symboles effrayants du terrorisme. Il y eut dans la foule un mouvement de réaction qui se manifesta surtout parmi les gardes nationaux et les éléments bourgeois mêlés au cortége. Beaucoup de citoyens qui s'étaient montrés jusqu'alors favorables au mouvement et même à une solution républicaine se retirèrent effrayés, ne songeant plus qu'à s'armer contre l'insurrection si elle éclatait. Que l'homme au drapeau rouge fût un policier, c'est ce dont personne ne douta; mais déjà les dés étaient en quelque sorte jetés, et les républicains n'étaient pas hommes à reculer. Une charge de dragons mit en quelque sorte le feu aux poudres. Les citoyens rassemblés autour du pont d'Austerlitz se mirent en état de défense; une heure après, le cri : *Aux armes!* retentissait de toutes parts et tout Paris était en feu. Les républicains, répandus dans toutes les directions, coupent les rues de barricades, désarment les postes, attaquent les troupes qu'ils rencontrent; partout ils étaient en petit nombre, mais ils se multipliaient par leur incroyable audace. Trois heures après, la moitié de la ville était en leur pouvoir. Du moins, ils étaient maîtres d'un grand nombre de points, et ils agissaient avec tant de résolution et de rapidité, que le danger apparaissait formidable au gouvernement, qui expédia de tous côtés des ordres pour faire venir des troupes dans la capitale.

La royauté de Juillet était dans une véritable crise, et il paraît même qu'aux Tuileries on songeait à la fuite. Le maréchal Soult, ministre de la guerre, avait une attitude hésitante et embarrassée qui paraissait bien singulière. Le maréchal Clausel ne paraissait pas éloigné de se jeter dans le mouvement. Il répondit à un artilleur de la garde nationale qui le pressait de tirer l'épée : « Si vous êtes assurés du concours d'un régiment, je me joins à vous. — Eh ! monsieur, reprit brusquement l'artilleur, si nous avions un régiment, nous n'aurions pas besoin de vous. »

Au reste, de tous les personnages importants, La Fayette seul se donnait tout entier, malgré le mauvais état de sa santé. « Mes amis, disait-il, trouvez un endroit où l'on puisse placer une chaise, et je vous y suivrai. » On l'avait placé dans une voiture pour le conduire à l'Hôtel de ville, où d'ailleurs on ne put arriver. Sans aucun doute, sa présence dans le mouvement aurait eu un résultat décisif; mais ses amis n'osèrent disposer d'une vie si précieuse. Cette grande popularité fut encore une fois inutile au parti populaire. D'un autre côté, les chefs du parti républicain, réunis au *National*, ne purent parvenir à s'entendre sur la question d'un soulèvement général. Armand Carrel, jugeant la situation avec ses préventions militaires, s'y montra fort opposé. Le mouvement fut donc abandonné à sa propre impulsion et laissé sans direction et sans conseils.

Le soir, la face des choses avait déjà bien changé. Le pouvoir, informé de l'inaction de La Fayette, des hésitations du maréchal Clausel et des dissidences des républicains, commençait à reprendre confiance et à agir vigoureusement. La plus grande partie de la garde nationale était ralliée, et, pour multiplier les défections, la police répandait le bruit que l'insurrection était carliste. Ce mensonge absurde produisit un grand effet, et sur les troupes, et surtout sur les rudes gardes nationaux de la banlieue, qui d'heure en heure envahissaient Paris, exaltés par la haine et la colère.

Dans la soirée et dans la nuit, des combats opiniâtres eurent lieu sur une foule de points, dans la rue Saint-Martin, au passage du Saumon, dans le quartier Montorgueil, au Petit-Pont de l'Hôtel-Dieu, etc. Malgré leur résistance héroïque, les insurgés furent débusqués de la plupart de leurs positions. Le 6 au matin, ils n'occupaient plus que l'entrée du faubourg Saint-Antoine et quelques points du quartier Saint-Martin. Leur poste le plus important était à la barricade Saint-Merri, auprès de l'église de ce nom, dans le bas de la rue Saint-Martin. C'est là que fut livré un des combats les plus fameux de l'histoire de nos guerres civiles, là que 110 ou 120 républicains tinrent en échec une armée et résistèrent à des attaques sans cesse renouvelées pendant plus de douze heures. Jamais place d'armes ne fut mieux défendue. Cette poignée de héros était commandée par un jeune homme nommé Jeanne, décoré de Juillet, qui avait été blessé dès le commencement de l'action. Une jeune fille figurait même parmi ces prodigieux combattants.

Il fallut recourir à l'artillerie et former le siége de ces monceaux de pierres défendus par quelques hommes. Le canon fut braqué rue Saint-Martin, rue Aubry-le-Boucher, rue de la Verrerie, contre les diverses barricades qui formaient le retranchement. Sous une pluie de boulets, les républicains combattaient encore, et quand un assaut général, donné de tous les côtés à la fois, les eut enfin forcés dans leur retraite, quelques-uns, sur les pas de Jeanne, percèrent audacieusement à la baïonnette une première ligne de soldats et parvinrent à s'échapper. D'autres se retranchèrent dans les maisons, où la plupart périrent en se défendant.

Par l'influence de M. Thiers, Paris fut mis en état de siége, et déjà un des conseils de guerre avait condamné à mort l'un des vaincus, quand un arrêt de la cour de cassation annula ce jugement et força le gouvernement de rentrer dans le droit commun. Vingt-deux accusés furent renvoyés devant le jury. Six seulement furent condamnés : Jeanne à la déportation, et les cinq autres, Rossignol, Goujon, Vigouroux, Ronjon et Fourcade à dix, huit, six et cinq années de détention.

Ainsi se termina cette crise extraordinaire qui mit la France à deux doigts de la république et qui faillit précipiter la nouvelle race royale sur le chemin de l'exil.

Juin 1848 (INSURRECTION DE). En écrivant ce nom funeste, qui rappelle aux âmes attristées la plus sanglante et la plus terrible guerre civile de notre histoire (à l'exception, toutefois, de celle de la Commune de 1870), nous voulons fermement, autant que nous le permet l'exiguïté de notre cadre, pénétrer jusqu'au cœur des choses, chercher les causes réelles de cette catastrophe, enfin dégager la vérité ensevelie sous une alluvion de mensonges officiels et d'erreurs de l'opinion.

En février, le gouvernement provisoire avait garanti d'une manière formelle le *droit au travail.* C'était peut-être s'engager un peu légèrement; du moins, s'il est permis d'espérer de la science économique la solution de ce grand problème, on peut croire qu'il était au-dessus de la capacité des hommes de Février. Mais alors, il y avait un tel sentiment de bienveillance dans tous les cœurs, qu'une garantie de cette nature, officiellement accordée, n'étonnait personne et ne faisait naître aucun doute sur la possibilité d'accomplir la promesse. Les ouvriers, pour prix de leur victoire, ne demandaient pas, comme la plèbe romaine et les prétoriens, des distributions d'argent, mais du travail. Ce peuple, qui avait sauvegardé le Trésor et la Banque, les propriétés publiques et particulières, rapporté fidèlement l'or et les joyaux des Tuileries, eût rougi, se fût indigné de recevoir une aumône : il voulait travailler; c'était sa seule exigence et son unique ambition. Rien ne peint mieux la moralité de ce peuple parisien, si souvent calomnié par les plus méprisables folliculaires.

Il y eut donc entre le peuple et le gouvernement, nous pourrions même dire la société entière, car la conviction à cet égard était générale, un véritable contrat accepté de part et d'autre avec une entière bonne foi, et qui se résume dans le célèbre décret du 25 février :

« Le gouvernement provisoire de la République française s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail;

» Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens. »

A cette promesse, le peuple enivré répondit par la noble et touchante exclamation :

Nous avons trois mois de misère au service de la République!

Ne sachant ou ne pouvant réorganiser le crédit et le travail, le gouvernement, en présence de nécessités impérieuses, fonda les ateliers nationaux, où le besoin précipita successivement jusqu'à 100,000 hommes et plus. Lors de la réunion de l'Assemblée nationale, et surtout après l'attentat du 15 mai, au milieu de l'effervescence de réaction qui suivit cet événement, ces malheureux ateliers étaient devenus la préoccupation universelle. Outre que c'était une lourde charge pour le Trésor, ces 100,000 hommes employés un jour sur quatre à d'inutiles terrassements semblaient à certaines personnes une menace et un danger. Tout le monde sentait la nécessité de leur dissolution; mais les hommes de sens voulaient qu'on tînt compte des circonstances, qu'on agît prudemment, par licenciements successifs, au fur et à mesure de la reprise des travaux dans l'industrie privée; car ce ne peut jamais être impunément qu'on livre tout à coup 100,000 hommes énergiques et armés aux conseils désespérés de la faim.

Mais la réaction, déjà puissante et pensant avoir la force de se montrer intraitable, poussait aux mesures de rigueur, à la dissolution immédiate, dans l'intention bien évidente d'abord de disperser cette force républicaine, ensuite d'amener un choc où pouvait périr la République.

Trélat, ministre des travaux publics, avait fait de courageux efforts pour préparer une solution qui aurait pourvu peu à peu au travail des hommes à congédier, et il avait formé dans ce but une commission spéciale composée d'hommes capables. Des projets avaient été préparés : encouragements aux associations ouvrières, colonisation algérienne sur une vaste échelle, primes à l'exportation, caisse de retraite et d'association, institutions de crédit, etc. La commission évaluait la dépense à 200 millions, somme, après tout, moins lourde pour le pays que les conséquences du chômage et de la crise, car la reprise du travail et des affaires n'intéressait pas que les ateliers nationaux, mais tous les travailleurs inoccupés, tous les industriels et commerçants. « 200 millions ! exclama le calculateur Charles Dupin; 200 millions pour licencier une armée de 100,000 hommes ! »

Du moment que la question était envisagée ainsi, du moment qu'un ensemble de mesures économiques, destinées dans la pensée de leurs auteurs à rétablir le mouvement du travail dans le pays, n'était plus considéré que comme une dépense spéciale, une sorte de distribution d'argent, il était clair qu'il y avait aveuglement ou mauvaise foi, et que le problème allait recevoir une solution violente.

C'était, en effet, tout le prouve, la pensée non-seulement des royalistes, mais encore des impuissants, des furieux et des idiots, qui se disaient, qui se croyaient peut-être républicains, et qui faisaient du zèle réactionnaire pour se faire pardonner leur origine et leur élévation.

C'est en vain que Trélat annonce avec douleur une catastrophe prochaine et qu'il s'écrie à la tribune avec l'éloquence du cœur : « Il faut que l'Assemblée nationale décrète le travail, comme autrefois la Convention décréta la victoire ! » La faction ne répond à ce noble langage que par des risées.

La dissolution ! la dissolution immédiate ! tel était le cri des coryphées de la réaction, qui généralisaient cette idée stupide, antinationale, antihumaine, que toute concession serait une faiblesse coupable, et qui faisaient de l'éventualité d'une répression sanglante une question de dignité gouvernementale. Céder à ces bandes affamées, c'était, suivant eux, la pire des humiliations. Mieux valait cent fois le mal passager d'une insurrection que l'on ne pouvait manquer de vaincre, et dont l'anéantissement produirait dans les âmes un salutaire effroi.

Un cri de guerre, une parole de mort fut proférée, répétée, propagée partout : *Il faut en finir!*

Chose douloureuse ! la commission exécutive, composée d'anciens membres du gouvernement provisoire, qui tous avaient signé la garantie du travail, subissait dans une certaine mesure ce déplorable entraînement. On rapporte même que les délégués de Nantes, s'étant présentés à la commission vers la mi-juin et sollicitant un emprunt pour payer les ouvriers de leurs ateliers nationaux, auraient reçu d'un membre cette étrange réponse : « Si vous ne pouvez pas en sortir, faites ce que nous allons faire ici, tirez des coups de fusil ! » (Louis Ménard, *Prologue d'une Révolution.*)

Cependant Trélat, ne trouvant pas dans le directeur des ateliers nationaux, Émile Thomas, la bonne volonté nécessaire à ses réformes, recourut pour s'en débarrasser à un moyen étrange et romanesque suggéré, dit-on, par Garnier-Pagès et la commission exécutive. Sous le prétexte d'une mission, il l'avait fait conduire à Bordeaux en chaise de poste et par des officiers de paix. Ce jeune homme, à ce qu'on a prétendu, suivait alors les inspirations de M. de Falloux et des amis de Louis-Napoléon. Il est certain qu'il avait précédemment fait d'inutiles efforts pour combattre l'influence croissante de Louis Blanc parmi les ouvriers. Mais ce n'est pas cela bien certainement que lui reprochait le parti du *National*, maître alors du gouvernement. Il avait peu d'autorité réelle; cependant son enlèvement parut justement un procédé à la turque et causa quelque émotion, d'autant plus qu'on y voyait le présage d'une dissolution violente. Toutefois, Lalaune, gendre de Trélat, fut accueilli comme nouveau directeur, et la plupart des ouvriers se prêtèrent aux vues du ministre pour circonscrire le mal et détruire au moins les abus. On élimina plusieurs milliers de noms inscrits par fraude ou en double, on réorganisa les bureaux, on remplaça par le travail à la tâche le travail à la journée, etc.

Une sous-commission des finances, à la tête de laquelle étaient MM. de Falloux et Goudchaux, s'était mise en travers des propositions présentées par Trélat et sa commission et pressait obstinément la dissolution. N'est-il pas instructif de voir le républicain du *National*, l'ancien ministre de Février, uni, indissolublement lié à ce jésuite, à ce gentilhomme de robe courte, formé aux écoles de la politique cléricale, et qui cherchait dans les conflits tout autre chose que l'affermissement de la République?

La déplorable combinaison de la dissolution immédiate gagnait du terrain d'heure en heure; elle avait pour elle la majorité de l'Assemblée et des pouvoirs publics; elle apparaissait comme une menace et un arrêt de mort aux malheureux qu'elle allait atteindre et qui étaient livrés à une agitation facile à comprendre, d'autant plus qu'on les abreuvait journellement d'insultes, non-seulement dans ces journaux qui prétendaient soutenir la cause de l'ordre en sonnant tous les jours le tocsin de la guerre civile, mais jusque dans la tribune de l'Assemblée nationale. Il était devenu, en effet, presque officiel que les ateliers nationaux n'étaient qu'un réceptacle de *fainéants*, de *forçats*, de *pillards* et d'*incendiaires.* C'est par ces gracieuses appellations qu'on faisait expier à ces malheureux les 23 sous par jour qu'ils coûtaient à la République. Or, ce peuple qu'on traitait ainsi contre toute raison, toute justice et toute prudence, après l'avoir si bassement flagorné pour obtenir ses suffrages, était organisé, armé, il avait ses clubs, ses journaux, il était nourri d'idées d'émancipation, d'utopies, si l'on veut, il était fier de sa force et tout brûlant encore de sa victoire de Février. Avec de pareilles excitations, il était facile de prévoir le résultat. Ajoutez des intrigues dynastiques dont l'action est visible, mais qui ne jouèrent pas d'ailleurs un rôle aussi considérable qu'on a feint de le croire. Le peuple de Paris était en masse républicain socialiste, flottant encore, non discipliné, entraîné par des idées et des sentiments contradictoires, mais complétement acquis aux théories nouvelles, plus ou moins bien digérées. Toutefois, une partie des ouvriers, parmi les plus incultes, ceux de la banlieue et des faubourgs, mêlait à ses idées, par une étrange confusion, quelques velléités bonapartistes habilement surexcitées par d'infatigables agents. Dans les agitations des jours qui précédèrent l'insurrection, le cri de *vive Napoléon!* se mêlait souvent aux cris de *vive Barbès! vive la République! etc.* C'était encore, il faut le remarquer, un cri d'opposition, une menace contre l'Assemblée. Souvent aussi, ces clameurs étaient le fait de ces bandes de gamins, vrais tambours de l'émeute, qui ne manquent jamais l'occasion des mouvements révolutionnaires. En somme, il y avait des éléments bonapartistes, des agents même, cela est évident, mais la grande masse était pour ce qu'on nommait alors la République sociale. On le vit bien sur les barricades, on le vit encore après la défaite, dans les casemates, sur les pontons, à Belle-Isle, où les bonapartistes avoués étaient en imperceptible minorité, en nombre insignifiant.

Le 17, à la suite d'un discours fort confus, Goudchaux, enchérissant sur ceux qui l'avaient précédé, indiqua comme remède à la crise la dissolution *dans le jour même.* Le lendemain, les ouvriers lui répondirent par une affiche placardée sur tous les murs de Paris, et où on lisait :

« Ce n'est pas notre volonté qui manque au travail; c'est un travail utile et approprié à nos professions qui manque à nos bras. Nous le demandons, nous l'appelons de tous nos vœux. Vous demandez la suppression immédiate des ateliers nationaux; mais que fera-t-on des 100,000 travailleurs qui attendent chaque jour de leur modeste paye les moyens d'existence pour eux et leurs familles? Les livrera-t-on aux mauvais conseils de la faim, aux entraînements du désespoir? Les jettera-t-on en pâture aux factieux, etc. »

De concert avec les délégués du Luxembourg, ils adressèrent ensuite à tous les travailleurs une proclamation pour les inviter au calme, les engager à se défier des émissaires dynastiques, et qui se terminait ainsi :

« Espérez, car les temps sont venus, l'avenir nous appartient; n'encouragez pas par votre présence les manifestations qui n'ont de populaire que le titre; ne vous mêlez pas à ces folies d'un autre âge. Croyez-nous, écoutez-nous, rien n'est maintenant possible en France que la *République démocratique et sociale.* L'histoire du dernier règne est terrible, ne la continuons pas; pas plus d'*empereur* que de *roi!* rien autre chose que la *liberté*, l'*égalité*, la *fraternité.*

» Tel est notre vœu, tel doit être le vôtre, celui du peuple.

» *Vive la République!* »

« Certes, dirons-nous avec Mme la comtesse d'Agoult, qui, sous son pseudonyme de Daniel Stern, a publié une remarquable *Histoire de la Révolution de février*, certes, les hommes qui pensent et écrivent ainsi ne sont ni des brutes ni des anarchistes. Si les représentants bien intentionnés avaient eu l'i-

dée très-simple de constater la vérité par eux-mêmes, ils n'auraient pas servi, comme ils le firent, les passions des partis. Ces partis voulaient *en finir*, et ce n'était pas uniquement avec les ateliers nationaux qu'ils voulaient en finir, c'était avec la révolution, avec la liberté, avec la République. »

M. de Falloux était parvenu à se faire nommer rapporteur de la commission des ateliers nationaux. Ce choix était significatif; on savait qu'il voulait dire : *Dissolution immédiate;* et, en outre, les conclusions radicales du rapport furent, comme on le sait, connues d'une manière positive plusieurs jours avant que ce rapport fût déposé. Et comme si la mesure n'était déjà pas assez pleine, la commission exécutive, jetant à son tour l'huile sur le feu, rend une décision pour l'expulsion des ateliers nationaux ou l'enrôlement dans l'armée des ouvriers de dix-sept à vingt-cinq ans. Le 21, elle annonce dans le *Moniteur* que cette espèce de *presse* commencerait le lendemain. D'autres détachements devaient être dirigés sur la Sologne, dont l'insalubrité était connue, et vers des départements éloignés, pour être employés à des travaux de terrassement.

Telle était la manière dont MM. Lamartine, Arago, Garnier-Pagès, Ledru-Rollin et Marie entendaient l'exécution des promesses du 25 février!

Les ouvriers avaient le choix entre la famine, l'expatriation et la servitude militaire.

Une explosion de colère montra bien que toutes ces mesures rendaient l'insurrection inévitable.

Le soir, les rassemblements furent plus nombreux encore que les jours précédents; des légions d'ouvriers parcoururent la ville dans tous les sens, en chantant la *Marseillaise*, le chœur des *Girondins* et le *Chant du départ*, et en manifestant leur sombre indignation par divers cris.

Ici se place un détail bizarre, mais caractéristique des mœurs parisiennes. Depuis le 22 février, on avait si souvent battu le rappel dans les rues de la capitale, que les trois notes rapides des baguettes sur le tambour étaient devenues une mesure en vogue sur laquelle les gamins d'abord, puis les hommes criaient par les rues et un peu partout, en chœur, tout ce qui leur passait par la tête. Cela commença lors des illuminations patriotiques. Des bandes parcouraient joyeusement les rues au cri fameux : *Des-lam-pions! des-lam-pions!* et ainsi de suite, comme le tambour qui marche en battant le rappel, et jusqu'à ce que toute la ville fût illuminée. C'était simplement ce qu'on nomme à Paris une *scie*. Cette coutume absurde durait encore en juin, et c'est sur l'*air* des lampions que le soir du 21 les bandes parcouraient les rues en criant : *On n' part pas! On n' part pas!* Ce *on* formidable personnifiait les milliers d'hommes qui préféraient mourir d'une balle sur le pavé de leur ville plutôt que d'aller s'éteindre lentement de fièvre et de misère en Sologne. Quelques bandes criaient parfois en manière de défi : *Nous l'aurons!...* Tout le monde savait qui. Enfin, tout Paris a entendu dans ces heures d'angoisse cette mélopée poignante dont les six notes résonnaient dans la nuit comme la charge et le tocsin : *Du travail ou du plomb!...*

Le sang allait couler par torrents.

Telle devait être la fin des beaux rêves de Février! Les trois mois de misère étaient soldés, et le peuple se préparait à demander à ses élus compte de ce qu'il nommait trois mois de trahison, de ce que l'histoire au moins nommera incurie, égoïsme et mollesse.

Le 22, le mouvement révolutionnaire se développa avec la régularité d'une tragédie, pendant que se nouait dans l'ombre l'intrigue qui allait conduire la République à la dictature militaire. Les ouvriers désespérés quittèrent leur grabat avec cette pensée qui devint leur mot d'ordre : « Nous sommes trahis, il faut recommencer Février! » Dès le matin, des colonnes d'ouvriers se formèrent sur divers points de Paris, et se mirent à défiler par les rues, drapeau déployé, se grossissant d'heure en heure. Un peu plus tard, l'une de ces colonnes s'arrêta devant le palais du Luxembourg et envoya ses délégués à la commission exécutive. L'orateur chargé de porter la parole était un lieutenant des ateliers nationaux nommé Pujol, un de ces ouvriers parisiens nourris de lectures politiques et socialistes, ardents, doués d'éloquence naturelle, embrasés de la passion révolutionnaire. Celui-ci était influent parmi ses camarades. Il avait récemment publié une sorte d'imitation des *Paroles d'un croyant*, qui portait un titre étrange : la *Prophétie des jours sanglants*. Transporté après la lutte, il finit par s'évader et joua depuis un rôle très-actif dans les révolutions espagnoles. Il fut comme le tocsin de l'insurrection de Juin, qui d'ailleurs eût éclaté sans lui.

Les délégués furent reçus par Marie, qui accueillit ces pauvres gens avec une rudesse royale et leur fit bien sentir qu'on n'était plus à l'Hôtel de ville. Etranger à tout sentiment de conciliation, il fit sonner haut son titre de membre du pouvoir exécutif et voulut imposer silence à Pujol. Et comme les camarades de celui-ci murmuraient, il lui échappa un mot bien malheureux en un tel moment : « Etes-vous donc, dit-il, les esclaves de cet homme? » Il y eut une explosion de murmures.

Enfin, pour toute réponse aux doléances, Marie conclut brutalement en ces termes : « Si les ouvriers ne veulent pas partir pour la province, nous les y contraindrons par la force, par la force, entendez-vous? »

On juge comme de telles paroles étaient de nature à calmer un peuple emporté déjà par la colère et le désespoir!

Pujol conduit ses hommes sur la place Saint-Sulpice, monte sur la vasque de la fontaine, et après qu'on eut fait taire les cloches de l'église, qui sonnait pour la Fête-Dieu et qui bientôt allait sonner le tocsin, il rend compte de sa mission, harangue la foule et lui donne rendez-vous pour six heures sur la place du Panthéon.

Le soir, cette place s'emplit d'une foule immense, qui par intervalle poussait de grands cris de *Vive la République! A bas les traîtres!* A la lueur sinistre des torches, Pujol et d'autres orateurs d'émeute, accrochés aux grilles du monument, soufflaient l'esprit de révolte à cette multitude sans espérance et sans lendemain. Enfin, le mot funeste éclata en une clameur immense : « A demain matin les barricades! »

Cependant la commission exécutive, qui se préoccupait depuis un mois de l'éventualité d'une bataille dans Paris, avait donné des ordres qui n'étaient pas exécutés ou qui l'étaient mal. Dans cette soirée, notamment, elle envoya au général Cavaignac, ministre de la guerre, l'ordre de faire occuper la place du Panthéon à cinq heures du matin, le 23. A six heures, il n'y avait pas un soldat, et le peuple put s'en emparer. Cette absence de troupes ne fut pas un fait isolé; on le vit se reproduire sur divers points. Un plan avait été discuté. La commission voulait qu'on disséminât la troupe de telle sorte qu'aucune barricade ne pût s'élever sans être aussitôt détruite et que le mouvement fût étouffé dès sa naissance. Mais Cavaignac exigeait au contraire que l'armée fût massée, tout entière sous sa main, et lancée ensuite par colonnes sur les points attaqués. On lui représenta qu'avec un tel système Paris allait se couvrir de barricades et que la victoire coûterait ensuite des torrents de sang. Le dur soldat ne voulut rien entendre « Que la garde nationale garde ses boutiques! dit-il avec hauteur; je ne veux pas risquer qu'une seule de mes compagnies soit désarmée. » On l'a plus tard accusé d'avoir laissé grandir à dessein l'insurrection, pour se réserver le rôle de sauveur; et il faut reconnaître que cette accusation n'est pas entièrement dépourvue de probabilité. La commission sentit bien qu'en confiant au général le commandement de toute la force armée, elle s'était donné un maître (et bientôt un successeur); mais, dans cette question toute militaire, elle dut céder, bien que le résultat de cette absence de troupes dût la faire accuser de trahison. Et telle fut, en effet, la pensée de la garde nationale dans cette journée.

A cette heure déjà, les Ducoux, les Martin (de Strasbourg), les Latrade et autres représentants formant la réunion du Palais-National avaient proposé le pouvoir exécutif à Cavaignac. Ces hommes politiques appartenaient à la nuance du *National* et disposaient de la majorité de l'Assemblée; ils avaient d'abord soutenu la commission exécutive, mais à ce moment ils s'étaient définitivement arrêtés à la conception d'une république gouvernée par un chef militaire. Bientôt, la réunion de la rue de Poitiers, composée de royalistes de toutes nuances, allait se rallier avec empressement à cette combinaison, et la commission, malgré ses concessions et le zèle réactionnaire qu'elle déployait, ne pouvait manquer d'être culbutée avec mépris.

Le 23, pendant que l'insurrection élevait sans opposition ses barricades au centre, à l'est et au sud de Paris, pendant que l'illustre Arago, énergique, irritable et peu fait pour la conciliation, marchait résolument à la tête de quelques forces contre les barricades du quartier du Panthéon, au moment où le sang coulait déjà, M. de Falloux, calme et froid, monta à la tribune de l'Assemblée nationale pour lire son rapport sur les ateliers nationaux. Les conclusions en étaient connues, comme nous l'avons dit; mais cette lecture en un tel moment fut le dernier coup qui déchaîna la guerre civile dans son horreur. Malgré les observations de Corbon, l'Assemblée vota les conclusions du rapport, repoussant toute transaction avec l'émeute, toute conciliation, et se condamnant ainsi à l'écrasement de ces multitudes égarées par la colère et le désespoir. Le ministre Flocon, vieux relaps des complots et des guerres civiles, leva tous les scrupules en représentant les insurgés comme soudoyés par les partis monarchiques et par l'étranger, sottise meurtrière dénuée du moindre fondement. Sans doute les partis dynastiques s'agitaient, mais le principal foyer de leurs complots était à l'Assemblée, et M. de Falloux était un des exécuteurs de leurs plans de contre-révolution. Le parti bonapartiste s'agitait aussi, cela n'est pas douteux; mais la cause directe de la catastrophe était bien évidemment dans cette mesure inhumaine, odieuse et impolitique de jeter d'un seul coup sur le pavé 100,000 hommes exténués déjà par de longues privations, outrés par les insultes qu'on leur prodiguait avec une perfide habileté, par la marche de la réaction et par la non-réalisation des promesses solennelles qu'on leur avait faites. Quant à toutes ces légendes de sommes énormes trouvées sur des insurgés en guenilles, il n'est pas même nécessaire de les démentir. Pendant l'insurrection, il vint à Paris de l'or anglais et russe, et cette circonstance fut habilement exploitée; mais quand on remonta aux sources, on acquit la certitude que cet or n'avait qu'une destination purement commerciale; ce sont les vainqueurs eux-mêmes qui l'ont établi. (V. le *Rapport de la commission d'enquête*, I, 317, déposition de M. Magnier, secrétaire général des Messageries nationales.)

L'Assemblée, malgré les efforts de Trélat, rejette ou dédaigne successivement plusieurs projets de nature à donner du travail aux ouvriers, s'enfonçant ainsi de plus en plus dans le système de la répression à outrance.

En venant donner à la tribune quelques détails sur l'insurrection, Garnier-Pagès prononce, lui aussi, l'impitoyable mot : *Il faut en finir!* En vain Caussidière fait la proposition vraiment française, que les représentants descendent en personne pour désarmer les insurgés par la persuasion, et faire cesser cette horrible effusion de sang français : il est traité de factieux. Le maire de Paris, Marrast, adresse à tous les maires une proclamation (que Proudhon a comparée à un édit de Dioclétien) dans laquelle cet agréable polémiste, négligemment et du bout de sa plume affilée, traite les insurgés de pillards, d'agents de l'étranger, etc. Le président de l'Assemblée, Senard, rédige et fait voter une proclamation plus furieuse encore, et dans laquelle il affirme que les ouvriers veulent « l'anarchie, l'incendie, le pillage. »

Tel était le langage qui seul était applaudi par la majorité des représentants, qui avaient rejeté avec mépris un projet de proclamation d'un ton conciliant et chaleureux proposé par Considérant et rédigé de concert avec Louis Blanc et Jules Simon. Dans cette contagion de fureur, le langage de la raison n'est plus entendu, et les quelques hommes qui veulent le faire prévaloir sont injuriés et menacés, traités de complices des anarchistes. En présence d'un tel effarement des pouvoirs publics, il n'est nullement surprenant que la bourgeoisie, la garde nationale, les troupes se soient exaltées jusqu'au dernier degré de la colère et aient cru sérieusement que la République était menacée par une secte du massacre, une faction du pillage, une utopie du viol et de l'incendie.

Les républicains eux-mêmes, du moins beaucoup d'hommes de ce parti devenu maître du gouvernement, sont entraînés par le torrent. Guinard marche contre le peuple à la tête de l'artillerie de la garde nationale; Edgar Quinet dirige la onzième légion; que d'autres noms nous pourrions inscrire ici! Mais à quoi bon raviver ces tristes souvenirs de guerre civile? Et d'ailleurs, parmi ceux-là, la plupart avaient le cœur déchiré; mais qu'auraient pu des efforts individuels au milieu de cette mêlée effrayante où la colère était égale des deux côtés?...

En examinant froidement, à tant d'années de distance, ces événements tragiques, qui ont passé devant les yeux des contemporains comme une vision sinistre, on aperçoit clairement qu'outre les intrigues de cette ambitieuse coterie du *National* et celles des royalistes, qui toutes s'associaient et s'entremêlaient en se prêtant appui, il y a un fait dont il faut tenir compte, et qui explique bien des choses, c'est que la société, en présence du spectre de la famine, fut frappée d'une aveugle épouvante, d'une *panique* dans le sens le plus énergique du mot.

Chose navrante! dans ces combats fratricides, le même cri de guerre, la même acclamation retentissait dans les deux camps; des deux côtés des barricades, on n'entendait qu'un cri : *Vive la République!*

On n'attend pas que nous retracions en détail les péripéties de cette lutte où tant de sang a coulé. Outre qu'un tel récit déborderait notre cadre, le courage nous manquerait, et nous ne croyons pas, d'ailleurs, qu'il soit utile et patriote de remuer trop profondément ces tristes souvenirs de nos guerres civiles. Nous nous bornerons donc à un résumé rapide des événements.

L'insurrection n'avait ni chef ni plan arrêté. Libre de s'étendre, pendant les premières heures, elle avait rapidement gagné une moitié de Paris et s'étendait en demi-cercle depuis le clos Saint-Lazare, sur la rive droite, jusqu'au Panthéon, sur la rive gauche. Son centre paraissait être la place de la Bastille, et son but de converger sur l'Hôtel de ville. Dans cette journée du 23, la garde nationale et la garde mobile portèrent presque seules le poids de la lutte. Cependant, vers le tantôt, Cavaignac se décida à faire agir Lamoricière sur la rive droite et les boulevards, Daumesme sur la rive gauche et Bedeau aux alentours de l'Hôtel de ville. Lui-même conduisit quelques bataillons dans le faubourg du Temple et les engagea assez inconsidérément contre les barricades; abandonnant pendant quatre ou cinq heures la direction générale des opérations et laissant dans l'incertitude la commission exécutive, dont plusieurs membres agissaient isolément de divers côtés.

Le soir, à l'Assemblée, le représentant Degousée demanda l'arrestation et la déportation immédiate des rédacteurs des journaux socialistes. Cette proposition fut applaudie, mais n'eut pas, pour le moment, d'autres suites.

Le lendemain, le combat recommença avec une nouvelle furie. Au milieu de ces luttes funestes, la troupe et la garde républicaine, par un contraste honorable, épargnaient assez généralement les vaincus qui tombaient entre leurs mains. Mais une partie de la garde nationale et surtout la garde mobile se montrèrent impitoyables. Ce dernier corps, composé d'éléments divers, mais en majorité de ces petits lazzarones du pavé de Paris, vagabonds sans scrupule et sans moralité, exaltés par leur uniforme, une haute paye et les caresses dont ils étaient l'objet, exaspérés par d'abondantes distributions d'eau-de-vie et par les calomnies répandues contre les ouvriers insurgés, montrèrent une bravoure follement audacieuse, mais en même temps (du moins un certain nombre d'entre eux) une férocité qui a laissé de longs souvenirs dans la population ouvrière de Paris.

Sans nous arrêter à la réfutation des fables hideuses répandues dans ces jours funestes par les ennemis de la République, disons sommairement que toutes ces histoires d'atrocités commises par les insurgés, gardes mobiles sciés en deux, têtes coupées, etc., sont de misérables inventions de l'esprit de parti, dont le but, qui ne fut que trop atteint, était de donner un caractère implacable à la répression.

Dès le matin du 24, la coterie qui poussait à la dictature militaire, les Senard, les Recurt et autres, appuyés sur les royalistes de la rue de Poitiers, obsédait la commission exécutive pour lui arracher une démission. La commission demeura inébranlable, alléguant que son honneur lui commandait de ne point se retirer devant l'insurrection. Il fut résolu alors que la question serait brusquement posée devant l'Assemblée, par une espèce de coup de main parlementaire.

Pendant que les habiles se marchandaient dans leurs conciliabules les conditions du pouvoir, le sang continuait à couler dans Paris et des malheureux s'entr'égorgeaient, les uns croyant sauver la société, les autres pensant assurer le sort des travailleurs et l'avenir de la République!

A l'Assemblée, après diverses manœuvres préparatoires, un comparse désigné, Pascal Duprat (qui fut récompensé par une ambassade), monta à la tribune et proposa l'état de siége et la concentration de tous les pouvoirs entre les mains de Cavaignac. Il y eut d'énergiques protestations; mais les affidés se hâtèrent d'exploiter les terreurs de l'Assemblée : « Dépêchez-vous de voter, citoyens, clama Bastide; dans une heure, l'Hôtel de ville sera pris! »

La majorité vota la dictature et l'état de siége.

Une heure après, la commission exécutive, renversée de fait, envoyait sa démission.

Maître absolu du gouvernement, Cavaignac sortit enfin de son apathie et agit avec une énergie terrible. Il suspendit immédiatement onze journaux, pressa l'arrivée de nouvelles troupes, appela les gardes nationales de province à une sorte de rescousse générale, et poussa avec activité la lutte contre l'insurrection. La bataille continuait aux faubourgs Poissonnière, Saint-Denis, Saint-Martin, du Temple, au clos Saint-Lazare, autour de l'Hôtel de ville, dans la Cité, à la Sorbonne, au Panthéon, etc., et le canon tonnait dans Paris comme dans une ville bombardée. Le 25, la lutte recommença avec la même ardeur implacable. C'est dans cette journée que le général Bréa, qui s'était aventuré dans la barrière Fontainebleau, fut assassiné par des exaltés, qui prétendaient venger ainsi les insurgés qui avaient été fusillés sur divers points. Ce fait isolé ne pouvait que donner un caractère plus impitoyable encore à la répression. Mais nous sommes encore trop près des événements, et il faut jeter un voile sur les excès des vainqueurs, tout en déplorant l'égarement des vaincus.

Dans la matinée du 25, le faubourg Saint-Antoine restait seul au pouvoir du peuple, qui luttait sur ce dernier point, avec l'énergie du désespoir, contre des attaques multipliées.

La veille, vers la chute du jour, une scène d'un caractère héroïque et touchant avait suspendu un moment ces combats acharnés. L'archevêque de Paris, Denis Affre, dans l'espérance d'arrêter enfin cette horrible effusion de sang humain, s'était rendu sur la place de la Bastille, accompagné de ses deux grands vicaires, afin d'aller porter aux ouvriers des paroles de conciliation. Le feu fut suspendu de part et d'autre. Le prélat pénétra dans le faubourg par la grande barricade qui en masquait l'entrée, ou, suivant d'autres, par une boutique à double entrée. Les insurgés le reçurent avec sympathie; mais à peine avait-il prononcé quelques paroles, qu'au milieu de la confusion le feu recommença de part et d'autre avec fureur. L'archevêque tomba frappé d'une balle aux reins. Les combattants de la barricade témoignèrent un grand désespoir et entourèrent de soins le malheureux prélat, qui fut transporté à la cure Sainte-Marguerite, et qui, comme on le sait, expira lendemain. Dans le premier moment, le bruit courut que le pré-

tat avait été tué par les insurgés; mais il a été prouvé, par la direction de la blessure et par tous les témoignages, que l'infortuné était tombé frappé par une balle égarée, partie probablement d'une des maisons qu'occupaient les troupes.

La nuit du 25 au 26 s'était passée en négociations qui n'aboutirent qu'à un refus formel de Cavaignac d'accorder aux insurgés la capitulation qu'ils demandaient. Le combat recommença devant le grand faubourg à dix heures du matin; c'était là, comme nous l'avons dit plus haut, que se concentrait le dernier effort de l'insurrection; car les quartiers du faubourg du Temple, Saint-Maur, etc., venaient d'être définitivement soumis.

Dans ce dernier choc, la lutte ne fut pas longue, mais elle fut terrible, et toutes les troupes réunies autour de la Bastille s'engouffrèrent dans le faubourg avec une formidable artillerie.

A une heure et demie le vice-président de l'Assemblée monta à la tribune et prononça enfin la parole attendue depuis quatre jours au milieu de tant d'angoisses : *Tout est fini!*

Tout était fini, en effet, en ce sens que les questions de travail et de réforme économique avaient été tranchées par la force militaire. La république de Février, tombée aux mains de nouveaux doctrinaires, en se montrant impuissante à résoudre ces questions, se condamnait par cela même à périr.

Sur une foule de points, de nombreux prisonniers avaient été fusillés. On fusilla même après le combat. Ces faits sont notoires et ne seraient que trop faciles à prouver. Mais, comme nous l'avons dit ci-dessus, nous ne voulons pas nous appesantir sur ces tragiques épisodes. Bornons-nous à dire que le nombre total des insurgés tués s'éleva, d'après les évaluations les plus modérées, à 12,000. Quant au nombre des arrestations, il s'éleva en quelques jours jusqu'à 20,000; il est vrai qu'il y eut presque immédiatement un grand nombre de mises en liberté.

L'Assemblée, avant la fin de la lutte, avait rendu un décret qui condamnait à la transportation sans jugement les insurgés pris les armes à la main, et renvoyait les chefs de barricades et meneurs devant les conseils de guerre.

On trouve des détails sur cette terrible insurrection dans l'*Histoire de la seconde République*, par H. Castille; l'*Histoire de la révolution de* 1848, par Daniel Stern; *Prologue d'une Révolution*, par Louis Ménard, ouvrage curieux qui fut frappé d'une condamnation judiciaire.

Juin 1849 (JOURNÉE DU 13), épisode révolutionnaire qui fut une défaite pour le parti démocratique, mais une protestation qui reste entière, qui a gardé toute sa signification contre l'expédition romaine.

On sait que la Constituante, avant de se séparer, avait invité par décret le gouvernement à ramener cette expédition au but qui d'abord avait été indiqué par les ministres et qui était censé sauvegarder la liberté italienne. Quand on apprit que l'armée française assiégeait Rome, le doute ne fut plus possible; la démocratie française s'émut, des protestations éclatèrent de toutes parts. Dans l'intervalle, l'Assemblée législative, où dominaient les coteries monarchiques, avait succédé à la Constituante. A la suite d'interpellations et d'orageux débats, Ledru-Rollin déposa, au nom de la Montagne, une demande de mise en accusation du président de la République et des ministres, pour avoir violé la constitution en attentant à la liberté d'un peuple ami. Dans une réplique à M. Odilon Barrot, le chef de la Montagne laissa tomber ces paroles : « La constitution, violée par vous, sera défendue par nous, par tous les moyens possibles, même par les armes! »

Il y eut une véritable tempête. Ceci se passait le 11 juin. Le lendemain, Ledru-Rollin, sans rien céder sur le fond, essaya cependant d'atténuer un peu ses paroles de la veille. L'Assemblée, d'ailleurs, rejeta la proposition de mise en accusation. Les représentants républicains étaient eux-mêmes entraînés, soulevés par l'agitation du dehors. Le comité démocratique socialiste pour les élections avait constitué une *commission des vingt-cinq* pour organiser la résistance. Les associations ouvrières, le Comité de la presse républicaine, le Comité des écoles, de nombreux groupes de gardes nationaux, la Société des amis de la Constitution, etc., étaient engagés dans le mouvement. Tout annonçait une journée révolutionnaire. Cependant, il n'y avait pas une parfaite unité de vues; car, tandis que les uns voulaient qu'on se bornât à une manifestation pacifique, d'autres insistaient pour une prise d'armes sérieuse. Le caractère ambigu de la journée fut dû à ce double courant d'opinions dissidentes. Des ordres contradictoires, des tiraillements, des malentendus qui devaient persister jusqu'au dernier moment amenèrent l'avortement de ce grand soulèvement d'opinion.

Convoqué au Château-d'Eau par la presse, la Montagne et tous les centres de direction, le peuple s'y rassembla dans la matinée du 13. Beaucoup de gardes nationaux sans armes avaient également répondu à l'appel. Vers midi et demi, la colonne s'ébranla et commença à défiler en bon ordre sur le boulevard, au cri de *Vive la République, vive la Constitution!* Etienne Arago et quelques autres officiers supérieurs de la garde nationale, en grand uniforme, marchaient à la tête de la colonne. Quel était le but de la manifestation? On ne le savait pas trop, d'autant plus que l'Assemblée n'avait pas ce jour-là de séance publique.

Quoi qu'il en soit, à la hauteur de la rue de la Paix, Changarnier déboucha sur le boulevard à la tête de forces militaires considérables, et la colonne des citoyens est coupée par tronçons, chargée dans toutes les directions et bientôt dispersée. Premier échec, facile à prévoir, et dont l'effet moral fut tout à fait désastreux. Les cris *Aux armes!* poussés par quelques groupes disséminés de tous côtés, restèrent sans écho.

Cependant, les représentants de la Montagne, qui délibéraient rue du Hasard, résolurent, après l'affaire du boulevard, d'aller s'installer au Conservatoire des arts et métiers pour s'y constituer en Convention. Ledru-Rollin, Considérant et un certain nombre de leurs collègues s'y rendirent en effet, accompagnés de Guinard, colonel de l'artillerie de la garde nationale, et d'une centaine d'artilleurs. Cette légion était animée de sentiments démocratiques très-prononcés. Mais l'incohérence des ordres et des contre-ordres; l'indécision, l'incertitude qui présidait à la direction avaient rebuté le plus grand nombre des citoyens qui la composaient. Il devenait de plus en plus visible que le mouvement, mal combiné, mal dirigé, allait misérablement avorter. Le Conservatoire était on ne peut plus mal choisi comme point stratégique; mais on était là au centre d'un arrondissement sympathique, et le colonel de la légion, M. Forestier, se flattait d'entraîner son quartier. Mais là, comme sur le boulevard, la même indécision se manifesta; les montagnards, pleins de l'utopie d'un triomphe pacifique et légal, s'opposaient à ce que l'on fît des barricades et décourageaient ainsi les hommes d'action, qui jugeaient la situation plus logiquement, et qui voyaient bien qu'une foule de gens de cœur, représentants et citoyens, se sacrifiaient ainsi sans la moindre chance à la chimère d'une révolution pacifique. En effet, une heure à peine s'était écoulée, que la troupe arriva de tous côtés; une poignée d'hommes résolus tentèrent une résistance inutile; mais le Conservatoire, où il était d'ailleurs impossible de se défendre, fut enlevé presque sans combat, ainsi que quelques barricades qui avaient été improvisées dans les rues voisines. Ledru-Rollin, Considérant et quelques autres purent sortir par les derrières de l'établissement.

Jusque dans la nuit, des projets insurrectionnels circulèrent dans les quartiers populeux de Paris; mais le défaut d'entente et d'organisation, les forces militaires dont la ville était remplie rendaient toute tentative extrêmement dangereuse et difficile.

Un autre épisode de cette journée, c'est l'envahissement, par des gardes nationaux commandés par M. Vieyra, de l'imprimerie de la rue Coq-Héron, où étaient les bureaux de plusieurs journaux républicains, et la dévastation de cet établissement par ces furieux amis de l'ordre et de la propriété.

Des mouvements se produisirent également sur divers points de la France, à Lyon, à Reims, à Bordeaux, à Lille, à Mâcon, etc. A Lyon, il y eut une insurrection sérieuse qui ne fut réprimée qu'après un sanglant combat.

Les conséquences de la malheureuse journée du 13 juin eurent une grande portée tant à l'intérieur de la France qu'à l'extérieur. L'état de siége, le régime des conseils de guerre, les suspensions de journaux, etc., telle devint en quelque sorte la situation normale et régulière d'une partie du pays. La politique de compression triomphait de toutes parts. La Montagne avait été décimée : Ledru et Considérant avaient réussi à gagner l'étranger; mais d'autres, Gambon, Fargin-Fayolle, Commissaire, etc., allaient bientôt être livrés à la haute cour de Versailles, avec un certain nombre d'autres citoyens.

Rome tomba au pouvoir de nos troupes; le pape fut restauré; mais, après vingt ans d'occupation ou de patronage, le problème romain n'avait pas fait un pas; nous nous étions aliéné les Italiens gratuitement et sans gagner la reconnaissance du parti clérical. L'effondrement du honteux régime de l'Empire et les événements qui suivirent ont depuis lors donné la juste mesure de la valeur morale et politique de notre malheureuse intervention en Italie.

JUINA, rivière du Brésil, prov. de Matto-Grosso. Elle descend du versant oriental de la Cordillère générale, coule au N. et se jette dans la Juruena, après un cours de 260 kilom.

JUIVERIE s. f. (jui-ve-rî — rad. *juif*). Quartier d'une ville où habitent les juifs.

— Fam. Lieu où l'on exerce l'usure : *Ne prêtez-vous pas sur gages à Rome dans vos* JUIVERIES, *que vous appelez monts-de-piété?* (Volt.) ‖ Caractère de juif, rapacité sordide : *Reprochez-lui bien sa* JUIVERIE.

JUJUBE s. f. (ju-ju-be — gr. *zizuphon*, même sens). Bot. Fruit du jujubier : *Les* JUJUBES *ont des usages médicinaux assez importants.* (P. Duchartre.) *Les* JUJUBES *apaisent les irritations de la poitrine et des poumons.* (V. de Bomare.)

— Pharm. *Pâte de jujube*, Préparation adoucissante qu'on fait avec une décoction de jujubes.

— s. m. Suc extrait de la jujube : *Le* JUJUBE, *pour la toux, est préférable au réglisse.* (Boniface.)

— **Encycl.** V. JUJUBIER.

JUJUBIER s. m. (ju-ju-bié — rad. *jujube*). Bot. Genre d'arbres, de la famille des rhamnées : *Le* JUJUBIER *croît naturellement en Provence et dans les autres contrées méridionales.* (Acad.)

— **Encycl.** Le *jujubier* est originaire de Syrie, où il forme des arbres très-rameux, à écorce brune, atteignant parfois jusqu'à 10 mètres de hauteur. Il fut transporté à Rome vers la fin du règne d'Auguste; il s'est répandu depuis sur tout le littoral méditerranéen, en quelques endroits duquel il s'est naturalisé. En Europe, c'est un arbrisseau touffu, à rameaux tortueux et garnis d'aiguillons, qui, même en Provence et dans le bas Languedoc, où il prospère, dépasse rarement 6 mètres. Il se reproduit par semences ou mieux par drageons, et croît dans des terrains légers et secs, dans le Midi en plein vent, dans le Nord à l'abri d'un mur chaudement exposé. Son bois, roussâtre et très-dur, n'est guère employé que pour des ouvrages de tour, à cause des petites dimensions des morceaux. Ses feuilles sont alternantes, lisses, épaisses, de forme ovale, dentelées sur les bords et marquées par trois nervures longitudinales. Ses fleurs, petites, jaunes, se développent serrées à l'aisselle des feuilles : elles ont un calice à cinq sépales caducs, une corolle à cinq pétales très-petits, alternant avec les divisions du calice, cinq étamines opposées aux pétales et un ovaire à deux loges surmonté de deux styles. Les fruits sont des drupes dont la forme et la grosseur rappellent celles de l'olive; ils sont recouverts d'une peau rouge et épaisse; leur pulpe est jaunâtre, sucrée et d'un goût assez agréable quand ils sont à maturité; ils renferment un noyau oblong, pointu au sommet, osseux et séparé en deux loges renfermant des amandes huileuses, dont l'une est ordinairement avortée. Ces fruits, quand ils sont frais, sont mangés en abondance en Orient et dans le midi de la France, en bas Languedoc notamment, où on les nomme *guindoulos*. Secs, ils font l'objet d'un commerce considérable. Les pharmaciens les font entrer dans un grand nombre de médicaments : mélangés avec poids égaux de dattes, de figues et de raisins secs, ils constituent les *fruits béchiques, fruits pectoraux* ou *quatre fruits;* ils entrent dans la confection d'une pâte pectorale très-connue, à laquelle ils donnent leur nom, la *pâte de jujube;* on en prépare aussi une tisane en les faisant bouillir avec 20 fois leur poids d'eau.

Au nord de l'Afrique, en Algérie, dans la régence de Tunis, dans l'île de Zerbi, on rencontre un autre *jujubier* (*ziziphus lotus*) qui diffère notablement du précédent. Sa taille ne dépasse pas 1m,50; ses fruits, presque ronds, rougeâtres, de la grosseur des prunelles, ont, comme les *jujubes*, une pulpe d'un goût agréable, mais un peu fade. On pense que cet arbre est celui dont les fruits, appelés *lotos*, étaient si renommés chez les anciens, qu'Homère raconte que chez les *Lotophages*, habitants de l'île de *Menynx*, aujourd'hui Zerbi, Ulysse fut obligé d'user de violence pour emmener ses compagnons, le *lotos* étant si délicieux, qu'il faisait oublier aux voyageurs la patrie absente. On peut voir par là combien les jujubes ont perdu de leur antique réputation.

JUJURIEUX, bourg et commune de France (Ain), cant. de Poncin, arrond. et à 31 kilom. S.-O. de Nantua; pop. aggl., 1,574 hab. — pop. tot., 2,666 hab. Fabrique de soierie, occupant 1,050 ouvriers et produisant annuellement 510,000 mètres d'étoffes.

JUJURU s. m. (ju-ju-ru). Bot. Variété de giraumont.

JUJUY, rivière de l'Amérique du Sud, dans la Confédération argentine. Elle descend du versant oriental des Andes, coule à l'E., baigne la ville de son nom et se jette dans le Rio-Vermejo, après un cours de 700 kilom. La partie supérieure de son cours porte ordinairement le nom de Rio-San-Salvador, et la partie inférieure celui de Rio-Grande.

JUJUY, ville de l'Amérique du Sud, dans la Confédération argentine, prov. et à 110 kilom. N. de Salta, sur la rive droite du Jujuy, dans une haute vallée. Elève considérable de vigognes, moutons, chevaux, dont il se fait un grand commerce avec la Bolivie. Sa fondation remonte à 1580. Jadis ch.-l. d'une province de son nom, elle a perdu aujourd'hui beaucoup de son importance.

JUK s. m. (juk). Métrol. Somme de 1,000 piastres turques.

JUKA s. m. (iou-ka). Bot. Nom du manioc, chez les Caraïbes.

JUKIC (François), littérateur croate, né dans la Bosnie en 1818, mort en 1857. A seize ans, il entra dans l'ordre des franciscains, alla étudier la théologie à Stein-am-Anger (Hongrie), et, arrêté à son retour par l'ordre d'Omer-Pacha, il subit plusieurs mois d'une rigoureuse captivité à Banaliouka et à Sarajewo. Expulsé ensuite de la Bosnie par le gouvernement turc, il se rendit d'abord dans la Slavonie, puis à Vienne, où il résida jusqu'à sa mort. Ses travaux littéraires se rapportent presque tous à la Bosnie. Il avait débuté par des correspondances et des articles insérés dans différents journaux, tels que les *Lettres nationales serbes*, le *Magasin serbe-dalmate*, etc., et avait lui-même fondé à Agram, en 1850, une feuille intitulée : l'*Ami des Bosniaques*, de laquelle il était demeuré le collaborateur le plus actif. On a de lui : le *Derviche de Constantinople; Voyage dans la Bosnie en* 1843; *Chants religieux* (1844); *Description géographique et histoire de la Bosnie* (1851); *Premier livre chrétien*, en caractères illyriens, à l'usage des écoles nationales bosniaques (1851); *Principes de la littérature et de la doctrine chrétienne* (1854); *Chants nationaux de la Bosnie et de l'Herzegovine* (1858), etc.

JULAN s. m. (ju-lan). Moll. Coquille bivalve, du genre pholade, qu'on trouve dans les mers du Sénégal.

JULE s. m. (ju-le). Myriap. V. IULE.

— Métrol. Nom d'une monnaie romaine valant de 0 fr., 25 à 0 fr., 30, et qu'on a attribuée à Jules II, mais qui remonte plus loin.

JULE-ANTOINE (L. Julus Antonius et non Julius). Il vivait au Ier siècle avant notre ère, et était le second fils de Marc-Antoine et de Fulvie. Octavie, sœur d'Auguste et dernière femme de Marc-Antoine, l'avait élevé comme son propre fils. C'est à son amitié qu'il fut redevable de la vie, après la défaite de son père par Octave, qui n'épargna pas Anthyllus, son frère aîné. Elle lui donna en mariage sa fille Marcella, qu'elle avait eue de son premier mari, Marcellus. Il obtint d'Auguste les plus hautes dignités de l'empire, le sacerdoce, la préture, le gouvernement de Rome, le consulat. Jule-Antoine était un remarquable poëte. Il avait composé un poëme épique en douze chants, dont Diomède était le héros, et qui était intitulé : *Diomedea*. Il était l'ami d'Horace, et c'est à lui qu'est adressée la belle ode (Ire du IVe livre) *Ad Julum Antonium* :

Pindarum quisquis studet æmulari,
Jule, ceratis ope Dædalea
Nititur pennis.......

L'estime singulière qu'Horace témoigne de ses talents suffit pour en donner une haute idée et pour faire regretter beaucoup la perte de ses ouvrages, et surtout du poëme consacré à la gloire du vaillant fils de Tydée. Il mourut jeune cependant, à ce que tout indique, et d'une mort tragique, pour n'avoir pas résisté aux séductions de Julie, fille d'Auguste, dont il fut l'un des premiers amants; cette liaison le fit accuser de conspiration et condamner à mort pour satisfaire l'empereur. Quelques historiens disent qu'il se tua lui-même pour se soustraire à l'exécution de l'arrêt qui le frappait.

JULEP s. m. (ju-lèp — bas latin *julapium;* de l'arabe *jelâb*, potion médicinale composée de fruits, de miel ou de sucre et d'eau. Le mot arabe vient du persan *golapa*, de *gul*, rose, et *âp*, eau, le même que le sanscrit *âp*, à cause de la couleur rosée donnée à cette préparation). Pharm. Potion adoucissante ou calmante, composée de sirops et d'eau distillée : JULEP *cordial.* JULEP *somnifère. Prendre des* JULEPS.

— **Encycl.** Les *juleps* sont des potions adoucissantes et calmantes, de saveur agréable, ordinairement composées de sirops et d'eau distillée, auxquels on ajoute quelquefois des mucilages, des acides, etc., mais jamais de poudres ni de substances huileuses ou extractives qui puissent en troubler la transparence. Cette dernière condition distingue les *juleps* des loochs et des potions proprement dites; mais il faut bien dire qu'aujourd'hui cette distinction est à peu près abandonnée par les médecins, qui donnent le nom commun de potion à ces trois sortes de médicaments. Les *juleps* se préparent par le simple mélange des substances qui les composent; leur poids varie entre 50 et 300 grammes; d'ordinaire, il est de 125 grammes. Le plus souvent, les malades les prennent le soir en une ou deux fois, ou par cuillerées, à des intervalles de temps réguliers. Etant de nature fort altérable, ils doivent être renouvelés chaque jour. Les *juleps* les plus employés sont le *julep gommeux* du Codex, et le *julep calmant, julep anodin* ou *potion calmante*, dont la formule se trouve également au Codex. Le premier est composé de 8 grammes de gomme arabique, 30 grammes de sirop de guimauve, 15 grammes d'eau distillée de fleurs d'oranger et 90 grammes d'eau pure; il se prépare en triturant dans un mortier de marbre ou de porcelaine la gomme pulvérisée avec l'eau, puis ajoutant l'eau de fleurs d'oranger et le sirop. Il sert le plus souvent de véhicule pour administrer diverses substances médicamenteuses. Le second, plus actif par lui-même, se prépare par le simple mélange de 8 grammes de sirop d'opium, 24 grammes de sirop de fleurs d'oranger et 125 grammes d'eau distillée de laitue.

JULES (saint), martyr et soldat romain, mort vers 302 de notre ère. Il avait servi longtemps avec valeur dans les armées impériales lorsque, ayant refusé d'abjurer le christianisme qu'il avait embrassé, il fut mis à mort par ordre de Maxime, gouverneur de la basse Mœsie. L'Eglise l'honore le 27 mai.

JULES Ier (saint), pape de 337 à 352, né à Rome. Il succéda à saint Marc, soutint Athanase contre les ariens, l'accueillit avec honneur lorsqu'il vint à Rome, en 341, pour se justifier des attaques portées contre lui par les eusébiens, convoqua l'année suivante un concile dans lequel Athanase se justifia complétement, et rétablit ce prélat sur le siége d'Alexandrie. Désireux de mettre un terme à la division qui existait entre les Orientaux et les Occidentaux, Jules convoqua le concile de Sardique, qui ajouta vingt canons à ceux de Nicée et condamna les eusébiens. Il mourut après un pontificat de quinze ans, et eut pour successeur Libère. On a de lui deux *Lettres;* l'une, fort belle, est adressée aux eusébiens, l'autre à l'Eglise d'Alexandrie.

JULES II (Julien DE LA ROVÈRE), pape de 1503 à 1513, né à Albizale, près de Savone, en 1441. Il déploya pour se faire élire une habileté peut-être trop déliée pour un prince de l'Eglise, et fit éclater pendant son pontificat une ambition et un orgueil peu dignes d'un vicaire de Jésus-Christ; mais on ne peut lui refuser une vaste capacité politique, des vues étendues et une énergie supérieure aux événements et aux hommes. Dans ses efforts pour délivrer l'Italie de la domination étrangère, il était évidemment mû par l'ambition plus que par le patriotisme; mais l'entreprise n'en était pas moins en elle-même grande autant que périlleuse. Plein de la double idée de recouvrer les domaines enlevés à l'Eglise, et de combattre l'influence française en Italie, il leva des troupes, se mit à leur tête, reprit à César Borgia les forteresses de la Romagne, soumit Pérouse et Bologne, excita dans Gênes un soulèvement contre Louis XII, mit l'empereur Maximilien dans ses intérêts, s'attaqua ensuite aux Vénitiens et les excommunia pour les obliger à restituer les villes dont ils avaient été dépouillés par Alexandre VI et qu'ils avaient reprises à la mort de ce pontife. Il ne s'en tint pas, toutefois, aux armes spirituelles, et forma contre eux la ligue dite de Cambrai (1508-1509), dans laquelle entrèrent l'empereur, le roi de France et Ferdinand le Catholique. Les Vénitiens, accablés de toutes parts, s'humilièrent après avoir perdu contre Louis XII la bataille d'Agnadel. Le caractère de Jules II s'opposait à ce qu'il fût enchaîné par la reconnaissance. Aussi ne tarda-t-il pas à manifester, par de sourdes hostilités, sa jalousie contre la France, qui avait repris une partie de ses places du Milanais. Animé d'ailleurs d'une animosité personnelle contre Louis XII, qui le désignait souvent par une épithète brutale allusive à son intempérance, il saisit le premier prétexte de rupture et éclata ouvertement. Expert en coalitions, il forma la Sainte Ligue (1511), composée de l'Espagne, de Venise, de l'empereur, etc., excommunia toute la France, pouvoirs publics et clergé, conduisit la guerre en personne, donnant de nouveau le spectacle étrange d'un vicaire de Jésus-Christ armé du glaive et posant sur ses cheveux blancs le casque des hommes de guerre. Il n'éprouva d'abord que des revers, perdit Bologne, Concordia, Ravenne, etc., mais sans que la véhémence de son énergie en fût affaiblie. Aux sentences du concile de Pise, convoqué par ses ennemis (1511), il avait répondu en excommuniant les cardinaux et les prélats qui en avaient fait partie, et en convoquant lui-même le concile de Latran (1513). Bientôt il forma de nouvelles ligues, précipita les Suisses sur le Milanais, que les Français accablés durent évacuer en partie, reprit quelques places, et était sur le point de voir triompher sa politique, lorsqu'il mourut, âgé de 72 ans, après un règne de moins de 10 ans, qui n'avait pas été sans gloire, mais bien plutôt au point de vue militaire qu'au point de vue religieux. Ce belliqueux pontife voulut que Michel-Ange le représentât une épée nue à la main, et son règne fut une sorte de préparation au pontificat de Léon X. C'est lui qui fit commencer, par l'illustre Bramante, la basilique de Saint-Pierre. Jules II aimait les lettres et les arts, et il les encouragea autant que le lui permirent les préoccupations de la politique. « Les lettres, disait-il, sont de l'argent pour les roturiers, de l'or pour les nobles, des diamants pour les princes. » Il enrichit la bibliothèque du Vatican d'ouvrages rares et précieux. Ce pontife aimait beaucoup la chasse et la table. « Bon Dieu, que deviendrait le monde, disait un jour à ce sujet l'empereur Maximilien, si vous n'en preniez un soin tout particulier, sous un empereur comme moi, qui ne suis qu'un pauvre chasseur, et sous un pape aussi méchant et aussi ivrogne que Jules! » Il fut le premier pontife, dit-on, qui laissa croître sa barbe pour se donner un air plus imposant. « Au point de vue politique, dit M. Alfred Franklin, le mérite de Jules II ne saurait être contesté. Il se joua pendant dix ans de tous les souverains de l'Europe, les enchaînant à sa cause quand il le jugeait nécessaire, sachant les ressaisir encore après les avoir repoussés. Inébranlable dans la résolution qu'il avait formée de chasser de l'Italie les Français, les Espagnols et les Allemands, qu'il appelait les barbares, il avait mesuré cette entreprise plutôt sur son ambition que sur ses forces, et il lui fallut des prodiges d'adresse, de courage et, disons-le, de mauvaise foi, pour se relever des chutes où le plongea parfois son orgueil démésuré. » Trois *Lettres* de Jules II ont été insérées dans l'*Italia sacra* d'Ughello.

Jules II (PORTRAIT DE), tableau de Raphaël; au musée des Offices (Florence). Le belliqueux pontife, vêtu d'une robe blanche, d'un camail de pourpre et d'une toque de même couleur, est assis les bras appuyés sur ceux de son fauteuil, la main droite tenant un mouchoir. Il a trois bagues à chaque main. Sa barbe blanche descend sur sa poitrine; les moustaches et la mouche sont rasées. Il est vu presque de face et dirige ses regards vers sa gauche. Sa physionomie est énergique et spirituelle. On lit dans Vasari : « Raphaël fit un portrait à l'huile du pape Jules, si vivant et si vrai, qu'on se sentait saisi de crainte en le voyant, comme si l'on se fût trouvé en face du modèle (*tanto vivo e verace, che faceva temere il ritratto a vederlo, come se proprio egli fosse il vivo*). Ce tableau est aujourd'hui à Santa-Maria-del-Popolo. » Il était encore dans cette église de Rome au temps de Sandrart. On ignore comment il devint la propriété des ducs d'Urbin; la nièce et l'héritière du dernier duc, mariée à Ferdinand II de Médicis, l'apporta à Florence, où il est resté. La famille des Médicis possédait déjà une répétition de ce portrait que l'on voit aujourd'hui au musée Pitti, et qui, suivant quelques connaisseurs (Passavant entre autres), serait le véritable original. Les deux tableaux sont fort beaux du reste et dignes l'un et l'autre de Raphaël, qui, s'il ne les a pas peints tous les deux de sa main, a certainement dirigé l'exécution de la copie. Les annotateurs de la dernière édition de Vasari regardent le portrait des Offices comme étant l'original, et disent que la tête seule de celui du palais Pitti est de la main de Raphaël.

Il existe plusieurs copies de ce chef-d'œuvre. Le palais Pitti en possède une, bien inférieure, du reste, à la répétition dont il vient d'être parlé. Le palais Borghèse, à Rome, en a une autre que l'on attribue à Jules Romain. Des copies anciennes se voient au palais Corsini et dans la galerie Torlonia, à Rome, dans la galerie royale de Turin, au musée de Berlin (provenant de la galerie Giustiniani), à la National-Gallery. Le carton original, dessiné à la pierre noire, et qui a été piqué dans les contours pour le calque, figure dans la galerie Corsini, à Florence.

Ce portrait de Jules II a été gravé par E. Morace (dans la *Galerie de Florence*, de Wicar), par Al. Chataigner (dans le *Musée Filhol*, no 65), par A.-A. Morel (d'après une copie qui faisait partie de la galerie d'Orléans), par A. Daverio, par J. Delphini, etc.

Un portrait de Jules II, en buste, a été gravé par Hans Burgkman, en 1511.

Le même personnage a été représenté, alors qu'il n'était que cardinal et portait le nom de Giuliano della Rovere, dans un retable peint vers 1490 par Giovanni Massone, d'Alexandrie, pour la chapelle sépulcrale de la famille de Sixte IV. Ce retable se voit aujourd'hui au Louvre (no 259); il a été gravé au trait dans le *Recueil de Landon.*

Un artiste moderne, Bergeret, a représenté *Jules II visitant le Laocoon;* ce tableau a fait partie de la galerie Delessert. M. R. Cavaro a peint *Jules II et Michel-Ange à Bologne* (Salon de 1863). Le plafond d'une des salles du Louvre, peint par Horace Vernet, nous montre *Jules II ordonnant les travaux du Vatican et de Saint-Pierre au Bramante, à Michel-Ange et à Raphaël.*

JULES III (Gian-Maria DEL MONTE), pape de 1550 à 1555, né à Arezzo, d'une famille noble, en 1487. Successivement archevêque de Siponte, cardinal (1536), légat de la Lombardie, de la Romagne, président du concile de Bologne, il fit preuve d'un esprit de fermeté et même d'une sévérité excessive. Après la mort du pape Paul III, il fut élevé au saint-siége (1550). Loin de répondre aux espérances que l'austérité de sa conduite avait fait naître, il s'adonna au luxe et aux plaisirs, et « poussa l'indécence, disent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, jusqu'à donner le chapeau de cardinal qu'il laissait vacant à un de ses domestiques, qui n'avait d'autre mérite que de prendre soin de son singe. » Il rouvrit le concile de Trente suspendu depuis deux ans, s'unit à l'empereur contre Octave Farnèse et les Français, excommunia le roi Henri II, mais s'empressa de lever l'excommunication dès qu'il apprit que le roi de France défendait à ses sujets, par représailles, d'envoyer de l'argent à Rome. Ce pontife employa les dernières années de sa vie à présider aux embellissements d'un jardin, situé près de la porte del Popolo, et qui prit son nom.

JULES l'Africain (Sextus Julius Africanus), écrivain qui vivait au IIIe siècle de notre ère. Il appartenait à la religion chrétienne. On a de lui, en latin, une bonne *Chronologie*, qui s'étendait d'Adam au règne d'Héliogabale, et dont il ne nous est parvenu que quelques fragments cités par Eusèbe et les Pères de l'Eglise. Jules passe pour l'auteur d'un ouvrage intitulé *Cestes*, sur l'art militaire, lequel a été publié dans les *Mathematici veteres* (Paris, 1692, in-fol.), et dont une traduction française a été donnée dans les *Mémoires critiques et historiques* de Guischardt (Berlin, 1774).

JULES ROMAIN, peintre et architecte italien. V. ROMAIN.

Jules de Tarente, drame allemand, de Leisewitz (1773). Ce drame fut composé pour répondre aux conditions d'un concours ouvert par le comédien Schrœder, qui avait affecté un prix au meilleur drame sur le fratricide. Le prix fut remporté par les *Jumeaux*, de Klinger (voir ci-après), et Leisewitz, désespéré, renonça au théâtre. Sa pièce ne manque pas de valeur, et quelques scènes offrent des beautés de premier ordre. Le caractère des deux frères, l'un tendre et mélancolique, l'autre impérieux et sauvage, est bien tracé. Leur amour commun pour une jeune fille, que leur père fait entrer dans un couvent pour la soustraire à leur passion, complique la situation et amène le dénoûment tragique. Le duc de Tarente poignarde son fils cadet quand il apprend qu'il s'est rendu coupable d'un fratricide. Lui-même entre dans un couvent et abandonne ses Etats au roi de Naples. D'un ton plus calme que le sombre drame de Klinger, *Jules de Tarente* reste plus dans les cordes humaines et dans les limites du vraisemblable. Quelque atroce que soit le crime qu'on y dépeint, celui qui le commet n'est pas un monstre, et il arrive par une gradation fort bien amenée à commettre le fratricide.

JULI, ville du Pérou, prov. et à 336 kilom. S.-E. de Cuzco, sur la rive occidentale du lac Titicaca, à l'embouchure d'une petite rivière; 3,200 hab.

JULIA, petite île flottante qui parut en 1831, dans la Méditerranée, entre la Sicile et l'île de Pantellaria; elle avait 700 mètres de circuit et 70 mètres au-dessus du niveau de la mer. Au bout d'un mois, elle s'enfonça dans les flots. En 1851, on remarqua qu'elle remontait.

JULIA BITERRA, nom latin de BÉZIERS.

JULIA CÆSAREA, ville de l'Afrique ancienne, dans la province romaine de la Mauritanie Césarienne, sur la Méditerranée, à l'O. d'Icosium. C'est aujourd'hui la ville de CHERCHELL.

JULIA CASTRA, nom latin de TRUXILLO.

JULIA CHRYSOPOLIS, nom latin de BORGO-SAN-DONNINO.

JULIA CLARITAS, ville de l'Espagne ancienne, la même que ATUBI.

JULIA CONCORDIA, ville de l'Espagne ancienne, la même que NERTOBRIGA.

JULIA FELIX, nom latin de BERWICK.

JULIA LIVIA, ville de l'Espagne ancienne, dans la Tarraconaise, chez les Lacétans, à l'O. d'*Emporiæ*. C'est aujourd'hui PUYCERDA.

JULIA PAX ou **PAX AUGUSTA**, ville de l'Espagne ancienne, dans la Lusitanie, chez les Celtici, au S. du Tage et à l'O. de l'Anas. La ville moderne de BÉJA s'élève sur son emplacement.

JULIA TRADUCTA, ville de l'Espagne ancienne, dans la Bétique, près des colonnes d'Hercule. C'est aujourd'hui TARIFA.

JULIA (famille), maison patricienne de l'ancienne Rome. Cette famille faisait remonter son origine à Julus ou Iule, fils d'Ascagne. C. Julius Julus fut consul en 265. De lui descendait la branche des Libo, qui, vers la fin du ve siècle, prit le nom de Cæsar, soit parce qu'un des membres de cette maison fut tiré du sein de sa mère par l'opération qui depuis fut nommée *césarienne*, soit parce qu'il avait tué un éléphant qui, disent les grammairiens, s'appelait ainsi en langue punique. En effet, il existe d'anciennes médailles portant d'un côté un éléphant avec la légende : *Cæsar*. La famille des Césars se serait éteinte avec le célèbre dictateur, qui ne laissa pas de progéniture mâle, s'il ne l'avait propagée en adoptant par son testament le petit-fils de sa sœur, C. Octavius. D'après les lois romaines, on ne faisait nulle distinction entre un fils adoptif et un fils naturel (légitime ou bâtard). Par d'autres adoptions, cette famille fut continuée jusqu'en 68 après Jésus-Christ, où périt Néron, le dernier rejeton des Césars. Des autres branches nombreuses de la maison Julia, aucune ne s'est illustrée : plusieurs individus qui ont porté le nom de Julius n'étaient peut-être pas même de cette maison.

Julia et Pappia Poppæa (LOIS). Les guerres étrangères, les guerres civiles, les proscriptions, la corruption des mœurs, le célibat devenu extrêmement commun avaient provoqué une telle dépopulation chez les Romains qu'Auguste résolut d'y mettre un terme en ayant recours aux mesures les plus énergiques. La loi *Julia : De maritandis ordinibus*, qu'il proposa dans ce but, l'an 737 de Rome, fut rejetée; mais présentée de nouveau par lui en 757, elle fut alors votée par les comices. Pour pousser au mariage par l'appât des intérêts matériels, Auguste, à l'exemple des législateurs des cités grecques, voulut d'abord pourvoir à ce que les filles fussent dotées. La loi *Julia* accorda à toute fille nubile une action en justice contre son père, pour obliger celui-ci à lui constituer une dot en rapport avec sa condition et son état de fortune. Elle assura, en outre, la conservation de cette dot, en posant pour la première fois la règle de l'inaliénabilité du fonds dotal durant le mariage. La femme, une fois dotée, devait conserver sa dot intacte pour que, devenue veuve par le décès de son premier mari ou par le divorce, il lui fût plus facile de convoler à de nouvelles noces.

Mais la partie la plus osée de la loi *Julia* fut celle qui remania le droit en matière de testaments. Elle déclara les célibataires incapables de recevoir aucun legs ou libéralité quelconque par testament ou par codicille, du chef d'une personne étrangère à leur famille. Etaient célibataires, d'après la loi *Julia*, tout homme de vingt à soixante ans et toute femme de vingt à cinquante, qui n'étaient pas engagés dans les liens du mariage. Dans ces limites d'âge, l'état du divorce ou de veuvage n'exemptait pas de cette terrible loi *Julia*. Il fallait convoler dans un délai déterminé, ou accepter la qualification légale de célibataire, et subir les incapacités qui y étaient attachées relativement au droit de recueillir des libéralités testamentaires. On voit avec quelle activité la législation d'Auguste poussait à la reproduction.

La loi *Pappia Poppæa*, postérieure de cinq ans (an de Rome 762), vint encore enchérir sur les rigueurs de la loi *Julia*, qu'elle refondit et qui fut incorporée dans son texte. Elle atteignit non-seulement les célibataires et les veufs, mais encore les gens mariés qui n'avaient pas d'enfants (*orbi*). Le législateur se mit en lutte avec la nature elle-même, il fit la guerre à la stérilité et à l'impuissance. Toutefois, célibataires et *orbi* ne furent pas déclarés incapables de succéder par testament à un degré égal. Les célibataires (*cælibes*) étaient absolument incapables et ne recueillaient aucune portion des legs qui leur étaient faits. Les gens mariés privés d'enfants (*orbi*) n'étaient frustrés que de la moitié des libéralités faites en leur faveur par testament. En dépit des protestations et des subterfuges, la loi *Pappia Poppæa* fut maintenue avec rigueur par Auguste; elle ne réforma pas les mœurs, et ne répara point l'épuisement et les vides de la population, mais elle s'implanta dans la législation et dura jusqu'à Constantin.

Avant son abolition par ce dernier empereur, la loi *Pappia Poppæa* subit une modification importante. Par une loi nouvelle, Caracalla déclara que tous les legs faits en faveur des célibataires et des personnes mariées n'ayant point d'enfants seraient dévolus directement et exclusivement au fisc impérial. Les célibataires et les époux stériles continuèrent d'être frappés, mais la loi cessa de rémunérer la fécondité des mariages.

Julia (LOI), *sur la répression des adultères.* La législation civile d'Auguste, ses lois *Julia* et *Pappia Poppæa* poussaient au mariage par les peines infligées au célibat. Ce régime coercitif rencontra une vive opposition; les chevaliers objectaient plaisamment à cette législation qui les mariait malgré eux la difficulté de trouver des épouses chastes. L'argument était sérieux; Auguste y répondit ou crut y répondre en faisant voter par les comices une seconde loi *Julia : De adulteriis coercendis*, destinée à faire refleurir la vertu parmi les dames romaines. Cette loi ne punissait que l'adultère de la femme et ne portait de pénalité d'aucune sorte contre les infidélités du mari. Les hommes pouvaient bien être poursuivis pour cause d'adultère, mais seulement *comme complices* de la femme qu'ils avaient séduite. Une des plus révoltantes innovations introduites par la loi *Julia* fut de faire de l'action dirigée contre les femmes pour cause d'adultère une *action publique*, c'est-à-dire une action ouverte à tous, et que tout citoyen, même parfaitement étranger à la famille, avait le droit d'intenter, en se portant accusateur de la femme coupable. Jusqu'alors, l'accusation d'adultère n'avait appartenu qu'au mari ou au père de l'épouse infidèle, et cette accusation était primitivement jugée par un tribunal domestique, statuant à huis clos. La législation d'Auguste imposa au mari offensé l'outrage de la publicité des débats, et ne lui laissa même pas le droit de pardonner, ou du moins d'envelopper d'oubli et de silence l'injure faite à son honneur. La peine qui frappait l'adultère était la relégation dans une île de l'épouse coupable et de son complice. Le jurisconsulte Paul, en ses *Sentences*, remarque judicieusement que le juge devait éviter de reléguer les deux délinquants dans la même île. Tacite reproche à Auguste d'avoir lui-même outrepassé sa loi en condamnant à mort, ou en obligeant à se dérober à la mort, par un exil volontaire, les complices des nombreux adultères de Julie. Notons en passant ce fait très-curieux : pour être atteinte par la loi *Julia*, il fallait que la dame fût de bon lieu, qu'elle fût ce que nous appelons une femme *comme il faut.* Les vulgaires distractions que l'on pouvait se donner avec des femmes mariées appartenant aux conditions inférieures de la société, par exemple avec des femmes de boutique ou d'auberge, ne constituaient point un adultère et ne donnaient pas lieu à l'application de la loi *Julia*.

Constantin substitua à la relégation la peine de mort pour crime d'adultère. Le même empereur fut l'auteur d'une innovation plus heureuse et plus louable : il limita au mari offensé, au père et aux plus proches parents le droit de se porter accusateurs de l'épouse infidèle. Justinien enfin, par sa *Novelle* 134 (chap. x), abolit la peine capitale en matière d'adultère et disposa que la femme coupable

de ce crime serait enfermée à perpétuité dans un monastère, ce qui est peut-être plus humain, mais à coup sûr plus absurde, comme pénalité, que toutes les lois antérieures.

JULIA DOMNA (Pia Felix Augusta), impératrice romaine, née à Émèse (Syrie) vers 158 de notre ère, morte en 217. Elle était fille d'un prêtre du soleil, nommé Bassianus. Septime-Sévère l'épousa, dit-on, sur la foi d'un horoscope qui avait annoncé à la jeune fille qu'elle serait la femme d'un empereur. Julia Domna n'était pas seulement d'une grande beauté; elle avait aussi une rare intelligence, beaucoup d'esprit et de finesse; aussi prit-elle sur son mari un grand empire, et ce fut elle, paraît-il, qui le poussa à prendre les armes contre Pescennius Niger et Clodius Albinus, et à se faire proclamer empereur. Cette femme de beauté, de grâce, d'instruction et de courage, selon l'expression de Chateaubriand, cultivait les lettres et la philosophie. « Elle appela autour d'elle, dit Weiss, les hommes les plus instruits, et leur prodigua les marques de son estime. C'est à *sa sollicitation que Philostrate composa son* roman intitulé : la *Vie d'Apollonius de Tyane*. Diogène Laërte lui dédia son ouvrage sur la vie et les opinions des philosophes grecs. » Malheureusement, cette femme, remarquable à tant de points de vue, avait une conduite des plus déréglées. Septime-Sévère fut instruit de ses débordements devenus publics, mais il ne fit rien pour y mettre un terme. Il se borna à éloigner Domna des affaires. Après la mort de son mari, cette princesse essaya vainement de rétablir la bonne intelligence entre ses deux fils, Caracalla et Géta : elle eut la douleur de voir ce dernier assassiné par son frère. Toutefois, Caracalla chercha à lui faire oublier ce crime en lui laissant une grande part d'autorité dans le gouvernement. Après l'assassinat de ce prince par Macrin, elle prit la résolution de se donner la mort. Les égards que lui témoigna Macrin lui firent d'abord renoncer à ce projet; mais, ayant reçu l'ordre de quitter Antioche et redoutant de tomber dans une condition misérable, elle se laissa mourir de faim. Quelques historiens, Spartien et Aurelius Victor, ont prétendu que Julia Domna eut un commerce incestueux avec son fils Caracalla, et même qu'elle l'épousa; mais cette odieuse imputation est dénuée de toute vraisemblance, car Dion Cassius n'eût eu garde d'oublier de rapporter ce fait monstrueux s'il avait eu lieu.

JULIA MÆSA, princesse romaine, belle-sœur de l'empereur Septime-Sévère, née à Émèse d'une famille plébéienne, morte vers 225. De son mariage avec Julius Avitus, elle eut deux filles, Julia Sœmias, qui devint mère d'Héliogabale, et Julia Mammæa, mère d'Alexandre Sévère. Elle vécut à la cour, amassa de grandes richesses, devint l'âme du complot qui amena la chute de Macrin et l'élévation d'Héliogabale, et prit une part considérable au gouvernement de l'empire pendant la minorité d'Alexandre Sévère. Cette princesse, avide du pouvoir et peu scrupuleuse sur les moyens de l'obtenir, comprit que, pour le conserver, rien ne vaut mieux que la justice et la modération, et tous ses actes tendirent à réformer les abus et les désordres du règne précédent.

JULIA MAMMÆA ou **MAMMÉE**, mère de l'empereur Alexandre Sévère, morte en 235 de notre ère. Elle dirigea avec le plus grand soin l'éducation de son fils, se montra favorable aux chrétiens, et, quand Alexandre fut monté sur le trône, après la révolution qui renversa Héliogabale, elle eut la régence de l'empire et s'entoura d'hommes de talent, parmi lesquels se trouve en première ligne le célèbre jurisconsulte Ulpien. Lorsque Alexandre Sévère eut pris en main les rênes du gouvernement, elle fit tous ses efforts pour retenir une partie de l'autorité, et se rendit odieuse par son orgueil et par son avarice. Elle fut massacrée avec Alexandre par les soldats révoltés.

JULIA FONTENELLE ou **DE FONTENELLE** (Jean-Sébastien-Eugène), chimiste français, né à Narbonne en 1790, mort en 1842. Il étudia sous Barthès, Fourcroy et Berthollet, et se fit connaître par de nombreux écrits, qui le placent au nombre des plus laborieux vulgarisateurs de la science. Julia Fontenelle se rendit, en 1820, à Barcelone pour y étudier la peste, qui décimait cette ville. Il devint, en 1823, médecin en chef de l'hôpital général de Catalogne, et fut, quelque temps après, un des principaux fondateurs de la Société des sciences physiques et chimiques. Ce savant a composé de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Recherches sur l'air marécageux* (1823, in-8°), couronné par l'Académie de Lyon; *Manuel de chimie médicale* (1824, in-12); *Manuel de physique amusante* (1826, in-18), souvent réimprimé; *Manuel complet des sorciers* (1829, in-18); *Manuel de pharmacie populaire* (1830, 2 vol. in-18); *Manuel du bijoutier et du graveur sur métaux* (1832, 2 vol. in-18); *Guide pour les recherches et observations microscopiques* (1836, in-8°); *Histoire naturelle des Fables de La Fontaine* (1841, in-18), etc.

JULIACUM, nom latin de JULIERS.

JULIAN (SAN-), port de l'Amérique du Sud, sur la côte orientale de la Patagonie, à l'embouchure d'une petite rivière, par 49°,8' de lat. S., et 70° 5' de long. O. Il offre un mouillage excellent.

JULIAN (Elisa-Ernestine JULIAN, dame VAN GELDER, connue au théâtre sous le nom de Mlle), chanteuse française, née à Bordeaux en 1819. Dès son enfance, elle montra les plus heureuses dispositions pour la musique, et son père, qui était bon musicien, ne négligea pas de les cultiver. Appelé à Paris par ses affaires commerciales, il fit entrer sa fille au Conservatoire, où elle apprit le chant sous la direction de Martin, puis de Bordogni. Mlle Julian devint l'élève de prédilection de ce dernier professeur, et ses succès dans les concours furent aussi éclatants que ses progrès avaient été rapides. Elle obtint, en 1836, un prix de solfége et un deuxième prix de chant, et, en 1837, le premier prix de chant. La famille de Mlle Julian hésitait cependant à lui faire suivre la carrière du théâtre; mais les conseils de Bordogni, les instances de nombreux amis finirent par l'emporter.

Mlle Julian débuta à l'Académie royale de musique, le 27 avril 1840, par le rôle d'Alice, dans *Robert le Diable*. Une jolie figure, une belle prestance, une voix bien timbrée, fraîche et pure, le sentiment de l'expression dramatique, des traits de bon goût, tels furent les avantages qui, réunis au talent de la jeune cantatrice, ne laissèrent pas sa réussite un instant douteuse. Elle se montra ensuite avec succès sous les traits de Rachel, dans la *Juive*, et de Valentine, des *Huguenots*, et fut engagée pour un an. Une maladie de Mme Stoltz et l'absence de Mme Dorus ne tardèrent pas à mettre en évidence le zèle et le talent de la nouvelle pensionnaire de l'Opéra. A peine admise, elle eut à supporter tout le poids du répertoire, et ses succès furent d'autant plus remarquables, qu'il lui fallut jouer tour à tour avec des rôles différents, et presque toujours sans répétition. Mme Stoltz, qui était devenue une puissance, contribua, dit-on, à éloigner Mlle Julian de l'Opéra. Devenue libre, elle accepta un brillant engagement pour Bruxelles.

Mme Julian van Gelder, après avoir obtenu d'éclatants triomphes à l'étranger, reparut à l'Opéra, et créa avec éclat, en 1847, le rôle d'Hélène, dans *Jérusalem*, œuvre de Verdi. Depuis lors, elle s'est retirée du théâtre.

JULIANA, femme célèbre, dans l'Indoustan, par le crédit dont elle jouit à la cour des souverains de Delhi, née au Bengale en 1658, morte en 1733. Elle était fille d'un Portugais. Ayant perdu presque tout ce qu'elle possédait dans un naufrage, elle se rendit, avec quelques curiosités qui lui restaient, auprès de l'empereur Aureng-Zeyb, le charma par son esprit, et fut chargée par lui de l'éducation de son fils Behadour-Schah et de l'intendance de son harem. Lorsque, en 1707, ce prince succéda à son père sous le nom de Schah-Aâlem Ier, Juliana lui fut très-utile par ses conseils, surtout lorsqu'il se vit contraint de faire la guerre à ses frères, qui lui disputaient le pouvoir. Ce fut en suivant ses avis que Schah-Aâlem vainquit son frère Aâzem-Schah. En récompense de ce service, le jeune empereur lui donna le titre de *khanah* (princesse), la combla de présents, lui fit une pension considérable et lui remit en dépôt la couronne. Juliana employa le crédit dont elle jouissait à protéger les chrétiens, « et elle devint, dit Valentyn, une autre Mme de Maintenon, relativement à sa conduite politique. » Schah-Aâlem avait d'elle une si haute opinion, qu'il disait . « Si Juliana était homme, j'en ferais mon vizir. » Il combla d'honneurs et de présents trois cents Portugais qu'elle avait fait venir de Goa avec sa sœur Angélique et son beau-frère, le Portugais dom Velho de Castro. Après la mort de Schah-Aâlem Ier (1712), elle conserva sa haute position à la cour sous le successeur de ce prince, Djehândâr-Schah, et sous le fils de ce souverain, Mohammed, qui, dans une cérémonie solennelle, se fit couronner par elle (1719). Jusqu'à sa mort, elle garda sa charge, sa grande position à la cour. Sa nièce, Isabelle Velho, lui succéda comme gardienne de la couronne (1733), et cette dignité resta dans la famille jusqu'au règne d'Ahmed-Schah, en 1747.

JULIANE s. f. (ju-li-a-ne). Bot. Syn. de JULIENNE.

JULIANESHAAB, établissement colonial danois dans le Groenland méridional, chef-lieu d'un district de même nom, au S.-E. du cap de la Désolation, par 60° 45' de lat. N., et 47° 36' de long. O.; 2,600 hab., dont 38 Européens. Fondé en 1775.

JULIANIE s. f. (ju-li-a-nî). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des zygophyllées, dont l'espèce type croît au Mexique.

JULIANUS (Salvius), jurisconsulte romain, contemporain de Marc-Aurèle et d'Adrien. C'est à lui qu'on dut la compilation des lois prétoriennes, connue sous le nom d'*Edit perpétuel*.

JULIANUS ANTECESSOR, jurisconsulte romain. V. JULIEN.

JULIANUS DIDIUS, empereur romain. V. DIDIUS JULIANUS.

JULIARD ou **JUILIARD** (Guillaume), théologien français, né en 1667, mort en 1737. Il était docteur en théologie et prévôt de la cathédrale de Toulouse. Il se fit connaître par son appel de la bulle *Unigenitus* au futur concile, et surtout en défendant la mémoire de sa tante, la fameuse Mme de Mondonville, institutrice des Filles de l'enfance, contre Reboulet, auteur d'une *Histoire* de cette congrégation; l'abbé Juliard a publié, à ce sujet, l'*Innocence justifiée et le Mensonge confondu*.

JULIBRISSIN s. m. (ju-li-bri-sain). Bot. Nom spécifique d'un bel acacia de l'Inde. ‖ On dit aussi JULIBRIZIN.

— **Encycl.** Le *julibrissin*, vulgairement nommé *acacia de Constantinople* ou *arbre de soie*, est un arbre de 15 à 20 mètres, remarquable par la beauté de son port et par l'élégance de son feuillage. Ses fleurs nombreuses, jaune d'or, et dont les étamines ressemblent à des houppes de soie, s'épanouissent en été et produisent un très-bel effet. Cet arbre, originaire de l'Orient, est fréquemment cultivé dans le midi de la France; il supporte même assez bien le climat de Paris. Son bois, dur, jaune, marbré, est susceptible d'être employé avec avantage dans l'industrie et les arts; quand on le scie, il répand une odeur forte. On assure que les feuilles sont mangées par les bestiaux. Cet arbre mérite d'être répandu dans les jardins d'agrément.

JULICH, nom allemand de JULIERS.

JULIE, fille de Caius Julius César et de Marcia, morte en 68 av. J.-C. Elle épousa Marius l'Ancien, en eut un fils, qui fut tué à Préneste (82), et n'a laissé de trace dans l'histoire que par l'oraison funèbre qu'en prononça César, son neveu. C'est à cette occasion qu'il fit reparaître, pour la première fois depuis les proscriptions de Sylla, les statues de Marius.

JULIE, fille de Julius César et de Cornélie, née en 82, morte en 54. Mariée d'abord à Cornélius Cæpion, elle épousa ensuite Cn. Pompée, sur les instances de son père et pour devenir entre les deux rivaux un gage d'union (59). Cinq ans plus tard, elle mourait, emportant avec elle le dernier gage de paix et de concorde. Sa beauté et sa vertu étaient également remarquables. Quoique la politique eût été la seule raison de son mariage, elle montra beaucoup d'attachement à Pompée, et c'est le saisissement qu'elle éprouva de le croire mort ou blessé, un jour de comices, qui fut cause de sa perte. Il y avait eu, en effet, une assemblée tumultueuse, au Champ de Mars, pour l'élection des édiles (55), et, dans la bagarre, Pompée avait perdu son manteau, qui fut rapporté à sa maison, taché de sang. Julie, qui était enceinte, accoucha prématurément; elle ne put se rétablir, et mourut l'année suivante.

Pompée voulait la faire inhumer dans sa villa d'Albe; le peuple s'y opposa, et exigea qu'elle fût déposée au Champ de Mars, réservé d'ordinaire aux personnages les plus considérables de la république. Ce fut pour les partisans de César, qui était alors dans les Gaules, le prétexte de fêtes funéraires, auxquelles ils convièrent le peuple, malgré l'opposition du sénat. César fit célébrer des jeux en l'honneur de sa fille, quand il fut maître du pouvoir (46).

JULIE, fille d'Auguste et de Scribonia, sa seconde femme, née en 39 av. J.-C., morte en l'an 14 de notre ère. Elle fut élevée par son père avec un soin extrême. Suétone nous apprend qu'Auguste voulut qu'elle apprît à filer de la laine, comme les sages matrones des anciens temps; qu'elle prît les manières les plus simples et conduisît son ménage en simple particulière. La première moitié de sa vie fut exempte de reproches. A quatorze ans, elle épousa son cousin Marcellus, fils d'Octavie; trois ans plus tard, elle était veuve, et Auguste la donnait en mariage à M.-V. Agrippa, dont elle eut trois fils : Caïus et Lucius César, Agrippa Posthumus, et deux filles : Julie (v. l'art. suivant) et Agrippine. Agrippa était vieux et laid; Julie était très-belle et n'avait que dix-sept ans; elle fut bientôt infidèle à son époux, et s'abandonna aux instincts de débauche qu'elle tenait de sa mère, cette Scribonia qu'Auguste avait été forcé de répudier. Agrippa étant mort, elle se remaria avec Tibère, qui, pour cette union, et sur l'ordre de l'empereur, dut répudier son épouse, alors enceinte, et de laquelle il avait déjà un enfant.

Julie était descendue trop bas sur la pente rapide du vice pour qu'il lui fût possible maintenant de s'arrêter, et bientôt on la vit, se livrant aux plus honteux excès, prodiguer ses faveurs à tous les jeunes gens de Rome. Elle poussa l'impudence jusqu'à consacrer à Mars autant de couronnes qu'elle s'était livrée de fois, en une seule nuit, à des hommes différents. Tibère, ne voulant pas supporter plus longtemps ses déréglements, quitta la cour, et Auguste, jusqu'alors aveuglé, fut informé de la conduite de sa fille. C'est alors qu'il présenta au sénat ce fameux mémoire où il dévoila lui-même les turpitudes qui souillaient son foyer, sa famille, et consulta les pères conscrits sur le châtiment qui devait être infligé à Julie. Phébé, une des complices de ses débauches, apprenant qu'on informait contre elle et sa maîtresse, et craignant sans doute les suites du scandaleux procès, se pendit. On rapporte qu'Auguste, apprenant cette mort, dit qu'il aurait mieux aimé être le père de Phébé que le père de Julie.

L'impudique fille des Césars fut exilée dans l'île Pandataria, sur les côtes de Campanie; « mais, ajoute Suétone, Auguste lui interdit l'usage du vin dans son exil et toutes les douceurs d'une vie délicate; il défendit qu'aucun homme, ou libre ou esclave, l'approchât sans qu'il en fût instruit. » Il la fit transporter, cinq ans plus tard, sur le continent, à Rhégium, et la fit traiter avec plus de douceur; mais il ne voulut jamais consentir à la rappeler, et, comme le peuple romain lui demandait souvent son retour, il lui souhaita des filles et des femmes semblables à Julie.

Tibère, devenu empereur, loin d'adoucir en rien l'exil de sa femme, le rendit plus dur encore. Auguste lui avait donné une ville entière pour prison; Tibère fit défendre à l'exilée de sortir de ses appartements; il lui enleva la pension que son père lui servait de son vivant, sous prétexte qu'elle ne figurait pas sur le testament de l'empereur; peu à peu, il ordonna qu'elle fût privée des choses les plus nécessaires à la vie, et la réduisit à mourir de faim.

On a conjecturé, non sans raison, que tant de rigueurs devaient avoir leur excuse, pour Auguste, dans autre chose encore qu'un sentiment moral, et que la politique, plus que les débauches de Julie, avait causé sa perte. Pline suppose qu'elle fut engagée dans quelque conspiration. Les espérances des républicains, qui se rappelaient Marcellus et Agrippa, la haine de Livie, qui frappa tous les rejetons de la famille impériale pour frayer le chemin à Tibère, doivent avoir été pour beaucoup dans sa disgrâce.

JULIE, fille de la précédente et de M.-V. Agrippa, née l'an 18 av. J.-C., morte l'an 28 de notre ère. Héritière des vices de sa mère, elle s'abandonna entièrement à son penchant pour la débauche. On lui fit épouser Lucius-Æmilius Paulus; mais elle se rendit, bientôt après, coupable d'adultère avec D. Silanus, et Auguste la relégua, l'an 9 de notre ère, dans la petite île de Trémère, sur la côte d'Apulie, où elle passa le reste de son existence. C'est cette Julie qui fut cause, croit-on, du bannissement d'Ovide, et que ce poëte a chantée sous le nom de Corinne. Elle avait eu de son mari un fils, M.-Æmilius Lepidus, et une fille, Æmilia, qui fut la première femme de l'empereur Claude.

JULIE, fille de Drusus, fils de Néron et de Livie, sœur de Germanicus, née l'an 5 de notre ère, morte en 42. Elle épousa son cousin Néron, fils de Germanicus. Sa mère s'en servit pour espionner Germanicus et elle eut le courage de remplir ce rôle odieux. Après la mort de son mari, elle épousa un simple chevalier, Rubellius Blandus, encourut la haine de Messaline, et fut mise à mort sur l'ordre de Claude.

JULIE, la plus jeune des filles de Germanicus et d'Agrippine, née à Lesbos en l'an 18 de notre ère, morte en 42. En 33, elle épousa M. Vicinius. Elle est tristement célèbre par l'amour incestueux qu'elle inspira à son frère, Caligula, d'après ce que raconte Suétone. Pourtant, il est certain que Caligula l'envoya en exil, en l'an 37, et qu'elle ne fut rappelée que par Claude (41). Elle passe pour avoir été la maîtresse de Sénèque. Messaline, qui jalousait sa beauté, poussa Claude à la faire périr, comme coupable d'adultère, et l'empereur y consentit. Sénèque en fut quitte pour un bannissement en Sardaigne.

JULIE, fille de l'empereur Titus et de Marcia Furnilla, née vers 65 de l'ère moderne. Elle épousa Flavius Sabinus, fils de Vespasien. Domitien, quoique marié lui-même, éprouva pour elle une vive passion, qu'elle partagea; cependant il l'avait refusée lorsqu'il avait été question de la lui donner pour épouse. Voici ce que rapporte à ce propos Suétone : « Domitien refusa obstinément la fille de son frère, qui était encore vierge, et qu'on lui offrait comme épouse; mais, bientôt après, dès qu'elle fut mariée à un autre, il la séduisit, du vivant même de Titus. Lorsqu'elle eut perdu son père et son mari, ce dernier assassiné par ordre de l'empereur, il l'aima avec passion et publiquement. » Elle mourut des suites d'un avortement. C'est le fait auquel Juvénal fait allusion dans ces vers énergiques :

Qualis erat nuper tragico pollutus adulter
Concubitu, qui tunc leges revocabat amaras
Omnibus, atque ipsis Marti Venerique timendas,
Quum tot abortivis fecundam Julia vulvam
Solveret et patruo similes effunderet offas.

« Tel était cet empereur, qui, naguère souillé d'un inceste, osait encore renouveler contre l'adultère des lois terribles, des lois qui eussent effrayé Mars et Vénus, tandis que Julie arrachait de ses flancs trop féconds, à l'aide de manœuvres abortives, des lambeaux de chair, qui, par leur ressemblance, déposaient contre son oncle. » Après sa mort, Domitien la fit mettre au rang des déesses.

JULIE (sainte), vierge et martyre, de Carthage. Elle vivait au ve siècle de notre ère. Lors de la prise de Carthage par Genséric, roi des Vandales, en 439, Julie tomba entre les mains des vainqueurs, et fut vendue à un marchand qui l'emmena en Syrie. Quelques années plus tard, elle suivit son maître en Provence. Se trouvant au cap Corse au moment où l'on célébrait une fête en l'honneur d'une divinité païenne, elle refusa de prendre part aux cérémonies, fut citée pour ce fait devant le gouverneur Félix, et con-

damnée, comme chrétienne, à subir la peine capitale.

JULIE D'ANGENNES DE RAMBOUILLET, femme célèbre, épouse du duc de Montausier, connue par le chef-d'œuvre calligraphique de Jarry, la *Guirlande de Julie*. V. GUIRLANDE et MONTAUSIER.

Julie ou la Nouvelle Héloïse, roman célèbre de J.-J. Rousseau, et l'un des trois principaux ouvrages du grand philosophe. La première édition parut sous ce titre : *Lettres de deux amants habitants d'une petite ville au pied des Alpes*, recueillies et publiées par J.-J. Rousseau (Amsterdam, Michel Rey, 1761, 6 vol. in-12, fig. de Gravelot). Elle portait pour épigraphe ces vers de Pétrarque, épigraphe qui a été conservée dans toutes les autres éditions :

Non la conobbe il mondo mentre l'ebbe;
Conobil' io, ch' a pianger qui rimasi.

« Le monde la posséda sans la connaître; je l'ai connue, moi qui reste ici-bas à la pleurer. »

Ce fut le besoin de donner le change à une passion malheureuse et trop réelle qui fit naître chez Rousseau l'idée de transporter dans l'âme de quelques êtres de son invention ses propres sentiments et les ardeurs dont il était plein. Il habitait alors l'Ermitage (1757), ne rêvant que de Mme d'Houdetot et de son amie, idéalisant en lui-même cet amour, auquel il s'efforçait vainement d'échapper, comme il nous l'apprend dans ses *Confessions*. Vivant au milieu d'objets que son imagination embellissait, mêlant à ses sensations actuelles le souvenir toujours vivant d'autres scènes de sa vie passée, après beaucoup d'efforts inutiles pour écarter de lui toutes ces fictions, il fut enfin tout à fait séduit par elles, et ne s'occupa plus qu'à tâcher d'y mettre quelque ordre et quelque suite pour en faire une espèce de roman (*Confessions*, l. IX). On retrouve dans les *Confessions* un certain nombre des situations et des personnages de la *Nouvelle Héloïse*, et on assiste au travail de la pensée de Jean-Jacques dans la confection de son livre. Ainsi, il nous apprend qu'en dessinant le caractère de Julie, il a pensé à Mlle Galley, ainsi qu'à Mlle de Graffenried, en faisant le portrait de Claire; la promenade sur le lac de Genève, dont il parle dans le livre VII des *Confessions*, se retrouve dans l'*Héloïse;* la scène du bosquet d'Eau-Bonne est reportée à Clarens; enfin, il dit qu'il s'était identifié avec Saint-Preux le plus qu'il lui était possible, lui donnant les vertus et les défauts qu'il se sentait; il met souvent dans la bouche de ses personnages ses idées, ses rêves, ses paradoxes. C'est par là qu'il a fait de ce livre une œuvre pleine de vie et de vérité; il y épancha son âme tout entière. « Dans mes continuelles extases, dit-il, je m'enivrais des plus délicieux sentiments qui soient entrés dans un cœur d'homme. Je me figurais l'amour et l'amitié, les deux idoles de mon cœur, sous les plus ravissantes images; je me plus à les orner de tous les charmes du sexe que j'ai toujours adoré. »

Julie est un roman par lettres; le fond en est trop connu pour que nous ayons besoin de l'exposer, et, d'ailleurs, l'œuvre est plus intéressante comme analyse psychologique de la passion, que comme récit d'aventures. L'amour réciproque de Julie et de Saint-Preux, amour qui survit au mariage de Julie avec Volmar, en est le principal ressort. Le but de Rousseau paraît avoir été de montrer que, chez la femme, l'oubli de la vertu n'en exclut pas le retour; qu'il lui est possible de se relever de sa chute et d'honorer même par des vertus conjugales et domestiques une vie qui n'aura pas été exempte de fautes au début. Laharpe a apprécié, à un point de vue assez étroit, le fond du roman. « C'est une hardiesse dont nul romancier ne se serait avisé, dit-il, de rendre les deux amants heureux dès le commencement de l'ouvrage; mais il en résulte que le reste se ressent de cette langueur qui succède à la vivacité d'un premier intérêt qu'on a perdu de vue. Le mariage de Julie avec Volmar, tandis qu'elle aime encore Saint-Preux, est une chose très-extraordinaire...; d'ailleurs, c'est aimer bien peu un homme que d'en épouser un autre. S'il y a quelque chose de plus étrange, c'est la conduite de Saint-Preux qui, après avoir couru le monde pendant deux ans, revient vivre tranquillement entre sa maîtresse et l'homme qui l'a épousée; c'est la confiance de Volmar, qui voit sans inquiétude Saint-Preux auprès de Julie, et qui pourtant a entre les mains la lettre où cette même Julie proposait à son amant un rendez-vous qui exposait la vie de tous les deux. Mais ce livre offre assez de beautés pour se faire pardonner de très-grands défauts. Il y a de la passion et de l'éloquence; et si les personnages choquent souvent par leur conduite, ils rappellent et attachent par la vérité de leurs discours et par cette chaleur qui anime le style de l'auteur. La lettre écrite de Meillerie, la promenade sur le lac, les monuments des amours de Saint-Preux épars dans les Alpes et parlant à son imagination; le moment où il voit Julie malade de la petite vérole, tous ces morceaux fortement tracés, joints à ceux qui sont pleins d'une philosophie énergique et persuasive, sont des beautés de grand écrivain qui couvrent les fautes du romancier. Il y a d'ailleurs un puissant attrait pour les femmes et pour la jeunesse; c'est que les faiblesses ont, dans ce roman, le langage et les honneurs de la vertu, et s'il a été donné à Rousseau, ce qui n'appartient qu'aux hommes éloquents, d'exalter les têtes et d'exciter l'enthousiasme, c'est surtout dans ce livre. » Laharpe ne parle point du charme des descriptions, des peintures des paysages alpestres si bien saisis et si bien rendus, comme Jean-Jacques les voyait, avec son amour profond de la nature. Le XVIIIe siècle, tout entier à une certaine nature conventionnelle, était peu sensible au vrai réel, et ce n'est que de nos jours que Rousseau a été apprécié dignement à ce point de vue. Quant aux pages passionnées, il n'en est pas une dans la littérature contemporaine, si riche pourtant, qui puisse soutenir la comparaison avec le fameux épisode du baiser donné à Saint-Preux par Julie dans le bosquet de Clarens, ou avec celui du dernier rendez-vous des deux amants. Les lettres pour et contre le suicide, pour et contre le duel sont depuis longtemps considérées comme de magnifiques morceaux oratoires.

Jean-Jacques avait commencé l'*Héloïse*, en 1757, à l'Ermitage; il l'acheva à Montmorency pendant l'hiver de 1758 à 1759, et vendit son manuscrit, en 1760, au célèbre libraire d'Amsterdam Michel Rey, qui le fit paraître l'année suivante. Une autre édition parut la même année à Paris (Duchesne, 6 vol. in-12, 1761), mais avec des suppressions qui n'étaient pas du fait de Rousseau, et dont l'histoire est curieuse par la polémique engagée à ce sujet entre le philosophe et Malesherbes. Celui-ci, ne considérant que l'avantage pécuniaire de Jean-Jacques, auquel il s'intéressait vivement, crut qu'il passerait aisément par-dessus quelques retranchements opérés çà et là dans son œuvre, et portant surtout sur les passages de controverse religieuse; il fit imprimer le livre tel qu'il le souhaitait, sans même en prévenir l'auteur, « trop heureux, pensait-il, de toucher une centaine de pistoles sans avoir à s'occuper de rien. » C'était se tromper étrangement sur le caractère de celui qu'il voulait obliger. « Je n'ai pu bien juger, répondit Rousseau, de l'effet des retranchements dont M. de Malesherbes a eu la bonté de m'envoyer la note et les raisons, parce que je n'ai pas l'édition de Paris sous les yeux; mais je pense que cette mutilation doit être bien choquante à la lecture et produit bien des disparates.

» Quelques-uns de ces retranchements me paraissent assez à propos et convenables, même dans ma façon de penser; mais le plus grand nombre et les plus importants sont ceux auxquels je ne puis acquiescer, parce qu'ils vont directement contre l'objet du livre, et que les images trop libres, mais nécessaires à l'effet du reste, n'étant plus rachetées par rien d'utile, un bon livre que j'ai cru donner ne devient plus qu'un roman libre et scandaleux que je supprimerais moi-même si j'en avais le pouvoir. Je me soucie peu qu'on me lise en France, s'il faut employer pour cela six volumes de fadeurs uniquement propres à servir de secrétaire d'amour à la jeunesse.

» Une dévote vulgaire humblement soumise à son directeur, une femme qui commence par le libertinage et finit par la dévotion, n'est pas un objet assez rare, assez instructif pour occuper un gros livre; mais une femme à la fois aimable, dévote, éclairée et raisonnable est un objet plus nouveau et, selon moi, plus utile : c'est pourtant cette nouveauté et cette utilité que les retranchements exigés font disparaître. Il est vrai que c'est précisément sur la supposition de cette piété éclairée que M. de Malesherbes ne veut pas qu'elle ait des sentiments différents de ceux de l'Eglise; mais ce mot d'*Eglise* a besoin d'explication. L'Eglise romaine n'exige point une piété éclairée, elle exige une piété aveugle; et quant à l'Eglise protestante, c'est précisément parce qu'elle exige une piété éclairée qu'elle laisse à chacun l'usage de sa raison. Voit-on que ce livre, qui effarouche si fort les théologiens catholiques, effarouche aussi les nôtres? C'est une nouvelle sorte d'intolérance dont les prêtres ne s'étaient pas encore avisés, de vouloir qu'un protestant soit protestant à leur mode plutôt qu'à la sienne.

» M. de Malesherbes pense que la doctrine mise dans la bouche de Julie mourante est celle de l'auteur ou de l'éditeur du livre. Cependant il veut qu'on tronque cette profession de foi. Or, il est clair que, dans une édition faite par mes soins, les suppressions seront de ma part un désaveu tacite. Quoi! M. de Malesherbes veut-il que je renie ma foi? Ou le courage que je crois sentir en moi me trompe, ou quand je verrais devant moi l'appareil des supplices je n'ôterais pas un mot de ce discours. »

Malgré ces observations, Malesherbes persista dans ses idées, et fit imprimer l'édition de Paris comme il l'entendait. Un des cartons faits sur son ordre est bien singulier; il est dit dans la *Nouvelle Héloïse* que « la femme d'un charbonnier est plus digne de repect que la maîtresse d'un roi. » Qu'allait penser de cela Mme de Pompadour? Malesherbes fit adroitement substituer au mot roi le mot prince; mais c'était jouer de malheur, car alors la phrase semblait désigner la comtesse de Boufflers, maîtresse d'un prince, le prince de Conti, un des protecteurs du philosophe. Malesherbes n'y prit garde et le prince de Conti eut le bon esprit de ne rien voir. Quant à Mme de Pompadour, l'exemplaire qui lui fut porté par Malesherbes ne parlait ni de roi ni de prince; la phrase était supprimée. Voilà à quelles niaiseries s'usaient les meilleures intelligences sous la monarchie.

Julie influa de deux manières sur la destinée de Jean-Jacques; elle lui gagna les femmes et contribua beaucoup à leur faire adopter les principes de l'*Emile;* les hommes de lettres en firent des critiques plus ou moins maladroites; mais, dans le public, le succès alla au delà de tout ce qu'on peut imaginer. « Les libraires, dit l'abbé Brizard dans ses *Mémoires*, ne pouvaient suffire aux demandes. On louait l'ouvrage à tant par jour ou par heure. Les premiers jours, on exigeait 12 sols par volume, en n'accordant qu'une heure pour le lire. » La bibliothèque du palais Bourbon possède une belle copie manuscrite de la *Nouvelle Héloïse* faite par Jean-Jacques, avec le plus grand soin, pour la maréchale de Luxembourg. La meilleure édition est celle d'Amsterdam de 1761, dont le texte, revu par Rousseau, a servi de type à toutes les éditions postérieures, sauf à celle faite sous les ordres de Malesherbes.

Julie de Roubigné, roman de H. Mackensie (1777, in-8o). Ce beau et tragique roman tend à un but bien différent de celui de l'*Homme du monde* par le même auteur, Mackensie s'étant précisément proposé d'en faire la contre-partie de ce dernier ouvrage. Un de ses amis, lord Kames, lui avait représenté que, dans presque tous les ouvrages d'imagination, l'intérêt repose sur la scélératesse préméditée d'un des personnages. Mackensie eut alors l'idée de composer un roman dans lequel tous les caractères fussent également vertueux, et dont la catastrophe, comme cela arrive souvent dans le monde, ne serait pas l'effet d'une perfidie calculée, mais de passions et de sentiments louables en eux-mêmes, qui, exagérés jusqu'à l'exaltation et se trouvant en opposition par un hasard funeste, amènent les plus désastreuses conséquences. *Julie de Roubigné* est une des histoires les plus déchirantes qui aient jamais été écrites. « Les circonstances qui atténuent les erreurs des victimes dont le malheur nous intéresse nous montrent qu'il n'y a plus ni espérance, ni remède, ni vengeance, dit Walter Scott. Quand un Lovelace ou un Sindall se présentent comme le génie du mal, nous aimons à croire qu'une chance tournera contre leurs artifices; leurs victimes, du moins, ont la conscience de leur innocence, et le lecteur conserve jusqu'à la fin l'espoir qu'elles seront vengées; mais lorsque, comme dans *Julie de Roubigné*, le retour d'un attachement mutuel entre deux êtres touchants, sympathiques et vertueux éveille justement l'honneur jaloux d'un mari dont l'âme est hautaine et ombrageuse; quand nous voyons Julie, si digne de compassion pour avoir sacrifié un premier amour à la piété filiale; Saint-Elme, malheureux comme elle par son tendre et fidèle attachement à un objet qui en est digne, et Montauban, le mari, désespéré par le sentiment jaloux d'une réputation sans tache, nous ne pouvons plus prévoir qu'une catastrophe terrible, comme celle de Julie, que son mari empoisonne après avoir bu lui-même une fiole de laudanum. On pourrait croire que la vengeance cruelle à laquelle se livre Montauban nous rend insensibles à ses malheurs; mais il n'en est rien, et les habitudes empruntées aux mœurs espagnoles peuvent faire excuser Montauban, comme elles plaident en faveur d'Othello. » Ce roman épistolaire obtint un très-grand succès; il a été traduit, en 1825, par M. F. Bonnet.

Julie, drame en trois actes, de M. Octave Feuillet (Théâtre-Français, 4 mai 1869). C'est toujours l'éternel adultère et ses suites. Julie a pour mari un bon garçon, un peu trop lancé dans le monde et qui a conservé de sa vie de jeune homme l'habitude d'avoir des maîtresses, ce qui ne l'empêche pas d'aimer beaucoup sa femme. Une futile querelle de ménage, née de ce que le mari ne veut pas faire sortir sa fille de pension, quoiqu'elle ait seize ans, et une inconvenance qu'il commet en présentant à sa femme, comme une voisine de campagne, sa dernière conquête, décident Julie à faillir. C'est Turgy, l'ami intime de son mari, qu'elle prend pour complice. Ils vont fuir tous les deux, la faute commise; mais précisément, de Cambre, le mari, revient sur sa première détermination, fait sortir sa fille du couvent et veut vivre de la vie de famille. Julie a bien mal pris son temps pour cesser d'être une honnête femme, après dix-sept ans de ménage, juste au moment où son mari vient à résipiscence. Elle reste donc; Turgy seul s'exile et part en voyage. Les choses pourraient en rester là, mais il faut que l'épouse adultère soit punie. Elle découvre que sa fille aimait Turgy, et quand on lui parle de mariage, c'est à Turgy qu'elle pense; Julie, le cœur horriblement serré, essaye d'éloigner d'elle cette espérance. La jeune fille, toute naïve, fait part à son père de ces répugnances de sa mère à une union qui ferait son bonheur, et de Cambre, que le départ subit de Turgy a mis en éveil, sent croître ses soupçons. Il a l'idée d'éprouver sa femme en lui apprenant la mort de celui qu'il croit avoir été son amant; la malheureuse tombe dans le piége et elle confesse son crime. En effet, elle s'est tellement perdue dans ses inventions et ses mensonges, dans les motifs qu'elle donne pour refuser Turgy à sa fille, qu'elle est à bout de forces et ne peut guère faire autrement que d'avouer. D'ailleurs, puisque son amant est mort, elle ne craindra plus pour lui. Juste en ce moment rentre Turgy, de retour de ses voyages. Julie pousse un cri et tombe; les deux hommes se précipitent l'un vers l'autre : « Tu sais... que je te tuerai, dit de Cambre. — Tu sais... qu'elle est morte, » répond Turgy; et la toile tombe sur ce dénoûment.

Ce drame, dans lequel M. Octave Feuillet a voulu s'écarter de sa manière, faire plus sobre et plus violent, est inférieur à ses autres œuvres. On y trouve d'élégants détails, de délicates analyses; mais l'ensemble paraît écourté, la pièce manque d'air; les développements de passion, qui rendraient les situations possibles, manquent complétement, et le dénoûment, tout à fait inattendu, fait l'effet d'une détonation qui partirait tout à coup d'un bouquet de roses.

JULIEN, IENNE adj. (ju-liain, iè-ne — du lat. *Julius*, Jules). Chronol. Se dit de l'année commune de trois cent soixante-cinq jours, avec intercalation d'un jour supplémentaire tous les quatre ans, telle qu'elle fut établie sous Jules César : *Au temps de la réforme grégorienne, l'année* JULIENNE *avait donné dix jours d'erreur.* ‖ *Correction julienne*, Correction qui a introduit les années bissextiles, et qui a eu lieu par ordre de Jules César. ‖ *Calendrier julien*, Calendrier réformé par Jules César : *La Russie persiste à conserver le* CALENDRIER JULIEN. (Proudh.) ‖ *Période julienne*, Espace de temps qui renferme sept mille neuf cent quatre-vingts ans, et qui résulte de la multiplication des trois cycles ordinaires, c'est-à-dire le cycle solaire, le cycle lunaire et l'indiction : *Jules-César Scaliger est l'inventeur de la* PÉRIODE JULIENNE.

— s. m. Antiq. rom. Nom donné à des prêtres de l'ancienne Rome, qui formaient un des trois colléges des luperques, et qui furent institués en l'honneur de Jules César.

— Ichthyol. Nom vulgaire du poisson appelé aussi LINGUE.

— **Encycl.** *Calendrier julien.* V. CALENDRIER.

JULIEN (SAINT-), bourg de France (Haute-Savoie), ch.-l. d'arrond. et de cant.; pop. aggl., 828 hab. — pop. tot., 1,410 hab. Tribunal de 1re instance; justice de paix. L'arrondissement comprend 6 cantons, 76 communes et 54,350 hab.

JULIEN-EN-BEAUCHÊNE (SAINT-), village et commune de France (Hautes-Alpes), canton d'Aspres-les-Veynes, arrond. et à 40 kilom. de Gap; 600 hab. Carrières de marbre rouge de qualité inférieure; sur un roc, ruines d'une tour attribuée aux Sarrasins. Dans les environs se voient quelques restes de la chartreuse de Durbon, fondée en 1116. On tue encore chaque année un certain nombre d'ours dans les forêts voisines.

JULIEN-CHAPTEUIL (SAINT-), bourg de France (Haute-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. E. du Puy, près de la Samène; pop. aggl., 806 hab. — pop. tot., 2,802 hab. Commerce de bestiaux. Au milieu du village de Chapteuil s'élève, entre deux pans de murs, une immense porte surmontée de mâchecoulis, restes des anciennes fortifications du village. Le hameau de Chapteuil offre les ruines d'un château féodal, bâti sur une masse de basalte prismatique. A Saint-Pierre-Eynac, au N.-O. du bourg, se voient des grottes artificielles et les débris de deux châteaux.

JULIEN-DE-CONCELLES (SAINT-), bourg et commune de France (Loire-Inférieure), canton du Loroux-Bottereau, arrond. et à 15 kilom. N.-E. de Nantes, sur la Loire; pop. aggl., 428 hab. — pop. tot., 3,832 hab.

JULIEN-D'EMPARE (SAINT-), bourg et commune de France (Aveyron), canton d'Asprières, arrond. et à 33 kilom. N. de Villefranche, près de la rive gauche du Lot; pop. aggl., 180 hab. — pop. tot., 2,092 hab. Restes d'un vieux château.

JULIEN-EN-JARRET (SAINT-), bourg et commune de France (Loire), cant. de Saint-Chamond, arrond. et à 14 kilom. de Saint-Étienne, sur le Gier; pop. aggl., 2,369 hab. — pop. tot., 4,840 hab. Clouterie pour la marine.

JULIEN-LARS (SAINT-), bourg de France (Vienne), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. N.-E. de Poitiers, sur un plateau; pop. aggl., 374 hab. — pop. tot., 1,205 hab. Fours à chaux et à tuiles; briqueteries. Aux environs, enceintes généralement rectangulaires, ayant la forme de camps romains. L'une de ces enceintes porte le nom de Carthage.

JULIEN-DU-SAULT (SAINT-), bourg de France (Yonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. N.-O. de Joigny, au fond d'une vallée, près de la rive gauche de l'Yonne; pop. aggl., 1,564 hab. — pop. tot., 2,234 hab. Ce bourg possède une église remarquable, classée au nombre des monuments historiques; le porche ogival, l'abside et ses cinq chapelles sont de la fin du XIIIe siècle; le chœur et le sanctuaire datent du XVe siècle.

Les vitraux sont dignes d'attirer l'attention des archéologues. Il existe encore à Saint-Julien plusieurs maisons ornées de poutres sculptées du XVe et du XVIe siècle. Au sommet de la colline qui domine le bourg, on voit une petite chapelle du XIIIe siècle et les débris d'un ancien château.

JULIEN-DU-TOURNEL (SAINT-), village et commune de France (Lozère), canton de Bleymard, arrond. et à 19 kilom. E. de Mende, sur la rive droite du Lot; 1,226 hab. Mines de plomb argentifère. Vestiges de fonderies qui avaient été établies par les Sarrasins. A 2 kilom. de Saint-Julien, au sommet d'une montagne qui domine les gorges du Lot, et dans les flancs de laquelle on a creusé un tunnel pour le passage de la route de Mende à Alais, se dressent les ruines pittoresques du château de Tournel, qui fut jadis l'une des huit baronnies du Gévaudan. Le petit village de Tournel, accroché au flanc de la montagne, élève les toits de ses pauvres masures au-dessous des ruines du vieux castel. Au pied de la montagne bouillonnent les eaux du Lot, qui n'est encore qu'un torrent au cours sinueux. C'est un des sites les plus pittoresques et les plus sauvages du département de la Lozère. Les tours et le donjon encore debout paraissent appartenir au XIVe siècle. Une seule porte demi-ogivale a conservé sa forme; les autres portes ou croisées n'offrent que des ouvertures délabrées. Deux tours et un gros donjon conservent encore un air de grandeur; les autres corps de logis ne sont indiqués que par des murailles croulantes. Ce château appartenait à la famille des Guérin de Châteauneuf-Randon, branche des du Tournel. Il donnait à ses possesseurs droit d'entrée aux états du Languedoc, comme barons de la Tour du Gévaudan. La puissante famille qui le possédait eut à soutenir au moyen âge bien des guerres où le Tournel joua un grand rôle. En 1580, le célèbre chef huguenot Merle l'attaqua, ainsi que la plupart des châteaux de la famille de Châteauneuf.

JULIEN-DE-VOUVANTES (SAINT-), bourg de France (Loire-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. S.-E. de Châteaubriant, sur un coteau au pied duquel se trouve un étang; pop. aggl., 555 hab. — pop. tot., 1,990 hab. Fabrication de chaux; tanneries. L'église, en partie du XVe siècle, renferme de beaux vitraux décorés des armes de Bretagne, de Laval, de Dinan et de Châteaubriant. Auprès de l'église sont trois fontaines, dont l'une porte l'empreinte d'un fer à cheval que la tradition dit avoir été marquée par le cheval de saint Julien. Ces fontaines attirent une grande affluence de pèlerins.

JULIEN-SUR-LE-SURAN (SAINT), bourg de France (Jura), ch.-l. de cant., arrond. et à 34 kilom. S. de Lons-le-Saunier, sur le Suran; pop. aggl., 480 hab. — pop. tot., 735 hab. Fromageries; commerce de bétail, chevaux, porcs et mulets. Beau château moderne.

JULIEN (saint), martyr, né à Vienne (Dauphiné), décapité à Brioude en 304. Né d'une famille noble, il servit dans les armées romaines et périt victime de sa foi pendant la persécution de Dioclétien. Grégoire de Tours lui attribue, d'après la tradition populaire et légendaire, un grand nombre de miracles. L'Église l'honore le 28 août.

JULIEN, dit **l'Apostat** (Flavius Claudius Julianus), empereur romain, né le 6 novembre de l'année 331, mort le 26 juin de l'année 363. Julien était le neveu de Constantin et le cousin de l'empereur Constance, fils et successeur de Constantin. Constantin avait trois frères : Dalmatius, Jules Constance, Annibalien. Jules Constance eut de Galla, sa première femme, Gallus, et de Basilène, sa seconde femme, Julien. Les frères, les neveux et les principaux officiers de Constantin furent massacrés après sa mort, à l'exception des deux fils de Jules Constance, par suite d'une conspiration de l'armée et du palais dont les causes sont mal connues, mais dont la responsabilité pèse sur la mémoire de l'empereur Constance. Gallus et Julien avaient, le premier douze ans et le second six, quand arriva le massacre de la famille impériale. Marc, évêque d'Aréthuse, avait, dit-on, sauvé Julien, qui fut caché dans le sanctuaire d'une église. Gallus, épargné comme malade et près de mourir, ne sembla pas valoir la peine d'être tué. L'enfance des deux princes fut environnée de soupçons et de périls; ils demeurèrent six ans enfermés dans la forteresse de Macellum, ancien palais des rois de Cappadoce. « Pendant les six années que nous passâmes dans une terre qui ne nous appartenait pas, dit plus tard Julien en parlant de son séjour à Macellum, on nous gardait comme si nous eussions été prisonniers des Perses. Aucun de nos amis n'avait permission de nous aborder. Nous ne pouvions nous livrer à aucun entretien libre ni à aucun genre d'étude. Au milieu d'un domestique nombreux et magnifique, nous etions réduits à n'avoir pour camarades que nos esclaves et à faire nos exercices avec eux. Les jeunes gens de condition libre ne pouvaient nous approcher... Si mon frère a eu dans l'humeur quelque chose de brutal et d'inculte, il le tenait en partie de cette éducation rustique. » Demeuré seul auguste par la mort de Constantin II et de Constant, ses frères et ses collègues, Constance changea tout à coup de conduite à l'égard de ses cousins. Il les fit venir à Constantinople, et Gallus reçut le titre de césar avec la main de Constantine, sœur de l'empereur. Malheureusement, Gallus ne sut apporter dans l'exercice du pouvoir dont il était investi ni prudence ni modération. Sa femme, qui l'avait entièrement subjugué, ne cessait de chercher une occasion favorable pour le faire proclamer auguste et détruire Constance. Elle l'engagea en des entreprises sanglantes ou suspectes qui flattaient ou entretenaient sa violence, mais qui écrasèrent sa faiblesse. Considéré comme rebelle par l'empereur, il fut arrêté à Peltace, conduit à Flone en Istrie, dépouillé de la chaussure des césars, interrogé par l'eunuque Eusèbe, condamné à mort et exécuté non loin de Pola.

Julien avait reçu sa première éducation d'Eusèbe, évêque de Nicomédie, un des chefs de l'arianisme, et de l'eunuque Mardonius, personnage grave, Scythe de nation, grand admirateur d'Hésiode et d'Homère. Le premier avait essayé de diriger les goûts de l'enfant vers l'état ecclésiastique; le second s'était appliqué à former les mœurs et les idées de son élève selon l'esprit grec. « Cette éducation mi-païenne mi-chrétienne, remarque fort justement M. Lamé, n'était pas alors une exception. Au IVe siècle et jusqu'à la fin du Ve, les fils de famille étaient le plus souvent élevés ainsi, dans un égal respect pour les mythologies juive et grecque. Au même temps où Julien grandissait à Nicomédie, saint Basile et saint Grégoire de Nazianze recevaient une éducation tout à fait analogue. Les enfants ainsi élevés, une fois devenus hommes, prenaient parti pour ou contre le christianisme, si un goût irrésistible les entraînait vers les spéculations théologiques; mais la plupart de ces jeunes gens de la haute classe, une fois sortis des écoles, se mêlaient franchement à la vie active, n'attachant qu'une médiocre importance à tout ce qu'ils avaient appris dans l'adolescence. Ceux-ci restaient toute leur vie indifférents entre le paganisme et le christianisme, également prêts, suivant qu'ils le jugeaient utile à leur influence dans la province et à leur crédit à la cour, à briguer les fonctions de pontife païen ou chrétien. » A l'âge de quinze ans, Julien fut, comme nous l'avons dit, réuni à son frère Gallus au château royal de Macellum. Dans cette reclusion, il acquit cette force concentrée de volonté, cet empire sur soi-même, sur ses appétits, ses sens, ses impressions, cette défiance des autres, qui forment les traits de son caractère. Les deux princes étaient astreints, par les ordres de Constance, à l'observance des pratiques religieuses, telles que les jeûnes, les offices, la dévotion aux tombeaux des martyrs. Il est probable que Julien n'y prit jamais une part volontaire : il subit comme un joug une religion ainsi imposée à l'indépendance de son esprit, et commença sans doute dès lors à envelopper dans la même aversion le dogme, le culte et la discipline.

Lorsque Gallus eut été nommé césar, Julien obtint de suivre ses études à Constantinople. Il alla voir le célèbre Libanius, qui tenait alors école dans cette ville, et pour lequel il conçut une amitié enthousiaste. Mais les évêques représentèrent à Constance qu'il était dangereux de livrer un prince du sang à un ennemi du christianisme. Libanius était en effet un païen, ou, comme on disait alors, un Hellène fervent et pratiquant. On défendit donc à Julien d'écouter ses leçons, et on lui fit suivre celles d'un rhéteur qui faisait profession du christianisme, Ecébole. Le jeune prince devint bientôt fort instruit dans toutes les sciences de son temps, sauf les sciences occultes. Celles-ci piquaient vivement sa curiosité : elles avaient pour son imagination mystique un attrait invincible. La popularité que lui avait faite à Constantinople sa passion pour l'étude portait ombrage à Constance. Il dut s'éloigner de la capitale et se rendre en tel lieu de l'Asie qu'il choisirait. Il alla d'abord à Nicomédie, puis à Pergame, où il fit mander Edésius, dont Libanius lui avait recommandé la science hiératique. Edésius était le représentant le plus accrédité de l'école néo-platonicienne, le plus savant des disciples de Jamblique. Les interrogations pressantes de Julien effrayèrent d'abord la vieillesse du philosophe, qui longtemps se refusa, par prudence, à y répondre. A la fin, touché et vaincu par l'ardeur et l'enthousiasme du jeune homme : « Cher enfant, lui dit-il, tu connais par mes paroles ce que mon âme ressent pour toi; mais mon corps refuse de la servir. C'est, comme tu le vois, un vieil édifice qui menace ruine. Je te conseille donc d'aller chercher mes véritables fils; tu trouveras chez eux une source inépuisable de lumière et de science. Si tu avais le bonheur d'être initié à leurs mystères, tu rougirais d'être homme, tu ne pourrais plus souffrir ce nom. Que n'avons-nous ici Maxime? Malheureusement il est à Ephèse, et Priscus est en Grèce. Il nous reste Eusèbe et Chrysanthe. En prenant leurs leçons, tu soulageras un faible vieillard qui n'est plus en état de t'en donner. » Julien s'adressa d'abord à Eusèbe et à Chrysanthe; mais il comprit bientôt que Maxime serait seul assez hardi ou assez habile pour lui apprendre les secrets de la théurgie. Il se rendit à Ephèse, où Chrysanthe vint le rejoindre. Maxime, d'un âge approchant de la vieillesse, portait une longue barbe blanche; son éloquence était entraînante; le son de sa voix se mariait si bien avec l'expression de ses regards, qu'on ne lui pouvait résister. Il accepta tout de suite d'initier Julien; mais, auparavant, il lui imposa les privations les plus dures de sommeil, de nourriture et de parole. Au bout d'un mois d'épreuves, Julien, conduit au temple de Diane, reçut l'initiation depuis longtemps désirée, au milieu de cérémonies effrayantes, accompagnées de chants étranges, d'ombres évoquées, d'apparitions de démons et de génies. Il renonça à la religion chrétienne, se voua au culte de Mithra et choisit le soleil pour son dieu suprême. On dit que, voulant effacer en lui la souillure du baptême, Maxime le soumit à l'épreuve du taurobole et versa sur sa tête le sang d'un taureau nouvellement égorgé. Julien cacha soigneusement sa conversion à l'hellénisme. Pour vivre, et dans l'intérêt de la cause qu'il avait résolu de servir, il lui fallait cacher ses relations avec les disciples de Jamblique. Il retourna brusquement à Nicomédie, se fit raser la tête et se remit à suivre les pratiques chrétiennes. « C'était, dit Libanius, le contraire de la fable : c'était le lion qui prenait la peau de l'âne. »

Après la mort de Gallus, Julien fut conduit et interné à Milan, puis relégué à Côme. Les courtisans avaient essayé de l'impliquer dans le procès de son frère. Mais l'impératrice Eusébie, mue par la pitié, ou peut-être par un sentiment plus tendre, le prit sous sa protection, lui fournit l'occasion de se justifier et le fit envoyer à Athènes. Le voyage de Julien à Ephèse en avait fait un païen, son séjour à Athènes en fit un philosophe. Athènes dégénérée était encore la plus florissante école de l'univers. Julien y connut saint Basile et saint Grégoire de Nazianze, et tout prouve que ces trois jeunes gens, qui devaient avoir des destinées si différentes, deux saints vénérés de l'Eglise et un apostat maudit par elle, vécurent dans une étroite société. On trouve dans les écrits de saint Basile et dans ceux de Julien des idées et des expressions qui témoignent de relations amicales et d'études communes. La colère qui éclate dans les invectives de saint Grégoire contre Julien est sans doute d'autant plus vive qu'il avait aimé celui auquel il ne peut pardonner d'avoir renié sa foi.

Julien était heureux à Athènes; on s'empressait autour de lui, on l'admirait, on le fêtait; il eût voulu passer sa vie dans cette patrie des lettres et des arts, loin des honneurs dangereux et enviés. Mais Eusébie avait rêvé de faire de son protégé un héros guerrier : elle obtint pour lui le commandement des Gaules et le titre de césar. Julien, qui avait le sort de Gallus devant les yeux, reçut avec tristesse la lettre qui l'appelait au rang suprême. Arrivé à Milan, il traça ces mots pour l'impératrice : « Puisses-tu avoir des enfants! Que Dieu t'accorde ce bonheur et d'autres prospérités! Mais, je t'en conjure, laisse-moi retourner à mes foyers. » C'est ainsi qu'il appelait la Grèce. Le billet écrit, il n'osa l'envoyer, arrêté qu'il fut, dit-il, par les ordres et les menaces des dieux. Il avait conservé l'habit des philosophes athéniens et laissé croître sa barbe. Des courtisans ayant trouvé sa tenue inconvenante à la cour l'entraînèrent dans la boutique d'un barbier, le rasèrent et le revêtirent de l'habit militaire. Il faisait, dit-il, un plaisant soldat, marchant les yeux à terre comme un écolier. Pendant qu'il improvisait son éducation militaire, et qu'il s'exerçait à marquer le pas sur l'air de la pyrrhique, on l'entendit s'appliquer un proverbe alors populaire : *Mettre une selle à un bœuf! est-ce le harnais qui lui convient?* puis soupirer : O Platon!.

Constance, le 6 novembre 355, ayant assemblé à Milan les légions, proclama Julien césar. L'orphelin, dans la pourpre, au milieu des meurtriers de sa famille, répétait tout bas un vers d'Homère. « La mort pourprée et son invincible destin l'enlevèrent. » Après avoir épousé Hélène, la plus jeune sœur de l'empereur, Julien partit pour son gouvernement des Gaules. Eusébie lui donna des livres; Constance, des valets qui avaient pour mission de le surveiller. Il ne put emmener en Gaule que deux amis, le médecin Oribaze et Evémère qui, comme lui, professait alors en secret la religion hellénique. Durant les cinq années que Julien gouverna les Gaules, il courut d'une ville à l'autre, d'Autun à Auxerre, d'Auxerre à Troyes, de Troyes à Cologne, de Cologne à Trèves, de Trèves à Lyon : on le voit assiégé dans la ville de Sens; on le voit passant le Rhin cinq fois, gagnant la bataille de Strasbourg sur les Alamans, faisant prisonnier Chrodomaire, le plus puissant de leurs rois; rétablissant les cités, punissant les exacteurs, diminuant les impôts, et enfin soumettant les Chamaves et les Francs Saliens. Ammien Marcellin a tracé le récit de ces belles campagnes que Montesquieu résume dans les termes suivants : « Lorsque Constance envoya Julien dans les Gaules, il trouva que cinquante villes le long du Rhin avaient été prises par les barbares; que les provinces avaient été saccagées; qu'il n'y avait plus que l'ombre d'une armée romaine, que le seul nom des ennemis faisait fuir. Ce prince, par sa sagesse, sa constance, son économie, sa conduite, sa valeur et une suite continuelle d'actions héroïques, rechassa les barbares, et la terreur de son nom les contint tant qu'il vécut. » Et quel était ce dompteur de la Germanie, ce pacificateur des bords du Rhin? Un guerrier éprouvé dans les combats, un soldat élevé sous la tente? « Non, dit Ammien Marcellin, c'est un élève des Muses, à peine adolescent, nourri comme Erechthée dans le giron de Minerve et sous les pacifiques ombrages de l'Académie. » Ajoutons avec Voltaire qu'à cette conduite de héros, Julien joignit les vertus de Trajan, faisant venir de tous côtés du blé pour nourrir les peuples dans les campagnes dévastées, faisant défricher ces campagnes, rebâtissant les villes, encourageant la population, les arts, et les talents par des priviléges, s'oubliant lui-même et travaillant jour et nuit au bonheur des hommes.

Julien passa au moins à Lutèce les deux hivers de 358 et de 359. Il aimait cette petite ville, le Paris d'alors, et nous en a laissé une description unique, qui a été mille fois citée, mais qu'on ne saurait trop citer : « J'étais en quartier d'hiver dans ma chère Lutèce, c'est ainsi que les Gaulois appellent la petite cité des Parisii. Elle occupe une île au milieu d'une rivière; des ponts de bois la joignent aux deux bords. Rarement, la rivière croît ou diminue; telle elle est en été, telle elle demeure en hiver : on en boit volontiers l'eau, très-pure et très-riante à la vue. Comme les Parisii habitent une île, il leur serait difficile de se procurer d'autre eau. La température de l'hiver est peu rigoureuse, à cause, disent les gens du pays, de la chaleur de l'Océan, qui, n'étant éloigné que de 900 stades, envoie un air tiède jusqu'à Lutèce : l'eau de mer est, en effet, moins froide que l'eau douce. Par cette raison, ou par une autre que j'ignore, les choses sont ainsi. L'hiver est donc fort doux aux habitants de cette terre; le sol porte de bonnes vignes; les Parisii ont même l'art d'élever des figuiers en les enveloppant de paille de blé comme d'un vêtement et en employant les autres moyens dont on se sert pour mettre les arbres à l'abri de l'intempérie des saisons. »

Cependant, l'impératrice Eusébie était morte. Le succès des armes et de l'administration de Julien excitait dans l'esprit de Constance une défiance et une jalousie qu'aucune influence ne combattait plus et qu'entretenaient avec soin les courtisans. Julien était à Lutèce, lorsqu'un tribun et un secrétaire impérial vinrent lui intimer l'ordre de diriger vers l'Orient ses meilleurs soldats afin qu'ils pussent au printemps entrer en campagne contre les Perses sous la conduite de l'empereur. Ces soldats adoraient leur général : ils ressentirent vivement l'affront qui lui était fait et le danger dont il était menacé. Vers minuit, à la fin du banquet d'adieu, les esprits s'échauffent; le chagrin se tourne en désespoir et en révolte; les légions soulevées environnent le palais, et, tirant leurs épées à la lueur des flambeaux, s'écrient : Julien auguste! Il avait ordonné de barricader les portes : elles furent forcées au point du jour. Les soldats se saisissent du césar, le portent à son tribunal aux cris mille fois répétés de : Julien auguste! Julien priait, conjurait, menaçait ses violents amis, qui, à leur tour, lui déclarèrent qu'il s'agissait de la mort ou de l'empire; il fallut céder. On l'éleva sur un bouclier; on lui donna pour couronne un collier militaire. C'en était fait : l'empire avait deux empereurs.

Julien écrivit au peuple et au sénat athénien la relation de ce qui s'était passé à Lutèce. Il adressa des lettres explicatives à Constance, lui demanda la confirmation du titre d'auguste. Après des négociations inutiles, Constance rejeta les propositions de son rival, et lui enjoignit de quitter la pourpre, non sans le traiter d'ingrat : « Rappelle-toi que je t'ai protégé alors que tu étais orphelin. — Orphelin! dit Julien dans sa réponse à Constance; le meurtrier de ma famille me reproche d'avoir été orphelin! » Julien rassemble l'armée à Lutèce, lui communique les messages venus d'Orient, lui demande s'il doit abdiquer le titre d'auguste. Un grand bruit s'élève avec ces paroles : « Sans Julien auguste, la puissance est perdue pour les provinces, les soldats et la république. » C'était la guerre entre les deux rivaux. Décidé à marcher sur Constantinople, Julien part avec 3,000 soldats; il était à peine suivi de 30,000 autres. Il s'enfonce d'abord dans les forêts voisines du Danube, arrive à Sirmium, où les fleurs et les flambeaux lui font cortége jusqu'au palais impérial, s'empare du pas de Succi, entrée de la Thrace, et s'arrête pour attendre le reste de son armée, pendant que la Macédoine, l'Italie et la Grèce lui envoient des députations, des hommages et des vœux! Constance se préparait activement à la résistance, lorsqu'il mourut de la fièvre à Mopsucrène, en Cilicie, le 3 novembre 361. Tout l'empire se soumit aussitôt. Julien se dirigea vers Constantinople au milieu des pompes, des cortéges, des acclamations joyeuses, et il déclara hautement ce que tout le monde avait déjà deviné, qu'il comptait reprendre la tradition des grands empereurs, rétablir officiellement le culte de la patrie, et être, comme ses prédécesseurs, le chef spirituel des Romains.

Maître du monde, Julien put commencer l'exécution du double dessein qu'il s'était proposé : au dehors, en finir avec les Perses et par là assurer à l'empire une paix éternelle;

à l'intérieur, vaincre le christianisme et rétablir les autels du paganisme, mais d'un paganisme renouvelé par la philosophie. Les temples détruits par le temps ou par les chrétiens furent réparés. Comme le remarque Chateaubriand, Julien fut le Luther païen de son siècle ; il entreprit la réformation de l'idolâtrie sur le modèle de la discipline des chrétiens. Plein d'admiration pour la fraternité évangélique, il désirait que les païens se liassent ainsi d'un bout de la terre à l'autre ; il voulait que les prêtres de l'hellénisme prêchassent, comme ceux de la croix, la charité et l'hospitalité. Nous possédons un fragment d'une lettre très-belle et très-curieuse où il recommande à son clergé de pratiquer et de prêcher l'aumône, comme le plus sûr moyen d'attirer sur soi les faveurs célestes. « C'est un acte saint, dit-il, d'accorder, même à des ennemis, le vêtement et la nourriture ; car c'est à l'homme que nous donnons et non point à ses mœurs... Je pense que notre sollicitude doit s'étendre jusque sur les malfaiteurs enfermés dans les cachots. En cela, l'humanité n'interrompt pas le cours de la justice... Lorsque Jupiter ordonnait le monde, il tomba quelques gouttes de son sang sacré, d'où germa la race humaine, ce qui fait que nous sommes tous du même sang... Donnons donc de notre avoir à tous les hommes, mais plus largement aux gens de bien...; car, qui s'est jamais appauvri en donnant à ceux qui sont dans la pauvreté et dans la détresse ? » Il ordonna à ses hiérarques de suivre l'usage « de la secte impie des Galiléens, qui, dit-il, non-seulement nourrit ses pauvres, mais souvent les nôtres. » Il leur prescrivit, en outre, d'établir dans chaque cité des hospices. « Je veux, dit-il, que les gens sans asile et sans moyens d'existence y jouissent de nos bienfaits, quelle que soit la religion qu'ils professent. »

Il faut remarquer que Julien, en s'efforçant d'introduire la pratique de la charité dans le paganisme, tendait à enlever au christianisme un moyen très-positif d'influence et d'action populaire. Cela entrait dans son plan de guerre contre « le galiléisme. » Ce plan était très-habilement conçu. D'abord il établit par un édit la tolérance universelle, c'est-à-dire la pleine liberté des hérésies et des schismes. Les évêques et prêtres, à quelque secte qu'ils appartinssent, furent également protégés par celui qui les méprisait tous, et qui espérait les affaiblir en les divisant. Il savait bien ce qu'il faisait, dit Ammien Marcellin, et que « les chrétiens entre eux sont les pires des bêtes féroces. » Ensuite, il fit défense à tout galiléen d'ouvrir école et d'enseigner les auteurs classiques. Selon Julien, les hellènes seuls avaient besoin de parler purement la langue grecque, afin de pouvoir comprendre les anciens et trouver dans le passé des preuves à l'appui de leurs croyances ; mais c'était une duplicité honteuse, un trafic contraire à l'honnêteté, de faire métier d'expliquer Homère, Hésiode, Platon, etc., quand on désapprouvait leur religion. « Ou n'expliquez point, disait-il dans son édit, les écrivains profanes, si vous condamnez leurs doctrines ; ou, si vous les expliquez, approuvez leurs sentiments. Vous croyez qu'Homère, Hésiode et leurs semblables sont dans l'erreur ; allez expliquer Matthieu et Luc dans les églises des galiléens. » Cette interdiction était un coup terrible porté à la religion chrétienne ; on peut en mesurer l'habileté à la douleur et aux colères de saint Grégoire. « Tous les lettrés et tous les savants galiléens, dit M. Lamé, comprirent que c'en était fait du galiléisme si cette loi restait en vigueur pendant quinze ans, pendant le temps de former une nouvelle génération. Les seuls galiléens sérieux étaient ceux de la classe moyenne. Or, les parents de cette classe, mis en demeure de laisser leurs enfants ignorants ou de les envoyer aux rhéteurs hellènes, n'auraient pas plus hésité que par le passé, et Julien s'était arrangé de manière à confondre entièrement l'éducation et l'enseignement, ce qui n'avait pas eu lieu avant lui et ce que fit le clergé chrétien au moyen âge. » Ce serait une singulière erreur de prêter à Julien une sorte d'impartialité sceptique, d'indifférence en matière de religion. La vérité est que c'était un prêtre couronné, un prêtre du paganisme dont la piété était trop ardente pour n'être pas empreinte de fanatisme, comme celle de ses ennemis. Il faut mettre sur le compte de l'habileté plutôt que sur celui d'une réelle tolérance la conduite relativement modérée qu'il tint à l'égard des chrétiens ; et l'on ne peut guère douter que, revenu vainqueur de l'expédition de Perse, il n'eût été amené à une persécution générale.

Tout était prêt, cependant, pour cette expédition de Perse au succès de laquelle Julien subordonnait l'accomplissement de ses grands desseins d'ordre temporel et spirituel. Après s'être assuré des grands ressorts de la guerre, argent, vivres, bons soldats, il part de Constantinople, dans les premiers jours du mois de juin 362, passe successivement à Chalcédoine, Nicomédie, Nicée, Pessinonte, Tarse et arrive à Antioche au mois d'août. A Antioche, où il séjourne, il reçoit d'abord un accueil chaleureux ; mais bientôt sa simplicité, sa rigidité de mœurs, sa longue barbe de philosophe, sa piété de pontife toujours prêt à offrir des sacrifices aux dieux, excitent les railleries. Vivement irrité des sarcasmes auxquels il est en butte, il ne songe pourtant pas à user du pouvoir pour se venger de ses détracteurs ; il se contente de tirer raison des épigrammes et des libelles par un pamphlet curieux, le *Misopogon*, qu'il laisse aux Antiochiens, en les quittant, comme un monument de son indignation et de leur injustice. D'Antioche, Julien se dirige vers Hiéropolis, y réunit son armée dans les premiers jours de mars 363, se porte vers la Mésopotamie, franchit l'Euphrate sur un pont de bateaux, et arrive à Batni. Là, il arrête son plan de campagne. Il charge son parent Procope de suivre la grande route de l'Asie avec un corps d'armée qui, avec les renforts promis par Arsace, roi d'Arménie, doit compter 30,000 hommes. Lui-même, à la tête d'une armée deux fois plus nombreuse, il s'engage en Mésopotamie, et, après quelques combats d'avant-garde, arrive sur les bords du Tigre en face de Ctésiphon Le Tigre est traversé et les Perses défaits dans une bataille de douze heures. Julien ne songea point à entreprendre le siége de Ctésiphon, ville bien munie et bien fortifiée et trop vaste pour être investie. D'après ses calculs, Procope et le roi d'Arménie ne devaient plus être qu'à quelques jours de marche. Malheureusement, Procope était encore à Nisibe à attendre le roi d'Arménie, qui ne devait pas venir. Quelque importante que fût à plus d'un titre sa jonction avec un corps d'armée tel que celui de Procope, Julien se lassa bientôt de perdre un temps précieux. Impatient de s'avancer dans l'intérieur des terres, il brûla sa flotte, qui ne pouvait plus lui être d'aucune utilité et qu'il ne voulait pas laisser au pouvoir de l'ennemi, puis marcha à la rencontre de Sapor, roi des Perses, dans la direction de la Susiane. On était à la fin de juin ; l'armée romaine s'avançait dans de fertiles plaines couvertes de moissons déjà mûres, où le bétail et les chevaux trouvaient ample nourriture. Sapor résolut de faire un désert devant l'armée de Julien. Les Romains virent se propager tout autour d'eux la fumée des moissons incendiées ; l'armée, en même temps qu'elle perdait tout espoir de renouveler ses provisions, était obligée de s'arrêter plusieurs jours de suite dans le même campement pour attendre que le feu fût éteint. Julien, égaré par la maladresse de ses guides, ou peut-être trompé à dessein par eux, jugea qu'il n'aurait pas le temps d'arriver jusqu'à Suse, avant l'épuisement de ses subsistances ; il rebroussa brusquement chemin, puis se porta vers le nord pour gagner la Cordouène, à travers la haute Assyrie. Dès que les Romains rétrogradèrent, l'ennemi, jusqu'alors invisible, se montra. Il y eut un premier combat de cavalerie, où les Perses furent facilement repoussés, puis un grand combat, 70 stades plus loin, dans un lieu nommé Maranga, où la victoire resta encore aux Romains. Les Perses, instruits par ces défaites, semblaient vouloir se borner à des escarmouches, quand un matin on annonce à Julien que les Perses ont commencé une attaque générale. Il prend le premier bouclier venu, et, sans cuirasse, il court au combat. La vue du prince, qui se multiplie pour faire face au danger, provoque un élan de son infanterie légère : les Perses sont repoussés ; ils fuient ; Julien se jette sur leurs traces, oubliant qu'il combat nu. Ses gardes lui crient vainement de se défier de cette masse de fuyards qui font pleuvoir une grêle de traits ; un javelot de cavalier, lancé par une main inconnue, effleure la peau du bras de Julien, lui perce les côtes et s'enfonce dans le foie. Il essaye d'arracher le trait, se coupe les doigts au double tranchant du fer et tombe évanoui de son cheval. On l'entoure, on le relève, on le porte au camp, on le dépose sur la peau de lion qui lui servait de lit militaire ; et quand il rouvre les yeux, il juge, malgré les soins de son médecin Oribase, que sa blessure est mortelle. Sa mort, telle que la raconte Ammien Marcellin, est admirable et rappelle la mort de Socrate et celle de Marc-Aurèle. « Amis, dit-il à ceux qui l'entouraient, le temps est venu de quitter la vie ; ce que la nature me redemande, débiteur de bonne foi, je le lui rends allègrement. Toutes les maximes des philosophes m'ont appris combien l'âme est d'une substance plus fortunée que le corps. Je sais aussi que les immortels ont souvent envoyé la mort à ceux qui les révèrent, comme la plus grande récompense. Les douleurs insultent aux lâches et cèdent aux courageux. J'espère avoir conservé sans tache la puissance que j'ai reçue du ciel et qui en découle par émanation. Je remercie le Dieu éternel de m'enlever du monde au milieu d'une course glorieuse. Celui qui désire la mort lorsque le temps n'en est pas venu, ou qui la redoute lorsqu'elle est opportune, manque également de cœur... Je n'ai plus la force de parler. Je m'abstiens de désigner un empereur, dans la crainte de me tromper sur le plus digne, ou d'exposer celui que j'aurais jugé le plus capable, si mon choix n'était pas suivi : en fils tendre et en homme de bien, je souhaite que la république trouve après moi un chef intègre. » Après avoir ainsi parlé d'une voix tranquille, il disposa de ses biens de famille en faveur de ses amis. Tous les spectateurs de cette scène émouvante fondaient en larmes. Julien les réprimanda, disant qu'il ne convenait pas de pleurer une âme prête à se réunir au ciel et aux astres. On fit silence, et il continua de discourir de l'excellence de l'âme avec les philosophes Maxime et Priscus. Sa blessure se rouvrit ; il demanda un peu d'eau froide et expira sans effort au milieu de la nuit (26 juin 363). Il n'était âgé que de trente-trois ans. Il emportait dans la tombe les espérances de restauration du paganisme.

Les historiens ecclésiastiques racontent que Julien, après avoir arraché le trait qui venait de lui faire une blessure mortelle, le lança vers le ciel, en s'écriant : « Tu as vaincu, Galiléen. » Ce fait est suffisamment démenti par le récit détaillé que nous avons emprunté à Ammien Marcellin. Ils se plaisent aussi à parler d'une tentative de reconstruction du temple de Jérusalem, entreprise par l'ordre de Julien et arrêtée par des prodiges dont l'invraisemblance rend suspect le passage d'Ammien Marcellin qui semble les confirmer, nous nous bornons ici à mentionner ces deux faits, pour mémoire, et quant au premier, nous renvoyons au mot VAINCRE.

« En morale et en politique, dit M. Zeller, Julien était l'élève du stoïcisme et de la vieille discipline romaine que, dans l'éloignement des temps, on confondait alors volontiers. Il proclamait lui-même qu'il avait pris pour modèle Marc-Aurèle, l'empereur philosophe, pour la vertu, et Caton pour la sévérité des mœurs. On trouve dans son épître à Thémistius, et dans quelques passages de ses discours et panégyriques, l'idée qu'il se faisait de la souveraine puissance. Avec Platon et Aristote, il pensait que, « de même que les dieux ont donné les troupeaux d'animaux à conduire à des êtres d'une nature supérieure, aux hommes, ainsi, pour gouverner les hommes, il faudrait au-dessus d'eux des êtres surhumains, des dieux. » Puisque cette mission n'appartenait point aux dieux, il répétait que l'homme devait, en prenant le gouvernement de ses semblables, « étouffer, selon l'énergique expression d'Aristote, la bête féroce qui monte sur le trône avec un despote ; » il condamnait donc l'autocratie, l'omnipotence souveraine, il voulait que le souverain ne régnât pas lui-même, mais qu'il assurât seulement le règne de la loi, cet esprit que ne trouble pas la tempête des passions. Incapable de s'élever à la conception d'une constitution politique, il exigeait du souverain qu'il fît le plus de bien possible aux hommes... Le grand pontife, dans Julien, fut loin de valoir l'empereur. C'est dans ses discours en l'honneur du soleil-roi et de la mère des dieux, la Cybèle de Pessinonte, ainsi que dans quelques écrits polémiques, qu'il faut chercher les idées religieuses de Julien ou celles qu'il emprunta à ses maîtres. Disciple du panthéisme d'alors, il concevait l'être un, intelligible, comme le principe, le type de toute perfection et de toute vertu, soleil de vérité et de beauté, soleil-roi, dont l'astre du jour était l'expression matérielle, l'image visible et comme l'agent intermédiaire, le médiateur entre l'être invisible et la création visible. Cette substance une, immatérielle et matérielle, arrivait par l'émanation à la pluralité des dieux, intelligibles pour la conscience des hommes et visibles pour leurs yeux. Les divins artistes de la Grèce en avaient trouvé la représentation idéale. »

L'empereur Julien est du petit nombre des souverains qui ont écrit. M. Talbot, qui a traduit ses œuvres, les range sous huit chefs principaux : 1° panégyriques ; 2° écrits mystiques et théologiques ; 3° œuvres philosophiques et morales ; 4° apologie ; 5° satires ; 6° polémique religieuse ; 7° correspondance ; 8° opuscules poétiques. Les panégyriques sont au nombre de trois. Les deux premiers sont écrits en l'honneur de Constance. Le troisième est celui de l'impératrice Eusébie. Les écrits mystiques et théologiques sont au nombre de deux, l'un sur le *Roi-Soleil* et l'autre sur la *Mère des dieux*. « Ce sont, dit M. Talbot, deux morceaux très-importants pour l'intelligence des idées néo-platoniciennes, à l'aide desquelles Julien essayait de construire le système de philosophie mystique dont il prétendait faire la religion hellénique, le polythéisme restauré. » Sous le nom d'œuvres philosophiques et morales, M. Talbot comprend les discours de Julien *Contre les chiens ignorants ; Contre le cynique Héraclius ;* la *Consolation à Salluste ;* l'*Epître à Thémestius*, et le *Fragment d'une lettre à un pontife*. L'auteur y montre un esprit plein de justesse et de finesse, et un véritable talent d'écrivain. Le nom d'apologie s'applique très-bien à l'*Epître au sénat et au peuple d'Athènes* où Julien expose sa conduite à la ville d'Athènes, et la prend en quelque sorte pour juge entre Constance et lui. Cette lettre est une œuvre d'art achevée. La partie satirique des œuvres de Julien se compose des *Césars* et du *Misopogon*. Les *Césars* passent, à bon droit, pour le chef-d'œuvre de Julien. « Sous le titre de *Misopogon*, dit M. Albert de Broglie, Julien dépeint et déchire d'une dent mordante et venimeuse toute cette société polie de l'Orient, où païens et chrétiens ne différaient souvent que de nom et se confondaient dans une recherche commune des sensualités de la vie et des raffinements du luxe. » Nous ne possédons que des fragments des écrits polémiques de Julien contre le christianisme. Ce n'est que par des extraits de saint Cyrille que nous pouvons juger du plan de l'auteur et du parallèle qu'il établissait entre la nouvelle religion et le polythéisme. La correspondance de Julien se compose de quatre-vingt-trois lettres, diverses d'étendue et d'intérêt, « mais toutes remarquables, dit avec raison M. Talbot, soit par la lumière qu'elles répandent sur les idées de l'empereur et sur les faits de cette période, soit par le style, dans lequel il faut louer un heureux mélange de grâce exquise et de gravité. » Quant aux opuscules poétiques, ils sont d'une nature très-légère et ne doivent être mentionnés que pour mémoire.

Julien l'Apostat, roman anglais de Fielding (1743). C'est un singulier ouvrage, plein d'imagination, de verve et de gaieté paradoxale. Le cadre a de l'originalité ; c'est une série de confessions d'âmes, parmi lesquelles celle de l'homme qui fut empereur sous le nom de Julien l'Apostat tient le premier rang. On entend d'abord le récit d'une âme qui s'est échappée de son domicile corporel « par les narines, comme par un tuyau de cheminée. » Cette âme errante rencontre celle de Julien, qui lui fait part de ses aventures. En quittant le corps de l'empereur, elle a tour à tour habité un esclave, un juif, un général, un charpentier, un moine, un bateleur, un philosophe, un roi, un bouffon, un mendiant, un tailleur, un échevin, un poëte, un maître de danse et enfin un archevêque. Dans toutes ces situations, sauf la dernière, elle s'est évertuée à jouer des tours pendables ; elle a fait l'amour avec Hypathie, elle a lu des gaudrioles à saint Jérôme, elle a été cause qu'un de ses derniers corps a été châtré pour adultère. Après tant de vicissitudes, elle n'a mérité le repos que par la bonne conduite qu'elle a tenue dans le corps de l'archevêque Latimer, persécuté par Henri VIII. Toutes les aventures de Julien incarné dans ces différents personnages sont amusantes et se rapprochent du genre *picaresque*. Chaque état, sous lequel apparaît le défunt empereur, est peint avec ses vices, ses ridicules et ses travers sur un ton de familiarité excessif, léger, sans cependant manquer de profondeur.

Le récit s'interrompt brusquement, comme si la fin était perdue, et le livre se termine par l'histoire d'Anne de Boulen, que l'auteur place dans la bouche de cette malheureuse ou plutôt dans celle de son âme. Ce hors-d'œuvre ne semble placé là que pour faire illusion au lecteur en continuant la fiction.

Julien dans les Gaules, tragédie par M. E. Jouy (Théâtre-Français, 10 novembre 1826). L'élévation de Julien à l'empire par les légions de la Gaule a été racontée par Zozime et par Ammien Marcellin. Leur récit, où cependant se trouvent deux ou trois incidents dramatiques, semble peu propre, au premier abord, à fournir le sujet d'une tragédie. Mais M. Jouy a suppléé au défaut de l'histoire en inventant une de ces conspirations de théâtre où figurent un traître consommé, un amoureux que la passion entraîne au crime et que la générosité ramène à la vertu ; enfin, une femme tendre et héroïque dont la mort, à la fin de la pièce, console les scélérats de n'avoir pu mener à fin leur complot. Telle est toute la fable de ce drame, assez pâle au point de vue poétique, et nul, ou à peu près, au point de vue historique. L'auteur a bien entrevu les principaux traits du caractère de son héros, sa mysticité, ses superstitions, son inimitié contre le christianisme, sa simplicité stoïque ; mais il a jeté tout cela dans quelques vers, dans une ou deux scènes à peine ébauchées. Un des grands défauts de ce drame est aussi qu'on n'y apprend rien de la Gaule, de Paris, des mœurs et de l'esprit du temps. Tant d'intérêt cependant pouvait se rattacher aux souvenirs de notre vieille cité ! En résumé, à part deux ou trois scènes habilement exécutées, et certains détails touchants de l'amour de Julien pour une jeune esclave, en qui l'auteur a voulu personnifier cette Grèce adorée dont Julien s'était promis de rétablir le culte, cette tragédie est froide et ne présente qu'un intérêt médiocre. L'auteur comptait, pour le succès, sur la puissance des allusions. Les tirades contre les barbares du Nord, qui venaient désoler les Gaules, s'appliquaient à l'invasion des alliés ; on y trouve même quelques traits contre la Sainte-Alliance. Avec la bonne volonté qui régnait alors, quelques mots de Julien réveillaient le souvenir de Buonaparte.

> Tous ces peuples de proie, attirés sur nos bords,

étaient pour les Russes et les Prussiens. Cette maxime :

> Aux yeux de l'univers le malheur est un crime,
> Et la victoire seule est toujours légitime,

allait à tous les événements de l'époque.

L'invocation de Julien :

> Que ne puis-je en ce jour, cher à l'humanité,
> Sur les degrés du trône asseoir la liberté !

était à l'adresse du roi et faisait penser à la charte. Tout cela était déjà bien loin en 1826.

Julien empereur, statue antique en marbre dur ; au musée du Louvre. La ressemblance de la tête avec le portrait de Julien l'Apostat, tel que le montrent les médailles, est de l'évidence la plus frappante. On y remarque la barbe que Julien ne se fit plus raser dès qu'il eut secoué la dépendance de Constance, et qui, à la cour de celui-ci, lui faisait donner le surnom de *Capella* (la petite chèvre). L'empereur est revêtu d'un manteau grec ; il porte sur sa tête un diadème, où le laurier se voit entrelacé avec des cordons, et relevé par des pierreries. On pense que la ville de Paris a fait, du vivant de Ju-

lien, exécuter en Grèce cette belle statue pour l'élever en l'honneur d'un homme qui la chérissait, qui avait pris la pourpre dans ses murs et à qui elle devait des embellissements et les premiers pas vers sa grandeur future. On est frappé de la perfection un peu maniérée de la figure et du grand style des vêtements. Cette statue existait à Paris, oubliée dans l'atelier d'un marbrier, lorsque l'Etat en fit l'acquisition.

JULIEN, surnommé **Theurgus** (*Magicien*), thaumaturge grec, né en Chaldée. Il vivait au IIe siècle de notre ère, parvint à se faire passer comme ayant un pouvoir magique et composa, d'après Suidas, plusieurs ouvrages sur la théurgie et les mystères, ainsi qu'une collection d'oracles en vers hexamètres. Maï attribue à Julien le Magicien trois fragments sur des matières astrologiques, trouvés par lui au Vatican sous le nom de Julien de Laodicée.

JULIEN, usurpateur romain, mort en 285 de notre ère. Il était gouverneur de la Vénétie lorsque, après la mort de Numérien, assassiné par Aper (284), il résolut de s'emparer du trône impérial. Il fit révolter les légions de Pannonie et marcha contre Carin, qu'il rencontra près de Vérone.

JULIEN, comte d'Orient, oncle maternel de l'empereur Julien, mort en 363. Il montra une haine implacable contre les chrétiens, saisit toutes les occasions pour les persécuter, et fit fermer toutes les églises d'Antioche. N'ayant pu contraindre un prêtre de cette ville, nommé Théodoret, à abjurer, il le fit mettre à mort, après lui avoir fait souffrir des tourments inouïs. L'empereur Julien le réprimanda sévèrement de sa conduite.

JULIEN (le comte), gouverneur de l'Andalousie et de Ceuta pour les Wisigoths, au VIIIe siècle. Il défendit avec courage cette place contre les Arabes (708-710), puis la leur livra volontairement, les conduisit lui-même en Andalousie et combattit dans leurs rangs contre ses compatriotes à la fameuse bataille de Guadalete (711). Suivant une tradition consacrée par le *Romancero*, mais qui ne repose sur aucun monument historique, le comte Julien aurait consommé sa trahison pour se venger du roi Roderic, qui avait enlevé sa fille Florinde. Les vainqueurs, au reste, le traitèrent avec le plus grand mépris, confisquèrent ses biens et le plongèrent même dans une prison.

JULIEN (Esprit), voyageur et théologien français, né à Malaucène (Vaucluse) en 1603, mort à Naples en 1671. Il entra dans l'ordre des carmes déchaussés, se rendit à Rome, puis se consacra, à partir de 1629, à l'œuvre des missions. Arrivé à Goa, il y resta pendant près de dix ans, comme prieur d'un couvent. Par la suite, vers 1640, il visita l'Arabie, la Syrie, l'Arménie, une partie de la Médie, et, après son retour en France, il fut nommé à deux reprises, en 1665 et en 1668, général de son ordre. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages dont les principaux sont : *Itinerarium orientale* (Lyon, 1649), trad. en franc. par Rampalle (1659, in-8o) ; *Summa theologiæ thomisticæ* (1653, 5 vol. in-fol.) ; *Generalis chronologia* (1663, in-8o); *Decor Carmeli religiosi* (1665, in-fol.), dictionnaire biographique des principaux carmes ; *De immaculata conceptione* (1667, in-8o).

JULIEN (Pierre), sculpteur français, né à Saint-Paulien, près du Puy, en 1731, mort à Paris en 1804. Venu à Paris de très-bonne heure, il entra dans l'atelier de Guillaume Coustou, où il passa plusieurs années sans révéler le talent qu'il devait montrer plus tard. Il avait en effet près de trente-cinq ans lorsqu'il remporta le prix de Rome. Son bas-relief de concours, *Sabinus offrant son char aux vestales obligées de fuir les Gaulois vainqueurs de Rome*, sans être un morceau hors ligne, fut la première œuvre intéressante de ce maître consciencieux. De 1768 à 1772, durant son séjour en Italie, il s'occupa principalement à étudier les chefs-d'œuvre des maîtres et exécuta des copies de l'*Apollon du Belvédère*, du *Gladiateur combattant*, etc. A son retour en France, Coustou l'associa aux travaux qu'il exécutait dans la cathédrale de Sens pour l'érection du mausolée du dauphin, fils de Louis XV. Le zèle intelligent que montra Julien en cette circonstance lui valut l'attention de la critique. Quelque temps après, il sollicita les suffrages de l'Académie pour y être agrégé et lui présenta *Ganymède versant le nectar*, morceau d'un bon style, qui néanmoins ne put le faire recevoir. Mais le *Guerrier mourant*, remarquable statue qu'il exécuta en 1778, le fit agréger, cette même année, à l'Académie, et dès 1779 il devint académicien en titre. Peu après, le gouvernement lui confia l'exécution de la *Statue de La Fontaine* et de celle de *Poussin*. Ces deux figures, d'un grand caractère et sérieusement étudiées, doivent compter parmi les meilleurs morceaux de son œuvre. Dans un genre très-différent, la *Baigneuse*, qui décora longtemps la laiterie de Rambouillet, n'est pas moins remarquable. La *Chèvre Amalthée*, *Apollon chez Admète* appartenaient aussi à la même résidence. Lebreton, dans sa *Notice historique sur la vie et les ouvrages de P. Julien*, signale encore plusieurs travaux, mais ce ne sont que des copies.

Bien que l'œuvre de Julien ne soit pas considérable, son nom vivra néanmoins, grâce aux qualités sérieuses qu'il a réunies dans les quatre ou cinq figures qui en sont les morceaux les plus saillants. Esprit lent, mais très-réfléchi, il ne laissait rien au hasard et craignait les moindres négligences. On trouve dans ses œuvres un sentiment vrai de la forme, un style simple, une grande puissance de modelé : qualités précieuses qui révèlent, à défaut de génie, un savoir profond, un jugement sûr, une intelligence véritable de la statuaire.

JULIEN (Simon), peintre français, dit **Julien de Parme**, né à Toulon en 1736, mort en 1800. Il étudia successivement sous Dandré-Bardon, Carle Vanloo et Natoire ; mais, ayant répudié la manière de ce dernier maître, il reçut de ses camarades d'atelier le surnom de **Julien l'Apostat**. Il travailla longtemps à Parme pour la cour ducale, eut ensuite pour protecteur le duc de Nivernais, puis le prince de Ligne, et fut entraîné dans la ruine de ce grand seigneur bel esprit à l'époque de la Révolution. Parmi ses meilleurs tableaux on cite : *Jupiter sur le mont Ida endormi dans les bras de Junon ; l'Aurore sortant des bras de Tithon ;* le *Triomphe d'Aurélien ; Saint Antoine en extase*. Ses dessins sont très-estimés.

JULIEN (Jean), de Toulouse, conventionnel. Il était ministre protestant à Toulouse lorsqu'il fut nommé député de la Haute-Garonne à la Convention nationale. Il vota la mort du roi, fut élu secrétaire de l'Assemblée le mois suivant, puis envoyé en mission à Orléans et dans la Vendée, où il commit quelques abus de pouvoir. Il est surtout connu pour sa participation à la sale et mystérieuse affaire des tripotages financiers où furent mêlés le baron de Baltz, Chabot, Delaunay d'Angers, etc., et dans laquelle furent enveloppés des innocents, comme Fabre d'Eglantine et Basire. On sait qu'il s'agissait de la falsification d'un décret concernant la liquidation de l'ancienne compagnie des Indes, et en outre d'un système de corruption projeté pour entraîner des membres de la Convention, en vue d'obtenir, au sujet des compagnies financières, des décrets favorables aux desseins des agioteurs. Il y eut des conciliabules et des dîners chez Julien, à la campagne ; lorsque Chabot eut dénoncé le complot au comité de Sûreté générale, et qu'il eut été lui-même emprisonné, Julien de Toulouse fut décrété d'accusation en même temps que plusieurs de ses complices (octobre 1793). Il se déroba par la fuite au décret lancé contre lui. Après le 9 thermidor, il intrigua pour obtenir sa rentrée dans la Convention, attribuant *ses malheurs* à la haine de Robespierre. Il finit par faire casser le décret qui avait été rendu contre lui, mais toutefois sans pouvoir siéger. Sous le Directoire, on le retrouve membre de l'une des municipalités de Paris. Après le 18 brumaire, il fut arrêté et désigné même pour la déportation ; mais cette mesure ne fut pas exécutée. Il disparut complétement de la scène politique, fut banni comme régicide lors de la seconde Restauration, et alla finir ses jours en Suisse.

JULIEN (René-François), jurisconsulte et homme politique français, né à Tours en 1793. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit à Paris, il retourna dans sa ville natale, où il exerça la profession d'avocat, se montra sous la Restauration chaud partisan des idées libérales, encourut une punition disciplinaire pour avoir défendu Manuel après son expulsion de la Chambre des députés et devint membre de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*. Pendant le gouvernement de Juillet, M. Julien continua d'exercer la profession d'avocat à Tours et fut premier adjoint. Lorsqu'éclata la révolution de Février, il devint maire de Tours, puis fut élu membre de l'Assemblée constituante et vota généralement avec la partie la plus modérée des représentants. Non réélu à la Législative, il a repris sa profession d'avocat.

JULIEN (Stanislas), orientaliste français, né à Orléans en 1799, mort à Paris en 1873. Son père, qui était mécanicien, le fit élever au petit séminaire d'Orléans. Doué d'une aptitude extraordinaire pour les langues, il apprit presque seul le grec, puis la plupart des langues d'Europe, et entra en relation, à Paris où il était venu habiter, avec le professeur Gail, qui le choisit, en 1821, pour le suppléer dans sa chaire de langue et de littérature grecques au Collége de France. Vers cette époque, il étudia le chinois, qu'il apprit avec sa facilité habituelle en suivant les cours d'Abel Rémusat, puis il se familiarisa avec le mandchou et le sanscrit. Les nombreuses traductions qu'il ne cessa de publier depuis cette époque lui acquirent une grande réputation, surtout comme sinologue, et il fut successivement nommé sous-bibliothécaire de l'Institut (1827), fonction dont il ne tarda pas à se démettre, professeur de chinois au Collége de France en 1832, membre de l'Académie des inscriptions en 1833, conservateur adjoint, chargé spécialement du dépôt chinois, à la Bibliothèque nationale (1839), enfin administrateur du Collége de France (1859). Il devint en outre membre de la plupart des académies et sociétés savantes de l'Europe et commandeur de la Légion d'honneur (1863). « Stanislas Julien, dit M. de Rosny, a puissamment contribué aux progrès de la sinologie en faisant venir de Chine de nombreuses séries d'ouvrages, aussi utiles que variés, pour l'étude des différentes branches de la littérature chinoise. » Pendant un grand nombre d'années, il amassa des matériaux pour un dictionnaire chinois monumental, qu'il n'eut pas le temps d'achever. Il a laissé peu d'ouvrages originaux. Indépendamment d'un grand nombre de notices et de mémoires insérés dans le *Journal asiatique* et les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, il a publié : *Vindiciæ philologicæ in linguam sinicam, dissertatio* (1830) ; *Dissertations grammaticales sur certaines règles de position en chinois* (1841); *Exercices pratiques d'analyse, de syntaxe et de lexicographie chinoises* (1842, in-8o) ; *Simple exposé d'un fait honorable odieusement dénaturé* (1843); *Méthode pour déchiffrer et transcrire les mots sanscrits qui se trouvent dans les livres chinois* (1861, in-8o), écrit dans lequel il expose un système ingénieux qui lui était personnel. C'est à ses traductions, généralement réputées très-exactes, que Stanislas Julien a dû sa réputation dans le monde savant. Nous citerons particulièrement : l'*Enlèvement d'Hélène* (1823, in-8o), poëme de Coluthus, traduit en latin et en français ; *Meng-Tseu vel Mencium...* (1824-1826, 2 vol. in-8o), avec texte chinois lithographié et une traduction latine ; *Hoei-lan-ki* ou l'*Histoire du cercle de craie* (1832), drame chinois ; *Tchao-chi-kou-elu* ou l'*Orphelin de la Chine* (1834), drame suivi de nouvelles et de poésies traduites du chinois ; *Pé-che-tsing-ki* ou *Blanche et Bleue* (1834), roman ; *Kan-ing-pien* ou le *Livre des récompenses et des peines* (1835, in-8o), en chinois et en français ; *Résumé des principaux traités chinois sur la culture des mûriers et l'éducation des vers à soie* (1837) ; *Lao-tseu Tao-te-King* ou le *Livre de la voie et de la vertu* (1841), texte chinois avec traduction française ; *Histoire de la vie de Hiouen Thsang et de ses voyages dans l'Inde* (1853) ; *Histoire et fabrication de la porcelaine chinoise* (1856) ; *Mémoires sur les contrées occidentales* (1857-1858, 2 vol.), traduits du chinois ainsi que les deux ouvrages précédents ; *Avadanâs*, contes et apologues indiens, suivis de fables, poésies et nouvelles chinoises (1859, 3 vol.) ; les *Deux filles lettrées* (1860, 2 vol.) ; *Yu-kiao-li* ou les *Deux cousines*, roman (1863, 2 vol) ; *San-Tseu-King*, texte chinois (1864), etc.

JULIEN ou **JULLIEN** (Louis-Antoine), compositeur français, né à Sisteron en 1812, mort à Paris en 1860. Fils d'un musicien de régiment, il fut élevé comme enfant de troupe, et débuta en qualité de petite flûte dans le corps de musique où figurait son père. Admis en 1833 au Conservatoire de Paris, il y reçut les leçons de Lecarpentier et d'Halévy, puis il fonda au jardin Turc des concerts qui attirèrent tout Paris. Les quadrilles que Julien composait sur les nouveaux opéras firent fureur. Les *Huguenots*, *Robert*, *Guillaume Tell*, la *Muette*, aucun chef-d'œuvre n'échappait à sa main sacrilége qui découpait en *avant-deux*, en *poule* et en *galop*, l'évocation des nonnes, le duo du quatrième acte des *Huguenots*, l'air du sommeil de la *Muette* et le trio de *Guillaume Tell*. Pour impressionner davantage les yeux et les oreilles des amateurs, Julien fit appel à tous les moyens de bruit et à tous les artifices possibles. Malheureusement, les succès les plus bruyants s'usent le plus vite. La foule déserta bientôt le jardin Turc, et l'entreprise croula sous les pieds de Julien. Echappé aux dangers de la contrainte par corps, le maestro se rendit à Londres en 1838, et établit des *concerts-promenades*, où Vieuxtemps, Sivori, Mme Pleyel, enfin tous les artistes d'un renom européen, se firent entendre. Mais, la curiosité commençant à s'émousser, Julien prodigua les *greats attractions*, et recourut à toutes les excentricités du charlatanisme. Artistes nomades, géants, bateleurs, phénomènes, prodiges musicaux et autres, il fit défiler aux yeux de Londres ébahi toutes les monstruosités physiques et morales. A ce métier, Julien gagnait facilement des sommes énormes, dissipées avec la même aisance. Quand il vit le succès se ralentir, il quitta Londres, parcourut l'Ecosse et l'Irlande avec une troupe concertante, puis passa en Amérique, où il réalisa d'énormes bénéfices. Ce fut sur ces entrefaites qu'il résolut d'acquérir la réputation d'un grand compositeur. Dans ce but, il se rendit à Bruxelles, où il demanda des conseils à Petit, composa ensuite un opéra intitulé *Pierre le Grand*, puis se rendit à Londres et se fit directeur de théâtre pour y produire son œuvre. Bien qu'interprété par des chanteurs de premier mérite, *Pierre le Grand* fit un fiasco complet et Julien trouva la ruine dans son entreprise théâtrale. De retour à Paris, il se vit emprisonné pour dettes, et songea, après avoir recouvré la liberté, à se jeter dans de nouvelles entreprises ; mais, atteint tout à coup d'aliénation mentale, il se frappa de coups de couteau et mourut peu après.

Dans ses compositions de danse, Julien n'a ni l'élégance de Laenner ni la grâce de Strauss, mais il a plus de verve et un rhythme plus accentué. La fameuse valse de *Rosita*, qui fit sa réputation à Paris et qui porte son nom, ne lui appartient pas ; Julien l'acheta, moyennant quelques écus, d'un malheureux artiste polonais mourant de faim.

JULIEN (le cardinal). V. CESARINI.

JULIEN ou **JULIANUS ANTECESSOR**, jurisconsulte romain du VIe siècle. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il professa le droit à Constantinople sous le règne de Justinien. On lui doit une traduction latine abrégée de cent vingt-cinq *Novelles* de Justinien, divisées en 564 chapitres. Cette traduction, connue sous le nom d'*Epitome* et de *Novella*, a été imprimée pour la première fois à Lyon en 1512, in-8o, et souvent rééditée depuis. Elle se répandit dans l'Occident, surtout en Italie, où, pendant plusieurs siècles, on ne connut point l'original grec des *Novelles*. On trouve dans l'*Anthologie grecque* quatre épigrammes dans le genre facétieux qui sont attribuées à ce jurisconsulte.

JULIEN D'ECLANUM (**Julianus Eclanensis**), hérésiarque latin. Il vivait au commencement du Ve siècle, et était fils de Memorius, évêque de Capoue, ami de saint Augustin et de Paulin de Nole. Devenu veuf, Julien se fit ordonner prêtre, puis devint évêque d'Eclanum en Apulie. Il se fit remarquer par son éloquence, par son esprit, et gagna à son tour l'amitié de saint Augustin. Mais il se brouilla avec lui lors de la condamnation des pélasgiens (418), dont il embrassa les idées et dont il se montra un des plus habiles et des plus fermes défenseurs. Anathématisé par le pape, il perdit son évêché et mourut obscurément vers 455.

JULIEN D'ÉGYPTE, poëte grec qui vivait vers le milieu du VIe siècle, sous le règne de Justinien. Il remplit les fonctions de proconsul d'Afrique et composa un grand nombre d'épigrammes qui, pour la plupart, se rapportent à des œuvres d'art. L'*Anthologie grecque* contient soixante et onze de ces petites pièces pleines de grâce, d'énergie, de charme et d'enjouement.

JULIEN DE FONTENAY, graveur en pierres fines. V. COLDORÉ.

JULIEN DE LA ROVÈRE, pape. V. JULES II.

Julien-le-Pauvre (ÉGLISE **Saint-**). Cette église, chapelle actuelle de l'Hôtel-Dieu, est l'une des plus anciennes de la capitale, puisqu'elle existait dès le VIIe siècle. Grégoire de Tours la signale dans sa chronique comme un sanctuaire très-fréquenté. Dévastée par les Normands, et reconstruite au XIIe siècle, elle présente les caractères de l'époque où l'ogive prenait naissance. On remarque dans l'église Saint-Julien-le-Pauvre des colonnes très-élégantes, les unes monostyles, les autres groupées en faisceaux ; les chapiteaux surtout sont traités avec beaucoup de soin et une grande ingéniosité d'ornementation. Le chœur, l'abside médiane et les deux petites absides latérales sont d'un beau caractère. Au moyen âge, on attribuait une vertu miraculeuse à l'eau d'un puits qui se voit encore un peu en arrière de l'abside méridionale.

On trouve dans cette église divers objets intéressants, provenant, pour la plupart, de l'ancienne église de l'Hôtel-Dieu, et parmi lesquels se voit un bas-relief en pierre, de la seconde moitié du XIVe siècle, représentant un calvaire au pied duquel un bourgeois et sa femme sont agenouillés ; on croit que ces deux figures représentent le changeur Oudart de Mocreux et sa femme, qui firent reconstruire l'église de l'Hôtel-Dieu vers 1380. Nous citerons encore le monument funéraire d'un avocat nommé Henri Rousseau, qui mourut en 1445, et dont une inscription commémorative très-curieuse rappelle les libéralités envers l'Hôtel-Dieu.

Le portail et la tour de l'église Saint-Julien-le-Pauvre, démolis à la fin du XVIIe siècle, ont fait place à la façade insignifiante et de mauvais goût qui existe aujourd'hui.

Julien-des-Ménétriers (**Saint-**), hôpital et et chapelle anciennement situés à Paris, rue Jean-Paulée, sur l'emplacement actuel de la maison qui porte le no 96 de la rue Saint-Martin. En 1330, deux ménétriers ou joueurs d'instruments, nommés Jacques Grare et Huet le Lorrain, touchés de compassion pour le sort des malheureux sans asile, résolurent de fonder un hôpital où seraient reçus les pauvres passants. Ils achetèrent, à cet effet, un terrain appartenant à l'abbesse de Montmartre, et y firent élever un hôpital et une chapelle à laquelle la confrérie des ménétriers faisait une rente de 16 livres. Au XVIIIe siècle, les membres de l'Académie de danse étaient en possession de la chapelle Saint-Julien-des-Ménétriers, à l'exclusion de l'ancienne communauté des joueurs. En 1789, les maîtres de danse firent don à la nation de cette chapelle, qui fut vendue et abattue vers 1792. Parmi les statues du portail figurait un joueur de rebec, en souvenir de la profession des fondateurs.

JULIÉNAS, village et comm. de France (Rhône), cant. de Beaujeu, arrond. et à 24 kilom. N.-O. de Villefranche ; 1,342 hab. On récolte sur le territoire de Juliénas des vins colorés, corsés, spiritueux et très-solides ; il faut les garder deux ou trois ans en cercles avant de les mettre en bouteilles ; ils gagnent beaucoup en vieillissant et se conservent dix à douze ans. Les meilleurs se recueillent dans les hameaux dits les Mouilles, le Bourg, Rizières, etc.

JULIENNE s. f. (ju-li-è-ne). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères : *La* JULIENNE *des dames croît spontanément dans les lieux frais et ombragés.* (P. Duchartre.) *Voici la* JULIENNE *blanche avec ses longs rameaux de fleurs ; pour jouir de son parfum, il*

faut se pencher sur elle; ce n'est que le soir qu'elle l'exhale au loin. (A. Karr.) ‖ *Julienne jaune*, Nom vulgaire de la barbarée commune.

— Art culin. Potage fait avec plusieurs sortes d'herbes ou de légumes coupés en très-menus morceaux : *Potage à la* JULIENNE. *Servir une* JULIENNE. *Votre* JULIENNE *serait manquée, si l'on y avait oublié l'oseille.* (Roques.)

— **Encycl.** Bot. *Voici les caractères de ce genre tels que les a fixés De Candolle : calice fermé, dont les sépales sont connivents et dont deux sont bossus en forme de sac à la base; pétales onguiculés, ayant un limbe étalé, obtus ou échancré; étamines libres, les latérales munies à leur base de glandes vertes et à peu près en forme d'anneaux; silique droite, presque tétragone ou comprimée, terminée par deux stigmates droits, sessiles; graines oblongues, pendantes, pourvues de cotylédons planes et incombants. Ce genre est placé dans la tribu des sisymbrées ou notorhizées siliqueuses de De Candolle. Il a beaucoup de rapports avec plusieurs autres genres de crucifères, et surtout avec le cheiranthus et l'érysimum; mais la structure de son stigmate le différencie suffisamment. Il s'éloigne, en outre, du cheiranthus par ses cotylédons; de l'érysimum, par sa silique qui n'est pas exactement tétragone; du sisymbrium, par son calice à deux bosses; enfin, des genres matthiola et malcomia, qu'on a formés à ses dépens, par son stigmate sans appendices, très-épais et obtus.

Les plantes qui composent ce genre sont herbacées, annuelles, bisannuelles ou vivaces, à racines fibreuses, à tiges dressées ou étalées. Leurs feuilles sont ovales, lancéolées ou oblongues, dentées ou lyrées. La plupart des espèces sont couvertes de poils, les unes lymphatiques, simples ou rameuses, les autres, surtout vers le sommet, glanduleuses et sécrétant une humeur visqueuse. Les fleurs sont disposées en grappes droites, terminales et sans bractées. Elles sont tantôt blanches, tantôt purpurines, quelquefois versicolores, et elles répandent une odeur agréable. Toutes les *juliennes* croissent dans l'hémisphère boréal. Les champs cultivés et les haies sont leurs stations habituelles. Sur les espèces connues, sept habitent l'Europe.

De Candolle a divisé ce genre en deux sections qu'il a nommées *hesperis* et *deilosma*. La première est caractérisée par le limbe des pétales, linéaire, rougeâtre, par la silique à deux côtés tranchants, à vulves carénées et à cloison fongueuse. La deuxième se distingue par le limbe des pétales obové et par sa silique cylindracée ou à peine tétragone et à cloison membraneuse. C'est dans cette section que se trouve l'espèce suivante, remarquable par la beauté et l'odeur agréable de ses fleurs.

La *julienne* des dames a une tige cylindrique, velue, presque simple et qui s'élève jusqu'à 0m,6. Ses feuilles sont terminales, portées sur des pédicelles de la longueur du calice. Elle croît naturellement dans les lieux couverts et cultivés, dans les vignes et le long des haies et des buissons de l'Europe méridionale. On la cultive dans les jardins comme fleur d'ornement, sous les noms de *julienne*, *cassolette*, *beurée*, *damas*, etc. Elle y produit plusieurs variétés de couleurs, ainsi que des monstruosités dont la plus curieuse est celle que l'on a désignée par l'épithète de *foliiflora*, et dans laquelle les pétales, les étamines et le pistil sont convertis en feuilles d'un vert tendre. La *julienne* des dames est une plante de pleine terre, qui demande peu d'arrosements, un sol substantiel, léger, et une exposition au midi. Les variétés à fleurs doubles se multiplient par la séparation de leurs boutures dans le mois de septembre.

— Art culin. Pour faire une *julienne*, on prend des carottes, des navets, des poireaux, des pieds de céleri, des oignons, des panais, etc. On les coupe en minces filets; on hache légèrement de la laitue, du cerfeuil, de la poirée; on fait cuire à moitié avec du beurre ou de la graisse et l'on ajoute, si l'on veut, des pois verts ou de petites fèves. A demi-cuisson, on mouille de bouillon ou d'eau, et l'on achève la cuisson, après laquelle on dégraisse. On sale, on poivre et l'on sert avec un peu de pain ou une purée légère. Si les légumes, au lieu d'être coupés en filets, l'ont été en dés, et que l'on ajoute une purée de lentilles, la *julienne* devient un potage à la Faubonne. La brunoise est une *julienne* pour laquelle on n'emploie que des carottes, des navets et du céleri. Si l'on passe tout ce qu'on a préparé pour la *julienne* et que l'on trempe, dans le bouillon, de très-petits croûtons taillés dans des tranches minces de pain grillé ou des croûtons frits, on obtient ce qu'on appelle une *julienne passée*. La *julienne* au riz est celle dans laquelle on fait crever du riz au lieu d'y mettre du pain.

JULIENNE (sainte), religieuse italienne. V. FALCONIERI.

JULIENNES (ALPES), partie de la chaîne des Alpes orientales comprise entre le mont Terglou (3,113 mèt.), qui les rattache aux Alpes Carniques, et le mont Kleck (2,111 mèt.), qui les rattache aux Alpes Dinariques. Cette région alpestre tire son nom d'une route que Jules César y fit construire pour pénétrer en Illyrie. Le passage le plus fréquenté est le col d'Adelsberg, par où passe la route de Laybach à Goritz. La Kulpa, affluent de la Save, descend du mont Brédil.

JULIERS (DUCHÉ DE), en latin *Juliacensis Ducatus*, ancienne principauté souveraine de l'empire germanique, située sur la rive gauche du Rhin, entre la Gueldre et le duché de Clèves au N., l'électorat de Cologne à l'E., le duché de Limbourg au S.-O. et le duché de Clèves à l'O. A l'époque de sa plus grande étendue, il comprenait une superficie de 5,200 kilom. carrés, avec une population de 400,000 hab. Capitale : Juliers; villes principales : Aix-la-Chapelle, Duren, Aldenhoven, Zulpich et Dalen.

Ce pays, avec titre de comté, était administré par des comtes amovibles, sous les successeurs de Charlemagne. Au XIe siècle, ces comtes devinrent héréditaires, en reconnaissant la souveraineté du duché de Lorraine, puis se rendirent tout à fait indépendants. Cette première maison des comtes de Juliers a pour auteur Guillaume, qui vivait encore au commencement du XIIe siècle. Gérard II, comte de Juliers, arrière-petit-fils de Guillaume, dont on vient de parler, mourut en 1247, laissant Adolphe, qui fut la souche des comtes de Berg, et Guillaume III, qui a continué la ligne des comtes de Juliers. Gérard III, comte de Juliers, fils et successeur de Guillaume III qui précède, mourut en 1299, laissant d'Elisabeth de Clèves, entre autres enfants, Gérard IV, comte de Juliers, père de Guillaume IV, créé margrave, puis duc de Juliers, par les empereurs Louis IV et Charles IV. Guillaume IV, qui avait épousé Marie de Gueldre mourut en 1360, laissant Guillaume V, décédé sans postérité en 1402; Renaud, qui succéda à son frère aîné comme duc de Juliers et de Gueldre, et qui mourut également sans héritiers en 1423, et deux filles. Le duché de Juliers, étant un fief masculin, revint alors à la branche cadette de la maison de Juliers, celle des comtes de Berg, qui avaient été élevés à la dignité de ducs, par l'empereur Venceslas, en 1389. Adolphe, un des fils de Guillaume Ier, duc de Berg, et d'Anne de Bavière, mort, en 1437, sans laisser de postérité, reçut le duché de Juliers par droit de succession. Après sa mort, ce duché revint à son neveu Gérard V, duc de Juliers et de Berg, fils de Guillaume de Berg, comte de Ravensbourg, et d'Anne de Tecklenbourg. Guillaume, fils de Gérard V, marié à Sibylle de Brandebourg, mourut en 1511, laissant Marie, duchesse de Juliers et de Berg, mariée à Jean, duc de Clèves. Le duché de Juliers suivit les destinées de la maison de Clèves jusqu'à l'extinction de la branche ducale en 1609. A cette époque, et après de longues contestations, les duchés de Juliers et de Berg furent dévolus à la maison du Palatinat, branche de Neubourg. A l'extinction de cette branche, en 1742, ils passèrent à la branche de Sulzbach, devenue depuis électorale de Bavière. Ils restèrent réunis à la couronne de Bavière jusqu'au traité de Lunéville, qui donna Juliers à la France, où ce duché devint partie du département de la Roër. Par le traité de Vienne de 1815, le duché de Juliers, sauf quelques parcelles réunies au Limbourg, fut dévolu à la Prusse, où il forme un cercle, dans le district d'Aix-la-Chapelle.

JULIERS, appelée *Juliacum* par les Romains, *Julich* par les Allemands, ville de Prusse, prov. du Rhin, à 24 kilom. N.-E. d'Aix-la-Chapelle, sur la Roër; 4,000 hab. Place forte de 3e classe. Industrie très-active; filatures de coton, tanneries, savonneries. L'origine de cette ville est très-ancienne; elle remonte, dit-on, à Jules César. Résidence des comtes de Juliers au XIIIe siècle. Elle fut assiégée, en 1610, par le prince Maurice de Nassau et prise par les Français en 1794. Incorporée à la France en 1801, elle devint le ch.-l. du département de la Roër. En 1815, elle passa à la Prusse.

JULIET (Antoine JUILLET, connu au théâtre sous le nom de), chanteur comique, né à Paris en 1755, mort dans la même ville en 1825. Après avoir été soldat et restaurateur, il se fit comédien, joua quelque temps en province, puis revint à Paris, où il fut engagé, en 1790, au théâtre de la rue de Bondy. Chargé du principal rôle dans la pièce intitulée *Nicodème dans la lune*, Juliet montra tant de verve, de talent et d'originalité qu'il fut engagé aussitôt au théâtre de Monsieur (salle Feydeau). Après la réunion des deux troupes des salles Favart et Feydeau, en 1801, Juliet devint sociétaire de la nouvelle administration, et y resta jusqu'à sa retraite en 1821. Il parut pour la dernière fois sur la scène, le 12 avril, dans les rôles du prieur de Coulange, de *Ninon chez madame de Sévigné*, et de Remy, dans la *Fête du village voisin*. Il s'est surtout fait remarquer dans les pièces suivantes : le *Club des bonnes gens;* les *Visitandines;* les *Deux journées*, opéra de Chérubini; *Ma tante Aurore;* les *Rendez-vous bourgeois*, etc.

JULIET (Marcel-Jean-Antoine JUILLET, connu au théâtre sous le nom de), chanteur français, fils du précédent, né à Rouen en 1789, mort à Bruxelles en 1841. Il débuta à l'Opéra-Comique, en 1811, par le rôle d'Ambroise, dans *Alexis* ou l'*Erreur d'un bon père*, opéra de Dalayrac; puis il aborda le personnage de Mikéli des *Deux journées*. Juliet prit pour modèle son père, dont il imita les manières, les gestes, et dont il avait la voix, mais non le remarquable talent. Aussi ne fut-il point engagé. Il joua alors dans diverses villes de province, se rendit ensuite à Bruxelles où il resta de 1822 à 1830, puis revint à Paris et remplit quelques rôles à l'Opéra-Comique. De retour à Bruxelles, il y tint, jusqu'en 1838, l'emploi des comiques.

JULIÈTE s. f. (ju-li-è-te). Bot. Syn. de LYSINÈME.

JULIETTE, une des héroïnes de Shakspeare, la fiancée de Roméo, dans le drame de *Roméo et Juliette*. Cette figure est une des plus suaves que le grand poëte ait créées, dans cette merveilleuse galerie de femmes et de jeunes filles, Ophélie, Desdémone, Jessika, Cressida, qui, toutes, représentent avec tant de grâce, de poésie ou de passion un des côtés de ce que Gœthe a appelé *l'éternel féminin*. Juliette, c'est l'amour héroïque et passionné, qui ne recule devant aucun péril, pas même devant la mort. V. ROMÉO.

Juliette ou la Suite de Justine, roman, une des monstrueuses productions de la plume du marquis de Sade, de honteuse mémoire. Après avoir écrit l'histoire de *Justine*, par laquelle il cherchait à prouver, dans une suite de tableaux où la folie, la luxure et la cruauté se disputent le pas, que la vertu conduit à l'infortune et à la misère, il entreprit de démontrer que le vice et le crime peuvent seuls procurer la considération, les honneurs, la suprême félicité. Telle est la thèse développée dans l'histoire de *Juliette*, et cela avec une verve cynique et une imagination dont l'intarissable perversité frapperait de stupeur le criminel le plus endurci. Il est impossible de mettre sous les yeux du lecteur une seule ligne de cette affreuse élucubration, où le viol, la bestialité, les actes les plus contraires à la nature sont représentés comme le but et le souverain *desideratum* de notre existence. Il est évident que l'auteur a voulu surpasser en infamies tout ce qu'il avait écrit déjà dans *Justine*, et il y a malheureusement parfois réussi.

La première édition de *Juliette* parut, d'après Barbier, en 1796 (4 vol. in-8o). Dans les éditions suivantes, on trouve toujours réunies *Justine* et *Juliette*, généralement en 10 vol. in-18 (Amsterdam, 1797 et suiv.). Les gravures accompagnant ces immondes productions sont tirées avec un soin particulier et d'une exécution artistique fort remarquable pour l'époque.

Un exemplaire richement relié, et offert par l'auteur à Bonaparte premier consul, attira l'indignation de ce dernier sur le marquis de Sade, qui fut envoyé à Charenton, où il mourut en 1814. *Juliette* est beaucoup plus rare que *Justine*. Les éditions clandestines sont nombreuses. Des éditeurs parisiens bien connus en ont, à une époque assez récente, répandu beaucoup d'exemplaires *illustrés* d'affreuses lithographies copiées sur les gravures de l'édition de 1797.

JULIOBONA, ville de l'ancienne Gaule, dans la Lyonnaise Ire, chez les Calètes, dont elle était la ville principale. C'est aujourd'hui LILLEBONNE. ‖ Ville de l'empire romain, dans la Pannonie supérieure, la même que Flaviana Castra ou Vindobona. Aujourd'hui VIENNE (en Autriche).

JULIOBRIGA, ville de l'Espagne ancienne, dans la Tarraconaise, chez les Cantabres, près des sources de l'Èbre. La ville moderne de VALDEVIEJO s'élève sur l'emplacement de Juliobriga.

JULIOMAGUS, ville de l'ancienne Gaule, dans la Lyonnaise IIIe, chez les Andecaves; c'est aujourd'hui ANGERS.

JULIOPOLIS, nom que portèrent les villes de Gordium, Nicopolis et Tarse.

JULIS s. m. (ju-liss). Ichthyol. Nom scientifique latin du genre girelle.

JULIS, ancienne ville de l'île de Céos. V. IOULIS.

JULIUM CARNICUM, ville de la Gaule Cisalpine, chez les Carnes, au N.-O. d'Aquilée, entre les Alpes Carniques et le Tilavemptus. C'est aujourd'hui ZUGLIO.

JULIUS PORTUS, port de la Campanie, ainsi nommé en l'honneur de Jules César, mais qui fut l'ouvrage d'Auguste. Voyant que la côte d'Italie n'avait que des ports peu sûrs et trop resserrés pour pouvoir donner accès à un grand nombre de vaisseaux de guerre, Auguste conçut le dessein de joindre le lac Lucrin à l'Averne, et l'un et l'autre avec la mer, pour en faire un vaste bassin capable de recevoir les flottes les plus nombreuses et les mettre à l'abri des vents. Agrippa, son gendre, fut chargé de l'exécution de ce grand ouvrage et s'en acquitta heureusement. Il fit couper une langue de terre qui séparait les deux lacs, et donna ainsi un écoulement aux eaux de l'Averne, puis il fit réparer et exhausser une digue en ruine qui se trouvait à l'entrée du lac, et, pour donner passage aux vaisseaux, il y laissa deux ouvertures par lesquelles les navires entraient jusqu'au fond de l'Averne qui formait proprement le port Jules. En même temps, il fit abattre les épaisses forêts situées sur les bords de l'Averne, et qui y entretenaient une humidité malsaine. Dès lors, cette contrée s'assainit et fut bientôt couverte de maisons de campagne.

C'est dans le port Julius qu'Agrippa rassembla la flotte nombreuse qu'Auguste devait employer contre Sextus Pompée, et qu'il forma les 20,000 rameurs et matelots destinés à la monter. Le temps n'a pas épargné cet ouvrage qu'Horace qualifie d'ouvrage de roi, *regis opus*. Un tremblement de terre a converti le lac Lucrin en une montagne de cendres, séparé tout à fait l'Averne de la mer, et la fameuse digue d'Agrippa est aujourd'hui sous les eaux qui envahissent la côte.

JULIUS VICUS, nom latin de GERMERSHEIM.

JULIUS (Nicolas-Henri), médecin et philanthrope allemand, né à Altona en 1783, mort en 1862. Après avoir étudié la médecine à Heidelberg et à Wurtzbourg, il alla, en 1809, exercer à Hambourg la pratique de son art, et fit, comme volontaire, de 1813 à 1815, les campagnes de la guerre de l'indépendance allemande. Dans un voyage en Angleterre (1825), Julius fut amené à étudier l'organisation des prisons; et, depuis lors, il résolut de consacrer sa vie à l'amélioration du sort des détenus. Renonçant à la pratique médicale, il s'établit, en 1827, à Vienne, y fit des cours publics sur le système pénitentiaire; puis, toujours préoccupé des perfectionnements à y apporter, il visita les États-Unis, l'Allemagne, la Pologne (1834-1836), la Belgique et la France (1845). Il revint ensuite à Hambourg, où il résida jusqu'à sa mort, occupé de travaux scientifiques. Parmi ses ouvrages, nous citerons en première ligne celui qui a pour titre : *État moral de l'Amérique du Nord* (Leipzig, 1839, 2 vol.), et dans lequel il expose les causes qui donnent au système pénitentiaire usité dans la Pensylvanie la prééminence sur celui que l'on emploie à New-York. De 1828 à 1848, il publia, à Berlin, dix volumes de ses *Annuaires des institutions pénitentiaires et amélioratrices, des salles d'asile, des asiles d'indigents et des autres œuvres de la charité chrétienne*. On lui doit encore : *Leçons pour la connaissance des prisons* (Berlin, 1828), et *Documents sur le traitement des aliénés en Angleterre* (Berlin, 1844). Il a, en outre, annoté et commenté la traduction de l'ouvrage du prince royal Oscar, *Sur les peines et les établissements pénitentiaires* (Leipzig, 1841).

JULLIAN (Pierre-Louis-Pascal), publiciste et homme politique français, né à Montpellier en 1769, mort en 1836. Il servit le parti de la cour pendant les premières années de la Révolution, puis celui de la réaction après le 9 thermidor; mais, rallié ensuite aux principes républicains, il accompagna Fréron dans sa mission contre les royalistes du Midi, fit de l'opposition à Bonaparte, fut tenu à l'écart pendant toute la période impériale, et dut se réfugier à Bruxelles lors du retour des Bourbons. Parmi ses ouvrages, on remarque : *Mémoire sur le Midi* (an IV, in-8o), où l'on trouve des renseignements curieux sur les horribles exploits des compagnies de Jéhu; *Fragments historiques et politiques* (Paris, 1804); *Souvenirs de ma vie de* 1774 *à* 1814 (Paris, 1815); *Précis historique des principaux événements politiques et militaires qui ont amené la révolution d'Espagne* (Paris, 1821); *Histoire du ministère de G. Canning* (Paris, 1828, 2 vol. in-8o).

JULLIEN DE LA DRÔME (Marc-Antoine), conventionnel montagnard, né à Bourg-du-Péage (Drôme) en 1744, mort en 1821. Il s'acquit une modeste fortune dans la carrière de l'enseignement, vint à Paris où il cultiva la poésie avec succès, accueillit avec enthousiasme la Révolution de 1789, et, par une active correspondance, entretint le feu sacré chez ses compatriotes, qui l'élurent député suppléant à l'Assemblée législative, puis député à la Convention nationale où il siégea à la Montagne. Convaincu de l'impérieuse nécessité de ne laisser à la tête des armées que des hommes dévoués aux idées nouvelles, il demanda le remplacement de Montesquiou, commandant de l'armée des Alpes, et dont il avait pu voir dans la Drôme la conduite suspecte. Dans le procès du roi, il vota la mort, sans appel ni sursis, et motiva ainsi son opinion : « Hercule n'intentait pas de procès aux brigands qu'il poursuivait; il en purgeait la terre, et la terre bénissait son libérateur..... Pour fonder une république éternelle, cimentez-la, sans balancer, du sang d'un roi parjure, et ne craignez pas que son supplice vous soit jamais imputé à crime. »

Après avoir dignement pris part à tous les travaux de la grande Assemblée, il remplit pendant quelque temps l'emploi de commissaire du Directoire près l'administration départementale de la Drôme. Fidèle à ses convictions républicaines, il ne remplit aucune fonction sous l'Empire, refusa de signer l'Acte additionnel pendant les Cent-Jours, fut mis sous la surveillance de la police et interné à Barcelonnette lors de la deuxième restauration. Outre quelques discours, on a de lui des *Opuscules* en vers (Paris, 1807, in-8o).

JULLIEN DE PARIS (Marc-Antoine), publiciste et homme politique français, fils du précédent, né à Paris en 1775, mort en 1848. Il était encore sur les bancs du collége, qu'il écrivait déjà dans les journaux patriotiques et se faisait recevoir à la société des jacobins. Chargé, en 1793, de parcourir les provinces méridionales et celles de l'Ouest pour y hâter la levée des bataillons de volontaires, il déploya des talents au-dessus de son âge. Dans cette mission, qui avait surtout pour objet de rendre compte de l'état de l'opinion au comité de Salut public, et de le rensei-

gner sur la manière dont les représentants en mission remplissaient leurs devoirs, admirateur enthousiaste de Robespierre, et son agent bien plus que celui du comité, c'est à lui qu'il adressait ses lettres confidentielles. Elles ont été reproduites dans le *Rapport de Courtois sur les papiers saisis chez Robespierre*, et ne sont pas les documents les moins curieux que nous possédions sur l'époque de la Terreur. A Nantes, ses remontrances furent reçues assez rudement par Carrier, qui le traita en enfant. De son côté, il dénonça ses excès de pouvoir à Robespierre et au comité et parvint à le faire rappeler. Près d'un demi-siècle plus tard, Jullien reparut à Nantes comme membre d'un congrès scientifique, sans que personne se souvînt qu'il avait autrefois délivré cette ville du terrible proconsul, tant ces événements paraissaient alors enfoncés dans le lointain du passé.

A Bordeaux, il lutta aussi contre Tallien et Ysabeau. Après le 9 thermidor, les représentants qu'il avait dénoncés l'attaquèrent avec véhémence et formulèrent contre lui une accusation où ils le représentaient comme un des complices les plus actifs de Robespierre. Il dut à son extrême jeunesse (il n'avait que dix-neuf ans), et à la sollicitude de son père, d'échapper à la mort qui le menaçait. Emprisonné pendant un an, il prit part ensuite à la rédaction de plusieurs journaux, combattit la réaction thermidorienne, fut un instant compromis dans l'affaire de Babeuf et finit par passer à l'armée d'Italie avec un emploi dans l'état-major. Ce fut lui qui rédigea le *Courrier de l'armée d'Italie*, par ordre de Bonaparte, auquel il déplut bientôt par l'indépendance de son caractère. Chargé des fonctions de commissaire des guerres, il les remplit successivement aux armées d'Egypte, de Naples, sous Championnet, puis sous le Consulat et l'Empire, jusqu'en 1810, fut disgracié pour une visite qu'il rendit à Mme de Staël, et arrêté à Milan, en 1813, à cause d'un mémoire qu'il avait composé contre le despotisme impérial. C'est lui qui rédigea, après le désastre de Waterloo, la fameuse déclaration de la Chambre des représentants votée en présence des baïonnettes étrangères. Abandonnant alors la politique militante, Jullien se voua entièrement à la défense des libertés publiques et de toutes les idées de progrès. L'un des fondateurs du *Constitutionnel*, il a créé, en 1808, la *Revue encyclopédique*, recueil qui acquit promptement une importance considérable. Nous citerons les plus intéressants de ses ouvrages : *Essai sur une méthode qui a pour objet de bien régler l'emploi du temps* (1818, in-8°), souvent réimprimé; *Essai général d'éducation physique, morale et intellectuelle* (1808, in-8°); *Esprit de la méthode de Pestalozzi* (1813, 2 vol. in-18); *Précis sur les instituts d'agriculture et d'éducation d'Hofwil* (1817, in-8°); *Idée générale de la méthode de Pestalozzi* (1834, in-8°).

JULLIEN (André), écrivain français, né à Chalon-sur-Saône en 1766, mort à Paris en 1832. Tout en faisant le commerce des vins, il s'occupa d'apporter des améliorations dans l'œnologie, inventa plusieurs procédés aussi ingénieux qu'utiles et devint membre de la Société d'encouragement. On lui doit notamment une poudre pour la clarification des vins, et des cannelles aérifères pour les transvaser en bouteilles. Jullien a publié plusieurs ouvrages estimés : *Appareils perfectionnés propres à transvaser les vins et autres liqueurs* (Paris, 1809); *Manuel du sommelier* (1813, in-12); *Topographie de tous les vignobles connus* (1816, in-8°), ouvrage plein de détails exacts et curieux.

JULLIEN (Louis-Joseph-Victor, comte), général français, né à La Palud (Vaucluse) en 1764, mort en 1839. Officier d'artillerie dans le régiment de La Fère au moment où éclata la Révolution, il embrassa avec chaleur les idées nouvelles, devint aide de camp de La Fayette, servit comme général de brigade à l'armée du Rhin sous les ordres de Moreau, prit part à l'expédition d'Egypte, et fut nommé général commandant la province de Rosette. De retour en France, Jullien fut appelé à administrer, comme préfet, le département du Morbihan, calma les troubles par son énergie, puis par son esprit de modération, reçut le titre de conseiller d'Etat et celui de comte (1809), et remplit les mêmes fonctions jusqu'à la Restauration. Depuis lors, il vécut dans la retraite.

JULLIEN (Marcel-Bernard), grammairien et littérateur, né à Paris en 1798. Il débuta dans la carrière de l'enseignement à Sainte-Barbe, devint ensuite professeur de rhétorique dans diverses villes de province, et fut, de 1831 à 1835, principal du collége de Dieppe. Depuis lors, M. Jullien s'est fixé à Paris, où il s'est fait recevoir docteur ès lettres et licencié ès sciences. Il a été, de 1843 à 1850, directeur de la *Revue de l'instruction publique*, et, pendant plusieurs années, secrétaire de la Société des méthodes d'enseignement. Il a rédigé, en outre, de 1840 à 1844, avec M. Hippeau, le *Bulletin d'éducation*. On a de lui les ouvrages suivants : *Observations sur les conjugaisons françaises* (1824); *Abrégé de grammaire française* (1834); *Sur l'étude et l'enseignement de la grammaire* (1836), thèse de doctorat; *Histoire de la Grèce ancienne* (1837); *Méthode brévidoctive ou de prompt enseignement* (1841); *Petit traité d'analyse grammaticale et d'analyse logique* (1842); *Histoire de la poésie française à l'époque impériale* (1844, 2 vol.); *Cours supérieur de grammaire*, en deux parties (Paris, 1849, in-8°), son ouvrage le plus remarquable; *Coup d'œil sur l'histoire de la grammaire* (1849); *Cours raisonnés de langue française* (1851-1856, 23 vol.); *De quelques points des sciences dans l'antiquité* (1854); *Thèses de grammaire* (1855, in-8°); *Thèses de littérature* (1856, in-8°); *Thèses de critique et de poésie* (1858); *Thèse de métrique et de musique anciennes* (1857-1861, 5 vol. in-8°); les *Principales étymologies de la langue française* (1862); *Thèses d'histoire et nouvelles historiques* (1865); l'*Harmonie du langage chez le Grecs et chez les Romains* (1867), etc.

JULLIEN (Pierre-Adolphe), ingénieur français, fils du conventionnel Jullien de Paris, né à Amiens (Somme) en 1803, mort en 1873. Elève de l'Ecole polytechnique, il en sortit en 1823 pour entrer dans les ponts et chaussées, devint en 1827 ingénieur à Nevers, construisit le pont-canal du Guétin sur l'Allier et celui de Digoin sur la Loire, et fut nommé en 1838 ingénieur en chef. Après avoir dirigé les travaux de la navigation de l'Aisne, Jullien fut successivement chargé de l'établissement du chemin de fer de Paris à Orléans, puis de celui de Paris à Lyon, en qualité d'ingénieur en chef directeur des travaux et de l'exploitation (1844). Quatre ans plus tard, Jullien reçut la croix de la Légion d'honneur, et fut élevé, en 1852, au poste d'inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées. Il prit sa retraite en 1854.

JULLIÉRON (Guichard), imprimeur-libraire qui vivait à Lyon vers la fin du XVIe siècle. Un grand nombre d'ouvrages estimés pour la beauté des types et de nombreux opuscules de circonstance, fort recherchés des bibliophiles, sortirent de ses presses. Pendant la Ligue, Julliéron se signala par son patriotisme et par un acte rare de désintéressement. Henri IV avait envoyé à Lyon des Suisses pour y maintenir son autorité contre les ligueurs. Ces Suisses, qui, depuis longtemps, n'avaient pas reçu leur paye, étaient sur le point de laisser la ville à la merci des ligueurs, lorsque Julliéron vendit deux maisons moyennant 50,000 livres, les donna aux mercenaires et prit l'engagement de leur servir leur paye tant qu'ils resteraient à Lyon. Envoyé par les habitants de cette ville auprès de Henri IV pour lui porter leur acte de soumission, il refusa d'être remboursé de ce qu'il avait payé et se contenta de demander le titre d'imprimeur du roi, qu'on s'empressa de lui accorder (1594). — Son petit-fils, Antoine JULLIÉRON, également imprimeur, mort en 1702, imprima notamment une belle édition de la concordance de la Bible. Louis XIII étant passé par Lyon, on lui raconta ce qu'avait fait pour Henri IV le grand-père d'Antoine. Le roi emmena ce dernier avec lui en Roussillon et le nomma colonel de la milice bourgeoise lyonnaise.

JULLUNDUR, ville de l'Indoustan anglais. V. DJALINDRA.

JULOCROTON s. m. (ju-lo-kro-ton ou iu-lo-kro-ton). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des euphorbiacées, tribu des acalyphées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Brésil.

JULODIS s. m. (ju-lo-diss). Entom. V. JALODIS.

JULYOT ou **JULIOT** (Fery), poëte français, né à Besançon. Il vivait au XVIe siècle, suivit les cours de droit que fit dans cette ville le savant Dumoulin et fut, croit-on, notaire. On a de lui : *Elégie de la belle fille lamentant sa virginité perdue, avec plusieurs épitres* (Besançon, 1557, in-12).

JUMACAO, bourg des Antilles espagnoles, dans l'île de Porto-Rico, à 4 kilom. de la côte; 2,160 hab. Territoire très-fertile en café, maïs et coton.

JUMALA, dieu suprême des habitants idolâtres de la Finlande et de la Laponie. Il domine les autres dieux et exerce son. empire sur la vie, la mort et les éléments. On le représente sous la forme d'un homme assis, ayant une couronne sur la tête, une chaîne d'or au cou, et sur les genoux une coupe d'or remplie de pièces du même métal.

JUMARAS s. m. (ju-ma-ra). Comm. Taffetas des Indes.

JUMARE s. m. (ju-ma-re — du rad. *jumart*). Mamm. Femelle du jumart : *Cette* JUMARE *tenait plus de la jument que du taureau.* (V. de Bomare.)

JUMART s. f. (ju-mar — L'origine de ce mot est incertaine. Quelques-uns présument une dérivation irrégulière de *jument*. Le languedocien *gimere*, *gimerou*, forme correspondant à notre *jumart*, fait penser Diez au latin *chimæra*, chimère). Mamm. Prétendu mulet produit par l'union du taureau avec la jument ou l'ânesse, ou de la vache avec l'âne ou le cheval : *On prétend que le* JUMART *n'a point produit dans nos climats.* (V. de Bomare.) ‖ Quelques-uns écrivent JUMAR, d'autres JUMARS. On trouve aussi JUMARE pour le féminin.

— **Encycl.** L'histoire, ou plutôt la fable du *jumart*, a pris naissance à l'époque où l'on ne doutait pas de la possibilité de l'accouplement entre les animaux les plus disparates. A voir la précision des détails donnés à ce sujet par les anciens auteurs, on serait porté à affirmer positivement l'existence, et même la production fréquente de ce prétendu résultat du croisement des espèces bovine et chevaline. V. de Bomare, qui, dans son immense compilation, a mêlé à beaucoup de vérités beaucoup d'assertions erronées, n'hésite pas à admettre la réalité du *jumart*, et se donne beaucoup de peine pour réunir à ce sujet de nombreses preuves. D'après lui, on aurait donné le nom de *jumart* ou *gémart* à trois sortes d'individus, qui seraient des espèces de mulets *par excès*, engendrés par l'accouplement d'un taureau et d'une jument, ou d'un taureau et d'une ânesse, ou enfin d'un âne et d'une vache. Le docteur Shaw dit avoir vu, dans les provinces d'Alger et de Tunis, une espèce de mulet nommé *kumrah*, qui serait le fruit de l'accouplement de l'âne et de la vache; cet animal avait le sabot unique de l'âne, le poil lisse, la queue et la tête de la vache; mais il était dépourvu de cornes.

D'après V. de Bomare, on trouve de ces sortes d'animaux en Suisse, dans le Piémont, le Dauphiné et la Navarre. Une vache, couverte, non sans beaucoup de peine, par un étalon navarrais, donna naissance à un animal mi-parti, qui ne vécut qu'un mois. Dans le Dauphiné, une jument donna régulièrement, pendant quatre années consécutives, un *jumart* mâle ou femelle. « Dans l'île de Corse, dit Mérolle, il y avait un animal, portant les bagages, qui provenait du taureau et de l'ânesse; pour se le procurer, on couvre l'ânesse avec une peau de vache fraîche, afin de tromper le taureau. »

Buffon avait mis en doute la possibilité d'une alliance prolifique entre les genres cheval et bœuf, du moins dans nos climats, dit-il avec une réserve exagérée; il rapporte le fait d'un accouplement de taureau et de jument, qui fut absolument stérile. Toutefois, en 1767, on présenta à l'Ecole vétérinaire deux prétendus *jumarts*, mâle et femelle. La *jumare* ne différait d'une petite mule ordinaire que par sa mâchoire inférieure, très-proéminente. « Quant au *jumart*, qui devait le jour au taureau et à l'ânesse, dit V. de Bomare, il était de la taille d'environ 3 pieds 2 pouces; sa robe était d'un alezan qui imitait ce poil dans le bœuf; son front était bossué à l'endroit des cornes du père; sa mâchoire inférieure était de 2 pouces au moins plus longue que la supérieure; il avait le mufle du taureau; il en avait le corps par la longueur et la conformation; il en tenait aussi par la queue et par les genoux, serrés l'un contre l'autre, comme ceux du veau. Cet animal, qui était entier, a servi sa femelle plusieurs fois le printemps de cette année; il la dédaignait néanmoins quelquefois, tandis qu'il témoignait constamment une ardeur incroyable pour les juments; aussi ne lui présentait-on la *jumare* qu'après l'avoir vivement échauffé par l'aspect et par l'approche d'une cavale. »

Une autre prétendue *jumare*, présentée à l'Ecole vétérinaire de Lyon, fut l'objet d'observations suivies, et les auteurs du temps nous ont laissé à ce sujet de nombreux détails, dont beaucoup ont sans doute été puisés dans leur imagination. Elle était âgée de trente-sept ans, d'une force singulière, et très-peu délicate sur la nourriture; elle passait des mois entiers sans boire. Elle se défendait, avec les pieds ou avec les dents, des approches de tout le monde, excepté de celles de son maître. Pour peu qu'elle fût irritée, elle levait et étendait sa queue de toute sa longueur, et urinait sur-le-champ et fort loin. Son cri, grêle, aigu, tout particulier, ne ressemblait ni au mugissement du taureau, ni au hennissement du cheval, ni au braire de l'âne, mais plutôt au bêlement de la chèvre. « On n'a point vu paître cette bête, ajoute Bomare; mais elle embrassait et ramassait avec la langue le fourrage qu'on lui donnait; après quoi, une portion de ce fourrage étant parvenue sous les dents molaires, elle donnait un coup de tête pour la séparer de celle que sa langue n'avait pu atteindre; on n'apercevait en elle aucun signe de rumination, quoique son maître assurât qu'on la voyait chaque jour remâcher les aliments quand elle n'en avait point devant elle. »

Malgré ces citations, que nous pourrions multiplier à l'infini, malgré l'autorité d'Adanson, de Bourgelat et de bien d'autres encore, le *jumart*, tel du moins que l'entendaient les anciens, n'en reste pas moins un être fabuleux; son histoire, toute fantastique, ne résiste pas à l'examen de la science. L'animal auquel on donne le nom de *jumart* dans le Dauphiné est tout simplement le *bardot*, métis du cheval et de l'ânesse, et contrepartie du mulet ordinaire, qui est le produit de l'âne et de la jument.

JUMEAU, ELLE adj. (ju-mô, è-le — lat. *gemellus*, qui se rapporte au même radical que le grec *gamos*, noce et coït, et que le sanscrit *yamos*, *yamotras*, proprement paire, couple, double, de la racine sanscrite *yaus*, serrer, coïter, épouser). Qui est né du même accouchement, du même part : *Frères* JUMEAUX. *Sœurs* JUMELLES. *Chiens* JUMEAUX. *C'est mon frère* JUMEAU, *ma sœur* JUMELLE.

— Fig. Qui est né, s'est produit ou existe avec une autre chose semblable : *La médecine naquit avec un frère* JUMEAU, *le charlatanisme.* (Munaret.) *Les misères et les grandeurs sont sœurs* JUMELLES, *elles naissent ensemble.* (Chateaub.)

— *Bains jumeaux*, Deux baignoires réunies dans un même cabinet.

— Techn. *Roues jumelles*, Roues portées par un même essieu. ‖ *Alambics jumeaux*, Appareil qui sert à distiller par circulation, et qui se compose de deux alambics communiquant l'un avec l'autre.

— Anat. *Muscles jumeaux*, ou substantiv. *Jumeaux*, Nom de divers muscles de la jambe. ‖ *Artères, veines jumelles, nerfs jumeaux*, Artères, veines, nerfs qui aboutissent aux muscles jumeaux.

— Hortic. Se dit de deux fruits joints ensemble : *Une pomme* JUMELLE. *Des cerises* JUMELLES. *Des grains de raisin* JUMEAUX. (Acad.)

— Subst. Personne née avec une autre personne, d'un même accouchement : *Cette femme accoucha de deux* JUMEAUX.

— **Encycl.** Physiol. Les *jumeaux* ne sont pas toujours au nombre de deux; ce nombre s'étend quelquefois à trois, plus rarement encore à quatre, et les annales médicales citent même des cas de six *jumeaux;* seulement, à mesure que le nombre augmente, les *jumeaux* sont de moins en moins viables; ceux dont font mention les annales médicales citées plus haut n'ont jamais été autre chose que des avortons.

Les *jumeaux* présentent de curieuses singularités physiologiques et morales; leur ressemblance physique est souvent telle qu'à moins d'un commerce quasi continuel avec eux on est exposé à confondre l'un avec l'autre. L'imagination des poëtes a depuis longtemps tiré parti de cette circonstance, et le théâtre antique, le théâtre anglais, le théâtre français nous ont fréquemment offert des intrigues dramatiques basées sur les amusants quiproquos dont la ressemblance frappante de deux frères *jumeaux* fait tous les frais. L'histoire, du reste, nous offre, elle aussi, ses *jumeaux* célèbres. Nous nous bornerons à rappeler la légende qui veut que le Masque de fer n'ait été autre chose qu'un frère *jumeau* de Louis XIV, séquestré dès sa naissance afin d'éviter une rivalité terrible entre les deux héritiers du trône. Ce n'est d'ailleurs pas seulement la ressemblance physique qui frappe dans les *jumeaux;* leurs similitudes morales ne sont pas moins frappantes et curieuses; sauf un ascendant singulier que l'un des *jumeaux* exerce généralement sur l'autre, ascendant qui exclut rarement la fraternité la plus touchante, leur caractère, leurs goûts, leurs penchants sont presque toujours identiques; ajoutons enfin qu'ils ont le même tempérament.

Cette simultanéité de naissance a plus d'une fois donné lieu à des débats judiciaires, dans le but d'arriver à la fixation légale de la qualité d'aîné. L'ancienne jurisprudence tranchait la question de primogéniture au profit de celui des deux *jumeaux* qui était venu au monde le second, s'appuyant sur ce que, conçu et formé le premier, il avait dû occuper le fond de la cavité utérine. Le code actuel considère, au contraire, comme l'aîné celui qui voit la lumière le premier.

La conception de *jumeaux* par une femme n'est jamais chez elle une habitude de gestation, une conséquence fatale de tempérament; certaines femmes sont assurément plus aptes que d'autres à cette production géminée, mais chez elles cette faculté n'est point permanente; telle accouche aujourd'hui de deux *jumeaux*, qui à son prochain enfantement ne mettra au monde qu'un produit unique. Il y a plus : quelques semaines, quelques jours avant l'accouchement, au moment même de cet acte, nul praticien ne peut deviner au moindre signe extérieur si l'enfantement sera double ou simple. La nature fait son œuvre : un premier-né vient au monde, et c'est alors seulement qu'on reconnaît à la grosseur et à la dureté persistante du ventre de la mère que cette œuvre n'est que commencée. Le second *jumeau* suit bientôt le premier. Sa mise au jour s'accomplit le plus souvent avec la plus grande facilité. Cependant, la naissance de *jumeaux* présente quelquefois des difficultés sérieuses; c'est lorsque les deux fœtus renfermés dans le même placenta offrent leurs membres simultanément à l'opérateur et entrelacent leurs cordons ombilicaux. La science, hâtons-nous de le dire, triomphe généralement de ces difficultés.

Les naissances d'enfants *jumeaux* sont dans la proportion de 1 à 84. La loi ordinaire de la gestation humaine est donc bornée à un seul produit, contrairement à celle de la gestation d'une foule d'animaux, chez lesquels l'unité de produit est l'exception.

— Anat. On donne le nom de *jumeaux* à quatre paires de muscles situés dans l'épaisseur des membres abdominaux, et distingués d'après leur siége en pelviens et cruraux. Les *jumeaux pelviens* sont deux petits faisceaux charnus, séparés l'un de l'autre par le tendon du muscle obturateur interne, auquel ils servent d'accessoires. Le supérieur s'insère à l'épine sciatique; l'inférieur, un peu plus volumineux, s'attache à la tubérosité de la branche ascendante de l'ischion. Tous deux se dirigent en dehors et vont se fixer au grand trochanter fémoral, immédiatement

au-dessus de la cavité digitale. Ils sont manifestement rotateurs de la cuisse en dehors. Les *jumeaux cruraux*, encore appelés muscles gastro-cnémiens, parce qu'ils forment une partie du mollet, sont très-épais, aplatis d'avant en arrière, bifides supérieurement, réunis en bas. On les distingue en *jumeau* interne, qui s'attache en haut, derrière le condyle interne du fémur, et en *jumeau* externe, qui s'attache derrière le condyle externe. Leurs fibres se fixent en bas, à la face postérieure d'une aponévrose très-épaisse, qui s'unit avec celle du muscle soléaire. Les *jumeaux* cruraux recouvrent ainsi les condyles du fémur, l'articulation fémoro-tibiale, le poplité et le soléaire. Leur action se confond avec celle de ce dernier muscle et celle du plantaire grêle. Ils sont donc extenseurs du pied par excellence et fléchisseurs de la jambe sur la cuisse, après que l'extension du pied a été obtenue.

Les artères *jumelles*, au nombre de deux, naissent le plus souvent par un tronc commun à la partie moyenne et postérieure de l'artère poplitée. Elles sont séparées l'une de l'autre, à leur origine, par le nerf sciatique. La *jumelle* interne se distribue à la face profonde du muscle *jumeau* interne, tandis que la *jumelle* externe se rend à la face profonde du *jumeau* externe. Toutes les deux se terminent vers l'endroit où les aponévroses des muscles *jumeaux* interne et externe s'unissent à celles du muscle soléaire.

Jumeaux (LES), poëme en patois agenais, de Jasmin (1845). Deux jumeaux, comme les deux pigeons de La Fontaine, s'aiment d'amour tendre et se sacrifient tout l'un à l'autre. Comme, à eux deux, ils n'ont qu'un seul cœur, ils deviennent amoureux de la même femme, Angéline. L'un d'eux, Paul, laisse échapper son secret; l'autre, André, décide la jeune fille, qui l'aime pourtant, à épouser son frère. Pour lui, il se fera soldat et quittera le pays.

Le sacrifice est consommé, le mariage a lieu; mais Paul, qui a compris le dévouement d'André et d'Angéline, ne peut trouver le bonheur dans son ménage; il lui manque son frère. Il part donc aussi, rejoint le régiment, se fait tuer et expire en disant : « Depuis un an tu as pris ma place, j'avais la tienne; pars, épouse Angéline, je meurs content. » André revient au pays, mais Angéline ne peut changer ainsi l'objet de son amour; le sacrifice ne profite pas plus à André qu'il n'avait pu profiter à Paul.

Il y a de la grâce et de la sensibilité dans ce petit poëme. Il se distingue par la facilité de l'invention, l'éclat des images, la variété des tableaux. « L'idée n'est pas neuve, dit M. de Mazade; les frères ennemis sont une vieille histoire, oui, sans doute; mais ce qui est moins usé, c'est le spectacle de deux cœurs jeunes, pleins de feu, subitement agités d'une même passion, et en qui l'amour ne tue pas l'amitié, qui ne songent pas seulement à se haïr, et, se passant, pour ainsi dire, la coupe du sacrifice, goûtent l'un après l'autre la volupté amère et douce du dévouement. »

Jumelles de Capoue (LES) [*Le gemelle Capovane*], tragédie italienne d'Ansaldo Céba, auteur célèbre du XVIe siècle. C'est la peinture de la jalousie entre sœurs, qui commence par la coquetterie et aboutit à la plus lamentable catastrophe. Cette pièce peu connue, mais qui mérite de l'être, ressemble aux belles *nouvelles* des conteurs italiens. Elle nous transporte en pleine histoire romaine, après Cannes. Annibal marche sur Capoue. On lui ouvre les portes, malgré le sénat. Pacuvius Calavius le reçoit chez lui et l'héberge. Ce dernier a un fils et deux filles. Son fils Perolla, fidèle aux Romains, voit avec horreur la présence d'Annibal, et veut tuer l'hôte de son père. Ses sœurs, au contraire, cherchent à plaire au général ennemi. Chacune, selon ses goûts et son caractère, fait au vainqueur un gracieux accueil. Trasilla lui donne une fête qui se termine par une représentation des amours malheureux d'Enée et de Didon. Perinda, plus légère et plus gaie, se contente d'offrir au héros une espèce d'opéra où l'on célèbre les exploits de l'invincible Amour. Annibal trompe également les deux sœurs en leur promettant le mariage. Le jour de son départ est venu. Laquelle va-t-il emmener avec lui? Toutes deux sont prêtes à le suivre. Il donne rendez-vous à toutes deux à minuit. Elles se déguisent en soldats pour suivre l'armée carthaginoise. Mais les deux sœurs se rencontrent à la porte de leur maison, et la terrible explication qu'elles se donnent amène une affreuse catastrophe. Trasilla et Perinda se disent l'une à l'autre les gages qu'elles ont reçus de la foi d'Annibal; éclaircissement douloureux qu'écoutent un frère irrité, un père et une mère désespérés. Elles commencent à entrevoir la ruse infâme d'Annibal; cependant la jalousie et la fierté résistent encore au cruel ascendant de la vérité. L'orgueilleuse Trasilla surtout ne peut pas croire qu'Annibal ait osé la prendre seulement pour maîtresse. Que faire? « O ma sœur! dit Trasilla, il ne nous reste donc plus qu'à mourir et à laver notre honte dans notre sang. »

Le jour n'a pas paru : il faut qu'avant l'aurore la honte de la famille soit expiée. Perolla surtout, cette âme énergique et sombre, vrai Romain, digne de l'Horace de Corneille, encourage ses sœurs dans leur mâle détermination. C'est lui qui leur fournit le poison qui doit mettre fin à leur déshonneur. Du moins le nom de sa famille restera pur, et il pourra le porter sans rougir.

Telle est cette sombre tragédie, qui s'ouvre par une coquetterie innocente et qui finit par un repentir héroïque.

Jumeaux (LES), drame allemand de Klinger (1773). Ce drame l'emporta sur celui de Leisewitz, *Jules de Tarente*, dont nous avons parlé plus haut, et il a, comme lui, pour sujet, un fratricide. Klinger a développé, comme principal ressort de sa pièce, la haine que porte à son aîné le frère cadet, dépouillé de l'héritage en vertu du stupide et féodal droit d'aînesse. « On comprend très-bien, dit Mme de Staël, comment cette haine doit être plus vive entre des jumeaux. Les deux frères sortent tous les deux à cheval. On attend leur retour. Le jour se passe sans qu'ils reparaissent; mais, le soir, on aperçoit de loin le cheval de l'aîné, qui revient seul dans la maison du père : une circonstance aussi simple glace le sang dans les veines; le frère a tué le frère, et le père, indigné, venge la mort d'un fils sur le dernier qui lui reste. Klinger s'est plu à peindre l'horrible et le gigantesque; mais si les vices qu'il met en scène sont atroces, les vertus sont surhumaines. On n'est pas à l'aise au milieu de personnages qui sont des monstres ou des êtres supérieurs. »

JUMEAUX, bourg de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. S.-E. d'Issoire, sur la rive droite de l'Allier; 1,319 hab. Mine de baryte sulfatée; construction de bateaux.

JUMEAUX SIAMOIS. V. FRÈRES SIAMOIS.

JUMEL (Jean-Charles), littérateur français, né à Paris, mort près d'Avallon en 1824. Après s'être fait recevoir licencié en droit, il embrassa l'état ecclésiastique, devint chanoine, puis curé de diverses paroisses, et professa pendant quelque temps les humanités. Parmi ses écrits, nous citerons : *Eloge de Marie-Thérèse* (Paris, 1781); *Eloge de Charlemagne* (1810); *Introduction à l'éloquence* ou *Eléments de rhétorique* (Paris, 1812); *Galerie des enfants* (Paris, 1813); *Galerie des jeunes personnes* ou les *Qualités du cœur et de l'esprit* (Paris, 1813); *Ornements du cœur humain* ou *Variétés morales et historiques* (Paris, 1815).

JUMELAGE s. m. (ju-me-la-je — rad. *jumeler*.) Action de jumeler.

JUMELÉ, ÉE (ju-me-lé) part. passé du v. Jumeler. Mar. Qui est renforcé, fortifié, consolidé par une jumelle : *Des vergues* JUMELÉES. *Son mât de misaine, percé dans sa mèche, était* JUMELÉ. (E. Sue.)

— Archit. *Colonne jumelée*, Colonne dont le fût est formé de trois morceaux de pierre posés en délit et retenus par le bas avec des goujons, et par le haut avec des crampons.

— s. f. pl. Constr. Assemblage de deux pièces de bois s'ajustant longitudinalement l'une contre l'autre.

JUMELER v. a. ou tr. (ju-me-lé — rad. *jumelle*. Double la consonne *l* devant un *e* muet : *je jumelle, nous jumellerons*). Mar. Renforcer, consolider en ajustant une jumelle : JUMELER *un mât, des vergues.*

— Techn. Ajuster ensemble, accoupler, en parlant de deux objets semblables : JUMELER *des étais.*

JUMELIN (Jean-Baptiste), savant français, né en 1745, mort près de Soissons en 1807. Il était docteur en médecine lorsqu'il partit avec Choiseul-Gouffier pour visiter l'Orient. Il visita successivement la Thessalie, l'Hellade, la Laconie, revint en France à l'époque de la Révolution, reprit l'exercice de la médecine, et devint, lors de la création de l'Université, professeur de physique et de chimie au Lycée impérial. Jumelin était un savant distingué, à qui l'on doit d'intéressantes recherches en médecine et en physiologie. Il aida Spallanzani dans ses expériences microscopiques, et essaya, dit Parisot, « de déterminer expérimentalement les effets que produit l'électricité sur l'économie animale, les résultats de l'usage des styptiques sur l'irritabilité humaine, l'action des liqueurs enivrantes sur la même faculté. » Jumelin inventa une pompe à feu à jet continu et une nouvelle machine pneumatique. On a de lui : *Œuvres diverses concernant les sciences et les arts* (Paris, 1799, in-8°).

JUMELLE s. f. (ju-mè-le — rad. *jumeau*). Fille née avec un autre enfant, d'un même accouchement. ‖ V. JUMEAU.

— Nom donné à certaines voitures très-légères. ‖ Espèce de traîneau employé dans les arsenaux.

— Blas. Réunion de deux petites fasces, bandes, barres ou chevrons parallèles, qui n'ont que le tiers de la largeur ordinaire.

— Mar. Pièce de bois appliquée sur une autre, pour la conserver ou la fortifier : *Le grand mât du* Fendant *eut un effort; mais, l'ayant fortifié avec des* JUMELLES, *il n'y a rien eu à craindre depuis.* (D'Estrées.)

— Anc. art milit. Pièce de canon qui avait deux bouches et une seule lumière : *L'usage de la* JUMELLE *dura peu.* (Supplém. de l'Acad.)

— P. et chauss. Rangée de pavés qui forment un des parements du ruisseau, du côté de la chaussée. ‖ *Contre-jumelle*, Côté du ruisseau opposé au précédent.

— Optiq. Double lorgnette, qui sert principalement au spectacle.

— Pl. Pyrotechn. Nom donné à deux fusées adossées sur une même baguette.

— Typogr. Nom donné à deux pièces de charpente, parallèles entre elles et perpendiculaires au sol, qui s'élèvent des deux côtés de l'ancienne presse en bois, et qui, soutenant les deux sommiers, s'assemblent par le haut dans une forte pièce appelée chapeau, et par le bas dans deux patins unis par une traverse. ‖ On dit aussi MONTANTS.

— Techn. Réunion de deux pièces de bois ou de métal absolument semblables, qui entrent dans la composition d'une machine ou de quelque outil : *Les* JUMELLES *d'un étau.* (Acad.) ‖ Réunion de deux pièces de charpente montantes, qui entrent dans la composition d'un pressoir. ‖ Réunion de deux longues pièces de bois qui forment le dessus de l'établi d'un tourneur.

— Métallurg. Réunion des deux montants ou poteaux du bocard.

— **Encycl.** Blas. La *jumelle* peut être considérée comme une fasce formée de deux burelles. Elle occupe dans l'écu un espace égal à la fasce; cet espace se divise en trois parties égales posées horizontalement; la partie du milieu est le fond de l'écu qui marque le vide entre les deux burelles dont la *jumelle* est formée.

Il peut n'y avoir qu'une seule *jumelle* dans l'écu; en ce cas, on la place au milieu de l'écu comme une seule fasce; mais le plus ordinairement les *jumelles* se trouvent au nombre de deux ou trois, et alors elles sont placées à la même distance les unes des autres que le serait un pareil nombre de fasces.

Les *jumelles* se placent non-seulement en fasce, mais aussi en bande, en sautoir, etc. Quand elles sont autrement qu'en fasce, on en exprime la position en blasonnant.

— Typogr. Depuis l'origine de l'imprimerie jusqu'au commencement de notre siècle, les presses à imprimer n'ont reçu presque aucune modification. La presse primitive en bois, comme la presse de Stanhope, est essentiellement constituée par un corps ou bâti qui soutient tout l'appareil. Aujourd'hui, comme à l'origine, les *jumelles* ou montants sont deux pièces de bois ou de métal qui occupent verticalement les deux côtés de la presse et qui sont reliées par le haut au moyen de pièces nommées étançons. Les *jumelles* sont, comme leur nom l'indique, au nombre de deux; elles sont destinées à soutenir la vis et l'écrou, et doivent être solidement maintenues à égale distance l'une de l'autre dans tous leurs points, c'est-à-dire depuis le chapeau jusqu'à la traverse qui est au-dessous du sommier et qui supporte les petites poutres ou bandes. Par en bas, les *jumelles* sont fortement assujetties à l'aide de deux patins unis par une traverse. Dans la presse Anisson, les *jumelles* sont d'une construction plus solide que pour les presses ordinaires. Elles sont unies dans leur longueur, par de fortes vis, aux pièces qui y sont adhérentes. Dans la presse Stanhope, le corps de presse est formé à peu près en forme de lyre; les parties latérales cintrées constituent les *jumelles* de cet appareil, qui a succédé à la presse en bois, et qui a été lui-même remplacé par les presses mécaniques.

JUMENT s. f. (ju-man — lat. *jumentum*, proprement bête de trait, bête de somme, dont le nom s'est particularisé à signifier la cavale. *Jumentum* est la contraction de *jugmentum*, action de lier, de joindre, qui se rapporte au radical *jug*, *jung*, du latin *jungo*, joindre, et *jugum*, joug, radical correspondant à la racine sanscrite *yu*, joindre, unir, grec *zeugnumi*). Femelle du cheval : *Monter une* JUMENT. *Les femmes tartares ne boivent que du lait de* JUMENT. (Buff.)

— Pop. *Avoir reçu un coup de pied de* JUMENT, Etre atteint d'une maladie honteuse. Se dit à cause du nom populaire de *poulain*, appliqué au bubon inguinal.

— Techn. Machine mue par un cheval, dont on se servait anciennement pour battre monnaie. ‖ Sorte de fer à gaufrer qu'employaient les faux monnayeurs.

— **Allus. littér. Jument de Roland.** V. ROLAND.

JUMENTAIRE adj. (ju-man-tè-re — du lat. *jumentum*, bête de somme). Qui est de la nature des bêtes de somme : *Bêtes* JUMENTAIRES. ‖ Peu usité.

JUMENTÉ, ÉE adj. (ju-man-té — du lat. *jumentum*, bête de somme). Mamm. Qui ressemble ou qui se rapporte aux solipèdes.

— s. m. pl. Ordre de mammifères, formé aux dépens des pachydermes, et ayant pour type le genre cheval.

JUMENTERIE s. f. (ju-man-te-rî — rad. *jument*). Haras destiné à la production des étalons.

JUMENTEUX, EUSE adj. (ju-man-teu, eu-ze — rad. *jument*). Méd. Se dit de l'urine, quand elle est trouble et sédimenteuse, comme celle du cheval.

JUMENTIER (Renard), compositeur français, né à Lèves (Beauce) en 1749, mort à Saint-Quentin en 1829. Elève d'un organiste de Chartres qui lui apprit la musique, il devint maître de chapelle à Saint-Malo en 1773, puis à Saint-Quentin (1776). Jumentier s'adonna à la composition de morceaux de musique religieuse estimés de leur temps, mais qui n'ont point été publiés. On a de lui dix *messes*, cinq *oratorios*, trois *symphonies*, des *hymnes*, etc., et un *Traité du chant.*

JUMET, bourg de Belgique, prov. du Hainaut, arrond. et à 6 kilom. N.-O. de Charleroi, sur la route de cette ville à Bruxelles; 6,412 hab. Verreries importantes; brasseries, distilleries, tanneries. Exploitation de houille, fabrication de clouterie.

JUMIÉGES, village et commune de France (Seine-Inférieure), cant. de Duclair, arrond. et à 27 kilom. de Rouen, sur la Seine; 1,618 hab. Le nom de Jumiéges a longtemps exercé et exerce encore la sagacité des étymologistes. Les uns veulent que Jumiéges ait été ainsi nommé parce que ses religieux *gémissaient* sans cesse sous la règle inflexible; d'autres font venir ce nom du mot *gemma*, pierre précieuse, en sorte que Jumiéges signifierait : diamant entre toutes les abbayes. Jumiéges doit son origine à une abbaye fondée au VIIe siècle par saint Philibert, qui en jeta les assises sur l'emplacement d'un ancien château romain, et plaça sa nouvelle communauté sous la règle de saint Benoît. L'abbaye se composa dès l'origine de trois églises. Les dortoirs du monastère pouvaient contenir soixante-dix religieux. Un miracle vint mettre le sceau à la réputation du monastère fondé par saint Philibert. « On était, dit M. Jules Janin, sous le règne de Clovis II et de sa femme Bathilde. Clovis II, en partant pour faire ses dévotions au tombeau de Jésus-Christ, confia à son fils la terre de France, que le jeune prince devait gouverner sous l'autorité de sa mère Bathilde. Le roi parti, le prince écoute avec mépris les sages conseils de sa mère, et il entraîne son frère dans sa désobéisssance. Voilà la reine dépouillée par ses deux fils, et Dieu sait ce qui fût advenu, si dans un songe Clovis II n'eût pas été averti des désordres de son royaume. Aussitôt le roi part; il arrive, et lui, le maître, il est reçu à main armée par ses deux fils révoltés. La lutte ne fut pas de longue durée : Clovis II, vainqueur de la rébellion, condamne ses deux fils à être énervés, et, en conséquence, *il leur fait cuire les jarrets.* Ce terrible châtiment n'est pas expliqué plus longuement dans la chronique. Ce qui est vrai, c'est que l'énervement est un supplice du moyen âge : le supplicié restait vivant, mais sans force, sans valeur, ombre inutile. Une fois mutilés, les deux enfants de Clovis ne sont plus pour leur père qu'un objet de sympathie et de pitié; on eût dit, à les voir énervés et languissants, le pâle reflet de ces deux jeunes gens naguère encore pleins de force et de vie. Chaque jour le roi contait sa peine à la reine : *Ah! dame, comme pourrions-nous voir toute notre vie et endurer la tribulation de nos enfants?* A la fin, la reine, se fiant aux décrets de la Providence, conseille à son mari de placer les *énervés* dans un bateau, sur la rivière de Seine, et que Dieu saura bien où les conduire. Ainsi fit le roi : les deux jeunes gens montèrent dans la nef en présence du peuple assemblé, et, poussés par l'onde obéissante, ils abordèrent à l'abbaye de Jumiéges, où ils furent reçus par Philibert : là, ils vécurent résignés, et ils moururent après une longue vie passée dans la prière. Leur tombeau retrouvé est resté un des ornements les plus curieux des ruines... »

Ce n'est là qu'une légende, et il ne faut pas trop croire à ce tombeau. Clovis II, d'après l'histoire, n'eut d'autres fils que Clotaire, Childéric et Thierry. La légende n'en méritait pas moins une mention; elle se base, suivant toute apparence, sur un fond vrai, car il existe à la Bibliothèque nationale de Paris un curieux ouvrage sur les *Enervés de Jumiéges*, preuve évidente de la tradition. Quoi qu'il en soit, la fondation de saint Philibert acquit dès lors, dit-on, un lustre nouveau, et les rois qui se succédèrent ne cessèrent de la protéger. Nous voyons Pépin faire de l'abbé de Jumiéges son ambassadeur près des papes Etienne III et Paul Ier, et Louis le Débonnaire prendre pour chapelain l'abbé de Jumiéges. Les invasions normandes allaient porter à l'abbaye un coup fatal. Vers 841, elle est attaquée par Hastings; les religieux, après une défense héroïque, sont massacrés sans pitié, et les splendides bâtiments du monastère ne sont bientôt plus qu'une ruine. Un nouveau miracle devait les relever : un jour que Guillaume Longue-Epée, fils de Rollon, était à la chasse, un sanglier pousse droit à lui; Longue-Epée veut user de son épieu : l'épieu se brise, et le prince est à la merci de la bête furieuse. Il se recommande incontinent à Dieu et fait vœu, s'il en réchappe, de réédifier le couvent détruit. Il n'a pas sitôt fait ce vœu, que le sanglier passe comme une flèche sans l'atteindre et disparaît. Longue-Epée, dès le lendemain, fit commencer les travaux, et l'abbaye de Jumiéges fut bientôt relevée de ses ruines. Mais, après la mort de Guillaume, Louis d'Outre-mer, alors roi de France, profita, comme on sait, de la jeunesse du duc Richard Ier de Normandie pour s'emparer d'une partie de ses biens; il n'épargna pas l'abbaye, et prit même une partie des pierres pour servir aux remparts de Rouen. Richard II, ayant recouvré ses biens enrichit l'abbaye de ses libéralités et

lui fit don, entre autres fiefs, du bois et du manoir de Viennonois.

L'abbaye de Jumiéges est une des plus riches en souvenirs historiques : c'est là que fut élevé Edouard le Confesseur. Ses écoles étaient déjà célèbres sous Guillaume le Conquérant, auquel le savant historien Guillaume de Jumiéges dédia son grand ouvrage *De ducibus Normanniæ.* C'est dans l'abbaye de Jumiéges, au pied même du maître-autel, que Harold, grand sénéchal d'Angleterre, avait renouvelé, au nom d'Edouard le Confesseur, la promesse de laisser au fils du duc Robert le Magnifique le royaume d'Angleterre ; de là la conquête de ce royaume par Guillaume le Conquérant. Les abbés de Jumiéges possédaient à Rouen la tour d'Alvarède ; Pont-de-l'Arche leur appartenait, et quand Philippe-Auguste voulut le fortifier, il dut le racheter aux religieux. Ils avaient à Rouen la chapelle de Saint-Philibert. Nous ne parlons pas des droits domaniaux, qui étaient innombrables. Les rois de France eurent de bonne heure une maison de plaisance à Jumiéges. C'est dans l'abbaye de Jumièges que Charles VII résida si longtemps avec celle que les poëtes ont appelée la *Dame de Beauté :* Agnès Sorel. Ce fut là qu'elle mourut ; son corps fut transporté à Loches, mais son cœur fut inhumé à Jumiéges dans la chapelle de la Vierge, en souvenir des fondations pieuses dont l'abbaye lui était redevable. Lorsque l'orage révolutionnaire fit une ruine de Jumiéges, l'abbaye jouissait de quarante mille livres de rente, et son abbé commendataire présentait à trente-huit cures.

Les ruines de l'abbaye de Jumiéges sont très-pittoresques. L'extrémité orientale ne présente guère qu'un monceau de débris; mais au centre les restes de la lanterne laissent deviner la grandeur des dimensions de la tour. Le toit de la nef a depuis longtemps disparu, ainsi que celui qui couvrait les côtés latéraux. Les voûtes sont ébranlées et lézardées de crevasses. A l'occident, les tours du portail sont encore debout, sauf la toiture de l'un des clochers. De loin, quand la nuit tombe, ces tours apparaissent au batelier qui file sur la Seine comme de sombres phares sans flamme. C'est au pied de ces tours que commencent les murs du vieux monastère. Derrière elles, à l'ouest, s'élève la grande église avec ses colonnes isolées, sans voûtes ni arceaux, et sa nef ouverte et démantelée. Au midi du vaisseau, l'église Saint-Pierre, longue à peine comme la nef du temple principal, s'étend parallèlement à cette construction. Le chapitre et le dortoir des anciens moines sont situés vers le bas de cette seconde église. Ils étaient séparés de la salle des gardes de Charles VII par un vaste cloître, au milieu duquel se dresse encore aujourd'hui un if séculaire et peut-être contemporain des événements que nous avons retracés. Cette salle des gardes s'étend du nord au midi, à la hauteur du porche de la grande église. On distingue encore sur les murs, lézardés et écaillés largement par places, de grandes fresques où dominent les couleurs tranchantes, et dont les sujets retraçaient l'histoire ou plutôt la légende de l'abbaye. Ces ruines désolées, aux tours habitées par des hiboux et des choucas, sont d'une poésie grandiose et mélancolique à la fois, et leur visite par un beau clair de lune laisse une impression étrange et fantastique que tout, paysage silencieux et souvenirs sombres ou éclatants, contribue à rendre plus vive encore. Au milieu des ruines s'élève une élégante habitation moderne, heureuse imitation du style du XVIe siècle. Elle renferme de belles salles gothiques, dans lesquelles sont réunies de nombreuses richesses archéologiques.

JUMILHAC-LE-GRAND, bourg de France (Dordogne), ch.-l. de cant., arrond. et à 45 kilom. E. de Nontron, sur la rive gauche de l'Isle; pop. aggl. 487 hab., — pop. tot., 3,050 hab. Beau château féodal, un des plus intéressants du Périgord.

JUMILHAC (Pierre-Benoît DE), bénédictin, compositeur de musique, né au château de Saint-Jean-Ligoure (Limousin) en 1611, mort en 1682. Il entra, en 1630, dans la congrégation de Saint-Maur, et parvint aux principales dignités de son ordre. On a de lui divers ouvrages estimés, entre autres : la *Science et la pratique du plain-chant* (1673, in-4°), traité dans lequel il indique les différentes manières dont on notait le chant en Occident avant l'invention de Guy d'Arezzo ; *Règles communes et particulières de la congrégation de Saint-Maur* (1687).

JUMILHAC (CHAPELLE, baron DE), homme politique et publiciste français, né en 1753, mort en 1820. Tout jeune encore, il suivit la carrière des armes, puis fut chargé de diverses missions diplomatiques, notamment à Berlin, reçut à son retour le grade de colonel, fut ensuite conseiller d'ambassade à Lisbonne, et il venait d'obtenir la survivance du gouvernement de la Bastille, dont était titulaire son beau-père, de Launay, lorsque la Révolution éclata. Le baron de Jumilhac vécut dans une profonde obscurité jusqu'en 1814. A cette époque, Louis XVIII lui donna le grade de maréchal de camp. L'année suivante, il fut élu membre de la Chambre des députés, où il siégea jusqu'à sa mort, et vota constamment avec les ultra-royalistes. On a de lui, outre des articles insérés dans les *Mémoires de la Société d'agriculture de Seine-et-Oise*, des *Réflexions sur l'état des finances et sur les moyens les plus propres à fonder le crédit public* (Paris, 1826, in-8°).

JUMILHAC (Antoine-Pierre-Joseph CHAPELLE, marquis DE), général français, parent du précédent, né à Paris en 1764, mort à Lille en 1826. Fils d'un lieutenant général, il suivit également la carrière des armes, devint en 1791 lieutenant-colonel de la garde constitutionnelle de Louis XVI, fut arrêté après le 10 août, mais parvint à échapper au massacre des prisons et à émigrer; servit alors dans l'armée des princes, et prit part à l'expédition de Quiberon, où il reçut une blessure. Après le coup d'Etat du 18 brumaire, le marquis de Jumilhac reprit du service et fit la campagne de Russie. Louis XVIII le nomma lieutenant général et commandant de la division militaire de Lille en 1815.

JUMILLA, en latin *Gemellæ*, bourg d'Espagne, prov. et à 65 kilom. N. de Murcie ; 8,300 hab. Fabrication de draps, étoffes communes, savons ; poteries, huileries. Salines aux environs ; ruines d'une ancienne forteresse. Cette ville fut enlevée aux Arabes par Henri de Transtamare.

JUMNA, rivière de l'Indoustan anglais. V. DJOUMNAH.

Jumna-Musjid ou la *Mosquée de la Jumma*, un des plus beaux monuments du monde et le mieux conservé de tous ceux de Delhi. Cette magnifique mosquée, dont le pied est baigné par la Jumna, fut construite sous le règne de l'empereur Shah-Jehan, dans la première moitié du XVIIe siècle. Elle s'élève sur un rocher isolé, dont la partie supérieure et les flancs ont été nivelés et taillés pour la recevoir. Elle forme un immense carré de constructions symétriques et régulières ; on y monte par trois gigantesques escaliers, aboutissant chacun à une porte monumentale. Ces magnifiques entrées donnent accès à un portique intérieur, entourant trois des côtés d'une vaste cour pavée de grandes dalles ; au milieu est un bassin de marbre blanc pour les ablutions. La mosquée proprement dite occupe tout le côté ouest de la cour ; elle est oblongue, mesurant environ 65 mètres de largeur sur 40 de profondeur. Trois coupoles de marbre blanc avec une flèche en métal doré la surmontent. A chacune des deux extrémités, un beau minaret à bandes alternées de grès rouge et de marbre blanc s'élève à plus de 40 mètres de hauteur. Les trois autres côtés de la cour sont fermés par la galerie en portique, sur laquelle s'ouvrent les trois portes monumentales. Le grès rouge et le marbre blanc sont les matériaux qui composent presque exclusivement cet édifice, dont le dessin est d'une grande pureté, et les proportions d'une sévère noblesse. Dans un pavillon d'angle, on conserve un trésor inestimable, un poil de barbe, un manteau et des babouches du prophète ; l'empreinte de son pied sur une pierre ; des poils de la barbe d'Ali-Houssein, et quelques chapitres du Coran écrits par lui. Un vieux gardien est chargé de veiller sur ces reliques. Un voyageur contemporain, qui fut admis à l'honneur inappréciable de les voir, fait la description suivante du poil de la barbe d'Ali-Houssein : « Le gardien tira d'un long et mince étui en carton, recouvert de soie à ramages, de la forme et de la grandeur d'un mirliton de deux sous, un bâtonnet, dont le bout, protégé par l'étui, portait en prolongement un petit cône de cire, au sommet pointu duquel était implanté par la racine un poil roussâtre, contourné en point d'interrogation. Rien de moins édifiant que cette scène. »

JUMONVILLE (COULON DE), officier français, né vers 1725, mort au Canada en 1753. Il alla rejoindre au Canada son frère, qui était capitaine, et ne tarda pas à se faire remarquer de ses chefs. En 1753, les Anglais, commandés par un jeune officier qui devait devenir illustre, George Washington, ayant jeté les fondements d'un fort sur les bords de l'Ohio, le commandant français Contrecœur les fit sommer d'abandonner ces travaux et de se retirer. Mais ceux-ci n'en poursuivirent qu'avec plus d'ardeur l'achèvement du fort, auquel ils donnèrent le nom de *la Nécessité*. Contrecœur, en ayant été instruit, envoya Coulon de Jumonville, avec une trentaine d'hommes, pour renouveler la sommation. Arrivé près du fort, le jeune officier se vit entouré d'Anglais, et, bien qu'il fît signe qu'il venait en parlementaire, il tomba mortellement blessé d'un coup de feu. Sa mort, considérée en France comme une violation du droit des gens, devint le signal de la guerre entre l'Angleterre et la France. Le frère de Jumonville, à la tête de quelques soldats, vint attaquer le fort et le détruisit, après avoir forcé Washington à capituler. Thomas a fait de la mort de Jumonville le sujet d'un poëme, et Lebrun l'a rappelée dans son ode nationale contre l'Angleterre.

JUMPER s. m. (jeun-peur — mot angl. dérivé de *jump*, saut). Hist. relig. Nom donné à des convulsionnaires du pays de Galles.

JUNC... V. par JONC... tous les mots qui commencent ainsi et qui ne se trouvent pas ici.

JUNCA (François-Marcel), chanteur français, né à Bayonne en 1818. Comme son père, il était marin lorsque le directeur du Conservatoire de Toulouse, l'ayant un jour entendu chanter, fut frappé de la beauté de sa voix et lui proposa de l'initier aux éléments du solfége. Trois ans après, Junca était admis au Conservatoire de Paris (1836), d'où il sortit au bout de deux ans. Bientôt il débuta à Metz dans l'emploi de basse-taille, se fit successivement applaudir à Lyon, à Marseille, à Liége, à Bayonne, et revint en 1847 à Paris. Engagé à l'Opéra-National par Adam, Junca débuta à ce théâtre le 15 novembre 1847, jour de l'ouverture, par le rôle du roi, dans *Gastibelza*, opéra de M. Aimé Maillart. Il obtint beaucoup de succès comme chanteur, mais on trouva que son jeu laissait à désirer. Junca travailla avec zèle, et, lors de la reprise de *Félix*, opéra de Monsigny, la critique signala ses progrès comme acteur. Après la fermeture de l'Opéra-National, il se fit remarquer à l'Opéra-Bouffe-Français (salle Beaumarchais) dans la *Saint-André.* Quelques mois auparavant, il avait créé un rôle dans *Atala*, drame lyrique, paroles d'Alexandre Dumas fils. Engagé par Jules Seveste, lorsque l'Opéra-National devint le Théâtre-Lyrique, Junca fut alors un des plus fermes soutiens de la nouvelle entreprise : sa voix de basse étendue et sympathique, le mérite de sa méthode, l'intelligence de son jeu lui conquirent les sympathies et les applaudissements du public. En 1856, ce remarquable chanteur quitta le Théâtre-Lyrique, après y avoir obtenu de nombreux et brillants succès, et, depuis lors, il ne s'est plus fait entendre à Paris. Voici la liste des principaux rôles de Junca : Basile, du *Barbier de Séville* (à la reprise de cet opéra au Théâtre-Lyrique); la *Perle du Brésil*, de Félicien David; la *Butte des Moulins*, d'Adrien Boieldieu; Kadoor, de *Si j'étais roi*, d'Adolphe Adam; le commandeur, à la reprise du *Roi d'Yvetot ;* les *Amours du Diable*, de Grisar ; Bourdillat, dans le *Roi des Halles*, d'Adam; Mathéo, de la *Moissonneuse*, de Vogel; Ivan, d'*Elisabeth*, de Donizetti ; Giroman, de la *Promise*, de Clapisson; *Schahabaham II;* Robin, de *Robin des Bois;* Mama-Jumbo, de *Jaguarita*, etc.

« Étant au Conservatoire, dit M. Dufour, l'artiste aimait, quoique n'ayant aucune notion de dessin, à crayonner les sites maritimes au milieu desquels s'était écoulée son enfance. Ciceri vit quelques-uns de ces croquis informes, fut frappé des dispositions du jeune chanteur, et l'engagea à venir travailler à ses heures perdues dans son cabinet, aux Menus-Plaisirs. Depuis ce moment, Junca fit marcher de front la musique et la peinture... De nombreuses toiles l'ont posé dans le monde artistique comme un peintre distingué de marine et de paysage. »

JUNCAGO s. m. (jon-ka-go — du lat. *juncus*, jonc). Bot. Syn. de TRIGLOCHIN.

JUNCAIRE s. f. (jon-kè-re — du lat. *juncus*, jonc). Bot. Syn. d'ORTÉGIE.

JUNCARIA, ancienne colonie romaine en Espagne, dans les Pyrénées orientales, dont elle gardait le passage; elle protégeait la voie militaire, et communiquait par *Castulo* avec la colonie d'*Emporiæ*.

JUNCKER (Christian), philologue et historien allemand, né à Dresde en 1668, mort en 1714. Il fut successivement co-recteur du gymnase de Schleusingen, recteur des colléges d'Eisenach et d'Altenbourg. Juncker reçut le titre d'historiographe de la maison de Saxe, et devint membre de la Société royale de Berlin (1711). C'était un homme plein d'érudition, mais qui travaillait avec trop de précipitation. On lui doit un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Annales curieuses du règne de l'empereur Léopold* (Leipzig, 1697); *Vita Lutheri* (Leipzig, 1699), ouvrage curieux ; *Eléments d'histoire ecclésiastique jusqu'à l'an* 1710 (Leipzig, 1710, in-8°); *Théâtre général du monde* (Francfort, 1713, 2 vol. in-8°); *Instruction sur la géographie au moyen âge* (Iéna, 1712), ouvrage qui est très-estimé ; *Lineæ primæ eruditionis universæ historiæ philosophicæ* (Altenbourg, 1714), etc. On lui doit en outre de nombreuses dissertations, des traductions allemandes d'ouvrages français et des éditions de classiques anciens.

JUNCKER (Johann), médecin allemand, né à Landorf en 1679, mort à Halle en 1759. Reçu docteur à Halle, il devint médecin du collége de cette ville en 1716, et professeur ordinaire de médecine à l'université en 1729. Pendant les longues années qu'il consacra à l'enseignement, il fut le principal propagateur de la doctrine de Stahl. Parmi ses ouvrages, écrits avec beaucoup de méthode et de clarté, nous citerons : *Conspectus medicinæ theoretico-practicæ* (Halle, 1718); *Conspectus chirurgiæ* (Halle, 1721); *Conspectus formularum medicarum* (Halle, 1723); *Conspectus therapiæ generalis* (Halle, 1725); *Conspectus chemiæ theoretico-practicæ* (Halle, 1730-1734, 2 vol.); *De myologiæ usu medico* (1730); *De variolarum pernicie* (1732, in-4°); *Conspectus physiologiæ medicæ et hygieines* (1735); *Conspectus pathologiæ* (1735); *De rationali expectatione et irrationali festinatione in febrium intermittentium curatione* (1742); *De nonnullis quæ vulgo contemni solent in medicinâ* (1745); *De morbis puerorum* (1746, in-4°); *De morbis juvenum* (1746); *De morbis virorum* (1748, in-4°), etc.

JUNCKÉRITE s. f. (jon-ké-ri-te — du nom de l'ingénieur français *Juncker*). Minér. Variété de fer carbonaté, trouvée dans les filons plombifères de Poullaouen, par le minéralogiste Paillette, qui l'a dédiée au directeur des usines métallurgiques de cette localité.

JUNCO s. m. (jon-ko — du lat. *juncus*, jonc). Ornith. Un des noms du moineau des joncs.

JUNCORUM SYLVA, nom latin du lac BIESBOSCH, en Hollande.

JUNCOSA (fra Joaquim), peintre espagnol, né à Cornudella, près de Tarragone, en 1631, mort à Rome en 1708. Après un début très-brillant, qui lui valut la protection du vice-roi de Sardaigne, il entra, en 1660, dans la chartreuse de la Scala-Dei, à Barcelone. Il continua dans ce monastère à s'adonner à la peinture et il entreprit la décoration du couvent qui l'avait accueilli. Palomino Velasco fait le plus grand éloge des grands portraits en pied représentant les moines les plus célèbres de la Scala-Dei, qu'il peignit dans la salle capitulaire, et des nombreuses fresques exécutées par lui dans cet immense édifice, notamment *Saint Bruno lisant sa règle à ses disciples*, son chef-d'œuvre. C'est encore de cette même époque que datent les quarante fresques, aujourd'hui détruites, qu'il peignit dans le monastère de Monte-Allegro. S'étant rendu à Rome, il y exécuta des œuvres importantes, puis revint en Espagne (1678) pour décorer l'ermitage de Notre-Dame-de-la-Miséricorde, près de Reuss, où il représenta les principaux traits de l'*Histoire de la Vierge.* La plupart de ces dernières fresques existent encore et donnent une très-haute idée de son talent. Plusieurs autres couvents du nord de l'Espagne conservent des peintures de Juncosa. Après avoir parcouru les plus célèbres abbayes, il revint à la Scala-Dei; mais son séjour n'y fut pas très-long. Forcé de quitter ce monastère à la suite de discussions avec ses supérieurs, il retourna à Rome et accepta du pape l'hospitalité dans un des couvents de la ville, où il mourut, le pinceau à la main.

JUNCOSA (DON José), peintre espagnol, cousin du précédent, mort vers 1705. Il était prêtre et prédicateur renommé, lorsque, poussé par son goût pour la peinture qu'il avait apprise dans sa jeunesse, il reprit les pinceaux et exécuta un nombre considérable de travaux qu'on trouve principalement répandus dans la Catalogne. On cite parmi ses meilleurs ouvrages la coupole de l'église de la Scala-Dei, à Barcelone, les *Mystères de la Vierge*, dans la cathédrale de Tarragone (1682), ses peintures du couvent de la Mercedad, etc. Il décora, de concert avec son cousin, l'ermitage de Notre-Dame-de-la-Miséricorde, près de Reuss, de 1678 à 1680. Ses tableaux sont exécutés d'une touche facile, mais ils n'ont ni le dessin correct ni le beau coloris de ceux de Joaquim Juncosa.

JUNDZILL (Stanislas-Boniface), naturaliste polonais, né dans le palatinat de Vilna en 1761, mort vers 1835. Il entra dans les ordres, se fit recevoir docteur en théologie et en philosophie, et devint professeur d'histoire naturelle à l'université de Vilna en 1792. De retour d'un long voyage scientifique, il créa à Vilna un jardin botanique et un musée d'histoire naturelle. Ce savant fut le premier qui classa la flore de son pays d'une façon vraiment scientifique. Outre de nombreuses dissertations, il composa des ouvrages très-estimés, notamment : *Description des végétaux de la Lithuanie, d'après le système de Linné* (1791, in-8°); *Des sources minérales et salées* (1792); *Botanique* (1799); *Zoologie* (1807-1813, 3 vol.); *Physiologie des plantes* (1818-1829), etc.

JUNG (Jean-Henri), également connu sous le nom de **Stilling**, écrivain allemand, né à Grund, près de Nassau, en 1740, mort à Carlsruhe en 1817. Son père, qui était à la fois tailleur et maître d'école, lui apprit son double métier. Etant entré ensuite comme commis chez un négociant, il consacra ses loisirs à la lecture. Auparavant, il avait trouvé chez son grand-père les œuvres de Paracelse et celles de Bœhme, qui n'avaient pas peu contribué à développer son goût pour le surnaturel, et à donner à son esprit la tournure mystique qu'il conserva toujours. Dans sa nouvelle situation, il trouva des livres plus raisonnables, dévora Milton, Klopstock, Leibnitz et apprit le grec. Son patron l'ayant engagé à étudier la médecine, il se mit immédiatement à l'œuvre, quoiqu'il fût déjà âgé de trente ans; il fut reçu docteur à Strasbourg, où il entra en relation avec Gœthe et Herder, puis se fixa à Elberfeld et acquit en peu de temps la réputation d'un excellent oculiste. Jung devint ensuite professeur d'économie industrielle à Heidelberg (1784), d'économie politique à Marbourg (1787), retourna en 1804 à Heidelberg, et finit par se fixer à Carlsruhe, où il reçut le titre de conseiller intime. Ceux de ses ouvrages où s'accusent le plus nettement les préoccupations mystiques, où l'on voit le mieux percer la croyance superstitieuse aux esprits, sont : les *Scènes du royaume des esprits* (1803); les *Théories de la science des esprits* (1808), suivies d'une *Apologie* (1809), où il se montre le précurseur des spirites modernes et d'Allan Kardec. Selon lui, les esprits de la terre sont en rapport avec ceux des autres planètes. Il est bon d'ajouter qu'il ne partageait aucun des défauts des *piétistes* : il était modeste et affable avec tout le monde, point médisant, et il croyait sincèrement à l'intervention divine dans les événements les plus insignifiants de

notre existence. Parmi les romans de Jung, nous citerons : *Théobald et les enthousiastes* (Leipzig, 1784-1785) ; *Histoire du seigneur de Morgenthau* (1779, 2 vol.), dans lesquels il fait la leçon aux dévots et leur montre que rien n'est plus contraire à l'esprit du christianisme que de vouloir rompre avec le reste des hommes, de se croire meilleur qu'eux. On a encore, dans le même genre : l'*Histoire de Florentin de Fahlendorn* (Mannheim, 1781-1783, 3 vol.); la *Vie de Théodore von der Linden* (1783), et le *Heimweh*, c'est-à-dire le *Mal du pays* (1794). Tous ces romans ne sont pas de pure fantaisie; ils ont toujours un fond de réalité; ils sont écrits d'après des aventures arrivées à l'auteur, et qu'il arrange pour en faire ressortir une idée ou une observation.

Mais aucun de ces ouvrages ne vaut sa biographie écrite par lui-même, sous le nom de Stilling, qui lui est resté. A l'inverse de ce qu'il faisait pour ses romans, il y a mis probablement beaucoup d'imagination; mais, comme l'a fait judicieusement observer Jacobi, « ils sont plus vrais que s'ils étaient vrais. » On remarque une grande différence entre le style du premier volume et celui des volumes suivants; il est beaucoup mieux écrit que les autres; cela s'explique facilement quand on sait que Gœthe, passant un jour par Elberfeld et ayant visité Jung, emporta le manuscrit avec lui, le revisa et le publia sans l'autorisation de l'auteur. Le succès obtenu par ce premier essai engagea Stilling à continuer, et l'*Enfance de Jung-Stilling* (Berlin, 1777) fut suivie de l'*Adolescence de Jung-Stilling* (1778), du *Tour d'Allemagne* (1778), de la *Vie privée* (1789), du *Professorat* (1804), et enfin de la *Vieillesse de Jung-Stilling* (1817). Les quatre premiers ont été réunis sous le titre de *Biographie* (Berlin, 1803). Ces récits ont une naïveté charmante; l'*Enfance de Stilling* surtout est une délicieuse peinture de la vie de famille à la campagne; on y trouve des chansons et des contes populaires d'un grand intérêt. On a encore du même auteur trois volumes de petits récits : *Erzæhlungen*, c'est-à-dire *Histoires* (Francfort, 1814-1815). Enfin, il ne faut pas oublier de citer sa *Méthode d'opérer la cataracte et de la guérir* (Marbourg, 1781), et le journal qu'il avait fondé sous le titre de l'*Homme gris*. Une édition complète des œuvres de Stilling a paru à Leipzig (1835-1839, 12 vol.). Comme tous les illuminés, il eut des disciples, dont le plus connu est la célèbre baronne de Krudner.

JUNGA (Adrien), théologien polonais, né dans la Masovie, en 1550, mort en 1607. Il entra, en 1570, dans l'ordre des jésuites, et remplit jusqu'à sa mort les fonctions du ministère sacré, tout en se livrant à l'enseignement de la jeunesse. On a de lui : *Réponse à cinquante-deux questions adressées aux jésuites par les ministres évangéliques* (Posen, 1593, in-4°) ; *Epistolæ Joannis Capri, pseudo-ministri, solida confutatio* (Posen, 1593, in-4°); *Synopsis novi Evangelii, seu de doctrina, moribus, fructibus, characteribus et horrendis atque implacabilibus in religione dissidiis sectariorum hujus temporis, qui dici volunt Evangelici* (Posen, 1595, in-4°); *Refutatio libelli adversus ministromachiam S. Rescii a G. Oxoniensi scripti; Artes et imposturæ novi Evangelii ministrorum* (Posen, 1589, in-4°).

JUNGE (Joachim), en latin **Jungius**, naturaliste et philosophe allemand, né à Lubeck en 1587, mort à Hambourg en 1657. Dès son enfance, il montra autant d'intelligence que d'ardeur à apprendre, se fit recevoir, en 1606, maître ès arts à Giessen, où il professa les mathématiques jusqu'en 1614, s'appliqua alors à l'étude des sciences naturelles, et, après avoir pris le grade de docteur à Padoue (1618), alla se fixer à Rostock. Junge voulut fonder une Académie des sciences dans cette ville; mais, accusé d'être un des chefs de la fameuse Société des Rose-Croix et de cacher des desseins politiques dans son projet de société scientifique, il y renonça. Malgré les calomnies répandues contre lui, il fut nommé professeur de mathématiques en 1624; mais les intrigues de ses ennemis continuant, il quitta Rostock et alla se fixer à Hambourg, où il passa le reste de sa vie, avec le titre de recteur de l'école Saint-Jean. Junge combattit les doctrines péripatéticiennes, au grand scandale des vieux universitaires, et commença à substituer l'expérience à la scolastique. Leibnitz avait pour lui une telle estime qu'il le plaçait à côté de Copernic, de Galilée et de Kepler. Il est considéré comme le créateur de la botanique scientifique. Plusieurs de ses ouvrages les plus importants furent détruits dans un incendie. Parmi ceux qui restent, on cite : *Geometria empirica* (Hambourg, 1688, 6e édit. : c'est la plus estimée); *Doxoscopiæ physicæ minores* (1662) ; *Isagoge phytoscopica* (1678); *Mineralia* (1689); *Opuscula physica botanica* (Cobourg, 1747).

JUNGE (Joachim), écrivain danois, né à Odensée en 1760, mort en 1823. Il remplit les fonctions pastorales en Seelande et se fit connaître par des ouvrages dont les plus estimés sont : *Specimen lectionum variantium codicis membranacei Liviani* (Copenhague, 1783-1784); *Disquisitio de rebus scythicis* (Copenhague, 1786-1787) ; le *Caractère, les mœurs, les opinions et la langue des paysans de la Seelande septentrionale* (Copenhague, 1798, in-8°), ouvrage très-intéressant.

JUNGER (Jean-Frédéric), littérateur allemand, né à Leipzig en 1759, mort à Vienne en 1797. Son père, qui se livrait au commerce, voulut, mais inutilement, lui faire suivre la même carrière; Junger se mit à étudier le droit, qu'il abandonna bientôt pour s'occuper uniquement de littérature et de beaux-arts, se fit connaître par des essais poétiques qui furent très-goûtés, et obtint, en 1787, de l'empereur Joseph II, la place de poëte dramatique du théâtre de la cour de Vienne. En 1799, il perdit ce modeste emploi et se vit, à partir de ce moment, contraint de chercher pour vivre des ressources dans son talent d'écrivain. Forcé de s'imposer des privations continuelles, il vécut dans une solitude presque complète, et tomba dans une profonde mélancolie. Ce fut néanmoins à cette époque de sa vie que Junger produisit ses comédies les plus agréables, ses romans humoristiques les plus remarquables. Vers la fin de son existence, son esprit s'égara complétement. Faisant un jour un retour sur lui-même et sur la carrière d'homme de lettres qu'il avait choisie, il écrivit ces mots décourageants et tristement vrais : « Passer ses meilleures années à s'instruire, miner sa santé pour enseigner la vérité aux autres, voir ses meilleures intentions méconnues, ses plus belles pensées mal comprises, dépenser plus de temps pour remplir une feuille de papier qu'un grand fonctionnaire n'en met toute l'année pour gagner les gros appointements attachés à sa place, être obligé de faire rire le lecteur lorsque le cœur saigne, se voir continuellement confondu avec une foule de misérables qui ont déshonoré le nom d'homme de lettres, et ne recevoir, en récompense de tant de travaux, de peines, d'outrages et de larmes qu'un morceau de pain sec, et encore pas toujours, voilà l'heureux sort des hommes qui se proposent de répandre les lumières. » Outre des *Poésies* publiées par Eck (Leipzig, 1821), on a de lui des pièces de théâtre remarquablement écrites, parfois admirablement dialoguées, mais qui manquent en général d'originalité, d'invention et du génie comique. Elles ont été publiées en trois recueils intitulés : *Comédies* (Leipzig, 1785-1790, 5 vol.); *Théâtre comique* (Leipzig, 1792-1795, 3 vol.); *Œuvres dramatiques posthumes* (Ratisbonne, 1803-1804, 2 vol.). Junger a composé, en outre, de nombreux romans qui se distinguent par la fraîcheur et la grâce, par la facilité et l'agrément du style. Tels sont : *Huldereich Wurmsamen de Wurmfeld* (Leipzig, 1768-1787, 3 vol.); le *Petit César* (Leipzig, 1782), roman comique; *Histoire mémorable et aventures du comte Henri de Moreland* (Leipzig, 1783); *Camille* (1786-1787); *Lunes de l'oncle Jacob* (Leipzig, 1786-1792, 5 vol.), contes humoristiques; *Tableaux de mariage* (Leipzig, 1790); le *Mélancolique* (Leipzig, 1795-1796, 2 vol.); *Wilhelmine* (Berlin, 1795); *Fritz*, roman comique (Leipzig, 1796-1797, 4 vol.).

JUNGERMANN (Godefroy), philologue allemand, né à Leipzig, dans la seconde moitié du XVIe siècle, mort en 1610. C'était un homme d'un grand savoir, qui fut correcteur à Francfort et à Hanau. Outre quelques ouvrages originaux, on lui doit : une édition d'Hérodote, avec la traduction latine de Valla (1608, in-fol.); une version grecque des *Commentaires* de César, attribuée à Planude ; des observations sur l'*Onomasticon* de Julius Pollus, etc.

JUNGERMANN (Louis), botaniste allemand, frère du précédent, né à Leipzig en 1572, mort à Altdorf en 1652. Il professa la médecine à Giessen, où il créa un jardin botanique, et la botanique à Altdorf. Ses principaux écrits sont : *Catalogus plantarum quæ circa Altorfium noricum reperiuntur* (Nuremberg, 1615) ; *Aulæum academicum* (Giessen, 1624).

JUNGERMANNE et ses dérivés. Bot. V. JONGERMANNE, etc.

JUNG-FRAU, c'est-à-dire la *Vierge*, montagne de la Suisse, dans les Alpes bernoises, entre les cantons de Berne et du Valais. Altitude 4,176 mètres. « La Jung-Frau, dit M. Stapfer dans son *Voyage de l'Oberland*, est la plus imposante de toutes les Alpes bernoises; elle est environnée de toute part d'affreux précipices ; des vallées, des glaces et d'horribles ravins sillonnent toute sa surface et forment les plis du manteau de neige dont ses énormes flancs sont couverts. » Pendant longtemps on avait cru la Jung-Frau inaccessible ; mais, le 3 août 1811, les frères Mayer d'Aarau en atteignirent heureusement le sommet. D'après leurs observations minéralogiques, la cime est composée de mica, de hornblende et de schiste argileux. L'ascension a ordinairement lieu du côté du sud-est, en se dirigeant de l'hôtel de la Jung-Frau par l'Egischhorn vers le glacier d'Aletsch. Un guide, nommé Walter, a découvert, dans son ascension du 22 juillet 1862, une autre voie par laquelle on tourne le grand escarpement situé en face du Roththalsuteil, et qui est le point le plus dangereux du passage suivi habituellement.

JUNGFRUN, c'est-à-dire la *Vierge*, grand rocher hémisphérique, situé en Suède, dans le détroit de Calmar, à environ 10 kilom. de la côte. Il a près de 6 kilom. de circonférence, et était jadis couvert de chênes nains, d'arbustes et de broussailles qui ont été brûlées en 1765, en sorte qu'il se dresse aujourd'hui dans toute sa nudité gigantesque. C'est un écueil dangereux et fécond en naufrages. La partie supérieure de ce rocher est appelée la *Vierge bleue* (*Blå Jungfrun*) par les habitants des environs, qui montent sur ses hauteurs pour observer le temps et prédire les orages. Le Jungfrun est un sujet inépuisable de contes et de légendes sinistres. On racontait jadis que sur sa cime la plus élevée se trouvait un lac d'eau noire rempli de poissons noirs, qu'on ne pouvait manger impunément. Il n'est pas probable, toutefois, que personne ait jamais atteint jusque-là, car le rocher est horriblement escarpé et semble tout à fait inaccessible. Suivant une légende, une jeune fille ayant été violée par un pirate alla cacher sa honte dans un des trous de ce rocher, mais, comme elle n'y trouva ni plantes ni racines pour sa subsistance, elle se précipita de désespoir dans la mer, dont l'eau devint noire. Le Jungfrun a été témoin, en 1564, d'une grande bataille navale entre les Danois et les Suédois.

JUNGHAUSIE s. f. (jun-gô-zî, ou ioun-gâou-zî — de *Junghaus*, sav. allem.). Bot. Syn. de CURTISIE.

JUNGHILL s. m. (jon-ghill; *ll* mll.). Ornith. Oiseau échassier du genre ibis, qui habite les Indes orientales.

JUNGHUHN (François-Guillaume), voyageur et naturaliste allemand, né à Mansfeld (Prusse) en 1812, mort en 1864. Après avoir étudié la médecine, la botanique et la géologie à Halle et à Berlin, il entra, comme chirurgien militaire, au service de la Prusse, fut, quelque temps après, condamné, à la suite d'un duel malheureux, à vingt ans de détention; mais, au bout de vingt mois, il parvint à s'échapper, gagna la France, puis l'Algérie, et entra, en qualité d'officier de santé, dans la légion étrangère. Blessé dans une affaire avec les Arabes, Junghuhn donna sa démission, se rendit à Paris, obtint vers cette époque du roi de Prusse la grâce de la peine qu'il avait encourue, et partit, en 1835, pour les îles de la Sonde. Pendant un an, il exerça la médecine militaire à Batavia, puis il explora l'île de Java (1836-1840) et l'île de Sumatra, qu'il étudia au point de vue de l'histoire naturelle, de l'ethnographie, etc., revint en Europe en 1849, et habita la Hollande jusqu'en 1855, où il revint à Java. Il résida dans cette île jusqu'à sa mort. On doit à ce savant d'importants et précieux travaux en hollandais, fruit des observations qu'il a recueillies pendant ses voyages. Nous citerons de lui : les *Contrées des Battas à Sumatra* (Leyde, 1847, 2 vol.); *Voyages topographiques et scientifiques* (Magdebourg, 1847); *Java au point de vue topographique, botanique et géologique* (Leipzig, 1852, 3 vol.), le meilleur ouvrage qui ait été publié sur l'histoire naturelle de cette île; *Retour de Java en Europe* (Leipzig, 1851); *Onze paysages de Java faits d'après nature* (Leipzig, 1853-1856, in-fol.). On lui doit en outre de nombreux articles insérés dans le *Journal des Indes hollandaises* et autres recueils scientifiques. Enfin, divers savants ont utilisé les documents apportés par Junghuhn dans diverses publications. C'est ainsi que M. Güppert a décrit les plantes fossiles et M. Herklots les animaux fossiles trouvés par le savant voyageur dans les îles de la Sonde, et que plusieurs botanistes distingués ont donné la description de son précieux herbier sous ce titre : *Plantæ Junghunianæ, enumeratio plantarum quas in insulis Java et Sumatra detexit* (Leyde, 1851 et suiv.)

JUNGIE s. f. (jun-jî ou ioun-ghi — de *Jung*, sav. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des nassauviées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique australe. ‖ Syn. de BŒCKÉE, autre genre de plantes.

JUNGIUS, naturaliste et philosophe allemand. V. JUNGE.

JUNGKEN (Jean-Helfrich), médecin allemand, né à Kohlern (Hesse) en 1648, mort à Francfort en 1726. Il se fit recevoir docteur à Heidelberg, puis il s'établit à Francfort-sur-le-Mein, où il acquit beaucoup de réputation comme praticien. Jungken fut un grand polypharmaque, grand amateur surtout des remèdes chimiques, et ses ouvrages renferment une foule de formules pharmaceutiques de sa composition. Voici les titres de ses principales publications : *Apologia nova* (Francfort, 1679) ; *Chimia experimentalis curiosa ex principiis mathematicis demonstrata* (Francfort, 1681), ouvrage longtemps fort estimé, et qui contient l'entière énumération de tous les remèdes que l'on a découverts dans les trois règnes de la nature, et un formulaire de chacun d'eux contre toutes les maladies, tant internes qu'externes ; *Praxis medica, sive corporis medicina* (1689); *Lexicon chimico-pharmaceuticum* (1693) ; *Fundamenta medicinæ modernæ eclectica* (1693, in-8°) ; *Manuale pharmaceuticum* (1798), etc.

JUNGLE s. m. (jon-gle — du sanscr. *jangala*, désert). Nom donné dans l'Inde à de vastes espaces couverts d'arbres, de hautes herbes et de roseaux : *Chasser au tigre dans les* JUNGLES. *Que de fois je me suis égaré parmi les* JUNGLES *de l'Inde!* (H. Castille.)

> L'hippopotame au large ventre
> Habite aux *jungles* de Java.
>
> TH. GAUTIER.

— Pathol. *Fièvre des jungles*, Fièvre paludéenne pernicieuse, que l'on contracte dans les jungles.

— **Encycl.** Le *jungle* n'est pas la forêt, dit un voyageur contemporain, il n'est pas non plus la plaine. Les arbres, toujours éloignés les uns des autres, y atteignent des hauteurs prodigieuses. Ils s'étendent en liberté, et le long de leurs troncs gigantesques s'élèvent des lianes, des herbes parasites qui les relient entre eux. Le manguier envoye jusqu'au jaquier les rameaux de ses branchages touffus; le tamarinier baigne ses feuilles dans les ondes infectes d'un marais; sous les grandes feuilles du talipot se jouent l'écureuil et le singe, pendant que, dans les touffes de roseaux et de bambous, le léopard, l'hyène et l'ours guettent au passage le cerf et le daim. Les *jungles* sont une des choses qui frappent le plus l'imagination de l'Européen nouvellement débarqué dans l'Inde. Toutefois, les voyageurs s'accordent à dire qu'une tristesse pénétrante s'empare du cœur à la vue de cette végétation des *jungles*, si belle et si puissante. On devine, on sent que ces luxuriants voiles de verdure, de tons si doux, si harmonieux au regard, ne sont que des linceuls pour tout être humain. Le cerveau s'alourdit aux parfums âcres et pénétrants de la fleur aux mille couleurs. La marche à travers les *jungles* est des plus pénibles. Le sol cède sous les pas, les pieds se déchirent à des bambous épineux, les lianes vous fouettent le visage. Cent pas ne se font point sans un obstacle à franchir, sans une difficulté à vaincre. « Qu'on se figure, dit un voyageur contemporain qui visita Java en 1860 (M. de Molins), une sorte de gigantesque champ de blé dont les tiges, plus grosses que le doigt, auraient de six à sept mètres de hauteur et seraient reliées entre elles par d'innombrables plantes grimpantes. Nous sommes dans les *jungles*. Au bout de quelques minutes, nous ne voyons plus ni ciel ni terre : la végétation nous presse et nous enveloppe ; nous traversons des fourrés de plantes arborescentes, fougères, glagas, bananiers sauvages, tellement rapprochés les uns des autres, que je ne conçois pas comment nous pouvons avancer; les épines nous entrent dans les bras, dans les jambes, dans la figure; les feuilles de glagas, tranchantes comme des rasoirs, nous coupent les mains; mais, pour consolation, nous voyons de temps en temps de jolis serpents enroulés aux hautes herbes qui nous regardent passer. »

Près des localités habitées, les paysans détruisent les *jungles*, afin de livrer le terrain à la culture; mais cette végétation est si puissante que, si, pour une cause quelconque, le paysan abandonne sa culture, le *jungle* reconquiert avec une merveilleuse rapidité le terrain qu'il a perdu. Généralement, quand les indigènes veulent ensemencer une étendue de terrain occupée par les *jungles*, ils font un choix sur la lisière, puis ils mettent le feu aux arbres et aux lianes : ils ont ainsi, sans travail, pour toute la saison, une terre qui produit rapidement et qui rend au centuple ce qui lui a été confié. Mais ils ont soin, après la récolte, d'abandonner cette culture pour aller user du même moyen quelques milles plus loin, et, lorsque les pluies ont passé sur le champ, ce n'est plus qu'un *jungle* impénétrable et empoisonné.

JUNGLI-GAU s. m. (jon-gli-go — de *jungle*, jongle, et de l'indou *gau*, bœuf). Mamm. Espèce de bœuf sauvage qui habite l'Inde.

JUNGMANN (Joseph), littérateur tchèque, né en 1773, mort en 1847. Il fit ses études à l'université de Prague, devint, en 1800, professeur au gymnase de Leitmeritz, et, quinze ans plus tard, passa, en la même qualité, au gymnase principal de Prague. Il avait, de bonne heure, uni ses efforts à ceux de Puchmayer, de Hnierkowski et de Niejedel pour combattre l'influence que la langue allemande prenait de plus en plus dans les écoles publiques de la Bohême. Dès 1795, il avait écrit dans sa langue maternelle des poésies qui parurent dans le *Recueil de poésies et de chants* publié par Puchmayer dans le but de ranimer en Bohême le goût de la langue tchèque. Ce fut encore dans le même but que Jungmann fit paraître des traductions d'*Atala*, de Chateaubriand (1805), et du *Paradis perdu*, de Milton (1811), ainsi qu'un *Recueil de modèles en prose et en vers* (1820; 3e édit., 1846). Mais son ouvrage le plus remarquable, qui lui coûta de longues années de travail, est l'*Histoire de la littérature tchèque* ou *Revue systématique des livres tchèques, avec une courte histoire du peuple, de la civilisation et de la langue de la Bohême* (Prague, 1825, in-8°; 1849, 2e édit.). Une autre publication non moins importante fut son grand *Dictionnaire bohême-allemand* (Prague, 1835-1839, 4 vol. in-4°), qu'il mit treize ans à composer, et qui fut édité aux frais de la *Matitsa czeska* (Société nationale de littérature bohême). Le recueil de ses *Ecrits en vers et en prose*, qui parut en 1841, renferme, outre des traductions d'ouvrages français, allemands et anglais, un grand nombre de chants originaux, dont plusieurs avaient été publiés séparément, entre autres celui qui a pour titre les *Voix des patriotes* (1832).

JUNGMANN (Antoine), médecin tchèque, frère du précédent, né en 1775, mort vers 1866. Il entra d'abord dans l'ordre des piaristes, mais ne termina pas son noviciat et se consacra à l'étude de la médecine. Reçu docteur en 1805, il commença, trois ans plus tard, à faire, en langues tchèque et alle-

mande, des cours d'accouchement à l'université de Prague, où il obtint, en 1811, le titre de professeur. En 1839, il fut nommé recteur de cette université, fut anobli l'année suivante, et prit sa retraite bientôt après. Il fut, en outre, le premier qui étudia le sanscrit en Bohême, et seconda de tous ses efforts son frère dans ses tentatives pour la renaissance de la langue tchèque. On a de lui : *Instructions pour les sages-femmes* (Prague, 1804); *Manuel d'obstétrique à l'usage des sages-femmes* (Prague, 1814; 1827, 3e édit.); *Recherches sur les chevaux* (Prague, 1818); *Du bétail domestique, de son éducation et de ses maladies* (Prague, 1826), etc. Il avait, de plus, fourni aux journaux *Krok*, les *Variétés historiques*, *Jadis et aujourd'hui*, etc., un grand nombre d'articles sur des questions de littérature, d'histoire et de médecine. — Un parent éloigné des précédents, Jan JUNGMANN, né à Prague en 1799 et longtemps professeur aux gymnases de Leitmeritz et de Prague, s'est également fait connaître dans la littérature par des publications de différents genres. Outre des poésies et des nouvelles, en langue allemande et en langue tchèque, insérées dans différents journaux, on a de lui un *Cours de mathématiques* (1830; 1840, 2e édit.) et une *Terminologie géométrique tchèque.* Il a, de plus, pris une part importante à la réorganisation des écoles en Bohême, et a été, en 1848, l'un des fondateurs et le premier président de la Société pour la publication de livres élémentaires tchèques à l'usage des écoles.

JUNGUENOS, tribu indigène de l'Amérique méridionale (Bolivie). V. CALLAVAYAS.

JUNIA s. f. (ju-nia). Vitic. Variété de raisin précoce, à grains pointus.

JUNIA (famille), grande maison plébéienne de l'ancienne Rome. L. Junius, qui, par sa stupidité simulée, se fit nommer *Brutus*, était sans doute de race patricienne, puisque son père avait épousé la fille de Tarquinius, dernier roi de Rome. Cependant toutes les branches des Junius que l'on trouve dans les annales de la ville éternelle, aussi bien que celles des Brutus, étaient plébéiennes. Après avoir disparu pendant près de deux siècles, les Junius Brutus donnèrent un consul à la république en 429, et, depuis, plusieurs individus de cette branche se distinguèrent sous les surnoms de *Bubuleus*, de *Pennus* et de *Silanus.* On trouve aussi des Junius Norbanus, Rusticus, Otho, etc. Marcus Junius Brutus et Decimus Junius Brutus Albinus, les deux meurtriers de César, sont les individus les plus connus de cette maison.

JUNIEN (SAINT-), ville de France (Haute-Vienne), ch.-l. de cant., arrond. et à 11 kilom. N.-E. de Rochechouart, près du confluent de la Vienne et de la Glane; pop. aggl., 4,604 hab. — pop. tot., 7,288 hab. Fabrication de serges, de gants de peau; papeterie, blanchisserie de cire, poterie commune, porcelaine, couvertures de laine et de coton, pelleteries, tanneries, teintureries, commerce de chevaux et de mulets. La ville de Saint-Junien s'élève en amphithéâtre sur le penchant d'une colline au pied de laquelle se réunissent la Glane et la Vienne. Elle est entourée de boulevards bien ombragés, d'où l'on découvre de beaux points de vue. L'église, classée parmi les monuments historiques, renferme le tombeau de saint Junien, beau spécimen de la sculpture du XIIe siècle. Le Christ est représenté sur la face principale; les faces latérales portent les statuettes des vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse. On y remarque aussi : un beau maître-autel orné d'un magnifique bas-relief en marbre blanc, la tombe d'un ancien chanoine de Saint-Junien, une large dalle funéraire en cuivre et un curieux bénitier en granit. Signalons aussi, à Saint-Junien, une chapelle épiscopale du XIIe siècle, servant aujourd'hui de théâtre; plusieurs maisons du XIIIe siècle, les ruines de l'église de Saint-Amand et de la chapelle du Sépulcre, et la chapelle de Notre-Dame-du-Pont, visitée deux fois par Louis XI.

JUNIN, bourg du Pérou, départ. de ce nom, à 25 kilom. S. de Pasco, sur la route de cette ville à Cuzco; 300 hab. Ce village est célèbre dans les annales du Pérou par la victoire remportée, le 6 août 1824, par Bolivar sur les Espagnols. Le département de Junin a 220,949 hab. Ch.-l., *Cerro-de-Pasco.*

JUNIOR adj. (ju-ni-or — mot lat. qui signifie *plus jeune*). Puîné, cadet. S'emploie quelquefois à la suite d'un nom propre, pour distinguer la personne qu'on veut désigner de ses frères tous plus âgés : *Laurent* JUNIOR.

JUNIORAT s. m. (ju-ni-o-ra — du lat. *junior*, plus jeune). Hist. ecclés. Office de vicaire ou de desservant dans une église; droit de nommer à cet office : *Le vidame de Chartres, donnant à l'église de Saint-Père de Chartres le* JUNIORAT *de l'église de Saint-Lubin de Brou, explique cette donation en disant que ni lui ni ses successeurs ne conserveront aucune autorité sur le vicaire ou desservant de Saint-Lubin.*

JUNIPÈNE s. m. (ju-ni-pè-ne — du lat. *juniperus*, genévrier). Chim. Essence de genièvre et de sabine.

JUNIPÉRITE s. m. (ju-ni-pé-ri-te — du lat. *juniperus*, genévrier). Bot. Genre de conifères fossiles, voisin des genévriers, et comprenant trois ou quatre espèces, trouvées dans des lignites de sédiment supérieur.

JUNIPERUS s. m. (ju-ni-pé-russ — mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre genévrier.

JUNIUS ou **DU JON** (Adrien), savant hollandais, né à Horn en 1512, mort à Armuyden en 1575. Il termina ses études à Paris, prit le titre de docteur en médecine à Bologne et visita l'Italie, l'Angleterre et l'Allemagne. De retour dans sa patrie, il acquit en peu de temps une réputation si grande, que le roi de Danemark l'appela, en 1556, à Copenhague avec le titre de premier médecin. Mais il revint bientôt en Hollande et se fixa à Harlem, où il devint recteur des écoles. Après la prise de Harlem par les Espagnols, en 1573, il se retira à Middelbourg et mourut peu de temps après. Junius fut un des hommes les plus savants du XVIe siècle. Ses ouvrages jouirent d'un renom universel. On a de lui : des traductions des *Propos de table*, de Plutarque; des *Vies des philosophes*, d'Eunape, et des *Hommes célèbres*, d'Hésychius; des éditions de plusieurs ouvrages, et en outre : *Lexicon græco-latinum auctum* (Bâle, 1548, in-fol.); *Adagiorum ab Erasmo omissorum centuriæ octo cum dimidia; Emblemata et ænigmata* (Anvers, 1565, in-8o), plusieurs fois réimprimé; *Nomenclator omnium rerum propria nomina variis linguis explicata indicans* (Augsbourg, 1555, in-8o); *Batavia* (Leyde, 1588, in-4o); *Poemata pia et moralia* (Leyde, 1598), etc.

JUNIUS (François), savant allemand, né à Heidelberg en 1589, mort à Windsor en 1678. Il visita la France et l'Angleterre, où il se fixa pour le reste de ses jours et devint bibliothécaire du comte d'Arundel. Ses travaux se portèrent principalement sur l'anglo-saxon, auquel il découvrit beaucoup de rapports avec d'autres anciens dialectes du Nord. On a de lui : *De pictura veterum libri tres* (Amsterdam, 1637, in-4o); *Quatuor Evangeliorum versiones perantiquæ duæ, gothica scilicet et anglo-saxonica; accessit glossarium gothicum cum alphabeto gothico, runico, anglo-saxonico, aliisque* (Dordrecht, 1665; Amsterdam, 1684, in-4o); *Etymologicum anglicanum* (Oxford, 1743).

JUNIUS (François), théologien protestant. V. DUJON.

JUNIUS, pseudonyme de l'auteur inconnu de lettres politiques publiées, à Londres, dans le *Public Advertiser* (1769-1772), et dont la véhémence est restée célèbre. Elles étaient dirigées contre le ministère de lord North. Ces pamphlets ont été tour à tour attribués à divers personnages, Ph. Francis, P. Sackville, Burke, Hamilton, etc., sans que la question ait jamais pu être résolue. Junius avait pris pour devise cette phrase latine : *Stat nomini umbra*, et l'on n'a jamais pu dissiper entièrement cette ombre. « Il est impossible, écrivait Junius à son éditeur, que vous ou d'autres parveniez à me découvrir, si je ne juge pas à propos de le faire moi-même. Toutes les recherches tentées dans ce but resteront inutiles. » Il dit autre part : « Je suis seul dépositaire de mon secret, et il mourra avec moi. » Cependant il corrigeait lui-même les épreuves de ses lettres, lorsqu'elles parurent en volume, et, dans l'édition de 1812, il alla jusqu'à donner un fac-simile de son écriture. La lumière ne se fit pas davantage.

La controverse engagée à ce sujet était à peu près oubliée lorsque parut, en 1816, un livre portant ce titre : *Junius, son identité avec un personnage vivant.* Ce personnage n'était autre que le secrétaire d'État sir Philippe Francis, et l'assertion se présentait accompagnée de circonstances probantes qui lui donnaient un certain poids. Macaulay les a résumées de la manière suivante : « Dans un procès civil ou criminel, dit-il, l'évidence des preuves serait suffisante pour qu'un jury pût rendre son verdict. L'écriture de Junius est celle de Francis habilement déguisée. Parmi les rapprochements les plus importants entre Francis et l'écrivain anonyme, nous remarquerons les suivants : premièrement, Junius est familier avec les expressions techniques qu'emploie souvent le secrétaire d'Etat; deuxièmement, il est également très au fait des affaires du département de la guerre; troisièmement, durant l'année 1770, il assistait aux débats de la Chambre des lords, et il est constant qu'il prenait des notes sur les discours que l'on y prononçait, et particulièrement sur ceux de lord Chatham; quatrièmement, il fut vivement affecté de la nomination de M. Chamier à l'emploi de député secrétaire de la guerre; cinquièmement, il était fortement attaché à lord Holland. D'autre part, Francis fut quelques années secrétaire d'État, puis greffier en chef du département de la guerre. Il a souvent dit avoir entendu, en 1770, parler lord Chatham, et des passages de ces discours se retrouvent dans ses notes. Il donna sa démission de greffier de la guerre par dépit de la nomination de M. Chamier; enfin, il fut initié à la politique par lord Holland, qui lui en ouvrit les portes. Ces cinq remarques faites à propos de Junius sont donc applicables à sir Francis; nous ne pensons pas que deux d'entre elles puissent s'appliquer à aucun autre personnage de cette époque. » Si cette argumentation ne résout pas la question, elle a au moins le mérite d'être plausible.

Junius (LETTRES DE). Ces fameuses lettres, après avoir paru, comme nous l'avons dit plus haut, dans le *Public Advertiser*, de 1769 à 1772, furent réunies en un volume cette dernière année. De nombreuses éditions en ont été faites depuis; la meilleure est celle qu'entreprit, en 1812, le fils de Woodfall, c'est-à-dire le fils du directeur du *Public Advertiser*, au moment où elles parurent. Une traduction française a été publiée par J.-T. Parisot (1823, 2 vol. in-8o).

Ces lettres, écrites pour un journal avec la rapidité qu'impose à l'écrivain la nécessité de discuter inopinément la question du jour, l'actualité, n'en ont pas moins pris rang tout d'un coup, par leur perfection, parmi les chefs-d'œuvre de la littérature anglaise. Elles naquirent à l'occasion des démêlés de Wilkes avec le ministre Grenville, de ses élections toujours invalidées, de sa mise hors la loi, de sa condamnation à l'amende et à la prison, condamnation dont l'exécution par la force armée causa dans Londres une sanglante émeute. Wilkes ayant été réélu et la Chambre ayant admis dans son sein son concurrent, le colonel Lutrelle, qui n'avait pas même eu le quart des voix données à Wilkes, l'indignation publique causée par cet incroyable déni de justice trouva une voix implacable dans l'anonyme qui prit le nom de Junius. Telle fut l'origine de ces véhéments pamphlets; les premiers furent consacrés à ces événements qui passionnaient toute l'Angleterre. Depuis cette époque, et pendant trois années, l'invisible justicier frappa sans relâche, sans pitié, tous les crimes et tous les abus qui vinrent s'exposer à ses coups, depuis la simple caution accordée à un voleur pris en flagrant délit jusqu'aux actes solennels du ministère North, dont l'impéritie politique décidait la perte définitive de la grande colonie américaine; on recevait le châtiment, et l'on cherchait vainement autour de soi l'exécuteur de ces vengeances.

La préface qu'il mit en tête de ses lettres, lorsqu'elles parurent en volume, est une éloquente défense de la liberté de la presse.

La portée de cette liberté tutélaire, la protection qui lui est due, sa puissance, qui contiendrait le despotisme lui-même si elle pouvait exister sous le despotisme, la plénitude de juridiction des jurés auxquels la loi attribue le droit d'en connaître, toutes ces vérités, désormais familières aux pays libres et encore imparfaitement comprises à l'époque où Junius écrivait, sont établies une dernière fois. On peut dire que c'est de ce temps que date la vraie doctrine de la liberté de la presse, telle qu'elle est professée et pratiquée en Angleterre, et telle que tous les esprits fermes la conçoivent encore en France. La liberté de la presse existait avant Junius, mais elle lui a dû la position légale qu'elle occupe aujourd'hui, et il mérite, sous ce rapport, la reconnaissance de tout écrivain politique.

Les principes de Junius sont très-modérés si on les compare à ses personnalités, et ses maximes sont essentiellement constitutionnelles; le style de ces lettres est donc leur véritable titre à l'immortalité. Cependant les comparaisons et les métaphores de l'auteur ne sont pas toujours heureuses, et la malignité de ses attaques est quelquefois excessive. Elles témoignent d'un parti pris de tout blâmer, qui s'accorde peu avec une noble et généreuse nature, et certaines allusions méchantes à quelques fonctionnaires obscurs sont plutôt le fait d'un esprit envieux et ulcéré que l'expression du patriotisme.

« Junius, dit M. de Rémusat, ne peut être cité comme une autorité politique; les vues du publiciste dépassent rarement le cercle des affaires de son temps; mais l'écrivain, dans tous les temps, est digne d'admiration, et celle qu'il inspire aux Anglais doit être respectée, sinon ressentie tout entière, par un critique étranger. Il nous est impossible de juger de la correction de son style, mais non d'en apercevoir l'élégance étudiée. Il manque de naturel, de facilité, de grâce; mais le mouvement, la force, le nerf sont des qualités précieuses et rares chez un improvisateur. Chez lui, l'art est visible, le travail manifeste; mais la vivacité n'y perd rien, et, si l'effet est cherché, il est trouvé. La violence et l'hyperbole tiennent moins à sa manière d'écrire qu'à sa manière de penser. Il portait dans la politique cette mâle et sombre misanthropie, ces haines vigoureuses qui ne connaissent ni pitié, ni mesure, ni justice. Son esprit, d'ailleurs, avait plus de force que d'étendue, plus de pénétration que de fécondité, et il n'embrassait pas assez de choses à la fois pour s'élever à l'impartialité. Junius a de l'esprit, beaucoup de passion, peu d'idées, une confiance absolue dans sa force et dans son talent, une aveugle indignation contre le mal qu'il voit ou qu'il suppose, la conviction qu'il exerce un ministère pénal contre le vice puissant. C'est de quoi expliquer ses défauts, son mérite et ses succès. Sa morale est à la fois sévère et peu scrupuleuse. Dans un ordre d'idées fort différent, il a quelque chose de Rousseau, hormis pourtant la sensibilité et l'imagination. Enthousiaste de ses idées, soupçonneux, intolérant, implacable, il se croit une Némésis inspirée, et sa vengeance lui semble la justice. »

JUNIUS BRUTUS, pseudonyme de LANGUET (Hubert).

JUNIVILLE, bourg de France (Ardennes), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. S.-E. de Réthel, sur la Retourne; 1,354 hab. Filature de laine; commerce de bestiaux et de bois.

JUNKER ou **JUNIKER** (Georges-Adam), littérateur, né à Hanau en 1720, mort à Fontainebleau en 1805. Il dirigea, de 1746 à 1751, le collége de sa ville natale, passa ensuite quelques années à Gœttingue, où il apprit le droit, fut nommé, en 1760, conseiller du prince de Solm, et se rendit, deux ans plus tard, à Paris, où il obtint une place de professeur d'allemand à l'Ecole militaire. Pendant près de vingt ans, Junker occupa cette chaire, qu'il quitta pour devenir censeur royal. Pendant la Révolution, il alla se fixer à Fontainebleau et y enseigna, mais fort peu de temps, la législation à l'École centrale. Il a laissé divers ouvrages et un assez grand nombre de traductions françaises de livres allemands. Nous citerons de lui : *Nouveaux principes de la grammaire allemande* (Hanau, 1760), ouvrage qui eut un grand succès; *Introduction à la lecture des auteurs allemands* (1763); *Pensées libres sur différentes parties de la guerre* (Paris, 1764); *Recueil historique* ou *Choix de pièces morales, instructives et amusantes* (1772). Parmi les ouvrages qu'il a traduits de l'allemand, nous citerons : *Théâtre allemand* ou *Recueil des meilleures pièces dramatiques, précédé d'une dissertation sur l'origine, les progrès et l'état actuel de la poésie théâtrale* (Paris, 1772, 3 vol.); les *Contes comiques de Wieland* (Paris, 1771); *Phédon* ou *Entretiens sur la spiritualité et l'immortalité de l'âme*, de Mendelssohn (Paris, 1773); la *Découverte de l'Amérique*, de Campe (1782-1783, 2 vol.); le *Nouveau Robinson*, du même (1783), etc.

JUNKER (Johann-Christian-Wilhelm), médecin allemand, né à Halle en 1761, mort en 1800. Il fit ses études médicales dans sa ville natale, où il prit son diplôme de docteur en 1783. L'année suivante, il se livra à la carrière de l'enseignement et ouvrit des cours libres de médecine qui le firent remarquer de l'université, et lui valurent le titre de professeur extraordinaire de médecine en 1788 et de professeur ordinaire en 1792. Il conserva ce poste pendant dix-huit ans, et mourut d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Junker a laissé les ouvrages suivants : *Dissertatio inauguralis de causis ægritudinum therapeuticis usque superstruendo ægritudinum systemate* (Halle, 1783, in-4o); *Conspectus rerum quæ in pathologia medicinali pertractantur, laudatis simul hujus doctrinæ auctoribus usque probatissimis, in usum auditorum* (Halle, 1789-1790, 2 vol. in-8o); *Dissertatio qua hemicraniam sic dictam veram novo examini subjecit* (Halle, 1791, in-4o).

JUNKSEYLON, île de la mer des Indes. V. DJANKSEYLON.

JUNNER, géant scandinave, le principe du monde, selon l'Edda. Il fut mis en pièces par de petits hommes sortis du chaos, et l'univers fut créé avec les diverses parties de son corps. C'est ainsi que le ciel naquit de son crâne, le soleil de son œil droit, la lune de son œil gauche, les montagnes de ses épaules, les rivières de son urine, etc.

JUNOD (Théodore), médecin suisse, né à Lausanne en 1807. Il vint à Paris faire ses études médicales et fut reçu docteur en 1833. En 1837, il obtint de l'Institut le prix Monthyon pour son application en grand du principe de la ventouse. Au moyen des appareils pneumatiques qu'il a imaginés, le médecin imprime au sang un cours particulier, médicalement anomal; il le diminue, l'augmente, l'accumule, suivant les indications curatives à remplir. M. Junod a été spécialement attaché aux hôpitaux pour sa méthode hémospasique; il est, en outre, l'inventeur d'appareils propres à donner des bains d'air comprimé, dont on peut graduer la pression d'une manière presque indéfinie, et dont l'emploi peut devenir utile toutes les fois qu'on veut activer l'action des organes respiratoires. On doit au docteur Junod des *Mémoires sur l'érysipèle phlegmoneux des téguments du crâne*, sur la *Fracture des vertèbres*, sur *Certaines anomalies nerveuses des organes de la voix.*

JUNON s. f. (ju-non — nom mythol.). Astron. Nom d'une planète télescopique.

— **Encycl.** La planète *Junon* fut découverte à l'observatoire de Lilienthal, par Harding, le 1er septembre 1804.

L'extrême petitesse et le peu d'éclat des deux planètes Cérès et Pallas avaient fait concevoir à Harding le projet de donner une description complète de la zone parcourue par ces petites planètes, afin qu'on ne fût plus exposé à l'erreur d'observer à leur place quelqu'une des étoiles télescopiques dont toutes les régions célestes sont remplies. En vérifiant avec soin les cartes qu'il avait dressées, cet astronome, dans la nuit du 1er au 2 septembre 1804, détermina la position d'une étoile de huitième grandeur, en la comparant aux étoiles des Poissons, marquées 93 et 98 dans le catalogue de Bode. Mais, chaque soir, cette étoile avait changé de position. Harding suivit ses mouvements pendant quelques jours, les vérifia, et Gauss, qui avait déjà calculé les orbites de Cérès et de Pallas, dé-

termina celui de la nouvelle planète, à laquelle fut donné le nom de *Junon*.

Cette planète est d'une couleur blanchâtre et ne présente aucune trace d'atmosphère. Les observations de Schrœter sur le changement d'éclat de la lumière qu'elle nous renvoie tendent à faire croire qu'elle possède un mouvement de rotation qui s'exécute en vingt-sept heures.

Voici les principaux éléments de cette planète :

Moyen mouvement diurne.	= 813″, 91
Durée de la révolution sidérale.	= 1,592 j., 30
Distance moyenne au soleil.	= 2,67
Excentricité	= 0,26
Longitude du périhélie. . . .	= 54° 9′ 41″
Longitude moyenne de l'époque.	= 342° 0′ 35″
Longitude du nœud ascendant	= 170° 57′ 45″
Inclinaison.	= 13° 3′ 21″
Epoque en temps moyen de Paris.	= 7,0 (août 1856)

JUNON, reine des dieux, sœur et épouse de Jupiter, fille de Saturne et de Rhéa. Ce nom est le même que le latin *Juno, Junonis*, qui correspond à une forme grecque *Zênon*, employée comme substantif féminin de *Zên, Zênos*, le même que le latin *Jan*, forme ancienne de *Janus*, et représentant une forme sanscrite *dyav-an*, dérivée de *dyu*, ciel, qui désignait le seigneur du ciel, le vieux dieu aryen de la lumière; le *dy* initial du sanscrit est représenté, en latin, par *j*.

Junon était la déesse du mariage et des épouses vertueuses et chastes, comme Vénus était celle des amours impudiques et des courtisanes. Les traits particuliers de son caractère étaient l'orgueil et la jalousie, et elle traita cruellement les nombreuses rivales que lui donna le maître des dieux : Io, Latone, Callisto, Sémélé, Alcmène, etc. Elle eut de Jupiter Hébé et Vulcain, et, piquée de ce qu'il avait engendré Minerve de son cerveau, elle conçut seule, en respirant l'odeur d'une plante, Mars et Tryphon. La *Voie lactée* fut formée d'un jet de son lait, pendant qu'elle donnait le sein à Hercule. Méprisée par Pâris, qui donna le prix de la beauté à Vénus, elle poursuivit d'une haine implacable la famille de Priam et les Troyens. Son culte était un des plus répandus et des plus solennels du polythéisme gréco-romain. Elle avait des temples à Samos, dans l'Argolide, à Olympie, à Rome, etc. Le paon, le coucou, le pavot et le lis lui étaient consacrés. Les Latins la représentaient voilée, comme les matrones pudiques et vertueuses. Elle était appelée *Héra* par les Grecs, et c'était à Argos, à Mycènes, que son culte se célébrait avec le plus d'éclat. Le temple que la déesse avait à Samos passait pour un des plus somptueux de la Grèce. Les matrones romaines et les femmes grecques avaient une dévotion toute particulière pour Junon. A Olympie, tous les cinq ans, les femmes tissaient pour sa statue un *peplos*, et cette tâche sacrée leur valait le privilége d'assister aux jeux Olympiques.

De même que Jupiter était la personnification de l'univers intelligent, et en particulier du ciel étoilé, Junon fut regardée comme habitant au-dessus de la voûte céleste, et comme une personnification féminine du ciel. Elle devint une reine du firmament, et voilà, a-t-on supposé, pourquoi le paon lui fut donné pour symbole. Dans cette explication, les yeux brillants dont est parsemé le plumage de l'oiseau rappelaient les étoiles.

Dans l'art grec, Junon demeura toujours le type de la reine; son front est couronné de la *stéphané* ou diadème, et les coiffures qu'on y ajoute, le *modios*, le *calathos*, le *polos*, sont en rapport avec le caractère auguste de la déesse. La noblesse de son port, la réserve de son maintien sont rendues par les plis sévères du *chiton* dont elle est vêtue et de l'*himation* ou voile qui l'enveloppe.

Résumons ici les fables populaires qui avaient cours sur Junon ou Héra; nous essayerons ensuite de tracer les délinéaments historiques des deux divinités grecque et latine, considérées séparément.

— *La Héra des Grecs.* Tandis que le Zeus de Dodone recevait comme épouse Dioné, sorte de Zeus féminin, les Pélasges du Péloponèse invoquaient la reine du ciel sous le nom de Ἥρα, Ἥρη, *Héra*, dont l'étymologie n'est pas encore fixée.

Suivant M. Maury et d'autres auteurs, qui donnent à *Héra* le sens de *dominatrice, maîtresse*, ce nom appartient au même radical que le latin *herus* (d'où vient le français *hère*), l'allemand *herr*. On a aussi rattaché le nom de Héra, divinité des nuées, qui étaient considérées par les anciens comme filles de l'air, au mot *air* (ἀήρ) lui-même.

La Héra pélasgique, identifiée plus tard avec la Dioné de Dodone, devint la grande déesse du panthéon hellénique, mais en conservant la majeure partie des attributs qu'elle avait reçus de ses premiers adorateurs. L'épithète de *pélasgique* rappelait son origine, et lui était donnée à Iolcos, en Thessalie, pays d'où son culte avait été sans doute porté dans le Péloponèse; de cette péninsule il passa à Samos.

A Argos, on faisait remonter l'établissement du même culte jusqu'au premier législateur de la contrée, Phoronée, père de Pélasgus. Cette tradition nous reporte aux origines de la société hellénique. L'historien Hellanicus, cité par Denys d'Halicarnasse, fait mention d'une prêtresse de Héra à Argos, Alcyone, qui existait trois générations après le siége d'Argos. Mais cette déesse d'Argos ne paraît pas avoir été, dans le principe, unie à Zeus. Elle était la souveraine du ciel, la vierge céleste, et rappelait la déesse de Carthage, avec laquelle on l'identifia plus tard. C'est ce qu'indique le surnom de *Parthénia*, qui lui était parfois donné dans diverses contrées de la Grèce, notamment à Imbros, à Platée, à Hermione et en Eubée.

On a vu, dans l'opposition où divers mythes la présentent avec son divin époux, une trace de cette séparation originaire et de la résistance que les adorateurs exclusifs de Héra opposèrent au culte de Zeus, qui lui enleva la souveraineté des cieux. On rapporte à la Crète, comme pour tant d'autres divinités, l'union de ces deux cultes, d'abord distincts, symbolisée par un mariage divin. On montrait en Crète, à Cnosse, près du fleuve Théris ou Théron, le lieu où s'était consommé l'hymen des deux époux.

A l'appui de l'origine pélasgique de Héra, on remarque l'analogie du culte de la *Juno* de Falères, capitale des Falisques, et cité d'origine pélasgique, avec celui de la Héra *argienne*.

La Héra pélasgique, surtout celle du Péloponèse, avait des points de contact avec Déméter. Reine de l'univers, elle présidait, comme cette déesse de la terre, à la fécondation, à la reproduction des êtres. Une partie de ces attributs passa à la Héra grecque. Celle-ci était le prototype de la femme; elle représentait l'idéal de la vie féminine, et c'est à ce titre qu'à une époque déjà reculée on la voit invoquée comme fille, épouse et veuve. A ces trois titres, ses statues avaient la tête voilée. A Sparte, et peut-être chez tous les peuples de la Grèce et de l'Italie antique, les femmes mariées se voilaient non-seulement la tête, mais encore le visage, tandis que les jeunes filles découvraient les traits de leur figure et ne se servaient du voile que pour envelopper et pour retenir leur chevelure. La couronne, qu'on donnait communément aussi à Junon, était un ornement de luxe en faveur chez les matrones romaines et chez les dames de la Grèce et de l'Etrurie. (Elien, *Hist. div.*, l. I, ch. XVIII.)

Héra ne fut, comme déesse suprême, adoptée qu'assez tard par les races dorienne et ionienne; aussi conserva-t-elle longtemps sa physionomie pélasgique; elle constituait l'une des divinités suprêmes des Achéens. La Héra d'Argos, comme la *Juno* de Falères, avait des prêtresses qui prenaient soin de son temple, et dont l'une, qui était vierge, était dite *canéphore;* des chœurs de vierges chantaient des hymnes en l'honneur de la déesse.

Dans Homère, Héra est sœur et épouse de Zeus. Cette divinité a revêtu un caractère anthropomorphique, auquel son rôle de protectrice spéciale et de représentant divin de la femme et de ses droits prédestinait particulièrement la grande déesse pélasgique. Presque toute trace de personnification naturaliste s'est perdue en elle; c'est simplement une femme difficile et hautaine, jalouse et maussade, incommode compagne de la couche du roi des dieux. « Y a-t-il dans ce portrait peu flatté de la déesse, demande M. Maury, une idée allégorique? Est-ce simplement une invention du poëte, due aux besoins de sa fiction? Il n'y a pas de doute que ce dernier motif n'ait joué le rôle principal; mais l'idée première des rigueurs de Zeus à l'égard de son épouse paraît être suggérée par le caractère originairement virginal de cette déesse. »

Quoique épouse de Zeus et soumise à son pouvoir, comme l'était au pouvoir de l'époux l'épouse grecque, moins libre, à certains égards, que la femme dans nos sociétés modernes, Héra se montre quelquefois avec ses attributs de divinité suprême. On retrouve çà et là en elle la déesse protectrice de Samos et d'Argos, de Sparte et de Mycènes. Elle rappelle, sous ce caractère, l'Athéné, qui veille sur la citadelle d'Ilion et d'Athènes. C'est une déesse poliade, observant la chasteté presque virginale d'une épouse fidèle. Aussi Zeus n'a-t-il à lui reprocher aucun de ces adultères dont la société divine est si souvent accusée dans la fable, pour les besoins du symbole et de la fiction.

Originairement, Héra n'avait, pas plus que Zeus, Chronos pour père et pour mère Rhéa; elle ne doit cette filiation qu'à des circonstances semblables à celles qui ont fait attribuer les mêmes parents à ce dieu.

Dans les temps posthomériques et pendant toute la période hellénique, Héra demeura la femme et la sœur du souverain des dieux. Elle n'en partageait pas tout à fait la puissance; « mais, dit M. Maury, elle monta graduellement de la simple condition d'épouse au rang de reine du ciel. Il semble qu'à mesure que la condition du sexe féminin gagne en considération et en égards dans la société grecque, la déesse qui le personnifie s'élève aussi dans la hiérarchie divine. Héra est devenue, en effet, ce que l'on pourrait appeler la déesse type de la *féminité;* elle représente les qualités et les attributs qui sont par excellence ceux de la femme, vierge, épouse, mère ou veuve. » Nous citons ce passage parce qu'il est l'expression frappante de tout un système mythologique et historique contre lequel il faut mettre en garde le lecteur. Ce système consiste à vouloir montrer, dans le développement des mœurs et de la religion helléniques, un mouvement continu d'épuration depuis les premières origines jusqu'aux temps d'Alexandre; c'est là une hypothèse toute gratuite, et l'on pourrait même dire complétement opposée à la vérité.

Comme présidant aux fêtes nuptiales, ce qui est son principal emploi, Héra reçoit l'épithète de *Gamélia* (de γάμος, noces).

Plutarque fait, à ce propos, une remarque : « Ceux qui sacrifient, dit-il, à Juno conjugale ou nuptiale n'offrent pas le fiel avec le demourant de la beste immolée, ains le tirent dehors et le jettent auprès de l'autel : par laquelle cérémonie, celuy qui l'a premièrement instituée a voulu donner à entendre qu'en mariage il n'y doit point avoir de fiel, c'est-à-dire amertume de cholère, ny de courroux quelconque; non qu'elle ne doive estre grave et un peu austère, mais ceste austérité doit estre comme celle du vin, utile et plaisante, non pas amère comme celle du chicotin ou de quelque autre drogue de médecine. » (Les *Préceptes du mariage*, de Plutarque, trad. Amyot.)

— *La Juno des Latins.* Le culte de Junon était un culte essentiellement romain : « Junon, dit M. Preller, c'est Jovino, féminin de Jovis, une divinité féminine du ciel et de la lumière, et par suite de la naissance, en sa qualité de matrone et de reine du ciel. La naissance de la lumière sortant des ténèbres était, pour les anciens, l'allégorie, le symbole de toute naissance; la *Mater Matuta* des vieux cultes italiques était à la fois la déesse de la lumière matinale et de la naissance en général; de même, en Grèce, Diane ou Artémis. Chaque femme, chaque jeune fille avait sa Junon, qu'elle honorait de sacrifices réguliers. » Junon se symbolisait sous diverses figures. La plus importante de toutes était Junon *Lucina*. Elle était la déesse des calendes, comme Jupiter Lucetius était le dieu des ides. Elle était honorée au commencement de chaque mois. Junon Lucina était aussi la déesse des accouchements, et, comme telle, objet d'un culte superstitieux. La plus grande fête de Junon Lucina avait lieu aux calendes de mars, les premières de l'année. C'était une fête des matrones, fête par excellence, qui portait le nom de *Matronalia;* les vierges et les femmes mariées pouvaient seules y prendre part; les courtisanes en étaient rigoureusement exclues. Il y avait, en même temps, la *Juno Fluonia* ou *Fluvonia*, déesse des menstrues; la *Juno Ossipago*, qui consolide les os du fœtus dans le sein maternel; enfin, une *Juno Opigena*, qu'on invoque au moment même de l'accouchement. Le culte de Junon *Sospita* ou *Lanuvina* était très-antique et très-répandu; son centre était à Lanuvium. Les consuls romains y faisaient un sacrifice annuel; les détails de ce culte étaient très-nombreux. C'était une déesse protectrice, une déesse du mariage, de l'accouchement, de l'éducation, absolument comme Lucine. Nous n'énumérerons pas toutes les épithètes de Junon : *Juno Quiris*, adorée chez les Sabins; *Juno Domiduca*, qui guidait le cortége nuptial de la maison du fiancé à celle de la fiancée; *Juno Cinxia*, qui dénoue la ceinture virginale; *Juno Pronuba* et *Juga;* enfin, *Juno Moneta*, Junon prophétesse. Mais de toutes les Junons, la première en dignité était *Juno Regina*, la reine du ciel, l'épouse de Jupiter, la Junon du Capitole. Les sacrifices habituels consistaient en oies et en vaches; on sait tout le respect que les Romains avaient pour les oies du Capitole, et le service qu'elles leur rendirent pendant l'invasion des Gaulois. Le culte de *Juno Caprotina* était encore célèbre à Rome. Elle rappelle le caprificus, qui est le symbole de la fécondation. Il y avait, enfin, la *Juno Cœlestis*, protectrice de Carthage, et des Junons *Montanæ*, qui portent le nom de *Matres* et de *Matronæ*. Ce sont des déesses de la nature, des bois, qu'invoquaient souvent les populations celtiques du nord de l'Italie et du sud de l'Allemagne. La *Juno Cœlestis* était l'ancienne déesse de la citadelle Byrsa. Lors de la troisième guerre punique, elle fut évoquée dans les formes et transportée à Rome; mais ce ne fut que sous les empereurs qu'elle devint à la mode. Elle n'est autre que l'Astarté phénicienne, la sévère déesse du ciel, et aussi la déesse qui préside à l'amour. On la trouve sur des monnaies de Septime-Sévère et de Caracalla. Assise sur un lion, elle tient la lance d'une main, la foudre de l'autre. Elle rendait aussi des oracles. Ainsi, le culte de Junon, parti de la Grèce, et conçu dans la plus antique mythologie chantée par Hésiode, se répandit de là dans le reste du monde, et s'acclimata particulièrement chez les Romains et les Carthaginois. D'abord déesse de la lumière et des phénomènes célestes, elle devint déesse de la gravité, de la décence, déesse protectrice et domestique. C'était la déesse fière et superbe, comme l'attestent toute la littérature antique, et surtout ces vers de Virgile .

Ast ego quæ Divum incedo regina, Jovisque
Et soror et conjux, una cum gente tot annos
Bella gero! Et quisquam numen Junonis adoret
Præterea, aut supplex aris imponat honorem!

« Et moi, moi la reine des dieux, moi la sœur et l'épouse de Jupiter, je lutte donc en vain pendant tant d'années contre un seul peuple! Et qui donc, désormais, vénérera la divinité de Junon et déposera sur mes autels ses prières et ses sacrifices? »

— Iconogr. Les artistes de l'antiquité ont donné à Junon un air de grandeur un peu hautaine, une attitude pleine de noblesse et de majesté. Elle a été représentée le plus souvent avec les attributs de la souveraineté, le sceptre et le diadème; souvent aussi elle a un voile qui retombe sur ses épaules; quelquefois elle tient une patère, attribut commun à beaucoup d'autres divinités. Pausanias dit que le sculpteur Pythodore avait fait une statue de Junon ayant dans la main une figure de sirène. Un vase peint antique nous la montre tenant un lion. Le paon est son oiseau favori : c'est à la fois l'emblème de l'orgueil et le symbole de l'union conjugale. Cet oiseau se voit près d'elle sur plusieurs médailles romaines. Sur les médailles de Samos, deux paons sont placés à ses pieds.

Il ne nous est parvenu qu'un très-petit nombre de statues antiques de *Junon* en bon état de conservation; M. de Clarac dit n'en connaître que sept qui aient conservé leurs bras, et ce sont presque toutes des figurines de bronze (il y en a deux au musée de Florence et deux à la Bibliothèque nationale de Paris). Une des plus belles statues antiques de *Junon* est celle que possède le musée de Naples; nous la décrivons ci-après, ainsi que la *Junon* dite *Barberini*, du musée Pio-Clémentin, que des archéologues trop osés ont cru pouvoir désigner comme étant la statue sculptée par Praxitèle pour le temple de Platées. D'autres statues et têtes antiques de Junon se voient au Vatican, au Capitole, au musée des Etudes, au Louvre, à la villa Albani (Rome), au musée de Florence, etc. Un des plus anciens sculpteurs grecs dont le nom nous soit parvenu, Smilès, contemporain de Dédale, avait fait pour le temple de Junon, à Egine, une statue en bois de cette déesse avec le voile. Dans le temple de la déesse, à Elis, on voyait, dit Pausanias, les statues de *Junon*, de *Jupiter*, de *Minerve*, de *Thétis* et des *Saisons* sculptées par Emilios, Théoclès, Médon et Doryclidas; ces statues étaient faites d'ivoire et d'or.

Les modernes ont conservé à Junon la physionomie imposante, la démarche majestueuse et les attributs que lui avaient donnés les anciens. Un tableau d'Andrea Sacchi, qui est au Belvédère, à Vienne, nous la montre assise sur un char tiré par deux paons. Dans un tableau de Natoire, qui est au Louvre (n° 381), elle tient un sceptre et est assise sur de légers nuages, au-dessus de l'arc-en-ciel; derrière elle est son paon. Cet oiseau figure également dans une composition gravée par Angelica Kauffmann, en 1770, et qui représente la déesse ayant le bras droit appuyé sur un autel. L'*Histoire de Junon* a été gravée en 22 planches par Guilio Bonasone, vers le milieu du XVIe siècle. Des figures de *Junon* ont été gravées par J.-G. van Bronckhorst (d'après Poelenburg), par Abr. Bloemaert, etc. Une composition de Raphaël, gravée par Marco da Ravenna, représente *Junon, Cérès* et *Psyché*. W. Hollar a gravé, d'après Elsheimer, *Junon présidant aux travaux de l'agriculture et du commerce.* Un tableau de Paul Véronèse, qui est au musée de Bruxelles, nous montre *Junon versant ses trésors sur la ville de Venise;* cette peinture, qui décorait autrefois le plafond de la salle du conseil des Dix, au palais ducal de Venise, a été gravée par Valentin Lefèvre.

Junon se parant de la ceinture de Vénus a été peinte par A. Coypel (gravé par G. Duchange), G. Hamilton (gravé par Dom. Cunego), L. Cordier (Salon de 1870). Parmi les autres sujets relatifs à cette déesse, nous citerons : *Junon et Eole*, gravure de R. La Fage; *Junon confiant à Argus la garde d'Io*, gravure de Gérard de Lairesse et tableau de J. Jordaens (gravé par Liebe); *Junon transportant les yeux d'Argus sur la queue du paon*, tableaux de Rubens (autrefois au palais Durazzo, à Gênes, et actuellement en Angleterre) et du Poussin (au musée de Berlin); *Junon jalouse*, tableau de Galimard (Salon de 1849); *Junon allaitant Hercule*, tableaux du Tintoret et de Rubens, gravés au trait dans la *Galerie des arts* de Reveil (III, pl. 193 et 194). Un groupe antique représentant ce dernier sujet se voit au musée Pio-Clémentin.

Junon de Polyclète, célèbre statue placée autrefois dans le temple de Junon, près d'Argos, et attribuée au sculpteur Polyclète. Elle était d'une grandeur colossale. Suivant Strabon, elle était presque aussi haute que les colosses de Phidias. Or, on sait que le Jupiter de Phidias avait 56 pieds de haut, et la Minerve 36. On peut supposer, d'après cela, dit M. Emeric David, que la Junon d'Argos avait de 32 à 34 pieds de proportion. Elle était assise sur un trône d'or, dans une attitude majestueuse; la tête, la poitrine, les bras et les pieds étaient en ivoire, les draperies en or. Elle était coiffée d'une couronne sur laquelle l'artiste avait représenté les Heures et les Grâces. D'une main, elle tenait un sceptre; de l'autre, elle portait une grenade; au sommet du sceptre était posé un coucou; le manteau était orné de guirlandes formées de branches de vigne; ses pieds reposaient sur une peau de lion.

« Ce ne serait pas rendre pleinement hommage au génie de Polyclète, ajoute M. Emeric David, que de ne pas chercher à pénétrer

le sens de ces allégories, d'autant que personne jusqu'ici n'en a donné l'explication. Pour que tout s'explique sans difficulté, il suffit de se rappeler que, dans la mythologie d'Homère, et suivant l'opinion la plus généralement répandue chez les Grecs, Junon était la représentation de l'air atmosphérique, sœur et épouse de Jupiter, ou le feu céleste. Voulant séduire sa sœur, encore vierge, Jupiter prit la forme d'un coucou : de là vient, dit-on, que cet oiseau est consacré à Junon. L'assertion est juste; mais cette allégorie, comme la plupart des inventions de ce genre, a une signification première à laquelle il faut remonter. Jupiter, pour s'unir à sa sœur, prit la forme d'un oiseau que l'hiver engourdit, et qui ne se ranime qu'au retour du soleil, s'il n'a pas changé de climat; d'un oiseau qui ne fait entendre sa voix qu'au printemps et au commencement de l'été; d'un oiseau, enfin, qui ne chante jamais avec tant de continuité que lorsque l'air est imprégné d'une chaleur humide, par la raison que cet oiseau est l'emblème de l'humidité ignée, qui détermine la germination : c'est ainsi que l'ont considéré les anciens dans le langage de l'allégorie. Le coucou élevé sur le sceptre faisait allusion à la combinaison du feu et du principe humide, par laquelle la déesse exerçait sa puissance. La grenade présentait à peu près la même idée : formée du sang d'Atys, comme Vénus du sang de Saturne, cette espèce de pomme est un des signes que les anciens ont le plus fréquemment employé pour représenter la fécondité de la nature. Les Heures, au nombre de trois, sont les mêmes divinités que les Saisons, qui renaissent et se succèdent par un effet de la différente température de l'air. Les Grâces sont l'image des bienfaits que chaque saison répand à son tour sur le globe. Les pampres de vigne offrent l'emblème le plus frappant d'une vive végétation. Le lion, enfin, à qui les anciens ont donné plusieurs significations, a toujours été regardé comme un symbole des vents et des ouragans, qui jettent sur la terre les germes fécondants répandus dans l'air. » Nous avons rapporté cette minutieuse interprétation qui fait honneur à l'érudition de l'auteur, mais qui n'en est pas moins fort hypothétique. Avis aux archéologues.

Junon, statue de marbre antique; au musée des Etudes (Naples). La déesse, coiffée d'un diadème élevé, est debout et s'appuie sur un long sceptre; elle est vêtue d'une tunique et d'un manteau qui ne laisse à découvert que ses beaux bras blancs, chantés par Homère. La noblesse de la pose, la belle et simple disposition des draperies, qui voilent sans la cacher la richesse de la taille, font de cette statue, dit M. de Clarac, une des plus remarquables productions que nous ait transmises l'antiquité, et un des meilleurs modèles qui puissent être proposés aux artistes modernes. Cette belle figure provient de l'ancienne galerie Farnèse.

Junon, dite Barberini, statue colossale de marbre antique; au musée Pio-Clémentin (Vatican). Le surnom de cette figure lui vient de ce qu'elle a été longtemps conservée au palais Barberini. La grâce des contours, l'élégance et la souplesse des draperies, le fini de l'exécution dans les moindres détails ont donné à penser que c'était là l'œuvre de quelque grand maître de l'art grec; quelques archéologues ont même insinué que ce pourrait être la *Junon* de Praxitèle qui ornait le temple de Platée; mais c'est là une conjecture des plus hasardées. Si remarquable qu'elle soit, cette statue est peu digne d'un aussi grand nom.

JUNONALES s. f. pl. (ju-no-na-les — rad. *Junon*). Antiq. rom. Fêtes en l'honneur de Junon. ‖ On dit aussi JUNONIES.

JUNONIA, île de l'Atlantique. V. ERYTHEA.

JUNONIEN, IENNE adj. (ju-no-niain, iè-ne — rad. *Junon*). Mythol. Qui appartient à Junon : *Le mythe* JUNONIEN. ‖ On dit aussi JUNONIQUE. ‖ Surnom de Janus qui, comme Junon, présidait au commencement de chaque mois.

JUNONIS PROMONTORIUM, cap de l'Espagne ancienne, au S. de la Bétique; il était surmonté d'un temple célèbre consacré à Hercule. Ce cap porte aujourd'hui le nom de cap TRAFALGAR.

JUNONIUM s. m. (ju-no-ni-omm). Minér. Métal découvert récemment en Styrie.

JUNOT (Jean-Baptiste), écrivain religieux français, né à Châtillon-sur-Seine en 1638, mort en 1714. Il entra dans l'ordre des cordeliers et publia, outre plusieurs oraisons funèbres : le *Chemin du ciel ouvert aux âmes qui aspirent à la perfection* (Autun, 1670, in-4°).

JUNOT (Andoche), duc d'ABRANTÈS, général, l'un des plus intrépides lieutenants de Napoléon, né à Bussy-le-Grand (Côte-d'Or) en 1771, mort par suicide le 29 juillet 1813. Il était étudiant en droit lorsqu'il partit, en 1791, comme simple grenadier dans un bataillon de volontaires de la Côte-d'Or. Sa bouillante valeur lui valut de ses camarades le surnom de **La Tempête**. Au siége de Toulon, où il n'avait encore que le grade de sergent, Bonaparte le prit pour secrétaire. On raconte qu'en écrivant une dépêche une bombe couvrit son papier d'une épaisse poussière, et qu'il s'écria, sans la moindre émotion : « Bien! nous n'avions pas de sable pour sécher l'encre, en voici! » Ce bon mot, dit avec un sang-froid héroïque, fut l'origine de sa fortune. Bonaparte le prit pour aide de camp. Junot se distingua dans la campagne d'Italie, particulièrement à Lonato, où il fut grièvement blessé à la tête. Il accompagna son chef en Egypte, y devint général de brigade, et fit preuve du plus brillant courage au combat de Nazareth, en brisant l'effort de 10,000 Turcs, à la tête de 300 cavaliers seulement, et en abattant, de sa propre main, le fils de Mourad-Bey. Ce beau fait d'armes a été immortalisé par une peinture de Gros. Dévoué à Bonaparte jusqu'au fanatisme, Junot fut blessé dans un duel qu'il eut à ce sujet avec le général Lanusse, et ne put suivre le général en chef à sa rentrée en France. De retour après la bataille de Marengo, nommé commandant de Paris, général de division, puis colonel général des hussards (1804), il ne fut point compris dans la création des maréchaux, et en conserva quelque humeur. Il remplit les fonctions d'ambassadeur à la cour de Lisbonne (1804-1805), assista à Austerlitz, fut gouverneur de Paris (1806), reçut, en novembre 1807, le commandement de l'armée de Portugal, conquit ce royaume en moins de deux mois, succès qui lui valut le titre de *duc d'Abrantès*, mais que l'arrivée des Anglais rendit éphémère : battu par Wellington à Vimeiro, il dut évacuer le pays le 30 août 1808, après avoir signé à Cintra une convention avec le vainqueur. Sa carrière n'offre plus rien qui soit digne de sa renommée. Mal accueilli par Napoléon à son retour, il commanda obscurément des corps d'armée en Espagne et en Autriche, fit partie de l'expédition malheureuse de Masséna en Portugal (1810), se comporta assez mollement dans la campagne de Russie, et fut relégué dans le gouvernement des provinces illyriennes. Le chagrin dérangea sa tête; il se rendit chez son père, à Montbard, pour s'y rétablir, se précipita d'une fenêtre, dans un accès de fièvre chaude, et mourut quelques jours après. Si Junot était des plus braves au feu, il manquait des talents qui font le général en chef, et même le commandant d'un corps d'armée. On lui reproche des habitudes de faste et de dépenses auxquelles ses revenus étaient loin de pouvoir suffire, et une jalousie très-prononcée contre ses anciens camarades.

JUNOT (M^me), femme auteur. V. ABRANTÈS (duchesse d').

JUNOT (Napoléon-Andoche), duc d'ABRANTÈS, littérateur français, fils du précédent, né à Paris en 1807, mort dans la même ville en 1851. Pendant quelque temps, il fit partie du corps diplomatique; mais ses excentricités, le mauvais état de ses affaires et les nombreux procès qui en furent la suite le forcèrent à donner sa démission. A l'exemple de sa mère, il chercha alors des ressources dans les lettres, collabora à diverses feuilles littéraires, donna au *Livre des Cent et un : Un Parisien à Vienne*, les *Femmes de Paris* et fit paraître plusieurs romans. Nous citerons de lui : *Deux cœurs de femme* (Paris, 1833, in-8°); *Une soirée chez M^me Geoffrin* (Paris, 1837); *Raphaël* (Paris, 1839, 2 vol.); *Alfred* (Paris, 1842, 2 vol.); les *Boudoirs de Paris* (Paris, 1844-1845, 6 vol. in-8°).

JUNOT (Adolphe-Alfred-Michel), duc d'ABRANTÈS, frère du précédent, officier français, né à Ciudad-Rodrigo en 1810, mort en 1859. Il suivit la carrière des armes, entra dans l'état-major, servit en Afrique, hérita en 1851, à la mort de son frère, du titre de duc, fut promu chef d'escadron l'année suivante, lieutenant colonel en 1858. Il mourut des suites d'une blessure reçue à la bataille de Solferino.

JUNOT D'ABRANTÈS (Joséphine), femme de lettres française, sœur des précédents, née à Paris en 1802. Sa mère dirigea son éducation et lui inspira de bonne heure le goût des lettres. Sous l'influence des idées religieuses, elle se fit sœur de charité, reçut ensuite de M. de Quélen, archevêque de Paris, le titre de chanoinesse, puis, revenant aux idées mondaines, elle épousa, en 1841, M. Amet, commissionnaire de roulage. Sous son nom de famille, M^me Amet a publié un certain nombre d'ouvrages de morale et des romans, parmi lesquels nous citerons : *Histoires morales et édifiantes* (1837, 2 vol. in-12); *Une vie de jeune fille* (1837, in-8°); la *Duchesse de Valombray* (1838, 2 vol. in-8°); les *Deux sœurs* (1840, 2 vol. in-8°); *Etienne Saulnier*, roman historique (1850, 2 vol. in-8°), etc.

JUNOT D'ABRANTÈS (Constance), femme de lettres française. V. AUBERT (Constance).

JUNQUA (Pierre-François), prêtre français anti-infaillibiliste, né à Amou (Landes) en 1825. Il entra dans les ordres à Aire, devint desservant à Soustons, puis à Ponteux, où il se signala par son exaltation religieuse et où il eut l'idée de fonder un nouvel ordre monastique Envoyé ensuite à Saint-Geours (1856), il ne tarda pas à avoir des démêlés avec son évêque, et se rendit alors à Bordeaux. Peu après, le cardinal Donnet lui donna la cure de Saint-Michel-la-Pouyade, dans l'arrondissement de La Réole, puis celle de Lacanau, et l'attacha enfin à titre d'auxiliaire à la cathédrale Saint-André, à Bordeaux. Junqua se fit nommer docteur en théologie de l'université romaine de la Sapience, se lia intimement avec l'abbé Mouls, chanoine de la cathédrale, et, lors du concile de 1869-1870, se montra très-hostile au dogme de l'infaillibilité du pape. Lorsque ce dogme fut proclamé, Junqua se mit avec Mouls en relation avec l'ex-bénédictin des Pilliers, retiré en Belgique pour y former un schisme. Il eut alors l'idée de faire une souscription pour fonder un journal, l'*Ere chrétienne*, destiné à combattre les nouveautés introduites dans l'Eglise; mais, n'ayant pu faire paraître cette feuille, il publia sous le voile de l'anonyme, dans la *Tribune*, journal démocratique de Bordeaux, des articles très-vifs contre le clergé orthodoxe, un roman, en collaboration avec Mouls, intitulé les *Mystères d'un évêché*, et fit paraître un pamphlet acerbe, les *Prêtres girondins*, qui eut à Bordeaux un grand retentissement. Le 16 mars 1872, dans une lettre rendue publique, il annonça à l'archevêque de Bordeaux que, ne pouvant admettre le dogme de l'infaillibilité, il rompait avec l'Eglise et allait établir chez lui un comité d'action destiné à rallier les adhérents à la *vieille*, à la *vraie* Eglise catholique, tous ceux qui protestaient contre les décrets du *Syllabus* et le *Credo* du Vatican. Le cardinal Donnet lui ayant fait notifier, le 23 mars, par un commissaire de police, l'ordre de quitter la soutane, l'abbé Junqua refusa péremptoirement de le faire, et fut, pour ce fait, condamné à six mois de prison (15 avril 1872) par le tribunal correctionnel de Bordeaux. Il se rendit alors en Belgique, où il fit des conférences publiques. De retour à Bordeaux, où il était poursuivi devant la cour d'assises, pour outrage à la morale publique et à la religion, en raison des articles publiés par lui dans la *Tribune*, il fut condamné, le 8 juin 1872, à deux ans de prison et à 3,000 fr. d'amende.

JUNQUEIRA FREIRE (Luiz-Jozé), poëte brésilien, né Bahia en 1832, mort en 1855. Il entra, en 1850, dans l'ordre des bénédictins sous le nom de *Frei Luiz de Santa-Escolatica*, se dégoûta bien vite de la vie monacale, et se fit séculariser n 1854. Une mort prématurée l'enleva un an plus tard. On a de Junqueira, qu'on a comparé à Chatterton, un recueil de vers que traverse un grand souffle poétique, et qui a été publié sous le titre de *Inspiraçoes do claustro* (Bahia, 1855, in-8°).

JUNQUIÈRES (Jean-Baptiste DE), poëte français, né à Paris en 1713, mort à Senlis en 1788. Il occupa longtemps dans cette dernière ville l'emploi de capitaine des chasses, et cultiva avec beaucoup de succès le genre burlesque. Ceux de ses ouvrages qui eurent le plus de succès sont : l'*Elève de Minerve* ou *Télémaque travesti*, poëme (1752, 3 vol. in-12), le livre le plus spirituel en ce genre après l'*Enéide* de Scarron; *Caquet bon-bec* ou la *Poule à ma tante* (1763, in-12), petit poëme en style grivois et quelque peu poissard. — Son fils, Jean-Baptiste-René DE JUNQUIÈRES, né à Senlis en 1740, mort à Paris en 1778, a composé le *Gui de chêne* ou la *Fête des Druides*, comédie en un acte (1763), et la *Satire du Whisk*.

JUNTE s. f. (jon-te — de l'espagnol *junta*, mot à mot assemblage, du latin *juncta*, part. passé féminin de *jungere*, joindre). Conseil, assemblée, en Espagne et en Portugal : JUNTE *sanitaire. La* JUNTE *du commerce. La* JUNTE *apostolique. La* JUNTE *suprême.* (Acad.)

— **Encycl.** Les anciennes *juntes* espagnoles se composaient de la noblesse et du clergé, et plus tard des députés de la bourgeoisie. Elles se réunissaient généralement d'elles-même sans avoir besoin de l'autorité royale, pour s'occuper des intérêts politiques de la nation. Sous les Bourbons d'Espagne, les *juntes* donnèrent souvent leur avis sur des réformes d'administration. Ces *juntes*, convoquées par les rois, étaient plutôt consultatives que législatives, et assez semblables à nos assemblées de notables. En 1808, Napoléon, après l'abdication de Ferdinand, réunit à Bayonne, sous le nom de *junte*, les notables du royaume au nombre de 150, dont 100 députés civils et 50 ecclésiastiques. Cette *junte*, présidée par le ministre des finances d'Azanza, accepta la nouvelle constitution et livra l'Espagne à Joseph Bonaparte; mais, dès la même année, il se forma dans toute la nation des *juntes* de soulèvement, d'armement et de défense, recevant le mot d'ordre d'une *junte* centrale, qui siégea à Aranjuez, puis à Séville, et convoqua à Cadix, en 1810, les *cortès* générales constituantes, qui firent la constitution de 1812.

Il y eut encore, en 1836, des *juntes* libérales de soulèvement et d'armement contre le gouvernement de la reine Christine; mais ces sortes d'assemblées, puissantes autrefois, n'ont pu résister au système de centralisation qui s'est établi en Espagne, aussi bien que dans les autres Etats de l'Europe.

Les *juntes* révolutionnaires, bien que non élues par la nation, furent souvent de véritables cortès. La plus célèbre d'entre elles est celle qui organisa la révolte des communes, sous Charles V. Les *procuradores* ou *disputados de la communidad* se réunirent à Avila et formèrent la *Santa junta*, qui fut, jusqu'à 1808, la dernière résistance que les Espagnols opposèrent au despotisme.

Après la chute d'Isabelle (sept. 1868), il se forma dans les principales villes de l'Espagne, à Cordoue, à Burgos, à Barcelone, à Madrid, etc., des *juntes* révolutionnaires qui s'emparèrent de l'autorité. Celle de Madrid, qui devait naturellement avoir le plus d'importance, s'empressa, dès qu'elle fut installée, de faire connaître aux provinces les vœux de la capitale. Elle s'occupa ensuite de la sûreté intérieure de la ville, et, divisée en sections, elle organisa ses travaux, répartit ses forces, reçut les félicitations de toutes les *juntes* provinciales. Mais, ne se considérant que comme une corporation provisoire intérimaire, elle lança, le 30 septembre, une proclamation au peuple madrilène, appelant le peuple à voter pour nommer une *junte* définitive et centrale. La *junte* centrale, élue le 1^er octobre, ne fut définitivement constituée que le 5; c'est elle qui fit publier la proclamation de l'ex-reine, en la précédant de ces mots : « Isabelle adresse ce manifeste aux Espagnols. La *junte* ne le qualifie pas. » Le 8, elle lançait à son tour son manifeste, dont voici la conclusion : « Confiance dans les patriotes! A bas les Bourbons! Vive la souveraineté nationale! Vive le suffrage universel! Vivent nos libérateurs de l'armée et de la marine! »

Mais déjà le gouvernement de Serrano et de Prim était établi, et l'influence des *juntes* était fort diminuée. Elles se contentaient de proposer au gouvernement provisoire des plans de réformes à accomplir; et le gouvernement provisoire, ne trouvant pas que les *juntes* fussent des auxiliaires sur lesquels on pût compter, fit ce qu'il put pour diminuer leur influence, et bientôt même il leur proposa ouvertement de se dissoudre, en leur faisant entendre qu'elles devaient faire ce sacrifice au maintien de l'union entre toutes les nuances du parti libéral.

Le 20, la *junte* de Madrid décida sa dissolution, et invita les autres *juntes* à suivre son exemple. Dès le lendemain, une partie des *juntes* provinciales furent dissoutes. Celle de Barcelone exposa dans une proclamation les raisons qui la déterminaient à continuer son œuvre, et à ne pas imiter l'exemple donné par celle de Madrid; mais bientôt, entraînée dans le mouvement, elle déposa aussi son mandat.

JUNTE (LES), **Giunti**, en vénitien **Zunti**, famille d'imprimeurs originaire de Florence, où le chef, Philippe, exerçait la typographie dès 1497. D'autres membres s'établirent à Venise, et ils tinrent, en Italie, le deuxième rang après les Manuce. Les plus connus sont les suivants : Philippe JUNTE, le chef de la famille, né à Florence en 1450, fut imprimeur dans cette ville de 1497 à 1517, et reçut du pape Léon X, en 1516, un privilége dans lequel le souverain pontife menaçait d'excommunication le contrefacteur de ses éditions. — Un de ses fils, Bernard JUNTE, mort en 1551, édita les *Stanze* de Politien (1518), l'*Onomasticon* de J. Pollux (1520), et prit seul, à partir de 1531, la direction de l'imprimerie des Junte. — Un de ses successeurs, Philippe JUNTE, mort en 1604, a donné des éditions très-estimées, dont ses enfants ont publié le *Catalogue* à Florence (1604, in-12). — Un des parents du précédent, Lucas-Antoine JUNTE, mort en 1537, s'établit à Venise vers 1482, et donna, entre autres éditions, le *Virgile* et l'*Homère*, de 1537. Ses héritiers lui succédèrent dans cette ville jusqu'en 1642. — Un autre membre de cette famille, Jacques JUNTE, mort en 1561, fonda à Lyon une imprimerie qui existait encore sous ce nom en 1592.

JUNTERBUCK (Jacques), écrivain religieux polonais, né à Interbok vers 1385, mort en 1465. Il entra fort jeune dans l'ordre de Cîteaux, devint abbé du monastère de Parade, près de Posen, se fit ensuite chartreux et enseigna la théologie à Erfurt, où il termina sa vie. Ce religieux a laissé un grand nombre d'ouvrages, dans lesquels il attaque avec beaucoup d'énergie la corruption et les vices de son temps. Nous citerons parmi ses ouvrages imprimés : *Sermones dominicales* (Ulm, 1474); *Tractatus de apparitionibus animarum post exitum* (Burgdorf, 1475, in-fol.), livre curieux plusieurs fois réédité; *De erroribus et moribus christianorum* (Leipzig, 1488, in-4°); *De arte bene moriendi* (Leipzig, 1495); *De arte curandi vitia* (sans date, in-4°), etc.

JUPATIIMA s. m. (ju-pa-ti-i-ma). Mamm. Un des noms des sarigues, au Brésil.

JUPE s. f. (ju-pe. — Ce mot vient de l'espagnol par le catalan du XIII^e siècle, *aljuba*, venu lui-même de l'arabe *jubbet*, pelisse courte de dessous). Partie de l'habillement des femmes qui descend depuis la taille jusqu'aux pieds : *Corps de* JUPE. JUPE *de taffetas, de soie, de laine.*

> Ciel! que je hais ces créatures fières,
> Soldats en *jupe*, hommasses chevalières.
>
> VOLTAIRE.

> C'est faire à notre sexe une trop grande offense,
> De n'étendre l'effort de notre intelligence
> Qu'à juger d'une *jupe*, ou de l'air d'un manteau,
> Ou des beautés d'un point, ou d'un brocart nouveau.
>
> MOLIÈRE.

· Partie d'un vêtement d'homme qui prend de la taille jusqu'à mi-jambe : *La* JUPE *d'une redingote, d'un paletot.*

— Techn. *Porte-jupe*, Nom donné à des espèces de pinces qui servent à retrousser les robes et à les maintenir.

JUPILLE, en latin *Jobii villa*, ville de Belgique, prov., arrond., et à 16 kilom. E. de Liége, près de la rive droite de la Meuse, 2,200 hab. Exploitation de houille; filatures

de laines; fabriques de draps; quincaillerie, clouterie, papeterie. Pépin d'Héristal y mourut, et Pépin le Bref y séjourna en 759.

JUPIN, surnom ou plutôt synonyme familier de Jupiter, souvent employé par les poëtes dans la fable et les pièces légères, et qui ne convient qu'au style familier et badin. La Fontaine l'a employé quelquefois dans ses fables :

> Jupiter dit un jour : « Que tout ce qui respire
> S'en vienne comparaître aux pieds de ma grandeur. »
> . . . .
> L'éléphant étant écouté,
> Tout sage qu'il était, dit des choses pareilles.
> Il jugea qu'à son appétit
> Dame baleine était trop grosse.
> Dame fourmi trouva le ciron trop petit,
> Se croyant, pour elle, un colosse.
> *Jupin* les renvoya s'étant censurés tous..
> (*La Besace.*)

> Un passager, pendant l'orage,
> Avait voué cent bœufs au vainqueur des Titans.
> Il n'en avait pas un : vouer cent éléphants
> N'aurait pas coûté davantage.
> Il brûla quelques os quand il fut au rivage.
> Au nez de Jupiter la fumée en monta.
> Sire *Jupin*, dit-il, prends mon vœu, le voilà.
> (*Jupiter et le Passager.*)

On le voit, ici l'expression n'est pas seulement ironique, elle est impertinente; dans l'exemple suivant, elle n'est que familière :

> Je vais, je viens, je me travaille,
> J'imagine cent tours : le rustre, en paix, chez soi,
> Vous fait argent de tout, convertit en monnoie
> Ses chapons, sa poulaille; il en a même au croc.
> Et moi, maître passé, quand j'attrape un vieux coq,
> Je suis au comble de la joie.
> Pourquoi sire *Jupin* m'a-t-il donc appelé
> Au métier de renard?
> (*Le Fermier, le Chien et le Renard.*)

Demoustier, dans ses *Lettres à Emilie sur la mythologie*, se sert volontiers aussi de ce nom qui sent son petit collet :

> Jamais petit-maître à Paris
> Ne courtisa plus de Chloris,
> De grisettes et de princesses
> Que *Jupin* ne trompa jadis
> De mortelles et de déesses.

Après l'aventure de Jupiter avec Io, Junon bouda longtemps; mais *Jupin* n'en fit que rire, et publia qu'il allait épouser Platée, fille d'Asope. A cette nouvelle, Junon accourt furieuse, se jette sur la nouvelle fiancée et lui arrache ses vêtements, sous lesquels elle trouve... un tronc d'arbre avec une figure de poupée. Le malin maître des dieux l'avait mystifiée :

> Après un moment de dépit,
> Dévorant sa honte secrète,
> Elle rougit, *Jupin* sourit...
> Un baiser, voilà la paix faite,

Vulcain naquit de ce raccommodement. Mais la jalousie de Junon trouva bientôt à s'exercer de nouveau. Cependant, elle-même avait fait parler d'elle autrefois, à en croire Demoustier :

> Quoique d'une vertu sévère
> Armée autrefois jusqu'aux dents,
> Elle fit deux petits enfants
> Dont *Jupin* ne fut pas le père.

Bornons ici ces citations, qui indiqueront suffisamment dans quels cas on peut employer ce que l'on pourrait encore appeler le petit nom de Jupiter.

JUPITER s. m. (ju-pi-tèr — nom mythol.). Astron. Planète qui est placée entre Pallas et Saturne : JUPITER, *la plus grosse de toutes les planètes, a environ mille fois moins de masse que le soleil.* (D'Alemb.)

— Alchim. Etain. ‖ *Sel de Jupiter*, Chlorhydrate d'étain.

— **Encycl.** Astron. *Jupiter* est la plus grosse des planètes, et la plus brillante, après Vénus.

Les anciens attribuaient à cet astre le pouvoir de distribuer la fortune et la gloire à ceux qui avaient le sort de naître sous son heureuse influence. Le diamètre de *Jupiter* est 11,225 fois plus grand que celui de la terre. Sa distance au soleil est 5,202,080, celle de la terre étant prise pour unité. Il accomplit sa révolution autour du grand astre central dans l'espace de onze ans trois cent quatorze jours; il tourne sur lui-même en neuf heures cinquante-deux minutes Ainsi ses années sont de douze ans moins cinquante-deux jours; ses jours de neuf heures cinquante-cinq minutes.

L'axe de rotation de *Jupiter* est presque perpendiculaire au plan de son orbite. Ses saisons sont, par suite, très-peu distinctes.

Le globe de *Jupiter* est environ 414 fois plus volumineux que celui de la terre, mais il est 4 fois moins dense.

Cinq fois plus éloigné du soleil que notre planète, *Jupiter* voit le grand astre du jour comme une petite lune, et n'en reçoit qu'une lumière et une chaleur peu considérables.

La surface de *Jupiter*, extrêmement accidentée, est, en outre, sans cesse tourmentée par les plus violents cataclysmes. « On observe dans la surface de cette planète, dit d'Alembert, des changements tels qu'il en arriverait sur notre globe si l'océan, par exemple, changeant de lieu, venait à se répandre indifféremment sur toutes les terres, en sorte qu'il s'y formât de nouvelles mers, de nouvelles îles, de nouveaux continents. »

C'est Galilée qui fit, le premier, connaître les particularités qui distinguent cette planète. Il remarqua d'abord sur son disque deux larges bandes de couleur grise ou jaunâtre, qui l'entourent au-dessus et au-dessous de l'équateur, deviennent de plus en plus pâles et disparaissent complétement vers les pôles. Leurs limites sont si inégales et si variables qu'on les dirait formées par une foule de petites bandes étroites, intermittentes, souvent ramifiées, parallèles à l'équateur, devenant toujours plus ternes à mesure qu'elles s'en éloignent.

William Herschel conjecture que les causes des bandes brillantes « sont les zones où l'atmosphère de cette planète est le plus remplie de nuages, » que les bandes plus faibles correspondent « aux régions dans lesquelles l'atmosphère, complétement sereine, permet aux rayons solaires d'arriver jusqu'aux parties solides de la planète, où la réflexion est moins forte que sur les nuages. »

Cassini, qui étudia *Jupiter* pendant vingt-cinq ans (de 1665 à 1691), y découvrit une tache obscure, qui lui parut fixe. On a reconnu depuis que, au lieu d'une seule tache, il y en avait plusieurs, qu'elles sont mobiles, que celles de l'équateur se meuvent même avec une vitesse différente de celles des régions polaires.

On a vu les taches de *Jupiter* paraître alternativement dans l'une et l'autre des bandes grisâtres qui bordent l'équateur au nord et au sud, mais jamais ailleurs; elles ont un noyau et une pénombre comme celles du soleil, et on en a conclu qu'elles devaient avoir la même cause que celles du soleil : le soulèvement des gaz qui met, par intervalles, à nu le noyau solide et obscur de la planète.

Jupiter, d'après une autre version, est entouré d'une épaisse enveloppe gazeuse, au milieu de laquelle se forment de gros nuages, entraînés par des courants analogues à nos vents alizés, avec une violence et une rapidité extrêmes, et dans une direction parallèle à l'équateur. William Herschel a calculé que la rapidité de ces courants pouvait être de quatre-vingt-dix lieues à l'heure. Les bandes brillantes seraient formées par des zones nuageuses; les bandes obscures, par des éclaircies causées par la brisure et le refoulement des nuages.

Le docteur Guépin conjecture que nos animaux ne pourraient pas vivre au milieu de vents si violents et si rapides. « Que deviendraient, dit-il, notre girafe, notre chameau, notre cheval dans une atmosphère si fortement agitée? Ne seraient-ils pas entraînés par des vents assez rapides pour parcourir 6,000 mètres en une minute ou 100 mètres par seconde? Les animaux ont donc, dans *Jupiter*, d'autres formes, donnant moins de prise au vent, et doivent pouvoir s'accrocher plus fortement au sol. »

— *Satellites de Jupiter.* Lorsqu'en 1609 Galilée s'aperçut, la première fois, que *Jupiter* était escorté de quatre satellites, il considéra cette magnifique étoile, au milieu de son cortége de lunes, comme une image du soleil au milieu des planètes, et, dans l'enthousiasme de sa mémorable découverte, il donna au groupe de la planète et de ses lunes le nom de : *Monde de Jupiter* (*Mundus Jovialis*).

Les quatre satellites de *Jupiter* sont de grandeurs différentes. Du reste, leurs diamètres apparents sont trop petits pour qu'on ait pu les mesurer. On sait seulement que le troisième est de beaucoup plus gros; viennent ensuite le quatrième, le premier et le second. Les distances des quatre satellites à la planète, en prenant pour unité leur rayon équatorial sont : 6,05, 9,62, 15,35 et 27,00; les durées de leurs révolutions, liées, du reste, par la troisième loi de Képler, sont, en jours : 1,77, 3,55, 7,15 et 16,69. Les excentricités de leurs orbites sont très-faibles, et les plans de ces orbites sont très-peu inclinés sur le plan dans lequel la planète se meut autour du soleil. On suppose que, comme notre lune, ils présentent toujours la même face à l'astre principal.

Les habitants de ces satellites pourraient donc voir constamment leur majestueuse planète au-dessus de l'horizon, et elle leur paraîtrait d'une grandeur énorme.

Les quatre satellites brillent isolément d'une lumière inférieure à celle de notre lune, mais leurs rayons réunis répandent une plus grande somme de lumière sur leur planète, qui, en raison de leur présence à peu près continue, ne connaît point la nuit noire.

Le cône d'ombre de *Jupiter* s'étend très-loin, et sa section, à la distance même du quatrième satellite, est encore très-peu inférieure au disque de la planète; d'ailleurs, comme nous l'avons déjà dit, les orbes des satellites comprennent, à très-peu près, dans leurs plans l'axe de ce cône d'ombre; il en résulte que les éclipses des satellites sont très-fréquentes. Les trois premiers s'éclipsent à chacune de leurs révolutions, et le quatrième presque toujours; cela donne une moyenne de trois éclipses à peu près par jour. La fréquence de ces phénomènes avait donné l'espoir d'en tirer un parti très-utile pour la détermination des longitudes par la comparaison de l'heure observée dans le lieu où se trouverait le navigateur et de l'heure du même phénomène rapportée au méridien de Paris, et inscrite à l'avance dans la *Connaissance des temps*. Malheureusement, l'instant précis de l'éclipse est toujours assez difficile à déterminer, à cause du passage préalable du satellite dans la pénombre de la planète, et, par suite, de la lenteur avec laquelle s'éteint son éclat.

L'éclat des satellites varie périodiquement pendant leur révolution autour de la planète; cela tient, sans doute, à ce que la lumière qu'ils nous envoient dépend, à chaque instant, de la disposition variable de la face tournée de notre côté, par rapport au soleil et à la planète, dont la réverbération n'est pas négligeable.

On sait que le retard apporté dans la perception des éclipses des satellites de *Jupiter* par un accroissement de la distance qui nous sépare de la planète a servi de donnée à la détermination de la vitesse de la lumière.

La théorie des satellites de *Jupiter* était très-compliquée : Wargentire a passé près de trente ans à l'établir par observation; elle a été définitivement arrêtée par Laplace, à qui elle a fourni un de ses plus beaux titres de gloire.

JUPITER, le **Jupiter** des Latins, le **Zeus** des Grecs, le maître des dieux dans la mythologie gréco-romaine. La tradition le fait naître de Saturne et de Rhéa. Suivant le pacte conclu avec son frère aîné Titan, qui lui avait cédé le trône à la condition qu'il ferait périr tous ses enfants mâles, Saturne s'apprêtait à dévorer le nouveau-né, comme il avait déjà fait pour Vesta, Cérès, Junon, Pluton et Neptune; mais Rhéa trompa sa voracité en lui présentant une pierre emmaillottée, que Saturne digéra sans concevoir le moindre soupçon. Rhéa envoya ensuite secrètement, dans l'île de Crète, le jeune Jupiter, qui fut confié aux soins des nymphes du pays. Elles le cachèrent dans un antre et le mirent sous la garde des curètes et des dactyles, qui, pour empêcher Titan et Saturne d'entendre les vagissements de l'enfant, exécutaient sans cesse à l'entrée de la grotte des danses où ils entre-choquaient leurs boucliers d'airain. Les nymphes Ida et Adrastée le nourrirent du lait de la chèvre Amalthée, tandis que les abeilles qui butinaient sur la montagne venaient chaque jour lui apporter leur miel. Saturne ayant été détrôné par les Titans, Jupiter, quoiqu'il ne fût encore âgé que d'un an, marcha au secours de son père avec ses deux puînés, Neptune et Pluton, et, armé déjà de sa foudre, que lui avaient forgée les Cyclopes, vainquit les Titans et les précipita au fond du Tartare. Saturne, peu reconnaissant de ce service, redoutant d'ailleurs un fils dont la puissance se manifestait par de tels exploits, lui tendit des embûches et chercha à le faire périr. Mais Jupiter vainquit Saturne et le traita comme lui-même avait traité son père Uranus : il l'enferma dans le Tartare avec les Titans, sous la garde des Hécatonchives, géants aux cent bras. Selon d'autres, il se contenta de l'exiler de l'Olympe, et c'est alors que Saturne, détrôné pour toujours, se réfugia en Italie auprès du roi Janus. Plus tard, les géants se soulevèrent à leur tour contre Jupiter et les autres dieux. C'est alors que ceux-ci, épouvantés, se travestirent en animaux divers et s'enfuirent de l'Olympe, laissant Jupiter sans secours. Il ne se découragea point, et, sur la foi d'un ancien oracle assurant que les géants seraient invincibles, à moins que les dieux n'appelassent un mortel à leur aide, il fit venir Hercule, avec lequel il extermina les géants. C'est alors que Jupiter resta maître absolu du monde, des dieux et des hommes; seul, le Destin ne lui était pas soumis. Il partagea son empire avec Pluton et Neptune, mais resta toujours le roi souverain de l'Olympe, qu'il ébranlait d'un seul mouvement de ses sourcils (v. CUNCTA SUPERCILIO MOVENTIS), le maître redouté de tous les autres dieux. La légende nous le montre descendant sur la terre et visitant les mortels, récompensant Philémon et Baucis de leur hospitalité, changeant Lycaon en loup pour le punir de sa cruauté, enfin noyant tous les crimes dans un déluge auquel échappèrent seuls Deucalion et Pyrrha.

Selon Hésiode, Jupiter eut sept femmes, autant que Barbe-Bleue, rapprochement que ne nous fournit point Hésiode, il faut bien l'avouer. Ces sept épouses du maître du tonnerre furent Métis, Thémis, Eurynome, Cérès, Mnémosque, Latone et Junon. En général, c'est cette dernière seule qui passe dans les poëtes et les écrivains pour la compagne immortelle de Jupiter. Les autres ne sont que de simples mortelles que ce dieu éleva aux honneurs de la divinité après avoir obtenu leurs faveurs. De Junon, il eut Vulcain, dont la laideur le choqua tellement à sa naissance, qu'il l'envoya d'un coup de pied du ciel sur la terre, chute dans laquelle le pauvre Vulcain se cassa une jambe, ce qui le rendit boiteux tout le temps que dura la croyance à ces singulières divinités. Suivant les uns, Mars dut aussi le jour à Jupiter; selon d'autres, il naquit de Junon toute seule, ce qui rendit le souverain des dieux jaloux d'en faire autant, et c'est ainsi qu'il accoucha de Minerve, qui jaillit tout armée de son cerveau. Quant aux nymphes et aux mortelles que Jupiter honora de ses embrassements, il est impossible de les compter. De Sémélé, il eut Bacchus; d'Io, Epaphus; de Danaé, Persée; d'Europe, Minos; d'Alcmène, Hercule; de Léda, Pollux et Hélène, etc. Généralement, il changeait de forme dans ses escapades amoureuses, qui allumaient la jalousie et la fureur de Junon. Il séduisit Léda sous la forme d'un cygne, Europe sous celle d'un taureau, Danaé sous celle d'une pluie d'or, Egine sous celle d'une flamme, Alcmène en revêtant la forme d'Amphitryon, son mari. Le sens symbolique de ces métamorphoses n'est pas difficile à pénétrer.

Comme nous l'avons dit, Jupiter voyagea souvent sur la terre pour connaître les hommes; de plus, sur la plainte de Pluton, il frappa de mort Esculape pour avoir ressuscité Hippolyte, et bannit ensuite du ciel Apollon, qui avait tué les Cyclopes, coupables à ses yeux d'avoir forgé la foudre sous laquelle avait expiré son fils; il foudroya Phaéton et Salmonée, remplaça par une épaule d'ivoire l'épaule de Pélops, mangée par Cérès, enleva Ganymède, convia à la table des dieux Ixion et Tantale, qui abusèrent de son hospitalité et auxquels il infligea un châtiment terrible, aida Hercule dans ses travaux, donna pour juges aux enfers Minos, Eaque et Rhadamante, etc. Le lecteur trouvera à tous ces noms le détail des circonstances qui s'y rapportent.

Les poëtes ont accolé au nom de Jupiter une multitude d'épithètes; la plus connue est celle d'*Olympien*, parce que le mont Olympe était le séjour ordinaire du dieu. « On le représente, dit Demoustier (*Lettres à Emilie sur la mythologie*), assis sur son aigle ou sur un trône d'or, au pied duquel sont deux coupes qui versent le bien et le mal. Son front est chargé de sombres nuages; ses yeux menaçants brillent sous de noirs sourcils; son menton est couvert d'une barbe majestueuse. Il tient le sceptre d'une main; de l'autre, il lance la foudre. Les Vertus siégent à ses côtés. » Et le poëte ajoute avec malice :

> Les dieux tremblent en sa présence,
> Les déesses même, dit-on,
> Près de lui gardent le silence;
> Mais ce n'est qu'une fiction,
> Ceci soit dit, ne vous déplaise,
> Entre nous deux, par parenthèse.

Le culte de Jupiter, qui surpassait en solennité celui de tous les autres dieux, était répandu dans toute la Grèce et toute l'Italie. Ses temples les plus célèbres étaient ceux d'Olympie, d'Arcadie et de Crète. Le chêne lui était consacré. Ses attributs étaient le sceptre, l'aigle et la foudre. Au sujet des diverses fables auxquelles Jupiter est associé, voir surtout, outre les noms que nous avons déjà cités, TYPHON, FORTUNE, HEURES, PARQUES, et ce qui est dit sur l'avénement de Jupiter au trône céleste à propos de la *Théogonie* d'Hésiode.

Une tradition revêtue de couleurs plus historiques nous a été conservée par Diodore de Sicile, tradition suivant laquelle Jupiter aurait été un roi de Crète antérieur même aux temps héroïques. Les circonstances de son règne seraient alors à peu près les mêmes que celles que les poëtes ont célébrées dans le domaine mythologique, et, pour se rapprocher de la vérité, il n'y aurait plus qu'à les réduire à la mesure des événements humains. Mais les interprétations multipliées que les mythologues ont essayées de Jupiter, de son origine, de sa nature, de ses attributs, ont perdu toute valeur depuis les découvertes de la critique moderne, qui donnent un tout autre aspect au mythe antique. Nous allons donc entrer à ce sujet dans des développements d'un autre genre.

Dans le nom latin de *Jupiter*, chez les Grecs *Zeus pater*, chez les Aryas *Dyaushpitar*, sont réunis deux mots que nous associons encore aujourd'hui dans la personne de *Dieu le Père*. La forme aryaque se retrouve presque identiquement dans l'ancienne forme latine conservée dans les formules des Féciales : *Diespiter;* car, dans cette forme, *Dies* n'a avec le mot *dies*, jour, qu'un rapport d'origine commune, qui échappait peut-être aux Romains eux-mêmes, et une ressemblance accidentelle. Dans le grec *Zeus* (génitif, *Dios*), le *Dyaush* aryaque se montre isolé, et il en est ainsi dans presque toutes les applications de ce mot. Les Romains ne disaient *Jupiter* qu'au nominatif; la première partie du mot reste seule aux autres cas : *Jovis*, *Jovi*, etc.; le nominatif latin s'écrivant lui-même primitivement *Jovis*, *Diovis*, *Diuvis*. Le *Zio* des Germains, le *Tius* des Goths sont d'autres transcriptions immédiates de Dyaush. Les Perses donnaient le même nom au ciel considéré comme leur plus haute divinité.

L'origine commune de *Zeus* et de *theos*, de *Jovis* et de *deus*, aujourd'hui mise hors de doute par les travaux de la philologie comparée, avait été reconnue déjà chez les anciens par Varron, Verrius et d'autres auteurs. Hérodien, rapportant les diverses formes antiques qui exprimaient l'idée de l'antiquité, cite, d'après Phérécyde, les formes *Dis*, *Zên*, *Zân*, *Zâs*, *Zês*, auxquelles il joint les formes béotiques *Deùs* et *Dân*, et qui toutes offraient la même signification.

L'étymologie du nom de Jupiter et du nom même de la divinité montre bien quelle idée s'en faisaient les antiques tribus venant de l'Arye. Cette idée était intimement liée à celle de soleil, d'astre, de corps lumineux.

C'est sans doute pour cela que Platon vit dans le sabéisme la religion des premiers habitants de la Grèce. Mais la conception hellénique primitive est moins savante que le sabéisme; elle a un caractère beaucoup plus général et plus naturel, et tend immédiatement à élever des personnifications morales sur les personnifications naturelles les plus largement conçues.

Tous les peuples de race indo-européenne paraissent avoir reconnu un dieu suprême, roi du firmament, présidant aux phénomènes célestes, armé de la foudre, et livrant aux ennemis de la lumière, aux dieux des nuages, de l'obscurité, de la terre et des montagnes, un combat incessant. Le type de ce dieu nous est fourni par l'Indra védique. Le *Rigvéda* est tout plein du récit des luttes de cette divinité contre ses redoutables ennemis.

Le *Thor* des anciens Saxons et des Scandinaves, qui est monté sur un char, comme Indra, et qui, armé de la foudre, en terrasse les Jeltes ou Jettes, de même qu'Indra frappe les Asouras et Zeus les Titans, est évidemment un frère du Zeus pélasgique.

Le *Peroun* des Slaves, maître de la foudre et du ciel, n'est qu'une autre variété du même dieu, qui se retrouve également chez les populations de race finnoise, par exemple dans l'*Ukko* des Finnois représenté sous les traits d'un vieillard, et dans le dieu *Toldy* des anciens Madgyars armé de l'éclair avec lequel il tue le méchant.

Mais c'est surtout en Grèce que s'est développée la notion du dieu suprême de l'Olympe. On répète que Jupiter lui-même était soumis au Destin; mais ce n'est pas là une notion fondamentale dans la théologie grecque. Zeus est le père des Parques et par elles le maître du Destin; Pindare le donne aussi pour père de la Fortune. Eschyle atteste sa liberté lorsqu'il fait dire à Vulcain par le personnage étrange qui représente un des aspects de Zeus (Pouvoir et Force) : « Hormis Zeus, nul n'est libre. » A l'égard du caractère élevé de Zeus, les témoignages abondent. Citons-en quelques-uns :

« O Zeus, tu es le chef, tu es le conducteur de toutes choses. » (Terpandre.)

« Zeus est le conducteur de la nature. » (Cléanthe.)

« Zeus est le dieu qui a fait le ciel et la terre. » — « O Zeus, père Zeus, tu gouvernes le ciel; tu surveilles les actions coupables et injustes des hommes; tu t'attaches à tirer châtiment et vengeance des monstres. » (Archiloque.)

« Zeus gouverne toutes choses à son gré. » (Pindare.)

Eschyle nous dépeint le souverain des dieux comme existant par lui-même et n'ayant d'autre principe de son existence que lui-même.

Hésiode représente Zeus comme étant avant tout le père de la Justice, et voici ce qu'on lit dans un des hymnes homériques adressés à cette divinité suprême : « Je célèbre Zeus, le meilleur et le plus grand des dieux, dont la foudre retentit au loin, dieu puissant et par qui tout s'accomplit, et qui donne à Thémis, assise près de lui, des conseils pleins de sagesse. Sois-nous favorable, très-grand et très-glorieux fils de Chronos. » Cet hymne est probablement très-ancien, mais son caractère hiératique en fait comme l'expression durable du fond même de la religion.

Le Jupiter des Latins eut, comme le Zeus de la Grèce, un caractère de divinité suprême. Les autres divinités ne sont pour les Romains, comme pour les Grecs, que des formes de Jupiter ou du vrai Dieu, et c'est ainsi que nous voyons, par exemple, les prêtresses de Vesta, de Vesta dont le culte a tant d'importance chez les Romains, être consacrées par la formule liturgique non à Vesta, mais à Jupiter. Cependant la conception de Jupiter a emprunté au génie divers des deux peuples certaines différences qui nous conduisent à traiter séparément du culte du Zeus des Grecs et du Jupiter des Latins.

— I. Le Zeus des Grecs. Il faut distinguer tout d'abord le Zeus hellénique des caractères spéciaux du Zeus pélasgique et des divinités spéciales ou locales dans le nom desquelles le mot Zeus n'est intervenu que comme qualification générique de divinité. Dans cette dernière catégorie, on a placé un *Zeus Melosios*, protecteur des troupeaux à Paros et à Corcyre, un *Zeus Chrysaoros*, un *Zeus Nocrasos*, un *Zeus Estrapis*, que nous font connaître les inscriptions et qui semblent n'être que des sortes de Génies topiques ou de divinités Fortunes.

Le Zeus crétois du Dicté, le Zeus épirote de Dodone, le Zeus arcadien du Lycée sont d'origine pélasgique; mais ils ont reçu de bonne heure l'empreinte des conceptions helléniques. Nous retrouvons une image plus fidèle des divinités pélasgiques primitives dans le *Zeus Peloros*, en l'honneur duquel on célébra longtemps des fêtes dans la vallée de Tempé. Il était figuré sous les traits d'un personnage gigantesque qui produisait les tremblements de terre et gouvernait le monde.

Le culte phrygien d'Apollon étant considéré comme d'importation relativement postérieure dans la Grèce, le Zeus primitif doit être identifié avec le Soleil, roi du ciel, qui sera plus tard le fils de Zeus, et c'est dans ce sens qu'il faut comprendre le nom de *Zeus Helios*, Zeus Soleil, donné par les habitants de Mylata au dieu suprême.

De bonne heure, la conception hellénique de Zeus nous apparaît fixée dans Homère. Jusqu'aux derniers temps du paganisme, elle persistera sans recevoir aucun amoindrissement ni aucune modification fondamentale, malgré l'introduction de nouveaux cultes et l'invention de nouvelles fables.

Le Zeus homérique lance la foudre et répand la pluie; il chasse les nuages et fait briller le soleil dans le ciel éclairci; il domine les mondes, et de son vaste regard embrasse tout l'univers. C'est le dieu très-grand et très-auguste, le père des hommes et des dieux, le roi des rois, le pasteur des peuples. Les princes, ses vicaires ici-bas, font remonter à lui leur souveraineté. Il a tous les genres de force, sa pensée embrasse tout l'univers; un seul signe de sa volonté fait trembler l'univers; un mouvement de ses *noirs sourcils* ébranle l'Olympe et tous les dieux sur leurs trônes. Mais il est avant tout le père de la Justice, l'auteur de tout bien; il est accessible à la pitié, s'apaise aux prières des mortels, prend sous sa protection les suppliants. De même que le *Rigvéda* fait des Prières, *Ilas*, les épouses des dieux, Homère en fait, sous le nom de *Litai*, les filles de Zeus.

Tels sont les caractères généraux du dieu, que nous allons retrouver plus ou moins divisés dans les diverses formes de son culte. Dans cette énumération, nous nous attacherons surtout à suivre la chronologie, en partant de la conception naturaliste du dieu pour arriver à sa personnification morale et sociale la plus élevée et la plus complète.

— *Zeus Dodonæos.* Le Jupiter épirote de Dodone était surtout célèbre par son oracle. On lui dédiait le chêne à glands doux (*phégos*) ou le hêtre (*fagus* chez les Latins) : Zénodote l'appelle pour cette raison *Phagonæos*. On trouve également en Italie les *fagus* consacrés à Jupiter *Fagutalis*. C'était donc un dieu nourricier. Il présidait à la pluie qui féconde la terre; aux nuages, d'où sort la pluie; à la foudre qui déchire les nuages. Une ancienne invocation, répétée par les Péliades, ses prêtresses : *Zeus était, Zeus est, Zeus sera, ô suprême Zeus*, le fait connaître comme un dieu souverain, un dieu Très-Haut, analogue au Jéhovah des Hébreux.

Les oracles rendus à Dodone au nom de Zeus se rapportent très-souvent aux phénomènes atmosphériques. M. Maury croit que le dieu étrusque *Tina*, dieu de la foudre, aurait avec le Zeus épirote une communauté d'origine.

— *Zeus Ombrios.* Jupiter, comme dieu de la pluie et de l'atmosphère, était adoré sur les montagnes arides de l'Attique. La prière qu'on lui adressait pour obtenir de la pluie nous a été conservée en ces termes : « *Répands, répands la pluie, bon Jupiter, dans les champs et les plaines des Athéniens.* » En qualité de maître de l'air, Jupiter engendrait le jour, l'aurore et les saisons, déchaînait les vents, faisait pleuvoir et neiger. Un grand nombre des épithètes qu'on lui décernait ont trait à ces caractères.

— *Zeus Lycæos.* C'était le Jupiter arcadien, le dieu du mont Lycée ou de la lumière, car le nom du Lycée se rattache à la même racine que *lux*, lumière. Le Lycée était l'Olympe des Pélasges arcadiens, le haut lieu sur lequel ils aimaient surtout à sacrifier, et qu'ils assignaient pour demeure à Zeus et aux autres grandes divinités. Le souvenir du caractère du mont Lycée se conserva longtemps dans une foule de légendes merveilleuses qu'on racontait à son sujet. Cette montagne se distingue encore de nos jours par l'étendue de l'horizon que l'œil embrasse de sa cime. Cette circonstance, ainsi que l'étymologie, tend à faire considérer le Zeus arcadien comme un dieu solaire, comme le Soleil, roi des cieux, maître des météores, dispensateur de la lumière. Les Grecs donnèrent plus tard le nom de Lycée aux endroits consacrés à Apollon, ce qui démontre encore l'analogie de ce dieu avec le Zeus arcadien. C'était aussi, par contre, sous la protection du soleil qu'on supposait placées presque toutes les montagnes. Comme roi de Tégée, Zeus recevait le surnom de *Clarios*, lequel convient à un dieu de la lumière, et qu'on rencontre, en effet, appliqué plus tard à Apollon.

Au dieu du Lycée était consacré l'aigle, cet oiseau à l'œil perçant, qui, suivant une opinion populaire, peut fixer le soleil de son regard. L'oiseau Garouda, dont l'aigle de Zeus n'est qu'une transformation, est, dans le *Rigvéda*, le fils d'un dieu solaire. Chez les Egyptiens, l'épervier, auquel on prêtait la même faculté qu'à l'aigle, et dont le nom, dans le *Véda*, est souvent donné comme épithète au soleil, était pris pour symbole de *Ra*, le Soleil, et ce symbolisme n'était pas étranger aux Grecs eux-mêmes. Les mémoires de Xanthus nous montrent le feu du soleil en partie caché par un aigle.

Le Zeus lycéen paraît être une personnification en particulier du soleil considéré comme pompant par ses rayons les vapeurs de la terre et amenant ainsi la production des nuages; le prêtre de ce dieu, dans une des cérémonies annuelles, agitant l'eau d'une fontaine placée sur le mont, déterminait une évaporation qui donnait lieu, disait-on, à la formation d'un nuage, lequel se résolvait ensuite en une pluie bienfaisante. Ce phénomène physique était encore exprimé par le mythe qui faisait élever Zeus par les nymphes, c'est-à-dire les sources et les fontaines du mont Lycée.

— *Zeus Cretagenes.* C'était le dieu qu'on vénérait sur le mont Dicté, et dont le culte était répandu dans toute la Grèce moyenne, à Cnosse, à Gortyne, à Hierapytna; il était considéré par la légende comme un roi législateur du pays. C'est de la Crète que paraissent être sorties les fables relatives à l'enfance du dieu, fables qu'Hésiode inséra dans sa *Théogonie*, et qui dès lors firent partie de la légende de Zeus. Ces inventions crétoises servirent de point de départ à celles qui, par imitation, prirent naissance en Arcadie et ailleurs, lorsqu'un premier syncrétisme vint identifier les diverses divinités adorées sous le nom de Zeus, pour faire du dieu qui résulta de leur association la divinité suprême de la Grèce. C'est alors que presque chaque peuple prétendit à l'honneur d'avoir donné le jour au dieu Zeus, fils de Chronos, tandis que le Zeus arcadien était tout simplement regardé comme fils du Ciel et de l'Ether. Cicéron distingue trois Jupiter : deux d'Arcadie, l'un fils de l'Ether et l'autre fils du Ciel et père de Minerve, et un de Crète, né de Saturne et dont les Crétois faisaient voir le tombeau.

Les éléments dont se compose la légende crétoise de Zeus sont dans une relation fort étroite avec les croyances de la Phrygie. D'autre part, le Zeus crétois présentait un caractère astronomique, à en juger par le surnom d'*Astérios* sous lequel il était honoré à Gortyne, ce qui indiquerait un amalgame fréquent dans l'île de Crète, entre la conception pélasgique et les mythes apportés de l'Asie et des bords du Delta.

Les Crétois faisaient de Zeus un fils de Chronos et de Rhéa, c'est-à-dire du Ciel et de la Terre. C'était pour eux la troisième personne d'une triade qu'on retrouve en Asie et en Egypte, mais qui paraît avoir été, au contraire, inconnue des Pélasges; car, chez les populations de cette race, Zeus a pour épouse et non pour mère la Terre, et l'on ne voit pas que le ciel soit personnifié par un autre dieu que lui.

— *Zeus Stratios.* Chez des populations exclusivement guerrières, le dieu suprême participait naturellement du caractère national et devenait un dieu guerrier ou dieu des armées. Indra a déjà un caractère éminemment guerrier dans le *Rigvéda*, comme Jéhovah, sous le nom de Tzabaoth, dans la Bible. Tel était, chez les Cariens, le Zeus Stratios. Chez les populations helléniques, peu tournées vers le sabéisme, le dieu suprême tend constamment à prendre un aspect humain et belliqueux.

— *Zeus Terastios.* Zeus, plus que tous les autres dieux, manifestait sa volonté aux hommes par des présagés. Des devins s'attachaient à l'interprétation de ces signes. D'autres fois, le maître des dieux agissait sur l'esprit de l'homme par une inspiration, une intuition qui lui révélait l'avenir. L'origine de la croyance aux prodiges tenait, du reste, chez les Grecs comme ailleurs, à l'observation, faite de bonne heure par les hommes, de la liaison qui semble exister entre des phénomènes d'un ordre fort différent : le premier phénomène prenait alors à leurs yeux le caractère d'un signe divin, et, comme la plupart de ces phénomènes étaient du domaine spécial de Zeus, il y avait là une raison toute particulière de lui attribuer l'envoi du signe qu'on croyait y voir.

Zeus préside également à l'envoi des songes, considérés par les anciens comme de véritables prodiges destinés à manifester, comme les augures, la volonté divine.

— *Zeus Themistios.* C'est en sa qualité de dieu de la justice que Solon invoquait Zeus en tête de ses lois. D'après Hésiode, l'œil de Zeus voit tout, connaît tout, et les autres divinités, en se mêlant aux humains, découvrent leurs iniquités et leur en infligent le châtiment. La morale n'est que la loi que Zeus a dictée aux hommes.

On invoquait Zeus Themistios dans la famille, comme le dieu du bien par excellence, celui qui châtie le méchant et protége le juste; comme le défenseur et le gardien du foyer domestique, on lui sacrifiait sur l'autel domestique. On rattachait à ce Zeus du foyer la plupart des vertus; car c'est dans le culte de la famille qu'elles prennent naissance. Il était aussi le dieu de l'amitié, le vengeur du meurtre et de l'adultère, le protecteur des femmes soumises au joug de l'hymen.

— *Zeus Xenios.* Jupiter était le défenseur des droits de l'amitié, de l'hospitalité, de l'exilé qui n'a plus de demeure, du mendiant qui n'a plus d'asile. De là le surnom de *Xénien* qu'il reçoit si fréquemment.

— *Zeus Hicetesios.* Zeus est à la fois la source de la vie et celle de la mort. Il nous frappe, il nous châtie; mais il est aussi notre suprême consolateur; seul il tient les remèdes de tous les maux, pour parler avec Simonide. Si Zeus est le dieu des grands de la terre, si le poëte place près de lui la Force et la Violence, au début du *Prométhée*, il reste en même temps le dieu des suppliants, le dieu doux, le dieu miséricordieux qui accueille les sacrifices expiatoires. « Lève les yeux vers Zeus, dit le chœur dans les *Suppliantes* d'Eschyle; du haut du ciel il observe les infortunés qui, s'adressant à leurs proches, n'en reçoivent point un juste secours. Le dieu des suppliants s'irrite quand les cris des malheureux ne sont pas écoutés. » Que dirait de plus un chrétien parlant de son Dieu?

— *Zeus Basileus.* C'est le *Jupiter rex* des Latins. Toute justice, toute autorité émanant de Zeus, il était la source première de tous les droits de la royauté. Voilà pourquoi les monarques faisaient remonter jusqu'à lui leur généalogie, à travers une fabuleuse lignée de héros et de demi-dieux. Leur autorité se trouvait ainsi fondée sur une sorte de droit divin. Zeus, comme roi des rois, est assis sur un trône et tient un sceptre à la main. Sous les républiques, il fut le souverain tutélaire de la cité. « Lui-même, dit Creuzer, il prit en main la garde de l'État, car il n'est pas seulement la source, il est de plus l'exécuteur de la loi, et c'est encore en son nom que les juges siégent et rendent leurs arrêts. Dans cette fonction, figurent à ses côtés Dicé, la directrice de la justice humaine, et Osié, la directrice de la justice divine. Ainsi, le droit civil et le droit religieux découlent également de Zeus. »

— *Zeus Olympios.* C'est le grand dieu adoré à Olympie.

— *Zeus Panhellenios.* C'était la divinité suprême de l'ensemble des tribus helléniques. Zeus était appelé *Hellénien* ou *Panhellénien* et était censé défendre le peuple grec contre les barbares étrangers à son culte. A Platée, on célébrait tous les cinq ans, en son honneur, près de son autel et non loin du tombeau commun des Hellènes, les jeux de la Liberté ou *Eleuthéries;* car Zeus était le dieu libérateur. A Olympie et à Elis, il présidait aux cérémonies communes qui unissaient les diverses *phratries* helléniques; il recevait à Athènes le surnom de *Phra*.

— II. Le Jupiter des Latins. Jupiter était, pour les anciennes peuplades italiques, et sous son ancien nom de *Jovis*, un père secou rable, un dieu du ciel, de la lumière, qui gou vernait la terre et le ciel. Cette conception commune de dieu du jour et des hauteurs se retrouve chez les diverses populations de la péninsule, mais avec des modifications tenant aux influences locales. Ainsi, chez les Sabins, dans le culte de Jupiter, c'est l'idée de pureté, de sérénité qui domine; Jupiter est pour eux le dieu de la fidélité, de l'ordre, du droit. Chez les Etrusques, Jupiter est avant tout le maître des éclairs, de toutes les catastrophes célestes et terrestres. Parmi les attributs de Jupiter qui se rapportent à la vie de l'homme et des nations, le premier est son caractère belliqueux, qui, dans les vieux âges, avait acquis une telle importance, qu'à travers toute l'Italie Jupiter était adoré à côté de Mars, comme le véritable arbitre des combats et le dieu de la victoire. Saint Augustin nous a conservé toute une série d'épithètes qui s'appliquent au Jupiter des combats : *Dixerunt eum Victorem Invictum, Opitulum, Impulsorem, Statorem, Centumpedam, Supinalem.* Considérons successivement cette grande divinité sous ses divers caractères, en commençant par le caractère naturaliste et finissant par quelques assimilations de cultes étrangers.

— *Jupiter Fulgur.* Jupiter, dieu des nations, est, en Italie, l'objet d'un culte local très-éloigné des mythes de la Grèce. Le climat particulier de l'Italie explique l'importance de ces attributions du dieu et les conjurations par lesquelles les Latins, aussi bien que les Etrusques, cherchent à se le rendre propice. Tous les phénomènes de l'air sont de son ressort; les vents, les tempêtes qui ont élu domicile sur les montagnes et les mers de l'Italie sont encore sous l'empire de Jupiter. L'éclair et le tonnerre sont les attributs principaux de sa puissance et figurent dans maintes épithètes : Jupiter *Fulgur*, *Fulminans*, *Tonans*. Les prêtres étrusques avaient tiré de leurs longues observations tout un corps de doctrines, pratiqué à Rome par les aruspices, et dont la théorie devint plus tard accessible au public, le jour où Aulus Cæcina, de Volaterræ, initia les Romains à tous les mystères de la science augurale, de la théologie, de la divination étrusque. Le principe fondamental de ce système rentrait dans la croyance que les éclairs étaient une manifestation de la volonté divine.

Aussi consacrait-on à Jupiter les endroits et les objets frappés par la foudre.

— *Jupiter Serenus.* C'est, à proprement parler, le dieu de la gaieté. Quand Jupiter rit, tout le ciel rit avec lui, dit Ennius.

— *Jupiter Pluvius.* On l'appelle encore *Pluvialis, Imbricitor.* C'est le dieu de la pluie, le *Zeus Ombrios* des Grecs. En sa qualité de dieu de la pluie, Jupiter était aussi le dieu de la fécondation. Le laboureur célébrait en son honneur, à l'automne ou au printemps, un festin arrosé de libations nombreuses; à l'époque de la moisson, on lui adressait des prières ainsi qu'à Junon. A ce culte se rattachent les épithètes d'*Almus*, de *Frugifer*, de *Ruminus* et de *Pecunia*.

— *Jupiter Lucetius.* C'est le dieu de la lumière, le Zeus lycéen. Jupiter était invoqué sous ce nom dans les chants saliens et chez les peuplades qui parlaient osque. Jupiter n'est pas seulement le père de la clarté du jour, il est celui de toute lumière, des éclairs, de la pleine lune, qui amène les fêtes des ides à l'époque où la clarté du jour et celle de la nuit se succèdent sans interruption; aussi, tout jour de pleine lune était désigné par une

expression empruntée aux Etrusques : on le nommait *Jovis Fiducia*, c'est-à-dire gage de Jupiter, garantie toujours renaissante de son assistance céleste. Cette notion de dieu de la lumière s'est confondue de bonne heure avec celle de la justice et de la vérité.

— *Jupiter Liber*. Son culte est essentiellement italique; il répond, chez les Grecs, à celui d'un dieu spécial, donné comme fils de Zeus Dionysos. On connaît Jupiter Liber par des inscriptions de Capoue, de Furfo, d'Amiternum. Ajoutons-y un Jupiter *Libertas*, connu par différentes inscriptions, et qui était adoré dans le Latium et à Rome. Ces noms de *Liber* et de *Libertas* rappellent évidemment le *Liber Pater* et *Libera*, et signifient, par conséquent, abondance; la joie qu'inspirent de riches moissons et de riches vendanges.

— *Jupiter Victor*. C'est le dieu suprême de la victoire; il dut son premier temple à Rome au fameux vainqueur des Samnites, à Fabius Maximus (298 av. J.-C.). Il eut plus tard d'autres sanctuaires et même deux fêtes, dont l'une tombait vers les ides d'avril; l'autre, aux ides de juin, était consacrée à Jupiter Invictus.

— *Jupiter Stator*. C'est un autre Jupiter belliqueux, celui qui tient debout contre l'ennemi. Jupiter Stator avait deux temples à Rome, l'un élevé par Romulus, l'autre voué par M. Atilius Regulus.

— *Jupiter Centumpeda*. Même idée. C'est Jupiter qui se tient ferme sur cent pieds pour offrir aux dieux un puissant appui.

— *Jupiter Supinalis*. C'est le dieu qui étend l'ennemi par terre.

— *Jupiter Feretrius*. Jupiter Férétrien est une forme de Jupiter Victor. Son sanctuaire était le plus ancien temple du Capitole et d'ailleurs un des plus anciens temples romains. La légende en attribuait la fondation à Romulus.

— *Jupiter Opitulus*. Il était le dieu de tout secours, de toute faveur. On l'appelait aussi *Opitulator*.

— *Jupiter Salutaris*. C'était le dieu du salut, de la conservation, celui qui écarte les maux ou les ennemis, celui qui venge, etc. Il réunit à ce titre une foule d'épithètes : *Conservator*, *Tutor*, *Tutator*, *Vindex*, *Ultor*, *Valens*, *Liberator*, etc.

— *Jupiter Custos*. Jupiter, gardien de l'empire, eut sur le Capitole un temple magnifique qui lui fut élevé par Domitien.

— *Jupiter Juventus*. Jupiter considéré comme dieu de la jeunesse était vénéré sous les noms de *Juvenis*, *Juventus*, et la déesse Juventas avait, dans le temple de Jupiter, un culte développé. On connaissait aussi un Jupiter *Adultus*, dieu de l'adolescence.

— *Jupiter Hospitalis*. Dieu de l'hospitalité et de ses droits, le *Zeus Xenios* des Grecs.

— *Jupiter Penetralis*. Le dieu du foyer; chez les Romains, adorateurs fervents de toutes les divinités du foyer, il était l'objet d'une vénération profonde.

— *Jupiter Terminus*. Celui qui préside aux limites.

— *Jupiter Latiaris*. Jupiter, sous le nom de *Latiaris* ou *Latialis*, était le chef souverain de la ligue latine; son culte avait toute sa force et tout son sens dans les vieux temps de l'Italie, quand Rome n'était qu'un membre, que la capitale de la ligue, et n'avait pas encore soumis à une complète dépendance les villes ses alliées. Avec la destruction d'Albe, le culte de Jupiter Latiaris était tombé, jusqu'au jour où les Tarquins, dont la puissance avait pour principal auxiliaire les dynasties latines, rétablirent la ligue et sa fête. Tous les magistrats, patriciens et plébéiens, assistaient à cette fête, dont le nœud était, comme d'ordinaire, un sacrifice et une prière, accompagnés d'un festin.

— *Jupiter Optimus Maximus Capitolinus*. C'était le grand dieu du Capitole. Son culte datait de l'époque de Tarquin l'Ancien.

De tous les cultes romains, c'était le plus important, le plus solennel; les sacrifices, les festins, les cérémonies dont il se composait étaient d'un luxe prodigieux. C'est à ce culte qu'appartiennent les *Ludi Romani*, *Magni*, *Plebeii* et *Capitolini*.

— *Jupiter Anxur*. On appelait Jupiter le dieu d'Anxur, la vieille ville des Volsques, à laquelle les Etrusques donnèrent plus tard celui de Terracine. Jupiter Anxur ou Anxurus, ainsi que Feronia, déesse du printemps, des sources et des bois sacrés, étaient, d'après Virgile, les principaux dieux de Terracine. Anxur était figuré sous la forme d'un jeune homme imberbe; Feronia l'était sous celle de Juno Virgo : c'était la femme d'Anxur.

— *Jupiter Optimus Maximus Heliopotanus*. C'est, comme son nom l'indique, un dieu d'Héliopolis (Balbek), la ville du soleil; l'image du dieu, venue, disait-on, d'Héliopolis en Egypte, était celle d'un jeune homme, la main droite appuyée sur un timon de voiture, la gauche tenant la foudre et des épis : c'est donc à la fois lui qui dirige le char du soleil, qui lance le tonnerre et qui donne les moissons. Il se rendait dans le temple un oracle fort célèbre, institué par Apollon, et qui se manifestait par les mouvements de la statue du dieu, que les plus nobles du pays portaient sur un brancard; le dieu rendait d'ailleurs aussi des oracles par écrit. Le magnifique édifice consacré à Jupiter d'Héliopolis, et dont les ruines frappent encore aujourd'hui le voyageur, avait été bâti par Antonin le Pieux. En Italie, à Pouzzoles, le Jupiter d'Héliopolis avait un culte et quelques adorateurs, surtout des marchands. On en retrouve aussi des monuments en Allemagne, en France et en Numidie.

— *Jupiter Optimus Maximus Dolichenus*. Sa patrie était Dolicha, une ville de la Syrie septentrionale qui atteignit une grande importance vers l'époque des Antonins. Le culte de ce dieu nous rappelle, par certains côtés, celui d'Héliopolis, par certains autres, le Zeus guerrier des populations de l'Asie Mineure. Son image est toujours celle d'un homme armé à la romaine, monté sur un taureau d'apparence vigoureuse. C'est donc, avant tout, un dieu guerrier, et c'est ce caractère qui l'a surtout recommandé à la piété des légions, et qui a ainsi contribué à étendre son culte dans toute l'Europe, principalement le long de la vallée du Danube et jusqu'en Angleterre. L'Italie du Sud comptait aussi des temples de ce dieu. Il y en avait à Rome, au milieu de la ville, sur l'Aventin. Les empereurs syriens contribuèrent surtout à l'acclimater dans l'Occident.

— Iconogr. Les artistes de l'antiquité ont montré, en représentant Jupiter, qu'ils se faisaient une haute idée de la divinité suprême, du maître de l'Olympe, du dieu des dieux. Le type imaginé par Phidias était, d'après ce que nous apprennent les nombreux témoignages qui nous sont parvenus, une création vraiment sublime et incomparable. Nul doute que les autres artistes ne s'en soient inspirés.

En général, dit M. de Clarac, les têtes antiques de Jupiter présentent un bel ovale dont la partie supérieure, le siége de la haute sagesse, est très-développée. Le front est large et plein, légèrement bombé au-dessus des sourcils dont les arcs sont doucement surbaissés. Les yeux, bien enchâssés, sont grands et ouverts sans l'être trop. Toute la figure est d'un aspect majestueux, tempéré par un air de douceur et de bienveillance. La chevelure est ordinairement abondante et retombe des deux côtés du visage en longues mèches onduleuses. Sur le haut du front, elle se relève comme la crinière du lion, et se recourbe en avant. Cette disposition des cheveux est un des traits caractéristiques des têtes de Jupiter. Lorsque ce dieu porte une couronne, elle est tantôt de chêne, en souvenir de Dodone, tantôt d'olivier sauvage, arbre consacré à Jupiter Olympien. Quelquefois, il a la tête ceinte d'une simple bandelette, symbole de la souveraineté. Sa barbe, longue et touffue, a, dans les belles sculptures, des mèches ondulées et de petites boucles; elle ne cache pas assez la bouche pour qu'on n'en puisse voir le noble contour et l'expression sereine et bienveillante. La stature de Jupiter répond à la beauté de sa tête; il a les épaules larges, la poitrine vaste et bien développée, ainsi que l'a décrit Homère et que Phidias l'avait représenté. Toutes ses formes annoncent la force, mais on sent que, pour la manifester, il n'a nul besoin d'effort; sa puissance est toute dans sa volonté suprême; un mouvement de ses sourcils suffit pour ébranler le monde. Aussi, les sculpteurs antiques se sont-ils abstenus d'accuser avec énergie sa musculature.

Ainsi que l'attestent les monuments subsistants, et particulièrement les médailles et les pierres gravées, le type de Jupiter, tout en conservant les caractères généraux qui viennent d'être indiqués, recevaient quelques modifications et des attributs divers, suivant les contrées où il était adoré. Le *Jupiter Olympien* était assis, tenant d'une main une figure de la *Victoire*, symbole de sa domination universelle, et, de l'autre, le sceptre avec lequel il régit le monde.

On conçoit que le zèle iconoclaste des premiers chrétiens devait s'acharner tout particulièrement à la destruction des images du plus grand des dieux de l'Olympe; aussi ne nous est-il parvenu qu'un nombre relativement très-limité de statues de ce dieu, et il en est peu qui puissent être citées comme de véritables chefs-d'œuvre. Les plus belles images que nous ayons de Jupiter sont des bustes, des têtes séparées, et surtout des figures gravées sur pierres fines. Les statues nous montrent ce dieu tantôt debout, lançant la foudre ou s'apprêtant à la lancer, tantôt assis et gardant un majestueux repos. Rarement il est représenté nu ou entièrement vêtu; le plus souvent, il est à demi drapé d'une tunique et d'un manteau qui laissent à découvert la poitrine, l'épaule et le bras droits.

Des statues de *Jupiter tonnant* ou *tenant la foudre* se voient dans les musées du Capitole (figure de basalte, à la vaste poitrine, au large front, à l'attitude pleine de dignité, au grand manteau formant de belles masses de plis), du Vatican, de Dresde, du Louvre, de Florence (statuette de bronze, remarquable par la beauté des proportions et la légèreté des draperies qui cachent entièrement le bras droit), etc. Des statues de *Jupiter assis* figurent au Louvre, au musée de Naples (marbre colossal trouvé à Cumes), au musée Pio-Clémentin (belle statue de marbre de Paros, que Visconti croit être une copie ou une imitation du *Jupiter Olympien*), etc. Une superbe tête de *Jupiter Dodonéen* nous est offerte par un camée en onyx, qui appartient au musée des Offices. Des statues de bronze de *Jupiter Melichius* (bienfaisant) sont au musée Britannique et à la pinacothèque de Munich. Les plus belles têtes antiques de *Jupiter* sont au Vatican, au Louvre et aux Offices; nous décrivons ci-après celle qui est connue sous le nom de *Jupiter du Vatican*, et un buste de *Jupiter Sérapis*, de la même collection. Le musée de Florence a une statue de bronze de *Jupiter Sérapis;* le musée de Naples, une statue de bronze de *Jupiter jeune*, qui a été trouvée à Herculanum; le musée Pio-Clémentin, une tête de *Jupiter Ammon*. Une célèbre pierre gravée par Athénion représente *Jupiter sur son quadrige, foudroyant les Géants*. Un *Jupiter terminal*, hermès à deux faces, se voit au musée Chiaramonti (Vatican).

Les attributs que les artistes anciens donnent ordinairement à Jupiter sont, outre la foudre, emblème de sa puissance céleste, un long sceptre, une coupe ou patère (emblème des bienfaits qu'il répandait sur la terre), et un aigle, symbole de la force et de la rapidité des décrets du dieu qui faisait trembler les autres dieux. Les modernes lui ont conservé ses attributs. Parmi les figures de ce dieu que nous devons aux artistes des derniers siècles, nous citerons un *Jupiter assis*, gravé par Marco da Ravenna, d'après Fr. Salviati; un *Jupiter pasteur*, gravé par Caraglio; un *Jupiter tonnant*, gravé par L. Desplaces, d'après Ant. Coypel; un *Jupiter assemblant les nuages*, gravé par L.-M. Bonnet; un *Jupiter sur son char*, gravé par P.-S. Bartoli, etc.

Voici maintenant les principales compositions dans lesquelles figure le maître des dieux.

La *Naissance de Jupiter*, composition de J. Romain, gravée par S. Gribelin.

L'Enfance ou *l'Education de Jupiter*, ou *Jupiter chez les corybantes :* tableaux de Jordaens (au Louvre, gravé par Bolswert), de P.-N. Bergeret (Salon de 1849), de Saint-Baron (Salon de 1865), de J. Romain (gravé par Giulio Bonasone), de Poussin (gravé par G. Chasteau), de Noël Coypel (au grand Trianon), de Catani (peinture de la voûte d'une des salles du palais Pitti), de Hopfgarten (gravé par G. Luederitz), etc.

Jupiter nourri par la chèvre Amalthée : tableau de C. Cignani (au musée de Munich), gravure de J. Jordaens (1652).

Jupiter et Alcmène : peinture de J. Romain, gravée dans la *Galerie des arts*, de Reveil (II, pl. 81).

Jupiter et Antiope : chef-d'œuvre du Corrége (v. ANTIOPE); fresque de Raphaël dans la chambre de bain du cardinal Bibbiena, à Rome; tableaux du Titien (au Louvre, gravé par B. Baron), de Watteau (collection Lacaze, au Louvre), G. Schalcken (payé 10,200 fr. à la vente Julliot en 1793), Ingres (Exposition universelle de 1855), Palma le jeune (gravé au trait dans le *Musée* Reveil), Deshays (Salon de 1865), J. van Achen (musée du Belvédère); gravures de R. Boyvin (d'après L. Penni), Gio.-Jac. Caraglio, Giorghio Ghisi (d'après le Primatice), G. Duchange (d'après A. Coypel), C.-W.-E. Dietrich (1735), Michel Corneille (d'après le Titien), Cherubino Alberti (d'après Pol. Caldara), J.-E. Haid (d'après T. Chambard), Et. Fessard (1758, d'après Carle Vanloo), Cl. Duflos (d'après J.-B. Le Barbier), Annibal Carrache (1592), N.-D. de Beauvais (d'après Nattier), L.-M. Bonnet, Giov. Folo (d'après Gagneraux), Gaspard Lacroix (Salon de 1849), etc.

Jupiter et Callisto : tableaux de J. Romain (gravé dans le *Musée Reveil*), J.-B. de Troy (gravé par E. Fessard), Fr. Boucher (Salon de 1765, gravé par R. Gaillard); gravures de Ghisi (d'après le Primatice), J. Daullé (d'après Poussin), Th. Burke (d'après Angelica Kauffmann, 1782), R. Boyvin (d'après Rosso de' Rossi), Maurice Blot (d'après J.-B. Regnault), Jac. Amiconi, Henriquez (d'après Hallé), Bern. Lens le jeune, etc.

Jupiter et Cupidon : gravure de Cherubino Alberti (d'après Raphaël, 1580).

Jupiter et Danaé : gravures de G. Duchange (d'après le Corrége), P.-C. Levesque (d'après F. de Troy), N. Lemire (d'après A. Carrache), L.-M. Bonnet (d'après Fr. Boucher); tableau de J. Romain (gravé dans le *Musée Reveil*, II, pl. 73). V. DANAÉ.

Jupiter changé en serpent et Déoïde : gravure de Gio-B. Ghisi (1538).

Jupiter enlevant Egine : gravure de E. Jeaurat (d'après Séb. Le Clerc fils).

Jupiter et Europe : gravures de G. Bonasone (d'après Raphaël), de T. Cook et R. Pollard (d'après Benjamin West), de Fr. Bartolozzi (d'après le Guide); tableaux de Cl. Lorrain (gravé par Vivarès), de Gustave Moreau (Salon de 1869). V. ENLÈVEMENT D'EUROPE.

Jupiter et Ganymède : composition de Raphaël, gravée par le Maître au Dé; gravures de P. Meyer (d'après F. Linder), W. Boettner (d'après Nahl), Cherubino Alberti (d'après P. Caldara), etc. V. GANYMÈDE.

Jupiter foudroyant les Géants : peintures de J. Romain (au palais du T, à Mantoue), Jean Le Blond (au Louvre), P. del Vaga (au palais Doria, à Gênes); gravures de B. Coriolano (1647, d'après le Guide), de C. Mogalli, etc.

Jupiter et Hébé : groupe de bronze par Carrier-Belleuse (Salon de 1859); gravure de H.-F. Füger, etc. V. HÉBÉ.

Jupiter et Io : tableaux de J. Romain, du Corrége, de J.-B. Regnault, de Schiavone, etc. V. Io.

Jupiter et Junon : tableaux du Titien et d'Annibal Carrache (gravés dans le *Recueil* de Reveil, II, pl. 67), d'An. Carrache (galerie Farnèse); gravures de G. Duchange (d'après A. Coypel), Giulio Bonasone (1546), G.-P. Benoist (d'après Julien de Parme), F. Bartolozzi (d'après G.-B. Cipriani), etc.

Jupiter et Léda : compositions diverses du Corrége, du Tintoret, de P. Véronèse, de Poussin, d'Andrea del Sarto, etc. V. LÉDA.

Jupiter et Lycaon : tableau de Jean Cossiers (musée de Madrid).

Jupiter et Mercure chez Philémon et Baucis : tableaux du Bronzino (musée de Munich), J.-Bernard Restout (musée de Toulouse), J. Gyselder (au Belvédère), J. Jordaens (au Belvédère); gravures de J. Maennl (d'après J.-C. Loth), S.-C. Miger (d'après Saint-Gois), H. von Goudt (d'après A. Elsheimer, 1612), etc.

Jupiter et Sémélé : gravures de Pasqualini (d'après le Guerchin), Cl. Duflos (d'après J. Raoux), J. Haussard (d'après J. Romain), Caraglio, L.-M. Bonnet, Th. Cook (d'après B. West), Marco da Ravenna (d'après J. Romain), C. Bos, C. Bloemaert (d'après Abr. Diepenbeek), J. Daullé (d'après P. de Matte:), etc.

Jupiter et Thétis : tableau d'Ingres (1811, au musée d'Aix), gravé au trait par Reveil.

Jupiter cédant Thétis à Pélée : gravure de J. Haussard (1713), d'après Elisabeth-Sophie Chéron.

Jupiter Olympien (TEMPLE DE), ou **Olympieion**, à Athènes. V. ATHÈNES.

Jupiter Olympien (LE), statue colossale de Phidias, à Olympie. Le *Jupiter Olympien*, dont nous avons déjà dit quelques mots dans l'article que nous avons consacré aux COLOSSES, était une des œuvres qui excitaient le plus l'admiration des anciens. Le dieu était assis sur un trône comme le Jupiter de Mégare. Ce trône avait des traverses décorées de sculptures, et le dossier était surmonté par les statues des Grâces et des Heures. Quant aux bras, ils étaient formés par des sphinx couchés, et tenant entre leurs pattes de jeunes Thébains. Le marchepied était supporté par des lions d'or, et l'artiste y avait figuré le combat de Thésée et des Athéniens contre les Amazones. Sur le soubassement étaient le Soleil sur son char, Jupiter et Junon, Mercure et Vesta, l'Amour recevant Vénus qui sort des ondes, Neptune et Amphitrite, Apollon et Diane, enfin, la Lune à cheval, hâtant sa monture. La statue du dieu, si haute que, suivant l'expression de Strabon, elle n'aurait pas pu se lever sans emporter la toiture de l'édifice, était d'ivoire et d'or. Elle avait sur la tête une couronne d'olivier; car l'olivier formait les couronnes des vainqueurs aux jeux Olympiques. Dans sa main droite, Jupiter tenait une Victoire d'or et d'ivoire, portant une bandelette et couronnée; dans sa main gauche, un sceptre formé de divers métaux et surmonté d'un aigle. Le torse était nu et en ivoire; le manteau qui couvrait la partie inférieure du corps était en or, mais Pœnias y avait peint à l'encaustique des figures d'animaux et de plantes, principalement des lis. Le colosse avait 52 pieds de hauteur. « Conception sublime, dit Emeric David, par laquelle ce colosse imprimait dans les esprits une idée terrible de l'immensité de l'être suprême. » Ce qui frappait le plus vivement dans ce chef-d'œuvre, c'était l'expression de la tête; et Phidias, interrogé par Pœnaeus son frère, où il avait puisé son modèle, répondit qu'il avait voulu rendre sensible cette grande image d'Homère :

« Le fils de Saturne approuva en abaissant ses sourcils; sa chevelure, pleine d'ambroisie, s'agita sur sa tête immortelle, et le vaste Olympe trembla. » (*Iliade*, I.)

Jupiter Olympien ou **l'Art de la sculpture antique**, par Quatremère de Quincy (1815, in-8°). A propos du chef-d'œuvre de Phidias, Quatremère de Quincy a poussé ses explorations dans tout ce qui concerne l'art antique; il a commenté les débris qui nous en restent et tenté des essais de restitution à l'aide des documents, et surtout de Pausanias. Il s'est surtout appliqué à la sculpture polychrome et à la sculpture chryséléphantine, ainsi que l'y conviait l'œuvre qu'il avait prise pour thème principal. Ces études ont une importance capitale par les patientes investigations de l'auteur touchant la toreutique des anciens et la connaissance de leurs procédés. C'est à Rome surtout que l'auteur en a trouvé les éléments, dans une exploration constante de trente années. Lui-même a défini ainsi sa méthode : « Recueillir par le moyen d'un certain nombre d'ouvrages les principes qui paraissent avoir été ceux des plus grands statuaires; se former, par une analyse savante, l'idée du style des anciennes écoles; s'habituer à suppléer dans certaines copies médiocres, mais remarquables par leurs caractères, la beauté ou la perfection d'exécution qui leur manque; employer enfin la voie d'induction et d'analogie. » Or, la partie la moins connue de la statuaire antique est précisément la toreutique et la sculpture chryséléphantine. Quatremère se proposa donc avant tout de définir ces deux modes tout helléniques de la statuaire et de pénétrer les procédés, l'industrie, en quelque sorte, qui présidaient à ces compositions. Pausanias servit de base à ses démonstrations; dans une

série de dessins, il entreprit de restituer autant que possible quelques-uns des grands ouvrages perdus de l'antiquité. Le *Jupiter Olympien*, de Phidias (que les anciens qualifiaient de toreuticien, ainsi que Polyclète), fut l'un des principaux objets de son examen; et c'est pourquoi son livre porte le nom de la colossale statue de Phidias. Sa représentation coloriée est la première des trente et une planches que Quatremère a jointes à son œuvre. On n'a fait à ce savant ouvrage qu'un reproche, qui s'applique également à ses autres traités : le style en est pénible, fatigant et diffus; rarement il saisit et retient la pensée.

Jupiter dit **du Vatican**, buste de marbre antique; au musée du Vatican. L'auteur de cette admirable tête, dit Emeric David, n'a pas voulu seulement exprimer la douceur et la sérénité de Jupiter; il a voulu représenter le dieu dont la pensée régit et conserve le monde. Cette tête offre des plans plus variés, des ombres plus saillantes, plus d'irrégularités que celle du *Jupiter Sérapis*. (V. ci-après.) Les bosses coronales sont plus élevées; la bosse nasale est aussi plus proéminente. Une ligne profonde partage le front horizontalement. Cette ligne fait sentir, d'une part, la vigueur des sourcils du dieu, et, de l'autre, la saillie de la partie supérieure du crâne. Emeric David suppose que cette saillie, qui est quelque peu exagérée, désigne la gestation de Minerve dans le cerveau de Jupiter. « La fable qu'il s'agissait de rappeler, dit-il, était si extraordinaire qu'il fallait bien recourir à quelque moyen extraordinaire. Mais la figure est tellement harmonieuse, que, malgré cette exagération, si toutefois c'en est une, elle paraît vivante; on la croirait un portrait. »

Jupiter Sérapis, buste colossal antique; au musée du Vatican. Le dieu réunit ici aux caractères de majesté du Jupiter grec l'attribut qui désigne la puissance fécondante du Sérapis égyptien; cet attribut est le boisseau, *modius*, qui lui sert de couronne. Ce buste est d'une grande beauté. Le dieu est tranquille; sa tête est légèrement inclinée en avant; le cou est droit relativement aux deux épaules; le visage est plein de bonté, de grandeur; le regard, doux et vague, n'intimide point; la figure entière inspire le respect; on voit réellement le dispensateur de tous les biens, le père des dieux et des hommes. « L'artiste a mis dans les traits, dit Emeric David, toute la régularité que peut offrir la nature. Les lignes sont simples; les plans sont larges et n'offrent que de légers contrastes. Des cheveux longs et touffus s'élèvent, se soutiennent, retombent en avant. Telle est la chevelure du *Jupiter*, de Phidias. La barbe et les cheveux encadrent en quelque sorte le visage. Cette ample et riche coiffure, par l'ombre ferme qu'elle porte autour du front, le fait paraître plus lumineux et plus grand; l'ensemble du visage en devient aussi plus simple et plus noble. »

Jupiter Pluvius, statue de Jean Bologne, dans le jardin du palais de Pratolino, construit vers 1570, par Buontalenti, pour le duc François de Médicis.

En face du château se développe un long parallélogramme; un tapis de gazon en occupe le milieu; au delà s'étend une pièce d'eau semi-circulaire, et, au bout de celle-ci, un bloc de rocher sert de base à la statue colossale de Jupiter Pluvieux, vulgairement appelée l'*Apennin*. Elle est du style le plus grandiose. Autour de son front sourcilleux rayonnent, comme un diadème, de nombreux filets d'eau qui étincellent au soleil. Ses cheveux, sa barbe épaisse descendent comme des stalactites sur ses larges épaules et sur sa poitrine. Assis et penché en avant, le dieu s'appuie d'une main sur le rocher; de l'autre, il presse la tête d'un monstre qui lance un volume d'eau considérable. Grâce à cette pose habilement calculée, les membres se trouvent servir d'arcs-boutants au corps du colosse. Sa proportion est d'au moins 21 mètres; mais toutes ses parties s'harmonisent si bien entre elles et avec les objets environnants, qu'on a peine à se rendre compte de sa véritable grandeur. Dans l'intérieur de son corps se trouvent plusieurs salles, et dans sa tête un joli belvédère auquel les yeux servent de fenêtres.

On dit que plusieurs élèves de Jean Bologne, employés à modeler les membres énormes de cette statue, perdirent pour longtemps la justesse du coup d'œil comme l'habileté de la main, et, rentrés à l'atelier, gâtèrent plusieurs figures par l'habitude qu'ils avaient contractée d'exagérer la saillie des muscles.

JUPITÉRIEN, IENNE adj. (ju-pi-té-riain, iè-ne — du nom de *Jupiter* dieu de l'Olympe). Néol. Qui tient de Jupiter, qui a un caractère impérieux, dominateur : *La contraction* JUPITÉRIENNE *de ses sourcils*. (Balz.)

JUPON s. m. (ju-pon — dimin. de *jupe*). Courte jupe sans corsage : JUPON *de toile, de calicot, de laine, de tricot*.

> Sa taille est leste, et son petit *jupon*
> Laisse entrevoir sa jambe blanche et fine.
>
> VOLTAIRE.

— Par ext. Femme ou fille : *Ce qui est ridicule, c'est que les habits se croient le droit d'opprimer les* JUPONS. (E. Laboulaye.)

— Par plaisant. Robe que portent certains hommes :

> Vous pourriez bien ici sur votre noir *jupon*,
> Monsieur l'huissier à verge, attirer le bâton.
>
> MOLIÈRE.

Jupon (LE) dans l'histoire du monde (1847, 3 vol.), par Féodor Wehl, auteur allemand. Sous ce titre, l'auteur a fait la biographie des femmes célèbres de tous les pays. Ce livre est consciencieusement écrit.

JUPPIN (Jean-Baptiste), peintre belge, né à Namur en 1678, mort dans la même ville en 1729. Il alla compléter en Italie son éducation artistique commencée à Namur, et, de retour dans les Pays-Bas, il s'établit à Liége, où il a peint la plupart de ses tableaux. Juppin s'adonna surtout, avec beaucoup de succès, au paysage. Ses œuvres se font remarquer par la fermeté et la largeur de la touche, par la chaleur du coloris et la bonne entente de la perspective. On estime particulièrement les tableaux de lui qui se trouvent dans les églises Saint-Denis et Saint-Martin, à Liége. Les personnages qui animent ses toiles ont été, pour la plupart, peints par Plumier.

JUPUBA s. m. (ju-pu-ba). Ornith. Oiseau du genre cassique, qui habite les îles d'Amérique. ‖ On dit aussi JUPUPA, et on l'appelle encore CASSIQUE ROUGE.

JURA, en latin *Jura* ou *Jurassus*, en allemand *Leberberg*, chaîne de montagnes de l'Europe occidentale, qui s'étend, partie en France, partie en Suisse, du N.-E. au S.-E., depuis le confluent de l'Aar et du Rhin (canton d'Argovie) jusqu'au confluent de l'Ain et du Rhône (départ. de l'Ain), sur une longueur de 400 kilom. et une largeur qui varie de 70 à 80 kilom. C'est là ce qu'on appelle le Jura français ou suisse, ou bien encore le Jura proprement dit. Quelques géographes étendent cette dénomination aux plateaux montagneux qui font saillie depuis l'embouchure de l'Aar et du Rhin jusqu'au cours supérieur du Mein, en Allemagne, à travers la forêt Noire et les montagnes de Franconie; d'autres comprennent sous cette désignation l'Erzegebirge lui-même jusqu'à l'Elbe. Nous ne devons nous occuper ici que du Jura proprement dit.

En France, la chaîne du Jura n'appartient pas seulement au département qui porte son nom, mais encore aux départements limitrophes du Doubs et de l'Ain. Sur le territoire français, des environs d'Altkirch à Belley, le Jura proprement dit a 260 kilom. En Suisse, dans les cantons de Bâle, de Berne, de Neufchâtel et de Vaud, il mesure en ligne droite 140 kilom.

La structure du Jura ne ressemble point à celle de la plupart des autres chaînes de montagnes. Celles-ci se composent, en général, d'une arête centrale projetant à droite et à gauche des branches latérales, qui se ramifient elles-mêmes pour former des contre-forts, séparés les uns des autres par autant de vallons; mais le Jura, qui, sous ce rapport, offre une analogie frappante avec le système des monts Alleghanys (Amérique du Nord), consiste en neuf saillies parallèles, complètement indépendantes en apparence, et réunies seulement par le plateau qui leur sert de base commune et forme un plan incliné du côté de la France. Aucun chaînon transversal ne se montre dans ce vaste panorama; seulement quelques-unes des crêtes sont légèrement inclinées d'un côté ou de l'autre de l'axe général; d'autres sont coupées par de profondes *cluses* ou fissures, que les torrents ont graduellement creusées dans les assises calcaires; enfin, on aperçoit, au milieu du plateau et sur ses bords, de grands cirques d'érosion, au fond desquels brillent les lacs ou jaillissent les ruisseaux. C'est principalement dans la zone occidentale du Jura, là où le plateau extérieur domine les villes de Besançon, Saleris, Arbois, Poligny, Lons-le-Saunier, que l'on peut étudier ces remarquables cirques, énormes entailles pratiquées peu à peu par de petits ruisselets dans l'épaisseur des roches. Dans presque tout leur développement, les arêtes du Jura sont composées de ce calcaire auquel on a donné tout spécialement le nom de terrain jurassique. En beaucoup d'endroits, le sol des vallées intermédiaires appartient à la formation du grès.

Le système du Jura proprement dit se divise en six sections, composées chacune de plusieurs plateaux et chaînes parallèles : 1° le Jura méridional, tout entier en France (Ain), entre le Rhône au S. et le col de Saint-Cergues au N.; points culminants : la Dôle (1,681 mèt.), le Reculot (1,720 mèt.), le Credo (1,690 mèt.); 2° le Noirmont, sur le territoire suisse, entre le col de Saint-Cergues et la dent de Vaulion, rattachant le Jura au Jorat et appartenant à la grande ligne de partage des eaux de l'Europe; point culminant : le mont Tendre (1,690 mèt.); 3° le Jura central, limite de la France et de la Suisse, entre le col de Saint-Cergues et le plateau d'Etalières, et faisant partie de la ligne de partage des eaux de l'Europe; point culminant : le Chasseron (1,610 mèt.); 4° le Jura septentrional, entre le plateau d'Etalières et le col de Valdieu; point principal : le mont Terrible (850 mèt.), qui avait donné son nom à un ancien département français; 5° le Jura helvétique, contre-fort du précédent, depuis la source de la Birse jusqu'au confluent de l'Aar; 6° le Jura occidental, suite de collines à l'E. de la Saône, depuis les sources de l'Ain et du Doubs jusqu'à Lyon. Au nord de la section dite Jura septentrional, quelques élévations de terrain établissent la liaison des Vosges avec le Jura.

Les routes pratiquées à travers le Jura sont : celles de Genève à Lyon, par les gorges de Nantua, que défend le fort de l'Ecluse; de Lyon à Morez, par le col de Saint-Cergues, que commande le fort des Rousses; de Lausanne à Pontarlier, par le col de Balaigne; de Neufchâtel à Pontarlier, par les cols de Verrières et de Clusette; de Bâle à Blamont, par les gorges de Porentruy, etc. Trois voies ferrées ont percé le Jura : celle de Lyon à Genève, qui passe en tunnel sous le Credo; celle de Pontarlier à Neufchâtel, qui donne accès aux sites les plus gracieux du Jura central; enfin, la ligne entièrement suisse de Bâle à Soleure, qui traverse le Jura par le célèbre tunnel de Hauenstein.

Les principaux cours d'eau qui descendent du Jura sont : l'Orbe et la Birse au N.-E.; le Doubs, la Bienne et l'Ain au S.-O.

Le sol de ces montagnes est peu productif. Du côté de la Franche-Comté, cependant, on trouve d'assez belles forêts de sapins. Du côté de Saint-Claude, le Jura produit une grande quantité de bois; mais la majeure partie de ces montagnes est couverte de pâturages, et, de distance en distance, on y aperçoit de vastes et beaux chalets, où sont installées des fromageries. Dans les vallées et sur les flancs des montagnes, on trouve du gypse, de l'albâtre, de la houille, du marbre, du fer, quelques sources sulfureuses et des salines. « Les hautes sommités du Jura, dit X. Marmier, sont couvertes de neige pendant la plus grande partie de l'année; mais cette neige fond chaque été, et ne forme, par conséquent, point de glaciers. Là le botaniste a souvent récolté des plantes curieuses. Là le chasseur poursuit le chat sauvage et l'ours brun, qui parfois, dans les longs hivers, s'échappe de son antre, et, pressé par la faim, descend jusque dans les plaines. En pénétrant dans les montagnes du Jura, dans l'intérieur des hameaux et des chalets, le voyageur trouvera des hommes au cœur simple, qui ont conservé les mœurs, les croyances des anciens temps. »

JURA (DÉPARTEMENT DU), division administrative de la France, dans la région orientale. Formé de la partie méridionale de la Franche-Comté, ce département, qui doit son nom à la chaîne du Jura, a pour limites : au N., les départements du Doubs, de la Haute-Saône et de la Côte-d'Or; à l'E., une partie de ceux du Doubs et de l'Ain et la Suisse; au S., le département de l'Ain, et à l'O., ceux de Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or. Sa plus grande longueur est de 230 kilom., sa plus grande largeur de 130; superficie, 499,401 hectares. Il comprend 4 arrondissements : Lons-le-Saunier (chef-lieu), Dôle, Poligny, Saint-Claude; 32 cant., 584 comm., et 287,634 hab., dont 144,162 hommes et 143,472 femmes. Evêché à Saint-Claude (suffragant de Lyon); cour impériale et académie de Besançon; 2e subdivision de la 7e division militaire; 13e conservation des forêts.

— *Aspect général.* Le département du Jura offre quatre divisions bien tranchées : la plaine, le vignoble, la basse et la haute montagne. La plaine, en son point le plus bas, aux environs de Chemin, n'a que 190 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer. Cette région, qui confine aux départements de Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or, finit, du côté de Saint-Amour, aux pieds des dernières collines du vignoble. Celui-ci forme une bande assez étroite, qui sépare la basse montagne de la plaine dans la direction du S.-O. au N.-E. Il se lie, d'une part, à Saint-Amour et à Salins, et, de l'autre, à Dôle, comprenant tout l'espace situé entre cette dernière ville et le département de la Haute-Saône. La basse montagne longe le vignoble; elle comprend la vallée de l'Ain, les plateaux de Champagnole à Cernans, et de Salins à Saint-Amour, ainsi que la région située entre les vallées de Suran et de la Valouse. La haute montagne occupe le reste du département. Elle comprend les parties les plus élevées de la chaîne du Jura, dont le plus haut sommet, celui de la Dôle, a 1,681 mètres au-dessus du niveau de la mer.

— *Climat.* Cette région est une des plus accidentées de la France. La neige s'y installe dès le mois de septembre, pour ne fondre qu'en mai. Dans l'arrondissement de Saint-Claude et dans une partie de celui de Poligny, on trouve souvent un mètre de neige dès le mois d'octobre. Dans les hivers rigoureux, il y en a jusqu'à cinq ou six mètres. L'air est généralement pur et sain dans le Jura, mais le voisinage des montagnes rend la température très-variable. Dans la plaine, le climat est habituellement chaud en été, et l'hiver n'est pas d'une grande rigueur. Dans le vignoble, la plus grande chaleur de l'été atteint 32 degrés au-dessus de zéro; le froid le plus intense, 18 degrés au-dessous de zéro. Sur plusieurs points du département, les lacs, les cours d'eau, qui sont très-nombreux, contribuent à abaisser la température. Le printemps et la fin de l'automne sont marqués ordinairement par des pluies. La quantité de l'eau tombée annuellement ne dépasse pas en moyenne la hauteur de $0^{m},812$; mais, dans la haute montagne, les échelles hygrométriques marquent de $1^{m},137$ à $1^{m},139$. Les mois de novembre et décembre sont marqués par des brouillards; ceux d'août et de juillet, par des orages accompagnés de grêle qui occasionnent des dégâts considérables. Les vents dominants sont ceux du N.-O. et du S.-O.

— *Géologie et minéralogie.* Le sol, généralement calcaire, offre néanmoins plusieurs variétés. Les grandes assises des montagnes sont formées de calcaire jurassique, à grain très-fin, sans coquillages ni détritus organisés, disposé par couches horizontales. Le calcaire se rencontre aussi sur les flancs des montagnes, sur les collines et dans la plaine; mais il y est accompagné de coquillages, de divers débris fossiles, indiquant, soit le séjour de la mer, soit le passage des eaux douces. Le calcaire à gryphées forme, en général, le fond des vallées, ainsi que le sol des plateaux peu élevés. Parfois, il est masqué par des formations plus récentes; dans le fond des vallées, la couche végétale superficielle qui le recouvre est constituée par des alluvions modernes. Le calcaire oolithique des montagnes est recouvert d'une couche de terre végétale assez mince et d'une médiocre fertilité.

Les produits minéraux sont nombreux. Les plus importants sont le fer, des marbres gris, jaunes et rouges très-estimés, des grès à gros grain, d'excellente pierre à bâtir, commune partout, du plâtre, dont les principaux gisements se trouvent aux environs de Salins, des argiles à brique, à tuile, à poterie, que l'on rencontre surtout dans les arrondissements de Lons-le-Saunier, de Dôle et de Poligny. Il n'y a ni houille ni anthracite, mais beaucoup de tourbe. Ce dernier produit est exploité dans plus de 60 tourbières employant en moyenne 650 ouvriers, et fournissant à la consommation environ 70,000 quintaux de combustible. Les marnes coquillières feuilletées, que l'on trouve en très-grande abondance dans le vignoble, sont employées avec succès pour amender les vignes et les prairies.

— *Faune.* Parmi les mammifères qui vivent dans le Jura à l'état sauvage, on distingue : le loup et le renard, qui sont en très-grand nombre; quelques sangliers et de rares chevreuils, qui habitent les bois de la partie méridionale du département; les lièvres, assez nombreux. Les oiseaux sont très-multipliés : coqs de bruyère, bécasses, grives, cailles, buses, éperviers, aigles, etc. Les poissons sont aussi très-variés et d'excellente qualité : carpes, brochets, truites, ombres, chevesnes, etc., etc.

— *Flore.* Comme toutes les flores de montagne, celle du Jura est extrêmement riche. Les plantes médicinales y sont très-abondantes. Les principales essences qui constituent les bois du département sont : le chêne, le hêtre, le charme, le tremble, le sapin, le bouleau.

— *Industrie.* Les routes et les chemins vicinaux offrent, dans le Jura, un développement de près de 6,000 kilom., auxquels il faut ajouter environ 200 kilom. de chemins de fer. Les deux seules rivières navigables sont le Doubs et l'Ain; mais le canal du Rhône au Rhin traverse le département sur un parcours de 40 kilom. Les principales industries manufacturières sont : la fabrication des objets de buis, corne ou écailles tournés, établie à Saint-Claude; la lunetterie, l'horlogerie et l'argenterie ruolz de Morez; les scieries à eau de Poligny et les forges de Dôle. On compte en tout environ 350 usines à feu. Une grande partie de la population ouvrière est occupée, pendant l'été, aux travaux des champs, tandis que, l'hiver, elle se livre à des travaux industriels : horlogerie, lunetterie, boissellerie et fabrication des divers articles dits *de Saint-Claude*. L'article de Saint-Claude, qui comprend l'horlogerie, la lunetterie, la lapidairerie, la boissellerie, la clouterie, le sciage des planches et la petite mécanique, occupe à lui seul environ 25,000 personnes. La petite ville de Morez est aussi un centre industriel de quelque importance. Sa population est à peu près exclusivement composée d'ouvriers.

— *Agriculture.* L'industrie offre relativement peu d'importance dans le Jura, mais l'agriculture y est très-florissante. Les cultivateurs forment à peu près les sept dixièmes de la population totale. Les céréales, la vigne et l'exploitation des bois sont les branches principales de l'industrie agricole. Le froment occupe en moyenne 61,000 hectares; l'avoine, 18,000 à 20,000; le maïs, 15,000; l'orge, 14,000; le seigle et le méteil, 4,000; les pommes de terre, 5,000 à 6,000; les racines et les légumes, 6,000; les plantes industrielles, 6,000; la vigne, 20,000; les prairies naturelles, 48,000 à 50,000; les prairies artificielles, 30,000; les bois, 117,000. La jachère morte ne comprend guère plus de 25,000 hectares; les pâturages, les landes en occupent à peu près 65,000. Le rendement moyen du blé est de 15 hectolitres par hectare. En général, la production des céréales est insuffisante pour la consommation; le surplus doit être demandé aux départements de Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or. La production des plantes oléagineuses est importante. Le colza, la navette et l'œillette sont surtout cultivés sur une vaste échelle dans les arrondissements de Dôle et de Lons-le-Saunier. La culture du chanvre est aussi très-répandue dans ces

mêmes arrondissements. Du côté de Poligny et de Lons-le-Saunier, la vigne est cultivée avec succès. Elle produit des vins rouges, blancs ou jaunes. Les vins blancs ne sont assurément pas comparables à ceux de la Champagne; néanmoins, ils sont naturellement mousseux et se vendent comme vins de Champagne en Algérie et à l'étranger. Les meilleurs crus sont ceux de l'Etoile, de Salins et d'Arbois. Un cru vraiment remarquable, qu'on dit même unique, est celui que l'on connaît sous le nom de vin jaune, à Arbois, et de vin de garde, à Château-Chalon. Lorsque, après avoir séjourné quelque temps dans les tonneaux, ce vin est mis en bouteilles, il ne tarde pas à acquérir un parfum de madère des plus exquis. On en vend la bouteille, dans le pays même, de 6 francs à 12 francs, suivant l'âge et la qualité. Le cépage qui le produit est le savagnin, qui affectionne les terres fortes reposant sur un sous-sol de marne argileuse, et réussit surtout dans les années de grande chaleur. Les vins rouges des environs de Dôle et de Lons-le-Saunier sont presque exclusivement employés à la consommation du département. Un dixième à peine est exporté dans les départements voisins. Le peu qui arrive dans les grands centres sert à couper les vins communs du midi. Il se fabrique aussi une assez grande quantité d'eau-de-vie, qui se consomme sur place. Le plus grand nombre des vignes sont cultivées à moitié fruits. Les crus exceptionnels sont seuls exploités directement par les propriétaires.

Les forêts couvrent, nous l'avons vu, une étendue considérable et fournissent beaucoup de bois pour la marine, les constructions, le chauffage. Près de 32,000 hectares de ces forêts sont la propriété de l'Etat, qui possède notamment celle de Chaux, la plus grande de toute la France. Elle n'a pas moins de 18,000 hectares de superficie. Un tiers à peine des prairies naturelles est arrosé; mais la fraîcheur du climat et l'humidité du sol suppléent aux irrigations. Les prairies artificielles sont surtout ensemencées de trèfle. On cultive aussi le sainfoin, la luzerne et diverses autres plantes fourragères, telles que lentilles, pois, vesces et haricots. Dans la plaine, on fait alterner le froment avec les plantes sarclées, en laissant la terre reposer pendant l'hiver. Dans la montagne, on suit l'assolement triennal, avec plusieurs années de jachère morte, pendant laquelle la terre produit seulement quelques maigres herbages.

La propriété est très-morcelée. Les habitations sont le plus souvent disséminées et ne forment pas d'agglomérations importantes. Elles sont assez bien construites en pierre ou en bois. Dans la plaine, les habitations ont un aspect des plus misérables. Elles sont très-basses, couvertes d'un toit de chaume, qui repose sur des murs en planches ou en pisé. Le revenu total du département a été évalué, dans ces dernières années, à environ 16 millions de francs. Les terres labourables ne forment guère que la moitié de la superficie cultivable. Aussi leur prix est-il élevé, et généralement fort au-dessus de leur valeur réelle. Celles de la première classe ne valent pas moins de 10,000 francs l'hectare, rapportant de 180 francs à 200 francs de fermage. Les plus mauvaises valent encore 2,000 francs; on les afferme 40 francs l'hectare.

Le Jura compte environ 1,200 hectares de marais qui pourraient facilement être desséchés et livrés à la culture; mais, jusqu'à présent, on ne compte que bien peu d'essais de dessèchement. On trouve aussi beaucoup d'étangs et de lacs. La plupart sont très-poissonneux, de même que les rivières. La truite, la lotte, le brochet, l'anguille, la perche, les chevannes et les ombres se pêchent dans presque tous les cours d'eau. On compte, dans le Jura, environ 155,000 animaux de l'espèce bovine, 40,000 de l'espèce ovine, 3,000 chèvres, 30,000 porcs, et 15,000 à 16,000 chevaux. La grande spéculation porte sur l'espèce bovine; mais elle varie considérablement suivant les régions. Ainsi, dans la plaine, on élève particulièrement les bœufs et les vaches pour la boucherie; tandis que dans les arrondissements de Saint-Claude, de *Poligny*, de *Lons-le-Saunier*, on s'adonne surtout à la fabrication du fromage de gruyère. Cette industrie rapporte à elle seule, dans le Jura, 18 millions de francs de produit annuel. Une vache laitière rapporte chaque année à son propriétaire environ 250 francs. La fabrication des fromages se fait presque toujours dans un local commun nommé fruitière; chaque commune rurale possède une ou plusieurs fruitières, auxquelles tous les habitants réunis en société vont porter leur lait. Le beurre fait aussi l'objet d'un commerce important. On en exporte des quantités considérables à Lyon et dans le Midi. Les animaux de l'espèce bovine appartiennent pour la plupart à la race franc-comtoise; mais on en trouve un certain nombre des races suisse et bretonne. Les chevaux viennent aussi de la Franche-Comté. Dans le canton d'Arinthod, on se livre avec succès à l'élève du mulet. Dans la plaine, on engraisse des porcs; mais on se livre surtout à la production de ces belles poulardes si connues sous le nom de poulardes de Bresse.

En résumé, le Jura, bien que la nature du sol ne soit pas des plus favorables à la culture, est un de nos départements les plus florissants sous ce rapport. Ses habitants industrieux savent tirer un merveilleux parti des moindres ressources. L'instruction primaire est très-développée.

JURA BERNOIS, *ancienne Rauracie*, région du Jura cédée, en 1815, au canton de Berne et qui comprend les districts de Porentruy, *Délémont*, *Moutiers*, *Franche-Montagne*, Courtelari, Bienne et Neuveville. Le Jura *Bernois faisait autrefois* partie de l'évêché de Bâle, ancienne principauté ecclésiastique. Dès 1792, à la suite de l'invasion des armées *républicaines, cette région s'était constituée* indépendante sous le titre de république de Rauracie; en 1793, les districts de Délémont et de Porentruy, réunis à la France, formèrent le département du Mont-Terrible. Val-Moutiers et Bienne lui furent incorporés successivement (1797). *En 1801, elle cessa de former* un département et fournit seulement deux *sous-préfectures* au département du Haut-Rhin. Le congrès de Vienne l'adjugea à Berne, sauf quelques communes qui furent rattachées à Bâle.

JURA, île d'Ecosse, une des Hébrides, au N.-E. d'Islay, dont elle est séparée par un petit bras de mer, au N.-O. de la presqu'île de Cantyre; elle fait partie du comté d'Argyle dont la sépare le détroit de son nom, par 56° de lat. N., et 8° 10′ de long. O.; 30 kilom. de longueur sur 10 kilom. de largeur. Superficie, 53,760 acres (22,965 hectares), 1,000 hab. Le *loch* (lac) Tarbert, qui court de l'E. à l'O., la sépare presque en deux parties. Ce n'est qu'un vaste rocher surmonté de trois énormes pitons dont le plus élevé a 750 mètres de hauteur. Ces pitons sont complètement dépourvus de végétation. La côte occidentale de l'île est inhabitée. Du côté de l'E. et du N., quelques parties sont livrées à la culture; on y élève du bétail et on y recueille un beau sable propre à la fabrication du verre.

JURA (détroit de), petit bras de mer de l'Atlantique, qui sépare *l'île de Jura, une des* Hébrides, de la côte occidentale de la presqu'île de Cantyre, en Ecosse; sa longueur *est de 30 kilom.* du N.-E. au S.-O., et sa largeur moyenne de 8 kilom. Navigation dangereuse.

JURADE s. f. (ju-ra-de — rad. *jurer*). Charge qui obligeait à prêter serment.

JURAIN (Claude), historien français, né à Auxonne, mort dans cette ville en 1618. A *vingt ans il se fit inscrire au barreau de Di*jon, puis devint président à Vézelay. Outre *diverses traductions en vers, on lui doit : Histoire des antiquités et prérogatives de la ville et comté d'Auxonne* (Dijon, 1611, in-8°); *Voyage de sainte Reine, contenant l'instruction du pèlerin, la vie, mort et passion de cette vierge* (Dijon, 1612).

JURABLE adj. (ju-ra-ble — rad. *jurer*). Féod. Se disait des choses pour lesquelles était dû le serment de fidélité : *Fief* JURABLE.

JURANÇON, bourg et commune de France (Basses-Pyrénées), canton O., arrond. et à 2 kilom. de Pau, sur la rive gauche du gave de Pau, au pied d'une colline boisée; pop. aggl., 1,378 hab.;—pop. tot., 2,207 hab. Mozaïques romaines assez bien conservées. Minoterie et fabrique de produits stéariques.

Les nombreuses et élégantes villas, construites depuis vingt ans dans le bourg et sur le premier plan de ses coteaux, ont fait de Jurançon la succursale recherchée de la grande station d'hiver sa voisine. Mais cette localité, renommée aussi pour l'excellence de ses fruits de table, est surtout célèbre par les vins généreux qui portent son nom.

Les vins de Jurançon se récoltent dans trois communes limitrophes : Jurançon, Larvin et Saint-Faust. On les divise, comme tous les vins de bonne souche, en trois catégories : les grands crus, les moyens et les petits crus. La production totale peut être évaluée, pour une année ordinaire, entre 6,000 et 8,000 hectolitres, dont moitié environ en vins blancs et moitié en vins rouges. Les grands crus entrent dans ce chiffre pour 1,800 à 2,000 hectolitres seulement, quantité de beaucoup inférieure à celle que la fraude sert à la consommation. Les principaux de ces grands crus, qui doivent les hautes qualités de leurs produits à la nature calcaire du sol et à une splendide exposition méridionale, sont Picamilh et Pourtan, qui renferment les vignobles connus sous les noms du Verger du Roi et de Thérèze; Ségure, Guiroye, Sorberio, Rousse et Mailluqué.

Spiritueux et liquoreux, dans des proportions en parfaite harmonie, les vins de Jurançon, assez promptement dépouillés pour être consommés à l'âge d'un an, peuvent être conservés indéfiniment et acquièrent en vieillissant une valeur considérable. Les vins blancs, ambrés de couleur et agréables au goût, se rapprochent du madère, avec cet avantage de stimuler sans les irriter les muqueuses si susceptibles de l'estomac et des organes digestifs. Ils partagent avec les vins rouges des propriétés toniques qui font de ceux-ci un énergique réparateur des débilitations de l'organisme. Les uns et les autres concourent avec succès à la reconstitution des tempéraments lymphatiques ou ruinés. Dans le pays, on les considère comme un spécifique contre la chlorose, l'anémie, la phthisie, maladies inconnues dans la contrée, et on leur attribue certaines vertus prolifiques.

Les souverains de l'Aragon, de la Castille et de la Navarre les tenaient en grande estime. Antoine de Bourbon, voulant faire un homme vigoureux et hardi de cet enfant qui devait être Henri IV, lui fit boire une cuillerée de jurançon avant de lui laisser sucer le sein de sa nourrice. Avec Henri IV, le jurançon vint à la cour de France. Gabrielle d'Estrées et les grands seigneurs de l'entourage du roi, à son exemple, en demandaient de fréquents envois aux intendants de la province. Mais le Béarn était trop loin et les moyens de transport étaient trop difficiles pour que cette faveur pût survivre au prince béarnais. Supportant impunément les voyages maritimes, les vins de Jurançon, privés de débouchés à l'intérieur par l'absence ou le mauvais état des voies de communication, trouvèrent un peu plus tard dans l'Europe septentrionale une clientèle qui leur est demeurée fidèle. C'est aux villes hanséatiques des Pays-Bas et aux Etats du nord que la France disputera chèrement, quand ils auront été plus répandus chez elle, les produits des grands crus de Jurançon, souvent achetés d'avance aujourd'hui par leurs appréciateurs de l'étranger.

JURANDE s. *f.* (ju-ran-de — rad. *jurer*). Charge conférée par élection à un membre de corporation pour présider les assemblées, défendre les intérêts du corps, recevoir les apprentis et maîtres : *Les* JURANDES *ont été abolies en France.* (Acad.) *La suppression des* JURANDES *et des maîtrises a puissamment contribué à accélérer les progrès des arts.* (Chaptal.) *Après la tyrannie des* JURANDES *et des maîtrises, les tortures de la concurrence et l'ignominie du salariat.* (Proudh.)

— Par ext. Corps des jurés : *La* JURANDE *était assemblée.* (Acad.)

— **Encycl.** Sous l'ancien régime, chaque corporation ou corps de métier avait une administration régulière et des statuts spéciaux dont l'exécution était confiée à des commissaires choisis par les maîtres. Ces commissaires étaient appelés jurés ou syndics, et leur réunion constituait, sous le nom de *jurande* ou de syndicat, une sorte de petite communauté dans la grande.

Les *jurandes* furent établies par Louis IX en même temps que les corporations. Dans chaque corps furent institués des préposés (*suprapositi*), pour avoir l'inspection sur les autres maîtres du même état. Par ordonnance de 1467, Louis XI arma tous les gens de métier, les partagea en soixante et une bannières et compagnies, en mettant chaque bannière sous la conduite d'un principal ou d'un sous-principal, élus tous les ans par les chefs d'hôtels, des métiers et des compagnies. Toujours préoccupé du soin de fortifier l'autorité royale, il exigea que les principaux et sous-principaux prêtassent et fissent prêter à tous les gens de métier serment de fidélité et d'obéissance immédiate envers le roi sur les saints Evangiles et sur la damnation de leur âme.

C'est de ce serment que tire son origine le nom de *juré* qui, dès lors, fut donné à ceux qui exerçaient cette charge. Les jurés étaient élus tous les ans à la pluralité des voix. Ils avaient pour mission de présider les assemblées, d'avoir soin des affaires de la corporation, de faire observer les statuts ou règlements, de recevoir les apprentis et les maîtres. Lorsqu'ils sortaient de leur charge, ils devaient rendre compte de leur gestion. Il y avait ordinairement quatre jurés pour chaque corps.

Les corporations composées de femmes, lingères, couturières, etc., avaient aussi des *maîtresses jurées*.

Pour plus amples détails sur ce sujet, nous renvoyons le lecteur aux mots CORPORATION et CORPS DE MÉTIER.

JURANVILLE (Clarisse), *institutrice française*, née près d'Orléans (Loiret) en 1826. Bien jeune encore, elle manifesta un vif attrait pour l'enseignement et résolut de consacrer sa vie à l'éducation des jeunes filles. Elle collabora au journal *l'Ecole normale* et publia, dans ce recueil, des articles fort goûtés. Elle fit paraître de nombreux ouvrages classiques qui ont eu tous un beau et légitime succès. Nous citerons entre autres : *Méthode de calcul oral* (1857); *Lectures intermédiaires* (1858); *Dictées récréatives sur l'orthographe usuelle* (1866); la *Voix des fleurs* (1867); les *Premiers sujets de style avec sommaires raisonnés* (1868); le *Style enseigné par la pratique* (1869); le *Premier livre des petites filles* (1870); la *France nouvelle, essai de réforme morale par les enfants* (1872). Dans les ouvrages de Mlle Juranville on remarque des aperçus nouveaux, des procédés ingénieux et une foule d'exercices pratiques qui dénotent une profonde connaissance des enfants et une grande expérience des choses de l'enseignement.

JURARE IN VERBA MAGISTRI (*Jurer par l'autorité du maître*). Mots qui expriment le respect que les philosophes scolastiques avaient pour l'autorité du maître, d'Aristote. V. MAGISTER DIXIT.

JURASSIEN, ENNE s. et adj. (ju-ra-siain, iè-ne). Géogr. Habitant du Jura; qui appartient au Jura ou à ses habitants : *Les* JURASSIENS. *La population* JURASSIENNE.

JURASSIQUE adj. (ju-ra-si-ke — rad. *Jura*). Géol. Se dit d'un terrain secondaire dont le Jura fournit de nombreux exemples : *Le terrain* JURASSIQUE *proprement dit embrasse quatre groupes.* (A. Maury.) *La terre s'était un peu refroidie pendant la période* JURASSIQUE. (L. Figuier.)

— **Encycl.** Les terrains *jurassiques* comprennent les formations ordinairement désignées sous le nom de oolithe et de lias; ils suivent immédiatement, dans l'ordre descendant, les terrains crétacés. On distingue, dans l'ordre de superposition, l'oolithe supérieur, l'oolithe moyen et l'oolithe inférieur, qui est suivi par le lias, formation argilo-calcaire pénétrant un peu dans l'oolithe inférieur. Dans l'oolithe supérieur, on distingue les couches de Purbeck, le calcaire et sable de Portland et l'argile de Kimmeridge; dans l'oolithe moyen, le *coralrag* et l'argile d'Oxford; dans l'oolithe inférieur, le *cornbrash* et *forest marble*, le grand oolithe et le schiste de Stonesfield, la terre à foulon, l'oolithe inférieur. Le lias comprend : le lias supérieur, lits très-minces d'argiles et de schistes; les marnes, sorte de calcaire dur schisteux; le lias inférieur, calcaire renfermant des coquilles et de l'argile. L'oolithe a été ainsi nommé parce que, dans les pays où il fut observé pour la première fois, les calcaires qui le composent offrent la structure oolithique, formée de petits grains ovoïdes, semblables à des œufs de poisson; chacun de ces grains contient ordinairement à son centre un petit fragment de sable, autour duquel se sont accumulées des couches concentriques de calcaire. L'oolithe renferme des débris organiques particuliers, qui distinguent plusieurs de ses sous-divisions, et quoique ces dernières varient dans leur épaisseur, on peut quelquefois les suivre sur de grandes distances. Le lias constitue un groupe séparé et indépendant, d'une épaisseur de 150 mètres à 380 mètres; il contient plusieurs fossiles particuliers et présente un aspect uniforme. En Angleterre, en France et en Allemagne, il offre une alternance de petites bandes argileuses de couleur foncée et minces avec des couches d'un calcaire bleu ou gris qui, à l'air, prend une coloration légèrement brune. Les séries oolithique et liasique ont, en France et en Angleterre, une physionomie particulière, due à des alternances de formations distinctes d'argile et de calcaire. Il existe, dans de grandes étendues, des vallées profondes où affleurent les couches argileuses et entre lesquelles les calcaires constituent des rangées de collines ou de montagnes, qui se terminent sous forme abrupte aux environs des points d'affleurement des argiles au-dessus des couches calcaires. Le groupe entier des terrains *jurassiques* consiste en alternances répétées d'argile, de grès et de calcaire, revenant toujours dans le même ordre; toutefois, les couches argileuses s'étendent sur de plus larges surfaces que les sables et les grès; quelquefois, on n'y rencontre ni sables ni argiles. Les terrains *jurassiques* ont été constitués après le développement des récifs de coraux et la formation des calcaires coquilliers, développement et formations qui ont été interrompus tout à coup pour faire place au dépôt d'un sédiment argileux et privé de coraux, lequel s'est accumulé pendant des siècles jusqu'à une épaisseur de plusieurs centaines de mètres. Dans une période postérieure, le même espace fut occupé par le sable calcaire ou par des roches solides de coquilles et de coraux, auxquels succéda une nouvelle période de dépôts argileux. On connaît, en Russie et aux Etats-Unis, de grandes étendues de pays où manquent à la fois tous les membres de la série oolithique. Aux environs de Richmond, en Virginie, on a rencontré, dans une dépression du granit, un bassin houiller régulier, que l'on peut rapporter à l'âge de la partie inférieure du groupe *jurassique*. Dans l'Inde, on observe aussi une formation qui appartient, par ses coquilles, ses coraux et ses plantes, au type oolithique et liasique; on extrait aussi de la houille d'une des parties du groupe.

JURAT s. m. (ju-ra — du lat. *juratus*, qui a fait serment). Nom donné dans les actes du moyen âge aux magistrats municipaux, tels que consuls, capitouls, échevins, etc. : *A Bordeaux, à La Rochelle, à Dijon, les échevins portaient le nom de* JURATS. *On les nommait aussi quelquefois jurés.*

— Administr. Nom donné à certains inspecteurs des mines.

— **Encycl.** Administr. Les fonctions des *jurats* ont été déterminées par le règlement du 20 messidor an XIII. Ils ont la direction et la surveillance des travaux, sous l'inspection de l'ingénieur des mines du département; ils veillent à ce qu'il soit réservé des piliers ou massifs; ils s'occupent de la conservation des rampes ou passages qui servent de communication entre les divers chantiers; ils indiquent aux mineurs les endroits où ils doivent travailler à l'extraction du minerai et de quel nombre de travailleurs les ateliers habituels doivent être composés. Les *jurats* sont payés par les mineurs. A cet effet, chaque mineur donne 5 centimes par quatre charges de minerai par lui extrait de la mine; la charge est fixée à 6 myriagrammes.

JURATEUR s. m. (ju-ra-teur — lat. *jurator;* de *jurare*, jurer). Antiq. rom. Officier municipal chargé d'interroger ceux qui entraient dans un port, sur leur nom, leur patrie, etc. ‖ A signifié Témoin assermenté.

JURATOIRE adj. (ju-ra-toi-re — du lat. *jurare*, jurer). Jurispr. *Caution juratoire*, Serment qu'on fait en justice de se représenter en personne, ou de rapporter une chose dont on s'est chargé : *Il a eu main-levée sur sa* CAUTION JURATOIRE. (Acad.)

JURÉ, ÉE (ju-ré) part. passé du v. Jurer. Assuré, promis avec serment : *Foi* JURÉE. *La réconciliation fut* JURÉE *entre eux.*

Vous le savez, la paix n'est point encore *jurée.*
CRÉBILLON.

— Déclaré d'une manière formelle, irrémédiable : *Les fainéants sont les ennemis* JURÉS *des personnes occupées.* (Giraud.) *La passion est l'ennemie* JURÉE *de la prudence.* (Gracian.)

— Se disait, dans les corporations, de la personne qui avait prêté les serments exigés par la maîtrise : *Chirurgien* JURÉ. *Ecrivain* JURÉ. *Lingère* JURÉE. (Acad.)

— Qui a une supériorité prononcée en son genre, surtout en mal :

Maître *juré* filou, sortez de la maison.
REGNARD.

Ci-gît maître Jobelin,
Suppôt du pays latin,
Juré piqueur de diphthongues.
PIRON.

— *Ecolier juré*, Celui qui avait fait ses études de philosophie dans l'Université, et qui en avait le certificat pour pouvoir être reçu maître ès arts.

— Substantiv. Féod. Personne attachée par serment; vassal. ‖ Allié, confédéré. ‖ Bourgeois d'une commune.

— Anc. cout. *Jurés de castel*, Anciens officiers assermentés qui rédigeaient les conventions relatives à des meubles. ‖ *Jurés de la visitation royale*, Quatre grands jurés qui visitaient tous les mois les maîtres de la communauté des corroyeurs, et tous les deux mois ceux de la communauté des cordonniers. ‖ *Jurés de la conservation*, Quatre petits jurés des maîtres corroyeurs de Paris. ‖ *Juré teneur de livres*, Expert, vérificateur de comptes et de calculs. ‖ *Juré du cuir tanné* ou *juré du marteau*, Gardien du marteau qui servait à marquer les cuirs forains.

— Jurispr. Chacun des citoyens appelés à prononcer sur certains crimes et délits : *Les* JURÉS *ne sont juges que du fait.* (Acad.) *Sans le jugement par* JURÉS, *aucune liberté ne peut exister.* (B. Const.) *Des experts ne sont pas plus des* JURÉS *que des commissaires ne sont des juges.* (Royer-Collard.) ‖ Chacun des citoyens qui composent un jury d'expropriation. ‖ *Haut juré*, Juré faisant partie d'une haute cour. ‖ *Juré militaire*, Membre du jury dont la décision devait précéder le jugement de la cour martiale, selon la constitution de 1791.

— **Encycl.** V. JURY.

JURÉE s. f. (ju-ré — rad. *jurer*). Féod. et Dr. cout. Serment. ‖ Droit annuel que les bourgeois payaient au roi ou au seigneur pour obtenir justice en cas de procès : *Payer la* JURÉE. ‖ Commune, bourgeoisie. ‖ Enquête judiciaire. ‖ *Droit de jurée*, Tribut annuel que tout bourgeois devait au roi ou au seigneur de qui venait son affranchissement, selon la valeur de son bien, laquelle il déclarait par serment. ‖ *Mettre en jurée*, Mettre à l'encan.

JURÉMA s. m. (ju-ré-ma). Bot. Espèce d'acacia du Brésil. ‖ Décoction narcotique que les naturels du pays préparent avec l'écorce du même arbre.

JUREMENT s. m. (ju-re-man — lat. *juramentum ;* de *jurare*, jurer). Serment fait sans nécessité : *On ne vous croira pas, malgré tous vos* JUREMENTS. (Acad.) *Le* JUREMENT *fréquent tient du blasphème et expose au parjure.* (Boss.)

— Blasphème, imprécation, exécration : *Proférer des* JUREMENTS.

— Scolast. *Jurement assertoire*, Serment qui affirme une chose présente ou passée. ‖ *Jurement promissoire*, Serment qui garantit l'exécution d'une promesse pour l'avenir.

— **Syn. Jurement, juron, serment.** Le premier et le dernier de ces mots peuvent désigner et désignent souvent l'action de prendre Dieu ou un être sacré quelconque à témoin de la vérité des paroles qu'on prononce ou d'une obligation que l'on contracte; mais le *serment* est plus solennel; il se fait dans des circonstances plus graves et ordinairement devant des personnes constituées en dignité; tandis que le *jurement* se fait devant un petit nombre de personnes, dans le cours ordinaire de la conversation ou des affaires. Le *juron* n'est qu'une sorte d'exclamation formée de mots qui rappellent toujours quelque idée sainte pour la mêler à des pensées profanes et souvent même criminelles. *Jurement* et *serment* s'emploient aussi dans ce sens, et alors ils diffèrent de *juron* en ce qu'ils s'emploient de préférence dans le style sérieux.

— **Encycl.** Nos rois, qui prohibaient si sévèrement les *jurements* et les blasphèmes, ainsi qu'on le voit dans l'article BLASPHÈME, en donnaient souvent l'exemple : le *jurement* de Louis XI était *par la Pâque-Dieu;* celui de Charles VIII, *jour de Dieu;* de Louis XII, *le diable m'emporte;* de François Ier, *foi de gentilhomme ;* de Henri IV, *Ventre-Saint-Gris*, etc. Brantôme a conservé dans les quatre vers suivants les principaux jurons des rois de France :

Quand la *Pâque-Dieu* décéda,
Par le jour de Dieu lui succéda.
Le diable m'emporte s'en vint près,
Foi de gentilhomme vint après.

Quant à Charles IX, ajoute le même auteur, il jurait de toutes les manières, et *tel qu'un sergent qui mène pendre un homme.*

Pour rendre les *jurements* moins horribles, on modifia le mot de Dieu, qui y entrait presque toujours, et on y substitua les syllabes *di, die, dienne, dinne, bleu*, etc. Au lieu de dire *par Dieu, mort Dieu, tête de Dieu, sang de Dieu*, etc., on dit *pardié, pardi, pardienne, morbleu, mordienne, têtebleu, ventrebleu, sangbleu, sangdis*, etc. V. BLASPHÈME.

— **Anecdotes.** Boileau avait envoyé chez l'abbé de Bois-Robert, tourmenté de la goutte, pour savoir de ses nouvelles. Le domestique revint dire que la goutte avait redoublé. « Il jure donc bien? demanda Boileau. — Dame! monsieur, il n'a plus que cette consolation-là. »

∴

Le laquais de l'archevêque de Reims se disputait avec celui du cardinal Dubois. « Sais-tu bien, disait le premier avec orgueil, que mon maître sacre les rois? — Belle merveille! réplique l'autre, le mien *sacre* tous les jours le bon Dieu. »

∴

Quoique Louis XIV eût beaucoup d'amitié pour Dufresny, il le menaça de lui faire percer la langue d'un fer rouge, s'il continuait de blasphémer au jeu. Dufresny promet au monarque irrité de se contenir désormais; il se le promet à lui-même, et retourne jouer. Il perd; la menace du fer rouge l'empêche d'éclater. Jurant entre ses dents, n'y pouvant plus tenir, il quitte la partie avec quelques louis qui lui restaient. Il marchait au hasard, en se pressant les lèvres, lorsqu'il aperçut un malheureux qui se désolait à l'écart. « Qu'avez-vous, lui dit-il? — Je suis ruiné, répond l'autre. — Tant mieux! tenez, voilà dix louis; allez vite, allez *jurer* pour moi, car le roi me l'a défendu. »

JURER v. a. ou tr. (ju-ré — lat. *jurare*, pour *jusare*, de *jus, juris*, le droit. Quelques-uns rattachent directement le latin *jus* à la racine sanscrite *yu*, lier, le droit étant ce qui lie). Affirmer ou promettre par serment; prendre à témoin avec serment : *Je vous* JURE *ma foi.*

Moi, je *jure* des dieux la puissance suprême.
CORNEILLE.

‖ Promettre avec serment une absolue fidélité à : JURER *la paix, l'alliance. Edouard Ier* JURA *onze fois la grande charte, ce qui prouve qu'il y manqua plus souvent encore.* (Mme de Staël.) ‖ Vouer, s'engager fortement à : *Je vous* JURE *le secret. Il lui* JURA *une haine éternelle.*

Eh quoi! vous me *jurez* une éternelle ardeur,
Et vous me la *jurez* avec cette froideur?
RACINE.

— Fam. *Jurer ses grands dieux*, Faire de nombreuses protestations : *Elle lui avait* JURÉ SES GRANDS DIEUX *qu'elle ne connaissait pas Aramis.* (Alex. Dum.)

— v. n. ou intr. Prononcer un serment : *Lever la main pour* JURER. *Un honnête homme qui dit oui et non mérite d'être cru; son caractère* JURE *pour lui, donne créance à ses paroles, et lui attire toute sorte de confiance.* (La Bruy.) *Le serment le plus sacré qu'on puisse exiger d'un Asiatique est de le faire* JURER *sur sa barbe.* (B. de St-P.)

Le corbeau, honteux et confus,
Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.
LA FONTAINE.

— Blasphémer, prononcer des jurons : JURER *comme un païen, comme un charretier. Pour un charretier embourbé,* JURER *est quelque chose, mais sortir de l'ornière c'est encore mieux.* (V. Hugo.)

Le voilà qui déteste et *jure* de son mieux.
LA FONTAINE.

J'épouserais plutôt un vieux soldat
Qui *jure*, boit, bat sa femme et qui l'aime,
Qu'un fat en robe enivré de lui-même.
VOLTAIRE.

— Fam. Se dit d'un violon ou de tout autre instrument qui rend un son aigre ou discordant : *Un violon qui* JURE *sous l'archet.* (Acad.)

— Fig. Se dit de deux choses dont le rapprochement choque : *Des airs évaporés* JURENT *avec des cheveux gris.* (Acad.)

— *Jurer de*, Promettre par serment de, s'engager par serment à : *Ils* ONT JURÉ DE *le perdre.* (Acad.) *Les rois* JURENT, *à leur couronnement,* DE *conserver les priviléges de leurs sujets.* (Volt.)

— *Jurer sur la parole du maître*, Adopter aveuglément, soutenir les opinions d'un homme à qui l'on a, pour ainsi dire, soumis sa raison, son jugement.

— Prov. *Il ne faut jurer de rien*, Il ne faut jamais répondre de ce qu'on fera, ni de ce qui peut arriver.

Se jurer v. pr. Se promettre l'un à l'autre : *Comme nous nous sentions véritablement de l'inclination l'un pour l'autre, nous nous* JURÂMES *une éternelle amitié.* (Le Sage.)

JURET (François), critique et érudit français, né à Dijon en 1553, mort en 1626. Lorsqu'il eut achevé son droit, il entra dans les ordres, devint chanoine de Langres, se montra pendant la Ligue attaché au parti de la royauté et refusa la place de conseiller au parlement de Paris que du Harlay lui offrit. Juret avait commencé à se faire connaître par quelques poésies latines, qui ont été recueillies dans les *Deliciæ poetarum gallorum* de Gruter. Il s'occupa ensuite de l'étude des anciens monuments de notre histoire, sans composer toutefois un ouvrage suivi, et se borna à éditer un assez grand nombre d'ouvrages qu'il accompagna de notes. Nous citerons particulièrement : *Symmachi Epistolæ* (Paris, 1580); *Senecæ ad Lucilium epistolarum liber* (Paris, 1602, in-8°); *Panegyrici veteres* (Paris, 1652, 2 vol. in-12).

JUREUR s. m. (ju-reur — rad. *jurer*). Celui qui jure, qui fait un serment : *Un* JUREUR *peu scrupuleux.*

— Celui qui jure, qui blasphème par mauvaise habitude : *C'est un grand* JUREUR *du nom de Dieu.* (Acad.)

JURGENS (Charles-Henri), homme politique et publiciste allemand, né à Brunswick en 1801. Il remplit les fonctions de pasteur à Amelunxborn (1824) et à Stadtoldendorf (1834), écrivit diverses brochures contre les abus administratifs, et fut élu à plusieurs reprises membre des états de Brunswick, mais n'y put siéger, par suite de l'opposition que fit le gouvernement à son admission. Lors des événements politiques de 1848, Jurgens devint membre du parlement national de Francfort, fit partie du comité des cinquante, vota avec le parti conservateur, se sépara de M. de Gagern, lorsque celui-ci voulut constituer un empire allemand au profit de la Prusse, et fut un des membres les plus actifs du parti connu sous le nom de *grand germanique.* En 1849, M. Jurgens reprit ses fonctions pastorales, puis alla diriger à Hanovre, en 1852, la *Gazette* de cette ville et renonça quelque temps après à la vie publique. Indépendamment d'un grand nombre de brochures et d'articles, il a publié : *Luther depuis sa naissance jusqu'à la querelle des indulgences* (Leipzig, 1846-1847, 3 vol.); *Documents et études pour servir à l'histoire de la constitution germanique* (Brunswick, 1850 et suiv.).

JURGENSEN (Urbain), horloger danois, né à Copenhague en 1776, mort en 1830. Il s'établit dans sa ville natale, où il devint conservateur des chronomètres à l'état-major maritime (1821) et membre de l'Académie des sciences. Jurgensen fit faire quelques progrès dans son art et publia, outre des mémoires dans le recueil de cette société savante : *Principes généraux de l'exacte mesure du temps par les horloges* (Copenhague, 1804, in-4°), trad. en français (1805, in-4°), et *Mémoires sur l'horlogerie exacte* (Paris, 1832).

JURGENSEN (Georges), aventurier danois, frère du précédent, né à Copenhague en 1779, mort à la Nouvelle-Galles du Sud vers 1830. S'étant rendu fort jeune en Angleterre, il y prit du service dans la marine militaire, obtint ensuite le commandement d'un bâtiment monté en course, puis, de concert avec un marchand de Londres, nommé Ralps, et poussé par l'appât d'un gain considérable, il résolut de profiter de l'abandon dans lequel le Danemark laissait ses colonies pour s'emparer de l'Islande et mettre cette île, si besoin éta t, sous la domination de l'Angleterre. Pour accomplir cette entreprise folle, il partit d'Angleterre sur un navire, appelé *Margaret-and-Anne*, jeta l'ancre devant la capitale de l'île en juin 1802, pénétra dans la ville avec un détachement composé de 12 hommes seulement, arrêta le gouverneur Trampe, proclama la déchéance du Danemark et l'indépendance de l'île, sans trouver la moindre résistance, et se proclama au bout de quelques jours chef du pouvoir exécutif de la république islandaise, avec le titre de protecteur. Comme il se borna à abolir des lois oppressives du commerce, à rétablir l'usage de la langue nationale, à donner aux Islandais les emplois publics, à confisquer les biens des Danois et à frapper les riches d'impôts forcés, il trouva le peuple parfaitement disposé à accepter son pouvoir. Sur les entrefaites, un sloop anglais jeta l'ancre à Reikiavik. Le commandant, apprenant la révolution accomplie par Jurgensen, le fit arrêter et remit le gouvernement de l'île aux autorités danoises. Après avoir passé quelque temps sur les pontons de Chatham, Jurgensen recommença sa vie d'aventures, se vit condamné, en 1820, pour escroquerie, à la déportation, fut envoyé en 1825 à la Nouvelle-Galles du Sud et y termina ses jours. Il est l'auteur de quelques écrits : *Notice sur les voyages et le commerce des Anglais dans la mer du Sud* (Copenhague, 1807); *Etat du christianisme dans l'île d'Otaïti* (Londres, 1811); *Voyages en France et en Allemagne pendant les années* 1815, 1816 *et* 1817 (1817, in-8°); la *Religion du Christ est la religion de la nature* (Londres, 1827). Ces trois derniers ouvrages ont paru en anglais, et le premier en danois

JURGENSEN (Guillaume), jurisconsulte et poëte allemand, né à Slesvig en 1789, mort en 1826. Il alla faire ses études de droit à Gœttingue, puis vint s'établir dans sa ville natale, où il n'eut que fort peu de clientèle. Jurgensen était poëte, et ce qui l'occupait avant tout, c'était la poésie. Spirituel, excentrique, il a écrit des vers qui attestent un talent réel. « Les beaux et nobles sentiments s'en exhalent, dit Parisot, comme de la fleur vierge un arome : le vrai, le bon le subjuguent et le fascinent. De là sa sensibilité, sa verve. En même temps, il a du coloris, du mouvement, il est vraiment dramatique dans le drame et hors du drame, surtout s'il s'agit de peintures malicieuses, de délicates et fines observations. Ses épigrammes offrent ce caractère au plus haut degré; aussi peut-on les préférer à ses comédies mêmes et ne doit-on pas craindre d'en placer le recueil à côté ou bien près au-dessous de ce qui existe de mieux en ce genre. » On a de lui des pièces en un acte et en vers : *Orgueil d'artiste; Pourquoi? Si? Sultan Mahmoud;* une tragédie en un acte, intitulée : les *Frères, Poëmes à mes enfants* (1826); enfin, des pièces de vers, des *Epigrammes*, des *Stances*, etc, insérées dans divers recueils.

JURGENSIE s. f. (jur-jan-sî ou iour-ghèn-sî — de *Jurgens*, sav. allem.). Bot. Syn. de COMMERSONIE.

JURI s. m. (ju-ri). V. JURY.

JURIDICTION s. f. (ju-ri-di-ksi-on — lat. *jurisdictio;* de *jus*, droit, et *dicere*, dire. On écrivait autrefois *jurisdiction*). Jurispr. Pouvoir du juge, de celui qui a droit de juger; ressort, étendue du droit de juger : JURIDICTION *laïque, ecclésiastique.* JURIDICTION *ordinaire. Faire acte de* JURIDICTION. *Chaque juge peut défendre sa* JURIDICTION. (Acad.) *Non-seulement le seigneur taxait, taillait à son gré ses colons, mais toute* JURIDICTION *lui appartenait sur eux.* (Guizot.) Corps de judicature : *Ce juge appartient à telle* JURIDICTION. *Les* JURIDICTIONS *inférieures.* (Acad.) ‖ *Juridiction contentieuse*, Celle qui s'exerce entre plusieurs parties ayant des prétentions opposées. ‖ *Juridiction gracieuse* ou *volontaire*, Celle que le juge exerce pour des causes qui n'ont rien de contentieux, entre des parties qui sont d'accord. ‖ *Juridiction de maçonnerie*, Juridiction particulière, qui connaissait des contestations soulevées entre les entrepreneurs et leurs ouvriers. ‖ *Degré de juridiction*, Chacun des tribunaux devant lesquels une même affaire peut être successivement portée : *Cette affaire a passé par les deux* DEGRÉS DE JURIDICTION. (Acad.)

— Par anal. Compétence, droit de juger, de décider : *Les pensées de notre esprit ne sont pas de la* JURIDICTION *des princes.* (Scudéry.) *L'opinion publique est une* JURIDICTION *que l'honnête homme ne doit jamais reconnaître parfaitement, et qu'il ne doit jamais décliner.* (Chamfort.)

— **Encycl. Jurispr.** La *juridiction* est le pouvoir d'affirmer, de déclarer le droit avec autorité. A ce point de vue large et élevé, le législateur qui édicte le droit général, le droit ayant action sur l'avenir et sur les grandes collectivités humaines de cité ou de patrie, le législateur exerce un pouvoir de *juridiction*, aussi bien que le juge qui tire d'une loi générale la solution particulière applicable à une espèce déterminée. Edicter le droit collectif, c'est-à-dire la loi, et dégager le droit individuel, en d'autres termes, légiférer et juger, sont, en effet, des fonctions sociales qui, bien que toujours distinctes par leur étendue et par leur portée, nous apparaissent réunies dans les mêmes mains dans les sociétés primitives, et, encore de nos jours, sous le régime des gouvernements absolus. Dans les Etats libres, la séparation du pouvoir législatif et du pouvoir judiciaire, fonctionnant chacun dans des sphères indépendantes, est regardée comme une des plus essentielles garanties de l'inviolabilité des droits des citoyens. On comprendra, en effet, que, si le juge avait la puissance de faire ou de modifier la loi, il n'y aurait plus de sécurité pour personne, puisqu'il n'y aurait plus de fixité dans les droits acquis. Toutefois, le principe de l'absolue séparation des pouvoirs législatif et judiciaire, très-ancien en Angleterre, n'a été affirmé chez nous et n'est devenu un axiome fondamental de notre droit public que depuis 1789. Dans l'ancienne monarchie, les grands corps judiciaires participaient dans une assez large mesure au pouvoir législatif, par le droit qu'avaient les parlements d'enregistrer les édits et, par conséquent, de refuser cet enregistrement, sauf les coups d'Etat ou lits de justice qui forçaient la main aux magistrats. Ces compagnies avaient d'ailleurs le droit de remontrance et le droit plus effectif et plus incontesté de rendre des arrêts réglementaires, statuant d'une manière générale et sans acception de personnes. A Rome, et, chose remarquable, dans les siècles de liberté où les magistratures étaient divisées et se contenaient l'une l'autre par un droit mutuel de *veto*, le pouvoir judiciaire empiétait largement et incessamment sur le pouvoir législatif. Le préteur avait la *juridiction*, le droit de *jus dicere*, et il en usait, non-seulement pour vider les différends entre particuliers par l'application de la loi existante, mais, en outre, pour redresser la loi, pour en remplir les lacunes, pour rendre, en un mot, des édits généraux qui, sauf quelques distinctions plus nominales que réelles, étaient de véritables lois.

Ces anticipations des pouvoirs de l'Etat l'un sur l'autre sont irrévocablement condamnées par le droit public des peuples mo-

dernes qui jouissent d'une constitution libre ou qui sont sur la route de la liberté, et l'on n'entend plus aujourd'hui par *juridiction* que le pouvoir de juger, c'est-à-dire de dégager de la loi générale la solution juridique qui doit régir les espèces particulières. La *juridiction* ainsi entendue est l'essence même du pouvoir de tout magistrat de l'ordre judiciaire. Elle réside dans le magistrat uniquement et n'est point communiquée aux simples particuliers qui, en qualité de jurés, rendent néanmoins des jugements ou concourent en tous cas au jugement en matière criminelle ou même civile. Ces simples citoyens, en effet, temporairement appelés aux fonctions de jurés, n'ont invariablement à résoudre que des questions de fait. A côté d'eux, dans l'économie de notre organisation judiciaire, siége un magistrat qui seul exerce, à proprement parler, la *juridiction*, en dégageant les questions à résoudre et en appliquant la loi. Le jury, en matière d'expropriation, statue uniquement sur le montant du préjudice souffert par la dépossession et, conséquemment, sur le chiffre de l'indemnité à allouer, c'est-à-dire encore sur de pures questions de fait. S'il s'élève une question juridique, si, par exemple, le droit à l'indemnité est lui-même contesté, le jury d'expropriation, qui n'a pas de *juridiction*, ne résout point cette question; c'est le tribunal civil qui décide la question juridique, c'est-à-dire le point de savoir si le droit à l'indemnité existe ou n'existe pas légalement.

Ces explications suffisent pour fixer avec exactitude le sens du mot *juridiction*. Ajoutons seulement qu'il faut se garder de confondre la *juridiction* avec la compétence. La *juridiction* est le droit même de juger; la compétence en est la limite. Ainsi, la compétence de chaque tribunal se trouve limitée topographiquement à l'étendue du territoire de son ressort. Juridiquement, elle se trouve circonscrite aux matières de contestation qui lui sont nommément dévolues par la loi, s'il s'agit d'un tribunal d'attribution ou d'exception, comme une justice de paix ou un tribunal de commerce; elle s'étend à toutes les causes qui n'ont pas été nommément distraites de sa *juridiction*, s'il s'agit d'un tribunal ordinaire et non exceptionnel, comme nos tribunaux civils de première instance et nos cours d'appel.

Juridictions (LIGUE DES DIX). V. GRISONS.

JURIDICTIONNEL, ELLE adj. (ju-ri-di-ksi-o-nèl, è-le — rad. *juridiction*). Qui est relatif à la juridiction : *Pouvoir* JURIDICTIONNEL.

JURIDIQUE adj. (ju-ri-di-ke — lat. *juridicus;* de *jus*, droit, et de *dico*, je dis). Qui se fait en justice; qui est dans les formes, dans les usages de la justice : *Sentence, arrêt* JURIDIQUE. *Intenter une action* JURIDIQUE. *Les assassinats* JURIDIQUES *datent du gouvernement des Valois.* (Chateaub.)

JURIDIQUEMENT adv. (ju-ri-di-ke-man — rad. *juridique*). D'une manière juridique : *En France, si quelqu'un refusait une place de* 200,000 *fr. d'appointements, sa famille se croirait en droit de le faire interdire* JURIDIQUEMENT. (Mme de Staël.)

JURIEN (Charles-Marie, vicomte), administrateur français, né à Paris en 1763, mort à Fontainebleau en 1836. Il était employé dans les bureaux de la marine, lorsqu'il fut grièvement blessé aux Tuileries dans la journée du 10 août. Il fut ensuite chargé des transports militaires à l'armée du Nord (1793), *organisa la flottille de Boulogne en 1804*, remplit par intérim les fonctions de ministre de la marine en 1814, devint, sous la Restauration, conseiller d'État, intendant des armées navales, directeur du personnel de la *marine, directeur des ports en 1815*, et fit partie du conseil de l'Amirauté de 1824 à 1830, époque où il rentra dans la vie privée. Jurien avait reçu de Louis XVIII le titre de vicomte.

JURIEN LA GRAVIÈRE (Pierre-Roch), marin français, né à Gannat (Allier) en 1772, mort à Paris en 1849. Il entra dans la marine dès l'âge de quatorze ans, obtint, sous la République, un avancement rapide, et arriva au grade de capitaine de frégate en 1798. Trois ans plus tard, il commandait la *Franchise* à l'affaire de Léogane, et il était promu au grade de capitaine de vaisseau en 1803. *Le 24 février* 1809, *ayant sous ses ordres* une division composée de trois frégates, il fut attaqué, à la hauteur des Sables-d'Olonne, par *une escadre anglaise forte de six vaisseaux* de guerre. Malgré la supériorité des forces de l'ennemi, il lui fit éprouver de grandes pertes, et, après un combat *acharné de trois* heures, le força à la retraite. En 1814, Jurien de la Gravière fut chargé d'aller reprendre possession de l'île Bourbon. Promu contre-amiral en 1817, il reçut, en 1821, le commandement de la station navale du Brésil, et, en 1824, celui de la station des Antilles; *enfin*, de 1827 à 1830, il administra l'arrondissement de Rochefort. Après la révolution de Juillet *1830, Jurien de la Gravière fut nommé* vice-amiral, pair de France et grand-croix de la Légion d'honneur (1841).

JURIEN LA GRAVIÈRE (Jean-Pierre-Edmond), marin français, neveu du précédent, né en 1812. Entré dans la marine en 1828, il fut promu capitaine de corvette en 1841, reçut, à la suite d'une campagne dans les mers de Chine, le grade de capitaine de vaisseau (1850), puis prit part à la guerre d'Orient en 1854, et devint ensuite en 1855, contre-amiral. M. Jurien la Gravière se trouvait à la tête de la division navale du golfe du Mexique, lorsque les cabinets des Tuileries, de Saint-James et de Madrid résolurent d'envoyer au Mexique une expédition pour réclamer, au besoin par les armes, le payement d'indemnités pour leurs nationaux. En octobre 1861, le contre-amiral Jurien reçut le commandement des forces françaises chargées d'opérer de concert avec celles de l'Angleterre et de l'Espagne. En débarquant sur la côte mexicaine, les représentants des trois puissances entrèrent en négociation avec le ministre des affaires étrangères de Juarez et signèrent avec lui la convention de la Soledad, qui mettait fin au conflit (19 fév. 1862). Mais le gouvernement français, dont le but réel était de renverser Juarez, refusa de reconnaître la convention sur laquelle M. Jurien la Gravière avait apposé sa signature, et envoya un corps d'armée sous les ordres du général Lorencez. Le contre-amiral remit alors le commandement de l'expédition à ce dernier et revint en France (mars 1862). Deux mois auparavant, il avait été promu vice-amiral (janvier 1862). Bien qu'il eût été désavoué par le gouvernement au sujet de la convention de la Soledad, il fut néanmoins nommé aide de camp de Napoléon III (1854), grand officier de la Légion d'honneur, commandant de l'escadre de la Méditerranée, sénateur et membre du conseil de l'Amirauté. Lorsque éclata la guerre entre la France et la Prusse (1870), M. Jurien la Gravière ne reçut pas de commandement. Il resta à Paris auprès de la régente, s'efforça de la faire revenir des préventions qu'elle avait contre le général Trochu, et, lors de la révolution du 4 septembre, il lui donna le temps de fuir en annonçant à la foule, qui voulait forcer les grilles des Tuileries, que la femme de Napoléon III était partie depuis une heure. Pendant le siége, il prit part à la défense de Paris et fut nommé, en 1871, directeur général du Dépôt des cartes et plans au ministère de la marine.

M. Jurien la Gravière est un marin fort instruit et un écrivain de mérite. Ses travaux lui ont valu d'être nommé, en 1866, membre de l'Académie des sciences à la place de Duperrey. On lui doit, outre de nombreux articles insérés dans la *Revue des Deux-Mondes*, les ouvrages suivants : *Voyage en Chine pendant les années* 1847, 1848, 1849 *et* 1850 (1854, 2 vol. in-18, avec carte); *Souvenirs d'un amiral* (1860, 2 vol. in-18), ouvrage écrit d'après les notes de son oncle, l'amiral Jurien; *Guerres maritimes sous la République et l'Empire* (1860), avec carte et plans; la *Marine d'autrefois* (1865, in-18); le *Voyage de la* Bayonnaise *dans les mers de la Chine* (1872); la *Marine d'aujourd'hui* (1872), ouvrage dans lequel il expose ses idées sur l'organisation de nos forces maritimes.

JURIEU (Pierre), théologien et controversiste protestant français, né à Mer (Orléanais) en 1637, mort à Rotterdam en 1713. Destiné à la carrière ecclésiastique, il fut envoyé, jeune encore, à l'académie de Saumur, puis à Sedan, où il termina ses études théologiques en 1658. Jurieu visita ensuite les universités de Hollande et d'Angleterre, et, à son retour, il succéda à son père comme pasteur de l'Eglise de Mer. De brillants succès portèrent au loin sa réputation naissante; Rotterdam voulut s'attacher le jeune ministre, mais Jurieu refusa. Cependant, il quitta son Eglise, en 1674, pour aller occuper une chaire de théologie et d'hébreu à Sedan. Bientôt, il se plaça au premier rang parmi ses coreligionnaires, autant par son zèle que par ses écrits. Le 9 juillet 1681, l'Académie de Sedan ayant été supprimée, Jurieu, menacé d'être arrêté, pour avoir publié un écrit dont le clergé catholique s'était montré fort irrité, se rendit à Rotterdam, où, à la fin de l'année 1681, il fut nommé *professeur de théologie*, à la *recommandation* de Bayle, alors son ami, et bientôt après *son adversaire*.

Jusqu'alors, en France, sous la main d'un gouvernement ombrageux, Jurieu avait modéré l'*impétuosité* de son *esprit* et mis dans ses écrits une sage mesure. Il n'en fut plus de même à Rotterdam; sa fécondité de polémiste fut telle, qu'il parut employer à composer ses ouvrages moins de temps qu'il n'en fallait pour les lire. Il lutta avec Bossuet, Arnauld, Nicole, Maimbourg, et attaqua Bayle et Jaquelot, Basnage et Saurin. Quiconque pensait autrement que lui tombait sous ses coups, fût-il catholique ou protestant. On ne peut se dissimuler que, dans ces disputes, il lui arriva maintes fois de dépasser les limites permises et de lancer contre ses adversaires des accusations dénuées de fondement; mais il faut reconnaître aussi qu'il était de bonne foi, et que, si l'on peut à juste titre blâmer ses emportements, il est impossible de mettre en doute sa sincérité. Il était sincère, quand il prédit, pour l'année 1689, la ruine de l'Eglise romaine et le rétablissement du protestantisme en France. Sa constitution nerveuse, son imagination ardente, son esprit naturellement exalté, dit M. Haag dans la *France protestante*, suffisent pour expliquer un phénomène psychologique que nous avons vu se reproduire de nos jours chez d'autres exilés. On raconte qu'il trouvait un douloureux plaisir au récit des souffrances des protestants en France; qu'il était ému jusqu'à verser des larmes. Pour se consoler de la désolation de l'Eglise, il lisait l'Ecriture sainte, et, frappé de certaines analogies qu'il crut remarquer entre les prophéties tant de l'Ancien Testament que de l'Apocalypse, et les événements qui se déroulaient sous ses yeux, il se persuada que l'accomplissement des temps prédits était proche. Cette illusion fut nourrie chez lui par le récit de prétendus prodiges, de l'authenticité desquels se portaient garants des personnes dont il ne pouvait suspecter la sincérité. » En effet, des réfugiés venus du Dauphiné et des Cévennes racontaient des choses merveilleuses dont ils disaient avoir été les témoins. Jurieu donna dans ces visions et alla jusqu'à traiter d'impies ceux qui refusaient d'y croire.

Jurieu rendit d'immenses services aux protestants réfugiés, en plaidant éloquemment leur cause auprès du prince Guillaume et des principaux magistrats de la Hollande, si bien que Guillaume, devenu roi d'Angleterre, demanda qu'on prît leurs intérêts au congrès de Ryswyk et confia leur défense aux plénipotentiaires des Provinces-Unies. Les nombreux ouvrages de Jurieu attestent d'immenses lectures, un grand savoir et une remarquable facilité de composition. Bossuet eut en lui un adversaire redoutable.

Les ouvrages de Jurieu sont très-nombreux et peu lus aujourd'hui. Quelques-uns cependant méritent d'être tirés de l'oubli. Nous citerons : *Examen du livre de la* Réunion du christianisme (Orléans, 1671, in-12), livre condamné par un synode comme renfermant des propositions malsonnantes; *Traité de la dévotion* (Rouen, 1674, in-12), qui eut vingt-deux éditions dans l'espace de cinquante ans; *Apologie pour la morale des réformés* ou *Défense de leur doctrine sur la justification, la persévérance des vrais saints...* (Quévilly, 1675), dirigé contre Arnauld; *Préservatif contre le changement de religion* (Rouen, 1680, in-12), contre Bossuet, un des plus beaux livres de l'époque, suivant Benoît; la *Politique du clergé de France* (Amsterdam, 1680, in-12; nouv. édit., augmentée des *Derniers efforts de l'innocence affligée* (La Haye, 1682, 2 vol. in-12), tableau des persécutions exercées en France contre les protestants; *Abrégé de l'histoire du concile de Trente* (Genève, 1682, 2 vol. in-8°); *Histoire du calvinisme et celle du papisme mises en parallèle* (Rotterdam, 1683, 2 vol. in-4°); *Histoire véritable du calvinisme* (Amsterdam, 1683, in-12); l'*Esprit de M. Arnauld, tiré de sa conduite et des écrits de luy et de ses disciples* (Rotterdam, 2 vol. in-12); Arnauld avait appelé Jurieu calomniateur et faussaire, Jurieu lui répond sur le même ton et dans le même style; *Préjugés légitimes contre le papisme* (Amsterdam, 1685, in-4°); le *Vrai système de l'Eglise et la véritable analyse de la foy* (Dordr., 1686, in-8°); *Lettres pastorales adressées aux fidèles de France qui gémissent sous la captivité de Babylone, où l'on trouvera aussi les principaux événements de la présente persécution* (Rotterdam, 1686, in-12, 2e édit.); l'*Accomplissement des prophéties* ou la *Délivrance prochaine de l'Eglise* (Rotterdam, 1686, 2 vol. in-12), livre dans lequel il prédit que le rétablissement de l'Eglise protestante de France aura lieu infailliblement au mois d'avril 1689; les *Soupirs de la France esclave qui aspire après la liberté* (1689-1690, in-4°), ouvrage périodique dont la publication commença le 10 août 1689 et finit le 15 septembre 1690. L'auteur y proclame énergiquement le principe de la souveraineté du peuple et la subordination des rois aux états généraux; *Histoire critique des dogmes et des cultes bons et mauvais qui ont été dans l'Eglise depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ* (Amsterdam, 1704, in-4°), le plus savant des ouvrages de Jurieu; le *Philosophe de Rotterdam accusé, atteint et convaincu* (Amsterdam, 1706, in-12), ouvrage dirigé contre Bayle. Après avoir été amis, Bayle et Jurieu devinrent ennemis irréconciliables. Voltaire, exagérant un peu, pour les besoins de la rime, a écrit ces vers :

Par le fougueux Jurieu Bayle persécuté
Sera des bons esprits à jamais respecté,
Et le nom de Jurieu, son rival fanatique,
N'est aujourd'hui connu que par l'horreur publique.

Jurieu (LETTRES PASTORALES DU MINISTRE), publiées en Hollande et répandues en France de 1686 à 1689. Ces lettres, qui produisirent en France une impression extraordinaire, forment deux parties : l'une polémique, l'autre historique. Dans la première, Jurieu, rétorquant un des arguments favoris des apologistes romains, de Bossuet surtout, montre que l'Eglise catholique n'a pas moins varié que l'Eglise protestante, soit dans le dogme, soit dans la discipline. La seconde relate des faits contemporains.

Les plus intéressantes de ces lettres sont la seizième, la dix-septième et la dix-huitième, où Jurieu discute contre Bossuet le principe des gouvernements. Jurieu est le seul homme de son siècle qui ait proclamé hardiment tous les principes libéraux modernes, la souveraineté du peuple, le pacte conclu entre les peuples et les rois. C'est un précurseur de Rousseau. Ce grand duel politique de Bossuet et de Jurieu est un des épisodes les plus intéressants de notre histoire. Les deux adversaires ne se ménagent pas les dures paroles : Jurieu appelle Bossuet « un évêque de cour, dont le métier n'est pas d'étudier; » Bossuet appelle le théologien révolutionnaire « un flatteur des peuples. » Les deux contradicteurs luttent sur le même terrain : tous deux invoquent trois autorités : la Bible, la raison, l'histoire. Dans la Bible, Jurieu voit que les Juifs vivent 300 ans sans rois; quand ils en ont un, c'est qu'ils l'ont demandé; c'est donc une monarchie consentie par le peuple. La raison à son tour nous enseigne que tous les hommes sont nés égaux et libres : la nécessité seule les force à prendre un gouvernement, mais ils doivent le choisir à leur gré. Ainsi, Jurieu nie le droit divin; la souveraineté pour lui est dans le peuple. « C'est un axiome indiscutable, dit-il, et qui n'a pas besoin de preuves, que le peuple est celui qui fait les rois. » L'histoire à son tour vient au secours de Jurieu; elle lui montre le frère aîné de Salomon détrôné par les Juifs et remplacé par son jeune frère; et les capétiens n'ont-ils pas, eux aussi, recueilli par le consentement du peuple et des grands l'héritage des carlovingiens? Dans cette voie de la souveraineté populaire, Jurieu va aussi loin que Bossuet dans celle de l'absolutisme royal. Celui-ci prétend que personne n'a le droit de dire au roi : « Pourquoi as-tu fait cela? » Celui-là réclame pour le peuple cette sorte d'infaillibilité, non pas morale, mais légale : « Nul n'a aucun droit contre la souveraineté populaire. » De ce principe de la souveraineté du peuple, Jurieu tire l'idée d'un pacte conclu entre le peuple et son gouvernement : entre le prince et l'Etat, il y a un engagement; sitôt que, de part ou d'autre, une des clauses du contrat est violée, l'engagement cesse d'exister. Cela est hardi dans le siècle où le roi avait pu dire ces mots : « l'Etat, c'est moi. » Ce pacte fondamental, Jurieu le retrouve partout, même dans la famille, entre le père et les fils, entre le mari et la femme, partout enfin excepté dans l'esclavage, que Jurieu proclame hautement un état contraire à tous les droits de la nature. Jurieu condamne encore le droit de guerre au nom de l'Evangile et de la raison humaine. Enfin, il proclame hautement le droit de résistance et d'insurrection. Bossuet ne se dissimule pas le danger de ces doctrines : « On n'a rien écrit de plus téméraire depuis qu'on se mêle d'écrire. » Il combat ces arguments audacieux avec une hauteur dédaigneuse. Pour lui, la souveraineté du peuple est une absurdité monstrueuse, parce que le peuple n'existe pas tant qu'il n'y a pas de souverain; l'idée du pacte naturel le révolte; il demande qu'on lui en montre une copie; il admet l'esclavage; l'esclavage est pour lui l'homme conservé (*servatus*), qu'à la suite d'une guerre on aurait pu mettre à mort; enfin, il admet le droit de guerre et de conquête. Entre les deux grands adversaires, il s'en faut de beaucoup, comme on le voit, que l'évêque de Meaux soit le plus digne représentant de la morale évangélique.

JURIN (James), médecin et mathématicien anglais, né en 1684, mort en 1750. La réputation qu'il acquit en pratiquant la médecine à Londres lui valut d'être nommé médecin de l'hôpital de Guy, secrétaire de la Société royale de Londres et président du collége des médecins. Jurin eut de nombreuses discussions scientifiques, notamment avec Robins, sur la vision distincte; avec Micheletti, sur les mouvements des eaux courantes; avec Leibnitz, sur les forces vives; avec Keill et Sénac, sur la contraction du cœur. Il contribua puissamment à propager par ses écrits l'*inoculation* de la petite vérole, et fit faire de grands progrès aux observations météorologiques. Nous citerons parmi ses écrits : *Rapport sur le succès de l'inoculation* (1725); *Dissertations physiques et mathématiques* (1732); *Essai sar la vision distincte et indistincte* (1738), etc. On lui doit aussi une édition de la *Géographie* de Varenius (1712, 2 vol. in-8°).

JURINE (Louis), médecin suisse, né à Genève en 1751, mort en 1819. Il n'entreprit ses études médicales qu'après de sérieuses études littéraires, puis se rendit à Paris pour se perfectionner dans la science et la pratique. De retour à Genève, il partagea son temps entre une clientèle étendue et des recherches d'histoire naturelle et de pathologie expérimentale. Nous citerons de lui : *Nouvelle méthode de classer les diptères et les hyménoptères* (Genève, 1807, in-4°); *Histoire des monocles qui se trouvent aux environs de Genève* (1820, in-4°); *Réflexions sur la nécessité d'une nouvelle nomenclature en géologie* (1806); *Mémoire sur l'argule foliacée* (1806); *Note sur les dents et la mastication des poissons appelés cyprins* (1821); *Histoire des poissons du lac Léman* (1825); *Observations sur l'air atmosphérique à la sortie des poumons*, etc. Ce médecin éminent nous a encore laissé quelques mémoires de médecine excellents, entre autres : *Mémoire sur l'angine de poitrine* (1815, in-8°); *Mémoire sur le croup* (Genève, 1810, in-8°).

JURINÉE s. f. (ju-ri-né — de *Jurine*, natural. suisse). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des mutisiées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans la région méditerranéenne.

JURISCONSULTE s. m. (ju-ri-skon-sul-te — lat. *jurisconsultus;* de *jus, juris*, droit; *con-*

sulere, consulter). Celui qui est versé dans la science du droit et des lois; celui dont l'état est de donner des décisions ou des conseils sur des questions de droit : *Rome a produit de savants* JURISCONSULTES; *Sparte n'avait que des soldats ignorants.* (Fén.)

— **Syn. Jurisconsulte, juriste, légiste.** Le *jurisconsulte* est versé dans la connaissance des lois et de la jurisprudence; on vient le consulter dans son cabinet et ses avis ont une certaine autorité; ou bien il a écrit des livres pour expliquer les lois, et ces livres servent à résoudre les questions difficiles. Le *juriste* aussi connaît les lois, et il passe sa vie à les appliquer ou à les étudier, mais il ne donne pas d'avis au public; il ne vient au secours de personne pour la solution des difficultés, ou au moins rien dans l'expression ne porte l'attention sur ce point de vue. Le mot *légiste* peint surtout la profession, la carrière de l'homme; on l'oppose à *militaire*, *ecclésiastique*, *marchand*, *industriel;* de plus, il ne suppose pas une connaissance aussi complète des lois que les deux autres mots : un simple avoué est un *légiste*, bien qu'il n'ait rigoureusement besoin que de connaître la procédure.

— **Encycl.** Les *jurisconsultes*, *jurisconsulti*, *jurisperiti*, *jurisprudentes* ou simplement *prudentes*, ont surtout joué un rôle considérable dans la société romaine, et l'on peut les regarder comme un produit original de cette civilisation. Les cités grecques eurent en grand nombre des législateurs qui en remanièrent maintes fois les constitutions politiques au gré de leurs spéculations et de leurs utopies; mais on n'y rencontre pas une classe d'hommes voués à l'analyse technique et à l'interprétation des lois. La discussion des procès devant les tribunaux n'était guère à Athènes qu'une affaire d'éloquence et de joute oratoire, et l'on était avocat sans autre vocation que sa faconde, dans ces républiques amoureuses par-dessus tout des luttes et des victoires de la parole. Dans la société romaine, le droit civil privé fut, de tout temps, l'objet d'une étude et d'une culture ferventes, l'objet, pourrait-on dire, d'une passion patriotique. Son économie était étroitement liée à la constitution politique, et la lutte intérieure et persistante des deux ordres de citoyens eut presque constamment pour objet la réforme et l'élargissement du droit privé, le progressif abaissement des antiques institutions de la famille aristocratique, de la puissance paternelle, du droit omnipotent de tester, etc. On comprend, dans un tel milieu, l'importance de la fonction des *jurisconsultes.*

Cette profession demeura libre pendant toute la république, et quiconque avait suffisamment foi en ses lumières et en son expérience put solliciter des causes ou répondre aux demandes de consultation qui lui étaient faites par les plaideurs. L'empire, qui accumula sur la tête du césar tous les pouvoirs autrefois divisés et toutes les magistratures de la république, ne pouvait manifestement s'accommoder de cette liberté de la profession de *jurisconsulte.* Sous Auguste, l'autorité de la science, l'intégrité du caractère et la conscience publique cessèrent d'être des titres suffisants, et nul ne put, sans autorisation du prince, donner des consultations ou tenir une école de droit. C'est ce que nous apprend le *jurisconsulte* Pomponius, dans un fragment du *Digeste.* Les deux pères de la jurisprudence romaine, les deux chefs des écoles rivales, furent, sous Auguste, Labéon et Capiton. Tacite nous a laissé les portraits et un parallèle de ces deux hommes : Capiton, *jurisconsulte* et bel esprit de cour, comblé des faveurs du maître et des mépris de l'histoire; Labéon, âme stoïque, républicain inflexible, dont le père était mort à Pharsale dans les rangs des pompéiens. Capiton fut consul sous Auguste; Labéon ne voulut pas l'être. Les deux sectes, comme il arrive souvent, ne prirent pas les noms de leurs deux premiers chefs. Celle de Labéon s'appela l'école proculéienne, de Proculus, un disciple de Labéon et des continuateurs immédiats de sa tradition et de son enseignement. L'école de Capiton prit également le nom d'un disciple du maître, du *jurisconsulte* Sabinus, et s'appela l'école sabinienne. Les proculéiens, procédant de Labéon, étaient pénétrés des doctrines de la philosophie stoïcienne; ils traitaient avec un certain dédain la question d'utilité et se préoccupaient avant tout de la rectitude logique des déductions. Le droit était pour eux quelque chose comme une science exacte et abstraite, comme une géométrie de la justice distributive et commutative. C'était l'école spiritualiste. Les sabiniens, au contraire, représentaient l'école utilitaire; l'inflexible logique des déductions, l'abstraite et inaltérée pureté des principes les préoccupaient moins, et ils inclinaient aux tempéraments réclamés par l'utilité.

Sous le règne d'Adrien, la classe des *jurisconsultes* acquit une importance considérable. Par un rescrit de ce prince, que nous a transmis Gaïus, la décision des *jurisconsultes* devait avoir force de loi (*legis vicem obtinet*) lorsqu'ils étaient unanimes, et que le juge, en pareil cas, était lié par l'opinion qu'ils avaient émise. S'il y avait dissentiment contre ces oracles de la science, le juge redevenait libre d'opter pour telle ou telle solution.

On comprend, grâce au régime créé par le rescrit d'Adrien, que les décisions des *jurisconsultes*, les réponses des prudents, *responsa prudentum*, comme on les appelait, devinssent des éléments et une des sources du droit civil écrit, c'est-à-dire ayant une date certaine de promulgation ou de divulgation.

A partir du règne de Dioclétien, la science du droit déclina misérablement; à vrai dire, il n'y eut plus de *jurisconsultes* dignes de ce nom, il n'y eut que des compilateurs. On recourait, dans les disputes du barreau, aux maîtres du beau siècle de la jurisprudence, aux *jurisconsultes* de la brillante période des Antonins; mais les solutions étaient souvent divergentes, et la vieille dualité des écoles s'y faisait encore sentir sur plus d'un point; de là d'inextricables difficultés pratiques. La fameuse loi des citations, rendue en 426 par l'empereur Théodose II et Valentinien, apporta au mal un remède assez bizarre. Cette loi disposa que les décisions des cinq anciens *jurisconsultes*, Papinien, Paul, Ulpien, Modestin et Gaïus, fixeraient le droit. L'opinion adoptée par la majorité de cette espèce de tribunal rétrospectif devait lier le juge. S'il y avait partage entre les cinq *jurisconsultes*, la décision de Papinien était prépondérante. Si, enfin, le partage existant, Papinien ne s'était pas prononcé sur la question, le juge décidait d'après la libre inspiration de sa conscience.

En France, la profession de *jurisconsulte* ne s'est, à aucune époque, détachée de celle d'avocat, dont elle est, en effet, un élément régulièrement inséparable. On cite de vieux édits de Charles VII, de Louis XII et de Henri II, ayant pour objet de réprimer l'immixtion dans la consultation et dans la sollicitation des procès, que se permettaient, paraît-il, les clercs de la basoche et autres praticiens interlopes. L'Assemblée constituante, entraînée par un irrésistible mouvement de réaction contre les priviléges de toute nature, abolit l'ordre des avocats comme elle abolit toutes les corporations d'industrie et de métiers. Les anciens membres du barreau se trouvèrent confondus avec la foule des défenseurs officieux. L'Empire, cet ennemi acharné de toutes les libertés, rétablit pour les plaideurs l'obligation de se faire défendre et conseiller par des *jurisconsultes* patentés. Il réintégra dans ses priviléges l'ordre des avocats, et le décret du 19 juillet 1810 prit des dispositions pour leur assurer l'exercice exclusif de leur ministère. Ce décret toutefois ne contient de disposition pénale que contre la postulation illicite, c'est-à-dire contre le fait des personnes qui, destituées de tout caractère légal, rédigent des actes de procédure et perçoivent pour cette rédaction des honoraires. Il n'existe pas, dans notre législation, de disposition répressive applicable à la classe des gens de loi sans diplôme, qui donnent, à prix réduit, des consultations, et qui groupent souvent autour d'eux une assez nombreuse et assez productive clientèle. La Faculté de droit a irrévocablement perdu le droit de ruiner elle-même les plaideurs, moins heureuse en cela que la Faculté de médecine, qui conserve le privilége de tuer elle-même les malades.

JURISPRUDENCE s. f. (ju-ri-spru-dan-se — lat. *jurisprudentia*; de *jus, juris*, droit; *prudentia*, connaissance). Science du droit et des lois : *Etre savant en* JURISPRUDENCE. *Termes, expressions de* JURISPRUDENCE. *Les lois qui concernent la justice des tribunaux, la* JURISPRUDENCE *proprement dite, ont été partout insuffisantes, équivoques, incertaines.* (Volt.) *La* JURISPRUDENCE *est la seule science nouvelle que nous devions aux Romains.* (Condorcet.)

— Ensemble des principes de droit suivis dans un pays, à une époque ou sur une matière : *La* JURISPRUDENCE *romaine. La* JURISPRUDENCE *française. La* JURISPRUDENCE *du moyen âge. La* JURISPRUDENCE *canonique. La* JURISPRUDENCE *commerciale. La* JURISPRUDENCE *criminelle. Ce principe n'est pas admis dans notre* JURISPRUDENCE. (Acad.) *Trois degrés d'élévation du pôle renversent toute la* JURISPRUDENCE. (Pasc.) ‖ Manière dont telle question est habituellement jugée par tel tribunal; autorité résultant des arrêts rendus dans les cas semblables : JURISPRUDENCE *des arrêts de la cour de cassation.* (Acad.) *La* JURISPRUDENCE *des arrêts est trop souvent substituée à la loi.* (Beaumarch.)

— Fam. Manière de voir, de juger; usage établi : *Chaque association, chaque coterie a sa* JURISPRUDENCE *spéciale.*

— **Encycl.** Les anciens commentateurs appelaient avec beaucoup de raison la *jurisprudence* l'usage du *forum, usus fori.* Nous avons à examiner ici la *jurisprudence* au double point de vue de la loi et de la science juridique. Mais, d'abord, voyons quelle est sa raison d'être.

— *Nécessité de la jurisprudence.* La *jurisprudence* tire sa raison d'être de la nécessité où le juge se trouve de suppléer par son interprétation à l'insuffisance de la loi. En effet, la justice est une nécessité sociale. En aucun cas et sous aucun prétexte son action ne peut être suspendue. Aussi la loi veut-elle que le juge devant lequel est portée une réclamation ne puisse se refuser à statuer sous prétexte du silence, de l'obscurité ou de l'insuffisance de la loi : s'il le fait, il peut être poursuivi comme coupable de déni de justice et puni comme tel (C. civ., art. 4). Le juge a pour mission non-seulement d'interpréter la loi, mais aussi de suppléer à son insuffisance : de là la *jurisprudence*, qui est le complément nécessaire de la loi et dont on ne peut pas plus se passer que de la loi elle-même, comme le dit très-bien Portalis, qui fait à ce sujet les réflexions suivantes : « Il y a une science pour les législateurs, comme il y en a une pour les magistrats, et l'une ne ressemble pas à l'autre. La science du législateur consiste à trouver dans chaque matière les principes les plus favorables au bien commun; la science du magistrat est de mettre ces principes en action, de les ramifier, de les étendre par une application sage et raisonnée aux hypothèses prévues, d'étudier l'esprit de la loi quand la lettre tue, et de ne pas s'exposer aux risques d'être tour à tour esclave et de désobéir par esprit de servitude. Il faut que le législateur veille sur la *jurisprudence* et il peut de son côté la corriger; mais il faut qu'il y en ait une. Dans cette immense quantité d'objets divers qui composent les matières civiles, et dont le jugement, dans le plus grand nombre des cas, est moins l'application d'un texte précis que la combinaison de plusieurs textes qui conviennent à la décision bien plus qu'ils ne la renferment, on ne peut pas plus se passer de *jurisprudence* que de lois. Chez toutes les nations policées, on voit toujours se former, à côté du sanctuaire des lois et sous la surveillance du législateur, un dépôt de maximes, de décisions et de doctrines, qui s'épure journellement par la pratique et par le choc des débats judiciaires, qui s'accroît sans cesse de toutes les connaissances acquises et qui a été constamment regardé comme le *vrai supplément de la législation.* Il serait, sans doute, bien désirable que toutes les matières pussent être réglées par la loi. Mais, à défaut de texte précis sur chaque matière, un usage ancien, constant et bien établi, une suite *non interrompue de décisions semblables*, une opinion ou une maxime reçue tiennent lieu de loi. »

— *De la jurisprudence au point de vue de la loi.* La décision du juge et la *jurisprudence* à laquelle elle donne lieu, lorsqu'elle est constante relativement à la même espèce, sont donc le complément indispensable de la loi.

Voyons maintenant quels sont les effets légaux attachés soit à la décision, soit à la *jurisprudence.* Sous ce rapport, il existe entre les deux une différence radicale. La décision du juge, relativement à l'espèce sur laquelle elle a été rendue, est réputée vraie; de là l'adage : *res judicata pro veritate habetur.* L'autorité que la loi attache à la chose jugée constitue une présomption légale, *juris et de jure*, qui donne plein effet à la décision du juge (C. civ., art. 1350, § 3°; art. 1352), et cette décision, lorsqu'elle est devenue définitive, constitue, en faveur de celui qui l'a obtenue, une exception, dite *exception de chose jugée*, qui lui donne le moyen de repousser immédiatement toute attaque qui viendrait remettre en question ce que le juge a décidé. Mais l'autorité de la chose jugée n'a lieu qu'à l'égard de ce qui a fait l'objet du jugement. Il faut que la chose demandée soit la même, que la demande soit fondée sur la même cause, que la demande soit entre les mêmes parties et formée par elles et contre elles en la même qualité (C. civ., art. 1351). Il n'en est plus ainsi du moment où il s'agit d'une autre affaire, de nature semblable; la décision rendue ne peut servir de précédent et le juge peut statuer d'une manière entièrement différente. Ce qui est vrai d'une décision l'est également d'une série de décisions constantes sur une même espèce, c'est-à-dire de la *jurisprudence.* Aussi, en principe du moins, et sauf un cas particulier que nous allons faire connaître, la loi n'attache-t-elle aucun effet légal à la *jurisprudence.* Tribunaux et cours sont libres de modifier, quand ils le jugent à propos, la *jurisprudence* qu'ils ont pu adopter et, à plus forte raison, ils sont parfaitement indépendants de la *jurisprudence* suivie par d'autres cours ou tribunaux. En d'autres termes, le juge n'est lié que par la loi, et la nécessité où il est de motiver sa décision est tout à la fois le gage et le signe de son indépendance. La seule exception qui existe à cet égard a été introduite par la loi du 1er avril 1837. Voici en quoi elle consiste : lorsque, après la cassation d'un premier arrêt ou jugement rendu en dernier ressort, le deuxième arrêt ou jugement rendu dans la même affaire, entre les mêmes parties procédant en la même qualité, est attaqué par les mêmes moyens que le premier, la cour doit prononcer toutes les chambres réunies; puis, si le deuxième arrêt ou jugement est cassé pour les mêmes motifs que le premier, la loi de 1837 veut que la cour ou le tribunal auquel l'affaire est renvoyée se conforme à la décision de la cour de cassation sur le point de droit jugé par cette cour. Mais il faut bien le remarquer, cette décision interprétative n'a force de loi que dans l'espèce où elle est intervenue; la cour et le tribunal de renvoi sont seuls tenus de s'y conformer, et les autres cours où tribunaux qui seraient ultérieurement saisis de la même question ne sont nullement liés par elle. Ainsi, en droit, la *jurisprudence*, sauf un cas, n'a aucun effet légal. C'est là la conséquence d'un des principes fondamentaux de notre droit public, la séparation des pouvoirs. Au législateur de faire la loi, au juge de l'interpréter. De même que le législateur ne peut interpréter la loi, de même le juge ne peut rendre de décision ayant forme réglementaire. Il n'en était pas de même avant la Révolution. Les parlements y avaient des prétentions au pouvoir législatif. Ils légiféraient pour le détail et rendaient, en chambres réunies, des *arrêts de règlement* portant sur des points de droit coutumier, de haute police, de discipline, de voirie, et statuant, comme on le voit, sur des matières administratives comme sur le droit privé. Toutefois, ces arrêts n'étaient que provisoires et, comme on le disait alors, ils étaient rendus *sous le bon plaisir du roi.*

Si, en droit, la *jurisprudence* n'a aucun effet légal, en fait, elle a une importance immense et, du reste, parfaitement légitime. Cela est facile à comprendre. Du moment qu'un tribunal ou une cour a adopté une doctrine sur un point quelconque de droit, il la fait prévaloir, tant qu'il n'entre pas en conflit avec la cour de cassation qui a pour mission, comme on le sait, d'introduire l'unité dans la *jurisprudence.* Quand une *jurisprudence* est adoptée par la cour de cassation et par les autres cours et tribunaux, elle équivaut à une disposition législative, tant que dure cette unanimité, ou que le législateur n'a pas, de son côté, modifié la loi. Telle est l'économie de notre loi en matière de *jurisprudence.*

— *De la jurisprudence relativement à la science juridique.* Sous le rapport de la science juridique, la décision d'un juge, comme la *jurisprudence* d'un tribunal ou d'une cour quelconque, n'a de valeur qu'autant qu'elle est juste, c'est-à-dire qu'elle est conforme à la loi et aux vrais principes juridiques. Toutefois, parmi les arrêts des tribunaux, ceux qui ont le plus d'autorité sont les arrêts de la cour de cassation. Lorsque dans le silence, l'obscurité ou l'insuffisance de la loi, les tribunaux ont décidé certaines questions de droit d'une manière uniforme et par une longue suite de décisions, il existe, par cela même, en faveur du bien fondé de cette *jurisprudence*, une présomption que l'on aurait tort de méconnaître, et on doit voir en elle un supplément de la législation. Mais il ne faut pas oublier qu'il n'y a là qu'une présomption, et, de ce qu'une *jurisprudence* uniforme est établie depuis longtemps, on ne doit pas conclure qu'elle est nécessairement fondée en raison.

En résumé, les décisions judiciaires sont une source précieuse d'enseignements et constituent un des éléments essentiels de la science juridique. C'est là qu'on apprend la pratique du droit, c'est-à-dire l'application du droit au fait. Aussi l'étude de ces décisions est-elle le complément indispensable de toute éducation juridique. Quant au magistrat et à l'avocat, s'ils ne sont pas profondément versés dans la *jurisprudence*, ils seront toujours au-dessous de la mission dont ils se sont chargés. Si la connaissance de la *jurisprudence* est de la plus haute importance, elle présente néanmoins un écueil qu'il importe au plus haut point d'éviter : c'est la tendance, si fréquente chez les gens de loi, à substituer les décisions d'espèces aux décisions de droit. Que la paresse et l'ignorance, sa compagne inséparable, s'en trouvent bien, cela se conçoit; mais la science juridique et la bonne administration de la justice s'en trouvent très-mal. Du moment où cette tendance devient générale, la véritable science juridique disparaît, le droit est étouffé sous un amas confus d'innombrables décisions dont on finit par ne plus comprendre le sens, et une pratique inintelligente, où la justice n'est plus que de nom, prend la place de l'interprétation libre et rationnelle de la loi.

Nous ne nous sommes occupés de la *jurisprudence* que sous son acception vulgaire et ordinaire. Ce mot a un sens plus élevé, mais sous lequel il est moins connu. *Jurisprudence* signifie aussi science du droit. *Jurisprudentia est divinarum atque humanarum rerum notitia, justi atque injusti scientia* (Instit., § 1), c'est ainsi que les anciens la définissaient; aujourd'hui, on peut encore dire que la *jurisprudence* est la connaissance théorique et pratique des règles dont l'ensemble et l'enchaînement forment le droit en général. C'est au mot DROIT que nous avons exposé les principes de cette science.

Indépendamment de la *jurisprudence* judiciaire, nous devons mentionner qu'il y a une *jurisprudence administrative*, alimentée par les décisions du conseil d'Etat, qui est, comme on le sait, le tribunal suprême des matières contentieuses administratives; la connaissance de cette *jurisprudence* est indispensable aux administrateurs de tout degré, aux membres de plusieurs administrations financières, aux ingénieurs des ponts et chaussées et à tous ceux dont les intérêts se débattent devant les tribunaux administratifs.

Trois grands recueils d'arrêts se partagent la faveur des magistrats, des jurisconsultes et des hommes de loi : ce sont la *Jurisprudence générale* de MM. Dalloz, le *Recueil des*

arrêts de Sirey et Devilleneuve, et le *Journal du palais*, fondé par Ledru-Rollin. Ces deux derniers se complètent par un *Répertoire* en 15 volumes, dont une nouvelle édition se prépare en ce moment (février 1870). Le recueil de Dalloz s'associe à un répertoire en 44 volumes in-4°, gigantesque monument élevé à la science du droit. Chacun des trois recueils publie les arrêts de la cour de cassation, les principaux arrêts des cours d'appel, quelques jugements des tribunaux de première instance, surtout en matière d'enregistrement, les principaux arrêts du conseil d'Etat, les circulaires ministérielles les plus importantes, et enfin un bulletin annoté de législation.

La *jurisprudence* alimente encore la *Revue pratique du droit*, la *Revue de législation et de jurisprudence*, la *Gazette des tribunaux*, le *Droit*, le *Moniteur des tribunaux* et un grand nombre de recueils spéciaux à l'usage des notaires, des avoués, des huissiers, des employés des administrations financières de l'Etat, etc. Nous renvoyons sur ce point aux détails que nous avons donnés au premier volume du *Grand Dictionnaire* (v. ARRÊTS [recueils d']). Disons en passant que ces recueils spéciaux, quoique fort utiles, parce qu'ils font connaître des décisions qu'on ne trouverait pas ailleurs, sont souvent rédigés systématiquement au point de vue de tels ou tels intérêts, et qu'il importe dès lors de les consulter avec circonspection.

Indépendamment de ces publications, il en est d'autres qui se bornent à enregistrer les décisions judiciaires rendues dans un ressort déterminé et qui ne sont guère consultées en dehors de ce ressort. Les décisions de quelques tribunaux de commerce très-importants (Nantes, Le Havre, Marseille) sont recueillies et commentées par des avocats militants près de ces tribunaux.

— Bibliogr. La nomenclature exacte de tous les recueils qui sont consacrés à la *jurisprudence* remplirait plusieurs colonnes; nous avons déjà mentionné quelques-uns des plus importants et nous y joindrons les suivants : *Jurisprudence générale*, recueil périodique faisant depuis 1845 suite à l'ouvrage ci-dessus; *Revue de législation et de jurisprudence* (1834-1853, 47 vol. in-8°); *Revue pratique de droit français, jurisprudence, etc.* (depuis 1856, mensuel, in-8°); *Thémis*, ou *Bibliothèque du jurisconsulte* (1820-1829, 10 vol in-8°).

Recueils spéciaux.

Annales des chemins vicinaux (depuis 1845, mensuel, in-8°); *Annales des contributions indirectes et des octrois* (depuis 1833, mensuel, in-8°); *Annales de droit commercial*, par Le Hir (depuis 1845, mensuel, in-8°); *Annales des justices de paix*, par Jay (depuis l'an II, mensuel, in-8°); *Bulletin des contributions indirectes et du cadastre* (depuis 1832, mensuel, in-8°); *Bulletin spécial des huissiers et des clercs d'huissier*, par Jay (depuis 1845, mensuel, in-8°); *Bulletin de jurisprudence commerciale*, par Legré et Jeautrier (mensuel, in-8°); *Bulletin spécial des décisions des juges de paix*, par Jay (depuis 1859, mensuel, in-8°); le *Contentieux administratif*, journal spécial des préfectures et des mairies (mensuel, in-8°); le *Contrôleur de l'enregistrement*, par Rigaud et Leroux (depuis 1835, mensuel, in-8°); *Journal des assurances terrestres, maritimes et sur la vie*, par L. Pouget (depuis 1850, mensuel, in-8°); *Journal de l'assureur et de l'assuré*, par Le Hir (depuis 1848, mensuel, in-8°); *Journal des avoués*, par A. Chauveau (in-8°); *Journal des commissaires priseurs*, par Le Hir (depuis 1843, mensuel, in-8°); *Journal de droit administratif*, par A. Chauveau (depuis 1853, mensuel, in-8°); *Journal du droit criminel*, par A. Morin (depuis 1829, mensuel, in-8°); *Journal des huissiers*, rédigé par Harel, avocat (depuis 1820, mensuel, in-8°); *Journal des justices de paix*, par Bioche (depuis 1852, mensuel, in-8°); *Journal du ministère public*, par Dutruc (depuis 1858, mensuel, in-8°); *Journal des notaires et des avocats* (depuis 1808, mensuel, in-8°); *Journal du notariat* (mensuel, in-8°); *Journal de procédure civile et commerciale*, par Bioche (depuis 1835, mensuel, in-8°); *Journal des tribunaux de commerce*, par Teulet et Camberlin (depuis 1852, mensuel, in-8°); *Jurisprudence du notariat*, par Rolland de Villargues (depuis 1828, mensuel, in-8°); *Mémorial des percepteurs*, par Durieu (depuis 1828, mensuel, in-8°); *Recueil des arrêts du conseil d'Etat*, par Lebon, Macarel, Deloche et Beaucousin (depuis 1821, mensuel, in-8°); *Répertoire périodique d'enregistrement*, par Garnier (depuis 1857, bi-mensuel, in-8°); *Revue du notariat et de l'enregistrement*, par Paul Pont, Clerc, etc. (depuis 1861, mensuel, in-8°).

Nous signalons encore comme fort commodes, parce qu'ils facilitent les recherches, les *Codes annotés* de Sirey et de Gilbert, dont la dernière édition (avec supplément jusqu'en 1867) est de 1854, 4 vol. in-4° ou in-8°; les *Codes annotés* de Teulet et d'Aurigny (1857, 2 vol. in-8° ou in-4°); les *Codes français expliqués*, par Rogron (1863, 2 vol. in-4°, ou 1850-1867, 9 vol. in-18); les *Variations de la jurisprudence de la cour de cassation en matière civile*, qui ont fait l'objet d'un travail excellent de M. H.-F. Rivière; *Revue doctrinale des variations et des progrès de la jurisprudence de la cour de cassation en matière civile et suivant l'ordre du code Napoléon* (1862, in-8°).

Jurisprudence (RÉPERTOIRE DE), par Merlin (de Douai), 18 vol., 1827. Cette encyclopédie fut originairement publiée par J.-N. Guyot, de 1773 à 1786; Merlin, de Douai, ne fit que la refondre, mais avec tant de talent, qu'on a presque oublié le travail primitif, et que le *Répertoire de jurisprudence* n'est connu que sous le nom de Merlin. Le titre de son édition de 1827 est celui-ci : *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence, ouvrage de plusieurs jurisconsultes.*

Dans cette édition, Merlin, de Douai, a intercalé le droit nouveau et supprimé ce qui n'appartenait qu'à l'ancien. MM. Tarrible et Henrion de Pansey l'ont aidé dans ce travail, « qui, dit M. Dupin aîné, n'a été critiqué que par ceux qui n'aimaient point l'auteur, mais se trouve dans toutes les bibliothèques, est cité dans tous les procès, et ne laisse pas d'être consulté avec fruit par ceux-là même qui lui rendent le moins de justice en public. »

Peut-être Merlin a-t-il trop émondé sur le travail de Guyot, et notamment dans les articles sur le *Droit féodal* et le *Droit canonique*, où il n'eût pas été sans intérêt de comparer l'ancien droit avec le nouveau; mais, en revanche, son traité est écrit avec élégance et clarté, deux qualités fort rares en matière de législation. « C'est un flambeau qui éclaire les discussions, » disait Napoléon Ier, et Toullier, le plus célèbre des commentateurs du code civil, appelait Merlin « le prince des jurisconsultes. »

Le *Répertoire de jurisprudence* est une œuvre consciencieuse, savante, qui, malgré la publication analogue de M. Dalloz, est encore consulté avec fruit et fait autorité. Néanmoins, nous y notons un défaut saillant. L'auteur a accumulé les dissertations, les plaidoyers, les réquisitoires, les explications pour donner plus de clarté à son ouvrage, et c'est l'effet contraire qu'il a obtenu. On s'égare à travers ce labyrinthe d'embranchements accessoires, on perd de vue le but principal, et il est difficile souvent de reprendre la voie directe.

Jurisprudence (LA), tableau de Raphaël, dans la Chambre de la signature, au Vatican. V. JUSTICE (Iconogr.).

JURISPRUDENT s. m. (ju-ri-spru-dan — rad. *jurisprudence*). Fam. Légiste, jurisconsulte : *Apprenez, monsieur le* JURISPRUDENT *hors de saison, qu'il n'est point question dans une comédie du droit romain ni de Justinien.* (Regnard.)

JURISTE s. m. (ju-ri-ste — du lat. *jus, juris*, droit). Celui qui a écrit sur les questions de droit ou qui les a étudiées : *Les* JURISTES *étendent et contournent les lois suivant les besoins de leur cause, comme les cordonniers allongent et tournent le cuir.* (Louis XII.)

— **Syn. Juriste, jurisconsulte, légiste.** V. JURISCONSULTE.

JURJEWEC, ville de la Russie d'Europe. V. JOWRIEVETZ.

JURJURA, en latin *Ferratus mons*, chaîne de montagnes de l'Algérie, le long de la rive gauche du Saman, formant une division du petit Atlas, auquel elle tient par le S., dans les provinces d'Alger et de Constantine, sur une longueur de 96 kilom. C'est dans cette chaîne que se trouve le fameux défilé de Bibans, qui fait communiquer ces deux provinces. Elle est habitée par des tribus kabyles agricoles, très-industrieuses, et recèle des mines de fer. Le Jurjura a été, en 1846, le théâtre de plusieurs combats acharnés contre les Kabyles de ces montagnes, qui furent enfin réduits à l'obéissance par le maréchal Bugeaud.

JURKIEWICZ (Benoît), littérateur polonais contemporain. Il a fait longtemps partie de l'administration de la ville de Kiev et y a rédigé, de 1847 à 1849, l'*Etoile*, recueil littéraire et critique estimé, et qui forme 4 vol. in-8°. On a encore de Jurkiewicz, qui est connu sous le pseudonyme de **Dolenga Benedykt** : la *Victime de la jalousie*, drame imité du russe de Pouchkine; *Qu'est-ce que l'homœopathie et quelle est la place qu'elle occupe dans la médecine raisonnée* (Kiev, 1847, in-8°); enfin, un grand nombre de pièces de vers dispersées dans différents recueils.

JURKOWSKI (Jean), poëte polonais qui vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. On manque de détails sur la vie de cet écrivain, connu seulement par ses œuvres, qui sont les suivantes : la *Tragédie du Scilurus polonais et des trois fils de la patrie polonaise : le Soldat, le Débauché et le Philosophe, qui s'appellent Hercule, Pâris et Diogène* (Cracovie, 1604); *Chants des muses sarmates sur l'élévation de Bernard Maciejowski à la dignité de cardinal* (Cracovie, 1604); *Hyménée de Démétrius Ivanovitch et de Marine, czarine de Moscou* (Cracovie, 1605); *Chants du luth pour les noces de Sigismond III* (Cracovie, 1605); le *Porte-étendard de Wandalinow* (Cracovie, 1607). La *Tragédie du Scilurus polonais* est la première œuvre dramatique polonaise qui ait pour sujet les travers et les vices d'une époque. L'auteur a voulu peindre les trois caractères dominants de la société d'alors, et il les a revêtus de noms tirés de l'histoire ancienne; plusieurs des épisodes de sa pièce sont, du reste, empruntés à la mythologie grecque.

JURKOWSKI (Stanislas), théologien et poëte polonais, mort en 1656. Il fut protonotaire apostolique, et devint bibliothécaire, sous-chancelier et recteur de l'académie de Cracovie. On a de lui : *Lacrymæ in funere Sigismundi III* (Cracovie, 1633); *Poëme sur les funérailles de Sigismond III et d'Anne d'Autriche; Oratio funebris in exsequiis Ceciliæ Renatæ, Poloniæ et Sueciæ reginæ* (Cracovie, 1644); *Quæstio theologica de scientia Dei* (Cracovie, 1649).

JURKOWSKI (Michel), philologue polonais, né vers 1760, mort vers 1849. Il passa plusieurs années à l'étranger, et, à son retour en Pologne, il professa la langue grecque au gymnase de Cracovie et de Krzemienec. Il s'était occupé pendant plus de vingt ans de la composition d'un dictionnaire grec-polonais et polonais-grec, qui assigne à son auteur une place éminente parmi les meilleurs lexicographes et hellénistes contemporains. On a encore de Jurkowski : *Des démons ou génies chez les philosophes grecs, par rapport à l'âme de l'homme* (1814); *Anthologie grecque extraite des meilleurs poëtes anciens* (Vilna, 1815), etc.

JURKOWSKI (A.-J.), historien et romancier polonais, né vers la fin du XVIIIe siècle dans le gouvernement de Mohilew. Il s'est adonné à l'enseignement public, et a publié, entre autres ouvrages : *Julius* ou l'*Inégalité de la fortune*, roman historique (Vilna, 1826); *Telles sont les femmes*, nouvelle; *Lenczicki* ou l'*Invasion des Suédois en Pologne*, roman historique du commencement du XVIIIe siècle (Vilna, 1827); *Histoire de l'ordre des chevaliers du Temple depuis sa fondation jusqu'à sa chute, de l'année* 1118 *à l'année* 1314 (Vilna, 1845).

JURO (*je le jure*), Mot qui rappelle en même temps une des scènes du *Malade imaginaire*, et un triste souvenir. Le malade imaginaire, au comble de ses vœux, est reçu docteur; il prête serment, et à chaque promesse saugrenue que lui demande le président il répond solennellement : *Juro!* C'est en prononçant ce mot que Molière, déjà souffrant, se rompit un vaisseau de la poitrine, et quelques jours plus tard il était mort. *Juro* est donc le dernier mot qu'il ait prononcé sur la scène.

JURON s. m. (ju-ron — rad. *jurer*). Jurement, façon de jurer dont quelqu'un se sert habituellement : *Lâcher un* JURON. *Ventre-saint-gris était le* JURON *de Henri IV.*

Ta bouche, aux passions du peuple descendue,
S'est ouverte aux *jurons* de la fille perdue.
A. BARBIER.

— **Syn. Juron, jurement, serment.** V. JUREMENT.

JURTE s. f. (jur-te). Habitation des Tartares de la Sibérie ‖ On dit aussi JURTI.

JURTEN, nom allemand du JORAT.

JURUA, rivière de l'Amérique du Sud. Elle prend sa source dans le Pérou, vers le lac de Rogagualo, entre dans le Brésil, où elle arrose la partie occidentale de la province de l'Alto Amazonas, et se jette dans l'Amazone, après un cours de 120 kilom. Elle donne son nom à une commune du Brésil.

JURUBÉBA s. m. (ju-ru-bé-ba). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des solanées, qui croissent dans les régions équatoriales de l'Amérique.

JURUCUA s. m. (ju-ru-ku-a, et mieux iou-rou-kou-a). Erpét. Espèce de tortue du Brésil, appelée aussi TORTUE MYDAS. ‖ On dit aussi JURUCUJA.

JURUENA, rivière de l'Amérique du Sud, dans le Brésil, province de Mato-Grosso. Elle forme le Topayos par sa réunion avec l'Arinos; cours de 600 kilom. du S. au N. Elle donne son nom à une commune du Brésil.

JURUYO, volcan du Mexique. V. JORULLO.

JURY ou **JURI** s. m. (ju-ri — mot angl., de l'anc. fr. *jurée*). Jurisp. Corps de jurés; ensemble de tous les citoyens qui peuvent être jurés : *Si nous n'obtenons pas une composition du* JURY *indépendante, nous n'aurons point un* JURY *véritable.* (B. Const.) *Dans les procès intentés aux journaux, le* JURY *ne vaut pas mieux que la police correctionnelle.* (E. de Gir.) ‖ *Jury d'accusation*, Celui qui décide s'il y a lieu de mettre un prévenu en accusation : *Le* JURY D'ACCUSATION *fonctionne en Angleterre.* ‖ *Jury de jugement*, Celui qui décide si l'accusé est coupable ou non : *Nous n'avons en France que le* JURY DE JUGEMENT. (Acad.) ‖ *Jury d'expropriation*, Réunion de jurés qui prononce sur les indemnités à allouer en cas d'expropriation pour cause d'utilité publique.

— Par ext. Commission chargée d'une décision à donner à la pluralité des voix : *Le* JURY *de l'Exposition des produits de l'industrie.* (Acad.) *Quelquefois repoussé par le* JURY *comme un rapin à ses premiers essais, Delacroix s'est toujours présenté aux expositions.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** Jurispr. Avant d'étudier l'histoire du *jury* et de la législation qui en règle en France l'organisation et le fonctionnement, il ne nous paraît pas inutile d'indiquer brièvement l'utilité de cette sage institution juridique, qui a été l'objet d'assez vives attaques, bien qu'elle présente les meilleures garanties de justice et d'impartialité.

Chez le magistrat habitué à interroger les criminels, il se produit un phénomène qui tend à altérer chez lui l'impartialité, la première qualité, le premier devoir du juge. Par une progression insensible et involontaire, le spectacle du vice, la vue fréquente des criminels émoussent chez le magistrat la sensibilité, et le disposent à la sévérité; les mensonges, les détours employés par les coupables pour se soustraire à la condamnation le rendent facilement incrédule aux protestations de l'innocence elle-même. Pour lui, les présomptions deviennent preuves, les soupçons deviennent certitudes, et les circonstances les plus anodines prennent à ses yeux une importance qui fait disparaître les invraisemblances de l'accusation. Jetez devant un magistrat, un juge d'instruction, un prévenu quelconque. Le point de départ de l'interrogatoire sera forcément celui-ci : Le prévenu étant coupable, par quel moyen parviendrai-je à lui faire avouer son crime? Par quel système d'interrogations contradictoires, de questions brusques, étrangères au procès, arriverai-je à le mettre en contradiction avec lui-même, à lui arracher quelque réponse qui le trahisse et compromette sa défense? Telle est la lutte qui s'engage entre le juge d'instruction et le prévenu. Tel est le point de départ de cette lutte, où le magistrat ne cherche pas à s'éclairer sur la culpabilité du prévenu, où il ne tend qu'à lui faire avouer un crime dont il est peut-être innocent.

Voilà, selon nous, l'immense danger qu'il y aurait à laisser le sort d'un accusé à la merci de magistrats généralement prévenus défavorablement. Avouons, pour expliquer cette prévention du magistrat, que lorsqu'un accusé arrive devant une cour d'assises, après avoir subi les épreuves de l'instruction et de la mise en accusation, les juges, qui connaissent tous les soins scrupuleux qui président à la rédaction d'un acte d'accusation, sont peut-être excusables de préjuger la culpabilité. Mais il suffit que ce sentiment existe chez le magistrat pour qu'on lui enlève la faculté de juger les accusés. Quelle garantie, au contraire, ne présente pas une réunion de citoyens ignorant, au moment où ils entrent en séance, la nature du crime qu'ils vont juger, les antécédents de l'accusé! Enfin, les juges d'instruction ont reçu de nombreuses communications, révélations, dépositions, souvent contradictoires, ou émanées de gens tout à fait indignes de foi. Devant le *jury*, au contraire, ne se produisent que des dépositions faites sous la foi du serment, contrôlées par la publicité. La moralité des témoins est étudiée par le défenseur de l'accusé et donne à chaque déposition sa véritable valeur. Mis en présence de ses concitoyens, qu'il sait animés de sentiments humains et parfaitement indépendants, l'accusé retrouve un calme, un sang-froid, une fermeté qui lui ont fait défaut devant un magistrat, au fond d'un cabinet où tout semblait espionner sa parole, son geste, le son de sa voix, le moindre de ses regards, où tout appui lui manquait contre un adversaire armé de moyens redoutables, et qui tenait le prévenu éternellement en suspens entre l'espoir de la mise en liberté et la crainte d'être remis au secret.

D'un autre côté, l'habitude de se trouver souvent en présence des coupables n'a pas seulement pour résultat de rendre les juges sceptiques en fait d'innocence; elle les rend sévères, implacables même dans l'application de la peine. Pour eux, l'humanité disparaît; sans souci des faiblesses humaines, des défaillances communes à notre nature, ils ne voient que la loi, et, considérant l'infraction au point de vue absolu, ils frappent sans pitié. Dans un accusé, le magistrat voit un criminel; le *jury* verra toujours un homme. Dans l'appréciation d'un crime, celui-ci fera entrer les antécédents, les mœurs, l'éducation, la moralité, la profession du coupable. Pour un magistrat, un assassinat, quel qu'il soit, quelles qu'en soient les circonstances, quel qu'en soit l'auteur, sera toujours et ne pourra être qu'un crime emportant peine de mort aux termes de l'article 302 du code pénal. Pour le *jury*, au contraire, en admettant la culpabilité de l'accusé, l'assassinat présentera bien des aspects différents. Dans un cas, le *jury* condamnera, tandis que, dans un autre, il déclarera l'innocence. Cette contradiction apparente s'explique très-aisément. L'accusé avoue le fait qui lui est reproché. Rien ne peut donc affaiblir chez le *jury* cette croyance à la culpabilité de l'accusé. Et cependant, à cette question du président : « L'accusé est-il coupable d'avoir?... etc., » le *jury* répond : « En mon âme et conscience, non, l'accusé n'est pas coupable. » Ce qui ne veut pas dire : l'accusé n'a pas commis le fait qui lui est reproché; mais bien : le fait qui lui est reproché, et qu'il a commis en effet, n'est pas coupable et ne mérite aucune punition. Jamais un magistrat ne fera de semblables distinctions. C'est au contraire un des plus beaux privilèges du *jury* de n'être lié par aucun pouvoir, de ne relever que de sa conscience, et de répondre au parquet qui, s'appuyant sur l'aveu du coupable, réclame un châtiment, demande une condamnation : « En mon âme et conscience, non, cet accusé n'est pas coupable, » et d'absoudre ainsi celui que condamne l'inflexible rigueur des lois, mais qui est excusé par la fatalité

ou l'entraînement des circonstances, quelquefois même par la droiture des intentions. « Toutes les questions de moralité, dit M. E. Chabrol, rentrent dans les attributions du *jury ;* celles de légalité sont de la compétence exclusive du juge. Le *jury* déclare que tel fait existe avec tels ou tels caractères. Après lui vient le magistrat, qui détermine si ce fait rentre dans les dispositions de la loi. Il existe donc une grande différence entre les fonctions du juré et celles du magistrat. Le premier, étranger aux habitudes judiciaires et à la connaissance des lois, eût été incapable de rendre une décision complète. Voilà pourquoi l'on a borné ses attributions à une déclaration de fait. Le second, de son côté, précisément à cause de ses habitudes judiciaires, est naturellement enclin à la rigueur. On a donc borné son ministère à une compétence toute légale et scientifique. »

L'institution du *jury* remonte à une haute antiquité. Elle apparaît chez les Hébreux dans la loi de Moïse, ordonnant qu'il y eût un juge par dix hommes. Ces juges, désignés par le peuple, tenaient leurs séances aux portes des villes. A Athènes, il existait, sous le nom de *dicastère*, un tribunal composé de citoyens choisis par la voie du sort, et qui remplissaient à la fois la double fonction de juge et de juré. Les juges, à Rome, n'étaient en réalité que des jurés, chargés de répondre aux questions faites par les magistrats. En France, sous les Mérovingiens et les premiers Carlovingiens, on vit fonctionner une sorte de *jury* civil et criminel, composé d'hommes libres, appelés rachimbourgs et présidés par un comte. Charlemagne voulut qu'on ne pût leur imposer arbitrairement cette charge et fixa un tour de rôle. Le régime féodal, et surtout la centralisation monarchique, firent disparaître cette institution sur le continent. En Angleterre, le *jury* fut introduit par les Saxons et s'y acclimata, pendant qu'il tombait en désuétude partout ailleurs. Dans les constitutions de Clarendon (1164) et de Northampton (1174), il en est fait expressément mention, et son organisation, depuis lors, est restée à peu près constamment la même. En matière criminelle, il existe en Angleterre deux sortes de *jury :* l'un, appelé *grand jury*, décide s'il y a lieu à accusation ; l'autre, appelé *petit jury*, est chargé de prononcer sur le fait de la culpabilité. En outre, dans un assez grand nombre de cas, le *jury* a pour mission de trancher des questions litigieuses en matière civile. Il en est de même aux Etats-Unis, où la liberté s'est placée sous la garantie du *jury*, et où la juridiction de ce tribunal est très-étendue.

C'est grâce à la Révolution de 1789 que le *jury* fait aujourd'hui partie de nos institutions judiciaires. Les lois du 21 août, du 22 septembre 1790 et du 16 septembre 1791 réglèrent le mode d'action et l'organisation du *jury*, qui commença à fonctionner en janvier 1792. L'Assemblée constituante, tout en n'appliquant le *jury* qu'aux matières criminelles, admit, à l'exemple de l'Angleterre, un *jury* d'acusation et un *jury* de jugement. En 1808, le *jury* d'accusation fut supprimé par le code d'instruction criminelle, et remplacé par une chambre des mises en accusation, créée dans chaque cour d'appel. Depuis lors, le *jury* a subi diverses modifications par les lois du 5 février 1817, du 2 mai 1827, des 4 mars et 19 avril 1831, du 9 septembre 1835, des 7 août et 20 octobre 1849, des 4 et 19 juin 1853, enfin du 21 novembre 1872. Sous le gouvernement de Juillet 1830, les jurés, qui étaient précédemment désignés par les préfets, furent tirés au sort à l'audience des cours d'après des listes générales dressées par l'administration. Après la révolution de 1848, on augmenta considérablement le nombre des jurés, qui fut sensiblement diminué sous l'Empire en vertu de la loi du 4 juin 1853. En outre, sous ce dernier régime, le jugement des délits de presse fut retiré au *jury* et donné aux tribunaux correctionnels. Après la chute de l'Empire, le gouvernement de la Défense nationale remit en vigueur, le 14 octobre 1870, la loi de 1848, la meilleure qui ait encore été faite sur la matière. Depuis lors, par une loi spéciale (avril 1871), l'Assemblée nationale a rétabli la juridiction du *jury* en matière de presse et, le 21 novembre 1872, elle a promulgué une nouvelle loi sur le *jury*, inspirée par un parti pris de réaction contre les idées démocratiques, parti pris qui se montre particulièrement dans la composition des commissions instituées pour la formation des listes définitives des jurés.

D'après la loi actuellement en vigueur, nul ne peut être juré s'il n'est âgé d'au moins trente ans, s'il ne jouit de ses droits civiques, civils et de famille, et s'il est dans un des cas d'incapacité ou d'incompatibilité ci-après.

Les incapacités résultent : de condamnations à des peines afflictives ou infamantes ; de condamnations correctionnelles pour crime ; de condamnations à l'emprisonnement d'au moins trois mois ; de condamnations à l'emprisonnement ou à l'amende, quelle qu'en soit la durée, pour vol, escroquerie, abus de confiance, usure, outrage à la morale publique et religieuse, attentats aux mœurs, attaques contre le principe de la propriété et des droits de famille ; de condamnations pour vagabondage, pour soustractions commises par des dépositaires publics, etc. Sont également incapables les individus en état d'accusation et de contumace ; les notaires, greffiers et officiers ministériels destitués ; les faillis non réhabilités ; les individus qui sont sous mandat d'arrêt ou de dépôt ; les interdits ; les individus pourvus de conseils judiciaires. Sont incapables, pour cinq ans seulement, à dater de l'expiration de leur peine, les condamnés à un emprisonnement de moins de trois mois pour quelque délit que ce soit, même pour les délits politiques ou de presse. Enfin, les serviteurs à gages, les domestiques et ceux qui ne savent ni lire ni écrire sont également frappés d'incapacité.

Quant à l'incompatibilité, elle résulte des fonctions de ministre, de membre de l'Assemblée, de conseiller d'Etat, de membre de la cour des comptes, de sous-secrétaire d'Etat, de secrétaire général de préfecture, de conseiller de préfecture, de membre de la cour de cassation, des cours d'appel, de juge titulaire ou suppléant des tribunaux civils ou de commerce, de membre du parquet, de juge de paix, de commissaire de police, de ministre d'un culte reconnu par l'Etat, de militaire ou de marin, de fonctionnaire ou préposé du service des douanes, des contributions indirectes, des forêts, des télégraphes, d'instituteur communal.

Sont dispensés des fonctions de juré : les septuagénaires ; ceux qui ont besoin pour vivre de leur travail manuel et journalier ; ceux qui ont rempli les fonctions de juré pendant l'année courante ou l'année précédente.

Chaque année, on dresse une liste du *jury*. Elle doit comprendre 3,000 jurés pour le département de la Seine, et, pour les autres départements, 1 juré par 500 habitants, sans que le nombre des jurés puisse être inférieur à 400 ni supérieur à 600. Tous les jurés doivent avoir leur domicile dans le département. *Le nombre des jurés est réparti par arrondissement et par canton, proportionnellement au tableau officiel de la population.*

Les listes préparatoires du *jury* sont dressées dans chaque canton par une commission composée du juge de paix, de ses suppléants et des maires de toutes les communes du canton. Elles doivent contenir un nombre de noms double de celui qui est fixé pour le contingent du canton. Dans les cantons formés d'une seule commune, la commission comprend, outre les membres précités, deux conseillers désignés par le conseil municipal. Cette commission se réunit au chef-lieu de canton dans la première quinzaine du mois d'août, sur la convocation du juge de paix, et dresse ses listes en deux originaux. Le public est admis à prendre connaissance de ces listes dans les quinze jours qui suivent le dépôt au greffe de la justice de paix. Ajoutons que les commissions ont tout pouvoir pour admettre ou rejeter qui bon leur semble, et qu'on a vu exclure de la liste du *jury* en 1872 un de nos savants les plus éminents, un membre de l'Académie des sciences, écarté comme n'appartenant pas à l'orthodoxie catholique.

Les listes préparatoires sont envoyées au chef-lieu de l'arrondissement, où une nouvelle commission est chargée de dresser la liste définitive du *jury*, au plus tard dans le courant de septembre. Cette commission se compose du président du tribunal civil, des juges de paix et des conseillers généraux. En cas d'empêchement d'un conseiller général, il est remplacé par un conseiller d'arrondissement. Cette commission peut porter sur la liste des personnes qui ne figurent point sur les listes préparatoires, sans toutefois que le nombre de ces individus puisse excéder le quart de ceux qui sont portés pour le canton. Elle peut, en outre, élever ou abaisser, pour chaque canton, le contingent proportionnel fixé par le préfet. La liste de l'arrondissement, définitivement arrêtée, est transmise, avant le 1er décembre, au greffe de la cour ou du tribunal chargé de la cour d'assises. En outre, la commission d'arrondissement forme chaque année une liste de jurés supplémentaires, pris parmi les jurés de la ville où se tiennent les assises. Cette liste comprend 300 jurés pour Paris et 50 pour les autres départements. Le président de la cour d'appel, ou le président du tribunal chef-lieu d'assises, dresse, dans la première quinzaine de décembre, la liste annuelle du département, par ordre alphabétique.

Les sessions des cours d'assises ont lieu tous les trois mois. Leur durée n'est limitée que par le nombre d'affaires criminelles inscrites au rôle. A Paris, les sessions durent ordinairement quinze jours. Dix jours avant l'ouverture de la session, le premier président de la cour, ou le président du tribunal chef-lieu d'assises, tire au sort, sur la liste annuelle, en audience publique, les noms de 36 jurés titulaires et de 4 jurés suppléants. Voici comment se fait à Paris l'opération du tirage. Les noms des jurés sont transcrits avec les numéros de la liste annuelle sur des bulletins de couleur différente, pour distinguer les titulaires des suppléants. Le président appelle à haute voix les quarante numéros, et le greffier répond par les quarante noms auxquels correspondent les numéros. Chaque fois, le président jette dans l'urne des jurés titulaires ou des jurés suppléants le bulletin ainsi vérifié. Les urnes sont scellées jusqu'au tirage d'un autre *jury* de session. Les quarante membres dont les noms ont ainsi été appelés feront le service de la session. La liste est publiée dans le *Journal officiel* et les journaux d'annonces légales, ainsi que par affiches, à la porte du Palais de justice, le jour de l'ouverture de la session. Au reste, une notification personnelle leur est faite à domicile. Le défaut de notification n'entraînerait que la dispense pour le juré de payer l'amende en cas d'absence le jour indiqué ; il n'entraînerait pas la nullité des opérations ultérieures. Cette amende, qui frappe tout juré ne se présentant pas au jour indiqué, est, pour la première fois, de 200 à 500 fr. ; pour la seconde, de 1,000 fr. ; pour la troisième, de 1,500 fr. A cette dernière amende s'ajoute l'interdiction des fonctions de juré pour l'avenir. Il est inutile de dire que les cas de force majeure, la maladie, etc., sont pris en considération par la cour, et, s'ils sont justifiés, exemptent de l'amende. Mais si le juré peut prévenir de son absence forcée, il est toujours plus convenable de le faire. Les motifs d'excuse pour maladie doivent être rédigés par un médecin, sur papier timbré, et affirmés devant le juge de paix. La maladie d'un parent très-proche peut être un motif d'excuse. C'est au procureur général que doivent être adressées les lettres contenant des motifs, soit d'excuse, soit de dispense, soit d'incapacité. C'est, en effet, ce magistrat qui devra s'occuper de faire compléter la liste incomplète par suite d'une dispense ou d'une excuse.

Au jour fixé pour l'ouverture de la session, les jurés se présentent au palais. Avant de procéder au tirage au sort des jurés de jugement, le président ouvre la séance et le greffier reçoit les dispenses, excuses ou motifs d'incapacité qui sont fournis par des jurés ou par le ministère public. La cour statue après avoir entendu le ministère public, à peine de nullité. Il arrive parfois qu'un juré retardataire se présente après que l'arrêt qui le condamne a été prononcé ; la cour l'admet à former opposition à sa barre et à présenter ses motifs d'excuse, et, sauf des cas bien rares, le juré est relevé de son amende. Il ne reste à sa charge que les frais de l'arrêt et de l'opposition. Dans le cas où les excuses, dispenses, etc., ont réduit la liste des jurés au-dessous de 30, le nombre est complété par des jurés suppléants, mais sans pouvoir être dépassé. Si, la liste des suppléants épuisée, le nombre total est encore inférieur à 30, il y a lieu de procéder à *un tirage supplémentaire*, et de *compléter*, sans le dépasser, le nombre de 30. Un *jury* de jugement tiré au sort sur une liste de moins de 30 jurés serait nul et rendrait nulles toutes les opérations ultérieures. Le tirage au sort du *jury* de jugement a lieu dans le local affecté aux délibérations du *jury* ou dans la salle des assises, mais avant l'ouverture de l'audience et l'introduction du public, en présence de l'accusé et de son conseil, et du procureur général. Le président prend dans l'urne, l'un après l'autre, les noms des jurés. Pendant cette opération, et à mesure qu'un nom est prononcé, le procureur général et l'accusé exercent leurs récusations. Elles sont en nombre égal pour les deux parties, et, si le nombre des jurés est impair, l'accusé a droit d'exercer une récusation de plus. La récusation ne doit pas être motivée. Elle a lieu par le fait de l'accusé (ou de son défenseur) ou du ministère public, disant : « Je récuse. » Une fois les récusations exercées, jusqu'à concurrence de 12 jurés restant, la liste est formée. Si les débats doivent être longs, il est d'usage de joindre à ce *jury* deux jurés suppléants, qui assisteront aux débats et prendront la place des jurés empêchés au cours du procès par une maladie ou une cause très-grave. Ces jurés suppléants n'auront voix délibérative et ne fonctionneront efficacement que si une vacance les fait jurés titulaires. Le *jury* une fois formé, il lui est donné un chef qui prononcera le verdict. C'est, ou bien celui dont le nom est sorti le premier de l'urne, ou bien celui que, de son consentement et d'un commun accord, les jurés choisissent parmi eux. Jusqu'au moment où le verdict est prononcé, le chef du *jury* peut être changé, du consentement du démissionnaire et de celui qui le remplace. La parenté d'un juré avec un autre juré, ou avec un membre de la cour, ou avec un témoin, n'est pas un motif d'incompatibilité. Aux termes de deux arrêts de la cour de cassation, des 10 octobre 1817 et 15 juin 1820, il en serait de même de la parenté avec l'accusé. Il est difficile d'admettre une pareille jurisprudence. La cour régulatrice base son opinion sur la faculté accordée au ministère public et à l'accusé de prononcer des récusations sans les motiver. Mais cet argument, admissible en ce qui concerne l'accusé, que l'on peut supposer connaître sa parenté avec un juré, ne l'est plus quant au ministère public, qui ignorera presque toujours, à Paris surtout, les liens qui unissent un juré à l'accusé. Dans le silence du code d'instruction criminelle, la cour de cassation a fixé ce point, très-vivement controversé par les jurisconsultes.

Une fois les débats commencés, les jurés doivent prêter l'attention la plus complète à la lecture de l'acte d'accusation, aux dépositions des témoins, à l'interrogatoire de l'accusé, au réquisitoire du ministère public, à la plaidoirie de l'avocat, aux répliques, enfin au résumé du président. Les jurés ont le droit d'adresser, pendant les débats, au président, à haute voix, des questions tendant à éclaircir un point obscur. Ils ne doivent jamais adresser la parole directement, soit à l'accusé, soit à son défenseur, soit à un témoin. Ils ne doivent, pendant le cours des débats, alors même qu'ils durent plusieurs jours, recevoir aucune communication verbale touchant le procès dans lequel ils siégent. Ils ne doivent baser leur conviction que sur les renseignements fournis par les débats. Après le résumé, le président pose les questions que le *jury* aura à résoudre. Il n'y répondra que par oui ou non. Le *jury* se rend dans la chambre des délibérations, et chaque juré peut prendre la parole pour développer son opinion. Quand personne n'a plus à parler, chaque juré inscrit son vote, par oui ou non, sur des bulletins placés à cet effet sur une table, et jette ce bulletin dans une urne. Le chef du *jury* les tire les uns après les autres et énonce à haute voix ce qui est inscrit. Il est pris note des bulletins blancs. La majorité simple suffit. Par conséquent, 7 bulletins portant *oui* emportent réponse affirmative. S'il y avait 5 bulletins portant *oui*, 5 bulletins portant *non*, et 2 bulletins blancs, il y aurait réponse négative. Il est procédé ainsi sur chaque question.

Si la cour avait omis de poser la question des circonstances atténuantes, le chef du *jury* pourrait en faire l'observation. Le chef du *jury* inscrit sur une feuille préparée le résultat du scrutin : oui, à la majorité, si le verdict est affirmatif ; non, s'il est négatif. Dans ce dernier cas, la majorité ne s'exprime pas Le nombre des voix constituant la majorité ne peut être exprimé, à peine de nullité. Les bulletins sont immédiatement brûlés.

Le chef du *jury* signe la feuille du verdict et rentre avec ses collègues dans la salle d'audience. Chacun reprend sa place, et, debout, la main sur la poitrine, le chef du *jury* prononce : « Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la réponse du *jury* est... » L'accusé est ramené devant la cour et le greffier lit devant lui la déclaration du *jury*. V. ASSISES.

— Bibliogr. On peut consulter sur l'organisation et les fonctions du *jury* criminel : *Histoire du jury*, par Aignan (Paris, 1 vol. in-8°) ; *Droit criminel à l'usage des jurés*, par Bascle de La Grèze (Paris, 1854, 1 vol. in-8°) ; *De l'indication de la loi pénale dans la discussion devant le jury*, par Beudant ; *Etude sur le jury* (Paris, 1861, 1 vol. in-8°) ; *Du jury en matière criminelle et de son influence sur l'administratioon de la justice*, par Laget-Waldeson (Paris, 1847) ; *Théorie du jury*, par Oudot (Paris, 1843, 1 vol. in-8°) ; le *Jury en matière criminelle, manuel des jurés*, par Charles Berriat Saint-Prix (Paris, 1849-1861, 4e édit., 1 vol. in-18).

— *Jury d'expropriation.* V. EXPROPRIATION.

— Enseignem. *Jury médical.* La loi du 19 ventôse an XI avait décidé que, pour la réception des officiers de santé, il serait formé un *jury* médical au chef-lieu de chaque département. Ce *jury* était composé de deux docteurs, nommés par le chef du gouvernement, domiciliés dans le département, et d'un commissaire choisi parmi les professeurs d'une des trois Facultés de médecine. A Paris, à Montpellier et à Strasbourg, les membres du *jury* médical étaient pris parmi les professeurs de l'Ecole de médecine.

Les candidaits avaient à subir trois examens : le premier avait trait à l'anatomie, le second à la médecine élémentaire, et le troisième à la chirurgie et à la pharmacie usuelle.

Les officiers de santé furent ainsi reçus devant les *jurys* médicaux depuis la loi de l'an XI jusqu'à la fin de l'année 1854. Ils sont tenus aujourd'hui, en vertu des dispositions du décret réglementaire du 22 août 1854, de justifier de douze inscriptions prises dans une Faculté de médecine, ou de quatorze dans une Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie. Le même décret a fait cesser les fonctions des *jurys* médicaux en ce qui concerne les pharmaciens, les herboristes de deuxième classe et les sages-femmes.

De nos jours, les fonctions de membres des *jurys* médicaux consistent à visiter, au moins une fois chaque année, les officines des pharmaciens et droguistes et les magasins des épiciers ; il leur est adjoint quatre pharmaciens pour cette opération. Dans les villes où il existe des Ecoles de pharmacie, ces visites sont faites par les professeurs de ces Ecoles.

D'après l'article 42 de l'arrêté du 25 thermidor an XI, chaque pharmacien doit payer 6 fr. pour les frais de la visite ; et chaque droguiste ou épicier est tenu de payer 4 fr. pour le même objet, d'après l'article 16 des lettres patentes du 10 février 1780. La perception de cette taxe est autorisée chaque année par la loi des finances. « Le produit, ainsi que le fait observer M. L. Goubert, en est beaucoup trop faible, dans le plus grand nombre des départements, pour assurer une indemnité convenable aux membres des *jurys* médicaux. Il est pourvu à cette insuffisance au moyen d'un supplément porté au budget départemental ; mais c'est une dépense facultative que plusieurs conseils généraux refusent de voter tous les ans, et il en résulte que dans un certain nombre de départements les visites ne s'effectuent pas chaque année comme la loi le prescrit. Dans certains départements, afin de diminuer les frais d'in-

spection, le *jury* se divise en deux sections, composées chacune d'un médecin et de deux pharmaciens. »

D'après les circulaires ministérielles des 15 mars 1829 et 13 juillet 1830, on comprend dans un rôle rendu exécutoire par les préfets les rétributions dues par les pharmaciens, les épiciers et les droguistes, pour la visite de leurs officines, magasins ou laboratoires, sur le vu des procès-verbaux dressés par les professeurs des Ecoles de pharmacie ou les membres des *jurys* médicaux. Les percepteurs des contributions directes sont chargés du recouvrement de ce rôle, dont le montant est ajouté aux produits extraordinaires destinés aux dépenses obligatoires du département.

Jury d'expropriation (MANUEL DU DIRECTEUR DU), par C. Arnaud, juge à Marseille (1864, 1 vol. in-8°). Parmi les nombreux ouvrages qui commentent et expliquent la loi de 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, aucun ne s'est occupé spécialement des fonctions du magistrat directeur du jury. M. Arnaud a voulu combler cette lacune en faisant, pour les magistrats chargés de diriger les opérations d'un jury d'expropriation, ce qu'il a fait pour d'autres fonctionnaires de l'ordre judiciaire. Son manuel est fort utile en ce qu'il fixe bien les limites dans lesquelles se meut l'autorité du magistrat directeur. Bien que ce cercle soit assez restreint, d'après la loi de 1841, le juge trouve encore de fréquentes occasions d'exercer sa sagacité. A lui appartient, en effet, le devoir d'examiner la recevabilité des demandes en indemnité. Certains délais entraînent la péremption de diverses actions et la forclusion pour les intéressés. C'est à lui d'examiner ces questions, parfois fort délicates, et de prononcer. Le magistrat directeur a encore dans ses attributions la récusation des jurés, pour incacité on incompatibilité. M. Arnaud étudie, avec un grand luxe de citations d'auteurs et d'arrêts, toutes les difficultés soulevées par ces questions délicates, puis, poursuivant sa tâche, il arrive au jugement. Bien que le juge doive rester étranger à la décision du jury, il n'en est pas moins autorisé à porter son attention sur la manière dont le jury doit résoudre ou a résolu la question à lui posée; car si le résultat de la délibération est irrégulier, incomplet on contradictoire, il lui appartient d'inviter le jury à réparer ces irrégularités. Enfin, il rend la décision exécutoire et statue sur les dépens. La science dont M. Arnaud a fait preuve, les recherches auxquelles il s'est livré assurent à son ouvrage un succès des plus mérités.

JUS s. m. (jû — lat. *jus*, *jusculum*, bouillon, le même que le sanscrit *yû*, *yushâ*, potage, soupe aux pois, eau dans laquelle on a fait bouillir des légumes, probablement de la racine *yu*, mélanger). Suc, liqueur extraite de quelque chose, soit par la pression, soit par la coction ou par quelque préparation : JUS *de citron.* JUS *d'orange.* JUS *d'herbes.* JUS *de gigot. Le cidre se fait avec le* JUS *de pommes. Quand l'automne voile de ses brouillards froids l'astre de la lumière et de la chaleur, les vignes se hâtent de nous donner, dans le* JUS *fermenté de leurs grappes, les plus puissants des cordiaux.* (B. de St-P.)

De quelque *jus* divin que Dieu nous la remplisse,
Toute l'eau de la vie a le goût du calice.

LAMARTINE.

— Poétiq. ou fam. *Jus de la treille, Jus de la vigne, Jus d'octobre, Jus du bois tortu*, Vin :

Permets que le *jus de ma treille*
Tous les ans baigne mon pressoir.

LÉONARD.

— Absol. Jus de viande : *Des épinards au* JUS. *Passez-moi une cuillérée de* JUS.

— Comm. *Jus de réglisse*, Suc de racine de réglisse préparé en bâtons ou en pâte :

Vous plait-il un morceau de ce *jus de réglisse ?*

MOLIÈRE.

— **Encycl.** Art culin. Les maîtres en art culinaire excellent dans la manière d'extraire les *jus* du bœuf, du veau, des perdrix, des bécasses, des volailles, du poisson, des champignons et de tous les végétaux; ils en font des coulis en les passant à l'étamine et en les épaississant.

La glace de viande est un *jus* réduit et rendu consistant par la matière gélatineuse des viandes; on l'appelle aussi *gelée de viande.* Le maigre de la viande lui donne la couleur et la saveur. Les *jus* de rôti, les fonds de daubes, dégraissés et réduits à consistance convenable, se conservent en terrine pour donner du corps aux ragoûts.

Les *jus* concentrent ordinairement les propriétés des substances qui les fournissent; ils en sont, pour ainsi dire, la quintessence. C'est pour cela que les *jus* de viande, éminemment chauds et réparateurs, conviennent aux tempéraments qui ont besoin d'être restaurés. Mais les viandes qui ont perdu leur suc ont perdu, par cela même, leur qualité; c'est ainsi que le bœuf bouilli est un détestable aliment, et que les rôtis que l'on a fait cuire trop lentement et qui ont perdu leur suc sont secs et peu agréables. Pour ne pas être forcés de faire rendre à leurs viandes tout leur suc, et avoir cependant du *jus* à leur disposition, les cuisiniers ont recours à la préparation suivante : ils foncent une casserole avec des tranches d'oignons, sur lesquelles ils placent des débris de graisse et de lard, des parures ou rognures de côtelettes, des filets de bœuf, des abatis de volailles ou de gibier, du jarret ou du pied de veau, des couennes de lard, quelques morceaux de carottes, un demi-verre d'eau, de l'ail, un bouquet garni, quelques clous de girofle. La casserole étant couverte, on fait suer à feu vif; quand les viandes ont rendu leur *jus*, on diminue le feu pour donner le temps de prendre couleur avec l'oignon. Quand la graisse est claire, on l'enlève et on verse dans la casserole une cuillerée à pot d'eau chaude; cinq minutes après, on ajoute plus ou moins d'eau chaude, suivant la quantité de *jus* à obtenir, et on laisse toujours sur le feu. Lorsque le *jus* est terminé, on dégraisse de nouveau, on passe et on place le *jus* dans une terrine. Si l'on veut éclaircir, pour obtenir une gelée, on fouette deux blancs d'œufs dans une casserole, on y verse le *jus*, on place sur un bon feu en fouettant doucement jusqu'à l'ébullition; on retire, on couvre, on met un feu ardent sur le couvercle et on laisse bouillir doucement. Lorsque le blanc est à peu près cuit, on ajoute un *jus* de citron, on tend une serviette sur les quatre pieds d'une chaise renversée, on place une terrine dessous, on passe lentement, et l'on obtient, par le refroidissement, une gelée transparente qui servira à la décoration des plats.

— *Jus cunni.* Féod. V. DROIT.

JUSANT s. m. (ju-zan — rad. *jus*, vieux mot qui signifie en bas). Mar. Reflux de la marée : *Ces navires attendent le* JUSANT *pour sortir du port.* (Acad.) *L'instant où s'opère le renversement du courant du flot en* JUSANT *et du* JUSANT *en flot est l'étale.* (A. Maury.)

JUSCLAINE s. f. (ju-sklè-ne). Agric. Nom qu'on donne, dans la Drôme, à la courroie qui sert à lier le joug.

JUSÉE s. f. (ju-zé). Techn. Liqueur acide produite par la macération du tan, et qui sert au tanneur pour gonfler les peaux et aider à les débourrer.

JUSÈLE s. f. (ju-zè-le). Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson appelé aussi MENDOLE.

JUS ET NORMA LOQUENDI (*La loi du langage*). Expression d'Horace (*Art poétique*, v. 72). Citons tout le passage :

Multa renascentur quæ jam cecidere, cadentque
Quæ nunc sunt in honore vocabula, si volet usus,
Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi.

« Beaucoup de mots renaîtront qui ont péri, et beaucoup périront qui sont maintenant en honneur, si tel est le caprice de l'usage, qui décide et qui règle les *lois du langage.* »

« Le fusil est une tige ou morceau de fer fondu, un simple briquet, qui se met facilement en poche. L'arme à feu qui porte aujourd'hui ce nom l'a tiré de la plaque de métal fondu à l'aide de laquelle on faisait jaillir l'étincelle. Cet appareil a cessé d'être en usage, et l'arme garde le nom de fusil, qui, d'autre part, ne s'applique plus au briquet, le tout en vertu de l'usage,

« *Quem penes arbitrium est et* jus et norma loquendi. »

GÉRUZEZ.

« Accourrerait lui faire, en ami charitable,
« Pour l'attirer dehors, ce récit lamentable...

» *Accourrait* n'avait que trois syllabes; il en fallait quatre pour composer les douze pieds légaux du vers; en mettant *accourrerait*, la difficulté disparaît. Ce moyen commode a d'ailleurs des autorités, témoin la *mairie*, que le peuple, *cui* (auquel appartient) *jus et norma loquendi*, prononce et écrit journellement *maiRErie.* »

L. PEISSE.

JUSLENIUS (Daniel), prélat et écrivain finlandais, né à Wirmo (diocèse d'Abo) en 1676, mort à Skara en 1752. Il professa la philologie et la théologie à Abo, devint évêque de Borga en 1734, passa en Suède en 1742, et fut appelé deux ans plus tard à occuper le siége de Skara. Ses principaux ouvrages sont : *Aboa vetus et nova* (Abo, 1710); *De convenientia linguæ finnicæ cum hebræa et græca* (Abo, 1712); *Essai de dictionnaire finnois* (Stockholm, 1745).

JUSQUE ou **JUSQUES** prép. (ju-ske — lat. *usque*, qui a donné *usque* à la langue d'oc. Chevallet remarque que la langue d'oil a dû également avoir cette forme simple; mais les monuments qui nous sont restés ne nous offrent que des formes composées. *De* joint à *usque*, *deusque*, forma *dusque*, mot composé de la même manière que *dans*, *dessus*, *dessous*, *dehors*, etc. *Deusque* n'est que le renforcement de *usque*. On trouve souvent *dusque* dans les anciens auteurs. De *dusque* on fit *jusque* en changeant le *d* en *j*, comme dans *jour*, de *diurnum*, et dans *jus*, en bas, de *deorsum*. Chevallet remarque que le *Livre des Rois* nous offre *desque* et *jesque* comme traduction de *usque*, qui est dans le texte latin. On trouve aussi *desque* dans les lois de Guillaume le Conquérant, ainsi que *tresque*. Ce dernier mot vient de *trans usque*, selon Chevallet. *Jusques* s'emploie devant les voyelles en poésie, pour éviter l'hiatus, et quelquefois en prose, par euphonie). Marque le terme, la limite que l'on atteint, sans la dépasser : *Aller* JUSQU'*à Bordeaux. Dieu a dit à la mer : « Tu viendras* JUSQUE-*là, et tu n'iras pas plus loin. » C'est être damné dès ce monde que d'avoir à plaider; et la seule pensée d'un procès serait capable de me faire fuir* JUSQU'*aux Indes.* (Mol.) ‖ Sert aussi à indiquer une limite de temps atteinte, mais non dépassée : *Depuis le commencement du monde* JUSQU'*à nos jours.* JUSQU'*ici tout va bien. On n'avait rien vu de pareil* JUSQU'*alors. Je vous attendrai* JUSQU'*à trois heures.* JUSQUES *à quand, Catilina, abuseras-tu de notre patience?* (Cicéron.) *On n'a jamais vu* JUSQUES *à présent un chef-d'œuvre d'esprit qui soit l'ouvrage de plusieurs.* (La Bruy.)

Les bruits du siècle ont-ils étouffé votre voix,
Seigneur? *Jusques* à quand resterez-vous en croix?

LECONTE DE LISLE.

Tant que nous le pourrons, vivons par la pensée
Jusqu'au dernier soupir, *jusqu*'au seuil du tombeau.

A. BARBIER.

— La limite assignée peut être une personne considérée au point de vue de son rang ou de son mérite : *Elevons les petits* JUSQU'*à nous, au lieu de nous abaisser* JUSQU'*à eux.*

— La limite peut également être un état ou une action : *S'emporter* JUSQU'*à la colère. Le genre humain s'égare* JUSQU'*à adorer ses vices et ses passions.* (Boss.) *La dissimulation ne doit aller que* JUSQU'*au silence.* (Le roi Stanislas.) *L'homme peut aimer son semblable* JUSQU'*à mourir; il ne l'aime pas* JUSQU'*à travailler pour lui.* (Proudh.)

— *Jusqu'à*, Même : *Vendre* JUSQU'À *ses matelas. Il aime* JUSQU'À *ses ennemis. Ils ont tué* JUSQU'AUX *enfants.*

Dès lors que son démon commence à l'agiter,
Tout *jusqu*'à sa servante est prêt à déserter.

BOILEAU.

— *Du matin jusqu'au soir*, Continuellement, sans cesse, toute la journée : *Il ne fait que gronder* DU MATIN JUSQU'AU SOIR. *Si j'avais une pauvre petite épinette pour soutenir un peu ma voix faiblissante, je chanterais* DU MATIN JUSQU'AU SOIR. (J.-J. Rouss.)

— *Etre enfoncé jusqu'au cou*, Etre complétement absorbé : ÊTRE ENFONCÉ JUSQU'AU COU *dans la politique. En Italie, les étrangers croient quelquefois qu'un homme est nul; et c'est tout simplement un homme amoureux* ENFONCÉ *dans sa jouissance* JUSQU'AU COU. (Balz.)

— Loc. conjonct. *Jusqu'à ce que*, et Pop. *Jusqu'à tant que*, Jusqu'au moment où : *Vous resterez ici* JUSQU'À TANT QUE *je vienne vous prendre,* JUSQU'À CE QUE *je vienne vous prendre.*

— Gramm. *Jusque* est toujours suivi d'une préposition ou d'un mot qui en renferme une implicitement dans sa signification. On dit bien *jusqu'ici*, *jusque-là*, *jusqu'où*, parce que les mots *ici*, *là*, *où* signifient *dans ce lieu-ci*, *dans ce lieu-là*, *en quel lieu*. Mais on ne doit pas dire *jusque ce soir*, il faut dire *jusqu'à ce soir*. On dit également bien *jusqu'aujourd'hui*, *jusqu'à aujourd'hui;* mais il faut remarquer qu'étymologiquement *aujourd'hui* signifie *à le jour* ou *au jour d'hui*.

Jusqu'à ce que est ordinairement suivi d'un verbe au subjonctif; cependant, si le fait à exprimer est certain, et surtout s'il se rapporte au passé, on emploie quelquefois l'indicatif : *Le sang enivre le soldat*, JUSQU'À CE QUE *le grand prince, qui ne put voir égorger ces lions comme de timides brebis, calma les courages émus.* (Boss.)

JUSQUIAME s. f. (ju-ski-a-me — du lat. *hyoscyamus*, venu du grec *huoskuamos*, de *hus*, *huos*, porc, et *kuamos*, fève). Bot. Genre de plantes, de la famille des solanées : *Les propriétés vénéneuses de la* JUSQUIAME *noire se retrouvent dans sa racine.* (P. Duchartre.)

— **Encycl.** Les *jusquiames* font partie des solanées, et sont, comme la plupart de ces plantes, très-vénéneuses. Elles constituent dans cette famille un genre caractérisé de la manière suivante : calice urcéolé à cinq dents; corolle infundibuliforme à cinq lobes courts, inégaux, les deux inférieurs écartés; cinq étamines insérées au fond de la corolle et inclinées; anthères longitudinalement déhiscentes; ovaire à deux loges; style simple; capsule biloculaire renfermée dans le calice, large en bas, étroite en haut, s'ouvrant par un opercule en forme de couvercle; semences nombreuses réniformes. On distingue trois espèces de *jusquiames :* la *jusquiame* noire, la *jusquiame* blanche et la *jusquiame* dorée.

La *jusquiame* noire est une plante herbacée, velue, à tige ronde, rameuse, dure, atteignant 0m,60 de hauteur; ses feuilles sont lancéolées, découpées, d'un vert très-pâle, molles, cotonneuses, visqueuses au toucher, différentes à la base et au sommet; ses fleurs sont sessiles à l'aisselle des feuilles supérieures et disposées sur les rameaux en épis unilatéraux; elles sont d'une couleur terne, jaune pâle, avec quelques rayures pourpres; ses semences, très-petites, deviennent noires à maturité. Toute la plante exhale une odeur forte, désagréable, narcotique; elle pousse au bord des fossés, dans les lieux incultes; c'est un poison des plus violents. Elle a causé de nombreux accidents. Lorsqu'une personne est sous le coup d'un empoisonnement par la *jusquiame*, le mieux est de la faire vomir immédiatement en lui administrant 10 centigrammes d'émétique ou 1gr,50 d'ipécacuana pulvérisé, de faciliter les vomissements en faisant avaler au malade une grande quantité d'eau tiède, de combattre ensuite le narcotisme par l'infusion de café, les potions stimulantes, les sinapismes : une saignée est quelquefois nécessaire. Il est bien entendu que, si le poison a été appliqué à l'extérieur, on n'emploiera pas les vomissements. La *jusquiame* noire est employée en médecine à l'exclusion des autres espèces; elle contient un suc visqueux très-narcotique; les semences sont encore plus toxiques que les autres parties. MM. Geiger et Hesse ont retiré de ces semences un alcaloïde qui a été nommé *hyoscyamine* ou *jusquiamine;* on le trouve aussi, mais en moindre quantité, dans les feuilles et dans la tige; c'est le principe actif de la plante. Cet alcaloïde est cristallisé, fusible, volatil sans décomposition; il neutralise complétement les acides, en donnant des sels cristallisables pour la plupart; humide, il possède une odeur désagréable et étourdissante. Pris intérieurement, même à petite dose, c'est un narcotique violent; une très-petite quantité introduite dans l'œil dilate la pupille d'une manière persistante.

La *jusquiame* sert à un grand nombre d'usages : fraîche, on en fait des cataplasmes calmants; sèche, elle entre dans une foule de préparations pharmaceutiques. L'extrait aqueux est la préparation la plus employée : on l'administre à la dose de 2 à 5 centigrammes, en augmentant par la suite. La poudre, la teinture alcoolique, l'alcoolature, la teinture éthérée, l'infusion, etc., s'emploient aussi. On s'en sert plus fréquemment à l'extérieur, comme topique, qu'à l'intérieur. Elle fait partie d'une grande quantité de médicaments composés. L'extrait entre dans les pilules de Méglin, les feuilles dans le baume tranquille et l'onguent populéum, les semences dans les pilules de cynoglosse. Enfin, par expression, on tire de ces mêmes semences une huile jouissant chez le peuple d'une réputation qui malheureusement ne paraît pas justifiée.

La *jusquiame* blanche diffère de la précédente par sa tige moins élevée, peu rameuse, ses fleurs blanches solitaires, ses semences blanches également; elle est aussi, dans toutes ses parties, d'une odeur moins vireuse, et paraît moins active. Le commerce fournit des semences de *jusquiame* qui sont blanches et qu'on pourrait croire fournies par cette plante : elles sont cependant produites par la *jusquiame* noire, et ne doivent leur couleur blanche qu'à ce qu'elles ont été cueillies avant maturité.

La *jusquiame* dorée ressemble beaucoup à la *jusquiame* blanche; seulement elle est bisannuelle, porte des feuilles plus glabres, des fleurs presque terminales et très-irrégulières, les deux lobes inférieurs étant très-courts et dépassés par les étamines. Elle est sans usage.

JUSQUIAMINE s. f. (ju-ski-a-mi-ne — rad. *jusquiame*). Chim. Extrait de la jusquiame.

— **Encycl.** V. JUSQUIAME.

JUSSEY, bourg de France (Haute-Saône), ch.-l. de cant., arrond. et à 35 kilom. N.-O. de Vesoul, sur l'Amance et à peu de distance de la Saône; pop. aggl., 2,722 hab. — pop. tot., 2,910 hab. Tanneries, tissages; fabriques de droguets. Restes d'antiquités romaines.

JUSSIÉE s. f. (ju-si-é — de *Jussieu*, bot. franç.). Bot. Genre de plantes, de la famille des onagrariées, type de la tribu des jussiéées : *C'est dans les marécages de la Caroline que Michaux a trouvé la* JUSSIÉE *à grandes fleurs.* (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** La *jussiée* est une plante à feuilles alternes et très-simples, et à fleurs axillaires. Ce genre, très-voisin des onagraires, et qui habite l'Amérique, renferme plusieurs espèces remarquables par l'élégance de leur port et la beauté de leurs fleurs. Toutes croissent dans les lieux inondés ou au moins très-humides. La *jussiée* à grandes fleurs a de belles corolles d'un jaune brillant; originaire des marais de la Caroline, elle est aujourd'hui naturalisée dans les ruisseaux des environs de Montpellier. La *jussiée* du Pérou est un grand et beau sous-arbrisseau qui croît dans le voisinage des pampas et au bord des cours d'eau; ses feuilles, pilées, sont émollientes et adoucissantes. La *jussiée* flottante se trouve dans les marais de la Colombie; elle y forme de larges touffes vertes, à fleurs d'un blanc argentin.

JUSSIÉÉ, ÉÉE adj. (ju-si-é-é—rad. *jussiée*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la jussiée.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des onagrariées, ayant pour type le genre jussiée.

Jussienne (RUE DE LA). Cette rue, une des plus anciennes de Paris, commence à la rue Pagevin et finit à la rue Montmartre. Sa dénomination est un des exemples les plus curieux de la corruption que l'usage finit par faire de certains mots. Au temps de saint Louis, il existait au coin de cette rue et de la rue Montmartre, ou du moins à peu près sur cet emplacement, une chapelle dédiée à sainte Marie l'Egyptienne. Cette chapelle, étant tombée en ruine, fut reconstruite au XIVe siècle, et servit spécialement, dès lors, à la communauté des drapiers de Paris. De là le nom de la rue, qu'on trouve désignée, dans les vieilles archives, sous les noms de

l'Egyptienne, de l'Egyptienne de Blois, de *Gipecienne*, et finalement, par une dernière altération, qui, sans ces explications, serait inintelligible, de *Jussienne*. Quant à la chapelle, devenue, en 1790, propriété nationale, elle fut vendue, en 1792, avec une maison qui en dépendait, et fut démolie peu de temps après. C'est sur l'emplacement de la vieille chapelle de Sainte-Marie-l'Egyptienne que s'élèvent aujourd'hui les maisons portant les nos 19 et 21, construites en 1793.

La chapelle consacrée à sainte Marie l'Egyptienne renfermait, il y a deux cents ans, un monument bizarre, pour ne pas dire plus tout aussi étrange que cette transformation d'*Egyptienne* en *Jussienne*. C'était un côté de vitrail où la sainte était représentée sur le pont d'un bateau, retroussée jusqu'aux genoux devant le batelier, avec ces mots au-dessous, en lettres gothiques : *Coument la sainte offrit son corps au battelier pour son passage*. Le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois fit ôter, en 1660, de la chapelle, qui dépendait de sa paroisse, et où il était depuis plus de trois siècles, ce monument de la dévotion grossière de nos aïeux, dont on voit encore quelques témoignages dans les sculptures de nos églises gothiques, sans en excepter Notre-Dame de Paris.

JUSSIEU (Antoine DE), médecin et botaniste français, né à Lyon en 1686, mort à Paris en 1758. Il était fils d'un pharmacien, Christophe de Jussieu, auteur d'un *Nouveau traité de la thériaque* (Trévoux, 1708). Son père l'envoya faire ses études de médecine à Montpellier, où il se fit recevoir docteur. Il parcourut ensuite le midi de la France, l'Espagne, le Portugal, avec son frère Bernard, vint se fixer à Paris en 1708, fut nommé professeur de botanique au Jardin royal, et devint membre de l'Académie des sciences en 1711. En même temps, Antoine de Jussieu se livra à l'exercice de la médecine et se fit une nombreuse clientèle. Il a publié, dans le recueil de l'Académie des sciences, un grand nombre de *Mémoires* sur la zoologie, la botanique, l'anatomie, sur les mines de mercure d'Almaden, sur les empreintes de végétaux des houillères de Saint-Etienne, etc. Il est le premier qui ait fait connaître la fleur et le fruit du caféier. On lui doit, en outre, un *Eloge de Fagon* (1718); un *Discours sur les progrès de la botanique au Jardin royal de Paris* (1728); un *Traité des vertus des plantes*, édité après sa mort par Grandoyer de Foigny, etc.

JUSSIEU (Bernard DE), botaniste français, frère du précédent, né à Lyon le 17 août 1699, mort à Paris le 6 novembre 1777. Envoyé par son père à Paris, en 1714, il y acheva ses études sous la direction de son frère Antoine, et l'accompagna dans le voyage qu'il entreprit, en 1716, pour étudier les plantes des Pyrénées, de l'Espagne et du Portugal. A leur retour d'Espagne, ils parcoururent le Lyonnais et le versant occidental des Alpes, puis Bernard se rendit à Montpellier, où il se fit recevoir docteur en médecine en 1720. Il se proposait d'exercer la médecine dans sa ville natale, mais une sensibilité excessive l'obligea de renoncer à cette carrière. Vaillant, qui occupait la place de démonstrateur au Jardin du roi, offrit alors à Antoine de prendre Bernard en qualité de sous-démonstrateur pour lui assurer sa survivance. Bernard fut, en effet, nommé à la place de Vaillant en 1722. Le cabinet d'histoire naturelle n'était alors qu'un simple droguier; le Jardin ne possédait qu'un nombre relativement minime d'espèces, et les serres n'avaient reçu qu'un développement tout à fait insuffisant. A l'arrivée de Bernard de Jussieu, tout changea rapidement de face : les collections s'enrichirent d'une foule d'acquisitions, les serres furent restaurées et agrandies, et la culture, jusque-là confiée exclusivement aux jardiniers, fut soumise à des règles scientifiques.

Content de sa modeste position, Bernard de Jussieu donnait tout son temps, toute son activité à l'accomplissement des fonctions qu'elle lui imposait. Chaque année il conduisait dans les campagnes des environs de Paris les élèves qui avaient suivi ses leçons, et se multipliait pour varier son enseignement et attacher l'esprit de ses auditeurs. Il ne rechercha jamais la gloire que donnent les publications. « Qu'importe, pourvu que la chose soit connue ! » répondait-il à ceux qui venaient lui dénoncer quelque plagiat. Il publia, en 1725, une édition annotée et complétée de l'*Histoire des plantes* des environs de Paris, par Tournefort, et fut, cette même année, reçu membre de l'Académie des sciences. Bernard de Jussieu n'a donné, dans les volumes de l'Académie, que trois mémoires très-courts de botanique, l'un sur le *lemna*, l'autre sur la *pilulaire*, le troisième sur le *plantain*, et un mémoire de zoologie, non moins court, sur les polypes de mer, que l'on avait pris jusqu'alors pour des plantes marines, et dont il fit connaître, après Peyssonnel, la nature animale. Le peu de lettres qu'on a de lui montrent la place qu'avait prise dans ses préoccupations le problème d'une méthode naturelle de classification, problème dont la solution était, disait-il, « l'espérance et le vœu de tous les botanistes. » Choisi, en 1759, par Louis XV pour mettre en ordre les plantes du jardin botanique de Trianon, il distribua ces plantes d'après un plan nouveau, mais il ne publia rien sur les principes qui l'avaient guidé dans ce travail, et ne laissa qu'un simple catalogue portant ce titre : *Ordines naturales in Ludovici XV horto Trianonensi dispositi*. Le catalogue contenait, sans la donner, la clef de la méthode naturelle; il fallait dire les raisons, montrer la valeur de l'arrangement adopté. Ce fut son neveu et son élève, Antoine-Laurent de Jussieu, qui, dépositaire de toutes ses vues, fit connaître sa méthode, les principes sur lesquels elle est fondée et les observations qui l'ont conduit à la découverte de ces principes.

Il s'était aperçu de bonne heure que, parmi les caractères tirés de la forme ou du nombre des parties différentes des plantes, un grand nombre changent avec le climat, la nature du sol, la culture, et il en rejeta l'emploi. La manière dont les plantes se développent, croissent ou se reproduisent, et la nature de leur substance, lui parurent devoir servir de base à la méthode de les classer; il avait reconnu, en effet, que l'analyse chimique donne des produits d'autant plus semblables, que la germination, le développement et la reproduction présentent plus d'analogie. Il cherchait à établir une classification telle, que la place occupée par une plante dût faire connaître en même temps son histoire et ses propriétés; cette condition lui paraissait indispensable à remplir par une *méthode naturelle;* aussi cherchait-il plutôt à saisir les lois d'après lesquelles les caractères se subordonnent les uns aux autres qu'à en multiplier l'énumération. Il tendait ainsi à transformer, peu à peu, une science jusqu'alors purement descriptive, en une doctrine véritable, ayant une partie théorique capable de permettre au moins la prévision de quelques faits nécessairement connexes à d'autres directement observés.

Quoiqu'il ait joui d'une réputation immense, Bernard de Jussieu ne chercha en aucun temps à en profiter pour obtenir des honneurs, et, lorsqu'il perdit son frère Antoine, il refusa d'occuper, au Muséum, la place qu'il laissait vacante. Il appela près de lui les enfants d'un autre de ses frères, les adopta et se voua à leur éducation, principalement à celle d'Antoine-Laurent, qu'il eut la satisfaction de voir siéger à ses côtés à l'Académie des sciences.

La perte qu'il fit de la vue l'ayant obligé de renoncer aux promenades dont il avait l'habitude, sa santé déclina peu à peu. Il mourut des suites d'une attaque d'apoplexie.

Louis XV le mandait souvent à Trianon et se plaisait à causer familièrement avec lui. Bernard de Jussieu ne songea jamais à tirer aucun avantage de la facilité avec laquelle il pouvait aborder le roi. L'idée ne lui vint pas même de demander le remboursement des dépenses occasionnées par ses fréquents voyages.

Un contraste piquant de zèle pour le progrès des sciences et d'indifférence pour l'honneur d'y avoir contribué formait, dit Condorcet, le fond de son caractère. Rousseau, voulant entreprendre l'étude de la botanique, lui fit un jour demander quelle méthode il devait suivre. « Aucune, répondit-il; qu'il étudie les plantes dans l'ordre où la nature les lui offrira; qu'il les classe d'après les rapports que ses observations lui feront découvrir entre elles; il est impossible qu'un homme d'autant d'esprit s'occupe de botanique et qu'il ne nous apprenne pas quelque chose. »

JUSSIEU (Joseph DE), docteur en médecine de la Faculté de Paris, associé de l'Académie des sciences, botaniste et physicien, frère des précédents, né à Lyon le 3 septembre 1704, mort à Paris en 1779. Il était le dernier de seize enfants. Elevé par ses frères, il étudia de bonne heure la botanique, mais y méla un peu de mathématiques, qu'il eut, dans la suite, plusieurs occasions d'appliquer. Choisi, en 1735, comme botaniste, pour accompagner La Condamine et Bouguer au Pérou, il sut se rendre utile même comme aide astronome. C'est lui qui, le premier, prépara sur place l'extrait de quinquina pour être substitué, dans le commerce, à l'écorce elle-même. La commission de l'Académie passa, comme on sait, sept ans au Pérou; J. de Jussieu aurait pu rentrer en France avec elle; il préféra continuer ses explorations à travers un pays si peu connu des savants d'Europe et qui lui promettait tant de découvertes. Toutefois, retenu d'abord de force par le gouverneur du pays jusqu'à la fin d'une maladie épidémique qu'il avait combattue avec succès, atteint lui-même successivement de plusieurs maladies aiguës, il ne commença ses nouveaux voyages qu'en 1747. Il visita la plupart des contrées de la partie occidentale de l'Amérique du Sud jusqu'au Paraguay. Quoique la plus grande partie de ses découvertes ait été perdue, il est possible cependant d'en citer encore un assez grand nombre. C'est lui qui envoya en France les premières semences d'héliotrope et de pervenche; il réunit, sur les bords du lac Chicuito, une collection nombreuse d'oiseaux entièrement inconnus en Europe; il dressa quelques cartes du Pérou, qui parvinrent en France; il visita les mines d'argent et de mercure et décrivit les procédés d'extraction, etc. De retour au Potosi en 1752, il fut de nouveau mis en réquisition pour le rétablissement d'un pont écroulé depuis vingt ans. Une pyramide atteste la reconnaissance du pays pour le service rendu par J. de Jussieu. Il se rendit, en 1755, à Lima, d'où il comptait s'embarquer pour la France, mais il ne put exécuter à temps son projet. Les fatigues surhumaines qu'il avait éprouvées avaient détruit sa santé et abattu son courage. Il ne revint à Paris qu'en 1771, à peu près privé de toutes ses facultés. Ce qui reste de ses manuscrits est au Muséum.

JUSSIEU (Antoine-Laurent DE), neveu des précédents, né à Lyon en 1748, mort à Paris en 1836. Il vint, à l'âge de dix-sept ans, étudier sous son oncle. En 1770, il était reçu docteur en médecine. Nommé bientôt après suppléant de Lemonnier, professeur de botanique au Jardin du roi, il commença à réformer la distribution de l'Ecole de botanique et à faire l'application des idées de son oncle et des siennes propres sur la méthode naturelle. A l'âge de vingt-cinq ans, en 1773, il publia un *Mémoire sur la famille des renonculacées*, qui fut accueilli par l'Académie des sciences et qui lui en ouvrit l'entrée. « Je pris pour sujet, dit-il, la famille des renonculacées, également adoptée par Linné, par Bernard de Jussieu et par Adanson, et, après avoir bien étudié les catalogues de ces trois auteurs, je parcourus cette famille dans tous ses caractères, et je reconnus bientôt qu'ils n'avaient pas tous la même valeur; que les uns étaient constants dans toutes les plantes de la famille; que d'autres variaient seulement par exception, et que d'autres, enfin, étaient plus ou moins variables... » Il étudia ensuite les caractères de quelques autres familles estimées naturelles par tous les botanistes, comme il avait étudié ceux des renonculacées, dégagea de cette étude le critérium qu'il cherchait, et put ainsi donner un sens précis et scientifique à la dénomination de famille naturelle, si souvent employée et si peu définie par ses devanciers. En 1788, il commença la publication du *Genera plantarum secundum ordines naturales disposita*, laquelle fut terminée en 1789. Dans cet ouvrage, l'auteur distribue les 20,000 plantes connues alors en 100 ordres, et ces 100 ordres en 1,754 genres; et, pour constituer ces genres et ces ordres, les caractères sont subordonnés les uns aux autres d'après la généralité, l'importance et la fixité qu'ils présentent. Ce principe si simple de la subordination des caractères, qui semble appartenir à la logique autant qu'aux sciences naturelles, fut pour la première fois appliqué systématiquement. On peut dire qu'en le mettant en lumière A.-L. de Jussieu a créé la science des classifications. Nommé, sous la Convention, directeur du Muséum d'histoire naturelle, il fonda la bibliothèque aujourd'hui si riche de cet établissement. En même temps, il était chargé de l'administration des hôpitaux de la ville de Paris, et prenait place à l'Institut, qui avait remplacé les anciennes académies. En 1804, il fut nommé professeur de matière médicale à la Faculté de médecine, et, en 1808, membre du conseil de l'Université. Devenu aveugle, comme son oncle, vers la fin de sa carrière, il se démit, en 1826, de sa chaire de botanique au Muséum en faveur de son fils, Adrien de Jussieu.

JUSSIEU (Adrien DE), botaniste, fils du précédent, né à Paris en 1798, mort dans cette même ville en 1853. Il se montra digne du nom qu'il portait. Enfant, il remporta le prix d'honneur dans le concours établi chaque année entre tous les colléges de Paris. En 1824, il présenta, comme thèse pour le doctorat en médecine, un mémoire sur les euphorbiacées, qui appela sur lui l'attention de tous les botanistes. En 1826, il remplaça son père dans la chaire de botanique au Muséum, et, en 1831, vint siéger à côté de lui à l'Académie des sciences. Les herborisations, qu'avaient rendues célèbres son grand-oncle et son père, furent continuées par lui avec un vif éclat. En 1845, il remplit la chaire d'organographie végétale à la Faculté des sciences. Sa *Monographie générique des rutacées* (1825), son *Mémoire sur le groupe des méliacées* (1830), sa *Monographie des malpighiacées* (1843), son remarquable travail sur les *Embryons monocotylédonés* révèlent les qualités d'un esprit ingénieux et profond tout à la fois. En 1840, il fit paraître un *Traité élémentaire de botanique*, résumé substantiel, précis et élégant de l'état actuel de cette science. Il avait réuni les matériaux d'une histoire de la botanique, mais l'affaiblissement de sa santé ne lui permit pas de la terminer. Son article *Taxonomie*, du *Dictionnaire universel d'histoire naturelle*, est, selon M. Flourens, le morceau le plus sensé et le plus profond qui ait été écrit de nos jours sur la grande question des méthodes. Il avait été nommé président de l'Académie des sciences, lorsque la mort vint le frapper.

JUSSIEU (Alexis DE), administrateur et publiciste français, frère du précédent, né en 1802, mort en 1866. Il exerçait la profession d'avocat, et faisait partie de la rédaction du *Courrier français*, à l'époque de la révolution de 1830. Nommé alors préfet de l'Ain, puis de la Vienne, il devint, en 1837, directeur de la police au ministère de l'intérieur. Depuis lors, M. de Jussieu s'occupa d'établir l'éclairage au gaz à Madrid (1851), et devint archiviste de la Charente. Nous citerons de lui : *Comment on fait des révolutions* (Paris, 1827); *Lettre à la Société de cotisation lyonnaise en faveur de la liberté de la presse* (Paris, 1827); *Discussions politiques de* 1823 *à* 1830 (Paris, 1835); le *Paradis perdu*, poëme (Paris, 1856); *Histoire de la chapelle de Notre-Dame de Bezines* (1857).

JUSSIEU (Laurent-Pierre DE), homme politique et écrivain moraliste français, neveu d'Antoine-Laurent, né à Villeurbanne (Rhône) en 1792. Après la révolution de Juillet, il devint secrétaire général de la Seine (1831), fut ensuite nommé maître des requêtes et entra, en 1839, à la Chambre des députés, où l'avait envoyé siéger le Xe arrondissement de Paris. M. de Jussieu prit place parmi les membres de la majorité, et vota notamment pour la dotation du duc de Nemours, contre l'extension des incompatibilités relativement au mandat de député et contre l'adjonction des capacités aux électeurs censitaires. Son mandat ne lui fut pas renouvelé en 1842, et il rentra complétement dans la vie privée après la chute de Louis-Philippe. M. de Jussieu s'est surtout fait connaître par la part qu'il a prise à la propagation, à l'amélioration de l'instruction primaire et par ses ouvrages d'éducation. Nous citerons de cet écrivain moraliste : *Simon de Nantua* ou le *Marchand forain* (Paris, 1818, in-8o), ouvrage couronné par la Société d'instruction élémentaire, réédité un grand nombre de fois et traduit en sept langues; *Notices nécrologiques sur l'abbé Gauthier, de Montègre, Moreau de Saint-Méry et Mesnier* (Paris, 1819); le *Village de Valdoré* ou *Sagesse et prospérité* (Paris, 1820), imité de l'allemand; *Antoine et Maurice* (Paris, 1821), livre couronné par la Société pour l'amélioration des prisons; *Exposé analytique des méthodes de l'abbé Gauthier* (Paris, 1822), réédité sous le titre de *Guide des parents et des maîtres qui enseignent d'après les méthodes de l'abbé Gauthier* (1833); *Histoire de Pierre Giberne, pour l'amusement et l'instruction des soldats de l'armée française* (Paris, 1825); *Œuvre posthumes de Simon de Nantua* (Paris, 1829), ouvrage auquel l'Académie française a décerné le prix Montyon; les *Petits livres du père Lami* (Paris, 1830-1842, 6 vol. in-18), traitant des connaissances utiles en histoire, en géographie, en industrie, etc.; *Fables et contes en vers* (Paris, 1844), recueil agréable de pièces de vers insérées dans un journal intitulé le *Bon génie*, à l'usage de la jeunesse; *Cloud Grangambe* (1854), récits familiers à l'usage des soldats. On lui doit, enfin, des articles publiés dans le *Journal de l'éducation* et des travaux insérés dans le *Journal des mines* et les *Mémoires du Muséum*.

JUSSIEU DE MONTLUEL (François-Joseph-Mamert DE), jurisconsulte français, né à Lyon en 1729, mort à Paris en 1797. Il remplit les fonctions de conseiller à la cour des monnaies de Lyon, devint, en 1777, membre de l'Académie de cette ville, puis alla se fixer à Paris. On a de lui : *Instruction facile sur les conventions* ou *Simples notions sur les divers engagements qu'on peut prendre dans la société* (Lyon, 1760), ouvrage qui parut sans nom d'auteur et fut plusieurs fois réimprimé avant la Révolution; *Réflexions sur les principes de la justice* (Paris, 1761).

JUSSIÉVIE s. f. (ju-sié-vî — de *Jussieu*, bot. fr.). Bot. Syn. de CNIDOSCOLE.

JUSSION s. f. (ju-sion — lat. *jussio;* de *jubere*, ordonner). Ordre, commandement adressé par lettres scellées, par un prince ou un souverain, aux juges d'une compagnie supérieure, pour leur enjoindre de faire une chose à laquelle ils s'étaient refusés : *Le roi envoya des lettres de* JUSSION *au parlement.* (Acad.)

JUSSOW (Henri-Christophe), architecte allemand, né à Cassel en 1754, mort dans la même ville en 1826. Venu à Paris de très-bonne heure, il entra dans l'atelier de l'architecte Wailly, où il passa près de douze ans. Jussow se rendit ensuite en Italie, y étudia les chefs-d'œuvre de l'art, puis il alla visiter l'Angleterre, où il édifia, dit-on, deux ou trois palais dans le genre du palais Pitti. De retour à Cassel, en 1790, Jussow construisit, pour le landgrave Guillaume IX, le palais de Wilhelmshöhe et dessina le parc qui l'entoure. Il exécuta aussi, à la même époque, le plan du monument érigé, à Francfort, en mémoire des Hessois morts en combattant dans cette ville. Citons encore, de cet architecte, l'immense aqueduc de Wilhelmshöhe, l'église de la Neustadt et le palais de Haltenbourg à Cassel, remarquable monument que la mort l'empêcha d'achever. Depuis plusieurs années, il était directeur des travaux publics dans sa ville natale. Jussow joignait à une science réelle une véritable originalité. Bien que grand admirateur des anciens, il n'hésitait point à se livrer à ses propres inspirations.

JUSSY (Jacques-Philippe), chirurgien français, né à Besançon en 1716, mort en 1798. Reçu docteur à Paris, il alla exercer son art dans sa ville natale, y pratiqua l'opération de la pierre à l'aide du lithotome, que venait d'inventer le frère Cosme, eut à ce sujet une vive polémique avec Le Vacher, chirurgien en chef des hôpitaux de Besançon (1754), puis devint premier chirurgien du lieutenant du roi et professeur au collége de chirurgie. On lui doit deux dissertations estimées : *Sur l'ouverture d'une artère guérie sans ligature* et *Sur les plaies pénétrantes du bas-ventre*, lesquelles ont été insérées dans le *Journal de médecine*.

JUSSY-L'ÉVÊQUE, village et commune de France (Haute-Savoie), cant., arrond. et à 10 kilom. O. de Thonon, près de la rive méridionale du lac de Genève; 1,200 hab. Son surnom de l'*Evêque* lui vient de ce qu'il était autrefois un fief de l'évêché de Genève. Aux environs, s'élève le château de Crest, qui appartint à Agrippa d'Aubigné.

JUST (SAINT-), nom donné par erreur au monastère dans lequel Charles-Quint passa ses dernières années. V. YUST.

JUST-EN-CHAUSSÉE (SAINT-), bourg de France (Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. N. de Clermont; pop. aggl., 1,651 hab. — pop. tot., 1,742 hab. Bonneterie. Ce bourg tire son surnom d'une chaussée ou voie romaine dite *de Brunehaut*.

JUST-EN-CHEVALET (SAINT-), bourg de France (Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. S.-O. de Roanne, près des Bois-Noirs; pop. aggl., 611 hab. — pop. tot., 2,483 hab. Tanneries. On y voit une ancienne église fortifiée, construction du xve siècle, qui faisait partie d'un prieuré dont le bourg tire son nom. A 2 kilom. S. du village, au milieu du bois, on trouve le vieux château féodal de Contenson, encore flanqué de ses tourelles.

JUST-SUR-LOIRE (SAINT-), bourg de France (Loire), cant. de Saint-Rambert, arrond. et à 20 kilom. S.-E. de Montbrison; pop. aggl., 1,345 hab. — pop. tot., 2,344 hab. Verrerie; teintureries et imprimeries sur tissus.

JUST-MALMONT (SAINT-), bourg et comm. de France (Haute-Loire), cant. de Saint-Didier-la-Sauve, arrond. et à 36 kilom. d'Yssingeaux, entre deux petits cours d'eau; pop. aggl., 648 hab. — pop. tot., 2,086 hab. Commerce de bestiaux, mercerie, rouennerie.

JUST ou **JUSTE** (saint), évêque de Lyon, né dans le Vivarais, mort vers la fin du ive siècle. Il assista aux conciles de Valence (374) et d'Aquilée (381), et se retira dans la Thébaïde, où il vécut en saint jusqu'à sa mort. — Un autre saint du même nom, mort en 540, fut évêque d'Urgel et composa, sur le Cantique des cantiques, un petit commentaire qui a été inséré dans la *Bibliothèque des Pères*.

JUST (SAINT-), célèbre conventionnel français. V. SAINT-JUST.

JUSTAMON (Jean-Obdias), chirurgien anglais, mort en 1786. Il était chirurgien de l'hôpital de Westminster et membre de la Société royale de Londres. On a de lui : *Exposé des méthodes suivies dans le traitement employé dans les cancers et les squirres* (Londres, 1780); *Traités chirurgicaux* (Londres, 1789), où l'on trouve une intéressante histoire de la chirurgie dans les temps anciens et modernes.

JUSTAUCORPS s. m. (ju-stô-kor — de *juste, au, corps*). Sorte de vêtement à manches, qui serre le corps et descend jusqu'aux genoux : JUSTAUCORPS *de drap, de velours, de satin. Un* JUSTAUCORPS *brodé.*

JUSTE adj. (ju-ste. — V. l'étym. à la partie encycl.). Qui est équitable, conforme au droit, à la justice : *Une sentence* JUSTE. *Un* JUSTE *châtiment. Une* JUSTE *récompense. Il est dangereux de dire au peuple que les lois ne sont pas* JUSTES. (Pasc.) *Ce qui n'est pas* JUSTE *n'est pas moral, et ce qui n'est pas moral n'est pas* JUSTE. (Ch. Dollfus.)

Est-il *juste*, grand Dieu ! qu'ici bas d'un seul homme
Des millions d'humains soient les bêtes de somme,
Que tant d'êtres de chair soient des hochets sanglants?
A. BARBIER.

‖ Fondé, légitime : *Une* JUSTE *colère. Votre crainte n'est pas* JUSTE. *Dieu nous ordonne de lui sacrifier nos plus* JUSTES *ressentiments.* (St-Evrem.) *Quand la critique est* JUSTE, *je me corrige; quand le mot est plaisant, je ris; quand il est grossier, je l'oublie.* (Chateaub.)

— Equitable, qui conforme ses actes et ses paroles aux règles du droit de la justice : *Un homme* JUSTE. *Un magistrat intègre et* JUSTE. *Une mère* JUSTE *dans ses remontrances. Sois humain avant d'être* JUSTE, *sois* JUSTE *avant d'être libéral.* (Confucius.) *Pour être libre, il faut savoir être* JUSTE. (Sieyès.)

Soyez *juste*, il suffit; le reste est arbitraire.
VOLTAIRE.

Sans être conquérant, un roi peut être auguste :
Pour aller à la gloire, il suffit d'être *juste*.
BOURSAULT.

C'est d'un roi que l'on tient cette maxime auguste,
Que jamais on n'est grand qu'autant que l'on est [*juste*.
MARMONTEL.

. . . . Si, dans ce tourbillon,
Il faut choisir d'être dupe ou fripon,
Mon choix est fait : je bénis mon partage;
Ciel, rends-moi dupe, et rends-moi *juste* et sage.
VOLTAIRE.

‖ Qui est fidèle à la loi du devoir, de l'honneur, de la religion : *L'âme* JUSTE *s'envole dans le sein de Dieu.* (Mass.) *Tant qu'il reste une âme* JUSTE *avec des lèvres hardies, le despotisme est inquiet.* (Lacordaire.)

— Exact, qui s'ajuste bien, qui convient bien, qui est tel qu'il doit être : *Une* JUSTE *mesure. De* JUSTES *proportions. Un vêtement* JUSTE. ‖ Qui est étroit : *Cette chaussure est un peu* JUSTE. ‖ Qui fonctionne exactement, avec précision : *Un engrenage bien* JUSTE. *Une montre* JUSTE. ‖ Qui vise bien le but : *C'est un bon tireur, il est bien* JUSTE, *il a le tir* JUSTE. ‖ Qui apprécie, qui juge bien les choses : *Un coup d'œil* JUSTE. *Une oreille* JUSTE. *Le bon goût est à l'esprit ce qu'une oreille* JUSTE *est aux sons.* (Mme de Duras.) ‖ Se dit d'un son, même isolé, qui fait entendre des vibrations homogènes et harmoniques, ou qui est exactement dans le ton : *Ce son est parfaitement* JUSTE. *Cette note n'est pas* JUSTE. *On donne généralement l'épithète de* JUSTE *aux intervalles dont les sons sont exactement dans le rapport qu'ils doivent avoir, et aux voix qui entonnent toujours ces intervalles dans leur justesse; mais elle s'applique spécialement aux consonnances parfaites.* (J.-J. Rouss.) ‖ Se dit d'une voix, d'un instrument qui donnent exactement les sons voulus : *Ce chanteur a la voix* JUSTE. *Ce piano n'est pas* JUSTE.

— Raisonnable, conforme à la vérité; qui voit ou sent les choses comme elles sont : *Votre observation est* JUSTE. *C'est* JUSTE; *je n'y pensais pas. Cet enfant a l'esprit* JUSTE. *Il y a très-peu d'esprits* JUSTES, *et tout le monde convient qu'il y en a une infinité de faux.* (Montesq.) *Il faut des principes* JUSTES *pour raisonner.* (Mme de Staël.)

— Exact, précis : *Ce qui nuit le plus à notre bonheur, c'est d'ignorer le sentiment* JUSTE *de nos devoirs.* (Mme Merlin.) *Virgile a excellé dans l'art du style qu'il a su renfermer dans de* JUSTES *bornes.* (Ponsard.)

Enfin, Malherbe vint, et le premier en France
Fit sentir dans les vers une *juste* cadence.
BOILEAU.

— *Juste ciel! juste Dieu!* Exclamations qui expriment des sentiments vifs quelconques :

Juste ciel! puis-je entendre et souffrir ce langage ?
RACINE.

Juste ciel! tout se mêle en mon esprit troublé.
V. HUGO.

— Antiq. rom. Se disait des solennités réglées par la loi : *Les* JUSTES *funérailles. Les* JUSTES *noces.* ‖ *Juste cavalerie*, Corps de trois cents cavaliers attachés à chaque légion. ‖ *Juste liberté*, Affranchissement obtenu par une des trois voies légales : la vindicte, le cens ou le testament.

— Dr. rom. *Jours justes*. V. JUSTIDIUM.

— Littér. et B.-arts. Qui est exactement et nettement ce qu'il doit être : *Expression* JUSTE. *Dessin* JUSTE. *Tons* JUSTES *dans un tableau. Avoir le mot* JUSTE.

— s. m. Homme juste; homme qui suit exactement les lois de la morale ou de la religion : *La conscience du* JUSTE *lui tient lieu des louanges de l'univers.* (J.-J. Rouss.) *Etre un saint, c'est l'exception; être un* JUSTE, *c'est la règle.* (V. Hugo.)

Sous le fer du méchant le *juste* est abattu.
VOLTAIRE.

Justes, ne craignez point le vain pouvoir des hommes;
Quelque élevés qu'ils soient, ils sont ce que nous [sommes.
J.-B. ROUSSEAU.

— Ce qui est juste : *La distinction du* JUSTE *et de l'injuste. Le* JUSTE *est ce qui est conforme à la loi et à l'égalité.* (Aristote.) *Rien n'est beau que le* JUSTE. (C. Desmoulins.)

— *Dormir du sommeil du juste*, Dormir d'un sommeil calme, paisible, profond.

— Relig. Nom donné au Christ, dans les livres saints : *Nous sommes chrétiens, nous datons de la venue du* JUSTE. (E. Pelletan.)

— Modes. Sorte de corsage de paysanne lacé.

— Anc. métrol. Mesure de capacité pour le vin.

— Adv. Exactement, comme il faut, dans la juste proportion : *Peser* JUSTE. *Mesurer* JUSTE. *Cela entre* JUSTE. *Il chante* JUSTE. *Il raisonne* JUSTE. *Il tire* JUSTE. *Il faut chercher seulement à penser et à parler* JUSTE, *sans vouloir amener les autres à notre goût et à nos sentiments.* (La Bruy.)

Tu gagnes dans ton jour *juste* assez de pain noir
Pour manger le matin et pour jeûner le soir.
V. HUGO.

‖ Précisément : *Voilà* JUSTE *ce que je cherchais. Vous arrivez* JUSTE *au moment où l'on parle de vous.*

— A l'étroit : *Etre chaussé un peu* JUSTE.

— *Frapper juste*, Atteindre exactement le but, et Fig., Dire ou faire exactement ce qu'il faut.

— Manége. *Partir juste*, Entamer sur le pied de dedans l'allure du galop.

—Loc. adv. *Au juste*, En parlant du prix, du nombre, du poids, de la mesure, Justement, exactement, précisément : *A combien cela me reviendra-t-il* AU JUSTE? *Quel est* AU JUSTE *le nombre des élèves de ce pensionnat? Quel âge peut-elle avoir* AU JUSTE? *On ne sait jamais* AU JUSTE *le nombre de ses ennemis.* (Galiani.)

— *Comme de juste*, Comme il est juste : *Il en a été puni*, COMME DE JUSTE. *Vous serez payé*, COMME DE JUSTE. ‖ Les grammairiens condamnent cette locution.

— **Encycl.** Linguist. Ce mot vient du latin *justus*, de *jus*, droit, justice, qui se rapporte sans doute au védique *yôs*, monosyllabe indéclinable et d'une signification un peu obscure, toujours précédé de *cam*, repos, bonheur, et figurant ordinairement comme exclamation. Rosen rend ce mot par *salus*, de même que Régnier, dans ses *Etudes sur l'idiome des Védas, cam yôs!* repos! salut! Roth, dans son commentaire sur le Nirukta, le rapporte à la racine *yu*, éloigner, et le traduit par *abwehr*, défense, protection contre le mal. Léo Meyer y voit une contraction de *yavas*, avec le même sens. Benfey pense à la racine *gush*, se réjouir, aimer, d'où dérive *yôsha* pour *gôshâ*, femme. Aucun de ces savants n'a songé à comparer le zend *yaos*, également indéclinable, et qui revient deux fois dans l'Avesta. Il est vrai qu'il ne contribue guère à éclaircir le mot sanscrit, car Spiegel le rend une fois par *rein*, pur, et l'autre fois par *leben*, vie. Le premier sens semble appuyé par *yaozda* ou *yaojda*, purifier, *yaozdaô*, *yaodjâiti*, pureté, purification, de *yaos* et *da*, faire, accomplir, et qui pourrait signifier proprement *salutem efficere purificando*, donner le salut, sauver en purifiant. Le substantif *yaosti*, qu'on ne peut guère en séparer, et qui revient deux fois au pluriel, est traduit d'abord par adresse, habileté, et ensuite par secours, moyens. Le sens de salut, délivrance, *salus*, *salvatio*, serait peut-être partout le plus convenable et s'accorderait avec celui du sanscrit *yôs*. Quoi qu'il en soit, Kuhu a éclairé d'un nouveau jour cet antique terme aryen en comparant le latin *jus*, plus anciennement *jous*, la justice, le droit protecteur. L'identité de forme est, en effet, complète, et le sens primitif doit avoir été le même, car les notions de justice et de salut se touchent de fort près. En confirmation de ce rapprochement, Pictet ajoute que l'ancien irlandais possède aussi un corrélatif de *yôs*, augmenté d'un suffixe comme le latin *justus*, *justitia*, et le zend *yaosti*, dans *uisse* pour *uiste*, juste.

— Antiq. rom. *Justes noces*. V. NOCE.

— **Allus. hist. Paysan ennuyé d'entendre Aristide appelé le juste**, Mots qui rappellent une particularité curieuse de la vie d'Aristide (v. ce nom). Dans l'application, ces mots expriment l'espèce de fatigue que produit chez les esprits légers un éloge trop souvent répété :

C'est une erreur de croire que Gœthe, jusqu'à sa mort, n'a rencontré qu'une aveugle adoration. Une opposition retentissante s'était élevée, au contraire, contre sa toute-puissance. C'était un véritable ostracisme que cette critique qui, dans ces derniers temps, s'évertuait chaque matin pour lui dire dans sa langue : « *Je suis las de t'entendre appeler le Juste.* »

EDGAR QUINET.

— **Allus. litt. Homme juste d'Horace**, Allusion à une ode célèbre du poëte latin. V. *JUSTUM ET TENACEM...*

— **Par le juste et l'injuste**, c'est-à-dire Par tous les moyens possibles. V. PER FAS ET NEFAS.

JUSTE (Théodore), littérateur et historien belge, né à Bruxelles en 1818. Il est membre de l'Académie belge d'archéologie et secrétaire de la commission centrale d'instruction publique. M. Juste s'est attaché à populariser l'histoire de la France et de la Belgique dans un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Histoire élémentaire et populaire de la Belgique* (Bruxelles, 1838); *Histoire populaire de la Révolution française* (1839); *Un tour en Hollande* (1839); *Histoire populaire du consulat et de l'empire* (1840); *Essai sur l'histoire de l'instruction publique en Belgique* (1844); *Précis de l'histoire moderne considérée dans ses rapports avec la Belgique* (1845, in-8°); *Histoire de la révolution belge en* 1790 (1846, 3 vol.); *Charlemagne* (1846); les *Pays-Bas sous Philippe II* (1855, 2 vol. in-8°), etc.

JUSTE (Jean et Just), sculpteurs français du xvie siècle. V. LE JUSTE.

JUSTE LIPSE, écrivain et érudit belge. V. LIPSE.

JUSTEL (Christophe), théologien protestant, né à Paris en 1580, mort en 1649. Il fut, suivant Ellies du Pin, « l'homme de son temps qui sçavoit le mieux l'histoire du moyen âge. » Justel était secrétaire de Henri IV quand celui-ci fut assassiné par Ravaillac. Alors le duc de Bouillon l'attacha à sa personne et lui confia le soin de former la bibliothèque publique de l'université de Sedan. Cette bibliothèque devint sous sa direction une des plus riches du xviie siècle. Justel était en correspondance avec les hommes les plus savants de l'époque : Ussérius, Saumaise, David Blondel, etc. Ses principaux ouvrages sont : *Codex canonum Ecclesiæ universæ* (Paris, 1610, in-8°); *Codex canonum Ecclesiæ africanæ*, grec et latin, *cum notis* (Paris, 1615, in-8°); le *Temple de Dieu*, ou *Discours de l'Eglise, de son origine et de l'excellence des perfections de l'Eglise chrétienne* (Sedan, 1618, in-8°); nouvelle édition sous ce titre : *Excellent traité de l'Eglise chrétienne* (Sedan, 1628, in-12); *Codex canonum ecclesiasticorum Dionysii Exigui*, etc. (Paris, 1628, in-8°); *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne* (Paris, 1645, in-fol.); *Histoire généalogique de la maison de Turenne* (Paris, 1645, in-fol.); *Histoire généalogique de la maison de Vergy* (Paris, 1645, in-fol.), etc.

JUSTEL (Henri), érudit protestant, fils du précédent, né à Paris en 1620, mort à Londres en 1693. Il devint secrétaire et conseiller du roi, se signala par son savoir, par son goût pour les livres, par son obligeance envers les savants, à la disposition desquels il mettait constamment sa riche bibliothèque, et il fit de sa maison le rendez-vous des lettrés de tous les pays. « Il se faisait chez lui, dit Ancillon, une fois par semaine, une assemblée de gens doctes, qui s'entretenaient de tout ce qu'il y a de beau, de curieux et de solide dans toutes les sciences, surtout dans la belle littérature. » Justel eut à subir de mauvais procédés de la part du consistoire de Charenton, mais il garda le silence pour éviter le scandale. Prévoyant la révocation de l'édit de Nantes, il se rendit en Angleterre en 1681, s'y fixa, et fut nommé garde de la bibliothèque royale de Saint-James, avec un traitement de 200 livres sterling. Justel fut en correspondance avec Bayle, Ancillon, Richard Simon, Teissier, etc. Outre des lettres et quelques notes envoyées à la Société royale de Londres, on a de lui : *Bibliotheca juris canonici veteris in duos tomos distributa*, etc. (Paris, 1661, 2 vol. in-fol.), recueil important, composé en partie avec des pièces recueillies par son père.

JUSTEMENT adv. (ju-ste-man — rad. *juste*). Avec justice, d'une manière juste, équitable : *Châtiment* JUSTEMENT *infligé. Les vices sont très-justement les bourreaux de l'homme.* (J. de Maistre.) ‖ Avec raison, avec vérité : *Comme on l'a dit si* JUSTEMENT.

— Précisément, dans la juste proportion : *Voilà* JUSTEMENT *l'homme qu'il me faut. Il arrive* JUSTEMENT *comme j'ai besoin de lui. En fait de fortune, assez, c'est* JUSTEMENT *un peu plus que ce qu'on a.* (Franklin.)

Et voilà *justement* comme on écrit l'histoire.
VOLTAIRE.

JUSTE-MILIEU s. m. Politiq. Système de gouvernement qui consiste à concilier toutes les opinions : *Le* JUSTE-MILIEU *est une méthode d'administration, de gouvernement, qui consiste à se maintenir par la modération et les lois entre les prétentions des partis.* (Montesq.) *Le* JUSTE-MILIEU *s'efforce d'enrayer le char révolutionnaire, et réussit seulement à le précipiter.* (Proudh.) ‖ Partisan de ce système : *C'est un* JUSTE-MILIEU. *Vous êtes tous des* JUSTE-MILIEU. *Les économistes ont peur de s'arrêter en chemin et d'être traités de* JUSTE-MILIEU. (Proudh.) ‖ Adjectiv. Qui appartient au juste-milieu : *Ministère* JUSTE-MILIEU. *Opinions* JUSTE-MILIEU. *La malveillance de nos bourgeois* JUSTE-MILIEU *s'accroît tous les jours.* (Proudh.) ‖ Ce mot a été faussement attribué à Louis-Philippe; on a vu la définition exacte qu'en avait donnée Montesquieu. Toutefois, Louis-Philippe le mit en honneur, voici dans quelle circonstance. Répondant à une députation de la ville de Gaillac, le 29 janvier 1831, il dit : « Quant à la politique intérieure, nous chercherons à nous tenir dans un *juste milieu.* » Le mot prit, et depuis lors seulement on l'écrivit avec un trait d'union.

JUSTEN (Paul), historien et prélat suédois. V. JUUSTEN.

JUSTESSE s. f. (ju-stè-se — rad. *juste*). Qualité de ce qui est juste, exact : *La* JUSTESSE *d'un instrument, de la voix. Cette balance manque de* JUSTESSE. ‖ Qualité qui fait apprécier les choses d'une façon exacte : *La* JUSTESSE *de l'oreille, du coup d'œil. Ce n'est qu'à force de marcher, de palper, de nombrer, de mesurer les dimensions, qu'on apprend à les estimer; mais aussi, si l'on mesurait toujours, le sens, se reposant sur l'instrument, n'acquerrait aucune* JUSTESSE. (J.-J. Rouss.) ‖ Manière de faire une chose avec précision, avec exactitude : *Il tire le pistolet avec* JUSTESSE. *Il joue du hautbois, il chante avec une grande* JUSTESSE.

— Fig. Exactitude, raison, vérité : *Vos observations sont d'une grande* JUSTESSE. *La même* JUSTESSE *d'esprit qui nous fait écrire de bonnes choses nous fait appréhender qu'elles ne le soient pas assez pour mériter d'être lues.* (La Bruy.) *Voir le but où l'on tend, c'est jugement; y atteindre, c'est* JUSTESSE; *et s'y arrêter, c'est sagesse.* (Duclos.)

— Manége. *Donner les plus grandes justesses*, Perfectionner un cheval déjà dressé.

— **Syn. Justesse, exactitude, précision.** V. EXACTITUDE.

JUSTI (Jean-Henri-Dieudonné), économiste et minéralogiste allemand, né à Brüken (Thuringe) au commencement du xviiie siècle, mort en 1771. Il professa l'éloquence et l'économie à Vienne, fut inspecteur des colonies à Copenhague et directeur des mines en Prusse. Il mourut dans la prison de Custrin, où il était détenu pour détournement de deniers. On a de lui, entre autres ouvrages : *Economie politique* (1755); *Traité de minéralogie* (1757); *Traité sur les monnaies* (1758); *Traité complet des manufactures et des fabriques* (1758-1761, 3 vol. in-8°); *Fables et contes* (1759); *Traits badins et satiriques* (1760-1762, 2 vol. in-8°); *Ecrits sur l'économie politique* (1760-1761, 2 vol.); *Ouvrages de morale et de philosophie* (1760-1762, 2 vol.); *Recueil d'ouvrages de politique et de finance* (1761-1764, 3 vol. in-8°), etc. Justi était un homme d'un esprit inconstant, tracassier, qui lui suscita de nombreux désagréments. Travailleur infatigable, il avait beaucoup d'esprit et de pénétration, et écrivait avec une extrême fa-

cilité, ce qui n'enlevait rien à la pureté, à la noblesse et à l'élégance de son style.

JUSTI (Amélie), femme auteur allemande, fille du précédent, née en 1758, morte en 1829. Elle épousa le docteur Holst, dont elle eut un fils et deux filles, et, devenue veuve, elle tint un pensionnat de jeunes demoiselles successivement à Boitzenbourg, à Hambourg et à Parchim. C'était une femme très-instruite, surtout en philosophie et dans l'histoire de la philosophie, et portée par goût vers les études solides, sévères et savantes. L'université de Kiel lui envoya le diplôme de docteur en philosophie. Vers 1809, elle se retira auprès de son fils, dans la petite presqu'île de Teldau, près de Boitzenbourg. On a de cette femme remarquable : *Remarques sur les vices de l'éducation moderne, par une institutrice qui pratique* (Leipzig, 1791), ouvrage publié sous le voile de l'anonyme et qui a eu un grand succès en Allemagne; *Si, et en quel sens, la femme est destinée à une haute culture de l'esprit* (Berlin, 1807).

JUSTI (Charles-Guillaume), théologien allemand, né à Marbourg en 1767, mort en 1846. Il étudia la théologie à Iéna, où il se trouva en relation avec la pléiade des poëtes de Weimar, et, après avoir été quelque temps précepteur à Wetzlar, il retourna à Marbourg et y devint ministre de l'Eglise protestante (1790), professeur de philosophie (1793), premier pasteur (1814), enfin professeur de théologie (1822). Dans ses cours, il suivit la méthode d'Eichhorn et de Herder. Son activité littéraire embrassa les sujets les plus variés. Ses remaniements de plusieurs prophètes de l'Ancien Testament, son livre sur les *Chants nationaux des Hébreux* (Leipzig, 1803-1818, 5 vol.); l'édition augmentée qu'il donna de l'ouvrage de Herder, intitulé l'*Esprit de la poésie des Hébreux* (Leipzig, 1829, 2 vol.), et celui qu'il publia sous ce titre : *Sons de la harpe de Sion* (Leipzig, 1829), prouvent qu'il était profondément familiarisé avec la poésie hébraïque. Il ne montra pas moins de mérite comme historien, et traita avec goût et habileté plusieurs points de l'ancienne histoire de la Hesse. Outre un grand nombre de biographies et de descriptions de monuments qu'il inséra dans les *Merveilles de la Hesse* (Marbourg, 1799-1805) et dans le *Passé* (1820-1828-1830), recueils édités par lui, on lui doit une continuation à l'*Histoire des savants de la Hesse*, de Strieder (Marbourg, 1831); plusieurs recueils de poésies qui, par leur ton elégiaque, rappellent celles d'Holty et de Matthisson, et, par leur versification élégante et facile, les ballades de Burger, etc. — Son fils unique, Guillaume JUSTI, pasteur à Marbourg depuis 1825, est le père des deux frères Charles et Ferdinand JUSTI, qui se sont déjà fait connaître d'une façon remarquable dans le monde savant. Charles, né à Marbourg en 1832, s'y occupa d'études de théologie et de philosophie, et s'y fit recevoir agrégé en 1860, avec une thèse intitulée l'*Elément esthétique dans la philosophie de Platon* (Marbourg, 1860). Depuis cette époque, il s'occupa d'écrire une biographie longuement étudiée de Winckelmann. Ferdinand, né en 1837, également à Marbourg, s'est adonné à l'étude de la philosophie et des langues orientales. Reçu, en 1861, agrégé de l'université de Marbourg, il y est devenu, en 1865, professeur extraordinaire de grammaire comparée et de philologie germanique. On a de lui un ouvrage capital, *Manuel de la langue zend* (Leipzig, 1864), auquel est jointe une édition critique du *Bundehech*, avec glossaire.

JUSTICE s. f. (jus-ti-se — lat. *justitia;* de *jus*, droit). Respect du droit; vertu morale qui inspire le respect des droits d'autrui, et qui fait rendre à chacun ce qui lui appartient : *La* JUSTICE *est la première des vertus. La* JUSTICE *vaut mieux que l'habileté.* (Sophocle.) *La* JUSTICE *est absolue; elle est dans la nature comme la droite raison; elle ne dépend pas d'une convention.* (Montesq.) *La reconnaissance est la* JUSTICE *du cœur.* (De Gérando.)

— Bon droit, vérité : *Ne comptez pas tant sur la* JUSTICE *de votre cause. Il a reconnu la* JUSTICE *de mes prétentions. On le blâme avec* JUSTICE. (Acad.) *Nulle destinée ne triomphe à la longue qu'elle ne soit fondée en raison et en* JUSTICE. (Chateaub.).

— Action ou pouvoir de prononcer sur les droits de chacun, de punir ou de récompenser : *La* JUSTICE *divine. La* JUSTICE *humaine. L'administration de la* JUSTICE. *Exercer la* JUSTICE. *On déshonore la* JUSTICE *quand on n'y joint pas la douceur, les égards et la condescendance.* (Fén.) ‖ Action de reconnaître les droits de quelqu'un à quelque chose, d'accueillir ses réclamations, et d'y faire droit en lui accordant ce qui est juste et légitime : *Demander, obtenir* JUSTICE. *Se faire rendre* JUSTICE. *Plus les hommes au pouvoir ont de torts, moins on doit leur en parler, si l'on veut obtenir* JUSTICE. (G. Cuv.)

Ci-gît Cléon, ce président avare
Qui vendit la *justice* à chaque citoyen,
Croyant qu'une chose si rare
Ne dût pas se donner pour rien.

FR. DE NEUFCHATEAU.

— Juridiction : JUSTICE *civile, criminelle, militaire, commerciale. La* JUSTICE *de paix est la* JUSTICE *du peuple.* (Vacherot.) ‖ Tribunaux, magistrats et ensemble de toutes les personnes chargées d'appliquer les lois : *Déférer quelqu'un à la* JUSTICE. *Appeler quelqu'un en* JUSTICE. *Le garde des sceaux est le chef de la* JUSTICE. *Entre la politique et la* JUSTICE, *toute intelligence est corruptrice, tout contact est pestilentiel.* (Guizot.)

N'imite point ces fous dont la sotte avarice
Va de ses revenus engraisser la *justice*.

BOILEAU.

‖ Ministère de la justice : *Bureau de la* JUSTICE. *Chef de division, surnuméraire à la* JUSTICE.

— Acte par lequel on reconnaît, on avoue ce qui appartient ou ce qui est dû à quelqu'un : *On lui doit cette* JUSTICE. *C'est une* JUSTICE *que j'aime à lui rendre. Une âme noble rend* JUSTICE *même à ceux qui la lui refusent.* (Volt.)

— *Justice distributive*, Celle qui a pour objet de récompenser le bien et de punir le mal. ‖ *Justice commutative*, Celle qui règle les échanges.

— *Gens de justice*, Officiers inférieurs de justice.

— *Repris de justice*, Homme qui a déjà été condamné, une ou plusieurs fois, à quelque peine afflictive ou infamante.

— *Déni de justice*, Refus que fait un juge de prononcer un arrêt qu'on a droit d'exiger de lui.

— *Faire justice de quelqu'un*, Le punir, le châtier, le traiter comme il le mérite : *On* FERA *bonne et prompte* JUSTICE DE *ces bandits. Sans la bassesse, le ridicule* FERAIT JUSTICE DES *insolents.* (Lévis.) ‖ *Faire justice de quelque chose*, La signaler, la faire connaître telle qu'elle est; l'immoler : *La comédie* FAIT JUSTICE DES *ridicules et* DES *travers de la société.* (Acad.) *L'indignation, le dégoût, la satiété* FONT *ordinairement* JUSTICE DES *méchancetés grossières, des calomnies usées, des inepties.* (Portalis.)

— *Se faire justice*, Se venger soi-même, se faire droit à soi-même, au lieu d'avoir recours aux voies légales : *La religion défend à ses enfants de* SE FAIRE JUSTICE *à eux-mêmes.* (Pasc.) ‖ Se punir soi-même : *L'accusé* S'EST FAIT JUSTICE *à lui-même : il s'est étranglé dans sa prison.*

— Fam. *Se brouiller avec la justice*, S'exposer par quelque méfait aux poursuites de la justice.

— Relig. Rectitude de l'âme que vivifie la grâce. ‖ Observation scrupuleuse des devoirs de la religion : *Faire des œuvres de* JUSTICE. *Il ne s'écarte pas des voies de la* JUSTICE.

— Féod. Fourches patibulaires : *Ce seigneur avait tant de piliers à sa* JUSTICE. (Acad.) *Il ne se passait guère de semaine qui n'eût son faux monnayeur bouilli, ou sa sorcière pendue, ou son hérétique brûlé à l'une des innombrables* JUSTICES *de Paris.* (V. Hugo.) ‖ *Justice seigneuriale*, Celle qui s'exerçait au nom des seigneurs, et que l'on nommait aussi *justice subalterne*, par opposition à la justice royale, qui s'exerçait au nom du roi. ‖ *Justice domaniale*, Juridiction qui appartenait au seigneur du domaine, en raison de son titre. ‖ *Haute justice*, Juridiction d'un seigneur, dont le juge pouvait connaître, à l'exception des cas royaux, de toutes les affaires civiles et criminelles. ‖ *Moyenne justice*, Celle qui pouvait connaître de toutes les affaires civiles, et des actions criminelles dont la peine n'excédait pas 75 sous d'amende. ‖ *Basse justice*, Celle des seigneurs, dont le juge ne pouvait connaître que des droits dus aux seigneurs, des actions personnelles au civil jusqu'à 60 sous parisis, et des délits dont l'amende ne dépassait pas 10 sous parisis.

Seul j'ai dans ce château *justice basse* et haute.

V. HUGO.

‖ *Justice foncière et justice censière*, Juridiction qui consistait seulement à condamner les redevables à payer au seigneur les rentes foncières et le cens. ‖ *Justice sous latte*, Audiences qui se tenaient dans la maison même du seigneur. ‖ *Justice manuelle*, Droit concédé au seigneur de saisir les meubles de ceux qui lui devaient des arrérages de rentes. ‖ *Justice réglée*, Tribunal ordinaire, qui avait le droit de contraindre. ‖ *Justice vicomtière*, Moyenne justice, qui était celle des vicomtes, et en général toute moyenne justice appartenant de droit au seigneur de quelque fief. ‖ *Homme de justice*, Vassal soumis à la juridiction du seigneur.

— Hist. *Chevalier de justice*, Nom des chevaliers de Malte qui appartenaient à la première des cinq classes de l'ordre. ‖ *Main de justice*, Sorte de sceptre surmonté d'un main ouverte, qui était un des attributs des rois de France.

— **Syn. Justice, droit.** V. DROIT.

— **Justice, droiture, équité.** V. DROITURE.

— **Encycl.** Philos. et Econ. soc. Dans toutes les langues, anciennes et modernes, ce beau mot de *justice* a reçu de si nombreuses acceptions, trop étroites pour la plupart, qu'il serait impossible de s'en faire une idée juste et complète, si l'on s'arrêtait à telle ou telle formule prise isolément. Parmi les publicistes de tous les temps qui ont traité de la philosophie du droit, les uns n'ont vu dans la *justice* que l'équité vulgaire, traduite par un seul mot : *Suum cuique;* d'autres l'ont fait consister uniquement dans la réciprocité; tous enfin confondent la *justice* avec le droit positif ou avec le devoir, sans remarquer que, dans son sens le plus général et le plus élevé, la notion de *justice* résume le droit et le devoir tout ensemble. D'où viennent toutes ces divergences? De ce que l'idée de *justice*, absolue en soi, mais relativement subjective, est, de sa nature, comme toutes les grandes notions de l'esprit humain, essentiellement progressive. Elle s'étend ou se resserre, s'élève ou s'abaisse avec la conscience publique, qui en est la principale révélatrice. Chez un peuple et dans un temps donné, elle répond toujours à l'idée qu'on s'y fait d'abord des devoirs de tous envers chacun et de chacun envers tous, puis des rapports des grandes individualités collectives avec l'humanité tout entière, passée, présente et future. Les législations qui traduisent la *justice* dans des lois positives sont d'autant plus parfaites, qu'elles en étendent de plus en plus l'emploi et stipulent pour un plus grand nombre d'hommes à la fois. Au point où est parvenue la civilisation, du moins chez les peuples et dans les âmes d'élite, on peut déjà entrevoir que la *justice* parfaite, si elle était réalisable, ne serait que l'accord parfait des intérêts individuels ou nationaux bien compris et des intérêts généraux de l'humanité. Ainsi entendue, elle serait l'étoile polaire du monde moral. Mais ce n'est là qu'un *desideratum*, un de ces points culminants de la perfection absolue auxquels il est permis de tendre sans espérer qu'on y atteigne jamais.

Toutefois, en mesurant par la pensée le chemin parcouru, nous pouvons, mieux que nos vieux maîtres, et sauf le respect qui leur est dû, juger de la voie à suivre et jalonner la route. Ainsi, à l'état sauvage, l'homme n'a d'autres lois que ses appétits, et il trouve parfaitement juste de tuer comme de manger ses semblables. Avec l'instinct de sociabilité, s'éveille la première notion de *justice*, modératrice de l'âpreté des intérêts contraires, notion confuse, dépourvue de sanction morale, notion étroite, qui ne dépasse pas le cercle du tien et du mien. C'est sur ce principe, évidemment insuffisant, qu'a vécu l'antiquité, et voià pourquoi l'esclavage a pu y être, pendant de si longs siècles, un des principes de l'état social. Les lumières de la conscience faisaient-elles donc défaut à ces grands maîtres de la Grèce et de Rome, qui avaient sondé d'une main si sûre les profondeurs de l'âme humaine? Non, mais de toutes les sciences la dernière à naître est la science sociale, parce qu'elle se compose des éléments de toutes les autres et les résume toutes dans une magnifique unité. Pour tout dire, en un mot, les anciens connaissaient l'homme; ils n'ont jamais connu, pas même soupçonné l'humanité.

Dans la loi mosaïque, toute la *justice* tenait dans ces deux mots : œil pour œil, dent pour dent. C'était le talion, *justice* à la Shylock, bien digne d'un peuple qui n'était ni tendre ni juste pour ses voisins ni pour lui-même. C'est la doctrine de l'extermination réciproque, tant et si bien appliquée par le peuple de Dieu, qu'elle a fini par se retourner contre lui. C'était, au surplus, la doctrine dominante dans l'antiquité. On la professait dans l'école de Pythagore sous le nom de réciprocité. Il y a du vrai dans ce principe, pourvu qu'on se hâte d'ajouter que la réciprocité n'est qu'un des éléments de la *justice*, et ne la constitue pas tout entière. Passe encore pour la réciprocité du bien, qui n'est pourtant pas d'obligation étroite. Mais la rémunération du mal par le mal ne saurait être et n'est plus, en effet, le principe de la *justice* sociale. Les lois pénales des peuples modernes s'inspirent d'une pensée plus humaine et plus haute. La société ne se venge pas. Nous laissons volontiers au jargon des parquets le grand mot de vindicte publique. Quand le magistrat prononce une sentence et applique une peine édictée par une loi, il le fait sans passion individuelle et sans esprit de représailles, mais uniquement en vue du rétablissement de l'ordre moral troublé par un délit, et de l'amendement du coupable lui-même. Les peines, nous les appelons *correctionnelles*, qualification philosophique et morale qui leur donne leur véritable caractère. Mais, en critiquant les anciens, soyons modestes : l'abolition de la torture remonte à moins d'un siècle. Et quels efforts n'a-t-il pas fallu à nos aïeux pour introduire dans la loi pénale ces deux principes qui n'en font qu'un : la *justice* et l'humanité!

Aristote avait bien saisi l'insuffisance de l'idée pythagoricienne; mais, dominé par les préjugés de son temps, il ne voit rien dans la *justice* qui puisse condamner l'esclavage.

Si de la Grèce nous passons à Rome, nous ne serons guère plus heureux. Qui donc serait assez hardi pour associer l'idée de *justice* à la politique du sénat romain? Violence et ruse, voilà la seule maxime du droit public, et les plus vertueux citoyens de la république, les Fabius, les Scipion, les Caton et les Brutus eussent sans remords saccagé, massacré, incendié la moitié du monde pour la plus grande gloire de leur patrie. Dans le droit civil, la *justice* n'est qu'apparente. La véritable *justice* est absente de ces lois inexorables sur la famille, sur les débiteurs et sur les esclaves. Si par *justice* on n'entend qu'une vertu morale abstraite et sans application dans le droit positif, oh! alors les jurisconsultes romains nous donneront de belles définitions. Chacun connaît la célèbre formule d'Ulpien : *Justitia est constans et perpetua voluntas jus suum cuique tribuendi* (*Digeste*, lib. Ier, tit. 1er). Oui, la *justice* est la ferme et perpétuelle volonté d'attribuer à chacun ce qui lui appartient; elle est cela et plus encore. Le droit, qui trace les règles attributives et distributives du *suum cuique*, est le premier moyen de réaliser la *justice;* vient ensuite la connaissance de ces règles, qui constitue la science du droit dans ses innombrables applications ou la jurisprudence. Il y a de plus dans la formule d'Ulpien deux mots énergiques, qui portent véritablement l'empreinte de la philosophie stoïcienne. L'esprit de *justice* doit être constant et perpétuel. Et, pour que cet esprit anime nos actes, appel est fait à toutes les puissances de la volonté. Nous donnerons volontiers notre tribut d'éloges à la belle pensée du jurisconsulte romain, et nous tiendrons pour juste, ou tout au moins pour équitable, l'homme qui pratiquerait constamment les trois préceptes fondamentaux, irréductibles, auxquels se ramènent les innombrables maximes du droit romain : Vivre conformément à l'honnêteté (*honeste vivere*), ne léser personne (*neminem lædere*), accorder à chacun le sien (*suum cuique tribuere*). Sans doute, il est bien de vivre honnêtement, c'est-à-dire de respecter dans sa personne la dignité humaine, et mieux encore de la respecter dans autrui. S'arrêter à la limite de son droit, apporter de la bonne foi dans les transactions de la vie et ne pas moissonner dans le champ de son voisin est également louable; mais est-ce donc là toute la *justice*? Et d'abord, ce fameux *suum cuique*, qui le déterminera? Par le *suum cuique*, les jurisconsultes romains entendaient bien et très-explicitement légitimer l'esclavage; car, d'après le *Digeste*, l'esclave était une propriété aussi sacrée que toute autre. Puis, en corroborant le *suum cuique* par le *jus utendi et abutendi*, autre doctrine inique que, pour la honte de notre siècle, on professe encore dans nos écoles, on livrait tout simplement à un maître sans pitié un esclave sans défense. La *justice*, à Rome, était excellente pour tout homme libre, chef de famille et membre de la cité, qui possédait des droits et des biens; mais à l'égard des déshérités, qui composaient la masse des populations, c'était une dérision. Proudhon a fait justice en termes éloquents de cette philosophie hypocrite du *Digeste*, et prouvé qu'elle se réduisait, dans le droit civil comme dans le droit public, à une seule maxime, imperturbablement pratiquée, même par les austères stoïciens : *le droit du plus fort.*

Grâce à la sublime origine qu'il s'attribue, le christianisme a-t-il apporté dans le monde un idéal de *justice* tel qu'on ne puisse rien concevoir au delà? Oui, s'accordent à dire les philosophes chrétiens de toutes les nuances, et c'est une opinion tellement reçue que, à la contredire, on semble rechercher à plaisir le paradoxe. Proudhon l'a fait cependant, mais à son dam, dans son livre intitulé : *De la justice dans la Révolution et dans l'Eglise*, que nous tenons pour le meilleur de ses ouvrages. Nous y renvoyons nos lecteurs, en nous bornant aux réflexions suivantes. Si le dogme chrétien, interprété, torturé, si l'on veut, par la tradition de l'Eglise, contient en soi toute *justice*, comment se fait-il que les partisans du despotisme, de l'esclavage et de toutes les grandes inégalités sociales, qui ne sont que les grandes iniquités sociales, y aient puisé des arguments en faveur de leur cause? On nous répondra, nous le savons, par les rémunérations extra-mondaines, qui, dit-on, rétablissent l'équilibre; mais alors il faut avouer que la *justice* n'est pas de ce monde. Mais cette réponse ne nous satisfera point, précisément parce que nous n'aimons pas à voir la *justice* reléguée dans un monde hypothétique. A un autre point de vue, la *justice* nous paraît inconciliable avec le dogme de la prédestination. Aux termes mêmes de l'Evangile, tous les hommes sont d'avance élus ou réprouvés. Sa vraie devise, c'est donc grâce ou faveur, mais non *justice*. Grotius avait ainsi défini la *justice :* la faculté de faire tout ce qui ne rend pas impossible l'état social. Mais, outre que cette définition est d'un vague désespérant, et qu'elle laisse trop de place à l'arbitraire, Grotius s'était trompé en prenant la liberté pour la *justice*. L'école utilitaire de Jérémie Bentham semble confondre la vertu avec l'intérêt. La formule de Kant, plus spiritualiste, a le mérite d'ériger la conscience en tribunal suprême. D'après le philosophe de Kœnigsberg, la *justice* est *l'accord de ma liberté avec la liberté de tous;* et il la résume, en pratique, par cet aphorisme : *Agis en toute chose de manière que ton action puisse être prise pour règle générale.* On n'avait pas encore si bien dit.

Dans cette revue rapide, nous ne pouvons passer sous silence la formule de Proudhon, remarquablement substantielle, quoique incomplete. La *justice*, dit-il, dans son ouvrage déjà cité, « c'est le respect spontanément éprouvé et réciproquement garanti de la dignité humaine, en quelque personne et dans quelque circonstance qu'elle se trouve compromise et à quelque risque que nous expose sa défense. » Pour ce qui concerne les rapports des hommes entre eux, la formule est bonne; mais Proudhon semble oublier que l'homme a aussi des devoirs envers lui-

même, et, à cet égard, il reste au-dessous d'Ulpien, qui plaçait au nombre des devoirs fondamentaux le viril gouvernement de soi-même : *honeste vivere.*

Justice est due par la société à tous ses membres. *Justice* est due aux générations qui nous ont précédés, et dont nous devons honorer la mémoire, puisque nous sommes les bénéficiaires de leurs efforts et de leurs travaux. *Justice* est due à la postérité, dont nous devons ménager et augmenter le patrimoine intellectuel, moral et matériel, qui ne nous appartient qu'à titre d'usufruit. La *justice*, enfin, c'est le libre essor des facultés humaines dans le sens de l'utilité générale, c'est l'accord parfait des intérêts de chacun, bien compris, avec les intérêts collectifs de l'humanité.

— Féod. *Haute justice.* La *haute justice* donnait tous les droits de basse et moyenne *justice*, et, de plus, autorisait ceux qui l'exerçaient à élever des piloris, échelles, fourches patibulaires, etc., parce qu'ils avaient le *droit de glaive* (*jus gladii*) ou droit de punir de mort les malfaiteurs. A l'exception des cas royaux, dont la connaissance était réservée exclusivement aux juges royaux, les hauts justiciers pouvaient connaître de tous les crimes et délits commis dans l'étendue de leur juridiction. Ils devaient avoir, pour exercer leur droit de *haute justice*, des juges et officiers, des geôliers et prisons sûres. Leurs juges, outre les amendes, pouvaient prononcer la peine du fouet, du carcan, de l'amende honorable, de la marque par le fer rouge, du bannissement, et même de la mort. Mais les condamnations ne pouvaient être mises à exécution que lorsqu'elles avaient été confirmées par les juges royaux. Les appels des hauts justiciers étaient portés devant les baillis et sénéchaux des provinces, lorsque les seigneurs relevaient immédiatement du roi. Les biens vacants par déshérence et les successions des bâtards, ainsi que les biens des condamnés à la mort naturelle ou civile, appartenaient aux hauts justiciers; il en était de même des épaves, si elles n'étaient pas réclamées dans les quarante jours. Les trésors trouvés sur les domaines du haut justicier étaient partagés entre le seigneur et celui qui les avait découverts. Le haut justicier, à l'origine, était ordinairement un comte. Toutefois, des barons et des seigneurs châtelains furent investis de ce droit. Les fourches patibulaires, auxquelles, dans certaines provinces, on avait donné le nom de *justice*, avaient plus ou moins de piliers, suivant le titre du possesseur : six pour un comte, quatre pour un baron, trois pour un seigneur châtelain. Le haut justicier n'exerçait point en personne l'autorité judiciaire. Il présidait simplement les assises ou plaids, où les jugements étaient rendus, tant en matières civiles que criminelles, par les notables de la contrée convoqués sur son ordre (*à sa semonce*). Ces notables étaient les *boni homines*, les hommes jugeurs dont parlent si souvent les capitulaires des deux premières races. Le comte, personnellement, ne jugeait point; il présidait et se contentait de recueillir les voix; et comme lui seul, en sa qualité de haut justicier, disposait de la force publique, c'était aussi à lui qu'incombait la charge de pourvoir à l'exécution de la sentence.

Le résultat de la révolution féodale qui s'ouvre au IX^e^ siècle et se complète au X^e^ siècle ne fut pas seulement de rendre les fiefs héréditaires, de viagers qu'ils avaient été dans l'origine. Le mouvement de décentralisation fut autrement considérable dans l'ordre politique. Ce furent les fonctions publiques elles-mêmes, les fonctions des comtes et des autres grands officiers royaux, qui cessèrent de s'exercer par délégation, et devinrent tout à la fois indépendantes et patrimoniales entre les mains des chefs de province et de comté qui en étaient investis. Les droits de justice devinrent un patrimoine comme la terre inféodée, transmissible héréditairement, aliénable comme une métairie. Le comte des temps mérovingiens et carlovingiens se transmua : il devint le seigneur haut justicier, ne relevant d'aucun pouvoir central, ne reconnaissant aucune autorité et aucun juge au-dessus de lui, *fors Dieu.* Cet apogée de la puissance justicière s'étend du X^e au XII^e siècle. Au XIII^e siècle, elle reçoit un premier ébranlement. Au point de vue purement judiciaire, le haut justicier est entamé. L'institution de l'appel au roi des sentences des cours seigneuriales s'établit sous Louis IX et devient rapidement populaire. Le justicier a au-dessus de lui un autre juge que Dieu; il a le roi, qui, en sa cour de parlement, infirme ou réforme ses sentences. L'appel au roi est la première brèche. Les *justices* seigneuriales vont être incessamment battues en ruine par la royauté, qui grandit et marche à grande vitesse au pouvoir absolu, secondée qu'elle est par les légistes imbus des maximes césariennes du droit romain. Les légistes inventent la doctrine des cas royaux, c'est-à-dire des cas de crimes ou de délits dont la connaissance appartient à la juridiction royale, à l'exclusion du seigneur justicier du lieu. Les cas royaux comprennent la lèse-majesté, les vols et les assassinats sur les grands chemins, le viol, la fausse monnaie, etc. Les droits du roi s'étendent indéfiniment; il a seul le droit de légiférer; les ordonnances se succèdent et se multiplient; la nomenclature des cas royaux va s'élargissant chaque jour. En outre, les baillis et les sénéchaux du roi inventent le *droit de prévention*, qui leur permet de connaître eux-mêmes des causes qui restent dans la compétence du justicier, quand ils ont pris les devants pour l'information et la poursuite. Les priviléges des communes deviennent une nouvelle cause d'affaiblissement pour les *justices* seigneuriales. Les communes avaient leur juridiction propre s'étendant à tous leurs membres.

Le pouvoir des hauts justiciers devait succomber sous l'action de tant d'éléments de ruine. Au XVI^e^ siècle, M. Championnière affirme que ce pouvoir judiciaire avait cessé d'exister en fait dans les matières criminelles. Il ne subsistait plus que comme juridiction d'exception, connaissant en matière civile de certaines causes de minime importance, et dont les décisions étaient sujettes à l'appel devant les juges royaux. Les feudistes attardés du XVIII^e^ siècle, Ferrière entre autres, parlent encore du droit de glaive, *jus gladii*, qui distingue le seigneur haut justicier. C'est presque une plaisanterie. Les fourches patibulaires des anciens seigneurs tombaient de vétusté, et de nombreuses ordonnances royales leur faisaient défense de les réparer et relever autrement que dans l'an et jour, à moins d'autorisation par lettres royaux, lettres qu'on n'aurait pu obtenir qu'en produisant de bons titres, et que, pour cette cause, on n'obtenait jamais.

De l'ancienne puissance des seigneurs justiciers, il leur restait, dans les derniers temps de la monarchie, quelques droits honorifiques sans importance : le droit de sépulture à l'église paroissiale, le droit de hisser une girouette blasonnée sur le pignon de leur manoir, le droit d'autoriser la fête du village, *d'y faire danser et ménestrauder, donner spinette, roze et joyaux*, comme dit la coutume de Lasalle, rédigée au XVI^e^ siècle.

— *Moyenne justice.* La *moyenne justice* ne différait pas d'une manière très-sensible de la basse *justice*. Elle donnait le droit de connaître des délits qui ne pouvaient être punis de plus de 75 sous d'amende, et de toutes les obligations féodales des vassaux. Le seigneur qui avait la *moyenne justice* devait avoir, pour l'exercer, un juge, un procureur fiscal, un procureur d'office, un greffier, un sergent (huissier) et une prison. Le moyen justicier pouvait nommer des tuteurs et curateurs pour les mineurs; faire apposer les scellés, procéder aux inventaires, etc. Il fixait les limites entre les voies publiques et les propriétés de ses vassaux. Il avait l'inspection des mesures dans toute l'étendue de la *justice*. Les appels des moyens justiciers se portaient devant les seigneurs qui avaient droit de haute *justice*.

— *Basse justice.* La *basse justice* était un droit seigneurial qui, établi à l'époque de la féodalité, s'était maintenu malgré les attaques perpétuelles des officiers royaux. La *basse justice*, d'après le *Dictionnaire de droit* de Claude de Ferrière, donnait le droit de connaître de la police, des dégâts causés par les animaux, des injures légères et d'autres délits qui ne pouvaient être punis d'une amende de plus de 10 sous parisis. Les seigneurs bas justiciers jugeaient les procès de leurs vassaux jusqu'à la somme de 60 sous parisis, ainsi que les questions relatives aux cens, rentes et exhibitions de contrats pour raison des héritages situés sur leur territoire; le bas justicier pouvait faire arrêter sur ses domaines tous les délinquants, et avoir, à cet effet, maires, sergents et prison; il fixait les bornes des propriétés entre ses vassaux, de leur consentement. C'était une sorte de *justice* de paix exercée au nom des seigneurs.

— Admin. *Organisation judiciaire en France.* Nous ne possédons que des renseignements fort incertains sur l'organisation judiciaire de la Gaule, avant la conquête romaine. César nous apprend à ce sujet que les druides, seuls dépositaires du pouvoir judiciaire, se réunissaient solennellement, une fois l'an, à Alésia ou à Chartres, et jugeaient là toutes les causes qui leur étaient soumises. On ne saurait admettre que l'administration de la *justice*, dans un pays qui avait atteint un certain degré de civilisation, se soit réduite aux décisions d'un tribunal unique et annuel; que tous les différends aient pu attendre une année entière leur solution, et que les citoyens aient été contraints de porter leurs plaintes à cent cinquante ou deux cents lieues de leur résidence. L'assemblée annuelle des druides était, sans doute, soit une cour supérieure destinée à juger les causes d'une gravité exceptionnelle, soit une cour d'appel prononçant sur les différends qui n'avaient pu être vidés par les tribunaux inférieurs. L'existence de ces tribunaux, occupés sans doute par les druides eux-mêmes, est dans la nécessité des choses, mais ne nous est connue par aucun texte positif.

Les Romains imposèrent aux vaincus leurs lois et leur administration judiciaire, avec les exceptions que la loi romaine admettait contre les étrangers. Ces exceptions ayant disparu plus tard, l'organisation judiciaire en Gaule devint identique à celle de Rome. Les tribunaux comprenaient un magistrat, prononçant la sentence; un préteur, exposant la loi et délivrant les actions en exception; des juges, sortes de jurés prononçant sur le fait et les questions mêmes de droit formulées par le préteur. Les jugements formulés par le magistrat pouvaient être frappés d'appel et portés soit devant le prince, soit devant le préfet du prétoire. Dans les cas où la loi était muette, le magistrat prononçait d'après l'équité. Ce principe dangereux fut, par la suite, étendu outre mesure en faveur de l'empereur, qui put, à son gré, évoquer toutes les causes et les déférer au sénat ou à un officier du palais qu'il désignait à son gré. L'arbitraire remplaça dès lors la justice. Dioclétien mit le comble à ce désordre en supprimant les juges et confiant aux chefs des provinces la décision du fait et du droit. Les juridictions inférieures (*judices pedanei*) prononçaient en première instance, avec appel au tribunal provincial.

La *justice*, en France, sous les rois barbares, peut être caractérisée en deux mots : complication de la loi et des juridictions, ignorance des juges de tous les degrés. On se figure aisément le chaos qui résultait de ces lois obscures appliquées par des gens qui ne les entendaient pas. On crut obvier à ce mal en condamnant à l'amende les auteurs d'un jugement mal fondé; on l'essaya encore en faisant assister le comte de *rachimbourgs* ou bons hommes; on tenta vainement, dans le même but, de leur adjoindre les *sages barons*, sortes de jurisconsultes jurés; tout cela ne suppléait pas la science et surtout l'impartialité, qui faisaient défaut aux uns aussi bien qu'aux autres. Les rachimbourgs, qui avaient assumé toute la responsabilité des décisions mal fondées, trouvèrent commode de recourir, le plus souvent qu'ils purent, au jugement de Dieu. Ils y perdirent encore, car l'autorité royale décida un beau jour qu'ils devaient eux-mêmes soutenir les duels contre les accusés, lorsqu'ils se seraient prononcés pour ce mode de jugement.

Charlemagne essaya de combattre cette absurde institution des combats judiciaires. Il en restreignit du moins l'usage. Il institua, au-dessous de la cour du comte, des tribunaux inférieurs, présidés par des viguiers assistés d'échevins. Il organisa, en outre, tout un service d'envoyés (*missi dominici*), chargés d'une inspection administrative et judiciaire, et jugeant en appel les sentences rendues par les comtes et par les viguiers. Leur autorité sur les comtes n'était pas facile à exercer; Charlemagne n'avait trouvé, contre ces puissants et détestables justiciers, d'autre moyen que d'installer chez eux, en cas de déni de *justice*, ses *missi dominici*, avec mission d'y vivre à discrétion jusqu'à ce que *justice* fût rendue.

Dans les temps de désordre qui suivirent le règne de Charlemagne, les comtes, de plus en plus affranchis de l'autorité royale, rendirent la *justice* à leur gré, et, le plus souvent, ne la rendirent pas du tout. Ici, l'ignorance se joignait à la mauvaise volonté et à l'absence de toute loi. Réduit à juger selon le bon sens ou l'équité, le comte, quand il n'avait aucun intérêt ou aucune passion personnelle dans l'affaire, en appelait, en général, au duel judiciaire. Plus tard, au X^e^ et surtout au XI^e^ siècle, le tribunal de l'évêque prit une grande importance, et s'annexa peu à peu, outre les causes ecclésiastiques, une foule de causes purement civiles. Ce fut un véritable soulagement pour les justiciables, dans les cas où l'Eglise ne trouvait aucun intérêt à les opprimer; car le clergé était alors la seule puissance capable de lutter contre le pouvoir tyrannique des seigneurs féodaux. La cour royale, qui, précédemment, jugeait les appels des tribunaux des comtes, n'avait plus, dès lors, aucune espèce d'autorité en dehors des domaines royaux.

Mais cette éclipse de l'autorité royale ne fut que momentanée. Non-seulement la cour royale reprit l'appel de toutes les sentences des *justices* seigneuriales, mais elle se réserva même le jugement de certains cas, qui prirent le nom de cas royaux. Enfin, Philippe-Auguste porta le dernier coup à l'autorité judiciaire des seigneurs en instituant les bailliages, tribunaux de première instance ne relevant que du roi, et dont les attributions furent successivement étendues. La cour du roi prit le nom de parlement, et son importance devint telle que, cette cour, au XV^e^ siècle, ne suffisant plus à l'expédition des causes qui lui étaient déférées, il fallut établir des cours semblables dans les principales villes du royaume.

Mais le travail d'unification qui se faisait dans un sens se défaisait dans un autre par la création successive des spécialités. Au temps de la *justice* seigneuriale, les tribunaux avaient une juridiction à peu près universelle; sous l'autorité absolue du roi, chaque administration nouvelle qui se créait s'attribua dans son ressort une juridiction spéciale. Les eaux et forêts, la marine, la guerre, les finances, les greniers à sel, les maréchaux, les monnaies, etc., etc., eurent leurs tribunaux particuliers. Certaines corporations même eurent le droit singulier de juger leurs membres, au moins pour certains cas déterminés. De plus, le roi, chef souverain et absolu de la *justice*, pouvait évoquer les causes même civiles et se réserver le droit de juger, soit en son conseil, soit par des commissions nommées par lui.

L'édit de 1302, de Philippe le Bel, réalisa une innovation d'une grande portée en rendant le parlement permanent, de temporaire et transitoire qu'il avait été jusque-là. C'était en éliminer les conseillers d'épée, auxquels leur vie militante et les obligations de la société féodale ne rendaient pas possibles la résidence et la pratique habituelle des fonctions judiciaires. Dès ce moment, les conseillers de robe longue, c'est-à-dire les légistes, jugèrent seuls au parlement les affaires courantes, et la haute juridiction d'appel échappa à la féodalité. Les juridictions seigneuriales furent attaquées d'un autre côté, et de plus en plus circonscrites, par le système chaque jour plus envahissant des cas royaux. Tout ce qui intéressait l'ordre ou la paix publique, qu'on appelait la paix du roi; tout ce qui touchait à l'exécution ou à l'interprétation des ordonnances, qui elles-mêmes embrassèrent progressivement toutes les matières du droit privé et du droit public, fut réputé cas royal. La fertile nomenclature des cas royaux s'étendit chaque jour, et les réclamations des barons n'obtinrent jamais que les catégories en fussent nettement limitées et définies. Les *justices* féodales déclinèrent rapidement; elles avaient perdu la presque totalité de leur compétence juridictionnelle; au XV^e^ siècle, elles perdirent jusqu'à leur autonomie. Le juge ou bailli du seigneur cessa d'être l'homme de son choix; ce dut être un praticien ou gradué en droit, recevant l'investiture de sa magistrature subalterne de la juridiction royale ou bailliage du ressort. (Ordonnance de 1498.) Dans ce laborieux enfantement d'un ordre judiciaire nouveau, les juridictions royales s'échelonnèrent hiérarchiquement. Au degré le plus inférieur de l'échelle, se trouvaient les prévôtés; au-dessus, les bailliages ou les sénéchaussées, dont les noms seuls différaient et dont les attributions étaient les mêmes. Au-dessus des bailliages, venaient les siéges présidiaux, et, au sommet de l'ordre judiciaire, les parlements, cours souveraines de *justice* et juridictions du suprême et dernier degré. Il existait encore toutefois, par delà les parlements, une juridiction dont la compétence ne fut d'abord qu'imparfaitement définie, et qui prit le nom de grand conseil, ou, plus usuellement, conseil des parties. Il y avait là, en germe, l'idée qui a présidé à l'institution de la cour de cassation. Le conseil des parties ne dut point être un nouveau degré de juridiction, et juger à nouveau le fond même des contestations qui étaient portées devant lui et sur lesquelles avaient déjà statué les tribunaux compétents; ce conseil, dans la pensée première de son institution, devait simplement annuler les jugements rendus en transgression soit des errements et des coutumes, soit des prescriptions des ordonnances. Mais, dans le chaos de la société féodale, ces limites et cette mesure d'attributions furent incessamment méconnues; le conseil des parties devint de fait un nouveau degré, très-surabondant et très-abusif, de juridiction. Dans les troubles du règne de Charles VI, il tomba alternativement aux mains des factions d'Armagnac et de Bourgogne, et ne fut plus qu'un moyen de paralyser toute *justice*, et de faire casser tous les jugements et tous les arrêts dont pouvaient avoir à se plaindre les partisans ou les créatures de la faction victorieuse. Le conseil des parties fut ramené à sa destination première par l'ordonnance civile de Louis XIV de 1667. Il cessa, dès lors, de constituer un degré culminant de juridiction, jugeant les causes à nouveau, et son office dut se borner à casser les arrêts contraires aux ordonnances ou aux dispositions des coutumes. Mais les membres du conseil des parties étaient à la nomination, c'est-à-dire à la discrétion du roi, et n'offraient point aux justiciables de véritables garanties d'indépendance.

Quant aux juridictions ecclésiastiques, le pouvoir royal en avait eu raison non moins triomphalement que des *justices* seigneuriales. Il avait fait jouer contre elles l'actif et puissant moyen des appels comme d'abus portés aux cours de parlement. En dernier lieu, les cours d'Eglise n'étaient plus que des tribunaux d'exception; les matières dont elles avaient à connaître se bornaient aux actions personnelles concernant les clercs et toutes personnes investies du privilége de cléricature; entre laïques, aux contestations concernant la validité des mariages ou des fiançailles, ainsi qu'aux procès ayant pour objet soit des legs pieux, soit des obligations contractées sous la foi du serment.

Chose singulière, la victoire définitive de la juridiction royale sur les *justices* rivales ne produisit point le bienfait de la simplification dans l'ordre judiciaire. L'un des fléaux de cette organisation résidait dans la multiplicité des degrés d'appel. Une même cause, si minime qu'en fût l'intérêt, pouvait parcourir un grand nombre de degrés juridictionnels. L'appel d'une sentence émanée de la basse ou moyenne *justice* seigneuriale était porté d'abord au juge du seigneur haut justicier; de là il pouvait l'être au bailliage ou à la sénéchaussée du ressort; de là au siége présidial; de là, enfin, au parlement de la province, et Loyseau pouvait dire avec vérité : « Ce grand nombre de *justices* ôte au peuple le moyen d'avoir *justice.* » La vénalité des charges de judicature était une autre plaie de cette organisation. La vente de ces offices prit un effrayant développement sous François I^er^ et le chancelier Duprat, qui en firent un moyen de battre monnaie. Henri IV

renforça l'abus en rendant héréditaires la plupart des charges de magistrature qui n'avaient jusque-là été concédées que viagèrement. Ce fut encore un expédient de finance; l'hérédité fut acquise moyennant le payement de la *paulette*, une redevance annuelle mise à la charge des titulaires. Les épices enfin, présents d'abord facultatifs que les plaideurs faisaient aux juges et qui finirent par devenir obligatoires et sujets à la taxe, étaient un véritable élément de déconsidération pour la magistrature. Dans cette énumération des vices de l'ancien régime judiciaire, il faut encore signaler la multiplicité des tribunaux extraordinaires ou d'exception. L'embarras des plaideurs, dans bien des cas, était moins de réunir leurs moyens de discussion et de défense que de démêler à quelle juridiction ils devaient porter leur cause et d'éviter de faire fausse route.

Tel était, esquissé à traits rapides, l'incohérent édifice que l'Assemblée constituante dut démolir, et qu'elle remplaça par l'organisation judiciaire vaste et simple dont il reste à faire connaître l'économie générale.

La loi du 24 août 1790 a organisé avec une puissante unité les attributions et le fonctionnement de nos différents tribunaux. Des lois postérieures ont remanié des détails qui sont loin sans doute d'être sans importance, mais tout en laissant subsister l'économie générale de l'œuvre de l'Assemblée constituante.

Exposons d'abord les principes dominants de cette nouvelle organisation, principes demeurés debout malgré les remaniements de détail survenus plus tard.

Premier principe : la *justice* émane du chef de l'Etat; elle est rendue au nom du chef de l'Etat; elle est gratuite, les magistrats sont salariés par le gouvernement.

Deuxième principe : le jury seul juge en matière criminelle. Après quelques discussions, l'Assemblée constituante repoussa le jury en matière civile. La question n'était pas mûre; d'ailleurs, il faut convenir que la forme scientifique, trop scientifique peut-être, de notre législation est peu compatible avec le jury civil. Les législateurs de 1790 décrétèrent donc qu'en matière civile la question de fait et la question de droit seraient résolues par les mêmes juges. Depuis, les lois de 1838 et de 1841 ont admis le principe du jury civil dans une matière spéciale : le règlement des indemnités dues à la suite d'expropriation pour cause d'utilité publique. Les délits de presse sont, depuis 1871, du ressort du jury.

Troisième principe : deux degrés de juridiction au plus; un seul degré dans les affaires peu importantes. Le pourvoi en cassation contre la décision des juges d'appel ne forme point une exception à la limitation à deux degrés. La cour régulatrice ne juge point le fond de l'affaire, mais vérifie simplement si aucun texte de loi n'a été violé. S'il y a eu transgression d'une loi ou d'une forme de procédure prescrite à peine de nullité, elle casse la décision, mais laisse entière la question du procès, dont elle renvoie la solution à une cour ou tribunal de même degré que la cour ou le tribunal dont la sentence a été annulée.

Quatrième principe : obligation pour les juges de motiver leurs jugements en fait et en droit, à peine de nullité de la décision.

Cinquième principe : publicité des audiences, c'est-à-dire des débats, des rapports et des jugements. Cette publicité existait de toute ancienneté pour les affaires civiles; elle n'existait point pour les causes criminelles. La loi de 1790 l'a étendue aux matières criminelles, sauf la faculté qu'ont les tribunaux d'ordonner le huis clos des débats dans les causes où la publicité pouvait avoir du danger pour les mœurs. Mais, dans ces cas mêmes, le jugement doit toujours être rendu publiquement, à peine de nullité.

Sixième principe : interdiction au pouvoir judiciaire de s'immiscer dans les attributions du pouvoir législatif, et, par suite, prohibition de rendre, comme faisaient autrefois les parlements, des arrêts réglementaires, disposant non-seulement sur la contestation qu'il s'agissait de vider, mais statuant qu'il serait jugé de même à l'avenir touchant les causes similaires qui pourraient se présenter.

Septième principe : séparation des pouvoirs judiciaire et administratif.

Huitième principe, enfin : la loi du 24 août 1790 maintint l'ancienne distinction entre les juridictions ordinaire et extraordinaire ou d'exception. Mais la distinction fut nettement marquée, et la compétence des tribunaux d'attribution ou d'exception fut réduite, simplifiée et franchement définie. Ceci nous amène à la partie principale et vraiment organique de cette législation, c'est-à-dire aux attributions ou compétences respectives et à la hiérarchie des différents tribunaux.

La juridiction ordinaire, ou, en d'autres termes, la plénitude de la juridiction, moins les affaires dévolues nommément aux juges extraordinaires ou d'exception, fut attribuée aux tribunaux de district, connus aujourd'hui sous le nom de tribunaux civils d'arrondissement. Ces tribunaux durent connaître, dans l'étendue de leur ressort territorial, de toutes les actions personnelles, réelles ou mixtes, des causes quelconques en un mot, à l'exception uniquement de celles qui sont expressément attribuées par la loi à une justice d'exception, telle que les tribunaux de paix ou de commerce. La compétence de ces deux tribunaux d'exception, les seuls existants dans l'économie de l'organisation judiciaire créée par la Constituante, fut définie avec précision (v. COMMERCE et JUGE). Il existe encore une autre juridiction en matière commerciale, celle des conseils de prud'hommes, qui connaissent des contestations entre fabricants et ouvriers.

La loi de 1790 calqua la division judiciaire sur la division administrative de la France, et cette homogénéité de circonscription territoriale, pour l'administration et la *justice*, subsiste encore.

Les tribunaux de district ou d'arrondissement durent connaître, en premier et en dernier ressort, jusqu'à concurrence d'un capital de 1,000 francs, dans les affaires mobilières, et d'un revenu de 50 francs pour les actions réelles ou immobilières. Une loi de 1838 a étendu leur juridiction jusqu'au taux de 1,500 francs, en matière mobilière, et, en matière immobilière, jusqu'au taux d'un revenu de 60 francs. Au delà de cette limite, les tribunaux d'arrondissement ne jugent qu'en première instance et à charge d'appel. L'appel, d'après la loi de 1790, devait être porté à un tribunal de même degré, c'est-à-dire d'un tribunal de district à un autre tribunal de district; ces tribunaux étaient ainsi juges d'appel les uns des autres. La loi de 1790 fut sur ce point, et sur quelques autres, notablement modifiée plus tard par la législation consulaire, et surtout par la législation de l'Empire. Le Consulat supprima l'élection des juges des tribunaux de district par le suffrage populaire, et ces magistrats furent nommés désormais par le chef de l'Etat. Relativement à la juridiction d'appel, la législation napoléonienne répudia le système égalitaire de la Constituante. Vingt-neuf tribunaux d'appel furent institués, hiérarchiquement supérieurs aux tribunaux de district, dont les sentences leur étaient déférées par voie d'appel, et ces tribunaux d'appel prirent sous l'Empire le nom de cours impériales. C'est à ces différentes cours que sont portés les appels, tant des tribunaux d'arrondissement que des tribunaux de commerce établis dans leurs circonscriptions respectives, quand l'intérêt du litige excède le taux jusqu'auquel ces tribunaux statuent en premier et en dernier ressort.

La cour de cassation, tribunal unique pour toute la France, occupe le sommet de l'ordre judiciaire. Sa fonction est de maintenir l'unité de législation, en maintenant l'unité de jurisprudence, et en cassant ou annulant les jugements ou arrêts rendus en violation d'une loi ou d'une forme de procédure prescrite à peine de nullité.

Pour compléter la nomenclature des juridictions existantes, mentionnons l'arbitrage, jugement rendu par de simples particuliers, sur les différends dont les parties intéressées leur ont, par un libre contrat, demandé et confié la solution. L'arbitrage était forcé, suivant les dispositions du code de commerce, pour les contestations auxquelles donnaient lieu les sociétés commerciales; la loi du 17 juin 1856 a abrogé sur ce point les dispositions du code de commerce, et la libre volonté des parties peut seule aujourd'hui déférer à des arbitres la solution d'un différend.

— *Administration de la justice en France.* Lorsque la France, morcelée par la féodalité, comptait autant de juridictions indépendantes que de souverainetés locales, la direction de la *justice* dans le domaine du roi appartenait au sénéchal, le premier des grands officiers de la couronne. Le sénéchal présidait au nom du roi la cour de *justice*, composée des vassaux immédiats du domaine; il avait, de plus, toute autorité sur les prévôts revêtus de pouvoirs judiciaires et administratifs. Au XIIIe siècle, le parlement, confondu dans l'origine avec le conseil du roi, devint un corps distinct dont la présidence fut attribuée au chancelier, et l'on donna, en même temps, à ce dignitaire la direction supérieure de la *justice*, enlevée au sénéchal. Depuis cette époque jusqu'à la révolution de 1789, l'administration de la *justice* resta dans les attributions du chancelier. La centralisation judiciaire s'opéra peu à peu, malgré la résistance des grands feudataires. Saint Louis songea à établir dans tout le royaume une législation uniforme, et ses successeurs le suivirent dans cette voie; mais, malgré les efforts de la royauté, cette uniformité ne s'établit que très-lentement et ne fut même jamais complète sous l'ancienne monarchie.

L'autorité du chancelier grandissait, en même temps que la centralisation judiciaire gagnait du terrain; le chancelier était président-né de toutes les cours de *justice;* il veillait à l'exécution des lois dans tout le royaume. L'inamovibilité dont cet officier jouit en fait, dès une époque très-reculée, et qui fut officiellement consacrée au XVIIe et au XVIIIe siècle, lui assurait une sorte d'indépendance. La garde des sceaux lui était, le plus souvent, confiée. Sous le règne de Louis XIV, la situation du chancelier fut singulièrement amoindrie : jusqu'alors, la charge de chancelier avait une importance de beaucoup supérieure à celle des quatre secrétaires d'Etat; l'élévation de ces ministres réduisit la haute position du chancelier à une fonction administrative et à la surveillance de la magistrature; les secrétaires d'Etat eurent même, pour un temps, dans leurs attributions, les parlements des provinces qui leur étaient assignées. L'office de chancelier fut supprimé en 1790, et l'Assemblée constituante, lorsqu'elle réorganisa tous les services administratifs, créa le ministère de la *justice* (lois des 27 avril et 25 mai 1791). Après la formation du comité de Salut public, un décret de la Convention, du 1er avril 1794, prononça la suppression des ministères, et le ministère de la *justice*, comme tous les autres départements ministériels, fut remplacé par une commission exécutive; il fut rétabli en 1795. De 1802 à 1814, le ministre de la *justice* reçut le nom de grand juge. Enfin, la Restauration ayant rétabli le titre de garde des sceaux, le ministre de la *justice* réunit cette qualification à la dénomination qu'il avait reçue en 1791, et il les a conservées depuis lors.

Les services qui dépendent du ministère de la *justice* sont nombreux. En voici la rapide nomenclature : organisation et surveillance de toutes les parties de l'ordre judiciaire; rapports au chef de l'Etat sur les matières de législation, sur l'administration de la *justice*, sur la statistique de la *justice* civile, commerciale et criminelle, sur les recours en grâce, en commutation de peine et en réhabilitation, sur les dispenses d'âge, de parenté et d'alliance pour mariage et pour l'exercice des fonctions judiciaires, sur les collections de titres, sur les demandes en naturalisation et en autorisation de service à l'étranger, etc.; ordres et instructions à transmettre aux cours et tribunaux pour tout ce qui a rapport à l'exécution des lois et règlements, à l'administration de la *justice* civile et criminelle; correspondance avec les procureurs généraux sur tout ce qui est soumis à l'action ou confié à la surveillance du ministère public; propositions relatives à la nomination des membres des cours et tribunaux civils, des juges de paix, des greffiers, des notaires, des officiers ministériels, des référendaires au sceau, à l'institution des magistrats consulaires; propositions relatives à la nomination et à la promotion des fonctionnaires de l'ordre judiciaire dans la Légion d'honneur; discipline judiciaire; nomination des présidents d'assises; organisation et régime du notariat; création et suppression des offices ministériels; commissions rogatoires internationales et extradition des malfaiteurs; ordonnancement des dépenses de l'ordre judiciaire et de l'administration centrale; mesures relatives à la promulgation des lois, envoi du *Bulletin officiel;* imprimerie nationale, etc. En sa qualité de garde des sceaux, le ministre de la *justice* veille à la garde du sceau de l'Etat, l'appose sur les lois, traités, actes de chancellerie, promulgue les lois et en conserve les originaux.

Nous allons donner maintenant l'organisation intérieure du ministère de la *justice* et des différents services qui ressortissent directement à ce département ministériel, en insistant sur les attributions des bureaux les plus importants.

— *Cabinet du ministre.* Ouverture, analyse et enregistrement des dépêches; distribution de la correspondance; renseignements; demandes d'audience; affaires qui ne sont spécialement attribuées à aucun bureau; correspondance particulière du ministre; insertions au *Moniteur.*

— *Secrétariat général.* Surveillance directe de tout le travail du ministère; direction spéciale du personnel des cours et tribunaux; discipline de la magistrature, etc.

Du secrétariat général dépendent : la division du personnel; le bureau de la comptabilité et des pensions; le bureau des archives et du service intérieur.

— *Direction des affaires civiles.* De cette direction dépendent : la division d'administration et de législation, comprenant deux sections; le bureau du sceau; le bureau des officiers ministériels.

— *Direction des affaires criminelles et des grâces.* Cette direction comprend : le bureau des affaires criminelles; le bureau de la statistique; le bureau des frais de *justice;* la division des grâces.

— *Conseil d'administration.* Ce conseil, dont la présidence appartient au secrétaire général du ministère, examine, sur le rapport des chefs de service qui en sont membres, et après qu'elles ont été élaborées par les bureaux, certaines affaires déterminées, telles que : condamnations à mort; détermination du nombre des officiers ministériels; création et suppression des tribunaux de commerce, des chambres permanentes ou temporaires des autres tribunaux judiciaires; augmentation du personnel des tribunaux; majorats, dotations, titres nobiliaires; privation de traitement encourue par les magistrats et autres officiers de *justice;* augmentation de traitement de la magistrature; demandes de pensions, demandes de secours, etc.

— *Conseil du sceau des titres.* Ce conseil, qui est convoqué et présidé par le garde des sceaux, est appelé à délibérer et à donner son avis : 1° sur les demandes en collation, confirmation et reconnaissance de titres renvoyés à son examen; 2° sur les demandes en vérification de titres; 3° sur les demandes en remise totale ou partielle des droits de sceau, et généralement sur toutes les demandes qui lui sont soumises par le ministre. Il peut être consulté sur les demandes en changement ou addition de noms ayant pour effet d'attribuer une distinction honorifique.

Depuis le 23 juin 1863 jusqu'à la révolution du 4 septembre 1870, le ministère des cultes fit partie des attributions du ministère de la *justice.*

Nous donnons entièrement la liste des ministres de la *justice* qui se sont succédé depuis la Révolution jusqu'à ce jour :

1791 (27 avril). Duport-Dutertre.
1792 (23 mars). Roland (par intérim).
1792 (13 avril). Duranton.
1792 (3 juillet). H. de Roly.
1792 (10 août). Danton.
1792 (9 octobre). Garat.
1793 (20 mars). Gohier.
1795 (5 novembre). Merlin de Douai.
1795 (4 décembre). Genisseur.
1796 (19 avril). Merlin de Douai.
1797 (26 septembre). Lambrechts.
1799 (19 juillet). Cambacérès.
1799 (25 décembre). Abrial.
1802 (15 septembre). Regnier, grand juge.
1814 (13 mai). Dambray, chancelier de France.
1815 (20 mars). Cambacérès.
1815 (8 juillet). Pasquier.
1815 (25 septembre). Barbé-Marbois.
1816 (7 mai). Dambray (par intérim).
1818 (29 décembre). De Serre.
1821 (14 décembre). Peyronnet.
1828 (4 janvier). Portalis.
1829 (8 août). Chantelauze.
1830 (31 juillet). Dupont de l'Eure.
1830 (27 décembre). Mérilhou.
1831 (13 mars). Barthe.
1834 (4 avril). Persil.
1836 (22 février). Sauzet.
1836 (6 septembre). Persil.
1837 (15 avril). Barthe.
1839 (31 mars). Girod de l'Ain.
1839 (12 mai). Teste.
1840 (1er mars). Vivien.
1840 (29 octobre). Martin du Nord.
1847 (14 mars). Hébert.
1848 (24 février). Crémieux.
1848 (17 mai). Bethmont.
1848 (5 juillet). Marie.
1848 (20 décembre). Odilon Barrot.
1849 (31 octobre). Rouher.
1851 (24 janvier). De Royer.
1851 (10 avril). Rouher.
1851 (26 octobre). Corbin.
1851 (1er novembre). Daviel.
1851 (3 décembre). Rouher.
1852 (22 janvier). Abbatucci.
1857 (16 novembre). De Royer.
1859 (5 mai). Delangle.
1863 (23 juin). Baroche.
1869 (17 juillet). Duvergier.
1870 (2 janvier). Ollivier.
1870 (10 août). Grandperret.
1870 (4 septembre). Crémieux.
1871 (19 février). Dufaure.

— **Allus. hist. Laissez passer la justice du roi**, mot qui rappelle certaines exécutions expéditives du règne de Charles VI.

Pendant la minorité de Charles VI, les factions rivales divisaient et déchiraient la France; la misère du peuple, les déprédations et la tyrannie des grands, les tentatives faites pour établir des taxes nouvelles, provoquèrent des insurrections de toutes parts. Les *Maillotins* à Paris, les *Tuchins* dans le Languedoc et les *Chaperons blancs* de Flandre se soulevaient contre la noblesse. On hésitait à sévir à Paris contre les rebelles, et l'on avait fait publier qu'un sursis était accordé aux coupables. Mais en même temps ordre était donné secrètement au prévôt de faire jeter chaque nuit à la rivière un certain nombre de révoltés cousus dans des sacs, sur lesquels on avait mis cette inscription : *Laissez passer la justice du roi.*

Cette justice expéditive fut à la mode pendant quelque temps, même après la majorité de Charles VI. On rapporte que ce prince allant un jour à Vincennes pour rendre visite à la reine Isabeau, qui y demeurait et menait joyeuse vie, rencontra dans le faubourg Saint-Antoine un seigneur gascon qui revenait de Vincennes et qui le salua ironiquement. Le lendemain, les Parisiens purent voir, flottant sur les eaux de la Seine, un sac de cuir avec ces mots : *Laissez passer la justice du roi.* C'était le cadavre du trop galant Gascon.

Les exemples suivants indiqueront suffisamment l'emploi de cette phrase :

« LE PROCUREUR DU ROI, *avec dignité :* « Ne » vous opposez pas, madame, à l'arrestation de » ce misérable; apprenez qu'il a vécu du meur» tre et du vol depuis l'âge de dix-huit ans, et » maintenant *laissez passer la justice du roi.* »

EDMOND ABOUT.

« Le moyen le plus ordinaire et le plus expéditif pour faire recevoir un prisonnier à la Bastille était la lettre de cachet. Le tome II de la collection en renferme de nombreux spécimens. Les unes sont remplies, les autres en blanc. C'était une sorte de monnaie courante, dont, avec un peu de faveur, on pouvait faire provision; un billet de banque, grâce auquel on pouvait payer une dette en envoyant le créancier importun à la Bastille ou à Vincennes. MM. de La Vrillière et de Launay n'en demandaient pas davantage. Ils se

contentaient de vérifier la signature du souverain et de dire : *Laissez passer la justice du roi.*

(*Revue des Deux-Mondes.*)

« Quel est ce mystère? répondit Camille Desmoulins à Fabre d'Eglantine, à travers la cloison qui séparait leurs cachots... Parle, et parle vite, il est déjà tard; encore quelques heures peut-être, et une voix souveraine criera derrière nous : *Laissez passer la justice du peuple.* »

LOUIS LURINE.

— **Allus. littér. La justice arrive d'un pied boiteux**, traduction du *pœna pede claudo* d'Horace.

Justice (DE LA) **dans la Révolution et dans l'Eglise**, *Nouveaux principes de philosophie pratique*, par P.-J. Proudhon (Paris, 1858, 3 vol. in-18). Cet important ouvrage du célèbre philosophe était dédié au cardinal Mathieu, archevêque de Besançon; était-ce une ironie? nous l'ignorons; mais il est certain en tout cas que le catholicisme, dont le cardinal de Besançon était le défenseur naturel, n'a jamais subi d'attaque plus rude. Ce fut l'avis du gouvernement impérial, qui partageait volontiers avec les cardinaux le soin de la défense de l'Eglise. L'auteur fut poursuivi et condamné à trois ans de prison et 4,000 fr. d'amende. Le succès du livre, déjà très-grand, fut augmenté encore par ces rigueurs intempestives. La première édition avait été épuisée dans l'espace de dix jours. Qu'était donc ce livre, lu si avidement par les uns, si sévèrement condamné par les autres? Il serait assez difficile d'en définir le caractère général; métaphysique, pamphlet, autobiographie, il y a de tout dans ces trois volumes; mais ce qu'il y a surtout, c'est une verve endiablée, une logique impitoyable et irrésistible qui explique, sans les justifier, les clameurs que souleva l'apparition de cet ouvrage.

Par une étrange fantaisie, et qui ne pouvait réussir qu'à un écrivain d'un si grand talent, Proudhon a volontairement encadré la partie métaphysique de sa démonstration dans le cercle étroit de la méthode scolastique. C'est une série régulière, étiquetée, numérotée, de propositions tour à tour énoncées comme axiomes, démontrées comme théorèmes, et que l'auteur invoque ensuite à l'appui des nouvelles propositions à démontrer. Mais souvent, de ce cadre étroit, l'auteur s'échappe tout à coup en des tirades éloquentes, en des sorties même personnelles, quand il s'agit de se défendre contre des attaques injustes ou malveillantes. Son but est de prouver la décadence fatale de toute foi, de montrer la dissolution sociale qui nous atteint, et de chercher un remède à de si grands maux. On sait comme Proudhon s'entend à démolir. Selon lui, tous les partis, tous les régimes, tous les systèmes ont travaillé à l'œuvre de destruction : la démocratie, la royauté, l'empire, la restauration, le gouvernement de Juillet, la république, la centralisation, le régime parlementaire, la religion, la philosophie, l'économie politique, le socialisme. Mais nul à ses yeux n'y a autant travaillé que l'Eglise, qu'il appelle à la fois la mère et la rivale de la Révolution. Il voit dans la religion la négation absolue de la Révolution, seul représentant de la justice. Entre ces deux termes, pas de conciliation possible, pas de fusion, pas de transaction. « Comme au temps des Césars, dit-il, la société est menacée de se dissoudre; et, comme au temps des Césars, l'Eglise croit avoir seule la puissance de la régénérer. Mon ouvrage a pour but de reconnaître la réalité et l'intensité du mal, d'en assigner la cause, d'en découvrir le remède, par-dessus tout de démontrer la non-valeur du ministère ecclésiastique, et de constituer la philosophie morale en dehors de cette influence, sur sa base légitime. En deux mots, quel doit être désormais, pour les peuples, l'organe de la vertu, la Révolution ou l'Eglise? »

« La société est en poussière, disait Royer-Collard; il ne reste que des souvenirs, des regrets, des utopies, des folies, des désespoirs. » Proudhon est du même avis : « Pour tout dire d'un mot, le scepticisme, après avoir dévasté religion et politique, s'est abattu sur la morale : c'est en cela que consiste la dissolution moderne; et, pour y remédier, il faut une foi conjugale, une foi juridique et une foi politique, qui naîtront de la science et de la conscience de la justice. Voilà ce que la Révolution nous avait promis, ce qu'elle nous eût dès longtemps donné si le malheur des temps et la faiblesse des âmes n'en eussent retardé la glorieuse et définitive manifestation. Heureusement qu'elle est éternelle! ce qui lui donne la vie, c'est un élément positif, expression de la conscience universelle, c'est la justice. »

Cette justice, l'auteur se demande si elle est possible avec une religion, et, comme elle n'a jamais été exercée ni même conçue dans sa pureté et sa plénitude, mais a été constamment mêlée, pénétrée de théologisme, il se demande, en outre, après avoir constaté comment le droit se corrompt et périt par son union avec la foi, ce qu'il deviendrait abandonné à lui-même, et ce que serait la société, si, par un effort de conscience, elle se décidait à faire abstraction, dans la pratique, de ses conceptions religieuses. Proudhon ne s'arrête pas à discuter les fondements du dogme, mais ce qu'il conteste à la croyance, c'est qu'elle vienne appuyer de ses hypothèses le commandement de la raison pratique, expérimentale et positive, raison que nous ne pouvons infirmer sans déshonneur, abdiquer sans suicide. Après examen, il trouve que la croyance religieuse, au lieu d'assurer la justice, la compromet; que, par une conséquence nécessaire, l'Eglise, organe de la pensée religieuse, est en même temps le principe de toutes les décadences humaines, la source des obscurités qui nous cachent la justice. Il en conclut qu'il a le droit et le devoir de prendre, contre l'Eglise et contre Dieu même, fait et cause pour la justice. En cela, il déclare appliquer les préceptes de la plus pure orthodoxie, la doctrine des saints étant que la damnation devrait être préférée au péché, si Dieu, par impossible, nous en imposait l'option : « Or, dit-il, ce qui n'est pour la théologie qu'une fiction de casuistique est devenu pour la révolution une vérité de fait. L'Etre transcendant, conçu et adoré comme auteur et soutien de la justice, est la négation même de la justice; la religion et la morale, que le consentement des peuples a faites sœurs, sont hétérogènes et incompatibles. Il faut choisir entre la crainte de Dieu et la crainte du mal, entre le risque de la damnation et le risque de l'improbité. »

Mais, pour bien choisir, il faut être éclairé et avoir examiné les questions fondamentales de toute société. Qu'est-ce que la justice? Est-ce une simple abstraction, une idée, un rapport abstraitement conçu à la manière des lois générales de la nature et de l'esprit? Quelle est d'abord cette idée? Comment l'avons-nous conçue? Comment oblige-t-elle la conscience? Qu'est-ce que la conscience elle-même? Un préjugé? Mais un préjugé préjuge naturellement et nécessairement quelque chose... Une faculté? Où réside-t-elle? En quoi consiste sa fonction? Quel est son mode d'exercice? Où est son organisme? Questions aussi redoutables que difficiles à résoudre, sinon insolubles. En tout cas, les esprits modernes s'accordent de plus en plus à baser la justice sur l'égalité; mais qu'est-ce que l'égalité elle-même? En réalité, on s'accorde à la vanter, mais on la dédaigne ou on la redoute. Et d'ailleurs l'égalité est-elle de par la nature ou contre la nature? Si l'égalité est de par la nature, elle est aussi de par le droit; comment alors expliquer l'inégalité? Si elle est contre la nature, en d'autres termes, si c'est l'inégalité qui est naturelle, que signifie la justice? Qu'est-ce que le gouvernement parmi les hommes? Qu'est-ce que l'Etat et la raison d'Etat? Si la raison d'Etat est conforme à la justice, à quoi sert-elle? Si elle est une exception à la justice, qu'est-ce qu'une justice sujette à tant d'exceptions? L'ordre politique est-il la même chose que l'ordre économique? Se fondent-ils l'un dans l'autre? Qu'est-ce que la liberté? Est-ce aussi un préjugé, ou, plus simplement, comme l'explique la philosophie moderne, une manière de concevoir en nous la vie organique, la fatalité de la nature et de l'esprit? Qu'est-ce que le progrès? Une évolution organique ou libre? etc. Par cette série de questions soulevées par d'autres questions, Proudhon a l'occasion de sonder les plus graves problèmes qui aient arrêté l'esprit humain, et d'y chercher la grande solution qui le préoccupe : le triomphe final de la justice.

Grosse entreprise que d'essayer de dégager de la masse des faits humains les principes qui les régissent, de tirer au clair toutes ces notions que le passé nous a léguées sans les comprendre! En résumé, quel est le principe fondamental, organique, souverain des sociétés? principe qui, subordonnant tous les autres, gouverne, protége, réprime, châtie, au besoin supprime les éléments rebelles? Est-ce la religion, l'idéal, l'intérêt? Est-ce l'amour, la force, la nécessité, l'hygiène? Il y a des systèmes et des écoles pour toutes ces affirmations. Ce principe, suivant l'auteur, c'est la justice. Qu'est-ce que la justice, demande-t-il en rappelant le mot de l'abbé Sieyès? L'essence même de l'humanité. Qu'a-t-elle été depuis le commencement du monde? Rien. Que doit-elle être? Tout.

L'ouvrage de Proudhon est un commentaire de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, ce canevas d'une philosophie de la révolution. D'après lui, la définition de la justice enfantée si laborieusement ouvre le second âge de la civilisation : la révolution en est le prologue. Or, de même que les sciences physiques ne se peuvent construire *a priori* sur des notions pures, mais requièrent l'observation des faits; de même la science de la justice et des mœurs ne peut sortir d'une déduction dialectique de notions. Aussi Proudhon ne dogmatise pas; il observe, il décrit, il compare. C'est aux manifestations positives de l'humanité qu'il demande les formules du droit.

Nous ne pouvons suivre Proudhon à travers les méandres de ces douze études, où une analyse se perdrait sans grand profit pour le lecteur; nous nous contenterons d'en indiquer les points importants. Le principe de justice est le fondement de la société et repose dans la conscience, et non dans le dogme ou dans la loi. L'auteur réduit à l'absurde le système chrétien et tous ses analogues, et soutient qu'il n'y a de salut pour la justice, la société et l'homme que dans la Révolution. L'hypothèse religieuse faisant de la justice une puissance extérieure à l'humanité, il en résulte que les biens n'appartiennent qu'à Dieu et à l'Eglise. En regard de ce manque absolu de justice distributive, la Révolution pose les fondements de la nouvelle économie sociale sur la réciprocité. L'immoralité dans l'ordre politique est une conséquence de l'immoralité dans l'ordre économique, et la morale est détruite systématiquement par la substitution de la raison d'État à la justice. A la place de ce nihilisme politique, la Révolution propose sa théorie positive et réaliste du pouvoir social, impersonnel, invisible, anonyme, résultant de la liberté même. Dès que l'Église pose le principe du droit en dehors de l'homme, l'éducation est fatalement aussi hors l'humanité et se résout en un système de dépravation. Comme remède, Proudhon donne la théorie de la conscience libre et de l'enseignement égalitaire. L'autorité ecclésiastique a corrompu la science et la raison publique et amené le scepticisme. La Révolution fait la lumière au sein de ces ténèbres, et, sur les ruines de l'immoralité, a fondé l'édifice indestructible de la foi publique. Toute église qui admet la réalité et l'efficacité de la conscience, les principes de justice, la distinction du bien et du mal en dehors du commandement divin, se suicide. La Révolution démontre contre le pyrrhonisme théologique la réalité et l'efficacité du sens moral; contre les sophismes de la raison d'Eglise et de la raison d'État, la certitude de la distinction du bien et du mal; contre le fatalisme des philosophes et la mythologie de la révélation, la nature et la fonction de la liberté. La religion est pour l'homme une triple cause de décadence : 1° l'homme, en vertu de sa religion, incrédule à lui-même, n'a de foi qu'en la divinité, ce qui fausse en lui et bientôt arrête le mouvement de la justice; 2° en vertu de la même religion, il suit l'idéal plutôt que le droit et se perd par l'idolâtrie et la débauche; 3° la société, toujours par l'effet de ce culte, conçoit une idée fausse de sa destinée, qu'elle assimile à celle des existences inférieures; en sorte que, comme sa pensée est tournée vers la mort, ses institutions et sa tendance l'y poussent fatalement. La Révolution, en nous apprenant à déduire, de la théorie de la justice et de la liberté, la théorie du progrès, met un terme à ce désespoir. Elle démontre, par la logique et par les faits, que si la vertu propre de l'âme, si la joie de la conscience, si l'éclat du génie ont subi, sous l'influence de la tristesse religieuse, une longue éclipse, cette éclipse touche à sa fin et que des succès plus grands, une félicité supérieure nous attendent. L'auteur termine en montrant les effets contraires de la bonne et de la mauvaise conscience dans l'individu, la famille, la cité, l'économie publique et le gouvernement. Comme remède à tous les maux qu'il a signalés, il propose la théorie révolutionnaire de la solidarité, qui est pour lui la solution définitive du problème social.

Telle est la théorie de l'auteur, théorie déduite avec cette éloquence entraînante et cette logique puissante qui lui sont familières. Nous croyons qu'il a été moins heureux lorsque, descendant à des détails pratiques qui sortaient peut-être du large cadre qu'il s'était tracé, il a essayé de régler, par un projet de concordat, les rapports de l'Église et de l'Etat. Voici les neuf articles dont se compose son projet : réunion des deux pouvoirs spirituel et temporel dans la souveraineté française; enseignement par le clergé dans les grands et petits séminaires, dans les écoles et dans les églises, des principes de la justice et de la morale conformément à la doctrine de la Révolution; accomplissement par les ministres du culte de toutes cérémonies relatives aux naissances, mariages, funérailles, anniversaires nationaux, etc., sur la simple demande des citoyens et sans qu'il soit besoin de fournir des billets de confession ou de faire profession de foi; suppression des couvents des deux sexes et de toute congrégation religieuse; abolition des vœux perpétuels dans le clergé; en conséquence, la faculté pour tout ecclésiastique, après six années de service actif, à compter de son ordination, de quitter le ministère et de se marier, si mieux n'aime l'Eglise abolir dès à présent le célibat des prêtres, comme a fait la Réforme; restitution aux communes de toutes propriétés ecclésiastiques, et défense absolue à tout membre du clergé d'accepter pour le compte de l'Eglise aucune donation; défense aux prêtres, à peine de retrait d'emploi et d'amende, de se livrer à aucune opération de commerce, banque, industrie, librairie, souscription, érection de monuments, institutions, etc.; établissement d'une pénalité plus sévère pour tous les crimes et délits commis par des ecclésiastiques, notamment ceux qui regardent la pudeur; abolition de l'autorité épiscopale et papale; l'administration ecclésiastique réformée sur les principes du droit commun, et les jugements de l'ordinaire ressortissant au conseil d'Etat et à la cour de cassation. Un pareil projet nous paraît être l'aberration la plus singulière de ce grand esprit qui a eu, dans le cours de son existence philosophique, tant de lueurs et tant d'éclipses. Pour nous, il n'y a qu'une manière de régler les rapports de l'Eglise et de l'Etat, c'est de les supprimer; et nous résumons en deux mots les droits et les devoirs de l'Eglise : plus de priviléges, plus de contrainte.

Justice révolutionnaire (LA) *à Paris, Bordeaux, Brest, Lyon, Nantes, Orange, Strasbourg*, d'après les documents originaux, par M. Ch. Berriat Saint-Prix (Paris, 1861, in-8°). Ce livre est une compilation intéressante, mais qu'il convient de ne lire qu'avec précaution. Les documents que l'auteur fournit à l'histoire ont souvent un grand prix; mais les réflexions qu'ils lui inspirent ont généralement un caractère étroit dont il convient de se défier. On sait combien le tribunal révolutionnaire a été diversement jugé. En résumé, il serait aussi puéril de nier les excès de ce tribunal fameux que d'oublier les circonstances qui expliquent ces excès, sans les excuser entièrement. « Qu'on suppute, dit avec raison M. Victor Cotta, tout ce que ces mille deux cents ans de priviléges tyranniques, odieux, impitoyables, avaient dû amasser de haines profondes, de rancunes implacables, de désirs ardents de vengeance dans tous ces esprits élevés, dans tous ces cœurs d'élite, qui se voyaient écrasés par ces mots : « Tu n'es pas noble! » Le lecteur alors s'expliquera cette fureur inhumaine, cette soif de sang, qui s'emparèrent de quelques hommes à cette époque, ces colères furieuses que les mots seuls de royauté et de noblesse allumaient. »

L'étude de M. Berriat est divisée en deux parties : la première est consacrée au tribunal type, au tribunal révolutionnaire de Paris; la seconde aux tribunaux révolutionnaires de province formés sur son modèle. Sous la dénomination générale de tribunal révolutionnaire, M. Berriat Saint-Prix a compris les quatre juridictions qui se succédèrent du 17 août 1792 au 23 thermidor an II. Institué pour juger les royalistes qui avaient combattu au 10 août, le tribunal du 17 août conserva une certaine régularité de formes, qui devait disparaître après le décret du 29 novembre. Robespierre élu président par les sections se récusa, déclarant que sa conscience ne lui permettait pas d'être juge d'ennemis que lui-même avait dénoncés. Ce tribunal n'eut d'ailleurs pas un caractère vraiment politique. Sur 61 accusés, 20 seulement furent condamnés à mort, encore n'y en avait-il que 7 pour crimes politiques; 20 subirent des peines temporaires, 15 furent acquittés. « C'est la proportion des acquittements devant les cours d'assises de notre temps, » dit l'auteur. Ce n'était donc pas là un tribunal de sang.

La contre-révolution faisait des progrès; à l'instigation de Danton, et pour en finir avec la réaction, on forma un nouveau tribunal par le décret du 28 mars 1793, modifié par ceux du 5 avril et du 2 juillet. Ce tribunal, dont la première séance remonte au 29 mars 1793, est devenu fameux. Sur 196 accusés, 89 furent acquittés, 25 condamnés à diverses peines, 86 à mort. Quelques-uns sont restés célèbres : Marat, qui fut acquitté, Charlotte Corday, les généraux Miranda et Custine-Roussel. Blanchelande, gouverneur des Antilles, fut condamné après soixante-quinze heures de séance. *Est-ce là de la justice expéditive?*

C'est le tribunal du 28 mars qui condamna Marie-Antoinette, dont la plus grande faute fut peut-être de naître cent ans trop tard, Malesherbes, la princesse Elisabeth, « un ange de bonté, » d'après l'auteur. La lutte entre les girondins et les montagnards fit accélérer les formes juridiques, et les girondins, puis Danton, Hérault de Séchelles, Camille Desmoulins, portèrent leur tête sur l'échafaud. C'est dans la recherche des détails concernant ces procès que M. Berriat Saint-Prix a déployé cette sagacité qui seule pouvait lui tracer une route au milieu de nombreux documents se contredisant presque tous.

Le 22 prairial an II, la Convention adoptait le projet de loi proposé par Couthon. C'est alors que la justice révolutionnaire devient cruellement expéditive. Nous avons déjà fait nos réserves sur la manière dont l'auteur l'a appréciée.

Les tribunaux révolutionnaires de province subirent naturellement les mêmes transformations que celui de Paris, après avoir suivi la même marche.

En résumé, l'étude de M. Berriat Saint-Prix est faite avec conscience, mais n'est pas exempte de préjugés.

Justice et la vengeance divine poursuivant le crime (LA), tableau de Prudhon (Salon de 1808; maintenant au musée du Louvre). Cette toile est la plus dramatique de Prudhon; elle a un aspect terrible et sinistre. Dans un lieu désert et hérissé de rochers, un homme fuit à la pâle clarté de la lune; il tient de sa main droite un poignard, et de la gauche il serre contre lui sa tunique, d'un geste convulsif. Derrière lui, gît un cadavre, celui de l'homme qu'il vient d'assassiner. Au-dessus du groupe, la Vengeance tenant une torche et la Justice personnifiée par l'épée et la balance fendent horizontalement les airs, et semblent sur le point de mettre la main sur le coupable. L'ensemble est d'une rare énergie; les jeux de lumière, produits à la fois par la clarté de la lune et par la lueur de la torche, sont d'un effet saisissant.

Ce tableau avait été commandé à Prudhon par le préfet de la Seine, Frochot, pour décorer la grande salle des cours d'assises, au Palais de Justice. La Restauration préféra un simple crucifix, et la ville de Paris le céda, en 1826, au Musée du Louvre. Il a été gravé par M. B. Roger.

Justice de Trajan (LA), chef-d'œuvre d'Eugène Delacroix. V. TRAJAN.

JUSTICE (LA), une des grandes vertus morales et sociales dont les anciens avaient fait autant de divinités. Elle présidait aux jugements, et alors elle avait quelque similitude avec Thémis. Dans toutes les représentations qu'ils en ont faites, elle avait pour attribut la balance, et les sculpteurs, peintres ou poëtes modernes ont suivi leurs errements.

La Justice passa, la balance à la main.
BOILEAU.

Les anciens l'avaient encore personnifiée sous le nom d'Astrée.

— Iconogr. Les anciens avaient divinisé la justice sous le nom de Thémis, et la représentaient sous la figure d'une femme à l'attitude noble, à la physionomie sévère, tenant une balance d'une main et un glaive de l'autre, et quelquefois ayant un bandeau sur les yeux. Les modernes ont généralement conservé ces attributs à la personnification de la justice. La plus ancienne représentation que nous connaissions en ce genre est une figure attribuée à Giotto, et qui a été publiée dans le livre sur les *Peintres primitifs* (pl. 20), édité par Challamel : ici, la Justice tient d'une main une épée et, de l'autre, une figurine qui tire un trait avec un arc; les iconographes pensent que cette figurine est celle de l'Amour, mais cette interprétation est peu admissible. Une des plus célèbres images de la Justice est celle que Raphaël a retracée dans la chambre de la Signature au Vatican : le front ceint d'un diadème, cette figure, assise sur les nuages, armée de la balance et du glaive, abaisse ses regards vers les mortels comme pour leur enjoindre d'obéir à la loi; elle est vêtue d'un manteau vert et d'une robe violette; à ses côtés, deux beaux enfants la contemplent avec respect et deux petits génies, portent des tablettes sur lesquelles on lit : *Jus suum unicuique tribuens*. Cette allégorie, dont Raphaël n'a fourni, dit-on, que le dessin et qui aurait été peinte par un de ses élèves, est d'ordinaire désignée comme représentant la *Jurisprudence;* elle a été gravée par Ben. Audran, B. Simoneau, Raphaël Morghen, J.-M. de Saint-Eve et A. Lehmann (Salon de 1803), Gius. Bortignoni, etc.

Une eau-forte de G. Dumonstier, artiste français qui florissait vers le milieu du XVIe siècle, représente la *Justice* assise et vue de face avec les balances et le glaive; un ange, planant en l'air, la couronne. D'autres estampes ont été gravées au XVIe siècle par Gio.-Antonio da Brescia, Albert Dürer, Alaert Claas, Mario Kartaro (1568), Hans-Seb. Beham, J. Binck, etc. On retrouve du reste la figure de la *Justice* dans beaucoup de suites gravées, peintes ou sculptées, représentant les diverses *Vertus*. Une composition d'Antoine Dieu, gravée par Benoît Audran, nous montre la Justice sur un trône, entourée des Vertus, des Sciences et des Beaux-Arts qui fleurissent sous son influence. Gille Demarteau a gravé d'après Cochin le fils : la *Justice protégeant les arts.* Un tableau de Luca Giordano, qui est au musée de Naples, a pour sujet : la *Justice désarmée par l'Amour et par l'Ignorance.* Sous ce titre : la *Justice chassée des villes se réfugie à la campagne*, Salvator Rosa a peint un tableau qui est au Musée du Belvédère, à Vienne. Il y a au musée de Besançon une peinture de Rottenhamer, avec fond de paysage par P. Bril, représentant la *Justice et la Paix;* le même sujet a été gravé à l'eau-forte par Giuseppe Diamantini, et au burin par J.-G. Bergmuller.

Nous décrivons ci-après le célèbre tableau de Prudhon : la *Vengeance et la Justice poursuivant le Crime;* c'est une des plus saisissantes allégories qu'ait produites l'art au XIXe siècle; il y en a une copie par Geslin, au musée de Dijon.

D'importantes compositions allégoriques relatives à la *Justice* avaient été exécutées, il y a quelques années, pour la décoration des nouvelles salles du Palais de Justice à Paris; plusieurs ont été brûlées en 1871. Parmi ces peintures, nous citerons : la *Justice saisissant le coupable*, la *Justice apportant la paix aux hommes*, le *Juge méditant la loi* et le *Juge incorruptible*, par Lehmann; l'*Equité démasquant le Crime*, la *Cour protégeant l'Innocence et faisant châtier le Crime*, la *Cour sanctionnant un verdict* et la *Cour cassant un arrêt*, par Benj. Ulmann. Quelques-uns de ces ouvrages ont été épargnés; mais l'incendie de 1871 n'a laissé subsister aucune des peintures du conseil d'Etat exécutées par MM. Charles Landelle, Bénédict Masson et autres, et représentant la *Justice*, la *Loi*, le *Droit*, etc. La *Justice* a été peinte par Eugène Delacroix dans l'un des salons de la Chambre des députés à Paris. Mentionnons encore un tableau de Dosso Dossi (la figure tient une balance et des faisceaux) et un tableau de S. Pignoni, tous deux au musée de Dresde.

Parmi les allégories sculptées, nous citerons : une statue de Mino da Fiesole (XVe siècle) décorant le tombeau de Bernardo Giugni, dans l'église de l'abbaye de Saint-Benoît, à Florence; une statue exécutée par Guillaume della Porta, sur les dessins de Michel-Ange, pour le tombeau de Paul III, à Saint-Pierre de Rome; une statue de bronze par Barthélemy Prieur, au Louvre; une statue et un bas-relief de marbre, par Fr. Anguier, provenant du monument de Henri de Longueville et qui sont aujourd'hui dans notre musée national; une statue par Coysevox, sur la balustrade de la cour de marbre, au château de Versailles; un bas-relief de David d'Angers, qui représente l'*Innocence implorant la Justice*, et qui décore un œil-de-bœuf de la cour du Louvre; une statue de pierre exécutée par C. Demesmay, vers 1857, pour la décoration extérieure du nouveau Louvre; une statue par A. Dumont, pour la Chambre dés députés (Salon de 1833); une statue de pierre par A. Toussaint (Salon de 1850) et une figure de haut-relief sculptée par le même artiste, vers 1857, pour la salle des Pas-Perdus du Palais de Justice de Paris; un bas-relief de J. Felon, représentant la *Justice* et la *Fermeté*, et décorant un des œils-de-bœuf du pavillon Richelieu, au Louvre; une statue de bronze par Elias Robert, pour la fontaine Saint-Michel, à Paris; une statuette en terre cuite par Fr. Lepère (Salon de 1863); une statue de pierre par H. Chevalier, au tribunal de commerce de la Seine (vers 1865), etc. Aimé Millet a exécuté en pierre, pour la mairie du Ier arrondissement de Paris, une belle statue de la *Justice civile*, dont le modèle reproduit en bronze a été exposé au Salon de 1863. Une statue de bronze de la *Jurisprudence*, destinée à la ville de Chambéry, a été exposée par Gumery en 1865.

La statue d'Anguier qui est au Louvre représente la *Justice* sous la figure d'une femme d'une beauté sévère, la tête couverte d'un voile qui enveloppe une partie du corps et se confond avec le manteau; elle tient à la main les faisceaux et la hache, symbole de l'autorité consulaire chez les Romains, et elle semble jeter un regard de compassion sur les malheureux qu'elle est forcée de condamner. « On pourrait, dit M. de Clarac, reprocher à cette figure, qui offre de bons détails surtout dans les draperies, d'en être trop surchargée, et de n'être pas assez simple de pose. » Dans le bas-relief du même auteur, la *Justice* est figurée par un enfant ou un génie qui tient une balance et une épée.

La statue de Guillaume della Porta, qui décore le mausolée de Paul III, est une figure d'une extrême élégance, à l'attitude quelque peu voluptueuse, au visage gracieux, n'ayant rien de la sévérité qui convient à la représentation de la *Justice* et à la décoration d'un tombeau. Ajoutez qu'elle est, ou plutôt qu'elle était absolument nue : un pape pudibond l'a fait revêtir d'une affreuse chemise de zinc blanche, dont la confection a été confiée au célèbre Bernin. « L'œuvre de G. della Porta n'était pas à sa place dans une église, dit M. de Toulgoët; mais pourquoi ne pas remplacer cette merveille par une copie aussi vêtue qu'on voudra, et ne pas mettre l'original au musée du Vatican, en la restituant à sa beauté et à sa nudité primitives? »

Un peintre contemporain, M. Ad. Roger, a mis en parallèle dans un même tableau, qui a été exposé au Salon de 1857, la *Justice humaine* et la *Miséricorde divine.* A la pinacothèque de Bologne est un tableau de L. Massari, représentant l'*Ange de la justice* qui présente à la Trinité l'âme d'un juste placée dans une balance. C'est d'ordinaire l'archange saint Michel qui, dans les tableaux religieux, remplit ces fonctions de justicier et de peseur des âmes. V. AME, JUGEMENT DERNIER.

JUSTICIABILITÉ s. f. (ju-sti-si-a-bi-li-té — rad. *justiciable*). Etat, condition d'un justiciable.

JUSTICIABLE adj. (ju-stĭ-si-a-ble — rad. *justicier*). Qui doit répondre devant certains juges, qui est soumis à certaine juridiction : *Il est domicilié à Versailles, et par conséquent* JUSTICIABLE *de la cour royale de Paris.* (Acad.)

— Fig. Qui est du ressort de quelque chose, qui en dépend : *Ne rendez pas* JUSTICIABLE *du raisonnement ce qui est du ressort du sens intime.* (J. Joubert.)

— Substantiv. : *Il y a une foule de* JUSTICIABLES *qui aimeraient tout autant voir messieurs les juges se mettre à juger leurs petits procès, que de s'en aller balayer des plis de leur simarre rouge ou noire les antichambres des Tuileries.* (Cormen.) *L'indigence du juge est souvent la perte du* JUSTICIABLE. (Lamark.)

JUSTICIE s. f. (ju-sti-sî — du nom de *Justice*, bot. écoss.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des acanthacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Asie tropicale : *Nous possédons depuis fort longtemps la* JUSTICIE *en arbre.* (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** Le genre *justicie* est caractérisé par un calice gamosépale, à cinq divisions profondes, et souvent accompagné d'un calicule à l'extérieur; une corolle gamopétale, irrégulière, tubuleuse; son limbe est à deux lèvres, dont la supérieure échancrée, et l'inférieure à trois lobes; deux étamines, saillantes hors de la corolle et insérées à son tube. Dans un assez grand nombre d'espèces, les deux loges sont écartées l'une de l'autre, de manière à représenter quatre étamines, soudées deux à deux par leurs filets. Les espèces où l'on observe cette disposition constituent le genre *dianthera*, de Linné, qui ne doit être considéré que comme une simple section du genre *justicie.* L'ovaire est porté sur un disque annulaire, hypogyne, qui forme un cercle saillant à sa base. Coupé transversalement, il présente deux loges, qui contiennent chacune environ huit ovules, attachés sur deux rangs à leur angle interne. Le style est simple, et se termine par un stigmate à deux lobes inégaux. Le fruit est une capsule globuleuse ou allongée, quelquefois un peu comprimée latéralement, à deux loges et à deux valves, qui s'écartent l'une de l'autre avec élasticité, emportant sur le milieu de leur face interne la moitié de la cloison, en sorte qu'elles représentent chacune deux demi-loges. Les graines, ordinairement globuleuses, sont attachées au trophosperme par un podosperme court et en forme de crochet.

Les *justicies* sont des arbustes élégants ou des plantes herbacées à tige cylindrique ou anguleuse; elles sont exotiques et croissent dans les régions chaudes. Nous mentionnerons quelques-unes des espèces les plus remarquables du genre *justicie*, surtout parmi celles que l'on cultive le plus communément dans les jardins.

Justicie en arbre. Cette espèce, originaire de l'Inde, est connue en Europe sous le nom de *noyer des Indes* ou *de Ceylan.* Elle forme un élégant arbuste. Sa tige est ligneuse; ses rameaux, nombreux et redressés, portent des feuilles opposées, ovales, pubescentes, d'un vert clair. Les fleurs sont grandes, blanches, veinées de pourpre, réunies en épis axillaires écailleux. Cet arbrisseau craint peu le froid et ne demande, à Paris, pendant l'hiver, que la chaleur de l'orangerie. On le multiplie de boutures et de marcottes.

Justicie pectorale. Ses tiges sont herbacées, tétragones, d'environ 0m,40 de hauteur; les fleurs sont purpurines, et forment des épis dichotomes, groupés en une sorte de panicule. Cette espèce, commune aux Antilles, y est nommée *herbe aux charpentiers.* On en fait un sirop très-agréable, légèrement astringent.

Justicie écarlate. Originaire de la Guyane, cet arbrisseau peut s'élever jusqu'à 3 mètres. Ses fleurs, d'un rouge éclatant, constituent de longs épis, et se succèdent presque tout l'été. Elle demande les mêmes soins que la première espèce; elle passe l'hiver en pleine terre dans le midi de la France.

Justicie peinte. Indigène des Indes orientales, cet arbuste élégant peut s'élever aussi jusqu'à 3 mètres. Ses fleurs sont grandes, d'une belle couleur rouge, souvent marquées de taches jaunes, et disposées en épis foliacés, tétragones. Cette espèce, qui se multiplie de graine, demande la serre chaude pendant l'hiver.

Nous citerons encore les *justicies en entonnoir* et *à feuilles d'hysope.*

JUSTICIÉ, ÉE (ju-sti-sié) part. passé du v. Justicier : *Condamné* JUSTICIÉ.

JUSTICIÉ, ÉE adj. (ju-sti-si-é — rad. *justicie*). Bot. Qui ressemble à une justicie.

— s. f. pl. Tribu d'acanthacées, ayant pour type le genre justicie.

JUSTICIER v. a. ou tr. (ju-sti-si-é — rad. *justice*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous justiciions, que vous justiciiez*). Soumettre à un châtiment corporel, en vertu d'une condamnation : *On vient de* JUSTICIER *ce criminel.*

JUSTICIER, IÈRE s. (ju-sti-sié, iè-re — rad. *justice*). Personne qui aime à faire justice, qui se plaît à rendre la justice : *Les bienfaiteurs abondent au catalogue des saints; on n'y trouve pas un* JUSTICIER. (Proudh.) *Antonin fut, de tous les empereurs, le plus aimé et le plus respecté des peuples voisins de l'empire; grand* JUSTICIER, *il eut avec Numa quelques traits de ressemblance.* (Chateaub.)

— Celui qui a droit de justice en quelque lieu : *Un* JUSTICIER, *un haut* JUSTICIER. *On veut que je sois haut* JUSTICIER; *on fait pendre, ou à peu près, de pauvres diables en mon nom.* (Volt.)

— Officier qui rendait la justice au nom du roi : *A tous nos* JUSTICIERS *à qui il appartiendra.*

— Fig. Personne ou chose qui décide, qui prononce en certaines matières : *Les gens de goût sont les hauts* JUSTICIERS *de la littérature.* (Rivarol.) *La guerre et la paix sont sœurs* JUSTICIÈRES. (Proudh.)

— Hist. *Grand justicier*, ou simplement *justicier*, Titre que portait le président des Etats d'Aragon : *Le* JUSTICIER *d'Aragon avait le droit d'accuser le roi devant les Etats.* (Complém. de l'Acad.)

— adj. Qui a droit de justice : *Un seigneur* JUSTICIER. *Il serait aujourd'hui, le voulût-on, aussi difficile de revenir à la situation primitive de l'Eglise catholique que de ramener la monarchie française à ses anciennes limites, ou de reconstituer les anciennes communes seigneuriales et* JUSTICIÈRES *et les anciens grands vassaux.* (Granier de Cassagnac.) ‖ Qui rend la justice : *Ce que le crime commet, dans certaines circonstances exceptionnelles, n'est pas toujours découvert et puni : l'œil de l'homme* JUSTICIER *ne perce pas toutes les portes et tous les murs.* (Méry.)

— **Encycl.** *Haut, moyen et bas justicier.* V. JUSTICE.

— *Grand justicier d'Aragon* (*justiza mayor*). Ce fut un magistrat suprême de l'Aragon, jusqu'à l'abolition des cortès et des *fueros* aragonais par Philippe II (1591). Sous les rois d'Aragon, dont le dernier fut Jean II, père de Ferdinand le Catholique, le *justiza mayor* était le gardien des libertés et priviléges; le roi prêtait entre ses mains le serment de les respecter. Au XIe siècle, pour rendre le symbole plus frappant, il appuyait une épée nue sur la poitrine du roi, pendant la prestation de ce serment. Comme magistrat politique, il contre-signait les proclamations et les ordonnances royales, les arrêts des ministres, et avait le droit de censure et de *veto;* il jouissait même d'une certaine surveillance sur la personne du roi. Comme magistrat judiciaire, il interprétait souverainement les lois, et sa juridiction était le recours suprême. Le *justiza mayor* était donc le véritable roi de l'Aragon. Choisi toujours dans la noblesse de second ordre, c'est-à-dire en dehors du clergé mitré et des *ricos-hombres*, parmi les *hidalgos*, il offrait une barrière aux empiétements de la haute noblesse comme aux empiétements du pouvoir royal; pourtant, jusqu'en 1327, il put être révoqué par le roi. A cette époque, les cortès le déclarèrent inamovible; mais il était responsable devant cette assemblée, et, dans les intervalles des sessions, gérait les affaires, sous le contrôle d'une commission de surveillance. Ses pouvoirs furent à peu près les mêmes dans la période de la réunion de l'Aragon à la Castille, jusqu'à l'abolition des *fueros* par Philippe II. (Pour le récit de la catastrophe qui amena la ruine de ces antiques priviléges de l'Aragon, v. FUERO.) Philippe II fit trancher la tête au *justiza mayor* Juan de la Nuça, et, quoiqu'il conservât ce titre dérisoire à un officier placé sous sa dépendance, on peut dire que Juan de la Nuça fut le dernier de ces magistrats populaires.

JUSTIDIUM s. m. (ju-sti-di-omm — mot lat. formé de *jus*, droit, et *dies*, jour). Dr. rom. Espace de trente jours francs, que la loi des Douze Tables accordait au débiteur, pour se libérer, après sa condamnation.

JUSTIFIABLE adj. (ju-sti-fi-a-ble — rad. *justifier*). Qui peut être justifié : *Cette conduite n'est pas* JUSTIFIABLE.

JUSTIFIANT, ANTE adj. (ju-sti-fi-an, an-te — rad. *justifier*). Théol. Qui rend juste, qui justifie : *La grâce* JUSTIFIANTE.

JUSTIFICATEUR, TRICE adj. (ju-sti-fi-ka-teur, tri-ce — rad. *justifier*). Néol. Qui justifie, qui tend à justifier : *Témoignage* JUSTIFICATEUR.

— s. m. Techn. Ouvrier fondeur qui donne la dernière façon, qui fait la justification des caractères. ‖ Outil dont se sert l'ouvrier pour cette opération.

JUSTIFICATIF, IVE adj. (ju-sti-fi-ka-tiff, i-ve — rad. *justifier*). Qui tend, qui sert à justifier quelqu'un ou à prouver ce qu'on avance : *Moyen* JUSTIFICATIF. *Les pièces* JUSTIFICATIVES *d'une histoire, d'un rapport, etc.*

JUSTIFICATION s. f. (ju-sti-fi-ka-si-on — rad. *justifier*). Action de justifier; preuves qui tendent à justifier : *Vous écouterez ma* JUSTIFICATION. *Sa* JUSTIFICATION *est complète. Ma* JUSTIFICATION *est tout entière dans mes huit volumes républicains; c'est un bon oreiller sur lequel ma conscience s'endort.* (C. Desmoulins.) *Qu'on soit pur ou impur, petit ou grand, il y a toujours vanité, vanité puérile et malheureuse à entreprendre sa propre* JUSTIFICATION. (G. Sand.) ‖ Preuve que l'on fait d'un acte, d'une action, d'un fait, par titres ou par témoins : *La* JUSTIFICATION *d'un fait.*

— Théol. Action, effet de la grâce qui rend les hommes justes : *La* JUSTIFICATION *des pécheurs. Ce n'est pas une théorie sur la* JUSTIFICATION *qui a fait la Réforme, c'est Luther, c'est Calvin.* (Renan.)

— Typogr. Longueur adoptée invariablement pour toutes les lignes d'un ouvrage : *La* JUSTIFICATION *est ordinairement déterminée par le format, et on la proportionne au caractère que l'on veut employer.*

— Techn. Action de comparer une lettre nouvellement fondue avec la lettre matrice. ‖ Opération par laquelle on aligne et on met de niveau entre elles les matrices dans lesquelles se fondent les lettres.

— **Syn. Justification, apologie, défense.** V. APOLOGIE.

— **Encycl.** Typogr. La première chose que fait le prote en remettant à un metteur en pages le manuscrit d'un ouvrage est d'indiquer la *justification*, c'est-à-dire la longueur des lignes et la hauteur des pages. Ces deux mesures sont ordinairement déterminées par celle du format et d'après la force du caractère choisi; la longueur de l'interligne qui doit être employée dans l'ouvrage fixe facilement, pour tous les paquetiers qui travaillent à sa composition, la *justification* adoptée. Quand on lui a remis cette interligne, l'ouvrier serre les coulisseaux de son composteur à la distance voulue de son talon; à défaut d'interligne, il peut se servir d'un nombre de cadrats de proportion préalablement déterminé. C'est le metteur en pages qui justifie ses pages, à mesure qu'il les fait avec les paquets qui lui ont été remis; il se sert pour cela d'une réglette de longueur. Les livres spéciaux indiquent les procédés les plus convenables que doit employer le compositeur pour justifier les lignes à mesure qu'il les compose; bornons-nous à dire qu'il doit arriver à un résultat tel que les lettres ne puissent ballotter dans le composteur ni être tellement serrées les unes contre les autres que les lignes soient exposées à sauter. Il faut disposer les espaces entre chaque mot

de façon que la composition ne soit justifiée ni trop fort ni trop faible, suivant les expressions consacrées. « Deux compositeurs travaillant sur un même ouvrage, dit Momoro dans son *Manuel de l'imprimerie*, et justifiant de deux manières opposées, ne peuvent rendre leurs compositions égales; elles diffèrent entre elles d'une forte espace au moins, et quand il se trouve dans une même page de ces deux *justifications*, la plus forte empêche que la plus faible ne se serre, et cette dernière fait des sonnettes (c'est-à-dire que des lettres tombent) lorsqu'on lève la forme de dessus le marbre. Si l'on observe un milieu entre ces deux extrémités, on est sûr que toutes les compositions doivent se rencontrer. » La bonne exécution d'un ouvrage tient à la régularité de l'espacement, à l'exactitude de la *justification* et à la manière de diviser les mots au bout des lignes.

Quand il s'agit d'un ouvrage de poésie, on doit avoir soin d'établir la *justification* sur la plus longue ligne; on évite ainsi le doublement disgracieux que l'on remarque dans certains travaux de ce genre.

Les lignes perdues se justifient en plaçant au milieu de la *justification* le texte qu'elle contient et en remplissant les blancs latéraux avec des cadrats. On agit de la même manière pour les titres.

Le mot *justification* est aussi usité en termes de fondeur; il désigne alors l'opération qui a pour but d'équarrir les matrices en se réglant sur l'empreinte qu'elles ont reçue, et d'égaliser leur profondeur, qui a pu varier à la frappe; de telle sorte qu'elles aient la précision nécessaire pour entrer successivement à la place qu'elles doivent occuper dans le moule.

JUSTIFIÉ, ÉE (ju-sti-fi-é) part. passé du v. Justifier. Reconnu innocent; considéré comme innocent : *Il suffit d'ordinaire d'être malheureux pour être* JUSTIFIÉ *auprès du peuple.* (St-Réal.)

— Reconnu, démontré vrai, juste, fondé : *La qualité d'honnête homme est plus souvent prise que* JUSTIFIÉE. (Sanial-Dubay.)

— Théol. Rendu juste : *L'homme est* JUSTIFIÉ *par la foi sans les œuvres de la loi.* (Saint Paul.) *L'homme est* JUSTIFIÉ *par les œuvres et non par la foi seule.* (Saint Jacques.)

— Typogr. Se dit des lignes dont on a déterminé la longueur d'après le type adopté.

JUSTIFIER v. a. ou tr. (ju-sti-fi-é. — lat. *justificare;* de *justus*, juste, et de *facere*, faire. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous justifiions, que vous justifiiez*). Déclarer, montrer l'innocence, la justice, la légitimité de : *Cet avocat n'a pu* JUSTIFIER *son client. Ce fait ne* JUSTIFIE *pas votre conduite. Lorsqu'on est réduit à ne pouvoir* JUSTIFIER *ses amis, il faut encore les défendre.* (Lévis.) ‖ Faire passer, donner pour juste ou innocent : *Nous nous plaignons quelquefois légèrement de nos amis, pour* JUSTIFIER *par avance notre légèreté.* (La Rochef.) *La fortune* JUSTIFIE *bien des défauts, même des crimes, mais elle n'en console pas.* (Christine de Suède.) *On trouve des écrivains pour* JUSTIFIER *toutes les sottises et toutes les infamies.* (Toussenel.) ‖ Rendre innocent, juste, légitime; excuser, expliquer : *Notre défiance* JUSTIFIE *la tromperie d'autrui.* (La Rochef.) *S'il est mieux pour nous d'être que de n'être pas, c'en est assez pour* JUSTIFIER *notre existence.* (J.-J. Rouss.)

> Le succès est le dieu des hommes
> Et semble tout *justifier.*
>
> PONSARD.

— Prouver, démontrer qu'une chose est vraie ou fondée : *Jérémie* JUSTIFIE *la vérité de ses prédictions par les événements.* (Mass.)

— Prov. *La fin justifie les moyens*, Le but excuse les actions coupables commises pour le réaliser. Faux principe de morale, que l'auteur de l'exemple suivant a retourné avec raison : LA FIN *ne* JUSTIFIE *pas* LES MOYENS. (J. Simon.) ‖ *La fin couronne l'œuvre*, Le résultat final donne à l'œuvre tout entière son caractère.

— Théol. Rendre juste : *Jésus-Christ nous* A JUSTIFIÉS *par son sacrifice. La grâce seule* JUSTIFIE *le pécheur.*

— Typogr. *Justifier le composteur*, Le mettre sur la justification requise par la composition qui est à faire, ce que l'on obtient en fixant la languette à un endroit convenable. ‖ *Justifier une ligne*, La mettre à la longueur des autres, ce qui se fait au moyen du composteur, lequel sert de mesure pour toutes les lignes d'une même justification : *On* JUSTIFIE *les lignes de prose en augmentant ou diminuant les espaces, de manière à tomber juste à la fin d'un mot ou à une bonne division; pour les lignes de poésie, comme elles sont rarement pleines, on remplit l'excédant avec des espaces ou des cadrats, à quelque point de la justification qu'elles se terminent.*

— Techn. Comparer le caractère nouvellement fondu avec la lettre matrice; faire la justification.

— v. n. ou intr. *Justifier de*, Donner la preuve de : JUSTIFIER DE *l'accomplissement de toutes les formalités.*

Se justifier v. pr. Etre justifié : *Ce langage ne peut* SE JUSTIFIER. *Toutes les révolutions ne* SE JUSTIFIENT *pas, mais toutes s'expliquent.* (E. de Gir.)

— Prouver son innocence : *Le plus grand malheur, après celui d'être convaincu d'un crime, est souvent d'avoir eu à* S'EN JUSTIFIER. (La Bruy.) *Le trop grand désir de* SE JUSTIFIER *nuit souvent plus qu'il ne sert.* (Fén.)

JUSTIFIEUR s. m. (ju-sti-fi-eur — rad. *justifier*). Tech. Principale partie du coupoir du fondeur en caractères.

JUSTIN (SAINT-), ville et comm. de France, départ. des Landes, arrond. et à 25 kilom. E.-N.-E. de Mont-de-Marsan, canton de Roquefort, 1,850 hab. Le bourg est encore en partie entouré d'anciennes murailles surmontées de tours à huit pans. L'église, qui était autrefois la chapelle d'une commanderie de l'ordre de Malte, est une œuvre remarquable du XIIIe siècle. Il se tient à Saint-Justin deux foires assez importantes, le 25 juillet et le 20 août.

JUSTIN (saint), docteur chrétien, martyr, né à Sichem (Samarie) l'an 114, d'une famille grecque d'origine, martyrisé de 150 à 160. Il était païen, et, comme beaucoup de Pères des premiers temps, il n'arriva au christianisme qu'après avoir passé par la philosophie. Stoïcien, péripatéticien, pythagoricien, enfin platonicien, il embrassa la foi chrétienne à l'âge de trente ans, mais sans abandonner ni la culture ni les insignes de la philosophie grecque. Sa conversion ne fut pas une rupture, mais un pas de plus vers la lumière et la vérité; c'est ainsi du moins qu'il l'expliquait lui-même. Evangéliste voyageur sous le manteau du philosophe, suivant l'expression d'un historien, il enseigna à Rome, en Asie, en Egypte, puis revint à Rome à une époque incertaine, et paraît même y avoir fondé une école. Dénoncé, à ce qu'on croit, par un certain Crescens, philosophe cynique, il fut martyrisé, les uns disent sous Antonin, les autres sous Marc-Aurèle, d'autres, enfin, sous Antonin le Pieux. Ses actes, dont l'authenticité est extrêmement douteuse, lui donnent pour compagnon de martyre six autres chrétiens. Les bollandistes affirment que Justin fut secrètement empoisonné.

Le trait caractéristique de la prédication et des écrits de saint Justin, c'est qu'il défend la doctrine chrétienne en la représentant comme l'achèvement et le complément de la philosophie. Pythagore, Zénon, Socrate, Platon ont préparé en quelque sorte la mission du Christ et commencé l'édifice dont il devait poser le couronnement. Cette manière ingénieuse et adroite d'appuyer le christianisme sur la philosophie et la théologie païennes favorisait la propagande, mais présentait plus d'un danger pour les principes; elle donnait notamment une origine en partie humaine à une religion qui se fondait sur une révélation particulière. Aussi, Justin pensait-il corriger ce défaut en attribuant à des emprunts faits à l'Ancien Testament toutes ces vérités éparses chez les sages du paganisme.

On range parmi les œuvres authentiques de saint Justin : 1° sa *Première apologie* contre les païens, adressée à l'empereur Antonin le Pieux, au sénat, au peuple romain; c'est une œuvre assez confuse et assez mal raisonnée, où l'auteur s'efforce d'établir la divinité de la religion chrétienne; 2° la *Seconde apologie* où saint Justin s'attache à prouver que la persécution contre les chrétiens est l'œuvre des démons; 3° le *Dialogue avec le Juif Tryphon.* Il y démontre, contre les Juifs, la mission divine et la divinité de Jésus. On a aussi attribué à saint Justin, mais sans preuve décisive : un fragment *Sur la résurrection*; une *Exhortation aux Grecs;* un *Discours aux Grecs;* un *Traité de la monarchie de Dieu;* une *Lettre à Diognète*, etc. Un grand nombre de ses ouvrages ont été perdus, notamment un grand *Traité contre tous les hérétiques.* Les œuvres de ce saint, premier essai de théologie dialectique, sont d'une logique tout à fait insuffisante. L'ordre, d'ailleurs, fait complétement défaut.

La plus ancienne édition des œuvres de saint Justin est celle de Maran (Paris, 1742, in-fol.) L'abbé Chanut en a donné une traduction française. L'Eglise célèbre le 12 juin la fête de saint Justin.

JUSTIN (saint), évêque de Tarbes. Il vivait vers la fin du IIIe ou au commencement du IVe siècle. Les Vandales, repoussés par les Espagnols, vinrent assiéger la ville de Tarbes; l'évêque de cette ville, saint Justin, ranima par ses exhortations le courage des habitants, et, pendant qu'il implorait par ses prières la protection du ciel, un de ses parents, Missolin, fit une sortie, mit les ennemis en fuite et délivra le Bigorre de leur présence. Par la suite, des évêques hérétiques étant venus s'établir dans la Novempopulanie, saint Justin combattit avec ardeur leurs doctrines, mais il se vit forcé d'abandonner son siége épiscopal et se retira dans un ermitage non loin de Baréges. On célèbre sa fête le 28 mars.

JUSTIN Ier, empereur d'Orient, né en Dardanie, de race barbare, en 450, mort en 527. Il fut d'abord pâtre, vint à Constantinople, où sa haute taille lui permit d'entrer dans la garde, fit les guerres contre les Isauriens et les Perses, et s'éleva de grade en grade jusqu'aux dignités de sénateur et de commandant de la garde, qui le proclama empereur à la mort d'Anastase (518). Il était d'ailleurs appuyé par les catholiques, qu'il favorisa contre les eutychéens. Ignorant et grossier, ne sachant ni lire ni écrire, il eut le bon esprit de laisser la direction des affaires publiques à Proclus. Sous son règne eurent lieu les tremblements de terre qui détruisirent en partie Edesse, Pompeiopolis, Corinthe, Dyrrachium (515), la florissante Antioche (526), et le commencement d'une nouvelle guerre avec la Perse, dont il légua les embarras à son neveu, Justinien, qu'il avait adopté pour son successeur. Ce prince montra beaucoup de zèle pour l'orthodoxie, et rétablit pour un moment la bonne harmonie entre l'Eglise romaine et les évêques d'Orient.

JUSTIN II, empereur d'Orient, neveu et successeur de Justinien. Il régna de 565 à 578, et inaugura son règne par une amnistie et par un édit de tolérance pour toutes les sectes chrétiennes. Mais il trompa bientôt les espérances que ces deux grandes mesures avaient fait concevoir, par une suite de fautes et de crimes dont il n'est pas entièrement responsable, il est vrai, car il était sujet à de fréquents accès de démence et abandonnait le soin des affaires à l'impératrice Sophie. Quoi qu'il en soit, l'ingratitude de la cour impériale envers Narsès poussa ce vieux général à livrer l'Italie aux Lombards, qui s'y précipitèrent comme un torrent. Justin s'engagea aussi dans une guerre malheureuse contre les Perses, et laissa ravager la Syrie et les rives du Danube. En mourant, il désigna Tibère pour son successeur.

JUSTIN, historien romain d'une époque incertaine (on flotte entre le IIe et le Ve siècle de notre ère). Abréviateur de Trogue Pompée, dont l'*Histoire universelle* est perdue, il a extrait de cet auteur les passages qui lui ont paru les plus beaux et les plus intéressants. Son ouvrage, intitulé *Historiarum Philippicarum libri XLIV*, est donc bien plutôt un choix de morceaux qu'un abrégé systématique et régulier. En l'absence du monument original, il est impossible de décider si le choix du compilateur est intelligent et judicieux. Mais il n'en a pas moins rendu un grand service à la science historique en nous transmettant de précieux fragments qui eussent été perdus. Il existe un assez grand nombre d'éditions de Justin. La première en date est celle de Venise (1470, in-4°). La traduction française la plus récente est celle de MM. J. Pierrot et Boitard, dans la collection Panckoucke (1820).

JUSTIN (Placide), littérateur français, né à Caudebec en 1777. Il s'établit à Paris, où il se fit connaître comme homme de lettres, publiciste et fondateur d'une correspondance pour les journaux de la province. Nous citerons de lui : *Mazet* ou la *Peste de Barcelone*, dithyrambe (Rouen, N. Periaux, 1822, in-8°); *Robert le Diable* ou le *Château des Moulineaux*, traditions normandes (Paris, 4 vol. in-8°); *Histoire politique et statistique de l'île de Haïti, Saint-Domingue, écrite sur des documents officiels et des notes communiquées par sir James Burskett, agent du gouvernement britannique dans les Antilles* (Paris, 1825, in-8°); *Du droit d'entrepôt réclamé par les villes de la France centrale, et particulièrement de l'entrepôt de Paris* (Paris, 1829, in-8°).

JUSTINE s. f. (ju-sti-ne). Numism. Monnaie vénitienne frappée à l'image de sainte Justine.

— Argot des théâtres, *Marier Justine*, Arriver au but, précipiter le dénoûment.

— **Encycl.** Les *justines* sont les ducatons de l'ancienne république de Venise. Ce sont des monnaies d'argent, qui avaient pour types sainte Justine debout sur les bords de l'Adriatique, tenant une palme d'une main et de l'autre un livre. On lisait autour :

MEMOR ERO TUI JUSTINA VIRG.

Au revers, étaient le lion de saint Marc et le doge à genoux devant lui, tenant une croix à bannière : la désignation des titres du doge pour légende. Ces *justines*, du poids de 135 carats (environ 28 grammes), au titre de 1,092 carats (948 millièmes), avaient cours pour 11 livres (5 fr., 87). L'essai de quelques-unes de ces pièces, devenues très-rares, n'a donné que le titre de 945 millièmes, et le poids de 27 gr., 50, ce qui en réduit la valeur intrinsèque à 5 fr., 69; mais elles ont une valeur marchande plus considérable.

— Argot des théâtres. *Marier Justine.* Duflot, dans le *Dictionnaire des coulisses*, raconte comme il suit l'origine de cette locution. Sous la direction de Brunet, le père célèbre des Jocrisses, le théâtre des Variétés offrait à son public la première représentation de *Thibaut et Justine*, vaudeville en un acte. Dans ce temps-là, les parterres n'étaient point bénévoles comme aujourd'hui; ils étaient turbulents, et, quand ils s'ennuyaient, ils ne tardaient pas à le manifester par des sifflets. La pièce, qu'on avait trouvée charmante aux répétitions, sauf les dernières scènes, qui se traînaient péniblement, semblait amuser le public, et ses bonnes dispositions présageaient un succès; mais on arrivait aux scènes délicates... Ici les sourds murmures commencèrent, signes précurseurs d'un orage. « Gare les sifflets! dit le régisseur. — Je vous avais bien dit que c'était trop long, grommela Brunet; c'est là qu'il faudrait marier Justine et finir la pièce. — Eh bien! dit Auguste, qu'on marie Justine tout de suite, et la pièce est sauvée. » Et le voilà criant à Bosquier-Gavaudan, qui était en scène et qui prévoyait aussi un violent orage : *Mariez Justine!* De l'autre côté du théâtre, les auteurs et le directeur criaient aussi : Bosquier, *mariez donc Justine!* Bosquier, comprenant que la bataille allait être perdue, prit une pause solennelle, appela Thibaut, appela Justine, et dit : « Nous n'avons qu'une chose à faire en présence d'un tel amour, *marions Justine.* »

JUSTINE (sainte), née à Antioche, martyrisée à Nicomédie, sous Dioclétien, en 304. Cyprien, alors grand magicien, épuisa inutilement, pour séduire la jeune fille, toutes les ressources de son art. Ayant consulté Satan sur les causes de son insuccès, il apprit du diable à connaître la puissance invincible du crucifié et se convertit au christianisme, devint évêque, et mit Justine à la tête d'un monastère. Ils furent tourmentés ensemble pour la foi, par le gouverneur d'Antioche, puis décapités à Nicomédie, par ordre de l'empereur. Leurs corps furent trouvés à Rome, plusieurs siècles plus tard, dans le baptistère de Saint-Jean de Latran, où on les garde encore; on possède cependant leurs reliques à Toulouse; mais un pareil fait de dédoublement n'est pas rare dans l'histoire des reliques. L'Eglise honore sainte Justine et saint Cyprien le 26 septembre.

JUSTINE (sainte), patronne de Venise et de Padoue, née à Padoue, morte dans la même ville en 304. La concordance de cette date avec celle du martyre de la sainte précédente fait soupçonner que la légende aura fait deux saintes d'un seul personnage. Du reste, les actes de la patronne de Padoue sont absolument rejetés comme apocryphes par de savants critiques, notamment par l'abbé Moréri. Fortunat fait néanmoins un grand éloge de la sainte padouane et parle d'une église érigée en son honneur. Les reliques de cette sainte, longtemps perdues, furent retrouvées, dit-on, en 1177, et on les montre encore aujourd'hui à Padoue, dans l'église qui lui est consacrée. Une congrégation placée sous l'invocation de la sainte fut fondée dans la même ville en 1417.

Sainte Justine partage avec saint Marc le patronage de Venise. Son image figurait sur les monnaies de la république. L'Eglise honore cette sainte le 7 octobre.

JUSTINE (Flavia-Justina-Augusta), impératrice romaine, née en Sicile, morte à Thessalonique en 388. Elle était fille de Juste, gouverneur du Picenum, et joignait à une rare beauté beaucoup d'esprit et d'habileté. Justine épousa d'abord le tyran Maxence. Devenue veuve, elle s'attacha à gagner l'amitié de l'impératrice Severa, lui ravit l'affection de l'empereur Valentinien, et amena ce prince à l'épouser (368), après avoir répudié Severa. Valentinien étant mort, Justine séduisit les légions et fit proclamer empereur son fils Valentinien le Jeune, alors âgé de cinq ans, bien que Gratien dût légitimement parvenir à l'empire. L'impératrice alla demeurer alors à Milan, favorisa les ariens et fit proclamer en 386 un édit qui autorisait ces hérétiques à s'assembler publiquement et défendait aux catholiques de les troubler dans l'exercice de leur culte. Malgré les menaces de Justine, saint Ambroise refusa de céder son église et d'abandonner son siége. Le tyran Maxime profita de ce conflit pour marcher contre Valentinien, qu'il chassa de l'Italie, et Justine se réfugia à Thessalonique où elle mourut.

Justine la vaurienne (*La Picara Justina*), roman de mœurs de fray Andrès Perez (1610). Ce révérend frère, de l'ordre de Santo-Domingo, auteur de sermons de carême et de quelques autres livres de piété, n'a pas osé signer son œuvre, malgré son très-grand mérite littéraire; il l'a mise au jour sous le nom de Francisco-Lopez de Ubeda. La condition de son héroïne et les situations scabreuses qu'il lui fait traverser donnent quelque raison à ses scrupules. Il y a du Scarron et du Rabelais dans cette épopée picaresque, journal, écrit par elle-même, de ce qu'Andrès Perez appelle une femme libre. Sa Justine est une femme libre en effet, très-libre, dans ses actions comme dans ses discours; mais l'auteur est un contemporain de Cervantes, un des écrivains de la grande époque, et l'on s'en aperçoit au style imagé, pittoresque, plein de saveur de son livre. Aussi a-t-il soin de dire que Justine, puisqu'il prétend en recopier seulement le journal, s'était nourrie des bons auteurs, savait sur le doigt *Lazarille de Tormes*, la *Célestine*, l'*Ane d'or*, *Guzman d'Alfarache*, et avait, dans ses lectures, extrait le suc de Guevara et de Rojas pour en donner la quintessence. Le prologue au lecteur rappelle par sa verve railleuse ceux de maître Alcofribas Nazier aux buveurs très-illustres et goutteux très-précieux; on rencontre dans tout le livre ce style curieux, ces bizarreries à la Rabelais, ces litanies d'adjectifs et d'épithètes. Les prêtres seuls pouvaient oser dans ce temps-là ce qui eût paru une profanation. Dès les premières pages, Justine nous apparaît avec son petit air fripon, ses allures provocantes, sa taille cambrée, ses yeux bleus, ses cheveux noirs, et toujours la chanson aux lèvres, les castagnettes à la main; ce portrait est un chef-d'œuvre. On ne peut faire autrement que de s'intéresser à cette

belle fille. La vaurienne, ayant pris la plume, nous raconte en trois livres fort copieux, subdivisés en bon nombre de chapitres, comment étant partie de chez elle, dans un chariot, pour aller en pèlerinage, elle est revenue se marier avec Guzman d'Alfarache. Ce n'est pas sans nous avoir d'abord longuement édifiés sur sa généalogie; on se promène dans un musée d'ancêtres. Du père à l'aïeul et au trisaïeul, ce ne sont que barbiers, savetiers, marchands de crêpes, gratteurs de guitare, joueurs de tambour de basque; tous ces portraits sont dessinés en pied, comme s'il s'agissait de grands d'Espagne. Mais c'est là qu'est justement le piquant du récit et la satire ingénieuse de ces familles infatuées de leur généalogie. Dès qu'elle est dans le chariot qui transporte les pèlerins, les aventures pleuvent. Faite comme elle est, elle ne peut manquer d'amoureux; c'est d'abord un gardeur de cochons, car l'auteur semble avoir pris à tâche de rester dans l'ignoble. Puis elle est enlevée par des étudiants, des étudiants dans le genre de ceux de *Gil Blas*, et elle nous initie aux exploits de leur bande, la Bigornie, qui n'est qu'une bande de sacripants et de voleurs. On la voit mendier aux portes des églises, pour s'acheter des bijoux; voler un voleur; faire des assauts d'armes dans les salles d'escrime, etc.; et au milieu de toutes ses aventures, elle conserve une pureté sans tache. C'est ce sur quoi elle tient surtout à édifier les lecteurs dans son dernier chapitre, le plus scabreux de tous, la nuit des noces! Comme forme, ce roman est assez curieux; chaque chapitre débute invariablement par une pièce de vers qui en offre le résumé, et Perez y a épuisé toutes les formes de la versification espagnole, romances, stances, redondilles, quintilles, *esdrujulos* (vers dont les finales ont toutes l'accent sur l'antépénultième), etc.; il y a fait usage aussi d'octaves à pieds coupés, c'est-à-dire dont la dernière syllable est supprimée et qu'il faut que le lecteur devine :

Los padres de la picara Justi... (na)
Que fueron en mansilla mesone... (ros);

et à ce propos les critiques hésitent à décider qui de lui ou de Cervantes est l'inventeur de cette poésie bizarre. Cervantes l'a employée dans *Don Quichotte*. Commencé ainsi, chaque chapitre finit non moins invariablement par une *Morale* (*aprovechamiento*), car l'auteur prétend tirer de chaque situation un profit moral pour le lecteur. Ainsi Justine publie elle-même dans une lettre qu'elle a volé les écus d'un bonhomme, qui les a volés lui-même, il est vrai; il semble difficile d'y trouver un sujet d'édification, mais Andrès Perez n'est effrayé de rien. *Morale :* « Les dépravés ne peuvent s'empêcher de publier leurs méfaits, par parole ou par écrit, mais Dieu aussi les relate sur le Livre où ils les liront plus tard, avec grande confusion et grande honte. » Justine mendie pour s'acheter des bijoux. *Morale ;* « Bien des femmes s'enrichissent en contrefaisant les pauvres honteux, mais les serviteurs de Dieu n'en doivent pas moins faire l'aumône puisqu'ils donnent simplement pour l'amour de Dieu. » Malgré tout, la *Picara Justina* est loin d'être un livre moral; mais sa forme singulière, son style bizarre et recherché le placent parmi les plus curieux spécimens du genre picaresque.

Justine ou les **Malheurs de la vertu**, roman du marquis de Sade. Il faut que le *Grand Dictionnaire* pousse jusqu'au dévouement l'exactitude bibliographique pour donner place dans ses colonnes, à côté des chefs-d'œuvre littéraires, à ce produit honteux de la manie et de l'érotisme. Nous n'en dirons que quelques mots. Justine est une pauvre jeune fille, dont une bande de scélérats fait son jouet et qu'ils soumettent, à travers une foule d'aventures invraisemblables, à des actes inouïs de lubricité. Tout ce que l'imagination la plus dépravée peut inventer pour joindre les voluptés aux tortures, les terreurs d'Anne Radcliffe aux obscénités de l'Arétin se trouve accumulé dans ce livre comme à plaisir. La malheureuse est entraînée de souterrains en souterrains, de cimetières en cimetières, rouée de coups, violée et fustigée tout ensemble. Des supplices assaisonnent tous les plaisirs bestiaux de ses tyrans; ce ne sont que femmes éventrées, enfants assommés, hommes écorchés vifs, orgies sanglantes où l'on casse des crânes au dessert. Tout ce monde chante à tue-tête, s'enivre, blasphème ou hurle de douleur dans ce pandémonium du vice et du crime. A la lecture de ces atrocités, on n'éprouve que l'oppression d'un cauchemar. Celui qui écrivait de pareilles choses, qui reflétait dans ces pages immondes ses pensées et ses désirs, peut-être quelques faits réels de sa vie, avait sa place marquée à Charenton. Le marquis de Sade a donné une suite à *Justine* dans *Juliette*. (V. ce mot.)

La première édition de *Justine* est de 1791 (Hollande, 2 vol. in-8°); une seconde édition parut la même année dans le même format, ainsi qu'une troisième, à Londres, l'année suivante. Jusque-là, à part l'obscénité des détails, pas un mot honteux ni une seule expression ordurière n'étaient échappés à la plume de l'auteur. Il n'en sera plus de même dans les éditions suivantes, où les mots les plus infâmes servent à décrire les actes de monstrueuse luxure dont nous avons parlé. De nouveaux épisodes sont ajoutés aux premiers, et la triste imagination du marquis de Sade se donne libre carrière : Philadelphie, 1794, 2 vol. in-18; Hollande, 1800, 4 vol. in-18; enfin, 4 vol. in-18, qui, réunis aux 6 vol. de *Juliette*, forment les 10 vol. de l'édition de 1797, dont un exemplaire fut offert aux cinq directeurs et au premier consul. Les éditions postérieures sont en assez grand nombre, mais d'une exécution typographique bien inférieure.

Sous le titre d'*Anti-Justine*, Rétif de la Bretonne, en prétendant réfuter l'œuvre du marquis de Sade, a produit un livre qui, pour être moins cruel, n'est pas moins obscène. C'est à tort que ce livre est quelquefois attribué à Linguet.

JUSTINGER (Conrad), chroniqueur suisse, mort en 1426. Il remplit les fonctions de greffier de Berne de 1411 à 1426, et composa, sur l'invitation du grand conseil, le plus ancien travail historique qui ait été fait sur ce canton. Cet ouvrage intéressant et d'une remarquable exactitude s'étend de 1152 à 1421, et a été publié sous le titre de *Vieille chronique de la ville de Berne* (Berne, 1819).

JUSTINIANA PRIMA, ville de l'empire romain, dans la Mésie inférieure, au pied de l'Hémus; patrie de Justinien, qui lui donna son nom, en remplacement de celui de *Tauresium* qu'elle portait auparavant. C'est aujourd'hui le village d'OUSKOUB, dans la Bulgarie.

JUSTINIANA SECUNDA, ville de l'empire romain, dans la Mésie supérieure, au S. de Naïssus; nommée d'abord *Ulpianum*. Aujourd'hui KUSTENDJI.

JUSTINIANI, nom de plusieurs personnages remarquables d'Italie. V. GIUSTINIANI.

JUSTINIEN Ier, empereur d'Orient, né à Taurésium, en Dardanie, vers 483 d'une famille de pâtres. Son oncle, Justin Ier, alors qu'il n'était encore que commandant de la garde, le fit venir à Constantinople, prit soin de son éducation et lui donna une part considérable dans le gouvernement dès qu'il fut lui-même parvenu au trône. Justinien contribua à la chute d'Amantius et au meurtre du chef goth Vitalien, qui convoitait la pourpre, fut nommé, en 519, général en chef de l'armée (maître des milices), mais resta prudemment à Constantinople pour conserver tout son crédit sur l'empereur, se concilia habilement le peuple et le clergé, et fut associé en 537 à l'empire, dont la mort de Justin le laissa seul maître quelques mois plus tard. Des fêtes d'une magnificence inouïe, quelques succès sur les Huns des Palus-Méotides et les Arabes, une guerre contre les Perses, terminée par un traité honteux pour l'empire, qui se soumit sans nécessité à payer un énorme tribut annuel, signalèrent les commencements de son règne, bientôt troublé par les luttes des factions des *Bleus* et des *Verts*. Ces partis, dont les querelles confuses étaient déjà anciennes et dont les noms étaient empruntés aux jeux du cirque, avaient fini par former deux puissants partis politiques. Les Bleus, soutiens de l'orthodoxie, s'attachaient volontiers à Justinien; les Verts, tolérants pour l'hérésie, penchaient pour la famille déchue d'Anastase. Fort de la protection de l'empereur, les premiers en étaient arrivés à tuer leurs ennemis en pleine rue et à piller leurs maisons. Il en résulta des combats continuels et enfin une sédition (532), l'une des plus formidables dont l'histoire fasse mention, et qui reçut le nom sous lequel elle est connue, *Nika* (victoire), des cris de triomphe poussés par les insurgés, momentanément maîtres d'une partie de Constantinople. Un nombre immense de maisons et d'édifices publics furent pillés et livrés aux flammes, et Justinien faillit y perdre et le trône et la vie. Enfin, après plusieurs journées d'anarchie et d'horreurs, il finit par dominer le mouvement et par écraser ses ennemis. Ces troubles apaisés, il songea à réaliser son projet de reconstituer l'unité de l'empire romain, envoya Bélisaire détruire en Afrique l'empire des Vandales et reconquérir la Sardaigne, la Corse et les îles Baléares, et fit commencer par le même général la guerre contre les Ostrogoths d'Italie. On sait que Bélisaire, après avoir pris Rome deux fois et conduit avec des chances diverses deux guerres sanglantes (de 535 à 548), se découragea et demanda son rappel. Narsès acheva l'œuvre commencée, détruisit le royaume des Ostrogoths (552), et délivra ensuite l'Italie d'une redoutable invasion d'Allemands et de Francs (554). Dans le même temps, d'autres lieutenants de Justinien occupaient le midi de l'Espagne; une longue guerre contre les Perses (540-562) assurait à l'empire la Colchide et la Lazique, et des négociations, en apparence habiles, avec les barbares du Danube et du Don entretenaient parmi eux des dissensions qui garantissaient la sécurité de ces frontières, pendant que la construction d'une multitude de forteresses depuis l'Euphrate jusqu'aux Alpes semblait devoir mettre pour jamais les provinces à l'abri de l'invasion. Justinien put se faire illusion sur la solidité du colosse qu'il venait de replacer pour un moment sur sa base, mais qui était miné de toute part et que le démembrement attendait.

Son œuvre n'en fut pas moins grandiose, eu égard au temps, aux hommes et aux circonstances. A l'intérieur, il laissa tomber en désuétude (à dater de 541) l'institution du consulat, ferma, par un scrupule d'orthodoxie, les écoles philosophiques d'Athènes et d'Alexandrie, persécuta cruellement les hérétiques, embellit les villes de l'empire de monuments splendides, fit construire à Constantinople l'église de Sainte-Sophie, essaya de donner de l'extension au commerce de la soie (introduite en Europe sous son règne par deux moines nestoriens), et, pour suffire aux dépenses énormes de la guerre, aux subsides donnés aux barbares, aux frais de constructions immenses, organisa une administration fiscale savamment spoliatrice, ingénieusement rapace et insatiable, qui dépassait tout ce qu'on avait vu jusqu'alors et laissait un modèle difficile à égaler. On peut encore reprocher à ce prince son ingratitude envers le plus grand général de son siècle, Bélisaire, et l'ascendant qu'il laissa prendre à l'indigne Théodora, son épouse. Mais ce qui recommande à jamais sa mémoire, c'est l'œuvre de législation à laquelle il a attaché son nom, et dont il confia l'exécution à Tribonien, à Théophile et à d'autres jurisconsultes.

Toutes les règles de droit, les constitutions impériales, les décisions des grands jurisconsultes, qu'il sauva ainsi d'une perte totale et fit compiler et réunir en corps, forment le *droit romain*, modèle unique de législation, qui a régi la plupart des États de l'Europe et exercé l'influence la plus salutaire sur la marche de la civilisation et sur la formation du droit moderne. Bien que Tribonien et ses collègues aient usé trop largement du pouvoir qui leur avait été accordé de modifier les textes ou d'en retrancher ce qui leur paraîtrait faire double emploi ou offrir matière à contestation, le monument qu'ils ont élevé, rêvé par César et par plusieurs empereurs, s'il fut impuissant à arrêter la décadence de l'empire byzantin, eut une action considérable sur les sociétés de l'Occident, surtout à partir du XIIe siècle, époque où les glossateurs et les légistes italiens le firent universellement accepter et l'opposèrent avec succès aux coutumes germaniques et locales, et aux usages barbares de la féodalité. Les codes de Justinien comprennent : le *Code* proprement dit, choix des constitutions impériales; le *Digeste* ou les *Pandectes*, recueil des décisions et avis des grands jurisconsultes, surtout d'Ulpien, de Paul et de Papinien, décisions auxquelles on donna force de loi; les *Institutes*, auxquelles le traité de Gaïus servait de base; enfin les *Novelles*, constitutions de Justinien lui-même, rendues successivement pour combler les lacunes des collections précédentes. L'ensemble de cette législation reçut, dans le XVIe siècle seulement, le titre collectif de *Corpus juris civilis*, dénomination déjà employée lors de sa promulgation.

Justinien (CODE DE). V. CODE.

JUSTINIEN II, surnommé **Rhinotmète** (*qui a le nez coupé*), empereur d'Orient, né en 669. Il succéda à son père Constantin IV (Pogonat) en 685, conclut avec le calife Abdoul-Malek une trêve qui eut de désastreuses conséquences pour l'empire, persécuta cruellement les manichéens, laissa ravager ses provinces par les Arabes, et se rendit si odieux par ses cruautés qu'il excita une révolte à la tête de laquelle se plaça Léonce, un de ses meilleurs généraux. Renversé, il eut le nez coupé, et fut relégué à Cherson (Crimée). Après dix ans d'exil, il recouvra le trône avec l'aide des Bulgares, se vengea cruellement de ses ennemis, fit à son tour couper le nez à ses compétiteurs Léonce et Tibère, qui furent ensuite décapités, et se souilla de tant de crimes, que les annales byzantines, si riches cependant en meurtres et en atrocités, n'offrent point un second exemple d'une semblable période. Il fut renversé par Bardanes et tué par un de ses propres officiers (711). C'est le dernier prince de la race d'Héraclius, qui avait donné six empereurs.

JUSTINIEN général byzantin, petit-neveu de Justinien Ier, né vers 530, mort vers la fin du VIe siècle. Il se distingua pendant sa jeunesse en combattant en Italie sous les ordres de son père Germanus, fit ensuite la guerre contre Thrasimond, roi des Gépides, et reçut, en 576, le commandement en chef d'une armée envoyée contre Chosroès, qui avait envahi l'Arménie. Ayant battu ce prince à Mélitène, dans la petite Arménie, il prit ses quartiers d'hiver dans l'Hyrcanie, puis revint en Arménie, où il se fit battre par le général perse Tamchosroès. Tibère, régent de l'empire, le remplaça alors dans son commandement par Maurice. Justinien irrité entra dans plusieurs conspirations pour renverser Tibère, reçut un pardon généreux et mourut obscurément.

JUSTINOPOLIS, ancienne ville de l'Istrie, au S. de Tergeste, fondée par Justinien en l'honneur de son oncle Justin Ier, sur l'emplacement d'Ægida. C'est aujourd'hui CAPO-D'ISTRIA.

JUSTITIUM s. m. (ju-sti-si-omm. — mot lat.; rad. *justitia*, justice). Antiq. rom. Clôture des tribunaux et cessation de travail : *Le* JUSTITIUM *était ordonné dans les deuils publics.* (Complém. de l'Acad.).

JUSTULUS, poëte latin moderne, né à Spolète dans l'Ombrie. Il vivait au commencement du XVIe siècle, fut secrétaire de César Borgia, lecteur public au collége de la Sapience, sénateur de Rome, et reçut le titre de poëte lauréat. On a de lui des poésies latines, où l'on trouve de la grâce, de l'élégance, un style pur, et qui ont été recueillies et publiées à Rome (1510, in-4°).

JUSTUM ET TENACEM PROPOSITI VIRUM... (*L'homme juste et ferme en son dessein...*), Commencement d'une ode d'Horace (*Odes*, III, III). « Quand le monde brisé s'écroulerait, ses ruines accableraient sans l'émouvoir (v. IMPAVIDUM FERIENT RUINÆ) l'homme juste et ferme en son dessein. »

Un homme que les plus éminentes qualités ont recommandé à la postérité, Corneille de Witt, victime de la fureur des partis, fut, pour prix de ses longs services, livré aux tortures de la question et déchiré par les plus cruels tourments. On dit que, dans cette situation, il récita à haute voix la belle strophe d'Horace : *Justum et tenacem...*

Cette strophe célèbre offre un rapport frappant avec ce beau passage du Psalmiste :

« Quand même le globe chancellerait et les montagnes se précipiteraient vers la mer, nous ne craindrions point. » (Ps. XLV, verset 3.)

J.-B. Rousseau a dit :

Et si la nature fragile
Etait à ses derniers moments,
Nous la verrions d'un œil tranquille
S'écrouler dans ses fondements.

Voltaire a développé la même pensée :

Les torrents impétueux,
La mer qui gronde et s'élance,
La fureur et l'insolence
D'un peuple tumultueux,
Des fiers tyrans la vengeance,
N'ébranlent point la constance
D'un cœur ferme et vertueux.

« Voyons! vous exposez vos tableaux, vos statues en public : c'est pour qu'on les achète, d'accord; mais c'est bien aussi un peu pour qu'on les juge. Convenez que, sans le porte-voix de la presse, vos noms seraient pour la plupart profondément inconnus. En échange de ce service, si mince qu'il soit, se borner à écrire des lettres anonymes, c'est une légère ingratitude. Cela dit, je poursuis ma tâche avec le calme de l'homme d'Horace : *Justum et tenacem.* »

LOUIS JOURDAN.

« Supporte et abstiens-toi. Supporte quand tu ne peux empêcher les maux de fondre sur ta tête, quand tu es aux prises avec des forces insurmontables. Et, dussent les rouages du monde t'étreindre et te broyer, sache souffrir en silence; dût le ciel s'écrouler en éclats sur ta tête, reçois sans sourciller sa ruine et ses débris : *Justum et tenacem... impavidum ferient ruinæ.* »

BAUTAIN.

« Si, dans une société, la moralité venait à disparaître par degrés, c'est dans l'âme du magistrat que l'on devrait en trouver les derniers vestiges! Si le courage de la vertu croulait chez un peuple sous le règne du despotisme et de la terreur, il faudrait encore, à l'exemple de cet homme d'Horace, *justum et tenacem propositi virum*, trouver le juge debout, le visage impassible au milieu de ces effrayants débris. »

LEPELLETIER (DE LA SARTHE).

« On raconte que le philosophe Condorcet, qui fuyait l'échafaud, s'arrêta un jour dans un cabaret de village. Le malheureux proscrit était vêtu comme un mendiant; il demande du pain et du vin, et, en attendant ce maigre repas, il se met à lire.

» Voilà nos Brutus de cabaret qui s'inquiètent; ils ont deviné qu'un philosophe est caché sous les haillons. Aussitôt on saisit Condorcet, on le jette dans la prison du lieu, et, comme on lui avait arraché son Horace (pièce à conviction!), il s'empoisonne en oubliant le *justum et tenacem.* »

JULES JANIN.

Souvent aussi les écrivains résument les vers énergiques du poëte latin sous cette forme française : *l'homme juste d'Horace.*

« M. Salomon Durocher n'était pas sans quelque ressemblance avec l'homme juste chanté par Horace; un coup si violent l'atteignit, mais ne l'ébranla point. Sans perdre de temps à se lamenter, ce qui est la façon de perdre son temps la plus sotte du monde, il avisa sur-le-champ aux moyens de réduire ses ennemis au silence »

ALBÉRIC SECOND.

« Le roi, monsieur, mais c'est Louis XIV, c'est-à-dire le plus grand, le plus magnifique, le plus superbe des souverains du monde, celui-là même qui a fatigué la renommée du bruit de ses triomphes. L'Europe s'écroulerait et la France périrait tout entière, que Sa Majesté le roi Louis, quatorzième du nom, resterait impassible et debout comme l'homme d'Horace. C'est un roi qui se drape dans sa royauté comme Jupiter dans sa foudro

A. ACHARD.

Si l'astre de sinistre allure,
Qu'Arago voit sur l'horizon,
Par un jeu de sa chevelure
Changeait notre globe en tison,
Villèle, incrusté sur sa place,
Serait l'homme juste qu'Horace
Nous peint si calme dans ses vers ;
Et narguant la comète errante,
Il coterait encor la rente
Sur les débris de l'univers.

BARTHÉLEMY et MÉRY.

« Cornelis de Witt, un des plus grands citoyens de la Hollande, est arrêté à La Haye, et malgré l'exécrable réputation de son accusateur (le barbier Tychelaër), il est interrogé et mis à la torture. Pendant qu'une mèche de mousquet brûle entre ses pouces attachés, il récite à haute voix la strophe d'Horace :

Justum et tenacem propositi virum... »

MAX. DU CAMP.

JUSUF, général français. V. JOUSSOUF.

JUSZYNSKI (Michel-H.), bibliographe et littérateur polonais, né à Gniazdowo en 1760, mort en 1830. Il fit de brillantes études à Cracovie, puis en Allemagne, et, de retour en Pologne, il entra dans les ordres (1785) ; s'étant rendu à Varsovie, il y fit des recherches dans les bibliothèques et les archives, et recueillit d'importants documents pour l'histoire de son pays. Nommé en 1789 professeur de littérature au séminaire de Pinczow, il devint, en 1794, vice-recteur de cette école, puis professeur au collége de Kieltze. Juszynski se livra avec un grand succès à la prédication et à la poésie. Il écrivit beaucoup de vers politiques, satiriques et érotiques. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Vers et prose; Idylles et églogues* (Cracovie, 1 vol.); *Odes et satires* (1783 2 vol.); *Idylles, églogues, vers de circonstance et fables* (1787) ; *Pensées et Opinions* (1789, in-8°) ; *Asketomoria*, en six chants (1794), production légère, une des plus élégantes et des plus spirituelles de l'auteur ; *Entrée*, roman en vers, ou plutôt satire mordante et fort spirituelle ; les *Autrichiens* (1810); *Dictionnaire de poëtes polonais* (1820, 2 vol.); *Sermons* (1799); *Histoire de l'imprimerie* (1789); *Histoire de la littérature polonaise* (1789), etc.

JUTAY s. m. (ju-té). Bot. Syn. de TAMARIN ou TAMARINIER.

JUTE s. m. (ju-te). Comm. Matière textile fournie par les fibres de l'aloès et de l'ananas : *Le coton et le* JUTE *sont extrêmement employés dans l'Inde, depuis une époque reculée, pour la fabrication des vêtements.* (L. Figuier.) *La partie musulmane de la population des Indes s'habille de coton, tandis que les Indous filent et tissent leurs vêtements avec le* JUTE. (L. Figuier.)

JUTERBOCK, ville de Prusse, prov. de Brandebourg, régence et à 48 kilom. S. de Potsdam, 82 kilom S.-O. de Berlin ; 6,000 hab. Fabrication importante de draps, toiles, pelleteries. Commerce de bestiaux et de chanvre. Le dominicain Tetzel, choisi par Albert de Brandebourg pour prêcher sur les indulgences, prononça en 1517, à Juterbock, ces fameux sermons qui allumèrent la colère de Luther et furent comme le premier signal de la Réforme. On montre encore dans l'église de Juterbock la boîte des indulgences dont Tetzel se servait, et qui lui fut volée pleine d'or par un seigneur auquel il avait vendu une absolution générale pour tous ses péchés futurs. Le 6 septembre 1813, les Prussiens battirent complétement les Français près de Juterbock. Un monument a été élevé en mémoire de cette bataille.

JUTES, en latin *Juti*, peuple de la famille gothique, qui habitait la Chersonèse Cimbrique ; il a donné son nom au Jutland (terre des Jutes).

JUTEUX, EUSE adj. (ju-teu, eu-ze — rad. *jus*). Qui a beaucoup de jus : *Cette viande est* JUTEUSE. *Ces fruits sont bien* JUTEUX.

JUTHIA, ville du royaume de Siam, qui pendant quatre siècles, de 1350 à 1782, en a été la capitale; vers 1550, c'était une ville importante, et en 1766 elle n'avait rien perdu, car elle opposa une vive résistance aux Birmans envahisseurs. Plus tard, le roi Phra-Phuti-chao-Luang transporta le siége du gouvernement à Bangkok, et Juthia vit se terminer son rôle politique.

JUTLAND, la *Chersonèse Cimbrique* des anciens, appelée *Jutland* par les Danois et *Jutia, Juetlandia*, en latin moderne, presqu'île du Danemark ; entre 55° 24′ et 57° 36′ de lat. N., et 5° 43′ et 9° 6′ de long. E. Le Jutland forme aujourd'hui la seule partie continentale du royaume de Danemark. Le Jutland est borné au N. par le Skager-Rack, au N.-E. par le Cattégat, à l'E. par le petit Belt, au S. par le Slesvig, dont le séparent le golfe de Kolding et la rivière de Konge, et à l'O. par la mer du Nord. Sa plus grande longueur du N. au S. est de 277 kilom. ; sa plus grande largeur mesure 235 kilom., de l'entrée du Nissum-Fjord à l'O. jusqu'à Grenaae. On évalue sa population à 789,378 hab., et sa superficie à 24,800 kilom. carrés. Le Jutland est divisé en quatre diocèses : Aalborg, Aarhus, Viborg et Ribe ou Ripen.

Le Jutland est entouré de différentes mers qui découpent sur ses côtes plusieurs golfes ou fjords, dont les plus considérables sont le Limfjord, le Nimssumfjord et le Ringkjæbingfjord sur la côte occidentale ; le Randesfjord et le Mariagerfjord, sur la côte occidentale. Le centre de cette presqu'île est traversé, dans la direction de l'E., par une chaîne de collines dont les points les plus élevés n'atteignent que 175 mètres au-dessus du niveau de la mer. Ces collines se prolongent à travers toute l'étendue de la péninsule. A l'E., la surface onduleuse du Jutland s'abaisse abruptement en arrivant à la mer. Sur les côtes occidentales et septentrionales cette surface est plate. Ces côtes n'offrent qu'un petit nombre de ports. Elles sont entourées de dunes basses et de sables mouvants. « Le sol, assis sur une couche de plâtre et de craie qui se prolonge jusqu'à la mer sur la côte orientale, qu'entrecoupent un grand nombre de pittoresques échancrures appelées *fjords*, est extrêmement fertile de ce côté et couvert de belles forêts ; tandis qu'au centre il contient un grand nombre de marais et de landes, entremêlés parfois d'étendues assez considérables de bonne terre arable, et qu'à l'O., ainsi qu'au N., il est nu et stérile et souffre beaucoup des sables mouvants. L'extrémité la plus septentrionale et la plus déserte du Jutland, que termine le cap de Skagenshorn, est devenue complétement une île par suite de la rupture de l'isthme qui, à l'O., séparait de la mer du Nord le Limfjord, lequel pénètre profondément dans l'intérieur des terres. »

Aucun des cours d'eau du Jutland n'a une importance considérable. Nous signalerons cependant : le Guden, le Konge, la Skive, la Varde et le Lombarg. On y rencontre un certain nombre de lacs, dont quelques-uns sont considérables et d'une grande beauté. Le climat, comme celui du Danemark et du Slesvig, est froid et humide. La côte orientale produit des céréales en abondance. On y élève de nombreux troupeaux de bétail, notamment des chevaux, qui constituent les principaux objets d'exportation du pays. La tourbe abonde partout. La pêche est très-productive sur les côtes. L'industrie du Jutland n'est pas très-importante ; nous devons cependant mentionner l'exploitation des salines de la petite Lessoé, près de la côte orientale; des fabriques de savon, de cuirs, de gants, de cordages ; des brasseries ; des distilleries à Aalborg, à Viborg et à Randers ; mais la production des articles manufacturés est limitée à la consommation locale et n'entre nullement dans le commerce d'exportation, qui a principalement pour objet les grains, les suifs, le bétail, les chevaux et les produits de la pêche.

Les quatre diocèses du Jutland comprennent dix divisions administratives ou bailliages, qui sont : Aarhus, Veile, Randers, Thisted, Skanderborg, Hjorring, Aalborg, Ribe, Viborg et Ringkjæbing.

Le Jutland possède un code, dit *Loi jutlandaise*, qui est un des plus importants des quatre codes provinciaux du Danemark. On en attribue la rédaction, du moins pour les parties essentielles, à Gunner, évêque de Viborg ; mais il ne consiste point, comme les codes de Skanie et de Séeland, en un simple recueil privé de coutumes judiciaires en vigueur. Il a été revêtu d'une sanction publique et formellement adopté comme loi, à la diète de Vœrdingborg en 1241. Il régissait, dès cette époque, le Jutland tout entier, de même que la Fionie et les îles environnantes. Il servait même, en certains cas, de loi subsidiaire dans les autres parties du royaume qui n'avaient pas de code déterminé. Ce code fut abrogé en 1683 par le roi Christian V, qui, à cette époque, octroya à tout le royaume une loi commune, dite *Loi danoise*.

Les premiers habitants du Jutland furent, dit-on, les Cimbres, qui donnèrent leur nom à la péninsule tout entière. Au commencement des temps historiques, on le trouve habité par les *Jutes*, peuplade scandinave qui avait ses rois particuliers, et qui prit une part active aux expéditions des Saxons en Angleterre. Les Jutes vinrent en aide aux Saxons dans leurs luttes contre les armées de Charlemagne, et nous les voyons faire avec les Normands de fréquentes incursions sur les côtes de France et d'Allemagne. A la mort d'Halfdan, dernier roi du Jutland, survenue vers la fin du Xe siècle ou au commencement du XIe, Gorm le Vieux, roi de Danemark, s'empara du pays des Jutes, et cette contrée n'a jamais cessé depuis lors de faire partie de la monarchie danoise.

JUTLANDAIS, AISE s. et adj. (ju-tlandè, è-ze). Géogr. Habitant du Jutland ; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* JUTLANDAIS. *La population* JUTLANDAISE.

— s. m. Linguist. Dialecte danois qu'on appelle aussi JOTIQUE.

JUTURNALES s. f. pl. (ju-tur-na-le — lat. *juturnalia*, même sens). Antiq. rom. Fête que célébraient, en l'honneur du dieu Juturne, les ouvriers qui employaient l'eau dans leur travail.

JUTURNE (lac de), petite source située sur le Forum romain, près des temples de Castor et de Vesta.

JUTURNE, nymphe romaine, dont s'éprit Jupiter et qu'il rendit immortelle en la chargeant de présider aux fleuves et aux fontaines. On l'invoquait principalement dans les temps de sécheresse, et on lui avait élevé un temple dans le Champ de Mars.

JUUL ou **JUEL** (Paul), conspirateur norvégien, né à Throndhjem, décapité à Copenhague en 1723. Il voyagea aux frais du gouvernement en Allemagne, en Bohême, en Hongrie, pour y étudier l'exploitation des mines, devint à son retour bailli de Lister et Mandal en Norvége, fut destitué en 1720, et se rendit alors à Copenhague. Là, d'accord avec le général suédois Coïet et le duc de Holstein-Gottorp, il résolut de profiter du mécontentement excité dans la population par le remaniement du cadastre pour exciter un soulèvement en Norvége et enlever ce royaume au roi de Danemark, ainsi que l'Islande, le Groenland et les îles Féroë. Il devait, en récompense de la part qu'il aurait prise à cet événement, recevoir le gouvernement général de ces trois dernières colonies. Mais la conspiration fut découverte, et Juul eut la tête tranchée. On a de lui en danois : *Une vie heureuse*, en vers (Copenhague, 1721, in-4°) ; la *Culture et la récolte du bon paysan* (Copenhague, 1722).

JUUL-SOE, lac du Jutland, situé vers le côté septentrional de l'Himmeljberg, dans la partie la plus pittoresque du pays. Le fleuve de Gudenaa le traverse dans toute son étendue.

JUUSTEN et non **JUSTEN** (Paul), historien et prélat suédois, né à Viborg (Finlande), mort à Abo en 1576. Il avait été évêque de sa ville natale, et était évêque d'Abo depuis 1563 lorsque, chargé, en 1569, par le roi de Suède d'une mission diplomatique auprès d'Ivan IV, czar de Russie, il fut arrêté par ordre de ce prince et jeté dans un cachot malsain, où il resta pendant trois ans. Rendu à la liberté, Juusten retourna à Abo (1575), où il mourut des suites des souffrances qu'il avait subies pendant sa captivité. Outre des ouvrages de théologie, on a de lui : *Narratio de legatione sua* (Abo, 1775), publiée par Porthau, et *Chronicon episcoporum finlandensium*, publiée dans la Bibliothèque suédoise de Nettelblad (Stockholm, 1728).

JUVALTA (Fortunat), historien suisse, né à Zutz, dans le pays des Grisons, en 1567, mort en 1654. Il remplit les fonctions de landamman, et composa, sous le titre de *De fatis reipublicæ Rhætorum*, une histoire de son pays, dans laquelle on remarque un excellent récit des troubles de la Valteline. Cet ouvrage est resté manuscrit, mais Lehman l'a traduit en allemand (Ulm, 1781).

JUVARA ou **IUVARA** ou **IVARA**, architecte italien. V. IVARA.

JUVEIGNERIE s. f. (ju-vè-gne-rî ; *gn* mll. — rad. *juveigneur*). Dr. cout. Rang de naissance d'un frère puîné.

JUVEIGNEUR s. m. (ju-vè-gneur ; *gn* mll. — du lat. *juvenior*, comparat. de *juvenis*, jeune). Féod. Frère puîné ayant un apanage : *Le duc d'Orléans était* JUVEIGNEUR *de la maison de France.* (St-Sim.)

— Dr. cout. En Bretagne, Le plus jeune des frères.

JUVEN (Balthasar), Vénitien qui découvrit au doge la conspiration des Espagnols en 1618. C'est lui que le roman de Saint-Réal, *Conjuration des Espagnols contre Venise*, a rendu célèbre sous le nom de Jaffier. Otway, dans sa *Venise sauvée*, et Laplace, dans l'imitation qu'il a faite, sous ce même titre, du drame anglais, lui ont conservé ce nom de Jaffier.

JUVÉNAL (Decimus-Junius JUVENALIS), poëte satirique latin, né probablement à Aquinum, en Apulie, vers l'an 42 de notre ère, mort à plus de quatre-vingts ans, vers l'an 125. Le poëte qui devait peindre sous des couleurs si sombres la Rome impériale vit ainsi se dérouler, dans sa jeunesse et son âge mûr, cette effrayante série de princes : Néron, Galba, Othon, Vitellius, Vespasien, Titus, Domitien. Il assista à cette longue orgie du despotisme, et ne put respirer un peu librement que dans sa vieillesse, sous Nerva et Trajan. C'est dans le spectacle qu'il eut sous les yeux qu'il faut chercher la raison de son âpreté, de son cynisme et de ses véhémentes hyperboles.

On sait peu de chose de sa vie, et les renseignements donnés soit par ses contemporains, soit par leurs scoliastes, sont contradictoires. La petite biographie placée en tête de ses œuvres et que l'on attribue à Suétone, quoiqu'elle soit probablement l'œuvre d'un grammairien d'une époque postérieure, est d'une rare insignifiance. Elle nous apprend seulement que Juvénal était le fils d'un riche affranchi, ou qu'il fut tout au moins élevé par lui ; qu'il vint à Rome vers le milieu de sa vie, et se livra à la déclamation, c'est-à-dire à l'art oratoire, pour son plaisir bien plus que pour en tirer profit. Il ne devint poëte que fort tard, sous l'influence de causes restées ignorées, et se trouva porté à la satire, tant par la tournure propre de son esprit que par le succès qu'obtint une de ses pièces de vers dirigée contre l'histrion Pâris. Encore, telle était la terreur du despotisme, qu'il n'osait lire ses vers même devant le plus petit auditoire. Plus tard, lorsqu'il osa les lire en public, son succès aurait été la cause même de sa perte, car un histrion faisait alors les délices de la cour, dit Suétone, et l'on pensa que les railleries de Juvénal étaient dirigées contre lui ; le prince trouva plaisant de déguiser un châtiment sous l'apparence d'une récompense ; il conféra le commandement d'une cohorte au poëte alors octogénaire, lui donna le titre de préfet militaire, et l'envoya au fond de l'Egypte. Ce genre de supplice agréait au tyran, « afin qu'il fût aussi plaisant que le délit. » Peu de temps après, Juvénal mourait de fatigue et d'ennui. Suétone ne nomme pas le prince coupable de cette bonne plaisanterie ; comme Juvénal ne put atteindre sa quatre-vingtième année que sous Adrien et qu'aucun histrion du nom de Pâris ne fut alors en faveur, il est probable qu'il a commis une erreur, et que cet exil, s'il eut lieu, arriva beaucoup plus tôt, sous Domitien. Un acteur du nom de Pâris faisait alors non-seulement les délices de la cour, mais en particulier ceux de l'impératrice Domitilla, dont il était l'amant avoué, et que Domitien répudia pour ce fait. Le premier mime du même nom, que Juvénal avait flagellé, serait alors celui qui vivait sous Néron et dont la faveur fit également scandale.

Des contemporains de Juvénal, un seul, Martial, son ami, en parle, mais son témoignage n'éclaircit pas beaucoup cette biographie obscure. Dans l'une de ses épigrammes, il accompagne de quelques vers des noix cueillies dans son jardin et qu'il envoie à son ami, comme c'était la coutume à Rome, au temps des saturnales ; cette épigramme (VII, 91) est rangée parmi celles qui furent composées sous Domitien. Dans une autre, qui est plutôt une petite épître et qui est rangée parmi celles qui furent composées sous Nerva et Trajan (XII, 18), il donne quelques renseignements plus significatifs. Retiré en Espagne, à Bilbilis, Martial lui parle du repos qu'il goûte dans sa patrie, et lui dit : « En ce moment peut-être, mon cher Juvénal, tu erres inquiet dans la bruyante Suburre ou sur la colline de Diane, essuyant du pan de ta toge ton front en sueur, tu te présentes à la porte des patriciens, tu te fatigues à gravir les rampes du grand et du petit Cœlius. » Ainsi, Juvénal, comme tous les plébéiens pauvres, se serait mêlé à cette foule de clients et de solliciteurs qui venaient chaque matin saluer leur patron et recevoir la sportule ! Il n'y a rien d'impossible à croire que, son patrimoine dissipé, il ait été réduit à solliciter ainsi, non de l'argent, mais des causes, et à vivre de la protection de quelque grand seigneur. Il est fort probable que le provincial, nouveau venu à Rome, ambitieux de gloire, ne trouva pas dans les écoles la réputation qu'il cherchait. Pline, qui relate tous les faits littéraires de son époque, n'a pas soufflé mot de Juvénal, et le poëte a toujours rappelé avec amertume les années de sa jeunesse passées à déclamer. L'insuccès et la vanité blessée ont dû concourir, avec les révoltes de sa conscience honnête contre les hontes de son époque, à amasser dans son âme ces trésors de haine qu'il exhalait secrètement dans ses admirables satires. Sa verve fut surtout allumée par le ressentiment des déceptions et des humiliations qu'il avait souffertes. Pauvre et ambitieux, il avait vieilli dédaigné dans les antichambres des grands ou à leur table, et s'était vu, lui Romain de la vieille race latine, partout et toujours supplanté par ces Grecs souples, intrigants, propres à tout, qui pullulaient à Rome et qui en avaient fait une ville grecque. Aussi ne parle-t-il qu'avec un mépris haineux et amer de cette *ordure achéenne*, de cette race d'esclaves, c'est-à-dire de vaincus, qui l'avait dépassé sur le chemin de l'intrigue, et de ces grands qui l'avaient dédaigné pour des histrions. Son indignation ne fut donc point cette sainte colère de la vertu qui fait les grands satiriques moralistes, mais bien plutôt l'explosion de rancunes accumulées pendant une longue existence de solliciteur déçu. Ses tableaux n'en ont pas moins une énergie de couleur qui éclaire d'une lumière effrayante les turpitudes de la société romaine à son époque. Sénateurs avilis, nobles corrompus, matrones dépravées, peuple dégradé, il a tout buriné sur des pages d'airain qui traverseront les siècles. On n'oubliera jamais les infamies de Messaline, la ridicule servilité de ces Pères conscrits délibérant sur l'assaisonnement d'un turbot, la dégradation de ce peuple romain, qui jadis commandait au monde et qui maintenant ne demande plus que deux choses : *du pain et les jeux du cirque*. Essentiellement latine dans son âpreté originale, sa poésie n'a rien qui rappelle la moquerie enjouée d'Horace ni l'austère misanthropie de Perse. On lui reproche de se trop complaire dans la peinture des infamies qu'il flagelle, ainsi qu'un penchant à la déclamation oratoire. Au reste, quoique ses satires aient en quelque sorte le caractère d'une vengeance contre une société qui l'a méconnu, elles n'en sont pas moins, on l'a pu constater, l'image fidèle de l'effroyable corruption romaine.

Toutes ses satires paraissent avoir été composées à Rome ; on n'y trouve aucune trace ni de voyages, ni de cet exil en Egypte dont parle Suétone, et que semblent corroborer ces vers de Sidoine Apollinaire ;

Non qui tempore Cæsaris secundi
Æterno coluit Tomos reatu ;
Nec qui consimili deinde casu
Irati fuit histrionis exul.....

De même qu'il est facile de reconnaître

Ovide dans ce poëte relégué à Tomes, on croit pouvoir reconnaître Juvénal dans ce second poëte exilé par un histrion irrité; mais le renseignement est bien vague. Il est à peu près impossible que Juvénal ait lu, sous Domitien, ces satires où il le traite de Néron chauve, où il rappelle les incestes de l'empereur avec sa nièce Julie « qui se déchire les flancs pour se faire avorter, » et plus impossible encore, s'il les rendit publiques, qu'il n'ait été que si légèrement puni. Il dut attendre, pour donner carrière à son génie, qu'un peu de liberté eût été rendu aux Romains. Aussi, toutes ses œuvres si achevées, si fleuries, attestent-elles une complète maturité.

Ajoutons, pour être justes, qu'il n'y a pas que des peintures cyniques dans Juvénal; on y trouve des inspirations belles et charmantes, en dehors même de ces ardentes splendeurs qui en sont comme le tissu. N'est-ce pas dans Juvénal que nous rencontrons ces critiques à l'adresse des riches qui maltraitent leurs esclaves, « et pour qui le bruit des coups de fouet est une musique plus douce que le chant des sirènes? » N'est-ce pas lui qui dit en parlant des esclaves : « Leur âme et la nôtre sont formées des mêmes principes? » Il s'est fait de la famille une idée élevée et charmante. « Eloigne du seuil où ton enfant s'élève, dit-il, tout ce qui peut blesser son oreille ou ses yeux. Loin d'ici les femmes galantes! Loin d'ici les chansons nocturnes des parasites! On ne saurait trop respecter l'enfance. Prêt à commettre quelque honteuse action, songe à l'innocence de ton fils, et qu'au moment de faillir la pensée de ton enfant vienne te préserver... » Il a comme des effusions de tendresse; lui, le satirique violent et haineux, parle de l'oubli des injures, et dit que la vengeance est le plaisir d'une âme faible, *infirmi est animi exiguique voluptas.* Et cette sympathie mystérieuse qui réunit tous les membres de la grande famille humaine, avec quelle émotion en parle-t-il! « L'homme est né pour la pitié, la nature elle-même le proclame. Elle lui a donné les larmes : c'est le plus beau titre de l'humanité. Oui, la nature le veut, il faut que l'homme pleure quand il voit paraître devant les juges son ami éperdu et les vêtements en désordre. Oui, la nature gémit en nous quand nous rencontrons le convoi d'une jeune fille, quand nous voyons mettre dans la terre un petit enfant. Où est-il l'homme vraiment honnête qui croit que le malheur de ses semblables ne le touche pas? C'est là ce qui nous distingue des bêtes. Aux premiers jours du monde, Dieu, notre créateur, accorda aux animaux la vie seulement; aux hommes, il donna une âme pour qu'une mutuelle affection les portât à s'entr'aider. » De telles paroles, si tendres et si pénétrantes, compensent bien des hyperboles, et nous avons eu plaisir à les citer.

Les satires de Juvénal sont au nombre de seize, dont les plus célèbres sont : les *Embarras de Rome,* les *Femmes*, le *Turbot* de Domitien, les *Vœux*, la *Noblesse*, etc. Les meilleures éditions de Juvénal sont celles *ad usum Delphini* (Paris, 1684); de Ruperti (Leipzig, 1802); d'Achaintre (Paris, 1810); d'Heinrich (Bonn, 1839), etc. Les anciennes traductions françaises sont tombées dans l'oubli; celle de Dussaulx (Paris, 1770, réimprimée un grand nombre de fois) n'est pas irréprochable, mais elle est cependant justement estimée. On cite encore celle de M. Baillot (1823), et celle de la collection Panckouke. Il existe aussi un grand nombre de traductions en vers, parmi lesquelles une excellente, due à M. Jules Lacroix (1846, in-8°); elle est d'une fidélité qui semble impossible à atteindre avec nos alexandrins et dans une langue aussi prude que la nôtre.

JUVÉNAL ou **JOUVENEL DES URSINS** (Jean), seigneur et baron de Trainel-en-Champagne, magistrat français, né à Troyes en 1350, mort à Poitiers en 1431. Il appartenait à une famille d'origine anglaise, qui portait le nom de JOUVENEL ou, selon d'autres, de JUVENEL, et qui était venue s'établir en Champagne. Quant à son surnom de **des Ursins**, il vient de ce que, étant prévôt de Paris, Jean Juvénal reçut de la ville, pour habitation, une maison appelée l'hôtel des Ursins.

Tout jeune, il se rendit à Paris, étudia le droit, devint avocat au parlement et se fit rapidement remarquer par son éloquence et par son intelligence des affaires. Juvénal était, depuis 1380, conseiller au Châtelet lorsque, en 1388, il fut appelé par Charles VI au poste important de prévôt des marchands. Juvénal se montra à la hauteur de sa tâche. Doué d'une fermeté rare, d'une probité incorruptible, animé d'un sentiment profond de la justice, il sut remplir jusqu'au bout, sans faiblir, des fonctions que les circonstances rendaient particulièrement difficiles. Parmi les mesures qui signalèrent son administration, nous citerons celle qui consista à faire disparaître, moyennant une indemnité, les moulins et les écluses construits sur la Seine et sur la Marne, entravant la navigation et opposant un obstacle dangereux aux approvisionnements de Paris.

La lutte entre les Bourguignons et les Armagnacs donna à Juvénal l'occasion de montrer un courage civil égal à son talent. Emprisonné et renfermé au Châtelet, par les Cabochiens, partisans du duc de Bourgogne, il recouvra sa liberté en payant une forte rançon. Mais, loin de l'effrayer, cette captivité ne l'avait rendu que plus ardent à la lutte. Aussitôt libre, il rassembla les bourgeois, ranima leur courage et, se mettant à leur tête, chassa de Paris les Cabochiens et ceux qu'ils défendaient. Obligé de fuir, le duc de Bourgogne voulut emmener Charles VI; mais, à la tête de 400 chevaux, Juvénal attaqua le duc, le battit et le força de se retirer du côté d'Orléans. Il eut même l'audace de faire dire au duc qu'il l'attendait à la barrière Saint-Marcel, pour lui demander raison de l'outrage qui lui avait été fait par l'incendie de sa « belle et plaisante maison de Ruelle. » Ce cartel existe aux Archives. En 1393, accusé de sédition par le duc de Bourgogne, Juvénal fut arrêté et traduit devant le parlement. Mais on ne trouva ni un avocat ni un conseiller qui s'offrît à parler contre lui; et Jean Audriguet, chargé, comme avocat du roi, de requérir une punition, refusa de prendre des conclusions. Non-seulement le prévôt des marchands fut acquitté, mais ses calomniateurs, aux gages du duc de Bourgogne, durent venir à la porte du prévôt, nupieds et la tête voilée, faire amende honorable.

En 1400, Juvénal fut nommé avocat du roi en son parlement de Paris. Dans ces nouvelles fonctions, il rendit d'éminents services à la royauté, en déployant une fermeté, une énergie qui mirent en danger sa liberté et même sa vie. C'est Juvénal qui, en 1408, au moment où, divisée en deux camps, partagée entre les deux oncles du roi, la France était menacée de toutes parts, fit donner la régence à Isabeau de Bavière. On sait comment ses généreuses intentions tournèrent contre le malheureux Charles VI. C'est lui encore qui provoqua, dans la querelle entre Rome et Avignon (où Pierre de Lune venait de se faire sacrer pape sous le nom de Benoît XIII), une réunion du clergé de France, pour prononcer avant Rome sur la question si grave de l'indépendance de l'église gallicane, dont il se montra un ardent défenseur. En 1408, il contribua puissamment à faire passer la régence entre les mains de la reine, ce qui était le moindre mal qui pût advenir. En 1414, Juvénal accompagna le Dauphin au siége d'Arras, en qualité de chancelier; mais il tomba bientôt en disgrâce, pour avoir voulu s'opposer, par la persuasion, aux prodigalités inconsidérées du Dauphin. En 1418, les bandes bourguignonnes envahirent de nouveau Paris. Juvénal, dont la maison fut pillée et brûlée, ne dut qu'à son sang-froid d'avoir la vie sauve. Retiré à Poitiers avec les membres du parlement de Paris restés fidèles à Charles VI, il devint président de ce corps et remplit ces fonctions jusqu'à la fin de sa vie.

JUVÉNAL DES URSINS (Jean), historien, magistrat et prélat, fils du précédent, né à Paris en 1388, mort à Reims en 1473. Comme son père, il suivit d'abord la carrière de la magistrature, fut conseiller, maître des requêtes (1416), avocat général au parlement siégeant alors à Poitiers et, dans ces différentes charges, il se montra intègre et plein de zèle. Juvénal entra ensuite dans les ordres et devint évêque de Beauvais, évêque de Laon et archevêque de Reims. Député à Rouen (1449), il contribua puissamment à l'expulsion des Anglais de la Normandie, et, avec d'autres prélats, revisa le procès de Jeanne Darc. Ce fut lui qui, en qualité d'archevêque de Reims, sacra Louis XI roi de France. Plus tard, il n'hésita pas à faire entendre à ce monarque de dures vérités au sujet des impôts. On lui doit une *Histoire de Charles VI et des choses mémorables advenues pendant quarante-deux années de son règne* (de 1380 à 1422), publiée par Théodore Godefroy (Paris, 1614, in-4°), ouvrage intéressant, écrit dans un style naïf. Le seul reproche qu'on puisse lui faire, c'est d'avoir cherché, par une vanité puérile, à prouver que sa famille était une branche de celle des *Orsini*, d'Italie.

JUVÉNAL DES URSINS (Guillaume), chancelier de France, frère du précédent, né à Paris en 1400, mort en 1472. Il fut également remarquable comme magistrat et comme homme de guerre.

Charles VII, qui l'avait nommé conseiller au parlement (1423), le fit chevalier à Reims, lors de son sacre (1429). Juvénal commanda une compagnie de gens d'armes et se signala contre les Anglais en maintes rencontres. Il devint lieutenant du roi en Dauphiné, bailli de Sens, enfin chancelier, en 1445, ce qui ne l'empêcha pas d'aller au siége de Caen (1449). Ce fut Juvénal des Ursins qui instruisit le procès du duc d'Alençon (Jean II), le fit condamner comme coupable du crime de lèse-majeste et lui lut sa sentence. Disgracié sous Louis XI, il rentra ensuite dans sa charge de chancelier de France. On possède le portrait de cet homme remarquable.

JUVÉNALIES s. f. pl. (ju-vé-na-lî — lat. *juvenalia*). Antiq. rom. Jeux en l'honneur de la jeunesse, dans lesquels les jeunes Romains offraient à la déesse Juventa les prémices de leur barbe, qu'ils jetaient dans un brasier. On croit que cette fête fut instituée par Néron, pour célébrer le jour où il se fit la barbe pour la première fois.

JUVÉNAUX adj. m. pl. (ju-vé-nô — lat. *juvenales;* de *juvenis*, jeune). Antiq. Se dit des jeux qu'on célébrait pendant les juvénalies : *Les jeux* JUVÉNAUX.

JUVENCUS (Vettius Aquilinus), poëte latin chrétien, né en Espagne, d'une famille noble. Il vivait sous Constantin le Grand. On ne sait rien de sa vie, sinon qu'il reçut les ordres sacrés. Il est surtout connu par l'*Historia evangelica*, vie de Jésus-Christ, en vers hexamètres, compilée surtout d'après saint Matthieu. Cet ouvrage est plus remarquable par la piété que par le talent du poëte. On a aussi de lui *Liber in Genesim*, poëme qui a les mêmes qualités et les mêmes défauts que le précédent. Le premier de ces ouvrages a été publié pour la première fois à Deventer (1490, in-4°), et réédité dans divers recueils; le second a été inséré dans les *Scriptorum et monumentorum amplissima collectio*, de Martène (Paris, 1723).

JUVENCUS (Cœlius), auteur latin du moyen âge, né en Dalmatie, au plus tôt dans le XII^e siècle. Il est l'auteur d'une *Vie d'Attila, roi des Huns*, qui ne manque pas d'un certain intérêt; on conjecture qu'il n'a fait que la traduire d'un manuscrit grec qui ne nous est pas parvenu. Ce petit ouvrage est quelquefois réimprimé à la suite des *Hommes illustres*, de Plutarque, notamment dans l'édition de Venise (1502). Il a été édité séparément à Ingolstadt (1604, in-8°), et inséré dans le *Promptuarium ecclesiasticum*, de Canisius (1603).

JUVENEL (Félix DE), historien français, né à Pézenas (Languedoc) vers 1596. On ne sait rien de sa vie, si ce n'est qu'il fut un travailleur infatigable et qu'il a composé un grand nombre d'ouvrages imprimés et manuscrits. Parmi les premiers, nous citerons : *Dom Pélage* ou l'*Entrée des Maures en Espagne* (1645, 2 vol. in-8°); *Portrait* ou le *Véritable caractère de la coquette* (Paris, 1685, in-12); parmi les seconds, nous mentionnerons une traduction de l'*Histoire de Paul Jove* (2 vol. in-fol.); *Histoire de la croisade générale sous le pontificat d'Urbain II* (in-fol.); *Histoire des papes et de l'Eglise universelle* (2 vol. in-fol.). — Son fils, Henri DE JUVENEL, capitaine de marine et mousquetaire, a publié sous le voile de l'anonyme : le *Comte de Richemont* (1680); les *Amours d'Edgar, roi d'Angleterre* (1697); la *Hardie Messinoise* (in-12).

JUVENEL DE CARLANCAS (Félix DE), historien français, de la famille des précédents, né à Pézenas en 1679, mort dans la même ville en 1760. Après avoir complété ses études à Paris, il retourna dans sa ville natale, où il consacra son temps à la culture de l'histoire. On a de lui : *Principes de l'histoire* (Paris, 1733, in-12) et *Essais sur l'histoire des sciences, des belles-lettres et des arts* (Lyon, 1740), qu'il augmenta dans plusieurs éditions successives. Celle de Lyon (1757) a 4 vol. in-8°. « Quelques vues ingénieuses, dit Lamoureux, un style en général clair et précis, sans pallier le vice radical de l'exécution, expliquent le succès de l'ouvrage et l'honneur qu'il eut d'être traduit en allemand et en anglais. »

JUVÉNILE adj. (ju-vé-ni-le — lat. *juvenilis;* de *juvenis*, jeune). Qui appartient à la jeunesse : *Candeur* JUVÉNILE. *Formes* JUVÉNILES. *Ardeur* JUVÉNILE. ‖ On disait autrefois *juvénil* au masculin : *La vieillesse tournera son vénérable et paternel amour en fols et* JUVÉNILS *désirs.* (Louise Labbé.)

Murs noircis par le temps, vous abritez encore
Un *iuvénil* essaim, heureux, car il ignore.

ANCELOT.

JUVÉNILEMENT adv. (ju-vé-ni-le-man — rad. *juvénile*). Néol. D'une manière juvénile : *Le Frédéric primitif*, JUVÉNILEMENT *enthousiaste, a disparu; il a fait place au philosophe, à l'homme supérieur.* (Sainte-Beuve.)

JUVENILIA s. m. pl. (ju-vé-ni-li-a — mot lat. formé de *juvenis*, jeune). Productions de jeunesse : *Publier ses* JUVENILIA. ‖ Peu usité.

JUVÉNILITÉ s. f. (ju-vé-ni-li-té — rad. *juvénile*). Néol. Caractère, qualité de ce qui est jeune, juvénile : *La* JUVÉNILITÉ *des goûts.*

JUVENIS (Raymond DE), chroniqueur dauphinois, né à Gap (Hautes-Alpes) dans la première moitié du XVII^e siècle, mort dans la même ville en 1705. Juvenis fut procureur du roi au bailliage de Gap. « Ses vastes connaissances historiques, dit M. Gautier, le placent parmi les hommes dont la mémoire doit être conservée. Il fut le collaborateur et l'ami du savant Artus de Lionne, et en correspondance avec le P. Fr. Pagi, Moréri et Chorier. » Il consacra ses loisirs à des compilations historiques, aujourd'hui pleines d'intérêt pour la province du Dauphiné; toutes sont restées manuscrites. En voici la liste complète : *Histoire séculière et ecclésiastique du Dauphiné et de ses dépendances*, manuscrit qui est aujourd'hui la propriété de la bibliothèque publique de Gap; *Histoire générale des Alpes maritimes ou Cottiennes,* manuscrit in-fol., trouvé à Gap en 1830, et donné à la bibliothèque du séminaire de cette ville (552 p.); *Mémoires sur les conciles, les SS. Pères et quelques évêques de Gap* (autog. de 36 ff.); *Mémoires et notes autographes*. Ces mémoires, cités fréquemment par M. Gautier dans l'*Histoire de Gap*, n'ont peut-être jamais existé que dans son imagination; c'est le sentiment de M. Amat, bibliothécaire de Gap, qui a étudié d'une manière approfondie l'histoire littéraire des Hautes-Alpes.

JUVÉNON (François), dit **Lafleur**, acteur français. V. LAFLEUR.

JUVÉNON (Jean-François), dit **La Thuillerie**, acteur français. V. LA THUILLERIE.

JUVENTA, déesse de la jeunesse chez les Romains. Elle présidait au temps de la vie qui s'écoule entre l'enfance et l'âge viril. Les Romains invoquaient cette déesse lorsque leurs enfants quittaient la robe prétexte, et la représentaient sous les traits d'une belle jeune femme.

JUVENTIN (Jean-Jacques), pasteur protestant suisse, né à Genève en 1741, mort en 1801. Il acquit une grande réputation comme prédicateur. Outre un choix de ses *Sermons*, publié à Genève (1802, in-8°), on a de lui plusieurs articles insérés dans l'*Encyclopédie* d'Yverdun, une *Dissertation latine sur la conversion de saint Paul*, etc.

JUVENTINUS ALBIUS OVIDIUS, poëte latin, qu'on croit avoir vécu dans le III^e siècle de notre ère. On ne sait rien de sa vie, mais on possède de lui trente-cinq distiques intitulés : *Elegia de philomela.* Dans ces vers d'un style barbare, Juventinus s'est attaché à reproduire, par l'harmonie imitative des mots, les sons ou les cris proférés par certains animaux.

JUVERNIA, nom ancien de l'IRLANDE.

JUVET (Hugues-Alexis), médecin français, né à Chaumont-en-Bassigny en 1714, mort en 1789. Il fut médecin de l'hôpital militaire de Bourbonne-les-Bains. Ses principaux écrits sont : *Dissertation sur les fièvres quartes* (1750); *Réflexions sur les causes de l'intempérie de l'air régnant sur le climat de France* (1757); *Mémoires sur les eaux minérales* (1757).

JUVIGNÉ, bourg et commune de France (Mayenne), cant. de Chailland, arrond. et à 30 kilom. N.-O. de Laval, près d'une forêt; pop. aggl., 504 hab. — pop. tot., 3,079 hab.

JUVIGNI-SOUS-ANDAINE, bourg de France (Orne), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. S.-E. de Domfront; pop. aggl., 425 hab. — pop. tot., 1,592 hab. Commerce de grains, bestiaux, laine, lin, bois et chanvre. Dolmen remarquable; près du bourg, ruines d'un château féodal, d'un effet très-pittoresque.

JUVIGNY, bourg de France (Manche), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. N.-O. de Mortain; pop. aggl., 388 hab. — pop. tot., 856 hab. Commerce de laines.

JUVIGNY (Jean-Baptiste), économiste français, né à Bayonne en 1772. On ne sait rien de sa vie et l'on ignore l'époque de sa mort. Il est auteur de plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Coup d'œil sur les assurances sur la vie des hommes* (Paris, 1819); *Application de l'arithmétique au commerce et à la banque* (Paris, 1820); les *Avantages de la caisse d'épargne* (Paris, 1826).

JUVISY, village et comm. de France (Seine-et-Oise), cant. de Longjumeau, arrond. et à 12 kilom. N.-O. de Corbeil, près du confluent de l'Orge et de la Seine, sur le chemin de fer de Paris à Lyon, au point où s'embranche la ligne de Corbeil; 694 hab. L'église paroissiale a conservé quelques débris du XIII^e siècle. On y voit un beau château entouré d'un parc dessiné par Le Nôtre, et renfermant de belles pièces d'eau et de curieuses grottes de rocailles. Ce fut à Juvisy que, le 30 mars 1814, Napoléon, qui se dirigeait vers Paris, reçut une dépêche du duc de Vicence, lui annonçant la capitulation de la capitale. Dans la vallée de l'Orge, on remarque un pont à double étage d'arches, dit des Belles-Fontaines, parce que les parapets sont décorés de deux fontaines versant une eau abondante et pure. Ce pont a été construit en 1728 pour le passage de la nouvelle route de Fontainebleau; il est décoré de groupes exécutés par Coustou, mais aujourd'hui mutilés.

JUXTALINÉAIRE adj. (juk-sta-li-né-è-re — du lat. *juxta*, auprès, et de *linéaire*). Se dit d'un mode de traduction dans lequel le texte et la version occupent deux colonnes contiguës, une ligne de celle-ci correspondant à une ligne de celui-là.

JUXTAPOSÉ, ÉE (juk-sta-po-zé) part. passé du v. Juxtaposer : *Planches* JUXTAPOSÉES. *Les républiques fédératives sont composées d'Etats* JUXTAPOSÉS *plus qu'unis.* (Mignet.)

— Gramm. *Noms juxtaposés*, Noms employés ensemble pour désigner un seul objet, comme *peuple roi*, *timbre-poste.*

JUXTAPOSER v. a. ou tr. (juk-sta-po-zé — du lat. *juxta*, auprès, et de *poser*). Poser à côté, à la suite d'une autre chose : *Les phraséologues découpent leur prose et la* JUXTAPOSENT, *pour que toutes ses notes s'entre-choquent comme des clochettes.* (Cormen.)

— v. pron. *Se juxtaposer*, Se poser l'un à côté de l'autre : *Les cristaux sont formés par des molécules régulières qui* SE JUXTAPOSENT.

JUXTAPOSITION s. f. (juk-sta-po-zi-si-on — rad. *juxtaposer*). Action de juxtaposer; état des objets juxtaposés : *Les cristaux, qui se forment avec lenteur dans une dissolution tranquille, augmentent graduellement de volume par* JUXTAPOSITION. (Acad.) *Les corps bruts ne croissent que par* JUXTAPOSITION, *c'est-à-dire par l'addition de nouvelles couches à leur surface.* (Richerand.)

— Fig. Simple rapprochement : *A quatre-vingt-dix ans, il n'y a plus de liaison possible, tout est* JUXTAPOSITION; *un nouveau venu est une gêne.* (V. Hugo.)

JUYNBOLL (Théodore-Guillaume-Jean), orientaliste hollandais, né à Rotterdam en 1802, mort en 1861. Docteur en théologie en 1832, il entra dans les ordres, devint pasteur à Voorhout, près de Leyde, puis enseigna l'arabe à Fraueker (1831), à Groningue (1841) et à Leyde (1845). Juynboll était membre de plusieurs sociétés savantes, notamment de l'Académie royale des sciences d'Amsterdam. Il n'a laissé aucun ouvrage de longue haleine. Ses écrits se composent de *Discours*, de *Dissertations* latines sur l'histoire et la littérature arabe, insérées dans divers recueils, et dont une des plus intéressantes est intitulée : *Disputatio de amore* (1828); enfin, d'études littéraires recueillies sous le titre de *Letter Kundige Bydragen*. On lui doit, en outre, plusieurs éditions d'ouvrages arabes.

JUZAN s. m. (ju-zan). Méd. Nom vulgaire de l'éléphantiasis.

JUZENNECOURT, vill. et comm. de France, ch.-l. de cant., dép. de la Haute-Marne; arrond. et à 16 kilom. de Chaumont-en-Bassigny; 315 hab. Le canton de Juzennecourt comprend 24 communes et 7,555 hab. Il est traversé par une route départementale et arrosé par la Blaise.

JUZGHAT ou **IUZGHAT**, anc. *Oziana*, ville forte de la Turquie d'Asie, au N.-E. de l'eyalet de Bozoq, eyalet et au N.-O. de Sivas, par 39° 42' de lat. N., et 32° 30' de long. E.; ch.-l. de sandjak; résidence d'un gouverneur; 16,500 hab., Grecs pour la majeure partie; des Arméniens et quelques Juifs ont entre leurs mains presque tout le commerce de la ville. Juzghat est située dans une vallée profonde que dominent des montagnes escarpées; son enceinte ne se compose que d'un mur de brique et de terre séchée au soleil. Il n'y a de remarquable qu'une mosquée, construite sur le modèle de Sainte-Sophie, et le palais du gouverneur. Dans les environs, on exploite quelques mines de plomb. Commerce de grains. Le sandjak de Juzghat est assez fertile en grains, fruits, légumes; situé entre ceux de Sivas à l'E., d'Amazich et de Kiangri au N., borné au S. et à l'O. par le Kizil-Ermak, il a une longueur de 200 kilom. sur 90 kilom. de largeur.

JUZUMOVITCH (Vincent), théologien lithuanien, né dans la Samogitie en 1819. Il fit ses études au monastère de Kalwarya et s'y adonna surtout à la botanique. Ordonné prêtre en 1843, il devint curé de Leplawki, dans sa province natale, et employa ses loisirs à des travaux de littérature, qui lui assignèrent un rang éminent parmi les auteurs qui ont écrit en langue lithuanienne. On a de lui : *Saint Isidore le Laboureur* (Wilna, 1854); *Derniers moments du pèlerin sur la terre;* le *Chemin du ciel* (Wilna, 1857); la *Visite du pasteur* (Wilna, 1860); *Nouveaux éléments de la langue samogitienne* (1863); *Histoire et statistique de la Samogitie* (1864), etc. Il a, en outre, publié, en 1856, une excellente *Carte* historique et statistique du diocèse de Samogitie.

JWIDIE s. f. (jvi-dî). Mythol. scand. Nom donné à des nymphes des bois qui prédisaient l'avenir.

JYLLAND, nom danois du JUTLAND.

JYVÆSKYLÆ, ville de Finlande, dans le gouvernement de Wasa, fondée, en 1837, par ordre de l'empereur Nicolas, qui, pour faciliter son développement, la dota de plusieurs immunités; 800 hab.

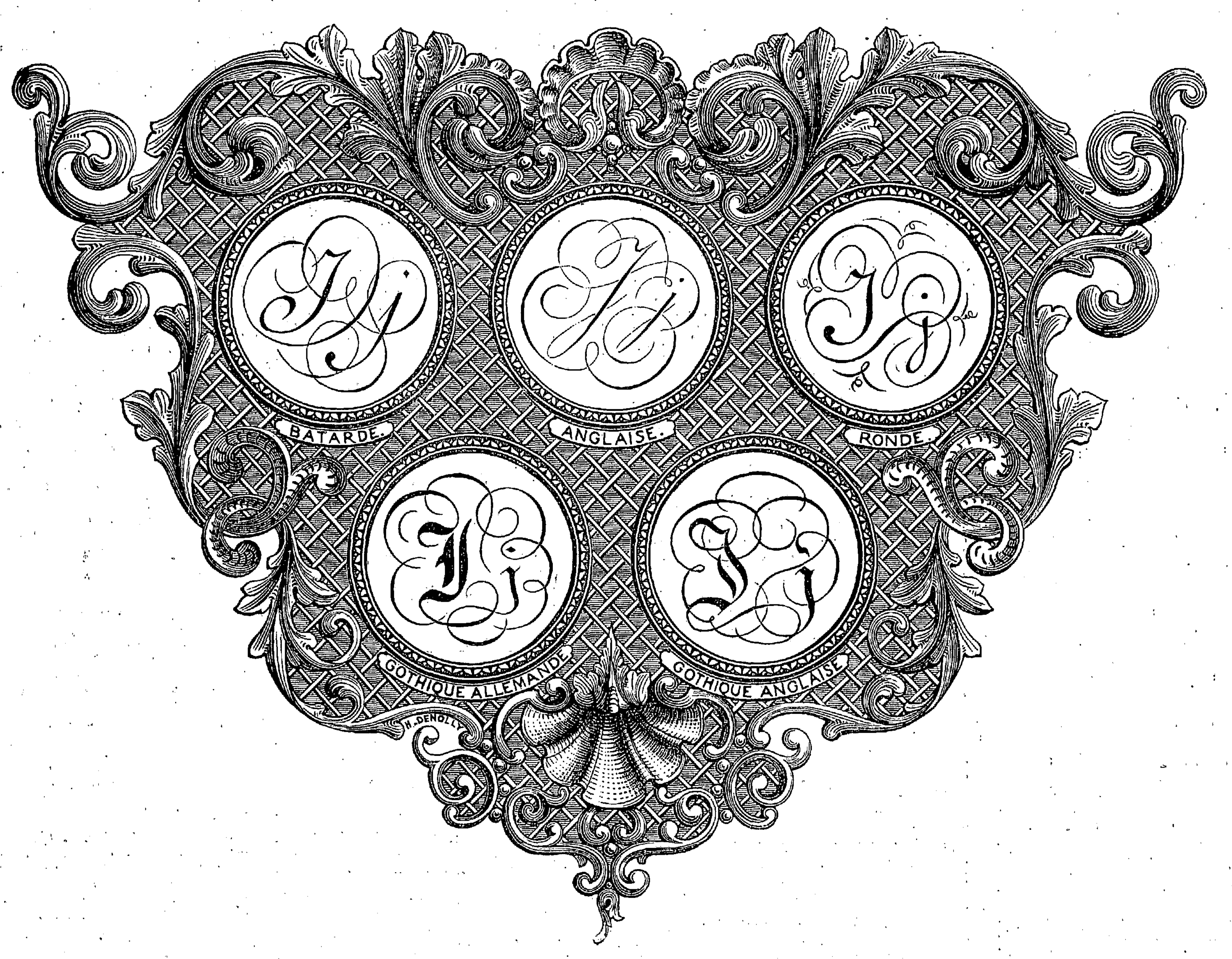

GRAND

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

DU XIX[E] SIÈCLE

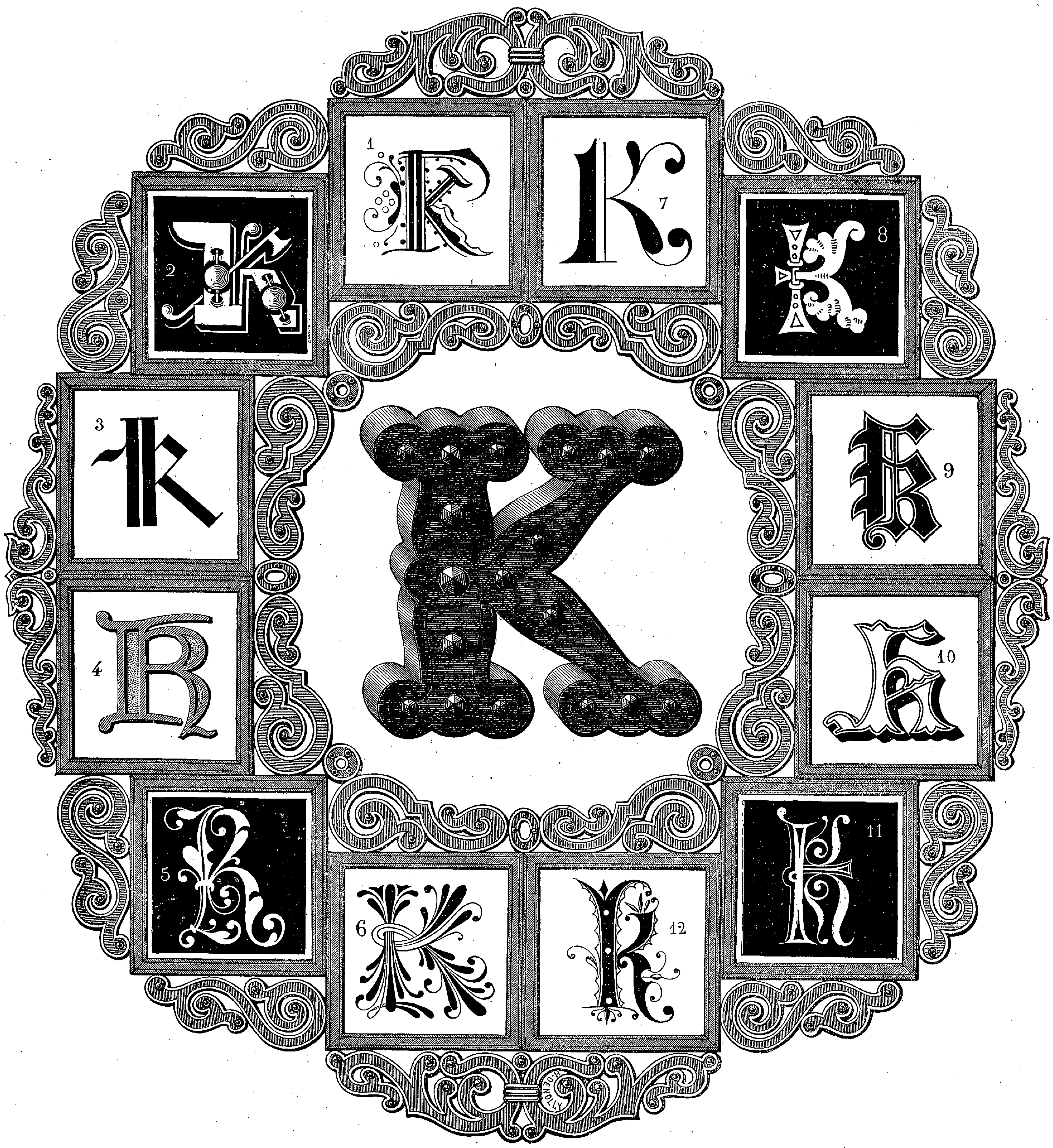

1 — Tiré d'un manuscrit de la Bib^{que} royale de Munich. — XII^{e} siècle.
2 — Alphabet lapidaire de Turin. — XV^{e} siècle.
3 — Tiré du missel du cardinal Cornelius. — XVII^{e} siècle.
4 — Tiré d'un manuscrit du XVI^{e} siècle.
5 — Lettres bullatiques d'Italie. — XVI^{e} siècle.
6 — Tiré d'un manuscrit de Venise. — XV^{e} siècle.
7 — Tiré d'inscriptions sépulcrales de Vienne (Autriche). — XIV^{e} siècle.
8 — Tiré d'un évangéliaire de la Bib^{que} royale de Munich. — XI^{e} siècle.
9 — Écriture d'église du XIV^{e} siècle.
10 — Tiré d'inscriptions sépulcrales lapidaires de Naples. — XIII^{e} siècle.
11 — Tiré de la Bible du surintendant Fouquet. — XIII^{e} siècle.
12 — Alphabet vénitien du XVII^{e} siècle.

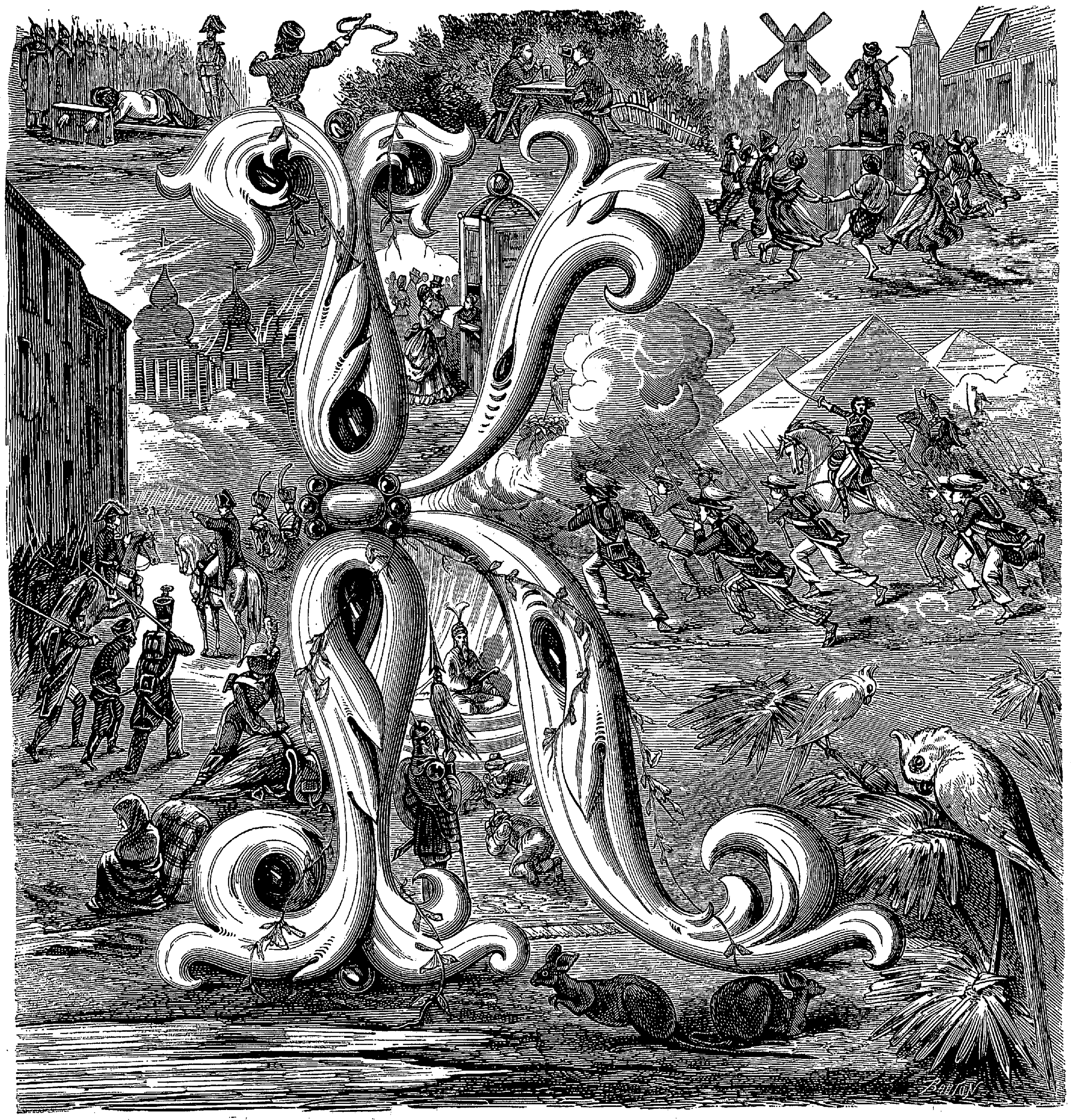

K s. m. (ka dans l'ancien système d'épellation, ke dans le nouveau). Onzième lettre et huitième consonne de l'alphabet français : *Un grand* K. *Un* K *majuscule. Un petit* K.

> Le *k* que l'Orient mit dans notre écriture
> De l'esclave d'un Kan garde l'humble posture.
>
> BARTHÉLEMY.

> Le *k*, partant jadis pour les kalendes grecques,
> Laissa le *q*, le *c* pour servir d'hypothèques ;
> Et revenant chez nous, de vieillesse cassé,
> Seulement à Kimper il se vit caressé.
>
> PIIS.

— Comme abréviation, *k* est l'initiale des noms propres grecs sur les médailles antiques : KAISAR, César ; KLAUDIOZ, Claude ; KAMPANIA, la Campanie ; des noms communs KOLONIA, colonie ; KORE, vierge ; KOINON, communauté, ainsi que du nom de Carthage, KARTHAGO. Dans l'épigraphie latine, il est aussi employé pour *kalendæ*, *kaius*, *karissimus*, *Konstantinus*, etc. ‖ KA. signifiait *karissima*, très-chère ; KK., *karissimi*, très-chers ; K. S., *karus suis*, cher aux siens, etc. ‖ K. K. K. signifiait *les trois méchants peuples* (en grec *kakoi*), les Cappadociens, les Crétois et les Ciliciens. ‖ Le *k*, initial du mot grec *keraunos*, foudre, se marquait sur les objets frappés du feu du ciel. ‖ On l'imprimait aussi avec un fer chaud sur le front des calomniateurs. ‖ Dans les inscriptions du moyen âge, il signifie *Karolus*, Charles. ‖ En chimie, il signifie potassium ou *kalium*. ‖ En métrologie, *k*, *kil.* ou *kilo* est l'abréviation de kilogramme. ‖ Sur les monnaies françaises, *k* etait la marque de la ville de Bordeaux. ‖ Dans les chartes, *K. T.* est mis pour *capite tonsus*, tonsuré.

— Comme lettre numérale, *k* représente le nombre cent cinquante, d'où le vers :

> *K quoque centenos et quinquaginta tenebit ;*

ou, selon d'autres, deux cent cinquante, d'où le vers :

> *K quoque ducentos et quinquaginta tenebit.*

‖ Surmonté d'un trait, $\bar{k}$, il signifie cent cinquante mille ou deux cent cinquante mille. ‖ En grec, le *kappa* sert à désigner le nombre vingt ; avec un accent aigu placé à gauche et au-dessous, il désigne vingt mille.

— Comme signe d'ordre, K indique le onzième objet d'une série, le onzième rang : *Le casier* K. *Le rayon* K.

— **Encycl.** Le *k* latin vient du *kappa* grec, lequel correspond au *caf* des Sémites. Certains étymologistes prétendent que le caractère sémitique vient des hiéroglyphes qui représentaient le son de cette lettre chez les Egyptiens. On remarque particulièrement, parmi ces hiéroglyphes, les angles formés par les bras d'un personnage, levés d'une manière propre à former un creux, les mêmes angles formés par des tiges de roseaux et le champ dans lequel ils sont plantés. L'idée attachée par saint Jérôme à cette lettre est le creux de la main, la paume de la main, *vola manus*.

Le kappa des Grecs était chez eux la seule consonne représentative de l'articulation forte dont la faible était le *gamma*, telle que nous la faisons entendre dans le mot *gant*. Le *kappa*, dont notre *k* reproduit exactement la forme, occupe la dixième place dans l'alphabet grec, tandis que chez les Hébreux le *kaf*, qui lui correspond, occupe le onzième rang, comme le *k* chez nous. Le *k* représente en français, comme dans toutes les autres langues qui l'emploient (et il n'y a en Europe que l'espagnol, l'italien et le portugais qui n'en fassent pas usage), une articulation gutturale.

M. Max Müller fait remarquer la confusion bizarre du *k* et du *t* dans les langues polynésiennes. Au premier abord, il semblerait qu'il n'y a pas deux consonnes plus distinctes que *k* et *t*. Pourtant, dans la langue des îles Sandwich, ces deux sons se confondent, et il semble impossible à un étranger de dire si ce qu'il entend est un son guttural ou un son dental. Le même mot est écrit avec un *k* par les missionnaires protestants, et avec un *t* par les missionnaires catholiques. Il faut des mois de travail patient pour apprendre à un jeune Hawaïen la différence entre *k* et *t*, entre *g* et *d*, entre *l* et *r*. Le même mot varie dans les îles Hawaï jusqu'à être transcrit *koki* et *hoi*, *kela* et *tea*. En adoptant le mot anglais *steel*, acier, les Hawaïens ont rejeté le *s*, parce qu'ils ne prononcent jamais deux consonnes ensemble ; ils ont ajouté un *a* final, parce qu'ils ne terminent jamais une syllabe par une consonne, et ils ont changé le *t* en *k*. C'est ainsi que *steel* est devenu *kila*. Une pareille confusion entre deux consonnes aussi importantes que *k* et *t* serait, dit M. Max Müller, la mort à une langue comme l'anglais. Aucune distinction n'existerait plus entre *carry*, porter, et *tarry*, séjourner, rester en arrière ; entre *car*, chariot, et *tar*, goudron ; entre *key*, clef, et *tea*, thé ; entre *neck*, cou, et *net*, filer. Cependant l'idiome hawaïen lutte avec succès contre ces désavantages et a subi l'épreuve d'un traduction de la Bible, sans être trouvé insuffisant. M. Max Müller compare quelque chose d'analogue qui se produit en français et en anglais. Des observateurs attentifs disent, en effet, qu'au Canada les gens du peuple ont coutume de confondre *t* et *k*, et disent *mékier* et *moikié*, au lieu de *métier* et de *moitié ;* le traducteur de M. Max Müller fait observer que c'est ainsi que parlent encore aujourd'hui les paysans du centre de la France. Molière, qui a reproduit avec la plus parfaite exactitude les nuances des différents patois qu'il a fait parler sur son théâtre, a mis dans le *Médecin malgré lui* le patois de nos campagnes dans la bouche du paysan Lucas et de sa femme Jacqueline. Cette pièce nous offre plus d'un exemple du changement du *t* en *k* ou *qu*. Ainsi, Jacqueline dit à Géronte : « Il a eun oncle qui est si riche, dont il est *hériquié !*... Le compère Piarre a marié sa fille Simonnette au gros Thomas pour un *quarquiè* de vaigne qu'il avait davantage que le jeune Robin, où alle avait bouté son *amiquié*. » Plus loin, Lucas, dit à Sganarelle : « Il gnia office qui *quienne*, je sis votre sarviteur. » Les personnes qui ont prêté quelque attention au parler actuel des compatriotes de Lucas et de Jacqueline, les Beaucerons,

peuvent affirmer, en lisant la pièce de Molière, écrite il y a deux cents ans, qu'il ne s'y trouve peut-être pas un seul mot de patois dont la prononciation ne soit encore la même de nos jours. Dans la prononciation populaire de *cintième* pour *cinquième*, nous trouvons le changement inverse du *qu* en *t*. La même chose a lieu en anglais. Ainsi, Webster va jusqu'à soutenir, dans l'Introduction de son *Dictionnaire*, qu'en anglais *cl* sont prononcés comme *tl*, et *gl* comme *dl; clear* et *clean*, dit-il, sont prononcés *tlear* et *tlean; glory* se prononce *dlory*. Or, ainsi que le remarque M. Max Müller, Webster est une grande autorité dans ces matières; et quoique Max Müller doute qu'on dise, en effet, *dlory* au lieu de *glory*, la remarque de Webster montre du moins que, même avec une langue dont on est maître, avec une oreille bien exercée, il y a quelque difficulté à distinguer un son guttural d'un son dental.

Beaucoup de paléographes et de philologues considéraient le *k* comme ayant fait partie des plus anciens alphabets des Romains. « Cette lettre, dit Freund dans son *Dictionnaire de la langue latine*, s'employait dans la langue primitive comme signe particulier pour exprimer le son de notre *k*, tandis que le *c* s'employait pour rendre le son *g*. Lorsque plus tard le signe *c* prit aussi le son du *k*, et, après l'introduction du signe *g*, s'employa seul pour le *k*, cette lettre disparut presque totalement dans l'écriture latine et ne se maintint plus guère que dans quelques abréviations, comme *k.* pour *cæso*, *k.* ou *kal.* pour *calendæ*. »

Cependant, nous ne savons quel Salvius, si l'on en croit Salluste, aurait introduit le *k* dans l'orthographe latine, où il aurait été inconnu auparavant, et où il fut vu dans la suite de mauvais œil. Tacite remarque dans ses *Annales* que ses compatriotes furent longtemps sans se servir de cette lettre, et Quintilien, de son côté, se refuse à l'admettre comme proprement latine. Ce dernier blâme l'usage qui s'était établi de son temps de toujours l'employer à la place du *c* dans les mots commençant par *ca*, tels que *calendæ*, *calumnia*, qui s'écrivaient alors KALENDÆ, KALUMNIA, etc. Ainsi que le remarque M. Vaïsse, ces deux mots furent ceux qui conservèrent le plus longtemps cette orthographe. On en a pour preuve, en ce qui regarde le premier, un grand nombre de monuments, et en ce qui regarde le second, la vieille prescription légale d'après laquelle le calomniateur devait être marqué au front d'un fer rouge portant la lettre *k*. Priscien voulait que l'on n'employât cette lettre que dans les mots dérivés du grec.

Quoi qu'il en soit de l'ancienneté du *k* dans la langue latine, cette lettre est d'un usage peu fréquent dans la langue française, et nous croyons avec Duclos que cela est à regretter. « Le *k*, dit-il, est la lettre dont nous faisons le moins et dont nous devrions faire le plus d'usage, attendu qu'il n'a jamais d'emploi vicieux. » M. Vaïsse remarque également que le peu d'usage que nous faisons d'une lettre dont la valeur est si constante est surtout regrettable, à côté de l'emploi si fréquent de lettres d'une valeur au contraire variable et capricieuse, telles que le *c*, qui ne joue un rôle dans l'orthographe qu'en empruntant tantôt la valeur naturelle du *k* et tantôt celle du *s*. On n'emploie guère aujourd'hui, en effet, le *k* que pour des mots tirés de langues étrangères, tels que *Stockholm*, *York*, etc. Cependant, dans les anciens écrits français, on trouve assez fréquemment le *k* employé pour le *c* dur. Ainsi, nous lisons dans les chartes *kalendrier* et *karolus*, et si, sur les monnaies de Charlemagne, le nom de ce prince est presque toujours écrit par un *c*, ses successeurs du nom de Charles, jusqu'à Charles VIII inclusivement, ont, au contraire, signé tous par un *k*. Dans nos anciens auteurs, le *k* était aussi souvent employé au lieu de *qu*.

Chez les peuples modernes, le *k* est surtout usité dans les langues germaniques et slavonnes. Les Slavons, les Russes et les Serbes en font un usage d'autant plus fréquent, que le c n'a jamais chez eux que la valeur de notre *s*, et ne fait pas, par conséquent, double emploi avec le *k*, comme dans tant d'autres langues. Dans les langues germaniques, le *c* ne sert que pour les mots d'origine étrangère.

En anglais, la lettre *k* est fort en usage à la fin des mots, soit seule, soit précédée du *c*, comme *weak*, *look* et *lock*, *suck*, etc. Le *k* suivi de *n* au commencement d'une syllabe ne se prononce pas, comme dans *knee*, *knife*, *know*, *known*, etc. Partout ailleurs, il a un son fort.

Bescherelle fait observer que le *kh*, dont on se sert fréquemment, surtout pour les noms orientaux ou slavons, n'est plus un *k*; c'est la transcription d'une lettre gutturale équivalente au *ch* grec ou au *ch* allemand, et qui a divers noms selon les diverses langues. Tels sont les mots *Kharkof*, *Khazares*, *Kherson*, *Khiva*, etc., dont l'ancienne orthographe est *Charkoff*, *Chazares*, *Cherson*, *Chiva*, mais dont le *ch* ne doit pas être prononcé comme dans les mots *chat*, *cher*, *chien*. En leur donnant pour initiale un *k*, on approche davantage de la vraie prononciation, mais l'adjonction d'un *h* marque, en outre, que c'est par une gutturale que le mot commence.

KA s. m. (ka). Gramm. Nom du *k* français, dans l'ancienne épellation, qui est encore très-usitée. ‖ Nom d'une lettre de l'alphabet sanscrit, qui est la douce de l'ordre des gutturales. ‖ On écrit aussi KHA.

— Bot. Espèce de morelle du Japon, qu'on appelle aussi KIA et NASSUBI.

KAA ou **KAHA** s. m. (ka-a). Bot. Espèce de curcuma de Ceylan.

KAAB s. m. (ka-ab). Mamm. Nom donné au phoque dans le nord de l'Europe.

KAAB, poëte arabe. V. CAB.

KAABA, nom du petit temple qui se trouve dans la cour de la mosquée de La Mecque. V. CAABA.

KAADEN, ville des Etats autrichiens (Bohême), à 25 kilom. N.-N.-O. de Saaz, sur la rive gauche de l'Eger; 3,500 hab. Manufactures de draps et d'indiennes. On exploite des mines de houille aux environs.

KAAFJORD, village de Norvége, *stift* ou diocèse du Finmark, sur le golfe d'Alten, paroisse d'Alten-Talvia, à 145 kilom. S.-O. d'Hammerfest; 500 hab. Mine de cuivre, une des plus importantes de la Norvége.

KAAP-VOGEL s. m. (ka-a-pvo-jèl). Ornith. Espèce de mouette de la basse Ethiopie.

KAARTA, ancien royaume indigène de l'Afrique occidentale (Sénégambie), au pays des Mandingues, entre le Bambara à l'E., le Ludamar au N., le Kassou à l'O. et le Fouladou au S. Capitale, Nioro. Villes principales : Elimané et Kemmou. Environ 300,000 hab. Le pays, montagneux au S. et à l'O., renferme au N. une grande plaine sablonneuse, en partie boisée. La contrée est bien cultivée, bien peuplée, et fait un commerce considérable avec les Maures et le Sénégal. Le pays de Kaarta a été visité par Mungo Park dans son premier voyage. Depuis 1857, il n'existe plus comme Etat, par suite des événements de la guerre d'Al-Hadgi. C'était un Etat de monarchie absolue, ne vivant pour ainsi dire que de guerre; aussi était-il regardé comme le plus puissant et le plus redoutable du haut Sénégal. Les habitants qui y dominaient étaient les Bamanas. Dans toutes leurs guerres, les Bamanas faisaient un grand nombre de prisonniers; ils en rendaient beaucoup, mais ils en gardaient aussi plusieurs pour en faire des soldats. Les esclaves formaient une classe puissante, qui avait ses chefs, esclaves eux-mêmes. A une époque indéterminée, à la suite des mauvais traitements infligés par le roi de Kaarta au chef des esclaves guerriers, il y eut une révolte générale des esclaves, qui quittèrent le pays avec leurs familles. Poursuivis par leurs maîtres, ils ne purent être entamés par eux dans la forte position où ils s'étaient retranchés; ils continuèrent leur migration vers l'E. et allèrent renforcer le royaume de Ségou, dont s'étaient emparés autrefois les captifs révoltés des Massassi-Courbari, qui habitaient Ségoukaro. Le Kaarta avait un autre ennemi intestin. La peuplade des Djiavaras habitait une partie du Kaarta, où elle avait même dominé. Subjugués par les Bamanas, ils supportaient impatiemment le joug et se révoltaient fréquemment. Al-Hadji, profitant de ces divisions, entreprit la conquête du Kaarta à la tête des Toucouleur du Fouta-Dialon et du Fouta sénégalais. Il sut attirer dans son parti les Djiavaras, en leur promettant l'indépendance. En une campagne (1855), il balaya les Bamanas, qui se réfugièrent dans le Toula-Dougou. Les derniers rois de Kaarta sont : 1789, Décé ou Décé Koro; 1802, Moussa-Kourobo; 1811, Tiguin-Koro; 1815, Sakhaba; 1818, Moriba; 1835, Garan; 1844, Mahmadi-Kandia, détrôné par Al-Hadji.

KAAS (Nicolas), homme politique danois, né en 1535, mort en 1594. Il alla compléter ses études en Allemagne, étudia la théologie sous Mélanchthon, puis devint protecteur de l'université de Copenhague. Nommé chancelier du royaume en 1573, il fut, pendant la minorité de Christian Ier, un des quatre membres du conseil de régence, dirigea les affaires avec autant d'habileté que de prudence, et apporta un soin tout particulier à l'éducation du jeune roi. Kaas était en correspondance avec plusieurs savants étrangers, et l'on trouve de ses lettres dans le recueil de Chytræus. Il passe pour avoir revu et corrigé l'édition de la *Loi de Jutland* (Copenhague, 1590, in-4o).

KAAT s. m. (ka-att). Bot. Arbrisseau épineux de l'Inde, qui paraît être un lyciet, et dont la pulpe sert à faire des pastilles que les indigènes mâchent comme le bétel.

KAATIF-SCHÉRIF s. m. (ka-a-tiff-ché-riff). Cachet du Grand Seigneur. V. HATTI-CHÉRIF.

KAAU-BOERHAAVE (Abraham), médecin hollandais, né à La Haye en 1715, mort à Moscou en 1758. Fils et neveu de médecins, il suivit la même carrière, fut reçu docteur à Leyde en 1738 et se fixa à La Haye. Kaau avait été nommé en 1744 membre de l'Académie des sciences de Pétersbourg, lorsqu'il fut appelé à Moscou (1746), où il devint médecin de l'hôpital de l'Amirauté, puis professeur d'anatomie et de physiologie. Malgré une surdité absolue, il eut bientôt une immense clientèle. On lui doit plusieurs ouvrages, dont un, entre autres, sur la force vitale et les sympathies, a eu beaucoup de célébrité. Nous citerons de lui : *Oratio de gaudiis alchemistarum* (Leyde, 1737); *Perspiratio dicta Hippocratis per universum corpus anatomiæ illustrata* (1788, in-8o); *Observationes anatomicæ; De cohesione solidorum in corpore animali; De iis quæ virum medicum perficiunt et exornant* (Pétersbourg, 1750).

KAAVA s. m. (ka-a-va). Autre orthographe du mot KAVA.

KAAWY s. m. (ka-a-oui). Boisson qu'on fait au Brésil avec du maïs cuit.

KAB s. m. (kab). Métrol. V. CAB.

KABABICHS, tribu berbère de la Nubie, près des frontières du Kordofan, dans les steppes situés à l'O. de la vallée du Nil, par 16o de lat. N. Cette tribu, à la fois très-corrompue et très-primitive, visitée, en 1858, par le docteur Cuny, lors de son voyage au Kordofan, mène une vie nomade et tire ses subsistances de la chasse et des nombreux troupeaux qu'elle élève.

KABAÏL adj. V. KABYLE.

KABAK s. m. (ka-bak). Lieu public, en Moscovie, où l'on vend du vin, de la bière, des liqueurs.

KABAKDJI-OGLOU, chef de la révolte qui détrôna le sultan Sélim III. V. CABAKDJI.

KABALE ou **KABBALE** s. f. (ka-ba-le). V. CABALE.

KABAN s. m. (ka-ban). Espèce de manteau, de surtout à capuchon. V. CABAN.

— Moll. Coquille univalve du genre strombe, trouvée sur les côtes du Sénégal.

KABANI s. m. (ka-ba-ni). Officier public qui, dans le Levant, remplit des fonctions analogues à celles de nos notaires.

KABAN-KOULAK ou **BEILE-KOUL**, lac de l'Asie centrale, un des plus considérables de l'Asie, dans le pays des Kirghiz.

KABAN-MAADEN, ville de la Turquie d'Asie, à 44 kilom. de Kharbout, près de la rive gauche de l'Euphrate, au pied d'une haute montagne. Elle est entourée de passages étroits et de profonds défilés. Les environs offrent des mines d'argent, de cuivre et de fer.

KABAR s. m. (ka-bar). Assemblée populaire dans laquelle, à Madagascar, on annonce au peuple les grandes décisions prises par le gouvernement.

KABARDAH ou **CABARDIE**, pays de la Russie d'Europe, dans la région caucasienne; elle se divise en Grande Kabardah dans le bassin du Kouban, et Petite Kabardah dans la partie moyenne du bassin de Térek. La Grande Kabardah, en majeure partie montagneuse, a une superficie de 6,540 kilom. carr.; la Petite Kabardah, traversée par deux chaînes de montagnes, dont l'une la divise en deux parties égales, comprend 1,378 kilom. carr. Les montagnes sont couvertes de forêts qui ont pour essences principales le platane, le hêtre, le tilleul et le chêne. Le reste du pays est un immense champ de labour, de prairies et de pâturages. « On a cherché, dit M. Edmond Dulaurier (la *Russie dans le Caucase*), la patrie primitive des Kabardiens et l'étymologie de leur nom chez les Kabeiri, riverains de la mer d'Azov, et qui, suivant Constantin Porphyrogénète, étaient d'origine kazare. A la suite d'une guerre civile, une partie émigra vers le Volga. D'après une antique tradition locale, une de leurs tribus quitta la Kabardah dans le XIIIe siècle et se porta sur les bords du Don; mais, rétrogradant bientôt après, elle fit halte sur la côte méridionale de la Crimée. Cent ans après, elle passa dans l'île que forment les deux bras du Kouban à son embouchure. Devenus nombreux et puissants, les membres de cette tribu franchirent le Kouban, allèrent se fixer dans la Kabardah actuelle et soumirent peu à peu tous les peuples voisins. Plus tard, ils se donnèrent à la Russie. Les Kabardiens enrôlés dans les troupes d'Ivan le Terrible se distinguèrent en divers combats. Pour s'en faire des alliés plus fidèles, le czar épousa, en 1360, la fille d'un de leurs chefs. Sous le règne de Fédor Ivanovitch, dans une expédition dirigée, en 1597, contre les montagnes du Daghestan, les Russes avaient pour auxiliaires les Kabardiens. Dès ce moment, les souverains de Moscou se regardèrent comme légitimes souverains de la Kabardah et en prirent le titre. En 1717, un Kabardien marcha à la tête de l'expédition envoyée par Pierre le Grand contre le kan de Khiva. Campés dans des plaines ouvertes, exposés aux surprises et à des coups qu'ils ne pouvaient parer, les Kabardiens ont dû céder souvent à des exigences contraires. C'est à cette situation qu'ils doivent ce mélange de mahométisme et de christianisme qui fait le fond de leur croyance. La guerre et la peste ont plusieurs fois décimé la population de la Kabardah, qui s'est encore amoindrie, en 1851, par l'émigration. Plusieurs Kabardiens, en effet, gagnés par Mohammed-Emir, sont allés dans les hautes terres se fondre avec les Abadzas.

Aujourd'hui, les Kabardiens peuvent être considérés comme définitivement acquis à la Russie. Répartis entre quatre familles princières, ils forment une population d'environ 43,000 âmes, dont 25,000 dans la Grande Kabardah et 15,000 dans la Petite. L'indivision du sol est une source de querelles continuelles et le principal obstacle au développement de l'économie rurale. Les forêts appartiennent à tous, et chacun peut y aller abattre le bois nécessaire à sa consommation particulière, mais nul n'a le droit d'en exporter pour la vente, sans avoir versé dans la caisse communale une somme préalablement fixée. Les chevaux de la Kabardah sont très-renommés. L'industrie y est très-bornée et ne dépasse pas les besoins de la consommation locale.

KABARDIN adj. m. (ka-bar-dain). Comm. Se dit d'une sorte de musc.

KABASSOU s. m. (ka-ba-sou). Mamm. Nom vulgaire du tatou à douze bandes : *Ce* KABASSOU *ne se trouve que dans les grands bois.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Le *kabassou* se distingue, parmi les tatous, par sa grande taille et par les douze ou treize bandes mobiles qui composent son test ou sa carapace; sa tête est un peu bombée, ses oreilles grandes, son museau long et d'un gris plombé; sa queue arrondie et munie de quelques tubercules. Cet animal habite la Guyane, le Brésil et le Paraguay; il ne se trouve guère que dans les grands bois. Il creuse, au pied des rochers ou des collines, des trous de deux ou trois mètres de profondeur. On ne peut guère le prendre qu'avec des trappes en bois que l'on tend à l'entrée d'un trou. On assure que le *kabassou* atteint le poids de cent cinquante livres; il offrirait donc pour l'alimentation une ressource d'autant plus précieuse qu'il multiplie beaucoup, si sa chair, qui a une forte odeur musquée, n'était très-désagréable à manger. V. TATOU.

KABBADE s. f. (ka-ba-de). Habit militaire des Grecs du Bas-Empire.

KABBALE s. f. V. CABALE.

KABEL (Adrien VAN DER), peintre et graveur hollandais, né à Ryswyk en 1631, mort à Lyon en 1695. Sous la direction de Jean van Goyen, il s'adonna à l'étude du paysage, puis alla se perfectionner en Italie et finit par s'établir à Lyon. Les œuvres de Kabel rappellent la manière de Salvator Rosa et surtout celles de Benedetto Castiglione, qu'il a imité parfois de telle sorte qu'il est difficile de ne pas s'y méprendre. Il composait ses tableaux d'après nature avec une grande correction de dessin; ses animaux sont pleins de vérité, sa touche est large et facile; mais sa couleur, d'ailleurs vigoureuse, est dans une gamme de tons sombre et triste à l'œil. Outre ses paysages, on a de lui des gravures à l'eau-forte fort recherchées et des dessins exécutés d'une manière large et hardie.

KABELJAW s. m. (ka-bel-jô). Ichthyol. Nom hollandais de la morue ou cabillaud. ‖ On écrit quelquefois KABELLIAU.

KABÈS, ville de la régence de Tunis. V. CABÈS.

KABESKI ou **KABESQUI** s. m. (ka-bè-ski). Métrol. Monnaie de cuivre de Perse, valant un dixième du chayé, ou 0 fr., 025.

KABIN s. m. (ka-bain). Mariage en usage chez les mahométans, et qui n'est contracté que pour un certain temps. ‖ Mariage temporaire, que les marins provençaux contractaient avec les femmes grecques de l'Archipel.

KABINDA, ville de l'Afrique occidentale, dans la Guinée. V. CABINDA.

KABO s. m. (ka-bo). Mamm. Nom vulgaire de l'hyène en Arabie.

KABOSCHIR s. m. (ka-bo-schir). Membre d'une caste nobiliaire, parmi les nègres d'Abyssinie.

KABOU, pays de l'Afrique occidentale (Sénégambie), entre le Rio-Grande et le cours supérieur de la Gambie. Le terrain s'élève sensiblement vers l'E.; ailleurs, il est en partie marécageux. Le Geba l'arrose au N.-O. Le climat est chaud, humide et malsain; la saison des pluies dure de mai à novembre. Ce pays, particulièrement fertile en riz, maïs et autres céréales, ainsi qu'en indigo et en coton, fournit aussi au commerce de l'or, de l'argent et de l'ivoire.

KABOUCHAN, ville de la Perse (Khoraçan), à 110 kilom. N.-O. de Mechehed, sur la frontière de la Turcomanie. Cette ville, une des plus fortes places de la Perse, est la résidence d'un chef indépendant.

KABOUL (ancien *Cophès*), rivière d'Asie. Il naît dans l'Indou-Koh, arrose, dans l'Afghanistan, la province de Kaboul, et se jette dans le Sind, au N. d'Attock, après un cours de 350 kilom. Cette rivière passe à Kaboul et à Djelalabad. Elle roule un volume d'eau considérable, mais elle n'est pas navigable, à cause de la rapidité de son cours.

KABOUL (ROYAUME DE). V. l'article suivant.

KABOUL ou **CABOUL**, ville de l'Asie centrale, ancienne capitale de tout l'Afghanistan, aujourd'hui chef-lieu du khanat ou royaume de Kaboul, à 320 kilom. N.-E. de Kandahar, sur la rivière de son nom, par 34o 10′ de lat. N., et 66o 50′ de long. E.; environ 60,000 hab. Résidence du khan. Cette ville, défendue par la citadelle de Bala-Hissar, possède de nombreux bazars, bien approvisionnés de marchandises de toute sorte. Elle est le centre d'un important commerce avec l'Inde et la Perse. Kaboul, situé à environ 2,000 mètres au-dessus du

niveau de la mer, dans un vallon triangulaire, sur les deux rives de la rivière de son nom, est dominée par de hautes montagnes n'offrant qu'un étroit passage qui conduit par la route de Ghasna au défilé de Kourda-Kaboul. Ces montagnes, rocheuses, pelées, sont traversées par une longue ligne de murailles flanquées de tours, construites de distance en distance comme moyen de défense contre les Ghildji, et interceptant tous les défilés de l'ouest. Un rempart de terre, peu redoutable, quoique très-élevé, entoure la ville. La citadelle se dresse à l'E., sur un rocher en saillie. Sur le versant de cette hauteur escarpée, s'élèvent le palais du roi, entouré de magnifiques jardins, et un immense bazar entouré de murailles. L'éminence est couronnée par un palais qui porte le nom de *Koullan y Firenjis* (*Chapeau des Français*). Ce bel édifice a été construit par le frère de Dost-Mohammed. L'immense bazar qui s'élève au centre de la ville, et qui consiste en une belle et large rue bordée de maisons à deux étages, surmontées de toits peints ou dorés, et la plupart des édifices de Kaboul sont tombés en ruine depuis la prise de la ville par les Anglais en 1843. La longue rue dont nous venons de parler est divisée en quatre bazars par des tours carrées et couvertes, avec des issues à droite et à gauche conduisant aux bazars voisins, dont le plus grand, long d'environ 200 mètres, passait dans l'Asie pour un modèle d'architecture. Les soieries, les étoffes et les fruits de toute espèce sont rangés sous ses portiques. Chaque commerce a une partie du bazar qui lui est particulière. Le reste de la ville se compose de ruelles tortueuses, étroites et sales, bordées de maisons d'une élégance douteuse. Suivant le voyageur anglais Burnes, Kaboul est une ville très-bruyante, très-populeuse; le vacarme y est tel, dans l'après-midi, qu'on ne peut se faire entendre, dans les rues, d'une personne avec qui on se promène. Cependant les voitures y sont inconnues. Dans les quartiers les plus fréquentés, on rencontre des conteurs d'histoire qui amusent les passants, ou des derviches qui proclament la gloire et les grandes actions des prophètes. Si, pendant ces discours survient un pâtissier, le derviche s'interrompt pour demander un gâteau au nom du personnage dont il vante les vertus. Ce léger tribut souvent répété, vu le grand nombre de pâtissiers ambulants qu'on rencontre dans les rues, est le côté lucratif du métier de conteur en plein vent.

Les environs de Kaboul sont couverts de vergers et de jardins magnifiques, plantés d'une grande variété d'arbres fruitiers; mais le plus beau jardin de la ville est, sans contredit, celui que l'on désigne sous le nom de *jardin du roi*. Ce jardin occupe une superficie de 150 hectares. Les promeneurs y affluent le soir, surtout dans la belle saison.

Les habitants de Kaboul font remonter à 6,000 ans l'origine de leur cité. Ce qui est certain, c'est que cette ville était connue des anciens sous le nom d'*Ortospana* ou de *Kabura*, et qu'Alexandre le Grand, lors de son expédition dans l'Inde, en 327 av. J.-C., l'appela *Nicæa*. Les ténèbres qui couvrent l'histoire asiatique pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne et pendant le moyen âge ne laissent arriver jusqu'à nous qu'un petit nombre de faits. Au XIe siècle, sous le sultan Mahmoud, Kaboul était tributaire de la ville de Banian; dans l'année 1739, elle tomba au pouvoir de Nadir-Schah et devint, sous Timour, en 1774, la capitale de tout l'Afghanistan. A la suite de la guerre entreprise par l'Angleterre contre Dost-Mohammed, kan de Kaboul, qui avait réuni l'Afghanistan tout entier sous sa domination, la ville de Kaboul fut prise, en 1843, et pillée par les soldats anglais, qui incendièrent les maisons et ruinèrent une partie de la citadelle.

Le royaume ou khanat de Kaboul, appelé aussi Kaboulistan, occupe la partie N.-E. de l'Afghanistan. Il est situé entre la chaîne de l'Indou-Koh et le Kaféristan au N., le royaume d'Hérat et la chaîne du Guéristan à l'O., le Kandahar au S., et les districts anglais de Peycharter à l'E. Capitale, Kaboul. Villes principales : Ghasna et Djelabad. Il a environ 200 kilom. de longueur sur 80 kilom. de largeur. Cette contrée est couverte au N. par les ramifications de l'Indou-Koh, et au S. par celles du Suleyman-Koh (*montagnes de Salomon*). Suivant la tradition afghane, l'arche de Noé s'arrêta sur le Nourgil ou Kouner, pic neigeux de 3,800 mètres d'élévation. C'est le plus haut sommet de l'Afghanistan. Les autres pics, moins élevés, sont couverts de forêts de pins. A leur base, ainsi que dans les vallées, les habitants cultivent les céréales, la vigne ainsi que les arbres fruitiers. La plus importante et la plus riche vallée du Kaboul est celle que fertilisent les eaux de la rivière de ce nom; c'est là que l'on trouve les beaux jardins qui produisent les célèbres grenades sans pepin que l'on exporte dans l'Inde. On y récolte aussi des prunes, des pêches, des abricots, des poires, des pommes, des coings, des cerises, des noix et des raisins. Les vignes sont si productives que, durant trois mois de l'année, on nourrit les bestiaux avec des raisins; il est vrai que ces fruits sont d'une qualité inférieure, à cause du peu de soin que l'on donne à la vigne. Les habitants du Kaboul ne taillent jamais leurs vignes et les laissent monter aux arbres les plus grands. Les Kabouliens font servir le raisin à plusieurs usages. Ils arrosent de son jus les viandes qu'ils font rôtir, et assaisonnent tous leurs mets d'une poudre qui se fabrique avec des raisins verts qu'on laisse sécher et qu'on broie. Enfin, avec le fruit de la vigne on fabrique une grande quantité de confitures et de sirops. En dehors des vallées, le sol est presque partout nu et aride. On y exploite quelques mines de fer, d'or et d'argent.

Une telle accidentation de terrain doit forcément engendrer une grande variété de climats. Des neiges éternelles couvrent les montagnes, tandis qu'un climat doux et tempéré règne dans les vallées. Aux environs de la capitale, le thermomètre, en mai, marque ordinairement 14° au-dessus de zéro Il n'y a point de saison pluvieuse, mais il tombe souvent de grandes averses, comme dans certains pays de l'Europe.

L'industrie, très-limitée, consiste à peu près uniquement dans la fabrication des cuirs, des tapis et de quelques étoffes de coton. La guerre que le Kaboul a soutenue, en 1842, contre les Anglais a porté un coup mortel à son commerce.

L'histoire de ce pays est peu connue. En 1734, Ahmed-Schah, kan de Kandahar, soumit à sa domination toutes les tribus de l'Afghanistan; le Kaboul ne fut, dès lors, qu'une province de l'empire des Afghans. Sous les successeurs d'Ahmed-Schah, Dost-Mohammed, kan de Kaboul, parvint à réunir sous sa loi toutes les provinces de l'Afghanistan. Mais, en 1838, l'Angleterre, sérieusement inquiétée de voir ce prince incliner vers la Russie, lui déclara la guerre, et Mohammed, après avoir vaillamment combattu, dut céder à des forces supérieures. Les Kabouliens se soulevèrent en 1841, et firent éprouver d'abord de grandes pertes aux Anglais, qui réunirent en peu de temps des forces considérables et se vengèrent de leurs premiers revers par la prise et le pillage de Kaboul.

KABOUS (Schems-el-Maali), prince persan de la dynastie des Zayarides. V. CABOUS.

KABRA, ville de l'Afrique centrale, dans la Nigritie, à 8 kilom. S.-E. de Tombouctou, sur la rive gauche du Kouâra (Niger); 2,000 hab. L'inondation continuelle des marais qui l'entourent en partie ne permet pas aux habitants de cultiver le riz. Le transport des marchandises entre Kabra et Tombouctou a lieu sur des ânes, qui font aisément ce trajet deux et trois fois par jour.

KABR-IBRAHIM ou **KHATIL**, ville de la Turquie d'Asie, dans la Syrie (Palestine), autrefois *Hébron*, à 35 kilom. S. de Jérusalem; 6,000 hab. Une ancienne église, bâtie par l'impératrice Hélène et appropriée aujourd'hui au culte musulman, renferme les tombeaux d'Abraham et de Sara; dans une autre église du style gothique, se voient les tombeaux d'Isaac, de Rébecca, de Rachel et de Joseph. Cette ville remonte à une haute antiquité; selon Moïse, elle était plus ancienne que les plus fameuses cités de l'Egypte; Josèphe prétend que sa fondation est antérieure à celle de Memphis. Elle possède des savonneries, des verroteries et des fabriques de bracelets.

KABRIS (Joseph), aventurier français, né à Bordeaux en 1780, mort à Valenciennes en 1822. Il servait comme matelot, lorsqu'il fut fait prisonnier par les Anglais. Quelque temps après, il obtint de servir sur un baleinier envoyé dans la mer du Sud. Le petit bâtiment ayant fait naufrage sur la côte de Noukahiva, les insulaires s'emparèrent des hommes de l'équipage et les dévorèrent après les avoir tués. Seuls, un Anglais nommé Roberts et Kabris échappèrent à la mort. Ce dernier, sauvé par la fille d'un chef, l'épousa, dut subir la douloureuse opération du tatouage, se distingua par son courage dans plusieurs expéditions, acquit un grand ascendant sur les sauvages et devint un de leurs principaux chefs. Sur ces entrefaites, en 1804, l'amiral russe Krusenstern, chargé de faire un voyage de circumnavigation, arriva à Noukahiva. Circonvenu par l'Anglais Roberts, jaloux de l'influence exercée par le matelot bordelais, l'amiral fit prendre et mettre à bord Kabris, malgré ses réclamations, leva l'ancre, poursuivit sa route jusqu'au Kamtschatka et là rendit le Français à la liberté. Après avoir traversé la Sibérie, Kabris se fit professeur de natation à Saint-Pétersbourg, puis gagna la France, où Louis XVIII lui accorda une légère gratification, se rendit à Bordeaux et chercha les moyens de s'embarquer pour les îles Marquises, afin d'y rejoindre sa femme et ses six enfants. Pour se procurer les ressources nécessaires, il se fit voir pour de l'argent, alla de ville en ville, se livrant sans succès à cette triste industrie, et tomba malade à Valenciennes, où il mourut.

KABUS (Schems-el-Maali), prince persan. V. CABOUS.

KABYLE adj. (ka-bi-le — ar. *kabaïlyy;* de *kuebila*, tribu berbère). Géogr. Qui appartient à la Kabylie ou à ses habitants : *Les mœurs* KABYLES. *Les tribus* KABYLES.

— Substantiv. Indigène de la Kabylie : *Les* KABYLES *sont un peuple guerrier.*

— s. m. Langue que parlent les Kabyles.

— Comm. Grand châle commun, à petites fleurs détachées, sur un fond tissé en armure, sergé de quatre.

— **Encycl.** Hist. Les *Kabyles* sont des tribus berbères qui, primitivement nomades et refoulées par l'invasion des Arabes, se sont fixées dans la partie de l'Atlas algérien appelée pour cette raison *Kabylie.* L'étymologie du mot arabe *k'baïl*, dont nous avons fait *kabyle*, est incertaine. Quelques érudits vont la chercher bien loin, en Phénicie : *k'baïl* serait une transformation de Baal, dieu phénicien; le *k* hébraïque et phénicien servant à lier deux propositions, *k-baal* voudrait dire adorateurs de Baal. Cette étymologie déterminerait le berceau originaire des *Kabyles.* Hérodote applique, en effet, le nom de *kbal* à quelques tribus de la Cyrénaïque; mais, parmi les historiens et les géographes qui nous ont laissé tant de notions sur les anciens peuples de la Mauritanie, il est le seul qui ait relaté le nom de ces tribus. Le général Daumas a rejeté cette étymologie. Suivant lui et la plupart des érudits, les montagnards de l'Afrique septentrionale n'ont commencé à être appelés *Kabyles* qu'après l'invasion des Arabes. On dérive alors leur nom soit de *kuebila*, tribu (c'est l'étymologie la plus communément acceptée, parce qu'elle constate la manière d'être particulière du peuple auquel les Arabes l'appliquèrent), soit de *kabel*, il a accepté, terme qui relaterait la soumission des montagnards vaincus à l'islamisme; soit enfin, de *kobel*, devant. Les conquérants arabes auraient consacré, par cette appellation, l'antériorité, sur le territoire, de populations refoulées par eux des plaines dans les montagnes.

Mais à quel peuple ancien faut-il rapporter cette race si ancienne sur le sol africain, dont l'origine caucasique est d'ailleurs incontestable? On a cru reconnaître en eux des Libyens, des Gétules, des Numides mauritaniens, hypothèses probables, mais qu'il est difficile de vérifier. Quoi qu'il en soit, leur civilisation paraît être extrêmement ancienne. Soumis tour à tour par les Romains, par les Vandales, ils gardèrent, à travers toutes ces invasions, leur caractère indépendant, et profitèrent toujours des faciles occasions que leur offrait la situation du pays pour secouer le joug de l'étranger, sans garder presque aucune trace de leur contact avec leurs vainqueurs. La domination turque eut des effets plus durables, puisqu'elle leur imposa la religion musulmane, qu'ils ont conservée jusqu'à présent. Malgré la similitude de la foi religieuse, ils restèrent cependant séparés des Arabes, dont ils diffèrent à tous les points de vue, et ne reconnurent jamais l'autorité du dey d'Alger. Leurs montagnes servirent même longtemps de rempart contre l'invasion française en Afrique. V. KABYLIE.

— Mœurs. Hospitaliers, généreux et braves, les *Kabyles* sont supérieurs aux Arabes par leurs habitudes laborieuses et leur esprit industrieux; ils se rapprochent plus volontiers de notre civilisation, en adoptant ce qu'ils y trouvent de bon. « Les *Kabyles*, dit M. Thierry-Mieg, ne coupent jamais la tête de leurs ennemis tombés dans le combat. Ils louent le vol fait à l'étranger et le flétrissent partout ailleurs. Ils prêtent leur argent à intérêt. Ils ont honte du mensonge et préviennent toujours de l'attaque. Chez les *Kabyles*, tout le monde peut danser; chez les Arabes, un homme ne saurait danser sans passer pour un fou. Parmi les Arabes, la perte d'un individu, bien que suivie de beaucoup de bruit, ne préoccupe que fort médiocrement; chez les *Kabyles*, la mort de l'un d'entre eux suspend le travail de tout le village. »

Mais ce qui frappe le plus l'étranger, qui visite successivement les peuplades de l'Algérie, c'est le rôle considérable que joue la femme dans la société berbère et la liberté dont elle jouit. « Non-seulement, dit Mac-Carthy, elle va toujours visage découvert, elle se mêle aux hommes, se charge des rapports de la maison avec le dehors, mais elle est considérée, elle peut aspirer aux honneurs et au pouvoir dévolu à la sainteté. Chez les *Kabyles* seuls on voit des *koubbas* dédiées à des femmes maraboutes. » (*Géographie de l'Algérie.*) « Le plus souvent, dit le même auteur, elles suivent les hommes à la guerre et les excitent à la bravoure. On a même vu, à notre dernière expédition de Kabylie, une prophétesse *kabyle*, Lalla-Fatma, relever le courage de ses compatriotes, leur communiquer son enthousiasme, ramener au combat les faibles et les découragés, et, après la défaite, prisonnière elle-même, consoler les vaincus et toiser les vainqueurs. » Toutefois, cette considération qui s'attache parfois à la femme *kabyle* est dans les mœurs plutôt que dans la loi. La femme, selon la loi du pays, n'est pas une personne, mais une chose. Elle appartient à sa famille, à son père, s'il est vivant, ou à son frère, ou à sa mère par exception, qui la vendent à l'épouseur le plus offrant. Le prix d'une femme varie, selon l'âge, la beauté, la passion qu'elle a inspirée, l'état des récoltes de l'année, etc., etc., de 70 fr. à 1,200 fr. Quelques tribus ont établi un tarif obligatoire. Il n'y a pas d'âge fixé pour le mariage; celui des femmes a souvent lieu avant douze ans. Quand la femme est établie, elle doit s'efforcer par sa douceur et ses prévenances de conserver les bonnes grâces de son époux; car celui-ci conserve indéfiniment le droit de la répudier, sans que la femme ait celui de se remarier. Elle ne le peut qu'après divorce, et si ses parents consentent à restituer le prix auquel ils l'ont vendue. Si la femme est maltraitée par son mari, elle peut s'enfuir du domicile conjugal, et dans ce cas les deux époux recouvrent complétement leur liberté. Un grand malheur pour une femme, c'est de ne pas donner le jour à des enfants mâles. On cache presque la naissance d'une fille; pour celle d'un garçon, au contraire, on fait *parler la poudre*, et tout le village prend part à la joie des heureux parents.

Mais les mœurs, nous l'avons dit, corrigent en grande partie ce que les lois ont de rigoureux. L'âme d'un *Kabyle* est toujours ouverte aux plus généreux sentiments. Les marabouts ont une grande part à cette douceur de mœurs. Ce sont les marabouts qui ont institué cette coutume vraiment admirable, dans un pays sans cesse en guerre et où la sécurité devenait impossible pour le voyageur, l'*anâya*, dont ces fiers montagnards disent avec un attachement passionné : « L'anâya est le sultan des *Kabyles;* aucun sultan du monde ne peut lui être comparé. Il fait le bien et ne prélève point d'impôts. Un *Kabyle* abandonnera sa femme, ses enfants, sa maison, mais il n'abandonnera jamais son anâya. » V. ANÂYA.

Les marabouts, superstitieux comme tous les prêtres du monde, sont, on peut le dire, d'une moralité tout à fait exceptionnelle et rendent dans le pays, pour le maintien de l'ordre entre familles, villages et tribus, des services inappréciables. On ne s'accorde pas sur l'origine de cette caste, qui n'est certainement pas *kabyle*. Une opinion assez vraisemblable voit dans les marabouts des Maures d'Espagne, qui, expulsés par les chrétiens, ont trouvé en Kabylie une généreuse hospitalité. Bien que les *Kabyles* ne soient pas dévots fanatiques, bien qu'ils enfreignent assez lestement les lois de la religion qu'ils professent, ils ont pour leurs marabouts une véritable vénération et leur ont accordé certains priviléges importants. Ainsi, il est entendu que les marabouts, qui forment des communautés à part, sont dispensés de porter les armes. Ils ne profitent pas de cette exemption quand le pays est envahi, et ils se sont battus bravement contre nous.

Malheureusement, les guerres civiles leur fournissent de trop fréquentes occasions de garder cette neutralité que la coutume leur accorde. Les différends entre particuliers, entre villages, entre tribus ne se vident pas devant les tribunaux; si l'intervention des marabouts est impuissante à les apaiser, il faut faire parler la poudre, et la *rokba* (vendetta *kabyle*) s'exerce sur une large échelle.

Les *soffs* (partis opposés) en viennent aux mains, le sang coule dans les rues jusqu'à ce qu'un des partis se trouve dans l'impuissance de résister. Dans ce cas, le marabout intervient de nouveau, prêche la résignation au vaincu, la modération au vainqueur et parvient toujours à se faire écouter de l'un et de l'autre.

L'association, ce désidératum de notre société moderne, est depuis longtemps pratiquée en Kabylie sur une large échelle. Des artisans de tous états, maçons, forgerons, tisserands, laboureurs, etc., etc., s'associent entre eux, mettent fidèlement tous les gains en commun, et se partagent les bénéfices avec une scrupuleuse exactitude. L'assurance mutuelle est également pratiquée entre associés sur les plus vastes proportions.

On le voit, le caractère des *Kabyles* a des côtés séduisants; mais leurs mœurs et leur genre de vie ont aussi des aspects assez repoussants. Rien ne peut donner en Europe une idée de leur malpropreté. Les Arabes, déjà, malgré les nombreuses ablutions prescrites par le Coran, ne sont pas, tant s'en faut, irréprochables sous ce rapport; mais, à côté du *Kabyle*, l'Arabe est un modèle de tenue. Le *Kabyle* ne connaît presque pas l'usage du linge. Une tunique de laine, une culotte (pas toujours), une cartouchière, une hache, une *flissa* (long sabre), un fusil, voilà le vêtement et l'équipement complet d'un *Kabyle* en campagne; en temps de paix, il ne garde que la tunique, mais il la garde toujours, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'elle s'en aille d'elle-même en lambeaux. La femme est plus propre; elle est même coquette et se pare volontiers de bijoux fort élégants, fabriqués dans le pays. La bonne tenue, chez la femme, est un moyen indispensable pour trouver un mari d'abord, et ensuite pour le garder.

Un trait frappant du caractère *kabyle*, c'est l'amour des fêtes bruyantes. La naissance, la majorité et le mariage d'un fils sont des occasions de fête pour tout le village, et la joie universelle se manifeste particulièrement par des coups de fusil. Toute solennité privée ou publique ressemble à une bataille. Mais de toutes les solennités, la plus bruyante est sans contredit la clôture du ramadan, immense ripaille dont les frais sont en partie payés par la commune, qui fait à cette occasion de grandes distributions de viande à tous les citoyens. Les distributions de ce genre (*ouzia*), faites à tout le monde sans exception, sont d'ailleurs assez fréquentes, et constituent une des principales charges du budget communal. Il suffit qu'un riche soit condamné à une amende un peu forte, pour que l'émir et ses *dahmans* y trouvent l'occasion d'une largesse publique.

— Comm. et Industrie. « Chasses es plaines, dit M. J. Duval, resserrés sur d'étroites surfaces, les *Kabyles* ont dû modifier leurs habitudes primitives, nomades comme celles de tous les peuples à leur origine. La tente s'est convertie en gourbi, cabane construite en pisé ou en pierre, le *mapalia* des Romains. Des jardins et des champs cultivés avec soin ont fourni l'alimentation, qu'on ne pouvait demander à de vastes espaces. Fixé au sol par la maison, le *Kabyle* a pu s'y fixer encore par des plantations. De beaux arbres taillés, greffés, plantés de sa main, achèvent de lui créer une patrie locale, des intérêts, des habitudes, des affections sédentaires, comme aux populations d'Europe. Des villages et de petites villes se sont fondés, image exacte, par leur défaut d'alignement, leur saleté, leur incommodité, le type brut de leur architecture, des villages et des villes fondés dans les premiers âges de l'humanité. Dans ses étroites limites, pressé par le besoin, le *Kabyle* est devenu industriel : forgeron, maçon, taillandier, armurier, fabricant de monnaie, même de fausse monnaie. Entouré de mines, il a su en tirer parti pour son bien-être. Dans ses habitudes laborieuses, son caractère tout entier s'est empreint d'un cachet spécial ; l'homme est devenu pratique, positif, mais simple et rude, comme l'artisan sans éducation intellectuelle. Doué, par une tradition héréditaire qui est passée dans le sang et l'esprit de la race, du don de l'imagination et de l'aptitude des doigts et des mains, il n'attend, pour devenir mécanien habile, que des maîtres et des modèles. » (L'*Algérie*, Paris, 1859.)

Les mines de fer situées dans le voisinage de Bougie sont exploitées par la tribu des Aït-Sliman. Les fers qu'on en tire servent à la fabrication des clous, des fers de chevaux, des serrures, des instruments aratoires ; mais les Zouaoua et les Aït-Abbès, qui font des canons et des platines de fusil, les Flissas, qui fabriquent ces beaux sabres qui portent leur nom, tous ces habiles armuriers ont besoin des fers d'Europe, qui sont de qualité supérieure. Chez les Aït-Vlalla se fabriquent des bois de fusil en noyer, et chez les Reboulas de la poudre. Les *Kabyles* sont aussi orfèvres ; *cette industrie enrichit, au centre de la Kabylie*, dans un pays d'ailleurs pauvre et ingrat, les trois tribus des Aït-Rbah, des Aït-Ouacif et des Aït-Tanni. Dans d'autres tribus, on fabrique des toiles et des poteries, du savon, des selles et des harnais; on teint et on corroie les cuirs, etc. Chez toutes, les hommes et les femmes confectionnent des burnous, des haïks et autres tissus, non-seulement pour leur usage, mais encore, en grande quantité, pour l'exportation. Le blé dont les *Kabyles* ont besoin (car leurs terres n'en produisent pas assez pour leur consommation), et aussi les laines, les cotonnades, les soieries, les merceries, leur sont apportés des marchés arabes de l'Algérie, où, à leur tour, ils vont vendre leurs armes, leurs bijoux, leurs tissus, leurs ouvrages en bois, et enfin leurs fruits et leurs huiles, que le pays produit en grande abondance. Les marchés sont nombreux en Kabylie ; ils sont désignés par le nom du jour où l'on s'y rassemble périodiquement, joint à celui de la tribu qui leur prête son territoire. Les hommes y vont, non-seulement pour vendre et acheter les denrées, mais aussi pour apprendre les nouvelles.

— Agric. Bien que les arts industriels aient pris dans ces dernières années une extension *remarquable en Kabylie, l'agriculture est* restée la plus importante ressource du pays. Les *Kabyles* montrent sous ce rapport une véritable supériorité, et savent tirer d'un sol *souvent ingrat un parti admirable*. La culture du figuier est l'une des plus importantes ; la figue fournit en grande partie aux besoins alimentaires de la population, et donne lieu, à l'état sec, à un commerce d'exportation qui *a une certaine activité. Les Kabyles connais*sent et pratiquent depuis des siècles l'opération de la caprification, et sont persuadés que sans elle le figuier serait un arbre stérile. L'olivier atteint en Kabylie des dimensions prodigieuses et inconnues partout ailleurs : *on en a mesuré dont le tronc* atteignait 2 mètres de diamètre. Malheureusement, la fabrication de l'huile chez les *Kabyles* se fait par des méthodes tout à fait défectueuses. Ils laissent d'abord fermenter *l'olive, après la cueillette, puis séparent* la pulpe en faisant piétiner le fruit par les femmes, et laissent enfin se déposer les résidus dans les piles disposées en plein air. Il en résulte une huile forte, d'un goût détestable, que seuls les Arabes et les *Kabyles* ont le courage de consommer.

Après ces deux cultures principales, nous citerons celles du noyer, du cactus, du caroubier, du chêne-liége, de la vigne et de la plupart de nos arbres à fruit.

— Organis. polit. Le gouvernement ou plutôt les gouvernements *kabyles*, car aucun lien politique n'unit ensemble les diverses tribus, les gouvernements *kabyles* sont des démocraties pures. Chaque village ou *dechra* est une communauté indépendante, comprenant au plus 3,000 âmes. Les pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire sont exercés par la *djemâa*, assemblée de tous les citoyens en état de porter les armes. La *djemâa* est présidée par l'amin, chef électif, annuel dans certaines tribus, nommé à vie dans d'autres, mais qui, en tout cas, est toujours prêt à se démettre de ses fonctions lorsqu'il ne gouverne plus au gré de la *djemâa*. L'amin est, entre la commune et l'autorité française, l'intermédiaire naturel; il est de plus responsable de la tranquillité publique et de la surveillance générale; il arrête les fauteurs de troubles et livre aux autorités françaises ceux que la rumeur publique accuse de crimes ou de délits ressortissant aux tribunaux français. Il perçoit l'impôt d'après les listes approuvées par le gouverneur général de l'Algérie, et le verse directement dans les caisses du Trésor. L'amin est assisté dans ses fonctions, surtout dans ses fonctions de collecteur, par des représentants ou *dahmans* de chaque *kharouba* ou association. Les dahmans ne sont pas élus, ils sont délégués de leur fraction ou famille. Les dahmans suivent les délibérations de la *djemâa* et se rendent compte des dépenses à faire, des recettes à effectuer. Toute perception n'a lieu que par leur entremise.

Les *dechras* d'une même contrée forment des associations nommées *arch* ou tribus, qui ne dépassent guère 7,000 âmes. Les intérêts généraux de l'*arch* sont administrés par une *djemâa* formée des amins de toutes les *dechras* et présidée par l'*amin-el-oumena* (amin des amins), élu par l'assemblée. L'amin-el-oumena remplit, dans la tribu, des fonctions semblables à celle qu'exerce l'amin dans le village.

Un certain nombre d'*arch*, mais non pas toutes, forment des confédérations appelées *kebila*. Les deux plus puissantes de ces *kebila* sont celles des Zouaouas et des Aït-Iraten ; mais le lien qui unit les tribus des *kebilas* sont assez lâches, car, pour échapper au despotisme, qu'ils redoutent par-dessus tout, les *Kabyles* ont toujours évité de se donner des chefs commandant à la fois plusieurs tribus. Ce soin excessif de leur indépendance a même été, dans leurs guerres contre nous, une des causes de leur infériorité. Ils s'en consolaient avec fierté, en nous faisant remarquer que nous n'avions triomphé que par l'obéissance à un général en chef.

— Législation. Un des faits les plus curieux de l'histoire des *Kabyles*, c'est incontestablement l'existence d'un code, qui n'a jamais été écrit, que tout le monde connaît et auquel tout le monde se conforme. La violation de la loi est chez eux un fait aussi rare que déshonorant. Certes, le principe que nul n'est censé ignorer la loi, si exorbitant chez nous, est une réalité chez les *Kabyles*. Il est vrai que leurs lois ne sont pas tout à fait aussi nombreuses ni aussi compliquées que les nôtres ; mais on aurait tort de croire que le code *kabyle* soit réduit à l'état rudimentaire. Les questions ordinaires des relations civiles y sont toutes prévues et réglées ; et, ce qui pourra paraître singulier, c'est que, sur beaucoup de points, les lois *kabyles* se rapprochent prodigieusement des nôtres. Enumérons d'abord les principaux chapitres que ces lois abordent : mariage, adoption, tutelle, interdiction, propriété, hypothèques, droits d'accession et d'alluvion, usufruit, servitudes, testaments (hérédité, quotité disponible, bénéfice d'inventaire, etc.), ventes, donations, prescription, usure, etc. Nous allons donner quelques détails sur les questions les plus intéressantes et les mieux connues.

La polygamie est autorisée en principe, mais peu usitée en pratique. La femme, nous l'avons dit, est pour le mari une propriété acquise à prix d'argent et dont il peut se défaire à volonté par répudiation, en consentant à perdre le prix d'achat. Tout enfant adultérin devait être mis à mort, avant que la justice criminelle eût passé entre les mains de l'autorité française. Quant au corrupteur d'une femme mariée, l'honneur du mari exige qu'il mette à mort, non pas seulement celui qui l'a déshonoré, mais celui même qui l'a tenté sans y réussir. La femme adultère est répudiée.

L'état civil n'existe pas en Kabylie, et le chiffre de la population n'est connu que par les listes dressées par les *dahmans*, pour les distributions de viande ; mais ces listes sont fort exactes, les *dahmans* étant responsables des fausses déclarations. La loi ne fixe pas l'âge de la majorité ; mais tout *Kabyle* en âge de porter les armes est appelé dans la *djemâa* ou assemblée du peuple. Or, les jeunes gens sont très-jaloux du droit de porter le fusil, et ils y sont généralement autorisés dès l'âge de quatorze à quinze ans.

La propriété, qui n'existe pas chez les Arabes, est, au contraire, fortement constituée chez les *Kabyles*. On distingue quatre sortes de propriété : la propriété privée ou *melk ;* la propriété communale ou *mechmel ;* la propriété de mainmorte ou *habbous*, en faveur de quelques communautés religieuses ; la propriété communale ou *rabbi*, destinée à l'entretien des pauvres, et cultivée aux dépens de la commune, par voie de corvées ou autrement. La propriété se transmet par les mêmes voies que chez nous. Le droit de tester est soumis à des réserves analogues à celles de notre loi. La quotité disponible est d'un tiers des biens. Les femmes n'héritent pas, n'étant pas considérées comme des personnes.

L'usure est absolument permise ; la loi ne fixe aucun taux à l'intérêt de l'argent, et l'usage le fait varier entre 33 et 60 pour 100. Lorsque les dettes d'un *Kabyle* dépassent notablement son avoir, la loi ordonne la vente de ses biens.

Avant que la justice criminelle et correctionnelle eût été revendiquée par le gouvernement français, le *kanoun* ou code pénal des *Kabyles* était extrêmement rigoureux. Les peines ordinaires étaient la mort par lapidation, le bannissement, la confiscation, la destruction de la maison du coupable. Mais ces peines ne s'appliquaient guère que pour des crimes contre la communauté ; les crimes contre les personnes étaient punis de l'amende, avec obligation d'honneur pour les parents de la victime d'exercer la *vendetta*. L'amende, du reste, est restée aujourd'hui la grande sanction pénale, et c'est la plus grande ressource fiscale que possèdent les *dechra*.

L'émir et les dahmans sont les juges naturels de tous les différends ; mais ils se déchargent volontiers de cette attribution sur les marabouts, qui exercent une juridiction arbitrale fort impartiale et fort efficace.

— Religion. Bien qu'ayant embrassé le mahométisme, *les Kabyles ont conservé une par*tie de leurs traditions primitives, où l'on retrouve quelques souvenirs du christianisme répandu parmi eux avant la conquête arabe au VIIe siècle. Ils suivent les préceptes du *Coran, mais non à la lettre ni sur tous les* points. Moins rigoureux que les Arabes sur les pratiques religieuses, ils sont cependant très-superstitieux. « Chose extraordinaire chez un peuple si fier, si foncièrement républicain, si fanatique de son indépendance religieuse et politique, la dévotion qu'ils refusent au *Coran, les Kabyles*, dit M. Ch. Thierry-Mieg, l'accordent sans réserve à leurs marabouts. Les marabouts interviennent dans les différends *entre les tribus, ils ont une influence* prépondérante dans l'élection des chefs, ils commandent dans les marchés, ils sont consultés dans tous les cas importants. Cependant leur influence est toute morale, et elle varie avec l'individu. Les marabouts habitent les *zaouïas*, vastes établissements entretenus par les impôts religieux de la *zeccat* et de l'*achour*, fixés par le Coran au centième pour les troupeaux et au dixième pour les grains, et les seuls que les *Kabyles* consentent à payer. La zaouïa sert à la fois d'école pour les enfants *kabyles* et de lieu de refuge pour les voyageurs et les pauvres, qui y sont nourris et logés pendant trois jours aux frais de la communauté. Elles renferment, en outre, une mosquée, un dôme (*koubba*), qui couvre le tombeau d'un marabout vénéré dont elle porte le nom, et un cimetière. C'est à la fois une université religieuse et une auberge gratuite. On y trouve souvent des tolbas ou taleb, professeurs fort instruits et venus de loin. Les zaouïas ont, en général, des propriétés foncières protégées comme elles par leur caractère religieux, et indépendantes des tribus. » (*Six semaines en Afrique.*) La plus célère des zaouïas est celle de Did-Abderraman.

— Linguist. Les principaux dialectes de la langue *kabyle* sont : 1° le *zenatia*, parlé chez les tribus de l'Ouest, d'Alger jusqu'à la frontière marocaine ; 2° le *chellaya*, dont se servent les *Kabyles* du Maroc ; 3° le *chaouiah*, dialecte des *Kabyles* mêlés aux Arabes, vivant comme eux sous la tente, entretenant de nombreux troupeaux ; beaucoup de mots arabes s'y sont glissés; il est très-répandu dans la province de Constantine ; 4° le *zouaouïah*, parlé depuis Dellys et Hamza jusqu'à Bone. Il représente l'ancien idiome national dans sa plus grande pureté ; toutefois on y remarque, chez les tribus à l'est de Djidgelly, une légère altération qui proviendrait du commerce avec les Arabes ; aussi ces tribus sont-elles traitées par les *Kabyles* purs de Kebaïls-el-Hadera (*Kabyles de la descente*). Chez toutes, mais principalement chez celles qui parlent le zouaouïah, il existe encore un langage qu'on nomme *el-hotsia*, le caché, sorte d'argot inventé depuis longtemps par les malfaiteurs de profession, les voleurs et les assassins. L'alphabet berbère est perdu dans tout le pays *kabyle ;* il n'existe pas un seul livre écrit en berbère. Les *tolbas* (de *taleb*, savant, au pluriel *tolbas*) *kabyles*, prétendent que tous leurs manuscrits et toutes les traces de leur écriture ont disparu lors de la prise de Bougie par les Espagnols en 1510. De nos jours, le berbère ne s'écrit plus qu'avec des caractères arabes. La zaouïa de Sidi Ben-Ali-Cherif possède, dit-on, plusieurs manuscrits de ce genre. L'Arabe n'apprend presque jamais les idiomes parlés par les *Kabyles*, idiomes qui sont, du reste, peu connus et sur lesquels on ne possède que quelques notions prises, pour ainsi dire, à vol d'oiseau, tandis que les *Kabyles* étudient forcément l'arabe, ne fût-ce que pour réciter le Coran.

Il est regrettable, croyons-nous, que les *Kabyles*, ce peuple intelligent, n'aient pas su garder un instrument spécial pour la traduction de leurs pensées, qu'ils aient perdu totalement l'habitude d'écrire. A défaut de la littérature écrite, qui manque, nous pouvons du moins citer des productions populaires, des chants qui ont un caractère énergique. Nous les empruntons à un travail fort remarquable publié par M. N. Bibesco dans la *Revue des Deux-Mondes*, et qui nous a fourni une partie des détails contenus dans cet article : « O mes yeux, pleurez, pleurez des larmes de sang ! Les Français, en s'abattant sur les Aït-Iraten, étaient plus nombreux que les étourneaux. Ils s'avancent ; le canon mugit ; les saints ont disparu d'au milieu de nous... Que de richesses perdues !... l'huile coule comme des rivières. Voilà le chrétien arrivé à l'Arba ! Il commence à bâtir ; les pleurs conviennent à tous les yeux !.. Les Aït-Menguellet sont des hommes vaillants ; ils sont connus depuis longtemps pour les maîtres de la guerre... Gloire à ces enfants des braves ! mais hélas ! le chrétien nous a pilés comme des glands... Malheureux Aït-Tenni, gens à la poudre meurtrière ! les Français sont entrés chez vous comme dans un troupeau de brebis. Vos édifices, vos belles boutiques, semblables à celles des Algériens, ne sont plus que poussière... Prends le deuil, ô ma tête ! tout est fini : la poudre ne parle plus. Infortunés Zoudouas, l'honneur *kabyle* est mort !... »

Le second morceau se rapporte au même sujet patriotique, l'invasion française : « Nos nobles guerriers font face à l'ennemi, appuyés sur la cuisse, la batterie du fusil à hauteur du sourcil, munis de ceintures et de cartouchières, armés de longs yatagans. Ceux qui meurent iront parmi les élus habiter les hauteurs du paradis... Malheureux Cheik-el-Arab, tu nous disais : « L'ennemi ne gravira » pas la montagne, » et, au dernier jour, il a vaincu jusqu'aux Aït-Tenni... Pauvre cher Adni ! village de l'orgueil ! tes enfants étaient habitués à faire face aux cavaliers : ils prendront désormais le chemin de la corvée... Infortunée Fatma de Soummeur, la dame aux bandeaux et au henné ; son nom était connu de toutes les tribus, et la voilà captive. Hélas ! que de veilles, que de nuits sans abri ! Nous n'avions que des figues sèches et des glands pour nourriture. O mes larmes, coulez comme des pluies du printemps ou comme les pluies d'orage... » La femme dont il s'agit dans ce chant est Lalla Fatma, dont nous avons parlé plus haut.

Autre morceau plus pathétique encore sur le même sujet, car c'est dans le patriotisme que le *Kabyle* cherche surtout ses inspirations : « Personne ne sait donc plus mourir ? Ne sommes-nous plus que des tribus de Juifs ? Oui, nos hommes, jadis des lions, aujourd'hui portent le bât. Le chrétien n'a peur *de rien, le maudit ! Ses tambours d'airain* donnent le frisson. L'islam a manqué à la guerre sainte. Nos hommes sont devenus des femmes. Honneur aux femmes chrétiennes ! celles-là peuvent porter haut la tête ; elles *au moins, elles ont donné le jour à des* hommes ! »

Les morceaux du genre gracieux ou léger sont moins nombreux ; le suivant, qui appartient au genre satirique, est presque unique ; c'est un dialogue entre des femmes mal mariées : « O ma tendre mère, j'ai épousé un hibou ; il a la figure d'un coq sur un perchoir. Seigneur ! Seigneur ! fais-moi vite porter son deuil. — Hélas ! ma tendre mère, j'ai épousé un fumeur ; quand il rentre au logis, il ne rapporte que pipe et tabac avec l'odeur d'un raton. — Hélas ! hélas ! j'ai épousé Raba ; le jour, il ne me regarde point, la nuit il éteint la lampe. Cette année, je me sacrifie ; l'an *prochain, je m'enfuirai.* »

KABYLIE, dénomination donnée à une partie de l'Algérie couverte par les ramifications du Petit Atlas et habitée par les Kabyles. Elle se divise en Petite et en Grande Kabylie.

La Petite Kabylie est une région montagneuse, boisée et très-pittoresque, qui s'étend au S.-O. de Djidjelly, sur l'arrière-plan du fond du golfe de Bougie. Le pays est en partie couvert par la chaîne des Babors, dont les principaux sommets atteignent de 1,965 à 1,970 mètres. Les habitants de la Petite Kabylie sont beaucoup moins industrieux que ceux de la Grande Kabylie. Les cours d'eau les plus considérables sont l'Isser, le Sebaou et le Sahel.

La Grande Kabylie est l'un des plus beaux pays de montagnes de la Méditerranée. Elle est bien arrosée, riche en jardins et en plantations d'oliviers. Ses limites sont : la mer au N., l'Isser à l'O., le Sahel à l'E. et au S. La Grande Kabylie compte environ 373,120 hab., et comprend tout ou partie des cercles de Dellys, Tizy-Ouzou, Fort-Napoléon, Dra-et-Mizan, Aumale et Bougie. Le versant septentrional du Jurjura compte près de 200 villages, et le versant méridional près de 500. La population dépasse 400,000 âmes. Les maisons sont généralement bien bâties et couvertes en tuile. Les Kabyles du Djurjura, qui ont le mieux conservé le type et le caractère de la race, peuvent armer 25,000 soldats. La population, sur cette partie du territoire, est extrêmement dense, car elle atteint 77,17 par kilom. carr., tandis que la moyenne, en France, est de 69,27.

La chaîne du Jurjura est haute de 1,800 à 2,308 mètres ; elle règne, dans la direction de l'E.-N.-E., depuis la mer jusqu'au fort de Hamza. « Le pays étant parfaitement cultivé et aussi peuplé, sinon plus, que la moyenne des départements français, il n'y a pas place, dit M. Joanne, pour la colonisation européenne; mais l'industrie y a déjà

installé plusieurs moulins à huile (on en compte 866 dans la division de Dellys), jusque dans les gorges les plus reculées. En Kabylie, tout ce qui est cultivable est cultivé en céréales ou en légumes, ou planté d'arbres fruitiers; il n'y a même pas de prairies, tant l'espace disponible manque, et les Kabyles sont obligés de nourrir leurs bestiaux en hiver avec des feuilles de frêne et même de figuier, qu'ils ont récoltées et conservées avec le plus grand soin. Par suite de l'excès de la population, la Kabylie est une contrée très-pauvre, où l'émigration est de toute nécessité. On estime qu'en moyenne il se délivre annuellement 4,000 passe-ports au bureau arabe de Fort-Napoléon, et que l'émigration totale de la Grande Kabylie est de plus de 12,000 individus par an : colporteurs, marchands de bestiaux, journaliers, cultivateurs, qui vont louer des terres dans la plaine ou sur les hauts plateaux. Ces émigrants se répandent dans toutes les parties de l'Algérie. » Environ 3,000 Kabyles se sont définitivement établis, en ces dernières années, dans la province de Constantine, la Tunisie et la Syrie. Les villages de la Kabylie sont tous construits sur les hauteurs.

Les jardins fertiles et les riches vergers qui entourent les habitations n'ont pas fait perdre de vue le besoin de se défendre, et partout on a ménagé des ravins, des retranchements, des haies de cactus, qui font de chaque habitation une petite forteresse. Aujourd'hui, la Kabylie est sillonnée de routes, et les centres européens qu'on y a créés y vivent en bons rapports avec les populations, dont on a respecté les liens de confédération démocratique, les mœurs, la religion, les institutions municipales. Les ports principaux de la Kabylie sont Bougie et Dellys. La ville d'Aumale a été construite dans l'intérieur des terres, sur l'emplacement de l'ancienne cité romaine *Auzia*, appelée par les Arabes *Sour-Ghozlan*. Entre Dellys et Aumale, se trouve le poste militaire de Drah-el-Mizan ou Fort-Napoléon.

La Kabylie se compose de tribus indépendantes les unes des autres, du moins en droit, se gouvernant elles-mêmes comme des cantons, comme des Etats distincts, et dont la fédération n'a pas même de caractère permanent ni de gouvernement central. Les deys d'Alger n'exerçaient aucune autorité sur la Kabylie, et Abd-el-Kader essaya vainement d'y établir la sienne. Comme il était revenu à plusieurs reprises dans la montagne pour y nouer des intrigues et produire un mouvement en sa faveur, les émirs lui firent écrire : « Quand vous êtes venu au milieu de nous, nous vous avons reçu avec le kousskouss blanc de l'hospitalité ; si vous y revenez, vous serez reçu avec le kousskouss noir (la poudre). » Les Kabyles sont braves, mais prudents; ils ne voulaient pas s'engager sans raison dans une guerre dont ils prévoyaient dès lors les conséquences.

En France, d'ailleurs, tout le monde ne sentait pas, comme Bugeaud, la nécessité de soumettre ces tribus tranquilles, mais toujours menaçantes. Maîtres de Bougie depuis 1833, nous n'avions fait vers la montagne aucune tentative sérieuse. Le maréchal Bugeaud avait maintes fois sollicité l'autorisation d'envahir la Kabylie, que les Arabes se plaisaient à regarder comme un asile inviolable; mais les Chambres étaient contraires à cette expédition. L'autorisation si longtemps attendue fut enfin obtenue en 1847. Le résultat de cette première campagne fut la soumission de la vallée d'Oued-Saleh. Saint-Arnaud, Mac-Mahon, Camou étendirent successivement nos conquêtes, mais sans opérer la pacification du pays, qui ne pouvait être complète que par son entière soumission.

Lors de la guerre d'Orient, le ministre de la guerre dut prendre à l'armée d'Afrique ses meilleures troupes. Le départ de ces régiments réveilla chez quelques marabouts des espérances qu'on croyait à jamais éteintes, et, sur quelques points, l'agitation fut grande. Bou-Baghla reparut aussitôt, prêcha la guerre sainte, et fit si bien que l'insurrection se propagea rapidement (1854). Le maréchal Randon prit immédiatement ses mesures pour comprimer la révolte. Deux divisions, commandées par les généraux Mac-Mahon et Camou, partirent, l'une de Constantine, l'autre d'Alger, et se portèrent dans le massif qui s'élève entre Dellys et Bougie. Les troupes agirent d'abord séparément, et forcèrent les tribus du littoral à livrer des otages; plus tard, elles se réunirent, remontèrent la vallée de Sébaou, envahirent le territoire des Beni-Yayia (14 juin), qui passait pour inexpugnable, forcèrent les Beni-Hidjer à demander l'aman, et ramenèrent sous notre autorité toutes les peuplades comprises entre le Sébaou, Dellys et Bougie. Cette première expédition contre les tribus du Jurjura produisit d'heureux effets; elle prépara les voies à l'expédition définitive de 1857. Nos troupes étaient à peine rentrées dans leurs cantonnements que les marabouts prêchèrent de nouveau la révolte. La tribu des Beni-Raten, une des plus populeuses et la plus guerrière, devint le centre de la rébellion. Nos alliés furent pillés, nos postes ouvertement insultés. Sept ou huit mille montagnards tentèrent même d'incendier une de nos forteresses, celle de Dra-el-Mizan. Le maréchal Randon attendit, pour venger ces insultes, que la guerre d'Orient fût terminée; il prépara de longue main l'expédition. Il se mit en marche en mai 1857. Le corps expéditionnaire, formé de troupes régulières et de quelques goums arabes, comprenait trois divisions et deux colonnes d'observation, soit près de 35,000 hommes. La première division était commandée par le général Renault, la seconde par le général Mac-Mahon, la troisième par le général Joussouf. Les troupes escaladèrent, sous un feu continuel, des positions qui semblaient inabordables, poursuivirent l'ennemi dans ses derniers retranchements, prirent d'assaut chaque village, et, après soixante jours de combats, forcèrent toutes les tribus à implorer l'aman : la Kabylie entière déposa les armes. Durant toute cette guerre difficile, la valeur des Kabyles ne fut pas au-dessous de celle des Français. Nos soldats n'ont pas encore oublié le feu terrible qu'ils durent subir au combat d'Icheriden. Mais quand nos troupes, par un prodige d'énergie, eurent enfin escaladé les plus hautes crêtes du Jurjura, quand nos tentes apparurent aux yeux ébahis des Kabyles sur ces hauteurs jugées jusque-là inaccessibles, leurs vieillards découragés ne purent s'empêcher de pousser des cris d'admiration : « Les Français sont un grand peuple, s'écriaient-ils; ils sont montés là-haut ! » La construction du fort Napoléon, « ce fantôme blanc, » comme ils l'appelaient, fut poussée avec une rare activité, et acheva de leur prouver que leur soumission était définitive. Mais ce qui, plus que leurs défaites et la construction de nos forteresses, fit des Kabyles de fidèles sujets de la France, ce fut la manière dont le chef de l'expédition traita les vaincus. Ils discutèrent froidement et acceptèrent sans murmure l'impôt forcé qu'on leva sur eux; mais quand le maréchal Randon ajouta qu'il ne serait touché ni à leurs femmes, ni à leurs biens, ni à leurs institutions, ce fut, parmi les amins, une véritable explosion de joie, qui se communiqua à toutes les tribus. Notre conquête parut, dès lors, complétement assurée. Pour la rendre inexpugnable, on s'occupa d'ouvrir des routes, destinées à faciliter, à travers la montagne, des communications demeurées jusque-là à peu près impossibles. Ces voies stratégiques, destinées à compléter la soumission des Kabyles, leur rendirent, d'autre part, d'importants services, par les facilités qu'elles ouvrirent à leur commerce.

L'insurrection algérienne de 1864 inspira, du côté de la Kabylie, des craintes qui ne se réalisèrent heureusement pas. Les Kabyles, sollicités de prendre les armes, restèrent absolument impassibles, défendus sans doute, contre la tentation naturelle de secouer le joug étranger, d'abord par la générosité du vainqueur, qui avait respecté toutes leurs institutions, et aussi par le dépit que leur avait inspiré l'isolement où les avaient laissés les Arabes pendant l'invasion de leurs montagnes en 1857.

En 1871, à l'issue de notre malheureuse guerre contre l'Allemagne, une formidable insurrection éclata en Kabylie. Elle fut réprimée avec une mollesse qui n'a pas été expliquée jusqu'ici, et qui motiva de terribles accusations contre les bureaux arabes. L'amiral de Gueydon, nommé gouverneur civil de l'Algérie, parvint enfin à étouffer cette révolte, qui avait duré neuf mois entiers. Les débats des procès intentés aux principaux fauteurs de l'insurrection (1873) semblent promettre des révélations intéressantes sur les causes encore mal connues de ce soulèvement.

KAC (Ephraïm), hébraïsant polonais, né à Wilna en 1616, mort en 1676. Il acquit de bonne heure des connaissances étendues dans la science talmudique, fut successivement rabbin à Wilna, en Moravie, à Prague et à Bude, et venait d'être appelé à remplir les mêmes fonctions à Jérusalem lorsqu'il mourut. Son principal ouvrage, qui ne parut que douze ans après sa mort, est intitulé : *Schar Efraim* (la *Porte d'Ephraïm*). C'est un recueil de 170 solutions de questions rabbiniques, qui jouit encore aujourd'hui d'une grande autorité chez les juifs. — KAC (Joseph), rabbin polonais du XVIIe siècle, a publié : *Jesod Josef* (*Maximes de Joseph*), commentaire estimé du traité talmudique intitulé *Abot*, et *Rekeb Elijahu* (le *Char de Joseph*), compilation de traités moraux extraits de différents auteurs anciens et modernes. Ces deux ouvrages furent publiés à Cracovie en 1638.

KACHEMYR ou **KASCHMIR**, contrée de l'Asie centrale. V. CACHEMIRE.

KAÇHENAH s. m. (ka-che-nâ). Linguist. Dialecte haoussa.

KACHENAH, ville de Nigritie. V. KASCHENAH.

KACHGAR, ville et rivière du Turkestan chinois. V. KASCHGAR.

KACHIN s. m. (ka-chain). Moll. Coquille univalve du genre troque, qu'on trouve dans les mers du Sénégal.

KACHIN, ville de Russie. V. KASCHIN.

KACHIRA, ville de Russie. V. KASCHIRA.

KACHMIR ou **KASCHMIR**. V. CACHEMIRE.

KACIAPA, petit-fils de Brahma, dans la mythologie indienne. Ce dieu, qui personnifie l'espace, a douze femmes. De l'une d'elles, la noire Diti, il eut les Daitias, génies malfaisants; d'une autre, appelée Aditi, il eut les douze Adityas, qui représentent les douze soleils mensuels ou les mois de l'année.

KAC-PIRE s. m. (ka-kpi-re) Bot. Nom vulgaire d'un arbuste de Guinée, du genre berckias.

KACZKOWSKI (Michel), médecin polonais, mort en 1848 Il fut reçu docteur à Wilna en 1829, et exerça ensuite, avec beaucoup de succès, la médecine à Wlodzimierz (Volhynie). On a de lui : *De hydrophobia* (Wilna, 1829) ; *Des symptômes et des moyens d'éviter et de guérir la maladie appelée choléra-morbus* (Varsovie, 1830) ; *Régime à suivre lorsqu'on fait usage d'eaux minérales* (Lemberg, 1834), etc. — Son frère, Joseph KACZKOWSKI, violoniste et compositeur, a écrit pour son instrument un beau concerto (1815), ainsi que des variations, des duos, des polonaises, des rondeaux et des études, qui ont paru en recueil, en 1820, à Leipzig.

KACZKOWSKI (Stanislas), littérateur polonais, né en 1784, mort en 1855. Il étudia le droit et fut successivement suppléant du procureur du tribunal de Kalisch (1808), président du conseil de district de Siéradz, député à la diète du royaume de Pologne à partir de 1820. Rentré dans la vie privée vers 1830, il ne s'occupa plus que de travaux littéraires et historiques. On a de lui : *Idées sur le commerce* (Varsovie, 1818); *Coup d'œil sur les juifs* (1818) ; le *Bourru*, comédie en trois actes et en vers, imitée du français (1827) ; *Documents pour l'histoire de la confédération de Bar* (1842) ; *Tables synchronistiques pour l'histoire de Pologne* (1843) ; *Entretiens sur l'histoire primitive* (1845) ; les *Chevaliers teutoniques et la Pologne* (1845).

KACZKOWSKI (Charles), médecin polonais, né dans la Volhynie en 1797. Reçu docteur en 1820, il devint professeur d'hygiène au lycée de Krzemieniec (1823), de thérapeutique à l'université de Varsovie (1829), et alla se fixer, en 1830, à Odessa. On a de lui : *De plicæ polonicæ in varias, præter pilos, corporis humani partes vi et effectu* (Wilna, 1821) ; *Leçons d'hygiène* (Wilna, 1826-1827, 2 vol.); *Journal d'un voyage fait, en* 1825, *dans la Crimée* (Wilna, 1830, 4 vol.) ; *De l'emploi des préparations de chlore contre les épidémies* (Wilna, 1831) ; *Considérations sur l'homœopathie, l'hydropathie, le magnétisme animal, etc.* (Wilna, 1846) ; *Histoire de la plique*, etc.

KACZKOWSKI (Sigismond), romancier polonais, né à Bereznica en 1826. Il s'est fait très-avantageusement connaître dans son pays par de nombreux romans historiques, dans lesquels il s'est attaché à peindre les mœurs de la société polonaise, particulièrement au XIIIe siècle. Ecrivain fécond, travailleur infatigable, il déroule une intrigue avec beaucoup d'habileté et donne aux caractères qu'il peint une grande puissance de vie et de relief. Quant à son style, il est plein de charme. Nous citerons parmi ses productions : *Bitwa o Horonzankz* (152), roman dans lequel il peint avec beaucoup d'exactitude la vie de la noblesse polonaise; *Bracia Stubni* (1854, 3 vol.) ; la *Bataille pour la fille du porte-étendard* (1854) ; *Murdelio ;* le *Mari enragé* (1855) ; *Dziwozona* (1855, 4 vol.) ; *Bajronista* (3 vol.) ; le *Tombeau de Nieczuii* (Wilna, 1858) ; *Starosta Holobucki ; Sodalis Marianus* (1858, 5 vol.) ; *Annuncyata*, roman dont l'action se passe du temps de la confédération de Bar (1858, 3 vol.) ; *Wnuczinta* (1858), qu'on regarde comme son chef-d'œuvre, etc.

KADANIE, nom bohème de KAADEN.

KADAR s. m. (ka-dar). Hist. relig. Membre d'une secte de mahométans qui nie la prédestination, et professe que l'homme agit librement. ‖ On dit aussi KADARI.

KADDAH ou **KADAH** s. m. (ka-dâ). Métrol. Mesure de capacité, usitée en Egypte et valant $1^{lit},9112$.

KADDALOR ou **GONDELOUR**, ville de l'Indoustan anglais, appelée *Cuddalore* par les Anglais, présidence et au N.-O. de Madras, à 20 kilom. S.-O. de Pondichéry, entre deux bras du Palaour. Elle est bâtie régulièrement, et ses longues rues sont plantées d'arbres. Parmi les édifices, on distingue la factorerie et les missions. En 1681, la compagnie anglaise obtint l'autorisation d'établir un comptoir dans cette ville. Ce comptoir devint tellement important que les Anglais sentirent la nécessité de le fortifier. Les Français s'en emparèrent en 1758. Deux ans après, les Anglais le reprirent; mais les Français y rentrèrent en 1782 et le conservèrent jusqu'en 1783, époque à laquelle la ville fut restituée aux Anglais par un traité de paix.

KADDAPA, **CODDAPA** ou **CUDDAPA**, ville de l'Indoustan anglais, présidence et à 165 kilom. N.-O. de Madras, sur le Panaar; ch.-l. du district de son nom. C'était autrefois la résidence d'un radjah vassal du souverain de Golconde. Kaddapa fut pris, en 1809, par les Anglais, qui y ont bâti une prison pour les condamnés aux travaux forcés. Le district de Kaddapa a été formé d'une partie de l'ancienne province de Balaghât.

KADELBACH (Chrétien-Frédéric), médecin allemand, né à Gœrlitz le 6 juin 1733, mort à Leipzig le 8 mars 1797. Après de bonnes études faites au gymnase de sa ville natale, il se rendit à Leipzig en 1753, où il fut accueilli par le professeur Ludwig, qui devint son protecteur et son ami. Il fut reçu docteur en 1754 et nommé professeur extraordinaire de botanique quelques années plus tard. Il fut longtemps rédacteur des *Commentaires de médecine* de Leipzig, et il a publié, en outre, les ouvrages suivants : *Dissertationes de exhalationibus naturalibus* (Leipzig, 1767, in-4°); *Tympanitidis pathologia* (Leipzig, 1772, in-4°) ; *Tympanitidis therapia* (Leipzig, 1773, in-4°).

KADELÉE s. f. (ka-de-lé). Bot. Espèce de haricot de l'Inde.

KADER-BILLAH, calife abbasside. V. CADER.

KADEUN s. f. (ka-deun). Femme du Grand Seigneur, élevée au-dessus des autres odalisques.

KADHI s. m. (ka-di). V. CADI.

KADIAK (Iles). V. KODIAK (Iles).

KADICHAH ou **KHADYDJAH**, première femme de Mahomet, née vers 563, morte en 628 de notre ère. C'était une riche marchande de la tribu des Koréischites, qui avait quarante ans et était veuve pour la seconde fois lorsqu'elle prit, pour l'aider dans ses opérations commerciales, un jeune homme de vingt-cinq ans, pauvre, mais probe et d'une rare intelligence. Ce jeune homme était Mahomet. L'habileté dont il fit preuve en vendant de la façon la plus avantageuse des marchandises en Syrie, sa jeunesse, et surtout sa belle figure, produisirent une vive impression sur Kadichah. D'après la légende, « elle vit un jour, de la terrasse de sa maison, dit Langlès, deux anges qui couvraient de leurs ailes Mahomet, monté sur un cheval, pendant la plus grande chaleur du jour. Elle le fit remarquer aux femmes qui étaient auprès d'elle et qui partagèrent son admiration et son respect pour ce favori du ciel. » Peu de temps après, elle proposa elle-même au futur prophète de l'épouser. Celui-ci, qui trouvait en elle une femme belle encore, pleine d'enthousiasme et d'amour, s'empressa d'accepter, et leur union eut lieu vers 603. Cette union fut sans nuages, et Kadichah se montra le modèle des épouses. La première, elle crut à la mission religieuse de Mahomet. « Soit crédulité, soit hypocrisie, dit l'auteur précité, elle écoutait avec attention et recueillement les entretiens que, pendant ses visions, son époux avait avec l'ange Gabriel, qui lui disait : « Tu es le prophète de cette » nation ; » et elle allait raconter tout ce qu'elle venait d'entendre à tous ses parents et amis. » De son côté, Mahomet, tant qu'elle vécut, ne voulut point avoir d'autre femme qu'elle. Il la rendit mère de quatre fils, qui moururent tout jeunes encore, et de quatre filles, dont l'aînée, Fatime, devint l'objet de sa plus vive tendresse. Lorsqu'elle mourut, vingt-quatre ans après son mariage, il pleura amèrement sa perte et la mit au nombre des quatre femmes prédestinées. Une des nombreuses épouses qu'il eut par la suite, Aïchah, irritée de l'entendre parler sans cesse de celle qui avait été pendant si longtemps sa fidèle compagne, lui dit un jour : « Celle que tu vantes et que tu regrettes était vieille et veuve; Dieu ne t'a-t-il pas donné assez de compensations pour te la faire oublier? » A ces paroles, Mahomet fit cette belle et touchante réponse : « Non ! Elle m'a enrichi lorsque j'étais pauvre; elle a cru en moi lorsqu'on m'a accusé d'imposture; elle m'est restée fidèle lorsque ma nation me maudissait : plus j'ai souffert et plus elle m'a aimé. »

KADI-KEUI, l'ancienne *Chalcédoine*, ville de la Turquie d'Asie, sur la mer de Marmara, à 3 kilom. S. de Scutari, vis-à-vis de Constantinople. Son admirable situation en face de la pointe du Sérail, à l'endroit où la mer de Marmara commence à se resserrer pour former le Bosphore, en fait un but de promenades les jours de grande fête, pour les habitants de Péra qui n'ont pas de maison de campagne.

La seule curiosité de Kadi-Keui est le Lycée, bâti sur l'emplacement de la basilique de Sainte-Euphémie, où se tinrent deux conciles. On y montre une petite chapelle très-étroite, qui passe, bien à tort, pour le lieu des séances du concile. Son exiguïté ne permet pas d'ajouter foi à une pareille supposition. V. CHALCÉDOINE.

KADINE s. f. (ka-di-ne — mot turc qui signif. *dame*). Maîtresse du sultan.

KADISCHI s. m. (ka-di-schi). Mamm. Cheval arabe d'une race particulière : *La seconde race des chevaux arabes est celle des* KADISCHIS.

KADISH s. f. (ka-dich). Prière juive.

KADJAAGA ou **KAYAGA**, royaume de la Sénégambie. V. GALAM.

KADJARS ou **GADJARS**, chaîne de montagnes de l'Asie centrale, dans la Mongolie, au N. du plateau de Kobi. Elle fait partie du système des monts Célestes, auxquels elle se rattache au S.-O., tandis qu'elle rejoint à l'E. les cimes du Ta-Hang.

KADJARS (dynastie des), dynastie turcomane, qui occupe actuellement le trône de Perse; elle tire son origine de l'eunuque Mo-

hammed Hassan, qui souleva le Mazendéran, et s'y rendit indépendant, en 1748, pendant les troubles qui suivirent la mort d'Ali-Kouli-Kan. Il réunit à Mazendéran la souveraineté du Ghilan et d'Asterabad, et prit audacieusement les armes contre ses suzerains d'Ispahan. Des luttes continuelles et sanglantes s'engagèrent durant toute cette période entre les Kadjars et les Kourdes, partisans des descendants de Kéum, successeur de Kouli-Kan. Les Kadjars, enfin, l'emportèrent, et, à la mort de l'eunuque Mohammed, son neveu Babak-Kan lui succéda, sous le nom de Feth-Ali-Schah, comme souverain de toute la Perse.

KADLUBEK ou **KODLUBKO** (Vincent), historien et prélat polonais, né à Karwow (Galicie) en 1161, mort en 1223. D'abord prévôt de Sandomir, puis évêque de Cracovie (1208), il acquit la confiance du roi Leszek le Blanc, qui prenait fréquemment son avis dans les affaires importantes et qui le chargea de conduire sa fille Salomé à Halich pour y épouser *le fils d'André, roi de Hongrie* (1214). Quatre ans plus tard, Kadlubek se démit de son évêché et se retira dans un couvent de l'ordre de Cîteaux. On lui doit : *Historia Polonica* (Dobromiel, 1612, in-8°). Cette histoire, divisée en 4 livres, va jusqu'à l'an 1202. Elle est écrite en un style barbare et remplie de fables en ce qui concerne l'histoire primitive de la Pologne ; mais Kadlubek s'est montré historien vrai et fidèle lorsqu'il raconte les événements qui se sont passés en Pologne pendant le XIe *et le* XIIe *siècle*.

KADNIKOW, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 42 kilom. N.-E. de Vologda, ch.-l. du district de son nom ; 2,038 hab. Commerce de goudron et de poix tirés des forêts voisines. L'église seule est en brique ; toutes les maisons sont en bois. Kadnikow était un village assez important, à cause des grandes routes qui le traversent, et il fut érigé en ville en 1780.

KADO (Michel), architecte polonais, né à Varsovie en 1765, mort en 1824. Elevé à l'école d'artillerie de sa ville natale, il entra dans le génie militaire, fit la campagne de 1792 et celle de 1794, où il obtint le grade de capitaine, et, après le dernier partage de la Pologne, il se fit ingénieur civil. En 1799, Kado fut nommé professeur d'architecture civile à l'université de Wilna, dont il devint le trésorier et l'architecte, et reçut, en 1809, le diplôme de docteur en philosophie. L'année suivante, il reprit du service, fit les campagnes de 1812 et 1813, et alla professer, en 1817, l'architecture civile à Varsovie. Nous citerons de lui : *Des pierres à chaux et du moyen de les brûler parfaitement* (Wilna, 1800, avec figures) ; la *Science des feux d'artifice* (Wilna, 1803) ; la *Pyrotechnie militaire, manuel de l'ingénieur des routes, des ponts et de la navigation*, avec 40 pl. ; *Cours d'architecture civile ; Architecture hydraulique*, etc.

KADOK (saint). V. CADOC.

KADOM, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 258 kilom N. de Tambov, sur la Mokska ; 6,500 hab. On prétend qu'elle a été fondée par des Tartares, dont les descendants forment encore la majeure partie de ses habitants. C'est près de cette ville que les Russes remportèrent, en 1209, une victoire signalée sur les Bulgares.

KADOSCH ou **KADOCHE**, quelquefois **CADOCHE** s. m. (ka-do-che — de l'hèb. *kadash*, sacré). Haut grade de la franc-maçonnerie du rit écossais.

— **Encycl.** Le grade de *kadoche* occupe le 30e rang dans le rite écossais ancien ; c'est le 10e et dernier grade de la réforme de Saint-Martin, le 27e du rite de Misraïm, etc.

Le grade de *kadoche* a été, *dit-on*, *créé* à Lyon en 1743 ; aucune preuve n'est donnée à l'appui de cette tradition, mais elle a toujours été acceptée sans contestation. Ce grade était le lien qui unissait la maçonnerie à l'ordre du Temple, secrètement continué dans les loges d'Ecosse, suivant une légende apocryphe. Des templiers français se seraient réfugiés en Ecosse, *et auraient trouvé asile dans* les loges de ce pays. En récompense de cette hospitalité, ils auraient initié les maçons aux doctrines secrètes de l'ordre du Temple, et fait de la qualité de chevalier templier un grade maçonnique, prenant ainsi les maçons pour continuateurs de cet ordre.

Par suite, le maçon qui reçoit le grade de *kadoche* se dévoue à la vengeance du meurtre judiciaire de Jacques Molay et à la restauration de l'ordre du Temple. Il fait le serment de poursuivre les meurtriers des templiers et leurs descendants. Or, ces meurtriers étaient : le pape Clément V, le roi de France Philippe le Bel et le chevalier Squin de Florian (ou Noffodei, suivant d'autres), dont la trahison livra aux deux premiers les secrets du Temple. On les appelle les *trois abominables*. Mais, comme ces personnages sont morts depuis longtemps, les seules victimes que le serment de vengeance puisse menacer, ce sont leurs descendants, c'est-à-dire les papes et les rois de France, et, pour ceux qui ont voulu prendre à la lettre la réception des *kadoches*, voilà la maçonnerie entière convaincue de conspirer la perte de la religion et de la royauté.

La réception actuelle au grade de *kadoche* ne ressemble plus à celle dont nous venons de parler. « C'est en 1805, dit Thory, que le grade de *kadoche* fut conféré avec solennité et dans tous ses détails pour la dernière fois. Depuis, il ne fut donné que par communication ; un arrêté du suprême conseil du 33e degré l'avait ordonné ainsi. La vanité a fait conserver ce grade ; la prudence et le bon sens l'ont fait profondément modifier. Le néophyte est censé gravir les sept degrés d'une échelle emblématique, comprenant les échelons de la grammaire, de la rhétorique, de la logique, etc., etc. »

L'atelier maçonnique formé par les *kadoches* s'appelle conseil *philosophique* ou *conseil de* 30e. Le Grand Orient a sous sa juridiction 18 conseils de *kadoches* : 4 à Paris, 7 dans les départements, 1 en Algérie, 6 en pays étranger. On peut voir, par le serment nouveau que prête le récipiendaire, que l'ancien *kadoche* n'existe plus que de nom : « Je jure sur ce glaive, symbole de l'honneur et du courage, devant Dieu et devant les vénérables chevaliers qui m'entendent, d'aimer la vérité, source de tout bien, de haïr le mensonge, le fanatisme et la superstition, source de tout mal, et de les combattre par tous les moyens qui seront en mon pouvoir, même au péril de ma vie. »

KADRI s. m. (ka-dri). Religieux turc, sorte de derviche tourneur, dont l'institution remonte à la fin du VIe siècle.

KADSAND, **CADSAND** ou **CASSANDRIA**, île de la Hollande, dans la province de Zélande, entre la mer du Nord au N, et l'Escaut occidental au N.-E. Elle est séparée du continent, au S. et au S.-E., par différents canaux qui reçoivent leurs eaux de l'Escaut. Elle a 16 kilom. de longueur sur 7 de largeur ; 700 hab. Le sol, que des digues protègent contre l'invasion des eaux de la mer, est fertile en céréales et offre d'excellents pâturages. De nombreux protestants français y cherchèrent un refuge après la révocation de l'édit de Nantes. Sous le premier Empire, l'île de Kadsand fut comprise dans le département de l'Escaut. La localité principale de cette île est le bourg de Kadsand, compris dans l'arrond. de Middelbourg, à 23 kilom. S.-O. de cette ville, à 5 kilom. N. de l'Ecluse, près de la côte occidentale de l'île ; 1,107 hab Fabrication et commerce de fromages renommés.

KADSURA s. m. (ka-dsu-ra — mot japonais). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des schizandracées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent à Java et au Japon

— **Encycl** Les *kadsuras* sont des arbrisseaux sarmenteux, à feuilles alternes, persistantes, et à fleurs solitaires à l'aisselle des feuilles. Le *kadsura du Japon* porte, sur ses rameaux longs et flexibles, des fleurs d'un blanc jaunâtre, auxquelles succèdent des baies rouges, semblables à des grains de raisin. Cet arbrisseau croît sur les montagnes et dans les bois humides. Il possède des propriétés émollientes et mucilagineuses. Ses fruits sont visqueux et insipides ; les indigènes les mangent néanmoins. On fait cuire ses branches et ses feuilles, pour en obtenir un mucilage, qui sert à la préparation des papiers. Les dames japonaises l'emploient également comme cosmétique, pour dégraisser leurs cheveux. Cette espèce et quelques-uns de ses congénères se cultivent dans nos serres.

KAEHLER (Maurice-Frédéric-Auguste), compositeur allemand, né à Sommerfeld (Silésie) en 1781, mort à Zullichau en 1834. Il avait étudié l'orgue et le violon lorsque, étant allé à Copenhague en 1802, il perfectionna son talent sur le violon en suivant les leçons de Schall et apprit sous Kunzen la composition. Appelé en 1864 à la direction d'une petite chapelle au service du comte de Dohne, il passa quelque temps après à Peterswaldau en qualité d'organiste et d'instituteur ; puis, en 1815, il fut nommé directeur de musique à l'école normale de Zullichau, fonctions qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Kaehler jouit en Allemagne d'une réputation solidement établie, surtout comme compositeur religieux. On a publié de lui un motet, intitulé : *Jehovah*, des cantates et morceaux de musique d'église, des chants à quatre voix, des préludes pour orgue, et divers morceaux de *piano*.

KÆMPF (Jean), médecin bavarois, né à Deux-Ponts en 1726, mort en 1787. Il fut reçu docteur à Bâle en 1753, après avoir soutenu une thèse curieuse, sur l'emploi des lavements dans la thérapeutique. Kæmpf fut successivement médecin ordinaire, conseiller, premier médecin de la cour à Hombourg, médecin des eaux d'Ems (1770), conseiller du prince d'Orange-Nassau, conseiller du prince d'Hesse-Hanau (1778), et se retira en 1787 à Hombourg. Il fut un praticien habile, et soutint avec succès une opinion qui eut beaucoup de vogue, et qui fait dépendre la plupart des maladies chroniques d'un état d'obstruction du bas-ventre. Parmi les écrits que nous avons de lui, nous citerons : *Dissertatio de infractu vasorum ventriculi* (Bâle, 1753) ; *Enchiridium medicum* (Leipzig, 1778, in-8°) ; *Variæ observationes medicæ* (1771, in-8°) ; enfin, plusieurs articles insérés dans le *Magasin de Hanau*.

KAEMPFEN (Albert), littérateur français, né à Versailles en 1826. Son père, d'origine suisse, fut attaché, comme chirurgien-major, à l'armée française sous l'Empire et la Restauration. Lorsque M. Albert Kaempfen eut achevé ses études de droit à Paris, il obtint d'être naturalisé Français (1849), et se fit alors inscrire, comme avocat, au barreau de cette ville. Peu après, il entra dans la rédaction de la *Gazette des tribunaux*. Depuis lors, il a collaboré soit sous son nom, soit sous divers pseudonymes, notamment sous celui de X. Feyrnet, à un grand nombre de journaux, tels que la *Gazette du Palais*, l'*Illustration*, le *Courrier de Paris*, le *Courrier du Dimanche*, la *Revue moderne*, la *Revue des provinces*, l'*Epoque*, l'*Univers illustré*, la *Discussion*, de Lyon, le *Journal des demoiselles*, etc. Vers 1866, M. Kaempfen fut attaché, comme chroniqueur journalier, au journal le *Temps*, où sa collaboration fut très-remarquée, et, vers cette époque, il devint un des rédacteurs du *Rappel*. En 1871, M. Kaempfen a succédé à M. Lavertujon, comme directeur du *Journal officiel de la République*. C'est un écrivain spirituel et de bon goût, dont les idées sont très-libérales, et qui jouit d'une estime méritée. Indépendamment de ses innombrables articles, on lui doit : la *Tasse à thé* (1866, in-18), roman, et *Paris capitale du monde*, étude humoristique, en collaboration avec M. Ed. Texier.

KÆMPFER (Engelbert), médecin et naturaliste allemand, né à Lemgo (Westphalie) en 1651, mort dans la même ville en 1716. Après s'être adonné à l'étude des sciences naturelles et médicales dans les principales universités de Pologne et d'Allemagne, il fit un voyage en Danemark et en Suède. Là, Kæmpfer fut attaché à l'ambassade suédoise, qui allait en Perse pour ouvrir des relations commerciales (1683). Il traversa la Russie, visita Astrakhan, la mer Caspienne, le Caucase, et, arrivé à Ispahan, il refusa de revenir en Europe avec son ambassadeur, préférant poursuivre ses explorations. Il alla alors rejoindre la flotte hollandaise dans le golfe Persique, et s'engagea comme chirurgien de la compagnie des Indes. Après avoir parcouru l'Arabie, l'Asie, l'île de Java, le Japon, etc., se livrant partout à de laborieuses études de médecine, de botanique et d'histoire naturelle, il revint en 1693 à Batavia, d'où il s'embarqua pour la Hollande, et arriva à Amsterdam au mois d'octobre de la même année. Ce fut seulement alors que Kæmpfer songea à prendre son diplôme de docteur. Il se rendit à Leyde, y fut gradué en 1694, et se retira ensuite dans sa ville natale. Il avait publié lui-même ses *Amœnitates exoticæ* (Lemgo, 1712, in-4°) ; mais ses nombreuses occupations ne lui avaient pas permis de publier les autres ouvrages qu'il avait écrits. Le chevalier Sloane acquit à grands frais, de ses héritiers, ces manuscrits, et fit paraître l'*Histoire du Japon* (Londres, 1727, 2 vol in-fol.), traduite en français par Desmaiseaux (La Haye, 1729, 2 vol. in-fol.). Depuis lors, on a publié du savant voyageur : *Sammlung seiner sæmtlichen Reisen* (Londres, 1736, 2 vol. in-fol.) ; *Icones selectæ plantarum quas in Japonia collegit Kæmpfer* (Londres, 1791, in-fol.). Bon nombre des manuscrits de Kæmpfer sont encore au Musée botanique de Leyde.

KÆMPFER (Joseph), célèbre contre-bassiste, né en Hongrie. Il vivait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, et menait l'existence inoccupée de garnison, lorsqu'il se mit à apprendre à jouer de la contre-basse. Grâce à sa persévérance et à son sentiment inné de l'art, il arriva à une perfection d'exécution qu'on pouvait, à son époque, qualifier d'incomparable. Kæmpfer se fit entendre, pour la première fois, à Vienne et produisit une telle impression que Joseph Haydn le fit attacher immédiatement à l'orchestre du prince Esterhazy. En 1775, il entreprit une excursion en Allemagne, en Russie, en Angleterre (1783), et partout son *goliath* (c'est ainsi qu'il appelait sa contre-basse) excita un étonnement qui le disputait à l'admiration.

Kæmpfer tirait tout son prestige de l'emploi des sons harmoniques, artifice que de nos jours Bottesini a porté jusqu'à la perfection.

KÆMPFÉRIDE s. f. (kèm-pfé-ri-de — rad. *kæmpférie*). Chim. Substance cristalline, de couleur jaune, qu'on a extraite d'une espèce de kæmpférie. ‖ On dit aussi KÆMPFÉRINE.

— **Encycl.** Pour extraire la *kæmpféride*, on épuise la kæmpféria galanga par l'éther. L'extrait éthéré est un mélange de *kæmpféride* et d'une substance brune, visqueuse, aromatique, dont on peut se débarrasser en dissolvant le produit à plusieurs reprises dans l'alcool. La substance brune se sépare la première, lorsqu'on laisse la solution alcoolique s'évaporer.

La *kæmpféride* cristallise en lames nacrées jaunâtres, dépourvues de saveur et d'odeur. Elle fond au-dessus de 100°, se dissout dans 25 parties d'éther à 15°, beaucoup moins dans l'alcool et presque pas dans l'eau. L'acide acétique la dissout à chaud, et l'ammoniaque donne dans cette liqueur un précipité soluble dans un excès de réactif. L'acide sulfurique la colore en vert bleuâtre peu foncé. La potasse la dissout en se colorant en jaune ; le carbonate de potasse la dissout aussi, mais avec effervescence ; ce qui semble démontrer que la *kæmpféride* est un acide.

La *kæmpféride* a donné 63,3 pour 100 de carbone (calculé avec l'ancien poids atomique), et 4,3 d'hydrogène.

KÆMPFÉRIE s. f. (kèm-pfé-rî — de *Kæmpfer*, bot. holl.). Genre de plantes, de la famille des amomées : *Les* KÆMPFÉRIES *sont des plantes des parties tropicales de l'Inde.* (P. Duchartre.)

— **Encycl.** Le genre *kæmpférie* est formé de plantes herbacées, à rhizomes tuberculeux, dont les fleurs, pour lesquelles ces végétaux sont quelquefois cultivés, semblent naître de la souche ; elles sont ordinairement groupées au nombre de quatre ou cinq, accompagnées de plusieurs bractées, les unes communes à toutes les fleurs et d'autres propres à chacune. Parmi ces dernières bractées, l'une est placée du côté extérieur, les deux autres se soudent l'une à l'autre du côté supérieur Le périanthe des *kæmpféries* se compose de six divisions sur deux rangs ; les trois sépales extérieurs sont soudés entre eux et ne présentent qu'une lame dont l'extrémité a trois dents, qui indiquent la seule partie de leur étendue qui a échappé à la soudure. Les trois pétales intérieurs, distincts, sont étroits et allongés, aigus et canaliculés. Plus intérieurement, on remarque trois lames pétaloïdes, brillantes, colorées, staminodes provenant de l'hypertrophie des étamines. Les deux premiers staminodes sont blancs ou faiblement colorés, distincts ; le troisième (système de Lestiboudois) leur est opposé. Il est profondément bilobé, et ces lobes sont colorés de teintes vives, purpurines, violacées. C'est le labelle de quelques botanistes. La fleur ne conserve qu'une seule étamine fertile, dont l'anthère est dépassée et surmontée par un appendice divisé en deux lobes aigus, quelquefois séparés par un lobe médian. Le pistil se compose d'un ovaire adhérent, triloculaire à loges polyovulées. Le fruit est capsulaire, à déhiscence loculicide.

Les *kæmpféries* sont originaires des Indes tropicales. On cultive assez fréquemment dans les serres les espèces *ronde*, *longue* et *galanga*. Les tubercules de leurs rhizomes sont aromatiques ; ils renferment beaucoup de fécule, utilisée dans l'alimentation. La *kæmpférie ronde* fournit à la pharmacie la racine de zédoaire, dont on distingue deux variétés : l'une arrondie, l'autre allongée. Ce genre a des propriétés stimulantes énergiques, mais les espèces qui le composent sont peu employées.

KÆPPELIN (Charles-Eugène-Rodolphe), physicien français, né à Colmar en 1810. Il est devenu professeur de physique à l'école de sa ville natale, et secrétaire perpétuel de la société d'agriculture du Haut-Rhin. On lui doit l'invention d'une machine à pression, exposée à Paris en 1848, et d'un instrument de pesage, qui a figuré à l'Exposition universelle de 1855. Outre plusieurs Mémoires sur les sciences physiques et naturelles, M. Kæppelin a publié : *Traité de physique* (1832, in-8°) ; *Traité sur la végétation, les terrains de culture et les amendements* (1832, in-8°) ; *Traité de chimie* (1835) ; *Tableau synoptique de chimie* (1840), grand atlas in-fol., etc.

KAÈS s. m. (ka-èss). Fr.-maçonn. Syn. de KADOCHE.

KÆSMARKT ou **KAISERSMARKT**, ville des Etats autrichiens (Hongrie), comitat de Zips, sur la Poprad, au pied des Karpathes, à 17 kilom. N.-O. de Leutschau ; 4,276 hab. Gymnase luthérien. Industrie active : fabrication de toiles, impression de tissus. Commerce des vins de Hongrie avec la Gallicie et la Pologne. En 1433, l'empereur Sigismond la fortifia pour la protéger contre les incursions des hussites. Elle conserve encore le vieux château féodal des princes de Tékély.

KÆSTNER (Abraham), jurisconsulte allemand, né à Bernstein, mort en 1747. Docteur en droit en 1717, il suivit la carrière du barreau jusqu'en 1740, époque où il obtint une chaire de droit à l'université de Leipzig. Kæstner a écrit soixante-douze dissertations, dont les plus remarquables sont : *De solidorum valore* (Leipzig, 1733, in-4°) ; *De Pauli pediculis argenteis* (Leipzig, 1735) ; *De Jurisconsulto musico* (Leipzig, 1740, in-4°) ; *De Jurisconsulto œconomico* (Leipzig, 1740).

KÆSTNER (Abraham-Gotthelf), mathématicien et littérateur allemand, né à Leipzig en 1719, mort en 1800. Il apprit douze langues européennes, cultiva presque toutes les sciences et tous les genres de littérature, mais s'adonna plus particulièrement à l'astronomie, et devint professeur à Gœttingue (1756), puis directeur de l'observatoire de cette ville. Par son enseignement et ses ouvrages, Kæstner est regardé comme le vulgarisateur des sciences mathématiques et astronomiques en Allemagne au XVIIIe siècle. Parmi ses écrits, au nombre de deux cents, nous citerons : *Eléments de l'analyse des grandeurs finies* (1760, in-8°) ; *Eléments de l'analyse de l'infini* (1760, in-8°) ; *Mémoires d'astronomie* (1772-1774, 2 vol. in-8°) ; *Mémoires de géométrie* (1790-1791, 2 vol. in-8°) ; *Histoire des mathématiques depuis la Renaissance jusqu'à la fin du* XVIIIe *siècle* (1796-1800, 4 vol. in-8°), livre curieux surtout au point de vue bibliographique ; *Epigrammes et saillies* (Leipzig, 1800, in-8°) ; *Recueil complet des écrits non scientifiques composés par Kæstner en vers et en prose* (Berlin, 1841, 4 vol. in-8°). Kæstner écrivait sur les matières les plus

abstraites avec une élégance inconnue avant lui en Allemagne. Ses immenses travaux scientifiques ne lui faisaient point négliger la culture des lettres et même celle de la poésie. « Jusqu'à ses dernières années, dit Pillet, il se fit un plaisir de travailler à la *Gazette littéraire de Gœttingue*. Il ne s'y bornait pas à de savantes analyses des ouvrages de physique et de mathématiques; il réservait pour ses heures de récréation la lecture des ouvrages de littérature même les plus futiles; et le compte qu'il en rendait dans le même journal lui permettait de s'y livrer à toute la gaieté de son esprit caustique et mordant. » Nul n'était à l'abri de ses épigrammes pleines de sel, et il lui arriva souvent de blesser cruellement même ses collègues les plus estimables, notamment Lichtenberg et Michaelis. Kæstner faisait partie de presque toutes les Académies de l'Europe, et était en correspondance avec les savants les plus distingués de son temps, Euler, Maupertuis, le cardinal Quirini, etc.

KÆUFFER (Christophe-Théophile), théologien protestant allemand, né à Zodel, près de Gœrlitz, en 1757, mort en 1830. Après avoir reçu une forte éducation au gymnase de Gœrlitz, il se rendit à Leipzig (1776), où il étudia la théologie, l'histoire, la philosophie, la symbolique, l'exégèse, remplit diverses fonctions pastorales, se livra en même temps à des recherches historiques sur la haute Lusace, et fut nommé, en 1821, surintendant du roi de Prusse, fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort. Outre un grand nombre d'articles historiques, insérés dans le *Journal de la Société des sciences de Lusace*, on a de lui divers ouvrages dont les plus importants sont : *Esquisse de la haute Lusace* (Gœrlitz, 1802-1806, 4 vol.); *Guide pour servir à l'histoire de la haute Lusace* (Gœrlitz, 1808), abrégé de l'ouvrage précédent; *Recueil de documents sur les empereurs romains et sur les rois depuis Charlemagne jusqu'à Maximilien Ier* (5 vol. in-fol.), resté manuscrit.

KAF s. m. Philol. V. CAF.

KAFAL s. m. (ka-fal). Bot. Espèce de baumier d'Arabie.

KAFÉRISTAN, contrée de l'Asie centrale, située au N.-E. de l'Afghanistan dans le voisinage de l'Indou-Koh, entre le district anglais de Peychawer, territoire de Koundouz (dans le Turkestan) et le petit Thibet. Elle se compose de vallées tour à tour larges et étroites, situées à la suite les unes des autres et resserrées entre des montagnes élevées. Le long de sa frontière septentrionale court l'Indou-Koursch, dont la hauteur moyenne dépasse de beaucoup la limite des neiges éternelles. Au S., l'Himalaya est découpé par des brèches profondes qui donnent passage aux nombreuses rivières du Kaféristan. Ces deux montagnes sont couvertes de neige à leur sommet, de forêts de sapins sur leurs versants, et entrecoupées de vallées fertiles. D'étroits sentiers serpentent sur le flanc des montagnes, et sont interrompus par des ravins que l'on traverse sur des ponts de cordes et de branches d'arbre. Le Kaféristan, à cause de la disposition particulière du pays, offre une grande variété de climats. En été, l'Indou-Koursch reste couvert de neige, tandis que dans les vallées voisines le thermomètre marque 45 degrés centigrades. Les productions végétales consistent en blé, millet et surtout en raisins. La culture de la terre, l'élève des bestiaux et la pêche forment la principale industrie des habitants. Les Kafirs, dont le nombre est évalué à 40,000 familles, divisées en 18 tribus, ont le type européen, la physionomie intelligente, les yeux bleus ou noirs, des cheveux plus ou moins bruns, la taille élevée. Leurs vêtements sont faits de peaux de chèvre; les riches seuls portent des habits de laine ou de coton. Leur gouvernement est patriarcal, et leur loi celle du talion. Leur religion est l'idolâtrie la plus complète. Les cérémonies principales du culte consistent en sacrifices de vaches et de chèvres en l'honneur de leurs dieux *Chourouya*, *Lamani* et *Pandou*; ils adorent aussi de nombreuses idoles, représentant leur anciens héros. Le sacerdoce est héréditaire; les chefs de tribu exercent un pouvoir absolu. Chaque village possède un temple, orné de statues en bois de leurs dieux. Les villages sont bâtis sur les flancs des collines; les maisons, généralement en bois, s'élèvent en gradins. Les Kafirs sont très-courageux et très-redoutés des Afghans; ils n'ont pas d'histoire, car ils n'ont pas de langue écrite; celle qu'ils parlent se divise en autant de dialectes qu'il comptent de tribus.

Quelques ethnographes donnent à ce peuple une origine hellénique, et le font descendre du mélange des soldats d'Alexandre le Grand avec les habitants de l'empire indo-bactrien. D'autres le regardent comme le dernier reste de la population de l'Asie centrale, d'où ont émigré les races indo-germaniques qui occupent aujourd'hui une partie de l'Europe. La tyrannie de leurs voisins, les Afghans, les força de se réfugier dans la vallée de l'Indou-Koursch, qui forme une espèce de forteresse naturelle qu'ils ont toujours défendue avec une valeur invincible. Tamerlan et Babour essayèrent inutilement de les soumettre. Ce peuple s'oppose énergiquement à l'introduction de toute langue ou de toute religion nouvelles; mais aussi il n'a jamais cherché à imposer, par la force des armes, sa domination ou ses mœurs aux tribus qui l'environnent.

KAFER-NIHAN ou **KAFER-NIKHAN**, rivière de la Tartarie, Etat d'Hissar. Elle sort de la chaîne du Fan-Tau, coule au S.-O., reçoit à droite la Tassa, se joint au Djihoun, par la rive droite, après un cours de 450 kilom.

KAFF s. m. (kaff). Mar. Bâtiment hollandais qui porte un grand mât et un mât de misaine, avec des voiles inférieures qui sont à baleston, et des voiles supérieures qui ne sont que des huniers.

KAFFA, contrée de l'Afrique orientale, au S. de l'Abyssinie. Ses limites ne sont pas exactement connues; mais on sait qu'elle comprend un espace considérable, qu'elle est traversée par de hautes montagnes qui séparent des vallées immenses, et qu'elle est arrosée par de nombreux cours d'eau qui se jettent dans le Goschap ou Godjeb, grand fleuve dont les sources sont situées au S. et à l'O. de Kaffa. Cette contrée a pour limites au N. l'Enarea, et à l'O. un immense désert peuplé d'animaux de grande taille, d'éléphants et de girafes en particulier.

Le Kaffa est un pays fertile et bien cultivé par endroits; on y récolte beaucoup de coton. Le caféier y est indigène, comme dans l'Enarea; il y atteint une taille de 4 à 5 mètres, et croît avec une telle abondance que l'on s'en sert comme de bois de chauffage. Cependant, le café ne figure pas parmi les articles d'exportation de cette contrée; mais l'on croit que celui que l'on appelle *gava*, dans cette partie de l'Afrique, tire son nom de Kaffa, et les Arabes prétendent que c'est de là qu'il a été transporté et acclimaté dans l'Yemen. La capitale de Kaffa est *Souny*, petite ville de 6,000 à 7,000 hab.

Les habitants du Kaffa appartiennent à la grande famille des Gallas; un petit nombre d'entre eux sont mahométans. Quelques-uns prétendent être chrétiens, mais ils ignorent les préceptes les plus simples du christianisme.

KAFFA, ville de la Russie d'Europe. V. CAFFA.

KAFFER, rivière de Perse, dans le Farsistan. Elle prend sa source dans le mont Kobil, à l'O. de Schiraz, coule au S.-E. et se perd dans la vallée de Kaffer, au S. du bourg du même nom, après un cours de 200 kilom.

KAFFNA (Jean-Chrétien), compositeur allemand, né à Ratisbonne en 1759, mort à Riga vers 1820. Attaché, comme son père, à la chapelle du prince de Tour-et-Taxis, il apprit le violon, parut, comme chanteur, sur le théâtre de Breslau en 1778, composa ensuite des opéras et des morceaux de musique, et finit par se faire libraire. Parmi ses opéras, nous citerons : la *Laitière*, les *Bohémiens*, *Antoine et Cléopâtre*, *Rosamunde*, le *Talisman*. On lui doit, en outre, des ballets, des symphonies, des messes et une sorte de journal, intitulé : *Essai musical pour les amateurs d'opéras allemands*.

KAFIR s. m. (ka-fir). Habitant du Kaféristan.

KAFOUR, gouverneur d'Egypte, surnommé **Abou-Misk** (l'*Homme au musc*), mort en 969. Eunuque et nègre, il commença par être esclave d'Abou-Bekr, qui, frappé de son savoir, de son intelligence et de ses qualités, lui confia l'éducation de ses fils, lui fit prendre une part active aux affaires, et lui confia en mourant la régence de ses États pendant la minorité de son fils Aboul-Kassem. Kafour gouverna, sous ce prince, l'Egypte et la Syrie avec une grande sagesse, et conserva, après sa mort (960), la haute direction des affaires sous Aboul-Hassan-Ali, frère d'Aboul-Kassem. Depuis plus de vingt ans, Kafour avait en main la direction des affaires en Egypte, lorsque Aboul-Hassan-Ali étant mort (966), il fut investi par le sultan du pouvoir suprême, qu'il conserva seulement deux ans et quelques mois. A un esprit constant d'équité et de modération, le nègre Kafour joignait les vertus d'un grand roi. Il aima les sciences, protégea les savants et laissa une mémoire longtemps vénérée par le peuple.

KAFRAAT s. m. (ka-fra-at). Mamm. Nom persan de l'hyène.

KAFSA, ville de la régence de Tunis. V. CAFSA.

KAFTER s. m. (ka-ftèr). Métrol. Mesure de longueur en usage à Leipzig, et valant environ 2 mètres.

KAGENECKIE s. f. (ka-je-nè-kî — de *Kajeneck*, sav. allem.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des rosacées, tribu des quillaiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Pérou.

KAGER (Jean-Matthias), peintre allemand, né à Munich en 1566, mort à Augsbourg en 1634. Après avoir étudié la peinture à Rome, il revint en Bavière, où l'électeur le chargea de travaux importants. Le succès de ces peintures lui valut d'être choisi pour décorer l'hôtel de ville d'Augsbourg. On voit encore, dans la salle d'audience, le *Jugement dernier*, vaste composition d'un certain mérite, mais qui ressemble par trop à la fameuse fresque de Michel-Ange. Dans une autre galerie du même édifice, l'*Histoire de Jézabel* occupe toute une paroi. La cathédrale d'Augsbourg possède du même maître deux tableaux, une *Résurrection* et l'*Adoration des Mages*, qui sont bien supérieurs aux fresques précédentes, surtout par le coloris et par la puissance de l'effet. Kager, vers cette même époque, peignit, dans l'église Saint-Martin de Landshut, un *Saint André* d'un si beau style, d'une couleur si brillante et si fine, que cette toile a été longtemps attribuée à Giorgione. L'église Saint-Maurice d'Ingolstadt possède du même artiste une *Résurrection de Lazare*, signée et datée de 1627.

A part ces productions authentiques et qui font grand honneur au talent de Kager, Sandrart signale plusieurs tableaux qui appartiennent à des galeries particulières. Il affirme, en outre, que ce maître a laissé une douzaine de gravures remarquables. Kager était un peintre vraiment distingué; si, dans son morceau capital, le *Jugement dernier*, il s'est montré imitateur servile du grand Florentin, il a prouvé, dans ses autres compositions, qu'il avait une réelle originalité. Il passa la plus grande partie de sa vie à Augsbourg, dont il devint le bourgmestre.

KAGNE s. f. (ka-gne; *gn* mll.). Comm. Pâte d'Italie, faite avec la plus belle farine de froment.

KAGOUL, ville forte des Principautés-Unies moldo-valaques, dans la Moldavie, district d'Ismaïl, à 193 kilom. S.-E. de Jassy.

KAHAU s. m. (ka-ô). Mamm. Un des noms du semnopithèque nasique.

KAHAVARI, chef de Pouna, dans l'archipel d'Hawaï. Il s'est rendu célèbre, d'après les traditions des insulaires, par sa lutte avec la terrible divinité Pelé, qu'il vainquit dans une course au traîneau. Furieuse de sa défaite, Pelé fit jaillir de son volcan une pluie de lave, qui s'étendit sur tout le pays. Kahavari, poursuivi par elle, parvint à échapper à la mort en s'embarquant sur une pirogue, et se réfugia à Oahou.

KAHER-BILLAH, dix-neuvième calife de la dynastie des Abbassides. Il ne régna que deux ans (932-934); il avait succédé à son frère Moctadir. Une révolte des milices, excitée par ses cruautés extravagantes et son avarice, lui enleva le trône; les soldats ne se contentèrent pas de le renverser, ils lui arrachèrent les yeux et le jetèrent dans un cachot. Rendu à la liberté, il fut obligé de vivre d'aumône, et l'on raconte qu'il allait tous les vendredis tendre la main sous le porche de la grande mosquée. Sous son règne si court, la Mésopotamie et l'Egypte se détachèrent de l'empire turc et se déclarèrent indépendantes.

KAHIRÉH (EL-), nom arabe du CAIRE.

KAHIRIE s. f. (ka-i-rî). Bot. Syn. d'ÉTHULIE.

KAHL, jurisconsulte allemand. V. CALVINUS.

KAHLA, petite ville d'Allemagne, dans le duché de Saxe-Altenbourg, ch.-l. du bailliage de son nom, à 26 kilom. S.-E. de Weimar, sur la rive gauche de la Saale; 2,400 hab.

KAHLE (Christian), en latin **Calenus**, médecin allemand, né dans l'île de Femern en 1529, mort en 1617. Il se livra à l'enseignement de son art à Greifswald et publia, entre autres ouvrages : *Historia de profectione in Terram Sanctam principis Bogeslai X* (Wittemberg, 1554, in-4°). — Son fils, Christian KAHLE, surnommé *le Jeune*, pratiqua la médecine à Prenzlau. On a de lui une douzaine de dissertations latines.

KAHLE (Jacques), surnommé **Fresskahle** (*Kahle le Glouton*), Allemand que sa voracité a rendu fameux, né vers 1671, mort vers 1730. Il exerça l'état de jardinier à Wittemberg. C'était un homme doué d'une force extraordinaire et d'un appétit plus extraordinaire encore. Comme sa profession n'était pas assez lucrative pour fournir aux besoins de son estomac, il dévorait tout ce qui lui tombait sous la main, même des rats, et, à l'exemple de l'autruche, on le vit absorber, sans en être incommodé, des pierres, des tuiles et des métaux.

KAHLE (Louis-Martin), en latin **Calenius**, philosophe et jurisconsulte allemand, né à Magdebourg en 1712, mort à Berlin en 1775. Il professa la philosophie, puis le droit à l'université de Gœttingue et à Marbourg, et fut ensuite appelé à Berlin par Frédéric II, qui l'investit de hautes fonctions administratives. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages de jurisprudence et de philosophie, parmi lesquels on distingue : *Comparaison de la métaphysique de Leibnitz et de Newton* (Gœttingue, 1740), traduit en français par Gautier de Saint-Blanchard (1744); c'était une réponse aux attaques de Voltaire contre Leibnitz; *Bibliotheca philosophica Struviana emendata* (Gœttingue, 1740); *Elementa juris canonico-pontificio ecclesiastici* (Halle, 1743-1744, 2 vol. in-4°); *De trutina Europæ* (Gœttingue, 1744), traduit en français par Formey sous le titre de la *Balance de l'Europe* (1744); *Corpus juris publici sancti imperii Romani* (Gœttingue, 1744-1745, 2 vol. in-8°); *Opuscula minora* (Francfort, 1751), etc. On lui doit, en outre, de nombreux articles publiés dans divers recueils, et un ouvrage périodique, intitulé : *Précis de l'état actuel des sciences et de quelques discussions importantes dans le monde politique*, publié à Gœttingue de 1737 à 1744.

KAHLENBERG ou **KALENBERG**, personnage bouffon de l'Allemagne. V. CALEMBERG.

KAHLENGEBIRGE, autrefois *Cetius Mons*, chaîne de montagnes des Etats autrichiens, ramification des Alpes Noriques, qui s'étend sur une longueur de 100 kilom. le long de la rive gauche du Danube, depuis la Carniole jusqu'au N.-O. de Vienne, et forme le *Wienerwald* (forêt de Vienne). A l'extrémité orientale, sont les cimes élevées du *Josephsberg* et du *Kahlenberg*, par où, en 1683, Sobieski arriva au secours de Vienne, assiégée par les Turcs et en fit lever le siége. Les roches calcaires forment la principale base de ces montagnes. Les sites pittoresques s'y rencontrent en grand nombre; les versants de ces montagnes sont en partie recouverts de forêts, parmi lesquelles on remarque surtout celle de Vienne.

KAHLWANG, bourg des Etats autrichiens (Styrie), cercle et à 40 kilom. O. de Bruck, sur la Lissing, dans un vallon des Alpes Styriennes; 787 hab. Exploitation de cuivre sulfuré, la plus riche du pays.

KAHNIS (Charles-Frédéric-Auguste), théologien allemand, né à Greiz en 1814. Il étudia la théologie à Halle, prit, en 1842, ses grades à Berlin, devint, deux ans plus tard, professeur à Breslau et se convertit, en 1848, au luthéranisme primitif. En 1850, il fut appelé à la chaire de théologie de l'université de Leipzig, et, jusqu'en 1861, fut universellement regardé comme un des principaux chefs du parti ultra-luthérien. Nous citerons de lui les ouvrages suivants, qui sont, pour la plupart, des écrits de controverse, et dont plusieurs ont provoqué de vives polémiques : le *Docteur Ruge et Hegel* (Quedlinbourg, 1838), écrit dans lequel il défend les idées d'Hegel; la *Science moderne du docteur Strauss et la foi de notre Eglise* (Berlin, 1842); *Doctrine du Saint-Esprit* (Breslau, 1847); *Doctrine de la communion* (Leipzig, 1851); la *Doctrine moderne de l'union* (Leipzig, 1853); *Lettre à Nitzsch* (Leipzig, 1854); la *Marche intérieure du protestantisme depuis le milieu du siècle précédent* (1856), livre qui obtint l'approbation unanime des membres de son parti; *Dogmatique luthérienne* (Leipzig, 1861-1864, 2 vol.), ouvrage qui provoqua la polémique la plus vive entre lui et les chefs du luthéranisme orthodoxe, Hengstenberg et Dieckhoff. La brochure qu'il publia alors sous ce titre : *Preuves des vérités fondamentales du protestantisme contre Hengstenberg* (1862), amena une rupture définitive entre lui et ses partisans, qui l'accusèrent d'apostasie. Quoiqu'il appartienne toujours à la confession luthérienne et qu'il défende encore aujourd'hui avec ardeur plusieurs points de sa doctrine, la place qu'il occupe comme théologien n'est pas nettement déterminée, et il est plutô du parti dit de théologie médiatrice que du parti confessionnaliste.

KAHOUANE s. f. (ka-oua-ne). Erpét. Espèce de tortue. V. CAOUANE.

KAHOUÉ ou **KAWÉ** s. m. (ka-oué). Nom arabe du café.

— Par ext. Boutique où l'on vend du café, en Orient.

KAÏA s. m. (ka-ia). Bot. Nom vulgaire du CLÉOMÉ OU MOZAMBÉ, genre de capparidées.

KAIAIP, le plus jeune fils de Niparaïa, l'esprit bienfaisant, selon les croyances légendaires des Californiens. Il descendit des montagnes, où il était né, dans la plaine et apporta aux habitants primitifs les bienfaits de la civilisation. Il était doué d'une beauté merveilleuse qu'il conserva après sa mort.

KAIANIDES ou **KAIANIENS**, dynastie persane qui occupa le trône du VIe au IIIe siècle avant l'ère moderne. Les souverains dont elle se compose sont à demi légendaires, et c'est en eux que l'on a cru reconnaître les rois de Perse célèbres dans l'histoire grecque et dans l'histoire juive. Le fondateur de cette dynastie serait Kaï-Kobad, qui lui a donné son nom; *kaï* signifie *grand* dans l'ancienne langue de la Perse. Il eut pour successeurs : Kaï-Kaous, dans lequel l'érudition moderne croit reconnaître l'Astyage d'Hérodote; Kaï-Kosrou (Cyrus), Lohrasp (Cambyse), Gouchtasp (Darius, fils d'Hystaspe), Xerxès, Ardeschir-Dirar-Desp (Artaxerxès Longue-main), Xerxès II, Sogdien, Darab (Darius II), Artaxerxès Memnon, Artaxerxès Ochus, Arsès, Darab (Darius III Codoman), sous lequel Alexandre envahit la Perse (331).

KAÏD s. m. V. CAÏD.

KAÏDA s. m. (ka-i-da). Bot. Nom que les habitants du Malabar donnent au pandane odorant.

KAÏDAFA, célèbre reine et enchanteresse, qui joue un rôle considérable dans les traditions fabuleuses des Arabes. M. Perron a rapporté, d'après les écrivains originaux, cette intéressante légende dans ses *Femmes arabes avant l'islamisme*. Kaïdafa était, au dire des historiens musulmans, d'origine grecque, fille de Marsous, et adorait le soleil. Elle régnait en maîtresse absolue sur les bords de la mer Rouge, et avait, grâce à un puissant enchantement, réduit à l'inaction les rois ses voisins. A cette époque, Alexandre, que les Arabes appellent *Askender zoul karneïn*, c'est-à-dire Alexandre aux deux cornes, vint en Egypte pour fonder Alexandrie. La reine Kaïdafa, ayant appris ses projets de

conquête, envoya dans son camp des émissaires qui firent de lui un portrait sculpté en bois, d'une ressemblance extraordinaire. Cependant Alexandre, ayant entendu parler de Kaïdafa et de son pouvoir surhumain, voulut s'introduire secrètement dans ses Etats. Pour cela, il prit un déguisement de mendiant, et se rendit dans cet accoutrement à la porte de la ville où résidait habituellement Kaïdafa; mais, arrivé là, des gardes, à qui l'on avait donné comme signalement du roi le portrait sculpté, soupçonnèrent aussitôt son identité, et amenèrent devant la reine le mendiant suspect. Kaïdafa lui demanda s'il n'était pas Alexandre; celui-ci répondit: Non; mais Kaïdafa, ayant enlevé une draperie, lui montra son portrait, en s'écriant : Tiens! te voilà. Le faux mendiant confondu convint de son identité, et s'engagea par serment à ne pas faire la guerre à Kaïdafa. A ce prix, Kaïdafa laissa Alexandre en liberté. Cependant, il manqua à sa parole, car la légende nous apprend qu'il imagina de détacher un immense quartier de montagne qui roula derrière la ville de Kaïdafa, refoula les flots de la mer sur les terres environnantes, lesquelles alors furent entièrement submergées. La ville, dit M. Perron, fut aussi envahie par les eaux. Ce ne fut qu'à grand'peine que Kaïdafa parvint à s'échapper; elle gagna les hauteurs, se construisit un château fort sur la crête d'un des rochers les plus élevés, et, sur le fronton de sa nouvelle demeure, cette reine déchue fit tracer ces paroles : « Qui lâche l'ennemi qu'il a sous la main trouvera ce qu'a trouvé Kaïdafa. » A ce propos, M. Perron fait remarquer combien fréquemment les Arabes ont touché aux histoires de tous les peuples les plus voisins d'eux, à celles de l'antiquité classique, comme à celles de l'antiquité biblique. Cependant, nous avouons que nous serions fort embarrassé de retrouver chez les auteurs grecs quel est le personnage que les Arabes ont transformé, et dont ils ont fait la reine Kaïdafa.

KAIDANOF (Jean), historien russe, mort en 1850. Il fut professeur d'histoire au lycée de Tsarkoié-Selo. On a de lui : *Histoire universelle*, traduite en polonais, avec de nombreuses additions et corrections par J. Lelewel (Wilna, 1826, 3 vol.); *Court tableau chronologique de l'histoire universelle* (1832); *Introduction à l'histoire de Russie; Histoire diplomatique de l'empire russe*, etc. Les ouvrages de Kaidanof, longtemps classiques en Russie, ont aujourd'hui beaucoup perdu de leur valeur primitive.

KAÏEM-ABOUL-KASSEM, deuxième mahadi fatimite (935-946). Il était le fils aîné d'Obeidallah, à qui il succéda (935). Deux événements ont marqué son règne : une tentative d'enlever l'Egypte aux califes de Bagdad, tentative qui échoua, et une terrible révolte de fanatiques, sous la conduite d'Yésid. Les généraux de Kaïem furent battus, le mahadi lui-même fut assiégé dans Mahadie, sa capitale, et il mourut peu de temps avant la prise de la ville par les rebelles. Son fils, Ismaïl-Abou-Taher le vengea par d'éclatantes victoires, qui lui valurent le surnom d'Almanzor (le Victorieux).

KAIETEUR (cataracte de). En 1870, M. Ch. Barrington Brown, en reconnaissant le cours du Potaro, un affluent de l'Essequibo, dans la Guyane anglaise, arriva jusqu'à Kaieteur, et se trouva en présence d'une cascade merveilleuse dont il ne put alors mesurer la hauteur. Il fut plus heureux dans une seconde visite, et constata alors que le Potaro, large en cet endroit de 112 mètres, se précipite brusquement d'une hauteur de 250 mètres, en une immense colonne d'écume, et disparaît dans un sombre réservoir entouré d'une ceinture de rochers. On dirait une perpétuelle avalanche de neige.

KAÏFFA s. m. (ka-i-fa). Comm. Préparation alimentaire qui sert à faire des potages, et qui se compose d'un mélange de fécule de pommes de terre, de farine de riz, de cacao torréfié, de sucre, de sagou, de salep, de gelée de lichen et de gélatine, le tout aromatisé avec de la vanille. ‖ On l'appelle aussi FÉCULE ORIENTALE.

KAÏK s. m. (ka-ik). Mar. V. CAÏQUE.

KAÏ-KAOUS, roi d'Iran et de Perse. Il vivait, d'après William Jones, vers 610 avant notre ère. Il succéda à Kaï-Kobad, chef de la deuxième des dynasties persanes, s'empara de Mazanderan, tenta ensuite de conquérir la Syrie, battit à plusieurs reprises le roi de ce pays, Dsoul-Zedjr, qui l'appela à une entrevue et le fit prisonnier, fut délivré par Roustem ou Rostem, le plus vaillant de ses généraux, et repoussa, grâce à lui, une invasion d'Afracyab, roi du Touran. Par la suite, Sewdaweh, femme de Kaï-Kaous, comme la Phèdre des Grecs, devint éperdument amoureuse de son beau-fils, Siabek ou Siyawousch, qui repoussa avec horreur ses propositions. Passant de l'amour à la haine, Sewdaweh l'accusa auprès du roi du crime dont elle seule était coupable. Kaï-Kaous, pour éclairer ses doutes, ordonna l'épreuve du feu, dont son fils sortit victorieux. Mais, bientôt après, Afracyab ayant de nouveau envahi l'Iran, et Siabek et Roustem ayant conclu avec ce prince, battu en plusieurs rencontres, un traité de paix que Kaï-Kaous regarda comme désavantageux, ce roi retira leurs commandements à Roustem et à Siabek. Le jeune prince, redoutant une disgrâce plus grande encore, quitta alors les Etats de son père, se rendit dans le Touran, y épousa une fille d'Afracyab, dont il eut un fils, nommé Kaï-Khosrou, et fut assassiné. Kaï-Kaous ayant appris par la suite l'existence de son petit-fils, dont la valeur était extrême, le désigna pour lui succéder. Kaï-Kaous fit construire, dans les environs de Pehhlou, près du Caucase, des palais magnifiques et fonda deux observatoires, dont l'un à Babylone. Son règne appartient aux siècles héroïques et légendaires des Orientaux. D'après quelques historiens, il serait le Cyaxare des Grecs, et son petit-fils, Kaï-Khosrou, serait le même personnage que Cyrus.

KAÏ-KAOUS Ier (Azz-Eddyn), sultan seldjoucide d'Anatolie de 1210 à 1219 de notre ère. En montant sur le trône à la place de son père, Kaï-Khosrou, il eut à lutter contre son oncle, Togrul-Schah, qu'il mit à mort, et contre son frère, Ala-Eddin, qu'il jeta en prison. En 1214, le meurtrier de son père, Théodore Lascaris, empereur de Nicée, tomba entre ses mains. Surmontant ses idées de vengeance, il lui rendit la liberté sur la promesse d'une forte rançon qui ne lui fut point payée. Kaï-Kaous entreprit ensuite de conquérir Alep; mais il échoua et mourut, laissant le trône à son frère Ala-Eddin.

KAÏ-KAOUS II (Azz-Eddyn), sultan seldjoucide d'Anatolie de 1244 à 1278. Il succéda à son père, Kaï-Khosrou II; sommé, l'année suivante, par le Grand Kan des Mogols, Oktaï, d'aller lui rendre hommage, il envoya à sa place son frère Kilidje-Arslam, qui assista à l'élection du Grand Kan Kaïouk, le circonvint et en obtint la déposition de Kaï-Kaous. La guerre allait éclater entre les deux frères, après le retour de Kilidje-Arslam, lorsqu'ils se décidèrent l'un et l'autre à transiger et à se partager l'Anatolie. Kilidje-Arslam prit la partie orientale du royaume, pendant que Kaï-Kaous conservait la partie occidentale avec la capitale Iconium. Malgré cet arrangement, la guerre éclata bientôt entre eux. Kaï-Kaous vainquit et fit prisonnier Kilidje-Arslam; mais, attaqué lui-même par une armée d'Houlagou, il dut quitter ses Etats, chercha un asile auprès de Théodore Lascaris, se vit contraint de faire sa soumission au kan des Mogols, qui consentit à lui rendre une partie de ses Etats, partit ensuite pour Constantinople, afin d'obtenir de Michel Paléologue des troupes pour secouer le joug tyrannique des Mogols, fut retenu prisonnier par ce prince et livré par lui aux Tartares, avec son fils Masoud. Pendant que Kaï-Kaous était à la cour du kan de Kaptchak, son frère, Kilidje-Arslam, était étranglé par des Mogols.

KAÏ-KHOSROU, roi de Perse. Il vivait, d'après William Jones, vers 600 av. J.-C. Il se signala par de grandes victoires contre les Turcs, distribua à ses sujets les immenses richesses qu'il avait prises à l'ennemi, réforma divers abus dans l'administration et dans les affaires religieuses, et abdiqua en faveur de son parent Lohorasp. C'est sous son règne, croit-on, que vivait Locman, l'Esope indien.

KAÏ-KHOSROU Ier, sultan seldjoucide d'Anatolie de 1192 à 1210. Il succéda à son père, Kilidje-Arslam II, fut longtemps en guerre avec ses neuf frères, qui avaient également pris le titre de sultan, se vit dépouillé d'Iconium par son frère Rohn-Eddin, alla demander successivement des secours à Alep, en Arménie, à Constantinople, retourna en Asie après la mort de son frère, réunit des troupes et se rendit maître de tous les Etats des Seldjoucides. Par la suite, le vieux Alexis l'Ange étant venu réclamer son appui pour recouvrer la partie de ses Etats dont son gendre Lascaris l'avait dépossédé, Kaï-Khosrou déclara la guerre à ce dernier, assiégea Antioche, et périt dans un combat de la propre main de Lascaris.

KAÏ-KHOSROU II, sultan seldjoucide d'Anatolie de 1235 à 1244. Il monta sur le trône après la mort de son père Kaï-Kobad, épousa la sœur du sultan d'Alep, qui lui laissa sa principauté; puis, menacé par le Grand Kan Oktaï, qui envahit l'Arménie, il marcha contre ses troupes avec une nombreuse armée, les battit en plusieurs rencontres, mais fut vaincu à son tour dans une bataille décisive. Pour sauver ses Etats envahis, Kaï-Khosrou implora les secours de Baudouin, empereur de Constantinople, de Ducas Vatace, empereur grec de Nicée, des rois de France et d'Angleterre; se vit contraint de demander au kan des Mogols la paix, qu'il obtint moyennant un tribut annuel, et mourut en assiégeant Tarse. C'était un prince courageux, mais ivrogne et débauché.

KAÏ-KOBAD, roi de Perse, chef de la seconde dynastie qui régna sur l'Iran. Il vivait vers 630 avant notre ère. Il confia le commandement de l'armée à son fils Rostam, qui repoussa les attaques des Turcs, et chargea de l'administration intérieure Zal-Zer, qui l'avait aidé à monter sur le trône. Cet habile ministre rétablit l'ordre dans les finances, fit établir de grands chemins dans le royaume, et contribua puissamment à la prospérité de l'Etat. Kaï-Kobad mourut aveugle après un long règne.

KAÏ-KOBAD (Ala-Eddin), sultan seldjoucide d'Anatolie de 1219 à 1235. Il succéda à son frère Kaï-Kaous Ier, conquit plusieurs places importantes en Géorgie, refusa, en 1232, de se rendre à l'appel du Grand Kan Oktaï, qui l'avait sommé de lui rendre hommage, se vit attaquer par les hordes de ce chef redoutable et lui envoya un ambassadeur pour traiter de la paix. Kaï-Kobad reprit alors le cours de ses conquêtes, s'agrandit aux dépens des Arméniens et du sultan d'Alep, et porta l'empire des Seldjoucides au plus haut degré de puissance qu'il ait atteint. C'était un prince brave, sachant maîtriser ses passions, et exigeant, avec une inflexibilité qui allait parfois jusqu'à la cruauté, la stricte observation des lois. Par sa sage administration, il sut se faire aimer de ses sujets, en même temps que par son courage il savait se faire craindre de ses ennemis.

KAÏ-KWA, empereur du Japon, neuvième mikado investi à la fois du pouvoir religieux et du pouvoir temporel. Il vécut, si l'on en croit les chroniqueurs japonais, 115 ans (213-98 av. J.-C.), et en régna 60. On sait seulement de ce prince que, la troisième année de son règne, il épousa une des femmes de son père, et transporta la capitale de l'empire à Isagava, où il mourut.

KAIL s. m. (kèl). Bot. Espèce de chou d'Ecosse.

KAÏMAC s. m. (ka-i-mak). Sorte de sorbet turc :

> La sienne eut une envie ou plutôt une rage,
> De tâter d'un certain laitage
> Que l'on nomme en turc *kaïmac*.
>
> SÉNECÉ.

KAÏMACAN s. m. V. CAÏMACAN.

KAÏMAZ ou **KIMAR** (Kot'ob-Eddin), général musulman, né en Arménie, mort en 1175. D'abord esclave du calife abbasside de Bagdad, Moktafi, il s'éleva rapidement de sa position infime aux plus hautes fonctions de l'Etat, devint, sous le règne de Mostandjed, chef des troupes, émir de la cour, premier ministre, fit assassiner ce prince, qui avait voulu se débarrasser d'un ministre plus puissant que lui (1170), et conserva son autorité sous Mostadi, fils et successeur de ce calife. Bien que désireux de venger la mort de son père, Mostadi dissimula d'abord ses sentiments. Mais Kaïmaz ayant un jour pillé avec ses troupes la maison d'un vizir, qui était d'accord avec le calife pour abattre sa puissance, Mostadi parut au balcon de son palais et demanda au peuple de le délivrer d'un ministre qui attentait chaque jour à son autorité. La populace se porta aussitôt vers le palais de Kaïmaz; mais celui-ci parvint à s'échapper de Bagdad, fit offrir ses services à Saladin, qui les refusa, prit alors la route de Mossoul, et expira en arrivant près de cette ville.

KAIM-BIAMRILLAH, vingt-sixième calife de la dynastie des Abbassides (1031-1075). Il succéda à son père Kâder-Billah. Sous son règne, Togrul-Beg, fondateur de la dynastie des Seldjoucides, mit fin à la dynastie des Bouïdes, installée en Mésopotamie depuis Kaher-Billah (v. ce nom plus haut), et repoussa Mostancir, le calife fatimite d'Egypte, qui attaquait Kaim-Biamrillah. Kaim était un souverain vertueux et honnête, adonné aux lettres, protégeant les savants et peu fait pour les combinaisons et les cruautés de la politique orientale. Il vécut paisiblement, en laissant gouverner à sa place ses émirs Alp-Arslam et Melik-Schah, qui le tinrent presque en tutelle.

KAINARDJI (KOUTCHOUK-), ville de la Turquie d'Europe, eyalet et à 7 kilom. S. de Silistrie. C'est dans cette ville que Catherine II et le sultan Abdul-Hamid signèrent, le 2 juillet 1774, le traité qui ouvrait la mer Noire à la Russie, lui donnait les villes d'Azov, Iénikaléh et Kertch, et rendait indépendants les Tartares de Crimée. Le traité de Kainardji est un des plus féconds en conséquences désastreuses que la Porte ait jamais subis.

KAINKO (Edouard), écrivain polonais, mort en 1852. D'abord acteur, puis moine de l'ordre des bernardins, il jeta, en 1820, le froc aux orties, embrassa le protestantisme et se maria. Il vécut ensuite à Breslau, du métier de correcteur et des produits de sa plume. En 1832, il alla s'établir à Cracovie, où il continua à travailler pour les libraires. Fatigué de lutter incessamment contre la misère, Kainko, devenu veuf, retourna au catholicisme et mourut dans un couvent de carmélites. On a de lui, entre autres ouvrages : *Eutropii breviarium historiæ romanæ* (Breslau, 1823); *Tableau du monde en images et en récits* (Breslau, 1823); *Evénements les plus remarquables de l'histoire de Pologne* (Breslau, 1823); le *Lien du mariage* ou *Conduite à tenir dans cet état* (Breslau, 1824); *Court traité d'éthique à l'usage de la jeunesse* (Lemberg, 1852), etc.

KAÏNSK ou **CAÏNSK**, ville de la Russie d'Asie, dans la Sibérie, gouvernement et à 420 kilom. S.-O. de Tomsk; 4,000 hab. Ville forte, bâtie pour contenir les Kalmouks et les Kirghiz. Commerce de fourrures.

KAÏOR s. m. (ka-ior). Ornith. Nom vulgaire du petit guillemot.

KAIOR ou **CAYOR**, petit Etat de l'Afrique occidentale, dans la Sénégambie. V. CAYOR.

KAÏOUK ou **GAÏOUQ**, troisième kan des Mogols, petit-fils de Gengis-Kan, né en 1205, mort en 1248. Fils d'Oktaï, il lui succéda en 1246, après avoir été accepté par un *kouroultaï* (assemblée générale de la nation). La brièveté de son règne ne lui permit pas d'exécuter le projet traditionnel de sa race, d'envahir l'Occident, projet bien connu et qui épouvantait toute la chrétienté. Il se contenta de continuer la guerre contre la Chine, et de soumettre la Corée au tribut. Ses dispositions bienveillantes envers les chrétiens d'Orient, et la terreur de ses armes peut-être, engagèrent le pape à lui envoyer plusieurs ambassades, qu'il reçut comme l'hommage d'un vassal à son maître. Il fut assassiné en 1248.

KAÏR s. m. (ka-ir). Ichthyol. Espèce de merluche des mers de l'Inde.

— Bot. Filaments du cocotier, avec lesquels les Indiens fabriquent des cordes.

KAIRA, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Bombay, ch.-l. d'un district du même nom, à 180 kilom. N.-O. de Surate. Très-importante par le voisinage d'un des principaux cantonnements de l'armée anglaise, elle possède un beau temple et un collége.

KAÏR-EDDYN, célèbre corsaire turc. V. BARBEROUSSE.

KAIROUAN, ville de l'Afrique septentrionale, dans la régence et à 130 kilom. S.-E. de Tunis, à 50 kilom. S.-O. de Zouça; environ 15,000 hab. Cette ville est l'entrepôt du commerce intérieur de la régence. On y trouve des fabriques de burnous, de couvertures et de calottes de laine. Outre les produits manufacturés, le commerce a surtout pour objet les dattes, les peaux de bœuf et de chèvre, etc. Kairouan est entourée d'un mur d'environ 2,400 mètres de périmètre; elle est située dans une vaste plaine entrecoupée de marais. Certains géographes européens ont fort exagéré la population de Kairouan. D'après une évaluation récente et que nous avons lieu de croire exacte, nous pensons que le chiffre de 50,000 hab., mis en avant par quelques géographes, doit être réduit à 15,000 hab. On compte, à Kairouan, 55 *zaouïas* et 26 mosquées, dont la principale jouit d'une grande célébrité. De toutes les villes de la régence de Tunis, Kairouan est celle qui est bâtie avec le plus de régularité et dont l'intérieur est le moins dévasté. Près de la ville, dans la zaouïa de Sidi-Sahab, on conserve, dit-on, le corps du barbier du Prophète. A côté se voit un immense réservoir circulaire, au S.-E. duquel on rencontre le tombeau des Aglabites et celui de Sidi-Shanoun, savant théologien musulman. Kairouan est une ville sainte qui ne peut être visitée que par les musulmans.

On suppose généralement que Kairouan occupe l'emplacement du *Vicus Augusti*. Elle fut fondée vers le milieu du VIIe siècle de l'ère chrétienne par Sidi-Okba, qui voulait en faire un boulevard pour protéger ses conquêtes en Afrique. Les Berbères réussirent plusieurs fois à s'en emparer, et ils la saccagèrent dans chacune de leurs invasions. Vers l'an 800 de l'ère chrétienne, El-Aghlab, chef berbère, devenu maître de Kairouan, en fit le siége de la dynastie des Aghlabites. La ville se couvrit alors de beaux édifices et atteignit l'apogée de sa prospérité. La suprématie de Tunis la rejeta dans la suite au second rang, et, vers le Xe siècle, elle entra dans une voie de décadence dont ne la relevèrent que par intervalles les faveurs de quelques princes.

C'est de Kairouan que tire son surnom l'historien Mohammed-ben-Ali-el-Raïni, dit *le Karouani*, auteur d'une histoire de l'Afrique, qui a été traduite de l'arabe en français par MM. Pélissier et de Rémusat.

KAISAKS, peuple nomade de l'Asie centrale. V. KIRGHIZ.

KAISARIÈH, ancienne *Mazaca*, puis sous Tibère *Cæsarea*, ville de la Turquie d'Asie, au centre, près du mont Ardjich et sur le Kara-Sou, affluent du Kizil-Ermak, eyalet de Bozoq, à 140 kilom. S.-E. de Juzghat; par 38° 40′ de lat. N., et 32° 58′ de long. E.; 75,000 hab. Suivant M. Texier, la ville actuelle est située à 500 mètres à l'E. de la ville ancienne, dont les ruines seraient celles que les habitants appellent Eski-Kaisarièh. La ville est petite, entourée de murs, et dominée par un château en ruine. Les maisons, bâties en pierre et en mortier, ont une apparence assez agréable; mais les rues, les places et les marchés sont tellement encombrés d'immondices, que l'air y est infect et cause souvent des maladies épidémiques. On y remarque le pont, construit par Soliman le Grand, le château et plusieurs mosquées, notamment la Grande mosquée, qui date du XIVe siècle, et est consacrée à la mémoire du saint derviche Houen. Le style de cette mosquée est d'une simplicité qui contraste vivement avec l'ornementation éclatante du tombeau (*turbè*) du derviche. « Le château de Kaisarièh, dit un voyageur, formant une kassabah entourée de murs, est assez vaste pour offrir un asile à un grand nombre de familles. Tous les bazars, les kans et les tékiés sont groupés à l'entour. C'est le centre de la ville musulmane. Les bazars et les boutiques sont bâtis en moellons de lave réunis par un mortier d'argile; le tout est couvert en terrasse d'argile battue. Le palais du pacha est une grande cour entourée de portiques, donnant accès aux différents bureaux et à la salle de

réception. » Non loin de là se trouvent les chapelles sépulcrales des saints et des personnages célèbres; elles sont de forme octogone et d'un style arménien.

Kaisarièh possède des fabriques de maroquin jaune, de tissus de coton et un grand nombre de filatures de coton. C'est le lieu de rendez-vous des marchands de l'Asie Mineure et de la Syrie, qui viennent y acheter du coton. Le territoire environnant produit des fruits renommés.

L'antiquité de cette ville est attestée par Strabon et Josèphe. Selon quelques auteurs, elle avait été fondée par Mosoch, fils de Japhet; selon d'autres, par un certain Mechag, qui commandait dans l'Asie Mineure, pour le roi d'Arménie, environ 2,000 ans avant l'ère chrétienne. Elle se nommait *Mazaca* et était la capitale de la Cappadoce. Lorsqu'elle tomba au pouvoir des Romains, on changea son nom en celui de Césarée, en l'honneur de Tibère. Sa splendeur prit un accroissement considérable sous l'empire. Un amphithéâtre, des temples et plusieurs autres beaux monuments la décoraient, quand, sous le règne de Valérien, elle fut pillée par Sapor, roi de Perse. Elle contenait alors plus de 400,000 hab. Son étendue fut ensuite resserrée par Julien, qui en releva les murs. Détruite de fond en comble par un tremblement de terre, elle a été reconstruite dans des proportions beaucoup moins considérables. Elle a été possédée tour à tour par les sultans d'Iconium, par les princes de la Caramanie et enfin par le Grand Seigneur.

La ville est dominée par le mont Argée (*Ardjieh*), massif volcanique au triple sommet neigeux, de près de 4,000 mètres de hauteur et des flancs septentrionaux duquel l'œil embrasse un immense horizon, composé surtout d'une multitude de vallées qui, de cette hauteur, semblent ne former qu'une plaine sans fin.

KAISARIÈH (*Cæsarea Palestina*), l'ancienne Césarée de Palestine, ville de la Turquie d'Asie, dans la Syrie, à 22 kilom. S. de Saint-Jean-d'Acre, à 95 kilom. N.-O. de Jérusalem, sur la Méditerranée; par 32° 32′ 25″ de lat. N., et 32° 34′ 30″ de long. E. Cette ville, aujourd'hui en ruine, fut fondée par Hérode, l'an 25 av. J.-C. Les croisés s'en emparèrent en 1102, après un siége meurtrier. Relevée par saint Louis, en 1251, elle fut de nouveau ruinée par les Arabes, en 1291. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une espèce de carrière où les Arabes viennent chercher des matériaux qu'ils transportent par mer à Acre, à Beyrouth ou à Jaffa. « Les ruines de la ville, dit le *Guide en Orient*, forment un grand parallélogramme de 600 pas de longueur sur environ 400 de largeur. Les murailles bâties par saint Louis existent encore en partie, et, malgré les brèches nombreuses qui y ont été faites, présentent une enceinte complète; la partie supérieure seule s'est écroulée. Du côté du sud, une langue de terre rocheuse avance dans la mer et forme deux golfes; celui du nord était le port de la ville, celui du sud baignait les faubourgs. L'intérieur de l'enceinte ne présente plus qu'un monceau de décombres enfouis sous une végétation si épaisse qu'il est à peu près impossible d'y pénétrer, si ce n'est à la fin de l'été, quand les broussailles ont perdu leur feuillage. » Il est impossible de reconnaître le plan d'aucun des édifices d'Hérode ou des croisés. On distingue cependant les restes d'une vaste basilique chrétienne, avec trois absides semi-circulaires et trois arcs-boutants encore debout. Il ne reste pas de vestige du théâtre ni de l'amphithéâtre.

KAISAROF (André), littérateur russe, mort en 1813. Il était capitaine d'état-major lorsque, quittant l'armée, il alla étudier à Gœttingue, s'y fit recevoir docteur, puis visita l'Europe occidentale. Dans ses voyages, il avait eu l'occasion de recueillir sur les antiquités et l'histoire des Slaves une foule de documents curieux, dont une partie se trouve consignée dans son ouvrage intitulé : *Essai d'une mythologie slave par ordre alphabétique* (1803, en allemand). De retour dans sa patrie, il devint professeur de littérature russe à l'université de Dorpat. En 1812, il reprit du service dans l'armée russe. Il fut blessé mortellement à la bataille de Haynau. Il laissait en manuscrit plusieurs ouvrages dont il n'a été publié qu'un traité sur l'*Amour de la patrie*.

KAISER (Frédéric), graveur allemand, né à Ulm en 1757, mort à Vienne en 1819. Venu fort jeune à Paris, il entra dans l'atelier de Berwick, obtint une médaille au Salon de 1811, puis alla visiter l'Italie, où il fit un assez long séjour. Le baron de Hammer et le prince Lichnowski, deux riches amateurs de Vienne, lui proposèrent de se fixer dans cette ville, et lui confièrent l'illustration des *Fundgruben des Orients*, et des *Denkmater aldeutscher Baukunst des œstreschischers kaiserstaats*. Mais, avant de quitter l'Italie pour aller à Vienne entreprendre ce travail important, il acheva plusieurs morceaux remarquables qui sont aujourd'hui dans les galeries de Florence, de Naples et de Rome. Nous citerons notamment : *Plusieurs scènes de la vie napolitaine*, gravures charmantes, d'après les dessins de l'auteur, qui se distinguent par un arrangement pittoresque et varié, par beaucoup de verve et d'entrain; *Melpomène*, d'après l'antique; une série de *Vues de Naples*, d'une finesse exquise. Enfin, Kaiser a illustré de gravures à l'eau-forte, plusieurs ouvrages, des voyages, des traités de paysage, etc,

KAISERBERG (Jean GAILER DE), prédicateur alsacien. V. GEILER.

KAISERLICK s. m. (kaï-zèr-lik). Nom donné aux soldats autrichiens par les soldats du premier Empire. ‖ Nom que l'on donnait, en Allemagne, aux soldats impériaux.

KAÏSERLING (Diederich, comte DE), littérateur allemand, né au commencement du XVIIIe siècle, mort en 1745. Il prit du service en Prusse, devint l'ami du prince royal, qui, devenu roi sous le nom de Frédéric II, le combla de distinctions, fit partie de l'Académie des sciences de Berlin, et mourut dans un âge peu avancé. Dans ses lettres, le grand Frédéric le désigne le plus souvent sous le nom de *Césarion*. On trouve plusieurs *Mémoires* de ce confident littéraire du roi de Prusse, dans le recueil de l'Académie de Berlin.

KAISERSBERG, ancien bourg de France (Haut-Rhin), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. N.-O. de Colmar, sur la Weiss, appartenant, depuis 1871, à l'Allemagne; pop. aggl., 2,958 hab. — pop. tot., 3,173 hab. Filatures de coton et tissage mécanique. Suivant quelques historiens, ce bourg occupe l'emplacement d'un camp romain destiné à la défense du passage du val d'Orby, jadis l'un des plus fréquentés des Vosges. Le bourg actuel ne remonte pas au delà du XIIe siècle. Il se groupa peu à peu autour d'un château fort qui fut construit, dit-on, par Frédéric Barberousse. Son importance lui valut de bonne heure l'honneur d'être élevé au rang de ville impériale, avec juridiction sur Turckeim et Munster. Kaisersberg devint la résidence d'un *raischvogt* ou avocat impérial, sorte de préfet gouvernant au nom de l'empereur, et dont les attributions étaient fort étendues.

La forteresse de Kaisersberg soutint plusieurs siéges, notamment en 1247, contre l'évêque de Strasbourg; en 1248, contre le duc Matthieu de Lorraine, et, en 1261, contre Rodolphe de Habsbourg. Elle tomba, en 1632, au pouvoir des Suédois, qui la démantelèrent. La ville, comprise dans la Décapole, fut intimement mêlée aux agitations de cette ligue des villes libres. La Réforme tenta de faire de Kaisersberg un de ses foyers principaux. La ville tomba, en 1525, au pouvoir des paysans révoltés, qui ne l'abandonnèrent que pour marcher contre le duc Antoine de Lorraine. L'autorité impériale s'opposa de toutes ses forces aux progrès du protestantisme à Kaisersberg. Il ne paraît pas que, depuis cette époque tourmentée, Kaisersberg ait joué un rôle quelconque dans l'histoire.

Les ruines du château de Kaisersberg consistent en un gros donjon cylindrique couronné de ses créneaux. Une partie des murs d'enceinte et des débris des fortifications primitives se rattachant à cet ouvrage principal sont également debout. L'église paroissiale date de diverses époques. « Les piliers de la grande nef, dit M. Joanne, et le portail de l'O. sont de la première moitié du XIIe siècle; le chœur ogival, orné de quelques restes de vitraux peints, appartient à la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe. Les bas-côtés seraient de 1448, selon une inscription qui se lit à l'intérieur du collatéral du S. Le tympan du portail O. contient une curieuse sculpture : la *Vierge couronnée par le Christ*, tandis qu'un groupe d'archanges offre l'encens Ce portail, du style roman, surmonté d'une fenêtre en ogive primitive, se compose de *trois arcs en plein cintre*, *en retrait*, reposant sur des colonnes couronnées de corbeilles. » On remarque à l'intérieur un saint sépulcre du XVe siècle, un retable du XVIe siècle, décoré de peintures attribuées à Holbein, représentant des scènes de la Passion.

L'hôtel de ville de Kaisersberg est un édifice de la Renaissance allemande, bien que *sa façade porte la date de 1604.* Une arcade en plein cintre, entrecoupée de cartouches, compose l'entrée. L'intérieur présente deux salles décorées de panneaux et de boiseries très-remarquables. Plusieurs maisons particulières du bourg offrent aussi de curieux détails d'architecture; les plus intéressantes sont du XVe et du XVIe *siècle*.

Les environs de Kaisersberg offrent un grand nombre de curiosités archéologiques; il faut citer, en première ligne, l'ancien couvent d'Alspach, fondé vers le milieu du Xe siècle, et occupé successivement par des moines de l'ordre de Saint-Benoît et par des religieuses de la règle de sainte Claire. Ce couvent fut détruit à la Révolution. Des immenses bâtiments dont il se composait, il ne reste plus guère que l'église, fort délabrée aujourd'hui.

KAISERSLAUTERN, autrefois *Cæsarea-Lutra*, ville de Bavière, dans le Palatinat, à 50 kilom. N.-O. de Spire, près d'un lac formé par la Lauter; 12,000 hab. Inspection des mines et des salines; école latine, école provinciale d'agriculture. Fabrication de draps, bonneteries, tissus de coton; nombreuses papeteries, tanneries, poteries; mines de fer. Prison bâtie sur l'emplacement d'un magnifique palais construit, en 1153, par Frédéric Barberousse et incendié dans la guerre de la succession d'Orléans. Appuyée d'un côté sur un marais formé par la Lauter, et de l'autre sur un grand bois, elle domine le passage des Vosges qui conduit à Mayence et à Landau. Cette ville souffrit beaucoup des nombreux combats que se livrèrent dans ses environs, en 1792 et 1793, les Prussiens et les Français. Le général Moreau força, en 1795, les Autrichiens d'évacuer cette place, qui, réunie à la France, fut, jusqu'en 1814, le ch.-l. d'un arrondissement du département du Mont-Tonnerre. On remarque, à Kaiserslautern, l'église protestante fondée par Frédéric Barberousse; la halle aux fruits, belle construction byzantine; le cabinet d'histoire naturelle de l'école rurale, et un monument élevé dans le cimetière à la mémoire des soldats de l'armée française, nés à Kaiserslautern et tombés sur le champ de bataille.

KAISERSTUHL, le *Forum Tiberii* des Romains, bourg de Suisse, cant. d'Argovie, à 31 kilom. N.-E. d'Aarau, sur le Rhin; 470 hab. catholiques. Ruines et antiquités romaines dans les environs.

KAISERSTUHL, montagne du grand-duché de Bade, cercle du Haut-Rhin, à l'O. de Kenzigen. C'est une montagne isolée qui a 4 kilom. de tour et 600 mètres d'élévation, avec des traces volcaniques. Ses flancs sont couverts de vignobles et d'arbres fruitiers. Le sommet forme un petit plateau nommé Tête de mort, et était autrefois un rendez-vous de chasse de Rodolphe de Habsbourg, quand il était campé à Vieux-Brisach.

KAISERSWERTH, ville de Prusse, dans la province du Rhin, régence et à 9 kilom. N.-O. de Dusseldorf, près de la rive gauche du Rhin; 2,000 hab. Fabrication de rubans de soie, velours, tabac et vases de porcelaine. C'est une ville très-ancienne, où repose saint Suibert, le premier prédicateur de l'Evangile dans cette contrée; le tombeau de cet apôtre se trouve dans l'église collégiale. Pépin d'Héristal avait construit le château, actuellement ruiné, de cette ville, et Hanno, archevêque de Cologne, y enleva l'empereur Henri IV, âgé de douze ans. Près de Kaiserswerth sont les établissements charitables protestants, fondés par le pasteur Fliedner, en 1836.

KAÏSSI (Abou-Nasseur-el-Feda Ben-A'isa Ben-K'ak'an el-Achbili), écrivain arabe, né à Séville, mort à Maroc en 1140 de notre ère. Il a laissé des ouvrages intitulés : les *Colliers d'or*, *Des passions de l'âme* et *Eloge des hommes illustres par leur érudition et leurs talents poétiques*. Ce dernier ouvrage, dont la Bibliothèque nationale possède un manuscrit, est également remarquable, dit Casiri, par l'élégance du style et par le savoir dont l'auteur *fait* preuve.

KAÏTRA s. f. (ka-i-tra — mot ar.). Mus. Sorte de hautbois en usage chez les populations de l'Afrique du Nord, qui l'emploient presque exclusivement comme instrument de musique militaire.

KAÏUMARATH, roi persan. V. KAYOU-MARATH.

KAIZER-FRANZ s. m. (kaï-zèr-franz). Hortic. Belle variété bleue de jacinthe.

KAJANA, ville de la Russie d'Europe, dans la Finlande, gouvernement et à 255 kilom. S.-E. d'Uleaborg, près de la rive méridionale du lac Uléa, entre les deux cataractes de Kaïvukoski et d'Ammae; 600 hab. Fondée et dotée de priviléges, en 1651, par le comte Pierre Brahe-Kajana, chef-lieu d'un district et autrefois chef-lieu du gouvernement de Kajanaborg. Elle était fortifiée et avait une certaine importance. Les guerres qui l'ont si souvent dévastée ont arrêté sa croissance. Néanmoins, cette petite ville, avec ses maisons de bois, dont plusieurs sont encore de véritables chaumières, offre un aspect des plus animés, et les foires qui s'y tiennent sont les plus importantes du nord de la Finlande. Kajana est la résidence habituelle du célèbre docteur Lœnnrot, l'*Homère finlandais*, c'est-à-dire celui qui a recueilli et mis en ordre les chants traditionnels qui forment aujourd'hui le grand poëme national du *Kalevalu*.

KAJOU s. m. (ka-jou). Mamm. Nom donné par quelques voyageurs au sajou.

KAJSIEWICZ (Jérôme), écrivain et prédicateur polonais, né dans les premières années de ce siècle. Après avoir pris, comme volontaire, une part active à la guerre de l'indépendance en 1830, il se rendit en France, puis à Rome, où il est entré dans les ordres et devenu curé de l'église de Saint-Claude. Outre un grand nombre de sermons et d'oraisons funèbres de membres marquants de l'émigration polonaise, on doit à M. Kajsiewicz : *Sonnets* (Paris, 1833); *Nunc dimittas, Domine*, poëme roulant sur un épisode de l'histoire d'Ecosse à la fin du XVIe siècle (Paris, 1836); *De l'esprit national et de l'esprit révolutionnaire* (Paris, 1849), etc.

KAKAM s. m. (ka-kamm), chef des rabbins en Turquie.

KAKANDI, poste militaire du Sénégal. V. DÉBOKÉ.

KAKASCH (Etienne DE ZALONKEMENY), voyageur transylvain, mort en 1603. L'empereur Rodolphe II l'ayant envoyé en mission auprès du roi de Perse, il traversa la Russie, visita Moscou, Kazan, Astrakhan, et mourut en Arménie avant d'avoir pu atteindre la Perse. On a sur ce voyage une curieuse lettre que Kakasch écrivit de Moscou, et une relation écrite par Tectander. Cette relation a été publiée sous le titre de *Iter persicum* (Altenbourg, 1609, in-8°).

KAKATERRI s. m. (ka-ka-tèr-ri). Bot. Nom que porte, dans la Nouvelle-Zélande, le dacrydion à feuilles d'if.

KAKATOÈS s. m. (ka-ka-to-ès). V. CACATOIS.

KAKERLAC ou **KAKKERLAK** s. m. (ka-kèr-lak). Entom. Nom vulgaire de la blatte, dans les colonies.

KAKERLAQUE s. (ka-kèr la-ke). Anthropol. Variété d'albinos de l'île de Java.

— Adjectiv. : *Albinos* KAKERLAQUE. On trouve KAKRELAK et aussi CHACRELAS dans quelques relations.

— Entom. Syn. de KAKERLAC : *Les* KAKERLAQUES *aiment surtout les choses douces.* (V. de Bomare.)

KAKERLIK s. m. (ka-kèr-lik). Ornith. Espèce de perdrix peu connue, qui habite les déserts de la Boukharie.

KAKETAN s. m. (ka-ke-tan). Bot. Espèce de liseron.

KAKHET, KAKET ou **KAKHETI**, pays de la Russie d'Asie, dans la région caucasienne, entre le Caucase au N., le pays des Lesghiz à l'E., le Karthli et le Somkheth à l'O. 200 kilom. sur 100; 90,000 hab. Villes principales : Thélavi et Sinak. Le sol est fertile en céréales, fruits, vin et garance. Depuis 1802, il appartient aux Russes et fait partie du gouvernement de Tiflis.

KAKI s. m. (ka-ki). Bot. Espèce de plaqueminier du Japon.

KAKIG Ier, roi d'Arménie de 989 à 1019. Il était de la dynastie des Pagratides et succéda à son frère Sempad II, qu'il fut plus tard obligé d'exhumer de son tombeau pour détruire la croyance populaire qu'il était encore vivant. Ce fut un prince guerrier, qui soumit plusieurs peuplades révoltées contre la domination arménienne, et qui embellit Ani, sa capitale, dans les intervalles que lui laissait la guerre.

KAKIG II, roi d'Arménie, le dernier de la dynastie des Pagratides, mort en 1079. Il monta sur le trône en 1042, à l'âge de dix-sépt ans, eut aussitôt à défendre sa patrie contre les entreprises des Grecs et contre les Turcs Seldjoucides, repoussa par les armes les prétentions de l'empereur Constantin Monomaque; mais, trahi par ses officiers, il tomba entre les mains des Grecs, et fut contraint de faire la cession d'Ani. On lui donna en échange la ville de Bizou, en Cappadoce. Il périt assassiné par les Grecs, en 1079, après de vaines tentatives pour rentrer dans ses Etats.

KAKIG, roi pagratide de Kars, en Arménie, mort en 1080. Après la mort de son père Apas (1029), il prit possessien de Kars et du pays de Vanant, conserva son indépendance en se tenant à l'écart des luttes sanglantes qui désolaient l'Arménie, envoya toutefois, en 1049, des troupes aux Arméniens et aux Grecs, unis pour repousser les Turcs Seldjoucides, et ne put empêcher, l'année suivante, Kars d'être pillée par l'ennemi en retraite. Après la conquête de l'Arménie par le sultan Alp-Arslan, il dut faire sa soumission au vainqueur; mais, fatigué de son état de dépendance, il céda à l'empereur de Constantinople, Constantin Duncas, Kars et le pays de Vanant, en échange de quelques villes de l'Asie Mineure. En 1079, il envoya des secours au roi Kakig II. A sa mort, ses Etats furent réunis à ceux de l'empire grec. Kakig était un prince distingué par son humanité et par son amour pour les lettres.

KAKIL s. m. (ka-kil). Bot. Palmier du Congo. ‖ On écrit aussi CHACHIL.

KAKILE s. m. (ka-ki-le — mot ar.). Bot. V. CAKILE.

KAKO s. m. (ka-ko). Philol. Onzième lettre de l'alphabet slave, correspondant à notre *k*.

KAKODYLE s. m. (ka-ko-di-le). Chim. Liquide incolore, dont l'odeur est forte et désagréable.

KAKONDY. V. CACONDY.

KAKONGO, petit Etat de la Guinée inférieure. V. CACONGO.

KAKORO, rivière de la Sénégambie, dans le Fouladou, affluent du Sénégal. Cours de 400 kilom.

KAKOTECHNIE s. f. (ka-ko-té-knî — gr. *kakôtechnia;* de *kakos*, mauvais, et *techné*, art). Antiq. gr. Subornation de témoins.

KAKOUR s. m. (ka-kour). Vitic. Cépage de la Crimée.

— **Encycl**. Ce cépage est connu de toute antiquité dans la Tauride. Il produit des raisins de table et de pressoir, et il est l'honneur des vignobles dont il forme la base. C'est avec le *kakour* blanc que l'on fait le vin de soudak. Ses grains sont beaux, oblongs, d'un jaune d'ambre et mûrissent vers la mi-octobre en Crimée. En France, ils ne mûrissent jamais.

On sait que la Crimée n'est devenue viticole que depuis son annexion à la Russie,

parce qu'avant cette époque elle était occupée par des Tartares mahométans, auxquels l'usage du vin était interdit. Le *kakour* était un ancien plant du pays conservé par tradition. Le *bigass-kakour* est une variété du *kakour*. Il est moins agréable au goût, tardif à mûrir, mais très-abondant.

KAKRELAK s. m. (ka-kre-lak). V. KAKERLAQUE.

KAL s. m. (kal). Gramm. Nom de la première des sept formes du verbe hébreu. ‖ On l'appelle aussi PAHAL.

KALAADAR s. m. (ka-la-a-dar). Commandant d'un château, en Perse.

KALABAKA ou **STAGOUS**, bourg de la Turquie d'Asie, dans la Thessalie, pachalik et à 20 kilom. N. de Trikala. Ce village occupe l'emplacement de l'antique *Eginum*, dont César fit occuper les forteresses pendant son expédition contre Pompée. Une ancienne inscription, qui se trouve sur le mur oriental de l'église de Saint-Jean, vient confirmer cette supposition. A quelques pas du village se trouvent les couvents des *Météores* (hauts lieux), qui, grâce à leur position singulière, présentent un aspect aussi pittoresque qu'étrange. Ces couvents occupent les sommets d'un groupe de rochers isolés au milieu de la plaine, qui s'élèvent à plus de 100 mètres, comme autant de gigantesques piliers complétement isolés les uns des autres. C'est là que les moines vivent retirés du monde à une hauteur considérable au-dessus de la plaine. Des vingt couvents qui existaient autrefois, il n'en reste plus aujourd'hui que dix. Le touriste qui désire visiter ces couvents doit subir un genre d'ascension assez bizarre : d'une corniche de rocher vertical qui porte le plus considérable de ces couvents, le voyageur voit descendre une corde et un large filet; il doit s'envelopper dans ce filet, et se livrer ensuite aveuglément aux moines, qui lui font faire ainsi tant bien que mal une excursion aérienne de 100 mètres. L'église est très-ancienne et mérite une visite; elle renferme le tombeau de l'empereur Cantacuzène, qui vint y échanger la pourpre contre le froc de saint Basile. On trouve dans la bibliothèque une nombreuse collection d'auteurs ecclésiastiques et des manuscrits de saint Basile et de saint Chrysostome. Du haut de ce couvent, on jouit d'un magnifique panorama sur la chaîne du Pinde et la belle plaine de la Thessalie.

KALABAR, ville de la Guinée supérieure. V. CALABAR.

KALABCHÈH, village de la Nubie, sur la rive occidentale du Nil, à 60 kilom. S. d'Assouan. Ce village, voisin des rapides auxquels il donne son nom, est situé sous le tropique du Cancer; il compte une soixantaine de huttes en terre. A en juger par les restes de son temple, le plus vaste et le plus remarquable de toute la Nubie, à l'exception de celui d'Abou-Simbel, ce fut autrefois une localité importante. Ce temple se compose du *naos* ou sanctuaire, d'un portique et d'une cour. Le *naos* est divisé en trois chambres successives : l'*adytum*, une salle à deux colonnes, et une troisième pièce ouvrant sur le portique, lequel a trois rangées de quatre colonnes chacune, la rangée extérieure fermée d'entre-colonnettes à mi-hauteur. La cour se termine par les constructions pyramidales du propylône, en dehors duquel est une allée pavée, puis un escalier conduisant au quai dont la rivière était bordée. Le temple est entouré de deux enceintes qui se rejoignent au pylône. L'espace intermédiaire est occupé par plusieurs chambres, et à l'extrémité supérieure est une sorte de petit péristyle formant l'avant-cour d'une chapelle taillée dans le rocher. A l'angle N.-E., il y a aussi une petite chapelle qui date des plus anciens temps de l'édification du temple; et on voit au N. une autre enceinte d'une étendue considérable qui s'appuie sur le mur extérieur, avec deux portails ou pylônes détachés.

Le temple de Kalabchèh, dans l'état où nous le montrent ses ruines, date seulement des premiers Césars, comme on le voit par les cartouches de ses légendes hiéroglyphiques. Il fut commencé sous le règne d'Auguste et continué à l'époque de Caligula, de Trajan et de Sévère; plusieurs de ses parties sont même restées inachevées. Les sculptures sont d'une époque de décadence; mais les pierres qui furent employées dans sa construction appartenaient à un édifice plus ancien, probablement du temps de Touthmès III, dont le nom se lit sur une statuette de granit renversée près de l'entrée, au voisinage du quai.

Kalabchèh (INSCRIPTION DE). Très-curieuse inscription latine découverte à Kalabchèh, en Nubie, par le capitaine Peter Rainier en 1828. Elle a été reproduite et discutée dans le tome III des *Transactions of the royal Asiatic Society of London*. Elle était gravée sur une pierre dans un grand temple ptolémaïque, remontant à la domination romaine pour les sculptures d'ornementation. Ce temple ayant été transformé dans la suite en église chrétienne, on a soigneusement fait disparaître les hiéroglyphes qui y étaient gravés; néanmoins, l'inscription latine a été respectée, quoiqu'elle ne nous soit pas arrivée dans un état d'intégrité complète. Voici le texte de cette inscription; elle est, chose rare, en vers hexamètres acrostiches, c'est-à-dire que les lettres initiales des vers lues verticalement donnent le nom de celui en l'honneur de qui elle avait été rédigée :

Invicti veneranda ducis per sæcula vellent
Victrices Musæ Pallas crinitus Apollo
Læta serenifico defundere carmina Gallo
Intemerata malas hominum sed numina fraudes
Jurgiaque arcanis et perfida pectora curis
Fugeret Hadriani tamen ad pia sæcula verti
Ausa per occultas remeant rimata latebras
Ut spirent cantus ac tempora prisca salutent.
Sacra Mamertino conuerunt præside signa
Tum superum manifesta fides stetit in civitate
Inachias sospes diti pede pressit harenas
Namque in percelsi densata sedilia templi
Incola quo plebes tectis et funditur altis
Munera cælicolis....

Le Gallus dont il est parlé dans cette inscription est probablement Eneus ou Cornelius Gallus, le premier préfet ou *præses* d'Egypte.

Kamavatsa, livre bouddhique qui traite de l'*Ordination des prêtres*, et dont l'étude est très-importante au point de vue de la connaissance exacte de la religion bouddhique. Aussi, de bonne heure a-t-il attiré l'attention des savants. MM. Buchanan et Alongh en publièrent, les premiers, une traduction latine, Burnouf et Lassen, qui font autorité dans toutes les questions ayant rapport aux origines du bouddhisme, en ont donné une analyse très-fidèle; en 1841, M. Spiegel, bien connu par ses travaux sur la langue zende, en publia le texte pâli, sous le titre de *Kammavakia, liber de officiis sacerdotum bouddhisticorum, palice primus edidit Fr. Spiegel*, (Bonn., 1841 in-8°). Enfin, un missionnaire, qui a résidé longtemps dans la Malaisie, en a donné dans les *Annales de philosophie chrétienne* une traduction française très-exacte. Voici en peu de mots le contenu du *Kamavatsa*. Le livre, dans la version birmane, débute par une invocation au dieu Gautama, et passe immédiatement aux cérémonies qui doivent être accomplies pour l'ordination d'un prêtre. L'élu est introduit devant l'assemblée des *ponghis* ou prêtres; l'un d'eux lui adresse différentes questions symboliques. Puis on lui demande s'il n'a pas quelque maladie; sur la réponse négative de l'élu, on lui demande : « Es-tu libre? Es-tu mâle? N'as-tu pas de dettes? N'es-tu pas dépendant du roi ou de quelques grands? Es-tu âgé au moins de vingt ans? etc. » Le *Kamavatsa* explique très-longuement les raisons pour lesquelles on pose au jeune postulant toutes ces questions minutieuses. Alors l'élu adresse une demande officielle pour recevoir l'ordination, et le maître lecteur interroge de nouveau l'élu sur différents points. Alors le maître lecteur s'adresse à l'assemblée et dit : « Plaît-il à l'assemblée que l'élu obtienne la haute faveur à laquelle il aspire? Les *rahans* à qui cela est agréable n'ont qu'à garder le silence; ceux, au contraire, à qui cela déplairait doivent parler et donner les raisons sur lesquelles est fondée l'opinion qu'ils ont. » Ayant répété jusqu'à trois fois cette même formule, l'élu est censé revêtu de la dignité. Le jeune élu étant devenu *padzing*, le maître lecteur fait connaître le moment, l'heure et la constellation sous laquelle le jeune *padzing* est devenu *ponghis*, ainsi que la saison, le jour et la partie du jour. Puis on lui fait connaître les quatre grandes choses qu'il doit faire et les quatre grandes choses qu'il doit éviter, et désormais il peut remplir les devoirs de sa nouvelle position.

KALAFAT, ville des Principautés-Unies moldo-valaques, dans la Valachie, sur la rive gauche du Danube, en face de Widdin; 6,000 hab. Belles mosquées, bains élégants; mais les rues en sont mal pavées et malpropres. Les fortifications qui entourent la ville décrivent un arc de cercle dont le Danube forme la corde. En 1854, pendant la guerre d'Orient, Omer-Pacha y obtint un brillant succès sur les Russes.

KALA-FOUTONGA, la divinité suprême qui créa toutes choses, dans les traditions religieuses des insulaires de l'archipel des Amis. D'après eux, c'est une femme qui habite au ciel et préside aux éléments. Lorsqu'elle est irritée, elle frappe la terre de stérilité, anéantit les récoltes, donne la mort aux hommes et aux animaux; mais dès qu'elle s'apaise, tout rentre dans l'ordre accoutumé. Elle a sous ses ordres des divinités subalternes qui n'ont aucune influence sur le sort des hommes après leur mort.

KALAHARI, immense plateau, situé dans l'Afrique australe et désigné par les voyageurs sous le nom de désert. Il s'étend entre le 29e et le 20e degré de lat. S., et du 24e degré de long. O. à la côte occidentale. La qualification de désert donnée à cette contrée, qui est loin d'avoir l'aridité du Sahara, vient de l'absence d'eau courante et de la rareté des sources. Chose étrange, malgré une sécheresse presque continuelle, le Kalahari produit une végétation abondante et renferme de nombreux habitants. Livingstone, qui s'y est aventuré le premier, en fait la description suivante : « C'est une plaine immense, remarquablement unie, coupée en différents endroits par le lit desséché d'anciennes rivières, et parcouru dans tous les sens par de prodigieux troupeaux de certains genres d'antilopes, dont l'organisation exige peu ou point d'eau. Le gibier, les rongeurs sans nombre que l'on trouve dans cette région et les petites espèces de félins qui font leur proie de ces derniers forment la nourriture des Bushmen et des Bakalaharis, habitants de la contrée. Le sol est composé, en général, d'un sable doux, légèrement coloré, c'est-à-dire de silice presque à l'état de pureté. On trouve dans les anciens lits des rivières desséchées beaucoup de terrains d'alluvion qui, durcis par le soleil, forment de grands réservoirs où l'eau de pluie se conserve pendant plusieurs mois de l'année.

» La quantité d'herbe qui pousse dans cette région remarquable est surprenante, même pour ceux qui ont vécu dans l'Inde. Elle croît ordinairement par touffes épaisses, entremêlées d'espaces où la terre est nue ou bien occupée par des plantes à tiges rampantes; ces plantes, profondément enracinées dans le sol, ressentent peu les effets de la chaleur, qui est excessive. La plupart d'entre elles ont des racines tuberculeuses et sont conformées de manière à fournir à la fois un aliment et un liquide pendant les longues sécheresses, époque où l'on chercherait vainement ailleurs quelque chose qui pût apaiser la faim et la soif. » Parmi ces plantes, il en est quelques-unes qui sont pour les indigènes d'une utilité sans pareille. L'une, appelée *léroshua*, possède, à environ 18 pouces dans le sol, un tubercule aussi gros que la tête d'un enfant et rempli d'un suc d'une fraîcheur délicieuse. Une autre, désignée sous le nom de *mokouri*, produit une rangée de tubercules, gisant sous terre et dont les habitants du désert reconnaissent l'emplacement en frappant le sol avec une pierre. Une troisième, qui porte dans le pays le nom de *kêmé*, est une espèce de melon d'eau; ces melons se montrent en abondance sur une immense étendue, lorsque les pluies ont été très-abondantes. Ils fournissent alors à la nourriture non-seulement des habitants, mais des animaux de toute espèce qui errent dans le Kalahari. Parmi ces animaux, nous citerons l'éléphant, le rhinocéros, de nombreuses variétés d'antilopes, le lion, le chacal, l'hyène, la souris, etc.

« Les tribus qui habitent cette région, dit Livingstone, sont composées de Bushmen et de Bakalaharis. Les premiers sont probablement les aborigènes de la partie méridionale du continent, et les seconds proviennent sans doute de la première émigration des Béchuanas. C'est par goût que les Bushmen vivent au désert, les Bakalaharis parce qu'ils y sont contraints; mais un profond amour de la liberté anime également les deux races. Les Bushmen se distinguent par leur langage, leurs habitudes et leur aspect; ce sont les seuls vrais nomades que l'on trouve dans la contrée; ils ne cultivent jamais la terre et n'ont point d'animaux domestiques, à l'exception de quelques chiens d'une misérable espèce; en revanche, ils connaissent tellement bien les habitudes des animaux sauvages, qu'ils les suivent pendant leurs migrations, les surprennent et s'en nourrissent à l'endroit où la chasse a eu lieu. A la chair du gibier, qui forme leur principale nourriture, ils ajoutent les racines, les fèves et les fruits sauvages que les femmes vont chercher. Ceux qui habitent les plaines sablonneuses et brûlantes du désert sont généralement secs et nerveux, capables de supporter de grandes fatigues et de subir des privations excessives.

» Il est probable que la rareté de la pluie dans cette vaste région provient de ce que le vent d'est y domine, avec une légère inclinaison vers le sud; les vapeurs qu'il entraîne de l'océan Pacifique se déposent sur les montagnes de l'est; quand la masse d'air atteint sa plus grande élévation, elle arrive au bord de la grande vallée qui renferme le Kalahari; comme elle se trouve alors en contact avec l'air raréfié du désert, la colonne ascendante de cet air embrasé lui permet de tenir en suspension l'humidité qu'elle contient encore, et empêche la pluie de tomber sur cette région, dont l'atmosphère a une puissance hygrométrique assez grande pour prévenir la formation des nuages. »

La sécheresse du Kalahari rend très-pénible la traversée de ce désert; d'autant plus que la crainte de la visite des étrangers pousse les indigènes à cacher les citernes où ils vont puiser de l'eau et même à s'établir assez loin de leur voisinage, afin de tromper le voyageur. Les femmes sont chargées de faire la provision d'eau; elles la renferment dans des coquilles d'œufs d'autruche qu'elles enterrent avec soin afin de les dérober à l'avidité des voyageurs auxquels la soif brûle la gorge.

La richesse de végétation du Kalahari peut, suivant Livingstone, s'expliquer par la structure du sol. En effet, la vallée centrale est entourée de montagnes formées de roches anciennes et dont le versant intérieur se prolonge en formant au bassin un fond de roches siluriennes, qui apparaissent çà et là par suite de fractures du bassin. Quoique des bouleversements aient brisé la ceinture de la vallée, il en existe encore probablement une certaine partie qui dirige l'eau des pluies vers le centre, où elle s'infiltre et se dépose sous la surface du sol. Ainsi s'explique l'existence des citernes où les indigènes viennent faire leur provision d'eau.

KALAHOM s. m. (ka-la-omm). Premier ministre du roi de Siam, chargé de surveiller l'ensemble des affaires, par l'intermédiaire des gouverneurs et mandarins du royaume.

KALAH-SHERGHAT, village d'Assyrie, à 25 lieues environ de Khorsabad. On y a découvert des ruines antiques qui passent à tort pour avoir appartenu à la ville de Ninive. Des fouilles faites en 1849 par M. Layard, savant voyageur anglais, mirent à jour une figure assise, en basalte noir, dont la tête et les bras manquaient, mais qui, d'après l'inscription cunéiforme dont elle était couverte à sa base, devait avoir représenté un roi. Les autres parties de la butte dans laquelle les fouilles furent faites renfermaient des débris de murs, mais peu de sculptures. On exhuma plusieurs tombeaux, un grand nombres de vases, des sarcophages, des caisses en brique cuite presque carrées. La proportion de ces caisses rappelle une coutume des Perses, racontée par les historiens, de n'enterrer les morts qu'après en avoir fait dévorer les chairs par des oiseaux de proie. Les sarcophages renfermaient de petits vases, des ornements en métal et des coupes en cuivre. « La principale ruine de Kalah ressemble, dit M. Hoeser, aux ruines de Khorsabad et de Nemrod; c'est une grande butte carrée, surmontée d'un cône ou d'une pyramide. De longues lignes de petits monticules ou remparts ceignent un espace quadrangulaire qui, à en juger par les débris de poterie épars, paraît avoir été primitivement occupé en partie par des habitations. Immédiatement au-dessous de ce cône, est un mur ou rempart en pierres de taille bien jointes. » On voit encore les créneaux de ce rempart qui, par leur parfaite ressemblance avec les créneaux figurés sur les bas-reliefs, attestent l'exactitude des représentations assyriennes. « C'est probablement, dit M. Layard, un ouvrage assyrien, et les quatre côtés de la butte peuvent avoir offert originairement la même construction. Kalah-Sherghat, comme forteresse, au pied du Djebel-Kaounkhah, est très-bien situé pour dominer le cours moyen du Tigre et défendre l'entrée de la Babylonie. »

KALAÏ s. m. (ka-la-i). Fortin, palanque fortifiée, en Turquie.

KALAIDOVITCH (Conrad), archéologue et historien russe, mort en 1829. Outre un grand nombre d'articles insérés dans le recueil de la Société historique de Moscou, de laquelle il était membre, on a de lui : *Monuments de la littérature russe du* XIIe *siècle* (Moscou, 1821, in-4°); *Jean, exarque de Bulgarie* (Moscou, 1822, in-4°); *Anciennes poésies russes* (Moscou, 1818, in-4°), recueil de poésies populaires, précédé d'une étude sur la poésie populaire russe.

KALAMAÏ ou **KALAMATA**, ville de la Grèce moderne. V. CALAMATA.

KALAN s. m. (ka-lan). Moll. Coquille du genre strombe, qu'on trouve dans les mers du Sénégal.

KALANCHOÉ s. m. (ka-lan-ko-é). Bot. Genre de plantes grasses, de la famille des crassulacées tribu des crassulées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Asie, en Afrique et au Brésil.

— **Encycl.** Les *kalanchoés* sont des plantes grasses, herbacées ou frutescentes, à feuilles opposées, profondément dentées ou même pennatifides, quelquefois seulement dentées au sommet, rarement entières; les fleurs, disposées en corymbes terminaux, sont blanches, jaunes ou rouges; elles présentent un calice persistant, à quatre divisions; une corolle en entonnoir, à quatre pétales; le fruit se compose de quatre capsules allongées, à une seule loge polysperme. Les espèces peu nombreuses de ce genre croissent dans les régions chaudes des deux continents. On les cultive dans nos jardins; elles exigent la serre chaude et la terre franche légère. On les multiplie facilement de boutures faites sur couche et sous cloche. Les feuilles, appliquées sur la terre humide, produisent des bourgeons à chacune de leurs crénelures. On remarque surtout le *kalanchoé* penné, à fleurs verdâtres, lavées de pourpre et de rouge fauve.

KALANDAR s. m. V. CALENDER.

KALARASCH, ville des Principautés-Unies moldo-valaques, dans la Valachie, appelée aussi LIKORESCHT, à 10 kilom. N.-E. de Silistrie, ch.-l. du district de Jalomnitza; 3,400 hab. Tribunal de 1re instance; école supérieure du district.

KALAVEL s. m. (ka-la-vèl). Bot. Espèce de pistachier.

KALAVRYTA ou **CALAVRYTA**, ville de la Grèce moderne, dans la Morée, à 27 kilom. S.-E. de Patras. Cette petite ville est située près de la rivière du même nom, sur une pente douce au pied du mont Vélia. Elle forma, en 1206, après la quatrième croisade, une baronnie française pour Raoul de Tournay, dont la famille la posséda jusqu'au milieu du XIVe siècle et bâtit un château fort, aujourd'hui en ruine. C'est à Kalavryta qu'en 1821 l'archevêque de Patras, Germanos, réfugié au couvent de Hagia-Lavra, leva le premier drapeau de l'insurrection et appela les Grecs aux armes. Plus tard, les Turcs incendièrent le village. Aujourd'hui, de jolies maisons surgissent au milieu des décombres.

Kalavryta possède un bazar bien approvisionné.

KALB (Jean, baron DE), général allemand, *né près de Nuremberg vers 1732, mort* aux Etats-Unis en 1780. Il entra de bonne heure au service de la France, devint lieutenant-colonel d'un régiment allemand et reçut le grade de brigadier des armées. Après une mission politique et militaire en Amérique, lors de la séparation de ces colonies de leur métropole, il embrassa chaleureusement la cause de l'indépendance, conclut un arrangement avec Franklin et partit avec le grade de major général (1776). Il avait réuni autour de lui plusieurs jeunes officiers français, parmi lesquels La Fayette, et prit la part la plus brillante à tous les événements de la guerre. Il fut blessé mortellement au combat de Clermont. Les Américains lui ont élevé un monument à Anapolis (Maryland).

KALBE ou **CALBE**, ville de Prusse, prov. de Saxe, régence et à 27 kilom. S.-E. de Magdebourg sur la Saale; 5,000 hab. Fabrication importante de lainages.

KALBELASIT s. m. (kal-bé-la-zitt). Astron. Nom arabe de l'étoile appelée RÉGULUS par les Européens.

KALBFUSSIE s. f. (kal-bfu-sî; — de *Kalbfuss*, sav. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées.

KALCAR ou **KALKAR** (Henri DE), surnommé **Æger**, chartreux et écrivain ascétique allemand, né à Kalkar, dans le duché de Trèves, *en* 1328, *mort en* 1408. Après avoir *pris* le grade de docteur à Paris, il devint chanoine de Cologne, puis entra dans l'ordre des chartreux (1365), fut successivement prieur à Arnheim, à Ruremonde, à Cologne, à Strasbourg, s'occupa pendant plus de trente ans de la réforme de son ordre et alla terminer ses jours à Cologne. On lui doit un grand nombre d'écrits ascétiques, des chroniques, des lettres, des sermons, etc. Nous nous bornerons à citer : *Psalterion B. Virginis*, inséré dans la *Bibliotheca carthusiana*, de Petreius; *Quidam utiles tractatus proficere volentibus*, publié dans le recueil intitulé : *Zeitschrift* (Vienne, 1855); et, parmi ses ouvrages restés manuscrits : *Chronica priorum domus majoris carthusiæ; De ortu ordinis carthusiensis; Epistolæ variæ ad diversos*, recueil de lettres qui va de 1370 à 1407, etc., etc. Le manuscrit qu'on voit à Bruxelles de la *Chronica priorum domus majoris carthusiæ* contient une copie de l'*Imitation de Jésus-Christ*, et se termine par ces mots : *Compilata hæc sunt ab Henrico de Kalkar, sub anno* 1398. Quelques écrivains ont prétendu que cette phrase se rapporte non-seulement à la *Chronique*, mais encore à l'*Imitation*, et ils ont fait de Kalcar l'auteur de ce dernier ouvrage.

KALCHBERG (Jean-Népomouk DE), poëte allemand, né dans la haute Styrie en 1765, mort en 1827. Orphelin de bonne heure, mais possesseur d'un riche patrimoine, il alla terminer ses études à Grätz, où se développèrent rapidement ses facultés poétiques. A vingt et un ans, il publia un drame : *Agnès de Habsbourg* (1786), suivi, deux ans après, d'un autre drame, les *Templiers*, qui fut également bien accueilli. En 1789, il collabora à un recueil intitulé : *Fruit de la muse de la patrie*, qui produisit en Styrie une grande sensation et mit particulièrement Kalchberg en évidence. Il acheva de conquérir la réputation d'un très-remarquable poëte par la publication d'autres œuvres dramatiques, puis devint successivement conseiller de députation, directeur de la chancellerie provinciale, surintendant des théâtres en Styrie, second, puis premier commissaire de l'ordre des nobles (1817), enfin référendaire près la commission provisoire des finances (1820). Vers la fin de sa vie, il se ruina complétement en voulant exploiter une mine de plomb argentifère. Kalchberg faisait partie d'un grand nombre de sociétés littéraires et savantes. Ses *Œuvres complètes*, publiées à Vienne en 1816, comprennent six drames : *Agnès, comtesse de Habsbourg* (1786); les *Templiers* (1788); la *Révolte des chevaliers* (1792); *Marie-Thérèse* (1793); les *Chevaliers teutoniques à Saint-Jean-d'Acre* (1796), son chef-d'œuvre; la *Mort d'Attila* (1806); des *Esquisses historiques;* un *Traité de l'origine et de l'organisation des Etats de Styrie*, et divers opuscules et brochures. Kalchberg était un ennemi déclaré de la domination française intellectuelle et matérielle; patriote ardent, il était Germain et surtout Styrien. « De là, dans ses œuvres, dit Parisot, un cachet d'originalité que jamais ne présentera un poëte lancé dans une grande capitale et pénétré par la centralisation. L'éducation première avait laissé profondément son empreinte dans l'âme de Kalchberg; tout, chez lui, se résumait en quatre mots, qui s'harmonisaient merveilleusement ensemble : patrie, chevalerie, moyen âge, immobilité. Ces quatre impressions dominent toute sa vie et lui donnent une individualité profonde. » Ce qui caractérise le talent de ce poëte puissant et fort, dans un grand nombre de parties de son œuvre, c'est la naïveté, la spontanéité, la fraîcheur et la vérité.

KALCKAER (Johan VON), peintre hollandais. V. CALCAR.

KALCKREUTH (Frédéric-Aldolphe, comte DE), feld-maréchal prussien, né à Sottershausen en 1737, mort en 1818. Il s'engagea comme simple soldat en 1752, acquit le grade de général-major dans la guerre de Sept ans, devint lieutenant général en 1790, prit Mayence aux Français en 1793, combattit à Kaiserslautern l'année suivante, prit Trèves; mais, nullement antipathique aux idées françaises, il applaudit à la paix de Bâle (1795). En 1806, il fut un des promoteurs de la guerre contre Napoléon, qui lui refusa un armistice après la bataille d'Iéna. Il défendit valeureusement Dantzig, en 1807, contre le maréchal Lefebvre, reçut, en récompense, le grade de feld-maréchal, signa la suspension d'armes entre la France et la Prusse, puis un traité de paix avec Talleyrand (1808), et eut ensuite le gouvernement de Berlin. On le cite comme un des généraux les plus braves que l'Allemagne ait opposés à la France pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire. Il laissa d'intéressants *Mémoires*, qui furent imprimés seulement pour les membres de sa famille. — L'un de ses fils, le comte Frédéric DE KALCKREUTH, né en 1790, s'est fait connaître en littérature par des *Poésies dramatiques* (Leipzig, 1825). — Un neveu de ce dernier, le comte Stanislas DE KALCKREUTH, né en 1820, professeur de paysage à l'école des beaux-arts de Weimar et directeur de cette école, jouit d'une réputation éminente comme paysagiste. Parmi ses toiles les plus estimées, on cite celles qui représentent le *Lac Tegern*, le *Lac d'Oo*, le *Château de Gotting*, près de Salzbourg, le *Couvent de Las-Casas*, le *Rheingrafenstein*, près de Kreuznach, etc.

KALCKREUTH (Jean-Christophe-Ernest), général allemand, frère du précédent, né en 1741, mort en 1825. Entré fort jeune au service, il se distingua pendant la guerre de la succession de Bavière (1758) et pendant la campagne du Rhin (1793), s'empara de la place de Bitche, fut fait prisonnier à la bataille d'Iéna, où il commandait le régiment de Hohenlohe, et vécut presque constamment, depuis lors, dans un repos rendu nécessaire par ses nombreuses blessures.

KALDAN ou **GALDAN**, kan des Euleutes, mort en 1697. Il commandait sur les versants des monts Altaï, dont il maintint l'indépendance malgré tous les efforts de l'empereur de la Chine, Khang-hi, se rendit célèbre par les victoires qu'il remporta sur les armées de ce souverain, qui vint l'attaquer en personne; il mourut avant d'avoir pu réaliser le dessein qu'il avait formé de fonder un empire dans le centre de l'Asie.

KALDEN, village de Prusse, prov. de Hesse, cercle et à 10 kilom. de Cassel; 1,000 hab. Beau château électoral de Wilhelmsthal, bâti au XVIIIe siècle. Victoire du duc de Brunswick sur les Français, le 24 juin 1762.

KALDI (Georges), écrivain et jésuite hongrois né à Tyrnau en 1572, mort à Presbourg en 1634. Il professa la théologie morale à Olmutz, puis dirigea le collége de Presbourg. On lui doit, entre autres travaux, des traductions en hongrois de la *Bible* (Vienne, 1626, in-fol.) et des *Epîtres* et *Evangiles* (Vienne, 1629).

KALÉDA, dieu de la paix, le Janus des peuples slaves. Sa fête se célébrait le 24 décembre, au commencement de l'année, par des fêtes et des réjouissances publiques.

KALÉIDOSCOPE s. m. (ka-lé-i-do-sko-pe — du gr. *kalos*, beau; *eidos*, image; *skopeô*, je vois). Physiq. Instrument de physique formé d'un tube opaque contenant des miroirs disposés de façon que de petits objets colorés contenus dans le tube y produisent des dessins agréables et variés à l'infini : *Le* KALÉIDOSCOPE *a fourni à l'industrie des tissus une multitude de dessins gracieux. Le* KALÉIDOSCOPE *a joui pendant plusieurs années d'une grande vogue comme jouet.* (Bouillet.)

— Fig. Ce qui embellit, ce qui fait voir les choses sous un aspect agréable : *Le* KALÉIDOSCOPE *de l'espérance, de la jeunesse. Ah! que de couleurs perdues dans le* KALÉIDOSCOPE *d'une jeune tête qui se croit grave.* (G. Sand.)

— **Encycl.** On nomme *kaléidoscope* un appareil construit de manière à tirer, d'un assemblage confus de petits objets irréguliers de diverses couleurs, des images symétriques remplissant autour d'un point les quatre angles droits du tableau, et présentant, par conséquent, un ensemble régulier, souvent agréable à la vue, et d'ailleurs variable à volonté, d'une infinité de manières. Le *kaléidoscope* se compose de deux miroirs plans formant un angle de 45° l'un sur l'autre, ou de trois miroirs inclinés de 60°, renfermés dans un tube en carton, fermé à ses deux extrémités par deux disques de verre, dont l'un sert d'oculaire, tandis que l'autre, dépoli, supporte, sans les soustraire à la lumière diffuse ambiante, les objets dont les images multiples doivent former le spectacle.

Supposons que l'appareil se compose de deux miroirs inclinés de 45° l'un sur l'autre, OA et OB : soit M un objet placé entre deux miroirs (v. la fig. ci-contre); il fournira d'abord deux images primitives M′ et M″ occupant des positions symétriques de M par rapport aux deux miroirs. Les rayons formant ces deux images se réfléchiront de nouveau : les premiers sur le miroir OB, pour donner l'image secondaire M‴, et les seconds sur le miroir OA, pour donner l'image secondaire M^{IV}; les rayons formant ces deux images secondaires se réfléchiront encore, les premiers sur le miroir OA pour donner l'image tertiaire M^{V}, et les seconds sur le miroir OB, pour donner l'image tertiaire M^{VI}; enfin, les rayons formant ces deux images tertiaires se réfléchiront de nouveau sur les deux miroirs OA et OB, pour donner une même image quaternaire en M^{VII}.

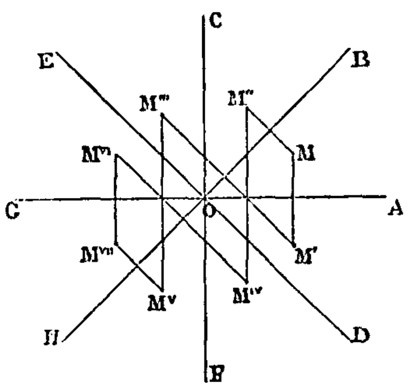

En effet, si l'on désigne par a la distance du point M au miroir OA, il est facile de voir que M′ et M″ seront distants de la même quantité a de OA et de OC; que M‴ et M^{IV} seront encore distants de la même quantité a de OC et de OF; que, par conséquent, la même distance séparera encore respectivement M^{V} et M^{VI} de OF et de OG; enfin, que les deux images M^{VII} seront encore distantes de OG de la même quantité a, c'est-à-dire se confondront. Cela posé, il est visible que les images primaires des objets placés entre OA et OB rempliront les deux angles BOC et AOD; que leurs images secondaires rempliront de même les angles COE et DOF; que les images tertiaires rempliront les angles EOG et FOH; enfin, que les deux images quaternaires confondues rempliront l'angle GOH. Le fond du tableau paraîtra donc rempli par huit groupes pareils d'objets formant un ensemble régulier capable de plaire à l'œil. La théorie serait la même si les miroirs étaient au nombre de trois et inclinés les uns sur les autres de 60°.

KALENBERG (PRINCIPAUTÉ DE), ancienne division administrative et politique du ci-devant royaume de Hanovre, aujourd'hui dépendance de la province prussienne de Hanovre, bornée par les principautés de Lunebourg et de Hildesheim, le duché de Brunswick, la principauté de Lippe-Detmold, la province de Hesse, la principauté de Schaumbourg-Lippe et le comté de Hoya. Superficie, 242,000 hectares; 180,000 hab. Sol généralement sablonneux et marécageux. Elève de bestiaux. On en tire de la houille, du plâtre, de la chaux. Peu d'industrie. Il est arrosé par le Weser au S.-O. et la Leine au N.-O. Cette principauté tire son nom du château de Kalenberg, situé à 20 kilom. S.-E. de Hanovre. Elle appartenait primitivement aux comtes de Lunebourg, et entra, en 1473, dans la maison de Brunswick, branche de Wolfenbuttel. En 1634, elle passa dans la branche de Brunswick-Lunebourg, et devint, en 1648, propriété de la branche de Brunswick-Zell. Lors de l'extinction de la ligne masculine de cette dernière, en 1705, elle échut à Ernest-Auguste de Brunswick-Lunebourg, électeur de Hanovre. Elle a, depuis, suivi les destinées du Hanovre.

KALENCHOÉ s. m. (ka-lan-ko-é). Bot. V. KALANCHOÉ.

KALERGIS (Dimitri), général et homme politique grec, né à Taganrok vers 1803, mort en 1867. Il avait fait ses études à Saint-Pétersbourg et appris la médecine à Vienne, lorsque éclata la guerre de l'indépendance de la Grèce contre les Turcs. Kalergis s'engagea alors comme volontaire, se distingua aux combats de Trispyrghi et de Callirhoé, fut grièvement blessé à la jambe d'un coup de feu et tomba au pouvoir des Turcs, qui lui coupèrent une oreille. Il devint ensuite aide de camp du général Fabvier, puis de Capo d'Istria, qui le nomma, en 1832, lieutenant-colonel. Adhérent du parti russe, il chercha, lors de l'arrestation de Kolokotroni, à soulever la Messénie contre le roi Othon; mais il échoua et fut quelque temps interné pour ce fait. Amnistié en 1843, il fut l'un des principaux fauteurs de l'insurrection qui éclata au mois de septembre de la même année; mais il contribua puissamment, par la fermeté de son attitude, à sauver la dynastie bavaroise, et le roi reconnaissant l'appela au commandement d'une division de cavalerie, avec le grade de général. Quelques semaines plus tard, il devenait l'un des chefs de l'insurrection à la suite de laquelle le roi Othon dut renvoyer ses conseillers bavarois. Nommé gouverneur d'Athènes, aide de camp du roi, il réprima l'année suivante une inquiétante émeute de palikares. Cependant, mal vu à la cour, où on le supportait sans l'aimer, détesté du peuple, qui ne l'avait soutenu que dans l'espoir qu'il renverserait Othon, Kalergis, lors de la chute du ministère Maurocordato, dut donner sa démission et s'enfuir aux îles Ioniennes, d'où il passa en Angleterre. Là, il connut Louis-Napoléon Bonaparte et se lia intimement avec lui. Après un séjour de trois ans en Angleterre, Kalergis quitta secrètement ce pays sur un bâtiment de la marine royale, qui le déposa à Zante (1846), en même temps que Louis-Bonaparte se rendait en Italie, d'où il entretenait une correspondance clandestine avec Kalergis. A la nouvelle de la chute du ministère Tzavellas, en mars 1848, Kalergis voulut partir pour Argos; mais le gouvernement d'Othon le fit arrêter à Patras, au moment où il débarquait, et le fit jeter en prison à Athènes. Remis peu après en liberté, il passa plusieurs années dans l'Argolide, à Hydra, à Nauplie, et ne revint dans la capitale de la Grèce que lors du nouveau ministère Maurocordato, imposé au gouvernement grec par les puissances occidentales; il en fit partie et reçut le portefeuille de la guerre (1854). Cependant, le roi Othon et surtout la reine Amélie, sa vindicative épouse, ne pouvaient voir avec satisfaction le nouveau ministre. Celui-ci, s'étant, en outre, rendu coupable de divers manques d'égards graves envers le roi, et ayant publié un libelle dans lequel il dévoilait un peu brutalement les intrigues de la cour, dut se retirer du ministère au mois d'octobre 1855. Néanmoins, Kalergis continua d'habiter Athènes et de conserver une certaine influence politique sur l'esprit du roi, en conseillant aux Grecs, dans leur propre intérêt, de rester attachés à sa dynastie. Au mois de mars 1861, le gouvernement grec envoya Kalergis comme plénipotentiaire à Paris, et lorsque le roi Othon eut été détrôné à la suite d'un soulèvement général, il se prononça hautement contre plusieurs candidatures. Kalergis est mort à Athènes; il était commandeur de la *Légion d'honneur*.

Kalevala, épopée finlandaise, composée à une époque indéterminée et recueillie seulement de nos jours par un érudit, le docteur Lœnnot (1835). Ce poëme, mieux que toutes les hypothèses et toutes les inductions, montre comment se forment les grandes compositions épiques, du genre du *Mahâbhârata*, et peut-être de l'*Iliade* elle-même; il donne un argument de plus à ceux qui voient dans les épopées nationales des chants longtemps épars dans la mémoire du peuple, composés successivement, sans autre lien que de vagues traditions mythiques, et enfin réunis, soit par un poëte qui leur imprime l'unité, soit par un critique qui se borne à choisir et à donner de la cohésion aux épisodes.

Kalevala, cette région fantastique chantée par les rapsodes finlandais, signifie littéralement *demeure de Kaleva*, héros gigantesque, et, dans un sens poétique, patrie des hommes et des choses héroïques. Kalevala a pour rivale la ville de Pohja, non moins indéterminée. On ne saurait établir la position géographique de Pohja et de Kalevala, dont la lutte est le sujet du poëme finlandais; on ne sait pas ce que c'est que ce *Sampo* qu'ils se disputent comme une toison d'or. Mais on peut affirmer que les habitants de Pohja et de Kalevala sont frères; le poëme commence même quand les rapports ne sont que tendus. L'Hélène finlandaise a affaire à un mari qui la châtie. On se dispute pour des femmes; on ne se bat que pour le *Sampo*. D'ailleurs, à l'époque primitive du début du poëme, le *runoïa* éternel, Wainamomen, sorte de Faust vieux et impassible, Ilmarinen, un Vulcain qui ne boite pas, Lemminkainen, le *jocoso* du poëme, les trois héros du *Kalevala*, en sont réduits, comme les premiers Romains, à ravir leurs femmes aux Pohjaliens.

Le *Kalevala* a des mérites de plusieurs genres. C'est d'abord un poëme dont les acteurs, dieux et héros, vivent dans un pêle-mêle patriarcal; Ukko tient pour les habitants de Pohja; Jumala pour les héros de Kalevala. Ces héros sont si près des dieux, qu'ils sont magiciens; les épisodes abondent si bien qu'il serait difficile de raconter ce poëme aux aventures inextricables et fantastiques. Sa complète naïveté permet de découvrir ce qui est caché dans les poëmes de peuples moins simples, et de faire des rapprochements qui éclairent des points très-obscurs de l'histoire et de la philosophie. Ce n'est pas tout : ces héros magiciens sont de la plus entière et de la plus bourgeoise bonhomie; on nous donne tous les détails du ménage, tyrannie du mari, ruse de la femme, misère, paillardise. Ce n'est pas tout encore : une psychologie profonde analysée avec une patience de Chinois, une passion de la musique dont le mythe d'Orphée donne une faible idée, un naturalisme enthousiaste et savant, une personnification à outrance de toutes choses achèvent de donner à cette œuvre d'un peuple une incontestable originalité.

La première édition du *Kalevala*, publiée en 1835, avait trente-deux chants ou *runas* et douze mille cent vers. M. Leouzon Le Duc en a donné une traduction française, dans son ouvrage sur la Finlande (1845). Depuis cette époque, de nouvelles recherches ont été faites. Une société littéraire, fondée à Helsingfors, continuant et développant l'œuvre entreprise par Lœnnot, organisa sur une vaste échelle l'exploration de tous les pays habités par des peuples de race finnoise. Des frontières les plus septentrionales de la Finlande

et de la Laponie jusqu'aux cimes de l'Altaï, aucun coin ne fut oublié. Une magnifique moisson récompensa ces courageux efforts. Les variantes, les chants nouveaux affluèrent dans le trésor de la société; le *Kalevala* dut être refondu. Aujourd'hui, d'après la nouvelle et probablement définitive édition publiée en 1849, il ne compte pas moins de 50 chants et de 22,500 vers.

« Là, étudiant le *Kalevala*, dit M. Leouzon Le Duc, on est comme fasciné par une création aussi étrange. C'est un monde qui se révèle et dont le type ne se reflète nulle part; c'est un abîme, d'où s'exhalent des nuages orageux qui vous enveloppent de leurs noires spirales, à travers lesquelles la magie fait scintiller de rougeâtres éclairs; c'est une lutte acharnée entre la lumière et les ténèbres, entre le bien et le mal, qui s'agite sous d'incroyables personnifications; c'est la nature divinisée sous tous les aspects, l'animation intellectuelle de tous les êtres, la mise en œuvre la plus féconde du pouvoir créateur. Les héros du *Kalevala* dépassent de cent pieds les héros d'Homère; leur bras est plus fort, leurs exploits plus grands. Souvent ils parlent comme les prophètes de la Bible, car souvent la phrase finnoise rivalise avec la phrase orientale. Au reste, dans le mouvement dramatique du *Kalevala*, il ne faut pas chercher une marche régulièrement suivie, un plan nettement dessiné, un style toujours soutenu. Le *Kalevala* n'est point une œuvre classique; ce n'est point non plus une œuvre romantique, dans le sens précis que l'on donne à cette expression. Du léger et du grave, du sublime et du trivial, du simple et de l'étrange, des développements logiques et des contradictions bizarres, voilà ce que l'on trouve dans ce poëme national, qui, par son excentricité même, ouvre aux investigations de la science un champ si vaste et si curieux. »

KALF (Willem), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1630, mort en 1693. Il apprit son art sous Henri Pot, mais abandonna bientôt le genre historique cultivé par son maître pour peindre des fruits, des vases, des natures mortes. Comme homme, c'était un causeur aimable, spirituel, instruit, qui excellait à raconter des anecdotes; comme peintre, il exécuta des tableaux d'un excellent coloris, et dans lesquels il rendait admirablement la nature. On cite, comme son chef-d'œuvre, un *Melon coupé en deux et des vases de marbre*, qu'on voit à Leyde.

KALGAN, ville forte de l'empire chinois, la même que *Chhag-Kia-Khéou*, dans la prov. de Pé-Tché-li, à 230 kilom. N.-O. de Pékin, adossée à la grande muraille qui sépare la Mongolie de la Chine; clef du commerce de l'empire chinois avec la Russie, et une partie de la Mongolie. « Cette ville, dit Timbowski (*Voyage en Chine*), tire son nom du mont mongol *Kalga*, qui signifie porte ou barrière. Comme les habitants de tout district voisin d'une ville ne la désignent jamais que par ces mots, *la ville*, les Russes, ayant entendu prononcer le mot *Kalga*, l'ont adopté comme nom propre. Les Chinois nomment ce lieu *Chang-Kia-Khéou*.

KALGOUEV ou **CALGOUEF**, île de la Russie d'Europe, dans l'océan Glacial arctique, où elle forme une dépendance du gouvernement d'Arkhangel; par 68° 44′ et 69° 27′ de lat. N., et 46° 20 et 47° 30′ de long. E. Sa circonférence est de 192 kilom.; elle mesure 90 kilom. du N. au S., sur 78 de l'E. à l'O. Montueuse vers le centre et arrosée par quatre rivières, dont deux peuvent être remontées assez haut par de grosses barques, sa surface est presque entièrement couverte de mousse, de marécages, d'arbustes et de quelques plantes de peu d'utilité. On y trouve des renards et des isatis, et une grande quantité d'oies sauvages, de cygnes et d'autres oiseaux aquatiques. Les marchands d'Arkhangel y viennent tous les ans faire un commerce considérable de duvet, de plumes, de peaux, etc., avec le petit nombre de Samoyèdes qui l'habitent.

KALI s. m. (ka-li — ar. *kali*, proprement brûlé, rôti, du verbe *kala*, brûler. Cette plante a été ainsi appelée parce qu'on la fait brûler pour en tirer le sel. Les Hébreux ont aussi le mot *kali*, du verbe *kalah*, brûler, rôtir. Les Chaldéens disent *kela* dans le même sens, et ils appellent aussi la soude *kalia* ou *koulia*). Bot. Nom arabe de la soude.

— Techn. Cendre de la soude.

KALI, rivière de l'Indoustan. Elle prend sa source dans l'Himalaya, coule au S., arrose le Népaul et le royaume d'Oude, et se jette dans le Gograh, affluent du Gange, après un cours de 450 kilom.

KÂLI, la déesse Dourga sous sa forme terrible, dans la mythologie indienne. Kâli est, en effet, le dieu destructeur, le temps, la mort.

KALI KRISCHNA BAHADOUR (le rajah), littérateur indien, né à Calcutta en 1805. A l'exemple de son père Radj Krischna, il s'est adonné à la culture des lettres, a appris les langues et étudié les littératures de plusieurs peuples de l'Europe, et a été nommé membre des Sociétés asiatiques de Calcutta, de Paris et de Londres. Possesseur d'une imprimerie, Kali Krischna y a fait imprimer ses ouvrages, écrits en bengali et en indoustani, et des traductions, également de lui, d'ouvrages anglais en bengali, notamment les *Fables de Gay* (1836, in-8°), et d'ouvrages persans et sanscrits en anglais.

KALIANI, ville de l'Inde anglaise. V. CALLIANY.

KALICH, ville de la Russie d'Europe. V. KALISCH.

KALICINE s. f. (ka-li-si-ne — de l'ar. *kali*, soude). Minér. Nom donné par F. Pisani à une substance translucide et jaunâtre, qui a été reconnue être un bicarbonate de potasse ayant exactement la même composition que le bicarbonate des laboratoires.

— **Encycl.** La *kalicine* a été découverte, il y a peu d'années, dans le Valais, sous un arbre mort. Elle était sous forme d'agrégats salins, composés d'une infinité de petits cristaux, dans la masse desquels on apercevait des débris ligneux. L'analyse y a fait reconnaître 42,2 d'acide carbonique; 46,6 de potasse; 2,5 de carbonate de chaux; 1,34 de carbonate de magnésie; 3,6 de sable et de matières organiques, et 7,76 d'eau. Ce minéral, qu'on ne paraît pas avoir rencontré ailleurs, n'est probablement qu'un produit accidentel. Dans tous les cas, il constitue le premier exemple de carbonate de potasse trouvé dans la nature.

KALIDAÇA ou **KALIDASA**, poëte indien. V. CALIDASA.

KALIFE. V. CALIFE.

KALIL-ASCHRAF, sultan d'Egypte (1290-1293). Ses cruautés décidèrent ses sujets à l'assassiner, après un règne de trois ans. Il avait, dans cette courte période, conquis et saccagé Damas, et soumis toute la Syrie.

KALIL-PACHA, grand vizir, habile général d'Amurat II et de Mahomet II (1444-1453). Sorti des derniers rangs de l'armée, il obtint par sa valeur les premiers grades, et parvint enfin au commandement en chef. Ce fut lui qui gagna, en 1444, sur les Hongrois, la bataille de Varna, où périt le roi Ladislas; et il contribua pour une large part à la prise de Constantinople (1453). A partir de cette époque, ses talents et son ambition paraissent avoir porté ombrage à Mahomet II, qui l'éloigna des affaires. Il mourut obscurément.

KALINA (Joseph-François-Jaroslaf), littérateur tchèque, né en 1816, mort en 1847. Il s'occupa principalement de philologie et de linguistique, et acquit une connaissance approfondie des principales langues de l'Europe. Outre de nombreuses traductions, en langue tchèque, des chefs-d'œuvre des littératures anglaise, française, portugaise et polonaise, on a de lui: le *Grand Panthéon* ou *Henoticon de toutes les langues de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique; De l'absolue nécessité d'une langue maternelle, comme la seule base sur laquelle puisse s'établir l'éducation des enfants;* le *Testament*, poëme qui eut un très-grand succès; *Précis de la langue et de la philologie en général*, etc.

KALINKA (Valérien), publiciste polonais, né à Cracovie en 1826. Il suivit la carrière du journalisme et commença à se faire connaître comme rédacteur du *Czas*, journal politique fort répandu. Etant venu se fixer à Paris, il y a fait paraître ses premiers travaux littéraires dans plusieurs publications polonaises, et a publié de nombreux articles dans l'*Ami du peuple* (1845), la *Revue de Posen*, la *Bibliothèque varsoviehne*, etc. Kalinka a publié séparément: *Aperçu de l'histoire de la littérature polonaise par Lestow Lukasrewicz; Ce qu'a été la Pologne* (Cracovie, 1848, in-8°); la *Pologne par V. K.* (Lemberg, 1848); *Lettres sur Cracovie* (1850), ouvrage qui a eu un grand retentissement dans son pays; l'*Histoire de l'incendie de la ville de Cracovie* (1850); *Etude sur la vie de Thaddée Tyszkiewicz* (Posen, 1853); *Galicie et Cracovie* (Paris, 1859), son meilleur ouvrage; *Des relations internationales de la Pologne au* XVI^e^ *siècle*, etc.

KALINSKI (Jean-Damascène), théologien et poëte polonais, né dans le grand-duché de Posen en 1663, mort en 1726. Il devint recteur du collége de Dombrowiec. On a de lui beaucoup d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons: *Syricorum libri V* (1715); *Elegiarum libri IV* (1713, in-4°). Kalinski a laissé, en outre, un recueil remarquable de *Sermons;* une description en vers de l'expédition des Polonais à Vienne, belle production poétique dans une langue pure et éloquente, et une grande quantité d'autres poésies qui étaient fort goûtées dans son temps.

KALINSKI (Jérôme), poëte polonais, né en 1792, mort en 1860. Il entra au service après la formation du grand-duché de Varsovie, assista, en 1808, à l'assaut de Zamosc, et devint plus tard auditeur général de l'armée polonaise, puis juge de première instance et conseiller d'Etat. On a de lui: *Fables, récits et poésies fugitives* (Varsovie, 1845, in-4°); *Poëme sur la translation des dépouilles du prince Joseph Poniatowski* (1814, in-4°); *Vers métriques* (1818, in-4°); le *Pasteur d'Ebronna*, poëme en quatre chants, etc.

KALIOUGA s. m. (ka-li-ou-ga — mot indou qui signif. littér. *âge noir, âge de fer*). Chronol. Ere en usage chez les Indous, et qui remonte à 3101 avant J.-C. ‖ On écrit aussi KALI-YOUGA.

KALIOUN s. m. (ka-li-oun). Pipe turque à eau: *On s'informe si les témoins sont des hommes probes et honnêtes, s'ils fréquentent les mosquées, s'ils se conforment aux prescriptions du Coran, et s'ils ne fument pas le* KALIOUN. (Dubeux.)

KALISCH ou **KALICH**, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 224 kilom. S.-O. de Varsovie, sur la rive droite de la Prosna, ch.-l. de l'ex-waiwodie de ce nom; 12,000 hab. Tribunal civil; bibliothèque; collections scientifiques. Fabrication de lainages, toiles, cordonnerie, ganterie. Elle est ceinte d'un mur flanqué de tours en ruine, et renferme un grand nombre d'églises et de couvents, une synagogue, une bibliothèque, un théâtre. Son ancien collége de jésuites était célèbre. Ses rues sont larges et bien pavées. Les maisons en sont bien bâties, et l'industrie y est active. Des manufactures de toiles et de draps, des fabriques de chapellerie, de cordonnerie, de ganterie y alimentent un commerce important. En 1706, les Polonais y battirent les Suédois. En 1813, le roi de Prusse et le czar y signèrent un traité d'alliance contre Napoléon. Le 11 et le 13 septembre 1831, il s'y livra deux combats sanglants entre les Russes et les Polonais. En 1835, les souverains de Prusse et de Russie y firent manœuvrer leurs troupes, et, en 1841, un monument fut élevé par l'empereur Nicolas sur l'emplacement du camp construit à cette occasion.

KALISCH (David), poëte humoristique et littérateur allemand, né à Breslau en 1820. S'étant rendu à Paris, il s'y lia intimement avec Heine et Proudhon, et y commença sa carrière littéraire, en écrivant des correspondances pour des journaux allemands. De retour en Allemagne, en 1846, il devint, à Leipzig, l'un des rédacteurs du *Charivari* d'Œttinger, et se rendit, l'année suivante, à Berlin, où il fonda, en 1848, le *Kladderadatsch*, feuille humoristique et satirique dont il fut l'unique rédacteur pendant un an. En même temps, il écrivit pour le théâtre. Deux petites pièces, intitulées: *Cent mille thalers* et *Berlin, la nuit*, commencèrent sa réputation. Elles eurent, à Berlin, plus de cent représentations, et firent bientôt partie du répertoire de toutes les scènes de l'Allemagne. Il en fut de même de la plupart de ses autres pièces, entre lesquelles nous citerons: le *Garçon d'auberge bien élevé, Berlin qui pleure et Berlin qui rit*, l'*Oncle d'or*, etc. Les qualités qui distinguent les œuvres de Kalisch de celles de ses nombreux imitateurs sont une grande habileté de composition, des caractères fermement esquissés et bien soutenus, et une foule de saillies étincelantes d'esprit. Il a également fait preuve d'un talent tout particulier dans ses joyeux couplets, où l'on trouve presque toujours quelque allusion politique, et dont deux recueils ont été publiés à Berlin en 1857 et en 1863. Toutefois, l'activité littéraire de Kalisch est toujours absorbée principalement par le *Kladderadatsch*, dont il partage aujourd'hui la rédaction avec Dohm.

KALISSON s. m. (ka-li-son). Moll. Coquille du genre oscabrion, qu'on trouve au Sénégal.

KALIUM s. m. (ka-li-omm). Chim. Ancien nom du potassium.

KALKA, rivière de la Russie d'Europe. V. KHALKA.

KALKAR, ville de Prusse. V. CALCAR.

KALKAR (Christian-André-Hermann), théologien danois, né à Stockholm en 1802. Issu d'une famille israélite, il se convertit au protestantisme et fut nommé professeur au collége d'Odensée (1827), puis premier pasteur du diocèse de Séeland (1843). On a de lui: *Notions fondamentales de la grammaire* (Copenhague, 1825); *Quæstionum Biblicarum specimina* (Copenhague, 1833-1835); *Manuel d'exégèse* (Copenhague, 1836-1838, 2 vol.); *Lamentationes critice et exegetice illustratæ* (Copenhague, 1836); *Leçons sur l'histoire de la Bible* (Odensée, t. I-II, 1837-1839); *Du culte des idoles* (Odensée, 1838-1839); *Leçons sur l'histoire de l'Eglise* (Odensée, 1840); *Histoire de la Bible* (Odensée, 1843), etc.

KALKAR (Henri DE), chartreux et écrivain ecclésiastique allemand. V. KALCAR.

KALKAS, peuplade asiatique. V. KHALKAS.

KALKATRICI s. m. (kal-ka-tri-si). Erpét. Serpent qui habite les rivières et les étangs de la Nigritie.

KALKBRENNER (Chrétien), compositeur allemand, né à Minden en 1755, mort à Paris en 1806. Après avoir appris de son père, musicien de ville à Cassel, les éléments de la musique, il étudia le piano, à l'âge de quinze ans, sous la direction de Becker, organiste dans cette même ville. A dix-sept ans, il entra en qualité de choriste à l'Opéra. Dans cette humble position, Kalkbrenner composa une symphonie qui devait, suivant sa pensée, appeler sur lui l'attention des artistes et la sollicitude de la cour. Cette œuvre remarquable lui valut, pour tout bénéfice, un don manuel de 50 thalers, que lui fit remettre généreusement le landgrave en témoignage de sa satisfaction. Encouragé cependant par cette faible marque d'intérêt, le compositeur demanda un congé de deux ans pour aller étudier les situations musicales de la France et de l'Italie. Le congé fut refusé, et Kalkbrenner, désespéré, eut un instant l'idée d'abandonner la carrière musicale, si productive en déceptions. Enfin la mauvaise fortune cessa ses rigueurs. Le landgrave vint à mourir, la chapelle fut congédiée, et l'artiste, rendu à la liberté, fut, en 1788, appelé à Berlin par la reine de Prusse pour occuper le poste de maître de chapelle. Deux ans après, le prince Henri de Prusse lui confia la direction de sa chapelle avec un traitement élevé. Quand il eut passé six ans dans cette position, Kalkbrenner partit pour l'Italie, afin de se mêler au courant musical, arriva à Naples, alors occupée par l'armée française, et y vécut plusieurs mois dans une situation malheureuse. En 1799, il suivit nos troupes, lors de l'évacuation du royaume napolitain, gagna Paris et y obtint une place de maître de chant au théâtre de l'Opéra, fonction qu'il conserva jusqu'à sa mort.

On doit à ce compositeur sept opéras français, dont quelques-uns, représentés en Allemagne, ont été favorablement accueillis, deux oratorios, *Saül* et la *Prise de Jéricho*, exécutés à l'Opéra de Paris, et des sonates pour clavecin, violon et violoncelle. Kalkbrenner a écrit, en outre, deux ouvrages didactiques: *Court abrégé de l'histoire de la musique pour l'amusement des amateurs*, et une *Histoire de la musique*, qui n'est qu'une amplification du premier traité. Ces volumes, au dire des gens compétents, fourmillent d'erreurs et d'inventions tout au moins burlesques, et sans la moindre portée.

KALKBRENNER (Frédéric-Guillaume), pianiste allemand et compositeur pour le piano, fils du précédent, né à Cassel en 1784, mort à Paris en 1849. L'éducation musicale de ce virtuose, commencée par son père, se continua à Naples, où il suivit sa famille en 1796, puis enfin au Conservatoire de Paris, dans la classe d'Adam, dont il suivit le cours de piano. Catel fut son professeur d'harmonie. Au concours de 1801, il obtint les premiers prix de piano et d'harmonie, et, à sa sortie du Conservatoire, il se livra à l'enseignement. Quelques incartades de jeunesse, qui déplurent à son père, valurent à l'artiste un exil momentané en Allemagne. Kalkbrenner se rendit à Vienne, et l'audition fréquente du célèbre pianiste Clementi lui fit modifier sa méthode et son style. De retour à Paris en 1806, après la mort de son père, il se fit entendre dans quelques concerts et devint le pianiste à la mode. La vogue le suivit à Londres quand il passa en Angleterre, dans le courant de l'année 1814. Toutes les ladies de quelque renom se glorifiaient du titre d'élève de Kalkbrenner, ainsi que fit plus tard, parmi nos belles Parisiennes, le million de prétendues élèves de Henri Herz. En 1818, Kalkbrenner gratifia le monde musical de son invention du guide-main ou *chéiroplaste*, qui eut une de ces vogues effrénées attribuables à la seule déraison humaine, invention tombée, par bonheur, aujourd'hui dans le plus complet oubli. A la fin de l'année 1823, cet artiste quitta l'Angleterre et, en compagnie du célèbre harpiste Dizi, fit une longue et heureuse excursion en Allemagne. A son retour à Paris, en 1824, Kalkbrenner s'associa à Camille Pleyel pour l'exploitation d'une fabrique de pianos, qui acquit sous leur impulsion une grande importance, et dont la prospérité s'est maintenue jusqu'à ce jour. Fixé définitivement à Paris, Kalkbrenner se livra à l'enseignement et devint chef d'une école de pianistes qui se recommandent par une minutie d'exécution qui dégénère en miévrerie. Pour nous, cet artiste n'a jamais occupé qu'un rang très-secondaire. Son jeu mou, efféminé, cotonneux, faisait les délices du beau sexe, qui se pâmait à ses petits traits perlés, à peine effleurés, et aux mines gracieuses, au sourire satisfait, aux grâces penchées déployées par le virtuose, le tout mêlé à une allure vulgaire et à un ton cabotin qui faisaient dire justement de lui par Koreff, « qu'il avait l'air d'un bonbon tombé dans la boue. » La vigueur et l'accent lui ont toujours fait défaut. Pianiste pour dames, de même qu'il est des cordonniers pour dames, voilà tout ce qu'a été Kalkbrenner.

Parmi ses nombreuses compositions, qui ne nous ont pas plus charmés que son talent, on cite trois concertos, des fantaisies et variations avec orchestre, un septuor, un sextuor, deux quintetti, un quatuor, cinq trios, huit duos, des sonates à quatre mains, des études, caprices et fugues, enfin une *Méthode pour apprendre le piano-forté à l'aide du guide-main* et un *Traité de composition*.

KALKBRENNER (Arthur), compositeur français, fils du précédent, né en 1828, mort à Paris en 1869. Après avoir longtemps habité la Bretagne, il vint se fixer à Paris. C'était un exécutant remarquable et un compositeur distingué. On lui doit une foule de quadrilles, polkas, mazurkas, romances, ballades, et un opéra inédit, l'*Amour*, dont les paroles sont de MM. de Leuven et Saunière. « Kalkbrenner, dit M. Saunière, était une personnalité, non pas de son siècle, mais de sa génération. Prodigue à l'excès de son or, de son esprit, de sa santé, il dépensait et gaspillait son temps, sa jeunesse et son argent. C'était, par excellence, le type du bohème, non pas du bohème déguenillé qui vit un peu au hasard, mais du bohème élégant, toujours irréprochablement mis, toujours riche d'argent de poche, mais aussi toujours en quête d'un billet de 100 francs. »

KALKSINTER s. m. (kal-ksain-tèr). Minér. Variété de chaux carbonatée cristallisée.

KALKSPATH s. m. (kalk-spatt). Minér. Chaux carbonatée cristallisée.

KALL s. m. (kal). Bot. Espèce d'euphorbe de l'Inde.

KALL (Jean-Chrétien), orientaliste et érudit danois, d'origine allemande, né à Charlottenbourg, près de Berlin, en 1714, mort en 1775. Lorsqu'il eut fait ses études à Iéna, il alla se fixer en Danemark, où il devint précepteur des pages, puis du prince royal Frédéric; nommé professeur de langues orientales à l'université de Copenhague, il reçut les titres de conseiller d'Etat, de justice et de conférence. On lui doit : *Maimonidis de servis et ancillis tractatus* (1744, in-8°); *Specimen philosophiæ Arabum popularis* (1757-1760); *Fundamenta linguæ arabicæ* (1760); *Philosophia Arabum popularis* (1764).

KALL (Abraham), érudit danois, fils du précédent, né à Aarhuus en 1743, mort à Copenhague en 1821. Il fut successivement bibliothécaire à Copenhague, professeur de littérature grecque (1770), membre de l'Académie des sciences (1780), professeur de mythologie et d'histoire des beaux-arts à l'Académie de Charlottenbourg, et enfin historiographe des royaumes de Danemark et de Norvége. Kall fonda une caisse hypothécaire, une école de géographie commerciale et divers autres établissements d'utilité publique. C'était un homme particulièrement versé dans la connaissance des antiquités. Outre de nombreux articles insérés dans divers recueils, notamment dans le *Thesaurus græcæ linguæ* de Henri Estienne, on lui doit un grand nombre d'ouvrages et de dissertations, parmi lesquelles nous citerons : *Specimen supplementi thesauri græcæ linguæ stephaniani ex Theognidis sententiis* (Copenhague, 1760, in-8°); *Nonnulla de Scientia Homeri medica* (Copenhague, 1776, in-8°); *Histoire universelle* (Copenhague, 1776-1793); *Analyse des annales irlandaises manuscrites de la Bibliothèque royale de Copenhague* (Copenhague, 1792, 4 vol. in-8°); *Histoire de la noblesse et des ordres de chevalerie de Danemark* (Copenhague, 1796, in-8°).

KALL (Nicolas-Christophe), théologien danois, frère du précédent, né à Copenhague en 1749, mort vers la fin du siècle. Il fut attaché au collége de Borch, où il remplit les fonctions de doyen et de professeur de philosophie, fit ensuite un long voyage dans les pays étrangers, afin de compléter son éducation, et, à son retour, en 1777, il remplaça son père dans la chaire des langues orientales à Copenhague. On a de lui : *Etymologiæ nominum quorumdam propriorum in S.S. occurrentium* (Copenhague, 1770, in-4°); *Commentationes in prophetam Haggæum* (Copenhague, 1771-1773, in-4°); *De duplici plantarum sexu, Arabibus cognito, programmata duo* (Copenhague, 1782-1783).

KALL (Marc-Wœldicke), savant et théologien danois, frère des deux précédents, né à Copenhague en 1752, mort en 1817. Il fit ses études à Randers, prit le titre de docteur en médecine et devint membre de la Société médicale. Ses ouvrages sont : *Histoire de la vie de Jésus-Christ* (Copenhague, 1773, in-8°), ouvrage traduit de Hess; *De frequentissima ac præcipua oscitationis causa* (Copenhague, 1775, in-8°); *De dijudicando ossium parium situ in dextro aut sinistro corporis humani latere* (Copenhague, 1776-1777); *De vitiis conformationis in superiori pelvis apertura, quæ dystociam producere valent* (Copenhague, 1778, in-8°).

KALLER s. m. (kal-leur). Membre d'une caste de l'Inde, uniquement composée de voleurs.

— **Encycl.** La caste des *kallers* ou voleurs est une subdivision de la caste des soudras. Les *kallers* ne rougissent nullement de leur singulière profession. Le vol n'a rien d'infamant pour eux, parce qu'en s'y livrant ils sont censés user d'un droit qu'ils tiennent de leur naissance. Ils abondent surtout dans le Maduré, le Marava et les régions du cap Comorin. S'ils sont pris sur le fait, on les oblige à restituer les objets volés; mais s'ils ne sont découverts qu'après qu'ils ont mis leur butin en lieu de sûreté, il est rare qu'ils soient poursuivis devant les cours de justice. Les habitants, pour se mettre à couvert de leurs déprédations, s'abonnent avec leurs chefs, et, moyennant une petite rétribution annuelle de 0 fr. 50 à 0 fr. 60 et une ou deux volailles, ils sont sûrs de voir leurs propriétés respectées. Si, par méprise ou autrement, il se commettait quelque vol chez les personnes ainsi abonnées, les chefs de la tribu leur feraient rendre la chose volée ou l'équivalent.

Cette caste de voleurs a plusieurs bandes organisées et disciplinées qui, sous des chefs habiles, font souvent des excursions nocturnes et vont piller des villages isolés. Cependant le vol n'est pas leur ressource unique : presque tous se livrent en même temps aux travaux de l'agriculture ou à quelque autre profession.

KALLIAS s. m. (kal-li-ass — du gr. *kalos*, beau). Bot. Section du genre héliopsis, famille des composées.

KALLINGER, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Calcutta, à 135 kilom. S.-O. d'Allahabad, près de la rive droite du Bahgon; 7,000 hab. Elle est construite sur un rocher élevé, d'une grande étendue. Elle fut fortifiée par les Afghans en 1545; les Anglais l'assiégèrent en 1812, mais ils en furent repoussés avec une grande perte. Les fortifications de cette ville ont été détruites en 1820.

KALLIWODA (Jean-Wenceslas), compositeur et violoniste allemand, né à Prague en 1801, mort à Carlsruhe en 1866. Admis, dès l'âge de dix ans, au conservatoire de sa ville natale, il en sortit six années après avec une éducation musicale complète, et entra à l'orchestre du théâtre de Prague, où il resta jusqu'à vingt-deux ans. Il fit alors un voyage à Munich, où le prince de Furstenberg, charmé de son jeu brillant et de ses qualités comme compositeur, le nomma maître de chapelle dans sa résidence de Donaneschingen. Depuis lors, et jusqu'à sa mort, Kalliwoda ne cessa de remplir ces fonctions.

Comme violoniste, cet artiste tirait de son instrument un son large et brillant; son jeu se distinguait par la pureté du style, par sa fermeté et par sa rare élégance. Comme compositeur, Kalliwoda brillait surtout par la hardiesse, l'élan, la distinction et une certaine fougue d'inspiration. On lui doit les compositions suivantes : six *symphonies* à grand orchestre, treize *ouvertures* de concert, un *concerto* et six *concertinos* pour le violon, avec accompagnement d'orchestre; une *concertante* pour deux violons, des *variations*, *fantaisies* et *pots-pourris* pour violon et orchestre, deux *polonaises* pour violon et orchestre, des *rondeaux* pour piano seul, une *grande polonaise* pour piano à quatre mains, des *marches* et *valses* pour piano à quatre mains, des *chansons* allemandes à voix seule, avec accompagnement de piano (deux suites); des *duos* pour deux violons, trois *quatuors* pour premier et second violons, alto et basse; enfin, un opéra, *Blanda*, qui fut représenté sur le théâtre de Prague, non sans succès, en l'année 1847.

KALLIWODA (Wilhelm), compositeur et pianiste allemand, fils du précédent, né à Donaueschingen en 1827. Son père l'envoya au conservatoire de Leipzig, où il reçut de Mendelssohn des leçons de piano et de composition. A l'âge de vingt ans, Kalliwoda devint directeur de la musique de l'église catholique de Carlsruhe, puis chef d'orchestre du théâtre de cette ville. C'est un des bons directeurs d'orchestre de l'Allemagne et de plus un pianiste très-justement estimé. Ses compositions, qui rappellent la manière de son maître Mendelssohn, comprennent, jusqu'à ce jour, une *ouverture* et une *symphonie* à grand orchestre, une *fantaisie-caprice*, six *pièces* caractéristiques et deux *marches* militaires pour piano, enfin six *chants* à voix seule avec accompagnement de piano.

KALLSTRŒMIE s. f. (kal-stré-mî — de *Kallstrœm*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des zygophyllées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

KALLUNDBORG ou **CALLUNDBORG**, ville et port de Danemark, sur la côte occidentale de l'île de Seeland, à 89 kilom. O. de Copenhague; 2,587 hab. Elle est divisée en deux parties : la ville haute, située sur une colline, et la ville basse, sur les bords du petit golfe de Kallundborg. Belle église du XII° siècle; hôtel municipal moderne; port profond de 10 à 11 pieds. Commerce de blé; fabriques d'eau-de-vie, etc. La ville de Kallundborg comptait, en 1858, 22 bâtiments d'un jaugeage de 422 lests. On y voyait au XVI° siècle un château fort où étaient conservées les archives du royaume, et qui, à différentes époques, servit de prison d'État. Après sa déchéance, Christian II passa dans ce château dix années consécutives, et y mourut en 1559. Les Suédois le détruisirent en 1659. Kallundborg possédait aussi, au moyen âge, un important monastère de franciscains. ‖ Le golfe de Kallundborg forme une branche du Cattégat, qui, sur une longueur de 15 kilom., pénètre, au N.-O., dans l'intérieur de l'île de Seeland, entre les presqu'îles de Rœfnœs et d'Asnœs.

KALM (Pierre), voyageur et naturaliste suédois, né en 1715, mort en 1779. Il étudia la théologie, la philosophie, l'économie politique, les sciences naturelles, particulièrement la botanique, puis, désireux d'accroître ses connaissances, il visita successivement la Finlande, la Carélie, l'Upland, la Westgothie, la Sudermanie, la Russie, devint membre de l'Académie des sciences de Stockholm, et fut appelé à occuper une chaire d'économie et d'histoire naturelle à Abo. De 1748 à 1751, Kalm parcourut l'Amérique du Nord, et consigna dans un ouvrage les intéressantes observations qu'il avait faites, non-seulement sur l'histoire naturelle de ce continent, mais sur les phénomènes physiques et géographiques, sur l'économie rurale, sur le commerce, sur les mœurs et sur les usages. Il créa un jardin botanique à Abo et revint, vers la fin de sa vie, à la théologie. Ses principaux ouvrages sont : *Voyage en Westgothie* (Stockholm, 1746); *Cours et observations sur l'histoire naturelle et l'économie* (1748); *Remarques sur l'histoire naturelle et l'économie de la Pensylvanie* (1748); *Voyage dans l'Amérique du Nord* (1753-1761, 3 vol. in-8°), son ouvrage capital, qui a été traduit en plusieurs langues; *Expériences thermométriques au moyen de l'eau dans la mer; Observations et conseils sur l'amélioration de l'économie rurale dans le nord de la Botnie* (1778). On lui doit, en outre, un grand nombre de dissertations en latin et en suédois sur l'agriculture, le commerce, l'industrie, les productions naturelles de la Suède.

KALMAR, ville de Suède. V. CALMAR.

KALMIE s. f. (kal-mî — de *Kalm*, bot. suédois). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des éricinées, tribu des rhododendrées, comprenant cinq ou six espèces, qui habitent l'Amérique du Nord : *En général, les* KALMIES *sont dures à la reprise.* (Bosc.)

KALMINA, ville de Guinée. V. CALMINA.

KALMOUK, OUKE s. (kal-mouk, ou-ke). Membre d'une nation mongole : *Les* KALMOUKS. *Une* KALMOUKE. ‖ On dit aussi KALMOUCK et KALMUK.

— Adjectiv. : *La race* KALMOUKE.

— **Encycl.** L'article déjà donné sur les *Kalmouks* (V. CALMOUCK) contient quelques inexactitudes et quelques omissions que des travaux récents nous permettent de réparer; c'est ce qui nous autorise à reprendre ici le même sujet. Le nom de *Kalmouks* n'est pas celui sous lequel ce peuple se désignait primitivement. Ce sont, d'après le Père Hyacinthe, les habitants du Turkestan qui l'ont ainsi appelé *Kalmouks*, ou plus exactement *Kalmaks*. Géorgi, dit M. Quatremère, dérive le nom de *Kalmak* des deux noms mongols *Kal* et *Aïmak*, et le traduit par *tribu de feu*, c'est-à-dire courageuse, fière, hardie. Si l'on s'en rapporte aux traditions que cite Pallas, ce mot désigne un peuple séparé, divisé, resté en arrière. Pallas appuie cette opinion sur l'hypothèse historique d'une migration partielle des *Kalmouks*, et il veut identifier avec les Huns les *Kalmouks*, dont le véritable nom est *Ouirat*. Mais cette hypothèse manque de probabilité. Au rapport de Fischer, les *Kalmouks* ont été ainsi nommés parce qu'ils portent habituellement cette sorte de bonnet que les Tartares désignent par le nom de *kalpak*. Le nom de *Kalmak* ou *Kalimak* doit, dit M. Quatremère, son origine aux nations turques. C'est un fait reconnu à peu près universellement, et contre lequel on ne saurait élever aucune objection sérieuse. Il paraît que cette dénomination s'est introduite dans l'histoire à l'époque du règne de Tamerlan. Les Turcs orientaux qui étaient sous la domination de ce conquérant inventèrent, pour désigner des peuples et des contrées de l'Asie, des noms entièrement nouveaux. Ces noms, pour la plupart, se sont conservés jusqu'à nos jours. On peut croire que le mot *Kalmak* a pris également naissance chez les Turcs orientaux. Dans l'origine, il ne désignait point un peuple quelconque : on le donnait à la partie du Mongolistan dont Karakorum était la capitale.

Le véritable nom des *Kalmouks* est, comme nous l'avons dit plus haut, *Ouirat*. De très-bonne heure, ce peuple joua un rôle considérable dans l'Asie centrale. Un historien musulman, Raschid-Eddin, nous apprend que les *Kalmouks* ont formé, de temps immémorial, une nation nombreuse, qui a donné naissance à plusieurs peuplades, dont chacune a un nom particulier : les Bargout ou Barkout, les Kouri, les Kawalasch, les Toumat, etc. D'après les traditions des *Kalmouks* recueillies par Pallas, leur nom d'*Ouirat*, qu'on écrit aussi *Oirât* et *Œrôt*, signifierait lié, réuni, confédéré, et les *Kalmouks* seraient partagés en quatre grandes confédérations : les Oelöt, les Choit, les Tünmut et les Barga-Burat. Les Oelöt ne sont pas autre chose que les Eleuthes. Fischer place le berceau des *Kalmouks* sur les bords du fleuve Hoang-ho, au nord du pays d'Ortous. Pallas et Géorgi le placent au nord du lac Kokonor. Un fait étrange nous est rapporté par des historiens musulmans : c'est l'établissement au Caire d'une colonie de *Kalmouks* venus du fond de l'Asie. Une masse considérable de *Kalmouks*, qu'on n'évalue pas à moins de 18,000 tentes, serait venue en Syrie sous la conduite d'un chef nommé Targaï. Le sultan d'Egypte, Mélik-Adel-Zeyn-ed-din-Ketboga, ayant eu avis de cette immigration, ordonna, par mesure de prudence, que l'on dispersât tous les simples soldats dans la Syrie. Quant aux chefs, il les fit venir au Caire, où il les accueillit généreusement et leur permit de séjourner dans une position honorable. Les *Kalmouks* restés en Syrie furent incorporés à la population musulmane, dont ils embrassèrent la religion et adoptèrent la langue et les coutumes. Il paraît que leurs femmes étaient d'une extrême beauté. C'est le témoignage des anciens historiens ou voyageurs. Les voyageurs modernes s'accordent généralement à les trouver affreusement laides. Toutefois, on assure que les unions des Russes et des Tartares avec les *Kalmouks* donnent lieu à des produits d'une beauté remarquable. Le fait est assez singulier pour qu'il mérite d'être constaté. Le type actuel *kalmouk* est un des mieux caractérisés, mais en même temps des plus désagréables. Peau tannée, crâne large et bas, face anguleuse, pommettes saillantes, nez épaté, yeux obliques, petits, noirs et bridés, lèvres grosses et livides, dents blanches et bien plantées, cheveux noirs, lisses et rudes comme du crin, barbe touffue, mais rasée, sauf la moustache et un bouquet sous la lèvre inférieure, tels sont les *Kalmouks* au physique; si leurs femmes ont été belles, elles ont dû bien changer dans le cours des siècles. Au moral, on cite, circonstance bizarre pour le climat, leur complexion amoureuse, qui est fort ardente et fort précoce. La vieillesse prématurée est la conséquence obligée de cette précocité. On voit que, sous le rapport du tempérament, cette race singulière se rapproche de celles qui habitent les contrées tropicales. Leur intelligence bornée n'a jamais compris et goûté la liberté, et les *Kalmouks*, quand ils n'ont pas été soumis à des peuples étrangers, se sont volontairement courbés sous le despotisme de leurs tyrans nationaux.

Les *Kalmouks* sont habitués dès l'enfance à monter à cheval, et deviennent d'excellents cavaliers. Leurs armes habituelles sont la carabine, les pistolets, la lance, le cimeterre et même l'arc, dont ils se servaient autrefois avec une rare habileté, mais qui devient de plus en plus inutile. Il en est de même de la cotte de mailles et du casque d'acier, auxquels ils n'ont renoncé que depuis peu. Ils sont commandés par des kans ou chefs de tribu, et par des *najones*, chefs subalternes. Les nobles héréditaires portent le nom de *saissangs*. A la guerre, les *Kalmouks* sont courageux et féroces; ils ne font pas de prisonniers.

Tous les *Kalmouks* font une grande consommation de lait. Ils y détrempent souvent de la farine d'orge. Ils mangent également de la viande de cheval à demi crue. On ajoute qu'en campagne, lorsque toute nourriture leur fait défaut, ils ouvrent une veine du cou de leur cheval et s'abreuvent de sang chaud. Mais la plupart de ces faits paraissent avoir été mal observés. Ainsi, des voyageurs affirment que la chair crue qu'ils placent sous la selle de leur cheval n'est pas destinée à être mangée, mais seulement à adoucir les frottements.

On distingue, du reste, dans cette nombreuse nation, quatre tribus, dont il convient de dire quelques mots. Les Choschates ou guerriers, gouvernés encore aujourd'hui par les héritiers de Gengis-Khan, habitent les environs du lac Bleu et sont placés sous la suzeraineté de la Chine. Leur nombre, à ce qu'on croit, ne dépasse pas 60,000. Des émigrations successives les ont réduits à ces faibles proportions. On croit qu'une partie des Choschates émigra vers l'Irtisch à une époque indéterminée et se fondit avec les Dsongares, autre tribu *kalmouke*. Une autre émigration, dont l'époque n'est pas mieux connue, se dirigea vers le Volga. Les *Kalmouks* établis encore aujourd'hui dans cette contrée paraissent s'être soumis volontairement à la domination russe. Ces *Kalmouks*, malgré leur contact avec des peuples plus civilisés, sont restés nomades; ils habitent sous des tentes de feutre, qu'ils déplacent selon les exigences de la saison. Ils fabriquent avec du lait fermenté une boisson enivrante dont ils abusent fréquemment.

Les Dsongares furent subjugués et presque complétement exterminés au XVIII° siècle par les Chinois. La cruelle tyrannie qu'ils supportaient de la part de leurs vainqueurs engagea une grande partie d'entre eux, au milieu du siècle dernier, à émigrer dans les contrées soumises à la Russie; mais, peu d'années après (1771), trouvant la tyrannie européenne plus dure encore que l'oppression chinoise, ils revinrent librement se remettre sous le joug de leurs anciens oppresseurs. Les Dsongares sont les plus braves, mais les plus malheureux des *Kalmouks*.

Les Derbètes sont dès longtemps soumis aux Russes; ils ont successivement habité les bords du Volga, les contrées ouraliennes et les bords du Don, où ils vivent en bonne intelligence avec les Cosaques.

Enfin les Torgotes, qui avaient également émigré vers le Volga au commencement du XVIII° siècle, ne purent supporter le despotisme russe et revinrent en Chine, au nombre de 400,000, y compris les Dsongares, qui émigraient avec eux, ne laissant sur le Volga qu'une très-petite tribu dont le chef ne tarda pas à se convertir au christianisme. Aujourjourd'hui, les *Kalmouks* placés sous le gouvernement russe se réduisent à environ 120,000 âmes. Presque tous sont restés bouddhistes, malgré les efforts tentés pour leur conversion. Quelques-uns ont embrassé l'islamisme. Les bouddhistes ont conservé quelques pratiques de leur antique religion, qui est celle du dalaï-lama du Thibet. Leurs prêtres s'appellent *ghilongs*.

Kalmouks (VOYAGE DE BENJAMIN BERGMAN CHEZ LES) [Riga, 1804]. En allant de Moscou à Sarepta, dans les premières années de ce siècle, l'auteur eut occasion d'observer les mœurs, le caractère et les usages des Kalmouks. Il séjourna un an parmi eux, apprit leur langue et étudia leurs arts et leurs sciences. L'année 1771 fut remarquable par la fuite spontanée d'une grande partie de la nation kalmouke des bords du Volga, où elle était venue s'établir en 1616. La Russie vit par cet événement s'éloigner de ses frontières une peuplade de 400,000 âmes, dont les nombreux troupeaux avaient jusqu'alors alimenté ses grandes villes, et dont l'émigration la priva tout à coup d'un auxiliaire destiné, en temps de guerre, à former une partie de sa meilleure cavalerie.

Le voyageur traite successivement de l'aspect du pays, de la vie errante des Kalmouks,

de leur organisation et des franchises qu'ils obtinrent du czar Paul Ier, de leur kan, de leur religion. Bergman assure que le principal trait du caractère des prêtres est une excessive paresse; il fait connaître leurs nombreuses fêtes religieuses et leurs livres sacrés; il explique, d'après les Kalmouks, l'origine de l'écriture mongole. Ce peuple avait jadis des imprimeries sur le Volga. L'auteur, qui a suivi ces hordes dans leurs différents campements sur les bords du Selma, entre dans les plus grands détails sur la vie privée des Kalmouks et sur leurs pratiques superstitieuses. Ils brûlent les morts; ils regardent le thé comme un remède contre toutes les maladies. Bergman fait aussi connaître les contes mongols connus parmi les Kalmouks sous le nom de *Siddi-Kur*. La colonie des frères hernhutes, de Sarepta, avait fait traduire l'Evangile en langue kalmouke, mais sans grand succès. Il existe une traduction française de la relation de Bergman, par Moris (1822).

KALOCSA, ville de Hongrie. V. COLOCSA.

KALŒ (golfe de), situé sur la côte orientale de la presqu'île du Jutland. Il a de 6 à 7 brasses de profondeur et forme un port d'été de première classe, servant principalement aux bâtiments d'un fort tonnage qui vont à Aarhuus ou en reviennent. Au N. de ce golfe se trouve la petite île de Kalœ, reliée à la terre ferme par une jetée en pierre de 800 pas. Sur cette île s'élevait jadis un château fort où Gustave Ier Vasa fut enfermé en 1518. Il a été détruit en 1670, et ses matériaux envoyés en partie à Copenhague pour servir à la construction du palais de Charlottenbourg; mais les ruines que l'on en voit encore aujourd'hui sont comptées parmi les plus belles et les plus imposantes que l'on trouve en Danemark.

KALOPHRYNE s. m. (ka-lo-fri-ne — du gr. *kalos*, beau; *phrunos*, crapaud). Erpét. Genre de batraciens, formé aux dépens des crapauds.

KALOUGA, gouvernement de la Russie d'Europe, borné au N. et au N.-E. par celui de Moscou, à l'E. par celui de Toula, dont il est en partie séparé par l'Oka, au S. et au S.-O. par celui d'Orel, enfin, au N.-O. par celui de Smolensk. Superficie, 30,000 kilom. carrés, et 1,007,471 hab. C'est un pays plat, où l'on ne rencontre que quelques collines. Il est arrosé dans sa partie S. par la Jizdra, dans le N.-O. par l'Ougra, et dans le N.-E. par la Protva; toutes ces rivières sont des affluents de l'Oka, qui en baigne le S.-E. et qui est seule navigable; il y a, en outre, un grand nombre de petits cours d'eau, et, dans le S.-O., quelques lacs, dont le plus considérable est le Dégonsk. Le climat est considéré comme tempéré, eu égard à sa latitude; les rivières y gèlent à la fin de novembre, et ne dégèlent qu'à la fin de mars. Le sol, mélangé de sable et de terre noire, est peu favorable à la culture des grains; aussi, n'en produit-il pas suffisamment pour la consommation. Les récoltes consistent principalement en orge, seigle, beaucoup de chanvre et de lin, un peu de tabac, légumes, pommes de terre, houblon et quelques fruits, surtout des pommes. Les forêts sont assez nombreuses et offrent des bois de construction et de charpente; on convertit beaucoup de bois en charbon, et une grande quantité sert à alimenter les forges et usines de ce gouvernement. L'élève des bestiaux est peu considérable, et les bêtes à cornes sont de petite race; on donne plus de soins aux chevaux. Les moutons ne fournissent qu'une laine commune. Tous les cours d'eau sont poissonneux. La grande activité commerciale et industrielle qui y règne y a développé un haut degré de prospérité. On y compte, en effet, environ 200 manufactures, occupant près de 30,000 ouvriers. Les produits des différentes verreries, fonderies de fer, manufactures de soieries, d'étoffes de laine et de coton, de draps et d'eau-de-vie de grain sont d'une qualité remarquable. On exporte la plupart de ces produits; les principales importations consistent en grains et objets de luxe. Kalouga et Borovsk sont les places de commerce les plus importantes. Ce gouvernement, qui faisait autrefois partie de celui de Moscou, constitué en 1776, est divisé aujourd'hui en onze cercles : Borovsk, Jizdra, Kalouga, Kozelsk, Likhvin, Malo-Jaroslavetz, Massalsk, Medynsk, Mestehovsk, Périmychl et Tarousa.

KALOUGA, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de même nom, sur la rive gauche de l'Oka, à 180 kilom. S.-O. de Moscou, 880 kilom. S.-E. de Saint-Pétersbourg; 34,700 hab. Siége d'un évêché, école forestière fondée par Alexandre Ier en 1817, gymnase, séminaire, société littéraire; maison d'éducation à l'usage des enfants de gentilshommes pauvres; nombreuses écoles primaires; établissements de bienfaisance. La ville a 10 kilom. de tour et compte trente-six églises. Les rues sont irrégulières, étroites, tortueuses et mal pavées; la plupart des maisons sont en bois; les autres sont en brique. On y remarque des manufactures de toile à voile, de chapeaux, de draps; des tanneries, des distilleries, des poteries, etc. Le commerce d'exportation consiste en denrées et produits des manufactures.

On ne connaît pas l'époque de la fondation de cette ville. Elle résista avec succès à une dernière attaque des Tartares. Elle fut plus tard la résidence du faux Démétrius, qui y fut mis à mort en 1610. C'est aussi dans cette ville qu'ont été internés plusieurs princes prisonniers, entre autres Schagin Garai's, kan de Crimée, Arungis Aboulgasi's, sultan de la petite horde des Kirghiz, etc.

KALOWRATIE s. f. (ka-lou-ra-sî). Bot. V. KOLOWRATIE.

KALPA s. m. (kal-pa). Grande période du temps, chez les Indiens, durée d'un jour et d'une nuit de Brahma.

KALPAK s. m. (kal-pak — turc *galpâq*, même sens). Sorte de bonnet oriental garni de fourrures.

KALPI, ville de l'Indoustan anglais, présidence du Bengale, près de la rive droite de la Djoumnah, à 210 kilom. S.-E. d'Agra. Commerce important de coton. Cette ville, entourée de murailles et défendue par un fort, est regardée comme le lieu le plus chaud de l'Inde. Les environs offrent des mines de cuivre et de turquoises. Elle a été souvent le théâtre de la guerre; les Anglais y battirent complétement les Mahrattes en 1765.

KALRAAT (Abraham VAN), peintre et sculpteur hollandais, né à Dordrecht en 1643, mort en 1699. Après avoir étudié la sculpture sous les frères Hulp, il s'adonna à la peinture et réussit surtout à représenter des fleurs et des fruits. Les tableaux qu'il exécuta en ce genre sont remarquables par la vigueur et l'harmonie du coloris, la grâce de la composition et la légèreté de la touche.

KALRAAT (Barend VAN), peintre hollandais, frère du précédent, né à Dordrecht en 1650, mort en 1721. Elève d'Albert Cuyp, il imita d'abord la manière de ce célèbre artiste, puis se tourna vers l'étude de la nature et se fit un genre qui lui est propre. Cet artiste doit surtout sa réputation à ses beaux paysages représentant les bords du Rhin. Ses tableaux sont fort estimés pour la beauté du coloris, la vérité de la touche, pour l'esprit et la finesse avec lesquels sont exécutés les figures et les animaux qui les animent.

KALSI, ville de l'Indoutan anglais, présidence du Bengale, près de la rive droite de la Djoumnah, à 105 kilom. N.-O. de Sirinagor. Entrepôt du commerce du Pendjab et du Ghéroual.

KALTSCHMIDT (Karl-Friedrich), médecin prussien renommé, né à Breslau le 21 mai 1706, mort à Iéna le 6 novembre 1769. Il fit ses études littéraires au gymnase Sainte-Elisabeth, à Breslau, et se rendit à Iéna en 1726, où il étudia le droit pendant quelque temps avant d'embrasser la carrière médicale. Reçu docteur en 1732, il se livra aussitôt à l'enseignement de la médecine légale, de l'anatomie et de la chirurgie. Nommé, en 1736, conseiller aulique par le duc de Saxe-Weimar, il fut élu, deux ans plus tard, professeur extraordinaire de chirurgie à Iéna. Après avoir parcouru la Russie, la Prusse, la Courlande et la Livonie, il fut nommé professeur ordinaire et médecin pensionné. Le nombre des œuvres de Kaltschmidt est très-grand, si l'on compte les dissertations inaugurales soutenues sous sa présidence. Nous ne citerons que les suivantes : *De cancro, in specie mammarum* (Iéna, 1732, in-4°); *De ileo in hernia incarcerata* (1747, in-4°); *De dysenteria* (1748, in-8°); *De otalgia* (1749, in-4°); *De morbis puerperarum; De virginitate; De inflammationibus; De sanguinis in venam portam ingesti vera natura; De pleuritide vera; De phthisi pulmonari; De asthmate pituitoso; De hemorroïdibus; De angina inflammatoria; De morbis periostei; De vomicis; De phthisi; De mercurii usu in hydrophobia; De cholera; De catarrho præfocante; De tænia*, etc.

KALUSZ, bourg des Etats autrichiens, dans la Galicie, gouvernement de Lemberg, cercle et à 32 kilom. S.-E. de Stry, sur la Lomnica; 2,500 hab., dont 1,900 juifs. Salines et sources salées.

KALW, ville du Wurtemberg, ch.-l. du bailliage de son nom, dans le cercle de la forêt Noire, à 39 kilom. O. de Stuttgard, sur la Nagold; 4,400 hab. C'est une des villes les plus industrieuses du royaume; fabrication de casimirs, draps, lainages, tricots, bonneterie, rubans de coton, machines, colle forte, etc. Filatures de laine et de coton; teintureries, tanneries, maroquineries. Restes d'un château des anciens comtes de Kalw, seigneurs des plus puissants de la Souabe, pendant le moyen âge.

KALWARIA, ville des Etats autrichiens, dans la Galicie, gouvernement de Lemberg, cercle et à 10 kilom. S.-E. de Wadowice, à 35 kilom. S.-O. de Cracovie; 3,700 hab. Couvent de bernardins, lieu de pèlerinage très-fréquenté.

KALYBÉE s. f. (ka-li-bé — gr. *kalubê*, hutte). Maison de village en Arcadie; village lui-même.

— **Encycl.** Ce nom était devenu familier aux Français qui prirent part à la grande insurrection qui a affranchi la Grèce. Les *kalybées*, maisons toutes primitives, ressemblent à des berceaux : quatre pieux fichés en terre soutiennent deux étages de branchages et de feuilles d'un aspect à la fois agreste et pittoresque, qui fait sur-le-champ rêver aux bergers d'Arcadie des anciens poëtes. Le premier étage, à une certaine hauteur du sol, et où l'on monte par une échelle de bâtons liés avec des cordes, sert de lit; le second sert de toit. C'est là ce qu'on appelle proprement des *kalybées*. Les voyageurs qui visitent l'Arcadie, beau pays qui, par beaucoup de points, ressemble à la Suisse, rencontrent souvent sur les montagnes des villages abandonnés. Leurs habitants sont nomades et passent d'une *kalybée* à l'autre, selon la saison et le besoin des travaux, comme les pâtres de la Suisse changent de chalets et vont des Alpes d'été aux Alpes d'hiver.

Les femmes qui habitaient, aux temps florissants de la Grèce antique, les villes de Tégée, de Mantinée, de Mégalopolis, pouvaient avoir une beauté plus régulière, mais non un caractère de physionomie plus attrayant, d'un attrait plus particulier et d'une grâce plus simple et plus singulière que les femmes et les filles des pâtres qui habitent aujourd'hui les *kalybées* du Lycée, du Ménale, du mont Cyllène ou de l'Erimanthe aux sources de l'Alphée. Elles portent encore leurs cheveux tressés comme les Arcadiennes du temps de la bataille de Leuctres. On retrouve également l'antiquité dans la coiffure des hommes : c'est une espèce de casquette de jonc, nouée sous le menton, et dont les cordons retombent sur les épaules; on a vu cela dans tous les bas-reliefs. Leur flûte, élargie par le bas, est encore, comme la flûte antique, faite de deux os d'agneau percés et joints ensemble avec de la cire. Tel est partout encore le paysan ou le pâtre arcadien, l'habitant de la *kalybée*, particulièrement aux environs de la ville de Divritza, sur le Ménale.

KAM, province dépendant de l'empire chinois, dans la partie orientale du Thibet, bornée au N. par le pays de Khou-Khou-Noor, à l'E. par la province de Szu-Tchouan, au S. par la province de Yun-Nan et l'empire birman, et à l'O. par la province d'Ouéi; longue de 800 kilom. sur 550 de large. Chef-lieu Bathang. Pays couvert de montagnes qui se détachent de l'Himalaya et du Belour-Tagh, arrosé par plusieurs cours d'eau, dont les plus importants sont le Kin-Cha-Kiang et le Lou-Kiang. L'argent, le fer, le cuivre, le plomb sont communs dans les montagnes. Le pays est très-fertile et produit une grande quantité de rhubarbe.

KAMA s. m. (ka-ma). Sorte de large poignard turc.

KAMA, appelée aussi *Petit Volga*, rivière de la Russie d'Europe. Elle prend sa source dans la branche occidentale des monts Ourals, au N.-E. de Glosoff, gouvernement de Viatka, coule d'abord au N., puis à l'E., tourne ensuite au S.-O., devient navigable pour des barques d'un faible tirant d'eau, traverse, en décrivant de nombreuses sinuosités, les gouvernements de Viatka et de Perm, forme ensuite pendant longtemps les limites entre les gouvernements de Viatka et d'Orenbourg, et, après un cours de 2,500 kilom., vient se jeter dans le Volga, sur le territoire du gouvernement de Kazan, non loin des ruines de Bolgary, ancienne capitale des Bulgares. Son volume d'eau est presque aussi considérable que celui du Volga. Ses principaux affluents sont : la Vichera, le Tchhoussovaïa, la Belaïa, l'Ik, l'Obva, la Viatka et la Miocha. Elle arrose Kaï et Sarapoul, dans le gouvernement de Viatka; Perm, Okhansk et Osa dans celui de Perm; Tchistopolié et Laïcher dans le gouvernement de Kazan. La navigation de la Kama est sûre dans tous les temps; aussi cette rivière est-elle d'un grand avantage pour le pays qu'elle parcourt; elle porte les productions du gouvernement de Perm dans presque tout l'empire, par le moyen des rivières qui descendent des monts Ourals et qui viennent s'y jeter. Cette rivière est une des plus poissonneuses de la Russie, et le poisson en est plus sain et plus délicat que celui du Volga.

KÂMA-DÉVA, le dieu de l'amour, dans la mythologie indienne. Ce dieu est représenté comme un beau jeune homme, ayant dans ses mains un arc fait de canne à sucre; la corde de cet arc est formée d'abeilles; il a autant de flèches que nous avons de sens, c'est-à-dire cinq, et elles sont armées chacune d'une fleur particulière. Ces cinq fleurs sont : l'*amra* ou la fleur du manguier, le *nâgakesara* (*mesua ferrea*), le *tchampaka* (*michelia champaca*), appelé reine des fleurs, le *kétaka* (*pandanus odoratissimus*) et le *maloura* ou *bilwa* (*egle marmelos*), qui porte le fruit nommé *béla*. Kâma-Déva est fils de Brahma; à peine venait-il de naître, que son père lui dit qu'il serait le vainqueur des trois mondes avec ses cinq flèches, et que, par lui, l'univers serait peuplé. Il essaya son pouvoir sur Brahma, qu'il rendit amoureux de Sandhya, sa propre fille. Brahma le maudit et lui prédit que Siva le réduirait en cendres. En effet, Kâma lança aussi ses flèches contre ce dieu, pour le disposer en faveur de Dourgâ; Siva le consuma du feu de son regard; ensuite, honteux de sa colère, il lui annonça qu'il renaîtrait dans la famille de Crichna. Rou-Kminî, l'épouse favorite de Crichna, venait de mettre au monde Pradyoumna; c'était Kâma régénéré. Un asoura, nommé Sambara, qui devait un jour périr sous ses coups, l'enlève et le jette dans la mer. Un poisson le dévore, et bientôt après, pris dans les filets des pêcheurs, il est porté dans les cuisines de Sambara, qui avait pour intendante la femme même de Kâma, déguisée sous le nom de Mâyâvatî. Dans le corps du poisson, on trouve un enfant que Mâyâvatî adopte et qu'elle élève avec un soin vraiment maternel. Il l'aimait comme on aime une mère. Peu à peu, ses sentiments changent de nature; c'est son épouse, c'est Râti qu'il reconnaît en elle. Le cruel Sambara succombe bientôt sous ses coups, et Pradyoumna et Râti se rendent en triomphe à la cour du dieu Crichna. Ces différentes aventures ont fait donner à Kâma plusieurs noms qu'il est bon d'expliquer. On l'appelle Madhana, c'est-à-dire *qui enivre d'amour;* Manobhava, *qui naît dans le cœur;* Kandarpa, *qui a enflammé le premier des dieux;* Ananga, *qui est privé de corps;* Pantchasara, *qui a cinq flèches;* Sambarari, *l'ennemi de Sambara;* Pouchpadhanwâ, *dont l'arc est de fleurs;* Macaradhwadja, *qui a un poisson pour symbole.* Il est toujours peint comme accompagné de Râti, sa femme, du printemps personnifié, du *cokila* ou coucou indien, de l'abeille qui bourdonne et des brises rafraîchissantes. Il parcourt les trois mondes, dont l'empire lui a été donné; aussi l'appelle-t-on le dieu des dieux. On lui donne quelquefois une seconde femme, qui est Priti, *l'affection*, comme Râti est la *volupté.* Ordinairement, Kâma est monté sur des perroquets; cependant, on le voit quelquefois placé sur un énorme éléphant.

KAMACITE s. f. (ka-ma-si-te). Minér. Substance ferrugineuse, qui forme comme la charpente du fer météorique.

KAMAKOURA, ville du Japon, sur la côte méridionale de l'île de Niphon, près de la baie et de la ville de Yeddo. C'est le lieu d'exil des grands tombés en disgrâce.

KAMALA s. m. (ka-ma-la). Pharm. Substance résinoïde qui recouvre les fruits d'une euphorbiacée de l'Inde, le *rottlera tinctoria* de Hoschst : *Le* KAMALA *se présente sous forme de granules rouges, ronds, mélangés de poils très-ténus, de débris de tiges et de feuilles; Anderson en a retiré par l'éther une matière cristallisée jaune; on le prend au Bengale, sous forme de teinture alcoolature, comme anthelminthique, et, chez les Arabes d'Aden, contre les dartres; on l'a essayé avec succès contre l'herpès circiné.*

KAMAN s. m. (ka-man). Moll. Coquille bivalve, du genre bucarde, qu'on trouve dans les mers du Sénégal.

KAMAR (DJEBEL-EL-), montagne d'Afrique. V. DJEBEL-EL-KAMAR.

KAMARYT (Joseph-Vlastimil), littérateur tchèque, né en 1797, mort en 1833. Il remplit les fonctions du ministère sacré dans différentes petites villes de Bohême. Outre de nombreux articles de journaux, on a de lui : *Poésies diverses* (Prague, 1822); *Chants religieux nationaux de la Bohême* (Prague, 1831, 2 vol.); *Souvenirs* ou *Contes en vers* (Prague, 1834); un autre recueil portant le même titre et publié d'après ses manuscrits (Prague, 1845), etc.

KAMASCHE-KOÏBALE s. m. (ka-mass-che-ko-i-ba-le). Linguist. Idiome samoyède.

KAMBEUL s. m. (kan-beul). Moll. Coquille terrestre, du genre bulime, qu'on trouve au Sénégal. ‖ On dit aussi KAMBÉA et KAMBÉE s. f.

KAMBLI (Melchior), fondeur et ciseleur suisse, né à Zurich en 1713, mort en 1787. Il commença par être menuisier, puis apprit l'orfévrerie, l'ornementation, l'art de la ciselure et celui de l'incrustation, se rendit en Prusse (1745), où ses talents le mirent en évidence, et fut chargé, par Frédéric II, de décorer de mosaïques plusieurs châteaux. Cet habile artiste, qui gagna par ses travaux une grande fortune, a laissé beaucoup de meubles incrustés avec une rare perfection.

KAMECKE (Georges-Arnold-Charles DE), général prussien, né en 1817. A dix-sept ans, il se fit admettre dans le génie, puis il entra avec le grade de capitaine dans l'état-major (1850). Kamecke fut attaché ensuite au ministère de la guerre, à l'ambassade prussienne en Autriche, reçut le grade de colonel en 1861 et celui de général-major en 1865. Pendant la guerre entre la Prusse et l'Autriche en 1866, Kamecke remplit auprès du 2e corps d'armée les fonctions de chef d'état-major et s'y fit remarquer. Réintégré dans le génie en 1867, il reçut peu après la direction de cette arme, et, en 1868, le grade de lieutenant général. Lorsque éclata entre la France et la Prusse la terrible guerre de 1870, Kamecke reçut le commandement de la 14e division du 7e corps de la première armée, placée sous les ordres du prince Frédéric-Charles. Après avoir pris part aux combats qui eurent lieu près de Metz et assisté à la honteuse capitulation de Bazaine (27 octobre 1870), Kamecke fut chargé de s'emparer de Thionville, de Verdun, de La Fère, puis il alla prendre part au siége de Paris. Après la capitulation de cette ville, ce fut lui qui fut désigné pour commander les 30,000 Allemands qui, pendant vingt-quatre heures, en vertu des clauses de la capitulation, occupèrent, le 26 février 1871, le quartier des Champs-Elysées.

KAMEH ou **KASCHGAR**, rivière de l'Asie centrale. Elle naît sur le versant E. du Be-

lourtagh, dans le Turkestan chinois, dont elle parcourt le S., entre dans l'Afghanistan et se joint au Kaboul par la rive gauche, près du bourg de son nom, à 20 kilom. au S. de Djelabad, après un cours de 450 kilom. Cette rivière est plus large et plus profonde que le Kaboul.

KAMEL (Georges-Joseph), jésuite et missionnaire allemand. V. CAMELLI.

KAMEN, ville de Prusse, prov. de Westphalie, régence d'Arnsberg, cercle et à 15 kilom. S.-O. de Hamm, sur la Seseke; 2,500 hab.

KAMENDJA s. f. (ka-main-dja — mot ar.). Mus. Sorte de violon à quatre cordes, qui est en usage chez les populations du nord de l'Afrique, principalement dans les villes.

KAMENETZ, ville de la Russie d'Europe. V. KAMINIEC.

KAMENITZ, bourg des Etats autrichiens (Bohême), cercle et à 32 kilom. S.-E. de Tabor; 2,254 hab. Mines de fer. Ancien château.

KAMENOI-OSTROW, petite île de la Russie d'Europe, à l'embouchure de la Néva, communiquant par un pont avec Saint-Pétersbourg. Beau palais où Alexandre Ier passait une partie de l'été. Nombreuses et agréables maisons de campagne.

KAMENSKI (le comte Michel-Fédorovitch), *feld-maréchal russe, né vers 1735, mort assassiné le 12 août 1809.* Il servit brillamment dans les guerres de Catherine II contre les Turcs, obtint le grade de colonel en 1751, et fut peu de temps après promu général. Mais il s'attira la haine de la cour en revendiquant, après le traité de Kaïnardji, qu'il avait contribué à imposer à la Porte, le commandement en chef de l'armée, que laissait vacant la mort de Potemkin (1791). Catherine, qui avait désigné Kakovski, le disgràcia, et il ne rentra en faveur que sous Paul Ier, qui le nomma feld-maréchal et comte (1797). En 1806, il eut le commandement en chef de l'armée russe qu'Alexandre voulait opposer à Napoléon; Kamenski, excellent tacticien et brave militaire, mais excentrique à l'excès, se piqua d'un manque d'égards de l'empereur; tout à coup il donna sa démission et se retira dans ses terres. Il était la terreur de ses domestiques et de ses paysans, menaçait ses cochers de leur casser la tête à la moindre maladresse et se permettait toutes sortes de fantaisies plus ou moins bizarres. Un paysan, peut-être outragé par lui, l'épia dans un bois et lui fendit la tête d'un coup de hache. Ce général demi-barbare aimait les lettres et les cultivait avec assez de goût. Il s'est fait l'éditeur d'un joli poëme de Bogdanowich, intitulé *Douchenka* (Moscou, 1778).

KAMENSKOI, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Perm, à 70 kilom. E. d'Iékaterinenburg; 2,500 hab. Mines de fer.

KAMENZ, ville du royaume de Saxe, cercle et à 23 kilom. N.-O. de Budissin, sur la rive gauche de l'Elster; 5,500 hab. Fabriques de draps et de toiles. Cette ville fut presque entièrement détruite par un incendie en 1842. Patrie de Lessing. ‖ Village de Prusse (Silésie), régence de Breslau, sur la Neisse. Il y existait un célèbre couvent de l'ordre des cisterciens, fondé en 1209 par un moine augustin de Breslau, auprès de l'église qu'avait fait construire en 1094 le duc Brzetislau de Bohême. Ce couvent fut supprimé en 1811; les 31 villages qui lui appartenaient sont aujourd'hui en la possession de la princesse Marianne, femme du prince Albert de Prusse. Cette princesse y a fait construire un magnifique château.

KAMÉRA, l'une des deux provinces qui constituent le territoire du Galam, au Sénégal.

KAMES (Henri HOME, lord), jurisconsulte anglais. V. HOME.

KAMHA s m. (ka-ma). Métrol. Poids usité en Egypte et équivalant à 0gr,0483355 : *Le* KAMHA *se fabrique en cuivre, en forme de lame carrée.*

KAMI s. m. (ka-mi). Titre de noblesse japonais.

— **Encycl.** Ce titre japonais correspond à peu près à notre mot *seigneur*. Depuis environ trois siècles, il a subi les vicissitudes auxquelles sont généralement sujets ces sortes de titres; aujourd'hui, ce n'est plus guère qu'une appellation honorifique. Anciennement, il était décerné par les kados aux grands personnages qui occupaient une haute position officielle ou remplissaient les fonctions de gouverneur de province; ainsi, on disait, par exemple, *Kaga no kami*, *kami* ou seigneur de Kaga. Mais, depuis l'assujettissement de tout le royaume par Taico Samma, et depuis les mesures prises par Jye Yassu, le titre de *kami* a beaucoup perdu, comme nous l'avons déjà dit, de son importance. Beaucoup plus d'individus ont aujourd'hui le droit de le porter, et ils y ajoutent souvent des titres de possessions fictives, sans que cela tire à conséquence. Seulement, lorsque, par hasard, un fonctionnaire supérieur prend précisément ce titre, tous ceux de ses subalternes qui pouvaient le porter avant lui sont immédiatement obligés d'y renoncer. Ce sont généralement des noms de province que l'on ajoute à ce titre de *kami*. Trois provinces japonaises seulement ne peuvent pas être jointes au titre de *kami;* ce sont celles de Musasi, Mutsu et Satsuma; la première parce que c'est l'apanage des *siopuhne* et que le taïcoun porte lui-même le titre de *Musasi no kami*, seigneur de Musasi. Quant à la répartition de ce titre, voici comment elle a lieu : le taïcoun sollicite du mikado, pour chaque daïmio qui atteint l'âge de quinze à seize ans, l'obtention du titre de *kami*. En outre, il demande chaque année au mikado une promotion d'une dizaine de titres qu'il distribue suivant son bon plaisir à ses premiers employés. C'est, par conséquent, une véritable erreur que d'appeler prince tout Japonais orné du titre de *kami;* c'est comme si l'on considérait comme anobli chez nous un homme récemment décoré, parce qu'il reçoit le titre de *chevalier* de la Légion d'honneur. Il n'y a de princes, au Japon, que les daïmios, les dix-huit kokusin et les vingt-cinq tosamma. Les gofudai daïmios sont les descendants des partisans de Jye Yassu, auxquels ce prince octroya des concessions de terre, et parmi lesquels peuvent être pris les ministres, vice-ministres, gouverneurs de temple, etc. C'est encore une erreur que l'on commet souvent dans les histoires du Japon écrites par des Européens, et, quotidiennement, dans les journaux, d'appeler princes les employés supérieurs du taïcoun qui ont reçu directement de leur maître le titre de *kami* et appartiennent tous à des familles de vassaux (*Hatta motto*).

Tout *kami* récemment promu est tenu de faire au mikado un présent, qui consiste généralement en un cheval.

Outre le titre de *kami*, il en existe plusieurs autres qui ont à peu près la même valeur : ainsi, le titre *ske*, qui se met après le nom d'une province, *Kusuge no ske*, *ske* de Kusuge; le titre *sio*, qui s'ajoute au nom d'une fonction, d'un emploi, et y attache une espèce de caractère d'honorabilité, *mondo sio*. Les titres *siobu*, *sioyu*, *daibu* sont presque synonymes de ce dernier. Le titre générique de *o kami samma* désigne en général le possesseur de la terre; ainsi, sur le territoire du taïcoun, c'est le taïcoun lui-même; sur celui des daïmios, c'est le possesseur respectif du fief.

Mais le titre de kami ne s'applique pas seulement à des personnages vivants, il est *donné plus souvent encore* à des grands personnages et à des mikados qui ont été béatifiés après leur mort, car la canonisation n'est pas inconnue dans le bouddhisme; c'est *peut-être lui qui l'a inventée. Le culte des kamis*, rival de celui du Bouddha, compte au Japon une multitude de temples, de cha*pelles et d'oratoires. Les Japonais, gens re*ligieux à leur manière, associent sans peine cette espèce d'idolâtrie au culte que les bonzes leur ont apporté de l'Inde. V. JAPON.

KAMICHI s. m. (ka-mi-chi). Ornith. Grand oiseau de l'ordre des échassiers : *Le* KAMICHI *habite dans les marécages de la Guyane et du Brésil.* (Acad.) *Le* KAMICHI, *grand oiseau noir, porte sur chaque aile deux puissants éperons et sur la tête une corne pointue de trois ou quatre pouces de longueur.* (Buff.)

— s. m. pl. Tribu d'échassiers, comprenant les genres kamichi et chavaria.

— **Encycl.** Le genre *kamichi*, définitivement séparé du genre chavaria, avec lequel on l'a longtemps confondu, et qui en est, en *effet*, très-voisin, a pour caractères : bec droit, plus court que la tête, à mandibule supérieure légèrement arquée; narines ovales, situées vers le milieu du bec; un éperon osseux *à chaque aile; doigts séparés, robustes*, armés d'ongles très-forts, celui du pouce long et droit. Après de longues hésitations, on se décide aujourd'hui à ranger ce genre parmi les échassiers, bien que ses habitudes et quelques-uns de ses caractères le rapprochent des gallinacés.

Le *kamichi cornu* habite les contrées chaudes de l'Amérique méridionale; on le rencontre aussi à la Guyane française. Margraff, qui visitait le Brésil en 1640, en a donné une description assez exacte. Cet échassier est gros et charnu comme un dindon; sa longueur est d'environ 2 pieds 4 pouces; ses jambes sont grosses, couvertes d'une peau noire et écailleuse; ses ailes atteignent presque le bout de la queue; elles ont une envergure de plus de 5 pieds. Le bec est noir, les narines sont grandes et s'ouvrent vers la partie moyenne du bec; les yeux sont ronds, saillants et d'un brun très-foncé, et entourés d'une peau noire dégarnie de plumes. La couleur générale de l'oiseau adulte est un noir d'ardoise avec quelques petites taches grisâtres sur tout le dos, sur le dessus des ailes, de la queue, sur le cou, le jabot et une partie de la poitrine; les plumes du ventre, jusqu'à la naissance de la queue, forment une large tache blanche. Le dessus de la tête est couvert de petites plumes mêlées de blanc et de noir, courtes et fort douces, qui forment une sorte de duvet. Le jabot est assez mince, mais ample; l'estomac très-volumineux.

On ne trouve le *kamichi* cornu que dans le voisinage de la mer; il est toujours sur la terre, dans des marécages ou des savanes un peu noyées, et souvent le long des ruisseaux. Il se perche quelquefois sur des branches sèches. Sa nourriture est l'herbe tendre, qu'il paît à la manière des oies. Il se nourrit aussi de graines de certaines plantes. Le *kamichi* cornu fait son nid dans les broussailles ou dans les joncs; il y pond, vers le mois de janvier ou de février, deux œufs de la grosseur de ceux d'une oie; les petits, après leur sortie du nid, suivent encore quelque temps leur mère. La chair du *kamichi* adulte est coriace et insipide; mais celle des jeunes est tendre et recherchée comme aliment. Le *kamichi* vit quelquefois en troupes, mais plus habituellement il vit par paires qui ne se séparent jamais. On assure que, lorsque l'un des deux conjoints est tué, l'autre reste à jamais dans le veuvage. Ce qui est certain, c'est que le père et la mère prennent également soin de leurs petits et cela jusqu'à ce qu'ils soient en état de se défendre eux-mêmes. Le *kamichi* a une voix très-forte, très-grave, presque terrible; Margrave figure son cri par les syllabes *vyhu-vyhu*.

Tout porte à croire que cet oiseau peu farouche pourrait être élevé en domesticité et dressé, comme le chavaria, dont il diffère si peu, à la garde de la volaille.

KAMIENSKA (Caroline), femme auteur allemande, née en Saxe en 1755, morte en 1813. Son père, Polonais issu d'une famille noble, et qui s'était établi en Saxe, lui fit donner une brillante éducation. Elle étudia la musique, la peinture, les belles-lettres, rédigea une revue intitulée *Luna*, et composa des poésies qui ont été réunies sous le titre de *Ma muse* (1780).

KAMIENSKI (Ambroise-André), prélat russe, mort en 1771. Il était originaire de l'Ukraine, fit ses études chez les jésuites de Lemberg, et, en 1735, fut appelé à Saint-Pétersbourg pour y organiser un séminaire. Promu, en 1768, à l'archevêché de Moscou, il fut massacré, trois ans plus tard, dans son église, par le peuple soulevé à l'occasion de la peste qui exerçait à cette époque ses ravages dans cette ville. Outre plusieurs recueils de *Sermons*, on a de lui des traductions russes des ouvrages suivants : *Traité de Grotius contre les incrédules et les naturalistes* (Moscou, 1765); la *Doctrine de saint Cyrille* (Moscou, 1772); l'*Exposition de la foi de saint Jean Damascène* (Moscou, 1774), etc.

KAMIENSKI (Mathias), compositeur polonais, né à Edenbourg en 1734, mort à Varsovie en 1821. Ce créateur de l'opéra polonais fut attaché fort jeune à la chapelle du comte Kentzel, puis se rendit à Vienne pour perfectionner son talent sur le piano et apprendre l'art de la composition. Ses études musicales achevées, il se fixa à Varsovie, où il se livra à l'enseignement de la musique. Une fois sa position comme professeur solidement établie et sa vie matérielle assurée, Kamienski songea à doter la Pologne d'un opéra national. En 1778, il fit jouer sur le théâtre de Varsovie son opéra, la *Misère consolée*, qui eut un succès éclatant. C'était la première œuvre lyrique écrite en langue polonaise et chantée par des artistes polonais. La partition, du reste gracieuse, correcte et pleine de sentiment, contenait en outre cette particularité, l'absence complète de chœurs. Les autres œuvres de Kamienski sont : *Sophie* ou les *Amours de village; Simplicité vertueuse;* le *Bal champêtre;* le *Rossignol* et la *Saisie réglée*. On lui doit en outre la musique des opéras allemands : *Sultan Wampon* et *Antoine et Antoinette;* des messes, offertoires et polonaises; enfin une grande cantate composée pour l'inauguration de la statue de Jean Sobieski. Simple, facile et touchante, la musique de Kamienski rappelle un peu le genre mélodique de Grétry et des maîtres français du XVIIIe siècle.

KAMIENSKI (Louis), officier et littérateur polonais, né vers 1790. Il entra dans l'armée polonaise après la création du grand-duché de Varsovie, fut attaché, en 1812, avec le grade de lieutenant-colonel, à l'armée de Courlande, commandée par Macdonald. D'après de Ségur, ce fut en grande partie à sa prudence que cette armée dut de ne pas être enveloppée et détruite. Il prit ensuite une part brillante à la défense de Dantzig, quitta le service en 1815 et reprit les armes pendant la guerre de 1831. Nommé à cette époque vice-gouverneur de Varsovie, puis sous-chef de l'état-major général, il assista à la plupart des combats qui se livrèrent alors, et, à la chute de l'insurrection, passa sur le territoire prussien avec l'armée du général Rybinski. Il obtint plus tard l'autorisation de rentrer dans la Pologne russe. Kamienski s'était, de bonne heure, adonné aux travaux littéraires. Il a publié, outre un grand nombre d'articles dispersés dans divers écrits périodiques, des traductions polonaises du poëme de Pope sur l'*Homme* (Varsovie, 1816); d'un *Choix* des poésies du même auteur (Varsovie, 1822); de la *Jérusalem délivrée*, du Tasse, avec une intéressante étude littéraire et biographique sur ce dernier (Varsovie, 1846, 2 vol.); de cinq chants de l'*Enfer*, dans la *Divine comédie* de Dante, etc. — Sa fille, Bronislaw KAMIENSKA, née en 1820, s'est également fait connaître par différentes publications. Elle avait épousé, vers 1840, M. Wengierski, rédacteur du journal *Czas* (le *Temps*), de Cracovie, et, pendant la longue maladie qui se termina, en 1849, par la mort de son mari, elle suppléa ce dernier dans ses travaux. Expulsée de Cracovie, sans motif, par la police autrichienne, en 1851, elle se retira à Paris, où elle a continué à s'occuper de littérature. On a d'elle : *Légendes polonaises historiques* (Posen, 1850); *Esquisses enfantines, recueil de contes pour les enfants* (Posen, 1850); *Voyage pittoresque dans les régions les plus curieuses de notre patrie* (Breslau, 1852); *Mariette la sorcière, récit de ma bonne* (Varsovie, 1852), etc.

KAMIESCH (baie de), c'est-à-dire baie des Roseaux, baie formée par la mer Noire sur la côte de Crimée, au S. et non loin de Sébastopol. La guerre de Crimée l'a rendue célèbre. Elle servit, en effet, pendant cette mémorable expédition, de point de débarquement et de mouillage, ainsi que de place d'armes à la flotte française qui prit part au siége de Sébastopol.

KAMILAF s. m. (ka-mi-laff). Bonnet des papas ou popes serviens, qui est noir, bas, sans bord, assez semblable à la toque de nos juges : *Les papas mariés entourent leur* KAMILAF *d'un ruban blanc attaché par une agrafe, sur laquelle est gravée une croix ou une figure de saint.*

KAMIN, ville de Prusse. V. CAMIN.

KAMINAL s. m. (ka-mi-nal). Minér. Nom donné, dans le commerce du Levant, au sel impur, nommé aussi BEURRE DE MONTAGNE, et qui est composé d'alun, de sulfate de fer, d'un excès d'acide et d'une petite quantité de pétrole.

KAMINATSALI s. m. (ka-mi-na-tsa-li). Chronol. Dixième mois de l'année des Japonais, dans lequel il n'y a aucune fête sacrée. ‖ On dit aussi KAMINSUKI.

KAMINE-MASLA s. m. (ka-mi-né-ma-sla — littér. *beurre de pierre*). Minér. Nom d'une espèce d'enduit minéral que l'on trouve en Russie, à la surface de certaines pierres, et auquel on attribue des propriétés médicinales.

KAMINIEC-PODOLSKI ou **KAMENETZ**, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de Podolie, à 1,523 kilom. S.-O. de Saint-Pétersbourg, sur la Smotritsch; 18,017 hab. Archevêché grec et évêché catholique; gymnase. Le commerce, qui se borne à peu près au détail, y est en grande partie entre les mains des juifs. La grande distance qui sépare cette ville de Saint-Pétersbourg et de Moscou et le manque de bonnes routes rendent difficiles ses relations commerciales, qui se bornent à peu près aux villes de la Russie méridionale; Kaminiec se divise en haute et basse ville. La ville haute est étroite, tortueuse et n'a rien qui annonce le chef-lieu d'une province. C'est seulement dans la ville basse que se trouvent quelques belles rues, garnies de maisons bien construites. D'agréables promenades, pour la plupart établies sur l'emplacement d'anciennes fortifications rasées en 1812, entourent la ville. Fondée au XVIe siècle, cette ville était autrefois la principale forteresse de la Pologne, et elle servait de refuge aux habitants de la contrée voisine lors des invasions des Tartares ou des Turcs. Elle fut prise par les Turcs en 1672 et restituée à la paix de Carlowitz, en 1699. Les édifices les plus remarquables sont la cathédrale catholique et un ancien minaret turc.

KAMINSKI (Henri), général polonais, mort en 1831. Il servit d'abord dans les rangs de ses compatriotes, qui étaient venus se mettre au service de la France, et se distingua pendant la guerre d'Espagne. Nommé, en 1811, colonel du régiment d'infanterie du grand-duché de Varsovie et attaché, en cette qualité, au corps de Macdonald, il passa, après la désastreuse retraite de Moscou, dans le corps du général Rapp et contribua puissamment à la longue défense de Dantzig. Il fut l'un des premiers à courir aux armes lors de l'insurrection de 1830, fut promu au grade de général et trouva la mort à la sanglante bataille d'Ostrolenka (25 mai 1831). — Son fils, Henri KAMINSKI, aujourd'hui établi en Algérie, s'est fait connaître par différentes études de philosophie et d'économie politique insérées dans le *Journal hebdomadaire littéraire* de Posen et dans la *Bibliothèque de Varsovie*. Il a, en outre, publié, sous le pseudonyme de *Prawdowski : Catéchisme démocratique* ou *Réponse de la parole populaire* (1844); les *Vérités vitales du peuple polonais*, etc.

KAMINSKI (Jean-Népomucène), littérateur polonais, né dans la Gallicie en 1772, mort en 1855. Dès l'âge de treize ans, il écrivit une tragédie que ses condisciples représentèrent sur un théâtre d'amateurs. Plus tard, il aborda lui-même la scène, et devint directeur du théâtre de Lemberg; mais il ne put relever cette scène, et entreprit alors, en compagnie du violoniste Charles Lipinski, des excursions artistiques qui le conduisirent jusqu'à Odessa. En 1810, cependant, il rouvrit un théâtre polonais à Lemberg, et réussit à faire de cette scène un véritable sanctuaire de l'art dramatique polonais. Il traduisit plusieurs des pièces de Schiller, de Shakspeare et de Calderon, et écrivit lui-même un grand nombre de pièces originales, qui furent bien accueillies, notamment : *Cracoviens et montagnards*, opéra joué en 1816 et publié en 1821; la *Noblesse soumise au cens; Twardowski à Krzemionki*, le *Ramoneur et le meunier*, les *Princes de Masovie*, la *Grande inquisition*, les *Turcs en Volhynie*, le *Spéculateur*, etc. On a encore de lui : *Sonnets* (Lemberg, 1827); la *Gallicienne, recueil de poésies* (Lemberg, 1835-1843, 2 part.); l'*Ame considérée comme esprit, comme mot et comme signe* (Lemberg, 1855). Il avait, en outre, rédigé, de 1827 à 1848, la *Gazette de Lemberg*.

KAMINSKI (Antoine), grammairien et mathématicien polonais, né en 1797. Il devint, en 1827, professeur de physique et d'histoire naturelle à Kaminiec, en Podolie, et donna sa démission après l'insurrection de 1831. On a de lui : *Arithmétique* (Vilna, 1826, 2 part.); *Géographie en tableaux* (Vilna, 1826); l'*Abécédaire de Witold* (Vilna, 1841); *Grammaire de la langue polonaise* (Vilna, 1858, 2 vol.); *Cent fables* (Vilna, 1860), etc.

KAMMA, belle prêtresse gauloise de la Galatie, dont le mari fut tué en trahison par un autre guerrier épris d'elle; le meurtrier poursuivit la veuve de ses obsessions. C'était un chef puissant : il gagne ou intimide les parents mêmes de Kamma; celle-ci paraît se rendre. Le moment des noces arrivé, suivant l'usage qui existait chez les Gaulois de l'Asie Mineure aussi bien que chez ceux des Bouches-du-Rhône, elle prend une coupe d'or, fait une libation à la divinité qu'elle sert, boit la première et tend la coupe au fiancé. Il la vide d'un trait; elle jette un cri de joie : « Sois témoin, chaste déesse, que je n'ai consenti à survivre à mon cher Sinat que dans l'attente de ce jour! Je l'ai vengé, je vais le rejoindre! Et toi, dis aux tiens qu'ils te préparent un sépulcre, car voilà le lit nuptial que je t'ai destiné! » La coupe était empoisonnée.

KAMNITZ (**BŒHMISCH-**), ville des Etats autrichiens (Bohême), cercle et à 36 kilom. N.-E. de Leitmeritz; 2,300 hab. Fabrication d'indiennes, verreries; blanchisseries, bonneterie.

Kamous (LE), dictionnaire arabe de Firouzabadi, revu sur les exemplaires manuscrits de cet ouvrage et corrigé par Ahmed-ben-Mohamned (Calcutta, 1817, 2 vol. petit in-fol.). Cet ouvrage est connu de réputation de tous les hommes instruits, en Europe, et tenu universellement, en Asie, pour le meilleur dictionnaire arabe qui ait jamais paru à aucune époque et dans quelque pays que ce soit. Dans le court avertissement qu'il a mis à la tête du premier volume, M. Lumsden expose, d'après la préface de Firouzabadi lui-même, les circonstances qui ont donné lieu à la composition de cet ouvrage. Firouzabadi (Medjd-Eddin-Abou-Thaler-Mohammed-ben-Yacoub), que sa vaste érudition, sa profonde connaissance de la langue arabe, ses voyages, le séjour qu'il avait fait dans différentes contrées et une riche bibliothèque rendaient plus propre que personne à composer un dictionnaire de la langue arabe, entreprit ce travail après avoir longtemps cherché en vain un livre qui contînt toutes les richesses de la langue arabe; il forma le plan de suppléer à ce qui manquait à l'étude de cette langue, en composant un grand ouvrage dans lequel il devait réunir tout ce qu'on trouvait dans les deux dictionnaires arabes qu'il jugeait les moins imparfaits, savoir : le *Mohakkem*, d'Ibn-Said, et le *Obab*, de Hasan. Firouzabadi, qui mourut en l'an de l'hégire 817 (1415), devait suppléer à ce qui pouvait manquer à ces deux ouvrages et appuyer chacune de ses explications d'autorités et de citations. Le résultat de ce grand travail fut intitulé : *Allami almoallem alodjab aldjami bain almohakkem oualobab*, c'est-à-dire : *Le* (livre) *resplendissant, orné, admirable, qui comprend le Mohakkem et le Obab*. M. Lumsden rapporte que le *Lami* formait soixante volumes, et il ajoute que, si l'on en croit la renommée, il existait encore de son temps dans la bibliothèque de l'un des princes du Yemen. Mais il est plus probable que Firouzabadi n'a jamais achevé le dictionnaire qu'il avait entrepris sur ce vaste plan, pour lequel il avait amassé de nombreux matériaux, et auquel il avait donné le nom de *Lami*. Suivant Hadji-Khaffa, Firouzabadi ne termina que les cinq premiers volumes de cet immense dictionnaire, et lui-même, dans sa préface, ne dit point, comme semble l'avoir cru M. Lumsden, que cet ouvrage formait soixante volumes, mais qu'il l'avait évalué, par conjecture, à soixante volumes, dont l'acquisition serait très-difficile à ceux qui voudraient se le procurer. Invité par le sultan de l'Yemen à suspendre cet immense travail pour s'occuper d'abord de la composition d'un dictionnaire moins étendu et d'un usage plus commode, il se rendit à ce conseil et composa le *Kamous* ou, plus exactement, *Alkamousou-l-Mohitt* (l'*Océan environnant*), qui n'est que la trentième partie de l'ouvrage qu'il avait projeté. Il n'en a retranché aucun des mots ni aucune des significations qui devaient entrer dans le *Lami*, et il s'est contenté d'en supprimer les exemples et tout ce qui n'était qu'accessoire. Le *Kamous* fut dédié au sultan du Yemen, dont Firouzabadi fait un éloge magnifique dans sa préface, mais sans le nommer.

Abdalrahman-ben-Saidi-Ali-al-Amasi a fait des apostilles sur le *Kamous* en l'an de l'hégire 984 (1582). L'éditeur arabe de l'édition de Calcutta, M.-Ahmed-ben-Mohammed, a mis en tête de cet ouvrage une courte préface écrite en arabe. Cette édition a été faite aux frais du gouvernement des Indes, avec tout le soin que demandait une entreprise aussi importante. L'éditeur a eu sous les yeux onze manuscrits du *Kamous*, beaucoup d'autres dictionnaires, traités de philologie et commentaires, entre autres le *Sihah* de Djawheri, le *Néhayet* de Djezeri, l'*Asas albelagat* de Zamakhschari, divers commentaires sur le recueil des *séances* de Hariri. Partout, les voyelles ont été mises avec exactitude, ce qui, dans un dictionnaire arabe, est d'une très-haute importance. M. Ahmed a été aidé, tant dans la collation des manuscrits que dans la collation des épreuves, par un autre savant natif de l'Orient, M. Awhad-Eddin-Ahmed-Bildjirami, et ils ont, l'un et l'autre, consacré tous leurs soins à cette édition. Ainsi, rien n'a été négligé de ce qui pouvait contribuer à sa perfection et augmenter le prix de ce magnifique présent fait à la littérature arabe.

Le *Kamous*, qui a servi de base au *Dictionnaire arabe-latin* d'Antoine Giggei (Milan, 1632), a été traduit plusieurs fois en turc; la meilleure traduction est celle qui a été imprimée à Constantinople en trois volumes in-4° (1814-1817).

KAMP, rivière des Etats autrichiens, dans la basse Autriche. Elle prend sa source au mont Beuern, coule au N., passe à Zwettel, tourne à l'E., baigne le bourg de Kruman, se dirige au S. et se jette dans le Danube (rive droite) au-dessous de Krems, après un cours de 130 kilom.

KAMPEN, ville du royaume de Hollande, prov. d'Over-Yssel, arrond. et à 13 kilom. O.-N.-O. de Zwolle, sur la rive gauche de l'Yssel et près de l'embouchure de cette rivière dans le Zuyderzée; 14,500 hab. Gymnase; école d'architecture. Fabrication de cigares, tapis de laine, peluches, bateaux, fours à chaux. Port sur l'Yssel, en partie obstrué par les sables. Fondée en 1286, ville libre de l'empire et ville hanséatique, Kampen fut réunie aux Provinces-Unies en 1578. Cette ville a beaucoup perdu de son ancienne prospérité; car son commerce, autrefois considérable, est presque nul maintenant, le port étant obstrué en grande partie par les sables.

KAMPEN ou **CAMPEN** (Jacob VAN), anabaptiste hollandais, dont le véritable nom était Jacob **Jans**, et qu'on a désigné quelquefois sous le nom de **Coomans**, né à Ysselmunden, mort à Amsterdam en 1535. Jean de Leyde, dont il devint un des adhérents et qu'il accompagna à Munster, le nomma évêque d'Amsterdam en 1534. Arrivé dans cette ville, il fit de nombreux prosélytes dans le peuple; mais, ayant formé le projet d'imposer sa doctrine par la force, il fut poursuivi, se cacha pendant six mois, fut découvert dans un amas de tourbe et condamné à mort. On lui coupa la langue, la main droite, puis la tête; après quoi, on brûla ses restes sur un bûcher.

KAMPEN (Nicolas-Godefroi VAN), historien et littérateur hollandais, né à Harlem en 1776, mort en 1839. D'abord jardinier fleuriste comme son père, il devint ensuite commis chez un libraire, acquit alors, grâce à son goût pour l'étude et à sa mémoire surprenante, un grand fonds d'instruction, s'initia sans maître à la connaissance des langues et des littératures anciennes et modernes, et forma son style par la lecture attentive des bons modèles. Après avoir collaboré à la *Gazette de Leyde*, Kampen publia plusieurs ouvrages qui le firent avantageusement connaître, et devint successivement professeur de langue allemande à Leyde (1816) et professeur de langue et de littérature allemande à Amsterdam. « D'une érudition vaste, dit Belinfante, d'un jugement profond, laborieux à l'excès, van Kampen rehaussait encore ces qualités par une simplicité presque enfantine, par une grande franchise de caractère, par un amour intime de la vérité. » Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont les suivants : *Tableau historique des événements importants qui se sont passés en Europe depuis la paix d'Amiens jusqu'à celle de Paris* (Leyde, 1814, 2 vol.); *Histoire de la domination française en Europe* (Delft, 1815-1823, 8 vol.); *Histoire de la littérature et des sciences dans les Pays-Bas* (La Haye, 1821-1826, 3 vol.); *Histoire des croisades* (Harlem, 1822-1826, 4 vol.); la *Terre dans son état naturel* (Harlem, 1824); *Caractères nationaux* ou *Tableaux des diverses époques de l'histoire hollandaise et esquisses de plusieurs personnages tirés de cette même histoire* (Harlem, 1826); *Description statistique et géographique du royaume des Pays-Bas* (Harlem, 1827); *Histoire des Hollandais hors de l'Europe* (Harlem, 1831-1833, 3 vol.); *Histoire des Pays-Bas* (Hambourg, 1831-1833, 2 vol.); *Histoire de la paix européenne de quinze ans* (Harlem, 1832, in-8°).

KAMPENHAUSEN (Balthazar, baron), publiciste russe, né près de Riga en 1772, mort à Saint-Pétersbourg en 1823. Il remplit plusieurs fonctions publiques, puis devint directeur de l'école de commerce de Saint-Pétersbourg. Kampenhausen a écrit en allemand plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Principes du droit politique russe* (Gœttingue, 1792, in-fol.); *Essai d'une description géographico-statistique des gouvernements de l'empire russe* (Gœttingue, 1793, in-8°), contenant seulement la description du gouvernement d'Olonetz; *Magasin de Livonie* (Gotha, 1803); *Histoire généalogique et chronologique de la dynastie des Romanof* (Leipzig, 1805, in-8°).

KAMPHINGPHET, l'un des seize Etats qui constituèrent, au XIVe siècle, le royaume de Siam.

KAMPHUIZEN (Théodore-Raphaël), peintre hollandais. V. CAMPHUYSEN.

KAMPMANNIE s. f. (kam-pmann-nî — de *Kampmann*, n. pr.). Bot. Syn. de XANTHONYLE ou CLAVALIER, genre d'arbres.

KAMPTZ (Charles-Albert-Christophe-Henri DE), homme d'Etat et jurisconsulte allemand, né à Schwerin en 1769, mort à Berlin en 1849. Il avait rempli diverses fonctions administratives dans le duché de Mecklembourg (1790-1804), lorsqu'il alla se fixer en Prusse, où il devint successivement assesseur à la cour de justice de Wetzler, conseiller à la chambre de droit (1810), conseiller rapporteur au département de la haute police (1812), directeur du ministère de la police et conseiller d'Etat (1817), directeur général de l'instruction publique (1824), ministre de l'intérieur et de la police (1825); enfin, ministre de la justice de 1830 à 1842. Il se retira alors des affaires en gardant le titre de conseiller d'Etat. Kamptz fut un des hommes d'Etat les plus distingués de la Prusse. Il s'occupa de la révision du code des provinces rhénanes, fit passer de bonnes lois et apporta d'utiles améliorations dans la législation de son pays d'adoption. L'ardeur qu'il mit à poursuivre les sociétés secrètes le rendit très-impopulaire dans la jeunesse des universités. On lui doit de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Documents pour servir au droit public et privé du Mecklembourg* (Schwerin, 1795-1805, 5 vol.); *Droit civil des duchés de Mecklembourg* (Schwerin, 1805-1824, 2 vol.); *Manuel de la procédure civile de Mecklembourg* (Berlin, 1810); *Etudes sur le droit public et sur le droit des gens* (Berlin, 1815); *Littérature du droit privé de la Marche* (Berlin, 1819); *Annales de la législation, jurisprudence et administration judiciaire en Prusse* (Berlin, 1814-1840, 54 vol.); *Annales de l'administration de l'intérieur* (Berlin, 1821-1834, 18 vol.); les *Droits provinciaux et les statuts de la monarchie prussienne* (Berlin, 1826-1828, 3 vol.), etc.

KAMPYLITE s. m. (kan-pi-li-te). Minér. Variété de mimétite.

KAMROUP, ancienne province du royaume d'Assam, dont elle formait la partie occidentale, aujourd'hui aux Anglais; 200 kilom sur 100; ch.-l. *Gwahatee* ou *Gohati*. C'est, en général, un pays plat; le Brahmapoutre le traverse dans toute sa longueur et y forme une île très-considérable. On prétend que le climat n'y est pas salubre, mais que la plupart des terres sont propres à la culture. Le Kamroup formait autrefois un royaume indépendant et était plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui. Il fut envahi, en 1205, par une armée de mahométans, qui fut en partie détruite par les habitants; deux autres expéditions de ce genre n'ayant pas été plus heureuses, les mahométans donnèrent le nom de sorciers aux gens de ce pays, prétendant qu'ils avaient le pouvoir d'élever des barrières surnaturelles contre tout ennemi qui cherchait à envahir leur territoire. D'un autre côté, le gouvernement d'Assam empêchait toute communication entre le Bengale et le Kamroup, et ce ne fut que trente-quatre ans après l'établissement des Anglais dans le premier de ces pays que les Bengalis purent pénétrer dans le second.

KAMTCHADALE adj. et s. (kamm-tcha-da-le). Qui appartient au Kamtchatka ou à ses habitants; habitant de ce pays.

KAMTCHATKA, grande presqu'île de la Sibérie orientale, au N.-E. de l'Asie, entre la mer d'Okhotsk à l'O., celle de Behring à l'E. et le pays des Tchouktchis au N., par 51° 63′ de lat. N., et 152° 50′ et 171° de long. E. Superficie évaluée à 1,223,000 kilom. carrés; 1,350 kilom. de long sur 150 de large. Au S., elle se continue dans les îles Kouriles, qui, à leur tour, se rattachent au Japon et à la Corée; de sorte qu'on peut admettre que la mer d'Okhotsk et la mer du Japon étaient autrefois une terre qui tenait au continent asiatique au moyen des îles que nous venons de nommer. La presqu'île renferme près de 10,000 hab. Avant la conquête russe, qui a eu lieu en 1697, elle en comptait dix fois plus; mais l'oppression des Cosaques, jointe à des maladies épidémiques, à la débauche et à l'ivrognerie, l'ont dépeuplée avec une rapidité incroyable.

La péninsule offre peu de découpures remarquables sur la côte occidentale; elle présente, à l'E., la baie d'Avatcha, les caps Chipouninskoï, Kronozkoï et Kamtchatskoï, entre lesquels s'étendent deux golfes; plus au N., on trouve une baie demi-circulaire devant laquelle s'élève l'île Karaginskoï. Le Kamtchatka est traversé dans toute sa longueur par une chaîne de montagnes volcaniques qui se rattache, vers le N., aux monts Jablonnoï, et dont les îles Kouriles, au S., forment évidemment la continuation. Cette chaîne partage la contrée en deux parties, l'une occidentale, arrosée par la Tolowka, la Poustaïa, le Koriousova, la Balchaïa-Reka; l'autre orientale, que baignent le Karaga et le Kamtchatka, le fleuve le plus considérable de la contrée. Le sol de cette contrée est entièrement volcanique, pierreux et couvert, sur quelques points seulement, d'un peu de terre végétale. Plusieurs volcans, dont quelques-uns ont englouti des parties considérables des côtes, sont encore en activité. Ces volcans produisent de temps en temps des tremblements de terre et couvrent les environs d'une immense quantité de laves, de pierres poreuses et de cendres; souvent alors une grande abondance de neige et de glace fond dans les montagnes et produit des torrents qui renversent tout ce qui se trouve sur leur passage.

L'hiver n'est pas aussi rigoureux au Kamtchatka que dans l'intérieur de la Sibérie; l'été, au contraire, y est moins chaud. Les gelées nocturnes, tardives ou précoces, de même que la fréquence des pluies et des brouillards, y sont funestes à l'agriculture. Cependant, l'avoine et l'orge y viennent bien. L'humidité de l'air y profite au gazon; en sorte que les pâturages du Kamtchatka rivalisent avec ceux de l'Angleterre. L'herbe pousse si verte et en telle abondance, qu'on la fauche trois fois par an; la tige en est si haute et si touffue, que le plus petit pré suffit pour nourrir dans l'hiver le bétail de tout un village. Les graminées et certains légumes, les choux-fleurs en particulier, atteignent un développement colossal. Nul pays au monde n'est aussi riche en poissons que le Kamtchatka, et ils y sont d'un goût exquis. Les saumons abondent tellement dans les fleuves au printemps, que les flots les jettent par-dessus les bords. Les chiens et les autres animaux prennent plus de poissons avec leurs griffes et leurs dents que l'on n'en prend ailleurs avec les meilleurs engins. Par suite de cette abondance, le poisson fournit une alimentation suffisante à toute la population du pays. Il résulte de là qu'elle se montre d'une extrême indifférence à l'égard des produits de la terre. Du vaste territoire du Kamtchatka, un mille carré à peine est habité. Les habitants sont dispersés sur quelques points seulement, notamment sur les bords des fleuves, tels que le Kamtchatka, l'Avatscha, le Paratunka, le Tigel, etc. Tout le reste de la presqu'île reste dans l'état de nature, et rien ne fait prévoir qu'une telle situation puisse jamais changer.

Le Kamtchatka est admirablement situé pour le commerce avec l'Amérique, la Chine et tout l'océan Pacifique. Ses ports sont excellents. La seule baie d'Avatscha, qui, pendant l'hiver, ne gèle jamais, pourrait recevoir dans ses eaux toutes les flottes du monde. C'est là que se trouve Petropavlosk, dont l'empereur Nicolas eut l'idée de faire une ville forte. On sait que, dans la dernière guerre contre la Russie, en 1855, l'amiral anglais Spencer y poussa une reconnaissance; mais il trouva la ville abandonnée par ses habitants, et se retira après avoir fait enclouer les canons des forts. Dans les environs de Petropavlosk, on voit les tombeaux de deux Européens célèbres : Delisle de La Croyère, qui accompagna Behring dans son premier voyage, et le navigateur Clarke, qui prit le commandement de l'expédition anglaise après la mort de Cook.

Les Kamtchadales sont de petite taille; ils ont les épaules larges, les yeux saillants, les mâchoires extrêmement dilatées, les lèvres très-épaisses, les cheveux noirs. Chez les hommes, le teint est d'un brun noir ou jaune; il est blanc chez les femmes. Ces dernières cherchent à conserver leur beauté en s'appliquant au printemps, sur le visage, de la baudruche d'ours, fixée avec de la colle de poisson. Elles se fardent aussi avec une espèce de varech qui, broyé avec de la graisse de poisson, produit un beau rouge. Le nez des Kamtchadales est bien formé, mais tellement petit qu'il semble s'être arrêté tout à coup dans sa croissance. Au reste, vivant, comme ils le font habituellement, au milieu des odeurs les plus nauséabondes, ils gagnent, ce semble, à n'avoir pas l'organe olfactif très-développé. Quant aux vêtements, les Kamtchadales s'habillent de peaux qu'ils teignent en jaune avec de l'écorce d'aune. Les femmes portent des pantalons comme les hommes; ils portent aussi, les uns et les autres, des chemises en toile de Russie ou en coton de Boukharie, bien qu'elles soient d'un prix très-élevé. Les Kamtchadales se font une gloire de s'habiller à la russe.

Bien que le poisson, à l'état d'ordinaire exclusif, soit regardé comme une nourriture peu salutaire, les Kamtchadales jouissent néanmoins d'une excellente santé et atteignent souvent un âge excessivement avancé. Ils conservent toute leur activité jusqu'au dernier jour et emportent leurs dents intactes dans la tombe. Rarement leurs cheveux grisonnent avant la soixantième année. Ils sont rarement malades, ce qu'il faut attribuer principalement à leurs exercices continuels en plein air et à la bonne qualité de l'eau qu'ils boivent.

L'agriculture et l'élevage du bétail ne jouent, chez les Kamtchadales, qu'un rôle insignifiant. La pêche et la chasse, la pêche surtout, leur suffisent. Les peaux de bêtes, celles de zibeline, d'hermine, d'ours et de loutre principalement, leur servent de monnaie. Dans la mer du Kamtchatka, se trouvent d'énormes dauphins qui fournissent aux habitants une proie facile et un butin des plus précieux. De leur peau ils font des souliers, du cuir et des courroies; de leur mâchoire inférieure, des manches de couteau et toute sorte d'outils; de leurs boyaux, des vessies et des gourdes; leur chair et leur graisse servent à l'alimentation et à la fabrication d'huile à brûler. Les Kamtchadales pêchent, en outre, la baleine et le phoque. Quant aux animaux terrestres, outre les bêtes

à fourrure proprement dites, ils chassent le renne, le mouton sauvage, le loup et l'ours. Les ours noirs sont très-abondants, et, depuis longtemps, ils auraient dévoré toute la population s'ils n'étaient pas d'un caractère éminemment doux et pacifique. Jamais l'ours noir n'attaque l'homme que lorsque celui-ci le trouble dans son sommeil. Au printemps, il descend des montagnes et erre le long des fleuves, où il se nourrit de poisson; l'automne venu, il remonte dans sa tanière.

L'animal le plus précieux pour les Kamtchadales est le chien. Celui de Kamtchatka appartient à la race la plus tenace et la plus intrépide de toute la Sibérie; il ressemble à un chien de berger européen; son poil est long, épais et ordinairement d'un jaune rougeâtre ou d'un blanc fauve. Il se nourrit exclusivement de poisson. Du printemps à l'automne, on ne s'occupe de lui aucunement; il erre tout le jour le long des fleuves, épiant la proie qu'il saisit avec une habileté extrême. Quand le poisson abonde, il se borne, comme l'ours, à en manger la tête. Au mois d'octobre, chacun assemble ses chiens, les attache à un poteau et les soumet à un jeûne rigoureux, afin de les faire maigrir et de les rendre aussi plus fermes de jarrets et moins prompts à s'essouffler. Ces chiens sont attelés aux traîneaux et font l'office de chevaux ou de rennes. Leur force est incroyable. Un attelage de cinq chiens peut traîner facilement trois grandes personnes et un poids de 60 livres. Ces chiens ont un instinct admirable pour trouver le droit chemin au milieu des routes dévastées par l'hiver et de ces ouragans de neige qui souvent aveuglent l'homme. Quand la marche devient tout à fait impossible, ils s'arrêtent et viennent se coucher tous autour de leur maître, lui faisant ainsi une chaude couverture de leur corps. Parfois cependant, au lieu de lui prodiguer leurs soins, ils l'égarent et le précipitent dans les dangers, comme s'ils voulaient de la sorte se venger des privations auxquelles ils ont été condamnés, et du traitement barbare qu'on leur a infligé pour les transformer en agiles coursiers. Les chiens à traîneau sont nourris avec du poisson séché à l'air, pourri ou moisi. Le poisson moisi leur est distribué le matin afin de leur donner des forces pour le voyage.

Les Kamtchadales se distinguent par leur courage, leur hospitalité, leur bienveillance naturelle et la gaieté de leur humeur. En vrais philosophes qu'ils sont, ils vivent contents dans leur pauvreté et s'inquiètent peu de l'avenir. Leurs femmes sont bien traitées et règnent en souveraines dans leurs maisons, ce qui contraste avec les habitudes des autres peuplades à demi sauvages du Nord, chez lesquelles la femme est absolument l'esclave de l'homme. Les Kamtchadales oublient vite les injures, mais en même temps ils semblent ignorer complétement le sentiment de la reconnaissance. Paresseux et avides de plaisir, ils ne travaillent que par nécessité; la pudeur leur est inconnue; ils sont insolents et batailleurs quand on les traite avec bonté; humbles et soumis, quand on les traite durement, surtout quand on les menace du bâton. Ils ont beaucoup de penchant à adopter les usages étrangers, et il est à croire qu'avec une bonne éducation on ferait quelque chose de ce peuple si flexible et si plein de bonne volonté. Malheureusement, les Russes et les Cosaques commis à leur garde se soucient fort peu de leur réforme morale; ils contribuent plutôt par leur exemple à augmenter leur dépravation. Convertis depuis longtemps à la religion grecque orthodoxe, ils n'en conservent pas moins encore les pratiques du schamanisme.

En 1690, les Russes avaient déjà quelques notions sur le Kamtchatka; mais ce ne fut *qu'en 1696 qu'on y envoya* les *premiers* Cosaques, au nombre de soixante-seize, sous le commandement d'un de leurs chefs, nommé Morasko. Ils ne parvinrent pas jusqu'au fleuve Kamtchatka. L'année suivante, Vladimir Atlassov s'empara du pays arrosé par ce fleuve, fit payer un tribut aux habitants, et bâtit le fort de Nijneï-Kamtchatka. Kobelev, gentilhomme russe, y fit une troisième expédition, et Kolessov une quatrième, par mer. Enfin, dès 1706, le Kamtchatka était entièrement soumis aux Russes. Après avoir fait partie du gouvernement d'Irkoutsk, il forme aujourd'hui une des divisions du littoral de la Sibérie orientale.

KAMTCHATKA ou de **BEHRING** (mer de), partie de l'océan Pacifique boréal, s'étendant du 52° au 66° de lat. N., et du 160° de long. E. au 160° de long. O., entre la presqu'île du Kamtchatka à l'O., l'extrémité N.-O. de l'Amérique du Nord à l'E., la chaîne des îles Aléoutes au S., et le détroit de Behring au N., qui fait communiquer cette mer avec l'océan Glacial arctique. Longueur, 2,500 kilom. Les principaux golfes qu'elle forme, sur les côtes qui l'entourent, sont : la baie de Bristol et celle de Norton, sur la côte américaine; les golfes d'Anadyr et de Kamtchatka, sur la côte asiatique.

KAMTCHATKA, rivière de la Russie d'Asie, dans la presqu'île du même nom. Elle naît au S. du bourg de Verkhne-Kamtchatka, par 54° de lat. N., coule du S. au N., entre les chaînes australe et orientale de la péninsule, fait un coude à l'E., vers le 57° de lat., baigne la petite ville de Nischni-Kamtchatka, et se jette dans la mer de Behring, après un cours de 560 kilom.

KAMYSCHIN, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 180 kilom. S.-O. de Saratov, sur la rive droite du Volga; 11,284 hab. Navigation; commerce de céréales, bois et bestiaux. C'était primitivement une simple forteresse, nommée Dmitrievsk. Pierre Ier, ayant voulu y faire passer un canal destiné à joindre le Volga au Don, en fit une ville, et lui donna le nom qu'elle porte aujourd'hui; mais le canal n'a été exécuté qu'en partie.

KAMYSCHLOV, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Perm, ch.-l. du district de son nom, à 48 kilom. N.-E. de Jekoterinburg; 2,600 hab. Mines de fer et de cuivre dans les environs.

KAN ou **KHAN** s. m. (kan). Prince souverain en Turquie, chez les Tartares et en Perse : *Le* KAN *des Tartares. Le Grand* KAN. *Aussitôt que le* KAN *de Tartarie a dîné, un héraut crie que tous les autres princes de la terre peuvent aller dîner, si bon leur semble.* (Montesq.)

Qui me rendra mes beys aux flottantes pelisses,
Mes *kans* bariolés, mes rapides spahis?
V. Hugo.

— Lieu préparé pour le repos des caravanes : *Nous atteignîmes le* KAN *avant la nuit.* (Acad.) *Les* KANS *sont des refuges ouverts aux étrangers, dans l'intérieur des villes.* (F. Michel.)

— Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, usitée dans les Pays-Bas, et qui équivaut exactement au litre.

KANA, ville de l'ancienne Palestine. V. CANA.

KANA, géant océanien, dont la taille était telle, au dire des insulaires d'Hawaï, qu'il pouvait aller d'île en île en marchant dans la mer. Le roi de Taïti ayant privé du soleil les Hawaïens, qui l'avaient offensé, ceux-ci implorèrent l'intervention de Kana pour recouvrer la lumière du jour. Le géant se rendit aussitôt à Taïti, obtint du roi que le soleil reparût, et fixa alors dans le ciel l'astre bienfaisant.

KANAAP s. m. (ka-na-ap). Bot. Espèce de mimosa, qui sert de nourriture aux girafes.

KANAD ou **KANADA**, célèbre philosophe indou, fondateur de la secte des *veisheshiks*. Ce fut, suivant le *Rigvéda*, un homme grand, à longue barbe grise, aux cheveux tortillés sur la tête comme un turban, au corps sillonné par les traces de ses austérités, et flétri par les jeûnes et les abstinences. Il vécut en anachorète sur le mont Nila; il eut pour disciple le sage Moudgala, dont la postérité devint si nombreuse, que, aujourd'hui encore, beaucoup de brahmines se vantent d'être issus de lui. Il enseignait que la forme visible de Dieu est la lumière; que, lorsque Dieu voulut créer le monde, il fit d'abord de l'eau, et qu'aussitôt après des mondes innombrables flottèrent sur sa surface; que parmi ces mondes était l'œuf duquel sortit Vichnou; que celui-ci avait au nombril une fleur de lotus, dans laquelle naquit Brahma; que Brahma, ayant reçu l'ordre de Dieu, créa la terre d'abord avec son esprit et ensuite avec les atomes primitifs. Les substances matérielles sont considérées par Kanad comme étant primitivement des atomes et ensuite des agrégats. Il soutient l'éternité des atomes; leur existence et leur agrégation sont expliquées par lui d'après un système d'une grande subtilité. La philosophie dialectique de Gotama et la philosophie atomistique de Kanad, appelées, l'une *nyâya* ou de raisonnement, l'autre *vaiséchika* ou d'individualité, peuvent être considérées généralement comme des parties d'un même système, se suppléant l'une l'autre dans ce qui leur manque, et s'accordant communément sur les points principaux qu'elles traitent, différant, toutefois, sur quelques-uns. De ces deux philosophies sont nées diverses autres écoles subordonnées, qui, dans l'ardeur de la dispute scolastique, se sont séparées sur les matières de doctrine ou d'interprétation.

La collection des *Soutras* de Kanad se compose de dix lectures, divisées similairement en deux leçons journalières, et celles-ci en *phrakaranas* ou sections, contenant deux soutras, ou plus, relatifs au même sujet. Comme le texte des autres sciences parmi les Indous, les soutras de Kanada ont été expliqués et annotés par une triple série de commentaires, sous le titre usuel de *Bâchya*, *Vârtika* ou *Tôkâ*.

KANAHIE ou **CANAHIE** s. f. (ka-na-î — de *Kanahi*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des asclépiadées, tribu des cynanchées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Arabie. ‖ On dit aussi KANAHIA.

KANALEVITO (Pierre), en italien **Canavelli**, poëte dalmate, né en 1600, mort en 1690. Il fut sénateur à Raguse. Il a écrit, en langue dalmate, un grand nombre de poésies, parmi lesquelles on remarque des tragédies et des satires d'une virulence excessive. Voici la liste de ses principaux ouvrages : *Ivan Tropiski et le roi Koloman*, poëme épique en vingt-quatre chants, édité en 1858 par l'évêque Strossmayer; l'*Ursiade*, ou la *Vie de saint Jean Ursin; Vie de saint Tobie; Chant en l'honneur de la délivrance de Vienne par le roi de Pologne Jean Sobieski; Recueil d'œuvres dramatiques; Recueil d'épigrammes et de satires*, etc.

KANARA ou **CANARA**, ancienne province de l'Indoustan anglais, sur la côte de Malabar, comprise aujourd'hui dans la présidence de Madras, par 12° 5′ et 15° 30′ de lat. N., et 75° 50′ et 73° 25′ de long. E., entre le territoire de Goa et le Bedjapour anglais au N., le Maïssour à l'E., le Malabar au S., et la mer d'Oman à l'O. Superficie, 195,000 kilom. carrés; 400 kilom. de long, sur 100 kilom. de large; 760,000 hab. Ch.-l., Mangalore; villes principales, Baralore et Callianpour. Les Ghattes occidentales traversent le N. de cette province et forment une partie de sa limite orientale; elles envoient de nombreux rameaux dans le reste du pays. Toutes les rivières se dirigent à l'O., et se perdent dans la mer d'Oman, après un cours peu étendu. Le sol est en général d'une grande fertilité. Le climat y est chaud de septembre à mai; mais à cette dernière époque commencent les pluies et les orages, qui durent pendant six mois. La principale production est le riz; il est des cantons qui en donnent trois récoltes par an. La province de Kanara exporte principalement du riz; elle reçoit en retour des chevaux, des dattes, du sucre, de la soie, des toiles. Cette province fut conquise, en 1763, par Hayder-Aly, qui, de concert avec son fils, emmena un grand nombre de ses habitants dans le Maïssour; le pays resta dépeuplé pendant quelque temps. Depuis 1799, époque à laquelle il a été cédé aux Anglais, il s'est repeuplé et est redevenu florissant. Dans les montagnes du Kanara, un grand nombre de tribus de Naïrs ont su maintenir, au milieu des révolutions politiques du Decan, quelques restes d'indépendance; même aujourd'hui, ces tribus conservent en partie leur ancienne forme de gouvernement, en payant un tribut aux Anglais.

KANARIS ou **CANARIS** (Constantin), célèbre marin et homme d'Etat grec, né à Ipsara vers 1790. Il était, avant la guerre de l'indépendance, capitaine d'un petit bâtiment marchand qui faisait les voyages d'Odessa. Ardent patriote, il prit une part brillante à la lutte, et ne tarda pas à devenir la terreur des Turcs, en allant incendier leurs vaisseaux. « Le 7/19 juin 1822, dit M. Brunet de Presles, Kanaris et Georges Pipinos partirent d'Ipsara sur deux chebecs transformés en brûlots; il fallait passer, malgré le calme, sous le canon de deux frégates qui croisaient en avant de la flotte. Kanaris entraîna par sa résolution les marins, un instant ébranlés, et, trompant toute surveillance, il pénétra dans le canal, et attacha son brûlot aux flancs du vaisseau amiral, illuminé ce soir-là pour les fêtes du Ramazan; les chefs turcs célébraient leurs sanglantes victoires au milieu de plus de deux mille des leurs. Bientôt la flamme les environne, domine leurs efforts, et une explosion terrible couvre la rade de débris. Cependant Kanaris avait pu rejoindre sain et sauf, sur un brûlot, son compagnon, qui, de son côté, avait réussi à incendier un autre vaisseau. Le 9 novembre de la même année, Kanaris, accompagné de Kiriakos, renouvela cette périlleuse entreprise avec un égal succès, dans la rade de Ténédos. Arborant sur leurs brûlots le pavillon turc, et feignant d'être poursuivis par deux bricks hydriotes, ils se réfugièrent au milieu de la flotte ottomane, où bientôt ils répandirent l'incendie. Cette fois encore, Kanaris, choisissant pour sa proie le vaisseau amiral, engagea son beaupré dans un de ses sabords, et, après y avoir mis le feu, se retira tranquillement, bravant l'équipage frappé de stupeur. » En 1824, après avoir encore brûlé une frégate devant Samos et une corvette dans le port même de Mitylène, il passa dans la marine de guerre avec le grade de capitaine de vaisseau, sous les ordres de Miaoulis. Il conçut ensuite, en 1825, l'audacieux projet d'aller brûler, dans le port d'Alexandrie, la flotte prête à transporter les Egyptiens envoyés en Morée; mais un vent contraire en empêcha l'accomplissement. En 1826, Kanaris fut nommé au commandement de l'*Hellas*, et, l'année suivante, il prenait place à l'assemblée nationale de la Grèce comme député d'Ipsara, sa ville natale.

A son arrivée en Grèce, Capo d'Istria confia au brave marin le commandement de la forteresse de Monembasia, et, plus tard, il lui donna le commandement d'une flotte de guerre. Lorsque le président eut été assassiné (le 9 octobre 1831), Kanaris donna sa démission et se retira à Ipsara, puis dans l'île de Syra; mais le roi Othon le fit sortir de sa retraite en le nommant capitaine de vaisseau de première classe, puis amiral, ministre de la marine, président du conseil (1846-1847) et sénateur. Une seconde fois ministre en 1854, Kanaris donna sa démission au mois de mai 1855.

Bientôt Kanaris, entraîné dans le courant des affaires politiques, se rangea sous la bannière de l'opposition constitutionnelle. En 1861, il refusa la pension de 12,000 drachmes que le ministère lui fit voter par les Chambres. L'année suivante, il remplaça Miaoulis (29 janvier) comme premier ministre; mais le roi ne voulut pas signer la nomination du cabinet qu'il lui présenta et lui demanda sa démission. Cette conduite du gouvernement amena l'insurrection militaire de Nauplie, qui finit par le renversement de la dynastie bavaroise. Après le départ d'Othon, Kanaris fut nommé membre du gouvernement provisoire; puis, peu de temps après, du triumvirat chargé de gouverner la Grèce en attendant la nomination d'un nouveau roi; mais Kanaris conserva très-peu de temps ces nouvelles fonctions, et s'en démit au mois de février de l'année 1863. En mars de l'année suivante, lorsque le prince Georges de Danemark eut été nommé roi de Grèce par le vœu de la population grecque, Kanaris fut de nouveau appelé à former un cabinet, avec le titre de président du conseil des ministres; mais, le mois d'après, il donnait déjà sa démission. Le 6 août de la même année, il dut enfin former un nouveau ministère, dans lequel il reçut et le titre de président du conseil et le portefeuille de la marine; mais il se retira, avec le reste du cabinet, en mars 1865.

KANASTER s. m. (ka-na-stèr — lat. *canistrum*, corbeille). Comm. Panier de jonc ou de canne, dans lequel le tabac s'expédie d'Amérique.

KANAT ou **KHANAT** s. m. (ka-na). Dignité, fonctions, juridiction de kan. ‖ Pays gouverné par un kan.

KANCHIL s. m. (kan-chil). Mamm. Espèce de chevrotain de l'île de Java.

— **Encycl.** Le *kanchil* est d'une agilité extraordinaire, et si rusé, que les Javanais le regardent comme le type de la ruse, et disent souvent, en parlant d'un adroit coquin : « Il a autant de malice qu'un *kanchil.* » Si on s'en empare par surprise, ce qui n'est pas facile, on ne peut le garder, et rien ne peut le réconcilier avec l'esclavage. Dans sa prison, quelque temps qu'on l'y ait retenu, on le voit toujours impatient, inquiet, et, si une occasion de s'échapper se présente, il en a bientôt profité; il sait même quelquefois la faire naître. Lorsqu'il a été pris au filet, et que tous ses efforts pour se dégager ont été impuissants, il n'entend pas plus tôt venir le chasseur, qu'il se laisse tomber à terre et feint d'être mort, et, pendant tout le temps qu'on le dégage de ses liens, il reste dans l'immobilité la plus complete; mais, une fois libre, il s'élance, et en un clin d'œil il a disparu. S'il *est poursuivi par des chiens*, il cherche d'abord à gagner du terrain; mais, *comme il ne soutiendrait pas aussi bien* qu'eux une longue course, lorsqu'il est hors de leur vue, il s'élance d'un bond, et, s'accrochant à quelque branche à l'aide des longs crochets qu'il porte à la mâchoire supérieure, il reste suspendu à huit ou dix pieds de hauteur, de sorte que ses ennemis, emportés par leur ardeur, passent sous l'arbre sans l'apercevoir. Les Javanais racontent encore beaucoup d'autres choses surprenantes de cet animal.

KANDAHAR, province de l'Afghanistan, entre le royaume d'Hérat au N., la province de Kaboul au N.-E., celle de Siwistan au S.-E., le Béloutchistan au S., le Sigistan au S.-O., et la province de Ferrah à l'O. Ch.-l., Kandahar. Depuis le N.-E. jusqu'au S.-E., s'étendent plusieurs chaînes de montagnes, telles que les monts Mokhour et la chaîne du Khodjah-Amran, et, depuis le N.-O. jusqu'à l'O., ce sont de vastes plaines désertes et sablonneuses et des rochers arides. Le plus grand nombre et les plus importants de ses cours d'eau, l'Hilmend avec ses affluents, le Kaschroud, l'Ourgandab, le Tarnak et la Lora, tarissent quand ils arrivent dans sa moitié occidentale. La population, qu'on évalue à 1,000,000 d'habitants, est principalement composée d'Afghans : ce sont des Dourahnis, des Tandjiks et des Kizilbachis, la plupart de la secte sunnite. Le Kandahar a longtemps fait partie de la Perse, et a passé tour à tour de celle-ci aux souverains de Delhi.

KANDAHAR, ville de l'Afghanistan, ch.-l. de la province de son nom, à 300 kilom. S.-O. de Kaboul, entre l'Ourgandab, affluent de l'Helmend, et le Ternak, au centre du pays des Dourahnis, par 32° 20′ lat. N., et 64° long. E.; 120,000 hab. Cette cité, dont l'origine est incertaine, mais qui paraît avoir existé du temps d'Alexandre, et avoir été détruite et réédifiée plusieurs fois, fut, en dernier lieu, construite sur un plan régulier par Nadir-Schah, auprès de son antique enceinte. Ses rues sont étroites, mais bien alignées; ses maisons sont en brique et à plusieurs étages; en un mot, elle passe pour une des plus belles villes de l'Asie. Au centre, s'élève une rotonde voûtée, nommée Tchassou, de 40 à 50 mètres de diamètre, garnie intérieurement de boutiques, et à laquelle viennent aboutir quatre grands bazars. Cette rotonde sert de place publique; c'est là que l'on fait les proclamations et que l'on expose les corps des suppliciés. Plusieurs caravansérails, l'ancien palais royal, la mosquée voisine de ce palais, le tombeau d'Ahmed-Schah, surmonté d'une élégante coupole, et orné intérieurement de peintures et de dorures, sont, avec Tchassou, ses principaux édifices. Kandahar est arrosée par deux canaux dérivés de l'Ourgandab, et traversée par plusieurs petits ponts. Elle est partagée en un grand nombre de quartiers, réservés chacun à une des nations qui l'habitent. C'est la principale place de commerce de l'Afghanistan et celle où l'industrie est le plus active. L'empereur Baber s'en empara en 1507; en 1625, elle fut prise par Schah-Abbas le Grand; en 1638, le gouverneur persan Ali-

Merdan-Kan la livra à l'empereur Djehanghir; en 1649, elle tomba au pouvoir de Schah-Abbas II; le chef afghan Myr-Veïs la prit en 1709 et la garda jusqu'en 1737, année où Nadir-Schah s'en rendit maître, après un siége de dix-huit mois. Il la détruisit, et la rebâtit un peu plus au sud, en lui donnant le nom de Nadir-Abad; mais, en 1747, Achmed-Schah-Abdalli la surprit, et en fit la capitale de l'Afghanistan, en lui rendant son ancien nom. Enfin, occupée en 1839 par les Anglais, elle vit ses fortifications détruites par eux en 1842.

KANDAHLA s. m. (kan-dâ-la). Membre d'une secte de l'Inde.

— **Encycl.** Les *kandahlas* appartiennent à la grande secte des vichnou-baktas ou sectateurs de Vichnou. Les *kandahlas* se distinguent, comme en général tous les vichnouvistes, par la figure symbolique, appelée *nahman*, qu'ils s'impriment sur le front; cette figure a une signification complétement obscène. Ils portent un costume bizarre, qui rappelle celui d'Arlequin; il se compose de toile peinte d'un jaune très-foncé, tirant sur le rouge, d'une espèce de couverture piquée, faite de morceaux de toutes couleurs, qui couvre les épaules en guise de manteau; d'un turban qui offre aussi trois ou quatre couleurs entremêlées, et souvent encore d'une peau de tigre qui descend jusqu'à terre. La plupart ont, en outre, le cou entortillé d'un long chapelet de grains noirs, de la grosseur d'une noix. Les *kandahlas* emportent avec eux, quand ils voyagent ou qu'ils vont demander l'aumône, une plaque ronde de bronze et un gros coquillage en forme de conque; c'est en frappant avec une petite baguette sur cette plaque de bronze, et en soufflant dans ce coquillage, qu'ils annoncent leur approche aux populations et les avertissent de courir au-devant d'eux les mains pleines d'aumônes. Ordinairement, les *kandahlas* chantent et dansent en demandant l'aumône. Leurs poëmes sont des espèces d'hymnes en l'honneur de leurs divinités, et, le plus souvent, des chansons obscènes; plus ces dernières sont farcies de polissonneries, plus elles sont efficaces pour attirer les dons des auditeurs. Du reste, les *kandahlas* affectent de se montrer sans retenue dans le boire et dans le manger, ce qui les distingue des dévots de Siva, ou *siva-baktas*, dont l'extrême sobriété égale et parfois même surpasse celle du brahme. Les *kandahlas* se rencontrent principalement dans les provinces méridionales de la presqu'île, le Mysore particulièrement.

KANDEISCH, ou **KHANDEISCH**, ou **CANDEISCH**, ancienne province de l'Indoustan anglais, dans le Decan septentrional, au N.-O., bornée au N. par le Malwa, à l'E. par le Bérar et l'Allahabad, au S. par l'Aurengabad, et à l'O. par le Guzzerat. Cette province, comprise aujourd'hui dans la présidence de Bombay, mesure 360 kilom. sur 160, et renferme une population de 2,000,000 d'hab. Ch.-l., Nandode. Elle est généralement montagneuse; au S., elle est couverte par les Ghattes occidentales et leurs ramifications; au N., elle l'est par les monts Talybit et une chaîne qui leur fait suite. Les montagnes n'y atteignent pas une hauteur considérable. Elles ont, en général, un aspect sauvage, étant pour la plupart nues ou peu boisées. Les deux principaux fleuves de la contrée sont la Nerbuddah et le Tapti, tous deux tributaires de la mer d'Oman. Le sol est presque partout susceptible d'une bonne culture, mais une grande partie du territoire reste inculte. La température est agréable. L'hiver y est peu sensible. La chaleur est quelquefois insupportable pendant l'été. La principale ressource des habitants consiste dans les bêtes à cornes, les moutons et les chèvres. On y élève aussi d'excellents chevaux. Ce pays est un de ceux qui furent la patrie primitive des Mahrattes; on y trouve aussi des Mongols en petit nombre, des Afghans et des Arabes, qui sont venus s'y établir comme colons. Il était gouverné, au commencement du XVe siècle, par des princes afghans qui prétendaient descendre du calife Omar, et qui avaient fixé leur résidence à Aceyrgor. Vers la fin de ce siècle, la contrée fut annexée à l'empire du Grand Mogol. A la chute de cet empire, des princes mahrattes se la partagèrent, et, en 1818, la partie N.-E. était au pouvoir du souverain de Sindhyah, et celui d'Holkar possédait le S.-O.; mais ces princes étaient troublés dans leurs possessions par les colons arabes, qui avaient profité des guerres précédentes pour acquérir une certaine puissance; alors le roi d'Holkar céda sa portion aux Anglais, qui firent rentrer promptement sous l'obéissance tous les rebelles; le reste est au royaume de Sindhya.

KANDÉLIE s. f. (kan-dé-lî — de *Kandel*, n. pr.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des rhizophorées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Malabar.

KANDJAM, nom ancien de COÏMBETOUR.

KANDJAR s. m. (kan-djar). Membre de la dernière caste de l'Inde.

— Sorte de poignard oriental, à lame tranchante des deux côtés. ‖ On dit aussi KANDJIAR.

— **Encycl.** Les *kandjars* composent la dernière caste et la plus méprisée de l'Inde. Les *kandjars* sont en horreur aux Indous aussi bien qu'aux musulmans. Ils habitent hors des villages, dans des endroits qui leur sont spécialement réservés. Il sont employés à l'enlèvement des immondices. Ils vivent dans un état d'horrible malpropreté, se nourrissent, à défaut de farine ou de végétaux, de lambeaux de chair crue et presque en état de putréfaction, dévorent les cadavres des chameaux abandonnés sur les grandes routes, nourriture auprès de laquelle tout autre Indou et tout musulman mourraient de faim, et qu'ils disputent aux chiens, aux chacals, aux vautours et aux oiseaux de proie. On en rencontre souvent au bord des routes, le long des fleuves, assis autour d'un cadavre de chameau dont ils se nourrissent, et entourés d'animaux et d'oiseaux immondes, qui se tiennent derrière eux pour participer à la curée.

Les *kandjars* vont généralement nus, à l'exception d'un *langouti*, destiné à cacher les parties sexuelles. Ils sont beaucoup plus noirs que les Indous des autres castes, et l'on sait que la couleur plus ou moins foncée de la peau est un signe du plus ou moins de dégradation des castes. Les *kandjars* sont sujets à la lèpre, aux dartres, aux ulcères; leur nourriture immonde, leur malpropreté, leurs excès de toutes sortes rendent presque inévitable chez eux le développement de ces tristes infirmités. Ils se livrent entre eux à la débauche la plus dégoûtante, fument avec délices le *gandjah*, espèce de chanvre, et mâchent l'opium, deux substances qui les jettent dans des accès terribles de frénésie. Enfin, ils s'enivrent de boissons fermentées. Au dire de tous les voyageurs, on ne peut rien voir de plus dégoûtant et de plus hideux que ces *kandjars*. En horreur aux Indous des plus basses castes, ils ne peuvent participer à aucune cérémonie religieuse publique et n'ont pas même de culte particulier.

KANDJATOU, cinquième kan mogol de la branche djenguyzkhanide, étranglé en 1295 de notre ère. Il succéda, en 1291, à Argoun-Khan, son frère, qui régnait sur la Perse, vainquit Maçoud II, dernier prince de la dynastie des Seldjoucides, qui voulait reconquérir les Etats de ses ancêtres (1292), fit preuve, dans cette campagne, d'un grand courage, et, de retour dans Tauriz, sa capitale, s'occupa de régler les affaires de l'Etat, fit fleurir la justice, évita de faire couler le sang innocent et se montra d'une extrême libéralité; mais bientôt ce prince, qui joignait à de grandes qualités de grands vices, s'abandonna à une débauche effrénée, à des excès monstrueux, fit enlever des femmes et des enfants, s'attira le mépris de ses peuples et changea ce mépris en haine, lorsque, pour réparer l'épuisement de ses finances, il entreprit d'établir en Perse une monnaie de carton semblable à celle qui avait cours en Chine. Plusieurs chefs mogols offrirent alors l'empire à Baidou, gouverneur de Bagdad, qui marcha sur Tauriz avec une armée. Kandjatou vint lui livrer bataille; mais, abandonné par une partie de ses troupes, il s'enfuit dans le Moughan, fut découvert dans une caverne où il avait cherché un refuge, et étranglé.

KANDLER (François de Sales), écrivain musical allemand, né à Klosterneubourg, près de Vienne, en 1792, mort à Vienne en 1831. Il débuta, en 1802, comme sopraniste attaché à la chapelle de la cour impériale d'Autriche, position qui lui permit de faire de bonnes études littéraires et de s'instruire près d'Albrechtsberger et de Salieri des principes de la composition. Après avoir écrit quelques morceaux dans le style religieux, Kandler se voua exclusivement en 1816 à la littérature musicale, et devint le principal rédacteur de la *Gazette musicale* de Vienne. En 1817, appelé dans l'administration de la marine, à Venise, il profita des nombreux loisirs que lui laissait son emploi pour faire les recherches nécessaires à la composition de l'histoire musicale qu'il avait projetée. Pendant neuf années, il parcourut l'Italie, fouilla les bibliothèques, scruta les souvenirs et les traditions, et amassa une quantité de documents et de détails de la plus haute importance.

Attaché, en 1822, à Milan, aux bureaux de la guerre, Kandler s'occupa de la traduction italienne de plusieurs partitions allemandes et françaises. Grâce à ces traductions, il lui fut possible de faire entendre le *Joseph*, de Méhul; le *Pater noster*, de Naumann; la *Passion*, de Weigl, et le *Christ au jardin des Oliviers*, de Beethoven. Rappelé à Vienne en 1827 avec le titre de conseiller de guerre, Kandler allait utiliser ses instants de liberté pour la rédaction des ouvrages concernant la musique qu'il voulait publier. Malheureusement, une attaque de cholera mit ses projets à néant et l'emporta au milieu des regrets de tous les esprits voués aux choses de l'art. Les principales notices et brochures de Kandler sont : *Biographie de Hasse* (*il Sassone*); *Sur l'éducation actuelle au collége royal de musique de Naples et coup d'œil rétrospectif sur les anciens conservatoires de cette ville; Sur l'état actuel de la musique à Rome;* l'ouvrage posthume *Sur la vie et les ouvrages de Jean Pierluigi da Palestrina, surnommé le Prince de la musique;* enfin, *Notice historique et critique sur l'état actuel de la musique en Italie.*

KANDOUZ, ville du Turkestan. V. KOUNDOUZ.

KANDSAG, ville de l'empire russe. V. JELISAVETPOL.

KAND-SI s. m. (kan-dsi). Comm. Papier japonais.

KANDY, ville de l'île de Ceylan. V. CANDY.

KANE, rivière de la Russie d'Asie, dans la Sibérie. Elle prend sa source au versant septentrional de l'Altaï, coule au N. et se jette dans l'Ienisséi, après un cours de 450 kilom.

KANE (mer de), partie de la mer polaire arctique, qui baigne la terre de Washington, au N. du Groenland; peu connue.

KANE (sir Robert John), médecin et chimiste anglais, né à Dublin en 1810. Son père, fabricant de produits chimiques, lui fit faire des études scientifiques et le destina à la carrière médicale. Attaché à l'hôpital de Meath, il obtint, en 1830, le prix proposé par le docteur Gaves pour le meilleur mémoire *Sur la condition pathologique des fluides dans la fièvre typhoïde*, et prit le grade de docteur en médecine en 1832. Cette même année, Kane fonda, à Dublin, le *Journal des sciences médicales*, dont il garda la direction jusqu'en 1834, fut chargé d'un cours de chimie, devint, en 1841, membre du collége irlandais des médecins, et fit, de 1844 à 1847, un cours d'histoire naturelle à la Société royale de Dublin. Il se démit de sa chaire en 1847, époque où l'Académie royale irlandaise lui décerna la médaille d'or de Cunningham pour ses utiles découvertes en chimie. Lors de la création du musée de l'industrie irlandaise (1846), il en fut nommé directeur, et il est devenu, en 1849, président du collége de la Reine à l'université de Cork. Ce savant docteur est membre de la Société médico-chirurgicale de Dublin, de l'Académie royale irlandaise, correspondant des Sociétés de pharmacie et de chimie de Paris. On lui doit : *Eléments de pharmacie pratique* (Dublin, 1831, in-8°), manuel estimé; *Eléments de chimie* (Dublin, 1841-1842, 3 parties), réédités en 1849 (in-8°); *Ressources industrielles de l'Irlande* (Dublin, 1844, in-8°), recueil de conférences faites devant la Société royale de Dublin et publiées aux frais de cette Société; la *Question des grandes et petites fermes, considérée par rapport à la situation actuelle de l'Irlande* (Dublin, 1848), écrit dans lequel il se prononce pour l'établissement de petites fermes, etc. Enfin, on lui doit de nombreux mémoires, dont quelques-uns méritent une mention spéciale, entre autres, le mémoire *Sur la matière colorante des lichens*, inséré dans les *Philosophical Transactions*, et ceux *Sur la composition des humeurs dans le diabète*, *Sur les propriétés de l'hydrogène*, publiés dans le *Journal des sciences médicales* (1832-1833). — Sa femme, fille de l'astronome Francis Baily, a publié une *Flore irlandaise.*

KANE (Elisha Kent), voyageur américain, né à Philadelphie en 1820, mort en 1857. Il était attaché à l'hôpital de sa ville natale, lorsque, l'état de sa santé lui rendant les voyages nécessaires, il s'embarqua en 1843, comme chirurgien, à bord de la frégate le *Brandywine*, visita successivement la Chine, l'océan Pacifique, les Indes, Bornéo, Sumatra, les Philippines, où il descendit dans le cratère du volcan Taeb, et revint en 1845 dans sa patrie par l'Egypte et l'Europe. Kane se rembarqua l'année suivante, explora la côte septentrionale et occidentale de l'Afrique et parvint jusqu'au Dahomey. Pendant la guerre contre le Mexique en 1847, il prit, comme volontaire, du service dans l'armée américaine et fit preuve en différentes circonstances d'un sang-froid et d'un courage remarquables. Après avoir été ensuite employé au relèvement des côtes du golfe du Mexique, il accompagna, de 1850 à 1852, l'expédition que le négociant Grinnell, de New-York, envoyait au pôle nord, à la recherche de Franklin, mais qui ne produisit aucun résultat notable. Il sut rendre plus fructueuse pour la science une nouvelle expédition qu'il dirigea lui-même dans les mêmes régions. Il appareilla de New-York le 30 mai 1853 sur l'*Avance*, parvint, l'année suivante, au point le plus septentrional que l'on eût jusqu'alors atteint, par 82° 30′ de lat. N., et, après un voyage des plus périlleux, revint à New-York en octobre 1855. Il a publié la relation de ce voyage, sous le titre d'*Explorations arctiques* (Philadelphie, 1856, 2 vol.); mais les fatigues incroyables qu'il avait endurées dans l'intérêt de la science et de l'humanité avaient ruiné sa constitution naturellement délicate, et il mourut deux ans plus tard à la Havane, où il était allé demander à un climat plus doux le rétablissement de sa santé.

KANEDASSI s. m. (ka-ne-da-si). Métrol. Mesure de longueur japonaise, qui sert à mesurer les pierres, les métaux et les bois : *Le* KANEDASSI *est fabriqué en jonc verni, et l'on en connaît de plusieurs grandeurs; l'une se divise en* 15 *parties, subdivisées chacune en dix; elle égale environ* 0m,45.

KANELSTEIN s. m. (ka-nèl-stain). Minér. Nom allemand d'un minéral appelé aujourd'hui ESSONITE.

KANEM, contrée de l'Afrique centrale, au N.-E. du Bournou, sur la rive septentrionale du lac Tchad. Les habitants de cette contrée peu connue portent le nom de Kanembous et sont en partie mahométans et en partie idolâtres. Leur capitale est Maô.

KANETI, lieu du Turkestan, sur la route de Boukhara à Khokand, célèbre par une grande victoire d'Abdallah-Saheb-Kéran, kan de Boukhara, sur les kans de Tachkond, du Turkestan et de Kaptchak, en 1569 L'armée de ces derniers s'élevait à 400,000 hommes.

KANEV, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 105 kilom. S.-E. de Kiev, sur le Dniéper; 2,600 hab. C'était autrefois une place forte, qui fut prise en 1239 par Batou-Kan. Catherine II y eut une entrevue avec le roi de Pologne, Stanislas-Auguste, en 1782.

KANGA, province de l'empire japonais, dans l'île de Niphon, sur la côte occidentale, au S. de la presqu'île de Noto, baignée par la mer du Japon. Sol montagneux et stérile; industrie active; filatures, fabriques de soie.

KANG-HI ou **KHANG-HO**, empereur de la Chine, le deuxième de la dynastie tartare des Taï-Thsing, né en 1654, mort en 1722. Il succéda à son père Chun-Tchi en 1662, sous la tutelle de quatre mandarins, et se fit déclarer majeur à l'âge de treize ans. L'un de ses premiers actes fut d'adopter, malgré son conseil, le système astronomique des Occidentaux, introduit par les jésuites, et de nommer le Père Verbiest président du tribunal des mathématiques. Plus tard, il favorisa la propagande évangélique et se montra plein de tolérance envers les chrétiens. En ne tenant point compte d'actes de cruauté qui sont dans les mœurs de l'Orient, ce prince fut un des plus grands de ceux qui gouvernèrent la Chine. Il fit respecter dans toute l'Asie la puissance de ses armes, dompta plusieurs révoltes de princes vassaux ou tributaires, étendit son empire du côté de l'Ouest, protégea les lettres, les arts et l'industrie, chercha à répandre parmi ses sujets les sciences européennes, forma une riche bibliothèque et publia lui-même divers ouvrages, entre autres des *Instructions* pour les enfants (trad. par les missionnaires) et un Dictionnaire chinois connu en Europe. Il fit aussi réunir en corps un grand nombre de lois et d'actes administratifs.

KANGHRI, ville de la Turquie d'Asie. V. KIANGARI.

KANGRAH ou **NAGORKOTE**, ville de l'Indoustan anglais, dans la présidence du Pendjab, à 104 kilom. N.-E. de Lahore, sur une montagne, près du Ravi; 20,000 hab. Elle est défendue par une forteresse très-importante appelée Kote-Kangrah. Lors de la première invasion des mahométans, les Indous y déposèrent des richesses immenses provenant des trésors des temples de Kangrah et autres; ces richesses y attirèrent le sultan Mahmoud de Ghizneh, qui s'empara de cette place en 1010. Elle fut reprise en 1043 par le radjah de Delhi. L'empereur Akbar la prit ensuite, après un an de siége. Kangrah a donné son nom à une principauté formée d'une ancienne province des Siks et qui a pour ch.-l. Nadoue. On s'y livre spécialement à l'élève des bestiaux, à la culture du maïs, du riz et de la canne à sucre. Outre la Ravy, cette principauté est encore baignée par le Beyah.

KANGUROO ou **KANGUROU** s. m. (kan-gu-rou). Mamm. Quadrupède de la Nouvelle-Hollande, de l'ordre des marsupiaux : *En Australie, les* KANGUROOS *sont les plus grands quadrupèdes que l'on rencontre.* (Ph. Chasles.) *Plusieurs fois on a vu les* KANGUROOS *se reproduire dans nos ménageries.* (E. Desmarest.) ‖ On dit aussi KANGOUROU et KANGOURO. ‖ *Kanguroos rats*, Nom donné aux potoroos.

— **Encycl.** Ce genre de marsupiaux didelphes est extrêmement remarquable par la singularité de sa conformation extérieure. Son corps, de forme presque conique, est extrêmement gros vers la queue, très-grêle dans la partie antérieure. Ses membres supérieurs sont très-courts; les postérieurs sont, au contraire, très-développés. Ces caractères généraux suffisent pour distinguer immédiatement ce genre de tout autre. Ajoutons que le doigt annulaire du pied de derrière est armé d'un ongle très-long, qui devient parfois une arme redoutable; que la mâchoire supérieure est armée de six canines, et l'inférieure de deux seulement, mais très-longues et très-fortes; que la queue, véritable membre locomoteur, est excessivement puissante. L'animal s'en sert dans la station comme point d'appui pour se tenir debout, et comme d'un ressort pour se lancer, lorsqu'il est poursuivi, à travers les précipices, à des distances de 7 à 10 mètres.

Pour manger, il se sert de ses pattes antérieures comme les singes. Il se dresse alors, en s'asseyant sur le trépied formé par les pattes postérieures et la queue, fait passer, en manière de jeu, son herbe de prédilection d'une patte à l'autre, mord une bouchée et mâche lentement.

Timide, inoffensif et vigilant comme le lièvre, le *kanguroo* se sauve précipitamment devant le chien; serré de près, il se retourne, résiste vigoureusement aux attaques de ses ennemis et réussit quelquefois à les blesser et même à les éventrer avec ses ongles.

La femelle ne porte généralement qu'un ou deux petits, rarement trois ou quatre. Son

mode de gestation est celui de tous les marsupiaux. Avant que le fœtus soit complétement développé, il passe dans une poche abdominale qui est comme une seconde matrice. « Il est amusant, dit un voyageur, de voir le petit *kanguroo* sortir sa tête quand sa mère est à paître et brouter aussi l'herbe tendre au-dessus de laquelle il passe. »

Lorsqu'il est arrivé à son entier développement, le petit se glisse dehors, va manger à droite et à gauche et rentre de nouveau dans la poche pour se réchauffer ou pour échapper à quelque danger.

La chair du *kanguroo* est excellente à manger. La queue donne un bouillon exquis et très-nourrissant. La chair de cet animal est la nourriture ordinaire des sauvages australiens, sa peau leur meilleur vêtement. Aussi attachent-ils à la possession de ce mammifère le plus grand prix. Ils racontent que l'Auteur du bien, appelé *Motogon*, et représenté dans leurs légendes comme un homme de haute taille et très-fort, au commencement des choses, créa d'abord le *kanguroo*, ensuite le soleil, la lune, les étoiles, les arbres.

Dans le golfe de Saint-Vincent, sur les bords duquel s'élève la ville d'Adélaïde, se trouve une île de 70 lieues de circonférence, découverte en 1802 par Flinders, et par lui nommée *île des Kanguroos*, à cause du grand nombre de ces animaux qu'il vit paître par bandes le long de la pelouse bordant la lisière d'un bois.

Il vit, en même temps, des phoques énormes sortir de la mer, se traîner sur la plage jusqu'auprès des *kanguroos*, et les uns et les autres frayer ensemble en bonne intelligence.

Flinders raconte que les *kanguroos* étaient si nombreux et si confiants, que les matelots en tuèrent, dans la soirée, trente et un; les phoques, au contraire, à l'approche des hommes, se sauvèrent promptement.

Le *kanguroo* a trouvé dans l'homme son ennemi le plus redoutable. Quelques années de chasse ont suffi pour changer le caractère confiant de cet animal. Un voyageur rapporte qu'étant arrivé dans l'île des *Kanguroos*, il vit une dizaine de ces animaux paître sur l'herbe, et, aussitôt qu'ils aperçurent un homme, neuf sur dix prirent la fuite. De là on a conclu, non sans raison, que le caractère et les mœurs des animaux changent et se modifient, comme ceux des hommes, selon les circonstances où ils se trouvent.

Les espèces aujourd'hui connues du genre *kanguroo* sont nombreuses. Nous citerons les principales. Le *kanguroo* géant, le plus anciennement connu, atteint la taille d'un mouton et pèse jusqu'à 125 livres. Son pelage est d'un brun roux-cannelle. Il habite la Nouvelle-Galles du Sud. Le *kanguroo* laineux, qu'on trouve dans la Nouvelle-Hollande, ne diffère guère du précédent. Sa couleur est un roux ferrugineux. Le *kanguroo* d'Aroe (Moluques et Nouvelle-Guinée) est d'une taille un peu plus petite. Son pelage est blanc roussâtre. Le *kanguroo* à bandes ne dépasse guère la taille d'un gros lapin. Il est gris roussâtre, l'arrière-train rayé en dessus de brun et de noir. Il habite l'île Bernier et quelques îles voisines.

KANGUROOS (île des), île de l'Océanie, Mélanésie, sur la côte méridionale de l'Australie, à l'entrée du golfe de Saint-Vincent, par 35° 43′ de lat. S., et 135° 38′ de long. E.; 140 kilom. de l'E. à l'O., sur 30 kilom. du N. au S. Elle fut découverte en 1802 par Flinders, qui lui donna le nom qu'elle porte, à cause des nombreux kanguroos que son équipage y tua. Elle fut visitée l'année suivante par l'amiral Baudin. Cette île est généralement couverte de collines peu élevées, dont les sommets ont une apparence uniforme; elles ont une couleur triste et sombre et offrent, sur la côte méridionale, une hauteur de 200 à 300 pieds. La côte septentrionale est aride et nue. Le climat y est sec et très-chaud. Suivant Flinders, le sol en est fort riche; suivant Péron, au contraire, il serait à peine recouvert d'une couche végétale très-mince. De grandes troupes d'oiseaux de terre et de mer fréquentent cette île. Le règne minéral consiste surtout en grès, quartz, ardoise et calcaire. L'île n'est pas habitée.

KANIA (Emmanuel), pianiste et compositeur allemand, né dans la Silésie en 1827. Il apprit de son père les premiers éléments de l'art musical, étudia, à partir de 1838, le piano et l'orgue à Breslau, où il suivit en même temps les cours du gymnase; après avoir été précepteur en Pologne, il visita, de 1850 à 1857, une partie de l'Allemagne, donnant des concerts qui obtinrent partout beaucoup de succès. En 1857, il se rendit à Paris, où il revint quatre ans plus tard. Il a publié environ une trentaine d'œuvres pour piano, telles que *études*, *nocturnes*, *polonaises*, *mazurkes*, *romances*, *valses*, *fantaisies*, *caprices*, *chansons*, etc. En 1860, il a écrit la musique de l'opéra polonais de Gregorowicz, intitulé: *Werbel Domowy*, qui a obtenu un éclatant succès au théâtre des Variétés, à Varsovie. Le jeu de cet artiste est très-brillant et se distingue en outre par sa facilité et sa légèreté.

KANIEWSKI (Jean-Xavier), peintre polonais, né dans la Volhynie en 1809. Il commença ses études artistiques au lycée de Krzemieniec, où il devint, en 1827, professeur adjoint de dessin. Envoyé, peu après, à l'Académie des beaux-arts, il y obtint la grande médaille d'or avec une toile représentant *Alexandre de Macédoine*, et partit en 1833 pour l'Italie, où il séjourna jusqu'en 1842. Ce fut à Rome qu'il exécuta deux de ses plus belles toiles : le *Saint Père célébrant la messe dans l'église de Saint-Pierre* et le *Christ ressuscitant la veuve de Naïm*, ainsi qu'un portrait en pied du pape Grégoire XIV, et deux excellentes copies de la *Madone de Foligno* et de l'*Attila marchant à la ruine de Rome* de Raphaël. Le talent dont il avait fait preuve dans la reproduction de cette fresque lui valut une médaille d'or, que lui donna le pape, et le titre de membre de l'Académie romaine du Panthéon. A son retour d'Italie, il se rendit à Saint-Pétersbourg, où il résida jusqu'en 1845, et exécuta un grand nombre de portraits, y termina sa toile de *Samson et Dalila*, qu'il avait commencée à Rome, et fut nommé membre de l'Académie des beaux-arts de cette ville. En 1845, il devint professeur à l'Ecole des beaux-arts de Varsovie, à la direction de laquelle il a été appelé depuis cette époque. On a encore de lui un *Christ au jardin des Oliviers* et une foule de portraits. Il excelle surtout dans les portraits de femme.

KANIN, presqu'île de la Russie d'Europe, gouvernement d'Arkhangel, entre la mer Blanche à l'O. et le golfe de Tcheskaia à l'E. Elle est d'une largeur variable, atteignant jusqu'à 70 kilom. à son extrémité septentrionale, où elle projette dans la mer Glaciale le cap Kanin par 68° 39′ de latit. N., et 41° 12′ de longit. E. En partie montagneuse et habitée par des Samoyèdes.

Kan-ing-p'ien ou le **Livre des récompenses et des peines.** C'est un petit traité de morale à l'usage des *tao-ssé*, l'une des plus anciennes sectes de la Chine, et qui regardent Lao-tseu comme le fondateur de leur doctrine. Parmi la multitude d'ouvrages qui sont à leur usage, il n'en est aucun qui jouisse d'une aussi grande autorité et qui se réimprime aussi souvent que le *Livre des récompenses et des peines*. Cependant il est rare qu'on l'imprime par spéculation. La propagation de ce livre est considérée comme un des premiers devoirs religieux, comme l'œuvre la plus méritoire et le meilleur moyen d'obtenir tout ce qu'on désire. Dès qu'une édition est épuisée, les personnes qui en possèdent les planches ouvrent une souscription qui se trouve promptement couverte. Les unes donnent de l'argent, les autres du papier; d'autres, qui savent imprimer, se chargent volontairement du tirage. Si les planches sont usées, on trouve sans peine une foule d'artistes qui s'offrent de les graver à leurs frais. Les exemplaires que produit la nouvelle édition sont en grande partie distribués aux indigents qui ont concouru, suivant leurs moyens et leur fortune, à sa publication.

Les *tao-ssé* ont donné la plus haute preuve du respect qu'ils ont pour ce livre en l'attribuant à Thaï-chang, c'est-à-dire au suprême Lao-tseu, le fondateur de leur secte. Wang-siang, qui vivait sous la dynastie des Song, a été regardé par plusieurs savants comme l'auteur de cet ouvrage. Mais cette opinion n'a aucun fondement. Le *Kan-ing-p'ien*, en effet, n'est autre chose qu'une compilation de sentences tirées ou imitées des *King* (*Livres canoniques*), des *Tsé-chou* (*Livres classiques*) et des philosophes, et les commentateurs ne rapportent point le nom de l'auteur qui l'a rédigé.

Selon la doctrine des tao-ssé, il y a des esprits chargés de surveiller toutes les actions de l'homme; d'enregistrer ses bonnes et ses mauvaises œuvres, et d'en rendre compte à certaines époques à un conseil d'esprits célestes supérieurs, où l'on détermine la nature des récompenses à donner ou des peines à infliger à chacun suivant ses mérites.

C'est pour exciter les hommes à éviter les unes et à se rendre dignes des autres que ce traité de morale a été composé, absolument comme nos livres de morale chrétienne sont rédigés dans le but de nous apprendre les moyens de gagner le ciel et d'éviter l'enfer. La plupart des préceptes du moraliste chinois se font remarquer soit par la noblesse de la pensée, soit par une naïveté vraiment touchante :

« Suivre la raison, dit le sage, c'est avancer ; s'en écarter, c'est reculer.

» On suit la raison lorsqu'on est sincère, pieux, bon ami, bon frère;

» Lorsqu'on a un cœur compatissant pour tous les êtres vivants;

» Quand on est plein de tendresse pour les orphelins et de commisération pour les veuves;

» Quand on évite de faire du mal aux insectes, aux herbes et aux arbres;

» Quand on sait être compatissant pour le mal d'autrui, se réjouir de son bonheur; aider ses semblables dans leurs nécessités, les délivrer de leurs périls; voir le bien qui leur arrive comme obtenu par soi-même et ressentir les pertes qu'ils éprouvent comme si on les faisait soi-même.

» Alors, on est révéré de tout le monde, protégé par la Raison céleste, accompagné par le bonheur et les richesses; toute impureté s'éloigne d'un homme qui agit ainsi. Les Esprits et les Intelligences lui composent une garde; ce qu'il entreprend s'achève; il peut prétendre à devenir esprit ou du moins *immortel*.

» Pour devenir immortel du ciel, il faut avoir effectué mille trois cents bonnes actions; pour être immortel de la terre, il faut en avoir fait trois cents. »

. . . .

« Ne point honorer ceux qui sont plus âgés que soi, dit encore le sage, et se révolter contre ceux qu'on devrait servir;

» Recevoir des grâces sans en être touché et nourrir des ressentiments implacables;

» Accorder des récompenses à des hommes indignes, envoyer les innocents au supplice, faire périr les hommes pour s'emparer de leurs richesses, renverser ceux qui sont en place pour s'emparer de leurs dignités;

» Tirer des flèches aux êtres qui volent dans les airs; poursuivre ceux qui courent sur la terre, détruire les trous des insectes, effaroucher les oiseaux qui sont sur les arbres, boucher les ouvertures où les oiseaux vont nicher, renverser les nids déjà construits, blesser les femelles qui portent et casser les œufs;

» Souhaiter la mort de ceux à qui l'on doit, ou dont on retient le bien;

» Oublier l'antiquité pour les nouveautés; dire *oui* de bouche et *non* du fond du cœur;

» Rendre le ciel et la terre témoins des plus viles pensées et mettre sous les yeux des esprits des actions infâmes;

» Aimer à se vanter et être continuellement dévoré d'envie; cracher, se moucher, proférer des injures du côté du Nord, etc.,

» Voilà autant d'actions qui, ainsi que d'autres semblables, méritent d'être punies suivant leur gravité ou leur légèreté. Celui qui préside à la vie retranche à l'homme qui s'en rend coupable des espaces de douze ans ou de cent jours seulement. Le nombre qui lui en avait été assigné étant expiré, la mort vient, et après la mort, s'il y a encore un surplus de châtiment à recevoir, le malheur tombe sur ses fils et sur ses petits-fils, etc. »

Remarquons en passant que ce respect des tao-ssé pour le Nord ressemble beaucoup à la croyance des brahmanes, qui faisaient du mont Merou (le pôle Nord) le séjour de leurs dieux. Peut-être la secte des tao-ssé, comme celle des bouddhistes, est-elle originaire de l'Inde.

M. Abel Rémusat et M. Stanislas Julien ont donné tous les deux des traductions du *Livre des récompenses et des peines*.

KANIRAM s. m. (ka-ni-ramm). Bot. Syn. de STRYCHNOS.

KANISA (ALT ou UNGRISCH-), ville des Etats autrichiens (Hongrie), comitat de Bacs, sur la rive droite de la Theiss, à 79 kilom. N.-E. de Zombor. Collége et gymnase de piaristes.

KANISA (NAGY-), ville des Etats autrichiens (Hongrie), comitat de Szalad, à 35 kilom. S. d'Egerszegh; 8,500 hab. Foires à bestiaux très-fréquentées. Collége et gymnase de piaristes. Commerce important de bestiaux. Ruines d'une ancienne citadelle. Cette ville était autrefois la seconde place forte de la Hongrie; elle joua un rôle important dans les guerres contre les Turcs, aux XVIe et XVIIe siècles. Ses fortifications furent rasées en 1702.

KANITZ, ville des Etats autrichiens (Moravie). V. KAUNITZ.

KAN-KAN s. m. (kan-kan — nom de l'animal en Ethiopie). Mamm. Nom donné par quelques voyageurs à la civette.

KANKAN, pays de l'Afrique occidentale, vers le S.-E. de la Sénégambie, près des limites de la Guinée supérieure. Ce pays, qui a pour capitale une ville nègre du même nom, est riche par ses productions et par le commerce qu'il fait avec Ségo et Tombouctou.

KAN-KIANG, rivière de Chine. Elle prend sa source dans le S. de la province de Kiang-Si, coule vers le N., en passant par les villes des départements de Kan-Tcheou, Ki-An, Nan-Schhang, et se décharge, en formant un grand nombre d'îles, dans le lac Payang, après un cours de 600 kilom. Son affluent principal est le Yu-Ho, qu'elle reçoit à gauche. Ses eaux sont limpides, mais le lit est plein de roches qui rendent la navigation dangereuse.

KANN s. m. (kann). Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée en Suède, et qui vaut $2^{lit},615$.

KANNA s. m. (kann-na). Bot. Plante qui croît au Cap de Bonne-Espérance, et qu'on suppose être une espèce de ginseng : *Le* KANNA *des Egyptiens sert de fard aux femmes du pays*. (V. de Bomare.) ‖ *Kanna goraka*, Syn. de CARCAPULLI.

KANNAME s. f. (kann-na-me). Bot. Espèce d'alisier du Japon.

KANNE s. f. (ka-ne). Métrol. Mesure de capacité, employée dans quelques parties de l'Allemagne, et dont la valeur varie selon les localités.

KANNE (Jean-Arnold), écrivain et érudit allemand, né à Detmold en 1773, mort en 1834. Doué d'une intelligence très-vive, d'une imagination exaltée, d'une caractère mobile, il étudia tour à tour et sans suite la philosophie, la théologie, la philologie, se rendit à Berlin pour y vivre de ses productions littéraires, tomba bientôt dans une profonde misère et mena alors une vie vagabonde, allant de ville en ville, donnant des leçons, écrivant pour les libraires, faisant partout des dettes et vivant partout de privations. Désespéré de ne pouvoir trouver nulle part une place qui lui donnât de quoi vivre, Kanne s'engagea, en 1806, dans l'armée prussienne au moment où venait d'éclater la guerre entre la Prusse et la France. Fait prisonnier à Iéna, il parvint à s'échapper, arriva en mendiant à Meingen, et, pour ne pas mourir de faim, s'engagea dans les troupes de l'Autriche; mais il tomba bientôt malade et fut transporté à l'hôpital de Lintz, d'où ses amis Jacobi et Jean-Paul Richter, avertis de sa malheureuse situation, vinrent le tirer. Grâce à eux, il put se racheter du service et se rendit à Bayreuth, d'où il passa bientôt après, comme professeur d'histoire, au gymnase de Nuremberg. En même temps, il se maria avec une femme qu'il aimait. En 1817, il devint professeur de philosophie dans la même ville, et, l'année suivante, il fut chargé d'enseigner la littérature orientale à Erlangen, où il termina sa vie. Loin de trouver enfin le calme dans une position qui lui donnait de l'aisance, de la considération, qui lui permettait de se livrer à ses études favorites, Kanne se trouvait le plus malheureux des hommes. A mesure qu'il avançait en âge, il devenait de plus en plus exalté et bizarre. Il finit par être tout à fait maniaque et par tomber dans un état de sauvagerie profonde. « Les nombreux ouvrages de Kanne, dit Parisot, décèlent un talent très-haut et très-varié; il était plus qu'orientaliste, il était linguiste profond; à l'érudition il joignait la perspicacité; s'il possédait une facilité rare, il avait encore à un plus haut degré le piquant, le feu, la saillie. Il voyait en général plus haut, plus loin, plus vite ou mieux que mille autres n'eussent vu à sa place; mais toutes ces belles qualités ne produisaient qu'un effet restreint. Il les appliquait à des sujets peu faits pour être compris de tous ou pour saisir énergiquement l'attention. » Parmi ses écrits, nous citerons : *Feuilles d'Alep à Kouph* (Leipzig, 1803), ouvrage humoristique; *De la parenté des langues grecque et allemande* (Leipzig, 1804, in-8°), traité plein de remarques curieuses; *Nouvelle exposition de la mythologie des Grecs et des Romains* (Leipzig, 1805); *Sources primordiales de l'histoire* ou *Mythologie universelle* (Bayreuth, 1808, 2 vol. in-8°); *Panthéon de la philosophie et de la sience naturelle la plus ancienne* (Tubingue, 1810, in-8°); *Système du mythe indien* ou *Cronos* et l'*Histoire de l'homme-Dieu dans la période de l'avancement des équinoxes* (Leipzig, 1813, in-8°); *Recueil d'histoires véritables et intéressantes tirées de l'histoire du chistianisme* (Nuremberg, 1815-1822, 3 vol. in-8°); *Vies de chrétiens protestants remarquables* (Bamberg, 1816-1817, 2 vol. in-8°); le *Christ dans l'Ancien Testament* (Nuremberg, 1818, 2 vol. in-8°); *Recherches bibliques* (Erlangen, 1819, 2 vol. in-8°); *Deux documents pour servir à l'histoire des ténèbres du temps de la Réforme* (Francfort, 1822, in-8°), etc.

KANNE (Frédéric-Auguste), compositeur allemand, né à Delitsch (Saxe) en 1788, mort à Vienne en 1833. Il abandonna l'étude de la médecine et de la théologie pour s'adonner à son goût pour la poésie et pour la musique. En 1808, il s'établit à Vienne, rédigea la *Gazette musicale*, composa des opéras et des vers et mourut dans une misère profonde. C'était un homme doué d'un génie original et vigoureux, qu'une vie de désordre arrêta dans son essor. On a de lui, outre un grand nombre de chants, de sonates, de trios, etc., des opéras intitulés : la *Reine des Elfes*, *Orphée*, *Sapho*, *Malvina*, etc.

KANNEGIESSER (Gottlieb-Heinrich), médecin allemand, né à Gotha en 1712, mort à Kiel en 1786. Il reçut sa première éducation dans la maison paternelle. De 1727 à 1730, il étudia dans les universités d'Iéna et de Halle. Il revint ensuite à Gotha, mais il ne fit qu'y passer pour aller se fixer à Kiel, où il acquit bientôt la réputation d'un praticien consommé. En 1733, il obtint la licence et le droit de se livrer à l'enseignement. Trois ans plus tard, il fut nommé professeur extraordinaire, et, en 1740, membre de l'Académie des curieux de la nature. Ses œuvres consistent en des dissertations soutenues sous sa présidence, des programmes académiques, des observations insérées dans les *Actes* de l'Académie des curieux de la nature, et un traité de médecine légale. Voici les titres des principales : *De excretione cutanea* (1731, in-4°); *De causis morborum; De spinæ dorsalis præternaturali flexu* (1734, in-4°); *De pneumatosi* (Kiel, 1748, in-4°); *De pleuritide* (Kiel, 1748); *De elephantiasi; De hydrope; De apoplexia; De variolis; De calculis felleis; Institutiones medicinæ legalis* (Halle, 1768, in-8°), etc.

KANNEGIESSER (Charles-Fréderic-Louis), littérateur allemand, né à Wendemarck (Marche prussienne) en 1781. Après avoir donné des leçons particulières à Weimar, il est devenu successivement professeur à l'Ecole des orphelins de Berlin (1807), sous-recteur (1811), puis recteur du gymnase de Prenslau (1811-1822) et directeur du gymnase Frédéric à Breslau (1822-1848), où il a fait une série de cours sur les grands poëtes de l'Allemagne et de l'Angleterre. Depuis 1848, M. Kannegiesser vit dans la retraite à Berlin. Nous citerons de lui : *Poésies; Amour et hymen*, poëme; *Leçons sur un choix de poésies*

lyriques de Gœthe (Breslau, 1835); *Grammaire italienne* (Leipzig, 1844, 2 vol.); *l'Orateur allemand* (Leipzig, 1844); *Comédies pour la jeunesse* (Berlin, 1844-1849, 12 vol.); *Télémaque et Nausicaa*, poëme épique (Nuremberg, 1846); *Declamatorium allemand* (1850-1851, 3e édit.), recueil de morceaux oratoires; le *Chant du cygne de plusieurs poëtes célèbres* (Tubingue, 1853); *Frauenlob*, recueil de sonnets (1853); des drames : *Mirza*, *Dorothée*, le *Pauvre Henri*, *Iphigénie à Delphes*, etc. Enfin, M. Kannegiesser a donné des dissertations pédagogiques et littéraires et de nombreuses traductions d'ouvrages anciens et modernes : les *Œuvres dramatiques* de Beaumont et Fletcher (1808); la *Divine comédie* et les *Poésies lyriques*, de Dante (1809-1827); les *Odes*, d'Horace (1821), d'Anacréon et de Sapho (1827); un grand nombre d'écrits divers de Leopardi, de Silvio Pellico, de Byron, de Mme de Staël, de Mickiewicz, d'Œrsted, de Bernhard, des *Poésies des troubadours* (1852), etc.

KANNO, l'être suprême chez les nègres de la côte de la Malaguette. D'après eux, il est le créateur de toutes choses et la souche de tous les biens; mais ils ne lui accordent pas une existence éternelle. Il doit avoir pour successeur un autre dieu, chargé de punir le crime et de récompenser la vertu.

KANNSTADT, KANSTADT ou **CANNSTADT**, ville du Wurtemberg, cercle du Neckar, à 4 kilom. E. de Stuttgard, sur le chemin de fer de Stuttgard à Ulm; 6,000 hab. Teintureries importantes; commerce actif. Aux environs, débris d'antiquités romaines. Cette ville est célèbre par ses eaux minérales, fréquentées par un grand nombre de malades. Victoire de Moreau sur l'archiduc Charles, en 1796. Les eaux thermales, chlorurées, sodiques, ferrugineuses et gazeuses de Kannstadt émergent par 33 sources d'un terrain dont le fond paraît être du muschelkalk recouvert de boues, de tourbes, d'argiles, de marnes, d'un conglomérat siliceux et de lehm. Leur densité varie de 1,0058 à 1,0063 et leur température de 15° à 21°,5.

« C'est, dit M. Armand Rotureau dans son bel ouvrage : *Des principales eaux minérales de l'Europe;* c'est une catastrophe qui a donné naissance à une partie des sources de Kannstadt et qui, par suite, a fait la prospérité de cette ville comme station minérale. Le tremblement de terre qui, en 1755, détruisit Lisbonne, eut son contre-coup en Allemagne, et fit jaillir, des terrains volcaniques des bords du Neckar, de nouvelles sources. »

KANO ou **GHANAT**, ville de l'Afrique centrale, capitale du pays de Haoussa, à 150 kilom. S.-E. de Cachena, par 12° de latit. N. et 7° de longit. E.; 60,000 hab., dont plus de la moitié sont esclaves, sans compter les étrangers. Fabriques de tissus de différentes qualités. Entrepôt du commerce de toute l'Afrique centrale; marchés quotidiens bien pourvus en articles d'Europe et en produits de la contrée, tels que bracelets en cuivre, étain, antimoine, verroterie, corail, ambre, bagues, étoffes de laine, châles, toiles de coton, toiles de lin d'Egypte, etc. Il y a des quartiers distincts pour la vente des bestiaux, des céréales et des végétaux. Les étrangers s'y rendent en grand nombre des bords de la Méditerranée, des montagnes de la Lune, du Sennaar et de l'Achantis. Kano forme un ovale irrégulier d'environ 20 kilom. de tour. Un grand marais, qui la coupe à l'E. et à l'O. et que traverse une langue de terre où se tient le marché, contribue à la rendre malsaine. Les maisons sont disposées par petits groupes et éloignées des murs de la ville. Le marché se compose d'échoppes construites en bambou et disposées de manière à former des rues. Chaque jour, ce marché est encombré de monde du matin au soir. Il y a des quartiers distincts pour la vente des bestiaux, des céréales et des végétaux. Le marché aux esclaves se tient sous deux hangars, l'un pour les hommes et l'autre pour les femmes. Les esclaves mâles sont employés comme charpentiers, maçons, forgerons, tisserands, tailleurs, cordonniers; les esclaves femelles sont occupées à filer, à faire le pain. Les environs de la ville sont bien cultivés en coton, tabac, indigo et céréales; ils sont plantés de figuiers et de dattiers.

KANO, le dieu des eaux, le créateur du soleil et de la lune, d'après les bouddhistes du Japon. Cette divinité est représentée sortant avec quatre bras de la gueule d'un cétacé.

KANOBIN, bourg de la Turquie d'Asie. V. CANUBIN.

KANODJE ou **CANOUGE**, ville de l'Indoustan anglais, dans la résidence du Pendjab, à 190 kilom. E. d'Agra, sur le Cally-Neddy et près du Gange, avec lequel elle communique par un canal. C'était jadis une des places les plus florissantes de l'Inde, et elle est regardée par quelques auteurs comme la *Calinapaxa* de Pline. En 1018, elle se soumit à Mahmoud le Gaznévide, après la mort duquel les radjahs de Delhi la saccagèrent. Elle fut encore dévastée par les Mahrattes en 1761. Au milieu des ruines immenses qui l'entourent, on distingue la trace d'une longue rue de 9 kilom.

KANOLD (Jean), médecin allemand, né à Breslau en 1679, mort en 1729. Il fit ses études médicales à Halle, fut un des disciples distingués de Stahl, et soutint sous la présidence de ce dernier sa thèse de docteur en 1704. Aussitôt reçu, il rentra à Breslau pour se livrer à la pratique. Il fonda un recueil périodique avec quelques amis et le continua sans interruption jusqu'à sa mort. En 1719, il fut élu membre de l'Académie des curieux de la nature et collabora activement à ses travaux. Il mourut avant d'avoir pu faire paraître un manuscrit considérable sur la maladie pestilentielle qui régna de 1701 à 1716. Nous ne connaissons de lui que sa thèse inaugurale : *De abortu et fœtu mortuo* (Halle, 1704, in-4°).

KANOUN s. m. (ka-noun — mot. ar.). Mus. Sorte de harpe horizontale, dont l'usage est très-répandu chez les populations du nord de l'Afrique, principalement dans les villes, et qui présente la plus grande ressemblance avec le psaltérion de l'ancienne musique européenne.

KANSAS, un des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, entre le Nébraska au N., le Missouri à l'E., le territoire indien au S., et le Colorado à l'O. Ch.-l., Topeha. Superficie, 210,000 kilom. carr.; 107,110 hab. Dans ce nombre, la population indigène figure pour 74,090 individus. La superficie de cet Etat forme un parallélogramme rectangle à peu près régulier. La partie occidentale est accidentée par les ramifications des montagnes Rocheuses et renferme de vastes pâturages et de magnifiques forêts. Le reste du pays forme de vastes plaines, très-favorables à l'agriculture, mais couvertes encore en grande partie par d'immenses savanes et arrosées par de nombreux cours d'eau qui vont se jeter dans le Missouri. Les plus importantes de ces rivières sont la rivière Républicaine, le Smoky-Hill, dont la jonction forme le Kansas, l'Arkansas, la rivière Osage et le Néosko. Sauf dans quelques districts, le climat du Kansas est délicieux. La température est froide dans la partie S.-O. de l'Etat. A l'E., le climat est doux; les pluies durent de mars à juin; alors les ruisseaux se gonflent et la plaine est souvent couverte d'eau qui féconde la terre. L'automne est sec. Les principales productions du sol consistent en céréales, fruits, pommes de terre, café, tabac. Les forêts abondent en chênes, hêtres, sycomores, tilleuls, ormes, frênes, mûriers et cotonniers. De nombreux troupeaux de buffles paissent dans les plaines du centre; les trappeurs y chassent des chevaux sauvages d'un grand prix.

Le pays, surtout à l'O., est en grande partie habité par des Indiens nomades, entre autres les Miamis, les Osages, les Arapahaes, les Dog-Eaters. La population coloniale prend tous les jours une plus grande extension, comme le prouvent les chiffres suivants : en 1810, la population d'origine européenne comptait au Kansas 20,845 hab.; en 1840, 83,702 hab., et en 1860 un nombre beaucoup plus considérable encore. Le Kansas fut exploité pour la première fois, en 1719, par Dustine, voyageur français. En 1803, ce pays fit partie du territoire cédé par la France aux Etats-Unis. Détaché plus tard du territoire indien, il fut érigé en territoire spécial en 1854. En 1860, l'Union américaine l'a admis au rang d'Etat.

Le pouvoir exécutif est confié à un gouverneur et à un sous-gouverneur élus par le peuple pour deux ans. La législature est composée d'un sénat de 25 membres, élus pour deux ans, et d'une chambre de représentants de 75 membres élus annuellement.

Ajoutons, en terminant cette courte notice, que le vote de la constitution du Kansas, comme Etat, dans la session du congrès de 1857 à 1858, fut l'avant-coureur de la terrible guerre civile qui a désolé les Etats-Unis. Cette constitution, frauduleusement préparée par le parti esclavagiste, contenait quelques articles artificieusement conçus de façon à introduire forcément l'esclavage dans le nouvel Etat, en dépit de la répugnance des habitants. Les débats furent d'une violence extrême, mais le projet de constitution fut adopté par le congrès, grâce aux schisme qui se produisit au sein du parti démocratique. Quelques mois après, John Brown, citoyen du Kansas, payait de sa tête son héroïque dévouement à la cause de la liberté des nègres.

KANSAS, rivière des Etats-Unis d'Amérique, formée dans l'Etat du même nom par la réunion du Smoky-Hill et de la rivière Républicaine. Elle coule de l'O. à l'E., baigne Lecompton et se jette dans le Missouri après un cours de 600 kilom. Elle est navigable pour de gros bateaux sur une grande étendue. Les rives en sont généralement basses, couvertes de hautes herbes et sujettes aux inondations; le sel y est en grande abondance, et sur plusieurs points les eaux en sont tellement imprégnées, qu'il est impossible de s'en servir.

KANSKI (Nicolas), publiciste polonais, né vers 1820. Il prit part en 1846 aux agitations de la Gallicie et fut condamné à dix-huit ans de *carcere duro* dans la forteresse de Kufstein. Gracié en 1848, il devint la même année député au Landtag de Vienne, se fit recevoir en 1850 docteur en droit à Cracovie, et, après avoir exercé quelque temps au barreau de cette ville, s'établit, comme avocat, à Tarnow. On a de lui : *Causeries rustiques* ou *Conversation d'un juge de village avec ses voisins au sujet des idées d'aujourd'hui et de l'histoire de l'ancien temps* (Vienne, 1848); *Paroles de vérité adressées au peuple des campagnes* (Vienne, 1848); *De la peine de mort* (Cracovie, 1850). Il a, en outre, collaboré à différents journaux et recueils littéraires polonais.

KAN-SOU, l'une des provinces septentrionales de la Chine propre, au N.-O., entre la Mongolie au N., dont la sépare la muraille de la Chine, le pays de Khou-Khou-Noor à l'O., les provinces de Szutchouan au S. et de Chen-Si à l'E. Superficie, 200,307 kilom. carr.; 15,193,000 hab. Chef-lieu, Lan-Tchéou. Le Hoang-Ho, ou fleuve Jaune, est le seul cours d'eau remarquable de cette contrée, dont il parcourt le S.-E. La température est très-chaude en été, ce qui expose le pays à de grandes sécheresses. Le sol est très-fertile, mais les récoltes y sont souvent dévorées par les sauterelles. Les principales productions sont les grains et les légumes, le tabac, le chanvre; les fruits sont de médiocre qualité. Les forêts fournissent de beaux bois de construction. Les montagnes renferment des mines d'or, de plomb et de houille; il y a aussi des carrières de marbre, des sources de pétrole et des marais salants. On y élève beaucoup de bestiaux, notamment des chevaux vigoureux, quoique de petite taille, un grand nombre de mulets et de moutons. On y trouve le tigre, l'ours, des taureaux sauvages, des daims et des cerfs en quantité, des zibelines et de très-grosses chauves-souris que les habitants mangent avec plaisir. L'industrie embrasse l'exploitation des mines, la fabrication des étoffes de laine, des serges, des tapis et du papier. Cette province fait avec le Mongol et le Thibet un commerce très-actif, principalement en grains, mulets, rhubarbe, musc, etc.

KANSOU-EL-GOURI, sultan d'Egypte, l'avant-dernier de la dynastie des mameluks circassiens, mort en 1516. Après avoir été esclave, comme tous les mameluks, il parvint à la dignité de lieutenant du sultan, et fut élevé lui-même au pouvoir après une révolte de la milice (1501). Il sut se maintenir en paix avec Bajazet, qui régnait à Constantinople, mais fut obligé de se défendre contre les attaques de son successeur, Selim Ier, qui convoitait l'Egypte, et perdit la vie dans une bataille près d'Alep (1516). Sa mort fut bientôt suivie de la conquête de l'Egypte par les Turcs Ottomans.

KANT (Emmanuel), célèbre philosophe allemand, fondateur de l'école idéaliste qui a gardé son nom, né à Kœnigsberg le 22 avril 1724, mort dans la même ville le 18 février 1804. Il était fils d'un sellier originaire d'Ecosse. Sa mère, presbytérienne, l'éleva dans les sentiments d'une piété rigide, ce qui n'était pas en désaccord avec le caractère du père de Kant, qui était, paraît-il, d'une rudesse antique. « Jamais, disait plus tard l'illustre philosophe, je n'ai vu ni entendu, dans la maison paternelle, rien qui ne fût d'accord avec l'honnêteté, la décence et la véracité. » Cette éducation influa sur toute la vie et même sur les idées de Kant. Il y puisa, d'une part, ce sens droit et cet amour de la sincérité qu'on remarque dans ses livres, et de l'autre, aussi, cette aspérité de forme qui distingue son style autant que ses mœurs. Il fréquenta de bonne heure les écoles de sa ville natale; il suivait tous les cours avec la même assiduité. Les langues anciennes lui devinrent familières. Il ne les écrivit jamais avec élégance, mais il en connaissait la structure intime, et, quand il avait à rendre une idée, si abstraite qu'elle fût, l'expression ne lui manquait pas. L'histoire demeura pour lui, sinon un livre fermé, au moins une science dont il ne connut guère que les enseignements vulgaires. Il n'en fut pas de même des sciences naturelles, et surtout des mathématiques. L'étude des sciences exactes développa en lui ce genre d'imagination sèche qu'on appelle l'esprit d'abstraction, et qu'il pratiqua à un si haut degré. La plupart des philosophes éminents, Pythagore, Aristote, Platon, Pascal, Leibnitz, ont cultivé les sciences exactes avec succès. On n'est véritablement métaphysicien qu'à ce prix, et Kant ne démentit pas cette vieille habitude philosophique. Au sortir de l'adolescence, les mathématiques n'avaient plus pour lui de secrets. Il est vrai que, si ses connaissances étaient variées, elles étaient très-confuses. Le sentiment de cette confusion des sciences, qui n'était pas seulement dans son esprit, mais dans tous les esprits de son temps, lui inspira sans doute l'envie de ranger l'ensemble des connaissances humaines dans un ordre systématique. Il y a pour chaque époque une nécessité de ce genre. A mesure que les sciences se multiplient et agrandissent leur objet, il devient nécessaire de les rappeler à l'unité, si l'on veut empêcher le chaos d'envahir le domaine entier de nos connaissances. On était dans ce cas au XVIIIe siècle, surtout pour les sciences morales; on se débattait entre une foule de systèmes contradictoires, l'idéalisme de Leibnitz, le panthéisme de Spinoza, le sensualisme de Locke, le scepticisme de Berkeley; le désordre était au comble. Kant devait employer sa vie à tenter d'y substituer une synthèse destinée à remplacer celle d'Aristote, désormais hors de service. Les événements qui accompagnèrent l'accomplissement de cette entreprise constituent la biographie de l'auteur, qui n'en a pas d'autre que celle de ses idées. Il y a deux phases distinctes dans l'histoire des idées de Kant. L'une commence en 1746, date de sa première œuvre littéraire, et s'étend jusqu'à l'année 1781, où parut la *Critique de la raison pure*. C'est une période d'incubation, durant laquelle rien n'annonce encore la révolution que l'auteur provoquera bientôt sur le terrain de la science métaphysique. La seconde est caractérisée par l'exposition dogmatique et la défense du système auquel est resté attaché le nom de Kant; elle se termine au moment de sa mort.

Dès qu'il eut obtenu le diplôme de maître ès arts à l'université de Kœnigsberg, il résolut de se vouer à l'enseignement, et, après avoir passé quelque temps comme précepteur dans une famille, il fut attaché à l'université, en qualité de *privat-docent* (répétiteur), obtint bientôt la chaire de mathématiques (1770), qu'il échangea peu après contre celle de métaphysique, et devint dès lors le centre d'une école qui rayonna dans toute l'Allemagne. Toute sa vie s'écoula dans cette situation modeste, qu'il sut rendre éminente, et ce ne fut qu'en 1793 qu'il renonça à sa chaire, lorsqu'il se sentit trop affaibli par l'âge. La simplicité de cette existence, remplie par l'enseignement et les travaux du professeur, n'a laissé presque rien à dire aux biographes, en dehors de ce qui regarde les doctrines du philosophe et la manière dont elles s'enchaînèrent dans ce puissant esprit.

Kant n'arriva que par degrés à la formule définitive donnée par lui dans la *Critique de la raison pure*. Ses premiers essais d'une rénovation de la métaphysique remontent à 1755. On les trouve dans une dissertation intitulée : *Principiorum primorum cognitionis metaphysicæ dilucidatio* (1755, in-4°). En 1770, sa théorie était presque formée, et l'opuscule intitulé : *Prolégomènes de toute métaphysique qui s'élèverait au rang de science*, en contient les principaux rudiments. Il l'affirma dans la *Critique de la raison pure* (Riga, 1781, in-8°), son ouvrage capital, dont nous avons rendu compte (v. CRITIQUE), auquel il faut ajouter les *Principes métaphysiques de la science et de la nature* (1786). Mais il s'est aussi occupé de réédifier les sciences morales sur une nouvelle base. C'est l'objet de la *Critique de la raison pratique* (Riga, 1787, 1 vol. in-8°). Dans la *Critique de la raison pure*, il n'avait pas songé que l'homme n'est pas simplement un être qui raisonne, mais qu'il est surtout un être qui a des mœurs. On le lui avait reproché; on l'accusait même d'être un athée de la pire espèce. Il essaye, dans la *Critique de la raison pratique*, d'échapper à sa propre théorie, et de reconstruire ce qu'il avait détruit au nom de la logique transcendante. C'est dans cet ouvrage qu'il a émis la théorie de l'*impératif catégorique*, théorie restée célèbre, et qui est une des bases de la morale de Kant (v. CATÉGORIQUE). L'auteur a cru devoir ensuite commenter ces deux traités fondamentaux dans deux opuscules postérieurs, intitulés, l'un : *Base d'une métaphysique des mœurs* (1784), et l'autre : *Principes métaphysiques de la doctrine ou théorie de la vertu* (1797). La morale de Kant ayant été l'objet d'une critique savante et consciencieuse de la part du docteur Garve, qui avait jugé son adversaire très-sévèrement, l'auteur lui répondit une première fois dans ses *Principes métaphysiques du droit*, et ensuite dans un opuscule ayant pour titre : *Sur le dicton : Cela peut être juste en théorie, mais c'est sans utilité pratique* (1793).

Outre ces ouvrages, on doit encore à Kant : *Critique du jugement* (Libau, 1790, 1 vol. in-8°); la *Religion d'accord avec la raison* (Kœnigsberg, 1793, 1 vol. in-8°); *Principes métaphysiques du droit* (1796, 1 vol. in-8°); *Essai philosophique sur la paix perpétuelle* (Kœnigsberg, 1795, 1 vol. in-8°); *Essai d'anthropologie, rédigé dans des vues pragmatiques* [lisez pratiques] (Kœnigsberg, 1788, 1 vol. in-8°). Ce sont des appendices ou des commentaires de ses deux grands traités : la *Critique de la raison pure* et la *Critique de la raison pratique*.

Il a de plus publié, à diverses époques, quelques opuscules, au nombre de vingt-cinq, la plupart étrangers à son système. Les principaux sont : *Pensées sur la véritable évaluation des forces vives et critique des démonstrations employées par Leibnitz et d'autres mathématiciens dans cette matière* (1746, 1 vol. in-8°); *Histoire naturelle du monde et théorie du ciel d'après les principes de Newton* (1755, 1 vol. in-8°); *Théorie des vents* (1756, 1 vol. in-4°); *Nouvelle théorie du mouvement et du repos des corps*, avec un *Essai de son application aux éléments de la physique* (1758, 1 vol. in-4°); *Essai sur les quantités négatives en philosophie* (1763, 1 vol. in-8°); *De la fausse subtilité des quatre figures du syllogisme* (1762, 1 vol. in-8°); *Seule base possible pour établir solidement une démonstration de l'existence de Dieu* (1763, 1 vol. in-8°); *Considérations sur l'idée du beau et du sublime* (1771, 1 vol. in-8°); *Sur les races diverses de l'espèce humaine* (1775, 1 vol. in-8°). Kant a aussi inséré un grand nombre d'articles de circonstance dans des recueils périodiques.

Le philosophe de Kœnigsberg n'atteignit l'apogée de sa réputation qu'à l'entrée de la vieillesse, et dut sans doute à son obscurité relative, comme à la modicité de ses goûts et de sa fortune, la tranquillité de ses

,ours. Il fut temporairement recteur de l'université de Kœnigsberg, en 1786 et en 1788. La *Critique de la raison pure* lui avait alors acquis une notoriété considérable, et, en 1787, l'Académie de Berlin l'admit au nombre de ses membres. Plus tard, il eut, par ancienneté, le titre de doyen de la Faculté de philosophie. Aucune des faveurs par lesquelles on a récompensé depuis le mérite littéraire ou philosophique ne vint le tirer de sa médiocrité de professeur. Les lettres allemandes sortaient à peine de l'enfance. On estimait assez peu le savoir universitaire. Les distinctions et la fortune étaient, sous Frédéric II, pour les étrangers, et surtout pour les Français, que le roi de Prusse attirait à sa cour; et puis Kant était modeste par tempérament, et n'ambitionnait ni la gloire ni la fortune. C'était un penseur solitaire, vivant dans un autre monde que celui de la terre. Vers la fin de sa carrière, quand son nom commença à briller au sommet des sciences philosophiques, les étrangers affluaient à Kœnigsberg pour le voir. C'était une fantaisie à laquelle il se prêtait difficilement; il était même étonné du fait, et s'y dérobait de son mieux. On raconte qu'il ne consentait à recevoir de visites que debout, à la porte de son cabinet, et que jamais l'entrevue ne durait plus de quelques minutes. Il s'était fait quelques amis, qu'il recevait à sa table, et avec lesquels il vivait en petit comité; il leur disait quelquefois : « J'ai vu aujourd'hui des curieux à crachats. » A l'exemple de la plupart des grands penseurs de tous les siècles, il resta célibataire. Ce ne fut peut-être pas pour la même raison qu'eux, c'est-à-dire pour conserver sa pleine indépendance. Il fut deux fois sur le point de se marier. Mais la modicité de sa fortune était un obstacle devant lequel il lui fallut reculer; et puis il était trop occupé pour avoir le temps de songer aux soins domestiques. Quelques années avant de mourir, sa raison l'abandonna : il en avait trop usé. Il vit néanmoins venir sa fin avec sang-froid. « Je ne crains pas la mort, disait-il; je saurai mourir. Je vous assure devant Dieu que, si je la sentais approcher cette nuit, je lèverais les mains et je dirais : Dieu soit béni. Ce serait tout autre chose si j'avais causé le malheur d'une de ses créatures. » Il avait pris pour devise deux vers latins qu'il récitait souvent :

Summum credo nefas animam præferre pudori
Et propter vitam vivendi perdere causam.

Kant fut donc un homme de mœurs intègres et d'une modestie exemplaire. Mais s'il fut un des plus profonds investigateurs qu'on puisse rencontrer parmi les modernes en tout ce qui concerne l'entendement et ses fonctions, si l'on a écrit trois ou quatre mille volumes de commentaires sur ses œuvres, et s'il a fondé une école à laquelle appartiennent, à des titres divers, les plus grands philosophes de l'Allemagne du XIXe siècle, son caractère moral fut loin d'atteindre à cette hauteur. Il n'avait cultivé en lui que l'*organe cognitif*, comme il appelle l'entendement. Il était tout à fait étranger à l'éloquence, à la poésie et à tout ce qui se rattache au sens affectif et imaginatif de l'âme. Les plus beaux mouvements oratoires lui semblaient un déguisement de la mauvaise foi, et il appelait le haut style des moralistes « de la prose en délire. »

Les amis de Kant nous ont transmis, sur sa manière d'être, de se vêtir, de manger, de se coucher, de se promener, une foule de particularités assez curieuses. N'était le respect qu'on doit à une si haute personnalité, leurs indiscrétions feraient croire qu'il était un peu maniaque. Grâce à leurs récits, on sait qu'il se levait en tout temps à cinq heures du matin, prenait quelques tasses de thé, fumait sa pipe, tout en composant le plan des travaux de sa journée, descendait faire son cours à sept heures, dînait à une heure, et se promenait pour faire sa digestion. Jusque-là, il n'y a rien de bien extraordinaire; mais ils nous apprennent en outre que, toujours inquiet de sa santé, il se préoccupait beaucoup de l'état de l'atmosphère, de l'électricité surtout, qu'il croyait conjurée contre lui, et que, pour ne pas gêner la circulation du sang dans ses jambes, par l'emploi des jarretières, il soutenait ses bas de soie à l'aide de cordes à boyau fixées par des ressorts élastiques à ses goussets de montre. En fait de musique, il aimait surtout le tapage, et se délectait à entendre les fanfares militaires. Il abhorrait la bière, et quand on lui annonçait la mort de quelqu'un : « C'était sans doute un buveur de bière, » disait-il. S'il s'agissait d'un Allemand, il avait grande chance de ne pas se tromper. Il lui fallait uniformément 14 degrés de chaleur, et il se croyait malade pour 1 degré de plus ou de moins. Il ne respirait jamais que par le nez, de peur d'introduire une trop grande quantité d'air froid dans ses poumons, et s'informait de la mortalité des chats, sur lesquels il supposait que l'électricité, son ennemie, avait une grande influence. Sa promenade méthodique, par les mêmes rues et aux mêmes heures, était l'amusement des badauds. « Je ne crois pas, dit Henri Heine dans son livre de l'*Allemagne*, que l'horloge de la cathédrale de Kœnigsberg ait accompli sa tâche avec plus de régularité que son compatriote Kant. Les voisins savaient qu'il était exactement trois heures et demie quand Emmanuel Kant, vêtu de son habit gris, son jonc d'Espagne à la main, sortait de chez lui et se dirigeait vers la petite allée de tilleuls qu'on nomme encore à présent, en souvenir de lui, l'allée du philosophe. Il la montait et la descendait huit fois par jour, en quelque saison que ce fût, et, quand le temps était couvert ou que les nuages annonçaient la pluie, on voyait son domestique, le vieux Lampe, qui le suivait d'un air vigilant et inquiet, le parapluie sous le bras. Les bons bourgeois de Kœnigsberg, quand le vieux professeur passait à l'heure dite, le saluaient respectueusement et réglaient d'après lui leur montre. » A sa mort, on se disputa les moindres objets qui lui avaient appartenu; une vieille casquette, qu'il avait portée vingt ans, une paire de souliers hors d'âge, se montrent encore à Kœnigsberg comme des reliques.

Sur la vie de Kant et spécialement ses dernières années, on peut lire avec intérêt les récits de deux de ses élèves et amis : *Letzte Æusserungen Kant's*, par M. G. Hasse (1804), et *Immanuel Kant, in seinen letzten Lebensjahren* (1804), documents curieux que V. Cousin a traduits en partie dans une étude qui porte le même titre : *Kant dans les dernières années de sa vie* (1857, in-8°). Quant aux doctrines du grand philosophe, outre les articles consacrés à ses principaux ouvrages, nous en envisageons l'ensemble à l'article KANTISME.

KANTAKUZÈNE, nom d'une célèbre famille grecque. V. CANTACUZÈNE.

KANTALICOUNDA, comptoir anglais sur la Gambie (Afrique occidentale), entre Fattahenda, que les indigènes nomment Fattahéguinda et Yabouhenda. Cet établissement, comme presque tous les comptoirs établis sur le fleuve, se compose de deux caravansérails situés sur les deux rives de la rivière, en face l'un de l'autre, de façon que les marchands indigènes du nord et du sud puissent venir faire la traite avec les commerçants européens. Le comptoir proprement dit est un vieux brick démâté, rasé en ponton et mouillé, à poste fixe, au milieu du fleuve; c'est là que sont emmagasinées les marchandises qui servent à l'échange, telles que tabac, tafia, coton, sucre, quincaillerie, verroterie, fusils à pierre, simples et doubles, poudre, balles, etc. Les marchandises sont ainsi à l'abri du pillage et sous la garde d'un noir. Quant aux caravansérails dont nous avons parlé, ce sont simplement quelques cases en paille et en bambou, qui servent d'abri pendant les transactions. Il est à remarquer que les marchandises des Anglais et le comptoir lui-même ne sont défendus que par un seul homme. Il faut attribuer cela au respect que cette nation a su imposer aux peuplades du pays, et aussi au caractère de ces peuplades, beaucoup plus pacifiques que celles du Sénégal. Les denrées que les indigènes livrent en échange des produits européens sont principalement : la cire, les arachides, les peaux et le riz. Elles se chargent dans de grands chalands plats qu'on remorque pour remonter le fleuve, et qui, quoique calant très-peu d'eau, portent un tonnage très-fort.

KAN-TCHÉOU, ville forte de Chine, dans la province de Kiang-Tchéou, par 39° de latit. N., et 98° 35′ de long. E., sur le Kan et le Tchan. C'est une place de commerce considérable. Les murs, flanqués de bastions carrés, sont en bon état. On y remarque un temple dédié à Confucius, ainsi que des fabriques de sucre et de vernis très-estimé. Dans les environs de la ville, s'élèvent une tour de neuf étages et une pagode où les mariniers chinois viennent offrir des sacrifices pour rendre les génies favorables à leur passage entre des rochers qui, à une journée de Kan-Tchéou, obstruent le cours rapide du fleuve.

KANTELAAR (Jacques), littérateur hollandais, né à Amsterdam en 1759, mort à Zwooll en 1821. Il exerça les fonctions de pasteur protestant à Westwoud et à Almelo, se signala par son patriotisme, et, pour éviter d'être inquiété, se retira à Amsterdam en 1787. Nommé, en 1796, membre de l'Assemblée nationale des Pays-Bas, il s'y fit remarquer par son éloquence, et fut un des orateurs les plus remarquables du parti modéré. Par la suite, il devint banquier à La Haye. Kantelaar était membre de l'Institut des Pays-Bas. Outre des pièces de vers, on a de lui : *Specimen observationum criticarum*; *Considérations sur les belles-lettres* (Amsterdam, 1793, 3 vol. in-8°); *Traité sur la poésie pastorale* (Amsterdam, 1813), ouvrage couronné par la Société des sciences d'Amsterdam; *Euterpe* (1815-1816), magasin littéraire, où il a donné d'intéressants articles sur les poëtes nationaux; *Discours et poésies de Kantelaar* (Harlem, 1825, in-8°). Kantelaar fut un critique judicieux et fin, un écrivain plein de verve et de goût, un homme de bien aux aspirations politiques élevées et libérales. A tous ces titres, il a exercé sur son temps une heureuse et salutaire influence.

KANTEMIR, nom de divers personnages. V. CANTEMIR.

KANTERKAAS s. m. (kan-tèr-ka-ass). Comm. Sorte de fromage fait en Hollande.

KANTIEN, ENNE adj. (kan-tiain, iè-ne). Philos. Qui a rapport à la philosophie de Kant : *Système* KANTIEN. *Catégories* KANTIENNES.

KANTISME s. m. (kan-ti-sme). Philos. Système de philosophie fondé, à la fin du XVIIIe siècle, par Emmanuel Kant.

— **Encycl.** Nous avons analysé ailleurs les trois célèbres *Critiques* de Kant; nous nous proposons de donner ici, sous le nom de *kantisme*, une esquisse générale et complète de cette philosophie, qui marque une étape nouvelle dans l'histoire de l'esprit humain. Rien n'est plus difficile que d'exposer brièvement une doctrine aussi complexe et aux apparences si contradictoires; heureusement pour nous et pour nos lecteurs, un philosophe suisse, aux vues larges et profondes, versé dans la connaissance de la philosophie allemande, M. Ch. Secrétan, de Neufchâtel, nous facilitera la tâche; nous nous permettrons de recourir assez souvent à sa remarquable *Philosophie de la liberté*.

Si Locke et Hume n'avaient pas existé, il est permis de croire que Kant n'aurait jamais écrit; s'ils n'avaient pas nié tous les deux l'existence d'un élément universel et nécessaire dans la pensée humaine, peut-être le philosophe de Kœnigsberg ne se serait jamais avisé de rechercher s'il y a des vérités *a priori*, et quelles sont ces vérités. Le sensualisme de Locke et le scepticisme de Hume suscitèrent le criticisme. Le problème du criticisme est celui-ci : Y a-t-il des vérités *a priori?* et s'il y en a, jusqu'où peuvent s'étendre leurs applications légitimes?

Descartes, cet audacieux novateur, n'était pas aussi radical que Kant; il se demandait seulement : « De quoi suis-je certain? » Kant se demande : « Ai-je le droit d'être certain? » Aussi ne débute-t-il pas par une psychologie et une métaphysique, mais par un examen critique de toutes nos facultés. C'est là l'originalité de sa doctrine. On peut se demander s'il est réellement nécessaire de faire précéder la science proprement dite par une critique de l'esprit humain. La réponse à cette question sera une condamnation ou une apologie du criticisme tout entier.

M. Secrétan, avec lequel nous regrettons d'être en désaccord sur ce point important, remarque que, si la philosophie, comme Kant le proclame, est impossible avant la critique de l'esprit humain, il faudrait une seconde critique qui nous éclairât sur l'usage et sur la portée des facultés au moyen desquelles nous entreprenons la première, et ainsi de suite. « Il n'y a donc pas, conclut-il, de nécessité logique à faire du problème de la connaissance la question préalable en philosophie. Je dis plus : *non-seulement il n'est pas indispensable, mais il est impossible de traiter isolément l'analyse de l'esprit humain*; du moins, en la détachant ainsi de l'ensemble des questions philosophiques, n'est-il pas permis d'en attendre autre chose qu'un résultat provisoire et problématique. » (*Philosophie de la liberté.*) Cette objection est spécieuse; mais il nous semble facile d'y répondre, en nous aidant de Kant lui-même, et de prouver ainsi la légitimité du criticisme. La philosophie proprement dite cherche à saisir l'absolu en lui-même, c'est-à-dire objectivement, en dehors de l'esprit; la critique considère l'esprit en lui-même, c'est-à-dire dans son usage purement subjectif et formel, en dehors de toute application aux objets. Elle porte donc, non pas sur ce qu'on appelle d'ordinaire la connaissance, ou sur le rapport de l'objet au sujet, mais simplement sur le sujet. Et, ne nous y trompons pas, elle ne se borne pas à constater dans l'esprit la présence de tels ou tels éléments, à cataloguer des faits intellectuels; elle fait plus : elle veut expliquer la possibilité de ces faits et vérifier les droits de l'esprit. Si l'esprit sort vainqueur de cet examen, de cette sorte de vérification de pouvoirs, la métaphysique lui est ouverte; il pourra spéculer en toute liberté sur Dieu et sur le monde; jusque-là, toutes ses recherches sont vaines, tous ses résultats sont stériles, car il ne peut se prouver à lui-même la légitimité de ses recherches, la valeur de leurs résultats. La critique nous semble donc un préliminaire indispensable à la métaphysique, et les termes du problème posé par Kant ne sont pas contradictoires, si l'on songe à la distinction que lui-même établit entre l'usage purement subjectif et l'usage objectif de la raison, entre la forme et la matière de la connaissance. Le criticisme néglige la matière et ne s'attache qu'à la forme; il aboutit, comme nous le verrons, à la négation de la métaphysique. Qu'importe? La raison spéculative ne sera plus exposée à s'égarer dans le pays des chimères.

Après avoir démontré la légitimité du *kantisme*, il nous faut maintenant en exposer les grands résultats. Dans ses trois critiques, Kant dresse l'inventaire des vérités *a priori* qui dirigent l'exercice de nos diverses facultés. Il commence par les facultés théoriques et passe ensuite aux facultés pratiques et à une faculté mixte qu'il appelle le *jugement*. Nous renvoyons nos lecteurs aux analyses que nous avons données de la *Critique de la raison pure*, de la *Critique de la raison pratique* et de la *Critique du jugement*. Il suffit à l'objet que nous nous proposons ici de rappeler que, dans la *Critique de la raison pure*, Kant démontre la présence d'un élément *a priori* dans la connaissance humaine, qu'il fait l'inventaire des idées *à priori*, et ne leur accorde qu'une valeur subjective; de sorte que, selon lui, nous ne pouvons connaître que nos propres facultés, tout en sentant qu'il existe hors de nous un monde réel, mais inaccessible à notre entendement; tout ce que nous pouvons faire, c'est de fournir, grâce aux principes purs que nous trouvons en nous, un lien aux phénomènes qui nous entourent; mais quant aux noumènes (ou choses en soi), ils sont relégués dans une sphère où la raison pure ne saurait pénétrer. Voilà en deux mots le résultat de la première critique. Elle conclut spéculativement à l'inanité de la métaphysique. Après cette conclusion, on est en droit de s'étonner que la métaphysique idéaliste allemande de Schelling et de Hegel ne soit qu'un prolongement, qu'une émanation du *kantisme*. Expliquons-nous sur cette apparente contradiction.

La *Critique de la raison pure* aboutit à la négation de la métaphysique transcendante; elle nie que l'esprit puisse saisir hors de lui des substances et des causes; mais elle nous semble un admirable traité de métaphysique immanente, cette science qui, sans dépasser la sphère où l'expérience est possible, prétend trouver dans les lois de la pensée les lois mêmes de l'univers. Du point de vue où il s'était placé pour expliquer le fait de la connaissance, Kant devait être conduit jusqu'aux confins de l'idéalisme pur. Il dit quelque part : « Toutes choses appartiennent au même tout d'expérience; dès lors, le moi subjectif et le monde qu'il contemple doivent être considérés comme les deux faces, comme la double manifestation et le double produit d'un même principe et d'une même essence. »

« Grande parole, dit M. Secrétan, qu'on ne saurait contester, qu'on peut interpréter en sens divers, et qu'on n'approfondira jamais assez. Sans une identité intime du sujet connaissant et de l'objet connu, il n'y a pas de science possible. Kant constate cette vérité avec la philosophie de tous les siècles. Il l'explique par un idéalisme subjectif mitigé, en faisant du monde le produit de l'esprit humain, excité par l'action inconnue d'une cause inconnue, qu'il appelle la chose en soi. Mais de cet idéalisme mitigé à l'idéalisme pur il n'y avait qu'un pas; il n'y avait qu'à effacer cette chose en soi dont nous ne pouvons rien savoir, puisque, pour la connaître, il faudrait se dépouiller précisément de toutes les facultés au moyen desquelles nous connaissons. Et la suppression de la chose en soi n'exigerait pas grand effort de logique. » Ce petit effort de logique fut fait par les métaphysiciens successeurs de Kant, et voilà comment la *Critique de la raison pure*, qui semblait la condamnation spéculative de la métaphysique, fut le point de départ de la métaphysique la plus audacieuse qui ait jamais paru. Toutefois, n'exagérons rien. Cet idéalisme pur, où la logique rigoureuse le pousse malgré lui, Kant l'a toujours désavoué; tant qu'il reste dans le domaine de la raison pure, le *kantisme* maintient l'opposition du phénomène et du noumène, de la connaissance logique, la seule que nous puissions posséder, et de l'intuition intellectuelle, qui, si nous en étions doués, nous permettrait la contemplation directe des choses en soi.

Cette opposition du phénomène et du noumène est-elle irrésoluble? Oui, si l'on considère la raison dans son usage purement spéculatif; non, si l'on considère la raison dans son usage pratique. En d'autres termes, le monde réel, le monde des noumènes s'ouvre devant nous avec l'intuition de la liberté. Là est la grande découverte du *kantisme*; chaque philosophe attache son nom à une théorie propre; on ne peut parler de Platon sans songer aux *idées*, d'Aristote sans penser au syllogisme, de Descartes sans se rappeler le *Cogito ergo sum*. Eh bien! le nom de Kant doit rester à tout jamais attaché à la vraie théorie de la liberté et de l'obligation morale. Si le philosophe de Kœnigsberg s'était arrêté à la *Critique de la raison pure*, il aurait sa place à côté des Œnésidème, des Pyrrhon, des Hume, mais il n'eût pas fait accomplir à l'esprit humain un pas décisif; il eût détruit sans rien édifier. La théorie de l'obligation et de la liberté est un monument éternel, et nous paraît le titre le plus solide du *kantisme* à l'admiration de la postérité. Les idées que nous exprimons ici sont, nous ne l'ignorons pas, en contradiction avec les opinions généralement reçues et professées; pour la plupart des philosophes, *kantisme* et scepticisme sont synonymes. Qu'on nous permette de le dire avec franchise : c'est là une grossière erreur, qui s'est répandue grâce aux analyses superficielles de M. Cousin. En France, on est trop habitué à recevoir le mot d'ordre d'en haut; il a plu un jour à M. Cousin de déclarer que Kant était sceptique; et pendant cinquante ans on a répété sur tous les tons : Kant est sceptique. Il n'est pas, au contraire, de philosophe qui ait autant fait pour fermer tout accès au scepticisme. Mais, nous le répétons, il ne faut pas s'en tenir à la *Critique de la raison pure*. Pour celui qui pénètre le sens profond de la *Raison pratique*, *kantisme* est synonyme de *philosophie de la liberté*. C'est ce que M. Secrétan a fait voir le premier; c'est ce que nous voudrions marquer encore avec plus de force que lui. Pour nous, tout le *kantisme* est là.

La question de la liberté a de tout temps

préoccupé les philosophes. L'activité humaine est-elle libre d'une liberté d'indifférence, ou est-elle toujours déterminée par des motifs? Les partisans de la liberté d'indifférence invoquent les arguments suivants : 1° Rien n'est plus clair à nos propres yeux que l'initiative que nous prenons dans nos actions. Le sens commun, le consentement universel en témoignent; toutes les langues ont des mots qui expriment l'idée de volonté libre. La liberté est donc un fait de conscience. 2° C'est aussi un fait dont le raisonnement démontre la nécessité. Sans liberté, pas de moi : l'action ne peut être dite nôtre. Pour me distinguer de mes inclinations et de mes pensées, il faut bien que je prenne un point d'appui dans un acte particulier, et cet acte ne peut être autre que celui de la volonté. De plus, on peut dire que sans liberté il n'y a pas d'action. En effet, ce qui distingue un mouvement simple d'une action, c'est que le mouvement a une origine en dehors de lui-même, et que l'action est spontanée. L'action est donc la liberté. 3° Si la liberté est clairement établie par l'intuition de la conscience, et par des considérations métaphysiques, elle l'est aussi par des considérations morales. Sans la liberté, nos actions ne peuvent être dites morales; si mon action n'est pas mienne, si elle est contrainte, je n'ai plus de responsabilité; il n'y a plus de mérite ni de démérite, ni crime ni vertu.

Par malheur, le déterminisme s'empare des mêmes arguments, et les retourne contre la liberté d'indifférence : 1° C'est un fait de conscience que nous n'agissons jamais sans pouvoir rendre compte des raisons qui nous ont déterminés à agir. Tout le monde méprise l'homme qui ne saurait donner des motifs de sa conduite, et il est si vrai que nous ne pouvons concevoir l'action d'un homme raisonnable sans motif, que, si un homme prétend qu'il a agi sans raison, nous le regardons comme fou, ou nous lui supposons des raisons honteuses ou frivoles qu'il n'ose avouer. 2° Si la liberté d'indifférence existe, il n'y a pas de moi. Qu'est-ce en effet que notre moi? Ce n'est pas un être indéterminé, sans manière d'être. Ce qui fait l'individualité du moi, ce sont ses déterminations; ce qui fait son identité, c'est l'enchaînement de ses états successifs; un acte de liberté d'indifférence serait sans lien avec les états antérieurs et détruirait par conséquent l'identité du moi. De même aussi la liberté d'indifférence est la négation de l'action. Nous ne pouvons concevoir l'action que si elle est déterminée; or, elle est déterminée seulement si elle est en liaison avec des actions précédentes. Une action absolument spontanée serait illimitée, infinie; elle n'aurait donc aucun caractère propre à la faire reconnaître, elle n'appartiendrait pas à ce monde, qui est le domaine de notre connaissance. Rompre tout lien entre une action et les circonstances dans lesquelles elle se produit, c'est lui enlever précisément ce qui en fait à nos yeux toute la réalité. 3° Enfin, l'appréciation morale, qui a paru favorable à la liberté d'indifférence, ne l'est pas moins au déterminisme. Une action sans motif ne serait ni bonne ni mauvaise, elle ne serait rien; ce qui fait la moralité d'une action, c'est la moralité des motifs qui la déterminent, c'est la moralité de sa fin.

Voilà donc deux thèses contraires qui semblent se détruire l'une l'autre; les arguments qui établissent l'une établissent aussi l'autre. Deux vérités contradictoires peuvent-elles donc coexister? Le soutenir serait absurde; les rejeter toutes deux ne le serait pas moins. Reste à les concilier; c'est ce qu'a fait Kant.

D'abord, on ne peut nier la délibération, qui est un fait de conscience, dans laquelle se manifeste le pouvoir de choisir entre les motifs, et c'est aussi un fait de conscience que la délibération n'est qu'une lutte de raisons et de motifs, dans laquelle certains motifs, en vertu de nos habitudes antérieures, l'emportent infailliblement. La liberté est le consentement que nous accordons aux actes qui résultent des motifs qui nous déterminent. En effet, remarque Kant, dans le monde fini, la liberté ne peut s'exercer que conformément aux lois du monde et aux intérêts qui nous lient aux objets finis qui nous entourent. Vouloir exercer sa liberté en dehors de ces lois et de ces intérêts, c'est vouloir vivre dans un autre monde. La liberté absolue s'exercera seulement dans un monde où tout sera simple et absolu, où il n'y aura pas deux façons d'agir possibles à la fois; alors tout motif déterminant deviendra inutile. La liberté sera l'acte pur, indépendant, dans lequel se concentrera toute notre existence. Sur le terrain métaphysique, il est très-vrai que le réel d'une action est l'initiative absolue; mais il est très-vrai aussi qu'une action sans forme déterminée se perd dans le vide. Notre action prend corps dans les déterminations dont elle résulte; c'est par là seulement qu'elle est du monde où nous vivons. Nos manifestations sont donc des actes, en tant que produites par une liberté; mais ce sont des actes individuels, des actes humains en tant que déterminés par certains motifs. Pour expliquer nos actes, il faut donc admettre la coexistence de la liberté et de l'influence déterminante des motifs. L'homme a conscience de ses tendances et, de plus, d'une liberté absolue, essentiellement indépendante de toute détermination, bien que cette liberté pure ne puisse s'exercer en ce monde que par des actes déterminés; l'homme sent en lui cette liberté substantielle qui donne à ses actes leur réalité; l'homme est la liberté absolue qui se connaît et se possède, sans s'isoler des tendances finies. Sur le terrain moral, la conciliation est encore possible. Si un homme agit arbitrairement, ou si son action est exclusivement déterminée par son état antérieur, dans les deux cas il n'y a pas de moralité. Seulement, il faut distinguer dans l'homme deux espèces de déterminations : 1° des déterminations résultant des états précédents, déterminations dont l'action exclusive rendrait impossible la moralité; 2° une détermination d'un autre ordre, qui donne à l'action sa réalité, et qui n'a rien de commun avec les circonstances finies dans lesquelles nous sommes placés, détermination en quelque sorte suprasensible, qui, par l'influence plus ou moins grande qu'elle a sur nos actes, fait leur plus ou moins de moralité. Aucune action n'est étrangère à ces deux principes de détermination. C'est pourquoi, dans le jugement que les hommes portent sur leurs semblables, ils tiennent toujours compte de la fatalité qui résulte de l'état antérieur et de la liberté, à laquelle l'action est pleinement imputable, par cela seul qu'elle a été voulue. Donc, en même temps que nos actions sont déterminées par notre histoire, elles sont déterminées par notre liberté, par notre participation à l'être absolu et éternel.

Kant distingue dans l'homme deux hommes : l'homme qui vit dans le temps, l'homme *phénomène*, et l'homme qui est liberté, l'homme *noumène*. La qualification morale résulte de l'influence que l'homme noumène doit exercer sur l'homme phénomène. Et cette liberté absolue n'est autre que celle d'une volonté bonne, c'est-à-dire identique à la loi morale. Voici sur ce point important la démonstration même de Kant.

« Supposé que la simple forme législative des maximes soit le seul principe de détermination suffisant pour une volonté, trouver la nature de la volonté qui ne peut être déterminée que par ce principe : puisque la simple forme de la loi ne peut être représentée que par la raison, et que, par conséquent, elle n'est pas un objet des sens, et, par conséquent aussi, ne fait pas partie des phénomènes, la représentation de cette forme est, pour la volonté, un principe de détermination distinct de tous ceux qui viennent des circonstances arrivant dans la nature suivant la loi de causalité, car ici les causes déterminantes doivent être elles-mêmes des phénomènes. Mais si nul autre principe de détermination ne peut servir de loi à la volonté, que cette forme de loi universelle, il faut concevoir la volonté comme entièrement indépendante de la loi naturelle des phénomènes, c'est-à-dire de la loi de causalité. Or, cette indépendance s'appelle liberté dans le sens le plus étroit, c'est-à-dire dans le sens transcendantal. Donc une volonté, à laquelle la forme législative des maximes peut seule servir de loi, est une volonté libre. » (*Critique de la raison pratique.*)

Avoir ainsi trouvé que l'acte vraiment libre est l'acte conforme à la loi morale est la plus grande découverte dont puisse s'honorer la philosophie moderne, et le plus grand titre de gloire du *kantisme*. Spinoza avait dit que cet être seul est libre qui agit conformément aux lois de sa nature; mais, pour lui, Dieu seul était libre, car Dieu seul était l'être substantiel; pour Kant, tout être raisonnable est libre; car, étant raisonnable, il trouve dans sa raison la loi de son être, et peut se déterminer conformément à cette loi.

Cette loi de tout être raisonnable n'est autre que l'autonomie de la volonté. Expliquons-nous. Nous savons d'une certitude immédiate qu'il existe un devoir, mais nous ne savons pas aussi clairement en quoi ce devoir consiste. Cette loi, il faut donc la développer, en partant du simple fait que notre volonté se sent obligée. La question revient à celle-ci : quel est le devoir compris dans l'idée même d'une obligation imposée à la volonté? Pour Kant, ce devoir est d'être une volonté, et d'être une volonté absolue, puisque l'obligation elle-même est absolue. La loi morale nous ordonne donc de vouloir ce que nous voulons, pour tous les hommes et pour toutes les circonstances, de n'avoir, en un mot, d'autres volontés particulières que celles que nous pouvons, sans contradiction, élever à la hauteur de lois universelles. De là ce précepte d'une sublimité incomparable : « Agis toujours de telle sorte que les maximes de ta conduite puissent être érigées sans contradiction en règles universelles. » En d'autres termes, la volonté doit être considérée comme législatrice universelle. « Cette idée, dit M. Secrétan, résume la philosophie pratique de Kant. Ainsi, dans tout vouloir opposé à la règle, la pensée démêle une contradiction. Ce que nous voulons pour nous, nous ne le voulons pas en général. Les milieux où nous vivons, le temps et l'espace rendent cette contradiction possible. Nous voulons ici, dans cet instant, ce que nous ne voulons pas partout et toujours, et c'est ainsi que nous devenons coupables. La volonté ne pourrait donc pas dévier de sa route, l'infraction au devoir ne se concevrait pas, dès lors le devoir lui-même, ou l'impératif, ne se concevrait pas non plus si le temps et l'espace n'étaient pas. Le temps et l'espace sont du phénomène; par conséquent, le devoir lui-même appartient au monde phénoménal; mais l'empire absolu qu'il réclame avec autorité nous prouve que le vrai fond de l'être se révèle en lui. Il n'y a d'absolument bon qu'une bonne volonté, disons-nous; mais le bon, c'est le vrai, et l'axiome que je rappelle nous ouvre un jour inattendu sur la vérité. La volonté est notre essence objective; la volonté bonne est celle qui, dans le milieu phénoménal, suit encore les lois intemporelles, inconditionnelles du monde objectif. » Ainsi la liberté nous fait entrer dans ce monde nouménal que nous avait fermé la raison pure. C'est là, à notre avis, la grande découverte du *kantisme;* c'est par là que cette doctrine peut recevoir des développements nouveaux et féconds. La critique de la raison pratique est, en effet, une tentative de philosophie prenant son point de départ et son point d'appui dans la conscience morale de l'humanité. Kant, le premier, ainsi que le prouvent sa *Critique de la raison pratique*, sa *Critique du jugement*, et surtout sa *Religion dans les limites de la raison*, a voulu faire reposer la religion sur la morale. C'est là le côté original de son spiritualisme, c'est là ce qui l'empêche de tomber dans l'idéalisme pur où devaient se jeter ceux de ses successeurs qui bornèrent son œuvre à la *Critique de la raison pure.* Aux subtilités contradictoires de la pensée purement spéculative, il substitua la preuve morale fondée sur la nécessité de la pensée morale; il reconnut, par la force même de toute sa méthode, une activité morale dans le premier principe de toutes choses. Après lui, il n'est plus permis de faire une métaphysique sans se conformer aux exigences de la pensée morale. On ne peut plus chercher le caractère essentiel de l'être ni dans la perception, ni dans la pensée, mais dans la volonté; on ne peut plus davantage considérer le monde comme un pur phénomène, quoique la raison pure semble aboutir à ce résultat négatif; le principe moral a fait éruption, pour ainsi dire; c'est à lui de tout gouverner désormais.

Kant lui-même sentit les contradictions de la raison pratique et de la raison pure; aussi essaya-t-il de les faire disparaître au moyen d'une conciliation dans la *Critique du jugement.* Cette conciliation, il croit la trouver dans l'idée de la cause finale. La cause finale ne peut être que le meilleur; mais la question est de savoir si le meilleur est au commencement ou à la fin. Les philosophies nées du *kantisme* le placent à la fin. « Elles avaient compris, dit l'éminent philosophe que nous avons déjà cité, que la science véritable doit imiter dans son mouvement le mouvement réel des choses et reproduire l'enchaînement du monde dans l'enchaînement de ses propositions, axiome du cartésianisme qui n'avait pas encore reçu d'application complète, et que l'on avait singulièrement oublié. Les successeurs de Kant rajeunirent ce principe avec assez d'éclat pour qu'il ne soit plus permis d'en méconnaître l'évidence. Ainsi, comme la pensée s'avance nécessairement des idées les moins parfaites aux plus parfaites, on imagina que le mouvement de la réalité doit aller, de même, du moins parfait au plus parfait. Dès lors, si nous continuons à appeler du nom de Dieu la perfection existante, il fallait dire que Dieu ne peut exister qu'à la fin, après le monde et par le monde, tout au rebours de la croyance populaire qui met Dieu au commencement, avant le monde, et fait exister le monde par lui. Ce point de vue est commun aux trois grandes philosophies allemandes de Fichte, de Schelling et de Hegel, qui, du reste, diffèrent sensiblement les unes des autres, et par leur marche et par leur conception suprême. La pensée dominante de tous ces systèmes se trouve chez Kant; c'est à Kant que l'école spéculative l'a empruntée, comme l'examen du système de Fichte le prouve surabondamment. » (*Philosophie de la liberté.*)

Il y a donc dans chaque *Critique* une pensée nouvelle, pouvant servir de point de départ à une philosophie différente. La *Critique de la pure raison* établit la distinction du phénomène et du noumène, ou de la chose en soi; elle nous donne d'abord le temps et l'espace, formes pures de l'intuition sensible ou de la perception, formes subjectives comme l'intuition elle-même; puis les catégories, formes subjectives de la pensée, lois de l'expérience dont nous sommes forcés de concevoir l'application dans le temps. A l'aide de ces formes, nous pouvons penser les phénomènes, c'est-à-dire en ramener la diversité à l'unité de la pensée. Quant au noumène, il est au fond de nos représentations, mais nous ne pouvons le saisir.

Dans la *Critique du jugement*, nous trouvons l'idée de but. Alors naît dans notre esprit l'idée d'une intelligence agissant dans le monde, et nous sommes conduits à penser que le noumène est un être spirituel. Mais cette présomption n'est pas une certitude, cette hypothèse n'est pas une vérité positive, car le monde dont l'étude nous l'inspire n'est, en définitive, que le monde de nos représentations.

La *Critique de la raison pratique* aboutit à l'idée positive du devoir, à la certitude de la liberté, et à la foi dans l'existence d'un ordre de choses qui réalisera le but dont le devoir nous commande la poursuite. « Le livre de la *Critique de la raison pratique*, dit M. Secrétan, attire surtout l'attention par son résultat positif : l'autonomie de l'idée morale, l'élévation presque involontaire de la certitude morale au rang d'un critère de la vérité métaphysique; d'où résulte pour les penseurs à venir la nécessité d'organiser le travail de la pensée de telle façon que les résultats en répondent aux besoins de la conscience morale. Dans ces deux points, il y a deux systèmes, deux sciences. La philosophie allemande a tiré la conséquence de la *Critique de la raison pure* dans le sens plus ou moins distinctement marqué par la *Critique du jugement.* Armée de nouvelles catégories et d'une dialectique nouvelle, elle a poursuivi l'idée d'une nécessité intelligente qui domine dans ce dernier ouvrage, en la dégageant peu à peu du rapport avec l'idée morale qui en fait chez Kant la grandeur et l'obscurité. Il appartient à la philosophie contemporaine de féconder la meilleure moitié du *kantisme*, en construisant cette philosophie dont Kant a donné le principe et le critère dans la *Critique de la raison pratique.* »

KANTISTE adj. (kan-ti-ste — rad. *Kant*, n. pr.). Philos. qui appartient à la philosophie de Kant.

— Substantiv. Partisan du système de Kant.

KANTURK, ville d'Irlande, comté de Cork, à 200 kilom. S.-O. de Dublin, au confluent des rivières Allua et Dallua, qui se jettent dans le Blackwater à 5 kilom. au S. de la ville; 3,725 hab. Fabriques de serge et de laine cardée; brasseries. Près de là, on remarque les ruines d'un château qui fut construit sous le règne d'Elisabeth par un Mac-Donnaugh Mac-Carthy, prince de Duhallow. Ces ruines, assez bien conservées, occupent un espace rectangulaire de 36 mèt. de long sur 24 mèt. de large; elles ont quatre étages et sont flanquées aux angles de tours hautes de cinq étages.

KANZLER (DER), minnesinger qui vivait dans la seconde moitié du XIII^e siècle. C'était un homme instruit qui, dans ses poésies correctement écrites et rimées richement, s'est médiocrement attaché à chanter l'amour. La muse qui semble l'inspirer, c'est la raison, c'est un sentiment élevé et d'un ordre moral. Les vers qu'il a composés, et qui sont à la fois instructifs et spirituels, nous sont parvenus. On a cru, mais à tort, d'après son nom, qui signifie chancelier, que *Kanzler* était le chancelier Henri de Klingenberg; mais les plaintes qu'il fait entendre au sujet de sa pauvreté et de l'avarice des grands prouvent surabondamment qu'il ne faisait point partie des puissants de la terre.

KANZLER, officier d'origine allemande au service du pape, né à Bade en 1822. Presque au sortir de l'école militaire de sa ville natale, il se rendit à Rome où il s'enrôla dans l'armée pontificale (1845), dont il n'a cessé de faire partie jusqu'aux événements de 1870. Lorsque, en 1848, une partie de l'Italie se souleva contre la domination autrichienne, Pie IX, contraint de prendre part au mouvement national, confia au général Durando le commandement d'un corps d'armée qui marcha contre les Autrichiens. Kanzler, alors lieutenant, prit part au siége de Vicence, puis se rendit à Gaëte auprès du pape, devint capitaine d'état-major, et fit partie des troupes envoyées contre Bologne en 1849. Successivement major (1854), lieutenant-colonel (1855), colonel (1859), aide de camp de Kalbermatten, puis de Latour, il aida, en 1860, le général Lamoricière à organiser les troupes pontificales, assista à la bataille de Castelfidardo (17 septembre 1860), et, après la complète défaite de l'armée du pape, il suivit Lamoricière dans sa retraite vers Ancône. L'intrépidité dont il avait fait preuve dans cette dernière affaire lui valut le grade de général de brigade. Cinq ans plus tard, il succéda à M. de Mérode comme pro-ministre des armes et reçut le commandement en chef de l'armée de Pie IX. Il occupait ce poste lorsqu'une armée italienne pénétra dans les Etats pontificaux, en septembre 1870, et marcha sur Rome. Ce fut lui qui, en sa qualité de ministre des armes, signa la capitulation du 20 septembre, à la suite de laquelle Rome fut rendue à l'Italie. C'est à cette date mémorable qu'a pris fin le pouvoir temporel des papes.

KAO-LI, nom chinois de la presqu'île de Corée.

KAOLIN s. m. (ka-o-lain — mot chin.). Sorte de terre argileuse, réfractaire, blanche et friable, qui entre dans la composition de la porcelaine de Chine : *Le* KAOLIN *est la base de la porcelaine.* (Delafosse.) *Les vrais* KAOLINS *sont presque tous d'un beau blanc.* (Brongniart.)

— **Encycl.** L'argile la plus pure, dit Malaguti, est celle que l'on appelle *kaolin* ou *terre à porcelaine.* Comme tout semble prouver qu'elle est restée à la place même où elle a pris naissance, on peut se rendre compte de sa formation de la manière suivante. La composition du *kaolin* est représentée par

$$Al^2O^3,SiO^3 + 2HO.$$

Si, par la pensée, on retranche de l'orthose,

par exemple, les éléments du *kaolin*, il reste un trisilicate de potasse :

$$KO,SiO^3,Al^2O^33SiO^3 - Al^2O^3SiO^3 = KO,3SiO^3$$

Orthose. *Kaolin.* Trisilicate de potasse.

Ce trisilicate n'est pas soluble, et l'on aurait lieu de s'étonner de ne pas le trouver avec le *kaolin*, si Forchkamer n'avait pas démontré que l'eau le dédouble en silicate soluble et en silice. En effet, presque tous les *kaolins* sont mélangés avec de la silice, que les réactifs enlèvent sans toucher à la véritable argile. Ce rapprochement entre le feldspath et le *kaolin* résulte non-seulement de la comparaison des formules, mais encore de l'observation des faits. Effectivement, on trouve toujours les *kaolins* à côté des feldspaths, et, de plus, on peut, sur un grand nombre de ces minéraux, suivre pas à pas leurs altérations successives.

Il résulte de ce qui a été dit que tous les *kaolins* sont des silicates d'alumine ; ils renferment en moyenne, d'après Brongniart, 42 parties de silice, 34 d'alumine et 14 d'eau, plus des traces de potasse et de soude. Les plus beaux, et presque les seuls qui soient employés pour la fabrication de la porcelaine, proviennent des pegmatites, roches composées de quartz et de feldspath laminaire, qui appartiennent à la formation granitique, mais qui poussent des ramifications jusque dans le terrain schisteux de transition.

Après ceux de la Chine et du Japon, les principaux gîtes de *kaolin* sont ceux de Saint-Yrieix-la-Perche, de Cherbourg, des environs de Bayonne, de l'Allier et de la Bièvre, en France ; de la vallée d'Aue, en Saxe ; de Passau, en Bavière ; de Devon et de Cornouailles, en Angleterre ; de Chiesi, en Italie ; de Welmington, aux États-Unis d'Amérique, etc. C'est avec le *kaolin* d'Aue, en Saxe, que la plus ancienne porcelaine d'origine européenne a été obtenue, et avec celui de Saint-Yrieix que cette belle poterie a été faite, pour la première fois, en France. C'est ici le lieu de résumer l'histoire de cette application industrielle.

Vers le commencement du siècle dernier, un habitant de la Saxe s'aperçut que son cheval avançait péniblement sur un terrain pâteux et blanchâtre. Examinant de près ce terrain, il reconnut que la substance qui en formait la matière principale était onctueuse au toucher et facilement réductible en une poussière blanche et inaltérable. Il conçut alors l'idée de proposer cette poussière comme poudre à perruque, à la place de la farine de froment qu'on avait toujours employée. Or, l'électeur de Saxe avait chargé Bottger, depuis longtemps déjà, de faire des recherches sur le moyen de fabriquer la porcelaine. Trouvant que sa perruque était plus lourde que d'ordinaire, Bottger s'enquit de l'origine de l'ingrédient nouveau dont on l'avait chargée. Il apprit que c'était une matière terreuse et plastique, et fit essai sur essai pour l'appliquer au but de ses observations. Il ne tarda pas à constater avec bonheur que le désir de l'électeur était satisfait. La poudre à perruque n'était autre chose que du *kaolin*, c'est-à-dire de la terre à porcelaine. La Saxe donna ainsi la première à l'Europe la porcelaine dure, qu'elle fournit encore aujourd'hui. Cinquante ou soixante ans après la découverte de Bottger, on trouva à Saint-Yrieix, près de Limoges, un gisement abondant de *kaolin*, qui permit bientôt à la France de rivaliser avec la Saxe pour la nature du produit, et de la dépasser au point de vue de l'art et de l'industrie. Il existe actuellement plusieurs espèces de porcelaine qui se ramènent à deux types principaux : la porcelaine tendre et fusible, qui se fabrique en Angleterre, et la porcelaine dure ou infusible qui est à peu près la seule qui sorte des fabriques françaises.

Les Chinois connaissent, depuis un temps immémorial, la fabrication de la porcelaine dure telle qu'on la fabrique aujourd'hui en Europe. Les deux éléments principaux qu'ils ont toujours employés sont le *kaolin* et le *pétunzé*. Ce dernier produit est du feldspath ou, selon quelques-uns, une roche composée de feldspath et de quartz, c'est-à-dire une pegmatite. La vérité est que les Chinois donnent le nom de *pétunzé* à deux espèces de roche, l'une qui est tout simplement du feldspath qu'ils mélangent, comme nous, avec du *kaolin* ou argile feldspathique, pour former la pâte de la porcelaine, l'autre qui est de la pegmatite dont ils se servent pour émailler et glacer la porcelaine.

On prépare la porcelaine de Sèvres avec les matières suivantes : 64 d'argile de *kaolin* argileux, 15 de sable de *kaolin* caillouteux, 18 de sable de *kaolin* argileux, 0,16 de sable d'Aumont, 5,22 de craie. On appelle *kaolin argileux* la partie la plus divisée et la plus pure d'un *kaolin* déjà pur par lui-même. Le *kaolin caillouteux* est la même argile mêlée naturellement à des fragments de feldspath quartzeux assez gros pour être reconnus de prime abord. Le *sable kaolin* est presque entièrement formé de feldspath et de quartz ; il contient conséquemment plus d'alcali que d'argile ; on l'obtient par lévigation, ce qui fait qu'à volume égal, il est plus lourd que les autres matières employées.

On voit, par ce qui précède, que la matière première de la porcelaine est le *kaolin*, et que le principal rôle du feldspath est de servir de fondant, de diminuer le retrait de la pâte pendant la cuisson, et de faire éprouver au *kaolin* un certain degré de cuisson qui le rende vitreux et translucide.

KAOLINIQUE adj. (ka-o-li-ni-ke — rad. *kaolin*). Minér. Qui tient du kaolin : *Argiles* KAOLINIQUES.

KAOLINISATION s. f. (ka-o-li-ni-za-si-on — rad. *kaoliniser*). Minér. Transformation en kaolin : *La* KAOLINISATION *de l'oliglocase.*

KAOLINISÉ, ÉE (ka-o-li-ni-zé) part. passé du v. Kaoliniser : *Minéral* KAOLINISÉ.

KAOLINISER v. a. ou tr. (ka-o-li-ni-zé — rad. *kaolin*). Minér. Tranformer en kaolin.

Se kaoliniser v. pr. Se transformer en kaolin : *L'oligloclase* SE KAOLINISE *aisément.*

KAO-OUANG, empereur du Tchéou, mort en 425 av. J.-C. Il renversa un usurpateur qui avait tué son frère, et monta sur le trône en 440. Pendant quinze ans, il régna de la façon la plus pacifique et se tint à l'écart des sanglants conflits auxquels donnèrent lieu les entreprises des Tartares.

KAO-TCHEOU, ville de l'empire chinois, province de Kouang-Toung, ch.-l. du département de même nom, à 280 kilom. N.-E. de Canton, sur une rivière navigable ; environ, 50,000 hab. Fabriques de nankin ; commerce de riz et d'huile.

KAO-TI (Liéou-Pang), empereur chinois, chef de la dynastie des Han, né en 248 av. J.-C., mort en 195. Sous le nom de Liéou-Pang, il devint chef de Ssechang, prince de Péi, se signala par sa bravoure et par son habileté dans diverses expéditions contre l'empereur de Chine, fut nommé roi de Han en 206, se rendit maître du sceau et de la dignité impériale après le meurtre de l'empereur Y-ti, et, à la suite d'une lutte acharnée contre son compétiteur Hang-yu, qui tenta à plusieurs reprises de l'empoisonner, qu'il battit et qui finit par s'empoisonner, il se trouva possesseur de tout l'empire. En 202, Liéou-Pang se fit proclamer empereur de la Chine sous le nom de Kao-ti, se montra digne par sa sagesse et son humanité de la souveraine puissance, accorda une amnistie générale à tous ceux qui avaient combattu contre lui, supprima momentanément les impôts, s'attacha à favoriser le mouvement du commerce et de l'industrie, fit disparaître par ses bienfaits tous les germes de mécontentement, repoussa les Tartares et se concilia l'esprit des lettrés en faisant rendre à la mémoire de Confucius les plus grands honneurs. Toutefois, il ternit l'éclat de son règne en faisant mettre à mort Han-sin, général en chef de son armée, et Pong-yuéi qui, par leur courage et leurs talents, avaient puissamment contribué à le faire parvenir à l'empire. Ce prince, qui s'attacha constamment à faire le bonheur de ses sujets, fit rédiger, par Siao-ho, un code de lois concernant le meilleur gouvernement. Il mourut après vingt-deux ans de règne comme roi de Han et sept ans comme empereur, laissant le trône à son fils aîné Hiao-hoéi-ti.

KAO-TI ou **TSI-KAO-TI** (Siao-tao-tching), empereur de Chine, chef de la dynastie des Tsi. Successivement général, capitaine des gardes du palais, premier officier de la maison de l'empereur Ming-ti, généralissime de ses troupes, il fit mettre à mort le successeur de ce prince, le jeune Liéou-yu, qui s'était rendu indigne du trône (477), et le remplaça par un fils adoptif de Ming-ti, Chung-ti, âgé de onze ans. Après avoir comprimé les révoltes qu'avait fait naître ce changement de règne, il résolut de s'emparer du souverain pouvoir, déposa et fit mettre à mort Chung-ti (479), et se fit proclamer empereur sous le nom de Kao-ti. Il distribua alors les places à ses partisans, comprima plusieurs révoltes et laissa le trône à son fils Siao-tse. Cet empereur était ennemi du faste ; il cultivait les lettres et était très-versé dans les sciences.

KAO-TONG-KIA, auteur dramatique chinois de la fin du XIVe siècle, et dont le surnom était **Tsé-tching**. Il vécut dans la retraite et mourut dans la pauvreté. On ignore l'époque précise de sa naissance. Une parodie des examens publics dans le cinquième tableau du drame dont nous parlerons ci-après, quelques allusions contre le système des études dans le quatrième, une ironie assez profonde dans presque tous les autres, et un ton d'amertume que l'éditeur chinois lui-même signale dans sa préface, annoncent un amour-propre froissé. Il se peut que Kao-tong-kia ait échoué au concours dans sa jeunesse. Quoi qu'il en soit, on lui doit un drame célèbre, « qui fait aujourd'hui couler tant de larmes, » dit une préface ; qui fut regardé, sous la dynastie Thai-thsing (actuellement régnante), comme l'ouvrage le plus utile aux mœurs et comme le chef-d'œuvre du théâtre chinois. Ce drame a pour titre le *Pi-pa-ki* ou l'*Histoire du luth*. Il n'obtint, du vivant de l'auteur, que des succès fort équivoques. En 1404, la deuxième année de la période Yong-lo des Ming, il fut représenté pour la première fois à Pékin avec les changements de Mao-tseu. Mao-tseu était un savant commentateur, qui perdit la vue à force de travailler, et qui avait, ce qui manque d'ordinaire aux commentateurs, de l'esprit et du goût. Le drame de Kao-tong-kia, *revu et corrigé* par lui, fut accueilli avec enthousiasme, et l'on rendit à la mémoire de l'auteur un tardif et inutile hommage. Trois siècles après, on recommandait la lecture du *Pi-pa-ki* aux époux, aux fils et aux serviteurs de l'Etat. Une des éditions du *Pi-pa-ki* ne renferme pas moins de quatorze préfaces ; mais si l'on vante beaucoup dans ces préfaces le talent naturel de l'auteur et l'usage qu'il en a fait, on n'y parle jamais de son caractère et des circonstances de sa vie. A défaut de notices biographiques sur l'auteur, on trouve un grand nombre de notices sur l'ouvrage. Les critiques cherchent avec curiosité les sources historiques où Kao-tong-kia a puisé le sujet de son drame ; ils citent à ce propos plusieurs anecdotes, qu'il serait superflu de rapporter ici, et chaque mot devient pour eux l'objet d'un commentaire. Quant au style, les critiques se livrent à des recherches sur les emprunts faits par Kao-tong-kia aux poëtes de la dynastie des Thang, et Ching-chan, éditeur sévère, à l'œil de qui rien n'échappe, ne manque jamais de les signaler. « Ce qu'il y a d'incontestable, dit M. Bazin aîné, c'est que la main qui a tracé les caractères du *Pi-pa-ki* n'était pas une main vulgaire. Le *Pi-pa-ki* est un de ces ouvrages qui marquent l'état d'une littérature et la font estimer. Kao-tong-kia a de la naïveté, de l'esprit, de la sensibilité et de la verve. » Le *Pi-pa-ki* permet de juger des progrès que l'art dramatique a faits chez les Chinois dans un espace de cent années, du XIVe au XVe siècle de notre ère. Plus que tous les écrivains dramatiques qui l'ont précédé, Kao-tong-kia intéresse par le récit des faits et la variété des incidents, par le mérite et la singulière beauté des détails. Chaque personnage a une physionomie distincte. La morale du drame est supérieure à celle du répertoire des Youen, et, dans les vingt-quatre tableaux déroulés par l'auteur, se découvrent des sentiments touchants puisés à la source la plus profonde du cœur humain. Le *Pi-pa-ki* a été traduit en français sur le texte original par M. Bazin aîné (Paris, Imprimerie royale, 1841, in-8°).

KAO-TSANG, roi de Corée, mort en 677 de notre ère. Il arriva au trône par le meurtre de son oncle en 643. Pour venger des insultes faites à ses ambassadeurs, l'empereur de Chine, Tay-tsang, envahit les Etats de Kao-tsang, qu'il livra à l'incendie et au pillage. La guerre, interrompue par la mort de l'empereur, recommença sous son successeur. Kao-tsang, assiégé dans Ping-Yang, tomba aux mains des impériaux (668), et, après une captivité de huit ans, revint en Corée ; mais, à la suite d'une nouvelle rébellion contre l'empereur de Chine, il se vit exiler à Kiang-tchéou, où il mourut de chagrin.

KAO-TSONG ou **KAO-TSOUNG** (Kang-Ouang), empereur de la Chine, de la dynastie des Song, né en 1103, mort en 1187. Fils de l'empereur Hoei-tsong, frère de l'empereur Kin-tsong, il reçut le commandement en chef de l'armée pour combattre Oualipou, chef des Tartares, qui avait envahi la Chine, ne put empêcher son frère et la famille royale de tomber entre les mains de ce dernier, et se fit alors proclamer empereur sous le nom de Kao-tsong (1127). Bientôt après, il transporta sa cour à Yang-tcheou, mit à la tête de ses troupes l'habile général Tsong-tcé qu'il chargea de repousser les constantes invasions des Tartares, et abandonna le soin des affaires à deux ambitieux vulgaires, Hoang-tsien et Ouang-pe-yen. Après avoir rendu à Kao-tsong d'éclatants services, le général Tsong-tcé, se trouvant dans l'impuissance d'agir par suite du mauvais vouloir des conseillers de la couronne, mourut de chagrin ; il fut remplacé par un général incapable nommé Tou-chand. A la nouvelle de sa mort, les Tartares recommencèrent à envahir l'empire, et cette fois avec un plein succès. Forcé d'abdiquer, Kao-tsong reprit bientôt après possession du trône, mais se vit contraint de s'embarquer pour Ting-haï-hien en 1129. Toutefois, grâce aux succès remportés par ses généraux, Oukiaï et Han-chitong, il put revenir au centre de l'empire, à Lin-nyan, dont il fit sa capitale (1131). Entouré de conseillers vendus aux Tartares, Kao-tsong ne put profiter des victoires de ses généraux. On lui fit signer avec les envahisseurs des traités honteux qui mirent son empire à leur merci, et par lesquels il se vit réduit à la possession d'un petit nombre de provinces. Fort heureusement pour l'empereur chinois, la Tartarie devint le théâtre de révolutions sanglantes et il put obtenir la paix. Las d'un pouvoir qui lui avait fait mener une vie si agitée, Kao-tsong prit, en 1162, la résolution d'abdiquer, laissa le trône à Hiao-tsong, qu'il avait adopté, et mourut à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

KAO-TSOU (Li-youan), empereur de la Chine, chef de la dynastie des Thang. Il régna de 618 à 628 de notre ère. Il se signala, sous le règne de Yang-ti, en battant plusieurs chefs rebelles, devint prince de Thang, lieutenant général de l'empire, et, voyant le mécontentement général excité par l'empereur, qui surchargeait le peuple d'impôts pour s'adonner à ses passions, il le déposa, mit à sa place son petit-fils Koung-li, contraignit peu après ce prince à abdiquer et se fit proclamer empereur, en 618, sous le nom de Kao-tsou. Le nouvel empereur justifia son usurpation par la sagesse de son gouvernement, se montra plein de justice et d'humanité, accorda une amnistie générale, diminua les impôts, établit partout des écoles, obligea plus de cent mille moines bouddhistes à se marier pour aider à la population de l'empire, et fit honorer en grande pompe la mémoire de Confucius. Les Turcs occidentaux ayant fait une invasion en Chine, Li-chi-min, fils de l'empereur, les rejeta hors des frontières. Ce jeune prince, qui joignait de grandes vertus au plus brillant courage, écrasa bientôt après une insurrection fomentée par des partisans de la dynastie déchue des Souï, et fit brûler le palais impérial de Lo-Yang, comme un souvenir honteux par sa magnificence d'une dynastie qui avait pressuré le peuple pour satisfaire ses passions et sa vanité. Kao-tsou, heureux d'avoir un tel fils, abdiqua en sa faveur en 626.

KAO-TSOU, empereur de Chine, fondateur de la dynastie des Héou-tsin (Tsin postérieurs), né en 891, mort en 942 de notre ère. Il succéda, en 937, à Ming-tsoung, dernier prince de la dynastie des Heou-tang, dont il épousa la fille, eut à soutenir de longues guerres contre les Tartares, combattit la rébellion de Fan-yen-kouang, ne parvint jamais à affermir complétement son autorité, en éprouva un chagrin qui, dit-on, abrégea sa vie, et laissa en mourant le trône à son jeune fils Che-tchoung-jouï, qui en fut dépouillé bientôt après.

KAO-TSOU (Liéou-tchi-youen), empereur de Chine, fondateur de la dynastie des Héou-han (Han postérieurs), né en 895 de notre ère, mort en 949. C'était à l'origine un simple officier, d'origine tartare, qui, par son habileté et son courage, parvint aux premiers grades de l'armée, sauva la vie à l'empereur Ché-king-tang, et fut alors nommé ministre et prince de Péping (939). Tombé en disgrâce sous le successeur de ce prince, Tsi-ouang, il se rendit dans son gouvernement de Hotong, y réunit une armée de 50,000 hommes et attendit les événements pour en profiter s'il y avait lieu. Sur les entrefaites, les Tartares Khitans envahirent la Chine, prirent Ta-léang et firent l'empereur prisonnier. A cette nouvelle, Liéou-tchi-youen qui s'était tenu jusqu'alors à l'écart et qui, par son courage, s'était acquis une grande popularité, se mit à la tête de son armée, qui le proclama empereur (947), déclara la guerre aux Tartares, se vit acclamé partout sur sa route, arracha aux envahisseurs le Ho-nau, la ville de Tee-tchou, contraignit le roi des Tartares, Te-kouang, à une retraite précipitée dans laquelle il trouva la mort, et fut alors reconnu empereur dans toute la Chine sous le nom de Kao-tsou. Mais au bout d'un glorieux règne de deux ans, il mourut, laissant le pouvoir à son fis Yu-ti.

KAO-TSOUNG (Li-tchi), empereur de la Chine de la dynastie des Tang, mort en 683 de notre ère. Il succéda, en 650, à son père, le célèbre Tai-tsoung, réunit alors une assemblée composée des grands et des gouverneurs pour connaître les besoins du peuple, s'occupa des moyens d'améliorer son sort, et soutint, pendant son règne, trois grandes guerres : l'une contre la Corée, qui fut soumise ; l'autre contre le kan des Turcs orientaux, qu'il dépouilla de son pouvoir ; la troisième contre le roi de Thibet qui, bien que vainqueur en plusieurs rencontres, n'en continua pas moins à payer tribut à Kao-tsoung, tant était grande à cette époque la puissance et l'influence de la Chine. Kao-tsoung régnait depuis plusieurs années, chéri de ses sujets, lorsqu'il conçut une folle passion pour Wou, une des concubines de son père. Malgré toutes les représentations des grands, il l'épousa, lui donna le titre de Thian-héou (céleste reine) et devint l'esclave de ses volontés. Le pouvoir que cette artificieuse princesse exerça fut tel, qu'après la mort de Kao-tsoung, elle put faire déposer Tchoung-soung, le fils et le successeur de ce prince.

KAO-TSOUNG, empereur de Chine, de la dynastie des Song. V. KAO-TSONG.

KAO-TSOU-OUTI (Liéou-yu), empereur de la Chine, chef de la dynastie de Soung, né en 355, mort en 422 de notre ère. Il se fit connaître, sous le nom de Liéou-yu, par son courage et son habileté en combattant plusieurs chefs rebelles, délivra l'empereur Tsin-nganti fait prisonnier par l'un d'eux, prit aux princes de Tsin les villes qu'ils avaient enlevées à l'empire et reçut le titre de prince du troisième ordre. Rempli d'ambition, il fit étrangler l'empereur en 418, le remplaça par son jeune fils Tsin-tsou-outi, qu'il contraignit d'abdiquer en 418, et se fit alors proclamer empereur sous le nom de Kao-tsou-outi. Ce souverain combla de dignités tous ceux qui l'avaient aidé à s'emparer du pouvoir, fit étrangler l'empereur dechu et mourut lui-même quelque temps apres.

KAOUANE s. f. (ka-oua-ne). Erpét. V. CAOUANE.

KAO-YANG, roi des Ouéi orientaux, dans le Ho-nan, de 549 à 559 de notre ère. Il renversa le roi des Ouéi, fut reconnu par l'empereur de Chine, Kian-wen-ti, fit construire, pour protéger ses Etats, une muraille de plus de 90 lieues de longueur, convoqua une as-

semblée religieuse pour amener à une fusion les deux religions du pays et réunir en un seul ordre les moines tao-see et ho-chang, éprouva une vive résistance, mais imposa momentanément sa volonté en livrant aux supplices ceux qui résistaient. Ce prince, « sans réserve et sans dignité, dit Ch. Labarthe, parcourait les rues s'attablant avec le premier venu. Par ce singulier mélange de popularité et de tyrannie, il joignait, à la haine qu'inspiraient son usurpation et sa cruauté, le mépris qu'il donnait pour sa personne. » Il mourut exécré de ses sujets.

KAO-YAO, célèbre ministre chinois, mort en 2204 avant notre ère. Après avoir rempli de hautes fonctions sous les empereurs Tchoan-hio et Yao, il devint, sous le règne de Chun, ministre de la justice, puis premier ministre, conserva ce dernier poste sous Yu, refusa à deux reprises de monter sur le trône et mourut dans un âge très-avancé. Ce fut Kao-Yao qui établit cinq sortes de supplices pour punir les coupables selon la gravité des crimes; mais le peuple, dit-on, se montra si fidèle observateur des cinq devoirs capitaux indiqués par le ministre, que les peines édictées par lui reçurent de très-rares applications. Il était du nombre des sages qui furent appelés *pakai* (les huit).

KAPA-MARA s. m. (ka-pa-ma-ra). Bot. Un des noms de l'acajou à pommes.

KAPANÉ s. f. (ka-pa-né). Antiq. gr. Sorte de voiture traînée par des mules : *La* KAPANÉ *des Grecs ressemblait au carpentum des Romains.* (Suppl. de l'Acad.)

KAPELLE (Jean van), peintre de marine hollandais du XVIIe siècle. La date de sa naissance et celle de sa mort sont inconnues. Ses œuvres, disséminées dans les musées de l'Europe et les cabinets d'amateur, l'égalent aux plus fameux peintres de paysage et de marine de l'école hollandaise : Albert Cuyp, Van de Velde, Van Goyen. Il excellait à rendre les eaux et les ciels, et reproduisait les vaisseaux d'une touche magistrale. Son coloris est chaud et harmonieux; ses effets de soleil sur la mer et les canaux sont surtout d'une grande vérité.

KAPILA, ancien sage indou, dont l'origine et les aventures sont devenues autant de mythes, si bien qu'il est impossible de savoir si l'on a affaire à un homme réel ou à une personnification. D'après la légende la plus accréditée, il était petit-fils de Kardama et de Dévahouti, fille d'un manou. Il habitait le centre du globe; c'est là que les 60,000 Ikchoakavas, tous fils de Sagara, le trouvèrent absorbé dans une profonde méditation, auprès du beau coursier à la recherche duquel ils étaient; ils accusèrent Kapila d'être le voleur du cheval, ils le frappèrent et l'injurièrent; à la fin, le vieillard, ramené violemment sur la terre, les consuma d'un souffle de ses narines. Quelquefois, on regarde Kapila comme une incarnation ou *avatar* de Vichnou. C'est à lui que l'on attribue l'invention du système philosophique connu sous le nom de *sânkhyâ*. Dans le commentaire de Gaud'apa'da sur le *Sânkhyâ-Karika*, il est dit que Kapila fut le fils de Brahma, et un des sept grands vichis, ou saints, nommés dans les *Pouran'as* ou *Théogonies* comme les émanations de cette divinité. Ses deux disciples les plus distingués, Aasouri et Pantchasira, y sont élevés au même rang et à la même origine divine. Un autre commentateur l'assimile, non à Brahma ni à Vichnou, mais à Agni. Dans le fait, le mot *Kapila*, outre sa signification ordinaire de *couleur basanée*, a pareillement celle de *feu*, et cette ambiguïté de sens a servi de fondement à plusieurs légendes, dans les théogonies indiennes, concernant le sage de ce nom; on peut se demander si Kapila ne serait pas un personnage entièrement mythique, auquel le véritable auteur du *Sânkhyâ*, quel qu'il soit, aurait attribué cette doctrine. Une collection de *Soutras*, ou *Aphorismes succints*, en six leçons attribuées à Kapila lui-même, existe sous le titre de *Sânkhyâ pravatchana*, et l'on en possède un commentaire intitulé *Kapila-Brâchia*. Ces deux œuvres diffèrent complétement sur un point capital dans la mythologie indoue, l'idée qu'on doit se faire de Dieu, l'un l'admettant comme créateur et l'autre non; elles diffèrent, en outre, dans des matières moins importantes, non sur des points de doctrine, mais dans le degré de valeur que les exercices extérieurs, des raisonnements abstraits et l'étude possèdent comme préparations requises de la contemplation, qui est la vraie vie du sage.

KAPIRAT s. m. (ka-pi-ra). Ichthyol. Poisson du genre notoptère.

KAPNIST (Wasili Wasiliewitsch), poëte russe, né en 1756, mort en 1823. Il était parent de Derzawine, qu'il prit pour modèle. Kapnist suivit la carrière administrative, devint conseiller d'Etat, et consacra ses loisirs à la culture des lettres. Il était, à sa mort, membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg. Ses poésies lyriques, dont le recueil fut publié en 1806, se distinguent par la pureté du style et l'élévation des pensées. On a encore de lui une excellente traduction d'Horace en langue russe; une critique de l'*Odyssée*, qui repose sur de simples hypothèses, et qui est plus ingénieuse que profonde; une comédie, la *Chicane* (1799), dans laquelle il attaque ouvertement et avec beaucoup d'esprit les vices de l'administration judiciaire russe; une tragédie, *Antigone* (1815), etc. — Une petite-fille de Kapnist, Elisabeth Wasiliewa KOBYLIN, comtesse DE SALIAS, s'est fait connaître à notre époque comme romancière, sous le pseudonyme d'Eugénie TURR. Il a paru en 1859, à Moscou, un recueil en 4 volumes de ses *Contes* et *Nouvelles.*

KAPNOFUGE adj. V. CAPNOFUGE.

KAPORNA, lieu de Hongrie, près d'Erlau. Succès des généraux autrichiens Schlick et Windischgrætz sur les Hongrois, commandés par Gœrgei et Dembinski, généraux de l'insurrection hongroise en 1849.

KAPOSVAR, bourg des Etats autrichiens (Hongrie), ch.-l. du comitat de Somogy ou Schimègh, sur le Kapos, à 145 kilom. S.-O de Bude; 3,072 hab. Gymnase catholique, culture de tabac. Ancien château fort pris par les Turcs en 1555, 1654 et 1686.

KAPOUR, ville de l'Inde. V. CAMPOUR.

KAPPA ou **CAPPA** s. m. (kapp-pa). Philol. V. CAPPA.

KAPPAR s. m. (ka-par). Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée en Suède, et qui vaut 146lit,490.

KAPPEL, village de Suisse. V. CAPPEL.

KAPPELN, bourg de Prusse, prov. du Slesvig-Holstein, à 28 kilom. N.-E de Slesvig, sur la Slei, et près de son embouchure dans le Petit Belt; 1,473 hab. Port, chantiers de construction; importante pêche au hareng et navigation active.

KAPRENA, bourg de la Grèce moderne, dans le diocese de Béotie, ch.-l. du dème de Chéronée, à 11 kilom. E. de Lébadée, et près de l'emplacement de l'ancienne Chéronée.

KAPRONCZA, ville de Hongrie. V. KOPREINITZ.

KAPSALI, ville de la Grèce moderne, ch.-l. de l'île de Cérigo, sur la côte méridionale; 5,000 hab.

KAPSPERGER (Jean-Jérôme), célèbre compositeur et virtuose allemand, qui vivait au XVIIe siècle. Le lieu et la date de sa naissance, ainsi que l'époque de sa mort, sont complétement inconnus. On sait seulement qu'il vivait en Italie, qu'il habita d'abord Venise, puis Rome, où il termina probablement ses jours. Un de ses contemporains, Doni, a représenté cet artiste comme un triste vaniteux, jaloux de ses émules, qu'il dépréciait à outrance, et cherchant tous les moyens possibles de popularité. Cette assertion est en partie confirmée par les incroyables dédicaces qu'il a fait placer en tête de ses ouvrages. D'après M. Fétis, la musique vocale de ce compositeur ne serait qu'une imitation de la manière de Monteverde et de Gabrielli, et son harmonie, généralement mal écrite, fourmillerait de dissonances. Ses œuvres, placées, pour la plupart, sous le patronage du pape Urbain VIII et des grands personnages de Rome, et qui ont joui d'une grande vogue dans leur temps, se composent principalement de : tablatures de guitare (*chitarone*) et de luth; villanelles à plusieurs voix; *Arie passeggiate;* motets; ballets, gaillardes et courantes; symphonies; *Poëmes* et *Chants* de Barberini mis en musique; les *Pasteurs de Bethléem à la naissance de Notre-Seigneur*, dialogue récitatif à plusieurs voix; un épithalame; drames divers; concerts spirituels; dialogues latins et italiens.

KAPTCHAK, dénomination par laquelle on désignait, au moyen âge, le pays situé au N. de la mer Caspienne, entre l'Oural et l'Aluta, et qui était habité par les Cumans ou Polovtses. Kaptchak était d'ailleurs le nom particulier d'une des nombreuses hordes qui erraient au milieu de ces immenses steppes auxquels leur nom finit par rester. Les Mongols ou Tartares y fondèrent, vers 1224, un khanat connu dans l'histoire d'Orient sous le nom d'empire de Kaptchak ou de la *Horde d'or*, et aussi de la *Grande Horde* (du mot mongol *orda*, qui signifie *tente*, et par extension *bande*, armée). Ce vaste empire, après s'être agrandi aux dépens des Russes, subit plusieurs démembrements. Au milieu du XVe siècle, il formait cinq khanats : 1° le khanat des Tartares Nogaïs, sur les bords de la mer Noire et de la mer d'Azor, entre le Don et le Dniester, qui fut détruit au XVIIIe siècle; 2° le khanat de Crimée, tributaire des Russes en 1474, puis soumis aux Turcs, qui le cédèrent à la Russie en 1784; 3° le khanat d'Astrakhan, entre le Volga, le Don et le Caucase, conquis par les Russes en 1554; 4° le khanat de Kaptchak proprement dit, au N. du précédent, entre l'Oural et le Volga, détruit par Ivan III en 1481; 5° le khanat de Kazan, depuis la Samarie jusqu'à Viatka, soumis par Ivan III en 1486, et de nouveau par Ivan IV en 1552.

KAPTUR s. m. (ka-ptur). Sorte de gouvernement provisoire qui fonctionnait en Pologne pendant les interrègnes.

KAR, le maître du vent, dans la mythologie du Nord. Il est fils du géant Fornjoter; ses descendants s'appellent *Frosti* (la gelée), *Iökul* (la glace) et *Snär* (la neige). Il habitait le Groenland.

KARA (mer de), formée par l'océan Glacial arctique, entre la Russie d'Europe et la Russie d'Asie, au S. de la Nouvelle-Zemble. Elle baigne, dans sa partie S.-O., le gouvernement d'Arkhangel, et à l'E. celui de Tobolsk. Elle a environ 150 lieues de longueur du N.-E. au S.-O. Les glaces l'embarrassent continuellement vers le N. Trois principaux détroits donnent entrée dans la mer de Kara; le plus grand, au N.-E., est entre la partie orientale de la Nouvelle-Zemble et l'extrémité septentrionale du gouvernement de Tobolsk; les deux autres, au S.-O., sont les détroits de Vaitgatsch et de Kara, le premier entre le continent et l'île de Vaigatsch, et le second entre cette île et la Nouvelle-Zemble. La partie méridionale de cette mer porte le nom de golfe de Kara; c'est là que débouche la rivière de Kara, qui coule sur la limite de l'Europe et de l'Asie

KARA, rivière de la Russie septentrionale. Elle sort du versant occidental des monts Ourals coule au N., puis au N.-O., forme une partie de la limite entre l'Europe et l'Asie, et se jette, par une grande embouchure, dans le golfe de son nom, qui n'est qu'une division de la mer de Kara, après un cours de 250 kilom. Son affluent principal est la Silova, qu'elle reçoit à gauche.

KARA (détroit de), détroit formé par l'océan Glacial arctique, entre la Nouvelle-Zemble et l'île de Vaigatsch, près des côtes de la Russie d'Europe, à l'O. de la mer de Kara. Sa largeur est d'environ 15 lieues.

KARA-AMID, ville de la Turquie d'Asie. V. DIARBÉKIR.

KARA-ANGOLAM s. m. (ka-ra-an-golamm). Bot. Nom que les Indous donnent à l'alangion hexapétale, arbre indigène du Malabar.

KARA (George), général serbe. V. CZERNY.

KARABAGH, c'est-à-dire *Jardin noir*, contrée de la Russie d'Asie, dans le gouvernement de Chemoki, sur les deux rives de l'Araxes, à l'E. de la mer Caspienne et au S. du Kour; elle est limitée, à l'O., par l'Arménie russe et la Géorgie. Elle a environ 40 lieues du N. au S., et autant de l'E. à l'O. Ses rivières les plus importantes sont l'Araxes, le Kour et le Bergouchet. Le territoire produit en abondance des céréales, du riz, du chanvre. On y élève des vers à soie et des bestiaux; il y a beaucoup de gibier et d'abeilles sauvages. On y compte plus de 100,000 hab., Turcomans et Arméniens, et dans ces dernières années, cette population s'est encore augmentée d'un grand nombre de Grusiens et de Russes. Le chef-lieu est Schascha ou Schouschi. Ce pays est célèbre dans l'histoire du moyen âge par le séjour qu'y fit Timour. Il tire son nom de Karabagh de l'ancienne résidence de ce prince, dont il n'existe plus aucun vestige.

KARABE s. m. (ka-ra-be). Mar. Petit bâtiment qui était en usage chez les Grecs du moyen âge.

KARABÉ ou **CARABÉ** s. m. (ka-ra-bé — mot persan qui signif. *tire-paille*). V. CARABÉ.

KARABIQUE adj. (ka-ra-bi-ke — rad. *karabé*). Chim. Syn. de SUCCINIQUE.

KARABOULAKS, nom d'une tribu de montagnards qui habitent les defilés du Caucase, et qui ne se soumirent à la domination russe qu'après avoir longtemps disputé leur indépendance à l'ambition moscovite.

KARABOUNAR, ville de la Turquie d'Asie, dans la Caramanie, sandjak et à 120 kilom. S.-O. de Koniéh. Mosquée construite par le sultan Sélim.

KARACATIZA s. m. (ka-ra-ka-ti-za). Moll. Nom vulgaire des poulpes sur les bords de la mer Noire.

KARA-CHEHER, c'est-à-dire *Ville noire*, ville du Turkestan chinois, dans la petite Boukharie, province de Thian-chan, à 500 kilom. N.-E. de Kaschgar, au pied des monts Célestes, et près de la rive septentrionale du lac Bosteng. Habitée par des Kalmouks Torgouts.

KARACOULAK s. m. (ka-ra-kou-lak). Mamm. Nom du caracal en Orient.

KARA-DAGH, c'est-à-dire *Montagne noire*, district de la Perse, dans la partie septentrionale de l'Aderbaïdjan, sur les limites des possessions russes, dont il est séparé par l'Araxes. Le chef-lieu de ce district, riche en mines de fer, est Akhar.

KARADJA-DAGH, le *Masius mons* des anciens, chaîne de montagnes de la Turquie d'Asie, dans le Diarbékir, entre les bassins de l'Euphrate et du Tigre. La direction de cette chaîne est de l'O. au S.-E.

KARADJÉ-BOUROUN, cap de Crimée, au S., sur la mer Noire, par 44° 28′ de lat. N., et 31° 30′ de long. E. Anciennement, cap *Criou-Metopon.*

KARADJITSCH ou **KARAJICH** (Vuk-Stephanwoitsch), célèbre poëte serbe, né à Trtschitsch (district de Jadar) en 1787, mort en 1864. Fils d'un pauvre paysan, il montra de bonne heure une intelligence remarquable, ce qui décida ses parents à le destiner à l'état ecclésiastique, la seule carrière ouverte alors aux sujets chrétiens de la Turquie. Ils l'envoyèrent successivement aux monastères de Ternosch et de Loznica; mais bientôt ils ne purent suffire aux frais que nécessitait son séjour loin d'eux, et Vuk fut forcé de revenir dans son village et de garder les troupeaux. Pour charmer les ennuis de ses longues heures de solitude, il se mit à composer des vers, des chansons, et bientôt les joueurs ambulants de *guzla* accoururent de toutes parts lui demander des chansons nouvelles.

Le mouvement national de la Serbie vint pour un temps mettre un terme à ses travaux. A l'appel de Kara-Georges (1804), il s'enrôla dans l'armée de l'indépendance et, tout en faisant courageusement son métier de soldat, servit de secrétaire à plusieurs chefs des insurgés. Le soulèvement ayant été comprimé, il dut se réfugier en Autriche et se rendit à Carlstadt pour y suivre les cours des écoles serbes. La guerre s'étant bientôt rallumée, il vint reprendre son poste parmi les défenseurs de sa patrie, et, après la prise de Belgrade en 1806, devint successivement secrétaire du sénat de Belgrade, plénipotentiaire de Kara-Georges pour le règlement de certains intérêts relatifs à la passe de Widdin et chef du district de Berza-Palonka, sur le Danube. L'insurrection ayant de nouveau été comprimée en 1813, Vuk fut encore réduit à s'enfuir en Autriche et se rendit à Vienne, où le savant Kopitar se fit à la fois son maître et son protecteur et obtint pour lui un emploi à la bibliothèque de cette ville. D'après ses conseils, il entreprit non-seulement de faire connaître la poésie des Slaves orientaux, mais encore de fixer la langue serbe, qui n'existait alors qu'à l'état d'idiome parlé; et comme le vieil alphabet du slave ecclésiastique, qui était la seule langue littéraire, n'avait pas assez de signes pour rendre tous les sons de la langue usuelle, il emprunta à l'alphabet russe la plupart de ses caractères. Le premier ouvrage qu'il publia fut une *Grammaire de la langue serbe* (Vienne, 1814), que suivirent bientôt un recueil de *Chants populaires serbes* (1814-1815, 2 vol.) et un *Dictionnaire serbe-allemand-latin* (1818).

Après la reconstitution de la Serbie en principauté, sous le gouvernement de Milosch, Karadjitsch revint en 1820 dans sa patrie; mais il eut à lutter contre la formidable opposition organisée par les adversaires que lui avaient faits ses innovations grammaticales. Cette opposition ne fit que s'accroître lorsque, appelé par Milosch à coopérer à l'organisation de l'enseignement public, il eut fait connaître son projet de mettre en vigueur la méthode de Lancaster. Se voyant impuissant à vaincre ses adversaires, il se décida à revenir à Vienne. Mais les chants de guerre qu'il avait publiés et qui s'étaient rapidement répandus parmi les populations slaves du sud de l'Autriche avaient éveillé en elles le sentiment de leur nationalité, et bientôt le gouvernement autrichien en vint à regarder Karadjitsch comme un agitateur politique des plus dangereux. Aussi, lorsque, son premier recueil épuisé, il voulut en publier une seconde édition, la censure viennoise s'y opposa-t-elle formellement. Il se rendit alors à Leipzig, et ce fut là qu'il publia cette nouvelle édition, considérablement augmentée, sous le titre de *Chants nationaux serbes* (1823-1824, 4 vol.).

En 1828, Milosch le rappela pour prendre part aux travaux de la commission chargée d'élaborer un code pour la Servie. Il rendit d'éminents services à cette commission, et, lorsqu'elle eut terminé ses travaux, en 1830, il fut nommé président de la ville de Belgrade. Mais, l'année suivante, il donna sa démission et alla se fixer à Vienne, qu'il ne quitta plus que pour entreprendre quelques voyages en Russie et dans les possessions slaves de l'Autriche. En 1848, il se rendit au congrès général des Slaves à Leipzig, mais refusa de jouer aucun rôle politique. Ses travaux favoris l'absorbaient entièrement. Avant cette époque, il avait encore publié : le *Prince Milosch Obrenowitsch* (Pesth, 1828); *Proverbes populaires serbes* (Cettigne, 1836); le *Monténégro et les Monténégrins* (Stuttgard, 1837); une nouvelle édition de ses *Chants populaires* (Vienne, 1841-1846, 3 vol.), à laquelle il ajouta plus tard (1862) un quatrième volume; *Trésor de l'histoire, de la langue et des usages des Serbes des trois rites* (1849), publication qui renfermait de précieux matériaux, mais qui malheureusement ne fut pas continuée; enfin on lui doit une deuxième édition de son *Dictionnaire serbe-allemand-latin* (Vienne, 1852, grand in-8°), édition qui peut être regardée comme un nouvel ouvrage, car elle renferme plus de 47,000 mots, tandis que la première n'en comptait que 24,000; un annuaire littéraire intitulé l'*Aurore* (Vienne, 1826-1834, 5 vol.), où l'on trouve de précieux documents pour l'histoire et la philologie; un recueil de *Contes populaires serbes* (Vienne, 1853) et une étude historique intitulée : le *Sénat serbe au temps de Czerny-Georges* (Berlin, 1857).

Karadjitsch ne s'est pas borné à écrire de remarquables poésies dans une langue jusqu'alors méprisée des lettrés. Il dota cette langue d'une grammaire et d'un dictionnaire, l'assouplit à des formes nouvelles, lui imposa des règles certaines et créa ainsi un instrument qui ne le cède à aucun autre idiome slave en richesse et en souplesse. De plus, ses recueils de chants populaires, en rappelant à ses compatriotes le glorieux souvenir de leur grandeur passée, réveillèrent les sentiments de nationalité et d'indépendance qui sommeillaient au fond de leurs cœurs, et appelèrent sur les Serbes l'attention du monde civilisé. Les *Chants populaires* de Karadjitsch ont été traduits dans presque toutes les lan-

gues modernes de l'Europe, notamment en français par Mme Elise Voïart.

KARAGAN s. m. (ka-ra-gan). Mamm. Carnassier du genre chien, qui ressemble assez au renard, qui habite la Sibérie, et dont la peau sert de fourrure.

KARAGUEUZ, nom turc du polichinelle oriental. V. CARAGUEUZ.

KARA-HISSAR, c'est-à-dire *Château noir*, ville de la Turquie d'Asie, pachalik et à 115 kilom. S.-O. de Trébizonde, ch.-l. du sandjak de son nom; 50,000 hab. Manufactures de laine; récolte considérable d'opium. ‖ Autre ville de la Turquie d'Asie, sur l'emplacement de l'ancienne *Tyane*, à 220 kilom. N.-E. de Konièh, sur un petit affluent du Kizil-Ermak. Le château qui domine cette ville, et qui s'appelle *Zindjibar*, est une construction curieuse et hardie qui couronne un cône volcanique. La ville est entourée de beaux jardins. Nombreuses ruines dans les environs. ‖ Le nom de Kara-Hissar est aussi celui d'un sandjak de la Turquie d'Asie, compris entre ceux d'Angora, Hamid, Koutayeh et la Caramanie; cette province mesure 200 kilom. sur 80; ch.-l., Afioum-Kara-Hissar. Sol fertile en pavots et en tabac.

KARAÏBE s. m. (ka-ra-ï-be). Linguist. V. CARAÏBE.

KARAÏSKAKIS (Georges), un des chefs de l'insurrection grecque, mort en 1827. Il fut un des premiers à se soulever pour l'indépendance de son pays, prit part, en 1823, à la défense de Missolonghi, assiégé par les Turcs, se prononça énergiquement pour que l'on continuât la lutte jusqu'à ce que la Porte reconnût l'indépendance de la Grèce, avis qui fut adopté, et contribua, au congrès de Trézène, en 1827, à faire élire président de la Grèce Capo d'Istria. Bientôt après, Karaïskakis reçut le commandement supérieur de la Roumélie. Il fit tous ses efforts pour empêcher Ibrahim-Pacha de s'emparer de l'Acropole d'Athènes, et perdit la vie dans un combat près du Pirée. — Son fils, Spiridion KARAÏSKAKIS, né à Munich, a pris du service dans l'armée grecque et a été, en 1854, un des chefs de l'insurrection qui éclata contre les Turcs à Rodovitzi, dans la Roumélie, et qui fut comprimée par Bessim-Pacha.

KARAÏTES s. m. V. CARAÏTES.

KARAJAN (Théodore-Georges DE), littérateur allemand, né à Vienne en 1810, de parents d'origine grecque. Il fut successivement attaché à la chancellerie du ministère de la guerre (1829), aux archives du ministère des finances (1832), et devint, en 1841, conservateur de la bibliothèque impériale de Vienne. Elu, en 1848, au parlement allemand, il siégea au centre droit, et fut nommé, en 1850, professeur de langue et de littérature allemande à l'université de Vienne; mais, comme il n'était point catholique, il dut, quelque temps après, renoncer à sa chaire, et il reprit, en 1852, ses fonctions de conservateur à la bibliothèque. Membre de l'Académie des sciences de Vienne (1848), il est devenu, en 1851, président de la section de philosophie et d'histoire, et, en 1866, président de l'Académie elle-même. Il s'est surtout fait connaître par les excellentes éditions qu'il a données des anciennes œuvres de la littérature allemande; nous citerons, entre autres: les *Sept Dormants* (Heidelberg, 1839); *Présents de nouvelle année pour les amis de la littérature ancienne*, recueil (Vienne, 1839); les *Livres des Viennois*, de Michel Behaim (Vienne, 1843); *Seifried Heibbling* (Leipzig, 1844); *Monuments de la littérature allemande du* XIIe *siècle* (Vienne, 1846); *Panégyrique de la ville de Vienne par Wolfgang Schmœlzl* (Vienne, 1849); *Dix poëmes sur l'histoire de l'Autriche et de la Hongrie*, de Michel Behaim (Vienne, 1849); le *Livre de la communauté du chapitre de Saint-Pierre à Salzbourg* (Vienne, 1852), etc. On lui doit encore, outre de nombreux mémoires, la première partie d'une *Grammaire du haut allemand du moyen âge* (Vienne, 1858); *Deux monuments de la littérature allemande, inconnus jusqu'à ce jour, et remontant jusqu'à l'époque mythologique* (Vienne, 1850), et l'*Ancien château impérial de Vienne avant l'an* 1500 (Vienne, 1863).

KARAJICK (Vuk Stephanovich), littérateur slave. V. KARADJITSCH.

KARAK ou **KHAREK**, île du golfe Persique, à 150 kilom. de l'embouchure du Chatt-el-Arab, sur la côte du Farsistan (Perse), à 66 kilom. N.-O. d'Abouscher; 1,000 hab. D'abord au pouvoir des Portugais, cette île fut occupée, de 1746 à 1768, par les Hollandais. Par le traité de commerce du 3 janvier 1808, la Perse la céda aux Français, mais elle ne fut jamais occupée par ces derniers. Les Anglais s'en emparèrent en 1838, mais l'abandonnèrent en 1841. Ils l'occupèrent de nouveau en 1856, pendant leur guerre avec la Perse, à laquelle la rendit le traité de paix conclu la même année, avec cette condition toutefois qu'elle serait érigée en port franc, et que les Anglais, pour la sécurité de leur navigation sur l'Euphrate, pourraient y construire des établissements. Excellente station, placée en face de l'embouchure du Chatt-el-Arab, l'île est d'une grande importance pour le commerce entre la Turquie, l'Arabie et la Perse, car elle commande à la fois l'entrée du golfe et la navigation du fleuve. Ses habitants, que l'on appelle *Karges*, et dont le nombre, en 1862, n'était pas de plus de soixante à soixante-dix familles, diminuent chaque année de plus en plus, car le tribut qui leur est imposé par la Perse est si lourd qu'ils préfèrent émigrer. Leur physique a quelque chose du type européen et il est fort possible que, par suite de la longue domination des Portugais dans le golfe Persique, ce soit du sang portugais qui coule dans leurs veines. Leur langue est un mélange d'arabe et de persan; ils ont la réputation d'être d'excellents pilotes et sont employés en cette qualité sur tous les bâtiments qui vont dans le golfe Persique. Les perles que l'on pêche le long des côtes de l'île de Karak sont les plus recherchées de toutes celles du golfe Persique; mais la profondeur de la mer en cet endroit en rend la pêche difficile et dangereuse.

KARAKAL, ville des Provinces-Unies moldo-valaques, dans la Valachie, à 154 kilom. S.-O. de Bucharest, non loin de Slatina, sur la rive gauche de l'Aluta; 12,000 hab. Chef-lieu de district; tribunal de 1re instance; école supérieure de district.

KARAKALPACKS, tribu nomade du Turkestan, dans le voisinage du lac Aral et de l'embouchure du Sir-Daria; elle comprend deux *oulous* ou hordes, en partie sous la dépendance des Kirghiz-Kaisacks, en partie sous celle des Russes. On évalue le nombre des Karakalpacks à 300,000, et on dit qu'ils peuvent mettre en campagne 25,000 guerriers. Ces peuples sont à moitié nomades, et se désignent eux-mêmes sous le nom de *Kara-Kiptchaks* (pasteurs noirs); mais ils se livrent à l'agriculture et exercent aussi quelques métiers, notamment ceux qui ont pour objet de travailler le fer et l'acier. Ils professent la religion mahométane; ils obéissent à des kans qui payent tribut aux Kirghiz.

KARAKORUM: V. CARACORUM.

KARAKOUL ou **CARACOUL**, ville du Turkestan, dans le khanat et à 60 kilom. S.-E. de Boukhara, sur le Zer-Afscham, et près de son embouchure dans le petit lac de Karakoul; 30,000 hab. Entrepôt du commerce entre Khiva et Boukhara.

KARAKOZOF (Dmitri-Wladimirof), révolutionnaire russe, né dans le gouvernement de Saratof vers 1841, exécuté à Saint-Pétersbourg en 1866. Il alla compléter ses études à l'université de Kazan (1861), puis à celle de Moscou (1864), où il se fit affilier à une société secrète, qui avait pour objet de propager les idées socialistes et de renverser le gouvernement autocratique qui pèse sur la Russie. Ayant été désigné pour tuer le czar Alexandre II, il se rendit à Saint-Pétersbourg en 1865, ne put trouver une occasion favorable, revint à Moscou et retourna en 1866 dans la capitale de la Russie. Le 16 avril, le czar sortait du Jardin d'été et remontait en calèche lorsque Karakozof tira sur lui un coup de pistolet; mais un paysan, nommé Komissarof, ayant vu le jeune homme diriger son arme du côté d'Alexandre II, lui souleva le bras au moment où le coup partait, de sorte que la balle changea de direction. Arrêté sur-le-champ, Karakozof fut condamné à la peine capitale et exécuté le 16 septembre suivant.

KARAKUSA s. f. (ka-ra-ku-za). Bot. Espèce d'ortie du Brésil.

KARALI s. m. (ka-ra-li). Mot d'origine slave, qui signifie roi ou chef : *Le* KARALI *de Croatie.* ‖ On dit aussi KRAL.

KARAMAÏCA s. f. (ka-ra-ma-i-ka). Sorte de danse hongroise, à trois temps.

KARAMANIE. V. CARAMANIE.

KARAM-BEY (Joseph), un des chefs des maronites du Liban, né à Zgorta, près de Tripoli (Syrie), vers 1830. Cheik d'Edhen, dans les montagnes du Liban, il acquit rapidement, par sa bravoure et par sa piété quelque peu mystique, une influence considérable sur ses coreligionnaires. Lorsque, en 1860, une querelle au sujet d'un mouton provoqua entre les Druses et les chrétiens maronites un conflit terrible, qui eut pour résultat le massacre d'un grand nombre de ces derniers, Karam se signala par son intrépidité et devint le chef réel des chrétiens du Liban. A la suite de l'intervention de la France en Syrie, le gouvernement turc régla, par un décret du sultan, la situation des chrétiens de Syrie et offrit à Karam une fonction importante qu'il refusa (1863). Arrêté peu après, il fut conduit à Constantinople, puis interné en Egypte; mais, au bout de quelque temps, il revint en Syrie, demanda que sa conduite subît l'épreuve d'un jugement public, vit sa demande repoussée et retourna à Edhen, au milieu des siens, prêt à résister à la Porte dans le cas où elle voudrait l'arracher de force à son pays natal. Le gouverneur de la Syrie, Daoud-Pacha, après avoir vainement demandé à Karam de se soumettre, après avoir, d'un autre côté, offert inutilement au sultan sa démission, prit le parti d'envoyer un corps d'armée contre le cheik d'Edhen. Karam appela aussitôt les maronites aux armes, subit un grave échec à Mar-Oumed, mais prit sa revanche (27 janvier) en attirant dans une embuscade l'armée turque, commandée par Emin-Pacha. La guerre n'en continua pas moins avec acharnement et avec des alternatives de succès et de revers. Bien qu'il eût fait essuyer aux Turcs une importante défaite à Akbat-Ayrouma (1er mars), Karam se vit bientôt, faute d'armes et de munitions, dans l'impossibilité de continuer la guerre. Abandonné par les principaux chefs maronites, le cheik d'Edhen fut contraint d'envoyer sa soumission à Daoud-Pacha, pendant que les Turcs ravageaient la montagne, notamment Edhen. Vainement Karam usa de l'influence d'Abd-el-Kader pour qu'il pût se retirer auprès de lui, à Damas; il reçut l'ordre de quitter la Syrie. Le gouvernement français lui proposa alors d'habiter l'Algérie, après avoir obtenu de la Porte la conservation de ses revenus dans le Liban. Le chef maronite accepta, se rendit à Alger en 1867, et, depuis lors, il a vécu dans l'obscurité.

KARAMBOLE, KARAMBOLIER. Bot. V. CARAMBOLE, CARAMBOLIER.

KARAMOUSSAL, la *Pronectus* des anciens, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie), pachalik de Kastamouni, sur la mer de Marmara, à 40 kilom. d'Isnikmid.

KARA-MOUSTAPHA, grand vizir de Mahomet IV. V. CARA-MOUSTAPHA.

KARAMSIN, ville de Perse. V. KERMANCHAH.

KARAMZIN (Nicolas-Mikhaïlowitch), le meilleur historien de la Russie, né dans le gouvernement d'Orenbourg en 1765, mort en 1826. Il fit ses études à Moscou, servit quelque temps dans la garde impériale, qu'il quitta avec le grade de lieutenant, parcourut l'Allemagne, la France et l'Angleterre, entra en relation, durant ce voyage, avec Lavater, Kant, Laharpe, Florian, Pitt, Fox, etc., et fonda, à son retour (1792), le *Journal de Moscou*, feuille littéraire où il publia ses remarquables *Lettres d'un voyageur russe* (1789), et où il osa, le premier, écrire le russe comme on le parle, ce qui eut une notable influence sur la réforme de la langue nationale. Créateur de la revue l'*Aglaé* (1794), de l'*Almanach poétique* (1797), du *Panthéon de la littérature étrangère* (1798), il fournit à ces recueils, et à d'autres encore, des poésies gracieuses et des traductions de divers ouvrages de Buffon, de Barthélemy, des *Contes* de Marmontel, de ceux de Mme de Genlis, etc. En 1802, il devint rédacteur en chef du *Messager d'Europe*, où il publia son roman le plus en renom : *Martha* ou la *Conquête de Novgorod*, et plusieurs articles de critique fort remarquables sur l'histoire de l'archéologie russe. Ces articles suggérèrent à ses amis l'idée de lui conseiller d'écrire une histoire de Russie. Un travail pareil n'avait encore été entrepris par personne, et manquait à son pays. L'année suivante (1804), Karamzin était nommé historiographe de l'empire, avec une pension du gouvernement et le droit de visiter toutes les archives du pays. Ce n'est que douze années après, en 1816, que Karamzin présenta à l'empereur Alexandre les huit premiers volumes de l'*Histoire de Russie.* Il fut nommé, en récompense, conseiller d'Etat et commandeur de l'ordre de Sainte-Anne. Les trois volumes suivants parurent huit ans plus tard, en 1824, et le douzième ne vit le jour qu'après la mort de l'auteur, qui arriva en 1826. Ainsi cet énorme travail ne fut point achevé et ne renferme que le récit des temps presque barbares, car ce douzième volume se termine à l'avénement au trône des Romanoff, qui eut lieu en 1613. L'*Histoire de l'empire de Russie* (1816-1828, 12 vol. in-8o) est un livre très-remarquable, composé sur des documents authentiques, écrit dans un style grave, concis et à la fois coloré, et avec toute l'impartialité que comportaient les mœurs politiques du pays. Cette histoire, dont le dernier volume, dû à la plume de Bloudoff, s'arrête à 1611, a été traduite dans toutes les langues de l'Europe, et même en chinois. Il en existe une traduction française, donnée par Jauffret, Saint-Thomas et Divoff (1819-1826, 11 vol. in-8o). L'empereur Alexandre Ier avait donné à Karamzin pour résidences le palais de Tzarskoé-Sélo et celui de Tauride, construit pour l'impératrice Catherine. Nicolas Ier lui accorda une pension de 50,000 roubles. La ville de Simburski, berceau de sa famille, lui a élevé un monument en 1845. Karamzin fut membre de l'Académie des sciences, de la Société d'histoire et d'archéologie russe. Outre les écrits susmentionnés, nous citerons de Karamzin : *Mes bagatelles* (Moscou, 1792), recueil de poésies légères et de contes agréables; la *Fille du boyard*; la *Pauvre Lise*: *Marthe, la belle princesse et l'heureux nain, etc.*; *Eloge historique de Catherine II* (1801); *Souvenirs historiques sur le chemin de Moscou à la Troïtsa*; *Lettres d'un voyageur russe*, etc. Plusieurs de ces ouvrages ont été traduits en français. Les *Œuvres complètes* de ce célèbre historien et littérateur ont été publiées à Saint-Pétersbourg en 1804, et rééditées pour la troisième fois en 1815, en 9 vol.

KARANDAS s. m. (ka-ran-dass). Bot. Palmier de Ceylan.

KARANSÉBÈS, ville des Etats autrichiens, dans les Confins militaires, à 83 kilom. S.-E. de Temeswar, sur la Témès; 2,900 hab. Source ferrugineuse acidule. Commerce assez actif. Cette ville défend le défilé de la *Porte-de-fer*, qui conduit de Hongrie en Transylvanie.

KARASIN s. m. (ka-ra-zain). Arboric. Variété de poirier : *Le* KARASIN *porte plus constamment que la vigne, et produit jusqu'à dix mesures de cidre, c'est-à-dire la moitié du rapport moyen d'un arpent de vigne par année.* (Bauch.)

KARASOU, nom moderne du *Cydnus*. C'est aussi le nom donné par les Turcs à tous les cours d'eau dont le lit est profond, ou dont l'eau est trouble; voici les principaux : KARASOU, ancien *Strymon*, nommé aussi *Strouma*, rivière de la Turquie d'Europe, qui prend sa source dans les Balkans, au mont Argentaro, traverse la Roumélie, et se jette dans le golfe d'Orfano, après un cours de 200 kilom. ‖ Ancien *Nestus*, rivière de la Turquie d'Europe, qui prend sa source au mont Doubnetza (ancien Rhodope), coule au S.-E. et se jette dans le golfe de Kavala, après un cours de 170 kilom. ‖ Ancien *Mélas*, rivière de la Turquie d'Asie, qui prend sa source à 30 kilom. S.-E. de Sivos, et se jette dans l'Euphrate, à 24 kilom. N.-E. de Malatia. Cours de 400 kilom. ‖ Rivière de la Russie d'Europe, gouvernement de Tauride. Elle descend du versant septentrional des monts qui bordent la côte méridionale de la Crimée, passe à Karasou-Bazar, se joint au Salgair, et afflue à la mer Putride. Cours de 180 kilom.

KARASOU (INDJÉ-), rivière de la Turquie d'Europe. V. INDJÉ-KARASOU.

KARASOU-BAZAR, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Tauride, en Crimée, sur le Karasou, à 41 kilom. N.-E. de Simféropol; 15,120 hab. Tanneries, poteries, fabriques de maroquin, de savon, de chaussures, de sellerie. Elle est bâtie en brique, à la manière asiatique; les rues en sont étroites et tortueuses. Sa position presque au centre de la Crimée la rend très-commerçante, et tous les produits du pays s'y vendent à meilleur marché que dans les autres villes de la presqu'île. Elle est, en outre, assez bien fournie de diverses marchandises étrangères. Elle était autrefois la résidence du kan de Crimée.

KARASSE s. m. (ka-ra-se). Linguist. Idiome samoyède.

KARASSI, sandjak de la Turquie d'Asie (Anatolie), dépendance du pachalik de Smyrne, entre ceux de Biga, de Khodavenkiar, de Saroukan et l'Archipel. Ch.-l. : Balik-Cheher; villes principales : Adramiti et Pergame. Cette subdivision administrative de la Turquie est formée de l'ancienne Mysie.

KARAT s. m. (ka-ra). Métrol. V. CARAT.

KARATA ou **KARATAS** s. m. (ka-ra-ta). Bot. Section du genre bromélie.

— **Encycl.** Les *karatas* présentent le port et les caractères généraux des broméliacées, et notamment des ananas, dont ils sont très-voisins. Ces plantes croissent dans l'Amérique tropicale et aux Antilles. L'espèce principale se trouve à Saint-Domingue; elle ressemble beaucoup extérieurement à l'agave pitte. Elle croît dans les localités les plus arides, souvent même au milieu des rochers. En faisant bouillir pendant quelque temps ses feuilles dans l'eau, on en extrait une espèce de fil très-tenace, qui sert à faire des toiles et des filets pour les pêcheurs, et à quelques autres usages analogues. Sa racine ou ses feuilles broyées et jetées dans les cours d'eau étourdissent si bien le poisson qu'on peut le prendre aisément avec la main.

Le *karatas utriculé* a des feuilles concaves et qui retiennent parfaitement l'eau des pluies; aussi est-ce, dans les terrains arides, une ressource pour les chasseurs et les voyageurs altérés. Certains *karatas* ont des fruits qui rappellent, pour la saveur, la pomme de reinette, et dont on fait d'excellentes confitures. Une autre espèce croît à la Guyane, où on l'appelle vulgairement *bois de mèche*, parce que sa tige fournit aux naturels une moelle qu'ils emploient en guise d'amadou; ses feuilles, chauffées sur de la cendre et appliquées sur les parties du corps affectées de rhumatismes, soulagent les douleurs; elles passent aussi pour un spécifique souverain contre les blessures. Le fruit mûrit dans le sol, ce qui, joint à sa saveur, lui a fait donner le nom de *citron de terre*. Les *karatas* sont de belles plantes d'ornement.

KARATCH s. m. (ka-ratch). Sorte de capitation en usage chez les Turcs.

KARATCHEV, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 87 kilom. d'Orel, ch.-l. du district de son nom; 5,000 hab. Commerce de cordages et de graines de pavot. Elle figure dans les annales russes dès l'an 1146.

KARATCHIAGHI, peuplade de la Circassie occidentale, établie dans une contrée fertile, sur les bords du Kour-Zouk, du Kouban et de la Teberda. Les Karatchiaghi ressemblent plutôt aux Géorgiens qu'aux Tartares; ils ont les traits fiers, les yeux grands et noirs et la peau très-blanche. Ils sont moins pillards et moins grossiers que leurs voisins. Ils élèvent de nombreux troupeaux de chevaux, d'ânes, de mulets et de moutons. Leur industrie se borne aux objets de première nécessité; ils fabriquent le drap dont ils font leurs vêtements, et tous les objets nécessaires à la culture et au ménage. Ils exportent du tabac, qu'ils vendent aux Tartares et aux juifs, des draps communs, les produits surabondants de leurs terres et de leurs troupeaux, enfin des fourrures. L'importation consiste en étoffes de coton et de soie, cannes, pipes, tabac turc, aiguilles, etc. Les Karatchiaghi, qui ne se servaient autrefois que de boucliers et de javelots, manient aujourd'hui avec beaucoup

d'adresse le fusil, le pistolet, le sabre et le poignard. Ce peuple est converti à l'islamisme depuis 1782. Les chefs s'appellent *by*; ils reconnaissent la suzeraineté des princes tchekesses et leur payent un tribut.

KARATIASE s. f. (ka-ra-ti-a-ze — du gr. *keras*, corne). Chir. Excroissance de chair aux tempes ou au front.

KARATURE s. f. V. CARATURE.

KARAUSCHE s. m. (ka-rô-che — mot allemand). Ichthyol. Nom vulgaire du carassin, en Alsace.

KARAVERIA, ville de la Turquie d'Europe. V. VERIA.

KARA-YAZYDJY-ABDOULHALYM, chef de rebelles sous Mahomet III. V. CARA-YAZYDJY-ABDOULHALYM.

KARA-YOUSOUF, premier prince de la dynastie du Mouton noir. V. CARA-YOUSOUF.

KARBASS s. m. (kar-bass — mot russe). Mar. Espece de petit navire à ancre, dont on se sert principalement pour la chasse au morse dans la mer Blanche.

KARBUS s. m. (kar-buss — altér. d'*arbouse*). Bot. Nom vulgaire de l'arbouse, dans quelques localités.

KARCHÉDONIQUE adj. (kar-ké-do-ni-ke – du gr. *karchedôn*, carthaginois). Linguist. Syn. de PUNIQUE.

KARCHER (Théodore), publiciste français, né à Saar-Union (Bas-Rhin) en 1821. Lorsqu'il eut achevé son droit à Strasbourg, il se fit journaliste, devint, après la révolution de 1848, rédacteur en chef du *Républicain des Ardennes*, s'occupa particulièrement des questions sociales, et se montra un actif propagateur des associations ouvrières dans ce département. Chaud démocrate, il ne put voir sans indignation l'Assemblée législative mutiler le suffrage universel par la loi du 31 mai 1850 et attaqua avec autant de vigueur que de talent cet attentat à la souveraineté nationale. Traduit à deux reprises pour ce fait devant la cour d'assises de Mézières, il se vit condamné à deux ans de prison et gagna la Belgique. Contraint peu après de quitter ce pays, il alla chercher un asile en Angleterre, où il devint un des collaborateurs de la *Voix du proscrit*. Après l'odieux coup d'Etat du 2 décembre 1851, Karcher se vit condamné, bien que depuis un an il eût quitté la France, au bannissement perpétuel par la commission mixte instituée dans les Ardennes. A cette époque, le vaillant journaliste s'était fixé à Londres, qu'il n'a plus quitté, et il chercha des ressources dans l'enseignement. Il est devenu examinateur à l'université de Londres, examinateur des candidats pour l'administration civile des Indes, et il a obtenu une chaire à l'Académie militaire de Woolwich. Outre des traductions de divers ouvrages anglais, des articles publiés dans des journaux anglais, allemands, dans la *Revue moderne* de Paris, et des livres d'enseignement, on lui doit : *Biographies militaires* (Londres, 1861, in-8°); *Rienzi*, drame en vers (1864, in-8°); les *Ecrivains militaires de la France* (1865, in-8°); *Etudes sur les institutions politiques et sociales de l'Angleterre* (1867), etc.

KARCHI ou **NAKCHEL**, ville d'Asie, dans le Turkestan, khanat et à 130 kilom. S.-E. de Boukhara, sur la petite rivière de son nom; 40,000 hab. Station des caravanes, qui, de Hérat et de Kaboul, se dirigent sur Samarcande. Commerce important de pelleteries, de coton, de tabac, de fruits secs. Le kan de Boukhara y entretient une garnison de 3,000 hommes.

KARCHOUT, rivière de la Turquie d'Asie. Elle prend sa source dans le Gjaur-Dagh, au S. de l'eyalet de Trébizonde, et se jette dans la mer Noire, près et à l'E. de Tireboli, après un cours d'environ 200 kilom. du S.-E. au N.-E. Le territoire qu'elle arrose est montueux et agréable.

KARCHUCKAÏ, général persan, qui vivait au commencement du XVII^{e} siècle. Le schah Abbas le Grand, de la dynastie des Sofis, voulant se débarrasser de son fils, donna l'ordre à Karchuckaï de le mettre à mort. Le général refusa d'obéir et dut partir pour l'exil (1613). Il venait d'être rappelé, lorsque le sultan Amurat IV envahit l'Irak-Arabi dans le but de s'emparer de Bagdad. Karchuckaï marcha contre lui et tailla son armée en pièces (1628). Pour le remercier d'une façon éclatante de sa victoire, le schah alla à sa rencontre et lui dit : « Mets-toi sur mon cheval, il faut que je te serve de valet de pied. » Le général dut obéir et, pendant sept pas, Abbas le suivit à pied avec toute sa cour.

KARCZEWSKI (Vincent), astronome et mathématicien polonais, né dans le Palatinat de Grodno (Lithuanie) en 1789, mort en 1832. Il prit le grade de docteur ès sciences à la Faculté de Wilna, où il fut chargé d'enseigner l'astronomie, puis professa les mathématiques à Varsovie et à Kieltze. De retour à Wilna, il obtint la direction de l'observatoire de cette ville (1824). Outre un grand nombre d'articles et de dissertations publiés dans les journaux scientifiques, on lui doit beaucoup d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *De l'utilité que l'humanité tire de l'étude de l'astronomie, avec un traité sur la source de la fausse astronomie* (Wilna, 1816, in-8°); l'*Astronomie en vingt-deux leçons* (Wilna, 1826, 2 vol. in-8°); *Eléments de géométrie* (Kieltze, 1822-1825, 2 vol. in-8°); la *Science de l'astronomie* (Cracovie, 1824, in-8°); *Traité sur les comètes* (Wilna, 1826, in-8°); la *Gnomonique graphique* (Wilna, 1818, in-8°); *Eléments d'arithmétique* (Kieltze, 1822, in-8°); *Traité sur les étoiles, les constellations et sur le moyen de les reconnaître* (Wilna, 1823, in-8°), etc.

KARDARIQUE s. m. (kar-da-ri-ke). Antiq. Nom d'un office ou dignité chez les anciens Perses.

KARDEC (Hippolyte-Léon-Denizard RIVAIL, plus connu sous le pseudonyme d'**Allan**), écrivain spirite français, né à Lyon en 1803, mort en 1869. Il était fils d'un avocat. De bonne heure, il s'adonna à l'étude de la philosophie et des sciences, y cherchant un aliment pour son esprit curieux de pénétrer au fond des choses, et ayant un goût prononcé pour le merveilleux. Lorsqu'il entendit parler des tables tournantes, des prétendues manifestations des esprits frappeurs et des médiums, il crut voir apparaître une science nouvelle, se livra avec ardeur à l'étude des phénomènes qui constituent le spiritisme, et contribua à répandre en France cette funeste épidémie de supranaturalisme qui fit tant de ravages dans les esprits en Amérique et en Europe, pendant une dizaine d'années. Sous le nom d'Allan Kardec, M. Rivail a composé un certain nombre d'ouvrages destinés à faire connaître le spiritisme tel qu'il le comprenait, et à fonder sur les chimériques manifestations des esprits un ensemble de doctrines religieuses et morales. Il a fondé, en outre, la *Société parisienne des études spirites* (1858), et, cette même année un recueil mensuel intitulé la *Revue spirite*. Parmi ses ouvrages, qui ont eu un grand succès de curiosité, nous citerons : le *Livre des esprits* (1857); le *Livre des médiums*; l'*Imitation de l'Evangile selon le spiritisme* (1864).

KARDIS, contrée russe, située sur les confins de la Livonie et de l'Esthonie, au voisinage du lac Peipus. Le czar Alexis y signa en 1661, avec le roi de Suède Charles XI, qui venait de monter sur le trône, un traité qui rendait à la Suède quelques villes prises par les Russes en Livonie.

KARDOUON s. m. (kar-dou-on). Erpét. Grand lézard du Levant : *Le* KARDOUON *est, comme tout le monde le sait, le plus joli, le plus subtil et le plus accort des lézards; le* KARDOUON *est vêtu comme un grand seigneur; mais il est timide et vit seul et retiré.* (Ch. Nodier.)

KARDZAG-UJ-SZALLAS, ville des Etats autrichiens (Hongrie), district de la grande Cumanie, sur le Hortobagy, à 90 kilom. S.-O. de Debreczin; 12,000 hab.

KARÉLIE, partie méridionale de la Finlande. V. CARÉLIE.

KARÉLIEN s. m. (ka-ré-liain). Linguist. V. CARÉLIEN.

KARÉLINIE s. f. (ka-ré-li-nî — de *Karelin*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

KARÉLINITE s. f. (ka-ré-li-ni-te — de *Karelin*, n. pr.). Minér. Oxysulfure naturel de bismuth.

— **Encycl.** La *karélinite* est un oxysulfure naturel de bismuth que l'on rencontre associé à l'argent tellurique. Il se présente en fragments bruts d'un aspect metallique. Sa cassure est franchement cristalline; il possède un clivage déterminé. Sa couleur est d'un gris de plomb; sa dureté égale 2; sa densité égale 6,60. Lorsqu'on réduit ce minéral en poudre, et qu'on le traite par l'acide chlorhydrique, un peu de bismuthite le dissout, et il reste pour résidu de la *karélinite* pure. Cette dernière, chauffée dans un petit tube à essais, dégage de l'anhydride sulfureux, mais pas de soufre, et forme une scorie grise, dans laquelle on distingue des globules de bismuth métallique. Chauffée dans un tube fermé, la *karélinite* donne aussi de l'anhydride sulfureux, et laisse un régule métallique entouré d'un oxyde brun très-fusible. L'acide azotique la décompose facilement en en séparant du soufre. Ce minéral a donné à l'analyse : 91,26 pour 100 de bismuth, 3,53 de soufre, et 5,21 d'oxygène. Ces nombres concordent avec la formule

$$Bi^4SO^3 = Bi^2S,Bi^2O^3.$$

KAR-EL-MELH, littéralement *Port farine*, petite ville fortifiée de la Tunisie, au pied de la montagne et du lac de ce nom; 1,000 hab. Arsenal. Kan-el-Melh constitue, avec Bizerte, l'une des divisions administratives de la régence.

KAREN s. m. (ka-rain). Linguist. Langue de l'Inde.

— **Encycl.** Cet idiome a été classé, par M. Logan, parmi les langues ultra-indiennes, et, par Balbi, dans la famille thibétaine, région transgangétique. Il est parlé en plusieurs dialectes sur le bas Irouaddy et dans le Tenasserim. Bien qu'il offre déjà un développement approchant de l'état de flexion, le *karen* présente une affinité notable avec le niôn et la langue du Laos. Les principaux dialectes *karen* sont le *pgko* et le *sgare*, dans lesquels on voit dominer la finale nasale *ng*.

KARG (Jean-Frédéric), homme d'Etat et écrivain allemand, mort en 1719. Il fut ministre de l'électeur de Bavière, Maximilien-Emmanuel, puis chancelier de son frère Joseph-Clément, électeur de Cologne. On a de lui plusieurs ouvrages sur le droit canon et la politique, notamment : *Pax religiosa* (Wurtzbourg, 1680), écrit dans lequel il traite de l'utilité des religieux, et *Vues pacifiques sur la réunion des Eglises qui divisent l'Allemagne* (Wurtzbourg, in-16).

KARGÈH ou **KHARGÈH (EL-)**, ville d'Egypte, dans la partie septentrionale de la grande Oasis, à 440 kilom. S.-O. du Caire, par 26° 25 lat. N., et 27° 20′ long. E.; 2,500 hab. Le climat y est brûlant en été. On y trouve de l'eau douce, des dattes et du riz; c'est un lieu de rafraîchissement pour les caravanes d'Egypte au Darfour et au Sennaar. Dans les environs croissent des palmiers, des citronniers et des acacias; on y trouve des mines d'alun et de nombreuses ruines, notamment celles d'un petit temple quadrangulaire, dont les murs sont couverts de figures et d'hiéroglyphes. Au N.-O., sur un tertre élevé, se dressent les restes d'un autre temple, qui devait être d'une grande magnificence, à en juger par ses restes.

KARGOPOL ou **CARGOPOL**, ville de la Russie d'Asie, gouvernement et à 32 kilom. S. d'Olonetz, sur l'Onega; 3,000 hab. Elle est assez bien bâtie et renferme plusieurs églises ou couvents. L'époque de sa fondation est inconnue. Elle a servi de lieu d'exil à plusieurs grands personnages de la Russie, tels que la grande-duchesse Salomée, le prince André Thouïsky, etc.

KARI s. m. (ka-ri). Poudre des colonies, avec laquelle on fait une sorte de moutarde très-forte.

KARIANS ou **KARAINS**, peuple qui habite dans les forêts du Pégou D'après San-Germano et Burnouf, c'est une race paisible, qui vit dispersée dans des villages formés de quatre ou cinq huttes. « Il semble, dit Burnouf, que cette peuplade ne se soit pas encore élevée au-dessus des premiers efforts de la civilisation. Quand un habitant vient à mourir, ceux qui lui survivent détruisent les huttes, parce qu'ils croient qu'un mauvais génie s'est mis en possession du hameau. Quoique fixé depuis bien des siècles au milieu des Pégnans et des Birmans, ce peuple a conservé non-seulement son langage, mais aussi des coutumes et des pratiques qui diffèrent complément de celles de ses maîtres. Il est également à remarquer que les Karians ont une religion particulière, laquelle consiste à adorer ou plutôt à redouter un mauvais génie qui habite leurs forêts, et auquel ils offrent du riz et des fruits, quand ils tombent malades ou qu'ils redoutent quelque désastre.

KARIBÉPON s. m. (ka-ri-bé-pon). Bot. Syn. de NIMBO.

KARIBOU ou **CARIBOU** s. m. (ka-ri-bou). Mamm. Variété de renne : *Le renard de Laponie, le daim du Groenland et le* KARIBOU *du Canada me paraissent ne faire qu'un seul et même animal.* (Buff.)

— **Encycl.** V. RENNE.

KARIKAL, ville de l'Indoustan français, dans le Karnatic, sur la côte de Coromandel, à 114 kilom. S. de Pondichéry, à 11 kilom. de Tranquebar, à l'embouchure du Tavery; par 10° 55′ de lat. N., et 77° 44′ de long. E. Au 1er janvier 1866, la population du territoire de Karikal était de 61,090 hab. Tribunaux de paix, tribunal de 1re instance, petit séminaire, sept établissements dirigés par les sœurs de Saint-Joseph de Cluny, séminaire-collége dirigé par des missionnaires, nombreuses écoles gratuites. Fabriques d'étoffes, chantiers de construction pour les navires. En 1862, le mouvement général du commerce s'est réparti de la manière suivante : importations, 3,275,556 francs; exportations, 3,995,734 francs.

Le territoire de Karikal se divise en cinq districts ou maganoms : Karikal, Tirnoular, Nallajendour, Nedouncadou et Kitchéry, dont la superficie totale est évaluée à 13,515 hectares. Ce territoire est un peu sablonneux; mais les rivières y déposent, en débordant, un limon rougeâtre qui le rend fertile. La culture y est bien entendue et les irrigations y sont dirigées avec beaucoup d'intelligence. La principale production est le riz. On a établi sur la côte de vastes salines, dont les produits sont l'objet d'un grand commerce. La ville de Karikal et son territoire furent cédés aux Français, en 1739, par le sultan de Tandjaour. Les Anglais s'en emparèrent en 1803 et les rendirent en 1814, en vertu du traité de Paris.

KARIL s. m. (ka-ril). Bot. Syn. de ZALICO.

KARISM, contrée du Turkestan. V. KHARISM.

KARISTO, ville de Grèce. V. CARISTO.

KARYTŒNA, ville de la Grèce moderne. V. CARITENA.

KARIVI s. m. (ka-ri-vi). Bot. Nom malabar d'une espèce de bryone, qui croît dans l'Inde et à Java.

KARKEN s. m. (kar-kènn). Chef de moines persans.

KARKISSA, île de la Turquie d'Asie. V. KERKISIÈH.

KARLEBY (GAMLA-), ville de la Russie d'Europe (Finlande). V. GAMLA-CARLEBY.

KARLI, ville de l'Inde anglaise. V. CARLEE.

KARLI (Raffaellino). V. RAFFAELLINO DEI GARBO.

KARLOWITZ, ville d'Esclavonie. V. CARLOWITZ.

KARLSBAD, ville de Bohême. V. CARLSBAD.

KARLSBURG, ville de Transylvanie. V. CARLSBOURG.

KARLSHAFEN, ville de Prusse (Hesse). V. CARLSHAFEN.

KARLSHAMM, ville de Suède. V. CARLSHAMM.

KARLSKRONA, ville de Suède. V. CARLSKRONA.

KARLSRUHE, ville du grand-duché de Bade. V. CARLSRUHE.

KARLSTAD, ville de Suède. V. CARLSTAD.

KARLSTADT, ville la Bavière, à 24 kilom. N.-O. de Wurtzbourg; 3,000 hab.

KARLSTADT, célèbre réformateur allemand. V. CARLOSTADT.

KARLSTEIN, ville de Bohême. V. CARLSTEIN.

KARMARSCH (Charles), savant allemand, né à Vienne en 1803. Après avoir professé, de 1819 à 1823, à l'Institut technologique de la ville de Vienne, il fut chargé de fonder à Hanovre, en 1830, une école polytechnique, dont il reçut la direction. M. Karmarsch a été nommé, en 1834, membre de l'Institut des arts et métiers de Hanovre. On lui doit une machine à graver, destinée à copier des médailles. Outre de nombreux articles, insérés dans les *Annales de l'Institut polytechnique*, dans les *Comptes rendus polytechniques* (1844-1846), etc., ce savant a publié : *Introduction aux principes mécaniques de la technologie* (Vienne, 1825, 2 vol.); *Eléments de technologie mécanique* (Hanovre, 1837-1839, 2 vol.); *Dictionnaire technologique* (Prague, 1853, 2e édit.), etc.

KARMATH, fondateur d'une secte musulmane. V. CARMATH.

KARMATHE s. m. (kar-ma-te). Membre d'une secte musulmane.

— **Encycl.** Le fondateur de la secte des *karmathes*, Hamdan Karmath, établi au N.-E. de l'Arabie, fut, suivant la tradition arabe, assassiné par ordre du Vieux de la Montagne, chef des ismaéliens, dont il s'était détaché. Les *karmathes* attaquaient les dogmes fondamentaux de l'islamisme, regardaient le Coran comme un livre allégorique, rejetaient la révélation, le jeûne et la prière, pratiquaient la communauté des biens, même celle des femmes. Ces sectaires furent un objet d'épouvante pour l'Arabie au IXe et au Xe siècle. Ils prirent La Mecque, et firent le sac de Bassora et de Bagdad. Les musulmans finirent par les exterminer. Selon M. S. de Sacy, les rosoïris, que l'on trouve encore aujourd'hui en Syrie, seraient un reste des *karmathes*.

KARMATIQUE adj. (kar-ma-ti-ke). Se dit d'un genre d'écriture arabe qui n'admet pas de points diacritiques, et qui est plus arrondie que l'écriture coufique.

KARMESSE s. f. (kar-mè-se). Syn. de KERMESSE.

KARMIKA s. m. (kar-mi-ka). Hist. relig. Membre d'une secte bouddhiste, qui attache plus de prix aux bonnes œuvres qu'à la contemplation et à la prière.

KARMOUT ou **KARMOUTH** s. m. (karmoutt). Ichthyol. Poisson du genre silure, qui habite le Nil.

KARNAK, village de la haute Egypte, près de la rive droite du Nil, à 49 kilom. N.-E. d'Esneh, au milieu des ruines de l'ancienne Thèbes, près et au N. de Louksor. Ce village est célèbre par les belles ruines égyptiennes qu'on y rencontre. Quand on sort de Louksor par le nord, on se trouve au milieu d'un chemin bien frayé, que bordent, à droite et à gauche, à des intervalles assez rapprochés, des débris de piédestaux et des restes de sphinx. Plus on approche de Karnak, plus ces fragments se multiplient, et, à Karnak même, on trouve des sphinx entiers, à corps de lion et à tête de femme. Les sphinx tiennent entre leurs pattes antérieures la statue du roi Aménophis III, ce qui indique suffisamment que cette allée de 2 kilom. de longueur, qui devait compter au moins six cents sphinx, a été construite par ce prince de la XVIIIe dynastie. Près de ce village, on voit le grand temple, dit temple de Karnak. V. THÈBES.

KARNAL, ville de l'Indoustan anglais, prov. N.-O., à 105 kilom. N.-N.-O. de Delhi, au milieu d'une vaste plaine. Il s'est livré deux batailles mémorables dans les environs de cette ville : l'une en 1739, entre Mohammed-Schah et Nadir-Schah, et l'autre en 1761, entre les puissances mahométanes réunies et les Mahrattes; ces derniers y furent entièrement défaits.

KARNATIC ou **KARNARA**, c'est-à-dire *Pays*

noir, nom donné autrefois à toute la partie de l'Indoustan (Decan) qui se trouve au S. de la Krischna et à l'E. des Ghattes occidentales. Cette contrée comprenait le Balaghat, le Baramahal, le Maïssour et le Coïmbétour; elle formait plusieurs principautés, arrosées par la Toumbédra et le Kavéry. Maintenant, on ne comprend plus, sous le nom de Karnatic, qu'une partie de la présidence anglaise de Madras, le long de la côte de Coromandel, depuis la Krischna au N. jusqu'au cap Calymère au S. Les Ghattes orientales couvrent et limitent en partie le N.-O. du Karnatic. Les Ghattes occidentales le bornent vers le S.-O., et envoient quelques rameaux dans cette portion du pays, surtout aux environs de Madura et de Dindigal. Tous les cours d'eau coulent vers l'E. Le plus important est le Kavéry, qui se partage en une infinité de branches; viennent ensuite le Panar, le Palar et le Vaigarou, qui descendent des plateaux des Ghattes. Au total, le Karnatic est un pays fertile, bien cultivé et riche en riz. L'élève des abeilles, des races bovine et ovine y donne d'excellents résultats. L'industrie est portée à un haut degré de perfection, surtout pour le travail du coton. On y fabrique aussi des étoffes de laine, des cuirs et de la faïence. La plupart de ces produits forment, avec le vin, le blé, l'indigo et quelques autres productions territoriales, les principaux objets d'exportation.

Ce pays était à l'origine habité par une population primitive, appartenant à la race Tamoulé. Vers le milieu du XI[e] siècle, les *Belala*, puissante famille de la race des Radjpoutes, y fondaient un grand royaume. Vers la fin de l'année 1717, un des lieutenants du Grand Mogol leva l'étendard de la révolte contre le royaume de Delhi, et fonda, dans le Decan, une souveraineté particulière. Il donna le Karnatic à l'un de ses amis et compagnons d'armes (1743), à titre de fief. Mais ce vassal chercha, à son tour, à se rendre indépendant. Il en résulta des révoltes et des guerres nombreuses, dans lesquelles les Anglais et les Français intervinrent, morcelèrent le Karnatic et en facilitèrent la conquête; les Anglais le soumirent presque entièrement de 1801 à 1803.

KAR-NICOBAR (île). V. CARNICOBAR.

KARNITE s. f. (kar-ni-te). Bot. Espèce de tithymale ligneuse.

KARNKOWSKI (Stanislas), célèbre prélat polonais, né vers 1520, mort à Kowiez en 1603. Il était évêque de Cujavie depuis 1565, quand la mort de Sigismond II rendit élective la couronne de Pologne (1572). Pendant l'interrègne, Karnkowski, convaincu qu'il n'appartient pas au pouvoir séculier de se faire juge des doctrines religieuses, présenta à la diète le fameux formulaire, connu sous le nom de *Paix des dissidents*, par lequel le pouvoir garantissait une égale protection à toutes les communions religieuses, et il parvint à le faire voter, sinon par le haut clergé, du moins par la noblesse (1573). En même temps, ce prélat, qui a eu l'honneur d'inaugurer dans son pays l'ère de la liberté de conscience, fit insérer, dans les *Pacta conventa*, que le roi qu'on allait élire serait tenu de reconnaître la Paix des dissidents. Henri de Valois, ayant fait assurer par son ambassadeur, Montluc, qu'il était prêt à souscrire à cette condition, fut élu roi de Pologne, et Karnkowski fut chargé de le complimenter lors de son couronnement. Après le brusque départ de ce prince pour la France, l'évêque Karnkowski se prononça d'abord contre l'élection d'Etienne Bathori, duc de Transylvanie, puis finit par se ranger à son parti et par le couronner. A la mort d'Uchanski (1581), il lui succéda comme archevêque-primat, convoqua un synode dans le but de contre-balancer l'influence des sectes dissidentes, devint, après la mort de Bathori, un des partisans du candidat de l'Autriche, mais n'en proclama pas moins comme roi Sigismond III, en 1587. Ayant pris en main la défense des Cosaques, opprimés dans leurs libertés politiques et dans leurs opinions religieuses, il convoqua, en 1590, une assemblée à Kiew, pour déclarer abolie ou nulle la constitution qui leur avait été récemment donnée, travailla, à la diète de Varsovie, à amener la pacification, et chercha, dans ce but, à unir les chrétiens grecs aux catholiques. Il tint, à cet effet, en 1594, un synode à Brzesc, où l'on signa l'union des deux Eglises, d'après les principes posés au concile de Florence. Dans les dernières années de sa vie, Karnkowski se fit remarquer par la protection qu'il accorda aux jésuites. Il bâtit un collège à Kalisz, et fonda deux séminaires, l'un à Wladislaw, l'autre à Gnesne. Ce prélat, qui donna l'exemple d'une tolérance bien rare à son époque, était un homme fort instruit. Quelques-uns de ses ouvrages ont une grande importance au point de vue historique. Nous citerons de lui : *De jure provinciali terrarum civitatumque Russiæ* (Cracovie, 1574, in-4°); *Historia interregni post discessum e Polonia Henrici Andegavensis; De modo et origine electionis novi regis apud Varsoviam habitæ anno* 1573 (Cologne, 1589, in-fol.); *Constitutiones synodorum Ecclesiæ gnesnensis* (Cracovie, 1579, in-4°); *Constitutiones synodales diœcesanæ cum catechesi* (Prague, 1590, in-4°); *Sermones ad parochos*, et divers panégyriques, parmi lesquels on remarque celui de Henri III, en latin (Cologne, 1589), traduit en français sous le titre de *Harangue publique de bienvenue au roy Henry de Valois* (Paris, 1574, in-8°); *Epistolæ familiares illustrium virorum* (Cracovie, 1578, in-4°); ces lettres, qui forment trois livres, offrent un grand intérêt pour l'histoire de 1565 à 1577.

KARNOUL, ville forte de l'Indoustan anglais, présidence de Madras, province de Balaghat; 4,800 hab. Elle est bâtie au S. d'une forteresse bien défendue de trois côtés, et des fortifications très-considérables la protégent du côté de l'O. Elle était autrefois capitale d'une principauté du même nom, que Muzuffer-Kan avait usurpée, et dont l'héritier légitime réclama la protection anglaise pour se la faire rendre. Les Anglais enlevèrent la ville à l'usurpateur en 1815, et achevèrent de se l'approprier en 1851.

KARNOW, ville des Etats autrichiens, la même que JÆGERNDORF.

KARNTEN, nom allemand de la CARINTHIE.

KAROLATH, bourg de Prusse, prov. de Silésie, régence, et à 9 kilom. S.-E. de Liegnitz, sur l'Oder; 1,200 hab. Beau château des princes de Karolath-Beuthen.

KAROLI (Jasper ou Gaspard), érudit hongrois qui vivait au XVI[e] siècle. Il étudia la théologie, la philosophie, les langues, se fit calviniste, et se signala par sa grande érudition. Karoli est le premier qui ait traduit de l'hébreu en hongrois l'Ancien Testament. Sa version de la Bible, publiée pour la première fois à Hanovre (1608, in-4°), a été plusieurs fois rééditée depuis.

KAROLINGIEN, IENNE adj. (ka-ro-lain-giain, iè-ne). Hist. Syn. de CARLOVINGIEN, employé par quelques historiens modernes comme plus conforme à l'origine germanique de ce mot. ‖ On écrit aussi CAROLINGIEN.

KAROLI (NAGY-), ville des Etats autrichiens (Hongrie), ch.-l. du comitat de Szathmar, à 224 kilom. E. de Bude; 11,000 hab. Gymnase de piaristes; récolte abondante de vin, froment, maïs, tabac. Fabrication de toiles; cordonneries; imprimerie.

KAROLI-FEJEVAR, nom hongrois de CARLSBOURG.

KAROLY (Caroline DUVEAU, dite), actrice française, née à Saumur en 1835. Son père était un ancien sous-officier d'artillerie. Sa mère tenait un petit débit de liqueurs, et Caroline l'aida dans son commerce jusqu'au jour où elle fut mise en apprentissage chez une couturière. Elle vint à Paris au commencement de 1854, et demanda à son aiguille le pain quotidien. Le hasard fit tomber entre ses mains les œuvres de Corneille; elle s'enthousiasma pour les vers du grand poëte, les lut, les relut et s'appliqua à déclamer chez elle, tout en travaillant, les admirables scènes de *Cinna* et des *Horaces*. M. Maubant lui donna ses conseils et ses leçons; il devint son professeur en 1855, et pendant près de cinq années, M[lle] Karoly étudia avec une persévérance et un zèle incroyables. Enfin, au mois d'août 1860, elle parut au théâtre de Montmartre, dans le rôle de Camille des *Horaces;* le lendemain de la représentation, elle signait un engagement de trois ans avec le directeur de l'Odéon, qui, à la prière de M. Maubant, était venu l'entendre. Le 7 septembre suivant, elle débutait sur la seconde scène française dans le même rôle qui avait servi à son audition, et le succès qu'elle obtint dépassa ce qu'on avait espéré. Cependant, les critiques se partagèrent bientôt en deux camps : les uns exagérèrent ses qualités, les autres ses défauts; depuis longtemps, on n'avait fait tant de bruit autour d'une tragédienne. Son second début eut lieu dans le rôle d'Hermione, d'*Andromaque*, et l'on put juger dès lors que le mâle Corneille convenait mieux à son talent que le tendre Racine; elle le comprit elle-même, et aborda *Cinna* et *Polyeucte*. Un peu plus tard, elle reprit le rôle d'Agrippine, créé par M[lle] Georges, dans *Une fête de Néron*. A la fermeture annuelle de l'Odéon, elle alla jouer sur les théâtres du Mans, de Laval, de Rennes et de Saumur tout son répertoire, et s'essaya dans *Phèdre*. Elle revint à Paris et continua de jouer les rôles tragiques; mais son nom n'appelait déjà plus la foule, et cette artiste, qui avait débuté avec un succès retentissant, se vit tout d'un coup abandonnée de la faveur publique; les défauts qu'on avait d'abord passés à son inexpérience, et dont elle ne se corrigeait pas, avaient fini par fatiguer. Une voix rauque, une recherche perpétuelle des effets violents, quelque chose de farouche et de sauvage porté dans tous les rôles, même dans ceux qui auraient exigé des nuances plus tendres et plus délicates, un manque de grâce et de dignité, tels étaient ses défauts. Ses admirateurs vantaient avec raison le côté si sincèrement tragique de son jeu, qu'on a pu dire que, de toutes les tragédiennes qui ont essayé de succéder à Rachel, elle est celle qui a montré le plus sérieux mérite. Cependant, on criait à M[lle] Karoly de toutes parts d'aborder le drame : elle parut dans *Macbeth*, puis revint à la tragédie dans *Phèdre*, et passa au boulevard, où elle a joué le rôle de Marie, dans la *Nonne sanglante* en 1864, à la Porte-Saint-Martin.

KAROTCHA, ville de la Russie d'Europe. V. KOROTCHA.

KAROUSS-ARALS ou **KASSAYS**, tribu de Tartares Nogaïs, habitant la région caucasienne de l'empire russe, au S. du Kouban. Ils sont au nombre de 8,000 environ, et se livrent à l'élève des bestiaux et à l'agriculture.

KAROW (Charles), compositeur allemand et professeur de musique, né à Alstetten en 1790. Après avoir fait de solides études littéraires, il étudia la musique sous la direction de Liébert, qui lui enseigna le violon, puis, à l'âge de dix-huit ans, se mit à apprendre seul le piano. Plus tard, Haak polit son talent, lui fit pratiquer l'orgue et lui enseigna l'harmonie. Vers 1811, Karow publia ses premières chansons, qui promettaient un bel avenir au compositeur, quand le soulèvement de l'Allemagne, en 1813, vint interrompre sa carrière musicale. L'artiste obéit à l'appel de la patrie invoquant ses enfants pour briser le joug étranger. Il fit la campagne de France, et, après les événements de 1815, se rendit à Berlin pour y compléter ses études de piano et de composition, sous la direction de Berger et de Zelter. En 1818, il fut nommé professeur à l'école normale des instituteurs de Bunzlau, et, depuis ce temps, s'est confiné dans le strict exercice de ses fonctions, qui lui ont permis de doter l'Allemagne de bons organistes et d'instituteurs véritablement musiciens. On cite parmi les ouvrages de ce compositeur : douze *Chansons allemandes* à quatre voix, à l'usage des écoles, quatre *Lieders* à quatre voix, six *Chants* pour la landwehr, vingt-cinq *Canons* à trois voix, et cent soixante-douze *Préludes* pour l'orgue.

KARPATHES, CARPATHES ou **KRAPACKS**, en slave *Tatry*, système de montagnes de l'Europe centrale, qui entourent la Hongrie et la Transylvanie au N.-O., au N., à l'E. et au S.-E. La chaîne des Karpathes décrit une vaste demi-circonférence, qui s'étend à la gauche du Danube, depuis son confluent avec la March jusqu'à sa jonction avec la Tcherna, enveloppant ainsi les bassins du Wag et de la Theiss, tributaires de ce fleuve. Elle entoure la Hongrie au N. et au N.-E., et la Transylvanie, à l'E. et au S. Sa longueur est d'environ 1,300 kilom. Quant au système karpathien, il s'étend sur un très-grand espace : il est circonscrit par le Danube au S.-O. et au S., la mer Noire au S.-E., le Dniester à l'E., la Vistule et la mer Baltique au N., et l'Oder au N.-O. On peut diviser la chaîne des Karpathes en trois parties : les Karpathes occidentales, les Karpathes centrales et les Karpathes orientales. La première et la moins importante de ces divisions s'étend de la rive gauche du Danube au point où la grande arête européenne quitte le faîte karpathien pour prendre celui des Sudètes; elle a quarante lieues de longueur. Les Karpathes centrales comprennent toutes les parties de la chaîne qui appartient à l'arête dont nous venons de parler, et se terminent vers l'E.; elles ont une étendue d'environ cent lieues. Enfin, les Karpathes orientales se prolongent sur un espace de cent soixante lieues. C'est entre Presbourg et la March, dans le N.-O. de la Hongrie, que commence le faîte des Karpathes occidentales; il se dirige au N.-E., en prenant, entre Sandorf, Smolentz et Soko, le nom d'Erzgebirge, et forme une grande partie de la limite entre la Hongrie et la Moravie. Des affluents de la gauche de la March sillonnent les flancs occidentaux de cette partie de la chaîne, et des tributaires de la droite du Wag descendent de ses flancs orientaux. Elle se termine entre les sources de la Beezva, qui coule à l'O., et celles de la Kiszucza, qui se dirige à l'E. Les Karpathes centrales, qui sont presque entièrement sur la frontière de la Hongrie et de la Galicie, se portent à l'E.-S.-E., en décrivant toutefois de nombreuses sinuosités qui enveloppent les sources de l'Ostaowicza, tributaire de l'Oder, celles de la Sola, du Danujec, qui se dirigent vers la Vistule, et celles du Wag et de quelques-uns de ses affluents. A peu près vers le milieu de son développement, cette partie des Karpathes prend le nom de Tatra, et, à l'E., elle porte celui de Beszked. Le point d'où jaillissent les sources du San, tributaire de la Vistule, et celles de l'Ungh marque l'extrémité orientale des Karpathes centrales et leur jonction avec le Niederborsec, continuation de la dorsale européenne. Les Karpathes orientales se dirigent d'abord au S.-E., depuis les sources du San et de l'Ungh jusqu'à celles de l'Aluta, sur la frontière de la Transylvanie et de la Moldavie, et prennent successivement les noms de Magura, Pirgan, Tsorna, Piatva, etc. Dans cette étendue, elles fournissent, du côté de l'O., les sources du plusieurs rivières importantes. A la source de l'Aluta, la chaîne des Karpathes orientales se divise en deux branches qui enferment la partie supérieure du bassin de cette rivière et se rapprochent vers les monts Pojana-Mujeri et Piatva-Tajata, au S.-O. d'Hermanstad. La branche qui s'étend à la droite de l'Aluta, qu'elle sépare du Kockel, a une direction S.-O., et traverse le S.-E. et le S. de la Transylvanie, sous les noms de Margitta, Priszlop, Pojana, Gropa, Grusor et Froma; la branche située à la gauche de la même rivière, qu'elle sépare des bassins de Sereth, du Bouzéo, de la Salommitza, de la Dombovitza et de l'Adjich, court d'abord au S., puis à l'O., et forme la plus grande partie de la limite entre la Transylvanie et les Principautés danubiennes. Elle est couronnée par les monts Nagy-Hagymas, Kaszony, Piatva-Laptuié, Tatara et Mogura; c'est un peu à l'O. de ce dernier qu'elle est couverte par l'Aluta. Du Pojana-Mujéri jusqu'à leur extrémité sur le Danube, les Karpathes se dirigent à l'O.-S.-O., tantôt dans la Transylvanie et le Banat, tantôt sur la limite de ces contrées et de la Turquie, en séparant les eaux du Chyl et de la Cserna, au S., de celles du Sztry et de la Temes, au N. Les monts Petru ou Petra, Baba, Oszla, Babel, Szemenik, Szvinacsa et Mali-Stibaez sont les principaux qu'on trouve dans cette étendue; le dernier atteint le Danube, y cause une cataracte, et semble par là se mettre en communication avec une branche du Balkan. Quoique les Karpathes n'égalent point les Alpes en hauteur, elles peuvent néanmoins être comptées parmi les chaînes de montagnes les plus remarquables de l'Europe.

C'est dans les Karpathes orientales que se trouvent les sommets principaux. Dans les Karpathes occidentales, M. Wahlenberg a reconnu que la limite des neiges éternelles se trouve à 2,592 mèt., 78 mèt. plus bas que dans les Alpes de la Suisse. Cette partie de la chaîne est dominée par le pic d'Eisthaler, qui fait partie du groupe des monts Lomnitz, et par le sommet du Krivan. Ces sommets ont 2,593 et 2,448 mèt.

La constitution minéralogique des Karpathes présente en grande abondance une sorte de grès qu'on a appelé grès karpathique. Ce grès contient, à de rares intervalles, des amas de roches porphyritiques et amphiboliques, beaucoup de sel, du soufre, du plomb, du zinc, du cuivre, du mercure. Le terrain primitif des Karpathes est divisé en deux séries: l'une, composée de granit, de schiste argileux, de mica-schiste, de gneiss, forme le Tatra et le mont aurifère des environs de Possing; la seconde, qui est plus considérable et qui enveloppe toute la Transylvanie, est composée de mica-schiste argileux, de dolomie et de syénite. Le terrain intermédiaire, composé de calcaire foncé, de quartzite, d'agglomérats rougeâtres, est assez abondant dans les Karpathes. Les trachytes se trouvant surtout entre Munkacs et Neustadt, dans la partie septentrionale des Karpathes orientales. On y remarque, dans le S.-E. de la Transylvanie, la montagne volcanique de Budos, des flancs de laquelle se dégage continuellement des émanations sulfureuses. Les richesses minérales de la chaîne des Karpathes sont très-considérables. Les mines d'or et d'argent de Kremnitz et de Schemnitz, situées dans un contre-fort des Karpathes appelé l'Erzgebirge hongrois; celles des monts Ostrowski et de Nagy-Ag, en Transylvanie, sont les plus riches. Le fer, le cuivre, le plomb et le mercure sont abondants; le sel gemme y existe en dépôts très-étendus sur les deux revers de la chaîne; les mines de Wieliczka et de Bochnia, au nord, celle d'Eperies, au sud, sont les plus étendues. De grandes forêts de pins, où le hêtre domine quelquefois, couvrent le flanc des Karpathes jusqu'à une hauteur de 1,500 à 1,600 mètres; mais, à mesure que l'on s'élève, les arbres deviennent de plus en plus rares; les plantes disparaissent insensiblement à 2,000 mètres, et sont enfin remplacées par les lichens, seule végétation des roches nues et escarpées qui s'élancent de deux côtés, souvent en forme pyramidale. Au pied de la chaîne s'étendent quelques vignobles dont les crus ont acquis de la célébrité. Tel est celui de Tokai, qui, malgré sa haute réputation, est cependant inférieur aux vins de Menès et de Tarczal, réservés pour la cour d'Autriche. Malgré son escarpement général, cette chaîne est coupée par un assez grand nombre de passages, traversés par des routes qui, du centre de l'empire autrichien, conduisent, soit dans l'empire russe, soit dans la partie orientale des Etats prussiens, soit dans le N.-E. de la Turquie d'Europe. Nous signalerons surtout, dans les Karpathes centrales, le passage d'Iablunka, sur la route de Presbourg à Teschen, et celui de Barwincke, sur la route de Bartfeld à Dukla; dans les Karpathes orientales, le passage de Borgo, près du mont Zimbra, sur la route de Biszlvitz à Moldanisch-Kimpolung; celui de la Boza, sur la route de Cronstadt à Valem, en Valachie; celui de Tömösck, entre la même ville et Kimpina; enfin le défilé de la Porte-Rouge, traversé par l'Aluta et par la route d'Hermanstadt à Runnik.

KARPATHIQUE adj. (kar-pa-ti-ke). Géogr. Qui appartient aux monts Karpathes : *La chaîne* KARPATHIQUE.

KARPATON s. m. (kar-pa-ton). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des caprifoliées.

KARPFEN ou **KARPONA**, ville de Hongrie, comitat de Sohl, à 22 kilom. S. de Neu-Sohl; 3,800 hab. Elle fut la première ville de la Hongrie qui obtint des priviléges de Bela IV, en 1244, après l'expulsion des Tartares. En 1824, *elle a été presque entièrement détruite* par un incendie.

KARPINSKI (Hyacinthe), théologien russe, né dans l'Ukraine en 1721, mort à Moscou en 1798. Il embrassa la vie monastique à Kharkof (1744) et devint archimandrite dans différents couvents. Ses principaux ouvrages sont : *Regulæ sive constitutiones ecclesiasticæ in sancta orthodoxa Rossorum Ecclesia concin-*

natæ; Statutum canonicum Petri Magni (1785, in-4°), ouvrage curieux; *Compendium orthodoxæ theologicæ doctrinæ* (Leipzig, 1786).

KARPINSKI (François), poëte polonais, né à Holosko (Galicie) en 1741, mort en 1825. Après avoir reçu une solide instruction, il se fit fermier en Galicie, puis devint secrétaire du prince Czartoryski à Varsovie (1783), et, grâce à cet emploi, se trouva dans de fréquents rapports avec le roi Stanislas-Auguste. Ayant reçu en 1791 la concession de deux terres en friche, situées près de la forêt de Bialowicz, il les mit en culture et passa dans ce lieu le reste de sa vie, ne s'occupant que d'être le bienfaiteur de ceux qui l'entouraient. Entre autres institutions, on lui dut celle d'une école, où il enseigna lui-même longtemps. Les poésies de Karpinski, poésies éminemment nationales, respirent à la fois l'énergie, la simplicité et le patriotisme. Elles se trouvent dans le recueil de ses *Œuvres*, publié par Dmochowski (Varsovie, 1804, 4 vol.), recueil qui renferme, en outre, une traduction des *Psaumes* de David, une tragédie, *Judith*, et différentes compositions en prose. On a encore de lui des *Mémoires*, qui ont été publiés par Moraczewski (Lemberg, 1849, 2e édit.).

KARR (Henri), compositeur et pianiste, né à Munich en 1784, mort à Paris en 1842. La famille Karr, sur laquelle le littérateur Alphonse Karr a jeté surtout de l'éclat, était originaire de la Bavière. Le père de Henri était maître de chapelle à Munich, et il vint s'établir en France vers 1787; il y mourut pendant la Révolution. Henri Karr, père du romancier, étudia le piano sous la direction d'un nommé Létendart, et, devenu orphelin, dut s'occuper, fort jeune encore, de pourvoir à son existence. Recommandé à la maison Erard, il fut attaché à cet établissement industriel comme essayeur de pianos. Quand son nom eut quelque crédit chez les éditeurs de musique, il abandonna sa position et se livra à l'enseignement, qu'il délaissa à son tour pour composer quantité d'airs variés et de fantaisies sur les opéras nouveaux, au fur et à mesure de l'apparition de ces ouvrages. Le nom de Henri Karr eut son heure de popularité; puis, la mode capricieuse adressa ses sourires à d'autres arrangeurs pour piano, et l'artiste glissa peu à peu dans l'oubli. On connaît de lui une sonate pour piano seul, deux sonates pour piano et violon, onze nocturnes pour piano et violon ou flûte, des morceaux à quatre mains, et près de deux cents fantaisies, airs variés, bagatelles et arrangements. Henri Karr avait épousé une nièce du baron Heurteloup, le célèbre chirurgien militaire.

KARR (Jean-Alphonse), fils du précédent, né à Paris le 24 novembre 1808; quelques biographes le font naître à Munich pendant un séjour de sa mère dans la famille de son mari. Alphonse Karr suivit les cours du collége Bourbon, sans y marquer en aucune façon, et dans un de ses livres, *Fort en thême*, il s'est spirituellement moqué de ces élèves à précoces aptitudes et de ces lauréats qui ne sont plus bons à rien dès qu'ils ont quitté les bancs de l'école. Il fit néanmoins avec une ponctualité suffisante les études nécessaires à la carrière du professorat, auquel on le destinait. Il devint, en effet, professeur suppléant de cinquième; mais celui qui devait plus tard écrire les *Guêpes* n'avait aucune des qualités requises pour parler du haut d'une chaire à des écoliers. Son tempérament plein d'ardeur, l'independance de son esprit, la libre allure de ses opinions ne pouvaient être longtemps du goût de l'Université. Des réprimandes lui furent adressées; il les reçut mal, jeta la robe aux orties, et prit la plume. Ses premiers essais furent pour le *Figaro*, alors en pleine vogue, et bientôt après il fit paraître son premier roman, *Sous les tilleuls* (1832, 2 vol. in-8°), qui eut un véritable succès. Ce premier ouvrage était originairement un poëme; bien conseillé, Alphonse Karr convertit ses vers en prose et renonça dès lors à la poesie. Il fit suivre ce premier essai de *Une heure trop tard* (1833, in-8°), *Fa dièse* (1834), fantaisie originale dont le sujet est la folie d'un maniaque qui ne peut parvenir à se rappeler un certain air et qui lègue sa fortune au premier venu qui le lui chante; on ne sait pourquoi MM. Sandeau et E. Augier lui ont emprunté cette idée pour en faire la *Pierre de touche; Vendredi soir* (1835) et le *Chemin le plus court* (1837) complètent cette première série de romans de jeunesse, où l'auteur a déployé ses meilleures qualités. Ce dernier volume est un chapitre d'autobiographie. Alphonse Karr s'était marié en 1835, et, deux ans plus tard, il se séparait de sa femme dans des circonstances qui ont été consignées par les journaux judiciaires de l'époque; il a écrit, dans le *Chemin le plus court*, cette page de sa jeunesse, en l'assaisonnant de quelques inventions fantaisistes. Dès ce jour, il avait sa place marquée parmi les écrivains goûtés du public, et le *Figaro*, dont il prit la direction (1835), ne contribua pas peu à lui acquérir une grande notoriété, qu'il accrut encore par *Geneviève* (1838, 2 vol. in-8°); *Clotilde* (1839), deux romans suivis de *Am rauchen* (*En fumant*), série de causeries à bâtons rompus sur toutes sortes de sujets. Toutes ces œuvres d'une valeur diverse, où se trouvent à égale dose l'ironie et le sentiment, n'ont pas été dépassées par lui et suffiraient à donner une idée de sa manière. C'est toujours le même esprit, animant des personnages factices, des paradoxes habillés en hommes; sauf quelques types de femmes, qui ont une certaine poésie vaporeuse, les héros d'Alphonse Karr semblent des silhouettes découpées à l'emporte-pièce, et leur originalité, qui est celle de l'auteur lui-même, vous amuse d'ordinaire sans vous émouvoir. L'auteur, bien loin d'entrer, comme on dit, dans la peau du bonhomme, fait au contraire entrer tous ses bonshommes dans la sienne. Aussi n'a-t-il créé aucun type; ses romans ne valent que par le détail, le hors-d'œuvre, la verve spirituelle et sarcastique.

Cette verve était beaucoup plus à sa place dans le journal que dans le roman; aussi Alphonse Karr rencontra-t-il son véritable terrain dans les *Guêpes*, amusante série satirique publiée par petits volumes pendant dix ans (1839-1849). C'était un recueil mensuel, dans lequel l'auteur annonçait qu'il exposerait « l'expression franche et inexorable de sa pensée sur les hommes et sur les choses, en dehors de toute idée d'ambition, de toute influence de parti. » Il faut lui rendre cette justice, qu'il a largement rempli cette partie de son programme, et que souvent même cette franchise inexorable qu'il avait promise l'entraîna jusqu'à une dureté cruelle qu'il eut à se reprocher quelquefois. Tout le monde connaît l'histoire qu'il a racontée lui-même dans les *Guêpes* du mois de juillet 1840 : « Je sortais, dit-il, de la maison que j'habite, rue de la Tour-d'Auvergne; une femme m'aborde et me dit : Etes-vous M. Karr? je voudrais vous parler un moment. Je m'incline en lui désignant de la main la porte la maison. — Non, me dit-elle, passez devant pour me montrer le chemin. Je la salue et j'obéis. Mon domestique était sorti; je m'adresse à la portière pour avoir la clef de mon logis; à ce moment, l'inconnue tire un long couteau qu'elle tenait caché dans son ombrelle, et m'en porte un coup dans le dos. La portière jette un cri; moi, d'un seul mouvement j'avais paré le coup et saisi le couteau. Marie, dis-je à la portière, vous laisserez sortir librement madame, et vous, madame, vous me permettrez de ne pas continuer cette petite conversation..... Le couteau est aujourd'hui accroché dans mon cabinet au milieu de mes tableaux et de mes statuettes, avec cette inscription : DONNÉ PAR MADAME LOUISE C.... (*dans le dos*). » Cette initiale cache le nom de Mme Louise Colet. Tout le naturel un peu poseur d'Alphonse Karr se retrouve dans cette petite anecdote. Le couteau, les tableaux, les statuettes font bien, comme agencement; c'est tout un musée.

Au cours de cette publication des *Guêpes*, Alphonse Karr n'avait pas renoncé au roman : *Hortense* (1842), une petite nouvelle; *Pour ne pas être treize*, un roman; *Feu Bressier*, l'un de ses meilleurs écrits (1844), l'avaient distrait de son œuvre de polémique littéraire et politique. Il écrivit encore, vers la même époque : la *Famille Alain* (1848); *Histoire de Rose et de Jean Duchemin* (1849); *Clovis Gosselin* (1851); *Contes et nouvelles* (1852); *Agathe et Cécile; Fort en thème* (1853). S'ennuyant d'être un simple littérateur, il affichait depuis quelque temps une belle passion pour le jardinage et la pêche. Le littérateur, s'il fit un peu trop parler de sa personne, trouva du moins dans ces deux directions une veine d'inspirations intéressantes. Son *Voyage autour de mon jardin* (1855, 2 vol. in-8°), suivi de *Lettres écrites de mon jardin* et de *Promenades hors de mon jardin* (1855-1857, 2 vol. in-8°), répondent à la première de ses préoccupations; les *Soirées de Sainte-Adresse; Au bord de la mer* (1852); la *Pêche en eau douce et en eau salée;* le *Dictionnaire du pêcheur* (1858) répondent à la seconde, et ces diverses series ne manquent ni d'esprit ni d'originalité.

Des velléités politiques s'étaient également emparées de lui, au milieu de ses travaux littéraires et de ses occupations diverses. En 1848, il avait posé sa candidature de représentant du peuple à la Constituante, dans le département de la Seine-Inférieure; mais les électeurs le laissèrent à son jardin et à son canot. Il essaya de continuer ses *Guêpes* et publia le *Livre des cent vérités*, fonda le *Journal*, où il défendit avec assez de vigueur le général Cavaignac, reprit encore les *Guêpes* sous le titre de *Bourdonnements* (1852); mais la veine était épuisée. *Une poignée de vérités* (1857), *Trois cents pages* (1858), *Menus propos* (1859) ne contiennent guère que des banalités et des redites. Apres le coup d'Etat, Alphonse Karr avait quitté la France, quoiqu'il n'y fût sans doute pas menacé bien sérieusement, et s'était établi à Nice. Il affecta dès lors de ne plus être qu'un simple jardinier, pratiquant en grand la culture de la violette, et il ouvrit à Maison-Close, avec quelque fracas, un atelier de bouquets où s'approvisionnèrent les fleuristes de Paris. Des réclames habilement semées dans les journaux et le nom du jardinier ont fait quelque réputation à ses produits et rendu prospère cette petite industrie qui n'a rien que de très-louable, mais qu'Alphonse Karr a trop prônée; il l'a continuée, jusqu'à présent, avec une modestie trop affectée pour être réelle, et n'a pas renoncé tout à fait aux lettres.

Parmi ses dernières œuvres, nous citerons : les *Femmes* (1856); *Histoire d'un pion* (1855); *Encore les femmes* (1858); la *Pénélope normande* (1858), dont il a tiré un drame joué au Vaudeville sans grand succès (1860); les *Roses jaunes*, comédie jouée au Théâtre-Français (1861); une continuation des *Guêpes*, parue en feuilletons hebdomadaires dans l'*Opinion nationale* (1869); une autre, actuellement en cours de publication à Nice, et dont quelques fragments paraissent dans le *Figaro* (1872). Dans ces dernières pages, produit d'une verve qui s'épuise et d'une ardeur qui s'éteint, Alphonse Karr a changé sa plume alerte et acérée d'autrefois contre la lourde plume de M. Prudhomme; c'est ce qui a fait courir le bruit qu'il était mort et que sa cuisinière profitait de son ancienne renommée pour écrire, sous son nom, des commérages de bonne femme. — Sa fille, Mlle Thérèse-Alphonse KARR, s'est fait connaître dans les lettres par des traductions estimées de quelques livres allemands, un recueil de nouvelles destinées aux jeunes filles et en partie traduites les *Soirées germaniques* (1860, in-8°); les *Huit grandes époques de l'histoire de France* (1861, in-4°), ouvrage d'éducation; *Contre un proverbe* (1864); *Dieu et ses dons* (1864, in-18).

KARRAH-KULLAK s. m. (ka-ra-kou-lak). Mamm. V. KARACOULAK.

KARRI s. m. (kar-ri). Bot. Grand arbre du genre eucalypte, qui croît en Australie.

KARROCHE s. m. (ka-ro-che). Ornith. Espèce de corbeau qui habite la Nouvelle-Galles du Sud.

KARROUS, nom des vastes plaines stériles de l'Afrique australe, dans le pays des Hottentots. Sol glaiseux et pierreux.

KARS, ville forte de la Turquie d'Asie, ch.-l. du sandjak de son nom et de l'Arménie turque, pachalik et à 136 kilom. N.-E. d'Erzeroum, sur l'Arpa-Tchaï, affluent de l'Araxes; 12,000 hab., Arméniens pour la plupart, et qui font un commerce actif avec la Perse. Siége d'un évêché arménien. La ville s'élève en gradins sur le flanc d'un énorme rocher, que couronne l'antique citadelle bâtie par le sultan Mourad. Ce rocher se détache d'un massif de collines dénudées, dernier contre-fort des monts Tchildir. Le Kars-Tchaï, cours d'eau large et rapide, coule au pied de ces montagnes, puis, détourné par le rocher qui supporte la ville, s'engouffre dans une gorge aux parois coupées à pic. La citadelle offre plusieurs enceintes flanquées de tours. La ville elle-même est entourée d'une épaisse muraille en pierre et d'un rempart bastionné, qui se relie, d'un côté à la citadelle, de l'autre aux défenses du Kara-Dagh. Les faubourgs, qui s'étendent dans la plaine, sont couverts par une muraille et des marécages qui en rendent les abords très-difficiles. L'escarpement du rocher, du côté du N., les nombreuses fortifications superposées du côté du midi faisaient autrefois de Kars une des places les plus fortes de l'Asie. Le plateau de Tachmas, que la rivière laisse sur sa rive gauche, est la clef de la position. Le général Paskiévitch, en 1828, s'en étant emparé par surprise, y établit des batteries qui écrasèrent les assiégés, et les amenèrent en quelques heures à se rendre. En 1855, lors du siége de cette ville par les Russes, le général Mouravief éprouva de grandes difficultés à s'emparer de Kars, à cause des nombreux travaux de défense que les Turcs, instruits par l'expérience, y avaient exécutés depuis 1828.

Kars est célèbre parmi les musulmans comme lieu de pèlerinage, parce qu'elle renferme les tombeaux de plusieurs derviches et un grand nombre de mosquées.

KARSCH ou **KARST**, nom donné au rameau des Alpes Juliennes, qui passe entre Goritz, Trieste et Fiume.

KARSCHIN (Anna-Louise, née DURBACH), femme de lettres allemande, née en 1722, morte en 1791. La vie de cette femme, qui révéla d'assez grands talents poétiques sans presque avoir reçu de culture intellectuelle, fut très-malheureuse. Son père était cabaretier dans un petit village de la Silésie, Zullichau; à sept ans, elle ne savait ni lire ni écrire. Son grand oncle maternel, fermier aisé, l'emmena en Pologne et lui fit donner quelque instruction; elle manifestait une intelligence précoce. Mais Durbach étant mort, la mère d'Anna rappela sa fille près d'elle et lui fit garder les vaches. En 1739, elle se maria à un ouvrier en laine, et les soins du ménage, les enfants qu'elle eut, au nombre de quatre, la détournèrent du penchant à la poésie qu'elle s'était reconnu en lisant chez son oncle quelques volumes de vers, et surtout en entendant réciter les poésies patriotiques de Franck. Elle improvisa néanmoins vers cette époque de gracieux petits poëmes, recueillis plus tard. Son mari était un ivrogne et un débauché; elle profita de ce que la conquête de la Silésie par Frédéric avait introduit les lois prussiennes dans cette province pour divorcer. Au bout d'un an, se trouvant toujours dans cette situation précaire et misérable, elle se remaria, et ne fit pas un meilleur choix; son second mari, Karch, dont elle a gardé le nom, augmenté de la terminaison féminine, était un tailleur non moins ivrogne et non moins débauché que l'ouvrier drapier. Bientôt discrédité et sans travail à Fraustadt, où il s'était marié, il alla s'établir avec sa femme à Gross-Glogau; mais il buvait non-seulement ses propres salaires mais, tous les petits profits que faisait sa femme en composant des chansons de circonstance, pour les noces et les baptêmes. A Fraustadt, elle avait attiré l'attention du recteur du collége, par son brillant talent d'improvisatrice; ce brave homme l'encouragea, lui fit lire Klopstock, Gellert, Haller, et sa protection la suivit à Glogau, où le baron de Kottwitz, non moins émerveillé, entreprit de lui frayer le chemin. Quelques odes sur les victoires de Frédéric achevèrent de lui concilier de hautes sympathies et elle put se livrer à ses goûts littéraires. De 1760 à 1763, elle eut de grands succès dans les salons de Berlin, et, en 1764, elle publia deux recueils : *Souhaits moraux de nouvelle année* (in-8°) et *Poésies choisies* (in-8°), qui furent assez bien reçus. Mais elle ne tarda pas à éprouver l'indifférence qui succède à l'engouement, et, tombée de nouveau dans la détresse, elle se vit réduite à implorer les secours de Frédéric. Celui-ci lui fit don de 2 écus, qu'elle lui renvoya avec un sonnet qui dut être peu agréable au monarque; Frédéric-Guillaume fit à Mme Karschin une petite pension, qui lui permit de vivre modestement.

On doit encore à Mme Karschin quelques autres recueils de poésies : *Impromptus poétiques* (Berlin, 1764, in-8°); *Odes sur divers sujets* (1765, in-4°); *Poésies nouvelles* (Mittau, 1772); *Pot-pourri de poésies* (1773). — Sa fille, Mme DE KLEUKE, a publié un recueil complet de toutes ces œuvres (Berlin, 1792-1797).

KARSKOÉ, nom russe de la mer de KARA.

KARSNICKI (Antoine, comte), poëte, écrivain dramatique et peintre polonais, né en 1796, mort en 1844. On a de lui quelques tableaux fort remarquables, entre autres la *Mort du prince Poniatowski*, son chef-d'œuvre, qui se trouve à la bibliothèque d'Ossoliusti, à Cracovie. Parmi ses œuvres littéraires, nous citerons : *Deux frères en Italie*, poëme (1831); les *Ecrits* (1832, 2 vol.); le *Jugement de Czarniecki*, *Mega*, *Alphonse III*, tragédies; le *Compromis prématuré*, l'*Avare*, la *Prédiction* ou le *Message*, l'*Anglais en Podlachie*, la *Chasse dans les salons*, le *Passage par la rivière Sola*, comédies; *Souvenirs militaires de* 1796 *à* 1797 (Lemberg, 1842), etc.

KARSOUN, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 100 kilom. S.-O. de Simbirsk, sur la Barysch et la petite rivière de Karsounka; 3,800 hab. Tanneries.

KARSTEN (Wenceslas-Jean-Gustave), mathématicien allemand, né à Neu-Brandenbourg, duché de Mecklembourg-Strelitz, en 1732, mort en 1787. Après avoir étudié la théologie et les mathématiques à Rostock et à Iéna, il s'établit dans la première de ces villes, où il professa les mathématiques, la philosophie, le droit naturel, alla occuper ensuite une chaire de mathématiques et de physique à Butzow (1760) et devint enfin professeur de mathématiques et d'histoire naturelle à l'université de Halle (1773). Karsten reçut le titre de conseiller d'Etat de Schwerin, pour avoir dirigé la confection des pompes à incendie distribuées aux petites villes du duché, devint conseiller aulique de Prusse, et puis membre des Académies de Munich et de Copenhague. On doit à ce savant, qui jouissait de son temps d'une grande réputation, plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Elementa matheseos universalis* (Rostock, 1756, in-8°); *Prælectiones matheseos theoricæ elementaris* (Rostock, 1758, in-8°); *Mathesis theoretica elementaris et sublimior* (Rostock, 1760, in-8°); *Enseignement sur l'ensemble des mathématiques* (Greifswald, 1767-1777, 8 vol. in-8°); *Mémoires sur la physique et la chimie* (Halle, 1786, in-8°); *Mémoires sur les mathématiques* (Halle, 1786, in-8°).

KARSTEN (François-Chrétien-Laurent), agronome allemand, frère du précédent, né à Butzow (Mecklembourg) en 1751, mort en 1839. D'abord commis dans une maison de commerce de Riga, il devint ensuite secrétaire et factotum d'un gentilhomme qui habitait la campagne. Pendant ses heures de loisir, Karsten lut les ouvrages d'histoire naturelle qui lui tombèrent sous la main, fut frappé de l'insuffisance des procédés routiniers appliqués à l'exploitation agricole dans son pays, et résolut d'y faire pénétrer les nouvelles méthodes découvertes par la science. Mais comme son éducation avait été très-incomplète, il se rendit à Butzow, y étudia les mathématiques, les sciences naturelles, la géographie, etc., prit le grade de docteur et devint successivement professeur d'économie rurale dans sa ville natale (1783) et à Rostock (1789), où, de concert avec le comte de Schlitz, il fonda en 1798 la *Société agronomique de Rostock*, qui devait exercer la plus heureuse influence sur le développement et le perfectionnement de l'agriculture dans le Mecklembourg. Lui-même, pour démontrer par la pratique la valeur des théories qu'il exposait dans ses cours, acheta de vastes terrains marécageux près de Rostock et les métamorphosa en riches pâturages. Karsten devint conseiller secret du grand-duc de Mecklembourg et membre d'un grand nombre de sociétés savantes. Il n'eut pas moins de treize enfants, qu'il fit élever avec soin et qui suivirent des carrières libérales. Outre de nombreux opuscules et articles insérés dans divers recueils, notamment dans les *Annales de la Société agronomique du Mecklembourg* (1803-1809), et dans les *Nou-*

celles annales (1813-1828, 16 vol.), on a de lui plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : le *Commerce de l'Europe avec les deux Indes* (1780) ; *Traité de l'état actuel de la science agronomique et de son utilité* (Rostock, 1785); *De l'étude théorique de l'économie rurale* (Rostock, 1789) ; *Premiers éléments de l'économie rurale* (Leipzig, 1805) ; *Préface et remarques pour l'introduction à l'agronomie expérimentale de Lanquist* (Berlin, 1800) ; *Description de la méthode de Hundt pour la construction des bâtiments ruraux* (1811), etc.

KARSTEN (Didier-Louis-Gustave), minéralogiste allemand, fils du mathématicien Wenceslas-Jean-Gustave, né à Butzow en 1768, mort en 1810. Après avoir suivi les cours de l'école des mines de Freyberg, de 1782 à 1786, il fut chargé, en 1788, de classer la collection des minéraux de Leske, puis se rendit à Berlin où, malgré sa jeunesse, il devint, en 1790, professeur de minéralogie et d'oryctographie à l'école des mines. Karsten fut ensuite nommé conseiller et assesseur votant près de l'administration des mines et forges, et l'un des conservateurs du cabinet de minéralogie de Berlin. Une mort prématurée enleva ce savant, que Léopold de Buch place au premier rang des minéralogistes. On lui doit une classification des minéraux d'après leurs caractères naturels, laquelle a fait époque dans l'histoire de la science. Ses discussions sont lumineuses, ses appréciations justes; jamais il ne s'égare dans de vaines théories. Karsten était membre de plusieurs sociétés savantes. Outre une cinquantaine de mémoires fort remarquables, disséminés dans divers recueils, notamment dans le *Journal des mines*, dans le *Magasin de la société de la nature, etc.*, on a de lui les ouvrages suivants : *Museum Leskeanum* (Leipzig, 1789, 2 vol. in-8°) ; *Tableau synoptique des fossiles simples* (Berlin, 1791, in-fol.), et des traductions du *Traité sur les mines de fer du pays de Foix*, par La Peyrouse (1789), du *Journal du dernier voyage de Dolomieu à travers la Suisse* (1802), du *Manuel de minéralogie* de Haüy (1804).

KARSTEN (Charles-Jean-Bernard), minéralogiste allemand, fils de l'agronome François-Chrétien-Laurent, né à Butzow en 1782, mort en 1853. Il étudia le droit puis la médecine, à l'université de Rostock, et s'adonna ensuite à la métallurgie et à la minéralogie. En 1804, il entra dans le service des mines de la Silésie et, après avoir occupé différents emplois, fut appelé à Berlin en qualité de conseiller supérieur privé des mines dans le ministère de l'intérieur. Il remplit ces fonctions jusqu'en 1851, et fut, en outre, cette même année, élu membre de la première chambre, dans laquelle il appartint au parti libéral. Au point de vue de la théorie et de la pratique, Karsten était l'un des premiers minéralogistes de son époque, et ses travaux ont puissamment contribué au développement de l'industrie minière en Allemagne. Ses principaux ouvrages sont les suivants : *Manuel de la science des mines* (Berlin, 1841, 5 vol., 3e édition); *Système de métallurgie* (Berlin, 1831-1832, 5 vol.); *Manuel de la science saunière* (Berlin, 1846, 2 vol.). On a encore de lui les écrits suivants, qui sont, en quelque sorte, devenus classiques : *Voyage métallurgique à travers une partie de la Bavière et de l'Autriche* (Halle, 1821); les *Substances houillères du règne minéral* (Leipzig, 1826); la *Montagne calcaire de Tarnowitz, renfermant du minerai de fer*, monographie (Berlin, 1826) ; *Exposé de la jurisprudence des mines en Allemagne* (Berlin, 1828); *Philosophie de la chimie* (Berlin, 1843). Il avait, en outre, publié des *Archives pour l'exploitation et l'entretien des mines* (Berlin, 1818-1831, 20 vol.), qu'il continua ensuite sous le titre d'*Archives pour la minéralogie, la géologie, l'exploitation des mines et la métallurgie* (Berlin, 1829-1854, 26 vol.). Dans cette derniere publication, il avait eu H. de Dechen pour collaborateur à partir du onzième volume.

KARSTEN (Hermann), astronome et mathématicien allemand, fils du précédent, né à Breslau en 1809. Il étudia à Bonn et à Berlin les sciences mathématiques et naturelles, et, après avoir pris ses grades en 1829, alla suivre pendant un an les cours de Bessel à Kœnigsberg. Reçu, en 1830, agrégé de l'université de Rostock, il y obtint deux ans après une chaire d'astronomie, de mathématiques et de mineralogie, et fut nommé, en 1862, directeur de l'Ecole de navigation. Outre des *Mémoires sur l'astronomie et la météorologie* et de *Petits almanachs astronomiques, à l'usage des marins* (1840-1851), on a de lui des *Documents pour rectifier les tables de mortalité* (Rostock, 1845) et un *Manuel de cristallographie* (Leipzig, 1861).

KARSTEN (Gustave), physicien allemand, frère du précédent, né à Berlin en 1820. Il fut reçu, en 1845, agrégé à l'université de sa ville natale, et devint, en 1847, professeur de physique et de minéralogie à l'université de Kiel. Parmi ses ouvrages les plus remarquables, citons : *Recherches sur le phénomène de la dissolution du sel pur de cuisine dans l'eau* (Berlin, 1846); *Cours théorique de physique mécanique* (Kiel, 1849-1853, 3 vol.) et *Mémoire sur le grand canal du nord de l'Allemagne* (Kiel, 1865). Depuis 1856, il publie, en collaboration avec d'autres savants, une *Encyclopédie universelle des sciences naturelles.*

KARSTEN (Hermann), botaniste allemand, cousin des deux précédents, né à Stralsund en 1817. Il est fils du conseiller de chancellerie, Chrétien Karsten, qui s'est lui-même fait connaître comme naturaliste et voyageur. Après avoir étudié la pharmacie à Rostock et la botanique à Berlin, où il prit ses grades (1843), il exécuta, de 1843 à 1847 et de 1848 à 1856, deux grands voyages scientifiques dans les Etats de Venezuela, de la Nouvelle-Grenade et de Quito. A son retour, il se fit recevoir agrégé à l'université de Berlin, où il fut peu de temps après appelé à une chaire de botanique. Ses principaux ouvrages sont les suivants : les *Organes de végétation des palmiers* (Berlin, 1847); la *Constitution géologique de la Nouvelle-Grenade* (Vienne, 1866) ; *Flora Columbiæ* (Berlin, 1857-1866, tomes I et II, accompagnés chacun de 100 planches); *Recueil de documents pour l'anatomie et la physiologie des plantes* (Berlin, 1865, tome I).

KARSTÉNITE s. f. (kar-sté-ni-te — de *Karsten*, minéralogiste allemand). Minér. Sulfate de chaux anhydre naturel : *La* KARSTÉNITE, *répandue en abondance dans les Alpes, n'offre que peu de gisements.* (A. Maury.)

Karsthans (LE NOUVEAU), dialogue d'Ulrich de Hutten. V. DIALOGUES.

KÂRTA, pays situé dans la partie nord-est de la Sénégambie, au nord du cours supérieur du Sénégal. Sa capitale était auparavant Hélimané, anciennement Gédingouma. Actuellement, c'est Kogué. Le Kârta est montagneux ; mais son sol est extrêmement fertile et bien cultivé; il est, en outre, habité par une population nombreuse, et, grâce à sa position admirable, il fait un commerce très-actif avec les tribus du Sahara et du Soudan, et avec les traitants du Sénégal. On trouve des mines d'or dans le Kârta et l'ivoire y est très-abondant; aussi, ces deux matières forment-elles encore une branche importante de l'industrie de ce pays. La forme du gouvernement est la monarchie; la religion est l'islamisme, mais elle est plus ou moins rigoureusement observée, selon la classe des individus. Le Kârta est habité par des Mandingues et des Sarracolets, mais les Sarracolets dominent. Les Sarracolets-Bakiris, caste de guerriers à laquelle appartient la famille du Tinka ou roi du pays, quoique musulmans, ne se gênent pas pour faire abus de liqueurs fortes, tandis que les marabouts, caste bourgeoise, sont fanatiques, et peut-être le sont-ils par esprit d'opposition aux Bakiris, qui font durement peser le joug sur eux.

KARTALINIE ou **KARTHLI**, contrée de l'empire russe, gouvernement de Tiflis; c'est une des trois subdivisions de la Géorgie, entre l'Iméréthie à l'O. et le Kathéti à l'E. Elle est arrosée par le Kour, et a pour ch.-l. Tiflis. 150 kilom. de l'E. à l'O., et 130 kilom. du N. au S.

KARTHOUM, ville du Soudan oriental, située au confluent du Nil Blanc et du Nil Bleu; entre 15° et 16° de lat. N., 30° et 31° de long. E. Elle fut créée par Méhémet-Ali vers 1830, afin de servir de centre politique et d'entrepôt central du commerce entre le Sennaar, le Kordofan, le Fazokl aurifère et l'Abyssinie. En 1837, Karthoum comptait plus de 15,000 âmes; elle a plus que doublé les années suivantes. Mais, en 1856, craignant une insurrection du Soudan contre l'Egypte, au profit d'une vice-royauté dont Karthoum serait la capitale, Méhémet-Ali démembra le Soudan, le scinda en quatre préfectures. Karthoum perdit alors sa suprématie sur les autres villes, et tout son commerce de luxe, entretenu par de nombreux officiers et fonctionnaires, fut perdu. Depuis ce temps, cette ville est en décadence et elle ne se soutient que par l'odieux commerce des esclaves dont elle est pour ainsi dire l'entrepôt général.

Une colonie européenne, composée d'une trentaine de personnes, habite Karthoum, dont la population est aujourd'hui d'environ 35,000 âmes. Beaucoup d'Arabes et d'Egyptiens viennent y commercer. En 1861, la garnison de Karthoum s'élevait à 10,000 hommes environ et se composait d'Egyptiens, de nègres venus du Kordofan et des pays qu'arrosent le Nil Bleu et le Nil Blanc. Ces troupes hétérogènes, payées fort irrégulièrement, n'obéissant à aucune discipline, vivent de maraude, de pillage, de rapines et sont le fléau du pays. Le Soudan, sous l'administration énervante des Turcs, offre un aspect général de misère ; ses ressources naturelles sont presque nulles et l'on y exporte, à dos de chameau, le séné, le cuir, l'ivoire et une variété de gomme arabique produite par plusieurs espèces de mimosa. « Sans le commerce des esclaves qui se fait sur le Nil Blanc, dit Baker dans son *Voyage au lac Albert*, Karthoum cesserait à peu près d'exister ; et ce commerce n'a pour origine que le meurtre et la violence. Comme article d'exportation, la quantité d'ivoire qui descend le Nil Blanc est une bagatelle, attendu que la valeur n'en atteint guère plus d'un million de francs par an. Ceux qui se livrent à l'infâme trafic du Nil Blanc sont des Syriens, des Coptes, des Turcs, des Circassiens et quelques Européens... C'est à Karthoum que se tiennent les agents ou les acheteurs prêts à payer en argent le prix des esclaves que les négociants d'ivoire y conduisent. Les acquéreurs sont presque tous des Arabes. Ensuite les esclaves sont dirigés vers différentes localités ; par exemple, on en mène beaucoup au Sennaar, où ils sont vendus à d'autres agents qui les revendent aux Arabes et aux Turcs. Quelques-uns doivent traverser d'immenses distances pour se rendre à Souakim, à Massaoua et à d'autres ports de la mer Rouge, d'où on les expédie en Arabie et en Perse. On en envoie aussi une grande quantité au Caire. Bref, ils sont dispersés à travers toute la partie de l'Orient qui se livre au commerce des nègres, le Nil Blanc étant le grand canal que suit ce trafic. Voilà ce qu'était, à vrai dire, le commerce du Nil Blanc, lorsque je me préparai à partir de Karthoum pour découvrir les sources du fleuve. Excepté quelques Européens, tout le monde dans cette ville etait intéressé à la traite des nègres et regardait d'un œil de jalousie les étrangers qui s'aventuraient dans les limites de leur terre promise, terre qu'ils réservent à l'esclavage, à toutes les abominations et à tous les crimes que l'homme peut commettre. » La lie des traitants européens s'est donné rendez-vous à Karthoum, où l'humanité est plus maltraitée que le bétail. Là se commettent impunément le vol, le meurtre, les razzias; la cruauté est un passe-temps. Un maître fait torturer un esclave sous ses yeux pour jouir de son agonie. Telle était, il y a encore quelques années, la ville de Karthoum. Les consuls anglais et français auraient, dit-on, réprimé avec énergie les actes sauvages des négriers européens ; mais ils jouent gros jeu, et ils ont tout à craindre des habitants, exaspérés de cet acte de justice.

KARTOFLE s. m. (kar-to-fle — de l'allem. *Kartoffer*, nom de la plante). Bot. Nom vulgaire de la pomme de terre en Alsace.

KARUKA s. m. (ka-ru-ka, ou ka-rou-ka). Ornith. Oiseau échassier du genre gallinule, qui habite la presqu'île de l'Inde.

KARUS (mont), montagne de l'île Sainte-Maure, l'une des îles Ioniennes, à l'extrémité S.-O. du canal qui sépare l'île de la côte d'Acarnanie. De son sommet, on jouit d'une vue magnifique sur Ithaque et Céphalonie, jusqu'à l'entrée du golfe de Lépante ; au N., jusqu'à l'entrée du golfe d'Artaet, le promontoire d'Actium; les montagnes de l'Epire et la chaîne du Pinde, à l'E.

KARUT s. m. (ka-ru). Ichthyol. Poisson du genre labre, qui habite les mers de l'Inde, et dont la chair est très-estimée.

KARWAT (Séverin), dit **Wojakiewicz**, poëte polonais, né en 1605, mort à Cracovie en 1658. Il joua un rôle important dans l'Eglise de son temps et devint prédicateur du roi Casimir. Karwat improvisait avec facilité des vers pleins de verve, et il a laissé une foule de chansons et d'hymnes religieux. Nous citerons de lui : *Lacrymæ vectigales* (Cracovie, 1633, in-4°) ; *Elogia duodecim Cæsarum* (Cracovie, 1633, in-fol.); *Sermons* (Cracovie, 1634), etc.

KARWINSKIE s. f. (kar-vin-ski — de *Karwinski*, n. pr.). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des rhamnées, tribu des frangulées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Mexique.

KARYTÆNA, ville du royaume de Grèce. V. CARITENA.

KAS ou **CAS** s. m. (kass). Techn. Châssis de toile ou de crin, dont se servent les papetiers.

KASAN, ville et gouvernement de Russie. V. KAZAN.

KASARKA s. m. (ka-zar-ka). Ornith. Espèce de canard qui habite la Russie.

KASBEL, montagne du Caucase. V. KAZBEK.

KASBIN, ville de Perse. V. KAZBIN.

KASCHAN, ville de Perse, prov. d'Irak-Adjemi, à 152 kilom N.-O. d'Ispahan, sur la route de Téhéran à Ispahan, par 33° 21′ de lat. N., et 48° de long. O ; 30,800 hab. Cette ville a été fondée par Zobéide, épouse du calife Harounn-al-Rachid. Détruite par un tremblement de terre sous le règne de Kévim-Kan, elle fut rebâtie quelque temps après. C'est aujourd'hui une des plus belles et des plus florissantes cités de la Perse. On y remarque le palais royal, de grandes et belles mosquées auxquelles sont joints plusieurs colléges, une grande quantité de caravansérails et de bains d'une grande beauté. Elle possède de nombreuses manufactures de châles, de brocart, de velours, de toutes sortes d'étoffes de soie et d'ustensiles de cuivre. On y travaille avec goût l'or, l'argent et l'acier; on y fait aussi beaucoup de toiles de coton. Tous ces produits manufacturés, joints à ceux du territoire environnant, qui consistent en céréales, coton, tabac, fruits et légumes de toute espèce, et surtout en raisins et abricots, assurent à cette ville un commerce considérable. On prétend que, sous le règne des sofis, Kaschan contenait 150,000 hab.

KASCHAU ou **CASSOVIE**, en hongrois *Kassa*, ville des Etats Autrichiens (Hongrie), chef.-l. de comitat, au confluent du Hernath et du Tchemed, à 150 kilom. N.-E. de Bude; 12,500 hab. Evêché, académie, gymnase, séminaire catholique, bibliothèque; université fondée en 1657 par Benoît Kischdy, évêque d'Erlau, et confirmée en 1661 par Léopold Ier. Industrie active; fabrication de faïence, de poudre, de tabac, de papier, etc. Centre d'un commerce très-actif de vins, de grains, de tabac, de noix de galle, etc.; c'est le principal entrepôt du commerce de la Hongrie septentrionale. Dans les environs, on trouve les sources alcalines de Banko, avec des établissements de bains très-fréquentés; des mines de fer et forges ; des carrières de calcaire et d'ardoise. Kaschau, fortifiée dès le XIIIe siècle, soutint un siége contre les Bohémiens en 1441. La ville intérieure est à la vérité petite, mais elle se distingue par ses rues droites et propres et par un grand nombre d'édifices considérables. L'église Sainte-Elisabeth, sur la grande place, construite en pierre de taille et de style gothique, riche en vieux tableaux, l'une des plus belles et des plus anciennes églises de la Hongrie, est le plus remarquable de ses édifices. Dans le cours de la dernière révolution de Hongrie, une bataille importante fut livrée, le 4 janvier 1849, sous les murs de cette ville ; le ministre de la guerre hongrois, Messaros, y fut battu par l'Autrichien Schlick.

KASCHENAH, ville de Nigritie, dans le royaume des Fellatahs; environ 7.000 hab. Elle était autrefois la capitale d'un grand empire, comprenant les vastes régions situées entre le lac Tchad au N.-O. et le Niger au S. Sa population était alors évaluée à plus de 100,000 hab.

KASCHGAR ou **KACHGAR**, ville de l'empire chinois, dans la partie N.-O. du Turkestan chinois, sur la rivière de son nom, à 189 kilom. N.-O. d'Yarkand ; ch.-l. d'un district ou khanat de même nom ; 80,000 hab. C'est la ville la plus occidentale de l'empire chinois, qui y a entretenu pendant quelque temps une garnison nombreuse ; car Kaschgar est fortifiée et très-importante comme position militaire ; mais aujourd'hui elle forme la capitale d'un petit Etat qui n'est, comme la plupart des districts du Turkestan chinois, que nominalement soumis au Céleste-Empire. Elle est entourée de murs de 8 kilom. de circonférence et de 10 mètres de hauteur, munis de tours, et comprend la vieille ville, formée de deux quartiers, et la ville moderne, composée de quatre quartiers et fondée en 1838. Les maisons sont bâties en argile. La ville renferme 2 étangs, 1 prison, 1 canal, 17 médressés, 70 écoles, 8 caravansérails, 2 marchés et de nombreux tombeaux, parmi lesquels on remarque celui d'Abrasyk-Kasy-Khodja. Dans les environs, se voient plusieurs monuments consacrés à la mémoire de différents saints et tenus en grande vénération par les fidèles ; le plus beau de tous est celui d'Appah-Khadja, situé à 6 kilom. au N.-E. de la ville et adossé à une grande mosquée. De Kaschgar, quatre grandes routes conduisent dans le Khokard, en Chine, dans le Ladakh et dans le Cachemire ; aussi cette ville est-elle l'entrepôt du commerce de l'Asie centrale. Les manufactures de Kaschgar sont les plus importantes de tout le Turkestan oriental. L'industrie embrasse la fabrication des étoffes et des fils d'or ou d'argent, des toiles, des cotonnades, des tapis et des étoffes de soie.

Le capitaine Kaverty, de l'armée britannique de l'Inde, a fait, en 1864, un voyage scientifique dans le district de Kaschgar, et a donné, dans le *Journal de la Société asiatique du Bengale*, une description de ce canton, jusqu'à présent un des moins connus de l'Asie centrale. Nous traduisons ici quelques détails topographiques, extraits de la notice du savant voyageur. « Le Kaschgar (*Kach-Kar*, d'après Roverty) est borné au N. par le haut pays de Pamir ; au S., par la chaîne des monts Las-Pour, qui forme la limite N. du district afghan de Pandj-Korah ; au N.-E., par une région montagneuse, qui s'étend à l'O. de la rivière d'Yarkand, et que les gens du pays désignent sous le nom de Bilauristan ou *Région du Cristal*, parce que cette substance y abonde ; au S.-E., par le Ghilghit et le petit Thibet ; à l'O., par les hauteurs du Ouakan, qui bordent la rive gauche de l'Oxus et séparent le Tchitral, ou Kaschgar inférieur, du Badakchan et de la frontière orientale du Kaféristan, formant une ligne parallèle à la rive droite ou septentrionale de la rivière de Tchitral. C'est une longue vallée sur laquelle s'ouvrent nombre de vallées plus petites et de défilés, lesquels, dans la partie N., reçoivent les eaux du Pamir. Elle est de forme oblongue, et court à peu près du N.-E. au S.-O. Elle ressemble au Kaféristan par sa configuration physique aussi bien que par la rigueur de son climat ; mais sa situation est un peu plus élevée. Quoique rude et difficile en beaucoup d'endroits, le pays se présente plus communément sous la forme de plateaux, et plus fréquemment encore sous la forme de vallées ouvertes et unies. En certaines parties, le canton est bien boisé ; le sol, généralement riche et fertile, produit beaucoup de grains et plusieurs sortes de fruits.

« La vallée est divisée en deux Etats : Kaschgar-i-Bala ou le haut Kaschgar, et Kaschgar-i-Paîn ou Kaschgar inférieur. Les deux cantons ont deux chefs distincts et indépendants, qui vivent, toutefois, dans un parfait accord. Les habitants se désignent eux-mêmes sous l'appellation générale de

Tchitrars; ils appartiennent, en grande partie, à la puissante tribu de Kamoriz. »

KASCHGAR, rivière du Turkestan chinois. Elle prend sa source dans la partie occidentale de cette contrée, près du village de Koksou, vers le point où se joignent les monts Thsoung-Ling et Thianchem; coule à l'E., en passant un peu au S. de la ville qui lui donne son nom, et se réunit à l'Yarkand, par la rive gauche, après un cours d'environ 900 kilom. ‖ Autre rivière de l'Asie centrale. V. KAMEH.

KASCHIN, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 131 kilom. N.-E. de Tver, sur la petite rivière de Kaschinka, affluent du Volga; 5,000 hab. Elève de bestiaux et de chevaux. Cette ville, qui donne son nom à l'archevêché de Tver et Kaschin, est le chef-lieu d'un district qui compte 80,000 hab.

KASCHIRA, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 104 kilom. N.-E. de Toula, sur la rive droite de l'Oka; 5,070 hab. Blanchisseries de cire; tanneries. Kaschira est le chef-lieu d'un district qui compte 100,000 bab.

KASCHMIR, ville et contrée de l'Asie centrale. V. CACHEMIRE.

KASCHOUE s. m. (ka-schoû). Ichthyol. Poisson qui paraît être une espèce de brochet, et que l'on trouve dans le Nil. ‖ On dit aussi KASCHOUÉ.

KASCHUBEN, nom allemand des CASSOUBES.

KASCZEJ, mauvais génie de l'ancienne mythologie russe. Sous la forme d'un squelette, il enlève les jeunes filles et les fiancées. On peut s'en rendre maître par la ruse, mais on ne peut pas le tuer. Pour certains auteurs, ce n'est que l'allégorie de l'hiver.

KAS-DAGH, nom moderne du mont IDA.

KASI s. m. (ka-zi). Prêtre persan, qui remplit en même temps les fonctions de juge civil.

KASIM, province de l'Arabie, divisée en deux parties, dont l'une, le haut Kasim, est comprise dans le Djebel-Shomer, et l'autre, le bas Kasim, dans le Nedjed. V. DJEBEL-SHOMER et NEDJED.

KASIMOV, ville de Russie. V. KASSIMOV.

KASKASKIA, rivière des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat d'Illinois. Elle coule au S.-O., baigne le bourg de son nom et se jette dans le Mississipi, après un cours de 380 kilom.

KASKASKIA, bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat d'Illinois, à 127 kilom. S.-O. de Vandalia, sur la rive droite de la rivière de son nom et à 16 kilom. au-dessus de son embouchure dans le Mississipi; 2,702 hab., presque tous Français d'origine; fondé en 1673.

KASLHOE, ville de la Russie d'Europe (Finlande), gouvernement et à 85 kilom. S. de Wasa, sur une île du golfe de Botnie; 1,000 hab. Pêche, commerce de beurre, viande, poisson salé, poix, potasse, planches et autres produits de l'industrie forestière. Cabotage assez actif.

KASMARKT, ville forte de Hongrie. V. KÆSMARKT.

KASPER VON DER ROEN, poëte allemand, né en Franconie; il vivait au XVe siècle. On a de lui onze petits poëmes intitulés : *Ortnit, Wolfdietrich, Ecke*, le *Jardin des roses*, le *Monstre marin, Sigenot*, la *Cour d'Attila, Herzog Ernst, Laurin, Théodoric et ses compagnons, Hildebrant*. Ces poëmes, dont le dernier fut terminé en 1472, se trouvent manuscrits à Dresde. Ce sont des résumés, parfois un peu secs, d'anciennes épopées allemandes, aujourd'hui perdues.

KASSA, nom hongrois de KASCHAU.

KASSALA, ville de l'Afrique orientale, capitale du Takka, province méridionale de l'Egypte; 4,500 hab. Elle est située dans une vaste plaine sur le Chor-el-Gasch, affluent du Nil, au point où cette rivière quitte sa direction occidentale, pour courir en droite ligne vers le N. La ville est entourée de hautes murailles de terre, et ne renferme, outre les habitations du gouverneur et des autres employés du gouvernement, les casernes et quelques magasins, que des maisons basses et sales, sur des ruelles étroites. Le marché qui s'y tient chaque jour fournit les provisions nécessaires à la consommation, puis des épices, du tabac et des objets de fabrication européenne, qui sont vendus à un prix fort élevé. Parmi les productions du pays, citons les légumes, les fruits, les œufs, la volaille, le lait, le doura, la gomme, le cuir, l'ivoire, le miel, la cire et les esclaves. Cette ville a beaucoup d'importance pour le gouvernement égyptien, à cause de sa forte position, qui en fait un point d'appui contre les attaques des Abyssins, ainsi que pour la perception de l'impôt parmi les tribus nomades hostiles des environs. Le commerce de la ville a beaucoup baissé depuis plusieurs années sous l'influence des circonstances dans lesquelles se trouve placé le Soudan égyptien.

KASSAN, ville de la Sénégambie, dans l'Etat d'Yani, sur la Gambie, à 50 kilom. N.-O. de Pisania. Au centre de la ville est le palais du prince, dont l'enceinte contient un harem. Commerce de sel.

KASSAY, contrée de l'Inde. V. CASSAY.

KASSAYS, tribu de Tartares. V. KAROUSS-ARALS.

KASSEL, ville de Prusse. V. CASSEL.

KASSIGIAC s. m. (ka-si-jiak). Mamm. Nom vulgaire d'une espèce de phoque. ‖ On dit aussi CASSIGIAT.

KASSIMBAZAR, ville de l'Indoustan anglais. V. COSSIMBAZAR.

KASSIMOV ou **CASSIMOF**, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 135 kilom. N.-E. de Riazan, sur la rive gauche de l'Oka; 10,000 hab. Quoique située sur une montagne où les pierres de taille abondent, elle est bâtie en bois. Fabriques de cordages, poteries, tanneries; commerce important. Cette ville se nommait primitivement Gœrodetz. Kassim, prince tartare, lui donna son nom, et elle fut longtemps capitale d'un petit Etat nommé Kassimov. On voit encore dans la ville les ruines de plusieurs édifices considérables, entre autres celles du palais des rois, d'une tour qui servait de beffroi, d'une mosquée, près de laquelle s'élève un grand mausolée érigé en l'honneur de Khan-Thagali, mort en 1520.

KASSOU, royaume d'Afrique. V. KHASSOU.

KASSOVO. V. CASSOVIE.

KASSU s. m. (ka-su). Comm. Variété de cachou.

KASTAMOUNI, ville de la Turquie d'Asie. V. COSTAMBOUL.

KASTAN s. m. (ka-stan). Espèce de turban turc.

KASTE s. f. (ka-ste). Min. Sorte de plancher ou d'échafaudage, que l'on établit dans une galerie, soit pour soutenir les déblais, soit pour élever les mineurs à la hauteur de l'attaque.

KASTELHOLM, ancien château fort, situé dans les îles d'Aland, à 4 kilom. du village et de l'église de Sund. Construit, en 1250, par Birger-Jarl, il se composa jadis de deux vastes enceintes dont la façade intérieure avait 106 pieds de longueur sur 62 de largeur ; trois de ses côtés étaient occupés par des corps d'habitation ; le quatrième, qui faisait face à la mer, consistait en un mur épais, percé de meurtrières. La cour intérieure avait 30 pieds de longueur sur 24 de largeur. Ainsi, Kastelholm, dont on voit encore aujourd'hui les ruines imposantes, était, dans son temps, une forteresse considérable. Plusieurs siéges l'ont rendu célèbre dans l'histoire de Suède et de Finlande. En 1507, Kastelholm fut brûlé par les Danois, qui étaient en guerre avec Svante Sture. Ils y revinrent en 1510, s'emparèrent de nouveau du château et le gardèrent jusqu'en 1521. Gustave Wasa y envoya alors Hemming avec une armée pour les en chasser. Le commandant danois, Lyder Frisman, proposa à celui-ci de vider leur querelle dans un combat singulier; Hemming accepta. Arrivés sur le terrain : « Je me bats, s'écria Lyder, pour toutes les dames et les jeunes filles du Danemark. » — « Et moi, répliqua Hemming, pour mon seigneur et maître Gustave Eriksson. » Hemming, odieusement trahi par des hommes que son ennemi avait fait aposter, *fut renversé de cheval et emporté* au château; mais Lyder, ayant voulu se jeter sur son armée, la trouva prête à la défense et fut repoussé avec perte. Peu de temps après, le château tomba enfin au pouvoir des Suédois. En 1571, Kastelholm servit de prison au roi Eric XIV, avant qu'il fût transporté à Gripsholm.

KASTNER (Charles-Guillaume-Dieudonné), chimiste allemand, né à Greifenberg (Poméranie) en 1783, mort en 1857. Il était élève en pharmacie à Surnemunde, lorsque quelques analyses chimiques, insérées par lui dans une journal de chimie, attirèrent l'attention d'un pharmacien de Berlin, nommé Flitter, qui le fit venir dans cette ville en 1801. Là, Kastner compléta ses études pharmaceutiques, entra en relation avec plusieurs savants distingués, puis alla se faire recevoir docteur en médecine à Iéna (1805). Il professa successivement ensuite la chimie à Heidelberg et à Halle, devint directeur de quatre hôpitaux militaires dans cette dernière ville après la bataille de Leipzig, et se rendit, en 1814, en France et en Angleterre. De retour à Halle, il y reprit son enseignement, et occupa ensuite des chaires de physique et de chimie à Bonn (1818) et à Erlangen (1821). Kastner a publié de nombreux ouvrages qui ont beaucoup contribué à la propagation et aux progrès des procédés industriels. Les principaux sont : *Matériaux pour servir au développement des sciences naturelles* (Iéna, 1805, in-8o); *Documents pour servir à poser les principes d'une chimie scientifique* (Heidelberg, 1806-1807, 2 vol. in-8o); *Principes de chimie* (Leipzig, 1807, in-8o); *Principes de physique experimentale* (Leipzig, 1809, 2 vol. in-8o); *Introduction à la chimie moderne* (Halle, 1814, in-8o) ; *Eléments de physique et de chimie* (Halle, 1821); *Manuel de météorologie* (Erlangen, 1823-1830, 3 vol. in-8o); *Théorie de polytechnochimie* (Eisenach, 1827-1829, 2 vol.); *Manuel des sciences naturelles appliquées* (Stuttgard, 1835-1849); *Explication des rapports de la chimie avec la physique expérimentale* (Erlangen, 1850, in-8o), etc. On lui doit, en outre : l'*Ami de l'industrie allemande* (Halle, 1815-1821, 4 vol. in-4o), intéressant recueil de procédés industriels; *Archives de toutes les sciences naturelles*, revue fort estimée (Nuremberg, 1824-1829, 18 vol. in-8o); *Archives de chimie et de météorologie* (Nuremberg, 1830-1835, 9 vol. in-8o).

KASTNER (Jean-Georges), compositeur et écrivain français, né à Strasbourg en 1811, mort à Paris le 19 décembre 1867. Il a complétement voué à l'art musical une existence laborieuse et une érudition de bénédictin. Dès l'âge de six ans, il étudiait le piano; à dix ans, il pouvait tenir convenablement un orgue, et en même temps qu'il poursuivait assidûment au collége ses études classiques, il prenait des leçons de solfége et de chant. Vers sa quinzième année, il étudia le mécanisme des divers instruments employés dans l'orchestration, dont la plupart lui devinrent familiers. Ses classes terminées en 1827, il écrivit la musique d'un drame en vers, la *Prise de Missolonghi*, qui fut, en 1829, représenté sur le théâtre de Strasbourg. Cet essai ayant complétement réussi, Kastner voulut, avant de se lancer dans la composition d'un grand opéra, compléter son éducation musicale qu'il sentait imparfaite. Pour arriver à ce but, il s'adressa à M. Maurer, qui lui communiqua tous les secrets de l'art d'écrire, et à Böhner qui lui enseigna la fugue et le contre-point. En 1832, il fit représenter à Strasbourg un grand opéra, *Gustave Wasa*, que suivit de près la *Reine des Sarmates;* mais déjà Strasbourg ne suffisait plus à son ambition; les gloires de Paris le magnétisaient. En 1835, il quitta Strasbourg, et vint à Paris, où il eut le bonheur d'être aussitôt accueilli par Berton et par Reicha.

Kastner fit alors le douloureux apprentissage de la vie artistique. L'Opéra, n'admettant que les noms connus et incontestés, tint sa porte inexorablement fermée au débutant. Une partition de *Béatrice*, représentée avec succès en Allemagne, fut rejetée avec hauteur, et le désillusionné se vit réduit à un libretto informe d'opéra-comique, la *Muschera*, dont, pour comble de malheur, l'auteur était antipathique au directeur de l'Opéra-Comique. Après mille entraves, l'ouvrage de Kastner fut représenté en 1841, et n'obtint qu'un succès d'estime auprès des artistes. Le *Dernier roi de Juda*, destiné à l'Opéra, subit le sort de la *Béatrice*, et l'auteur le fit exécuter, à ses frais, dans la salle du Conservatoire, par des chanteurs et un orchestre dirigés par Habeneck. Cette œuvre fit impression et la presse rendit en sa faveur un jugement favorable. Mais M. Kastner était déjà dégoûté du théâtre. Incapable d'intrigue, de ruse et de démarches humiliantes, il renonça pour toujours aux honneurs de la scène.

Depuis 1845 jusqu'à ce jour, l'artiste s'est adonné à la littérature artistique et à la composition de diverses œuvres musicales, synthétiques et philosophiques, sans précédents et sans point de comparaison actuel. Les titres indiqueront le genre d'idées et le but de l'auteur. C'est d'abord : les *Danses des morts*, accompagnées de la *Danse macabre, grande ronde vocale et instrumentale*, poëme d'Edouard Thierry; puis viennent les *Chants de la vie, cycle choral*, les *Chants de l'armée française*. Plus tard, M. Kastner tombe dans le mysticisme, et invente la *Musique cosmique*, qu'il détaille dans la *Harpe d'Eole et la musique cosmique*, suivies de *Hephen* ou la *Harpe d'Eole*. Après cette excursion dans les brouillards de la métaphysique, M. Kastner revint à la réalité dans son ouvrage le plus justement populaire, les *Voix de Paris, essai d'une histoire littéraire et musicale des cris populaires de la capitale, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, suivi des cris de Paris, grande symphonie humoristique vocale et instrumentale*. Dans cette symphonie, l'auteur a depensé des trésors de science et d'habileté musicales. Un an après, nouvelle excursion aux pays du merveilleux, qui se traduit par la publication des *Sirènes, essai sur les principaux mythes relatifs à l'incantation, les enchanteurs, la musique magique, le chant du cygne, etc.*, suivi du *Rêve d'Oswald* ou les *Sirènes, grande symphonie dramatique vocale et instrumentale*. Le dernier ouvrage de M. Kastner et le plus curieux, plus intéressant même, au point de vue philologique, que ses *Cris de Paris*, porte pour titre : *Parémiologie musicale de la langue française*, ou *Explication des proverbes, locutions proverbiales, mots figurés qui tirent leur origine de la musique, accompagnée de recherches sur un grand nombre d'expressions du même genre empruntées aux langues étrangères, et suivie de la Saint-Julien des ménétriers, symphonie cantate à grand orchestre, avec solos et chœurs*. Ses écrits purement didactiques, qui ne doivent pas être oubliés, se composent de : *Traité général d'instrumentation; Traité de l'instrumentation sous les rapports poétique et philosophique; Grammaire musicale; Méthode complète et raisonnée de saxophone; Méthode complète et raisonnée de timbales; Théorie abrégée du contre-point et de la fugue; Traité de la composition vocale et instrumentale; Manuel général de musique militaire à l'usage des armées françaises.*

M. Kastner est certainement une individualité musicale remarquable, et le nombre des travaux exécutés par lui est réellement effrayant. Il a écrit, en outre, une *Encyclopédie de la musique*, qui l'a occupé plus de dix ans. Ajoutons à ces compositions de longue haleine les milliers d'articles fournis aux journaux français et allemands, et l'on conviendra qu'il n'est guère d'exemple d'une existence artistique aussi laborieuse ni aussi bien remplie. M. Kastner, qui était membre de plusieurs sociétés artistiques et qui pouvait arborer presque autant de décorations et de médailles que feu Alexandre Dumas, avait reçu le titre de vice-président de l'Association des artistes musiciens, dont il a été un des fondateurs.

KASTNER (Mme Marie ESCUDIER, née Rosa), pianiste allemande, fille d'un médecin de l'armée autrichienne, née à Vienne en 1835. Elle reçut une éducation musicale des plus brillantes et surtout des plus complètes. Aussi, à quatorze ans, lorsqu'elle eut le malheur de perdre son père, et qu'elle resta sans autre fortune ni appui que l'amour de sa mère, la jeune virtuose, sûre de ses forces, n'hésita point à chercher dans son talent le soutien de son existence. C'est à Prague qu'elle se produisit pour la première fois en public, et, encouragée par le bienveillant accueil de son auditoire, elle gagna Vienne, où son succès fut encore plus décisif. L'Allemagne, la France, l'Angleterre, la Belgique, la Suisse, lui firent des ovations sans nombre. Son nom grandissait au fur et à mesure de ses excursions artistiques, à tel point que Mme Sontag la sollicita vivement de l'accompagner en Amérique. Des raisons de famille contraignirent Mlle Kastner à décliner cette offre si séduisante. En 1857, Mlle Kastner reçut le titre honorifique et rarissime de pianiste de l'empereur d'Autriche, distinction que, du reste, lui mérite à tous égards son interprétation hors ligne des œuvres de Mozart, de Beethoven, de Mendelssohn et de Chopin. Non moins admirable dans la musique moderne que dans la musique classique, elle joint à son élégance, à sa précision, à sa netteté précieuse dans l'exécution des œuvres qu'elle détaille si magistralement, une science musicale à dérouter les plus solides harmonistes.

Mariée, en 1860, à M, Marie Escudier, directeur du journal la *France musicale*, Mme Escudier, depuis son mariage, ne s'est plus éloignée de Paris, et a confiné dans les charmes discrets de la vie privée un talent que regrettent plus vivement de jour en jour les nombreux admirateurs qu'elle avait su se créer dans le Paris musicien.

KASTOR s. m. (ka-stor). Mamm. Syn. de CASTOR et de KAN-KAN.

KASTRI, bourg de la Grèce moderne, dans la Morée, Argolide et Corinthie, sur le détroit d'*Hermione*, vis-à-vis de l'*île d'Hydra*, à 70 kilom. S.-O. d'Athènes. Aux environs, ruines de l'ancienne Hermione. ‖ Autre bourg de la Grèce moderne, dans la Phocide, à 12 kilom. E. de Salona, sur l'emplacement de l'ancienne Delphes.

KASYAPA, un des sages de la mythologie indienne, petit-fils de Brahma, fils de Maritchi, et l'un des *pradjapatis*, ou pères des êtres créés. C'est à lui que les dieux et leurs ennemis les dêtyas, les animaux, les oiseaux, les reptiles, les plantes mêmes doivent leur naissance. Il épousa treize filles de Dakcha. Les principales sont : Aditi, d'où sont sortis les dieux; Diti, qui fut mère des dêtyas; Dânou, des dânavas; Cadrou, des serpents; Vinâtâ, de Garouda; Sourabhî, des vaches; Irâ, des arbres et des plantes; Arichta, des gandharbos; Tâmrâ, des oiseaux, etc. On suppose que le nom de ce personnage se reproduit dans un grand nombre de mots de l'Asie centrale : Cau-*case*, *Cas*-pienne, *Cache*-mire. Mais ce n'est pas une raison pour croire, comme quelques personnes le disent, qu'il est la civilisation antédiluvienne personnifiée, conservée par la race qui survécut dans cette partie du globe. Quelques-uns prétendent que Kasyapa est l'espace personnifié. Il y a treize familles ou *gotras* de brahmanes, distinguées par le nom d'un sage divin qui en est regardé comme le patriarche. Kasyapa est un de ces treize personnages.

KATA s. m. (ka-ta). Comm. Liqueur des îles.

KATABA (ROYAUME DE), Etat de la Sénégambie. V. YANI.

KATAF s. m. (ka-taff). Bot. Syn. de KAFAL.

KATAGOUM, ville de la Nigritie centrale, dans l'Etat d'Haoussa, près de la rive gauche du Yéou, à 200 kilom. E.-N.-E. de Kano; 8,000 hab. Commerce de grains, de bétail et d'esclaves. C'est une des principales forteresses des Fellatahs.

KATAKOUA s. m. (ka-ta-koua). Ornith. V. CACATOIS.

KATALEPTIQUE s. f. Bot. V. CATALEPTIQUE et DRACOCÉPHALE.

KATANCSICH (Matthias-Pierre), savant franciscain hongrois, né à Valpo (Slavonie) en 1750, mort en 1825. Il enseigna successivement les humanités à Essek et à Agram (1789), l'archéologie à Pesth et fut jusqu'en 1800 bibliothécaire de cette ville. Katancsich reçut alors une pension de 500 florins, à la condition de laisser à la bibliotheque de Pesth tous ses écrits. C'était un homme de beaucoup d'érudition et de sagacité, qui a laissé, outre un grand nombre de manuscrits, des ouvrages imprimés, parmi lesquels nous citerons : *In veterem Croatarum patriam indagatio philologica* (Agram, 1790, in-8o); *Fructus autumnales in jugis Parnassi Pannonii lecti* (Agram, 1791, in-8o) ; *Specimen philologiæ et geographiæ Pannoniorum* (Agram, 1795, in-4o); *Tentamen publicum de numismatica utriusque semestris* (Pesth, 1797, in-4o) ; *Orbis antiquus, ex tabula itineraria Theodosii seu Peutingeri*

ad systema geographiæ redactus (Bude, 1824-1825, 3 vol); *Istri adcolarum illyrici nominis geographia epigraphica* (Bude, 1825, in-4°).

KATAPAN, KATAPANAT. V. CATAPAN et CATAPANAT.

KATCH ou **KOTCH** (golfe de), anciennement *Sinus Canthi* ou *Baraces*, en anglais *Cutch*, enfoncement de la mer d'Oman, sur la côte occidentale de l'Indoustan, près et au S.-E. du Sind, entre le Katch-Bhoudj au N., et le Guzerate au S.; 380 kilom. de l'O. à l'E.; 65 kilom. de largeur à l'entrée, et 9 à l'extrémité. Il renferme au S. quelques îlots et quelques rochers, et communique avec la lagune marécageuse du Rinn.

KATCH-BAHAR, ancienne principauté de l'Indoustan, dans le Bengale, comprise actuellement dans la présidence anglaise de Calcutta; elle avait pour capitale Bahar. Elle était limitée à l'E. par le Bengale, à l'O. par l'Allahabad, au S. et au N. par de hautes montagnes. L'été y est brûlant, l'hiver tempéré; la pluie y tombe pendant six mois de l'année. La campagne y est toujours couverte de verdure. Le riz, la canne à sucre et la feuille de bétel, très-recherchée à cause de son parfum, y abondent. Les habitants passent pour d'excellents constructeurs de bateaux. On trouve dans le Katch-Bahar beaucoup d'éléphants, de chèvres, de perroquets, de faucons et de coqs dressés pour la chasse. C'est entre cette principauté et le Bengale que se voit la fameuse muraille de pierre qui sépare les deux contrées depuis le Gange jusqu'aux montagnes.

KATCH-BHOUDJ, principauté médiate de l'Indoustan anglais, au N.-O., baignée au S. par la mer d'Oman et le golfe de Katch, qui la sépare du Guzerate, au N.-O. par l'Indus, qui la sépare des districts anglais du Sindhy, et limitée à l'E. par l'Adjemir; 280 kilom. de long sur 150 kilom. de large. Capitale, Bhoudj. Elle se compose de deux parties distinctes : celle du N., occupée par le vaste marais du Rinn, au milieu duquel se trouvent isolés quelques terrains secs, et celle du S., qui forme une île baignée par le golfe de Katch, la mer d'Oman, un bras du Sind et le Rinn. Les monts Ouâgor s'étendent de l'E. à l'O., et donnent naissance à un grand nombre de rivières qui vont se jeter dans le marais du Rinn et le golfe de Katch. Dans la saison pluvieuse, le Rinn forme une véritable mer; l'eau diminue à l'approche de l'été, et la surface de cette portion de la principauté reste couverte, partie de marais et de bruyères, partie de sable et de terrains propres aux pâturages. Dans le Katch proprement dit, le sol est très-fertile. On y cultive un peu de tabac et beaucoup de coton. Les montagnes recèlent du fer et de la houille, et l'on tire du sel du Rinn et des lagunes qui s'étendent sur le bord de la mer. Fabrication de toiles de coton. Exportation de fer brut, de tabac à priser, etc.

KATCH-GANDAVA, province du Beloutchistan, au N.-E., dépendance du Khanat de Kélat, entre l'Afghanistan au N., les districts anglais de la rive droite de l'Indus à l'E., le district de Kélat à l'O. et au S.; 225 kilom. de longueur sur 200 de largeur. Chef-lieu, Gandava. Ce pays est plat et extrêmement fertile; il est arrosé par plusieurs ruisseaux et un certain nombre de rivières qui alimentent une quantité considérable de canaux d'irrigation. La chaleur y est très-forte en été; il y pleut pendant trois mois; l'hiver y est très-doux et ne dure guère que deux mois. Presque tous les grains y sont récoltés en abondance. L'exportation pour Mascate et la côte du Mehram en est très-considérable et fait la richesse de cette province. Les mœurs, les usages et le physique des habitants décèlent une origine indoue.

KATCHAR ou **HAIROUMBO**, région de l'Inde transgangétique, entre l'Assam au N., dont la sépare le Brahmapoutra, le Djinthia et l'Inde anglaise à l'O., le Cassay au S. et à l'E.; 250 kilom. du N. au S. sur 180 de l'E. à l'O.; superficie, 17,000 kilom. carrés; 500,000 hab. Chef-lieu, Khospour. Le territoire de cette contrée est composé d'une vallée entourée de hautes montagnes et arrosée par plusieurs cours d'eau, affluents du Brahmapoutra. Le climat est malsain et très-humide. Le sol est très-fertile et couvert de magnifiques forêts sur les versants des montagnes qui bordent le pays. Culture très-active de riz, sucre et surtout de coton; faune variée et dont les principales espèces sont l'éléphant et le cerf; élève de buffles. Commerce d'ivoire, cire, fer, bambous, sel et soie brute. Occupé par les Birmans en 1818, le Katchar fut ensuite, de 1826 à 1832, gouverné par un radjah indépendant, placé sous le protectorat anglais. A cette dernière date, ce radjah étant mort sans héritiers, le Katchar fait depuis lors partie des territoires qui forment la présidence anglaise de Calcutta.

KATCHENOVSKI (Michel), historien russe, né à Charkov en 1775, mort en 1842. Il servit dans l'armée russe jusqu'en 1801, et fut nommé, à cette époque, bibliothécaire du directeur de la division de l'enseignement public de Moscou. Quelques années plus tard, il devint professeur adjoint, puis, en 1870, professeur en titre d'esthétique et d'archéologie, à l'université de cette ville, et fut appelé, en 1824, à la chaire d'histoire, de statistique et de géographie de la Russie, à laquelle il joignit pendant deux ans (1831 et 1832) celle de littérature russe. Lors de la réorganisation de cette université, en 1835, il passa à la chaire d'histoire et de littérature des dialectes slaves, et fut, en outre, recteur de l'université, de 1837 jusqu'à sa mort. A son début dans la carrière littéraire, il s'était surtout occupé de traduire des ouvrages français. En 1805, il prit la rédaction du *Courrier européen*, fondé en 1802 par Karamzine, et qu'il continua à diriger jusqu'en 1830. En outre, comme membre de la *Société des amis de la littérature russe* de Moscou, il publia dans les *Travaux* de cette société presque tous ses écrits sur l'esthétique et l'histoire de la littérature russe. Katchenovski est un historien critique; son système, que ses élèves ont plus ou moins développé dans plusieurs ouvrages, a, comme tout système, ses côtés forts et ses côtés faibles, et, par suite, il n'a pas rencontré moins d'adversaires que de partisans. D'après lui, les Russes étaient à l'origine des Chazares, peuple venu du Sud; il soutient que le commencement de la chronique de Nestor est fabuleux et d'invention pure, et que cette chronique n'a dû être écrite qu'au XIIIe et même au XIVe siècle. Le nom de Russes, donné aux Slaves, ne tire pas son origine des hommes du Nord, mais bien des habitants du Sud, des bords du Dniester; la *Prawda Kouskaia*, ce fameux code attribué à Jaroslaw le Sage, n'a pas pu exister au XIe siècle; les *Traités* d'Oleg, d'Igor et de Sviatoslof ne sont pas dignes de foi; la fondation de Novogorod ne remonte pas au delà du XIIe ou du XIe siècle; Ruryk, Askold, Dyr, Rogwold et Tur sont des personnages fabuleux; les *Sagas* islandaises ne renferment rien qui ait rapport à l'histoire de Russie, etc. Katchenovski était un linguiste distingué · outre la plupart des idiomes slaves, il possédait à fond le français, l'allemand, l'anglais, l'italien et le suédois.

KATCHITZ-MIOCHITZ (André), poëte national dalmate, né en 1690, mort en 1760. Il entra dans l'ordre des franciscains, puis étudia à Bude la théologie et la philosophie, qu'il professa dans différents couvents de son ordre. Ayant été nommé légat apostolique en Dalmatie, en Bosnie et dans l'Herzégovine, il profita des facilités que lui donnaient ces fonctions pour recueillir les chants populaires et les documents historiques relatifs au glorieux passé de la Serbie. Il s'appropria tellement la forme que la poésie populaire serbe a donnée à l'histoire, et se pénétra si bien de l'esprit dont elle l'a animée, que, dans le recueil de ses chants (*Pismoritsa*), il est impossible de distinguer ceux qu'il a recueillis de la bouche du peuple de ceux qu'il a composés lui-même à l'exemple des premiers. Ce recueil, qui a pour véritable titre : *Rozgovor ugodni naroda slovinskogo*, a eu, depuis 1756, treize éditions, dont la dernière a paru à Agram en 1862. Emeric Buda Pawicz en a publié, à Bude, une traduction latine sous ce titre : *Descriptio soluta et rhythmica regum, banorum cæterorumque heroum slavinorum seu illyricorum*. On a encore de Katchitz-Miochitz des *Elementa peripatetica* (Venise, 1752) et quelques traductions. En 1860, les Slaves du Sud ont célébré le centième anniversaire de la mort de leur poëte national.

KATE (Gérard), théologien hollandais, né à Zutphen en 1699, mort en 1749. Il fit ses études à Deventer et à Utrecht, et enseigna successivement la théologie à Hingen, à Deventer et à Harderwyck. On a de lui : *Disputatio de omnipræsentia Dei* (Deventer, 1716); *Laudes Domini nostri J.-C.* (1719, in-4°); *Carmen de rebus et moribus Belgarum* (Deventer, 1740, in-4°); *Oratio de regno Dei et Christi* (Harderwyck, 1743).

KATE (Lambert-Ten), linguiste et théologien hollandais, qui vivait dans la première moitié du XVIIIe siècle. Il a laissé un nom digne de mémoire par ses travaux sur la langue de son pays, dont il arrêta les règles grammaticales, la syntaxe et, en quelque mesure, l'orthographe. C'était, en outre, un amateur éclairé des beaux-arts. On doit à Kate : *Introduction à la connaissance de la langue hollandaise* (Amsterdam, 1723), ouvrage très-estimé; *Rapports entre la langue gothique et le néerlandais* (Amsterdam, 1710); la *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en forme de concordance des quatre évangélistes* (Amsterdam, 1732), et un *Mémoire sur le beau idéal dans les arts de la peinture, de la sculpture et de la poésie*, qui se trouve en tête de la traduction hollandaise du *Traité de la peinture et de la sculpture*, de Richardson.

KATE (Hermann-Frédéric-Charles TEN), peintre hollandais, né à La Haye en 1822. Il eut pour maître Cornelis Kruseman, fit un voyage à Paris, puis se fixa à Amsterdam (1849). Cet artiste s'est adonné à la peinture de genre, et s'est fait avantageusement connaître par des tableaux dont les principales qualités sont le don de l'observation, la sobriété des détails et une bonne entente de la composition. En 1857, il a obtenu la grande médaille d'or à La Haye. Parmi ses œuvres nous citerons : les *Prisonniers calvinistes sous Louis XIV*, qui ont commencé la réputation de l'artiste; la *Bénédiction paternelle*, la *Fête champêtre* et les *Discussions politiques*, tableaux qui ont figuré à l'Exposition universelle de 1855; *Enrôlement militaire*, les *Pêcheurs de Marken*, achetés pour le musée de Bordeaux; l'*Alerte*, les *Joueurs au cabaret* (1859), etc.

KATER (Henri), mathématicien anglais, né à Bristol en 1777, mort à Londres en 1835. Il quitta l'étude du droit pour suivre la carrière des armes, passa dans les Indes, où il devint capitaine, se vit contraint par sa santé de revenir en Angleteterre, et s'adonna entièrement depuis lors à la culture des sciences. Doué d'une grande finesse d'observation et d'une force de raisonnement peu ordinaire, il fit pendant plusieurs années des expériences pour déterminer la longueur du pendule à secondes, lorsque le Parlement anglais vota l'établissement d'un système uniforme de poids et mesures, et obtint des résultats fort remarquables. Kater était membre de la Société royale de Londres et de plusieurs autres sociétés savantes. Outre de nombreux et savants *Mémoires*, insérés dans les *Philosophical Transactions*, on lui doit : *An account of the construction and verification of certain standards of linear measures for the russian government* (Londres, 1832, in-4°); *Treatise on Mechanics*, traduit en français par Cournot, sous le titre de *Traité de mécanique* (Paris, 1834, in-8°).

KATI s. m. (ka-ti). Métrol. Valeur de cent mille caches, à Batavia.

KATKI ou **KATQUI** s. f. (ka-tki). Comm. Etoffe de coton, qui se fabrique dans l'Inde, surtout à Surate.

KATKOF (Michel-Nikiphrovitch), publiciste russe, né à Moscou, d'une famille noble, en 1820. Il alla compléter ses études à Kœnigsberg et à Berlin, où il fut l'élève de Schelling. De retour en Russie, il devint professeur de philosophie à l'université de Moscou; mais les restrictions apportées par Nicolas à l'enseignement le firent bientôt se démettre de sa chaire. A l'avénement d'Alexandre II, il fonda le journal *Ruski Wiestnik* (1856), dans lequel il défendit les idées du libéralisme moderne, notamment le *self government* anglais, s'attacha à montrer les vices et les plaies intérieures qui rongeaient l'empire russe, et fut pendant longtemps regardé comme le chef du parti des libres penseurs, comme l'adversaire déclaré et le plus énergique du régime de l'absolutisme. L'insurrection de Pologne et les tendances fiévreuses vers la révolution, qui se manifestèrent à la même époque en Russie, opérèrent une transformation dans les opinions du publiciste, qui avait pris, en 1861, la direction du *Journal de Moscou*. Il devint alors l'apôtre du panslavisme, tel que le conçoivent les Russes, c'est-à-dire de la russification des pays slaves, et acquit bientôt sur ses compatriotes une influence sans bornes. Mais le fanatisme avec lequel le bouillant journaliste poursuivait tout ce qui n'était pas Russe devint si embarrassant pour le gouvernement du czar, que ce dernier se vit forcé de supprimer provisoirement, en mai 1866, le journal de Katkof. Celui-ci, du reste, professe un profond respect pour l'aristocratie, rêve l'établissement dans sa patrie de la propriété foncière, d'après le système anglais, et s'écarte, en ce point, des opinions des hommes de son parti, avec lesquels il n'a de commun qu'une haine sans bornes pour les Polonais et les Allemands.

KATMANDOV, ville de l'Indoustan. V. CATMANDOV.

KATONA (Emeric D'ABAUJVAR), controversiste protestant hongrois, né à Uifalou en 1572, mort en 1610. Il quitta, en 1595, le collége de Izepsi, dont il était recteur, pour étudier la théologie en Allemagne, revint ensuite dans sa patrie et fut successivement recteur à Patak (1599), prédicateur à la cour de Georges Ragoczi, prince de Transylvanie, et, enfin, pasteur à Izepsi et autres lieux. On lui doit des ouvrages estimés : *De libero arbitrio; Antipapismus* (1611), livre dans lequel il attaque avec une grande vigueur les abus de l'Eglise romaine, *Tractatus de Patrum, conciliorum et traditionum auctorite circa fidei dogmata* (Francfort, 1611, in-8°).

KATONA (Etienne), historien hongrois, né dans le comté de Neograd en 1732, mort en 1811. Il entra, en 1750, dans l'ordre des jésuites, et son vaste savoir lui valut d'être nommé, à l'université de Bude, professeur à la fois de poésie, de rhétorique, d'homilétique, d'histoire universelle et d'histoire de Hongrie. Il a laissé un certain nombre d'ouvrages écrits en latin et en hongrois, mais son œuvre capitale est une *Histoire de Hongrie*, en latin, qui ne compte pas moins de 41 volumes in-8°. Il y retrace les annales de sa patrie depuis l'époque la plus reculée jusqu'en 1801, date de la publication du quarante et unième volume. A cette époque, cependant, il dut laisser, dans cette publication, une lacune assez considérable, parce qu'il ne put obtenir la permission de faire paraître l'histoire des règnes de Léopold Ier et de quelques autres souverains; il y fut cependant autorisé quelques années plus tard et vécut assez pour voir son ouvrage livré tout entier au public. Ce livre est écrit avec un rare esprit de critique et d'impartialité, et dans un latin des plus corrects.

KATOU-CANNA s. m. (ka-tou-kann-na). Bot. Espèce d'acacia à bois rouge, qui croît dans l'Inde.

KATOU-INCHI-KUA s. m. (ka-tou-ain-chi-koua). Bot. Nom indien du gingembre.

KATOU-INDEL s. m. (ka-tou-ain-dèl). Bot. Nom indien de l'arec à cachou.

KATRACA s. m. V. CATRACA.

KATRAN s. m. (ka-tran). Racine ligneuse, de couleur rouge, que l'on emploie en chimie pour le tannage des peaux, et qui appartient au statice à larges feuilles.

KATRINE (lac), lac d'Ecosse, comté de Perth, sur la limite du comté de Stirling, à 12 kilom. O. de Callander; il a 13 kilom. de longueur, et, en certains endroits, 3 kilom. de largeur; sa plus grande profondeur est de 146 mètres. Ce lac, qui ne gèle jamais, a été comparé, à cause de ses sinuosités, à une anguille et à un serpent; il est entouré de montagnes qui offrent des paysages pittoresques. De son extrémité orientale sort une rivière qui verse ses eaux dans le Teith, affluent du Forth. Walter Scott a placé sur ses bords les principales scènes de son roman, la *Dame du Lac*. « Là, dit M. Ad. Joanne, Fitz James aperçut, pour la première fois, Hélène Douglas. Ici, furent célébrées les cérémonies qui précédaient le départ de la croix de feu. Voici l'île, un peu agrandie par le poëte, où la dame du lac conduisit son hôte. Dans ces parois abruptes qui lui font face, s'ouvre *Coir-Nan-Uriskin*, la caverne du lutin, où Douglas cacha sa fille, et au-dessus de laquelle s'étend le sombre ravin de *Beal-Achnam-Bo*. »

KATRY-KAHY s. m. (ka-tri-ka-i). Bot. Espèce de mélongène de l'Inde.

KATTAH s. m. (katt-tâ). Sorte de brosse dont se servent les Arabes pour lisser le poil de leurs chevaux, et dont l'usage a été introduit en France.

KATTAK, KETEK ou **CUTTAK**, ville de l'Indoustan anglais, dans l'ancienne province d'Orissa, actuellement dans la présidence et à 370 kilom. S.-O. de Calcutta, sur le Mahanaddy ou Kattak, par 20° 30′ de latit. N., et 83° 41′ de longit. E.; 40,000 hab. Commerce de riz, froment, légumes, épices, etc. Elle est située au milieu d'un pays très-bas, qui se couvre d'eau dans la saison des pluies; son origine remonte à une très-haute antiquité. Jadis florissante, elle a beaucoup perdu de son ancienne prospérité. On y remarque deux monuments érigés par les musulmans : l'un est une mosquée bâtie sous le règne d'Aureng-Zeb, et l'autre une espèce de tombeau où sont déposées des reliques de Mahomet. De tous les temples indous de Kattak, celui de Rama est le plus remarquable par l'élégance de son architecture. Fabriques de tissus de coton. Kattak, autrefois place de guerre redoutable, fut inutilement assiégée, en 1592, par les armées du Grand Mogol. Les Anglais s'en emparèrent, en 1803, sous le commandement de lord Wellesley. Au lieu de défendre leur cité, les Indous s'enfuirent sans combattre et les brahmines de la grande pagode de Jaggrenat déclarèrent que le pays se plaçait volontairement sous la puissance anglaise. ‖ Le district de Kattak est borné au N. par ceux de Kondjour et de Mahorboudje, à l'E. par le golfe de Bengale, au S. par le district de Kourdah, à l'E. par le Sandouana; superf., 184,000 kilom. carrés, et 2,000,000 d'hab. Quelques parties de ce pays sont très-fertiles et très-bien cultivées, d'autres sont sablonneuses. La portion occidentale est montueuse et en partie couverte de bois et de broussailles. Le cours d'eau le plus important de ce district est le Mahanaddy, qui y forme d'innombrables canaux. Le Kattak produit du riz, du maïs, des épices et des cannes à sucre. Il est riche en bestiaux, gibier et poisson; on y trouve aussi un grand nombre d'animaux féroces, de crocodiles, de serpents. Les montagnes de l'O. renferment des mines d'or et de fer; il y a de grandes salines sur les côtes. Ce pays a été souvent ravagé par les gouverneurs du Bengale, qui ne s'en emparèrent cependant qu'en 1569.

KATTAK, rivière de l'Indoustan. V. MAHANADDY.

KATTE, nom d'une des plus anciennes familles de la marche de Brandebourg. Elle a fourni à la Prusse plusieurs militaires et hommes d'Etat remarquables, et s'est continuée jusqu'à nos jours en différentes branches.

KATTE (Hans-Henri, comte DE), général prussien, né en 1681, mort en 1741. Il servit avec distinction dans l'armée prussienne, sous le règne de Frédéric Ier, fut élevé, en 1740, au grade de feld-maréchal général et reçut, la même année, le titre de comte. — Il eut pour fils l'infortuné lieutenant Hans-Hermann DE KATTE (plus communément appelé *Katt*), l'ami et le confident du roi Frédéric II, alors que celui-ci n'était encore que prince de Prusse. Katte fut décapité à Custrin, en 1730, pour avoir conçu le plan d'emmener le jeune prince en Angleterre et avoir travaillé à la réalisation de ce plan.

KATTE (Henri-Christophe DE), homme d'Etat prussien, frère du feld-maréchal, mort en 1760. Il devint, en 1746, conseiller d'Etat et membre du conseil de guerre, et vice-président en même temps que ministre dirigeant

du directoire général. — Ses trois fils, JEAN-FRÉDÉRIC, mort lieutenant général en 1764, BERNARD-CHRÉTIEN, mort major général en 1776, et CHARLES-EMILE, mort en 1757, se firent une grande réputation militaire sous Frédéric II.

KATTE (Frédéric-Charles DE), officier prussien de la même famille que les précédents, né en 1772, mort en 1836. Il entra, en 1786, dans l'armée prussienne et fit avec distinction, contre la France, les campagnes de 1792 à 1794 et celle de 1806. Après la paix de Tilsitt, il conçut le projet de délivrer, par un hardi coup de main, l'Allemagne de la domination des Français. Il avait résolu de s'emparer de Magdebourg en l'attaquant à l'improviste, après s'être ménagé des intelligences dans la place; mais, son plan ayant été révélé aux Français, il se rendit en Bohême auprès du duc de Brunswick, dans l'armée duquel il fit la campagne de Saxe. Chargé ensuite d'une mission auprès de l'archiduc Charles, il prit part aux batailles d'Aspern et de Wagram, et alla alors rejoindre le duc de Brunswick, avec lequel il se rendit en Angleterre. Plus tard, il passa au service de l'Autriche, rentra, en 1813, dans l'armée prussienne, fit la campagne de 1815, et prit sa retraite, en 1826, avec le grade de lieutenant-colonel. — Son frère, Frédéric-Guillaume-Godefroy DE KATTE, né en 1789, mort en 1866, entra, en 1802, dans l'armée prussienne, fit les campagnes contre la France, fut promu major général en 1844 et commanda, en 1850, l'avant-garde de l'armée prussienne dans la Hesse, où, le 8 novembre de la même année, il eut à soutenir la célèbre affaire de Bronnzell. Deux ans plus tard, il fut promu lieutenant général et prit peu après sa retraite.

KATTÉGAT, bras de mer formé par la mer du Nord. V. CATTÉGAT.

KATTENDYKÉ (W.-J.-C. HUISSEN DE), marin et administrateur hollandais, né vers 1816. Son père, le baron Huissen de Kattendyké, fut ministre des affaires étrangères à La Haye en 1842. Le chevalier de Kattendyké entra dans la marine en 1831, et, de retour de longs voyages dans l'extrême Orient, fut nommé officier d'ordonnance du roi des Pays-Bas. Chargé du commandement de la station navale des Indes, puis de celle du Japon (1851-1860), il entreprit d'intéressantes explorations sur les côtes et les mers voisines. On lui doit surtout l'établissement, au Japon, d'une fonderie de machines à vapeur, qu'il installa en face de Ragasaki, dans la baie d'Akanara; cet établissement a rendu beaucoup de services en permettant aux paquebots européens d'y réparer leurs avaries. Il a reçu, en 1861, le portefeuille de ministre de la marine.

KATTYAVAR, district de l'Indoustan, au centre de la presqu'île de Guzerate, et ainsi nommé de la tribu des Kattys qui l'habite; 1,600,000 hab. Il est en partie couvert de montagnes peu élevées, mais qui séparent le pays en deux versants : l'un à l'E. et l'autre à l'O. Le sol est généralement sablonneux, mêlé de rochers rougeâtres. La partie méridionale est assez fertile, et, grâce aux nombreux puits au moyen desquels se font les irrigations, elle produit plusieurs espèces de grains et des fruits en abondance. Les chevaux du Kattyavar sont très-estimés. Il est habité par les Ahrys, les Babrias et les Kattys; ces derniers sont regardés par leurs voisins comme des brigands très-redoutables; leur nom seul inspire de l'effroi. Le pays est gouverné par plusieurs chefs, qui sont presque toujours en guerre. Ville principale : Sirdhar.

KATUAL s. m. (ka-tu-al). Titre du principal ministre du roi de Calicut.

KATULAMPA s. m. (ka-tu-lan-pa). Bot. Nom vulgaire de l'éléocarpe à grandes feuilles, grand arbre qui croît dans les montagnes de Java.

KATUNGA, ville de l'Afrique centrale, dans la Nigritie, capitale du royaume d'Yariba, par 9° 9' de latit. N. et 3° 46' de longit. E.

KATWYK, le *Cattorum vicus* des Romains, bourg du royaume de Hollande, province de Hollande méridionale, arrond. et à 15 kilom. N.-E. de La Haye, près de l'embouchure du Vieux Rhin, dans la mer du Nord; 2,500 hab. Chantiers de construction; commerce de harengs fumés; bains de mer fréquentés. Les Romains y avaient construit une forteresse, qui a été engloutie par la mer. C'est à Katwyk que se trouvent les fameuses écluses établies sous le roi Louis Bonaparte, dans le but de donner au Vieux Rhin, ensablé jusque-là, un libre écoulement dans la mer, et en même temps de créer un nouveau débouché aux eaux de la mer de Haarlem. Ces travaux gigantesques se composent d'un canal à trois écluses.

KATWYK-AAN-ZEE, village de Hollande, à 8 kilom. au N.-O. de Leyde. « C'est ici, dit M. Du Pays, que vient mourir obscurément, amoindri, soumis par la main de l'homme, emprisonné entre les murs d'un canal et de gigantesques écluses, le terrible cours d'eau, le glorieux fleuve dont l'Allemagne est si fière et si jalouse, et que ses poëtes célèbrent sous le nom de Rhin allemand. Du moins, c'est ici qu'un des bras dans lesquels le Rhin se divise avant son embouchure arrive à la mer du Nord en conservant son nom, auquel encore est accolée une épithète qui semble, elle aussi, attester sa décadence. Ce bras s'appelle *Oude Rijn* (le Vieux Rhin). Ailleurs, la plus grande masse de ses eaux se disperse sous des noms divers. Par deux de ses bras, le *Waal* et le *Lek*, il s'unit à la Meuse, et c'est sous le nom de la Meuse que cette masse d'eau s'écoule par de larges embouchures, qui deviennent des bras de mer; par deux ramifications, le Rhin se déverse aussi dans le Zuyderzée; mais encore ici il prend des noms d'emprunt, et il s'appelle l'*Yssel* et le *Vocht*.

» Ce n'est pas tout. Pour donner un dernier trait à cette obscure et misérable terminaison de son cours, l'*Oude Rijn*, le seul bras retenant encore son nom, se perdait honteusement, au commencement du siècle, dans les sables des dunes, amoncelées, à ce que l'on croit, par une violente tempête, en l'année 839. Une partie de l'eau parvenait à s'écouler jusqu'à la mer, mais l'autre s'épanchait en nappes stagnantes et formait des marais pestilentiels. Un ingénieur hollandais publia, en 1803, un rapport sur la possibilité et l'utilité d'ouvrir un canal à Katwyk, par lequel les eaux du Rhin pourraient se décharger dans la mer. Ce canal fut achevé sous le règne de Louis Napoléon. Les digues élevées à l'entrée du canal forment, contre la mer, une sorte de forteresse cyclopéenne du caractère le plus imposant. Elles sont assises sur des pilotis enfoncés dans un sable mouvant et solidement revêtues de maçonnerie. Un formidable et triple système d'écluses s'échelonne dans le canal pour le défendre contre les envahissements de la mer. Les premières écluses, en amont, ont deux couples de portes; celles qui viennent ensuite on ont quatre; la plus rapprochée de la mer en a six. Ces écluses sont manœuvrées par un mécanisme puissant. Les jours de grande tempête, on juge prudent de faire des concessions à la mer : les portes les plus rapprochées de l'embouchure du fleuve livrent passage aux vagues, qui courent furieusement jusqu'à la seconde écluse et s'y brisent. Lorsque le vent souffle du N.-O., la marée monte près de Katwyk à 3m,40, hauteur supérieure au niveau des eaux du canal. Pendant la haute marée, on tient les écluses fermées; à la marée basse, on les tient ouvertes pendant cinq ou six heures, et les eaux accumulées chassent devant elles et entraînent les sables que la mer a apportés et déposés en se retirant.

KATYF (EL-), ville forte d'Arabie, sur le golfe Persique, à 520 kilom. S.-E. de Bassora, dans le pays de Lahsa; 6,000 hab. Port de commerce. C'est la ville la plus commerçante du golfe, mais l'air y est malsain. La pêche de perles, qui se fait sur la côte, y attire beaucoup d'étrangers.

KATZ, poëte hollandais. V. CATS.

KATZBACH, rivière de Prusse, dans la province de Silésie. Elle prend sa source à Ketschdorf, coule au N., puis au N.-E., baigne Liegnitz, et se jette dans l'Oder, non loin de Parchwitz, après un cours de 60 kilom. Elle est sujette à des crues subites et dangereuses, par suite des nombreux affluents dont elle reçoit les eaux en passant à travers les montagnes. Le 26 août 1813, les coalisés gagnèrent sur ses rives une victoire qui ouvrit cette série de revers qui contraignirent l'armée française à repasser le Rhin pour défendre le sol de la patrie.

Katzbach (BATAILLE DE LA), perdue, le 26 août 1813, par le maréchal Macdonald contre Blücher. Les généraux de la coalition, vaincus à Lutzen et à Bautzen, avaient pris une décision qui n'était pas de nature à flatter leur amour-propre, mais qui dénotait chez eux beaucoup de prudence et de sagesse, c'était d'éviter toute bataille contre Napoléon et de s'attaquer seulement à ses lieutenants, moins invincibles que lui. Ils espéraient ainsi relever le moral de leurs soldats, diminuer le prestige de l'armée française en battant quelques-uns de nos généraux, puis se ruer tous ensemble contre Napoléon lui-même, l'accabler par le nombre, et lui faire subir enfin un désastre éclatant. Leurs calculs devaient bientôt se réaliser.

Après la bataille de Bautzen, Napoléon s'était lancé à la poursuite de Blücher, et, après quelques actions vigoureuses, l'avait rejeté au delà de la Katzbach; mais, sachant que le prince de Schwartzenberg marchait sur Dresde, il se hâta de reprendre cette direction, laissant à Macdonald le soin de contenir Blücher avec 80,000 hommes, en lui recommandant d'éviter la bataille et de se replier jusque sur le camp de Dresde, s'il avait affaire à des forces supérieures. L'armée de Macdonald se composait du 3e corps, commandé par le général Souham, en l'absence du maréchal Ney; du 5e, sous les ordres du général Lauriston, et du 11e, confié au général Gérard. A cette masse d'infanterie, il faut ajouter 5,000 à 6,000 cavaliers commandés par le général Sébastiani. Blücher disposait de forces à peu près égales, et avait sous ses ordres les généraux Sacken, York et Langeron. Il se fut bien vite aperçu du départ de Napoléon, et il résolut aussitôt d'attaquer l'armée française, tandis que, de son côté, Macdonald faisait un mouvement en avant, de sorte qu'un choc terrible devenait inévitable.

Le maréchal Macdonald, ayant reçu de Napoléon l'ordre de se porter sur Jauer, prit les dispositions suivantes : le pont de Hirschberg, sur le Bober, au delà duquel il se trouvait, étant encore au pouvoir de l'ennemi, la division Ledru, du 11e corps, eut l'ordre de remonter le Bober par la rive gauche, c'est-à-dire de notre côté, tandis que la division Puthod, du corps de Lauriston, le remonterait par la rive droite, de manière à placer Hirschberg entre deux attaques. Macdonald résolut de marcher lui-même sur Jauer avec les corps de Lauriston et de Gérard, tandis qu'il prescrivait au général Souham de se porter, avec le 3e corps, de Liegnitz à Jauer, en traversant le plateau de Janowitz, ce qui lui faisait prendre la position de flanc. Quant au général Sébastiani, il dut suivre une route intermédiaire de Buntzlau à Jauer. Toutes ces troupes se mirent en marche à l'heure fixée, pour exécuter les divers mouvements qui leur avaient été prescrits (26 août 1813). Le temps était affreux; une pluie torrentielle avait détrempé tous les chemins et fait déborder toutes les rivières. Au milieu de ces flots de pluie continuels, les deux armées se heurtèrent, sans s'être aperçues, sur le plateau de Janowitz. Blücher engagea aussitôt la bataille avec les corps de Sacken et d'York, forts de 40,000 hommes, ayant laissé en arrière le corps de Langeron pour défendre la position de Jauer. En voyant nos troupes déboucher d'un ravin pour s'établir sur le plateau, il les aborda avec une puissante artillerie, puis lança sur elles une masse de 10,000 cavaliers, auxquels notre infanterie ne put opposer que ses baïonnettes, car ses feux étaient éteints par la pluie. Le général Sébastiani opposa en vain sa cavalerie à ce torrent, et dut se replier, laissant à découvert la brigade Charpentier, qui avait jusqu'alors réussi à contenir l'ennemi. Cette intrépide brigade, assaillie ensuite par 20,000 hommes d'infanterie prussienne, repoussa plusieurs charges à la baïonnette; puis, accablée par le nombre, se vit rejetée jusqu'au bord du ravin. Là, elle se trouva engagée pêle-mêle avec la cavalerie de Sébastiani et le corps de Souham, qui arrivait à pas redoublés sur le champ de bataille. Il s'ensuivit une confusion effroyable, qui amena la perte de presque toute notre artillerie sur ce point. Nous n'avions perdu qu'un millier d'hommes environ; mais le désordre engendra rapidement une déroute générale, et une plus longue résistance sur ce point devint impossible.

Pendant que ces événements se passaient sur notre gauche, les généraux Gérard et Lauriston avaient impétueusement attaqué les positions occupées par Langeron, et allaient s'emparer de Jauer, lorsqu'ils apprirent la déroute du corps de Souham et de la cavalerie de Sébastiani. Ils durent aussitôt rétrograder sur Goldberg, en repassant la Katzbach, qui déborda dans la nuit et nous servit de rempart contre la poursuite furieuse de Blücher. Néanmoins, nous avions la certitude d'avoir, d'un moment à l'autre, 80,000 hommes sur les bras, et Macdonald dut opérer rapidement sa retraite et se replier sur Buntzlau, le cœur déchiré, car, dans ce mouvement rétrograde, il abandonnait à elle-même une de ses divisions, la division Puthod, forte de 8,000 hommes. Ledru et Puthod avaient remonté le Bober jusqu'à Hirschberg, comme nous l'avons dit, le premier par la rive gauche, qui nous appartenait et où il ne courait aucun danger, le second par la rive droite. Celui-ci, n'ayant point profité à temps du pont de Hirschberg, se vit bientôt assailli par le corps entier de Langeron, qui le mit entre son artillerie et le débordement du Bober. Cette brave division, quoique réduite de 8,000 hommes à 4,000 par la fatigue, la faim et le froid des nuits, refusa de se rendre et se défendit avec intrépidité; mais, écrasée enfin par le feu de l'ennemi, elle finit par être prise ou détruite.

De Buntzlau, Macdonald, frémissant de colère et fou de douleur, entendait le canon retentir sur le Bober, et, devinant l'affreux sacrifice qui se consommait, voulait remonter la rivière par la rive droite; mais on lui fit sentir le danger et même l'inutilité de ce mouvement, et il dut se résigner. Le général Puthod parvint cependant à le rejoindre, mais à la tête de 700 hommes seulement. Macdonald se hâta alors de brûler le pont de Buntzlau, ce qui empêcha l'ennemi de l'inquiéter dans sa retraite. Cette fatale journée nous avait coûté 100 canons, 2 drapeaux, les bagages de l'armée et près de 25,000 hommes, dont 3,000 tués seulement, le reste prisonnier ou en fuite. Telle était la perte matérielle; quant au dommage moral, il était incalculable, car le prestige de notre invincibilité s'était évanoui.

KATZENELLENBOGEN, ancien comté d'Allemagne, compris entre l'Odenwald, la Wettéravie et le Rhin, avec un petit village du même nom pour ch.-l. Ce comté entra dans la maison de Hesse au XIVe siècle, et passa au duc de Nassau en 1815. Son territoire fait aujourd'hui partie des nouvelles possessions prussiennes.

KAUB, bourg de Prusse, dans l'ex-duché de Nassau, sur la rive droite du Rhin; 2,127 hab. Commerce de vins; entrepôt considérable d'ardoises. Jadis forteresse importante, Kaub est bâti au pied d'une montagne que couronnent les ruines du fort de Grutenfels, détruit, en 1805, par ordre de Napoléon. En face, au milieu du Rhin, se dresse le rocher de Leyenfels, que surmonte l'antique Pfalzgrafenstein, petit château remarquable par la hardiesse de sa construction, ses tours et ses meurtrières. D'après la tradition populaire, ce château, bâti en 1326 pour assurer la perception des droits de la douane rhénane, était le berceau de la famille des comtes palatins, et c'était là aussi que les comtesses palatines venaient faire leurs couches. Ce fut à Kaub que l'armée de Silésie, sous les ordres de Blücher, franchit le Rhin dans la nuit du 1er janvier 1814.

KAUCHTEUX, EUSE adj. (kau-chteu, euze). Min. Abondant en houille : *Mine, veine* KAUCHTEUSE.

KAUER (Ferdinand), compositeur allemand, né à Klein-Taya (Moravie) en 1751, mort à Vienne en 1831. Tout jeune encore, il devint organiste à l'église des jésuites de Znaym, puis se rendit à Vienne, où il donna des leçons de piano, se livra à la composition, et devint successivement directeur des théâtres de Leopoldstadt, de Grætz et de Josephstadt. Outre des méthodes pour violon, flûte, clarinette, des messes, des symphonies, des quatuors, etc., ce laborieux et fécond compositeur a écrit la musique d'un nombre considérable d'opéras et de vaudevilles. Nous citerons, entre autres, l'*Ondine du Danube* et la *Reine des étoiles*.

KAUFBEUREN, ville murée de Bavière, cercle du Haut Danube, sur la Wertach, à 61 kilom. S.-O. d'Augsbourg; 4,500 hab. Gymnase; inspection des domaines, des forêts et des salines. Fabrication de futaine, calicots, toiles, bonneterie, papiers; forges de fer, blanchisseries. Kaufbeuren était, au moyen âge, une ville libre et une place fort importante.

KAUFFMANN (Marie-Anne-Angélique-Catherine), célèbre femme peintre, née à Coire (Grisons) en 1741, morte à Rome en 1807. Elle étudia d'abord sous son père, peintre médiocre, mais homme de sens, qui, frappé des dispositions de sa fille, s'attacha à les développer en lui faisant lire les historiens et les poëtes, et apprendre la musique. Elle n'avait que douze ans lorsque son père la conduisit en Italie, dans la Valteline. L'évêque de Côme, Nevroni, ayant entendu parler du talent précoce d'Angélique, voulut la voir, fut frappé de sa charmante figure, de sa vive imagination, et lui fit faire son portrait. L'enfant réussit à exécuter une œuvre très-remarquable pour son âge, se vit acclamée comme un petit prodige, fut accablée de commandes et trouva un chaud protecteur dans le duc de Modène, François d'Este. A vingt ans, elle avait déjà une réputation dans le genre du portrait, lorsqu'elle faillit abandonner ses pinceaux pour le théâtre et la musique, qu'elle cultivait avec autant de succès que la peinture; toutefois, son goût pour ce dernier art finit par l'emporter. Elle perfectionna son talent en étudiant les chefs-d'œuvres artistiques des principales villes de l'Italie, et acquit bientôt une telle renommée qu'elle fut appelée à Londres pour y faire les portraits des membres de la famille royale. Elle s'y lia spécialement avec le peintre Reynolds, dont elle s'efforça d'imiter la manière, tandis que le célèbre artiste anglais s'émerveillait, de son côté, du faire d'Angelica Kauffmann et obtenait d'elle qu'elle lui fît son portrait. Il ne tint pas à Reynolds que leur liaison ne prît un caractère plus tendre. Angelica repoussa ses avances, et, malgré les travaux absorbants auxquels elle se livrait, car elle exécuta à Londres un grand nombre de portraits, et elle en grava elle-même une trentaine, elle trouva encore le temps d'écouter les hâbleries d'un aventurier suédois, prétendu comte de Horn, qui réussit à lui faire agréer sa main. Le mariage était à peine consommé que, dans ce brillant seigneur, on reconnaissait un laquais déguisé. Ce coup terrible faillit faire perdre la raison à l'artiste. Ses amis parvinrent, heureusement, à faire casser ce mariage (1768), et, le faux comte de Horn étant mort douze ans plus tard (1781), elle put alors épouser un peintre italien de ses amis, Zucchi, honnête et loyal camarade, qui lui-même ne manquait pas d'un sérieux talent, et avec lequel elle retourna en Italie. Elle habita successivement alors Venise, Naples, Rome, où elle se fixa. En 1795, elle perdit son mari, auprès de qui elle avait trouvé une existence heureuse et paisible, et vit bientôt son chagrin s'accroître de la perte de sa fortune. « L'indigence ne m'épouvante pas, écrivait-elle à cette époque, mais l'isolement me tue. » A partir de ce moment jusqu'à la fin de sa vie, elle fut en proie à une mélancolie profonde qui abrégea ses jours.

Les tableaux d'Angélique Kauffmann se recommandent par le pittoresque et la hardiesse de la touche, par un art remarquable dans le groupement des personnages, par la noblesse, l'élégance et la grâce des figures, mais manquent de vigueur et laissent beaucoup à désirer pour la correction du dessin. Aux talents de l'artiste se réunissaient en elle l'esprit et la beauté. Gesner et Klopstock l'ont célébrée en leurs vers. La Société royale de peinture de Londres l'avait admise au nombre de ses membres. A sa mort, à Rome, l'Académie de Saint-Luc assista en corps à ses fu-

néraille, et ses deux derniers tableaux furent portés derrière son cercueil, comme aux obsèques de Raphaël. Parmi les ouvrages remarquables de cette artiste, on cite les suivants : *Léonard de Vinci expirant dans les bras de François Ier*; le *Retour d'Arminius, vainqueur des légions de Varus*, la *Pompe funèbre de Pallas*, deux toiles exécutées pour l'empereur Joseph ; une *Nymphe sortant de l'eau*, qui lui avait été commandée par un amateur et dans laquelle elle sut réunir à la grâce la suprême décence. Ses portraits, en nombre considérable, sont ce qu'elle a laissé de plus achevé.

Kauffmann(ANGELICA), roman de M. Léon de Wailly (1838). L'auteur, comme on pouvait s'y attendre, a pris pour sujet, dans la vie réelle d'Angelica Kauffmann, ce dramatique épisode du laquais qui devient son époux, sous le nom fictif de comte de Horn. Mais M. de Wailly a modifié les faits, sans doute pour rendre ce laquais moins ignoble. Nouveau Ruy Blas, ou plutôt Ruy Blas avant la lettre, car le roman est antérieur au drame, le séducteur de la grande artiste n'est qu'un instrument de vengeance entre les mains d'un Don Salluste qui s'appelle lord Shelton. Ce grand seigneur s'est épris d'Angelica, il lui a offert son nom ; repoussé, il lui a tendu toutes sortes de piéges. Il l'a suivie et espionnée partout, si bien qu'il a fini par être maître de ses secrets, et qu'il peut la dominer par toutes sortes de menaces. Il feint pourtant de se résigner à n'être que son ami, et lorsque le comte suédois, qui n'est autre que son valet déguisé, se présente, il s'efface modestement. Le mariage consommé, il tient sa vengeance et peut s'écrier, comme don Salluste :

Ah ! vous m'avez banni ; je vous chasse, et m'en vante.
Ah ! vous m'avez pour femme offert votre suivante !
Moi, je vous ai donné mon laquais pour amant.

Le prétendu comte, qui ne croyait pas servir à une aussi noire perfidie, meurt de désespoir ; la belle artiste s'enfuit de Londres et lord Shelton recueille les applaudissements de son club, le club des Boucs, le parlement de la mode et de l'élégance.

Ce roman est remarquable par le style et par les fines peintures de mœurs et de caractères ; il marque une étude approfondie du talent et du caractère d'Angelica Kauffmann. Un épisode est caractéristique : Angelica a reçu la commande d'un tableau qui doit représenter une nymphe. Désespérant de trouver un modèle qui satisfasse à son idéal, elle se sacrifie elle-même, dans le sentiment le plus intime, la pudeur ; à l'aide de glaces habilement disposées, elle arrive à pouvoir finir sa propre image ; mais lord Shelton la surprend en train de copier ainsi les plus mystérieux détails de sa beauté, et, quoiqu'elle sente qu'elle a fait un chef-d'œuvre, elle jette dans les flammes ce tableau qui serait maintenant une honte pour elle. L'auteur avait sans doute en vue ce portrait de nymphe dont il est question dans la biographie, mais Angelica ne l'a pas détruit.

KAUFFMANN (Philippe), poëte allemand, né à Berlin, mort à Paris en 1836. Il s'était fait connaître par des traductions en vers des poésies de Robert Burns et des tragédies de Shakspeare, lorsqu'il se rendit en France avec Listz en 1843. La douleur que lui causa la mort d'une jeune fille à qui il s'était fiancé fut telle, qu'il se tua dans le bois de Boulogne. Il laissait manuscrits deux drames allemands et le commencement d'une traduction de la *Divine comédie*.

KAUFMANN (Jean-Godefroi), mécanicien allemand, né à Weimar en 1752, mort à Francfort en 1818. Après avoir travaillé dans une fabrique de bas, il apprit l'état d'horloger mécanicien, et se fit bientôt remarquer par son esprit ingénieux, inventif, et par ses produits, qui furent recherchés en Allemagne et à l'étranger. L'électeur Frédéric-Auguste lui acheta une *montre flûte et harpe*, regardée comme un chef-d'œuvre de mécanique. — Kaufmann fut aidé dans ses travaux par son fils, FRÉDÉRIC, né à Dresde en 1782, avec qui il inventa le *chordaulion* et l'*harmonicorde*. Frédéric perfectionna divers instruments. Son œuvre capitale était une *trompette automate*.

KAUFUNGEN, ville de Prusse, province de Hesse, cercle de Cassel, sur la Losse ; 2,036 hab. Exploitation de houille ; fabrication de poteries et meubles ; ancienne et riche abbaye impériale, fondée par l'impératrice sainte Cunégonde en 1008, et supprimée en 1527.

KAUFUNGEN ou **KAUFFUNGEN** (Kuntz ou Conrad DE), gentilhomme allemand, né en Misnie, mort en 1455. Le duc de Saxe, Frédéric le Pacifique, le nomma bailli d'Altenbourg, et le chargea, lorsqu'il fut en guerre avec son frère Guillaume, d'aller délivrer Géra assiégé. Fait prisonnier par Guillaume, Kaufungen dut payer, pour recouvrer la liberté, une somme de 4,000 florins d'or, et eut ses terres ravagées. Le duc Frédéric, pour l'indemniser, le mit en possession de biens confisqués, sous la condition de les rendre à la paix. Lorsque la paix fut conclue, Kaufungen refusa de restituer les biens, en fut dépossédé par la force, fut exilé et en conçut le plus vif ressentiment. Désireux de se venger, il profita du départ du duc de Saxe pour Leipzig, s'introduisit pendant la nuit à Altenbourg, et enleva les deux fils de ce prince. Il allait gagner la frontière lorsqu'on l'arrêta ; conduit à Fréyberg, il y eut la tête tranchée.

KAULBACH (Wilhelm VON), peintre allemand, l'un des artistes les plus originaux de notre époque, né à Arolsen (principauté de Waldeck) le 15 octobre 1805. Il est le fils d'un orfévre, fort habile graveur et miniaturiste estimé. Sa jeunesse ne fut pas heureuse, et rien dans son enfance ne décelait ses futures dispositions pour les arts plastiques. Cependant, en 1822, sur les conseils du sculpteur Rauch, ami de sa famille, le jeune Kaulbach fut envoyé à l'Académie de Dusseldorf, où il eut pour maître le fameux Cornélius. « Les succès du jeune homme, dit M. Cottenet, n'y furent pas assez brillants pour faire présager sa célébrité future ; toutefois, après avoir terminé son temps d'études, il fut employé avec plusieurs de ses condisciples à l'exécution des fresques dont leur maître, Cornélius, avait dessiné les cartons pour la grande salle de l'université de Bonn. Kaulbach fut si peu satisfait de son propre travail, qu'il prit le parti de renoncer à la peinture et de donner des leçons de dessin. Néanmoins, en 1825, il suivit Cornélius à Munich, lorsque le célèbre artiste fut appelé à diriger l'Académie de cette ville. Il fut alors chargé de peindre *Apollon et les Muses* au plafond d'une salle de concert, et le prince de Birkenfeld mit à sa disposition les murailles de son palais pour y retracer la fable de Psyché. Ces sujets gracieux ne lui fournirent pas encore l'occasion de se faire remarquer. Ce fut dans la décoration de la salle du trône des appartements de la reine que son originalité se manifesta pour la première fois. Les groupes symboliques par lesquels il représenta la victoire d'Hermann sur les Romains, d'après un poëme de Klopstock, firent apprécier de hautes qualités de forme et d'expression, qui ressortirent mieux encore dans son tableau célèbre, la *Maison des fous.* » Il paraît qu'il avait peint pour la chapelle d'une maison d'aliénés quelques figures d'anges. Afin de l'en remercier, le directeur de l'établissement le lui fit visiter en détail. Il fut profondément frappé, et le résultat de cette visite fut de graver dans son imagination des physionomies étranges qu'il a reproduites plus tard, avec une effrayante vérité, sur cette toile fameuse qui mit le sceau à sa réputation naissante. Tout en tenant compte de quelques défauts d'exécution, les connaisseurs furent frappés de l'intelligence avec laquelle était représentée cette assemblée de malheureux, ainsi que de la vérité des attitudes et des physionomies. Dans cette œuvre, l'artiste s'est montré réaliste au plus haut point. En 1837, son talent s'était complétement accusé, il possédait dès lors une individualité propre ; Kaulbach se plaçait à la tête de l'école qui venait de proclamer que le véritable style réside dans l'individualisme et dans les formes particulières enfantées par le génie de l'artiste. Cette année 1837 fut signalée par l'apparition de la *Bataille des Huns*, toile mi-partie historique et symbolique, qui fut fort admirée et aussi fort critiquée. Il fit ensuite paraître son épopée des animaux, tirée du *Roman du renard*, et la *Destruction de Jérusalem par Titus*, que l'on voit à la pinacothèque de Munich, et qu'il acheva sur place en 1846. Il alla ensuite à Berlin pour décorer de six grandes compositions historiques une salle du musée. L'année suivante, en 1847, il exécuta son vaste tableau de la *Tour de Babel*, qui fut envoyé, en 1855, à l'Exposition universelle de Paris. Dans cette toile, la plus importante et surtout la plus caractéristique de son œuvre, les personnages sont fort bien dessinés, les têtes disent bien ce que l'artiste a voulu dire ; il y a du mouvement et de l'épouvante dans cette grande déroute des nations. Le seul défaut est une surabondance d'intentions que le spectateur est inhabile à démêler. « Cette toile, a dit avec justesse M. About, aurait besoin d'un commentaire français comme le livre de Kreutzer (la *Symbolique*), que M. Guigniaut a si savamment expliqué. » Depuis, l'ardeur de M. Kaulbach ne s'est pas ralentie. Il a successivement exécuté : la *Bataille de Salamine*, le *Mariage d'Alexandre et de Roxane*, l'*Ouverture du tombeau de Charlemagne à Aix-la-Chapelle par Othon le Grand ;* puis, une importante série de fresques représentant l'histoire de l'art depuis la Renaissance, pour la pinacothèque de Munich. Outre ces immenses travaux, il a trouvé le moyen d'exécuter un grand nombre de portraits et de dessins, et d'illustrer les principales scènes des œuvres de Shakspeare et les *Evangiles*, illustrations qui font le plus grand honneur à cet artiste. La *Destruction de Jérusalem par Titus* a été gravée par MM. Ch. Waagen et H. Merg (1844-1852). M. Kaulbach a été l'objet de vives critiques et de grandes admirations ; cependant il passe généralement pour le premier peintre d'histoire de l'école de Cornélius.

« Deux grandes qualités dominent chez Kaulbach, dit M. Léon Dumont ; la première, c'est l'esprit, quelque chose de fin, de vif, d'ingénieux et de moqueur, qui tient le milieu entre l'esprit français et l'humour britannique, moins gai que l'un, moins enclin que l'autre à la tristesse et au sarcasme ; la seconde, c'est l'amour du beau, qui lui a donné toutes les perfections qui manquaient précisément à Cornélius. La correction du dessin, la richesse d'un coloris qui forme contraste avec celui d'Overbeck et de l'école allégorique, une connaissance profonde de la technique de la peinture et une admirable fécondité achèvent de placer Kaulbach au premier rang parmi les représentants contemporains de l'art classique.... Doué d'une grande finesse d'observation, il s'attache à découvrir tout ce qu'il y a de piquant dans l'expression de certains mouvements de l'âme, toutes les charmantes surprises que peut procurer la nature, ou encore ces traits qui révèlent des caractères et où se trahissent les travers de l'esprit et les mesquineries du cœur ; il met tout cela en relief par les situations les plus ingénieuses et les plus imprévues, et exerce sa sagacité sur les matières les plus variées.... Il excelle à disposer les figures de ses groupes, à établir une correspondance harmonieuse entre les différentes parties de son œuvre, à les détacher clairement les unes des autres, et, sous ce rapport, il rivalise presque avec Rubens. Il sait choisir les formes les plus élégantes et les poses les plus gracieuses ; son coloris est distribué de main de maître ; il n'a point, comme plusieurs de ses compatriotes, cette horreur du nu qui, chez quelques-uns, provient d'une pruderie ridicule, et, chez la plupart, d'impuissance. »

On lui reproche pourtant de manquer d'individualité et de conviction ; son cosmopolitisme ne le rattache à aucune école et lui fait faire des emprunts à toutes. Son rêve est d'être universel et d'être goûté à la fois par ceux qui aiment les génies les plus opposés, Michel-Ange, Albert Dürer, Léonard de Vinci, Rubens. Les peintres académiques ne peuvent lui pardonner d'avoir mêlé le tragique au bouffon et l'horrible au grandiose ; il a, suivant eux, commis une grande faute en faisant traverser ses scènes les plus solennelles par des grotesques dignes d'être échappés du crayon d'Hogarth. C'est une ressemblance qu'il a avec Shakspeare.

KAULBARSCH s. m. (kôl-barch — mots allem. signif. *perche ronde*). Ichthyol. Nom vulgaire de la gremille, sur les bords du Rhin.

KAULFUSSIE s. f. (kôl-fu-sî — de *Kaulfuss*, bot. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des fougères, tribu des marattiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Java.

— Syn. de CHARIÉIS, genre de composées.

KAUNITZ ou **KANITZ**, ville des Etats autrichiens, dans la Moravie, à 26 kilom. S.-O. de Brünn, sur l'Iglawa ; 2,600 hab. Ancien château fort. Commerce de fruits, grains et vins.

KAUNITZ (Wenceslas-Antoine, prince DE), habile diplomate et homme d'Etat autrichien, né à Vienne en 1711, mort en 1794. Il débuta, comme conseiller aulique, en 1732, fut nommé, par Marie-Thérèse, ambassadeur à Rome (1741) et à Turin (1742), et fit preuve de talent dans ces deux missions. Après avoir été gouverneur des Pays-Bas par intérim (1744), il représenta l'Autriche au congrès d'Aix-la-Chapelle (1748), puis à la cour de Versailles de 1750 à 1752. En s'insinuant dans les bonnes grâces de la Pompadour, il avait su arracher à Louis XV un traité d'alliance si peu avouable pour nous, qu'on n'osa le faire connaître qu'en 1756. Placé, à son retour, à la tête des affaires de l'empire, sous le titre de chancelier d'Etat, il en conserva la haute direction pendant tout le règne de Marie-Thérèse, à qui il fit signer l'ordre d'expulsion des jésuites ; mais il vit diminuer sa faveur à l'avénement de Joseph II, bien qu'il partageât les idées de réforme de ce prince et son admiration pour les philosophes du siècle. Il dirigea de nouveau le cabinet sous Léopold II, à la mort duquel il abandonna tout à fait le pouvoir (1792). « Kaunitz, dit un écrivain anglais, fonda réellement la grandeur de l'Autriche, sous la dynastie de Habsbourg-Lorraine, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Après une guerre longue et coûteuse, il rétablit l'ordre dans le chaos des finances autrichiennes, paya la dette publique et restaura complétement le crédit. Les affaires étrangères furent conduites par lui avec la même habileté. Sa politique était d'attacher autant que possible à l'Autriche les ambassadeurs étrangers, soit par des mariages ou des intrigues galantes, soit en payant leurs dettes, soit en leur faisant acheter des terres ou des maisons ; il était sûr par ce moyen de trouver en eux des défenseurs zélés de ses vues politiques auprès de leurs cours.... Cet esprit, si actif et si passionné pour la grandeur de son pays, ne cessait de faire des plans. Il voulait rétablir la Pologne sous un roi héréditaire, et relever l'ancien et puissant royaume de Hongrie, de l'Adriatique à la mer Noire, avec la libre navigation sur le Danube et sur les mers. C'était ce qu'avait voulu avant lui le prince Eugène. »

Kaunitz fut le diplomate le plus subtil de son temps, et on ne peut pas mieux l'apprécier qu'en disant qu'il a préparé Metternich. L'ascendant qu'il avait su prendre sur toutes les cours l'avait fait surnommer le **cocher de l'Europe**. Il aimait beaucoup nos écrivains, et la langue française était celle qu'il possédait le mieux. Vienne lui doit la fondation de ses écoles des beaux-arts et de gravure en taille-douce. L'amour-propre et la vanité de Kaunitz étaient extrêmes. Cependant on doit lui rendre cette justice que, autant il était cérémonieux et roide avec les hommes de son rang, autant il était affable et bienveillant envers ses inférieurs. Il était d'une intégrité rare, n'écoutait ni l'envie ni la vengeance, et se préoccupait avant tout de l'intérêt de l'Etat. On cite à ce sujet un mot qui lui fait honneur. Il proposait à Marie-Thérèse un feld-maréchal pour la présidence du conseil aulique de guerre. « Mais cet homme est votre ennemi déclaré, lui dit l'impératrice. — Madame, répondit Kaunitz, il est l'ami de l'Etat, et c'est la seule chose qu'il faille considérer. » Voltaire et Rousseau étaient ses auteurs favoris. Il professait surtout une vive admiration pour ce dernier, qui avait été pendant quelques semaines son secrétaire intime à Paris. Lorsque le pape Pie VI se rendit à Vienne pour réclamer contre les innovations tentées par Joseph II dans le régime ecclésiastique, Kaunitz se montra beaucoup plus roide et plus inflexible que son souverain. Bien qu'il le considérât comme un hérétique, le pape s'efforça néanmoins de le mettre dans ses intérêts en lui faisant un accueil des plus flatteurs. « Il poussa la bienveillance, dit Louvet, jusqu'à lui donner la paume de sa main à baiser, ce qui était alors regardé comme une insigne faveur, car les papes n'en présentent ordinairement que le revers. Kaunitz ne fut pas sensible à cet honneur ; il fit semblant d'ignorer l'étiquette de la cour de Rome, et se contenta de serrer cordialement la main du souverain pontife, ce qui excita un grand scandale dans la catholique Autriche. »

Pendant son ambassade à Paris, il faisait assidûment sa cour à Mme de Pompadour et lui donnait des fêtes brillantes à Versailles, tandis qu'à Paris il vivait en dehors du grand monde et dans la seule compagnie de quelques femmes qu'il protégeait. Marmontel, dont il aimait la compagnie, lui fit observer un jour qu'étant logé au palais Bourbon il semblait extraordinaire qu'il n'ouvrît pas ses salons à la haute société ; Kaunitz lui répondit : « Je ne suis à Paris que pour deux choses : les affaires de mon impératrice, que je fais, et mon plaisir, pour lequel je n'ai à consulter que moi. Vivre dans l'apparat serait pour moi une source d'ennuis. Je suis en bons termes avec les deux seules personnes dont la faveur m'importe ; c'est tout ce qu'il me faut » A Vienne, il apporta la même liberté de mœurs, et agit vis-à-vis de Marie-Thérèse avec le même sans-gêne que plus tard Metternich devait montrer avec l'empereur François. Il poussait le sans-façon jusqu'à mener ses maîtresses aux portes du palais lorsqu'il avait une audience de l'impératrice, et à les faire attendre dans sa voiture pour venir les retrouver après l'audience. La sévère Marie-Thérèse lui ayant un jour témoigné l'inconvenance d'une telle conduite : « Madame, lui répondit-il, je suis venu ici pour parler des affaires de Votre Majesté et non des miennes. » Dans les dernières années de sa vie, il réforma sa conduite, mais uniquement dans l'intérêt de sa santé.

KAUNOS, frère de Byblos ; il inspira une passion incestueuse à sa sœur, prit la fuite pour se dérober à ses importunités, et fonda la ville de Kaunos en Lycie. Kaunos est appelé le fils de Milet, ce qui veut dire que des colons crétois de Milet avaient fondé la ville de Kaunos en Lycie. Le mythe dit, de plus, que Kaunos s'enfuit de Milet pour la Lycie, et que sa sœur Byblos fut changée en fontaine, par suite du chagrin qu'elle éprouva de la perte de son frère. Milet en Ionie, étant plus connu que Milet en Crète, a été substitué ici par erreur à la ville crétoise ; on sait que Byblos était une petite rivière près de Milet d'Ionie.

KAURYSAOUL s. f. (kô-ri-za-oul). Nom d'une garde de la maison du roi de Perse.

KAURZIM, ville des Etats autrichiens, dans la Bohême, chef-lieu de cercle, à 40 kilom. S.-E. de Prague ; 2,500 hab. Le cercle de Kaurzim, subdivision administrative de la Bohême, est situé au centre de ce pays, entre ceux de Buntzlau et de Bidezow au N., de Czaslau à l'E., de Tabor et de Beroun au S., de Rakonitz à l'O. ; il mesure 90 kilom. sur 65, et a une superficie de 2,876 kilom. carrés ; 194,000 hab. Sol boisé, arrosé par l'Elbe et la Moldau, riche en mines, bétail, poisson et gibier.

KAUSCH (Johann-Joseph), médecin allemand, né à Lœwenberg en 1751, mort en 1825. Reçu docteur en médecine à Halle en 1773, il voyagea pendant deux années, puis devint médecin du prince de Hazfeld-Trachenberg, médecin de Militsch (Silésie), conseiller près le gouvernement de la Silésie à Liegnitz, etc. Ce médecin nous a laissé plusieurs écrits de critique et de littérature médicale, notamment : *Memorabilien* (3 vol.) et *Esprit et critique des journaux allemands* (18 vol.).

KAUSLER (François DE), général et écrivain militaire allemand, né à Stuttgard en 1794, mort en 1848. Il entra dans l'artillerie en 1811, fit la campagne de Russie, prit part, en 1813, à la guerre contre la France, assista à la bataille de Leipzig, puis à celle de Montereau (1814), où il fut grièvement blessé, et devint successivement major en 1819 et général en 1836. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages dont les principaux sont : la *Science de la guerre* (1819) ; *Dictionnaire historique des batailles, siéges et combats de*

tous les peuples et de tous les temps (1829-1830, 4 vol.); *Tableau synchronistique de l'histoire des guerres, des progrès de la science militaire et des sources contemporaines* (Ulm, 1826-1830, 4 livraisons in-fol.); *Essai d'une histoire des guerres de tous les peuples et de toutes les époques* (Ulm, 1826-1832, 5 vol.); *Atlas des plus mémorables batailles, combats et siéges* (Fribourg, 1831-1838, 200 feuilles in-fol., avec texte in-4°); la *Vie du prince Eugène de Savoie* (1838-1839, 2 vol. in-8°); les *Guerres de* 1812 *à* 1815 *en Europe et en Egypte* (Carlsruhe, 1840-1842, 28 livraisons).

KAUTZ (Constantin-François-Florian-Antoine DE), savant allemand, né à Lichtenthal, près de Vienne, en 1735, mort en 1795. La médecine et la jurisprudence furent successivement l'objet de ses études, puis il reçut le titre de conseiller aulique (1772) et devint membre de la commission de la censure des livres. Kautz est auteur de plusieurs ouvrages parmi lesquels nous citerons : *Essai d'une histoire des savants autrichiens* (Leipzig, 1755, in-8°); *De cultibus magicis eorumque perpetuo ad Ecclesiam et rempublicam habitu* (Vienne, 1767, in-4°), ouvrage qui contribua beaucoup, en Autriche, à faire cesser les procès de sorcellerie; *Sur la véritable époque de l'introduction de l'imprimerie à Vienne* (Vienne, 1784, in-4°); *Histoire pragmatique du margraviat d'Autriche* (Vienne, 1788-1792, 2 vol. in-8°).

KAUTZENKOPF s. m. (kô-tzèn-kopf — mots allem. signif. *tête de hibou*). Ichthyol. Nom vulgaire du chabot, dans la Lorraine allemande.

KAUWÈLERIE s. f. (kô-oué-le-rî). Anc. cout. Ce que l'on payait pour se racheter auprès du seigneur du service des chevaux.

KAVA s. f. (ka-va). Boisson enivrante, préparée avec le suc d'une espèce de poivre, et qui est en usage dans les îles de l'Océanie. ‖ On dit aussi AVA.

— Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des pipéracées, qui fournit la liqueur enivrante du même nom.

— **Encycl.** Bot. Le *kava* est originaire des îles de l'Océanie. Sa racine, pleine et blanche à l'intérieur, grisâtre à l'extérieur, pèse, en moyenne, 2 kilogrammes, et on en trouve même de 10 kilogrammes.

De la racine partent plusieurs tiges cylindriques, lisses, dichotomes, à rameaux supérieurs herbacés. De distance en distance, elles présentent des renflements pleins et solides, et portent des feuilles membraneuses à pétioles engaînants. A 2 centimètres de la base, le pétiole forme une gaîne verte ou violacée. Les fleurs du *kava* sont dioïques, réunies en chatons axillaires nus et allongés. Le fruit est une baie monosperme.

Avec la racine de *kava*, les Polynésiens composent une liqueur enivrante, appelée aussi *kava*, et qui est la boisson favorite de ces insulaires. La préparation de ce breuvage, dont les chefs sauvages se servaient autrefois pour exciter les guerriers aux jours de combat, est assez singulière. On choisit, parmi les jeunes filles ou les jeunes garçons, les sujets qui ont les plus belles dents. Après s'être lavé la bouche et les mains, les personnes choisies pour cette opération se livrent à la mastication de la racine. Lorsque les tissus fibreux sont complétement broyés, ils les déposent dans un plat de bois et délayent le suc de la racine dans une quantité d'eau déterminée, enlevant la partie ligneuse sans lui laisser le temps de fermenter.

Cette boisson, d'abord douce, devient bientôt âpre et piquante. Employée à faible dose, elle est tonique; prise en excès, elle produit une ivresse toute particulière, absolument différente de celle que causent les boissons alcooliques. « Dès que les Polynésiens ont pris ce breuvage, dit M. Cuzent, ils causent et plaisantent entre eux.... Tout à coup ils pâlissent, se taisent; leurs traits prennent une expression morne et hébétée... ; la circulation se ralentit d'une manière notable, et tout le corps est pris d'un tremblement nerveux avec projection de la face en avant, qui rend la station et la marche absolument impossibles.... Nos buveurs restent ainsi plongés dans une sorte d'ivresse comateuse, qui laisse pourtant intactes les facultés intellectuelles. Quand on leur adresse la parole, ils répondent avec une difficulté extrême. Les questionner en ce moment, c'est les mettre littéralement au supplice. »

KAVADÈS, roi de Perse. V. CABADÈS.

KAVAÏNE s. f. (ka-va-i-ne — rad. *kava*). Chim. Substance extraite du kava.

— **Encycl.** D'après les analyses faites par M. Cuzent, pharmacien de la marine de Rochefort, la racine de *kava* renferme : une huile essentielle jaune citron, une résine balsamique, et un principe cristallin particulier, auquel ce chimiste a donné le nom de *kavaïne*, attendu qu'il n'aurait été rencontré, jusqu'à présent, que dans la racine de kava.

La *kavaïne* obtenue par M. Cuzent contient : 65,847 de carbone, 5,643 d'hydrogène, 28,510 d'oxygène.

KAVALA ou **LA CAVALE**, autrefois *Neapolis*, ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, sur le golfe de son nom, à 128 kilom. N.-E. de Salonique; 4,000 hab. Cette ville, à l'aspect pittoresque, possède deux beaux ports et fait un commerce considérable de céréales, de sésame et de tabac. Elle occupe l'emplacement de l'antique Neapolis, et son port est celui de Philippes, devant lequel la flotte de Brutus et de Cassius stationna pendant la bataille de Philippes, et où saint Paul débarqua en venant de Troas. Patrie de Méhémet-Ali.

KAVALAM ou **CAVALAM** s. m. (ka-va-lamm). Bot. Nom indigène du sterculier, appelé aussi BOIS CACA.

KAVANAGH (miss Julia), femme de lettres anglaise, né à Thurles (comté de Tipperary) en 1824. Elle reçut, à Paris, une brillante éducation, alla habiter Londrès en 1844, et se mit bientôt à écrire des nouvelles, des scènes de mœurs pour les revues anglaises, des romans et des études biographiques et littéraires. En 1854, elle visita la France, la Suisse et l'Italie. Miss Kavanagh fit paraître un livre de Noël intitulé : les *Trois sentiers* (1847); *Madeleine*, 1848), histoire d'une paysanne dévote qui fonde un hôpital dans son village natal; les *Femmes en France durant le* XVIIIe *siècle* (1850, 2 vol.); *Etudes spirituelles et fines*, recueil de mémoires et d'anecdotes sur les femmes beaux esprits qui brillèrent à cette époque dans le grand monde parisien; *Nathalie* (1851). L'année suivante, miss Kavanagh publia une série de biographies de femmes éminentes par leurs bonnes œuvres et leur bonté, sous ce titre : les *Femmes du christianisme*. Depuis, elle a mis au jour *Daisy Burns* (1853), roman de mœurs intimes; *Grace Lee* (1855); *Rachel Gray* (1856); *Adèle* (1858); *Un hiver et un été dans les Deux-Siciles* (1858); *Sept ans* (1859, 3 vol); les *Femmes de lettres françaises* (1861, 2 vol.); la *Reine Bell* (1863, 3 vol.); *Béatrix* (1865), etc. Miss Kavanagh occupe dans le genre du roman une place distinguée. « C'est d'ordinaire, dit un biographe, le grand monde qu'elle choisit pour sujet de ses peintures; elle produit aisément; son style est gracieux et élégant; elle a de la vivacité, de l'éclat, et ses fables, quoiqu'un peu nues, intéressent suffisamment. » Quelques-uns de ses romans sont traduits dans notre langue.

KAVARNA, ville de la Turquie d'Europe, dans la Bulgarie, sur la mer Noire, à 45 kilom. N.-E. de Varna; 3,000 hab. Excellent mouillage.

KAVERI, fleuve de l'Indoustan anglais. V. CAVERY.

KAVERINE s. f. (ka-ve-ri-ne). Bot. Arbrisseau de l'Inde, de la famille des myrtinées.

KAVIAR s. m. (ka-vi-ar). V. CAVIAR.

KAVINA ou **CAVINA** (Pierre-Marie), astronome italien, né à Faenza d'une famille noble. Il vivait dans le XVIIe siècle, cultiva les sciences, particulièrement l'astronomie, et exposa sur cette science des systèmes ingénieux, mais plus qu'hypothétiques, qui lui ont valu de vives critiques parmi les savants. Ses principaux ouvrages sont : *Tractatus de legitimo tempore paschali* (Venise, 1667); *Congietture phisico-astronomiche della natura del universo* (Faenza, 1669, in-4°).

KAW, quartier de la Guyane française. Les limites de ce quartier (2e classe) sont, au N.-O., le quartier de Cayenne et la crique Angélique; à l'E., l'Océan; au S.-E., le quartier de l'Approuague; au S.-O., celui de Roura. La rivière de Kaw, qui prend sa source dans les montagnes de Roura, est navigable sur 35 kilom. de son parcours, par les embarcations tirant 2 mètres d'eau. Un canal de 8 kilom. de longueur a été ouvert sur la rive droite de cette rivière, à 10 kilom. de son embouchure, pour communiquer avec la rivière Approuague. Les terres élevées des collines de Kaw sont très-fertiles; on y cultive avec succès tous les produits des tropiques et particulièrement le rocou. Ce quartier possède un petit bourg et une église. Superficie, 58,900 hectares; 699 hab.

KAWALANY s. m. (ka-va-la-ni). Philol. Dialecte du groupe des Renards, dont les îles principales sont : Unalaschka, Kigalga, Akutan, Unimak.

KAWCHO-DINNEH, tribu indienne de l'Amérique du Nord. V. CHÉPÉWYANS.

KAWE, dieu de la mythologie finnoise. Il s'est créé lui-même dans le sein de la nature. Il est le père d'Ilmarénen, le dieu du vent et de l'air, et de Waïnamoïnen, le dieu du feu.

KAWI s. m. (ka-oui). Philol. Nom de l'ancienne langue des Javanais : *Le* KAWI, *langue sacrée de Java, présente l'association de la grammaire sanscrite au vocabulaire tagale ou malai*. (A. Maury.)

— Adjectiv. : *Alphabet* KAWI, *langue* KAWI.

— **Encycl.** Cet idiome est au javanais moderne ce qu'est le pali au birman, ou ce qu'est le sanscrit lui-même à l'indoustani. Créé comme langue savante et religieuse dans les premiers siècles de notre ère, et répandu non-seulement à Java, mais encore dans les îles voisines de Madura et de Bali, il cessa ensuite d'être en usage à la fin du XIVe siècle, lorsque l'influence des idées indiennes se trouva combattue par la renaissance du culte primitif des indigènes. Guillaume de Humboldt a consacré à l'histoire de cette langue 3 vol. in-4°, publiés par l'Académie de Berlin (1830-1836). V. JAVANAIS (idiomes).

KAY, mécanicien anglais qui vivait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il était horloger à Leigh, dans le Lancashire, lorsqu'il aida Thomas Highs à réaliser l'invention de la jenny et de la continue. V. HIGHS.

KAYAGA, contrée de la Sénégambie. V. GALAM.

KAYAGE s. m. (kai-ia-je). Anc. cout. Droit que l'on payait pour pouvoir charger et décharger des marchandises sur un quai.

KAYANOS, race habitant la contrée montagneuse qui s'étend entre Aracan et Byrnah, dans l'empire des Birmans. Le lieutenant Bissot, dans un article inséré à l'*Asiatic Journal*, nous donne sur ce peuple d'intéressants détails. Les Kayanos ne reconnaissent point d'Etre suprême et adorent un arbre nommé par eux Subri. Les idées du juste et de l'injuste sont bornées chez eux aux soins respectifs de leurs troupeaux et de leurs familles. Néanmoins, malgré cet état social rudimentaire, les exemples de férocité et de perversité sont rares chez les Kayanos. Ils ont un grand respect pour leurs morts, qu'ils brûlent ou ensevelissent. Le pays produit du miel, de la cire, quelques minerais d'or, du poisson fumé, et un tissu de coton qu'ils filent eux-mêmes. Les femmes ont la coutume de se tatouer le corps. Le meurtre d'un parent donne droit à des satisfactions tout à fait analogues à celles que consacrait la *diya* des Arabes ou le *wehrgeld* des anciens Germains. L'homicide doit ordinairement payer aux parents de la victime une indemnité de 90 *tikals* ou roupies; à défaut de cette somme, il devient l'esclave de la famille lésée.

KAYE (Jean), médecin anglais. V. CAÏUS.

KAYÉE s. f. (ka-ié — de *Kaye*, sav. allem.). Bot. Genre d'arbres de la famille des clusiacées, tribu des calophyllées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

KAYOPOLLIN s. m. (ka-io-po-lain). Mamm. V. CAYOPOLLIN.

KAYOU-MARATH, roi persan, dont on écrit aussi le nom **CAYOU-MARATH, KAÏUMARATH, KAÏOMERS**, et qui vivait à une époque légendaire. Les écrivains orientaux donnent à l'antique monarchie des Perses une durée de 4,000 ans, depuis sa fondation par Kayou-Marath jusqu'à la prise de Madaïn et au renversement de la dynastie des Sassanides par les Arabes (639 de notre ère). Dans le système cosmogonique des mages, Kaïomers désigne le premier homme sorti de l'épaule droite du premier buffle ou taureau de la terre, créé par Hormuzd et tué par Ahriman. De *Goschéroun*, l'âme du buffle, échappée de son épaule gauche, découlèrent tous les animaux, toute la vie végétale; tandis que de *Kaïomers*, attaqué et vaincu un peu plus tard par Ahriman, naissait le premier couple humain. Quelques chroniqueurs ou historiens, tout en reconnaissant que Kayou-Marath appartient à une époque antéhistorique, reculent son existence un peu moins haut dans les âges. Les uns veulent qu'il soit fils d'un certain *Yessan-Ajun*; d'autres le font descendre de Malaléel, fils de Keïmane, fils d'Enoch, fils de Seth, troisième fils d'Adam, né après la mort d'Abel; d'autres enfin le déclarent petit-fils de *Nouh* (Noé). La première contrée de l'immense empire de Perse où ils placent la domination de Kayou-Marath fut l'*Adher-Baidjan*, ou pays du feu, ainsi nommé parce que le législateur et souverain pontife des mages, *Zerdoucht* (Zoroastre), y établit d'abord son culte.

Les peuples qui habitaient l'Adher-Baidjan n'avaient point encore, sous Kayou-Marath, de mœurs bien déterminées. Ils vivaient presque à l'état sauvage. Kayou-Marath, à qui tous les historiens donnent le titre de *Gil-schah* (roi de la terre), assujettit les hommes à la cérémonie du *pabous*, ou baisement des pieds. D'après des traditions orientales, Kayou-Marath étudia dans les livres du prophète Edris la connaissance du vrai Dieu, qu'il avait puisée déjà dans ceux de Seth et d'Adam; et comme Siamek, son propre fils, ne lui survécut point, il transmit ce précieux dépôt à Houscheng, son petit-fils, qui lui succéda. Kayou-Marath entretint toujours d'excellentes relations de voisinage avec Seth et avec Edris, malgré leur rivalité de talents et de puissance. Ces trois hommes de Dieu combattirent de concert, et sans relâche, les dernières tribus de Dives qui restaient sur la terre. Grâce au bouclier talismanique de *Gian-ben-Gian*, roi des Péris, Kayou-Marath triompha de tous les sortiléges que lui opposèrent les plus méchants d'entre les Djinns, ou Dives mâles, et vainquit le géant *Sémendoun*, surnommé *Hezar-Iekdest* (aux milliers de mains), qu'il fit prisonnier, mais qui s'échappa et s'enfuit, après sa mort, dans le pays d'Oman.

KAYOUROURÉ s. m. (ka-iou-rou-ré). Mamm. Nom vulgaire du macaque blanc, à Cayenne.

KAZAN, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de son nom, sur la Kasanka, à 10 kilom. de son embouchure dans le Volga, à 900 kilom. E. de Moscou, 1,656 kilom. S.-E. de Saint-Pétersbourg, par 55° 47′ de lat. N., et 46° 45′ de long. E.; 63,100 hab. Archevêché, tribunaux; université fondée en 1803, avec bibliothèque, observatoire, jardin botanique, cabinet de médailles; académie ecclésiastique, gymnase; école militaire de cadets; école de navigation; arsenal; poudrerie militaire. Fabrication de draps, étoffes de coton; cuirs, quincaillerie, coutellerie, poterie, savon, chantiers de construction. Commerce très-important avec Moscou et Saint-Pétersbourg; entrepôt du commerce de la Boukharie et de la Sibérie avec la Russie d'Europe. Kazan se compose de deux parties distinctes : la forteresse et la ville proprement dite. La forteresse, située sur une éminence, renferme le palais du gouverneur et celui de l'archevêché, la cathédrale, la chancellerie, les casernes et de fort belles maisons. Dans la ville proprement dite on remarque 66 églises, 8 mosquées, des établissements scientifiques à bon droit célèbres, notamment l'observatoire, et l'université, fondée en 1803. Un des faubourgs renferme l'amirauté, l'arsenal de la marine, un des plus riches de toute la Russie; un asile pour les matelots invalides, des magasins considérables et un chantier de construction pour les vaisseaux. L'industrie de Kazan est des plus actives; le commerce y est très-important à cause de la position de la ville entre Saint-Pétersbourg, Arkhangel, Tobolsk, Astrakhan, Moscou, etc.

La ville de Kazan, fondée au commencement du XIIIe siècle, devint la capitale de l'empire de Kaptchak. Fatigué du brigandage de ses habitants, le grand-duc de Moscou, Vasili Demitrievitch, marcha contre eux à la tête d'une armée formidable, prit leur capitale et la détruisit en 1397. Quelque temps après, les Tartares bâtirent une nouvelle Kazan, qui devint rapidement une cité florissante par son commerce et son industrie. Comme ses habitants faisaient de nombreuses excursions sur le territoire russe, les souverains de Moscou durent envoyer souvent des armées contre eux. Ces tentatives de répression furent souvent inutiles et ne servirent qu'à accroître l'orgueil des Tartares. Ivan IV, profitant des dissensions qui régnaient entre ces peuples et leurs souverains, leva une forte armée et alla mettre le siége devant Kazan, qui résista énergiquement, mais finit par se rendre en 1552. Kazan a éprouvé plusieurs terribles incendies, notamment en 1774, en 1820, en 1842 et en 1846.

Le gouvernement de Kazan a une surface ondulée; les sommets les plus élevés se dressent à l'E., où s'étendent quelques ramifications des monts Ourals. Les principaux cours d'eau qui l'arrosent sont : le Volga, qui y entre par la partie occidentale et en sort par le S.; la Kotchaga, la Sviaga et la Kama. Le climat y est très-froid en hiver; l'été est très-beau et l'air très-sain. Les productions végétales consistent principalement en seigle, orge, froment, millet, sarrasin, houblon, tabac, etc. A l'E., s'étendent de vastes forêts dont les essences principales sont les pins, les sapins, les chênes, qui fournissent une quantité considérable de bois de construction pour les navires de la mer Caspienne. Les montagnes recèlent des mines de fer et de cuivre. Les habitants sont très-industrieux. Les femmes s'occupent à filer la laine nécessaire à un grand nombre de manufactures de drap grossier. Fabrication d'huile de chanvre, d'œillette et de noisette; tanneries, fabriques de savon, de maroquin, de cotonnade; corderies, forges. Les articles d'exportation sont les grains, l'huile, le savon, le miel, la cire, le drap, la potasse, le cuivre, etc. On trouve dans ce gouvernement le mélange le plus complet de races; en effet, en 1842, on y comptait, outre 5,011,871 Grands et Petits Russes, 615,000 descendants des peuplades tartares, 815,000 habitants dont l'origine se rattache à celle de la grande nation finnoise, et 12,000 de race mongole. Les cultes n'y varient pas moins que les éléments de la population, car on y trouve des gréco-russes orthodoxes, des dissidents appartenant à une Eglise catholique romaine et arménienne et à une Eglise protestante réformée et anglicane, des israélites, des mahométans et même des idolâtres. Avant l'invasion des Tartares, cette contrée portait le nom de Bulgarie ou de Volgarie. Les habitants, refoulés par les peuples de l'E. et du N.-E., quittèrent le pays et allèrent s'établir sur les bords du Danube, dans une province à laquelle ils ont donné leur nom. En 1441, un kan de Kazan se rendit indépendant et érigea sa province en un royaume qui subsista jusqu'en 1552, époque à laquelle il fut conquis, comme nous l'avons dit plus haut, par Ivan IV, et annexé à la Russie.

KAZBEK ou **MQUINWARI**, une des plus hautes montagnes de la chaîne du Caucase, en Russie, sur la limite de la Circassie et de la Géorgie, à 1,115 kilom. N.-O. de Tiflis; par 42° 28′ de lat. N. et 41° 55′ de long.; altitude 4,755 mètr. Les Ossètes l'appellent *Zristi-Zub* (montagne du Christ), ou *Urs-Choch* (Chemin blanc), à cause des glaces et des neiges qui la couvrent en grande partie. Elle est formée de porphyre basaltique mêlé de feldspath et de mica.

KAZBIN, autrefois *Arsacia*, ville de la Perse moderne, dans l'Irak-Adjémi, à 145 kilom. N.-O. de Téhéran, près du Chah-Roud, par 36° 15′ de lat. N. et 47° 17′ de long. E.; 40,000 hab. Manufactures d'étoffes et de couvertures pour les chevaux. Entrepôt de commerce; aux environs, récolte de vins renommés. Cette ville, très-considérable jadis, lorsqu'elle servait de résidence royale, se dépeupla peu à peu, et la plupart de ses édifi-

ces tombèrent en ruine. Elle se releva ensuite insensiblement par le commerce. On y voit encore l'ancien palais des rois, qui frappe surtout par son état de délabrement. On y travaille une grande quantité de cuivre, qu'on tire des montagnes voisines et dont on fabrique toute sorte de vaisselle bien mieux travaillée qu'en Turquie. La ville est située au milieu d'une vaste plaine bien cultivée autour de son enceinte. Elle a donné naissance à plusieurs personnages célèbres. Une montagne, qui ne permet pas au vent du nord de rafraîchir l'air, est cause qu'en été la chaleur y est insupportable. Une poussière étouffante y remplit l'atmosphère, ce qui n'empêche pas qu'on donne à cette ville le nom de *Djemâl-Abad* (*Lieu de beauté*).

KAZEM-BEG (Mirza-Alexandre), savant persan, né à Recht (province du Guilan) le 3 août 1803. Il offre peut-être actuellement l'unique exemple d'un Oriental rivalisant par la science avec les premiers érudits de l'Europe. Son père, qui occupait la charge de cheik-ul-islam à Derbend, lui fit donner une instruction des plus complètes. A dix-huit ans, Kazem-Beg était bercé dans la connaissance intime des trois langues musulmanes : arabe, turc et persan ; il s'était aussi occupé avec succès de l'étude de la jurisprudence musulmane. En 1821, il eut l'occasion d'entrer en rapport à Astrakhan avec des missionnaires anglais, qui l'initièrent aux sciences européennes et le convertirent au christianisme. Le jeune néophyte écrivit à propos de sa conversion une thèse arabe sur l'excellence de la nouvelle religion qu'il venait d'embrasser. Il échangea son nom musulman de Mirza Mohammed-Ali-Beg contre celui d'Alexandre Kazem-Beg (le nom de son père). Deux ou trois ans plus tard, il fut nommé par le gouvernement russe professeur et interprète pour les langues tartares, à Omsk en Sibérie ; mais, forcé par une maladie grave de renoncer à cet emploi et de demeurer à Kazan, il remplit successivement dans l'université de cette ville les fonctions de lecteur, d'adjoint, de professeur extraordinaire et enfin de professeur ordinaire des langues orientales. En 1849, on l'appela à Saint-Pétersbourg, où on lui confia la chaire de persan. Son activité et sa profonde connaissance des choses et des idiomes de l'Orient furent mises plusieurs fois à contribution par le gouvernement russe, qui récompensa ses services par de hautes distinctions honorifiques.

Kazem-Beg jouit d'une grande réputation auprès de la plupart des Sociétés savantes de l'Europe, qui l'ont admis dans leur sein. Il a pris part en différentes occasions à leurs travaux ; maniant avec facilité les principales langues européennes, il a écrit en français, dans le *Journal asiatique*, plusieurs dissertations du plus haut intérêt ; en russe, dans différentes publications périodiques, etc. Parmi ses œuvres les plus importantes, nous mentionnerons en première ligne : son *Essai sur la littérature arabe* (en persan) ; son *Guide pour les voyageurs en Orient* (en russe) ; sa *Grammaire de la langue turco-tartare ;* son *Derbend-Namè* (*Livre de Derbend*), histoire de cette ville et du Daghestan, etc.

KAZEROUN ou **KAZROUN**, ville de Perse, dans la province de Farsistan, à 100 kilom. S.-O. de Schiraz ; 4,500 hab. Cette ville, située dans une vallée, a été presque entièrement ruinée par les tremblements de terre et les guerres civiles ; elle est renommée comme marché de chevaux de race arabe qu'on élève dans le voisinage. C'est dans ses environs que se trouvent les ruines de Schapour, cité qui fut bâtie par Sapor Ier, et où l'on remarque les restes d'une citadelle, plusieurs bas-reliefs sculptés dans le roc et un souterrain renfermant une statue colossale. La vallée de Kazeroun s'étend vers le golfe persique ; elle est embellie par de charmants jardins plantés de jasmins, de rosiers ; mais elle est souvent ravagée par des nuées de sauterelles. Elle produit beaucoup de chanvre et de coton. Kazeroun est l'entrepôt du commerce entre Thivas et la Perse.

KAZIMIERZ, ville de la Russie d'Europe, dans l'ancienne Pologne, gouvernement et à 41 kilom. N.-O. de Lublin, sur la rive droite de la Vistule ; 6,700 hab. ‖ Bourg de Prusse, province et à 24 kilom. N.-O. de Posen ; 700 hab. Patkul y fut exécuté en 1707, par ordre du roi de Suède, Charles XII.

KAZIMIRSKI (A. DE BIBERSTEIN-), orientaliste polonais, né à Kaschau, palatinat de Lublin, en 1808. Il se rendit à Paris, fit de la France sa patrie d'adoption, et fut attaché pendant plusieurs années, comme interprète, à la légation française en Perse. Outre des articles publiés dans l'*Encyclopédie nouvelle*, de Jean Reynaud, on lui doit : un *Dictionnaire français-polonais* (1839) ; un *Dictionnaire arabe-français* (1845), complété par un *Vocabulaire de marine et d'art militaire* (1860, 2 vol. in-8°), de bonnes traductions françaises avec texte arabe du *Koran* (Paris, in-18), et d'*Enis-el-Djelis*, conte des *Mille et une nuits* (1846).

KAZINCZY (François), écrivain hongrois, né à Er-Semlyen (comitat de Bihar) en 1759, mort en 1831. Dès l'âge de seize ans, il publia un volume d'opuscules traduits de l'allemand, de Gellert. Après avoir étudié la jurisprudence à Kaschau, il exerça quelque temps la profession d'avocat, devint, en 1784, notaire du comitat d'Abaujvar, et fut, de 1786 à 1791, inspecteur de l'école nationale du district de Kaschau. Kazinczy remania complétement la structure de la langue hongroise, y introduisit des formes et des expressions nouvelles, et mérita par ses travaux d'être surnommé le **Sculpteur du langage**. En 1788, il fonda à Kaschau, avec ses amis Szabo et Bacsanyi, le premier recueil littéraire qui ait été publié en hongrois, le *Madgyar Museum*, et fit paraître seul, à partir de 1790, un autre recueil, l'*Orpheus*. Compromis, en 1793, dans la conspiration de l'abbé Martinovics, Kazinczy fut condamné à mort ; mais on commua sa peine en celle de la détention, et, au bout de six années d'emprisonnement, il reçut sa grâce (1801). Il épousa à cette époque une fille du comte Török, puis il vécut dans une de ses propriétés, uniquement occupé de travaux littéraires. Lors de la fondation de l'Académie hongroise en 1830, il en fut élu l'un des premiers membres. Parmi ses ouvrages originaux, citons : *Epines et fleurs*, recueil de petits poëmes épigrammatiques (1811) ; *Œuvres poétiques* (1813) ; *Voyages* (1813) ; *Lettres de Transylvanie* (1818). Une partie de ses œuvres, qui ne comprend presque que des traductions d'ouvrages français et allemands, fut publiée de son vivant (Pesth, 1814-1816, 9 vol.). Ses poésies et une partie de ses lettres, qui appartiennent à ce que la prose hongroise a produit de plus remarquable, ne furent publiées qu'après sa mort (Pesth, 1836-1845, 5 vol.). Le 27 octobre 1859, l'Académie hongroise, ainsi que la plupart des villes de la Hongrie, ont célébré le centième anniversaire de la naissance de celui qui a réellement créé la prose et la langue poétique hongroise moderne. — Un neveu de Kazinczy, Gabriel KAZINCZY, né en 1818, prit une part active à la révolution de 1848, mais fut assez heureux pour être compris dans l'amnistie qui suivit cette révolution. Il se consacra alors à la littérature, et s'occupe aujourd'hui à Pesth de travaux historiques. On a de lui une nouvelle, intitulée *Malvina*, et quelques traductions d'Ossian. C'est, en outre, un publiciste distingué et le collaborateur actif d'un grand nombre de journaux politiques et littéraires hongrois.

KAZINSKI (Victor), compositeur lithuanien, né à Wilna en 1812. Il apprit la composition sous la direction d'Elsner, et fit représenter avec succès sur le théâtre de Wilna deux opéras : *Fenella* (1840) et le *Juif errant* (1842). De Wilna, Kazinski se rendit à Saint-Pétersbourg, où il écrivit plusieurs œuvres qui fondèrent sa réputation ; fit, en 1845, une excursion en Allemagne, et, de retour dans la capitale de la Russie, devint chef d'orchestre du théâtre Alexandre. Une nouvelle partition, *Mari et femme*, qu'il fit jouer en 1848, ne fut pas goûtée. Cet artiste passe pour un chef d'orchestre de premier ordre. Il a écrit une assez grande quantité d'ouvertures, cantates, scènes, entr'actes et chœurs ; mais il doit particulièrement sa popularité en Russie à son *Album de chant*, production excessivement remarquable sous tous les rapports. On doit encore à Kazinski des duos concertants pour piano et violon, des pièces légères pour le piano, et quelques morceaux de chant détachés.

KAZWINI (Zacharia-ben-Mohammed), naturaliste arabe, né à Kazwin (Perse) au commencement du XIIIe siècle, mort en 1283. Il a composé un ouvrage célèbre intitulé : *Merveilles de la nature et singularités des choses créées.* Le naturaliste allemand Ideler en a traduit les fragments les plus remarquables dans ses *Recherches sur l'origine et la signification des noms des constellations* (Berlin, 1809). En France, Chézy en a fait connaître d'autres parties dans la *Description des trois règnes*, imprimée à Paris, à la suite de la *Chrestomathie* de Sylvestre de Sacy, et dans une publication spéciale : *Extrait du* Livre des merveilles de la nature, *par Mohammed* (1805, in-8°).

KCHATRIYA s. m. (kcha-tri-ia). Membre d'une caste de guerriers indous, descendant de Brahma par son fils Kchatriya.

— **Encycl.** On prétend que la race des véritables *kchatriyas* est éteinte et a été exterminée par Parashu-Râma. Toutefois, on vit paraître après lui le second Râma, dont toute la famille était de cette caste, et qui en soutint l'honneur avec éclat. Les *kchatriyas* portent une ceinture comme les brahmanes ; celle des brahmanes est formée de moundja ; celle des *kchatriyas*, de mourvâ ; celle de la troisième classe est de chanvre. Pour le cordon, il est de coton pour les brahmanes, de laine pour les deux autres castes. Dans l'origine, les *kchatriyas* avaient la prééminence ; mais à la suite d'une lutte dont les grandes épopées nationales ont conservé un souvenir confus, ils tombèrent au second rang et durent céder le premier aux hommes sacrés, aux prêtres. C'était de cette caste qu'étaient tirés, avant cette chute, les rois ou radjahs.

KCHATRIYA, guerrier de la mythologie indienne, second fils de Brahma. Il était né du bras de Brahma. Il est l'auteur de la race des kchatriyas.

KEA, île de la Grèce moderne, dans le groupe des Cyclades. V. ZÉA.

KÉABÉ, forme turque du mot CAABA.

KEACH (Benjamin), théologien anglais, né à Stokhaman (comté de Buckingham) en 1640, mort en 1704. Ses parents étaient trop pauvres pour lui donner une éducation soignée ; mais il y suppléa par un grand amour pour l'étude, abandonna le commerce, entra dans la secte des baptistes calvinistes et devint, en 1688, pasteur d'une de leurs congrégations à Londres. Keach se fit remarquer par la violence de sa polémique. Une de ses brochures, intitulée : *The child's instructor*, le fit condamner, en 1664, à la prison et au pilori. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Voyages de la vraie piété ; Voyages de l'impiété ; Tropologia* (1682) ; *Exposition des paraboles* (1704, in-4°).

KEADY, ville d'Irlande, comté et à 11 kilom. S.-O. d'Armagh ; 2,000 hab. Mine de plomb. Centre d'une fabrication très-importante de toiles et nombreuses blanchisseries.

KÉAFIR s. m. (ké-a-fir). Nom générique par lequel les musulmans désignent tous les peuples qui ne professent pas la religion de Mahomet.

KEAN (Edmund), célèbre tragédien anglais, un des maîtres de la scène moderne, né à Londres le 4 novembre 1787, mort à Richmond le 15 mai 1833. Il eut pour mère la fille du poëte Saville Carey et pour père un pauvre tailleur, Aaron Kean, frère du fameux mime et ventriloque Moses Kean. Il se prétendait bâtard du duc de Norfolk, mort en 1815. Dès qu'il put marcher, on le plaça à Drury-Lane, où, sous la direction d'un baladin en renom, ses membres apprirent à se disloquer, et, à cinq ans, il figurait à côté de John Kemble, comme lutin, dans la scène des sorcières de *Macbeth*. Plus tard, il fut envoyé à l'école ; puis, fatigué d'une existence trop uniforme, il s'enfuit de chez sa mère et s'engagea comme mousse à bord d'un bâtiment en partance pour Madère. La servitude absolue dans laquelle il se trouva ne pouvait lui convenir ; il simula une surdité complète, se fit admettre dans un hôpital, et, au bout de plusieurs mois, congédier. De retour à Londres, il n'y trouva plus sa mère. Alors, sans abri et sans argent, il n'eut plus qu'une seule ressource, celle de se joindre à une troupe de bateleurs ; on l'engagea avec la mission, dont il s'acquitta merveilleusement, de jouer le rôle d'un singe. Après un petit voyage à Portsmouth, où il donna seul des représentations dans une chambre, il revint à Londres, où miss Tidswell, actrice de Drury-Lane, s'était faite sa protectrice, et il parut à Sadler's-Wells ; la manière dont il récita le discours de Rolla aux Péruviens le fit admettre dans une troupe qui exploitait le Yorkshire ; quoique âgé de treize ans seulement, il obtint, sous le nom de Carey, qu'il avait pris, de nombreux applaudissements. A Windsor, il recueillit les suffrages de la famille royale et attira l'attention du docteur Drury, qui le plaça au collége d'Eton ; habitué qu'il était à la vie indépendante, il ne put y rester plus de trois ans. Le voilà donc redevenu comédien ambulant, subissant toutes les vicissitudes d'une telle existence, applaudi dans une ville, sifflé dans une autre. Il se maria, et sa position se compliqua encore. Il avait vingt ans (juillet 1808), et il épousa une pauvre fille, Mary Chambers, que la misère seule avait faite actrice, et qui ne voyait dans ce métier qu'un gagne-pain, sans se soucier de l'art, qu'elle ne soupçonnait même pas. Ils eurent deux enfants, dont l'aîné mourut en bas âge. Enfin, Edmund Kean rencontra dans le docteur Drury un appréciateur équitable de son talent, dont il commençait seulement à montrer les germes, et, le 26 janvier 1814, il obtint de débuter à Drury-Lane, dans le rôle de Shylock, du *Marchand de Venise.* Ce fut la révélation d'un art nouveau. Renversant toutes les traditions, Kean présenta, au lieu d'un vieillard rapace, d'un usurier avide de richesses, un persécuté altéré de vengeance ; il rajeunit de vingt ans le personnage et le rendit certainement tel que l'avait conçu Shakspeare. Sa réussite fut complète. Il aborda successivement les rôles d'Hamlet, d'Othello, d'Yago et de Roméo, et produisit dans tous un effet inexprimable. Mais ses deux meilleures créations furent celles d'Othello et de Richard III. Son succès fut tel, qu'en moins de six mois il avait fait faire au théâtre près de 1 million de francs de recette, et l'on calcula que, par année, ses profits personnels montèrent à 250,000 fr. Cette extrême opulence, succédant à une profonde misère, grisa le grand artiste, qui, d'un côté, put se livrer à une prodigalité sans bornes, et, de l'autre, ne tarda pas à se déconsidérer par les fantaisies les plus excentriques et les goûts les plus crapuleux. Il entretenait une écurie splendide, avait des meubles incrustés d'or, des bateaux de joutes, et se passait tous les plus ruineux caprices ; mais ce n'était là pour lui qu'un luxe d'emprunt ; ses vrais plaisirs étaient à la taverne, dans la société d'une bande d'affreux vauriens, qu'il appelait ses chers loups, et avec lesquels il pouvait se livrer à son goût pour le jeu, l'escrime, la boxe et le gin. C'est dans l'une des plus infimes tavernes de Londres, le Coal-Hole (Trou-au-Charbon), qu'il fallait souvent aller chercher Richard III, Hamlet ou Roméo et le traîner tout chancelant sur la scène.

Plus d'une fois, Kean parut en un tel état d'ivresse sur le théâtre qu'il fallut le faire rentrer dans la coulisse. A une représentation à son bénéfice, il entra en scène la jambe avinée et la bouche pâteuse au point qu'il ne pouvait ni se tenir droit ni articuler nettement. Les murmures, les huées, les grognements, les apostrophes insultantes se succédèrent dans la salle ; Kean alors, s'approchant de la rampe, parla ainsi : « Ladies et gentlemen, je comprendrais ces manifestations d'un public ordinaire, indifférent à l'artiste qui se trouverait dans mon état ; mais aujourd'hui cela ne peut se justifier. C'est pour moi, pour me faire fête, pour me témoigner votre sympathie que vous êtes ici, et j'ai pensé qu'entre amis le laisser-aller était chose sans conséquence. » Dans la première moitié de sa carrière, le public lui passa tout, en faveur de son génie ; il put même un jour, impunément, faire faire au roi Lear, dans un des passages les plus pathétiques du rôle, une cabriole qui rappelait un peu trop l'ex-arlequin, et qui est restée célèbre dans les fastes dramatiques. On applaudissait à outrance jusqu'à ses plus inexplicables écarts. Le bruit de ses triomphes se répandit sur le continent ; de sorte que, lorsqu'il vint en France au mois de juillet 1818, Talma lui offrit un superbe dîner, où étaient réunis les artistes les plus distingués de notre scène. Ce fut vers la fin de cette année qu'il joua Brutus, et ce rôle grandit encore sa réputation. En 1819, il parut à Edimbourg, et, l'année suivante, il passa aux Etats-Unis ; à Philadelphie, à New-York, à Boston, il donna des représentations fort suivies. Il réussit moins dans une seconde tournée qu'il y fit en 1825. Sa gloire commençait à s'éclipser, et c'est vers cette époque qu'il faut placer une singulière excursion qu'il fit dans le Canada, non comme acteur, mais comme pionnier, à la tête d'une petite troupe de défricheurs américains. On raconte qu'il exerçait une influence extraordinaire, tant sur ses compagnons que sur les peuplades sauvages qu'il traversait, et qu'il n'eût tenu qu'à lui de fonder par là un petit royaume. Il se dégoûta vite de cette existence et revint à Londres. De son immense fortune, il ne possédait plus rien ; il avait tout gaspillé avec la nonchalance d'un prodigue, mais il lui restait encore assez de talent pour se refaire une modeste aisance. Les années 1827 et 1828 virent ses derniers triomphes ; en 1828, il vint à Paris et joua Richard III au théâtre Favart. On fut obligé d'aller le chercher au café Anglais, où il s'enivrait pendant que la salle pleine attendait le lever du rideau ; et encore faillit-il casser une bouteille sur la tête du malheureux garçon de salle qui vint le rappeler à son devoir. Il parut enfin, mais dans un état si pitoyable, qu'il s'en fallut peu qu'on ne le sifflât ; puis, retrouvant toutes ses facultés, il joua son rôle avec une telle perfection, qu'il arracha à la salle entière des cris d'enthousiasme. Ce fut un de ses derniers éclairs. L'année suivante, il parut pendant quelque temps à Covent-Garden, puis il rentra définitivement à Drury-Lane. Quatre ans après, usé par la débauche la plus extravagante, il mourut à l'âge où son talent aurait dû être dans toute sa force, laissant dans la misère sa femme et son enfant. Sa vie et son nom ont été popularisés chez nous par une pièce de M. Alexandre Dumas, dans laquelle un de nos plus célèbres comédiens contemporains, souvent, d'ailleurs, comparé à Kean, a rendu avec une énergique vérité le *désordre* et le *génie* du tragédien anglais. V. ci-après KEAN, ou DÉSORDRE ET GÉNIE.

Parmi les plus grands admirateurs de Kean, on doit citer lord Byron, qui se rendait exactement au théâtre chaque fois que cet acteur devait représenter Richard III. Kean, à son début sur la scène de Londres, fut accueilli comme un prodige. Il possédait un talent original et des qualités rares ; il déploya parfois une terrifiante énergie, une imitation franche des passions, et réussit surtout à bien exprimer la malice et la cruauté. Il retraça les traits rudes et les passions sauvages de la tragédie gothique avec une grande vérité. Le rôle de Shylock fut toujours un de ses meilleurs, ainsi que celui de Richard III. Ce dernier est son triomphe aux yeux de la multitude, tandis que les connaisseurs placent son plus grand succès dans le troisième acte d'*Othello*, dans lequel il s'est montré pour la première fois simple et pathétique, lui affecté et bizarre d'ordinaire. Il a échoué dans *Hamlet* et *Macbeth*, rôles pleins encore du souvenir de John Kemble, avec lequel on l'a trop facilement placé en parallèle. Kean fut prôné surtout par la foule ; les journaux firent tourner à son avantage ses défauts mêmes, l'exiguïté de ses proportions, sa voix rauque ; on célébra comme des inspirations d'un génie original ses gestes saccadés et sa manière toute nouvelle de réciter. Si, comme Lekain, il a pu faire oublier, à force d'âme et d'expression, ses désavantages physiques, il n'a jamais obtenu cependant la perfection correcte, la simplicité majestueuse de John Kemble, qu'il n'a pas égalé dans les personnages héroïques.

Kean ou Désordre et génie, comédie en cinq actes, en prose, d'Alexandre Dumas (théâtre des Variétés, 10 septembre 1836). La vie excentrique de Kean, son luxe effréné, ses orgies à la taverne, ses aventures galantes, son génie aviné, qui se réveillait aux

lueurs de la rampe, offraient à un auteur dramatique un cadre tout tracé. Dumas a essayé de le remplir, et il a eu l'heureuse chance de pouvoir incarner le grand artiste anglais dans un grand comédien, Frédérick Lemaître. Au moment où l'action s'engage, Kean est adoré de trois femmes : Betty, fille d'un vieux batelier; miss Anna Damby, jeune et riche héritière, et enfin la belle comtesse de Kœfeld, femme de l'ambassadeur de Danemark, vivement courtisée par le prince de Galles. C'est la seule dont Kean soit amoureux, et elle doit venir le trouver le soir même au théâtre dans sa loge. En attendant l'heure, il va se griser à la taverne, parmi des laquais ivres-morts et de dégoûtantes créatures. Bientôt arrive miss Anna Damby, qui, contrainte d'épouser lord Melvil, seigneur ruiné, criblé de dettes, débauché impatient d'un riche hymen, fuit désespérée, et vient demander asile à celui qu'elle aime. Au besoin, elle se fera comédienne. Mais, à ce mot, Kean jette feu et flamme; il lui représente de quelles épines cette profession est hérissée; il lui raconte toutes les misères, toutes les douleurs du métier; il se débarrasse comme il peut de la belle solliciteuse, et retourne bien vite avec ses honorables compagnons. Mais voici que miss Anna revient, et, voyant l'étonnement de Kean : « N'est-ce pas vous qui venez de m'envoyer cette lettre? » lui dit-elle. Kean regarde... C'est un faux; et, grâce à l'hôtelier, on a bientôt le nom du faussaire. Lord Melvil est venu retenir la plus belle chambre de l'hôtel pour lui et une jeune fille dont il annonce la prochaine arrivée; donc, plus de doute : le noble lord a voulu attirer miss Anna dans un piége, pour la compromettre et la forcer à l'épouser. En effet, lord Melvil ne tarde pas à paraître. Kean le provoque; mais comment un futur pair d'Angleterre accepterait-*il de se mesurer avec un histrion?* Kean se contente de le traiter comme le dernier des arlequins et le plus vil des paillasses. On retrouve Kean au théâtre; il attend la comtesse de Kœfeld. On frappe; c'est elle, et les deux amoureux tombent dans les bras l'un de l'autre. Par malheur, leurs doux épanchements ne durent pas longtemps : le prince de Galles et le comte de Kœfeld viennent rendre visite au grand comédien, et la comtesse n'a que le temps de s'enfuir, sans s'apercevoir qu'elle oublie son éventail. Le comte l'aperçoit, s'en empare et se retire; mais le prince de Galles reste avec Kean, et un dialogue s'engage entre ces deux personnages si différents de position et d'allures. Chacun supplie l'autre à son tour de lui abandonner la comtesse de Kœfeld; mais nul ne cède, et la scène menacerait de ne jamais finir si le régisseur ne venait avertir le comédien qu'il est temps de lever le rideau. Kean désole, furieux, arrive en scène, déclame les premiers vers de Roméo aux applaudissements de toute la salle; mais bientôt, apercevant dans une loge le prince de Galles et la comtesse de Kœfeld, il se tourne vers eux, et, changeant de ton, il débite une allocution pleine de sarcasme et d'ironie à l'adresse du prince royal, qu'il montre d'un geste dédaigneux à la foule consternée. Puis il tombe évanoui, et, quand il reprend ses sens, c'est pour apprendre qu'il a été condamné à l'exil. Kean se resigne, d'autant mieux qu'Anna ne l'abandonne pas dans son malheur, et qu'elle demande avec plus d'ardeur que jamais à l'accompagner partout où il lui plaira de l'emmener. Le grand comédien se laisse fléchir, épouse miss Anna et part avec elle pour l'Amérique, d'où il ne doit revenir que pour monter une fois encore sur les planches, et tomber aux yeux de tous, frappé à tout jamais de folie.

Nous n'hésiterons pas à dire que cette comédie ne vaut pas grand'chose, quoiqu'elle ait eu du succès, et qu'il y avait un meilleur parti à tirer d'un si riche sujet. L'invention n'est pas brillante, et l'on ne peut guère remarquer qu'une grande entente de la scène, une rapidité d'action qui séduit; toute la pièce ne semble faite que pour deux ou trois scènes capitales.

KEAN (Charles-Jean), fils du précédent et acteur tragique, comme lui, né à Waterford (Irlande) le 18 janvier 1811, mort à Londres le 22 janvier 1868. Pendant sa période d'opulence, son père le fit élever au collége d'Eton, avec les rejetons des familles aristocratiques; il ne put achever ses études, et sa mère, que Kean laissait dans le dénûment, fut forcée de le retirer. Son intention de monter sur les planches, plus pour faire vivre sa mère que pour céder à une vocation qui lui manquait presque complétement, acheva de jeter la discorde dans ce ménage déjà bien désuni. Il débuta très-modestement, en 1827, dans une pièce médiocre, les *Deux Douglas*. A défaut du génie excentrique de son père, il manifestait un désir de remplir consciencieusement ses rôles, une étude patiente des difficultés de l'art, et, grâce à son nom, il réussit à moitié. Kean revint de ses préventions, et consentit à jouer avec son fils dans le *Brutus* de Thomas Payne (1828), et jusqu'en 1833 on les vit plusieurs fois ensemble, notamment dans *Othello*. Edmund Kean jouait le rôle du More, et Charles celui d'Iago. C'est à la fin d'une de ces représentations (mai 1833) que Kean expira. Il avait bu d'énormes quantités d'eau-de-vie pour rappeler son ancienne vigueur, et put à peine achever le dernier acte.

Un peu plus tard, Charles Kean commençait à avoir quelque renom ; il avait fait un voyage fructueux en Amérique, où il s'était montré dans les rôles favoris de son père. En 1838, il donna à Drury-Lane une série de représentations dans lesquelles les rôles de Richard III et d'Hamlet lui valurent enfin un accueil digne de son nom. Quelques mois après, il visita de nouveau les Etats-Unis, puis La Havane. Revenu en Angleterre, il parut à Haymarket dans *Macbeth*, et épousa, au mois de janvier 1842, la charmante actrice Ellen Tree, avec laquelle il fit une nouvelle excursion en Amérique et vint à Paris. Après avoir parcouru la province anglaise, qui l'a toujours reçu avec beaucoup d'enthousiasme, et rempli deux engagements de saison à Haymarket, Kean prit, en septembre 1850, la direction de Princess' Theatre, à Londres. Sur cette scène, il s'est fait applaudir très-souvent, surtout dans le *Roi Jean*, *Henri IV*, les *Frères Corses*, *Sardanapale*, *Faust*, *Henri VIII*, *Louis XI*, etc. Il a été plusieurs fois chargé par la reine d'organiser les soirées dramatiques qui chaque année sont données au palais de Windsor. De 1863 à 1866, il avait parcouru triomphalement et fructueusement, avec sa femme, artiste de mérite, la Californie, l'Australie, les Etats-Unis, le Canada, les îles de Cuba, Jamaïque, etc. Ce sont les fatigues de ce voyage qui ont amené sa mort prématurée. La reine d'Angleterre voulait lui conférer la noblesse; mais la vieille aristocratie regardait comme une sorte de profanation l'élévation à son rang d'un comédien, et elle faisait entendre de vives protestations à ce sujet.

KEANE (lord John), général anglais, né en 1781, mort en 1844. Dès l'âge de treize ans, il entra au service, prit part aux campagnes d'Egypte, de la Martinique, passa, en 1812, en Espagne avec le grade de colonel, assista, sous Wellington, aux batailles de Vittoria, d'Orthez et de Toulouse, et dirigea, en 1814, l'attaque de la Nouvelle-Orléans. Envoyé dans l'Inde comme commandant de Bombay en 1833, il envahit le Sind en 1838, pour y étouffer la révolte de Dhost-Mohammed, prit Caboul en 1839, et s'empara, le 24 juillet de la même année, de Ghesni, forteresse réputée imprenable, et dont la chute amena la soumission du pays. Keane reçut, en récompense de ce haut fait d'armes, le titre de baron et une pension de 50,000 francs.

KEARNY (Philippe), général américain, né dans l'Etat de New-Jersey vers 1815, mort en 1862. En sortant de l'École militaire de West-Point, il fut envoyé en France, où il suivit les cours de l'Ecole de cavalerie de Saumur, passa de là en Afrique (1840), afin d'étudier dans l'armée française la pratique du métier des armes, et se conduisit avec beaucoup de distinction en maintes rencontres contre les Arabes. De retour aux Etats-Unis, Kearny fit la campagne du Mexique, pendant laquelle il eut un bras emporté par un boulet. Il revint ensuite en France, se fit attacher, lorsqu'éclata la guerre d'Italie en 1859, à une division de la garde, se fit notamment remarquer par sa bravoure à la bataille de Solferino, et reçut peu après la croix de la Légion d'honneur. Quand la guerre de la sécession devint imminente, Kearny partit pour les Etats-Unis et alla offrir ses services au président Lincoln. A la tête d'un corps de troupes levé à ses frais, il donna une haute idée de ses talents militaires à Manassas, à Yorktown, devant Richemond, à la terrible bataille de Fair-Oaks, à Chantilly, pendant la retraite de Pope sur Washington, où il commanda la cavalerie fédérale avec le grade de major général, et fut tué en chargeant pour dégager la droite de l'armée.

KEATE (George), poëte anglais, né vers 1729, mort en 1797. Il visita une partie de l'Europe, connut Voltaire à Genève et resta en correspondance avec lui, étudia ensuite le droit à Londres, et exerça pendant quelque temps la profession d'avocat. Ses ouvrages principaux sont : les *Alpes* (1763, in-4°), poëme descriptif, qui est son chef-d'œuvre; *Rome ancienne et moderne* (1760, in-4°); *Tableau abrégé de l'histoire ancienne, du gouvernement et des lois de la république de Genève* (1761, in-8°), dédié à Voltaire; *Ferney*, épître adressée à Voltaire; *Esquisses d'après nature dans un voyage à Margate* (1779, 2 vol. in-8°), agréable imitation du *Voyage sentimental* de Sterne; *Relation des îles Pelew, composée sur les journaux et communications du capitaine Henri Wilson* (Paris, 1788, in-4°), relation fort intéressante, qui a été traduite en français (1788, 2 vol. in-8°). Keate donna, en 1781, un recueil de ses œuvres poétiques en 2 vol. in-8°.

KEATING (Geoffroy), écrivain irlandais, né dans le comté de Tipperary, mort en 1650. Issu d'une famille catholique, il se fit prêtre, voyagea sur le continent, se livra avec beaucoup de succès, après son retour en Irlande, à la prédication, s'occupa en même temps de recueillir un grand nombre de matériaux sur l'histoire primitive et les antiquités de son pays, et publia une *Histoire des poëtes de l'Irlande* (Londres, 1723, in-fol), qui s'étend du déluge à la dix-septième année du règne de Henri II. Cet ouvrage, qui n'est, pour toute la partie ancienne, qu'un tissu de fables, a été magnifiquement imprimé et réédité en 1738.

KEATS (sir Richard Godwin), marin anglais, né à Chalton (Hampshire) en 1757, mort en 1834. Dès l'âge de treize ans, il entra dans la marine, devint lieutenant en 1777, fut chargé de compléter l'éducation navale du prince royal, depuis Guillaume IV, prit part, en 1781, au ravitaillement de Gibraltar, et parvint, malgré la plus terrible canonnade, à introduire d'immenses ravitaillements dans cette place. En 1782, pendant la guerre d'Amérique, Keats contribua à la prise de l'*Aigle* et de la *Sophie*, frégates françaises sous les ordres du comte de La Touche. Sept ans plus tard, il reçut le grade de capitaine, assista à l'affaire de Quiberon, où il parvint à sauver 3,000 royalistes français poursuivis par le général Lemoine (1795), brûla à l'embouchure de la Gironde, en 1796, la frégate française l'*Andromaque*, et captura, pendant les années suivantes, de nombreux corsaires, le *Zéphire*, le *Railleur*, l'*Invincible Bonaparte*, le *Requin*, etc. Chargé, après le combat d'Algésiras, d'attaquer la flotte espagnole, « Keats, dit Dezos de La Roquette, s'approcha vers minuit, avec le *Superbe*, à une couple de câbles du *Real-Carlos*, vaisseau espagnol à trois ponts, et il ouvrit sur lui un feu si terrible, que quelques-uns de ses boulets atteignirent le *San-Hermenegildo*, vaisseau de la même nation, et le second en ligne par le travers du premier. Il en résulta une extrême confusion à bord de ces deux vaisseaux, qui, pendant quelque temps, tirèrent l'un sur l'autre, et bientôt le *Real-Carlos* fut en flammes. Keats l'abandonna alors pour attaquer le *San-Antonio*, de 74 canons, qui en était le plus voisin; et ce vaisseau, portant le pavillon du commodore Le Roy, se rendit, après un combat de trente minutes. Dans le même temps, le *Real-Carlos* étant tombé sur le *San-Hermenegildo*, tous deux sautèrent avec un bruit effroyable, et, de 2,000 hommes composant leurs équipages, 300 à peine purent être sauvés. Le *Superbe* resta à Gibraltar avec sa prise, et le reste de l'escadre continua la poursuite de l'ennemi. » En 1805, Keats reçut le grade de colonel d'infanterie de marine. L'année suivante, toujours sur le *Superbe*, et sous les ordres du vice-amiral Duikworth, il prit une part glorieuse au combat naval livré à l'escadre française, commandée par l'amiral Willaumez. En 1807, il bloqua Stralsund, fut promu contre-amiral vers la fin de la même année, parvint en 1808 à transporter en Espagne le marquis de La Romana avec 10,000 hommes de ses troupes, contribua à la défense de Cadix, assiégé par les Français, et fut nommé vice-amiral. Appelé, en 1813, au gouvernement de Terre-Neuve, Keats conserva ce poste jusqu'en 1816, puis devint major général d'infanterie de marine (1818), et enfin gouverneur de l'hôtel des Invalides de Greenwich.

KEATS (John), poëte anglais, né à Londres en 1796, mort à Rome en 1821. Il abandonna l'étude de la chirurgie pour se livrer entièrement à son goût pour la poésie, et publia successivement : un recueil de vers (1817); *Endymion*, poëme (1818, in-8°); *Lamia*, *Isabella* et autres poëmes (1820). Les critiques acerbes dont ces compositions furent l'objet, de la part de Gifford, dans la *Quarterly Review*, affectèrent profondément le jeune poëte, dont la santé était déjà plus qu'ébranlée. Il partit pour l'Italie (1820), et mourut peu de temps après, à Rome. Les poésies de Keats sont défectueuses dans l'ensemble; mais on y trouve des détails admirables, qui attestent les puissantes facultés poétiques, l'imagination ardente et hardie de celui dont Shelley a pleuré la mort dans sa belle élégie d'*Adonaïs*. Jeffrey, tout en lui reprochant des divagations interminables, une obscurité excessive et beaucoup d'extravagance, a rendu néanmoins pleine justice au génie poétique de Keats. « Les modèles sur lesquels il s'est formé dans son *Endymion*, le premier et de beaucoup le plus intéressant de ses poëmes, dit-il, sont évidemment la *Faithful Shepherdess*, de Fletcher, et le *Sad Shepherd*, de Ben Johnson. Il a copié, avec beaucoup de hardiesse et de fidélité, l'exquise versification et la diction animée de ces deux célèbres auteurs originaux, et il a réussi à donner à toute son œuvre cet air vraiment rural et poétique, qui est à la fois familier et majestueux, opulent et simple, et qui met devant nous les véritables aspects, les sons et les parfums de la campagne, avec la magie et la grâce de l'Elysée. »

KÉBE s. m. (ké-be). Comm. Sorte de feutre brodé pour tapis de pied ou pour tentures de portes, qui est fabriqué à Brousse.

KÉBER s. m. (ké-bèr). Hist. relig. Membre d'une secte persane qui reconnaît plusieurs dieux, et qui croit à l'immortalité de l'âme.

KÉBIN s. m. (ké-binn). Hist. orient. Lettres d'affranchissement.

KÉBIR, mot arabe qui signifie *grand*, et qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots géographiques.

KÉBLAH s. m. (ké-blâ). Relig. mahom. (v. KIBLAH). On dit aussi KÉBLÉH.

KEBLE (Joseph), jurisconsulte anglais, né à Londres en 1632, mort en 1710. Il se fit recevoir avocat vers 1658; mais, bien qu'il ne plaidât point, il n'en assista pas moins avec une assiduité étonnante, de 1661 à 1710, aux séances du tribunal du Banc du Roi. Il employait son temps à transcrire les rapports et les jugements de ce tribunal, ainsi que tous les sermons prononcés dans la chapelle de Gray's Inn. Outre cent volumes in-fol. et cinquante in-4°, restés manuscrits, il a laissé plusieurs ouvrages, entre autres : *Explication des lois contre les récusants* (1681, in-8°); *Guide des juges de paix* (1683, in-fol.); *Rapports écrits au Banc du Roi de la douzième à la trentième année du règne de Charles II* (1685, 3 vol. in-fol.).

KEBLE (John), poëte anglais, né en 1792. Il se consacra d'abord tout entier à la littérature et aux travaux de controverse et de critique théologiques, et fut, pendant plusieurs années, professeur de poésie à l'université d'Oxford. Plus tard, il renonça à sa chaire pour devenir pasteur à Hursley, dans le Hampshire, et se partagea, dès lors, entre les devoirs de son ministère et ses travaux favoris. Son principal ouvrage poétique, intitulé : l'*Année chrétienne, pensées en vers pour les dimanches et les jours de fête de l'année*, parut à Oxford (1827, 2 vol.), et fut suivi, bientôt après, de la *Lyre des innocents, pensées en vers sur les enfants, leurs habitudes et leurs priviléges*. Ces deux recueils, qui allient à des qualités poétiques remarquables l'esprit et le langage de la théologie de la haute Eglise, ont fait à leur auteur une place toute particulière parmi les poëtes anglais. Son *Année chrétienne*, surtout, est devenue le livre favori de ceux qui appartiennent à cette Eglise, dont Keble est, en Angleterre, l'un des chefs les plus connus, et ce recueil a eu plus de quarante éditions. L'auteur a exposé avec plus de force encore ses opinions religieuses dans ses écrits théologiques. Il a été l'un des premiers parmi les élèves et les théologiens d'Oxford qui ont commencé dans l'Eglise anglaise ce qu'on appelle le mouvement puseyite, et il collabora avec Pusey, Newman et autres aux célèbres *Tracts for the time* (*Discours pour le temps*, 1834-1836). Son discours *Sur la tradition primitive* a même été publié à part sous le titre de *Soixante-dix-huitième discours* (1837). On a encore de lui : *Sermons académiques et de circonstance* (1848, 2e édition); l'*Année chrétienne de l'enfant; Quelques simples pensées sur l'admission proposée des dissidents* (*Dissenters*) *à l'université d'Oxford* (1854), etc. Il a en outre été l'un des coéditeurs de la *Bibliotheca Patrum Ecclesiæ catholicæ*, dont la publication a commencé en 1838.

KÉBLEH-NOMA s. m. (ké-blé-no-ma). Sorte de boussole, que portent les Turcs et les Persans, lorsqu'ils font leurs prières.

KECHAN ou **ROUSKOINAN**, ville forte de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, à 47 kilom. N. de Gallipoli; 5,000 hab.

KÉCHERTÉCHI s. m. (ké-chèr-té-chi). Garde du souverain de Perse.

KECHMISH s. m. (kèch-mich). Vitic. Cépage d'Orient.

— **Encycl.** On cherche depuis plusieurs années à acclimater ce cépage en France. On distingue : 1° le *kechmish* jaune à grains oblongs ou ronds, dont les feuilles sont amples, lisses et unies. Il en existe deux variétés : la première produit un très-joli raisin, doux, agréable à manger; la seconde, encore meilleure, concourt à la fabrication du fameux vin de Schiraz. 2° Le *kechmish* noir, dont les grains sont petits, violets ou rouges, est très-abondant. La grappe est allongée. Tous les voyageurs, notamment Chardin, Olivier, etc., en parlent comme du plus délicat raisin à manger et à faire sécher. En France, il devient infertile.

KECHO, ville de l'empire d'Annam. V. KESCHO.

KECKERMANN (Barthélemy), érudit allemand, né à Dantzig en 1573, mort dans la même ville en 1609. Il professa successivement l'hébreu à Heidelberg et la philosophie à Dantzig (1601). On lui doit un grand nombre de compilations, dans lesquelles il présente toutes les sciences sous une forme méthodique et systématique. Nous citerons de lui : *Systema disciplinæ politicæ* (1606); *Systema astronomiæ* (1611); *Systema theologiæ* (1615), etc. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Genève (1614, 2 vol. in-fol.).

KECSKEMET, KESKEMET ou **KETSKEMET**, ville des Etats autrichiens, dans la Hongrie, comitat et à 120 kilom. S.-E. de Pesth, dans la vaste plaine qui s'étend entre le Danube et la Theiss; 40,000 hab., dont 12,000 protestants. Gymnase de piaristes; gymnase de calvinistes; tanneries, savonneries; commerce de bétail, chevaux, laine, suif, tabac.

KÉDAH, ville de l'Asie méridionale, sur la côte occidentale de la presqu'île de Malacca, capitale d'un petit royaume de même nom, à l'embouchure de la rivière de Kedah, dans le détroit de Malacca, à 120 kilom. N.-E. de Georgetown; par 6° 7' de latit. N., et 98° de longit. E.; 6,000 hab. Le royaume de Kédah, dont le nom signifie *enclos pour prendre les éléphants*, mesure 400 kilom. de longueur sur 80 de largeur, et s'étend le long de la côte

occidentale de la péninsule de Malacca. C'est un pays boisé et montagneux; le sommet principal est Djavais, qui atteint une hauteur prodigieuse. Le royaume de Kédah est arrosé par de nombreuses rivières, qui sont généralement navigables, et qui descendent de la chaîne de montagnes qui traverse toute la presqu'île. Avec son climat chaud et sain, son sol gras et fertile, ce pays serait un des plus riches de l'Inde, si les préjugés de ses habitants, composés de Malais et de Siamois, n'étaient un obstacle aux progrès de l'agriculture. La culture du riz et du poivre, l'exportation de l'ivoire et de l'étain en forment la principale richesse. L'île de Laukava, qui dépend de ce royaume, est très-peuplée et bien cultivée.

KEDER (Nicolas), antiquaire et numismate suédois, né à Stockholm en 1659, mort en 1735. Il visita les principales collections de l'Europe, et fut nommé, à son retour dans sa patrie, assesseur de la chancellerie pour les antiquités. On a de lui des *Dissertations* intéressantes sur les médailles d'Islande et sur les caractères runiques des médailles anciennes. Il a aussi donné une édition du *Thesaurus nummorum suedo-gothicorum* d'Elias Brenner (1731, in-4°).

KÉDERLI, saint personnage turc, qui, d'après les traditions des musulmans, fut un des capitaines d'Alexandre. Ayant rencontré un dragon monstrueux prêt à dévorer une jeune fille, il le tua, but des eaux d'un fleuve qui le rendirent immortel, et, depuis lors, monté sur un cheval partageant son immortalité, il parcourt le monde, allant donner le secours de son bras aux guerriers qui l'invoquent. Il existe en Egypte un couvent de derviches qui se sont placés sous l'invocation de ce saint. Ils prétendent avoir reçu de lui le pouvoir de charmer les serpents et les animaux venimeux, et logent en paradis son cheval avec l'ânesse du Christ, le chameau de Mahomet et le chien des sept Dormants.

KÉDÈS, bourg de la Turquie d'Asie, dans la Palestine, sur le territoire de l'ancienne tribu de Nephtali, à 65 kilom. N.-E. de Saint-Jean-d'Acre. Cette ville, qui portait dans l'antiquité juive le nom de Kédech-Nephtali, fut conquise par Josué sur les anciens rois de Chanaan, et consacrée comme ville de refuge. « Elle fut, dit M. Joanne, la patrie de Barak, qui, sous la conduite de Débora, battit Sisera, chef de l'armée de Jabin, près du Kison. C'est également près de Kédès que Sisera fut tué par Jahel, femme d'Héber, chef nomade campé sur le territoire de Nephtali. Plus tard, Kédès fut prise par Teglath-Phalasar, et ses habitants emmenés en captivité. Josèphe mentionne cette ville, sous le nom de Cydœssa, comme une place forte des Tyriens. Kédès, qui a conservé son nom biblique, est située sur un monticule qui domine à l'ouest une verte vallée, entourée de collines boisées. On voit encore une grande colonne au milieu du village moderne, et deux autres gisent à côté. La colline est aussi semée de fragments de colonnes, mais les principaux restes sont dans la plaine au-dessous du village. On y trouve, autour d'une fontaine, plusieurs sarcophages qui servent d'auges, et, près de là, les ruines de deux grands édifices. Le premier qu'on rencontre est un bâtiment carré d'environ 8 mètres de côté, avec un grand portique du côté S.; l'intérieur est composé de deux chambres qui se coupent à angle droit, de manière à former une croix. Le style en est simple et massif; mais, tandis que Robinson croit y reconnaître une synanogue juive, M. Porter y voit un édifice romain. Un peu plus à l'E., on trouve, sur une plate-forme de maçonnerie massive, plusieurs sarcophages remarquables, autrefois enrichis de sculptures, aujourd'hui méconnaissables. M. Porter doute, d'après cela, que ces tombeaux puissent être attribués aux Juifs, comme le pense Robinson. A 100 mètres plus loin à l'E., au milieu d'un fourré de ronces et d'épines, est un autre édifice carré, plus considérable que le précédent, avec un grand portail sur la face orientale, et deux petits portails latéraux, ornés de riches sculptures. Il n'y a plus de colonnes, mais les chapiteaux qu'on trouve à l'entour sont corinthiens. La construction des murailles est d'un très-bon style. »

KEDJE, ville du Béloutchistan, ch.-l. de la province de Mekran, à 430 kilom. S.-O. de Kélat, sur le Doust. Grand commerce avec Kandahar, Kélat et les ports de l'Inde.

KÉDRON, nom moderne du torrent de Cédron, en Palestine. V. CÉDRON.

KÉDUSUDURE s. m. (ké-du-su-du-re). Erpét. Serpent dont parle Rabelais. ‖ On trouve aussi KÉSUDURE.

KEEBLE (John), organiste et compositeur anglais. Il vivait au XVIII^e siècle, prit des leçons de Pepusch et fut organiste à l'église de Saint-George, à Londres, de 1759 à 1787. Keeble a fait paraître : *Forty interludes* (Londres, in-4°); *The theory of Harmony* (Londres, 1784); *Keeble's organ pieces*, recueil de morceaux pour l'orgue.

KEENE, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-Hampshire, ch.-l. de comté, à 90 kilom. N. de Sandy-Hill; 3,000 hab. Mines de fer; commerce et industrie très-actifs. Ses rues sont larges, bien bâties et ombragées de beaux arbres.

KEEPSAKE s. m. (ki-psèk — mot anglais qui signif. *souvenir d'amitié*, de *to keep*, garder, et de *sake*, affection). Album, recueil de pièces de vers, de fragments de prose, entremêlés de dessins et de gravures : *Le* KEEPSAKE *est une espèce d'almanach de luxe importé d'Angleterre.* (Supplém. de l'Acad.)

KÉERLIE s. f. (ké-èr-lî — de *Kéerl*, sav. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, qui croît au Mexique.

KEF (EL-), ville de l'Etat de Tunis. V. EL-KEF.

KÉFA, ville de la Russie d'Europe. V. CAFFA.

KEFERSTEIN (Chrétien), géologue et érudit allemand, né à Halle en 1784. Il avait rempli diverses fonctions dans la magistrature, notamment celle de commissaire de justice (1805), lorsque, poussé par son goût pour la géologie et la minéralogie, il se démit de son emploi, explora une partie de l'Europe, l'Allemagne, la France, l'Italie, la Hongrie, puis revint dans sa ville natale, où il s'est fixé (1821). Comme géologue, M. Keferstein s'est montré un chaud partisan de l'école plutonienne, et s'est notamment prononcé, contre l'opinion de Werner, pour l'hypothèse de l'origine volcanique des roches basaltiques qu'on trouve dans l'Allemagne occidentale. Il a fondé la revue scientifique intitulée l'*Allemagne géologique* (Weimar, 1821-1831, 7 vol.), et a publié les ouvrages suivants : *Documents pour servir à l'histoire et à la connaissance du basalte et des matières analogues* (Halle, 1819); *Remarques géognostiques sur les formations basaltiques de l'Allemagne occidentale* (Halle, 1820, in-8°); *Tableau de géognosie comparée* (Halle, 1825), *Exposition de la nature géognostique et géologique de l'Allemagne* (Weimar, 1821-1832, 7 vol. in-8°); *Histoire et bibliographie de la géognosie* (Halle, 1840, in-8°); *Histoire naturelle du globe terrestre* (Leipzig, 1834, 2 vol. in-8°); *Mineralogia polyglotta* (Halle, 1849); *Souvenirs d'un vieux géognote* (Halle, 1855), etc. Comme érudit et antiquaire, M. Keferstein s'est beaucoup occupé de recherches historiques sur les Celtes. Il a publié à ce sujet : les *Hallores* (Halle, 1843), où il cherche à prouver l'origine celtique des ouvriers qui travaillent aux salines de Halle; *Vues sur les antiquités celtiques, sur les Celtes en général, ainsi que dans leurs rapports particuliers avec l'Allemagne* (Halle, 1846, 3 vol. in-8°), etc.

KEFT, ville de la haute Egypte. V. COPTOS.

KEGLER (Jean), médecin allemand, né à Sornzig en 1573, mort à Dresde en 1630. Il professa la botanique à Leipzig, où il se fit recevoir docteur en 1606, puis pratiqua la médecine à Dresde. Ses principaux ouvrages sont : *Dena Paradoxa physico-medica* (Wittemberg, 1599, in-4°); *De cute et cutaneis affectibus* (Wittemberg, 1601, in-4°); *De vulneribus* (Leipzig, 1606, in-4°).

KEGLER (Ignace), savant jésuite, qui vivait dans la première moitié du XVIII^e siècle. Il fit partie des missions de Chine et publia, outre des traductions : *Observations de la comète de* 1723 *et de quelques éclipses de satellites de Jupiter, faites à Pékin en* 1724 *et* 1725, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Paris* (1726); *Observations mathématiques, chronologiques et physiques tirées des anciens livres chinois* (Paris, 1729, in-4°).

KÉGUEM s. m. (ké-ghèmm). Linguist. Idiome sénégalien. ‖ On dit aussi QUÉQUEM.

— **Encycl.** Les Sérèces, peuple du Sénégal, parlent deux idiomes : le *kéguem* et le none. Le *kéguem* est la langue des Sérèces-Sines, et le none la langue des Sérèces-Nones. M. le général Faidherbe nous donne, pour la première fois, dans l'Annuaire du Sénégal pour l'année 1865, des détails très-intéressants et tout à fait inédits sur le *kéguem*. Le *kéguem*, dit-il, est parlé dans les cantons de Ndiankin, Ndoïch, Lekhar, Diobas, etc., tous compris entre le Njiéguem, le Baol, le Saniokhor et le Diander. Les populations qui parlent les dialectes du none ne comprennent pas du tout le *kéguem*, et réciproquement. Le *kéguem* offre de très-grandes analogies avec l'ouolof. Comme dans l'ouolof, les racines sont en grande majorité monosyllabiques, et beaucoup sont communes aux deux langues. L'article, si remarquable, la conjugaison, les formes des verbes, les règles euphoniques, tout cela est analogue dans l'une et l'autre langue.

Il serait à désirer, dit M. Faidherbe, que quelque linguiste étudiât les autres dialectes du *kéguem*, ceux du none et les langues du Diola ou Féloups, pour ramener toutes ces langues, et d'autres encore peut-être, à une même famille. M. Faidherbe est porté à croire que le grand nombre de mots qui se ressemblent dans le dialecte *kéguem* du Baol et l'ouolof ne proviennent pas tous d'emprunts faits par la première de ces langues à l'autre, mais résultent plutôt d'origines communes, puisqu'il est constant que les grammaires de ces deux langues se ressemblent beaucoup.

Le *kéguem* a tous les sons du français, excepté ceux du *j* et du *z*. Il a trois sons étrangers au français : 1° celui que nous représentons par *kh* (articulation gutturale, identique à celle du *kha* arabe); 2° le *dj* et le *tch*, qu'il faut prononcer presque comme un *d* ou un *t* mouillé, sans appuyer sur le *j* et le *ch*. La langue possède les nasales *an*, *on*, et, chose extraordinaire, le son de l'*u* français, que si peu de races sont aptes à prononcer.

Il existe en *kéguem*, comme en ouolof, un nombre considérable de particules, dont les fonctions grammaticales ne sont pas encore bien nettement déterminées, et qu'on assimile ordinairement à notre article défini; ces particules, qui se postposent aux substantifs, sont : *la*, *ala*, *fana*, *okha*, *kha*, *na*, *ola*, *ka*, *ra* et *bla*. Quoique M. Faidherbe ne voie dans ces variantes que le résultat de règles euphoniques inappréciables à nos oreilles, nous avons cru remarquer que généralement *okha* se postpose aux noms de professions, de personnes, d'êtres animés, et que *fana* se joint aux vocables étrangers introduits dans le *kéguem*.

Dans le *kéguem*, comme dans toutes les langues de la Sénégambie, ce que l'on nomme genre des noms dans les langues indo-européennes et dans les langues sémitiques n'existe pas. Le pluriel est quelquefois indiqué par un changement de consonne dans le radical. Exemples : nez, *nis*, les nez, *gnis;* mouton, *bal*, moutons, *pal;* case, *ndok*, cases, *tok*, etc. Les rapports de possession s'expriment, soit en faisant suivre l'objet possédé du nom du possesseur : le cheval de Samba, *pis Samba*, soit en interposant entre le premier et le second la particule *no*, qui a alors la valeur de notre *de* français : la bonté du marabout, *pakhel no serin*. Les adjectifs se placent après les substantifs, dont ils sont séparés par la particule *a;* exemple : belle femme, *teo a mos*. Ils sont invariables. Les adjectifs possessifs sont représentés par des suffixes qui s'accolent au nom : mon cheval, *pis-es;* son cheval, *pis-oun*. Ce caractère, joint à d'autres, trahit bien les tendances agglutinantes du *kéguem*. La négation s'exprime en ajoutant *é;* exemples : bon, *fakh*, mauvais, *fakhé;* beau, *mos*, laid, *mosé*. Les pronoms personnels régimes se joignent, comme dans les langues sémitiques, au verbe qui les gouverne; exemples : Samba m'a frappé, *Samba fad-akham;* Samba l'a frappé, *Samba fad-an*, etc. Le pronom relatif *qui* s'exprime par la conjonction *nania*, absolument invariable; exemples : cette femme qui boite, *teo okhana nania ladia;* ces chevaux qui courent, *pis kéné nania djoufa*. Le pronom relatif *que* s'exprime par un procédé qui rappelle singulièrement celui des langues sémitiques; au lieu de dire : le cheval que j'ai tué, on construit : le cheval que j'ai tué lui (en arabe : *el-khèyl ellèzi qataltho*), *pis na ouar ouma*. La conjugaison des verbes est assez développée; le pluriel y est marqué beaucoup plus régulièrement que dans les noms. Il existe une conjugaison spéciale pour le verbe négatif. En outre, du verbe dérive toute une série de formes qui rappellent encore l'organisation des langues sémitiques, sans que l'on puisse cependant s'autoriser de pareilles coïncidences pour en tirer des inductions de parenté. Voici un échantillon de ces formes : *fad*, frapper; *fad-ir*, frapper avec zèle; *fad-okh*, se frapper; *fad-nokh*, faire frapper; *fad-ik*, aller frapper; *fad-akhin*, frapper derechef; *fad-adar*, frapper peu; *fad-é*, ne pas frapper; *fad-até*, cesser de frapper; *fad a fad*, frapper constamment; *a-fad*, le frappeur, ou le frappant; *fad-end*, le lieu où l'on frappe (en arabe *madhrab*); *fad-alé*, qui accompagne dans l'action de frapper (comme qui dirait *com-battant*); *pad-ai*, l'action de frapper; *pad-ala*, le frapper, et *pad-atind*, le résultat, l'effet de l'action de frapper. Ces modifications donnent, dit M. Faidherbe, une assez grande richesse à cette langue, dans la sphère, très-restreinte du reste, d'idées qu'elle possède. Le système de numération paraît n'être ni décimal ni duodécimal, mais basé sur le nombre *cinq*. Le *kéguem* ne possède guère de littérature proprement dite. Cependant, il existe un certain nombre de chants populaires dans cette langue. Voici deux de ces chansons :

« Ne t'en va pas, oh! ne t'en va pas (*ba ret ò ba ret*).

» Viens causer avec moi (*gari laendor*).

» Causer n'est pas mal faire (*laendoj fardj-é*).

» Ne t'en va pas, oh! ne t'en va pas (*ba ret o ba ret*). »

« Allons, je ne dirai plus rien (*oualay laïkim*);

» Les vieilles m'injurient (*makoa mben-am*),

» Et les jeunes filles tiennent des propos sur moi, au puits (*té-khatéba diéo-t-am*).

» Allons, je ne dirai plus rien (*oualay laïkim*). »

KÉHAYA s. m. (ké-a-ia — mot turc). Homme d'affaires turc : *Le* KÉHAYA *joue un rôle assez important dans l'industrie ottomane.* ‖ *Kéhaya-Bey*, Ministre de l'intérieur et de la guerre, dans l'empire ottoman. ‖ *Kéhaya-khaziné*, Intendant du trésor particulier ou liste civile du sultan.

KEHL, bourg du grand-duché de Bade, cercle du Rhin moyen, à 15 kilom. N.-O. d'Offenbourg, au confluent de la Kinzig et du Rhin, vis-à-vis de Strasbourg; 4,500 hab. Port franc sur le Rhin; commerce de transit; fabrication de tabac, papiers peints, tissus métalliques.

Bâtie vers la fin du XVII^e siècle, par les Français, pour servir de point d'appui aux conquêtes que Louis XIV méditait sur la rive droite du Rhin, Kehl était autrefois une place forte importante; la paix de Ryswyck l'attribua, en 1697, au margrave de Bade, sous la réserve, en faveur de l'empereur, d'y entretenir garnison. Elle fut prise par les Français en 1703, 1733, 1796 et 1797. Elle fut alors démantelée et détruite trois fois par l'incendie. Beaumarchais y avait établi une imprimerie, d'où sortit une belle édition complète des œuvres de Voltaire et quelques autres ouvrages de luxe. En 1808, Napoléon comprit cette ville dans le département du Bas-Rhin, mais en 1814 la coalition la restitua au grand-duché de Bade. En 1870, les batteries de Strasbourg, assiégé par les Allemands, firent subir à Kehl un violent bombardement.

Les communications entre la ville de Strasbourg et le grand-duché de Bade se firent, jusqu'en 1861, par un pont de bateaux établi en face de la ville de Kehl, sur le Rhin. En 1857, une convention fut passée entre le gouvernement français et le gouvernement badois pour la construction d'un pont destiné au passage du chemin de fer. Les travaux préparatoires commencèrent, le 28 août 1858, par l'établissement d'un pont de service. Le fonçage des caissons fut commencé le 22 mars 1859. Chacun de ces caissons, formé de feuilles de tôle, pesait 34,500 kilogrammes, et était muni de deux cheminées à air *a*, *b*, avec chambre de travail à air comprimé, et d'une

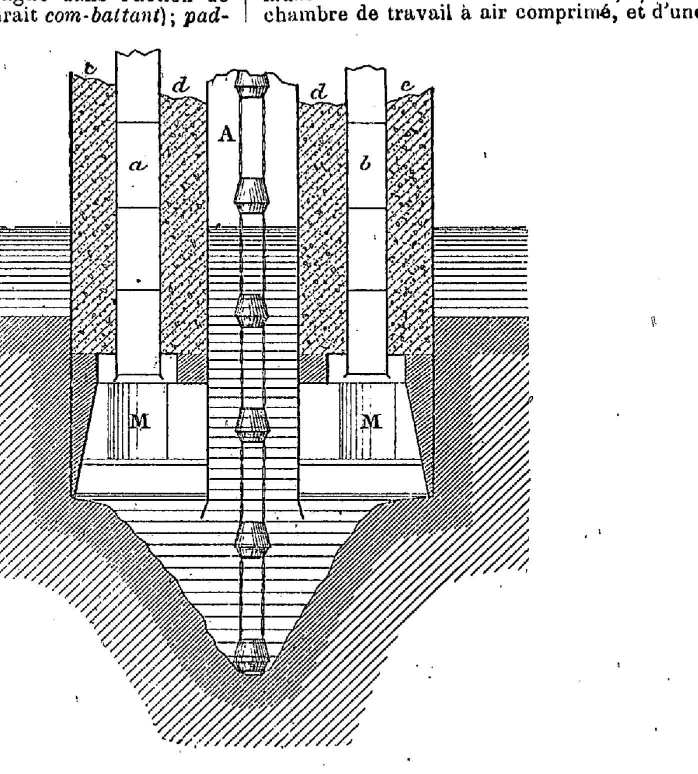

Fig. 1.

cheminée centrale A (fig. 1) de $1^m,50$ de diamètre, dans laquelle l'eau atteignait le niveau extérieur.

Dans la chambre à air M, les ouvriers travaillaient à draguer le sol sous les bords du caisson, pour le faire enfoncer. Cette chambre M était formée par une calotte en maçonnerie, au-dessus de laquelle on coulait du béton en *c*, *d*, *e*.

Une noria manœuvrant dans la cheminée

centrale remontait les détritus produits par le dragage. On arrêta l'enfoncement des caissons à 15 mètres au-dessous du lit du fleuve, on remplit les trois cheminées et la chambre de travail M avec du béton. Les trois caissons avaient été enfoncés simultanément, et présentaient, côte à côte, une plate-forme de $23^m,50$ de long sur 7 mètres de large, de sorte que la pile, qui devait avoir 21 mètres sur $4^m,50$ (fig. 2), avait tout autour un empatement de $1^m,25$. La pile culée badoise et les piles intermédiaires furent fondées par le même procédé. On mit ensuite en place les poutres métalliques, puis le tablier, et le 8 avril 1861, après avoir subi, en présence

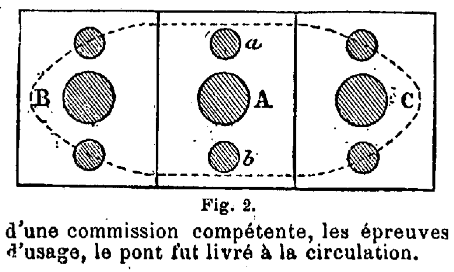

Fig. 2.

d'une commission compétente, les épreuves d'usage, le pont fut livré à la circulation.

Les piles sont en pierre de taille, avec avant et arrière-becs en ogive BC (fig. 2). Au droit de chaque pile culée, s'élève un portique en fonte moulée (fig. 3), surmonté d'un clocheton gothique et muni, à la partie inférieure, d'un dégagement en ogive N donnant accès sur la passerelle latérale. Celle-ci est bordée par une élégante balustrade PQ, dans le style ogival, comme celui des portiques destinés à marquer le passage entre le pont tournant S et le pont fixe à treillis T. Au-dessus des piles intermédiaires, il y a simplement deux clochetons sans portique. Enfin, les portiques ont chacun deux niches

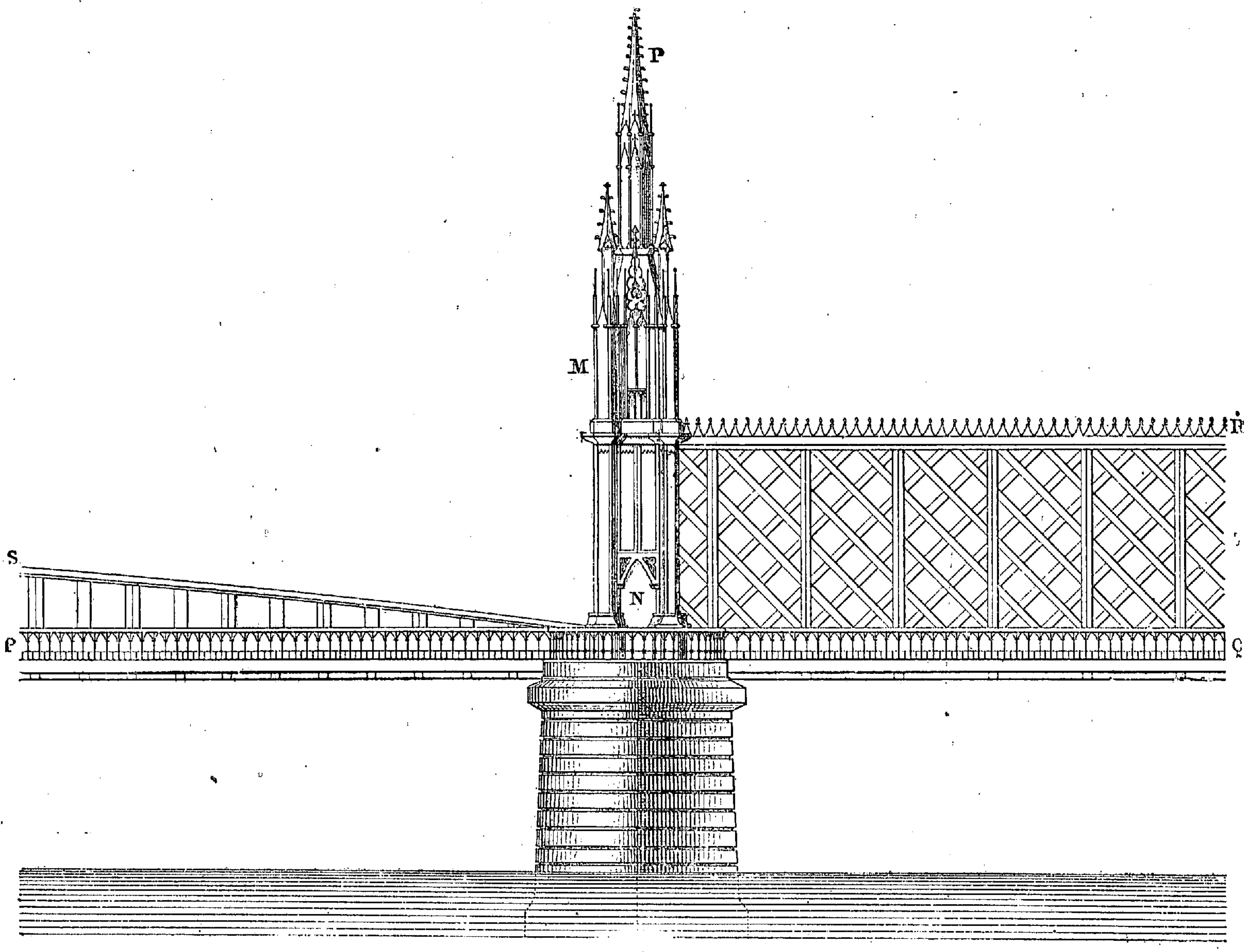

Fig. 3.

dans lesquelles on a placé, vers la rive gauche, des statues représentant l'Ill et le Rhin, et, du côté droit, le Rhin et la Kinzig.

Les poutres en treillis ont 177 mètres de long, 6 mètres de hauteur, et $4^m,50$ d'écartement d'axe en axe. Les poutres pleines des ponts tournants ont au milieu $3^m,50$ de haut et $1^m,20$ aux extrémités. Le poids total du métal employé est de 1,540 tonnes environ. La longueur totale du pont est de 235 mètres. Il est considéré, à juste titre, comme une des merveilles de la construction moderne.

Le 23 juillet 1870, le génie allemand fit sauter le pont tournant du côté de Kehl, et la commotion renversa le portail qui donnait entrée sur le pont fixe du même côté. Ces dégâts ont été réparés depuis.

KE-HOA ou **TOHAN-HOA**, ville et port de l'Indo-Chine, dans l'empire d'Annam, à 400 kilom. N.-O. d'Hué, sur le golfe de Tonkin; 30,000 hab. Ch.-l. d'une province de même nom, et résidence du gouverneur.

KEHR (Georges-Jacques), orientaliste allemand, né à Schleusingen en 1692, mort à Saint-Pétersbourg vers 1760. Après avoir parcouru la plus grande partie de l'Allemagne et la Pologne, il devint professeur d'hébreu et d'arabe à Leipzig, puis à Saint-Pétersbourg, où il fut élu membre de l'Académie des sciences. Kehr a publié, entre autres ouvrages : *Epithalamium germanicum, latinum, græcum, hebraicum, chaldaicum et syriacum* (1711, in-fol.); *De Saracenis, Hagarenis et Mauris* (1723, in-4°); *Monarchiæ asiatico-saraceniæ status* (1724, in-4°), etc.

KEICHME, KICHEMA ou **KISCHIM**, autrefois *Oaracta*, île du golfe Persique, sur la côte du Laristan, au N.-O. du détroit d'Ormuz; 115 kilom. sur 26; 16,000 hab., dont 4,000 dans une petite ville de même nom, située sur la côte orientale de l'île. Elle est entourée de récifs de corail, et fertile en blé, plantes potagères, dattes, coton et raisins. Elève considérable de moutons; pêcheries de perles sur la côte. Elle est tributaire de l'iman de Mascate.

KEIGHLEY, bourg et paroisse d'Angleterre, comté et à 53 kilom. S.-O. d'York (West-Riding); 13,800 hab. Fabrication de toiles, draps, lainages, coton. Cette ville manufacturière, située sur l'Aire que l'on y passe sur un beau pont de pierre, fait un commerce actif avec Halifax et Broadford. On y remarque l'église Saint-André, qui contient deux anciennes pierres tombales, dont une est supposée dater du temps de Canut le Grand, d'après le millésime qui y est gravé.

KEIL (Frédéric-Sigismond), érudit allemand, né à Burkardshain en 1717, mort à Kretzschau en 1765. Il remplit les fonctions pastorales à Zeitz, et s'occupa surtout de Luther dans ses ouvrages. On a de lui : *Notice historique de la vie et des descendants de Martin Luther* (Leipzig, 1751, in-4°); *Vies du bienheureux Luther et de sa femme, Marguerite Lindemann, avec leurs portraits et l'indication de tous leurs enfants* (Leipzig, 1752, in-4°); *Circonstances remarquables de la vie de Luther dans sa constitution physique, ses maladies, ses affections d'esprit et de corps, etc.* (Leipzig, 1753, in-4°).

KEIL (Charles-Auguste-Gottlieb), théologien allemand, né à Grossenhain en 1754, mort à Leipzig en 1818. Il professa la philosophie à Leipzig, puis la théologie, à dater de 1788. Ses principaux ouvrages sont : *Catalogue systématique des livres théologiques dont la connaissance est généralement nécessaire ou utile* (Shendel, 1783-1792, in-8°); *De doctoribus veteris Ecclesiæ culpa corruptæ per platonicas sententias theologiæ liberandis* (Leipzig, 1793-1816, in-4°); *De l'interprétation historique de l'Ecriture sainte et de sa nécessité* (Leipzig, 1798, in-8°); *Manuel d'herméneutique du Nouveau Testament, d'après les principes de l'interprétation grammaticale et historique* (Leipzig, 1810, in-8°); *Opuscula academica ad N. T. interpretationem* (Leipzig, 1821, 2 vol. in-8°). De 1812 à 1818, Keil publia, avec un de ses collègues, un journal théologique (4 vol. in-8°).

KEILL (Jean), physicien et astronome écossais, né à Edimbourg en 1671, mort en 1721. Il professa la philosophie naturelle, puis l'astronomie, à l'université d'Oxford, et fut élu membre de la Société royale en 1706. Partisan des théories de Newton, il écrivit en sa faveur quand on lui eut contesté la priorité de l'invention du calcul infinitésimal, fit partie de la commission qui fut nommée pour l'examen de cette question, et se prononça contre Leibnitz. L'université d'Oxford lui conféra, en 1713, le diplôme de docteur en médecine. Son ouvrage le plus estimé est l'*Introductio ad veram physicam* (1702, in-8°), regardé généralement comme la meilleure introduction aux principes de Newton. Citons encore de lui : *Introductio ad veram astronomiam*. Ce traité d'astronomie, dont on a deux éditions, l'une en latin, de 1718, l'autre en anglais, de 1739, ne présente d'intérêt que par quelques démonstrations nouvelles de théorèmes de Moivre, de Képler et de Newton. Ses principaux écrits ont été publiés à Milan (1742, in-4°).

KEILL (James), médecin écossais, frère du précédent, né en 1673, mort en 1719. Il fit ses études médicales à Edimbourg et à Leyde. Il voyagea sur le continent, revint à Oxford et à Cambridge, et prit, dans la dernière de ces universités, son diplôme de docteur. En 1703, il s'établit à Northampton, où il eut bientôt une pratique fort étendue. Il succomba aux progrès d'un cancer dans la bouche. Keill fut un des chefs de l'école iatromathématique. Ses principaux ouvrages sont : *Anatomy of the human body abridged* (Londres, 1698, in-12); *Essays on several parts of the animal œconomy* (Londres, 1717, in-8°); *Tentamina medico-physica ad quasdam quæstiones quæ æconomiam animalem spectant, quibus accessit medicina statica britannica* (Londres, 1718, in-8°).

KEIM (Théodore), théologien allemand, né à Stuttgard en 1825. A l'université de Tubingue, où il étudia de 1843 à 1848, il adopta les doctrines philosophiques de Reiff, et s'occupa en même temps, sous la direction de Baur, de l'étude de l'histoire de l'Eglise et de la critique de l'Ancien Testament. Il devint ensuite répétiteur à Tubingue, diacre (1857), puis archidiacre à Esslingen (1859), enfin professeur de théologie à l'université de Zurich, où il a, depuis lors, enseigné sans interruption. Ses cours ont roulé principalement sur l'introduction à l'étude du Nouveau Testament, sur l'exégèse et la théologie bibliques, ainsi que sur la vie de Jésus et l'histoire ancienne de l'Eglise. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Histoire de la Réforme dans la ville impériale d'Ulm* (Stuttgard, 1851); *Histoire de la Réforme en Souabe jusqu'à la diète d'Augsbourg* (Tubingue, 1855); la *Réforme dans la ville impériale d'Esslingen* (Esslingen, 1860); le *Développement humain de Jésus-Christ* (Zurich, 1861), et la *Dignité humaine de Jésus* (Zurich, 1860); le *Christ d'après l'histoire* (Zurich, 1866, 3e édition), ouvrage très-remarquable; la *Conversion de Constantin le Grand à la religion chrétienne* (Zurich, 1862), et *Paroles amicales à mes paroissiens* (Stuttgard, 1861-1862, 2 vol.), recueil de sermons. Keim appartient à ce qu'on a appelé le parti médiateur en théologie, à ce parti qui croit pouvoir concilier la science pleine, entière et sans restriction avec les droits impérissables de la religion. Ses écrits se distinguent par un style élégant et spirituel, et doivent être rangés parmi les meilleures productions de la théologie libérale de notre époque.

KEINSPECK (Michel), musicien allemand, né à Nuremberg. Il vivait au xv^e siècle. On croit qu'il fut attaché à la chapelle pontificale sous Alexandre VI. Il est l'auteur d'un traité de plain-chant, très-court et très-rare, intitulé : *Lilium musice plane* (Bâle, 1496, in-4°), et plusieurs fois réédité.

KEIROTONIE ou **CHEIROTONIE** s. f. (ké-i-ro-to-ni — du gr. *cheirotonia*, action de tendre la main). Manière de voter en levant la main, longtemps en usage à Athènes, dans les assemblées populaires. C'était aussi le mode d'élection des évêques par le peuple, dans la primitive Eglise. ‖ On dit aussi CHIROTONIE.

KEISAR (Guillaume DE), peintre belge, né à Anvers vers 1647, mort vers 1693. Il employa les loisirs que lui laissait son état de joaillier à cultiver la peinture, exécuta plusieurs tableaux représentant des sujets religieux pour sa ville natale, puis se rendit en Angleterre, où il peignit notamment une *Sainte Catherine* pour la chapelle de Somerset-House. Keisar passa ses dernières années à s'occuper d'alchimie et il s'adonnait à la chimérique recherche de la pierre philosophale. Il avait une fille, qui se fit un certain renom comme peintre de portraits.

KEISER (Reinhard), illustre compositeur allemand, né vers 1673, mort en 1739. Il fit ses études musicales à l'école Saint-Thomas de Leipzig, en même temps qu'il suivait les cours de l'université. A dix-neuf ans, il écrivit la musique d'une pastorale, *Ismène*, dans laquelle il révéla un génie novateur. *Basilius*, opéra seria qu'il donna, en 1693, au théâtre de Wolfenbuttel, fut accueilli avec enthousiasme. Hambourg possédait à ce moment un théâtre d'opéra, le plus renommé de toute l'Allemagne; Keiser se rendit en cette ville, dans l'année 1694, et y fit représenter *Basilius*. Le public mordit à la nouveauté et montra une prédilection marquée pour les œuvres de ce compositeur, qui, dans un délai de quarante ans, écrivit, pour les dilettanti de Hambourg, environ cent seize opéras, plus un certain nombre d'oratorios et de morceaux religieux.

En 1700, Keiser fonda des concerts d'hiver qui acquirent une vogue immense. Les virtuoses les plus renommés et l'orchestre le plus complet pour l'époque y faisaient entendre une musique de choix. Pour une cause inconnue, ces concerts furent suspendus deux ans après leur fondation, et, l'année suivante, l'artiste prit la direction de l'Opéra, en société avec l'Anglais Drusike. L'entreprise ne réussit point, et, dans le but de désintéresser ses créanciers, Keiser composa en peu de temps huit partitions, dont la vente productive, jointe à la dot considérable que lui apporta la femme qu'il épousa vers cette époque, suffit, et au delà, pour compenser ses pertes. De nouveaux concerts, organisés en 1716, avec le concours de Mattheson, n'eurent qu'une modeste durée. Le maestro accepta alors, à Copenhague, la place de maître de chapelle de la cour, fonctions dont il se démit pour retourner, en 1728, à Hambourg, où l'attendait le titre de directeur de la musique de l'église Sainte-Catherine. L'année suivante, le maestro visita Moscou et Saint-Pétersbourg, et fut accueilli avec honneur par l'impératrice régnante, qui lui confia la direction de son Opéra. Après une année de séjour à la cour impériale, Keiser revint à Hambourg et y fit représenter encore quelques ouvrages. Les dernières années de son existence furent consacrées au repos, et l'artiste décéda à l'âge de soixante-six ans.

Les critiques allemands, même les plus rebelles à l'éloge, s'accordent tous sur l'immense mérite de Keiser, et ne craignent pas d'avancer que Haendel, Hasse et surtout Graun lui sont redevables des traits distinctifs de leur génie. Hasse disait souvent « qu'il considérait Keiser comme le premier musicien de l'univers; que ce compositeur célèbre avait écrit un plus grand nombre d'ouvrages que Scarlatti, et que ses mélodies, malgré leurs cinquante ans de date, avaient tant de grâce, de fraîcheur et d'élégance, qu'on pouvait les mêler à des mélodies modernes sans que les connaisseurs les plus habiles pussent les reconnaître. »

En dehors de ses cent seize partitions, dont tous les titres ne sont pas connus, on doit à ce compositeur, entre autres œuvres : *Divertissements sérénissimes; Amusements musicaux de la campagne;* le *Messager impérial de la poste; Pensées bienheureuses de salut*, tirées

de l'oratorio *Jésus martyrisé;* une cantate de *Noël*, musique de chambre composée pour le roi de Danemark; deux sérénades, et un motet pour soprano.

Le style de Keiser réunit la profondeur du sentiment et de l'idée à la nouveauté de la forme; son harmonie vigoureuse possède une saveur particulière, et la simplicité des moyens qu'il employait pour son orchestration, simplicité qui n'excluait point la grandeur de l'effet produit, est un titre de plus à l'admiration des érudits.

KEITH, bourg et paroisse d'Ecosse, comté et à 28 kilom. S.-O. de Banff; 4,300 hab. Fabrication de toiles et de lainages. Patrie de l'astronome Ferguson.

KEITH (George), controversiste écossais qui vivait dans le XVIIe siècle. Il manifesta pendant toute sa vie un goût prononcé pour les discussions religieuses, se déclara successivement pour les presbytériens, pour les catholiques, pour les quakers, pour les opinions des déistes purs, et finit par entrer dans l'Eglise anglicane. Keith a publié plusieurs ouvrages, dont le plus remarquable est intitulé : *The standard of the quakers examined* (Londres, 1702, in-4°).

KEITH (George), maréchal héréditaire d'Ecosse, plus connu sous le nom de **Milord Maréchal**, né dans le comté de Kincardine vers 1685, mort près de Potsdam en 1778. D'abord capitaine des gardes de la reine Anne, il fit la guerre sous Marlborough, se déclara pour les Stuarts en 1715, souleva l'Ecosse en faveur du Prétendant, et fut condamné à mort par le Parlement, quand la défaite de ce prince eut ruiné son parti. Il erra encore pendant six mois en Ecosse, malgré les arrêts de proscription, parvint à s'enfuir, prit du service dans l'armée espagnole, puis passa en Prusse, où il gagna l'amitié de Frédéric II, qui le chargea de plusieurs missions diplomatiques, le nomma gouverneur de Neufchâtel et le fit réhabiliter dans sa patrie. Milord Maréchal retourna alors en Ecosse, où il recueillit les débris de ses biens et une succession d'environ 30,000 livres de rente. Mais bientôt, craignant d'exciter les défiances de la cour d'Angleterre, qui pouvait voir d'un mauvais œil se réunir chez lui un grand nombre de jacobites, il reprit la route de la Prusse. Frédéric II, qui avait pour lui les attentions les plus délicates, lui fit bâtir près de son palais une maison commode, d'où il pouvait aller par les jardins à Sans-Souci et venir dîner tous les jours à la table du roi. Lorsque les infirmités de l'âge l'empêchèrent de sortir, Frédéric se rendit fréquemment auprès du vieillard pour jouir de sa conversation. « Milord Maréchal, dit Dezos de La Roquette, unissait, à un esprit naturel et très-cultivé, des qualités bien plus précieuses, une bienfaisance éclairée, une grande tolérance, une douce et sage philosophie... Il avait quitté son gouvernement de Neufchâtel parce qu'il n'avait jamais pu, malgré sa sagesse, sa tolérance et son esprit conciliant, apaiser les querelles théologiques qui s'étaient élevées dans ce pays, ni calmer l'esprit intolérant des prédicants. »

Ce qui a fait en France la renommée de milord Maréchal, c'est sa liaison avec Voltaire et Rousseau. Il fut un des protecteurs de Jean-Jacques, et celui-ci conserva longtemps pour lui la plus vive gratitude : « O bon milord ! ô mon père ! » s'écrie-t-il à la fin des *Confessions*. Plus tard, Jean-Jacques, aigri par l'adversité et par les soupçons qui firent le tourment de sa vieillesse, revint sur ces sentiments affectueux; mais milord Maréchal répondit aux préventions et même aux injures du philosophe en disant qu'il le considérait, non comme un méchant homme, mais comme un malade dont il fallait excuser les emportements. Il lui légua, par son testament, la montre qu'il portait; depuis longtemps, il lui faisait une pension de 600 livres, reversible sur la tête de sa femme, la fameuse Thérèse. Milord Maréchal a été l'un des correspondants de Voltaire; parmi ses lettres, il y en a surtout une qui est curieuse. Elle fut écrite à Mme Denis, au moment de la brouille de Voltaire avec Frédéric, de ce qu'on a appelé la « persécution de Francfort, » simple mésaventure qui, dans les lettres de l'irascible vieillard, prend toutes les proportions d'une tragédie. Milord Maréchal, sans prendre parti pour Frédéric, recommande la prudence à son ancien commensal de Potsdam, et dit à sa nièce : « Empêchez votre oncle de faire des folies; il les fait aussi bien que les vers. » — « Ce sont des conseils à la prussienne, dit M. Saint-René Taillandier; mais le ton un peu rude n'empêche pas ces conseils d'être justes. » D'Alembert a écrit un *Eloge de milord Maréchal* (Berlin, 1779, in-8°), dans lequel on trouve sur ce personnage des détails intéressants.

KEITH (Jacques), frère du précédent, né à Freteressa (Ecosse) en 1696, mort à Hochkirchen en 1758. Il prit parti pour le Prétendant, fut blessé à la bataille de Sheriffmuir, se réfugia en France après la défaite de son parti, étudia avec succès les mathématiques sous Maupertuis et entra à l'Académie des sciences, quitta Paris en 1717, voyagea en diverses contrées de l'Europe, et entra au service de la Russie en 1728. Il se distingua dans les guerres contre les Turcs et contre la Suède, contribua à la révolution qui donna le trône à Elisabeth Petrowna, fut nommé feld-maréchal en 1743, et quitta la Russie à la suite de quelques difficultés avec les ministres. Il trouva un accueil honorable auprès de Frédéric le Grand, qui le nomma feld-maréchal de ses armées et gouverneur de Berlin. Pendant la guerre de Sept ans, il acquit une grande réputation, assista aux batailles de Prague, de Kollin, de Rosbach, de Leuthen, couvrit la mémorable retraite de l'armée prussienne après la levée du siége d'Olmutz (1758), et fut tué par un boulet à la bataille de Hochkirchen. Frédéric lui fit élever une statue à Berlin.

KEITH (George, lord ELPHINSTONE, vicomte), célèbre amiral anglais, né à Elphinstone en 1746, mort en 1823. Il entra fort jeune dans la marine, prit part à la guerre d'Amérique, eut le commandement du fort La Malgue lorsque Toulon se fut livré aux Anglais (1793), s'empara du Cap de Bonne-Espérance, de l'île de Ceylan et de toute la flotte batave en 1795, reçut en récompense le titre de baron, prit Gênes en 1800, après la défense héroïque de Masséna, mit le blocus devant Malte la même année, fit une vaine tentative sur Cadix pour s'y emparer de la flotte espagnole, porta en Egypte les troupes de sir Abercromby, et conclut, avec Menou, l'évacuation du pays par les Français (30 août 1801). Nommé amiral en 1803, il échoua, en 1807, dans une expédition dans la Baltique pour secourir les Prussiens, et ne reparut sur la scène qu'en 1815, pour notifier à Napoléon, venu sur les côtes anglaises pour y chercher l'hospitalité, qu'il était prisonnier de la Sainte-Alliance. Keith fut chargé de la triste mission de préparer l'embarquement du captif pour Sainte-Hélène. Chose bizarre et que, dans d'autres temps, on eût signalée comme une punition du ciel, sa fille le contraignit, l'année suivante, à consentir à son mariage avec le jeune comte de Flahaut, connu par son dévouement à l'empereur, dont il avait été un des derniers aides de camp.

KEITH (Thomas), mathématicien anglais, né à Brandsburton (Yorkshire) en 1759, mort à Londres en 1824. Il se rendit dans cette dernière ville, où il professa les mathématiques, fut nommé secrétaire du grand maître de la maison du roi (1804), devint comptable du British Museum et fut chargé d'enseigner les sciences à la princesse de Galles. Keith a publié, entre autres ouvrages : *The complete practical arithmetician* (Londres, 1789).

KEITH (George-William-Elphinstone), général anglais, né vers 1782, mort en 1842. Enseigne en 1804, lieutenant-colonel en 1813, il prit part à la bataille de Waterloo, devint major général en 1837 et passa bientôt après dans l'Inde. Nommé commandant de l'armée du Bengale, il fut chargé d'envahir l'Afghanistan, où il mourut de la dyssenterie au moment où les Anglais, après une campagne malheureuse, étaient contraints de battre en retraite.

KEITHIE s. f. (kè-tî — de *Keith*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des saturéiées, qui croît au Brésil.

KEITHIEN s. m. (kè-tiuin — rad. *Keith*, n. pr.). Hist. relig. Membre d'une société de quakers, fondée en 1691 par George Keith, qui admettait le baptême et la communion.

KÊKEYI, une des femmes de Daçaratha, dans la mythologie indienne, et mère de Bharata, le troisième des fils de ce prince. C'est elle qui fut la cause du malheur de Râma, et, par suite, de la mort de Daçaratha, qui ne put supporter l'exil de ce fils, exil qu'elle l'avait forcé de prononcer.

KEKKI, le dieu de l'agriculture, chez les Finnois et les Lapons. Son nom ne veut pas dire autre chose que *coucou*. Malte-Brun a posé la question si c'était une allusion au printemps ou si les divinités finnoises avaient la figure d'animaux.

KÉLAOUN, KALAOUN ou **CALAOUN** (Sif-ed-din), sultan d'Egypte de 1279 à 1290. Acheté sur les marchés d'esclaves, incorporé dans les mameluks dès la formation de cette milice, il parvint rapidement au rang d'émir et se fit proclamer sultan, après avoir détrôné deux compétiteurs, sous le nom officiel de **El Melek el Mansour** (le *roi victorieux*). Kélaoun venait à peine de monter sur le trône, lorsque les hordes mongoles envahirent la Syrie. Il marcha contre elles, les écrasa à la bataille de Homs (Emèse), en 1281, massacra, l'année suivante, la plus grande partie de la population du Caire, qui avait murmuré contre ses ordonnances (1282), combattit dans deux expéditions les chrétiens de Syrie, leur prit le château de Merfed (1285), Karak, Tripoli (1288), qu'il rasa de fond en comble après une défense désespérée, et mourut, dit-on, du chagrin que lui causa la mort de son fils Ali, après un règne de onze ans. C'est lui qui fit construire au Caire le célèbre hôpital connu sous le nom de *Moristan*, et la magnifique mosquée qui porte son nom. Kélaoun passe pour avoir introduit l'usage de poser du grain pour les oiseaux du ciel, sur les minarets des mosquées.

KÉLAT, ville de l'Asie méridionale, capitale du khanat de son nom, à 320 kilom. de Kandahar; par 28° 52′ de lat. N., et par 63° 21′ de long. E.; environ 12,000 hab. Elle comptait 20,000 hab. avant l'expédition anglaise de 1839. Résidence du kan; bazar; fabriques d'armes à feu et d'armes blanches. La ville s'élève non loin de la source de la rivière Gundava, sur la pente d'une colline qui domine une vallée étroite. Elle a la forme d'un parallélogramme. Elle est protégée par un mur d'enceinte d'environ 9 mètres de hauteur, flanqué de bastions et percé d'innombrables meurtrières. On y entre par trois portes. Le palais du kan fait partie des bâtiments de la citadelle. Le bazar est généralement approvisionné de marchandises d'excellente qualité. Des flancs de la colline qui domine la ville s'échappe une source abondante et pure, avec cette curieuse propriété, signalée par le voyageur anglais Pottinger, d'être chaude avant le lever du soleil et d'aller sans cesse se refroidissant à partir de ce moment. Les environs de la ville sont couverts de cultures et de jardins.

Le khanat de Kélat, l'Etat le plus important du Béloutchistan et duquel relèvent toutes les autres provinces de cette contrée asiatique, a été exploré et décrit par le voyageur anglais Charles Masson. Nous allons résumer le mémoire géographique publié par ce voyageur sur un pays jusqu'ici peu connu. Le territoire de ce khanat, qui occupe toute la partie orientale du Béloutchistan, est limité au N. par l'Afghanistan, à l'E. par les districts anglais de la présidence de Pendjab, situés à l'O. de l'Indus, et au S. par la mer d'Oman. Son étendue est à peu près égale à celle des deux tiers de la France; mais il ne compte guère que 450,000 hab. M. Masson ramène à trois grandes classes : les Brahouis, les Rinds et les Lumris, toutes les tribus béloutches; mais le savant M. Vivien de Saint-Martin en distingue deux de plus : les Nharouis et les Maghsis. « Le fond de la population béloutche, dit M. Vivien de Saint-Martin, paraît appartenir à une seule et même souche, et l'étude comparée que l'on a faite de la langue chez les différentes classes n'y a montré qu'un même idiome primitif, dérivé, comme le poutchou, de la grande famille sanscrite, et seulement diversifié par l'immixtion, dans des proportions différentes, d'éléments étrangers, persans dans l'O., indoustanis du côté du Sind, poutchous dans quelques cantons du N. »

Le territoire du khanat de Kélat peut se diviser en quatre régions principales : 1° celle de l'O., qui embrasse les provinces de Nosiski, Kharan, Mouskhi, Panjghour, Kej, Kolwah et Jow; 2° la région maritime, renfermant les provinces de Las, Hormara et Pessani; 3° la région centrale, formée des grandes provinces de Saravan et Jhalavan, y compris le district de Kélat proprement dit; 4° enfin, la région orientale, composée des provinces de Katch-Gandava, Harand et Dajil, bien que ces deux dernières fassent aujourd'hui partie des possessions anglaises de l'Inde. Ce territoire forme, à proprement parler, la partie S.-E. du grand plateau de l'Iran, et comprend les pentes qui s'inclinent vers le bas Sind et vers la mer d'Oman. Le pourtour du plateau, là où il regarde et domine les plaines enfoncées du Katch-Gandava et du bas Sind, est dessiné par une suite de hauteurs considérables, qu'on appelle les montagnes de Hala, mais que les indigènes désignent sous divers noms locaux : Takari, Nagow, Bohar, etc. Cette chaîne, disposée en trois rangées parallèles, en terrasses adossées, comme le sont des gradins, et coupée, dans le sens de sa longueur, de pittoresques et fertiles vallées, et, transversalement, de sombres et sinueux défilés, tels que les passes célèbres de Balan et de Gandava, semble se détacher des montagnes de Salomon, dans une direction N.-E.-S.-O. Une autre chaîne, perpendiculaire aux montagnes de Hala et connue dans le pays sous le nom de Khodjeh-Amran', suit le cours de la rivière et la direction du célèbre défilé du même nom, qui sépare Saratan des districts afghans de Pichin et de Toba, dépendants du Kandahar. Quant à la face méridionale du plateau, elle est bordée par la longue chaîne du Mekran. La lisière méridionale qui s'étend au S. de cette chaîne et qui borde la côte, ainsi que la partie N.-O. du khanat qui confine au Seistan, sont d'affreux déserts de sable, « où l'œil épuisé des voyageurs ne retrouve pas, dans la saison sèche, une seule rivière qui rompe la monotonie de ces solitudes brûlantes. » Cette lisière méridionale est coupée d'un grand nombre de ruisseaux; mais ces cours d'eau, presque universellement desséchés en été, deviennent, pendant la saison des pluies, de fougueux torrents qui détruisent et entraînent tout dans leur course furieuse. Tel est le Hab, qui débouche au cap Monze, à l'extrémité orientale du Béloutchistan; tels sont le Pourali, l'Aghor et le Kaskein, qu'on rencontre ensuite en avançant à l'O., dans la province de Las; tel est enfin le Dousti, le plus considérable de tous, que Pottinger inclinait à regarder comme le prolongement, l'écoulement de l'Helmend, et enfin qui passe à Kedjé et prend différents noms dans la suite de son parcours.

—*Climat.* L'altitude de la ville de Kélat étant de 1,900 mètres, et le minimum du reste du pays étant probablement de 1,500 mètres, les hivers sont très-rigoureux dans la contrée que nous décrivons. Pour ne parler que du district de Kélat, voici la description que Pottinger fait de son climat : « La chaleur n'y est incommode en aucune saison de l'année, si ce n'est peut-être dans les derniers jours de l'été; mais, en revanche, le froid y est, durant l'hiver, d'une excessive intensité, à cause surtout d'un vent persistant du N.-E., qui souffle quelquefois avec une violence extrême, même dans les mois de printemps, et apporte avec lui de la neige en abondance ou de la pluie. » Pendant la durée de son séjour à Kélat, Pottinger vit la neige tomber pendant quinze jours de février, et il affirme que la gelée commence dans le pays dès octobre et dure jusqu'en mars.

— *Productions dans les trois règnes.* Les métaux connus pour exister dans le khanat de Kélat, qui n'a pas été exploré scientifiquement, sont : le plomb, en grande abondance sur plusieurs points, notamment à Kozdar, dans les montagnes entre le Sind et le Béloutchistan, et dans celles qui séparent Kélat de Panjghur. Les mêmes montagnes recèlent de l'antimoine. On trouve du fer au N. de Beila, du cuivre à l'O. de Shorab et de Ghiddar, de la terre à porcelaine entre Kélat et Mangachar, du marbre presque partout, du charbon dans la passe de Rolan et dans les collines de Gourghina, des agates et du jaspe dans les collines à l'E. de Kélat.

La végétation a une grande analogie avec celle de l'Inde et de la Perse. L'olivier, le cèdre-genévrier, dont le bois est le seul employé dans les constructions, le *shiah-chob* ou bois noir, le figuier, l'assa-fœtida, beaucoup d'arbres épineux, le tamarisk, l'aleander, deux ou trois variétés de saules, beaucoup de plantes médicinales, telles sont les principales espèces qui composent la flore du khanat de Kélat. En somme, c'est un pays très-peu boisé; les plus grands arbres indigènes n'y dépassent pas 20 à 25 pieds (7 à 8 m.).

La faune de cette contrée n'est pas non plus très-riche. Voici à peu près l'énumération, donnée par M. Masson, des différentes espèces d'animaux qui lui ont paru plus particulièrement propres au khanat de Kélat : le léopard, l'hyène, le loup, le chat sauvage, une espèce sauvage de mouton des montagnes qui ressemble au bouquetin, l'onagre, le rat, le hérisson; et, en fait d'oiseaux, la corneille commune, le moineau, l'alouette, le ramier, le martin-pêcheur, le vautour, le corbeau, la pie, l'hirondelle, le perroquet, et enfin toute espèce d'oiseaux de passage; en fait d'insectes, la guêpe, le frelon, divers papillons, de belles chenilles, les punaises, etc.; parmi les reptiles, deux espèces de lezards. Nombreux bétail consistant en chèvres, buffles, moutons, chevaux et chameaux.

Avant de résumer les notions historiques que nous possédons sur le Kélat, disons quelques mots de la force militaire et des revenus du kan, de l'agriculture et des mœurs des habitants. Quelques-uns des princes qui ont régné sur ce pays ont assemblé aisément une armée de 30,000 hommes; mais ce chiffre ne saurait donner une idée de la force militaire réelle du khanat dans le cas d'une guerre nationale qui soulèverait tout le pays. Les guerres si acharnées, si fréquentes de tribu à tribu laissent penser naturellement que tout Béloutche est soldat, et que des armées de 30,000 hommes sont à peine le quart des forces que le pays pourrait mettre sur pied. Indépendamment du contingent des tribus, qui varie suivant le plus ou moins d'énergie et de popularité du kan, ce prince entretient autour de lui une force permanente de mercenaires et d'esclaves armés qui lui servent de décoration dans sa cour, d'escorte dans ses excursions, de garnison dans les villes qui relèvent immédiatement de son autorité. Les revenus du kan de Kélat, eu égard à l'immense étendue des pays qui reconnaissent au moins nominalement son pouvoir, sont tout à fait insignifiants. M. Masson les évalue tout au plus à 3 laks de roupies. La cause en est que les terres occupées par les tribus brahouis sont complétement exemptes d'impôts. Les revenus se réduisent donc aux droits que le souverain retire des villes immédiates et des cultures des Afghans et des autres tribus. L'impôt sur les produits de l'agriculture est divisé en plusieurs catégories; ainsi, les Dehwars payent un tiers du produit, les jets du Kachi payent la moitié, et les provinces, suivant qu'elles sont plus proches et qu'il y a plus de chance de percevoir la taxe, payent le quart, le cinquième, le sixième du produit. L'agriculture du Brahoui est encore dans l'enfance. Le blé est la principale branche de culture; mais la plus grande partie vient dans les terres appelées *koushkawa*, qui doivent leur fertilité uniquement aux pluies du printemps, lesquelles malheureusement sont assez irrégulières. Or, l'insuffisance des pluies amène infailliblement la disette. Le riz est cultivé dans plusieurs districts, mais surtout dans les vallées des montagnes situées à l'E. de la capitale. Le tabac, plusieurs graines oléagineuses, les plantes potagères, d'excellents melons et beaucoup d'autres fruits, surtout des abricots, sont les productions agricoles les plus importantes après le blé et le riz. Citons aussi les amandes, qui forment à elles seules un article important d'exportation.

Le trait principal du caractère brahoui est la pratique constante de l'hospitalité; mais ce qui distingue ce peuple des tribus pastorales de l'Afghanistan, qui, ainsi que lui, pratiquent cette vertu dans ses nuances les plus délicates, c'est le peu de souci qu'il a

des observances religieuses, si scrupuleusement respectées au contraire par les Afghans. La discorde, la guerre civile, les vendettas ont passé à l'état permanent entre les tribus beloutches, fomentées, dit-on, par la politique du kan, qui ne peut régner qu'en opposant, dans sa faiblesse, les tribus les unes aux autres. Les maraudeurs ou pillards beloutches sont dépeints comme beaucoup plus féroces que les Afghans; il n'est pas rare qu'ils tuent une victime désarmée rien que pour essayer la trempe de leur cimeterre. La vie de leurs semblables n'a aucun prix à leurs yeux. Seulement, dans les guerres de tribu à tribu, ils épargnent les femmes, et si l'une d'elles est tuée ou même blessée par accident, cet événement est regardé comme une calamité publique. A côté de ces mœurs sanguinaires, il est curieux d'avoir à noter, comme un trait saillant du caractère national, la passion des festins, des grands banquets, où le premier venu est admis; ces espèces d'agapes, appelées *kairats*, qui ont lieu en toute occasion, à propos d'un deuil aussi bien que d'une fête, d'une naissance, d'un mariage, paraissent être un rare vestige de l'ancien mahométisme, réduit aujourd'hui, parmi ces tribus barbares, à quelques vaines superstitions. La maladie la plus répandue dans le pays est la petite vérole; la vaccine, imparfaitement connue et pratiquée plus imparfaitement encore, n'a pas agi jusqu'à présent d'une manière efficace contre le fléau. Le Beloutche, ignorant, crédule, attribue tous les maux physiques à l'influence des djins, et les remèdes en lesquels il a le plus de confiance sont les incantations de ses charlatans, qu'il appelle *buzurg*.

— *Notice historique*. Pottinger, dont la relation si estimée est le point de départ de toutes nos connaissances positives sur la contrée qui nous occupe, a essayé de retracer les principaux traits de l'histoire de Kélat, qui résume à proprement parler celle du Beloutchistan. A l'en croire, la durée du khanat, dans la famille qu'il en trouva investie en 1810, ne dépassait pas cent cinquante ans. La généalogie de ces princes, telle qu'il put la reconstituer par des recherches, remonte à Kember, père de Sember, père de Mohammed-Khan, père de Hadji-Mohammed-Khan, frère de Nessyr-Khan, père de Mahmoud-Khan, lequel régnait lors du voyage de Pottinger. Avant l'avénement de cette famille des Hemberyanis, Kélat avait été gouverné, durant plusieurs siècles, par une dynastie de princes indous ou sihoua. Le dernier rajah indien, se voyant menacé par une horde de pillards nomades, appela à son secours un chef de montagnards Brahouis. Ce chef était précisément Kember, qui, après avoir déposé le rajah, convertit à l'islamisme la plus grande partie de ses sujets, ancêtres des populations actuelles du Katch-Gandava. Pottinger ne nous apprend rien sur les règnes qui suivirent immédiatement celui de Kember, et passe à la conquête de Nadir-Schah. Après la mort de Nadir-Schah, le Kélat recouvra son indépendance; mais bientôt le kan se reconnut, sinon tributaire du roi afghan, du moins obligé, à première réquisition, de lui envoyer un certain contingent de troupes. Sous le règne de Nessyr-Khan, le Kélat put échapper aux longs désordres qui aboutirent au démembrement du puissant empire afghan. A la mort de ce prince (1795), Mahmoud-Khan prit en main le gouvernement de l'Etat. Mahmoud, prince faible et irrésolu, mourut à la fleur de l'âge. Mehrab-Khan, qui lui succéda, se vit enlever une partie de ses Etats. L'avénement de Naïb-Mulla-Hassam n'arrêta pas la dislocation de ce malheureux Etat, et, au mois de décembre 1839, les Anglais, qui avaient à se plaindre du kan, entrèrent à Kélat, après en avoir forcé les portes à coups de canon. Le kan fut tué avec 400 des siens; son palais et le reste de la ville furent pillés et saccagés. Schah-Nawaz-Khan, descendant de ce Mohammed qui avait régné à Kélat un siècle auparavant, fut mis à la place de Mehrab-Khan, et le démembrement de la monarchie des Brahouis fut encore aggravé. L'année suivante (1840), les tribus de l'O. s'insurgèrent, prirent aisément Kélat, déposèrent le kan et massacrèrent sir Loveday, qui avait été accrédité à Kélat comme résident anglais. Les Anglais reprirent alors la place, puis, en 1841, ils reconnurent comme souverain du pays, sous le nom de Mir-Nasi-Khan, le fils de Mehrab-Khan, alors âgé de quinze ans. Ce prince est encore aujourd'hui sur le trône.

KELBY, esprit qui, d'après les légendes populaires de l'Ecosse, hante les rivières et prend plusieurs formes, principalement celle du cheval. C'est un génie malfaisant, dont les regards ont un pouvoir fascinateur.

KÉLEH ou **KÉLÉ** s. m. (ké-lé). Métrol. Mesure de capacité égyptienne, qui équivaut à 15 lit,2897 : *Le* KÉLEH *se fabrique ordinairement en fer-blanc, en forme de cône tronqué.*

KÉLELÉ s. m. (ké-le-lé). Bot. Espèce de saule des bords du Niger, pour lequel les nègres ont une grande vénération.

KELENDRI, autrefois *Celenderis*, ville de la Turquie d'Asie, dans la Caramanie, à 50 kilom. S.-O. de Selefkèh, sur la Méditerranée, vis-à-vis de l'île de Chypre. Petit port; commerce de bois.

KELHEIM, ville de Bavière, cercle de la basse Bavière, à 17 kilom. S.-O. de Ratisbonne, sur le Danube, à son confluent avec l'Altmuhl, et à l'une des extrémités du canal Louis; 2,300 hab. Fabrique de potasse; chantiers de construction; navigation active. Aux environs, exploitation de marbre. On y remarque un beau pont de pierre sur le Danube, et, à l'E. de la ville, sur le mont Saint-Michel, le temple de la Liberté, monument grandiose.

KÉLIFA s. m. (ké-li-fa). Nom que l'on donne, en Tunisie, à des lieutenants de caïd qui remplissent les fonctions de juges de paix.

KELLEHOVEN (Moritz), peintre hollandais. V. KELLERHOVEN.

KELLEK ou **KELLECK** s. m. (kèl-lèk). Sorte de radeau formé avec des outres, qui est employé sur l'Euphrate comme moyen de transport.

— **Encycl.** On aperçoit sur un des bas-reliefs de Ninive des hommes étendus au milieu des flots et soutenus par un appareil dont on ne distingue pas bien la nature tout d'abord. Mais, après examen, il n'est pas difficile de reconnaître une outre formée par l'assemblage de peaux cousues; c'est le *kellek*, sorte de radeau encore employé, après 4,000 ans, identiquement comme au temps de Ninus. Il est en usage sur l'Euphrate pour le transport des marchandises, et ne sert qu'à descendre le fleuve. Arrivés à destination, les marchands les replient et les mettent sur leurs chameaux pour remonter le fleuve. Le monument dont nous parlions tout à l'heure représente, dit-on, des soldats de Sennachérib passant un fleuve; les uns sont à cheval sur des outres de grande dimension, s'y retiennent d'une main, nagent de l'autre, et portent liés sur le dos leurs vêtements et leurs armes recouvertes par leur bouclier; les autres, ayant conservé leurs armes, sont couchés sur des outres plus petites, dans lesquelles ils soufflent pour les maintenir gonflées. Sur le rivage, d'autres soldats préparent et gonflent d'autres *kelleks* pour passer le fleuve.

KELLER (Jacques), en latin **Cellarius**, théologien allemand, né à Seckingen en 1568, mort en 1631. Il entra chez les jésuites à l'âge de vingt ans et fut chargé d'y professer successivement les humanités, la philosophie et la théologie. Appelé ensuite à diriger les colléges de Ratisbonne et de Munich, il releva le niveau des études par une initiative infatigable et éclairée. Controversiste habile, il eut des disputes publiques dont il se tira non sans honneur. L'électeur de Bavière en fit son chapelain. Keller mourut à Munich, âgé de soixante-trois ans. On a de lui beaucoup d'ouvrages de controverse, tant en allemand qu'en latin. Quelques-uns furent publiés sous le pseudonyme de Jacob Sylvanus et Jacob Aurimontius. Nous citerons : *Tyrannicidium, seu scitum catholicorum de tyranni internecione, adversus calumnias in Societatem Jesu jactatas* (Munich, 1601, in-4o); *Fasciculus solidus quinquaginta flosculorum, id est absurditas prædicantium in colloquio Ratisbonnensi* (1604, in-4o); *Papatus catholicus, seu demonstratio fundamentalis veritatis Ecclesiæ catholicæ romanæ* (Munich, 1616, 2 vol. in-fol.); *Agonia Heilbrunneri, hoc est Refutatio Heilbrunneri, qui extremam unctionem insectatus fuerat* (Munich, 1618, in-4o); *Admonitio ad Ludovicum XIII, regem Franciæ* (1625, in-4o). Ce pamphlet fut attribué à Eudœmon-Jean; mais il est de Keller. (V. le *Dictionnaire des livres condamnés au feu*, t. Ier, p. 202), de Peignot; *Mysteria politica : hoc est epistolæ arcanæ vivorum illustrium sibi confidentium* (1625, in-4o). Ces deux derniers écrits furent brûlés à Paris de la main du bourreau.

KELLER (Jean-Balthasar), fondeur, né à Zurich en 1638, mort en 1702. D'abord habile orfèvre, il fut appelé à Paris par son frère Jean-Jacques, commissaire de l'artillerie, qui lui enseigna à couler les métaux. Dans la suite, il devint lui-même inspecteur de la fonderie de l'Arsenal et dirigea avec son frère la fonte de presque toutes les statues en bronze du parc de Versailles. Son chef-d'œuvre fut la statue équestre de Louis XIV, par Girardon, érigée en 1699 sur la place Vendôme et renversée à l'époque de la Révolution. Elle avait 21 pieds de haut et fut coulée d'un seul jet, opération qui n'avait pas encore été tentée pour d'aussi grands ouvrages.

KELLER (Antoine-Léger), homme d'Etat suisse, né à Lucerne en 1673, mort en 1752. Il devint membre et chancelier du sénat de Lucerne, prit part, comme député, au traité d'alliance conclu en 1715 entre la Suisse et la France, et joua un rôle des plus actifs dans le différend qui eut lieu entre le pape et le canton de Lucerne au sujet des prérogatives que le pontife voulait s'attribuer. Keller rentra dans la vie privée en 1750. Il composa en grande partie *Lucerna lucens alethophili* (Lucerne, 1726, in-4o), ouvrage qui a été traduit en français sous le titre de : *Mémoire pour servir à l'histoire du différend, etc.*

KELLER (Dorothée-Louis-Christophe, comte DE), diplomate et homme d'Etat allemand, né à Gotha en 1757, mort près d'Erfurt en 1827. Fils d'un ministre du duc de Wurtemberg, il suivit la carrière diplomatique, devint successivement administrateur de l'électorat de Mayence, conseiller de légation, chambellan du roi de Prusse, chargé d'affaires de ce pays en Suède et à La Haye (1789). L'année suivante, Keller épousa la sœur du comte de Wittgenstein et reçut du roi Frédéric-Guillaume II le titre de comte. Après avoir assisté aux conférences d'Anvers (1793), il se rendit à Vienne en qualité de ministre plénipotentiaire, vit, par suite du traité de Tilsitt, ses propriétés passer dans le royaume de Westphalie et cessa, ostensiblement du moins, d'être au service de la Prusse (1807-1810). Membre des états de ce royaume, Keller reçut du roi Jérôme Bonaparte le titre de conseiller d'Etat. Lors des événements de 1813, il se trouvait à Paris, chargé par le grand-duc de Francfort d'obtenir de Napoléon des réductions sur les contributions qu'il exigeait. Il s'empressa de gagner Francfort, puis la Thuringe, devint ministre de l'ancien électeur de Hesse-Cassel auprès des princes alliés, accompagna ceux-ci à Paris, puis alla, au même titre, assister au congrès de Vienne. Keller reprit peu après du service en Prusse, réorganisa la régence d'Erfurt, dont il eut la présidence, fut nommé commissaire pour procéder à des échanges de territoire entre la Prusse et divers Etats, et devint enfin directeur des affaires diplomatiques près les cours saxonnes de la ligne ernestine.

KELLER (Victor), théologien allemand, né dans le grand-duché de Bade en 1760, mort en 1827. Après avoir fait ses études à Fribourg et à Vienne, il entra comme novice au couvent des bénédictins et prononça ses vœux en 1785. Chargé d'enseigner l'histoire du droit ecclésiastique, il porta dans ses leçons une largeur de vues qui effraya ses supérieurs; il trouva heureusement un ami et un protecteur dans le savant abbé Gerbert. Dans la suite, Keller devint curé à Schlusce, dans le canton d'Argovie, et à Aarau. En 1816, il passa à la cure de Grafenhausen. Keller eut beaucoup d'ennemis parmi ses coreligionnaires, c'est-à-dire parmi les catholiques. Sincère avec lui-même, et, par conséquent, avec les autres, il détestait les abus et les préjugés de l'Eglise romaine; il prêchait, il écrivait contre ces abus, et on sait qu'une pareille franchise n'est pas de nature à ménager du repos à celui qui s'y livre. Ses ennemis essayèrent de soulever ses paroissiens contre le digne prêtre, et ils y réussirent en partie. Il dut quitter la paroisse de Grafenhausen, en 1820, pour aller desservir celle de Pfaffenweiler. Mais là, il ne fut pas plus heureux qu'il ne l'avait été ailleurs, et il mourut de chagrin. On a de lui : *Idéal pour tous les Etats* ou *Livre de mœurs en portraits* (Aarau, 1831); *Catholicon* ou l'*Unité pour tous sous chaque forme* (Aarau, 1832); *Legs* ou *Alphabet d'or; Feuilles pour l'édification et la méditation* (Fribourg, 1832, 2 vol.).

KELLER (Max), organiste allemand, né à Trostberg (Bavière) en 1770. La date de sa mort est inconnue. A l'âge de dix ans, il fut attaché au chœur de l'abbaye de Seeon et continua ses études dans cette institution religieuse jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Lorsque Joseph Keller, son frère et son professeur, donna sa démission, Max lui succéda à l'orgue, poste qu'il conserva pendant dix ans. De Seeon, il passa à Burghausen, puis fut appelé à Altœttingen en qualité d'organiste de la chapelle du prince, et se fixa définitivement dans cette localité. Sa musique religieuse, le seul genre qu'il ait abordé, est adoptée généralement dans les principales églises de la Bavière. Il a publié, entre autres œuvres, des chants pour l'avent, des litanies, messes allemandes, messes latines, chants pour les fêtes de la Vierge, hymnes funèbres et des préludes et pièces diverses pour l'orgue.

KELLER (Charles), flûtiste et compositeur allemand, né à Dessau en 1784, mort à Schaffhouse en 1855. Il fit son éducation musicale dans la chapelle du duc de Dessau. La belle voix de baryton qui se développa en lui, à l'âge de puberté, lui suggéra l'idée d'embrasser la carrière théâtrale; mais, cédant à l'aversion que manifestait sa famille pour la profession d'acteur, il se voua à l'étude de la flûte. Après trois années de travail, Keller se sentit assez sûr de son talent pour entreprendre un voyage artistique. Successivement attaché à la chapelle de la cour royale de Prusse, flûtiste à la chapelle de Cassel, maître de chant à la cour de Westphalie, musicien de la cour de Stuttgard, il fit, en 1816 et 1817, de longues excursions en Allemagne, en Hongrie, en France et en Hollande. Conradin Kreutzer, qui le rencontra à Vienne, l'emmena avec lui à Donaueschingen et le fit attacher en qualité de flûtiste à la chapelle du prince de Furstenberg. Quelques années après, il fut chargé de la direction du théâtre de cette cour, et se retira, avec une pension, à Schaffhouse en 1849. Keller a publié trois concertos pour flûte, quatre grandes polonaises avec orchestre, des divertissements, airs variés, solos et duos pour flûte et un grand nombre de chansons qui, adoptées avec enthousiasme par l'Allemagne entière, forment son plus beau titre à la gloire musicale.

KELLER (François-Antoine-Edouard), ingénieur français, né à Wissembourg (Bas-Rhin) en 1803. Admis, en 1821, à l'Ecole polytechnique, il en sortit dans les premiers numéros et entra dans le service des ingénieurs hydrographes. M. Keller est depuis 1848 ingénieur de 1re classe. Outre des brochures et articles insérés dans les *Annales hydrographiques* et dans divers autres recueils scientifiques, on lui doit des ouvrages estimés : *Exposé du régime des courants observés depuis le* XVe *siècle jusqu'à nos jours dans la Manche et la mer d'Allemagne* (1855, in-8o); *Notice sur la navigation transatlantique des paquebots interocéaniques* (1859, in-8o), étude sur les courants, les vents et les tempêtes dans l'océan Atlantique septentrional; *Des ouragans, tornados, typhons et tempêtes* (1861, in-8o), etc.

KELLER (Henri-Adalbert DE), bibliographe allemand, né à Pleidelsheim (Wurtemberg) en 1812. Tout en étudiant la théologie à Tubingue, il fit des recherches sur les littératures de l'Europe méridionale au moyen âge, puis se rendit à Paris, où il continua ses explorations littéraires dans les bibliothèques publiques. De retour à Tubingue, il se fit agréger à l'université de cette ville (1835), où il est devenu successivement sous-bibliothécaire (1837), professeur de littérature allemande, bibliothécaire en chef (1850). Durant un voyage qu'il fit à Rome et à Venise, en 1840 et 1841, il continua ses études sur les anciens manuscrits français. En 1849, il a été nommé président du cercle de Stuttgard. M. Keller a fait paraître des éditions intéressantes d'anciens ouvrages. Nous citerons particulièrement : les *Romans des sept sages* (1836); le *Romancero du Cid* (1839); *Anciennes légendes françaises* (1839-1840, 2 vol.); *Notices et extraits des manuscrits inédits des bibliothèques italiennes relatifs à la poésie romane* (1843); *Anciens poëmes allemands* (1846); *Pièces de carnaval du* XVe *siècle* (1853-1858, 4 vol.), etc. Il a publié, en outre, avec Nottier : *Romans et nouvelles de Cervantes* (1839-1842, 12 vol.); avec Rapp, *Théâtre de Shakspeare* (1843-1846), et il a fait paraître les *Drames d'Ayrer* (1865, 5 vol.).

KELLER (Joseph), graveur allemand, né à Lintz, sur le Rhin, en 1815. Elève de l'Académie de Dusseldorf, il fit des progrès rapides, se fit connaître par d'excellentes gravures reproduisant des œuvres de Cornelius et d'Overbeck, fit, aux frais de la Société des arts du Rhin et de Westphalie, un voyage en Italie et à Rome, et devint, à son retour en Allemagne, professeur de gravure à Dusseldorf. Depuis 1859, M. Keller est membre correspondant de l'Institut de France, et il a reçu, en 1867, la croix de la Légion d'honneur. Les œuvres de cet éminent graveur sont également remarquables par l'élévation du style, la sobriété des effets, la fermeté du burin et l'art avec lequel il reproduit la manière des artistes dont il rend les œuvres. Nous mentionnerons, parmi ses gravures les plus estimées : les *Evangélistes*, d'après Overbeck; une *Madone*, d'après Deger; le *Christ sur le sein de Marie*, d'après Ary Scheffer; la *Trinité*, d'après Raphaël; le *Roland*, de G. Hubner; la *Dispute du saint sacrement*, d'après Raphaël. Citons les gravures suivantes, qu'il a exposées à Paris : les *Vierges sages* et les *Vierges folles*; la *Théologie;* la *Mort de Frédéric II; Jésus-Christ;* les *Quatre Evangélistes; Roland délivrant Isabelle*, qui lui valurent une médaille de 1re classe (1838); le *Saintes femmes* et le *Christ au tombeau*, d'après Ary Scheffer (1855); *Salvator mundi* et *Regina cœli*, d'après Deger (1867), etc.

KELLER (Godefroy), poëte suisse, né à Zurich en 1819, mort en 1860. La peinture fut d'abord l'objet de ses études. Il suivit les cours de l'Académie de Vienne, parcourut la Suisse pour étudier le paysage d'après nature, puis déposa les pinceaux pour se tourner vers la littérature et cultiver la poésie. Un recueil de vers qu'il publia à Heidelberg, en 1846, eut un tel succès, que le sénat de sa ville natale lui fit une pension. Il se rendit alors à Heidelberg (1848), puis à Berlin, où il acquit des connaissances approfondies en littérature et en philosophie, et revint se fixer ensuite à Zurich. Outre le recueil précité, on a de lui : *Nouvelles poésies* (Brunswick, 1851); *Henri le Vert* (Brunswick, 1845), roman historique; les *Gens de Seldwyla* (Brunswick, 1855), scènes de mœurs contemporaines.

KELLER (Emile), homme politique français, né en 1828. Il subit avec succès ses examens pour l'Ecole polytechnique en 1846, mais n'usa pas de son droit d'admission dans cet établissement; et il employa les loisirs que lui faisait sa fortune à se livrer à des études philosophiques et religieuses. Lors des élections de 1857 pour le Corps législatif, M. Keller, dont la famille habitait l'Alsace, posa, avec l'appui du gouvernement, sa candidature dans la troisième circonscription du Bas-Rhin et fut élu député. Il avait constamment appuyé de ses votes l'odieuse politique de l'Empire, lorsque eut lieu la guerre d'Italie (1859), à la suite de laquelle une partie des Etats du pape secoua le joug clérical et se fit annexer au Piémont. Adepte fervent des idées catholiques et chaud partisan du pouvoir temporel de la papauté, M. Keller combattit alors à la tribune, avec un remarquable talent de parole, la politique du gouvernement impérial en Italie, perdit les bonnes grâces du pouvoir, qui le traita en ennemi, et ne fut point réélu député en 1863. Mais, malgré tous les efforts de l'administration, il

retourna siéger au Corps législatif en 1869 et se rangea dans le groupe de l'opposition qui reconnaissait M. Thiers pour chef. A la suite de nos premiers revers dans la guerre de 1870 avec la Prusse, M. Keller prit le commandement d'un corps de volontaires, à la tête desquels il se distingua, et, lors des élections pour l'Assemblée nationale, il fut nommé représentant du Haut-Rhin (8 février 1871). Pendant la discussion relative aux préliminaires de paix, il prononça un discours pour demander la continuation de la guerre et protesta contre l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine à la Prusse. Le traité ayant été voté (1er mars), il cessa de faire partie de l'Assemblée; mais, le 2 juillet suivant, les électeurs de Belfort le choisirent pour leur représentant. M. Keller a siégé depuis lors au centre droit et fait partie de la majorité hostile aux institutions républicaines. Il a été rapporteur du projet de loi sur la composition du conseil de guerre chargé de juger Bazaine, a pris à plusieurs reprises la parole, notamment au sujet de la loi sur la réorganisation de l'armée, et s'est prononcé pour le service obligatoire pendant trois ans; enfin, il a voté contre le maintien des traités de commerce, contre le retour de l'Assemblée à Paris, pour le pouvoir constituant de la Chambre, contre le gouvernement lors du vote sur la pétition des évêques, et s'est associé aux efforts de la majorité qui tenta de renverser M. Thiers le 29 novembre, en votant contre l'amendement Dufaure, à l'occasion de la proposition Kerdrel. M. Keller a publié divers ouvrages : *Histoire de France* (1858, 2 vol. in-8o); l'*Encyclique et les libertés de l'Eglise gallicane* (1860, in-8o); l'*Encyclique du* 8 *décembre* 1864 *et les principes de* 1789 (1865, in-8o), etc.

KELLER VON STEINBOCK (Frédéric-Louis), jurisconsulte suisse, né à Zurich en 1799, mort à Berlin en 1860. Il prit le diplôme de docteur en droit à Gœttingue, puis devint successivement professeur de droit à Zurich, juge et président de la cour supérieure, membre du grand conseil (1830), dont il fut à diverses reprises président, député de son canton près de la diète, et il prit part dans cette assemblée à la rédaction de plusieurs lois importantes. Après la révolution de 1839, Keller, ayant perdu à peu près toute influence dans son canton, alla occuper une chaire de droit à Halle (1843), qu'il quitta en 1847 pour devenir professeur de droit romain à Berlin. Bientôt après, il fut nommé par le roi de Prusse conseiller intime de justice, puis devint membre de la seconde Chambre de Berlin (1849) et du Parlement d'Erfurt (1850). Dans ces deux assemblées, M. Keller, qui jusqu'alors avait été partisan des idées libérales, vota constamment avec le parti rétrograde conservateur. Comme jurisconsulte, il a donné de nombreux articles dans diverses revues, rédigé la *Chronique mensuelle de la jurisprudence de Zurich* (1833-1837) et publié, entre autres ouvrages : *De la litis contestatio*, et *Du jugement d'après les principes du droit romain de l'époque des jurisconsultes classiques* (Zurich, 1827, in-8o); *Semestria ad Ciceronem* (Zurich, 1842-1850, 2 vol.); la *Procédure civile des Romains et les actions* (Leipzig, 1852), etc.

KELLERHOVEN ou **KELLEHOVEN** (Moritz), peintre allemand, né à Altenrath (duché de Berg) en 1758, mort à Munich en 1830. Il étudia la peinture à Munich et à Anvers, puis se rendit à Vienne (1779), où il exécuta plusieurs portraits remarquables, et alla, quelque temps après, se fixer à Munich. Le talent dont il y fit preuve lui valut d'être nommé professeur à l'Ecole des beaux-arts de cette ville et de devenir le peintre officiel de la cour de Bavière. Un grand nombre de personnages de distinction vinrent poser devant lui. Aussi trouve-t-on de ses portraits dans presque tous les musées d'Allemagne. Peints d'une brosse large et facile, et parfois d'une couleur brillante, ils sont dessinés correctement, mais ils manquent en général de distinction. Les draperies, les accessoires, trop soignés peut-être, y tiennent souvent une place trop importante. Quelques-uns ont été gravés par le maître lui-même, à l'eau-forte. Le *Portrait du roi de Suède Gustave IV avec sa femme* et celui du *Roi Maximilien-Joseph* sont les meilleurs de son œuvre et méritent d'être remarqués. Puis viennent l'*Archiduc Charles d'Autriche*, l'*Evêque Streber*, l'*Archevêque de Munich*, etc., toute une galerie de prélats, d'un grand intérêt, d'un mérite réel. Kellerhoven fut l'un des peintres les plus sérieux de la fin du XVIIIe siècle. Outre ses portraits, il a laissé quelques tableaux d'intérieur et d'histoire, et des gravures à l'eau-forte estimées.

KELLERMANN (François-Christophe), duc DE VALMY, maréchal de France, né à Strasbourg en 1735, mort en 1820. Il s'enrôla en 1752 et fit la guerre de Sept ans. Envoyé en Pologne, en 1771, avec le petit corps chargé de seconder la confédération de Bar, il se distingua au combat de Cracovie et fut nommé, après son retour en France, lieutenant-colonel, colonel en 1784 et maréchal de camp en 1785. Lorsque la Révolution éclata, Kellermann adhéra avec chaleur aux idées nouvelles. Il reçut, en 1791, le commandement des troupes de l'Alsace, parvint à déjouer les intrigues de l'émigration sur cette frontière, empêcha les Autrichiens d'envahir l'Alsace et la Lorraine, et fut nommé général en chef de l'armée du Centre le 28 août 1792. Ayant reçu l'ordre de rejoindre Dumouriez pour repousser les Prussiens de la Champagne, il opéra sa jonction le 19 septembre, et dut, dès le lendemain, livrer bataille aux alliés sur les hauteurs de Valmy. Agitant son chapeau au bout de son sabre, au cri de : *Vive la nation!* il entraîna, dans un élan d'enthousiasme, les jeunes troupes républicaines, qui enfoncèrent les lignes ennemies et décidèrent la victoire. Cette victoire éclatante, dont le nom glorieux devait être ajouté plus tard à celui de Kellermann, produisit un énorme effet moral sur la nation et contraignit les étrangers, frappés de stupeur, à évacuer notre sol. Peu après, Kellermann reçut le commandement de l'armée de la Moselle. Accusé par Custine de ne l'avoir pas secondé dans ses opérations sur le Rhin, il n'eut pas de peine à se justifier devant la Convention (14 novembre). Il venait d'être nommé général en chef de l'armée des Alpes, lorsque, à la suite d'une nouvelle dénonciation de Custine, il dut se rendre à Paris. Il donna les explications les plus satisfaisantes et reçut, en mai 1793, le commandement des armées des Alpes et d'Italie. Chargé, peu après, de réduire la ville de Lyon, insurgée contre la Convention, il montra une certaine répugnance à faire le siége de cette ville, laissa le commandement des troupes assiégeantes au général Dumuy et alla repousser les Piémontais, qui venaient de pénétrer en France par la vallée de Sallanches pour secourir les Lyonnais. Reprenant aussitôt l'offensive, il les battit à diverses reprises, les força à évacuer la Tarentaise et la Maurienne et apprit, sur ces entrefaites, que Lyon venait de capituler. L'attitude hésitante qu'il avait prise vis-à-vis des insurgés royalistes de Lyon avait vivement indisposé les commissaires de la Convention. Sur leur rapport, Kellermann fut destitué, arrêté le 18 octobre et détenu treize mois à la Conciergerie. Mis en liberté après le 9 thermidor, il reprit le commandement de ses deux armées et soutint, pendant toute la campagne de 1795, avec 47,000 soldats, les attaques multipliées de l'armée autrichienne, forte de 150,000 hommes. Obligé de se replier devant des forces si supérieures, il livra quarante combats dans lesquels il remporta presque toujours l'avantage et empêcha l'ennemi d'envahir la Provence. Bonaparte ayant été mis, en 1796, à la tête de l'armée d'Italie, Kellermann n'eut plus que la seule armée des Alpes sous ses ordres, et fut réduit à une nullité presque absolue pendant la campagne d'Italie. L'ambitieux Bonaparte était parvenu à le faire mettre à l'écart des opérations militaires, en écrivant au Directoire : « Réunir Kellermann et moi en Italie, c'est vouloir tout perdre. Le général Kellermann a plus d'expérience et fera mieux la guerre que moi; mais tous deux ensemble, nous la ferons mal. Je ne puis pas servir volontiers avec un homme qui se croit le premier général de l'Europe. » Lorsque l'armée des Alpes fut réunie à celle de Bonaparte, Kellermann revint à Paris et devint inspecteur général de la cavalerie de l'armée d'Angleterre, puis de l'armée de Hollande. Après le coup d'Etat du 18 brumaire, Bonaparte le nomma membre du sénat, puis grand cordon de la Légion d'honneur (1802), maréchal de l'empire (1804), et enfin duc de Valmy. Pendant tout l'Empire, il ne remplit pas de commandement actif sur le champ de bataille. Il fut mis à la tête des armées de réserve du Rhin, d'Espagne et commanda les camps d'observation de l'Elbe et de la Meuse. Napoléon lui donna, non-seulement la riche sénatorerie de Colmar, mais encore le domaine de Johannisberg, appartenant au prince de Metternich. Séduit par ces dons, le vainqueur de Valmy, le chaud républicain de 1792 passa à l'état de plat adulateur du despote et demanda, en 1806, l'érection d'un monument en son honneur; mais, en 1814, il s'empressa de voter la déchéance de Napoléon et de faire acte d'adhésion à Louis XVIII, qui le nomma commissaire extraordinaire dans la 3e division militaire, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis et pair de France. Pendant les Cent-Jours, le duc de Valmy se tint à l'écart et reprit, après la seconde Restauration, sa place à la Chambre haute, où il vota avec les libéraux.

KELLERMANN (François-Etienne), marquis, puis duc DE VALMY, général français, fils du précédent, né à Metz en 1770, mort en 1835. Il était sous-lieutenant lorsqu'il accompagna aux Etats-Unis l'ambassadeur Tenant (1791). De retour en France, il devint aide de camp de son père (1794), se vit décrété d'arrestation en même temps que ce dernier, mais recouvra bientôt sa liberté et rejoignit l'armée des Alpes, où il commanda un bataillon de chasseurs. Il était chef de brigade, lorsque, en 1796, il fut attaché à l'armée d'Italie, commandée par Bonaparte. Kellermann prit part, avec le grade d'adjudant général, aux batailles de Lodi, de Bassano, d'Arcole, de Rivoli, de Mantoue, alla, en 1797, porter à Paris les drapeaux enlevés à l'ennemi, reçut le grade de général de brigade, puis fit les campagnes de Rome et de Naples, où il eut maintes occasions de signaler sa valeur. Après le coup d'Etat du 18 brumaire, il reçut de Bonaparte le commandement d'une brigade de grosse cavalerie, suivit ce dernier à Marengo et décida du succès, un moment douteux, de cette bataille, par une brillante charge de cavalerie, exécutée dans le flanc de la formidable colonne autrichienne contre laquelle Desaix était venu se heurter (1800). Nommé général de division, il se fit remarquer par sa bravoure, à la tête des dragons et des cuirassiers, à Austerlitz (1805), où il eut une jambe fracassée, en Portugal sous Junot (1807), et en Espagne, où il tailla en pièces l'arrière-garde du duc del Parque, à Alba-de-Tormes (1809). Une maladie l'empêcha de prendre part à la campagne de Russie; mais, en 1813, il rejoignit le corps du maréchal Ney, eut trois chevaux tués sous lui à la bataille de Lutzen, prit après la bataille de Bautzen le commandement de la cavalerie polonaise, détruisit le corps de Pahlen au commencement de 1814, culbuta la cavalerie ennemie et arrêta les Prussiens au combat de Bar-sur-Aube. Comme son père, après la chute de Napoléon, il se rallia à Louis XVIII, devint inspecteur de cavalerie et reçut, le 20 mars 1815, l'ordre d'aller à Fontainebleau pour arrêter Napoléon, qui revenait de l'île d'Elbe; mais ses troupes firent défection, et, à l'exemple de Ney, il rejoignit Napoléon, non pour l'appréhender au corps, mais pour lui offrir humblement ses services. Celui-ci lui donna un siége à la Chambre des pairs et l'envoya à l'armée de Belgique, où il assista à la bataille de Waterloo. Au combat des Quatre-Bras, sur l'ordre de Ney, il forma les carabiniers et les cuirassiers en colonne, s'élança sur l'ennemi avec son impétuosité ordinaire, enfonça successivement trois lignes composées des Ecossais, troupe excellente, et il se disposait à profiter de son succès, qui eût pu complétement changer la face des choses, lorsqu'il vit avec douleur que Ney n'avait ordonné aucun mouvement pour appuyer cette charge brillante, et force lui fut de reprendre le chemin qu'il s'était frayé à travers l'ennemi au milieu des plus grands dangers. Le duc de Valmy quitta le service à la deuxième Restauration. A la mort de son père (1820), il prit possession de son siége à la pairie, fit une chaleureuse adhésion, en 1830, au gouvernement de Louis-Philippe et fut du petit nombre des pairs qui votèrent la peine de mort contre les ministres de Charles X. Il a revendiqué, dans plusieurs écrits, la gloire de son beau fait d'armes de Marengo, qui lui avait été déniée par Napoléon et par les historiens de cette époque. Nous citerons de lui : *Réfutation de M. le duc de Rovigo* ou *Vérité sur la bataille de Marengo* (Paris, 1828); *Deuxième et dernière réplique d'un ami de la vérité à M. le duc de Rovigo* (Paris, 1828). Il a laissé des mémoires manuscrits, qui ont servi à son fils pour écrire l'*Histoire de la campagne de* 1800.

KELLERMANN (François-Christophe-Edmond), duc DE VALMY, homme politique, fils du précédent, né à Paris en 1802, mort en 1868. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit à Heidelberg, il fut nommé attaché d'ambassade à Constantinople (1824), puis chargé d'affaires en Grèce (1828-1830). De retour en France, après la révolution de Juillet, il devint chef de cabinet du ministre des affaires étrangères, poste qu'il quitta pour se rendre en Suisse, comme chargé d'affaires, afin d'y régler le licenciement des troupes suisses au service du gouvernement tombé (1831). En 1833, il se démit de ses fonctions diplomatiques, prit part à la rédaction du *Rénovateur* et devint un des propriétaires de la *Quotidienne*, un des principaux organes du parti légitimiste. « Après la mort du duc de Fitz-James, dit M. Louvet, les électeurs du collége de Toulouse, *extra muros*, choisirent le duc de Valmy pour député. Réélu en 1839 et en 1842, il parla contre l'abaissement de la France, sur les affaires d'Orient, attaqua l'alliance anglaise, le droit de visite, les fortifications de Paris et demanda la liberté d'enseignement. Il fit des interpellations sur les lettres attribuées à Louis-Philippe et publiées à Londres par la *Contemporaine*. Etant allé présenter ses hommages au comte de Chambord, à Belgrave-Square (Londres), en 1843, il fut un des cinq députés qui donnèrent leur démission lorsque la Chambre eut adopté, dans son adresse en réponse au discours du roi, le 26 janvier 1844, un paragraphe ainsi conçu : « La conscience publique *flétrit* de coupables manifestations. » Le duc de Valmy se représenta devant ses électeurs, qui le réélurent; mais, en 1846, il retira sa candidature. A partir de cette époque, il cessa complétement de prendre une part active à la politique. Outre ses articles de journaux, on lui doit : *Question d'Orient* (1840); *Coup d'œil sur les rapports de la France avec l'Europe* (1844); *Pie IX* (1848); *De la force du droit et du droit de la force* (1850); *Réponse à des questions que chacun se fait* (1851); *Histoire de la campagne de* 1800 (1854, in-8o), d'après des documents inédits laissés par son grand-père; l'*Eglise et l'Etat au* XIXe *siècle* (1861); le *Génie des peuples dans les arts* (1867, in-8o); la *Turquie et l'Europe en* 1867 (1867, in-8o), etc.

KELLEY (Edouard TALBOT, connu sous le pseudonyme de), alchimiste anglais, né à Worcester en 1555, mort en 1595. Etant notaire à Worcester, il mit à profit sa connaissance de la vieille langue anglaise et son talent d'imitation des anciennes écritures, pour falsifier des titres et en fabriquer pour des clients peu scrupuleux. Traduit devant un tribunal, il fut condamné à être banni de la ville après avoir eu les deux oreilles coupées. Il se retira alors dans le pays de Galles et prit le nom de Kelley. Un jour, il se trouvait dans une auberge, lorsqu'on lui montra, à titre de curiosité, un vieux manuscrit que lui seul put déchiffrer. A première vue, il reconnut un traité d'alchimie décrivant les principales expériences de transmutation métallique. Ce manuscrit provenait d'un vieil évêque, dont la sépulture avait été violée lors des guerres de religion. Il avait été placé dans la tombe même du prélat, avec deux bouteilles renfermant l'une une poudre rouge, l'autre une poudre blanche; la seconde seule avait été épargnée. Kelley apprit dans le manuscrit quelle était la valeur de ces poudres, s'en rendit acquéreur et alla voir un ancien ami, le savant docteur Jean Dee, de Londres, qui n'eut point de peine à reconnaître la nature de la poudre; c'était tout simplement un composé aurifère; l'or, engagé dans une combinaison chimique, permettait de reproduire tous les prodiges attribués à la pierre philosophale. Un premier essai réussit très-bien; aussi Kelley et Jean Dee s'associèrent-ils pour l'exploitation du précieux secret; mais auparavant ils s'empressèrent de quitter la ville de Londres, dont le séjour pouvait être dangereux pour Kelley, en sa qualité de banni.

Les deux adeptes s'embarquèrent pour l'Allemagne, et arrivèrent à Prague dans le courant de l'année 1585. Là, Kelley annonça qu'il possédait la pierre philosophale et se livra à des expériences publiques qui eurent un grand retentissement. L'empereur Maximilien II, ayant appris les prétendus prodiges de Kelley, voulut le voir et se laissa persuader que Kelley pouvait réellement faire de l'or. Il le combla d'honneurs, de présents et lui donna le titre de chevalier. Enivré d'orgueil, Kelley se vanta un jour de savoir fabriquer de toutes pièces la poudre qui jouait pour lui le rôle de pierre philosophale. Maximilien le mit alors en demeure de lui en fabriquer plusieurs livres. Après de vaines tentatives, Kelley essaya de fuir; mais l'empereur, qui avait conçu des soupçons, le fit garder à vue. Dans un accès de fureur, Kelley tua un de ses surveillants et fut enfermé au château de Zerner, où il composa des ouvrages d'alchimie. Un jour, il essaya de s'évader, mais se brisa une jambe en se laissant glisser par une corde et mourut quelques jours après. Kelley a laissé plusieurs ouvrages, tous composés en latin : *Propædeumata aphoristica*, publié à Londres en 1568; *Parallaticæ commentationis nucleus* (Londres, 1573); *Fasciculus chemicus*, publié à Francfort en 1575; *Monas hieroglyphica* (Francfort, 1591). Cet ouvrage a été inséré dans le recueil anglais d'Elias Ashmole, intitulé : *Theatrum britannicum chemicum; Tractatus varii alchemicæ* (Francfort, 1630).

KELLGREN (Jean-Henri), poëte suédois, né à Floby (Westgothland) en 1751, mort en 1795. Il alla s'établir, en 1774, à Stockholm et y fonda un journal, la *Poste de Stockholm*, qui, pendant plus de cinquante ans, exerça une influence prépondérante sur le mouvement littéraire de sa patrie. Non-seulement il acquit la réputation d'un critique de talent, mais encore celle d'un poëte éminent, car il publia aussi dans son journal plusieurs pièces de poésies, remarquables surtout par leur style harmonieux. De nouvelles productions accrurent encore sa renommée, et bientôt il fut regardé par ses contemporains comme le plus grand poëte de la Suède. La postérité n'a pas entièrement ratifié ce jugement, bien qu'elle ne puisse refuser à Kellgren une des premières places parmi les écrivains remarquables de sa patrie. Il devint le favori du roi Gustave III, qui le nomma membre de l'Académie suédoise, à la création de cette société, et qui le prit, en outre, pour son secrétaire et son bibliothécaire particulier, en attachant à ces deux sinécures un traitement considérable; enfin, sa mort fut regardée en Suède comme un malheur public. Le recueil de ses *Œuvres complètes* fut publié l'année d'après sa mort (Stockholm, 1796, 3 vol.). Elles comprennent des *Poésies lyriques*, qui sont encore fort estimées aujourd'hui, et quatre opéras, dont il n'eut en quelque sorte qu'à écrire les paroles, les plans lui ayant été fournis par Gustave III. Ils ont pour titre : *Gustave Vasa* (1786); *Gustave-Adolphe et Ebba Brahe* (1788); la *Reine Christine; Enée à Carthage*. Le plan du premier surtout, qui est tout entier du roi, est parfaitement conçu.

KELLISON (Matthieu), controversiste anglais, né dans le comté de Northampton en 1560, mort en 1641. Après avoir fait ses études dans les colléges de Douai, de Reims et de Rome, il fut chargé de professer la théologie à Reims, prit le grade de docteur, et devint chancelier de l'Université. La place de recteur du collége de Douai étant devenue vacante, il fut chargé de l'occuper. On a de lui : *Plan de la nouvelle religion* (Douai, 1603, in-8o); *Oratio coram Henrico IV, rege christianissimo*; le *Bâillon de l'Evangile réformé; Examen reformationis præsertim calvinisticæ* (Douai, 1616, in-8o); le *Droit et la juridiction du prince et du prélat* (1617-1621, in-8o); *Traité de la hiérarchie de l'Eglise contre l'anarchie de Calvin* (1629, in-8o); *Instructions courtes et nécessaires pour les catholiques d'Angleterre touchant leurs pasteurs* (1631);

Commentatio in tertiam partem Summæ sancti Thomæ (1632, in-fol.).

KELLNER (Ernest-Auguste), chanteur et pianiste anglais, né à Windsor en 1792, mort à Londres en 1839. On raconte que ce prodige de précocité commença l'étude du piano à l'âge de deux ans; que, dans le cours de sa cinquième année, il joua un concerto de Hændel. En 1815, il se rendit en Italie, et perfectionna son chant sous la direction de Nozzari et de Crescentini. Engagé, en 1824, à Venise, il débuta dans le *Mosè* de Rossini, passa au théâtre de Bologne, et enfin fut appelé, en 1828, à Saint-Pétersbourg, où la cour lui fit un accueil des plus flatteurs. En 1833, il retourna à Londres, reçut le titre d'organiste de la chapelle de Bavière, fréquentée par tous les Allemands du culte catholique en résidence à Londres. Kellner était plutôt un chanteur de concerts qu'un virtuose de théâtre. Sa voix de baryton, belle et bien timbrée, pliée, par les habiles professeurs italiens, à tous les artifices de la vocalisation, manquait d'énergie et de mordant; mais il était inimitable dans l'interprétation des mélancoliques chansons irlandaises. Comme son chant, son talent sur le piano se recommandait plus spécialement par la délicatesse et la grâce.

KELLS, ville d'Irlande, comté de Meath, à 18 kilom. N. de Trim, sur le Blackwater; 4,500 hab. Fabrication de dentelles; environs fertiles, bien cultivés, et embellis par de nombreuses villas. Cette ville, fort ancienne, s'appelait *Kenlis*. Saint Colomb y fonda un monastère en 550, et, en 1152, il s'y tint le mémorable synode du clergé irlandais. Le monastère fut pillé par Dermot Macmurrough; mais, l'année suivante, Hugh de Lacy le fit restaurer. En 1156, Kenlis fut détruite par le feu, avec tous ses édifices religieux; on la réédifia au siècle suivant; mais, de tous ses établissements religieux et des murs qui la défendaient, il ne reste qu'une ancienne tour ronde, une croix dans le cimetière, et, près de cette croix, une cellule de pierre. On y remarque aussi, au centre de la ville, une croix de pierre richement sculptée.

KELLY (Guillaume), littérateur irlandais, né dans le comte de Galloway vers 1670. Après avoir complété ses études à Paris et dans les principales universités de l'Allemagne, il se rendit à Vienne, vers 1698, y professa la philosophie et l'histoire, et reçut, avec des pensions, les titres de comte palatin et de conseiller impérial. Ses principaux ouvrages sont : *Philosophia aulica* (Vienne, in-4°); *Historia bipartita Hiberniæ* (Vienne, in-4°); *Institutiones academicæ* (Vienne, in-4°); *Speculum imperiale historico-chronologicum* (Vienne, in-fol.).

KELLY (Hugues), écrivain irlandais, né près du lac Killarney en 1739, mort en 1777. Il fut successivement ouvrier chez un fabricant de corsets, clerc de procureur, auteur dramatique et avocat à Londres (1774). L'excès de travail auquel il se livra pour entretenir une nombreuse famille abrégea ses jours. Kelly, qui s'était formé le goût par la lecture des bons auteurs, a donné des comédies, dont quelques-unes ont été jouées avec succès. Nous citerons : la *Fausse délicatesse* (1768); *Un mot suffit au sage* (1770); l'*Ecole des femmes* (1774); le *Roman d'une heure* (1774); l'*Homme raisonnable* (1776) On lui doit, en outre : *Clémentine*, tragédie (1771); *Thespis*, poëme spirituel et piquant, dans le goût de la *Rosciade*, de Churchill (1767); les *Mémoires d'une fille du monde*, roman; des articles, des pièces de vers, etc. Ses *Œuvres* ont été réunies et publiées en 1778 (in-4°).

KELLY (John), philologue anglais, né à Douglas (île de Man) en 1750, mort en 1809. Il fut chargé, par l'evêque de Man, de revoir une traduction de la *Bible* faite en langue celtique et de surveiller son impression (1772); puis il devint successivement pasteur à Ayr, en Ecosse, précepteur du fils du marquis d'Huntley, avec qui il voyagea sur le continent, curé d'Ardleigh et recteur de Copford. On lui doit : *Practical grammar of the ancient gaelic or language of the isle of Man* (1803).

KELLY (Mitchell), compositeur et chanteur anglais, né à Dublin en 1764, mort à Margate en 1826. Son père, qui était marchand de vin, ayant été frappé de ses précoces dispositions pour la musique, lui donna d'excellents maîtres; de sorte que, à peine âgé de onze ans, Mitchell était un petit prodige. Le fameux Bauzzini lui donna quelques leçons de chant, et conseilla à son père de l'envoyer étudier à Naples. Le jeune Kelly partit pour cette ville en 1780, et fut admis au conservatoire de Notre-Dame-de-Lorette, où il eut pour maître Fenaroli. En quittant Naples, il alla à Palerme, et de là à Florence, où il fut engagé comme premier ténor au Théâtre-Neuf. Apres avoir chanté sur plusieurs théâtres d'Italie, Kelly vint à Vienne, où il se lia avec Mozart, qui écrivit spécialement pour lui le rôle de Basile, du *Mariage de Figaro*. De retour en Angleterre en 1787, il débuta sur le théâtre de Drury-Lane, à Londres, dans l'opéra intitulé *Lionel et Clarisse*, et resta longtemps attaché comme chanteur à ce théâtre, dont il finit par prendre la direction musicale. Ce fut seulement à partir de 1797 que Kelly s'adonna à la composition; mais, pour avoir commencé tard, il n'en fut pas moins fécond, car il a composé ou arrangé plus de soixante opéras, dont il a édité lui-même la plus grande partie, dans le magasin de musique qu'il avait fondé à Londres. Kelly, qui vivait depuis longtemps dans une étroite intimité avec une actrice, mistress Crouch, eut le malheur de la perdre en 1805. A partir de ce moment, il s'adonna à la boisson; ses facultés déclinèrent rapidement; il devint podagre, cacochyme, à moitié paralysé, et passa dans les souffrances les dernières années de sa vie. Nous citerons parmi ses œuvres, aujourd'hui oubliées : le *Coin de la cheminée* (1797); le *Spectre du château* (1797); le *Dernier de la famille* (1792); le *Prisonnier du Spielberg* (1798); *Aurelio et Miranda* (1798); les *Temps féodaux* (1799); *Pizarre* (1799); *De Montfort* (1800); *Remords* (1801); le *Prince de Bohême* (1801); *Algomah* (1802); *Maison à vendre*, d'après Dalayrac (1802); *Uranie* (1802); le *Héros du Nord* (1803); la *Promesse de mariage* (1803); *Cinderella* (1804); les *Bossus* (1804); le *Chasseur des Alpes* (1804); le *Sourd-muet* (1804); *Jeunesse, amour et folie* (1805); les *Quarante Voleurs* (1806); le *Chêne royal* (1806); *Adrien et Orilla* (1806); le *Jeune Hussard* (1807); le *Démon du bois* (1807); *Quelque chose à faire* (1808); le *Juif de Mogador* (1808); les *Africains* (1808); *Venoni* (1808); la *Chute de Tarente* (1809); *Gustave Vasa* (1810); *Humpo* (1812); l'*Apothicaire absent* (1813); le *Russe* (1813); *Nourajhad* (1813); le *Jeune Paysan* (1814); la *Fiancée d'Abydos* (1818); *Aboudah* (1819). Quelques mois avant sa mort, Kelly a publié des mémoires très-intéressants, intitulés : *Souvenirs du Théâtre-Royal et du théâtre de Drury-Lane pendant une période d'un demi-siècle, avec des anecdotes originales sur un grand nombre de personnages distingués dans la politique, la littérature et l'art musical* (Londres, 1826).

KELLY (Patrick), savant anglais, mort à Brighton en 1842. Il s'occupa beaucoup de change, de calculs commerciaux, et ses opinions ont été fréquemment citées comme des autorités dans le Parlement anglais. Ses principaux ouvrages sont : *Introduction pratique à l'astronomie sphérique et nautique* (1796, in-8°), plusieurs fois réédité; *Eléments de la tenue des livres en parties simple et double* (1801, in-8°); le *Cambiste universel* et l'*Instructeur commercial*, son ouvrage capital, qui contient un traité complet sur le change, les monnaies, les poids et mesures de toutes les nations trafiquantes et des colonies (1811, 2 vol. in-4°); *Métrologie*, ou *Exposition des poids et mesures, principalement de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et de la France*, avec des tables de comparaison, etc. (1816); *Métrologie orientale*, contenant la nomenclature des monnaies, poids et mesures des Indes orientales (1832).

KELM (Joseph), acteur français, né en 1807. Il joua d'abord sur des scènes de province, fut, pendant quelque temps, premier ténor d'opéra-comique au théâtre des Arts, à Rouen, ne tarda pas à se faire remarquer par sa jolie voix, par son talent de comédien, et se fit surtout applaudir dans des chansonnettes, qu'il chantait avec beaucoup de verve et de naturel. En 1837, Delestre-Poirson l'engagea au Gymnase de Paris, qu'il quitta bientôt pour entrer au théâtre de la Renaissance, où il débuta dans le *Naufrage de la Méduse*, opéra de Flottow (1839). Il créa ensuite le rôle de Gilbert, dans *Lucie de Lammermoor*, de Donizetti; puis se fit applaudir sur diverses scènes de province, et débuta à l'Opéra-National (devenu plus tard Théâtre-Lyrique), le 16 novembre 1847, par le rôle de Bahadar, dans *Aline, reine de Golconde*, opéra de Berton. Le 5 mars 1848, il créa le personnage du père Simon, des *Barricades de* 1848, opéra patriotique en un acte, de Pilati et Gautier, et celui de Sancho Pança, dans *Don Quichotte et Sancho Pança*, tableau grotesque d'Hervé. La fermeture de l'Opéra-National força l'artiste à chercher un nouvel emploi de son talent. Dès lors, il renonça à l'art véritable pour se consacrer exclusivement à la charge. Joseph Kelm devint un bouffon, et bien lui en prit, car il se créa dans ce nouveau genre une spécialité dans laquelle il n'a pas trouvé de rival. Excellent musicien et ayant conservé de la voix, il tourna ses qualités au grotesque. Il fut engagé aux Folies-Nouvelles (maintenant Théâtre-Déjazet), et acquit, dès le premier soir, une popularité qui s'est maintenue jusqu'à nos jours. *Un drame en* 1779, la *Belle Espagnole* et autres saynètes lui ont dû une grande partie de leurs succès. Mais c'est surtout dans la chansonnette qu'il a obtenu un renom mérité : le *Sire de Framboisy*, le *Pied qui remue*, et tant d'autres folies plus ou moins ineptes du même genre, ont obtenu des succès populaires, grâce à l'interprète désopilant qui savait toujours provoquer les applaudissements du public.

KÉLOÏDE s. f. (ké-lo-i-de — du gr. *kêlê*, pince; *eidos*, aspect). Pathol. Tumeur de la peau, de forme aplatie, ayant, le plus souvent, son siége sur la partie antérieure de la poitrine.

— **Encycl.** Alibert a, le premier, décrit cette affection, qu'il désigna d'abord sous le nom de *cancroïde*, et plus tard sous celui de *kéloïde*. Cette maladie paraît assez rare, on ne l'a rencontrée, jusqu'à présent, que chez un petit nombre d'individus. Elle se manifeste par une légère tuméfaction de la peau, qui bientôt prend plus de saillie et d'étendue; elle forme alors de petites tumeurs aplaties, souvent irrégulières, le plus ordinairement ovales, avec une légère dépression centrale; d'autres fois, elle est allongée, anguleuse; l'épiderme qui la recouvre paraît aminci et légèrement ridé, de manière à donner à la tumeur l'aspect d'une cicatrice de brûlure au troisième degré. Elle est dure et résistante au toucher; sa couleur est quelquefois d'un rouge foncé, d'autres fois d'un rouge pâle. Ces tumeurs aplaties ont une saillie de 3 à 4 millimètres, le plus ordinairement plus marquée à leur circonférence qu'au centre.

Dans le plus grand nombre des cas, la *kéloïde* forme une plaque unique; d'autres fois, on en rencontre plusieurs. Elle peut acquérir une étendue de 5 à 6 centimètres dans son grand diamètre, de même qu'elle peut aussi n'avoir que quelques millimètres, surtout quand elle est multiple. Elle donne lieu, chez quelques malades, à des douleurs assez vives, à des élancements profonds, qui se manifestent surtout aux variations atmosphériques et quelquefois après les repas. Abandonnée à elle-même, cette affection fait des progrès assez lents; elle se termine rarement par ulcération. Dans quelques cas, elle peut s'affaisser, disparaître et laisser pour trace une cicatrice blanche et ferme.

La partie antérieure de la poitrine est le siége le plus ordinaire de la *kéloïde* Cependant, on l'a vue se manifester sur le cou et sur les bras. Jusqu'à présent, on ignore les causes de cette affection. On ne l'a point observée dans l'enfance; elle s'est toujours montrée chez des individus s'approchant de l'âge mûr.

La *kéloïde* doit être soigneusement distinguée des affections cancéreuses, avec lesquelles elle ne présente, du reste, que fort peu d'analogie. En effet, les cancers de la peau forment des tubercules proéminents, arrondis, violacés et s'ulcérant à leur sommet, tandis que la *kéloïde*, surtout celle qui siége sur la poitrine, consiste le plus souvent en une plaque saillante, aplatie, relevée sur ses bords, et la peau sur laquelle elle s'élève est toujours saine, d'une couleur naturelle. On ne la confondra pas non plus avec les tubercules syphilitiques. Ceux-ci sont toujours multiples, souvent rassemblés en groupes, arrondis à leur sommet, d'une couleur cuivrée ou livide, entremêlés de cicatrices et accompagnés de symptômes généraux, soit sur le système osseux, soit sur le système muqueux, qui viennent éclairer le diagnostic.

La *kéloïde* n'est jamais une maladie grave et ne peut faire courir aucun danger aux personnes qui en sont atteintes. Chez les individus où elle a été observée, elle coïncidait avec une bonne santé.

Le traitement de la *kéloïde* est encore bien incertain; les moyens chirurgicaux, tels que l'extirpation, la cautérisation, n'ont eu aucun résultat avantageux. Les applications de diverse nature n'ont pas eu non plus de succès bien marqué. Les douches sulfureuses paraissent avoir quelquefois diminué la rénitence de ces tumeurs. Les frictions avec les préparations iodurées ont aussi obtenu quelques succès.

KÉLOTOMIE s. f. (ké-lo-to-mi — du gr. *kêlê*, tumeur, *tomê*, section). Chir. Opération qui se pratique dans la hernie inguinale, et qui a pour but de former des adhérences très-fermes, capables de contenir la hernie.

— **Encycl.** L'opération de la *kélotomie* a d'abord consisté à couper et à retrancher le sac, au moyen d'une ligature qui déterminait en même temps l'inflammation et l'adhésion des tissus formant son col. Cette ligature comprenait dans le principe toutes les parties qui passent par le canal inguinal sans en excepter le cordon testiculaire, qui se trouvait aussi détruit. On eut soin ensuite d'isoler le cordon et de lier seulement le col du sac; ou bien on traversait ses enveloppes, près de l'ouverture abdominale, à l'aide d'une aiguille armée de deux fils qu'on serrait ensuite de chaque côté, soit que la peau fût comprise dans la ligature, soit que celle-ci se trouvât appliquée immédiatement sur les enveloppes du sac, la peau ayant été préalablement incisée avec un bistouri. On a aussi cherché à obtenir le même résultat en incisant le sac dans toute sa longueur, et le laissant suppurer après la rentrée des viscères. Pour empêcher le retour des hernies, Jameson bouchait l'anneau avec un lambeau de peau emprunté aux téguments voisins, par un procédé analogue à ceux de l'autoplastie Belmas conçut plus tard l'idée d'employer pour obturateur une petite poche de baudruche. Après avoir fait la réduction de la hernie, il plonge dans la cavité du sac une canule dont une des extrémités est armée d'une pointe, qu'il fait ressortir à travers les téguments, le plus près possible de l'ouverture aponévrotique; en tirant alors la canule de dedans en dehors, une petite poche de baudruche très-fine et vide, adaptée à son extrémité, se trouve engagée dans le col près de de son orifice, et lorsque la partie de cette poche sur laquelle est vissée la canule vient se présenter à la plaie, on y insuffle de l'air au moyen de la canule, et on la convertit ainsi en un petit ballon. Belmas a constaté que, dans ce cas, il s'établit une sécrétion d'une espèce de lymphe qui traverse les parois du petit ballon et s'organise de manière à se transformer en un noyau solide. Les avantages de ces divers procédés opératoires, qui qui ont pour but la cure radicale des hernies, sont loin d'être constatés; et comme ils entraînent souvent de graves accidents, il est prudent de suivre en pareille circonstance la pratique de Velpeau, qui conseillait toujours de s'abstenir.

On donne aussi le nom de *kélotomie* à l'opération à laquelle on a ordinairement recours dans le cas de hernie étranglée. V. HERNIE.

KELP s. m. (kèlp). Barille, caillotis dont on se sert dans la fabrication du verre de vitre ou de bouteille : *Quelques fabricants de savon retirent de leurs* KELPS *plus de matière saline, et d'autres moins.* (Riffault.)

KELP (Juste-Jean), érudit allemand, né à Verden (Saxe) en 1650, mort en 1720. Il commença par donner des leçons particulières, puis entra dans l'administration et devint bailli dans l'Oltersberg. Kelp se démit de ses fonctions en 1712, lors de l'invasion des Danois, et vécut des revenus d'un canonicat. Il avait fait une étude toute particulière des antiquités de la Saxe et du dialecte germanique en usage dans cette contrée. On lui doit un assez grand nombre d'opuscules. Parmi ceux qui ont été imprimés, nous citerons : *Glossarii Chaucici specimen*, insérés dans les *Collectanea etymologica*, de Leibnitz; *Remarques historiques sur une lettre de consécration d'église et d'indulgence trouvée à Gagel dans la vieille Marche* (1723); *Lettres à l'archiviste Dietrich*, publiées dans le *Memoria Stademiana*, de Seelen.

KELPY s. m. (kèl-pi). Mythol. écoss. Esprit des rivières, dont le regard fascine les voyageurs et les attire au fond des eaux. ‖ On dit aussi KELBY.

KELSIEFF (Basile), révolutionnaire et écrivain russe, né à Saint-Pétersbourg vers 1835. Elève de l'école de commerce, puis de l'université de sa ville natale, il apprit le chinois et le mandchou, et fut attaché, comme employé, à la Compagnie américaine russe. Mais, en allant prendre possession de son poste en Amérique (1857), il s'arrêta à Plymouth et gagna Londres, où il se fixa. D'abord, il s'occupa de travaux d'érudition, étudia l'hébreu, traduisit en russe la Bible, d'après la doctrine talmudique, puis se lança dans le mouvement socialiste et révolutionnaire, écrivit des livres de propagande qui furent envoyés en Russie, et, de concert avec Ogareff, il fit paraître des feuilles supplémentaires au *Kolokol* (la *Cloche*), journal fondé à Londres par Hertzen. Lorsque éclata l'insurrection polonaise de 1863, Kelsieff crut le moment favorable pour provoquer des soulèvements contre le czar, et s'entendit, dans ce but, avec le comité polonais de Londres, appelé le *Brasier révolutionnaire*. D'accord avec ce comité, Kelsieff, son frère Jean, alors en Russie et plusieurs autres de ses amis politiques engagèrent les habitants de Toultcha à prendre les armes et à se joindre aux insurgés de la Volhynie et de la Podolie. En même, temps ils envoyèrent des agents provoquer, au nom de la secte dite des Vieux croyants, des révoltes parmi les Cosaques du Don, de l'Oural et du Terek; et, pour rendre plus active leur propagande au moyen d'écrits révolutionnaires, ils fondèrent en 1864, à Toultcha, une imprimerie russe et une agence. En 1865, Basile Kelsieff quitta Londres et vint se fixer à Genève.

KELSO, ville d'Ecosse, comté de Roxburgh, à 13 kilom. N.-E. de Jedburgh, sur la rive gauche de la Tweed, vis-à-vis de l'embouchure du Teviot; 3,500 hab. Fabrication de draps, toiles, bonneterie, souliers. La ville se compose de quatre rues principales, qui viennent aboutir à une place carrée, sur laquelle s'élève l'hôtel de ville, construit en 1816. De l'abbaye de Kelso, fondée en 1128 par David I^er^, il ne reste aujourd'hui que les murs des ailes du nord et du midi, la tour du centre, l'extrémité occidentale et un fragment du chœur

KELT s m. (kèltt — mot angl.). Pêche. Saumon pris peu de temps après la ponte.

KELYOUB, ville d'Egypte, dans la basse Egypte, à 16 kilom. N. du Caire, sur le chemin de fer d'Alexandrie au Caire; ch.-l. du district de son nom; 1,970 hab. Le district de Kelyoub mesure 553 kilom. carrés et renferme 18,000 hab.

KELZ (Matthieu), compositeur allemand, né à Bautzen (Silésie). Il vivait au XVII^e^ siècle, se rendit en Italie pour y apprendre la composition, puis fut successivement chantre à Stargard (1626) et à Sorau. On lui doit : *Operetta nuova* (Leipzig, 1636); *Primitiæ musicales* (Ulm, 1658), et divers ouvrages didactiques, entre autres : *Isagoge musicæ, Ars methodica et fundamentalis præcepta et documenta tradens harmonica* (in-4°), etc.

KEM, fleuve de la Russie d'Europe, gouvernement d'Arkhangel. Il sort du lac Koutno, coule au S.-E., baigne la ville de son nom et se jette dans le golfe d'Onéga, formé par la mer Blanche; cours de 160 kilom.

KEM, petite ville de la Russie d'Europe, gouvernement d'Arkhangel, près de la côte occidentale de la mer Blanche, sur la rivière de son nom, à 519 kilom. d'Arkhangel; 1,759 hab. Ch.-l. du district de son nom. Les

habitants de cette ville vivent surtout de la chasse et de la pêche.

KEM, nom tartare du fleuve IÉNISSÉI.

KÉMAL-BEY, fonctionnaire et journaliste turc, né en 1840. Son grand-père, Latif-Pacha, homme distingué et d'une grande tolérance, ayant été chargé de visiter, en qualité d'inspecteur civil, les différentes parties de l'empire, l'emmena avec lui dans ses voyages. Kémal, qui sortait de l'école d'administration de la Validé, commença dès cette époque à connaître son pays, ses besoins, ses aspirations et les moyens de les satisfaire. De retour à Constantinople, il entra au bureau des traducteurs de la Sublime Porte, pépinière d'où sont sortis un grand nombre de fonctionnaires et d'hommes marquants de la Turquie, et, depuis lors jusqu'à son départ de Constantinople, il a constamment été attaché à cette partie de l'administration. Comprenant la nécessité d'apporter d'importantes réformes dans l'empire pour empêcher sa chute prochaine, Kémal-Bey a embrassé avec ardeur les idées de la *Jeune Turquie*, et est devenu un des champions les plus intrépides de ce parti. Vers 1863, il a pris la direction du *Tasviri-Efkiar*, un des premiers journaux d'opposition qui aient existé dans le pays, et il a acquis, comme écrivain et comme journaliste, une grande notoriété. « Lorsque le ministère ottoman songea à se débarrasser des difficultés que lui créait la *Jeune Turquie*, dit un publiciste à qui nous empruntons les renseignements que nous venons de donner sur Kémal-Bey, il donna le premier signal de la résistance par un article très-énergique contre l'exil de Suavi-Effendi. Le journaliste reçut l'offre d'un poste qui l'éloignait de Constantinople; on le nommait *muavin* de l'eyalet d'Erzeroum, avec 6,500 piastres par mois de traitement, mais défense expresse d'écrire dans le journal. Kémal refusa courageusement et partit pour Paris avec Zia-Bey.

KÉMAL-EDDIN (Abou'l-Kasem-Omar), surnommé **Ebn-Aladin**, historien arabe, né à Alep en 1192 de notre ère, mort au Caire en 1261. Il acquit de vastes connaissances en histoire, en jurisprudence, se livra à l'enseignement dans plusieurs villes, se rendit célèbre par ses écrits et par la beauté de son écriture, et se réfugia au Caire lors de l'invasion des Tartares, qui devastèrent sa ville natale. Kémal-Eddin est l'auteur d'une biographie de tous les hommes remarquables qui naquirent à Alep ou habitèrent cette ville. Cet ouvrage, qui forme dix volumes, et qui est resté manuscrit, a pour titre : *Envie de celui qui veut connaître l'histoire d'Alep.* Kémal en a publié un abrégé sous le titre de : *Crème de lait de l'histoire d'Alep.* On y trouve l'histoire d'Alep depuis son origine jusqu'en 1243, et on le regarde comme une source importante à consulter pour l'histoire des croisades.

KÉMAL-EFFENDI, homme d'Etat et diplomate turc, né à Constantinople en 1809. Après avoir reçu une excellente éducation, il entra dans l'administration des finances (1827), fit partie, en 1833, comme secrétaire interprète, d'une ambassade envoyée en Perse, remplit ensuite des missions à Ispahan, à Téhéran, au Caire (1841), dans les pachaliks de Diarbekir, de Mossoul et de Bagdad, et devint, à son retour à Constantinople, membre du conseil de l'instruction publique. Kémal-Effendi résolut alors de mettre à exécution un plan de réforme complet dans l'enseignement de la Turquie. Dans ce but, il commença par fonder à ses frais une école d'instruction secondaire, en prenant pour modèle les établissements analogues de l'Occident, devint peu après inspecteur général des écoles de l'empire, et, pour se mettre au courant des méthodes employées dans les diverses branches de l'enseignement, il parcourut successivement, *par ordre du gouvernement turc*, la France, l'Allemagne et l'Angleterre (1851). De *retour dans son pays*, il *se mit* à l'œuvre et il avait commencé à introduire de sages réformes, lorsque, profondément affecté par la mort de son fils, il demanda et obtint de quitter *la* Turquie. *Il alla alors représenter* son gouvernement en Prusse, où il est resté de 1854 à 1857. Kémal a reçu le titre de fonctionnaire du premier rang. On lui doit beaucoup de livres pour l'enseignement; nous citerons, *entre autres : le Guide de la conversation en persan et en turc* (Constantinople, 1842); *Abrégé de géographie; Méthode pour apprendre la langue persane*, etc.

KEMAON, district de l'Indoustan anglais, dans l'ancienne province de Ghéroual, séparé du Népaul au N.-E. par le Kali, et limitrophe de l'Himalaya; 200 kilom. sur 110. Ch.-l., Almora. Le sol de ce district, dépendance de la présidence de Calcutta, est montagneux, arrosé par le Kali, l'Alakanonda, le Kosila et plusieurs autres cours d'eau qui descendent du versant méridional de l'Himalaya. C'est là qu'on trouve le passage de Niti, qui conduit de Kemaon au Thibet, à travers les monts Himalaya; la partie méridionale est plus plate que la partie septentrionale. On y remarque de fertiles vallées bien arrosées et produisant du vin en abondance. Les terrains élevés abondent en blé, orge et grains de toute espèce. Les montagnes recèlent de l'or, du cuivre, du fer et du plomb.

KÉMAS s. m. (ké-mass). Mamm. Genre de ruminants, formé aux dépens des cerfs.

KEMBERG, ville de Prusse, province de Saxe, régence de Mersebourg, cercle et à 11 kilom. S. de Wittemberg; 2,797 hab. Fabrication de toiles et de draps.

KEMBLE, célèbre famille d'acteurs-auteurs anglais, dont le premier membre cité dans l'histoire des arts est Roger Kemble, comédien distingué et directeur d'un théâtre en province.

KEMBLE (John-Philippe), l'un des plus fameux *comédiens dont s'honore* la *scène* anglaise, né à Preston en 1757. mort à Lausanne le 26 février 1823. Fils de Roger Kemble, frère de la célèbre mistress Siddons, et *l'aîné de Charles Kemble, il fut destiné dès* sa plus tendre enfance à l'état ecclésiastique, pour lequel il ne manifesta jamais le moindre penchant. Après avoir achevé ses études à Douai, *il embrassa fort jeune, et contre le gré* de ses parents, la carrière dramatique. Ce fut à Wolverhampton qu'il obtint ses premiers succès de théâtre; puis il parut successive*ment sur diverses scènes, entre autres celles* de Manchester, de Liverpool et de York. Nous le retrouvons en 1781 à Dublin, et, deux ans plus tard, à Londres, engagé au théâtre de Drury-Lane. A dater de ce moment, sa ré*putation grandit; elle ne tarda pas à devenir* immense. Bientôt il n'eut plus de rival, surtout lorsqu'il aborda les grandes physiono*mies de Macbeth*, *Othello*, *Hamlet*, *Brutus*, Beverley, Coriolan. Il était depuis dix ans régisseur de Drury-Lane, lorsqu'à la suite de difficultés avec la direction il quitta tout à coup ce théâtre de ses triomphes (1801). Pendant les deux années qui suivirent, il parcourut la France et l'Espagne. A son retour à *Londres, il acquit une part dans la direction* du théâtre de Covent-Garden, et continua d'être l'acteur favori par excellence, le tragédien le plus populaire de son époque. En 1817, il quitta la scène et se retira à Lausanne. John Kemble n'était pas ce qu'on peut appeler un acteur de génie; il avait un grand talent, du jugement, de l'ambition, une activité extraordinaire, et ces qualités, aidées des avis et des inspirations de sa sœur, l'inimitable, la sublime mistress Siddons, le rendirent capable de vaincre son manque de génie, ainsi que le défaut d'une voix grêle et d'une respiration embarrassée. Dans un certain ordre de rôles, les rôles héroïques, il atteignit la perfection de l'art; il a pu être surpassé dans l'interprétation des passions orageuses, cruelles, mais il n'a pas eu d'égal en chaleur et en élévation héroïque. Doué d'une taille noble, d'une physionomie antique, se rapprochant de la physionomie romaine, il semblait que la toge fût son vêtement habituel. Young, qui se forma sur son modèle, resta toujours au-dessous de lui; Kean n'a pu le surpasser dans les personnages élégants, majestueux et chevaleresques. Le célèbre tragédien s'est fait aussi connaître comme écrivain par quelques farces, comme *The projects*, *The farm house*, *The Pannel*, etc. Il eut, dit-on, le courage et le bon sens de mettre au pilon une édition tout entière de ses poésies de jeunesse. Enfin, on lui doit une édition des *Œuvres* de Shakspeare. Des honneurs ont été rendus à sa mémoire, et, en 1833, sa statue a été placée dans l'abbaye de Westminster, à côté de celle de Garrick.

KEMBLE (Charles), acteur fort célèbre aussi, frere puîné du précédent, né à Brecknock, dans le pays de Galles, le 25 novembre 1775, mort à Londres en novembre 1854. Il fut, à l'âge de treize ans, placé par son frère John au collége de Douai, où il resta trois années. A son retour en Angleterre, il obtint une place de commis dans l'administration des postes; mais, pousssé par les brillants succès obtenus par son frère et sa sœur (mistress Siddons), il embrassa la profession de ces derniers. Il débuta, en 1792, à Sheffield, par le rôle d'Orlando, dans *As you like it*, parut ensuite à Edimbourg et à Newcastle; puis, encouragé par la réussite, il revint à Londres, et, lors de l'ouverture du nouveau théâtre de Drury-Lane, le 21 avril 1794, parut dans le rôle peu important de Malcolm dans *Macbeth*. En peu de temps, il s'éleva à des emplois supérieurs, et la manière dont il joua Alonso, dans *Pizarro*, vint encore ajouter à sa réputation. En général, son jeu sobre et distingué produisait peu d'effet et laissait plutôt l'impression d'une lecture bien faite que d'une création artistique. Il manquait de souffle, d'énergie, et, tout en comprenant parfaitement les rôles, n'en rendait pas toutes les beautés. Rien dans son jeu ne provoquait l'enthousiasme; mais la perfection de son débit et l'élégance de sa tenue laissaient peu de prise à la critique.

Engagé au théâtre de Haymarket, il y fit representer, le 16 juillet 1800, une pièce en trois actes, intitulée le *Point d'honneur*, traduction du *Déserteur*, de Mercier. En 1802, le mauvais état de sa santé le décida à faire un voyage sur le continent. A son retour, en 1803, il passa un engagement avec le théâtre de Covent-Garden, dont son frère John était devenu directeur, et y remplit avec un talent supérieur les premiers rôles dans le drame. Une tournée qu'il entreprit en 1826 et en 1827, en Allemagne et en France, eut pour résultat d'enrichir le théâtre anglais de plusieurs ouvrages qu'il traduisit de l'allemand. Il revint à Paris une seconde fois, en 1829, et en sortit en triomphateur. « Charles Kemble, en 1827, avait été. dit M. Hippolyte Lucas, le premier acteur anglais de mérite qui eût combattu victorieusement les préjugés que les littérateurs français, fort peu adonnés alors à l'étude des littératures comparées, conservaient contre le théâtre anglais, depuis les plaisanteries de Voltaire, qui avait ses raisons pour qu'on ne comparât pas *Zaïre* à *Othello* et la *Mort de César* à *Jules César*. L'apparition de C. Kemble et celle de la touchante miss Smithson (v. M^{me} BERLIOZ) mirent à néant toute une vieille école de critique, et initièrent la jeunesse studieuse à des jouissances intellectuelles qu'elle ignorait et qu'elle savoura ardemment. » En 1832, il parcourut, avec sa famille, les Etats-Unis, et en 1840 il renonça complétement à la scène. Doué d'une belle prestance, d'une physionomie accentuée largement et d'une grande élégance, Charles Kemble jouait avec supériorité trois sortes de rôles: le tendre amant, comme Roméo, les personnages tragiques, pourvus de sentiments nobles et élevés, comme Laërte et Faulconbridge, et réussissait également à peindre avec bonheur ce mélange difficile de débauche momentanée et de profonde sensibilité, comme dans *Cassio*, de Shakspeare, et Charles Oakley, de *The jealous wife* (la *Femme jalouse*). Son organe, aux inflexions naturelles et variées, n'était pas cependant de nature à produire ces impressions profondes que faisait naître notre Talma. Pour la puissance de l'organe, pour l'effet irrésistible de l'accent, et pour le jeu de la physionomie, il est resté à une bien grande distance de notre célèbre tragédien, de même que pour l'intelligence de la scène. « En général, disait de lui un critique anglais, son jeu produit peu d'effet; il parle rarement au cœur.. » Hamlet, Othello, Roméo sont les trois rôles où il excellait. S'il n'a montré dans la tragédie ni l'originalité, ni la hardiesse, ni les moyens puissants de Kean, ni les impé*tueux élans de Macready; il a été plus uni*versel que ces deux célèbres comédiens, après lesquels il doit prendre un rang immédiat.

Outre le *Point d'honneur*, mentionné plus haut, C. Kemble a laissé : *The Wanderer, or the Rights of hospitality* (l'*Homme errant* ou les *Droits de l'hospitalité*), drame historique en trois actes, traduit d'*Édouard en Ecosse*, de Kotzebue, et représenté avec succès à Covent-Garden le 12 janvier 1808; *Plot and counterplot, or the Portrait of Cervantes* (*Ruse contre ruse,* ou le *Portrait de Cervantes*), farce donnée à Haymarket le 30 juin 1808, traduction de la pièce française de Dieulafoy, qui porte le même titre; *Kamtchatka, or the slave's Tribute* (*Kamtchatka* ou le *Tribut d'esclaves*), drame en trois actes, tiré de l'allemand, de Kotzebue, représenté à Covent-Garden le 16 octobre 1811; *The child of chance* (l'*Enfant du hasard*), farce en deux actes, jouée seulement trois fois en 1812; *The brazen Bust* (la *Tête de bronze*), mélodrame, traduit du français, qui eut le même nombre de représentations en 1813.

KEMBLE (Sarah), actrice anglaise, sœur de Philippe et de Charles Kemble. V. SIDDONS (mistress).

KEMBLE (Maria-Thérésa DE CAMP, mistress), femme de Charles Kemble, née à Vienne en 1774, morte à Londres en 1838. Elle était fille d'un musicien et d'origine française. D'abord figurante à l'Opéra de Paris, puis danseuse dans les ballets de Noverre, elle débuta, encore jeune, à Londres, et y obtint de très-beaux succès sur les théâtres de Drury-Lane, de Covent-Garden et de Haymarket. Elle a composé deux comédies qui se distinguent par la finesse des détails : *the First Faults* (1799) et *the Day after the wedding* (1808).

KEMBLE (John-Mitchell), philologue et archéologue anglais, fils aîné de Charles Kemble, né à Londres en 1807, mort à Dublin le 27 mars 1857. Il se consacra d'abord à l'étude du droit, et fut admis au barreau sous les auspices de la société de Lincoln's Inn. Ses études se tournèrent principalement vers l'histoire de la littérature anglo-saxonne, et ses constants travaux dans cette direction lui firent bientôt un nom honorable. Après avoir donné une édition du poëme l'anglo-saxon, *Poem of Beawulf* (Londres, 1832; 2e éd., 1837), chronique rimée du xe siècle, il alla, en 1834, à Cambridge faire sur la littérature anglo-saxonne un cours qui a été imprimé avec des additions dans sa *First history of the English language, or Anglo-saxon period* (*Histoire des origines de la langue anglaise*, Cambridge, 1834). Plus tard, reprenant le même sujet et le développant, il écrivit en allemand les *Tables généalogiques des Saxons occidentaux* (1836), ouvrage dans lequel il démontre que la véritable histoire d'Angleterre ne commence à avoir quelque certitude qu'à compter de l'introduction de la religion chrétienne, et que, jusqu'à cette époque, tous les noms prétendus historiques de la Bretagne appartiennent à la tradition mythologique. Il a ensuite réuni, non sans de grands efforts, toutes les sources historiques encore existantes relatives à la période saxonne, et les a fait entrer dans son *Codex diplomaticus ævi saxonici*, ouvrage dont la Société historique (*Historical Society*) a fait tous les frais. Il était le fondateur de cette société et un de ses membres les plus actifs. De plus, il était le rédacteur en chef de la *British and foreign Review*, recueil littéraire qui, dès 1835, et grâce aux efforts persévérants de Kemble, a réussi à vulgariser en Angleterre la langue, la science et la littérature allemandes.

KEMBLE (Frances-Anna, dite **Fanny**), sœur du précédent, tragédienne anglaise, née à Londres en 1811. Elle a débuté à Covent-Garden, le 5 octobre 1829, avec le plus grand succès, par le rôle de Juliette. Elle avait alors dix-huit ans. Belle et élégante personne, douée d'un organe flexible et sympathique, elle reçut du public l'accueil le plus flatteur. On se plaisait à voir se perpétuer en elle la gloire dramatique de sa famille. Mistress Siddons, sa tante, et Charles Kemble, son père, l'avaient formée à cette intention. En 1832, elle suivit son père aux Etats-Unis, et y obtint les ovations les plus enthousiastes; les Américains s'attelèrent à son char de triomphe. En 1833, se trouvant à Philadelphie, elle épousa M. Pearce Butler. riche propriétaire, qui ne réalisa pas pour Juliette le type de Roméo. Elle repoussa bientôt ce mari et sa fortune, qui était considérable. En 1849, elle divorça après avoir perdu, par son éloignement de la scène, le fruit de ses premiers triomphes, et, ne voulant pas reparaître au théâtre, elle prit le parti de donner des lectures littéraires. C'est ainsi qu'elle a fait à Londres, dans les principales villes d'Angleterre, et même à Paris, des lectures de Shakspeare, son poëte aimé. Ses plus belles créations ont été les rôles de Juliette et de Portia, puis, dans le répertoire moderne, de Bianca du *Fazio*, et de Julia dans le *Bossu*. On a d'elle plusieurs ouvrages *en vers et en prose : François I^{er}* (*Francis the first*, 1830), tragédie écrite par elle à dix-sept ans, et qui n'est pas sans mérite; l'*Etoile de Séville* (*the Star of Seville*, 1832), drame; un *Journal d'un séjour aux Etats-Unis* (*Journal of a residence in the United-States* (Londres, 1835); un volume de *Poésies diverses* (1842), et une *Année de consolation* (*a Year of consolation*). Ce dernier ouvrage, qui obtint un juste tribut d'éloges, contient le récit de ses impressions pendant un voyage qu'elle a fait en Italie avec sa sœur Adélaïde. La moderne Juliette avait voulu demander au ciel italien un oubli à ses chagrins. Peut-être alla-t-elle voir à Vérone *si la* statue d'or que le vieux Montagu, oubliant sa haine, voulait élever à la fille de son ennemi, existait sur le tombeau des Capulets. Mais, au lieu des touchants souvenirs de cette histoire d'amour, elle ne trouva que *la statue du trop fameux* héros de l'absolutisme, Radetzky. Aussi s'en revint-elle désolée et maudissant les Autrichiens.

KEMBLE (miss Adélaïde), plus tard mistress SARTORIS, actrice et cantatrice anglaise, sœur de la précédente, née à Londres en 1820. Elle a abordé avec succès les deux genres de l'opéra et du drame. Premier sujet au grand Opéra de Londres, elle a pu rivaliser avec les célébrités de l'Allemagne et de l'Italie. Elle a surtout brillé sur la scène de Covent-Garden comme cantatrice.

KÉMÉA s. m. (ké-mé-a). Comm. Sorte de taffetas à fleurs, que l'on tirait anciennement de l'Inde.

KEMENY (Sigismond, baron), homme politique et écrivain hongrois, né dans la Transylvanie en 1816. Il venait d'achever ses études, lorsque s'ouvrit a diète de Klausenbourg en 1834. Kemeny se rendit dans cette ville, où il entra en relation avec les membres les plus avancés de l'opposition, devint, en 1840, directeur de l'*Erdelye-Hirado*, organe des idées libérales en Transylvanie, et fut, cette même année, élu membre de la diète, où il vota avec les deputés de la gauche. En 1842, il abandonna la politique active, se retira dans ses terres, et y composa divers ouvrages. Dans l'un d'eux, intitulé *Brigue et opposition* (1843), il attaqua à la fois le pouvoir, comme il l'avait fait jusque-là, et les libéraux, ce qui produisit une vive sensation, et lui fit de nombreux ennemis. En 1847, il revint à Pesth, devint un des principaux rédacteurs du *Pesti Hirlap*, fut élu l'année suivante, au moment où commença la lutte entre l'Autriche et la Hongrie, député à l'Assemblée nationale hongroise, et n'y joua qu'un rôle secondaire, ayant perdu par ses tergiversations toute influence réelle. S'étant prononcé pour l'indépendance de son pays, il fit partie, comme conseiller, du ministère de l'intérieur (avril 1849), et rédigea, de concert avec Csengery, le journal *Respublica* pour soutenir la politique de Kossuth. Mais à peine la cause nationale fut-elle perdue par suite de la trahison de Gœrgei et de la capitulation de Vilagos, que Kemeny abandonna son parti vaincu, et ne rougit point d'écrire, contre les patriotes fusillés ou proscrits, deux pamphlets intitulés : *Après la révolution* (1850), et *Encore un mot sur la révolution* (1851). Malgré cette évolution, il fut arrêté et traduit devant un conseil de guerre pour ses actes passés; mais, après une courte détention, il recouvra la liberté. Le baron Kemeny devint ensuite un des rédacteurs du *Pesti-Napto*, organe politique du parti de Deak; puis il fut successivement membre de la diète et chancelier de Transylvanie. Il se démit de ces dernières fonctions en 1861, à la suite de démêlés avec le ministère autrichien. Comme littérateur et polémiste, M. Ke-

meny est un homme d'un incontestable talent. Outre les ouvrages susmentionnés, nous citerons de lui : *Etudes biographiques sur les deux Vesseleny et sur le comte Etienne Izecheny* (Pesth, 1850), et plusieurs romans qui ont obtenu des succès de vogue : *Paul Gyulai* (Pesth, 1844-1846, 5 vol.); *Images nuageuses à l'horizon du cœur* (Pesth, 1855); *Amour et vanité* (Pesth, 1855); le *Temps sauvage* (Pesth, 1861-1862, 4 vol.), etc. En 1847, M. Kemeny est devenu membre honoraire de l'Académie hongroise, dont il était membre correspondant depuis 1843.

KEMI, rivière de la Russie d'Europe, dans la Finlande. Elle sort du lac de son nom, coule à l'O., puis au S.-O. et se jette dans le golfe de Botnie, à 20 kilom. E. de Tornéa. Cours de 450 kilom., en partie navigable. ‖ Le lac de Kemi, situé dans le gouvernement d'Ulenboryr, par 66° 30′ de lat. N. et 25° de long. E., est alimenté par une foule de petits cours d'eau qui descendent des monts de Laponie, et déverse ses eaux dans le golfe de Botnie, par la rivière du même nom; il est de forme très-irrégulière, et couvre une surface d'environ 10 kilom. carrés.

KEMI, peuple qui habite la partie septentrionale de l'Arrakan, contrée appartenant aux Anglais et située sur la côte orientale de la baie de Bengale. Les meilleurs et les plus récents renseignements qui nous aient été transmis sur ce peuple sont dus à un missionnaire américain, le révérend Lyman Stilson, et sont contenus dans le huitième volume du *Journal of the American oriental Society of New-Haven*. Ce peuple, qui occupe principalement le nord de la province, se compose de plusieurs tribus parlant des langages distincts les uns des autres, et dont les principales sont les Mroongs, les Toung-Mroos, les Koomis, les Khyens, et les *Kemis* proprement dits. Les Kemis, sans être précisément nomades, changent assez fréquemment de résidence, et il est rare de les voir rester plus de deux années dans le même endroit. Ils s'occupent principalement de la culture du tabac et du coton. Ils habitent généralement dans des huttes construites en bambou. C'est une race industrieuse, active, et beaucoup moins paresseuse que celle des Birmans. Ils ont beaucoup de croyances superstitieuses, relatives aux esprits qui habitent la montagne. M. Lyman Stilson a constaté qu'ils avaient une notion assez vague d'un Etre suprême, auquel ils donnent le nom de *maître*. Ils admettent même l'existence d'une vie future et consciente, qu'ils assimilent du reste en partie à celle qu'ils mènent sur la terre. Le révérend américain a visité des cimetières kemis, et a vu qu'auprès de chaque corps on mettait les armes et les ustensiles du défunt, afin qu'il pût s'en servir dans l'autre monde. Il y avait aussi de petites habitations en miniature, symboles de celles où devaient demeurer les défunts dans l'autre monde. A côté de chacune de ces petites habitations, il y avait une cage suspendue, qui renfermait un oiseau qu'on nourrissait avec du riz.

Les Kemis parlent une langue qui peut être rangée dans la famille des idiomes monosyllabiques, avec tendance vers le dissyllabisme. Plusieurs de ces éléments dissyllabiques sont même indispensables, et ne peuvent pas être ramenés comme en birman à des racines monosyllabiques. On trouve aussi des mots de trois et même de quatre syllabes; mais ici l'agglutination est visible et a laissé des traces qu'on ne saurait méconnaître. La construction des phrases repose sur des procédés peu compliqués, communs à toutes les langues de cette région. L'ordre syntaxique, très-rigoureusement observé, est entièrement l'inverse de celui de nos langues indo-européennes. Les particules conjonctives s'emploient rarement, la rigueur de la construction suppléant amplement à leur usage. Le système phonétique de la langue kemi est beaucoup plus développé que celui des langues dites monosyllabiques. On remarque surtout une grande richesse de sons voyelles et de sons diphthongues. M. Lyman Stilson distingue trois sortes d'*a*, deux sortes d'*i*, deux sortes d'*é*, deux sortes d'*u*, et cinq diphthongues qu'il représente par les groupes *au*, *ai*, *ai*, *ei* et *ui*. Quant aux consonnes, il les sépare en articulations employées à la fin des mots, et en articulations employées au commencement des mots. Les consonnes finales ne sont au nombre que de deux : *n* et *ng*; les voyelles terminent, bien entendu, un grand nombre de mots. Quant aux consonnes initiales, elles sont beaucoup plus nombreuses; le révérend américain n'en compte pas moins de trente-huit. Par suite d'une règle invariable, les mots de deux ou de trois syllabes portent toujours l'accent tonique sur la dernière. M. Lyman Stilson reconnaît dans le kemi les parties du discours suivantes : le nom, le pronom, le verbe, l'adjectif, l'adverbe, le connectif, les préfixes et les affixes. Les noms sont complétement invariables sous le rapport du nombre, du genre et du cas. Des affixes seuls, qui viennent s'accoler au substantif sans le modifier, le déterminent dans ses différentes fonctions. Le verbe joue un rôle très-important. Un phénomène curieux, c'est qu'il se confond avec l'adjectif; ainsi *bon* et *être bon* sont pour un Kemi deux idées identiques, représentées par un seul et même mot. C'est là un fait très-intéressant au point de vue de la philosophie du langage, et qui prouve que l'idée d'existence est complétement inséparable d'une des manifestations de cette existence. Le thème verbal ne subit intrinsèquement aucune modification, mais il est susceptible de donner un grand nombre de formes par l'addition d'affixes nombreux, dont le révérend américain ne relève pas moins de vingt-six, et, encore ajoute-t-il qu'il abrége considérablement cette liste qui aurait pu être beaucoup plus longue.

KEMLIK, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie), à 36 kilom. N. de Brousse, sur la côte septentrionale du golfe de Moudania, formé par la mer de Marmara, où elle a un petit port; 2,000 hab. Arsenal, chantiers de construction pour la marine.

KEMNATH, ville de Bavière, cercle du haut Palatinat, chef-lieu du district de son nom, à 27 kilom. S.-E. de Bayreuth, sur l'Haidnab; 2,000 hab. Verreries, ferronneries, brasseries.

KEMOULDJINA, ville forte de la Turquie d'Europe. V. GHUMOURDJINA.

KEMP (Jean-Théodore VAN DER), missionnaire protestant hollandais, né à Rotterdam en 1748, mort en 1811. Après avoir étudié à Leyde les langues orientales, la théologie, la tactique, il suivit pendant quelque temps la carrière des armes, devint lieutenant, puis donna sa démission pour étudier la médecine et prit le diplôme de docteur à Edimbourg. De retour dans sa patrie, il exerça son art à Middelbourg, puis à Dordrecht, et abandonna bientôt sa profession pour reprendre ses études théologiques. La perte de sa femme et de sa famille, noyées dans une promenade en bateau, produisit sur son esprit la plus vive et la plus douloureuse impression. Dans son désespoir, il se tourna entièrement vers la religion, et, comme il ne pouvait plus rester dans le pays où il avait été si cruellement frappé dans ses affections, il résolut d'aller propager l'Evangile chez les peuplades sauvages. En 1798, il s'embarqua pour le Cap de Bonne-Espérance, et se mit à convertir les Hottentots du district de Graaf-Reynett. Bien accueilli par un roi cafre, qui lui concéda un terrain pour établir une communauté chrétienne, Kemp, au lieu d'être secondé dans ses efforts par les colons hollandais, ne trouva chez eux qu'une hostilité marquée, et dut pousser plus avant. Il alla s'établir alors vers la baie de Lagoa, où il trouva chez ses compatriotes les mêmes dispositions hostiles. Bientôt même, on alla jusqu'à l'accuser de soulever les Hottentots contre les Européens. Arrêté sous cette inculpation, qui ne résistait pas au moindre examen, il fut détenu au Cap jusqu'en 1806. A cette époque, le gouverneur anglais, Baird, autorisa Kemp et ses coopérateurs à s'établir à Bethelsdorp. Il essaya de nouveau de porter la civilisation chez les indigènes, mais ses efforts étant restés infructueux, il retourna au Cap, où il mourut de chagrin. On a de lui : *Parmenides*, traité de cosmologie qu'il publia à Edimbourg, et la *Théodicée de saint Paul* (1798).

KEMP (Joseph), compositeur anglais, né à Exeter en 1778, mort en 1824. Elève du célèbre William Jackson, il fit sous ce maître des progrès rapides, devint en 1802 organiste à Bristol, habita pendant un certain temps à Londres où il fit des lectures publiques sur la musique, et dut à son remarquable chant de guerre, intitulé *A sound of battle is in the land*, d'être nommé docteur ès musique par l'université d'Oxford. On lui doit : *Twenty psalmodical melodies*, *the vocal magazine*, recueil de chansons et de morceaux divers; un opéra intitulé *The siege of Ischia* et *New system of musical education*.

KEMP (George-Mickkle), architecte écossais, né en 1794, mort en 1844. Fils d'un pauvre berger, il garda lui-même les brebis jusqu'à l'âge de dix ans. Plus tard, il devint apprenti chez un charpentier, puis il parcourut, comme ouvrier, les principales villes d'Angleterre et d'Ecosse, visitant et étudiant partout les chefs-d'œuvre de l'architecture. Les économies qu'il avait faites sur le produit de son travail lui permirent, en 1824, de venir passer sur le continent une année qu'il consacra à l'étude des plus belles cathédrales de la France et des Pays-Bas. De retour en Ecosse, il se mit à étudier le dessin et la perspective, et un architecte, Burn, le chargea bientôt après d'exécuter sur une grande échelle le plan d'un palais pour le duc de Buccleuch. Il parcourut ensuite l'Ecosse, pour y recueillir des vues destinées à l'illustration d'un grand ouvrage sur les antiquités ecclésiastiques de cette contrée. A la mort de Walter Scott, un concours ayant été ouvert pour le plan d'un monument que la ville d'Edimbourg voulait ériger à la mémoire de l'illustre écrivain, Kemp présenta un projet qui obtint tous les suffrages; mais il n'eut pas la satisfaction de voir l'achèvement de son œuvre, car il disparut le 3 mars 1844, et cinq jours après son corps fut retrouvé dans le canal d'Edimbourg, où l'on supposa qu'il était tombé par accident, en passant par une nuit obscure le long de ses bords. Le magnifique monument de Walter Scott est l'une des œuvres les plus remarquables de ce genre d'architecture, tant au point de vue de l'aspect imposant de l'ensemble que pour l'ornementation et le fini des détails.

KEMPE (Etienne), réformateur allemand, né à Hambourg à la fin du XV^{e} siècle, mort dans cette ville en 1540. Il fut d'abord capucin; converti aux doctrines prêchées par Luther, il jeta le froc aux orties, recommença ses études, et devint un des prédicateurs les plus éloquents de la Réforme. En 1523, il fut nommé premier pasteur à Hambourg, et gagna la moitié de cette ville aux doctrines luthériennes; il contribua largement à leur établissement dans la ville de Lunebourg. On a de lui une histoire de la Réforme à Hambourg, publiée après sa mort, sous ce titre : *Hambourg évangélique* (Hambourg, 1693, in-12).

KEMPE (André), visionnaire suédois, mort à Altona en 1689. Il s'est fait un nom dans l'histoire religieuse de la Suède par les extravagances dont il est l'auteur. Kemp fut d'abord soldat, puis se fit médecin, exerça son art pendant huit années dans sa patrie, et alla, en 1675, se fixer à Hambourg. C'est dans cette ville qu'il fit paraître, entre autres écrits frappés au coin de l'extravagance, les *Langues du Paradis*, ouvrage dans lequel il soutient que Dieu parlait suédois à Adam et à Eve, qu'Adam lui répondait en danois, et que le serpent parlait français à notre première mère. Après avoir vu si loin dans le passé, Kempe vit tout aussi avant dans l'avenir, et annonça, en 1688, dans un petit ouvrage, la conversion générale des juifs. Le sénat suédois, à qui l'ouvrage fut dénoncé, n'hésita point à s'ériger en concile pour juger les élucubrations de Kempe, trouva qu'il avait émis de nombreuses hérésies et le condamna à l'exil.

KEMPELEN (Wolfgang, baron DE), mécanicien hongrois, né à Presboug en 1734, mort en 1804. Il obtint une place de conseiller de cour à Vienne, et se fit connaître comme habile joueur d'échecs à l'impératrice Marie-Thérèse, qui se plaisait à faire la partie avec lui. Il construisit, en 1769, un joueur d'échecs automate, qu'il a montré à Paris en 1784, et qui se voyait encore à Londres en 1819, mais dont le secret est resté ignoré. Il exécuta aussi, en 1778, un automate parleur, qui prononçait distinctement plusieurs mots. Il en a donné la description dans un écrit intitulé : *Mécanique de la parole humaine* (Vienne, 1791).

KEMPEN, ville des Etats prussiens, province rhénane, à 50 kilom. S. de Clèves, près de la Niers; 4,000 hab. Fabriques de lainages, de toiles, de rubans; brasseries. Patrie de Thomas a Kempis. Cette ville fut fortifiée par l'archevêque de Cologne en 1308. Les Français la prirent d'assaut en 1642 et 1648; ses remparts furent démolis vers la fin du XVII^{e} siècle. Le 16 octobre 1760, les alliés furent battus près de cette ville par l'armée française. ‖ Autre ville des Etats prussiens, duche et à 132 kilom. S.-E. de Posen; 6,700 hab. Important commerce de chevaux et de tabac.

KEMPER (Jean-Melchior), jurisconsulte hollandais, né à Amsterdam en 1776, mort en 1824. Il occupa avec distinction des chaires de droit à Harderwyck, à Amsterdam, à Leyde, défendit la liberté batave expirante, lors de la transformation de la république en royaume (1806), fut un des promoteurs de l'indépendance en 1813, montra une éloquence entraînante dans les assemblées politiques, et, après le retour de la maison de Nassau, eut une part importante à l'organisation de l'instruction publique et de la législation des Pays-Bas. Il rédigea notamment le projet d'un nouveau code civil. Ayant été, à ce sujet, l'objet de violentes attaques de la part de divers journaux, Kemper fit cette réponse mémorable à quelqu'un qui lui conseillait d'en appeler aux tribunaux : « Je m'en garderai bien; la liberté de la presse est une si bonne chose qu'il faut savoir la respecter jusque dans ses écarts. » Il devint recteur de l'université de Leyde, conseiller d'Etat honoraire, membre de l'institut d'Amsterdam, et fut envoyé, par la province de Hollande, aux états généraux, où son profond savoir, son éloquence entraînante et chaleureuse lui valurent une grande influence. Il a laissé de savants et profonds ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *De populorum legibus, optimis in crescentis, vel decrescentis humanitatis indiciis* (1806, in-8°); *Code criminel de la Hollande*, avec une introduction (1810).

KEMPFÉRIE s. f. (kèm-pfé-rî). Bot. V. KÆMPFÉRIE.

KEMPH (Nicolas), savant théologien allemand, né à Strasboug en 1397, mort en 1497. Il étudia à Vienne, en Autriche, et entra dans l'ordre des chartreux. Il devint prieur dans plusieurs établissements, notamment dans celui de Chemnitz. Ses ouvrages sont : *Tractatus tripartitus de studio theologiæ moralis*, imprimé dans le tome IV de la *Biblioteca ascetica*, du P. Bernard Pez; *Alphabetarium divini amoris; Memoriale primorum principiorum in scholis virtutum; De mystica theologia; De modo perveniendi ad perfectam Dei et proximi dilectionem; Sermones in Evangelia totius anni ad reformandos religiosorum mores; Tractatus super Orationem dominicam, Symbolum Apostolorum et Decalogum*, écrit en langue vulgaire, sur la demande d'Elisabeth d'Autriche; *Regulæ grammaticales*, etc. Un grand nombre d'ouvrages théologiques et ascétiques de Kemph sont restés inédits.

KEMPHER (Gérard), philologue hollandais, mort à Alkmaer en 1737. Il devint corecteur de l'école latine de cette ville, cultiva la poésie et l'histoire, et laissa un *Recueil d'idylles*, une traduction en vers d'*Anacréon* (1726); *Hélène en Egypte*, tragédie imitée d'Euripide (1737). Kempher a aussi publié la *Chronique d'Egmond*, ou *Annales des princes abbés d'Egmond*, ouvrage écrit en latin par le carme Jean de Leyde, revu et continué par Kempher (Ackmaer, 1732, in-4°).

KEMPIS (Thomas A), écrivain ascétique, né à Kempen (diocèse de Cologne) vers 1379, mort en 1471. Son véritable nom était **Hemerken**, en latin *Malleolus*. A l'âge de vingt ans, il entra comme novice chez les chanoines réguliers de Mont-Saint-Agnès, dont son frère était prieur, prononça ses vœux en 1406 et fut ordonné prêtre six ans plus tard, s'exila avec son couvent, en 1429, pour obéir à un ordre du pape, et se retira au monastère de Lunekerke, en Frise. Il revint trois ans plus tard, fut élu sous-prieur de Mont-Saint-Agnès et acheva ses jours dans l'exercice de ces fonctions. Telle fut la vie paisible de ce moine, dont le nom franchit les murs silencieux du cloître pour se répandre dans toute l'Europe : nul événement; des méditations, des études, des copies de manuscrits, des travaux théologiques et des prières. Il a composé des écrits ascétiques qui ont eu un grand nombre d'éditions, mais qui sont peu lus aujourd'hui. Sa renommée, qui emplissait le moyen âge, est parvenue jusqu'à nous, parce qu'on l'a considéré longtemps et que beaucoup le considèrent encore aujourd'hui comme le véritable auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Les maximes d'humilité et de résignation répandues dans cet ouvrage, dont l'auteur ne voulut être *connu que de Dieu seul*, s'accordent, en effet, assez bien avec la vie studieuse, solitaire, humble et contemplative de A Kempis. D'après d'autres auteurs, l'*Imitation* est l'œuvre du chancelier Jean Gerson, ou bien encore de Gersen. On sait à quelle interminable polémique a donné lieu cette question, dont nous avons parlé au mot *Imitation de Jésus-Christ*. Aujourd'hui, l'opinion paraît se prononcer plus généralement en faveur de Gerson. A Kempis cependant conserve encore de zélés partisans, parmi lesquels il faut citer le prélat belge Malou, auteur de : *Recherches sur le véritable auteur de l'Imitation* (Paris, 1858, 3e édit.), ouvrage qui résume toutes les controverses précédentes et qui en donne la bibliographie. V. IMITATION et GERSON.

KEMPO A MARTENA, jurisconsulte et historien grison, qui vivait au XVI^{e} siècle. C'était un très-savant homme, que l'archiduc Charles nomma conseiller de Frise. Par l'ordre de ce prince, il recueillit les annales politiques de la Frise et écrivit un ouvrage destiné à fixer les droits réciproques des Frisons et de leur souverain. Ce recueil, intitulé : *Code provincial de Frise*, fut approuvé par les états et par le conseil impérial.

KEMPTEN, en latin *Cambodunum*, *Campidona*, ville de Bavière, dans le cercle de Souabe, chef-lieu du district de son nom, à 83 kilom. S.-O. d'Augsbourg, sur la rive gauche de l'Iller et sur le chemin de fer d'Augsbourg à Lindau; 11,000 hab. Fabrication de toiles et de cotonnades. Commerce de bois, bière et fromages. Gymnase, bibliothèque publique. La ville est divisée en deux parties, la Stifstadt ou Sainte-Hildegarde, sur une hauteur, et l'ancienne ville impériale dans la vallée. Elle doit son origine à une abbaye de bénédictins fondée au VIII^{e} siècle sur l'emplacement d'une colonie romaine, et érigée au XI^{e} en principauté de l'empire.

KEN, KEANE ou **CANE**, rivière de l'Indoustan, prov. d'Allahabad. Elle prend sa source sur le versant septentrional des monts Vindhya, coule au N.-N.-E., et, après avoir traversé le district de Bendelkend, se joint à la Djoumnah par la rive droite. Cours, 400 kilom. Le major Rennell croit qu'elle est le *Caïnas* de Pline.

KEN (Thomas), prélat anglais, né à Berkhamstead en 1637, mort en 1711. Nommé prébendier de Westminster, il se fit recevoir docteur en théologie après un séjour de plusieurs années à Rome, puis devint chapelain de la province d'Orange. Au bout de peu de temps il quitta la Hollande, suivit lord Dartmouth dans son expédition contre les pirates de Tanger et devint à son retour chapelain de Charles II (1684). Au milieu d'une cour licencieuse, il se signala par ses austères vertus, par la dignité de son caractère et n'hésita point à refuser au roi de loger dans sa maison la favorite, Eléonore Gwynn. Charles, qui avait pour lui une haute estime, se borna à dire que « mistress Gwynn trouverait à se loger ailleurs, » et nomma peu après Ken évêque de Bath et Wells. Sous Jacques II, il fut emprisonné pour avoir refusé de souscrire à la déclaration de tolérance, ce qui ne l'empêcha point de ne pas vouloir prêter serment d'obéissance à Guillaume d'Orange. Il dut alors se démettre de son siége et reçut une pension de la reine Marie. Ses *Œuvres*, publiées à Londres (1721,

4 vol. in-8°), se composent de sermons, de traités de morale et de poésies.

KENAU HASSELAAR s. m. (ke-nô-a-se-lâr). Hortic. Belle variété de jacinthe rose.

KENDAL ou **KIRKBI-IN-KENDAL**, ville d'Angleterre, comté de Westmoreland, à 64 kilom. S. de Carlisle, sur la petite rivière de Kent; 13,000 hab. École classique; institut de mécanique; bibliothèque publique; théâtre, musée d'histoire naturelle. Fabrication de tissus de laine et de coton, flanelles, cotonnades, draps, chapeaux, harpons, cuirs; exploitation et polissage de marbre. Marchés aux grains très-importants. Cette ville est agréablement située dans une belle vallée, sur les bords de la rivière de Kent, dont elle tire son nom. Les débris du château de Kendal, dont il ne reste que quatre tours ruinées et le mur d'enceinte, entouré d'un fossé profond, couronnent le sommet d'une éminence à l'E. de la ville. Cette forteresse servait de résidence aux barons de Kendal; là naquit Catherine Parr, la dernière femme de Henri VIII. Des restes de cette antique forteresse, la vue s'étend sur la ville et sur la vallée environronnante. En face du château de Kendal, à l'O. de la ville, s'élève Castle-How-Hill, montagne *circulaire formée de terre et de* gravier et dont la base est entourée d'un fossé profond, fortifié à l'E. de deux bastions; ces débris remontent à une haute antiquité. En 1788, un obélisque fut érigé sur cette hauteur pour perpétuer le souvenir de la révolution de 1688. L'église paroissiale, composée d'une tour carrée, de cinq nefs et de quatre chapelles, renferme des tombes, des cuivres et des inscriptions consacrées à la mémoire de l'évêque Dawson, des Parr, des Strickland et des Bellingham. Les autres édifices principaux sont : le marché, la maison de correction, la prison, l'école de grammaire, le musée d'histoire naturelle et l'hôtel de ville, qui renferme des salles de lecture et de réunion, une bibliothèque. Le Kendal-Fell, situé à l'O. de la ville, est une carrière de calcaire riche en débris fossiles. Sur Stramnongate, colline voisine, s'élève une vieille maison avec l'inscription suivante : *Pax huic domo.* Trois ponts en pierre traversent la rivière de Kent.

KENDALL (Jean), théologien de la secte des quakers, né en 1725, mort en 1814. Il est l'auteur des ouvrages suivants : *Abrégé de l'Ancien et du Nouveau Testament* (1800, in-12); *Essais sur le danger des spectacles* (in-8°); *Extraits des œuvres de Fénelon* (in-12); *Poésies sur des sujets moraux et religieux, tirées de divers auteurs* (in-12); *Extraits de Thomas a Kempis* (in-12); *Préceptes de la religion chrétienne* (in-12).

KENDALL (le révérend), missionnaire anglais, mort en 1835. Il porta dans la Nouvelle-Zélande son ardeur apostolique et ouvrit, en 1816, une école à la baie des Iles, où il s'était fixé. En peu de temps, il avait gagné la confiance des insulaires et appris correctement leur langue. Les chefs zélandais lui firent don d'un vaste territoire, à la condition qu'il viendrait se fixer parmi eux; mais, au lieu de tenir sa promesse, Kendall revint en Angleterre, passa ensuite en Amérique et devint chapelain à Valparaiso; il se rendit de là à la Nouvelle-Galles du Sud, où il s'établit comme fermier Peu de temps après, il se noya. Il connaissait à fond les langues océaniennes, si bien que les Zélandais le consultaient sur les difficultés grammaticales de leur idiome. On a de lui : une *Grammaire* et un *Vocabulaire de la langue de la Nouvelle-Zélande*, ouvrage publié par la Société des missionnaires (Londres, 1820, in-12).

KENDALL (Amos), jurisconsulte, homme d'Etat et publiciste américain, né à Dunstable (Massachusetts) en 1789, mort en 1869. Fils d'un pauvre cultivateur, il travailla jusqu'à l'âge de seize ans dans la ferme de son père. Pris tout à coup du désir de s'instruire, il parvint, en s'imposant des privations inouïes, à suivre les cours du collége de Darmouth, qu'il quitta, après un brillant examen, pour suivre la carrière du barreau. En 1814, il alla s'établir comme avocat à Lexington; mais, comme l'exercice de sa profession ne lui rapportait que des ressources insuffisantes, il chercha à s'en créer d'autres en se livrant à l'enseignement et fut, pendant plusieurs années, précepteur des enfants de Henri Clay, le célèbre chef du parti whig. Il obtint ensuite une place de maître de poste à Georgetown (Kentucky), et y fonda une petite feuille locale. Les articles qu'il y inséra attirèrent bientôt sur lui l'attention publique, et on lui confia la rédaction en chef de l'*Argus of Western America*, journal officiel du Kentucky. Tout en plaidant avec ardeur dans cette feuille pour l'amélioration de l'instruction publique, il s'attacha tout entier au parti démocratique, et soutint avec autant de zèle que de succès la candidature du général Andrew Jackson à la présidence des Etats-Unis Après l'élection de ce dernier, Kendall obtint un emploi au trésor public de Washington, et fonda, avec Francis Blair, le *Globe*, qui fut regardé comme l'organe de la politique de Jackson, et qui exerça une puissante influence sur l'opinion publique aux Etats-Unis. Appelé, en 1835, à faire partie du cabinet, comme directeur général des postes, il introduisit dans cette administration de grandes améliorations sans nombre, et le système postal qu'il mit en vigueur s'est, à quelques insignifiantes modifications près, maintenu jusqu'à nos jours aux Etats-Unis. Lorsqu'il quitta le ministère, en 1840, il se retira, en apparence, de la vie politique; mais il est avéré que ses conseils et ses idées ont toujours été d'un grand poids auprès de la grande majorité du parti démocratique. Il refusa une ambassade que le président Polk lui avait offerte, et, en 1845, s'occupa avec le professeur Morse de l'établissement des lignes télégraphiques aux Etats-Unis.

Lorsque la guerre de la sécession éclata, Kendall se rangea parmi les partisans de l'Union; mais l'affaiblissement de sa santé ne lui permit pas de prendre une part active aux affaires. Dans les dernières années de sa vie, il s'occupa surtout des progrès de l'enseignement et employa une partie de sa grande fortune à créer des écoles publiques. Parmi ses écrits, nous citerons la *Vie du général Jackson.*

KENDALL (George-Wilkins), publiciste américain, né dans l'état de Vermont vers 1810. Il prit, en 1835, la direction du *Picayane*, journal publié à la Nouvelle-Orléans et l'un des plus répandus des Etats-Unis, puis assista comme volontaire à la guerre du Texas et à celle du Mexique. Outre de nombreux articles et divers ouvrages d'imagination, on a de lui : *Récit de l'expédition du Texas* (New-York, 1844, 2 vol.), et *Histoire de la guerre entre les Etats-Unis et le Mexique* (New-York, 1850, 3 vol.).

KENDI (AL-), philosophe arabe. V. AL-KENDI.

KENDRICK (John), navigateur américain, né à Boston, mort en 1800. Courageux et entreprenant, il fut un des premiers marins des Etats-Unis qui se lancèrent dans des voyages de découverte. Il commença par explorer la côte Nord-Ouest de l'Amérique et les îles de l'océan Pacifique (1787), puis se rendit dans les mers du Sud et visita l'Océanie. Il se trouvait à Hawaï, dans les îles Sandwich, lorsqu'un commandant anglais voulut tirer une salve en son honneur. Par malheur, un des canons était chargé à mitraille, et Kendrick fut frappé à mort.

KENÈH, l'ancienne *Cænopolis*, ville de la haute Egypte, sur la rive orientale du Nil, à 580 kilom. S.-E. du Caire; 5,000 hab. C'est un chef-lieu de province et la résidence d'un pacha. Entrepôt du commerce entre la haute Egypte et l'Arabie par la voie Cosséir. Fabriques de jarres et de bardaques pour rafraîchir l'eau. Soufrière abondante aux environs, exploitée depuis 1850.

KÉNEUX s. m. (ké-neu). Erpét. Syn. de CYCLODE.

KENGOUN ou **ZENGHOUN**, ville de Perse, dans la province de Farsistan, à 220 kilom. S.-O. de Schiraz, sur le golfe Persique; 6,000 hab. Bonne rade.

KENHAWA, nom de deux rivières des Etats-Unis d'Amérique : *Great-Kenhawa* (la grande Kenhawa), qui prend sa source dans les monts Alleghany (Caroline du Nord), arrose l'Etat de la Virginie, et se jette dans l'Ohio à Point-Plaisant, après un cours de 450 kilom.; *Little-Kenhawa* (la petite Kenhawa), qui arrose aussi la Virginie et se jette dans l'Ohio à Parkersburg, après un cours de 150 kilom.

KENIA et **KILIMANDJARO**, montagnes neigeuses de l'Afrique équatoriale et orientale. Elles font partie de la chaîne des monts Robeho, dont la direction est essentiellement parallèle à la côte orientale, du 7e au 1er degré de latit. S. Le Kénia est situé par 1° de latit. S., et 36° de longit. E.; le Kilimandjaro, par 3° de latit. S., et 35°30′ de longit. E. Ce dernier mont possède deux pics, l'un de 17,340 pieds anglais, l'autre de 20,065; la végétation cesse à 12,000 pieds, la limite des neiges est à 16,400 pieds. Cette détermination est due au baron Decken, natif de Hambourg, millionnaire qui mit sa fortune et sa vie au service de la science.

L'existence de ces hautes montagnes couronnées de neiges éternelles a été révélée au monde savant par deux missionnaires allemands qui s'établirent, en 1843, à Mombaz, sur la côte du Zanguebar. Krapf et Rebmann (ce sont les noms de ces missionnaires) entreprirent des excursions dans l'intérieur du Zanguebar, contrée malsaine et inhospitalière, qui avait été soumise aux Portugais pendant un siècle et demi, à partir de 1529, et qui, actuellement, reconnaît la suprématie de l'iman de Mascate. Le Kilimandjaro fut découvert par Rebmann, le 11 mai 1849. Apercevant au milieu de hautes montagnes un dôme couronné de neige éblouissante qui les dominait, Rebmann interroge son guide. Ce dernier répond : « C'est la montagne d'Argent; les esprits du mal en gardent l'accès; bien des gens ont voulu la gravir, tous ont péri. » Il raconte ensuite qu'un souverain du pays ayant envoyé une ambassade à la montagne d'Argent, il n'en revint qu'un seul homme, les pieds et les mains gelés. Le docteur Krapf vint, en juillet, étudier les deux sommets du Kilimandjaro et rencontra, en remontant vers le nord, un autre pic neigeux, le Kénia. La découverte de ces missionnaires rencontra, en Angleterre, l'incrédulité; et l'authenticité de leurs renseignements ne fut prouvée qu'en 1860, par le baron de Decken, qui fit l'ascension du Kilimandjaro.

Ces gigantesques sommets pourraient bien être les montagnes de la Lune des anciens; ils sont les contre-forts de la chaîne des monts Robeho, qui sépare le Zanguebar de la région des grands lacs.

KENICIUS (Pierre), théologien suédois, né à Uméa en 1555, mort en 1636. Après avoir fait ses études dans sa ville natale et à Upsal, il visita les principales universités de l'Allemagne. De retour dans sa patrie, il fut nommé professeur de théologie à Stockholm et se trouva mêlé aux controverses religieuses qui agitaient le pays, et qui le conduisirent en prison, par l'ordre de Jean III. Rendu à la liberté au bout de quelques mois, il fut nommé professeur à Upsal, puis archevêque dans la même ville, en 1609. On lui doit le rétablissement des études en Suède et la fondation des hôpitaux dont furent dotées toutes les paroisses. Ses ouvrages sont : *De uno et vero Deo, æterno Patre, Filio et Sancto Spiritu* (Upsal, 1593); *Theses synodales : de Baptismo* (Upsal, 1614, in-4°); *Ecclesiæ liber manualis* (Upsal, 1614, in-4°); *Theses synodales : de æterna Prædestinatione* (Upsal, 1626, in-4°), etc.

KÉNIÉBA, grand village du Bambouk (Sénégambie). C'est le chef-lieu d'un canton de mines d'or, parmi lesquelles les plus remarquables sont celles de Dambagnagney et de Pellel. Kéniéba est à une heure et demie de marche du marigot de Dianbalal, à 49 kilom. de Sansandig, à 28 kilom. de Samba-Yayâ et à 3 ou 4 de Dambagnagney. Kéniéba est un village irrégulier, habité par une population nombreuse, qui appartient à la nation des Foullahs. Les femmes, outre le travail ordinaire des Sénégambiennes, se livrent au lavage des terres aurifères que les hommes extraient des mines environnantes. C'est même pour elles un monopole. Le village ne doit, d'ailleurs, son importance qu'au voisinage des mines et à l'affluence des Foullahs des villages environnants que leur exploitation attire. Kéniéba n'a pas, à proprement dire, d'autre industrie par lui-même, à part le tissage des pagnes, qui est général dans presque tous les villages de la Sénégambie. Le métier de tisserand est même peu estimé, et les hommes qui s'y livrent acceptent d'avance la réprobation universelle. Cependant aujourd'hui ce préjugé singulier et stupide tend à disparaître, et comme les pagnes tissés dans le pays ont une plus grande valeur que ceux importés d'Europe, la cupidité a fait taire les amours-propres et le nombre des tisserands augmente tous les jours.

KÉNIGE s. f. (ké-ni-je). Bot. Genre de plantes, de la famille des polygonées. ‖ On dit aussi KŒNIGIA.

KENILWORTH, ville d'Angleterre, comté et à 7 kilom. N.-O. de Warwick; 4,000 hab. Fabrication de peignes en corne; ammoniaque, bleu de Prusse. Cette petite ville offre *peu d'intérêt par elle-même, mais elle est* célèbre par les ruines de son château, que Walter Scott a immortalisé dans un de ses plus beaux romans. Ce château fut fondé par Geoffroy de Clinton, lord chambellan et trésorier du roi Henri Ier; mais il passa bientôt à la *couronne.* « *Henri III, dit* M. A. Esquiros, concéda le château de Kenilworth au fameux Simon de Montfort, comte de Leicester et à sa femme Eléonore, pour leur *vie durant*, comme disent les anciennes chroniques. Lorsque le même Montfort prit les armes contre le roi, ce château devint le rendez-vous des nobles insurgés. Après la défaite et la mort du comte de Leicester, son fils aîné, Simon de Montfort, continua de chercher un abri dans cette forteresse. Bientôt après, il se réfugia en France, tandis que ses partisans tinrent le château pendant six mois contre toutes les forces que le roi put alors réunir pour l'assiéger. Ils finirent par capituler, mais après avoir obtenu d'honorables conditions. Du temps d'Edouard Ier, le vieil édifice féodal fut le théâtre d'un grand et splendide tournoi. Edouard II y fut emprisonné, avant d'être conduit à Berkeley-Castle, où il finit par être assassiné. Sous le règne d'Edouard III, le château de Kenilworth passa entre les mains de Jean de Gand, duc de Lancaster, qui y ajouta plusieurs constructions nouvelles. Lorsque son fils, Henri Bolingbroke, devint roi, le château retourna à la couronne et continua de lui appartenir jusqu'au règne d'Elisabeth, qui en fit cadeau à son favori, Robert Dudley, comte de Leicester. Ce dernier dépensa des sommes énormes pour orner, embellir et agrandir cette demeure princière. C'est à cette période de gloire que Walter Scott fait rapporter, dans son roman, la description si exacte qu'il a donnée de ce château.

» Elisabeth visita Leicester à Kenilworth, pendant les années 1566, 1568 et 1575. Ce fut surtout cette dernière fois que le comte reçut sa souveraine avec un éclat extraordinaire. La reine était accompagnée de 31 barons en grande tenue et de plusieurs dames de la cour, sans compter 100 serviteurs, qui furent tous logés dans l'intérieur du château. La fête dura dix-sept jours, et l'on estime la dépense à 25,000 fr. par jour. Chaque matin furent abattus 10 bœufs; 16 barils de vin et 40 barils de bière furent aussi, dit-on, défoncés quotidiennement. Il est curieux de voir ce que l'imagination de Walter Scott, appuyée d'ailleurs sur l'histoire et sur des documents authentiques, a ajouté à la peinture de ces fêtes et à la description du château lui-même, égal en étendue, dit le roman, et supérieur en architecture à la demeure baroniale de la plupart des chefs du nord. »

Après la mort de Leicester, le château de Kenilworth fut saisi par la couronne. Cromwell s'en étant emparé le donna à quelques-uns de ses officiers, qui le démolirent à cause de la richesse des matériaux. Après la restauration, Charles II donna le domaine à sir Edouard Hyde, qu'il créa baron de Kenilworth. Les ruines furent ensuite longtemps abandonnées; mais, le roman de Walter Scott ayant attiré l'attention sur ces débris historiques, on recommença à en prendre soin. Il ne reste aujourd'hui de l'antique forteresse que le donjon, appelé aussi tour de César. « De ce palais seigneurial, dit Walter Scott, tantôt plongé dans la sanglante tempête des siéges, tantôt égayé par les jeux de la chevalerie, où des princes ont festoyé, où des héros ont combattu, où la beauté décernait le prix à la valeur, tout est actuellement désolé. Le lit du lac est maintenant un marais plein de joncs, et les ruines massives du château servent seulement à montrer quelle fut autrefois leur splendeur et à imprimer dans l'esprit du touriste rêveur le sentiment de la valeur transitoire des possessions humaines. »

Kenilworth (LE CHÂTEAU DE), roman de Walter Scott. V. CHÂTEAU DE KENILWORTH.

KENLIE s. m. (kèn-li). Mamm. Espèce de chacal du Cap de Bonne-Espérance.

KENMARE, bourg d'Irlande, comté de Kerry, au fond d'une baie qui porte le même nom, et à l'embouchure de la petite rivière Ruaghty, à 52 kilom. S. de Tralee; 1,500 hab. Ce bourg se compose d'une grande rue bordée de maisons bien bâties et proprement tenues. Château des marquis de Lansdowne.

KENMORE, village d'Ecosse, comté de Perth, sur la Tay. Il ne se compose guère que d'une quinzaine de maisons garnies de lierre, de chèvrefeuilles et d'églantiers; mais *dans ses environs se voient les chutes d'A*charn et le beau château de Taymouth. La chute d'Acharn, ou plutôt les chutes, car il y en a plusieurs, l'une verticale, de 15 mètres, les autres inclinées, de 26 à 30 mètres, sont une des principales curiosités de cette partie de l'Ecosse. Elles sont dominées par un petit ermitage, bâti dans une situation très-pittoresque. Le château de Taymouth, célèbre résidence du marquis de Breadalbane, est situé au fond de la belle vallée du Tay, tapissée de la plus riche verdure et offrant de nombreux accidents de terrain. « Ce château, dit M. Ad. Joanne (*Ecosse*), consiste en un bâtiment carré de quatre étages, flanqué de quatre tours rondes aux angles, et du milieu duquel se dresse, à 46 mètres, une tour carrée, flanquée aussi de tourelles et crénelée comme toutes les autres constructions. A l'E. s'étendent les dépendances et les écuries; à l'O., le marquis de Breadalbane a fait récemment construire, dans le même style d'architecture, un bâtiment carré, que la grande salle gothique réunit au château proprement dit, tout autour duquel règne, à la hauteur du rez-de-chaussée, une petite galerie couverte, ornée de lierre. » L'intérieur de cette superbe résidence est magnifique. On y remarque surtout le grand escalier, remplissant toute la grande tour centrale; le péristyle, orné d'une belle collection d'armes et des bustes en marbre de Blücher et de Wellington; les bustes des plus célèbres écrivains de la Grande-Bretagne; la grande salle décorée de vitraux peints, d'un plafond en chêne sculpté, et d'une magnifique cheminée de pierre; la galerie et la bibliothèque, décorées de boiseries en chêne sculpté; le salon renfermant un magnifique tableau de Rubens : la *Tête de saint Jean-Baptiste apportée à Hérodiade;* la salle à manger, ornée de tableaux de grands maîtres et pouvant recevoir 125 convives.

Le parc, d'une immense étendue, est admirablement distribué et entretenu. Il est peuplé de daims, de chèvres de Cachemire, etc. En face du château s'élève une colline que couronne un fort et d'où l'on découvre un admirable panorama.

Au mois de septembre 1842, la reine Victoria vint rendre visite au marquis de Breadalbane, et elle déclara, à son retour en Angleterre, que sa réception à Taymouth-Castle était le plus beau souvenir qu'elle conservât de son voyage. Les fêtes données en son honneur durèrent trois jours.

KENNA s. m. (kènn-na). Bot. Syn. de HENNÉ. ‖ Nom de l'orcanette ou buglose tinctoriale.

KENNAWAY (sir John), diplomate anglais, né à Exeter en 1758, mort en 1836. Tout jeune encore, il prit du service dans l'armée de la Compagnie des Indes, apprit les divers idiomes de ce pays, fit la guerre contre Hyder-Ali, et attira l'attention de lord Cornwallis, qui le prit pour aide de camp. Envoyé auprès du sultan d'Haiderabad pour demander la cession de Guntour à l'Angleterre, il obtint un plein succès dans sa négociation, reçut le titre de baronnet (1788), puis se rendit comme ministre plénipotentiaire auprès de Tippoo-Saëb vaincu (1792), et négocia avec lui un traité par lequel ce prince consentait à céder une partie de ses Etats et à payer les frais de la guerre. Deux ans plus tard, Kennaway retourna en Angleterre, avec une pension que

lui fit la Compagnie des Indes en récompense de ses services.

KENNEBEC, rivière des Etats-Unis d'Amérique. Elle prend sa source dans l'Etat du Maine, au lac Moose-Head, passe à Norridgewock, Bloomfield, Waterville, où elle devient navigable, à Augusta, Hallowell, Gardiner, Barth, et se jette dans l'Atlantique, après un cours d'environ 200 kilom. Nombreuses usines sur son parcours.

KENNEBUNK, bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat du Maine, à 40 kilom. S.-O. de Portland, à l'embouchure d'une petite rivière de son nom dans l'Atlantique; 2,650 hab. Port de commerce très-actif. Construction de navires.

KENNEDY (John), antiquaire anglais, né dans les dernières années du XVII^e^ siècle, mort en 1760. Il était originaire de l'Ecosse, étudia la médecine, obtint le diplôme de docteur et entreprit presque aussitôt de longs voyages en Orient. Il séjourna quelques années à Smyrne. Amateur éclairé autant qu'érudit, il réunit une belle collection de tableaux, d'objets d'art et de médailles d'une grande rareté. On aura une idée de sa patience, en sachant qu'il parvint à posséder jusqu'à 256 médailles de Carausius, un empereur breton du III^e^ siècle. Il fit du règne de ce monarque le but de ses études, et publia sur ces médailles presque inconnues un excellent mémoire : *Dissertation on the coins of Carausius;* ses *Further observations* (1756, in-4°) sont une réponse aux objections que ce mémoire avait soulevées.

KENNEDY (John), chronologiste anglais, né à Bradley, comté de Derby, vers 1700, mort en 1760. Tout en remplissant les fonctions de recteur dans sa ville natale, il s'occupa de chronologie et d'astronomie, et publia plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *Nouvelle méthode pour fixer et expliquer la chronologie de l'Ecriture, d'après les principes et les données astronomiques de Moïse* (Londres, 1752, in-8°); *Examen des antiquités chronologiques de Jackson* (1753, in-8°); *Système complet de chronologie astronomique* (1763, in-8°); *Explication et démonstration du système complet de chronologie astronomique* (1775, in-8°). On trouve dans ces ouvrages plus de savoir que d'esprit critique.

KENNEDY (Ildefonse), bénédictin écossais, né à Muthel en 1721, mort en 1804. Il entra dans l'ordre de Saint-Benoît à Ratisbonne, se voua particulièrement à l'étude des sciences physiques et naturelles, fit d'intéressantes observations sur le fer, les marais, le chant des oiseaux, devint conseiller des affaires ecclésiastiques en Bavière (1773), membre du comité de censure, et fit partie d'un grand nombre de sociétés savantes, notamment de l'Académie des sciences de Munich, de l'Académie de Bologne, etc. Parmi ses écrits nous citerons : *Explication des expériences physiques faites devant l'Académie des sciences de Munich* (Munich, 1763, in-8°); *Divers mémoires de physique*, dans le *Patriote de Bavière* (1769). Il a publié, en outre, un assez grand nombre de mémoires dans les *Transactions de l'Académie de Munich* et dans d'autres recueils.

KENNEDY (Grace), romancière anglaise, née à Pinmore en 1782, morte en 1825. Elle passa la plus grande partie de sa vie à Edimbourg et publia, sous le voile de l'anonyme, à partir de 1811 jusqu'à sa mort, un grand nombre de romans religieux et moraux, qui peuvent être mis entre les mains de la jeunesse et qui, pour ce motif, ont eu un grand succès en Angleterre. Parmi ceux qui ont été traduits en français, nous citerons : *Frère Clément* (Paris, 1828); *Anna Ross* (Paris, 1826); *Dunallan* (Paris, 1828, 4 vol.); les *Deux amis* (Paris, 1828); le *Bon choix* (1828); *Jessy Allan* (Paris, 1829).

KENNEDY (John-Pendleton), jurisconsulte, homme politique et littérateur américain, né à Baltimore en 1793. Il débuta, en 1816, comme avocat, obtint de brillants succès au barreau, collabora, de 1817 à 1819, à une sorte de pamphlet périodique sur les événements du jour, sous le titre du *Livre rouge*, fut successivement élu membre du congrès en 1837, 1841 et 1843, prit une grande part aux débats parlementaires, et devint un des chefs et des principaux orateurs du parti whig. En 1840, il fit paraître une satire politique intitulée : *The annales of quodlibet*, rédigea la *Défense des whigs* (1844), et fut l'auteur du manifeste dans lequel le parti auquel il appartenait énonçait les motifs qui le portaient à refuser son appui à l'administration du président Tyler. Malgré le rôle qu'il a joué comme homme politique, c'est surtout comme écrivain et comme romancier que M. Kennedy a acquis aux Etats-Unis une grande et légitime réputation. Parmi ses romans, dans lesquels il a déployé beaucoup d'imagination et d'observation, et qui rappellent la manière de Washington Irving, nous citerons : la *Grange aux hirondelles* ou le *Séjour en Virginie* (Baltimore, 1832), scènes de mœurs sur la société de ce pays au commencement de notre siècle; *Robinson fer à cheval* (1835); *Rob of the Bowl* (1838), etc. On lui doit aussi *Eloge de William Wirt* (1849, 2 vol. in-8°), avec des extraits de sa correspondance.

KENNÉDYE ou **KENNÉDIE** s. f. (ké-né-dî — de *Kennedy*, bot. angl.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des phaséolées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Australie.

— **Encycl.** Les *kennédyes* sont des arbrisseaux rampants ou volubiles, à feuilles simples ou composées de trois folioles, à grandes fleurs rouges ou violacées, solitaires ou réunies en bouquets à l'extrémité de pédoncules axillaires; le fruit est une gousse divisée par des cloisons spongieuses. Les espèces assez nombreuses de ce genre croissent en Australie, et plusieurs sont cultivées dans nos jardins; on les tient en serre froide ou tempérée; elles sont rustiques et peu difficiles sur la nature du sol; elles se contentent d'un terreau de feuilles mélangé avec la terre franche siliceuse; mais il leur faut beaucoup d'air et de fréquents bassinages. On doit les planter au pied de colonnettes ou de murailles garnies de treillis. On les multiplie de graines semées en pot sur couche tiède, ou de marcottes. La *kennédye* rouge, une des plus belles, atteint jusqu'à 10 mètres; ses grandes fleurs, d'un pourpre foncé, paraissent en hiver.

KENNEL-KOHLE s. m. (kènn-nèl-kô-le). Minér. Variété de charbon de terre commun en Irlande.

KENNET (White), savant théologien anglais, né à Douvres en 1660, mort en 1728. Il fit ses études à l'université d'Oxford, et débuta dans la carrière des lettres par un pamphlet dirigé contre les whigs et intitulé : *Lettre d'un étudiant d'Oxford à un ami à la campagne, concernant le prochain Parlement, en faveur de Sa Majesté, de l'Eglise d'Angleterre, et de l'université* (1680). En 1684, il publia une traduction du traité d'Erasme sur la *Folie*, et, en 1686, une traduction du *Panégyrique de Trajan*, par Pline. Nommé vicaire d'Amersden, dans le comté d'Oxford, il continua sa lutte contre les catholiques et contre les whigs; toutefois, en se rapprochant de plus en plus de ceux-ci. Il fut porté au siége épiscopal de Peterborough, en 1718, et garda ce poste jusqu'à sa mort. Il avait au front une cicatrice, résultat d'un accident de chasse. Cette cicatrice servit à ses ennemis. Dans un tableau représentant Jésus-Christ et les douze apôtres, on traça le portrait de Judas avec une cicatrice semblable, et cette grossière plaisanterie eut un succès immense. Kennet était versé dans la connaissance des langues anciennes, de l'histoire et de la théologie. Outre les ouvrages déjà cités, on a de lui : le troisième volume d'une *Histoire complète d'Angleterre*, qui parut en 1706 (3 vol. in-fol.); une *Relation de la société établie pour la propagation de l'Evangile dans les pays étrangers* (1706, in-4°). Il avait entrepris l'histoire de la propagation du christianisme dans les colonies anglaises d'Amérique et réuni de précieux matériaux, dont il publia le catalogue, sous le titre de : *Bibliothecæ Americanæ primordia* (Londres, 1713, in-4°).

KENNET (Basile), frère du précédent, né à Postling, comté de Kent, en 1674, mort en 1714. Il fit ses études à Oxford, et devint, en 1706, chapelain de la factorerie anglaise de Livourne. Il resta sept années à la tête de cette Eglise naissante et entourée de mille dangers. De retour en Angleterre, Kennet mourut d'une fièvre contractée en Italie. On a de lui : *Romæ antiquæ notitia* (1696, in-8°), ouvrage excellent pour l'époque, mais bien dépassé depuis; *Vies et caractères des anciens poëtes grecs* (1697, in-8°); *Exposition du symbole des apôtres, d'après l'évêque Pearson* (1705); *Essai de paraphrase poétique des psaumes* (1706, in-8°); des traductions : *Du droit de la nature et des gens*, de Pufendorf; *Pensées*, de Pascal; le *Casuiste chrétien*, de La Placette, et l'*Aristippe*, de Balzac, etc.

KENNETH I^er^, roi d'Ecosse de 604 à 605. Il était fils de Congal et succéda à Aïdan. Ce fut un prince religieux et pacifique, dont le règne, fort court du reste, n'offre rien de remarquable. — KENNETH II, roi d'Ecosse de 833 à 854. Il succéda à son père, Alpin, qui venait d'être tué par les Pictes, eut à soutenir la guerre contre les Anglais et les Pictes, vainquit complétement ces derniers en 837, les poursuivit dans Scona, leur capitale, qu'il prit d'assaut, et se rendit maître de tout le territoire de l'Ecosse depuis les Orcades jusqu'au mur de Septime-Sévère. Il eut pour successeur son frère Donald. — KENNETH III, roi d'Ecosse de 969 à 994. Il monta sur le trône après la mort de Cullen, qui s'était couvert d'infamie, s'attacha à réparer les maux causés par son prédécesseur, repoussa les pirates danois, battit les Anglais, rétablit l'ordre intérieur en poursuivant les malfaiteurs avec sévérité, et rédigea, dit-on, le premier code de lois qu'ait eu l'Ecosse. Ayant voulu rendre la couronne héréditaire dans sa famille, il fit donner à son fils le titre de prince royal et fit empoisonner son neveu, Milcolomb, qui s'opposait à ses projets. Pour apaiser ses remords, il ne trouva rien de mieux à faire que de combler de richesses le clergé et les monastères, devint odieux à ses sujets et périt assassiné.

KENNICOTT (Benjamin), fameux théologien anglais, né à Totness (Devonshire) en 1718, mort à Oxford en 1783. Grâce à la protection d'une dame, à qui il avait dédié une pièce de vers, il put aller étudier à Oxford. Kennicott fit en peu de temps des progrès extraordinaires, surtout dans la connaissance de l'hébreu, et publia deux dissertations, l'une sur l'*Arbre de vie dans le Paradis*, l'autre sur les *Sacrifices de Caïn et d'Abel*, qui lui valurent d'être reçu bachelier gratis. Appelé, tout jeune encore, à professer à Exeter, il fut nommé, en 1747, conservateur de la bibliothèque Radcliffe; par la suite, il devint chanoine de l'église du Christ, à Oxford, et pasteur de Culham.

La réputation de Kennicott, comme érudit, est venue de ses travaux considérables dans le but de ramener le texte hébreu à sa pureté primitive. Le premier écrit qu'il publia sur ce sujet parut à Oxford (1759, in-8°), sous ce titre : *De l'état du texte hébreu de l'Ancien Testament*. Peu après, il fit paraître un nouvel ouvrage, destiné à tracer la voie à ceux qui voudraient l'aider dans sa tâche difficile. Cet ouvrage a pour titre : *Methodus varias lectiones notandi et res scitu necessarias describendi a singulis hebraicorum codicum manuscriptis Veteris Testamenti collectoribus observanda* (Oxford, 1763, in-8°). En même temps, il se livra à un long travail sur le texte de la Bible et le fit paraître sous le titre de : *Vetus Testamentum hebraicum cum variis lectionibus* (Oxford, 1776-1780, 2 vol. in-fol.). On reconnut que les immenses recherches de l'auteur aboutissaient à de très-minces résultats qui, suivant Eichhorn, ne valent pas la peine qu'ils ont demandée.

On a encore de Kennicott : *Epistola de censura primi tomi Bibliorum hebraicorum nuper editi* (Oxford, 1777, in-8°); *Editionis Veteris Testamenti hebraici cum variis lectionibus brevis Defensio* (Oxford, 1782, in-8°); *Remarques sur les Psaumes* XLII et XLIII (Oxford, 1765, in-4°); *Critica sacra* (Londres, 1774, in-8°); *Chaldaicorum Danielis et Ezræ capitum interpretatio hebraica* (Halles, 1782, in-8°). Kennicott laissa en manuscrit des *Remarques sur des passages choisis du Nouveau Testament*, qui furent publiées après sa mort par ses amis (Oxford, 1787, in-8°).

KÉNOMÈRE adj. (ké-no-mè-re — rad. *kénomérie*). Chim. Se dit des corps isomères par kénomérie.

KÉNOMÉRIE s. f. (ké-no-mé-rî — du gr. *kenos*, vide; *meros*, partie). Chim. Cas particulier de l'isomérie.

— **Encycl.** M. Berthelot a désigné sous ce nom « l'isomérie des corps formés par l'élimination d'éléments différents ou identiques, aux dépens de composés distincts. Ainsi, deux composés distincts peuvent perdre, par l'effet de certaines décompositions, des groupes différents d'éléments, de façon à être ramenés à une composition identique. La même chose peut arriver lorsque deux composés isomériques perdent les mêmes éléments. Or, dans un cas comme dans l'autre, on conçoit *à priori* que les deux dérivés puissent demeurer distincts par leurs propriétés physiques et chimiques. » Prenons des exemples. L'aldéhyde et l'oxyde d'éthylène sont des corps kénomères produits par élimination d'éléments différents dans des corps différents :

$$C^4H^6O^2 - H^2 = C^4H^4O^2$$

Alcool. — Hydrogène. — Aldéhyde.

$$C^4H^6O^4 - H^2O^2 = C^4H^4O^2$$

Glycol. — Eau. — Oxyde d'éthylène.

Parfois, les deux kénomères prennent naissance l'un au lieu de l'autre. « C'est ainsi, dit M. Würtz, que l'oxyde d'éthylène ne se forme point quand on traite le glycol par des agents déshydratants, tels que le chlorure de zinc. Dans ces circonstances, on obtient, indépendamment d'autres produits, de l'aldéhyde, c'est-à-dire un isomère de l'oxyde d'éthylène. »

Dans d'autres cas, la *kénomérie* est observée dans des corps qui dérivent de générateurs isomères, par élimination d'éléments identiques. C'est ainsi que l'alcool propylique de fermentation donne de l'aldéhyde propylique par élimination d'hydrogène, tandis que son isomère, l'alcool propylique d'hydratation, donne de l'acétone par la même réaction.

$$C^6H^8O^2 - H^2 = C^6H^6O^2$$

Alcool propylique ferm. — Aldéhyde propylique.

$$C^6H^8O^2 - H^2 = C^6H^6O^2$$

Alcool propylique hydraté. — Acétone.

Un exemple remarquable d'un corps identique donnant naissance à des kénomères par des transformations différentes est fourni par le carbure $C^{20}H^{16}$ de l'essence de térébenthine. Ce carbure donne, avec l'acide chlorhydrique, deux combinaisons différentes :

$$C^{20}H^{16}(HCl), \quad \text{et} \quad C^{20}H^{16}(HCl)^2.$$

Or ces deux chlorhydrates, décomposés dans des conditions convenables, régénèrent des carbures de formule $C^{20}H^{16}$; mais ces carbures sont différents, suivant qu'ils proviennent de l'une ou de l'autre des deux origines : celui qui provient du monochlorhydrate, le camphène, est monoatomique; celui qui provient du dichlorhydrate, le terpilène, est diatomique. M. Berthelot a expliqué par des considérations relatives à la *kénomérie* certains faits d'isomérie des corps simples, qui avaient été désignés par Berzélius sous le nom d'allotropie. Le même chimiste a établi, de plus, que « les quantités de chaleur dégagées de ces métamorphoses isomériques sont corrélatives, jusqu'à un certain point, de l'état originaire des composés qui ont fourni les corps en question, c'est-à-dire de la notion de *kénomérie*. » Les corps composés lui ont également fourni des relations analogues.

Les corps kénomères sont souvent susceptibles de métamorphose réciproques. Ainsi, la chaleur peut, dans certains cas, transformer un kénomère doué d'une certaine atomicité en un kénomère dont l'atomicité est moindre. Divers réactifs conduisent encore au même résultat. Le plus souvent, lorsque les générateurs des kénomères peuvent être transformés les uns dans les autres, le procédé de métamorphoses le plus simple consiste à remonter à ces générateurs.

KÉNOZOÏQUE adj. (ké-no-zo-i-ke — du gr. *kainos*, nouveau; *zôon*, animal). Géol. Se dit des terrains tertiaires, qui contiennent les animaux les plus récents.

KENRICK (William), auteur dramatique et critique anglais, né à Watford vers 1710, mort à Londres en 1779. Dans sa jeunesse, il avait exercé une profession mécanique, il se livra ensuite à la littérature, travailla dans la *Monthly Review*, fonda un journal quotidien qui n'eut aucun succès, et fit représenter diverses comédies, entre autres les *Noces de Falstaff* (1766, in-4°), excellent pastiche qu'il donna d'abord comme une œuvre de Shakspeare. Il a donné aussi de bonnes traductions anglaises de l'*Emile* et de la *Nouvelle Héloïse*. Kenrick avait beaucoup de goût et d'esprit; mais la vivacité de sa polémique littéraire lui fit un grand nombre d'ennemis. Outre les écrits précités, nous mentionnerons de lui : les comédies intitulées la *Veuve* (1768); le *Duelliste* (1773); le *Prodigue* (1778); des *Epîtres philosophiques et morales* (1759).

KENRICK (Francis-Patrick), prélat américain, né à Dublin en 1797. Il se rendit, en 1815, à Rome, où il fit ses études théologiques au collége de la Propagande, et reçut la prêtrise en 1821. Kenrick partit alors pour les Etats-Unis et devint professeur au collége de Saint-Joseph, à Bardstown (Etat de Kentucky). Nommé évêque en 1830, il alla se fixer à Philadelphie, en qualité de coadjuteur de l'évêque de cette ville, à qui il succéda en 1842, et fut promu archevêque de Baltimore en 1851. On lui doit plusieurs ouvrages estimés, parmi lesquels nous citerons : *Lettres d'Omicron à Oméga sur le dogme de l'Eucharistie* (1828); *Sur la suprématie du saint-siége et l'autorité des conciles généraux* (1837); *Theologia dogmatica* (Philadelphie, 1839-1840, 4 vol. in-8°); *Theologia moralis* (Philadelphie, 1841-1843, 3 vol. in-8°); *Sur la justification* (1841); *Sur le baptême* (1843); l'*Eglise catholique vengée* (1856), série de lettres dans lesquelles il se montre polémiste spirituel et mordant, etc. Nous citerons également de lui une traduction du *Nouveau Testament* (1851) et la publication d'un recueil intitulé *Concilia provincialia Baltimori habita* (1851).

KENSINGEN, ville du grand-duché de Bade, cercle du haut Rhin, ch.-l. du bailliage de son nom, à 14 kilom. N. de Fribourg, sur l'Elz et la Bleiche; 2,670 hab. Culture du chanvre. Kinsengen a appartenu aux seigneurs d'Usenberg et à l'Autriche jusqu'au démembrement de l'empire.

KENSINGTON, ville d'Angleterre, comté de Middlesex, à 5 kilom. O. de Londres, dont elle forme un des faubourgs; 22,207 hab. Château royal, devenu un musée, et vaste parc servant de promenade aux habitants de Londres.

Le *South Kensington Museum*, comme on appelle cet immense établissement, comprend deux choses essentielles : un musée et une institution; le musée mérite quelques critiques, que nous nous hâtons de formuler, voulant terminer par des éloges ce que nous avons à dire sur l'une des fondations qui font le plus d'honneur à nos voisins.

Le muséum de Kensington est une suite de constructions en brique rouge, situées au milieu de vastes jardins qui confinent à Hyde-Park. Les Anglais, en fait d'art, ont plus d'appétit que de goût; ils ont la passion et l'on peut dire la saine appréciation des objets d'art, mais ils n'ont jamais excellé à les produire et moins encore à les faire valoir. Le prodigieux entassement qu'ils en ont fait à Kensington en est une preuve frappante. Il y a de tout à Kensington; mais, sauf quelques exceptions que nous signalerons, tout y est si mal coordonné, qu'il est absolument impossible d'y rien trouver de ce qu'on y cherche; ou, si l'on vient au musée, poussé par une curiosité superficielle, on éprouve, au milieu de ce désordre, un véritable sentiment d'ahurissement. Prenons un exemple. L'une des galeries, située dans la partie supérieure de la cour du Sud, contient : des bijoux, de l'orfévrerie, des ivoires, des émaux, des faïences, des étoffes, des dentelles, des meubles, des vases sacrés, des ornements d'église, des instruments de musique, des photographies, des livres, des dessins, des gravures, un boudoir français du temps de Marie-Antoinette, etc. La galerie dite du Prince-consort contient la même multiplicité d'objets disparates, sans compter une collection d'armes et une d'histoire naturelle. Les félins empaillés s'y mirent dans des glaces de Venise.

Les Anglais n'ont donc jamais visité nos collections du Louvre? Nous ont-ils vus suspendre un pot étrusque ou une selle turque au-dessous du naufrage de la Méduse? Comment pensent-ils qu'on puisse se retrouver dans un pareil chaos de bijoux, de poteries, de sculptures, de bronzes, de peintures, d'instruments de physique, de machines, de livres, de reproductions de monuments, etc.?

Nous avons annoncé des exceptions; signalons-les immédiatement. Les salles de peinture sont du plus haut intérêt, non pas que le nombre des chefs-d'œuvre y soit bien considérable, mais parce qu'on y trouve une admirable collection de toiles d'artistes anglais. Kensington, du reste, possède une œuvre que l'univers entier lui envie, les admirables cartons de Raphaël, qui étaient autrefois à Hampton-Court. Rien à reprendre non plus dans la bibliothèque, dont la disposition est aussi simple que bien conçue. On y admire surtout une collection unique au monde de livres didactiques sur les arts. La collection relative à l'instruction publique est aussi très-belle. La bibliothèque est ouverte au public, même le soir, moyennant une faible rétribution. Les étudiants y sont admis gratuitement.

Ceci nous amène à parler de l'institution dont Kensington est le centre. L'idée tout à fait anglaise qui a présidé à cette institution est celle-ci : centraliser tous les efforts tentés dans le pays pour vulgariser l'enseignement des arts et des sciences. A cet effet, des cours publics sont ouverts à Kensington, cours admirablement servis par le choix intelligent des professeurs et par les modèles de tout genre que les élèves ont sous la main. Les classes, très-assidûment suivies, sont, une fois par semaine, ouvertes au public, qui peut constater ainsi *de visu* l'admirable application, la discipline exemplaire de cette foule d'élèves.

Mais ce n'est pas tout : les fondateurs n'avaient pas seulement en vue l'enseignement central de Kensington. Ils en ont fait une sorte d'école normale pour les arts, et ils y dressent une véritable pépinière de professeurs spéciaux, qui se répandent ensuite sur toute la surface du Royaume-Uni. Ils les accompagnent de leur sollicitude dans les provinces les plus éloignées, et leur adressent, sur leur demande, de précieuses collections de modèles en tous genres, arts plastiques, arts industriels. Ces collections mobiles sont ainsi destinées à passer sous les yeux et à former le goût de toute la jeunesse anglaise. Kensington distribue, de plus, gratuitement, aux diverses écoles primaires ou secondaires de beaux-arts, des boîtes de mathématiques, des livres, des récompenses en argent. Pour compléter ces admirables moyens d'enseignement artistique et scientifique, le comité de Kensington fait imprimer à ses frais des livres de premier ordre : *Catalogue universel des livres d'art; Inventaire universel des arts;* un recueil de reproductions des richesses du musée, qui paraît par livraisons, etc.

On imagine aisément ce que doit coûter un pareil établissement, où tout se fait avec une largeur de vues qui exclut toute parcimonie; les dépenses annuelles ne s'élèvent pas à moins de 950,000 fr. Aussi, l'initiative privée, qui avait d'abord entrepris cette œuvre gigantesque, a-t-elle dû solliciter bientôt une subvention de l'Etat. On ne pouvait songer à la lui refuser. Aujourd'hui, les bâtiments de Kensington ne sont pas encore terminés, et déjà cette institution rend des services incalculables. Pour la déclarer parfaite, nous ne demandons qu'un peu d'ordre dans ses riches collections; est-ce donc si difficile?

KENSY s. m. (kain-si). Linguist. Idiome nubien.

KENT, en latin *Cantium* ou *Cantia*, comté d'Angleterre, à l'extrémité S.-E. de l'île, entre la Tamise et le comté d'Essex au N., la Manche au S., le comté de Sussex au S.-O., le comté de Surrey à l'O., et le Pas-de-Calais à l'E.; 400,592 hectares, dont 363,000 susceptibles de culture; 733,675 hab.; ch.-l. Cantorbéry; villes principales : Maidstone, Chatham, Rochester, Greenwich, Douvres, Sheerness. C'est un pays ondulé, entrecoupé presque partout de monticules et traversé par deux chaînes de collines parallèles, qui courent de l'E. à l'O. Parmi les cours d'eau qui l'arrosent, nous signalerons la Tamise, le Darent et la Medway. On y trouve de belles prairies et de vastes pâtis. Les environs de Maidstone et de Cantorbéry sont regardés à bon droit comme le jardin fruitier de Londres. Le sol produit une quantité considérable de froment et de houblon. Les autres productions principales sont : l'orge, les pois, les haricots, les légumes de tous genres. On trouve dans le comté de beaux bois de chênes. Les laines du comté de Kent sont, avec celles du comté de Lincoln, réputées les plus belles de l'Angleterre. Le gibier abonde dans les bois et les parcs. Les principales industries sont : la tisseranderie, la distillation des eaux-de-vie, la pêche et la fabrication de toute espèce d'ustensiles en bois. De magnifiques chantiers de construction navale existent à Deptford, à Woolwich et à Chatham. Tumbridge fabrique des jouets d'enfant et de la bimbeloterie; Maidstone et Douvres, des papiers. Le commerce y est favorisé par des lignes de chemins de fer et le canal de la Medway.

Dans le Kent, le *gavel-kind* des anciens Bretons, c'est-à-dire le partage égal de la terre entre tous les fils, est encore pratiqué.

Le royaume de Kent, un des sept Etats de l'heptarchie anglo-saxonne, fut fondé en 455 par le Saxon Hengist; il avait pour capitale Cantorbéry. Il comprenait, outre le comté actuel de Kent, ceux de Norfolk, Suffolk, Essex et Middlesex. Rétréci par la fondation du royaume d'Essex en 526, il conserva néanmoins, sous Ethelred (585-615), la supériorité sur les Etats saxons de Wessex, Sussex et Essex. Puis, de 645 à 687, il fut soumis aux rois de Wessex, Cenwall et Cedwalla. En 773, Offa, roi de Mercie, le réunit à ses domaines; enfin, en 823, Baldred, dernier roi de Kent, fut détrôné par Egbert, roi de Wessex. Le royaume de Kent avait duré quatre siècles.

Cette contrée donnait autrefois le titre de comte à un membre de la famille royale. Ce fut Edmond, fils d'Edouard I^er^, qui porta le premier le titre de comte de Kent. Jeanne, fille d'Edmond, épousa Thomas Holland, qui prit le même titre. Cette famille Holland, qui, outre la branche des comtes de Kent, a produit celle des ducs d'Exeter, s'éteignit au XV^e^ siècle, et le titre de comte de Kent fut donné, en 1465, à la famille Grey. Le quatrième fils du roi George III, père de la reine Victoria, est connu sous le nom de duc de Kent. Par patente du 24 mai 1866, la reine Victoria a conféré à son second fils, le prince Alfred, né en 1844, les titres de comte d'Ulster et de Kent, et de duc d'Edimbourg.

KENT, nom de deux comtés des Etats-Unis, l'un dans l'Etat de Delaware, ch.-l. Dover, 25,000 hab.; l'autre dans le Maryland, ch.-l. Chester, 15,000 hab.

KENT (William), peintre, architecte et sculpteur anglais, né près d'York en 1684, mort à Londres en 1748. Après des commencements fort obscurs et très-difficiles, Kent fut peintre de voitures, puis apprit la peinture et se rendit à Londres, où il se fit remarquer par quelques portraits assez réussis. Grâce à quelques protecteurs qui augurèrent bien de son talent, il trouva l'argent nécessaire pour faire le voyage d'Italie, d'où il revint après plusieurs années d'étude. Walpole, dans ses *Anecdotes*, nous raconte que le château de Holkam, dans le comté de Norfolk, fut la première œuvre qui révéla le talent de Kent comme architecte et comme dessinateur de jardins. C'est dans cette somptueuse résidence que, pour la première fois, avec autant d'originalité que de goût, il donna au parc la variété pittoresque d'un paysage et traça ce qu'on appelle un *jardin anglais*, innovation célèbre, qui s'est généralisée en Europe et qui n'était pas encore connue de l'Angleterre, bien que Dufresny l'eût employée en France depuis quelques années. Kent n'en fut pas moins regardé comme l'inventeur, et cette erreur dure encore. Le succès des *jardins anglais* valut à cet artiste une fortune rapide; car c'est lui qui dessina tous les parcs qui furent créés de son temps. Mais cette occupation lui fit négliger beaucoup la peinture et la sculpture. Il n'a laissé qu'un très-petit nombre de dessins, que l'on trouve dans les livres de Spencer, Gay et Pope, et un seul morceau de sculpture, le *Monument de Shakspeare*, à Westminster, qui d'ailleurs n'a rien de remarquable.

KENT (James), compositeur anglais, né à Winchester en 1700, mort dans la même ville en 1776. Il fut quelque temps chanteur dans la chapelle royale, où il prit des leçons du docteur Croft, puis il devint successivement organiste de Findon, du collége de la Trinité de Cambridge et de la cathédrale de Winchester. Kent a composé de nombreux morceaux de musique, dans lesquels il a imité avec beaucoup de talent le style de Croft. On a de lui un recueil d'antiennes à quatre voix et un livre de services du matin et du soir.

KENT (James), célèbre jurisconsulte américain, né à Fredericksburg (Etat de New-York) en 1763, mort en 1847. Reçu avocat en 1785, il s'établit dans une petite ville de son Etat natal, fit, de 1790 à 1794, partie de la législature de New-York, puis se fixa dans cette ville, où il passa le reste de sa vie. Il professa alors le droit public et international au Columbia-College, et devint successivement *master in chancery* (1796), *recorder* de New-York (1797), juge de la cour suprême (1798), *chief justice* (1804-1814) et chancelier (1814-1823). Forcé alors par la constitution de l'Etat à prendre sa retraite, Kent reprit sa chaire de droit au Columbia-College et tint jusqu'à la fin de sa vie un cabinet de consultation. Sous le titre de *Commentaires sur la loi américaine* (1826-1830, 4 vol.), Kent a publié un ouvrage devenu classique pour l'exposition de la loi constitutionnelle aux Etats-Unis. Ce livre, qui tient un rang élevé parmi les ouvrages juridiques de ce pays, est aussi remarquable par le savoir que par la clarté du style, et a obtenu un succès que le temps n'a point diminué. Kent appartenait au parti whig ou fédéraliste. Ses vertus privées lui avaient concilié l'estime et le respect de tous. Outre ses *Commentaires*, on a de lui des rapports et des opinions juridiques qui sont cités devant les tribunaux comme faisant autorité.

KENT (Edouard-Auguste, duc DE), quatrième fils de George III, père de la reine Victoria, né en 1767, mort en 1820. Il entra au service à dix-sept ans, fit partie de l'expédition contre les possessions françaises de l'Amérique (1791), montra du courage à l'attaque du Fort-Royal (Martinique), devint lieutenant général et gouverneur de la Nouvelle-Ecosse (1796), puis de toutes les possessions anglaises de l'Amérique du Nord, eut le gouvernement de Gibraltar en 1802; mais, les troupes s'étant révoltées par suite de sa sévérité excessive dans la discipline, il fut rappelé peu de temps après. Il reprit son siége à la Chambre des lords, où il avait été appelé en 1799, et s'y prononça constamment pour l'amélioration du sort du soldat et de celui des classes pauvres. Ce prince s'est fait remarquer par la rigidité toute puritaine de ses mœurs, et il était devenu populaire par ses idées libérales en politique. Ses revenus étaient tellement modiques que, malgré le soin qu'il prenait à limiter ses dépenses, il se vit bientôt dans un grand état de gêne et dans la presque impossibilité d'acquitter ses dettes. Pour satisfaire ses créanciers, il fut contraint de vendre ses vins, sa vaisselle, d'abandonner la moitié de ses revenus et d'aller vivre à Bruxelles de la façon la plus modeste (1816). Deux ans plus tard, il épousa la princesse Victoria-Maria-Louisa de Cobourg, veuve du prince de Liningen, revint avec elle en Angleterre, en eut une fille, Victoria, qui devait monter sur le trône, et fut emporté par une courte maladie, suite d'un rhume négligé. Le duc de Kent était d'une taille et d'une force athlétiques, d'un aspect imposant, tempéré par une politesse simple et naturelle, d'un excellent caractère. Il contribua à répandre l'instruction parmi le peuple et patronna la plupart des institutions charitables de l'Angleterre.

KENT (Victoria-Maria-Louisa, duchesse DE), femme du précédent, née en 1786, morte en 1861. Elle était fille du duc François de Saxe-Cobourg et sœur de Léopold, roi des Belges. Mariée, à dix-sept ans, au prince Charles de Liningen, elle en eut deux enfants, devint veuve en 1814, prit alors la régence de la petite principauté sur laquelle régna son fils Charles-Frédéric, et épousa en secondes noces, en 1818, le duc de Kent. De cette union, qui fut parfaitement heureuse, naquit, en 1819, Alexandrina-Victoria, reine actuelle de la Grande-Bretagne. La duchesse, devenue pour la seconde fois veuve en 1820, éleva elle-même sa fille pour le trône, et parvint à faire honneur aux engagements du duc de Kent en désintéressant tous ses créanciers. La confiance et l'estime qu'elle inspira furent telles qu'un bill, proposé par Wellington, lui conféra la régence au cas où Guillaume IV viendrait à mourir avant la majorité de la jeune Victoria. Jusqu'à la fin de sa vie, la duchesse de Kent conserva sur sa fille une grande influence.

KENTIA s. m. (kènn-ti-a — de *Kent*, nom anglais). Bot. Genre de palmiers qui habite l'archipel Indien.

KENTIEN, IENNE s. et adj. (kènn-tiain, iè-ne). Géogr. Habitant du comté de Kent; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* KENTIENS. *L'agriculture* KENTIENNE.

KENTRANTHE s. m. (kain-tran-te). Bot. V. CENTRANTHE.

KENTROPHYLLE s. m. (kain-tro-fi-le — du gr. *kentron*, aiguillon; *phullon*, feuille). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des carduacées, comprenant sept espèces qui habitent surtout la région méditerranéenne.

— **Encycl.** Les *kentrophylles* sont des plantes herbacées, à feuilles alternes, demi-embrassantes, ovales-lancéolées, incisées, dentées, épineuses au sommet; les fleurs sont groupées en capitules solitaires terminaux, entourés d'un involucre à folioles extérieures pennilobées, épineuses, à folioles intérieures coriaces, linéaires, aiguës. Ces végétaux croissent surtout dans l'Europe australe et la région méditerranéenne. Une espèce s'avance davantage vers le nord, et se trouve aux environs de Paris. C'est le *kentrophylle laineux*, vulgairement nommé *carthame laineux* ou *chardon bénit*, plante annuelle, à feuilles coriaces, visqueuses, glanduleuses, épineuses, et à fleurs jaunes, groupées en un gros capitule ovoïde. Il est employé en médecine, comme sudorifique. Tous les bestiaux, même les ânes, le rejettent. Le seul parti qu'on puisse en tirer, c'est de le brûler quand il est sec, ou de le faire servir à grossir les tas de fumier.

KENTROPHYTE s. f. (kain-tro-fi-te — du gr. *kentron*, aiguillon; *phuton*, plante). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique du Nord.

KENTUCKY, rivière des Etats-Unis d'Amérique, formée par le North-Fork, le South-Fork et d'autres cours d'eau qui descendent des monts Cumberland. Elle baigne Francfort, et se jette dans l'Ohio, à Port-William, après un cours de 400 kilom., dont la moitié est navigable. Elle donne son nom à l'Etat qu'elle traverse.

KENTUCKY, un des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, ainsi nommé à cause de la rivière de même nom qui le traverse dans sa partie orientale. Ses limites sont : au N., les Etats de l'Ohio, de l'Indiana et de l'Illinois; à l'O., la rivière de l'Ohio; à l'E., l'Etat de Tennessee; et au S., l'Etat de la Virginie. Il mesure 640 kilom. de l'E. à l'O., et 250 kilom. du N. au S. On évalue sa superficie à 97,515 kilom. carr., et sa population à 1,484,207 hab. Capitale Francfort. Cet Etat envoie au congrès américain huit représentants; il nomme un gouverneur qui jouit d'un traitement annuel de 12,500 francs.

Le Kentucky paraît reposer dans toute son étendue sur un lit de formation calcaire. Les bords de l'Ohio présentent un pays accidenté, où l'on rencontre des montagnes élevées et profondes. Dans la direction de l'O., s'étendent de vastes plaines appelées les *bareus* (déserts), couvertes de riches pâturages. Le sol de ces contrées recèle des pierres calcaires, de la houille, du fer et de beau marbre blanc. Parmi les cours d'eau qui arrosent cette contrée, nous citerons : l'Ohio, le Cumberland le Green-River, le Kentucky, et le Licking. On trouve dans le Kentucky beaucoup de sources salées, fournissant une grande quantité de sel que l'on exporte dans les Etats de l'Ohio et de Tennessee. On rencontre aussi sur divers points des sources sulfureuses, des sources de pétrole et des sources brûlantes chauffées par des courants de gaz hydrogène carboné, lequel s'enflamme quand on en approche une lumière. Le pétrole est recueilli par les habitants, qui l'emploient à divers usages.

Le climat, sain dans l'E. et dans le centre, est très-malsain sur les bords du Mississipi, où les fièvres exercent de grands ravages. Les hivers sont rigoureux et longs; en revanche les étés sont brûlants.

Certaines parties de l'Etat sont bien cultivées, et le sol y est fertile; d'autres sont couvertes de vastes forêts, dont les principales essences sont : l'érable, le hêtre, le bouleau, le noyer, le chêne, le frêne et le platane. Le sol produit presque toutes les plantes de l'Europe, notamment les céréales, le chanvre, le tabac. D'ailleurs, le Kentucky est plutôt agricole que manufacturier. L'élève des chevaux et des bestiaux en général y constitue une industrie importante. On y comptait en 1866, suivant l'*Almanach américain*, 459,037 chevaux, très-renommés dans le pays environnant, et qui se vendent de 80 à 160 dollars; 66,187 mules, et 833,315 têtes de bétail qui s'exportent sur les marchés de l'Ouest, de la Virginie et de la Pensylvanie. Parmi les animaux sauvages qui peuplent les districts boisés, nous citerons : l'ours, le daim, l'opossum, et une foule de dindons sauvages et autre menu gibier.

Le gouvernement de l'Etat de Kentucky se compose d'un gouverneur; d'un sénat formé de trente-huit membres, nommés pour quatre ans, et qui sont renouvelés par moitié tous les deux ans; d'une chambre de représentants élus pour deux ans. Les sessions sont biennales, et ne peuvent durer plus de soixante jours, à moins qu'elles ne soient prolongées par le vote d'au moins les deux tiers des voix dans chaque branche de la législature. Les revenus de l'Etat, en 1865, dépassaient 2 millions de dollars, et les dépenses laissaient un excédant de 255,000 dollars. Les frais des différents cultes sont à la charge de ceux qui les professent. Les communions les plus nombreuses sont celles des méthodistes, des presbytériens, des catholiques et des anglicans. L'université de Transylvanie, à Lexington, est un des plus importants établissements d'instruction supérieure dans les Etats de l'Ouest; des écoles de droit et de médecine y sont annexées. Le collége de Cumberland, à Princeton, est patronné par les presbytériens; le collége du Centre, à Danville, est également presbytérien; le collége Saint-Joseph, à Bardstown, est sous la direction des catholiques romains; le collége Augusta, dans la ville de même nom, appartient aux méthodistes, et celui de Georgetown aux baptistes. Il existe en outre dans l'Etat plusieurs autres colléges, de nombreuses écoles primaires, et une école normale où chaque district représentatif est autorisé à envoyer un élève.

On ignore l'origine et la race des premières populations qui se fixèrent dans les forêts du Kentucky; seulement on peut affirmer, d'après des restes de fortifications, des outils en cuivre, des sculptures finement exécutées, des ustensiles fabriqués avec une certaine habileté, trouvés sur divers points du pays, que ces contrées furent, dans un temps qu'il est impossible de fixer, habitées par des races très-supérieures à celles qu'y rencontrèrent plus tard les Européens. Dans le courant du XVIII^e^ siècle, elles furent occupées, à ce qu'il paraît, par la confédération des cinq, puis des six nations formées par les Iroquois ou Mohaws, qu'on trouve, dès 1603, établis sur les bords du Saint-Laurent, et dont on suit confusément la marche vers l'O. et vers le S. Le docteur Walker, le premier explorateur de race anglo-saxonne qui ait pénétré dans le N. du Kentucky, l'avait bien visité à deux reprises, en 1747 et en 1748; mais ce fut neuf ans plus tard, en 1767, que J. Finley attira la sérieuse attention de ses compatriotes sur ce pays, où il venait de tenter un voyage de découverte, et dont il vantait avec enthousiasme la richesse et la fertilité. En 1769 commencent les expéditions

de Daniel Boone, de Stuart, et autres hardis explorateurs. En 1774, le capitaine John Harrod, à la tête d'une quarantaine d'hommes, descendait l'Ohio et fondait l'établissement d'Harrodsburg. Quelque temps après, le colonel Richard Henderson organisa une compagnie pour l'exploitation du Kentucky, et il obtint, pour 50,000 dollars, tout le territoire situé entre la rivière de Cumberland, les montagnes du même nom et la rivière de Kentucky. C'est au printemps de 1775 que les nouveaux colons prirent possession de leur domaine, comprenant à peu près la moitié de l'Etat actuel. Ils bâtirent, sur le point qu'ils avaient choisi pour leur établissement, le fort de Boonesborough, et appelèrent à eux l'émigration. Le 28 mai 1775, réunis dans une sorte de champ de mai, ils se constituèrent politiquement, élurent un corps législatif, choisirent Henderson pour président, imposèrent à leur nouvelle patrie le nom de Transylvanie, et donnèrent à Boonesborough le titre de capitale. Mais bientôt les émigrants qui constituaient ce nouvel Etat durent échanger le titre de citoyens indépendants contre celui de simples propriétaires, et ils furent réduits à un domaine de 12 milles carrés sur l'Ohio. George Rogers Clark, alors âgé de vingt-trois ans, et nommé, en 1776, avec Gabriel Jones, député à la législation de la Virginie, fit adopter une loi en vertu de laquelle le territoire situé en deçà des monts Cumberland était incorporé à l'Etat de Virginie, et érigé en comté sous le nom de Kentucky (5 décembre 1776). Une administration régulière y fut aussitôt constituée, et, au printemps de 1777, la *Court of quarter* tint sa première réunion à Harrodsburg, qui devint, avec Boonesborough, le centre de l'émigration.

Si les établissements du Kentucky avaient reçu une forme régulière, ils étaient loin d'avoir conquis une forme paisible. Pendant seize ans encore, il leur fallut soutenir une lutte acharnée contre les Indiens, excités et soutenus par les Anglais qui combattaient l'indépendance américaine. On sait que la paix fut signée entre l'Angleterre et les Etats-Unis en l'année 1783. Cette paix semblait devoir enlever aux Indiens, déjà frappés de terreur par les succès et l'énergie de Clark, des alliés puissants et des secours précieux. Mais, outre que le traité n'était pas scrupuleusement exécuté, l'agitation politique à laquelle le Kentucky commençait à être en proie doublait l'audace des Indiens et les poussait à de nouvelles agressions. Enfin, après plusieurs combats partiels, une victoire du général Waine, en 1793, força ces bandes de sauvages à accepter la paix. Cependant, pendant que le Kentucky disputait son territoire aux Indiens, il arrachait son indépendance à la Virginie, dont il se sépara complètement en 1790. A la faveur du mouvement politique et des discussions passionnées causés par cette séparation, le Kentucky était devenu le centre de nombreuses intrigues et le champ de bataille de tous les partis qui se disputaient l'influence et la domination dans ces contrées fertiles et destinées à une haute fortune. L'Espagne, qui régnait dans le sud de l'Amérique, détournait le Kentucky d'entrer dans la confédération anglo-saxonne, et l'engageait à se constituer Etat indépendant. De son côté, l'Angleterre le poussait à une union avec le Canada. Dans ces circonstances, une convention se réunit à Danville, en avril 1792, et vota pour le Kentucky cette constitution depuis si longtemps désirée, et qui différait en plus d'un point de la constitution virginienne. Elle avait un caractère plus démocratique que cette dernière. A la suite de ce vote, le Kentucky fut admis dans l'Union américaine (1792). L'année suivante, le Kentucky éprouva le contrecoup de la Révolution française. Le citoyen Genet, ambassadeur de la République française en Amérique, avait conçu le projet d'enlever la Floride aux Espagnols ; à cet effet, il fit recruter une armée dans le Kentucky, en lui promettant, pour récompense de sa coopération, la libre navigation du Mississipi, toujours si ardemment convoitée par cet Etat, et ce fut un Kentuckien, le major Rogers Clark, qu'il mit à la tête de cette petite armée, avec le titre de « major général dans les armées de France, et commandant en chef des légions révolutionnaires françaises sur le Mississipi. » Washington s'opposa à ce projet, et ordonna au général américain Waine d'arrêter l'expédition, demandant en même temps au gouvernement français le rappel de son ambassadeur. Avec le départ du citoyen Genet, disparurent ces espérances de conquêtes. L'histoire politique du Kentucky, dont l'existence était désormais établie sur des bases solides, à partir de cette époque, n'offre plus d'événements dignes de nous intéresser, et se confond de plus en plus avec l'histoire générale de l'Union. La cession de la Louisiane, vendue par la France aux Etats-Unis en 1803, fut pour le Kentucky un incident des plus heureux, en étendant, en facilitant les relations de son commerce, en lui assurant la possession définitive de la libre navigation du Mississipi. Quelques années plus tard, en 1811, la guerre près d'éclater entre la République américaine et l'Angleterre réveilla les convoitises mal assoupies des sauvages, et leur fit concevoir de nouveau l'espérance de refouler les Européens sur la rive droite de l'Ohio, et de donner cette rivière pour frontière à leurs terres de chasse. Le célèbre Tecumseh, indigène intelligent et actif, se décorant du titre de prophète, parvint à organiser une confédération des tribus de l'Ouest, et imposa aux Américains une guerre de quelques années, à laquelle les habitants du Kentucky prirent une part fort honorable, mais qui pouvait troubler et non plus compromettre leurs établissements. Plus récemment, en 1845, les Kentuckiens se mêlèrent aux luttes qui eurent pour résultat la conquête et l'annexion du Texas, et, en 1848, sous la présidence du général Taylor, le héros de cette campagne, une fusion s'opéra dans le Kentucky, entre les whigs et les démocrates, qui, pendant tant d'années, avaient agité le pays par leurs querelles ; ils oublièrent en partie leurs rivalités. Enfin, pendant la guerre civile qui vient de délivrer la grande république, le Kentucky a vaillamment défendu la cause abolitioniste, et ses nombreux soldats n'ont pas peu contribué à assurer la victoire du Nord sur les esclavagistes du Sud.

KENTY, ville des Etats autrichiens, dans la Gallicie, cercle et à 22 kilom. O. de Wadowice, sur la rive droite de la Sola ; 3,600 hab. Fabrication active de draps, toiles ; tanneries.

KENYON (LLOYD, lord), magistrat anglais, né à Gredington (comté de Flint) en 1732, mort à Bath en 1802. Admis au barreau en 1761, il se montra avocat et jurisconsulte de talent, mais ne parvint, toutefois, à la réputation qu'en 1780, par sa belle défense de George Gordon, accusé du crime de haute trahison, et à qui il parvint à sauver la vie. Deux ans plus tard, il devenait procureur général et chancelier de Chester, et, peu de temps après, il était élu membre du Parlement dans le Wiltshire. Kenyon prit dans cette assemblée une part active aux discussions politiques, soutint la politique de Pitt, et reçut à la fois, en 1788, un siége à la Chambre des lords, et la dignité de grand juge du banc du roi. Dans cette position élevée, Kenyon, devenu baron de Gredington, se montra magistrat aussi intègre qu'éclairé, se fit universellement estimer par son savoir, son impartialité, son activité, s'attacha à supprimer le vagabondage, à réprimer la fureur du jeu, et laissa en mourant une fortune de 300,000 livres sterling (7,500,000 francs), acquise par son travail et par une économie poussée jusqu'à l'avarice.

KEOGH (William), magistrat et homme politique irlandais, né à Galway en 1817. Il embrassa la profession d'avocat en 1840, devint membre du conseil de la reine, puis fut successivement avocat général (1852), et procureur général pour l'Irlande (1855). Depuis 1847, M. Keogh fait partie de la Chambre des communes. D'abord partisan de la politique conservatrice, il s'est prononcé pour les réformes économiques présentées par sir Robert Peel, puis s'est rallié complétement, vers 1852, au parti libéral, avec lequel il a voté depuis cette époque en faveur de l'extension du droit de suffrage, pour le vote au scrutin, pour l'admission des juifs à la députation, etc. Outre plusieurs ouvrages politiques, M. Keogh a publié : les *Usages de la cour de chancellerie en Irlande* (1 vol.), et l'*Irlande sous l'administration du comte Grey* (1838-1844).

KEOKUK, ville des Etat-Unis d'Amérique, dans l'Etat d'Iowa, près de la rive droite du Mississipi, à 120 kilom. S.-E. d'Iowa; 5,000 hab. Université, académie de médecine ; plusieurs hôpitaux ; écoles florissantes. Port sur le Mississipi ; navigation active.

KÉPHALONOMANCIE s. f. (ké-fa-lo-no-man-sî — du gr. *kephalê*, tête ; *onos*, âne ; *manteia*, divination). Divination qui se faisait sur une tête d'âne. ‖ V. CÉPHALONOMANCIE.

KÉPHALONOMANCIEN, IENNE adj. (ké-fa-lo-no-man-siain, iè-ne — rad. *képhalonomancie*). Qui a rapport à la képhalonomancie.

KÉPI s. m. (ké-pi). Casquette que portaient certains corps de troupes françaises en Afrique, et qui est aujourd'hui adoptée par une grande partie de l'armée, par la plupart des maisons d'éducation, par un grand nombre d'*administrations*.

— **Encycl.** Cette coiffure a été adoptée par l'armée française depuis l'occupation de l'Algérie. Le *képi* est une sorte de casquette, à visière carrée, dont le fond, en drap, s'élève un peu, à la façon du shako. Tout le monde connaît, du reste, la forme du *képi*.

Le *képi* militaire est différent de couleur, suivant les corps. Les soldats et les sous-officiers ont le même *képi*. Dans chaque corps, le *képi* indique le grade de l'officier qui le porte. Le grade est marqué par le nombre de galons cousus autour de cette coiffure, galons d'or ou d'argent, selon que le corps porte or ou argent. Le sous-lieutenant a un galon; le lieutenant, deux ; le capitaine, trois ; le commandant ou chef d'escadron, quatre ; le lieutenant-colonel, cinq, dont trois d'or et deux d'argent, entremêlés, si l'arme porte or ; trois d'argent et deux d'or, si le régiment porte argent ; le colonel cinq. Les généraux portent des *képis* garnis de broderies. Les adjudants sous-officiers sont les seuls sous-officiers qui portent, dans un régiment, des galons, argent ou or ; un seul en argent, si le régiment porte or ; un seul en or, si le régiment porte argent.

KÉPLER s. m. (ké-plèr — de *Kepler*, n. pr.). Astr. Nom donné, par quelques astronomes, à la quatrième tache de la lune.

KEPLER ou **KEPPLER** (Jean), un des créateurs de l'astronomie moderne, né dans le Wurtemberg, à Magstatt, près de Weil, en 1571, mort à Ratisbonne le 15 novembre 1630. Il commença par être garçon de cabaret chez son père (un bourgmestre ruiné), puis cultivateur. Son père ayant repris l'état de soldat, qu'il avait abandonné pour se faire cabaretier, le jeune Kepler se vit en butte aux mauvais traitements de sa mère et de ses deux frères aînés. Il se réfugia auprès de sa sœur Marguerite, qui l'affectionnait beaucoup, mais dont le mari, un ministre protestant d'un caractère brutal, mit l'enfant faible et maladif aux travaux des champs. Il se décida cependant, plus tard, à le faire entrer au séminaire de Tubingue, où Kepler fut admis gratuitement (1589). Expulsé pour ses opinions peu orthodoxes, il se mit à suivre les cours de mathématiques de l'université, y fit de grands progrès et fut nommé, à vingt-deux ans, professeur de mathématiques à Grætz, en Styrie. Chargé de la rédaction de l'almanach, il faisait dès lors de ses calendriers un singulier mélange de renseignements astronomiques, de prédictions du temps, de théologie mystique, figurant le Père éternel par le soleil, le Fils par l'éther, etc., etc. En 1597, Kepler épousa une veuve belle et noble, deux qualités qu'elle fit payer bien cher à son mari. Pour obtenir sa main, Kepler dut, vaille que vaille, faire preuve de noblesse. Sa vie conjugale fut ensuite un long martyre.

En 1599, les persécutions religieuses l'obligèrent à quitter Grætz. Tycho-Brahé l'appela à Prague, pour l'aider dans la composition de ses *Tables Rudolphines*, et lui fit offrir de superbes appointements, que Kepler accepta. Malheureusement, Tycho n'était généreux qu'en paroles : il fallut que la femme de son malheureux collaborateur tirât florin par florin les appointements de son mari. La mort de Tycho (1601) parut amener dans la situation de Kepler un changement heureux : il succéda à Tycho comme astronome de l'empereur Rodolphe II. Mais la pension, d'ailleurs modique, que lui assigna le souverain fut encore plus mal payée que les appointements que lui servait Tycho-Brahé; si bien que, pour gagner sa vie, l'illustre astronome fut réduit à tirer l'horoscope des gens de cour. La vie de Kepler n'offre plus qu'une série de misères domestiques et d'infortunes de toutes sortes. Malheureux avec une femme acariâtre, qui devint épileptique, puis folle, il fut, dans un second mariage, accablé d'enfants. Persécuté par les catholiques de Linz, où il avait fixé sa résidence comme astronome impérial ; obligé d'aller, en 1611, intercéder auprès du duc de Bavière, pour sauver sa mère, sur le point d'être brûlée comme sorcière ; pensionné par des princes et manquant le plus souvent de pain, il est un des plus nobles exemples du génie prenant librement son essor et se dégageant radieux des étreintes du malheur et de la fatalité. C'est, en effet, au milieu des amertumes et des dégoûts d'une semblable vie qu'il dut poursuivre ses profondes études, ses recherches immenses et ses lumineuses investigations. Il mourut pendant un des fréquents et inutiles voyages qu'il faisait pour essayer de toucher ses appointements arriérés. Il n'avait alors que cinquante-neuf ans. Le découragement ne paraît jamais avoir atteint son âme énergique, car il disait, avec un noble et juste orgueil, « qu'il ne céderait pas ses ouvrages pour le duché de Saxe. »

Comme savant, Kepler offre un mélange des qualités et des défauts intellectuels les plus inconciliables, poussés à un point qui en rend la coexistence encore plus difficile à expliquer. Il faut tenir compte à la fois des vices de son éducation première, de l'empire absolu qu'exerçaient sur tous les esprits les énormes absurdités physiques enseignées de son temps dans les écoles, du trouble général apporté par les premières idées de réforme, de la misère des temps, etc., etc., pour concevoir qu'un homme tel que Kepler ait pu associer tant de persévérance, de sagacité, de génie dans la recherche difficile de la vérité, avec un goût prononcé pour l'astrologie, les horoscopes, les prédictions de la pluie et du beau temps. On a soutenu, non sans raison, que les élucubrations astrologiques de Kepler ne lui étaient inspirées que par le désir de faire passer la vérité à l'aide des erreurs alors universellement admises ; un passage d'un de ses livres appuie fortement cette hypothèse :

« De quoi vous plaignez-vous, philosophe trop délicat, si une fille que vous jugez folle soutient une mère sage mais pauvre, si cette mère n'est soufferte parmi les hommes, plus fous encore, qu'en considération de ces mêmes folies? Si l'on n'avait eu le crédule espoir de lire l'avenir dans le ciel, auriez-vous jamais été assez sages pour étudier l'astronomie pour elle-même? » — « Nos faiseurs de systèmes, dit Delambre, n'ont pas imaginé plus de folies que Kepler; mais ils ne calculent rien, et Kepler soumettait tout au calcul; il n'abandonnait pas une idée ayant d'en avoir bien démontré l'exactitude ou la fausseté. C'est ainsi qu'il est parvenu à ses immortelles découvertes et qu'il s'est distingué parmi tant d'autres rêveurs, qui n'ont pas eu le même courage, la même bonne foi, ou qui n'avaient pas ses connaissances mathématiques. » C'est souvent la raison la plus puérile du monde qui détermine Kepler à une croyance d'abord absolue en une loi fausse. Quand son opinion est fixée, il en cherche la justification dans des calculs qui eussent arrêté tout autre que lui ; ces calculs lui montrent qu'il s'est trompé, mais il avance ainsi insensiblement vers la découverte de la vérité, parce qu'il a recueilli en chemin des observations utiles qui lui serviront plus tard.

Le premier ouvrage de Kepler est son *Prodromus dissertationum, continens mysterium cosmographicum de admirabili proportione orbium cœlestium, deque causis cœlorum numeri, magnitudinis, motuumque periodicorum genuinis et propriis, demonstratum per quinque regularia corpora geometrica.* Il fut publié pour la première fois, en 1596, par les soins de Mœstlin, dont Kepler avait été le disciple, et réimprimé vingt-cinq ans après, avec les *Harmoniques*. Dans l'intervalle, Kepler s'était presque exclusivement occupé d'achever les *Tables Rudolphines*.

Le *Prodromus* justifie pleinement, ce nous semble, le jugement que nous avons porté plus haut : le but que s'y propose Kepler, qui n'avait alors que vingt-quatre ans, est d'établir cette loi singulière, que les distances des planètes au soleil procèdent des cinq polyèdres réguliers. Le créateur, en établissant l'ordre, le nombre et les proportions des cieux, ne pouvait n'avoir pas songé aux cinq polyèdres réguliers. « Prenez donc l'orbe de la terre pour première mesure, circonscrivez-y le dodécaèdre, décrivez un cercle autour de ce dodécaèdre, ce sera l'orbite de Mars ; à cette orbite circonscrivez le tétraèdre, le cercle qui l'enfermera sera l'orbite de Jupiter ; à cette dernière orbite, circonscrivez le cube, et le cercle que vous décrirez autour sera l'orbite de Saturne. » Voilà pour les planètes supérieures. Maintenant, « dans l'orbe de la terre inscrivez l'icosaèdre, il comprendra l'orbite de Vénus ; à cette orbite inscrivez l'octaèdre, il renfermera l'orbe de Mercure. » C'est ce qui fait qu'il n'y a que cinq planètes et la terre.... Un autre système qu'il avait conçu antérieurement l'avait amené à supposer l'existence de deux planètes inconnues : l'une entre Mars et Jupiter, l'autre entre Mercure et Vénus ; mais il n'était pas très-satisfait de cette hypothèse, et sa nouvelle idée lui parut bien préférable. « Vous ne trouverez plus ici, dit-il, de planètes inconnues, interposées parmi les autres; je n'étais pas trop content de cette audace ; au lieu que, sans rien faire qu'un peu de violence aux corps connus, je les enchaîne les uns aux autres. » Au milieu de ces folies, on trouve dans le *Prodromus* de bonnes et solides raisons à l'appui du système de Copernic. Après l'hypothèse folle, viennent les travaux de vérification, qui donnent à Kepler l'occasion de perfectionner les méthodes et de rectifier les observations ; il trouve que « Mars et Vénus vont bien ; la Terre et Mercure, pas mal ; Jupiter seul s'écarte de la loi ; mais à une si grande distance, on doit peu s'en étonner, etc. » Du reste, les distances données par Copernic étaient comptées à partir du centre du grand orbe, et non pas à partir du soleil. Cette observation que fait en passant Kepler, pour justifier son système, prendra plus tard une tout autre importance.

Kepler, cherchant ensuite à relier par une loi les durées des révolutions des planètes aux grandeurs de leurs orbes, montre qu'il n'y a pas proportion simple. « Quelle peut être la cause de ces différences? Les âmes motrices sont-elles plus faibles à une plus grande distance du soleil? ou bien n'y aurait-il qu'une seule âme motrice placée dans le soleil, qui agirait avec plus de force sur les corps voisins, avec moins de force sur les corps éloignés? » Il imagine alors la règle suivante : « Ajoutez à la durée de la révolution d'une planète la moitié de l'excès de celle de la planète suivante, le rapport sera celui des distances des deux planètes au soleil. La raison en est que le cercle augmente comme la distance et que la force s'affaiblit en même proportion ; ainsi, un éloignement de la planète agit deux fois sur la longueur de la période. » Il n'établira que bien plus tard la véritable loi de la proportion sesqui altère. Outre les calculs astronomiques, le *Prodromus* contient beaucoup de divagations astrologiques, musicales et autres. Tycho, à qui Kepler l'avait adressé, lui conseilla d'abandonner ses vaines tentatives d'applications, pour se livrer exclusivement aux observations ; mais le génie de l'intuition le poussait irrésistiblement.

Les *Harmonices mundi libri V de figurarum regularium, quæ proportiones harmonicas pariunt ortu, classibus, ordine et differentiis, causa scientiæ et demonstrationis*, sont de 1619. Cet ouvrage participe encore de la première manière de Kepler. Il y est encore question des propriétés merveilleuses de certains nombres, des harmonies musicales, des facultés de l'âme ; on y lit que l'air est troublé lorsque les planètes sont en conjonction, que la terre a une âme qui connaît le zodiaque, etc. ; mais au milieu de ce fatras se trouve la dé-

couverte de la loi des révolutions des planètes. « Achevons, dit-il, la découverte commencée il y a vingt-deux ans : c'est une chose très-certaine et très-exacte, que la proportion entre les temps périodiques de deux planètes est précisément sesquialtère de la proportion des moyennes distances. Depuis huit mois, j'ai vu le premier rayon de lumière; depuis trois mois, j'ai vu le jour; enfin, depuis peu de jours, j'ai vu le soleil de la plus admirable contemplation. Rien ne me retient, je me livre à mon enthousiasme; je veux insulter aux mortels par l'aveu ingénu que j'ai dérobé les vases d'or des Egyptiens, pour en former à mon Dieu un tabernacle, loin des confins de l'Egypte. Le sort en est jeté, j'écris mon livre; il sera lu par l'âge présent ou la postérité, peu m'importe; il pourra attendre son lecteur. Dieu n'a-t-il pas attendu six mille ans un contemplateur de ses œuvres? » Après ce sublime effort, Kepler se replonge dans les rapports de la musique avec les mouvements des corps célestes. Saturne et Jupiter font évidemment la basse, Mars le ténor, la Terre et Vénus la haute-contre, et Mercure le baryton. Le tout est entremêlé d'invocations et d'actions de grâces.

Antérieurement aux *Harmonies*, que nous avons à dessein rapprochées du *Prodromus*, Kepler avait publié en 1604, sous ce titre : *Ad Vitellionem Paralipomena quibus astronomiæ pars optica traditur*, etc., un ouvrage plus posé, mieux raisonné, où l'on trouve une table des réfractions très-bonne, quoique fournie par une formule empirique. En 1606, l'apparition subite d'une nouvelle étoile le faisait retomber dans ses écarts; le titre du livre qu'il publia sur cette étoile suffit pour le faire juger : *J. Kepleri, de stella nova in pede Serpentarii, et qui sub ejus exortum de novo iniit Trigono igneo, libellus astronomicis, physicis, metaphysicis, meteorologicis et astrologicis disputationibus* ἐνδόξοις *et* παραδόξοις *plenus*. C'est dans cet ouvrage qu'on trouve cette singulière apologie de l'astrologie, que nous avons citée plus haut.

L'ouvrage qui assure à Kepler une gloire immortelle est de 1609 : il parut sous ce titre : *Astronomia nova seu physica cœlestis tradita commentariis de motibus stellæ Martis*, etc. L'introduction contient des idées justes et profondes sur la pesanteur ou attraction terrestre, à laquelle il affirme que l'air est soumis comme les autres corps, qui agit sur la lune et la retient dans son orbite, tandis que notre satellite agit sur nous, en produisant par exemple les marées. C'est dans cet ouvrage que Kepler, portant pour la première fois le point de vue au centre du soleil, et construisant par points l'orbite de Mars, trouve d'abord qu'elle est ovale, puis, après de nouveaux calculs, que c'est une ellipse dont le soleil occupe l'un des foyers; enfin, que la planète décrit des arcs auxquels correspondent des aires proportionnelles aux temps. Il est difficile de se figurer le nombre et l'étendue des calculs qu'il eut à faire pour arriver enfin à la solution complète du problème. Il dit, à propos d'une des méthodes qu'il employa momentanément dans ses essais : « Si vous la trouvez pénible et ennuyeuse, prenez donc pitié de moi, qui ai fait ces calculs soixante-dix fois, et ne vous étonnez pas que j'aie passé cinq ans sur cette théorie de Mars. Il se trouvera quelques géomètres très-subtils, tels que Viète, qui s'écrieront que la méthode n'est pas géométrique; qu'ils aillent donc et qu'ils résolvent le problème, *et erit mihi magnus Apollo*. Si la méthode est difficile, il serait bien plus difficile encore de faire cette recherche sans méthode. »

Les autres ouvrages de Kepler sont la *Dioptrique*, où il décrit sa lunette astronomique; une table des logarithmes (1624); *Epitome astronomiæ copernicanæ* (1618-1622), dont la préface contient une grande vérité qui lui est surtout applicable, que la philosophie entière n'est rien autre chose qu'un combat avec la vieille ignorance; *Tychonis-Brahei Dani Hyperaspistes*, etc., réfutation d'un détracteur de Tycho-Brahé; *Nova dissertatiuncula de fundamentis astrologiæ* (1602); *De cometa anni* 1604; *Narratio de quatuor Jovis satellitibus* (1610 et 1611); *Apologia Harmonices mundi* (1622); *Discursus conjunctionis Saturni et Jovis in Leone* (1623); enfin, sa *Stereometria doliorum*, que nous devons considérer à part, comme étant purement géométrique. Cet ouvrage a eu sur la géométrie une influence notable, quoique certainement elle ne soit pas comparable à celle qu'a exercée la théorie de Mars sur l'astronomie. Sous ce titre bizarre, qui veut dire *Jaugeage des tonneaux de vin*, Kepler se propose la cubature des solides engendrés par les coniques tournant autour d'axes contenus dans leurs plans. Cette question n'avait pas fait un pas depuis Archimède, qui, comme on sait, s'était borné à quelques cas très-simples. La méthode qu'imagine Kepler est un prélude à l'invention du calcul infinitésimal. « Le cercle, dit-il, n'est que le composé d'un grand nombre de triangles dont le sommet commun est au centre et dont les bases sont sur la circonférence; le cône est de même composé d'une infinité de pyramides, etc. » Il propose la substitution de démonstrations fondées sur des considérations de ce genre à celles qui sont usitées dans les éléments. L'idée est féconde. Pourquoi faut-il ajouter que Kepler, ayant échoué dans la plupart des recherches plus difficiles qu'il s'était proposées, donna à tout hasard des solutions fausses.

Kepler mourut, comme nous l'avons dit, à Ratisbonne, où il était venu solliciter le payement d'un arriéré de sa pension. La ville ayant été prise et saccagée trois ans après, on ne retrouva plus aucun vestige du modeste tombeau qui avait reçu ses dépouilles. Un monument plus durable lui a été élevé, en 1807, dans le jardin botanique de la ville, sur l'emplacement de l'ancien cimetière. Son buste, en marbre de Carrare, y est posé sur un piédestal du même marbre. L'ensemble du monument est une rotonde de vingt pieds de rayon, entourée de cyprès; il se termine par une sphère portée sur un axe parallèle à l'axe du monde, et sur le pourtour duquel sont gravés les douze signes du zodiaque, avec les symboles des planètes, de la lune et du soleil.

Kepler avait donné son portrait à son secrétaire, Gringalet, qui le céda à Bernegger, lequel le déposa à la bibliothèque de Strasbourg, brûlée, comme on sait, durant le siége de 1870.

Tel fut Kepler, homme étrange, en qui l'on ne sait ce qu'on doit admirer le plus, ou la grandeur de ses découvertes ou les prodigieuses aberrations de son esprit. « Par la réunion des qualités les plus opposées, a dit Arago, Kepler occupe dans l'histoire de la science une place tout exceptionnelle. En montrant, dès ses premiers pas dans l'étude de l'astronomie, le présomptueux espoir de déchiffrer l'énigme de la nature et de s'élever, par le pur raisonnement, à la connaissance des vues esthétiques du Créateur, il semble d'abord s'égarer, avec une audace insensée, et sans trouver fond ni rives, sur cette mer si vaste et si agitée où Descartes, poursuivant le même but, devait bientôt se perdre sans retour; mais, dans l'ardent et sincère élan de son âme vers la vérité, la curiosité de Kepler l'agite et l'entraîne sans que l'orgueil l'aveugle jamais; ne regardant comme certain que ce qui était démontré, il était toujours prêt à réformer ses jugements en sacrifiant les plus chères inventions de son esprit, aussitôt qu'un laborieux et sévère examen refusait de les confirmer; mais quelles sublimes émotions, quels accents d'enthousiasme et de joyeuse ivresse, lorsque le succès justifie ses témérités, et qu'après tant d'efforts il atteint le but! Le noble orgueil qui élève et enfle parfois son langage n'a rien de commun avec la vaniteuse satisfaction d'un inventeur vulgaire. Superbe et audacieux quand il cherche, Kepler redevient modeste et simple dès qu'il a trouvé, et, dans la joie de son triomphe, c'est Dieu seul qu'il en glorifie. Son âme, aussi grande qu'elle était haute, fut sans ambition comme sans vanité; il ne désira ni les honneurs ni les applaudissements des hommes; n'affectant aucune supériorité sur les savants, aujourd'hui obscurs, auxquels sa correspondance est adressée, il montra constamment la même déférence respectueuse pour le vieux Mœstlin, dont la seule gloire, à nos yeux, est d'avoir formé un tel disciple... Les lois de Kepler sont le fondement solide et inébranlable de l'astronomie moderne, la règle immuable et éternelle du déplacement des astres dans l'espace; aucune autre découverte peut-être n'a mieux justifié ces paroles du sage : *Qui accroît la science accroît le travail;* aucune autre n'a enfanté de plus nombreux travaux et de plus grandes découvertes; mais la longue et pénible route qui y a conduit n'est connue que du petit nombre. Aucun des nombreux écrits de Kepler n'est considéré comme classique; ses ouvrages sont bien peu lus aujourd'hui; sa gloire seule sera immortelle : elle est écrite dans le ciel; les progrès de la science ne peuvent ni la diminuer ni l'obscurcir, et les planètes, par la succession toujours constante de leurs mouvements réguliers, la raconteront de siècle en siècle. »

Nous ne pensons pas que le grand astronome ait jamais été plus justement jugé; mais si quelques-uns de nos lecteurs se sentaient troublés par les erreurs incontestables, par les aberrations vraiment prodigieuses de ce grand génie, nous leur rappellerions que Kepler a formulé trois lois, dont une seule suffirait à illustrer un grand géomètre :

1° Les orbites planétaires sont des ellipses, dont le soleil occupe un des foyers.

2° Chaque planète se meut dans son orbite, de façon que les aires comprises entre les rayons vecteurs sont proportionnelles au temps employé à parcourir les arcs compris entre ces rayons.

3° Les carrés des temps des révolutions planétaires sont comme les cubes de leur distance moyenne du soleil.

KEPLER (Louis), médecin allemand, fils du précédent, né à Prague en 1607, mort en 1663. Après avoir étudié la philosophie et les belles-lettres à Vienne, il se rendit à Sulzbach, où il s'adonna, pendant quelque temps, à l'enseignement. Il prit ensuite le grade de maître ès arts à Tubingue, fit ses études médicales à Bâle, à Strasbourg, à Genève, se fit recevoir docteur à Kœnigsberg (1635), et termina ses jours dans cette ville. Nous citerons, parmi ses écrits : *Dissertatio de incubo* (Kœnigsberg, 1643, in-4°); *Methodi conciliandarum sectarum in medicina discrepantium sectio prima* (Kœnigsberg, 1648, in-fol.); *Somnium, sive opus posthumum de astronomia lunari* (Sagan, 1634, in-4°).

KÉPLÉRIE s. m. (ké-plé-rî — de *Kepler*, n. pr.). Bot. Genre de palmiers, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

KÉPLÉRIEN, IENNE adj. (ké-plé-riain, iè-ne — de *Kepler*, n. pr.). Qui appartient à Kepler : *Hypothèses* KÉPLÉRIENNES.

KEPPEL (Arn.-J. VAN), comte D'ALBEMARLE, général hollandais, favori de Guillaume III, né dans la Gueldre en 1669, mort en 1718. Il suivit Guillaume dans toutes ses guerres, l'aida de ses talents comme militaire et comme négociateur, et en fut libéralement récompensé. Général en chef des troupes hollandaises à Denain, il tomba entre les mains des Français, après s'être laissé forcer dans ses lignes (1712).

KEPPEL (Auguste, baron ELDON, vicomte DE), amiral anglais, fils du précédent, né en 1725, mort en 1786. Il se signala dans la guerre contre les colonies espagnoles, sous l'amiral Anson (1741-1745), prit Belle-Isle-en-Mer en 1759, devint amiral en 1778, commandait la flotte anglaise au combat d'Ouessant, la même année fut traduit devant un tribunal pour avoir manqué de résolution dans cette affaire, mais fut renvoyé absous et comblé d'éloges par les Chambres. Il remplit les fonctions de premier lord de l'amirauté dans les cabinets Rockingham et Portland (1782-1783), puis vécut dans la retraite. Keppel avait été créé vicomte en 1782, pair d'Angleterre et baron Eldon en 1783.

KEPPEL (George-Thomas), homme politique et officier anglais, de la même famille que les précédents, né en 1799. Tout jeune encore, il entra dans l'armée, prit part à la bataille de Waterloo (1815), puis se rendit dans l'Inde, et reçut, en 1841, le grade de lieutenant-colonel d'infanterie. De retour en Angleterre, il obtint une charge dans la maison de la reine, et devint, en 1846, secrétaire du ministre lord Russel. De 1832 à 1835 et de 1847 à 1852, M. Keppel a été membre de la Chambre des communes, où il a constamment voté avec le parti libéral. Il a publié : une *Excursion dans les Balkans; Voyage de l'Inde en Angleterre*, etc.

KEPPEL (sir Henri), marin anglais, frère du précédent, né en 1809. Il entra dans la marine en 1832, devint capitaine en 1837, et se rendit, en 1842, dans les mers de la Chine. En 1843 et 1844, il fit, avec sir James Brooke, des expéditions contre les pirates qui infestaient ces régions, notamment Bornéo, et détruisit la plupart de leurs repaires. Depuis lors, Keppel a été investi de divers commandements. On a de lui : *Expédition de* la Didon *sur les côtes de Bornéo* (Londres, 1846); *Visite du* Méandre *à l'archipel Indien* (Londres, 1853, 7 vol. in-8°).

KER DE KERSLAND (Jean), philologue écossais, qui vivait dans la première moitié du XVIIIe siècle. Son véritable nom était Crawford, et il prit celui de Ker d'un clan dont son beau-père était chef. C'était un homme d'esprit et de savoir, qui fut chargé de plusieurs négociations politiques, et qui professa l'hébreu à Edimbourg. Ker a publié : *Selectæ de lingua latina observationes* (Londres, 1709, in-8°), et *Memoirs and secret negociations* (Londres, 1726, 3 vol. in-8°), trad. en français sous le titre de *Mémoires contenant des réflexions intéressantes sur le commerce et une histoire abrégée de l'île de Majorque* (Rotterdam, 1726-1728, 3 vol. in-8°).

KÉRACÈLE s. f. (ké-ra-sè-le — du gr. *keras*, corne; *kélé*, tumeur). Art vétér. Tumeur de la face externe du sabot des solipèdes.

KERAH ou **KERKAH**, le *Choaspès* ou *Gyndès* des anciens, rivière de Perse. Elle prend sa source dans le Kourdistan, baigne Kermanchah et la partie méridionale du Kousistan, pénètre dans la Turquie et se jette dans le Chat-el-Arab, par la rive gauche, après un cours de 600 kilom.

KÉRAKEB s. m. (ké-ra-kèb — mot arabe). Mus. Nom donné dans l'Afrique du Nord, principalement par les indigènes de l'Algérie, à une variété de castagnettes en usage chez la population nègre.

KÉRALIO (GUINEMENT DE), diplomate français, né vers 1715, mort en 1805. Il remplit diverses fonctions diplomatiques près des cours du Nord et de l'Espagne, fut chargé de diriger l'éducation de Ferdinand, duc de Parme, et choisit lui-même Condillac pour précepteur du jeune prince. De retour en France, il reçut de Monsieur, depuis Louis XVIII, la jouissance du petit Luxembourg, ce qui le fit désigner dans sa famille sous le nom de **Kéralio-Luxembourg**.

KÉRALIO (le chevalier Louis-Félix GUINEMENT DE), frère du précédent, né à Rennes en 1731, mort à Grosley (Seine-et-Oise) en 1793. D'abord militaire, c'est surtout comme polygraphe qu'il s'est fait connaître. Au sortir des Écoles, il obtint promptement le grade de capitaine aide-major d'infanterie, passa ensuite à l'Ecole militaire de Paris comme professeur de tactique, et publia son cours sous le titre de *Recherches sur les principes généraux de la tactique*. De bonne heure, il avait montré un goût très-vif pour les travaux d'érudition et l'étude des langues; il possédait à fond l'anglais, l'allemand et le suédois et s'était livré à de savantes recherches sur les origines et l'histoire des peuples du Nord. Il publia une *Collection de différents morceaux sur l'histoire naturelle et civile des pays du Nord, sur l'histoire naturelle en général, sur d'autres sciences et différents arts* (Paris, 1773, 2 vol. in-12), recueil qui lui valut d'être nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1780). C'est son ouvrage capital.

On a encore du chevalier de Kéralio : *Des penchants de la nature* (Paris, 1769, in-12); *Histoire naturelle des glaciers de la Suisse*, traduit de l'allemand de Grünner (1770, in-4°); *Mémoires de l'Académie royale de Stockholm, etc.*, traduit du suédois (1772, t. Ier, in-4°) [il n'a paru que ce volume]; *Histoire de la guerre des Russes et des Turcs de* 1736 *à* 1739, *et de la paix de Belgrade qui la termina, avec les cartes et les plans nécessaires* (Saint-Pétersbourg, Amsterdam, 1772, 2 vol. in-12); *Discours sur l'amour de la patrie*, par Richard Price, traduit de l'anglais (Paris, 1789, in-8°). Il a fourni de plus deux très-bons mémoires au recueil des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, l'un sur la *Connaissance que les peuples anciens ont eue des pays du nord de l'Europe* (t. XLV), l'autre sur l'*Origine du peuple suédois* (t. XLVI).

Sa femme, Marie-Françoise ABEILLE, née à Rennes et morte au commencement du XIXe siècle, s'est fait également un nom dans les lettres par quelques romans et des traductions de l'anglais. Mme de Kéralio avait un esprit fin et distingué. On lui doit les *Soirées d'un fat* (1762, in-12); les *Visites* (1792, in-12); une traduction élégante et fidèle des *Fables* de Thomas Gay et de l'*Eventail* du même poëte (1759, in-12).

KÉRALIO (Agathon GUINEMENT DE), frère des précédents, né vers 1734, mort à Paris en 1788. Il fut successivement précepteur du prince de Deux-Ponts, qui devint roi de Bavière sous le nom de Maximilien-Joseph, inspecteur général des écoles militaires et maréchal de camp. C'est en cette qualité d'inspecteur que, dans un rapport sur l'école de Brienne, il recommanda le jeune Napoléon Bonaparte par une note qui a mérité d'être conservée, et que nous avons donnée à l'article BONAPARTE.

KÉRALIO-ROBERT (Louise-Félicité GUINEMENT DE), fille du chevalier de Kéralio et de Mme Françoise Abeille, née à Paris en 1758, morte à Bruxelles en 1821. Elle reçut de sa mère, avec le goût de la littérature, une bonne et solide instruction; elle apprit l'anglais et l'italien, et, à dix-sept ans, publia une traduction de l'anglais, *Essai sur les moyens de rendre les facultés de l'homme plus utiles à son bonheur*, de Jean Gregory (Paris et Deux-Ponts, 1775, in-12, anonyme), puis des *Morceaux choisis des Mémoires de l'Académie de Sienne* (Paris, 1777, 1 vol. in-12); l'*Histoire du grand-duché de Toscane sous le gouvernement des Médicis*, traduit de l'italien de Riguccio Galuzzi (1783, 4 vol. in-12); le *Voyage dans les Deux-Siciles*, de Henri Swinburm, traduit de l'anglais (1785, in-8°); l'*Histoire d'Elisabeth, reine d'Angleterre* (1786, 1787, 1788, 5 vol. in-8°), tirée de documents originaux anglais; l'*Etat des prisons, des hôpitaux et des maisons de force de l'Europe*, de J. Howard (1788, 2 vol. in-8°); *Voyage dans le midi de la France et en Hollande*, traduit de l'anglais (1789, 2 vol. in-8°); *Histoire des reines de France* (1791).

A cette époque, Mlle de Kéralio épousa le conventionnel Robert, de Givet, grand ami de Danton, qui, après avoir renoncé durant toute la période impériale à la vie politique, y rentra aux Cent-Jours en acceptant l'acte additionnel, et fut obligé de s'exiler lorsque les Bourbons furent rétablis sur le trône. Mlle de Kéralio, dont le nom était déjà suffisamment connu, continua d'écrire en signant de Kéralio-Robert.

Dès l'aurore de la Révolution, elle en avait, comme son père, accepté les principes. De 1789 à mars 1791, elle collabora avec le chevalier de Kéralio au *Mercure national*. On lui attribue même l'ouvrage intitulé : les *Crimes des reines de France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à Marie-Antoinette* (1793, in-8°, anonyme). Elle ne fit rien paraître sous le Directoire et le Consulat et reprit la plume, sous l'Empire, par une série de romans : *Amélie et Caroline* ou l'*Amour et l'Amitié* (1808, 5 vol. in-12); l'*Etranger en Irlande* ou *Voyage dans les parties méridionales et occidentales de cette île pendant l'année* 1805, traduit de l'anglais de John Carr (1809, 2 vol. in-8°); *Alphonse et Mathilde* ou la *Famille espagnole* (1809, 4 vol. in-12). Elle entreprit aussi d'élever un vaste monument à la gloire des femmes de lettres françaises; l'ouvrage devait avoir quarante volumes, mais elle ne put achever cette lourde tâche; quatorze volumes seulement ont été publiés sous le titre de *Tableau des lettres dans les Gaules* (1786-1789, in-8°).

Mme Roland, dans ses *Mémoires*, s'est amusée à lui décocher quelques traits satiriques, qui atteignent surtout le conventionnel Robert. C'était un gros homme, à face réjouie, épicier avant d'être représentant du peuple, et dont la bonne santé s'éloignait, sans doute, de son idéal d'un républicain. « Je vis, dit-elle, une petite femme spirituelle, adroite et fière, qui me reçut fort agréablement; je trouvai son gros mari à face de chanoine, large, brillant de santé et de contentement

de soi-même, avec cette fraîcheur que n'altèrent jamais de profondes combinaisons. » Ailleurs, elle raconte une entrevue de Brissot avec Dumouriez, ayant pour but de demander une place pour Robert. « Quoi! dit Dumouriez à Brissot, vous me parlez de ce petit homme à tête noire, aussi large qu'il est haut? Je n'emploierai pas une telle caboche! Mais vous avez promis à sa femme..., sans doute, une place inférieure? Savez-vous ce qu'il me demande? l'ambassade de Constantinople! — L'ambassade de Constantinople! s'écria Brissot en riant..., » etc., etc. On reconnaît bien là l'esprit aristocratique des girondins. Ils ne pouvaient supposer qu'un épicier pût être ambassadeur. Robert mourut quelques années après sa femme, en 1826.

KÉRAMIDE s. m. (ké-ra-mi-de). Bot. Syn. de CONCEPTACLE.

KÉRAMION s. m. (ké-ra-mi-on). Antiq. gr. Nom d'une mesure de capacité nommée aussi *métrète*, et qui valait deux amphores.

KERANFLECH (Charles-Hercule DE), littérateur français, né à Plusquellec (Bretagne) vers 1730, mort vers la fin du XVIIIe siècle. Il a publié, entre autres ouvrages : *Hypothèse des petits tourbillons* (Rennes, 1761); *Observations sur le cartésianisme moderne* (Rennes, 1764); *Essai sur la raison* (1765); *Dissertation sur les miracles* (Rennes, 1773); *Idée de l'ordre surnaturel* (Rennes, 1787).

KERANIOU (Ange-Bon-Marie LE ROY DE), littérateur français, né à Montauban (Ille-et-Vilaine) en 1829. Son père, qui était receveur de l'enregistrement, l'envoya terminer ses études à Paris, puis le fit entrer dans une étude de notaire. M. de Keraniou, poussé par ses goûts littéraires, se mit alors à composer une comédie, la *Fausse dent*, qu'il lut au Théâtre-Français, mais qui n'y fut point représentée. En 1859, il fit jouer à l'Odéon une comédie en 5 actes, intitulée : *Noblesse oblige*, et donna au Gymnase, en 1860, en collaboration avec Dumanoir, une pièce en 4 actes : *Jeanne qui pleure et Jeanne qui rit*. Depuis cette époque, il a publié plusieurs romans : les *Valets de grande maison* (1860); les *Maris garçons* (1862); les *Infâmes* (1863, 3 vol.); l'*Amour coupable* (1864); *Un secret de jeune fille* (1865); la *Femme du spirite* (1866), etc. — Son frère, Olivier LE ROY DE KERANIOU, né vers 1828, fut d'abord marin et capitaine au long cours. Depuis quelques années, il a été attaché aux travaux du port de Brest. M. Olivier de Keraniou a publié : *Avenir de l'administration des ports en France et en Espagne* (1864, in-8o); *Avenir du port de Brest* (1865, in-8o).

KÉRANTHE s. m. (ké-ran-te — du gr. *keras*, corne; *anthos*, fleur). Bot. Syn. de DENDROBION, genre d'orchidées.

KÉRAPHYLLEUX, EUSE adj. (ké-ra-fil-leu, eu-ze — du gr. *keras*, corne; *phullon*, feuille). Art vétér. Se dit du tissu corné de la paroi du sabot, qui forme, à sa face interne, de nombreuses lames verticales s'engrenant avec les lames correspondantes du tissu podophylleux.

KÉRAPHYLLOCÈLE s. f. (ké-ra-fil-lo-sè-le — du gr. *keras*, corne; *phullon*, feuille; *kélé*, tumeur). Art vétér. Lésion du sabot du cheval, consistant en des tumeurs cornées qui surviennent entre la paroi du pied et les tissus sous-jacents.

— **Encycl.** La *kéraphyllocèle* peut apparaître sur toutes les parties de la circonférence de l'ongle; mais elle se montre plus souvent aux pinces, au quartier interne, qu'au quartier externe; rarement aux mamelles et jamais aux talons du sabot. Cette tumeur cornée peut avoir des dimensions extrêmement variables, depuis le volume d'un tuyau de plume jusqu'à celui du doigt; sa forme est généralement conique; son étendue en longueur mesure quelquefois toute la hauteur de la muraille, depuis le biseau jusqu'au bord plantaire; d'autres fois, elle n'atteint que le tiers ou la moitié de cette même hauteur. Généralement, la *kéraphyllocèle* est pleine dans toute son étendue; quelquefois elle est fistuleuse et donne écoulement à une humeur noirâtre de mauvaise odeur. A mesure que le *kéraphyllocèle* se développe, elle comprime la tissu feuilleté et la surface correspondante de l'os du pied, déprime ces tissus et se loge dans une espèce de gouttière qui résulte de leur éloignement.

On ignore quelles sont les causes de la *kéraphyllocèle*. Les seimes profondes, les ébranlements de la paroi, les coups portés sur cette région ont été considérés comme pouvant faire naître la *kéraphyllocèle;* mais on voit souvent des *kéraphyllocèles* auxquelles ces causes ne sauraient être attribuées, et qui tiennent à des circonstances absolument inconnues.

Les signes qui décèlent cette affection sont fort obscurs : au début, l'animal ne boite pas ou boite légèrement; mais à mesure que le volume de la tumeur augmente, la boiterie devient plus intense. La région où siége la *kéraphyllocèle* est toujours plus chaude et plus sensible que les autres parties du sabot. Mais quelquefois aucun signe extérieur n'existe et on éprouve les plus grandes difficultés à reconnaître les *kéraphyllocèles*. Dans ces circonstances, il est indispensable de parer le pied à fond, car c'est le seul moyen de mettre la tumeur à découvert, si elle existe. Lorsque le pied est ainsi paré on aperçoit, sur un point de la ligne de réunion de la sole avec la paroi, une petite surface circonscrite et rayonnée, qui se porte de la paroi dans la sole. D'autres fois, la maladie s'annonce seulement par de petites fissures sèches, laissant suinter un liquide noir. Dans ce dernier cas, il faut pénétrer plus avant pour suivre les traces de la tumeur. Enfin, la *kéraphyllocèle* peut se compliquer de gangrène des tissus, de nécrose, de carie de l'os du pied, et de toutes les lésions ultérieures qui peuvent résulter de ces complications.

Le traitement consiste à enlever la portion de corne à laquelle tient la *kéraphyllocèle*, et à faire, après l'opération, un pansement compressif ordinaire. S'il y a des complications de gangrène, de nécrose, de carie, etc., il faut exciser le tissu podophylleux et ruginer l'os, afin de sculpter une sorte de gouttière dans laquelle viendra se loger la *kéraphyllocèle* qui se reformera avec la nouvelle corne, et qui, ainsi logée, ne comprimera plus les tissus et, par conséquent, ne causera plus de boiterie.

KÉRAPSEUDE s. f. (ké-rap-seu-de — du gr. *keras*, corne; *pseudês*, faux). Art vétér. Corne raboteuse et cassante, qui recouvre une portion du sabot des solipèdes, dans certaines affections.

KERAR, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Bombay, dans l'ancienne province et à 160 kilom. O.-N.-O de Bedjapour, au confluent de la Krysna et de la Kiyna; 8,000 hab. Elle est entourée de murailles et défendue par un fort. On y remarque deux temples indous d'une belle architecture.

KÉRASELME s. m. (ké-ra-zèl-me). Bot. Syn. ou section du genre euphorbe.

KÉRASINE s. f. (ké-ra-zi-ne). Minér. Syn. de CÉRASINE.

KERASKOF (Michel), poëte russe. V. CHERASKOF.

KÉRATECTOMIE s. f. (ké-ra-tè-kto-mî — du gr. *keras*, corne; *ektomê* excision). Chir. Excision d'une portion de la cornée.

KÉRATELLE s. f. (ké-ra-tè-le — dimin. du gr. *keras*, corne). Infus. Genre d'infusoires rotifères ou systolides, de la famille des brachionides, formé aux dépens des brachions, et réuni par quelques auteurs au genre anourelle.

KÉRATINE s. f. (ké-ra-ti-ne — du gr. *keras*, corne). Chim. Substance organique qui se trouve dans la corne, les ongles, les cheveux et l'épiderme.

KÉRATION s. m. (ké-ra-ti-on — mot gr. qui signif. proprement *petite corne*). Antiq. gr. Poids dont on se servait dans la médecine. ‖ Il s'appelait aussi SILIQUE, et valait un tiers de l'obole ou quatre sitarions. ‖ Monnaie d'or du Bas-Empire, qui fut en usage sous Constantin et ses successeurs, et qui valait environ 3 fr. de notre monnaie.

KÉRATITE s. f. (ké-ra-ti-te — du gr. *keras*, corne). Méd. Inflammation de la cornée.

— **Encycl.** La localisation des désordres inflammatoires capables d'atteindre la cornée permet de diviser les *kératites* en quatre groupes, dont la distinction est importante au point de vue du diagnostic et du traitement : 1o la *kératite antérieure* ou *superficielle*, dans laquelle l'inflammation a pour siége l'enveloppe *épithéliale de la cornée;* 2o la *kératite moyenne* ou *interstitielle*, dans laquelle le parenchyme intermédiaire aux deux surfaces de la membrane est attaqué; 3o la *kératite postérieure* ou *profonde*, dans laquelle l'inflammation réside dans le feuillet antérieur de la capsule de Descemet; 4o enfin, la *kératite mixte*, qui résulte de l'association de deux de ces types primordiaux ou des trois en même temps.

La *kératite* antérieure ou superficielle présente de la vascularisation et un aspect trouble de la cornée, dont une teinte terne, nébuleuse, occupe superficiellement une partie plus ou moins étendue. Il n'est pas rare qu'elle offre un aspect chagriné et comme piqueté ou sablé.

La *kératite* moyenne ou interstitielle a pour caractère une coloration tantôt diffuse ou partielle et tantôt générale, qu'on a comparée à la teinte de la pierre à fusil. Dans quelques cas, une multitude de points blanchâtres, d'un gris cendré, ou jaunâtres, se groupent et se réunissent pour donner lieu à des plaques plus ou moins étendues; dans d'autres, ils constituent par leur agglomération une matité uniforme. C'est dans ce groupe de *kératite* que peut surgir l'onyx ou abcès interlamellaire.

La *kératite* postérieure ou profonde présente un trouble généralement léger, qui occupe la surface postérieure de la cornée, tandis que son brillant extérieur n'a point subi d'altération. La partie malade est susceptible d'offrir, çà et là, des points opaques, tantôt isolés, tantôt groupés sous forme d'îlots (*kératite ponctuée*). L'opacité pointillée, qui constitue la *kératite* dite ponctuée, n'a pas pour siége exclusif les parties profondes de la cornée; on la rencontre aussi parfois simultanément localisée dans plusieurs des couches de la cornée. Pour bien apprécier ces conditions morbides, l'exploration doit se faire de profil et non de face.

La *kératite* mixte, c'est-à-dire celle qui résulte de la fusion des types qui précèdent, présente par conséquent des altérations appartenant aux différents groupes dont les caractères viennent d'être décrits.

Il existe des particularités anatomiques qui ont donné lieu à l'admission de certaines variétés qui demandent ici quelques développements. Ainsi, la *kératite* vasculaire est celle où domine la phlogose des vaisseaux superficiels, interstitiels ou profonds. Cet état peut aller jusqu'à la suffusion sanguine entre les extrémités les plus déliées des vascularisations. Lorsque cette condition est exagérée sur la surface de la cornée, et qu'il y existe des vaisseaux confluents, elle prend le nom de *pannus*. La *kératite phlycténulaire* ou *pustuleuse* est celle qui présente des phlyctènes ou des pustules sur un point quelconque de l'étendue de la cornée. Cette forme est surtout commune chez les jeunes sujets lymphatiques, ce qui l'a fait désigner généralement sous le nom de *kératite scrofuleuse*. Ces phlyctènes et ces pustules peuvent se dissiper par l'absorption du fluide qu'elles contiennent, en laissant une opacité qui résulte de l'infiltration d'une lymphe coagulable, laquelle peut disparaître. Elles se perforent dans d'autres cas, et aboutissent à la forme ulcéreuse. La *kératite suppurative* ou *purulente* est constituée par des épanchements et des abcès de la cornée, épanchements et abcès divisés en superficiels, moyens ou profonds, suivant leur siége. Une matière épaisse et visqueuse entre dans leur composition. Ils peuvent être simples ou multiples, et offrir plus ou moins d'étendue. Un abcès qui s'ouvre à l'extérieur donne lieu à un ulcère de la cornée; s'il se vide en dedans, il en résulte un hypopion, et, s'il se perfore à l'extérieur et à l'intérieur, il produit une fistule de la cornée. Souvent l'abcès se résorbe, soit en totalité, soit en partie. Dans le premier cas, la cornée peut reprendre sa transparence naturelle. Dans le second, la portion la plus fluide du dépôt est absorbée, tandis que la portion la plus épaisse se concrète et se dessèche, d'où une variété d'albugo qui a reçu le nom d'*onyx exsiccatus*.

La *kératite ulcéreuse* se présente très-souvent dans la pratique; les ulcérations sont superficielles ou profondes. On distingue les ulcères à facettes, qui brillent avec un certain éclat quand l'œil est exposé aux lumières artificielles, et consistent dans une sorte d'usure de quelques portions superficielles de la cornée dans un point circonscrit; l'ulcère en godet, qui non-seulement occupe la superficie de la cornée, mais qui attaque toujours plus ou moins les couches interstitielles; et, enfin, l'ulcère dit en coup d'ongle, qui occupe la même position que le précédent, mais qui se présente sous la forme d'un segment d'anneau et consiste en une excavation semi-lunaire qui ne contourne qu'une partie moins bien limitée de la cornée.

Les *kératites* se divisent aussi en *kératites primitives* et *kératites secondaires*. Cette distinction est fondée sur le point de départ de la phlegmasie.

Les symptômes de la *kératite* consistent dans un trouble des perceptions visuelles, subordonné à la position et à la densité de l'obstacle qui s'oppose à la transmission des rayons lumineux vers le fond de l'œil. Les objets semblent obscurcis, déformés; ils peuvent n'être qu'à peine distingués ou même ne pas l'être du tout. Il existe généralement de la photophobie, et elle est souvent si intense que les malades font tous leurs efforts pour se soustraire à l'impression des rayons lumineux. La douleur, dans la *kératite*, assez vive au début, finit par diminuer insensiblement. La *kératite* est une affection grave de l'organe de la vision. Sa marche est ordinairement assez lente; elle peut durer des mois, des années, les améliorations et les guérisons même étant sujettes à des récidives qui entraînent quelquefois la perte de la vue.

Le traitement de la *kératite* varie suivant son intensité et ses différentes formes. Au début, il doit être énergiquement antiphlogistique; on emploiera les saignées locales et souvent les saignées générales. On aura aussi recours aux purgatifs et à l'emploi externe des mercuriaux. La douleur et la photophobie seront combattues avec succès par les narcotiques et principalement par la belladone. Le calomel à dose altérante rend les plus grands services dans cette affection, surtout lorsqu'elle est à l'état aigu. Plus tard, on fera usage de la pommade à l'oxyde rouge de mercure, qu'on introduira, le soir, entre les paupières, et de collyres au nitrate d'argent, au sulfate de zinc et à la pierre divine. Les ulcérations devront être touchées légèrement avec le crayon au nitrate d'argent. Enfin, on emploiera les révulsifs, qui sont souvent le meilleur moyen de prévenir les récidives. Lorsqu'il existe un vice lymphatique, scrofuleux, herpétique, ou syphilitique, on combattra en même temps la cause générale par un traitement approprié.

KÉRATOCÈLE s. f. (ké-ra-to-sè-le — du gr. *keras*, corne, cornée; *kêlê*, tumeur). Chir. Hernie de la cornée transparente. ‖ On dit aussi CÉRATOCÈLE.

— **Encycl.** La *kératocèle* consiste en une petite tumeur, formée tantôt par le refoulement en avant des lames superficielles de la cornée dont les lames profondes sont détruites par une sorte d'ulcération, tantôt par la membrane de l'humeur aqueuse faisant hernie à travers une perforation de la cornée. Il existe encore une autre espèce de *kératocèle*, qu'on désigne sous le nom de *pseudomembraneuse;* c'est celle qui résulte de la propulsion d'une membrane de formation nouvelle qui bouche une solution de continuité de la cornée. Elle apparaît au sein des cicatrices cornéales mal consolidées; elle peut constituer l'un des accidents consécutifs de l'opération de la cataracte par extraction. Le traitement des *kératocèles* consiste en collyres stimulants et astringents. Dans les cas d'atonie de l'ulcère qui a engendré la tumeur, on applique du laudanum et les pommades rouges, pour activer le travail plastique. La cautérisation avec une solution concentrée de nitrate d'argent, ou même avec la pierre infernale, peut être aussi d'un grand secours. Certaines *kératocèles* très-volumineuses demandent à être excisées. Enfin, l'occlusion des paupières et une compression modérée sur le globe s'opposent à la pression de l'humeur aqueuse ainsi qu'aux contractions des muscles oculaires, et secondent très-efficacement la réparation et la consolidation qu'on a pour but d'atteindre.

KÉRATO-CONJONCTIVAL, ALE adj. (ké-ra-to-kon-jon-kti-val, a-le — du gr. *keras*, corne, et de *conjonctival*). Chir. Qui appartient à la cornée et à la conjonctive : *Lambeau* KÉRATO-CONJONCTIVAL.

KÉRATO-CONJONCTIVITE s. f. (ké-ra-to-kon-jon-kti-vi-te — du gr. *keras*, corne, et de *conjonctivite*). Pathol. Inflammation simultanée de la cornée et de la conjonctive.

KÉRATOCONUS s. m. (ké-ra-to-ko-nuss — du gr. *keras*, corne, et du lat. *conus*, cône). Méd. Tératol. Cornée qui a pris accidentellement une forme conique.

KÉRATOGÈNE adj. (ké-ra-to-jè-ne — du gr. *keras*, corne; *gennaô*, j'engendre). Anat. Qui produit la corne. ‖ *Appareil kératogène*, Ensemble des parties du derme qui sécrètent la corne.

KÉRATOGLOSSE adj. (ké-ra-to-glo-se — du gr. *keras*, corne; *glôssa*, langue). Anat. V. CÉRATOGLOSSE.

KÉRATOÏDE adj. (ké-ra-to-ï-de — du gr. *keras*, corne; *eidos*, aspect). Anat. Qui a la forme ou les apparences de la corne. ‖ On dit aussi CÉRATOÏDE.

— s. f. Cornée ou première tunique de l'œil.

KÉRATOLITHE s. f. (ké-ra-to-li-te — du gr. *keras*, corne; *lithos*, pierre). Géol. Corne pétrifiée. ‖ On dit aussi CÉRATOLITHE.

KÉRATOMALACIE s. f. (ké-ra-to-ma-la-sî — du gr. *keras*, cornée; *malakia*, mollesse). Méd. Ramollissement de la cornée. ‖ On dit aussi KÉRATOMALAXIE.

— **Encycl.** Cette grave affection va souvent jusqu'au sphacèle ou à la mortification. Elle reconnaît plusieurs causes principales, qui sont : 1o les différentes lésions de la cinquième paire cérébrale, telles que la contusion, la compression et la section. D'après les expérimentations de Magendie, ces nerfs président à la nutrition de l'organe oculaire, et ils sont pour l'accomplissement des fonctions de la vision un auxiliaire indispensable du nerf optique et de la rétine. Pour le prouver, il coupa le trifacial du côté droit à un chien, dans une leçon au Collége de France, et huit jours après l'animal fut représenté dans l'état suivant : la cornée était ramollie, ulcérée et n'adhérait presque plus à la sclérotique. Elle était réduite à quelques lambeaux humides et ternes, n'ayant plus l'apparence d'un tissu vivant. Les humeurs de l'œil étaient troubles et confondues; toute vision était abolie à jamais. L'œil gauche, dans lequel la vue était intacte, n'offrait aucune altération, pas même de rougeur. Ce n'était que du côté qui correspondait à la section de la cinquième paire que les fonctions et la nutrition de l'organe avaient été gravement compromises. Les autres causes de cette affection sont : 2o une kératite, soit aiguë, soit chronique; 3o un tempérament lymphatique très-prononcé, une constitution affaiblie par les fatigues, la misère et les privations, ou une affection blennorrhagique. Magendie a prouvé qu'en nourrissant un chien avec des substances non azotées, telles que du sucre blanc et pur et de l'eau distillée, au fur et à mesure que l'animal perdait l'appétit et les forces et qu'il s'émaciait, les cornées s'ulcéraient, se ramollissaient et se perforaient. 4o Enfin, elle peut avoir pour causes les affections gastro-intestinales de longue durée, les dyssenteries opiniâtres, les fièvres graves et toutes les maladies qui engendrent le marasme. Trousseau admet que, dans les fièvres muqueuses, lorsque la stupeur existe et que les malades dorment les paupières entr'ouvertes, le globe presque constamment dirigé en haut et la cornée cachée par le voile supérieur, ils se trouvent nuit et jour dans des conditions analogues à celles où sont les individus affectés de paralysie faciale; il y a défaut de clignement. Il attribue alors le ramollissement et le sphacèle de la cornée, qui s'ensuit quelquefois, autant à ce défaut de clignement qu'à la congestion survenue sous l'influence de la fièvre. Il conseille de pratiquer l'occlusion des yeux, en couvrant les paupières de tampons de coton cardé, moyen qui, dit-il, lui a réussi. Mais l'opinion la plus répandue parmi les pathologistes est que le ramollissement de la cornée doit être bien plutôt at-

tribué à la maladie générale qu'au défaut de clignement. Le traitement de la *kératomalacie* devra donc, d'après ces données, avoir surtout pour but de combattre l'affection qui en est la cause première, et il sera par conséquent subordonné à la nature et à l'intensité de cette affection. Au traitement général on pourra joindre des applications locales toniques et astringentes.

KÉRATONYXIS s. f. (ké-ra-to-ni-ksiss — du gr. *keras*, cornée; *nuxis*, piqûre). Chir. Méthode particulière d'opération de la cataracte, qui consiste à broyer le cristallin à l'aide d'une aiguille.

KÉRATO-PHARYNGIEN adj. (ké-ra-to-fa-rain-jiain — du gr. *keras*, corne, et de *pharyngien*). Anat. Se dit des muscles qui s'étendent de la corne de l'hyoïde au pharynx. ‖ On dit aussi CÉRATOPHARYNGIEN.

KÉRATOPHYTE s. m. (ké-ra-to-fi-te — du gr. *keras*, *keratos*, corne; *phuton*, plante). Zooph. V. CÉRATOPHYTE et GORGONE.

KÉRATOSPERME adj. (ké-ra-to-spèr-me — du gr. *keras*, corne; *sperma*, graine). Bot. Qui a des semences en forme de corne.

KÉRATO-STAPHYLIN adj. m. (ké-ra-to-sta-fi-lain — du gr. *keras*, corne; *staphulê*, luette). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend de la corne de l'hyoïde à la luette. ‖ On dit aussi CÉRATOSTAPHYLIN.

KÉRATOTOME s. m. (ké-ra-to-to-me — du gr. *keras*, *keratos*, corne; *tomê*, section). Chir. Instrument employé pour inciser la cornée transparente, dans l'opération de la cataracte. ‖ On dit aussi CÉRATOTOME.

— **Encycl.** Chir. Les *kératotomes* sont des couteaux très-minces et de petite dimension, ou des instruments plus compliqués, à l'usage des oculistes, et dont la forme doit toujours être telle que, jusqu'à ce que la section soit achevée, la lame remplisse assez complétement la plaie pour s'opposer à l'écoulement de l'humeur aqueuse. Il existe un grand nombre de *kératotomes;* les principaux sont : le *kératotome* de Wenzel, qui a la forme d'une lancette, mais dont le bord inférieur seul est tranchant dans toute sa longueur, le supérieur ne l'étant que près de sa pointe; le *kératotome* de Richter, à lame pyramidale; les deux bords sont droits; celui qui correspond au dos de l'instrument est horizontal et tranchant dans un sixième seulement de son étendue, tandis que le bord inférieur est oblique et tranchant dans toute sa longueur; la disposition de cette lame, qui s'élargit depuis sa pointe jusqu'à son talon, fait que la section de la cornée est achevée plus facilement et plus nettement qu'avec de l'instrument Wenzel, et que l'humeur aqueuse est moins exposée à s'écouler, la plaie étant mieux remplie; le *kératotome* de Beer, dont la forme est la même que dans celui de Richter, mais qui a la lame plus courte, les deux faces convexes, et le dos tranchant seulement vers la pointe et arrondi en arrière; les *kératotomes* de Guérin et de Dumont, dont le mécanisme assez compliqué a pour but de diviser instantanément, et au moyen d'un ressort qui fait partir une lame, la cornée transparente placée dans un anneau; le *kératotome* de Jæger, beaucoup plus simple, qui consiste en une lame semblable pour la dimension à celle de Beer, sur laquelle est appliquée une seconde lame plus petite, de même forme et mobile. La face par laquelle se touchent ces deux lames est plane, l'autre est convexe. La lame mobile glisse sur l'autre par un mécanisme analogue à celui des canifs à coulisse. Quand on a traversé de part en part la cornée, on cesse de pousser le manche, et on achève la section en faisant mouvoir seulement la lame mobile.

KÉRATOTOMIE s. f. (ké-ra-to-to-mî — rad. *kératotome*). Chir. Incision de la cornée transparente, dans l'opération de la cataracte. ‖ On dit aussi CÉRATOTOMIE.

— **Encycl.** V. CATARACTE.

KÉRATOTOMIQUE adj. (ké-ra-to-to-mi-ke — rad. *kératotomie*). Chir. Qui a rapport à la kératotomie : *Procédé* KÉRATOTOMIQUE.

KÉRATRY (Auguste-Hilarion DE), homme politique et littérateur français, né à Rennes en 1769, mort en 1859. Son père avait été président de la noblesse en Bretagne, à l'époque des élections qui eurent lieu pour les états généraux. Hilarion de Kératry fit ses études de droit dans sa ville natale, où il entra en relation avec Moreau. Peu de temps après, la Révolution ayant éclaté, il adopta avec une certaine chaleur les idées nouvelles et, son père étant venu à mourir, il envoya à la Constituante une pétition pour demander l'égalité de partage dans les successions. En 1790, Kératry fit un voyage à Paris, s'y lia avec Bernardin de Saint-Pierre et Legouvé, et publia, l'année suivante, son premier ouvrage : *Contes et idylles* (Paris, 1791). Pendant la Terreur, il retourna en Bretagne, fut jeté en prison par Carrier, rendu à la liberté grâce à l'intervention de quelques amis, emprisonné de nouveau en 1793 et élargi pour la seconde fois, après quelques mois de détention, sur la demande expresse de ses concitoyens, qui répondirent de son civisme. Pendant le Directoire, le Consulat et l'Empire, Hilarion de Kératry vécut complétement à l'écart des affaires politiques, uniquement occupé de belles-lettres et de philosophie. La Restauration vint enfin ouvrir une carrière nouvelle à son activité. Nommé conseiller de préfecture à Quimper en 1814, il fut élu par un collége électoral du Finistère membre de la Chambre des députés en 1818, et vint s'asseoir parmi les membres de l'opposition libérale. Il se prononça pour la liberté de la presse, contre la loi électorale proposée après l'assassinat du duc de Berry, attaqua vivement les jésuites, l'intervention en Espagne, l'impôt du sel, la loterie, etc., fut réélu en 1822, mais échoua en 1824, et continua dans le *Courrier français*, dont il avait été un des fondateurs, à combattre pour les idées de progrès et contre l'obscurantisme. La vivacité de ses attaques le fit traduire à deux reprises devant la cour d'assises, qui l'acquitta, et, lors du procès de la conspiration de Saumur, il se vit attaqué avec quelques députés par le procureur général Mangin. Réélu en 1827, Kératry vota l'adresse des *deux cent vingt et un*, déclarant que le ministère n'avait plus la confiance de la nation, et signa la protestation contre les ordonnances, le 27 juillet 1830. Il se mêla de la façon la plus active aux événements qui amenèrent la chute de Charles X, se prononça avec chaleur en faveur du duc d'Orléans et fit partie de la députation qui porta au Palais-Royal l'acte de nomination de ce prince comme lieutenant général du royaume. Comme député, Kératry prit part à la révision de la charte, et sauf sur la question de la peine de mort, contre laquelle il se prononça, le libéral de la veille devint un intraitable conservateur le lendemain. Il demanda notamment que le catholicisme fût déclaré la religion de la majorité des Français, que la nomination des maires fût laissée au roi, que les fleurs de lis ne fussent point effacées des édifices, qu'on sévît contre les étudiants qui prenaient part aux manifestations politiques, qu'on apportât des entraves au droit d'association, etc. Nommé membre du conseil d'Etat, il en devint un des vice-présidents, reçut un siége à la Chambre des pairs en 1837 et soutint constamment de ses votes la politique gouvernementale. Quelque temps après la révolution de février 1848, il se démit de ses fonctions de conseiller d'État. Lors des élections pour l'Assemblée législative, Kératry, alors âgé de quatre-vingts, ans fut élu représentant du peuple dans le département du Finistère et prononça, en prenant possession du fauteuil, comme doyen d'âge, un discours dans lequel il ne dissimulait en rien son antipathie contre les institutions nouvelles. Il fit partie du fameux comité de la rue de Poitiers et fut un des chefs réactionnaires désignés sous le nom de *Burgraves*, vota constamment avec la majorité et rentra définitivement dans la vie privée après le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Outre des articles insérés dans les *Tablettes universelles*, le *Journal général*, le *Courrier français*, la *Revue encyclopédique*, l'*Encyclopédie moderne*, le *Dictionnaire de la conversation, etc.*, Kératry a publié un grand nombre d'ouvrages et de brochures, parmi lesquels nous citerons : le *Voyage de vingt-quatre heures* (Paris, 1800); *Lusus et Cydippe* ou les *Voisins de l'Arcadie*, poëme (1801, 2 vol. in-18); *Mon habit mordoré* ou *Joseph et son maître* (Paris, 1802, 2 vol. in-12); *Ruth et Noémi* ou les *Deux veuves*, poëme (Paris, 1811); *Inductions morales et physiologiques* (Paris, 1817, in-12); *Documents pour servir à l'histoire de France en* 1820 (Paris, 1820, in-8°); la *France telle qu'on l'a faite* (Paris, 1821, in-8°); *De l'organisation municipale en France* (Paris, 1821); *Du beau dans les arts d'imitation* (Paris, 1822, 3 vol. in-18); *Examen philosophique des considérations sur le sentiment du sublime et du beau, dans le rapport des caractères, des tempéraments, des sexes, etc., d'Em. Kant* (Paris, 1823, in-8°); le *Guide de l'artiste et de l'amateur* (Paris, 1823, in-12); le *Dernier des Beaumanoir* (Paris, 1824, 4 vol. in-12); *Frédéric Styndall* ou la *Fatale année* (Paris, 1827); *Du mariage des prêtres catholiques* (Paris, 1833); *Saphira* ou *Paris et Rome sous l'empire* (Paris, 1835, 3 vol. in-8°); *Questions à l'ordre du jour* (Paris, 1837); la *Baronne de Kerleya* (Paris, 1836); *Une fin de siècle* (Paris, 1840, 2 vol. in-8°); *Clarisse* (Paris, 1854, in-8°), etc.

KÉRATRY (Emile, comte DE), homme politique et publiciste, fils du précédent, né à Paris en 1832. A vingt-deux ans, il s'engagea dans les chasseurs d'Afrique, fit la campagne de Crimée, servit successivement dans les spahis, les cuirassiers et les lanciers, et fut promu sous-lieutenant en 1859. A cette époque, son père étant mort, il demanda au gouvernement et obtint l'autorisation de prendre le titre de comte que son père avait dédaigné de porter. Lors de la guerre du Mexique, il passa dans les chasseurs d'Afrique afin de prendre part à l'expédition, devint capitaine commandant le 2e escadron de la contre-guérilla organisée par le colonel Dupin pour combattre les guérillas de Juarès, et fut attaché au maréchal Bazaine en qualité d'officier d'ordonnance. En janvier 1865, il donna sa démission et revint en France. Il devint alors un des collaborateurs de la *Revue contemporaine*, où il publia sur la guerre du Mexique, sur la conduite de Bazaine et sur celle du gouvernement français à l'égard de Maximilien, une série d'articles qui produisirent une vive sensation et jetèrent un grand jour sur la déplorable expédition du Mexique. Devenu, quelque temps après, directeur de la *Revue moderne*, il y fit paraître de nouvelles études sur le même sujet. Le ministre d'Etat, Rouher, ayant parlé en pleine tribune des assertions du jeune publiciste sur le ton du plus profond dédain, M. de Kératry releva avec une extrême vivacité les paroles du ministre, dans une lettre rendue publique, et déclara que, si le gouvernement s'engageait à ne pas le poursuivre, il s'engageait de son côté à faire au public des révélations complètes. Il va sans dire que l'autorisation ne lui fut point accordée. Aux élections générales de 1869 pour le Corps législatif, M. de Kératry se porta candidat de l'opposition libérale dans la 2e circonscription du Finistère et, malgré la vive opposition de l'administration et du clergé, il fut élu député au second tour de scrutin.

Il devint aussitôt un des membres les plus actifs du tiers parti, fut un des signataires de l'interpellation des 116, et, après la brusque prorogation du Corps législatif, il réclama énergiquement, le premier, la convocation de la Chambre dans les délais légaux, c'est-à-dire au plus tard pour le 26 octobre, et déclara que, si la convocation n'avait pas lieu à cette date, les députés avaient le devoir de s'entendre pour lutter contre le gouvernement sur le terrain de la légalité. Cette déclaration produisit une vive sensation. Une manifestation de députés sur la place de la Concorde fut un instant projetée pour le 26 octobre. M. de Kératry écrivit à M. de Jouvencel : « Ce jour-là, les gendarmes, s'il y en a, pourront obéir à leur consigne; moi je ferai mon devoir. » Mais, dans la crainte que la manifestation pacifique ne dégénérât en une lutte armée, le projet du député de Brest fut abandonné par ses adhérents et par lui-même. Pendant la session de 1870, M. de Kératry se signala par son activité. Il présenta des projets de loi pour la réorganisation de l'armée, la suppression de la garde mobile, la création d'une milice spéciale en Algérie, proposa d'imposer à tout électeur la condition de savoir lire et écrire, de modifier la loi sur la diffamation en autorisant la preuve dès l'instant où il s'agirait d'intérêts publics et commerciaux, demanda la restitution aux Archives de papiers qui en avaient été distraits par le chef de l'Etat, se fit l'avocat des princes d'Orléans, demandant l'abrogation des lois d'exil qui les frappaient, etc. Lors du grave conflit diplomatique qui eut lieu entre le gouvernement impérial et le roi de Prusse au commencement de juillet 1870, M. de Kératry se prononça hautement pour la guerre et fit partie de la commission chargée d'entendre les explications du ministre des affaires étrangères et du ministre de la guerre. Le 11 août, à la suite de nos premiers revers, il proposa de nommer une commission chargée d'appeler à sa barre le maréchal Lebœuf et les fonctionnaires de l'intendance; mais cette proposition tardive ne fut point acceptée.

Lorsque, le 4 septembre 1870, l'Empire croula devant une explosion de l'indignation et du mépris publics, le comte de Kératry fut chargé par le gouvernement de la Défense nationale des fonctions de préfet de police. Il ordonna aussitôt l'expulsion des Allemands domiciliés dans le département de la Seine et de Seine-et-Oise, prit des dispositions pour renvoyer sans encombre en Angleterre les princes d'Orléans qui venaient d'accourir à Paris, prononça la dissolution des sergents de ville, qu'il remplaça par les gardiens de la paix, révoqua les agents de la police politique de l'Empire, ordonna l'arrestation de leurs chefs, et fit au gouvernement un rapport par lequel il demandait la suppression de la préfecture de police. Peu après, il donnait sa démission, quittait Paris en ballon (14 octobre) et se rendait en Espagne pour y remplir une mission politique qui échoua. A son retour en France, Gambetta le nomma général de division à titre auxiliaire et le chargea de commander en chef les forces mobilisées des cinq départements de la Bretagne. De concert avec M. Carré-Kérisouet, il établit le camp de Conlie, organisa 47 bataillons de mobilisés, 7 compagnies de francs-tireurs, 9 batteries d'artillerie; puis, à la suite de dissentiments avec Gambetta, il donna sa démission le 27 novembre, et il déclara à ce dernier, dans une lettre rendue publique, que, dès que les événements le lui permettraient, il ferait traduire devant un conseil de guerre les hautes administrations de la guerre et de la marine. Il rentra alors dans la vie privée et se présenta sans succès à la députation, lors des élections du 8 février 1871. Nommé par M. Thiers, le 20 mars, préfet de la Haute-Garonne, il dut enlever de vive force ce poste à M. Duportal, comprima en avril le mouvement communaliste qui éclata à Toulouse, soutint une lutte très-vive contre le journal l'*Emancipation*, dont il provoqua en duel le rédacteur en chef, et se signala par un esprit cassant, par une roideur et un goût de compression qui suscitèrent contre lui de vives plaintes. Il n'en fut pas moins nommé, le 15 novembre de la même année, préfet des Bouches-du-Rhône et, là encore, il prouva surabondamment qu'il manquait du tact et de la mesure nécessaires pour remplir des fonctions administratives. Il n'hésita point à prendre fréquemment une attitude provocante à l'égard du parti républicain, prononça la dissolution du conseil municipal d'Arles et entra successivement en conflit avec la commission départementale et le conseil municipal de Marseille. N'ayant pu obtenir la dissolution du conseil général, il donna sa démission (8 août) et fit le même jour à la chambre de commerce cette déclaration : « Redevenu simple citoyen, je tiens à ce que vous sachiez que je suis resté fermement républicain conservateur. » Le 30 du même mois, il fut nommé officier de la Légion d'honneur. Il est entré alors à la rédaction du journal le *Soir*.

Outre de nombreux articles de journaux et de revues, on doit à M. de Kératry : *A bon chat bon rat*, comédie en un acte (1856); la *Toile de Pénélope*, proverbe en un acte (1856); la *Guerre des blasons*, comédie en trois actes (1860); la *Vie de club*, comédie en cinq actes (1862); la *Contre-Guérilla* (1867); la *Créance Jecker* (1867); l'*Elévation et la chute de Maximilien* (1867); le *Quatre septembre* (1872), curieux ouvrage sur la police de l'Empire, etc.

KERAUDREN (Pierre-François), médecin français, né à Brest en 1769, mort à Passy en 1857. Il suivit les cours de Sabatier, médecin en chef du port de Brest et entra dans la marine en qualité d'élève chirurgien; chirurgien aide-major, en 1793, il devint chirurgien de première classe en 1798, médecin en chef de l'armée navale de Brest (1799) et se fit recevoir docteur en 1803. Nommé premier médecin en chef en 1810, il devint, en 1813, inspecteur général du service de santé de la marine, et il en exerça les fonctions jusqu'en 1845. Keraudren était membre de l'Académie de médecine. Nous citerons de lui : *Réflexions sommaires sur le scorbut* (1804, in-8°); *Considérations et observations sur la syphilis dégénérée* (1811); *Mémoires sur les causes des maladies des marins* (1817); *De la fièvre jaune* (1823). On lui doit, en outre, des mémoires et des articles insérés dans les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, dont il a été l'un des collaborateurs fondateurs, dans les *Annales maritimes*, le *Dictionnaire de l'Académie des sciences*, les *Mémoires de l'Académie de médecine*.

KÉRAUDRÉNIE s. f. (ké-rô-dré-nî — de *Keraudren*, méd. français). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des byttnériacées, tribu des lasiopétalées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie.

KÉRAUNIEN, IENNE adj. (ké-rô-niain, iè-ne — gr. *kéraunios;* de *keraunos*, foudre). Géogr. Se dit d'une chaîne de montagnes de la Turquie d'Europe. *Monts* KÉRAUNIENS. *Chaîne* KÉRAUNIENNE. ‖ V. ACROCÉRAUNIENS (monts).

KÉRAUNOGRAPHIQUE adj. (ké-rô-no-gra-fi-ke — du gr. *keraunos*, foudre; *graphô*, je trace). Physiq. Se dit de certaines empreintes qu'on a remarquées sur les corps frappés de la foudre, et qui étaient l'image de certains objets voisins.

KÉRAUNOSCOPIE s. f. (ké-rô-no-sko-pî). Antiq. V. CÉRAUNOSCOPIE.

KERBECHI, rivière de l'Asie orientale, voisine du fleuve Amour et de la ville de Nipchou; elle forme, depuis le traité de 1689, la limite entre la Chine et les possessions russes de la Sibérie.

KERBOGA ou **KERBOGATH**, prince de Mossoul, mort en 1098. Lors de la première croisade, il attaqua l'armée des croisés devant Antioche. « Plein de mépris pour les chrétiens et de confiance en lui-même, dit M. Michaud, véritable modèle de ce farouche Circassien célébré par le Tasse, il se regardait déjà comme le libérateur de l'Asie et traversait la Mésopotamie dans l'appareil d'un triomphateur. » Les croisés se défendirent dans Antioche au milieu des plus grandes misères. C'est en vain que Pierre l'Ermite lui fut envoyé pour lui proposer un combat singulier ou une bataille générale. Kerboga repoussa les propositions avec une hauteur insultante. Le lendemain, les croisés sortirent en armes et livrèrent une bataille décisive; ils furent vainqueurs. Kerboga s'enfuit avec quelques soldats fidèles. Le moine Robert raconte qu'au moment du combat la mère de Kerboga, fondant en larmes, essaya de retenir son fils, et que celui-ci proposa vainement, à son tour, un combat singulier. Cette femme, qui lisait l'avenir dans les astres, et qui cherchait à détourner son fils de la guerre, rappelle de loin l'ingénieuse fiction d'Armide.

KERBOGA ou **KETBOGA**, chef de Tartares, mort en 1260. Il était un des lieutenants d'Oulagou, qui le chargea de continuer les conquêtes des Tartares en Syrie. Kerboga fit alliance avec les croisés contre le sultan d'Egypte; mais ceux-ci ayant pillé et incendié quelques villages placés sous la protection du chef tartare, et le neveu de ce dernier ayant trouvé la mort pendant cette agression, Kerboga, profondément irrité, jura d'en tirer vengeance. Il pénétra avec une armée au cœur de la Palestine, s'avança en ravageant le pays vers Ptolémaïs, rencontra les croisés près de Tibériade, et leur livra une sanglante bataille, pendant laquelle il perdit la vie.

KERCKHERDÈRE (Jean-Gérard), théologien et philologue néerlandais, né à Fauquemont, près de Maëstricht, en 1678, mort en 1738. Il fit ses humanités à Maëstricht, étudia la théologie à Louvain, et devint professeur de

belles-lettres dans cette dernière ville, puis professeur d'histoire au collége des Trois-Langues. En 1708, l'empereur Joseph Ier lui donna le titre d'historiographe. On a de lui : *Grammatica latina* (Louvain, 1706, in-12); *Systema apocalypticum* (Louvain, 1708, in-12); *Prodromus Danielicus, sive novi conatus historici, critici in celeberrimas difficultates historiæ Veteris Testamenti, monarchiarum Asiæ, etc.* (Louvain, 1711, in-12), ouvrage de grand valeur; *De monarchia Romæ paganæ secundum concordiam inter prophetas Danielem et Joannem, etc.* (Louvain, 1827, in-12); *De situ Paradisi terrestris* (Louvain, 1781, in-12). L'auteur place le paradis terrestre un peu au-dessous de Babylone. Dans le même volume se trouvent : une dissertation *Sur le nombre des années pendant lesquelles le Sauveur a instruit le peuple*, et une autre *De Cepha ter corrupto*. Enfin, il laissa des manuscrits restés inédits, dont un sur les *LXX semaines de Daniel*, et des poésies latines qui ne sont pas sans valeur.

KERCKHOVE VAN DER VARENT (Joseph-Romain-Louis, vicomte DE), médecin belge, né à Nuth (Limbourg) en 1789. Il étudia le droit, puis la médecine, prit part, comme chirurgien militaire, aux campagnes de l'Empire (1812-1815), reçut le grade de docteur à Strasbourg et fut, jusqu'en 1822, chef du service de santé dans les hôpitaux militaires de Liége et d'Anvers. M. de Kerckhove est membre de plusieurs sociétés savantes. Outre un grand nombre de mémoires sur des points de médecine, il a publié de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Histoire des maladies observées à la grande armée française pendant les campagnes de Russie et d'Allemagne* (Maëstricht, 1814, in-8°); *Hygiène militaire* (Maëstricht, 1815, in-8°); *Recueil d'observations sur la fièvre adynamique* (Anvers, 1815); *Traité sur le service de santé militaire* (Utrecht, 1822); *Histoire succincte de l'Académie des beaux-arts d'Anvers* (Anvers, 1824); *Considérations politiques sur les fièvres intermittentes, etc.* (Amsterdam, 1825); *Considérations sur le choléra-morbus* (1831); *Mémoire sur la noblesse et sur les moyens de la relever* (1844), etc.—Son fils, Antoine-Joseph-François-Alexandre-Eugène DE KERCKHOVE, s'est fait recevoir docteur en droit en 1841. Depuis lors, il est entré dans la diplomatie, a été attaché à diverses légations, puis est devenu successivement secrétaire de légation (1846) et chargé d'affaires de Belgique à Constantinople (1848), chargé d'affaires de Turquie auprès de la cour de Bruxelles (1855) et ministre plénipotentiaire de la même puissance auprès de la cour de Madrid (1857).

KERCKHOVEN (Jean VAN DEN), plus connu sous le nom de **Polyander**, savant théologien protestant, né à Metz le 26 mars 1568, mort à Leyde le 4 février 1646. Après avoir fait des études sérieuses à Brême et à Heidelberg, il partit pour Genève, où il suivit assidûment les leçons de Th. de Bèze, de La Faye et de Chandieu. Diverses églises des Pays-Bas l'appelèrent à leur tête dès cette époque : il opta pour celle de Dordrecht, où il fut à la fois pasteur et professeur de morale pendant vingt ans. A la mort d'Arminius, il accepta la chaire de théologie vacante à Leyde, et il l'occupa pendant trente-cinq ans avec éclat. Il assista au fameux synode de Dordrecht en 1618 et 1619, et fut un de ceux que l'on chargea d'en dresser les canons. Il fut aussi nommé membre de la commission qui, par ordre des états généraux, revit la traduction hollandaise de la Bible. Au moment où il mourut, il était pour la huitième fois revêtu de la dignité de recteur de l'université. Spanheim prononça son oraison funèbre, et son fils lui fit ériger un beau monument dans l'église de Saint-Pierre. On a de lui : *Varia poemata* (Gen. et Heidelb., 1587); *Harmonia locorum S. Scripturæ, prima fonte invicem discrepantium, ab ipso ordine disposita* (Dordrecht, 1599, in-8°); *Theses logicæ atque ethicæ* (1602); *Contre l'invocation des saints* (1607); *Contre l'adoration des reliques* (Dordrecht, 1611); *Responsio ad sophismata Anast. Cochletii monachi carmelitæ sub hoc titulo divulgata : Calvini infernus advers. J. Polyandrum* (Amsterdam, 1610, in-8°; Dord., 1610, in-8°; Lugd., 1613, in-8°; Heidelb., 1649, in-12); *Orationes duæ de S. S. theologiæ nobis in verbo Dei revelatæ præstantia et certitudine* (Lugd., 1614, in-4°); les *Actes mémorables des Grecs*, trad. du flamand d'André Démétra (1602, in-8°); *Explicatio somæ prophetæ* (Leyde, 1626, in-4°); *Miscellaneæ tractationes theologicæ* (Lugd.-Bat., 1630, in-12). Cette liste n'est pas complète, mais elle comprend ce que l'auteur a laissé de plus important.

KERCKRING (Théodore), médecin hollandais, né à Amsterdam, mort à Hambourg en 1693. Il était issu d'une famille patricienne de Lubeck. Il étudia le latin avec Spinoza chez un médecin nommé Franz van Hende, bien connu alors par son athéisme, dont la fille, très-instruite, le remplaçait quelquefois dans ses leçons. Les deux élèves n'étaient pas encore assez philosophes pour ne s'occuper que de science auprès d'elle; la jalousie se mit entre eux, et ils quittèrent la maison de leur maître. Mais Kerckring épousa plus tard la fille de Van Hende, et se livra à l'étude de la médecine. Il voyagea quelque temps en France, fut nommé membre de la Société royale de Londres à son passage dans cette ville, et revint enfin se fixer à Hambourg, où il travailla à la rédaction de plusieurs livres, dont voici les titres : *Spicilegium anatomicum* (1670, in-4°); *Observationes anatomiæ, osteogenia fœtuum et anthropogenia ichnographica* (1670, in-4°); *Osteogenia fœtuum in qua quid cuique ossiculo singulis accedat mensibus, quidque decedat, et in eo per varia immutetur tempora* (1670, in-4°); *Opera omnia anatomica* (1717, in-4°).

KERCOLAN ou **TOLOUR**, île de l'Océanie (Malaisie), dans l'archipel Salibabo, dont elle est la plus considérable, par 4° 10′ de lat. N., et 124° 20′ de long. E. Environ 135 kilom. de circuit. Montagnes escarpées; vallées fertiles et bien cultivées. Les Hollandais, qui s'étaient emparés de cette île, en furent chassés par les habitants de Mindanao, en 1773.

KERDREL (Vincent-Paul-Marie-Casimir AUDREN DE), homme politique français, né à Lorient en 1815. Après avoir suivi les cours de l'Ecole des chartes, il prit à Rennes la direction d'un journal légitimiste, qu'il rédigeait encore au moment où éclata la révolution de 1848. M. de Kerdrel fut alors envoyé par les électeurs d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée constituante, où il siégea à droite. Réélu à la Législative, il appuya toutes les mesures de réaction votées par la majorité, prit plusieurs fois la parole et se signala par son ardeur à défendre les idées monarchiques et cléricales. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, M. de Kerdrel n'hésita point à faire acte d'adhésion à l'auteur de ce guet-apens politique et fut nommé, avec l'appui de l'administration, membre du Corps législatif dans son département en 1852. Toutefois, lors du rétablissement de l'Empire, il donna sa démission et rentra dans la vie privée. Le 8 février 1871, les électeurs du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine nommèrent M. de Kerdrel député à l'Assemblée nationale. Il opta pour le Morbihan et devint un des membres principaux du parti légitimiste et clérical à la Chambre, où il a pris très-souvent la parole. M. de Kerdrel a voté pour les préliminaires de paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour les prières publiques, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le retour de l'Assemblée à Paris, et il a joué quelque temps un rôle de modérateur entre le chef du pouvoir et les membres de son parti. Le 20 juin 1872, il fit partie des délégués de la majorité royaliste qui se rendirent auprès du président de la République pour lui imposer une politique conforme à leurs désirs. Après la lecture du Message du président (13 novembre 1872), ce fut lui qui proposa de nommer une commission chargée de lui répondre. Il fit partie de cette commission, qui prit son nom, et dont les conclusions produisirent une vive émotion dans le pays, car elles ne tendaient à rien moins qu'à provoquer la chute de M. Thiers, reconnu coupable par les monarchistes de vouloir fonder la république. La proposition Kerdrel eut pour unique résultat de jeter pendant quelque temps l'inquiétude dans les esprits et de lancer l'Assemblée dans une longue suite de discussions stériles. — Son parent, M. Paul AUDREN DE KERDREL, devint représentant du Morbihan à l'Assemblée législative, dans une élection complémentaire en 1849, et fut, comme le précédent, un des coryphées de la réaction qui devait nous conduire à l'Empire. A partir du coup d'Etat du 2 décembre, il vécut dans la retraite. En 1872, il se porta candidat à l'Assemblée nationale, lors d'une élection complémentaire du Morbihan, mais il se vit évincé par son propre parti comme trop libéral.

KÈRE s. f. (kè-re — gr. *kêr*, proprement destin). Mythol. Divinité qui a quelque rapport avec les Parques.

— **Encycl.** Les *Kères*, que l'on confond souvent avec les Parques, sont la personnification de la nécessité de la mort. Génies infernaux, dit M. Maury, les *Kères* rappellent ces divinités léthifères que l'on voit représentées sur les urnes étrusques, et qui percent de leur glaive ceux qui vont expirer; elles frappent violemment celui dont la mort a été prononcée; elles ravissent l'âme des mortels pour la conduire au ténébreux séjour. « Les inflexibles *Kères* de la mort l'ont emporté dans la demeure d'Hadès, » dit Homère en parlant de Castor, fils d'Hylax (*Odyss.*, XIV, 207). M. Maury compare les *Kères* aux *Walkyries* scandinaves, dont le nom (*walr*, cadavre, et *kiæra*, choisir) indique un rôle analogue. Ces divinités étranges paraissent souvent chez les poëtes grecs. Eschyle en parle dans les *Sept chefs* (v. 1,055).

D'après Hésiode, qui les fait filles de la Nuit, les *Kères* sont de couleur noire, lancent des regards effrayants et montrent leurs dents blanches avec des grincements. Elles suivent les guerriers sur le champ de bataille, et, lorsqu'elles en voient un blessé, elles lui enfoncent dans le corps leurs énormes griffes et sucent son sang jusqu'à ce qu'elles en soient rassasiées, puis rejoignent la mêlée pour faire de nouvelles victimes. Quintus de Smyrne nous les montre sous les mêmes traits qu'Hésiode (*Par.*, V, 34, 35; II, 510, 511). La *Kère* est tantôt mâle, tantôt femelle, suivant le sexe de celui qui est immolé; mais chez les poëtes la *Kère* est toujours une divinité féminine. Son image offre une grande analogie avec celle de l'âme, prête à s'envoler après la mort. Les mythologues représentent encore les *Kères* soit comme des divinités vengeresses apparaissant à côté des Furies, soit comme les soucis et les épidémies qui abrégent la vie humaine.

KÉREK ou **KARAK**, bourg de la Turquie d'Asie (Syrie), dans l'eyalet de Damas, à 65 kilom. S.-E. de Jérusalem; ch.-l. d'un canton du même nom, qui remplace en partie l'ancien pays des Moabites; près du bord oriental de la mer Morte. C'est la résidence d'un cheik arabe et le siége d'un évêque grec. Il est peuplé d'Arabes, de Turcs et de chrétiens; mais peu d'entre eux y exercent des professions; un tiers de la population campe toute l'année aux environs du bourg, pour surveiller les troupeaux; tout le reste s'occupe de l'agriculture, et campe aussi dans les plaines au moment de la récolte. Il s'y fait un commerce considérable, qui est entre les mains des marchands de Kabr-Ibrahim. Les Arabes y forment une infinité de tribus indépendantes. Ce bourg est bâti au sommet d'une éminence, entouré de profonds ravins comme de fossés naturels; ses murailles flanquées de tours massives sont à demi ruinées. La citadelle, qui paraît dater de l'âge des croisades, est séparée du bourg par un fossé taillé dans le roc vif. Restes intéressants de l'époque romaine. Dans le temps des rois d'Israël, c'était, sous le nom de *Kir*, la plus forte place de la terre de Moab.

KÉRELLE s. m. (ké-rè-le). Ornith. Oiseau du genre pic, qui vit au Bengale.

KEREM s. m. (ké-rèmm). Excommunication du second degré, qui était en usage chez les Hébreux.

KERENSK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 150 kilom. N.-O. de Penza, sur la petite rivière de Kerenga; 4,400 hab. Fabrication de toiles à voiles.

KÉRÈRE s. f. (ké-rè-re). Bot. Nom d'une bigonia de la Guyane, que l'on appelle aussi LIANE FRANCHE.

KERESOUN, l'ancienne *Cerasus*, ou *Pharnacia*, ville de la Turquie d'Asie, pachalik et à 110 kilom. O. de Trébizonde, sur la rive méridionale de la mer Noire, au fond de la baie de Nona; 2,500 hab. Chantier de construction pour les navires marchands; commerce avec la Crimée. Cette ville, nommée dans l'antiquité *Pharnacia*, eut, selon toute probabilité, pour fondateur Pharnace, grand-père de Mithridate le Grand. Pendant la guerre qu'il soutint contre les Romains, ce dernier y envoya ses femmes. Sous la domination romaine, cette ville atteignit par son industrie et son commerce maritime un haut degré de prospérité. Les produits des forges voisines de Chalybes formaient un des principaux articles de son commerce. La ville de *Cerasus*, que l'on a confondue pendant longtemps avec Pharnacia, se trouvait à 150 stades plus à l'E. C'est à cette erreur, propagée pendant le moyen âge, que la ville actuelle doit son nom. On y trouve encore des restes considérables d'anciennes murailles helléniques, surmontées par les fortifications génoises et turques.

KERESSTURY (Aloys-Joseph DE), historien hongrois, né en 1765, mort à Pesth en 1825. Il professa successivement l'histoire universelle et l'histoire politique à l'Académie de Grosswardein, puis à Pesth, et reçut de l'empereur des lettres de noblesse. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Dissertationes historico-criticæ occasione tentaminum publicorum vulgatæ* (Pesth, 1812); *Compendium historiæ universalis* (Pesth, 1817-1819, 3 vol.); *Dissertatio de Hungarorum origine atque primis incunabulis* (Pesth, 1819), son écrit le plus remarquable.

KERESZTUR, ville de Hongrie. V. BODROG-KERESZTUR.

KERFA s. m. (kèr-fa). Bot. Nom indien de la cannelle giroflée.

KERFEUNTEUN, village et commune de France (Finistère), cant., arrond. et à 5 kilom. de Quimper, au bord du Steir; pop. aggl., 737 hab. — pop. tot., 2,811 hab. Minoteries.

KERGARADEC (vicomte Jean-Alexandre LE JUMEAU DE), médecin français, né vers 1785. Il prit le diplôme de docteur en 1809, publia divers travaux qui le firent nommer membre de l'Académie de médecine en 1823 et remplit pendant quelques années, à partir de 1850, les fonctions de recteur du Morbihan. Outre des communications insérées au *Bulletin* de l'Académie de médecine, des études sur des questions d'économie politique publiées dans divers journaux et revues et de nombreux articles dans l'*Encyclopédie méthodique*, dans le *Journal des sciences médicales*, dans le *Journal général de médecine*, dans la *Biographie bretonne*, etc., on a de lui : *De la nécessité et de la dignité de la médecine, et des qualités nécessaires pour être médecin* (1809); *Mémoire sur l'auscultation appliquée à l'étude de la grossesse* (1821); *Instruction sur le choléra* (1832), etc.

KERGORLAY (Gabriel-Louis-Marie, comte DE), homme politique français, né en 1766, mort en 1830. Il appartenait à une ancienne famille de Bretagne et était fils d'un lieutenant général. Il entra dans l'armée, fut officier de cavalerie avant la Révolution, devint sous la Restauration député de la Manche (1820-1827), et fut appelé par Charles X à siéger à la Chambre des pairs, où il se montra zélé défenseur des prérogatives royales.

KERGORLAY (Louis-Florian-Paul, comte DE), homme politique et publiciste français, frère du précédent, né à Paris en 1769, mort en 1856. Il servit dans l'armée des princes à l'époque de la Révolution, revint en France sous le Consulat, combattit, dans des pamphlets, le gouvernement des Cent-Jours, fut un des ultra-royalistes les plus violents dans la Chambre introuvable (1815-1816), puis à la Chambre des pairs, où il siégea depuis 1823, et, après la révolution de juillet 1830, fit une guerre acharnée à la dynastie d'Orléans. Il subit quatre procès de presse, pour des articles insérés dans la *Gazette de France* et la *Quotidienne*, et fut condamné deux fois à la prison, en 1831, à six mois, en 1836, à quatre mois. Son parti l'avait surnommé **la Voix rigide**. Nous citerons parmi ses écrits : *Du droit de pétition* (Paris, 1819, in-8°); *Lettres à M. le ministre de la guerre* (1833, in-8°); *Discours prononcé devant la cour d'assises de la Seine* (1834, in-8°); *Fragment historique* (Paris, 1842), etc.

KERGORLAY (Jean-Florian-Henri, comte DE), homme politique et agronome français, fils du comte Gabriel-Louis-Marie, né en 1801. Après la chute de Charles X, il se retira dans le département de la Manche, s'adonna entièrement à l'agronomie, créa une ferme modèle, puis devint successivement membre de la Société d'agriculture, du conseil général de la Manche et du conseil de perfectionnement des établissements d'instruction agricole. M. de Kergorlay était connu pour son attachement à la légitimité lorsque, après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il se montra un chaud partisan du nouvel état de choses. Elu en 1852 député au Corps législatif, avec l'appui du gouvernement, dans une circonscription de la Manche, il fut réélu en 1857, mais échoua en 1863 et rentra dans la vie privée après avoir appuyé silencieusement de ses votes toutes les mesures proposées par le pouvoir impérial. On doit à M. de Kergorlay : *De la réduction du droit d'entrée sur les bestiaux étrangers* (1838); *Exploitation agricole de Canisy* (1859); *Rapports sur la prime d'honneur de la Seine-Inférieure* (1861); *Etude littéraire sur Alexis de Tocqueville* (1861), et un certain nombre d'articles publiés dans le *Journal d'agriculture pratique* et le *Correspondant*.

KERGORLAY (Louis-Gabriel-César, comte DE), homme politique français, fils du comte Louis-Florian-Paul, né à Paris en 1804. En sortant de l'Ecole polytechnique, il servit dans l'artillerie, prit part à la conquête d'Alger, refusa de prêter serment au gouvernement de Louis-Philippe et fut par suite considéré comme officier démissionnaire. Pendant les premières années de la royauté issue de la révolution de Juillet, M. de Kergorlay prit part aux complots légitimistes, fut arrêté sur le *Carlo-Alberto*, qui venait de débarquer la duchesse de Berry sur les côtes de France (1832), se vit traduit devant la cour d'assises de Montbrison, et fut renvoyé absous avec ses coaccusés. A partir de ce moment, il s'occupa de diverses entreprises industrielles, et fonda, en 1848, la *Revue provinciale*, avec M. A. de Gobineau. Le comte Louis de Kergorlay n'avait fait partie d'aucune assemblée politique, lorsque les électeurs de l'Oise l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale le 8 février 1871. Membre du parti légitimiste et clérical, il a voté pour les préliminaires de paix, pour les prières publiques, la validation de l'élection des d'Orléans et l'abrogation des lois d'exil, contre la proposition Rivet, conférant à M. Thiers le titre de président de la République, contre le retour de l'Assemblée à Paris, contre le gouvernement au sujet de la pétition des évêques, et à la suite du rapport Batbie (29 novembre 1872). Il a pris très-rarement la parole et a fait partie de la commission de permanence. On a de lui : *Question de droit des gens; Saisie du bâtiment sarde* Charles-Albert (Marseille, 1832); *A MM. les membres du gouvernement provisoire* (1848, in-8°).

KERGRIST (Thomas-Louis-Kirland LE NORMANT DE), marin français, né en 1813. Son père, qui était capitaine de vaisseau, le fit entrer en 1826 dans la marine. Il est devenu successivement aspirant (1827), lieutenant de vaisseau (1839), capitaine de frégate (1851), capitaine de vaisseau (1859) et contre-amiral (1870). M. de Kergrist, qui exerçait un commandement à Civita-Vecchia en 1870, fut nommé, au commencement de la guerre avec la Prusse, chef d'état-major du vice-amiral La Roncière. Il a été appelé, en 1871, au commandement de la marine à Alger, et il est, depuis 1865, commandeur de la Légion d'honneur.

KERGUÉLEN (TERRE DE) ou **ILE DE LA DÉSOLATION**, île de l'océan Indien, par 49° 54′ de lat. S., et 67° 52′ de long. E.; 160 kilom. sur 80. Une pierre d'un bleu foncé et du quartz forment en grande partie la base de cette île, dont la surface n'offre que des rochers assez élevés, sur lesquels la neige séjourne quelque temps. La végétation consiste en mousse, en lichens et en une petite quantité de plantes phanérogames; on n'y trouve aucun arbuste. Une stérilité absolue règne sur cette terre, dont l'aspect est extrêmement triste. Elle fut découverte, en 1772, par le

navigateur français dont elle porte le nom; sa seconde dénomination lui a été donnée par Cook en 1779, à cause de l'aspect qu'elle présente.

KERGUÉLEN-TRÉMAREC (Yves-Joseph DE), navigateur français, né à Quimper en 1734, mort en 1797. Il fut chargé, après plusieurs voyages dans la mer du Nord, d'une exploration des terres australes (1771). Il découvrit, en 1772, les îles de la Fortune, l'île Ronde et une terre très-étendue, dont il prit possession au nom de la France, et à laquelle il a donné son nom. Comme on lui contestait, à son retour, l'importance de cette dernière découverte, il obtint, pour la compléter, le commandement d'une nouvelle expédition (1773); mais cette exploration, tout aussi superficielle que la première, ne fut pas plus concluante. On lui reprocha, de plus, d'avoir abandonné en mer un canot de sondage avec les hommes qui le montaient. Condamné par un conseil de guerre, et renfermé au château de Saumur (1774), il en sortit quelque temps après pour reprendre son service. On a de lui : *Relation de deux voyages dans les mers australes et des Indes, faits de* 1771 *à* 1774 (Paris, 1782, in-8°), livre rare, le gouvernement ayant fait détruire presque toute l'édition; *Relation des combats et des événements de la guerre maritime de* 1778 *entre la France et l'Angleterre* (1796, in-8°).

KERGUETTE (Jean DIGARD DE), ingénieur français, né à Paris en 1717, mort vers 1780. Il fut successivement hydrographe au Croisic, professeur de mathématiques à Rochefort et ingénieur du roi. Nous citerons parmi ses écrits : *Expérience sur la lumière de l'eau de mer* (1756); *Observations sur la marine et sur le commerce* (1760, in-4°); *Nouvelle pratique du pilotage* (1764); la *Méridienne de Rochefort* (1774).

KERHUON, hameau de France (Finistère), commune de Guipavas, canton de Landerneau, arrond. et à 9 kilom. de Brest, station du chemin de fer de Paris à Brest. L'anse ou bras de mer de Kerhuon sur l'Elorn, de 36 hectares de superficie, sert à la marine de dépôt de bois de construction. On évalue à une valeur de 10 millions de francs environ la quantité de bois de l'Etat que renferme actuellement ce dépôt. « La grande superficie de l'anse, dit M. P. Levot (*Excursions dans la rade de Brest*), la profondeur de l'eau qu'on pourrait y obtenir, en faisant des dragages faciles, et l'interception à volonté des communications entre elle et la rade (la digue établie à l'entrée de l'anse en est la preuve) permettraient, s'il était nécessaire, de la transformer en un vaste bassin à flot et d'y créer un port de commerce. »

KÉRI (Jean), savant prélat hongrois, mort à Tyrnau en 1685. Il entra dans l'ordre de Saint-Paul, dont il devint directeur en 1669, puis fut successivement évêque de Sirmium, de Csanad et de Waitzen. Ses principaux ouvrages sont : *Martis turcici ferocia* (Posen, 1172, in-8°), histoire des cruautés commises en Hongrie par les Turcs; *Philosophia scholastica* (Presbourg, 1673, in-fol.).

KÉRI (François-Borgia), jésuite et écrivain hongrois, né dans le comté de Zemplin au commencement du XVIIIe siècle, mort à Bude en 1769. Après avoir pendant quelque temps enseigné la philosophie et les mathématiques, il s'occupa de la rédaction de plusieurs ouvrages, et apporta des améliorations dans la confection des télescopes. Nous citerons de lui : *Imperatores orientis compendio exhibiti* (Tyrnau, 1744, in-fol.), avec de belles gravures; *Imperatores ottomani a capta Constantinopoli* (Tyrnau, 1749, 9 parties in-fol.); *Dissertationes tres physicæ* (Tyrnau, 1752-1754, in-8°).

KÉRIDEC (Hippolyte-Aimé-Marie THOMÉ DE), homme politique français, né à Hennebont (Morbihan) en 1804. Il faisait partie de la magistrature lorsque éclata la révolution de Juillet. Attaché au parti légitimiste, il refusa de prêter serment au gouvernement et vécut dans la retraite jusqu'en 1849, époque où il fut élu, dans le Morbihan, député à l'Assemblée législative. M. de Kéridec vota toutes les lois réactionnaires destinées à empêcher l'affermissement de la république, se prononça notamment pour l'expédition de Rome, le rétablissement du pouvoir temporel, la loi sur l'enseignement proposée par le cléricat de Falloux, et fut arrêté à la mairie du Xe arrondissement après le coup d'Etat du 2 décembre. Relâché peu après, M. de Kéridec retourna en Bretagne, se tint à l'écart de la politique active pendant la durée de l'Empire, devint membre de la Société polymathique du Morbihan et inspecteur de l'association des antiquaires pour la conservation des monuments historiques. Les électeurs de son département l'envoyèrent siéger, le 8 février 1871, à l'Assemblée nationale, où il fait partie de la droite légitimiste et cléricale. Il a voté, sans prendre part aux discussions de la Chambre, pour la validation de l'élection des princes d'Orléans et l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le gouvernement lors de la proposition Rivet au sujet de la pétition des évêques, contre le retour de l'Assemblée à Paris, pour les conclusions de la commission Kerdrel ayant pour objet de renverser M. Thiers, etc.

KÉRIM-KHAN, roi de Perse. V. KÉRYM-KHAN.

KÉRION s. m. (ké-ri-on). Syn. d'ACHORES.

KÉRIRI s. m. (ké-ri-ri). Bot. Violier; giroflier jaune.

KÉRIS s. m. (ké-riss). Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des teuthies, comprenant une seule espèce : *Le* KÉRIS *à goître n'a guère que* 0m,02 *à* 0m,03 *de long.* (C. d'Orbigny.)

KÉRISOUËT (Ernest-Louis-Marie CARRÉ-), homme politique français, né à Lamballe (Côtes-du-Nord) en 1832. Il suivit les cours de l'Ecole centrale, étudia particulièrement la métallurgie, puis retourna dans la commune de Plemet, où se trouvent les importantes forges de Vaublanc, dont il est propriétaire, et devint membre du conseil général de son département. Lors des élections générales pour le Corps législatif en 1869, il se présenta comme candidat libéral dans la 5e circonscription des Côtes-du-Nord et fut élu député. Il fit partie des membres qui constituèrent le tiers parti, vota l'interpellation des 116 et appuya le ministère Ollivier. Pendant l'invasion prussienne (1870), M. Carré-Kérisouët fut adjoint à M. de Kératry, avec le titre de général de brigade à titre auxiliaire, pour organiser les mobilisés de Bretagne et former le camp de Conlie. Il donna sa démission en même temps que ce dernier, le 27 novembre 1870, et fut élu, le 8 février 1871, député des Côtes-du-Nord à l'Assemblée nationale. Membre du groupe formant le centre gauche, il a soutenu constamment la politique du président de la République, a voté pour les préliminaires de paix, pour l'abrogation des lois d'exil et la validation de l'élection des princes d'Orléans, pour la proposition Rivet, confiant à M. Thiers le titre de président de la République, pour le retour de l'Assemblée à Paris, contre les conclusions de la commission Kerdrel, etc. En 1872, M. Carré-Kérisouët eut un duel qui fit un certain bruit, et à la suite duquel le parquet demanda à la Chambre l'autorisation de le poursuivre, autorisation qui fut accordée.

KÉRITY, village et comm. de France (Côtes-du-Nord), canton de Paimpol, arrond. et à 37 kilom N.-O. de Saint-Brieuc; pop. aggl., 189 hab. — pop. tot., 294 hab. Pêche. De Kérlty dépendent les belles ruines de l'abbaye de Beauport, bâtie au fond d'une petite anse qui découpe le rivage de la Manche. Aucune description ne saurait rendre le magnifique panorama qui se déroule autour des ruines de cette abbaye; tout auprès, une colline boisée dominant les pignons aigus de la vieille église; plus loin, des vallons et un étang d'une fraîcheur délicieuse; puis les vastes jardins des moines, où prospèrent des arbres du midi de la France. Ce coin de terre semble exceptionnel. Des myrtes, des mûriers, des figuiers gigantesques couvrent la plage, laissant presque pendre leurs fruits dans les flots. Sur la droite, s'élèvent les rochers de Goëllo, aux têtes verdâtres et aux formes fantastiques. L'abbaye de Beauport fut fondée, en 1202, par Alain, comte de Penthièvre et de Goëllo. Elle fut gouvernée au XVIIIe siècle par un petit-fils de Colbert. L'église est en ruine. « Elle dessinait, dit M. Mérimée, une croix latine et avait trois nefs. On entre dans la nef principale par une grande porte ogivale, dont les archivoltes, ornées de tores, retombent sur des colonnes du premier style gothique. A l'entrée de la nef, deux arcades, plus larges que les autres, indiquent une espèce de division dans cette partie de l'édifice. Le transsept est partagé, dans le sens de sa longueur, par une rangée d'arcades, qui lui forment à l'E. une espèce de collatéral, aussi peu élevé que les bas côtés de la nef, tandis que la voûte du reste du transsept égale en hauteur celle de la nef principale. Cette disposition, qui n'est pas ordinaire en France, s'observe dans plusieurs églises anglaises du XIIIe siècle. Un autre rapport avec le style anglais se fait remarquer dans l'arrangement des meneaux des fenêtres les plus larges. A Beauport, ainsi que dans plusieurs églises anglaises, l'ogive inscrite au milieu de l'ogive maîtresse s'élève jusqu'au sommet de celle-ci et la touche par la pointe. Dans une direction parallèle à celle du chœur, qui renfermait une riche boiserie et qui a été détruit, on voit une salle divisée dans le sens de sa longueur par une ligne de piliers cylindriques, sur lesquels viennent retomber les nervures de la voûte. Les riches feuillages des chapiteaux et l'agencement gracieux des nervures rondes de cette salle, remarquable par son élégance, me la font considérer comme postérieure à l'église. Je la crois du commencement du XIIIe siècle. Cette salle, dont il est difficile de deviner la destination, communiquait par son extrémité O. avec un grand cloître carré, attenant à l'église, et qui a conservé des vestiges de plusieurs époques distinctes. Au N., s'élève un grand bâtiment en ruine, opposé et parallèle à l'église; l'étage inférieur, voûté, est divisé par une rangée de gros piliers cylindriques, trapus, presque dépourvus d'ornements. Les fenêtres, véritables meurtrières, admettent à peine une faible clarté. Je ne comprends pas quel a pu être l'usage de cette salle, si ce n'était un cellier. Vers le milieu, on aperçoit les restes d'une espèce de chaire ou d'une tribune élevée.

» A l'orient de cette salle, on trouve une autre salle basse, voûtée en ogive, d'un gothique simple et de bon goût; c'est le grand réfectoire; il fut bâti, en 1269, par l'abbé Hervé. A chaque extrémité de la salle est une grande cheminée, surmontée d'un énorme manteau à pans et se terminant en pointe. D'ailleurs, nulle trace d'ornementation, si ce n'est les consoles, où l'on voit quelques feuillages ou des masques sculptés. »

KÉRIVALANT (Nicolas LE DEIST DE), littérateur français, né à Nantes en 1750, mort en 1815. Il avait été avocat au parlement et remplissait les fonctions de maître des comptes à la chambre de Bretagne, lorsque la Révolution le priva de sa place. A partir de ce moment, il employa ses loisirs à cultiver les lettres et la poésie, et à acquérir à fond la connaissance du latin, de l'anglais et de l'italien. Outre une foule de pièces de vers insérées dans le *Mercure*, l'*Almanach des Muses* et autres recueils, Kérivalant a publié : la *Vendée*, poëme élégiaque (Paris, 1814, in-8°); *Epigrammes choisies d'Owen*, traduites en vers français (Lyon, 1819, in-8°), etc.

KÉRIVOULA s.m. (ké-ri-vou-la). Mamm. Petit groupe de cheiroptères ou chauves-souris.

Kerjean (CHÂTEAU DE), château de France (Finistère), comm. de Plougar, cant. de Plouescat, arrond. de Morlaix. Cette belle et redoutable forteresse, construite en 1560, attira l'attention de Louis XIII, qui disait « que le château de Kerjean estoit de si belle et si magnifique structure, qu'il estoit digne de son séjour si ses affaires l'appeloient en Bretagne, estant une des plus belles maisons de son royaume. » En 1618, Louis XIII érigea la terre de Kerjean en marquisat, en faveur de René Barbier, seigneur de Kerjean, gentilhomme de la chambre du roi.

« Le château de Kerjean, dit M. Ad. Joanne, avec ses pilastres cannelés, ses colonnes corinthiennes, ses combles aigus, ses lucarnes à frontons triangulaires, et les épis de plomb surmontés d'un croissant qui couronnent ses toitures, présente, aussi bien que les arabesques de ses manteaux de cheminée, les cariatides qui les soutiennent et les enroulements de ses écussons en cartouches, tout le style de l'ornementation du Louvre de Henri II.

» Tout autour de Kerjean règne un rempart élevé, de 12 à 15 mètres de largeur, et sous son revêtement de pierres de taille sont pratiquées plusieurs casemates. A chaque angle du parallélogramme formé par le rempart, s'élève une tour carrée garnie de meurtrières et de mâchecoulis. Le portail et le guichet qui l'accompagnent sont ouverts dans une autre tour carrée. Le tout est environné d'un fossé à fond de cuve. Tel était le château avant qu'un incendie en eût détruit une aile au XVIIIe siècle. »

KERJÉGU (François-Marie-Jacques MONJARET DE), homme politique français, né à Moncontour (Côtes-du-Nord) en 1809. Négociant, consul de Belgique, président du tribunal de commerce, conseiller municipal de Brest, M. de Kerjégu est, en outre, conseiller général du Finistère depuis 1843, et président du comice agricole de Scaër. Lors des élections pour le Corps législatif, en 1869, il se présenta comme candidat légitimiste dans la 3e circonscription, et fut élu député. M. de Kerjégu fit partie du tiers parti libéral, signa l'interpellation des 116, devint membre de la commission d'enquête sur la marine marchande, et s'associa, le 3 septembre 1870, à la proposition faite par M. Thiers de nommer un conseil de gouvernement. Lors des élections du 8 février 1871, il devint un des représentants du Finistère à l'Assemblée nationale, et alla siéger à droite, parmi les défenseurs du trône et de l'autel, en restant toutefois un des membres modérés de son parti. Il a voté pour les préliminaires de paix, pour le maintien de l'Assemblée à Versailles, pour les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes d'Orléans, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, conférant à M. Thiers le titre de président de la République, pour l'installation des ministères à Versailles, pour l'abrogation des traités de commerce, pour les conclusions de la commission Kerdrel, tendant au renversement de M. Thiers, etc. Il a publié des brochures sur l'établissement des lignes transatlantiques aboutissant à Brest, et sur les chemins de fer de Bretagne.

KERKA ou **TIZIO**, rivière des Etats autrichiens, dans la Dalmatie. Elle prend sa source au versant occidental des Alpes Dinariques, coule d'abord au S., puis à l'O., enfin au S.-O., et se jette dans l'Adriatique à Sebenico, vis-à-vis de l'île Slanira, après un cours de 72 kilom. Bords très-escarpés; débordements fréquents. Elle forme de vastes marais, dont les exhalaisons sont très-dangereuses. De nombreuses chutes s'opposent à la navigation.

KERKAH, rivière de Perse. V. KERAH.

KERKÉNY, autrefois *Cercina*, la plus grande d'un groupe de quatre îles de la Méditerranée, dans le golfe de Gabès, à 15 kilom. des côtes de la Tunisie. Le sol de ces îles est une roche presque nue, qui n'offre d'autre végétation que des palmiers, dont les fruits, joints au poisson, forment les seuls aliments des quelques habitants qui les peuplent.

KERKHONE (Joseph VAN DER), peintre flamand, né à Bruges en 1659, mort dans la même ville en 1724. Elève d'Erasme Quellyn le Vieux, il quitta ce maître pour aller compléter ses études à Paris, puis en Italie. De retour en Flandre, il fut chargé d'exécuter, pour l'église des jacobins de Bruges, seize tableaux, dont chacun représentait un des épisodes de la *Vie du Christ.* Il peignit en outre, dans la même ville, un tableau pour le maître-autel de la chapelle Sainte-Rose; les *Œuvres de miséricorde*, à l'église Saint-Sauveur; la *Résurrection du Christ*, à la chapelle de la Boucherie; la *Circoncision de Jésus*, à celle des Carmes. Au double point de vue de l'arrangement et de l'idée, la *Résurrection* est sans contredit la meilleure de ces productions importantes; elle eut un grand succès, et plaça l'auteur à la tête des maîtres flamands de son temps. Il faut mettre sur la même ligne le *Conseil des dieux*, vaste plafond qui décore la salle du grand conseil de l'hôtel de ville d'Ostende. On lui doit encore le *Martyre de saint Laurent*, à l'église des Sœurs-Noires, à Ostende; plusieurs autres tableaux, moins remarquables que les précédents, et de nombreux portraits. Les œuvres de cet artiste sont remarquables par l'ingéniosité savante de la composition, par une exécution facile et par un chaud coloris. Il fut un des fondateurs et devint le directeur de l'académie de peinture de Bruges.

KERKISIÈH ou **KARKISSA**, en latin *Circesium*, île de la Turquie d'Asie, dans le Diarbékir, au confluent du Khabour et de l'Euphrate, à 326 kilom. S.-E. d'Alep. Sur cette île, s'élevait autrefois la ville de Circesium.

KERKOUK, ville forte de la Turquie d'Asie, ch.-l. d'un sangiak de l'eyalet de Bagdad, sur un affluent du Tigre, à 132 kilom. S.-E. de Mossoul, 250 kilom. N.-N.-O. de Bagdad; 18,000 hab. Les rues sont étroites et sales et les maisons mal bâties. On prétend conserver dans une de ses mosquées le tombeau de Daniel et de ses compagnons. Il se fait dans les environs beaucoup de farine qu'on expédie à Bagdad et à Bassora. Cette ville paraît occuper l'emplacement de l'ancienne *Corcura*, qui est sans doute la même que la ville nommée *Dmetrias* ou *Memnis* par Strabon. Elle fut assiégée et prise par Nadir-Chah, en 1741.

KERKRAEDE, bourg de Hollande, dans le duché de Limbourg, à 20 kilom. E. de Maëstricht, près de la frontière de la Prusse rhénane; 3,600 hab. Séminaire, exploitation de houille.

KERL (Jean-Gaspard DE), compositeur allemand, né dans la haute Saxe vers 1625, mort vers 1687. Il se rendit fort jeune à Vienne, où il reçut les leçons de Valentini. Envoyé par l'empereur Ferdinand III à Rome, il y eut pour maître le célèbre Carissimi, puis revint à Vienne, et acquit bientôt la réputation d'un des plus grands organistes de son temps. C'est au sacre de l'empereur Léopold, à l'église de Francfort-sur-le-Mein, que l'artiste déploya tout son génie. Ses admirables improvisations sur l'orgue et la messe de sa composition qu'on chanta dans cette occasion solennelle produisirent une si vive impression, que l'empereur lui conféra immédiatement des lettres de noblesse, et que l'électeur palatin de Bavière lui offrit la direction de sa chapelle. Kerl suivit, en 1658, l'électeur à Munich, où il resta dix-huit ans. En 1677, il retourna à Vienne, où il devint organiste de Saint-Etienne, et alla terminer sa vie à Munich.

Les œuvres de Kerl ne sont pas indignes de sa renommée, et présentent quelques analogies avec les compositions de Sébastien Bach. La résolution hardie de ses dissonances, ses modulations nouvelles pour l'époque sont un sujet de fructueuse étude. Parmi ses productions, on cite principalement un recueil de messes à deux, trois, quatre et cinq voix, une collection de pièces d'orgue pour le *Magnificat*, dans les huit tons, un *Dies iræ*, la *Missa nigra* (la messe noire), ainsi appelée parce qu'il ne s'y rencontre aucune note blanche, le motet *O bone Jesu*, un trio, etc.

KER-LAN, nom d'une lande du Finistère, dans laquelle on trouve un dolmen célèbre. V. CELTIQUE.

KERLE (Jacques DE), musicien belge, né à Ypres. Il vivait au XVIe siècle. Après un assez long séjour en Italie, il devint chanoine de Cambrai, puis fut maître de chapelle de l'empereur Rodolphe II. Kerle a laissé beaucoup de morceaux de musique d'église. Ses compositions ont été pour la plupart publiées en divers recueils : *Sex missæ suavissimis modulationibus refertæ* (Venise, 1562, in-fol.); *Madrigali a quattro voci* (1570); *Il primo libro de motetti a cinque e sei voci* (1571, in-4°); *Moduli sacri* (Munich, 1572, in-4°); *Motetti* (1573); *Sex missæ et Te Deum* (1576), etc.

KERLÉREC (Louis BILLOUART, chevalier DE), marin français, né à Quimper (Finistère) en 1704, mort à Paris en 1770. Entré fort jeune dans la marine, il avait fait vingt-trois campagnes presque sans interruption lorsqu'il fut promu lieutenant de vaisseau. En 1746 et 1747, il prit la part la plus brillante à plusieurs combats maritimes contre les Anglais, fut nommé capitaine de vaisseau en 1751, après avoir fait une croisière aux îles Sous le Vent, et devint, l'année suivante, gouverneur de la Louisiane, qu'il mit à l'abri des attaques des Anglais, et qu'il administra jusqu'en 1764. Bien qu'il eût montré dans

l'exercice de ses difficiles fonctions autant d'intégrité que d'habileté, il vit, à son retour en France, le gouvernement accueillir des accusations portées contre lui par ses ennemis, et fut exilé (1769).

KER-LOGUEN (Denis-Louis COLTINEAU DE), missionnaire français, né à Nantes, mort en 1830. Il quitta la France en 1818, fut pendant quelque temps curé de Sainte-Marie, à l'île Bourbon, puis se rendit aux Indes. On a de lui, outre une *Histoire des Indes* restée manuscrite, un ouvrage concis et fort curieux qu'il a publié en anglais sous le titre de *An historical sketch of Goa* (Madras, 1831, in-8°).

KERLOUAN, bourg et commune de France (Finistère), canton de Lesneven, arrond. et à 35 kilom. N.-E. de Brest, au bord de la Manche; pop. aggl., 172 hab. — pop. tot., 3,158 hab. Pêche, élève de bestiaux. Sur le territoire de la commune, on voit un beau menhir de 5 mètres de hauteur.

KERMA s. m. (kèr-ma). Bot. Espèce de faux troëne des Indes.

KERMAN, autrefois la *Caramanie*, province de la Perse moderne, au S.-E., bornée par le grand désert salé de l'intérieur d'Iran, qui fait partie de la province de Kouhistan, le Beloutchistan à l'E., le détroit d'Ormuz au S., et les provinces de Faristan et de Laristan à l'O.; par 25° 30′ et 32° de lat. N., et 52° 20′ et 58° 40′ de long. E. Superficie, 170,000 kilom. carrés; environ 600,000 hab. Chef-lieu, Kerman; villes principales, Ormuz, Krouk. Le Kerman est divisé naturellement en deux parties principales, celle du nord et celle du sud. La première, qui est la plus considérable, appartient au grand plateau de la Perse; elle est très-élevée, et n'offre en général que de vastes déserts arides, surtout au nord-est; cependant, vers le centre, se voient quelques cantons fertiles. La partie méridionale, bordée par les monts Kafas du côté du Beloutchistan, forme presque entièrement la contrée appelée Moghortan, aujourd'hui tributaire de l'iman de Mascate. En général, le sol de cette province est sablonneux, sec et stérile. Le froid est très-vif dans les parties montagneuses, tandis que dans les plaines et sur la côte la chaleur est excessive. Quoique les récoltes en blé, maïs, orge et autres céréales ne soient pas considérables, elles suffisent cependant à la consommation des habitants. On y cultive plusieurs espèces de fruits tels que citrons, oranges, grenades, pistaches, etc., et du vin excellent. La culture des roses blanches est très-répandue dans ce pays, et l'on en extrait une essence très-recherchée en Asie. Plusieurs cantons produisent du coton, du tabac, du safran et de la garance. Les forêts abondent en bêtes féroces. Les montagnes recèlent des mines d'or, d'argent, de fer, de cuivre, de zinc, presque toutes inexploitées. L'exportation consiste en laine fine, bestiaux, dattes, gomme, essence et eau de roses, et objets manufacturés. La population se compose de Persans proprement dits, de Guèbres ou Parsis, d'ilotes ou nomades, d'Arabes. Excepté les Guèbres, tous les habitants du Kerman sont musulmans.

KERMAN, SERJAN ou **SIRDJAN**, l'ancienne *Carmana*, place forte de la Perse, ch.-l. de la province de Kerman, à 580 kilom. S.-E. d'Ispahan, 450 kilom. E. de Schiraz, par 29° 30′ de lat. N., et 53° 50′ de long. E.; 30,000 hab. Manufactures célèbres de châles, tapis, armes à feu; filatures de laine. Commerce actif avec le Khorassan, la Turquie, la Boukharie, l'Hérat et l'Indoustan. La ville, défendue par une haute muraille, deux forts et une citadelle où réside le gouverneur de la province, possède un beau bazar bien approvisionné, plusieurs mosquées, neuf caravansérails et des bains. Kerman était autrefois une des plus grandes et des plus importantes villes de la Perse; elle devait surtout son importance à sa situation sur la route de Goumroun à Boukhara. En 1794, elle fut prise par Mahomed-Kan, qui la livra au pillage pendant trois mois, et emmena une grande partie de ses habitants en esclavage.

KERMANCHAH ou **KARMASIN**, ville forte de la Perse, ch.-l. du Kourdistan perse, sur la rive droite de la Kerah, à 378 kilom. S.-O. de Téhéran; 30,000 hab. Elle est entourée d'un mur en brique très-épais, flanqué de tours avec fossé très-profond, et protégée par une citadelle. Dans la citadelle réside le gouverneur de la province, qui est généralement un membre de la famille royale. Les rues sont étroites, tortueuses et mal pavées. On y remarque plusieurs mosquées, des bains, des bazars, un caravansérail, des fabriques d'excellents tapis de laine, qui sont l'objet d'un grand commerce avec Bagdad. Le climat y est froid en hiver et sain dans toutes les saisons. On y élève d'excellents moutons et des chevaux très-estimés, qu'on vend fort cher dans les possessions anglaises de l'Indoustan. On attribue la fondation de cette ville à Bahram, fils de Sapor II. Les environs de la ville sont remarquables par les ruines qu'ils renferment. A quelque distance, au N.-E., parmi les montagnes aux formes étranges qui bordent la plaine, on remarque surtout l'énorme rocher escarpé que l'on designe sous les noms de *Taki Bostan* (la voûte du jardin) et de *Takkt-i-Roustan* (le trône de Roustan). Il y existe deux salles taillées dans le roc, et qui renferment des sculptures et des inscriptions. La plus grande, haute de 15 mètres, large de 7 mètres et profonde de 6 mètres, présente, à son entrée, deux piliers artistement travaillés. Les murs latéraux sont couverts de sculptures, tandis que sur celui du fond l'on voit la statue colossale d'un guerrier armé. Dans la petite salle se trouvent les statues de deux personnages en habits royaux. On fait remonter la construction de ces salles à l'époque des Sassanides, et, d'après l'opinion commune, les sculptures représentaient la cour du roi Khosrou se livrant au divertissement de la chasse.

KERMANIEN, IENNE s. et adj. (kèr-maniain, iè-ne). Géogr. Habitant de la province de Kerman; qui appartient à cette province ou à ses habitants : *Les* KERMANIENS. *La population* KERMANIENNE.

KERMASSON s. m. (kèr-ma-son). Comm. Etoffe de soie du Levant : *Alep nous fournissait de grandes ressources en satins,* KERMASSONS *et autres étoffes de soie.* (Chaptal.)

KERMEIAN, ancien sangiak de la Turquie d'Asie, dans le pachalik d'Anatolie; ch.-l., Koutayeh. 200 kilom. de long sur 120 kilom. de large. Les montagnes qui le bornent, en partie boisées, sont entrecoupées de vallées fertiles en blé, fruits, soie et coton; on y élève une quantité considérable de bestiaux. Ce pays est renommé pour sa salubrité.

KERMÈS s. m. (kèr-mèss — ar. *kermes;* du sanscrit *karmi*, ver). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des aphidiens, très-voisin des pucerons : *Les femelles du* KERMÈS *sont plus aisées à trouver que les mâles.* (V. de Bomare.) ‖ *Kermès des racines* ou *du Nord*, Syn. de COCHENILLE DE POLOGNE. ‖ *Kermès végétal* ou simplement *kermès*, Galle produite sur le chêne nain par la piqûre d'un insecte du genre coccus ou cochenille : *Les anciens naturalistes prenaient le* KERMÈS *pour une excroissance du chêne vert.* (Acad.) *Le* KERMÈS *donne par expression une matière colorante écarlate, analogue à la cochenille.* (Robin.)

— Pharm. *Kermès minéral* ou *poudre des Chartreux*, Préparation de sulfure d'antimoine et de carbonate de chaux cristallisé.

— Minér. *Kermès natif*, Minéral qui se trouve en Bohême.

— **Encycl.** Entom. Le *kermès* a été longtemps considéré comme une excroissance végétale; c'est à Cestoni qu'on doit de connaître la véritable nature de ce produit.

Les *kermès* sont de véritables insectes intermédiaires entre les cochenilles et les pucerons; on les confond quelquefois avec les premières; ils s'en distinguent néanmoins par leurs antennes sétacées, et en ce que les femelles, à l'état de galle, ne présentent pas d'apparence d'anneaux. Ils diffèrent des pucerons par leurs antennes formées de cinq articles seulement, et par leur abdomen dépourvu de tubes sécréteurs. Ils ont du reste absolument les mêmes habitudes que les cochenilles. Les femelles se fixent sur les feuilles des végétaux et y prennent la figure d'une galle. Elles occasionnent souvent, par leurs piqûres, une transpiration trop abondante, qui nuit beaucoup à la santé du végétal. Leurs excréments s'étendent d'ailleurs par l'humidité et forment à la surface des feuilles une sorte de vernis ou couche imperméable qui s'oppose à l'action respiratoire des stomates. D'autres fois, ces insectes s'attaquent à l'écorce; certains végétaux, comme la vigne, s'en débarrassent spontanément par suite de la décortication naturelle.

On ne connaît pas bien encore les causes qui font que certaines plantes sont attaquées par ces insectes. On a pensé que c'était le séjour continuel de ces plantes dans un endroit mal aéré et soumis à une température trop élevée; mais ce ne sont pas seulement les plantes de serre qui sont sujettes aux attaques des *kermès;* bien des végétaux vivant à l'air libre nourrissent aussi des insectes de ce genre. Leur recherche ou leur récolte n'est d'ailleurs pas toujours aussi dispendieuse qu'on pourrait le croire; souvent même elle peut être plus ou moins lucrative, à cause de la proportion variable de matière tinctoriale que renferment la plupart de ces gallinsectes. Nous allons maintenant passer en revue les principales espèces.

Le *kermès* de Pologne est d'une forme ovoïde et d'une couleur brun rougeâtre; il vit sur les racines de plusieurs végétaux, notamment de la gnavelle ou scléranthe, petite plante fort commune dans les terres sablonneuses. Le principe colorant de ce *kermès* est presque aussi beau et donne les mêmes teintes que celui de la cochenille du nopal. Avant l'introduction de celle-ci, il formait une branche considérable de commerce en Pologne, où il est très-abondant. On le trouve aussi en France, en Allemagne et en Russie; mais on ne l'emploie plus guère dans ces dernières contrées. C'est à la fin de juin qu'on le récolte; pour cela, on soulève d'une main la plante hors de terre, de l'autre on en détache les *kermès*, puis on la remet avec précaution dans le même trou. A l'aide d'un tamis, on sépare l'insecte des matières terreuses; on l'arrose de vinaigre ou d'eau très-froide, et on le porte au soleil ou dans un endroit chaud, pour le faire mourir et dessécher lentement.

Le *kermès* du chêne vert est d'une forme globuleuse, de la grosseur d'un pois, d'une couleur pourpre tirant sur le noir; il est luisant et couvert d'une poussière blanchâtre peu abondante. Il vit sur une espèce de chêne nain à feuilles persistantes, appelé pour cette raison *chêne au kermès*, et qui se trouve très-communément dans les lieux incultes du midi de la France et de l'Europe. On le recueille au moment où il se dispose à pondre ses œufs, après s'être enveloppé de filaments légers, qui lui forment une sorte de coque. Le feuillage touffu et épineux du chêne au *kermès* rend cette récolte pénible et contribue à rehausser le prix de cette substance, aujourd'hui détrônée par la cochenille du nopal, dont le principe colorant est moins fixe, mais plus brillant. On la trouve néanmoins encore dans le commerce, sous la forme de petits grains globuleux; on s'en sert pour la teinture, la pharmacie et la fabrication des liqueurs. Ces *kermès* sont fixés, sous forme de baies bleuâtres, recouvertes d'une poussière blanche, aux tiges de l'arbrisseau, tantôt isolés, tantôt réunis en groupes. On les humecte avec du vinaigre et on les expose au soleil pour tuer les jeunes; le produit prend alors une couleur rougeâtre. Ce *kermès* est connu de toute antiquité; on l'employait déjà du temps de Moïse, qui le désigne sous le nom de *jole;* Pline en parle aussi et le nomme *coccigranum;* au moyen âge, c'était la seule substance employée pour la teinture en rouge vif.

Le *kermès* du sapin est sphérique et d'un brun marron; il produit, par sa piqûre, ces monstruosités que l'on aperçoit souvent sur les pousses des épicéas. C'est dans ces espèces de galles que les larves se trouvent renfermées. Le *kermès* fait beaucoup de mal aux jeunes épicéas, dont il attaque les bourgeons; les pousses tendres ainsi piquées se déforment et deviennent rabougries. Il n'y a pas d'autre moyen de s'en débarrasser que d'enlever les galles contenant les larves, avant que celles-ci soient passées à l'état d'insecte parfait; mais on comprend que ce moyen n'est pas applicable en grand.

Le *kermès* du pêcher est brun et de forme oblongue; il nuit beaucoup aux arbres, en les épuisant. Par suite de l'altération que les feuilles éprouvent, les fruits sont rares, petits, durs et recouverts d'un duvet très-épais. Cette espèce est une des plus faciles à détruire, parce qu'elle s'accumule chaque année à la base des branches principales, et qu'elle y forme de larges plaques ou des étuis qui les enveloppent; il suffit de gratter l'écorce avec un couteau émoussé.

Nous citerons encore le *kermès* des orangers, qui attaque les arbres de la famille des aurantiacées, cultivés dans nos serres.

— Techn. Pour ce qui a rapport à la teinture écarlate au moyen de la couleur rouge retirée de l'insecte appelé *kermès*, v. COCHENILLE.

— Pharm. *Kermès minéral.* Cette préparation pharmaceutique fut indiquée par l'alchimiste Glauber. Chastenay, un de ses élèves, en communiqua la recette à La Ligerie, chirurgien à Paris; un chartreux, le père Simon, l'employa avec un grand succès pour guérir un moine de son couvent; cette guérison fit grand bruit, mit le *kermès* en réputation, et le gouvernement, en 1720, acheta, dit-on, le secret de La Ligerie.

C'est un des médicaments les plus précieux de la matière médicale; il ne le cède pas à l'émétique comme hyposthénisant, dans le traitement de la pneumonie; il a sur lui l'avantage d'être moins irritant, de ne pas produire aussi facilement la phlogose de la bouche et de la gorge, et les phlegmasies gastro-intestinales qui s'opposent souvent à l'emploi prolongé de l'émétique. Sa réputation s'est établie sur les succès que l'on en a obtenus dans les affections du poumon, pour fondre et dissiper l'empâtement du tissu dans les engorgements visqueux. Il a été un des médicaments de la coqueluche, et il est par excellence le remède de la bronchite capillaire. La dose à laquelle il faut l'administrer est variable. Ce sont quelques décigrammes dans les cas ordinaires; mais quand on veut obtenir de son emploi des effets hyposthénisants, il faut en donner 2, 3, et jusqu'à 8 grammes par jour, divisés dans un julep gommeux. Voici l'énumération de ses effets physiologiques : il est stimulant, émétique, diaphorétique, altérant, expectorant. On le fait souvent entrer dans les loochs, les potions, etc. On fait des pastilles de *kermès.*

Considéré au point de vue de sa composition chimique, le *kermès* est un sulfure d'antimoine amorphe, qui renferme une petite quantité de sulfure alcalin, et qui est ordinairement mélangé avec de l'oxyde d'antimoine. Ce dernier peut s'y montrer à l'état libre et cristallisé, ou encore à l'état de combinaison avec un alcali. Le *kermès* renferme en outre 2 à 3 pour 100 d'eau. Parmi les nombreux procédés employés pour la préparation de ce corps, nous citerons : 1° le procédé par la voie sèche, de Berzélius. On fait fondre, dans un creuset couvert, 3 parties de sulfure d'antimoine et 8 parties de carbonate de potasse. On pulvérise la masse refroidie, et on l'épuise par l'eau bouillante. On filtre la liqueur bouillante et on la laisse refroidir lentement à l'abri de la lumière. Elle laisse déposer le *kermès* sous forme d'un précipité floconneux brun rougeâtre. 2° Dans le procédé par la voie humide, de Cluzel, on réduit en poudre très-fine 1 partie de sulfure d'antimoine et on l'ajoute à une solution bouillante de 22,5 parties de cristaux de carbonate de soude dans 250 parties d'eau de rivière. On prolonge l'ébullition pendant deux heures dans une chaudière de fonte, puis on laisse déposer et on sépare par décantation la liqueur claire dans une capsule qu'on dispose sur un bain-marie ou sur un fourneau encore chaud, et qu'on couvre ensuite avec du papier, de manière à laisser refroidir la liqueur lentement et à l'abri de la lumière. On jette sur un filtre le reste de la liqueur qu'on ne peut décanter clair, et on le laisse refroidir, en employant les mêmes précautions. Pour l'usage médical, c'est ce dernier *kermès* que l'on doit préférer. Dans la préparation de ce composé, le soufre du sulfure d'antimoine se porte sur le sodium ou le potassium, pour former du sulfure alcalin; celui-ci se combine avec du sulfure d'antimoine pour former un sel double soluble. L'oxygène de l'hydrate de sodium se porte sur l'antimoine qui a abandonné son soufre, et il se forme de l'oxyde d'antimoine. Celui-ci se combine en partie avec du sulfure d'antimoine pour former du crocus insoluble, et en partie avec de la soude pour former un hypoantimonite. Une portion de ce dernier sel se dissout avec le sulfure double d'antimoine et de sodium, dans la liqueur bouillante et alcaline; mais lorsque celle-ci vient à se refroidir, le sulfosel et l'oxysel éprouvent une décomposition semblable.

Le sulfure de sodium dissout plus de sulfure d'antimoine à chaud qu'à froid, de telle sorte qu'il se dépose, par le refroidissement, du sulfure d'antimoine amorphe et retenant un peu de sulfure de sodium : c'est le *kermès.* Le *kermès* constitue une poudre d'un brun foncé et d'un aspect velouté. Celui que livre le commerce contient quelquefois du soufre doré d'antimoine, et est trop souvent falsifié avec de l'ocre ou même de la brique pilée. Il est facile de s'assurer de la présence de ces dernières substances en traitant le produit par l'acide chlorhydrique étendu : le *kermès* seul se dissout promptement; l'ocre, plus tard, y détermine une coloration jaune que le cyanure potassique précipite en bleu. Quant au soufre doré, on le reconnaît jaune en faisant digérer le *kermès* suspect dans l'ammoniaque à 20°; celle-ci prend une teinte jaune.

KERMÉSITE s. f. (kèr-mé-zi-te — rad. *kermès*). Minér. Oxysulfure d'antimoine. ‖ On dit aussi KERMÉSOME.

— **Encycl.** La *kermésite* est un oxysulfure d'antimoine qui se rencontre en cristaux monoclinorhombiques, se clivant parallèlement à la base. Souvent on la trouve en touffes de cristaux capillaires formés de prismes à six pans allongés et minces. Sa dureté est de 1 à 1,5; sa densité varie de 4,5 à 4,6. Elle a un éclat adamantin tirant un peu sur l'éclat métallique. Sa couleur est rouge cerise. Elle laisse une trace rouge brunâtre. Elle est faiblement translucide et peut être coupée au couteau. Des lames, même minces, de ce minéral sont peu flexibles. Ce corps renferme 74,45 pour 100 d'antimoine, 4,27 à 5,29 pour 100 d'oxygène et 20,49 pour 100 de soufre, nombres qui s'accordent avec la formule Sb^2OS^2, qui en fait un sulfure d'antimoine Sb^2S^3, où un tiers du soufre est remplacé par l'oxygène. Placé sur le charbon ou devant la flamme du chalumeau, il fond avec facilité, et finit même par se volatiliser entièrement. Dans l'acide azotique, il se recouvre d'une substance blanche.

La *kermésite* résulte de l'altération du sulfure d'antimoine natif. On la trouve en veines dans le quartz. Elle accompagne l'antimoine gris et l'antimoine blanc à Malackza, près Poseng, en Hongrie. On la rencontre également à Braünsdorff, près Freiberg, en Saxe, et à Allemont, dans le Dauphiné.

KERMESSE s. f. (kèr-mè-se — holland. *kerk-misse;* de *kerk*, église, et *misse*, messe). Nom donné, en Hollande et dans les Pays-Bas, à des fêtes paroissiales, à des foires annuelles qui se célèbrent avec de grandes réjouissances. ‖ On dit aussi KARMESSE.

— Par ext. Peinture qui représente une de ces fêtes : *Les hommes faisaient sauter les femmes comme dans les cyniques* KERMESSES *de Teniers.* (Alex. Dum.)

— **Encycl.** Le mot *kermesse* ne s'appliqua, dans le principe, qu'à la fête de l'église patronale; ce ne fut que plus tard qu'il servit à désigner la fête annuelle de la commune. Dans les pays wallons et dans le nord de la France on a substitué au mot *kermesse* le mot *ducasse*, abréviation de *dédicace*, parce que primitivement ces fêtes accompagnaient la dédicace des églises. Les *kermesses* ou ducasses se sont conservées dans la Hollande, toute la Belgique, la Flandre et grand nombre de villes et villages du Nord, tels que Lille, Douai, Valenciennes, Dunkerque, Ardres, Arras, Bergues, Cambrai, etc. Elles retracent les vieilles mœurs flamandes dans toute leur naïveté, et offrent des représentations bizarres de mythes pour la plupart oubliés. A Anvers, à Cambrai, à Ath, on voit figurer des géants dans la procession; à Mons, on assiste au combat d'un dragon contre saint Georges. Mais les accessoires indispensables, qui se retrouvent partout, ce sont les danses, les régals, les libations, les tirs à l'arquebuse ou à l'arbalète, les gâteaux

monstres, en un mot tout l'attirail de nos foires. Il y a d'ailleurs toujours coïncidence entre la *kermesse* et la plus grande foire du pays.

La différence entre les *kermesses* de Belgique et les ducasses du nord de la France, c'est que, dans ces dernières, la fête ne semble plus qu'un accompagnement obligatoire du grand marché de l'année, tandis qu'en Belgique, conservant leur caractère primitif, les *kermesses* n'admettent les transactions commerciales que comme un accessoire. Il suit de là qu'en France ces fêtes ont beaucoup perdu de leur éclat et de leur naïveté première, tandis qu'en Belgique la tradition s'observe beaucoup plus fidèlement. Ainsi, à Bruxelles, à Bruges, à Mons, à Tournay, on promène encore des mannequins gigantesques et l'on représente des scènes mythologico-historiques, avec des personnages grotesques, semblables à ceux qui jadis figuraient dans nos mystères.

Le 7 octobre 1531, Charles-Quint, choqué de l'extrême licence qui régnait dans les *kermesses*, réduisit par un édit la durée de la fête à un seul jour, sous peine de fortes amendes pour les contrevenants; mais l'édit ne put prévaloir contre la coutume et tomba bientôt dans l'oubli. Joseph II, en 1756, voulut fixer la célébration générale de toutes les *kermesses* à la même époque, au deuxième dimanche après Pâques, mais les paysans se mutinèrent et l'édit resta lettre morte.

Les *kermesses* les plus remarquables sont : les forestiers, à Bruges; la fête des Innocents, à Tournay; la marche triomphale de saint Rumold, à Malines; la procession, à Mons, Furnes et Ath; le combat des échasses, à Namur; la veille des dames, à Bruxelles; le roi des épinettes, à Lille; la chandelle, à Arras; la fête de l'empereur de la jeunesse, à Lille; le lundi des parjurés, à Douai, etc.

La Hollande n'a pas oublié que c'est d'un festin de *kermesse*, en 1566, que naquit sa liberté, lorsque le mot de *gueux* y fut jeté comme une insulte à la tête des patriotes. Une fête publique célèbre cet heureux et glorieux anniversaire.

Van Ostade et Teniers ont immortalisé les *kermesses*, mais au point de vue populaire seulement. Dans leurs toiles endiablées, des magots de tous les genres, musiciens, charlatans, cabaretiers, paysans, en compagnie de leurs ménagères légitimes et autres, chantent, raclent, crient, piaillent, disputent, se cognent, dansent, boivent, s'embrassent dans un pêle-mêle vertigineux. C'est toujours et partout le merveilleux entrain de la gaieté populaire, si franche et si débraillée. Mais la pompe des processions religieuses et des scènes mythologiques, jamais aucun maître flamand n'a songé à en perpétuer le souvenir. Suppléons à cette lacune par une courte description de la procession de saint Jean-Baptiste, à Dunkerque, en 1751. On y voyait défiler vingt-quatre corps de métiers à la suite de celui des boulangers, qui ouvrait la marche; six confréries, y compris celle de *rhétorique;* trois ordres religieux, suivis des magistrats et du clergé avec le saint sacrement; treize chars allégoriques, sept chevaux dansants, sept dauphins également dansants, le vaisseau de saint Pierre, l'enfer, le paradis, deux géants et une géante avec ses pages.

La dernière *kermesse* véritablement curieuse dont il soit fait mention est la fête des mangeurs et des buveurs, célébrée avec la confrérie de la Dent et la confrérie du Robinet, le 5 octobre 1834, dans les communes flamandes de Diebeck et de Zélick. Les paysans y justifièrent l'ancienne médaille distribuée autrefois dans les *kermesses* des Pays-Bas : « De bien boire sois *memor*. »

Mais si elles ont perdu leur ancien caractère mythique les *kermesses* de nos jours n'en sont pas moins fort agréables.

Kermesse (LA), chef-d'œuvre de Rubens; au Louvre. La fête se passe sur la grande place d'un village flamand. A gauche, à la porte d'une maison rustique, sont dressées de longues tables entourées de buveurs, dont l'ivresse se manifeste de différentes manières : les uns sont appesantis par les fumées alcooliques et dorment, la tête sur la table; les autres rêvent les yeux tout ouverts; d'autres chantent à tue-tête; celui-ci embrasse sa voisine; celui-là soulage son estomac, le front soutenu par la main de sa femme. Deux vieux bonshommes se disputent une canette de bière. En avant de ces divers groupes, au premier plan, des femmes, assises sur des bottes de paille, donnent le sein à leurs enfants; une vieille fait boire un petit garçon, vu de dos, et qui renverse la tête en arrière. Plus à gauche, un paysan cherche à entraîner à la danse une jeune fille, près de laquelle est debout une autre jeune femme qui ressemble à Héléna Forman, la femme de Rubens. Les danseurs tourbillonnent au centre du tableau, au son de la musette et du flageolet; c'est une ronde bruyante, entraînante, joyeuse et folle; des couples isolés pivotent sur eux-mêmes; tel danseur soulève sa danseuse dans ses bras; tel autre la renverse à demi et l'embrasse; d'autres se tiennent par les mains. Plus près de nous, deux groupes se reposent, l'un caressant une bouteille, le second se lutinant amoureusement. A droite, sur le devant du tableau, un chien furette dans un baquet rempli de vaisselle, une poule picore, un cochon tend son groin entre les barreaux de sa cabane, des canards prennent leurs ébats dans une mare sur laquelle flotte un tonneau vide. La vue s'étend au fond sur de verdoyants coteaux.

Cette peinture, d'une exécution pleine de verve, d'une couleur brillante et vigoureuse, reproduit à merveille la gaieté un peu brutale des villageois; c'est une page d'un réalisme saisissant, palpitant, étourdissant, un morceau unique en son genre dans l'œuvre du célèbre maître d'Anvers. Ce chef-d'œuvre a été gravé par Fessard, par Dupréel (*Musée français*) et par Réveil (au trait, dans la *Galerie des arts*, XIII, pl. 8).

Kermesse (LA), ou la *Fête de village*, chef-d'œuvre de David Teniers, au musée de Dresde. Deux couples dansent au son du violon et de la musette; d'autres se livrent au plaisir de boire; d'autres prennent des ébats plus ou moins pudiques. Une des figures les mieux réussies, parmi cette foule joyeuse, est celle d'un vieux buveur assis à l'écart, sa pipe dans une main et un pot dans l'autre, se penchant en avant beaucoup plus qu'il ne serait tenté de le faire à jeun. Au fond, s'élèvent des chaumières et une clôture en planches devant laquelle de nombreux convives sont attablés.

Teniers a peint un grand nombre de *Kermesses.* Le même sujet a été traité par beaucoup d'autres artistes. V. FÊTE DE VILLAGE.

KERMÉTISÉ, ÉE adj. (ker-mé-ti-zé — rad. *kermès*) Pharm. Qui contient du kermès minéral : *Potion* KERMÉTISÉE.

KERN (Vincent), chirurgien allemand, né à Grätz (Styrie) en 1760, mort à Vienne en 1829. Il obtint, en 1784, le grade de maître en chirurgie et en accouchements, à Vienne, et entra au service du prince de Saxe-Hildburghausen, comme premier chirurgien, puis visita la France, l'Allemagne et l'Italie. De retour à Vienne, en 1790, il se fit recevoir docteur en chirurgie, fut nommé chirurgien de l'établissement des sourds-muets, en 1795, puis passa, en 1797, à Laybach comme professeur de chirurgie et d'accouchement. Il contribua puissamment à répandre dans son pays l'usage de l'inoculation, et, plus tard, celui de la vaccine, se rendit à Venise pour étudier le procédé de Cajola dans l'opération de la taille, et fut nommé à son retour professeur de chirurgie à Vienne. Nommé, en 1807, directeur de l'Institut opératoire qu'on venait de fonder à Vienne, il devint, en 1816, premier chirurgien et conseiller de l'empereur d'Autriche, et, en 1827, vice-recteur de l'université de Vienne. Il a laissé, entre autres ouvrages : *Annales de chirurgie* (1807, in-8°), *Annales de chirurgie clinique* (1809, in-8°); *Sur les méthodes diverses d'amputation* (1820, in-8°); *Sur la méthode de la lithotritie* (1827, in-8°); les *Maladies de la pierre* (1828, in-8°); *Observations chirurgicales* (1828, in-8°); *Traité des lésions de la tête* (1830, in-4°), etc.

KERN (J. Conrad), homme politique suisse, né à Berlingen, canton de Turgovie, en 1808. Il abandonna la théologie, qu'il avait étudiée à Bâle, pour suivre des cours de droit à Berlin, à Heidelberg et à Paris, où il prit le diplôme de docteur. De retour en Suisse, M. Kern fut élu membre de la diète (1833), puis de l'Assemblée nationale et devint, en 1837, président du tribunal suprême et du conseil de l'instruction publique. Esprit élevé et largement ouvert aux idées libérales, il prit une part active à la réorganisation des écoles communales, contribua à réformer les institutions du canton d'Argovie, et ne se fit pas moins remarquer, dans les assemblées dont il faisait partie, par son éloquence que par son amour du progrès. Lorsque le gouvernement de Louis-Philippe exigea du gouvernement fédéral l'éloignement de Louis-Napoléon Bonaparte (depuis Napoléon III) par l'entremise de son ambassadeur, le duc de Montebello, M. Kern, en sa qualité de député du canton de Turgovie et de la commune de Salenstein, qui avait donné des lettres de bourgeoisie au fils de la reine Hortense, défendit avec courage les droits de l'hospitalité étrangère au sein de la diète. Sa conduite fut non-seulement approuvée par le grand conseil de son canton, mais encore par la Suisse tout entière, qui se disposait à soutenir son droit par les armes, lorsque le départ volontaire de Louis Bonaparte vint terminer ce conflit. Lors de la réforme libérale qui eut lieu en Suisse en 1848, M. Kern remplit quelque temps les fonctions de chargé d'affaires en Autriche, puis fut élu membre de la commission chargée de reviser la constitution et nommé avec M. Druey rédacteur de la constitution nouvelle, dont il devint le rapporteur. Il fit ensuite partie du conseil national et du conseil des états, fut appelé en 1850 à la présidence du conseil fédéral, à l'établissement duquel il avait activement contribué, devint l'un des fondateurs de l'École polytechnique de Zurich, et reçut la présidence du conseil administratif de cette école. En 1857, à la suite de l'insurrection royaliste de Neufchâtel, lorsque la guerre devint imminente entre la Suisse et la Prusse, qui voulait conserver la suzeraineté de ce canton, le gouvernement fédéral dépêcha M. Kern à Paris, en qualité d'envoyé extraordinaire, pour demander l'appui ou la médiation de la France. Se souvenant des services que lui avait jadis rendus M. Kern, le chef de l'État accepta dans cette affaire le rôle d'arbitre, et la Suisse, qui se préparait à la guerre, s'empressa, sur la nouvelle que la France se posait en conciliatrice, d'opérer son désarmement et de mettre en liberté les prisonniers de Neufchâtel. Ce fut sous ces auspices que fut conclu avec la Prusse le traité de paix par lequel cette puissance renonçait à ses prétentions sur Neufchâtel, moyennant une indemnité de 1 million. En récompense de l'habileté diplomatique dont il avait fait preuve, M. Kern reçut des félicitations publiques de la part des assemblées fédérales et fut nommé ministre plénipotentiaire à Paris, poste qu'il occupe encore aujourd'hui (1873).

KERNE s. m. (kèr-ne). Hist. milit. Soldat de l'infanterie irlandaise, dont l'arme était un javelot attaché à une courroie, par laquelle on pouvait le ramener à soi après l'avoir lancé contre l'ennemi.

KERNER (Justin), poëte allemand, né à Ludwigsbourg en 1786, mort en 1862. Il commença ses classes à l'école latine de sa ville natale, et les continuait au couvent de Maulbronn, lorsque, étant tombé gravement malade, il fut guéri par un magnétiseur, circonstance qui ne fut pas sans influence sur la tournure de son esprit. Son père étant mort en 1799, il revint à Ludwigsbourg, et, comme sa famille était dénuée de ressources, il entra chez un menuisier. Sa mère avait l'intention de faire de lui un confiseur, lorsqu'un ami de son père, le poëte Conz, insista pour qu'on lui fît apprendre plutôt le commerce. Kerner employa ses loisirs à composer des essais poétiques, à étudier les sciences naturelles, et bientôt Conz, voyant en lui des aptitudes supérieures, réussit à le faire entrer à l'université de Tubingue, où il étudia la médecine, de 1804 à 1809. Là encore, il trouva des occasions de donner un libre cours à sa verve poétique, et se lia intimement avec Uhland, Schwab, Varnhagen von Ense, qui devinrent ses émules en littérature. Avant de s'établir comme médecin, Kerner visita les écoles et les hôpitaux les plus célèbres de l'Allemagne, et se perfectionna ainsi dans la pratique de son art. Après l'avoir exercé pendant quelque temps à Wildbad, puis à Gailsdorf, il fut nommé médecin de district à Weinsberg (1818), où il acheta la propriété de Weibertren. Là il s'arrangea une demeure charmante, fit disposer avec goût, autour des ruines d'un vieux château, des allées et des bosquets, et, pendant longtemps, sa maison hospitalière fut connue en Allemagne comme le rendez-vous le plus agréable des hommes de lettres. Plus tard, il eut le malheur de perdre la vue, ce qui l'empêcha de continuer ses soins aux malades; il ne renonça pas cependant à la poésie et aux travaux de l'esprit. En 1852, il publiait encore : le *Dernier bouquet de fleurs*, et, en 1859, les *Fleurs d'hiver.*

Kerner était un homme d'un caractère profondément aimable, doux et rêveur. Une teinte mélancolique assez prononcée n'excluait pas chez lui une certaine gaieté. Le traitement magnétique auquel il avait été soumis dans sa jeunesse lui avait laissé une espèce de surexcitation du cerveau; il était devenu superstitieux; il croyait aux esprits, au merveilleux. Il avait même fait des recherches sur ces questions et avait publié des observations ou des récits qui avaient une forte teinte fantastique. Tels étaient les ouvrages intitulés : *Histoire de deux somnambules* (Carlsruhe, 1824); la *Visionnaire de Prévorst* (Stuttgard, 1829, 2 vol.); *Histoire de quelques possédés de notre époque* (1834); *Phénomène du domaine nocturne de la nature* (1836); *De la possession, mal démoniaque magnétique* (1836), quant aux *Feuilles de Prévorst*, c'est un recueil d'observations philosophico-scientifiques, publié en collaboration avec Eschenmayer (Carlsruhe, 1831-1834, 5 vol.).

Kerner est surtout célèbre par ses *Poésies*, dont le premier recueil parut à Carlsruhe en 1817. On y retrouve tout le caractère de l'auteur, la note triste, mélancolique, mystérieuse y domine. Par certains côtés, il se rattache aux romantiques; mais, par d'autres, il s'en sépare nettement. Il a d'abord le ferme bon sens et la mesure juste de l'école de Souabe, dont ses amis Uhland et Schwab étaient les plus illustres représentants. Il ne se perd pas dans un vague infini, et donne à sa pensée une forme nette et précise. Sous le rapport de la forme et du style, il est un des meilleurs auteurs allemands. Un certain nombre de ses poésies sont devenues populaires et sont chantées par toutes les bouches allemandes : une des plus connues est le *Chant du départ* (*Wanderlied*). Outre les ouvrages précités, mentionnons : *Esquisses du voyageur fantastique Lux* (Heidelberg, 1811), ouvrage humoristique, sentimental et comique, plein de mouvement et d'originalité; le *Siége de la ville de Weinsberg dans l'an* 1525 (1848, 2e édit.); *Souvenirs de ma jeunesse* (1839).

KERNÈRE s. f. (kèr-nè-re — de *Kerner*, bot. allem.). Bot. Syn. de POSIDONIE.

KERNÉRIE s. f. (kèr-né-rî — de *Kerner*, bot. allem.). Bot. Syn. de BIDENT.

KERNET s. m. (kèr-nè). Minér. Conduit d'aérage que l'on établit dans certaines galeries, en élevant un mur de maçonnerie à une distance convenable des parois. ‖ On l'appelle aussi ROYON.

KERNEVEL, bourg et comm. de France (Finistère), canton de Bannalec, arrond. et à 22 kilom. N.-O. de Quimperlé; pop. aggl., 130 hab. — pop. tot., 2,047 hab.

KERNOK, ville de l'Afrique centrale, capitale du pays de Loggoum, à 198 kilom. S. du bord méridional du lac Tchad; environ 15,000 hab. Marché bien approvisionné en viande et poisson.

KERNROSTUNG s. m. (kèrn-ro-stungh). Métall. Désulfuration partielle des minerais de cuivre, avant la fonte.

— **Encycl.** On désigne sous le nom de *kernröstung* (grillage à noyau) une opération qui consiste à désulfurer partiellement les minerais pyriteux de cuivre avant de les soumettre à la fonte pour mattes. Elle se fait à l'air libre, en tas pyramidaux. On dispose sur une aire bien sèche et assez élevée au-dessus du sol un lit de bûches fendues de 0m,25 à 0m,30 d'épaisseur, en ayant soin de ménager au milieu une sorte de cheminée au moyen de quatre planches placées debout. Si le minerai est blendeux, on répand sur ce premier lit de combustible une petite couche de charbon de bois, puis du minerai de grosseur moyenne, sur une épaisseur de 0m,40 à 0m,50; un second lit de charbon et du minerai plus fin, qui supporte une dernière couche de combustible, et enfin une *troisième couche de minerai*; le tout est recouvert de minerai très mince, qu'on répand de même sur les parois latérales; celles-ci sont, de plus, garnies d'une couverte de minerai pulvérulent, provenant d'un grillage précédent. On tâche de régler la combustion de manière à trouver les morceaux comme on les a mis, c'est-à-dire qu'il ne doit y avoir ni fusion ni agglomération. Quand on défait le tas, on remarque dans les morceaux de minerai grillé que le cuivre s'est réuni au centre, tandis que la couche extérieure est très-peu cuivreuse. On explique ce phénomène de la manière suivante : pendant l'opération, la source de chaleur est la surface du noyau central; la pyrite de fer se trouve calcinée en donnant FeS au lieu de FeS^2; du soufre est mis en liberté, et, s'il n'est pas brûlé immédiatement, il traverse la partie extérieure oxydée en réagissant surtout sur l'oxyde de cuivre; il se forme de l'acide sulfureux et du sulfure de cuivre CuS, lequel est attiré vers le centre par son affinité pour FeS et par une action de capillarité, qui se manifeste d'autant plus que les fissures sont plus fines. Ce grillage peut durer de deux à six mois, suivant la grosseur du tas, et se fait ordinairement en hiver. Quand le minerai est très-riche en pyrite de fer, on cherche quelquefois à recueillir le soufre dégagé.

KÉROBALANE s. m. (ké-ro-ba-la-ne — du gr. *keras*, corne, *balanos*, gland). Infus. Genre d'infusoires formé aux dépens des vorticelles.

KÉRODON s. m. (ké-ro-don — du gr. *keras*, corne; *odous*, *odontos*, dent). Mamm. Genre de rongeurs, voisin des cochons d'Inde.

— **Encycl.** Le système dentaire des *kérodons* se rapproche beaucoup de celui des cochons d'Inde, et, comme chez ces animaux, il est composé de quatre molaires de chaque côté et de deux incisives à chaque mâchoire; les molaires ont une forme un peu différente de celle des cobayes. Il y a quatre doigts au membre antérieur et trois au membre postérieur; les jambes sont hautes; les doigts assez gros et bien séparés les uns des autres; les ongles sont larges, courts, assez aplatis; les moustaches, dirigées en arrière, sont d'une longueur considérable et dépassent l'occiput; la queue n'est pas visible à l'extérieur, de même que cela a lieu chez le cochon d'Inde.

Le *kérodon* moco a seul longtemps formé ce genre. Il est un peu plus grand que le cochon d'Inde; son pelage rappelle celui de certains écureuils; il est gris, piqueté de noir et de fauve en dessus, blanc en dessous et à la région interne des membres, roux sur les parties externes et antérieures, ainsi que sur les parties latérales de la tête et la face convexe des oreilles. Cette espèce habite l'Amérique méridionale. En 1836, Bennett a fait connaître, sous le nom de *kérodon kinghii*. une deuxième espèce habitant la Patagonie. Les frères d'Orbigny ont indiqué deux espèces fossiles, trouvées dans l'Amérique méridionale, et dont l'une est le *kérodon* ancien

KÉRONE s. f. (ké-ro-ne — du gr. *keras*, corne). Infus. Genre d'infusoires, de la famille des trichodiens : *Les* KÉRONES *se montrent très-abondantes dans les infusions végétales.* (Dujardin.)

— **Encycl.** Les *kérones* ont le corps ovale oblong, déprimé, sans tégument résistant; elles sont pourvues de plusieurs appendices, savoir : des cils vibratiles, disséminés sur tout le corps et d'autres formant une rangée oblique depuis le bord antérieur jusqu'à la bouche; des cils plus épais, roides, non vibratiles, partant du bord postérieur, dirigés en arrière; d'autres appendices particuliers auxquels les *kérones* doivent leur nom, et qui sont ciliés, recourbés en forme de cornes. Ils sont

implantés sous la face inférieure du corps, et peuvent servir de pied à l'animal quand il rampe ou se fixe sur un corps. Ce sont les cornicules de Müller. Les *kérones* sont très-abondantes dans les infusions végétales, dans les eaux douces ou marines renfermant des matières végétales à l'état de décomposition. Leur dimension en longueur est de $0^{mm},12$ à $0^{mm},30$. Elles sont blanches, et, quand elles sont nombreuses, paraissent comme une matière floconneuse dans le liquide qui les renferme. Chez ces animaux, qui occupent les degrés inférieurs de l'échelle zoologique, la voracité est non moins grande que chez les carnassiers : les *kérones* avalent les infusoires plus petits qu'elles. Elles se nourrissent aussi d'algues microscopiques et des corpuscules amenés à leur bouche par le mouvement de leurs cils vibratiles. C'est ainsi qu'elles avalent aisément le carmin, l'indigo, matières qui ont permis d'étudier la disposition interne de leur appareil digestif, ou plutôt de constater l'absence d'un intestin. L'agitation du liquide qui les contient, le contact des conferves déforment et mutilent quelquefois les *kérones;* cependant elles continuent à vivre, et, dans cet état pathologique, on les a prises pour des espèces distinctes. Il existe environ dix espèces connues de ce genre, dont les principales sont : les *kérones* pustuleuse, moule et silure.

KÉRONIEN, IENNE adj. (ké-ro-niain, iè-ne — rad. *kérone*). Infus. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre kérone.

— s. m. pl. Famille d'infusoires ciliés, ayant pour type le genre kérone, et qui paraît devoir être réunie aux trichodiens.

KÉROPIE s f. (ké-ro-pî — du gr. *keras*, corne ; *ops*, face). Ornith. Section du genre tangara.

KEROUALLE (Louise-Renée DE PEN-AU-COULT DE), duchesse de Portsmouth, maîtresse de Charles II, roi d'Angleterre. V. PORTSMOUTH.

KÉROULE s. f. (ké-rou-le — du gr. *keras*, corne ; *oulos*, délicat). Ornith. Section de la famille des pies-grièches.

KEROULY, ville de l'Indoustan anglais, présidence du Bengale, dans l'ancienne province d'Agra, à 130 kilom. S.-O. de Bhertpour, ch.-l. d'un petit État tributaire des Anglais depuis 1817.

KÉROUMA (chutes de), formées par le Nil, dans son parcours du lac Victoria au lac Albert. Elles sont situées par 2° 17' de lat. N., et par 30° de long. E. Ces chutes, qui sont peu importantes par elles-mêmes, sont remarquables parce qu'elles correspondent à un coude du fleuve qui, arrivé là, se détourne brusquement vers l'O. pour aller se jeter dans le lac Albert, à Magungo. Elles consistent en une espèce d'écluse naturelle, où les eaux se précipitent entre deux roches de syénite, sur une pente d'environ 10 mètres. Les rapides qui se succèdent sur ce parcours sont d'une régularité singulière ; car un banc de rocher forme comme un mur à travers la rivière, et leur hauteur ne dépasse pas $1^{m},50$. Le Nil, en cet endroit, a environ 150 mètres de largeur, et au-dessous des chutes, il forme une succession de rapides entre deux hautes parois de rochers.

KERPEN, bourg de Prusse, prov. du Rhin, régence de Cologne, cercle et à 9 kilom. S.-E. de Bergheim, sur l'Erft ; 2,000 hab. Fabrication de quincaillerie. Autrefois ville et chef-lieu d'une seigneurie immédiate.

KERPEN (Georges, baron DE), général autrichien, né en 1741, mort en 1823. Il fit la guerre contre les Turcs, puis combattit les Français dans l'armée du prince de Cobourg en 1794, devint feld-maréchal-lieutenant en 1797, servit ensuite dans le Tyrol, reçut le titre de grand maître de l'artillerie et fut fait prisonnier en 1805, lors de l'ignominieuse capitulation d'Ulm. Depuis lors, Kerpen vécut dans la retraite.

KERR (Robert), chirurgien et écrivain écossais, né vers 1750, mort à Edimbourg en 1814. Il se fixa dans cette ville, où il devint chirurgien de l'hôpital des Orphelins et fut nommé membre de la Société royale de Londres. C'était un excellent praticien, qui consacra tous ses loisirs à l'étude des sciences physiques et naturelles. On a de lui : *Vue générale de l'agriculture du comté de Berwick* (1809, in-8°) ; *Histoire de l'Ecosse pendant le règne de Robert Ier* (Edimbourg, 1811, 2 vol. in-8°) ; *Mémoires sur la vie et les écrits de William Smellie* (Londres, 1811). Kerr, en outre, a traduit plusieurs ouvrages français en anglais, entre autres : les *Eléments de chimie*, de Lavoisier (1789) ; l'*Essai sur le blanchiment*, de Berthollet (1789) ; l'*Histoire des serpents et des quadrupèdes ovipares*, de Lacépède (1802) ; l'*Essai sur la théorie de la terre*, de Cuvier (1815), etc.

KERRAPAY ou **CRÉPI**, pays de la Guinée septentrionale, sur la côte des Esclaves, compris dans le royaume du Dahomey, entre l'Anagou, au N., le Widdah et le Dahomey proprement dit à l'E., le golfe de Guinée au S., l'Aquambou, l'Amina et l'Adampie à l'O. Il mesure 225 kilom. sur 140. Le cap Saint-Paul en forme l'extrémité méridionale. Ville principale, Quitta, sur la côte.

KERRÉNA s. m. (kèr-ré-na). Mus. Sorte de trompette indienne d'une dimension beaucoup plus grande que la trompette ordinaire.

KERRIA s. m. (kèr-ri-a — de *Ker*, bot. angl.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rosacées, tribu des spirées, dont l'espèce type croît au Japon. ‖ On dit aussi KERRIE s. f.

— **Encycl.** Le *kerria* du Japon, appelé aussi *spirée* du Japon, et improprement *corchorus* ou *corète*, est un arbrisseau rameux, revêtu d'une écorce verte et lisse, portant des feuilles ovales, lancéolées, acuminées, fortement dentées, d'un beau vert ; ses fleurs, d'un jaune d'or, ont une grande tendance à doubler ; elles ressemblent alors, sauf la couleur, à de petites roses pompons, et sont d'un charmant effet ; aussi ne voit-on guère, dans les cultures d'agrément, que la variété à fleurs doubles ; pour retrouver le type à fleurs simples, il faut recourir aux jardins botaniques. Originaire du Japon, cet arbrisseau croît très-bien en plein air dans presque toute l'étendue du territoire français. Peu difficile sur la nature du sol, il préfère néanmoins une terre légère fraîche. On le multiplie facilement par boutures. Pour en tirer le meilleur parti, il faut le mettre à l'exposition du levant et le palisser.

KERRY, comté d'Irlande, dans la province de Munster, entre le comté de Clarke, l'estuaire du Shannon au N., les comtés de Limerick et de Cork à l'E. et au S., et l'Atlantique à l'O Superficie, 175,140 hectares ; 201,988 hab. ; ch.-l. Tralee. Sur les côtes, que baigne l'Atlantique, se trouvent de nombreuses baies, parmi lesquelles nous signalerons celles de Kennemare, de Dingle et de Tralee. C'est une des régions les plus montagneuses de l'Irlande. Son aspect pittoresque et ses nombreuses beautés naturelles lui ont fait donner le surnom de *Suisse d'Irlande*. Les hauteurs les plus remarquables sont le Mangerton (800 mèt.) dont le sommet offre un petit lac nommé le *Bol de punch du diable*, et les Macgillicuddy's Reeks occidentaux (1,066 mèt.), le point le plus élevé de l'Irlande. Après le Shannon, les cours d'eau dignes d'attention sont le Cashen, le Mang, le Roughan et la Lena. Parmi les lacs du comté de Kerry, nous signalerons le Lough Killarney ou Lean, les lacs de Carra et de Currane. Le lac Killarney couvre une surface de 4,000 à 5,000 kilom. carr et renferme un grand nombre de petites îles. C'est le lac le plus pittoresque de l'Irlande. « Ses rives, dit un écrivain touriste, se composent tantôt de hauteurs boisées, et tantôt de montagnes complétement nues. Il reçoit une chute d'eau de 23 mètres d'élévation totale et renferme beaucoup d'îles, par exemple le Ross-Island, avec des mines de plomb et de cuivre et la belle et fertile île d'Innisfall, où l'on voit les ruines d'un ancien couvent, et où, par suite de la douceur de la température et de la fréquence des pluies, l'arbousier toujours vert s'élève jusqu'à 7 mètres de hauteur. Au nord de cette romantique région de montagnes et de lacs, derrière la baie de Dingle, s'étend la plaine centrale du Kerry, à l'extrémité de laquelle on rencontre encore une région très-accidentée. Le sol y est d'une fertilité remarquable et produit surtout du froment. » Mais l'agriculture y est très-arriérée et l'élève du bétail forme la principale ressource de la population. Le comté de Kerry est divisé en 8 baronnies et 83 paroisses ; il envoie trois membres à la Chambre des communes.

KERRY, village et paroisse d'Angleterre, dans la principauté de Galles, comté et à 9 kilom. S.-O. de Montgomery ; 2,200 hab.

KERSA s. f. (kèr-sa). Jeu auquel se livrent les classes inférieures de l'Abyssinie, dans les fêtes qui suivent le carême, et qui ressemble beaucoup au mail.

KERSAINT (Gui-François DE COETNEMPREN, comte DE), marin français, né au manoir de Kersaint, près de Morlaix (Finistère) en 1707, mort en mer le 21 novembre 1759. Kersaint appartenait à une famille de chevaliers qui remonte au temps des croisades. Il entra dans la marine dès l'âge de quinze ans, comme garde de marine, prit part à diverses expéditions, et fut nommé, en 1741, lieutenant de vaisseau. En 1745, Kersaint, commandant la *Renommée*, fut bloqué dans la baie d'Aboutoux (île Royale) par les Anglais et força deux frégates ennemies à lui livrer passage. La même année, à Terre-Neuve, il prit à l'abordage un vaisseau de 800 tonneaux, le *Prince-d'Orange*, qui portait le gouverneur de la Nouvelle-York et les papiers de son gouvernement. En 1746, il soutint, en passant les Açores, une lutte de quatre jours contre deux navires ennemis, perdit une grande partie de son équipage et reçut lui-même une grave blessure. En s'en retournant en France, il eut à traverser l'escadre anglaise, forte de 12 vaisseaux, qui voulait l'empêcher d'entrer à Lorient, et reçut trois blessures. En 1747, Kersaint fut nommé capitaine de vaisseau, et, en 1756, il fut appelé lui-même au commandement d'une escadre. L'*Intrépide*, qu'il montait, fut attaqué le 21 octobre 1757, près des Caïques, par trois vaisseaux anglais ; pendant plusieurs heures, il se battit avec la plus grande valeur, et, quoique presque entièrement désemparé, quoique atteint de neuf blessures, il força son ennemi à la retraite. Le 21 novembre 1759, à la bataille de Quiberon, Kersaint commandait le *Thésée*, de 74 canons. L'amiral Hawke, après avoir coupé la ligne française, se dirigeait sur le *Soleil-Royal*, le vaisseau amiral ; Kersaint, voyant cette manœuvre, laissa bravement arriver pour empêcher son chef d'être accablé ; malheureusement, il négligea, dans un virement de bord, de faire fermer les sabords de sa batterie basse, et le *Thésée* s'abîma dans les flots avec son vaillant commandant et ses 600 hommes d'équipage. Vingt-deux hommes seulement purent s'échapper à la nage.

KERSAINT (Armand-Gui-Simon DE COETNEMPREN, comte DE), marin, écrivain et conventionnel, fils du précédent, né à Paris en 1742, décapité en 1793. Il entra dans la marine dès l'âge de quinze ans, se distingua sur l'*Intrépide*, à côté de son père, et parvint au grade de capitaine de vaisseau après trente ans de brillants services, qui lui donnèrent la réputation d'un des officiers les plus capables de la marine française. Attaché au parti philosophique, il publia en 1788 un opuscule intitulé le *Bon sens*, qui contenait des idées singulièrement hardies. L'année suivante, il entrait dans le mouvement révolutionnaire. Il fut souvent consulté par le comité maritime de l'Assemblée constituante ; il présenta à cette Assemblée, sous le titre d'*Institutions navales*, un projet de reconstitution de la marine, dans lequel il s'élevait contre le système des classes, mais voulait lui substituer le système anglais de la presse. Elu membre de l'administration de Paris, puis député suppléant à l'Assemblée législative, il ne siégea que le 3 janvier 1792, après la démission de Monneron, dont il était le suppléant. Lié avec les girondins, et partisan de leurs doctrines, il attaqua avec vigueur la royauté et le parti de la cour, appuya le projet de mise en accusation du ministre Montmorin, dénonça le roi pour n'avoir pas provoqué la guerre contre la Sardaigne, et fut envoyé, après le 10 août, avec Peraldi et Antonelle, en mission à l'armée des Ardennes pour faire reconnaître la révolution qui venait de s'accomplir. La Fayette le fit arrêter à Sedan ; mais, après la fuite de ce général, il fut remis en liberté. Elu à la Convention nationale par le département de Seine-et-Oise, il suivit la même ligne que ses amis de la Gironde, présenta plusieurs rapports sur la marine et fit décréter que les puissances belligérantes seraient responsables des excès que commettraient les bandes d'émigrés qui étaient à leur solde. Il fut quelque peu compromis par les papiers de l'armoire de fer, mais il se défendit chaleureusement. Le 1er janvier 1793, il fit décréter la création d'un comité de défense générale, qui devint le comité de Salut public. Dans le procès du roi, il vota la reclusion jusqu'à la paix, puis l'appel au peuple et le sursis. Son rôle révolutionnaire était fini. A la suite de la condamnation à mort de Louis XVI, il envoya sa démission de député à la Convention, accompagnée d'une lettre véhémente au président de l'Assemblée. Appelé à la barre, il y parut avec une courageuse assurance et refusa de reprendre son siége. Il vécut dans la retraite pendant quelque temps, et peut-être eût-il été oublié, si ses amis n'avaient eu la maladroite idée de le proposer, en concurrence avec Monge, pour le ministère de la marine. La chute des girondins, puis l'insurrection fédéraliste tentée par eux avaient rendu suspects, à tort ou à raison, tous les hommes de ce parti. Kersaint, qui, en outre, avait un frère dans l'émigration, et qui était allié aux familles royalistes, fut arrêté le 2 octobre dans sa retraite de Ville-d'Avray, enfermé à l'Abbaye et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, le 4 décembre 1793. Il a laissé un certain nombre d'écrits, sur la politique, la marine, etc., qui n'ont plus d'intérêt aujourd'hui. Nous citerons seulement : le *Rubicon* (1789) ; *Considérations sur la force publique et l'institution des gardes nationales* (1789) ; *Institutions navales* ou *Premières vues sur les classes et l'administration de la France, considérée dans ses rapports maritimes ; Secondes vues de la formation et constitution du corps militaire de la marine* (1789, in-8°) ; *Lettres à Mirabeau sur l'élection du directoire du département de Paris* (1791, in-8°) ; *Discours sur l'organisation de l'artillerie et de l'infanterie de la marine* (1792) ; *Discours sur l'organisation provisoire du service de mer* (1792, in-8°) ; le *Naufrage et la mort du comte de Boulainvilliers* (Versailles, an VI), etc. Il avait collaboré à plusieurs journaux.

KERSAINT (Gui-Pierre DE COETNEMPREN, comte DE), marin français, frère du précédent, né à Brest en 1747, mort à Suresnes, près de Paris, en 1822. Comme son frère, il entra dans la marine, devint en 1786 capitaine de vaisseau, fut chargé, en 1787, d'une mission politique et scientifique en Cochinchine, émigra en 1790, servit dans l'armée des princes et rentra en France en 1803. Quelque temps après, il fut chargé par Decrès de diriger les travaux de l'Escaut, et devint préfet maritime d'Anvers en 1812. Lors de la première Restauration, le comte de Kersaint reçut le grade de contre-amiral. En 1815, il fut nommé préfet de la Meurthe. Il prit sa retraite l'année suivante.

KERSANTILE s. m. (kèr-san-ti-le). Minér. Espèce de talc d'un vert noirâtre, qu'on trouve dans les Vosges.

KERSANTON s. m. (kèr-san-ton). Minér. Espèce de talc des environs de Brest, qui sert aux constructions, et qui a la propriété de durcir à l'air.

KERSAUSIE (Joachim-René-Théophile GAILLARD DE), officier et homme politique français, né à Guingamp (Côtes-du-Nord) en 1798. Il est neveu par sa mère du célèbre La Tour-d'Auvergne, premier grenadier de France. Elève du Prytanée militaire, il entra dans l'armée, en 1815, comme sous-lieutenant au 4e hussards, puis passa quelque temps à l'École de Saumur, et fut nommé lieutenant en 1820. Deux ans plus tard, il se fit affilier aux ventes de carbonari. Lorsque, en 1823, le gouvernement français intervint en Espagne pour rétablir le pouvoir absolu de Ferdinand, Kersausie, bien que trouvant souverainement injuste cette intervention, dut, comme soldat, prendre part à la guerre, et, dans une affaire d'avant-garde, où les Espagnols étaient de beaucoup supérieurs en nombre, le lieutenant de Kersausie montra tant d'intrépidité et de sang-froid qu'il reçut la croix de la Légion d'honneur. A peu de temps de là (1er novembre 1823), il était promu au grade de capitaine. En 1830, à la nouvelle des ordonnances qui devaient amener la révolution de Juillet, étant en garnison à Pontivy, il souleva son régiment et se mit en marche sur Paris. Arrivé à Vannes, il apprit la chute de Charles X, arbora dans cette ville le drapeau tricolore, et organisa la résistance contre la chouannerie, qui menaçait de s'organiser. Peu après, la branche cadette n'étant pas plus de son goût que la branche aînée, Kersausie, alors aide de camp du général Brayer, à Strasbourg, donna sa démission ; mais le ministre de la guerre préféra le destituer. Kersausie voulut successivement offrir son épée à la révolution belge et à l'insurrection polonaise ; mais lorsqu'il arriva en Belgique, il apprit que les affaires étaient arrangées avec la Hollande, et lorsqu'il voulut s'embarquer pour passer en Pologne, il reçut la nouvelle que « l'ordre régnait à Varsovie. » Il revint donc à Paris, où il organisa avec Raspail le comité secret des Droits de l'homme. Compromis alors dans la procédure de l'affaire dite des *vingt-sept*, il fut acquitté. Mais le procureur général Persil l'ayant accusé, dans son réquisitoire, d'être attaché au parti carliste : « Vous en avez menti ! » lui répondit-il en pleine audience, et il fut condamné pour ce fait à quelques mois de prison. Il avait été précédemment arrêté à la Croix-Rouge le jour de la conspiration de la rue des Prouvaires (février 1831), puis relaxé au bout de quinze jours.

Au mois de juin 1832, il dut prendre la fuite. En juillet 1833, il fut arrêté comme ayant pris part à une émeute contre l'établissement des forts autour de Paris. Acquitté par le jury, il fut arrêté de nouveau au mois d'avril 1834 pour sa participation aux travaux du comité secret de la société des Droits de l'homme, et ne voulut pas s'évader de la prison de Sainte-Pélagie avec ses coaccusés. Traduit devant la cour des pairs, il refusa de se défendre, la cour n'ayant pas voulu admettre que Raspail plaidât sa cause. Condamné à la déportation, il fut transféré à la citadelle de Doullens, et de là à Brest. L'amnistie accordée par Louis-Philippe, le 8 mai 1837, lui rendit la liberté ; il resta deux ans hors de France, puis revint à Paris, où il ne tarda pas à être traduit devant la police correctionnelle pour rupture de ban, et condamné pour ce fait à dix jours de prison (1841).

En 1848 et 1849, il prit part aux affaires du 15 mai et du 13 juin. Condamné comme contumace par la haute cour de Versailles, de Kersausie a depuis vécu à l'étranger. En 1860, étant à Naples, il offrit à Garibaldi l'épée offerte à son oncle La Tour-d'Auvergne par les trois consuls Bonaparte, Lebrun et Ducos.

KERSAUSON (François-Joseph, comte DE), ingénieur français, né dans la basse Bretagne. Il vivait au XVIIIe siècle, s'occupa de la navigation intérieure de la France, particulièrement de la Bretagne, proposa de joindre par des canaux la Loire à la Vilaine, et la Vilaine au Blavet, et publia à cette occasion divers écrits : *Mémoire présenté aux états de Bretagne en* 1746 *pour la construction de trois canaux dans cette province* (Rennes, 1748, in-8°) ; *Mémoire présenté aux états de Bretagne séant à Nantes* (1765), etc.

KERSENBROCK (Hermann), historien allemand, né dans le comté de Lippe vers 1526, mort à Prunsten en 1585. Après avoir été pendant deux ans recteur de l'école de Hamm, il fut appelé, en 1550, à prendre la direction du collége de Munster, s'attacha à en améliorer les études, et publia, en 1551, sous le titre de *Ratio studiorum scholæ monasteriensis*, un programme d'études dans lequel il prescrit de faire raisonner, à la fin de chaque semaine, les élèves sur ce qu'ils ont appris les jours précédents, et de les faire se livrer à une sorte d'examen mutuel. Tout en remplissant ses fonctions avec zèle, Kersenbrock écrivit en latin l'histoire des troubles causés à Munster par les anabaptistes, troubles dont il avait été témoin pendant son enfance, et il envoya, en 1573, son manuscrit à Cologne pour le faire imprimer. Mais les magistrats de Munster, ayant appris que, dans cet ouvrage, Kersenbrock exposait sans ménagement la

conduite de certaines familles de cette ville pendant les troubles, et que, d'un autre côté, il attaquait les priviléges d'une classe de bourgeois, lui ordonnèrent de soumettre son manuscrit à la censure du conseil de la ville avant de le livrer à l'impression. Avant d'obéir, Kersenbrock fit faire des copies de son manuscrit, puis refusa de modifier les passages qui déplaisaient, fut emprisonné, condamné à une forte amende, quitta Munster, puis devint successivement recteur à Paderborn, à Werl et à Osnabruck. Des satires qu'il publia dans la seconde de ces villes contre le corps municipal de Munster lui attirèrent de nouveaux ennemis, et il fallut toute la fermeté des autorités de Werl pour le mettre à l'abri de nouvelles persécutions. L'*Historia anabaptistorum Monasteriensium*, de Kersenbrock, n'a point été publiée; mais il en a paru une traduction allemande (1771, in-8°), et M. Baston en a publié un extrait en français sous le titre de *Jean Bockelson* ou le *Roi de Munster* (Paris, 1824, in-8°). Outre cet ouvrage et divers autres restés manuscrits, on a de Kersenbrock: *Catalogus episcoporum Paderbonensium* (1578, in-8°); *Belli Monasteriensis contra anabaptistica monstra gesti brevis descriptio* (Cologne, 1545, in-8°); *Narratio de obsidione Monasteriensi seu de bello anabaptistico*, dans les *Scriptores rerum germanicarum*, de Henken.

KERSEY (Jean), géomètre anglais de la fin du XVII^e siècle. On a de lui un grand traité d'algèbre en deux volumes, publiés l'un en 1673, l'autre en 1674, sous le titre : *Elements of that mathematical art, etc.*, et un *Dictionarium anglo-britannicum* (1708, in-8°). C'était un homme d'une instruction solide et variée, sur la vie duquel nous ne possédons aucun détail.

KERSSEBOOM (Guillaume), statisticien hollandais, né en 1691, mort à La Haye en 1771. Lors du congrès de Soissons, il remplit les fonctions de secrétaire général des plénipotentiaires hollandais (1728), devint, l'année suivante, commis ordinaire à la chambre d'audition des comptes, inventa, en 1746, le plan d'une loterie de fonds publics, fut nommé, en 1749, commis extraordinaire des finances de l'Union, place à laquelle il joignit, en 1752, celle de secrétaire de l'administration des postes. Kersseboom s'est beaucoup occupé de calculs sur les rentes viagères et rachetables, du système des placements viagers appliqués aux emprunts publics, de la théorie des annuités, de la réforme des impôts, des finances de la Hollande, etc. Voltaire s'est servi des travaux de ce savant dans son article AGE, du *Dictionnaire philosophique*, et Duvillard a fait de même dans ses *Recherches sur les rentes, les emprunts et les remboursements* (1787, in-4°). Outre des manuscrits et une volumineuse correspondance conservés aux archives de La Haye, on a de Kersseboom divers ouvrages et opuscules imprimés, entre autres : *Vertoog bewijzende dat de faculteit om de renten in't Hollands negotiatie* (La Haye, 1737, in-4°), sur les emprunts en forme d'annuités et sur le nombre de naissances des hommes comparé à celui des femmes qui, d'après lui, est dans le rapport de 18 à 17; *Eerste verhandeling tot een proeve om te weeten de probable des volks, etc.* (La Haye, 1738), sur la méthode à suivre pour trouver par induction le nombre des habitants d'une nation, d'une province ou d'une ville; *Eenige aanmerkingen op de gissingen over den Staat van het menschelijk geslagt* (La Haye, 1740, in-4°), sur le nombre des habitants de la terre; *Tweede verhandeling bevestigende de preeve om te weeten de probable meenigte des volks, etc.* (La Haye, 1742, in-4°), où se trouve sa fameuse table de mortalité ou de survie, le plus remarquable de ses travaux. Cette table, établie sur la base de 1,400 naissances, indique combien il reste de survivants de 1 à 100 ans, et fait encore aujourd'hui autorité dans la science.

KERTCH ou **KERTSCH**, ancienne *Panticapée* ou *Bospore*, appelée au moyen âge *Vospro* et *Aspromonte*, ville forte de la Russie d'Europe, gouvernement de Tauride, district de Feodossia, à l'extrémité orientale de la Crimée, sur le détroit de son nom ou d'Iénikaléh, à 202 kilom. E. de Simféropol, à 80 kilom. N.-E. de Caffa, à 11 kilom. S.-O. d'Iénikaléh; par 45° 21′ 6″ de lat. N., et 34° 9′ 30″ de long. E.; 13,106 hab. Atelier de construction et de réparation militaires; théâtre, bibliothèque, douane, tribunal de commerce. Les principaux articles du commerce d'importation sont : le sucre, le café, l'huile d'olive, les fruits, les vins, le tabac, les cotonnades et les soieries. Les articles d'exportation sont : le froment, l'orge, la graine de lin, le poisson, le caviar, la laine, les peaux brutes, et surtout le sel. L'exportation du sel de Kertch monte annuellement à 2 millions de pounds (livres) par an. C'est par le détroit de Kertch que les bâtiments entrent dans la mer d'Azov. Les bâtiments de grandeur moyenne ne peuvent prendre charge complète dans le havre de Kertch; ils doivent compléter leur chargement en se plaçant au milieu du détroit, qui est éclairé par deux phares.

Kertch, admirablement située, est bâtie en amphithéâtre sur les flancs du mont Mithridate. Les rues, propres, larges et bien aérées, sont bordées de maisons blanches d'un gracieux aspect. Sur un des côtés de la belle place du Nouveau-Marché, qui occupe le centre de la ville, se voit un magnifique escalier en pierre divisé en six rampes, conduisant au sommet du mont Mithridate. Un peu au S. de cette place se déroule une charmante promenade, à l'entrée de laquelle on voit deux sphinx en pierre et une fontaine en marbre blanc. Les principaux édifices de Kertch sont : une église grecque du X^e siècle; l'église de la Sainte-Trinité, surmontée d'une petite coupole blanche, et riche en tableaux et en ornements divers; l'église catholique de l'Assomption, construite à l'aide de souscriptions faites par les Français, les Italiens et les Autrichiens qui l'habitent; une mosquée très-ancienne; la synagogue, le palais du gouverneur, celui de l'Amirauté, et la Quarantaine, magnifique établissement contenant des hangars pour les marchandises, de vastes magasins et de beaux jardins.

Kertch fut fondée, dit-on, au VI^e siècle av. J.-C. par les Milésiens. Sous le nom de Panticapée, elle devint la capitale du royaume du Bosphore Cimmérien. Mithridate ajouta ce royaume à ses possessions dans le Pont. C'est sur la montagne qui domine Kertch que Mithridate, après avoir vainement demandé la mort au poison, se fit frapper au cœur, de son épée, par la main d'un soldat gaulois, pour ne pas tomber vivant au pouvoir des Romains. Ce grand roi eut pour mausolée la montagne qui porte son nom. Panticapée demeura jusqu'à Justinien la capitale du royaume de Pont. « Au temps du concile de Nicée, dit un historien, elle devint le siége d'un évêché et la résidence d'un évêque des Goths. Au IX^e siècle, elle fut érigée en archevêché, qui, en 1333, devint archevêché latin, et dont la juridiction s'étendait sur la Géorgie. Au XIV^e siècle, les Génois s'emparèrent de Panticapée, et dès lors le nom de cette ville se trouva successivement transformé dans les chroniques en *Cesco, Bospore et Aspromonte*. Les Turcs s'en emparèrent en 1426, et la nommèrent *Ghirtish*, d'où est dérivé le nom de Kertch, qu'elle a conservé après avoir été prise par les Russes en 1771. » Pendant la guerre de Crimee, la situation de cette ville à l'entrée de la mer d'Azov attira l'attention des alliés; le 25 mai 1855, Kertch tomba sans coup férir au pouvoir des alliés commandés par le général Brown, qui avait sous ses ordres 7,000 Français, 5,000 Anglais et 3,000 Turcs. Les Russes se retirèrent en faisant sauter leurs fortifications et leurs magasins. Du 11 au 14 juillet, la ville fut pillée, et le magnifique musée complétement dévasté. Le major Wesmacot obtint de lord Panmure l'autorisation de recueillir et d'envoyer au British Museum toutes les antiquités qui pouvaient avoir échappé au désastre, ainsi que celles que l'on pourrait encore découvrir, et il se forma à Kertch un comité pour faire de nouvelles recherches. Duncan Macpherson a publié le résultat de ces recherches dans son magnifique ouvrage intitulé : *Antiquities of Kertch and researches in the Cimmerian Bosphorus* (Londres, 1857).

KERTCH ou **KERTSCH** (détroit de). V. IÉNIKALÉH.

KERVÉGUEN (Marie-Aimé-Philippe-Auguste LE COAT, vicomte DE), homme politique français, né à Toulon le 17 novembre 1811, mort en 1868. Il servit d'abord dans la marine comme officier, puis donna sa démission et se livra aux affaires. Devenu membre du conseil général pour le canton ouest de la ville de Toulon, il fut élu, en 1852, député au Corps législatif, comme candidat du gouvernement pour la deuxième circonscription du Var. Aux élections suivantes, il fut réélu au même titre. En 1863, il obtint 18,962 voix sur 28,371 suffrages exprimés et 46,920 électeurs inscrits. Le vicomte de Kervéguen, siégeant avec la majorité, vota constamment avec celle-ci. Son passage à la Chambre n'aurait guère été remarqué s'il ne s'était avisé, dans le cours de la session législative de 1867, d'attaquer un jour et de dénoncer avec une violence extrême à la tribune les principaux organes de la presse indépendante, et principalement deux de ses collègues, siégeant à la gauche, et directeurs politiques de deux grands journaux quotidiens. Selon lui, divers organes dont il donnait les noms auraient reçu à diverses reprises de gouvernements étrangers des sommes importantes pour prix de certaines complaisances. On en trouverait les preuves consignées, disait-il, dans les papiers dépendant de la succession alors ouverte de Charles de La Varenne, un des agents politiques du nouveau royaume d'Italie et qui venait de mourir. Ces preuves faisaient notamment partie d'un prétendu *sixième paquet* qui égaya longtemps les journaux satiriques, mais qui excita dans le public, en sens très-divers, on le pense bien, une agitation peu ordinaire. Cité devant un tribunal d'honneur, sommé de produire les pièces accusatrices, le vicomte de Kervéguen, après plusieurs délais demandés par lui et généreusement accordés par ses *victimes*, n'aboutit en somme qu'à des révélations ridicules que s'empressèrent néanmoins d'enregistrer les journaux ultra-bonapartistes, qui l'avaient soutenu dans cette malencontreuse équipée. En définitive, on a prétendu depuis qu'il avait été très-exploité dans cette fameuse histoire du *sixième paquet*; qu'il aurait eu entre les mains huit ou dix *sixièmes paquets*, aussi peu concluants les uns que les autres, mais qui tous lui coûtaient fort cher. On raconte que, décidé à ne reculer devant rien pour arriver à confondre ceux qu'il avait si imprudemment attaqués, il paya jusqu'à 200 fr. un numéro de l'*Armonia* (l'*Univers* italien) qu'on lui avait dit contenir ce qu'il cherchait; il le paya, mais ne l'eut jamais, du moins le numéro annoncé comme décisif. Comment l'aurait-il eu, puisqu'il n'existait pas? Après avoir remué ciel et terre, écrit à toutes les chancelleries pour leur demander leurs secrets, aux hommes d'Etat italiens, et même à Mazzini (voir les journaux d'avril 1858); après avoir vainement dit à ceux qui l'avaient, par esprit de parti, jeté dans cette aventure bouffonne, de le soutenir, de le défendre, de ne point le laisser seul livré aux sifflets et aux railleries du public et des gazettes, il résolut de s'éloigner quelque temps de la Chambre, et partit pour l'Espagne, où la mort le surprit. Sa fin prématurée fut encore un sujet d'épigrammes. « Eh bien! ce pauvre M. de Kervéguen? il est mort, disait-on le jour même. — Il paraît. — De quelle maladie? — Il a avalé le *sixième paquet.* » Le vicomte de Kervéguen s'était trouvé aussi mêlé à des opérations financières dont le succès n'avait pas répondu à ses attentes. C'était un homme actif, remuant, laborieux. Sa démarche un peu dégingandée, sa mise sans prétention, donnaient à son extérieur un air de sans-façon et de bonasserie que justifiaient sa conversation et ses manières. Nulle morgue, nulle affectation, il aimait ses aises; aussi qu'allait-il faire dans cette galère? Ceux qui essayeront de peindre les mœurs politiques du second Empire n'oublieront pas son nom, grâce à ce fameux *sixième paquet* devenu légendaire ou à peu près.

KERVÉLÉGAN (Augustin-Bernard-François LEGOARRE DE), homme politique français, né en Bretagne en 1748, mort à Quimper en 1825. Il était sénéchal du présidial de Quimper lorsque, en 1788, il publia, sous le titre de : *Réflexions d'un philosophe breton sur les affaires présentes*, un pamphlet dans lequel il attaquait avec une extrême vivacité les excès du clergé et de la noblesse. Cet écrit, qui produisit une vive sensation, valut à de Kervélégan d'être nommé par les électeurs de Quimper membre des états généraux. Il se montra dans cette assemblée un des plus ardents révolutionnaires, fit partie du comité breton qui devint le noyau de la Société des jacobins et eut un duel avec le vicomte de Mirabeau. Après le voyage de Varennes, il se rattacha à cette monarchie qu'il avait tant attaquée et devint un des membres du parti constitutionnel modéré. Nommé député à la Convention en 1792, il vota pour la détention temporaire de Louis XVI et son bannissement à la paix, dénonça Marat et ses écrits, soutint les girondins dans leur lutte contre la Montagne et fut décrété d'arrestation le 31 mai 1793; mais il parvint à se soustraire aux poursuites, reprit sa place à la Convention après la chute de Robespierre, fit partie du comité de Sûreté générale et fut blessé lors de l'insurrection du 1^er prairial (1795), pendant laquelle il donna des preuves de sa fermeté et de son courage. Après la session, il entra au conseil des Anciens, puis au conseil des Cinq-Cents (1799), et fut membre du Corps législatif pendant toute la durée de l'Empire. Il rentra définitivement dans la vie privée au commencement de la Restauration.

KERVILLARS (Jean-Marin DE), littérateur français, né à Vannes en 1668, mort à Paris en 1745. Membre de l'ordre des jésuites, il enseigna les humanités, puis se rendit à la Martinique, où il passa plusieurs années. De retour en France, il collabora aux *Mémoires* de Trévoux et publia les *Elégies d'Ovide pendant son exil* (1724); les *Elégies pontiques* (1726); *Recueil de fables choisies extraites d'Ovide* (1742).

KERVYN DE LETTENHOVE (Joseph-Marie-Bruno-Constantin), historien et littérateur belge, né à Saint-Michel (Flandre occidentale) en 1817. Il s'est entièrement adonné à la culture des lettres, s'est fait connaître par des ouvrages estimés et est devenu membre correspondant de l'Académie royale de Bruxelles. En 1863, l'Académie des sciences morales et politiques de Paris l'a nommé membre correspondant. Attaché au parti catholique, il est devenu membre de la Chambre des députés belges, a été appelé, le 1^er juillet 1870, à faire partie, comme ministre de l'intérieur, du cabinet formé par M. d'Anethan, et s'est démis de son portefeuille en décembre 1871. On a de lui : *Œuvres choisies de Milton; Comus*, l'*Allegro*, *il Penseroso*, *Lycidas*, *Samson Agoniste*, *sonnets*, *poésies latines* (Paris et Bruxelles, 1839, in-8°), avec traduction et texte en regard; *Histoire de la Flandre* (Bruxelles, 1847-1850, 6 vol. in-8°), qui a obtenu en Belgique un prix quinquennal; *Froissart, étude littéraire sur le* XIV^e *siècle* (Paris, 1858, 2 vol. in-12), travail couronné, en 1856, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris; *Jacques d'Artevelde* (1863, in-8°); le *Psautier de saint Louis* (1865), etc. M. Kervyn a publié, en outre, diverses études dans le *Bulletin* et les *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, et il a édité les *Croniques des comtes des Flandres* (Bruges, 1849, in-8°); les *Mémoires de Jean Dadizeele* (Bruges, 1850, in-4°); *Lettres et négociations de Philippe de Commines*, avec un commentaire (1867), etc.

KÉRYM (Abou-Saad AL), écrivain arabe, né à Mérou (Khorassan) en 1113 av. J.-C., mort en 1167. Il visita le Khorassan, la Transoxiane, etc., s'arrêtant dans les lieux remarquables, se mettant partout en relation avec les hommes les plus instruits et prenant des notes sur tout ce qu'il voyait et apprenait. Kérym a publié le résultat de ses travaux et de ses recherches dans un ouvrage en 8 volumes, intitulé : le *Livre des origines*.

KÉRYM ou **KÉRIM-KAN**, roi de Perse, né en 1699 de notre ère, mort en 1779. D'abord simple soldat dans l'armée de Nadir-Schah, il dut à ses talents militaires un avancement rapide, acquit une grande popularité par son humanité et par la discipline qu'il sut maintenir dans ses troupes, et parvint facilement, au milieu des troubles qui éclatèrent en Perse après la mort de Nadir, à s'emparer du souverain pouvoir (1750). Après avoir mis en fuite ou tué dans des combats ses compétiteurs, il devint maître absolu du vaste territoire compris entre la Turquie et le golfe Persique, et parvint, pendant un règne de trente ans, à se faire à la fois aimer de ses sujets et respecter de ses voisins. Kérym rétablit le commerce intérieur, ranima l'agriculture presque entièrement abandonnée, embellit et fortifia sa capitale, Schiraz, y fonda des colléges, des bains, des monuments d'utilité publique, prodigua les encouragements aux savants et aux artistes, et donna des preuves constantes de sa clémence et de sa bonté. Sous son règne, les provinces jouirent de la paix et de tous les bienfaits d'un gouvernement sage et paternel; les routes furent réparées, la police fut faite avec exactitude et la justice rendue avec impartialité; « enfin, dit Teissier, sa politique habile, conciliante et libérale, l'accueil bienveillant que reçurent dans ses Etats et à sa cour les étrangers, surtout les Européens, placent Kérym au nombre des meilleurs, sinon des plus grands monarques de Perse. » Kérym mourut à l'âge de quatre-vingts ans, sans avoir pris le titre de roi (*schah*), se bornant à prendre celui de *wehy* (gouverneur).

KÉSAVA, nom de Crichna, dans la mythologie indienne, faisant allusion aux tresses élégantes de ce dieu. Le *Mahâbhârata* donne une autre étymologie de ce mot, disant que *Késava* est une incarnation provenant d'un des cheveux de Vichnou.

KESCHITA s. m. (kèss-chi-ta). Antiq. hébr. Nom d'une monnaie juive, représentant la valeur d'un agneau, ou, selon quelques rabbins, une obole : *Les amis de Job lui donnèrent chacun un* KESCHITA.

KESCHO, **KECHO** ou **KETCHO**, dite aussi **BAK-KINH**, en anglais *Cachao*, ville de l'empire d'Annam, ch.-l. du Tonkin, port sur la rive droite de la rivière de Tonkin, à 660 kilom. N. de Hué, par 22° 36′ de latit. N., et 102° 36′ de longit. E.; 42,000 hab. Elle s'appelait *Dong-King* ou *Ting-King*, c'est-à-dire *Cour de l'est*, d'où nous avons fait Tonkin; elle a pris le nom officiel de *Bak-King*, ou *Cour du nord;* mais le peuple la désigne sous la dénomination de *Kescho*, *Kecho* ou *Ketcho*. Les maisons sont en bois ou en terre, couvertes de feuilles de palmier, de roseaux ou de chaume. Les palais des mandarins sont seuls construits en briques séchées au soleil; ceux de l'empereur ont le privilége exclusif d'être bâtis en carré. Dans ses environs, on voit la triple enceinte de l'ancienne ville et les ruines du palais des rois; ce dernier avait 6 à 7 milles de circonférence. Ses cours, pavées de marbre, ses portes, les restes de ses appartements annoncent que c'était un des plus magnifiques édifices de l'Asie. Un grand chemin, construit par Gia-Long, mène de Kescho à la ville d'Hué. Exportation d'or, soieries, porcelaine, ouvrages en laque. Les Français, les Anglais et les Hollandais y ont eu jadis des comptoirs.

KÉSI, dans la mythologie indienne, mauvais génie tué par Crichna, d'où l'épithète que l'on donne souvent à ce dieu de *vainqueur de Kési*. C'était une espèce de centaure, qui renaquit, disent quelques auteurs, sous le nom de Hayagriva et fut vaincu par Vichnou.

KESKEMET, ville de Hongrie. V. KECSKEMET.

KESMET s. m. (kè-smètt). Hist. relig. Nom donné par les Turcs au destin, à la fatalité.

KESORA, célèbre idole indoue, qui se trouve dans la pagode de Jaggrenat et qui est adorée comme un dieu par les Indiens. Elle a, à la place d'yeux, deux diamants énormes; ses bras sont chargés de bracelets, de perles et de rubis; sa tête et son corps sont en bois de sandal, et elle est couverte, depuis les pieds jusqu'aux épaules, d'un grand manteau de brocart d'or et d'argent. Kesora est de forme hideuse, assez semblable à un singe, et constamment frotté avec des huiles odoriférantes qui l'ont entièrement noirci.

KESRA s. m. (kè-sra). Gramm. ar. Un des trois signes à l'aide desquels les Arabes indiquent les sons : *Le* KESRA, *que les Turcs appellent* kesré, *est figuré comme notre accent aigu, et se place au-dessous de la consonne avec laquelle il forme un son articulé.*

KESRAOUAN, région montagneuse de la Turquie d'Asie, dans la Syrie, formant la partie méridionale du pachalik de Tripoli, couverte en grande partie par les ramifica-

tions de la chaîne du Liban, et habitée par environ 120,000 Maronites et Druses indépendants. Ce pays est fertile en blé, coton et vins. On y rencontre des cèdres, qu'on dit contemporains de ceux qu'employa Salomon pour la construction du temple. On y trouve quelques mines de fer non exploitées.

KESSABIEN s. m. (kè-sa-biain). Hist. relig. Membre d'une secte de musulmans qui soutenaient que Mahomet-ben-Anefah, fils d'Ali, n'était point mort, et qu'il régnerait un jour sur les musulmans.

KESSEL, l'ancien *Castellum Menapiorum*, bourg de Hollande, dans le Limbourg, à 11 kilom. N.-E. de Ruremonde; 1,500 hab. Fabrication d'étoffes de coton. Ancien château sur la Meuse.

KESSEL (Théodore VAN), graveur hollandais, né en Hollande vers 1620. On lui doit un assez grand nombre de gravures, pour la plupart à l'eau-forte, dans lesquelles il a reproduit des tableaux de Rubens et de plusieurs maîtres italiens, et une collection d'estampes représentant des vases et des ornements, d'après Adam Viane.

KESSEL (Hans VAN), peintre flamand, né à Anvers en 1626, mort dans la même ville en 1708. Des fleurs charmantes dessinées avec goût, des oiseaux au plumage éclatant, des insectes, des reptiles, tel fut le thème favori des productions de Van Kessel. Il y avait tant de talent dans ces petites toiles, l'arrangement en était si sévère, le dessin si élégant et si ferme, le fini si remarquable, que Kessel se plaça bientôt au rang des maîtres du genre, Van Huysum, Jean Breughel et David de Heem. Son plus célèbre tableau, qui fut aussi l'un des premiers, *Animaux et fleurs*, a été gravé plusieurs fois. Le musée de La Haye possède une *Forge d'armurier*, composition d'une exquise simplicité, toute pleine dé détails, armes, outils, pièces démontées, d'une exécution admirable. Les *Quatre éléments*, dont l'idée ingénieuse révèle autant d'imagination que de sentiment et d'esprit, doivent compter aussi parmi les œuvres éminentes du maître. Ces quatre panneaux charmants appartiennent au musée de Madrid, qui en possède, d'ailleurs, plusieurs autres du même peintre, mais d'un moindre mérite. La longue carrière de Van Kessel lui a permis d'exécuter un grand nombre de tableaux, dont plusieurs figurent dans les musées de Hollande. La plupart ont été attribués aux trois maîtres cités plus haut, et dont le nom, plus connu, offrait au commerce des bénéfices plus grands. Le musée du Louvre possède de Kessel des *Guirlandes de fleurs et de fruits*.

KESSEL (Ferdinand VAN), peintre flamand, fils du précedent, né à Anvers en 1660, mort à Bréda vers 1712. Elève de son père, il suivit ses traces avec succès, mais non avec la même supériorité de talent. Jean Sobieski, roi de Pologne, s'éprit à tel point de ses œuvres, qu'il le rétribua largement à la condition qu'il ne travaillerait que pour la cour de Varsovie. L'artiste, sans vouloir quitter sa patrie, accepta cette convention, qui dura jusqu'à la mort du roi (1696). La première œuvre considérable qu'il exécuta pour ce prince fut une variante des *Quatre éléments*, peints par son père; ce travail, très-habilement compris, n'en est pas moins un pastiche véritable. Ferdinand van Kessel peignit ensuite les *Quatre parties du monde*, qui attestent une imagination brillante, un savoir réel, un véritable tempérament de peintre. Le musée de Dusseldorf a longtemps possédé ces tableaux charmants, dont il existe une reproduction faite par l'auteur lui-même. A la mort de Jean Sobieski, Kessel se trouva libre de vendre ses tableaux à qui bon lui semblait. Aussi reçut-il, à cette époque, de nombreuses commandes de la part de Guillaume III, prince d'Orange et roi d'Angleterre. Entre autres travaux importants, exécutés sur la demande de ce prince, nous citerons ceux qu'il fit au palais royal de Bréda. Ces peintures, vraiment remarquables, méritent les éloges qui leur sont donnés par les critiques; mais elles ne valent pas les *Quatre élements*, de Hans Kessel. Du reste, dans ces tableaux, les figures, qui se marient avec tant d'habileté aux animaux, aux fruits et aux fleurs, ne sont pas de Ferdinand; on les doit à Van Opstal, à Maës et à Lykens.

Telles sont, a peu près, les œuvres les plus saillantes de Ferdinand van Kessel. Son principal mérite fut de continuer habilement l'œuvre de son père, dont il n'avait, toutefois, ni le charme puissant ni l'originalité.

KESSEL (Jan VAN), peintre flamand, neveu du précédent, né en 1648, mort à une époque inconnue. Il peignit le paysage et les sujets de genre dans la maniere de Van Ostade et de Teniers, représentant de préférence des fêtes de village, des intérieurs de ferme, etc. S'étant rendu à Paris, son étonnante facilité à dessiner d'apres nature, l'agrément de ses compositions, le charme de son coloris lui acquirent une grande réputation. Kessel y gagna des sommes considérables, qu'il dissipa en menant une vie crapuleuse, retourna à Anvers, où, quelque temps après, il hérita des biens de son oncle Ferdinand van Kessel, et en fit le même usage honteux. Il chercha ensuite des ressources en se mettant à peindre le portrait; mais il avait perdu son talent, et, tombé dans la plus profonde abjection, il mourut dans la misère.

KESSELS (Matthieu), statuaire flamand, né à Maëstricht en 1784, mort à Rome en 1836. Venu jeune à Paris, il suivit les cours de l'Ecole des beaux-arts, puis se rendit à Hambourg, à Saint-Pétersbourg (1806), à Maëstricht (1814), où il se fit connaître par des figures en ronde bosse, des bas-reliefs, des bustes assez remarquables. De retour à Paris en 1815, il travailla quelque temps dans l'atelier du peintre Girodet, qu'il quitta pour se rendre en Italie. En 1817, se trouvant à Rome, il exécuta, d'après les dessins de Thorwaldsen, le *Jour* et la *Nuit*, deux figurines devenues populaires, et que le commerce a tant de fois reproduites. En 1819, il prit part au concours ouvert à Rome par Canova, et fut couronné pour sa belle statue représentant *Saint Sébastien percé de flèches*. Il exécuta ensuite, pour le duc d'Albe, un *Discobole couché*, d'une grande élévation de style, d'un sentiment vrai, d'une exécution irréprochable. Le *Pâris*, statue colossale qu'il exposa peu après, et que lui avait demandée le prince d'Orange, serait digne des plus grands éloges, si elle n'était le pastiche du *Pâris* de Canova. Nous lui préférons de beaucoup le *Discobole debout lançant le disque*, qui se trouve au musée de Londres. Toutes les productions de cet artiste sont loin d'être d'un grand mérite. Il en est de très-remarquables; mais d'autres sont d'une extrême faiblesse. Nous citerons, parmi les premières, le *Mausolée*, à Saint-Julien de Rome, œuvre originale et d'un grand caractère, qui est son morceau capital; le *Christ* et la *Vierge*, bustes de grandeur colossale; *Scène du déluge*, groupe en marbre d'un aspect superbe, qui suffirait, à lui seul, pour assurer à son nom une célébrité durable. Ce fut sa dernière œuvre importante; il ne produisit, dans les dernières années de sa vie, que des esquisses, des plâtres et quelques terres cuites.

Kessel ne fut point un homme de génie; mais il avait un talent sérieux et patient, une science véritable, une grande habileté de praticien, et quelques-unes de ses œuvres lui ont mérité une place distinguée parmi les sculpteurs du commencement de ce siècle. Il était membre de l'Académie de Saint-Luc et de l'Institut des Pays-Bas.

KESSELSDORF, village d'Allemagne, dans le royaume de Saxe, à 9 kilom. O. de Dresde; 507 hab. Victoire des Prussiens, commandés par Léopold de Dessau, sur les Saxons, en 1745.

Kesselsdorf (BATAILLE DE), gagnée par les Prussiens sur les Saxons le 15 décembre 1745. Frédéric II, après sa victoire de Sorr, résolut d'attaquer les Etats de l'électeur de Saxe. « Je ne veux rien du roi de Pologne, disait-il à l'envoyé de l'impératrice de Russie, que le châtier dans son électorat, et lui faire signer un acte de repentir dans sa capitale. » Cependant, Marie-Thérèse, qui se flattait toujours de rentrer en possession de la Silésie, avait formé le projet de faire marcher sur Berlin un corps de 10,000 hommes, tandis que le prince Charles de Lorraine rentrerait en Silésie. Frédéric, à qui ce projet avait été révélé, se porta aussitôt, malgre les rigueurs de l'hiver, dans la Lusace, soumit cette province et marcha sur Dresde. Le roi de Pologne s'enfuit à Prague; le prince Léopold d'Anhalt-Dessau, un des plus vaillants lieutenants de Frédéric, entra en Saxe par le pays de Magdebourg, prit Leipzig et Meissen, et s'ouvrit des communications avec le roi. A cette nouvelle, le prince Charles dirigea sa marche sur Dresde, afin d'opérer sa jonction avec le corps saxon de Rutowski; mais le prince d'Anhalt déjoua ses projets. Le 15 decembre 1745, avant que le prince Charles eût rejoint les Saxons, il se porta rapidement sur ces derniers, établis pres du village de Kesselsdorf, et fit aussitôt commencer l'attaque. Les Saxons étaient flanqués à leur droite par 10,000 auxiliaires autrichiens, sous les ordres du général Grun; leur gauche était protégée par 30 gros canons, et leur centre par 50 pièces de divers calibres. Malgré le feu terrible que faisait toute cette artillerie, Léopold, qui passait pour le meilleur général d'infanterie de son temps, rangea ses troupes en bataille dans un ordre parfait, parallèlement à celles de l'ennemi. Son coup d'œil exercé lui avait déjà revélé que le succes de la journée dépendait de la prise de Kesselsdorf. En conséquence, trois bataillons de grenadiers et le régiment d'Anhalt engagèrent l'action par une attaque sur le village, que défendaient tous les grenadiers saxons. Malgré leur ardeur, les Prussiens furent repoussés après plusieurs tentatives infructueuses, et les Saxons s'élancèrent à leur poursuite; mais les dragons prussiens, exécutant sur eux une charge furieuse, les rejetèrent en désordre vers la position qu'ils venaient de quitter. Le lieutenant général Lehwald, qui dirige l'infanterie de l'aile droite, les serre alors de près, enlève leurs batteries, s'empare des hauteurs de Kesselsdorf, et, par ce mouvement, tourne le flanc de l'ennemi. Les Saxons, enfilés alors, sur toute l'étendue de leur front, par le feu des Prussiens, sont mis en pleine deroute.

En même temps, le prince d'Anhalt, traversant avec 9 bataillons de l'aile gauche un ravin profond, enfonce la droite des Saxons. Ceux-ci résistèrent vaillamment d'abord; mais, abordés irrésistiblement de toutes parts, ils s'enfuient en désordre vers Dresde, rejoignent le prince Charles, qui venait les renforcer, et l'entraînent avec eux jusqu'en Bohême. Les Prussiens avaient 3,000 hommes hors de combat; la perte des Saxons s'élevait à 4.500 tués ou blessés et à 5,000 prisonniers, parmi lesquels 5 généraux et 300 officiers; 48 canons et 8 drapeaux étaient tombés au pouvoir des Prussiens. Trois jours après, Léopold et Frédéric entraient ensemble à Dresde.

KESSELSTADT, bourg de Prusse, province de Hesse, cercle et à 2 kilom. O. de Hanau, sur la rive droite du Mein; 800 hab. Beau château électoral, construit par les comtes de Hanau, de 1701 à 1713. Près de là se trouvent les sources ferrugineuses et les bains de Wilhelmsbad.

KESSLER (Jean), réformateur protestant, né à Saint-Gall (Suisse), mort en 1574. Il commença ses études à Bâle, et se rendit ensuite à Wittemberg, attiré par la renommée retentissante de Luther et de Mélanchthon. Après avoir suivi leurs leçons et adhéré entièrement à leurs doctrines, il retourna dans sa ville natale, où il travailla de toutes ses forces à répandre les doctrines nouvelles. On a de lui : *Chronique de Saint-Gall*, ouvrage curieux, qui contient des détails intéressants sur les voyages, les liaisons et les travaux de Kessler, ainsi que sur la vie privée des réformateurs; *Bibliotheca Sangallensis*, insérée dans les *Scriptores rerum Alemannicarum*, de Goldast (tome III), et divers manuscrits conservés dans les bibliothèques suisses.

KESSLER (André), théologien allemand, né à Cobourg en 1595, mort dans cette ville en 1643. Après avoir fait ses études aux universités d'Iéna et de Wittemberg, il remplit les fonctions pastorales à Eisfeld, puis à Eisenach et à Cobourg. Il mourut d'une attaque d'apoplexie pendant qu'il prêchait. Ses principaux ouvrages sont : *De consequentia* (Wittemberg, 1623, in-8°); *Examen logicæ photinianæ* (Wittemberg, 1624, in-4°); *Historia Epiphanias Dominicæ* (Wittemberg, 1626, in-12); *Methodus disputandi* (Altorf, 1668, in-8°); *Dicta christiana* (1630, in-12); *Theologia casuum conscientiæ* (Wittemberg, 1651 et 1658, in-4°).

KEST s. m. (kèst). Métrol. anc. Mesure de capacité de l'Egypte et d'une partie de l'Asie, la même que le log.

KESTELEK, petite ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, sandjak et à 47 kilom. S.-O. de Brousse, sur l'ancien Rhyndacus. Elle est dominée par les ruines d'un château byzantin, bâti sans doute au moyen âge, pour défendre les passages de l'Olympe contre les Turcs.

KESTELOOT (Jacques-Louis), écrivain et médecin flamand, né à Nieuport en 1778, mort en 1852. A l'étude de la médecine, qu'il commença à Gand, il joignit celle des langues classiques, du flamand, du hollandais, de la musique, se fit recevoir docteur à Leyde en 1800, puis alla se perfectionner à Paris, entra en relation avec les savants et les gens de lettres, avec Legouvé, Delille, Chateaubriand, et se fit remarquer non moins par son esprit que par l'étendue de ses connaissances. S'étant marié en 1802, Kesteloot alla habiter La Haye, où le roi Louis l'attacha à son cabinet intime, et où il se fit une brillante clientèle. Quelque temps après, il fonda, avec le libraire Immerzel et quelques écrivains de talent : le *Théâtre littéraire et économique national et étranger*, qui parut de 1809 à 1811, et dont il fut le principal rédacteur. Un ouvrage qu'il publia en 1810, sous le titre de : *Discours sur les progrès des sciences, lettres et arts, depuis* 1789 *jusqu'à ce jour, en Hollande* (1 vol. in-8°), fut très-goûté du roi Louis, qui le chargea, avec deux autres savants, de rédiger le plan d'un institut scientifique et artistique. Kesteloot s'attacha ensuite à propager la vaccine. Après l'incorporation de la Hollande à la France, il devint administrateur des pauvres catholiques à La Haye, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1817. Nommé, en 1819, professeur de médecine à l'université de Gand, il devint, quelques années plus tard, recteur de cette université, membre de l'Académie royale des belles-lettres et fondateur de la Société pour favoriser la langue et la littérature flamande, et prit une part des plus actives au mouvement scientifique de son temps. En 1836, il se retira du professorat, passa le reste de sa vie, calme et paisible, à cultiver les lettres, et contribua beaucoup à la salubrité de sa ville natale, à laquelle il légua une partie de sa bibliothèque. Outre les écrits précités, on a de lui : un excellent *Eloge de Boerhaave* (1819); un *Eloge de Gérard van Swieten* (1826); plusieurs biographies d'hommes célèbres hollandais dans la *Biographie universelle* de Michaud, et de nombreux articles littéraires dans le *Messager de Nieuport*, feuille périodique flamande, que rédigeait son neveu Pierre Kesteloot.

KESTNER (Chrétien-Guillaume), médecin et écrivain allemand, né en Thuringe en 1694, mort en 1747. Lorsqu'il eut pris le grade de docteur à Halle, en 1719, il se fixa à Iéna, s'associa aux travaux du savant Stolle, et publia quelques ouvrages intéressants pour l'histoire et la bibliographie de la médecine, notamment : le *Dictionnaire des médecins* (Iéna, 1740, in-4°); *Abrégé de l'histoire de la médecine* (Halle, 1744), et *Bibliotheca medica optimorum per singulas medicinæ partes auctorum delecta conscripta* (Iéna, 1746, in-8°), l'ouvrage le plus important de Kestner.

KESTNER (Charles), industriel et homme politique français, né en Alsace en 1803, mort en 1870. Créateur d'une importante fabrique de produits chimiques à Thann, il obtint des récompenses à diverses expositions de l'industrie, notamment à l'Exposition universelle de 1855, où il a remporté une médaille d'honneur. La popularité qu'il avait justement acquise en s'occupant constamment du sort de ses ouvriers et ses idées libérales lui valurent d'être nommé, dans le Haut-Rhin, membre de l'Assemblée constituante, où il vota avec les républicains modérés. Non réélu, aux élections générales, à l'Assemblée législative en 1849, M. Kestner le fut peu après dans des élections partielles. Il continua à siéger dans les rangs des républicains, refusa la croix de la Légion d'honneur, qui lui fut offerte à la suite de l'Exposition de l'industrie de 1849, et fut arrêté après le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Rendu peu après à la liberté, il ne cessa depuis lors de s'occuper de l'industrie, dans laquelle il tient un rang si distingué. On lui doit la découverte de l'acide paratartrique, et son exploitation sur une très-grande échelle. Kestner était le beau-père du colonel Charras. Il mourut au moment de la déclaration de guerre à la Prusse.

KESWICK, ville d'Angleterre, comté de Cumberland, à 40 kilom. S.-O. de Carlisle, sur la Greta, et à l'extrémité septentrionale du lac de Derwentwater; 2,200 hab. Manufactures de grosses étoffes, outils tranchants, crayons de mine de plomb. Les *chars*, petits poissons qu'on pêche abondamment au Buttermere-Lake, subissent certaines préparations et s'expédient dans le sud de l'Angleterre. La ville est bien bâtie; les rues sont larges et propres. On y remarque : un marché moderne et deux musées particuliers, ouverts aux étrangers, et où se trouvent des échantillons de toutes les substances minéralogiques du Cumberland; un bel hôtel de ville et une église moderne aux proportions élégantes. Cette ville est très-fréquentée par les touristes, qui visitent surtout, dans les environs, un monument druidique, les bords des lacs voisins et les beaux sites de la vallée de Saint-Jean, entre Keswick et Ambleside.

KESZTHELY, ville des Etats autrichiens (Hongrie), comitat de Szalad, à 58 kilom. S.-O. de Wesprim, sur le lac Balaton; 8,000 hab. Gymnase catholique; institut agricole, avec école forestière; école de musique et de dessin. Bains sulfureux; exploitation de marbre; tanneries. Beau château avec haras et bergeries.

KETA, rivière de la Russie d'Asie, dans la Siberie. Elle prend sa source au S.-E. d'Iénisseik, par 57° 50′ de latit. N., et 90° de longit. E., coule à l'O. et se jette dans l'Obi, après un cours de 800 kilom. Elle est en partie navigable, et appartient à la grande route d'eau qui établit la communication entre la Chine et la Sibérie orientale.

KETBOGA, chef de Tartares. V. KERBOGA.

KETBOGHA (Zein-ed-Din), sultan d'Egypte, de la dynastie des Baharites. Il regna de 1204 à 1296. Mongol de race, d'abord esclave, comme tous les mameluks, il parvint aux plus hautes dignités militaires, et se fit proclamer sultan, sous le nom de Malek-el-Adel, pendant la minorité de Nasser. Son avènement fut signalé par la peste et la famine, qui s'abattirent sur l'Egypte, et par les ravages des Mongols, qui débordèrent sur la Syrie et en firent refluer 10,000 hab. sur l'Egypte. Les émirs le rendirent responsable de ces malheurs et le déposèrent. Ketbogha se retira alors en Syrie, et devint successivement commandant de Jerkhad et de Damas, où il termina sa vie.

KETCH s. m. (kètch). Mar. Bâtiment anglais qui porte un grand mât et un mât d'artimon.

KETCHÉ s. m. (kè-tché). Hist. ottom. Bonnet qui faisait partie du grand uniforme des janissaires.

KETCH-HISSAR ou **KILISSÈS-HISSAR**, l'ancienne *Tyana*, bourg de la Turquie d'Asie, dans la Caramanie, à 130 kilom. S.-O. de Kaisarièh, dans une plaine dont le sol est fortement imprégné de salpêtre. Fabrique de poudre à canon. Elle occupe la place de l'ancienne Tyana, capitale du petit pays de Tyanitide, en Cappadoce, et patrie d'Apollonius. On y voit beaucoup de ruines, entre autres un magnifique aqueduc de granit, dont 50 arcades seules sont encore debout.

KETCHO, ville de l'empire d'Annam. V. KESCHO.

KETEK, ville de l'Indoustan anglais. V. KATTAK.

KETEL (Corneille), peintre hollandais, né à Gouda en 1544, et non en 1548, comme on l'écrit souvent, mort à Amsterdam vers 1602. Il quitta l'atelier d'Antoine de Montfort, dit Blockland, pour se rendre à Paris (1567), et fut admis peu après à travailler à la décora-

tion du palais de Fontainebleau, sous la direction du Primatice. Forcé de quitter la France lorsque la guerre éclata entre l'Espagne et la France, Ketel retourna en Hollande, puis passa en Angleterre, où il fit les portraits de la reine Élisabeth, du comte d'Oxford et de nombreux personnages de la cour. Le *Portrait du comte d'Oxford* surtout est une bonne et belle peinture. De retour dans son pays, vers 1581, Ketel se fixa à Amsterdam, y exécuta un grand nombre d'œuvres et acquit une grande réputation. D'après ses biographes, vers 1599, Ketel, renonçant à l'emploi du pinceau, pour se mettre à peindre avec les doigts, afin, disait-il, « de montrer que tout sert d'outil, avec le secours du génie, » exécuta ainsi plusieurs tableaux, entre autres : un *Héraclite* et un *Démocrite*. Ce qui nous reste de l'œuvre de Ketel est peu considérable ; à peine connaît-on de lui cinq ou six compositions : les *Archers de saint Sébastien*, *Jésus-Christ et les douze apôtres*, où il a donné les portraits des peintres les plus remarquables de son temps, une *Compagnie d'arquebusiers*, au musée d'Amsterdam, et la *Force domptée par la Sagesse*, qu'on voit à Londres, dans la galerie royale. D'après quelques auteurs, Ketel était, en outre, un bon architecte, un modeleur habile et même un poëte.

KETEL (Richard), philologue hollandais, né vers 1670. Il devint, au commencement du XVIIIe siècle, recteur du gymnase de Gouda, et publia un recueil très-estimé de grammairiens latins, sous le titre de *De elegantiori latinitate comparanda scriptores selecti* (Amsterdam, 1700, in-4°).

KETELAER (Nicolas), imprimeur hollandais. Il vivait à Utrecht dans la seconde moitié du XVe siècle, et il est regardé comme le plus ancien typographe de la Hollande. On lui attribue l'édition princeps de l'*Historia ecclesiatica*, d'Eusèbe (1474, in-fol.), ainsi qu'une édition des œuvres de Thomas a Kempis, supposée de 1474, et où ne se trouve pas l'*Imitation de Jésus-Christ*, ce qui a servi d'argument à ceux qui nient que cet ouvrage soit du moine allemand.

KETHAM (Jean DE), médecin allemand, qui vivait dans la seconde moitié du XVe siècle. On ne sait rien de sa vie ; il ne nous est connu que par un ouvrage de médecine, *Fasciculus medicinæ*, comprenant deux traités, et publié à Venise *(in-fol.)*, d'abord sans date, puis en 1491. Ce livre est surtout remarquable en ce qu'il contient six figures sur bois, regardées comme les premières planches anatomiques qui aient été gravées.

KETMÂN s. m. (kè-tman — de l'ar. *katam*, cacher). Sorte de mensonge autorisé par les casuistes musulmans.

— **Encycl.** Le *ketmân*, chez les peuples musulmans, et particulièrement chez les Persans, est une sorte d'hypocrisie religieuse ou philosophique qui permet de cacher, dans des occasions difficiles, ses véritables convictions. Le mot *ketmân* indique assez, par son étymologie, l'espèce de restriction mentale qu'il désigne. M. Gobineau, dans ses *Religions de l'Asie centrale*, donne de très-intéressants détails sur le *ketmân*, et nous allons en mettre la substance sous les yeux de nos lecteurs. Dans les cas en question, non-seulement, dit M. Gobineau, il faut renoncer à sa véritable opinion, mais il est commandé d'accumuler toutes les ruses pour que l'adversaire prenne le change. On prononcera toutes les professions de foi qui peuvent lui plaire, on exécutera tous les rites que l'on reconnaît pour les plus vains, on faussera ses propres livres, on épuisera tous les moyens pour tromper. C'est là, dit M. Gobineau, ce que la philosophie asiatique de tous les âges et de toutes les sectes connaît et pratique, et que l'on appelle le *ketmân*. Un Européen rougirait d'employer ainsi le mensonge sur la plus vaste échelle ; un Asiatique s'en fait gloire. Le *ketmân* enorgueillit celui qui le met en pratique. Un croyant se met, par ce fait, en état permanent de supériorité sur celui qu'il trompe ; il le regarde comme un misérable aveugle auquel il ferme la droite voie et qui ne la soupçonne pas. M. Gobineau cite plusieurs exemples très-curieux de cette hypocrisie avouée ; c'est par ce moyen que certaines sectes religieuses parviennent à dérober complétement leurs véritables doctrines.

KETMIE s. f. (kè-tmî — ar. *khatmiyy*, espèce de mauve). Bot. Genre de plantes, de la famille des malvacées, type de la tribu des hibiscées : *Il y a des* KETMIES *dont les fleurs sont blanches le matin, rouges à midi et pourpres le soir.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Les plantes qui composent ce genre se distinguent des autres malvacées par leurs grandes et belles fleurs, pour lesquelles on les cultive dans les jardins. Le genre *ketmie* renferme environ 120 espèces. Il offre, pour principaux caractères : involucelle polyphylle ; calice quinquéfide, persistant ; corolle à cinq pétales inéquilatéraux ; tube étaminal nu dans sa partie supérieure, tronqué ou quinquédenté à son extrémité ; ovaire sessile, à cinq loges, renfermant chacune deux ou plusieurs ovules fixés à l'angle interne ; style terminal, divisé à son extrémité en cinq branches stigmatifères ; stigmates capités. Fruit capsulaire, à cinq loges polyspermes s'ouvrant par déhiscence loculicide en cinq valves, dont chacune porte sur sa ligne médiane une cloison au bord de laquelle sont attachées les graines. Ces cloisons ne laissent pas de columelle par leur séparation. Les semences sont réniformes, ascendantes, quelquefois revêtues de poils ou d'écailles. Les *ketmies* sont des herbes, des arbrisseaux, des arbres ; elles croissent dans les contrées tropicales du globe. Leurs feuilles sont alternes, entières ou lobées, accompagnées de stipules latérales. Leurs fleurs sont grandes, à couleur variable, souvent d'une autre couleur à leur centre que dans le reste de la corolle. Vu le nombre des espèces composant le genre *ketmie*, De Candolle d'abord, Endlicher ensuite, l'ont divisé en quatre sous-genres : 1° *furcaria* ; 2° *ketmia* ; 3° *trionum* ; 4° *bombicella*.

Parmi les *ketmies*, nous citerons : la *ketmie* rose de Chine, originaire de l'Inde, dont les fleurs, d'un rouge vif, sont d'une beauté remarquable. Elles doublent facilement par la culture. On en possède aussi des variétés blanches et jaunes. Elles se succèdent pendant tout l'été. Cette plante exige la serre chaude pendant l'hiver. Mise en pleine terre, elle peut s'étendre de manière à couvrir le mur de la serre et à produire un effet magnifique lorsqu'elle est en fleur. On la multiplie, soit par semis, que l'on fait sur couche chaude et sous châssis, soit par boutures, qui reprennent facilement, et qui fleurissent quelquefois dès la première année. La *ketmie* de Syrie, devient un arbre assez élevé dans les pays chauds, mais, dans nos contrées, elle ne s'élève guère au delà de 2 ou 3 mètres. On possède de cette *ketmie* plusieurs variétés : rouge simple, pourpre violet, blanche, avec l'onglet d'un rouge vif ; à fleurs doubles, à feuilles panachées de blanc ou de jaune. Elle s'accommode de toutes les natures de terre ; cependant, elle prospère surtout dans une terre légère, à une exposition méridionale. Elle est rustique ; néanmoins, sa variété à fleurs blanches redoute la gelée. On la multiplie principalement de semis ; on a recours aussi aux marcottes par incision, à la greffe et même aux boutures, quoique ce dernier mode de multiplication soit peu avantageux, à cause de la difficulté de la reprise. La *ketmie* vésiculeuse est originaire d'Afrique et annuelle. Ses fleurs jaunes sont larges et ont les onglets des pétales d'un brun foncé velouté. Sa multiplication est très-facile et se fait par semis, au printemps, et en pleine terre. Dans le midi de la France, elle se ressème d'elle-même dans les jardins. La *ketmie* rouge, l'*oseille de Guinée*, l'*ambrette* et le *gombo nafé* ont été séparés du genre *ketmie* et placés dans le genre *abel-mosch*.

KETOI, île de la mer d'Okhotsk, dans l'archipel des Kouriles, au N.-E. de l'île de Simousir, par 47° 20′ de latit. N., et 150° de longit. E. ; 12 kilom. de longueur sur 58 de largeur. Elle est hérissée de hautes montagnes.

KETSKEMET, ville de Hongrie. V. KECSKEMET.

KETT (Henri), théologien et philologue anglais, né à Norwich en 1761, mort en 1825. Il fit ses études à Oxford, où il devint un des directeurs du collége de la Trinité. Ses fonctions professorales lui laissaient assez de temps ; il en profita pour étudier à fond la théologie et l'histoire ecclésiastique. En 1808, il renonça à l'enseignement et jouit de quelques bénéfices ; il possédait une belle fortune, qu'il légua à trois institutions de charité. Il mourut en prenant un bain froid au sortir de table. Ses ouvrages sont : *Poëmes de jeunesse* (1793) ; on dit qu'il aurait bien voulu faire oublier cette publication, qui lui attira bon nombre d'épigrammes, entre autres celle-ci, de Warton :

> Vois ce nez, critique perfide !
> Et tu diras avec raison
> Que si Kett n'est pas un Ovide,
> Du moins, ma foi, c'est un Nason ;

Voyages aux lacs du Cumberland et du Westmoreland (1798) ; l'*Histoire interprète des prophéties* ou *Coup d'œil sur les prophéties de la Bible et leur accomplissement* (Oxford, 1798-1799, 3 vol. in-12) ; *Éléments généraux des connaissances* ou *Introduction aux livres utiles dans les branches principales de la littérature et des arts* (1802, 3 vol. in-8°) ; *Emilie* (1809, 3 vol. in-12) ; une traduction du *Génie du christianisme*, de Chateaubriand (1812, 3 vol. in-8°) ; les *Fleurs de l'esprit* ou *Recueil de bons mots anciens et modernes* (1814, 2 vol. in-12).

KETTELER (Wilhelm-Emmanuel, baron DE), prélat allemand, né à Munster en 1811. Lorsqu'il eut achevé son droit, il entra dans l'administration, devint référendaire, puis, par suite d'un brusque revirement dans ses idées, il donna sa démission (1837), fit ses études de théologie et reçut l'ordre de la prêtrise. Il était curé à Hopster, en Westphalie, lorsqu'en 1848 la révolution vint agiter l'Allemagne et donner aux amis de la liberté des espérances qui ne devaient point se réaliser. M. Ketteler, élu membre de l'Assemblée nationale de Francfort, se rangea parmi les modérés et ne se fit remarquer que par le discours qu'il prononça à l'occasion du meurtre du prince Lichnowski. Vers le même temps, s'étant rendu à Mayence, il y fit six sermons, qui eurent un grand retentissement, puis alla à Berlin, où il prit la direction d'une paroisse catholique, et fut nommé, en 1850, évêque de Mayence. Ce prélat a fondé une école de théologie dans sa ville natale, et il exerce une influence considérable dans la Hesse. Nommé député au Reichtag en 1867, il donna peu après sa démission avec un grand éclat. C'est un des prélats les plus en vue de l'Allemagne, un de ceux qui ont protesté contre les lois relatives au clergé, présentées par Bismark au parlement allemand en 1873. M. Ketteler s'est beaucoup occupé des questions sociales et ouvrières, et on a été jusqu'à l'accuser d'être socialiste. Outre des mandements, dont plusieurs ont été très-remarqués, il a publié un certain nombre d'écrits et de brochures, dans lesquels il se rattache, par les idées, à l'école des catholiques français soi-disant libéraux. Nous citerons, notamment, l'écrit intitulé : *Liberté, autorité, Eglise*, qui a été traduit en français en 1861. Une brochure qu'il a fait paraître en 1873, et qui traite du pouvoir impérial allemand, de l'alliance avec l'Autriche, du respect des droits particularistes et de la liberté religieuse, a eu un très-grand retentissement. Ajoutons que M. Ketteler n'a cessé de professer l'antipathie la plus profonde contre la France.

KETTENHOF, bourg des Etats autrichiens, dans la basse Autriche, à 11 kilom. S.-E. de Vienne ; 1,250 hab. Grande fabrique de cotons et d'indiennes ; vinaigre, produits chimiques.

KETTERING, ville d'Angleterre, comté et à 22 kilom. N. de Northampton ; 5,000 hab. Filatures de laines ; fabrication d'étamines, lustrines, dentelle. L'église, dédiée à saint Pierre et saint Paul, contient plusieurs anciens monuments.

KETTILMUNDSSON (Mats ou Matthias), homme politique suédois, mort en 1337. Il commença à se signaler dans une guerre contre les Russes (1291), se rangea, en 1304, dans le parti d'Eric et de Waldemar, révoltés contre leur frère, le roi Birger, et s'empara de Stockholm. Lorsque Birger, après avoir fait assassiner ses frères, fut devenu l'objet de la haine générale et se vit contraint de fuir devant l'armée des mécontents, Kettilmundsson convoqua à Skara les grands du royaume, qui le nommèrent administrateur de la Suède. Peu après, il s'empara de Stegeborg, de Nykœping et d'autres places, pénétra en Scanie, et contraignit le roi de Danemark à conclure une trêve. En 1319, il réunit à Mora, près d'Upsal, une diète à laquelle prirent part, pour la première fois, des bourgeois et des paysans, et il y fit prêter serment d'obéissance au fils d'Eric, Magnus, âgé de trois ans. Il fut alors nommé tuteur du jeune prince et assisté d'un conseil de régence, composé de six prélats et de vingt-neuf seigneurs. Par la suite, il se démit de ses fonctions d'administrateur du royaume, que remplit après lui Knat Johansson, mais il n'en conserva pas moins une haute influence dans le gouvernement et prit une part active aux affaires. C'est ainsi qu'il réunit à la Suède la Scanie, la Blekingie, le Halland méridional, qu'il parvint à réprimer les avides prétentions des villes hanséatiques, et qu'il rendit la paix à la Suède, à la suite de guerres heureuses contre les Russes et les Danois. Kettilmundsson était d'une force corporelle extraordinaire. Il fit preuve, dans son active carrière, d'autant de prudence que de hardiesse ; mais on lui a reproché d'avoir fait de trop grandes concessions au clergé et de s'être souvent montré ingrat envers ses bienfaiteurs.

KETTLER (Gottard), dernier grand maître de l'ordre des chevaliers de Livonie, de 1558 à 1561. Il succéda, dans le titre de grand maître, à Guillaume de Furstenberg, qui s'était vu dans l'impuissance d'empêcher les invasions des Moscovites en Livonie et de mettre un terme à leurs excès. Kettler demanda vainement des secours aux princes d'Allemagne, puis s'adressa aux rois de Pologne et de Suède, qui demandèrent, en échange de leur appui, le premier, que la Livonie fût annexée à sa couronne ; le second, qu'on lui donnât Revel et une partie de l'Esten. Se trouvant dans l'impossibilité d'arriver à une solution favorable, le grand maître signa, avec Sigismond II, un traité par lequel la Livonie se trouvait annexée à la Pologne, et reçut en échange le titre de duc de Courlande et de Sémigalie. L'ordre se trouva nécessairement dissous, et Kettler épousa une princesse de Mecklembourg.

KETTLEWELL (John), théologien anglais, né dans le Yorkshire en 1653, mort à Londres en 1695. Il entra dans les ordres, prit une part active aux controverses religieuses de son temps, refusa de prêter serment d'obéissance à Guillaume d'Orange, et se vit privé de la cure de Coleshill, qu'il desservait. Le plus remarquable de ses traités a pour titre : *Measures of Christian obedience* (Londres, 1681). Ses œuvres ont été réunies et publiées à Londres (1718, 2 vol. in-fol.).

KETTNER (Frédéric-Ernest), érudit allemand, né à Stolberg en 1671, mort à Quedlimbourg en 1722. Il entra dans les ordres, devint précepteur des jeunes princesses de Weissenfels, puis fut successivement surintendant, conseiller ecclésiastique et inspecteur des gymnases. Kettner était très-versé dans la connaissance de l'histoire, des antiquités, et fut un habile controversiste. On a de lui de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous nous bornerons à citer : *De studio novitatis in philosophia* (Leipzig, 1689) ; *De historia electoratus* (Leipzig, 1690) ; *De unitariis* (Leipzig, 1691) ; *Antiquitates Quedlinburgenses et diplomata* (Leipzig, 1712) ; *Historia dicti Johannei de sanctissima Trinitate* (Leipzig, 1713), etc. — Son frère, Frédéric-Gottlieb KETTNER, professeur de philosophie et prédicateur, né à Stolberg, mort en 1739, a laissé, outre des dissertations et des sermons, un ouvrage intitulé : *De mumiis Ægyptiacis* (Leipzig, 1694, in-4°).

KETTWIG, ville de Prusse, province du Rhin, régence et à 19 kilom. N.-E. de Dusseldorf, sur la Ruhr ; 2,519 hab. Fabrication et teinture de draps.

KÉTUPA s. m. (ké-tu-pa). Ornith. Division du genre chouette.

KEUCHEN (Robert), philologue hollandais, né à Arnheim en 1636, mort en 1673. Après avoir été pendant plusieurs années professeur à Amsterdam, il fut exilé de Hollande et habita, à partir de ce moment, plusieurs villes de l'Europe, entre autres Paris, où la publication d'un opuscule, intitulé : *Gallia triumphans*, lui valut de Louis XIV une gratification de 300 livres. Ses principaux ouvrages sont : *De prima populi Romani origine* (Amsterdam, 1661, in-fol.) ; *Antoninus Pius sive in vitam Antonini Pii excursus politici* (Amsterdam, 1661) ; *Musæ juveniles* (Amsterdam, 1662) ; *Gallia, seu poematum heroicorum libri II* (Amsterdam, 1663).

KEUILU-HISSAR, l'ancien *Lycus*, rivière de la Turquie d'Asie, pachalik de Sivas. Elle naît sous le nom de *Kerkif* dans les monts qui séparent le sandiac d'Arakbir du pachalik d'Erzeroum, coule d'abord à l'O., puis au N.-O., et se jette dans l'Iékil-Irmak, après un cours de 450 *kilom.*

KEULEN (Ludolph VAN), mathématicien hollandais, né à Hildesheim, mort à Leyde en 1610. Il professa les mathématiques à Bréda et à Amsterdam, et se fit avantageusement connaître dans le monde savant par ses longues recherches pour établir le rapport du diamètre du cercle à la circonférence, et en poussant les limites de ce rapport jusqu'à trente-cinq décimales. Nous citerons de lui : *De circulo et adscriptis* (1596) ; *Fundamenta arithmetica et geometrica* (Leyde, 1625) ; *Zetemata geometrica.*

KEULEN (Janszons VAN), peintre hollandais, né en 1580, mort en 1665. Pendant la plus grande partie du règne de Charles Ier, roi d'Angleterre, il vécut à la cour de ce prince, quitta la Grande-Bretagne à l'époque de la Révolution et alla se fixer à La Haye. Le plus grand nombre de ses ouvrages, qui consistent en portraits, se trouve en Angleterre. On voit de lui, à l'hôtel de ville de La Haye, un tableau représentant les portraits en pied du bourgmestre et des échevins de la ville en 1647. Ses toiles se recommandent par l'expression des têtes, la variété des attitudes, la largeur de la touche et l'agrément du coloris.

KEULEN (Jan VAN), géographe hollandais, mort en 1705. Il vendait des instruments de géométrie et éditait des cartes géographiques. C'est lui qui fit paraître le *Nouveau grand illuminant flambeau de la mer* (Amsterdam, 1687, 5 vol. in-fol.), atlas de Jean van Loon et de Nicolas-Jean Voogt, l'ouvrage le plus exact et le plus complet qui eût encore paru. Il compléta cet ouvrage par un autre, longtemps fort recherché, le *Grand nouvel atlas de la mer* ou *Monde aquatique* (1699), qui comprend 160 cartes in-fol. — Son fils, Gerhard van KEULEN, a publié une nouvelle édition de cet atlas sous le titre de : *Flambeau de la mer* (1728, in-fol. en 4 parties).

KEULÉRIE s. f. (keu-lé-rî). Bot. V. KŒLÉRIE.

KEUP (Jean-Bernard), médecin hollandais, né en 1755, mort à Deventer en 1802. Il se fit recevoir docteur en 1773 et exerça la médecine dans plusieurs villes, en dernier lieu à Deventer. On lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *De la connaissance et de la guérison de l'hydrophobie* (Dusseldorf, 1788) ; *Libellus pharmaceuticus* (Duysbourg, 1789) ; *Vie de Pierre Camper* (1792), etc. Il a également laissé plusieurs traductions du français et de l'allemand.

KEUPRIQUE adj. (keu-pri-ke). Minér. Se dit des terrains auxquels appartiennent les marnes irisées.

KEURVA s. m. (keur-va). Bot. Syn. de BAQUOIS OU PANDANUS.

KEUSCHBERG, village de Prusse, prov. de Saxe, à 17 kilom. S.-E. de Mersebourg, sur la Saale ; 950 hab. Il est devenu célèbre dans l'histoire par la grande bataille, dite *bataille des Hongrois*, que le roi de Germanie, Henri Ier, y livra à ces derniers le 15 mars 933. Dans les premiers jours de cette année, les hordes innombrables de ces barbares avaient pénétré par la Franconie dans la Thuringe, où elles avaient commis les ravages les plus horribles. Ils se partagèrent ensuite en deux armées, dont l'une se dirigea vers l'O., tandis que l'autre s'arrêtait dans la partie orientale de la Saxe. La première fut vaincue et détruite par les Saxons et les Thuringiens, près de Jechaburg. Le roi Henri, à la tête d'une armée rassemblée rapidement et par suite peu nombreuse, marcha contre la seconde, qui s'était emparée de Mersebourg, qu'elle mettait à feu et à sang. Il établit son

camp près de Keuschberg, et envoya contre les Hongrois un petit corps de troupes qui, par une fuite simulée, les attira jusqu'à la position occupée par l'armée allemande. Ce fut alors que commença réellement la bataille, qui fut tellement meurtrière pour les Hongrois, que le nord de l'Allemagne fut dès lors à jamais délivré de leurs invasions. Ils perdirent 36,600 des leurs, sans compter ceux qui se noyèrent dans la Saale ou qui furent faits prisonniers. On voit encore aujourd'hui, à l'est du village, des murs de terre qui sont, dit-on, les restes des retranchements élevés par Henri, et chaque année on célèbre dans l'église de Keuschberg un service solennel en commémoration de la défaite des Hongrois.

KEVEL s. m. (ké-vèl). Mamm. Nom vulgaire d'une espèce d'antilope du Sénégal : *Le* KEVEL *ne diffère de la gazelle que par sa taille un peu plus petite.* (V. de Bomare.)

KEVEU s. m. (ke-veu). Ornith. Espèce de grive du Chili.

KEVROD s. m. (ke-vrodd). Dr. cout. Impôt que les seigneurs levaient en Bretagne.

KEW, village et paroisse d'Angleterre, comté de Surrey, à 13 kilom. O. de Londres, sur la rive droite de la Tamise; 1,500 hab. Château royal, célèbre par son observatoire et son jardin botanique, un des plus riches qu'il y ait au monde. Ce jardin a été établi dans le but de recueillir les plantes utiles, rares ou nouvellement découvertes, et de les répandre ensuite dans les provinces de l'Angleterre, ainsi que dans les pays étrangers. Il doit surtout son état florissant à l'habile administration du célèbre botaniste William Hooker, qui en fut directeur de 1842 à 1865. Sa superficie, qui, sous le règne de George III, n'était que de 2 hectares, en comptait 80 en 1851. L'herbarium de la collection renfermait, à la même époque, 150,000 espèces différentes. On y trouve toutes les plantes et tous les légumes rares des régions du nord et du sud, mais principalement des deux Amériques, de l'Inde, du Thibet, de la Chine, du Japon et de l'Australie. C'est là aussi que fut cultivée pour la première fois sur l'ancien continent la reine des fleurs, la magnifique *Victoria regia*. La grande serre a une longueur de 115 mètres et sa toiture en verre a une superficie de 4,000 mètres carrés; il y a, en outre, un grand nombre d'autres serres, une magnifique serre à palmiers, un verger et un musée. La magasin de houille est en communication avec la salle qui renferme les poêles destinés à chauffer les serres, et de grands vagons, roulant sur un chemin de fer, amènent le combustible et en rapportent les cendres. Il est alloué à cet établissement une somme annuelle de 150,000 francs, qui suffit à peine aux faux frais. L'entrée est libre, et le nombre des visiteurs s'est élevé, en 1861, à 480,070, sur lesquels 189,462 étaient venus le dimanche.

KEWENAW-POINT, presqu'île des Etats-Unis d'Amérique, dans la partie septentrionale de l'Etat de Michigan, formée par le lac Supérieur, terminée au N. par le cap Kewenaw, et resserrée au S.-O. par la baie de même nom. Longueur, 78 kilom., sur 7 à 25 de largeur. Le sol, généralement bien arrosé, est très-fertile. On y trouve des mines de fer et de cuivre. Le cuivre natif s'y rencontre quelquefois en pépites de plusieurs kilogr.

KEXHOLM, ville de la Russie d'Europe, dans la Finlande, gouvernement et à 81 kilom. N.-O. de Viborg, sur la rive occidentale du lac Ladoga, à l'embouchure de la Voxa; 1,200 hab. Cette ville, bâtie originairement par les Finnois autour d'un fort qui lui a servi de noyau, a eu beaucoup à souffrir de la guerre. Prise et reprise alternativement en 1293, 1580, 1597, 1611 et 1710 par les Suédois et par les Russes, elle resta enfin au pouvoir de ces derniers. C'est dans une petite tour de la forteresse de Kexholm que fut enfermé, sous le règne de Catherine II, le fameux chef de Cosaques, Pugatscheff, avec toute sa famille; une de ses filles y vécut même jusqu'à un âge fort avancé. On cite aussi un autre prisonnier qui y passa plusieurs années, communiquant de temps en temps avec les habitants. Ce prisonnier garda toujours un mystérieux silence sur son nom, en sorte que les Finnois l'appelaient dans leur langue *Nim et œin* (l'Homme sans nom).

KEXLER (Simon), mathématicien suédois, né dans la province de Verike en 1602, mort en 1669. Ce fut assez tard qu'il se mit à étudier; mais il regagna rapidement le temps perdu, visita les principales universités de l'Europe, et, de retour dans sa patrie (1634), il devint successivement professeur de mathématiques à Strengnäs, à Upsal (1635), à Abo (1640), et enfin pasteur de l'église de Piikis. Kexler contribua puissamment à répandre le goût des mathématiques parmi ses compatriotes et publia des ouvrages qui, pendant longtemps, ont été classiques en Suède. Nous nous bornerons à citer : *Arithmetica geodetica denaria* (Abo, 1649); *Arithmetica astronomica sexagenaria* (Abo, 1649); *Arithmetica triplex* (Abo, 1658); *Tractatus brevis de tempore* (Abo, 1661).

KEY, groupe d'îles et d'îlots du grand Océan équinoxial, vers 5° 30′ de latit. S., et 131° de longit. E.; au N.-E. de Timorlaout, au S.-E. des Moluques et au S.-O. de la Nouvelle-Guinée. Il se compose de trois îles principales : la Grande Key, au N.-E., qui a environ 80 kilom. de longueur sur 25 de largeur; la Petite Key, et Key-Watela qui est la moins considérable. Elles sont bien peuplées; on y fait un commerce considérable avec les îles Banda. Les habitants demeurent dans des villages qui ont chacun un chef, et sont continuellement en guerre entre eux à cause de la pêche; ils sont idolâtres et font sécher leurs morts après les avoir déposés quelque temps dans de l'huile. Au village d'Ély, sur la côte N.-E. de la Grande Key, un poste fortifié à été établi par les Hollandais.

KEY (Jean), médecin, helléniste et poëte anglais, né Norwich, comté de Norfolk, en 1510, mort à Londres en 1573. Il commença ses études médicales à Cambridge, les continua à Padoue et fut reçu docteur en 1542. A son retour, il fut nommé médecin du roi et de la reine, poste qu'il garda jusqu'à sa mort. Ses œuvres poétiques n'ont pas été imprimées. Voici la liste de ses publications médicales : *De medendi methodo ex Clar Galeni et J.-B. Montani*, *Veronensis*, *principum medicorum*, *sententia, libri duo* (1544, in-8°); *Galeni libri aliquot græci, repurgati et annotationibus illustrati* (1544, in-4°); *De ephemera britannica liber* (Londres, 1551); *De canibus britannicis liber* (Londres, 1570); *De antiquitate academiæ Cantagrigiensis libri duo* (1568, in-8°).

KEY (Willem), peintre hollandais, né à Bréda en 1520, mort à Anvers en 1568. Elève de Frans Floris et de Lambert Lombard, il passa toute sa vie à Anvers, où il se fit connaître de très-bonne heure par des portraits excellents. Un jour que le duc d'Albe posait devant le peintre, Key l'entendit concerter, avec ses conseillers intimes la mort des comtes d'Egmont et de Horn, et celle de plusieurs autres patriotes hollandais. L'impression que lui fit cette conversation fut si vive qu'il tomba malade, et mourut le jour même où tombait la tête de ces malheureux. Descamps cite de lui avec éloge une grande toile, qui décorait, avant l'incendie de 1576, l'une des parois de la salle du Conseil à l'hôtel de ville d'Anvers, et qui représentait les portraits en pied des magistrats de cette ville. Le musée d'Anvers possède deux morceaux qui font honneur au talent de Willem Key, et justifient la réputation qu'il s'était acquise; c'est d'abord le *Portrait du cardinal Granvelle*, une fort belle peinture; puis une toile remplie de figures, et où l'on voit les *Portraits des fondateurs de la chapelle des maîtres selliers d'Anvers.*

KEY (Thomas-Hewit), philologue anglais, né à Londres en 1799. Il étudia la philologie à l'université de Cambrige, où il prit ses grades en 1821, puis étudia la médecine à Londres. En 1824, il partit pour les Etats-Unis, où il était appelé à professer les mathématiques à l'université de Virginie. Pendant son séjour en Amérique, il étudia la langue latine, considérée surtout dans ses origines et ses rapports avec les autres langues, et publia sur cette matière quelques écrits remarquables. De retour en Angleterre, il fut professeur de latin à l'université de Londres (1828). Lorsqu'on fonda, en 1833, une école secondaire dépendante de l'université, il reçut la direction de cet établissement, à la tête duquel il n'a cessé d'être depuis lors. On a de Key : une *Grammaire latine* (1843-1846), dans laquelle il a développé des principes entièrement nouveaux sur cette langue et la manière de l'enseigner, un *Grand Dictionnaire latin-anglais*, et un nombre infini de dissertations logiques, d'articles et de mémoires, insérés dans différents recueils et dictionnaires. Deux de ses mémoires méritent d'être cités à part, savoir . celui dans lequel il expose la mesure des vers de Terence (*Quarterly Journal*, tome II), et celui où il établit les droits des idiomes finnois et lapons à être admis dans la famille des langues indo-européennes.

KEY, médecin anglais. V. CAÏUS.

KEYLHAU (Eberhart), dit **Monsu Bernardo**, peintre danois, né à Helsingor en 1624, mort à Rome en 1687. A dix-huit ans, il se rendit à Amsterdam, et entra dans l'atelier de Rembrandt, dont il devint le meilleur élève. Après de brillants débuts, Keylhau partit pour l'Italie; mais, en route, il s'arrêta quelque temps à Mayence, où il exécuta une *Assomption* colossale pour les capucins de cette ville. Il venait d'achever ce tableau, quand il fut appelé à Venise par le prince Savorgnano, Gio-Carlo, qui lui demandait de décorer le beau palais qu'on bâtissait pour lui, sur le Canalegio. Il y arriva en 1651. C'est durant le séjour qu'il fit dans cette ville qu'il fut surnommé **Monsu Bernardo**, appellation bizarre, qui se trouve dans tous les écrits du temps où son nom est cité. En 1654, il se rendit à Bergame, où il fit des travaux décoratifs dans un autre palais du prince Savorgnano, passa ensuite à Ravenne, où il exécuta un *Saint Benoît en extase*, dans le couvent des bénédictins de San-Vitale, et le *Portrait de la reine Christine de Suède*, qu'on voit au musée de Milan. Etant allé à Forli, il en fut chassé, comme lutherien, par le cardinal Aquaviva, et se rendit à Rome, où, affaibli par une maladie, il céda aux obsessions de prêtres qui lui firent solennellement abjurer ses croyances. Rendu à la santé, Keylhau eut, dit-on, un vif regret de son abjuration (1657). Il se fixa à Rome, s'y maria, et exécuta un grand nombre de tableaux d'histoire et de genre pendant les trente dernières années de sa vie.

De l'imagination, une remarquable habileté de composition, une touche soignée, une grande entente du clair-obscur, tels sont les côtés saillants du talent de Keylhau. Le musée de Madrid possède de lui : un *Saint Dominique en extase soutenu par deux religieux de son ordre;* un *Saint Jérôme; Saint Paul ermite;* et la *Vierge apportant un habit de carme à un saint personnage.* A la galerie Savelli de Rome, on voit quelques tableaux de genre de Keylhau, une *Servante épluchant la salade;* une *Petite fille se rendant à l'école;* une *Servante allumant la chandelle*, etc. Ces petits tableaux sont réussis au point de vue de l'exécution, mais sont peu intéressants.

KEYSER (Henri VAN), architecte hollandais, né à Utrecht en 1565, mort à Amsterdam en 1621. Il devint architecte de cette dernière ville en 1594. Cet artiste, dont le portrait figure dans l'un des tableaux de Katel, parmi les célébrités du temps, construisit plusieurs édifices dont il ne reste qu'un seul, la Bourse d'Amsterdam. D'un aspect sérieux, grandiose même, d'une distribution intérieure répondant parfaitement à toutes les exigences de sa destination, ce monument est une œuvre remarquable, mais qui ne saurait justifier la grande réputation dont Keyser jouit de son vivant.

KEYSER (Théodore VAN), peintre hollandais, frère du précédent, né Utrecht en 1575, mort à Amsterdam vers 1645. Son œuvre et sa vie sont à peu près inconnus. On lui doit les deux magnifiques toiles qui figurèrent au Louvre, sous le premier Empire, et qui furent reprises par les alliés en 1815. L'une, la plus précieuse, représente : l'*Assemblée solennelle des bourgmestres d'Amsterdam.* Cette composition, grande, sage, pittoresque et serrée, d'un aspect harmonieux, est, en outre, d'un ton superbe, d'une puissance d'effet qui rappelle Rembrandt. C'est un chef-d'œuvre, et l'une des plus belles toiles du musée d'Amsterdam. Le second tableau, *Portrait d'un homme vêtu de noir avec une froise au cou*, révèle un rare talent de portraitiste; les chairs sont éblouissantes de vie, et d'une finesse exquise.

KEYSER (NICAISE DE), peintre belge, né à Sandvliet, province de Brabant, en 1813. Il gardait les bestiaux, lorsqu'une dame, frappée de ses rares dispositions artistiques, l'envoya étudier à ses frais à l'Académie des beaux-arts d'Anvers. Keyser fit de rapides progrès sous la direction de Van Brée et de Jacobs-Jacobs, et débuta, en 1834, par un remarquable *Crucifiement* pour une église catholique de Manchester. Depuis cette époque, cet artiste a exécuté un grand nombre de tableaux d'histoire et est devenu un des chefs de l'école belge, qui suit de si près l'école française actuelle. Il est directeur de de l'Academie d'Anvers et membre de l'Académie royale de Bruxelles, ainsi que de plusieurs autres sociétés artistiques. Les œuvres de M. Nicaise de Keyser joignent à un dessin hardi et correct une bonne entente de la composition et un coloris agréable et brillant. Nous citerons, parmi ses tableaux les plus estimés : la *Bataille de Courtrai* (1836); la *Bataille de Woringen* (1839), son œuvre capitale, qu'on voit au palais de la Nation, à Bruxelles; *Charles-Quint en méditation; Saint Dominique;* le *Calvaire;* l'*Antiquaire;* la *Bataille de Sénef;* la *Bataille des Eperons d'or;* la *Bataille de Nieuwport; Sainte Elisabeth faisant l'aumône;* le *Portrait du roi Guillaume II*, etc.

KEYSERLING (Herman-Charles, comte), diplomate russe, né en Courlande en 1696, mort à Varsovie en 1764. Il suivit l'impératrice Anne à Moscou, et fut successivement ambassadeur à Varsovie, à Berlin, à Venise et, de nouveau, à Varsovie. C'était un diplomate fin et délié, qui a laissé plusieurs ouvrages sur des questions juridiques.

KEYSERLING (Thierry, baron DE), général et littérateur allemand, né à Octen (Courlande) en 1698, mort à Berlin en 1745. Il fit les études les plus brillantes, qu'il compléta, à vingt ans, par des voyages en Prusse, en Hollande, en France, où il resta deux ans, puis se rendit à Berlin, entra au service de la Prusse comme lieutenant, et fut, peu après, attaché au service du prince royal, depuis Frédéric II, qui conçut pour lui une vive amitié. Lors de la fameuse affaire de Katt, Keyserling fut séparé de ce prince et envoyé à son régiment; mais, dès que Frédéric II eut pris possession du trône, il rappela auprès de lui son ami, le nomma colonel, adjudant général et lui donna une pension considérable. Confident intime du roi, qui le désignait dans sa correspondance sous le nom de Césarion, Keyserling éprouvait pour son maître, dit Maupertuis, une véritable passion; il voulait que tout le monde le vît, le connût et l'aimât. C'était un écrivain distingué, un poëte de talent, ainsi que le prouvent des pièces de sa composition, des traductions en vers d'odes d'Horace et de la *Boucle de cheveux*, de Pope. Il avait été nommé membre de l'Académie de Berlin en 1743.

KEYSLER (Jean-Georges), historien et voyageur allemand, né à Thurnau, près de Bamberg, en 1683, mort en 1743. En faisant des éducations particulières, il visita l'Allemagne, la Hollande, la France, l'Angleterre, et fut reçu membre de la Société royale de Londres, à laquelle il avait communiqué un intéressant mémoire. De retour en Allemagne, il devint précepteur des petits-fils du comte de Bernstorf, qu'il accompagna à l'université de Tubingue (1727), et, de là, en Suisse, en Italie, en Hongrie, en Bohême, en Allemagne, en France, dans les Pays-Bas et enfin en Danemark. Par la suite, le comte de Bernstorf le chargea d'administrer ses biens, et, à partir de ce moment, il s'occupa de rédiger des ouvrages sur les notes qu'il avait recueillies pendant ses voyages. Ses principaux écrits sont : *Antiquitates selectæ septentrionales et celticæ* (Hanovre, 1720, in-8°); *De cultu Solis, Freji et Othini* (Halle, 1728); *Nouveaux voyages en Allemagne, en Bohême, en Hongrie, en Suisse, en Italie, en Lorraine* (Hanovre, 1740-1741, 2 vol. in-4°). Les appréciations de Keysler sont remarquables par leur exactitude en ce qui concerne la politique et les gouvernements; mais elles sont peu sûres et souvent fausses lorsqu'il traite d'œuvres d'art.

KEYWEST-CITY, ville et port des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Floride, sur une petite île de même nom, au S.-O. du cap Sable, par 24° 30′ de lat. N., et 83° 2′ de long. O.; 3,000 hab. C'est un des centres les plus importants de l'Etat comme situation militaire; il commande, en effet, le passage de la mer de Floride au golfe du Mexique. L'île peut avoir 5 kilom. de longueur sur 1 kilom. de largeur; elle s'élève à 7 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le sol, formé par l'agglomération de substances marines calcaires, est peu fertile. La ville est assez bien bâtie; ses rues, larges et propres, se coupent à angle droit. On y remarque plusieurs églises, un bel et vaste hôpital. Le port, sûr, spacieux et facilement accessible, donne à la sonde une profondeur de 7 mètres; l'entrée en est défendue par le fort Taylor, poste militaire de la confédération des Etats-Unis. Service régulier hebdomadaire de bateaux à vapeur pour la Havane et Charleston.

KEZA (Simon DE), historien hongrois qui vivait au XIVe siècle. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il était prêtre. Il a écrit en latin une *Chronique de la Hongrie*, qui a été publiée à Bude en 1782 (in-8°), et qui s'étend depuis les origines de ce peuple jusqu'en 1357.

KEZANLIK, ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, pachalik et à 150 kilom. N.-O. d'Andrinople, au pied des Balkans, près des sources de la Tondja; 15,000 hab. Cette ville, située dans une vallée agréable et fertile, est assez bien bâtie; ses rues sont traversées par plusieurs ruisseaux, dont quelques-uns sont très-rapides. C'est, dit-on, le lieu de la Turquie d'Europe où l'on fabrique la meilleure essence de roses; on en fait des envois très-considérables à Constantinople et à l'étranger. Dans les environs de la ville, les rosiers sont cultivés en telle abondance, que le voyageur qui arrive en été à Kezanlik est souvent incommodé par les émanations odorantes de ces arbustes.

KHA s. m. (ka). Gramm. Septième lettre de l'alphabet arabe. ‖ Signe numérique de 600 chez les Arabes. ‖ Neuvième lettre de l'alphabet turc. ‖ En sanscrit, Consonne douce et aspirée, de l'ordre des gutturales.

KHAATH s. m. (ka-att). Bot. Suc extrait d'un arbre de l'Inde, et qui, en s'épaississant, devient le cachou.

KHABOUR, CHABORAS ou **ABORRAS**, rivière de la Turquie d'Asie. Elle prend sa source dans le N. du pachalik de Diarbékir, et se joint à l'Euphrate, par la rive gauche, près de Kerkisièh, après un cours d'environ 380 kilom. Ses principaux affluents sont l'Hermad et le Nahr-el-Sindjar, tous deux sur la rive gauche.

KHABOUR (*Nicephorius*), rivière de la Turquie d'Asie. Elle prend sa source dans l'eyalet de Van, au nœud des monts Nimrod et Subhan-Dagh, entre dans le pachalik de Diarbékir, puis arrose le territoire d'Amadiéh, et se joint au Tigre par la rive gauche, après un cours d'environ 400 kilom. On peut lui donner le nom de Khabour du Nord, pour la distinguer de l'autre Khabour, affluent de l'Euphrate.

KHACÉKI s. f. (ka-sé-ki). Hist. or. Nom de la sultane favorite du Grand Seigneur. ‖ L'Académie écrit ASSAKI.

KHADYDJAH, première femme de Mahomet. V. KADICHAH.

KHAF s. m. (kaff). Bot. Plante aromatique, que l'on mêle parfois avec le tabac à fumer.

KHAHOON ou **KHAOON** s. m. (k-aoun). Métrol. Mesure de capacité usitée dans l'Inde, et valant environ 1,320 litres.

KHAIBAR, ville d'Arabie, dans le Nedjed, à 190 kilom. N.-E. de Médine. Elle était autrefois au pouvoir d'une colonie juive. Mahomet s'en empara après dix jours de siege; elle est aujourd'hui habitée par des Bédouins.

KHAI-FOUNG, ville de l'empire chinois (Chine propre), ch.-l. de la province de Ho-Nan, par 34° 52′ de lat. N., et 112° 12′ de long. E., sur la rive droite du Hoang-Ho; 200,000 hab. Elle est située dans une vaste

plaine bien cultivée, mais tellement au-dessous du niveau du fleuve, que, sans des digues fortes et étendues, elle serait continuellement inondée. Cette ville ayant été assiégée, en 1642, par une armée de 100,000 rebelles, le général qu'on envoya à son secours conçut le fatal projet de noyer les ennemis et fit percer les digues; mais, en faisant périr les assiégeants, il fut ainsi cause de la mort de 300,000 habitants de la ville; il s'en faut qu'elle ait recouvré la splendeur dont elle brillait avant ce funeste événement. On y voit la principale synagogue d'une colonie juive, qu'on dit être venue dans le pays 600 ans avant J.-C.

KHAÏNOUK s. m. (ka-ï-nouk). Bot. V. GHAÏNOUK.

KHAIR-BEY, pacha d'Egypte, né à Samsoun, près de la mer Noire, mort au Caire en 1522 de notre ère. Son père, le Circassien Melbaï, l'envoya à Caït-Bey, sultan d'Egypte, qui le plaça dans le corps des mameluks, où il fit un chemin rapide. Sous le successeur de ce prince, il reçut le titre d'émir, et fut envoyé comme ambassadeur à Constantinople. Par la suite, il devint successivement commandant d'un corps de 1,000 hommes, gouverneur d'Alep, vice-roi de Syrie (1505). Lorsque, en 1515, Sélim, sultan de Constantinople, résolut de faire la guerre à Kansou-el-Gouri, sultan d'Egypte, Khair-Bey, prévoyant de quel côté serait la victoire, n'hésita point à trahir son maître, engagea Sélim à entreprendre la conquête de l'Egypte, et fut, par sa trahison, la cause de la ruine de ce pays et de la fin déplorable de Kansou. En récompense de ses odieux services, le sultan de Constantinople nomma Khair-Bey pacha d'Egypte, pour gouverner en son nom (1517). Joignant à une avarice sordide une cruauté inouïe, le pacha se livra aux plus épouvantables excès. « Il fit périr, dit Sylvestre de Sacy, un grand nombre d'hommes pour les plus légères fautes ou par un pur caprice et sans aucun motif. Les personnages les plus distingués n'étaient point à l'abri de sa barbarie. Il condamnait arbitrairement les victimes de sa fureur à être étranglées, coupées en deux ou empalées; il inventa même une nouvelle manière d'exercer ce dernier supplice; elle consistait à empaler un homme d'un flanc à l'autre, et, ajoutant le sarcasme à la cruauté, il appelait cela *embrocher l'aubergine*. On évalue à 10,000 hommes le nombre de ceux qu'il fit périr tant en Egypte qu'en Syrie, et la plupart étaient innocents. »

KHAISANG, empereur de la Chine, de la dynastie des Mongols, nommé par les Chinois **Wou-Tsoung** (*l'honorable guerrier*), et, par les Tartares, **Kaichan-Kulluk-Khan**, né en 1281 de notre ère, mort en 1311. A la mort de Timour, dont il était neveu, Khaisang, qui servait dans l'armée du Nord, se rendit aussitôt à Karakoroum, où il réunit les grands et les généraux de l'empire, parvint à se faire proclamer empereur à Chang-Ton en 1307, commença par faire mettre à mort son compétiteur, Ananta, ainsi que la mère et les partisans de ce prince, et donna à la première année de son règne le nom de *tchita* (suprême grandeur), bien qu'elle n'eût été signalée par aucun grand événement. Le règne de Khaisang fut à peu près uniquement rempli par des querelles et des intrigues entre des princes, des officiers chinois et des lamas. Avant de monter sur le trône, il avait acquis une certaine réputation militaire; devenu empereur, il s'occupa de cultiver et de faire fleurir les arts, les lettres et les sciences, ordonna au collége du Han d'écrire l'histoire des Mongols, fit réunir en un code de neuf mille articles toutes les dispositions législatives de ses prédécesseurs, etc. On lui a reproché d'aimer à l'excès le vin, les femmes, et de trop favoriser les lamas.

KHALAF, roi du Séistan (Perse orientale), de la dynastie des Soffarides (ou chaudronniers). Il régna de 964 à 1003, et fut presque constamment en guerre avec les autres souverains de la Perse, Mansour, les Gaznevides du Khoraçan, les Bovides du Kerman, etc. Vaincu par Mahmoud, prince de Gazna, il fut jeté en prison et mourut six ans après (1009). Il avait fait publier une édition du Coran avec les commentaires les plus célèbres. Cette volumineuse compilation formait cent volumes. Elle fut, plus tard, transportée à Ispahan.

KHALED, célèbre général arabe, né en 582, mort à Emèse en 642 de notre ère. Un des chefs de la tribu des Coraïchites, il combattit d'abord Mahomet, le vainquit à la bataille d'Ohad, où le Prophète fut blessé et perdit une grande partie de son armée, puis se convertit, alla faire acte d'adhésion à Mahomet, alors à Médine (629), et devint un de ses plus redoutables capitaines. L'année suivante, il remporta la victoire de Mutali, qui lui valut le surnom d'**Epée de Dieu**, contribua à la prise de La Mecque, conquit, sous le successeur de Mahomet, Abou-Bekr, une partie de l'Irak (633) et de la Syrie, s'empara de Bostra, de Palmyre, de Damas, et battit complétement, près d'Adjnadin, d'Emèse et de Laodicée, les armées de l'empereur Héraclius. Lors de l'avénement d'Omar, qui n'avait pu pardonner à Khaled d'avoir reçu le commandement en chef de l'expédition de Syrie de préférence à lui, ce général fut remplacé par Abou-Obéidah. Il n'en continua pas moins à prendre, dans un grade secondaire, une part glorieuse à toutes les victoires qui amenèrent la conquête de la Syrie entière dans l'espace de six ans (632-638). Il mourut quatre ans plus tard, laissant la réputation d'un homme d'une bravoure extraordinaire et de grands talents militaires, qu'il ternit fréquemment par des actes de mauvaise foi et de cruauté.

KHALGAN, ville de l'empire chinois. V. KALGAN.

KHALIBIAN ou **KHALIBOFF** (Haroutioun-Boghossian), administrateur arménien, né en 1790. Il entra de bonne heure dans la carrière administrative, y fit preuve d'une haute capacité, d'un grand esprit d'initiative, et s'attacha notamment à apporter d'utiles améliorations dans sa ville natale, Nakhitchchévan, dont, à quatre reprises différentes, il fut élu préfet. Khalibian fonda, en outre, à ses frais, à Théodosie, un collége destiné à élever gratuitement trente jeunes Arméniens pauvres, et créa, dans la même ville, une importante imprimerie, d'où sont sortis un grand nombre d'ouvrages arméniens, écrits dans un but de régénération et de progrès.

KHALIFAL, KHALIFAT, KHALIFE. V. CALIFAL, CALIFAT, CALIFE.

KHALIL, sultan d'Egypte et de Syrie, de la dynastie des mameluks Baharites, surnommé **Melik-al-Aschraf** (le *Roi illustre*), assassiné en 1293 de notre ère. Il succéda, en 1290, à son père, Kelaoun, fit, l'année suivante, le siége de Ptolémaïs, dont il s'empara malgré l'héroïque défense des templiers et des chevaliers teutoniques, ordonna de massacrer tous les chrétiens qui se trouvaient dans cette ville, retourna en Egypte, se rendit maître, par ses généraux, de toute la Syrie, dont furent expulsés les chrétiens, et fit ensuite à Hayton II, roi d'Arménie, une guerre promptement terminée. Khalil régnait depuis trois ans, lorsqu'il fut assassiné par trois de ses émirs. Il eut pour successeur son frère, Nasar-Mohammed.

KHALIL, poëte, grammairien et musicien arabe, surnommé **Basri**, **Ferabidi**, **Yahmedi**, etc., né vers 718 de notre ère, mort à Bassora vers l'an 786. Il fit faire quelques progrès à la prosodie arabe, au sujet de laquelle il présenta un système ingénieux, représenté par cinq cercles renfermant quinze sortes de vers, et écrivit divers ouvrages sur la grammaire, la musique, la prosodie, etc. On cite particulièrement de lui une sorte de dictionnaire, intitulé *Kitab Alain*, et quelques poésies fort prisées des Orientaux. Parmi les maximes qu'il a laissées, quelques-unes sont pleines de sens : « Quand tu ne peux pas réussir à une chose, disait-il, laisse-la pour t'appliquer à ce qui est proportionné à tes forces. » — « On ne s'aperçoit des erreurs d'un maître qu'après avoir étudié sous un autre. »

KHALIL (Dhahery-ben-Schahin), administrateur et écrivain arabe, né à Jérusalem, dont son père était gouverneur, en 1410 de notre ère, mort à une époque incertaine. Après avoir servi pendant quelque temps dans le corps des mameluks, il remplit diverses fonctions à Alexandrie, dont il devint gouverneur en 1433, fut successivement intendant de l'hôtel des monnaies du Caire (1436), vizir, gouverneur de Carec, de Safad, de Malatia, commandant d'un régiment de 1,000 hommes à Damas, et *atabek* à Alep. Etant tombé en disgrâce, Khalil fut relégué à Jérusalem, où il vécut dans une situation fort précaire, puis retourna au Caire. Outre un recueil de vers en quatre volumes et quelques ouvrages de jurisprudence, on a de lui, sous le titre de : la *Crême de l'exposition détaillée des provinces, contenant le tableau des chemins et des routes*, un ouvrage géographique et historique sur l'Egypte, dont Volney a donné une longue analyse dans son *Voyage en Egypte et en Syrie*, et dont Sylvestre de Sacy a publié un fragment avec traduction dans sa *Chrestomathie arabe* (Paris, 1806). On y trouve de curieux détails sur les antiquités, la géographie, l'administration, l'armée et la cour des sultans d'Egypte.

KHALIL-BEG, roi de Perse, de la dynastie des Turcomans du Mouton blanc, mort en 1478 de notre ère. Il succéda à son père, Uzun-Assan, se rendit odieux par ses vices et par ses cruautés, comprima la révolte de son cousin Mourad-Beg, qu'il fit mettre à mort avec ses partisans, marcha ensuite contre deux de ses frères, qui venaient également de se révolter, et périt dans un combat après six mois et demi de règne.

KHALIL-PACHA, grand vizir ottoman, mort en 1453. Il remplit les fonctions de grand vizir sous Amurat II, qu'il engagea, après son abdication, à remonter sur le trône, vers 1442, fut maintenu dans sa dignité après l'avénement du fameux Mahomet II, contribua à la prise de Constantinople en 1453; mais, accusé par les Grecs eux-mêmes de s'être laissé corrompre à prix d'argent et d'avoir trahi le sultan, il fut arrêté et condamné à la peine capitale.

KHALIL-ULLAH-KHAN, général mogol qui vivait au XVIIe siècle. Il devint grand maître de la cavalerie sous Schah-Jehan, se prononça, après la mort de ce prince, en faveur de Dara, son fils aîné, contre ses deux autres fils, Aureng-Zeyb et Morad-Bakh; mais, ayant eu à se plaindre de Dara, il resta dans l'inaction avec son corps d'armée à la bataille de Samonguer, et, pour hâter la défaite de ce prince, il l'engagea à descendre de son éléphant et à monter à cheval pour poursuivre l'ennemi. A peine Dara eut-il suivi ce perfide conseil que ses troupes, ne l'apercevant plus sur son éléphant, le crurent mort et se débandèrent (1657). C'est ainsi que, grâce à la trahison de Khalil, Aureng-Zeyb remporta la victoire qui le rendit maître de l'empire.

KHALKA, rivière de la Russie d'Europe, gouvernement d'Iékaterinoslav. Elle se jette dans le Dniéper, près de son embouchure. Sur les bords de cette rivière, les Mongols remportèrent une éclatante victoire sur les Russes en 1223.

KHALKAS, peuple mongol qui habite la partie septentrionale de l'empire chinois, entre le territoire russe du Trans-Baïkal au N., les monts Altaï à l'O., le grand désert de Gobi au S. et les monts Khingkhan à l'E., par 42° et 53° de lat. N., et 85° et 116° de long. E. Le vaste territoire occupé par les Khalkas mesure 2,200 kilom. de l'E. à l'O., et 800 du N. au S. Indépendamment des montagnes qui limitent ce pays à l'E. et à l'O., nous mentionnerons les monts Sayansk, qui le séparent au N. de la Sibérie, et les monts Karakorum, qui sillonnent sa partie centrale. Partout ailleurs, il offre de vastes steppes, plusieurs vallées fertiles, et, dans le S., une partie du désert de Gobi, qui ne renferme que quelques oasis où l'on mène paître des troupeaux pendant l'été. Le pays des Khalkas est arrosé au N. par l'Orkhone et la Seleuga, à l'E. par le Herlon, au N.-O. par l'Iénisséi, et à l'O. par le Djabkan, tributaire du lac Ike-aval-noor. Indépendamment de ce lac, le pays en renferme plusieurs autres, dont les plus considérables sont le Kossogal au N. et le Bouïr-Noor à l'E. Le sol de cette vaste contrée est fertile dans les vallées et dans quelques plaines; on y remarque de vastes pâturages, où sont élevés de nombreux troupeaux. Les hauteurs sont couvertes de forêts de pins, de mélèzes, de bouleaux, de trembles et de peupliers blancs. Sur le bord des rivières s'étendent de belles prairies où paissent des troupeaux de chevaux et d'hémiones. Le climat du pays des Khalkas est tempéré.

Les nombreuses guerres qu'ils eurent à soutenir au XVIIe siècle forcèrent les Khalkas à implorer le secours des Chinois, auxquels ils offrirent de se soumettre. Ces derniers prirent leur défense, vainquirent les Kalmouks et retinrent les Khalkas sous leur domination, en accordant à leurs chefs divers titres honorifiques. Les Khalkas habitent sous des tentes de feutre, qu'ils transportent, à la manière des nomades, d'un lieu à un autre, selon la saison ou les besoins de leurs troupeaux. Leur religion est la religion lamaïque. Patrie de Gengis-Khan.

KHALVÉTITE s. m. (kal-vé-ti-te). Hist. relig. Membre d'un ordre monastique arabe, fondé en 1397 par Omar Khalwety.

KHAMÉPHIS (*gardien de l'Egypte*), nom de trois dieux égyptiens qui, d'après quelques mythologues, sortent des ténèbres irrévélées; ce sont Knef, Phtha et Phré.

KHAMIES, montagnes de l'Afrique méridionale, dans la colonie du Cap de Bonne-Espérance, district de Tulbagh; elles se rattachent au S.-E. aux monts Roggeveld, et au N. aux montagnes de Cuivre. La Groene et la Koussie y prennent leur source.

KHAMSIN s. m. (kamm-sinn). Vent brûlant du désert, qui souffle en Egypte.

KHAN s. m. V. KAN.

KHANAKAH s. m. (ka-na-kâ). Fête musulmane.

KHANAT s. m. V. KANAT.

KHANDEISCH, ancienne province de l'Indoustan anglais. V. KANDEISCH.

KHANDORAN, général mogol, mort en 1739. L'empereur de l'Indoustan, Mohammed-Schah, qu'il avait débarrassé par un assassinat de Séid-Assan-Khan en 1720, le nomma trésorier général et émir al-omrah, et lui abandonna la direction des affaires, ainsi qu'au grand vizir Kamroddin. Par leur mauvaise administration, ces deux personnages excitèrent un grand mécontentement dans l'empire, et, par leur lenteur à se mettre à la tête d'une armée, ils laissèrent les Mahrattes s'avancer jusqu'aux portes de Dehli, après avoir ravagé la province de Malva et pillé le Guzarate. Ils se décidèrent enfin à combattre les envahisseurs, sur lesquels ils remportèrent une grande victoire; mais ils ne surent pas profiter de la mauvaise situation de l'ennemi et s'empressèrent d'accepter la paix (1737). Quelque temps après, les gouverneurs du Decan et d'Audisch levèrent l'étendard de la révolte contre Mohammed-Schah, qui avait refusé de renvoyer Khandoran, et appelèrent dans l'Inde le roi de Perse, Nadir-Schah. Ce prince s'empressa d'accourir avec une armée et remporta, en 1739, sur les Mogols, une grande victoire. L'empereur de l'Indoustan perdit son trône par cette bataille, dans laquelle Khandoran avait trouvé la mort.

KHANG'-HI, empereur de la Chine. V. KANG-HI.

KHANI s. m. (ka-ni — rad. *khan*). Auberge grecque : *Je dirai un mot des* KHANIS, *parce que tout le monde est exposé à y dormir. Les* KHANIS *sont des auberges du dernier ordre, et cependant les meilleures que l'on rencontre hors d'Athènes. Le nom est turc, la chose est de tous les pays. Je crois que les Turcs disent un* KHAN. *Les Grecs ont ajouté un* i *par patriotisme.* KHANI *se traduit généralement par auberge; mais rien n'est plus faux que cette interprétation. Qui dit traître comme un traducteur ne dit pas mal.* (E. About.)

KHAOON s. m. (ka-oun). Métrol. V. KHAHOON.

KHARA, dans la mythologie indienne, frère de Râvana, vaincu et tué par Râma dans le bois de Djanasthâna, avec quatorze mille quatorze Râkchasas qu'il avait rassemblés pour venger sa sœur Soûrpanakhâ. En voyant approcher la massue que Khara balançait sur sa tête, Râma éprouva un sentiment de crainte, pensant que l'arme de son ennemi était d'une origine céleste et ne pouvait être combattue par des armes ordinaires. Il paraît qu'en cette circonstance il recula de trois pas. Khara est aussi le nom d'un mauvais génie indien qui fut vaincu par le dieu Crichna.

KHARAN, ville forte du Beloutchistan, ch.-l. de la prov. de Saraouan et du district de son nom, à 132 kilom. S.-O. de Kélat. Grande et bien fortifiée.

KHARATCH ou **CARATCH** s. m. (ka-ratch). Tribut payé aux successeurs de Mahomet par les personnes et par les Etats étrangers à l'islamisme. ‖ On dit aussi KHARADJ et DJIZIÉ.

KHAREK, île du golfe Persique. V. KARAK.

KHARGÈH (EL-), ville et oasis d'Egypte. V. KARGÈH.

KHARIDJITE s. m. (ka-ri-dji-te — mot ar. qui signifie proprement *étranger*). Hist. or. Membre d'une secte musulmane fondée en 659 par Abd-Ullah-ibn-Wehebb : *Ali fut assassiné en* 661 *par un* KHARIDJITE.

KHARISM ou **KHOWARESM**, dénomination donnée à la partie du Turkestan occidental, comprise entre le lac Aral au N., la mer Caspienne à l'O., la Perse au S., et comprise dans le territoire du khanat de Khiva à l'O. A l'exception de quelques districts arrosés par des canaux dérivés du Djihoun, et où l'on cultive les céréales, le coton, le mûrier et quelques plantes oléagineuses, le Kharism n'offre rien que des déserts aux aspects variés : tantôt, ce sont des steppes herbacés, où les Turcomans font paître leurs troupeaux; tantôt, sur d'autres points, se dressent des montagnes escarpées et arides. Enfin, vers le S., s'étendent de vastes plaines sablonneuses, qu'on appelle le *désert de Kharism*. De 994 à 1231, le Kharism forma un Etat indépendant, qui fut renversé par Gengis-Khan. Il est aujourd'hui possédé en grande partie par le kan de Khiva.

KHARISM (lac de), dénomination donnée quelquefois à la mer d'Aral.

KHARIZI ou **ALKHARISI** (Jehoudah-ben-Schelomoh), savant rabbin espagnol, qui vivait à la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle. Il voyagea en Palestine, en Perse, en Grèce, en Moscovie, en Allemagne, en France, et habita quelque temps Marseille, où il traduisit d'arabe en hébreu le *Moré Névochim*, de Moïse Maïmonide. Kharizi a beaucoup écrit. On a de lui de nombreuses traductions d'arabe en hébreu de traités d'Aristote, de Galien, de Moïse Maïmonide, quelques poésies, un ouvrage intitulé *Refouot Gheviah*, sur la manière de conserver la santé, et le *Tachkémoni*, son ouvrage capital, composé à l'imitation des *Séances* de Hariri. Ce livre, publié à Constantinople en 1540 et en 1578, à Amsterdam en 1729, se compose de cinquante chapitres ou séances, et traite des sujets les plus divers. « L'auteur, dit Sylvestre de Sacy, s'est proposé de rivaliser avec Hariri (dont il avait traduit les *Mekamat* sous le titre de *Mechabberot Ithiel*) et de montrer que la langue hébraïque n'était ni moins riche, ni moins propre à traiter toute sorte de sujets que la langue arabe. On peut dire effectivement qu'il égale souvent son modèle par la multiplicité, la variété et la hardiesse des figures et par toute la pompe du style oriental; mais il faut convenir aussi qu'il n'a pas moins imité les défauts que les grâces du style recherché des écrivains arabes... Tantôt on admire dans sa composition un style très-fleuri, mais facile, naturel, et parfois vraiment sublime; tantôt, quoiqu'il soit tolérable jusqu'à un certain point dans l'original, à cause du rhythme, de la cadence et des jeux de mots ingénieux qui surprennent le lecteur et lui arrachent, comme malgré lui, une admiration irréfléchie, il paraît, dès qu'on essaye de le traduire, non-seulement boursouflé et gigantesque, mais même ridicule et hors de toute mesure. »

KHARKOW, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de même nom, au confluent de la Kharkowa et du Lipan, à 1,405 kilom. S.-E. de Saint-Pétersbourg, à 710 kilom. S.-O. de Moscou; par 49° 59′ de lat. N., et 33° 56′ de long. E.; 52,000 hab. Université fondée en 1803; séminaire, gymnase; siége d'un évêché, d'une cour criminelle et d'une cour d'appel. Comme celle de toutes les villes de la Russie méridionale,

l'industrie de Kharkow est peu développée; mais il s'y tient des foires très-importantes, surtout pour les bestiaux et pour les laines.

L'emplacement occupé par cette ville était désert il y a deux cents ans. Un Cosaque nommé Kharkow y construisit une maison, et bientôt il s'y forma un village, qui, en 1780, fut érigé en ville et en chef-lieu de gouvernement par Catherine II. C'est aujourd'hui une des villes les plus importantes de la Russie méridionale, et elle semble appelée par sa situation à occuper, vis-à-vis d'Odessa, la position où Moscou se trouve à l'égard de Saint-Pétersbourg. La partie de la ville bâtie par Catherine II a des rues droites, larges, dont les maisons, à façades ornées de pignons, n'ont qu'un seul étage. C'est là qu'habitent les artisans, les voituriers, les marchands de grains et de denrées; mais les rues de ce quartier ne sont pas pavées, et la terre grasse dont le sol est composé forme, pendant les chaleurs, une poussière épaisse qui permet à peine de distinguer les objets à quelques pas, et elle se transforme, après les pluies, en une pâte profonde et gluante qui exige, pour les voitures les plus légères, un attelage de six ou huit chevaux. Un pareil état de choses provient de l'absence totale de pierres et de la rareté du bois dans les environs de la ville. Plus loin se trouve la ville nouvelle, à physionomie européenne, percée de rues bien alignées et en partie pavées; on y voit de grandes places et une foule de maisons qu'on pourrait appeler des palais; mais il y a peu de mouvement et il y règne un silence et une tristesse étranges.

KHARKOW (GOUVERNEMENT DE), division administrative de la Russie d'Europe, comprise entre les gouvernements de Koursk au N., de Poltava à l'O., d'Iékaterinoslav au S., et de Voronéje à l'E. Ce gouvernement mesure *380 kilom. du* N.-O. au S.-E., *et 110 du* N. au S. Superficie, 30,600 kilom. carrés; 1,400,000 hab. Ch.-l. Kharkow; il compte 16 villes et 2,009 villages; les villes ne renferment pas le douzieme de la population, qui est essentiellement agricole. Le sol est plat, peu boisé et arrosé par plusieurs cours d'eau, dont les plus importants sont le Psel, l'Udy et le Siewernoj-Donetz; il y a aussi, dans la partie méridionale, quelques lacs peu considérables: Le sol est extrêmement fertile et la végétation prodigieusement riche. L'agriculture est la grande industrie des habitants, et la province exporte du blé à Koursk et à Taganrok; mais elle manque de voies de communication, et, se trouvant enclavée au milieu d'autres contrées très-fertiles, elle se débarrasse difficilement de ses produits dans les années d'abondance. Aussi la distillation du blé pour les eaux-de-vie a-t-elle pris une grande extension dans le gouvernement de Kharkow. On n'y comptait pas moins de 310 distilleries en 1858. Le chanvre et le lin y sont admirablement cultivés. On n'y fume pas les terres, parce que l'expérience a appris aux habitants que l'engrais faisait venir beaucoup de paille, mais du blé faible et maigre. On se borne donc aux jachères, et cinq années de repos assurent quinze années de récolte excellente. Il résulte de là que, le fumier étant inutile, on le jette dans les ruisseaux, qui le charrient dans le Donetz, dont le fond est encombré au point qu'il a cessé d'être navigable. Le jardinage est peu développé dans la province, et l'on n'y cultive pas la pomme de terre, parce que l'opinion générale attribue à ce tubercule le triste privilége d'engendrer le choléra. La surabondance du blé rend d'ailleurs ce préjugé moins regrettable que dans toute autre contrée. La culture du tabac augmente de jour en jour, et l'éducation des vers à soie est en progrès. L'élève du bétail est très-considérable, et, dans les haras des riches propriétaires, on élève des chevaux indigènes, des chevaux arabes et anglais et les trotteurs d'Orlow. Les moutons mérinos y ont été introduits vers 1815, et leur nombre s'élève aujourd'hui à environ 65,000. L'industrie manufacturière y est représentée par les distilleries, quelques fabriques de savon, des tanneries, des filatures de laine et quelques fonderies de cuivre.

KHARO-KHOTO, ville de l'empire chinois, dans la Mongolie, à 240 kilom. N.-O. de Pékin, au N. de la grande muraille. Cette ville se trouve sur la route d'Ourgen à Pékin, formant la dernière station qu'on rencontre en allant de Mongolie en Chine.

KHAROUBA s. f. (ca-rou-ba — mot kabyle). Association de familles kabyles: *La* KHAROUBA *est la réunion de maisons d'une même famille: elle comprend tous les individus rapprochés entre eux par des liens de parenté ou d'alliance, et se trouve représentée dans les assemblées par son dahman.* (Monit. algérien.)

KHARROUBAH s. m. (kar-rou-bâ). Métrol. Mesure de capacité en usage chez les Egyptiens, et qui équivaut à 0lit,11945.

KHASIAS, peuple du Bengale oriental, de race indo-chinoise, jusqu'à présent peu connu et sur lequel des renseignements tout récents ont jeté un jour nouveau. Nous empruntons les détails suivants au *Bengal Asiatic Journal*, à un ouvrage de M. Lubbock et au discours d'ouverture de l'Association britannique pour l'avancement des sciences historiques, prononcé par son président, M. Hooker.

On a peine à croire, mais il est parfaitement établi aujourd'hui, qu'il existe, à 400 kilom. de la capitale des Indes, une tribu à demi sauvage, construisant habituellement des dolmens, des menhirs, des cystes, des cromlecks presque aussi gigantesques dans leurs proportions que les monuments druidiques de l'Europe occidentale. Ce peuple nourrit des vaches, mais sans traire leur lait; il mesure les distances par les bouchées de *pawa* mâchées en route. Les liens du mariage y sont si relâchés, que le fils communément oublie son père pendant que la sœur hérite de la propriété et du rang. Les hauteurs ondulées de la contrée, quelques-unes de 1,500 à 2,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, sont parsemées de groupes de colonnes quadrangulaires, en pierre non polie, et de tables en pierre supportées par trois ou quatre piliers grossiers. Dans une enceinte, creusée au sein du sol sableux, MM. Hooker et Thomson ont trouvé un cercle presque complet de menhirs de 10 mètres de hauteur sur 2 mètres de largeur et 1 mètre d'épaisseur; en avant de chaque menhir se trouvait un dolmen ou cromleck formé par des pierres gigantesques dans la même proportion. La plus grande des tables mesurées avait 20 mètres de hauteur, 5 mètres de largeur et 0m,60 d'épaisseur. Plusieurs de ces monuments avaient été érigés tout récemment. La méthode employée pour découper les blocs consiste à y creuser des rainures, à les entourer de feu, et, lorsqu'ils sont très-chauds, à y verser de l'eau froide qui détermine la rupture de la roche le long de la rainure; les leviers et les cordes sont les seuls engins mécaniques servant à transporter et à dresser les blocs. Les motifs de leur érection sont variables: une sépulture, l'indication du lieu où certains événements publics se sont passés, etc., etc. C'est un fait curieux que le nom de *mau*, servant à désigner une pierre en dialecte khasian, se rencontre aussi souvent dans les noms de leurs villages et des lieux que le mot *maen* et *meu* dans les villages et lieux de la Bretagne, des pays de Galles et de Cornwall, etc. A la date de la visite du colonel Yule comme de celle des derniers voyageurs, les rapports avec ces peuplades étaient très-limités et parfois très-peu amicaux; les voyageurs anglais ignoraient leur langue, et les Khasias sont d'ailleurs assez peu communicatifs. Dernièrement, cependant, le pays est devenu plus ouvert et l'établissement, au milieu d'eux, d'un cantonnement anglais donne plus d'importance encore à la recherche de leur origine, de leur langue, de leurs croyances, de leurs coutumes, etc. Cette enquête jettera une grande lumière sur une branche importante et obscure de l'archéologie préhistorique, les monuments mégalithiques de l'Europe occidentale.

Le colonel Yule avait décrit les mœurs de ce singulier peuple en 1844; mais sa relation, publiée dans l'*Asiatical Journal*, était restée inaperçue. M. Hooker, qui a résidé lui-même quelques mois au milieu des Khasias, a pu vérifier toutes les assertions du colonel Yule.

KHASPOUR, ville de l'Inde Transgangétique. V. KHOSPOUR.

KHASSEBEGUY s. m. (ka-se-bé-guï). Métrol. Nom d'une ancienne monnaie de cuivre du royaume de Perse, qui valait le dixième du schahi, c'est-à-dire cinq dinars.

KHASSOU ou **KASSOU**, Etat de la Sénégambie, dans l'Afrique occidentale, entre le Jafnou au N. et le Fouladou au S.; ch.-l. Kouniakari; 150,000 hab., émigrés du Bakhounou et parlant le malinké. D'abord bergers *des Malinkés, qui étaient maîtres du* pays, ils devinrent peu à peu assez forts pour les supplanter. Il y a une vingtaine d'années, le Khassou n'avait qu'un chef, Aoua-Demba; mais cet Etat fut désorganisé par le Kaarta, son trop puissant voisin, dès qu'il n'eut plus un homme remarquable pour le gouverner. Aujourd'hui, sous les fils d'Aoua-Demba, il est divisé en provinces indépendantes les unes des autres, savoir: sur la rive gauche du Sénégal, Médine, le Logo, le Natiaga; sur la rive droite, Khoulou, le Koutiéga, comprenant le Diombokho, le Magui, le Fausané, le Tomara, le Sanga-Kénié, le Sanga, le Dinguira, le Makha-Dengué. En 1855, au moment même où Al-Hadji, maître du haut pays, venait de s'emparer du Khassou et d'y mettre garnison, pour pénétrer ensuite dans le Kaarta, les Français s'établirent de vive force à Médine. Pendant deux ans que dura la conquête du Kaarta par Al-Hadji, le Khassou fut tranquille; mais cette conquête achevée, Al-Hadji revint dans le Khassou. Les habitants de la rive droite se soumirent à lui, tandis que ceux de la rive gauche s'enfuirent dans le Bambouk; Al-Hadji vint alors se heurter contre notre fort de Médine, sous la protection duquel les populations des villages voisins s'étaient réfugiées; il l'assiégea pendant trois mois avec acharnement; la défense, confiée à M. Paul Helle, fut héroïque, et les assiégeants virent tuer plus de mille de leurs meilleurs guerriers. Ils furent honteusement chassés, le 18 juillet 1857, par une poignée d'hommes amenés par le colonel Faidherbe, gouverneur du Sénégal. Ce revers a ruiné la cause d'Al-Hadji.

Le Khassou est un beau pays, aussi fertile et plus pittoresque que le Bondou. Il produit des arachides de qualité supérieure et du riz aussi beau que celui de l'Inde. On y trouve des mines d'or, d'argent et de cuivre exploitées par les Foulahs. Les hommes procèdent à l'extraction des matières, et les femmes font les opérations subséquentes, telles que le lavage des matières aurifères.

KHASSOWO s. m. (ka-so-vo). Linguist. Langue samoyède.

KHATANGA, rivière de la Russie d'Asie, dans la Sibérie, gouvernement d'Iénisseisk. Elle sort d'un petit lac situé au S. de Piacino, coule au N., puis au N.-E., et se jette dans l'océan Glacial arctique par un large estuaire, nommé golfe de Khatanga, après un cours de 1,000 kilom. Ses principaux affluents sont la Khéta, à gauche, et la Moniaga à droite.

KHATCHADOUR, poëte arménien, né à Getchard vers 1170. Il jouit d'une assez grande réputation parmi ses compatriotes pour ses compositions poétiques, entre lesquelles on cite des poëmes *Sur les apôtres; Sur l'assomption de la Vierge; Sur la vie de saint Grégoire l'illuminateur.*

KHATCHADOUR, prélat et poëte arménien, né à Césarée (Cappadoce) vers la fin du XVIe siècle. Il eut pour maître le poëte Osgan, devint évêque de Dchougha, fut envoyé en mission à Constantinople par le patriarche Moïse III en 1630, puis se rendit en Pologne pour terminer les différends qui existaient entre les Arméniens de Léopold et leur archevêque. Khatchadour a composé sur la morale et la religion quelques ouvrages en vers qui attestent des talents poétiques réels et dont quelques-uns se trouvent manuscrits à la Bibliothèque nationale de Paris.

KHATCHID ou **KHATCHIG Ier**, patriarche d'Arménie, mort à Arkina en 992. Il était évêque d'Arascharouni lorsqu'il succéda, en 972, sur le siége patriarcal, à Etienne III. Il fonda plusieurs monastères, se signala par son amour pour les lettres et pour les arts, embellit Arkina de plusieurs monuments magnifiques et y créa une importante bibliothèque.

KHATCHID II, patriarche d'Arménie, né à Thavplour (Cappadoce) en 1064. Il était évêque depuis 1045 lorsque son oncle, le patriarche Pierre Ier, ayant reçu du gouverneur de l'Arménie l'ordre de quitter Ani, sa résidence, et de se rendre à Arzeu, en Carie, lui confia l'administration de son siége pendant son absence. Peu de temps après, l'empereur de Constantinople, qui persécutait les chefs de l'Eglise arménienne pour les contraindre à s'unir à la communion grecque, faisait emprisonner le patriarche Pierre dans un fort près de Trébizonde et ordonnait en même temps d'enfermer Khatchid dans la forteresse Noire, également située près de cette ville. Toutefois, craignant d'exaspérer jusqu'à la révolte les Arméniens, l'empereur fit venir, l'année suivante, Pierre à Constantinople, l'y accueillit avec de grands honneurs et envoya Khatchid à Ani, pour gouverner l'Eglise pendant son absence. Pierre étant mort à Sébaste, dans la Cappadoce, en 1058, Khatchid fut élu pour lui succéder. Deux ans s'étaient à peine écoulés que l'empereur Constantin Ducas appelait le patriarche à Constantinople, pour le contraindre à lui livrer les richesses dont il croyait qu'il avait hérité de *son oncle et pour l'amener à lui payer un* tribut annuel. Khatchid refusa, fut retenu pendant trois ans en captivité, obtint sa liberté grâce à l'intervention du prince de Sébaste, mais ne put retourner à Ani, et mourut de chagrin à Thavplour, dans la Cappadoce.

KHAYA s. m. (ka-ia — de *Khay*, nom pr.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des cédrélacées, tribu des swiéténiées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans la Sénégambie.

KHAZARES, peuple scythique de l'Europe orientale, dont l'origine a été l'objet de vives controverses. On suppose que ce peuple était de souche tchoude ou scythique. Les Khazares habitaient depuis une haute antiquité une contrée située au N. de la mer Caspienne; ils sont désignés sous le nom de Turcs orientaux par les écrivains byzantins. Devenus forts et puissants, les Khazares firent, au VIe siècle, de nombreuses incursions dans les pays voisins, notamment en Perse. Pour mettre un terme à ces dévastations, Kobad, roi de Perse, ferma les défilés du Daghestan par la célèbre muraille dont on voit encore les restes près de Derbent. Profitant du moment où, sous les successeurs de Kobad, la Perse était attaquée de différents côtés par les Turcs et l'empereur d'Orient, les Khazares pénétrèrent dans le territoire persan et y mirent tout à feu et à sang. A la chute de la dynastie des Sassanides, les Khazares se rendirent maîtres d'une partie de l'Arménie. Les Arabes, sous les ordres d'Ibrahim-ibn-Goïats, remportèrent sur eux une éclatante victoire. Cependant une fraction du peuple khazare avait soumis une partie de la Crimée. Daros ou Doros devint la résidence de leurs chefs. L'un d'eux épousa la fille de Justinien II, et une de leurs princesses fut mariée à Constantin Copronyme. Cette princesse se fit chrétienne, et prit, au baptême, le nom d'Irène. Pendant ce temps, le khagan des Khazares choisit pour capitale Balanjar ou Atel, ville située sur le Volga. Ce peuple embrassa le christianisme en 858. Sa puissance ne commença à décliner qu'à l'époque de la fondation de l'empire de Russie. En 948, Sviatoslav, grand-duc de Russie, leur enleva la forteresse de Sarkel. Dans les premières années du XIe siècle, ils perdirent la Crimée, appelée alors la Khazarie, et, dès lors, leur nom disparaît complétement de l'histoire.

KHAZARES (mer des), nom donné quelquefois à la mer Caspienne.

KHAZARIE, dénomination par laquelle on désigne tantôt tout l'empire des Khazares, tantôt la Crimée seulement.

KHAZINÉ s. m. (ka-zi-né — mot arabe qui signif. *trésor*). Dépôt des objets précieux accumulés depuis l'origine de la monarchie musulmane, et appartenant au Grand Seigneur.

KHAZNEH s. m. (ka-snê). Métrol. Monnaie de compte égyptienne, qui vaut 129,630 francs.

KHÉDIVE s. m. (ké-di-ve — mot persan qui signif. *seigneur*). Titre donné au vice-roi d'Egypte.

— **Encycl.** *Khédive* est un titre honorifique, d'origine persane, qui est devenu, depuis quelques années, le titre particulier du pacha ou vice-roi d'Egypte. Comme, étymologiquement, il signifie *Archi-Dieu*, on pourrait croire qu'il a été trouvé par quelque Gagne oriental; mais, dans la langue usuelle, il n'a guère plus de valeur que celui de prince ou d'excellence. En Perse, il signifie *maître, seigneur*, et il a été adopté, à différentes époques, par des gouverneurs de province indépendants du schah. Les empereurs turcs de Constantinople le donnèrent quelquefois aux pachas gouverneurs des provinces de l'est, afin d'opposer un *khédive* turc à un *khédive* persan. Ismaïl-Pacha a fait revivre ce titre, tombé en désuétude, afin de marquer sa souveraineté. L'idée d'indépendance s'y rattache, en effet, étroitement dans l'histoire turque ou persane. Les *khédives* ne reconnaissaient à l'empereur ou au schah qu'une suprématie religieuse, et traitaient avec eux de souverain à souverain.

KHELAT s. m. (ké-la). Don que le sultan et les souverains de l'Inde font, en témoignage d'honneur, aux personnages qui leur *sont présentés.*

KHELL (Joseph), jésuite et numismate allemand, né à Lintz (haute Autriche) en 1714, mort à Vienne en 1772. Il se livra successivement à l'enseignement de l'histoire, de la philosophie, de l'hebreu, de l'exégèse dans divers colléges de son ordre, devint ensuite conservateur de la bibliothèque Garelli, et occupa, à partir de 1758, une chaire d'histoire et d'antiquités au Theresianum de Vienne. Khell a laissé un assez grand nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons: *Physica ex recentiorum observationibus* (Vienne, 1756-1757, 2 vol. in-4o); *Ecloge observationum in Novum Testamentum*, ouvrage très-estimé (Vienne, 1756-1757, 2 vol. in-8o); *Adpendicula altera ad numismata græca populorum et urbium a Jacobo Gesnero repræsentata* (Vienne, 1764, in-4o); *Ad numismata imperatorum romanorum aurea et argentea a Vaillantio edita supplementum* (Vienne, 1767, in-4o), etc.

KHERASKOF (Michel), poëte russe. V. CHERASKOW.

KHERSON (GOUVERNEMENT DE), division administrative de la Russie d'Europe, entre le gouvernement de Kiev au N., la Podolie et la Bessarabie à l'O., la mer Noire au S., le gouvernement de Tauride au S.-E.; 72,846 kilom. carrés, 375 kilom. sur 200; 1,110,321 hab. Ch.-l., Kherson. Le territoire de ce gouvernement comprend une vaste plaine, interrompue à l'E. par quelques hauteurs qui dominent le cours du Dniéper, et à l'O. par une petite chaîne qui se rattache aux Karpathes. Les fleuves les plus importants du gouvernement de Kherson, après le Dniéper, sont: le Dniester, l'Ingouletz et l'Ingoul. *Le sol est généralement argileux*, mais très-fertile sur certains points. Dans le N. et aux environs d'Iélisavetgrad se voient quelques forêts assez considérables; partout ailleurs, ce n'est qu'un steppe continu. Les herbages atteignent, en certains endroits, une hauteur prodigieuse. La température est très-chaude en été et très-froide en hiver. Les récoltes consistent en blé, seigle, millet, orge, avoine, sénevé, tabac, safran, chanvre, lin, vin, fruits, etc. Les plus beaux pâturages se trouvent dans les parties basses; ils nourrissent d'innombrables troupeaux de bœufs, de buffles, de moutons et de chevaux renommés pour leur agilité. La pêche est très-productive dans la mer Noire et dans les fleuves ou rivières. L'industrie, peu importante, ne consiste guère que dans la fabrication des toiles à voiles. Les principaux aliments du commerce sont les fourrures, les peaux de mouton, le tabac, les grains, le suif, le beurre, le fromage, les bœufs, les chevaux, etc. Les villes sont presque toutes de construction moderne; les villages, peu nombreux, ne se composent guère que de huttes en terre glaise. Le gouvernement de Kherson n'a été complétement soumis à la Russie qu'en 1739. Dès 1752, des Serviens s'y établirent dans une contrée qui a gardé leur nom. A leur suite vinrent des colons bulgares, valaques et polonais. Une partie de la population actuelle de la province est polonaise.

KHERSON, ville forte de la Russie d'Europe, au S.; chef-lieu du gouvernement de

son nom, sur la rive droite et près de l'embouchure du Dniéper, à 1,787 kilom. de Saint-Pétersbourg, 1,297 kilom. de Moscou, par 46° 37′ lat. N., et 30° 17′ long. E.; 37,400 hab. Cette ville, régulièrement bâtie, se divise en quatre quartiers : la Forteresse, l'Amirauté, le faubourg Grec et le faubourg des Marins. Dans la Forteresse se trouvent : la résidence du gouverneur civil et militaire, l'arsenal, les tribunaux, la cathédrale, les casernes, etc.; le faubourg Grec est habité surtout par la bourgeoisie. Magnifique pont. Commerce de bois de construction, fonderie de canons, hôtel des monnaies, gymnase, séminaire catholique arménien, école de navigation, etc.

Kherson a été fondée en 1778; l'impératrice Catherine II lui accorda d'importants priviléges, afin d'en faire un des points les plus intéressants de la mer Noire. Le commerce d'Odessa, qui prend de jour en jour des proportions plus considérables, a tué en grande partie le commerce de Kherson, et la prospérité de cette dernière ville a beaucoup diminué; il est fort douteux qu'elle recouvre jamais son ancienne splendeur.

KHÉTA, rivière de la Russie d'Asie, dans la Sibérie, gouvernement d'Iénisseisk, affluent de la rive gauche de la Khatenga; cours de 450 kilom.

KHEVENHÜLLER (François-Christophe), homme d'Etat et historien allemand, né en 1588, mort en 1650. Il appartenait à une ancienne famille originaire de Franconie. Pendant quelque temps, il commanda une galère, puis devint chambellan de l'archiduc Mathias (1613), se rendit ensuite à Madrid en qualité d'ambassadeur (1617), y prit part à la conclusion de la paix entre l'Espagne et la Savoie, négocia le mariage de l'infante Marie avec Ferdinand II, roi de Hongrie, et revint à Vienne en 1625. Khevenhüller remplit ensuite de nombreuses missions diplomatiques auprès des électeurs ecclésiastiques, de la cour de France et de la cour de Madrid, où il se rendit pour la seconde fois en 1627, etc. Devenu possesseur d'une immense fortune, il prêta, dit-on, à l'empereur 6 millions de couronnes pendant la guerre de Trente ans. On a de lui un ouvrage considérable, dans lequel il raconte les événements qui se sont passés en Allemagne pendant la guerre de Trente ans et le regne de l'empereur Ferdinand II. Cet ouvrage, qui s'étend de 1578 à 1637, et qui contient des renseignements précieux, a été publié, sous le titre d'*Annales Ferdinandei*, à Ratisbonne (1640-1646, 9 vol. in-fol.) et à Leipzig (1716-1726, 12 vol. in-fol). Runde a donné de cet ouvrage un extrait méthodique, allant seulement jusqu'en 1597 (Leipzig, 1778-1781, 4 vol. in-8°).

KHEVENHÜLLER (François-Joseph, prince DE), homme d'Etat autrichien, né en 1706, mort en 1776. Après avoir été successivement ambassadeur à Copenhague, à Dresde, à Hanovre, il retourna à Vienne, où il remplit plusieurs fonctions à la cour, jouit d'une haute faveur auprès de Marie-Thérèse et de François I^er^, et fut créé prince de l'Empire en 1763. Il avait épousé la fille du comte de Metsch, nom que ses descendants ont joint à celui de Khevenhüller. Cet homme d'Etat a laissé manuscrits 5 volumes in-4° de *Mémoires*, fort intéressants, sur ce qui s'est passé à la cour de Vienne de 1752 à 1767. Un extrait en a été publié à Vienne en 1858.

KHIEN-LOUNG, empereur de la Chine, le quatrième de la dynastie mandchoue, né en 1709, mort en 1799. Il succéda à son père, Young-Tching, en 1735, eut à réprimer plusieurs révoltes des Tartares, fit la conquête de la presque totalité de leur pays, reçut la soumission des puissantes tribus des Tougouts, auxquelles il donna des terres (1770), et étendit sa domination sur les hordes à demi sauvages du Miao-Tsé, qui avaient conservé jusque-là leur indépendance (1775). En 1795, il se démit du pouvoir en faveur de son fils, Kia-King. Les Chinois le regardent comme un de leurs plus grands princes. « Il était doué, dit Abel Rémusat, d'un caractère ferme, d'un esprit pénétrant, d'une rare activité, d'une grande droiture, mais peut-être d'un génie moins élevé et de moins de grandeur d'âme que son aïeul. Il aimait ses peuples comme un souverain doit les aimer, c'est-à-dire qu'il était attentif à les gouverner avec sévérité, et qu'à tout prix il maintenait la paix et l'abondance parmi ses sujets. Six fois dans le cours de son regne, il visita les provinces du Midi, et chaque fois ce fut pour donner des ordres utiles, pour faire construire des digues sur le bord de la mer ou pour punir des malversations des grands, envers lesquels il se montrait inflexible. Il régla le cours du Hoang-ho et du Kiang; cinq fois il accorda la remise générale de tous les impôts qu'on paye en argent, et trois fois celle de tous les droits qu'on acquitte en nature. La paix, qu'il sut maintenir dans l'empire, ne fut interrompue que par des conquêtes au dehors. »

Protecteur des lettres, il avait réuni une bibliothèque de 600,000 volumes et entrepris la réimpression des chefs-d'œuvre de la littérature chinoise, au nombre de 180,000 volumes. Lui-même s'occupa beaucoup de perfectionner sa langue maternelle, en faisant faire des traductions des meilleurs livres chinois, dont il écrivait souvent les préfaces. On lui doit un abrégé de l'histoire des Ming, publiée sous le titre de *Iu tchi Kang-Kian;* une histoire de la conquête du royaume des Olet; des morceaux d'éloquence sur les principaux événements de son règne, etc. Il a revu et augmenté d'un grand nombre de mots le *Miroir de la langue mandchoue*, grand dictionnaire publié à Pékin en 1708. Enfin, il a composé des poésies, réunies en 24 volumes in-32, et dont la Bibliothèque nationale de Paris possède un exemplaire; on y remarque un *Eloge de la ville de Moukden*, et une pièce de vers *Sur le thé*, traduits en français par le P. Amiot (1770, in-8°).

KHILKOF (le prince André-Jacovlévitch), diplomate russe du XVIII^e^ siècle. Pierre le Grand l'envoya comme ministre plénipotentiaire de Russie à la cour de Charles XII (1700), qui le fit jeter en prison au début de la guerre avec la Russie. Pendant sa captivité, il écrivit un *Précis de l'histoire de Russie* qui n'a pas une grande valeur, faute de critique et de choix dans les matériaux. Khilkof mourut à Vesteras en 1718. Son *Précis* ne fut imprimé qu'après sa mort (Moscou, 1771, in-4°).

KHILOK, rivière de la Russie d'Asie, dans la Sibérie, gouvernement d'Irkoutsk. Elle descend des monts Jablonoï-Khrébet, coule à l'O., et se jette dans la Selenga, à 35 kilom. N. de Selinginsk, après un cours de 650 kilom.

KHIMIAROLI, nom actuel des monts Acrocérauniens des anciens.

KHIOMARA, femme galate dont Plutarque nous a conté l'histoire. Cette Gauloise d'Asie ne se rendit pas moins célèbre que la prêtresse Kamma, par une action inspirée du même esprit de courage et de chasteté conjugale. Tombée, dans une guerre, au pouvoir d'un centurion romain qui lui fit violence, elle sembla calmer son indignation quand il lui offrit de la rendre à son mari à prix d'or. Il la conduisit seul, de nuit, aux avant-postes pour profiter seul de la rançon. Deux serviteurs gaulois se présentent, comme il était convenu. Tandis que le Romain compte l'or par eux apporté, Khiomara dit quelques mots en langue gauloise : aussitôt le Romain tombe égorgé. Elle part, emportant la tête du Romain dans le pan de sa robe. Arrivée devant son mari, avant de lui parler, avant de l'embrasser, elle jette à ses pieds la tête sanglante, et lui apprend à la fois l'outrage et la vengeance : « O femme! s'écrie-t-il, que la fidélité est une belle chose! — Oui, répondelle, mais ce qui est beau aussi, c'est de pouvoir dire : Deux hommes vivants ne se vanteront pas de m'avoir possédée. »

KHIOUNG-TCHÉOU, ville de l'empire chinois, ch.-l. de l'île d'Haï-Nan, sur la côte N. et sur le détroit d'Haï-Nan, qui la sépare du continent, à 250 kilom. S.-O. de Canton, par 20° de lat. N., et 108° 20′ de long. E.; 200,000 hab. Les rues sont généralement larges et bien pavées. On y remarque une importante bibliothèque, qui, deux fois brûlée depuis 1770, a toujours été rétablie et augmentée par des dons volontaires; deux colléges, et un temple dédié au Génie du feu. Les habitants fabriquent divers ouvrages en écorce de coco, principalement des theières, avec des ornements d'argent. Il s'y fait un commerce actif avec Macao, le Tonkin, la Cochinchine, Singapour. La ville a été ouverte aux Européens en 1858. Les environs sont très-peuplés et très-bien cultivés; on y remarque un vaste temple, dédié à Bouddha, des carrières de marbre rouge, etc.

KHIN-TCHÉOU, ville de l'empire chinois, province de Tché-Kiang, ch.-l. du département de son nom, à 160 kilom. S.-O. de Hang-Tchéou. Commerce actif avec la province de Fou-Kian.

KHIRPOUR, ville de l'Indoustan anglais, présidence du Pendjab, dans le Sindhy, près de la rive droite de l'Indus, à 240 kilom. N. d'Haiderabad; 12,000 hab. Elle fut jadis le ch-l. d'une principauté indépendante, aujourd'hui soumise aux Anglais.

KHIVA, ville forte du Turkestan, capitale du kanat de son nom, sur un canal dérivé du Djihoum, à 560 kilom. N.-E. d'Asterabad, par 41° 40′ de lat. N., et 58° 20′ de long. E.; 12,000 hab. C'est le principal marché à esclaves du Turkestan. Les murs d'enceinte sont en ruine. Les rues sont généralement tortueuses et fort étroites. Le palais du kan, qui couronne une éminence pierreuse, n'offre rien de remarquable. « En 1825, dit un voyageur, ce palais fut, à l'ébahissement général, pourvu, par des prisonniers russes, de deux fenêtres vitrées. Les seuls édifices en brique sont : trois mosquées, une école et un caravansérail. Les mosquées sont vieilles; la plus grande a ses murs en pisé, et sa terrasse pareillement, car, de même que les demeures ordinaires, elle n'a pas de toit; les murs sont revêtus, en dehors, d'une couche d'argile blanche, et, en dedans, on les a ornés de quelques grossières sculptures; un minaret, haut de 50 brasses, en brique émaillée, y a été ajouté après coup. La mosquée de Pehlouvéne-Ata est en brique revêtue d'un en duit peint en vert, et surmontée d'une coupole dorée; on y conserve des reliques, et elle n'est ouverte qu'à l'iman et au kan. Le caravansérail fut construit par Ivan Saïtzoff. Il existe des règlements de police à Khiva, mais il paraît qu'ils sont assez mal observés : par exemple, les gardes des portes n'empêchent pas que, en maint endroit de l'enceinte, on ne fasse entrer par les brèches les chevaux volés. »

Le kanat ou royaume de Khiva est borné au N. par les rivières d'Yem ou Embah et d'Irghiz, qui séparent cet Etat du pays des Kirghiz; au S., par une ligne irrégulière qui va de la rivière Attruk à Pundjeb; à l'O., par la côte orientale de la mer Caspienne; à l'E., par une ligne imaginaire et mal définie, qui s'étend sur 350 kilom., dans un désert de sable, traverse le Djihoum à la hauteur de Boukhara, et se prolonge, à travers un autre désert, jusqu'aux collines d'Hérat et de Caboul. La longueur moyenne de cet Etat est de 750 kilom.; sa largeur, de 600 kilom.; sa superficie est évaluée à 483,000 kilom. carrés. Capit., Khiva; villes princip., Hesarabad, Ourghend, Durmen, Karatal, etc. La Khivie, à l'exception d'une bande étroite de terrain qui longe la rive gauche de la Djihoum, n'est qu'une vaste plaine monotone et sans culture; mais, dans cette immense étendue de terrain, il convient de distinguer une espèce d'oasis de 120 kilom. de long sur 45 de large. Au milieu des steppes qui s'étendent au S.-O. de cette oasis, le territoire de la tribu turcomane de Téké, arrosé et fertilisé par des torrents que grossissent les pluies, forme en quelque sorte une autre oasis. Les Turcomans de la tribu d'Iomond et d'Ata errent habituellement à peu de distance de la côte, dans les steppes qui s'étendent, à l'O., jusqu'à la mer Caspienne. Le sol de la Khivie proprement dite est une argile sablonneuse, et celui du lit du Djihoum de l'argile pure. Uni partout ailleurs, il offre, sur ses limites de l'E. et de l'O., une suite de dunes relativement très-élevées, et, du dernier côté, une ligne de petits lacs reliés entre eux par des rigoles. Sur la rive droite du Djihoum, bordée également de hautes buttes rocailleuses, se dresse la montagne ou colline de Vassilkara, d'où l'on tirait, dit-on, beaucoup d'or jadis. Le Djihoum fournit de l'eau excellente à toute la contrée, tant par son lit principal que par les nombreux canaux de dérivation creusés par les habitants.

Le climat de la Khivie est beaucoup plus froid que ne semble l'indiquer sa latitude. La chaleur y est très-forte en été. Les vents sont impétueux et les pluies rares. Les gelées commencent en octobre, et sont quelquefois assez fortes pour que la glace couvre alors toutes les eaux. La neige n'a jamais plus de 5 pouces d'épaisseur; elle séjourne sur la terre quatre à cinq jours au plus. En général, l'air est sain, mais les fièvres ne sont pas rares, surtout en automne. Les minéraux de la Khivie sont : la pierre à bâtir, la pierre calcaire, l'argile et le sel. Les bonnes prairies naturelles sont rares dans la Khivie. Le sol, excepté dans les environs de Koungrat et dans quelques cantons baignés par l'Amour, ne produit qu'un mélange de plantes à tiges dures, notamment de l'absinthe, que les chameaux, les bœufs et les moutons mangent volontiers. « La contrée sablonneuse à l'O. de Khiva se couvre, dit un voyageur, d'une bonne herbe au printemps; mais on n'y laisse les chameaux et les bœufs qu'un mois tout au plus, parce que la chaleur brûlante du soleil a bientôt desséché complétement les pâturages. Les Turcomans de ces contrées nourrissent, en cas de nécessité, leurs troupeaux de jeunes pousses de saxaoul et de sasak. En été, ces campagnes sont tellement infestées de taons et autres insectes, que les Turcomans, pour éviter ce fléau, conduisent leur bétail sur les montagnes, dans les frontières de la Perse. Les habitants de quelques districts des bords du Djihoum vont couper de la réglisse sur la rive droite du fleuve, et la font sécher comme du foin. Les chevaux et le bétail mangent les feuilles de cette plante, et les branches dépouillées servent de chauffage; mais on nourrit ordinairement le bétail avec du trèfle, que l'on fauche quatre fois par an, et chaque fois en quantité considérable. Les champs sont semés en froment, orge, coton, pois, lentilles, pavots, chanvre et riz. En général, on cultive peu d'orge. Le froment est le seul grain d'hiver de la Khivie; semé en octobre, il est moissonné en juillet; immédiatement après, dans le même champ, on cultive le coton et quelques plantes oléagineuses. Dans les jardins, on plante différentes sortes d'arbres, tels que le peuplier noir, le frêne, le saule, le peuplier ordinaire, dans le tronc duquel on creuse des pirogues pouvant contenir cinq hommes, le mûrier blanc, l'abricotier, le pommier, le poirier, le prunier, le cerisier, la vigne. On cultive le melon, la pastèque, le potiron, la carotte, le navet, la rave, la betterave, les pois, les oignons, en grande quantité. En général, le pays n'abonde pas en fruits; les raisins secs viennent de Boukharie et de Méched; on les emploie à la distillation de l'eau-de-vie . » On n'élève en Khivie que des dromadaires, ou chameaux à une bosse; on en distingue deux variétés : le *nar* et l'*irtek*. Le nar est de grande taille, beaucoup plus fort que l'irtek; mais ces deux variétés sont plus sensibles au froid que les chameaux ordinaires; aussi est-on obligé de les envelopper, en hiver, de couvertures de feutre. Chaque Khivien possède au moins un de ces animaux pour transporter son bois et son charbon. Le kan et les gens riches en ont un très-grand nombre. Les Khiviens ont peu de gros bétail. Ils possèdent des lévriers pour la chasse et des chiens domestiques. Les loups, les renards, les lièvres ne sont pas nombreux dans le voisinage du Djihoum; on aperçoit quelquefois des tigres aux environs de Koungrat. Le Djihoum abonde en excellents poissons, tels que brèmes, brochets, carpes, etc. L'animal qui rend le plus de services aux Khiviens est le cheval. Les beaux chevaux turcomans, connus sous le nom d'*argamaks*, méritent une mention particulière. Ces chevaux sont grands, bien faits, mais ils ont le poitrail étroit, les oreilles un peu longues et la queue peu touffue; ils courent avec une vitesse extrême, mais se fatiguent assez vite.

La population du kanat de Khiva se compose de plusieurs tribus, presque toutes de race turque. Les Ouzbeks forment la classe dominante; cependant ils ne jouissent d'aucun privilége particulier. Ils sont fiers de leur origine, braves, méchants, vindicatifs, durs jusqu'à la cruauté envers leurs esclaves, mais fidèles à la parole donnée. Les Ouzbeks, à l'exception de ceux du Koungrat, qui sont restés nomades, demeurent dans des maisons l'hiver, et en été dans leurs terres, sous la tente. Les Turcomans habitent, sous la tente, les frontières occidentales de la Khivie. Ils se coiffent d'un bonnet de peau d'agneau, dont le haut est en drap rouge comme ceux des Cosaques russes. Les femmes turcomanes sont de véritables esclaves. La tribut des Sarts est à peu près la seule qui s'occupe de commerce. Les caravanes, au départ, ne doivent aucun droit au gouvernement; mais elles font un présent au percepteur des douanes, afin qu'au retour le montant des droits à acquitter en argent ne soit pas trop fort, attendu qu'il n'existe pas de tarif. Les principaux articles de commerce sont les grains, le coton brut, l'huile de kounja et le chènevis. On ne peut acheter de blé, à proprement parler, que du kan et des grands dignitaires, qui possèdent seuls des champs d'une étendue considérable. Le bois, soit de charpente, soit de chauffage, n'est pas cher; ce dernier arrive en trains par le fleuve, ou à dos de chameau ainsi que le charbon. Le thé est apporté de Khokhand; le miel vient de Perse. On tire du soufre de sources sulfureuses qui sont dans le désert, sur la frontière de Perse. On fait de la poudre à Khiva, mais de qualité inférieure à celle qui arrive de Russie.

L'Etat de Khiva est gouverné despotiquement par un kan ou roi, dont le pouvoir est illimité; le *kouchebeghi*, dont le nom signifie proprement grand fauconnier ou grand veneur, est son premier ministre. Il est en même temps directeur des douanes et péages, et perçoit les contributions dans une partie de la contrée. Les autres principaux officiers sont le *mehter* ou trésorier, et le *chir-niès atalyk* ou chef de la justice. Chaque ville ou bourgade a son atalyk, qui punit les délits légers de châtiments corporels. Au-dessus du tribunal de ce fonctionnaire, la justice est administrée par un conseil supérieur, qui juge en dernier ressort au civil et au criminel. Ce conseil supérieur est composé des ministres, du chef des prêtres et de quatre Ouzbeks choisis parmi les anciens de cette tribu. Les monnaies étrangères n'ont pas cours dans le kanat de Khiva. On évalue à 4 millions de francs les revenus du kan. La force armée se compose d'une cavalerie de 20,000 hommes. Le cavalier se fournit lui-même son cheval, et reçoit une solde annuelle de 24 ducats, la moitié en or, l'autre moitié en pain.

Le kanat de Khiva, désigné au moyen âge sous le nom de *Kharism*, resta jusqu'au XII^e^ siècle sous la dépendance des Turcs Seldjoucides, qui le faisaient gouverner par des lieutenants. L'un d'eux, Itsis, se déclara indépendant et se proclama schah de Kharism. Ses successeurs soutinrent de nombreuses guerres contre leurs voisins et étendirent leur domination jusqu'à Boukhara et Samarkand. Le plus célèbre d'entre eux fut Djelaed-din-Mankberni, ami des lettres et des sciences et fondateur d'une ère nouvelle. Avec lui cependant finit la dynastie des schahs de Kharism, car ce fut sous son regne que les Mongols, commandés par Gengis-Kan, portèrent leurs ravages dans le royaume de Kharism. Après une longue résistance, le schah fut vaincu et tué, et ses Etats, qui passèrent alors sous la domination des Mongols, furent livrés à la dévastation et au pillage. Ils eurent encore le même sort en 1387, époque où Timour en fit détruire la capitale, dont les habitants furent transférés à Samarkand. Depuis lors, cette contrée resta sous la domination mongole; mais, à une époque plus rapprochée de nous, elle passa successivement sous celle du kan de Boukhara et sous celle des Kirghiz, pour revenir enfin sous l'autorité des Ouzbeks, qui fondèrent le nouveau kanat de Khiva. En 1717 déjà, Pierre le Grand essaya de faire la conquête de Khiva, mais cette entreprise échoua complétement. Depuis lors, les kans de Khiva furent toujours au nombre des plus implacables ennemis de la Russie, et se livrèrent continuellement à des actes de brigandage contre les voyageurs et les caravanes russes. Il se trouvait donc en tout temps un nombre considérable de prisonniers russes à Khiva. Cette circonstance fournit, en 1839, un prétexte pour entreprendre contre Khiva une expédition qui partit d'Orenbourg au mois de novembre, sous le commandement du général Perowsky, et dont le but réel était de faire contre-poids aux conquêtes des Anglais dans

l'Afghanistan par la prise de possession de ces contrées. Mais l'expédition, qui suivit la route des steppes des Kirghiz, entre la mer Caspienne et le lac d'Aral, échoua contre les obstacles du terrain et du climat. Malgré les excellentes dispositions prises pour assurer le succès de l'expédition, les 20,000 hommes dont elle se composait n'arrivèrent pas à moitié route; l'intensité du froid, les rafales de neige et le manque de nourriture ayant fait périr la plus grande partie des bêtes de somme, il fallut rebrousser chemin. Il n'y eut qu'un petit nombre d'hommes qui rentrèrent à Orenbourg avec le général Perowsky. Plus tard, l'Angleterre s'entremit pour faire opérer amiablement l'extradition des prisonniers russes. Néanmoins, cet Etat, n'a pas cessé d'exciter les ardentes convoitises de la Russie, qui, en 1867, s'est emparée de Boukhara, et qui se trouve ainsi aux portes de Khiva. Le fil qui retient cette nouvelle épée de Damoclès ne tardera probablement pas à se rompre, et l'aigle moscovite tiendra sous sa serre le Turkestan tout entier.

KHIVIE ou **KANAT DE KHIVA**. V. KHIVA.

KHIVIEN, IENNE s. et adj. (ki-viain, iène). Géogr. Habitant de la Khivie, ou kanat de Khiva, dans la Tartarie; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* KHIVIENS. *Le pâtre* KHIVIEN, *qui ne se nourrissait que de lait caillé et ne portait d'autre vêtement que la peau de ses brebis, commence à trouver agréable de manger du pain, du riz, des légumes, des fruits, et de pouvoir se couvrir des étoffes de l'Inde et de l'Europe.* (Univ. pitt.)

KHLESL ou **KLESEL** (Melchior), prélat et homme d'Etat allemand, né à Vienne en 1553, mort en 1630. Fils d'un boulanger protestant, il se convertit au catholicisme et parvint bientôt, par sa souplesse et par son talent, à se faire nommer, par l'empereur Rodolphe, administrateur des évêchés de Neustadt et de Vienne. Etroitement lié avec l'archiduc Mathias, il se fit l'âme de toutes ses entreprises, contribua à la ruine de l'empereur Rodolphe, et, à l'avénement de Mathias, devint le ministre le plus influent de ce prince. En 1616, il reçut le chapeau de cardinal. Lorsque éclatèrent les troubles de la Bohême, il se prononça pour les mesures de douceur, et perdit par ce motif la faveur de Mathias. La crise de la Bohême décida de la chute du cardinal. Attiré par trahison dans la forteresse de Vienne (1618), il fut retenu prisonnier et envoyé au château d'Ambras. A la mort de Mathias, sa captivité s'adoucit, puis il recouvra sa liberté grâce à l'intervention du pape (1623). Il vécut ensuite longtemps à Rome et revint, en 1627, à Vienne, où il fut reçu par le peuple avec le plus grand enthousiasme.

KHODA, nom qu'on rencontre parfois chez les Germains pour désigner le Dieu suprême. C'est évidemment le mot *Gott*.

KHODABENDEH (Algiaptu), empereur des Mongols, né en 1280, mort en 1316. Après la mort de son frère Cazan, en 1303, il se fit proclamer empereur, fonda l'année suivante Soltanie, qui devint sa capitale, envahit, en 1312, la Syrie, à l'appel des seigneurs de ce pays qui avaient imploré son secours contre le sultan d'Egypte Malek-al-Hasser, conclut la paix après quelques rencontres partielles, puis tourna ses armes contre deux princes du Turkestan, Kepek-Khan et Bissur-Oglan, qui avaient envahi le Khorassan et battu le gouverneur de cette province, les repoussa avec perte et donna le gouvernement de cette province à son fils, Abusaïd. Khodabendeh avait régné douze ans lorsqu'il mourut. Ce prince avait embrassé l'islamisme, et il favorisa particulièrement les sectateurs d'Ali. Il s'attacha à protéger les lettres et à faire fleurir la justice.

KHODABENDEH (Mohammed), roi de Perse, mort en 1587. Son frère, Ismaël II, pour le rendre incapable de régner, lui avait fait passer une lance ardente devant les yeux; mais cette opération cruelle ne l'avait pas entièrement privé de la vue. Tout entier occupé de la doctrine des sofis, d'un caractère indolent, d'une intelligence médiocre, ce prince vivait dans l'obscurité, lorsque, après le meurtre d'Ismaël II, les grands le firent, presque malgré lui, monter sur le trône (1578). Il commença par faire mettre sa sœur à mort, puis s'enferma dans son harem, partageant son temps entre les plaisirs et les pratiques les plus minutieuses de son culte. Peu après son avénement, Amurat III, sultan des Turcs, envoya une armée, sous les ordres de Mustapha pour envahir la Géorgie; Khodabendeh ne sortit point de son repos. Il se contenta d'opposer aux envahisseurs le général Docman, qui fut complétement battu et dont la défaite entraîna la perte du Chirvan, de Tiflis et de Chamakhy (1578); mais, l'année suivante, un autre de ses généraux, Euris, fut plus heureux contre les Turcs, sur lesquels il remporta une grande victoire. Ce général ayant été tué par les Tartares, le fils aîné de Khodabendeh, Emir-Hamze, le remplaça à la tête des armées persanes, chassa les Ottomans de la Géorgie, puis d'Erivan et de Tauris (1584). En 1585, un autre de ses fils, Abbas-Myrza, qui devint plus tard Abbas le Grand, profitant des invasions des Turcs et des Tartares, se fit proclamer souverain indépendant à Hérat. Deux ans plus tard mourut Khodabendeh, qui laissa le trône à son fils Hamze. Ce prince périt assassiné par son frère Ismaël III, qui, lui-même, fut égorgé par Abbas-Myrza.

KHODAWENDIGUIAR, eyalet de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, entre ceux de Kastamouni et de Bozoq à l'E., de Karaman et d'Aïdin au S., l'Archipel, les détroits et la mer de Marmara à l'O., et la mer Noire au N. Environ 400 kilom. de l'E. à l'O., et 300 du N. au S. Ch.-l., Brousse. Cette contrée est arrosée par plusieurs cours d'eau, affluents de la mer de Marmara, et renferme dans sa partie septentrionale plusieurs lacs, dont le plus important est celui d'Aboullonia. Elle est cernée presque de tous côtés par de hautes montagnes, telles que le Coudjeh-Dogh au S., l'Iounous-Dagh à l'O., et le Coumadj-Dagh à l'E. Ce dernier se ramifie vers le centre, où il se rattache au mont Olympe. Les montagnes sont couvertes de belles forêts; les plaines et les vallées produisent abondamment des céréales, des fruits, du coton et de la soie. Ce sangiak comprend la partie méridionale de l'ancienne Bithynie, la partie occidentale de la Phrygie Epictète et une portion de la Mysie orientale.

KHODJA s. m. (ko-dja). Hist. ottom. V. CODJA.

KHODJAH-ALY-SCHAH-FADHL-ALLAH, historien et homme d'Etat mongol. Il vivait à la fin du XIIIe siècle de notre ère et au commencement du XIVe. Il fut premier visir de Ghazan-Khan, et dota la ville de Tauris d'une mosquée et d'un château fort. On a de lui, sous le titre de *Djam-il-Tewarykh* (*Recueil des annales*) ou de *Tarykh-Rachydy* (*Histoire de Rachyd*), une curieuse et excellente histoire des tribus et des princes mongols, laquelle a été traduite en tartare de Crimée, puis en français sous le titre de *Histoire chronologique des Tatars* (2 vol. in-12).

KHODJEND, ville du Turkestan, dans le kanat et à 100 kilom. N.-O. de Khokand, sur la rive gauche du Sir-Daria; 60,000 hab. Fabriques importantes de grosse toile de coton, que les Boukhares achètent pour en faire les toiles peintes connues sous le nom de bourmètes et dont les Russes font un grand usage, et de tissus de soie, que les habitants exportent en grande quantité, principalement en Russie; de toiles peintes et imprimées, et de robes de chambre en soie et en coton. Les habitants reçoivent des Russes du nankin, qu'ils échangent à Kachghar contre de la rhubarbe. Les caravanes qui vont d'Orenbourg en Boukharie traversent Khodjend. Cette ville occupe l'emplacement de l'ancienne *Cyreschata* ou *Alexandria ultima*.

KHÔDOM (Phra), fondateur du bouddhisme siamois, birman et cambodgien, né à Kabillaphat, dans l'Indoustan, vers 543 av. J.-C., mort en 463. Bien que les Indous en aient fait une sorte de dieu, Khôdom n'en est pas moins un personnage historique, fils d'un petit roi de l'Inde, de la dynastie de Khôdom ou Khotama, et qui reçut en naissant le nom de **Sithat Raxakuman**. Il se maria à seize ans avec la princesse Piupha, en eut un fils appelé Rahun, puis, renonçant tout à coup aux douceurs et aux joies de la famille, il se retira dans les forêts, et se fit bonze (sômana). Au bout de quelques années de vie d'austérité et de méditation, il parcourut les campagnes et les villes de l'Inde, se livrant à la prédication, recommandant les bonnes œuvres, défendant de tuer les êtres vivants, se fit un nombre considérable de disciples par ses vertus, et se suscita en même temps, par sa doctrine, des ennemis qui finirent par l'empoisonner. Après sa mort, Phra Khôdom est devenu, dans la théogonie des bouddhistes, le quatrième bouddha de l'âge actuel du monde; il a eu environ 550 générations ou transmigrations, et a parcouru toute la série des êtres animés, depuis l'insecte jusqu'à l'ange. Grâce aux fictions et aux rêveries des bouddhistes, l'existence de Khôdom est devenue une existence remplie de prodiges, et où le merveilleux abonde. Sa religion, qui doit durer 5,000 ans, à partir de 543 av. J.-C., s'est principalement répandue en Birmanie, dans le Cambodge, dans le royaume de Siam, où ses disciples lui ont élevé un nombre considérable de statues.

KHOÏ, ville forte de la Perse, province d'Aderbaïdjan, à 130 kilom. N.-O. de Tauris, au N. du lac d'Ourmiah, sur un petit affluent de l'Aras; 25,000 hab. Fabrication de lames de sabre, étoffes de laine et de coton; commerce considérable, qui se fait par les caravanes qui vont de Tauris à Erzeroum. La ville est une des mieux bâties et des plus agréables de la Perse. On y compte plusieurs mosquées et beaucoup de bains. Le palais du kan et le caravansérail en sont les édifices les plus remarquables. La plaine qui environne Khoï est très-fertile en blé, coton et fruits. Elle fut, en 1514, le théâtre d'une bataille dans laquelle Sélim Ier, à la tête de 300,000 Turcs, détruisit l'armée persane.

KHOKAND, ville du Turkestan, chef-lieu du kanat de son nom, dans une plaine, près de la rive gauche du Sir-Daria, à 270 kilom. N.-E. de Samarcande; 100,000 hab. Fabriques et exportation d'étoffes de coton, de soie brochée d'or et d'argent; importation de fer, peaux de loutre, sandal, vitriol, cochenille, acier, draps, etc. La ville de Khokand occupe un vaste emplacement, mais n'est défendue que par le château du kan; les rues en sont étroites, non pavées, et arrosées par des ruisseaux d'eaux vives; les maisons sont en terre. On y compte de nombreuses mosquées, plusieurs caravansérails et deux bazars. C'est dans la plaine de Khokand que Gengis-Kan avait coutume de rassembler le conseil général de tous les kans de ses vastes Etats, et où trois fois se trouvèrent réunis cinq cents ambassadeurs des peuples conquis; ce fut aussi dans ces plaines que Tamerlan donna les fêtes magnifiques du mariage de ses petits-fils. ‖ Le kanat de Khokand, partie de l'ancienne Scythie, en deçà de l'Imaüs, est situé entre les steppes des Kirghiz au N., les territoires des kanats de Khiva et de Boukhara à l'O., la nouvelle province russe du Turkestan, formée le 24 février 1865, et, au S., par le territoire de Kachgar, dont le séparent les monts Bolor et le Tengri-Dagh. Il comprend les territoires de Ferganah, de Toungat, de Tachkend et de Tarez, et mesure 660 kilom. sur 200. Superficie, 200,000 kilom. carrés; 400,000 hab. Capitale, Khokand. Le sol, montagneux, est en partie couvert par les monts Ala-Tag, Karataou et leurs ramifications. Toutes ses eaux s'écoulent dans le lac d'Aral par le Sir-Daria, qui parcourt le kanat en se dirigeant d'abord à l'O., puis au N.-O. Le territoire est en général d'une grande fertilité. Les bords du Sir-Daria et de ses affluents présentent de magnifiques prairies. Les productions végétales consistent en blé et céréales, en fruits de toute espèce. Parmi les animaux, on remarque le chameau, le cheval, l'âne, les bêtes à cornes, une grande variété d'oiseaux et de bêtes fauves. Le règne minéral y est représenté par des mines de houille, de fer, de cuivre, d'argent, d'or et de lapis-lazuli. Les habitants s'adonnent à l'agriculture, à l'élève des bestiaux et des vers à soie.

La population, plus compacte que dans les autres kanats du Turkestan, se compose d'éléments appartenant à des races différentes. Les Tadjiks forment en beaucoup d'endroits la population exclusive des villes et des villages. La race dominante est celle des Turcs Ousbeks, ou plutôt des Kiptchâk, qui ont acquis depuis longtemps une grande influence politique. Enfin, la majeure partie de la population se compose de Kasaks, qui mènent une vie nomade comme les Kirghiz, et dont le courage a jusqu'ici défendu le Khokand contre les tentatives de conquêtes de la Chine, de la Russie et du kan de Boukhara. Le kan est chef suprême; il entretient une armée de 10,000 hommes de cavalerie. Les autres troupes, levées par les tribus, montent à 30,000 hommes. Les guerres entre les Boukhares et les habitants du Khokand sont fréquentes. Le kanat de Boukhara vient de tomber (juillet 1867), après une longue résistance, sous la domination moscovite, et le jour n'est pas éloigné où la Russie, poursuivant le cours de ses conquêtes, soumettra sans doute à sa puissance le kanat de Khokand.

KHOLMOGORY, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 72 kilom. S.-E. d'Arkhangel, dans une île de la Dvina, chef-lieu du cercle de son nom; 2,000 hab. Ecole de navigation; pêche; chantiers de construction pour la marine marchande. Dans les environs, élève de bétail, dont on approvisionne le marché de Saint-Pétersbourg. Cette ville, très-ancienne, fut longtemps la capitale du royaume de Biarmie.

KHOLMSKI (le prince Daniel Dmitrievitch), général russe, mort en 1493. Sous Ivan III, il combattit longtemps contre les Tartares, reçut de ce prince l'ordre de soumettre les habitants de Novogorod, qui voulaient rester indépendants (1471), les battit complétement malgré la grande infériorité numérique de ses troupes, força ses prisonniers à se couper le nez, les lèvres et les oreilles, et les renvoya dans ce hideux état à Novogorod qui, privée de ses libertés, tomba rapidement dans une profonde décadence. Bien qu'il eût rendu de signalés services à Ivan, Kholmski fut disgracié par ce prince; il parvint toutefois, grâce à l'entremise de quelques prélats, à regagner la faveur perdue et obtint pour son fils la main de Théodosie, une des filles du czar.

KHOMAROUYAH (Aboul Djaïch), sultan d'Egypte et de Syrie, de la dynastie des Thoulounides, mort en 896. Il avait quinze ans lorsque, en 884, il succéda à son père Ahmed. Avec la fougue de son âge, il s'adonna aux plaisirs, fit mettre à mort son frère Abbas, puis passa en Syrie pour y comprimer une révolte suscitée par Abou Abdallah-Ahmed, s'enfuit pendant une bataille qu'il crut perdue et que gagna son général Saad-al-Aïsar, marcha peu après contre ce général qui, fier de sa victoire, s'était révolté, le vainquit, reprit Damas (886), et battit ensuite Iskak, général du calife, qu'il poursuivit jusqu'au delà de l'Euphrate. Consolidé par ces succès, Khomarouyah s'attacha, par une bonne administration, à faire oublier les excès auxquels il s'était livré au début de son règne. Il combattit avec succès une armée du calife qui avait pénétré en Syrie, fit poursuivre les vaincus jusqu'à Tékrit, soumit la Thrace en 890, amassa un butin considérable pendant deux expéditions heureuses contre les Grecs, et signa, en 894, la paix avec le calife Motadhed qui, moyennant un tribut annuel, lui céda la souveraineté de tout le territoire qui s'étend depuis l'Euphrate jusqu'à Barcah. Khomarouyah résidait à Damas, lorsqu'il fut assassiné par quelques-unes de ses femmes dont il avait surpris le commerce criminel avec leurs esclaves, et qui voulurent par sa mort prévenir leur supplice. « Doué d'une imagination vive et brillante, qu'agrandissait encore le spectacle des gigantesques monuments de l'Egypte, dit Audiffret; favorisé par des revenus immenses, fruit d'une agriculture perfectionnée et d'un commerce florissant, que protégeaient des flottes entretenues par la Méditerranée et la mer Rouge, ce prince porta jusqu'à l'excès le goût des bâtiments somptueux. Les détails qu'en a conservés Makrisy rappellent les merveilleuses descriptions des *Mille et une nuits*, et paraîtraient incroyables si l'on ne connaissait la scrupuleuse exactitude de cet historien. Il étalait le même faste dans ses équipages de chasse, dans ses ménageries, dans ses fêtes, dans le harem qui servait de retraite aux femmes de son père, et dans la tenue de ses troupes. »

KHONDÉMIR (Gaiath-eddin-Mohammed), historien persan, fils de l'historien Mirkond, né à Hérat, capitale du Khorassan. Il vivait à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe. Il trouva un protecteur dans l'émir Ali Schyr, qui obtint pour lui du sultan Houcéin-Mirza la charge de bibliothécaire. Il a composé deux ouvrages historiques aussi remarquables par le fond que par la forme : la *Pureté des histoires*, ouvrage curieux qui contient l'histoire d'une partie de l'Orient depuis la création du monde jusqu'en 1471; l'*Ami des biographies*, plus important encore et qui forme avec le premier un corps assez complet d'histoire de la Perse.

KHONDS, tribu de l'Indoustan anglais, fixée à 400 kilom. E. de Calcutta. Cette peuplade s'est acquis une sinistre réputation par le rite barbare des sacrifices humains, lequel, de temps immémorial, était si profondément entré dans ses mœurs, que l'administration anglaise dut faire les plus grands efforts pour détruire à peu près complétement cette coutume monstrueuse. Les Khonds, race antérieure à la conquête de l'Inde par les Indous, occupent, près de la côte N.-O. du golfe de Bengale, un territoire d'environ deux milles de long sur cent soixante-dix milles de large. Vêtus d'une pièce d'étoffe retombant jusqu'au genou, la tête ceinte d'un bandeau de toile rouge, armés de flèches et de javelots, les Khonds ressemblent aux habitants des forêts de la Gaule et de la Germanie avant l'ère chrétienne; mais naguère encore la ressemblance ne s'arrêtait pas au costume, car la pratique des sacrifices humains était en vigueur parmi les Khonds comme parmi les Gaulois et les Germains. L'origine, chez les Khonds, de ce rite barbare se perdait dans la nuit des temps. Ce rite se liait intimement aux dogmes de leur religion. C'était pour gagner les bonnes grâces et apaiser le courroux de la déesse la Terre que les victimes humaines étaient offertes en holocauste. Aussi les sacrifices avaient-ils lieu à l'époque des semailles, lorsque quelque grande calamité (épidémie, ravages de bêtes fauves, inondation) venait désoler les tribus. Les *mérias* (tel est le nom que l'on donnait aux malheureuses victimes destinées à satisfaire les appétits sanguinaires de la déesse) n'appartenaient pas le plus souvent aux tribus des montagnes. C'étaient des Indous que des marchands de chair humaine venaient enlever ou acheter dans les plaines et qu'ils conduisaient dans les districts habités par les Khonds, où ils les échangeaient contre des poules, des cochons ou des moutons. La déesse acceptait indifféremment les victimes, quels que fussent leur âge et leur sexe. Les enfants en bas âge étaient choisis de préférence. Une fois parmi les Khonds, le *méria* devenait une chose sacrée; il était choyé de tous et vivait souvent plusieurs années avant d'être sacrifié aux exigences religieuses. Quand le jour fatal était venu, le prêtre, interprète de la volonté de la déesse, annonçait qu'un sacrifice propitiatoire pouvait seul détourner de la tribu d'horribles calamités, et le sort du *méria* était décidé. Son agonie durait trois jours, trois jours de réjouissance pour les populations des montagnes voisines, qui venaient en foule prendre part à l'horrible fête. Le premier jour était rempli par des chants, des danses et des repas. Le second, la victime, habillée de vêtements neufs, était conduite en procession au bois du *Méria*, petit bosquet consacré à ces cérémonies. Là elle était liée à un poteau et la foule venait lui offrir des fleurs, de l'huile et du safran. Pendant la nuit, les prêtres et les anciens déterminaient l'endroit propice où le sacrifice devait être consommé. Le *méria* était amené le troisième jour sur le lieu du sacrifice. Après quelques préliminaires, le prêtre le blessait légèrement de son couteau, et la foule furieuse achevait bientôt l'œuvre de mort en se précipitant sur la victime, qu'elle dépeçait au milieu des éclats d'une musique diabolique et de cris inhumains; puis chacun reprenait le chemin de son village, muni de quelque lambeau de chair dont il faisait hommage au dieu de son foyer domestique. C'était là le mode de sacrifice le plus répandu. Dans certains districts, on procédait en répandant dans un fossé le sang

d'un porc fraîchement égorgé. Le *méria* était plongé jusqu'à l'asphyxie dans cette mare sanglante, et la curée ne commençait que lorsqu'il avait cessé de donner signe de vie. Le nombre des victimes ainsi mises à mort annuellement était considérable, si l'on en juge par ce fait, que, dans l'espace de six mois, les troupes anglaises délivrèrent neuf *mérias* dans une petite vallée de deux milles de longueur. On ne saurait trop louer le zèle avec lequel les Anglais se sont efforcés de réprimer ces féroces pratiques. Aujourd'hui, le sacrifice des *mérias* n'est pas complétement extirpé des mœurs des Khonds, mais du moins il est devenu très-rare. Une autre coutume barbare, que l'on trouve aussi chez ces peuplades sauvages, c'est celle de mettre à mort beaucoup d'enfants du sexe féminin avant le septième jour qui suit leur naissance, coutume qui repose sur cette croyance, que le principe du mal est incarné dans les êtres appartenant au sexe féminin.

KHONSAR, ville de Perse, province de l'Irak-Adjémi, à 131 kilom. N.-O. d'Ispahan; 12,670 hab. Elle est bâtie sur le versant de deux montagnes et défendue par un château fort à demi ruiné. Les environs de la ville sont couverts de jardins et d'une végétation vigoureuse.

KHOPER, rivière de la Russie d'Europe. Elle prend sa source dans la partie septentrionale du gouvernement de Saratov, près de Serdobsk, coule d'abord au S.-O., tourne ensuite au S.-E., baigne le gouvernement de Voronéje, le pays cosaque du Don, et se jette dans le Don, par la rive gauche, après un cours de 750 kilom. C'est une des plus belles rivières de la Russie; ses bords sont couverts de riches pâturages et de belles forêts.

KHORAÇAN ou **KHORASSAN**, anc. *Parthiène*, *Margiane* et partie de l'*Arie*, province de la Perse moderne au N.-E.; entre le Turkestan au N., les provinces de Mazandéran et d'Irak-Adjémi à l'O., le Kouhistan au S., le royaume de Hérat à l'E. et le kanat de Boukhara au N.-E. La partie occidentale du royaume de Hérat, qui sert de limite à la province persane dont nous nous occupons, porte aussi quelquefois le nom de Khoraçan afghan. (V. HÉRAT.) Le Khoraçan persan, ou Khoraçan proprement dit, s'étend sur une superficie de 200,000 kilom. carr.; il a pour capitale la ville de *Meschehed*, et pour villes principales : Nichapour, Yezd, Tabas ou Tebbes et Kabouchan. Sa population est évaluée à 1,900,000 hab.

Le Khoraçan est une contrée très-accidentée. Une partie du sol, absolument inhabitable, n'offre guère que des rocs arides, sans végétation, sans eau, des déserts de sable. La grande chaîne de montagnes qui sépare les provinces d'Aberbaidjan et d'Irak de celle du Mazandéran pénètre dans la partie septentrionale du Khoraçan et pousse diverses branches au S., jusqu'à ce que passant au N. de Meschehed, et se divisant dans les hautes terres de Hazarad et de Balaï-Morghab, elle s'étende, au S. de Balk, dans la province de Badachan. Au pied de cette chaîne, s'étend un vaste terrain fertile, arrosé de nombreux ruisseaux et qui fut autrefois habité et cultivé. Sur cette bande de terre, que les indigènes appellent *Attock* (*bordure de la montagne*), s'élevaient jadis des villes florissantes, telles que Nissa-Abiverd, Diroun et Mehineh. Les invasions continuelles des Turcomans ont tout ruiné. Le seul endroit encore un peu important dans l'Attock est Serrouks, très-vieille ville habitée par les Turcomans et qui se trouve à 130 kilom. au N. de Meschehed. Parmi les autres oasis de terre cultivable qu'on rencontre dans le Khoraçan, nous mentionnerons la grande plaine de Sebzavar, la plaine ou vallée de Nichapour et la vallée de Meschehed. Quelques rares cours d'eau sans importance descendent de la chaîne de montagnes septentrionale, et vont se perdre dans le vaste désert qui occupe la plus grande partie de la province. Le climat est très-chaud en été et rigoureux en hiver. Le sol n'est fertile que là où il peut être arrosé à l'aide de canaux. « A en juger par les traces qui subsistent encore de nos jours, ce système d'irrigation artificielle doit avoir eu d'immenses proportions dans l'antiquité et même au moyen âge; mais par suite des troubles intérieurs auxquels cette contrée a toujours été en proie, son antique prospérité n'a fait que déchoir de plus en plus, et la culture du sol a constamment été depuis en diminuant. » Les produits du Khoraçan consistent principalement en fruits délicieux, grains, vins, plantes médicinales, soie, troupeaux considerables de chameaux, de chevaux et d'ânes, sel et pierres précieuses. On y trouve quelques mines d'or et d'argent. Le bois est rare presque dans tous les districts. Çà et là se voient quelques bouquets de hêtre dont on se sert pour le chauffage. Malgré l'absence de forêts, le gibier est partout abondant; il y a aussi des lions, des panthères, des antilopes et des cerfs. On y élève une infinité d'abeilles et de vers à soie. La population se compose en grande partie de Tadjiks ou Persans proprement dits, qui sont la partie agricole et industrieuse de la population. On rencontre, en outre, dans le pays diverses peuplades nomades, d'origine arabe, turque, khourde et afghane, qui y sont venues à la suite d'expéditions et de conquêtes, et dont le brigandage constitue la principale ressource. Au total, l'industrie des habitants est peu importante ; ils ont cependant quelques manufactures d'étoffes assez considérables; des fabriques de tapis et de toile, quelques tanneries; les manufactures les plus renommées sont celles où l'on se livre à la fabrication des armes, surtout des sabres. En revanche, le commerce des caravanes y est très-florissant, parce que cette contrée est la route naturelle du commerce de l'Ouest vers l'Asie intérieure. Les principaux articles d'exportation consistent en laine, poil de chèvre et de chameau, bétail, blé, manne, assa-fœtida, gomme, miel, cire, parfums, turquoises et quelques objets manufacturés.

Le Khoraçan se compose, à proprement parler, de la Margiane et de l'Arie, deux anciennes provinces du pays des Parthes, et il forma par conséquent, dès l'époque la plus reculée, une partie de l'ancien empire perse. Au IIIe siècle avant l'ère chrétienne, la partie orientale de cette province passa sous la souveraineté des rois grecs de la Bactriane, à la chute desquels, et aussi à celle des Séleucides, elle redevint partie intégrante de l'empire perse, aussi bien sous le règne des Arsacides que sous celui des Sassanides. Par suite de la conquête de la Perse par les califes, le Khoraçan resta sous leurs lois jusqu'en 821, année où Taher s'y rendit indépendant et fonda la dynastie des Tahérides, renversée dès 873 par celle des Soffarides, laquelle fut remplacée à son tour par la dynastie des Samanides de la Transoxiane. Au commencement du XIe siècle, il passa sous les lois des Ghaznévides; mais, dès l'an 1035, les Seldjoucides s'établirent dans la partie occidentale, jusqu'à ce que, en l'an 1117, Sandjar, le dominateur seldjoucide de toute la Perse, réunît le Khoraçan au reste de sa monarchie. Après lui, cette contrée devint alternativement la proie du schah de Khowaresmie et du sultan de Gour, dans leurs incessantes guerres intestines, jusqu'à ce que Gengis-Kan, qui la ravagea par le fer et par le feu, la fît passer sous la domination mongole. Sous ses successeurs, elle gagna, vers l'an 1386, une espèce d'indépendance, grace aux dynasties des Maloukkourts et des Sarbédariens, qui, en 1381, se soumirent à Tamerlan. Après la mort de ce dernier, elle devint le centre de la puissance de son fils Chah-Rokh, pendant le règne long et bienfaisant duquel le Khoraçan jouit d'une rare prospérité. En 1607, le chef ouzbek Chaibet-Kan chassa les successeurs de Chah-Rokh; mais après de longues et sanglantes luttes, force lui fut d'bandonner la contrée au schah de Perse, Ismaïl Sofi. Le Khoraçan, redevenu partie intégrante de la Perse, n'en a plus été séparé depuis, à l'exception de la partie qui dépend du royaume de Hérat, appelée Khoraçan afghan, qui, à partir de 1716, n'a cessé d'être une pomme de discorde entre les Persans et les Afghans, et qui a fini par tomber complétement au pouvoir de ces derniers.

KHORASSANIEN, IENNE s. et adj. (ko-ra-sa-niain, iè-ne). Géogr. Habitant du Khoraçan ; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* KHORASSANIENS. *Les mœurs* KHORASSANIENNES.

KHORDAD, génie bienfaisant, chez les Parsis. Il veille au bien-être de l'homme, à qui il donne l'abondance et les plaisirs, et préside aux années, aux mois et aux jours. On l'identifie avec le feu des planètes et avec l'eau.

KHOROBUT WIESNIOWIECKI (Michel), roi de Pologne (1669-1673). Elu par la noblesse après l'abdication de Jean Casimir, il ne sut montrer aucune vigueur, et, sous son règne si court, la situation du royaume devint précaire. Sans Sobieski, la Pologne était perdue. Pendant que le roi usait son peu d'énergie dans les intrigues de cour, Sobieski, armant les paysans, repoussait la plus redoutable invasion des Cosaques, des Tartares et des Turcs. Khorobut, jaloux de la gloire du héros, n'en signa pas moins avec les Turcs le désastreux traité de Buezacs (1672).

KHORREMABAD, la *Corbiena* des anciens, ville de Perse, dans le Khouzistan, ch.-l. du Grand-Louristan, près de la Kerkah, à 110 kilom. S.-O. d'Hamadan.

KHORSABAD, village de l'Asie, dans une plaine bornée à l'O. par le Tigre, à 16 kilom. de Mossoul. Il est environné d'eau et de riants jardins. Ce village dut former autrefois une cité opulente, à en juger par l'importance des débris antiques découverts sur son emplacement, notamment de ceux d'un palais immense dont M. Botta, en 1843, a exhumé des parties considérables, qui sont actuellement au musée du Louvre. Nous décrirons d'abord les portes de ce palais et leur ornementation, qui se compose de deux taureaux à face humaine et de deux figures colossales. Les deux taureaux sont engagés l'un par le côté gauche, l'autre par le côté droit, dans un bloc d'albâtre. Les oreilles sont ornées de pendants ; la tête est surmontée d'une tiare étoilée. Entre les jambes des animaux, se voient des inscriptions contenant les titres de Jargon, roi du pays d'Assoar, et un récit des victoires de ce prince. « On ne peut s'empêcher de remarquer, dit M. A. de Longpérier, que le roi d'Assyrie, en choisissant le corps du taureau pour en composer, avec son portrait, une sorte de sphinx analogue à celui qu'avaient adopté les rois d'Egypte, a pu faire allusion au nom de son peuple (Assyrien et taureau se désignent à peu près identiquement dans les idiomes sémitiques). Ce qui est certain, c'est que le prophète Daniel représente les quatre grandes monarchies sous la forme de quatre animaux symboliques. » Deux figures colossales complétent la décoration des portes. Les cheveux sont disposés en grosses boucles ; les oreilles sont ornées de pendants, les bras et les poignets de riches bracelets. L'une est vêtue d'une tunique au-dessus de laquelle se voit une riche *stola* lourdement frangée; l'autre porte une tunique étroite, et du bras gauche presse contre son corps un lion qui se défend à l'aide de ses griffes de derrière. Une série de bas-reliefs représente : 1° le roi d'Assyrie debout, vêtu d'une tunique brodée, en partie recouverte par une chasuble semée de rosaces, coiffé d'une tiare, et tenant un sceptre de la main droite, tandis que la gauche repose sur la garde d'une épée; 2° un personnage barbu, la tête ceinte de bandelettes, l'oreille ornée d'un pendant cruciforme, les bras et les poignets chargés de riches bracelets, le corps couvert d'une tunique serrée autour des reins par une ceinture quadrillée ; 3° deux grandes figures vêtues de la tunique et de la *stola* frangée ; 4° un guerrier vêtu d'une tunique, armé d'une épée et d'un arc ; 5° une série d'eunuques, portant une table élégamment sculptée, des siéges, des vases, etc. Une autre série de bas-reliefs figure une suite d'aventures navales, auxquelles présida le dieu Dagon. On a découvert aussi, dans les ruines de Khorsabad, des bracelets de bronze, des casques, des anneaux, des figurines d'argile et de terre émaillée, des colliers de pierre dure, un lion couché, etc. « Cette dernière figure, dit M. de Longpérier, un des plus beaux ouvrages que l'antiquité nous ait légués, paraît n'avoir eu d'autre destination que de servir de base et de décoration à l'anneau qu'elle porte. » Quelques-uns de ces bas-reliefs et des inscriptions cunéiformes ont été rapportés en France par M. Flandrin, en 1845.

KHOSPOUR, ville de l'Inde transgangétique, capitale du Katchar, soumise à la domination anglaise.

KHOSREW-PACHA, homme d'Etat turc, né en Circassie vers 1769, mort en 1855. Il s'éleva, de la condition d'esclave, aux plus hautes charges de l'empire, fut gouverneur de l'Egypte depuis l'évacuation des Français jusqu'à la révolte de Méhémet-Ali, devint successivement capitan-pacha, président du conseil, grand vizir, et seconda le sultan Mahmoud dans ses réformes.

KHOSROU, surnommé **le Grand**, roi d'Arménie, de la dynastie des Arsacides, mort en 232. A la mort de son père Vologèse, tué en repoussant une invasion des Khazars (198), il monta sur le trône, marcha contre les Khazars qu'il vainquit complétement, accueillit dans ses Etats Artaban IV, roi de Perse, qui venait d'être détrôné par Ardeschir, prit les armes en sa faveur, gagna à sa cause l'empereur romain Alexandre Sévère, qui promit d'envoyer une armée, et pénétra lui-même en Perse par l'Atropatène. Il s'était avancé avec succès dans la Parthiène, lorsque, les Romains ayant été forcés d'opérer leur retraite, il se trouva seul pour engager la lutte et jugea prudent de regagner ses Etats. Craignant une nouvelle invasion de la part du roi d'Arménie, Ardeschir résolut de s'en débarrasser par la ruse. En conséquence, il promit à un Arsacide, nommé Anag, de lui donner la Bactriane, la moitié de la Perse, Balk et le second rang dans le royaume, s'il parvenait à assassiner Khosrou. Le misérable s'empressa d'accepter le marché, et, feignant d'abandonner la cause d'Ardeschir, il se rendit à la cour du roi d'Arménie, en reçut le plus favorable accueil, gagna ses bonnes grâces et l'assassina au moment où ce prince allait se mettre à la tête d'une expédition contre la Perse. Les Arméniens massacrèrent Anag avec presque toute sa famille. Attaqués bientôt après par les armées d'Ardeschir, ils restèrent pendant vingt-sept ans sous le joug de la Perse. Le fils de Khosrou, Tiridate, encore enfant, fut secrètement conduit chez les Romains, qui le mirent sur le trône de son père vers 260.

KHOSROU II, roi d'Arménie, surnommé **le Petit**, mort en 325. Il succéda, en 314, à son père Tiridate. Au moment où il fut appelé à régner, une effroyable anarchie déchirait le royaume. Les principales familles nobles s'exterminaient entre elles ; Sanadrong, gouverneur de Phaïdagaran, se fit proclamer roi dans le Nord, pendant que, dans le Midi, Pacorus appelait les Persans et prenait le diadème. Pour mettre un terme à la guerre universelle, le patriarche Werthanes supplia l'empereur romain Constantin II d'intervenir. Une armée romaine arriva bientôt après en Arménie, affermit Khosrou sur le trône et le délivra de ses compétiteurs. Lorsque la paix fut rétablie, le roi d'Arménie ne s'occupa plus que de ses plaisirs, abandonna Artaxate et alla fonder, sur les bords du fleuve Azad, la ville de Tovin, dont il fit sa capitale. Sur ces entrefaites, Sanesan, roi des Massagètes, envahit l'Arménie, défit et tua Mehran, roi d'Ibérie, qui voulait s'opposer à son passage, s'avança jusqu'à l'Araxe et trouva la mort dans une sanglante bataille livrée dans la plaine d'Oschagan. Khosrou, qui n'avait pas eu le courage de marcher contre l'ennemi, sachant que cette invasion avait été suscitée par le roi des Perses, résolut de lui faire la guerre; il négociait dans ce but une alliance avec les Romains afin d'obtenir des secours, lorsqu'il mourut.

KHOSROU III, roi d'Arménie, de la dynastie des Arsacides, mort en 415. Lorsque le roi de Perse Sapor III eut partagé l'Arménie avec les Romains, il vit les princes et les principaux habitants de la part qui lui était échue émigrer dans l'Arménie romaine, pour ne pas vivre sous les lois d'un prince idolâtre. Ce fut pour mettre un terme à cette émigration qu'il donna, avec la main de sa sœur, le gouvernement de l'Arménie persane à Khosrou III, en 387. Quelque temps après, ce prince vainquit Arsace, roi de l'Arménie romaine, lui prit ses Etats, rétablit l'unité du royaume et, pour ne pas être inquiété par l'empereur de Constantinople, lui paya un tribut. Sapor III, mécontent de ce que Khosrou ne l'avait consulté en rien lors de cette annexion et lors de la nomination d'un nouveau patriarche, lui envoya des ambassadeurs pour lui demander des explications. Mais le roi d'Arménie, qui comptait en cas de guerre sur l'appui des Romains, reçut ses envoyés de la façon la plus méprisante. A cette nouvelle, Sapor fit envahir l'Arménie par une armée qui battit Khosrou, et ce prince, fait prisonnier (392), languit pendant vingt ans dans la forteresse de l'Oubli, en Susiane. Il venait d'être rendu à la liberté et de recouvrer sa couronne, lorsqu'il mourut.

KHOSROU Ier, appelé **Chosroès** par les Grecs, roi de Perse, de la dynastie des Sassanides, et dont nous avons déjà parlé au mot CHOSROÈS, mais d'une manière insuffisante que nous allons compléter ici. Il naquit vers 500, et il était le troisième fils de Kobade, qui, voulant lui assurer le trône au détriment de ses deux fils aînés, lui chercha un protecteur jusque chez les Grecs, et demanda, dit-on, à Justin Ier de le prendre sous sa tutelle. L'empereur byzantin refusa dédaigneusement, et Khosrou, parvenu au trône (531), en conserva un long ressentiment. Toutefois, la rivalité redoutable de ses deux frères l'engagea d'abord à dissimuler, et il conclut un traité de paix avec Justinien. Mais, en 540, la guerre éclata terrible entre les deux empires et dura vingt ans, entrecoupée de quelques trêves. Khosrou abandonna la Colchide et la Lazique à Justinien, qui se soumit, de son côté, à payer 40,000 pièces d'or. Sous Justin II, le prince persan attaqua indirectement l'empire en s'emparant de l'Yemen, où dominait un usurpateur abyssinien qui était chrétien. La guerre recommença en 569 ; Khosrou s'empara de Dava et remporta quelques avantages; mais il fut vaincu à Mélitène, et il était sur le point de traiter encore une fois, lorsqu'il mourut (579). Il fut, sans contredit, le plus grand prince de la dynastie des Sassanides. Pendant sa longue lutte contre l'empire, il avait su se maintenir contre des généraux comme Bélisaire et Maurice, étendre ses possessions, dompter des révoltes intérieures et transmettre à ses successeurs un empire florissant. Cruel comme tous les princes de l'Orient, il sentait cependant pour ses sujets le besoin de la civilisation et de la culture intellectuelle. « Il inaugura son règne, dit M. Guillemin, par une proclamation assez singulière pour le temps, car il n'accordait à ses sujets rien moins que la liberté de conscience. « Mon pouvoir, disait-il, ne s'étend » que sur les corps, et non sur les âmes; il n'y » a que Dieu qui connaisse les secrètes pen» sées des mortels; ma vigilance et ma sur» veillance ne doivent avoir pour objet que » vos actions, et non vos consciences. » Il réforma l'administration de son empire ; et, au lieu d'accorder sa confiance à un seul ministre, il établit quatre vizirs dans les quatre grandes provinces de l'Assyrie, de la Médie, de la Perse et de la Bactriane. Il revisa et compléta les codes de lois du premier Artaxerxès, et soumit les juges à une surveillance sévère. Il jugea que l'éducation et l'agriculture méritaient principalement ses soins. Dans toutes les villes de la Perse, il fit entretenir et instruire, aux dépens du public, les orphelins et les enfants des pauvres. Il donna des secours aux villages abandonnés, distribua du bétail et des instruments de labourage aux fermiers qui se trouvaient hors d'état de cultiver leurs terres, fit ouvrir à travers les campagnes des canaux qui portaient partout la fécondité et la richesse. Passionné lui-même pour l'étude, il excita l'ardeur intellectuelle de ses sujets, fonda près de Suse une académie qui devint bientôt une grande école de poésie, de philosophie et de rhétorique. Il fit écrire l'histoire de la monarchie persique et traduire dans la langue nationale les plus célèbres écrivains de la Grèce et de l'Inde ; il attira enfin à sa cour tous ceux qui se distinguaient par leurs talents et par leurs connaissances, se mêla lui-même à leurs travaux et les combla de ses bienfaits. »

Sous son règne apparut un sectaire, Magdak, qui prêchait l'égalité sociale et la communauté des biens, idées qu'il paraît singulier de rencontrer en Orient, sur cette terre des puissants despotismes, et qui furent

étouffées dans le sang des nombreux disciples que l'apôtre avait groupés autour de lui.

KHOSROU II ou **CHOSROÈS II**, roi de Perse, petit-fils du précédent, mort en 628. Il fut placé sur le trône, en 590, après la déposition de son père, Hormisdas, par Bindaes, prince du sang royal. Dès la première année de son règne, il fut obligé de s'enfuir de son royaume pour échapper à la trahison de Bahram, gouverneur de l'Arménie, qui s'était soulevé et s'était emparé du pouvoir souverain. Il se réfugia alors sur le territoire de l'empire grec et obtint de l'empereur Maurice une puissante armée, commandée par Narsès, avec l'aide de laquelle il reconquit son royaume. Il reconnut l'alliance de Maurice en lui rendant plusieurs villes importantes de la Mésopotamie et en lui payant une somme d'argent considérable. Tant que Maurice vécut, la paix fut maintenue entre la Perse et l'empire; mais, après l'assassinat de ce prince par Phocas, en 602, Khosrou prit les armes sous prétexte de venger la mort de son bienfaiteur, et, dans l'espace de quatorze ans, conquit presque toutes les provinces de l'empire grec. Antioche fut prise en 611; l'année suivante, Césarée, capitale de la Cappadoce, tomba aux mains des Perses; en 614, la Palestine entière fut conquise, et, deux ans plus tard, ce fut au tour de l'Egypte, dont la capitale, Alexandrie, fut prise par Khosrou lui-même, tandis qu'une autre armée soumettait toute l'Asie Mineure et s'avançait jusqu'au Bosphore. L'empire romain semblait près de sa ruine; la prise d'Alexandrie avait privé les habitants de Constantinople du plus important de leurs greniers à blé; les Barbares du Nord ravageaient les provinces européennes, tandis que l'innombrable armée persane faisait sur les bords du Bosphore ses préparatifs pour assiéger la cité impériale. Héraclius, qui avait succédé à Phocas en 610, sollicita vainement la paix. Khosrou, cependant, ne traversa pas le Bosphore, et, en 621, consentit enfin à accorder la paix. Mais les conditions en furent tellement ignominieuses, qu'Héraclius, qui n'avait presque rien fait jusqu'alors pour la défense de son empire, secoua sa honteuse apathie, et, dans une série de brillantes campagnes (622-627), reconquit une à une toutes les provinces qu'il avait perdues. Il poussa même sa marche victorieuse jusqu'au Tigre. Khosrou, battu dans toutes les rencontres, se disposait à abdiquer en faveur de son fils puîné, Medarsès, lorsqu'il fut assassiné par Shirweh ou Siroès, son fils aîné (28 février 628).

KHOSROU, prince indien, étranglé à Bampour en 1622. Il se révolta, en 1606, contre son père, l'empereur mogol de l'Indoustan, Jéhan-Ghir, assiégea Lahore pour s'y rendre indépendant, fut vaincu par son père et tomba entre ses mains. L'empereur fit périr les partisans de son fils dans les supplices les plus atroces. « Jéhan-Ghir ayant repris la route de Lahore, dit M. Tessier, fit planter des deux côtés du chemin une grande quantité de pieux qui servirent à empaler une partie des prisonniers; les autres furent pendus aux arbres, et ce fut au milieu de ce double rang de sanglants trophées qu'il ramena son fils à Lahore, lui montrant et désignant par leur nom les victimes de sa vengeance. » Quant à Khosrou, il eut les yeux crevés et fut jeté en prison. Ses partisans fomentèrent à plusieurs reprises des révoltes qui furent comprimées dans le sang, et il périt étranglé par ordre de son frère Khurm, qui craignait son influence, et qui parvint ainsi à s'en débarrasser.

KHOSROU-SCHAH, sultan de la dynastie des Ghaznévides, mort, selon les uns, en 1160, selon d'autres, en 1170 de notre ère. Il succéda, en 1153, à son père, Baharam-Schah, mort après avoir été vaincu par Ala Eddyn Hoçaïn ou Houssain, fondateur de la dynastie des Ghaurides. N'ayant qu'une armée désorganisée et incapable de tenir tête au vainqueur, Khosrou gagna l'Indoustan et se fit proclamer sultan à Lahore, qui devint sa capitale. Pendant ce temps, Hoçaïn se rendait maître de Ghazna, la ruinait de fond en comble, faisait couler des torrents de sang et méritait le surnom de *Djihansouz* (incendiaire du monde). Khosrou tenta de recouvrer les Etats qu'il avait perdus et se mit à la tête d'une armée; mais ayant appris que son parent, le sultan Sandjar, venait d'être vaincu et pris par les Turcomans et que le Khoraçan était en leur pouvoir, il retourna sans coup férir à Lahore, où il régna paisiblement jusqu'à sa mort, laissant la réputation d'un prince juste et de mœurs exemplaires.

KHOSROU-MÉLIK, dernier sultan de la dynastie des Ghaznévides, fils du précédent, mort en 1189 de notre ère. Il succéda à son père, Khosrou-Schah, sur le trône de Lahore, essaya de rentrer en possession de Ghazna, se vit attaqué par Schechab-Eddin, qui, après avoir conquis le Kerman, le Kaboulistan, l'Afghanistan, les provinces de Sind, de Peïchever, etc., vint l'assiéger à Lahore (1180), et le força par sa vigoureuse résistance de se retirer. Mais, en 1186, il tomba entre les mains de ce même Schechab-Eddin, qui, par ruse, se rendit maître de lui, et fut envoyé au roi de Ghaur, qui le fit enfermer dans une forteresse où il termina sa vie.

KHOTAIS, ville de l'empire russe. V. KOTATIS.

KHOTAN ou **KHOTIAN**, ville de l'empire chinois, dans la petite Boukharie ou Turkestan chinois, à 400 kilom. S.-E. d'Yarkand, ch.-l. d'une principauté de son nom, soumise à la Chine, et résidence d'un gouverneur chinois. Fabrication d'étoffes de soie et de toiles de lin. Les environs de la ville sont sacrés, dans la religion de Bouddha. ‖ La principauté ou pays de Kohtan a environ 400 kilom. de circuit; c'est un pays montagneux sur ses frontières méridionales, que couvrent les ramifications du Kouen-Lun. Le climat est doux et le sol fertile. Céréales, plantes potagères, fruits, raisin; élève de vers à soie, chameaux et ânes. Gibier abondant; jaspe de diverses couleurs très-renommé. Les habitants, doux, ingénieux, cultivent les arts avec succès; ils professent le bouddhisme.

KHOTBAH s. f. (ko-tbâ). Sorte d'allocution que l'iman adresse chaque vendredi aux fidèles, avant la prière publique, en faveur du chef de l'autorité temporelle. ‖ On dit aussi KHOUTBÉ. Plusieurs écrivent CHOTBA.

— **Encycl.** La *khotbah* se récite le vendredi de chaque semaine et aux deux fêtes du Rhamadan; elle est à la fois une sorte de *Credo* et la prière pour le calife, le *Domine salvum* des musulmans. Cette prière se compose de plusieurs parties, qui ne datent pas toutes de la même époque. La plus ancienne, celle qui se récite au commencement, remonte à Mahomet; il la disait lui-même, en s'acquittant des fonctions sacerdotales, comme chef de la prière. Cette première *khotbah* est une sorte de profession de foi, une glorification de Dieu, de son unité et de ses principaux attributs, un véritable *Credo*. A la mort de Mahomet, son premier successeur, Abou-Bekr, fit suivre, dans la *khotbah*, l'invocation à Dieu de la glorification de Mahomet. Les successeurs d'Abou-Bekr, Omar, Osman, Ali, y ajoutèrent tous quelques mots. Il en fut de même des deux imans, Hassan et Hussein, derniers descendants d'Ali. A cette partie de la *khotbah*, nommée *ouaradia* (introït), on ne tarda pas à en ajouter une autre, *mouahida* (consacrée à célébrer l'unité de Dieu), qui se composait de quelques paroles tendant à rappeler aux hommes tout ce qu'ils devaient au Créateur. Lorsque les califes, devenus avant tout chefs politiques, déléguèrent les fonctions sacerdotales à des imans spéciaux, l'usage s'introduisit d'insérer dans la *khotbah* le nom du calife régnant et de faire des vœux pour sa personne.

La *khotbah*, la sekkah (droit de battre monnaie), la gadah, c'est-à-dire le cheval conduit devant quelqu'un en signe de vasselage, sont aujourd'hui les trois prérogatives par lesquelles la souveraineté est reconnue dans un pays musulman. En Algérie, du temps des Turcs, la *khotbah* était dite au nom du Grand Seigneur; pendant la guerre contre la France, elle l'a été au nom du seul souverain musulman qui prenne encore le titre de calife, l'empereur du Maroc, et même, dans un certain nombre de mosquées, au nom d'Abd-el-Kader. Depuis la conquête, elle fut dite au nom du souverain français. C'est ainsi que les dogmes finissent chez les infidèles, comme dans les pays chrétiens.

KHOTIN, ville de la Russie d'Europe, dans la Bessarabie. V. CHOCZIM.

KHOTMYJSK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 173 kilom. S.-O. de Koursk, sur la rive gauche de la Vorskla; 3,000 hab.

KHOUBILAÏ-KHAN, empereur de la Chine. V. CHI-TSOU.

KHOUEI-TCHÉOU, ville de la Chine, dans la partie orientale de la province de Szu-Tchouan, à 500 kilom. E. de Tching-Fou, ch.-l. du département de son nom, sur le Yang-tsé-Kiang.

KHOUKHOU-NOOR, littéralement *lac bleu*, lac de l'empire chinois, dans le pays de même nom, près de la limite N.-O. de la province de Kan-Sou, par 37° de latit. N., et 96° de longit. E.; il a 110 kilom. de l'E. à l'O., 45 du N. au S., et une circonférence de 300 kilom. Il renferme plusieurs îles et ses bords fertiles sont assez peuplés. Il a donné son nom à un massif de montagnes et à une région de l'empire chinois. Du massif du Khoukhou-Noor descendent plusieurs cours d'eau, tels que le Hoang-Ho, le Thalouen et le Menon-Hong. ‖ Le pays appelé Khoukhou-Noor, situé entre le Thibet au S., les provinces de Kan-Sou à l'E. et au N., et la petite Boukharie à l'O., mesure 640 kilom. de l'E. à l'O. et 480 du N. au S.; il est couvert de montagnes, pour la plupart couvertes de neiges perpétuelles. Ses habitants, Mongols et Kalmouks, professent la religion lamaïque et payent à l'empereur de la Chine un tribut qui consiste en un certain nombre de bœufs, moutons et chevaux.

KHOULAN s. m. (kou-lan). Mamm. V KOULAN.

KHOULLÉ s. m. (kou-lé). Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée pour l'huile, en Algérie, et valant 16lit,66.

KHOULM ou **KHOULLOUM**, ville du Turkestan, dans le kanat et au N. de Koundouz, à 57 kilom. E. de Bolk, sur la Khoulm, petit affluent du Djihoun; 10,000 hab. La ville est assez bien bâtie et défendue par deux châteaux forts. Commerce important.

KHOUNG-FOU-TSEU, célèbre philosophe chinois. V. CONFUCIUS.

KHOUSOR, dieu phénicien. V. CHUSOR.

KHOUTBÉ s. f. (kou-tbé). Autre forme de KHOLBAH. V. ce mot.

KHOUTTAR s. m. (kou-tar — mot indien). Poignard en usage chez les peuples de l'Inde, dont la lame est triangulaire, à arête médiane, et la pointe fortement renflée au milieu.

KHOUZISTAN, l'ancienne *Susiane*, *Elymaïde* et *pays des Uxiens*, province occidentale de la Perse, bornée au N. par le Kourdistan, à l'E. par le Farsistan, au S. par le golfe Persique, et à l'O. par le pachalik turc de Bagdad; par 20° et 34° de latit. N., et 44° et 48° de longit. E. Superficie, 24,000 kilom. carr.; 900,000 hab., presque tous Kourdes. Ch.-l., Chouster; villes principales : Dizfoul, Khorremabad. Le sol du Khouzistan, montagneux dans sa partie orientale, est sillonné par les ramifications des monts Elvend. Le Tab, le Caroun et la Kerkah sont les principaux cours d'eau qui l'arrosent. Le climat est généralement très-chaud, surtout dans les plaines. Les productions principales sont le riz, le maïs, l'orge, le coton, la canne à sucre, l'indigo et les mûriers. On y trouve quelques pâturages avec des troupeaux de dromadaires, moutons, chèvres et buffles. L'industrie de la province est à peu près nulle; le commerce se résume dans l'exportation de quelques faibles quantités de laine, coton, sucre, dattes et bestiaux.

KHOVANSKI (Ivan-Andreevitch), homme d'Etat russe, de la race des Jagellons, né au commencement du XVIIe siècle, mort en 1682. Il reçut le titre de boyard en 1659, fut nommé ensuite vice-roi de Pskof, devint le représentant politique des sectaires de l'Eglise russe, dont faisaient partie les strélitz, fut placé, sous le règne de la czarine Sophie, à la tête de ce corps de troupes alors tout-puissant, et conquit sur eux la plus grande influence. Cette situation lui fit jouer à la cour un rôle considérable. Fier de son pouvoir, Khovanski ne craignit point de se brouiller avec Miloslavski, qui avait par ses intrigues acquis les bonnes grâces de la czarine et qui résolut de le perdre. Dans ce but, Miloslavski fit courir le bruit que le vice-roi de Pskof avait résolu d'exterminer la famille impériale pendant une procession qui devait avoir lieu le 19 août, et, d'après ses conseils, l'impératrice écrivit à Khovanski de se rendre auprès d'elle avec son fils André, président du tribunal de justice. Le vice-roi, sans défiance, quitta Pskof avec un nombreux et magnifique cortége, traversa Moscou, et il venait de s'arrêter à quelque distance de cette ville, lorsque, conformément aux ordres de la czarine, le prince Sikof le cerna tout à coup, l'arrêta avec son fils et le conduisit à Vozorijenskœ, où, sans aucun jugement régulier, il fut décapité avec les trente-sept strélitz qui formaient son escorte.

KHOWARESM, contrée du Turkestan. V. KHARISM.

KHOWARESMIEN s. m. (ko-va-rè-smiain). Hist. or. Membre d'une dynastie de race turque, qui a régné dans le Khowaresm de 1097 à 1230. ‖ On dit aussi KHOUARESMIEN.

— Adjectiv. : *Sultans* KHOWARESMIENS. *Dynastie* KHOWARESMIENNE.

KHOWAREZMI (Mohamed-ben-Moussa AL-), astronome arabe, né dans le Khowaresm, d'où son nom. Il vivait dans la première moitié du IXe siècle de notre ère, sous le règne d'Almamoun. D'après Kazwini, il fut le premier qui fit connaître l'algèbre aux Arabes. Il trouva un protecteur dans le prince Almamoun, grand ami des savants et des lettrés. C'est lui qui répandit dans les Etats de ce souverain le *Sindhind*, ouvrage d'astronomie composé par l'Indien Katkah, et qui redigea, d'après cet ouvrage, des tables astronomiques auxquelles il mêla ses propres observations.

KHOWAREZMI (Zamakschari), écrivain arabe, né à Zamakschar vers 1074, mort à Khokand vers 1143. Il habita pendant longtemps la Mecque, ce qui lui fit prendre le surnom de **Girallah** (*voisin de Dieu*). On lui doit plusieurs ouvrages qui jouissent d'une grande estime auprès des musulmans. Nous citerons parmi les plus remarquables : le *Keschaf*, le commentaire le plus étendu qu'on ait fait sur le Coran; le *Rabi alabar* (le *Printemps des justes*), anthologie arabe; le *Faïk* (*Traité des traditions*); le *Costhas* (*Balance*), ouvrage traitant des points juridiques les plus difficiles chez les musulmans; le *Mœtaesa fi amthab alarab* (*Proverbes arabes*), etc.

KHOZDAR, ville du Beloutchistan, kanat et à 105 kilom. S. de Kélat, sur la rive droite du Sobran; 2,500 hab. Elle est entourée de hautes murailles et renferme un bazar bien approvisionné.

KHRI-SRONG-DEHOU-TSAN, roi du Thibet, également connu sous le nom de **Ralpatchan**. Il vivait au IXe siècle de notre ère. Zélé partisan de la religion bouddhique, il fit tous ses efforts pour la propager dans ses Etats, malgré l'opposition de son frère Langdarma, qui finit par l'assassiner. Ce prince fit construire un grand nombre de couvents, dota richement les religieux, appela au Thibet des savants de l'Inde et fit traduire plusieurs ouvrages indous.

KHUENRATH (Henri), chimiste allemand. V. KUNRATH.

KHUMANO-GOO s. m. (ku-ma-no-gou). Sorte d'amulette, formée d'un papier couvert de caractères magiques, que portent les Japonais pour se préserver des attaques de l'esprit malin : *Le* KHUMANO GOO *sert à certaines épreuves judiciaires : on fait boire à l'accusé une certaine quantité d'eau jetée sur un fragment de* KHUMANO-GOO; *s'il avale cette eau sans douleur, il est réputé innocent.*

KHVALYNSK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 217 kilom. N.-E. de Saratov, ch.-l. du cercle de son nom, sur la rive droite du Volga; 6,000 hab.

KHYMYCILIQUE adj. (ki-mi-si-li-ke). Chim. V. THYMATIQUE.

KIA-HING, ville de l'empire chinois, dans la province de Tché-Kiang, ch.-l. du départ. de son nom, à 70 kilom. N.-E. de Hang-Tchéou. Tours de marbre, portiques, arcs de triomphe, etc. Commerce actif, favorisé par de nombreux canaux.

KIA-KHING, empereur chinois, de la dynastie mandchoue des Taï-Tsing, né en 1739, mort en 1820. Il succéda, en 1796, à son père, Khien-Loung, qui abdiqua en sa faveur. « Ce prince abusait des liqueurs fortes, dit Audiffret, et, dans son état d'ivresse presque continuel, il commit des actes fréquents d'injustice et de violence qui furent la cause des troubles qui agitèrent son règne. » Une révolte qui éclata dans le midi et dans le nord de l'empire, peu de temps après son avénement, ne fut comprimée qu'après huit ans d'une guerre sanglante. En 1800, Kia-Khing fit arrêter son premier ministre, dont les biens confisqués s'élevaient à plus de 25 millions, priva de leurs dignités et de leurs biens ses deux frères aînés, qu'il soupçonnait de fomenter des troubles, défendit aux Anglais de remonter la rivière de Canton, s'allia avec les Portugais de Macao pour qu'ils purgeassent les mers de la Chine des pirates qui les infestaient (1809), et faillit à deux reprises être empoisonné, ce qui provoqua de sa part de nouvelles cruautés. En 1813, à la suite de débordements qui amenèrent la famine, une révolte formidable éclata dans l'empire. Kia-Khing, grâce à des secours arrivés de Tartarie, parvint à mettre en fuite les séditieux, qui étaient venus l'assaillir jusque dans son palais, et fit périr dans les supplices tous ceux qui tombèrent entre ses mains. Ce monarque, si cruel envers ses sujets, chercha à se faire des amis des Portugais, des Américains et des Anglais, dont les forces maritimes lui étaient nécessaires pour protéger ses côtes contre les pirates. Toutefois, en 1806, il refusa d'accorder audience à l'ambassadeur anglais, lord Amherst, qui venait le complimenter, parce que cet envoyé ne voulut pas se soumettre aux prosternations humiliantes qu'on exigeait de lui. En 1801, il avait accordé aux missionnaires hollandais le libre exercice de leur religion, et il fit revivre, en 1815, à l'occasion des jésuites, les édits de tolérance de 1692 et de 1711. Cet empereur reçut, après sa mort, selon l'usage des Chinois, les noms de **Jouy-Ti** (l'empereur ingénieux), de **Jin-Tsoung** (l'auguste et sage empereur), et de **Jouy-Hoang-Ti** (le compatissant prédécesseur), qualifications qu'il ne méritait à aucun titre.

KIAKHTA, ville de la Russie d'Asie, dans le gouvernement et à 290 kilom. S.-E. d'Irkourtsk, près des frontières de la Chine (pays des Khalkas), à 780 mètres au-dessus du niveau de la mer, dans une contrée désolée, stérile et pauvre en bois. Quoiqu'elle ne se compose que d'environ 200 maisons et de 2,000 hab., Kiakhta n'en est pas moins le grand centre du commerce existant entre la Russie et la Chine, et de tout temps, mais plus particulièrement depuis qu'en 1727 on y a établi une foire tenue chaque année en décembre, elle attire un grand nombre de caravanes, de même que Maï-Matchin, ville chinoise qui n'en est guère éloignée que de 400 mètres. Les fourrures, les cuirs, les feutres, les toiles, les lainages, les bestiaux, l'or et l'argent en barre, les articles de quincaillerie, sont les produits que la Russie y échange contre le thé, la rhubarbe, le musc, la porcelaine, les soieries et les cotonnades de la Chine. En 1863, le mouvement des échanges opérés entre les deux nations représentait une valeur de plus de 50 millions de francs. Kiakhta se trouvant à 6,580 kilom. de Pétersbourg, il faut ordinairement deux années pour qu'une opération commerciale engagée entre ces deux villes puisse se terminer. Il existe déjà depuis longtemps à Kiakhta une société biblique, s'occupant de propager le christianisme parmi les populations environnantes, pour la plupart idolâtres.

KIAMA, ville de la Nigritie centrale, dans le Borgou; 30,000 hab. Commerce de poudre d'or, ivoire, bestiaux.

KIAMIL-BEY, dernier gouverneur turc de Corinthe, mis à mort dans cette ville en 1822. Kiamil, par ses exactions, s'était acquis des richesses immenses. Lors de l'insurrection hellénique, voyant Corinthe menacée, il se réfugia à Tripolitza, y fut fait prisonnier et fut ramené à Corinthe, dont les Grecs vinrent assiéger la citadelle. Kiamil sut leurrer les assiégés par de fausses promesses et parvint à établir des intelligences avec les assiégeants. Epargné néanmoins après la capitulation de la garnison turque, il noua de nou

velles intrigues avec l'armée ennemie qui tenait la campagne, et fut décapité par ordre du gouverneur, Achilléas.

KIAMIS s. m. (ki-a-mis). Bot. Nom que porte, à Java, une espèce de cannellier qui croît dans les montagnes de ce pays.

KIANGARI ou **KANGHRI**, autrefois *Gangra*, ville de la Turquie d'Asie, pachalik et à 100 kilom. N.-E. d'Angora, ch.-l. du sangiak de son nom, qui correspond à des parties de l'ancienne Galatie et de la Paphlagonie. Cette ville, située au pied du Kouch-Dagh, est défendue par un château fort.

KIANG-NING, ville de Chine. V. NANKING.

KIANG-SI, province de l'empire chinois, dans la Chine proprement dite, au S.-E., comprise entre les provinces de Hou-pé au N.-O., de Hou-Nan à l'O., de Kouan-toung au S., de Fou-Kianet de Tché-Kiang à l'E., de Hoei-an au N.-E. Elle mesure 660 kilom. du N. au S., sur 400 de l'E. à l'O. Superficie 188,000 kilom. carrés; 30,000,000 d'hab. Ch.-l. Nan-tchang. Sol presque partout entouré de montagnes, traversé dans le centre par le Kan, qui afflue au lac Phou-yong, et dans le N. par le Yang-tsé-Kiang (fleuve Bleu); fertile en grains, riz, fruits, thé, coton, plantes médicinales, etc. Beaux pâturages. Rivières très-poissonneuses. Mines d'or, d'argent, plomb, fer et étain; fabrication importante de porcelaine estimée.

KIANG-SON, province de l'empire chinois, dans la Chine proprement dite, à l'E., comprise entre la province de Chan-toung au N., la mer Jaune à l'E., la province de Tché-Kiang au S., et celles de Ho-nan et de Hoëi-an à l'O. Elle mesure 520 kilom. du N. au S., sur 230 de l'O. à l'E. Superficie, 241,617 kilom. carrés; 29,000,000 d'hab. Ch.-l., Nanking; villes principales: Hang-tchéou, Ho-nan, Pé-su. Le sol de cette province est généralement plat, excepté dans la partie méridionale; il est arrosé par le Hoang-ho, le Yang-tsé-Kiang, le canal Impérial et une foule d'autres canaux. On y trouve plusieurs lacs, dont les plus importants sont ceux de Houng-tse, Kao-yeou et Taï-Hou. L'île de Tsoung-Ming, à l'embouchure du Yang-tsé-Kiang, dépend de cette province, dont le sol est un des plus fertiles et des plus productifs de toute la Chine. Il produit en abondance des céréales, des légumes, fruits, tabac, lin, soie, thé, arbres à vernis et gomme laque Elève de bestiaux; côtes, lacs et rivieres très-poissonneux; salines considérables sur la côte. Fabriques très-estimées de soie, nankin, ouvrages vernis, papier de coton et de soie.

KIASTRE s. m. (ki-a-stre — du gr. *chiazein*, croiser). Chir. Sorte de bandage pour la fracture de la jambe. ‖ On écrit aussi KHIASTRE, CHIASTRE et CHIASTOS.

KIAWAY s. m. (ki-a-ouè). Membre d'une tribu qui habite près des sources du Platte, et que Balbi a classée dans la famille des Panis-Arrapahoes; idiome propre à cette tribu.

— **Encycl.** Linguist. Cet idiome a tant d'affinité avec le yuta, langage d'une tribu voisine des *Kiaways*, que Pike les considère comme étant une même langue. Les Wetapahatos, qui vivent le long du Paduca et des autres affluents du Platte, et leurs voisins occidentaux, les Castahanas, parlent deux dialectes du *kiaway*, ou du moins des langues sœurs.

KIBARA s. m. (ki-ba-ra — de *Kibar*, n. pr.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des monimiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Java.

KIBATALIE s. f. (ki-ba-ta-lî). Bot. Syn. de KIXIE.

KIBDÉLOPHANE s. m. (ki-bdé-lo-fa-ne — du gr. *kibdelos*, altéré, corrompu; *phaînô*, je parais). Minér. Variété de craïtonite ou fer titané, qui semble être une simple altération de la craïtonite proprement dite, et qu'on trouve à Hof-Gastein, dans le Salzbourg, à Klattau, en Bohême, et à Ohlapian, en Transylvanie. ‖ C'est le FER AXOTOME de plusieurs minéralogistes.

KIBESSIE s. f. (ki-bè-sî). de *Kibessa*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des mélastomacées, dont l'espèce type croît à Java.

KIBISITOME s. m. (ki-bi-zi-to-me — du gr. *kibisis*, sac; *tomé*, section). Chir. Nom donné par Petit-Radel à un instrument destiné à ouvrir la capsule du cristallin, dans l'opération de la cataracte.

KIBITK s. m. (ki-bitk). Chariot russe à quatre roues: *Pour continuer votre voyage, j'ai une petite voiture, un* KIBITK, *qui dans une demi-heure peut vous conduire près de votre auguste époux.* (Scribe.)

KIBITKA s. f. (ki-bi-tka). Tente de feutre en usage dans la Boukharie.

KIBLAH ou **KIBLAT** s. m. (ki-blâ — littéral. *direction*). Direction vers laquelle se tournent les musulmans pour faire leur prière. ‖ On écrit aussi KÉBLAH et KÉBLEH.

— **Encycl.** Les musulmans se tournent vers La Mecque pour prier, à l'imitation des anciens juifs qui, pendant la captivité de Babylone, avaient pris l'habitude de tourner, en priant, leur visage vers le temple de Jérusalem. De là les Arabes nomment aussi *Kiblah* ce dernier temple et celui de La Mecque. Ce mot vient du verbe *kâbala*, qui signifie, entre autres choses, se tourner vers un côté, regarder d'un côté. Mahomet ne proposa point d'abord de *kiblah* à ses sectateurs, et il leur permit de se tourner en priant du côté qu'il leur plairait. Ensuite il régla qu'ils se tourneraient du côté de Jérusalem, à cause de la vénération qu'il avait alors pour cette cité. Mais il changea plus tard de sentiment, en haine des juifs, et ordonna que le *kiblah* de ses sectateurs serait désormais le temple de La Mecque.

On dit aussi allégoriquement le *kiblah*, pour indiquer le but que chacun se propose dans ses actions. D'Herbelot cite, à ce sujet, des vers très-curieux, rapportés par Hussein Waëz dans sa *Paraphrase persienne*:

« Le *kébléh* que regardent les rois est leur couronne et leur autorité; celui des gens d'affaires est l'or et l'argent; celui des adorateurs de la beauté corporelle est un peu de terre et d'eau détrempées, que l'on appelle de la boue; celui des débauchés est l'excès et la superfluité en toutes choses; celui des gourmands est la bonne chère et le sommeil; celui d'un homme d'esprit est la science. Le *kébléh* des gens de bien est le combat de leurs passions; celui des dévots est la prière; celui des âmes transportées de l'amour de Dieu est l'union inséparable avec lui; enfin, celui des contemplatifs est la gloire et la majesté divines toutes pures. »

« Les religieuses qui ont le visage tourné vers les créatures, » prononce le poëte moraliste Saadi, « font la prière le dos tourné au *kiblah*. » (*Gulistan*, cap. II, hist. XVIII.)

KIBRISLI (MÉHÉMET-), homme d'État ottoman. V. MÉHÉMET-KIBRISLI.

KICHEMA, île du golfe Persique. V. KEICHME.

KICHENEV, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. de la Bessarabie, à 1,693 kilom. S.-O. de Saint-Pétersbourg, à 53 kilom. N.-O. de Bender, par 46° 37′ de lat. N., et 26° 57′ de long. E.; 91,533 hab. Cette ville est bâtie sur trois collines, au pied desquelles coule le Byk; il y a vingt-cinq ans, ce n'était qu'un bourg malpropre; c'est aujourd'hui une des plus belles villes de la Russie. Elle est le siége des autorités de la province et d'un archevêché grec; gymnase, séminaire grec. Fabriques de cotonnades. Commerce très-important avec l'Orient. On y voit un palais impérial, entouré d'un parc magnifique, et de belles places ornées de fontaines monumentales.

KICINSKI (Pie), sénateur castellan de Pologne, né dans la Grande-Pologne en 1752, mort à Varsovie en 1828. Il fit successivement partie de la chancellerie du conseil permanent (1775) et de la chancellerie de la diète (1776), dont il rédigea les séances en 1782, devint, l'année suivante, chef du cabinet du roi Stanislas-Auguste, fut nonce à la diète de Grodno (1784), puis à celle de Varsovie (1788), et se signala comme un des membres les plus éloquents de cette dernière assemblée, qui décréta, en 1791, une constitution nationale. Nommé peu de temps auparavant, par le roi Stanislas-Auguste, sénateur et castellan de Polaniec, il n'hésita point, lorsqu'il lui fallut choisir entre l'intérêt de sa patrie et le prince qui l'avait comblé de bienfaits, à se démettre de ses dignités et à faire passer son devoir avant ses sympathies. En 1794, il prit une part active à la guerre de l'indépendance, administra un des quartiers de Varsovie, et après la prise de cette ville par les Russes, lorsque tout espoir fut perdu, il se retira en Gallicie. Le royaume de Pologne ayant été rétabli en 1815, il reprit sa place au sénat devint sénateur castellan en 1828, et siégea dans les rangs de l'opposition. Appelé à faire partie du tribunal de la diète, pour y juger les membres de la Société patriotique polonaise, accusés de haute trahison par le gouvernement russe, il prit la parole dans la discussion et plaida avec tant de chaleur la cause des accusés, qu'il mourut subitement frappé d'une attaque d'apoplexie.

KICINSKI (Brunon), littérateur polonais, fils du précédent, né en Gallicie en 1797, mort à Varsovie en 1844. A l'exemple de son père, il se montra invariablement attaché à la cause sacrée de la patrie, et laissa voir ses sentiments patriotiques dans tous ses écrits. Kicinski rédigea successivement l'*Hebdomadaire de Varsovie* (1828), la *Gazette quotidienne de Varsovie* (1820), la *Chronique du XIXe siècle* (1821), l'*Aigle blanc*, et vit ces journaux supprimés par la censure russe, malgré la charte donnée par Alexandre, qui reconnaissait la liberté de la presse. Pendant la révolution de 1830, il traduisit en vers la *Varsovienne* de Casimir Delavigne. On lui doit, en outre, des traductions en vers des *Métamorphoses* d'Ovide et de la *Batrachomyomachie* d'Homère.

KICK (Cornelis), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1635, mort dans la même ville en 1675. Il acquit, on ne sait sous quel maître, une grande habileté comme portraitiste, et il serait parvenu, sans aucun doute, à une grande réputation dans ce genre, si la vue des tableaux de Jean David de Heem ne l'avait décidé à s'occuper uniquement de peindre des fleurs. Grâce à son talent, il devint en peu de temps le rival de cet artiste et exécuta des tableaux qui furent extrêmement recherchés pour la facilité de la touche, la fraîcheur du coloris, la délicatesse et le flou du pinceau. S'étant marié à la fille d'un riche bourgeois d'Amsterdam, il déposa ses pinceaux, s'adonna entièrement depuis cette époque à la culture des fleurs et passa son temps à errer de ville en ville, de campagne en campagne, pour contempler tout ce qu'il croyait digne d'être vu. Kick était fort paresseux, aussi a-t-il fort peu produit; mais ce qu'il a produit est d'un fini extraordinaire.

KIÇKI (Louis), général polonais, né en 1790, mort en 1831. Son père avait été grand écuyer du roi Stanislas-Auguste et sénateur palatin du duché de Varsovie. En 1809, il s'enrôla dans l'armée française, devint peu après aide de camp du général Rozniecki, puis capitaine d'état-major attaché au prince Poniatowski, et se signala par son courage, en 1812, à Smolensk, à la Moscowa, au passage de la Bérésina, à Leipzig, où il fut dangereusement blessé. Par la suite, Kiçki fut aide de camp du grand-duc Constantin et chambellan du czar Nicolas. Lorsque éclata l'insurrection de Varsovie, en 1830, il se rangea aussitôt dans le parti des patriotes, battit les Russes en diverses rencontres, reçut le grade de général et périt sur le champ de bataille d'Ostrolenka.

KICKIOUERRI, ville de la Guinée supérieure, sur la côte d'Or, dans le pays des Achantes, à 70 kilom. S.-E. de Coumassie; 12,000 hab. Pierres ferrugineuses aux environs.

KICKX (Jean), botaniste et minéralogiste belge, né à Bruxelles en 1775, mort dans la même ville en 1831. Il montra de bonne heure de grandes dispositions pour les sciences, fut reçu pharmacien à dix-huit ans, et, dès l'année suivante (1794), il devint professeur à l'école centrale d'Anvers, poste qu'il occupa jusqu'en 1807, époque où les écoles centrales firent place aux académies. Jean Kickx fut nommé membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, fit partie du jury de médecine, et acquit la réputation d'un savant distingué par la publication de divers ouvrages, dont les principaux sont: *Flora Bruxellensis* (Bruxelles, 1812, in-8°); *Tentamen mineralogicum* (Bruxelles, 1821, in-8°); *Résumé du cours de minéralogie et de botanique* (Bruxelles, 1828). On lui doit aussi divers mémoires sur la germination.

KICKX (Jean), naturaliste belge, fils du précédent, né à Bruxelles en 1803, mort en 1864. Il étudia de la façon la plus brillante les sciences naturelles à l'université de Louvain, devint, en 1834, membre correspondant de la Société polytechnique de Paris, et fut chargé, en 1835, lors de la réorganisation de l'enseignement supérieur, de professer la botanique et la physiologie végétale à l'université de Gand. C'est à son habile direction que le jardin botanique de cette ville doit l'importance qu'il a aujourd'hui. L'Académie des sciences de Belgique l'a admis, en 1836, au nombre de ses membres. Outre un recueil de vers latins, intitulé: *Otia mea poetica*, on lui doit . *Specimen inaugurale exhibens synopsim moluscorum*, un des premiers ouvrages de malacologie qui ait paru en Belgique; *Flore cryptogamique des environs de Louvain*, dans laquelle il a décrit 754 espèces; *Flore cryptogamique des Flandres*, où l'on trouve la description de plus de 2,000 espèces; enfin, un grand nombre de *Mémoires* insérés dans les *Annales de l'Académie de Belgique*. — Son fils, Jean-Jacques KICKX, l'a remplacé comme professeur de botanique à l'université de Gand.

KIDAMI s. m. (ki-da-mi). Métrol. Mesure de longueur égyptienne, égale à environ 0m,3694.

KIDD (John), savant anglais, né à Westminster en 1775, mort à Oxford en 1851. Il professa la chimie dans cette dernière ville et publia, entre autres ouvrages: *Eléments de minéralogie* (1809, 2 vol. in-8°); *Essai géologique sur l'imperfection des preuves à l'appui d'une théorie de la terre* (1815, in-8°); *Introduction à un cours d'anatomie comparative* (1824, in-8°), etc.

KIDD (Samuel), orientaliste anglais, né à Hull en 1801, mort à Londres en 1848. Envoyé à Malacca par la Société des missions étrangères, il y devint principal du collége anglo-chinois, prit en même temps la direction de l'imprimerie de cette ville, et, de retour en Europe, devint professeur de langue et de littérature chinoise à Londres. Il a publié: *Illustrations of the symbols of China* (Londres, 1841).

KIDDER (Richard), érudit anglais, né dans le comté de Sussex en 1635, mort à Wells en 1703. Docteur en théologie, il entra dans les ordres et devint successivement prébendier à Norwich, doyen à Peterborough, évêque anglican de Bath et Wells. Il périt, ainsi que sa femme, écrasé par la chute d'une cheminée pendant un ouragan. Outre plusieurs ouvrages de controverse et de dévotion, on a de lui: *Demonstration of the Messiah* (1694-1697-1700, in-8°); *Commentary on the V books of Moses* (Londres, 1694, 2 vol. in-8°).

KIDDERMINSTER, ville d'Angleterre, comté et à 22 kilom. N. de Worcester, sur la Stour, le canal de Stafford et le chemin de fer de Birmingham à Glocester; 15,398 hab. Fabrication renommée de tapis de toute espèce, draps, étamines, étoffes à fleurs, soieries, popelines, etc. L'église est un bel édifice gothique. Dans les environs, magnifique manoir de lord Lyttleton, qui renferme une belle collection de tableaux.

KIDDERMINSTER ou **KYDDERMYNSTER** (Richard), théologien et archéologue anglais, né dans le comté de Worcester vers 1460, mort en 1531. Dès l'âge de quinze ans, il entra dans l'ordre de saint Benoît, devint prieur, puis abbé du monastère de Winchcombe dans le comté de Glocester, y rétablit la discipline et y remit en vigueur les bonnes études. De retour d'un voyage qu'il avait fait à Rome en 1501, il s'adonna avec un grand succès à la prédication, et attaqua, un des premiers, les idées réformatrices de Luther. Nous citerons de lui: *Tractatus contra doctrinam Lutheri* (1521); *Historia fundationis monasterii de Winchcombe.*

KIDONIE ou **HAIVALI**, autrefois *Héraclée*, ville de la Turquie d'Asie, ch.-l. d'un sangiak de l'eyalet de Khodawendiguiar, sur la côte occidentale de l'Asie Mineure, à l'entrée S.-O. du golfe d'Adromiti, vis-à-vis de l'île de Métélin, à 105 kilom. N.-O. de Smyrne; 2,075 hab. Collége grec.

KIDRON, véritable orthographe du nom d'un torrent de la Palestine, qu'on appelle d'ordinaire CÉDRON.

KIDWELLY, ville et port d'Angleterre, dans la principauté de Galles, comté et à 16 kilom. S. de Carmarthen, sur la baie de même nom, à l'embouchure du Gwendrath; 1,600 hab. Mines de houille. Vastes fonderies de fer et d'étain. Petit port pouvant contenir 12 à 15 navires. Cette ville était autrefois entourée d'un mur avec trois portes, dont une seule est restée debout. Une éminence rocheuse, qui domine la ville, porte les ruines d'un château bâti, dit-on, en 1094, et dans lequel le roi Jean chercha un refuge, quand il était en guerre avec ses barons. La porte de l'O. est remarquable par la magnificence de son architecture.

KIEDERICH (Paul), peintre allemand, né à Cologne en 1810. Élève de l'Académie de Dusseldorf, il se fit remarquer par la facilité avec laquelle il composait des tableaux de grande dimension, ce qui fit bien inaugurer de son talent. Le premier tableau qu'il exposa, *Charles-Quint au couvent de Saint-Just*, était, cependant, fort loin d'être un chef-d'œuvre. La banalité des types, la faiblesse de la composition formée de morceaux disparates, la pauvreté des détails, tout enfin devait faire juger cette œuvre avec sévérité. Et pourtant, c'est le contraire qui eut lieu. Les commandes abondèrent, et l'auteur, en les exécutant, ne se montra guère plus habile. Le *Grand maître de Malte, Lavalette, invitant, sur son lit de mort, les chevaliers de Saint-Jean au courage et à la concorde*, en est la preuve évidente; car, à part les détails d'ornementation et d'accessoires rendus avec une grande exactitude, ce tableau n'est que passable dans les meilleurs endroits. La *Reine Marguerite pleurant devant la tête du duc de Suffolk* est une composition plus simple, mais les accessoires seuls y sont traités convenablement. M. Kiederich a peint encore, pour divers souverains d'Allemagne, quelques portraits historiques de grandeur colossale, et dont certains ont de l'aspect, notamment . *Philippe le Bon*, l'*Empereur Henri V*, *Charles le Hardi*, le *Duc de Bourgogne*, etc. Enfin, on lui doit un tableau de genre, le *Peintre mort*, dans lequel l'artiste s'est représenté lui-même, et de nombreux dessins.

KIEF s. m. (kièff). Philol. Nom de la vingt-cinquième lettre de l'alphabet turc, dont la prononciation est analogue à celle du *q* français dans les mots *qui*, *quoi*, etc., et qui est le *caf* des Arabes.

KIEF s. m. (kièff). Repos du milieu de la journée, chez les Turcs; délassement, en général: *Je traversais donc la plaine à cette heure du jour que les méridionaux consacrent à la sieste, et les Turcs au* KIEF. (G. de Nérv.) *Ces gens humaient leur café et se livraient aux douceurs du* KIEF *avec une placidité étonnante.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** Le véritable sens du mot *kief* a quelque chose de très-vague, et le nombre de ses acceptions est, pour ainsi dire, infini. Il correspond à la fois à nos différents mots santé, plaisir, repos, bonheur, délassement, flegme, distraction, humeur, etc. Les Turcs disent: Comment va le *kief?* comme nous disons: Comment va la santé? Ils disent encore: Je fais mon *kief*, comme nous dirions: Je fais du bon sang. Ils disent: Etes-vous en *kief?* là où nous dirions: Etes-vous en belle humeur? Ce mot *kief* revient à tout propos; il fait, dirait Figaro, le fond de la langue turque. A l'heure de la sieste, l'effendi est invisible, il fait son *kief*. Si le personnage à qui vous avez affaire est dans son harem occupé à jouer avec ses enfants, ou dans son kiosque occupé à regarder avec une lorgnette les vaisseaux qui entrent dans le Bosphore, il ne se dérangera pour rien au monde, il fait son *kief*. La voix du muezzin, qui annonce l'heure de la prière, a seule le pouvoir de suspendre et d'interrompre le *kief* d'un Turc. Fumer sa pipe avec délices, faire une partie de campagne, dîner sur l'herbe, manger du *yaourt* (lait caillé), contempler un beau site, admirer l'azur du ciel, se promener gravement les mains derrière le dos, sourire à un mot plaisant échappé à un baladin, s'asseoir sur un sofa pour suivre des yeux les mouvements d'un danseur ou d'une bayadère, voguer sur un caïque mollement bercé par les

flots, tout cela s'appelle faire du *kief* en Turquie. Le sultan va faire son *kief*, presque chaque jour de la semaine, dans un de ses nombreux palais sur les rives du Bosphore. A Constantinople, chacun ne pense qu'à son *kief*, comme, à Paris, on songe à ses plaisirs; mais le plaisir des Turcs est aussi passif, aussi indolent que le nôtre est bruyant, actif et même fatigant. Le Turc, dit un voyageur, quoique ami des plaisirs, ne bougera pas pour s'en procurer. Loin de courir après les distractions, il exige qu'elles viennent le trouver. Si cette exigence lui coûte cher, il en est amplement récompensé, parce que, tout en se désennuyant, il satisfait sa paresse et son orgueil qu'il prend pour de la dignité. Jamais on ne voit un Turc danser, chanter, ou jouer d'un instrument de musique, il croirait déroger; mais il est avide de voir danser et chanter les autres; à son avis, c'est aussi amusant et beaucoup moins fatigant.

KIEFFER (Jean-Daniel), orientaliste français, né à Strasbourg en 1767, mort en 1833. Il se livra avec ardeur à l'étude des langues orientales et devint, en 1794, traducteur d'allemand au secrétariat de la commission des relations étrangères. Nommé, en 1796, secrétaire interprète de l'ambassade de France à Constantinople, il se rendit dans cette ville, y fut retenu trois ans prisonnier avec Ruffin, alors chargé d'affaires, après la rupture de la Porte avec la France, et acquit une connaissance approfondie du turc, de l'arabe et du persan. Rendu à la liberté en 1801, Kieffer revint à Paris en 1803, avec l'ambassadeur ottoman, Saïd-Halet-Effendi, fut nommé secrétaire interprète au ministère des affaires étrangères et devint suppléant (1805), puis professeur titulaire de turc (1818) au Collége de France; enfin, premier secrétaire interprète du roi pour les langues orientales (1819), poste qu'il occupa jusqu'en 1829. Kieffer avait été chargé, en outre, de diriger l'école des élèves interprètes du gouvernement, attachée au collége Louis-le-Grand. On doit à ce savant, aussi instruit que modeste, la traduction de l'*Ancien et du Nouveau Testament* en langue turque, celle des *Bulletins* de l'armée française, conjointement avec Pusich, et un *Dictionnaire usuel turc-français*, qui a été publié après sa mort par sa veuve.

KIEL, ville de Prusse, province de Slesvig-Holstein, sur la Baltique, à 105 kilom. N.-E. de Hambourg, à 80 kilom. de Glückstadt, à 215 kilom. S.-O. de Copenhague; par 54°19′24″ de latit. N., et par 7° 48′ 5″ de longit. E.; 21,707 hab. Depuis le commencement du siècle, cette ville s'est signalée par un progrès rapide; car, en 1813, elle ne comptait que 705 hab. La ville proprement dite est vieille et ses rues sont étroites; mais, en dehors des murs, s'élèvent de beaux quartiers de date récente. Kiel possède une université fréquentée par environ 160 élèves, et où la théologie, la jurisprudence, la médecine, la philosophie et les belles-lettres sont enseignées par 32 professeurs. Une riche bibliothèque, un laboratoire de chimie, un jardin botanique avec diverses collections, deux maisons de santé et une maison d'accouchement sont attachés à l'université et en relèvent scientifiquement et administrativement.

Le port de Kiel est excellent. La ville entretient des communications régulières, par paquebots à voile et à vapeur, avec Copenhague, les autres parties du Danemark, la Suède, la Norvége, la Russie, la Prusse, en un mot avec tous les grands ports de la Baltique. Un réseau de chemins de fer la relie d'autre part à Hambourg, ainsi qu'à Glückstadt, Rendsbourg, Tœnningen, Husum, Flensbourg. Elle possède une chambre de commerce, des bains de mer très-fréquentés, une société industrielle, des chantiers de construction, une fabrique de machines, des manufactures de tabac, des raffineries de sucre et des huileries. La pêche y est considérable.

« Kiel, dit le *Dictionnaire de la navigation*, fait un grand commerce en grains, beurre et autres produits du pays. D'après des informations précises, mais qui remontent à 1853, il y avait été importé cette année, par la voie de mer, 77,380 tonnes de froment et 118,956 tonnes de seigle, provenant en grande partie de la Russie, de la Suède et de la Prusse; 351,516 tonnes d'autres grains et graines, ainsi que des légumes secs, et 20,330 tonnes de pommes de terre; plus de 1 million de pieds cubes de poutres, lattes, planches, etc., apportées de la Suède et de la Finlande par 123 navires; 45,000 tonnes de charbon de terre, par 58 navires, etc. Le commerce des bois, qui a été beaucoup facilité par l'établissement des chemins de fer, a pris à Kiel une extension croissante. Quant aux exportations de cette place en grains de toute espèce pour l'étranger, elles ont atteint un chiffre total de plus de 260,000 tonnes. Ajoutons qu'elle possède une trentaine de navires, réunissant une capacité d'environ 3,000 tonneaux. Le nombre des navires ayant pris la voie du canal de l'Eider jusqu'à Rendsbourg, point de rencontre de cette rivière et du canal, pour y charger ou y décharger, ne s'est pas élevé à moins de 1,517, avec une jauge totale de 32,288 lasts en 1855, et, dans ce nombre, le pavillon danois comptait pour 1,347 navires, jaugeant 25,067 lasts. Il se tient chaque année à Kiel, du 6 janvier au 2 février, une foire qui amène des opérations assez considérables en marchandises, mais qui a surtout de l'importance pour le mouvement des capitaux et le règlement des fonds, en vertu d'un vieil usage de convention qui existe. La foire de Saint-Michel n'y a pas moins d'importance pour la vente des chevaux. »

Sous la domination danoise, Kiel était le siége d'une cour d'appel pour les duchés de Holstein et de Lauenbourg, et la résidence d'un général commandant. La ville était administrée, à cette époque, par un directeur qui était en même temps curateur de l'université et préfet de Kiel. Les édifices les plus remarquables de Kiel sont : l'église Saint-Nicolas, qui date du XIIIe siècle; l'église du couvent, où se voit le tombeau du duc de Holstein, Adolphe IV, un des premiers fondateurs de la ville, et le palais, qui renferme un musée des beaux-arts avec quelques moulages en plâtre des plus célèbres statues de l'antiquité.

La fondation de Kiel remonte au delà du XIe siècle. Les comtes de Holstein la dotèrent de nombreux priviléges, ce qui en fit en peu de temps une place de commerce florissante. Elle entra au XIVe siècle dans la ligue hanséatique. Après le partage des duchés, en 1544, la ville de Kiel fut annexée à la partie gottorpienne et devint, en 1713, le siége du gouvernement du duché. En 1773, elle passa au Danemark. Pendant l'hiver de 1813-1814, l'armée française y établit son quartier général. Enfin, le 14 janvier de cette dernière année, le Danemark y signa avec la Suède et l'Angleterre un traité par lequel il perdit la Norvége et entra dans la coalition formée contre la France, dont il avait été jusqu'alors l'allié fidèle. Aujourd'hui, par suite des dernières guerres, Kiel appartient à la Prusse.

Le golfe de Kiel est formé par une partie de la mer Baltique, au S.-E. du Slesvig et au N. du Holstein.

KIEL (Cornelis VAN), en latin **Cornelius Kilianus Dufflæus**, poëte et historien belge, né à Duffle (Brabant) vers 1530, mort à Anvers en 1607. Il fut pendant cinquante ans, à partir de 1557, attaché, en qualité de correcteur, à l'imprimerie de Christophe Plantin, à Anvers. Outre des *inscriptions* en vers latins, pour mettre sous les chasses et les pêches dessinées par Jean Strada, et un grand nombre d'*épigrammes* latines, on a de lui : *Histoire de Louis XI, roi de France, et de Charles, duc de Bourgogne,* traduite du français, de Philippe de Commines (Anvers, 1578, in-8°); *Cinquante homélies sur la droiture qui convient à un chrétien* (Anvers, 1580, in-8°); *Etymologeticum teutonicæ linguæ* (Anvers, 1599), dictionnaire flamand-latin qui atteste une grande érudition, etc.

KIELCE, ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Radom, à 158 kilom. S.-O. de Varsovie; 6,000 hab. Commerce en blé et en ferronnerie. Palais de l'évêque de Cracovie, musée, école des mines. Cette ville, autrefois chef-lieu d'un gouvernement, aujourd'hui chef-lieu de district, a eu beaucoup à souffrir pendant les dernières tentatives faites par l'héroïque Pologne pour reconquérir son indépendance.

KIELDRECHT, bourg de Belgique, prov. de la Flandre orientale, arrond. et à 25 kilom. N. de Termonde, près de la frontière hollandaise; 2,512 hab. Agriculture et élève de bétail.

KIELMEYER (Charles-Frédéric DE), naturaliste allemand, né dans le Wurtemberg en 1765, mort en 1844. Le vaste et précoce savoir qu'il avait acquis lui permit, dès l'âge de vingt ans, de devenir professeur à l'Académie Caroline de Stuttgard, où il avait été élevé et où il compta parmi ses élèves celui qui devait être un jour l'illustre Cuvier. Pendant un voyage qu'il fit à Gœttingue en 1786, il se lia avec Lichtenberg, Blumenbach et autres savants, puis il parcourut l'Allemagne, augmentant partout la somme de ses connaissances théoriques et pratiques, en visitant les musées d'histoire naturelle et les grands établissements scientifiques et industriels. De retour à Stuttgard en 1788, il fut attaché au musée d'histoire naturelle de cette ville, où il professa, à partir de 1790, la zoologie, puis la chimie (1792). L'Académie Caroline ayant été supprimée, Kielmeyer resta garde du musée d'histoire naturelle, position qui ne pouvait convenir à l'activité de son esprit. Il reprit alors le cours de ses pérégrinations en Allemagne et fut appelé, en 1796, à occuper une chaire de chimie à l'Académie de Tubingue, où il professa avec un grand éclat l'histoire et la philosophie naturelle jusqu'en 1816. A cette époque, il retourna à Stuttgard et devint directeur de la bibliothèque particulière du roi et du jardin botanique. Kielmeyer était membre de presque toutes les académies de l'Allemagne et correspondant de l'Académie de médecine de Paris. D'après Cuvier, ce remarquable savant a été le vrai fondateur de l'école philosophique moderne, le père de la philosophie naturelle. Il avait entrevu, dès 1793, les rapports qui existent entre les premières phases du développement humain et la série des organisations animales, et même, prétendait-il, végétales. Professeur éminent, il émit dans son enseignement un grand nombre de vues hardies et souleva plusieurs questions nouvelles. « Le succès de Kielmeyer, dit J. Geoffroy Saint-Hilaire, fut au niveau du mérite du professeur. Un auditoire d'élite se pressait chaque année autour de sa chaire; si bien que, par lui-même ou par l'intermédiaire de ses disciples, il a étendu son influence sur presque toute cette génération qui, dans notre siècle, a porté si haut la gloire scientifique de l'Allemagne. » Son principal écrit, celui dans lequel il a émis ses idées capitales, a pour titre : *Sur les rapports des forces organiques entre elles dans la série des êtres organisés* (Tubingue, 1793, in-12), traduit en français (Paris, 1815).

KIELMÉYÈRE s. f. (kièl-mé-iè-re — de *Kielmeyer*, natur. allem.). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des théacées, tribu des laplacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Brésil.

KIELSEN (Frédéric-Christian), naturaliste danois, né à Copenhague en 1774. Il a été successivement professeur d'histoire naturelle à l'école supérieure de sa ville natale (1797), conseiller de l'instruction publique (1805), inspecteur (1812-1819); puis il a fondé à Bordingborg, en 1821, un établissement privé d'instruction, dans lequel il a enseigné les sciences mathématiques, physiques et naturelles. Kielsen retourna habiter Copenhague en 1833. Outre un grand nombre d'articles et de traductions, on lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Histoire naturelle à l'usage de la jeunesse* (Copenhague, 1799); *Essai d'histoire naturelle* (1802-1804); *Flore des environs de Copenhague* (1804); *Histoire naturelle des oiseaux* (1810); *Scènes de la vie réelle* (1834); *Icones mammalium, avium, amphibiorum, etc.* (1835, in-4°).

KIEMPÉ, nom de héros qui, d'après les traditions scandinaves, vécurent dans les temps héroïques et combattirent fréquemment les démons, les furies, les sorcières, pour les contraindre à leur livrer les armes ou les trésors qu'ils tenaient cachés. Avides de gloire et de dangers, passionnés pour les combats, ils ne craignaient pas de lutter contre les dieux eux-mêmes.

KIEN (Onésime DE), capucin et traducteur belge, né à Ypres vers 1600, mort à Anvers en 1654. Il devint définiteur de son ordre, acquit une grande réputation par ses prédications en langue flamande et traduisit de l'espagnol en latin plusieurs ouvrages, entre autres. *Homiliæ in festum corporis Christi* (Anvers, 1650, in-fol.); *Medulla cedri Libani sive conceptus prædicabiles* (Anvers, 1653, in-fol.); *Paradisus virginalis* (Anvers, 1652), d'après Jean de Matha, etc.

KIÉNER (Louis-Charles), naturaliste, né à Paris en 1799. Le prince d'Essling, fils de Masséna, lui confia le soin de sa galerie d'histoire naturelle et l'emmena avec lui dans un voyage qu'il fit au Brésil. M. Kiéner devint, quelques années après, aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle à Paris et fut nommé, en 1836, conservateur des galeries de zoologie et de géologie. Outre un certain nombre de *Mémoires*, on lui doit : l'*Iconographie des coquilles vivantes* (1834-1856, 11 vol. in-4°, avec 900 planches), ouvrage qui ne comprend pas moins de quarante-huit monographies.

KIEN-LONG, empereur de la Chine. V. KHIEN-LOUNG.

KIENMAYER (Michel, baron DE), feld-maréchal autrichien, né vers 1740, mort vers 1820. Fort jeune, il embrassa la profession des armes, se battit avec distinction contre les Turcs, fut nommé lieutenant feld-maréchal lorsque éclata la guerre entre la France et l'Autriche, prit, en 1800, le commandement de l'armée de Brisgau, défendit mal la Bavière en 1805, et dut opérer sa retraite sur la Bohême, où il parvint à se maintenir contre les Français. Par la suite, il commanda en Bohême sous l'archiduc Ferdinand, puis fut successivement nommé inspecteur général des haras (1810), gouverneur de Gallicie (1812) et, enfin, gouverneur de Transylvanie en 1814.

KIEN-TCHEOU s. m. (kiain-tché-ou). Comm. Nom d'une espèce d'étoffe de soie écrue que l'on tire de la Chine.

KIENTZHEIM, village et commune de France (Haut-Rhin), cant. de Kaysersberg, arrond. et à 10 kilom. de Colmar, sur la Weis; 1,157 hab. Les environs sont couverts de vignobles très-estimés. Kientzheim, dont le nom figure pour la première fois dans une charte du VIIIe siècle, fut entouré de fortifications et élevé au rang de ville vers le milieu du XVe siècle, par les comtes de Lupfen. On peut juger de l'importance passée de Kientzheim par les restes des constructions anciennes qui sont parvenues jusqu'à nous. On remarque surtout une belle porte fortifiée et des débris considérables de fortifications. L'église paroissiale renferme les tombeaux du maréchal Lazare de Schwendi, mort en 1584, et de Jean-Guillaume de Schwendi, baron de Hohlandsperg, mort en 1609. Le château, élégant édifice de la Renaissance, passe pour avoir été le berceau des deux Schwendi. L'église Sainte-Régule est l'édifice le mieux conservé de Kientzheim : « L'étage inférieur du clocher, dit M. Joanne, moins la voûte, qui est du XIVe siècle, date de l'époque romane. La nef et la partie supérieure du clocher sont du XVe siècle. Un incendie ayant dévoré l'église de Sigolsheim, les images de saint Jean et de la Vierge échappèrent, dit-on, miraculeusement aux flammes et furent transportées à Kientzheim, dans l'église de Sainte-Regule, où elles sont conservées dans une chapelle qui est devenue, depuis cette époque, le but d'un pèlerinage très-fréquenté. » Si nous en croyons les archéologues de la haute Alsace, les murailles de l'ancien cimetière de Kientzheim étaient décorées, au moyen âge, d'une *Danse macabre* peinte par Holbein. Ces peintures ont malheureusement disparu.

KIEN-WEN-TI, empereur chinois de la dynastie des Ming, mort à Pékin en 1441. Son grand-père, Tchou-Youan-Tchang, l'appela, au détriment de ses fils, à lui succéder en 1398. Kien-wen-ti, alors âgé de seize ans, inaugura son règne en réduisant d'un tiers les impôts qui pesaient sur le peuple. Ses oncles, dont le plus remarquable et l'aîné était le prince de Yen, mécontents d'avoir été déshérités, résolurent de le renverser. Instruit de leurs projets, le jeune empereur leur enleva leurs titres, les réduisit à l'état de simples particuliers et fit arrêter plusieurs d'entre eux. Le prince de Yen leva ouvertement alors l'étendard de la révolte, se mit à la tête d'une nombreuse armée, remporta plusieurs succès, arriva devant Nankin, dont des traîtres lui ouvrirent les portes, se rendit maître de la ville et réduisit en cendres le palais impérial. Pendant qu'il se faisait proclamer empereur sous le nom de Tching-Tsou (1403), Kien-wen-ti, déguisé en bonze, parvint, grâce au dévouement de quelques serviteurs fidèles, à échapper à la mort, erra, sous ce déguisement et en mendiant pour vivre, à travers les provinces de son immense empire pendant trente-huit ans, et fut reconnu sous le règne de Ing-Tsoung, qui lui assigna pour retraite ou pour prison un appartement de son palais, où il mourut.

KIEPERT (Henri), célèbre géographe allemand, né à Berlin en 1818. Tout en complétant ses études à l'université de Berlin, il dessina et lithographia, pour ses compagnons d'étude, de 1836 à 1840, un grand nombre de feuilles représentant la chorographie de la Grèce et de l'Italie ancienne. Les premiers travaux importants par lesquels il se fit connaître, et qui fondèrent en même temps sa réputation, furent l'*Atlas de la Grèce et des colonies helléniques* (Berlin, 1840-1846, 24 feuilles; 1866, 3e édit. entièrement remaniée), exécuté sous la direction et avec l'aide de Ritter, son maître et son ami, et les *Cartes de la Palestine*, de Robinson et de Smith (Halle, 1843, 3 vol.). Dans l'intervalle de ces publications, il s'était livré à des études particulières sur l'Asie Mineure, qu'il avait parcourue avec Schœnborn et Loew, de 1841 à 1842. Le résultat de ses recherches dans cette contrée fut une *Carte de l'Asie Mineure* (Berlin, 1843-1845, 6 feuilles), qui excita l'admiration des savants allemands et étrangers, et qui est encore aujourd'hui le meilleur travail que l'on ait sur ce pays. Un autre travail, moins important au point de vue scientifique, est son *Eclaircissement historico-géographique des guerres entre l'empire romain d'Orient et les rois perses de la dynastie des Sassanides.* Ce travail, qui n'a point été publié, obtint, en 1844, le grand prix proposé par l'Institut de France. L'année suivante, Kiepert reçut la direction technique de l'Ecole géographique de Weimar, et y fit exécuter un grand nombre de cartes excellentes, notamment : *Atlas biblique* (1846); la *Carte murale de l'ancienne Grèce* (1847), en 9 feuilles; *Atlas historico-géographique du monde ancien* (Weimar, 1848; 1864, 15e édit.); les *Environs de Rome* (1850). De retour à Berlin en 1852, Kieper devint, en 1853, membre de l'Académie des sciences, ouvrit, en 1854, des cours libres à l'université, fut nommé, en 1859, professeur extraordinaire, et renonça à cette chaire en 1865, pour accepter un emploi important au Bureau de statistique de Berlin, où il s'est occupé depuis lors de dresser la carte officielle du royaume de Prusse. Parmi ses nombreux travaux, nous devons citer, outre ceux qui sont mentionnés ci-dessus : la *Carte murale de l'empire romain* (1852); la *Carte murale de l'ancienne Italie* (1858); le *Nouvel atlas de la terre* (Berlin, 1857-1861, 40 feuilles; 2e édit., 1866 et suiv.), qui laisse bien loin derrière lui tous les ouvrages de ce genre connus jusqu'à ce jour. Viennent ensuite : l'*Atlas de l'Asie centrale* pour la *Géographie* de Ritter, une foule de cartes particulières sur l'empire turc, le Mexique et l'Amérique centrale, une carte d'Europe et d'Allemagne en 9 feuilles, les 8 cartes du grand ouvrage de Lepsius sur les monuments égyptiens, et les nombreuses cartes qui, depuis 1853, sont jointes au *Journal de géographie universelle.* Il a, en outre, fourni à l'Académie des sciences de Berlin un grand nombre de mémoires sur la géographie et l'ethnographie ancienne. La plupart ont été publiés dans les *Comptes rendus mensuels* de cette société. Une mention particulière est due à ceux-ci : *Sur les noms de provinces dans le Zend-Avesta; Sur les Léléges; Sur l'ethnographie des anciens Ibériens*, etc. Kiepert est membre correspondant de toutes les sociétés géographiques de l'Europe, et c'est à lui que la commission de l'Exposition internationale

de Paris a décerné, en 1867, le grand prix de cartographie.

KIERINGS (Alexandre), peintre hollandais, né à Utrecht en 1590, mort en 1646. On ne sait presque rien de la vie de cet artiste, qui fut un très-habile paysagiste et dont les tableaux, fort estimés, sont très-rares ailleurs qu'en Hollande. Comme il réussissait médiocrement la figure, il se faisait ordinairement aider, pour cette partie de son art, par Follembourg. Voici comment Decamps caractérise le talent de Kierings : « Il variait peu ses sujets, dit-il; il se contentait de copier exactement tout d'après nature et de finir avec une extrême patience jusqu'aux fibres du bois et aux écorces des arbres. Il y glissait différents tons de couleur qui se trouvent dans la nature et qui ne s'aperçoivent que quand on est peintre. Ce fidèle imitateur avait une manière qui lui était propre pour toucher la feuille de ses arbres; on y connaît chaque espèce; ses fonds sur le devant sont piquants, et le grand fini n'y donne point de sécheresse. » Ses principales œuvres sont aux musées de Vienne, de Munich et de Saint-Pétersbourg; ce dernier possède un *Paysage* et un *Intérieur de forêt*. Nous n'avons en France qu'un tableau de Kierings; il est au musée de Rennes; c'est une *Création du monde*, dans un admirable paysage.

KIERMAN (Gustave), patriote suédois, né en 1702, mort à Marstrand en 1766. Issu d'une famille pauvre, il parvint, par son travail et par son intelligence commerciale, à fonder à Stockholm une maison importante, gagna une fortune considérable, fut appelé par ses concitoyens au poste de bourgmestre et devint, à sept reprises consécutives, représentant de la bourgeoisie à la diète. Dans cette assemblée, où il acquit une grande influence, il combattit le parti des *bonnets* ou de l'aristocratie; mais ce parti ayant repris le dessus en 1765, Kierman se vit non-seulement privé d'une partie de sa fortune, mais encore enfermé dans la forteresse de Marstrand, où il mourut. Lorsque le parti des *chapeaux* revint au pouvoir, il fit réhabiliter la mémoire de Kierman, dont les enfants furent anoblis sous le nom de *Kiermanschold*.

KIERMESSIRE s. m. (kièr-mè-si-re). Comm. Etoffe de soie d'Alep.

KIERS (Pierre), peintre hollandais. V. plus loin KIESER.

KIERSY ou **QUIERZY-SUR-OISE**, village de France (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arrond. et à 35 kilom. de Laon; 760 hab.

Ce village, dont on retrouve dans les chartes le nom latin écrit *Chiersi*, *Carisiacum*, situé sur la rive gauche de l'Oise, est très-ancien. Charles-Martel y mourut en 741. « On y voit, dit Girault de Saint-Fargeau, les ruines d'une maison de plaisance des rois de la deuxième race, dont les murs offrent des restes de peintures à fresque assez bien conservées. Un parlement y fut assemblé en 877, pour pourvoir à la sûreté du royaume pendant que Charles II se proposait d'aller à Rome pour donner des secours au pape. »

KIERTEMINDE, ville du Danemark, dans l'île de Fionie, sur le golfe du même nom et la côte méridionale de la presqu'île de Hindsholm, à 16 kilom. E. d'Odensée; 2,000 hab. Eglise du XVe siècle, hôtel de ville, institutions de charité, écoles; pêche du hareng et du maquereau, et d'une espèce de limande très-grasse; fabriques d'eau-de-vie; commerce important d'articles de cordonnerie. Port assez fréquenté.

KIESELGURH s. m. (kié-zèl-gur). Minér. Minéral d'un blanc grisâtre, composé d'alumine, d'oxyde de fer et d'eau.

KIESELSPATH s. m. (kié-sèll-spatt). Minér. Minéral composé de soude, d'alumine, de silice, de chaux, de fer et de manganèse.

KIESER (Dietrich-Georges), naturaliste et médecin allemand, né à Harbourg (Hanovre) en 1779, mort à Breslau en 1862. Reçu docteur à Gœttingue, il exerça la médecine à Winsen, à Lühe et à Nordheim, fut nommé, en 1812, professeur extraordinaire à Iéna, et suivit, en 1814 et en 1815, les armées allemandes durant les campagnes contre la France. Après la bataille de Waterloo, il dirigea les hôpitaux militaires de Liége et de Versailles, puis il vint reprendre ses fonctions à l'université d'Iéna, où ses cours lui acquirent une réputation méritée. Devenu titulaire de sa chaire, Kieser ouvrit, en outre, une clinique privée de médecine et de chirurgie, dans laquelle il traita principalement des maladies des yeux. Nommé, en 1846, directeur de l'asile des aliénés, il fonda, en 1847, un établissement pour la cure des maladies mentales. Il fut ensuite nommé conseiller du roi de Prusse et du duc de Saxe-Weimar. Pendant dix-sept années, il représenta, à l'assemblée des Etats de Weimar, l'université d'Iéna (1831-1848), et fit, en 1848, partie du parlement de Francfort.

On a de Kieser : *Dissertatio de anamorphosi oculi* (Gœttingue, 1804); *Mémoires sur l'anatomie comparée et la physiologie* (1804); *Aphorismes tirés de la physiologie des plantes* (Gœttingue, 1808); *Principes de pathologie et de thérapeutique de l'homme* (Iéna, 1812); *De l'essence et de la gravité des exanthèmes* (Iéna, 1812); *Eléments de phytonomie* (Iéna, 1815); *Système de médecine* (Halle, 1817-1819); *Archives de magnétisme animal* (Leipzig, 1817); *De febris puerperarum indole, varia forma et medendæ ratione* (Iéna, 1825-1829); *Eléments de psychiatrie* (Breslau et Bonn, 1825); *Programmes* de l'université d'Iéna, et de nombreux mémoires dans la *Nouvelle revue littéraire d'Iéna* (1842-1848).

KIESER (Pierre), peintre hollandais, né à Graeneveld, près de Meppel, en 1807. A l'exemple de son maître, Douwe de Hoop, il s'adonna à la peinture de genre, et se fixa à Amsterdam, où il est devenu membre de l'Académie des beaux-arts. Cet artiste s'attache, dans la plupart de ses tableaux, à produire de vifs effets de lumière, à la manière de Rembrandt, en éclairant fortement une partie de la toile, pendant que l'autre semble plongée dans l'obscurité. Malgré ce parti pris, dont les résultats ne sont pas toujours heureux, M. Kieser est un artiste distingué. Il possède la science de la forme et de l'arrangement, compose avec simplicité, et ses figures sont vivantes et largement peintes. Nous citerons, parmi ses tableaux, les suivants, qui ont figuré aux Expositions universelles de Paris, en 1855 et en 1867; *Dame lisant la Bible; Dame sortant de chez elle, le soir*, effet de lanterne; *Dame écrivant une lettre; Intérieur d'atelier*, etc.

KIÉSÈRE s. f. (kié-zè-re, ou ki-zè-re — de *Kieser*, sav. allem.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des phaséolées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Java.

KIÉSÉRIE s. f. (kié-zé-rî, ou ki-zé-ri — de *Kieser*, sav. allem.). Bot. syn. de BONNÉTIE.

KIÉSÉRITE s f. (kié-zé-ri-te, ou ki-zé-ri-te — de *Kieser*, sav. allem.) Minér. Espèce de sulfate de magnésie natif.

— **Encycl.** On donne ce nom à un sulfate de magnésium qui se rencontre dans les mines de sel gemme de Stassfurth, près de Magdebourg. Il contient, d'après l'analyse qu'en a faite Reichordt, 21,66 pour 100 d'oxyde de magnésium, 43,05 d'anhydride sulfurique et 34,56 d'eau (=99,27). Ces nombres concordent à peu près avec la formule

$$(Mg''SO^4)^2 + 3\,H^2O.$$

Dans un spécimen plus dur et opaque, Siewert a trouvé en moyenne : 28,56 pour 100 de magnésie, 58,94 d'anhydride sulfurique et 13,47 d'eau, ainsi qu'une proportion de matière insoluble dans l'acide azotique variant de 0,26 à 0,66 pour 100. Ces nombres conduisent à la formule $(Mg''SO^4)^2 + H^2O$. De semblables résultats ont été obtenus par Léopold, qui a également trouvé dans cette matière de 0,5 à 1,2 pour 100 d'un borate insoluble, et par Rammelsberg.

KIESEWETTER (Jean-Christophe), érudit allemand, né à Oberweisbach (principauté de Schwarzburg-Rudolstadt) en 1666, mort à Iéna en 1744. Après avoir professé la philosophie de 1688 à 1696, il devint pasteur à Anstadt et à Weimar, fut chargé, en 1737, d'occuper une chaire au gymnase de cette ville, et la quitta, en 1742, pour se fixer à Iéna. Cet érudit a laissé en latin une centaine d'ouvrages sur les sujets les plus divers. Nous nous bornerons à citer : *De gigantibus* (Iéna, 1692-1694); *De meritis principum Saxoniæ in rem literariam* (1715); *De ominandi modis* (1717); *De vera nobilitate* (1720-1821); *De fabularum poesi* (1733); *Syntagma historico-philologicum de re militari veterum* (Erfurt, 1736).

KIESEWETTER (Raphaël-Georges), écrivain et musicien autrichien, né à Holleshau (Moravie) en 1773, et mort à Baden, près de Vienne (Autriche), le 1er janvier 1850 Il reçut, par les soins de son père, une brillante éducation littéraire et artistique. A peine âgé de vingt ans, il suivit l'armée du prince Charles, et alla en Italie, à la suite de cet homme de guerre. En 1801, il revint à Vienne et entra dans l'administration. Il fut d'abord conseiller à la cour impériale, puis référendaire et directeur de la chancellerie. Ces occupations ne l'empêchaient pas cependant de s'occuper de ses études musicales. Il apprit l'harmonie avec Albrechtsberger et le contre-point avec Hartmann. En même temps, il formait une curieuse collection de musique ancienne, destinée surtout à lui fournir des documents sur l'histoire de la musique, dont il voulait écrire les principaux chapitres. Son premier ouvrage parut lorsqu'il avait atteint déjà sa quarante-septième année; mais, rattrapant du mieux qu'il put le temps perdu, il publia, durant les trente années qui suivirent, un grand nombre d'ouvrages, dont voici les principaux : *Sur l'étendue des voix chantantes dans les œuvres des anciens maîtres* (*Gazette musicale*, Vienne, 1820); *Rectification d'une erreur qui se trouve dans les histoires de la musique concernant la notation de saint Grégoire le Grand* (Vienne, 1820); *Sur l'époque où vécut Francon* (*Gazette musicale*, 1828); *Le mérite des Néerlandais dans la musique* (Amsterdam, 1829); *Document sur un manuscrit du* XVIe *siècle, qui n'avait été indiqué nulle part auparavant* (*Gazette musicale*, 1830); *Sur les tablatures dont les anciens compositeurs ont fait usage* (Leipzig, 1831); *Histoire de la musique européenne occidentale* (Leipzig, 1834); *Sur Francon de Cologne, et sur les plus anciens auteurs de musique sacrée* (*Gazette musicale*, 1838); *Destinée et situation du chant mondain, depuis les premiers temps du moyen âge jusqu'à l'invention du style dramatique* (Leipzig, 1841); *Documents du* XIIIe *siècle sur l'auteur du traité de musique mesurée attribué généralement à Francon de Cologne; l'Invention de la mélodie dramatique et l'origine de l'opéra; Pièces pour servir à l'histoire de Gui d'Arezzo; Renseignements sur une très-ancienne édition des traités de musique attribués à saint Bernard; Sur la basse continue de l'harmonie; Sur la notation des Grecs modernes*, fac-simile du plus ancien antiphonaire de saint Grégoire le Grand, et *Doctrine des accords, développée d'après une théorie et une méthode nouvelles.*

KIESLING (Jean-Rodolphe), théologien protestant allemand, né à Erfurt en 1706, mort à Erlangen en 1778. De Wittemberg, où il était diacre en 1738, il passa à l'université de Leipzig (1840), où il enseigna successivement la philosophie et les langues orientales, puis devint professeur de théologie à Erlangen. Kiesling a rédigé, de 1756 à 1761, un journal intitulé : *Nouveaux documents sur des points de théologie anciens et modernes*, que Knapp avait fondé en 1751. Ses principaux ouvrages sont : *Historia de usu symbolorum* (Leipzig, 1753, in-8o); *De disciplina clericorum* (Leipzig, 1760); *Système dogmatique des anabaptistes* (Revel, 1778, in-8o).

KIESLING (Léopold), sculpteur allemand, né à Schöneben en 1770, mort à Vienne en 1827. Il dut à la générosité du comte de Cobentzel de pouvoir passer dix ans à Rome, et de recevoir les conseils de Canova, dont il devint le collaborateur. Devenu un praticien fort habile, il fut chargé d'exécuter pour l'empereur d'Autriche, sur la recommandation de Canova, un groupe colossal en marbre, *Mars, Vénus et l'Amour*; cette œuvre de début, bien qu'elle n'eût rien d'extraordinaire, valut à l'artiste d'être appelé à Vienne (1810), où il fut nommé sculpteur de l'empereur. Là, Kiesling exécuta le buste colossal de l'*Archiduc Charles*, et celui de l'*Empereur François*, que l'on voit à Ernstbrunn, et dont il a fait plusieurs copies; les *Trois Grâces*, l'*Amour* et *Psyché*, ainsi que d'autres groupes; de nombreux bustes, et les monuments funéraires du comte de Cobentzel, de Hammer, le célèbre orientaliste, du baron de Dalberg, etc. Ce statuaire jouit de son vivant d'une grande réputation, que le temps n'a point confirmée. Il fut beaucoup trop vanté, et eut plus d'amis que de talent; il eut surtout le bonheur d'être l'un des favoris de Canova, et de profiter de la vogue de ce maître, dont il fut un des nombreux imitateurs.

KIEV, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de son nom, sur la rive droite du Dniéper, à 1,251 kilom. de Saint-Pétersbourg, à 888 kilom. S.-O. de Moscou; par 50° 26′53″ de lat. N., et 28°10′ de long. E; 70,598 hab. Place forte, archevêché, tribunaux, université avec bibliothèque, cabinets de médailles et d'histoire naturelle. L'industrie manufacturière, qui n'est pas très-considérable, y est représentée par des tanneries, des fabriques de produits chimiques, de bougies, et des ateliers pour la construction des machines agricoles. Quant au commerce, il est très-actif et fort important. Kiev sert en effet d'entrepôt aux froments d'Odessa, d'où elle tire aussi des vins, des tissus et de la quincaillerie fine. Moscou y déverse ses produits manufacturés et vient y chercher des laines, des sucres et autres produits du pays. Au mois de janvier, il se tient à Kiev une foire dite *des Contrats*, qui attire un grand concours de marchands. « En moyenne, dit M. G. N., il y vient pour 1,600,000 roubles de marchandises, parmi lesquelles le sucre tient la première place; la moitié reste invendue. Le commerce des magasins à Kiev est trop étendu pour que celui des foires y soit considérable. En 1857, on a institué à Kiev une foire d'été, du 15 juin au 1er juillet. Elle est plus particulièrement affectée au commerce des laines, et deviendra très-importante à cause de la fabrication considérable de draps de bonne qualité moyenne, et même de draps fins, qui se fait en Podolie et en Pologne. » Kiev est l'une des plus anciennes villes de la Russie; elle est bâtie en amphithéâtre sur les bords du Dniéper. On y remarque de magnifiques couvents et de nombreuses églises surmontées de coupoles dorées et argentées. Elle se compose de trois parties distinctes, dont l'une s'appelle la ville de *Petschersk*, et contient la citadelle et les principaux édifices publics. Dans la partie de la ville qui porte le nom de *Sophia*, se voient le palais du métropolitain et la belle église Sainte-Sophie. La troisième partie de la cité est appelée *Podal*; elle est située dans la plaine du Dniéper; un pont de bateaux, long de 1,194 mèt., y met en communication les deux rives du fleuve. C'est la partie la plus considérable et la mieux bâtie de Kiev.

L'origine de Kiev est ancienne, car la ville existait au Ve siècle. C'est une des villes saintes des Russes, à cause des nombreuses reliques qu'elle conserve, et parce que Vladimir y reçut le baptême avec toute son armée en 789. Ancienne capitale de la Russie méridionale, puis de toutes les Russies, elle appartint ensuite tour à tour aux Lithuaniens, aux Polonais, aux Tartares, aux kans de Crimée, et ne revint aux czars qu'en 1686. ‖ Le gouvernement de Kiev, entre ceux de Minsk au N., de Volhynie et de Podolie à l'O., de Kherson au S., de Poltava et de Tchernigov à l'E., a 49,572 kilom. carr. de superficie, et une population de 1,941,334 hab. Ch.-l., Kiev. Le climat, également exempt des trop grands froids et des chaleurs excessives, est délicieux. Le sol, arrosé par le Dniéper et ses affluents, est un des plus fertiles de la Russie; il produit en abondance du blé, du chanvre, du lin, du tabac, des fruits et des légumes. On tire du gouvernement de Kiev de magnifiques bois de construction, et on y trouve aussi de vastes et riches pâturages. Les habitants élèvent beaucoup de chevaux et de porcs. L'éducation des abeilles s'y fait sur une très-large échelle. L'industrie et le commerce, autrefois négligés, ont pris dans ces derniers temps de grands développements. Les principales industries du gouvernement de Kiev sont, après l'agriculture, la fabrication du sucre de betterave d'abord, puis la distillation des grains, la mouture des farines de froment et la fabrication de draps de soldat, de qualité moyenne. C'est dans ce gouvernement que se trouvent les plus grandes et les plus importantes fabriques de sucre de betterave. L'élève du gros bétail forme un article important de commerce intérieur.

La population se compose de Petits-Russes, de Polonais et de Grands-Russes. Dans les villes, et notamment à Kiev, on trouve aussi beaucoup d'Allemands, de Grecs, d'Arméniens et de Juifs. On y compte 190,000 catholiques. La majeure partie de la population professe la religion grecque.

KIEVEROVA-HORKA, bourg de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Pskov, près de Porkhov. Le czar Ivan IV y céda par traité la Livonie à Etienne Bathori, roi de Pologne (1582).

KIFEL (Henri), en latin *Kifelius* ou *Chifelius*, poëte latin moderne, né à Anvers en 1583, mort à Rome après 1635. Après avoir étudié le droit à Ingolstadt, il prit le grade de docteur à Rome en 1607, perdit subitement la vue en 1610, et occupa néanmoins, de 1625 jusqu'à sa mort, une chaire d'éloquence au collége de la Sapience. Ses principaux ouvrages sont : *Laccipiados, sive de bello Granatensi per Ferdinandum catholicum gesto* (Rome, 1613); *Panegyricus de laudibus Ludovici, cardinalis Ludovisii* (Rome, 1628); *Panegyricus Francisco cardinali Barberino* (Rome, 1635), etc.

KIGÉLIE s. f. (ki-jé-lî — de *Kigell*, sav. allem.) Bot. Genre d'arbres, de la famille des gesnéracées, qui habite l'Afrique orientale.

KIGELLAIRE s. f. (ki-jèl-lè-re — de *Kigellar*, bot. angl.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des flacourtianées, tribu des érythrospermées, dont l'espèce type croît au Cap de Bonne-Espérance.

KIKAJON s. m. (ki-ka-jon). Sorte de kiosque, dans la Suisse romande.

— **Encycl.** Ce mot est un curieux exemple de l'influence qu'a pu avoir dans les pays protestants la lecture de la Bible. On se rappelle que le livre du prophète Jonas nous raconte la singulière histoire d'un arbuste extraordinaire que Dieu avait fait pousser en une nuit, pour servir d'abri au prophète, et qui disparut de même en une nuit. Cet arbre est nommé, dans les traductions protestantes de la Bible, un *kikajon*. Or, est-ce hasard? est-ce analogie? on appelle constamment, dans la Suisse romande, *kikajon* un petit abri improvisé, dans le genre de ce qu'on nomme ailleurs un *kiosque*, c'est-à-dire un petit toit reposant sur de légers piliers et formant un pavillon d'été ouvert à l'air et à la lumière, et protégé seulement contre la pluie et la chaleur. Cette corruption du mot kiosque ne paraît pas pouvoir s'expliquer autrement que par l'histoire du prophète de Ninive. On ne s'attendait guère à voir Jonas dans un kiosque.

KIKAMORA. V. KIKIMORA.

KIKEOU, ville de l'empire d'Annam, dans le Tonkin, sur la côte septentrionale du golfe de ce nom, à 139 kilom. E. de Ché-Ko. Bien fortifiée; rues larges, grandes et belles; beaux palais, nombreux bazars, immenses magasins de riz.

KIKIAY, île de la mer de Corée, au S.-O. du Japon et au N. des îles Lieou-Kieou, par 29° 30′ de latit. N. et 128° de longit. E. Elle fait partie de l'Empire chinois. 50 kilom. du N. au S., sur 20 de l'E. à l'O.

KIKIMORA ou **KIKAMORA**, divinité russe ou slave, qui présente beaucoup d'analogie avec le Morphée des Grecs, mais qu'on représentait, néanmoins, comme un épouvantable fantôme. De là les kikimores, fantômes nocturnes qui se posent comme des cauchemars sur la poitrine des dormeurs.

KIKINDA (NAGY-), ville des Etats autrichiens, dans la Hongrie, comitat de Torontal, à 50 kilom. N. de Gross-Becskerek, ch.-l. de district; 12,000 hab.

KIKKABOS s. m. (kik-ka-boss.). Métrol. anc. Petit poids employé en Egypte et dans une partie de l'Asie.

KIKKERT (Albert), amiral hollandais, né à Vlieland en 1762, mort en 1819. Lieutenant dès 1779, il se conduisit brillamment à la bataille de Daggersbank, fit, en 1786, plusieurs croisières dans la Méditerranée, puis quitta le

service actif, après s'être marié à Curaçao. Les nègres des possessions hollandaises aux Antilles s'étant soulevés contre leurs propriétaires en 1790, Kikkert se mit à la tête des milices et comprima l'insurrection. De retour en Hollande, il reprit du service, devint chef d'escadre en 1802, puis vice-amiral et officier de la Légion d'honneur. En 1813, il se sépara avec éclat du gouvernement de Napoléon, proclama l'indépendance de la Hollande, livra aux Anglais les ports de la Brille et de Helvetsluis, contraignit les Français à évacuer Dordrecht, et reçut, peu après, de Guillaume I^{er}, le gouvernement de Curaçao.

KILAKIL s. m. (ki-la-kil). Ornith. Un des noms du perroquet vert à tête bleue.

KILBARCHAN, ville d'Ecosse, comté et à 9 kilom. S.-O. de Renfrew; 4,300 hab. Exploitation de houille. Fabrication et blanchisseries de toiles et cotons.

KILBEGGAN, bourg et paroisse d'Irlande, comté de West-Meath, à 30 kilom. S. de Mullingar, sur le Grand-Canal et la Brosna; 4,300 habit. Distilleries, brasseries, moulins à farine. Commerce assez actif par le Grand-Canal, qui le met en communication avec Dublin.

KILBOURN ou **KINBURN**, forteresse de la Russie, dans le gouvernement de la Tauride, sur une langue de terre à l'embouchure du Dniéper, dont il défend l'entrée, à 15 kilom. S. d'Otchakow. Le général Souwarow y battit les Turcs en 1785. Le 14 octobre 1855, pendant la guerre d'Orient, les flottes alliées, commandées par les amiraux Bruat et Lyons, se présentèrent devant cette forteresse, défendue par le général Konowitsch. 4,500 hommes, sous les ordres du général Bazaine, furent débarqués le lendemain. Le 17 au matin, les canonnières battaient le port en brèche. Les vaisseaux purent se mettre en position, et le feu des Russes fut éteint. La garnison capitula et se constitua prisonnière. Il y avait 1,500 hommes et 174 canons.

KILBRICKÉNITE s. f. (kil-bri-ké-ni-te — de *Kilbricken*, nom de lieu). Minér. Sulfure de plomb antimonifère, ainsi appelé par Apjohn, parce qu'on le trouve à Kilbricken, dans le comté de Clare, en Irlande.

— **Encycl.** La *kilbrickénite* se présente en masses amorphes, d'un gris de plomb bleuâtre, à cassure compacte ou imparfaitement lamellaire. Sa densité est de 6,40. Sa dureté varie entre 2 et 2,15. D'après l'analyse d'Apjohn, ce minéral renferme 16,36 de soufre; 68,87 de plomb; 14,39 d'antimoine, et 0,38 de fer; composition assez semblable à celle de la géocronite pour que Dana ait cru devoir considérer la *kilbrickénite* comme une variété de géocronite non arsénifère.

KILBRIDGE, village et paroisse d'Ecosse, comté de Lanark, à 8 kilom. S.-E. de Glascow; 3,500 hab. Manufacture de coton; patrie de l'anatomiste Hunter.

KILCHURN, célèbre château d'Ecosse, entre Cladich et Dalmally, bâti sur un promontoire rocheux et chanté par Wordsworth. « Enfant de la guerre à la voix éclatante, le torrent de la montagne mugit près de toi! Mais l'heure de ton repos a sonné! Et tu es silencieux dans ta vieillesse. » « Ce château, dit M. Esquiros, où, jusqu'en 1745, un corps de troupes royales a tenu garnison, forme un carré oblong avec un angle tronqué; une grande tour carrée, flanquée de petites tours rondes, s'élève à un de ses angles. Tous les murs extérieurs et une partie des murs intérieurs sont encore debout. La tour carrée fut bâtie, en 1440, sur l'emplacement de l'ancien château des Mac Gregors, par l'épouse de M. Colin Campbell, le chevalier noir de Rhodes et la tige de la famille Breadalbane »

KILDA (SAINT-), île d'Ecosse, dépendant du comté d'Inverness, la plus occidentale des Hébrides, dans l'océan Atlantique, au N.-O. de North-Uist, au S.-O. de Lewis, par 57° 59′ de latit. N. et 10° 40′ de longit. O. Superficie, 1,600 hectares; 200 hab., dont l'industrie principale est la pêche et la chasse aux oiseaux de mer. La chair et les œufs de ces oiseaux, ainsi que les rares produits de quelques lambeaux de terre arable, composent presque toute la nourriture des habitants, qui souffriraient souvent de la disette si le propriétaire de l'île n'y envoyait chaque année une certaine quantité de farine d'avoine. Les maisons présentent l'aspect le plus délabré. Il y existe une église et un presbytère, mais il n'habite dans l'île ni prêtre, ni médecin, et la mort enlève la plus grande partie des enfants en bas âge, qui succombent à ce qu'on appelle la maladie de huit jours.

KILDARE, c'est-à-dire *Cellule de chêne*, ville d'Irlande, ch.-l. du comté de même nom, à 50 kilom. S.-O. de Dublin, sur le chemin de fer de Dublin à Cork; 2,000 hab. Evêché catholique et évêché anglican. Située dans la riche et verdoyante plaine de Curragh, qui est considérée comme le plus beau pâturage qu'il y ait en Europe, cette petite ville ne présente d'autre intérêt que les ruines ecclésiastiques rappela t sa grandeur passée. « Là s'élevait, dit M. Esquiros, le célèbre couvent de Sainte-Bridget ou Sainte-Brigitte, dont les religieuses tinrent une lampe constamment allumée pendant 800 ans. Harry, archevêque de Dublin, fit éteindre ce feu dit éternel, mais il se ralluma plus tard, et ne fut supprimé définitivement que sous le règne de Henri VIII. L'an 638, Aod-Dubb, roi de Leinster, abdiqua la couronne et prit l'habit religieux dans le monastère des Augustins, dont il devint plus tard abbé, avant d'être évêque de Kildare. » La cathédrale, qui tombe en ruine, renferme les tombes des Fitzgerald. On remarque aussi à Kildare une tour haute de plus de 40 mètres, les ruines de plusieurs édifices religieux, les restes d'un château du XIV^{e} siècle, une chapelle catholique romaine, un couvent de femmes, plusieurs écoles, etc.

Le comté de Kildare, partie de l'ancienne province de Leinster, est compris entre ceux d'East-Meath au N., de Dublin et de Wiklow à l'E., de Carlow au S., de King's et de Queen's à l'O. Il mesure 65 kilom. du N. au S., sur 26 de l'O. à l'E. Superficie, 159,364 hectares. La population y décroît dans une proportion rapide. En 1841, elle s'élevait à 114,488 hab., tandis qu'en 1861 elle n'était plus que de 90,946. Ch.-l., Kildare; villes principales, Athy, Naas, etc. La surface en est tantôt onduleuse et montagneuse, et tantôt complétement plate. Le sol est très-fertile en céréales. On vante, à bon droit, l'incomparable fraîcheur de sa verdure et la richesse de ses prairies, arrosées par le Barrow, le Liffay et la Boyne.

KILDERKIN s. m. (kil-deur-kinn). Métrol. Mesure de capacité anglaise, équivalant à 81^{lit},78.

KILDIR s. m. (kil-dir — onomatop. du cri de l'oiseau). Ornith. Echassier, du genre pluvier, qui habite l'Amérique du Nord : *Les* KILDIRS *sont détestés des chasseurs, parce que leurs clameurs font fuir tout gibier.* (Buff.)

KILE s. f. (ki-le). Métrol. Mesure de capacité pour les céréales, en usage en Moldavie, où elle équivaut à 430 litres, et en Valachie, où sa valeur est de 679^{lit},268.

KILÉ s. m. (ki-lé). Métrol. Mesure de capacité turque, qui équivaut à 21 occas pesant de grain, soit 2,699 kilogrammes environ.

KILERLI s. m. (ki-lèr-li). Hist. ott. Nom des garçons d'office du sérail.

KILET s. m. (ki-lè). Barque en usage sur le Tigre.

KILEY s. m. (ki-lè). Arme de jet en usage chez les naturels de l'Australie. V. BOOMERANG.

KILG (Georges-Louis), pasteur de l'Eglise réformée, né à Montbéliard en 1745, mort dans cette ville en 1816. Il étudia la théologie à Tubingue et visita les plus célèbres universités. Nommé pasteur à Blamont, en 1776, il travailla au rétablissement du culte protestant, fut, à la Révolution, membre du directoire du département du Doubs jusqu'en 1793, puis sous-préfet de l'arrondissement de Baume en 1800. On a de lui : *Introduction à la connaissance géographique et politique des Etats de l'Europe*, traduit de l'allemand de Büsching (Strasbourg, 1779-1782; Neuchâtel, 1780); *Mémoires en faveur des protestants des quatre seigneuries d'Héricourt, Blamont, Châtelot et Clémont;* des *Rapports* et des *Documents*, qui se trouvent dans le recueil de la Société d'agriculture du département du Doubs, dont il était membre depuis sa fondation.

KILHAMITE s. m. (kil-a-mi-te). Hist. relig. Membre d'une secte méthodiste fondée, en 1796, par Alexandre Kilham, qui accorda aux laïques une part dans l'administration de la communauté.

KILIA, ville des Principautés-Unies moldo-valaques, dans la Moldavie, sur la rive gauche du bras septentrional du Danube, à 30 kilom. de son embouchure dans la mer Noire, à 190 kilom. S.-E. de Jassy; 6,000 hab Kilia se compose d'une citadelle démantelée et d'une ville moderne, un peu écartée du fleuve : en face, dans l'île Lété, et, par conséquent, dans le delta danubien, sont les ruines du vieux Kilia, qui, au XV^{e} siècle, commandait le Danube et qu'Etienne le Grand fortifia vers 1473.

KILIAN (saint), évêque irlandais du VII^{e} siècle. Il fut sacré vers 675, passa en Allemagne et exerça surtout ses prédications dans la Franconie, dont il convertit au christianisme une partie des habitants. Il fut jeté en prison à Wurtzbourg et il subit le martyre en 689. On le fête, en Irlande, le 8 juillet.

KILIAN (Lucas), graveur allemand, né à Augsbourg en 1579, mort dans la même ville en 1637. Elève de Curtos, graveur très-obscur, il apprit dans son atelier à manier le burin avec une habileté rare. Gandinelli, Nagler et Sandrart nous apprennent qu'après s'être signalé, dans son pays, par quelques essais hardiment exécutés, il partit pour l'Italie, où il passa la plus grande partie de sa vie. Les coloristes de l'école de Venise eurent bientôt toutes ses sympathies. Il se mit à les reproduire dans tous les formats et de toutes façons, à l'eau-forte ou à la pointe sèche, et il obtint des succès. Ces reproductions n'avaient guère d'autre mérite que de rendre fidèlement l'effet et la mise en scène des originaux, mais elles étaient burinées avec tant d'audace, de goût et de sentiment, qu'on ne s'apercevait pas que le dessin en était barbare et le modelé insuffisant. C'est ainsi qu'il exécuta une *Résurrection*, une *Transfiguration*, d'après Véronèse; la *Multiplication des pains*, d'après Tintoret; dans la *Pieta*, qu'il a gravée d'après Michel-Ange, il a prouvé qu'il comprenait toute la puissance du modelé. Il a donné le même témoignage de talent dans le *Portrait d'Albert Dürer*, d'après Rotenhamer. Mais le reste de son œuvre, qui ne comprend pas moins de trois cents gravures, ne mérite d'être signalé qu'au point de vue de l'habileté d'exécution. Kilian fut le fondateur de la dynastie des Kilian, qui a fourni des artistes éminents dans l'art de la gravure.

KILIAN (Wolgfang), graveur allemand, frère du précédent, né à Augsbourg en 1581, mort dans la même ville en 1662. Elève et collaborateur de son frère, il le suivit en Italie, où il préparait les planches que Lucas terminait avec son habileté ordinaire. Ce travail en sous-ordre ne permit pas à Wolgfang de se livrer aux études sérieuses qui auraient développé ses dispositions pour la gravure. Aussi ne fut-il, dans les premiers temps surtout, qu'un imitateur de son frère. Plus tard, revenu à Augsbourg, il exécuta, seul, plusieurs morceaux qui, sans avoir un grand mérite, attestent néanmoins une vive intelligence des maîtres qu'il s'agissait de traduire. Telles sont les gravures suivantes, qui datent de son retour en Allemagne, et dont les planches avaient été faites, sans doute, en Italie : le *Christ au tombeau*, la *Présentation au temple* et le *Baptême du Christ*, d'après Véronèse. Il a laissé, en outre, quelques portraits estimables, notamment ceux de Louis XIII, roi de France, de l'impératrice Eléonore, de Jean Wiccard, électeur de Mayence, de la grande-duchesse de Toscane, Marie-Madeleine. Il a, en outre, gravé les planches de la *Genealogia Boiariæ ducum* (1605, in-8°); de la *Vita S. Ignatii*, des *Imagines sanctorum* (1625, in-4°). Ces dessins sont généralement faibles et peu soignés.

KILIAN (Philippe), graveur allemand, fils du précédent, né à Augsbourg en 1628, mort en 1693. Il alla compléter en Italie les études artistiques qu'il avait commencées sous son père, puis se fixa dans sa ville natale. Philippe a laissé des gravures estimées, parmi lesquelles on cite les portraits de Charles, roi de Suède, de Marguerite, impératrice d'Allemagne, de l'empereur Léopold I^{er}, de Ferdinand-Maximilien, de Louis VII de Hesse, de Eberhard de Wurtemberg, du peintre Roos, de J. Sandrært, etc.

KILIAN (Barthélemi), graveur allemand, frère du précédent, né à Augsbourg en 1630, mort dans la même ville en 1696. Avant même de quitter l'atelier de Merian, son premier maître, à Francfort, il s'était signalé par quelques essais remarquables; il vint compléter ses études à Paris vers 1655. Entré dans l'atelier du célèbre Poilly, il prit rang aussitôt parmi ses meilleurs élèves. Gori Gandinelli, dans ses *Notices sur les graveurs*, nous dit, avec raison, que le plus franc succès accueillit ses premières productions : eaux-fortes et gravures. Les amateurs y remarquèrent une rare finesse de burin, une véritable science de l'effet et de la forme, un grand charme d'exécution. Tels sont le *Christ*, d'après Testelin, et l'*Assomption*, d'après Philippe de Champaigne. Après quelques années de séjour à Paris, où sa réputation s'était fort étendue, il partit pour l'Italie vers 1660. C'est là qu'il exécuta le *Saint François de Borgia*, d'après Baldi, magnifique épreuve, d'une forme sérieuse et bien comprise, d'un modelé puissant et léger, reproduction excellente à tous les points de vue, et plus précieuse peut-être que l'original. Rentré ensuite dans son pays, il y reçut un accueil très-brillant, et exécuta les portraits du roi de Pologne, de l'empereur d'Autriche, du roi de Prusse, des archiducs, etc. Ce sont des eaux-fortes, d'après les dessins faits sur nature; elles rappellent, par leur fière allure, les chefs-d'œuvre de Goltzius, de Marc-Antoine et de Lucas de Leyde. Le plus célèbre des cinq ou six Kilian dont l'histoire des arts a gardé le souvenir, Barthélemi a laissé plusieurs centaines de gravures, dont le mérite n'est pas amoindri par la comparaison avec les chefs-d'œuvre modernes. La Bibliothèque nationale en possède un assez grand nombre.

KILIAN (Georges), peintre et graveur allemand, petit-fils de Philippe, né à Augsbourg en 1683, mort en 1755. Il eut pour maître Fischer et exécuta avec talent de nombreux tableaux d'histoire et des portraits d'une grande ressemblance, d'un coloris agréable. Georges Kilian est un des premiers artistes allemands qui se soient adonnés au pastel. On a de lui, en outre, des gravures à la manière noire.

KILIAN (Georges-Christophe), graveur allemand, fils du précédent, né à Augsbourg en 1709, mort en 1781. En sortant de l'atelier de son père, il voyagea en Hongrie et en Autriche, puis, de retour dans sa ville natale, il édita des livres à vignettes, les *Ruines de Balbeck*, les *Ruines d'Athènes*, et exécuta, soit au burin, soit à la manière noire, une centaine de gravures représentant, pour la plupart, des portraits de savants et d'artistes. G.-C. Kilian avait formé une magnifique collection de gravures et de dessins précieux. Il a laissé, manuscrite, une biographie d'artistes célèbres (2 vol. in-8°) et une histoire de sa famille.

KILIAN (Philippe-André), graveur allemand, frère du précédent, né à Augsbourg en 1714, mort dans la même ville en 1759. Ce graveur distingué, le seul des Kilian que l'on puisse comparer à Barthélemi, fut élève de Martin Preesler. Après s'être fait connaître par quelques épreuves bien réussies, il ne jugea pas, cependant, son éducation terminée, car il se mit à parcourir la Hollande et l'Allemagne. De ce dernier pays, il passa en Italie, où il fit un séjour assez long. Il y était vers 1746. C'est de cette époque que datent ses meilleures productions : la *Vierge aux anges*, d'après Corrége; l'*Adoration des Mages*, d'après Véronèse; la *Sainte Cécile*, de Carlo Dolci; le *Christ chassant les marchands du temple*, de Bassano; les *Quatre docteurs*, d'après Dosso-Dossi, etc., reproductions sérieuses, bien dessinées, exécutées avec soin, mais d'un faire un peu superficiel qui rappelle le burin léger des graveurs du XVIII^{e} siècle. Cette négligence est d'autant plus fâcheuse, qu'on la remarque surtout dans les planches faites d'après les plus grands maîtres. Kilian n'en eut pas moins une réputation immense, qui lui valut les travaux les plus importants, entre autres, la copie des fresques de Franceschini, qu'on trouve à la Bibliothèque nationale, en dix planches du plus grand format. On connaît aussi, de Kilian, plusieurs eaux-fortes très-intéressantes : ce sont les portraits de presque tous les souverains allemands, depuis l'empereur François I^{er}, jusqu'à la comtesse de Hohenlohe. Les épreuves originales de cette collection sont rares. Il a également gravé, sous le titre de : *Picturæ Veteris et Novi Testamenti*, une série de cent dix planches de sujets bibliques, d'après les meilleurs maîtres. Ce recueil est très-estimé.

KILIAN (Hermann-Friedrich), médecin allemand, né à Leipzig en 1800. Son père, qui était médecin, l'emmena tout jeune en Russie, et lui fit commencer ses études médicales à l'université de Wilna (1816). De retour en Allemagne, il fréquenta plusieurs universités, puis visita l'Angleterre, l'Ecosse, se fit recevoir docteur, et retourna, en 1820, à Saint-Pétersbourg, où il fut nommé professeur extraordinaire à l'Académie de médecine et médecin de l'hôpital d'artillerie. Kilian revint une seconde fois en Allemagne, vers 1825, s'établit d'abord à Manheim, puis se fixa à Bonn, où il est devenu successivement professeur suppléant de médecine (1828), professeur d'obstétrique, directeur de clinique (1831), enfin doyen de la Faculté de médecine (1853). Kilian est conseiller intime de médecine de la cour de Prusse. Les principaux travaux scientifiques de ce savant roulent sur l'obstétrique. Nous citerons : *De la circulation du sang chez l'enfant qui n'a pas encore respiré* (Carlsruhe, 1826); *Chirurgie obstétricale* (Bonn, 1844-1853); la *Science et l'art de l'obstétrique* (Francfort, 1852); *Atlas obstétrical* (Dusseldorf, 1835-1844); *De l'étude de la science obstétricale* (Bonn, 1846); *Armamentarium Lucinæ novum* (Bonn, 1856). En dehors de l'obstétrique, il a publié : *Recherches anatomiques sur la neuvième paire de nerfs du cerveau* (Leipzig, 1822); les *Universités de l'Allemagne considérées au point de vue des sciences médicales* (Heidelberg, 1828); *Etudes sur l'ostéomalaxie chez les femmes* (Bonn, 1829); *Description de nouvelles formes du bassin* (Manheim, 1854).

KILIAN (Jacques), astronome bohême. V. KYLIAN.

KILIANUS (Cornélius), poëte et historien belge. V. KIEL.

KILIARCHIE ou **KILIARKIE** s. f. Antiq. milit V. CHILIARCHIE.

KILIARE s. m. (ki-lia-re — du gr. *kilioi*, mille, et de *are*). Métrol. Mesure de superficie, qui vaut mille ares ou dix hectares. ‖ Peu usité.

KILIARQUE s. m. Antiq. milit. V. CHILIARQUE.

KILIDJ s. m. (ki-lidj). Sorte de sabre turc, à lame fortement recourbée.

KILIDJE-ARSLAN I^{er}, sultan seldjoucide d'Iconium, mort en 1107. Après la fin tragique de son père Soliman (1083), il s'enfuit avec ses frères à la cour de Perse, où il fut retenu prisonnier pendant sept ans. Ayant recouvré la liberté à la mort du souverain de ce pays, Malek-Shah, il accourut à Nicée (1092), reprit possession de l'héritage paternel, mit un terme à l'anarchie, et agrandit ses Etats par des conquêtes sur les Grecs. Lorsque les chrétiens d'Occident envahirent pour la première fois, en 1097, les provinces de l'Asie Mineure possédées par Kilidje-Arslan, ce prince tailla en pièces les bandes conduites par Pierre l'Ermite et Gauthier Sans-Avoir. Mais les choses changèrent de face lorsque la formidable armée chrétienne, commandée par Godefroi de Bouillon, arriva à son tour. Assiégé dans Nicée, sa capitale, il se défendit avec une brillante intrépidité, mais ne put, par suite de la grande infériorité de ses forces, empêcher cette ville de tomber au pouvoir des croisés, après un siége de trente-cinq jours (1097). Néanmoins, il parvint à réunir une armée de 200,000 hommes, et fondit sur les chrétiens campés dans la plaine de Dorylée. Mais encore une fois il fut vaincu, essuya deux nouvelles défaites dans la Pisidie et la Lycaonie, puis se contenta de harceler les croisés qui traversèrent ses Etats en les ravageant jusqu'aux frontières de la Syrie. Délivré de ses terribles ennemis, Kilidje-Arslan, que les historiens grecs et latins et le Tasse ont appelé à tort

Soliman, s'attacha à réparer ses pertes, extermina peu après, en Cappadoce, 1,500 Danois commandés par Suénon, fils du roi de Danemark, vit ses Etats envahis par l'empereur Alexis Comnène, qui se retira à l'approche de Kerboga, prince de Mossoul, se conduisit de la façon la plus brillante à la grande bataille qui eut lieu devant Antioche, sans pouvoir empêcher ni la défaite des musulmans ni la prise de Jérusalem, et bien qu'il eût fait des pertes considérables, il ne trouva pas moins de ressources dans son génie, son courage, son activité que dans les secours qu'il allait chercher chez les souverains de l'Asie. « En 1101, dit Audiffret, il détruisit successivement trois nouvelles armées de croisés; la première, forte de 260,000 hommes, Lombards, Français et Allemands, dont un tiers à peine parvint à s'échapper, et fut ramené à Constantinople par les comtes de Toulouse et de Blois; la seconde, composée de 15,000 hommes, dont il ne se sauva que 700 hommes et le comte de Nevers, leur chef, qui gagna péniblement Antioche, couvert de haillons et à pied; la troisième, commandée par le comte de Vermandois et par les ducs d'Aquitaine et de Bavière, comptait 160,000 individus, dont une faible partie évita la mort ou l'esclavage en se réfugiant à Constantinople, à l'exception du duc d'Aquitaine, qui arriva aussi jusqu'à Antioche en mendiant, avec six compagnons d'infortune. » Délivré des chrétiens qui, pour gagner la Palestine, prirent des routes moins périlleuses que celle de l'Anatolie, il soumit les émirs qui avaient profité de ses embarras pour se révolter, prit pour capitale Iconium, s'attacha à ramener la prospérité dans ses Etats dévastés, s'empara de Mossoul, dont il donna le gouvernement à son fils (1107), puis se mit lui-même en révolte ouverte contre le sultan de Perse, son suzerain, et fit supprimer son nom des prières publiques. Mais les émirs profitèrent de cette démarche dictée par l'orgueil pour se déclarer contre lui. Kildje-Arslan marcha contre eux, se vit abandonné des siens pendant une bataille qu'il livra à Al-Jawnelli, sultan d'Emèse, et se noya en traversant à cheval la rivière de Chabal.

KILIDJE-ARSLAN II, sultan seldjoucide d'Iconium, mort en 1192. Il succéda à son père Masoud en 1155, mais n'eut d'abord qu'une partie de ses Etats, fut tantôt pour tantôt contre les empereurs grecs, selon les circonstances, fit avec des alternatives de succès et de revers la guerre avec l'empereur Manuel Comnène, recouvra l'intégrité de son royaume par suite de la mort d'Yaghi, son beau-frère, sultan d'Amorée, et de la défaite de Dzoulnoum, sultan de Césarée, eut à combattre le célèbre Noureddyn, sultan de Damas, qui lui prit Marasch, Siwas, etc. (1173), mais se vit également délivré par la mort de ce redoutable ennemi, et devint plus puissant encore par l'acquisition de la Cappadoce. Estropié de tous ses membres, mais doué d'une grande activité jointe à une extrême ambition, Kilidje-Arslan, au lieu de s'attacher à cicatriser par la paix les plaies de son empire, recommença la guerre contre les Grecs. Manuel Comnène, à la tête d'une armée formidable, marcha contre lui en 1177, dans l'intention de détruire sa puissance; mais, s'étant imprudemment engagé dans les défilés de Zibryza, il se vit inopinément attaqué par les troupes de Kilidje-Arslan; son armée fut taillée en pièces, et il ne dut son salut qu'à la générosité du vainqueur. Le sultan d'Iconium fit avec lui la paix aux conditions les plus douces, ce qui n'empêcha pas Manuel, redevenu libre, de ne pas vouloir les exécuter, et amena une nouvelle guerre, suivie cette fois d'une paix qui dura autant que la vie de Manuel Comnène. Sous les successeurs de ce prince, Kilidje conquit, sans trouver de résistance, plusieurs provinces de l'empire grec, et engagea, en outre, en Orient plusieurs guerrres qui n'eurent aucun résultat décisif. Vers la fin de sa vie, le sultan d'Iconium devint le jouet de ses enfants, à qui il avait partagé ses Etats en ne se réservant que le titre de sultan. Il se vit bientôt contraint d'errer de ville en ville, manquant de tout, jusqu'au moment où le seul de ses fils qui eût respecté ses volontés, Gaïath-Eddyn, se fût déclaré son vengeur. Il venait de chasser d'Iconium son fils aîné, lorsqu'il mourut après un règne de trente-huit ans.

KILIDJE-ARSLAN III, sultan seldjoucide d'Iconium de 1204 à 1205. Il succéda tout enfant à son père, Rokn-Eddyn, et fut détrôné l'année suivante par son oncle Gaïath-Eddyn-Kaï-Khosrou Ier, qui avait été chassé par son frère, et qui jeta Kilidje en prison.

KILIDJE-ARSLAN IV, sultan seldjoucide d'Iconium, mort en 1265. Après la mort de son père Kaï-Khosrou II, son frère Kaï-Kaous II, qui était monté sur le trône, l'envoya au près du Grand Kan Kaïouk, pour reconnaître sa suzeraineté. Mais ce chef voulut que Kilidje devînt sultan d'Iconium, et une longue et sanglante guerre eut lieu entre les deux frères. Vaincu à plusieurs reprises par Kaï-Kaous, qui le fit prisonnier, Kilidje fut délivré et soutenu par les Mongols, qui avaient envahi l'Anatolie. Pour ne pas se soumettre au joug de ces barbares, Kaï-Kaous quitta l'Anatolie et se rendit avec toute sa famille à Constantinople. Kilidje porta seul, à partir de ce moment, le titre de sultan (1261); mais il ne fut, en réalité, qu'un esclave couronné. Un gouverneur mongol, Moyn-Eddyn, prit en main toute l'autorité et finit par le faire étrangler.

KILIDSCH-ALI, capitan-pacha, vulgairement appelé **Occhiali**, né en Calabre, mort vers 1577. On prétend qu'il était moine lorsque, se rendant à Naples, il fut capturé par des Turcs. Il se fit musulman, prit du service à bord d'un corsaire, se signala par son intrépidité, arriva en peu de temps aux premiers grades de la marine militaire, et fut nommé beglerbey d'Alger. Après avoir arraché Tunis aux Espagnols, Kilidsch ravagea Candie, Cerigo, Lesina, se rendit maître, près de Corfou, d'un grand nombre de galères vénitiennes (1571), fit des prodiges de valeur à la bataille de Lépante (1572), où il commanda l'aile droite, et où il tua le commandeur de Malte, parvint à rallier 87 galères dispersées et les conduisit dans le port de Constantinople. En récompense de sa conduite, Sélim II lui donna le titre de capitan-pacha et le nom de **Kilidsch-Ali** (*Ali l'Epée*) en 1572. Après avoir réorganisé la marine et présidé à la construction de 150 bâtiments, il se mit à la tête d'une flotte nombreuse, contraignit le prince de Parme à lever le siége de Modon, et reprit Tunis, qu'il livra au pillage (1574). Il fut enterré dans une mosquée qu'il avait fait construire à Tophana.

KILIMANDJARO, montagnes d'Afrique. V. KÉNIA.

KILINSKI (Jean), patriote polonais, né vers 1755, mort en 1817. Simple artisan de Varsovie, où il exerçait le métier de cordonnier, il avait acquis, par son patriotisme, sa sagesse et son caractère énergique, une grande influence sur ses compatriotes, qui l'avaient élu membre du conseil municipal. Il remplissait ces fonctions en 1794, alors que les Russes, tout-puissants en Pologne, traitaient déjà ce pays en province conquise, et que partout les patriotes polonais travaillaient en secret à secouer le joug. L'ordre de désarmement d'une partie de l'armée polonaise, que le bon plaisir de Catherine II réduisait de 30,000 à 18,000 hommes, vint mettre le comble à la fureur générale, et, vers le milieu de mars 1794, au jour fixé pour ce désarmement, l'insurrection éclatait presque partout, sauf à Varsovie, qu'enceignait un triple cordon de troupes russes. Kilinski avait été chargé de soulever les habitants de la capitale, et, grâce à la popularité dont il jouissait et à ses habiles précautions, il avait rempli sa mission sans éveiller les soupçons de la police russe, contre laquelle il avait organisé une contre-police. Informé qu'Igelstrœm, général russe qui commandait à Varsovie, avait résolu, à la nouvelle de la victoire de Kosciusko à Raclawice (4 avril), d'occuper l'arsenal et de désarmer ainsi, sans combat, les habitants et la garnison polonaise, Kilinski prit aussitôt des mesures pour organiser un soulèvement dans la ville, et, le 17 avril, à la pointe du jour, au moment où les Russes se mettaient en marche vers l'arsenal, ils furent attaqués par le régiment polonais des dragons de Mir. En moins de trois heures, la ville entière était soulevée, et, après une lutte acharnée de trente-six heures, les Russes étaient forcés de quitter Varsovie, laissant derrière eux 2,200 morts, 4,500 prisonniers, et 42 pièces de canon. Tout l'honneur de cette journée revint au cordonnier Kilinski, au boucher Sierakowski et au colonel Haumann, qui commandait le régiment Dzialynski.

Kilinski fut aussitôt nommé membre du gouvernement provisoire et colonel de la milice de Varsovie. Sept mois après, la Pologne succombait, et, comme tant d'autres, il dut chercher son salut dans la fuite. Arrêté par les Prussiens, et livré par eux à Souvaroff, il fut jeté dans les prisons de Saint-Pétersbourg. Mais là son ancien métier lui fournit les moyens d'apporter des adoucissements à sa captivité et à celle de ses compagnons. Il fut bientôt à la mode, parmi les dames russes, de ne plus porter que des chaussures faites par le colonel polonais. Rendu à la liberté par Paul Ier, il revint à Varsovie, et y reprit paisiblement l'exercice de sa profession. Il ne reparut sur la scène politique qu'en 1806, où il fut l'un des otages que les Autrichiens emmenèrent de Varsovie, après avoir occupé cette ville; le triomphe des Français ne tarda pas à le délivrer, et il put revenir terminer ses jours au milieu des siens, parmi lesquels son nom est resté aussi populaire que celui de Kosciusko. Il avait laissé un journal entièrement écrit de sa main, et dans lequel il racontait les événements où il avait figuré comme acteur ou comme témoin. Ce manuscrit a été publié plus tard par les soins du comte Titus Dzialynski (Posen, 1830).

KILKEE, bourg maritime d'Irlande, comté de Clare, à 80 kilom. S.-O. d'Ennis, sur l'océan Atlantique, avec un petit port de mer; bains de mer très-fréquentés par les habitants de Limerick et des environs; 1,600 hab. Aux environs, falaises et grotte très-curieuses.

KILKENNY, ville d'Irlande, ch.-l. du comté de son nom, à 100 kilom. S.-O. de Dublin, sur la Nore, qui la divise en deux parties; 13,019 hab. Siége d'un évêché catholique et d'un évêché protestant; école de grammaire, ou Collége de Kilkenny, dans lequel furent élevés Swift, Congrève, et plusieurs autres hommes éminents. Fabriques de lainages, distilleries d'eau-de-vie de grains; scieries de marbre, tanneries, savonneries. Commerce de bestiaux. Kilkenny est renommée pour une variété de charbon, appelée anthracite, qu'on extrait des mines voisines, et pour le calcaire schisteux que fournit une carrière des environs; cette pierre, quand elle est polie, prend l'aspect du marbre, ce qui lui fait donner le nom de *marbre de Kilkenny;* on l'exploite sur une grande échelle.

Cette ville, fondée en 1172 par Strongbow, renferme quelques édifices remarquables, notamment le château, la cathédrale de Saint-Canice et l'abbaye Noire. Le château, assis sur un rocher dont la base est baignée par les flots de la Nore, a été récemment restauré; il est entièrement moderne, à l'exception de trois tours massives, du haut desquelles on découvre un admirable panorama. L'intérieur renferme de vieilles tapisseries, une collection de beaux portraits de famille, par Lely, les portraits de Charles Ier, de Charles II, de Jacques II et des autres Stuarts.

La cathédrale de Saint-Canice fut commencée vers l'an 1180 par Félix O'Dullany. On y remarque un grand nombre de tombes intéressantes, entre autres le monument de Peter Butler, huitième comte d'Ormonde, et de sa femme, morts l'un et l'autre pendant le XVIe siècle. Près de la cathédrale s'élèvent le palais épiscopal, la maison du chapitre et une belle tour ronde. L'abbaye Noire, fondée au XIIIe siècle, est maintenant en ruine; mais ses débris offrent beaucoup d'intérêt pour l'archéologue. Kilkenny possède beaucoup d'autres antiquités et de nombreux restes d'édifices religieux, qu'il serait trop long de signaler ici. Nous nous bornerons à citer: le collége, fondé par les Butler; le collége catholique romain, bâti dans le style gothique, et portant le nom de *Saint-Kyan*, et une magnifique promenade appelée le *Mall*. Kilkenny est la patrie du romancier John Banim, appelé à juste titre le Walter Scott irlandais.

La fondation de Kilkenny remonte à une époque très-reculée, mais son histoire politique est peu connue. Avant l'invasion des Anglo-Normands, Strongbow construisit le château, et son gendre, le comte de Pembroke, accorda, en 1195, une charte à la ville. Kilkenny fut, à diverses reprises, le siége du parlement irlandais; les constitutions arrêtées dans cette ville sous le règne d'Edouard III, et connues sous le nom de *Constitutions de Kilkenny*, furent longtemps d'une grande importance pour l'Irlande. Les ducs d'Ormonde tenaient à Kilkenny une cour qui éclipsait de beaucoup celle des vice-rois anglais de Dublin.

KILKENNY, comté d'Irlande, situé entre les comtés de Queen's au N., de Carlow à l'E., de Waterford au S., et de Tipperary à l'O. Il mesure 65 kilom. du N. au S., et 30 kilom. de l'E. à l'O. Superficie, 208,033 hectares. Là, comme dans toutes les autres provinces de l'Irlande, la population décroît rapidement par suite de la misère qui pousse les habitants à l'émigration. En 1841, la population du comté s'élevait à 183,349 hab.; en 1861, on n'en comptait plus que 124,515. Ch.-l., Kilkenny; ville principale, Shankill. Le sol du comté est généralement onduleux; il s'abaisse, au S., en pente insensible vers la baie de Waterford, qui reçoit les eaux de la Suir, du Barrow, fleuve dans lequel se jette la Nore, après avoir traversé toute la plaine centrale du comté. Le climat y est tempéré. Le sol, fertile surtout sur les bords de la Nore, produit principalement du froment, de l'orge, de l'avoine et des pommes de terre. L'industrie ne consiste guère que dans la fabrication des tapis et de la flanelle. Le commerce se borne à la vente des produits agricoles.

KILKERRAN, bourg d'Ecosse, comté et à 86 kilom. d'Ayr. Mine de houille en combustion. L'embrasement de l'une des couches de la mine de Kilkerran est fort curieux; car la colline qui recèle l'incendie est désignée sous le nom de *Burning hill* (colline brûlante), dans des cartes qui remontent au siècle dernier. La chaleur intérieure fait fondre la neige et verdir l'herbe pendant l'hiver. On établit sur cet emplacement des cultures exotiques qui prospérèrent jusqu'au moment où, le foyer souterrain s'étant déplacé, le jardin revint dans des conditions ordinaires.

KILLALA, bourg et paroisse d'Irlande, dans le comté de Mayo, à 66 kilom. N. de Ballinrobe, sur la petite baie de son nom, formée par l'Atlantique; 3,600 hab. Sa principale industrie était autrefois la construction des navires; la pêche y occupe encore environ trois cents personnes. Fabrication de toiles fortes et de lainages. Cette ancienne petite ville n'eut jamais une grande importance; de plus, elle est bien déchue depuis que son évêché a été réuni à celui de Tuam. La vieille cathédrale, dédiée à saint Patrick, et une tour ronde qui s'élève sur une éminence attirent l'attention.

KILLALA, baie d'Irlande qui a été, en 1798, le point de débarquement des Français conduits par le général Humbert. Leur petit corps d'armée ne consistait qu'en 1,030 soldats et 70 officiers à bord de trois frégates. Ils s'avancèrent sur Ballila, dont ils s'emparèrent pendant la nuit, tandis que la garnison anglaise battait en retraite. Aux environs, restes des abbayes de Roserk et de Moyne.

KILLALOE, bourg et paroisse d'Irlande, comté de Clare, sur le Shannon, à 35 kilom. E. d'Ennis, principale station de l'*Inland Steam Navigation Compagny;* 1,672 hab. Killalœ se recommande surtout à l'attention des archéologues par sa cathédrale, qui passe pour avoir été bâtie au XIIe siècle par Donald O'Brien, roi de Thomond. Après la cathédrale, nous signalerons: une vieille tour semblable à un donjon; l'église Saint-Molua, en ruine, plus ancienne que la cathédrale elle-même, et un vieux pont de dix-neuf arches, jeté sur le Shannon. Killaloe, après avoir été longtemps la capitale des O'Brien, n'a plus aujourd'hui qu'une importance stratégique, à cause de sa position à l'entrée d'un défilé. Ce fut là qu'en 1691 Sarsfield arrêta l'artillerie de Guillaume III en marche pour le siége de Limerick. Les habitants de Killaloe vivent surtout de la pêche et du travail dans les carrières d'ardoise. La quantité d'ardoises extraites chaque année est évaluée en moyenne à 1 million de tonnes.

KILLAMUK s. m. (kil-la-mouk). Linguist. Langue parlée par les Killamuks, nation nombreuse, qui demeure dans les villages situés le long de la côte de l'Orégon.

KILLARNEY, ville d'Irlande, comté de Kerry, à 20 kilom. S.-E. de Tralee, à 65 kilom. O. de Cork, près du lac de son nom; 5,187 hab. Evêché catholique; fabrication de toiles. Aux environs, exploitation de cuivre. La ville ne consiste qu'en deux rues principales, sur lesquelles s'ouvrent un grand nombre de petites rues et d'allées. Triste et déserte au printemps et pendant l'hiver, elle présente, pendant l'été et à l'automne, un aspect fort animé, car les étrangers viennent en foule visiter les beaux sites de ses environs. La plupart des visiteurs ne manquent pas d'y acheter quelques-uns de ces objets de fantaisie que l'on y fabrique avec du bois d'arbousier et des andouillers de cerf. Elle possède une vieille église, une chapelle catholique romaine, un couvent de femmes et plusieurs écoles. Mais la plus grande curiosité de Killarney est le lac de son nom appelé aussi *Lough-Leane*. V. KERRY (comté de).

KILLAS s. m. (kil-las). Minér. Nom donné par les mineurs de Cornouailles aux roches qui renferment des minerais d'étain et de cuivre en filon.

KILLESHANDRA, ville d'Irlande, comté et à 13 kilom. O. de Cavan, pres du Lough-Oughter; 12,000 hab. Elle est située sur une colline à pente douce, au milieu d'un groupe de charmants petits lacs.

KILLFENORA, en latin *Kinabora*, bourg et paroisse d'Irlande, comté de Clare, à 22 kilom. N.-O. d'Ennis; 5,500 hab. Evêché anglican.

KILLIGREW (Catherine), née à Giddy-Hall, dans le comté d'Essex, en 1530, morte en 1600, fille de sir Antoine Cook. Elle a son nom inscrit dans l'histoire de la littérature anglaise; ses poésies légères, dont Harrington et Fuller nous ont conservé quelques fragments, ne manquent ni de grâce ni d'élégance. Catherine Killigrew fut surtout célèbre par son érudition, tres-étendue pour l'époque où elle vivait. On dit qu'elle parlait également bien le latin, le grec et l'hébreu.

KILLIGREW (Marguerite), femme auteur, née au commencement du XVIIe siècle, morte en 1673; seconde femme de Guillaume Cavendish, duc de Newcastle. Elle a écrit treize volumes in-folio sur des sujets de philosophie, que l'obscurité du style et, selon James Bristow, le vide des idées rendent illisibles. Le meilleur de ses ouvrages est la *Vie* de son mari, laquelle a été traduite en latin.

KILLIGREW (sir William), poëte et littérateur anglais, né à Hanworth (Middlesex) en 1605, mort en 1693. De retour d'un voyage sur le continent, il devint gouverneur du château de Pendennis et du port Falmouth, gentilhomme de la chambre de Charles Ier, commanda pendant la guerre civile des escadrons de gardes du corps, et courut de grands dangers après la victoire des parlementaires. Après la restauration des Stuarts, Killigrew fut réintégré dans ses anciennes charges et nommé, en outre, vice-chambellan. On a de lui quatre pièces de théâtre, entre autres: *Pandora*, comédie (1664); le *Siége d'Urbin*, tragi-comédie (1666), qui ont été réimprimées ensemble en 1666 (in-fol.); les *Pensées nocturnes d'un gentilhomme de cour* (1684, in-8°); *Pensées de nuit et de jour en prose et en vers* (1694, in-8°).

KILLIGREW (Thomas), auteur dramatique anglais, frère du précédent, né à Hanworth (Middlesex) en 1611, mort à Whitehall en 1682. Page de Charles Ier, il resta attaché à la cause de ce prince pendant la révolution, suivit son fils sur le continent, parcourut alors la France, l'Espagne, l'Italie, revint en Angleterre avec Charles II et devint alors gentilhomme de sa chambre. C'était un homme plein d'esprit et d'enjouement, qui se permettait avec le roi de grandes libertés de langage. Un jour, dans le temps où Charles II oubliait les affaires de l'Etat dans les bras de ses maîtresses, Killigrew se présenta, dit-on, devant lui en costume de pèlerin. Le

roi, étonné, lui demanda où il allait. « En enfer, répondit-il. — Votre dame est-elle en cet endroit? reprit le monarque. — Non, continua Killigrew, j'y vais chercher Cromwell, afin qu'il puisse prendre soin des affaires d'Angleterre, puisque son successeur ne s'en occupe pas du tout. » Un autre jour, il dit devant les courtisans que le roi avait horriblement mal au nez. Charles II, informé de ce propos, demanda à Killigrew ce que cela voulait dire. « Sire, lui répondit-il, j'ai pensé que le nez de Votre Majesté devait lui faire grand mal, parce qu'il y a longtemps qu'elle se laisse mener par là. » On a de lui huit pièces de théâtre, entre autres : les *Prisonniers*, la *Princesse*, le *Pèlerin*, *Cécilia et Clorinda*, *Thomaso*, etc., qui ont été réunies et publiées en 1664 (in-fol.). Ces pièces n'eurent point de succès. Killigrew, dont l'esprit était petillant dans la conversation, cessait complétement d'en avoir dès qu'il écrivait.

KILLIGREW (Henri), auteur dramatique et prédicateur anglais, frère des précédents, né à Hanworth (Middlesex) en 1612, mort en 1686. Il devint chapelain de Charles Ier, resta attaché à la cause royale pendant la révolution et fut successivement, sous Charles II, aumônier du duc d'York, surintendant de sa chapelle, maître de l'hôpital de Savoie, à Westminster. On a de lui une tragédie intitulée : *Pallantus et Eudora* (1653, in-fol.) et un volume de *Sermons* (1685, in-fol.). — Sa fille, Anne KILLIGREW, née à Londres en 1660, morte en 1685, devint demoiselle d'honneur de la duchesse d'York. Elle cultiva avec succès la poésie et la peinture, exécuta des travaux d'histoire et des portraits, et fut, dit Wood, « une Grâce pour la beauté et une Muse pour l'esprit. » Ses *Poésies* ont été publiées après sa mort (1686, in-4o).

KILLINGE s. f. (kil-lain-je). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, formé aux dépens des athamantes.

KILLINGIE s. f. (kil-lain-jî). Bot. Genre de plantes, de la famille des cypéracées, qui habite l'Inde.

KILLINGLY, bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'État de Connecticut, à 49 kilom. N.-E. de New-London; 4,500 hab.

KILLINITE s. f. (kil-li-ni-te — de *Killiney*, nom de lieu). Minér. Silicate hydraté naturel d'alumine et de potasse, ainsi appelé parce qu'il a été trouvé à Killiney, près de Dublin, en Irlande.

— **Encycl.** La *killinite* se présente en baguettes allongées et plates, dont les fragments, qui sont prismatoïdes, ont deux clivages sous l'angle de 135o. D'un gris verdâtre ou d'un jaune brunâtre, elle est opaque ou translucide sur les bords. Sa dureté est supérieure à celle du gypse, mais inférieure à celle de la fluorine. Sa densité est exprimée par le nombre 2,71. Son éclat, qui est gras, a l'aspect de la cire. Elle fond au chalumeau en un émail d'un blanc laiteux. Plusieurs minéralogistes rapportent la *killinite* à la pinite, qu'ils considèrent elle-même comme une cordiérite altérée. D'après une des analyses qu'on en a faites, elle renferme

Silice.	49,08
Alumine.	30,60
Potasse.	6,72
Protoxyde de fer.	2,27
Magnésie.	1,08
Chaux.	0,68
Eau.	10

On ne l'a encore trouvée qu'à Killiney, où elle est disséminée avec le triphane, dans un filon de granite.

KILLIS, autrefois *Ciliza*, ville de la Turquie d'Asie, en Syrie, pachalik et à 55 kilom. N. d'Alep, sur une petite rivière; 12,000 hab. Fabriques de toiles de coton, de harnais de chevaux et d'huile très-estimée. Marché renommé pour le coton.

KILLMACDUAGH, village et paroisse d'Irlande, comté et à 31 kilom. S.-O. de Galway; 2,000 hab. Evêché anglican et évêché catholique.

KILLMORE, village d'Irlande, comté et à 6 kilom. S.-O. de Cavan; 6,300 hab. Evêché anglican et évêché catholique.

KILLOT s. m. (kil-lô). Métrol. Mesure de capacité employée en Turquie, et valant, à Constantinople, 33lit,148; à Smyrne, 51lit,321. ‖ On dit aussi KILLOW.

KILLOUGH, bourg maritime d'Irlande, comte de Down, à 6 kilom. S. de Down-Patrick, sur la mer d'Irlande; 1,432 hab. Salines; petit port de commerce; exportation assez importante de grains.

KILLRUSH, bourg et paroisse d'Irlande, comté de Clare, à 29 kilom. S.-O. d'Ennis, sur l'estuaire du Shannon, avec un port de commerce, à 50 kilom. de l'embouchure du fleuve; 5,120 hab. Exportation de grains, beurre, pierre de construction, ardoises.

KILLYBEGS, bourg et paroisse d'Irlande, comté et à 22 kilom. O. de Donegal, sur la rive septentrionale de la baie de Donegal; 4,287 hab. Pêche au hareng très-importante.

KILMAINE (Charles-Joseph), brave général de la République, né à Dublin (Irlande) en 1754, mort en 1799. Il entra jeune au service de la France, combattit en Amérique sous LA Fayette, devint général de brigade en 1793, fut cité à l'ordre du jour pour sa bravoure à la bataille de Jemmapes, fit la campagne d'Italie, donna des preuves de talent et d'énergie dans le blocus de Mantoue et à Castiglione, et reçut, en 1798, le commandement de l'armée d'Angleterre, destinée ostensiblement à une descente en Irlande, mais qui fut bientôt employée à l'expédition d'Egypte. Investi du commandement de l'armée d'Helvétie, il le remit peu après à Masséna, et mourut à Paris, unanimement regretté.

KILMAINHAM, village d'Irlande, sur la Liffey. C'est en quelque sorte un faubourg de Dublin. Hospice royal des invalides, où réside le commandant général des forces du royaume. Kilmainham était autrefois une commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

KILMALLOCK, bourg et paroisse d'Irlande, comté et à 31 kilom. S. de Limerick; 2,200 hab. Ce dut être autrefois une ville importante, à en juger par les nombreuses ruines de ses églises qui l'ont fait surnommer la *Balbek de l'Irlande*.

KILMARNOCK, ville d'Ecosse, comté et à 19 kilom. N.-E. d'Ayr, sur le chemin de fer de Domfries à Glascow; 1,800 hab. Importantes manufactures de tapis, étoffes de laine, toiles peintes, mousselines, châles, chaussures, etc. Au nord de la ville, on voit les ruines de Dean-Castle, ancienne résidence des comtes de Kilmarnock.

KILMORE, village et paroisse d'Ecosse, comté d'Argyle, sur l'océan Atlantique; 800 hab. On y remarque l'ancien château de Dunstaffnage, résidence des premiers rois d'Ecosse.

KILO (ki-lo — du gr. *chilioi*, mille). Métrol. Préfixe indiquant la multiplication par mille, dans des noms qui expriment une valeur égale à mille fois l'unité principale.

— s. m. Abréviation très-usitée du mot *kilogramme*, à laquelle on donne la marque du pluriel · *Quatorze* KILOS.

KILOGRAMME s. m. (ki-lo-gra-me — de *kilo*, et de *gramme*). Métrol. Poids de mille grammes : *Une baleine franche peut peser plus de cent cinquante mille* KILOGRAMMES. (Lacép.) *Nous savons étirer le coton en fils tellement fins, qu'il n'en faudrait qu'un* KILOGRAMME *pour aller de Paris à Saint-Pétersbourg*. (Mich. Chev.)

KILOGRAMMÈTRE s. m. (ki-lo-gramm-mè-tre — de *kilogramme*, et de *mètre*). Mécan. Unité de mesure de travail équivalant à l'effort nécessaire pour élever un kilogramme à la hauteur d'un mètre : *Un cheval-vapeur équivaut à deux cents* KILOGRAMMÈTRES.

— **Encycl.** Le *kilogrammètre* est l'unité de travail (v. TRAVAIL). C'est le travail d'une force de 1 kilogramme, dont le point d'application s'est déplacé de 1 mètre dans la direction de la force. Lorsqu'on élève d'une hauteur h un poids P, exprimé en kilogrammes, le travail qu'on a accompli est Ph *kilogrammètres*. Si une source fournit par heure m litres d'eau (dont chacun pèse 1 kilogramme), et que cette eau tombe d'une hauteur h, elle peut rendre, par heure, un travail de mh *kilogrammètres*.

Le principe ou théorème du travail fournit le moyen de comparer les uns aux autres les travaux des forces, de quelque manière *qu'elles agissent*, *en sorte que le travail* d'une force peut toujours être assimilé à celui de la pesanteur dans la chute d'un corps; on peut toujours l'évaluer en *kilogrammètres*.

KILOLITRE s. m. (ki-lo-li-tre — de *kilo*, et de *litre*). Métrol. Mesure de capacité qui contient mille litres, et équivaut à un mètre cube.

KILOMÉTRAGE s. m. (ki-lo-mé-tra-je — rad. *kilométrer*). Action ou manière de kilométrer, état de ce qui est kilométré : *Le* KILOMÉTRAGE *d'une route. Des poteaux de* KILOMÉTRAGE.

KILOMÈTRE s. m. (ki-lo-mè-tre — de *kilo*, et de *mètre*). Métrol. Mesure de longueur égale à 1,000 mètres : *La longueur d'un méridien terrestre est de* 40,000 KILOMÈTRES.

KILOMÉTRER v. a. ou tr. (ki-lo-mé-tré — rad. *kilomètre*). Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je kilomètre, qu'ils kilomètrent;* excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. *Je kilométrerai, il kilométrerait*). Marquer les distances kilométriques de : KILOMÉTRER *une route*.

KILOMÉTRIQUE adj. (ki-lo-mé-tri-ke — rad. *kilomètre*). Qui appartient, qui a rapport au kilomètre : *Mesure* KILOMÉTRIQUE. *Distances* KILOMÉTRIQUES. ‖ Qui marque une distance d'un kilomètre : *Borne, poteau* KILOMÉTRIQUE.

KILOMÉTRIQUEMENT adv. (ki-lo-mé-tri-ke-man — rad. *kilométrique*). En kilomètres; par kilomètres : *Distance divisée* KILOMÉTRIQUEMENT. *Dépense calculée* KILOMÉTRIQUEMENT.

KILOSTÈRE s. m. (ki-lo-stè-re — de *kilo*, et de *stère*). Métrol. Volume égal à mille stères. ‖ Peu usité.

KILPATRICK (NEW- ou EAST-), village et paroisse d'Ecosse, comtés de Dumbarton-et-Stirling, à 9 kilom. N.-E. de Glascow; 1,600 hab. Manufacture de coton, tabac et papier.

KILPATRICK (OLD- ou WEST-), village et paroisse d'Ecosse, comté et à 4 kilom. E. de Dumbarton, sur le canal de Forth-et-Clyde; 3,700 hab. Industrie active. Exploitation de houille; fonderies de fer, papeteries, fabriques de toiles, blanchisseries et imprimeries sur étoffes. Ruines du château de Dunglas.

KILSYTH, village et paroisse d'Ecosse, *comté et à 25 kilom. S.-O. de Stirling*; 4,300 hab. Exploitation de fer, houille, pierre à bâtir. C'est près de Kilsyth que Montrose livra bataille aux covenantaires, en 1645.

KILT s. m. (kiltt). Sorte de jupon court, que portent les montagnards écossais.

KILUNGLUNG s. m. (ki-lun-glungh). Nom sous lequel les Javanais désignent l'aromadendron élégant.

KILWARDEBY (Robert), archevêque de Cantorbéry, désigné parfois sous le nom de **maître Kilward**, et, en latin, de **Robertus de Valle Verbi**, mort à Viterbe en 1270. Après s'être fait recevoir maître ès arts à Paris, il entra dans l'ordre des dominicains, devint archevêque de Cantorbéry en 1279, et reçut le chapeau de cardinal en 1277. Il défendit d'abord les doctrines réalistes, puis s'attacha à la doctrine nominaliste. Kilwardeby a laissé trente-neuf ouvrages, qui n'ont point été imprimés, et qui consistent tant en commentaires sur les œuvres de Porphyre, Aristote, Pierre Lombard, Boèce, etc., qu'en traités sur des matières théologiques et philosophiques, parmi lesquels nous nous bornerons à citer celui qui a pour titre : *De ortu scientiarum*.

KILWARDEN (Arthur WOLFE, baron), magistrat anglais, mort à Dublin en 1803. Il exerça d'abord la profession d'avocat, puis entra dans la magistrature, devint membre du parlement d'Irlande, où il soutint la politique du gouvernement, et fut successivement nommé procureur général (1789), président de la cour du banc du roi, pair d'Angleterre sous le titre de baron Kilwarden. Dans ces diverses fonctions, il montra beaucoup d'impartialité et de modération. Toutefois, lors de l'insurrection qui eut lieu à Dublin en 1803, il fut massacré par le peuple, qui crut voir en lui un des ennemis de l'indépendance nationale.

KILWINNING, village et paroisse d'Ecosse, comté et à 22 kilom. N. d'Ayr; 3,000 hab. Ce village doit son nom à un saint nommé Winning, qui, au VIIIe siècle, y bâtit une cellule (*kil*). En 1107, Hugh de Moreville, lord de Cuningham, y fonda une abbaye dédiée à saint Winning, détruite lors de la Réforme, et dont on voit encore les ruines. Des ouvriers francs-maçons, qui vinrent du continent pour construire ce monastère, fondèrent à Kilwinning la première loge maçonnique constituée en Ecosse. A 1 kilom. du village est le magnifique château d'Eglinton, superbe résidence du comte d'Eglinton et de Wintown, qui y donna un brillant tournoi en 1839. Ce château, entouré d'un parc immense, date du commencement de ce siècle.

KIMBALL (Richard), littérateur et romancier américain, né à Lebanon (New-Hampshire) en 1815. Il vint achever ses études de droit à Paris, et, après avoir visité la plus grande partie du continent européen, il retourna aux Etats-Unis, où il exerça la profession d'homme de loi et d'avocat à Waterford, puis à New-York. Porté par goût vers les lettres, M. Kimbal la été un des plus actifs collaborateurs du *Knickerbocker Magazine*. Il a publié, en outre : *Saint-Léger* ou les *Fils de la vie* (1849, in-12), roman philosophique; *Cuba et ses habitants* (New-York, 1849, in-12); *Roman de la vie d'un étudiant à l'étranger* (1853, in-12).

KIMBAN s. m. (kimm-ban). Comm. Etoffe fabriquée dans le royaume de Loango.

KIMBER (Isaac), théologien protestant anglais, ne à Wantage, comté de Berk, en 1702, mort en 1758. Il était pasteur à Namptwich, dans le comté de Chester lorsque, par suite de différence d'opinions religieuses avec ses paroissiens, il quitta sa cure, retourna à Londres en 1727, s'y fit prédicateur, publia en même temps (de 1728 à 1732) un journal périodique, intitulé : *Morning Chronicle*, puis fit paraître diverses compilations, entre autres : la *Vie d'Olivier Cromwell* (Londres, 1714); un précis du règne de George II, inséré dans la *Medulla histor. angl.*, de Howell; *Abrégé de l'histoire d'Angleterre* (1745, in-8o).

KIMBERLEY (John, baron WODEHOUSE, comte), homme d'Etat anglais. V. WODEHOUSE.

KIMBOLTON, en latin *Cinnibantum*, petite ville d'Angleterre, comté et à 16 kilom. S.-O. d'Huntingdon; 2,000 hab. On y voit Kimbolton-Castle, très-vieux manoir appartenant au duc de Manchester. L'église, dédiée à saint André, renferme plusieurs tombeaux remarquables de la famille de Montague.

KIMBUTA s. m. (kimm-bu-ta). Erpét. Nom vulgaire des crocodiles, dans l'île de Ceylan.

KIMCHI (Joseph), docteur juif, né à Narbonne. Il vivait au XIIe siècle, avait une connaissance approfondie de la théologie juive, et composa plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Sepher Habrith* (*Livre de l'alliance*), traité de polémique contre le christianisme, publié dans le *Milkhémeth Khobah* (Constantinople, 1710, in-8o); *Sepher Haziccarou*, traité de grammaire hébraïque, non publié; des cantiques en hébreu, dont quelques-uns ont été publiés dans le *Hijeleth Hachikath* (Mantoue, 1612); des commentaires inédits sur un grand nombre de livres de l'Ancien Testament, etc.

KIMCHI (Moïse), docteur juif, fils du précédent, né à Narbonne. Il vivait au XIIe siècle, s'adonna au même genre d'études que son père, qu'il égala en savoir et en renommée. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Darke Lschon hakkadosch* (*Sentiers de la langue sainte*), grammaire hébraïque, publiée pour la première fois à Bâle (1536, in-8o) et souvent rééditée; *Perousch sepher Michle* (*Commentaires sur les Proverbes de Salomon*), imprimé dans la *Mikrahoth ghedoloth* (*Grands écrits*), à Venise (1526, in-fol.); *Perousch hal Hezra ounekhemia* (*Commentaire sur Esdras et Néhémie*), édité dans le même ouvrage.

KIMCHI (David), célèbre rabbin, l'un des plus remarquables écrivains juifs, frère du précédent, né à Narbonne dans la seconde moitié du XIIe siècle, mort dans la même ville en 1240. On le désigne fréquemment sous le nom de **Radak**, formé des initiales de Rabbi David Kimchi. Kimchi joua un rôle important dans les discussions qui s'élevèrent entre les rabbins au sujet du *More Neboukim*, de Maïmonide, qui voulait introduire la philosophie d'Aristote dans la théologie juive, et qui avait critiqué certaines doctrines talmudiques. Kimchi, ainsi que la plupart des docteurs juifs espagnols, se prononça pour Maïmonide, attaqué violemment par les rabbins du midi de la France, à la tête desquels se trouvait Salomon de Montpellier. Lorsque les esprits se furent un peu calmés, en 1232, ce fut Kimchi qu'on choisit pour arbitre, afin de mettre un terme à ces divisions, tant était grande sa réputation de savoir et de sagesse. Ce savant rabbin a joui longtemps, auprès des juifs, d'une autorité considérable. « Les hébraïsants chrétiens, dit Michel Nicolas, ont fait autant de cas de ses travaux que ses propres coreligionnaires. Il est certain qu'à l'époque où l'on se mit à étudier sérieusement l'hébreu, on trouva les plus précieux secours dans ses ouvrages. Il fut le guide des grammairiens et le modèle des commentateurs. Sa profonde connaissance de la langue hébraïque, son esprit méthodique, la rectitude et la finesse de son jugement, la sagesse de sa critique, le soin avec lequel il évite les interprétations arbitraires et mystiques pour s'attacher au sens littéral, la clarté et l'élégance de son exposition devaient nécessairement le désigner aux hébraïsants comme l'auteur le plus recommandable et le plus digne d'être étudié. Ce n'est pas qu'il soit sans défauts; il n'est pas toujours heureux dans la détermination du sens des mots ni dans celle des racines; ses observations grammaticales manquent parfois de justesse; mais, malgré ces imperfections, il l'emporte de beaucoup sur les autres grammairiens et commentateurs juifs qu'on aurait pu prendre pour maîtres à cette époque. Ses principaux ouvrages sont : *Sepher Miklol* (*Livre de la perfection*), grammaire hébraïque, publiée pour la première fois à Constantinople (1522), et souvent rééditée; *Sepher hacharochim* (*Livre des racines*), dictionnaire hébraïque (Naples, 1490, in-fol.), qui a eu de nombreuses éditions, et dont le lexique de Reuchlin n'est qu'un abrégé; *Thchouboth lanotorim* (*Réponses aux chrétiens*), livre de controverse, inséré dans le *Nizakhon*, de Lippman (Altorf, 1644); *Higaroth* (*Lettres*), imprimées avec les *Higaroth Hadamabam* (Venise, 1545, in-8o); des *Commentaires sur les prophètes*, les *Psaumes*, les *Paralipomènes*, publiés séparément et dans les grandes Bibles rabbiniques; un *Commentaire sur Ruth* (Paris, 1563), etc. Kimchi a laissé, en outre, un grand nombre d'ouvrages inédits.

KIME (Louis-Alphonse DE BLONDE, connu sous le nom de), comédien français, né à Bourbourg, près de Dunkerque, en 1808. Son père était receveur des contributions. Le futur sociétaire de la Comédie-Française, contrarié dans ce qu'il savait être sa vocation, s'enfuit de la maison paternelle et vint à Paris, à pied, portant tout son bagage dans son mouchoir, au bout d'un bâton. Seveste, chez qui il se présenta d'abord, lui offrit 50 francs par mois, qu'il accepta. Il joua, sous son prénom d'Alphonse, quelques rôles de vaudevilles, dans lesquels il fut plus souvent sifflé qu'applaudi. Le docteur Blanche, avec qui il fut mis en relation, le fit entrer aux Variétés, que dirigeait alors Brunet, et il y débuta, en 1828, dans les *Deux matelots*, de Dartois. Il y resta quatre ans, dans une position inférieure, mais assez aimé du public. Sa meilleure création, dans cette période, fut celle du gendarme Potin, dans *Madame de La Valette*, auquel il donna une tournure restée légendaire. C'est à cette époque qu'il prit le nom de Kime, sur l'avis d'Odry, qui lui représenta qu'il ne pourrait jamais devenir illustre en s'appelant M. Alphonse. En 1833, il fit une tournée en province avec Mlle Mars, resta engagé au théâtre de Lyon, et, en 1835, partit pour Berlin, où, pris de la nostalgie du pays, il obtint son

congé pour revenir en France. Après être resté neuf ans en province, très-goûté des Rouennais, puis des Bordelais, Kime revint à Paris, et entra à l'Odéon (5 septembre 1852). Il fut accueilli avec faveur, dans les rôles de l'ancien comme du nouveau répertoire, et débuta enfin à la Comédie-Française, dans le rôle de M. Mercier, de l'*Honneur et l'argent*, et il s'est maintenu depuis à un rang honorable. Kime possède un jeu original, excellent dans les rôles de comique marqué; il doit peu à la tradition, ce qui explique son entrée-tardive au Théâtre-Français, et, quoiqu'il compose sérieusement ses rôles, il doit surtout ses succès à ces subites inspirations que donne aux bons comédiens le feu de la rampe. Ses principales créations sont, outre M. Mercier, de l'*Honneur et l'argent*, Félicien Rimbaud, dans *Que dira le monde?* le *Dernier Crispin;* Jenkins, du *Vicaire de Wakefield*; le général, des *Faux ménages*. — Mme KIME, née Virginie GOY, a débuté au théâtre du Gymnase, le 8 juillet 1838, dans *Mademoiselle Bernard*. Cette belle et intelligente comédienne mourut presque aussitôt après ses débuts.

KIMEDONCIUS (Jacques), théologien flamand, né dans la Campine vers le milieu du XVIe siècle, mort à Heidelberg en 1596. Il professait la théologie à Heidelberg lorsque, ayant quitté le luthéranisme pour se faire calviniste, il dut abandonner sa chaire. En 1585, il devint pasteur à Middelbourg, puis retourna, en 1589, à Heidelberg. Ses principaux ouvrages sont . *De redemptione generis humani* (Heidelberg, 1592, in-8o); *Synopsis de redemptione et prædestinatione* (Heidelberg, 1693, in-8o); *De scripto Dei verbo* (Leyde, 1602). — Jacques KIMEDONCIUS, mort vers 1597, à l'âge de dix-huit ans, était, croit-on, fils du précédent. Il promettait d'être un philologue d'un grand mérite lorsqu'il mourut, à la fleur de l'âge. On a de lui plusieurs traductions, dont l'une, intitulée : *Histoire de Théophylacte*, a été imprimée à Leyde (1598, in-12).

KIMITO, île de la Russie d'Europe, dans la Baltique, sur la côte occidentale de la Finlande, formant une paroisse du gouvernement d'Abo; 6,500 hab. On y trouve une magnifique carrière de pierre à bâtir, et plusieurs fourneaux et usines métallurgiques.

KIM-KUIT s. m. (kimm-kuitt). Bot. Espèce d'oranger de la Cochinchine.

KIMOLO, l'ancienne *Cimolos*, petite île de la Grèce, dans l'Archipel, au N.-E. de Milo, dont elle est séparée par un canal de 2 kilom. de largeur; 300 hab. Ce n'est qu'un pauvre rocher, où l'on ne trouve que de l'eau de citerne. On y recueille une argile blanche et grasse, la *terre cimolée*, employée avec avantage par les foulons. Elle porta autrefois le nom de l'*Argentière*, à cause des mines d'argent qu'on y exploitait, et dont il ne reste plus de trace.

KIMPOLUNG, ville des Principautés-Unies moldo-valaques, dans la Valachie supérieure, à 125 kilom. N.-O. de Bukarest, au pied du versant méridional des Karpathes; 4,000 hab. Commerce de transit avec la Transylvanie. Cette ville fut l'ancienne capitale de la principauté de Valachie; elle formait au moyen âge une commune célèbre.

KIMRY s. m. (ki-mri). V. KYMRIQUE.

KIN s. m. (kinn). Instrument de musique chinois, composé de pierres taillées en forme d'équerre, suspendues par un coin dans un cadre de bois, et que l'on fait résonner en les frappant avec un petit maillet rond.

KINA s. m. V. QUINA.

KINAÏ s. m. (ki-na-i). Linguist. Idiome parlé par certaines peuplades de l'Amérique du Nord.

—**Encycl.** Cet idiome constitue, avec le tinné, un des deux rameaux de la famille athapaska (Amérique du Nord). L'un et l'autre sont parlés par les tribus répandues dans l'Amérique russe entre 59o et 65o de lat. N., telles que les Kinanzi, Kinaïtzes ou *Kinaï* proprement dits, les Ougalenzes, les Atnah, les Inkilik, les Goltchanes. Ces idiomes offrent entre eux une remarquable homogénéité et ils portent à un haut degré le caractère polysynthétique. Ils sont durs et gutturaux, et l'on y trouve plusieurs sons difficiles à exprimer avec nos caractères; un, entre autres, ressemble beaucoup au gloussement d'une poule. Les langues athapaska peuvent aussi être comprises sous la dénomination de langues tinné ou *kinaï*, presque toutes les peuplades qui les parlent se désignant entre elles comme les *Kinaï* proprement dits, par le nom de Tinné, Tinni ou *Kinaï*, c'est-à-dire *hommes*. Les Esquimaux de Kadiak se donnent le nom de *Kenayout*, qui semble les rattacher à la même famille.

KINATE s. m. V. QUINATE.

KINBURN, ville de la Russie d'Europe. V. KILBOURN.

KINCAJOU s. m. V. KINKAJOU.

KINCARDINE, petite ville et port d'Ecosse, comté et à 40 kilom. S.-O. de Perth, sur le golfe de Forth; 3,437 hab. Bon port avec un joli quai; chantier de construction; fabriques de clous et de toiles à voiles. ‖ Ville d'Ecosse, comté de Ross, à 25 kilom. N.-O. de Tain; 2,108 hab. Montrose y perdit sa dernière bataille, en 1650. ‖ Village d'Ecosse, dans le comté de son nom, dont il était autrefois la capitale. Ruines d'un ancien château royal. ‖ Le comté de Kincardine, dans la partie orientale de l'Ecosse, est baigné à l'E. par la mer du Nord; il a pour limites, au N. et à l'O., le comté d'Aberdeen, et au S. celui de Forfar. Superficie, 160,000 hectares; 33,400 hab. Ch.-l., Stonehaven. Les monts Grampians couvrent ses parties orientale et centrale et presque tout le nord. La partie nommée la Côte est fertile, bien cultivée et offre de gras pâturages. On y récolte de l'orge, du blé, du lin, des pommes de terre et divers fruits. Les principales rivières du comté sont la Dee, la Bervie et le North-Esk.

KIN-CHA-KIANG, c'est-à-dire *Rivière d'or*, rivière de l'empire chinois. Elle prend sa source dans le pays de Khou-Khou-noor, coule au S.-E., arrose les provinces de Sze-Tchouan et, d'Yan-nan, et, après un cours de 1,600 kilom., se réunit au Yaloung-Kiang pour former le Yang-tsé-Kiang. Lavage d'or sur ses rives.

KINCHI-MANOU s. m. (kain-chi-ma-nou). Ornith. Espèce de gobe-mouches qui vit au Cap de Bonne-Espérance.

KINCKHUYSEN (Gérard), géomètre hollandais, qui vivait au XVIIe siècle, du temps de Descartes. Il contribua, un des premiers, avec Schooten, à répandre le goût de la nouvelle doctrine des coordonnées. On a de lui un *Traité analytique des sections coniques* (1660); une *Algèbre* (1661), et un *Recueil d'applications de l'analyse algébrique à la solution de divers problèmes de géométrie* (1663).

KIND (Joseph-Frédéric), littérateur et auteur dramatique allemand, né à Leipzig en 1768, mort à Dresde en 1843. Il était issu d'une honorable famille bourgeoise, qui lui fit donner une solide éducation. Destiné à la profession d'avocat, il étudia le droit à l'université de Leipzig; mais, en 1814, il renonça au barreau pour se livrer à la littérature. En 1808, il avait publié un volumineux recueil de *Poésies* (5 vol. in-8o), remarquables par le sentiment et l'harmonie des vers, plus que par l'originalité et la profondeur de la pensée. Il obtint plus de succès par une série de contes, de nouvelles et de romans écrits avec beaucoup de simplicité et de naturel : *Carlo* (1801); *Tableaux dramatiques* (1802); les *Mauves* (1805, 2 vol.); les *Tulipes* (1806-1810, 7 vol.); *Roswitha* (1811-1813, 4 vol.); les *Fleurs de tilleul* (1814-1819, 4 vol.); la *Harpe* (1814-1819, 8 vol.); *Récits et petits romans* (1820, 5 vol.); la *Muse* (1821-1822, 8 vol.). Il a, en outre, donné au théâtre les pièces suivantes : *Guillaume le Conquérant;* les *Serments; Guillaume le Bâtard; Van Dyck à la campagne*, comédie, et il a écrit de nombreux livrets d'opéras et d'opéras-comiques. Le plus célèbre est celui du *Freischutz*, de Weber (1821), un des meilleurs qui aient été faits en Allemagne; citons encore : le *Vignoble*, opéra, musique de Weber; *Une nuit de Grenade*, musique de Conradin Kreutzer (Vienne, 1834, et Paris, 1842); les *Dons de l'Amour*, musique du prince Antoine, depuis roi de Saxe; *Alcindor*, musique de Spontini; le *Voleur des bois*, la *Belle Elod*, tous deux, musique de Marschner; la *Fiancée des esprits*, opéra, musique du prince Eugène de Wurtemberg, œuvre originale et piquante, etc. Kind avait rédigé, de 1805 à 1831, avec Théodore Hell, l'*Abendzeitung* (*Journal du soir*), et avec Kraugkling, le *Morgenzeitung* (*Feuille du matin*) *de Dresde*. — Sa fille, Roswitha KIND, née en 1814, morte en 1843, s'était également fait connaître par des poésies, insérées d'abord dans les journaux et dans les almanachs littéraires; elles furent recueillies et publiées après sa mort (Leipzig, 1843).

KIND (Karl-Théodore), philologue allemand, né à Leipzig en 1799. Il se fit recevoir docteur en droit dans sa ville natale, exerça la profession d'avocat et devint, en 1835, membre du conseil de la Faculté de droit. En 1846, il fut nommé conseiller de justice et membre du Spruch Collegium. Les principaux travaux de M. Kind ont pour objet la Grèce moderne, la langue et la littérature de ce pays. Nous mentionnerons : la *Chrestomathie grecque moderne* (Leipzig, 1825); *Texte original et traduction des chants populaires de la Grèce moderne; Etudes pour servir à la connaissance de la Grèce moderne* (Neustadt-sur-l'Orla, 1831); le *Panorama de la Grèce*, d'Alexandre Soutzos, avec des notes et un glossaire (Leipzig, 1835); *Dictionnaire allemand et grec moderne* (Leipzig, 1841); *Anthologie grecque moderne* (Leipzig, 1841); *Nouveaux chants populaires de la Grèce* (1849); une nouvelle *Anthologie* (1861) et de nombreux essais de critique et de littérature dans le *Journal de la conversation littéraire* de Leipzig et dans des recueils périodiques.

KINDAR-BACHI s. m. (kain-dar-ba-chi). Officier du roi de Perse chargé de garder les harnais qui servent aux montures de ce prince.

KINDBERG, bourg des Etats autrichiens, dans la Styrie, cercle et à 17 kilom. N.-E. de Bruck; 2,070 hab. Nombreuses forges et fabriques de faux. Ancien château.

KINDERMANN (Jean-Erasme), célèbre organiste allemand, né à Nuremberg en 1616, mort dans la même ville en 1655. Il fut organiste à l'église de Saint-Egide dans sa ville natale et acquit une grande réputation. Les principaux ouvrages qu'il a laissés sont : *Musique catéchétique*, ou *Catéchisme composé sur les six articles principaux* (Nuremberg, 1646, in-4o); *Harmonia organica per tabulaturam germanicam composita* (Nuremberg, 1845, in-fol.); l'*Ami musical des chants et des forêts* (Nuremberg, 1643); *Récréations de violes accordées d'une manière nouvelle* (Francfort, 1652), etc.

KINDERMANS (Jean-Baptiste), peintre belge, né vers 1805. Il s'est fait connaître comme un des bons paysagistes de la Belgique. Nous citerons parmi ses tableaux les plus estimés : l'*Ermitage de la Tête-du-Pré, sur la Meuse; Vue des environs de Bruxelles; Vue de la vallée de l'Emblève; Vue prise à Ixelles*, etc.

KINEAU ou **KINAK**, reine des îles Sandwich, morte en 1844. Elle partagea le pouvoir avec Kamehameha, sur l'esprit duquel elle prit une grande influence, renonça à l'idolâtrie pour faire partie de la secte des protestants méthodistes, et, à l'instigation de Bingham, chef de la mission protestante, elle fit enlever et déporter en Californie le missionnaire catholique Bachelot. Du Petit-Thouars, qui faisait alors un voyage autour du monde, ramena Bachelot aux îles Sandwich, força Kamehameha à rétablir la mission française et conclut avec lui un traité à ce sujet; mais, après son départ, Kineau fit transporter Bachelot à l'Ascension, où il mourut. La reine Kineau avait une certaine culture d'esprit et une rare énergie. Son obésité était prodigieuse; toutefois elle ne manquait pas d'une certaine grâce.

KINEK s. m. (ki-nèk). Ornith. Espèce de loriot peu connue, qui habite la Chine.

KINÉSIE s. f. (ki-né-zî — du gr. *kinêsis*, mouvement). Philos. Faculté motrice; faculté que possède notre âme de commander au mouvement de nos membres. ‖ On dit aussi CINÉSIE.

KINÉSIMÉTRIE s. f. (ki-né-zi-mé-trî — du gr. *kinêsis*, mouvement; *metron*, mesure). Mécan. Art ou manière de mesurer le mouvement.

KINÉSIMÉTRIQUE adj. (ki-né-zi-mé-tri-ke — rad. *kinésimétrie*). Mécan. Qui a rapport à la kinésimétrie : *Méthode* KINÉSIMÉTRIQUE.

KINÉSITHÉRAPIE s. f. (ki-né-zi-té-ra-pî). Méd. V. CINÉSITHÉRAPIE.

KINÉSODIQUE adj. (ki-né-zo-di-ke — du gr. *kinêsis*, mouvement; *odos*, voie). Physiol. Qui conduit les mouvements : *Force* KINÉSODIQUE.

KING s. m. (king). Nom commun de tous les livres des philosophes chinois, et particulièrement des livres sacrés réunis par Confucius.

— **Encycl.** Le véritable travail de Confucius, dans les livres sacrés qui portent le nom de *Kings*, est assez difficile à déterminer. Il paraît s'être borné à recueillir des traditions, des passages d'historiens ou de philosophes qui l'avaient précédé, pour en composer une sorte d'histoire anecdotique, semée de réflexions morales. La part de Confucius est d'autant plus incertaine, que les livres de ce philosophe, longtemps perdus, furent restitués d'abord sur des souvenirs fort incertains, puis sur un exemplaire dont le style vieilli était devenu à peu près inintelligible. Les *Kings*, tels qu'on les possède aujourd'hui, sont au nombre de cinq : *Y-King* ou *Livre des transformations*, attribué à Fou-hi; *Chou-King* ou *Livre des annales*, attribué à Confucius; *Chi-King* ou *Livre des chants; Tchoun-tsiéou* ou *Histoire des divers royaumes*, très-ancien livre continué par Confucius; *Li-King* ou *Livre des cérémonies*, recueil de règles pratiques pour la conduite ordinaire de la vie. Les plus importants de ces livres sont le *Y-King* et le *Chou-King*.

KING, île de l'Océanie, dans la Mélanésie, entre l'Australie et la Terre de Van-Diémen (Tasmanie), dans la partie N.-E. du détroit de Bass, par 39o 50′ de lat. S., et 147o de long. E.; 60 kilom. de longueur sur 35 de largeur. Le passage qui la sépare de la côte la plus voisine de la Nouvelle-Hollande forme l'entrée N.-E. du détroit de Bass et se nomme canal de Nelson. Le cap d'Anville en forme l'extrémité septentrionale, et le cap Bonpland l'extrémité méridionale; les extrémités E. et O. ont reçu les noms de cap Cowper et Palmer. Il n'y a aucun havre, aucune baie sûre et profonde; on ne trouve qu'un faible abri dans la baie des Phoques, au N.-O., dans la baie des Récifs, au S.-O., et dans celle des Eléphants, qui s'avance à l'E. La côte occidentale est presque partout parsemée de rochers et de brisants. Le sol de l'île de King est une base de granit, recouverte d'une épaisse couche végétale; au N.-O. et à l'O. sont des collines sablonneuses. Les brouillards et les pluies sont fréquents et rendent la température humide et froide; le thermomètre Réaumur s'y élève rarement au-dessus de 15o. L'île abonde en sources et en ruisseaux; un lac assez considérable se trouve vers le centre. Elle est exposée à de violents vents du S. et à des ouragans terribles. Ses principales productions minérales sont le porphyre, l'asbeste, le cristal, le jaspe, le fer et le sel gemme. La végétation est très-active; les arbres et les broussailles sont si pressés, qu'il est difficile de pénétrer dans les forêts qui couvrent l'intérieur; les rivages sont tapissés d'herbages et de fougères. Parmi les animaux qu'on y remarque, Peron cite deux espèces de kanguroos, deux espèces de dasyures, des wombats, des éléphants marins et des chiens de mer. Découverte en 1799, par le capitaine Head, elle fut reconnue deux ans après par le capitaine Block, qui lui donna le nom qu'elle porte.

KING (John), théologien anglais, né à Wornall, comté de Buckingham, en 1559, mort en 1621. Il fit ses études au collége du Christ, à Oxford, entra dans les ordres et devint successivement chapelain de la reine Elisabeth, archidiacre de Nottingham (1590), doyen de Christ-Church (1605) et évêque de Londres (1611). King fut un prédicateur de grand mérite. On a de lui des *Sermons* et des *Leçons sur Jonas* (1594).

KING (Henri), théologien anglais, fils du précédent, né à Wornall en 1591, mort en 1669. Il fit ses études à Oxford, devint chapelain de Charles Ier et fut ensuite élevé à l'évêché de Chichester. Il dut fuir pendant la guerre civile, pour sa fidélité à la cause royale; mais, à la restauration, il recouvra son évêché. Comme son père, il eut un grand talent pour la prédication. On a de lui des *Sermons* imprimés à diverses époques, et, en outre, plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Exposition de l'Oraison dominicale* (1628-1634, in-4o); *Profond gémissement poussé aux funérailles de l'incomparable et glorieux monarque Charles Ier* (1649); *Poëmes, élégies, paradoxes et sonnets* (1657, in-8o); *Psaumes de David mis en vers* (1651, in-12); *Divers poëmes latins et grecs*, etc. — Son frère, John KING, mort en 1639, remplit les fonctions de chanoine de Windsor et de prébendier de Saint-Paul. Il laissa des *Sermons* et des traités tombés dans l'oubli.

KING (Grégory), généalogiste et dessinateur anglais, né à Lichfield en 1648, mort à Londres en 1712. Il accompagna, dans les divers comtés de l'Angleterre, le héraut d'armes William Dugdale, y prenant des vues d'anciens châteaux, gravant des armoiries, transcrivant des généalogies, des chartes, des documents divers. Par la suite, il se rendit à Londres, dirigea l'impression de cartes géographiques ou d'ouvrages illustrés de figures, fut un des organisateurs de la cérémonie qui eut lieu lors du couronnement du roi Guillaume et devint enfin secrétaire du contrôle de l'armée. On lui doit un jeu de cartes contenant le blason de la noblesse anglaise; *Installation du prince George de Danemark à Windsor* (Londres, 1684, in-fol.); *Observations naturelles et politiques, et conclusions sur l'état et la condition de l'Angleterre*, ouvrage publié après sa mort.

KING (William), controversiste et théologien anglais, né à Antrim, province d'Ulster (Irlande), en 1650, mort à Dublin en 1729. Après avoir fait ses études au collége de la Trinité à Dublin, il devint chapelain de Parker, archevêque de Tuam, qui, dans la suite, fut son protecteur et son ami. Parker, étant devenu archevêque de Dublin, le nomma chancelier de Saint-Patrick et de Saint-Warburgh. En 1688, grâce à son zèle infatigable pour le protestantisme, il devint doyen de Saint-Patrick. Il fut mis en prison comme partisan de la révolution, pour un écrit intitulé : l'*Etat des protestants en Irlande, sous le règne du roi Jacques, où l'on justifie leur conduite envers lui, et où l'on démontre la nécessité absolue où ils se sont trouvés de travailler à se délivrer de son gouvernement et de se soumettre à Leurs Majestés régnantes* (Londres, 1691, in-4o). En 1702, il fut élevé à l'évêché de Dublin. Il remplit les fonctions de lord juge d'Irlande en 1717, 1721 et 1723. Ses principaux ouvrages sont : *Discours concernant les inventions des hommes dans le culte de la divinité* (1694, in-4o); *De origine mali* (Dublin, 1702, in-4o), le meilleur de tous ses ouvrages, dans lequel il s'est attaché à démontrer que les maux qui abondent dans le monde s'accordent avec la bonté de Dieu et peuvent s'expliquer par la supposition d'un mauvais principe. Leibnitz, en critiquant cet ouvrage, lui reconnaît cependant beaucoup d'élégance et de savoir. Citons encore de lui : une *Dissertation concernant le principe et le criterium de la vertu, et l'origine des passions* (1732, 2 vol. in-8o). De plus, on a de King des sermons, des traités et des dissertations fort nombreuses, mais qui ne valent pas la peine d'être rappelés.

KING (William), publiciste anglais, né à Londres en 1663, mort en 1712. Sa famille était alliée avec celle des Clarendon et des Rochester. Peu de temps après avoir achevé ses études de droit, il fit paraître, en 1688, une réfutation de l'*Histoire de l'hérésie*, de Varillas, en ce qui touchait l'Angleterre et particulièrement Wiclef. Cet ouvrage, écrit avec une verve mordante, attira sur lui l'attention et lui valut de hautes protections qu'il s'aliéna plus d'une fois par la franchise sarcastique de son langage. En 1694, King publia, sur le *Tableau du Danemark* par Molesworth, des réflexions critiques qui plurent tellement à George de Danemark, mari de la princesse Anne, que ce prince se l'attacha comme secrétaire. Mais son caractère indépendant ne s'accommoda pas longtemps de

cette position, qu'il abandonna pour suivre quelque temps avec succès la carrière d'avocat. Sa paresse naturelle, son aversion pour la chicane le firent renoncer à cette profession en 1700. Pendant les années précédentes, il avait continué à se faire connaître comme polémiste par ses *Dialogues des morts* (1697), écrit plein d'une raillerie aussi piquante qu'acérée, dans lequel il prit le parti de Bayle contre Bentley au sujet de la controverse qui s'était élevée sur des *Epîtres* de Phalaris. Cet ouvrage fut suivi de son *Voyage à Londres en* 1698 (1699), petillant de verve sarcastique. La situation précaire dans laquelle il se trouvait, par suite de son incurie, le décida à accepter, vers 1702, l'emploi de juge de la haute cour de l'amirauté d'Irlande; puis il devint successivement commissaire des prises, garde des archives du château de Dublin et vicaire général de Narcisse Marsh, primat d'Irlande. Ayant perdu, en 1708, son principal emploi, King retourna à Londres, fut un des premiers rédacteurs de l'*Examiner*, dans lequel il défendit la politique des tories, publia divers pamphlets contre Marlborough et les whigs, et fut chargé, en 1711, de diriger la *Gazette officielle*. Il se démit de ce poste l'année suivante et mourut peu après. King était un écrivain plein de sel et d'originalité. Il était d'un caractère un peu chagrin et misanthropique; mais, s'il pouvait dire beaucoup de méchancetés, il était incapable d'en faire aucune. Outre les ouvrages précités, on a de lui un assez grand nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : *Dialogue enseignant les moyens de parvenir aujourd'hui*, satire humoristique en prose (1690); le *Transactionnaire, avec quelques-unes de ses rêveries philosophiques, en deux dialogues* (1700), pamphlet contre sir Hans Sloane; *Transactions intéressantes en philosophie et dans d'autres parties de la science* (1708), série d'opuscules satiriques; l'*Art d'aimer*, traduit d'Ovide (1708); l'*Art de la cuisine* (1709); *Récit historique des dieux et des héros du paganisme* (1711); *Rufin* ou *Essai historique sur le ministre favori sous Théodose et son fils Arcade* (1712); *Mélanges intéressants* (1712). Ses *Œuvres originales en vers et en prose* ont été publiées en 1776 (3 vol. in-8°).

KING (Pierre), jurisconsulte et publiciste anglais, né à Exeter en 1669, mort en 1734. Il était neveu de Locke. Son père, riche marchand de sel, l'élevait pour le commerce; mais il ne put l'empêcher de suivre la vocation impérieuse qui l'entraînait vers l'étude. Après avoir suivi des cours de droit à Leyde et à Londres, King publia contre les dissidents un premier ouvrage qui était remarquable par l'érudition. En 1699, il entra au Parlement, devint greffier de la ville de Londres en 1708, grand juge des plaids communs en 1714, membre du conseil privé l'année suivante, pair en 1725, enfin lord chancelier dans la même année. Son ouvrage le plus important a pour titre : *Recherches sur la constitution, la discipline, l'unité et le culte de la primitive Eglise* (Londres, 1691). Il a encore publié : *Histoire du Symbole des apôtres* (1702).

KING (William), publiciste anglais, né à Stepney (Middlesex) en 1685, mort en 1763. Après avoir pris le grade de docteur en droit en 1715, il devint secrétaire du duc d'Ormond, chancelier de l'université, et de son successeur, le comte d'Arran, fut ensuite principal de Sainte-Marie-Hall, puis fit, en Irlande, un voyage pendant lequel il composa un poëme satirique intitulé : *Toast*. Chaleureux adhérent de la politique tory, il attaqua avec vivacité ses adversaires, qui, de leur côté, ne le ménagèrent pas dans les journaux et dans des pamphlets auxquels il repondit par son *Apologie* (1754, in-4°). C'était un homme instruit, spirituel et d'une grande indépendance de caractère. King a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels on cite : *Scamnum, ecloga; Templum libertatis*, en trois livres; *Tres oratiunculæ; Aviti epistola ad Perillam virginem Scotam; Epitaphium Richardi Nash; Anecdotes politiques et littéraires* (Londres, 1819, in-8°), écrit fort intéressant.

KING (Thomas), acteur et auteur dramatique anglais, né à Londres en 1730, mort en 1805. Il était clerc de procureur, lorsque, à dix-sept ans, poussé par le goût du théâtre, il entra dans une troupe de comédiens ambulants. En 1748, il figura quelque temps sur le théâtre de Drury-Lane, puis joua successivement à Berlin, à Bath, de nouveau à Drury-Lane (1759), où il obtint de grands succès, à Covent-Garden, à Haymarket, dans divers théâtres de province, et prit sa retraite en 1802. C'était un excellent comédien, rompu à la scène, très-estimé du public, plein d'imprévu et de vivacité, qui reussissait surtout dans les rôles de caractère. King avait, en outre, beaucoup d'esprit, et on lui doit plusieurs pièces agréables, notamment : *Love at first sight* (1763); *Neck or nothing*, farce; *A Peep behind the curtain or the new rehearsal*, comédie; *Wit's last stake*, comédie, etc.

KING (John-Glen), théologien et archéologue anglais, né dans le comté de Norfolk en 1731, mort en 1787. Nommé chapelain de la factorerie anglaise de Saint-Pétersbourg en 1764, il apprit le russe, fit des recherches archéologiques sur l'Eglise grecque et devint garde des médailles de l'impératrice Catherine. De retour dans la Grande-Bretagne, il fut pourvu d'un rectorat à Wormley et fit partie de la Société des antiquaires. Ses principaux ouvrages sont : les *Rites et les cérémonies de l'Eglise grecque en Russie, contenant un exposé de ses doctrines, de son culte et de sa discipline* (1772, in-4°); *Lettre à l'évêque de Durham, contenant quelques observations sur le climat de la Russie et les contrées du Nord* (1778, in-4°).

KING (Edouard), écrivain et publiciste anglais, né en 1735, mort en 1807. Après avoir étudié le droit à Londres, il fut nommé greffier dans le comté de Norfolk. Il donna diverses publications qui attirèrent l'attention sur sa personne et le firent nommer membre de la Société royale en 1767, et membre de la Société des antiquaires en 1770. En outre, King s'occupa des questions théologiques et d'exégèse; c'est de là que lui vint presque toute sa réputation. Il y soutenait cependant des opinions extrêmement bizarres, entre autres, que Jean-Baptiste était un ange envoyé du ciel, que le centre du globe est le lieu où les méchants seront enfermés pour expier leurs fautes, et autres billevesées de cette force; mais il n'est rien de tel pour se faire lire et pour trouver des partisans. Ses ouvrages sont : *Hymnes à l'Etre suprême, imités des cantiques orientaux* (1780); *Imitation de la prière d'Abel* (1793); *Considérations sur l'utilité de la dette nationale* (1793); *Observations sur les pierres qu'on dit être tombées des nuages, tant de nos jours que dans les temps anciens* (1796); *Vestiges du château d'Oxford* (1796); *Munimenta antiqua* (3 vol. in-fol.); un quatrième volume resta inachevé; *Remarques sur les signes du temps* (1798).

KING (Richard), théologien anglais, né à Bristol en 1749, mort en 1810. Il desservit les paroisses de Steeple-Morden et de Worthing. On a de lui : *Lettres d'Abraham Plymley sur la question catholique*; l'*Inspiration des saintes Ecritures* (in-8°); l'*Alliance de l'Eglise et de l'Etat* (in-8°).

KING (Rufus), homme d'Etat américain, né à Scarborough, dans le Maine, en 1755, mort en 1827. Il était avocat depuis 1778 lorsqu'il fut élu membre du congrès en 1784. Trois ans plus tard, il fit partie de la convention générale de Philadelphie, revint à New-York en 1788, devint membre de la Législative en 1789, et remplit avec distinction le poste d'ambassadeur des Etats-Unis auprès du gouvernement britannique de 1796 à 1803. De retour dans sa patrie, il fut élu par l'Etat de New-York membre du Sénat, et devint pour la seconde fois représentant de la grande République près le cabinet de Saint-James en 1825.

KING (M.-P.), compositeur anglais, né dans le seconde moitié du XVIIIe siècle. Il se fit connaître à la fois comme un pianiste de beaucoup de talent et comme un habile compositeur. On a de lui plusieurs opéras, entre autres : *False alarms; Matrimony; Invisible girl; Timour; One o'clock*, etc.; des sonates, des morceaux de musique instrumentale, enfin, un *Traité général sur la musique, particulièrement sur l'harmonie et ses applications à la composition* (Londres, 1800, in-fol.).

KING (sir Richard), marin anglais, né en 1771, mort à Sherness en 1834. Son père, qui était amiral, le fit entrer de bonne heure dans la marine, et il parvint rapidement au grade de capitaine. En 1795, il fut employé à surveiller les côtes de l'Irlande menacée d'un débarquement des Français, puis à protéger des convois envoyés en Portugal. King s'empara, en 1797, du transport français la *Ville-de-Lorient*, captura ensuite plusieurs navires français et hollandais, et força, en 1801, la frégate la *Dédaigneuse* à amener son pavillon, à la suite d'un combat acharné. Envoyé, en 1805, sur le vaisseau *Achille*, devant Cadix que bloquait Colingwood, il rejoignit peu après, avec cet amiral, Nelson, prit une part brillante à la sanglante bataille navale de Trafalgar, et s'empara des vaisseaux le *Berwick* et l'*Argonauta*. Ce brillant officier continua à se distinguer dans différentes rencontres, soit dans la Méditerranée, soit dans la Manche, prit part au blocus du Ferrol, à la défense de Cadix, reçut, en 1816, le commandement de la station des Indes orientales, fut promu vice-amiral en 1821, et devint grand-croix de l'ordre du Bain en 1833.

KING (Pierre, lord), économiste et publiciste anglais, descendant du chancelier Pierre King, né en 1775, mort à Londres en 1833. A la mort de son père, en 1793, il lui succéda comme membre de la Chambre des lords, siégea dans cette assemblée lorsqu'il eut atteint l'âge légal, et fut constamment, à partir de cette époque, un des membres les plus actifs du parti whig libéral. Parmi ses actes parlementaires, nous citerons son opposition à l'expédition de Hollande (1800), à la suspension de l'*habeas corpus*, aux mesures proposées contre la reine Caroline (1820), etc. Il se montra un constant ennemi de l'Eglise anglicane. On a de lui : *Pensées sur les restrictions des payements en espèce aux Banques d'Angleterre et d'Irlande* (1803); *Discours sur le bill de lord Stanhope concernant les guinées et les billets de Banque* (1811); *Vie de John Locke* (1829, in-4°).

KING (William-Rufus), homme d'Etat américain, né près de La Fayette (Caroline du Nord) en 1786, mort au commencement de 1853. Il était fils d'un planteur qui prit une part active à la guerre de l'Indépendance. Rufus King fit ses études de droit, exerça la profession de jurisconsulte, siégea à la Chambre des représentants de 1810 à 1816, puis fut successivement secrétaire de légation à Naples et à Saint-Pétersbourg. De retour aux Etats-Unis, il se fixa dans une plantation dépendant de l'Etat d'Alabama, qu'il représenta bientôt après au congrès en qualité de sénateur, de 1819 à 1836, comme simple membre, et où il siégea, de 1836 à 1844, comme président *pro tempore*. Nommé ministre plénipotentiaire en France, par le président Tyler, en 1844, il avait pour principale mission d'amener le gouvernement français à ne point s'opposer à l'annexion du Texas aux Etats-Unis. Il obtint un plein succès, puis revint en Amérique, reprit, en 1848, son siége au Sénat, fut de nouveau désigné, en 1850, pour remplir dans cette assemblée les fonctions de président *pro tempore*, et eut l'honneur, deux ans plus tard, d'être élu vice-président de la grande République américaine par le parti démocratique dont il faisait partie. Malheureusement, l'état de sa santé ne lui permit point d'occuper ce poste. Il se rendit à la Havane, *espérant, mais en vain, y retrouver* ses forces perdues, et retourna bientôt après dans l'Alabama, où il termina sa vie.

KING (Charles), publiciste américain, fils de Rufus King, qui fut ambassadeur à Londres, né à New-York en 1789. En 1796, il accompagna son père en Angleterre, où il commença son éducation, qu'il acheva à Paris, rentra ensuite dans la maison de banque de Hope d'Amsterdam, puis revint à New-York (1806), où il s'adonna à des opérations commerciales, fit la guerre de 1812 en qualité de volontaire, et siégea, de 1813 à 1823, dans la législature de son Etat natal. En 1819, Charles King fonda, à New-York, le *New-York american journal*, qui devint en peu de temps l'organe le plus accrédité du parti démocratique, et dans lequel il a publié de nombreux articles de critique et de politique qui ont fondé sa réputation de publiciste. En 1848, il fut appelé à fonder le collége de Colombie.

KING (William-Parker), navigateur anglais, né dans l'île de Norfolk en 1793, mort à Sidney en 1855. Tout jeune, il entra dans la marine, resta longtemps en Australie, se fit remarquer par son énergie et par son intrépidité, devint lieutenant de vaisseau et fut chargé, en 1817, de relever toute la côte australienne depuis la Terre de Nuyts jusqu'à la pointe N.-E. Ce ne fut qu'au bout de quatre ans qu'il acheva ce grand travail hydrographique. En 1822, il retourna en Angleterre, fut promu capitaine de frégate, et la Société royale de Londres le reçut au nombre de ses membres. En 1826, cet officier, aussi savant qu'expérimenté, fut chargé par le gouvernement de relever les côtes de l'Amérique méridionale depuis l'embouchure de la Plata jusqu'aux îles Chiloé. Il partit sur l'*Adventure*, effectua l'hydrographie de la Terre-de-Feu, du cap Horn et du détroit de Lemaire, laissa le capitaine Fitzroy continuer ses travaux nautiques avec le *Beagle*, retourna en Angleterre, fut mis en disponibilité en 1830, puis retourna en Australie, s'y occupa de colonisation, devint directeur de la Société d'agriculture australienne, fit partie du Corps législatif de la Nouvelle-Galles du Sud et fut président du Comité d'éducation. En 1855, King fut promu contre-amiral du pavillon bleu. On a de lui les ouvrages suivants, qui sont fort estimés : *Narrative of a survey of the Intertropical and Western Australia* (Londres, 1828, 2 vol. in-8°), un des livres les plus instructifs et les plus exacts qui aient été écrits sur la configuration des côtes S.-O., N.-O. et N.-E. de l'Australie, et où l'on trouve, outre des détails géographiques, des notions ethnographiques intéressantes; *Sailing directions* ou *Instructions nautiques pour les côtes orientales et occidentales de la Patagonie* (1832); *Narrative of a surveying voyages of his Majesty's ships* Adventure *and* Beagle *between the years* 1826 *and* 1836 (Londres, 1839, 4 vol. in-8°).

KINGALIK ou **KINGALICK** s. m. (kinn-galik). Ornith. Espèce de râle du Groenland : *Le* KINGALIK *est remarquable par une protubérance dentelée qui croît sur le bec.* (Buff.)

KING-CHARLES s. (kinn-tchârls — mot angl. qui signif. proprement *roi Charles*). Mamm. Espèce de petit épagneul à long poil : *Ce qui distingue le* KING-CHARLES, *c'est la longueur de ses oreilles, les barbes de poils qui frangent ses pattes, la proéminence de son crâne et la petitesse de son museau.* (Th. Gaut.)

KINGIACÉ, ÉE adj. (kain-ji-a-sé — rad. *kingie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la kingie.

— s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre kingie.

KINGIE s. f. (kain-jî — de *King*, sav. angl.). Bot. Genre de plantes, de la famille des joncées, suivant les uns, type de la famille des kingiacées, d'après les autres, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie.

KINGLAKE (William-Alexandre), écrivain anglais, né à Taunton en 1802. Il était avocat depuis 1837, lorsqu'il partit pour l'Orient, d'où il a rapporté des tableaux de voyage, célèbres en Angleterre sous le titre d'*Eothen*. Ces impressions, écrites dans la manière humoristique de Sterne, furent publiées seulement en 1850, en Angleterre, et, depuis, elles ont été traduites dans la plupart des langues de l'Europe, notamment en français. M. Kinglake reprit l'exercice de sa profession d'avocat à Londres près la cour de la chancellerie, et resta longtemps sans produire autre choses que des articles dans la *Quarterley-Review* et des articles pour l'*Encyclopædia britannica*. Mais, à la suite de la guerre d'Orient, il fit paraître un ouvrage intitulé : *Invasion de la Crimée, origine et histoire de cette guerre jusqu'à la mort de lord Raglan*, qui a été traduit en français, à Bruxelles, en 1864 par M. Karcher, et dont l'entrée fut sévèrement interdite en France pendant la durée de l'Empire. Cet ouvrage est fort estimé. Un chapitre a été traduit et publié à part sous le titre d'*Histoire du 2 décembre* (1867). M. Kinglake a été envoyé à la Chambre des communes par le bourg de Bridgewater, et il y vote avec le parti libéral.

KINGO (Thomas), évêque et poëte danois, né à Slagerup en 1643, mort en Fionie en 1723. Il était fils d'un tisserand, se fit prêtre et devint évêque du diocèse de Fionie en 1677. Ses poésies ont un caractère épique et religieux; ce sont de véritables psaumes. Ses compatriotes l'ont comparé à Horace; c'est bien plutôt aux lyriques de la Bible, à Ezéchiel, à Job, à David qu'il faudrait le comparer, car ses compositions ont véritablement la hardiesse, l'abondance, le style imagé des écrivains bibliques. On a de lui deux recueils de poésies : *Kirche psalmebog* (*Psautier d'église*, 1689), réimprimé en 1847, et les *Aandelige Sjungechor* (1674, 2 vol. in-8°, autre édit. en 1681). Les psaumes du premier recueil ont été adoptés par l'Eglise danoise et se chantent pendant les offices. Comme poëte populaire, Thomas Kingo a laissé des traces persistantes; il a composé, pour chaque heure de la nuit, des couplets empreints à la fois de religion et de mélancolie, que les veilleurs récitent encore aujourd'hui. On le considère, avec George Sorterup, son contemporain, comme le restaurateur de la poésie danoise, embarrassée jusque-là dans les langes des *Minnesingers*, et qu'ils contribuèrent à rendre véritablement nationale.

KINGSBOROUGH (Edward, vicomte), archéologue anglais, né en 1795, mort en 1837. Il s'est fait connaître par un ouvrage extrêmement remarquable qui a paru sous le titre de : *Antiquities of Mexico, comprising facsimilies of ancient mexican paintings and hieroglyphics, etc.* (Londres, 1830 et suiv., 9 vol. in-fol., avec atlas). Ce vaste ensemble de documents, dont les sept premiers volumes n'ont pas coûté moins de 1,500,000 francs à l'éditeur, et dont les exemplaires sur grand papier ont valu à l'origine de 12 à 15,000 fr. ne pèche que par une méthode défectueuse. Les peintures hiéroglyphiques qui y sont jointes sont exécutées avec le plus grand soin, et cet ouvrage compte parmi les plus beaux publiés dans notre siècle.

KING'S COUNTY, c'est-à-dire *Comté du roi*, division administrative de l'Irlande, dans la province de Leinster, ainsi nommée de Philippe II, époux de la reine Marie Tudor. Ce comté est compris entre ceux de West-Meath au N., de Roscomon à l'O., de Tipperary au S., et de Kildare à l'E. Superficie, 211,907 hectares; 88,491 hab. Ch.-l., Philipptown; villes principales, Tullamore et Birr. Le sol de ce comté, dont le tiers à peu près est couvert de marais et de montagnes, est d'une grande fertilité sur certains points, mais, au total, convient beaucoup mieux à l'élève du bétail qu'à l'agriculture. On y trouve beaucoup de pierres à chaux; la tourbe y remplace le bois, et on rencontre de l'argent près d'Edenderry. Son cours d'eau le plus remarquable est, à l'O., le Shannon, qui reçoit les eaux de la Grande et de la Petite Brosna, ainsi que celles du Grand-Canal, traversant obliquement tout le comté.

KING'S-ISLAND, île du grand Océan boréal, sur la côte du Nouvel-Hanovre, dans la Nouvelle-Bretagne. Elle est située au S.-E. des îles de la Princesse-Royale, et séparée de l'une d'elles par le canal de Fisher; 52 kilom. de longueur sur 12 kilom. de largeur.

KINGSLEY (Charles), écrivain anglais, né à Holne (Devonshire) en 1819. Il abandonna l'étude de la jurisprudence pour entrer dans les ordres, obtint la cure d'Eversley, dans le Hampshire (1843), et s'y maria. En 1848, il publia la *Tragédie de la sainte*, dont le sujet est pris dans l'histoire de sainte Elisabeth de Hongrie, femme du landgrave de Thuringe. Ce poëme est une espèce de protestation contre les pratiques superstitieuses, contre les faux miracles, et présente un tableau très-animé des mœurs du moyen âge. Deux ans après, M. Kingsley publia *Alton Locke, tailleur et poëte*, livre éloquent dans lequel, sous la forme d'une autobiographie, l'auteur a dépeint la lutte du patron et de l'ouvrier, et recherché les causes de cette lutte. Dans *Choses en fermentation* (1851), M. Kingsley a particulièrement étudié la condition des agriculteurs, et écrit en leur faveur le plus éloquent des plaidoyers. Il a depuis expliqué plus clairement ses vues dans une conférence *Sur l'application des principes de l'association aux méthodes d'agriculture* (1851). Les romans d'*Hypathie* et de *Phaéton* sont également des critiques dramatisées de notre état social.

Passant de la théorie à l'application, M. Kingsley a été le fondateur d'un certain nombre d'associations industrielles qui ont pleinement réussi. Il est devenu, en 1860, professeur d'histoire moderne à l'université de Cambridge. Outre les ouvrages précités, on lui doit : les *Sermons de village* (1844); *Vers l'Ouest* (1852); *Alexandrie et ses écoles* (1854); *Glaucus* ou les *Merveilles de la mer* (1855); les *Héros* (1855); des *Sermons* (1856); *Il y a deux ans* (1857), roman; *Andromède* (1858), poëme; le *Romain et le Teuton* (1864). M. Kingsley a acquis une grande popularité en Angleterre. Il n'appartient ni à la basse ni à la haute Eglise, il est simplement chrétien et s'est constamment attaché à employer le christianisme à la transformation de l'individu et de la société. « Il parle librement, dit un de ses biographes, d'un ton enjoué, familier, plein d'images et sur toutes sortes de sujets. Le peuple, qui se presse à ses entretiens, lui a donné le surnom de **Prêtre chartiste.** » Ses ouvrages, souvent réimprimés, sont surtout remarquables par la hauteur des vues, par la générosité des sentiments et par la vivacité de l'imagination et du style. « Dévoué aux intérêts du peuple, dit M. Paul Louisy, Kingsley fait partie de ce groupe d'hommes intelligents, MM. Henry Mayhew, F.-Đ. Maurice, Henri Hare, etc., qui, convaincus qu'aucune classe n'est destinée à vivre fatalement dans l'abondance ou dans la détresse, se sont donné en ces derniers temps la mission de venir au secours des malheureux. Ils ont contribué à la création des écoles des déguenillés (*ragged schools*); ils ont prodigué l'argent, ils ont excité par leurs écrits tour à tour l'indignation et la pitié publique; enfin, en 1850, à la suite de nombreuses conférences, où s'étaient rencontrés des pairs, des magistrats, des prêtres et des artisans, on jeta les bases des associations ouvrières, qu'on surnomma le socialisme chrétien, et qui prirent pour devise : Union du capital, du travail et du talent, maxime de Saint-Simon et de Fourier. »

KINGSLEY (Henri), littérateur anglais, frère du précédent, né en 1830. Il fit ses études à Oxford et partit ensuite pour l'Italie, où il résida pendant six ans. A son retour, il devint collaborateur du *Fraser's Magazine* et du *Macmillan's Magazine*, et publia plusieurs romans, parmi lesquels on cite comme ayant obtenu le plus de succès ceux qui ont pour titre : *Austin Elliot* (Londres, 1863) et *Leighton court* (Londres, 1866, 2 vol.).

KING'S LYNN, ville d'Angleterre. V. LYNN-REGIS.

KING'S MOUNTAIN, montagne des Etats-Unis, dans l'O. de la Caroline du Nord, à 35 kilom. O. de Charlottenbourg. Elle est célèbre par un combat qui s'y livra le 7 octobre 1780, et dans lequel un détachement de troupes anglaises fut battu et fait prisonnier par les Américains.

KINGSTON, ville forte de l'Amérique anglaise, dans le haut Canada, à l'extrémité N.-E. du lac Ontario, à l'endroit où le Saint-Laurent sort de ce lac, et où commence le canal du Rideau, à 225 kilom. N.-E. de Toronto; 12,800 hab. Entrepôt général du commerce entre Montréal et le Canada; arsenal; chantiers de construction. Les rues de la ville, fondée en 1783 sur l'emplacement du fort français de Frontenac, sont droites, non pavées, mais bordées de maisons vastes et commodes; on y remarque le palais du gouverneur, l'hôpital et la caserne. Le port est spacieux, commode et bien abrité; mais il ne peut recevoir que des navires tirant 5 mètres d'eau; l'entrée en est défendue par deux batteries. Sur la côte, en face de la ville, entre les pointes Frederik et Henri, s'étend une baie formée par le lac Ontario et pouvant contenir une nombreuse flotte à l'abri de tout vent. C'est sur ses bords qu'est l'arsenal de la marine anglaise. De 1839 à 1843, Kingston fut la capitale de tout le Canada. ‖ Ville maritime des Antilles anglaises, sur la côte méridionale de la Jamaïque, au fond de la magnifique baie de Port-Royal, à 20 kilom. E. de Spanishtown; 35,000 hab. La ville est bâtie en amphithéâtre sur la pente peu sensible d'une montagne, et présente un coup d'œil agréable. Les rues en sont droites et bordées de belles maisons en brique et en bois. On y remarque une belle place publique et de riches magasins, fournis de toutes les productions naturelles et industrielles du globe. Le commerce y est très-étendu et favorisé par un excellent port que défendent un château fort et de nombreuses batteries. Le café, le tabac, le sucre et le rhum sont les principaux articles de l'exportation. Le séjour de cette ville est malsain, car la fièvre jaune y a souvent exercé ses ravages. Les environs sont couverts de jolies plantations de cannes à sucre et de jolies maisons de campagne. Le port a 14 kilom. de longueur sur 4 de largeur; sa profondeur moyenne est de 6 brasses. Il est fermé, au S., par une longue et étroite langue de terre, à l'extrémité de laquelle se trouve Port-Royal; un banc de sable, qui en obstrue la partie méridionale, se prolonge vers l'O., et, avec un autre banc, qui s'étend devant le fort Augusta, resserre considérablement l'entrée de ce port, qui peut recevoir jusqu'à 1,000 navires, mais que le peu d'élévation de la côte ne met pas assez à l'abri des tempêtes; les bâtiments de guerre s'arrêtent à Port-Royal. Kingston, fondée en 1693, à la suite d'un tremblement de terre qui détruisit Port-Royal, n'a été érigée en ville qu'en 1802; elle fut dévastée par un incendie en 1843. ‖ Ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, sur l'Esopus, à 81 kilom. S. d'Albany, et à 5 kilom. de l'Hudson; 5,900 hab. ‖ Ville d'Afrique, dans la Guinée supérieure, sur la côte de Sierra-Leone, à l'embouchure du Mesurado, et à 310 kilom. S.-E. de Freetown. Cette ville, qui fut fondée en 1809, fait partie de la colonie anglaise de Sierra-Leone; on y échange avec les indigènes des dents d'éléphant contre des marchandises d'Europe.

KINGSTON-UPON-HULL, ville d'Angleterre. V. HULL.

KINGSTON-UPON-THAMES, ville d'Angleterre, comté de Surrey, à 7 kilom. S.-O. de Londres, sur la rive droite de la Tamise, qu'on y passe sur un beau pont de cinq arches; 10,000 hab. Maison de correction. Kingston est une ville très-ancienne; les débris d'antiquités, tels que médailles, urnes, etc., qu'on y a trouvés autorisent à penser que c'était autrefois une station romaine, qui devint plus tard une villa royale. Au N. de l'église paroissiale se trouvait une pierre sur laquelle les rois saxons s'asseyaient, s'il faut en croire la tradition, le jour du couronnement. En 1850, cette pierre a été transportée sur une place et montée sur un piédestal de granit, à la base duquel sont inscrits les noms de sept rois couronnés à Kingston. Depuis quelques années, l'établissement du chemin de fer a changé l'aspect de la ville, à laquelle a été ajouté un nouveau quartier désigné sous le nom de *Kingston-on-rail*.

KINGSTON (Elisabeth CHUDLEIGH, duchesse DE), célèbre aventurière anglaise, née dans le Devonshire en 1720, morte en 1788. Elle exerçait un charme irresistible dans le monde par l'éclat de sa beauté, la vivacité de son esprit et l'exquise distinction de sa personne. D'abord fille d'honneur de la princesse de Galles, elle distingua parmi ses nombreux adorateurs le duc d'Hamilton, mais épousa le capitaine Hervey, l'abandonna le lendemain de son mariage, et partit pour l'Allemagne avec un major, qui s'était présenté à la suite d'un bizarre avis inséré par elle dans les journaux. Une rupture eut lieu dès le commencement du voyage. Bien que son mari ne fût pas mort, elle épousa le duc de Kingston, qui bientôt la laissa veuve avec une immense fortune. La famille du duc la fit déclarer bigame, mais ne put lui enlever que son titre de duchesse. Peu de temps avant, elle avait failli contracter un troisième mariage avec un prétendu prince d'Albany, bientôt reconnu pour un escroc. Toutes ces aventures scandaleuses n'empêchèrent pas le grand Frédéric, l'électrice de Bavière et Catherine II de l'accueillir avec distinction dans leurs capitales. Elle inspira encore, dans sa vieillesse, une vive passion au prince Radziwil. C'est dans le magnifique château de Saint-Assise, près de Fontainebleau, qu'elle finit ses jours. On a publié : *Histoire de la vie et des aventures de la duchesse de Kingston* (1789, in-8°).

KINGSTOWN ou **DUNLEARY**, bourg d'Irlande, comté et à 9 kilom. S. de Dublin, sur la mer d'Irlande; 11,584 hab. Beau port artificiel, construit pour tenir lieu de port à Dublin. Station des bateaux à vapeur de Bristol et de Liverpool. Bains de mer très-fréquentés. Cette ville porta le nom de Dunleary jusqu'en 1821, où il fut changé en celui de Kingston (la *ville du roi*), en l'honneur du roi George IV, qui s'y embarqua pour l'Angleterre. La ville est située au S. de la baie de Dublin, sur une côte pittoresque et dangereuse. Le port, construit en 1817, comprend une superficie de 250 acres. La profondeur des eaux varie de 3m,95 à 8m,30. A 3 kilom. de la ville se trouve le village de Dalkey, qui est réuni à Kingstown par un chemin de fer atmosphérique, et qui était jadis une ville considérable; on y remarque encore les ruines d'un vieux fort et d'une église.

KINGSTOWN, ville de l'Amérique centrale, dans les Antilles anglaises, chef-lieu de l'île Saint-Vincent, sur la côte S.-O.; 8,000 hab. Résidence du gouverneur. Bonne rade.

KINGSWINFORD, ville d'Angleterre, comté et à 31 kilom. S. de Stafford, sur le canal de Stafford; 15,200 hab. Verreries, fabrication de poteries et de faïences renommées; mines de houille.

KING-TCHÉOU, ville de Chine, province de Hou-pé, chef-lieu du département de son nom, à 190 kilom. O. de Wou-tchang, sur le Yang-tsé-Kiang. Elle est grande, fortifiée et bien bâtie. Commerce considérable; navigation active.

KING-TÉ-CHING, ville de Chine, province de Kiang-si, à 158 kilom. S. de Nankin, sur une rivière qui se jette dans le lac Pho-Yang; 500,000 hab. 500 fourneaux y sont constamment en activité pour la fabrication de la porcelaine, qui est la plus estimée de toute la Chine. Son port, qui a 4 kilom. de circonférence, est commode et continuellement couvert de barques.

KING-TI (Tching-Ouang), empereur chinois de la dynastie des Ming, mort en 1450. Son frère, Yng-tsoug, étant tombé au pouvoir du Tartare Yésien, il monta sur le trône en 1450, se vit attaqué à son tour par Yésien, qui envahit le Pe-tchili, fut assiégé dans sa capitale; mais, grâce à l'habile défense de son général Yu-Kien, l'ennemi se vit contraint de battre en retraite. Toutefois, la guerre n'en continua pas moins, et les armées de l'empereur obtinrent de nouveaux succès. King-ti, ayant appris que le chef tartare était disposé à mettre en liberté Yng-tsoug, lui envoya une ambassade, qui ramena à Pékin l'ancien empereur. Celui-ci vécut dans la retraite et en simple particulier; mais, par la suite, King-ti, s'étant fait de nombreux ennemis par la sévérité qu'il avait montrée envers divers mandarins, fut renversé du trône, remplacé par son frère (1458), et mourut bientôt après de chagrin.

KINGTON, petite ville d'Angleterre, comté et à 32 kilom. N.-O. de Hereford, sur l'Arrow et le canal de Kington; 3,133 hab. Fabriques de draps, chaufourneries.

KINGTON ou **KINETON**, bourg d'Angleterre, comté et à 13 kilom. S.-E. de Warwick; 1,270 hab. Résidence royale sous Edouard le Confesseur et Guillaume le Conquérant.

KININE s. f. V. QUININE.

KIN-INHOA s. m. (ki-ni-no-a). Bot. Espèce de chèvrefeuille qui croît en Chine.

KINIQUE adj. V. QUINIQUE.

KINK s. m. (kink). Ornith. Espèce de passereau qui habite la Chine, et qui tient à la fois du merle et du carouge : *Le* KINK *est d'un tiers plus petit que notre merle.* (V. de Bomare.)

KINKAJOU ou **KINCAJOU** s. m. (kain-kajou). Mamm. Genre de carnassiers plantigrades, qui habite l'Amérique : *Le* KINKAJOU *est un animal nocturne.* (E. Desmarest.)

— **Encycl.** Le genre *kinkajou* se rapproche, par plusieurs de ses caractères, des singes, des makis, des insectivores et même des chéiroptères. Chez les *kinkajous*, les incisives sont, comme dans les carnassiers, au nombre de six aux deux mâchoires, et les canines au *nombre de deux*; *il y a cinq molaires de chaque* côté et à chaque mâchoire. Les pattes ont toutes cinq doigts, et chacun de ces doigts est terminé par un ongle, et très-comprimé; le pouce est plus court que les autres doigts aux pieds de derrière; le troisième et le quatrième sont les plus longs; aux pieds de devant, les trois doigts du milieu sont à peu près de même longueur; les deux latéraux sont plus courts. La queue, couverte de poil dans toute son étendue, est longue et susceptible de s'enrouler autour des corps, et ce caractère a servi à quelques zoologistes à rapprocher les *kinkajous* des singes à queue prenante. La tête est globuleuse; les yeux sont grands; les oreilles sans lobule et ayant une forme à peu près demi-circulaire; les narines sont ouvertes sur les côtés du chilome; la langue est douce et longue; les mamelles sont inguinales et au nombre de deux. Le pelage est touffu et généralement laineux.

Ce groupe comprend une seule espèce, placée anciennement dans les genres viverra et lémur par les anciens naturalistes, et désignée actuellement sous le nom de *kinkajou* pottot. Le *kinkajou* pottot est à peu près de la taille d'un chat ordinaire; son pelage est d'un roux vif en dessous et à la face interne des quatre jambes, d'un roux brun à leur face externe et en dessus; les pattes et l'extrémité caudale sont même presque entièrement brunes. Le *kinkajou* est un animal nocturne, à démarche lente, recherchant les endroits solitaires. Il se tient habituellement sur les arbres, où il se cramponne au moyen de sa queue prenante; il est doué d'une grande force. Il fait sa nourriture des petits animaux qu'il peut atteindre; il se nourrit volontiers aussi de substances végétales, de miel surtout. Il détruit, pour s'en procurer, un grand nombre de ruches. Sa patrie est l'Amérique méridionale, et les habitants le connaissent sous les noms de *cuchumbi* et *manaveri*.

KINKEL (Jean-Gotfried), homme politique et écrivain allemand, né à Obercassel en 1815. Fils d'un ministre protestant, il étudia la théologie à Bonn et à Berlin, puis ouvrit, en 1837, des conférences de théologie historique et d'art chrétien, qui furent très-suivies et commencèrent sa réputation d'orateur. Après avoir fait en Italie un voyage artistique, il revint s'établir à Cologne comme prédicateur. Un événement important vint, sur ces entrefaites, changer sa destinée. M. Kinkel ayant fait la connaissance de Mme Jeanne Mockel, femme d'un libraire de Cologne, mais qui, depuis plusieurs années, vivait séparée de son mari, et qui appartenait à la religion catholique, conçut pour elle une vive passion; il l'épousa en 1843, et s'attira par ce mariage la censure du haut clergé de Bonn et de la Faculté de théologie. Dès lors, il renonça à la prédication pour se livrer uniquement à des études historiques sur les beaux-arts, et, après quelques voyages accomplis dans ce but, il prit de nouveaux grades à la Faculté de Bonn et ouvrit, en 1845, un cours d'histoire asiatique et de littérature dramatique, qui eut le plus grand succès, et le fit bientôt nommer professeur extraordinaire de l'université. Lors des événements de 1848, M. Kinkel se jeta avec ardeur dans le mouvement révolutionnaire, devint rédacteur en chef de la *Gazette de Bonn*, publia plusieurs brochures politiques, entre autres celle qu'il intitula : *Artisans! sauvez-vous*, et fonda simultanément un club d'ouvriers, le *Handwerker Bildungsverein*, et un journal populaire, le *Spartacus*.

Devenu l'un des chefs du socialisme allemand, il fut envoyé comme député de Bonn à la seconde Chambre de Berlin; mais il se vit obligé de quitter la Prusse après la prise de l'arsenal de Siegbourg, à laquelle il avait pris part. Peu après, il contribua au soulèvement qui eut lieu dans le grand-duché de Bade, fut fait prisonnier en juin 1849, condamné par le conseil de guerre de Rastadt à une prison perpétuelle et enfermé dans la forteresse de Naugardt. Appelé, en avril 1850, à répondre, devant la cour de Cologne, de sa participation aux événements de 1848 et 1849, il présenta lui-même sa défense et fut acquitté. Mais on le transféra dans la fameuse prison de Spandau, pour y subir la peine à laquelle il avait été condamné dans le duché de Bade. Quelques mois plus tard, il parvint à se sauver en Angleterre, d'où il passa en Amérique. De retour en Angleterre, M. Kinkel y a fondé, en 1859, un journal allemand, *Hermann*, qu'il dirigea pendant plusieurs années. En 1866, il a été appelé à une chaire d'archéologie et d'histoire de l'art à l'université de Zurich. On a de lui : *Othon l'Archer* (Stuttgard, 1846); *Poésies lyriques* (Stuttgard, 1850); l'*Aar, contrée, histoire et vie populaire* (Bonn, 1846); *Histoire de la peinture, de la sculpture et de l'architecture des peuples chrétiens* (Bonn, 1845); le *Guide à travers la vallée de l'Aar et description des villes de Linz, Remagen et Sinzing*; *Annuaire littéraire du Rhin* (Essen, 1847). M. Stradsmann a publié, sous le titre de *Gotfried Kinkel* (1850, 2 vol.), une biographie qui contient les renseignements les plus exacts et les plus précieux sur cet écrivain. — Sa femme, Jeanne KINKEL, morte à Londres en 1858, était une excellente musicienne. Elle a publié des *Contes* en collaboration avec son mari (Stuttgard, 1849), et huit *Lettres* sur l'art d'enseigner le piano (Stuttgard, 1852). Son mari a fait paraître, d'après ses manuscrits, un roman : *Hans Ideles à Londres* (Stuttgard, 1860, 2 vol.).

KINKER (Jean), littérateur et philosophe hollandais, né à Nieuwen-Amstel, près d'Amsterdam, en 1764, mort en 1845. Il abandonna l'étude de la médecine pour celle du droit, se fit recevoir docteur (1787), puis se fixa à Amsterdam (1795), où il exerça la profession d'avocat. Toutefois, comme les affaires de chicane avaient pour lui un médiocre attrait, il ne tarda point à négliger le barreau pour cultiver la littérature, la poésie, la musique et la philosophie. En 1817, il fut appelé à occuper une chaire de littérature hollandaise à Liége, et la garda jusqu'en 1830, époque où il retourna à Amsterdam. Kinker était membre de l'institut royal des Pays-Bas et de plusieurs autres sociétés savantes. Il joignait à beaucoup de jugement et de pénétration un vaste savoir, et possédait des talents véritablement supérieurs. Comme poëte et littérateur, il a laissé, outre divers ouvrages manuscrits et un assez grand nombre de compositions lyriques : *Poésies de ma jeunesse* (1785); le *Messager de l'Hélicon* (1788); un drame en prose, *Van Rools* (1789; plusieurs tragédies, *Célia* (1792); *Almanzor et Zehra* (1804), qui obtint un grand succès; *Marie Stuart* (1804); un opéra, *Œdipe à Colone*; un *Recueil de poésies* (1819-1821, 3 vol.); *Chants et discours académiques*; *Tableaux des derniers événements de l'Europe terminés par la paix* (1802), etc. Comme philosophe, Kinker appartenait à l'école de Kant, dont il était un grand admirateur, et dont il s'attacha à vulgariser les idées dans son pays. Il a publié : *Abrégé de la Critique de la raison pure*, trad. en français par J. Lefèvre (Amsterdam, 1801, in-8°), le premier ouvrage qui ait fait connaître en France la doctrine fondamentale du criticisme; *Essai sur le dualisme de la raison humaine*, écrit dans lequel il s'est efforcé de compléter le système critique de la philosophie transcendantale, tant pour la partie morale que pour la partie spéculative ou théorique; *Introduction à la théorie universelle et à la philosophie de toutes les langues*; le *Ruminant*, ouvrage périodique qu'il rédigea seul de 1815 à 1817 (3 vol.)

KINKI s. m. (kin-ki). Ornith. Nom chinois du faisan doré.

KINKI-MANOU s. m. (kin-ki-ma-nou). Ornith. Nom indigène du gobe-mouche cendré de Madagascar.

KINKINA s. m. V. QUINQUINA.

KINNAIRDS-HEAD, cap d'Ecosse, dans le comté d'Aberdeen, à l'extrémité S.-E. du golfe de Murray, par 57° 41′ de lat. N., et 4° 20′ de long. O. Phare.

KINNARA ou **KINNAHRA** s. m. (kinn-nara). Mythol. ind. Nom donné à des génies subordonnés à Indra. Ils habitent au centre de la forêt de Laka, ont une tête de cheval et chantent les louanges de Vaçou Paoulastia, le dieu qui garde les richesses minéralogiques.

— Mus. Sorte de guitare, en usage dans l'Inde.

KINNARUMMA, paroisse de Suède, dans le gouvernement d'Elfsborg, célèbre par deux fontaines dites *fontaines de Marie* ou *de Majebo*. Ces fontaines, dont il est question déjà dans les chants héroïques traditionnels, étaient regardées jadis comme douées d'une vertu miraculeuse. Le peuple des environs y plonge encore aujourd'hui ses enfants et s'y

plonge lui-même pour trouver un préservatif contre les maladies et les autres accidents. Les deux fontaines de Marie ou de Majebo étaient aussi, dans les temps anciens, païens ou catholiques, des lieux de sacrifices ou de prières, près desquels s'accomplissaient diverses cérémonies superstitieuses. Une muraille imposante, dont on voit encore actuellement quelques vestiges, les entourait, dominée et ombragée par un vaste bois de sapins.

KINNOR s. m. V. CINNOR.

KINNOUL, village et paroisse d'Ecosse, comté et à 1 kilom. E. de Perth, dont le sépare le Tay; 2,876 hab. Beau pont sur le Tay.

KINO s. m. (ki-no). Chim. Nom donné à plusieurs drogues qui ont de la ressemblance avec le cachou.

— **Encycl.** Le nom de *kino* s'applique à plusieurs drogues assez semblables au cachou et qui consistent en fragments ou en grains bruns d'une saveur plus ou moins astringente. L'extrait aqueux du *kino* précipite en vert les sels ferriques. On connaît quatre principales variétés de *kino :* le *kino* africain, aussi nommé *gummi gambia*, qui provient du *pterocarpus erinaceus;* le *kino* asiatique, fourni par le *pterocarpus marsupium;* le *kino* de la Nouvelle-Hollande, récolté sur l'*eucalyptus resinifera*, et le *kino* américain, fourni par le *coccoloba uvifera*. Le *kino* de la Nouvelle-Hollande est blanc.

D'après Vauquelin, le *kino* africain contient 75 parties de tannin et d'une matière extractive indéterminée, 24 parties de gomme rouge et 1 partie de fibrine.

En médecine, on emploie le *kino* comme astringent, à la manière du cachou, dont il est un succédané.

KINOSTERNE s. m. (ki-no-stèr-ne). Erpét. V. CINOSTERNE.

KINOVATE s. m. (ki-no-va-te — rad. *kino*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide kinovique avec une base.

KINOVEUX adj. m. (ki-no-veu — rad. *kino*). Chim. Se dit d'un acide extrait des résines de pins.

KINOVIQUE adj. (ki-no-vi-ke — rad. *kino*). Se dit d'un acide extrait d'une espèce de quinquina.

KINROSS, ville d'Ecosse, ch.-l. du comté de même nom, sur la Leven, un peu au-dessus de l'embouchure de cette rivière dans le lac Leven, à 25 kilom. S.-E. de Perth; 3,000 hab. Manufactures de coton, châles et tartans; elle était célèbre autrefois par sa coutellerie. Dans les environs se voient deux curiosités très-remarquables : *Kinross House*, élégante habitation bâtie, en 1685, par sir William Bruce, et le *Loch-Leven*, un des plus beaux lacs de l'Ecosse. Ce lac, bordé au N. par une plaine, au S. par la Binnarty Hill, mesure 10 à 11 milles de circonférence, et contient quatre îles, dont la principale, l'île *Serf*, possédait jadis un prieuré dédié à saint Serf. Une de ces îles porte les ruines du célèbre château de *Loch-Leven*, dont l'origine est inconnue. Au XIVe siècle, la garnison de ce château repoussa vigoureusement les attaques multipliées d'une armée anglaise. Alexandre III l'habita pendant quelque temps. Plus tard, il servit de prison d'Etat, et Patrick Graham, archevêque de Saint-André, petit-fils de Robert III, y fut enfermé et y mourut en 1478. Les nobles écossais, après avoir détrôné Marie Stuart, lui donnèrent pour prison le château de Loch-Leven. Les clefs, jetées dans le lac lors de l'évasion de Marie Stuart, en ont été retirées en 1805, dit M. Esquiros, et sont déposées à Kinross. On appelle encore l'*Eminence de Marie* l'endroit où la reine fugitive débarqua sur la rive méridionale du lac. Sur une troisième île, on remarque les ruines de l'abbaye de Portmoak, la première qui ait existé en Ecosse et qui fut fondée, dit-on, par un roi des Pictes. A peu de distance de la ville, se voit la cascade du Cauldron, l'une des plus belles curiosités naturelles de l'Ecosse. ‖ Le comté de Kinross est compris entre ceux de Fife à l'E. et au S., de Perth à l'O. et au N.; il mesure 20 kilom. de longueur sur 16 de largeur. Superficie, 20,477 hectares; 8,763 hab.; ch.-l. Kinross. Sol fertile dans la partie méridionale, stérile dans les districts du nord.

KINSALE, ville et paroisse d'Irlande, dans l'ancienne province de Munster, comté et à 21 kilom. S. de Cork, à l'embouchure du Bandon dans le havre de Kinsale; 4,000 hab. Port de commerce; arsenal; brasseries renommées; pêche d'huîtres. Exportation de grains, poissons, viandes salées. Bains de mer très-fréquentés. Kinsale, mal bâtie, avec des rues sales et étroites, est défendue par une forteresse importante. Cette ville fut occupée par les Espagnols en 1600; Jacques II y débarqua en 1689, à son retour de France. Prise par Marlborough en 1690.

KINSBERGEN (Jean-Henri VAN), comte de DOGGERS-BANK, amiral hollandais, né à Doesburg en 1735, mort en 1819. Aspirant de marine à quinze ans, il se signala dans plusieurs voyages au long cours, fut promu capitaine de vaisseau en 1770, passa vers cette époque au service de l'impératrice de Russie, Catherine II, en guerre avec la Turquie, prit le commandement d'une escadre qu'il conduisit dans la mer Noire, après avoir affronté l'artillerie des forts du détroit des Dardanelles, livra bataille à la flotte turque, coula le vaisseau amiral, et remporta une victoire complète (1773). C'est dans cette chaude affaire qu'il employa, pour la première fois, un système de signaux généralement adopté depuis. Vers le même temps, Kinsbergen envoya à l'impératrice un remarquable mémoire sur l'état de la navigation et du commerce dans cette région, et proposa la création d'une flottille de chaloupes canonnières. Malgré les instances de Catherine, qui le combla d'honneurs, Kinsbergen retourna en Hollande, en 1775, et fut chargé, l'année suivante, d'aller négocier la paix avec l'empereur du Maroc et le dey d'Alger. Après s'être acquitté habilement de cette mission, il prit part à la guerre contre l'Angleterre sous les ordres de l'amiral Zoutman, il contribua puissamment à la victoire de Doggers-Bank (1781), et reçut, en récompense de sa brillante conduite, le grade de contre-amiral premier adjudant. La réputation qu'il avait acquise lui valut de brillantes offres de la part de Catherine et du roi de Danemark; mais il refusa de quitter sa patrie. En 1793, il repoussa les premières tentatives d'invasion faites par Dumouriez, prit peu après le commandement en chef de la marine hollandaise, conduisit en Angleterre le stathouder et sa famille (1795), fut, à son retour, arrêté et destitué par le nouveau gouvernement, et, après sa mise en liberté, se retira dans ses terres, où il s'occupa d'agriculture. Quelque temps après, il entra au service du Danemark. Lorsque, en 1806, Louis-Napoléon devint roi de Hollande, il nomma Kinsbergen premier chambellan honoraire, maréchal du royaume, conseiller d'Etat de la marine, comte de Doggers-Bank; mais, s'il accepta les honneurs, il refusa tout traitement, et vécut dans la belle terre qu'il possédait près d'Apeldorn. Les événements de 1814 ayant amené le rétablissement de la maison de Nassau sur le trône de Hollande, Kinsbergen fut mis à la tête de la marine hollandaise en qualité de lieutenant amiral. Il était membre ou correspondant des principales sociétés savantes de l'Europe. Il fonda, entre autres établissements utiles, l'institut de la marine à Amsterdam, l'institut des sourds-muets à Groningue, l'institut des jeunes personnes à Elbourg, et légua sa bibliothèque à l'institut des Pays-Bas. Peu de marins ont autant écrit que lui. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Ordre et instruction concernant le service de la marine; Exercice du canon sur un vaisseau de guerre; Principes de la tactique de mer;* le *Grand livre des signaux de jour et de nuit;* l'*Artillerie pratique de la marine; Description de l'Archipel*, avec carte; *Introduction à la guerre de mer; Manuel politique à l'usage des jeunes officiers de marine; Manuel du marin;* le *Service général du vaisseau; Rêve d'un marin; Sur la formation d'une académie de marine*, plusieurs *Cartes*, etc.

KINSCHOT (Henri DE), jurisconsulte belge, né à Turnhout, près d'Anvers, en 1541, mort en 1608. Après avoir étudié la philosophie et la jurisprudence à Louvain et à Paris, il prit le grade de licencié en droit à Louvain, et se fixa ensuite à Bruxelles, où, grâce aux conseils du célèbre jurisconsulte Jean Gevaerts, son oncle, il exerça pendant quarante ans avec un grand succès la profession d'avocat. Kinschot joignait à un vaste savoir un rare désintéressement. On a de lui : *Responsa sive consilia juris*, suivis de sept petits traités sur des matières de jurisprudence (Louvain, 1633, in-fol.), ouvrage fort ertimé.

KINSCHOT (François DE), jurisconsulte et magistrat belge, fils du précédent, né à Bruxelles en 1579, mort en 1654. Il exerça d'abord la profession d'avocat à Bruxelles, puis devint successivement conseiller d'Etat du roi d'Espagne, trésorier général dans les Pays-Bas et en Bourgogne, grand chancelier de Brabant (1649). Kinschot a donné une édition fort augmentée des *Responsa juris* de son père (Bruxelles, 1654, in-fol.). — Son frère, Nicolas DE KINSCHOT, né à Delft en 1584, mort en 1660, succéda à Hugues de Groot, comme fiscal de Hollande, et remplit, dans des temps difficiles, ces fonctions avec une grande modération. On a de lui un discours intitulé : *Oratio panegyrica de rebus a Mauritio principe auriaco gestis* (La Haye, 1600, in-4°).

KINSCHOT (Gaspard DE), poëte hollandais, de la même famille que les précédents, né à La Haye en 1622, mort en 1649. Lorsqu'il eut achevé son droit, il visita l'Allemagne, la Suisse et la France, devint, en 1646, un des ambassadeurs envoyés à Munster pour y prendre part au traité de Westphalie, et fut emporté à vingt-sept ans par une maladie de poitrine. Kinschot cultivait avec beaucoup de succès la poésie latine. On a de lui des élégies, des idylles, des pièces historiques et sacrées, remarquables par la grâce et l'élégance du style, qui ont été réunies et publiées sous le titre de : *Poematum libri IV* (La Haye, 1685, in-12).

KINSKY (François-Ulric, comte), homme politique autrichien, né en 1634, mort en 1699. Il compléta son instruction en voyageant dans une partie de l'Europe, devint successivement chambellan, conseiller de l'empire, vice-chancelier (1664), ambassadeur en Pologne, où il fit preuve de remarquables talents diplomatiques, ministre plénipotentiaire à Nimègue (1676) et grand chancelier de Bohême. Kinsky s'attacha à préserver ce pays de la guerre lorsque les Turcs envahirent l'empire, figura comme premier député du royaume à l'élection de l'empereur Joseph Ier, et fut nommé par ce prince conseiller aulique et directeur des affaires étrangères. — Son frère, Vinceslas-Norbert-Octave, comte KINSKY, né en 1642, mort en 1719, fut membre du conseil privé et grand chancelier sous Joseph Ier (1705) et sous Charles VI (1711).

KINSKY (François-Ferdinand, comte), homme d'Etat autrichien, fils de Vinceslas, né en 1668, mort en 1741. Il fit partie du collége électoral comme député de la Bohême en 1708, prit part à l'élection de Charles VI (1711), devint chancelier de la cour (1715), grand chancelier (1723), commissaire royal près la diète de Hongrie (1729), et, de retour à Vienne, s'attacha à introduire diverses modifications dans l'administration. Ce fut lui qui établit en Bohême, en Moravie et en Silésie des *judicia delegata*, chargés de régler toutes les questions relatives aux douanes, impôts des boissons, péages, etc. Il prit sa retraite en 1736.

KINSKY (Philippe-Joseph, comte), financier autrichien, de la famille des précédents, né en 1700, mort en 1749. En récompense de l'habileté qu'il avait mise à contracter, en Angleterre, un emprunt de 200,000 livres sterling, il fut nommé chancelier de la cour et président de la députation de la Banque. Il occupa successivement ensuite les postes de grand chancelier, de ministre des conférences et de ministre des finances (1744), qu'il remplit avec beaucoup de talent; mais, en 1745, il quitta le pouvoir et rentra dans la vie privée.

KINSKY (François-Joseph, comte), général autrichien et célèbre instituteur militaire, né à Prague en 1739, mort en 1805. Il fit la guerre de Sept ans, la campagne de 1788 contre les Turcs, celles de 1793-1796 contre la France, et fut nommé ensuite feldzeugmeister, ou grand maître de l'artillerie. Directeur de l'Académie de Neustadt de 1779 jusqu'à sa mort, il contribua puissamment aux progrès de l'instruction militaire en Autriche. Il a laissé, sur ce sujet, une collection de traités, qui ont été réunis en 7 volumes en 1825, et distribués à tous les corps de l'armée autrichienne. Le plus remarquable a pour titre : *Principes généraux sur l'instruction publique et principalement sur l'instruction militaire* (1787, in-8°). Ce général a fait don à la ville de Prague de sa bibliothèque et d'une collection de machines hydrauliques, de modèles de machines, etc. Un monument, sculpté par Schaller, lui a été élevé à Vienne au moyen d'une souscription faite par les officiers de l'armée autrichienne. — Le frère de ce savant général, Joseph, comte KINSKY, fut un des meilleurs généraux de cavalerie de l'empire; il prit part à la guerre de la succession et à celle contre les Turcs, devint gouverneur de Vienne, où il mourut en 1804, et jouit d'une grande faveur auprès de l'empereur Joseph II.

KIN-TSONG, empereur de la Chine, de la dynastie des Song, de 1125 à 1126. Son père, Hoéi-Tsong, ayant abdiqué, il monta sur le trône, demanda à Oukimaï, roi des Kin, de faire alliance avec lui; mais ce prince tartare exigea qu'il lui cédât le Houpé et le Ho-Tong, et, sur son refus, la guerre éclata entre eux. Une armée tartare, sous les ordres du général Oualipou, envahit alors la Chine et pénétra jusqu'à Caï-foug-fou. Kin-Tsong, épouvanté, offrit, pour obtenir la paix, des sommes considérables que le vainqueur refusa, et se rendit lui-même auprès d'Oualipou pour traiter à tout prix. Ce général ne se borna pas à imposer à l'empereur les plus dures conditions; il exigea qu'il se rendît avec toute la famille impériale en Tartarie, où le roi Oukimaï le contraignit à déposer la couronne. Il eut pour successeur un de ses parents, Kao-Tsong, qui régna sous la régence de sa mère, Moung-Chi.

KINTYRE (presqu'île de). V. CANTYRE.

KINTZHEIM, village et comm. de France (Bas-Rhin), cant., arrond. et à 5 kilom. de Schlestadt, au pied des Vosges; 1,558 hab. Vins estimés; mines de houille; carrières de gypse. Kintzheim a, dit-on, pour origine une ferme fondée par Charlemagne. Le village dépendait, vers 1338, de Louis de Bavière, qui en fit don à la ville de Schlestadt, dont il a toujours relevé depuis. A peu de distance (600 mèt. environ) se trouve l'ancien château de Kintzheim, aujourd'hui en ruine, mais dont l'ensemble présente encore une masse imposante. Ce château fut fondé au XIVe siècle. Il appartenait, en 1492, à Jean de Hattstatt, qui le céda à la ville de Schlestadt; il passa, au XVIIe siècle, aux mains de Jean de Goll, et ne sortit plus de cette famille que pour être vendu, en 1812, par les derniers héritiers, à M. Matthieu de Favieux, dont le fils en est actuellement le propriétaire.

« Le château de Kintzheim, dit M. Joanne, de forme rectangulaire, plus long que large, est enveloppé d'une triple enceinte sur trois de ses côtés. L'une des terrasses intermédiaires est très-vaste et domine le coteau occupé par le parc et par un vignoble. A l'extrémité ouest de la cour intérieure s'élève un donjon surplombant les ruines et portant à ses angles de petites échauguettes ou guérites en encorbellement. De nombreuses fenêtres géminées, irrégulières, et pour la plupart ogivales, éclairent les bâtiments d'habitation qui bordent la cour intérieure sur deux de ses faces. Les murs, en grès des Vosges, subsistent à peu près intacts. La chapelle, élégante construction dont les fenêtres semblent annoncer le XVe siècle, par leur ornementation, a conservé ses voûtes; elle est dédiée à saint Jacques. La grande salle, autrefois divisée en deux étages, est recouverte d'une toiture. »

KIN-YU s. m. (kinn-iu). Ichthyol. Nom chinois du cyprin doré ou poisson rouge. ‖ On dit aussi KIN-ZU.

KINZIG, rivière d'Allemagne. Elle prend sa source à 6 kilom. S.-E. de Freudenstadt, dans le Wurtemberg, entre dans le grand-duché de Bade, passe à Wolfach et à Offenburg, et se jette dans le Rhin, près de Kehl, après un cours de 75 kilom. Elle donnait jadis son nom à un cercle ou division administrative du duché de Bade, comprise actuellement dans le cercle du Rhin moyen.

KINZIGITE s. f. (kin-zi-ji-te). Minér. Nom donné par H. Fischer à un mélange de grenat rouge, de mica et d'oligoclase, que l'on rencontre en veines dans les roches primitives, par exemple à Wittichen, dans le Kinzigthal, à Auerbach, dans le Bergstrave, et dans d'autres localités.

KIO, ville du Japon. V. MEAKO.

KIODOTE s. m. (ki-o-do-te — du gr. *kiodos*, blanc; *ous*, *ôtos*, oreille). Mamm. Espèce du genre roussette.

KIŒGE, ville du Danemark, située dans l'île de Seeland, à 40 kilom. S.-O de Copenhague; 3,000 hab. Curieuse église du XIVe siècle. Commerce de grains; fabriques de papier et de carton, manufacture de tabac, distilleries d'eau-de-vie. Port commercial excellent, sur la baie de Kiœge. Au moyen âge, cette ville était entourée de fortifications, et, lors du siége de Copenhague, en 1659, Charles-Gustave les fit restaurer afin de s'y ménager une retraite. Le catholicisme y florissait à la fin du XVe siècle, à l'ombre de deux grands monastères fondés par le roi Jean ou Hans, l'un de franciscains, l'autre de carmélites. En 1809, une sanglante rencontre eut lieu sous les murs de Kiœge entre les Anglais et la landwern danoise. La *Baie de Kiœge* est formée par la Baltique, et s'avance profondément dans les terres; elle est célèbre dans l'histoire du Danemark par la grande victoire de l'amiral Niels Juel, le 1er juillet 1677, et par celle de l'amiral Jver Hvitfeldt, le 4 octobre 1710.

KIŒLEN, prolongement des Dofrines, entre la Suède et la Norvége.

KIŒPING (Nicolas-Matson), voyageur suédois, né en 1630, mort en 1667. Il partit comme matelot pour les Indes en 1648, se rendit ensuite en Mongolie et en Perse, entra dans les gardes de Schah-Abbas, prit part à plusieurs expéditions; puis, continuant ses voyages, il visita successivement l'Arménie, Ceylan (1652), la mer Rouge, l'Arabie, l'Egypte, la côte de Coromandel, Malacca, Sumatra, Batavia, la plus grande partie de l'Inde. De retour en Suède (1656), il reçut un grade dans la marine royale et se signala dans les campagnes de 1657 et de 1658. Kiœping s'était attaché, dans ses voyages, à étudier le climat, les productions et les mœurs des nombreux pays qu'il visitait. Il en a laissé une intéressante relation, publiée en suédois (Visingsoë, 1674).

KIOLO s. m. (kio-lo — onomatopée du cri de cet oiseau). Ornith. Espèce de râle de l'Amérique centrale : *Tout le jour, les* KIOLOS *se tiennent seuls, fourrés dans les halliers humides.* (Buff.)

KIONITE s. f. (ki-o-ni-te). Pathol. V. CIONITE.

KION-KOM s. m. (ki-on-komm). Bot. Espèce de palmier du Sénégal.

KIORBOË (Charles-Frédéric), peintre suédois, né à Stockholm en 1816. Après avoir suivi les leçons du Hollandais Henning, il se rendit fort jeune encore à Paris, pour y compléter son éducation artistique, et il s'est fixé dans cette ville, où il est aujourd'hui connu comme un fort remarquable peintre de genre, de nature morte, et surtout d'animaux. Ce fut au Salon de 1844 qu'il débuta en France par l'envoi d'un *Hallali de cerf*, plein de verve et offrant d'excellentes qualités au point de vue de l'arrangement et du coloris. Deux ans plus tard, il exposa le *Renard pris au piége*, tableau qui avait moins de brio, moins de charme peut-être que le précédent, mais une valeur plus réelle, la valeur d'une étude consciencieuse faite d'après nature et vraiment réussie; mais le plus beau succès de M. Kiorboë, c'est celui de 1855; il avait à cette exposition : *Chiens de Tartarie; Course de trotteurs sur un lac en Suède; Surprise réciproque; Nature morte; Terrier.* Toutes les faces de son talent étaient là réunies dans ces sujets, divers de caractère et d'allure et tous réussis. Une brosse savante, sobre avec intelligence, beaucoup de goût et de savoir dans l'arrangement, du sentiment, de la poésie même et partout de l'idée, lui valurent les éloges les

plus flatteurs et les plus mérités. Le chef de l'Etat commanda à l'artiste plusieurs études d'après les magnifiques bêtes de sa meute. Les chenils de Fontainebleau furent donc ouverts à l'artiste, qui alla peindre avec bonheur les *Chiens de relais*, que nous avons admirés en 1857. En 1859, il avait aussi au Salon plusieurs *Griffons des Pyrénées*, ces merveilleux chasseurs d'hiver, qui semblent avoir dans la physionomie le rayonnement de l'intelligence humaine. M. Kiorboë a obtenu, en 1844, une 3me médaille; en 1846, la 2me, et il a été décoré de la Légion d'honneur en 1860.

KIOSEM ou **KEUTSCHEM**, sultane turque, morte en 1648. Lorsque Mahomet IV, âgé de huit ans, fut mis sur le trône par les janissaires qui venaient de déposer son père, Ibrahim, la régence de l'empire fut confiée à Kiosem, grand'mère du jeune sultan. Cette princesse, violente, altière, ambitieuse, redoutant l'influence qu'exerçait, sur son fils Mahomet IV, la sultane Lerkhan, résolut de renverser ce prince et de mettre à sa place un autre de ses petits-fils; mais ses projets, auxquels elle avait associé Bectus, aga des janissaires, furent découverts par le grand vizir Senan-Pacha, qui fit prononcer contre elle un arrêt de mort par le mufti. Vainement elle essaya de se cacher et de fuir en jetant des poignées d'or aux icoglans qui venaient l'arrêter; elle fut saisie, malgré sa résistance désespérée, et étranglée, à l'âge de quatre-vingts ans.

KIOSQUE s. m. (ki-o-ske — du turc *kieuchk*, belvédère). Archit. Pavillon dans le style oriental, dont on décore les jardins et les parcs : *Les musulmanes voilées vont s'asseoir dans les* KIOSQUES, *au bord des fontaines et sur les tombes entremêlées d'ombrages, où elles rêvent tout le jour, entourées d'enfants joyeux, et se font même apporter leurs repas.* (Gér. de Nerval.)

Bannissez des jardins tout cet amas confus
D'édifices divers prodigués par la mode,
Obélisque, rotonde, et *kiosque* et pagode.

DELILLE.

‖ Nom que l'on donne, à Paris, à des guérites établies sur les boulevards, pour la vente des journaux.

— Mar. Bateau de plaisance, à Constantinople.

Kiosque (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Scribe et Duport, musique de Mazas; représenté à l'Opéra-Comique le 3 novembre 1842. La scène se passe en Espagne, à l'époque de la royauté de Joseph Napoléon, dans un joli kiosque habité par une respectable douairière et ses deux nièces. Un jeune officier français, accusé d'avoir mal parlé du nouveau gouvernement, est obligé de se cacher, et comme il est amateur de peinture, il s'introduit dans le parc et se dispose à dessiner le kiosque. Pendant qu'il cherche un point de vue, il prête l'oreille à une conversation des deux cousines qui se plaignent de la fatuité des hommes, et vont jusqu'à désirer qu'ils soient tous muets. Notre officier se présente alors à ces dames comme un jeune artiste privé de la parole; il excite leur intérêt, qui redouble lorsque, s'emparant d'un violon, il répond à coups d'archet à toutes leurs questions. Il se rend si bien maître de la place, qu'il l'emporte sur un rival redoutable, un noble officier espagnol chargé d'arrêter le factieux, et qu'il épouse la jeune Estrelle. Une telle fable paraît avoir été imaginée dans l'unique but de tirer parti du talent de violoniste d'un acteur de l'Opéra-Comique, Emon, chanteur muet ou à peu près. Il faut ajouter que l'auteur de la musique du *Kiosque* était aussi un habile violoniste qui a laissé des ouvrages estimés. La fréquence des morceaux de violon et des airs chantés par des femmes a donné à cet opéra une sonorité aiguë, perpétuelle et fatigante. Le style de la partition est d'ailleurs franc et dans le goût des anciens opéras-comiques.

KIOTOME s m. (ki-o-to-me — du gr. *kion*, bride; *tomé*, section). Chir. Instrument qui sert à couper les brides accidentelles formées dans le rectum ou dans la vessie, et à opérer la rescision des amygdales.

KIOUPERLI, nom d'une famille d'hommes d'Etat ottomans. V. KOPROLI.

KIOU-SIOU, île du Japon. V. XIMO.

KIP (G.), émailleur français qui vivait à Limoges au XVIe siècle. Sa vie est totalement inconnue. Ses œuvres attestent un contemporain de Léonard. Kip avait plus de finesse que de goût, plus de gentillesse que de talent; ses figures sont longues, et ses compositions, où le mouvement est assez remarquable, se détachent vivement, mais sans effet, sur un fond noir. Il se sert beaucoup de la pointe dans ses travaux qui, d'ailleurs, nous étant parvenus en très-petit nombre, font douter que leur auteur ait été vraiment un émailleur de profession comme Léonard et Pierre Raymond. On connaît de lui : *Petit vase en grisaille* (au Louvre); un *Calvaire;* l'*Innocence condamnée* (collection Rattier), etc.

KIP (William-Ingraham), théologien américain, né à New-York en 1811. Il fit ses études à Yale, desservit plusieurs paroisses, et, après un long séjour en Europe, fut promu à l'évêché de San-Francisco, en Californie. On a de lui : le *Jeûne du Carême*, ouvrage qui a eu beaucoup de succès; le *Double témoignage de l'Eglise* (1844); les *Fêtes de Noël à Rome* (1845, in-8o); les *Premières missions des jésuites dans le nord de l'Amérique* (1846, in-8o); les *Premiers conflits de la chrétienté* (Londres, 1851, in-8o); les *Catacombes de Rome* (1854, in-8o), etc. Kip a fourni des articles très-nombreux aux publications périodiques de l'Amérique.

KIPLING (Thomas), théologien anglais, né dans le comté d'York vers 1755, mort en 1821. Il professa la théologie à Cambridge, et devint doyen de Saint-Pétersbourg et recteur de Holmer. On a de lui : les *Parties élémentaires du système complet de D. Smith sur la vue* (1778, in-4o); *Codex Theodori Bezæ Cantabrigiensis Evangelia et apostolorum Acta complectens, quadratis litteris græco-latinis* (1793, 2 vol. in-fol.)

KIPPEN, bourg et paroisse d'Ecosse, comté et à 13 kilom. O. de Stirling, sur le golfe de Forth; 2,000 hab. Distilleries de wiskey très-renommées. Belle vue sur la vallée du Forth et le château de Stirling.

KIPPING (Henri), philologue allemand, né à Rostock vers 1623, mort en 1678. Il s'était fait recevoir maître en philosophie dans sa ville natale lorsque, se promenant un jour dans les environs de Rostock, il fut saisi par des soldats suédois qui l'emmenèrent dans leur camp. Quelque temps après, le conseiller Alexandre d'Erskin, devant la porte duquel il se trouvait en faction, l'aperçut lisant un livre à la dérobée. Il le fit venir, l'interrogea, vit qu'il lisait les poésies de Stace en latin, et fut tellement charmé de son intelligence et de son savoir qu'il le prit sous sa protection, le racheta du service, lui confia le soin de sa bibliothèque, puis le fit nommer corecteur du gymnase de Brême, où il mourut d'une attaque d'apoplexie. Kipping était doux, affable, instruit, mais de mœurs peu réglées. On lui doit les ouvrages suivants : *Recensus Historiæ universalis* (Brême, 1661, in-4o); *Recensus antiquitatum romanarum* (Brême, 1661), ouvrage important, très-souvent réimprimé; *Exercitationes de Scriptura sacra* (Francfort, 1665, in-4o); *Exercitationes de creationis operibus* (Brême, 1665, in-12); *Institutiones politicæ* (Brême, 1667, in-4o); *Animadversiones in axiomata gallicana* (Brême, 1668, in-12); *Institutiones ethicæ* (Brême, 1670); *Institutiones physicæ* (Brême, 1670); *Institutiones politicæ, pneumaticæ et de creatione* (Brême, 1672); *Methodus nova juris publici* (Brême, 1672, in-8o), etc.

KIPPIS (André), controversiste et biographe anglais, né à Nottingham en 1725, mort en 1795. Après avoir fait ses études à Northampton, il desservit plusieurs congrégations dissidentes, en qualité de pasteur, à Boston (comté de Lincoln) et à Westminster. Ensuite il fut nommé professeur à l'académie fondée à Londres par William Coward, d'où il passa à l'institution d'Hackney. Il abandonna l'enseignement pour se livrer tout entier à des travaux littéraires. On a de lui : la seconde édition, considérablement augmentée, de la *Biographia britannica*, en anglais (5 vol. in-fol., parus de 1778 à 1793). Le sixième volume était prêt à paraître, quand la mort vint frapper Kippis. C'est lui qui fonda le *Nouvel annuaire;* il est l'auteur d'une *Vie du capitaine Cook* (Londres, 1778) et d'une nouvelle édition des *Leçons et explications du Nouveau Testament*, du docteur Doddrige (1792). Kippis était un savant de premier ordre; il disait que, pendant trois années de sa vie, il avait lu seize heures par jour.

KIPTCHACK s. m. (ki-ptchak). Linguist. Dialecte turc.

KIR, ville forte appartenant aux Moabites, et qu'on retrouve sous le nom de *Kerek* chez les géographes arabes et les historiens des croisades. Burkhardt la reconnut, d'après les indications d'Aboulféda, dans un méchant petit village où l'on voit encore des ruines assez importantes. ‖ Province assyrienne, dont il est fait mention dans différents livres de la Bible (*Rois, Amos*, etc.), et qui devait vraisemblablement être située non loin du fleuve *Cyrus*, qui se jette avec l'Araxes dans la mer Caspienne. D'autres rapprochent le nom de ce district de celui d'une ville de Médie, *Kourèna*, placée par Ptolémée auprès du fleuve *Mardus*, qui s'appelle, en chaldéen, *Kareni*.

KIRBY (John-Josué), dessinateur anglais, né à Parham, comté de Suffolk, en 1716, mort à Kew en 1774. Il était fils d'un maître d'école, qui publia un ouvrage intitulé : le *Voyageur dans le Suffolk*. Josué Kirby commença à se faire connaître par une série de dessins représentant les monuments et les antiquités de sa province, puis il publia des ouvrages qui lui valurent d'être successivement nommé membre de la Société royale et de celle des antiquaires de Londres, professeur de dessin de la reine Charlotte et directeur des travaux du palais de Kew. On a de lui : *Brook Taylor's method of perspective made easy* (1754, in-4o), excellent traité de perspective; *The perspective of architecture* (1761, 2 vol. in-fol.); *Description of the architectonic sector* (1768, in-fol.).

KIRBY (Guillaume), célèbre entomologiste anglais, neveu du précédent, né à Witnesham, comté de Suffolk, en 1759, mort à Ipswich en 1850. Dès l'enfance, sa mère lui inspira le goût de l'histoire naturelle; une collection de coquilles, les plantes des champs, tels furent les premiers objets sur lesquels il fixa son attention. Lorsqu'il eut fait ses études à Ipswich et à l'université de Cambridge, où il prit ses grades en 1781, il entra dans les ordres et devint pasteur à Barham, dans son comté natal. Là, son ancienne passion pour l'étude des plantes se réveilla, et il se mit à herboriser dans son voisinage. Le hasard attira son attention sur les insectes, et cette nouvelle étude eut bientôt tant d'attraits pour lui, qu'il y consacra tous les loisirs que lui laissait son ministère. Devenu l'un des premiers membres de la Société linnéenne, fondée, en 1788, par sir James Edward Smith, il fournit au recueil de cette société plusieurs mémoires, dont les suivants surtout furent très-remarqués : *Description de trois nouvelles espèces d'hirondelles* (1793); *Lettre à M. Marsham sur l'insecte qui a infesté le blé en* 1795; *Observations sur certains champignons parasites du froment;* la *Tipula tritici*, etc. Kirby ne voulut jamais quitter sa cure de Barham, et, de toutes les dignités qu'on lui offrit, ne consentit à accepter que celle de chapelain du workhouse de son district. A sa mort, il était président honoraire de la Société entomologique, membre de la Société royale et de la Société géologique de Londres, et président du muséum d'histoire naturelle d'Ipswich. Outre les mémoires précités, on a de cet excellent observateur : *Monographia apum Angliæ*, ou *Essai pour classer en genres naturels et en familles les espèces du genre apis de Linné qui ont été découvertes en Angleterre* (Ipswich, 1802, 2 vol.), ouvrage qui le mit en relation avec les plus célèbres naturalistes de l'Europe, notamment avec Fabricius et Latreille; *Introduction à l'entomologie* (1815-1826, 4 vol.), en collaboration avec Spence; *Habitudes et instincts des animaux* (1830). On lui doit aussi la description des insectes dans la *Description des animaux observés dans l'intérieur du cercle arctique par la dernière expédition au pôle Nord* (Londres, 1821, in-4o), et dans la *Fauna borealis americana* (Norwich, 1837, in-4o).

KIRBY SMITH (Edmond), général américain, né à Saint-Augustin (Floride) en 1826. Nommé sous-lieutenant en 1845, en sortant de l'école de Westpoint, il prit part à la campagne du Mexique, se signala par son courage à Palo-Alto, à Resaca-de-la-Palma, à Cerro-Gordo, à Contreras, à Cherubesco (1847), fut, à la suite de cette dernière affaire, promu capitaine, et devint alors professeur de mathématiques à Westpoint. En 1855, il reprit du service actif, fit une campagne dans le Texas, reçut une grave blessure en combattant contre les Indiens Comanches (1859), et fut nommé major l'année suivante. Lorsque éclata la guerre civile aux Etats-Unis, Kirby Smith se démit de son grade (1861), et passa au service de la cause des confédérés. Jefferson Davis le nomma brigadier général. Lors de la sanglante bataille de Bull-Run, le 21 juillet 1861, ce fut lui qui décida de la victoire en amenant des troupes fraîches au secours des confédérés. Dès qu'il fut remis d'une dangereuse blessure qu'il avait reçue dans cette mémorable journée, il devint commandant d'une division de l'armée de Virginie, passa major général au commencement de 1862, prit peu après le commandement des forces militaires du Tennessee oriental, pénétra, avec Braxton Bragg, dans le Kentucky, reçut, au mois d'octobre suivant, le grade de lieutenant général, opera ensuite, de concert avec Sterling Price, dans la Louisiane, et battit les fédéraux à Bayou-Coteau (1863). A partir de ce moment jusqu'à la fin de la guerre, il resta éloigné du principal théâtre des opérations militaires, et rentra dans la vie privée après la prise de Richmond et la défaite définitive des partisans de l'esclavage et de la rupture de l'union fédérale.

KIRBYE s. f. (kir-bî — de *Kirby*, natur. angl.). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des apiens ou mellifères, comprenant trois ou quatre espèces, qui habitent l'Europe.

KIRCH (Gottfried), astronome allemand, élève d'Hévélius, né à Guben (basse Lusace) en 1639, mort directeur de l'Observatoire royal de Berlin en 1710. Il publiait chaque année, en Saxe, des éphémérides contenant les principales observations faites l'année précédente. Le grand électeur, Frédéric Ier, l'appela à Berlin pour lui conférer le titre d'académicien et le mettre à la tête de l'observatoire qu'il venait de fonder. Ses observations ont été publiées dans les *Miscellanea Berolinensia* et dans les *Actes de Leipzig*. On distingue surtout son observation des changements d'aspect de la fameuse étoile du Col de la Baleine, et celle du passage de Mercure sur le soleil, en 1707, passage qui ne fut guère vu qu'à Berlin. En outre, ce savant et laborieux astronome a publié, entre autres écrits : *Ephemeridum motuum cœlestium annus primus* (Leipzig, 1681, in-4o), ouvrage continué jusqu'en 1702; *Relation succincte de la nouvelle comète* (Leipzig, 1683, in-4o); *Calendarium christianum, judaicum et turcicum* (Nuremberg, 1685, in-4o), qu'il publia chaque année dans cette ville jusqu'à sa mort.

KIRCH (Marie-Marguerite WINCKELMANN, dame), astronome allemande, femme du précédent, née à Panitzsch (haute Lusace) en 1670, morte à Berlin en 1720. Initiée de bonne heure à l'étude des mathématiques et de l'astronomie, elle prit un tel goût pour cette dernière science, qu'elle préféra à tout autre parti Gottfried Kirch, âgé de cinquante-trois ans et sans fortune. Elle partagea les travaux de son mari, faisant avec lui des observations astronomiques et des calculs. Après sa mort, elle publia des almanachs, habita pendant quelques années la maison du baron Krosick, qui possédait un observatoire à Berlin, et passa les dernières années de sa vie auprès de son fils Christfried. Elle n'était pas entièrement exempte de préjugés astronomiques. Mme Kirch a publié deux opuscules, l'un *Sur la conjonction du soleil, de Saturne et de Vénus* (1709), l'autre *Sur la position de Jupiter et de Saturne en* 1712 (1712, in-4o).

KIRCH (Christfried), astronome allemand, fils des précédents, né à Guben en 1694, mort à Berlin en 1740. Il succéda à son père dans la direction de l'Observatoire royal de Prusse. Il était membre de l'Académie des sciences de Berlin (1716), et associé de celles de Paris (1723) et de Saint-Pétersbourg. On a de lui : *Observationes astronomiæ selectiores* (Berlin, 1730), ouvrage dans lequel on trouve des éclaircissements sur la chronologie des Tartares et des Mongols; des *Ephémérides* pour les années 1714, 1715, 1716; les *Phénomènes célestes remarquables pendant l'année* 1726 (1725), et de nombreuses observations insérées dans les *Philosophical transactions*, dans les *Miscellanea Berolinensia* et autres recueils.

KIRCHBERG, ville du Wurtemberg, cercle de l'Iaxt, sur l'Iaxt, à 7 kilom. S. de Gerabronn; 1,600 hab. Château seigneurial, résidence des princes de Hohenlohe-Kirchberg. ‖ Ville du royaume de Saxe, cercle et à 9 kilom. S. de Zwickau; 2,400 hab. Fabrication de draps, dentelles, bonneterie. ‖ Bourg et paroisse de Suisse, canton et à 26 kilom. O. de Saint-Gall, ch.-l. de bailliage, sur la rive gauche de la Thur; 3,800 hab. Ancien château, berceau de la famille des comtes de Toggenburg. ‖ Bourg et paroisse de Suisse, canton de Berne, bailliage et à 7 kilom. N.-O. de Burgdorf; 4,439 hab. réformés. Ce village est situé dans la belle vallée de l'Emme, sur la rive gauche de cette rivière.

KIRCHBERG (le comte Conrad DE), poëte allemand qui vivait au XIIIe siècle. On ne sait rien de sa vie; mais le manuscrit Manesse contient de lui quelques poésies et chansons, dont l'amour est le thème habituel, et qui offrent une curieuse imitation des formes métriques dont se sont servis les troubadours.

KIRCHBERGER (Nicolas-Antoine), baron DE LIEBIESTORF, publiciste suisse, né à Berne en 1739, mort en 1800. Tout en suivant la carrière des armes, il s'adonna à l'étude de la philosophie et des belles-lettres, correspondit avec J.-J. Rousseau, qui parle de lui dans ses *Confessions*, entra en relation avec Bernouilli, Saint-Martin, Zimmermann et autres personnages de distinction, puis, de retour dans sa ville natale, il prit part à la fondation de la Société économique et physique, devint membre du conseil souverain de Berne (1755), et fut, pendant six ans, bailli de Gollstadt, près de Bienne. Intimement lié avec le spirituel et mystique Eckartshausen, Kirchberger était un spiritualiste ardent, sur qui Saint-Martin le théosophe, qu'il regardait comme le plus profond génie de son temps, exerça une grande influence. Il eut avec lui une longue correspondance, qui est restée manuscrite, et, sur sa demande, il travailla à la traduction des ouvrages philosophiques de Jacob Bœhm. Adversaire déclaré de la secte des illuminants ou éclaireurs, qui avait pour chef Nicolaï, et qui se propageait en Allemagne et en Suisse, il écrivit contre elle des articles dans une feuille périodique et prit part à la rédaction de mémoires qui déterminèrent l'empereur et le roi de Prusse à prendre des mesures pour arrêter les progrès des idées de ces sectaires. On a de lui, en outre, sous le titre de : *Histoire de la vertu helvétique* (Bâle, 1765, in-8o), un discours sur un acte de générosité des habitants de Soleure au XIVe siècle.

KIRCHDRAUF, ville des Etats autrichiens (Hongrie), à 11 kilom. S.-E. de Leutschau; 3,000 hab. Aux environs, sources minérales de Baldock.

KIRCHEHER ou **KIRSCHEHR**, ville de la Turquie d'Asie, pachalik et à 110 kilom. N.-E. de Kaisarieh, dans une belle plaine, près de la rive droite du Kizil-Ermak; 3,000 hab. Aux environs, nombreux jardins; sources salées au nord de la ville.

KIRCHER (Conrad), philologue allemand, né à Augsbourg vers la fin du XVIe siècle, mort vers 1625. Forcé, en 1587, de quitter sa ville natale, où il remplissait les fonctions pastorales, pour avoir refusé d'obéir à une mesure prise par le sénat, il devint pasteur à Sonnenberg, en Autriche, puis à Donauwerth et à Jaxthausen, en Franconie. On a de lui : *Concordantiæ Veteris Testamenti græcæ, hebreis vocibus respondentes; simul et lexicon hebraico-latinum, hebraïco-græcum, etc.* (Francfort, 1607, 2 vol. in-4o), ouvrage d'une grande

utilité pour l'explication de la Bible, qui avait coûté beaucoup de peine à son auteur, et qui, néanmoins, fut froidement accueilli par les théologiens; *De concordantiarum biblicarum maxime Veteris Testamenti græcarum vario ac multiplici in theologia usu* (Wittemberg, 1622, in-4°).

KIRCHER (Athanase), célèbre jésuite allemand, physicien, mathématicien, orientaliste, philologue, né Geyssen, près de Fulde, en 1602, mort à Rome en 1680. Il étudia dans les colléges de la compagnie à Paderborn, à Munster, à Cologne, enseigna quelque temps le grec à Coblentz, la philosophie, les mathématiques et les langues orientales à Wurtzbourg, se retira ensuite à Avignon, dans la maison de son ordre, professa encore les mathématiques à Vienne, puis à Rome, et passa le reste de ses jours dans la retraite, entièrement livré à ses travaux d'érudition. Il acquit ainsi une somme énorme de connaissances, d'autant plus que son esprit investigateur était servi par une mémoire prodigieuse, à laquelle il se fiait parfois trop facilement, car elle lui fit émettre une foule d'inexactitudes qu'il ne prenait pas la peine de vérifier, tant il se croyait sûr de lui-même. Il a énormément écrit, et sur toutes les matières de la connaissance humaine. Ses principaux ouvrages sont : *Prodromus coptus* (1636), l'un des premiers ouvrages scientifiques sur la langue copte, mais plein d'erreurs; *Lingua egyptiana restituta* (1643), estimé de Champollion; *Ars magna lucis et umbræ in mundi* (1645), qui renferme la description de machines ingénieuses, notamment la lanterne magique, dont le père Kircher paraît bien réellement l'inventeur; il avait aussi imaginé des horloges à réflexion; *Œdipus ægyptiacus* (1652-1655, 3 vol. in-fol.), fruit de vingt années de recherches, mais qui ne se lit plus aujourd'hui que par curiosité. L'auteur était tellement persuadé qu'il avait retrouvé le sens des hiéroglyphes, qu'il n'hésita pas à faire restaurer les inscriptions de certains endroits effacés sur l'obélisque de Rome. Au reste, sa sincérité est douteuse. Un railleur lui ayant envoyé de prétendus hiéroglyphes sur une feuille de papier, il fut complétement dupe de cette mystification, et en donna sur-le-champ une traduction complète; *Polygraphia, seu artificium linguarum...* (1663), ouvrage curieux, qui contient un projet d'écriture universelle et une instruction pour écrire et déchiffrer les écritures secrètes; *Magneticum naturæ regnum* (1667), où il cherche à expliquer tous les phénomènes par le magnétisme; *Mundus subterraneus* (1665-1668, 2 vol. in-fol.), ouvrage dans lequel il relate un grand nombre de faits fabuleux et extravagants et se montre l'adversaire déclaré des alchimistes; *Arithmetologia sive de abditis numerorum mysteriis* (1665, in-fol.); *China monumentis, qua sacris, qua profanis illustrata* (1666, in-fol.), traduit en français par Alquié (1670, in-fol.), livre plein d'inexactitudes; *Ars magna sciendi* (1669, in-fol.); *Latium, id est nova et paralella Latii, tum veteris, tum novi, descriptio* (1669, in-fol.); *Principis christiani archetypon politicon* (1669, in-4°); *Turris Babel sive archontologia* (1679, in-fol.); *Sphinx mystagoga, sive diatribe hieroglyphica* (1676, in-fol.), et un grand nombre d'autres ouvrages et opuscules imprimés ou manuscrits. Ses ouvrages relatifs aux sciences mathématiques attestent également plus d'érudition que de profondeur. Nous citerons particulièrement : *Primitiæ gnomonicæ catoptricæ, hoc est horologiographiæ novæ specularis* (1635, in-4°); *Specula Melitensis encyclica sive syntagma novum instrumentorum physico-mathematicorum* (1638); *Iter ex staticum qui et mundi subterranei prodromus dicitur* (1657, in-4°); *Tariffa Kircheriana, sive mensa pythagorica expansa* (1679, in-8°). Enfin, ce savant universel a écrit sur la musique plusieurs ouvrages, parmi lesquels brille en première ligne le *Musurgia universalis* (1662, in-fol.), divisé en dix livres, dont le neuvième traite des effets physiques et moraux de la musique sur l'homme valide et sur les malades, particulièrement de la guérison par la musique des morsures de la tarentule. Le second ouvrage, intitulé *Phonurgia nova* (1673, in-fol.), développe certaines parties de la *Musurgia*. Enfin, dans un traité du magnétisme, intitulé *Magnes sive de arte magnetica opus tripartitum* (1640, in-4°), Kircher a consacré deux chapitres au *magnétisme musical* et à la *musique hiéroglyphique*. Dans ces divers écrits se rencontrent des trésors d'érudition mêlés à des rêveries maladives et à des hypothèses qui défient la raison humaine. Quoi qu'il en soit de ces aberrations, les livres de Kircher n'en sont pas moins dignes de fixer l'attention des savants.

KIRCHER (Henri), missionnaire et controversiste allemand, né à Neuss (diocèse de Cologne) en 1608, mort en 1676. Il entra dans une école de jésuites, où il enseigna les lettres et la philosophie, puis il prit la résolution d'aller annoncer l'Evangile aux Indes. Pour se faire agréer, il s'était rendu en Espagne; mais sa qualité d'étranger fut un obstacle insurmontable pour les autorités espagnoles. Kircher professa pendant deux ans la rhétorique au collége de Saint-Sébastien, puis revint à Cologne, où il s'adonna avec succès à la prédication. En 1652, il fut nommé directeur du collége de Saint-Goar, et, quelques années après, il se rendit en Danemark, dans le but de ramener les protestants à l'Eglise romaine. Il revint à Cologne, en 1673, épuisé de fatigues, de privations, et tristement affaibli par le climat sévère du pays. On a de lui : *Luscinia concionum* (Cologne, 1647, in-12), recueil de sermons français; *Pretiosum a vili, seu exterminatio doctrinæ Luthericæ contra Ursinum sectarium* (Cologne, 1665, in-8°); l'*Etoile polaire conduisant au salut* (réimp. en 1739, in-12).

KIRCHER (Jean), théologien allemand, né à Tubingue dans la première moitié du XVII^e siècle. Il fit ses études dans sa ville natale et embrassa la carrière pastorale. Vers 1640, il abjura le protestantisme pour la religion romaine, et se retira en Hongrie, où il termina sa vie. On a de lui : *Æthiologia in qua migrationis suæ ex lutherana synagoga in Ecclesiam catholicam veras et solidas rationes succincte exponit et perspicit, etc.* (Vienne, 1640, in-8°). Cet écrit provoqua plusieurs réponses, entre autres : *Kircherus devius, quo ostenditur Kircherum ivisse non qua eundum est, sed qua itur* (Strasbourg, 1641, in-12), par Dorsche, professeur de théologie; *Examen anti-Kircheranium* (Kœnigsberg, 1643, in-24), par Calovius.

KIRCHHAIN, ville de Prusse, province de Hesse, ch.-l. de cercle, à 8 kilom. E. de Marbourg, à l'embouchure de l'Ohm et de la Whora, sur le chemin de fer de Francfort à Cassel; 2,000 hab. Commerce de bestiaux. ‖ Ville de Prusse, province de Brandebourg, régence et à 97 kilom. S.-E. de Francfort-sur-l'Oder, sur l'Elster; 2,000 hab. Culture de tabac; brasseries; fabrication de draps, cordonnerie, poterie.

KIRCHHEIM, ville du Wurtemberg, cercle du Danube, sur la Lauter, à 49 kilom. N.-O. d'Ulm; 5,000 hab. Fabrication importante de menuiserie, instruments de musique. Foires très-importantes pour gros bétail et moutons; marchés aux laines et aux grains. Château royal, bâti par Ulrich en 1538.

KIRCHHEIMBOLANDEN, ville de Bavière, dans le Palatinat, ch.-l. du cant. de son nom, à 42 kilom. N.-O. de Spire; 2,300 hab. Ecole latine; magasin à sel; exportation de fer, mercure, cinabre; fabrication d'instruments de musique. Cette ville fut, jusqu'en 1792, la résidence de la famille princière de Nassau-Weilburg, éteinte en 1816, et dont la belle église renferme le caveau. Il ne reste qu'une aile du vieux château de cette famille.

KIRCHHOFF (Gustave-Robert), physicien allemand, né à Kœnigsberg (Prusse) en 1824. Après avoir étudié les mathématiques et la physique à l'université de sa ville natale, il se fit recevoir agrégé à celle de Berlin en 1848, puis devint professeur extraordinaire à Breslau (1850) et professeur de physique à Heidelberg en 1854. M. Kirchhoff a été élu membre correspondant de l'Académie de Berlin, en 1861, et de l'Académie des sciences de Paris, en 1870. Ses travaux, jusqu'à ce jour, consistent en recherches sur l'électricité et le galvanisme, sur l'élasticité, la dilatation et autres propriétés des corps, sur la force d'expansion de la vapeur, sur des questions d'optique, etc. Il en a publié les résultats dans une foule de mémoires, insérés dans les *Annales* de Poggendorf, et dans le *Journal de mathématiques*, de Crelle. Mais ce qui lui a valu une réputation aujourd'hui européenne, ce sont les admirables expériences qu'il a faites avec Bunsen sur l'analyse du spectre, et qu'il a exposées dans ses *Recherches sur le spectre solaire et sur les spectres des éléments chimiques* (Berlin, 1861).

KIRCHMAIER (Thomas), philologue, poëte latin et théologien allemand, né à Hubelschweisser, en Bavière, en 1511, mort en 1563. Il est plus connu sous le nom de **Nao-Georgos**, traduction grecque de son nom véritable. Partisan déclaré de Luther, il étudia avec ardeur la théologie et les belles-lettres, prit ses grades, et fut nommé pasteur à Suhla, en Thuringe, vers 1536. Quelques années après, il remplit les fonctions pastorales à Kahla. Ce fut un des controversistes les plus ardents de cette époque fiévreuse, où les controversistes réformés déployèrent tant d'impétuosité pour ébranler l'édifice chancelant du catholicisme. Helléniste de premier ordre, railleur et spirituel, Kirchmaier fut un des plus redoutables champions de la Réforme naissante. Il eut cependant quelques démêlés avec les siens, surtout avec Mélanchthon, parce qu'il avait adopté, touchant le salut inévitable, les doctrines émises par Calvin. Traduit devant le consistoire de Weimar pour rendre compte de ses opinions, il refusa de comparaître et quitta sa paroisse de Kahla. Il remplit ensuite les fonctions pastorales à Kaufbeuern, à Kempten et à Stuttgard. Ayant été obligé de s'éloigner de cette ville pour son penchant vers les opinions de Zwingle, il passa à Esslinger, et, finalement, à Wisloch, dans le Palatinat. C'est là qu'il mourut. On a de lui : *Tragædia nova, Pammachius* (Wittemberg, 1538, in-8°); *Mercator, seu judicium, tragædia in qua in conspectu ponuntur apostolica et papistica doctrina* (Bâle, 1540, in-8°). Cette pièce a été traduite en français sous ce titre : le *Marchand converti, tragédie nouvelle, en laquelle la vraie et la fausse religion, au parangon l'une de l'autre, sont au vif représentées* (Genève, 1558, in-8°; 1561, in-12), avec le pamphlet du *Pape malade et tirant à sa fin*, de Théodore de Bèze (1585, 1591, 1594, in-12); *Incendia seu Pyropolynices, tragedia recens, nefanda quorumdam papistici gregis exponens facinora* (Wittemberg, 1541, in-8°); *Hamanus, tragædia nova sumpta e Bibliis* (Leipzig, 1543, in-8°); *In primam Johannis epistolam annotationes* (Francfort, 1544, in-8°); *Epitome ecclesiasticorum dogmatum; Libri V agriculturæ sacræ, heroico carmine descripti* (Bâle, 1550, in-8°); *Hieremias, tragædia nova* (Bâle, 1551, in-8°); *Nova tragædia, Judas Iscariotes* (Stuttgard, 1552, in-8°); *Regnum papisticum, carmen hexametrum* (Bâle, 1553, in-8°); *In catalogum hæreticorum nuper Romæ editum satyra* (1559, in-8°); *Satyrarum libri V priores; adjecti sunt de animi tranquillitate duo libelli* (Bâle, 1555, in-8°); *Explanatio Enchiridionis Epicteti* (Strasbourg, 1554, in-8°); *De dissidiis componendis libri duo* (Bâle, 1559, in-8°). Parmi ses traductions, on cite : *Sophoclis tragædiæ, latino carmine redditæ* (Bâle, 1557); *Dionis Chrysostomi orationes* (Bâle, 1555; Paris, 1604, in-fol.); *Synesii epistolæ, græce et latine* (Bâle, 1558, in-8°); *Phalaridis epistolæ, græce et latine* (Bâle, 1558 et 1695, in-8°). On doit aussi à Kirchmaier le recueil intitulé : *Sylva carminum in nostri temporis corruptelas, ex diversis auctoribus collecta* (Bâle, 1553, in-8°). Enfin on trouve quelques pièces de lui dans les *Deliciæ poetarum germanorum.*

KIRCHMAIER (Georges-Gaspard), érudit allemand, né à Uffenheim, en Franconie, en 1635, mort en 1700. Il étudia la philosophie, la théologie et la jurisprudence à Wittemberg, et fut nommé professeur d'éloquence en 1661. Tout en s'occupant de chimie et de minéralogie, tout en inventant, dit-on, la manière de graver sur verre, il publiait des ouvrages sur des matières d'histoire, de théologie et de philologie. Il a laissé environ cent cinquante ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Dissertatio pro hypothesi tychonica contra dogma copernicanum* (Wittemberg, 1758, in-4°); *De lexicis et lexicographis* (Wittemberg, 1662, in-4°); *Disputationes zoologicæ* (Leipzig, 1661, in-4°); *Commentarius in Tacitum* (Wittemberg, 1664, in-8°); *De auguribus romanorum* (Wittemberg, 1669); *De luce, igne ac perennibus lucernis* (Wittemberg, 1676, in-4°); *De phosphoro natura lucis* (Wittemberg, 1680, in-4°); *Elogia et elegantiæ latinorum jurisconsultorum veterum* (Wittemberg, 1682 et 1687, in-4°); *Pathologia vetus et nova* (Wittemberg, 1685, in-8°); *De Argonautarum expeditione* (Wittemberg, 1685); *Amœnitates et veneres latinitatis in dictionibus et formulis ex Pandectis* (Wittemberg, 1688); *Commentarius in Plinii panegyricum* (Wittemberg, 1689, in-8°); *De origine, jure ac utilitate linguæ slavonicæ* (Wittemberg, 1697, in-4°); *Constantinus Magnus maximorum postulatus criminum, sed potiori parte absolutus* (Wittemberg, 1698); *De calendis calendarisque romanorum veterum et pervulgato nostrorum almanach* (Wittemberg, 1700); *De via per septentrionem ad orientales Indos Europæis diu ante Christum natum memorata; De Chaldæ-Syriasmis, Rabbinismis et Persisismis dictioni Novi Testamenti immerito afflictis; Novi Testamenti græce a solæcismis, barbarismis et hebraïsmis defensio*, etc.

KIRCHMAIER (Sébastien), érudit allemand, frère du précédent, né à Uffenheim (Franconie) en 1641, mort en 1700. Après avoir fait des cours publics à Wittemberg, où il s'était fait recevoir maître en philosophie, il devint successivement professeur au collége de Ratisbonne (1667), directeur du gymnase de Rotenburg, sur la Tauler, et surintendant ecclésiastique de cette ville. Il possédait à fond la plupart des langues orientales, et a composé des poésies en persan, en arabe, en arménien, en turc, etc. Outre des dissertations sur une foule de points concernant la théologie, la philosophie, l'histoire naturelle, etc., on a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *De Germanorum antiquorum idolatria* (Wittemberg, 1663); *De corporibus petrificatis* (Wittemberg, 1664, in-4°); *De indiciis in inquisitione venarum metallicarum observandis* (Wittemberg, 1666); *De papyro veterum* (Wittemberg, 1666); *De flammante curru Eliæ* (Wittemberg, 1667); Δυάς *historiam Martis assyriaci et ægyptiaci eruens* (Wittemberg, 1680), etc.

KIRCHMANN (Jean), antiquaire allemand, né à Lubeck en 1575, mort en 1643. Il s'occupa longtemps d'éducation, enseigna la rhétorique et l'art poétique à Rostock, de 1602 à 1613, et fut alors placé à la tête du gymnase de Lubeck. On estime surtout, parmi ses ouvrages : *De annulis* (1723), et *De funeribus Romanorum* (1605), qui ont contribué à faire connaître certains usages des Grecs et des Romains, ainsi que des *Rudimenta rhetoricæ* (1652) et des *Rudimenta logicæ peripateticæ* (1669), souvent réimprimés.

KIRCHMANN (Jules DE), jurisconsulte et homme politique allemand, né à Schafstædt, près de Mersebourg, en 1802. Après avoir étudié le droit à Leipzig et à Halle, il entra dans la magistrature, occupa différents emplois près de plusieurs tribunaux, devint, en 1835, président du tribunal de Greifswald, passa, en la même qualité, à Torgau, en 1840, et fut nommé, six ans plus tard, premier avocat général près la cour criminelle de Berlin. La probité et l'impartialité dont il fit preuve dans ces fonctions lui valurent une si grande popularité que, en 1848, les électeurs de Berlin l'élurent député à l'Assemblée nationale prussienne. Kirchmann y siégea sur les bancs du centre gauche; mais bientôt, comme l'opposition qu'il faisait déplaisait au gouvernement, il fut nommé président du tribunal supérieur de Ratibor, fonctions qui le forçaient à se démettre de son mandat. Il reparut, néanmoins, au mois de juillet de la même année à l'Assemblée nationale, comme député du cercle de Tilsitt, et revint prendre sa place au centre gauche. Elu, au commencement de 1849, député à la seconde chambre de Prusse par le cercle de Ratibor, il fit partie de cette assemblée jusqu'à sa dissolution. Il chercha alors à donner un nouvel aliment à son activité politique en créant un journal libéral, intitulé les *Feuilles démocratiques*. A la suite d'un conflit qu'il eut avec le ministère de la justice, à l'occasion du procès intenté au comte de Rechenbach pour avoir fait partie du parlement de Stuttgard, Kirchmann fut suspendu pour trois mois de ses fonctions de président (1850). Lorsqu'il eut repris l'exercice de ses fonctions, diverses ordonnances du ministre le blessèrent à tel point, qu'il demanda un congé de cinq ans et l'otbint à condition d'indemniser son suppléant. Il alla s'établir alors dans les environs de Dresde, où il vécut pendant plusieurs années, occupé de travaux agricoles et d'études philosophiques. Elu, en 1861, membre de la Chambre des députés de Berlin, il y vota avec les progressistes et prit une part active à toutes les discussions importantes. A l'expiration de son congé, qui avait été prolongé jusqu'en 1863, il rentra en activité en qualité de vice-président de la cour d'appel de Ratibor. Comme fruit de ses études philosophiques, M. Kirchmann a publié : la *Philosophie de la science* (Berlin, 1864), et une brochure *Sur l'immortalité* (Berlin, 1865), dans laquelle il a soumis à une critique judicieuse les divers systèmes de l'idéalisme moderne, notamment celui d'Hegel, et où il a cherché à leur opposer les théories du réalisme. Parmi ses travaux de jurisprudence, on cite surtout celui qui a pour titre : la *Loi sur la procédure civile en Prusse* (Berlin, 1847), qui est un excellent commentaire sur cette loi.

KIRCHMEIER (Jean-Christian), controversiste allemand, né à Orpherode (Hesse) en 1674, mort en 1743. Après avoir terminé ses études à Francker, il fut nommé professeur de philosophie, puis de théologie à Herborn, à Heidelberg, en 1706, à Francker, et, finalement, à l'université de Marbourg, où il termina sa carrière. Ses principaux ouvrages sont : *Inactione moralium principio* (Herborn, 1701, in-4°); *De redemptione* (Herborn, 1702); le *Théologien réformiste d'Heidelberg* (Heidelberg, 1708, in-4°); *Historia collationum publicarum inter professorem reformatorem et catholicos* (1711, in-4°); *De falsis doctoribus* (Marbourg, 1732-1733, in-4°); *Auctoritas pontificia ex ipsis pontificum decretis eversa* (Marbourg, 1734, in-4°). Kirchmeier travailla toute sa vie à réformer divers côtés de la théologie luthérienne; mais on ne voit pas que ses efforts aient abouti à des résultats durables.

KIRCHSTEIN (Georges), médecin allemand. V. KIRSTEN.

KIRCHWŒRDER, nom des quatre villages qui composent le Vierlande, dans le territoire allemand de Bergedorf.

KIRCKS (Jean), naturaliste belge, né à Bruxelles en 1772, mort en 1831. Il exerça la profession de pharmacien et devint membre de l'Académie des sciences de sa ville natale. Outre divers mémoires et observations insérés dans le recueil de cette société, on a de lui : *Flora Bruxellensis* (Bruxelles, 1812, in-8°), ouvrage estimé; *Tentamen mineralogicum* (Bruxelles, 1821); *Résumé du cours de minéralogie et de botanique donné au musée des sciences de Bruxelles* (Bruxelles, 1828).

KIRENSK, ville de la Russie d'Asie, gouvernement d'Irkoutsk, sur la Léna, à 690 kilom. N.-E. d'Irkoutsk; 600 hab. Fort russe; commerce de pelleteries. La ville fut fondée en 1655.

KIRGANÉLIE s. f. (kir-ga-né-lî — de *Kirganel*, n. pr.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des euphorbiacées, tribu des phyllanthées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Inde et l'île Maurice : *La* KIRGANÉLIE *virginale se charge de beaucoup de rameaux.* (T. de Berneaud.) ‖ On dit aussi KIRGANELLE.

KIRGENER (Joseph), général français, né à Paris en 1766, mort en 1813. Il fut attaché comme lieutenant du génie à l'armée du Nord, en 1793, prit part aux siéges de Charleroi et de Maëstricht, fut promu chef de bataillon en 1794, reçut une grave blessure à l'affaire de Quiberon, fit ensuite la campagne du Rhin et de Hollande, où il fut fait prisonnier, et, après avoir recouvré la liberté, se rendit en Italie, assista aux batailles de Montebello et de Marengo, puis devint directeur du génie à Milan. Colonel en 1800, général de brigade en 1805, pour sa belle conduite à la bataille d'Austerlitz, Kirgener continua à se distinguer pendant les campagnes de 1806 et 1807, et reçut le titre de baron pour l'habileté dont il avait fait preuve dans l'attaque de Dantzig. Il passa ensuite à l'armée d'Espagne, qu'il quitta au bout de deux ans pour

aller fortifier le Helder et l'île du Texel, prit, à partir de 1810, le commandement du génie de la garde impériale, et trouva la mort à Markendorf, peu de mois après avoir été promu général de division.

KIRGHIZ, peuplade nomade de l'Asie, appartenant à la race turque tartare, et habitant une vaste région inculte appelée *steppe des Kirghiz*. Ces nomades sont répandus en grand nombre sur les territoires de la Chine et du Turkestan; 1,250,000 environ sont sous la suzeraineté russe; 82,000 d'entre eux, désignés sous le nom de la *Horde Intérieure*, habitent en Europe, dans le gouvernement d'Astrakhan. Les Kirghiz de la Russie asiatique forment quatre grandes divisions, dont trois sont appelées hordes. Ce sont : 1° la Petite Horde (*Kitschik-Djus*) ou Kirghiz d'Orenbourg, au nombre d'environ 650,000, entre le fleuve Oural, la mer d'Aral et le Syr-Daria; 2° la Horde Moyenne (*Orda-Djus*) ou Kirghiz de Sibérie, comptant près de 370,000 têtes et habitant le bassin de l'Ischim et les régions voisines; 3° la Grande Horde (*Oulon-Djus*), comptant 100,000 individus répandus depuis le lac Balkasch et le fleuve Ili jusque sur les frontières de la Chine; 4° enfin, les Bouroutes de l'Yssykoul, au nombre de 50,000. Depuis quelques années, leur territoire a été organisé en deux grandes divisions : celle des Kirghiz d'Orenbourg, dont la superficie est de 947,312 kilom. carrés et la population de 800,000 individus, et celle des Kirghiz de Sibérie, avec une superficie de 798,465 kilom. carrés et une population de 290,332 individus. Le nombre des Kirghiz soumis à la Russie est de 1,286,025. Nous allons esquisser, au double point de vue physique et moral, les traits caractéristiques de ces nomades, qui, jusqu'à ces dernières années, n'ont été que très-imparfaitement connus. De taille moyenne, maigres et trapus, les Kirghiz ont le teint jaune, le nez écrasé, les pommettes saillantes, les yeux noirs et peu ouverts, les oreilles grandes. Les femmes ont, pour la plupart, les cheveux noirs; ceux des hommes sont d'un blond cendré. Les femmes ont, en général, les yeux brillants et pleins de feu, mais leurs formes disgracieuses et leurs pommettes en saillie nuisent à leur beauté. Le costume des Kirghiz se compose, pour les hommes : 1° de robes en velours, en étoffes de soie ou de coton, qui leur viennent de Chine, de Russie ou de Boukharie, ou faites d'un drap grossier qu'ils fabriquent eux-mêmes, de feutre, etc.; 2° de peaux de poulain et de cheval dont ils s'enveloppent dans les grands froids; 3° d'un pantalon si large, qu'on le met par-dessus la robe; 4° d'une ceinture à laquelle pendent un couteau et la *kalta*, ou petit sac pour le briquet, l'amadou et le tabac; 5° d'un bonnet rond et pointu, sur lequel, en voyage ou en visite, ils en mettent un autre de feutre blanc pour l'été et de fourrure et à trois oreilles pour l'hiver; 6° de grandes bottes pointues, ornées de broderies et montées sur de hauts talons. Le costume des femmes diffère peu de celui que nous venons de décrire; leurs robes, longues et larges comme celles des hommes, se boutonnent jusqu'à la ceinture et, en partie fermées dans le bas, tombent comme des chemises. Elles portent en profusion des anneaux, des bagues, des bracelets, des pendants d'oreilles, des plaques d'argent, des cornalines. Elles ont toutes les cheveux tressés. Les femmes mariées ont sur la tête un haut bonnet en forme de cône tronqué, entouré, à sa partie supérieure, d'un voile qui descend en pointe sur le dos. Les jeunes filles portent des bonnets de velours en forme de pain de sucre et assez semblables à ceux des hommes. Les armes des Kirghiz sont la lance, le sabre, les flèches, le *tchakane* (petite hache à manche fort long, dont les blessures sont mortelles) et le fusil. Ils se les procurent, en général, par la voie des caravanes; celles qu'ils font eux-mêmes sont mauvaises. Ils savent fabriquer cependant la poudre et couler des balles dans des moules d'ardoise ou d'autres pierres. L'exercice le plus en honneur parmi eux est l'équitation; ils manient les chevaux les plus farouches avec une hardiesse et une facilité merveilleuses. Les femmes surpassent quelquefois les meilleurs cavaliers. La demeure du Kirghiz s'appelle *kibitka;* ce n'est pas un chariot comme la kibitka russe, ni une tente reposant sur un chariot, car ils ne connaissent pas ce mode de transport. C'est une tente arrondie, spacieuse, où toute la famille trouve place. Elle se compose d'une cage intérieure fixée au sol et faite de lanières d'un bois flexible, tressées en grillage; cette cage est recouverte d'une épaisse couverture en laine de brebis, dont le tissu est tellement serré, qu'il ne laisse pas le moindre passage au souffle du vent. Le Kirghiz veut-il changer de séjour, il roule la couverture, met la charpente en paquet, attache le tout sur le dos d'un chameau, et part avec sa maison, sa famille et son bétail. Au milieu de la *kibitka*, se trouve un fourneau où brûle le *kiziak* (fumier séché), et sur lequel la ménagère fait la cuisine. Le kiziak est, chez les Kirghiz, le seul moyen de chauffage et d'éclairage, car tous les autres combustibles leur manquent absolument. Comme ils n'ont pas non plus de meubles, ils placent à terre leurs ustensiles de ménage. Quelques matelas, deux coffres, un chaudron, quelques petits vases, une auge pleine de *koumiss* (lait de jument fermenté), chez les riches, et de lait aigre coupé avec de l'eau, chez les pauvres, un arc et des flèches, un vieux fusil presque hors d'usage, suspendu par une corde, voilà tout ce que l'on aperçoit dans l'intérieur de la tente. Les riches ornent leur tente de tapis de Perse, et se donnent le luxe d'avoir une kibitka séparée qui leur sert de cuisine. Leur principal aliment est la chair de mouton, qu'ils mangent sans pain. Ils font aussi usage de la viande de cheval rôtie, et regardent comme un mets délicat le sang fumant d'un poulain que l'on vient d'égorger. Un genre de vie rapproché de la nature, une nourriture simple, l'absence de toute grave inquiétude, un climat salubre, procurent aux Kirghiz une bonne santé, une longue vie. Cependant la petite vérole les décime de temps à autre. Les autres maladies les plus communes sont la fièvre chaude, les maux d'yeux et les maladies vénériennes, qu'entretient et qu'a peut-être fait naître une extrême malpropreté. M. de Meyendorff, auquel nous empruntons de nombreux renseignements, a admirablement décrit les mœurs et le caractère des Kirghiz. « Plongés dans la plus complète barbarie, et jouissant de la liberté la plus absolue, dont ils usent pour mal faire, sans scrupule et sans remords, ils rejettent fièrement tout ce qui tendrait à policer ou à adoucir leur caractère violent, dur et jaloux. La rapine est leur élément, le pillage leur occupation favorite, la cruauté leur loi. Chez eux, nulle forme de gouvernement, nul chef avoué, car leurs kans ou sultans n'ont qu'une autorité nominale; nul congrès, nulle diète, nulle conférence diplomatique; l'anarchie est leur situation permanente, et la satisfaction de leurs hideux penchants leur règle. Ils ignorent ou dédaignent les arts, même agricoles; quelques-uns chassent avec des aigles apprivoisés, comme jadis nos faucons. Généralement assoupis dans leur ignoble nonchalance, étendus sous la tente, en été, parce qu'il fait trop chaud, en hiver, parce qu'il neige autour d'eux, ils ne sortent de leur inaction que pour renouveler leurs provisions épuisées. Dans ce repos du crime, le Kirghiz s'abandonne à la luxure avec une ardeur effrénée. Le Kirghiz n'accueille le voyageur, son compatriote, que sous la condition d'en ouïr quelque histoire amusante. Un des plus grands honneurs que puisse faire un Kirghiz à son hôte, c'est de lui offrir de sa main nue et crasseuse un morceau de viande. Il pratique également, mais seulement à l'intérieur de sa tente, l'hospitalité envers l'étranger; aussi ce dernier doit se tenir sur ses gardes, lorsqu'il a quitté le foyer, car celui qui, peu de minutes avant, était son hôte, n'hésitera pas à le dévaliser et même à le tuer, pour peu qu'il en trouve l'occasion. Mélancolique et sombre, le Kirghiz aime la solitude et s'enferme souvent pour être seul avec ses concubines. Singulièrement crédule, il joint à cette crédulité une extrême perfidie. Aussi ne peut-on ajouter aucune foi à sa promesse; nulle convention, nul traité n'est praticable avec ce peuple, l'un des plus sauvages comme l'un des plus vicieux de la terre. Il semble pourtant un peu moins atroce dans les lieux baignés par le Sir-Daria, grand fleuve qui va mêler ses ondes à celles du lac Aral. Borné dans ses besoins, sans luxe dans son intérieur, le Kirghiz se montre néanmoins d'une sordide avarice et d'une cupidité insatiable, au point que souvent d'horribles conflits s'élèvent pour le partage des plus chétifs lambeaux. Le Kirghiz n'a que la bravoure du lâche; il attaque par surprise et dévalise ou tue à l'improviste. Ces brigands font quelquefois des excursions au nombre de 4,000 à 5,000; leurs attaques sont aussi brusques qu'impétueuses; ils effrayent, par des cris et des hurlements, les chameaux des caravanes. Averti de l'approche d'un convoi, le Kirghiz s'élance à cheval le sabre au poing et le cordon tout prêt à enlacer un prisonnier, à la manière des Gauchos dans leurs chasses aux taureaux et aux chevaux sauvages. Son premier choc est impétueux, terrible; mais si on lui résiste, le Kirghiz étonné s'enfuit comme l'éclair. La vue d'un mousquet l'interdit et le bruit du canon le remplit de terreur.

Si le Kirghiz n'était pas tellement avide de gain, il ne ferait point de quartier aux étrangers qu'il parvient à saisir; mais, poussé par cette soif inextinguible de profit, il les réduit en esclavage et les vend aux Boukhariens, en échange des objets qu'il désire. Pour juger de sa cruauté, il faut le voir dans ses accès de vengeance envers quelqu'un de sa horde; il le lacère, le torture et le brûle, après s'être lavé les mains dans son sang et s'en être abreuvé. Si vous demandez à un Kirghiz quelle est sa religion, il vous répond : « Je n'en sais rien. » Il n'a pas de temple; il singe le rite mahométan, mais seulement dans ce qui s'y trouve de mal. Il a quelques prières imitées du Coran et quelques idoles, mélange bizarre de cultes et de superstitions. Une croyance répandue chez les Kirghiz, c'est que les âmes des morts s'en vont habiter les étoiles et y sont escortées par de bons et de mauvais génies, pour les charmer ou les tourmenter, suivant qu'elles ont été vertueuses ou méchantes sur la terre. Ces barbares sont très-attachés à leurs steppes sablonneux, et lorsque les troupes russes emmènent des Kirghiz prisonniers, rien ne peut leur faire oublier leur pays. Le Kirghiz peut avoir autant de femmes que sa fortune le lui permet. Il va de préférence chez les Kalmouks, ses voisins, leur enlever des filles, parce qu'elles conservent plus longtemps les attraits du jeune âge et sont d'un caractère plus doux que celles de son pays. Lorsqu'il épouse une de ses compatriotes, il doit procéder d'après un cérémonial consacré par l'usage. Dès qu'un jeune Kirghiz se sent de la vocation pour l'état de mariage, il cherche dans les steppes celle qui doit répondre à l'objet de ses feux. Lorsqu'il a rencontré celle qu'il croit digne de son amour, il la suit de loin et remarque avec soin son *aoule* et sa tente. Quelques jours après, il se trouve comme par hasard sur ses pas et lui demande d'un ton timide si elle n'a pas rencontré sa brebis chérie qu'il a perdue dans le voisinage et qu'il cherche en vain. La jeune Kirghize, qui d'ordinaire est prévenue de l'arrivée du prétendant, lui répond négativement, puis l'interroge à son tour. « D'où est-il? pourquoi a-t-il l'air triste? n'a-t-il pas faim? » Finalement, elle lui offre l'hospitalité, qu'il s'empresse d'accepter. Il revient ensuite chez ses parents; ceux-ci arrivent bientôt à leur tour et sont accueillis dans la kibitka où le cœur de leur fils est prisonnier. Ces visites se répètent un certain temps, et lorsqu'on est tombé d'accord sur le prix à payer aux parents de la jeune fille, et qui consiste d'ordinaire en un certain nombre de chameaux, de chèvres, etc., on procède aux cérémonies du mariage, qui se font d'une façon très-expéditive. Le *moullah* ou prêtre mahométan vient à la tente des futurs époux et leur adresse une courte allocution. Puis ils mangent ensemble, au milieu de leurs parents, boivent du koumiss, et le mariage est bâclé.

Les riches s'abstiennent le plus souvent d'aussi longs préliminaires. Voici comment, pour eux, la chose se passe. Les jeunes filles nubiles (elles le sont à quatorze ans) se réunissent un certain jour à un point déterminé du steppe; elles sont en habits de fête, et chacune d'elles monte un bouillant coursier tiré du haras de son père. Derrière elles arrivent leurs prétendants, aussi à cheval. A un signal donné, une des jeunes filles, armée d'un fouet, part au galop, et sur ses pas s'élancent aussitôt tous les prétendants à sa main. Chacun d'eux s'efforce de l'atteindre, de la saisir au passage, de l'embrasser et de la placer sur son cheval; celui qui y parvient est de droit son mari. Mais ce n'est pas là un exploit facile à accomplir; la sauvage amazone a un énergique moyen de défense contre ses acharnés poursuivants, car les règles de la course l'autorisent, l'obligent même à faire usage de son fouet; aussi les coups pleuvent-ils sur le cheval et le cavalier qui la serrent de trop près, surtout si le prétendant n'a pas le don de plaire. La jeune fille kirghize est fort habile à manier le fouet; mais ce jour est le seul où elle puisse s'en donner à cœur joie, et bientôt un dur esclavage vient lui faire regretter de s'être montrée trop indulgente vis-à-vis de celui qui est devenu son seigneur et maître. Du reste, les femmes kirghizes valent mieux que les hommes. « On croirait même, dit un voyageur, que les hommes ont accaparé tous les vices, en ne laissant aux femmes que les bonnes qualités. Ces dernières, en effet, montrent de la compassion, se montrent mères tendres et épouses dévouées. Chargées des soins du ménage, elles préparent le repas, confectionnent les vêtements, traient les cavales, sellent les chevaux, et quelquefois suivent leurs maris dans une expédition lointaine. S'ils amènent des captifs, c'est à elles que ceux-ci doivent fréquemment la vie et toujours des adoucissements à leur captivité. Chacune a sa tente séparée, que tour à tour le Kirghiz favorise de sa visite. Il est des Kirghiz qui ont jusqu'à deux cents compagnes. Voilà bien des politesses à rendre. Et pourtant, le féroce Kirghiz vous éventrerait sur l'heure si vous osiez lancer un regard à l'une de ses brebis humaines; jalousie, au surplus, naturelle, car le harem kirghiz, sous des tentes en plein air, est une bien faible barrière contre les lovelaces de ces contrées, et dans les steppes de l'Asie, aussi bien qu'en Europe, dès que les maris s'en vont à la maraude, l'amour s'en vient marauder également chez eux. Hâtons-nous d'ajouter, pour la justification des belles Zaïres du pays des Kirghiz, que presque toutes sont traitées jusqu'à la barbarie par leurs époux farouches. Une seule est à l'abri des fureurs maritales, c'est celle qui a le rang de première épouse et le titre de *baibicha*, mot qui veut dire femme riche, parce qu'elle possède un assez riche douaire. Son époux peut lui donner des ordres, mais non la battre et encore moins la tuer. » Elle peut même divorcer, si son époux la rebute ou la néglige; alors elle rejoint ses parents, pour convoler ensuite à de nouveaux liens. Pour ce qui est de ses autres compagnes, le Kirghiz a sur elles une autorité absolue, un droit de vie et de mort.

Les Kirghiz se divisent en tribus, qui sont gouvernées despotiquement par des sultans; ces derniers descendent de Gengis-Kan, mais c'est à peine s'ils connaissent le nom de leur ancêtre. Ils forment une caste aristocratique qui ne s'allie pas avec les autres familles. Chaque tribu se subdivise en aoules ou campements, composés seulement de quelques tentes, ce qui est plus commode pour la vie nomade. Chaque tente renferme au moins toute une famille.

C'est en 1730 que la Petite Horde se soumit aux Russes. Plus tard, elle secoua le joug. En 1805, une partie de cette horde demanda un lieu d'établissement au czar, et on lui assigna le steppe qui s'étend à l'E. du Volga inférieur, où elle se fixa en prenant le nom de horde de Bukejew. Le reste de leurs compatriotes a passé sous la domination russe dans le courant de ce siècle; mais cette domination n'avait été, jusqu'à ces dernières années, que purement nominale, et il avait fallu toute l'adresse du gouvernement russe pour la maintenir. Diviser pour régner, telle est la maxime du cabinet de Saint-Pétersbourg. Il entretient une désunion perpétuelle entre les trois kanats de Khiva, de Bokhara et de Khokand, qui renferment une population de 6 millions d'habitants; il agit de même vis-à-vis des Kirghiz, des Kalmouks et des Karakalpacks, car c'est pour lui une arme puissante que ce manque d'entente entre des peuples qui appartiennent à une même race, mais que leur barbarie et une rivalité mal entendue poussent à s'entre-détruire au profit d'une puissance étrangère. Aussi voyons-nous, depuis quelques années, la Russie recueillir les fruits de sa pernicieuse politique. Elle marche silencieusement, mais à pas de géant, vers la Chine et les Indes. Elle n'avait pas, pour ses armées, de centre d'opération dans ces contrées. Elle s'est emparée, il y a quelque temps, de la ville forte d'Achmetchek, qui appartenait au prince de Khokand, et qui est bientôt devenue une forteresse menaçante sous le nom de Fort Perowski, qui lui a été donné en l'honneur du gouverneur d'Orenbourg. De ce fort, situé sur le Sir-Daria, à 500 kilom. de la mer d'Aral, les vapeurs russes voguent librement jusqu'à cette dernière, et de là ils remontent le fleuve Amour. Bientôt aucune barrière ne défendra plus, contre leurs envahissements, la Chine et l'Indoustan, car la conquête de Bokhara (1867) a fait disparaître ce qui pouvait leur offrir la plus sérieuse résistance.

Terminons cette notice par une citation empruntée au docteur William Radloff, qui a publié, en 1863, une relation de voyage dans l'Asie centrale.

« La langue des Kirghiz est beaucoup plus rapprochée des idiomes altaïques que les dialectes tatars de la Russie. L'influence du mongol se montre seulement dans un très-petit nombre de traits; néanmoins, on ne saurait le méconnaître. L'influence du persan et de l'arabe, par l'intermédiaire de l'islam, est ici beaucoup plus marquée; encore cette influence s'y réduit-elle à bien peu de chose, si on la compare à l'action qu'elle a sur les dialectes tatars, et se borne-t-elle uniquement à des mots importés, qui eux-mêmes, remarque importante, ont dû se plier aux règles de la grammaire kirghize. Je n'ai pas trouvé, chez les Kirghiz que j'ai visités, de véritables diversités de dialectes; seulement, chez ceux du Nord, l'influence russe se fait sentir, comme chez ceux du Sud l'influence de la langue du Khokand. Tous ces Kirghiz se nomment eux-mêmes *Kazaks;* la dénomination Kirghiz vient des Russes sibériens, qui confondent les Kirghiz de l'Iénisséi avec les *Kazaks*. La seule tribu qui se donne encore actuellement le nom de Kirghiz, ce sont les Kara-Kirghiz ou Kirghiz noirs du Thian-Chan. »

KIRGHIZ (STEPPE DES), vaste contrée de l'Asie, habitée par les tribus nomades des Kirghiz, et dont le point le plus septentrional se trouve sous le 55° degré de latit. N., sur la rive gauche de l'Irtych, non loin de la forteresse d'Omsk. Au S., les Kirghiz ne dépassent pas le 42° degré; de l'O. à l'E., ils s'étendent du 68° au 102° degré de longit. orientale. La frontière septentrionale, prise de l'E. à l'O., est *formée par une partie des* monts Altaï, puis par la rivière Irtych; ensuite, de la rivière Irtych jusqu'à la rivière Tobol, par la ligne des monts de Sibérie; puis, jusqu'au confluent de l'Ouil, par le cours même de la rivière Tobol; plus loin, par la rivière Ouil, et ensuite par l'Oural, du fort de Spass presque jusqu'à Orenbourg, ou plus exactement jusqu'au fort de Néjeuski, à partir duquel *la ligne remonte la rivière Berdianka*, suit plus loin la petite rivière Boural et la rivière Ilek jusqu'à son confluent même, et enfin, de nouveau, le fleuve Oural. La limite occidentale est ce même fleuve et une partie de la mer Caspienne. Au S., les Kirghiz ont pour voisins les Turcomans nomades des bords orientaux de la mer Caspienne. Ils confinent aussi au territoire du kanat de Khiva, au lac Aral, au Sir-Daria, etc. La frontière orientale est formée par la ligne de fortifications chinoises qui s'étend depuis la Petite Boukharie vers le Nord jusqu'à la frontière russe. Cette immense périphérie embrasse une superficie d'environ *1,480,105 kilom. carrés.*

Nul point, dans les steppes des Kirghiz, où l'œil fatigué puisse se reposer. C'est une contrée silencieuse, nue, aride, désolée. Çà et là, sur les bords de l'Oural, quelques arbres rabougris, des peupliers aux feuilles blanchâtres troublent seuls, par leur triste bruissement, le silence de la nature inanimée. Il se produit quelquefois dans le steppe un phénomène tout *particulier. Les objets*, vus à une certaine distance, paraissent rapprochés et de dimensions inégales, mais plus grands qu'ils ne le sont en réalité. Un homme devient un obélisque et un chameau chargé une montagne mouvante. Les naturalistes attri-

buent ce phénomène d'optique à la réfraction des rayons lumineux produite par les vapeurs qui s'élèvent du sol. Bien des fois, le voyageur altéré a cru voir près de lui un lac aux eaux limpides; il se hâtait pour l'atteindre, mais à mesure qu'il avançait le lac fuyait devant lui, pour reparaître plus loin. Dans ces solitudes, aujourd'hui sauvages, on voyait jadis, du moins si nous en croyons l'histoire, des villes immenses, de nombreux villages, des terres cultivées, des bois et des prairies verdoyantes. Tout a disparu, et l'œil en chercherait vainement la trace. Cette contrée stérile est partagée par l'Oural en deux versants aussi arides l'un que l'autre, mais dont l'aspect diffère. Du côté de l'Europe, le voyageur qui suit la grande et unique voie de communication tracée dans le désert rencontre, à chaque centaine de verstes environ, un poste fortifié de Cosaques, dont les maisons, entourées de fossés, sont alignées comme les rangs d'un bataillon. Au-dessus du poste s'élève la maison en bois du commandant, sur le toit de laquelle se tient continuellement un piquet de Cosaques, un œil dirigé vers l'orient et l'autre vers l'occident. Sur la rive opposée de l'Oural, le Kirghiz, son arc rejeté sur l'épaule, et porté par un coursier rapide, se lance à la poursuite de l'antilope ou du loup des steppes, dont il suivra la piste jusqu'à ce que l'animal soit devenu sa proie.

Les steppes des Kirghiz-Kasacks occupent un espace immense entre le fleuve Oural, la mer Caspienne et la mer d'Aral. La nature du sol n'est pas partout la même. Ici ce sont des sables tantôt mouvants, tantôt immobiles et pleins de débris de coquillages; plus loin, c'est une argile sablonneuse, tout à fait nue ou couverte de mauvaises herbes. Partout même aridité, même absence de forêts et de cours d'eau. Parfois, cependant, on rencontre quelque lac fétide, des mares de boue et de sel, qui donnent naissance en été à des myriades de taons, de cousins et de mouches de toute grosseur, dont la piqûre est très-douloureuse. Çà et là sont des sources que les Kirghiz nomades ont l'habitude de couvrir adroitement avec des joncs et des roseaux, afin de s'en réserver exclusivement la jouissance. Quelquefois apparaît une prairie verdoyante, qui forme comme une oasis fertile, d'une étendue de quelques verstes carrées. C'est là que paissent les troupeaux des Kirghiz, leur unique richesse et leurs seuls moyens d'existence. Cette richesse se compose de chameaux blancs, gris et noirs, de bétail à cornes, de chevaux et de brebis.

La température moyenne, pour toute l'étendue de la contrée, s'élève en été à + 45° et descend en hiver jusqu'à — 30° du thermomètre Réaumur. La pluie arrose rarement le désert; le printemps y est en quelque sorte inconnu, et l'on passe sans transition d'un hiver rigoureux à un été brûlant. A toute époque de l'année, les steppes sont exposés à des ouragans qui parfois sont terribles et exercent de grands ravages. Bien des fois en hiver, des troupeaux entiers sont ensevelis sous des montagnes de sable, tandis qu'en été des trombes de poussière brûlante tourbillonnent dans la plaine.

KIRGHIZE s. m. (kir-ghi-ze). Linguist. Idiome turc, de la division des langues touraniennes, parlé par les Kirghiz.

KIRI s. m. (ki-ri). Bot. Nom vulgaire, au Japon, du paulownia impérial : *Le* KIRI *est un des plus magnifiques végétaux du Japon.* (Siebold.)

KIRIATH-ZAÏM. V. CARIATH-JEARIM.

KIRIN ou **GHIRIN.** V. MANDCHOURIE.

KIRIS s. m. (ki-riss — altér. de *cheiri*, nom spécifique de la giroflée). Bot. Nom vulgaire de la giroflée quarantaine.

KIRKALL (Edouard), graveur anglais, né à Sheffield vers 1700, mort à Londres vers 1754. Cet artiste médiocre ne mériterait point l'honneur d'une notice s'il n'avait inventé un nouveau genre de gravure en combinant avec bonheur les effets de la manière noire à ceux de l'eau-forte. Il a exécuté ainsi un grand nombre de gravures, entre autres, les *Cartons de Raphaël*, qui, très-remarquables, mais au point de vue du métier seulement, ont fait naître ce procédé, que les graveurs anglais ont tant perfectionné depuis, et qui donne à leur école, en ce genre, une incontestable originalité. Quoi qu'en dise Gandellini, Kirkall n'eut d'autre mérite que celui d'avoir trouvé ce genre bizarre, très-favorable d'ailleurs à la reproduction des œuvres des peintres coloristes. Chaque fois, en effet, qu'il a essayé de faire autre chose que du métier, de dessiner, de modeler, etc., il s'est montré fort au-dessous du talent le plus médiocre. Il suffit de voir, pour en être convaincu, son *Enée portant son père Anchise*, la *Sainte Famille*, la *Vierge à la chaise de Raphaël*, etc.

KIRKBY-IN-KENDAL, ville d'Angleterre. V. KENDAL.

KIRKBY-LONSDALE, petite ville d'Angleterre, comté de Westmoreland, à 39 kilom. S. d'Appleby, sur la rive occidentale de la Loyne, que traverse un joli pont; 3,000 hab. Fabrication de couvertures de laine, tapis, bonneterie.

KIRKBY-MOORSIDE, ville et paroisse d'Angleterre, comté et à 35 kilom. N. d'York sur la Dove; 3,800 hab. Commerce de grains et de drèche. Cette petite ville est devenue célèbre par la triste fin du duc de Buckingham, qui y mourut de besoin et de misère, en 1687. On montre, sur la place du marché, la maison où il expira, mais on ne connaît pas le lieu de sa sépulture.

KIRKBY-STEPHEN, village et paroisse d'Angleterre, comté de Westmoreland, à 15 kilom. S.-E. d'Appleby, sur l'Eden; 2,700 hab. Fabrication de drap, tricots, soieries. Mines de cuivre et de plomb.

KIRKCALDY, ville d'Ecosse, comté de Fife, à 22 kilom. S.-O. de Cupar, sur l'estuaire du Forth; 6,000 hab. Filatures de lin, fabriques de toiles de coton. Tanneries, distilleries de whiskey. Mines de houille et de fer; exploitation de marais salants. Construction de navires; bains de mer fréquentés. Patrie de l'économiste Adam Smith. Aux environs, ruines du château de Ravenscraig, détruit du temps de Cromwell.

KIRKCUDBRIGHT, ville et port d'Ecosse, ch.-l. du comté de même nom, sur l'estuaire de la Dee, à 10 kilom. au-dessus de son embouchure dans le golfe de Solway, à 157 kilom. S. d'Edimbourg; 3,525 hab. Port excellent, peu de commerce; paquebot pour Liverpool. Les bois qui entourent la ville offrent d'agréables promenades. On y remarque : l'église paroissiale, monument digne de l'attention des archéologues; les ruines du vieux château des Mac-Clellan, et la tour de la Jail, du sommet de laquelle on découvre une vue étendue. Dans les environs de Kirkcudbright, une éminence dominant un vallon solitaire porte les ruines de l'abbaye de Dundrennan, fondée en 1142, et dans laquelle Marie Stuart coucha la dernière nuit qu'elle passa en Ecosse. Dundrennan était à cette époque un magnifique monastère. ‖ Le comté de Kirkcudbright, appelé aussi *East-Galloway*, est situé au S.-O. de l'Ecosse, entre les comtés d'Ayr au N., de Dumfries à l'E., de Wigthon à l'O., et le golfe de Solway au S. Superficie, 228,000 hectares; 41,500 hab. Ch.-l., Kirkcudbright. Villes principales : Darly, New-Galloway. Son territoire, coupé de hautes montagnes et de profondes vallées, est médiocrement fertile. La plus grande partie est couverte de vastes marais, de bruyères arides et de pâturages. Les habitants s'adonnent spécialement à l'élève des bestiaux. Les principales rivières qui arrosent cette contrée sont la Dee, le Fleet, le Ken et l'Urr.

KIRKDALE, lieu du comté d'York qui doit sa célébrité à une caverne dans laquelle Buckland découvrit des ossements fossiles, en 1820.

KIRKE (Percy), officier anglais qui vivait au XVIIe siècle. Pendant plusieurs années, à la tête d'un régiment d'infanterie, il occupa la ville de Tanger, qu'il défendit contre les attaques des Arabes, y exerça un pouvoir absolu et despotique, s'y livra à toutes sortes d'exactions et à son goût effréné pour la débauche, puis ramena en Angleterre ses soldats, qui étaient devenus dignes d'un tel chef et qu'il appelait ironiquement ses moutons. Lorsqu'en 1685 le duc de Monmouth entra en révolte ouverte contre le pouvoir, Kirke contribua à le vaincre à Sedgemoor, puis fut chargé d'écraser les partisans de ce prince qui se trouvaient dans les comtés de l'Ouest. Sans procès, sans information, le sanguinaire colonel Kirke fit pendre ou couper en quartiers par le bourreau un grand nombre d'habitants de Bridgewater, de Tauton, etc., se livra à des actes de véritable sauvagerie, et fut privé de son commandement, non, comme on pourrait le croire, pour l'abus odieux qu'il en avait fait, mais pour avoir épargné les prisonniers riches qui lui achetaient leur vie moyennant des rançons considérables. Par la suite, Kirke se prononça contre Jacques II et fut un des partisans de la révolution de 1688, qui renversa ce prince.

KIRKHAM, ville d'Angleterre, comté et à 22 kilom. S. de Lancastre, sur la Ribble, près de son embouchure dans la mer d'Irlande; 12,000 hab. Fabriques de coton, de toiles à voiles, de cordages et de grosses toiles.

KIRK-KILISSIA, c'est-à-dire les *Quarante-Eglises*, ville de la Turquie d'Europe, pachalik et à 60 kilom. E. d'Andrinople, à 170 kilom. N.-O. de Constantinople; 16,000 hab., Turcs, Grecs, Arméniens et Juifs. Commerce assez important de beurre, fromage, blé et vin. Cette ville est fortifiée, ses rues sont étroites et ses maisons basses et construites en bois; on y voit plusieurs mosquées et établissements de bains publics, un bazar. Amurat II se rendit maître du château fort de Kirk-Kilissia en 1436.

KIRKLAND, bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, comté d'Oneida; 3,700 hab. Commerce de produits agricoles et bestiaux.

KIRKLAND (Thomas), savant médecin anglais, né en 1721, mort en 1798. Il étudia d'abord la chirurgie, et pratiqua longtemps avec le titre de chirurgien. En 1756, il prit le titre de docteur en médecine et exerça la médecine et la chirurgie. Esprit élevé et philosophique, il s'efforça, dans tous ses ouvrages, de rapprocher sans cesse l'une de l'autre la médecine et la chirurgie jusque-là séparées, et de les éclairer l'une par l'autre. On reconnaît en lui l'homme qui ne veut pas s'enfermer dans la pratique routinière de la partie mécanique de l'art, qui veut se rendre raison des principes admis, et qui cherche partout des lumières, dans les anciens comme dans les modernes. Parmi ses écrits, nous citerons : *Traité des gangrènes* (1754, in-8°); *Essay on the method of suppressing hemorrhages from divided arteries* (Londres, 1763, in-8°); *Sur les causes et la guérison des fièvres* (Londres, 1767, in-8°); *Traité des fractures et des luxations* (Londres, 1770, in-8°).

KIRKLAND (Caroline STANSBURY, mistress), femme de lettres américaine, née à New-York vers 1815, morte en 1864. Elle était fille d'un libraire, qui lui fit donner une éducation soignée, et elle épousa un théologien et critique de talent, William Kirkland, collaborateur de plusieurs revues, auteur d'un ouvrage intitulé *Letters from abroad*, avec qui elle habita dans le comté de New-York et dans le Michigan. Devenue veuve vers 1846, elle retourna dans sa ville natale, et y prit la direction d'une revue intitulée l'*Union Magazine*, qu'elle publia par la suite à Philadelphie sous le titre de *Sartain's Magazine*. On lui doit un certain nombre d'ouvrages, consistant pour la plupart en romans, écrits d'une plume facile, avec beaucoup de verve, d'enjouement et de finesse satirique. Nous citerons de cette femme distinguée : le *Nouveau foyer* (1839), sorte d'autobiographie publiée sous le pseudonyme de Mary Clavers; la *Vie des forêts* (1842); les *Clairières de l'Ouest* (1846); *Essai sur la vie et les écrits de Spenser* (1846); *Vacances à l'étranger* ou l'*Europe occidentale* (New-York, 1848, 2 vol. in-12), série de livres, publiés d'abord dans un journal, sur ses impressions de voyage en Europe; le *Livre du soir* ou *Causeries du foyer sur la vie et les mœurs de l'Ouest* (1852, in-8°); *Livre pour le cercle du foyer* ou *Pensées familières sur divers sujets littéraires, sociaux et moraux* (1853, in-8°), etc.

KIRKOR (Adam-Honoré), auteur, éditeur et archéologue polonais, connu dans le monde des lettres sous le pseudonyme de **Jean de Sliwin**, né en 1818. Il vint se fixer à Vilna, fit des recherches archéologiques dans toute la Lithuanie, fouilla plus de mille tumulus, découvrit plusieurs vieux châteaux et des traces de villes anciennes, qu'il étudia et dont il fit une description pleine d'intérêt. M. Kirkor a déposé au musée de Vilna des médailles, des pierres gravées et une foule d'autres objets archéologiques. Parmi ses principaux ouvrages, nous citerons : *Radegast* (Vilna, 1843); les *Mémoires intellectuels* (Vilna, 1844); le *Portefeuille de Vilna* (Vilna, 1859); *Ecrit collectif de Vilna* (1859, 2 vol.; 2e édit., 1862); les *Promenades au travers de Vilna* (1856-1857), etc., etc. Il a rédigé les mémoires de la Société archéologique, dont il est le membre le plus actif, et établi à Vilna, en 1860, une imprimerie, où il continue à publier et à rédiger le *Courrier de Vilna*. Enfin, on a de lui une quantité de brochures, de dissertations, etc.

KIRKPATRICK-FLEEMING, village d'Ecosse, comté et à 22 kilom. S.-O. de Dumfries; 2,000 hab. Sources sulfureuses et ferrugineuses renommées.

KIRKPATRICK (William-James), orientaliste anglais, né vers 1760, mort en 1812. Il occupa, au service de la Compagnie des Indes, les postes d'ambassadeur et de résident du Nizam à Haïderabad et à la cour du Grand Mogol, Schah-Aâlem. Il était très-instruit sur l'histoire, les antiquités, les religions et les langues de l'Asie. On a de lui : un *Vocabulaire persan, arabe et anglais* (Londres, 1785, in-4°); *Introduction à l'histoire des poëtes persans*, traduite de Daoulet-Schah, dans le *New asiatic Miscellany* (Calcutta, 1789, in-4°); *Description du royaume du Népaul*, avec une carte et des planches (Londres, 1811, in-4°); *Choix des lettres de Tippoo-sultan*, trad. (Londres, 1811, in-4°).

KIRKWALL, ville d'Ecosse, ch.-l. du comté d'Orcades-et-Shettlands, sur la côte N.-E. de Pomona, la plus importante des Orcades; 2,250 hab. Fabrication de cotons et de tissus de paille. Exportation de grains, peaux, salaisons, soude, varech, etc. Armements pour la pêche du hareng. Paquebots pour Aberdeen et Leith. La cathédrale gothique de Saint-Magnus, fondée au XIIe siècle, contient des tombeaux de chefs scandinaves. On remarque aussi à Kirkwall les ruines du château des comtes des Orcades, et du palais épiscopal où mourut, en 1263, Haquin, roi de Norvége.

KIRLANGHISH s. m. (kir-lan-ghich). Mar. Petit bâtiment léger, qui accompagne toujours le vaisseau amiral, chez les Turcs.

KIRMANI (Schelab-eddyn-Aboul'Abbas-Ahmed-Mohy-eddyn-Yahya-ben-Fadh'Allah), écrivain arabe, né à Mora, mort dans la même ville en 1251. On ne sait rien de sa vie, mais on a de lui un ouvrage historique et géographique en vingt-sept volumes, intitulé *Messâlik al Absar fy meniâlik al-amsar*, qui a été augmenté d'un supplément allant jusqu'à l'an 1371. Ibn Alouardy s'est beaucoup servi de cet ouvrage, dont le P. Berthereau a donné un extrait dans sa collection des écrivains arabes des croisades.

KIRNBERGER (Jean-Philippe), compositeur et organiste allemand, né à Saalfed en 1721, mort à Berlin en 1783. Après avoir appris, dans sa ville natale, les éléments de la musique vocale, du clavecin et du violon, il continua ses études sous la direction de l'organiste Kellner, puis se rendit à Dresde, où il eut la bonne fortune de recevoir des leçons de Jean-Sébastien Bach. Son éducation complétée par cet illustre musicien, il passa en Pologne, y séjourna dix ans au service de divers grands personnages, puis revint à Berlin et fut admis en qualité de violoniste dans la chapelle du roi de Prusse, Frédéric II (1751). Après trois ans passés dans cette position, l'artiste entra au service du prince Henri de Prusse, et enfin fut chargé de diriger la musique de la princesse Amélie, près de laquelle il passa les vingt dernières années de son existence. Organiste de premier ordre, héritier du grand style de Bach, Kirnberger a écrit des fugues qui, sans avoir le cachet inspiré des œuvres de son illustre professeur, peuvent passer pour des modèles de science et de correction. Sa musique pour chant et ses compositions instrumentales offrent une charmante naïveté relevée d'une pointe d'élégance et de sentiment, qualité qui se rencontre aussi dans ses pièces pour clavecin. Mais c'est surtout au titre d'écrivain didactique que Kirnberger doit la haute réputation qui s'attache à son nom en Allemagne. Les *Vrais principes d'harmonie* (1773), le *Tempérament balancé* (1780), l'*Art de la composition pure*, les *Principes de la basse continue* (1781), l'*Instruction sur la composition du chant* (1782), malgré d'importantes erreurs, n'en sont pas moins de remarquables et très-utiles ouvrages, qui ont imprimé une immense impulsion à la théorie de l'harmonie, et qui font date dans l'histoire de la didactique de l'art.

KIRPILI, rivière de la Russie d'Europe, dans la Circassie. Elle prend sa source dans les steppes du district de Stavropol, coule à l'O. et se jette dans un lac voisin de la mer d'Azov, après un cours de 175 kilom.

KIRRIEMUIR, bourg d'Ecosse, comté et à 6 kilom. N.-O. de Forfar, sur la Garry; 6,600 hab. Industrie très-active; grosses toiles écrues; toiles à voiles et à sacs; ses manufactures occupent environ 3,000 ouvriers.

KIRRONOSE s. f. (kir-ro-no-ze — du gr. *kirros*, jaune; *nosos*, maladie). Méd. Coloration jaune de la peau.

KIRSCHLEGER (Frédéric), naturaliste français, né à Munster (Haut-Rhin) le 6 janvier 1804, décédé à Strasbourg le 15 novembre 1869. A la suite de ses premières études faites au séminaire protestant de sa ville natale, le jeune Kirschleger étudia à Strasbourg la pharmacie, la botanique et la médecine. Il vint à Paris, et y soutint, en 1828, sa thèse de doctorat en médecine. Après quelques années de pratique dans sa ville natale, il s'établit à Strasbourg (1834), et fut nommé professeur à l'école de pharmacie de cette ville. En 1845, il fut nommé agrégé à la Faculté de médecine.

« Le premier travail de botanique de Kirschleger, dit M. Figuier, est une énumération des plantes d'Alsace, dans la *Statistique* publiée par la Société industrielle de Mulhouse. Peu de temps après, en 1836, il publiait un *Prodrome de la flore d'Alsace*. Profitant des renseignements qu'il avait recueillis dans ses nombreuses excursions, il commença en 1852 la publication de sa *Flore d'Alsace et des contrées limitrophes*, dont le second volume parut en 1857. Un troisième volume, contenant la géographie botanique des régions rhénano-vosgiennes, le *Guide du botaniste* dans ces mêmes régions, un *Dictionnaire de botanique*, et enfin des additions nombreuses à la *Flore d'Alsace*, parut en 1862. Depuis lors, il publiait annuellement les *Annales de la Société philomathique vogéso-rhénane*, qu'il avait créée pour réunir en un faisceau les botanistes alsaciens.

» Comme la plupart des naturalistes, Kirschleger aimait et cultivait la littérature. Il a écrit, en allemand, de nombreux articles dans le *Sonntagblatt* de Otte, et dans d'autres recueils populaires, et il a pris part, pendant plus de vingt ans, à la rédaction du *Courrier du Bas-Rhin*. ».

KIRSCH-WASSER ou simplement **KIRSCH** s. m. (kirch-vasr — mot allem. formé de *kirsch*, cerise, et *wasser*, eau). Sorte d'eau-de-vie obtenue par la distillation du jus des cerises : KIRSCH-WASSER *de la forêt Noire. Le* KIRSCH-WASSER *charme et secoue l'estomac satisfait.* (De Cussy.) ‖ On écrit aussi KIRSCHEN-WASSER : *Fougerolles expédie chaque année sur Paris pour* 100,000 *fr. de* KIRSCHEN-WASSER. (M.-Br.) *Il est bon, le matin, de prendre un petit verre de* KIRSCHEN-WASSER *dans l'un de ces cafés.* (Gér. de Nerval.)

— **Encycl.** Le *kirsch-wasser* est une liqueur spiritueuse, qui doit l'arome particulier qui la fait rechercher à une faible quantité d'acide cyanhydrique. La plus grande partie du *kirsch-wasser* qui se consomme en France actuellement nous vient de la forêt Noire; mais on en fabrique aussi une grande quantité dans la partie des Vosges qui est comprise entre Colmar et Belfort, pays où les cerisiers forment des bois entiers et où le *kirsch-wasser* est aussi bon que celui de la forêt Noire.

L'art de fabriquer le *kirsch-wasser* est fort ancien en Allemagne; il fut enseigné aux habitants de la vallée de Montmorency avant la Révolution par Cadet de Vaux; mais les réclamations de la ferme générale s'opposèrent à ce genre de fabrication, qui ne fut toléré, chez nous, qu'en Alsace et dans les pays vosgiens. Après la Révolution, tout le monde

eut le droit de fabriquer du *kirsch-wasser*. Presque aussitôt, un industriel, M. Argand, établit près de Genève une distillerie en grand de *kirsch-wasser* préparé avec des soins particuliers.

L'introduction dans nos goûts de cette liqueur allemande a donné lieu à de vives polémiques. « Les vrais amateurs, dit Grimod de La Reynière, préfèrent toujours les bonnes liqueurs douces à cet infernal *kirsch-wasser*, tant à la mode aujourd'hui parmi les consommateurs de la nouvelle France, et qui n'est qu'un véritable emporte-pièce, aussi peu agréable au goût que funeste à l'estomac, dont il contracte les parois, et au système nerveux, qu'il crispe et qu'il irrite... Le goût des liqueurs fines s'est ralenti depuis deux ans (1810), par suite de la préférence accordée aux liqueurs fortes, et surtout au *kirsch-wasser*, boisson plus digne du gosier des crocheteurs que du palais des gourmets. »

Sans entrer dans des discussions stériles sur la valeur véritable ou supposée de cette liqueur, nous allons exposer les procédés de sa fabrication.

« Il croît, dit Machy, dans plusieurs contrées de l'Allemagne, sur les collines garnies de forêts, une espèce de cerisier sauvage dont le fruit est d'un goût très-acerbe. On recueille ces cerises, on les dépouille de leurs queues, on les écrase et on les verse dans des barriques, en ayant soin d'ajouter par chaque quintal de ces cerises environ 5 livres de feuilles fraîches et légèrement froissées du cerisier. »

On remplit la cuve aux trois quarts, on la ferme exactement, et on y laisse les fruits pendant trois, quatre et jusqu'à huit semaines; il se forme à la surface une croûte que l'on a soin de rompre tous les jours. La distillation des cerises peut avoir lieu aussitôt que la fermentation est terminée, c'est-à-dire au bout d'une quinzaine de jours. Après une première distillation, on prend une nouvelle quantité de feuilles de cerisier nouvellement cueillies et froissées, auxquelles on ajoute quelquefois des noyaux de cerises concassés ou quelques poignées de feuilles de pêcher; et, dans un alambic ordinaire, on procède à la rectification de cette eau-de-vie, en la tenant à un degré à peu près égal à celui de l'esprit-de-vin faible. On obtient ainsi une liqueur dont la bonté dépend surtout de la maturité des fruits employés, et qui doit posséder un léger goût de noyau, un parfum d'amande, une transparence perlée et sans couleur. Lorsque les cerises sont bien mûres et que l'on a bien opéré, une barrique de 200 litres de cerises donnera de 50 à 60 litres de *kirsch-wasser*. Dans quelques pays où l'on obtient un *kirsch-wasser* supérieur en triant les cerises, afin de rejeter celles qui seraient trop peu ou trop mûres, on les écrase sur une claie d'osier, et on en recueille le jus dans un cuvier; on pèse les noyaux, et on en pile le quart seulement; on mêle ce quart au jus, et on abandonne le tout à la fermentation, sous une température de 20 à 30 degrés centigrades, en prenant le soin de couvrir le cuvier. Lorsque la fermentation est terminée, on clarifie la liqueur, et on la distille ensuite par les procédés ordinaires.

Le *kirsch-wasser* d'Alsace s'obtient avec les cerises des bois, qui sont noires, vineuses et qui teignent fortement les doigts; on leur donne le nom de merises.

Lorsque le *kirsch* est vieux, on peut en faire un marasquin agréable, en y infusant du sirop capillaire et de l'eau de fleur d'orange; c'est ainsi qu'agissent les Suisses, qui imitent assez parfaitement le marasquin des pays méridionaux.

On fabrique aussi du *kirsch-wasser* en distillant les cerises sans les faire fermenter. Cette liqueur n'a d'agréable que le suc et l'odeur de la cerise, qui seuls la distinguent de l'eau pure. On l'appelle eau de cerises douces. On la prend un peu tiède, chauffée au bain-marie, après y avoir fait disssoudre un peu de sucre candi pulvérisé; c'est une boisson très-agréable avec le thé, surtout le thé au lait; on la regarde comme stomachique, calmante et somnifère.

KIRSOTOMIE s. f. (kir-so-to-mi). Chir. V. CIRSOTOMIE.

KIRSTEN (Pierre), orientaliste et médecin allemand, né à Breslau en 1577, mort à Upsal en 1640. Tout jeune encore, il fut envoyé en Pologne pour y apprendre la langue de ce pays, laquelle devait lui servir pour les affaires commerciales dont s'occupait sa famille. Mais le jeune Kirsten montra bientôt une invincible répugnance pour le commerce, et reçut l'autorisation de suivre ses goûts scientifiques et littéraires. Il visita les principales universités de l'Allemagne, parcourut la France, les Pays-Bas, la Suisse, l'Angleterre, l'Espagne, la Grèce, la haute Asie, acquit des connaissances aussi solides que variées, et, de retour en Allemagne, il s'occupa de médecine, de philosophie et de littérature arabe. Appelé à l'université d'Upsal par la reine Christine pour y occuper une chaire, il se rendit dans cette ville, devint premier médecin de cette princesse, et mourut quatre ans après. Kirsten possédait, dit-on, vingt-cinq langues. Ses ouvrages se rapportent presque tous à la langue arabe. Nous citerons : *Grammatica arabica* (Breslau, 1608-1610, in-fol.); *Decas sacra canticorum et carminum arabicorum ex aliquot manuscriptis* (Breslau, 1609, in-8°); *Vitæ quatuor evangelistarum* (Breslau, 1609, in-fol.); *Liber de vero usu et abusu medicinæ* (Breslau, 1610, in-8°); *Notæ in Evangelium sancti Matthæi* (Breslau, 1611, in-fol.), etc.

KIRSTEN ou **KIRCHSTEIN** (Georges), médecin allemand, né à Stettin (Poméranie) en 1613, mort en 1660. Il prit le grade de docteur à Leyde, puis s'adonna dans sa ville natale à l'enseignement et à la pratique de son art. Outre des dissertations intéressantes sur l'anatomie, la génération des vers dans le corps humain, la formation du lait, les blessures à la tête, etc., on a de lui plusieurs écrits, dont le plus remarquable a pour titre *Disquisitiones phytologicæ* (Stettin, 1651, in-4°).

KIRSTEN (Michel), philologue allemand, né à Berama (Moravie) en 1620, mort en 1678. Tout en cultivant la poésie latine, il étudiait la philosophie, la médecine et la pharmacie lorsqu'il se rendit, en 1640, à Stettin, où il aida l'habile médecin Laurent Eichstædt à rédiger ses *Ephémérides astronomiques*. Vers la même époque, il s'associa aux travaux du pharmacien Detharding, qui publiait des écrits contre les alchimistes, et les attaqua lui-même dans un traité. Le précoce talent dont il venait de faire preuve attira sur lui l'attention. On lui offrit, en 1642, une chaire de mathématiques à Francfort-sur-l'Oder, mais il la refusa, préférant compléter son instruction par des voyages. Pendant un assez long séjour qu'il fit à Copenhague, Kirsten devint précepteur des enfants du bourgmestre de cette ville, qu'il quitta pour se rendre à l'université d'Helmstædt, et de là à Hambourg, où il suivit les cours de Slegelius. En 1651, il alla visiter l'Italie, y séjourna trois ans, prit à Padoue les grades de docteur en médecine et en philosophie, revint à Hambourg, fut nommé professeur de mathématiques, échangea sa chaire, en 1660, contre celle de physique et de poésie, et termina ses jours dans cette ville. Kirsten était un homme fort instruit, à qui l'on doit, outre de nombreuses poésies latines, des *Notes* sur toutes les parties des sciences, diverses traductions, entre autres celles des *Tables anatomiques* de Bucretius, les ouvrages suivants : *Non-entia chymica* (Francfort, 1645), sous le pseudonyme de *Utis Udenii; Epigrammatum libri III* (Copenhague, in-8°); *Commentatio de motu sanguinis* (Hambourg, 1650); *Vindiciæ philalethæ* (Hambourg, 1670), réponse à une virulente satire écrite contre lui par Blomius, bibliothécaire de Hambourg, etc.

KIRTHIPOUR, ville de l'Indoustan anglais, dans le Népaul, à 8 kilom. S.-O. de Catmandov, ch.-l. d'une principauté autrefois indépendante, et soumise en 1768 par le rajah du Népaul. Elle reconnaît aujourd'hui la souveraineté de l'Angleterre.

KIRWAN (Richard), chimiste et minéralogiste irlandais, né dans le comté de Galway en 1750, mort en 1812. Possesseur d'une fortune qui lui permettait de suivre ses goûts, il s'adonna entièrement à la culture des sciences, habita près de Londres de 1779 à 1789, devint membre de la Société royale qui lui décerna la médaille Copley en 1781, puis retourna en Irlande où il fut pendant quelque temps président de l'Académie irlandaise. Kirwan a embrassé toutes les sciences naturelles, et a même écrit des ouvrages de philosophie; mais c'est surtout dans la chimie et la minéralogie qu'il s'est fait une réputation, plutôt, il est vrai, comme vulgarisateur que par l'importance de ses découvertes. Il se fonda à Dublin, sous ses auspices, une réunion de savants qui prit le nom de Société kirwanienne. Outre un grand nombre de mémoires dans les *Transactions philosophiques* de Londres et de Dublin, on cite de lui : *Eléments de minéralogie* (1784, 2 vol. in-8°), traduit en français par Gibelin, où l'auteur, l'un des premiers, classe les minéraux d'après leur composition chimique; *Estimation de la température de différents degrés de latitude* (1787, in-8°), traduit par Adet; *Essai sur la phlogistique et sur la composition des acides* (1787, in-8°), traduit par Mme Lavoisier, avec des notes de Guyton-Morveau, Lavoisier, Laplace, Monge, Berthollet et Fourcroy, livre dans lequel Kirwan cherche à défendre l'ancienne doctrine chimique, réfutée par les annotateurs, et qu'il dut bientôt abandonner lui-même.

KIRWAN (Walter-Blake), prédicateur anglais, né à Galway en 1754, mort en 1805. Elevé par les jésuites de Saint-Omer, il entra dans les ordres à Louvain, où il enseigna la philosophie morale et naturelle. En 1787, il abjura le catholicisme et devint pasteur d'une paroisse de Dublin, puis doyen de Killala. Rarement un prédicateur jouit d'une popularité comparable à la sienne; il attirait au pied de sa chaire des foules considérables que sa parole abondante et sympathique tenait sous le charme. Souvent les collectes faites à la fin de ses sermons dépassaient la somme de 25,000 fr., même dans les temps de misère publique. Kirwan mourut pauvre; ses enfants reçurent une pension viagère du gouvernement anglais. On a publié un volume de ses *Sermons* en 1814.

KIRWAN, pseudonyme du théologien américain Nicolas MURRAY.

KIRWANITE s. f. (kir-va-ni-te). Minér. Silicate hydraté d'aluminium, de calcium et de fer.

— **Encycl.** La *kirwanite* se trouve dans les basaltes de la montagne Morne (*Morne mountain*), sur les côtes N.-E. de l'Irlande. Elle se présente en fibres opaques radiées, d'un vert olive. Sa densité est 2,941, et sa dureté 2. D'après les analyses de Thomson, elle renferme 40,5 pour 100 de silice, 23,91 d'oxyde ferreux, 19,78 de chaux, 11,41 d'alumine et 4,35 d'eau. Rammelsberg déduit de ces nombres la formule

$$2[3(Ca''O.Fe''O)Az^2O^3].2SiO^2.2H^2O.$$

Il se peut cependant qu'une portion du fer soit au maximum d'oxydation.

Ce minéral noircit et fond devant la flamme du chalumeau. Il forme un verre brun avec le sel de soude ou le borax.

KIS (Etienne), théologien hongrois, né à Szegedin en 1505, mort en 1572. Il fit ses études à Wittemberg, où il suivit assidûment les leçons de Luther et de Mélanchthon. De retour dans sa patrie, il travailla à la diffusion de leurs doctrines et encourut pour cette hardiesse les persécutions du clergé catholique. Il dirigeait les écoles de Giula et de Temeswar. Les Turcs ayant envahi l'église un jour qu'il était en chaire, il fut jeté en prison et resta captif pendant plusieurs années. On a de lui : *Speculum romanorum pontificum* (Genève, 1602, in-8°); *Adsertio de Trinitate* (in-8°); *Confessio fidei* (Genève, 1573, in-8°); *Tabulæ analyticæ de fide christiana* (Schaffhouse et Bâle, 1592, 1598 et 1610, in-fol.); *Loci communes theologiæ sinceræ de Deo et homine* (Bâle, 1608, in-fol.).

KISAMOS, l'ancienne *Cysamus*, ville de la Turquie d'Europe, sur la côte N.-O. de l'île de Candie, à 31 kilom. O. de La Canée, au fond du golfe de Kisamos. On y voit les ruines de l'ancienne *Cysamus*.

KISCHENEV, ville de la Russie d'Europe. V. KICHENEV.

KISCHM, île du golfe Persique, dans le détroit d'Ormuz. V. KEICHME.

KISCHMISCH s. m. (kich-mich). Raisin sans pepins, qu'on cultive dans la Boukharie.

KISCHTASP, roi de Perse, de la dynastie des Pischdadiens, mort en 633 avant Jésus-Christ. Il succéda, en 639, à son père ou à son oncle Zab, qui l'avait associé à son pouvoir. Attaqué par le roi du Turkestan, Afrasiab, il perdit la moitié de la Perse, continua la lutte et finit par trouver la mort dans une bataille. Avec ce prince finit la dynastie des Pischdadiens.

KISCHTASP, roi de Perse, de la dynastie des Caïanides, mort vers 464 avant Jésus-Christ. Ce prince, plein de courage et d'ambition, entra en révolte contre son père Lahorasp, fut vaincu et alla chercher un refuge en Grèce, où il trouva des alliés contre son pays. Pour éviter la guerre, Lahorasp consentit à abdiquer, rappela son fils et le fit couronner en 480. Kischtasp choisit pour capitale Issthakr (la Persépolis des Grecs), et eut bientôt à soutenir de longues guerres contre les Turcomans, qui envahirent la Perse. Son fils, Asfendiar, qu'il avait jeté en prison, parvint à en sortir, se mit à la tête d'une armée de Persans, battit les Turcomans, les chassa du royaume, envahit le Turkestan, tua de sa main le roi de ce pays et périt lui-même dans un combat. Kischtasp devint, à partir de cette époque, un des princes les plus puissants de l'Orient. Il appuya ouvertement la doctrine de Zoroastre, fit construire un grand nombre de temples consacrés au culte du feu, fonda la ville de Beida, ordonna la construction d'une grande muraille destinée à protéger son royaume contre les invasions des Turcomans, et fit bâtir le château de Samarcande. Peu après la mort de son fils Asfendiar, il abdiqua en faveur de son petit-fils Ardschis (464).

KISEH s. f. (ki-zé). Métrol. Monnaie de compte égyptienne, dont la valeur est de 500 piastres, soit 129 fr. 62 : *Le* KISEH *est le centième du khazneh ou trésor.*

KISFALUDY (Alexandre), célèbre poëte hongrois, né à Sumegh (comitat de Szalad) en 1772, mort en 1844. Il étudia la philosophie, puis le droit, à Presbourg, et renonça, en 1793, à la profession d'avocat pour entrer comme cadet dans un régiment autrichien. Pendant ses loisirs de garnison, il se livra avec ardeur à l'étude de la littérature italienne et à la poésie.

Kisfaludy prit part, avec son régiment, aux campagnes d'Allemagne et d'Italie, et, fait prisonnier à Milan, en 1797, fut envoyé à Vaucluse, « dans ce lieu où, disait-il, les chants harmonieux et mélancoliques de Pétrarque remplissent le cœur d'amour. » En pensant à la Laure du poëte italien, une blessure à peine cicatrisée se rouvrit dans son cœur, et il chanta, sur le rhythme même dans lequel Pétrarque avait exhalé sa douleur, son amour malheureux, dans une série de petits poëmes, généralement plus courts que des sonnets.

Rendu à la liberté, il prit part, en 1799, à la campagne de Suisse, et se trouva à la bataille de Zurich. L'année suivante, il revint dans sa patrie, se réconcilia avec celle qu'il aimait, et, pour l'épouser, abandonna l'état militaire.

Ce fut en 1801 que Kisfaludy publia, sous le voile de l'anonyme, l'*Amour malheureux*, première partie de son célèbre poëme intitulé l'*Amour d'Himfy*. « Jamais, écrivait Dœbrentey en 1839, aucun livre ne produisit pareille sensation en Hongrie. » Le nom d'Himfy était dans toutes les bouches et chacun cherchait à découvrir le « grand inconnu » auteur du poëme. Celui-ci se fit connaître dans une seconde édition, publiée en 1807, et il fit paraître en même temps la seconde partie de l'œuvre, l'*Amour heureux*. L'enthousiasme excité par ce nouvel ouvrage fut encore augmenté par la publication, la même année, des *Légendes hongroises du temps passé*, qui se distinguent autant par la profondeur et la délicatesse des pensées que par l'élégance et la simplicité du style.

Lors de l'insurrection de la noblesse, en 1809, Kisfaludy servit en qualité d'adjudant du palatin, puis se fixa dans son lieu natal, où il ne s'occupa plus que de littérature et de travaux agricoles. Lorsque fut fondée, en 1830, l'Académie hongroise, il en fut élu membre correspondant dans la section de philologie. Outre les œuvres que nous avons mentionnées, on a encore de lui : l'*Amour de Julius* (Bude, 1825), poëme qui est le pendant de l'*Amour d'Himfy*, mais qui ne fut pas accueilli avec la même faveur, et plusieurs drames historiques, dont les plus remarquables sont : *Jean Hunyade* (Bude, 1816), et *Ladislas le Cumanien* (Bude, 1826). La plus grande partie de ses œuvres dramatiques parut sous le titre de *Théâtre original hongrois* (Bude, 1825-1826, 2 vol.). Il publia également une édition complète de ses œuvres (Pesth, 1833-1838, 8 vol.).

KISFALUDY (Charles), poëte hongrois, frère du précédent, né à Tét (comitat de Raad) en 1788, mort en 1830. Il entra dans l'armée autrichienne en 1804, et fit toutes les campagnes qu'elle exécuta jusqu'en 1810. A son retour dans sa patrie, il se brouilla avec son père, au sujet d'un mariage qu'il voulut contracter, et se vit repoussé ensuite par sa future lorsqu'elle le vit privé de toute fortune. Profondément atteint dans ses affections les plus chères, Kisfaludy se trouva en même temps réduit à gagner sa vie par son travail. Possédant quelque talent en peinture, il chercha à l'utiliser et vécut à Vienne dans une gêne extrême, qu'augmentait encore sa passion pour le théâtre, passion à laquelle il sacrifiait parfois jusqu'à son dernier thaler. S'étant réconcilié avec son père, en 1817, il s'établit à Pesth et débuta dans la littérature avec un grand succès. Il publia successivement, et à des intervalles très-rapprochés, une foule de poésies, de drames, de nouvelles, etc., qui le placèrent bientôt au nombre des écrivains les plus populaires de la Hongrie.

Ce fut en 1819 que commença sa célébrité. Il la dut à sa comédie des *Tartares en Hongrie*, représentée à Pesth avec un succès prodigieux. La même année, il écrivit cinq autres comédies ou tragédies, savoir : *Clara Zach*, drame national, dont les autorités autrichiennes ne voulurent pas permettre la représentation; *Ilka*, écrite en quatre jours pour remplacer la précédente, et qui obtint un grand succès; le *Capitaine Stibor;* les *Amants*, les *Insurgés*. En 1821, Kisfaludy entreprit la publication d'un recueil littéraire hongrois, intitulé l'*Aurore*. Encouragé par le succès, il projetait de créer d'autres publications du même genre, lorsqu'en 1829 il fut atteint de la maladie qui devait l'emporter. Une édition complète de ses œuvres fut publiée aux frais de l'Académie hongroise, et un monument lui fut élevé au moyen d'une souscription publique.

KISIAK s. m. (ki-zi-ak). Fumier des étables, que l'on transforme en briques, dans certaines provinces russes, pour servir de combustible.

KISIT s. m. (ki-zitt). Moll. Petite coquille du genre nérite, qu'on trouve dans les mers du Sénégal. ‖ On dit aussi KISET.

KISKA DE CIECHANOWIECK (Jean), chef lithuanien, mort en 1592. Président général de la Samogitie, capitaine de Wilna, gouverneur de Bressici, il étendait son pouvoir sur soixante-dix villes, quatre cents villages, et possédait d'immenses richesses. Kiska fut le protecteur déclaré des sociniens, dont il contribua à propager les doctrines, fit élever un monument au fameux Castalion, dont il était disciple, et laissa pour héritier de son énorme fortune le prince de Radzivil. On possède de lui quelques lettres adressées aux sociniens.

KISLAR, ville de la Russie d'Europe. V. KIZLIAR.

KISLAR-AGA s. m. V. KIZLAR-AGA.

KISS (Auguste), sculpteur allemand, né à Pless (haute Silésie) en 1802, mort en 1865. Jusqu'à l'âge de vingt ans, il travailla comme modeleur dans une fonderie, et vint alors à Berlin, où, après avoir suivi quelque temps les cours de l'Académie, il entra dans l'atelier de Rauch. Les premiers travaux par lesquels il se fit connaître furent des bas-reliefs pour les églises et les édifices publics, des groupes de nymphes, des tritons, etc., pour la fontaine monumentale de Charlottenhof.

En 1839, il exécuta le modèle en plâtre de son fameux groupe colossal : l'*Amazone atta-*

quée par un tigre. Ce travail excita une telle admiration qu'il se forma aussitôt une société pour le couler en bronze, au moyen d'une souscription publique qui atteignit rapidement le chiffre de 40,000 thalers (144,000 fr. environ). Le groupe fut érigé, le 22 juin 1843, à l'entrée du grand escalier du Muséum de Berlin. Dans l'intervalle, Kiss avait exécuté une statue équestre en bronze de Frédéric le Grand, pour la ville de Breslau; il fit aussi deux statues en bronze du roi Frédéric-Guillaume III : la première, commandée par la ville de Potsdam, représente le roi à pied, en costume de général; la seconde, érigée en 1851, à Kœnigsberg, est un véritable monument : Frédéric-Guillaume est à cheval, son manteau de pourpre sur les épaules et une couronne de laurier sur la tête; six figures allégoriques de femmes, de grandeur naturelle, décorent les angles du piédestal, dont les faces sont ornées de bas-reliefs qui représentent les victoires de la Prusse. Cette même année, une reproduction en zinc bronzé de l'*Amazone* obtint, à l'Exposition universelle de Londres, le premier rang parmi les ouvrages de sculpture. Kiss exécuta ensuite un *Saint Michel triomphant du Dragon*, en bronze, puis traita le même sujet dans une statue équestre colossale, qui obtint une médaille à l'Exposition de Paris en 1855. Parmi les dernières œuvres de Kiss, nous citerons encore le monument du duc Léopold-Frédéric-François, à Dessau; la statue qui orne le tombeau de Beuth, à Berlin, et quatre statues de héros en bronze, qui décorent la Wilhelmsplatze (place de Guillaume). Il était à sa mort membre de l'Académie des beaux-arts et professeur à l'Ecole industrielle de Berlin.

KISSELEFF (Paul-Dmitrievitch, comte DE), général et diplomate russe, né à Moscou en 1788, mort en 1872. Il entra, à peine âgé de dix-huit ans, au corps des chevaliers-gardes, et se distingua à Eylau et à Friedland. En 1812, il combattit à la bataille de la Moskowa en qualité de capitaine et d'aide de camp du général Miloradovitch. L'empereur Alexandre, frappé des qualités brillantes de Kisseleff, l'attacha, en 1814, à son état-major particulier. Le jeune et brillant officier accompagna ce prince lors du congrès de Vienne et de la seconde rentrée des armées alliées à Paris, et devint, à son retour en Russie, général d'état-major, puis chef d'état-major de la deuxième armée, dont le commandement était confié au maréchal de Wittgenstein (1816). Dans ce poste, il rendit de signalés services, et, en 1823, l'empereur le nommait son aide de camp général. Grâce à la conduite à la fois prudente et ferme dont il fit preuve lors de la conspiration qui éclata à la mort d'Alexandre, le général de Kisseleff retrouva auprès de l'empereur Nicolas la faveur que le frère de ce prince lui avait accordée. En 1828, il prit une part active à la campagne contre les Turcs, se signala au passage du Danube, au siége de Schoumla, fut promu lieutenant général et reçut une épée d'honneur. Nommé, en 1829, au commandement des troupes cantonnées en Valachie, il s'avança sur la Bulgarie, et s'empara de Gabrova. Il n'arrêta sa marche victorieuse qu'en apprenant la signature de la paix d'Andrinople.

Immédiatement après, il reçut le commandement de l'armée d'occupation en Valachie et en Moldavie, et devint, avec le titre de président plénipotentiaire, gouverneur des deux principautés. Réunissant ainsi dans ses mains les pouvoirs civil et militaire, il exerça une véritable dictature sur ces principautés de 1829 à 1835.

La peste et la famine décimant la population, il fit importer des céréales, établit un cordon sanitaire sur le Danube, fit la guerre aux abus de tous genres, coupa court aux exactions et aux dilapidations; enfin, il sut exciter une salutaire émulation parmi les employés de tous rangs. En même temps, une commission des notables eut pour mission d'abolir la corvée, de faire cesser la dilapidation des finances, de donner au droit de propriété des bases plus équitables, de séparer les pouvoirs judiciaire et exécutif, de distraire des recettes de l'Etat la liste civile des hospodars, enfin de former une assemblée élective, chargée de prendre part à la confection des lois et d'examiner les comptes de chaque année. Il en résulta huit codes, embrassant toutes les branches du gouvernement, sous le titre général de *Règlement organique*, et comprenant l'élection de l'hospodar, les attributions de l'assemblée générale, les finances, l'administration, le commerce, les quarantaines, la justice et la milice.

En outre, le général de Kisseleff améliorait les écoles, les hôpitaux, les prisons et le régime des caisses de bienfaisance. Il formait le noyau d'une milice nationale, abolissait la peine de mort et la question, embellissait Bukharest et Jassy, où il organisait une police sévère; enfin, il assurait à la Valachie la possession de quatre-vingt-huit îles sur le Danube, un territoire important et de nombreuses pêcheries le long du fleuve.

Le 1er mai 1831, eut lieu l'ouverture de l'assemblée générale, qui inaugurait une ère nouvelle. Mais bientôt le choléra vint envahir les principautés et suspendre l'essor de la prospérité naissante. Au milieu de l'épouvante générale, le comte Kisseleff fit preuve de courage et de prévoyance. L'assemblée générale des provinces, pour lui témoigner sa reconnaissance, lui vota l'indigénat avec les prérogatives attachées à la première classe des boyards.

Le général de Kisseleff quitta les principautés au commencement de l'année 1834, après la promulgation des lois organiques et la nomination des hospodars Michel Stourdza et Alexandre Ghika. De retour en Russie, de Kisseleff, qui, depuis 1833, était général en chef de l'infanterie, fut appelé au ministère des domaines impériaux et chargé spécialement de l'amélioration du sort des paysans, serfs de l'empereur. La façon intelligente dont il s'acquitta de cet emploi le fit nommer comte de l'empire et directeur de la chancellerie impériale. En 1856, il fut nommé ambassadeur extraordinaire à Paris, pour rétablir les relations rompues entre les deux cabinets, et il représenta, en 1858, la Russie aux conférences de Paris pour l'organisation des principautés. En 1862, sa santé l'ayant obligé à se retirer des affaires, de Kisseleff retourna en Russie, où il resta jusqu'à sa mort.

KISSELEFF (Serge), général et administrateur russe, frère du précédent, né vers 1795, mort à Saint-Pétersbourg en 1851. Capitaine à dix-sept ans, il se conduisit brillamment à la sanglante affaire de Borodino et arriva rapidement au grade de général. Par la suite, il quitta l'armée pour l'administration civile, devint président de la chambre des finances et se signala à la fois par son aptitude pour les affaires et par sa rigide probité.

KISSELEFF (Nicolas, comte DE), diplomate russe, frère des précédents, né en 1800, mort en 1869. Entré fort jeune dans la diplomatie, il débuta comme secrétaire de légation à Berlin, se rendit en la même qualité à Paris, en 1829, suivit à Londres, avec le titre de conseiller d'ambassade, Pozzo di Borgo, en 1838, et revint à Paris en 1839. Lors du rappel du comte de Pahlen (1841), le comte de Kisseleff resta en France comme chargé d'affaires, et eut mission particulièrement de négocier le prêt que le gouvernement russe fit à la Banque de France en 1846. Après la révolution du 24 février 1848, ce diplomate fut maintenu dans son poste. Il se borna à observer les événements, et, après l'élection de Louis Bonaparte comme président de la République, il reçut le titre de conseiller privé et fut accrédité auprès du nouveau chef du pouvoir comme ministre plénipotentiaire, rang qu'il conserva sous l'Empire. Lors de la rupture qui eut lieu entre la Russie et la France à l'occasion des affaires d'Orient, le comte de Kisseleff reçut ses passe-ports, le 4 février 1854, et quitta immédiatement Paris avec tout le personnel de l'ambassade, sauf M. d'Ebeling, qui resta en qualité de consul général. En 1866, il fut nommé ministre plénipotentiaire auprès du saint-siége et du grand-duc de Toscane. A ce titre, il devint, après l'avénement de l'empereur Alexandre, le négociateur des arrangements qui eurent lieu entre le cabinet de Saint-Pétersbourg et la cour de Rome, relativement aux catholiques de Pologne.

KISSENBRUCH, village d'Allemagne, dans le duché de Brunswick, sur l'Ocker. Les Saxons, vaincus par Charlemagne, y furent baptisés.

KISSER, île de l'Océanie, archipel de la Sonde, un peu au N.-E. de Timor, par 8° 10′ de lat. S., et par 12° 4′ de long. E. Elle a environ 12 kilom. de longueur. Le sol, élevé et en partie couvert de forêts, produit en abondance du riz et du bois de sandal. Les habitants parlent un dialecte de la langue malaise et professent le fétichisme; quelques-uns ont embrassé le christianisme. Ils font avec Banda un commerce assez important de productions de leur pays, et sont gouvernés par des chefs. Cette île a une ville et un fort où les Hollandais entretiennent une garnison.

KISSINGEN, ville de Bavière, cercle de basse Franconie, ch.-l. du district de son nom, à 32 kilom. N.-O. de Wurzbourg, sur la Saale, dans une vallée entourée de montagnes du haut desquelles on découvre d'admirables points de vue. Cette petite ville doit toute sa célébrité à ses sources d'eaux minérales, qui attirent chaque année un nombre très-considérable de baigneurs. Ces sources sont : 1° le *Rakoczy*, découvert, en 1737, dans l'ancien lit de la Saale, et dont la température est de 9° Réaumur; 2° le *Pandur*, qui a une température moyenne de 8°,87′; cette source jaillit, ainsi que la précédente, dans un beau pavillon en fer fondu; 3° le *Maxbrunnen*, dont l'eau, d'une saveur agréable et piquante, rappelle l'eau de Seltz; 4° le *Soolensprudel*, au fond duquel a été creusé un puits artésien (15°,6 Réaumur); cette source est intermittente : après avoir coulé constamment pendant trois ou quatre heures, elle s'arrête pendant trois quarts d'heure ou une heure, puis elle rejaillit avec une nouvelle force; 5° la source de *Schœnborn* (15°,8 Réaumur), dont l'eau jaillit, par moments, à plus de 20 mètres, du fond d'un puits artésien, au-dessus duquel a été construite une haute tour en bois avec diverses galeries; 6° la source de Thérèse (*Theresien Brunnen*), dont la température est de 9° Réaumur. « L'eau de Kissingen (Rakoczy et Pandur), dit M. le docteur Le Pileur (*Guide aux bains d'Europe*), est purgative, diurétique et sudorifique; elle agit puissamment sur les muqueuses et la peau, dont elle augmente et modifie les sécrétions; elle est tonique et reconstituante. Vers la fin du premier septénaire, on voit survenir les symptômes de la fièvre thermale. La grande variété des sources de Kissingen, au point de vue de leur minéralisation, permet de les approprier à des affections de nature très-différente. » On remarque à Kissingen une belle colonnade (*Arcadenbau*), un salon de conversation, un joli jardin pour les baigneurs et d'agréables promenades. Le 10 juillet 1866, les environs de Kissingen furent le théâtre d'un combat acharné entre l'armée prussienne et l'armée bavaroise.

KISSOVO, l'ancien *Ossa*, montagne de la Turquie d'Europe, dans la Thessalie, au N.-E. de Larisse, sur la droite de la Salembia. Elle forme avec le mont Olympe, situé au N., la célèbre vallée connue sous le nom de vallée de Tempé.

KISTE s. m. (ki-ste). Comm. Laine d'Allemagne.

KISTER (Georges, baron), général français, né à Sarreguemines (Moselle) en 1775, mort en 1832. Capitaine au moment où éclata la Révolution, il passa à l'état-major de l'armée du Rhin (1793), s'empara, cette même année, du camp de Northvieller, se signala par son courage pendant la retraite de Bavière, à Richenbach, à Schlingen, se rendit ensuite en Italie, et fut promu général de brigade en 1798. Lors du combat de Cassano, Kister combattit toute la journée contre 12,000 Autrichiens, fut grièvement blessé, et contribua plus tard au succès de la bataille de Marengo. Sous l'Empire, il fut successivement nommé gouverneur du pays de Fulde, baron (1808), général commandant la Seine-Inférieure, et fut admis à la retraite en 1812.

KISTES, peuple de l'empire russe, dans la région caucasienne; il comprend plusieurs tribus, telles que celles des Tchatchenzes, des Ingouches, des Touchos, des Karaboukales, etc.

KISTICHI s. m. (ki-sti-chi). Boisson fabriquée avec des farines de seigle, d'avoine et d'orge, auxquelles on ajoute de la menthe, des raisins secs et de la levûre de bière.

KISTNAH, rivière de l'Inde anglaise. V. KRISCHNA.

KITAI s. m. (ki-tè). Comm. Espèce de damas, dont les femmes de certaines peuplades sibériennes se font des voiles.

KITAIBEL (Paul), médecin, botaniste et chimiste hongrois, né à Mattersdorf (comté de Sophroni) en 1757, mort en 1817. Il fit avec tant d'éclat ses études médicales à Bude et à Pesth, que, étant étudiant de quatrième année, il fut nommé professeur adjoint de botanique et de chimie. En 1785, il fut reçu docteur en médecine. Kitaibel ne pratiqua jamais la médecine, et, quoique professeur titulaire, il fut presque toujours suppléé dans sa chaire. Dire tout ce que la botanique, la chimie, la minéralogie et l'hydrologie doivent à ce savant serait trop long. Nous ne donnerons ici que les titres de ses principaux ouvrages : *Plantæ rariores Hungariæ indigenæ, descriptionibus et iconibus illustratæ* (Vienne, 1802-1812, 3 vol. in-fol., avec 280 pl.); *Plantæ horti botanici Pesthiensis* (1800, in-8°); *Plantæ horti botanici regiæ universitatis Hungaricæ* (1812, in-8°); *Hydrographica Hungariæ præmissa* (1829, 2 vol. in-8°).

KITAIBÉLIE s. f. (ki-tè-bé-lî — de *Kitaibel*, bot. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des malvacées, tribu des malopées, dont l'espèce type croît sur les bords du Danube.

KITAJEWSKI (Adam-Maximilien), chimiste et naturaliste polonais, né en 1789, mort en 1837. Après avoir terminé son éducation à Varsovie, il fit des voyages scientifiques à Berlin, en France, en Autriche, et s'adonna avec ardeur à l'étude des sciences naturelles à Leipzig, à Heidelberg et à Paris. De retour dans sa patrie, il fut nommé professeur d'histoire naturelle au lycée de Varsovie, puis devint membre du conseil de l'Ecole polytechnique. Il publia beaucoup d'ouvrages fort remarquables, parmi lesquels nous citerons : la *Description des végétaux de la Pologne selon le système de Linné* (Varsovie, 1830), ouvrage plusieurs fois réédité; *Des sources minérales et salées du royaume de Pologne* (Varsovie, 1834); *De la vertu chimique de l'eau de Boug* (1835); *Décomposition chimique de l'eau de Ciechocinek* (Varsovie, 1836); la *Zoologie et la minéralogie* (Varsovie, 1838), etc.

KITE (Charles), médecin anglais, né à Gravesend, comté de Kent, vers 1768, mort en 1811. Il devint membre du collége royal de chirurgie et publia, outre un certain nombre d'articles dans le *London medical journal : Essai sur les moyens de reconnaître la mort apparente* (Londres, 1788, in-8°); *Essais et observations physiologiques et médicales sur la submersion des animaux* (Londres, 1795, in-8°), etc.

KITOWICZ (André), historien et compilateur polonais, né en 1728, mort en 1804. Selon Kilinski, son véritable nom est **Szczepanski**. Après avoir terminé ses études, il embrassa l'état ecclésiastique et devint chanoine de la cathédrale de Kalisz. Il cultiva avec beaucoup de succès la poésie, écrivit des poésies de circonstance, des odes, des panégyriques, des épigrammes, des élégies, etc. Mais c'est surtout comme historien qu'il tient une place distinguée parmi les célébrités de son temps. Il visita avec le plus grand soin les archives publiques et les bibliothèques pour en extraire les documents nécessaires à ses travaux, et partagea le reste de sa vie entre les recherches historiques et la culture des lettres. Kitowicz écrivait avec une égale facilité en vers et en prose. Il a laissé une grande quantité d'ouvrages fort estimables, surtout au point de vue de l'histoire. Nous nous bornerons à citer les suivants : *Grand tableau statistique de la Pologne en* 1790; une *Description des mœurs et des coutumes de la Pologne sous Auguste III* (Posen, 1840-1842, 2 vol. in-4°), ouvrage dont le plan est coordonné avec une grande habileté, le style pur, imagé et plein de feu; *Mémoires* contenant le règne d'Auguste III et de Stanislas-Auguste, rois de Pologne (1840, 3 vol. in-12). Il commença cette œuvre à l'âge de quinze ans (1743) et la continua pendant soixante ans. Ses *Correspondances* et ses *Lettres* présentent un intérêt considérable. Elles sont écrites avec une grande élévation de pensée et dans un style simple et noble.

KI-TSEU, philosophe chinois qui vivait au XIIe siècle avant notre ere. Il était oncle de l'empereur Cheou-Sin, à la fureur sanguinaire duquel il n'échappa qu'en feignant d'être fou. Sous le successeur de ce prince, Wou-Wang (1122), il reparut à la cour, puis devint gouverneur de la Corée. Ses idées scientifiques, philosophiques et politiques se trouvent exposées dans un entretien qu'il eut avec l'empereur Wou-Wang, qui se trouve rapporté dans le *Livre sacré des annales*, et dont Pauthier a donné la traduction dans les *Livres sacrés de l'Orient*. Nous nous bornerons à indiquer la règle de conduite que, d'après Ki-tseu, doit suivre un souverain : « Le souverain doit cultiver la vertu, réprimer le vice et les liaisons criminelles parmi les citoyens; récompenser le mérite, le talent, se montrer indulgent pour ceux qui sont sans appui, ferme envers ceux qui sont riches et puissants. Il doit surtout, pour inspirer la haine du vice et l'amour de la vertu, éloigner de sa personne les hommes vicieux, s'entourer d'hommes vertueux et capables. »

KITTA s. m. (ki-ta — mot gr. qui signifie *pie*). Ornith. Syn. de PIROLL.

Kitta (COUVENT DE), près du village de Bénéadi, au delà des cataractes du Nil, en Egypte. Ce couvent cophte, situé sur la rive gauche du fleuve, a été visité par Pococke et par Denon. Il est situé dans une petite vallée entourée de roches nues et des sables qui tombent perpétuellement de leurs crêtes ébréchées. L'extérieur du monument est d'une nudité lugubre. L'intérieur est divisé en cellules de sept pieds carrés chacune, où la lumière pénètre par une lucarne ouverte à six pieds de hauteur, raffinement d'austérité qui ne fait que dérober aux moines la vue d'une morne et monotone étendue de ciel et de sable. Denon compare ces cellules aux cases des animaux d'une ménagerie. Quelques sentences tronquées, écrites par les moines, attestent seules que ces cases furent le séjour, non d'animaux, mais d'hommes abêtis. La cour offre un tout autre aspect : entourée de hautes murailles crénelées, de chemins couverts et d'embrasures de canons, l'on voit assez qu'elle fut une position militaire.

KITTACINCLE s. m. (ki-ta-sain-kle — du gr. *kitta*, pie, et de *cincle*). Ornith. Syn. de TURDOÏDE.

KITTEL (Jean-Chrétien), organiste et compositeur allemand, né en 1732, mort en 1800. Elève favori de Jean-Sébastien Bach, dont il avait su s'approprier le grand style, cet artiste trop modeste borna son ambition à l'exercice de la profession d'organiste dans la ville d'Erfurt. Sa soixante-huitième année avait sonné, quand ses admirateurs et amis, qui ne pouvaient se résoudre à laisser étouffer un pareil talent dans l'obscurité, lui conseillèrent un voyage en Allemagne. Le bon Kittel se mit en route, visita plusieurs grandes villes qu'il émerveilla par son jeu vigoureux et austère, et, fatigué de cette vie ambulante, revint à sa monotone et humble position. Kittel a laissé de nombreux élèves qui ont fait honneur à son enseignement, et ses compositions, inspirées par le grand souffle de Bach, ne peuvent être abordées que par les organistes de premier ordre. On cite de lui de grands préludes, des chorals pour l'orgue et une méthode portant pour titre : *l'Organiste pratique commençant*, un des meilleurs traités qui existent à l'usage du culte protestant.

KITTL (Jean-Frédéric), compositeur allemand, né en Bohême en 1809. Il apprit le piano sous la direction de maîtres obscurs dont le nom n'est pas parvenu jusqu'à nous, et à l'âge de seize ans, sans posséder la moindre notion d'harmonie ni de contre-point, sans autre guide que son instinct, il écrivit une messe et un opéra. Quand il suivit les cours de l'université de Prague, il se livra assidûment à l'étude de la théorie musicale sous la direction de Thomaschek. Son éducation artistique

terminée, Kittl organisa un concert dans lequel il fit entendre plusieurs de ses productions, notamment ses lieders et un septuor qui obtinrent l'assentiment de la presse et firent classer leur auteur parmi les musiciens destinés à un brillant avenir. Après ce premier succès, le compositeur mit au jour des symphonies, dont une jouit d'une grande réputation en Allemagne sous le titre de *Symphonie de chasse*. Il fit plusieurs voyages pour faire connaître ses œuvres. En 1842, Kittl fut nommé directeur du conservatoire de Prague et se confina dans ce poste.

On doit à ce compositeur, entre autres ouvrages, trois opéras : les *Iconoclastes*, les *Fleurs de la forêt* et *Bianca Giuseppe* (poëme de Richard Wagner). La marche de ce dernier ouvrage est populaire au delà du Rhin. Kittl a encore publié trois symphonies, des pièces pour piano, des sonates et une grande quantité de lieders et de chansons.

KITTO (Jean), littérateur anglais, né à Plymouth en 1804, mort en 1854. Il était fils d'un maçon, auquel il servit d'aide dès son enfance. A l'âge de treize ans, il tomba du haut d'un échafaudage et perdit complétement le sens de l'ouïe. Il fut alors placé dans un workhouse ou maison de pauvres, où il apprit l'état de cordonnier. Doué d'une vive intelligence, il commença, en 1820, à écrire un journal de sa vie, qu'il continua pendant deux ans. En même temps, il composait de petits récits qu'on lisait ensuite aux autres enfants du workhouse. En 1823, il débuta dans la littérature par quelques *Essais* insérés dans le *Journal de Plymouth*, et il publia, en 1825, un premier recueil d'*Essais* et de *lettres*, qui lui concilia l'intérêt de plusieurs notables de Plymouth. Grâce à leur recommandation, on l'admit au collége des missionnaires d'Islington, où il apprit l'état d'imprimeur, et, en 1827, il fut envoyé à Malte par la Société des missions; mais il n'y resta que jusqu'en 1829. De retour à Plymouth, il devint précepteur et accompagna ses élèves dans un long voyage en Europe et en Asie. Après avoir visité successivement Saint-Pétersbourg, Astrakhan, le Caucase, l'Arménie, la Perse et Bagdad, Kitto revint en Angleterre en 1833, devint, la même année, l'un des rédacteurs de la *Penny Cyclopedia*, et, en 1835, fut chargé par l'éditeur Charles Knight d'annoter la Bible illustrée. Puis il publia le *Livre du dimanche illustré* et le *Journal de littérature sacrée*, qui parut de 1848 à 1853. Outre ces différents travaux, on a encore de lui les ouvrages suivants : les *Voyages de l'oncle Olivier* (1838); *Histoire illustrée de la Palestine* (1839); une autre *Histoire de la Palestine* (1843); *Pensées au milieu des fleurs* (1843); *Encyclopédie de littérature biblique* (1845); *Illustrations quotidiennes tirées de la Bible* (1re série, 1849-1851; 2e série, 1851-1853). La *Biographie* de Kitto a été publiée, après sa mort, par sa veuve, qui l'avait activement secondé dans ses travaux.

KITZINGEN, ville de Bavière, cercle de la basse Franconie, à 12 kilom. S.-E. de Wurtzbourg, sur la rive droite du Mein; 6,000 hab. Ecole latine; entrepôt des salines; navigation importante; commerce de vins, toiles, cuirs, couleurs. Pour se venger des habitants de cette ville qui, en 1525, avaient pris une part très-active à la guerre des paysans, le margrave Casimir fit couper la tête à sept d'entre eux et arracher les yeux à cinquante-neuf. Kitzingen appartint longtemps aux comtes d'Hohenlohe, qui en vendirent une partie à l'évêché de Wurtzbourg, et une autre aux margraves de Brandebourg, auxquels l'évêque de Wurtzbourg céda plus tard la portion qu'il possédait. L'église Saint-Jean, remarquable par son architecture, date du XVe siècle, et doit son origine à une abbaye fondée, en 745, par une fille de Pépin.

KIU-CHE-SSE, vice-roi du Kuang-si en Chine, mort en 1650. Lorsque les Tartares eurent renversé la dynastie des Ming et mis sur le trône Chun-tchi, Kiu-che-sse, resté fidèle à la dynastie tombée, fit proclamer empereur dans le Sud le petit-fils de Chin-tsong, le prince Young-ming, qui se contenta de prendre le titre de prince de Kouéi (1646). Il remporta plusieurs victoires en combattant les Tartares, puis vit la fortune se tourner contre lui et contre Young-ming et fut réduit à passer de l'offensive à la défensive. Le prince de Ting-nau, à la tête d'une armée tartare, ayant envahi les quatre provinces du Sud qui obéissaient encore au prince de Kouéi, Kiu-che-sse résolut de se défendre jusqu'à la dernière extrémité, conçut, pour écraser l'ennemi, un plan habile qui échoua par suite de la défection ou de l'incapacité de ceux qu'il avait chargés de l'exécuter, et se mit avec une poignée d'hommes à défendre la ville de Kouéi-liu, qui, malgré une héroïque résistance, tomba au pouvoir de l'ennemi. Plein d'admiration pour la conduite de Kiu-che-sse, le prince de Ting-nau voulait lui sauver la vie et le gagner à son parti; mais le vice-roi de Kuang-si préféra la mort à ce qu'il regardait comme une honte et subit le dernier supplice. A cette nouvelle, le prince de Kouéi, se voyant impuissant à continuer la guerre, se retira dans le royaume de Hava, où il resta sept ans. Ses partisans ayant conçu l'espoir de le rétablir dans ses possessions en 1657, il retourna en Chine, mais tomba entre les mains du fameux Ou-san-kouéi, qui le fit étrangler (1658). Ce prince est regardé comme le dernier de la dynastie des Ming.

KIUN-TCHIN, empereur des Huns anciens ou Hiong-nou, mort en 126 av. J.-C. Il succéda, en 158, à son père Laochain-Tchenyu, rompit, peu après, la paix qu'il avait faite avec l'empereur de Chine, Wen-ti, pénétra dans cet empire, s'empara de plusieurs villes, y fit un immense butin, signa un traité d'alliance avec le successeur de ce Wen-ti (154); mais, après l'avénement de Han-ou-ti (140), la guerre éclata de nouveau. Les Chinois essayèrent de s'emparer par ruse de Kiun-tchin et de son armée en les faisant tomber dans une embuscade; mais l'empereur des Huns fut instruit à temps de ce projet et ravagea, de 129 à 126, le Petcheli, la province de Péking, le Leao-Tong, le Chan-si, etc. Le général chinois Ouéi-tsing parvint enfin à lutter contre lui avec avantage, le battit à plusieurs reprises, le força à quitter la Chine et lui enleva le pays d'Ortous, où le gouvernement chinois fit bâtir des villes pour défendre les bords du fleuve Hoang-ho. Kiun-tchin mourut peu après cette conquête.

KIUPS s. m. (kiupss). Sorte de grande jarre, qu'on voit dans tous les jardins et dans toutes les cuisines de l'Orient.

KIUTAYA, ville de la Turquie d'Asie. V. KUTAIÉH.

KIVEROVA, bourg de l'empire russe. V. KIEVEROVA.

KIVI-KIVI s. m. (ki-vi-ki-vi — onomatop. du cri de l'oiseau). Ornith. Syn. d'APTÉRYX : *Le* KIVI-KIVI *a quelque chose du port des ibis.* (P. Gervais.)

KIXIE s. f. (ki-ksî — de *Kix*, bot. belge). Bot. Genre d'arbres, de la famille des apocynées, tribu des wrigthiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Java.

KIZIL-ARSLAN (Othman), prince de la dynastie des Atabeks Ildékouzides ou Pehlevaniens, mort en 1192. Sous le règne de son neveu, le sultan de Perse, Togrul III, il prit le commandement de l'armée, puis concentra entre ses mains toute l'autorité civile et militaire après la mort de son frère Mohammed, dont il épousa la veuve, l'ambitieuse Katiba-Katoun, ne laissa à Togrul que le titre de sultan, et bientôt même lui fit la guerre pour le renverser du trône. Vaincu à Rei, il demanda des secours au calife de Bagdad, qui lui envoya des troupes, battues par le sultan en 1188. Voyant que le sort des armes lui était peu favorable, il eut recours à la perfidie, s'empara par la ruse de Togrul et de son fils, les enferma dans la forteresse de Kehran, monta sur le trône et fit faire la prière en son nom. Mais à peine était-il parvenu au but de son ambition, que plusieurs émirs conspirèrent sa perte, et on le trouva mort un matin dans son lit, percé de cinquante coups de poignard.

KIZILBACHE s. m. (ki-zil-ba-che). Hist. or. V. KÉZELBACHE.

KIZIL-DARIA, rivière de l'Asie centrale, dans le Turkestan. Elle sort des monts Nourarabas, coule au N., puis au N.-O., et se jette dans la mer d'Aral, après un cours de 600 kilom.

KIZIL-ERMAK, l'ancien *Halys*, rivière de la Turquie d'Asie, formée de deux cours d'eau qui descendent de l'Anti-Taurus, à l'E. de Sivas; elle coule tour à tour au S.-O., à l'O., au N. et au N.-E., décrivant ainsi une demi-circonférence et arrosant le pachalik de Sivas; elle sépare en outre ceux de Koniéh et de Kastamouni, et se jette dans la mer Noire, à l'E. de Sinope, après avoir baigné les villes de Sivas, Tchoroum, Osmandjik et Biafra. Cours de 960 kilom.

KIZIL-OUZEN, le *Mardus* des anciens, rivière de Perse, qui naît près de la Sinna, dans la province du Kourdistan, coule à l'E., entre dans la province d'Irak-Adjemi, qu'elle sépare de celle d'Aderbaidjan, entre dans le Ghilan, et se jette dans la mer Caspienne, au N.-E. de Recht, après un cours de 527 kilom.

KIZLAR-AGA s. m. (ki-zlar-a-ga). Hist. ottom. Chef des eunuques noirs du sérail.

KIZLIAR ou **KISLAR**, ville forte de la Russie d'Europe, gouvernement et à 375 kilom. S.-E. de Stavropol, sur la rive gauche du Terek et à 70 kilom. de son embouchure dans la mer Caspienne; 12,500 hab., grecs et arméniens pour la plupart. Fabrication de coton et de soieries. Commerce actif avec la Perse; exportation de vin, d'étoffes de coton et de soie, d'huile de sésame. Le terrain sur lequel s'élève Kizliar est bas et exposé aux inondations du Terek, ce qui rend le séjour de cette ville malsain. Environs très-fertiles, surtout en riz, safran, sésame et garance.

KIZLOZ s. m. (ki-zloz). Métrol. Mesure de capacité, usitée à Alexandrie d'Egypte, pour le commerce des grains, et valant $17^{lit},336$.

KJERTEMINDE, ville du Danemark, dans l'île de Fionie, à 16 kilom. E. d'Odensée, sur un beau havre du Grand Belt; 1,870 hab. Port de commerce, chantiers de construction, distilleries d'eau-de-vie.

KJŒBENHAVN, nom danois de COPENHAGUE.

KJŒLEN, région montagneuse qui s'étend entre la Norvége et la Suède, et forme de vastes déserts, fréquentés seulement par les Lapons et leurs rennes. Cependant cette région ne constitue pas une chaîne de montagnes proprement dite, bien que partout elle offre des pics dont la hauteur s'élève jusqu'à près de 3,000 mètres, et que les passes les plus profondes soient encore plus hautes que les frontières de forêts. On donne aussi quelquefois le nom de Kjœlen à la ligne de montagnes qui, au S. du Rœraas, s'allonge entre le Glommen, le Klarefven et le Dalefven. Dans le Finmark, on croit généralement que le Kjœlen se prolonge jusqu'au cap Nord.

KJŒPING (Nicolas-Matson), voyageur suédois, né en 1630, mort en 1667. Il quitta son pays, comme matelot, en 1648, visita l'Inde, puis la Perse, où il prit du service dans l'armée de Schah-Abbas, avec laquelle il fit plusieurs expéditions. Reprenant ensuite le cours de ses voyages, Kjœping parcourut l'Arménie, l'île de Ceylan, accompagna, en qualité d'interprète, des Hollandais en Arabie, en Egypte, sur la côte de Coromandel, à Malacca, à Sumatra, fit plus tard un voyage en Chine, faillit périr dans un naufrage sur la côte de Formose et revint en Suède en 1656. Kjœping entra alors dans la marine militaire et prit part aux campagnes de 1657 et de 1658. Il avait rédigé une relation de ses voyages, qui a été imprimée après sa mort à Visingœ, en 1674.

KK double lettre qui, anciennement, désignait, en termes d'imprimerie, la trente-troisième feuille d'un volume.

KLAARWATER ou **GRIQUA**, ville de l'Afrique méridionale, dans le pays des Griquas, au N. du Gariep ou fleuve Orange, à environ 820 kilom. N.-E. de la ville du Cap, par 28° 50′ de lat. S., et 22° 10′ de long. E. Elle est située sur la lisière d'une vaste plaine calcaire et au pied de collines élevées, formées de schiste siliceux où l'on trouve de l'amiante jaune. Elle renferme les maisons des missionnaires, avec des écoles, une chapelle et d'autres bâtiments. Beaucoup de maisons sont construites en briques crues, enduites avec de l'argile et de la bouse de vache.

Les Griquas sont une tribu de formation moderne, car ils sont le résultat du croisement des Hollandais avec les Hottentotes. Ils habitent, au N. du fleuve Orange, une contrée dont on ne connaît pas les limites d'une manière précise, mais qui est traversée par le 29e degré de lat. S. et le 22e degré de long. E. C'est une race indolente, apathique et qui sait se contenter de peu.

KLAAS s. m. (kla-ass). Ornith. Espèce de coucou d'Afrique.

KLAAS (Wendelmuta), martyre protestante de la Hollande, emprisonnée pour sa foi au château de Woerden, en 1527. Appelée devant ses juges, et interrogée sur tous les dogmes mis en suspicion par la Réforme, la transsubstantiation, l'invocation des saints, la confession auriculaire, etc., Wendelmuta répondit avec le plus grand calme. Les fragments suivants de son interrogatoire nous ont été conservés :

LE JUGE. Si vous cherchez à nous tromper ou si vous refusez d'abjurer vos erreurs, une mort terrible vous est réservée.

WENDELMUTA. Si ce pouvoir vous est donné d'en haut, je suis prête à tout souffrir.

LE JUGE. Vous ne craignez pas la mort, parce que vous ne savez pas ce que c'est que mourir.

WENDELMUTA. Cela est vrai, je ne le saurai jamais, car Christ a dit : « Si quelqu'un garde ma parole, il ne mourra jamais. »

LE JUGE. Qu'est-ce que vous croyez relativement à l'hostie?

WENDELMUTA. Que c'est un morceau de pâte.

LE JUGE. Si vous continuez à parler ainsi, vous mourrez; voulez-vous un confesseur?

WENDELMUTA. J'ai confessé tous mes péchés à Christ, mon Sauveur, qui m'en a délivrée; si j'ai offensé quelqu'un, je demande instamment son pardon.

LE JUGE. Qui vous a enseigné ces choses et comment êtes-vous arrivée à y croire?

WENDELMUTA. Le Seigneur, qui appelle toutes les âmes à lui, m'a éclairée; je suis une de ses brebis, c'est pourquoi j'entends sa voix.

Wendelmuta fut renvoyée en prison pendant que son procès se préparait. Une foule d'amis, de parents et de moines accoururent pour essayer d'ébranler son courage. Ni les supplications ni les menaces n'eurent ce pouvoir. « Mais vous allez mourir! lui disait-on. — Peu m'importe, répondit-elle, qu'on brûle mon corps, qu'on le jette dans le fleuve; si c'est le bon plaisir de l'Eternel, tout est pour le mieux; mon désir est de rester fidèlement attachée à mon Dieu. »

Deux dominicains vinrent à leur tour. Au lieu de chercher à la persuader, ils lui dirent des grossièretés sur son obstination. L'un d'eux, saisissant un crucifix, s'écria en fureur : « Regarde, voilà ton Dieu! — Non, répondit Wendelmuta, ce bois n'est pas mon Dieu; je suis sauvée par un Dieu mort sur une croix, mais cette image, taillée par la main de l'homme, ne peut rien pour nous sauver; jetez-la dans le feu, elle est sans efficace. » Les dominicains s'en allèrent, la traitant d'insensée.

Le 20 novembre, elle comparut devant la cour pour entendre sa sentence, qui fut lue en latin et en flamand. Elle portait que Wendelmuta, reconnue hérétique, serait livrée au bras séculier pour être brûlée vive. Les gardes la saisirent aussitôt pour la conduire au lieu du supplice. Enchaînée au poteau, après avoir elle-même détaché le châle qui couvrait ses épaules, elle attendit la mort sans trouble. Les moines étaient là. Ils tenaient un crucifix à la hauteur de son visage; mais elle mourut en regardant le ciel.

KLAFTER s. m. (klaftr). Métrol. Mesure de volume allemande, usitée pour le bois, et valant, en Prusse, $3^{st},3389$; dans le duché de Bade, $3^{st},888$; à Cassel, $3^{st},572$; à Darmstadt, $3^{st},426$; en Bavière, $3^{st},1325$; à Francfort, $2^{st},905$.

KLAGENFURT, ville des Etats autrichiens, ch.-l. du gouvernement de Carinthie, à 72 kilom. N.-O. de Laybach, sur le Glau et le canal émissaire du lac de Klagenfurt; par 46° 37′ de lat. N. et 11° 58′ de long. E.; 13,500 hab. Résidence de l'évêque de Gurk; siége d'une cour d'appel pour la Carinthie et la Carniole. Gymnase supérieur, séminaire, école normale primaire, école industrielle et institut de sourds muets. Bibliothèque publique. Parmi les grands établissements industriels de la ville, on remarque une vaste fabrique de céruse, et d'importantes manufactures de draps. Commerce de transit et d'exportation, favorisé par l'embranchement qui relie la ville au grand chemin de fer du Sud. Les fortifications de Klagenfurt, rasées en 1809 par les troupes françaises, ont été transformées en promenades. La tour de l'église de Saint-Egide, haute de 96 mètres; l'hôtel de ville, édifice du XIVe siècle, contenant les armoiries de la noblesse carinthienne, et le palais épiscopal, où se trouve une riche galerie d'œuvres d'art et de minéralogie, sont les édifices les plus dignes d'attention. La belle place du marché est ornée d'une statue équestre en plomb de l'empereur Léopold Ier, et d'une statue en pied de Marie-Thérèse. Klagenfurt, qui fut autrefois chef-lieu d'un cercle du même nom, aujourd'hui compris dans le gouvernement de Carinthie, a été prise par les Français en 1797 et en 1809. Entre Klagenfurt et Saint-Kiel, sur le Zollfeld (champ de la douane), on trouve des traces de l'ancienne ville romaine de *Virunum*; et sur le Zollfeld lui-même s'élève le plus ancien monument historique de la Carinthie, le *Herzogsstuhl*, ou siége du duc, sur lequel chaque nouveau duc de Carinthie recevait jadis l'investiture de son fief ducal.

KLAGMANN (Jean-Baptiste-Jules), sculpteur français, né à Paris en 1810, mort en 1867. Elève de Ramey, puis de l'Ecole des beaux-arts (1825-1829), il montra de très-bonne heure des dispositions sérieuses qui l'auraient conduit plus loin peut-être, s'il avait eu en lui une foi plus robuste ou une plus grande persévérance. A l'Exposition de 1834, il débuta par cinq statuettes charmantes : le *Dante*, *Machiavel*, *Shakspeare*, *Corneille*, *Byron*, qui entrèrent dans le commerce immédiatement. En 1835, les *Saintes femmes au tombeau* et le *Saint homme Job*, sans avoir la pittoresque originalité de ces statuettes, n'en étaient pas moins des morceaux sérieux qui furent remarqués; la *Nymphe endormie*, de 1842, l'*Enfant au lapin*, de 1844, la *Petite fille effeuillant une rose*, de 1846, vinrent montrer qu'il y avait en Klagmann l'étoffe d'un véritable statuaire. Mais les *Attributs de la Passion*, bas-relief en marbre, qu'il exposa en 1848, étaient loin d'avoir la même valeur artistique. Depuis cette époque, Klagmann cessa à peu près complétement d'exposer, et s'occupa principalement d'art industriel et d'orfévrerie. On lui doit les principaux motifs de l'épée offerte au comte de Paris par la ville de Paris, en 1842; quatre *Cavaliers*, pour un vase commandé par le duc d'Orléans; les belles statues en bronze qui décorent la fontaine Louvois; des sculptures décoratives au Théâtre-Historique (1846-1848); des bas-reliefs exécutés au nouveau Louvre (1857-1859). Cet artiste fort remarquable fut enlevé par une mort prématurée dans toute la force du talent.

KLAMATH, rivière des Etats-Unis d'Amérique. Elle prend sa source dans le territoire de l'Oregon, entre deux rameaux de la chaîne des Cascades, court d'abord au N., puis tourne brusquement au S., entre dans le lac du même nom, formé au pied du mont Pitt, puis dans l'Etat de Californie, coule à l'O., et se jette dans l'océan Pacifique, près d'un bourg qui porte le nom de Klamath, après un cours de 379 kilom.

KLAPKA (Georges), général hongrois, né à Temeswar en 1820. Il entra, en 1838, comme cadet dans un régiment d'artillerie, fut nommé, en 1842, sous-lieutenant dans le régiment des gardes du corps, compléta ses études militaires durant son séjour à Vienne et, en 1847, fut envoyé au 12e régiment de frontière avec le grade de lieutenant-colonel. Klapka était sur le point de faire un voyage dans l'Europe occidentale lorsque, en 1848, éclata la révolution de Hongrie. Le jeune officier s'empressa d'offrir ses services à la diète hongroise, qui les accepta. Envoyé en Transylvanie, il fit tous ses efforts pour entraîner les Szeklers à prendre part à l'insurrection nationale, puis fut employé aux fortifications

de Presbourg et de Komorn. A la fin de l'année 1848, il était chef d'état-major du général Kis. Après la défaite de Kaschau, il remplaça le général Messaros dans le commandement de son corps d'armée, et, malgré sa jeunesse, il montra bien vite les qualités d'un homme de guerre et d'un excellent général. Sans approvisionnements la plupart du temps, avec des soldats mal instruits et à peine disciplinés, il défendit la ligne de la Theiss, perdit glorieusement la bataille de Kapolna, mais décida du gain de celles d'Isassegh et de Najysarlo. Il se distingua principalement par sa belle défense de Komorn, dont il fut nommé commandant en juillet 1849. Le 3 août, il fit, pour dégager cette place, une brillante sortie, à la suite de laquelle les assiégeants durent, malgré une défense désespérée, se retirer, laissant aux mains de Klapka 30 pièces de canon, 3,000 fusils, des bagages et des approvisionnements de toute espèce. L'armée vaincue dut même évacuer Raab et se retirer au plus vite derrière les fortifications de Presbourg. Ce succès inattendu changeait la face des choses; Klapka, dont le nom était devenu célèbre du jour au lendemain, menaçait l'Autriche et la Styrie. Il s'empressa d'écrire à Kossuth et à Gœrgey pour les informer de ce grand avantage; par malheur, le premier était en fuite et prisonnier des Turcs, et le second venait de signer la fatale capitulation de Vilagos. Gœrgey envoya à Klapka l'ordre de se rendre; mais celui-ci, ne voulant pas imiter ce général dans sa défection, prit le parti de se défendre dans Komorn jusqu'à la dernière extrémité. Cette héroïque défense est une des plus admirables pages de la guerre de Hongrie. Cependant il fallut céder à la force et au nombre; mais le général Haynau accorda une honorable capitulation à Klapka et à ses braves compagnons, qui se retirèrent librement le 2 octobre 1849. Il se rendit aussitôt en Angleterre, puis en Italie et en Suisse, où il s'est fait naturaliser. Il est entré, en 1856, au conseil fédéral, élu par les radicaux, et a siégé à côté de M. James Fazy. Lors de la guerre d'Italie, en 1859, Klapka se rendit en ce pays pour tenter, avec M. Teleki, un soulèvement contre l'Autriche; mais la paix inattendue de Villafranca vint arrêter l'essor de ce projet et le général revint à Genève. Depuis, il a fait plusieurs voyages en Italie et en Angleterre, pour servir la cause des nationalités et empêcher l'explosion prématurée de quelques mouvements populaires. C'est ainsi qu'il a désavoué, en 1862, l'appel aux armes adressé par Garibaldi aux Hongrois. Lorsque, en 1866, l'Autriche fut vaincue à Sadowa par la Prusse, Klapka essaya sans succès de provoquer un mouvement insurrectionnel en Hongrie. Il a publié : *Mémoires sur la guerre de l'indépendance en Hongrie* (1851, 2 vol.), et la *Guerre d'Orient de* 1853 *à* 1855, essai critique et historique sur les campagnes du Danube, de l'Asie Mineure et de Crimée.

KLAP-MUTZE s. m. (kla-pmutz). Mamm. Un des noms du phoque à capuchon.

Klapperstein (LE) ou *Pierre des mauvaises langues*, curieux monument archéologique du moyen âge, existant encore à Mulhouse et auquel se rattachent d'anciennes traditions du droit germanique. Le Klapperstein est une grosse pierre sculptée, du poids de 12 kilog. environ, rivée par une chaîne de fer au mur de l'hôtel de ville. Au-dessus, on lit une inscription allemande de quatre vers, gravés en caractères gothiques, dont voici le sens :

Je suis nommée la Pierre des bavards,
Bien connue des mauvaises langues;
Quiconque prendra plaisir à la dispute et à la [querelle
Me portera par la ville.

La pierre elle-même représente une tête grotesque de femme, ouvrant démesurément les yeux et tirant la langue, dans une grimace indescriptible. C'était un instrument de punition pour les femmes qui se rendaient coupables de médisance ou qui étaient surprises au milieu de ces violentes scènes de disputes et d'injures, si fréquentes parmi les commères. La condamnée payait une amende, et de plus portait au cou le Klapperstein tout le long d'un trajet déterminé, et dans un certain cérémonial. La femme injuriée par elle, car c'était surtout pour les disputes entre femmes que cette pénalité avait été instituée, avait de plus le droit, en chemin, de la piquer avec un aiguillon, pour la faire avancer.

Cette coutume, dit M. Stœber, était fort ancienne. En effet, aux termes des vieilles lois germaniques, toute femme qui « disait vilenie à une autre » était condamnée à une amende, et devait de plus parcourir la ville en portant, suspendues par une chaîne à son cou, une ou deux pierres. Elle était accompagnée dans cette excursion infamante par les gens de justice, qui sonnaient de la trompe pour la narguer et la bafouer. Cette peine appartenait donc à la catégorie des peines infamantes et grotesques dont le moyen âge était si prodigue, et dont le carcan et le pilori faisaient partie. Elle était en usage dans la Frise, en Flandre et dans les pays scandinaves, ainsi que dans toutes les parties de l'Allemagne. Dans ce dernier pays, l'instrument du châtiment consistait parfois en un gros flacon de pierre nommé *Büttelflasche*, flacon du bourreau, sur lequel étaient représentées deux femmes qui se querellent. D'autres dénominations de cet instrument sont *Krötenstein*, pierre du crapaud; *Schandstein*, pierre d'infamie; *Lasterstein*, pierre du vice; *Fiedel*, violon; *Pfeife*, sifflet. M. Stœber a retrouvé un texte de loi qui prouve que cette coutume était en vigueur dans la petite ville d'Argonne au milieu du XIIIe siècle.

Comme, à Mulhouse, il n'y avait qu'une seule pierre, il pouvait arriver que deux femmes étaient condamnées à la porter à la fois. Dans ce cas embarrassant, l'une portait le Klapperstein jusqu'à une des portes de la ville, et là l'autre la remplaçait. On conserve encore à la mairie de Mulhouse un des écriteaux qu'on attachait à cette occasion sur le dos de la patiente.

Le Klapperstein a été en usage à Mulhouse jusqu'à la réunion de cette ville à la France, c'est-à-dire jusqu'en 1798. Les anciens du pays citent encore le nom de la dernière femme qui l'a porté au cou.

Ces cérémonies grotesques, dont la pénalité du moyen âge abusait, étaient pour la plupart symboliques; elles rappelaient des châtiments primitifs plus sévères, abolis par suite de l'adoucissement des mœurs. Peut-être ne faut-il voir dans la peine du Klapperstein qu'un souvenir de la lapidation, dont il n'est pas sans exemple qu'on ait puni primitivement, sinon la médisance et la calomnie, du moins le blasphème. C'était la peine juive appliquée dans ce cas, et une autre tradition, conservée dans le Talmud, nous fait voir les âmes des médisants et des calomniateurs passées, comme châtiment, dans des pierres. A la judicieuse étude qu'il a consacrée à la *Pierre des mauvaises langues*, M. Stœber a joint un fac-simile de ce curieux monument.

KLAPROTH (Martin-Henri), célèbre chimiste et minéralogiste allemand, né à Wernigerode en 1743, mort à Berlin en 1817. A l'âge de seize ans, son père l'envoya à Quedlembourg, pour étudier la pharmacie. De là il se rendit, en 1766, à Hanovre, où il apprit la chimie. Enfin, en 1768, il vint à Berlin compléter ses études. A mesure que son savoir augmentait, la fortune lui devenait plus favorable. En 1771, il entra comme aide de chimie dans la pharmacie de Valentin Rose, à Berlin, et, à la mort de ce dernier, il fut chargé de diriger cet établissement. Il se mit alors à travailler avec ardeur, analysant avec un soin extrême un grand nombre de substances, et publiant de nombreux mémoires, qui, en 1788, le firent nommer membre de l'Académie des sciences de Berlin. Quelque temps après, il fut nommé professeur de chimie à l'Ecole d'artillerie, et, en 1809, l'université de Berlin lui donna la chaire de chimie. Dès lors, Klaproth fut considéré comme une des notabilités scientifiques de son pays. Il fit partie du conseil de salubrité, prit part aux délibérations d'un grand nombre de commissions médicales, et fut nommé associé étranger de l'Institut de France.

La chimie lui doit une innovation qui, bien que peu importante en apparence, a eu sur les destinées de la science une influence très-grande. Il introduisit parmi les chimistes l'usage de publier tous les détails et tous les résultats numériques de leurs analyses, ce qui facilita singulièrement les recherches, et rendit les vérifications plus commodes.

Nous devons à Klaproth la découverte du zircone, du titane et de l'urane. C'est lui qui, le premier, observa et fit connaître exactement les propriétés chimiques du tellure, du chrome et de la glycine. Grâce à ses études, il put démontrer expérimentalement la différence entre la baryte et la strontiane, que, jusqu'à lui, les savants n'avaient pu nettement caractériser. C'est encore Klaproth qui, le premier, fit connaître la véritable nature de la mine d'argent rouge, et démontra que c'était un sulfure double d'antimoine et d'argent. Il fit et publia plusieurs centaines d'analyses, presque toutes de minéraux dont la composition était inconnue avant lui. Enfin, il fut un des plus ardents propagateurs de la doctrine de Lavoisier, et s'attacha à répandre et à vulgariser en Allemagne les découvertes faites par les chimistes français. Presque tous les écrits de Klaproth consistent en mémoires insérés dans divers recueils scientifiques; ses *Mémoires de chimie* ont été traduits en français par Tassaert (Paris, 1807, 2 vol. in-8°). Il a publié, en collaboration avec F. Wolff, un *Dictionnaire de chimie* (Berlin, 1807-1810, 5 vol. in-8°) qui a été traduit en français (Paris, 1811, 4 vol. in-8°).

KLAPROTH (Henri-Jules), célèbre orientaliste allemand, fils du précédent, né à Berlin en 1783, mort en 1835. Il apprit le chinois à quinze ans, à l'insu de son père, qui le destinait aux sciences naturelles. Quatre ans plus tard, il fonda le *Magasin asiatique*, puis fut appelé à Pétersbourg, et adjoint à l'ambassade de Golowkin en Chine (1805). Revenu, en 1807, dans la capitale de la Russie, avec une riche moisson de livres chinois, mandchoux, tibétains et mongols, Klaproth fut envoyé presque aussitôt dans le Caucase pour y recueillir des renseignements certains sur ces contrées belliqueuses et insoumises. La manière indépendante dont il remplit cette mission déplut au gouvernement russe. Il tomba en disgrâce, quitta Pétersbourg, et obtint, en 1812, une place de professeur à Wilna, mais ne put l'occuper à cause de la guerre. En 1815, il vint se fixer en France, où il vécut depuis des appointements d'une chaire de littérature asiatique à l'université de Berlin, que lui fit donner, en 1816, Guillaume de Humboldt. Klaproth possédait toutes les langues de l'Orient. « Il était sans contredit, dit Lindau, un des plus grands linguistes de son temps; sa pénétration, sa sagacité et la sûreté de son jugement étaient extraordinaires, sa mémoire des plus heureuses. Son style en allemand était clair et net. Quant au français, il le parlait et l'écrivait avec une correction très-peu ordinaire chez les érudits de son pays. Quoique d'un caractère bienveillant, il était extrêmement irascible, et il s'engagea dans des controverses littéraires où il ne fit pas toujours preuve de cette urbanité et de cette convenance que les savants devraient respecter plus scrupuleusement que les autres. » On a reproché à Klaproth d'avoir attaché trop d'importance à la comparaison des vocabulaires, et pas assez à celle des grammaires. « Il s'est malheureusement presque toujours borné, dit M. Landresse, à conférer des listes de mots sans chercher à pénétrer dans cette structure intime qui les rassemble et les combine, comme les membres d'un corps, pour leur donner de la vie. C'était là le défaut de l'ouvrage de Catherine II et de Pallas; ce fut aussi celui de l'*Asia polyglotta*, qui répond trop peu sous ce rapport aux progrès qu'ont faits depuis vingt ans l'étude philosophique et l'histoire critique des langues. » Bien qu'il eût composé et publié un nombre considérable d'ouvrages, Klaproth était loin de rester étranger aux distractions du monde. Il aimait beaucoup la haute société, les plaisirs, et ce fut peut-être au partage qu'il faisait de son existence entre l'étude et les dissipations mondaines qu'il dut le rapide déclin de sa santé. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Voyage au Caucase et en Géorgie* (1812), traduit en français (1823, 2 vol. in-8°); *Tableaux historiques de l'Asie depuis la monarchie de Cyrus jusqu'à nos jours* (1826, in-4°, et atlas in-fol.); *Asia polyglotta*, ou *Classification des peuples de l'Asie d'après l'affinité de leurs langues* (1823-1829, in-4°, avec atlas in-fol.); *Description de la Chine* (1825, 2 vol. in-4°); *Chrestomathie mandchoue* (1828, in-8°); *Aperçu de l'origine des diverses écritures de l'ancien monde* (1832); *Examen critique des travaux de Champollion le Jeune sur les hiéroglyphes* (1832, in-8°).

KLAPROTHIE s. f. (kla-pro-tî — de *Klaproth*, chim. allem.). Genre de plantes grimpantes, de la famille des loasées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les Andes.

KLAPROTHITE s f. (kla-pro-ti-te). Minér. Syn. de LAZULITHE.

KLARAELF ou **KLAREFVEN**, fleuve de Suède, qui prend sa source dans le lac de Zœmund, en Norvége, sous le nom de Tryssildelf, et, après avoir parcouru une partie de la Suède, se jette dans le lac Wenern, près de Carlstadt; cours, 350 kilom. Ordinairement, le fleuve de Gothie (*Gœthaelfven*) est regardé comme une prolongation du Klaraelf, ce qui porte le cours de ce dernier à près de 600 kilom. Le cours du Klaraelf est très-rapide et accidenté d'un grand nombre de chutes et de cataractes.

KLASS (Charles-Christian), peintre allemand, né à Dresde en 1747, mort en 1793. Il eut pour maîtres Hutin, puis Casanova, qu'il accompagna en Italie en 1772, s'adonna à la peinture historique et fut nommé, après son retour dans sa ville natale, inspecteur du cabinet des estampes (1777). Les tableaux de cet artiste sont dessinés et composés avec talent; mais la couleur en est fort défectueuse. — Son frère, Frédéric-Christian KLASS, né à Dresde en 1752, mort en 1827, s'adonna, presque sans le secours d'aucun maître, à l'étude du paysage. Outre la nature, il prit pour modèles Dietrich et Salvator Rosa, et, grâce à ses heureuses dispositions, il devint un artiste de beaucoup de mérite, dont les œuvres sont très-recherchées. Il gravait, en outre, à l'eau-forte et a laissé, en ce genre, trente-deux pièces d'un effet très-pittoresque. Klass fut membre de l'Académie de Dresde et professeur à l'Ecole des beaux-arts de cette ville.

KLATTAU ou **KLATOW**, ville des Etats autrichiens, dans la Bohême, à 108 kilom. S.-O. de Prague, sur la rive droite d'un bras du Rasenbach; 5,500 hab. Tribunal criminel; gymnase de bénédictins; fabrication de draps. L'ancien cercle de Klattau, aujourd'hui réuni à celui de Pilsen, avait 2,530 kilom. de superficie et 178,000 hab.

KLATZKO (Jules), poëte et écrivain polonais, né à Vilna en 1826. Il s'est distingué de bonne heure par son talent pour la poesie et par des dispositions brillantes comme écrivain. Salomon Zalkind, ayant remarqué dans ce jeune homme une rare intelligence, lui fit donner l'éducation littéraire la plus soignée; à peine âgé de treize ans, Klatzko publia sa première production poétique, intitulée : *Ma première offrande* (Vilna, 1836), qui eut du succès. Il improvisa ensuite, sous l'inspiration des circonstances, des pièces de vers remarquables par la verve poétique, par la pureté et l'élégance de la forme, par la noblesse et l'élévation des sentiments. La plupart de ses productions littéraires ont été publiées dans le recueil intitulé *Linkmane*.

Comme historien, Klatzko occupe une place fort remarquable. Traducteur habile, il a fait passer du polonais en hébreu une comédie de Korzenwioski, intitulée : le *Moine*, et des ballades de Mickiewicz, qui ont paru dans une publication en hébreu intitulée : *Peruda Canon* (*Fleurs du nord*). On a de lui, en outre, plusieurs ouvrages en prose, tous remarquables par la profondeur de la pensée et par un style plein de charme, d'une pureté et d'une simplicité rare. Nous nous bornerons à citer : *Die deutsche Hegemonen offenes Sendschreiben an H. Geo. Gervinus* (Berlin, 1849, in-8°); *Catéchisme non héroïque* (Paris, 1859); *Krewni*, analyse critique du roman de ce nom; *De l'école polonaise* (Paris, 1854); l'*Art polonais* (Paris, 1858); *Analyse critique du poëme de Lenartowicz, intitulé :* les *Gladiateurs; Correspondance de Mickiewicz; Sur la situation de la Pologne; Etudes* (Paris, 1859), etc. Klatzko est un des collaborateurs les plus actifs de la *Revue des Deux-Mondes* et de plusieurs autres publications françaises et allemandes.

KLAUBER (Joseph), graveur allemand, né à Augsbourg en 1710, mort en 1768. Il étudia son art à Prague sous la direction de Rein et de Birkhardt, puis revint dans sa ville natale, où il exécuta de nombreux travaux fort estimés, de concert avec son frère, Jean-Baptiste KLAUBER, né en 1711, mort en 1774, et graveur comme lui. Parmi les gravures dues au burin de ces deux artistes, désignés souvent sous le nom de *Fratres catholici*, nous citerons, outre de nombreux portraits et des figures de saints : *Scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament* (1757, 100 feuilles in-fol.), et *Calendrier de l'ordre de Saint-Georges de Bavière.*

KLAUBER (Ignace-Sébastien), graveur allemand, né à Augsbourg en 1754, mort à Saint-Pétersbourg en 1817. Après avoir reçu des leçons de son père, il fit à Rome un voyage dont il ne put profiter, à cause de son extrême jeunesse, puis vint se perfectionner à Paris dans l'atelier de Wille. Le maître, enchanté des rares dispositions de son nouvel élève, en fit bientôt son collaborateur. C'est ainsi qu'ils publièrent ensemble un travail intéressant et rare aujourd'hui, qui a pour titre : *Basilica Mannheimensis*, sorte d'album renfermant plusieurs vues de l'église de Manheim et le portrait de quelques prélats qui l'ont illustrée. Certains morceaux importants, dus à son burin seul, et qui parurent immédiatement après, donnèrent à ses débuts du retentissement; tels sont, principalement, les portraits de *Paul Ier, empereur de Russie*, d'après Voille; celui de l'*Impératrice Elisabeth*, d'après Louise Lebrun; celui du *Statuaire Allegrain*, d'après Duplessis; la *Femme de Mieris*, d'après le portrait original de ce maître, gravure hors ligne qui fit sensation. C'est vers cette époque que Klauber prit la route d'Italie pour la seconde fois. Il rapporta de ce voyage deux planches superbes, très-répandues aujourd'hui : la première, d'après la *Madone* de Carrache, de la galerie de Florence; la seconde, d'après la *Charité* de Guido Reni. Il était de retour à Paris, et, depuis 1787, l'Académie des beaux-arts venait de lui ouvrir ses portes, lorsque la Révolution éclata. Il quitta alors de nouveau la France, se rendit à Augsbourg, puis à Nuremberg, et alla, en 1796, mettre son talent au service de la Russie, où il fut nommé directeur général de l'Ecole de gravure à Saint-Pétersbourg. Parmi les morceaux les plus intéressants de son œuvre, on doit signaler surtout le grand album qui faisait partie du cabinet du roi de Prusse; il comprend une trentaine de gravures très-soignées, très-réussies, et qui représentent les plus beaux antiques connus alors, les plus beaux camées, les bas-reliefs les plus célèbres.

KLAUS (Nicolas VON DER FLUE, vulgairement appelé frère), anachorète et visionnaire suisse, né à Flueli, canton d'Unterwald, en 1417, mort en 1487. Fils d'un berger et dépourvu de l'instruction la plus élémentaire, il montra de bonne heure une grande exaltation religieuse, se vit contraint à vingt-trois ans d'entrer au service, se signala par sa bravoure, devint capitaine, puis se maria et eut dix enfants. Klaus était juge de paix de son district lorsque, en 1467, sous l'empire de ses idées religieuses, il quitta sa famille et alla s'établir dans un ermitage où il vécut avec une telle sobriété et en s'imposant de telles privations, que le bruit courut qu'il vivait sans prendre de nourriture. Sur la renommée de ce prétendu miracle et de sa sainteté, les visiteurs affluèrent auprès de lui. Klaus chercha alors un lieu plus solitaire et se fixa dans la vallée de la Melch. Chaque année il se rendait à la grande procession de Lucerne et aux pèlerinages auxquels l'Eglise attachait des indulgences. Lorsque de graves dissentiments s'élevèrent entre les membres de la diète de Stanz, en 1481, et firent un instant redouter de voir se dissoudre la Confédération helvétique, Klaus s'y rendit et parvint à ramener la concorde. Quand son grand âge ne lui permit plus de marcher, il fit bâtir avec les nombreuses offrandes qu'on lui portait une chapelle où, chaque jour, il entendait la messe. D'après la légende, il mourut après avoir passé vingt ans sans boire ni manger et fut béatifié en 1669.

KLAUSÉE s. f. (klô-zé ou klaou-zé — de *Klaus*, nat. allem.). Bot. Syn. de SARRÈTE ou SERRATULE, genre de carduacées.

KLAUSENBOURG (en hongrois *Kolosvar*), la *Napocensis colonia* des Romains, ville des Etats autrichiens, capitale de la Transylvanie, ch.-l. de l'ancien comitat de son nom, sur les bords de la petite rivière de Szamos, à 555 kilom. S.-E. de Vienne, par 46° 44′ de latit. N. et 44° 14′ de longit. E.; 26,000 hab., Hongrois, Allemands, Grecs et Valaques. Lycée avec bibliothèque publique, gymnase, séminaire, hôpitaux. Fabrication de draps, de faïence, brasseries. Commerce important avec la Hongrie. Cette ville, située au milieu d'une belle vallée, est entourée de vieilles murailles. On y voit une grande et belle place, quelques belles rues. La cathédrale, placée sous l'invocation de saint Michel, est un magnifique monument de l'ancienne architecture allemande. Klausenbourg est la *Napocensis colonia* ou *Claudiopolis* des Romains; des fouilles pratiquées dans ses environs ont fait découvrir un grand nombre de médailles et d'ustensiles en bronze, provenant des temps de la domination romaine. Sur les ruines d'un ancien château romain, l'empereur Charles VI fit construire, en 1721, une forteresse, aujourd'hui dans le plus complet état de délabrement. Klausenbourg fut, à l'époque de la révolution de 1848, le grand centre du mouvement national hongrois. Au début de la révolution, le général Puchner avait réussi à s'y maintenir avec les impériaux; mais le général Bem s'en empara, le 25 décembre 1848, et en fit le grand dépôt de ses munitions et de ses remontes.

KLAUSHOLM, domaine seigneurial situé dans le Jutland. Il a servi souvent de résidence royale et a joué, dans l'histoire du moyen âge, un rôle important comme place de guerre.

KLAUSING (Henri), théologien allemand, né à Hervorden (Westphalie) en 1675, mort à Leipzig en 1745. Il fut professeur de théologie morale, de métaphysique et de mathématiques supérieures à Wittemberg, et devint ensuite professeur de théologie à l'université de Leipzig. On a de lui : *Heptas prima propositionum mathematicarum selectarum* (1702); *Vindiciæ seu disputationes morales* (1709); *Eclipsis lunaris nuper visa et observata Wittembergæ* (1718); *De gratia Spiritus Sancti obsignante* (1745).

KLAUSS (Joseph), compositeur religieux allemand et organiste de grand mérite, né en 1775, mort en 1834. Un organiste infime lui enseigna les éléments de la musique, qu'il délaissa quelque temps pour les études littéraires. Elève du cours de philosophie professé à l'université de Prague, et nommé sous-bibliothécaire de cette université, il fut contraint par la mort de son père de prendre le magasin de fer dirigé par celui-ci. Cette nouvelle position ne l'empêcha point de revenir avec ardeur à l'art musical. Il reprit ses études d'orgue et de composition, et se fit un renom assez accentué pour être appelé à la collaboration de la *Gazette musicale de Leipzig*. C'est au sein de ses trop modestes occupations commerciales qu'il s'éteignit à l'âge de cinquante-neuf ans, justement estimé de tous les artistes intelligents. On connaît de lui des œuvres de musique religieuse vocale et instrumentale, des marches et polonaises, deux cantates et un petit opéra dont le titre nous a échappé.

KLAUSS-RAPPEN s. m. (klaou-srap-pènn). Ornith. Nom donné, en Suisse, au corbeau des gorges ou sonneur.

KLAUSTHAL, ville de Prusse, dans la nouvelle province de Hanovre, sur le plateau occidental du Harz, près des sources de l'Innerste, à 75 kilom. S.-E. de Hanovre; 10,000 hab. Siége de la direction des mines du Harz, gymnase, école des mines. Klausthal est située sur un plateau haut de 633 mètres, où le blé cesse de croître, et qui offre un aspect désolé. Elle est presque entièrement construite en bois et fut incendiée en 1814. Elle n'a d'intéressant que son école des mines, sa Monnaie et ses mines. L'école des mines (*Bergschule*), située à l'angle de la place du Marché, a été instituée aux frais de l'ancien gouvernement hanovrien pour l'éducation gratuite des mineurs. Elle contient une curieuse collection de modèles de machines et de minéraux. La Monnaie fabrique environ 14,000 thalers d'argent par semaine et 600 à 800 ducats d'or par an, avec les métaux exploités dans le Harz. Les mines de Klausthal le plus souvent visitées (parce qu'elles sont propres et mieux aérées que les autres) sont la Caroline et la Dorothée. L'entrée est à 30 minutes environ de la ville, dans deux grands bâtiments noirs de charbon; du reste, elles ne présentent rien de bien intéressant. Toutes les mines de Klausthal produisent annuellement 4 millions et demi de kilogrammes de plomb et de litharge, 33,000 kilogrammes de cuivre et 50,000 marcs d'argent. On y a fait de magnifiques travaux souterrains. La richesse des mines de Klausthal et de celles des autres parties du Hanovre semble expliquer suffisamment la conduite de la Prusse, après la bataille de Sadowa, vis-à-vis du ci-devant royaume de Hanovre.

KLAUZAL (Gabriel), homme d'Etat hongrois, né à Pesth en 1804, mort en 1866. Lorsqu'il eut terminé son éducation littéraire à Pesth, il s'adonna à l'étude de l'économie politique, fut élu, par le comitat de Csongrad, député à la diète de Hongrie en 1843, et y devint dès le début un des chefs de l'opposition. Un ministère particulier ayant été accordé à la Hongrie en 1848, Klauzal reçut le portefeuille du commerce dans le cabinet formé par le comte Louis Batthyany. En cette qualité, il prononça à la diète des discours sur la réforme postale, la question des douanes et l'impôt sur les alcools. A la chute du ministère Batthyany, il rentra dans la vie privée, où il demeura jusqu'en 1861, époque à laquelle la ville de Szegedin le choisit pour son représentant. Cette même année, il déclara, lors de la discussion de l'adresse, que la Hongrie ne pouvait, sans renoncer à son indépendance légale, prendre part au Reichsrath, convoqué par le décret impérial de février 1861. La diète hongroise fut dissoute le 22 août suivant, et Klauzal dut se tenir de nouveau à l'écart de la politique active jusqu'à la dernière année de sa vie, où il prit part, en qualité de député de Szegedin, aux discussions de la Chambre des représentants. Il était frère d'Emmerick KLAUZAL mort en 1847, et qui s'était fait connaître comme économiste.

KLAVAIS s. m. (kla-vè). Minér. Nom donné par les mineurs aux filons qui coupent les lits de houille, et que l'on nomme généralement FAILLES.

KLAWARADZE, dieu subalterne de la mythologie slave. C'était le suivant de Radogost, le dieu de l'hospitalité, et il avait pour mission d'inspirer les ménagères dans les circonstances difficiles, par exemple lorsqu'il s'agissait de recevoir un hôte puissant ou inattendu.

KLÉBER (Jean-Baptiste), général français, né à Strasbourg en 1754, assassiné au Caire le 14 juin 1800. Il était fils d'un maçon, et fut élevé par les soins d'un curé de village, son parent. Destiné à la profession d'architecte, il étudia deux ans à Paris dans l'atelier de Chalgrin, mais revint dans sa ville natale à dix-huit ans. Deux étrangers, dont il prit la défense dans un café, sans les connaître, et qui se trouvèrent être deux nobles allemands, le firent entrer à l'Ecole militaire de Munich. Kléber avait déjà alors les qualités physiques qui devaient lui rendre, plus tard, les plus grands services dans les hauts commandements qu'il était appelé à exercer : haute stature, tournure fière et martiale, regard expressif, son de voix habituellement affectueux, caressant, et, tout à coup, au besoin, bref, impératif, irrésistible. Cependant l'avancement du jeune Kléber ne fut pas rapide; entré dans un régiment autrichien avec le grade de sous-lieutenant (1776), il se distingua sans profit pour lui dans une expédition contre les Turcs, les grades, dans l'armée d'Autriche, étant exclusivement réservés à la noblesse. Un pareil régime de faveur aveugle ne pouvait convenir à Kléber, dont l'âme franche et généreuse, mais hautaine et fière, quelquefois à l'excès, sentit toujours avec une extrême vivacité les injustices faites à son mérite. Il quitta brusquement l'armée (1783), revint à Strasbourg, et, résolu à reprendre sa carrière d'architecte, sollicita et obtint la place d'inspecteur des bâtiments de la ville de Belfort.

Un incident, analogue à celui qui lui avait ouvert les portes de l'Ecole de Munich, le fit rentrer dans la carrière militaire. Une émeute suscitée par l'insolence des soldats royaux ayant eu lieu à Belfort, Kléber, emporté par sa nature généreuse, prit parti pour les officiers municipaux de la ville, et contribua à repousser le régiment. Ce fut un gage à la Révolution, donné peut-être sans idée politique bien arrêtée. Mais Kléber vit alors sa véritable voie ouverte devant lui, et il n'en sortit plus. En 1792, il s'engagea dans le 4e bataillon du Haut-Rhin, fut dirigé sur Brisach, où on lui conféra le grade d'adjudant-major, et alla prendre part à la défense de Mayence. Quelques sorties heureuses qu'il conduisit le firent élever au grade d'adjudant général. Après la reddition de la place, que Custine avait abandonnée dans des conditions qui rendaient la défense impossible, Kléber vint à Paris et fut appelé devant le tribunal révolutionnaire Il eut le singulier courage de prendre la défense de son général en chef, défense non moins difficile que celle de la place elle-même; faut-il attribuer cette tentative bizarre à l'habitude de la subordination? En tout cas, l'indépendance des témoins était probablement plus grande, devant le terrible tribunal, qu'on ne l'a dit quelquefois, car Kléber fut aussitôt après nommé général de brigade et envoyé en Vendée.

A l'affaire de Torfou (19 septembre 1793), où il n'avait que 4,000 hommes à opposer à 20,000 Vendéens, il commande à un jeune officier, le capitaine Schwardin, de se porter à un défilé pour y arrêter un instant l'ennemi : « Tu te feras tuer, lui dit-il, mais tu sauveras tes camarades. — Oui, mon général. » Le capitaine périt à son poste avec la compagnie qu'il commandait, et l'armée fut sauvée. Pour imposer un pareil héroïsme, il faut être capable d'en donner l'exemple. Quelques revers qui ne pouvaient être imputés à Kléber amenèrent sa disgrâce. L'héroïque Marceau, que Kléber avait appris à connaître et à aimer, fut nommé général en chef de l'expédition, et Kléber témoigna quelque dépit de se voir commandé par son jeune ami, qu'il avait, d'ailleurs, plusieurs fois offensé par la roideur de son caractère. Mais Marceau, avec une sagesse qui n'avait d'égale que sa grandeur d'âme, abandonna à Kléber le commandant effectif, et servit, en réalité, sous ses ordres. Kléber battit les Vendéens au Mans, poussa leurs débris entre la Loire et la Vilaine et s'apprêta à les écraser. Les commissaires de la Convention voulaient qu'on les attaquât sans attendre le jour. « Non, dit Kléber, il est bon de voir clair dans une affaire sérieuse. » Le lendemain eut lieu la bataille de Savenay, véritable massacre de chouans. Les Nantais offrirent à Kléber une couronne de laurier, qu'il suspendit aux drapeaux de l'armée.

Exilé pendant quelques mois à Châteaubriant pour des actes de clémence jugés intempestifs, il fut envoyé, avec le grade de général de division, à l'armée du Nord. Il se couvrit de gloire dans les champs de Fleurus, où il commandait l'aile droite, prit Mons et Louvain, et enleva Maëstricht après quarante-huit heures de bombardement. Il commanda ensuite l'aile gauche de l'armée de Jourdan, et dirigea avec une égale habileté le passage du Rhin devant Dusseldorf, et la retraite qu'on dut effectuer ensuite devant des forces supérieures. Ce fut la fin de la campagne. L'année suivante (1796), il battit le prince de Wurtemberg à *Altenkirchen*, puis le prince Charles, qui commandait des forces triples des siennes. Chargé par intérim du commandement en chef, il fut subitement rappelé au moment où il allait entrer dans Francfort (1797). La nomination de Hoche, qu'il jalousait, au commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse mit le comble au mécontentement de Kléber. Il demanda sa retraite et s'enferma dans une maison de campagne à Chaillot.

Bonaparte, chargé de l'expédition d'Egypte, voulut être accompagné par Kléber. A peine débarqué, celui-ci marcha sur Alexandrie, et reçut une blessure à la tête en escaladant les murs de cette ville. Dans l'expédition de Syrie, où il formait l'avant-garde, il s'empara de Gaza et de Jaffa, et remporta la brillante victoire du Mont-Thabor. Il eut aussi une part glorieuse au succès de la bataille d'Aboukir.

Cependant Bonaparte, prévoyant peut-être une issue fatale à l'expédition qu'il commandait, poussé en tout cas par cette fatale ambition qui le rendait capable de tous les crimes, se résolut à abandonner le poste qui lui avait été confié, et vint à Paris tramer la perte de ce trop faible gouvernement, qui avait eu le tort d'épargner en lui le général rebelle. Bonaparte, en fuyant d'Egypte, laissa le commandement en chef aux mains de Kléber. Celui-ci, qui connaissait trop Bonaparte pour l'aimer, et qui le craignait trop peu pour en être aimé, vit dans cet héritage moins une marque de confiance qu'un dessein formé de le perdre. Notre situation en Egypte paraissait, en effet, désespérée. Notre armée, réduite par les maladies, découragée, dépourvue de tout, allait se voir en présence d'une armée de 80,000 hommes conduite par le grand vizir Joussouf. L'Egypte commençait à se soulever contre nous. Kléber crut la lutte impossible et résolut de négocier. Le 24 février 1800, il conclut, à El-Arich, par l'intermédiaire du commodore Sidney-Smith, une convention par laquelle tous les nôtres devaient être transportés en France avec armes et bagages. Déjà plusieurs points importants avaient été livrés aux Turcs, et l'on se disposait à évacuer le Caire, lorsque arriva une lettre de l'amiral Keith, annonçant que le gouvernement anglais exigeait que les Français se rendissent comme prisonniers de guerre. Kléber, pour toute réponse, fait publier cette lettre dans l'armée, en y ajoutant ces seuls mots : « Soldats ! on ne répond à tant d'insolence que par des victoires; préparez-vous à combattre ! » La réponse, il la donna dans la plaine d'Héliopolis, où, avec 8,000 hommes, il écrasa les 80,000 du grand vizir. Mais une révolte a éclaté au Caire. Kléber rentre de nouveau dans cette ville, étouffe la sédition, et recommence, pour ainsi dire, la conquête du pays. Il s'occupait activement de l'organiser, lorsqu'il tomba sous le poignard d'un fanatique nommé Soleyman. Sa mort plongea l'armée dans le deuil et la stupeur. On lui rendit de grands honneurs, en Egypte et en France. Ses restes, transportés à Marseille, au château d'If, en furent tirés en 1818 seulement, par ordre de Louis XVIII, et déposés dans un caveau sur la place d'armes de Strasbourg, où on lui a élevé, en 1840, une statue en bronze, due au ciseau de Ph. Grass.

Kléber fut incontestablement un habile et vaillant général. On ne saurait mettre en doute ni sa bravoure, ni son talent, ni sa grandeur d'âme, ni sa parfaite honnêteté. Que manque-t-il donc à sa gloire? Pourquoi, par exemple, hésite-t-on à mettre son nom à côté de celui de Hoche, son illustre rival? Nous ne pensons pas que cette infériorité soit due à la jalousie un peu mesquine qui était au fond de ce grand caractère; mais il manquait de ce feu sacré, de ce patriotisme exalté, disons le mot, de ce républicanisme ardent qui inspira toutes les actions et remplit toute la vie de Hoche. Kléber se battit pour la gloire, pour le pays, si l'on veut, mais jamais pour un principe. C'est ce qui a fait le vide de sa carrière, et ce qui lui a valu cette insulte, d'ailleurs imméritée, des honneurs qu'un monarque du droit divin crut devoir accorder à sa cendre. La dépouille des grands républicains est à l'abri de ce dernier outrage.

KLÉBERG ou **KLEBERGER**, ou **CLEBERG** (Jean), dit **le Bon allemand**, philanthrope, né à Berne ou à Nuremberg vers 1485, mort à Lyon en 1546. Il acquit une fortune considérable en s'occupant de négoce ou de banque à Genève et à Lyon, et se fixa dans cette dernière ville, où il se maria. Le consulat de Lyon ayant fondé, à la suite de la famine de 1533, l'Aumônerie générale, établissement destiné à secourir les pauvres et les malades, Kléberg donna à diverses reprises, pour cette œuvre de charité, la somme alors considérable de 8,545 livres, et se rendit célèbre par ses bonnes œuvres. François Ier, à qui il avait fait des prêts d'argent, l'anoblit, lui donna le titre de valet de chambre ordinaire et l'autorisa à ajouter à son nom celui de *sieur du Chastelard*. En 1544, il fut élu membre du conseil de la ville. Une tradition nous fait voir sa statue dans un vieux débris en bois élevé sur un rocher dans le quartier de Bourgneuf, et qu'on nomme vulgairement l'*Homme de la roche*. De même, la tour de la Belle Allemande serait un reste des domaines de sa femme, Pelonne de Bouzin.

KLECZEWO, ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Kalisch, district et à 19 kilom. N.-O. de Konin; 2,205 hab.

KLECZKOWSKI (Michel-Alexandre, comte), diplomate français, né d'une Sobieski, en 1818, à Starawics, château de Kleczkow, en Pologne, mais naturalisé Français. Envoyé en 1857, avec le *Catinat* et la *Lily*, en mission sur les côtes du Tonquin, il y laissa, au nom de la France et de l'Espagne, une protestation datée du 21 septembre qui fut le prologue de la prise de Saïgon et de la conquête de la basse Cochinchine. Promoteur de l'expédition de Chine, en 1860, il fut, deux ans plus tard, chargé d'affaires de France à Pékin.

KLEEBERG, village du départ. du Bas-Rhin, arrond. de Wissembourg; 630 hab. Le château de Kleeberg fut le berceau des rois de Suède de la maison de Deux-Ponts, Charles-Gustave, Charles XI et Charles XII.

KLEEBRONN, village du Wurtemberg, cercle du Neckar; 1,400 hab. Très-ancien château de Magenheim, l'un des plus curieux et des mieux conservés du royaume, sur le mont Michelsberg, qui domine le village. Ancienne église de Saint-Michel, autrefois but de pèlerinage très-fréquenté.

KLEEMANN (Christian-Frédéric-Charles), peintre et naturaliste allemand, né à Altdorf, près de Nuremberg, mort en 1789. Il apprit la peinture et le dessin sous son père, devint un habile portraitiste, puis, ayant épousé la fille du naturaliste Rösel de Rosenhof, il prit le goût de l'histoire naturelle, et, après la mort de son beau-père, il compléta les ouvrages que ce dernier avait laissés sur les grenouilles et les insectes. Il continua les *Récréations entomologiques* de Rösel, sous le titre de *Supplément à l'histoire des insectes* (1760), avec 44 planches remarquablement dessinées. Kleemann publia en outre, en style assez diffus : *Traité de la nature et des propriétés du hanneton* (1770); *Remarques sur quelques chenilles et papillons*. C'est à lui qu'on doit les planches du *Catalogue systématique des coléoptères*, de Voet. Il fut aidé dans ses travaux par sa femme, qui dessinait et peignait avec talent.

KLEFEKER (Jean), magistrat et érudit allemand, né à Hambourg en 1698, mort en 1775. Il fut le syndic de sa ville natale. On a de lui : *Bibliotheca eruditorum præcocium* (1717); *Curæ geographicæ* (1758), catalogue raisonné d'une précieuse collection de cartes géographiques rassemblées par ses soins; *Travaux géographiques de Klefeker* (1758); *Recueil de mandats et ordonnances édictés par le sénat de Hambourg*, depuis le commencement du XVIIe siècle (1763-1764), continué par Ch. Anderson jusqu'à la fin du XVIIIe siècle; *Recueil des lois de Hambourg* (1765-1774, 13 vol. in-8°).

KLEIN (Jacques-Théodore), naturaliste allemand, né à Kœnigsberg en 1685, mort à Dantzig en 1759. Après avoir complété son éducation par des voyages, il visita la Hollande et l'Angleterre, puis devint secrétaire du sénat de la ville de Dantzig, qu'il représenta auprès de différents gouvernements. Tout en remplissant ces fonctions, Klein s'occupa constamment de sciences naturelles et se forma de riches collections. Il devint membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, de la Société royale de Londres, de l'Institut de Bologne, et prit part à la fondation de la Société des amateurs d'histoire naturelle de Dantzig. C'était un homme très-laborieux et qui a beaucoup écrit. Il avait un savoir très-étendu en zoologie; mais ses classifications sont tout arbitraires et témoignent, sinon d'une ignorance complète, du moins d'un grand dédain de la méthode naturelle. C'est ainsi qu'il a rangé les singes entre les ours et les castors. Outre un nombre considérable de mémoires, on a de

lui de nombreux ouvrages; il en est quelques-uns qui sont encore estimés, toutes réserves faites des imperfections que nous venons de signaler. Nous citerons les suivants: *Descriptiones tubulorum marinorum* (Dantzig, 1731); *Naturalis dispositio echinodermatum* (Dantzig, 1734), l'ouvrage le plus complet qu'on ait jamais eu sur la famille des oursins et qui a été traduit en français par La Chesnaye des Bois (Paris, 1754); *Sciagraphia lithologica curiosa* (Paris, 1740); *Historia piscium naturalis* (Paris, 1740-1749, in-4o), avec des figures fort recherchées des ichthyologistes; *Summa dubiorum circa classes quadrupedum et amphibiorum* (Leipzig, 1743, in-4o), trad. en français (Paris, 1754); *Mantissa ichthyologica de sono et auditu piscium* (Leipzig, 1746); *Historiæ avium prodromus* (Lubeck, 1750), où il divise les oiseaux d'après le nombre de leurs doigts; *Quadrupedum dispositio* (Leipzig, 1751); *Tentamen methodi ostræologicæ* (Leyde, 1753); *Tentamen herpetologiæ* (Leyde, 1755); *Stemmata avium quadraginta* (Leipzig, 1759); *Lucubratiuncula de terris, mineralibus, lapidibusque* (1760, in-4o); *Ova avium plurimarum ad naturalem magnitudinem delineata* (Leipzig, 1766, in-4o), avec 21 planches coloriées; *Oryctographia gadanensis* (Nuremberg, 1769), etc.

KLEIN (Louis-Godefroy), médecin allemand, né dans le comté de Hohenlohe en 1716, mort en 1765. Il fut reçu docteur à Strasbourg et devint, sur la fin de ses jours, membre de l'Académie des curieux de la nature. Ses ouvrages sont d'un homme instruit et d'un observateur attentif; en voici les titres : *Dissertatio de massæ sanguineæ viscedine ab imminuta spirituum animalium quantitate* (Strasbourg, 1737); *Selectus rationalis medicaminum* (Francfort, 1756); *Interpres clinicus* (1753, in-8o).

KLEIN (Jean-Joseph), musicien allemand, né en 1739, mort vers le commencement du XIXe siècle. Il fut organiste à Eisenach. Outre des articles insérés dans la *Gazette musicale* de Leipzig, on lui doit divers ouvrages didactiques, entre autres : *Essai d'une méthode de musique pratique* (Géra, 1783); *Traité de musique théorique* (Leipzig, 1801, in-4o); *Nouveau livre du choral complet* (Rudolstadt, 1785, in-4o).

KLEIN (Ernest-Ferdinand), jurisconsulte allemand, né à Breslau en 1743, mort en 1810. Après avoir exercé pendant quelque temps la profession d'avocat à Breslau, il occupa une chaire de droit à Halle, puis devint conseiller du tribunal suprême et membre de l'Académie de Berlin, coopéra à la codification des lois prussiennes en 1784, et fut enfin secrétaire d'État au département de la justice. On cite parmi ses ouvrages : *Annales de législation et de jurisprudence pour les États prussiens* (1788-1807, 26 vol. in-8o); *Principes du droit pénal commun de l'Allemagne et de la Prusse* (Halle, 1795); *Décisions remarquables de la faculté de droit de Halle* (1796-1802, 5 vol. in-8o); *Principes du droit naturel* (1797); *Système du droit civil prussien* (Halle, 1830, 2 vol. in-8o).

KLEIN (Dominique-Louis-Antoine), général de grosse cavalerie, né à Blamont (Meurthe) en 1761, mort en 1845. Il entra jeune au service, se distingua à Jemmapes et à Fleurus, à Neuwied et à Altenkirken (1797), reçut le grade de général de division en 1799, eut part à la victoire de Zurich, comme chef d'état-major de Masséna, se fit remarquer dans la campagne de Prusse en 1806, et contribua, par des charges brillantes contre les Russes, au succès de la bataille d'Eylau (1807). Créé sénateur en 1808, il prit alors sa retraite et siégea à la Chambre des pairs sous les divers gouvernements qui se succédèrent de 1814 jusqu'à sa mort. Il avait été fait comte de l'Empire.

KLEIN (Charles-Chrétien), chirurgien allemand, né à Stuttgard en 1772, mort en 1825. Il fut reçu docteur en 1793, dans l'université de sa ville natale, et s'y fixa. Il fut successivement médecin de la cour de Wurtemberg, chirurgien du grand-duc, premier chirurgien pensionné de la ville, doyen des chirurgiens, examinateur, chirurgien en chef de la maison des orphelins, et enfin inspecteur des hôpitaux. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Dissertatio inauguralis sistens monstrorum quorumdam descriptionem* (Stuttgard, 1793); *Pratique et opérations de chirurgie* (1819, in-4o). Klein a publié, en outre, un grand nombre d'articles dans les journaux de *Loder*, *Siebold*, *Hufeland* et *Horn*.

KLEIN (F.-N.), acteur français, né en 1787, mort à Marly-le-Roy le 21 août 1849. Après avoir paru avec succès à l'Ambigu-Comique, il fut engagé au Gymnase, où il resta attaché pendant plus de vingt ans, contribuant puissamment au succès de ce théâtre. On lui doit des types vrais, originaux, d'un comique souvent élevé. Ses créations les plus populaires sont : le *Diplomate*, le tambour-major de l'*Enfant de troupe*, et M. Bizot du *Gamin de Paris*. Klein avait pris sa retraite vers la fin de 1847.

KLEIN (Jean-Adam), peintre et graveur allemand, né à Nuremberg en 1792, mort en 1850. Il étudia la gravure chez Ambr. Glaber, et la peinture dans l'atelier de Mansfeld, à Vienne. Quelques petits tableaux de genre et d'animaux le firent connaître; il se mit alors à voyager, visita l'Allemagne, la Hongrie, dont les types pittoresques l'arrêtèrent longtemps, l'Italie, Rome, où le prince Louis de Bavière, qui y séjournait alors, lui fit un accueil empressé. A son retour, il s'arrêta à Vienne, sur les instances du prince de Metternich, qui lui procura des travaux importants. Rentré à Nuremberg, Klein ne cessa de travailler qu'en cessant de vivre.

Il a laissé des œuvres nombreuses, dans lesquelles l'observation et le sentiment s'allient au charme de la couleur et à toutes les séductions d'une brosse habile. On peut les diviser en trois séries : tableaux de genre proprement dits, avec figures et fort peu d'animaux; sujets d'animaux, où les figures ne sont qu'insignifiantes; enfin, eaux-fortes, gravures et lithographies de tout genre. Parmi ses meilleurs tableaux, nous citerons les suivants : *Cosaques du Don* (1815); *Mendiante hongroise* (1817); *Fruitiers napolitains; Paysan romain; Muletiers et conducteurs; Paysanne et son enfant* (1820); une *Vache à l'étable;* le *Cheval mort; Maréchaux ferrants autrichiens; Charbonniers autrichiens;* une *Bergère à l'étable; Vieille femme lisant le calendrier; Singes dans une ménagerie* (1829); *Chien à la chaîne* (1831); *Voiture de paysans* (1834); *Pèlerin espagnol* (1836); une *Porte de Nuremberg;* une *Vieille marchande d'almanachs*, etc. Parmi ses lithographies, on remarque surtout des études de chevaux et des paysages. Il est à regretter que le Louvre ne possède pas au moins une toile de ce maître.

KLEIN (Frédéric-Auguste), théologien protestant allemand, né à Friedrichstall, près de Ronnebourg, en 1793, mort en 1823. Lorsqu'il eut achevé ses études à Iéna, il devint maître d'une école de cette ville, prit ensuite les grades de docteur en philosophie et de bachelier en théologie (1817), et fut nommé, en 1819, prédicateur de la garnison. C'était un homme fort instruit, d'une mémoire prodigieuse, d'une parfaite indépendance d'esprit, d'une grande droiture de caractère. Dans le plus remarquable de ses ouvrages, intitulé : *Esquisse de religiosisme* ou *Essai d'un nouveau système de fusion entre le rationalisme et le surnaturalisme* (Leipzig, 1819), il a exposé un système philosophique dans lequel il s'efforce de concilier le surnaturel et la raison. « Débutant par une haute synthèse et non par analyse, dit Parisot, il pose d'abord l'homme comme religieux; la religiosité est la face principale de son âme, ou plutôt son âme à la plus haute puissance; le religiosisme est un fait qu'opère et continue sans interruption la religiosité. Le religiosisme et la religiosité ne sont point à démontrer, on ne peut évidemment que les étudier, les analyser; or, en les analysant, on découvre la raison d'un côté, le surnaturel de l'autre. Ces deux éléments y coexistent, on n'en saurait douter, et, dès lors, coexistent harmonieusement. » C'est ainsi qu'il prétendait concilier le surnaturalisme et le rationalisme, et expliquer l'existence et la légitimité de la religion en général et du christianisme en particulier. Outre cet ouvrage et divers opuscules, on a encore de lui : *Lettres sur le christianisme et le protestantisme* (1817), qui lui attirèrent de vives attaques; l'*Eloquence du ministre de l'Eglise considéré comme ministre de Jésus-Christ* (Leipzig, 1818); *Douze discours prononcés à l'église de la ville d'Iéna* (Leipzig, 1818); *Exposé du système dogmatique de l'Eglise évangélique protestante* (Iéna, 1822); *Appel à tous les francs-maçons de l'Eglise protestante* (Iéna, 1819).

KLEIN (Bernard), compositeur allemand, né à Cologne en 1794, mort à Berlin en 1832. Destiné à l'état ecclésiastique, il put, non sans peine, se livrer à sa vocation musicale, et dut débuter par la carrière du professorat. En 1812, il se rendit à Paris, où Cherubini lui donna quelques précieux conseils. De retour à Cologne, il fut appelé à diriger la musique de la cathédrale. Chargé, en 1817, d'étudier à Berlin la méthode d'enseignement de Zelter, il ne tarda pas à s'y faire avantageusement connaître et devint professeur de contre-point et d'harmonie à l'Ecole royale d'orgue de Berlin, puis directeur de musique et professeur de chant à l'université de cette ville. Après le succès de son oratorio de *Job*, exécuté en 1820, Klein fit représenter, en 1823, un opéra, *Didon*, qui ne réussit pas. Peu après, il partit pour l'Italie, d'où il rapporta de précieux manuscrits, et revint à Berlin reprendre ses fonctions professorales. En 1830, il donna au grand festival de Halle son oratorio de *David*, qui compte parmi ses plus complètes productions. Après la brillante réussite de cet ouvrage, Klein voulut de nouveau aborder la scène, et peut-être s'y fût-il créé une réputation aussi honorable que celle qu'il avait acquise dans le genre religieux, si, en 1832, la mort ne fût venue mettre un terme à ses travaux.

On a publié, entre autres ouvrages de ce remarquable compositeur, dix-sept œuvres de musique religieuse, y compris ses oratorios de *Job*, *Athalie*, *Jephté* et *David*, des *ballades* et *chansons* avec accompagnement de piano, et quelques *fantaisies* pour piano.

KLEIN (Charles-Auguste, baron DE), compositeur allemand, né près de Manheim en 1794. A quinze ans, il écrivit une sorte d'ode-symphonie, *Appel à la jouissance de la vie*, qui frappa d'étonnement Godefroi Weber. Émerveillé du précoce talent du jeune compositeur, Weber lui offrit spontanément de compléter son instruction harmonique, offre précieuse qu'une terrible maladie empêcha de Klein d'accepter. En 1810, il alla habiter Mayence, et un traitement douloureux, qui triompha peu à peu du mal, lui permit de se livrer à l'étude de la composition. Le suffrage de Méhul et les félicitations de Beethoven consolèrent M. de Klein des terribles assauts de la maladie et des critiques excessives qui accueillirent ses premières œuvres. Heureusement, justice a enfin été rendue à ce vaillant artiste dont l'Allemagne s'honore aujourd'hui. Ses principales œuvres, dans lesquelles on remarque des bizarreries et de puissants effets harmoniques, sont : trois *sonates* pour piano et violon, des *symphonies*, des *quatuors*, des *trios*, une *ouverture* de concert, l'*ouverture* de la tragédie d'*Othello* et quelques *chansons* avec accompagnement de piano. En outre, M. de Klein a collaboré anonymement à plusieurs feuilles musicales allemandes.

KLEINARTS, philologue flamand. V. CLÉNART.

KLEINAU ou **KLENAU** (Jean, baron DE JANOWITZ, comte DE), général allemand, né en Bohême vers 1760, mort en 1819. Officier d'état-major pendant la guerre contre la Turquie, il prit part, sous les ordres de Wurmser, aux premières campagnes contre la France républicaine, se signala, comme lieutenant-colonel, devant Liége, en 1794, passa en Italie à la tête d'un régiment de hussards en 1796, fut chargé de défendre Mantoue et se vit contraint de rendre la place à Bonaparte, qui lui imposa les plus dures conditions. Nommé général major en 1799, il battit Macdonald à San-Giovanni, lui prit son artillerie, coupa peu après la retraite au général Hullin, prit Florence et plusieurs autres villes, mais s'épuisa en vains efforts devant Gênes, que défendait Masséna (1800), fut pris à revers et ne trouva son salut qu'en s'ouvrant un passage à travers l'armée ennemie. Enfermé dans Ulm en 1805, il fut fait prisonnier lorsque Mark signa la capitulation de cette ville. Deux ans plus tard, il reçut un commandement en Bohême, combattit à Wagram à la tête du 6e corps autrichien, reçut le titre de conseiller intime en 1812, fut battu, l'année suivante, devant Dresde, n'en devint pas moins peu après général de cavalerie, se conduisit brillamment à Leipzig et à Wachau, investit Dresde, que défendait Gouvion Saint-Cyr, le força à capituler, devint inspecteur général de l'armée en 1814 et reçut peu après le commandement de la Moravie.

KLEINHOVE s. f. (klè-no-ve). Bot. Genre de plantes, de la famille des malvacées.

KLEINHOVIE s. f. (klè-no-vî — de *Kleinhow*, bot. holland.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des byttnériacées, qui croît dans l'Asie tropicale.

KLEINIE s. f. (klè-nî — de *Klein*, bot. allem.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées; tribu des sénécionées, comprenant environ vingt-cinq espèces, qui croissent en Afrique. ‖ Syn. de JAUMÉE et de POROPHYLLE, autres genres de plantes.

KLEINSCHROD (Gallus-Aloys-Gaspard), jurisconsulte allemand, né à Wurtzbourg en 1762, mort en 1824. Il professa le droit à l'université de sa ville natale, fut chargé de reviser les lois pénales de la principauté de Wurtzbourg et de la Bavière, et publia, outre un certain nombre de dissertations, des ouvrages dont les principaux sont : *Exposé systématique des principes fondamentaux du droit pénal* (Erlangen, 1794); *Mémoires sur le droit pénal et l'instruction criminelle* (Erlangen, 1797-1806, 3 vol. in-8o); *Projet d'un code pénal pour la Bavière* (Munich, 1802), qui a été l'objet de vives critiques, etc.

KLEINSCHROD (Charles-Joseph, baron DE), homme d'Etat bavarois, né à Wurtzbourg en 1797, mort en 1866. Issu d'une famille plébéienne, il s'était élevé par son seul mérite aux plus hautes fonctions de la magistrature et était devenu, en 1848, ministre de la justice. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1852, devint, à cette époque, président de la cour d'appel de Souabe et Neubourg, et, plus tard, de celle de Bamberg. Deux mois avant sa mort, il avait été appelé au poste le plus élevé de la magistrature bavaroise, celui de président de la cour supérieure de Munich Anobli en 1850, pendant qu'il était au ministère, il avait reçu, en 1859, le titre de baron.

KLEIST (Ewald-Chrétien DE), poëte allemand, né à Zeblin (Poméranie) en 1715, mort à Francfort-sur-l'Oder en 1759. En quittant l'université de Kœnigsberg, où il avait étudié la philosophie, la jurisprudence et les mathématiques, il se rendit en Danemark (1736), y prit du service, quitta Copenhague pour se rendre à Berlin, en 1740, entra dans le régiment du prince Henri, devint un des bons officiers de Frédéric le Grand, prit part à un grand nombre de batailles en Saxe, en Franconie, en Bohême, et s'y fit remarquer par son intrépidité. En 1759, il était major, lorsqu'eut lieu la sanglante bataille de Kunnersdorf contre les Russes. En voulant enlever une batterie à la tête de ses soldats, il fut blessé à la main droite, se servit de son épée de la main gauche, et continua à combattre jusqu'à ce qu'un biscaïen vînt lui fracasser la jambe droite. Dépouillé par des Cosaques et jeté dans un fossé, il fut trouvé au milieu des morts et conduit le lendemain à Francfort-sur-l'Oder, où il mourut de ses blessures au bout de onze jours. Kleist joignait à un grand courage une vive sensibilité et une imagination gracieuse. Pas un instant, pendant sa vie militaire, il n'avait cessé de cultiver la poésie. Il a composé des *Odes* aux images hardies, à l'expression concise, mais où l'on sent trop souvent l'imitation d'Horace, des *Chansons* gracieuses et spirituelles, des *Idylles* empreintes d'un sentiment profond de la vie pastorale, des morceaux intitulés *Rapsodies*, d'un véritable jet poétique, des *Fables*, des *Contes*, des pièces de vers diverses, mais qui manquent en général d'originalité. Parmi ses œuvres les plus remarquables, on cite : son *Tableau d'une grande inondation*, qui est d'une effrayante vérité; sa belle *Epître sur l'inquiétude de l'homme;* son *Hymne à la divinité*, qui touche parfois au sublime; son élégie intitulée la *Soif du repos*, pleine d'idées élevées, de sentiments naturels et profonds, d'images vraies et fortes, où il exprime l'horreur que lui inspirent les excès de la guerre et fait avec un charme extrême le tableau d'une vie paisible; enfin, le *Printemps*, son chef-d'œuvre, beau poëme descriptif, publié pour la première fois en 1749, et où il présente avec un rare talent un tableau fidèle et animé des beautés de la nature. Ce beau poëme, qui lui mérita les éloges de Schiller, a été traduit en français par Huber (1766), par Beguelin (1781), par Adrien de Sarrazin. Un recueil de ses poésies diverses parut en 1756. Depuis lors, ses *Œuvres* poétiques ont été plusieurs fois imprimées. La meilleure édition et la seule conforme aux manuscrits originaux est celle de Kœrte (Berlin, 1803, 2 vol.). Si ses poésies ne le placent pas au rang des hommes de génie, elles lui assurent du moins un rang fort distingué parmi les poëtes allemands. « Il y a chez ce poëte, a écrit Schiller, lutte entre la réflexion et le sentiment : l'une trouble l'autre. Sa fantaisie est active, mais plutôt changeante et inquiète que riche et créatrice. On trouve dans ses poésies des traits caractéristiques et vigoureux; mais ils ne s'accordent pas pour former un tout harmonieux. » La loge des francs-maçons de Francfort-sur-l'Oder lui fit élever, en 1779, un monument consistant en une pyramide d'environ 5 mètres de haut, sur un des côtés de laquelle on voit son buste en marbre blanc.

KLEIST (Henri DE), poëte allemand, célèbre par la singularité de son existence, sa fin tragique et le caractère exalté, maladif de ses compositions, né à Francfort-sur-l'Oder le 10 octobre 1776, où son père, officier d'un régiment du duc de Brunswick, tenait garnison, mort par suicide à Potsdam, près de Berlin, le 20 novembre 1811. Cette vie si courte fut une des plus accidentées dont l'histoire littéraire offre l'exemple. Appartenant à une famille militaire, Henri de Kleist débuta fort jeune dans le métier des armes; il était officier à dix-neuf ans et il fit la campagne du Rhin en 1795. Au bout de quatre ans de service, il abandonna l'armée et suivit les cours de l'université de Francfort. Rêveur déjà, enclin au mysticisme, d'une tournure d'esprit bizarre, exaltée, il s'enfonça dans les abstractions de la philosophie allemande; mais on put voir déjà que son exaltation touchait parfois à la folie. On a de lui, de cette époque, une série de lettres où, essayant de peindre les efforts pénibles de son esprit pour atteindre à la conception de la vertu idéale, il se perd dans des rêveries impossibles. Du reste, il mettait sa vie d'accord avec ses théories philosophiques, et ses actes portent le même caractère de mysticisme et d'étrangeté que ses œuvres poétiques. Etant tombé amoureux d'une jeune fille, Wilhelmine de Zenge, qui devint sa fiancée il lui imposa une épreuve de cinq ans, intervalle nécessaire, disait-il, pour refaire leurs éducations morales. « Travaillons, lui écrivait-il, dégageons en nous l'or pur de l'alliage; débarrassons-nous de nos scories; encore cette vertu qu'il faut atteindre; après celle-ci, cette autre, et après toutes les vertus particulières, la grande vertu dont je ne sais pas le nom et dont le fantôme me poursuit. » Sa fiancée, naïve et bonne Allemande, attendit patiemment deux ans, échangeant avec lui une correspondance toute mystique; mais elle se lassa enfin et épousa un brave professeur de l'université. Henri de Kleist résolut alors d'aller à Paris, où il voulait initier les républicains à la doctrine de Kant; il y séjourna quelques mois, en 1801, et de là se rendit en Suisse. Ce fut le commencement de sa vie errante. Epris des livres de Rousseau, il voulait quitter le monde, se faire paysan, labourer la terre; de cette époque datent aussi ses premiers essais dramatiques, une tragédie, la *Famille Schroffenstein*, composition incohérente et lugubre, dont Wieland, plus tard, ne put soutenir jusqu'au bout la lecture sans éclater de rire, et une comédie pleine de gaieté narquoise, de bonhomie, un rayon de soleil parmi toutes ses œuvres sombres, la *Cruche cassée*. Ses amis, persuadés que sous ce rêveur, ce maniaque, il y avait un poëte, le rappelèrent en Allemagne. A Weimar, il fut présenté au grand Gœthe, sur qui cette imagination maladive, inquiète, fit une pénible impression; il connut aussi Wieland,

qui garda pour lui toute sa vie une grande amitié; Wieland, moins profond, riait de ce qui inquiétait Gœthe. D'Iéna à Weimar, à Dresde, à Paris, où il retourne, ainsi qu'à Berne, puis à Milan, le biographe a peine à suivre Henri de Kleist dans toutes ses pérégrinations aventureuses, qu'il accomplissait presque toujours à pied, à la Jean-Jacques, essayant de chasser les idées de suicide qui le tourmentaient et ébauchant son fameux drame de *Robert Guiscard*, qui, selon Wieland, réunit Eschyle et Sophocle à Shakspeare, mais dont le poëte, toujours mécontent, lacérait les pages à mesure qu'il les produisait, et qu'il refit trois ou quatre fois. Dans ses voyages pédestres, il eut sans doute bien des aventures; une fois, revenu en France et passaat par Boulogne-sur-Mer, il lui prit l'idée, voyant passer des conscrits, de s'engager avec eux. C'était en 1803 ou 1804; on faillit le fusiller comme espion. Il retourna en Allemagne; mais, toujours poursuivi par des idées de suicide et voulant y échapper par le travail, ou peut-être en proie à quelque nouvelle passion amoureuse, il se cacha sous une blouse d'apprenti et entra chez un menuisier. Un beau jour, sa famille, ses amis, le général Pfuel, qui s'intéressait beaucoup à lui, le virent revenir d'une façon tout à fait inattendue, presque guéri de ses rêves. On le plaça dans l'administration des finances, à Kœnigsberg (1805). Dans cette période de calme, il écrivit une série de nouvelles qu'on regarde comme ses chefs-d'œuvre en prose; de plus, une imitation de l'*Amphytrion*, de Plaute, qu'il gâta par des études mythologiques trop abstraites, et une tragédie, *Penthésilée*, pleine de verve poétique, d'originalité, et qui renferme des pages admirables. Ces compositions attestaient un poëte et un écrivain du premier ordre.

Ici se place dans sa biographie un point resté obscur. Quelques jours après la bataille d'Eylau, Henri de Kleist est soudainement arrêté, dans les environs de Berlin, par les autorités françaises, avec le général Pfuel et deux autres de ses amis, et incarcéré au fort de Joux, puis interné à Châlons-sur-Marne (1807). La diplomatie prussienne ne parvint à le faire sortir que l'année suivante; il est probable qu'il avait été soupçonné de menées politiques hostiles à Napoléon, mais le fait n'en est pas moins bizarre. Ce fut probablement pendant sa détention qu'il composa une autre série de nouvelles : l'*Enfant trouvé*, la *Mendiante de Locarno*, le *Duel*, les *Fiançailles de Saint-Domingue;* cette dernière rappelle le souvenir de Toussaint Louverture, enfermé, lui aussi, au fort de Joux. A son retour en Allemagne, il fonda un journal, le *Phœbus*, avec un de ses amis, Adam Müller, écrivain piétiste distingué, et écrivit *Catherine de Heilbronn*, son meilleur drame, mais où l'élément mystique domine trop et que traverse par moments comme un éclair de folie; celui qui a fait ce drame était un vrai poëte, mais un poëte halluciné. Henri de Kleist montrait, du reste, dans la vie réelle un esprit véritablement malade; sa monomanie du suicide le poursuivait partout. Après *Catherine de Heilbronn*, il s'empoisonna et ne fut sauvé qu'à grand'peine; peu de temps après, il essaya de jeter à l'eau son ami Adam Müller, en lui déclarant qu'il aimait passionnément sa femme. Par moments aussi, sa lucidité d'esprit revenait plus vive, plus brillante; ses deux dernières œuvres, deux drames, le *Prince de Hombourg* et la *Bataille d'Hermann*, sont deux cris de guerre éloquents poussés contre Napoléon et le despotisme impérial, deux appels au soulèvement de l'Allemagne (1808). On ne les laissa pas représenter. Henri de Kleist songeait même à s'engager comme simple soldat au moment où l'Allemagne tout entière allait se soulever, dans la guerre entre la France et l'Autriche; aussi la paix de Prague le remplit-elle de découragement. Il ne produisit plus rien dans les deux dernières années de sa vie. Lassé de tout, poursuivi plus que jamais du désir d'en finir, il réussit à faire partager ses idées de suicide à une jeune femme qu'il aimait passionnément, Henriette Vogel, atteinte du même mal moral que lui. Les deux amants, après un déjeuner fort gai dans un restaurant des environs de Potsdam, désirèrent se faire servir des rafraîchissements derrière un petit lac que forme en cet endroit la Havel. Peu de temps après, deux coups de pistolet retentirent; on accourut; on les trouva morts tous deux. H. de Kleist avait tué sa maîtresse d'un coup tiré en pleine poitrine; quant à lui, il s'était agenouillé près d'elle et s'était fracassé la tête. Ce double suicide attira l'attention publique sur ce poëte, jusqu'alors presque inconnu. Louis Tieck mit en ordre ses écrits, sa correspondance et les publia (Berlin, 1826, 3 vol.). Edouard de Bulow écrivit sa vie : *Heinrich von Kleist Leben und Brief* (Berlin, 1848, 1 vol.). M. Saint-René Taillandier en a fait, dans ses *Poëtes modernes de l'Allemagne*, une étude très-judicieuse.

KLEIST DE NOLLENDORF (Emile-Frédéric, comte DE), feld-maréchal prussien, né à Berlin en 1762, mort en 1823. Il fit les campagnes de la Révolution contre la France, devint, en 1803, général adjudant particulier du roi, commandant de Berlin (1812), général en chef de l'infanterie, contribua à nos désastres à Kulm et à Leipzig (1813), fut battu, pendant la campagne de France, à Joinvilliers (14 février 1814), mais gagna la bataille de Laon (9 mars), fut chargé de se rendre en Angleterre pour annoncer à Louis XVIII son avénement au trône, et reçut ensuite la dignité de feld-maréchal (1821).

KLEISTAGNATHES s. m. pl. (klé-i-stagh-na-te — du grec *kleistos*, fermé; *gnathos*, mâchoire). Crust. Syn. de BRACHYURES, ordre de crustacés.

KLEMING (Gustave-Edouard), bibliographe suédois, né à Stockholm en 1823. Tout jeune encore, il se mit à traduire des manuscrits du moyen âge en suédois, en danois et en allemand, obtint à vingt-quatre ans un emploi à la bibliothèque de Stockholm, et il a été depuis mis à la tête de cet établissement. Kleming a mis au jour d'intéressants ouvrages historiques et littéraires appartenant au moyen âge. Nous citerons notamment : *Flore et Blancheflore* (1844); *Valentin et Urson* (1846), le *Duc Frédéric de Normandie* (1853), romans traduits en suédois; la *Bible suédoise du moyen âge* (1848-1855, 2 vol.); *Révélations de sainte Brigitte* (1857-1862, 4 vol.); *Méditations de Bonaventure sur la vie au Christ* (1860); *Desiderata Bibliothecæ regiæ Holmiensis* (1863-1867, 3 vol.); la *Littérature dramatique de la Suède* (1863); *Chronique rimée de la Suède au moyen âge* (1865-1868, 3 vol.); *Extraits des collections d'un annotateur* (1868-1869, 3 vol.), etc.

KLEMM (Frédéric-Gustave), historien et littérateur allemand, né à Chemnitz (Saxe) en 1802, mort en 1867. Après avoir pris le diplôme de docteur en philosophie à l'université de Leipzig, en 1825, il alla s'établir à Dresde, où il puisa dans la bibliothèque de cette ville les matériaux d'une *Histoire de Bavière*, qu'il publia en 1828. En 1830, il se rendit à Nuremberg, y devint le principal rédacteur du *Courrier de la paix et de la guerre*, retourna, l'année suivante, à Dresde, où il fut nommé bibliothécaire adjoint, devint bibliothécaire en 1834, bibliothécaire en chef en 1852, conseiller aulique, conservateur de la collection des vases et porcelaines du musée japonais, et secrétaire de la Société archéologique de Saxe. M. Klemm est un écrivain de beaucoup de savoir et de talent, à qui l'on doit, outre l'ouvrage précité et un grand nombre d'articles et de mémoires, les ouvrages suivants : *Attila, d'après l'histoire, la tradition et la légende* (Leipzig, 1827); *Herfest*, poëme en six chants (Zerbst, 1829); *Description de la collection royale de porcelaines et de vases placés au palais japonais* (Dresde, 1834); *Manuel d'archéologie germanique* (1835); *Études historiques sur les collections scientifiques et artistiques de l'Allemagne* (Zerbst, 1837); *Italica* (Dresde, 1839), récit d'un voyage en Italie; *Histoire générale de la civilisation* (Leipzig, 1843-1850, 10 vol.), son ouvrage capital; *Lettres à un ami* (Leipzig, 1847); *Voyage de vacances* (Dresde, 1853); *Étude sur les femmes* (Dresde, 1854-1858, 6 vol.), ouvrage dans lequel il expose la situation et l'influence de la femme dans les divers pays et aux diverses époques de la civilisation; *Science de la civilisation en général* (Leipzig, 1855), travail important destiné à compléter le grand ouvrage précité; *Dans cinquante ans* (Stuttgard, 1865, 2 vol.), recueil de lettres sur l'histoire de la civilisation, etc.

KLENGEL (Jean-Christian), peintre et graveur allemand, né à Kesseldorf en 1752, mort à Dresde en 1824. Fils d'un pauvre paysan, il eut des commencements difficiles. Après s'être essayé dans la grande peinture, que la misère le força d'abandonner, il s'adonna au paysage et y réussit. Il put se rendre en Italie et y composa une série de tableaux, connus sous le nom de *Sites de Rome et de Naples*, que ne recommandent pas des qualités brillantes, mais qui offrent une très-grande fidélité. La couleur en est terne, et l'on n'y voit pas luire le soleil italien; ces toiles médiocres n'auraient pas acquis un grand renom à l'artiste, s'il ne les avait rendues célèbres en les reproduisant par d'admirables eaux-fortes, pleines de couleur et d'effet. Ces gravures ont fait la réputation de Klengel. De retour en Allemagne, il fut appelé à Dresde et mis à la tête de l'Académie des beaux-arts, situation qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie. Peu après sa nomination (1793), il exposa quatre petites toiles, les *Quatre heures du jour*, qui sont sa meilleure œuvre comme peintre, et fit une multitude de petits tableaux de chevalet, que l'on rencontre dans les musées ou les collections particulières. De nombreuses eaux-fortes et les trente planches de grande dimension qui composent l'album intitulé *Studium juventutis* datent également de cette période. Le *Studium juventutis* se trouve à la Bibliothèque nationale de Paris.

KLENGEL (Auguste-Alexandre), organiste et compositeur allemand, né à Dresde en 1784, mort dans la même ville en 1852. A l'âge de dix-neuf ans, cet artiste s'était déjà acquis une certaine réputation, lorsque l'illustre Clementi eut occasion de l'entendre et fut tellement frappé des heureuses dispositions de Klengel, qu'il lui offrit de lui donner des leçons. L'élève suivit le maître, qui l'emmena dans ses excursions en Allemagne et en Suisse. Quand Clementi se fut marié, une séparation eut lieu entre les deux artistes; mais, à son retour d'Italie, après la mort de sa femme, le grand pianiste revint près de Klengel, et le détermina à partir pour la Russie. Pendant six ans, Klengel donna des leçons fort courues, sans cependant négliger ses études, et, en 1811, il partit pour Paris. Les événements de 1813, qui bouleversèrent en même temps la France et l'Allemagne, le firent se réfugier en Italie; puis, pendant l'année 1815, il séjourna en Angleterre. En 1816, il revint à Dresde et fut nommé premier organiste de la cour. Depuis ce moment, l'artiste n'a plus quitté Dresde. Ses nombreux amis vantaient beaucoup alors une suite de pièces pour piano qui devaient faire époque dans l'art musical. Malheureusement, l'auteur ne les fit point paraître à leur heure; la science marcha, et, quand, après la mort de Klengel, ces œuvres furent éditées sous le titre de *Canons et fugues*, une injuste indifférence accueillit l'œuvre de prédilection de l'illustre organiste.

On connaît de Klengel quelques pièces de musique instrumentale, plusieurs compositions pour piano seul ou avec accompagnement, enfin ses exercices pour piano, les *Avant-coureurs*.

KLENZE (Léo DE), architecte allemand, né à Hildesheim en 1784, mort à Munich en 1864. En quittant l'Académie d'architecture de Berlin, où il avait fait ses premières études sous le professeur Gil, il vint à Paris suivre les cours de l'Ecole polytechnique et, de là, fit un voyage à Rome. A son retour en Allemagne, il fut nommé directeur des bâtiments royaux de Westphalie. Quelques constructions remarquables le signalèrent à l'attention de la cour de Munich, où il fut appelé, en 1815, pour bâtir l'*Ecole royale d'équitation*, l'*Hôtel du duc de Leuchtenberg* et quelques autres édifices dont le bon goût et l'élégance furent appréciés, ainsi que tout ce qu'il montra de savoir dans la restauration de la cathédrale de Spire. En 1819, il obtint, comme en Westphalie, le titre de directeur des bâtiments royaux. La carrière s'offrit plus vaste et plus glorieuse devant lui par l'avénement du roi Louis de Bavière (1825). L'éminent architecte fut chargé par le prince de bâtir les fameuses Pinacothèque et Glyptothèque de Munich, qui comptent parmi les plus beaux monuments modernes. Le palais de Maximilien, l'Odéon, le Bazar, enfin le magnifique temple appelé le Walhalla, et dont l'ordonnance rappelle le Parthénon, révélèrent toute la souplesse et l'originalité de son talent.

De 1834 à 1839, L. de Klenze se fixa en Grèce, à Athènes, où il coopéra pour une large part à la restauration des édifices et à la reconstruction de la ville. L'empereur de Russie l'appela à Saint-Pétersbourg pour y diriger les travaux de l'église Saint-Isaac. L. de Klenze revint ensuite à Munich et consacra la fin de sa vie à publier les études théoriques et pratiques qui l'avaient dirigé dans chacune de ses grandes œuvres et ses vues particulières sur l'art architectural. L'ensemble de ces études forme la matière de plusieurs volumes in-8°; quelques-unes seulement ont été publiées. La dernière, la *Walhalla sous le rapport artistique et technique*, porte la date de 1845.

M. Fortoul, dans son livre de l'*Art en Allemagne*, a très-bien jugé l'architecte allemand. « Selon Klenze, dit-il, l'antiquité grecque et romaine, initiée par un privilége unique au sentiment des formes matérielles et des arts linéaires, a le droit de nous en imposer les modèles et les règles. Les lignes qu'elle a mises en usage échappent, par leur beauté simple et divine, à la déchéance qui a atteint successivement toutes les formes postérieures de l'art. Le but de Klenze fut donc de reprendre l'œuvre des artistes de la Renaissance, en tenant compte des progrès que nous avons faits depuis, et qui consistent en une connaissance plus exacte de cette civilisation antique, dont les maîtres du XVIe siècle n'avaient pu étudier que les œuvres les plus complexes et les plus éloignées de l'origine. « Aujourd'hui, mis en possession du principe » même de l'art hellénique, nous pouvons » l'appliquer, dit Klenze, à tous les besoins ac» tuels, apprenant des Grecs eux-mêmes à » conserver notre indépendance et à être di» vers et nouveaux selon les circonstances. »

KLENZE (Clément-Auguste-Charles), jurisconsulte allemand, frère du précédent, né près d'Hildesheim en 1795, mort en 1838. Il étudia le droit à Berlin, y fut reçu docteur en 1820 et nommé, en 1826, professeur de droit romain et de droit pénal dans cette ville. Il prit, en outre, une grande part aux délibérations du conseil municipal de Berlin, ainsi qu'à diverses entreprises industrielles. Ainsi, ce fut principalement à son initiative que l'on doit la création de faubourgs et de rues nouvelles et la fondation de la Société d'assurances sur la vie dans la capitale de la Prusse. Il fut, en outre, le véritable créateur des bains d'Heringsdorf, sur la mer Baltique. Outre un grand nombre de mémoires insérés dans le *Journal de jurisprudence théorique*, qu'il rédigeait avec Savigny, on lui doit une édition des *Fragmenta legis Serviliæ repetundarum, etc.* (Berlin, 1825), et les ouvrages suivants, aussi remarquables par la solidité de l'érudition que par la clarté de l'exposition et du style : *Manuel de l'histoire du droit romain* (Berlin, 1827); le *Droit des cognats et des alliés en droit romain* (Berlin, 1828); *Manuel de droit pénal commun* (Berlin, 1833); *Fantaisies critiques d'un homme d'Etat pratique* (Berlin, 1834); *Manuel d'instruction criminelle* (Berlin, 1836); *Dissertations philologiques* (Berlin, 1839).

KLEPHTE, nom donné à un peuple de montagnards qui, à la suite de l'invasion turque, s'est réfugié dans le nord de la Grèce. V. ARMATOLE.

KLEPPER s. m. (klé-pèr). Cheval russe, d'une race particulière, qui vit dans l'île d'Œsel.

— **Encycl.** On fait remonter l'origine de ces chevaux aux croisades, d'où les chevaliers allemands ramenèrent des chevaux de race orientale qui se perpétuèrent dans les provinces baltiques. Les chevaliers de l'ordre Teutonique essayèrent d'acclimater et de conserver cette race, qui a toujours de sa souche première l'élégance des formes de la tête. Afin de maintenir cette race de *kleppers*, qui est forte et vigoureuse, il a été fondé une jumenterie à Torguel. Une variété de la race des *kleppers*, très-apte aux travaux agricoles par leur force et leur docilite, porte le nom de *jmoute*.

KLEPTOMANIE s. f. (klè-pto-ma-nî — du gr. *kleptô*, je dérobe, et de *manie*). Méd. Monomanie du vol. ‖ On dit aussi CLOPÉMANIE.

KLERCK (Henri DE), théologien hollandais, né à Middelbourg, mort dans l'île de Walcheren vers 1694. Il exerça les fonctions pastorales; c'est à cela que se bornent les renseignements qu'on possède sur sa vie. On a de lui : l'*Empire sacerdotal de N.-S. J.-C. sous le Nouveau Testament* ou *Sermons sur le psaume CX* (Middelbourg, 1687, in-12); *Trésor chronologique de l'histoire sacrée et civile depuis le commencement du monde jusqu'à l'an* 1689 (Middelbourg, 1689, in-4°); *Introduction à la géographie de la terre sainte, où l'on montre les établissements de l'Eglise juive dans l'ancienne Palestine après la sortie d'Egypte, avec une description de la ville de Jérusalem, etc.*, trad. de Frédéric Spanheim (Middelbourg, 1699, in-12). Cet ouvrage fut publié après la mort de l'auteur, par les soins de son frère.

KLESCH (Daniel), théologien hongrois, né à Iglau en 1619, mort à Berlin en 1697. Il fut pendant dix ans corecteur à Œdenbourg et devint par la suite professeur de théologie à Weissenfels. Ses principaux ouvrages sont : *Catalogus presbyterorum scepusensium* (Bartnfeld, 1668); *Pentas doctorum juris in Hungaria* (Iéna, 1688, in-fol.); *Triumphus britannicus brennonicus* (1690, in-fol.), etc. — Son frère, Christophe KLESCH, né en 1632, mort en 1706, desservit plusieurs paroisses luthériennes et publia, entre autres écrits : *Icon angeli ecclesiastici; Poetica palma* (1700, in-8°).

KLETTEN (Georges-Ernest), médecin allemand, né à Kitznigen, dans le pays de Wurtzbourg, en 1759, mort à Vienne en 1827. Il fut successivement médecin dans l'armée suédoise, pendant la guerre de Finlande, professeur ordinaire de médecine, en 1794, à Greifswald, en 1806, professeur de chirurgie et d'accouchement à l'université de Wittemberg, enfin professeur à Halle, jusqu'en 1824, époque à laquelle il donna sa démission et se retira à Vienne avec une pension du gouvernement. Kletten a laissé plusieurs écrits, parmi lesquels nous citerons : *Oratio de ingenio medici* (Greifswald, 1797); *De varia malignitatis ratione in febre scarlatinosa* (1811); *Programma de perversa in rebus medicis inquirendis et explicandis philosophandi ratione* (Wittemberg, 1804); *Programma de inepta remediorum debilitantium denominatione* (Wittemberg, 1807); *De hæmorrhagia narium in morbis acutis critica et salutari* (1809); *De constitutione morborum nervosa* (1810); *De moderando aquæ frigidæ usu externo in diversis morbis curandis* (Wittemberg, 1812).

KLETTENBERG (Jean-Hector DE), alchimiste allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1684, mort en 1720. Après avoir étudié à Halle et à Giessen, il embrassa la carrière des armes; condamné à mort à Francfort, à la suite d'un duel dans lequel il avait tué son adversaire, il parvint à s'échapper et parcourut une grande partie de l'Allemagne, en s'occupant d'études et de travaux d'alchimie. En 1713, il vint à la cour de l'électeur de Saxe, où il joua longtemps un certain rôle comme alchimiste; mais sa fourberie ayant été découverte en 1718, il fut enfermé à Kœnigstein, et, quoique le jugement qui fut ensuite rendu contre lui ne l'eût condamné qu'à être chassé du pays, il fut cependant décapité dans cette forteresse, à l'instigation des autorités de Francfort. Il a laissé une *Alchymia denudata* (Leipzig, 1713; 2e édit., 1769).

KLETTENBERG (Suzanne-Catherine DE), femme poëte allemande, petite-nièce du précédent, née à Francfort-sur-le-Mein en 1723, morte dans la même ville en 1774. Après une jeunesse passée au sein du monde, elle s'abandonna de plus en plus aux idées religieuses, entra en communication avec les frères moraves, subit l'empire de leurs idées mystiques et finit par s'adonner à l'alchimie. Elle était intimement liée avec la mère de Gœthe, et elle exerça une grande influence sur la jeunesse de l'illustre poëte, qui a immortalisé Catherine de Klettenberg en la désignant sous le nom de *la belle âme* dans les *Années d'études de Wilhelm Meister*. On a d'elle des *Poésies* religieuses, que son ami, K. de Moser, a publiées avec celles de sa jeune sœur et les siennes propres, en gardant le voile de l'anonyme, sous ce titre : l'*Esprit dans l'amitié* (1754). On les trouve

réunies à des recherches sur sa vie et à la *Confession d'une belle âme*, de Gœthe, dans les *Reliques de S.-C. de Klettenberg* (Hambourg, 1849).

KLEUKER (Jean-Frédéric), érudit et orientaliste allemand, né à Osterode, près du Harz, en 1749, mort en 1827. Il fut successivement prorecteur au gymnase de Lemgo, recteur du gymnase des savants à Osnabrück (1791), et professeur de théologie à l'université de Kiel, où il termina sa vie. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages : *Sur la nature et l'origine de la doctrine des émanations chez les cabalistes* (Riga, 1786) ; *Nouvel examen et explication des preuves en faveur du christianisme* (Riga, 1785-1794, 3 vol. in-8°) ; *Examen détaillé des preuves de l'authenticité des documents écrits du christianisme* (Hambourg, 1797-1800, 5 vol. in-8°) ; le *Système religieux des brahmines* (Riga, 1797) ; *Sur les apocryphes du Nouveau Testament* (Hambourg, 1798, in-8°) ; *Sur l'origine et le but des lettres apostoliques* (Hambourg, 1799, in-8°) ; *Esquisse d'une encyclopédie théologique* (Hambourg, 1800-1801, 2 vol. in-8°) ; les *Oui et les non de la théologie biblique chrétienne et de la théologie rationnelle* (1819), etc. On doit, en outre, à Kleuker une traduction du *Zend-Avesta* (Riga, 1776-1778, 3 vol.), avec un appendice en 2 vol. (1781) relatif aux discussions élevées sur l'authenticité de cet ouvrage ; une traduction allemande des *Œuvres* de Platon ; une *Chrestomathia ital.* (1787, 2 vol.), etc.

KLIAZMA, rivière de la Russie d'Europe. Elle prend sa source à l'O. de Dmitrov, gouvernement de Moscou, se dirige au S.-E., forme une petite partie de la limite entre les gouvernements de Moscou et de Vladimir, entre dans ce dernier, court au N.-E., puis à l'E., et se joint à l'Oka, au-dessous de Gorbatov, dans le gouvernement de Nijni-Novogorod, après un cours de 570 kilom., dont 450 sont navigables. Elle reçoit à gauche la Tcherna, la Pekcha et le Loukh, à droite la Soudoga.

KLICKI (Stanislas), général polonais, né en 1770, mort à Rome en 1847. Lors de l'insurrection nationale de 1794, il combattit pour l'indépendance de sa malheureuse patrie, se rendit ensuite en Italie, où il servit sous les ordres de Dombrowski et devint colonel. En 1808, il suivit Lannes en Espagne, se signala par son courage, notamment à Espinosa de Los Monteros et à Tudela, fit, en 1812, partie de l'état-major du prince Eugène, qu'il empêcha par sa présence d'esprit de tomber entre les mains des Russes, et reçut le grade de général de division dans l'armée polonaise formée par Alexandre en 1815. Klicki reçut en 1831 le commandement en chef de l'armée de Pologne, puis se rendit en Italie, où il mourut.

KLIEFOTH (Théodore-Frédéric DETHLEF), théologien allemand, né à Kœrchow, près de Wittembourg, en 1810. Après avoir étudié la théologie à Berlin et à Rostock, il devint successivement précepteur du duc Guillaume (1833) et du grand-duc héritier de Mecklembourg-Schwerin (1837). Il accompagna ensuite ce dernier à l'institut de Blochmann, à Dresde, et écrivit dans cette ville son premier ouvrage de quelque importance : l'*Introduction à l'histoire dogmatique* (Parchim et Ludwigslust, 1839). A son retour, en 1840, il fut nommé pasteur à Ludwigslust ; puis, en 1844, surintendant et premier ministre de la cathédrale de Schwerin. Kliefoth sut rappeler le clergé de son diocèse à l'observation des anciennes ordonnances de l'Eglise luthérienne, et parvint même à le faire coopérer aux recherches qu'il entreprit pour retrouver ces ordonnances. Ce fut à la suite des travaux exécutés dans ce but qu'il publia l'ouvrage intitulé : le *Règlement primitif du service divin dans les Eglises allemandes appartenant à la confession luthérienne, sa destruction et sa restauration* (Rostock et Schwerin, 1847). A la suite des événements de 1848, il fit partie de la commission instituée dans le Mecklembourg pour régler l'administration ecclésiastique, et devint, en 1850, membre du conseil suprême ecclésiastique. Depuis cette époque, il a été regardé comme l'âme de l'administration ecclésiastique du grand-duché, qu'il a représentée dans diverses assemblées des membres de l'Eglise luthérienne en Allemagne. On lui doit encore : *Théorie du culte de l'école évangélique* (1844) ; *Huit livres sur l'Eglise* (1854) ; *Dissertations de liturgie* (1854-1858, 4 vol.), et *Explication du prophète Ezéchiel* (1864-1865, 2 vol.). Kliefoth est l'un des chefs du parti des luthériens primitifs, et il a eu de vives polémiques avec les théologiens de l'école d'Erlangen.

KLIK s. m. (klik — onomatop.). Linguist. Claquement de langue que les Hottentots font entendre en parlant. ‖ *Langues à kliks*, Nom donné quelquefois aux langues hottentotes.

— **Encycl.** Les *kliks* précèdent ou séparent les mots, et sans eux la phrase n'aurait aucun sens clair et précis. Les Européens représentent le *klik* par *t'*, placé au commencement d'un mot ou d'une syllabe. Thunberg et Levaillant en ont signalé de trois espèces : 1° le *dental*, qui est le plus doux et le plus usité ; 2° le *palatal*, plus bruyant que le premier ; il ressemble au claquement de langue de l'écuyer qui fait partir ses chevaux ou veut accélérer leur marche ; 3° le *guttural*, qui est le plus difficile et le moins usité. « Quand une demi-douzaine de Hottentots, dit Thunberg, parlent ensemble, on croirait entendre caqueter des oies. »

Les langues à *kliks* constituent, dans l'Afrique méridionale, un groupe à part de la grande famille des langues africaines. Ce groupe est désigné sous le nom de langues hottentotes. On distingue le hottentot proprement dit, les dialectes boschimans ou saans, le namaqua, le corana et le bayéyé. Ce dernier idiome, auquel se rattache le dialecte ovahéréro, n'a qu'un fort petit nombre de *kliks*, tandis que le boschiman est celui qui en a le plus. Ces langues se distinguent par le manque absolu du verbe *être*, de flexion dans la conjugaison et dans la déclinaison, ainsi que par celui de l'article et du nombre. Les sons sifflants et ceux qui correspondent aux lettres *l, f, v, w* font entièrement défaut à ces langues, qui, en revanche, abondent en fortes aspirations, dans lesquelles on entend prédominer les diphthongues prolongées et ouvertes, telles que *oo, oou, aau, ouou.*

Les *kliks* se retrouvent dans quelques dialectes de tribus noires de l'Abyssinie, qui appartiennent à la famille chamitique ou cafre ; et Marsden signale quelque chose d'analogue dans les langues célébiennes, de la famille malayo-polynésienne.

KLIMRATH (Henri), jurisconsulte français, né à Strasbourg en 1807, mort à Paris en 1837. Lorsqu'il eut pris à Strasbourg les diplômes de licencié en droit et de licencié ès lettres, il alla compléter son instruction à Paris et à Heidelberg, puis revint dans sa ville natale, où il se fit recevoir docteur en droit (1833). A partir de ce moment, il s'occupa entièrement de l'histoire du droit français, et, pour ne pas être détourné de ses travaux, il refusa une chaire de droit romain à Bruxelles. Outre des articles et des notices insérés dans divers journaux et recueils, dans la *Revue de législation et de jurisprudence ;* dans la *Revue étrangère et française de législation ;* dans le *Journal général des tribunaux ;* dans la *Revue du progrès social*, etc., on a de lui : *Essai sur l'étude historique du droit et son utilité pour l'interprétation du code civil* (Strasbourg, 1833, in-8°), sa thèse de doctorat ; *Mémoire sur les monuments inédits de l'histoire du droit français au moyen âge* (Strasbourg, 1835, in-8°) ; *Mémoire sur les olim et sur le parlement* (Paris, 1837) ; *Etudes sur les coutumes, avec une carte de la France coutumière* (Paris, 1838). Bien qu'une mort prématurée l'ait empêché de terminer les travaux qu'il avait entrepris, il n'en a pas moins rendu d'incontestables services à la science historique du droit en France. Ses *Travaux sur l'histoire du droit français* ont été recueillis et publiés par M. Warnkœnig (Strasbourg et Paris, 1843, 2 vol. in-8°).

KLIN, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 85 kilom. N.-O. de Moscou, sur la Sestra ; 1,200 hab.

KLINÉ s. f. (kli-né — du gr. *klinô*, j'incline). Phil. Mouvement nécessaire que les épicuriens croyaient être propre aux atomes.

KLINGEMANN (Ernest-Auguste-Frédéric), poëte dramatique allemand, né à Brunswick en 1777, mort en 1831. Tout en étudiant le droit à Iéna, il y suivit le cours de Fichte, de Schelling, de Schlegel, et fit plusieurs voyages à Weimar. Le théâtre de cette ville jetait, à cette époque, un éclat extraordinaire sous la direction de Gœthe et de Schiller. Les représentations auxquelles assista le jeune étudiant exercèrent sur lui une grande impression et éveillèrent en lui un goût décidé pour la littérature dramatique. De retour dans sa ville natale, il entra dans l'administration et prit, quelques années plus tard, en 1813, la direction du théâtre de Brunswick. Sous son habile administration, cette scène se trouva bientôt dans une situation si florissante, que le gouvernement se décida à faire de ce théâtre, qui n'était qu'une entreprise privée, un établissement national. Klingemann continua à en être le directeur et à l'administrer avec le plus grand succès jusqu'en 1829. Il accepta alors une chaire au Carolinum de Brunswick, et, dès l'année suivante, fut appelé à remplir les fonctions de directeur du théâtre de la Cour. Klingemann a composé un assez grand nombre d'œuvres dramatiques. Nous citerons, parmi celles qui furent le mieux accueillies : *Henri le Lion*, *Luther*, *Moïse*, la *Fidélité allemande* et *Faust*. Ce dernier drame n'est qu'un mauvais pastiche de la fameuse pièce de Gœthe ; ce fut pourtant celle de ses pièces qui resta le plus longtemps au répertoire. Klingemann doit être rangé parmi les poëtes dramatiques qui ont détrôné, sur le théâtre allemand, l'élément classique par l'introduction des moyens et des effets romantiques. Ses œuvres dramatiques ont été réunies et publiées sous le titre de *Théâtre* (Tubingue, 1808-1820, 3 vol.), et d'*Œuvres dramatiques* (Brunswick, 1817-1818, 2 vol.). Klingemann a publié, en outre, un ouvrage intitulé : l'*Art et la nature* (Brunswick, 1819, 2 vol.), des romans et quelques écrits sur l'art dramatique, qui n'ont pas une grande valeur.

KLINGEN (Walther VON), poëte allemand, issu d'une puissante famille de Thurgovie, dans le XIII[e] siècle. « Il était libéral et miséricordieux, ami sûr et fidèle », dit le poëte Wenger, son contemporain. Il fit un grand nombre de fondations pieuses et joua fréquemment le rôle de médiateur entre des seigneurs prêts à en venir aux mains. Les poésies qui nous restent de lui consistent en huit chansons.

KLINGENMUNSTER, village de Bavière, province du Rhin, à 7 kilom. S.-O. de Landau ; 1,000 hab. Dagobert y fonda un monastère dont il reste encore quelques vestiges.

KLINGENSTIERNA (Samuel), mathématicien suédois, né à Tolefors en 1698, mort à Stockholm en 1765. Il abandonna l'étude du droit pour les mathématiques, visita, de 1727 à 1730, l'Allemagne, la France, l'Angleterre, se lia à Marbourg avec le philosophe Wolf, à Paris avec Clairaut et Fontenelle, présenta à l'Académie des sciences d'intéressants mémoires sur le calcul intégral et sur la manière de déterminer la figure de la terre, et, peu après son retour en Suède, il fut nommé professeur de mathématiques à l'université d'Upsal. La Faculté de théologie de cette ville l'ayant empêché de faire des cours sur la philosophie de Wolf, il s'adonna entièrement à l'enseignement des mathématiques et s'occupa beaucoup d'optique. Par la suite, il devint instituteur du prince royal, qui fut depuis Gustave III, et reçut alors le titre de secrétaire d'Etat. Klingenstierna était membre de la Société royale de Londres et de l'Académie des sciences de Stockholm. Ce remarquable savant travailla à étendre le domaine des sciences mathématiques par des observations et des découvertes, donna occasion à la découverte des lunettes achromatiques en faisant voir l'erreur de Newton et d'Euler, forma l'habile opticien Ch. Lehnberg, rectifia plusieurs calculs d'Euler, et aida de ses conseils le fameux Dolland. On a de lui : *De motu corporum ex percussione* (Holm, 1731) ; *De extensione cognitionis humanæ per notiones universales* (Upsal, 1733) ; *De originibus errorum* (Upsal, 1733) ; *Tentamen mathematico-physicum, de altitudine atmospheræ invenienda* (1732) ; *Dissertatio de aberratione stellarum fixarum ex motu luminis successivo* (Upsal, 1742-1746, in-4°) ; *Methodus geometrica determinandi orbitas planetarum* (Upsal, 1749, in-4°) ; *Dissertatio physica de magnetismo artificiale* (Stockholm, 1752) ; *Tentamen de definiendis et corrigendis aberrationibus* (Saint-Pétersbourg, 1762, in-4°), etc.

KLINGENTHAL, village du département du Bas-Rhin, à 25 kilom. de Schlestadt, sur l'Ehn ; 1,000 hab. Manufacture d'armes blanches et d'outils pour l'artillerie et la marine ; fleurets, instruments aratoires, coutellerie, etc.

KLINGER (Frédéric-Maximilien DE), poëte allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1752, mort en 1831. Ce fut l'un des écrivains qui, par leurs travaux originaux, eurent la plus grande influence sur l'essor que prit la littérature allemande vers la fin du XVIII[e] siècle. Quoique issu de parents sans fortune, il reçut une excellente éducation et alla ensuite étudier à l'université de Giessen. Il commença dès ce moment à se faire connaître comme poëte dramatique. A l'époque de la guerre de la succession de Bavière, il s'engagea, devint sous-lieutenant des francs-chasseurs de Walter, et, après le rétablissement de la paix, se mit à voyager. En 1780, il se rendit à Saint-Pétersbourg, où il reçut le grade d'officier et l'emploi de lecteur du grand-duc héritier Paul. L'année d'après, il fit, en compagnie de ce prince, un voyage, pendant lequel ils parcoururent toute l'Europe continentale, fut attaché, en 1784, comme officier au corps des cadets nobles de Saint-Pétersbourg, et il était colonel à la mort de Catherine II. L'empereur Paul, dès la première année de son règne, l'éleva au grade de général-major, et le nomma, en 1799, directeur du corps des cadets. Sous le règne d'Alexandre, il devint curateur de l'université de Dorpat, inspecteur en chef du corps des pages, et fut élevé, en 1811, au grade de général lieutenant. Ses premières œuvres dramatiques, écrites la plupart à l'imitation de Shakspeare, sont remarquables par la vigueur du style et par une ardeur passionnée, qui dépasse souvent les limites de la raison. Ce fut l'une de ces pièces, intitulée : *Tempête et passion*, qui fit donner à cette époque d'exaltation et d'enthousiasme le nom de *Période de la tempête et de la passion*. Parmi les œuvres dramatiques de Klinger, nous citerons : les *Jumeaux* (1774) ; *Othon ;* la *Femme souffrante ; Grisaldo*, etc. Il a, en outre, écrit un grand nombre de romans, où il traite toutes les questions morales de l'humanité. Nous mentionnerons, entre autres, les suivants : *Vie, actions et descente aux enfers de Gœthe* (Saint-Pétersbourg, 1791) ; *Histoire de Giafar le Barmécide ; Histoire de Raphaël d'Aquila ;* les *Voyages avant le déluge ;* le *Faust des Orientaux ; Histoire d'un Allemand de l'époque actuelle ;* l'*Homme du monde et le poëte ; Sahir, le premier-né d'Eve dans le Paradis*, etc. La dernière édition complète des œuvres de Klinger a paru en 1842 (Stuttgard, 12 vol.).

KLINGSOR (Nicolas), minnesinger du XIII[e] siècle, dont l'existence a été révoquée en doute par quelques critiques, Gœrres, Grimm et Roberstein. On le trouve pourtant associé, dans les joutes et tournois poétiques de l'Allemagne, à une foule de minnesingers parfaitement authentiques, et le biographe de sainte Elisabeth, Dietrich d'Apolda, en parle comme habitant, un peu avant l'époque où il écrivait (1289), la Transylvanie ; il ajoute que c'était, non-seulement un poëte, mais un philosophe appliqué aux belles-lettres, et plus encore à l'astronomie, à la nécromancie et à toutes les sciences. Il relate qu'il fut le juge des poëtes convoqués à la grande lutte poétique de Wartbourg, où, en effet, il joua, d'après les traditions, un rôle important et comme juge et comme poëte. Mais le magicien l'emporte chez lui sur le chantre d'amour, et c'est toujours à l'aide d'artifices diaboliques qu'il surpasse tous ses rivaux. Il se rend à la Wartbourg en traversant les airs, à l'aide d'un manteau magique, invention dont Gœthe a fait usage dans *Faust*.

Toutes ces fantasmagories ne suffisent pas néanmoins pour faire rejeter l'existence de Klingsor ; le moyen âge a mis tout autant de magie sur le compte de Virgile, d'Aristote et autres personnages réels. Nous croyons donc, avec Dietrich d'Apolda, que Klingsor fut un des plus illustres maîtres chanteurs de son temps, qu'il vécut à la cour d'Elisabeth de Hongrie, qu'il fut également en faveur auprès du roi André et de la reine Gertrude, qu'il acquit de grands biens, « car sa maison, dit le naïf chroniqueur, était aussi luxueuse que celle d'un évêque, » et qu'il mourut fort âgé, vers 1250, à la cour de Thuringe, où il s'était retiré.

On a, sans preuves, attribué à Klingsor le *Heldenbuch* (*Livre des héros*), célèbre poëme du XIII[e] siècle, et quelques parties des *Niebelungen*. Il avait écrit, dit-on, un grand poëme sur les arts libéraux, et un autre sur l'astronomie ; ces deux œuvres sont perdues. Il avait inventé un mètre poétique qui a longtemps gardé son nom. Les chanteurs du XIII[e] et du XIV[e] siècle l'appelaient le *Klingsor's schwarzer Ton.*

KLINGSTEDT (Charles-Gustave), peintre miniaturiste, né à Riga (Suède) en 1657, mort à Paris en 1734. Il servit comme militaire en Suède, puis en France, et se fit ensuite une réputation aussi brillante que scandaleuse comme peintre de boîtes à bonbons et de tabatières. Il ne traitait guère que des sujets érotiques, et il dut ses succès bien moins à ses talents qu'à la dépravation de la haute société pendant la Régence. Ses prétendus chefs-d'œuvre, abstraction faite de leur immoralité, ne sont plus estimés aujourd'hui des artistes, bien qu'ils soient encore recherchés de quelques curieux. Klingstedt reçut pourtant de son vivant, par une profanation qui peint l'époque au point de vue de la morale et du goût, le titre de *Raphaël des tabatières.*

KLINGSTOIN s. m. (klingh-stoin). Minér. Feldspath sonore, silicate d'alumine contenant de la chaux et des alcalis en proportions variables, qui a été rattaché au groupe des feldspaths.

KLINO-RHOMBIQUE adj. (kli-no-ron-bi-ke — du gr. *klinô*, j'incline, et de *rhombe*). Minér. Se dit des minéraux dont la forme cristalline est un rhomboèdre oblique.

KLIPDAASS s. m. (klip-da-ass). Mamm. Nom hollandais du daman du Cap.

KLIPPER s. m. V. CLIPPER.

KLIPPFISCH s. m. (kli-pfich — du holl. *klipp*, rocher ; *fisch*, poisson). Ichthyol. Syn. de STOCFISH.

KLIPPHAUSEN, village du royaume de Saxe, cercle et à 10 kilom. N.-O. de Dresde ; 400 hab. Au magnifique château des princes de Reuss-Kostritz est annexée une très-belle bergerie de mérinos.

KLIPPSINGER s. m. (kli-psin-gheur). Mamm. Espèce d'antilope qui vit au Cap de Bonne-Espérance. ‖ On dit aussi KLIPPSPRINGER.

KLOES s. f. (klo-èss). Art culin. Nom donné, en Allemagne, à une espèce de quenelle, composée de farine ou de mie de pain trempée dans du lait, du riz ou de la semoule, et cuite dans l'eau, le bouillon ou le lait. On fait aussi des kloes à la viande, aux ris de veau, aux rognons, et cuites dans le bouillon gras.

KLOGE-WEIB, femme surnaturelle, qui, selon les traditions allemandes, apparaît dans les bruyères de Luneburg, pour annoncer aux habitants leur fin prochaine. Quand la tempête éclate, que le ciel se couvre, la Kloge-Weib se dresse tout à coup en appuyant son bras gigantesque sur la frêle cabane du paysan, et lui annonce, par l'ébranlement soudain de sa demeure, que la mort l'a désigné.

KLOKER D'EHRENSTRAHL (David), peintre suédois, né à Hambourg en 1629, mort à Stockholm en 1698. Il fit, pendant quelque temps, partie de la chancellerie suédoise, puis abandonna la diplomatie pour s'adonner à la peinture, et se rendit en Italie, où il suivit les leçons de Pierre de Cortone. De retour en Suède, il devint peintre de la cour de Charles XI (1661), reçut des lettres de noblesse sous le nom d'Ehrenstrahl (1674), et fut nommé intendant aulique en 1694. Plusieurs châteaux royaux et des églises, notamment la cathédrale de Stockholm, contiennent des peintures de cet artiste, qui a laissé, en outre, une *Description* de ses principaux tableaux (Stockholm, 1694, in-fol.)

KLONG-NONG s. m. (klongh-nongh). Instrument de musique siamois, qui se compose d'un système de cymbales de différentes grandeurs, disposées sur un demi-cercle, dont le musicien se fait une ceinture, et qu'il frappe légèrement avec une petite baguette.

KLONOWICZ (Sébastien-Fabian), dit **Acernus**, poëte satirique polonais du XVIe siècle, né à Sulmierzyce (palatinat de Kalisz) en 1551, mort en 1608. Il fit ses études de philologie, de philosophie et de droit à l'Académie de Cracovie, où il obtint les grades de docteur en droit et en philosophie. Il vint se fixer ensuite à Lemberg, où il commença à composer son beau poëme intitulé : *Roxalana.* Quelque temps après, il quitta Lemberg pour Lublin. Ce fut là qu'il écrivit sa première production satirique (aujourd'hui très-rare), intitulée : *Philtron; Flis*, ravissante et artistique description des bords de la Vistule, et qu'il termina *Roxalana.* Il composa, en vers, le *Souvenir des princes et des rois de Pologne*, pour faciliter à la jeunesse polonaise l'étude de l'histoire de sa patrie, puis traduisit en polonais le *Disticha moralia*, de Caton. Dans un de ses écrits, le *Victoria deorum*, il conjure le peuple polonais de briser la puissance menaçante de la Turquie, et attaque vigoureusement la noblesse polonaise, en lui reprochant ce qu'elle est, et en lui montrant ce qu'elle doit être. Ce grand poëte a terminé ses jours à l'hôpital de Saint-Lazare, où la misère l'avait jeté. On a de lui les ouvrages suivants : *Roxolania* (Cracovie, 1584, in-4o); le *Sac de Juda;* les *Regrets; l'Incendie, l'appel au secours et la prédiction de la chute de la puissance turque* (Cracovie, 1583, 1589 et 1597); *Catonis disticha moralia castigatissima; Victoria deorum in qua continetur veri herois educatio* (Cracovie, 1602, in-4o); *Ad nobilitatem regni Poloniæ de eligendo-rege*, etc. Le recueil des poésies diverses de Klonowicz a été publié à Cracovie en 1587, 1588, 1590, 1592, etc.

KLOOSTERMANN (Jean), peintre allemand. V. KLOSTERMANN.

KLOPÉMANIE ou **CLOPÉMANIE** s. f. (klopé-ma-nî — du gr. *kleptein*, voler, et de *manie*). Méd. Penchant irrésistible au vol. ‖ On dit aussi KLEPTOMANIE ou CLEPTOMANIE.

KLOPICKI (Joseph), général polonais. V. CHLOPICKI.

KLOPPINBURG, ville d'Allemagne, dans le duché d'Oldenbourg, ch.-l. du cercle de son nom, à 32 kilom. S.-O. d'Oldenbourg, sur la rive droite de la Soeste; 5,627 hab.

KLOPSTOCK (Frédéric-Gotlieb), célèbre poëte allemand, né à Quedlimbourg (Saxe prussienne) en 1724, mort à Hambourg le 14 mars 1803. Son père était conseiller du chapitre souverain de Quedlimbourg; il fit ses premières études dans sa ville natale, puis fut envoyé à Pforta, d'où il passa à l'université d'Iéna (1745), puis à celle de Leipzig, pour y compléter ses études théologiques. Dès le collége, il avait manifesté du goût pour la haute poésie, et s'était promis de doter l'Allemagne d'un grand poëme épique. Un moment, il avait songé à chanter les exploits de Henri Ier; mais la lecture du *Paradis perdu*, non moins que les tendances religieuses de son esprit le portèrent à choisir pour sujet la rédemption. En quittant Pforta, il avait adressé à ses condisciples un *Adieu*, belle pièce de vers, pleine d'idées nobles et élevées, qui promettait un grand poëte. Toutefois, ce fut en prose qu'il écrivit les trois premiers chants de la *Messiade*, tout en suivant les cours de l'université. La question du mètre le plus favorable aux divers genres de poésie agitait les différentes écoles de l'Allemagne, et Cramer, A. Schlegel, Gellert, Zacharie, avaient fondé à Leipzig un journal littéraire, le *Bremische Beitræge*, où ils combattaient les opinions de Gottsched. Klopstock se lia avec eux, adopta leurs idées, et, pour leur donner une sanction, refit les premiers chants de la *Messiade* en hexamètres, rhythme que la littérature allemande n'avait pas encore employé, et que ses amis affirmaient être le véritable mètre de l'épopée. Cet essai fut publié dans le IVe vol. du *Bremische Beitræge* (1747), dans lequel Klopstock inséra également des odes et des élégies, imitées du grec et du latin avec une rare perfection. Mais son poëme surtout l'occupait; il devait y travailler pendant trente ans. L'apparition des trois premiers chants fut un événement. Il y avait là une chaleur d'inspiration, une majesté d'images, une magnificence de style qui tranchaient entièrement avec les fades et sèches poésies auxquelles l'Allemagne était accoutumée. A cette époque, Bodmer luttait contre l'envahissement du goût français; il accueillit la *Messiade* comme le signal du réveil de la littérature nationale, et l'enthousiasme du critique fut bientôt partagé par toute la jeunesse des écoles. Klopstock répondit à l'appel de ses nouveaux amis, et se rendit à Zurich, où il séjourna quelques années près de Bodmer. Mais il était sans fortune, et, comme il hésitait, soit à entrer dans les ordres, soit à se faire professeur, il fut tiré d'embarras par un Mécène dont il ne soupçonnait même pas l'existence, le comte de Bernstorff, ministre du roi de Danemark Frédéric V, qui lui offrit de venir habiter Copenhague, avec une pension qui devait suffire à ses goûts modestes. Klopstock accepta avec joie cette proposition; c'était le loisir assuré, et la possibilité de se livrer tout entier à la composition de son poëme. Il quitta Zurich au mois de février 1751. En passant par Hambourg, il fit la connaissance de la spirituelle Marguerite Moller, qu'il immortalisa plus tard dans ses odes, sous le nom de Cidli. Une correspondance s'engagea entre eux, et Klopstock, charmé de plus en plus de son esprit et de ses manières, demanda enfin sa main. Elle lui fut promise, et le poëte partit pour Copenhague. Bernstorff l'y reçut chaleureusement, et le présenta au roi, qui lui fit l'accueil le plus distingué. Cette année même (1751), il publia le IVe et le Ve chant de la *Messiade*, et en donna cinq nouveaux en 1755. L'année précédente, il s'était marié avec sa fiancée; il la perdit en 1758, à Altona, dans un voyage qu'ils faisaient tous deux en Allemagne. Cette perte lui laissa un vide que rien ne put remplir. Dans le XVe chant de son poëme, sous les noms transparents de Gédor et de Cidli, il a dépeint la scène déchirante qui s'était passée autour du lit de mort, et il a immortalisé ainsi l'objet de son affection.

En 1770, le comte de Bernstorff étant tombé en disgrâce, Klopstock quitta Copenhague, après un séjour de près de vingt années, et vint se fixer à Hambourg, dans le voisinage d'Altona, où il se rendait souvent, pour visiter la tombe de sa femme. En 1773, il publiait les dix derniers chants de la *Messiade*, et adressait une ode d'actions de grâces au Seigneur, qui lui avait permis d'achever ce grand ouvrage. « Je l'espérais, s'écrie-t-il, je l'espérais, plein de confiance en toi, ô Médiateur céleste! » L'épopée de Klopstock offre de grandes beautés de détails, mais le plan en est manqué, et la vie y fait défaut. Au lieu de cet enchaînement d'actions dramatiques et de péripéties qui rendent Homère et Milton si émouvants, ce sont des discours, des dialogues, des digressions, un lyrisme sans fin, qui vous charme et vous enchante, mais finit par vous fatiguer. On a comparé la *Messiade* à un grand *oratorio*, et Mme de Staël a dit : « Lorsqu'on commence ce poëme, on croit entrer dans une grande église, au milieu de laquelle un orgue se fait entendre. » Ce qui a fait l'originalité de l'œuvre, c'est la pureté du sentiment religieux et la puissance du souffle idéal. Sous ce rapport, elle a eu une influence considérable sur le développement littéraire de l'Allemagne.

Dans l'intervalle de la publication des chants de son grand poëme, Klopstock avait composé un certain nombre de pièces de vers qui parurent en recueil, par les soins de la landgrave Caroline de Hesse, sous le titre de : *Odes et élégies* (1771); trois tragédies bibliques, la *Mort d'Adam*, *Salomon* et *David* (1764-1772); des *Entretiens sur la grammaire et l'orthographe* (publiés seulement en 1793), qui témoignent d'une admiration exclusive pour la langue allemande et le génie allemand; un poëme chevaleresque en trois parties, dont Hermann, l'Arminius de Tacite, est le héros : la *Bataille d'Hermann* (1769); *Hermann et les princes* (1784); la *Mort d'Hermann* (1787). On lui doit encore un ouvrage dans lequel il essayait de surexciter en Allemagne le culte des belles-lettres et des sciences, la *République des savants* (1790), que Gœthe a analysé et commenté dans son livre célèbre, *Vérité et fiction.* Quelques odes de Klopstock se sont perdues; ce qu'on doit regretter davantage, c'est la perte de deux œuvres historiques. Klopstock en détruisit probablement les manuscrits, dont la publication rencontra quelques difficultés. La première était une description de la guerre de Sept ans, intitulée : les *Batailles et les exploits de Frédéric le Grand*, œuvre, assure Cramer, pleine d'originalité. La seconde portait le titre de : *Monuments;* c'était une description des événements intéressants de la Révolution française. Klopstock était un noble cœur, une intelligence élevée. Ce n'est pas seulement pour ses beautés poétiques qu'il avait chanté l'Evangile, mais aussi pour les généreux principes de morale universelle qui y sont proclamés. Le premier de sa nation, il applaudit à la Révolution française. Dès la fin de 1788, il la saluait, dans une ode intitulée : les *Etats généraux;* aussi fut-il un des étrangers auxquels l'Assemblée législative, après le 10 août 1792, accorda le titre de citoyen français. Plus tard, l'Institut l'admit au nombre de ses membres associés. A sa mort, la ville de Hambourg lui fit de splendides funérailles, où l'Allemagne entière assista par des députations. Il s'était remarié en 1791, mais il fut inhumé dans la tombe de sa première femme, où depuis longtemps il avait marqué sa place.

Une belle édition complète des œuvres de Klopstock a été publiée par Gœschen, à Leipzig (1854, 10 vol. in-8o).

KLOSÉ (Hyacinthe-Etienne), clarinettiste français, né à Corfou en 1808. Il débuta dans la musique d'un régiment français, puis entra au Conservatoire dans la classe de Berr, auquel il succéda en 1839, comme professeur. Dépositaire du grand style et de la belle sonorité de son maître, M. Klosé, qui s'est fait souvent entendre, avec un grand succès, aux séances de la Société des concerts, a formé de nombreux et excellents élèves, parmi lesquels il faut citer, en première ligne, M. Leroi, l'excellent clarinettiste de l'Opéra. Cet éminent artiste a publié trois airs variés pour son instrument, des duos, et il a arrangé des études de Fiorillo et de Kreutzer à l'usage de ses élèves.

KLOSS (Jean-Georges-Burckhard-François), écrivain allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1787, mort dans la même ville en 1854. Il étudia la médecine à Heidelberg et à Gœttingue, puis revint dans sa ville natale (1810), où il se livra à la pratique de son art et occupa pendant quelque temps une chaire de professeur suppléant. Vers la même époque, il se signala par son zèle et par son dévouement à soigner les soldats blessés, particulièrement les Saxons, qui se trouvaient dans les lazarets provisoirement établis dans cette ville, à la suite des événements de la guerre, et il reçut en récompense le titre de conseiller médical du duché de Saxe-Altenbourg. Kloss s'était livré sur l'histoire de la franc-maçonnerie à de profondes recherches, dont il publia les résultats dans les ouvrages suivants : la *Véritable importance de la franc-maçonnerie, prouvée d'après des documents anciens et originaux* (Francfort, 1846); *Histoire de la franc-maçonnerie en Angleterre, en Irlande et en Ecosse* (Francfort, 1848); *Histoire de la franc-maçonnerie en France* (Francfort, 1851-1853, 2 vol.). Placé à la tête de ce que l'on a appelé la ligue de la franc-maçonnerie éclectique, il contribua beaucoup à l'amélioration de cette institution. Sa collection, unique dans son genre, de livres et de manuscrits maçonniques, qui lui fournit les éléments de sa précieuse *Bibliographie de la franc-maçonnerie* (Francfort, 1844), passa après sa mort au prince Frédéric de Hollande.

KLOSTER-BERGEN, ancien et célèbre couvent de bénédictins de l'Allemagne. Il avait été fondé, en 937, en l'honneur de Saint-Maurice, par l'empereur Othon, et était situé d'abord dans l'intérieur de la ville de Magdebourg; mais, trente ans plus tard, l'empereur, qui avait fondé, en l'honneur du même saint, l'archevêché de Magdebourg, assigna pour résidence aux moines le couvent de Saint-Jean-Baptiste, qu'il venait de faire construire sur la montagne, en avant de la ville. Lorsque, en 1549, Magdebourg fut mise au ban de l'empire, les bourgeois de cette ville détruisirent le couvent, parce qu'il pouvait servir de centre d'opérations aux ennemis qui menaçaient d'assiéger leur cité. Ils le reconstruisirent peu d'années après, et on en fit, en 1565, un chapitre protestant. On y joignit eusuite une école qui acquit bientôt une grande renommée. En 1577, il s'y tint une grande assemblée de théologiens réformés, qui firent la révision du livre symbolique luthérien appelé le *Livre de Torgau*, et rédigèrent la *Formule de concorde* (*Concordiæ formula*), appelée aussi *Livre de Bergen.* Le couvent eut beaucoup à souffrir pendant la guerre de Trente ans et pendant celle de 1806. Après la retraite des Français, qui avaient fait, en 1813 et 1814, de ses bâtiments un des ouvrages avancés de la forteresse de Magdebourg, il fut démoli, et, sur son emplacement, l'on fonda le jardin de Frédéric-Guillaume.

KLOSTERCAMP. V. CLOSTERCAMP.

KLOSTERLE, village des Etats autrichiens, dans la Bohême, cercle d'Eger, à 30 kilom. N.-O. de Saaz; 1,207 hab. Grande manufacture de porcelaine et de faïence; fabrication de dentelles et d'ouvrages en acier.

KLOSTERMANN, **KLOOSTERMANN** ou **CLOOSTERMANN** (Jean), peintre allemand, né à Osnabrück en 1656, mort à Londres en 1713. Il séjourna pendant quelque temps à Paris, où il prit des leçons de Troy, puis se rendit en Angleterre (1681), travailla à quelques tableaux de Riley, acquit la protection du duc de Somerset, et se vit bientôt en faveur auprès de l'aristocratie anglaise, tant pour ses talents que pour ses avantages extérieurs et son esprit enjoué. Il s'attacha surtout à la peinture de portrait, exécuta notamment ceux du duc et de la duchesse de Marlborough, acquit en peu de temps une fortune assez considérable, et dut à sa réputation d'être appelé à la cour d'Espagne, où il reproduisit les traits du roi, de la reine et des principaux personnages de Madrid (1696). En quittant l'Espagne, il visita l'Italie, puis retourna à Londres, où il obtint une vogue plus grande encore qu'à son premier voyage.

L'œuvre la plus remarquable qu'il fit à cette époque est son beau portrait de la reine Anne, lequel a été placé à Guildhall, près de celui de Guillaume III. D'après Houbraken, une jeune gouvernante, qui lui avait inspiré une vive affection, disparut un jour en emportant de chez son maître tout ce qu'elle y trouva de plus précieux, et Klostermann en éprouva un tel chagrin qu'il mourut peu après. Ses tableaux, qui sont nombreux en Angleterre, ont été, pour la plupart, reproduits par la gravure.

KLOSTERNENBOURG, ville des Etats autrichiens, dans la basse Autriche, cercle et à 11 kilom. N. de Vienne, sur la rive droite du Danube; 4,800 hab. Célèbre collégiale de chanoines réguliers de Saint-Augustin, remarquable par ses constructions, ses monuments et le tombeau de saint Léopold; elle renferme une bibliothèque, une école de théologie et des collections d'objets d'art et de science. Collége mekhitariste arménien. Chantier de construction de la flottille du Danube. Vins estimés. Fabrication de maroquins, dentelles, produits chimiques, etc.

KLOSTERS-AM-PLATZ, bourg de Suisse, canton des Grisons, dans une magnifique plaine couverte de prairies; 982 hab. Il est ainsi nommé d'un ancien couvent de Saint-Jacques, supprimé en 1526. Les environs offrent un grand nombre de promenades intéressantes. On peut monter surtout au Ruggenhorn, du sommet duquel on découvre un panorama magnifique.

KLOTZ ou **CLOTZ** (Chrétien-Adolphe), littérateur et philologue allemand, né à Bischoffswerda (Lusace) en 1738, mort à Halle en 1771. Il montra de bonne heure un insatiable désir de s'instruire, acquit dans la lecture des écrivains grecs et latins l'excellent style qui contribua si activement plus tard à sa réputation, fréquenta les universités de Leipzig et d'Iéna, sans cependant y suivre les cours publics, fit des leçons sur Horace qui obtinrent un brillant succès, et fut appelé, en 1762, à occuper à Gœttingue une chaire de philosophie, qu'il échangea, en 1765, sur la demande de Frédéric le Grand, contre une chaire d'éloquence à l'université de Halle. Le roi de Prusse, qui avait son talent en haute estime, augmenta peu après ses appointements, et lui conféra successivement le titre de conseiller aulique, puis celui de conseiller intime. Il fut enlevé par une mort prématurée, due surtout au dérèglement de ses mœurs. Klotz était d'un caractère caustique et querelleur, et il se fit de nombreux ennemis par le peu de mesure qu'il mit dans ses controverses littéraires avec Lessing, Fischer, Burmann, etc. On a de lui un assez grand nombres de poésies latines, remarquables par le style, et d'ouvrages d'érudition, dans lesquels il s'est montré critique plein de sagacité. Nous citerons de lui : *Genius sæculi* (1760); *Mores eruditorum* (1760); *Opuscula poetica* (1761); *Ridicula litteraria* (1762); *Elegiæ* (1762); *Carmina omnia* (1766); *Acta litteraria* (1764-1773, 7 vol.); *Epistolæ homericæ* (1754); *Historia nummorum contumeliosorum et satyricorum* (1765); *Historia nummorum obsidionalium* (1765); *Opuscula varii argumenti* (1767), recueil de dissertations; *Documents pour servir à l'histoire du goût et de l'art* (1767); *De l'utilité et de l'usage des anciennes pierres taillées* (1770), pamphlet dirigé contre Lessing, qui répondit vertement à ses attaques dans ses *Lettres sur l'antiquité; Opuscula nummaria* (1771); *Opuscula philologica et oratoria* (1772), etc. On lui doit, en outre, des éditions de *Tyrtée* (1764), de l'*Arte poetica*, de Vida (1766); les *Vindiciæ horatianæ* (1774); les *Lectiones Venusinæ* (1770); enfin, il revit et corrigea un grand nombre d'ouvrages pour la *Bibliothèque universelle allemande.*

KLOTZ (Mathias), peintre allemand, né à Srasbourg en 1748, mort en 1821. Il commença ses études dans sa ville natale, sous la direction d'Haldenwang, alla les terminer à Stuttgard, et s'établit ensuite à Manheim, où résidait l'électeur Charles-Théodore, dont la cour était, à cette époque, l'un des plus brillants centres littéraires et artistiques de l'Allemagne. Klotz ne tarda pas à se faire, comme peintre de portrait, une éminente réputation; et l'habitude qu'il avait de placer ses figures sur un fond représentant un paysage l'amena bientôt à s'occuper de peinture décorative. Il le fit avec un si grand succès que, en 1775, il fut nommé peintre du théâtre de la cour, à Manheim. Il parcourut ensuite l'Allemagne et la Hollande, et, en 1778, fut appelé à remplir le même emploi à Munich. Une maladie chronique l'ayant plus tard contraint de renoncer à sa place, il s'occupa d'écrire un *Traité des couleurs* (Munich, 1816), excellent ouvrage, où sont exposés les résultats de longues années d'études et de recherches assidues. — Son fils aîné, Gaspard KLOTZ, né à Manheim en 1773, mort vers 1745, se fit connaître comme peintre de miniatures, et fut en grande faveur auprès de l'électeur Charles-Théodore et du roi Maximilien. — Simon KLOTZ, frère du précédent, né en 1777, était à sa mort (1825) professeur de la théorie des beaux-arts à l'université de Landshut. Il peignit de préférence des sujets empruntés à l'histoire religieuse, des paysages et des tableaux à l'huile; toutes ses toiles portent l'empreinte d'une vive imagination, d'un goût sûr et d'un pinceau vigoureux. — Joseph KLOTZ, frère des deux précédents, né en 1785, mort en 1830, acquit un grand talent dans la peinture décorative, qu'il étudia sous la direction de son père, et, à la mort de ce dernier, il lui succéda comme peintre du théâtre de Munich. En 1814, il exécuta un transparent qui représentait l'*Incendie de Moscou*, et qui excita l'admiration générale.

KLOTZ (Reinhold), philologue et critique allemand, né à Stolberg (Saxe) en 1807. Il commença à l'université de Leipzig des études de théologie et de philosophie, qu'il interrompit bientôt pour se consacrer exclusivement à la philologie. Reçu agrégé en 1831, il devint, en 1832, professeur extraordinaire de philologie, puis, en 1834, directeur adjoint du séminaire philologique, et, à la mort d'Hermann (1849), il lui succéda dans sa chaire. On a de lui des éditions revues et

commentées du *Coq*, de Lucien (1831); des *Opera omnia*, de Clément d'Alexandrie (1831-1834, 4 vol.); du *Liber de græcæ linguæ particulis*, de Devarius (1835-1842, 2 vol.); des *Quæstiones tullianæ* (1830), du *Cato Major* (1831), du *Lælius* (1833), et des *Discours complets* de Cicéron (1835-1839, vol. Ier à III), une révision du texte des *Œuvres complètes* du même auteur pour la collection des classiques de Teubner (1851-1856, 11 vol.); des éditions des *Comédies* de Térence, avec les *Scholies* de Donat et le *Commentaire* d'Eugraphius (1838-1840, 2 vol.), et de l'*Andrienne*, du même poëte (1865). Enfin, il a collaboré activement, de 1832 à 1856, aux *Annuaires de philologie et de pédagogie*, et a publié les ouvrages originaux suivants: *Epistola critica ad God. Hermannum* (1840); *Manuel d'histoire de littérature latine* (1846, tome Ier, inachevé); *Vocabulaire de la langue latine* (1853-1857, 2 vol.; 1866, 4e édit.); *Emendationes Catullianæ* (1859), etc.

KLOTZIUS (Etienne), théologien allemand, né à Lippstadt (Prusse) en 1606, mort en 1668. Il se fit rapidement remarquer par l'ardeur de ses controverses métaphysiques et par son éloquence. Nommé archidiacre à Rostock, il devint, en 1633, malgré sa jeunesse, directeur de l'Académie de cette ville, puis se rendit à Flensborg (1636), et fut nommé par Christian IV surintendant général des églises du Slesvig et du Holstéin, puis conseiller ecclésiastique. Klotzius a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont: *Pneumatica seu theologia naturalis* (Rostock, 1629); *Tractatus de satisfactione Christi* (1635, in-4o); *Tractatus de doloribus animæ Jesu-Christi* (Francfort, 1670, in-4o).

KLOTZSCHIE s. f. (klots-schî — de *Klotzsch*, bot. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des saniculées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Brésil.

KLUBER (Jean-Louis), juisconsulte et publiciste allemand, né à Thann, près de Fulde, en 1762, mort en 1837. Il obtint une chaire de droit à Erlangen en 1786, devint référendaire à Carlsruhe en 1804, et quitta cette ville pour aller professer la jurisprudence à Heidelberg, en 1807. L'année suivante, Kluber retourna à Carlsruhe, avec les titres de conseiller d'Etat et de conseiller intime. En 1814, il assista au célèbre congrès de Vienne, en qualité de secrétaire rédacteur des procès-verbaux, puis se rendit à Berlin, à l'appel du chancelier Hardenberg (1817), y reçut un emploi important au ministère des affaires étrangères, et fut chargé de missions diplomatiques successivement à Francfort, à Saint-Pétersbourg et à Aix-la-Chapelle. Persécuté pour ses opinions libérales et menacé d'une instruction judiciaire après la publication de la deuxième édition de son *Droit public de la Confédération germanique*, il donna sa démission en 1823, et vécut, à partir de ce moment, dans la retraite, à Francfort. On a de lui des ouvrages de droit civil, public et politique, qui sont très-estimés, et dont les principaux sont les suivants: *De Arimannia* (Erlangen, 1785), savante critique de la législation féodale; *Essai sur l'histoire des fiefs* (Erlangen, 1785); *Nouvelle biographie de droit public allemand* (Erlangen, 1791); *Précis des fonctions de référendaire* (Erlangen, 1808); *Droit public de la Confédération du Rhin* (Stuttgard, 1808); *Cryptographie* (Tubingue, 1809); *Actes du congrès de Vienne pendant les années* 1814 *et* 1815 (Erlangen, 1815-1835, 9 vol. in-8o); *Archives d'Etat de la Confédération germanique* (Francfort, 1817-1822-1831, in-8o); *Droit public de la Confédération germanique* (Francfort, 1817-1822, in-8o); *Droit des gens moderne de l'Europe* (Stuttgard, 1819, 3 vol. in-8o), publié d'abord en français, puis en allemand; *Histoire de la renaissance nationale et politique de la Grèce* (Francfort, 1835); *Mémoire et observations sur des sujets d'histoire, de politique et de jurisprudence* (Francfort, 1830-1834, 2 vol. in-8o).

KLUGE (Chrétien-Théophile), prédicateur et orientaliste allemand, né à Wittemberg en 1742, mort en 1824. Il fit ses études dans sa ville natale, et enseigna d'abord à Schulpforta, puis à Meissen, comme professeur d'hébreu. Nommé pasteur à l'église de Sainte-Affre, il occupa ce poste pendant cinquante années environ. A la connaissance approfondie des langues orientales il joignait des connaissances numismatiques très-variées. On a de lui: *De elegantia dictionis poeticæ in membris humanis effectuum loco positis* (Wittemberg, 1766-1767, in-4o); *De verbis Pauli ad Ebr.*: II, 2, ὁ δι'ἀγγέλων λαληθεὶς λόγος, etc., *ad legem sinaïticam, quam dicunt angelorum ministerio latam, male revocatis, adj. varia S.S. loca interpretandi tentamine* (Wittemberg, 1802).

KLUGEL (Georges-Simon), mathématicien allemand, né à Hambourg en 1739, mort en 1812. Il rédigea pendant un certain temps le *Magasin de Hanovre*, puis professa successivement les mathématiques à Helmstædt (1766) et à Halle (1787), où il enseigna en même temps la physique. Outre de nombreuses dissertations et des ouvrages élémentaires de mathématiques et d'histoire naturelle, on a de lui: *Conatuum præcipuorum theoriam parallelarum demonstrandi recensio* (Gœttingue, 1763, in-4o); *Encyclopédie* ou *Exposé méthodique des connaissances usuelles* (Berlin, 1782-1784, 3 vol.; 1808, 6 vol. in-8o); *Dictionnaire de mathématiques* (Leipzig, 1803, 3 vol. in-8o), auquel 4 vol. ont été ajoutés par divers auteurs.

KLUGIE s. f. (klu-jî — de *Klug*, n. pr.). Bot. Syn. de GLOSSANTHE.

KLUIT (Adrien), publiciste et littérateur hollandais, né à Dordrecht en 1735, mort en 1807. Il abandonna la médecine pour s'adonner à l'étude de l'histoire, de la littérature ancienne, de la diplomatique, de la philologie, devint successivement précepteur et recteur dans les écoles latines de Rotterdam, de La Haye, d'Alckmaer, de Middelbourg, fut nommé professeur d'éloquence dans cette dernière ville, en 1776, recueillit un grand nombre de documents historiques importants, tant dans les archives de Middelbourg que dans celles du Brabant et de la Flandre, et alla occuper, en 1779, la chaire d'archéologie et de statistique à Leyde. A l'époque de la Révolution française, Kluit écrivit divers ouvrages de circonstance, dans lesquels il se prononçait contre les idées nouvelles, notamment contre les droits de l'homme et la souveraineté du peuple. Il fut destitué de ses fonctions de professeur, mais il dut à sa haute réputation de savant de ne pas être inquiété. En 1802, il fut réintégré dans sa chaire, et, quatre ans plus tard, on créa pour lui une chaire de statistique du royaume de Hollande. Kluit allait atteindre sa soixante-douzième année, lorsqu'il périt, victime d'une horrible catastrophe causée par l'explosion d'un bateau de poudre devant sa maison. On a de lui un grand nombre d'ouvrages qui attestent sa vaste érudition, et dont les plus remarquables sont les suivants: *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zelandiæ* (1777-1782, 2 vol. in-4o), d'un grand intérêt; la *Souveraineté des Etats de Hollande maintenue contre la moderne doctrine de la souveraineté du peuple* (Leyde, 1785); *Historia fœderum Belgii fœderati* (Leyde, 1790-1791, 3 vol. in-8o); les *Droits de l'homme en France et en Hollande* (Amsterdam, 1793, in-8o); *Coup d'œil sur la dernière guerre de l'Angleterre avec la Hollande* (Amsterdam, 1794); *Economie politique de la Hollande*, ouvrage statistique plein de sagacité; *Histoire de l'administration politique de la Hollande jusqu'en* 1795 (Amsterdam, 1802-1805, 5 vol. in-8o), travail qui mit le sceau à sa réputation. On a de lui, en outre, un grand nombre de mémoires, opuscules, discours, etc.

KLUMPP (Frédéric-Guillaume), pédagogue allemand, né à Closter-Keichenbach (Wurtemberg) en 1790. Il avait, pendant longtemps, étudié la théologie, lorsqu'il se tourna vers l'enseignement et devint, en 1823, professeur de mathématiques et de littérature ancienne à Stuttgard. Vivement préoccupé de toutes les questions relatives à l'enseignement, M. Klumpp crut trouver dans la direction générale imprimée aux études un caractère trop purement classique et philologique; il lui sembla nécessaire d'y introduire un élément pratique qui leur manquait, et dont il trouva le modèle dans les écoles d'instruction professionnelle. C'est pour exposer ses idées à ce sujet qu'il fit paraître son ouvrage, intitulé: les *Ecoles savantes, d'après les lois fondamentales d'un véritable humanisme et les besoins du temps* (Stuttgard, 1829-1830, 2 vol.). Ce livre, qui fit grand bruit, attira l'attention du roi de Wurtemberg. Ce souverain consentit à lui faciliter les moyens de mettre à l'épreuve sa méthode d'enseignement et lui concéda à cet effet un domaine sur lequel il fonda, en 1831, une institution; mais le public montra peu d'empressement à répondre à l'appel de M. Klumpp, dont l'école fut bientôt à peu près déserte. Tout en maintenant les bases fondamentales de son plan de réforme, il jugea alors nécessaire de faire une plus large part à l'élément classique, qu'il avait trop négligé, exposa son nouveau système dans quelques écrits, vit ses idées adoptées par un grand nombre de professeurs et reçut du roi la mission de dresser un plan d'études qui devint officiel et fut suivi dans la plupart des institutions pédagogiques du royaume (1845). Deux ans plus tard, M. Klumpp a été appelé à faire partie du grand conseil des études de Wurtemberg et nommé inspecteur des écoles professionnelles supérieures et secondaires. Outre l'ouvrage précité, on a de lui: la *Direction des écoles pratiques* (Stuttgard, 1836); les *Progrès du gymnase de Stuttgard pendant les vingt dernières années* (Stuttgard, 1838), des éditions remaniées des *Jeux de la jeunesse* et *De la gymnastique*, de Guts Muths (1845).

KLUNDERT, ville forte du royaume de Hollande, prov. du Brabant septentrional, à 17 kilom. N.-O. de Bréda; 2,200 hab. Prise par Dumouriez en 1793.

KLUPFEL (Emmanuel-Christophe), pasteur protestant et éditeur allemand, né dans le duché de Saxe-Gotha, mort en 1776. Il accompagna le fils du duc Frédéric III de Saxe-Gotha dans un voyage en Allemagne et en France, et connut, à Paris, Grimm et Jean-Jacques Rousseau. De retour dans sa patrie, il reprit ses fonctions ecclésiastiques et fut nommé membre, puis vice-président du consistoire du duché de Gotha. En 1764, avec un de ses amis, Rotberg, il entreprit la publication de l'*Almanach de Gotha*, qui paraît encore aujourd'hui sous ce titre. Cet almanach eut un grand succès. Klupfel avait commencé par y mettre la généalogie des familles régnantes, des notices sur les curiosités de l'art et de la nature, sur la géographie, l'histoire naturelle, etc. Il y joignit une partie astronomique, puis des gravures représentant des sujets tirés de la mythologie. Somme toute, l'*Almanach de Gotha* eut une immense vogue, qui s'est continuée jusqu'à notre époque. A la mort de Klupfel, il passa entre les mains de Rotberg.

KLUPFEL (Engelbert), théologien allemand, né en 1733, mort en 1811. Il a laissé quelques ouvrages, entre autres: *Nova bibliotheca ecclesiastica Friburg., etc.* (Fribourg et Ulm, 1775-1790, 7 vol. in-8o); *Institutiones theologiæ dogmaticæ* (Vienne, 1807, 2 vol. in-8o). On a du même auteur la collection complète de tous les écrits provoqués par les édits de tolérance et de réforme (1784-1786, 6 vol. in-8o).

KLUSKISS s. m. (kluss-kiss). Art culin. Préparation de la cuisine polonaise, qui consiste en boulettes, tantôt frites, tantôt cuites à l'eau, que l'on fait, soit avec un hachis de viande de porc et de pain trempé de vin, soit avec une pâte de farine, d'eau, d'œufs, de levûre de bière et de sucre, soit encore avec un mélange de beurre, d'œufs, de mie de pain et de fromage à la crème.

KLUYSKENS (Jean-François), médecin belge, né à Alost en 1771, mort à Gand en 1843. Après avoir servi quelque temps en Autriche comme médecin militaire, il devint chirurgien-major dans l'armée hollandaise (1794), alla s'établir ensuite à Gand, où il fut nommé chirurgien en chef de l'hôpital civil, professeur d'anatomie et de chirurgie, et fut appelé, en 1814, au poste de chirurgien principal de l'armée des Pays-Bas. Kluyskens prit part à la fondation de l'université de Gand, contribua puissamment à la propagation de la vaccine, établit un cours d'accouchement pour les sages-femmes, et c'est à son initiative qu'on doit, en Belgique, l'établissement d'un hospice de maternité et celui d'un grand hospice pour les fous. Il était membre d'un grand nombre de sociétes savantes. Ses principaux ouvrages sont: *Traité sur la vaccine; Annales de littérature médicale étrangère* (1809 et suiv.); *Zoonomie* ou *Lois de la vie organique* (1810), traduction de Darwin, avec observations et notes; *Matière médicale pratique* (1824-1826, 2 vol. in-8o). On lui doit, en outre, un grand nombre de discours, de mémoires, de dissertations.

KLYN (Henri-Hermann), poëte hollandais né à Amsterdam en 1773, mort en 1829. Il fut, pendant de longues années, raffineur de sucre, ce qui ne l'empêcha pas de cultiver la littérature et la poésie. Nous citerons de lui: l'*Astronomie*, poëme didactique (Amsterdam, 1809); les *Passions*, poëme en six chants (La Haye, 1812); le *Progrès*, poëme; le *Vieux Barneveldt*, poëme, etc. Ses principales poésies ont été réunies en *Recueils* (1815-1819 et 1822-1830). — Son frère, Bernard KLYN, né en 1774, mort en 1829, a publié des *Poésies* (1821) et des *Poésies nationales* (1814).

KLYTIE s. f. (kli-tî). Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, comprenant deux espèces fossiles.

KMETH (Daniel), astronome hongrois, né à Britcho-Bania, comitat de Zoliom, en 1783, mort en 1825. Après avoir professé pendant quelque temps la grammaire, il prit le diplôme de docteur en philosophie, à Pesth, étudia ensuite la théologie, puis s'adonna entièrement à l'astronomie. Attaché à l'observatoire de Bude, il calcula les éléments des comètes nouvelles, dédoubla les étoiles multiples, puis devint, en 1812, directeur adjoint de cet établissement, qu'il quitta, en 1823, pour aller professer les mathématiques pures et appliquées à Kachovié, où il mourut. Outre des articles insérés dans divers journaux, on a de lui: *Observations astronomiques des distances au zénith et des ascensions droites des étoiles, du soleil et des planètes* (Bude, 1821); *Astronomia popularis* (Bude, 1823). Kmeth appartenait à l'ordre des piaristes.

KMETY (Georges), général hongrois, puis ottoman. V. ISMAÏL-PACHA.

KMITA (Pierre), homme d'Etat polonais, né en 1495, mort en 1551. Il fut successivement castellan de Lublin, de Woynicz, de Sandomir, de Cracovie, grand maréchal de Pologne, staroste de Cracovie et devint ambassadeur en Allemagne et en Hongrie. Kmita usa utilement de sa grande fortune en venant en aide aux malheureux et en propageant l'instruction publique. — Un autre Polonais, Filon KMITA, né vers 1510, mort en 1580, était palatin de Smolensk. Il se conduisit brillamment, en 1552, dans la guerre contre les Russes et les Tartares; en 1564, contre les Russes qui avaient envahi la Lithuanie; en 1568, de nouveau contre les Russes, qu'il battit complétement près de Smolensk, et fit, dix ans plus tard, l'expédition dirigée contre Moscou par Etienne Bathori.

KNACKSTEDT (Christophe-Elie-Henri), médecin allemand, né à Brunswick en 1749, mort à Saint-Pétersbourg en 1799. Il reçut d'abord des leçons de Sonnemberg, chirurgien de Brunswick, puis suivit les cours de l'université de cette ville. Après avoir subi, en 1776, les examens d'usage, il obtint le droit de pratiquer la médecine, et, cinq ans plus tard, il fut nommé chirurgien de la maison des orphelins, où il avait été élevé. Appelé, en 1806, à Saint-Pétersbourg, il y professa successivement l'ostéologie et la chirurgie. On lui doit les ouvrages suivants: *Traité d'ostéologie* (Brunswick, 1781); *Descriptio præparatorum maximam partem osteologicorum rarissimorum* (1785); *Mélanges de médecine et de chirurgie* (1780, in-8o).

KNAEP (Jean), en latin **Servilius**, écrivain belge, né à Weert, principauté de Liége. Il vivait au XVIe siècle, se livra à l'enseignement à Anvers de 1536 à 1545, et composa plusieurs ouvrages qui attestent une érudition très-variée. Les principaux sont: *Lexicon græco-latinum* (Anvers, sans date [1539], gr. in-8o), le premier lexique grec qui ait été imprimé dans les Pays-Bas; *De mirandis antiquorum operibus, opibus et veteris ævi rebus libri tres* (Anvers, 1541), sur des monuments remarquables de l'antiquité, etc.; *Geldro-gallica conjuratio in totius Belgicæ clarissimam civitatem Antverpiam* (Anvers, 1542); *Dictionarium Triglotton* (Anvers, 1545).

KNAERED, ville de Suède, dans la province ou gouvernement du Haland, à 33 kilom. S.-E. de Halmstad, célèbre dans l'histoire de Suède et de Danemark par les nombreux congrès qui y ont été tenus, et notamment par la paix dite *paix de Knaered* qui y fut signée, en janvier 1613, entre les Danois et les Suédois. En vertu de cette paix, Gustave-Adolphe recouvra toutes les villes qui étaient tombées au pouvoir de l'ennemi, moyennant une indemnité d'un million de rixdales; en outre, il renonça au droit de porter le titre de roi des Lapons et des Kajaniens, et reconnut au roi de Danemark celui de conserver trois couronnes dans son écusson, sans, néanmoins, qu'il pût s'en prévaloir pour exercer aucune prétention sur la couronne de Suède.

KNAH s. m. (knâ). Bot. V. HENNÉ et ORCANETTE.

KNAPER s. m. (kna-pèr). Hortic. Variété de petit chou rouge.

KNAPP (Georges-Christian), théologien allemand, né à Halle en 1753, mort dans la même ville en 1825. Après avoir étudié dans sa ville natale et à l'université de Gœttingue, il vint à Halle comme maître en philosophie et y donna des leçons publiques, sans avoir le titre de professeur ordinaire, qui lui fut accordé en 1782. Il remplit ces fonctions pendant cinquante ans environ. On a de lui: *Traduction des psaumes avec des remarques* (Halle, 1778, in-8o); *Novum Testamentum græcum recognovit atque insignioris lectionum varietatis et argumentorum notitiam subjunxit G.-Ch. Knapp* (Halle, 1797, in-4o); *Scripta varii argumenti, etc.* (Halle, 1805, 2 vol. in-8o); *Narratio de Justo Jona, theologo Witebergensi atque Halensi* (Halle, 1817, in-4o); *Leçons sur la dogmatique chrétienne* (Halle, 1827, 2 vol. in-8o); *Vies et caractères de certains hommes savants et pieux du siècle dernier* (Halle, 1829, in-8o). On doit aussi à Knapp la continuation de l'*Histoire des établissements des ministres évangéliques aux Indes orientales pour la conversion des infidèles* (1799-1825), du tome LV au tome LXXII; c'est son ouvrage le plus important. On a encore des articles de lui dans la *Gazette des établissements*, de Franke, dans le *Journal chrétien* et dans la *Gazette universelle littéraire*.

KNAPP (Samuel-Lorenzo), littérateur américain, né à New-Buryport en 1784, mort en 1838. Il exerça la profession d'avocat avec succès, fut mis, en 1812, à la tête d'un régiment de la milice, avec mission de surveiller les côtes contre les débarquements de l'ennemi, fonda, entre autres journaux, la *National Review*, puis se fixa à New-York (1828), où, tout en se livrant aux affaires, il s'occupa de travaux littéraires. Nous citerons, parmi ses ouvrages: *Extracts from a journal of travels in North America* (Boston, 1818); *Biographical sketches of eminent lawyers and statesmen and men of letters* (1821); *Lectures on american literature* (1829); *Sketches of public characters* (1830), études sur les hommes politiques, les écrivains et les artistes des Etats-Unis; *American Biography* (1833); *Female biography* (1843), etc.

KNAPP (Albert), poëte allemand, né en Wurtemberg en 1798, mort en 1864. Lorsqu'il eut achevé ses études théologiques, il s'adonna à la prédication et fut successivement pasteur protestant à Kirchheim et à Stuttgard. Tout en remplissant avec zèle ses fonctions évangéliques, Knapp cultiva la poésie, surtout la poésie sacrée, et composa des chants religieux qui passent pour les plus remarquables que l'Allemagne contemporaine ait produits. Parmi ses nombreux recueils, nous citerons: *Poésies chrétiennes* (1829); *Christoterpe* (1833 et ann. suiv.), revue religieuse; *Nouvelles poésies* (1834); *Chants évangéliques pour l'église et la maison* (Stuttgard, 1837, 2 vol.); *Chants chrétiens* (1841); *Réflexions sur le projet d'un livre de cantiques pour l'Eglise évangélique de Wurtemberg* (1840); *Hohenstauffen* (1840), recueil de récits et de légendes poétiques.

KNAPP (Louis-Frédéric), chimiste allemand, né à Michelstadt (Hesse) en 1814. D'abord élève en pharmacie, il suivit ensuite les cours de chimie de Liebig, à Giessen, où il prit ses grades (1837). Il se rendit alors à Paris, passa une année à suivre les cours de

nos plus savants chimistes, entra en même temps comme apprenti à la Monnaie, et y passa, en 1838, l'examen d'essayeur. Après avoir voyagé en Angleterre, il retourna à Giessen, où il se fit recevoir agrégé de chimie et devint professeur suppléant (1841), puis professeur titulaire (1848). Appelé, en 1863, à une chaire de la Faculté d'économie politique de Munich, il reçut en même temps un emploi à la manufacture de porcelaine, dont il devint inspecteur en 1856. Depuis 1863, il est professeur de chimie technique à l'Ecole polytechnique de Brunswick et membre correspondant de l'Académie de Munich. Ses principaux ouvrages sont : un *Manuel de technologie chimique* (Brunswick, 1847, 2 vol ; 1865, 3e édition), et une traduction allemande de la *Métallurgie*, de Percy (Brunswick, 1862, t. Ier). Parmi ses recherches scientifiques, on doit surtout mentionner celles qu'il a faites sur les propriétés du tan.

KNAPPIE s. f. (kna-pî — de *Knapp*, bot. allem.). Bot. Syn. de LOXOTIDE et de MIBORA.

KNAPSKI, nom polonais de CNAPIUS.

KNAPTON (George), peintre anglais, né à Londres en 1698, mort en 1788. Elève de Jonathan Richardson, il s'adonna plus particulièrement à la peinture de portrait, fit, en 1740, un voyage en Italie, publia, avec le graveur Pond, une série d'estampes d'après les principaux maîtres et devint gardien des tableaux du roi.

KNARESBOROUGH, ville d'Angleterre, comté d'York (West-Riding), à 26 kilom. N.-O. d'York, sur la Nidd, qui coule dans une vallée romantique ; 6,300 hab. Manufactures de toiles et de coton ; marché au blé, un des plus considérables du comté. Cette ville est de toutes parts entourée de riantes promenades, de frais ombrages, de sites agrestes et parfois sauvages. L'église Saint-Jean-Baptiste est ancienne et contient plusieurs monuments curieux. Le château, *Knaresborough-Castle*, bâti peu de temps après la conquête, fut donné, en 1331, par Edouard III à son fils, le célèbre Jean de Gand. Richard II y fut enfermé. Un arrêt du Parlement en ordonna la démolition en 1644. La tour principale est encore debout. En face des ruines du château, sur le bord de la Nidd, jaillit la célèbre *Drapping well*, source pétrifiante, dont l'eau glisse sur un rocher calcaire, large de 15 mètres. Près de là, on remarque la chapelle *Saint-Robert*, taillée, au XIIe siècle, sous le règne du roi Jean, dans un rocher, par un ermite que la solitude et le charme du paysage avaient séduit. La figure colossale sculptée à l'extérieur, près de la porte, paraît être l'image de saint Robert, que l'ermite avait choisi pour patron. Une seule petite fenêtre, gothique éclaire l'intérieur. La forme de la voûte, les arcs, les piliers, l'autel qui décore le fond sont du même style. A quelque distance, sur le bord de la rivière, s'ouvre une caverne où vécut, dit-on, saint Robert lui-même. C'est dans cette caverne que, dans l'année 1745, Eugène Aram mit à mort Daniel Clark. Sur les détails de ce crime, on peut lire *Eugène Aram*, par Sir E. Bulwer Lytton.

KNAUS (Louis), célèbre peintre allemand, né à Wiesbaden, duché de Nassau, en 1829. C'est le plus jeune peut-être, mais non le moins illustre des maîtres de l'école moderne. Né dans un milieu fort modeste (son père, petit opticien, n'avait pas de fortune), Louis Knaus n'eut d'abord aucune espérance de pouvoir suivre l'irrésistible vocation qui le poussait vers la peinture ; mais si forte était la passion de l'enfant, que, tout en essayant d'apprendre le métier de son père, il passait les nuits à dessiner d'après les gravures qu'il pouvait recueillir. Un peu plus tard, il se mit à crayonner de petites compositions. Bientôt, enfin, le hasard fit passer ces dessins naïfs sous les yeux de quelques clients de son père. L'un d'eux, plus expert que les autres, trouva dans les essais de l'enfant un véritable tempérament d'artiste, et il eut la bonne idée de favoriser le développement de ces dispositions natives. M. Jacobi, peintre ordinaire du duc de Nassau, consentit à donner des leçons à Knaus. Dès lors, les progrès du fils de l'opticien furent si rapides, que le gouvernement grand-ducal le pensionna et l'envoya continuer ses études à l'Académie de Dusseldorf, où il eut pour maîtres MM. John et Schædov. On prétend que ce dernier professeur, outré des tendances que Knaus manifestait pour la peinture de genre, le contraignit à quitter l'Académie. L'élève condamné n'en appela point du jugement et n'essaya pas de réagir contre son tempérament personnel : on le vit, en effet, errer plus que jamais dans la campagne, dessinant avec acharnement les paysans, les fillettes, les gros enfants tout effarés. Comment vivait-il en ces heures de travail solitaire, d'études en plein champ ? Il faisait, par-ci par-là, pour les riches fermiers, des portraits d'un prix très-modique, dont le produit lui permit de rentrer à Dusseldorf, pour grouper en tableau les études qu'il venait de faire, les observations qu'il avait recueillies. Il eut, à cette époque (1847-1848), la bonne fortune de se lier avec MM. Lessing, Leutze et Weber, qui s'intéressèrent à son avenir. L'artiste venait de peindre son premier tableau : la *Fête rustique*, charmant petit poëme plein de verve, de rêverie douce, faible comme modelé, et aussi comme ligne, mais révélant déjà au suprême degré chez l'artiste l'instinct de la composition et du pittoresque. C'est à Paris, au Salon de 1847, qu'il exposa sa première œuvre, et il n'avait pas plus de dix-huit ans. Sa seconde toile : le *Jeu de cartes*, fut achetée par le musée de Dusseldorf. Ses anciens professeurs ne pouvaient souhaiter une plus éclatante condamnation de leur ridicule exclusivisme. Deux autres tableaux : la *Fête du village* et l'*Instituteur et ses abeilles*, envoyés à Amsterdam, y furent accueillis avec une telle faveur, qu'ils valurent à M. Knaus le titre de membre de l'Académie d'Amsterdam. Enfin, en 1852, le *Convoi funèbre* fut récompensé à l'Exposition de Berlin par une médaille d'or. Vers cette époque, M. Knaus vint se fixer à Paris. Bientôt après s'ouvrit l'Exposition de 1855 ; il présenta trois œuvres exquises, qui firent grande sensation : *Un campement de bohémiens*, l'*Incendie de la ferme*, le *Matin après une fête de village*. Son talent, en effet, avait si rapidement progressé, qu'il était, à cette époque, presque aussi grand qu'aujourd'hui, et il avait de plus, peut-être, cette fraîcheur de sensations qui ne résiste guère à l'expérience, et dont sa célèbre *Cinquantaine* est la plus haute expression. Ce petit chef-d'œuvre fut exposé au Salon de 1859 ; deux ans après, les *Petits fourrageurs*. La variante du *Convoi funèbre* avait paru en 1857, et avait obtenu une récompense ; mais rien n'avait encore donné l'idée complète du talent de ce maître, que la *Cinquantaine* vint révéler tout entier. Les gravures et les lithographies ont popularisé cette toile touchante, qui eut, dès son apparition, un succès prodigieux, et créa à son auteur la notoriété dont il jouit actuellement, notoriété sérieuse qu'il avait, d'ailleurs, préparée par ses succès antérieurs, et que ses œuvres dernières n'ont pas amoindrie. M. Knaus, en effet, n'a rien produit depuis que l'on puisse placer au-dessus de la *Cinquantaine ;* mais il est trop jeune pour qu'on suppose arrêté définitivement l'essor de son talent. Les récompenses qu'il a déjà obtenues : 2e médaille en 1853, 1re en 1855, 1re en 1857, deux rappels en 1857 et 1859, et la décoration en 1859, doivent l'obliger à d'autant plus d'efforts que sa réputation est montée plus haut.

KNAUSS (Jean-Christophe), érudit allemand, né à Waiblingen en 1709, mort en 1796. Après avoir été prédicateur à Stuttgard (1744), il remplit les fonctions de conseiller et de doyen du chapitre ecclésiastique d'Hirschau (1772). On lui doit : *Geographia generalis* (Tubingue, 1732) ; le *Droit féodal naturel* (Stuttgard, 1756, in-8°) ; *Compendium logicæ, metaphysicæ, etc.* (Stuttgard, 1758).

KNAUSS (Frédéric DE), mécanicien allemand, né à Stuttgard en 1724, mort en 1789. Il appartenait à une famille noble, et commença par être page du landgrave de Hesse-Darmstadt. Doué de rares dispositions pour la mécanique, il se livra tout jeune encore à l'étude de la dynamique et de la statique, et devint machiniste de la cour. Pour se perfectionner, il visita la France, la Hollande, reçut le plus bienveillant accueil de Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas, et entra, en 1754, au service de ce prince, après avoir abjuré le protestantisme. Appelé, trois ans plus tard, à Vienne, par l'impératrice Marie-Thérèse, Knauss fut attaché au cabinet impérial de physique et de mathématiques, dont il devint par la suite directeur. Il exécuta pour ce musée un grand nombre de curieuses pièces de mécanique, notamment un automate qui transcrit ce qu'on place devant lui et une montre fort remarquable. Knauss a décrit ses œuvres les plus intéressantes dans un ouvrage devenu fort rare et intitulé : l'*Automate écrivain* (Vienne, 1780). Le pape lui avait conféré le titre de comte palatin.

KNAUT (Christophe), botaniste allemand, né à Halle en 1638, mort dans la même ville en 1694. Il se fit recevoir docteur en médecine, et, tout en exerçant son art, s'occupa beaucoup de botanique, science aux progrès de laquelle il contribua. Knaut adopta la méthode de Ray, en y apportant toutefois certaines modifications, et sépara, à l'exemple des botanistes de son temps, les arbres des arbrisseaux et des plantes herbacées. Outre quelques bonnes monographies botaniques, on a de lui : *Enumeratio plantarum circa Halam sponte provenientium* (Leipzig, 1687, in-4°), ouvrage dans lequel il décrit plusieurs plantes nouvelles.

KNAUT (Chrétien), botaniste allemand, parent du précédent, né à Halle en 1654, mort en 1716. Il devint médecin du prince d'Anhalt-Kœthen et bibliothécaire de sa ville natale. Outre quelques opuscules sur les antiquités du pays d'Anhalt, on lui doit un ouvrage intitulé : *Methodus plantarum genuina* (Halle, 1705, in-4°), dans lequel il classe les plantes, en prenant pour caractère des genres les capsules simples ou composées, membraneuses, osseuses ou charnues, ainsi que, dans certains cas, l'absence ou la présence de ramifications. Sa méthode n'obtint aucune faveur.

KNAUTH (Jean-Chrétien), philologue allemand, né à Meissen en 1662, mort à Dresde en 1732. Il fut professeur à Dresde et publia, entre autres ouvrages : *Analecta styli* (Dresde, 1725) ; *Chrestomathia terentiana* (Leipzig, 1708) ; *Chiragogus grammatices seu grammatica practica* (Dresde, 1722), etc.

KNAUTH (Jean-Conrad), historien allemand, né vers 1670, mort en 1736. L'électeur de Saxe le nomma son historiographe. Outre de nombreux manuscrits, on a de lui plusieurs ouvrages, dont les plus importants sont : les *Antiquités de Ballenstædt* (1698) ; *Prodromus Misniæ illustrandæ* (Dresde, 1692) ; *Description de l'ancienne Saxe* (Dresde, 1727).

KNAUTH (Chrétien), historien et érudit allemand, né à Gœrlitz en 1706, mort en 1784. Après avoir fait partie du grand collége des prédicateurs de sa ville natale (1736), il remplit jusqu'à la fin de sa vie les fonctions pastorales à Friedersdorf, près de Gœrlitz. C'était un homme fort instruit, surtout en histoire et en numismatique, et dont l'érudition était aussi judicieuse que solide. Il avait formé une belle collection de médailles. « Knauth, dit Parisot, est un exemple remarquable de la bizarre inégalité des facultés humaines ; les distractions auxquelles, même dans la force de l'âge, il avait été sujet en vinrent au point que, au bout de quelques minutes, il perdait la mémoire de tout ce qui n'avait pas trait à sa science favorite. Pour tout point historique, il avait toujours la même fraîcheur de souvenir ; le reste était pour lui sans intérêt, sans impression par conséquent, et l'idée s'en évanouissait en quelque sorte à l'instant où elle venait de se former en lui. » Knauth est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Annales typographici Lusatiæ superioris* (Leipzig, 1749) ; *Aperçu historique des diverses constitutions de la haute Lusace* (Gœrlitz, 1776, in-4°) ; *Du tribunal wehmique de la haute Lusace* (Leipzig, 1765) ; *Cabinet des monnaies de la haute Lusace* (Gœrlitz, 1743) ; *Singularia historico-litteraria lusatica* (Budissin, 1736-1743, 28 vol.), etc. On lui doit, en outre, une foule de manuscrits et d'articles épars, qui n'ont pas été réunis et qui contiennent beaucoup de renseignements pleins d'intérêt.

KNAUTIE s. f. (knô-tî — de *Knaut*, bot. saxon). Bot. Genre de plantes, de la famille des dipsacées, formé aux dépens des scabieuses, et comprenant plusieurs espèces, répandues en Europe et en Asie.

KNAVEL ou **KNAWEL** s. m. (kna-vèl). Bot. Syn. de GNAVELLE : *C'est sur la racine du* KNAVEL *vivace qu'on recueille la cochenille de Pologne.* (Dict. d'hist. nat.)

KNEBEL (Charles-Louis DE), poëte allemand, né au château de Wallerstein, en Franconie, en 1744, mort à Iéna en 1834. Il fut élevé au collége d'Anspach, où ses maîtres ne tardèrent pas à le distinguer. En 1762, il entra à l'université de Halle, se fit inscrire à la Faculté de droit, mais il ne prit aucun goût aux études juridiques. Au sortir de l'université, il entra dans l'armée prussienne, devint bientôt officier et se lia avec quelques jeunes nobles qui partageaient ses opinions religieuses et son goût pour la poésie. En garnison à Potsdam, il fit connaissance avec Rammler, un des hommes qui ont rendu le plus de services à la littérature et à la poésie allemande, et qui exerça sur notre jeune officier une influence heureuse. En 1773, il abandonna la vie militaire et se rendit à Weimar, où la duchesse régente Amélie lui confia l'éducation de son second fils, avec le grade de capitaine. L'année suivante, il accompagnait les deux jeunes princes de Weimar dans un voyage en France et en Allemagne. Ce voyage eut pour lui et pour la littérature allemande les suites les plus heureuses. A Francfort, il fit la connaissance de Gœthe, alors très-jeune, et le présenta aux princes, ce qui le fit plus tard appeler à Weimar. A Carlsruhe, il vit Klopstock ; à Paris, il visita Villoison et les littérateurs les plus illustres du temps. On voit que si, quelques années plus tard, le prince héréditaire, devenu duc de Weimar, s'empressa de réunir à sa cour les plus grands hommes de lettres de l'Allemagne, l'influence de Knebel n'a pas été étrangère à ce résultat. Une fois de retour, il acheva dans la paisible retraite de Tiefurt l'éducation de son élève, et obtint une pension en 1778. Depuis lors, il voyaga beaucoup, visita la Suisse et habita tour à tour Iéna, Anspach, Nuremberg et Weimar, où la sinécure de lecteur le fixa à la cour. A l'âge de cinquante-quatre ans, il se maria, et se retira définitivement à Iéna, où il mourut âgé de près de quatre-vingt-dix ans.

Il a surtout exercé sur la littérature une influence indirecte, en encourageant les meilleurs écrivains et en les mettant en relation avec des protecteurs puissants ; comme écrivain, il se fit remarquer par un style fin et soigné. On a de lui d'excellentes traductions métriques des *Elégies* de Properce (Leipzig, 1798), et *De la nature des choses* de Lucrèce (Leipzig, 1821, 2 vol.). Parmi ses poésies originales, on remarque ses *Hymnes* et ses *Elégies*, dont quelques-unes avaient paru dans des feuilles périodiques et qui, plus tard, ont été réunies en volume. On a aussi de lui des *Œuvres posthumes* où se trouve une correspondance très-instructive pour ceux qui s'occupent de l'histoire littéraire de l'époque.

KNEBEL (Emmanuel-Théophile), médecin allemand, né à Gœrlitz en 1772, mort dans la même ville en 1809. Il pratiqua la médecine à Iéna, à Leipzig et à Dresde, et publia plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Essai d'un aperçu chronologique de l'histoire littéraire de la médecine* (Breslau, 1798, in-8°) ; *Matériaux pour servir à l'étude de la médecine théorique et pratique* (Breslau, 1799-1800, in-8°) ; *Principes généraux sur l'origine, l'état et le traitement des maladies* (Breslau, 1800, in-8°) ; *Eléments d'un manuel complet d'histoire littéraire de la médecine légale* (Breslau, 1806, in-8°).

KNÉBELLITE s. f. (kné-bèl-li-te). Minér. Nom donné à un minéral dont la provenance est inconnue.

— **Encycl.** La *knébellite* a d'étroites relations de composition avec l'olivine, dont elle diffère cependant beaucoup par ses propriétés. D'après les analyses de Döbereiner, elle renferme 32,5 pour 100 de silice, 32 d'oxyde ferreux et 35 d'oxyde manganeux. Ces nombres concordent à peu près avec la formule $(Mn''Fe'')^4SiO^4$, ou $Mn''^2SiO^4 + Fe''SiO^4$. Elle est massive ; sa surface est inégale et creusée de petites cavités ; sa dureté est considérable ; sa densité est 3,714 ; elle est fragile et présente une cassure conchoïdale ; sa couleur varie du blanc au vert grisâtre, elle va même jusqu'au rouge brun et au brun quelquefois ; son éclat est très-brillant.

KNECHT (Justin-Henri), compositeur, organiste et écrivain musical allemand, né à Biberach en 1752, mort en 1817. Il apprit, jeune encore, le chant et le violon sous la direction de son père ; puis étudia l'harmonie et l'accompagnement près de l'organiste Kramer. Il fit, au couvent d'Esslingen, de brillantes études littéraires, qui lui valurent le titre de professeur de belles-lettres à Biberach, fonctions honorables dont il se démit promptement pour accepter la place de directeur de musique dans la même ville. En 1807, il fut investi du titre de maître de chapelle à Stuttgard ; mais ce poste, qui lui mettait entre les mains l'orchestre du théâtre et la musique particulière de la cour, exigeait un esprit plus ferme et plus résolu que celui de Knecht. Aussi, après deux ans d'exercice, retourna-t-il dans sa modeste ville de Biberach, où il reprit sa place de directeur de musique qu'il garda jusqu'à sa mort.

Knecht a joui en Allemagne d'une brillante réputation, et, comme organiste, on l'a souvent rapproché du célèbre abbé Vogler. Le talent de Knecht a été évidemment surfait. Son exécution ne manquait pas de grandeur, mais ses compositions sont sans force individuelle ni vitalité. Cet artiste a été tout simplement un de ces laborieux et sévères musiciens, comme on en rencontre tant parmi les organistes allemands. Parmi ses œuvres, on remarque trois opéras, des psaumes, *Tableau musical de la nature*, sujet que Beethoven devait traiter plus tard sous le titre de *Symphonie pastorale ;* la *Joie des bergers interrompue par l'orage*, qui figure également dans la symphonie du grand maître, et quelques grandes compositions vocales, *Te deum*, etc. Dans ses écrits didactiques, qui n'offrent plus d'intérêt en raison des progrès de la science, on peut citer : le *Traité élémentaire d'harmonie ; Méthode complète de l'orgue*, pour les commençants ; le *Catéchisme général de musique*, et enfin la brochure : *Mérite de Luther aux points de vue musical et poétique.*

KNEF, l'un des grands dieux égyptiens, le premier des *khaméphis*, et le principe fécondant du monde. Il sortit des ténèbres infinies, à la fois mâle et femelle, portant en lui la lumière et la vie, et créa toutes choses. On le représentait sous la figure d'un homme, tenant à la main un sceptre, la tête ornée d'un plumage magnifique, et laissant sortir de sa bouche l'œuf primitif dont les autres êtres étaient formés.

KNELLER (Godefroi), peintre de portraits allemand, né à Lübeck en 1648, mort à Londres en 1723. Nägler et M. Waagen nous donnent sur ce maître distingué les détails qui suivent. Elève de Rembrandt et de Ferdinand Bol, Kneller alla se perfectionner en Italie, où il passa plusieurs années ; il se crut appelé à peindre l'histoire ; mais la faiblesse de ses tableaux historiques, par lesquels il débuta, et le succès qu'obtinrent, au contraire, quelques portraits qu'il eut occasion de peindre alors, entre autres celui du cardinal Bessadonna, de Carrera, etc., le déterminèrent à s'adonner entièrement à ce dernier genre, qui lui valut en peu de temps une grande réputation. Il fut appelé successivement dans les principales cours d'Allemagne, et il laissa partout de superbes portraits. Il était à Munich, quand le duc de Monmouth, un de ses admirateurs, l'emmena avec lui à Londres. Il y fut accueilli magnifiquement, et les plus grands personnages vinrent poser devant lui. A la mort de Leslie ou Lely, Charles II le nomma, à sa place, peintre ordinaire de la cour, fonctions qui lui furent conservées par ses successeurs jusqu'à George Ier. Imitant Van Dyck, dont il avait d'ailleurs le style large, facile, distingué, il menait, comme lui, l'existence d'un grand seigneur, recevait fastueusement, jouait gros jeu et se livrait à tous les excès des amours faciles. Cette vie, plus que légère, ne l'empêchait point de travailler beaucoup ; car le nombre des portraits qu'il a laissés dépasse quatre cents. Tous ne sont pas également bons ; mais il est peu de ces peintures qui n'aient des qualités réelles. Les meilleures sont remarquables surtout par l'élégance de la forme, la hardiesse du parti pris, la science

du modelé et un certain charme dans la couleur, qui rappelle parfois la brillante palette de Van Dyck. Quelques-unes de ses têtes, néanmoins, pèchent par une excessive raideur, sont sans souplesse, sans vie et d'une grande monotonie. Ce défaut capital, qu'on observe dans une grande partie de son œuvre, amoindrit son talent et le met à une énorme distance de celui de Van Dyck.

KNÉMA s. f. (kné-ma). Bot. Genre de plantes, de la famille des laurinées.

KNÉMIE s. f. (kné-mî — du gr. *knêmê*, rayon). Bot. Genre d'arbres, de la famille des myristicées, qui habite l'Asie tropicale.

KNÉPIER s. m. (kné-pié). Bot. Syn. de MÉLICOCCA.

KNÈS ou **KNÈZ** s. m. (knèss). Hist. Nom par lequel les Slaves désignaient un guerrier propriétaire d'un cheval : *Les* KNÈS *étaient inférieurs aux woiévodes ou boyards.* (Compl. de l'Acad.) ‖ On trouve aussi KGNIAZ.

KNESCHKE (Ernest-Henri), médecin et héraldiste allemand, né à Zittau en 1798, mort en 1869. Ses études médicales portèrent surtout sur les maladies des yeux, dans le traitement desquelles il avait acquis une grande réputation. Il était, depuis 1838, professeur à l'université de Leipzig. Dans la seconde partie de sa carrière, il s'était occupé tout particulièrement de l'étude du blason et de recherches sur les anciennes familles de l'Allemagne, et c'est par les ouvrages qu'il a écrits sur ces matières qu'il est le plus connu. Nous citerons, entre autres : les *Maisons comtales de l'Allemagne contemporaine* (Leipzig, 1853-1855, 4 vol.); les *Armes des maisons baroniales et nobles de l'Allemagne* (Leipzig, 1856-1858); *Dictionnaire de la noblesse* (Leipzig, 1858-1869, t. I à IX), ouvrage qu'il n'a pas eu le temps de terminer.

KNESCHKE (Jean-Godefroi), érudit allemand, né à Zittau en 1766, mort dans la même ville en 1825. Après s'être fait recevoir maître ès arts à Wittemberg, il revint dans sa ville natale, s'adonna à l'enseignement, et fut nommé recteur adjoint du gymnase. A la connaissance des langues classiques, de l'hébreu et de plusieurs langues modernes, il joignait celle du droit, de la philosophie, et s'occupa beaucoup de philologie et de biographie. Kneschke avait imaginé des méthodes d'enseignement qui simplifiaient beaucoup les difficultés, surtout pour les commençants. On a de lui des *Mémoires*, des *Dissertations*, des *Pièces fugitives*, etc. Nous citerons, parmi ses écrits : *De ætatis nostræ ingenio* (Zittau, 1801); *De gente Kohliana olim splendidissima* (1805, in-4°); *De Olympia Fulvia Morata* (1808-1809); *De religione christiana a sexu muliebri per connubia propagata* (Zittau, 1817-1822).

KNESEBECK (Charles-Frédéric, baron DE), général prussien, né en 1768, mort en 1848. Il fit avec distinction les campagnes de 1792 à 1794, fut promu major en 1802, et fut chargé, l'année suivante, par le général Ruchel, d'élaborer un mémoire relatif à l'organisation d'une milice provinciale, sous le nom de *Réserve de la Patrie* ou de *Légion provinciale*. Ce travail eut pour résultat de mettre en lumière Knesebeck, qui, bientôt après, passa dans l'état-major général et fut chargé, en 1805, d'une mission diplomatique à Cassel. A la bataille d'Auerstædt, il sauva, par sa présence d'esprit, le roi de Prusse d'une captivité imminente. Pendant la retraite, il fut envoyé en avant avec Gneisenau, pour éclairer la marche, et échappa ainsi à la capitulation de Prenzlau. Promu lieutenant-colonel en 1807, il quitta cependant le service après la paix de Tilsitt, et vécut dans ses terres jusqu'au moment de la reprise des hostilités entre l'Autriche et la France (1809). Lors de la réorganisation de la milice nationale, en 1810, il eut la joie de voir Schaenhorst mettre en pratique la plupart des idées qu'il avait exposées en 1803 dans son rapport. En 1811, il fut envoyé en Russie, pour engager le czar à faire une résistance acharnée à Napoléon. Promu, en 1813, lieutenant général et adjudant général du roi, il donna à temps le signal de la retraite à la bataille de Bautzen, puis fut chargé d'élaborer les plans pour la continuation de la campagne de 1813 et pour celle de 1814. Pendant la longue période de paix qui suivit les événements de 1815, il eut peu d'occasions de se distinguer, et prit sa retraite avec le grade de feld-maréchal général. Knesebeck a laissé en manuscrit une foule de mémoires, et s'est aussi fait connaître comme poëte. Sa chanson intitulée : *Eloge de la guerre* (1805) excita de son temps un véritable enthousiasme dans le public.

KNESME s. m. V. CNESME.

KNESSELAERE, bourg de Belgique, prov. de la Flandre orientale, arrond. et à 26 kilom. O. de Gand; 3,000 hab. Fabrication importante de toiles.

KNIÆSCIK s. m. (kni-é-sik). Ornith. Espèce de mésange qui habite le nord de l'Asie.

KNIAJNINE ou **KNJASCHNIN** (Jacques-Borissowitsch), poëte russe, né à Pskow en 1740, mort en 1791. Il reçut, dans la maison paternelle, les premiers principes d'une éducation distinguée, et alla ensuite continuer ses études à l'université de Saint-Pétersbourg, où il se rendit familières les littératures française, allemande et italienne. Il publia ses premières poésies avant d'avoir quitté les bancs de l'université. Il embrassa la carrière militaire et parvint rapidement aux grades de capitaine et d'adjudant général. Ce fut à cette époque qu'il écrivit la tragédie de *Didon*, qui attira sur lui l'attention de l'impératrice Catherine. Dans un voyage qu'il fit peu après à Moscou, il fit la connaissance de Soumarakow, qui devint son maître et son ami et dont il épousa plus tard la fille. Il quitta alors le service pour se consacrer tout entier à la littérature, mais rentra bientôt après dans la carrière des emplois publics, sans cependant renoncer à la poésie. Ce fut au milieu des affaires et des exigences de son emploi, qu'il écrivit sa tragédie de *Rosslaw*. En 1783, il devint membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg et prit part à la rédaction du dictionnaire publié par cette compagnie. Son meilleur écrit est *Wadim*, poëme consacré à célébrer la grandeur républicaine de Novogorod, mais où il se laissa aller à des réflexions qui le firent soupçonner de tendances révolutionnaires et attirèrent des poursuites contre lui. On a encore de lui deux tragédies : *Sophonisbe* et *Wladissan;* deux comédies : le *Fanfaron* et les *Originaux;* une traduction de la *Clémence de Titus*, de Métastase, qu'il fit en trois semaines, sur le désir qu'en avait manifesté l'impératrice, et un grand nombre de pièces de vers. Il a été publié, après sa mort, plusieurs éditions de ses *Œuvres complètes;* la plus récente a paru en 2 vol., à Saint-Pétersbourg (1850).

KNIAZIEWICZ (Charles), général polonais, né à Assiten (Courlande) en 1762, mort à Paris en 1842. Elève de l'école militaire des Cadets, à Varsovie, il était lieutenant en 1792, lorsque commença la guerre contre la Russie. Il se conduisit brillamment à Boruszkowce, à Zielence, à Dubienka, prit une grande part à l'insurrection nationale qui éclata en 1794, devint chef d'état-major du général Zaîouczek, se battit à Chelm, à Golkow, et fut promu général de brigade après la levée du siége de Varsovie par les Russes. A la fatale journée de Macieiowice, où devait succomber l'indépendance de la Pologne, Kniaziewicz commanda l'aile gauche, prolongea longtemps la bataille et tomba entre les mains des vainqueurs (10 août 1794). Rendu à la liberté en 1796, il se retira à Lukow, qu'il quitta secrètement deux ans plus tard, pour entrer dans les légions polonaises, au service de la France, que Dombrowski était chargé d'organiser. Il commanda les Polonais à Rome, fit ensuite la campagne de Naples, sous les ordres de Championnet, se conduisit de la façon la plus brillante à Magliano, à Terni, fit capituler, par un coup d'audace, la place de Gaëte, fut confirmé alors dans son grade de général de brigade par le général en chef, et envoyé par lui à Paris, pour porter au Directoire les drapeaux pris sur l'ennemi. Envoyé sur le Rhin, à la tête d'une nouvelle légion polonaise, en 1800, il donna de nouvelles preuves de ses talents militaires à Offenbach, à Hohenlinden, au passage de la Salza, et, lors des préliminaires de la paix de Lunéville, plaida vainement la cause de son infortunée patrie auprès du premier consul Bonaparte, qui lui répondit en licenciant les légions polonaises. Profondément découragé, Kniaziewicz donna sa démission de général et retourna en Pologne (1801), où il vécut dans la retraite jusqu'en 1812. A cette époque, il prit le commandement d'une division d'infanterie dans le cinquième corps de la grande armée et se battit successivement à la Moskowa, à Viazma, à la Bérézina, où il fut grièvement blessé et où il commandait en chef le contingent polonais. En 1814, l'empereur Alexandre le nomma membre du comité chargé, sous la présidence du grand-duc Constantin, de former une nouvelle armée polonaise; mais, lorsqu'il vit le congrès de Vienne maintenir le *statu quo* au sujet de son pays, il donna sa démission, se retira à Dresde, exerça une grande influence sur ses compatriotes et devint, lors de l'insurrection de 1831, chargé d'affaires du nouveau gouvernement à Paris. C'est dans cette ville qu'il passa ses dernières années. Le nom de Kniaziewicz figure sur l'arc de triomphe de l'Etoile.

KNIAZNIN (François-Denis), poëte polonais, né dans la voïvodie de Witepsk en 1750, mort en 1807. Il entra de bonne heure chez les jésuites de sa ville natale, devint professeur au collége de cette congrégation à Varsovie, puis, après l'expulsion de l'ordre, secrétaire du prince Adam Czartoryski, auprès duquel il mena une vie exempte de soucis et d'inquiétudes. Les désastres de sa patrie et l'amour irréfléchi qu'il conçut pour la fille aînée de son protecteur le firent tomber en démence. Il vécut, dès lors, indifférent à tout ce qui l'entourait, à Konskawola, propriété du prince Czartoryski. Ses poésies lyriques sont pleines de charme, de délicatesse et d'imagination; mais il tombe dans l'enflure et l'affectation lorsqu'il veut s'élever jusqu'à l'ode. Le recueil de ses *Œuvres complètes* (Varsovie, 1828, 6 vol.) renferme, entre autres pièces, un long poëme en dix chants, consacré à la description des bals donnés par le prince Czartoryski, et une traduction polonaise d'Ossian.

KNICANIN (Stephan-Petrovitch, général serbe, né à Knic, cercle de Kragujevatz, en 1800, mort à Belgrade en 1855. D'abord simple marchand, puis capitaine de brigade à Jasenilza (1833), il devint, six ans plus tard, commandant de cercle à Semendria, fut exilé de la Serbie, en 1840, par le prince Michel, et revint dans son pays deux ans plus tard, lorsque le prince A. Kasa Georgevitch prit possession du pouvoir. Lors de l'insurrection hongroise en 1849, il combattit avec le grade de colonel dans l'armée serbe auxiliaire, prit Feherwar et Jankowatz, se conduisit brillamment à l'affaire de Pancsova, et devint, à son retour en Serbie, un des chefs du parti national. En 1852, Knicanin fut nommé voïvode, général, sénateur, et reçut la mission de réorganiser l'armée de son pays.

KNIEP (Christophe-Henri), peintre allemand, né à Hildesheim en 1748, mort à Naples en 1825. Après avoir reçu les premières notions de son art d'un de ses parents peintre de décor, il parcourut l'Allemagne en faisant des portraits, et put, grâce à la généreuse protection du prince-évêque Krasinski, aller perfectionner son talent en Italie; mais il était depuis fort peu de temps à Rome, lorsque la mort de son protecteur le priva subitement des ressources sur lesquelles il comptait. Il eut alors à lutter contre la misère, fut réduit, pour vivre, à peindre des tableaux de pacotille, se rendit à Naples, où il entra en relation avec le peintre Guillaume Tischbein, qui le fit connaître à Gœthe, accompagna l'illustre poëte en Sicile, où il dessina les restes de l'art grec et romain qui se trouvaient dans cette île, puis se fixa à Naples, où son talent se développa considérablement et où il devint un fort remarquable peintre de paysages. Vers la fin de sa vie, il fut nommé professeur honoraire et conseiller de l'Académie des beaux-arts de Naples. Kniep a laissé un grand nombre de tableaux, de dessins et d'esquisses. Il possédait une connaissance approfondie de son art. « La fidélité minutieuse qu'il mettait à reproduire les détails d'un roc, d'un arbuste, dit Parisot, n'étouffait point en lui la spontanéité, la verve. Au fini il joignait l'entrain, la vie; on sentait l'inspiration. »

KNIEPSTROH ou **KNIPSTROW** (Jean), en latin **Knipstrovius**, réformateur allemand, né à Sandow (Silésie) en 1497, mort à Wolgart en 1556. Il entra, tout jeune encore, dans un couvent de franciscains. Envoyé à Francfort, au moment où Tetzel y brûlait les quatre-vingt-quinze propositions de Luther, il assista aux disputes qui eurent lieu à cette occasion et même il y prit une part brillante, mais en soutenant contre Tetzel la cause du réformateur. Sa parole ardente et sympathique entraîna plusieurs de ses amis à embrasser la Réforme. Ses supérieurs, mécontents, l'envoyèrent au monastère de Pyritz, en Poméranie, espérant que la solitude le ramènerait aux dogmes catholiques; mais Kniepstroh y lut la Bible, les écrits de Luther, et gagna les moines du couvent aux doctrines nouvelles. Bientôt, les habitants de la ville vinrent le prier de leur prêcher la Réforme, et la ville entière abandonna le catholicisme. Valentin de Colberg l'ayant obligé à s'éloigner de Pyritz, il se réfugia successivement à Stettin, à Stargard et à Stralsund, où il fut nommé surintendant des affaires ecclésiastiques. Appelé comme professeur à Greifswald en 1539, il se prit de querelle avec le hargneux Frever, professeur à l'université, et cette controverse lui causa de tels dégoûts, qu'il se retira à Wolgart, auprès du duc Philippe. Il termina, dans cette retraite, une carrière dévouée tout entière au travail et à la vulgarisation de la Réforme. On a de lui : *Du véritable emploi à faire des biens de l'Eglise* (Stralsund, 1533); *Objections contre l'intérim de Charles-Quint, après la défaite de la ligue de Smalkalde* (Stralsund, 1848); *Epistola ad D. Melanchthonem, etc.* (1552); *Réfutation de la doctrine d'Osiander sur la justification* (1555); *Echantillon de l'art d'expliquer successivement le catéchisme par la prédication.*

KNIGGE (Adolphe-François-Frédéric-Louis, baron DE), écrivain allemand, né au château de Bredenbeck, près de Hanovre, en 1752, mort à Brême en 1796. Il fut successivement assesseur de la chambre des domaines de Cassel, chambellan du duc de Weimar (1777) et inspecteur des écoles de Brême (1790). Knigge fit partie de la secte des illuminés, au sujet de laquelle il a publié divers écrits. Ses principaux ouvrages sont : le *Roman de ma vie* (Francfort, 1781, 4 vol.); le *Voyage à Brunswick*, roman comique (nouvelle édit., Hanovre, 1839), trad. en français par Daulnoy (1806), et son traité sur l'*Art de vivre avec les hommes* (Hanovre, 1844), qui a eu douze éditions. Il a été publié une édition de ses *Œuvres complètes* dans la même ville (1804-1806, 12 vol.).

KNIGHT (James), navigateur anglais qui vivait au XVIIIe siècle. Il était directeur de la factorerie établie, par la compagnie de la baie d'Hudson, sur les bords de Nelson's River, lorsqu'il apprit, par le témoignage de quelques Indiens, qu'à une certaine distance vers le nord et sur les rivages d'un fleuve navigable ou d'un bras de mer se trouvait une abondante mine de cuivre. Knight demanda aussitôt à la compagnie deux navires pour tenter une expédition de ce côté; et, pour les obtenir, il dut rappeler aux directeurs de la compagnie l'obligation que la charte royale lui imposait de faire un voyage d'exploration pour chercher le passage du Nord-Est. Knight mit à la voile en 1719; mais ni lui ni les deux navires sous ses ordres ne revinrent jamais en Angleterre. Plusieurs expéditions furent envoyées sans succès à la recherche de Knight. Ce fut seulement en 1769 que Samuel Hearne, ayant débarqué à l'île de Marbre, apprit des Esquimaux que Knight et ses compagnons avaient abordé dans cette île et y étaient morts de faim et de froid.

KNIGHT (Samuel), écrivain anglais, né à Londres en 1674, mort en 1746. Etant entré dans les ordres, il occupa plusieurs cures, puis devint prébendier d'Ely, recteur de Bluntesham, chapelain de George II, archidiacre de Berks (1735). Knight s'occupa beaucoup d'histoire littéraire et ecclésiastique, et publia une *Vie d'Erasme* (1724), la *Vie de Dean Colet* (1726), pleines de détails curieux qui les font encore rechercher.

KNIGHT (Cornélie), femme de lettres anglaise, morte vers le commencement du XIXe siècle. Elle habita pendant plusieurs années l'Italie et composa divers ouvrages qu'elle enrichit de vues dessinées par elle-même. On a d'elle : *Dinarbas* (1790), conte qui a été traduit en français (1827); *Marcus Flaminius* (1792, 2 vol. in-8°), trad. en français sous le titre de la *Vie privée, politique et militaire des Romains sous Auguste et Tibère* (Paris, 1801, in-8°); *Description du Latium ou de la Campagne de Rome* (1805, in-4°).

KNIGHT (Richard-Payne), archéologue et philologue anglais, né en 1750, mort à Londres en 1824. Son instruction fut fort négligée, et ce ne fut qu'à dix-huit ans qu'il apprit le grec et le latin. Devenu, par la mort de son père, possesseur d'une fortune considérable, il se livra à son goût pour l'étude, fit un voyage en Italie, pendant lequel il commença à former des collections d'antiquités, et, de retour en Angleterre, partagea son temps entre le plaisir d'enrichir ses collections archéologiques et la rédaction de savants mémoires. Elu membre du Parlement en 1780, il y siégea jusqu'en 1806, mais il ne joua aucun rôle actif et ne prit jamais la parole dans cette assemblée, où il suivait la même ligne politique que Fox. En 1814, il devint administrateur du British Museum et légua, à sa mort, à cet établissement, sa magnifique collection d'antiques et d'objets d'art, dont la valeur n'était pas estimée à moins de 1,250,000 fr. Parmi les ouvrages de Knight, nous citerons : *Description des restes du culte de Priape, qui existait jadis à Isernia dans le royaume de Naples* (1786, in-4°), écrit dans lequel on reprocha à Knight de s'être montré prolixement obscène et cynique sous prétexte d'érudition; *Essai analytique sur l'alphabet grec* (1791, in-4°), dans lequel il prouve la non-authenticité de certaines inscriptions grecques que Fourmont prétendait avoir trouvées en Laconie et qui avaient trompé plusieurs hellénistes éminents, entre autres Winckelmann, Villoison, Heyne et Walckenaër; le *Paysage*, poëme didactique en trois livres (1794); les *Progrès de la société civile* (1796), autre poëme didactique également médiocre, et qui n'est connu que par la spirituelle parodie publiée dans l'*Anti-Jacobin* et attribuée au célèbre Canning; *Recherches analytiques sur les principes du goût* (Londres, 1805, in-8°), son meilleur ouvrage, plusieurs fois réédité; *Alfred*, roman en vers (1823, in-8°). Knight prit une grande part à la rédaction des *Spécimens d'anciennes sculptures extraites de différentes collections de la Grande-Bretagne* (1809-1835, 2 vol.), magnifique ouvrage publié par la société des *Dilettanti*, et il fournit un grand nombre d'articles dans divers recueils : l'*Edinburgh Review*, le *Philosophical Museum*, l'*Archæologia*, etc. Il eut une vive polémique avec Wolf, au sujet de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, et prétendit que l'auteur de ce second poëme vivait longtemps après l'auteur du premier.

KNIGHT (Thomas-André), botaniste et agronome anglais, frère du précédent, né à Wormesley en 1759, mort en 1838. Après avoir visité la France, il s'établit à Elton, où il possédait une propriété, puis à Dowton-Castle, passa presque tout le reste de sa vie au milieu de ses jardins et de ses champs, qui étaient pour lui de véritables laboratoires, devint, en 1804, un des fondateurs de la Société d'horticulture, dont il eut la présidence de 1811 jusqu'à sa mort, et ne se rendit de temps à autre à Londres que pour communiquer des mémoires sur le résultat de ses recherches à la Société royale, dont il était membre. Knight était l'ami des célèbres Banks et Humphry Davy. Il a laissé des travaux fort remarquables sur la physiologie végétale et sur l'horticulture. Il apporta des améliorations à la culture des arbres fruitiers, des plantes potagères, à la culture forcée dans les serres chaudes; il étudia avec autant de soin que de sagacité l'influence de la greffe, de l'incision annulaire, de l'hybridité, des engrais, et ses recherches eurent la plus heureuse influence sur l'horticulture de son pays. Frappé de la débilité rapide des arbres fruitiers multipliés par la greffe, il proposa de les remplacer par de nouvelles variétés obtenues de graines; il établit, par des expériences ingénieuses, la marche de la sève

ascendante dans le bois et celle de la sève descendante dans l'écorce; il jeta une vive lumière sur la question, de son temps fort obscure, du mode d'accroissement dans les arbres et du mode de formation de l'écorce; il présenta des remarques aussi curieuses qu'exactes sur la cause de la direction des tiges et des racines, sur les mouvements des vrilles de diverses plantes grimpantes, etc. Les mémoires de ce savant distingué ont été réunis et publiés sous le titre de : *Selection from the physiological and horticultural papers published by the A. Knight* (1841).

KNIGHT (Edouard), acteur anglais, né à Birmingham en 1774, mort à Londres en 1826. Il étudiait chez un peintre, lorsqu'il se prit de passion pour le théâtre. Son maître étant mort, il parut sur la scène de New-Castle-under-Line, dans le rôle de Hob de la farce intitulée *Hob in the Well*, fut outrageusement sifflé et reprit ses pinceaux, mais pour peu de temps. Au bout d'une année, il résolut de paraître de nouveau sur les planches dans le même rôle, et fit son second début à Raither, où cette fois il reçut un encourageant accueil. A partir de ce moment, il joua dans diverses villes de province, notamment à York, où il resta sept ans, et épousa en secondes noces la principale actrice du théâtre de cette ville, Suzanne Smith (1807), puis se rendit à Londres, où il fut successivement attaché au théâtre de Drury-Lane et au Lycæum, et jouit constamment, jusqu'à l'époque de sa retraite, de la faveur du public. Knight était un fort remarquable acteur comique. « Il excellait surtout, dit Parisot, dans les rôles qui demandaient tout à la fois de la bonhomie et de la finesse. Une vivacité de sensations extraordinaire lui permettait de tout saisir, de tout rendre. Avant de parler, avant de faire un geste même, la comique expression de chaque muscle de sa face provoquait une hilarité que sa plaisante pantomime, que ses inflexions et son accent allaient changer bientôt en unanimes éclats de rire : le tout avec naturel et simplicité. » Il excellait dans les rôles de Robin Dure-tête, dans *Frasques de la fortune;* de Timothée Quaint, dans la *Fille du soldat;* de Sim, dans l'*Avoine sauvage*, etc. Comme homme privé, il se faisait remarquer par sa bonté, sa bienveillance et la régularité de ses mœurs.

KNIGHT (Thomas), acteur et auteur dramatique anglais, né dans le comté de Dorset vers 1775, mort à Londres en 1820. Destiné par son père, riche fermier, à la carrière du barreau, il se rendit à Londres, mais ne tarda pas à négliger complétement les cours de Lincoln's Inn, résolut de se faire comédien, s'engagea dans une troupe de province, obtint des succès à Bath, comme acteur comique, et revint à Londres en 1795 avec un engagement pour Covent-Garden. Très-faible dans les rôles tragiques, il obtint de beaux succès dans la comédie et se fit particulièrement remarquer par l'art avec lequel il savait se costumer de façon à produire l'illusion scénique. Knight épousa une actrice, miss Farren, sœur de la comtesse de Derby, et quitta, en 1803, la scène pour devenir directeur des troupes de Liverpool et de Manchester. On a de lui une farce, intitulée les *Honnêtes voleurs* (1797), et un divertissement musical, la *Porte à barrière* (1799).

KNIGHT (Henri GALLY), écrivain anglais, né en 1786, mort à Londres en 1846. Il fit partie de la Chambre des communes de 1824 à 1835, voyagea successivement en Espagne, en Sicile, en Grèce, en Palestine, en France, et s'occupa principalement de l'histoire de l'architecture, tant en Angleterre que sur le continent. Il cultiva également la poésie. Nous citerons parmi les ouvrages de Knight : *Europa rediviva* (1810), poëme; *Phrosine* (1817), nouvelle grecque; *Alasthan* (1817), nouvelle arabe; *Voyage architectural en Normandie* (1831), ouvrage estimé; les *Normands en Sicile* (1838); *Annibal en Bithynie* (1839), poëme dramatique; *Architecture ecclésiastique de l'Italie depuis Constantin jusqu'au* XVe *siècle* (2 vol. in-fol.), son meilleur ouvrage, orné de gravures par Oven Jones. Il a laissé, en outre, une relation de ses voyages.

KNIGHT (Henri COGSWELL), poëte américain, né à New-Buryport vers 1788. Il remplit les fonctions pastorales, s'adonna avec succès à la prédication et s'occupa en même temps beaucoup de poésie. Outre deux volumes de sermons, on a de lui : *The Cypriad* (1809), poëme; *The Trophies of love*, poëme; *The Broken harp* (1815). Ses poésies sont écrites avec facilité et avec goût. Les œuvres de Knigth ont été recueillies à Boston (1821, 2 vol.). On ignore l'époque de sa mort. — Son frère, Frédéric KNIGHT, né en 1791, mort en 1849, a également cultivé la poésie. Un certain nombre de ses pièces ont été publiées sous le titre de *Thorn cottage or the poet's home* (Boston, 1855, in-12).

KNIGHT (Charles), éditeur et littérateur anglais, né à Windsor, où son père était libraire, en 1791, mort en 1873. Ils fondèrent ensemble, en 1811, le *Courrier de Windsor et d'Eton*, qui parut jusqu'en 1827. Dans l'intervalle, il avait publié, sous ce titre : le *Simple Anglais* (1820-1822), un recueil qui fut la première tentative faite pour procurer au peuple un livre de lecture instructif et à bon marché. En 1822, il transféra à Londres le siége de sa librairie et y fit paraître la *Revue trimestrielle de Knight*, dont Macaulay fut un des collaborateurs. Son principal mérite est de s'être fait, à partir de 1827, l'éditeur des publications entreprises par la Société pour la vulgarisation des connaissances utiles, entre autres, du *Penny Magazine* (1832-1845) et de la *Penny Cyclopædia* (1835-1843, 27 vol.), que l'on peut regarder comme le premier essai de ces publications populaires à bon marché, qui ont pris depuis lors une si grande extension, non-seulement en Angleterre, mais encore dans toute l'Europe. Parmi les ouvrages, encyclopédiques ou autres, qu'il a depuis édités, il faut citer les suivants : *Shakspeare illustré* (1839-1844, 8 vol.); *Quelques instants avec les meilleurs auteurs anglais* (1847-1848, 4 vol.); *Œuvres de Shakspeare avec commentaires* (1855-1857, 8 vol.); *Histoire populaire d'Angleterre* (1856-1860, 8 vol.), et l'*Encyclopédie anglaise*, dont la seconde édition a paru de 1866 à 1869, et à laquelle le *Grand Dictionnaire* a emprunté d'utiles renseignements.

M. Knight a écrit lui-même un certain nombre d'ouvrages, qui annoncent chez lui un sérieux talent de littérateur et une étude approfondie des auteurs classiques de sa patrie. Ce sont les suivants : *Biographie de Shakspeare* (1843); *Caxton*, biographie (1844); *Historique des opinions sur les œuvres de Shakspeare* (1847); *Etudes sur Shakspeare* (1849); le *Vieil imprimeur et la presse moderne* (1854); les *Ombres des vieux libraires* (1865); *Quelques aventures de la vie d'un travailleur* (1863-1865, 3 vol.); ce dernier ouvrage est son autobiographie. M. Knight édite depuis 1859 le journal officiel, la *Gazette de Londres;* il a, en outre, pris une part active à l'établissement des bibliothèques populaires dans les principales villes de l'Angleterre, et aux manifestations contre l'impôt sur le papier et contre la loi du timbre.

KNIGHT (John PRESCOTT), peintre anglais, né à Stafford en 1803. Il eut pour père un acteur, alors en vogue, et dont la réputation ne nuisit pas au succès de son fils. Sa vocation n'était pas, on peut le supposer, nettement dessinée chez lui, car il se laissa, sans protestation, placer dans une maison de commerce. Plus tard, s'étant lié avec le peintre J. Clint, il fit ses études sous la direction de son ami, qu'il prit pour maître. M. Knight, avec son intelligence et le travail excessif qu'il s'imposa, se fit bientôt un nom. Les deux premières toiles de son début furent remarquées. Les amis de son père aidant, la fortune vint avec la réputation; comme peintre de portrait, il distança tous ses rivaux; deux ou trois de ses portraits passent pour des chefs-d'œuvre. A l'Exposition universelle de 1855, M. Knight a envoyé deux toiles : les *Naufrageurs* et *John Knox cherchant à arrêter la violence du peuple*. Le talent sobre et ferme de l'artiste fut très-apprécié, notamment par ses confrères en peinture. M. Knight a été reçu en 1836 membre de l'Académie de Londres, et, croyons-nous, nommé professeur en 1844.

KNIGHTIE s. f. (naï-tî — de *Knight*, phys. angl.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des protéacées, tribu des grévillées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans la Nouvelle-Zélande.

KNIGHTON (Henri), historien anglais du commencement du XVe siècle. On ignore l'époque de sa naissance et celle de sa mort, et tout ce que l'on sait de lui, c'est qu'il était chanoine de l'abbaye de Leicester. Sa *Compilatio de eventibus Angliæ a tempore regis Edgari usque ad mortem regis Ricardi secundi* a été insérée par Twysden dans les *Decem scriptores* (Londres, 1652, in-fol.).

KNIN, l'*Arbuda* des anciens, ville de l'empire d'Autriche, dans la Dalmatie, cercle et à 66 kilom. E. de Zara, sur la Kierka; 1,270 hab. Elle est défendue par une citadelle assez importante.

KNIPERLÉ s. m. (kni-pèr-lé). Variété de raisin.

KNIPERODE (Weinrich DE), grand maître de l'ordre Teutonique, mort en 1382. Mis à la tête de son ordre, après la mort de Henri Dusemer, en 1351, il fit la guerre au duc de Lithuanie, Keystuth, qu'il vainquit et fit prisonnier, ne put empêcher les Lithuaniens de saccager Résil, en Prusse, vengea, pendant une lutte de sept ans, la mort de 1,500 prisonniers massacrés par eux, et leur tua 11,000 hommes dans un bataille décisive, qui eut lieu en 1370. Kniperode passa les douze dernières années de sa vie dans le repos, fonda une école de droit à Marienbourg, et eut pour successeur Conrad Zolner de Rodenstein.

KNIPHAUSEN, ancienne seigneurie souveraine de l'Allemagne, et le plus petit Etat de l'ex-confédération germanique, sur le golfe de Jahde; elle était enclavée dans le duché d'Oldenbourg, et avait une superficie de 28 kilom. carr., avec une population de 3,100 hab. Le ch.-l. était Kniphausen, village de 50 hab. Le comte résidait à Varel. Dans l'empire d'Allemagne, Kniphausen était une seigneurie immédiate, qui fut réunie à la Hollande en 1807, au département français de l'Ems-Oriental en 1810, et à l'Oldenbourg en 1813. Elle fut, sur les réclamations du comte de Bentink, qui en était propriétaire, déclarée Etat indépendant en 1826. La maison d'Oldenbourg l'a définitivement achetée en 1854.

KNIPHAUSEN (Dodon DE), général hollandais, né en 1582, mort en 1635. Après s'être fait remarquer par sa valeur sous les ordres de Maurice, prince d'Orange, et avoir reçu plusieurs blessures au siége d'Ostende, il devint bailli et commandant de Stikhusen, lieutenant-colonel d'infanterie dans les troupes des villes hanséatiques (1613), général-major dans l'armée de Christian, duc de Brunswick (1621), et il reçut une dangereuse blessure à la bataille de Hochst-sur-le-Mein. Kniphausen servit ensuite sous les ordres du comte de Mansfeld et fut fait prisonnier près du pont de Dessau, par Wallenstein, en 1626. Etant parvenu à se sauver, au bout d'une année de détention à Hall, il entra au service du Danemark, qu'il quitta pour prendre un commandement dans l'armée du roi de Suède, Gustave-Adolphe, en qualité de général-major (1630). Il était chef d'état-major de ce prince, qui en faisait le plus grand cas et qui lui avait accordé toute sa confiance, lorsqu'il prit Wolgart et défendit Brandebourg; mais il tomba entre les mains de Tilly lors de la prise de cette ville. Echangé bientôt après, il prit une part brillante à la bataille de Lutzen, où Gustave-Adolphe périt d'un coup de pistolet (1632), s'empara de Leipzig et de Chemnitz, reçut le titre de maréchal, continua la guerre de concert avec le duc Bernard de Weimar, battit les impériaux près du village de Heissich-Oldendorf, sur la rive gauche de l'Oder (1633), et prit part à la prise de Hameln, d'Osnabrück, d'Hildesheim, de Ham, etc. Sur le refus d'Oxenstiern de signer la capitulation d'Osnabrück, Kniphausen quitta le service; mais, dès 1632, il fut mis à la tête des troupes suédoises en Westphalie, et trouva la mort dans un combat que lui livra, près d'Osnabrück, le général Luttersheim.

KNIPHOF (Jean-Jérôme), médecin allemand, né à Erfurt en 1704, mort en 1763. Après avoir étudié la médecine à Erfurt et à Iéna, il fut reçu docteur en 1727. Dix ans plus tard, il fut nommé professeur extraordinaire de médecine à Erfurt, et devint professeur ordinaire en 1738. En 1743, il devint bibliothécaire de l'Académie des curieux de la nature, dont il était membre depuis plus de dix ans. Ses publications se réduisent à quelques opuscules académiques, intéressants pour la plupart, et dont voici les titres : *Dissertatio de lepra* (Erfurt, 1727); *Programma de physiognomia tanquam parte semioticæ* (Erfurt, 1737); *De manuscriptis, præcipue medicis* (Erfurt, 1745); *Dissertatio de febribus compositis* (Erfurt, 1746); *Dissertatio de pica* (Erfurt, 1746); *Dissertatio sistens corticis peruviani febrifugi succedaneorum quorumdam examina* (Erfurt, 1747, in-4o); *De gramine lavidensi præcellentissimo* (Erfurt, 1747); *De thermis artificialibus* (Erfurt, 1748); *De eo quod novo medico opus sit cœmeterio* (Erfurt, 1748); *De transpiratione; De lactis discussione; De errore loci; De gutta serena; De sectione venæ medianæ nonnumquam periculosa; De morborum recidivis; De nitro; De compressione; De pilorum usu; De elegantioris sexus conditionibus; De lochiorum retentione; De salubritate; De laboribus pharmaco-chymicis*, etc.

KNIPHOFIE s. f. (kni-fo-fî — de *Kniphow*, bot. russe). Bot. Genre de plantes, de la famille des liliacées, formé aux dépens du genre tritoma, et comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

KNIPOLÉGE s. m. (kni-po-lé-je). Ornith. Genre de passereaux formé aux dépens des gobe-mouches.

KNIPPERDOLLING ou **KNIPPER-DOLLINK** (Bernard), sectaire, l'un des chefs des anabaptistes de Munster, né dans cette ville vers la fin du XVe siècle, mort en 1536. Chassé de sa ville natale pour ses opinions religieuses, il erra fugitif en divers lieux de l'Allemagne et de la Suède, puis revint à Munster après avoir embrassé l'anabaptisme. La violence de son fanatisme lui donna bientôt l'influence qui, dans les temps de trouble, appartient au plus audacieux. Peu après, il fut arrêté par ordre de l'évêque et jeté en prison pour avoir excité la révolte. Cette incarcération fut loin de calmer son enthousiasme. Dès qu'il se vit libre, il recommença ses prédications et prêcha la nécessité de réformer les mœurs. Afin de frapper le peuple, il allait nu-pieds dans les rues. Ce fut lui qui accueillit Matthys et Jean de Leyde, le tailleur prophète; et quand une révolte heureuse eut donné le pouvoir à sa secte, il devint bourgmestre de la cité (1534), et le roi de la nouvelle Sion, Jean de Leyde, lui confia le *glaive de Samson*, en d'autres termes, le nomma exécuteur des hautes œuvres, puis stathouder. Après le triomphe du parti catholique (1536), il fut, par ordre de l'évêque, déchiré avec des tenailles rougies au feu et mis à mort. Il subit cet épouvantable supplice avec le courage d'un martyr et refusa de se rétracter.

KNIPS-MACOPPE (Alexandre), médecin italien, né à Padoue en 1662, mort en 1744. Il fit ses études médicales à Padoue et à Venise, servit en Dalmatie et en Espagne sous les ordres du général Farnèse, visita la Hollande, vint à Paris et à Montpellier, et retourna enfin à Padoue, où il fut nommé, en 1703, professeur de botanique médicale. Il passa plus tard à la première chaire de médecine pratique, qu'il conserva jusqu'à sa mort. Knips offre le curieux exemple d'un professeur ayant professé pendant soixante ans. Il paraît que ce médecin avait beaucoup étudié les effets thérapeutiques du mercure; cependant il ne nous a laissé aucun écrit sur ce sujet, et nous ne connaissons de lui que : *Disssertatio epistolica de aortæ polypo* (Bressia, 1731, in-4o); *Pro empirica secta adversus theoriam medicam prælectio habita in archilycæo Patavino, dum a lectura simplicium ad medicinam theoricam adduceretur* (1716, in-4o).

KNIPSTROW (Jean), réformateur allemand. V. KNIEPSTROH.

KNISTENAU s. m. (kni-ste-nô). Ethnogr. Membre d'une peuplade de l'Amérique du Nord.

— Linguist. Idiome américain parlé par les Knistenaux.

— **Encycl.** Ethnogr. Les *Knistenaux* sont répandus dans le haut Canada et le district du Sarkatchawan, entre le lac Ouinipeg à l'E. et les monts Rocheux à l'O. Ils sont d'une stature médiocre, bien proportionnés et d'une extrême agilité. Des yeux noirs et perçants animent leur physionomie agréable et ouverte. Ils se peignent le visage de diverses couleurs. Ils portent des habits simples et commodes, coupés et ornés avec goût, mais quelquefois ils vont presque entièrement nus, même dans les plus grands froids. Leurs femmes passent pour les plus belles de toutes les peuplades sauvages de l'Amérique septentrionale. Leur taille est bien proportionnée et leur visage d'une régularité remarquable. Ces sauvages sont probes, généreux et hospitaliers, lorsque le funeste usage des liqueurs fortes n'a pas changé leur naturel. Ils ne comptent pas la chasteté au nombre des vertus, et ne croient pas que la fidélité conjugale soit nécessaire au bonheur des époux. Ils offrent leurs femmes aux étrangers; ils en changent fréquemment entre eux. Ce peuple est naturellement très-superstitieux; ainsi, les brouillards qui couvrent les marais passent pour être les esprits des défunts. Les *Knistenaux* sont au nombre d'environ 24,000, dont 3,800 guerriers.

— Linguist. L'idiome *knistenau* appartient à la famille lennape, région alléghanyque (Amérique du Nord). Les Nehethawas, décrits par Umfreville, répandus sur un vaste espace, et dont le langage est, selon ce voyageur, concis, doux et rempli d'expression; les Monsonies du fond de la baie de Saint-James; les Nenawehks, le long de Severn, et les Abbitibbes, le long du fleuve et du lac de ce nom; les Crees du lac Rouge ainsi que les Attikamegs, qui vivent à 150 milles environ au N. de Montréal, parlent des dialectes *knistenaux*. Dans plusieurs de ces dialectes, dont quelques-uns seront peut-être regardés par la suite comme des langues sœurs, il n'y a pas de sons correspondant à ceux de nos lettres ***r*** et ***l***.

KNITTEL (Gaspard), savant et jésuite allemand, né à Glatz en 1644, mort à Telcz en 1702. Il professa les humanités, les mathématiques, la philosophie (1661-1672), puis fut successivement chapelain de l'ambassade d'Autriche, procureur provincial près la cour de Vienne et recteur de l'université de Prague. Ses principaux ouvrages sont : *Cosmographia elementaris* (Prague, 1673); *Via regia ad omnes artes et scientias* (Prague, 1682); *Aristoteles curiosus et utilis* (Prague, 1682).

KNITTEL (François-Antoine), savant théologien allemand, né à Salzdalum en 1721, mort à Wolfenbuttel en 1792. Il commença ses études au gymnase de Brunswick, les poursuivit à Helmstædt et à Halle, menant de front la théologie et les mathématiques. Passionné pour l'art de la prédication, il fut nommé à Schliestædt et à Warl, puis à Wolfenbuttel, où il se fixa définitivement, en 1753, avec le titre d'archidiacre de la grande église de cette ville. Plusieurs fois, le poste de professeur lui fut offert dans diverses universités; il le refusa constamment, aimant mieux la prédication que l'enseignement. Toutefois, les fonctions pastorales ne lui faisaient pas négliger les travaux sérieux. On a de lui : *Ulfilæ versionem gothicam nonnullorum capitum epistolæ Pauli ad Romanos, cum variis monumentis ineditis eruit, commentatus est deditque foras* (Brunswick, 1762, in-4o), l'œuvre capitale de Knittel; *Pensées nouvelles sur les fautes communes à tous les manuscrits de l'Ancien Testament* (Brunswick, 1755, in-4o); l'*Art de catéchiser* (Brunswick, 1786, in-8o); *Nouvelles critiques sur le célèbre témoignage de Josèphe relativement au Christ* (Brunswick, 1779); *Mémoire sur la critique de l'Apocalypse* (Brunswick, 1773, in-4o); *Conjectures sur l'origine des trois cent vingt premiers vers des* Travaux et des Jours, *d'Hésiode*. A ces ouvrages, il faut ajouter des dissertations, des recensions, des poésies latines et grecques, etc.

KNITTLINGEN, ville du royaume de Wurtemberg, cercle du Neckar, bailliage et à 2 kilom. N.-O. de Maulbronn, sur la frontière du duché de Bade; 2,250 hab. Suivant la tradition, c'est le lieu de naissance du fameux docteur Faust.

KNJASCHNIN (Jacques-Borissowitsch), poëte russe. V. KNIAJNINE.

KNOBBÆRT (Jean-Antoine), jurisconsulte belge, né à Anvers, mort en 1677. Il appartenait à une famille d'imprimeurs fort connus et exerçait la profession d'avocat au conseil de Flandre. On lui doit, sous le titre de *Jus civile Gandensium, hoc est usus moresque eorum in populo nati a principe confirmati et observationibus illustrati* (Anvers, 1677, in-fol.), un commentaire intéressant à consulter, au point de vue historique, sur les soixante-quatre premiers articles de la coutume de Gand.

KNOBELSDORF (Jean-Georges-Wenceslas, baron DE), architecte allemand, né en 1697, mort à Berlin en 1753. Il quitta le service militaire pour se consacrer aux beaux-arts, qu'il étudia en France et en Italie, et fut nommé par Frédéric le Grand surintendant des bâtiments royaux et conseiller des finances. Parmi ses constructions, on cite l'Opéra de Berlin et la délicieuse résidence de Sans-Souci. Il a laissé, en outre, de bons portraits et des paysages. Knobelsdorf joignait à un incontestable talent le caractère le plus estimable. Son *Eloge* a été écrit par Frédéric lui-même et se trouve dans le tome VIII des *Mémoires de l'Académie de Berlin.*

KNOBELSDORF (A.-François, baron DE), général prussien, né en 1723, mort à Berlin en 1799. Il se distingua pendant les guerres de Sept ans et de la succession de Bavière, fut un des meilleurs lieutenants du grand Frédéric, qui le nomma gouverneur de Custrin et feld-maréchal, prit, en 1793, le commandement d'un corps de 10,000 hommes envoyés dans le Brabant pour y faire une diversion en faveur de l'armée autrichienne, fit le blocus de Landau, dont il ne put s'emparer, et servit en 1794 sur le Rhin. — Un autre général prussien du même nom et de la même famille, KNOBELSDORF, né à Wuttunow en 1775, mort à Berlin en 1826, prit part aux guerres contre la France en 1792, 1793, 1794, 1806, fit les campagnes de 1813 et de 1814 avec le grade de lieutenant-colonel des gardes royaux et devint, en 1815, inspecteur général de la garde du roi de Prusse.

KNOBELSDORF (DE), diplomate prussien, de la même famille que les précédents, né vers le milieu du XVIIIe siècle. Nommé ministre plénipotentiaire de Prusse à Constantinople, par Frédéric-Guillaume II, il parvint par son habile intervention à terminer la guerre qui avait lieu entre la Turquie, l'Autriche et la Russie (1791), s'efforça d'amener le gouvernement du sultan à refuser de recevoir Sémonville comme ambassadeur de la République française (1793), et retourna peu après à Berlin. En 1806, il fut accrédité comme ministre à Paris, dans le but ostensible de maintenir la paix, mais en réalité afin de gagner le temps nécessaire à la Prusse pour achever ses armements. Lorsque la guerre fut déclarée, Knobelsdorf revint en Prusse, où il mourut quelques années après.

KNOBLECHER, missionnaire et voyageur allemand, né vers 1800. Après avoir étudié la théologie à Rome, il se rendit en Syrie, où il apprit l'arabe, puis fut attaché à la mission de Khartoum. En 1849, il partit avec quelques autres missionnaires et des marchands, qui allaient commercer sur le Nil Blanc, vit la fameuse montagne de granit de Niezkanyi, à 5° de lat., et atteignit les rapides du Nil Blanc, où s'étaient arrêtées jusque-là toutes les recherches. Après les avoir franchis avec ses compagnons de voyage, il arriva au village de Tokiman, où les naturels accueillirent avec joie les voyageurs et furent émerveillés en entendant les accords d'un harmonica. Il poussa ensuite jusqu'à Logwek, où le Nil Blanc a 217 mètres de largeur et 3 mètres environ de profondeur pendant la saison sèche, puis revint à Khartoum, où il reprit l'œuvre des missions.

KNOCH (Georges-Ludolphe-Otto), théologien allemand, né à Burgwedel (Hanovre) en 1705, mort en 1783. Il fut prédicateur à la cour de Brunswick, devint pasteur à Riddagshausen, en 1772, puis surintendant. On a de lui : *Documents historiques et critiques tirés de la collection de Bibles qui se trouve à la bibliothèque Grauenhof du prince de Brunswick* (Hanovre et Wolfenbuttel, 1749-1754, 1 vol. in-8°); *Bibliothèque biblique* ou *Catalogue de la collection de Bibles faite par la duchesse douairière Elisabeth-Sophie-Marie de Brunswick* (Brunswick, 1752, in-8°). De plus, on a de lui deux traités, l'un intitulé *Réplique modeste d'un luthérien aux motifs qu'on allègue cette année comme ayant déterminé, en* 1710, *un prince à quitter le culte évangélique pour celui de l'Église romaine* (Brunswick, 1755, in-8°), et l'autre *Sur le livre de l'intérim*, de Calvin (Hambourg, 1776, in-8°).

KNOEPKEN (André), dit aussi **Knop, Knopf** ou **Cnoph**, réformateur de la Livonie, né à Custrin dans les dernières années du XVe siècle, mort à Riga en 1539. Il était très-attaché à la religion catholique, lorsqu'il lut le livre de Luther *De captivitate Babylonis*, qui modifia complétement sa manière de voir. Un de ses amis, instituteur comme lui, subit la même impression. Tous deux, s'étant avoué leurs sentiments nouveaux, crurent de leur devoir de donner à leur enseignement une direction conforme à l'état de leur esprit; mais, craignant d'être poursuivis pour ce fait, ils partirent, se dirigeant l'un sur Riga, l'autre sur Wittemberg. A Riga, Knoepken réunit secrètement les partisans des idées nouvelles. Mais l'arrivée de Sylvestre Tegelmeister fit tomber tous les masques; les églises furent envahies, les images déchirées et le conseil municipal mis en demeure d'ouvrir une conférence entre les catholiques et les protestants. Dans cette lutte théologique, Knoepken se distingua et fit pencher de son côté les autorités de la ville. Le luthéranisme fut déclaré religion régnante à Riga, et Knoepken nommé pasteur de l'Eglise naissante. Il entra en fonctions en 1523. On a de lui : *Interpretatio in Epistolam ad Romanos, Rigæ apud Livonios prælecta* (Wittemberg, 1514, in-4°), et un grand nombre de *Cantiques*, qui ne sont pas encore oubliés, notamment sur les psaumes III, XXIII, XXV, CXXV et CXXXIII.

KNOES (Olaüs), poëte suédois, né en 1683, mort à Wanga en 1748. Après avoir été professeur à l'université d'Upsal, où il avait fait ses études, il occupa une chaire à Marienstadt, puis fut, à partir de 1729, pasteur à Wanga. Knoes cultiva avec un certain succès la poésie latine. Outre des discours, on a de lui : *De providentia divina* (Upsal, 1710); *Virens perpetuo flore amarantus, carmen* (1714, in-4°).

KNOES (André), théologien suédois, fils du précédent, né à Marienstadt en 1721, mort à Skara en 1779. En quittant Upsal, où il avait été répétiteur, il prit le diplôme de docteur en théologie, remplit les fonctions pastorales à Skara (1771), puis devint correspondant du comité des affaires ecclésiastiques. C'était un homme d'un grand savoir, à qui l'on doit, entre autres ouvrages : *Compendium theologiæ practicæ* (Upsal, 1760, in-8°); *Leçons sur un catéchisme biblique et pratique* (Upsal, 1779-1780); *Analecta epistolarum imprimis historiam et res litterarias Sueciæ illustrantium* (Upsal, 1787-1790).

KNOES (Olaüs-Anderson), historien suédois, frère du précédent, né vers 1746, mort à Skara en 1804. D'abord professeur et bibliothécaire à Upsal, il occupa ensuite une chaire de littérature grecque à Skara et fut l'ami et le correspondant de l'historien Gjœrwell. Nous citerons de lui : *Historia Academiæ upsalensis* (Upsal, 1752-1790); *Historiola literaria Vestrogothiæ latinorum poetarum* (8 parties); *Analecta epistolarum imprimis historiam et res literarias Sueciæ illustrantium* (7 parties).

KNOETZSCHER (Jean-Chrétien), jurisconsulte allemand, né à Freyberg en 1764, mort à Leipzig en 1805. Il abandonna la maison de commerce où il était placé pour apprendre les langues, puis le droit, se fit recevoir docteur, publia des ouvrages qui le firent avantageusement connaître et obtint, outre une chaire de droit à Leipzig, le titre d'avocat de l'électeur de Saxe près la cour supérieure et le consistoire. On lui doit un assez grand nombre d'écrits, dont les principaux sont : *De prærogativa Sancti Romani Imperii principum electorum* (Leipzig, 1791); *Historia vicariatus Sancti Romani Imperii* (Leipzig, 1792); *Origines vicariatus Sancti Romani Imperii* (Leipzig, 1792); *Commentatio juris metallici* (Leipzig, 1795); *De la condamnation des malfaiteurs aux travaux des mines* (Leipzig, 1795); *Essai d'une Histoire du vicariat de l'empire avant la bulle d'Or* (Leipzig, 1796).

KNOLLER (Martin DE), peintre allemand, né à Steinach (Tyrol) en 1725, mort en 1804. Fils d'un peintre des plus médiocres, qui lui enseigna les premiers principes de son art, il aurait probablement végété toute sa vie à Steinach, si le peintre allemand Paul Troger, passant par ce village, n'eût été frappé des premières œuvres du jeune artiste et ne l'eût emmené avec lui à Vienne (1745). Sous ce maître, Knoller fit de tels progrès qu'il devint l'un des premiers artistes de son époque. De 1748 à 1750, il aida son maître à peindre les fresques de la cathédrale de Brixen et obtint, en 1753, de l'Académie de Vienne, le grand prix de peinture historique. La même année, il revint dans le Tyrol et y exécuta les fresques de l'église d'Anrass. En 1725, il partit pour l'Italie, séjourna à Rome, à Naples, à Milan, où il exécuta des travaux importants. De retour en Allemagne, il exécuta, en 1764, un de ses principaux ouvrages, les fresques de l'église de Volders, près de Hall, dans le Tyrol, où il peignit différents épisodes de la vie de saint Charles Borromée. En 1765, il retourna à Milan auprès de son protecteur, le comte Firmiani, et ce fut dans cette ville qu'il résida dès lors le plus ordinairement. Parmi les œuvres nombreuses qu'il y exécuta, nous citerons surtout un plafond, dans le palais du prince Belgiojoso, représentant l'apothéose d'un des ancêtres de ce dernier. En Allemagne, ses œuvres les plus remarquables sont : les fresques qui décorent l'église du couvent d'Ettal, dans les Alpes de Bavière; les sept coupoles de l'église de Neresheim, en Wurtemberg; une immense fresque de 36 mèt. de longueur sur 9 mèt. de hauteur, représentant l'*Ascension de la Vierge*, à l'hôtel de ville de Munich, et des retables dans diverses églises de la Bavière méridionale. A Vienne, il peignit surtout des portraits et fut anobli par Marie-Thérèse. Enfin, Inspruck, Botzen et d'autres villes du Tyrol possèdent de ses toiles, et l'on trouve trois retables de lui dans l'église de son village natal. Ses œuvres se distinguent, en général, par la correction et la vigueur du dessin, l'éclat du coloris, par l'expression vigoureuse et par les attitudes fermement accentuées de ses personnages.

KNOLLES ou **KNOWLES** (Robert), capitaine anglais, désigné par les historiens sous le nom de **Canolle**, né dans le comté de Chester vers 1312, mort vers 1406. Il fit la guerre en France, figura au combat dit des *Trente* (1350), vainquit et fit prisonnier Du Guesclin au pont d'Evron (1351), dévasta la Normandie, assista aux siéges de Rennes et de Dinan (1357-1359), dirigea les bandes d'aventuriers qui, pendant les années suivantes, ravagèrent le Berry et l'Auvergne, commanda une des ailes de l'armée anglo-bretonne à la bataille d'Auray (1363), reçut du duc Jean V le don de plusieurs fiefs, conduisit des secours au prince Noir, qui, pour ce service, le nomma sénéchal de Guyenne. Il se signala encore par la dévastation de la Picardie et de la Champagne, par la défense de Brest contre Clisson et Du Guesclin, et comprima à Londres la formidable insurrection de Wat-Tyler (1581).

KNOLLES (Richard), historien anglais, né dans le comté de Northampton vers 1540, mort à Sandwich en 1610. Il fut directeur de l'école libre de cette dernière ville, et composa plusieurs ouvrages remarquables, qui sont : *Histoire des Turcs* (1610, in-fol.), plusieurs fois rééditée; *Vies et conquêtes des rois et empereurs ottomans jusqu'à l'année* 1610 (1621); *Discours abrégé sur la grandeur de l'empire turc* (1621). Cet écrivain a été très-diversement jugé. S. Johnson en parle comme d'un historien de beaucoup de mérite. D'après Horace Walpole, au contraire, son *Histoire des Turcs* n'est « qu'un ramas de fables et, sous le rapport du style, c'est le livre le plus ennuyeux du monde. »

KNOLLIS (Francis), homme d'Etat anglais, né à Grays, comté d'Oxford, vers 1530, mort en 1596. Il déploya un grand zèle pour la Réforme, reçut diverses missions d'Édouard VI et d'Elisabeth, devint vice-chambellan de la reine, trésorier de sa maison, conseiller privé, et fut un des commissaires nommés pour instruire le procès de Marie Stuart. On a de lui un traité intitulé : *Against the usurpation of papal bishops* (1608, in-8°); *General survey of the isle of Wight.*

KNOPPERN s. m. (kno-pèrn). Bot. et Com. Galle qui se développe sur la cupule du gland de chêne rouvre.

— **Encycl.** Cette excroissance, qui envahit presque toujours la cupule et empêche le gland de se développer, présente, au centre d'une enveloppe ligneuse, une cavité unique prenant de l'air par le sommet, et contenant un coque blanche qui a dû servir aux métamorphoses de l'insecte, et quelquefois l'insecte lui-même pourvu de ses ailes. Elle est raboteuse, légère, d'une couleur jaune pâle, quelquefois d'un jaune rougeâtre ou s'approchant du brun. Son odeur est nulle, et sa saveur un peu astringente. Cette galle se produit particulièrement en Hongrie, en Styrie, en Croatie, dans l'Esclavonie, dans la Natolie, dans le Piémont. Elle nous arrive en sacs du poids de 90 à 100 kilogr.

Les *knopperns* servent, comme les gallons du Levant, au tannage des cuirs. Ils ne sont pas aussi bons pour teindre que la noix de galle, mais meilleurs, à ce qu'il paraît, pour tanner. Ils sont surtout préférables pour cet objet à l'écorce de chêne. Dans les imprimeries et les teintureries d'Allemagne, on les emploie pour les couleurs fauves, grises et noires. Kurrer obtenait avec eux les nuances grises sur étoffes de deuil, pour lesquelles, auparavant, on employait le bois de Campêche. La laine, traitée par le sulfate de zinc, prend, avec le *knoppern*, un jaune nankin grisâtre.

KNORR (Georges-Wolfgang), graveur et dessinateur allemand, né à Nuremberg en 1705, mort dans la même ville en 1761. Il était tourneur, lorsqu'il commença à apprendre à graver et à peindre. Il exécuta plusieurs paysages; puis ayant développé en lui, par la lecture de divers ouvrages d'histoire naturelle, le goût de cette science, il se mit à dessiner et à graver principalement des plantes, des fleurs, des coquillages, etc. On doit à Knorr les illustrations des ouvrages suivants : *Thesaurus rei herbariæ hortensisque universalis* (Nuremberg, 1750, in-fol.), texte de Gmelin avec 301 planches enluminées; *Monumentorum et aliarum quæ ad sepulcra veterum pertinent rerum, imagines* (Nuremberg, 1753, in-fol.); *Recueil de monuments* (Nuremberg, 1768-1778, 5 vol. in-fol.); les *Délices des yeux et de l'esprit* ou *Collection générale des différentes espèces de coquillages que la mer renferme* (Nuremberg, 1760-1775, 3 vol. in-4°), avec fig.; *Deliciæ naturæ selectæ* (Nuremberg, 1766-1777, in-fol., avec 88 planches); les *Délices physiques choisies* (Nuremberg, 1769-1776, 2 vol. in-fol.).

KNORR DE ROSENROTH (Christian), érudit allemand, né à Alt-Rauden (Silésie) en 1636, mort en 1689. Il fit une étude approfondie de la jurisprudence, de la chimie, des langues, et se rendit surtout célèbre comme restaurateur des sciences rabbiniques et cabalistiques. Le comte de Sulzbach le nomma conseiller et chancelier. Ses ouvrages les plus remarquables sont : *Kabbala denudata, seu doctrina Hebræorum transcendentalis et metaphysica atque theologica* (1677-1678, 2 vol.), traité qui valut à Knorr sa grande réputation et qui contient à peu près tout ce qu'on peut dire sur la philosophie cabalistique. Dans ce curieux ouvrage, fort mal composé du reste, il s'est efforcé d'accommoder les dogmes du christianisme à la cabale : *Liber Sohar restitutus, seu Kabbalæ denudatæ tomus secundus* (Francfort, 1683), ouvrage qui lui attira, ainsi que le précédent, le reproche d'athéisme; *Nouvel Helicon* ou *Cantiques spirituels*, en allemand (Nuremberg, 1684).

KNOT s. m. (knott). Ornith. Nom anglais du CANUT.

KNOTES s. f. pl. (kno-te). Minér. Mélange de plomb sulfuré qui, dans certains gisements, se trouve associé au grès.

KNOTT (Edouard), controversiste et jésuite anglais, dont le véritable nom était **Matthieu Wilson** et qui a signé plusieurs de ses ouvrages du pseudonyme de **Nicolas Smith**, né à Pegsworth (Northumberland) en 1580, mort à Londres en 1656. Il fut successivement préfet du collége anglais de Rome, vice-provincial et provincial de son ordre en Angleterre. Knott assista à l'assemblée générale des jésuites qui eut lieu en 1646 et y fut élu définiteur. Il se fit remarquer par diverses controverses avec le docteur Parker et avec Chillingworth. Ses principaux ouvrages sont : *Modesta et brevis discussio aliquarum assertionum doctoris Killisoni* (Anvers, 1631, in-12); la *Charité déguisée* (1632), petit traité dans lequel il défend contre les protestants les doctrines catholiques du salut et de la grâce; la *Miséricorde et la vérité* ou la *Charité observée par les catholiques* (1634); le *Christianisme justifié* (Saint-Omer, 1634); l'*Infidélité démasquée* (Gand, 1652), en réponse à l'ouvrage de Chillingworth intitulé : la *Religion protestante.*

KNOUT s. m. (knoutt — mot russe). Supplice usité en Russie, et qui consiste à frapper sur le dos avec un fouet : *Donner, recevoir le* KNOUT. *La justice en Russie, c'est encore le* KNOUT. (A. de La Forge.) ‖ Fouet avec lequel on inflige ce châtiment : *S'armer d'un* KNOUT. *Un petit nombre de coups de* KNOUT *donnent la mort; quatre à cinq suffisent pour ne faire qu'une plaie du corps du condamné.* (Legoarant.)

— **Encycl.** Ce genre de supplice, depuis fort longtemps et de nos jours encore usité en Russie, tire son nom de l'instrument qui sert à l'infliger, lequel n'est autre chose qu'une longue et étroite lanière recuite dans une espèce d'essence et fortement enduite de limaille métallique. « Ainsi préparée, dit M. Kluczko dans ses *Souvenirs d'un Sibérien*, la lanière atteint une dureté et une pesanteur extrême; mais, avant qu'elle se durcisse, on a soin de replier sur eux-mêmes les bords amincis à dessein, et qui forment de cette façon une rainure s'étendant dans toute la longueur de la courroie, à l'exception toutefois de l'extrémité, laissée souple pour qu'elle puisse s'enrouler autour du poignet de l'exécuteur; à l'autre bout est fixé un petit crochet en fer. S'abattant sur le dos nu du patient, le *knout* tombe de son côté concave sur la peau, que les bords de l'instrument coupent comme un couteau; la lanière ainsi incrustée dans les chairs, l'exécuteur ne l'enlève pas, mais la tire à lui horizontalement, ramenant, au moyen du crochet et par longues bandelettes, les parties détachées. » Pour appliquer la peine du *knout*, on place le condamné sur le dos d'un autre homme, et le bourreau, après lui avoir enlevé sa chemise, lui donne le nombre de coups déterminé par le juge.

Au lieu du *knout* proprement dit, on se sert aussi d'un instrument appelé le *plet*. Il consiste en trois fortes lanières terminées par des balles de plomb. D'après la loi, le plet doit peser de cinq à six livres. Quand il tombe sur le patient, il croit être frappé d'un triple bâton. Ce châtiment s'emploie pour des délits de peu de gravité. Il n'en est pas de même du grand *knout*. Celui-ci, en effet, amène très-souvent la mort. Dans le cas où le patient résiste, il est presque toujours destiné à passer sa vie dans les mines ou en Sibérie. Voici comment on administre le grand *knout*. On commence par dépouiller le patient de ses vêtements jusqu'à la ceinture, puis, on l'attache au haut d'une échelle par les deux mains, que l'on a précédemment liées l'une à l'autre. Placé ainsi les pieds pendants, sans toucher à terre, le condamné présente le dos tout entier aux coups du bourreau. Autrefois, au lieu d'attacher le condamné à une échelle, on liait les deux mains derrière le dos, et à l'aide d'une poulie on le suspendait par les bras à une potence; le poids du corps faisait démettre les bras qui venaient se placer au-dessus de la tête; on attachait ensuite aux pieds du patient des poids, dont la pesanteur faisait disloquer tous les membres, et c'est dans cette posture qu'il recevait les coups de *knout*.

La veille d'une exécution, le bourreau a soin de faire tremper les lanières du *knout* dans du lait, afin de les rendre plus souples. Chaque coup de fouet marque sa place et fait couler le sang. Un homme qui en a reçu quinze à la peau totalement enlevée, et ses chairs sont aussi profondément incisées

qu'elles pourraient l'être au moyen d'un instrument tranchant. On dit qu'un exécuteur habile peut, au troisième coup, tuer le patient, et que les familles riches le payent pour qu'il en soit ainsi, lorsqu'elles veulent sauver un de leurs membres de la honte de la flétrissure ou du malheur d'être envoyé aux mines. Quand le bourreau a infligé le nombre de coups désigné par l'arrêt, nombre qui, d'après un ukase de Pierre le Grand, peut s'élever à 109, il détache le patient, qui est presque toujours évanoui; puis, aidé de ses valets, il lui coupe le nez, lui ouvre les narines avec un couteau, et le marque avec un fer rouge au front et aux joues. Ce supplice terminé, on conduit le malheureux à l'hôpital où tous les soins nécessaires à sa guérison lui sont prodigués, pour le rendre propre au travail des mines.

Anciennement, le grand *knout* servait aussi pour donner la question, et si le prévenu n'avait pas avoué son crime après avoir reçu les coups de fouet, on l'accrochait par les pieds et les mains à une grande barre de bois qui était tenue par deux hommes, puis on présentait le malheureux devant un grand feu, et, pendant qu'on lui grillait le dos, on lui faisait les questions nécessaires. Si, après trois épreuves semblables, l'accusé n'était pas complètement grillé et n'avouait pas son crime, et que les preuves ne fussent pas tout à fait convaincantes, on le renvoyait absous.

Les exécutions les plus célèbres par le grand *knout* sont : celle du czarewitz Alexis, fils de Pierre le Grand, qui fut condamné sous l'inculpation fausse d'avoir voulu attenter à la vie de son père ; la seule grâce que le czar lui accorda fut de permettre qu'on lui donnât du poison avant le supplice; celle de Mme Lapouchin, qui fut célèbre par sa beauté et qui brilla à la cour de l'impératrice Elisabeth : accusée d'avoir favorisé une conspiration, elle fut condamnée au *knout*. Après que son corps eut été réduit en lambeaux par le fouet, on lui arracha la langue et on l'envoya en Sibérie. Les nobles, comme les serfs, sont passibles de ce supplice terrible, qui est encore aujourd'hui en usage en Russie.

Le *knout* n'est pas seulement un instrument de supplice. Tous les cavaliers le portent en guise d'arme. En outre, chez les paysans russes, dans la cérémonie du mariage, pour marquer l'autorité dont les parents de la femme se dessaisissent en faveur de leur gendre, la nouvelle épouse se met à genoux devant son père et sa mère; ceux-ci lui donnent chacun un coup de *knout* et passent ensuite cet instrument au nouveau mari, qui frappe également sa femme, pour faire acte de pouvoir. Ces coups-là ne sont pas mortels.

KNOWLES (Thomas), théologien anglais, né à Ely en 1723, mort en 1802. Après avoir fait ses études au collége de Pembroke à Cambridge, il devint prédicateur de Sainte-Marie, exerça cette fonction pendant trente ans environ, et jouit de divers bénéfices, tels que ceux d'Ely, d'Ickworth et de Winston. Il montra dans ses discours, comme dans ses écrits, une modération que tous les théologiens feraient bien d'imiter. On a de lui : *Doctrine de l'Ecriture sainte sur l'existence et les attributs de Dieu*, en douze sermons; *Réponse à l'essai sur le Saint-Esprit, attribué à l'évêque Clayton; Observations sur le bill relatif aux dîmes; Dialogue sur l'acte du test; Observations sur la mission divine de Moïse; Conseils à un jeune ecclésiastique*, en six lettres, etc.

KNOWLES (James-Sheridan), célèbre auteur dramatique anglais, né à Cork (Irlande) en 1784, mort à Torquay, comté de Devon, en 1862. Son père, James Knowles, linguiste distingué, à qui on doit un dictionnaire estimé de la langue anglaise, l'emmena à Londres en 1792. A quatorze ans, James Sheridan composa un poëme d'opéra sur une vieille ballade, le *Barde gallois*. L'année suivante, d'après les conseils de William Hazlitt, de Coleridge et de Charles Lamb, il se mit à étudier sérieusement les classiques dramatiques de l'Angleterre et surtout Shakspeare. De retour en Irlande, il résolut, malgré l'opposition de sa famille, de s'initier à l'art dramatique en embrassant la profession de comédien. Ses débuts à Dublin ne furent pas heureux et il parut renoncer momentanément au théâtre; mais, en 1809, il s'engagea dans une troupe nomade, où se trouvait alors celui qui devait être le célèbre Kean, et ce fut pour cet artiste qu'il écrivit *Léo le Bohémien*, pièce jouée avec succès sur le théâtre de Waterford, mais qui n'a pas été imprimée. L'année suivante, pour suppléer, dit-on, à l'insuffisance de ses appointements, il publia un volume de vers, intitulé : *Pièces fugitives*, qui ne paraît pas avoir atteint le but qu'il se proposait.

Bientôt, las d'une existence misérable et des ennuis de la carrière théâtrale, il vint ouvrir à Belfast un cours public de grammaire et de déclamation, dans lequel il étudia surtout les pièces de Shakspeare. Ce fut là que, toujours animé de la passion du théâtre, il composa le drame de *Brian Boroihme*, également resté inédit. La tragédie de *Caïus Gracchus*, jouée à Belfast, et reprise plus tard au théâtre de Covent-Garden, (1823) commença sa réputation de poëte dramatique (1815). Cinq ans plus tard, il faisait représenter à Glascow celle de *Virginius*, composée pour Kean. Cette dernière pièce est, avec *Guillaume Tell* (1825), le *Bossu* (1832), la *Chasse à l'amour* (1836), ce que Sheridan Knowles a composé de plus remarquable. Ce sont celles qu'il jouait de préférence lorsqu'il se reprit de belle passion pour la profession d'acteur. « Sans être un comédien remarquable, dit M. P. Louisy, il apportait dans son jeu de la dignité, une tenue excellente, et il savait se faire applaudir à côté de Kean, de Kemble et de Macready. Le caractère fortement tracé du *Bossu* était une de ses meilleures créations. On aimait beaucoup Knowles en province, et il fut accueilli, en 1835, en Amérique avec de bruyantes démonstrations, qui s'adressaient peut-être plus à l'auteur qu'à l'interprète. » Vers 1845, sa santé chancelante l'obligea de renoncer définitivement à la scène. Il s'essaya alors dans le roman et publia successivement : *Georges Lowell* (1847) et *Henry Fortescue* (1848), qui passèrent à peu près inaperçus. Un volume de vers, l'*Improvisateur*, éprouva le même sort, et Sheridan Knowles, qui, malgré ses succès dramatiques, était loin d'être riche, s'adressa à la Société des auteurs dramatiques, qui lui fit obtenir une pension de deux cents livres sterling (1849) et le titre de conservateur de la maison de Shakspeare à Stratford-sur-Avon. Dans les dernières années de sa vie, le poëte, obsédé par des idées mystiques, se convertit à la doctrine des baptistes, et, grâce à son talent d'élocution, se livra à des prédications anticatholiques qui obtinrent un très-grand succès de curiosité. C'est sous l'inspiration de ces idées qu'il a publié divers volumes, parmi lesquels nous citerons : le *Rocher de Rome* et l'*Idole détruite par son propre prêtre*, qui ne sont autre chose que des traités de controverse religieuse. « Comme auteur dramatique, dit un de ses biographes, la scène contemporaine lui est redevable de caractères vivement sentis ; les passions humaines sont indiquées et développées par lui avec une puissance qui rappelle les traditions du siècle d'Elisabeth. En imitant le style et la manière des anciens maîtres, il n'a pourtant pas cessé d'être lui-même ; il sait habilement conduire ses personnages et les placer dans des situations émouvantes, et à ce besoin de péripéties il va même jusqu'à sacrifier la clarté de l'intrigue. » Nous citerons, parmi ses nombreuses pièces : la *Fille du mendiant* (1828); *Alfred le Grand* (1831); l'*Epouse* (1833); la *Fille* (1836); la *Fille du naufragé* (1837); la *Ruse d'une femme* (1838) ; la *Fiancée de Mariendorpet* (1838); *Amour* (1839); *Jean de Procida* (1840) ; les *Vieilles filles* (1841) ; la *Rose d'Aragon* (1842) ; le *Secrétaire* (1843), etc. Le théâtre de Knowles a été publié complétement pour la première fois en 1845.

KNOWLES (Robert), capitaine anglais. V. KNOLLES.

KNOWLTON (Thomas), naturaliste anglais, né en 1692, mort en 1782. C'était un jardinier, qui fut porté par son état à s'occuper de botanique et que ce goût conduisit à étudier les sciences naturelles. Il s'attira l'estime de plusieurs savants, notamment de Sloane, et découvrit l'*égagropile de mer* (*globa conferva*), qui paraît être le résultat de la décomposition des feuilles de la *zostère marine*, qui se forment en boule dans l'estomac des poissons. Il a publié dans les *Philosophical Transactions* diverses observations sur des cornes d'élan, sur deux hommes d'une pesanteur extraordinaire, etc.

KNOWLTONIE s. f. (knôl-to-nî — de *Knowlton*, bot. angl.) Bot. Genre de plantes vivaces, de la famille des renonculacées, tribu des clématidées, dont l'espèce type croît au Cap de Bonne-Espérance.

— **Encycl.** La *knowltonie* du Cap est une plante vivace, à racine fibreuse, à tiges terminées par des ombelles de petites fleurs d'un blanc verdâtre ou jaunâtre; le fruit est charnu, et ressemble à une mûre de ronce. Cette plante croît sur les pentes humides des montagnes du Cap de Bonne-Espérance. Toutes ses parties possèdent des propriétés caustiques très-prononcées. On emploie ses feuilles contuses à la place des cantharides, et elles produisent très-rapidement une phlyctène ; il serait même dangereux de les laisser trop longtemps sur l'endroit où l'on a voulu provoquer une irritation artificielle. Les autres espèces croissent dans la même région et jouissent des mêmes propriétés. Comme espèces d'ornement, elles ont peu d'éclat ; on les cultive en serre tempérée.

KNOW-NOTHING s. m. (knô-no-sign, *gn* mll — de l'angl. to *know*, connaître ; *nothing*, rien). Membre d'un parti américain, qui repousse les étrangers et les catholiques.

— **Encycl.** Les *know-nothing* composèrent d'abord une association plus ou moins secrète, qui prit naissance dans la Nouvelle-Angleterre, et qui avait pour mot d'ordre de repousser des fonctions civiles les étrangers, et particulièrement les catholiques. Leur programme était celui-ci : les Américains doivent être les maîtres de l'Amérique; les étrangers ne seront naturalisés qu'après un stage de vingt ans; les catholiques, même américains, doivent être tenus en suspicion, parce qu'ils obéissent à un prince étranger et à une doctrine absolutiste.

Les *know-nothing* se multiplièrent surtout dans les Etats du Nord; mais jamais ils ne constituèrent un grand parti, et ils restèrent en quelque sorte à l'état de secte. La nécessité de s'attacher les émigrants s'imposant chaque jour davantage aux partis sérieux, ces exclusifs ne purent conquérir une influence que leur disputaient d'ailleurs les démocrates, les républicains et autres fractions importantes de la démocratie américaine.

Aujourd'hui, le parti des *know-nothing* n'existe plus qu'à l'état de souvenir; il a disparu sans même avoir joué un rôle appréciable dans les événements politiques.

KNOX (Jean), un des promoteurs de la Réforme en Ecosse, né à Giffort ou à Haddington en 1505, mort à Edimbourg en 1572. Il étudia à l'université de Saint-André, où les doctrines de Gerson et de Pierre d'Ailly, sur la suprématie des conciles généraux, jetèrent dans son esprit les premiers germes des idées démocratiques qu'il voulut plus tard introduire dans l'Eglise et dans l'Etat, reçut l'ordination en 1530, et enseigna pendant plusieurs années la philosophie. La lecture des Pères et de la Bible lui fit répudier la théologie scolastique; les prédications de Tindal et de Wishart l'entraînèrent tout à fait dans les nouvelles doctrines religieuses, et il ne craignit pas de les enseigner dans ses cours à l'université (1542). Menacé du bûcher, il s'enfuit, fut ramené à Saint-André par une révolte triomphante et fait prisonnier lors de la prise de cette ville par la régente, aidée d'une flotte française (1547). Jeté aux galères en France, il recouvra sa liberté à l'époque du mariage de Marie Stuart avec le dauphin, et se rendit en Angleterre, où il mit son activité et son éloquence au service de la Réforme. Il refusa un évêché, ne voulant point admettre la hiérarchie aristocratique du clergé anglican.

Il quitta l'Angleterre lorsque la reine Marie y rétablit le catholicisme, alla gouverner une église de réfugiés de langue anglaise à Francfort, se transporta ensuite à Genève, où il eut pour maître et pour ami Calvin, qu'il égalait en inflexibilité et surpassait en énergie. La politique tolérante de Marie de Lorraine lui ayant ouvert son pays en 1555, il y rentra, et se prépara à devenir l'organisateur religieux de l'Ecosse et son dominateur moral.

Il commença par gagner la noblesse à ses projets, et tout d'abord lord James Stuart, frère naturel de la reine et prieur de Saint-André, lord Horn et lord John Erskine. Sous l'impulsion de ces puissants personnages, dont deux furent plus tard régents d'Ecosse, les familles influentes se constituèrent en congrégations religieuses et prirent l'engagement solennel de travailler à propager la prédication de l'Ecriture. Soutenu par l'élite de l'Ecosse, Knox se rendit sans crainte à l'assignation du clergé catholique dans Edimbourg. Là, pendant dix jours et sans aucune opposition, il expliqua les Evangiles devant une foule immense attirée par ses éloquentes prédications. L'opposition se déchaîna contre Knox, quand il voulut entraîner le peuple, comme il avait entraîné les grands. Le clergé en appela énergiquement à la régente, et en lui représentant les dangers que l'innovation religieuse faisait courir au royaume, il obtint facilement pleins pouvoirs contre le hardi prédicateur dont il avait déjà essayé de se débarrasser par la violence, dans le comté d'Angus. Knox comprit l'inutilité de la résistance, et, cédant à l'orage, il partit pour Genève, où une place de pasteur lui était offerte. Cependant on instruisait son procès; accusé et facilement convaincu d'hérésie, il fut condamné au bûcher et brûlé en effigie sur la place de la Haute-Croix, à Edimbourg.

C'est à cette époque qu'il lança contre Marie d'Angleterre, la régente d'Ecosse, et Catherine de Médicis, son violent et curieux pamphlet : le *Premier son de la trompette contre le monstrueux gouvernement des femmes* (1558). L'année suivante, il revint en Ecosse, rappelé par ses partisans, au moment où l'influence funeste des Guises menaçait la liberté religieuse. Les persécutions le jetèrent dans la révolte, inévitable, au reste, même avant son arrivée. Proscrit par un conciliabule que présidait le primat, il souleva Perth, accompagna l'armée protestante qui vint s'emparer d'Edimbourg, mais qui ne put s'y maintenir, et parcourut ensuite l'Ecosse, relevant partout le courage des réformés, qui dominèrent momentanément après la mort de la régente (1660). Maîtres du pays, ils demandèrent au Parlement, dans une pétition approuvée, sinon composée par Knox, que le clergé catholique fût supprimé, la doctrine de la transsubstantiation condamnée, les pèlerinages défendus, la croyance au purgatoire et à l'intercession des saints abrogée. Le *Credo* ou confession de foi qu'ils rédigèrent en même temps, sur la demande du Parlement, fut voté et sanctionné par acclamation. C'était la proscription substituée à la proscription, suivant la coutume éternelle des sectes. L'exercice de la religion catholique fut interdit. L'austère discipline presbytérienne de Knox rencontra plus d'opposition et ne fut adoptée que partiellement, à cause du caractère démocratique qui lui était propre. Pendant le règne de Marie Stuart, il déploya une grande énergie de conduite et de langage, constamment fidèle à sa haine du pouvoir absolu, de la hiérarchie épiscopale et du catholicisme, fanatique et intolérant comme le sont dans les temps de lutte les hommes de passion et de conviction ardente; mais doué d'un caractère rigide et de mœurs pures, inaccessible à la corruption comme à la crainte, sans aucune préoccupation personnelle, et tout entier à l'œuvre qu'il avait entreprise, et qu'il eut la joie de voir en partie accomplie avant de mourir.

Outre le pamphlet que nous avons cité, Knox avait écrit : *Exhortation chrétienne à ceux qui professent l'Evangile du Christ dans le royaume d'Angleterre* (1554); *Lettres à la reine Marie, régente d'Ecosse* (1556) ; *Courte exhortation à l'Angleterre* (1559); *Histoire de la réformation de la religion en Ecosse* (1573), ouvrage posthume.

KNOX (Robert), voyageur anglais, né en 1638, mort vers 1700. A dix-neuf ans, il s'embarqua sur le navire *Annah*, commandé par son père, capitaine au service de la compagnie des Indes, visita Madras, Masulipatam, Ceylan, fut fait prisonnier par les indigènes, avec son père et 15 hommes de l'équipage (1660), et envoyé dans une localité située à quelques lieues de Candy. Son père mourut au bout d'un an, et lui-même fut longtemps malade. Ayant recouvré la santé, il gagna quelque argent en tricotant des vêtements de coton, puis en vendant des grains, parvint, après une captivité de neuf ans, à s'enfuir avec un de ses compagnons et atteignit le fort hollandais d'Arepa (18 octobre 1679), d'où il gagna la côte occidentale de Ceylan. Là, il s'embarqua pour Batavia et arriva en Angleterre en 1680. La compagnie des Indes le nomma peu après capitaine d'un navire avec lequel il navigua à plusieurs reprises dans la mer du Sud. Knox a publié, sous le titre de *Historical relation of the island of Ceylan* (Londres, 1687, in-4°), une relation de sa captivité, laquelle a été traduite en français, sous le titre de *Relation du voyage de Ceylan dans les Indes orientales* (Paris, 1684). C'est un ouvrage d'un grand intérêt, qui donne une idée parfaitement exacte de cette île au point de vue de la géographie, du gouvernement, des mœurs, de la religion, du langage, des productions, etc.

KNOX (John), marin anglais, né à Edimbourg, mort à Dalkeith en 1790. Il devint capitaine et fit, de 1757 à 1760, la guerre dans l'Amérique du Nord. Il a relaté les événements auxquels il avait été mêlé à cette époque, dans un ouvrage intitulé *An historical account, etc.* (Londres, 1769, 2 vol. in-4°), et trad. en français sous le titre de *Relation historique des campagnes faites en Amérique pendant les années* 1757, 1759 et 1760, *contenant les événements les plus remarquables de cette époque, notamment les deux siéges de Québec, etc.*, avec un *Journal météorologique*, et suivie de pièces officielles.

KNOX (John), libraire et écrivain écossais, né vers 1720, mort en 1791. Il ouvrit une boutique de libraire sur le Strand, à Londres, puis employa la grande fortune qu'il avait acquise dans le commerce des livres à établir sur divers points des côtes d'Ecosse des pêcheries pour le hareng. De 1764 à 1775, Knox fit seize voyages en Ecosse. Il a publié le récit de ses principales excursions sous le titre de *Voyage à travers les highlands de l'Ecosse* (1785, in-8°), trad. en français par Th. Mandar (Paris, 1790, 2 vol. in-8°).

KNOX (Henri), général américain, né en 1750, mort à Thomastown en 1806. Lorsque éclata, dans l'Amérique du Nord, l'insurrection des colonies contre l'Angleterre, Knox, chaud partisan de l'indépendance de sa patrie, se mit à la tête d'une compagnie de volontaires, se signala par son intrépidité et par son intelligence, notamment au siége de Boston, puis devint successivement commandant de l'artillerie, brigadier général (1776), major général (1781). Après avoir rempli les fonctions de secrétaire de la guerre de 1790 à 1794, pendant l'administration de Washington, son ami, il vécut dans la retraite et mourut pour avoir avalé un os de poulet.

KNOX (Vigésime), professeur et moraliste anglais, né à Newington-Green, comté de Middlesex, en 1752, mort à Tunbridge en 1821. Il fit ses études au collége de Saint-Jean, à Oxford, dont son père était l'un des directeurs et où il ne tarda pas à obtenir le grade d'agrégé; il cultiva avec succès les lettres grecques et latines, enseignées dans les colléges anglais d'après des méthodes excellentes, et, au sortir de l'université, écrivit diverses études sur des sujets de morale et de littérature. Ces essais furent goûtés et Knox les fit éditer ensemble : *Essays moral and literary* (Londres, 1777, in-12) ; il les augmenta d'un nouveau volume l'année suivante. En cette même année 1778, il fut élu supérieur (*master*) de l'école de Tundbrige, poste qu'il occupa trente-trois ans avec la plus grande distinction. Il a publié depuis : *Education libérale* ou *Traité pratique sur les moyens d'acquérir une instruction utile et convenable* (1781, in-8°), ouvrage où il signalait quelques vices de l'éducation anglaise et qui lui fit quelques ennemis; *Elegant extrach in prose* (1788, in-8°) ; *Elegant extract in verse* (1790, in-8°) ; *Elegant epistles* (1792, in-8°), trois recueils de morceaux choisis à l'usage de ses élèves; *Soirées d'hiver* (1788, 3 vol. in-12), recueil de divers morceaux de critique; *Sermons* (1792, in-8°); *Lectures de la famille* (1794, in-8°); *Philosophie chrétienne*

(1795, 2 vol. in-8°), son meilleur ouvrage. On lui doit, en outre, quelques éditions estimées de classiques latins.

Le principal titre de gloire de V. Knox, c'est de s'être fait l'apôtre de la tolérance religieuse, et, quoique ministre anglican, d'avoir éloquemment revendiqué les droits des catholiques. Ces vues élevées remplissent presque entièrement le recueil de *Sermons* et surtout le traité de *Philosophie chrétienne*.

KNOX (Robert), physiologiste anglais, né à Londres vers 1802, mort en 1855. Reçu docteur en médecine, il se livra à l'exercice de son art à Londres et fit en même temps sur l'anatomie et la physiologie des cours qui eurent du succès. L'Académie de médecine de Paris l'admit au nombre de ses membres correspondants. Atteint d'une maladie mentale, il mourut dans une maison d'aliénés. Outre des mémoires insérés dans divers recueils, on lui doit : les *Races humaines* (Londres, 1850, in-12), ouvrage curieux, fruit de longues méditations et d'une grande hardiesse de vues.

KNOXIE s. f. (kno-ksî — de *Knox,* écrivain anglais). Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées, tribu des spermacocées, comprenant plusieurs espèces qui croissent aux Indes orientales.

KNOXVILLE, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Tennessee, sur la rive droite de l'Holston, à l'E. de Nashville; 5,000 hab. Nombreuses manufactures de glaces. Université fondée en 1807.

KNUPFER (Nicolas), peintre allemand, né à Leipzig en 1603; on ignore la date de sa mort. Tout jeune encore, il manifesta de grandes dispositions pour le dessin, apprit la peinture sous quelques maîtres médiocres, puis à Utrecht, dans l'atelier de Bloemart, et devint, en peu de temps, un très-habile artiste. Knupfer a exécuté un assez grand nombre de tableaux, remarquables par la correction du dessin, la facilité de la touche, le fini de l'exécution et l'agrément du coloris. Il excellait surtout dans les tableaux d'intérieur et dans le portrait. Parmi ses meilleures productions, on cite : la *Fête de la Saint-Jean à Leipzig*, gravée par Geyser; des *Enfants couronnés de fleurs;* une *Assemblée des dieux; Berger conduisant par la main une bergère couronnée de fleurs; Solon devant Crésus; Jésus-Christ devant Pilate;* les *Bacchanales; Famille exécutant un concert*, une de ses meilleures œuvres; *Mercure enlevant la Fortune malgré les prières et les efforts des mortels pour la conduire dans l'Olympe*, allégorie qui a fait partie du musée du Louvre, d'où elle a été enlevée par la Prusse en 1815. Jade a gravé le portrait de Knupfer, peint par lui-même.

KNUT. V. CANUT.

KNUTSFORD, ville d'Angleterre, comté et à 45 kilom. N.-E. de Chester, sur le Birken; 4,100 hab. Fil à coudre et à tisser; velours; tanneries. Courses annuelles de chevaux. Près de là est la belle résidence de lord Tobley. Cette ville est ainsi nommée, dit-on, de ce que le roi Kanut ou Knut y passa le *ford* (gué).

KNUTSSON (Torkel), général et homme d'Etat suédois, mort à Stockholm en 1306. Issu d'une famille obscure, il parvint par ses talents au premier rang de l'armée, devint grand maréchal et sénateur du royaume, et fit preuve d'un tel mérite, que le roi Magnus II mourant le désigna pour être régent de Suède et tuteur de son fils Birger, alors âgé de dix ans. Knutsson montra aussitôt combien il était digne de ce choix. Après avoir alloué une pension à Waldemar, qui avait été detrôné, il s'attacha à mettre l'ordre dans les finances de l'Etat, épuisées par les prodigalités de Magnus, enleva au clergé la dîme dite des pauvres pour combler le déficit du trésor, brisa par sa fermeté la résistance des évêques qui voulaient s'opposer à cette mesure, maintint la tranquillité dans le royaume, fit alliance avec les villes hanséatiques, et maria le jeune roi avec la fille du roi de Danemark. Les Karéliens ayant, à l'instigation des Russes, ravagé les colonies suédoises de la Finlande, le régent s'empara de leur pays, fonda Viborg sur le bord du golfe de Finlande, puis se rendit maître de Kexholm. Trois ans plus tard, en 1298, il battit les Russes, qui voulaient incendier la flotte suédoise. C'est vers cette époque qu'il jeta les fondements de Nyslot ou Landskrona, sur la Néva. De retour en Suède, Knutsson réforma la loi civile de l'Upland, conclut une alliance avec la Norvege, et, au bout de treize ans d'administration, pendant lesquels la Suède était arrivée à un haut degré de prospérité, il remit le pouvoir à Birger, qui venait d'atteindre sa majorité (1302). Peu après la désunion éclata entre le jeune roi et ses frères, qui allèrent demander, pour le combattre, des troupes au roi de Norvége. Mis à la tête d'une armée, Torkel Knutsson marcha contre les princes révoltés et les contraignit à demander la paix (1305). Ce grand homme de bien ne devait trouver, en récompense de tant de signalés services, que la plus lâche ingratitude. Entièrement dominé par le clergé, qui avait reconquis toute sa puissance, le faible Birger eut la coupable faiblesse de prêter l'oreille aux accusations portées contre le plus fidèle et le plus grand de ses sujets. Il donna l'ordre de l'arrêter, comme coupable d'avoir trahi l'Etat, violé les droits de l'Eglise et semé la discorde dans la famille royale. Arrêté dans sa terre de Lina, en Westrogothie, Knutsson fut conduit à Stockholm, condamné à la peine capitale et exécuté. « Torkel Knutsson, dit Botin dans son *Histoire du peuple suédois*, fut le plus habile ministre et le guerrier le plus heureux de son temps. Il joignait à un esprit profond une connaissance parfaite de sa patrie et un zèle ardent pour ses intérêts, à une âme intègre un courage inébranlable et un cœur compatissant. Esclave de sa conscience, les principes de l'honnêteté étaient pour lui des vérités sacrées et leur défense un devoir impérieux. » Il passe pour l'auteur d'un ouvrage fort estimé, intitulé le *Guide des rois et des capitaines.*

KNUTZEN ou **KNUZEN**, ou **CNUZEN** (Mathias), philosophe allemand, né dans le Holstein vers le milieu du XVII^e siècle, mort après 1674. Catéchumène et prédicateur, il se fit interdire pour la hardiesse de ses opinions, et vint prêcher publiquement l'athéisme en Allemagne, où il forma une secte qui n'eut qu'une existence éphémère. Il a consigné ses doctrines, notamment, dans une *Epistola amici ad amicum* (Rome, 1674), trad. en français par La Croze dans ses *Entretiens sur divers sujets d'histoire, de littérature, de religion et de critique* (1711). Dans cette lettre, « il enseigne, dit Weiss, qu'il n'y a point de Dieu ni de diable; que les magistrats et les prêtres sont tous également inutiles au maintien de la société; que le mariage ne diffère point de la fornication; que la vie de l'homme est bornée à cette terre; qu'après la mort il n'y a point de récompense à espérer ni de châtiment à craindre; enfin, que chacun doit se diriger d'après le sens intime, qui apprend à chacun son devoir. » En un mot, précurseur des philosophes français du XVIII^e siècle, il remplaçait tous les dogmes religieux par la science, la conscience et la raison. On a, en outre, de lui, en allemand : *Conversation entre un maître de maison et ses trois hôtes de religions différentes* (Altona, 1674), et *Dialogue entre l'aumônier D. Brunmaer et un écrivain latin* (1673). Selon toute probabilité, le pouvoir le fit jeter en prison, car, à partir de 1674, époque où parut son *Epître d'un ami à un ami*, on n'entendit plus parler de lui.

KNUTZEN (Martin), littérateur allemand, né à Kœnigsberg en 1713, mort en 1751. Il professa la philosophie dans sa ville natale, où il devint ensuite conservateur de la bibliothèque du château et inspecteur d'académie. Ses principaux ouvrages sont : *Elementa philosophiæ rationalis* (Kœnigsberg, 1747); *Preuve philosophique de la vérité du christianisme* (Kœnigsberg, 1739), *Arithmetica mechanica* (Kœnigsberg, 1741).

KOALA s. m. (ko-a-la). Mamm. Mammifère de l'ordre des marsupiaux, qui habite la Nouvelle-Hollande : *La femelle du* KOALA *porte longtemps son petit sur son dos.* (Cuvier.)

— **Encycl.** Le *koala* présente de grandes analogies avec les phalangères. Les naturalistes qui ont parlé de cet animal ne sont pas d'accord entre eux dans la description qu'ils en ont faite. Pour G. Cuvier, le *koala* est un animal au corps trapu, porté sur des jambes courtes, dépourvu de queue. Ce qui le caractérise, ce sont ses doigts. Ceux de devant sont au nombre de cinq, se divisant en deux groupes opposables l'un à l'autre dans la préhension. Les pieds de derrière n'ont que quatre doigts. Le pouce et le doigt voisin sont réunis l'un à l'autre et n'en forment qu'un seul. Le pelage est d'un gris légèrement bleuâtre sur le dos et blanchâtre sous le ventre. C'est sur les arbres qu'on le rencontre le plus ordinairement, ou dans des espèces de larges terriers qu'il se creuse au pied des arbres. Une particularité assez singulière, c'est que l'animal, dans son bas âge, vit quelque temps sur le dos de sa mère, absolument comme les jeunes sarigues vivent dans la poche abdominale de la leur.

Selon d'Orbigny, en 1815 M. de Blainville a donné la description d'un animal qu'il a nommé ours à poche, animal dont le port est assez semblable à celui d'un ours. Il est dépourvu de queue, et, comme les phalangères, possède un pouce opposable, ce qui le distingue tout à fait du *koala* de Cuvier. Néanmoins, cet animal a été nommé *koala* par certains naturalistes. Du reste, ces deux animaux sont très-voisins l'un de l'autre, et peuvent être identiques, car on peut admettre une erreur dans l'une des deux descriptions. Ils habitentles tous deux la Nouvelle-Hollande, mais on les y rencontre assez rarement.

KOATOO s. m. (ko-a-tou). Ornith. Espèce de martin-pêcheur de la Nouvelle-Zélande.

KOB s. m. (kobb). Mamm. Nom vulgaire d'une espèce d'antilope. ‖ On dit aussi KOBA.

KOB (Jean), philosophe et jurisconsulte allemand, né à Hildburghausen en 1590, mort en 1661. Il fut successivement professeur de logique et de métaphysique à Nuremberg (1621), inspecteur des bénéfices de cette ville (1636) et obtint, en 1645, une chaire de droit canon. C'était un homme fort instruit, à qui l'on doit un certain nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Quæstiones miscellaneæ metaphysicæ* (Altorf, 1615); *Disputationes logicæ* (Altorf, 1622); *De instrumentis dialecticis* (Altorf, 1629); *Decas quæstionum miscellanearum* (Altorf, 1630); *Disputatio de natura homonymorum, synonymorum* (Altorf, 1636, in-4°), etc.

KOBAD, surnommé **Chyrouyèh**, roi de Perse de la dynastie des Sassanides, mort en 629 de notre ère. Dès qu'il fut monté sur le trône, il fit mettre à mort, pour éviter toute compétition dans sa famille, ses dix-sept frères et même son père Khosrou Pervitz, puis s'efforça de faire oublier ses crimes en rétablissant la justice dans son royaume; mais sa conduite l'avait rendu odieux à ses sujets, et il s'efforça vainement de calmer sa conscience en proie aux plus sombres remords. Il mourut, dit-on, de chagrin, après un règne de dix-huit mois. C'est ce prince, désigné par les Grecs sous le nom de **Siroès**, qui rendit à l'empereur Héraclius la vraie croix enlevée par les Perses sous le prédécesseur de ce prince.

KOBAD, roi de Perse. V. CABADÈS.

KOBAH (Nassir ed-Dyn), roi de Moultan, mort en 1286 de notre ère. Turc d'origine et d'abord esclave, il sut gagner la faveur du sultan gauride Schihab ed-Dyn Mohammed, qui lui donna le gouvernement de Moultan et des provinces limitrophes de Ghazna sur les bords de l'Indus. Après la mort du sultan (1206), Kobah, profitant de la faiblesse de Mahmoud, successeur de ce prince, se déclara souverain indépendant dans le Moultan, agrandit ses Etats en s'emparant du Sind et de diverses régions de la Perse et de l'Indoustan, soutint, avec des chances diverses, de longues guerres contre les sultans de Ghazna et de Dehly, guerres un instant suspendues lors de l'invasion de Gengis-Kan, épuisa complétement ses ressources, perdit ses places fortes de l'Indus et se noya en se sauvant sur ce fleuve. Après sa mort, le sultan de Dehly annexa les Etats de Kobah à son royaume.

KOBALT s. m. Minér. V. COBALT.

KOBANG s. m. (ko-bangh). Métrol. Monnaie d'or du Japon, ayant la forme d'une lame longue et mince, et qu'on appelle ordinairement dans le commerce COUPANT.

— **Encycl.** On trouve des *kobangs* qui représentent d'un côté, à chaque extrémité, une fleur avec différentes figures, qu'on suppose être les armes de l'empereur, et de l'autre côté divers caractères ou poinçons indicatifs du titre et du poids des pièces. Les *kobangs* de la valeur de 6 taels, ou 60 mas, valent 22 fr. Il en est de plus anciens, plus forts en poids et d'un titre plus élevé, qui valent 10 taels, ou 100 mas, soit 36 fr. 67 cent. Ces derniers sont plus larges et plus longs que les autres. On présume que les nouveaux *kobangs* sont fabriqués sur le pied de 750 millièmes d'or fin, tandis que les anciens contiennent environ 875 millièmes.

Les tables de Bonnet (*Manuel monétaire et d'orfévrerie*, Paris, 1810) accusent 730 millièmes seulement pour le titre des nouveaux *kobangs*, et 850 millièmes pour celui des anciens. Toutefois, ces titres sont très-variables, et le plus sûr est de faire essayer les *kobangs* avant de les recevoir.

KOBBÉ, ville du Darfour, à 60 kilom. N.-O. de Tendeley, à 500 kilom. N.-O. de Sennaar; 6,000 hab. C'est un des entrepôts du commerce de l'intérieur de l'Afrique.

KOBBI, ville de l'Afrique centrale, dans l'Haoussa, à 100 kilom. N.-E. de Sakatou, près de la rive gauche de l'Ouarrama, affluent du Kouara. Commerce de poudre d'or, ivoire, esclaves.

KOBELL (Ferdinand), peintre et graveur allemand, né à Manheim en 1740, mort à Munich en 1799. Il avait fait ses études de droit et était secrétaire près la chambre aulique de sa ville natale, lorsque, poussé par sa vocation artistique, il se démit de sa place (1762) et obtint de l'électeur de Bavière, à qui il avait fait présenter un paysage de sa composition, une pension qui lui permit d'aller étudier la peinture à Paris. Au bout de dix ans de séjour dans cette ville, Kobell revint à Manheim et fut successivement nommé peintre de la cour (1785), professeur à l'Académie des beaux-arts et directeur de la galerie de tableaux de Munich. Kobell était un habile peintre de paysages, un remarquable dessinateur et un graveur de beaucoup de talent. Rugler a publié à Stuttgard, en 1842, cent soixante-huit eaux-fortes de cet artiste, représentant des paysages et des scènes champêtres gravés d'une pointe fine et spirituelle. — Son fils et son élève, Guillaume KOBELL, né à Manheim en 1766, mort en 1853, devint professeur à l'Ecole des beaux-arts de Munich. On a de lui des tableaux estimés, représentant pour la plupart des batailles, et environ une centaine d'eaux-fortes.

KOBELL (François), peintre allemand, frère de Ferdinand, né à Manheim en 1749, mort à Munich en 1822. Il renonça au commerce pour étudier le dessin et la peinture, sous la direction de son frère, et put aller se perfectionner en Italie, grâce à une pension que lui fit l'électeur de Bavière Charles-Théodore (1776). En 1785, il alla s'établir à Munich, où il passa le reste de sa vie. Kobell a laissé un certain nombre de paysages dans lesquels on trouve un sentiment profond des beautés de la nature; mais la partie la plus considérable de son œuvre consiste en plus de dix mille dessins à la plume, ombrés avec de la sépia, lesquels représentent des paysages ou des morceaux d'architecture.

KOBELL (François), minéralogiste et poëte allemand, petit-fils du peintre et graveur Ferdinand Kobell, né à Munich en 1803. De bonne heure il s'adonna à l'étude des sciences naturelles, fut nommé professeur adjoint de minéralogie dans sa ville natale à l'âge de vingt-cinq ans, et devint professeur en titre après la publication de sa *Caractéristique des minéraux* (Nuremberg, 1830-1831, 2 vol.), ouvrage estimé qui commença sa réputation. Depuis lors, il a fait paraître un assez grand nombre de traités qui lui ont valu d'être nommé conservateur de la collection minéralogique de Munich et membre de l'Académie des sciences de Bavière. Nous citerons de lui : *Tableaux pour servir à déterminer les minéraux à l'aide de simples expériences chimiques* (Munich, 5^e édit., 1853), excellent et utile ouvrage; *Eléments de minéralogie* (1838); *Galvanographie* (1842), écrit dans lequel il expose une méthode de son invention pour obtenir par la galvanoplastie des planches gravées; *Minéralogie* (1847); *Esquisse du règne minéral* (1850); *Nomenclature minéralogique* (1853). Mais M. Kobell n'est pas seulement un savant émérite, c'est encore un poëte de beaucoup de talent et, à ce titre, il jouit en Allemagne d'une réputation méritée. Ses poésies, écrites, pour la plupart, dans les dialectes populaires de la Bavière et du Palatinat, joignent, à une grande fraîcheur d'idées, un style plein de grâce naïve et charmante qui peut le faire comparer, sous plus d'un rapport, à notre poëte Jasmin. On lui doit les recueils suivants : *Poésies en patois de la Bavière supérieure* (Munich, 1850, 4^e édit.); *Poésies en patois du Palatinat* (Munich, 1849, 3^e édit.); *Dictons et sentences* (Munich, 1852, 2^e édit.); *Der Hansle vo' Finsterwold, der Schwarzi Veitl et D'Krauzner Resei*, poëmes en dialecte bavarois, réunis et publiés à Munich (1852); enfin des *Poésies* en allemand (Munich, 1852).

KOBELL (Henrik), peintre hollandais, né à Rotterdam en 1751, mort en 1782. Il s'adonna d'abord au commerce, qu'il quitta pour suivre le goût qui le portait vers les beaux-arts. En 1770, il fut nommé membre de l'Académie d'Amsterdam. On connaît de lui des tableaux de marine, des paysages, un grand nombre de croquis et des eaux-fortes. — Son fils, Jan KOBELL, né à Utrecht en 1782, mort en 1814, s'attacha à suivre les traces de Paul Potter, dont il avait beaucoup étudié les œuvres, et composa des tableaux fort remarquables représentant des paysages et des animaux. Des toiles, qu'il exposa au Salon du Louvre en 1812, lui valurent une médaille d'or. Une mort prématurée empêcha cet artiste de donner toute la mesure de son talent.

KOBELLITE s. f. (ko-bèl-li-te). Minér. Minéral qui se rencontre dans les mines de cobalt de Hvena, en Suède.

— **Encycl.** La *kobellite* contient, d'après les analyses de Setterberg, 17,86 de soufre, 9,24 d'antimoine, 27,05 de bismuth, 40,12 de plomb, 2,96 de fer, 0,80 de cuivre, et 1,45 de gangue (=99,48), nombres qui peuvent être représentés par la formule

$$2(Pb''^{3}Sb'''^{2}S^{6}),\ 3(Pb''^{3}Bi'''^{2}S^{6}) = (Pb''^{15}Sb'''^{4}Bi'''^{6})S^{30},$$

le plomb de cette formule étant en partie remplacé par le cuivre ou le fer au minimum.

La *kobellite* a l'aspect du sulfure antimonique, mais elle est plus éclatante. Elle possède une cassure rayonnée, et donne une raie noire ainsi qu'une cassure de la même couleur. Sa densité varie de 6,29 à 6,32. Exposée au chalumeau, elle fond, produit un dépôt jaune sur le charbon, se volatilise en partie, et finit par laisser un petit grain métallique. L'acide chlorhydrique la dissout avec dégagement d'acide sulfhydrique.

La *kobellite* est molle, d'une couleur noirâtre, gris de plomb ou gris d'acier.

KOBENZL (Hans VON ROSSEG), diplomate autrichien, qui vivait dans la seconde moitié du XVI^e siècle. L'empereur Maximilien le chargea de plusieurs missions importantes, et l'envoya notamment en ambassade auprès d'Ivan le Menaçant, czar de Russie en 1575. Kobenzl a écrit, au sujet de cette dernière mission, à son ami N. Drancovitch, une lettre qui montre sa remarquable sagacité, et qui a été insérée dans divers recueils, entre autres dans le *Codex diplomaticus Rutheno-Moscoviticus* de Marini.

KOBER s. m. (ko-bèr). Ornith. Nom d'une espèce de faucon qui habite la Russie et la Sibérie. ‖ On dit aussi KOBEZ.

KOBERSTEIN (Charles-Auguste), littérateur allemand, né en 1797 à Rugenwalde (Poméranie), mort en 1870. Elevé d'abord par son père, ministre protestant, il alla continuer ses études au gymnase Frédéric-Guillaume, à Berlin, et, à partir de 1816, suivit, à l'université de cette ville, des cours de philologie, de philosophie et d'histoire. Nommé, en 1820, adjoint à l'école secondaire de Pforta, il y devint professeur en 1824, premier professeur en 1855, et, jusqu'à sa mort, y continua son enseignement. Son principal ouvrage, l'*Esquisse de l'histoire de la littérature nationale allemande* (Leipzig, 1827), qui

n'était au début qu'un livre destiné à l'enseignement classique, est devenu, à sa quatrième édition (Leipzig, 1847-1866, 3 vol.), un manuel complet de l'histoire de cette littérature. Il y a exposé, avec une grande clarté et dans un excellent style, le développement littéraire de l'Allemagne sous toutes ses faces, et ces qualités s'allient, au contraire de ce qui arrive ordinairement, à une profonde érudition. On a encore de Koberstein : *Sur la langue du poëte autrichien Pierre Suchenvirt* (Naumbourg, 1828-1842); *Documents variés d'histoire littéraire et d'esthétique* (Leipzig, 1858); *Théorie des accents et des flexions dans le haut allemand du moyen âge et le haut allemand moderne* (Halle, 1862). Il a également édité les *Lettres d'Henri de Kleist à sa sœur Ulrique* (Berlin, 1860), et publié le troisième volume de l'ouvrage de Lœbell, intitulé : *Développement de la poésie allemande* (Brunswick, 1865).

KOBI ou **GOBI** (désert de), vaste contrée déserte de l'Asie centrale (les Mongols donnent le nom de *Chamo* à la partie orientale des mêmes déserts), qui s'étend depuis Yarkand et Khatan jusqu'aux frontières de la Mandchourie, au point d'intersection des trois grandes chaînes de l'Altaï, du Kuen Larr et de l'Himalaya, et qui occupe le vaste plateau formé par les deux premières de ces chaînes. Il est compris entre 35° et 45° de lat. N., et 78° et 123° de long. E. Sa longueur du N.-E. au S.-O. est de 2,900 kilom.; sa largeur varie de 400 à 800 kilom., et sa superficie dépasse 1,500,000 kilom. carr. Cette immense région est traversée, dans sa partie occidentale, par les monts Thian-Chan ou montagnes Célestes, qui la divisent en deux parties; le désert entier est lui-même partagé en désert oriental et désert occidental. La partie de ce dernier, comprise dans la province chinoise de Khan-Su, n'est pas complétement stérile, tandis que celle qui s'étend entre les montagnes, à l'O. de cette province, offre l'aspect le plus désolé qui se puisse imaginer. La surface en est formée par des sables mouvants d'une finesse excessive, que les vents agitent comme les vagues de la mer. La partie comprise entre les monts Thian-Chan et Kuen-Lun est arrosée par l'Yarkand et son affluent, le Kashgar; l'Yarkand se dirige de l'O. à l'E. et se jette dans le lac Lop, à l'entrée de la province de Khan-Su; ce lac n'a aucun déversoir, de même, du reste, que la plupart de ceux que l'on rencontre en grand nombre dans ce désert, surtout dans le Kobi occidental. La région orientale est mieux connue que la précédente et n'est pas aussi stérile. C'est à celle-ci que s'applique plus spécialement le nom chinois de Chamo. Au point de vue de la configuration, elle forme une vaste vallée, de surface inégale, s'étendant entre la chaîne brisée, formée par la rencontre du Kuen-Lun et d'un rameau de l'Altaï, au S., et la chaîne elle-même de l'Altaï, à l'O. De même que le Kobi occidental, ce n'est qu'une vaste mer de sable; mais ce sable étant beaucoup plus gros est moins agité par les vents. Elle est arrosée, à l'E., par les cours d'eau dont la réunion forme le fleuve Amour, et, au N., au delà de l'Altaï, par le Selenga et l'Orkhaw. Le sol de ce désert est presque partout imprégné de sel, et les lacs, qui y abondent, ne renferment qu'une eau saumâtre. Dans les districts montagneux qui bordent la vallée orientale du Kobi, on rencontre quelques plaines fertiles dont les habitants s'adonnent un peu à l'agriculture, mais sans en retirer de grands produits. L'élève du bétail est la principale occupation des tribus mongoles, qui mènent une vie nomade dans cette partie montagneuse du Kobi oriental. Dans le Kobi occidental, autour des nombreux lacs salés et sur les rives des fleuves, les Tartares turcs plantent leurs tentes et font paître leurs troupeaux. Le climat du désert est excessivement froid et l'hiver y dure neuf mois; il y neige et il y gèle fréquemment en août et en juillet, quoique le Kobi soit situé sous une latitude modérée. La partie du Kobi occidental comprise dans la province de Khan-Su est très-peuplée et renferme plusieurs villes importantes, notamment Kami, Ngang-Si et Su. Cette dernière est située près de l'extrémité occidentale de la grande muraille de la Chine, que l'on peut regarder comme la ligne de séparation entre les pays fertiles et le désert.

KOBIERZYSKI (Stanislas), historien polonais, né en 1602, mort en 1676. Il devint ambassadeur de Pologne en Belgique, castellan de Dantzig et palatin de Poméranie. On a de lui : *De luxu Romanorum* (Louvain, 1628, in-4°); *Historia Vladislai, Poloniæ principis* (Dantzig, 1655, in-4°), ouvrage si estimé, que Couring n'hésite pas à comparer Kobierzyski à Tite-Live; etc.

KOBOLD s. m. (ko-bold — autre forme du mot français *gobelin*). Superst. Nom donné à des lutins irlandais qui habitent les mines, aidant dans leurs travaux les ouvriers qui leur plaisent, et contrariant les autres de toutes les façons.

KOBOLT s. m. (ko-boltt). Minér. V. COBOLT.

KOBONG s. m. (ko-bongh). Figure particulière, que les membres de chaque tribu australienne dessinent sur leur corps par les procédés du tatouage, et qui leur sert de signe de reconnaissance.

— **Encycl.** Le *kobong* consiste en un dessin, soit de quadrupède, soit d'oiseau, soit d'insecte ou de fleur, tracé sur une partie cachée du corps. Jamais un indigène, quelque affamé qu'il soit, ne tuera un animal, si cet animal est son *kobong*. Il croirait attirer sur lui le courroux du Grand Esprit, car il considère son *kobong* comme un ange gardien qui le préserve en tout temps des mauvaises influences. Si une tribu a pour *kobong* une plante ou une fleur, jamais elle ne mangera cette plante, jamais elle ne cueillera cette fleur.

KOBOU-DAÏSI, célèbre bouddhiste du Japon, né en 774, mort en 835 de notre ère. A vingt ans, il quitta le monde pour embrasser l'état religieux, se livra avec ardeur à l'étude des livres chinois et japonais, passa en Chine, en 804, pour mieux s'initier à la doctrine de Chakia, et revint, deux ans plus tard, au Japon avec tous les ouvrages traitant des questions religieuses, qu'il avait pu se procurer. Il se livra alors avec le plus grand succès à la prédication, convertit au bouddhisme indien un grand nombre de Japonais, y compris le daïri lui-même, fit construire un grand nombre de pagodes, obtint la création de trois chaires de théologie, et composa plusieurs ouvrages sur le bouddhisme. D'après lui, les quatre grands fléaux de l'humanité sont : la femme, l'homme méchant, la guerre et l'enfer. D'après la tradition, Kobou-Daïsi opéra un grand nombre de miracles et de prodiges. On lui attribue l'invention de la poudre *Dosia*.

KOBRÉSIE s. f. (ko-bré-zi — de *Kobres*, bot. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des cypéracées, tribu des élynées, comprenant plusieurs espèces qui croissent sur les montagnes du centre de l'Europe.

KOBURGER ou **COBURGER** (Antoine), imprimeur allemand, mort en 1513. Il fut un des premiers imprimeurs qui s'établirent à Nuremberg, où son établissement compta bientôt vingt-quatre presses et environ cent ouvriers, et il créa à Lyon une imprimerie qui mit particulièrement au jour des livres de droit. Koburger était en même temps libraire éditeur, et il faisait un commerce très-étendu. Il avait pris pour correcteurs des hommes d'un grand savoir, entre autres Jean Ammerbach et Frédéric Pistorius. Parmi les éditions sorties de ses presses, on cite particulièrement ses *Bibles*, dont l'exécution est très-soignée.

KOCH (Godefroy-Henri), acteur allemand, né à Géra en 1703, mort en 1775. Il était étudiant à Leipzig, lorsqu'en 1728 il tomba amoureux de la Neuber. Pour avoir plus facilement accès auprès d'elle, il se fit acteur et eut bientôt la réputation d'un des premiers comiques de la scène allemande. A dater de 1750, il dirigea successivement plusieurs théâtres, et prit, en 1771, la direction de celui de Berlin, où ses efforts, unis à ceux de Ramler et d'Engel, réussirent à faire de cette scène un établissement vraiment artistique.

KOCH (Christian-Guillaume DE), publiciste et historien, correspondant de l'Institut, né à Bouxwiller (Alsace) en 1737, mort en 1813. Il succéda à Schœpflin dans la chaire de droit de Strasbourg, y acquit, par ses leçons, une réputation européenne, fut nommé à l'Assemblée législative par le département du Bas-Rhin (1791), se prononça contre la journée du 10 août 1792, fut arrêté pendant la Terreur et détenu jusqu'au 9 thermidor, et devint membre du tribunat en 1802. Il est le fondateur du séminaire protestant de Strasbourg, qui, à sa mort, lui a élevé un monument à côté de ceux de Schœpflin et d'Oberlin. Koch était l'homme de son temps le plus versé dans les questions de droit public. Ses ouvrages sont estimés. Nous citerons les suivants : *Tableau des révolutions de l'Europe depuis le bouleversement de l'empire romain jusqu'à nos jours* (1771 et 1813-1814, 4 vol. in-8°), le principal livre de l'auteur; *Tableau généalogique des maisons souveraines de l'Europe* (1742, in-8°); *Abrégé de l'histoire des traités de paix* (1796-1817, 4 vol. in-8°); *Tableau des traités entre la France et les puissances étrangères*, (1801, 2 vol. in-8°), etc.

KOCH (Henri-Christophe), musicographe allemand, né à Rudolstadt en 1749, mort dans la même ville en 1816. Il apprit, sous la direction de son père, les éléments de la musique, entra à quinze ans, comme second violon, dans la musique de Louis Gunther, prince de Rudolstadt, qui lui donna une pension, et devint, en 1768, premier violon de la chapelle du prince. On lui doit, comme compositeur, plusieurs cantates; mais c'est surtout comme écrivain didactique qu'il a révélé un grand talent. Son *Essai d'introduction à la composition* (Leipzig, 1782-1793, 3 vol. in-8°) est un traité d'une haute portée et l'un des meilleurs livres qu'on ait publiés à ce sujet en Allemagne. Son *Lexique musical* (Francfort, 1802) est le premier ouvrage véritablement digne d'attention sur l'histoire générale et technique de la musique. Outre ces deux ouvrages, qui devraient suffire pour tirer le nom de Koch de l'injuste oubli dans lequel on l'a trop généralement laissé, on a de lui : *Vocabulaire abrégé de musique* (Leipzig, 1807), abrégé de son *Lexique*, et *Manuel pour l'étude de l'harmonie* (Leipzig, 1811).

KOCH (Sigfried-Gotthelf), célèbre acteur allemand, né à Berlin en 1754, mort en 1831. Son véritable nom était Eckardt. Il occupait le poste de secrétaire dans la direction des mines, lorsque, poussé par le goût du théâtre, il donna sa démission et débuta à Sleswig, sous le nom de Koch, en 1778. Il joua successivement ensuite à Riga, à Dantzig, à Mayence, à Francfort, devint directeur du théâtre de cette ville, puis fut mis à la tête du théâtre de la cour à Mayence, qu'il quitta lors de l'occupation de cette ville par les Français. Koch donna ensuite des représentations avec sa fille Betty à Manheim, à Hambourg, à Hanovre, à Brême et à Vienne. C'était un excellent acteur, dont le jeu était remarquable par la vérité, le naturel et le bon ton. Il excellait surtout dans le rôle de *Nathan*, de la pièce de Lessing. Koch n'était pas moins estimé comme homme privé que comme artiste.

KOCH (Joseph-Antoine), peintre et graveur allemand, né à Obergiebeln en 1768, mort à Rome en 1839. Il était fort jeune encore lorsqu'il quitta l'Académie des beaux-arts de Stuttgard pour aller se perfectionner en France et en Italie, où il fit un assez long séjour. C'est de cette époque (1794) que date sa *Francesca de Rimini*, œuvre de jeunesse, mais néanmoins fort remarquable. De retour en Allemagne, il y passa deux ans, habitant tour à tour Dresde, Munich et Vienne. Entre autres tableaux peints à cette époque, nous citerons : la *Délivrance du Tyrol par Andreas Hofer*. Vers 1802, il revint à Rome pour ne plus quitter cette ville, où il exécuta le *Sacrifice de Noé*, *Macbeth*, *Apollon et Hylas*, *Guido de Monte-Feltro*, etc., tableaux bien composés et d'une bonne couleur. Toutefois, nous leur préférons de beaucoup les dessins excellents dans lesquels il a reproduit les *Principales scènes de l'Enfer de Dante*. On trouve dans ce travail une imagination ardente, du feu, de la jeunesse, et une grande science de composition. Les figures sont pittoresques et d'un grand caractère. Les eaux-fortes qu'il a exécutées pour les *Argonautes*, de Carsteus, sont aussi très-remarquables. Elles sont, avec les dessins du Dante, les meilleures productions de l'artiste.

KOCH (Guillaume-Daniel-Joseph), botaniste allemand, né à Kusel (duché des Deux-Ponts) en 1771, mort à Erlangen en 1849. Après avoir été médecin du gouvernement à Trarbach et à Kaiserslautern (1798), il fut appelé, en 1824, à professer la médecine et la botanique à Erlangen. On lui doit plusieurs ouvrages, dont la partie descriptive est d'une remarquable exactitude. Les plus estimés sont : *Cahiers entomologiques* (Francfort, 1803); *Catalogus plantarum floræ palatinæ* (Francfort, 1814); *De plantis labiatis* (Erlangen, 1832); *Synopsis floræ germanicæ et helveticæ* (Francfort, 1835-1837); *Manuel de la flore allemande et de la flore suisse* (Leipzig, 1844).

KOCH (Jean-Baptiste-Frédéric), général et écrivain militaire français, neveu du publiciste et historien Christian-Guillaume, né à Nancy en 1782, mort en 1861. Il entra au service, en 1800, dans la garde consulaire, fit les premières campagnes de l'Empire, suivit le roi Joseph à Naples (1806), puis en Espagne (1808), devint chef de bataillon en 1811, revint en France en 1812, et fit, en 1813, la campagne de Saxe. Le général Jomini, ayant apprécié ses connaissances stratégiques, se l'attacha, comme aide de camp, après la bataille de Lutzen. Après Waterloo, Koch alla rejoindre Jomini en Russie; mais deux ans plus tard, en 1817, ayant obtenu d'être réintégré dans les cadres de l'armée, il revint en France, entra dans l'état-major avec le grade de chef de bataillon, et fut chargé, en 1820, d'enseigner à l'Ecole d'application de ce corps l'art et l'histoire militaire. Son attachement à la cause napoléonienne entrava son avancement et même fit suspendre son cours. Mais, après la chute des Bourbons, il vit cesser sa disgrâce et fut successivement nommé lieutenant-colonel (1834) et maréchal de camp (1841). On a de ce savant officier plusieurs ouvrages estimés : *Mémoires pour servir à l'histoire de la campagne de* 1814 (1819, 2 vol. in-8° avec atlas); *Examen raisonné de l'ouvrage intitulé :* la Russie dans l'Asie Mineure (1840, in-8°); *Mémoires de Masséna, rédigés d'après les documents qu'il a laissés, et sur ceux du dépôt de la guerre et du dépôt des fortifications* (1819, 4 vol. in-8°), avec plans et cartes. Koch, en outre, a traduit les *Principes de stratégie*, du prince Charles (1817, 3 vol. in-8°), travaillé à la publication de l'*Histoire des guerres de la Révolution*, de Jomini (1819-1824, 5 vol. in-8°), corrigé et augmenté le traité de tactique du marquis de Ternay (1832, 2 vol. in-8°), et donné un grand nombre d'articles critiques au *Bulletin des sciences militaires*, de 1823 à 1831.

KOCH (Charles-Henri-Emmanuel), naturaliste et voyageur allemand, né à Weimar en 1809. Lorsqu'il eut pris le grade de docteur et se fut fait agréger à l'université d'Iéna, il explora, dans un but scientifique, les régions méridionales de la Russie de 1836 à 1838, devint, en 1839, professeur de botanique à Iéna, reprit, en 1843, le cours de ses explorations, et parcourut successivement la Turquie, l'Arménie, le Pont, la Grusie, la mer Caspienne et le Caucase, où il fit d'intéressantes observations au point de vue de l'histoire naturelle, de l'ethnographie et de la linguistique. Nous citerons, parmi ses ouvrages fort estimés : le *Système naturel des plantes démontré sur la flore d'Iéna* (Iéna, 1839); *Voyage à l'isthme du Caucase à travers la Russie* (Stuttgard, 1842-1843, 2 vol.); *Voyages en Orient* (1846-1847, 3 vol.); *Flore de l'Orient* (Halle, 1848-1854); *Carte de l'isthme du Caucase et de l'Arménie* (Berlin, 1851), avec texte traitant de la botanique, de la géographie, de l'histoire et de l'ethnographie; la *Retraite des dix mille, d'après l'Anabase de Xénophon* (Leipzig, 1850); la *Route militaire du Caucase et la presqu'île de Taman* (Leipzig, 1851); *Hortus dendrolicus* ou *Catalogue des arbres, arbrisseaux et sous-arbrisseaux qui croissent sans culture en Europe, dans l'Asie du Nord, dans l'Asie centrale, dans l'Amérique du Nord, et qu'on pourrait planter en plein air dans l'Europe centrale* (Berlin, 1853-1854, 2 vol.); la *Crimée et Odessa* (Leipzig, 1854); le *Caucase et l'Arménie* (Leipzig, 1854); la *Russie mérionale et les contrées danubiennes appartenant à la Turquie* (Leipzig, 1855), etc.

KOCH-STERNFELD (Joseph-Ernest, chevalier DE), historien et économiste allemand, né à Mittersill (Autriche) en 1778. D'abord attaché au tribunal de Gastein, il obtint ensuite un emploi dans l'administration à Salzbourg, se fit avantageusement connaître par la publication d'un *Essai sur l'alimentation et l'entretien dans les Etats civilisés* (Munich, 1805), ouvrage qui obtint le prix dans un concours ouvert sur ce sujet par l'Académie de Saint-Pétersbourg, devint, en 1810, conseiller des finances à Salzbourg, passa à Munich en 1815, y fut chargé de la direction du bureau de statistique, et remplit, de 1816 à 1830, les fonctions de conseiller de légation. M. Koch-Sternfeld a vécu, à partir de ce moment, dans la retraite, entièrement adonné à ses travaux historiques et autres. Indépendamment d'un grand nombre de *Mémoires*, insérés dans les *Comptes rendus* de l'Académie de Munich, on a de lui : la *Vallée de Gastein* (Salzbourg, 1810); *Salzbourg et Berchtesgaden* (Salzbourg, 1810, 2 vol.); *Journal historique, géographique et topographique de la Bavière* (Munich, 1816-1817, 8 vol.); *Documents pour servir à la connaissance des contrées, peuples, mœurs et Etats de l'Allemagne* (Munich, 1825-1826, 2 vol.); *Eléments de la connaissance générale des Etats* (Munich, 1826); le *Principe foncier, considéré comme la base et le salut des Etats ruraux* (Munich, 1833); l'*Empire des Lombards en Italie* (Munich, 1839); l'*Histoire, ses attributs et son but* (Munich, 1841); la *Géographie au point de vue du commerce* (Munich, 1843); *Etudes historiques sur la civilisation dans les Alpes* (Munich, 1851-1852, 2 vol.); *Coup d'œil sur l'histoire primitive de la Bavière* (Munich, 1853); *Documents pour servir à l'histoire profane et ecclésiastique de la Bavière et de l'Autriche* (Ratisbonne, 1854); le *Christianisme et son développement jusqu'au* VIIIe *siècle* (Ratisbonne, 1855), etc.

KOCHANOWSKI (Jean), poëte polonais, né à Siczyn en 1532, mort en 1584. Pendant plusieurs années, il s'occupa à Paris, à Padoue et à Rome de l'étude de la littérature et de la philosophie ancienne. A son retour en Pologne, le roi Sigismond-Auguste le prit pour secrétaire et l'employa à un grand nombre de missions auprès des cours étrangères. Plus tard, il se retira dans une de ses propriétés et y vécut uniquement occupé de la culture des lettres. Ses poésies doivent être rangées parmi les plus fines, les plus délicates, et surtout parmi les plus nationales qu'ait produites la littérature polonaise. Nous citerons particulièrement ses *Thrènes*, élégies sur la mort de sa fille; une traduction des *Psaumes*, remarquable par son énergique simplicité, et qui est encore la plus usitée en Pologne; *Sobotka*, poëme lyrique; enfin des élégies et des odes que l'on peut ranger parmi les meilleures productions de la poésie latine moderne. Comme il était favorable aux idées de la Réforme, ses écrits furent interdits et même détruits, après sa mort, comme hérétiques. La dernière édition complète de ses œuvres a été publiée en 1835 (Leipzig, 3 vol.). — Son frère, Pierre KOCHANOWSKI, fut secrétaire du roi Sigismond III et chevalier de Malte. Il prit part à la plupart des campagnes de son ordre, et passa ensuite plusieurs années en Italie. Il traduisit avec talent la *Jérusalem délivrée*, du Tasse (1618), et le *Roland furieux*, de l'Arioste, traduction qui n'a été publiée qu'en 1799.

KOCHANSKI (Adam-A.), jésuite et mathématicien polonais, né à Dobrzyn dans la première moitié du XVIIe siècle, mort vers 1695. En 1659, il devint professeur de mathématiques à l'université de Mayence, d'où il passa au collége des jésuites à Florence. Trois ans après, on lui offrit une chaire de mathématiques à Prague, puis à Olmutz. Il obtint ensuite des succès brillants dans l'enseignement à l'université de Breslau, et, de retour dans sa patrie, il fut nommé mathématicien du roi de Pologne, Jean III Sobieski, qui lui confia aussi la direction de sa riche bibliothèque à Wilanowo. Kochanski fut en correspondance scientifique avec les plus grandes célébrités de son temps. Il a composé un grand nombre

d'ouvrages, tous d'une haute importance scientifique. Outre plusieurs dissertations, qui furent publiées dans les *Annales de Leipzig* (*Acta eruditorum Lipsiæ publicata*), nous citerons de lui les ouvrages suivants : *Analecta mathematica sive theoreses mechanicæ de natura machinarum fundamentalium* (Mayence, 1668); *Mirabilia chronometrica; Solutio problematum in actis hujus anni propositorum; Consideratio speciminis libri de momentis gravium, authore S. F. V. Lucensi* (1865); *Considerationes et observationes physico-mathematicæ circa diurnam Telluris vertiginem* (Leipzig, 1682); *Observationes cyclometricæ ad facilitandam praxin accommodatæ*, un de ses meilleurs ouvrages; *Novum genus perpendiculi pro horologiis rotatis portatilibus* (Leipzig, 1686); *Considerationes quædam circa quadrata et cubos magicos, necnon aliquot problemata, omnibus arithmophilis ad investigandum proposita* (Leipzig, 1687); *Mensuræ universales magnitudinum ac temporum; Penduli portatilis, ac horologiorum perfectio* (1696), etc.

KOCHER, rivière d'Allemagne, dans le royaume de Wurtemberg. Elle prend sa source au S. d'Aalen, dans les Alpes de Souabe, coule d'abord au N., puis tourne vers l'O., et se jette dans le Neckar après un cours de 200 kilom. Flottage important.

KOCHER (Conrad), compositeur allemand, né à Dizingen (Wurtemberg) en 1786. Il était, à dix-sept ans, précepteur à Saint-Pétersbourg, lorsque, ayant entendu les œuvres de Haydn et de Mozart, il se livra avec passion à l'étude de la musique. Il apprit le piano sous la direction de Berger et l'harmonie sous celle de Müller. Son éducation musicale terminée, il publia des chansons, des lieders, des sonates, des quatuors, des chants à quatre voix, et quelques opéras qui furent représentés à Stuttgard. Une excursion qu'il fit en Italie donna une nouvelle direction à ses idées; il conçut le projet de réformer la musique chorale de l'Allemagne. La *Musique dans l'église* ou *Idées sur un chant universel choral*, telle est la brochure qu'il lança en Allemagne, dès son retour à Stuttgard, pour tâter l'opinion publique. Ayant été favorablement accueilli, Kocher fonda une société de chant religieux, qui s'étendit rapidement dans le Wurtemberg. En 1827, l'artiste fut nommé organiste d'une des églises de Stuttgard, et s'attacha à propager sa réforme musicale, qui compta de nombreux et ardents prosélytes.

KOCHHEIM, ville de Prusse, province du Rhin, régence et à 40 kilom. S.-O. de Coblentz, chef-lieu du district de son nom, sur la Moselle; 2,500 hab. Fabrication de draps, cuirs, potasse.

KOCHIE s. f. (ko-chî — de *Koch*, bot. prussien). Bot. Genre de plantes, de la famille des chénopodées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Europe, en Asie et en Australie.

KOCHLANI ou **KOCKLANI** s. m. (ko-klani). Cheval appartenant à une race propre à l'Arabie centrale.

KOCHOWSKI (Vespasien), écrivain et poëte polonais, qui vivait au XVII^e siècle. Il fit, sous le règne de Casimir, la guerre contre les Russes et les Suédois, et devint woïvode de Cracovie. Outre des odes, des épigrammes, des élégies, il a publié : *Hypomnemata reginarum Poloniæ* (Cracovie, 1672, in-4°); *Climacteres tres annalium Polonorum* (Cracovie, 1683-1698, 3 vol. in-fol.), ouvrage dans lequel il traite de sujets historiques et politiques, et donne des avis sur la conduite à tenir dans les assemblées politiques; *Histoire eclésiastique*, en polonais; l'*Œuvre de Dieu*, en polonais (Cracovie, 1684, in-4°).

KOCHTCHEY, monstre infernal, dans la mythologie des Slaves. Il avait la forme d'un hideux squelette, et était particulièrement chargé de la surveillance des sorcières, à tous les sabbats desquelles il assistait invisible. Lorsqu'elles voulaient faire du mal à un homme de bien, il se montrait à elles sous la forme d'un bouc d'un aspect tellement effrayant, qu'elles prenaient toutes la fuite sur leurs balais ailés, d'où elles se laissaient choir parfois en se rompant les membres dans leur chute.

KOCIPINSKI (Antoine), compositeur polonais, né à Andrychow, près de Cracovie, en 1816, mort en 1866. Son père, qui était lui-même artiste de mérite et directeur de la musique de la cathédrale de Lemberg, l'instruisit de bonne heure dans les principes de son art. A peine âgé de dix-neuf ans, il fut nommé chef de musique dans l'armée autrichienne, et résida pendant une dizaine d'années dans la Bukowine. C'est à cette circonstance qu'il faut attribuer la prédilection qu'il montra plus tard pour les chants populaires des habitants de cette contrée. En 1846, il s'établit à Kaminiech comme éditeur de musique, et il réalisa des bénéfices assez considérables pour lui permettre de voyager dans la Podolie et y recueillir, de la bouche même des habitants, leurs chants et leurs ballades populaires. Il fit ensuite à Vienne un séjour de trois ans, afin de se perfectionner dans la science du contre-point et de la composition musicale; ce fut dans cette ville qu'il commença sa réputation. Parmi les œuvres qu'il y publia, nous citerons les suivantes : *Deux Polonaises, Récréations nationales; Quatre mazours de Mazovie; Invitation à la valse; Chants slaves; Carnavals vénitiens et polonais* (avec texte de Marie Malczewska); *Ennui* (paroles de Schiller); le *Chanteur sur la terre étrangère* (paroles de Bohdan Zalewski), morceaux qui attestent un goût parfait et un profond sentiment de la mélodie. En 1855, Kocipinski alla se fixer à Kiew, où, tout en reprenant son ancienne profession d'éditeur de musique, il continua de composer de nouvelles œuvres. Entre autres travaux originaux, il publia à cette époque : la *Petite tante Annette; Colère de la petite tante Annette après son mariage; Une foire dans l'Ukraine.* Lorsque la mort le surprit, il venait d'entreprendre la publication d'un grand recueil de *Chants, élégies et ballades du peuple russe en Podolie, en Ukraine et dans la Petite Russie.* Il n'avait encore publié qu'une centaine environ des pièces qui devaient former ce recueil; mais il en laissait en manuscrit plus de quatre cents.

KOCK (Charles-Paul DE), fécond romancier français, né à Passy le 21 mai 1794, mort à Paris le 29 août 1871. Paul de Kock était le fils d'un riche banquier hollandais, établi à Passy pendant la Révolution, et que son train de maison rendit suspect aux patriotes. Il mourut sur l'échafaud, comme agent de l'étranger, avec Hébert, Momoro et Anacharsis Clootz. (V. COCK [Henri-Conrad DE]). Ceci pourrait expliquer pourquoi Paul de Kock, né quelques mois après l'exécution de son père, fut toujours un réactionnaire enragé; mais il n'a guère fait de la politique, et encore de la politique amusante, que dans son *Homme aux trois culottes*, où il a inséré quelques souvenirs de sa mère sur les hébertistes. Il avait un frère qui resta en Hollande, fit son chemin dans la carrière militaire et mourut ministre de l'intérieur à La Haye.

Dès l'âge de quinze ans, Paul fut placé par les soins de sa mère dans la maison de banque de MM. Scherer et Finguerlin. C'est là qu'il composa son premier roman : l'*Enfant de ma femme*, dont le titre seul effaroucha tellement ses patrons, qu'ils le prièrent d'aller ailleurs offrir ses services. Le jeune romancier n'eut garde d'aliéner de nouveau un temps qu'il comptait employer d'une façon plus fructueuse, et surtout plus intéressante, qu'à faire des calculs d'intérêt ou des bordereaux d'escompte. Il se mit en campagne pour placer le manuscrit de son roman, et, après avoir enfin découvert un éditeur, il se remit de nouveau au travail, et, depuis lors, on sait ce qu'il nous a conté de joyeuses histoires et de folles anecdotes. Il n'en était pas à son second roman que déjà le succès lui était acquis. Il obtint l'apogée de sa réputation par *Georgette* (1820), *Gustave* ou le *Mauvais sujet* (1821), et surtout *Mon voisin Raymond* (1822), le roman typique du genre. A vrai dire, Paul de Kock n'a jamais fait qu'un seul roman, dont il a varié à l'infini le cadre et les détails accessoires, en y faisant mouvoir les mêmes physionomies, en racontant presque les mêmes aventures. « Doit-on dire le roman ou les romans de Paul de Kock? dit à ce propos M. B. Jouvin. Si j'additionne ce que le romancier populaire a produit, baptisé, publié de grivoiseries de 1820 à 1867, en moyenne six volumes par année, c'est au pluriel que je dois compter et c'est les romans qu'il faut écrire; mais si, dans ma mémoire, je rapproche des types, je compare des personnages, je saisis des procédés dont l'emploi invariable donne invariablement les mêmes effets de scène, et noue presque toujours une action identique; si l'adultère enfante exactement des catastrophes semblables dans *Mon voisin Raymond* et dans *Un de plus;* si la bouquetière, Nicette, du premier de ces deux ouvrages, et Denise, la laitière de Montfermeil, ne sont qu'une seule et même jeune fille; si la thèse retournée fournit à l'auteur le sujet de *Jean*, le pilier de tabagie devenu homme du monde; si *Mon voisin Raymond* fournit à *Sœur Anne* son kiosque à surprises, ses feux de Bengale qui éclairent, dans un coup de théâtre, le mari, la femme et l'amant, j'en conclus qu'il faut parler au singulier et dire : le roman de P. de Kock. »

Trouver le moyen d'être toujours amusant et suffisamment nouveau pour ne pas lasser l'attention, en mettant en scène les mêmes types, voilà le problème que le romancier a résolu. C'est dans un monde moyen qu'il choisit ses personnages; un peuple de petits rentiers, jeunes et vieux, d'étudiants à l'ancienne mode, de farceurs, de grisettes, de bourgeois idiots, de financiers obèses et qu'on croirait empaillés, grouille perpétuellement dans cette galerie de grotesques. Les aventures pleuvent comme de la grêle, mais il n'y a jamais de catastrophe. Dans les rues, l'amoureux, pressé de se rendre au rendez-vous, ne manque pas de recevoir un pot à l'eau, ou mieux, sur la tête, de se casser le nez contre un volet qui sort brusquement de l'allée, de se heurter contre les éventaires des petites marchandes, d'avoir les basques de son habit emportées par un chien hargneux ou de voir son chapeau précipité dans la Seine par un coup de vent. Au moment de se mettre à table ou de signer un contrat, toujours quelque maladroit endimanché glisse sur le parquet, se rattrape aux faux cheveux de la douairière, qui saisit les mollets de coton du financier, et tout le monde tombe à la file, comme des capucins de cartes. Mais tout cela est gai, de cette bonne grosse gaieté gauloise qui délasse un peu des conceptions plus hautes et plus sérieuses du roman moderne. Que cette gaieté soit quelque peu égrillarde et que les aventures prennent parfois une tournure assez vive, il serait inutile de le nier; mais la grivoiserie ne va jamais jusqu'à l'indécence, et il n'y a guère que Tartufe qui demanderait à chaque instant le mouchoir d'Elmire, pour cacher ce sein « que l'on ne saurait voir. » La critique, après avoir longtemps boudé Paul de Kock, a fini par rire elle-même, désarmée par tant de bonhomie et de bonne humeur. D'ailleurs, il n'y a jamais rien de subversif dans ces folles pages, et, à y regarder de près, la morale, la vraie et grande morale est sauvegardée. Ses romans, si légers, ne cessent de conclure en faveur du mari contre l'amant, de la vertu contre le vice. S'il a malmené quelques époux, c'est qu'ils étaient volages et qu'il voulait les ramener à la vie de famille; s'il a ouvert bien des portes aux amants, il a toujours mis l'ombre au tableau et fait voir, en passant, la supériorité du droit chemin. Cela ne veut pas dire que *Mon voisin Raymond* puisse servir de livre d'heures; mais il nous suffit de constater que, si le romancier laisse vagabonder sa plume et s'attache à des récits tant soit peu court-vêtus, il n'en chemine pas moins, tout gaiement, à un dénoûment irréprochable. Quelques-unes même de ses œuvres offrent un véritable intérêt; lisez *André le Savoyard, Georgette, Sans cravate*, et quelques autres, vous n'y trouverez ni souterrains, ni cimetières, ni tombeaux, ni cadavres, aucun de ces événements étranges, de ces terreurs infinies auxquelles se plaît le roman moderne; mais vous y rencontrerez le mot venu du cœur, une infortune touchante empruntée aux plus simples incidents de la vie vulgaire et racontée avec émotion.

La partie vraiment faible de Paul de Kock, c'est le style; nous n'étonnerons personne en disant qu'il est à peine suffisant, et que Balzac, qui passe pour en manquer aux yeux des puristes, est un véritable ciseleur auprès de lui. Voici ce que Paul de Kock a répondu aux critiques, dans son roman de *Moustache :* « Comme je fais parler un ouvrier comme parle un ouvrier, une grisette comme parle une grisette, on me dit que je ne sais pas écrire. » Mais il ne fait pas toujours parler une grisette ni un ouvrier, et son style n'est pas meilleur, même quand il parle pour son propre compte. En voulant se mettre à la portée de tout le monde, il est certain qu'il a trop laissé sa plume courir la bride sur le cou; aussi l'a-t-on accusé de rechercher exclusivement ses lecteurs parmi les portières, les cuisinières et les bonnes d'enfant. « Les cuisinières? Soit, dit-il; et pourquoi pas? Je ne dédaignerais même pas d'avoir pour lecteurs des ramoneurs; cela prouverait qu'ils savent lire. » Il y a, d'ailleurs, toute une classe de lettrés qui font leurs délices de Paul de Kock, ce sont les collégiens.

A l'étranger, Paul de Kock jouit d'une vogue incontestée, et cela tient peut-être à ce que les défectuosités du style disparaissent dans une traduction littérairement faite. En Italie, en Espagne, tous les romans, même ceux des autres, sont attribués au signor Paolo di Kock, et c'est le seul moyen de les vendre. Ses œuvres complètes ont été aussitôt traduites dans toutes les langues, et ce n'est pas du tout une plaisanterie que ce mot d'un souverain à un diplomate français : « Vous venez de Paris et vous devez savoir les nouvelles; comment se porte Paul de Kock? » Dans une traduction, les étrangers n'ont plus rien qui les gêne pour admirer la verve intarissable et la franche gaieté du conteur. Ils ne s'aperçoivent que de ses mérites; ils subissent le charme, rient et pleurent suivant qu'ils passent du sérieux au comique, et du rire aux larmes; ils s'intéressent à ces mille détails des mœurs parisiennes, aux tableaux si vivants et si vrais, au physique et au moral de toutes les classes de notre société, et, lorsqu'ils ferment le livre, ils ne savent pas si l'auteur est un écrivain, mais ils sont convaincus que c'est un philosophe, et ils n'ont pas tort. « J'aime ce talent naïf, a écrit M. Ch. Monselet, ce style clair, cette goguette perpétuelle, et aussi ce vrai sentiment des qualités morales qui font l'homme vertueux. Son œuvre n'a pas d'équivalent dans les littératures étrangères, et c'est à regretter. Chaque nation devrait avoir son Paul de Kock, c'est-à-dire son peintre de réalités amusantes et bourgeoises. »

Paul de Kock est mort septuagénaire, et, jusqu'à la dernière heure, il a continué d'écrire. C'était un des plus vieux habitués du boulevard Saint-Martin, où il demeura plus de quarante ans, et qu'il ne quittait guère dans ses promenades. De même que Balzac a rendu célèbre le froc de cachemire blanc qu'il revêtait pour écrire, Paul de Kock a rendu légendaire la redingote à brandebourgs des beaux de l'Empire, qu'il fut le dernier à quitter. Il s'en parait avec orgueil pour se mettre au travail. En dernier lieu, il avait acquis, à Romainville, au milieu des lilas et des guinguettes si souvent célébrées par lui, un petit chalet où il passait la belle saison. Mal lui en prit; une belle nuit, des malfaiteurs dévalisèrent la maison et firent disparaître tout le mobilier.

Voici, par ordre de dates, la liste des romans de Paul de Kock, et de ses pièces de théâtre, presque toutes empruntées à ses romans : l'*Enfant de ma femme* (1813); le même mis en vaudeville (1835); *Madame de Valnoir*, drame en trois actes, d'après un roman de Ducray-Duminil (1814); *Catherine de Courlande*, drame en trois actes (1814); le *Troubadour portugais*, drame en trois actes (1815); la *Bataille de Veillane*, drame historique en trois actes (1815); le *Moulin de Mansfeld*, drame en trois actes (1816); *Une nuit au château*, opéra-comique en un acte (1818); *Georgette*, ou la *Nièce du tabellion* (1820); *M. Mouton* ou la *Journée mystérieuse*, vaudeville (1820); les *Epoux de quinze ans*, comédie-vaudeville en un acte (1821); *Gustave* ou le *Mauvais sujet* (1821); le *Philosophe en voyage*, opéra-comique en trois actes (1821); *M. Graine de lin* ou le *Jour de noce*, vaudeville en un acte (1821); *Frère Jacques* (1822); *Mon voisin Raymond* (1822); le *Muletier*, opéra-comique en un acte (1823); les *Infidèles*, comédie en un acte (1823); *Contes* en vers (1824); *M. Dupont* ou la *Jeune fille et sa bonne* (1824); les *Enfants de maître Pierre*, opéra-comique en trois actes (1825); *André le Savoyard* (1825); *Petits tableaux de mœurs* ou *Macédoine critique et littéraire* (1825); une *Bonne fortune*, vaudeville en un acte (1825); *Sœur Anne* (1825); le *Barbier de Paris* (1826); le *Calendrier des vieillards*, comédie-vaudeville en un acte (1826); la *Laitière de Montfermeil* (1827); la *Maison blanche* (1828); *Jean* (1828); la *Femme, le mari et l'amant* (1829); la *Boule de savon* ou *Choix de chansons* (1829); l'*Homme de la nature et l'homme policé* (1830); le même arrangé pour le théâtre; le *Cocu* (1831); *Madeleine* (1832); le même arrangé pour le théâtre; la *Pucelle de Belleville* (1834); le même arrangé pour le théâtre, sous le titre de : l'*Agnès de Belleville*, en collaboration avec M. Cogniard; *Un bon enfant* (1836); le même arrangé pour le théâtre; le *Commis et la grisette*, vaudeville en un acte (1834); *Ni jamais ni toujours* (1835), mis en vaudeville; *Zizine* (1836); le même arrangé pour le théâtre; les *Fleurs et les papillons* (1836); le même arrangé pour le théâtre; *Samson et Dalila*, vaudeville en deux actes (1836); *Tout ou rien*, drame en trois actes (1836); une *Maîtresse dans l'Andalousie*, comédie-vaudeville en un acte (1836); une *Tombola de maris* ou l'*Ile joyeuse*, vaudeville en trois actes (1836); *Mœurs parisiennes*, nouvelles (1837); un *Tourlourou* (1837); le même arrangé pour le théâtre; les *Hussards en garnison*, comédie-vaudeville en un acte (1837); le *Pompier et l'Ecaillère*, comédie-vaudeville en trois actes (1837); les *Bayadères de Pithiviers*, vaudeville en trois actes (1838); *Moustache* (1838); le même arrangé pour le théâtre; la *Bouquetière des Champs-Elysées*, drame-vaudeville en trois actes (1838); la *Concierge du théâtre*, vaudeville en un acte (1839); la *Laitière et la forêt*, vaudeville en deux actes (1839); le *Postillon franc-comtois*, comédie-vaudeville en deux actes (1839); un *Jeune homme charmant* (1839); un *Bal de grisettes*, vaudeville en un acte (1839); le *Débardeur* ou le *Gros-Caillou et Alger*, vaudeville en deux actes (1839); l'*Homme aux trois culottes* ou la *République, l'Empire et la Restauration* (1841); la *Famille Fanfreluche*, vaudeville en trois actes (1840); la *Jolie fille du faubourg* (1840); *Physiologie de l'homme marié* (1841); *M. Gribouillet*, vaudeville en un acte (1841); *Ce monsieur* (1842); l'*Auberge de Chantilly*, vaudeville en un acte (1842); les *Jeux innocents*, comédie en un acte, en collaboration avec Varin (1842); *Carotin* (1842); le *Lazaret*, vaudeville en un acte (1842); la *Veille de Wagram*, drame en quatre actes (1842); *Sur la rivière*, pièce en collaboration avec Amédée de Beauplan (1842); les *Marocains*, pièce en trois actes (1842); un *Homme à marier*, suivi de *Recette pour faire un mariage* (1843); un *Mari perdu*, les *Mésaventures d'un Anglais, Edmond et sa cousine, Contes* en vers et *Chansons* (1843); un *Mari perdu*, mis en vaudeville avec Varin (1843); l'*Amoureux transi* (1843); les *Fumeurs*, comédie-vaudeville en deux actes, en collaboration avec Varin (1843); la *Bohémienne de Paris*, drame en cinq actes, en collaboration avec Gustave Lemoine (1844); *Tyler le couvreur* (1844); la *Famille Gogo* (1844); le *Château de Vincennes*, drame-vaudeville en trois actes (1844); le *Théâtre et la cuisine*, vaudeville-drame-bouffonnerie, lardé de couplets, de coups de sabre, de coups de théâtre, etc., en deux actes (1844); *Mon ami Piffard et Chipolette* (1844); *Sans cravate* ou les *Commissionnaires* (1844); *Paris au kaléidoscope* (1845); un *Bal dans le grand monde* (1845); le *Bœuf gras*, vaudeville en deux actes (1845); une *Averse*, comédie-vaudeville en un acte (1845); le *Voisin Bagnolet*, vaudeville en un acte (1845); les *Bains à domicile*, vaudeville en un acte (1845); l'*Eau et le feu*, vaudeville en un acte (1846); la *Garde-malade*, vaudeville en un acte (1847); l'*Amant de la lune* (1847); une *Femme à deux maris*, vaudeville en un acte (1847); *Place Ventadour*, vaudeville en deux actes (1847); *Taquinet le bossu* (1848); la *Croix et le vent, et le Jardin turc* (1848); l'*Atelier de demoiselles* ou l'*Apothicaire de Pontoise*, vaudeville en trois actes (1848); *Œil et nez*, vaudeville en un acte (1849); la *Graine de mousquetaire*, vaudeville en cinq actes (1849); le *Cauchemar de son propriétaire*, vaudeville en un acte, en collaboration avec M. Constant Guéroult (1849); l'*Amour qui passe et l'amour qui vient*

(1849); *Couplets chantés dans les Blagueurs et les Blagués, et dans le Fleuve d'or*, prologue-revue en trois actes et dix tableaux (1850); une *Gaillarde* (1850); *Cerisette* (1851); la *Mare d'Auteuil* (1851); les *Etuvistes* (1852); un *Monsieur très-tourmenté* (1853); la *Bouquetière du Château-d'Eau* (1854); un *Pari biscornu*, vaudeville en un acte (1856); une *Maison où l'on a peur*, esquisse champêtre en quatre journées (1858); *M. Chérami* (1858); *M. Choublanc à la recherche de sa femme* (1858); *Paul et son chien* (1858); *Madame de Montflanquin* (1858); la *Demoiselle du cinquième* (1857); la *Famille Braillard* (1858); le *Millionnaire* (1858); la *Femme à trois visages* (1859); *M. Gogo* (1859); la *Fille aux trois jupons* (1861); la *Prairie aux coquelicots* (1862); les *Compagnons de la truffe* (1862); les *Enfants du boulevard* (1863); les *Petits-fils de Cartouche* (1864); les *Femmes, le jeu et le vin* (1864); *Flon, flon, flon, larira don daine*, recueil de chansons (1865); le *Sentier aux prunes* (1865). Paul de Kock est auteur, en collaboration avec Carmouche, d'une féerie très-estimée, la *Chouette et la colombe*. Enfin il a donné à différents recueils plusieurs nouvelles, parmi lesquelles : une *Soirée bourgeoise*, une *Partie de plaisir*, un *Bal costumé*, une *Fête aux environs de Paris*, un *Bal de grisettes*, le *Signe secret*, les *Petites voitures jaunes*, *Jenny* ou les *Trois marchés aux fleurs de Paris*, le *Lutin de la ferme* et l'*Amour médecin*.

KOCK (Henri DE), romancier et auteur dramatique français, fils du précédent, né à Paris en 1819. Doué, comme son père, d'une grande facilité, il a suivi la même carrière, mais avec moins de succès. Ses ouvrages manquent de cette gaieté prime-sautière, de ce naturel et de cette bonhomie malicieuse qui ont fait la popularité de Paul de Kock. Nous citerons, parmi ses romans et ses nouvelles : *Berthe l'Amoureuse* (Paris, 1843, 2 vol. in-8°); le *Roi des étudiants* (1844); la *Reine des grisettes* (1844, 4 vol.); la *Course aux amours* (1844, 2 vol.); les *Amants de ma maîtresse* (1844, 2 vol.); *Lorettes et gentilshommes* (1847, 3 vol.); les *Lorettes vengées* (1853, 3 vol.); l'*Amant de Lucette* (1855, 3 vol.); les *Femmes de la Bourse* (1857); le *Médecin des voleurs* (1857); *Brin-d'amour* (1857); la *Tribu des gêneurs* (1857); la *Belle créole* (1858, 4 vol.); *Minette* (1858); la *Dame aux émeraudes* (1859, 4 vol.); les *Baisers maudits* (1860); la *Haine d'une femme* (1861, 3 vol.); l'*Héritage maudit* (1861, 5 vol.); le *Démon de l'alcôve* (1862); les *Buveurs d'absinthe* (1863, 6 vol.); les *Démons de la mer* (1863, 5 vol.); les *Hommes volants* (1864); les *Mystères d'un cabotin* (1864); la *Nouvelle Manon* (1864); les *Treize nuits de Jeanne* (1864); l'*Ane de M. Martin* (1865); *Mlle Croquemitaine* (1871), etc. Dans un bon nombre de ces ouvrages, rompant avec les traditions paternelles, M. Henri de Kock a cherché à intéresser ses lecteurs bien moins par l'étude de la vérité, par l'observation des caractères, par la peinture de types pris sur le fait, que par des récits d'une couleur dramatique et sombre.

Comme auteur dramatique, on lui doit : l'*Eau et le feu* (1846), en collaboration avec son père; la *Danse des écus*, folie-vaudeville (1849), avec Marc Fournier; l'*Hôtel de Nantes*, revue (1851); *Histoire de Paris*, drame en quinze tableaux (1855), avec Th. Barrière; les *Grands siècles*, drame en quinze tableaux (1855), avec le même; la *Vie des roses*, pièce en cinq actes (1856), avec le même; les *Frères de la côte*, pièce en cinq actes (1856), avec Emmanuel Gonzalès; *Après la pluie*, comédie en un acte (1857); une *Maîtresse bien agréable*, vaudeville (1858); *Il n'y a plus d'enfants*, pièce en trois actes (1859), avec E. Blum, etc. Dans une plus récente série de romans illustrés : les *Cocus célèbres*, les *Courtisans célèbres*, les *Libertins et libertines célèbres* (1871-1872), M. H. de Kock semble avoir eu surtout en vue un genre de succès fort peu recommandable. C'est une mauvaise voie, et ces dégoûtantes histoires d'alcôve s'éloignent encore davantage de la manière enjouée de Paul de Kock.

KOCKELBURG, en hongrois *Kukullovar*, bourg des Etats autrichiens, dans la Transylvanie, jadis chef-lieu de comitat, sur le Petit Kockel, à 24 kilom. N.-O. d'Ebeztalva; 2,070 hab. Beau château des comtes de Bethlen.

KO-CRAM, île de l'archipel de Kosi-Chang, à l'extrémité septentrionale du golfe de Siam, sur la côte du royaume de ce nom, à 32 kilom. de l'embouchure du Meïnam; c'est la plus grande du groupe après celle de Ko-si-Chang. Elle est habitée par des pêcheurs siamois dont les demeures sont environnées de cultures, surtout de maïs. Entre cette île et celle de Ko-si-Chang, les navires trouvent un mouillage vaste et bien abrité contre les vents de la haute mer; on y entre par deux passes; celle du N. doit être préférée. La tenue en est bonne, cependant quelques parties du fond sont couvertes de roches éparses; les marées, qui s'y élèvent à 10 pieds au printemps, établissent un fort courant à travers le port.

KODAFA s. m. (ko-da-fa). Officier qui commande la garde du roi de Perse.

KODAGOU s. m. (ko-da-gou). Linguist. Idiome dravirien.

KODAVENKIAR, sangiak de Turquie. V. KHODAVENKIAR.

KODDA s. m. (kod-da). Métrol. Syn. de LOG.

KODDAGA PALLA s. m. (ko-da-ga-pal-la). Bot. Syn. de CODAGA PÂLE.

KODDA-PAIL s. m. (ko-da-pall; *ll* mll.). Bot. Syn. de PISTIA STRATIOTES.

KODHAÏ (Abou-Abdallah-Mohammed ben-Sallamah), écrivain arabe, mort en 1062 de notre ère. C'était un docteur schaféite, descendant de Kodhâ, chef d'une tribu de ce nom, qui devint cadi et fut chargé par un des califes fatimites d'Egypte d'une mission diplomatique dans l'Asie Mineure. Il a laissé, entre autres ouvrages, une *Histoire des prophètes et des monarques* et un *Traité sur les cadastres de l'Egypte*.

KODHAÏ (Abou-Abdallah-Mohammed ben-Abdallah ben-Alabar), célèbre écrivain arabe, né à Valence (Espagne), mort en 1260 de notre ère. Il acquit à la fois la renommée et la fortune par des ouvrages fort remarquables par l'élégance du style, la solidité de l'érudition, et qu'il a su rendre en même temps instructifs et agréables, en éclaircissant des points historiques et géographiques obscurs et en les parsemant de sentences ou de bons mots. Les principaux sont les suivants : *Alhillah al syera* (*Habit tissu de soie*), notice accompagnée de citations sur les poëtes arabes les plus remarquables de la Mauritanie et de l'Espagne depuis la conquête de ce dernier pays par les musulmans; *Moaddjem*, histoire des auteurs arabes jusqu'en 1252 de notre ère; *Itab* (*Récréation*), histoire des hommes d'Etat arabes; *Tohfet-Alkadim* (la *Bienvenue*), extraits de poëtes. Enfin, on lui attribue un dictionnaire historique et alphabétique des hommes célèbres, sous le titre de *Tecmilèh*.

KODIAK ou **KADIAK** (îles), groupe d'îles de l'Amérique septentrionale, sur la côte N.-O., dans le grand Océan, séparées du continent par le détroit de Kenaskoï; la plus grande et la plus fertile de ces îles est appelée particulièrement Kodiak, entre 56° 45′ et 58° 40′ de lat. N., et 153° 33′ et 156° 8′ de long. O.; 200 kilom. de long, sur 24 à 30 de large; 4,000 hab. Elle est couverte de montagnes de granit assez élevées. Les vallées sont étroites et semées de rochers d'une nature schisteuse. La côte est très-découpée, et offre d'excellents ports; à l'E., l'île se termine par le cap Gréville, et au S.-O. par le cap de la Trinité. L'intérieur offre quelques forêts de pins, de bouleaux, de peupliers, de trembles, de saules, etc., dans lesquelles vivent des ours bruns et rougeâtres, des renards, des castors, des rennes, des loups-cerviers. Les côtes fourmillent de cétacés, de phoques et d'oiseaux aquatiques. Le règne minéral est peu connu; on sait seulement qu'il y a de la chaux, de l'argile et quelques pierres précieuses. Les habitants ne se distinguent des autres indigènes des Aléoutiennes que par leur langage et une taille plus élevée. Du reste, ils ont les mêmes mœurs et les mêmes habitudes, professant pour la plupart la religion chrétienne du rit grec. La découverte de cette île est généralement attribuée à un marchand russe qui, en 1760, en prit possession au nom de la Russie. Aidé d'une compagnie de négociants, il y fonda un établissement pour le commerce des fourrures. Cette compagnie acquit vite une grande importance, et, en 1799, l'empereur lui accorda des priviléges considérables, en plaçant sous son administration toutes les colonies russes en Amérique. Le groupe des îles Kodiak a été cédé en 1867, par le czar Alexandre II, à la république des Etats-Unis.

KODJEND, ville du Turkestan. V. KHODJEND.

KODOR, rivière de Russie. V. CODOR.

KODRETI s. m. (ko-dré-ti). Minér. Matière grasse, mêlée de pétrole.

KODSI (Schems-eddyn al-), auteur arabe, né à Jérusalem, qui vivait dans la première moitié du XIe siècle de notre ère, du temps du sanguinaire Hakem. On lui doit une géographie, écrite en 1023, et une histoire générale. — Un autre écrivain arabe du même nom, Mohammed ben Mahmoud KODSI, né à Jérusalem, mort dans la même ville en 1375 de notre ère, a composé une histoire de la ville sainte, sous le titre de *Tawickh al Kods*.

KŒBERGER (Venceslaws ou Wenceslaüs), peintre et architecte flamand, né à Anvers vers 1550, mort à Bruxelles en 1610. Elève de Martin de Vos, il fit, sous la direction de ce maître, des progrès rapides. Ayant ressenti pour la fille de cet artiste un amour non partagé, il résolut d'essayer de guérir sa passion par des voyages. L'Allemagne, qu'il parcourut d'abord, renferme bon nombre de ses productions, en peinture et en architecture; puis il alla visiter l'Italie, s'arrêta quelque temps à Rome et se rendit ensuite à Naples où son séjour fut beaucoup plus long. C'est là qu'il rencontra Franco, son compatriote, qui lui fit, dit Descamps, un excellent accueil et lui donna sa fille en mariage. Après dix ou quinze années de séjour dans cette dernière ville, il fut appelé à Bruxelles par l'archiduc Albert d'Autriche, qui lui confia les restaurations du château de Tervère. Non-seulement il donna à cet édifice, grâce à des détails charmants, un nouvel aspect, mais il peignit à l'intérieur des fresques, des tableaux qu'on y voit encore en partie, et qui donnent de ses talents une idée excellente. Le succès de cette importante restauration valut à l'artiste une grande notoriété. Il fut chargé ensuite de construire l'église Notre-Dame-de-Montaigu, qui rappelle avec un rare bonheur Saint-Pierre de Rome, comme ensemble et comme distribution intérieure. Cette fois encore, il peignit les tableaux et les fresques qui ornent les chapelles et les voûtes. Cet immense travail, bien conservé, suffirait seul à la gloire d'un artiste, et Kœberger en compte plusieurs de cette importance. Nulle part, cependant, son talent de peintre et d'architecte ne se révèle plus complet, plus original que dans cette église célèbre. Parmi les tableaux qu'il a laissés en dehors de ces décorations, nous citerons : le *Christ détaché de la croix*; le *Christ présenté au peuple*; le *Christ au tombeau, pleuré par les saintes femmes*, et le *Martyre de saint Sébastien*, qui a longtemps orné la grande salle de la Compagnie des archers d'Anvers. Composé avec ampleur, et dans le sentiment décoratif, le sujet de ce dernier tableau se déroule dans une vaste mise en scène, où l'on remarque de belles figures bien campées et d'un effet pittoresque. La couleur, trop tourmentée peut-être, est presque tout entière dans les tons chauds et finis des petits tableaux flamands; elle n'est donc pas absolument mauvaise; mais ses qualités ne sont pas celles qu'exige la grande peinture, et deviennent, par conséquent, un véritable défaut dans un pareil sujet. Kœberger a laissé aussi quelques dessins d'architecture, études consciencieuses d'après les ruines antiques de Rome et de Naples, où l'érudition de l'archéologue s'unit à la précision d'un savant dessinateur. La Bibliothèque Richelieu en possède plusieurs. Kœberger était très-versé dans la connaissance de la numismatique et des antiquités, et il a laissé de bonnes poésies en flamand et en italien.

KŒBERLINIE s. f. (kè-bèr-li-nî — de *Kœberlin*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des pittosporées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Mexique.

KŒCHER (Hermann-Frédéric), hébraïsant allemand, né à Osnabruck en 1747, mort à Rettwitz en 1792. Après avoir professé la philosophie à Iéna, il remplit, en divers lieux, les fonctions pastorales, et se fit connaître par la publication d'un assez grand nombre d'ouvrages sur la philologie et sur des points obscurs de l'Ecriture sainte. Les principaux sont : *Commentatio philologica de Thuribulo aureo* (Iéna, 1766); *Specimen observationum philologicarum in libro primo Samuel* (Iéna, 1772); *Nova bibliotheca hebraica* (1783-1784), ouvrage fort estimé.

KŒCHLIN, famille d'industriels français, originaire de la Suisse, et dont les principaux membres sont les suivants : KŒCHLIN (Samuel), né à Mulhouse en 1719, mort dans la même ville en 1771. Il fut le premier qui, de concert avec Henri Dollfus et J. Schwaltzer, établit à Mulhouse une fabrique de toiles peintes, dites indiennes (1746). Ce fut cette fabrique qui, pendant longtemps, alimenta presque exclusivement le marché français. Kœchlin apporta d'importantes améliorations à la fabrication, alors dans l'enfance, des indiennes; et, grâce à la découverte d'un mordant rouge, il put imprimer une couleur rouge solide sur ses cotonnades. Six de ses huit fils s'adonnèrent comme lui à l'industrie et au commerce. — KŒCHLIN (Jean), fils aîné du précédent, né en 1746, mort en 1836, s'occupa, tout jeune encore, d'industrie sous la direction de son père. Après la mort de ce dernier, la société qui existait entre lui et Dollfus ayant été dissoute, Jean fonda avec ses frères, Josué et Hartmann, une nouvelle fabrique, et accrut considérablement sa fortune. Par la suite, il abandonna l'industrie pour établir à Mulhouse une école supérieure de commerce, puis il prit la direction d'une grande manufacture à Wesserling. Bien que le privilége qu'avait obtenu la maison Kœchlin pour l'introduction des produits de ses fabriques eût été aboli par l'Assemblée constituante en 1790, Jean Kœchlin ne s'en montra pas moins fort attaché à la Révolution. Il établit, avec Keller et Marin, une nouvelle fabrique de toiles peintes à Bosserville, près de Nancy, revint à Mulhouse lorsque cette ville eut été annexée à la France et s'associa, en 1802, à son fils Nicolas. Il avait eu seize enfants et plus de cent petits-enfants lorsque se termina sa longue carrière. — KŒCHLIN (Jacques), frère du précédent, né à Mulhouse en 1764, mort dans la même ville en 1834. Il accrut encore par son intelligence et par son activité la prospérité croissante des Kœchlin. Il employa dans ses fabriques de Mulhouse 6,000 ouvriers, se rendit populaire en fondant à ses frais un hospice pour les orphelins, et fut nommé, par Napoléon, maire de Mulhouse. Il se signala, en 1814, en défendant la France contre l'étranger et, sous la Restauration, en se prononçant pour les idées libérales. Elu député dans le Haut-Rhin en 1820, il vint s'asseoir à la Chambre près de La Fayette et de Dupont de l'Eure, à l'extrême gauche. Réélu deux ans plus tard, il continua à se montrer hostile au gouvernement des Bourbons, remit à la Chambre une pétition de 132 électeurs, au sujet des mesures prises contre le colonel Caron, accusé d'être le chef d'une conspiration bonapartiste, et cette pétition n'ayant pas été prise en considération, il publia, sous le titre de *Relation historique des événements qui ont précédé, accompagné et suivi l'arrestation du lieutenant-colonel Caron* (Paris, 1822), une brochure dans laquelle il attaquait vivement le gouvernement. Pour cet écrit, Kœchlin fut déféré aux tribunaux, et condamné à six mois de prison et 3,000 fr. d'amende. Deux ans plus tard, il fut réélu député, mais il échoua lors des élections de 1827, et rentra à partir de ce moment dans la vie privée. Il fut nommé par les carbonari un des cinq directeurs qui dirigèrent le parti républicain sous la Restauration. — KŒCHLIN (Nicolas), fils de Jean, né à Mulhouse en 1781, mort dans la même ville en 1852. De retour de Hambourg et de Hollande, où il était allé apprendre le commerce, il se mit, à vingt ans, à vendre, dans les grandes foires de France et d'Allemagne, des indiennes qu'il faisait fabriquer à façon, puis il fonda, en 1802, à Mulhouse, sous la raison sociale Nicolas Kœchlin et frères, une maison qui prit rapidement une extension considérable. Colonel de la garde nationale de sa ville natale, lors de la première invasion en 1813, il ferma sa fabrique, prit part, comme officier d'ordonnance volontaire, à la campagne de France, et fut décoré après la bataille de Montereau. Envoyé par Napoléon en mission à Lyon et en Alsace, il arriva à Fontainebleau au moment de l'abdication. Lors de la seconde invasion, il reprit les armes, et fit une héroïque guerre de partisans dans les Vosges, avec plusieurs de ses frères et des patriotes de Mulhouse. Sous la seconde Restauration, Nicolas Kœchlin imprima une activité toujours croissante à son industrie, continua à se signaler par le libéralisme de ses idées et s'efforça de sauver les bonapartistes compromis dans la conspiration de Belfort. Elu député peu de jours avant la révolution de 1830, il signa la déclaration de déchéance de Charles X et l'appel au trône de Louis-Philippe, fut réélu député, prit place presque aussitôt parmi les membres de l'opposition constitutionnelle, suggéra à Odilon Barrot l'idée du fameux compte rendu de 1831, qui parut d'abord sous forme de lettre adressée à Kœchlin, et continua pendant dix ans, jusqu'en 1841, époque où il donna sa démission, de siéger à la Chambre. Il s'y prononça constamment en faveur des mesures les plus libérales, ne parut que rarement à la tribune, et parla notamment contre le système douanier, dont les prohibitions et les droits d'entrée élevés lui paraissaient contraires aux intérêts de l'industrie. Ce fut lui qui, après avoir créé un nouveau quartier à Mulhouse, dota cette ville de ses premiers chemins de fer (1837). Il était président de la chambre de commerce de Mulhouse et membre du conseil général des manufactures, lorsque Louis-Philippe fut renversé du trône. Le gouvernement provisoire le nomma alors commissaire dans le département du Haut-Rhin et, peu après, il rentra définitivement dans la vie privée. — KŒCHLIN (Ferdinand), frère du précédent, mort en 1854, commença par faire, pour le compte d'industriels anglais, des voyages aux Açores et au Sénégal. Il entra ensuite, comme associé pour les ventes à l'étranger, dans la maison Nicolas Kœchlin, fit en 1813, avec deux de ses frères, la campagne de France, comme officier d'ordonnance du maréchal Lefebvre, reçut la croix de la Légion d'honneur à Montmirail, où il eut un cheval tué sous lui, et remplit ensuite une mission auprès du vice-roi d'Italie. Sous la Restauration, il s'occupa exclusivement de travaux industriels, et fut chargé, après la révolution de 1830, de réorganiser la garde nationale de Mulhouse, dont il devint colonel. — KŒCHLIN (Daniel), frère du précédent, né en 1785, mort en 1871, fut associé tout jeune encore à la maison Nicolas Kœchlin, devint un chimiste distingué, s'occupa particulièrement des applications de la science à son genre d'industrie et contribua encore à accroître la réputation des Kœchlin. Parmi ses découvertes les plus importantes, nous citerons celle qui l'a amené à produire, par la teinture en garance, des pièces entières de toile de coton en rouge d'Andrinople, couleur qu'on n'avait obtenue jusqu'alors qu'en écheveau, et celle de l'enlevage ou décoloration par des agents chimiques des parties d'une pièce de toile teinte pour recevoir, par l'impression, des dessins de toutes les couleurs, appelées couleurs d'enluminage. L'exploitation de cette découverte a permis à la maison Kœchlin de produire, dès 1810, les belles mousselines connues sous le nom de *genre mérinos riche*. A part les récompenses décernées à sa maison, M. Daniel Kœchlin obtint à l'Exposition de 1819 la croix de la Légion d'honneur et une médaille d'or personnelle. Ce remarquable industriel a dirigé jusqu'à sa mort les importantes fabriques dont les produits ont remporté la grande médaille d'honneur à l'Exposition universelle de 1855. — KŒCHLIN (André), cousin du précédent, né en 1789, devint, à dix-neuf ans, gendre du fabricant Dollfus, qui l'associa à sa maison. Ce dernier étant mort en 1818, laissant quatre fils tout jeunes encore, M. Kœchlin prit la direction de la maison Dollfus-Mieg et la conserva jusqu'à la majorité de ses beaux-frères. Il fonda alors une usine pour la fabrication de machines industrielles, fournit des machines et des capitaux à plusieurs filatures de lin, de chanvre, de laine peignée, et fit construire les premières locomotives françaises. Après la révolution de Juillet, M. André Kœchlin, qui, comme tous les mem-

bres de sa famille, appartenait au parti libéral, fut nommé maire de Mulhouse, membre du conseil général du Haut-Rhin et député d'Altkirch (1832). Presque constamment réélu jusqu'en 1848, il défendit toujours à la Chambre la politique conservatrice. Depuis la révolution de 1848, il est rentré dans la vie privée. Sa haute capacité comme financier et industriel lui a valu d'être appelé à présider la société anonyme des glaces d'Aix-la-Chapelle, ainsi que la société franco-belge prussienne des mines de Stollberg et de Westphalie. Lors de l'Exposition industrielle de 1839, M. André Kœchlin avait obtenu une médaille d'or pour un banc à broches à engrenage, un métier mécanique à tisser le coton, une machine à papier et un renvideur. Les produits qu'il a envoyés à l'Exposition universelle de 1855 lui ont valu une grande médaille d'honneur. Disons, en terminant, que M. Kœchlin a puissamment contribué au développement de l'instruction publique à Mulhouse.—KŒCHLIN-STEINBACH (Alfred), fils de Daniel, mort en juillet 1872 dans la force de l'âge, avait conservé les traditions républicaines de sa famille. Il était tout jeune lorsqu'il se rangea, à Paris, parmi les défenseurs de la loi contre l'auteur de l'attentat du 2 décembre 1851. De retour à Mulhouse, il devint le chef de l'opposition radicale, et fonda dans cette ville, au commencement de 1870, un journal républicain. Après la révolution du 4 septembre 1870, il devint maire de Mulhouse et se signala par son ardent patriotisme. Lors des élections du 8 février 1871, il fut nommé député du Haut-Rhin, vota contre les préliminaires de paix et se retira alors de l'Assemblée. De retour en Alsace, il y organisait la résistance contre la domination allemande, lorsqu'il mourut tout à coup. Pendant la guerre contre la Prusse, il avait proposé au gouvernement d'équiper et d'entretenir à ses frais un corps de 5,000 hommes.

KŒCHLY (Hermann-Auguste-Théodore), philologue et antiquaire allemand, né à Leipzig en 1815. Peu de temps après avoir achevé ses études dans sa ville natale, il fut appelé à occuper une chaire au gymnase de Saalfeld (1837), qu'il quitta, en 1840, pour aller professer à l'école de la Croix, à Dresde. Les relations littéraires qu'il se créa dans la capitale de la Saxe, les facilités que lui offraient de riches bibliothèques l'engagèrent à pousser plus loin ses études et à approfondir l'histoire et les littératures de l'antiquité. En même temps, il s'occupa beaucoup de pédagogie et proposa diverses réformes qui avaient pour but de rendre l'enseignement plus utile et, pour ainsi dire, plus vivant. C'est ainsi qu'il s'attacha à démontrer que l'éducation classique devait avoir beaucoup moins pour objet d'apprendre les langues mortes que de faire pénétrer les jeunes gens dans l'esprit même de l'antiquité et de son histoire, et que, par conséquent, il importait, avant tout, de leur faire lire un grand nombre d'auteurs anciens. Pour propager ses idées à ce sujet, il fonda, en 1846, à Dresde, la Société des professeurs de collége et un journal pour la réforme des gymnases. Deux ans plus tard, le gouvernement saxon l'appela à faire partie d'une commission chargée de réorganiser l'instruction publique, et il rédigea alors un projet de loi qui fut publié en 1850. Sur ces entrefaites, les troubles politiques qui agitèrent l'Allemagne vinrent faire diversion à ses préoccupations pédagogiques. Nommé, en 1849, député à la seconde chambre de Saxe, il y vota avec le parti libéral, se vit contraint de s'expatrier cette même année, et, après avoir séjourné quelque temps à Bruxelles, il alla, en 1851, à Zurich pour remplacer Orelli comme professeur de littérature grecque et latine. Là, M. Kœchly exerça une influence heureuse sur les études et contribua, avec plus de succès qu'à Dresde, à amener une réforme dans l'enseignement. En 1864, il a quitté Zurich pour aller occuper, à Heidelberg, une chaire de littérature et de langues anciennes. Cet érudit a acquis la réputation d'un critique et d'un philologue distingué. On lui doit : *Sur l'Antigone de Sophocle* (Dresde, 1844); *De l'enseignement dans les colléges* (Dresde, 1845); *De la réforme des colleges* (Dresde, 1846); *Histoire de l'art de la guerre chez les Grecs* (Aarau, 1852), avec M. Rustow; *Introduction aux Commentaires de César* (Gotha, 1857, in-8°), avec le même; de nombreuses dissertations, dont un certain nombre ont été réunies sous le titre d'*Opuscula academica* (Leipzig, 1853-1862, 2 vol.), et d'autres, par exemple celles sur les poëmes de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, ont été insérées dans les *Programmes* de l'université de Zurich (Zurich, 1856-1859 et 1862-1863); *De diversis theogoniæ partibus* (Zurich, 1860); *Opuscula epica* (Zurich, 1864), etc. Enfin, on lui doit des éditions de *Quintus de Smyrne* (Leipzig, 1850); du *Pseudo-Manéthon* et de *Maxime de Tyr* (Paris, 1851), et une traduction allemande des écrivains militaires grecs, avec texte en regard (Leipzig, 1853-1855).

KŒCK (Pierre), peintre et architecte hollandais, né à Œlst en 1500, mort à Anvers en 1553. Elève de Bernard van Orley, il acheva ses études dans l'atelier de ce maître, puis il alla visiter l'Italie, où il fit, d'après l'antique, des dessins très-nombreux, très-soignés, très-beaux, et qui forment une admirable collection. Revenu dans son pays, nous disent Pilkington et Descamps, il bâtit et décora de peintures un édifice public qui n'existe plus aujourd'hui, ce qui lui valut d'être nommé peintre et architecte de la ville d'Œlst. Mais là n'était pas sa voie véritable; il était né peintre de genre, et le hasard vint bientôt lui offrir l'occasion de le prouver. Voici en quelles circonstances : une compagnie s'étant formée à Bruxelles pour fonder, à Constantinople, une manufacture de tapisseries, Kœck fut choisi pour en être le directeur. Malgré le talent et l'intelligence de Kœck, l'entreprise échoua complétement. Mais le séjour assez long que fit l'artiste en ce pays, alors fort peu connu, lui permit de l'étudier au point de vue pittoresque, et il revint avec une abondante moisson de dessins sur nature et même de tableaux achevés qui firent grande sensation à Anvers, où ils parurent pour la première fois. Nous citerons, entre autres : le *Grand Seigneur à la promenade*, la *Noce turque*, la *Marche du Grand Seigneur avec ses janissaires*, la *Ville de Constantinople et ses environs*, les *Fêtes pour la nouvelle lune*, *Costumes de guerre*, *Costumes de voyage*, etc. Scènes charmantes, pleines d'observation, d'esprit et d'humour, que reproduisirent immédiatement tous les graveurs du temps. Kœck lui-même, à la sollicitation de Charles-Quint surtout, exécuta, d'après ses meilleures petites toiles, des eaux-fortes remarquables, très-rares et très-recherchées aujourd'hui. L'empereur, pour lui témoigner l'estime qu'il faisait de son talent, le nomma, en 1549, son peintre particulier et le décora des ordres les plus enviés. Aussi savant architecte qu'il était peintre éminent, Kœck publia, à cette même époque, des traités d'architecture et de perspective qui résument tout ce que l'on savait alors, en même temps qu'ils ouvrent des points de vue nouveaux, susceptibles de nombreuses applications. Ces ouvrages, ainsi que l'indiquent les préfaces, étaient publiés aux frais de Charles-Quint. En Allemagne, en Italie, en Hollande et en Flandre, les églises, les musées, les monuments célèbres gardent quelques traces du talent de Kœck, qui s'est adonné aussi à la peinture religieuse et historique. Mais nous n'insistons pas sur ce côté de son talent, qui n'est pas le plus remarquable. Rien n'égale, en effet, ses tableaux de genre, ses eaux-fortes, ses dessins d'architecture. Là seulement il se révèle prime-sautier et savant. Outre ses traités, on lui doit de bonnes traductions de Vitruve et de Sébastien Serlio.

KŒDESNICH s. m. (kè-dè-snik). Prêtre samoyède, dépositaire des traditions de la peuplade à laquelle il appartient.

KŒGLER (Ignace), savant jésuite et missionnaire allemand, né à Landiberg (Bavière) en 1680, mort à Pékin en 1746. Il professait les langues orientales et les mathématiques à Ingolstadt, lorsqu'il se rendit, en 1715, en Chine, où, par son savoir, il acquit la faveur de l'empereur Kang-Hi. Il devint président du tribunal des mathématiques à Pékin, mandarin de deuxième classe et, en 1731, assesseur du tribunal des rites. Le P. Kœgler a laissé de nombreuses *Observations astronomiques ; Scientia eclipsium ex imperio et commercio Sinarum illustrata* (Lucques, 1745); *Notitiæ circa S. S. Biblia Judæorum in Caïfung-fu in imperio sinensi*, publié par de Murr dans le *Journal pour les arts et la littérature; Litteræ patentes imperatoris Sinarum Kang-Hi* (1802, in-4°), etc.

KŒHLER ou **KŒLER** (Jean-David), historien et numismate allemand, né à Coldiz, près de Leipzig, en 1684, mort à Gœttingue en 1735. Il avait étudié la théologie, l'histoire, les belles-lettres et donné avec succès des leçons publiques à Altorf, lorsqu'il devint secrétaire du baron de Strahlen, qu'il accompagna au congrès de Breslau et dans le duché de Deux-Ponts. En 1710, il retourna à Altorf, où il devint successivement professeur de logique, d'histoire (1714), bibliothécaire de l'université et précepteur du marquis de Brandebourg-Bareuth. Appelé, en 1725, à Gœttingue pour y occuper une chaire d'histoire, il y passa le reste de sa vie. Kœhler possédait des connaissances très-étendues et n'écrivit pas moins de cent quatre ouvrages. Les principaux sont les suivants : *Elementa chronologiæ* (Altorf, 1717, in-8°); *Chronologia historiæ universalis* (Altorf, 1719); *De bibliotheca Caroli Magni* (Altorf, 1727, in-4°); *Historia comitum de Wolfstein* (Leipzig, 1728, in-4°); *Amusements numismatiques* (Nuremberg, 1729-1755, 22 vol. in-8°), ouvrage intéressant et curieux; *Abrégé de l'histoire de l'empire d'Allemagne* (Francfort, 1736, in-4°); *Eléments de la géographie ancienne et du moyen âge* (Nuremberg, 1737, 2 vol. in-8°); *Histoire des charges de la cour des ducs de Brunswick et de Lunebourg* (Gœttingue, 1746); *Systema familiarum augustarum*, et un grand nombre de dissertations. On lui doit, en outre : *Instructions pour les savants en voyage* (Francfort, 1762, in-8°), ouvrage posthume.

KŒHLER ou **KŒLER** (Jean-Tobie), érudit et numismate allemand, un des quinze enfants du précédent, né à Altorf en 1720, mort à Gœttingue en 1768. Après avoir complété son instruction par des voyages, il s'établit à Gœttingue, y fit des cours sur l'histoire, prit le grade de maître en philosophie et professa cette science à partir de 1757. Outre quelques traductions, on lui doit des ouvrages estimés, notamment : *Vintarus, primus inter Germanos artis salutaris peritia celebris* (Gœttingue, 1757, in-4°); *Cabinet complet des ducats* (Hanovre, 1758-1760, 2 vol. in-8°), travail intéressant sur les monnaies d'or frappées par les grands et petits souverains de l'Europe depuis le moyen âge; *Notice détaillée sur le pape Jean XXI* (Gœttingue, 1760, in-4°); *Collection de voyages modernes* (Gœttingue, 1767), etc.

KŒHLER (Jean-Bernard), érudit allemand, né à Lubeck en 1742, mort à Bâle en 1802. Il parcourut la France, la Hollande, professa ensuite la philosophie à Kiel, qu'il quitta pour se rendre à Gœttingue, devint, en 1772, membre de l'Académie des sciences de cette ville, puis se rendit à Kœnigsberg, où il occupa, de 1781 à 1786, une chaire de langues grecque et orientales. Vers la fin de sa vie, il fut contraint, pour vivre, de se faire correcteur à Bâle. Nous citerons de lui : *Eclogæ archæologicæ de hymenæo et talassione* (Lubeck, 1757); *Observationes in sacrum codicem, ex scriptoribus profanis* (Gœttingue, 1759); *Observationes in sacrum codicem, ex scriptoribus græcis et arabicis* (Leipzig, 1763); *Notæ et emendationes in Theocritum* (Lubeck, 1767); *Emendationes in Dionis Chrysostomi orationes tarsicas* (Gœttingue, 1770); *Interpretationum et emendationum juris romani liber LII* (Leipzig, 1792).

KŒHLER (Christian), peintre allemand, né à Werben (Vieille-Marche) en 1809, mort à Montpellier en 1861. Il suivit les cours de l'Académie de Dusseldorf, devint à la fois un habile dessinateur et un bon coloriste, et s'attacha presque exclusivement à représenter des sujets tirés de la Bible. *Eliézer et Rebecca*, la *Première entrevue de Jacob et de Rachel*, toiles dont les détails accessoires et les costumes révèlent de profondes connaissances archéologiques, commencèrent sa réputation dans son pays. Il exécuta successivement ensuite *Moïse sauvé des eaux; Agar dans le désert; Suzanne au bain; David, vainqueur de Goliath, fêté par les filles d'Israël; Judith et Holopherne;* la *Fille de Jephté; Marie au tombeau du Christ; Sémiramide au milieu des rebelles*, etc. En outre, il fit de nombreux portraits, quelques petites toiles de genre, entre autres *Deux jeunes filles*, la *Fiancée à la toilette* et quelques allégories, dont l'une, le *Réveil de la Germanie*, eut une vogue considérable en 1848, et fut popularisée par la lithographie. Le talent de cet artiste est indiscutable, mais légèrement entaché de monotonie.

KŒHLER (Louis), compositeur et pianiste allemand, né à Brunswick en 1820. De 1839 à 1843, il résida à Vienne, où il prit quelques leçons de Sechter et de Seyfried, et fit représenter, sur un théâtre de cette ville, un opéra romantique, *Prince et peintre*. Il composa également à Vienne des entr'actes et des chœurs pour l'*Hélène* d'Euripide, et une ouverture pour le *Phormion* de Térence. De retour à Brunswick, Kœhler donna *Maria Dolores*, qui eut du succès; puis il écrivit, dans le genre de Wagner, un troisième opéra, *Gil-Blas*, dont la chute fut éclatante. Déçu dans ses espérances, il accepta diverses places de chef d'orchestre, et s'est fixé, en dernier lieu, à Kœnigsberg, où il est professeur de piano. Les œuvres de cet artiste, bien qu'un peu tourmentées par horreur de la vulgarité, ne manquent ni d'originalité ni de caractère. On a publié de lui des chants, poëmes et lieders pour soprano ou ténor, un assez grand nombre d'œuvres pour piano et une méthode instructive et systématique de piano.

KŒHNE (Bernard, baron DE), archéologue et administrateur allemand, né à Berlin en 1817. Il est allé se fixer en Russie, où il est devenu conseiller d'Etat. On lui doit plusieurs ouvrages importants : *Mémoires de la Société impériale d'archéologie et de numismatique de Saint-Pétersbourg* (1847-1852, 4 vol. in-8°, avec fig.); *Description du musée de feu le prince Basile Kotschoubey* (1857, 2 vol. in-4°, avec pl. et vign.), ouvrage contenant d'intéressantes recherches sur l'histoire des colonies grecques en Russie et des royaumes du Pont et du Bosphore; *Recherches sur l'origine de plusieurs maisons souveraines d'Europe* (1863, in-8°), etc.

KŒK-KŒK (Bernard-Cornélius), paysagiste hollandais, né à Middelbourg en 1803, mort à Amsterdam ou à Clèves en 1858. Fils du peintre de marines Jean-Hermès Kœk-Kœk, il reçut les premières notions de l'art dans l'atelier paternel, puis il étudia sous Van Oos et Schelfhout, qui furent ses véritables maîtres. Malgré ses brillantes dispositions et le savoir déjà acquis, Bernard Kœk-Kœk ne se fût point révélé l'éminent paysagiste que nous admirons, s'il n'était venu à Paris contempler de près les chefs-d'œuvre de notre école française de paysage. Il y avait déjà plusieurs années qu'il connaissait Corot, Français, Delacroix, Diaz, Daubigny, quand il exposa, en 1840, un *Intérieur de bois*, avec figures et animaux. Cette peinture éminemment française, savamment composée et réfléchie, n'était pas absolument irréprochable, mais on y sentait la force de celui qui *sent* et qui *veut*. Il y avait là de superbes promesses, et les juges, en accordant une 3e medaille à cette toile, récompensaient surtout l'avenir qu'elle faisait entrevoir. Trois ans plus tard, en effet, un second *Intérieur de bois*, mais en de plus grandes proportions, fit au Salon une véritable sensation. Les troncs rugueux, aux ramures enchevêtrées, les feuillages diaprés de fines lumières, les fonds vaporeux, les premiers plans largement traités rappellent, dans cette superbe page, les richesses de palette de Rousseau et de Diaz. Car M. Kœk-Kœk a, dans son dessin, la vigueur un peu sauvage du premier, et le second se devine dans la brillante harmonie de sa couleur. Une 2e médaille fut accordée d'enthousiasme. Le *Paysage d'automne* et le *Bois en hiver*, qui frappèrent encore l'attention à la grande Exposition de 1855, résument, à notre avis, le maître tout entier, et sont d'ailleurs la plus complète expression de son talent. Son originalité, moins prime-sautière que celle de Corot ou de Daubigny, ne s'est pas manifestée dans un domaine nouveau. L'artiste suit un chemin frayé, mais non rebattu, et de quel pas et avec quelle allure! Dessinateur exact, il trace d'une ligne sûre les contorsions fantastiques des branches noires du vieux chêne; il en fait voir la physionomie, il en entend les bruits, et il fait vivre la nature dans sa peinture frémissante. Il n'y met point, avec l'imprévu, la sensation exquise de Corot ou de Rousseau; mais son style est plus humain, plus vrai. Ne peut-on faire de beaux vers sans piller la langue de Corneille, de Musset ou de Hugo? Et, d'ailleurs, la prose n'a-t-elle point son mérite? Kœk-Kœk a peint en prose, et sa prose restera.

Le jury français lui fit décerner la croix d'honneur pour cette belle exposition de 1855, qui lui valut aussi la 1re médaille. Ce n'était que justice. La Belgique et la Hollande lui conférèrent aussi leurs plus hautes distinctions. Mais l'artiste ne put jouir longtemps de cette gloire si méritée. Il semble même que, sentant approcher la fin de sa carrière, il ait voulu mettre dans son dernier tableau son âme tout entière. En effet, il était souffrant déjà à cette époque, et le grand air des bois ne put lui rendre la santé. Il se traîna quelque temps encore, et mourut enfin trois ans après son triomphe de 1855. La gravure et la lithographie ont reproduit fréquemment ses œuvres capitales, qui se placent à côté des plus grandes toiles de notre temps.

KŒLCSEY (François), poëte et écrivain hongrois, né à Szœ-Demeter (Transylvanie) en 1790, mort à Pesth en 1838. Tout jeune encore, il se signala par sa vive intelligence et s'initia avec rapidité à la connaissance des littératures et des langues latine, grecque, française et allemande. A dix-sept ans, il fit la connaissance du célèbre Kazinczy, qui s'efforçait alors de réformer la langue hongroise, et qui exerça la plus heureuse influence sur ses facultés intellectuelles. Appelé, en 1809, à occuper les fonctions de secrétaire royal à Pesth, il se mit en rapport avec les personnages les plus remarquables de cette ville, notamment avec Paul Szemere, et débuta, en 1813, par quelques essais poétiques et critiques insérés dans l'*Almanach des dames* et dans l'*Erdelyi Museum*. Ces essais, dans lesquels il s'attachait à reproduire les formes et le goût de la nouvelle littérature hongroise, qui prenait un vaste essor sous l'influence de Kazinczy, et ses mordantes critiques lui attirèrent de très-vives attaques et le déterminèrent à renoncer à la carrière des lettres. Mais, en 1826, Szemere le fit changer de résolution et le décida à publier avec lui la revue intitulée *Elet es irodalom* (la *Vie et la littérature*), dans laquelle Kœlcsey a fait paraître un grand nombre d'articles de philosophie, d'histoire et de critique, que l'on regarde comme des chefs-d'œuvre en ce genre en Hongrie. Sa réputation littéraire grandit rapidement jusqu'en 1829, époque à laquelle il commença à attirer l'attention par la part active qu'il prit aux affaires du comitat de Szathmar, dont il avait été nommé notaire supérieur, et qu'il représenta comme député à la fameuse diète hongroise de 1832 à 1836. En peu de temps, sa renommée d'homme politique surpassa celle dont il jouissait comme littérateur, et, jusqu'à sa mort, il fut regardé comme le premier orateur de la Hongrie. Ses succès à la tribune furent d'autant plus remarquables, qu'il était loin de posseder un extérieur avantageux : il était même borgne, par suite d'un accident de jeunesse. Il avait adopté les principes du parti libéral, qui le comptait parmi ses chefs. Ses commettants lui ayant envoyé des instructions peu conformes à ses idées, il renonça à son mandat, qu'il consentit néanmoins à reprendre quelque temps après. Lorsqu'en 1838 son ami, le baron Nicolas Wesselenyi, chef de l'opposition, fut incarcéré avec Kossuth par ordre de la cour de Vienne, il se chargea de sa défense, et le plaidoyer qu'il prononça en cette circonstance fut généralement regardé comme un de ses plus éclatants succès oratoires. Huit jours après, il mourut subitement. Kœlcsey était membre de l'Académie hongroise. Ses *Œuvres complètes* ont été réunies et publiées après sa mort (Pesth, 1840-1848). Elles se composent de poëmes, de nouvelles charmantes, d'essais critiques, d'essais philosophiques et de mélanges, écrits dans un style plein de pureté, de vigueur et de bon goût. On a également mis au jour son *Journal de la diète de* 1832-1836 (Pesth, 1848), qui renferme d'intéressants et précieux documents sur les partis et l'histoire de la Hongrie à cette époque.

KŒLER (Jean-David et Jean-Tobie), érudits allemands. V. Kœlher.

KŒLÈRE s. f. (kè-lè-re — de *Kœler*, bot. allem.). Bot. Syn. de roumée.

KŒLÉRIE s. f. (ké-lé-rî — de *Kœler*, bot. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des festucées, comprenant un assez grand nombre d'espèces, qui habitent surtout l'Europe centrale.

KŒLLÉE s. f. (kè-lé — de *Kœll*, sav. allem.). Bot. Syn. d'éranthe.

KŒLLIKER (Rodolphe-Albert), physiologiste et anatomiste allemand, né à Zurich en 1817. Il n'était encore qu'étudiant en médecine lorsqu'il publia un *Catalogue des phanérogames du canton de Zurich* (Zurich, 1839). Bientôt après, il se signala à l'attention publique par les intéressantes observations qu'il fit à l'aide du microscope sur les tissus du corps des animaux et de l'homme. Il commença ses recherches au moyen de cet instrument, pendant un voyage qu'il fit à l'île de Fohr, en 1840, et les continua ensuite à Berlin. Les premiers résultats de ses travaux furent des *Documents pour la connaissance des rapports sexuels et la fluidité de la semence chez les animaux invertébrés* (Berlin, 1841), puis une thèse pour le doctorat, *De prima insectorum genesi* (Zurich, 1842). Kœlliker fit paraître ensuite une *Histoire du développement des céphalopodes* (Zurich, 1844), dont il avait recueilli les éléments en Italie. Il devint, la même année, aide de Henle, puis, en 1843, prosecteur et *privat-docent* à l'université de Zurich, où il fit des cours sur l'ostéologie, l'anatomie microscopique, l'anatomie comparée et l'histoire du développement des animaux. Lors du départ de Henle, en 1845, il fut nommé professeur extraordinaire de physiologie et d'anatomie comparée à la même université, et chargé, en 1847, du même enseignement à l'université de Wurtzbourg, où il obtint, en outre, deux ans plus tard, une chaire d'anatomie. Les travaux de M. Kœlliker ont fait faire des progrès considérables à l'anatomie, à l'histologie et à la physiologie. On cite, comme ses ouvrages les plus importants : *Anatomie microscopique* (Leipzig, 1850-1854, 2 vol.); *Manuel de la science des tissus du corps humain* (1852, avec 343 pl.; 1863, 4e édit.), traduit en français par Béclard; *Histoire du développement de l'homme* (1861), et *Icones histologicæ* (1864 et suiv.). Kœlliker a donné, en outre, un grand nombre de mémoires dans différents recueils et journaux scientifiques; enfin, il publie, avec Siebold, le *Journal de zoologie scientifique*, et c'est à son initiative que fut due, en 1849, la création de la Société de médecine et de physiologie de Wurtzbourg.

KŒLLIKÉRIE s. f. (kèl-li-ké-rî — de *Kœlliker*, bot. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des gesnériacées, tribu des gesnériées.

KŒLN-AN-DER-SPREE, autrefois ville indépendante de l'Allemagne, réunie, au XIVe siècle, à Berlin, dont elle forme aujourd'hui un des principaux quartiers.

KŒLPINIE s. f. (kèl-pi-nî — de *Kœlpin*, bot. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans la Daourie.

KŒLREUTER (Joseph-Théophile), botaniste allemand, né à Julz, sur le Neckar, en 1733, mort à Carlsruhe en 1806. Il professa l'histoire naturelle dans cette dernière ville, où il fut en même temps directeur du jardin botanique. C'était un savant très-distingué, à qui ses travaux sur la reproduction des végétaux et la génération des hybrides ont acquis une réputation méritée. Indépendamment d'un certain nombre de mémoires publiés dans les *Commentaires* de l'Académie de Saint-Pétersbourg, et dans le *Recueil* de la Société palatine, on a de lui : *Compte rendu de quelques expériences et observations sur le sexe des plantes* (Leipzig, 1761); le *Mystère de la cryptogamie découvert* (Carlsruhe, 1777, in-8°).

KŒLREUTER s. m. (kèl-reu-tèr — nom d'un bot. allem.). Ichthyol. Poisson du genre gobiomore.

KŒLREUTÈRE s. m. (kèl-reu-tè-re — de *Kœlreuter*, bot. allem.). Bot. Syn. de kœlreutérie : *Le* kœlreutère *paniculé se met en séve de très-bonne heure au printemps.* (Bosc.)
— s. f. Syn. de funaire et de giésékie, autres genres de plantes.

KŒLREUTÉRIE s. f. (kèl-reu-té-rî — de *Kœlreuter*, bot. allem.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des sapindacées, tribu des dodonées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Chine : *La* kœlreutérie *produit un effet agréable.* (T. de Berneaud.) ‖ On dit aussi kœlenreutérie, et kœlreutère ou kœlenreutère.

— Encycl. La *kœlreutérie* paniculée est un arbre de moyenne grandeur, à tige droite, couverte d'une écorce grise et gercée; ses rameaux nombreux, striés, parsemés de points glanduleux, portent des feuilles alternes, pétiolées, très-grandes, imparipennées, à folioles sessiles, ovales, dentées, coriaces, d'un vert foncé en dessus; ses fleurs jaunes sont groupées en grandes panicules terminales; les fruits sont des capsules renflées, vésiculeuses, ovoïdes, trigones, renfermant deux graines globuleuses, d'un beau noir luisant. Originaire de la Chine, cet arbre a été introduit dans nos jardins en 1789. Il se recommande par son port élégant, l'ampleur et la belle couleur de son feuillage, auquel les insectes ne touchent jamais, et par la richesse de sa floraison. Cet arbre se met en séve de très-bonne heure au printemps, et par là même il est sujet à être atteint par les gelées tardives. Ses feuilles sont d'abord d'un rose tendre, et ne prennent que lentement la couleur verte; la forme et la grandeur des folioles varient suivant la nature du sol. Les fleurs, qui paraissent vers le milieu de l'été, répandent une odeur agréable, mais faible; la plupart des fruits avortent ordinairement dans nos cultures. La *kœlreutérie* demande une terre fraîche et substantielle. On la multiplie de graines semées au printemps, en terrine, sur couche et sous châssis; pendant les premiers hivers, on la rentre en orangerie; on repique les jeunes plants au bout de deux ans, et, quand ils ont quatre ans, on peut les mettre à demeure. On propage encore cet arbre de boutures, de marcottes et de rejetons, traités avec les soins ordinaires.

KŒMMERÉRITE s. f. (kèmm-me-ré-ri-te — de *Kœmmer*, nom propre d'homme). Minér. Substance en lames hexagonales de couleur violette, qu'on trouve, avec le fer chromé, à Bissersk, en Sibérie, et que l'on regarde comme une variété de pennine ou de clinochlore.

KŒMŒRN, ville de Hongrie. V. Komorn.

KŒMPFÉRIE s. f. (kèm-pfé-rî). Bot. V. kæmpférie.

KŒNIG (Georges-Matthias), philologue et biographe allemand, né à Altorf (Franconie) en 1616, mort en 1699. Il professa la théologie, l'histoire, la langue grecque et la poésie à Altorf, et devint bibliothécaire de l'université de cette ville. Outre des commentaires sur les petits poëtes grecs, et d'autres travaux philologiques, on a de lui le premier essai d'une biographie générale des écrivains de toutes les époques, sous le titre de *Bibliotheca vetus et nova* (Altorf, 1678), ouvrage défectueux sous bien des rapports, mais qui n'en a pas moins servi de modèle aux auteurs de dictionnaires biographiques pendant le XVIIe siècle. Parmi ses autres ouvrages, dont un grand nombre sont restés manuscrits, nous citerons : *Tyrocinium poeticum græcum* (Nuremberg, 1637), et *Gazophylacium latinitatis seu lexicon latino-germanicum* (Nuremberg, 1668, in-4°).

KŒNIG (Emmanuel), naturaliste suisse, né à Bâle en 1658, mort dans la même ville en 1731. Après avoir voyagé en France et en Italie, il retourna dans sa ville natale, où il professa successivement la physique et la médecine théorique. On lui doit, entre autres ouvrages : *Regnum vegetabile* (Bâle, 1680, in-4°); *Regnum animale* (Bâle, 1682); *Regnum minerale* (Bâle, 1686); *Chymia physica* (Bâle, 1693); *Aureus thesaurus medicamentorum novorum* (Bâle, 1703); *Georgica helvetica curiosa* (Bâle, 1705), etc. — Son fils, Emmanuel Kœnig, né en 1698, mort en 1752, s'adonna également à l'étude de l'histoire naturelle et composa divers écrits, parmi lesquels nous citerons : *Theses medicæ* (Bâle, 1721, in-4°); *Theses physicæ* (Bâle, 1727); *Cogitata de jure naturali et moribus humanorum* (Bâle, 1727), etc.

KŒNIG (Samuel-Henri), pasteur à Berne, né dans cette ville en 1670, mort en 1750. Il fut banni de son pays à la suite de querelles religieuses, y rentra en 1731, et y enseigna les mathématiques et les langues orientales. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages de théologie, complètement oubliés aujourd'hui.

KŒNIG (Chrétien-Théophile), érudit et poëte allemand, fils du précédent, né à Altorf (Saxe) en 1711, mort en 1782. Il donna pendant quelque temps des leçons particulières, puis occupa pendant deux ans une chaire de philosophie à Giessen. De là, il se rendit successivement à Hambourg, à Francfort, où il se livra à l'enseignement privé, fut ensuite, de 1740 à 1747, prédicateur à Elberfeld, et alla terminer ses jours à Leyde. Kœnig joignait à un vaste savoir la connaissance des langues anciennes et d'un grand nombre de langues modernes. Il a laissé, entre autres ouvrages : *Larmes amères* (1736); *Musa ludoviciana* (Francfort, 1739), recueil de poésies; *Revue des partis religieux en Allemagne* (1739, in-fol.), poëme; *Veritas quadrata, scilicet theologica, physica, mathematica et philologica* (Amsterdam, 1765). Ces écrits attestent son savoir et son imagination, mais en même temps l'excentricité et le décousu de ses idées.

KŒNIG (Samuel), mathématicien allemand, frère du précédent, né à Buedingen (comté d'Isenbourg) en 1712, mort à La Haye en 1757. Il avait reçu les leçons de Jean Bernouilli et de Wolf, et eut pour élève la marquise du Châtelet, dont il fut le secrétaire particulier, et qu'il aida, dit-on, à composer plusieurs de ses ouvrages. Kœnig habita ensuite Paris, la Suisse, la Hollande, et fut appelé, en 1749, à professer les mathématiques, la philosophie et le droit naturel à La Haye. Ce savant comptait au nombre de ses amis Voltaire et Réaumur, et était membre titulaire des académies de Berlin, de La Haye, de Gœttingue, membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Outre de nombreux articles insérés dans les *Acta eruditorum*, les *Mémoires* de l'Académie de Berlin, etc., on a de lui un opuscule contenant des réflexions justes, mais peu importantes, sur le cas irréductible de l'équation du troisième degré; mais il s'est surtout fait connaître par sa querelle avec Maupertuis sur le principe de la moindre action, querelle à laquelle se mêla Voltaire, et qui donna naissance à l'impitoyable *Diatribe du docteur Akakia*, ce qui amena la brouille du malin philosophe avec le roi de Prusse.

Ce principe de la moindre action qui, sous la forme positive qu'on lui a donnée depuis, se réduit à un simple corollaire des lois de la mécanique, ne pouvait, par lui-même, fournir de secours pour la solution d'aucune question particulière; énoncé pour la première fois par Maupertuis, en 1744, dans un mémoire lu à l'Académie des sciences de Paris, il se réduisait alors à des considérations métaphysiques fort vagues. L'auteur avait cherché à atteindre une plus grande précision dans un nouveau mémoire présenté, en 1746, à l'Académie de Berlin; mais, comme il arrive généralement en pareil cas, une plus grande précision dans les termes fait évanouir ce qu'il y avait de plus séduisant, au premier abord, dans la conception soumise à l'examen. Kœnig eût, sans doute, bien fait de laisser Maupertuis en possession paisible de sa découverte; il crut en retrouver l'équivalent dans quelques lettres de Leibnitz, dont au reste il n'avait que des copies peut-être inexactes, et il fit insérer dans les *Actes de Leipzig*, en 1751, un mémoire où tout à la fois il attaquait le principe et soutenait que Leibnitz en avait eu connaissance. Maupertuis, vivement blessé, recourut à la violence; il se servit de la police du roi de Prusse pour faire constater, à l'aide de perquisitions, que les originaux des lettres de Leibnitz n'existaient pas, et fit rendre, par l'Académie de Berlin, un jugement qui déclarait supposées les lettres de Leibnitz. Kœnig envoya aussitôt sa démission de membre de l'Académie, et publia un *Appel au public du jugement de cette société sur un fragment de lettre de Leibnitz* (1752); puis une *Défense de l'appel au public* (1753). Euler prit violemment la défense de Maupertuis; mais la diatribe du docteur Akakia avait couvert le malheureux président de l'Académie d'un ridicule à jamais ineffaçable. Ce n'est pas tout que d'avoir raison, il faut encore se garder d'introduire la police dans les questions scientifiques. — David Kœnig, médecin, frère de Samuel, né à Berne en 1725, mort à Rotterdam en 1747, est l'auteur d'une traduction d'un ouvrage sur les poids et mesures des anciens (Utrecht, 1756).

KŒNIG (Hermann-Gaspard), bibliographe allemand, né près d'Hildesheim en 1697, mort en 1756. Il remplit les fonctions de pasteur à l'église Saint-Nicolas de Rinteln et publia, sous le titre de *Bibliotheca agendorum* (Celle, 1726, in-4°), le catalogue raisonné d'une nombreuse collection de brefs, d'*ordo* et d'almanachs ecclésiastiques.

KŒNIG (Jean-Gérard), botaniste livonien, né en 1728, mort en 1785. Après avoir été pendant quelque temps pharmacien en Danemark, il se rendit en Suède, où il étudia la botanique et la médecine sous Linné et Wallerius, puis il explora successivement, au point de vue scientifique, l'île de Bornholm, l'Islande (1764), Tranquebar, les deux presqu'îles de l'Inde, et mourut subitement près de Madras, au rapport de Meusel. Ce savant avait découvert beaucoup de plantes, et Linné a donné en son honneur le nom de *kœnigia* à un genre de la famille des polygonées. Outre des observations sur des sujets d'histoire naturelle, insérées dans le *Naturaliste*, on a de lui : *De indigenorum remediorum ad morbos cuivis regioni endemicos expugnandos* (Copenhague, 1775, in-8°); *Relation d'un voyage en Islande*, publiée dans les *Travaux de la Société d'histoire naturelle de Berlin*, etc.

KŒNIG (Frédéric), mécanicien allemand, inventeur de la presse mécanique, né à Eisleben (Saxe) en 1775, mort en 1833. Il débuta comme apprenti dans une imprimerie de Leipzig, conçut de bonne heure l'idée de remplacer la presse à bras par une machine, et conclut, dès 1807, un traité avec Bensley, imprimeur à Londres, pour la mise en pratique de son invention. Les premiers essais eurent lieu en 1810. Après bien des tâtonnements et trois brevets pris, l'un cette année même, les deux autres en 1811 et 1813, on tirait le *Times* à la presse mécanique le 29 novembre 1814. Nous consignons cette date, parce qu'elle rappelle un des progrès les plus importants qu'ait vus s'accomplir le XIXe siècle pour la diffusion des lumières. Kœnig, ayant eu des difficultés avec Bensley, alla fonder à Oberzett, en Bavière, une usine pour la construction des presses mécaniques, et fournit de ces machines à toute l'Allemagne.

KŒNIG (Georges-Frédéric), jurisconsulte hanovrien, né à Ettinghausen en 1781, mort en 1848. Avocat à Nordheim à partir de 1803, il devint, après la création du royaume de Westphalie, procureur du tribunal d'Osterode, reprit sa place au barreau après les événements de 1814, se montra, à partir de ce moment, imbu des idées françaises en matière de législation, et se fit connaître par plusieurs ouvrages. Lors des troubles qui éclatèrent à Osterode en 1831, Kœnig, accusé d'avoir soulevé le peuple, fut arrêté, avec l'avocat Freytag, et condamné, en 1834, par la chancellerie de Stade, à cinq ans de réclusion. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : l'*Assemblée provisoire des états* (1814); la *Torture dans le Hanovre* (1815); les *Finances* (1816); l'*Administration judiciaire* (1817); les *Avocats* (1819); la *Misère des paysans* (1821); le *Servage à Osnabruck* (1827); la *Royauté et la représentation nationale* (1828); *Des réformes politiques et sociales et du projet d'une nouvelle charte hanovrienne* (Brunswick, 1832); *Lettres allemandes* (1837, 2 vol.); *Arminius le Chérusque* (1840); la *Procédure criminelle* (1840).

KŒNIG (Henri-Joseph), littérateur allemand, né à Fulda (Hesse-Cassel) en 1790, mort en 1869. Il avait reçu une instruction des plus élémentaires et appris l'état de tailleur, lorsque, à vingt ans, il obtint un modeste emploi à la mairie de Fulda. Quelques années après, son intelligence, son ardeur au travail lui valurent la place de secrétaire des finances à Hanau, qu'il occupa de 1819 à 1835, laps de temps durant lequel il siégea deux fois à l'assemblée de Hesse-Cassel. Il débuta dans les lettres par deux ouvrages : *Rosaire d'un catholique* (1829) et l'*Arbre de la vie* (1831, dans lesquels il attaquait violemment le clergé, et qui furent mis à l'*index*. Elu, en 1832 et en 1833, député au Landtag, il y blâma plusieurs actes du gouvernement; mais, mécontent du peu d'écho que son opposition avait rencontré dans l'assemblée, il se décida à refuser un nouveau mandat. Toutefois, en 1835, il consentit à faire partie de l'assemblée représentative; mais le gouvernement lui refusa l'autorisation de siéger et le renvoya à Fulda comme secrétaire de la cour supérieure de cette ville. Il occupa cet emploi jusqu'en 1847, époque de sa mise à la retraite. L'année suivante, il fut élu de nouveau à l'assemblée des états de Hanau; mais, après le triomphe de la réaction, il renonça complétement à la vie politique. Avant d'aborder le champ des travaux purement littéraires, Kœnig avait pris une part active aux polémiques religieuses de son temps. Ses deux brochures, le *Rosaire d'un catholique* (1829) et l'*Arbre de la vie* (1831), prouvent la vivacité de la lutte qu'il avait entreprise contre la papauté et qui eut pour résultat son excommunication. Ce fut à peu de temps de là qu'il remporta le premier de ses grands triomphes littéraires. Son roman intitulé la *Sublime fiancée* (Leipzig, 1833) obtint un succès universel en Allemagne; puis il publia successivement *Othon III*, tragédie (1836); les *Vaudois* (1836); *Tendances et pensées intimes de William* (1839); *William Shakspeare* (1850); *Nouvelles tirées de la vie allemande* (1842-1844); *Régine et Véronique*, les *Clubistes de Mayence* (1847); *Une jeunesse de plus* (1852); l'*Univers et la maison* (1852); le *Carnaval du roi Jérôme* (1853); *Esquisses littéraires sur la Russie* (1837); *Voyage à Ostende* (1845); *Illusions* (1857); *Mariano* (1858); les *Familles allemandes*, recueil de nouvelles (1862); *Une vie tranquille* (1861), livre qui, avec *Une jeunesse de plus*, forme l'autobiographie de l'auteur; *De Saalfeld jusqu'à Aspern*, roman historique (1864); *Quelle est la vérité sur Jésus* (1866); *Une cure à Pyrmont*, roman (1869). Une édition des *Œuvres complètes* de Kœnig a paru, à Leipzig, de 1854 à 1861, en 16 vol.

KŒNIG-BEY (Matthieu-Auguste Kœnig, *dit*), savant français, né à Paris en 1802. Il apprit de bonne heure les langues orientales. A dix-huit ans, il se rendit en Egypte, visita ce pays ainsi que la Syrie, le Sennaar, le Darfour et autres contrées du Levant, et fut attaché, en 1827, en qualité de professeur de français, à l'école d'état-major de Djihad-Abad, près du Caire. C'est alors qu'il se fit connaître par des traductions en arabe de nombreux ouvrages français sur les sciences physiques et mathématiques, sur la tactique, etc., et qu'il attira l'attention du vice-roi Méhémet-Ali, qui le chargea, en 1834, de diriger l'éducation de plusieurs princes de sa famille. En récompense du zèle avec lequel il remplit ces épineuses fonctions, Méhémet le nomma directeur du bureau de traduction au ministère de l'intérieur, avec le titre de bey. Kœnig conserva ce poste tant que régna Abbas-Pacha, puis, sous le successeur de ce prince, Saïd-Pacha, qu'il avait eu pour élève, il devint secrétaire de ses commandements et l'accompagna à Paris en 1862. Kœnig-bey est, depuis cette époque, officier de la Légion d'honneur, et il a été nommé par le sultan fonctionnaire civil du premier rang.

KŒNIG DE KŒNIGSTHAL (Gustave-Georges), publiciste et homme d'État allemand, frère du mathématicien Samuel Kœnig, né à Altorf (Saxe) en 1717, mort en 1771. Reçu docteur en droit en 1741, il devint, dès l'année suivante, représentant de Nuremberg près de la chambre impériale de Wetzlar, se fixa dans cette ville, fit plusieurs voyages à Vienne, fit preuve de talent dans des affaires importantes dont le chargèrent des princes et des villes, reçut le titre de conseiller du landgrave de Hesse-Hombourg (1757), celui de conseiller de légation du comte de Schwarzbourg, fut anobli par l'empereur François Ier et ajouta alors à son nom celui de Kœnigsthal. Il était, lorsqu'il mourut, premier conseiller jurisconsulte de la chambre impériale

et venait d'être appelé à y siéger en qualité d'assesseur. On lui doit un grand nombre d'ouvrages, de factums, de mémoires, etc. Nous nous bornerons à citer : *Recueil d'actes inédits des diètes impériales tenues sous le règne de Frédéric III* (Francfort, 1759, in-4°); *Corpus juris germanici publici ac privati* (Francfort, 1760-1766, 2 vol. in-fol.), recueil de coutumes allemandes du moyen âge; *Reformatio judicii secreti westphalici summæ sedis Tremoniensis*, etc. (Wetzlar, 1768, in-fol.).

KŒNIGER (Jules), écrivain allemand, mort en 1866. Il servait dans l'armée du grand-duc de Hesse, avec le grade de capitaine, lorsqu'il fut tué au combat de Laufach. On a de lui deux ouvrages remarquables par le sentiment patriotique qui y domine, et qui avaient en peu de temps rendu le nom de l'auteur populaire dans toute l'Allemagne. Ils sont intitulés : la *Bataille des peuples près de Leipzig* (Leipzig, 1864), et la *Guerre de* 1815 *et les traités de Vienne et de Paris* (Leipzig, 1865). Kœniger avait publié, en outre, un grand nombre d'articles, notamment sur l'organisation de l'armée prussienne, sur la guerre civile américaine et sur l'expédition du Mexique.

KŒNIGGRÆTZ, ville des Etats autrichiens (Bohême), sur la rive gauche de l'Elbe, au confluent de l'Adler, à 102 kilom. N.-E. de Prague; 7,694 hab. Evêché suffragant de Prague; tribunal criminel; gymnase; séminaire; haras; fonderie de canons. C'est près de cette ville que fut livrée la célèbre bataille de Sadowa, appelée par les Prussiens bataille de Kœniggrætz. V. SADOWA.

KŒNIGIE s. f. (ké-ni-jî — de *Kœnig*, bot. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des polygonées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Laponie et en Islande. ‖ Syn. d'ASSONIE, autre genre de plantes.

KŒNIGINHOF ou **KŒNIGSHOF**, ville des Etats autrichiens (Bohême), sur la rive gauche de l'Elbe, à 21 kilom. N. de Kœniggrætz; 4,600 hab. Fabrique et imprimerie de cotons.

Kœniginhof (MANUSCRIT DE), en bohême *Rukopis kralodvorsky*, en allemand *Kœniginhofer Handschrift*. On désigne sous ce nom des fragments d'un des plus anciens monuments de la littérature bohême, qui furent découverts, en 1817, par Hanka, dans la ville de Kœniginhof, en Bohême. Le manuscrit renferme huit pièces lyriques et six pièces épiques. D'après la langue et la forme des lettres, il doit appartenir au XIIIe siècle. Il est écrit en vers blancs. Depuis 1819, Hanka a donné différentes éditions du texte original, qui a été traduit dans la plupart des langues européennes. Gœthe en a donné une excellente traduction allemande, sous le titre : le *Bouquet*. En 1862, Vertatko a fait paraître une reproduction photographique de l'original, qui est conservé au musée tchèque de Prague.

Les pièces lyriques que renferme ce manuscrit sont tout à fait conformes, par la simplicité de l'expression et la forme élégiaque, aux chants populaires de la Bohême.

Ce qui a surtout contribué à donner une haute importance à ce manuscrit, c'est que sa découverte et sa publication ont donné la première impulsion au nouvel essor qu'a pris à notre époque la littérature bohême. Ce manuscrit donna lieu, en effet, à une querelle littéraire à laquelle prirent part tous les écrivains en renom de l'époque. Dès sa publication, l'époque et le lieu de sa découverte inspirèrent des doutes sur son authenticité, doutes qui ne sont pas encore entièrement dissipés.

KŒNIGSBERG, c'est-à-dire *Mont du roi*, ville forte de Prusse, ancienne capitale et actuellement seconde résidence royale du royaume, ch.-l. de la province de Prusse, de la régence et du cercle de son nom, à 650 kilom. N.-E. de Berlin, 1,700 kilom. N.-E. de Paris, sur la Prégel, à 15 kilom. de la Baltique; par 54° 42′ de lat. N., et 18° 9′ de long. E.; 101,707 hab., non compris une garnison de 6,680 hommes. Place forte de première classe, refortifiée depuis 1853 d'après le système des forts détachés, Kœnigsberg est le siége d'un quartier général, d'un corps d'armée, d'une cour d'appel, d'un tribunal de commerce et de l'amirauté, d'un surintendant évangélique, le seul de la monarchie prussienne qui ait le titre d'archevêque, d'une université, avec bibliothèque, observatoire, jardin botanique, etc. La ville embrasse dans son enceinte les champs, les jardins et les pièces d'eau du château, ce qui lui donne une circonférence de deux milles. C'est surtout une cité industrielle et commerçante; elle fabrique des cuirs, des tissus de laine, des toiles, des liqueurs, des sucres et de la bière. Près de 1,000 navires entrent dans son port et en sortent chaque année. « Malheureusement, dit M. Ad. Joanne (*l'Allemagne du Nord*), la Prégel n'est pas assez profonde pour les gros navires, qui sont obligés de se décharger à Pillau. Au-dessus de ses vastes magasins-entrepôts, bâtis le long du fleuve, s'élève le *Kœnigliche Kernermagazin*, construit de 1844 à 1845. Un des principaux objets de son commerce d'exportation est l'ambre, car cette substance se trouve le long des côtes de la Prusse orientale et de la Prusse occidentale. Les vents du nord en apportent une grande quantité sur le rivage de la mer, avec des plantes marines. On s'en procure aussi en creusant la terre. Autrefois, ce commerce était si lucratif que ses bénéfices suffisaient à l'ordre Teutonique pour couvrir en partie les dépenses de la cour du grand maître. Il devint ensuite un monopole royal, protégé contre tout empiétement par les lois les plus sévères. On pendait sans miséricorde à l'arbre le plus voisin le paysan qui tentait de vendre ou qui cachait seulement un morceau d'ambre qu'il avait trouvé. Plus tard, on dressa des potences tout le long du rivage pour effrayer ceux qui seraient tentés de s'approprier le bien de la couronne.

Fondée en 1255 par l'ordre Teutonique, la ville de Kœnigsberg devint rapidement un des premiers centres de commerce de l'Allemagne. La Réforme y fut adoptée en 1523. L'électeur Frédéric Ier s'y fit sacrer roi de Prusse en 1701, époque à laquelle la ville avait déjà cessé d'être la capitale du royaume. La famille royale y chercha un refuge en 1806, après l'entrée des troupes françaises à Berlin. Patrie du poëte Dach, du jurisconsulte Hamann, du philosophe Kant et du poëte Werner.

Kœnigsberg renferme quelques monuments remarquables; en voici la description :

Le château, fondé au XIIIe siècle par Ottokar, roi de Bohême, a servi de résidence aux grands maîtres de l'ordre Teutonique, puis aux ducs de Prusse. Les bâtiments qui existent encore aujourd'hui datent du XVIe siècle. C'est dans l'église du château que Frédéric Ier se couronna lui-même et prit le titre de roi de Prusse en 1701. Les bâtiments actuels du château sont dominés par une haute tour, au sommet de laquelle on monte par un bel escalier de 255 marches. Sous l'église, s'étend une salle appelée *Moskovitersaal*, parce que le margrave Albert y reçut les ambassadeurs du grand-duc Michel. La cathédrale, consacrée à saint Adalbert, est un intéressant édifice gothique dont la fondation remonte à 1332. On voit à l'intérieur le monument en marbre du margrave Albert de Brandebourg et les tombeaux de plusieurs chevaliers de l'ordre Teutonique. Kant, l'auteur de la *Raison pure*, est enterré sous le porche. Une statue en bronze lui a été érigée près du château. La maison de ce grand philosophe est désignée à l'attention publique par l'inscription suivante : Emmanuel Kant a habité cette maison depuis 1793 jusqu'au 1er février 1804. L'université, fondée en 1544, a été reconstruite dans un magnifique style, de 1844 à 1862. Près de 400 étudiants suivent les cours de cette université, dont la bibliothèque possède plus de 60,000 volumes. Sur la place principale de Kœnigsberg, s'élève la statue équestre en bronze doré du roi Frédéric-Guillaume III, érigée en 1851. Les bas-reliefs du piédestal représentent : le séjour de la famille royale à Kœnigsberg, la levée de la landwehr en 1813, les bienfaits de la paix, etc.

Parmi les autres curiosités de Kœnigsberg, nous signalerons : le musée de la ville, fondé en 1833, et se composant d'une assez nombreuse collection de tableaux presque tous modernes; la bibliothèque royale, qui possède plus de 160,000 volumes et de nombreux manuscrits, surtout de Luther; le Kœnigstar, belle porte ornée des statues du roi Ottokar de Bohême, du duc Albert de Prusse et du roi Frédéric Ier; l'obélisque élevé, par ses concitoyens reconnaissants, au ministre Henri-Théodore de Schœn; le Schlossteich, pièce d'eau bordée de jardins et s'étendant sur toute la longueur de la ville, du S. au N. du château; l'église de la vieille ville, bâtie de 1839 à 1843, d'après les dessins de Schinkel; l'observatoire, enrichi d'excellents instruments par Bessel; l'ancienne citadelle, transformée en magasins, etc.

La régence de Kœnigsberg est bornée au N. par la Baltique et la Russie, à l'E. par la Russie et la régence de Gumbinnen, au S. par la Pologne, à l'O. par la régence de Dantzick; 22,500 kilom. carrés; 892,500 hab. Le sol est accidenté au S. et arrosé par la Prégel, le Guber et la Passargue. Sur la côte s'étendent de vastes lagunes. ‖ Autre ville de Prusse, province de Brandebourg, régence et à 75 kilom. N. de Francfort-sur-l'Oder; 6,500 hab. Gymnase, fabriques de draps, tissus de coton, cuirs, chapeaux, bonneterie. ‖ Ville de l'empire d'Autriche, dans la Bohême, cercle et à 34 kilom. S.-O. d'Ellenbogen, sur la rive droite de l'Eger; 3,300 hab. Ancien château fort; commerce de grains et de houblon. ‖ Ville de l'empire d'Autriche, dans la Hongrie, consulat de Bars, sur le Grau, à 41 kilom. N.-O. de Kremnitz; 3,800 hab. Mines d'or et d'argent autrefois importantes, pierres meulières. ‖ Bourg de Bavière, cercle du bas Mein, à 26 kilom. N.-O. de Bamberg; 800 hab. Patrie de J. Muller, dit *Regiomontanus*, et du comte Seckendorf.

Kœnigsberg, château situé dans l'ancien département français du Bas-Rhin. Le château de Kœnigsberg s'élève à environ 400 mèt. du Hohenkœnigsburg; ses ruines occupent à peu près toute la largeur de l'isthme qui rattache l'arche du Hohenkœnigsburg au massif des Vosges. Son origine est fort ancienne; il est indiqué dans les chartes lorraines d'investiture, écrites en roman, sous le nom d'Estuphin, et il dut changer ce nom contre celui qu'il conserve encore à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe. Il eut pour propriétaires successifs les de Werde, Ulric de Ribeaupierre, la famille de Rathsamhausen et les comtes d'Œttingen. Au XVe siècle, il était devenu une espèce de repaire de brigands, d'où ils fondaient sur les voyageurs et les dévalisaient. Ces attentats prirent de telles proportions que l'archiduc Sigismond, landgrave de la Haute Alsace, l'évêque de Strasbourg, le sire de Ribeaupierre et la ville de Bâle se liguèrent pour les réprimer. Une armée vint mettre le siége devant le château, s'en empara après une lutte acharnée et en démolit toutes les parties défensives. Le fief confisqué rentra aux mains de l'empereur, qui en fit don aux comtes de Thierstein. Les murs du château de Kœnigsberg, en grès rouge des Vosges, sont encore debout aujourd'hui. Il ne reste, malheureusement, que des débris informes de la grosse tour qui formait la principale défense du château. « Le petit château de Kœnigsberg et le grand château du Hohenkœnigsbourg, dit M. Ringeissen, étaient probablement reliés complétement par des murs formant un ensemble de défenses dont on voit encore des traces; mais l'amoncellement de ces décombres ne permet pas d'indiquer positivement la disposition de ces murs. »

KŒNIGSBRUCK ou **KUNSBERG**, ville du royaume de Saxe, à 26 kilom. N.-E. de Dresde, sur le Plaulsnitz; 2,300 hab.; ch.-l. de seigneurie. Fabrication de rubans, faïence, poterie.

KŒNIGSECK (Lothaire-Joseph-Georges, comte DE), feld-maréchal autrichien, né en 1673, mort en 1751. Mis par son père, vice-chancelier de l'empire, dans un collége de jésuites, il y étudia la théologie, devint à seize ans chanoine de Salzbourg, puis se rendit à Rome où le pape Innocent VII le nomma un de ses chambellans. Quelque brillant que fût l'avenir que lui offrait la carrière ecclésiastique, Kœnigseck ne put maîtriser le goût qui le poussait vers la carrière des armes. S'étant rendu en Hongrie, il entra comme capitaine de cavalerie dans l'armée impériale (1692), fit ensuite la campagne du Rhin et d'Italie (1703), devint major général et commandant de Mirandola, fut bloqué dans cette place et contraint de se rendre, donna des preuves de ses grands talents militaires pendant la bataille que l'Autriche livra, près de Turin, à l'armée franco-espagnole et fut promu lieutenant général en 1708. Kœnigseck devint successivement ensuite gouverneur général des Pays-Bas, ambassadeur à Paris (1718), puis à Varsovie, feld-maréchal, conseiller intime, ambassadeur extraordinaire à La Haye, à Madrid, et vice-président du conseil de guerre à Vienne. Nommé bientôt après commandant de l'armée d'Italie, il surprit le duc de Broglie dans son camp de la Secchia (1734), fit, quelques jours plus tard, de grandes pertes à la bataille de Guastalla et gagna, non sans peine, en 1735, les gorges du Tyrol. L'année suivante, il fut appelé à présider le conseil de guerre et, en 1737, il fut chargé de réparer les fautes commises par le comte de Seckendorf pendant la guerre contre les Turcs; mais la paix, qui survint bientôt, ne lui permit que de déployer ses talents diplomatiques. Ayant quitté la présidence du conseil de guerre, il devint premier gouverneur de la cour, puis grand écuyer après l'avénement de Marie-Thérèse. Pendant la guerre entre l'Autriche et la Prusse, en 1742, il accompagna le prince Charles, assista à la bataille de Chotusitz, perdue par les impériaux, passa ensuite en Bavière, se rendit, en 1745, dans les Pays-Bas, partagea le commandement de l'armée anglo-hollandaise avec le duc de Cumberland, engagea la lutte contre les Français, fut mal secondé par les Hollandais et se vit contraint d'abandonner le champ de bataille. De retour à Vienne, il fut nommé ministre de conférence. Kœnigseck mourut comblé d'honneurs et de biens, entouré de l'estime universelle, regardé comme un diplomate habile et comme un brave général, dont les revers étaient moins dus à ses propres fautes qu'aux circonstances difficiles dans lesquelles il s'était trouvé.

Kœnigsfelden, ancienne abbaye de Suisse. V. BRUGG.

KŒNIGSHOF. V. KŒNIGINHOF.

KŒNIGSHOFEN, ville d'Allemagne, dans le grand-duché de Bade, cercle du Bas-Rhin, sur la rive droite de la Trouber, bailliage et à 26 kilom. S.-E. de Wertheim; 1,660 hab. Patrie de G. Schott.

KŒNIGSHOFEN-IN-GRABFELDE, ville de Bavière, cercle de la basse Franconie, à 66 kilom. N.-E. de Wurtzbourg; 2,000 hab. Industrie agricole. Château.

KŒNIGSHOVEN (Jacques TWINGER, plus connu sous le nom de), chroniqueur allemand, né à Strasbourg en 1346, mort en 1420. Il fut successivement curé de Drusenheim, vicaire général, notaire apostolique, chancelier de l'évêque de Strasbourg, chanoine de l'église Saint-Thomas (1393). On a de lui, sous le titre de *Chronique du monde*, une histoire qui va jusqu'à l'an 1386 et qui est très-importante pour tout ce qui concerne la ville et le diocèse de Strasbourg. Ecrite d'abord en latin, elle fut traduite en allemand par Kœnigshoven lui-même. Schilter en a donné une édition complète (Strasbourg, 1698, in-4°, avec notes). Kœnigshoven avait composé, en outre, un *Glossarium latinum*, dont Scherz a publié plusieurs articles dans son *Glossarium germanicum medii ævi*.

KŒNIGSHUTTE, village de Prusse, province de Hanovre, dans le Harz, à 22 kilom. S. de Klausthal, et près de Lauterberg; 1,270 hab. On y voit la plus importante des usines à fer de l'ancien royaume de Hanovre, établie en 1732.

KŒNIGSLUTTER, ville d'Allemagne, dans le duché de Brunswick; 3,000 hab. Brasseries, tanneries, fabrication de tabac, bougies, rouets. On y remarque l'ancienne abbaye de Saint-Pierre et de Saint-Paul, dont l'église renferme les tombeaux de l'empereur Lothaire II et du duc Henri de Bavière.

KŒNIGSMANN (André-Louis), savant et théologien danois, né à Slesvig en 1679, mort à Copenhague en 1728. Il fit ses études à l'académie de Kiel et y obtint une chaire de philosophie en 1709. Il passa, quatre ans plus tard, au gymnase d'Osnabrück en qualité d'inspecteur, puis il remplit les fonctions pastorales à Hagen en 1716, et à Copenhague en 1725. Il mourut avec la réputation d'un érudit de premier ordre. On a de lui : *Dispositio de Frederico Ænobarbo imperatore ab Alexandro III pontifice pedibus non conculcato* (Kiel, 1701, in-4°); *De rerum moralium demonstrationibus* (Kiel, 1707, in-4°); *De origine literarum apud Germanos* (Kiel, 1707, in-4°); *De literarum amatoriarum apud veteres Germanos ignoratione* (Kiel, 1709, in-4°); *De amore Dei puro et mercenario* (Kiel, 1713, in-4°); *De meritis nostratium in studium mythicum* (Osnabruck, 1714); *Prodromus clavis propheticæ* (Kiel, 1712, in-4°); *Dissertatio rhetorica de parabolis Christi propheticis* (Kiel, 1708, in-4°); *Specimen recreationum Osnabrugensium de consensu parabolarum Virgilianarum cum symbolis Hebræorum et Ægyptiorum* (Osnabruck, in-4°).

KŒNIGSMANN (Othon-Louis), théologien danois, fils du précédent, mort en 1760, exerça le ministère évangélique à Suderau, devint assesseur du consistoire de Münsterdorf et professeur au collége de cette ville. Il s'occupa principalement d'exégèse biblique et de philologie. Ses ouvrages sont : *Specimen primum vocum suppressarum seu ellipticarum locutionum in libri I Samuelis cap.* I; *Danus interpres, sive observationes selectæ philologico-criticæ et exegeticæ ad librum Geneseos, etc.; Sermons*, etc.

KŒNIGSMANN (Bernard-Louis), érudit danois, fils du précédent, né à Schœnefeld (Holstein), mort en 1835. Après s'être fait recevoir docteur en philosophie, il suivit la carrière de l'enseignement et fut attaché pendant quarante ans au collége de Flensborg, soit comme professeur, soit comme recteur. Il possédait une remarquable érudition et écrivait en latin avec autant de pureté que d'élégance. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Humanitatis officia* (Altona, 1772); *De fontibus commentariorum sacrorum qui Lucæ nomen præferunt* (Altona, 1796); *De navigationis Salomoniæ terminis* (Altona, 1808); *Histoire du collége de la ville établi à Flensborg* (Slesvig, 1800-1807); *De geographia Aristotelis* (Slesvig, 1803-1805); *De pravitate sæculi Noachici* (Slesvig, 1812), etc.

KŒNIGSMARK (Jean-Christophe, comte DE), général au service de la Suède, né à Kœtzling (Brandebourg) en 1600, mort à Stockhlom en 1663. Il servit quelque temps l'Autriche, puis s'attacha, en 1630, à Gustave-Adolphe, roi de Suède, et après la mort de ce héros il continua à combattre les impériaux en Westphalie. Après avoir battu les Autrichiens à Wolfenbuttel, il servit sous les ordres de Torstenson, s'empara de plusieurs places, poursuivit l'ennemi en Saxe, puis en Bohême, s'empara de Prague, qu'il livra au pillage (1646), et envoya en Suède, entre autres objets précieux le fameux *Codex argenteus* d'Ulphilas. Après la conclusion de la paix, Kœnigsmark reçut le gouvernement de Brême et de Verden. La reine Christine lui conféra, en 1610, le titre de comte, puis la dignité de feld-maréchal. Ayant suivi Charles-Gustave en Pologne, il tomba par trahison entre les mains de l'ennemi et ne recouvra la liberté qu'à la paix d'Oliva. Il reprit alors ses fonctions de gouverneur de Brême et retourna, en 1662, en Suède. « Il fut, dit Paul de Saint-Victor, un des hommes de proie de la guerre de Trente ans. C'est lui qui, trouvant dans l'église de Paderborn une statue de saint Libore, en or massif, du poids de 80 livres, l'embrassa tendrement en s'écriant : « Sois le bien venu, mon cher saint! Tu m'as » donc attendu! » Son accolade fut si chaude que le « cher saint » finit par fondre entre ses mains en beaux ducats trébuchants. »

KŒNIGSMARK (Othon-Guillaume, comte DE), général allemand, fils du précédent, né à Minden (Westphalie) en 1639, mort en 1688. Il fit d'excellentes études en Allemagne, parcourut les principaux pays de l'Europe, et devint ambassadeur de Suède en Angleterre, près de diverses cours d'Allemagne et en France. Ayant demandé l'autorisation de suivre les armées françaises en Hollande, il se distingua au siége de Maëstricht, à la bataille de Senef, et reçut de Louis XIV le grade de maréchal de camp et une épée d'honneur.

Rappelé en Suède par le roi Charles XI, il fut envoyé, à la tête d'une armée, en Allemagne; mais, malgré ses talents, il n'obtint que peu de succès et fut créé, néanmoins, duc de Poméranie. Après s'être battu contre les Turcs en Hongrie, il entra, en 1686, au service de la république de Venise, en qualité de de généralissime, battit les Turcs en Morée, aux Dardanelles, prit Athènes, pendant le siége de laquelle une bombe égarée fit sauter une partie du Parthénon, où les Turcs avaient établi une poudrière (1687), et mourut de la fièvre après une expédition contre Négrepont. C'était un homme très-instruit, ami des sciences et des arts. Il a laissé de remarquables poésies, publiées en 1682, un *Voyage de Madrid à Lisbonne*, en collaboration avec de Chouppes, et publié en français dans le *Journal du voyage d'Espagne* (1669); enfin, une *Oratio de detrimentis, quæ respublicas viris literatis defectas sequuntur.*

KŒNIGSMARK (Philippe-Christophe, comte DE), officier suédois, neveu du précédent, né vers 1640, mort en 1694. Il était colonel au service de la Suède, lorsqu'il se rendit à la cour de Hanovre, pour y prendre le commandement de la garde ducale. « Beau, brave, léger, moqueur, éclatant, dit Paul de Saint-Victor, il avait la fougue téméraire et la fierté de sa race. C'était un de ces hommes nés, comme dit Saint-Simon, pour produire les plus grands désordres d'amour. » Il inspira une vive passion à la comtesse de Platen, maîtresse de l'électeur Ernest-Auguste; mais Kœnigsmark, sans tenir rigueur à la comtesse, s'éprit de la princesse Sophie-Dorothée, avec laquelle il avait été élevé, et lui inspira l'amour le plus violent. Le mariage de Sophie avec le prince électoral de Hanovre, depuis roi d'Angleterre sous le nom de George Ier, ne rompit point la liaison des deux amants; mais la comtesse de Platen, soupçonnant cette intrigue, fit exiler Philippe de la cour. Le jeune homme alla rejoindre en Hongrie Auguste de Saxe, qui commandait l'armée impériale, et fit avec lui la campagne. Il revint alors à Hanovre. Peu après, la comtesse de Platen, ayant acquis la preuve des relations du comte Philippe avec Sophie-Dorothée, résolut de perdre les deux amants et d'assouvir sa fureur jalouse en faisant mettre à mort celui qui s'était éloigné d'elle. Sur un billet faux que lui envoya la comtesse, Kœnigsmark pénétra la nuit dans les appartements de Sophie-Dorothée. En ce moment Elisabeth de Platen se rendait auprès de l'électeur, lui dénonçait sa bru en flagrant délit d'adultère et obtenait contre Philippe un ordre d'arrestation, dont le texte sous-entendait la mort. Surpris au moment où il sortait de l'appartement de la princesse, Kœnigsmark fut saisi par quatre sbires, terrassé et poignardé en présence de l'implacable Elisabeth, qui étouffa sous son talon le dernier cri qu'il allait pousser. Son cadavre fut enlevé et disparut. Selon les uns, il fut jeté dans un four et consumé; selon H. Walpole, on l'enfouit sous le parquet d'un cabinet de toilette du palais électoral de Hanovre. Quant à Sophie-Dorothée, accusée d'adultère, elle nia obstinément. Son divorce fut prononcé (1694), et elle languit trente-deux ans captive dans la forteresse d'Ahlden.

Palmblad a fait paraître, d'après un manuscrit conservé en Suède, *Correspondance du comte de Kœnigsmark et de la princesse Sophie-Dorothée de Celle* (Leipzig, 1847).

KŒNIGSMARK (Charles-Jean, comte DE), seigneur suédois, frère du précédent, mort à Argos en 1688. « C'était un héros de guerre et d'amour, dit Paul de Saint-Victor. A dix-huit ans, il prit, lui tout seul, une galère turque à la nage, l'épée dans les dents : prouesse fabuleuse pour laquelle l'ordre de Malte le fit chevalier, quoiqu'il fût protestant. » Après cet exploit, dont la mise en scène appartient évidemment à un historien un peu trop enthousiaste, Charles-Jean, accompagné d'un jeune page, qui n'était autre que la belle comtesse de Southampton, visita le nord de l'Afrique, l'Espagne, l'Italie, la France, saisissant avec empressement toute occasion de se montrer sur un champ de bataille. Délaissée après avoir eu un enfant de lui, la comtesse se réfugia dans un couvent de Paris, où elle termina sa vie. Quant à Kœnigsmark, après être resté quelque temps à la cour d'Angleterre, qu'il remplit d'équipées galantes, il alla rejoindre en Morée son oncle Othon-Guillaume et fut tué à Argos.

KŒNIGSMARK (Marie-Aurore, comtesse DE), maîtresse du roi de Pologne Auguste II, sœur des précédents, née, croit-on, à Stade en 1668, morte à Quedlimbourg en 1738. Lors de la fin tragique de son frère, elle réclama à des banquiers de Hambourg les sommes que Philippe-Christophe avait déposées entre leurs mains. Ces banquiers ayant refusé de s'en dessaisir, Aurore se rendit à Dresde pour demander à l'électeur d'intervenir en sa faveur. Frappé de sa beauté, de son esprit charmant, Frédéric-Auguste conçut pour elle la plus vive passion et parvint à la séduire. Marie-Aurore n'abusa point de sa faveur et chercha même à s'en faire pardonner le scandale par une conduite plus digne que ne l'est ordinairement celle des favorites. En 1696, elle eut d'Auguste un fils qui fut depuis le célèbre Maurice de Saxe, et ce fut par ses conseils que l'électeur parvint à monter sur le trône de Pologne. En 1698, elle se fit nommer coadjutrice de l'abbaye de Quedlimbourg, dont elle devint abbesse en 1700. Toutefois, elle ne s'enferma point dans son monastère. Elle se mit à voyager, habita successivement Dresde, Leipzig, Breslau, Hambourg et ne resta point étrangère aux graves préoccupations de la politique. En 1702, Auguste la chargea de se rendre auprès de Charles XII, pour traiter de la paix; mais elle ne put jamais obtenir une audience. « Le roi de Suède, dit Paul de Saint-Victor, eut peur de l'aimer et recula devant le feu de ses beaux yeux suppliants. Un jour, le rencontrant dans un sentier étroit, elle descendit de carrosse et s'avança vers lui; le roi la salua brusquement, tourna bride et disparut. » Elle se tira de cette humiliation par un mot spirituel : « Je suis bien malheureuse, dit-elle, d'être la seule personne au monde à laquelle ce grand prince ait tourné le dos. » Elle mourut dans son abbaye, ne laissant pour tout héritage à son fils, qui venait d'être élu duc de Courlande, que cinquante-deux écus. Son esprit et ses connaissances égalaient sa beauté et ses grâces. Elle connaissait plusieurs langues et composa des poésies françaises et allemandes, un drame en trois actes, intitulé : *Cecrops*, une comédie en vers français, qui fut jouée à Stockholm, etc.

KŒNIGSTEIN, ville du royaume de Saxe, à 26 kilom. S.-E. de Dresde, sur la rive gauche de l'Elbe, à son confluent avec la Biela; 2,654 hab. Cette ville, incendiée en 1810, et rebâtie depuis, est divisée en deux parties par la Biela et dominée par une forteresse célèbre, bâtie à 293 mètres au-dessus de l'Elbe, et à 370 mètres au-dessus de la mer. Cette forteresse couronne un rocher à pic de trois côtés, et d'un accès difficile du quatrième. « Le premier château construit sur ce rocher, dit M. Ad. Joanne, fut fondé par les rois de Bohême. Il n'en reste plus de trace. En 1352, il tomba en la possession des burgraves de Dohna. En 1462, le margrave de Meissen, Guillaume II, s'en empara. En 1425, les hussites le prirent d'assaut et l'incendièrent. En 1505, un couvent de célestins s'établit sur ses ruines. En 1540, Henri le Pieux y jeta les fondements d'une nouvelle forteresse, que les électeurs Auguste et Christian, et leurs successeurs agrandirent et fortifièrent constamment. Auguste III s'y réfugia, pendant la guerre de Sept ans, avec les trésors et les archives de sa capitale. En 1813, Napoléon avait vainement essayé de la canonner; les boulets qu'il lança contre ses murailles ne purent pas les atteindre. Avant 1813, la garnison se composait principalement d'invalides et de vétérans. Aujourd'hui, la garnison est formée par des détachements de l'armée active et pourrait être facilement portée à 6,000 hommes. »

Kœnigstein a été une prison d'Etat. On cite, parmi ses prisonniers : le prédicateur de la cour Miras, le général russe Patkul; Bœttger, l'inventeur de la porcelaine; l'alchimiste baron de Klettenberg, Menzel, qui avait vendu à la Prusse les secrets de la Saxe, le marquis d'Agdallo, l'avocat Mosdarf; Heubner, membre du gouvernement provisoire; Heintze, un des chefs de l'insurrection de 1849, le directeur de la musique Rœckel, etc. Les parties les plus curieuses de la forteresse sont : les fortifications, du haut desquelles on découvre de beaux points de vue; l'arsenal, les prisons, les caves, l'église, la Friedrichsburg, avec des portraits de princes saxons, la fontaine, qui a 233 mètres de profondeur, etc.

KŒNIGSTEIN, ville de Prusse bâtie sur l'emplacement de l'ancien *Castellum Drusi et Germanici*, dans la province de Hesse, régence et à 19 kilom. N.-E. de Wiesbaden; 1,150 hab Cette petite ville, aujourd'hui sans importance, est située sur le versant S.-O. du Taunus, dans une vallée alpestre, entre deux éminences d'inégale hauteur, couronnées l'une par les débris du Falkenstein, l'autre par les ruines du Kœnigstein. Le château de Kœnigstein, qui appartenait encore, à la fin du siècle dernier, à l'électeur de Mayence, dut être une forteresse très-considérable, à en juger par l'importance de ses ruines. Il servit souvent de prison d'Etat. Gustave-Adolphe s'en empara pendant la guerre de Trente ans. Les Français le prirent et le firent sauter en 1806. En 1819, le feu du ciel acheva l'œuvre de destruction si bien commencée par les hommes. Les armoiries des électeurs de Mayence se voient encore sur la porte d'entrée. Le panorama que l'on découvre des ruines est un des plus beaux de l'Allemagne.

KŒNIGSSTUHL, c'est-à-dire le *Siége du roi*, nom sous lequel on désigne un endroit particulier de la Prusse rhénane, situé sur la rive gauche du Rhin. « Voici, dit M. V. Hugo, que quatre hommes, venus de quatre côtés différents, se réunissent de temps en temps près d'une pierre qui est au bord du Rhin, à quelques pas d'une allée d'arbres, entre Rhense et Capellen. Ces quatre hommes s'asseyent sur cette pierre, et là, ils font et défont les empereurs d'Allemagne. Ces hommes sont les grands électeurs du Rhin; cette pierre, c'est le siége royal Kœnigsstuhl. Le lieu qu'ils ont choisi, à peu près au milieu de la vallée du Rhin, Rhense, qui est à l'électeur de Cologne, regarde à la fois à l'O., sur la rive gauche, Capellen, qui est à l'électeur de Trèves, et, au N., sur la rive droite, d'un côté Oberlahnstein, qui est à l'électeur de Mayence, et, de l'autre, Braubach, qui est à l'électeur palatin. En une heure, chaque électeur peut se rendre à Rhense de chez lui.

» Le Kœnigsstuhl, pris dans son ensemble, avait 17 pieds allemands d'élévation et 24 de diamètre. Voici quelle en était la figure : sept piliers de pierre portaient une large plate-forme octogone de pierre, soutenue à son centre par un huitième pilier, plus gros que les autres, figurant l'empereur au milieu des sept électeurs. Sept chaises de pierre, correspondant aux sept piliers au-dessus desquels chacune d'elles était placée, occupaient, disposées en cercle et se regardant, sept des pans de la plate-forme. Le huitième pan, qui regardait le midi, était rempli par l'escalier, massif degré de pierre composé de quatorze marches, deux marches par électeur. Tout avait un sens dans ce grave et vénérable édifice. Derrière chaque chaise, sur la face de chaque pan de la plate-forme octogone, étaient sculptées et peintes les armoiries de chaque électeur. Ces blasons, dont les nuances, les couleurs et les dorures se rouillaient au soleil et à la pluie, étaient le seul ornement de ce trône de granit. C'était là qu'en plein air les antiques électeurs d'Allemagne choisissaient, entre eux, l'empereur. Plus tard, ces grandes mœurs s'effacèrent, une civilisation moins épique convia autour de la table de cuir de Francfort les sept princes, portés, vers la fin du XVIIe siècle, au nombre de neuf, par l'accession de la Bavière et du Brunswick à l'électorat.

» Les électeurs montaient processionnellement sur la plate-forme par les 14 degrés, qui avaient chacun un pied de haut, et prenaient place dans leurs fauteuils de pierre. Le peuple de Rhense, contenu par les arquebusiers, entourait le siége royal. L'archevêque de Mayence entonnait l'antiphone : *Veni, Sancte Spiritus...* Le chant terminé, les sept électeurs prêtaient serment. On les voyait ensuite, assis en cercle, se parler à voix basse; tout à coup, l'archevêque de Mayence, se levant, étendait les mains vers le ciel, et jetait au peuple dispersé au loin dans les haies et les prairies le nom du nouveau chef temporel de la chrétienté. » Le Kœnigsstuhl, détruit en 1807, a été rebâti, en 1843, tel qu'il était autrefois et en partie avec les mêmes matériaux. En face du Kœnigsstuhl, sur la rive droite du Rhin, s'élève une petite chapelle du XIVe siècle, dans laquelle, l'an du Christ 1400, les quatre électeurs du Rhin prononcèrent la déchéance de Venceslas, empereur d'Allemagne, et nommèrent à sa place le comte palatin Rupert III.

KŒNIGSWART, ville des Etats autrichiens (Bohême), cercle d'Eger, à 11 kilom. N.-O. de Marienbad; 7,494 hab Sources d'eaux minérales employées en bains et en boisson. Cette ville est surtout célèbre à cause de son château qui appartient au prince de Metternich. L'ancienne forteresse, détruite pendant la guerre de Trente ans par les Suédois, fut achetée, en 1618, par le général impérial, comte de Metternich, qui fit bâtir, au pied de la montagne sur laquelle se trouvaient les ruines de l'ancien château fort, un beau château, dans le style italien, entouré d'un joli parc, et renfermant une riche bibliothèque, de précieuses collections d'objets d'art, d'histoire naturelle, d'armes, d'antiquités, de tableaux, et une collection de médailles. L'autel de la chapelle du château renferme les os de plusieurs saints, et est le but de pèlerinages fréquents. Cet autel, présent du pape Grégoire XVI, est formé d'un seul bloc artistement sculpté. Dans le parc s'élève un obélisque, érigé en l'honneur de l'empereur François Ier.

KŒNIGSWARTER (Louis-Joseph), jurisconsulte et économiste français, né à Amsterdam en 1814. Trois ans après avoir pris le diplôme de docteur en droit à Leyde, il se rendit à Paris (1838), où, depuis lors, il s'est fait connaître par de nombreux travaux qui lui ont valu d'être nommé membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, et membre de la Société des antiquaires de France. M. Kœnigswarter s'est fait naturaliser Français en 1848. On lui doit les ouvrages suivants : *Essai sur la législation des peuples anciens et modernes, relative aux enfants nés hors mariage* (1842, in-8°); *Etudes historiques sur le développement de la société humaine* (1850, in-8°); *Histoire de l'organisation de la famille en France* (1851, in-8°), couronnée par l'Académie des sciences morales et politiques; *Sources et monuments du droit français antérieur au* XVe *siècle* ou *Bibliothèque de l'histoire du droit civil français* (1853, in-18); *Essai de statistique comparée sur les royaumes des Pays-Bas* (1857), etc. Citons encore de lui des mémoires et des articles, insérés dans l'*Annuaire* de la Société des antiquaires, dans la *Revue de législation*, etc., entre autres, de l'*Etude historique du droit civil en France; Origines germaniques du droit civil français; Rapport sur les coutumes locales d'Amiens.*

KŒNIGSWARTER (Maximilien), homme politique français, frère du précédent, né à Amsterdam en 1815. Il vint fonder une maison de banque à Paris, vers 1838, et se fit naturaliser Français en 1848. A cette époque, il se signala par l'ardeur avec laquelle il se mit à soutenir la cause napoléonienne, fonda un journal pour cet objet et ouvrit, en 1849, dans sa maison de banque, une souscription pour venir en aide à Louis-Bonaparte, à qui l'Assemblée nationale venait de refuser une augmentation pour frais de représentation. Sur la demande de ce dernier, M. Kœnigswarter ne donna pas suite à sa souscription; mais son zèle fut loin de déplaire, et, après l'attentat du 2 décembre 1851, il fut élu, avec l'appui du gouvernement, député au Corps législatif dans le département de la Seine en 1852, puis en 1857. M. Kœnigswarter appuya de ses votes toutes les mesures d'odieuse compression proposées par le pouvoir et ne fut pas réélu en 1863, les électeurs lui ayant préféré M. Jules Simon.

KŒNIGSWINTER, ville de Prusse, province du Rhin, régence et à 32 kilom. S.-E. de Cologne, sur la rive droite du Rhin; 2,200 hab. Industrie agricole; navigation. Environs pittoresques.

KŒNLINITE s. f. (kènn-li-ni-te). Minér. Nom donné à une résine fossile qui se trouve dans le charbon brut de Fana, dans la vallée Eger, en plaques minces formées par des agrégations d'écailles cristallines, et qui se dissout parfaitement dans l'alcool, dans l'éther, dans l'acide sulfurique, et particulièrement dans l'ammoniaque et l'essence de térébenthine.

KŒNLITE s. f. (kènn-li-te). Minér. Résine fossile que l'on rencontre dans certaines espèces de charbons minéraux.

— **Encycl.** On a donné le nom de *kœnlite* à une résine fossile semblable à la scheererite, que l'on trouve dans le charbon brun des mines d'Esznoch et de Redwitz, en Bavière, ainsi qu'à Fichtelgebirge. Elle renferme, d'après les analyses de Schrötter, 92,43 pour 100 de carbone, et 7,71 d'hydrogène, ce qui correspond à la formule NCH. Elle se rencontre en petites feuilles ou en grains cristallins mous et blancs d'une densité de 0,88. Elle fond à 114°, se dissout très-peu dans l'alcool chaud, plus facilement dans l'alcool froid, et plus facilement encore dans l'éther.

KŒNNRITZ (Julius-Traugott DE), homme d'Etat allemand, né à Mersebourg en 1792, mort en 1866. Après avoir occupé divers emplois judiciaires, il devint, en 1822, conseiller d'appel et membre de la commission du gouvernement de la Saxe. Il fut ensuite attaché, comme sous-secrétaire d'Etat, au cabinet du comte d'Einsiedel, et, à la retraite de ce dernier (1830), reçut le titre de chancelier, qu'il échangea l'année suivante contre celui de ministre de la maison du roi et de la justice. Kœnnritz s'occupa alors d'introduire des réformes radicales dans l'administration judiciaire de la Saxe, qui lui dut le code criminel de 1838, encore en vigueur aujourd'hui, et celui du code de procédure criminelle adopté en 1845. Peu de temps après, il déposa son portefeuille, mais conserva la présidence de la commission législative et celle du conseil des ministres, qu'il occupait depuis 1844. Lorsque, en 1848, la Saxe fut entraînée dans le mouvement qui agita toute l'Allemagne, il dut se retirer avec tous ses collègues. Depuis cette époque, il vécut à Dresde, complétement étranger aux événements politiques.

KŒPENICK, ville de Prusse, province de Brandebourg, régence et à 10 kilom. S.-E. de Berlin, sur une île de la Sprée; 4,000 hab. L'ancien château royal de Kœpenick, où mourut, en 1571, l'électeur Joachim II, sert aujourd'hui d'école normale.

KŒPPEN (Jean-Henri-Juste), philologue allemand, né à Hanovre en 1755, mort dans la même ville en 1791. Un peu malgré ses parents, qui le destinaient à la carrière commerciale, il put suivre son goût pour l'étude, montra les plus brillantes dispositions à l'université de Gœttingue, où il eut pour maître le savant Heyne, dont il obtint l'amitié, et devint, en 1779, agrégé au *Pædagogium* d'Ilefeld. En 1783, Kœppen fut nommé directeur du gymnase de Hildesheim, et, en 1791, professeur au lycée de Hanovre; mais il mourut peu après son entrée dans cette ville. On lui doit de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Anthologie grecque* (Brunswick, 1784-1787, 3 vol. in-8°); *Remarques critiques sur les* Helléniques *de Xénophon* (Hildesheim, 1784-1785, in-8°); *Ad Xenophontis historiam græcam annotationes et dubia* (Hildesheim, 1784, in-8°); *Remarques et éclaircissements sur l'*Iliade *d'Homère* (Hanovre, 1785-1792, 5 vol. in-8°); *Sur la vie et les poëmes d'Homère* (Hanovre, 1788, in-8°); *Ad Xenophontis Agesilaum notæ et emendationes* (Hildesheim, 1788, in-8°); *Analyse du Menexène de Platon* (Berlin, 1790, in-8°), etc.

KŒPPEN (Frédéric), philosophe allemand, né à Lubeck en 1775, mort en 1858. Après avoir été, de 1804 à 1807, pasteur à Brême, il alla successivement professer la philosophie à l'université de Landshut et à celle d'Erlangen. Ami du célèbre Jacobi, il s'était imbu de ses doctrines et il les a à peu près reproduites dans les divers ouvrages sortis de sa plume. Nous citerons particulièrement : *De la révélation et de ses rapports avec la philosophie de Kant et de Fichte* (Lubeck, 1797); le *Système de Schelling* ou *Résumé de la philosophie du rien absolu* (Hambourg, 1803); la *Philosophie du christianisme* (Leipzig, 1813-1815); *Politique d'après Platon appliquée à notre époque* (Leipzig, 1818); *Jurisprudence d'après les principes platoniciens* (Leipzig, 1819); la *Philosophie de la philosophie* (Hambourg, 1840).

KŒPPEN (Pierre DE), publiciste et géographe russe, né à Kharkow en 1793, mort en 1864. Il se fit recevoir maître en droit (1814), puis s'occupa d'explorer la Russie, exécuta presque chaque année, dans ce but, des voyages dans l'intérieur et à l'extérieur de l'empire, et rassembla des collections de manuscrits et de fac-simile de manuscrits relatifs aux antiquités slaves. Les travaux les plus remarquables qu'il ait publiés sur ces matières se trouvent dans le *Spissok Ruskim pamjatnikam* (Moscou, 1822), et dans le *Bulletin de l'Académie de Saint-Pétersbourg* (tome V, 1848). Elu en 1826 membre correspondant, en 1834 membre adjoint de cette Académie pour la statistique et l'économie politique, il fut chargé par la chancellerie russe d'inspecter les domaines impériaux dans le gouvernement de Tauride, et, à son retour, fut attaché au ministère des domaines. Kœppen s'occupa beaucoup de l'ethnographie des races qui habitent l'empire russe, et des moyens de rendre apparentes sur les cartes les différences qui existent entre ces races. Il publia successivement ses recherches : *Sur les biens apanagés non russes*, *Sur la nationalité des habitants de différents gouvernements*, *Sur la distribution des diverses races*, etc., que suivirent une carte ethnographique du gouvernement de Saint-Pétersbourg, et sa brochure *Sur les Allemands dans le gouvernement de Saint-Pétersbourg* (1850). Mais ce n'étaient là que des travaux préparatoires à son excellente *Carte ethnographique de la Russie d'Europe*, que la Société russe de géographie publia en quatre feuilles en 1851. Parmi les autres ouvrages de Kœppen, il faut citer : *Aperçu des sources d'une histoire littéraire de la Russie* (1818); les *Rivages septentrionaux du Pont-Euxin* (Vienne, 1823); la *Triple Hécate et son rôle dans les mystères* (Vienne, 1823); *Notices sur les antiquités et l'art en Russie*, mémoire remarquable inséré dans les *Annales de la littérature* (1822); *Feuilles bibliographiques* (1825); *Matériaux pour l'histoire de la civilisation en Russie* (1827); *Histoire de la culture de la vigne et du commerce du vin en Russie* (Saint-Pétersbourg, 1832); *Collections faites en Crimée* (Saint-Pétersbourg, 1837); *Taurica* (Saint-Pétersbourg, 1840); les *Forêts et le volume des eaux du bassin du Volga* (1841); *Sur quelques particularités des contrées situées entre le Dniéper inférieur et la mer d'Azov* (1845); *Voyage statistique dans le pays des Cosaques du Don* (Saint-Pétersbourg, 1852); le *Recensement novennal de* 1850 (Saint-Pétersbourg, 1857), etc.

KŒRNER (Chrétien-Godefroi), littérateur allemand, né à Leipzig en 1756, mort en 1831. Après avoir rempli diverses fonctions judiciaires, il devint, en 1811, conseiller à la cour d'appel à Dresde. Amateur éclairé des belles-lettres et des arts, ami intime de Schiller et de Gœthe, il fit de sa maison le rendez-vous des beaux-esprits et des écrivains remarquables qui visitaient Dresde. Ce fut dans sa propriété de Loschwitz, près de Dresde, que Schiller écrivit son *Don Carlos*. En 1813, Kœrner embrassa avec ardeur la cause de l'indépendance nationale. En 1815, il passa au service de la Prusse à Berlin, et devint plus tard conseiller supérieur du gouvernement dans le ministère de l'instruction publique et des cultes. Parmi ses écrits, qui prouvent des connaissances étendues et variées, nous citerons : *Vues esthétiques* (1808); *Œconomia politica* (1778), et surtout sa *Correspondance avec Schiller*, qui fut publiée en 1847 (Berlin, 4 vol.). Il fut, en outre, le collaborateur actif de Mme de Wolzogen dans sa *Biographie de Schiller*, et publia, de 1812 à 1816, la première édition complète des *Œuvres* du grand poëte.

KŒRNER (Théodore), poëte allemand, fils du précédent, né à Dresde en 1791, mort en 1813. Elevé dans la maison de son père, au milieu d'une société composée des littérateurs les plus distingués de l'Allemagne à cette époque, il contracta de bonne heure l'amour des belles-lettres, et son talent naturel se développa prématurément. A dix-sept ans, il avait déjà produit des essais poétiques remarquables, lorsque son père l'envoya à l'Académie des mines de Freiberg, où il resta deux ans ; mais la carrière toute scientifique à laquelle on le destinait n'était guère d'accord avec sa vocation et avec l'éducation qu'il avait reçue. Aussi le voyons-nous, en 1810, se rendre à l'université de Leipzig, après avoir publié le premier recueil de ses poésies, sous le titre de *Knospen* (*Boutons de fleurs*). Comme il poursuivait un idéal poétique un peu fantastique et très-imparfaitement déterminé dans son esprit, il renonça peu à peu aux études sérieuses, et contracta des liaisons qui le poussèrent à des folies de jeune homme, à la suite desquelles il dut quitter l'université. Il passa alors quelque temps à Berlin, puis se rendit à Vienne, où il tomba amoureux et où il publia coup sur coup, en 1812, plusieurs pièces qui furent représentées sur le théâtre de cette ville et y obtinrent un grand succès. Quelques-unes d'entre elles, telles que le *Domino vert*, la *Fiancée* et le *Veilleur de nuit*, sont encore comptées parmi les plus remarquables du répertoire de la scène allemande. Ses drames, d'un caractère plus sérieux, comme *Toni* et *Hedwige*, sont écrits en beaux vers et prouvent une profonde étude du théâtre, mais en même temps annoncent l'absence de toute connaissance du cœur humain. Ce fut là, du reste, un défaut auquel le public trouva une excuse dans la jeunesse de l'auteur, qui venait d'être nommé poëte de la cour. Ses deux grandes tragédies, *Zriny* et *Rosamunde*, sont écrites dans le style élevé de Schiller, et remplies d'un enthousiasme juvénile pour tout ce qui est noble et bon.

Lorsque, en 1813, l'Allemagne se souleva contre Napoléon, Kœrner fut l'un des premiers à courir à la défense de sa patrie, dont il avait déploré dans ses chants la misère et l'oppression. Il servit d'abord parmi les tirailleurs, puis dans la cavalerie du corps de Lutzow. Sa brillante valeur attira sur lui l'attention de Lutzow, qui le prit pour aide de camp, et qu'il ne quitta pas jusqu'à la bataille de Kitzig, où il fut blessé et fait prisonnier. Conduit à Leipzig par les Français, il se rétablit rapidement, rejoignit son corps pendant un armistice, et continua de se signaler dans tous les engagements auxquels il prit part. Ce fut à cette époque que, inspiré plus que jamais par l'amour de la patrie, il composa ses chansons les plus célèbres, celles qui devaient immortaliser son nom.

Le 25 août 1813, les chasseurs de Lutzow, lancés à la poursuite de l'arrière-garde française, arrivèrent le soir dans un petit bois, près de Rosenberg, où ils s'arrêtèrent pour se reposer et attaquer l'ennemi le lendemain. Ce fut là, au foyer du bivouac, que Kœrner écrivit sa *Chanson de l'épée* ou la *Charge de Lutzow*, qui est devenue comme la *Marseillaise* de l'Allemagne. La nuit même, elle était connue de tous les volontaires, et, le lendemain, ce fut en l'entonnant qu'ils se précipitèrent sur un détachement français. Kœrner, entraîné par son ardeur, se trouvait au premier rang et fut frappé d'une balle au bas-ventre. Il mourut, sans avoir pu proférer un seul mot. Les derniers honneurs lui furent rendus par tous ses compagnons d'armes, qui déposèrent son corps sous un vieux chêne près du village de Wœbbelin. Peu de temps après, le grand-duc Frédéric-François de Mecklembourg-Schwerin fit don à son père d'un espace d'environ 180 mètres carrés autour de sa sépulture, sur le lieu de laquelle s'élève un monument en fonte, construit d'après les dessins de l'architecte Thormeyer.

Kœrner avait à peine vingt-deux ans, lorsqu'une balle française vint mettre un terme à sa carrière; aussi doit-on se montrer indulgent dans l'appréciation de ses ouvrages, qui sont nombreux, quoiqu'ils aient été produits pour la plupart dans l'intervalle de moins de deux ans. Son titre principal à l'immortalité consiste dans son recueil de poésies lyriques intitulé : la *Lyre et l'épée*, poésies dont la plupart ont été composées sous la tente, en se reposant des fatigues du combat, et qui sont presque toutes la paraphrase de cette idée : « Il est glorieux de combattre et de mourir pour sa patrie. » Kœrner avait le sentiment des hautes beautés poétiques, car ses chants les plus remarquables sont ceux qu'il a écrits d'inspiration, et où l'on ne trouve presque aucun artifice de style.

« Théodore Kœrner, dit N. Martin, a été le Tyrtée de l'Allemagne. D'une main il tenait l'épée, et de l'autre la lyre aux cordes d'airain. Sa muse était grave, sévère, dithyrambique, comme l'époque elle-même. L'âme de la patrie était passée en elle. Cette muse avait pour mère la liberté, et pour fiancé le génie de la vengeance. Aussi, loin d'elle les douces paroles d'amour. « Aux armes ! aux » armes ! c'est la plus sainte des croisades, la » croisade de la délivrance. » Semblable à la sibylle échevelée et palpitante sous l'inspiration, Kœrner s'agite et menace ; des paroles électriques s'échappent de sa bouche en flots d'indignation et de haine. Il jette l'anathème à la lâcheté comme à l'oppression. Il flétrit ceux qui endurent le joug, et les conquérants qui l'imposent. Il s'écrie : « Que Dieu » s'éloigne des cœurs timides qui n'osent pas » féconder de leur sang une cause juste ! »

Outre les œuvres de Kœrner que nous avons déjà citées, on a encore de lui : l'*Expiation*, drame (1813); *Joseph Heydrich*, anecdote dramatique (1813); le *Cousin de Brême*, comédie; la *Gouvernante*, comédie; la *Fille du pêcheur* ou *Haine et amour*, drame lyrique; *Quatre ans de garde*, vaudeville; les *Mineurs*, poëme romantique; le *Rocher de Jean Heiling*, conte; le *Voyage à Schandau*, conte; *Poésies posthumes*, éditées par son père (1814-1815). Des éditions complètes de ses *Œuvres* ont été publiées à diverses reprises, mais la plus remarquable est celle qu'a donnée Streckfuss (1834; dernière réédition, 1863).

KŒRTE (Guillaume), littérateur allemand, né à Ascherleben en 1776, mort à Halberstadt en 1846. Un de ses parents, le poëte Gleim, dirigea son éducation et le mit en relation avec plusieurs lettrés et savants distingués. Il étudia à Halle l'architecture et les belles-lettres, puis se fixa à Halberstadt, où il vécut du revenu d'une propriété. On a de lui : *Vie de Gleim* (1811); *Vie de Carnot* (1820); *Vie et études du philologue F.-Auguste Wolf* (1833, 2 vol.); *Albert Thaer, sa vie et ses travaux comme médecin et comme agriculteur* (1839); *Proverbes et dictons des Allemands* (1837). Kœrte a publié, en outre, les cours publics de Wolf, son beau-frère, sur l'enseignement et l'éducation, sous le titre de : *Concilia scholastica* (Leipzig, 1835), et a édité divers ouvrages, entre autres : les *Lettres de Bodmer, Sulzer et Gessner* (1804); les *Lettres de Heinse, de J.-V. Muller, de Gleim* (1806); les *Œuvres complètes de Gleim* (1811); *Poésies de circonstance de Gleim* (1841).

KŒRTEN (Jeanne), femme artiste hollandaise. V. BLOCK.

KŒRVERDEN, ville de Hollande, province de Drenthe, à 35 kilom. S. d'Assen; 3,000 hab. Les fortifications de cette ville, regardées comme un chef-d'œuvre de Cohorn, ont été abattues en 1854.

KŒS (Frédéric), en latin **Kosius**, mathématicien danois, né à Slesvig en 1684, mort à Kiel en 1766. Après avoir achevé ses études en Allemagne, il parcourut la Hollande et l'Angleterre, se rendit ensuite à Berlin, où il donna des leçons particulières (1710-1714), et obtint un logement à l'Observatoire. De retour dans son pays, vers 1714, il continua à se livrer à l'enseignement privé, professa le génie et l'artillerie à Rendsbourg, et devint, en 1721, professeur de mathématiques à l'université de Kiel. Kœs est classé au nombre des savants auxquels la science doit des progrès. On a de lui de remarquables écrits sur les mathématiques pures, la géographie, l'astronomie et l'histoire. Nous citerons parmi les plus connus : *De analysi æquationum differentialium* (Kiel, 1715, in-4°); *De superficiebus geometricis earumque generibus, proprietatibus, etc.* (1749); *De corporibus dissimilaribus et præcipue quantitatibus quæ illis accedunt* (Kiel, 1754, in-4°); *De ratione proficiendi geographiam mathematicam* (Kiel, 1721, in-4°); *De situ loci geographici diversis modis determinando* (Kiel, 1746); *De periodica anni solaris intercalatione* (Kiel, 1724); *Chronologiæ historicæ subsidia mathematica* (Kiel, 1748), etc. La Bibliothèque germanique renferme de ce savant mathématicien plusieurs mémoires écrits en français.

KŒSEN, bourg de Prusse, province de Saxe, régence de Mersebourg; 1,600 hab. Il doit sa réputation à ses eaux minérales et à sa charmante situation dans la riante vallée de la Saale, où passe le chemin de fer de Thuringe. Le bassin de Kœsen est entouré de collines hautes d'environ 150 mètres, et plantées de vignes. Ces hauteurs protégent le bourg contre les vents froids du nord et du nord-est. Kœsen se compose de deux quartiers séparés : Alt-Kœsen et Neu-Kœsen. Alt-Kœsen est important à cause de ses salines et de ses fabriques de sel de magnésie. Le pont de Kœsen, qui date du XIe siècle, se compose de huit arches en pierre et mesure 90 mètres de longueur. Les eaux minérales de Kœsen, dont la température est de 17°,5 s'emploient en boisson, en bains et en douches. Elles sont purgatives, toniques, excitantes, agissant fortement sur la peau, reconstituantes. Elles sont connues depuis la fin du XVIIe siècle. Parmi les points des environs que les touristes visitent de préférence, nous citerons : la colline de Nikolausberg, qui commande une vue magnifique; les grottes de la Saale; les ruines de Rudelsbourg et de Saaleck, et le Knabenberg (montagne de l'Enfant), d'où l'on a une vue admirable sur la vallée de la Saale.

KŒSFELD, ville de Prusse, province de Westphalie, régence et à 35 kilom. O. de Munster, sur le Berkel; 5,600 hab. Gymnase catholique. Fabrication de toiles et de lainages. Château des princes de Salm-Horstmar.

KŒSLIN, ville de Prusse. V. CŒSLIN.

KŒSTLIN (Chrétien-Reinhold), jurisconsulte allemand, né à Tubingue en 1813, mort en 1856. Il exerça d'abord la profession d'avocat, puis fut appelé, en 1840, à occuper une chaire de droit dans sa ville natale. Il dut sa réputation de jurisconsulte à deux ouvrages intitulés : *Leçons en matière de meurtre et d'assassinat* (Stuttgard, 1838), et *Guillaume Ier, roi de Wurtemberg, et le développement de la Constitution wurtembergeoise* (Stuttgard, 1839). Il publia ensuite une série de travaux destinés à établir le droit pénal allemand sur des principes nouveaux et essentiellement philosophiques, et à provoquer des réformes dans la procédure criminelle. Parmi ces écrits, nous citerons : le *Crime de haute trahison sous les rois romains* (1841); *Nouvelle révision de l'idée fondamentale du droit pénal* (1844-1845, 2 vol.); l'*Urgence des réformes dans la procédure criminelle allemande au* XIXe *siècle, avec un exposé de l'histoire du jury* (1849); l'*Institution du jury expliquée*, ouvrage devenu populaire (1849, 1re et 2e édit.), *Auerswald et Lichnowsky* (1853); *Système du droit pénal allemand*, qu'il n'eut pas le temps de terminer (1854, t. Ier). Après sa mort, Gassler publia de lui des *Dissertations sur le droit pénal* (1858), et l'*Histoire du droit pénal allemand en ébauche* (1859).

Kœstlin s'adonna, en outre, à des travaux littéraires et fit paraître, sous le pseudonyme de C. **Reinhold**, un grand nombre de poésies lyriques, de fragments dramatiques, la *Grotte de Mathilde* (1838), et un recueil de *Récits et nouvelles* (1847-1848, 3 vol.), etc. — Sa veuve, Joséphine KŒSTLIN, est connue comme l'auteur d'un grand nombre de romances, charmantes pour la plupart.

KŒSTLIN (Charles-Reinhold), théologien et esthéticien allemand, né à Urach en 1819. Il étudia la théologie et la philosophie à Tubingue, puis à Berlin, et, de retour à Tubingue (1841), il y ouvrit des cours publics sur la philosophie, puis se fit recevoir agrégé à l'université. Parmi ses premiers ouvrages, nous citerons : *Esquisse de la doctrine de l'Evangile et des lettres de saint Jean* (Berlin, 1843); la *Source première des Evangiles synoptiques* (Tubingue, 1853), ainsi qu'une série de dissertations publiées dans les *Annuaires théologiques* de Zeller, notamment *Sur le développement du christianisme primitif*, *Sur les lettres aux Hébreux*, *Sur le livre d'Henoch*, et sur le système gnostique du livre intitulé *Pistis-Sophia*, etc.

L'influence cléricale ayant, depuis 1850, pris de plus en plus la haute main dans le Wurtemberg, Kœstlin résolut de se consacrer exclusivement à la philosophie, et, d'après les conseils de Vischer, s'occupa particulièrement d'esthétique. Ses deux ouvrages les plus remarquables, depuis cette époque, sont l'étude qu'il a publiée sur le *Faust de Gœthe, ses critiques et ses commentateurs* (Tubingue, 1860), et son *Esthétique* (Tubingue, 1863-1866, 2 vol.), que l'on doit placer à la tête de ses œuvres. Depuis 1863, Kœstlin est professeur d'esthétique à Tubingue, où il fait en même temps des cours sur l'histoire de l'art, sur Gœthe, Shakspeare et d'autres poëtes nationaux et étrangers.

KŒSTLIN (Jules), théologien allemand, né à Stuttgard. Il étudia la théologie protestante à Tubingue, fut quelque temps vicaire à Calw, et, à la suite d'un voyage en Angleterre et en Ecosse, il devint successivement répétiteur à Tubingue (1850), professeur extraordinaire et deuxième pasteur à Gœttingue, enfin professeur ordinaire à Breslau (1860), où il reçut, en 1866, le titre de conseiller de consistoire. On a de lui, entre autres ouvrages : l'*Eglise d'Ecosse, sa vie intérieure et ses rapports avec l'Etat* (Hambourg et Gotha, 1852); *Doctrine de Luther sur l'Eglise* (Stuttgard, 1853); la *Situation de l'Eglise* (Stuttgard, 1854); la *Foi, son essence, son fondement et son objet* (Gotha, 1859); la *Théologie de Luther* (Stuttgard, 1863, 2 vol.), le plus remarquable de tous ses ouvrages. Il a, en outre, publié un grand nombre de dissertations sur l'histoire du Nouveau Testament et la théologie, dans divers journaux et dans l'*Encyclopédie théologique* d'Hergoz. Au point de vue des idées religieuses, il appartient à ce qu'on appelle la théologie médiatrice.

KŒSTRITZ, ville d'Allemagne, dans la principauté de Reuss, sur l'Elster, à 5 kilom. N. de Géra; 1,500 hab. Résidence d'une branche de la maison de Reuss.

KŒTHE (Frédéric-Auguste), théologien et poëte allemand, né à Luben (basse Lusace), en 1781, mort en 1850. Tout en étant professeur extraordinaire, puis ordinaire à l'université d'Iéna, il remplit les fonctions de doyen, et celles de prédicateur militaire; puis, il devint successivement conseiller du consistoire, sous-intendant ecclésiastique et pasteur supérieur à Allstædt, où il termina sa vie. Kœthe a publié les *Archives historiques et générales*, avec Dippold, et le *Journal de christianisme et de théologie*. Ses principaux ouvrages sont : *Opinions sur l'état actuel des choses, et idées sur l'état futur des choses* (Amsterdam, 1809); *Livre destiné à l'édification domestique* (Leipzig, 1821); *Voix de piété* (Leipzig, 1823); l'*Education populaire chrétienne* (Leipzig, 1831); la *Célébration du jour de la mort de Luther* (Leipzig, 1846); la *Semaine* (Leipzig, 1848, 2 vol.), et deux recueils de poésies religieuses, publiés après sa mort, sous le titre de *Cantiques chrétiens* (Leipzig, 1851), et *Cantiques et sentences dédiés par un malade à des hommes malades et bien portants* (Leipzig, 1851). On lui doit enfin deux annuaires historiques, un *Choix des œuvres de Mélanchthon* (1829, 6 vol.), etc.

KŒTHEN, ville d'Allemagne. V. CŒTHEN.

KŒTSCH s. m. (kètch). Arboric. Variété de prune

KŒTSCH-WASSER s. m. Eau-de-vie de prunes.

KŒTTIGITE s. f. (ké-ti-ji-te). Minér. Nom donné à un arséniate de zinc natif.

— **Encycl.** On a donné le nom de *kœttigite* à un arséniate de zinc natif $As^2Zn''O^6 + 8aq$, renfermant aussi du nickel, du cobalt et des traces de chaux. Ce minéral a donné à l'analyse, suivant Naumann :

$$As^2O^5 - 37{,}17;\ Zn''O - 30{,}52;\ Cb''O - 6{,}91;\ Ni''O - 2{,}00\ H^2O - 23{,}40 (= 100).$$

Il est isomorphe avec la fleur de cobalt. Il est massif ou en croûtes, sa surface est cristalline et sa structure fibreuse. Le clivage est parfait dans une direction. Sa densité égale 3,1; sa dureté varie de 2,5 à 3. L'éclat de sa surface de cassure est soyeux. Sa couleur est d'un rouge carmin faible ou fleur de pêcher de diverses nuances. Il laisse une trace d'un blanc rougeâtre. Il est un peu translucide.

KŒTVORDEN, ville de Hollande, province de Drenthe; 3,000 hab. Ses fortifications, bien que bâties par Cohorn, ont été abattues en 1854.

KŒTZ (Ralof), peintre hollandais, né à Zwoll en 1655, mort en 1725. Elève de Gérard Terburg, il réussit dans le portrait au point d'exciter la jalousie de son maître. On

cite surtout ses portraits de Guillaume III, roi d'Angleterre, et du pensionnaire Hoornbeck. Une chose qui semble merveilleuse, c'est que cet artiste a exécuté près de 5,000 portraits parfaitement terminés, et sans le secours d'aucun élève. Nulle existence ne fut plus laborieuse; la veille de sa mort, il peignit encore le bourgmestre de Deventer. Il avait habité successivement la Frise, la Gueldre, La Haye et l'Angleterre. Kœtz n'était pas seulement un peintre excellent, c'était aussi un musicien distingué, et, grâce à ce double talent, on lui faisait le meilleur accueil dans les plus hautes sociétés.

KŒUR-LA-PETITE, village et commune de France (Meuse), canton de Pierrefitte, arrond. et à 15 kilom. N.-O. de Commercy; 503 hab. Château qui servit de résidence à René d'Anjou, puis à sa fille Marguerite, chassée d'Angleterre (1464-1470).

KOFF s. m. (koff). Mar. Bâtiment hollandais à deux ou trois mâts, qui sert au cabotage dans les mers du nord : *M. Weissembruck aime à représenter ces quais plantés d'arbres, que frôle le lourd* KOFF *à la proue couleur de saumon, relevée d'une bande de vert prasin.* (Th. Gaut.)

KOFFLER (Jean), jésuite et missionnaire allemand, mort en 1780. Envoyé en Cochinchine en 1740, il y travailla à propager le catholicisme, devint, grâce à ses connaissances en médecine, médecin du roi Vo-Vuong, et dut à ces fonctions, qu'il exerçait depuis plusieurs années, de ne point être expulsé avec tous les autres missionnaires de Cochinchine en 1750. Mais comme il continuait à célébrer le culte proscrit, il fut arrêté en 1755, accablé de mauvais traitements et envoyé à Macao. Là, au lieu de recouvrer la liberté, il fut jeté dans les cachots du fort Saint-Julien par ordre de Pombal, vice-roi portugais, qui avait reçu de son gouvernement l'ordre d'empêcher les missionnaires non portugais d'évangéliser l'Asie. Réclamé par l'impératrice Marie-Thérèse, Koffler sortit enfin de prison en 1765, et, de retour en Europe, fut envoyé en mission en Transylvanie. On a de ce missionnaire des mémoires sur sa mission, dans lesquels il a donné une description succincte de la Cochinchine. Publiés d'abord par le P. Eckart, ils ont été réédités depuis sous le titre de : *Historica Cochinchinæ descriptio in epitome redacta ab ans Eckart, edente de Murr* (1805, in-8°).

KOFOD (Jean-Ancher), littérateur danois, né à Rœnne, près de Bornholm en 1777, mort à Copenhague en 1829. Il enseigna l'histoire et la géographie à l'école métropolitaine de Copenhague (1805), dont il prit la direction en 1812. Ses principaux ouvrages sont : *Manuel de géographie* (Copenhague, 1809); *Histoire ancienne* (Copenhague, 1810); *Histoire moderne* (Copenhague, 1811-1812, 2 vol.); *Précis de l'histoire universelle* (Copenhague, 1813); *Evénements remarquables de l'histoire du monde* (Copenhague, 1815-1816, 2 vol.), trad. de Bredou; *Précis de l'histoire nationale* (Copenhague, 1816); *Conversations-lexicon* (Copenhague, 1816-1828, 28 vol. in-8°), encyclopédie intéressante, surtout en ce qui touche le Danemark.

KOGER-ANGAN s. m. (ko-ghè-ran-gan). Mamm. Syn. de VANSIRE.

KOGIA s. m. (ko-djia). Marchand turc qui fait le commerce en gros.

KOGO s. m. (ko-go). Ornith. Oiseau du genre guêpier qui habite la Nouvelle-Zélande.

KOGOLÉA s. m. (ko-go-lé-a). Ornith. Espèce de canard sauvage qui habite la Russie et la Sibérie.

KOGON AROURÉ s. m. (ko-gon-a-rou-ré). Ornith. Espèce d'alouette de la Nouvelle-Zélande.

KOHARY, nom d'une riche et puissante famille de magnats hongrois, à laquelle fut accordée le titre de prince en 1816. La ligne masculine de cette famille s'est éteinte, en 1826, dans la personne du prince François-Joseph, qui laissait une fille unique. Cette fille, *Antoinette de* KOHARY, *épousa, en 1816*, le duc Ferdinand de Saxe-Cobourg, mort en 1851. De ce mariage sont issus trois fils et une fille : FERDINAND, né en 1816, qui épousa doña Maria, reine de Portugal, et fut régent de ce pays pendant la minorité de son fils, Pedro V; AUGUSTE DE SAXE-COBOURG, né en 1818, qui épousa la princesse Clémentine, fille de Louis-Philippe; VICTORIA, née en 1822, morte en 1857, mariée au duc de Nemours; enfin, LÉOPOLD, né en 1834, et qui est entré au *service de l'Autriche*.

KOHAUTÉE s. f. (ko-ô-té). Bot. Genre de plantes, de la famille des hédyotidées.

KOHEUL s. m. (ko-eul). V. KOHOL.

KOH-I-BABA ou **KOUK-I-BABA** (littéralement *le Père Sommet*), montagne de l'Afghanistan, *en face de l'extrémité S.-O de l'In*dou-Kousch, par 34° 30′ de lat. N., et 65° 10′ de long. E. C'est entre cette montagne et l'Indou-Kousch que se trouve le principal défilé qui conduit de l'Afghanistan dans le Turkestan. Le Koh-i-Baba atteint 5,320 mètres de hauteur.

Koh-i-noor ou **Kohinor**, diamant célèbre. Le Koh-i-noor, dont nous avons donné ailleurs le poids et le prix approximatif, fut découvert en 1550. Le joaillier vénitien qui fut chargé de le tailler s'y prit avec une telle maladresse, que, loin de recevoir une récompense pour son travail, il fut condamné à payer une grosse amende. Le Koh-i-noor passa de Golconde à Delhi, où le voyageur Tavernier le vit, en 1665, par une faveur extraordinaire que lui fit le Grand Mogol. Cette inestimable pierre fut précieusement conservée à Delhi jusqu'en l'an 1739, époque où l'empire reçut le coup fatal de l'invasion de Nadir-Schah. Le Koh-i-noor fut la partie la plus précieuse du butin rapporté en triomphe à Khoraçan. Quand le conquérant persan fut assassiné par ses sujets, les Afghans qu'il avait à son service se frayèrent un chemin jusqu'à leurs frontières, au nombre seulement de 4,000, à travers l'armée persane tout entière. Ahmed-Schah, qui conduisait cette intrépide retraite, emporta avec lui les trésors dont il était le gardien, notamment le Koh-i-noor. Au commencement de ce siècle, les trésors et la puissance d'Ahmed passèrent à la personne de Zemaun-Schah, qui tomba, en 1800, aux mains de Schah-Soudja, et fut par lui retenu prisonnier; mais il cacha le précieux diamant dans les murs de sa prison, où l'on parvint plus tard à le découvrir.

Schah-Soudja, chassé de Caboul, emporta toutefois, dans sa fuite, le Koh-i-noor. Après maintes vicissitudes, le prince détrôné trouva enfin un refuge équivoque sous la protection de Rundjet-Sing, roi de Lahore. Rundjet-Sing entoura le schah de la plus stricte surveillance, et lui fit la demande formelle de son bijou. Le prince hésita, éluda la réponse, temporisa, et mit en œuvre tous les artifices de la diplomatie orientale; mais Rundjet redoubla la rigueur de ses mesures, et le 1er juin 1813 fut le jour fixé où le grand diamant des Mogols devait être remis, par le chef déchu à la dynastie nouvelle des Sing. Les deux princes se rencontrèrent dans une salle disposée pour la circonstance, et tous deux prirent place sur des coussins; suivit un silence solennel, qui dura plus d'une heure. Enfin, l'impatience de Rundjet l'emportant sur l'étiquette asiatique, il chargea tout bas un intendant de raviver la mémoire du schah. Sans répondre un seul mot, le prince exilé fit signe des yeux à un eunuque, qui s'éloigna et revint bientôt avec un petit rouleau, qu'il déposa sur un tapis, entre les deux chefs. Il se fit une seconde pause; puis, sur un signe de Rundjet, le rouleau fut déployé, et le Koh-i-noor apparut dans son indescriptible splendeur.

C'est ainsi que le Koh-i-noor passa de Golconde à Delhi, de Delhi à Mushed, de Mushed à Caboul, de Caboul à Lahore. Les révolu*tions de l'Inde l'ont fait passer, en dernier* lieu, aux mains de la Compagnie des Indes, qui l'offrit en hommage à la reine Victoria.

KOHISTAN, province de Perse. V. KOUHISTAN.

KOHL (Jean-Pierre), érudit allemand, né à Kiel en 1698, mort à Altona en 1778. S'étant rendu à Saint-Pétersbourg en 1725, il y professa avec beaucoup d'éclat la littérature et l'histoire ecclésiastique, puis quitta cette ville au bout de trois ans, à la suite d'extravagances que lui avait fait commettre une folle passion pour la princesse Elisabeth, fille de Pierre le Grand; il se rendit alors à Hambourg, *et alla se fixer à Altona en 1768. Il* légua sa riche bibliothèque au gymnase de cette dernière ville. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Theologiæ gentilis Cimbricæ purioris specimen* (Kiel, 1723, in-4°); *Ecclesia græca lutherizans* (Lubeck, 1723, in-8°); *Introductio in historiam et rem litterariam Slavorum*, livre plein d'érudition (Altona, 1729); *Notices de littérature et d'érudition écrites de Hambourg*, recueil périodique publié de 1732 à 1737 (26 vol. in-8°); *Bibliothèque de Hambourg, contenant des matières diverses* (Hambourg, 1743-1745, 2 vol.), etc.

KOHL (Jean-Georges), écrivain et voyageur allemand, né à Brême en 1808. Il fit ses études de droit, devint, à partir de 1832, précepteur des enfants du baron de Manteuffel, puis de ceux du comte Medem, parcourut, en cette qualité, la Courlande, la Livonie, Dorpat, Saint-Pétersbourg, Moscou et la Russie méridionale. De retour en Allemagne vers 1838, il vint se fixer à Dresde, où il publia des livres de voyages, qui obtinrent assez de succès pour l'engager à en faire de nouveaux. Dans ce but, il visita la Hongrie, l'Angleterre, la Hollande, le Danemark, la France, la Suisse, la Dalmatie. Puis, comme il s'occupait depuis longtemps de recueillir des documents sur l'histoire de la découverte de l'Amérique, il se rendit, en 1854, aux Etats-Unis, où, non-seulement il continua, de concert avec les historiens et les géographes les plus éminents de l'Amérique, ses recherches dans les bibliothèques de ce pays, mais où il fut encore chargé, par le *Coast survey Office* (Bureau du relèvement des côtes), d'écrire une histoire de la découverte des côtes des Etats-Unis et une histoire des recherches faites dans le Gulf-stream. En outre, le gouvernement américain fit exécuter des copies de toutes les cartes terrestres et marines que Kohl avait recueillies, et qui étaient relatives à la découverte de l'Amérique et aux progrès des connaissances géographiques touchant cette contrée; mais l'explosion de la guerre civile empêcha la publication de ces cartes. Depuis 1858, Kohl habite Dresde, où il fait, chaque hiver, des conférences devant un auditoire d'élite. Parmi ses ouvrages les plus remarquables, nous mentionnerons : *Tableau et croquis de Saint-Pétersbourg* (Dresde, 1841); *Voyages dans l'intérieur de la Russie et de la Pologne* (Leipzig, 1841); les *Provinces germano-russes de la mer Baltique* (1841); *Cent jours de voyage dans les États autrichiens* (Dresde, 1842); *Voyage en Hongrie* (Dresde, 1842); *Voyage en Styrie et dans la haute Bavière* (Dresde, 1842); *Voyage en Angleterre* (Dresde, 1844); *Voyages en Ecosse* (Dresde, 1844); *Voyages en Irlande* (Dresde, 1843); les *Iles Britanniques et leurs habitants* (Dresde, 1844); *Voyages en Danemark et dans les duchés de Slesvig et de Holstein* (Leipzig, 1846); les *Iles des duchés de Slesvig-Holstein et leurs habitants* (Leipzig, 1846); *Observations sur les rapports de la nationalité et de la langue allemande avec la nationalité et la langue danoise, dans le duché de Slesvig* (Stuttgard, 1847); *Voyages dans les Alpes* (Leipzig, 1849-1851); *Voyages dans les Pays-Bas* (Leipzig, 1850); *Voyage en Istrie, en Dalmatie et dans le Montenegro* (Dresde, 1851); *Voyages dans le sud-est de l'Allemagne* (Leipzig, 1852); l'*Homme et l'influence qu'exerce sur lui le sol qu'il habite* (Dresde, 1841); le *Rhin* (Leipzig, 1851); *Etudes sur la nature et les peuples* (Dresde, 1851); *Mes cabanes* (Leipzig, 1852); le *Danube* (Trieste, 1853); *Voyage au Canada* (Stuttgard, 1856); *Voyages dans le nord-ouest des Etats-Unis* (New-York, 1857); *Histoire de la découverte de l'Amérique* (Brême, 1861); les *Voyages dans le nord-ouest de l'Allemagne* (Brême, 1861); *Tableaux populaires allemands* et *Vues du paysage du Harz* (Hanovre, 1866). Il a, en outre, publié, comme documents pour l'*Histoire de la découverte de l'Amérique*, une vieille mappemonde portugaise (1855), et les *Deux plus anciennes Cartes générales de l'Amérique* (Weimar, 1860). — Sa sœur, Ida KOHL, née en 1814, mariée depuis 1846 avec le comte Hermann de Baudissin, a publié, avec son frère, des *Esquisses anglaises* (Leipzig, 1845, 3 parties), et, seule, *Paris et les Français* (Leipzig, 1845, 3 parties).

KOHLRAUSCH (Henri-Frédéric-Théodore), historien allemand, né près de Gœttingue en 1780, mort à Hanovre en 1867. Après avoir été précepteur des enfants du diplomate Baudissin, avec lesquels il visita plusieurs universités de l'Allemagne, il devint, en 1814, professeur au gymnase de Dusseldorf, puis membre du consistoire et de la commission des écoles de Munster (1818), et alla, en 1830, se fixer à Hanovre, où il réorganisa l'instruction publique, et reçut le titre de conseiller. On a de lui des ouvrages adoptés pour l'enseignement des colléges en Allemagne : *Manuel historique pour les professeurs des écoles supérieures* (Halle, 1811); *Histoire d'Allemagne* (Elberfeld, 1816; 1866, 15e édit.); *Souvenirs de ma vie* (Hanovre, 1863), et divers ouvrages populaires.

KOHLSCHUTTER (Charles-Chrétien), homme d'Etat et écrivain allemand, né à Dresde en 1763, mort en 1837. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit, d'histoire et de philosophie à Wittemberg, et pris le grade de docteur de la façon la plus brillante, il donna des leçons privées sur le droit naturel et le droit saxon, se fit rapidement connaître, et dut à son talent d'être nommé assesseur surnuméraire de la Faculté de droit, puis professeur de droit saxon (1796) à Wittemberg. Deux ans plus tard, Kohlschutter entra dans l'administration comme conseiller surnuméraire du haut consistoire à Dresde. En 1800, il fut nommé conseiller de justice au collége de l'administration provinciale, s'attacha aussitôt à faire décréter des améliorations judiciaires, notamment dans le code pénal, et fut chargé, en 1803 et en 1804, d'élaborer avec Fleck la continuation du code Auguste, laquelle parut en 1805. Appelé, en 1806, au poste de secrétaire intime du comte de Hopffgarten, ministre de la maison du roi, il fut chargé d'examiner tout ce qui concernait la police, la justice, l'enseignement, y porta des vues élevées et libérales, s'attacha à faire passer en Saxe les idées et l'esprit de la législation française issue de la Révolution, et gagna l'estime du roi Frédéric-Auguste Ier, avec qui il se trouva en rapports presque journaliers. Lorsque les événements qui amenèrent la chute de Napoléon forcèrent le roi de Saxe, son fidèle allié, à abandonner sa capitale, Kohlschutter se déclara, envers et contre tous, le défenseur de son souverain fugitif et bientôt prisonnier. A cet effet, « il rédigea, dit Parisot, l'*Exposé de la marche politique du roi de Saxe* (1814), factum précieux, que vantèrent également et les défenseurs de l'indépendance des petits Etats, et les hommes de bonne foi, et aussi les ministres des puissances qui n'eussent point vu sans jalousie la Saxe annexée à la Prusse. » Cette brochure, qui fut immédiatement traduite en français et envoyée aux puissances alliées, fut suivie de deux autres écrits, rédigés sous l'inspiration directe du roi de Saxe. Ayant obtenu l'autorisation d'aller rejoindre ce prince à Berlin, Kohlschutter y prépara, de concert avec lui, les représentations à faire valoir au congrès de Vienne, le suivit à Presbourg, et, lorsque tout fut arrangé, revint avec lui en Saxe. En récompense de ses services, Frédéric-Auguste le nomma conseiller intime du cabinet, secrétaire perpétuel de l'ordre civil du Mérite, et lui accorda toute sa confiance dans le maniement des affaires. En 1831, cet homme d'Etat, aussi habile que dévoué, prit sa retraite, avec une pension égale à ses appointements. Outre l'ouvrage précité, un *Manuel pratique* et de nombreuses *Recensions*, publiées dans les *Annales de droit*, dans la *Gazette littéraire* de Leipzig, etc., on a de lui diverses dissertations, entre autres : *De effectu principii juris naturalis in jure civili* (1791); *Propédeutique, encyclopédie et méthodologie du droit positif* (Leipzig, 1797); *Lectures sur l'idée de la science du droit* (Leipzig, 1798); le *Roi de Saxe a-t-il renoncé à ce pays?* (1815); *Réfutation, par les actes et les faits, des faussetés et inexactitudes répandues dans le* Coup d'œil sur la Saxe, etc. (1815).

KOHOL s. m. (ko-ol). Cosmétique en poudre ou liquide, dont les femmes d'Orient se servent pour teindre leurs paupières, leurs cils et leurs sourcils. ‖ Collyre employé par les médecins de l'école d'Avicenne. ‖ On écrit aussi KOHL et KOHEUL :

> . . . Je veux, dans ma bière close,
> Comme le soir de son aveu,
> Rester éternellement rose
> Avec du *khol* sous mon œil bleu.
>
> TH. GAUTIER.

— **Encycl.** La substance même qui porte le nom de *kohol* et l'usage de cette substance paraissent remonter jusqu'aux temps bibliques. En effet, Isaïe parle des Juives qui ont la coutume de se *faire* le visage. Ezéchiel leur reproche de se farder pour plaire aux étrangers. « Quoique tu te fendes les yeux avec de la couleur, dit-il à l'une d'elles, c'est en vain que tu te feras belle. »

Le *kohol* fut également fort en usage chez les anciens Egyptiens. Sous le nom de *stem't*, il servait aux filles de Pharaon à teindre leurs sourcils et leurs paupières. Il est aujourd'hui d'un usage universel chez les femmes de la Turquie, aussi bien musulmanes que juives ou chrétiennes.

Le *kohol* se présente sous deux formes différentes, à l'état de poudre et à l'état liquide.

Le *kohol* liquide se compose d'une dissolution d'encre de Chine dans de l'eau de rose. Pour le préparer, on prend un bâton d'encre de Chine pesant environ 30 grammes, on le pulvérise dans un mortier, ce qui est loin d'être facile, ensuite on verse peu à peu dans cette poudre une demi-livre d'eau de rose chaude, et l'on mêle jusqu'à ce que le tout soit bien liquide, résultat qui ne s'obtient qu'après deux jours de trituration. Le *kohol* ainsi préparé s'applique sur les cils et les sourcils avec un pinceau fin en poil de chameau.

L'autre *kohol* se préparait autrefois, en Orient, avec une substance qui était sans doute du sulfure d'antimoine réduit en poussière impalpable. Ainsi préparé, le *kohol* s'appliquait avec un stylet de bois très-aminci (les Romaines se servaient d'une aiguille, d'après ce que nous dit Juvénal); la pointe du stylet, d'abord plongée dans l'eau de rose, puis dans la poudre, était ensuite promenée sur les parties du visage qu'on voulait teindre.

La formule arabe moderne est beaucoup plus compliquée. La voici, telle qu'elle est donnée par un parfumeur de Tunis. On introduit un mélange d'alquifoux et de cuivre brûlé dans un citron, que l'on met sur le feu; quand le tout est suffisamment carbonisé, on le pile avec du corail, du sandal, des perles fines, de l'ambre, une aile de chauve-souris et un morceau de caméléon. Le mélange est brûlé de nouveau, réduit en poudre fine et arrosé d'eau de senteur. Les Egyptiennes modernes, d'après le récit de Lane, qui les a étudiées à fond, fabriquent leur *kohol* avec la fumée produite en brûlant des amandes ou un encens de qualité ordinaire, nommé *liban*. Un élégant petit sac, renfermant le vase de *kohol* avec l'épingle arrondie qui sert à l'appliquer, est le compagnon inséparable des beautés du Caire.

KOÏMBETOUR, ville de l'Indoustan anglais. V. COIMBETOUR.

KOJALOWICZ (W.-Albert), historien et jésuite lithuanien, né en Lithuanie en 1609, mort à Wilna en 1677. On lui attribue la fondation du monastère de la société de Jésus à Kowna. Il professa la théologie à l'académie de Wilna, devint, en 1654, recteur du collége de cette ville, et, enfin, recteur de l'académie. C'était un homme fort instruit, sagace, écrivant avec pureté le latin, et animé d'un véritable patriotisme. On lui doit un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Elogia imperatorum ex Austriaca familia* (1639); *Colloquia theologi cum politico* (Wilna, in-4°); *Grates sæculares summis pontificibus, regibus, præsulibus, protectoribus, societatis Jesu, etc.* (Wilna, 1640, in-4°); *Historia Lithuaniæ, pars prior, de rebus Lithuanorum ante susceptam christianam religionem, libri novem* (1650, in-4°). La deuxième partie de cette histoire remarquable parut sous le titre de : *Historiæ Lithuaniæ pars altera, seu de rebus Lithuanorum a conjunctione Magni Ducatus cum regno Poloniæ, ad unionem eorum dominiorum, libri octo* (1669, in-4°). Citons encore : *Miscellanea rerum ad statum ecclesiasticum in Magno Lithuaniæ Ducatu pertinentium* (Wilna, 1650); *De rebus anno 1648 et 1649 contra Zaporogios Cosaces gestis* (Wilna, 1651); enfin,

un assez grand nombre d'ouvrages de théologie et des ouvrages écrits en polonais.

KOJALOWICZ (W.-Casimir), jésuite historien et généalogiste polonais, frère du précédent, né à Kowna (Lithuanie) en 1617, mort en 1674. Il entra dans la compagnie de Jésus en 1634, se distingua comme prédicateur, s'adonna à l'enseignement et devint recteur du collége de Wilna, puis prochancelier de l'académie de cette ville. Très-versé dans la littérature ancienne, il a donné d'excellentes éditions et traductions des auteurs grecs et romains, notamment des *Annales de Tacite.* Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Panegyrici heroum* (Wilna, 1668, in-8°); la *Vie de Nicolas Lancycki* (Munich, 1701, in-8°); *Sermons* (Wilna, 1669); *Modi LX sacræ orationis* (Anvers, 1668), ouvrage qui eut beaucoup de succès et fut réimprimé sous le titre de : *Sacer orator extemporaneus, seu LX modi sacræ*, etc. (Cologne, 1679); *Institutionum rhetoricarum partes II* (Wilna, 1654), etc.

KOJETEIN, ville des Etats autrichiens, dans la Moravie, cercle et à 14 kilom. S.-O. de Prérau, près de la Blatta; 3,500 hab.

KOKABONI, ville de l'Afrique centrale, dans le Bournou, à 140 kilom. O. de Kouka, sur la rive droite du Yeou; 5,000 hab.

KOKEL ou **KUKULLO**, rivière des Etats autrichiens, dans la Transylvanie. Elle est formée de deux cours d'eau, le *Kis-Kukullo* et le *Nagy-Kukullo*, qui descendent du versant occidental des Karpathes, coulent de l'E. à l'O., se réunissent près de Balasfalva, et portent le tribut de leurs eaux dans le Muros, après un cours de 155 kilom.

KOKO s. m. (ko-ko). Ornith. Espèce de courlis qui vit aux îles Caraïbes.

KOKURA, ville du Japon, sur la côte N. de l'île de Kiou-Siou, dans le détroit de Van-der-Capellen. Port très-sûr; bonne citadelle; industrie et commerce actifs.

KOL s. m. (kol). Pêche. Grand filet que les Hollandais traînent à la remorque pour prendre les morues.

KOLA s. m. (kô-la). Bot. Syn. de STERCULIE.

KOLA, ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement d'Arkhangel, au milieu d'une contrée âpre et sauvage, et non loin de l'embouchure de la petite rivière de son nom dans une baie de la mer Glaciale; 2,000 hab. C'est, après Wardöe, en Norvége, la ville la plus septentrionale de l'Europe; c'est le ch.-l. de l'ancienne Laponie russe; ses habitants, Lapons ou Finnois, se livrent à la pêche de la baleine, du morse et du cabillaud, dont les produits constituent leur principale ressource. On y voit une petite forteresse qui fut bombardée, en 1854, par un vaisseau anglais. ‖ On donne aussi le nom de Kola à toute la grande presqu'île qui s'étend entre la mer Glaciale, la mer Blanche et le golfe de Kandalaski, et dans la partie N.-O. de laquelle se trouve la ville dont nous venons de parler. Elle a 35 myriamètres de longueur de l'O. à l'E., et 40 myriamètres de largeur du N. au S. Sa superficie est évaluée à 1,200 myriamètres carrés.

KOLA (Demetrius-François), écrivain polonais, né à Varsovie en 1699, mort en 1766. Il professa la philosophie et la théologie, acquit une grande réputation comme prédicateur et devint curé de la cathédrale de Varsovie. On lui doit plusieurs ouvrages, notamment : *Grand Dictionnaire français - latin - polonais* (1743-1745, 2 vol. in-fol.); *Traité de héraldique*, avec une introduction à l'*Histoire universelle* (Varsovie, 1747); *Sermons* (1738, 3 vol.); *Oraisons funèbres* (1747); *De evocationibus inter statum spiritualem et sæcularem* (1753), ouvrage très-important pour l'étude de l'histoire de l'Eglise en Pologne, etc.

KOLAPOUR, ville de l'Indoustan anglais. V. COLAPOUR.

KOLAR, ville de l'Indoustan anglais, dans les possessions médiates. C'est le ch.-l. d'une principauté de même nom, comprise dans le royaume de Maïssour, à 95 kilom. E. de Bangalore.

KOLAU, petite plaine de la Russie d'Europe, dans le ci-devant royaume de Pologne, à 4 kilom. de Varsovie. C'est là que s'assemblait la noblesse polonaise pour l'élection des rois.

KOLBACK s. m. (kol-bak). Coiffure militaire. V. COLBACK.

KOLB-BERNARD (Charles-Louis-Henri), homme politique français, né à Dunkerque en 1798. Il s'établit de bonne heure à Lille, où il devint le principal associé d'une fabrique de sucre, et où il fut nommé membre du conseil municipal et président de la chambre de commerce. Elu membre de l'Assemblée législative, dans le département du Nord, en 1849, M. Kolb-Bernard y fit partie de la majorité antirépublicaine, et prit pour chef de file M. de Montalembert. Après le coup d'Etat du 2 décembre, il rentra dans la vie privée; mais, lors des élections de 1859, il se porta, avec l'appui de l'administration, candidat au Corps législatif, dans la 2e circonscription du même département, fut élu, et obtint, dans les mêmes conditions, le renouvellement de son mandat en 1863. M. Kolb-Bernard prit à plusieurs reprises la parole au Corps législatif pour y traiter, au point de vue protectionniste, les questions relatives au commerce et à l'industrie, mais surtout pour y défendre les idées catholiques, la papauté temporelle, et pour y combattre, avec aussi peu d'éloquence que de succès, les idées modernes. Lors des élections de 1869, il se présenta comme candidat indépendant, fut réélu et siégea dans les rangs du tiers parti jusqu'à la chute de l'Empire. Le 8 février 1871, les électeurs du Nord l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale, où il fait partie de la droite monarchique et cléricale. Il a voté pour les préliminaires de paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour les prières publiques, pour le pouvoir constituant de la Chambre, contre la proposition Rivet conférant à M. Thiers le titre de président de la République, contre le retour de l'Assemblée à Paris, contre le maintien du traité de commerce, pour les conclusions de la commission Kerdrel, etc.

KOLBE (Pierre), voyageur et naturaliste allemand, né à Dorflas (Bavière) en 1675, mort en 1726. Bien que fils d'un forgeron, il n'en reçut pas moins une excellente instruction, apprit les mathématiques sous Eimmart, devint ensuite secrétaire du baron de Krosick, conseiller du roi de Prusse, et fut chargé, en 1704, de se rendre au Cap de Bonne-Espérance pour y faire des observations astronomiques et des recherches sur l'histoire naturelle de cette région. Arrivé au Cap en 1705, il s'occupa avec ardeur de l'objet de sa mission dans la colonie hollandaise, devint secrétaire de deux districts de la colonie et fut atteint, en 1712, d'une ophthalmie qui le décida à revenir en Europe. Grâce à un traitement qu'il suivit à Amsterdam, Kolbe parvint à pouvoir lire et écrire avec la loupe, et accepta les fonctions de recteur du gymnase de Neustadt-sur-Aisch. Outre quelques manuscrits, on a de lui : *De natura cometarum et cæterorum siderum eorumque in sublunares creaturas influentia seu virtutibus* (Halle, 1701, in-4°); *Observatio de aquis Capitis Bonæ-Spei*, dans les *Acta eruditorum Leipsicæ* (1716); *Voyage au Cap de Bonne-Espérance* (Nuremberg, 1719, in-fol. avec fig. et cartes). Cet ouvrage, dont un abrégé a été publié en français sous le titre de : *Description du Cap de Bonne-Espérance* (Amsterdam, 1741, 3 vol.), contient d'intéressants détails sur la langue et les mœurs des Hottentots, et offre le premier essai d'une flore et d'une faune complète de cette partie de l'Afrique. On y trouve néanmoins quelques inexactitudes.

KOLBE (Charles-Guillaume), graveur et écrivain allemand, né à Berlin en 1757, mort à Dessau en 1835. Il reçut une bonne instruction au collége de Berlin, se familiarisa de bonne heure avec la connaissance de la langue et de la littérature française, apprit le dessin sous la direction de son parent Chodowiecki, et obtint, en 1773, une chaire de langue française à l'école philanthropique de Dessau. Par la suite, Kolbe devint précepteur du prince héréditaire de Dessau et reçut de l'université de Halle le diplôme de docteur en philosophie. Il avait trente-six ans lorsque, renonçant à l'enseignement, il revint à l'étude des beaux-arts, pour laquelle il avait toujours eu un goût prononcé. Il suivit alors les cours de l'Académie de Berlin, fit de rapides progrès dans le dessin, la peinture et la gravure, puis retourna à Dessau, où il enseigna le dessin et devint membre de l'Académie des beaux-arts de Berlin en 1795. En 1805, il se rendit à Zurich, où il grava vingt-cinq aquarelles de Gessner, dont il admirait le talent, puis retourna à Dessau, où il termina ses jours. On a de lui une centaine d'eaux-fortes très-estimées, et dont les plus remarquables sont celles qu'il exécutait d'après ses propres esquisses. Il travaillait avec une rapidité qui ne nuisait en rien à la correction. Parmi ses estampes, pour la plupart réunies en recueil, nous citerons : vingt-quatre planches représentant des *Paysages* (Leipzig, 1796); vingt-cinq planches représentant des *Tableaux à la gouache* et des *Dessins au lavis*, de Salomon Gessner (Zurich, 1806-1811, 6 cahiers in-fol.). Outre ses travaux artistiques, Kolbe a laissé des ouvrages sur la philologie, la linguistique, la grammaire, entre autres : *Sur la richesse des langues allemande et française et sur les ressources qu'elles offrent aux poëtes* (Leipzig, 1806-1809, 2 vol. in-8°), livre dans lequel il combat la prééminence française dans le domaine littéraire; *Du mélange des mots étrangers dans une langue* (Leipzig, 1809), contre l'introduction des mots exotiques dans l'idiome des Allemands; *Remarques détachées sur la langue* (Leipzig, 1813); *Eclaircissements sur quelques jugements au sujet de la pureté de la langue* (Dessau, 1818); *Ma vie et mes actes comme artiste et comme grammairien* (Berlin, 1825), mémoires qui offrent de l'intérêt, etc.

KOLBE (Charles-Guillaume), peintre allemand, neveu du précédent, né à Berlin en 1781, mort dans la même ville en 1853. Elève de l'Ecole des beaux-arts de Berlin, il débuta en 1806, nous dit Nägler, par un grand tableau, *Albert-Achille s'emparant d'un drapeau à Nuremberg*, que la municipalité de Berlin offrit à la princesse de Prusse, le jour de son mariage avec le roi des Pays-Bas, et qui depuis fut placé au musée de La Haye. Bien que cette œuvre n'offre aucune qualité saillante, elle eut un succès qui lui procura des commandes considérables. Ainsi, la *Victoire d'Othon sur les Hongrois*, *Charlemagne chez le charbonnier*, suivirent l'épisode de la bataille de Nuremberg. Le progrès était sensible en ces derniers tableaux, qui, néanmoins, n'étaient pas encore des œuvres sérieuses. Kolbe semble n'avoir jamais vu que l'art allemand, dont il s'est approprié seulement les exagérations et les partis pris. Il ne sort pas de là; et son œuvre tout entier est la paraphrase de la peinture historique d'Allemagne. Parfois cependant, il a abordé les sujets de genre, mais l'a fait sans y mettre plus d'originalité ni de charme. Il faut citer comme ses meilleures inspirations : *Une fête de vendange au moyen âge;* l'*Atelier du tonnelier;* les *Pèlerins*, etc.

Kolbe a rencontré, une seule fois en sa vie, le *je ne sais quoi* qui fait les œuvres hors ligne; c'est en exécutant les dix cartons qui représentent les *Principaux épisodes de l'histoire de l'ordre Teutonique.* Les biographes ont raison de vanter ce travail; il mérite, en effet, des éloges. Ces cartons, d'un grand caractère, sont pleins de figures originales, vraiment pittoresques; la silhouette en est précise, sévère et très-serrée, comme il convient pour les vitraux, dont la principale qualité est d'occuper le moins de place possible. Ils servirent, en effet, de modèle pour les vitraux du château de Marienbourg, où on les admire encore, et dont ils sont le plus précieux ornement. C'est à la fin de sa carrière que Kolbe exécuta ces dix sujets importants. Deux ou trois ans avant sa mort, le prince de Prusse lui en demanda une copie à l'huile, que l'on voit à Berlin, mais qui ne vaut pas les dessins originaux. Membre de l'Académie des beaux-arts de Berlin, en 1815, il y fut attaché comme professeur quatre ans plus tard.

KOLBE (Adolphe-Guillaume-Hermann), chimiste allemand, né à Elliehausen, près de Gœttingue, en 1818. Il suivit, à partir de 1838, les cours de chimie que Wœhler faisait à l'université de Gœttingue, prit ses grades en 1842, fut ensuite attaché, comme aide, au laboratoire de Bunsen, à Marbourg, et se rendit bientôt familiers les procédés d'investigation de ce célèbre savant. Vers la même époque, il fit de fréquentes excursions à Giessen, où il se lia étroitement avec Liebig. Grâce à la protection de Bunsen, Kolbe devint, en 1845, aide de Playfair au laboratoire du Musée de géologie économique de Londres, et il se livra dans cet établissement à des recherches sur les propriétés électriques de plusieurs combinaisons organiques, recherches qu'il compléta plus tard à Marbourg, et dont il publia les résultats dans les *Annales de chimie*, de Liebig (1849). De retour en Allemagne, il vécut d'abord quelque temps à Marbourg, puis se rendit à Brunswick (1847) pour collaborer à la rédaction du *Dictionnaire portatif de chimie*, de Liebig et de Wœhler. Lorsque Bunsen eut quitté Marbourg, Kolbe devint professeur de chimie à l'université de cette ville (1851), et il quitta cette chaire, en 1865, pour aller enseigner la même science à Leipzig. Outre de nombreux articles insérés dans divers recueils scientifiques, on a de lui : *Manuel détaillé de chimie organique* (Brunswick, 1854-1863, 2 vol.), ouvrage fort remarquable; le *Laboratoire de chimie de l'université de Marbourg* (Marbourg, 1865), recueil des travaux qu'il a exécutés avec ses élèves dans cette ville de 1859 à 1865, etc.

KOLBÉE s. f. (kol-bé — de *Kolb*, bot. allem.). Bot. Syn. de BÆOMÈTRE.

KOLBERG, ville de la Prusse. V. COLBERG.

KOLBIE s. f. (kol-bî — de *Kolb*, bot. allem.). Bot. Genre de plantes grimpantes, de la famille des passiflorées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Afrique tropicale.

KOLDAGI s. m. (kol-da-ji). Linguist. Idiome nubien.

KOLDING, ville du Danemark, dans le Jutland, près de la frontière du duché de Slesvig; 4,000 hab. Tanneries, fonderies, fours à chaux, raffinerie de sucre, fabriques de savon, de tuiles, de tabac, d'huile; distilleries d'eau-de-vie; commerce, exportation de blé et de bêtes à cornes. Beau et vaste port. Kolding a joué un rôle important dans l'histoire des guerres du Danemark avec l'Allemagne. En 1808, le prince de Ponte-Corvo, commandant du corps auxiliaire franco-espagnol, y établit son quartier général. Le magnifique château de Kolding (*Kolding huus*), qui jusqu'alors avait résisté à tant d'épreuves, devint, dès les premiers jours de cette occupation, la proie d'un incendie allumé par l'imprudence d'un soldat et fut détruit de fond en comble. Le 13 avril 1849, les troupes du Slesvig-Holstein, sous les ordres du général de Bonin, y livrèrent un combat acharné à l'armée danoise, commandée par Bulow, et soutenue par une corvette et deux chaloupes canonnières, qui de la rade envoyaient leurs boulets dans les rangs des Slesvig-Holsteinois. Ces derniers refoulèrent leurs adversaires sur la ville, la prirent d'assaut et remportèrent une éclatante victoire, après un engagement qui n'avait duré que six heures.

KOLDITZ, ville du royaume de Saxe, cercle et à 40 kilom. S.-E. de Leipzig, sur la rive droite de la Mulde; 3,300 hab. Hospice d'aliénés et d'incurables. Fabrication active de passementerie, de feutres, de bonneterie de laine, de toiles et de poterie.

KOLE s. m. (ko-le). Linguist. Ancienne langue de l'Indoustan.

— **Encycl.** Le *kole* est une ancienne langue de l'Indoustan, classée parmi les langues dravidiennes de la région septentrionale, c'est-à-dire la région des monts Vindhyas. Cet idiome présente, à un moindre degré que le male et l'uraon, les caractères de la famille; il est dû à l'action des langues gangétiques sur un fond dravidien. Dans le *kole*, les racines sont encore monosyllabiques; mais de l'adjonction de particules exprimant les catégories grammaticales et de la liaison complète de ces particules avec les radicaux, naissent un grand nombre de dissyllabes et même de trissyllabes. Le *kole* appartient à la classe des langues agglutinantes, parce que c'est à l'aide du procédé de l'agglutination que les syllabes de relation sont jointes aux racines. Le *ho*, un des dialectes *koles*, offre à un haut degré la tendance agglutinatrice et est doué de cette structure harmonieuse et coulante que l'on trouve déjà dans le bodo et le dhimal.

KOLÉAH, ville d'Algérie. V. COLÉAH.

KOLEGUI s. m. (ko-le-guï). Aigrette de plumes de héron, dont certains Indous ornent leur turban.

— **Encycl.** Le *kolegui* est formé de plumes d'une espèce de héron particulière au Cachemire et au Caboul. Jadis, à cause de sa rareté, toutes les plumes de ces oiseaux étaient soigneusement réservées pour le Grand Mogol, qui en faisait présent à ses omrahs. Chez les Sikes, le *kolegui* n'était porté que par les grands seigneurs ou les soldats distingués par leur bravoure. Les Afghans en étaient bien plus jaloux encore. Au lieu d'une aigrette, le gouverneur afghan de Cachemire en portait quatre à son bonnet, et toutes d'une grosseur monstrueuse. Nul autre que lui, sous peine de mort, ne pouvait s'accorder cette distinction; au lieu que, chez les Sikes, un homme du commun qui l'eût usurpée n'eût été que ridicule. Cependant, les Patans n'avaient pas aboli l'usage, dit-on fort ancien, qui faisait porter à toutes les jeunes filles un *kolegui* le jour de leur mariage. Cet ornement se louait pour l'occasion. On ne prend, du bel oiseau qui fournit les plumes dont est formée cette aigrette, que les deux plumes noires, longues et étroites qu'il porte sur la tête, parmi une huppe formée d'autres beaucoup moins longues. Ces plumes se vendent environ une roupie (2 fr. 50) l'une. Quand on prend l'oiseau vivant, on se contente de lui arracher les deux plumes de sa huppe et on lui rend la liberté. On dit que ces plumes se renouvellent deux fois l'an.

KOLE-KHAN (Moyen-tcho), empereur des Tartares Hoeike, qui habitaient vers les sources des fleuves Amour et Selinga, mort en 759 de notre ère. Il succéda, en 751, à son père, Kolifilo, fit un traité d'alliance avec l'empereur de Chine, Hiuen-tsong, lui envoya des secours pour combattre des rebelles, et mit à la tête de ce corps d'armée son fils Yehou, qui contribua puissamment par ses succès à comprimer l'insurrection. En récompense de ce signalé service, Kole-Khan demanda en mariage la fille de l'empereur chinois Sou-tsong, successeur de Hiuen-tsong. Ce prince accueillit favorablement la demande de son allié, et fit conduire sa fille en Tartarie par son oncle Yu et par plusieurs grands officiers de l'empire. Après la célébration du mariage, Kole-Khan envoya à son beau-père, outre des présents, de nouvelles troupes pour écraser une nouvelle rébellion; mais, cette fois, ce furent les rebelles qui remportèrent la victoire. Il eut pour successeur un de ses fils, qui prit le nom de Méou-yai-Khan.

KOLENDA s. m. (ko-lain-da). Sorte de chant populaire, en Pologne et dans les pays roumains.

— **Encycl.** En Pologne, le *kolenda* est un cantique correspondant aux noëls français. Les enfants, réunis devant les maisons seigneuriales, chantaient les *kolendas* la veille de Noël ou du nouvel an. Cet usage a disparu, surtout dans les parties de la Pologne où les Russes se sont substitués aux propriétaires nationaux du sol. De même que la plupart des chants populaires de cette contrée, le *kolenda* débute par une sorte d'invocation à la feuille d'un végétal quelconque. Il y a des poésies qui commencent par les mots : « Feuille verte de chêne »; d'autres par : « Feuille verte de noisetier... Feuille verte de muguet, » etc. La feuille de chêne est l'emblème de la force et de la tyrannie: la feuille de muguet, l'emblème de de la grâce suave, la feuille de noisetier, l'emblème de la souplesse et de la douceur, etc. L'invocation se borne à ces mots.

Chez les Roumains, le mot *kolenda* désigne aussi des cantiques de Noël et du nouvel an; mais il a, en outre, un sens plus étendu, et signifie alors chant populaire d'un genre quelconque. Ainsi, des auteurs rangent parmi les *kolendas* le *Chant du Pruth.* On sait quelle importance a, pour les Roumains, le Pruth, comme barrière contre l'envahissement des Russes. Toutes les calamités, tous les fléaux, la famine, les épidémies, le choléra, les sauterelles, etc., viennent pour eux d'au delà du Pruth. L'arrivée des Russes

sur ses bords éveille dans leur esprit les plus sinistres présages. Ils ont, à toutes les époques, chargé cette rivière de toutes les malédictions :

> « Pruth ! rivière maudite.
> Puisses-tu devenir large
> Comme le déluge aux eaux troubles !
> Que le rivage ne puisse voir le rivage,
> Ni la voix entendre la voix,
> Ni les yeux rencontrer les yeux,
> A travers la vaste étendue !
> Quand les sauterelles passeront,
> Qu'elles se noient dès l'autre bord ;
> Quand les choléras passeront,
> Qu'ils se noient au milieu de ton cours ;
> Quand les ennemis du pays passeront,
> Qu'ils se noient près de notre rive !
> Et toi, Pruth, fier de tes eaux,
> Puisses-tu les porter, les porter encore,
> Jusqu'au Danube, jusqu'à la mer,
> Et jusqu'à l'entrée des enfers ! »

On peut consulter, sur les *kolendas* et les autres chants de la Roumanie, les *Ballades et chants populaires de la Roumanie*, par M. Basile Alexandri (1852-1853), traduits par lui-même en français (Paris, 1855, avec une introduction par M. Ubicini).

KOLETTIS (Jean), homme d'Etat et patriote grec V. COLETTIS.

KOLGA, ondine de la mythologie scandinave, une des neuf filles d'Eger, le dieu de la mer, et de son épouse Rana.

KOLIFILO (Hoai-gin-Kan), empereur des Tartares Hoeike, mort en 756 de J.-C. Après la mort de son père, Houchou, il monta sur le trône (742), fit la paix avec la Chine, secoua la domination des Turcs, à qui il enleva tous les pays qu'ils possédaient dans la Tartarie, réunit sous son autorité toutes les hordes hoeike, soumit les Pasimi et les Kalolou, et reçut solennellement de l'empereur de la Chine, Hiuen-tsong, le titre de Grand Kan (745). Lorsqu'il mourut, laissant le trône à son fils Kole-Kan, ses Etats s'étendaient des monts Altaï et de l'Irtisch, à l'occident, jusqu'au pays des Tongouses à l'orient.

KOLIMA, KOLYMA, COLYMA ou KOVIMA, rivière de la Russie d'Asie, gouvernement d'Iakoutsk. Elle prend sa source au versant septentrional des monts Slavonoï, coule au N., et se jette dans la mer Glaciale arctique après un cours de 1,300 kilom. Ses principaux affluents sont le Korkodon et l'Omolon, à droite ; la Syronka et la Fedotkha, à gauche.

KOLIMA DE L'OUEST, rivière de la Russie d'Asie. V. INDIGHIRKA.

KOLINDSUND, lac du Danemark, situé à l'E. du Jutland. Il a environ 20 kilom. de longueur, et de 1 à 4 kilom. seulement de largeur. Son lit peu profond est composé, en grande partie, de matière calcaire.

KOLIOUGES, KOLIOUJIS, peuplade de la côte occidentale de l'Amérique du Nord, dans le Nouveau-Norfolk et le Nouveau-Cornouailles, partie dans l'ancienne Russie américaine et partie dans la Nouvelle-Bretagne, entre 55° et 61° de lat. N. Les Koliouges font encore aux Russes une guerre opiniâtre. Ce fut sur leur territoire que La Pérouse découvrit le Port-aux-Français, immortalisé par le noble et malheureux dévouement des frères Laborde. Les voyageurs français rendent le compte le plus avantageux de l'esprit actif et industrieux des indigènes, qui forgent le fer et le cuivre, fabriquent à l'aiguille une sorte de tapisserie, confectionnent des nattes, des chapeaux, des corbeilles de roseau, taillent, sculptent la pierre ; mais l'habitude du vol, la malpropreté des habitations, la coutume de porter dans leur lèvre fendue un morceau de bois les rapprochent des sauvages leurs voisins. Ces peuplades sont dans un état continuel d'hostilité les unes contre les autres. La vanité des chefs et le pillage des subsistances sont les deux principales causes de guerre. Les guerriers se peignent le corps en noir, afin d'inspirer plus de terreur. Ces peuples, grands amateurs de cérémonies, s'envoient réciproquement en temps de paix des ambassadeurs. La mort d'un chef est le sujet de pompes et de fêtes religieuses, dont la magnificence s'estime par le nombre d'esclaves immolés sur son bûcher. Ils se divisent en une foule de tribus, qui se distinguent par le nom de certains animaux : ainsi, il y a une tribu de l'Aigle, du Loup, du Corbeau, de l'Ours, et, lorsqu'on entre dans un village, on sait bientôt à quelle tribu il appartient, car la cabane du chef est couronnée d'un symbole qui représente cet animal peint de plusieurs couleurs. Ce symbole les accompagne aussi à la guerre. Le chef jouit d'une puissance illimitée.

KOLIVAN, lac de la Sibérie, près de la ville de Zmeinsgorsk, encaissé dans des roches granitiques qui présentent les aspects les plus curieux. On dirait des tours, des piliers, des obélisques gigantesques. Les sapins, qui croissent çà et là par bouquets sur les collines, se dressent comme un gazon au pied de ces colossaux édifices. Les entassements ne sont pas très-solides, et les blocs de granit qui les composent ne cessant pas de se décomposer sous l'influence des intempéries, il en résulte fréquemment des éboulements. Des quartiers énormes se précipitent sur les sapins qu'ils fracassent, et jusque dans le lac dont ils font bondir les eaux. Le lac Kolivan fournit un jaspe d'une beauté extraordinaire et objet d'un commerce considérable.

KOL-KO-KRO, lac de la Russie d'Asie, dans le Kamtchatka ; il a 200 kilom. de périmètre et est joint à l'Océan par une rivière du même nom. Pêche de veaux marins.

KOLLAR (Jean), poëte bohème, né à Mossocz en 1793, dans le comitat hongrois de Turocz, mort en 1852. Il commença à Presbourg ses études de théologie, qu'il alla continuer plus tard à Iéna, sous la direction de Danz, Fries, Gabler, etc. ; revint, en 1819, en Hongrie, et fut nommé, la même année, pasteur de la commune slave de Pesth. Il occupa cet emploi jusqu'en 1849, époque à laquelle le gouvernement autrichien l'appela à Vienne. Peu de temps après, il fut nommé professeur d'archéologie à l'université de cette ville. Ce fut en 1821 qu'il fit paraître ses premières *Poésies*, qui, rééditées sous ce titre : la *Fille de la gloire* (Bude, 1845, 2 vol., 4e édit.), obtinrent un succès universel et font époque dans l'histoire de la littérature bohème. Il rendit aussi à cette littérature un service signalé par la publication de ses recueils de *Chants nationaux* (Bude, 1823 et 1827, 2 vol.). Plus tard, il s'adonna plus spécialement à des recherches de linguistique et d'archéologie, dont il publia les résultats dans les ouvrages suivants : *Dissertations sur les noms et les antiquités du peuple slave et sur leurs ramifications* (Bude, 1830) ; la *Déesse Slawa* (Pesth, 1839) ; *Relation d'un voyage dans l'Italie supérieure* (Pesth, 1843), et l'*Ancienne Italie slave* (Vienne, 1853), livre écrit avec beaucoup d'originalité, mais où l'auteur a montré plus d'imagination comme slavophile, que de science et de profondeur comme critique et historien. Son ouvrage intitulé : les *Rapports littéraires entre les races et les dialectes de la nation slave* (Pesth, 1831), excita l'attention universelle, car c'était pour la première fois que se trouvaient ouvertement exprimées des tendances vers le panslavisme. Kollar jouissait aussi d'une grande réputation comme prédicateur ; mais dans ses *Sermons*, qui ont été traduits en plusieurs langues (Pesth, 1831-1844, 2 vol.), comme dans ses œuvres poétiques, il manifesta les mêmes tendances politiques. Sa *Fille de la gloire*, qu'il intitule poëme épique en cinq chants, renferme 622 sonnets qui n'ont pas entre eux grande liaison, si ce n'est cette idée du panslavisme, qui perce dans tous. Kollar mourut au retour d'un voyage qu'il avait fait, en 1851, dans le Mecklembourg, pour y rechercher les traces des anciens Obotrites. Une édition complète de ses *Œuvres* a été publiée par Kober (Prague, 1862-1863, 4 vol.).

KOLLAR DE KERESZTEN (Adam-François DE), homme d'Etat et érudit hongrois, né à Tarchowa en 1723, mort en 1783. Il entra dans l'ordre des jésuites, qu'il quitta au bout de dix ans, en 1748, devint alors employé à la bibliothèque impériale, dont il fut nommé directeur en chef en 1772, et s'acquitta avec habileté de plusieurs missions politiques en Pologne. En récompense de ses services, l'impératrice Marie-Thérèse lui donna la terre de Kereszten, en Hongrie. Kollar était très-versé dans la connaissance des langues grecque, hébraïque et turque, et avait fait une étude approfondie de l'histoire de son pays. Ses principaux ouvrages sont : *Analecta monumentorum vindobonensia* (Vienne, 1761-1769, 2 vol. in-fol.) ; *Historia diplomatica juris patronatus apostolicorum Hungariæ regum* (Vienne, 1762) ; *Nicol. Olahi Attila, seu de originibus gentis hungaricæ, ritu, habitu et rebus bello paceque ab Attila gestis* (1763, in-8°) ; *Historiæ jurisque publici regni Hungariæ amœnitates* (1783, 2 vol. in-8°).

KOLLER (François, baron DE), général autrichien, né à Munchengraetz (Bohême) en 1767. A dix-huit ans, il embrassa la profession des armes, fit partie, en 1792, du corps d'armée de Clerfayt, qui se joignit aux Prussiens lors de l'invasion de la Champagne, se signala, l'année suivante, par sa brillante conduite au passage de la Roer, devint aide de camp du général Mack après la bataille de Neerwinden, et reçut le grade de premier wachmeister en 1800. Colonel en 1805, Koller sortit de Ulm avec son régiment et sut se soustraire à la honteuse capitulation de Mack. En 1809, il donna de nouvelles preuves de ses talents militaires aux batailles d'Abbach, de Ratisbonne et surtout d'Aspern, où il repoussa une formidable attaque de douze régiments de cuirassiers français, fut alors promu au grade de général-major, puis remplit, pour l'archiduc Charles, plusieurs missions de la plus haute importance. Nommé, en 1814, un des commissaires chargés de conduire Napoléon à l'île d'Elbe, non-seulement il montra envers le souverain tombé les plus grands égards, mais encore il contribua à le sauver des périls auxquels l'exposait l'exaspération des populations du Midi, et lui prêta son uniforme de général autrichien pour qu'il ne fût pas reconnu. En quittant l'île d'Elbe, Bonaparte le chargea de passer par Gênes et d'y conclure pour lui, avec cette ville, une convention commerciale, puis il retourna à Paris et accompagna en Angleterre les souverains alliés. Koller fut successivement ensuite intendant général de l'armée de Naples (1815), commandant d'une division d'infanterie à Prague, intendant général de l'armée envoyée à Naples pour y réprimer l'insurrection qui venait d'y éclater en 1821. Il termina ses jours dans cette ville. C'était un des officiers généraux les plus braves, les plus instruits et les plus distingués de l'armée autrichienne. On raconte que pendant son séjour à l'île d'Elbe, où l'empereur déchu l'admettait dans son intimité, il répéta à plusieurs reprises, dans une conversation avec Napoléon : « Votre Majesté a tort. — Est-ce ainsi que vous parlez à votre empereur ? » exclama celui-ci avec emportement. — « Notre souverain, répliqua le général, trouverait très-mauvais que ses serviteurs ne lui dissent pas toujours ouvertement la vérité. — En ce cas, reprit l'empereur en changeant de ton, votre maître est bien mieux servi que je ne l'ai jamais été. »

KOLLI (baron DE), agent politique italien, né en Piémont vers 1775, mort vers 1825. Lors de l'occupation de son pays par la France, il se réfugia en Angleterre, où il prit du service, et se fit à la fois connaître comme un homme intelligent et adroit et comme un partisan déclaré des idées monarchistes. Ayant formé, en 1810, le projet de faire évader de la prison de Valençay Ferdinand VII et la famille royale d'Espagne, et de les conduire sur la côte de Bretagne, où ils pourraient s'embarquer sur des navires anglais, Kolli obtint l'assentiment du gouvernement britannique, des instructions du marquis de Wellesley, une lettre de George III pour Ferdinand et pour deux cent mille francs de diamants bruts. Il se rendit alors à Paris pour y faire les préparatifs nécessaires à l'exécution de son projet ; mais, au moment où il se disposait à gagner Valençay, il fut arrêté sur la dénonciation d'un domestique en qui il avait toute confiance, jeté dans les cachots de Vincennes et transféré, après une tentative d'évasion, au château de Saumur, où il resta jusqu'en 1814. Rendu à la liberté après la rentrée des Bourbons, le baron Kolli se rendit à Madrid, où Ferdinand VII l'accueillit favorablement, reçut, pendant les Cent-Jours, le commandement du régiment de Marie-Thérèse, revint en France après Waterloo, réclama alors au gouvernement français les deux cent mille francs de diamants qui lui avaient été pris par la police lors de son arrestation en 1810, mais ne put rien obtenir, sous le prétexte que ce qu'il réclamait provenait d'un gouvernement alors en guerre avec la France, et termina ses jours dans un état voisin de la misère. Il a publié : *Mémoires du baron de Kolli et de la reine d'Etrurie* (Paris, 1823, in-8°).

KOLLIN, ville de l'empire d'Autriche, dans la Bohême, sur l'Elbe, à 55 kilom. E. de Prague ; 7,800 hab. Toiles peintes, orfèvrerie, bijouterie. Elle est célèbre par la bataille qui s'y livra, le 18 juin 1757, entre Frédéric II, roi de Prusse, et le général autrichien Daun, qui fut victorieux.

Kollin (BATAILLE DE), gagnée par le maréchal autrichien Daun sur Frédéric II, le 18 juin 1757. Après sa victoire de Prague, le roi de Prusse avait aussitôt investi cette ville, où le prince Charles de Lorraine s'était retiré avec 40,000 hommes et tous les principaux généraux autrichiens. La terreur commençait à régner à Vienne, car la reddition de Prague pouvait devenir un véritable désastre. Déjà le prince Charles, vivement pressé et réduit par la famine, avait offert de capituler ; mais Frédéric lui avait répondu par des conditions inacceptables. Marie-Thérèse, comprenant qu'il fallait dégager Prague à tout prix, ordonna au maréchal Daun, commandant le camp de Moravie, de marcher au secours des assiégés. Daun, à la tête de 40,000 hommes, prit alors position à Kollin ; bientôt, grâce à des renforts successifs, il eut sous ses ordres 60,000 combattants. Il était impossible que Frédéric demeurât dans la perspective d'une attaque qui devait le mettre entre deux feux ; aussi s'empressa-t-il de détacher le duc de Bevern avec 25,000 hommes pour faire face au maréchal Daun. Mais les forces étaient trop disproportionnées, et, quelque danger qu'il y eût à dégarnir l'armée de siége, Frédéric ne balança pas. Emmenant avec lui 12,000 hommes, il alla rejoindre son lieutenant près de Kauerzim, et, quoique ses troupes fussent encore de moitié inférieures en nombre, il résolut d'attaquer sans délai les Autrichiens, établis près de Kollin sur des hauteurs, derrière un profond ravin coupé d'étangs.

Au premier coup d'œil, Frédéric jugea que le front de Daun était inattaquable ; en conséquence, il résolut de concentrer tous ses efforts sur sa droite, et donna aussitôt ses ordres pour la bataille. L'avant-garde et la gauche commenceront l'engagement, tandis que la droite, se refusant au feu de l'ennemi, soutiendra l'attaque en marchant toujours sur la gauche.

Le 18 juin, l'armée prussienne s'ébranle pour exécuter les ordres du roi. L'intrépide Ziethen repousse le comte de Nadasti jusque derrière la droite de Daun ; en même temps, avec l'avant-garde, le général de Hulsen chasse les Autrichiens des villages de Brézist et de Krezoz, s'empare de plusieurs canons, fond sur la droite des ennemis et renverse la première ligne ; mais bientôt l'aspect de la lutte change : Daun arrive avec des troupes fraîches ; Hulsen, pris en flanc par l'infanterie qui garnissait les bois, se replie avec beaucoup de peine, espérant être soutenu par la ligne qui s'avance ; malheureusement, en se portant toujours sur la gauche, cette ligne se rapproche tant des ennemis, que les Croates, cachés dans les taillis et les chemins creux près de Chotzmitz, la criblent de leurs feux. Alors les troupes prussiennes s'arrêtent et l'action s'engage avec un effroyable acharnement. Quoiqu'il ne soit point appuyé, Hulsen retourne six fois à la charge. A force de prodiges de valeur, la cavalerie prussienne renverse la cavalerie ennemie et enfonce même son infanterie à diverses reprises. Mais, décimée, broyée par l'artillerie autrichienne, elle est enfin obligée de battre en retraite. Tandis que la première ligne prussienne fait d'héroïques et inutiles efforts pour mettre ses canons en batterie, l'artillerie des Autrichiens, tirant de haut en bas, creuse de larges et sanglantes trouées dans ses rangs. La seconde ligne, et même la cavalerie, qui remplissent les grands intervalles de la première, ne souffrent pas moins du feu de l'ennemi ; alors les Prussiens plient de toutes parts. C'est le moment que choisit la cavalerie autrichienne et saxonne pour s'élancer sur leurs traces. En quelques instants, la déroute devient générale, décidée surtout par l'acharnement des Saxons, que dévore une insatiable soif de vengeance. Ils frappent sans quartier et s'écrient à chaque coup de sabre : « Tiens, souviens-toi de Strigau (Hohen-Friedberg). » Vainement Frédéric, bravant ces feux épouvantables, a ramené sept fois ses troupes à la charge. Après tant d'inutiles et sanglants efforts, son magnifique régiment des gardes semblait lui-même hésiter : « Croyez-vous donc toujours vivre ? » leur crie-t-il avec un accent irrésistible, et il entraîne de nouveau ces géants à la mort. Héroïsme perdu ! le redoutable vainqueur des Autrichiens devait connaître lui-même la défaite.

Ce fut pour perpétuer le souvenir de cette journée que Marie-Thérèse institua l'ordre militaire qui porte son nom. Dans le transport de sa joie, voulant honorer d'une manière tout à fait extraordinaire l'homme qui, le premier, avait triomphé de Frédéric, elle alla annoncer elle-même à la comtesse de Daun la victoire de son mari. Et cependant, dans cette circonstance, le maréchal ne déploya que des talents de second ordre, et il ne dut son succès qu'à son écrasante supériorité numérique. Il ne sut même pas profiter de sa victoire, car, après la bataille, il ne restait pas plus de 15,000 hommes à Frédéric, et si Daun fût tombé avec toutes ses forces sur ces débris, la guerre eût été terminée d'un seul coup. Mais il négligea cette occasion unique, et Frédéric profita de son inaction pour lever le siége de Prague dans un ordre parfait.

Une anecdote assez curieuse se rattache au souvenir de la bataille de Kollin. Nous sommes à Berlin, après la conclusion de la paix définitive ; Frédéric aime à se promener dans sa capitale, où chacun l'acclame, mais où chacun redoute son regard sévère. Un jour, il rencontre un de ses vieux grenadiers de la guerre de Sept ans, au visage tout sillonné d'énormes balafres : « Dans quel cabaret, lui dit Frédéric de ce ton moqueur qu'il savait si bien faire percer sous la rudesse apparente de ses paroles, dans quel cabaret t'es-tu fait arranger la figure de la sorte ? — Sire, répond le grognard prussien, c'est dans un cabaret où vous avez payé l'écot. — Et où cela ? reprend le roi en fronçant le sourcil. — C'est à Kollin. » Frédéric sourit légèrement et passa son chemin.

KOLLMANN (Auguste-Frédéric-Charles), compositeur allemand, né à Engelbastel (Hanovre) en 1756, mort à Londres en 1824. Elève de Boettner, puis de l'école normale de Hanovre, il fut nommé, en 1781, organiste d'un chapitre de dames nobles, puis se rendit à Londres (1782), où le roi d'Angleterre le prit pour organiste de sa chapelle allemande. On lui doit des sonates, des chansons, etc., et plusieurs ouvrages importants sur l'harmonie, la composition, etc. Nous citerons de lui : *Essai sur l'harmonie musicale* (Londres, 1796, in-fol.) ; *Nouvelle théorie d'harmonie musicale* (Londres, 1806, in-fol.) ; *Essai sur la composition musicale pratique* (Londres, 1799, in-fol.) ; *Guide pratique de la basse continue* (Londres, 1801) ; *Introduction à la modulation* (1820), etc.

K'OLLO, ville d'Algérie, l'ancien *Collops Magnus*, prov. et à 90 kilom. N. de Constantine, sur la Méditerranée ; 2,000 hab. Elle est bâtie dans une des anfractuosités que forme à sa base le flanc oriental du massif élevé du Djebel-Gouss, qui doit à l'apparence de ses hautes falaises le nom arabe de *Seba' Rous* (les Sept Caps) et le nom italien de *Cabo Bugiarone* (le Cap Trompeur).

Vue de la mer, l'aspect de cette petite localité est des plus romantiques ; les environs en sont très-pittoresques ; toutes les collines sont couvertes de bois, et un délicieux cours d'eau arrose la vallée. K'ollo est bâtie derrière la petite presqu'île rocheuse d'El-Djesda, à l'entrée d'un bassin assez vaste et à 60 kilom. de Philippeville, vers l'ouest. Ses maisons sont construites en pierre et couvertes en tuile.

K'ollo a été occupée par les Romains, et çà et là, sur divers points, on aperçoit encore les ruines de la ville romaine. C'est un des lieux où le commerce a le plus anciennement

trouvé accès. Les Vénitiens, les Génois y furent accueillis les premiers. Les Flamands, les Français ne tardèrent pas à les y suivre, et, même avant notre occupation, nous y avions la préférence sur les autres nations. De 1604 à 1685, la compagnie d'Afrique a eu un comptoir à K'ollo pour l'exportation de divers produits du pays et pour la pêche du corail.

K'ollo est un des meilleurs ports de la côte algérienne, et le mouillage y est surtout excellent par les vents d'ouest. Aussi ne cessait-on de répéter, il y a quelques années, qu'il fallait établir à K'ollo le port que leurs détestables ancrages rendaient presque impossible à Philippeville et à Stora. Nous ne voulons pas affirmer que le port de Philippeville, surtout, soit meilleur que celui de K'ollo; mais ceux qui plaidaient en faveur de l'ancien *Collops Magnus* faisaient un de ces rêves comme on en fait tant et si souvent en Algérie. Sans doute, le port de K'ollo est très-sûr, mais il est loin de présenter une étendue suffisante, et la création d'une rade artificielle aurait entraîné des dépenses que l'importance de K'ollo ne pouvait justifier. Le *Collops Magnus*, du reste, n'a jamais été le port de Constantin, et on se demande pourquoi les Romains ne lui eussent pas fait jouer ce rôle, s'il avait réellement sur Stora les avantages qu'on lui prête. Les distances à parcourir sont sans doute une des raisons; mais, indépendamment de ce motif, il en existe un autre qui ne manque pas d'importance. K'ollo, du côté de la terre, est absolument sans issue d'aucune sorte. On ne peut en sortir que par des sentiers praticables à peine pour des mulets. C'est encore là un des résultats de l'impéritie de l'administration militaire, qui a laissé pendant vingt ans de magnifiques forêts livrées à la dévastation des indigènes, tandis qu'avec des routes les adjudicataires européens se seraient portés sur ces points, auraient établi des usines et transformé la face de ce pays. Une route allant de K'ollo à Philippeville, une autre allant de K'ollo à El-Milat sont praticables; elles seraient déjà faites si le gouvernement militaire n'avait craint d'ouvrir la voie trop belle à la colonisation. Il en résulte que si la grosse mer fait relâcher à K'ollo, les voyageurs sont, faute de routes, obligés d'attendre qu'un rembarquement soit possible, alors que cinq lieues à peine les séparent de Philippeville.

KOLLONTAY (Hugo), littérateur polonais. V. KOLONTAJ.

KOLLYRITE s. f. V. COLLYRITE.

KOLN, nom allemand de la ville de COLOGNE.

KOLNA, dans la mythologie scandinave, nom d'un génie féminin qui eut l'idée de marier les fleurs. Odin la chassa d'Asgard.

KOLNO ou **SKOLNUS** (Jean DE), navigateur polonais, né près de Varsovie. Il vivait dans la seconde moitié du XVe siècle, prit, en 1476, du service dans la marine du roi de Danemark, Christian Ier, fut chargé de plusieurs voyages d'exploration, visita les côtes de Norvége, le Groenland, le Friesland des frères Zeni, et découvrit, en 1478, les terres du Labrador.

KOLO, nom du champ dans lequel les Polonais se réunissaient, à une lieue de Varsovie, pour élire un roi.

KOLOCOTRONI ou **KOLOKOTRONIS** (Théodoros), général grec. V. COLOCOTRONIS.

KOLOCSA, ville de Hongrie. V. COLOCSA.

Kolokol (LE) ou la *Cloche*, journal russe fondé à Londres, en 1857, par MM. Hertzen et Ogareff, avec cette épigraphe : *Vivos voco!* (J'appelle les vivants). L'appel fut entendu. Bientôt le *Kolokol*, clandestinement introduit en Russie malgré l'active surveillance de la police, pénetra partout, dans la chaumière, dans l'atelier, dans les salons, jusque dans le palais impérial, jusque dans le cabinet du czar, et habitua toutes les classes de la société russe à connaître, à juger, à condamner les erreurs, les fautes, les excès du gouvernement du czar (v. HERTZEN). La vigueur et la clarté de la forme, associées à la fermeté des convictions et des principes, servirent éminemment à propager cette feuille chez un peuple qui s'éveille à peine aux idées de liberté. Voici les principaux points qui faisaient l'objet des aspirations et des revendications des rédacteurs du *Kolokol* : émancipation complète des paysans, qui seraient appelés à posséder la terre qu'ils fécondent; décentralisation des provinces et développement de l'autonomie communale; dissolution de l'oligarchie des boyards; indépendance absolue de la Pologne. Ce programme se résume tout entier, du reste, dans la devise du journal : Terre et liberté!

Le premier numero du *Kolokol* porte la date du 1er juillet 1857, et, jusqu'en 1863, l'influence de cette feuille clandestine a été considérable sur les bords de la Néva et de la Moskowa; mais alors l'insurrection polonaise lui fit perdre beaucoup de son autorité. Entraînée par le gouvernement, irritée d'ailleurs par les vaines menaces de la diplomatie française, l'opinion publique, en Russie, vit dans le mouvement polonais un danger pour la nationalité russe. Au risque d'être accusé de trahison, le *Kolokol* protesta de toutes ses forces contre cette folie sanguinaire qui a déshonoré le nom russe en Europe. En prenant parti pour les vaincus, les deux courageux publicistes ont témoigné de leur inviolable attachement aux idées de liberté et de fraternité.

Après une interruption qui fut nécessitée, en 1865, par les circonstances, le *Kolokol* élut domicile à Genève, depuis le 1er janvier 1868. Il parut par livraisons mensuelles et en français, mais n'eut plus aucun succès.

La *Cloche*, journal parisien, qui parut d'abord sous forme de brochure hebdomadaire, avait emprunté son nom à la feuille russe; mais nous ne pensons pas que son fondateur, M. Louis Ulbach, ait un tempérament politique qui rappelle en rien celui du vaillant Hertzen.

KOLOKYTHIA, nom actuel de l'ancien golfe de Laconie.

KOLOMEA ou **KOLOMIA**, ville des Etats autrichiens, dans la Galicie, ch.-l. du cercle de son nom, sur la rive gauche du Pruth, à 180 kilom. S.-E. de Lemberg; 9,000 hab. Salines. Le cercle de Kolomea, entre ceux de Czortkow, de Czernowicz, de Stanislawow et la Hongrie, a 4,482 kilom. carr. et 285,872 hab., dont environ 19,000 juifs.

KOLOMNA, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 140 kilom. S.-E. de Moscou, sur la Moskowa et la Kolomenka; 16,000 hab. Fabriques de toiles, tissus de soie et de coton, velours, maroquins, cuirs. Commerce important de bêtes à cornes et de viandes salées. On ignore l'époque de la fondation de cette ville; elle dépendait, en 1117, de la principauté de Riazan; elle fut saccagée, en 1237, par Batou-Khan, et relevée, en 1530, par Vasili-Ivanovitch.

KOLONTAJ ou **KOLLONTAY** (Hugo), littérateur polonais, né dans le palatinat de Sandomir en 1752, mort en 1812. Il fut nommé, en 1774, chanoine de la cathédrale de Varsovie. Après avoir fait, vers cette époque, un voyage à Rome, il devint membre de la commission de l'instruction publique, et s'appliqua à opérer la réforme de l'Académie de Cracovie, surtout en l'affranchissant du joug des jésuites. Pour ce fait, l'évêque de Cracovie le déposa de son canonicat; mais l'archevêque de Gnesen annula cette mesure et le prit sous sa protection. En 1782, l'université de Cracovie le choisit pour recteur. De retour à Varsovie, il fut nommé vice-chancelier de la couronne; il remplit ces fonctions pendant toute la durée des délibérations de la diète constituante (1788-1792), et ensuite jusqu'au partage définitif de la Pologne. A ce titre, il fut l'un des principaux auteurs de la constitution du 3 mai 1791, et publia un grand nombre de brochures, dans lesquelles il prouvait la nécessité absolue d'une réforme, et se montrait un chaud patriote. Aussi, après la diète de Targowitz, il dut se réfugier à Dresde, où il demeura jusqu'à l'explosion du soulèvement dirigé par Kosciusko (1794). La prise de Praga le força à s'enfuir de nouveau.

Arrêté en Galicie par les Autrichiens et gardé à Olmutz jusqu'en 1803, il recouvra la liberté sur la demande du gouvernement russe, mais ne fut pas remis en possession de ses biens, et vécut, jusqu'en 1807, à Krzemienice, en Wolhynie. Après la paix de Tilsitt, il revint dans le grand-duché de Varsovie, et recouvra une partie de ses biens. Ses écrits politiques, publiés pour la plupart sous le voile de l'anonyme, sont écrits dans un style simple, éloquent, et avec une grande profondeur de pensée. Parmi ses ouvrages, nous citerons comme les plus remarquables : *Recueil des écrits relatifs à la réforme des écoles* (1777); *Lettres à Stanislas Malachowski, grand référendaire du royaume et maréchal de la diète* (1788, 4 vol.); le *Droit politique du peuple polonais* (1788); *Remarques sur l'hérédité du trône* (1790, in-8o); *Discours* (1791); *Etat de l'instruction publique*, ouvrage intéressant qui a été publié longtemps après sa mort (Posen, 1842, 2 vol.). Il laissa en manuscrit une série d'études historiques, qui ont été publiées sous le titre de *Causeries historiques* (Cracovie, 1844, 3 vol.).

KOLOSVAR, ville de Transylvanie. V. KLAUSENBOURG.

KOLOTOME s. m. (ko-lo-to-me — du gr. *kôlotomeô*, je dépèce). Econ. domest. Instrument propre à hacher la viande et les légumes : KOLOTOME *excentrique*.

KOLOUCHE adj. (ko-lou-che). Linguist. V. GOLOUTCHE.

KOLOURI, île de la Grèce. V. COLOURI.

KOLOWRAT, puissante famille de Bohême, dont l'origine remonte au XIVe siècle et qui a pour auteur Jaross. Ce Jaross, dont la force était prodigieuse, sauva un jour la vie au duc Czech en arrêtant son char emporté par des chevaux furieux, et reçut alors, dit-on, de ce prince le nom de Kolowrat (qui vient de *kolo*, roue, et *wrat*, tourner) en souvenir de cette action. Les descendants de Jaross prirent une part active aux guerres et aux événements qui eurent lieu en Bohême, furent les défenseurs de la liberté religieuse et de l'indépendance de leur pays, et reçurent, en 1590, le titre de barons de l'empire. Il existe encore aujourd'hui deux branches de cette famille : les Kolowrat-Krakowsky et les Kolowrat-Liebsteinsky.

KOLOWRAT-KRAKOWSKY (Léopold, comte DE), homme d'Etat autrichien, né en Bohême en 1726, mort en 1809. Il entra, en 1748, au service de l'Autriche, occupa des emplois importants sous François Ier, Marie-Thérèse, Joseph II, Léopold II, François II, fut, pendant plusieurs années, ministre de l'intérieur et devint grand chancelier de Bohême, chevalier de la Toison d'or, etc.

KOLOWRAT-KRAKOWSKY (Jean-Charles, comte DE), feld-maréchal autrichien, de la famille du précédent, né à Prague en 1748, mort en 1816. A dix-huit ans, il entra dans l'armée, fit, comme lieutenant-colonel, la guerre contre les Turcs, passa colonel en 1788, se signala, cette même année, par sa brillante conduite à l'assaut de Belgrade, pénétra dans la ville, s'empara de toute l'artillerie turque et força la citadelle à capituler. Nommé général-feld-wachtmeister après ce haut fait d'armes, Kolowrat devint successivement commandant d'une brigade en Bohême, commissaire impérial pour assister à la remise de Belgrade, feld-maréchal lieutenant et commandant de l'artillerie sous Clairfayt, pendant les premières campagnes de la Révolution française, et grand maître de l'artillerie. En 1803, il succéda à Mélas comme commandant de l'armée de Bohême, qu'il quitta, en 1809, pour se porter sur le Danube avec un corps d'armée. Il prit alors Hoff, entra à Ratisbonne, fit des prodiges de valeur à la bataille de Wagram, protégea la retraite de l'armée autrichienne, et fut, peu après, promu feld-maréchal. Le mauvais état de sa santé l'empêcha de prendre part aux campagnes qui suivirent. Après avoir eu pendant quelque temps le commandement en chef de de la Bohême, il demanda sa retraite et mourut, laissant la réputation d'un homme de guerre aussi remarquable par son humanité que par ses talents.

KOLOWRAT-LIEBSTEINSKY (François-Antoine, comte DE), homme d'Etat allemand, de la famille des précédents, né à Prague en 1778, mort en 1861. Il entra de bonne heure dans l'administration, devint, à vingt ans, capitaine de la ville de Prague et fut nommé, en 1810, burgrave suprême de la Bohême. Dans ces hautes fonctions, ainsi que dans celles de président des états de Bohême, il fit preuve d'une grande modération, contribua à la prospérité de son pays, et fonda, à Prague, en 1818, le musée national tchèque. L'empereur François l'appela, en 1826, à Vienne pour diriger les affaires intérieures de l'empire, avec le titre de ministre d'Etat et de cabinet. Homme modéré et humain, mais à vues un peu étroites et toujours hésitant sur les remèdes à apporter aux abus, le nouveau ministre accomplit quelques réformes, mais il ne put en opérer aucune d'une façon radicale. Sous le règne de Ferdinand Ier, il se fit, dans le conseil et auprès de l'empereur, l'avocat du principe de la conciliation et de la douceur, et ce fut notamment à ses efforts que les condamnés politiques italiens durent, les uns leur grâce complète, les autres un adoucissement à leur captivité. Après les événements de mars 1848, le comte Kolowrat se retira des affaires et passa dans une tranquille retraite les dernières années de sa vie. A sa mort, il légua au musée national de Prague sa précieuse bibliothèque, qui ne comptait pas moins de 40,000 volumes.

KOLOWRATIE s. f. (ko-lou-ra-tî — de *Kolowrat*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, rapporté avec quelque doute à la famille des amomées.

KOLPODE s. m. (kol-po-de — du gr. *kolpos*, échancrure). Infus. Genre d'infusoires ciliés, de la famille des paraméciens : *Les* KOLPODES *se trouvent dans les eaux douces stagnantes.* (Dujardin.)

— **Encycl**. Ce genre est caractérisé par l'échancrure latérale du corps ovoïde ou réniforme, disposition qui lui fit donner, par le micrographe Joblot, les noms de *rognon argenté*, de *cucurbite dorée*, de *cornemuse*. La bouche est située latéralement au fond de l'échancrure et pourvue d'une lèvre transverse saillante. La surface du corps est réticulée ou marquée de stries noduleuses, croisées obliquement et auxquelles correspondent des rangées de cils vibratiles très-fins. Les *kolpodes* sont longs de 0m,02 à 0m,09. On les trouve dans les eaux douces stagnantes où pourrissent des matières végétales, et ils se montrent surtout dans les infusions végétales. Leeuwenhoeck fut le premier qui en parla, en 1677, sous le nom d'*animaux ovales*. Hill, en 1751, les nomma *paramécies*, et Ellis, en 1769, en faisait un *volvox torquilla*. Gleichen fit sur les *kolpodes* des essais de coloration artificielle par le carmin. Ce fut Müller qui établit ce genre, après ses études sur l'espèce type et peut-être unique, le *kolpode* capuchon.

Bory de Saint-Vincent a fait des *kolpodes* ses *bursaria cucullus* et *amilea cydonea*, tout en conservant le nom de *kolpodes* à des infusoires d'un autre genre. Ehrenberg a pris le *kolpoda cucullus* pour type de sa famille des *kolpodea*, laquelle répond en partie à notre famille des paraméciens.

KOL-QUALL s. m. (kol-koual). Bot. Euphorbe à tige octogone et à fruits d'un rouge cramoisi.

KOLTO s. m. (kol-to). Pathol. Nom polonais de la plique.

KOLTZOF (Alexis-Vasiliévitch), poëte russe, né à Voronéje en 1809, mort dans la même ville en 1842. Fils d'un marchand de bestiaux, il suivit tout jeune son père dans les foires, où il put se procurer quelques livres, dans lesquels il puisa sa première instruction. Les poésies de Dmitri lui étant tombées entre les mains, il sentit naître en lui la vocation poétique, et, sans connaître encore les règles de la versification, il se mit à composer des vers. Dans un voyage qu'il fit à Saint-Pétersbourg, il fut présenté à Pouschkine et à Joukofski qui l'encouragèrent dans ses essais et lui donnèrent des conseils. Peu après, il retourna dans les steppes où il avait passé son enfance, et s'éteignit à l'âge de trente-trois ans. Un amour malheureux avait jeté dans son esprit une teinte de tristesse profonde qu'on retrouve dans ses poésies. Ses vers ont été réunis et publiés par Bielinski en 1846. Parmi ses poésies, qui l'ont fait surnommer, par Bodenstedt, **le Burns russe**, on cite particulièrement son *Chant du laboureur*.

KOLUDZKI (Auguste), jurisconsulte et historien polonais, mort en 1720. Après avoir terminé ses premières études, il passa en Italie pour suivre les cours des principales universités, fut reçu docteur en droit et en philosophie, et, de retour en Pologne, il consacra ses loisirs à des travaux qui lui ont acquis beaucoup de réputation dans son pays. Ses principaux ouvrages sont : *Promptuarium legum et constitutionum regni ac magni-ducatus Lithuaniæ* (Posen, 1699, in-fol.), importante compilation du droit polonais, exécutée par l'ordre de Jean III, roi de Pologne; *Patrie* ou *Palais de l'immortalité, etc.* (Posen, 1707), remarquable histoire de la Pologne depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque de l'auteur; la *Comédie de la liberté* (Posen, 1725); *Specimen historiæ Poloniæ criticæ* (Posen, 1826), etc.

KOLWA, rivière de la Russie d'Europe. V. COLVA.

KOLYMA, rivière de la Russie d'Asie. V. KOLIMA.

KOLYN (Nicolas ou Klaas), bénédictin hollandais, qui vivait à l'abbaye d'Egmont, près de Harlem, dans la deuxième moitié du XIIe siècle. Il a longtemps passé pour l'auteur d'une chronique rimée et en langue flamande, qui va des premiers comtes de Hollande jusqu'en 1156. Cette chronique, qui fut publiée pour la première fois par Gérard Dumbard dans ses *Analecta Belgica* (Deventer, 1719, in-8o), fit grand bruit parmi les littérateurs lors de son apparition et obtint une confiance presque générale. Mais, depuis lors, les recherches de plusieurs érudits ont mis hors de doute que ce prétendu monument historique a été fabriqué, avec beaucoup d'habileté, du reste, soit par un avocat de Bar-le-Duc, appelé Henri Graham, soit par un graveur de Harlem, nommé Regnier de Graaf, qui l'avait vendu à son premier possesseur Corneille van Alkemade.

KOLYWAN, ville de la Russie d'Asie, gouvernement et à 189 kilom. S.-O. de Tomsk, sur la rive gauche de l'Obi; 1,500 hab. Cette ville est située dans une âpre et sauvage contrée de montagnes, célèbres par la richesse de leurs mines d'argent, et qui se rattachent au système de l'Altaï. On compte, dans le voisinage de Kolywan, six mines d'argent, une mine de cuivre et une mine de fer, mais dont les produits ne peuvent arriver à Iekaterinenburg qu'en passant par Tobolsk.

KOLYWAN, chaîne de montagnes de la Russie d'Asie (Sibérie), dans le gouvernement de Tomsk, sur la rive gauche de l'Obi. Elle se dirige du N.-O. au S.-E., et peut être considérée comme l'extrémité d'un rameau du Petit Altaï; 600 kilom. de longueur depuis l'Oust-Kamenogorsk jusqu'à Bursk. Elle est généralement couverte d'une couche de terre végétale où croissent des bois peu épais. On y trouve du cuivre, de l'or, de l'argent, de l'argile, de la chaux, du gypse, de l'albâtre et de l'ardoise foncée. Ces mines furent découvertes, en 1730, et exploitées par un particulier; mais le gouvernement les confisqua en 1745. On calcule que, de 1730 à 1786, elles rapportèrent 1,713,285 kilogrammes d'argent pur et 20,069 kilogrammes d'or pur. Depuis, le manque de bois a arrêté l'exploitation.

KOM, ville de Perse. V. KOUM.

KOMADOUGOU, rivière de l'Afrique centrale, dans l'Etat de Bornou; on l'appelle aussi quelquefois *Yeou* ou *Yo*, parce qu'elle baigne une ville de ce nom. Sur ses rives s'élèvent un grand nombre de villes, de bourgs et de villages; on y trouve aussi beaucoup de forêts, séjour habituel des éléphants, des singes, des sangliers, des antilopes. Pendant la saison de la sécheresse, le lit de la rivière ne présente que quelques mares d'eau stagnante; mais, dès le milieu de juillet et pendant les six mois suivants, elle devient un torrent impétueux qui déverse ses eaux dans le lac Tchad.

KOMAN s. m. (ko-man). Linguist. Idiome de la branche turque, famille des langues hongro-tartares, parlé par un peuple aujourd'hui éteint, et ayant laissé des traces dans un patois de la Hongrie.

KOMANS ou **KUMANS**, ancien peuple de l'Europe orientale. V. CUMANS.

KOMAROWSKI ou **DE KOMAROWO** (Jean), en latin **Joannes de Komarowo**, chroniqueur polonais, de l'ordre des bernardins. Il vivait au XVe siècle. On a de lui une chronique connue sous le titre de : *Tractatus chronicæ FF. Minorum de observantia a tempore concilii II Constantiensis et specialiter de provincia Poloniæ.* Outre cette chronique, on lui doit : *Sermones de regula et conditionibus ordinis Minorum; Introductio in doctrinam Doctoris subtilissimi.*

KOMARZEWSKI (Jean-Baptiste), général et savant polonais, né en 1748, mort en 1810. Il remplit diverses missions diplomatiques sous Stanislas-Auguste, qui le nomma son aide de camp, lieutenant général et directeur des mines de Pologne. On lui doit un *Graphomètre souterrain*, destiné à remplacer la boussole dans les minières (1803); un opuscule intitulé : *Coup d'œil rapide sur les causes réelles de la décadence de la Pologne* (1807), où il défend les actes du roi Stanislas-Auguste, et une *Carte hydrographique de la Pologne* (1809).

KOMBOU s. m. (kon-bou). Sorte de cornet à bouquin en usage dans l'Inde.

KOMENDA (Antoine), compositeur allemand, né à Raps (basse Autriche) en 1796. Il étudia d'abord la théologie, puis se tourna vers la musique, apprit à jouer de l'orgue, du piano et du violon, devint, en 1811, professeur à l'école musicale de Closterneubourg, puis fut maître de chapelle du chapitre et de la ville. Forcé par sa santé de renoncer à l'enseignement en 1847, il s'est adonné entièrement, depuis lors, à la composition. Komenda s'est surtout fait connaître par des compositions religieuses d'un caractère sévère et élevé. On lui doit aussi des symphonies, des concertos, etc.

KOMODO, île de l'Océanie, dans la Malaisie, archipel de la Sonde, à l'E. de Sumbava, dont elle est séparée par le détroit de Sapy, et à l'O. de celle de Flores, dont elle est séparée par le détroit de Mangaray, par 8° 40' de lat. S., et 117° 20' de long. E. Environ 48 kilom. de longueur sur 32 kilom. de largeur. Elle est gouvernée par un rajah qui relève du sultan de Bima.

KOMORN, **COMORN** ou **KŒMŒRN**, en hongrois *Komarom*, place forte de l'empire d'Autriche (Hongrie), ch.-l. du comitat de son nom, à l'extrémité S.-E. de l'île de Süchtt, au confluent du Danube et de la Waag, à 80 kilom. O.-N.-O. de Bude; 18,000 hab., la plupart Madgyars. Commerce important de grains et de bois. Fabriques de cuir et de drap. Récolte de vin estimé, dit du *Monostor*. Pêche considérable d'esturgeons. Gymnases (colléges) de bénédictins et de réformés. On signale quelques édifices remarquables, dont quatre églises, le palais du comitat, l'hôtel de ville, la forteresse, située à peu de distance de la ville, et qui, bâtie par Mathias Corvin, fut restaurée et agrandie en 1805. Une nouvelle forteresse, construite à cette époque, est reliée à l'ancienne par une place d'armes et de belles casernes casematées. L'ensemble de ces formidables ouvrages peut recevoir 40,000 hommes de garnison.

L'origine de Komorn est très-ancienne. Mathias Corvin la fortifia. Prise et en partie détruite par les Turcs en 1543 et en 1549, par les impériaux en 1597, par les Autrichiens, après un long siége, en 1849, elle ne s'est pas complétement relevée des ruines amoncelées par ce dernier désastre.

Elle fut en partie détruite par des tremblements de terre en 1763 et 1783, par des incendies en 1767, 1768 et 1847.

KOMORN, COMORN ou **KŒMŒRN** (COMITAT DE), division du royaume de Hongrie, ch.-l. Komorn, borné au N. par les comitats de Presbourg, de Neutra et de Bars; à l'E., par ceux de Gran et de Weissenbourg; au S., par celui de Veszprim; à l'O., par ceux de Raab et de Presbourg. Étendue, 65 kilom. sur 44; 150,000 hab., presque tous Madgyars, un petit nombre Allemands, Grecs ou Slovaques. La plus grande partie appartiennent au culte catholique; mais on compte environ 55,000 réformés, 5,000 juifs et quelques grecs. Le pays est arrosé par le Danube, la Waag et le Zsitva, qui donnent au sol une grande fertilité, mais qui le dévastent fréquemment par des inondations. Le comitat de Komorn produit d'abondantes céréales, et des vins estimés, particulièrement ceux de Tata. On exploite de riches carrières de marbre. La pêche est très-active, et le commerce, facilité par des cours d'eau navigables, est important. Il a pour objets principaux les céréales, les bois, les vins, les laines, le poisson, etc.

KOMOTAU, ville de Bohême; 3,800 hab. Fabriques d'indiennes et d'alun.

KONARSKI (Adam), prélat et diplomate polonais, né en 1500, mort en 1577. Successivement curé de Posen, chanoine de Cracovie et évêque de Posen, il fut chargé par le roi Sigismond-Auguste de missions importantes auprès des cours de Rome et de Naples, et, à la mort de ce prince, fut choisi pour être le chef de l'ambassade qui vint à Paris offrir la couronne de Pologne à Henri de Valois. Dans la harangue qu'il adressa à ce dernier, il prononça ces fières paroles : « Le roi ne devait qu'à son mérite la couronne qu'ils (les ambassadeurs) venaient lui offrir; et ils ne doutaient pas qu'il n'ajoutât à ses premières vertus toutes celles que l'honneur et le devoir allaient bientôt lui rendre nécessaires. Quant au décret d'élection, ils ne pouvaient s'en dessaisir, avant que le roi son frère et lui eussent confirmé par leurs serments tous les articles dont les ambassadeurs de France étaient convenus avec le sénat et la république. » Ces articles donnèrent lieu, en effet, à des discussions assez vives; celui, en particulier, qui assurait la liberté de conscience en Pologne, sous le règne du nouveau souverain, souleva d'orageux débats. Konarski lui-même le défendit avec une chaleur et une énergie que l'on n'eût pas attendues, à cette époque surtout, d'un prélat catholique. Cette ambassade fut le dernier acte de la vie politique de Konarski.

KONARSKI (Stanislas-Jérôme), littérateur et poëte polonais, né à Konary (palatinat de Cracovie) en 1700, mort en 1773. Entré de bonne heure dans l'ordre des piaristes, il professa la rhétorique à Varsovie, se rendit ensuite à Rome où il passa quatre années, puis alla, en 1729, à Paris, où il se lia intimement avec Fontenelle. Très-attaché à Stanislas Lesczinski, il fit tous ses efforts, en 1733, pour amener la réélection de ce prince et l'accompagna ensuite en France, où il habita jusqu'en 1739. Nommé à son retour professeur d'éloquence au collége des piaristes de Cracovie, puis à celui de Rzeszow, il fonda quelques années plus tard à Jolibord, près de Varsovie, un collége du même ordre qui devint bientôt célèbre. Par ses leçons et par ses ouvrages, Konarski a exercé une grande influence sur le mouvement de la littérature polonaise au XVIIIe siècle. Son goût, épuré au contact des écrivains que la France possédait alors, lui fit rejeter et proscrire ces latinismes barbares que les jésuites avaient introduits dans le polonais. Parmi les nombreux ouvrages de Konarski, nous citerons les suivants : *Elegiarum libri tres, cum Decade lyrica* (1724, in-12); *Leges, statuta, constitutiones, privilegia regni Poloniæ* (1733-1739, 6 vol. in-fol.), ouvrage qui fut publié à la fois en latin et en polonais et que l'on désigne d'ordinaire sous le titre de *Volumina Legum; Lettres aux amis en faveur de l'élection de Stanislas Lesczinski* (1733); *Défense du collége des piaristes contre les prétentions des jésuites* (1738); *Epaminondas*, tragédie (1744); *Des moyens infaillibles d'introduire des réformes dans les diètes de Pologne, par l'abolition du* liberum veto (1760-1763, 5 vol. in-12); *Institutiones oratoriæ* (1767); *Observations historiques sur le projet d'enlèvement du roi Stanislas-Auguste* (1771), etc.

KONCHIOSAURE s. m. (kon-ki-o-sô-re — du gr. *kogchion*, coquille; *sauros*, lézard). Erpét. Genre de reptiles sauriens fossiles, dont l'espèce type a été trouvée dans les calcaires coquilliers de la Bavière.

KONDA, rivière de la Russie d'Asie, gouvernement de Tobolsk. Elle naît près du village de Kondeskoï, coule au S. puis à l'E., tourne ensuite au N.-E., decrivant ainsi une vaste courbe, et se jette dans l'Irtisch, après un cours de 700 kilom.

KONDAPILLI, ville de l'Indoustan, présidence de Madras, dans l'ancienne province des Circars du Nord, à 80 kilom. N.-O. de Masulipatam. On y exploitait jadis des mines de diamants très-productives. C'est aujourd'hui l'entrepôt des tissus de coton des localités environnantes.

KONDAPOUR, ville de l'Indoustan anglais (Madras), dans le Kanava septentrional, sur la côte N. d'une petite baie formée par la mer d'Oman, à l'embouchure du Gordget et du Collour, à 100 kilom. N.-O. de Mangalore. C'est à Kondapour que le général Matthews débarqua avec ses troupes en 1783, lorsqu'il alla attaquer Bednove, où il fut fait prisonnier avec toute son armée.

KONDARY (Amid-al-Molouk-abou-Nasr-Mansour-ben-Mohammed AL), vizir persan, né à Kondar (Khoraçan), mort en 1064 de notre ère. Il entra au service de Thogrul-Beg, fondateur de la dynastie des Seldjoucides de Perse, se fit remarquer par son mérite et gagna la confiance de ce prince. Chargé par Thogrul d'aller demander en son nom une femme en mariage, il l'épousa lui-même, et excita par ce fait l'indignation de son maître, qui lui laissa la vie, pour ne pas se priver de ses talents, mais qui en fit un eunuque. Par la suite, Kondary devint grand vizir du roi de Perse, et fut envoyé par lui comme son lieutenant à Bagdad auprès du calife Caïm Biamrillah, bien moins pour le protéger que pour le tenir sous sa dépendance. Sous Alp Arslam, successeur de Thogrul, Kondary tomba dans une complète disgrâce; accusé d'avoir commis des malversations, des abus d'autorité et d'avoir fait fulminer, dans les mosquées du Khoraçan, des anathèmes contre la secte de Chafeï, il fut arrêté et condamné à subir la peine capitale. Environ 600 personnes enveloppées dans sa disgrâce subirent le même supplice.

KONDATCHY, ville de l'île de Ceylan. V. CONDATCHY.

KONDRATOWICZ (Louis) connu aussi sous le pseudonyme de **Louis Syrokomla**, célèbre poëte et écrivain polonais, né à Smolkowo, gouvernement de Minsk, en 1822, mort en 1862. Lorsqu'il eut terminé ses études, il se retira à la campagne, où il se livra à son goût pour la littérature et la poésie. En 1853, il débuta par un volume de poésies fort remarquables, intitulé *Gawindy*. Peu après, il écrivit une série de poëmes, des drames, des contes, et donna des traductions fort estimées. Les ouvrages de Kondratowicz sont écrits d'un style pur, brillant, harmonieux, et se distinguent à la fois par le charme et la vigueur des pensées, par un sentiment libéral et démocratique très-accentué. Son poëme intitulé *Margier* (1855) passe pour un chef-d'œuvre. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Baba odrodzony* (Saint-Pétersbourg, 1854); *Jean Dinborog*, poëme historique (Varsovie, 1854); la *Chaumière dans une forêt*, conte en vers (Wilna, 1855); *Récits et vers* (1856-1857); la *Mort d'Acern* (1856); la *Vieille porte* (1856); le *Jour de l'expiation et de la résurrection* (Wilna, 1858); *Nocleg Hetmanski* (1857); *Staropolskie roraty* (1858); *Ulas sielanka bojowa* (1858); *Martin Stadzinski* (1859); *Sophie, princesse de Slutzk*, drame historique (1858); *Contes*, en vers (1860); *Poésies de la dernière heure* (1862), etc. Citons encore : la *Traduction de poëtes polonais-latins* (Wilna, 6 vol., 1851-1852); et *Histoire de la littérature polonaise* (2 vol., 1852). Ses *Œuvres épiques et dramatiques* ont paru à Posen en 1868. Il a publié, en outre, divers articles et une grande quantité de poésies de circonstance dans divers recueils, etc.

KONDYLOSTOME s. m. (kon-di-lo-sto-me — du gr. *kondulos*, nœud; *stoma*, bouche). Infus. Genre d'infusoires ciliés, voisin des bursaires : *Les* KONDYLOSTOMES *se trouvent exclusivement dans l'eau de mer.* (Dujardin.)

— **Encycl.** Ce genre a été établi par Bory, pour un trichode de Müller, que ce dernier avait découvert dans l'eau de mer. Les *kondylostomes* ont le corps effilé, cylindroïde ou fusiforme, droit ou courbé, quelquefois vermiforme, blanc, long de $0^{mm},09$ à $0^{mm},15$. Leur bouche est très-grande, bordée de cils vibratiles assez forts et roides, située latéralement près de l'extrémité extérieure; la surface est striée obliquement et recouverte de cils vibratiles. Les *kondylostomes* se trouvent exclusivement dans l'eau de mer, entre les algues et les corallines, ou dans les matières végétales à l'état de décomposition. Ils avalent des animalcules ou des spores, qui sont une proie quelquefois trop volumineuse; ils distendent ainsi considérablement leur corps. Ils ont plus d'une anologie avec les spirostomes. On peut les classer dans la famille des bursariens ou dans celle des paramécíens.

KONEGA s. m. (ko-né-ga). Linguist. Dialecte parlé par les Konegues, qui habitent l'île de Kadjak ou Kodiak, une partie de la côte opposée du continent et la partie orientale de la péninsule d'Alaska.

KONG s. m. (kongh). Linguist. Dialecte chinois, parlé dans la province de Canton.

KONG, ville de la Nigritie centrale, capitale de l'Etat de même nom, au pied des monts Kongs et à 420 kilom. N. de Coumassie. Il s'y fait un commerce important, d'une part avec les habitants de l'Achantis, de l'autre avec les Foulahs. ‖ Le royaume de Kong, dans la Nigritie, au S. de celui de Kaybi, au N.-O. de celui de Banda et à l'O. de celui de Degoumbah, est couvert par les montagnes qui portent son nom, parmi lesquelles on remarque les monts Toulilesina et Kounkouvi. Il est arrosé au N. par le Vouva. On n'a sur l'intérieur que de faibles données. Les habitants, dont une grande partie professe le mahométisme, parlent un langage qui semble être une corruption du bambara. La capitale porte le même nom.

KONG ou **KUNG** (Yih-sin, prince DE), également connu sous le nom de **Kong-Tchin-Wan-Ysou**, ex-régent de l'empire chinois, né vers 1835. Il est frère de l'empereur Hien-Foung, mort en 1861, et oncle de l'empereur actuellement régnant, Toung-Tchi. Lorsqu'en 1860 une expédition anglo-française, sous les ordres de Cousin-Montauban, eut battu le général Sang-ko-lin-sin, le prince Kong fut chargé par l'empereur d'entrer en accommodement avec les alliés. Après la prise de Pékin (12 octobre), il signa avec les plénipotentiaires anglais et français le traité de Tien-tsin (24-25 octobre), fit également un traité avec l'ambassadeur russe Ignatieff, et ouvrit au commerce étranger les ports de Han-Kow et de Kin-Kiang. Investi de pouvoirs considérables et chargé de la direction des affaires étrangères, le prince Kong résida à Pékin, fit preuve à la fois de beaucoup de capacité et de modération. Il s'attacha à se montrer favorable aux étrangers, chargea une garde spéciale de veiller sur les agents diplomatiques, et s'attira la haine du vieux parti chinois, dont les chefs se trouvaient auprès de l'empereur à Moukden. Hien-Foung étant mort en août 1861, laissant le trône à son fils Toung-Tchi, alors âgé de cinq ans, le prince Kong fut investi de la régence, conjointement avec l'impératrice mère, et devint le véritable chef du gouvernement. Malgré le vieux parti chinois, qui voulait retenir le jeune empereur à Moukden, il le fit venir à Pékin, prononça la dissolution du conseil de régence et fit mettre à mort les trois principaux chefs du parti rétrograde, les princes Y, Sou-Tchen et Tchen, qui voulaient le renverser (novembre 1861). Débarrassé d'une opposition incommode, Kong, avec l'appui des résidents étrangers, entra résolûment dans la voie du progrès. Il proclama la tolérance religieuse et la liberté de conscience, constitua un conseil composé de délégués provinciaux chargés de discuter chaque année les intérêts généraux de l'empire, établit des peines sévères contre la vénalité des fonctionnaires, accepta avec empressement, pour combattre les Taï-pings, le secours du corps d'occupation anglo-français et chargea le colonel Ward d'organiser les troupes chinoises d'après le système européen. Le prince Kong parvint ainsi à empêcher l'insurrection des Taï-pings de s'étendre. Il réprima énergiquement tout acte d'hostilité contre les chrétiens, fit la chasse aux pirates, essaya de rétablir l'ordre dans les finances et envoya aux Etats-Unis et en Europe, en 1866 et en 1869, des ambassades chargées, non-seulement de missions politiques, mais encore d'étudier avec soin l'état de la civilisation et les grandes découvertes qui y avaient été faites. Ce prince intelligent, qui cherche, dit Vapereau, à affermir la dynastie tartare par une fusion lente et progressive avec l'élément chinois, et qui est le chef du parti tartare constitutionnel, a cessé d'être régent en 1872, lors du mariage et de la majorité du jeune empereur Toung-Tchi; néanmoins il a été maintenu à la tête des affaires.

KONGEAA ou **SKORBORGAA**, fleuve du Slesvig. Il forme, sur une longueur de 50 kilom., la frontière entre le duché de Slesvig et le Jutland, et se jette dans l'Océan après un cours d'environ 60 kilom.

KONGELF, petite ville de Suède, gouvernement de Gothembourg-et-Bohus, sur un des bras du fleuve de Gothie; 1,000 hab. Kongelf était jadis une grande et florissante cité, en même temps qu'une place forte et une résidence royale. Les *sagas* historiques la mentionnent souvent et en des termes pompeux. Pillée et brûlée plusieurs fois, durant les guerres du moyen âge, elle perdit définitivement son importance à la fin du XVIe siècle.

KONG-FOU-TSE, célèbre philosophe chinois. V. CONFUCIUS.

KONGONÉ, la plus importante des quatre bouches par lesquelles le Zambèze se jette dans l'Océan. Ces quatre bouches sont : le Milambé, qui est la plus occidentale, le Kongoné, le Louabo et le Timboué ou Monsélo. Le Kongoné constitue la meilleure entrée du fleuve, bien que, comme les autres, elle offre une barre formée par l'accumulation des sables charriés par le Zambèze; mais cette barre est couverte d'environ 2 brasses d'eau à la basse mer, et de 12 à 14 pieds dans les hautes marées. En remontant le Kongoné jusqu'à 20 milles environ de la côte, on navigue sur une rivière profonde, au cours direct, et dont les rives ne sont qu'un fourré inextricable de mangliers, de fougères énormes, de palmiers, de dattiers sauvages, d'hibiscus dont l'écorce fournit d'excellentes lignes pour les harpons avec lesquels on chasse l'hippopotame, de pandanus, ces végétaux aux racines adventices, dont le port est si élevé que, dit Livingstone, ils lui rappelaient les clochers de la terre natale, de goyaviers, de citronniers sauvages, le tout relié par des plantes grimpantes, formant la plus luxuriante végétation. Arrivé à la hauteur de 20 milles, le Kongoné présente sur sa rive gauche un petit canal qui mène au Grand Zambèze; mais il sort du fleuve à une distance beaucoup plus grande de la côte. A partir de ce canal, en remontant ce bras du Zambèze, s'étendent de vastes plaines couvertes d'une herbe de plus de 2 mètres de hauteur, que les indigènes brûlent quand elle est sèche. Il résulte de cet incendie périodique que les arbres sont très-rares dans cette région; on n'y trouve que le gaïac et le borassus, qui résistent par leur dureté à l'embrasement. Les habitants des bords du Kongoné sont en petit nombre; ils ont la peau noire et n'ont, pour ainsi dire, pas de vêtements. Ils ont la passion du commerce et vendent surtout de la cire et du miel qu'ils récoltent en abondance dans les forêts de mangliers.

KONG-POU s. m. (kongh-pou). Sixième et dernière cour souveraine, qui, en Chine, préside à la marine et aux travaux publics.

KONGSBERG, ville de Norvége, dans l'*amt* ou préfecture de Buskerud, à 66 kilom. S.-O. de Christiania, sur le Lauven-Elf; 4,500 hab. Belle église; école des mines; hôtel des monnaies; manufacture royale d'armes, poudrerie. Kongsberg est située dans une région montagneuse, élevée de près de 500 pieds au-dessus du niveau de la mer. Sa fondation remonte à l'année 1624, c'est-à-dire à l'époque où une importante mine d'argent fut découverte dans ses environs. Depuis lors, Kongsberg a partagé le sort de la mine, qui, tour à tour, a traversé les vicissitudes les plus contraires. Sa période la plus florissante est de 1760 à 1768; la mine, exploitée par le gouvernement, rendait, en ce temps-là, jusqu'à 35,400 marcs par an, et la ville comptait 8,000 hab. Puis, peu à peu, vint la décadence. En 1805, le produit de la mine couvrant à peine les frais qu'elle occasionnait, le gouvernement l'abandonna à des particuliers, qui l'exploitèrent sur une très-petite échelle, dix

ans après, la population de Kongsberg n'était plus que de 3,900 hab. En 1816, le gouvernement reprit l'exploitation à son compte, mais sans succès marqué jusqu'en 1830; la population de Kongsberg descendit à 3,500 hab. Enfin, la découverte d'un nouveau filon ramena la prospérité; en 1833, la mine rendit 46,919 marcs. Puis, ce filon diminua et ne rendit plus chaque année, en moyenne, que 20,000 marcs. En 1854, une partie des mines fut concédée à l'industrie privée, et deux compagnies, dont l'une norvégienne et l'autre anglaise, se formèrent pour l'exploiter. Kongsberg se ressentit de ce redoublement d'activité, et sa population remonta bientôt à 4,500 hab. Outre les mines d'argent, Kongsberg possède encore une mine de fer, d'un faible rapport, et plusieurs fabriques.

KONGSŒR, domaine royal de Suède, dans la paroisse de Torpa, un peu au S. de la ville d'Arboga, dans le Westmanland, non loin du lac Mélar. Sur ce domaine s'élevait un beau château royal, construit par Gustave Ier, et détruit par des incendies en 1822 et 1825; il y avait aussi un haras, transporté à Stromsholm en 1811. Gustave-Adolphe y fit établir, en 1822, des fabriques de draps et de gants. Belle église, bâtie par Charles XI.

KONGSVINGER, grande forteresse de Norvége, bâtie au XVIIe siècle sur les bords du Glommen, au sommet d'une colline élevée de 700 pieds au-dessus du niveau de la mer. La réunion du pays à la Suède, en 1814, l'ayant rendue inutile, comme place militaire, on en a retiré les munitions et la garnison; mais, à l'ombre de ses murs, a surgi, peu à peu, la ville de Kongsvinger, ville reconnue et privilégiée, en 1854, comme place de commerce, qui compte aujourd'hui près de 800 hab., et à laquelle le chemin de fer qui la relie à Christiania, et qui bientôt, sans doute, la reliera à Stockholm, semble promettre un brillant avenir.

KONG-TCHAN-FOU, ville de l'empire chinois, dans la province de Chen-si, sur l'Hoeï, à 400 kilom. S.-O. de Si-ngan. On y remarque le tombeau de Fo-hi. Aux environs, on recueille beaucoup de musc et d'orpiment.

KONG-TI, empereur chinois de la dynastie des Soui, mort en 618. Il succéda, en 617, à son oncle Yang-ti, étranglé par les grands; mais il eut aussitôt à lutter contre un compétiteur redoutable, Siao-Sien. N'ayant pu le vaincre, il abdiqua en faveur de Li-Yuen, prince de Thang, qui l'avait fait monter sur le trône, et qui, sous le nom de Kao-Tsou, fonda la grande dynastie des Thang. Bien que réduit à l'impuissance, il porta ombrage au nouvel empereur et reçut l'ordre de boire un breuvage empoisonné. Avec ce prince finit la dynastie des Soui.

KONG-TSONG, empereur chinois de la dynastie des Song, de 1274 à 1276. A l'âge de quatre ans, il fut mis sur le trône, au préjudice de son frère aîné, par le ministre Kia-sse-tao, qui voulait gouverner au nom de cet enfant, sous la régence de Sieï-tchi, mère du nouvel empereur. Le kan des Tartares, Houpilaï, saisit cette circonstance pour envoyer en Chine une armée de 200,000 hommes et recommencer la guerre. Kia-sse-tao marcha contre lui; mais, au lieu de combattre, il fit des propositions d'arrangement que refusa le prince tartare. N'osant engager une affaire décisive, il battit en retraite, demanda une armée plus considérable; mais, comme il s'était fait détester du peuple et de la régente, il n'éprouva que des refus, fut destitué, et périt peu après assassiné. La mort de ce lâche et ambitieux ministre n'améliora point la situation du jeune empereur Kong-tsong. Les généraux qu'il envoya contre les Tartares furent battus, et Houpilaï exigea qu'il vînt avec sa mère se livrer entre ses mains. Houpilaï envoya le jeune empereur dans un couvent de lamas, où il termina sa vie.

KONIÈH, l'ancienne *Iconium*, ville forte de la Turquie d'Asie, ch.-l. du pachalik de Konièh ou de Caramanie, à 500 kilom. S.-E. de Smyrne, par 37° 50′ de latit. N., et 30° 18′ de longit. E.; 30,000 hab. Siége d'un métropolitain grec; résidence d'un pacha et des autres autorités du pachalik. Fabriques de tapis et de maroquins. Commerce de soie, noix de galle, gomme, etc. « Konièh, dit M. Joanne, dont Strabon vante la belle construction, que Pline appelle la très-célèbre, métropole provinciale sous le Bas-Empire, devint, à partir de l'an 1074, le siége d'une sultanie seldjoucide ou koniarite en Asie Mineure. La splendeur de cette ville sous ces nouveaux maîtres est attestée par les ruines de plus de vingt médressés ou colléges, et par ses autres monuments, dont les trois plus importants sont la Mosquée d'or, celle du sultan Ala-eddin et celle du sultan Sélim; enfin par les tombeaux de plusieurs saints personnages, dont le plus célèbre est celui du poëte derviche Djelal-eddin, auteur du beau poëme persan *Mesnevi*. En 1532, Soliman le Grand s'arrêtait à Konièh pour visiter ce monument. Mais aujourd'hui, l'état de ruine de tous ces tombeaux prouverait peu en faveur de la ferveur musulmane, bien qu'ils soient le but d'un grand concours de pèlerins. La merveille de Konièh est la ruine qui a été le palais des Seldjoucides, et dont des pachas ineptes ont imaginé de faire une carrière; aussi peut-on à peine aujourd'hui y reconnaître le plan primitif; mais on peut s'en faire une idée par ce qui reste de la salle principale, et notamment par des pendentifs et par un plafond d'une ornementation brillante et assez compliquée. Ce qui est mieux conservé, ce sont deux monuments attribués tous deux au sultan Ala-Eddin : la mosquée qui porte son nom et la médressé Bleue. » La mosquée d'Ala-Eddin est décrite en ces termes par M. Texier, qui la regarde comme le type de l'architecture seldjoucide : « La porte est située au fond d'une niche décorée d'un encorbellement en pendentif. Les méandres qui l'encadrent sont en marbre noir, incrusté dans la pierre calcaire. Une longue inscription, extraite du Coran, forme la bordure extérieure. La porte est flanquée de deux minarets : les deux colonnes sont en brique, incrustées de croix en faïence bleue. Tout l'encadrement du soubassement est en marbre noir, et les deux niches ouvertes que l'on voit à droite et à gauche communiquent à deux cellules. » La médressé Bleue a aussi beaucoup souffert; mais la grande salle du centre est bien conservée avec ses mille ornements et ses faïences émaillées, dont les arabesques sont des caracteres entrelacés formant des fragments du Coran. On prétend même que le texte entier du livre pouvait se lire sur les murs du monument à l'époque de sa splendeur. Iconium était regardée comme la capitale de la Lycaonie; sous les Romains, son importance s'accrut considérablement. Dans les premiers siècles de notre ère, c'était une cité populeuse, habitée par des Grecs et par des Juifs. Saint Paul et saint Barnabé y prêchèrent l'Evangile, et il s'y tint, en 235, un concile qui se prononça sur la validité des baptêmes hérétiques. Sous les empereurs grecs elle continua à être la métropole de la Lycaonie; mais elle fut prise et pillée, en 708, par les Arabes, qui l'incorporèrent au califat. En 1097, Kilidsch Arslan en fit sa résidence. Le 7 mai 1190, Frédéric Barberousse battit les musulmans sous ses murs, s'empara de la ville, mais ne put se rendre maître de la forteresse. Incorporée, en 1473, avec son territoire à l'empire ottoman, elle fut depuis, à diverses reprises, le théâtre de luttes sanglantes, et tomba de plus en plus en ruine. A l'époque moderne, elle a encore acquis une nouvelle importance historique par la victoire qu'Ibrahim-Pacha, commandant l'armée égyptienne, y remporta, le 30 décembre 1832 sur les Turcs. Konièh est regardée par les musulmans comme une ville sainte, et chaque année elle est le but de nombreux pèlerinages. ‖ La sultanie de Konièh, ou de Roum, est un des Etats formés, en 1074, du démembrement de l'empire des Turcs Seldjoucides sous Malek-Schah. Il avait pour bornes, au N., la mer Noire et l'Etat grec de Trébizonde; à l'O., le Sakaria, le Meïnder-Buiuk et l'Archipel; au S., la Méditerranée et le Taurus; à l'E., l'Euphrate. Ses villes principales étaient : Konièh (capitale), Nicée, Smyrne, Laodicée, Ancyre, Kastamouni, Tarse, etc. Affaibli par les attaques successives des chrétiens lors des croisades, ravagé par les Mongols, il se morcela (1294) en dix principautés indépendantes. Nous nous contenterons de donner la liste chronologique des sultans qui régnèrent à Konièh :

Soliman.	1074-1085
Interrègne	1085-1092
Kilidje-Arslan Ier.	1092
Saïssan.	1107
Masoud.	1117
Kilidje-Arsland II.	1155
Gaiatheddin-Kai-Kosrou Ier. . . .	1192
Soliman II.	1198
Kilidje-Arslan III.	1204
Azzeddin-Kai-Kaous Ier.	1210
Alaeddin-Kai-Kobad.	1219
Gaiatheddin-Kai-Kosrou II.	1237
Azzeddin-KaiKaous II.	1245
Rokneddin.	1261
Gaiatheddin-Kai-Kosrou III.	1267
Gaiatheddin-Masoud.	1283-1294

KONIGA s. m. (ko-ni-ga — de *Konig*, natur. angl.). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, tribu des alyssinées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans la région méditerranéenne et dans le nord de l'Asie. ‖ On dit aussi KONIG.

KONIGHEIM, bourg du grand-duché de Bade, cercle du bas Rhin, biailliage et à 5 kilom. O. de Bischofsheim, sur le Breimbach; 2,600 hab., dont 150 Israélites et le reste catholiques.

KONIGSMARK s. f. (ko-nigh-smark). Sorte d'épée allemande dont la lame est fort large près de la poignée.

KONINCK (Laurent-Guillaume DE), naturaliste belge, né à Louvain en 1809. Il a été appelé, en 1838, à occuper une chaire de chimie organique et de paléontologie à l'université de Liége, et a été nommé, en 1842, membre de l'Académie des sciences, lettres et arts de Belgique. Ce savant s'est livré à d'intéressantes recherches paléontologiques dans les gîtes métallifères de son pays. Outre des articles et des mémoires insérés dans le *Bulletin de l'Académie des sciences*, M. de Koninck a publié des écrits estimés, notamment : *Description des coquilles fossiles de Besele-Boom, Schelle, etc.* (1838, in-4°); *Description des animaux fossiles qui se trouvent dans le terrain carbonifère de la Belgique* (1842-1844, 2 vol. in-4°), avec un supplément (1851); *Recherches sur les animaux fossiles* (1847); *Recherches sur les crinoïdes du terrain carbonifère* (1853, in-4°); *Notice sur les fossiles de l'Inde, découverts par le docteur Fleming* (1863, in-8°); *Résumé de la théorie chimique des types* (1865, in-18).

KONING (Pierre DE), doyen des tisserands de Bruges, qui fut au commencement du XIVe siècle, avec Jean Breydel, le principal auteur de la révolte contre les Français, et le promoteur du massacre connu dans l'histoire sous le nom de *Matines brugeoises*. Koning, selon un historien flamand, « était borgne et de petite taille, d'un extérieur vulgaire, ne sachant point le français, mais parlant la langue flamande avec une éloquence irrésistible. » A la bataille de Courtrai (1302), Koning fut armé chevalier des mains de Gui de Namur, qui commandait les forces flamandes.

KONING ou **CONINCK**, nom de plusieurs artistes flamands et hollandais, dont les principaux sont les suivants :

KONING (Corneille), graveur et dessinateur, né à Harlem vers 1524. Il était également habile à manier la pointe et le burin, et se fit connaître par une belle suite de portraits, pour la plupart historiques, parmi lesquels on remarque ceux de *Martin Luther*, de *Calvin*, d'*Erasme*, de *Mélanchthon*, de *Coster*. On ignore l'époque de sa mort.

KONING (Pierre), peintre et orfévre, né à Anvers vers 1590, mort dans un âge avancé. Il s'occupa d'abord d'orfévrerie, et se fit remarquer par le fini et le bon goût de ses ouvrages. S'étant établi par la suite à Amsterdam, il s'adonna avec succès à la peinture, et, tout en continuant à exécuter des pièces d'orfévrerie, il peignit un assez grand nombre de portraits qui se recommandent à la fois par la ressemblance, la beauté des tons, le naturel de la pose. Son portrait, peint par lui-même, se voit à la galerie de Florence.

KONING (Salomon), peintre et graveur, fils du précédent. V. CONINCK, orthographe plus généralement admise.

KONING (Philippe DE), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1619, mort en 1689. Il eut pour maître Rembrandt, dont il adopta la manière, et exécuta avec talent un assez grand nombre de paysages et de portraits. Parmi ses œuvres, on cite particulièrement le portrait du poëte Vandel, qui a consacré des vers à la louange de l'artiste, et deux beaux paysages, dont les figures et les animaux ne sont pas de lui, l'un au musée de La Haye, l'autre au musée d'Amsterdam.

KONING (David), peintre flamand, né à Anvers en 1636, mort à Rome en 1689. Elève de Jean Fyt, il s'assimila à tel point la manière de ce maître, qu'il fut bientôt difficile de distinguer leurs ouvrages. En quittant son atelier, il se rendit en France, y reçut les conseils de Nycasius, puis de Pierre Borel, alla ensuite en Bavière et à Vienne, où il exécuta divers travaux, et partit enfin pour Rome, qu'il ne quitta plus. Cet artiste, passionné pour le travail, fuyait toutes les occasions de se distraire, et comme il vendait ses tableaux fort cher, il amassa une assez grande fortune. Il s'attacha à peindre des animaux, des fleurs et des fruits. Dans presque toutes ses toiles on voit des lapins, ce qui lui a valu le surnom de **Ramelaër**. Koning se distingue par sa touche ferme et facile, par son coloris vigoureux et vrai. Ses principaux tableaux sont en Belgique et en Hollande. Nous citerons, parmi les plus remarquables : *Oiseaux morts et vivants*, et *Vue de Hollande*, à Bruxelles; *Jardin avec fontaine et animaux*, à Gand; *Cygnes vivants, poissons et gibier*, à Bruges, tableau qui passe pour son chef-d'œuvre.

KONING (Jacques), peintre hollandais, né à Amsterdam vers 1645, mort à Copenhague. Elève de Van der Velde, il peignit comme lui le paysage et s'assimila sa manière avec une grande perfection. Par la suite, il s'essaya, mais avec beaucoup moins de succès, dans le genre historique, et fut appelé, comme peintre d'histoire, à la cour de Copenhague, où il termina ses jours à une époque indéterminée. Les paysages de Koning sont d'une grande vérité, ses figures d'hommes et d'animaux sont pleines de mouvement, son feuillé est bien travaillé et sa touche est légère et spirituelle.

KONING (Jacques), érudit hollandais, né dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il remplit les fonctions de commis-greffier à Amsterdam. On lui doit, sous le titre de *Dissertation sur l'origine de la découverte et le perfectionnement de l'imprimerie* (Harlem, 1816), un écrit qui a été traduit en français (1820), et dans lequel il attribue l'invention de l'imprimerie à Laurent Coster de Harlem.

KONITZ, ville de Prusse, province de la Prusse occidentale, régence et à 112 kilom. O. de Marienwerder, ch.-l. du cercle de son nom; 4,000 hab. Gymnase catholique; fabrication de toiles. Autrefois, place forte.

KONJU s. m. (kon-ju). Titre du grand lama, qui signifie *Père éternel*.

KONKADOU, Etat de la Sénégambie orientale, entre le Falémé et le Sénégal, à l'O. du royaume de Foulalou, au S. de ceux de Bambouk et de Brouko, et au S. de celui de Satadou; cap., Ferjemmia. Excepté une plaine assez considérable au N., tout le reste du Konkadou est rempli de montagnes escarpées. On y remarque la chaîne des Tambahra, où se trouve le défilé de Tumbendjina, et les montagnes de Dindikou, où sont répandus plusieurs villages; les vallées en sont belles et bien arrosées. La majeure partie des montagnes est assez bien cultivée, et ce pays parut à Mungo-Park, en général, riche, extrêmement pittoresque et bien peuplé. Les rivières qui descendent des montagnes roulent des parcelles d'or que l'on recueille avec soin.

KONKAN, contrée de l'Indoustan anglais, dans la présidence de Bombay, sur la côte de la mer d'Oman, entre l'Aurengabad au N., les Ghattes occidentales à l'E., et le Kanara au S. Elle mesure 280 kilom. du N. au S., et 60 kilom. de l'O. à l'E.; elle est divisée en *Konkan septentrional*, ch.-l., Tana, et *Konkan méridional*, ch.-l., Raipour. Toute cette belle contrée appartient aux Anglais depuis 1818; il faut cependant en excepter la ville de Goa et son territoire.

KONKANY s. m. (kon-ka-ni). Brahme d'une classe qui se permet de manger du poisson et des œufs.

— **Encycl.** Les brahmes *konkanys* ou *brahmes de poisson*, composent une classe de brahmes indous, qui offrent cette particularité, qu'ils mangent sans scrupule du poisson et des œufs; toutefois, ils ne touchent jamais à la viande, différents en cela de ces autres brahmes qui, dans les provinces septentrionales, admettent publiquement sur leur table la chair d'animaux. Les premiers de ces brahmes sont appelés par dérision les *brahmes de poisson*, et les seconds les *brahmes de viande*. Toutes les autres castes de brahmes les regardent avec un profond mépris. Lorsque ces brahmes réfractaires visitent les provinces méridionales de l'Inde, et qu'ils sont reconnus, ceux de leur caste qui y habitent les tiennent dans le plus grand éloignement, et refusent toute communication avec eux. Quant au nom de *konkanys*, qu'on donne aux brahmes qui se nourrissent de poisson, il leur vient du pays appelé *Konkan*, d'où ils sont pour la plupart originaires.

KONNAGIUM s. m. (kon-na-ji-omm). Féod. Droit de konnagium. V. DROIT.

KONNALL-TSÉARNCH, héros irlandais, qui, d'après des traditions légendaires, se rendit fameux par ses prouesses, enleva la belle Feidhlim, fille de Konnor, prince de l'Ulster, et donna à son beau-père, comme un précieux gage de prospérité, la cervelle, pétrie dans la boue, du géant Méisgeadhra, qui était tombé sous ses coups.

KONNERN, ville de Prusse, prov. de Saxe, régence, et à 35 kilom. N.-O. de Merse-bourg; 2,500 hab. Importante exploitation de pierres meulières.

KONRAD, dit **le Prêtre**, poëte allemand qui vivait dans la seconde moitié du XIIe siècle. On ne sait rien de sa vie, sinon qu'il était prêtre, et qu'il vécut à la cour de Henri le Lion, duc de Bavière et de Saxe, à la demande duquel il composa pour sa femme, la duchesse Mathilde, fille de Henri II, roi d'Angleterre, un poëme sur la défaite de Roland à Roncevaux. Konrad traduisit, avec de grandes et curieuses modifications de détail, la chanson de geste, composée en France par un poëte dont le nom est resté inconnu, et qui a pour titre la *Chanson de Roland*, ou plus exactement la *Chanson de Roncevaux*. On y trouve, en effet, des sentiments purement germaniques et une visible empreinte ecclésiastique, due au caractère de Konrad. Ce curieux ouvrage, qui marque les premiers rapports de la poésie allemande avec la poésie française, et ouvre une période nouvelle dans l'histoire de la culture littéraire au delà du Rhin, n'a été bien connu que de nos jours. Publié pour la première fois, sans nom d'auteur, dans le *Thesaurus antiquitatum Teutonicarum* de Schiller, il a été réédité dans une édition beaucoup plus complète, avec une savante dissertation, par Wilhelm Grimm, sous le titre de *Ruolandus lied* (Berlin, 1838).

KONRATS ou **ARALES**, tribu nombreuse du Turkestan, campée à 220 kilom. N.-O. de Khiva; elle reconnaissait naguère la suprématie du kan de cette ville, mais elle est aujourd'hui soumise à la domination russe.

KONSKIE, ville de la Russie d'Europe, dans l'ancien royaume de Pologne, gouvernement, et à 57 kilom. S.-O. de Radom; 4,000 hab. Beau palais des comtes Malakowski; fabrication d'ustensiles en fer et en cuivre.

KONSTANZ, ville du grand-duché de Bade. V. CONSTANCE.

KONTAISCH (Araptan ou Raptan), kan des Eleuths, mort en 1727. Il succéda, en 1698, à son oncle, le farouche et cruel Kaldan, sous le nom de Kontaisch (*grand monarque*), et s'attacha à mériter ce titre par ses grandes qualités. Il s'efforça de réparer les maux causés par son prédécesseur, termina glorieusement une guerre contre les Usbeks, soumit la capitale du Kashgar révoltée, et conquit le Thibet vers 1716. En 1720, les Chinois lui enlevèrent les provinces de Khamil de Turfou, dans la Petite Boukharie, et s'en assurèrent la possession, en bâtissant, de distance en distance, des forts munis de canons et gardés par des troupes. Kontaisch n'ayant pu amener l'ennemi à se battre en rase cam-

pagne, et, voyant l'impossibilité de repousser les envahisseurs sans artillerie, envoya des ambassadeurs en Russie (1720), pour offrir de payer tribut à Pierre Ier, s'il lui envoyait un corps de troupes avec des canons. Le czar, alors en guerre avec la Suède, ne put accepter cette proposition, et les Chinois s'emparèrent d'une grande partie du territoire des Eleuths. Toutefois, par la suite, ce prince parvint à recouvrer les provinces perdues. Il avait choisi pour capitale Urga ou Hargâs, que plusieurs géographes ont désignée sous le nom de Konghis.

KONTCHINIENS ou **LOUCHEUX**, peuple de race indo-américaine, établi sur le cours inférieur du fleuve Mackenzie, à l'O. du lac du Grand-Ours. Malgré son petit nombre, et le peu d'étendue de son territoire, il mérite une attention particulière, car il se distingue tout à fait, par sa langue et la plupart de ses coutumes, des autres Indiens de l'Amérique du Nord, surtout de ceux qui occupent les parties occidentales des montagnes Rocheuses.

Les Kontchiniens sont en général de taille moyenne ; ils ont les traits réguliers et le teint beaucoup plus clair que les Peaux-Rouges ordinaires. On ne saurait nier qu'ils forment une belle race ; et parmi leurs femmes il serait facile d'en trouver qui, même aux yeux des Européens, passeraient pour de véritables beautés. Leur manière de se vêtir est à peu près semblable à celle des Esquimaux ; mais ils y déploient une très-grande recherche ; ils font surtout un grand étalage de perles, notamment de ces perles d'émail qui se fabriquent en Italie, et qu'ils échangent auprès des agents de la compagnie de la baie d'Hudson, contre des peaux de castor. Ces perles ont aux yeux des Kontchiniens un si haut prix, qu'ils s'en servent entre eux comme de monnaie, et qu'ils estiment la fortune d'après la quantité que l'on en possède. Les Kontchiniens riches épousent plusieurs femmes, mais ceux qui sont réduits à une extrême pauvreté sont condamnés au célibat. La bonne harmonie règne dans les ménages, et le mari traite sa femme avec une délicatesse tout à fait inconnue des autres Indiens. Les mères portent leurs enfants derrière le dos, sur une espèce de chaise en bois de bouleau, et leur compriment fortement les pieds pour les empêcher de se développer. Les petits pieds sont en grand honneur chez les Kontchiniens. Du reste, ce peuple est très-gai et très-avide de plaisirs ; il cultive avec ardeur le chant, la danse, la lutte, les courses de chevaux. Il habite pendant l'hiver sous des huttes de peaux qui ont la forme d'un pain de sucre ; pendant l'été, il campe un peu partout. Sa religion est le chamanisme, entouré de nombreuses et bizarres cérémonies, que les prêtres exploitent très-habilement. Les Kontchiniens n'ont jamais versé le sang des Européens, mais ils sont continuellement en guerre entre eux ou avec les Esquimaux, leurs voisins. Ces querelles sont très-funestes aux deux partis, qu'elles déciment et épuisent. On a cherché à adoucir les mœurs de ces diverses peuplades, en les pliant à des habitudes pacifiques, par exemple, en leur proposant d'apprivoiser des rennes ; ils s'y sont toujours refusés, soit par superstition, soit par orgueil. Les Kontchiniens, quelque confiance qu'ils aient en eux-mêmes et dans les ressources de leur pays, se trouvent parfois en proie à une extrême disette. Quand l'hiver les surprend avant qu'ils aient fait une provision suffisante de vivres, la faim les pousse à des actes d'une barbarie sauvage ; les vieillards sont impitoyablement chassés des tentes comme bouches inutiles, et condamnés à mourir dehors de froid et de faim.

KONTSKI (Martin), général polonais, né en 1635, mort en 1710. Il s'attacha à la fortune de Jean Sobieski, qu'il accompagna dans ses campagnes, se couvrit de gloire. Il se signala particulièrement lors de la délivrance de Vienne, où il commandait l'artillerie polonaise (1683), aux batailles de Gran et de Raab en Hongrie, et pendant la guerre de Moldavie (1688). Cet intrépide général était castellan de Cracovie.

KONTSKI (Charles DE), violoniste polonais, né à Cracovie en 1815. Il entra au conservatoire de Varsovie, s'essaya à la composition, et écrivit quelques mazurkes et polonaises, dont l'empereur de Russie, Alexandre, accepta la dédicace. En 1827, Charles suivit son père à Saint-Pétersbourg, et se fit entendre plusieurs fois, avec ses frères, devant la famille impériale, qui prit les jeunes virtuoses sous sa haute protection. Charles de Kontski profita de son séjour dans cette ville pour suivre, sous la direction de Bianchi, un cours de composition. Au bout de six mois, la famille de Kontski quitta la Russie, et visita l'Autriche, la Suisse, l'Angleterre et la France. A Paris, où il se fit remarquer comme exécutant dans les concerts qu'il donna avec ses frères, Charles de Kontski prit des leçons de Reicha, et, depuis lors, il s'est voué entièrement à la composition et à l'enseignement. On connaît de lui quatre quatuors, deux quinquettes, un sextuor, deux duos pour piano et violon, et quelques pièces de fantaisie.

KONTSKI (Antoine DE), pianiste polonais, frère des précédents, né à Varsovie en 1817. Il suivit son frère Charles au conservatoire de Varsovie, prit part aux excursions artistiques que son père entreprit avec sa famille, et profita d'une halte à Moscou pour prendre des leçons de John Field. Antoine s'établit pendant quelques années à Paris, où son talent lui valut une belle réputation ; puis il visita l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, revint quelque temps exercer le professorat à Paris, et enfin se fixa définitivement à Saint-Pétersbourg en 1855. Ses œuvres, parmi lesquelles on remarque en première ligne un concerto dédié à son maître John Field, ont dépassé le chiffre de cent cinquante. On y trouve peu de pièces originales. Presque toutes ses compositions consistent en fantaisies, airs variés et arrangements.

KONTSKI (Stanislas DE), pianiste polonais, frère du précédent, né à Varsovie en 1820. Depuis son arrivée à Paris avec sa famille, il s'est fixé dans cette ville en qualité de professeur de piano, et jouit, à ce titre, d'une réputation très-légitime et très-méritée. Les compositions de cet artiste consistent en productions fantaisistes, telles que *valses, marches, nocturnes, caprices et morceaux de salon.*

KONTSKI (Apollinaire DE), violoniste polonais, le plus célèbre des quatre artistes de ce nom, né à Varsovie en 1823. Il reçut la même éducation artistique que ses frères, et partagea leur existence nomade. A son apparition à Paris, ce virtuose, qui appartient à l'école de Paganini, essaya de conquérir le public par des excentricités et des tours de force d'exécution ; et la critique, tout en lui reprochant de manquer de goût, ne put nier sa réelle originalité et l'incomparable dextérité de sa main gauche. Fixé depuis 1853 à Saint-Pétersbourg, il a reçu le titre de premier violon solo de l'empereur de Russie. Ses compositions, ornées de titres romanesques et prétentieux, sont inaccessibles au commun des violonistes, et, par suite, peu répandues. Aussi, le nom de cet artiste, malgré un incontestable talent, est-il aujourd'hui presque oublié en France.

KONYRENBURG (Jean), littérateur hollandais, né vers 1770. Il professait la théologie à Amsterdam, lorsqu'en 1798 il fut élu membre du gouvernement de la république batave, et prit part à la rédaction de la nouvelle constitution. Konyrenburg rentra peu après dans la vie privée, et ne s'occupa plus que de travaux littéraires. On a de lui : *Essai sur le génie de Raphaël et d'Angélique Kauffmann dans la peinture* (Amsterdam, 1810) ; *Dialogues sur les mythes ou paraboles qu'on trouve dans l'Ecriture sainte* (1809) ; *Histoire de la révolution de 1813* (1816) ; *Mélanges de littérature, de physique et de morale* (1818); *Constantin le Grand*, tragédie (1818), etc.

KOOGEN (Lendert VAN DER), peintre et graveur hollandais, né à Harlem en 1610, mort dans la même ville en 1681. Il eut pour maître Jacques Jordaens, à Anvers, et se livra d'abord à la peinture d'histoire. Par la suite, d'après les conseils de Cornille Bega, il abandonna l'histoire pour le genre, et composa un assez grand nombre de petits tableaux. Ses œuvres se distinguent par la pureté du dessin, la bonne entente de la composition et l'agrément du coloris. Il a laissé en outre des gravures à l'eau-forte.

KOOLHAAS (Guillaume), théologien et philologue hollandais, né à Deventer en 1709, mort en 1773. Il alla habiter Amsterdam, où il s'occupa principalement de littérature orientale, et publia des *Dissertations grammaticales* (Amsterdam, 1748, in-8°) ; des *Observations philologico-exégétiques*, une *Dissertation sur l'exclusion des formes interrogatives dans les écritures* (Amsterdam, 1759, in-8°), etc.

KOOM, ville de Perse. V. KOUM.

KOON s. m. (koun). Bot. Syn. de SCHLEICHÈRE.

KOONA s. f. (kou-na). Feuille d'échite, dont les sauvages se servent pour empoisonner leurs flèches.

KOOTEN (Théodore VAN), humaniste et poëte hollandais, né à Leeuwarden en 1749, mort en 1814. Après avoir été recteur des écoles de Campen (1772), et de Middelboug (1779), il occupa, en 1784, la chaire laissée par son maître et son ami, Jean Scharader. Lorsque, en 1787, le parti patriote eut succombé en Hollande, Kooten se réfugia en France, où il resta jusqu'en 1795, époque où il revint dans sa patrie et fut appelé à des fonctions publiques. Quelques années plus tard, son ami Walckenaer ayant été nommé ambassadeur en Espagne, il l'accompagna dans ce pays, retourna avec lui en Hollande, et resta jusqu'à sa mort son compagnon inséparable. Kooten excellait dans la poésie latine, et écrivait dans cette langue avec autant d'élégance que de correction et de pureté. Les meilleures pièces de vers des *Deliciæ poeticæ fasciculi VII* (Dunkerque, 1792-1805, in-8°) sont de lui. On lui doit en outre : *Incerti auctoris* (*vulgo Pindari Thebani*), *epitome Iliados Homericæ* (1809, in-8°).

KOP s. m. (kopp). Métrol. Nom que l'on donne au litre dans les Pays-Bas.

KOPAR s. m. (ko-par). Métrol. Monnaie du Sénégal et de la Gambie, valant dix centimes.

KOPCZYNSKI (Onuphre), grammairien polonais, né à Czerniow (palatinat de Gnesne) en 1735, mort à Varsovie en 1817. Il entra dans la congrégation des piaristes, fit plusieurs voyages à l'étranger, et, de retour dans sa patrie, fit partie d'une commission nommée pour réformer le système de l'instruction publique, tel qu'il avait été établi par les jésuites. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Grammaire polono-latine* (Varsovie, 1778) ; *Sur l'enseignement chrétien et moral* (Varsovie, 1786) ; *Dissertation sur l'esprit de la langue polonaise* (Varsovie, 1804) ; *Règles sur la bonne conduite* (Varsovie, 1806) ; *Essai de grammaire polonaise pratique et raisonnée pour les Français* (Varsovie, 1807); des poésies latines, etc.

KOPEK ou **KOPECK** s. m. (ko-pèk). Métrol. V. COPEK.

KOPERNIK, célèbre astronome polonais. V. COPERNIC.

KOPF s. m. (kopf). Métrol. Mesure de capacité employée dans quelques parties de l'Allemagne.

KOPFSTUCK s. m. (kopff-stuk). Métrol. Ancienne monnaie d'argent qui avait cours en Allemagne pour 20 kreutzers, et dont la valeur correspond à 80 centimes de notre monnaie.

KOPIEVITCH ou **KOPIEUVICZ** (Elie-Fedorovitch), philologue russe, né vers le milieu du XVIIe siècle, mort à Amsterdam en 1701. S'étant rendu en Hollande pour y terminer ses études, il fit de grands progrès dans la littérature et dans l'histoire, embrassa le protestantisme, et devint pasteur à Amsterdam. Lorsqu'en 1697 Pierre Ier vint pour quelque temps dans cette ville, l'imprimeur Tessing obtint du czar l'autorisation d'imprimer des livres russes pour son empire, et chargea Kopievitch de leur exécution. Outre plusieurs ouvrages manuscrits, on a de ce laborieux érudit : *Introduction à l'histoire universelle*, (1699, in-4°) ; *Panégyrique de Pierre Ier*, en vers latins et russes (1700) ; *Grammaire latine à l'usage de la jeunesse russe* (in-8°) ; *Traité d'art militaire* ; un *Dictionnaire slavon et allemand* ; des *Grammaires latine, allemande et slavonne*, etc.

KOPISCH (Auguste), poëte et peintre allemand, né à Breslau en 1799, mort à Berlin en 1853. De très-bonne heure, il manifesta un goût très-vif pour la poésie et pour la peinture, fit ses études classiques à Breslau, sous la direction du savant et spirituel Manso, commença à se faire connaître par des fables, des récits comiques, puis alla étudier la peinture à l'académie de Prague. Un jour qu'il patinait sur la Moldau, il se fit en tombant une grave blessure à la main droite, et se vit contraint d'abandonner les pinceaux. Il partit peu après pour l'Italie, dans le vain espoir de se guérir, se livra entièrement depuis lors à la poésie, habita longtemps Rome, puis Naples, où il se lia intimement avec le compositeur Donizetti et le poëte comique Camerano, découvrit, vers 1827, dans l'île de Caprée, la fameuse grotte d'azur, le plus souvent cachée par les vagues, et dont on ignorait l'existence, puis fit de longues excursions en Sicile, qu'il étudia au point de vue archéologique. De retour à Naples, il entra en relation avec le célèbre poëte allemand Auguste Platen, et avec le prince royal de Prusse, qui plus tard fut Frédéric-Guillaume III. En 1830, Kopisch revint en Allemagne, et peu après s'établit à Berlin. C'est dans cette ville qu'il publia les œuvres qui ont fait sa réputation. En 1837, le roi de Prusse le chargea d'écrire l'histoire des châteaux et jardins royaux de Potsdam, et, après l'avénement de Frédéric-Guillaume, il devint un des hôtes assidus du nouveau roi, qui lui fit don, en 1851, d'une maison dans le parc même de Potsdam. Deux ans plus tard, il mourut subitement à Berlin. Ce qui caractérise le talent poétique de Kopisch, c'est l'humour, la gaieté, la verve populaire, parfois même le goût de la caricature. Sa poésie s'épanche de son esprit, tantôt gracieuse et douce, tantôt étincelante de folie. « Ne lui demandez ni l'élévation, ni l'éclat, ni la force, dit M. Saint-René Tallandier ; il n'est pas de ceux qui émeuvent le cœur ou qui fécondent l'intelligence ; mais aussi quelle vivacité charmante et quel bon rire franchement épanoui !... La gaieté de Kopisch est aussi élégante que joyeuse, et l'humour, la satire même ne produisent jamais sous sa plume que des bouffonneries inoffensives. Il a fait résonner en Allemagne les grelots de la folie italienne. » Une de ses plus jolies productions est cette comédie de la *Jardinière*, qu'il a librement imitée du théâtre populaire de Naples, et dans laquelle il fait si bien parler il signor Pulcinella. Ses joyeuses chansons et son beau travail sur Dante, voilà les principaux titres qui recommandent le nom d'Auguste Kopisch au souvenir de l'histoire littéraire. Nous citerons de lui : *Poésies* (Berlin, 1836) ; *Agrumi*, recueil de chansons populaires italiennes (1837) ; une traduction de la *Divine comédie* de Dante (Berlin, 1842), un des meilleurs travaux qui aient été publiés sur ce poëte en Allemagne ; *Esprits de toute espèce* (Berlin, 1852), recueil de poésies ; *Histoire des châteaux et jardins royaux de Potsdam* (1854). Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Berlin en 1856. Comme peintre, il a laissé plusieurs tableaux, entre autres les *Marais Pontins* et la *Grotte d'azur*.

KOPITAR (Barthélemi), philologue slave, né à Repnic (Carniole) en 1780, mort à Vienne en 1844. Après avoir fait son droit à Vienne, il devint secrétaire d'un grand seigneur, puis fut attaché, en 1810, à la bibliothèque de cette ville, reçut diverses missions scientifiques à Paris, à Oxford, à Rome, à Munich, et devint par la suite conservateur de cette bibliothèque et conseiller aulique. Kopitar a activement collaboré aux *Annales de la littérature de Vienne*, dont il fut directeur en 1829. C'était un homme fort instruit, à qui l'on doit : *Grammaire des dialectes slaves de la Carniole, de la Carinthie et de la Styrie* (Laybach, 1808, in-8°) ; *Hesychii glossographi discipulus russus* (1839, in-4°). Un recueil d'articles littéraires et de notices biographiques, laissés par lui, a été publié à Vienne (1857, 2 vol. in-8°).

KOPKE (Diego), savant portugais, né à Porto, mort en 1844. Il fut professeur de mathématiques à l'Ecole polytechnique de Porto. On lui doit, sous le titre de *Quadro geral da historia portugueza, segundo as epochas de sue revolucoes nacionaes* (Porto, 1840, in-fol.), une sorte de tableau synoptique, et il a édité, avec da Costa Paiva, la relation manuscrite du voyage de Vasco de Gama (1497) par un de ses compagnons. Cette intéressante relation, intitulée *Roteiro da viagem que fez dom Vasco de Gama* (in-8°, avec cartes), a été traduite et publiée par M. F. Denis, dans les *Voyageurs anciens et modernes*, de Ed. Charton.

KOPP (Fridolin), archéologue et bénédictin suisse, né à Rheinfeld en 1691, mort en 1757. Il devint prince-abbé du monastère de Muri, et publia *Vindiciæ actorum Muriensium pro et contra Mary Herrgott* (Augsbourg, 1750, in-4°), ouvrage qui souleva une assez vive polémique, au sujet de laquelle il écrivit un second ouvrage intitulé : *Epistolæ amici ad amicum super prætensa denudatione anonymi Murensis* (1755, in-4°).

KOPP (Jean-Adam), publiciste allemand, né à Offenbach (comté d'Isenbourg) en 1698, mort en 1748. Il était très-versé dans la connaissance du droit, de la philosophie et de l'histoire, et venait de débuter comme avocat, lorsqu'en 1719 le comte d'Isenbourg-Birstein le chargea de diriger l'éducation de ses trois fils. Cinq ans plus tard, le comte le chargea du soin de ses intérêts et lui donna le titre de conseiller. L'habileté dont il fit preuve dans plusieurs affaires importantes lui valut d'être appelé, en qualité de directeur de la chancellerie, à Birstein, pour conduire les affaires de toutes les branches de la maison d'Isenbourg (1730). Six ans plus tard, Kopp entra au service du prince de Hesse-Cassel, devint directeur de chancellerie à la régence et au consistoire de Marbourg, alla soutenir les intérêts du landgrave à la diète de Ratisbonne (1738), lui fit rendre Holzhausen, et s'acquitta avec un égal succès de diverses autres négociations. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Juris germanici privati specimen* (Francfort, 1735, in-8°) ; *Specimen posterius de testamentis Germanorum judicialibus* (Francfort, 1736, in-4°) ; *Choix d'exemples du droit féodal allemand* (Marbourg, 1739-1746, in-4°) ; *Historia juris quo hodie in Germania utimur* (Marbourg, 1741, in-8°) ; *Jus succedendi in Brabantiam* (Marbourg, 1747, in-fol.).

KOPP (Charles-Philippe, jurisconsulte allemand, fils du précédent, né à Birstein (comté d'Isenbourg) en 1728, mort en 1777. Il se fit recevoir docteur en droit à Marbourg, en 1750, puis entra dans la magistrature, et fut nommé président à la cour de cassation en 1774. Ses principaux ouvrages sont : *Sur la constitution ancienne et moderne des tribunaux ecclésiastiques et civils des pays de Hesse-Cassel* (Cassel, 1769-1771, 2 vol. in-4°) ; *Sur la constitution des tribunaux secrets de la Westphalie* (Gœttingue, 1794, in-8°).

KOPP (Ulric-Frédéric), paléographe allemand, né à Cassel en 1762, mort en 1834. Il a dirigé quelque temps les archives de sa ville natale, et laissé de savants ouvrages sur la paléographie. On a de lui : *Manuel du droit public et privé de la Hesse électorale* (Cassel, 1796-1804) ; *Fragments relatifs à des éclaircissements sur l'histoire de l'Allemagne et sur le droit de ce pays* (1799-1801, 2 vol. in-4°) ; *Images et écritures des anciens temps* (Manheim, 1819-1822, 2 vol. in-8°), livre plein de renseignements curieux sur le droit féodal et les costumes allemands au moyen âge ; *Palæographia critica* (Manheim, 1817-1829, 4 vol. in-8°) ; une édition critique de *Martianus Capella*, publiée, en 1836, par G. Hermann.

KOPP (Joseph-Eutyche), historien suisse, né à Munster (canton de Lucerne) en 1793. Il s'adonna à l'enseignement, fut préfet du lycée de Lucerne, et devint par la suite président du département de l'instruction publique de son canton. Outre des articles sur des points historiques insérés dans divers recueils, on a de lui des ouvrages pleins de recherches et de documents inédits, qui prouvent à la fois son savoir et sa sagacité, et qui lui ont valu le surnom de **Niebuhr de la Suisse**. Ces ouvrages sont : *Documents pour servir à l'histoire des ligues suisses* (Lucerne, 1835, in-8°), où il conteste l'authenticité de l'histoire de

Guillaume Tell, et cherche à prouver, par des pièces inédites, que le soulèvement des Suisses contre l'empereur Albert n'était qu'une insurrection violente et non justifiée; *Histoire des ligues suisses* (Lucerne, 1845-1857, 4 vol. in-8°), travail d'une haute importance, qui va de Rodolphe de Habsbourg jusqu'en 1322, et qui coûta à Kopp vingt ans d'études et de recherches; *Collection officielle des plus anciens recez de la confédération, avec les alliances éternelles, les traités de paix et autres pactes principaux* (Lucerne, 1839), recueil d'un haut intérêt, contenant deux cent trente-deux documents, datés de 1291 à 1420, et fait en collaboration avec M. A. Rhyn.

KOPPA s. m. Philol. V. COPPA.

KOPPE s. m. (ko-pe). Ichthyol. Nom vulgaire du chabot, en Alsace.

KOPPE (Jean-Benjamin), exégète allemand, né à Dantzig en 1750, mort en 1791. Après avoir commencé ses études dans sa ville natale, il suivit les cours des Facultés de Leipzig et de Gœttingue, et fut nommé professeur de grec au collége de Mittau, en 1774, et professeur de théologie à Gœttingue l'année suivante. En 1784, il passa à Gotha comme surintendant général, conseiller du consistoire supérieur et premier pasteur. Cependant, ces fonctions ne le satisfaisant pas entièrement, il accepta le titre de conseiller au consistoire de Hanovre et de prédicateur à la cour. Il mourut jeune encore; mais il laissait beaucoup d'ouvrages de valeur, parmi lesquels nous citerons: *De critica Veteris Testamenti caute adhibenda* (Gœttingue, 1769); *Vindiciæ oraculorum a dæmonum æque imperio ac sacerdotum fraudibus* (Gœttingue, 1774, in-8°); *Israelitas non* 215 *sed* 430 *annos in Ægypto commoratos esse* (Gœttingue, 1777, in-4°); *Super Evangelio sancti Marci* (Gœttingue, 1782, in-4°); *Interpretatio Isaïæ* (Gœttingue, 1780, in-8°); *De peccato in Spiritum Sanctum* (Gœttingue, 1781, in-8°); *Marcus non epitomator Matthæi* (Gœttingue, 1783, in-4°); *Sermons* (1792-1793, 2 vol. in-8°). Koppe collabora largement à la rédaction du *Nouveau catéchisme de Hanovre* et composa un *Livre de chants chrétiens* (Gœttingue, 1789, in-8°).

KOPPE (Jean-Chrétien), littérateur et érudit allemand, né à Rostock en 1757, mort à Parchim en 1827. Il se fit recevoir docteur en droit à Gœttingue, puis se fixa dans sa ville natale, où il fit des cours particuliers de jurisprudence, devint secrétaire de l'Académie, second bibliothécaire de l'université (1789) et protonotaire du consistoire. Le mauvais état de sa santé le força à se démettre de ces divers emplois, et il se retira alors à Goldberg (1821). On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont: *Lexique des écrivains de jurisprudence actuellement vivants en Allemagne* (Leipzig, 1793); *Archives de jurisprudence de la basse Saxe* (Leipzig, 1788, 2 vol.); *Bibliothèque de jurisprudence de Gœttingue* (Rostock, 1805); les *Savants et les hommes de lettres contemporains du Mecklembourg* (Rostock, 1789); *Dictionnaire des jurisconsultes allemands, écrivains ou professeurs de Facultés* (Rostock, 1793); *Tableau alphabétique d'écrivains anciens et modernes du Mecklembourg* (Rostock, 1796); *Ecrivains du Mecklembourg depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (Rostock, 1816).

KOPPE (Jean-Théophile), agronome et économiste allemand, né à Beesdau, près de Luckau, en 1782, mort en 1863. Il apprit l'économie rurale au château de Casel, devint ensuite fermier ou régisseur de plusieurs grandes propriétés, notamment du domaine de Græfendorf, et fut nommé, en 1811, professeur à l'académie d'agriculture de Mœglin. Il exploita ensuite des domaines pour son compte, accrut ses connaissances théoriques et pratiques, acquit une grande réputation de savoir, et devint successivement, depuis cette époque, membre du conseil d'économie rurale de Prusse (1842), conseiller d'économie rurale à Mœglin, membre du synode général de Berlin (1846). Il fut élu, trois ans plus tard, membre de la Chambre des seigneurs. Outre plusieurs dissertations et une édition des *Conseils d'économie rurale*, on doit à ce savant agronome les ouvrages suivants: *Etudes d'agriculture* (Leipzig, 1814-1824, 6 vol.), en collaboration avec Schmalz et d'autres savants; *Révision des différents systèmes d'agriculture* (Berlin, 1818); *Leçons d'agriculture et d'élevage des bestiaux* (Berlin, 1821, 2 vol.), livre très-estimé; *Instructions pour connaître, élever et traiter les mérinos* (Berlin, 1827); *Instructions pour cultiver les terres d'une manière neuve et avantageuse* (Berlin, 1829, 3 vol.); *Tableau de l'état de l'agriculture dans la marche de Brandebourg* (Berlin, 1839); *De la production du sucre de betterave* (Berlin, 1841); *Est-ce que de grandes ou de petites propriétés sont plus avantageuses pour le bien commun?* (Berlin, 1850); *Observations sur l'impôt foncier* (Berlin, 1850), etc.

KOPPERVENDJE, ville de l'Indoustan anglais, dans la présidence de Bombay, ancienne province de Goudjerate, à 80 kilom. N.-O. de Baroda, à 45 kilom. E. d'Ahmedabad; 10,000 hab. Commerce de savon.

KOPPUH s. m. (kop-pû). Prêtre du second ordre, à Ceylan.

KOPREINITZ, ville des Etats autrichiens, dans la Croatie, à 26 kilom. N.-O. de Kreutz, sur une petite rivière de son nom; 3,500 hab. Ancien château fort et murs d'enceinte bien conservés.

KOPRIKINE s. f. (ko-pri-ki-ne — du gr. *kopros*, matière fécale). Chim. Produit retiré des fèces, et qui passe pour être de la choléine modifiée unie au mucus, ou un résidu des matières animales non chymifiées.

KOPRILI, KOPROLI, KIOUPERLI ou **COPROGLI**, famille originaire de l'Albanie, qui a fourni cinq grands vizirs à l'empire ottoman.

KOPRILI (Méhémet), grand vizir ottoman, né à Kopri (d'où lui vint son nom) en 1585, d'une famille albanaise, mort à Andrinople en 1661. Cuisinier du sérail, il s'éleva, par ses talents, jusqu'aux plus hautes dignités, et fut choisi, à l'âge de soixante-dix ans, par la sultane Validé, pour gouverner l'empire pendant la minorité de Mahomet IV (1656). Ce fut lui qui fonda la puissance presque indépendante des grands vizirs. Il gouverna avec une fermeté souvent cruelle, suivant les mœurs de l'Orient, mais releva l'empire épuisé, noya les révoltes dans le sang, réorganisa l'armée et les finances, conquit Ténédos et Lemnos, assura les Dardanelles et les frontières par des travaux de défense, et fit respecter la Porte à l'étranger.

KOPRILI OGLI (Achmet), fils du précédent, né en 1626, mort en 1676. Il succéda à son père dans la dignité de grand vizir, s'illustra dans les guerres contre la Hongrie et la Pologne, prit l'île de Candie, mais perdit contre Montecuculli la bataille de Saint-Gothard (1664) et celle de Choczim contre Jean Sobieski (1673). Il était moins implacable que son père, plus instruit, plus habile et plus humain. Fort lettré pour un musulman, il protégea, pendant les quinze années de son administration, les savants, les poëtes, les historiens, et forma une bibliothèque qui s'est conservée jusqu'à nos jours.

KOPRILI (Mustapha), grand vizir, frère du précédent, surnommé **le Vertueux** par les historiens turcs, tué à la bataille de Szalankamen en 1691. Il fut nommé grand vizir par Soliman III en 1689, et gouverna avec sagesse et habileté. Il rétablit l'ordre dans Constantinople, où il ramena l'abondance, répara les finances, s'attacha à soulager le peuple des impôts exorbitants ou injustes qui le frappaient; puis il fit la guerre aux Hongrois, remporta plusieurs victoires et ne mit un terme à ses succès que pour aller, après la mort de Soliman, donner un nouveau maître à l'empire, Achmet II (1691). Cette même année, il marcha contre les impériaux, les battit et perdit la vie dans une bataille décisive où les Ottomans remportèrent la victoire. Ce grand vizir mourut chéri de ses soldats, entouré du respect du peuple. Il avait toutes les qualités qui font l'homme d'Etat et l'honnête homme, et ce noble dédain pour les grandeurs qui prouve presque toujours qu'on les mérite.

KOPRILI (Niuhman-Pacha), fils du précédent, grand vizir d'Achmet III (1710). Il ne garda le pouvoir que pendant deux mois et l'exerça avec honnêteté, mais se montra inférieur sous tous les rapports à ses devanciers. Il fut le dernier grand vizir de cette famille illustre, et mourut gouverneur de Négrepont. Lorsqu'il était au pouvoir, il prit sur lui de payer les janissaires avec l'argent du trésor impérial, sans vouloir lever un nouvel impôt, malgré l'ordre du sultan. « Ton prédécesseur, lui dit ce prince irrité, savait bien le moyen de payer une troupe sans m'appauvrir. — S'il avait, lui répondit le vertueux ministre, le talent d'enrichir Ta Hautesse par des voies injustes, c'est un art que je me glorifie d'ignorer. »

KOPRILI (Amoudja-Zadeh-Hussein), de la famille des précédents, mort en 1702. Il fut nommé grand vizir par Mustapha II (1697), négocia la paix de Karlovitz, se montra tolérant envers les chrétiens de l'empire, fonda des écoles et protégea les classes pauvres. Entravé par le mufti dans ses projets de réforme, il finit par se retirer du gouvernement.

KOPSIE s. f. (ko-psî — de *Kops*, n. pr.). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des apocynées, qui habite l'île de Java.

KOPTES (les), peuple de l'Egypte moderne. V. COPTE.

KOPU s. m. (ko-pu). Comm. Genre d'étoffe, fabriqué, en Chine, avec l'écorce d'un arbre.

KORAÇAN ou **KORASSAN**, province de la Perse moderne. V. KHORAÇAN.

KORAH s. m. (ko-râ). Nom d'une espèce de fouet, dans l'Inde: *J'aurais bien voulu y pénétrer, mais de grands* KORAHS *suspendus à des poteaux m'ôtèrent même le désir de mettre les pieds dans la place.* (B. de St-P.).

KORAH ou **DJIHAN-ABAD**, ville forte de l'Indoustan anglais, dans la présidence du Pendjab, à 167 kilom. N.-O. d'Allahabad, sur le Rinde. Commerce important de grains et de coton. Cette ville est grande et florissante; elle est entourée d'un mur en terre, flanqué de tours. Korah était autrefois le chef-lieu d'un district du même nom, qui occupait la partie méridionale du Douab, entre le Gange et le Djemnah. La richesse de ses productions et l'avantage de sa position l'ont souvent exposée aux invasions des princes voisins. Les Anglais s'en emparèrent, en 1763, en poursuivant le nabab Choudja-Addaouleh, et, en 1764, ils y défirent les armées réunies du nabab et des Mahrattes; mais le district fut remis à l'empereur Chah-Alom, qui ne tarda pas à le céder aux Mahrattes; les Anglais le reprirent et l'accordèrent au nabab, en 1772, moyennant une redevance annuelle. En 1801, le successeur de ce prince, ne pouvant payer la redevance, remit ce district aux Anglais.

KORAÏS (Diamant), savant philologue et patriote grec. V. CORAY.

KORAÏSCHITE. V. CORAÏSCHITE.

KORALLEN-ERTZ s. m. (ko-ral-lè-nèrtz). Minér. Minerai de mercure, qui se trouve dans le schiste bitumineux.

Koran, livre des mahométans. V. CORAN.

KORANAS, KORA-HOTTENTOTS, KORAS ou **KORAQUAS**, peuple de la Hottentotie, dont il occupe le centre; il habite surtout sur les bords de l'Orange supérieure et moyenne. Les Koranas diffèrent des autres Hottentots par un visage plus rond, par les os des joues plus proéminents et par des yeux noirs moins vifs. Ils sont généralement voluptueux, indolents, indifférents sur presque tout ce qui se passe autour d'eux, ne montrent nul désir de s'instruire et abhorrent également toute application d'esprit, tout effort et mouvement de corps. Ils sont généralement nomades et habitent sous des tentes de nattes de jonc. Ils vivent du produit de leurs troupeaux, qui consistent principalement en bêtes à cornes. Chaque kraal ou rassemblement de huttes des Koranas est gouverné par un chef, dont la dignité est héréditaire. Des missionnaires anglais sont parvenus à convertir quelques Koranas et à fonder quelques établissements au milieu de ces peuplades.

KORAQUES s. f. pl. (ko-ra-ke). Comm. Grosse toile de coton de Surate.

KORATCHY ou **KOURATCHY**, en anglais *Kurachee*, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Bombay, au N. de l'embouchure de la branche la plus occidentale du Sind, par 24° 45′ de lat. N. et 65° 20′ de long. E.; 18,000 hab. C'est par le port de Koratchy que se fait à peu près tout le commerce du Sind; les Anglais l'ont amélioré et considérablement élargi, de façon à le rendre accessible aux plus gros navires. Depuis plusieurs années, on a établi à Koratchy une grande foire où les marchands indigènes des contrées environnantes, depuis le pays des Béloutches jusqu'à l'Afghanistan, dirigent de préférence leurs caravanes pour l'échange des produits asiatiques contre les marchandises anglaises. Les principaux articles exportés sont: les cotonnades, les vins et spiritueux, divers matériaux de construction bruts ou ouvrés, les soieries, le sucre, les épices, les fruits.

La ville est loin de répondre, par son aspect, à l'idée qu'on serait tenté de s'en faire après l'énumération des divers articles qui constituent son commerce. Elle est, en effet, de chétive apparence. Ses rues sont étroites et tortueuses; toutes les maisons sont construites en terre détrempée mêlée avec de la paille hachée, à toits plats, avec un ou plusieurs ventilateurs faits d'une espèce d'osier. La ville ne renferme aucun édifice digne d'être mentionné.

Un canal naturel, navigable seulement pour des bateaux plats, met la ville en communication avec un petit port défendu par un fort qui couronne une éminence pittoresque. Sir J. Maitland, l'officier qui commandait le *Bellérophon* quand Napoléon Ier vint s'y placer sous la protection du pavillon britannique, s'empara de ce fort le 2 février 1839.

KORB (Jean-Georges DE), voyageur autrichien, né dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Lorsque, au commencement de l'année 1698, l'empereur d'Autriche, Léopold Ier, envoya Christophe de Guarient en ambassade auprès du czar Pierre Ier, avec qui il avait signé un traité d'alliance contre la Turquie, de Korb fut attaché à ce diplomate en qualité de secrétaire. Arrivé à Moscou au mois d'avril, il fut témoin de la façon sanglante dont le czar réprima la révolte qui avait éclaté pendant son absence. Au mois de juillet, l'ambassade quitta la capitale de la Russie, revint par Varsovie et arriva à Vienne à la fin de septembre. Georges de Korb a écrit en allemand une très-curieuse et très-intéressante relation de son voyage, sous le titre de: *Diarium itineris in Moscoviam, etc.* (Vienne, 1700, in-fol.).

KORBOUGHA, prince de Mossoul. V. KERBOGA.

KORDADBEY (Aboul-Kacem-Obéid-Abd-Allah-Ibn), polygraphe arabe, né dans les premières années du IIIe siècle de l'hégire (vers 840 de l'ère chrétienne). Il fut un des conseillers du calife Motamed (256-272 de l'hégire) et se concilia sa faveur par son instruction, son intelligence et son naturel enjoué. Ibn Kordadbey a écrit sur les sujets les plus divers et abordé avec le même talent la poésie, la musique, la philosophie, la géographie et l'art culinaire. Ses principaux ouvrages sont: les *Beautés du concert*, l'*Art du cuisinier*, le *Livre des jeux et divertissements*, le *Livre du vin*, le *Manuel des convives et des familiers*, les *Généalogies de la Perse et des tribus nomades*, et le *Livre des routes et provinces*. De tous ces ouvrages si mêlés, dont les titres nous ont été conservés par Ibn-el-Nedim, le dernier seul nous est parvenu. Le *Livre des routes et provinces*, publié et traduit en 1865 dans le *Journal asiatique* par M. Barbier de Maynard, est d'une importance capitale pour l'histoire du califat. Il pourra fournir aux historiens futurs de cette époque, aussi courte que brillante, de la puissance arabe, plusieurs documents inédits, et être l'occasion d'un grand nombre de rectifications importantes. Il contient: 1° le tableau de l'impôt foncier et des redevances en nature dans les provinces soumises à l'autorité immédiate ou à la suzeraineté du calife; 2° l'évaluation en parasanges ou en milles de toutes les routes qui rayonnent du cœur aux extrémités de l'empire, suivie de renseignements, ordinairement trop concis, sur l'histoire de chaque contrée, ses productions, etc.; 3° l'abrégé de relations de voyages, telles que la description des îles de l'archipel indien, d'après le récit des marins qui, de Siraf et d'Oman, se rendent en Chine; l'intéressant itinéraire des marchands juifs, et d'autres voyages lointains; un choix de contes et de légendes merveilleuses, provenant soit d'une tradition apocryphe, soit de livres populaires dans le genre de celui d'El-Djahiz; 4° la description des montagnes, des fleuves et des lacs. Tous ces détails, puisés dans les archives officielles du califat, ont une valeur d'authenticité sur laquelle nous n'avons pas besoin d'insister.

KORDELESTRIS s. m. (kor-dé-lè-striss). Bot. Syn. de JACARANDA, genre de bignoniacées.

KORDES (Berenne), savant allemand, né à Lubeck en 1762, mort en 1823. Il commença ses études au gymnase de sa ville natale, et passa ensuite aux académies de Kiel et de Leipzig. En 1786, il fut reçu docteur en philosophie et il donna des leçons d'exégèse à l'université d'Iéna. En 1793, il fut nommé bibliothécaire de l'université de Kiel. On a de lui: *Observationum in Jonæ oracula specimina* (Iéna, 1788); *Ruth ex versione septuaginta interpretum, recognitum a L. Bos; accedit periocha in qua de Ruthæ historia exponit* (Iéna, 1788); *Plauti comediæ duæ, etc.* (Iéna, 1788); *Dictionnaire des écrivains du Slesvig-Holstein et du Holstein-Eutin actuellement vivants* (Slesvig, 1797); les *Ecrits d'Agricola* (Altona, 1817, in-8°); en outre, une traduction de l'ouvrage suédois d'Eberhardt sur l'*Etat des beaux-arts chez les Romains*, avec des additions (Altona, 1801, in-8°); et enfin de nombreux articles dans la *Gazette des savants de Kiel* et dans la *Feuille provinciale de Slesvig-Holstein*.

KORDOFAN ou **CORDOFAN**, contrée de l'Afrique orientale, dans la Nigritie. Ses limites sont encore indéterminées. Les géographes et les voyageurs modernes les placent entre le 10e et le 15e degré de lat. N., et le 25e et le 30e degré de long. orientale, c'est-à-dire entre la Nubie au N., le Sennaar à l'E., des terres inexplorées au S., et le Darfour à l'O. Capitale, Lobéid ou El Obéid, au centre de la contrée. Parmi les localités principales, nous signalerons: Bara, autrefois capitale du pays; Malpess, dont les environs offrent une luxuriante végétation; Choursi, Vaddisacki et Mo-Hagar, où a lieu une grande production de fer. Toute cette vaste contrée appartient au bassin de la rive gauche du Nil Blanc ou Barh-el-Abiad, qui contourne la frontière orientale. « Le désert de Kordofan, dit un voyageur (*Journal de voyage de Siout à El-Obéid*), avec ses herbes blanches, ses plaques de sable rougeâtre, jaunâtre et blanchâtre, ressemble beaucoup aux campagnes qui avoisinent Toulon, sauf les enclos et les bastides. C'est un immense plateau couvert de sable, à la surface duquel surgissent de loin en loin, plus ou moins rapprochées et quelquefois groupées en grand nombre entre elles, des montagnes habitées au N. par les Dongalaouïs, vers le centre par des Zaghaouas, et au S. par des nègres désignés sous le nom de Noubas. On y sème, à l'époque des pluies seulement, dans quelques localités. La plaine n'est guère habitée qu'à cette époque; seulement, elle est parcourue par les troupeaux des nomades aux environs des montagnes où se trouvent des réservoirs d'eau. » Comme nous l'avons dit plus haut, le Kordofan est une contrée peu connue. Nous nous bornerons donc, dans cette courte notice, à résumer les notions que nous ont transmises les explorateurs modernes.

La surface du pays est généralement plate; cependant, elle se relève sur divers points, et surtout au N. et à l'E., en divers groupes montagneux qui se dirigent du S.-O. au N.-E. Le massif principal, appelé Djebel-el-Kordofan, s'élève, d'après un géologue allemand, à 612 mètres au-dessus du niveau de la mer. La roche constituante est le granit à grains moyens, dont les éléments sont très-intimement unis. On y trouve, rapporte-t-on, de riches minerais de fer, de cuivre et de quartz aurifère. Dans le N., le granit devient porphyroïde. Le sol atteint une exubérante fécondité le long des bords du Nil et dans les oasis. Les habitants y sèment du dourah (espèce de millet ou sorgho), du sésame, d'où l'on extrait de l'huile, du coton, etc. Ils élèvent peu de moutons et de chameaux, mais beaucoup

de bœufs et de chevaux. Ils chassent l'éléphant, la girafe, l'antilope, le lion, l'autruche, et trafiquent de leurs dépouilles.

Les habitants du Kordofan appartiennent à trois races distinctes : les Noubas ou nègres, véritables indigènes, les uns libres et idolâtres, les autres soumis aux mahométans; les Dongalaouïs, venus de Dongala dans le Kordofan; les Arabes Bédouins, qui, du Hedjaz, se sont répandus avec l'islamisme en Egypte et dans le Soudan. Chacune de ces races parle une langue particulière. Les habitants du Kordofan vivent, les uns sous des huttes mobiles de paille, les autres dans de chétives maisons groupées en villages.

« Le Kordofan, dit le *Dictionnaire de la navigation et du commerce*, exporte de la gomme, de l'ivoire, des plumes d'autruche, du tamarin, des bestiaux, des esclaves qui proviennent soit du pays même, soit des régions avoisinantes, le Taggeleh et le Darfour. La gomme est une des meilleures connues; elle vaut au Caire plus d'un tiers en sus de celles du Sennaar, de Teka, du Hedjaz; elle y est au plus bas prix et s'achète à la vue plutôt qu'à la pesée. Pour se la procurer, on confie d'ordinaire de l'argent ou des marchandises aux gens qui s'engagent à en rapporter, et qui trompent rarement la confiance que l'on a en eux. Les bénéfices présentés par le commerce de l'ivoire sont peu considérables; quant aux plumes d'autruche et au tamarin, l'exportation en est très-restreinte et n'intéresse que quelques marchands nubiens. Parmi les articles importés au Kordofan, les dattes de Dongala jouent le rôle principal. Les transports s'effectuent par caravanes, dont les unes, venant du Darfour, traversent le Kordofan, tandis que les autres chargent dans le Kordofan même, d'où elles se rendent au Caire. » Une autre branche d'industrie importante, c'est l'odieux trafic des esclaves, qui a pour résultat de démoraliser plus ou moins toutes les classes de la population. L'armée elle-même en subit la pernicieuse influence. Les troupes cantonnées dans ces provinces lointaines de l'Afrique ottomane ne reçoivent leur solde qu'au retour de la chasse qu'elles ont faite aux esclaves. On leur paye l'arriéré en leur abandonnant une certaine part dans le produit de l'expédition, c'est-à-dire tant d'esclaves pour chaque soldat. Il n'est pas rare qu'un guerrier se voie assigner, à titre de solde, son frère ou son père. Il n'est même pas libre, dans ce cas, de suivre l'impulsion de la nature, car, souvent, cette propriété qui lui échoit, il l'a en commun avec un camarade, lequel n'est pas disposé à sacrifier une année de sa paye, par égard pour les sentiments d'amitié fraternelle ou de piété filiale d'un autre. Il faut donc que l'esclave en question soit vendu, et que le prix en soit partagé entre les copropriétaires. Le costume des deux sexes est d'une extrême simplicité. Les hommes de la tribu de Dongala, la plus riche de toutes, portent une longue tunique à larges manches et un turban blanc. Malheureusement, ce turban et cette chemise ne sont lavés, quand toutefois ils le sont, qu'à de rares intervalles, en sorte qu'ils passent successivement par toutes les teintes. Chez les autres tribus, hommes et femmes vont la tête nue. Ils s'ajustent autour de la taille une pièce de coton dont ils rejettent l'extrémité sur leurs épaules, en guise de draperie. Chaque homme est muni d'une dague ou poignard. Lorsqu'on part pour une expédition, on substitue à cette arme la lance et le sabre. Les femmes du Kordofan s'occupent avec un soin minutieux et une coquetterie tout européenne de l'arrangement de leur coiffure; elles portent au nez et aux oreilles des anneaux d'argent ou de cuivre. Avant la conquête de la province par les Egyptiens, plusieurs de ces anneaux étaient en or; mais ces ornements coûteux deviennent de plus en plus rares. Il n'est guère de maison qui ne compte plusieurs esclaves; on les traite généralement avec beaucoup de douceur. Ils partagent le régime de leurs maîtres; ils sont vêtus comme eux. Ce qui les distingue, c'est la marque de la servitude, qui consiste en plusieurs anneaux de fer assez lourds attachés à la jambe des esclaves mâles, dans le but de prévenir les tentatives d'évasion. Malgré cela, ces tentatives sont fréquentes, sinon toujours heureuses. C'est le seul délit pour lequel l'esclave soit puni avec rigueur. Un voyageur a écrit au sujet des Kordofans : « J'ai reçu tant de preuves de leur bienveillance et de leur attachement, que, dans mon pays natal et chez mes parents, je n'aurais pas été mieux traité. »

Les médecins et les apothicaires du Kordofan, à en juger par les récits des voyageurs, notamment par ceux de M. Pallme, négociant anglais, qui a fait un assez long séjour dans ces contrées, sont de dignes successeurs des Purgon et des Diafoirus immortalisés par Molière.

L'histoire du Kordofan est peu connue. On sait seulement que la population arabe rattache son origine à Abou-Zett, regardé comme le chef de la première émigration. Antérieurement au XVIIIe siècle, le territoire de Lobéid était tributaire des rois du Sennaar; mais ce ne fut que dans les premières années du XIXe siècle que le commandant des troupes de Darfour, Makdoun-el-Moussalem, put prendre possession du pays et installer sa résidence à Lobéid, d'où il fut chassé par Méhémet-Ali. Aujourd'hui, le Kordofan est un des six gouvernements constitués par l'Egypte dans les contrées soumises à son pouvoir sous la dénomination générale de Belad-el-Soudan (*pays des noirs*). A la tête de chacun de ces gouvernements est un moudhir, qui a le grade ou le rang de colonel et commande à un certain nombre de capitaines, chefs de district, chargés de percevoir les contributions. Ces divers moudhirs dépendent du gouverneur général qui réside à Khartoum; les uns et les autres sont renouvelés tous les trois ou quatre ans.

Le Kordofan, jusqu'ici peu connu des Européens, n'a été visité que par un petit nombre de voyageurs, parmi lesquels les Anglais Bruce et Browne, les Français Caillaud, Ducouret, le docteur Cuny et les Allemands Ruppel, Russegger et Munzinger ont fourni les informations les plus importantes.

KOREFF (David-Frédéric), célèbre médecin allemand, né à Breslau en 1783, mort à Paris en 1851. Il fut, à Berlin, secrétaire du ministre Hardenberg, auquel il inspira plusieurs mesures libérales, et se fixa à Paris, où il se fit connaître à la fois par son esprit et par sa charité inépuisable.

KORÉISCHITE. V. CORAÏSCHITE.

KORÉITE s. f. (ko-ré-i-te). Minér. Minéral qui paraît être la *pierre de lard* des anciens minéralogistes, et qui sert aux Chinois pour faire leurs magots.

KOREN (Moïse DE) ou **KORENATZ**, célèbre historien et littérateur arménien, né au village de Koren, province de Daron, vers 407, mort à Palrévant en 492. Secrétaire de Sahag, patriarche d'Arménie, il entreprit par son ordre un voyage scientifique et littéraire en Palestine, à Alexandrie, à Athènes, à Rome, à Constantinople, et en rapporta, avec une érudition étendue et variée, les meilleurs écrits sacrés et profanes des littératures grecque, latine et hébraïque. Il fut revêtu successivement de diverses dignités ecclésiastiques, et enfin nommé archevêque de Palrévant vers 458. Moïse de Koren a traduit ou composé un grand nombre d'ouvrages. C'est lui qui mit la dernière main à la fameuse traduction arménienne de la Bible des septante; on lui doit, en outre, une intéressante *Histoire d'Arménie*, depuis Haïk, le premier roi de la nation, jusqu'aux temps de l'empereur Zénon. Les frères Wishton, de Londres, ont imprimé cet ouvrage, avec une traduction latine : *Mosis Chorenensis Historiæ Armeniacæ libri tres* (1736, in-4o). Il a aussi composé des *Homélies*, des *Hymnes* et diverses pièces de vers, imprimées à Amsterdam (1664, in-4o); une traduction de la *Chronique* d'Eusèbe, publiée par Zobrah (Venise, 1816, 2 vol. in-4o), et un *Traité de rhétorique*, fait sur le modèle des plaidoyers de Libanius (Venise, 1796, in-4o). Un *Traité de géographie arménienne*, donné comme de lui par les frères Wishton, est probablement apocryphe.

KORENNAIA, village de la Russie d'Europe, gouvernement et à 27 kilom. de Koursk. Couvent, but de pèlerinage très-fréquenté. Foire importante à Pâques. En 1861, il s'y est vendu pour plus de 10 millions de marchandises.

KORENTCHI, vallée de l'île de Sumatra, dans l'intérieur, au N. du pays de Serampei, à 240 kilom. de Bencoulew. Au milieu, s'étend un vaste lac, dont les bords sont couverts d'habitations. Le sol, très-fertile, produit en abondance du coton, de l'indigo, du tabac, des noix de coco, des légumes, des pommes de terre et des fruits; il y a beaucoup de poisson, du gibier et de la volaille, surtout des pigeons. On y recueille de l'or.

KORF (Jean-Albert, baron), diplomate russe, né en 1696, mort à Copenhague en 1766. Il fut pendant vingt-quatre ans ministre de Russie près de la cour de Danemark. Korf se fit surtout connaître par son amour pour les lettres et pour les sciences. Il devint président de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg (1732), contribua puissamment à faire décider une expédition scientifique au Kamtchatka, et donna des encouragements de tout genre au célèbre Lomonosof. Passionné pour les livres, il avait formé une bibliothèque de 36,000 volumes comprenant beaucoup d'incunables, et ne consentit à la vendre à Catherine II que sous la condition expresse qu'il en jouirait jusqu'à sa mort.

KORF (le baron Nicolas), homme d'Etat russe, né en 1710, mort à Saint-Pétersbourg en 1766. Il avait épousé la comtesse Catherine Skavronska, cousine de l'impératrice Elisabeth. Cette princesse le chargea d'aller chercher, en Holstein, son neveu, le duc Charles-Pierre-Ulric, qui épousa Catherine et devint plus tard czar sous le nom de Pierre III. Korf gagna les bonnes grâces du duc, qui le combla de faveurs. C'était un homme plein d'honneur et d'humanité. « Pierre III, ayant voulu voir Ivan VI, dit le prince A. Galitzin, se transporta un jour, déguisé, à Schlusselbourg, avec Korf et deux autres courtisans. L'infortuné prince se plaignit à lui des mauvais traitements qu'il essuyait et le supplia à genoux de lui donner pour geôlier le premier officier auquel il avait été confié pendant deux ans. « Comment se nomme-t-il? lui » demanda l'empereur. — Korf, » répondit le jeune prisonnier, ne se rappelant plus les traits de son surveillant. Présent à cette scène, Korf ne put maîtriser une émotion que partagea Pierre III. » — Un parent du précédent, le baron André KORF, sénateur russe, né à Mittau en 1715, mort à Saint-Pétersbourg en 1823, a publié un *Essai* statistique sur la monarchie prussienne (1791, in-8o), et laissé plusieurs ouvrages manuscrits, entre autres une *Histoire contemporaine* (10 vol. in-fol.).

KORIAK s. m. (ko-ri-ak). Ethnogr. Membre d'une peuplade sibérienne. ‖ On dit aussi KORIEK.

— Linguist. Langue parlée par les Koriaks.

— **Encycl.** Les *Koriaks* habitent le nord du Kamtchatka. Cette peuplade se divise en deux parties, l'une sédentaire et l'autre nomade. Les *Koriaks* sédentaires habitent les bords de la mer d'Okhotsk, dans des villages semblables à ceux des Kamtchadales, dont ils ont à peu près les mœurs. Ils vivent de poisson séché, de chair et d'huile de baleine et de phoque, et de viande de renne. Ils ont une grande passion pour les liqueurs fortes, et, comme il leur est difficile de s'en procurer, ils tirent d'un champignon une espèce d'eau-de-vie. Les *Koriaks* nomades diffèrent de ceux-ci par leur humeur farouche; leur seule richesse consiste en rennes, mais quelquefois un seul d'entre eux possède jusqu'à 3,000 de ces animaux, partagés en différents troupeaux. Les *Koriaks* ne payent pas tous tribut aux Russes, en raison de la difficulté qu'oppose au dénombrement la vie errante qu'ils mènent; il est, en outre, difficile de pénétrer dans leur pays, entrecoupé de marécages. Ils sont souvent en guerre entre eux, et ils pillent, quand ils en trouvent l'occasion, leurs compagnons sédentaires.

KORIBUTH WISNIOWIECKI (Michel-Jérémie), général polonais, né en 1615, mort en 1651. Il servit d'abord en Allemagne, puis revint dans son pays, où il donna la preuve d'une brillante valeur à la bataille d'Achmeror contre les Tartares (1644), ainsi que dans divers combats contre les Cosaques Zaporogues. En 1649, Koributh contribua à l'élection du roi Casimir et poussa ce prince, alors hésitant, à se mettre à la tête d'une armée contre les Cosaques, qui menaçaient de nouveau d'envahir la Pologne. Le patriotisme et les talents militaires dont il fit preuve dans cette campagne lui firent donner la starostie de Przemysl. En 1651, il contribua au succès de la bataille de Berestetzkott. Il mourut peu après d'une fièvre chaude.

KORIBUTH WISNIOWIECKI (Michel), roi de Pologne, de la famille du précédent, mort en 1673. Elu roi de Pologne après la mort de Jean-Casimir (1669), dans un moment où le pays se trouvait dans une situation très-difficile, il accepta la couronne, non sans une assez longue hésitation. Sobieski ayant formé peu après contre lui une ligue puissante, Koributh ne parvint à triompher qu'avec l'aide de l'Autriche, puis il dut combattre les Cosaques et les Turcs, qui pénétrèrent en Pologne, et mourut peu de temps après avoir signé avec ces derniers le traité de paix de Buczacz.

KORIDWEN, déesse de la mythologie celtique. César affirme que les Gaulois adoraient Minerve. La déesse Koridwen, dont il s'agit sans doute dans ce passage, réunissait en elle les attributions de Minerve, de Diane, de Cérès, de Proserpine et d'Amphitrite. V. KORRIG.

KORIN s. m. (ko-rinn). Mamm. Nom de l'antilope corine, au Sénégal.

KORKI ou **GEORGES**, Nom de plusieurs rois de Géorgie. V. GEORGES.

KORKOUD, fils de Bajazet II. V. CORCUD.

KORMART, **KORNMARTE** ou **CORMART** (Christophe), jurisconsulte et littérateur allemand, né à Leipzig, mort en 1720. Il prit le diplôme de docteur en droit et exerça la profession d'avocat à Dresde. Ses principaux ouvrages sont : *Considérations sur l'Etat* ou *Balance politique des républiques* (Leipzig, 1669, in-4o); *Dissertationes juridicæ* (1678); *Abrégé des mémoires illustrés contenant les plus remarquables affaires d'Etat, enrichi d'un sommaire des* Essais *de Montaigne* (Dresde, 1689), où il a donné l'analyse de nombreux ouvrages historiques français du commencement du XVIIe siècle. On lui doit, en outre, quelques traductions d'ouvrages français en allemand.

KORMOND, bourg des Etats autrichiens (Hongrie), comitat de Eisenburg, à 24 kilom. S. de Stein-am-Anger, sur la Raab; 2,823 hab. Fabrication et exportation de pipes en terre. Château antique des princes de Batthyany.

KORN (Guillaume-Théophile), pasteur et philologue allemand, né à Guefenhayn en 1778, mort à Kœnigsberg en 1835. Nommé pasteur de l'église wende de Stromberg, puis diacre de l'église supérieure de Cottbus, il passa ensuite à la cure de Missen, pour revenir à Cottbus, où l'archidiaconat lui fut donné. Korn possédait à fond la plupart des langues slaves. Il laissa une *Grammaire de la langue wende* et quelques brochures sur cette langue, ainsi que des fragments d'un *Dictionnaire*, qu'il avait commencé afin de prévenir la déperdition de cette langue.

KORNA, autrefois *Apamea*, ville forte de la Turquie d'Asie, dans l'Irak-Arabi, à 57 kilom. N.-O. de Bassora, au confluent du Tigre et de l'Euphrate; 5,000 hab.

KORNELISZ ou **CORNELISZ** (Jacques), peintre hollandais, né à Oost-Sanen, près d'Amsterdam, en 1471, mort dans la même ville dans un âge très-avancé. On ne sait rien de la vie de cet artiste, qui s'attacha à imiter la nature de la façon la plus minutieuse. Ses meilleures toiles ont été détruites pendant les guerres de religion. L'expression de ses figures était vraie; son dessin avait la sécheresse qu'on trouve dans toutes les peintures du temps en Hollande, mais sa couleur, quoique un peu crue, ne manquait pas d'effet. On citait, parmi ses meilleures œuvres : la *Circoncision*, à Harlem; une *Descente de croix*, à Amsterdam; une belle *Mise en croix*, à Alcmaër. Kornelisz a gravé lui-même sur bois plusieurs de ses peintures, notamment la *Passion de Notre-Seigneur*. — Son frère, Ruys KORNELISZ, était un peintre d'un certain mérite. — Son fils, DIRCK JACOB, né en 1497, mort en 1567, exécuta plusieurs tableaux d'histoire et quelques portraits pour les confréries d'Amsterdam.

KORNER (Hermann), historien et prêtre allemand, né vers 1370, mort à Lubeck en 1438. Il est l'auteur d'une chronique intitulée *Chronica novella*, qui va de la création du monde à l'an 1435. On en trouve des fragments dans divers recueils, notamment dans les *Monumenta inedita* de Feller, et le *Corpus historicorum medii ævi* d'Eccard.

KORNENBOURG, ville de l'empire d'Autriche, dans la basse Autriche, à 15 kilom. N. de Vienne, près de la rive gauche du Danube; 2,000 hab. Traité de paix entre l'empereur Frédéric III et Mathias Corvin.

KORNMANN (Henri), jurisconsulte allemand, né à Kirchayn (Hesse), mort en 1620. Après avoir visité la France et l'Italie, il se fixa à Francfort, où il exerça la profession d'avocat. C'était un homme fort instruit, mais de peu de goût et de sens critique, à qui l'on doit un assez grand nombre d'ouvrages, où l'on trouve beaucoup plus de choses bizarres que de choses utiles. La plupart ont été réunis sous le titre d'*Opera curiosa* (Francfort, 1686, in-8o). Nous nous bornerons à citer : *Sibylla trygandriana, sive De virginitate et virginum jure et statu tractatus jucundus* (Francfort, 1610); *De miraculis mortuorum* (Francfort, 1610); *Templum naturæ historicum* (Darmstadt, 1611); *De miraculis vivorum* (Francfort, 1614); *De monte Veneris* ou *Description de la déesse Vénus, de son palais, de sa société, etc.* (Francfort, 1614).

KORNMARTE (Christophe), jurisconsulte et littérateur allemand. V. KORMART.

KORNTHALISTE s. m. (korn-ta-li-ste). Hist. relig. Membre d'une petite congrégation luthérienne, fondée, en 1818, à Kornthal, près de Stuttgard.

KOROLEVETZ ou **KROLEVETZ**, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 158 kilom. E. de Tchernigov; 8,000 hab.

KORORARIKA, établissement anglais de l'Océanie, dans la Nouvelle-Zélande, sur la côte N.-E., dans la baie des Iles; 2,000 hab.

KOROS ou **KŒRŒS**, rivière de l'empire d'Autriche, formée, dans la Hongrie, de trois branches, que l'on nomme *Koros Sebes* (Rapide), *Koros Fejer* (Blanc) et *Koros Fekete* (Noir), et qui se réunissent à Békés, pour former le Koros proprement dit, qui coule à l'O. et porte ses eaux dans la Theiss, près de Csongrad. Cours de 265 kilom.

KOROS (KIS-), ville de l'empire d'Autriche, dans la Hongrie, comitat et à 57 kilom. S.-E. de Pesth; 8,000 hab. Industrie agricole.

KOROS (NAGY-), ville de l'empire d'Autriche, comitat et à 74 kilom. N.-E. de Pesth; 16,412 hab. Gymnase calviniste. Récolte de bons vins rouges; élève de bétail. Foires importantes.

KOROS-BANYA ou **ALTENBOURG**, bourg de l'empire d'Autriche, dans la Transylvanie, à 55 kilom. N.-O. de Carlsbourg, sur le Koros-Blanc; 1,700 hab. Mines d'or peu importantes et orpaillage.

KOROS (Alexandre CSOMA DE), voyageur et orientaliste hongrois. V. CSOMA DE KOROS.

KOROTAÏAK ou **COROTAÏAK**, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 78 kilom. S. de Voronéje, sur la rive droite du Don, ch.-l. de district; 4,500 hab. Cette ville fut fondée en 1642 pour protéger la frontière contre les incursions des Tartares.

KOROTCHA, ville de la Russie d'Europe, gouv. et à 146 kilom. S.-E. de Kourske, sur une rivière de son nom; 10,800 hab. Elle est assez bien bâtie et renferme plusieurs églises et une fabrique de salpêtre. Il s'y fait un grand commerce des pommes renommées de son territoire. Il s'y tient plusieurs foires par an. Ella a été fondée en 1658 par les ordres du czar Michel Federovitch, pour servir de rempart contre les incursions des Tartares de la Crimée.

KORRAH, en anglais *Kurrah*, ville forte de l'Indoustan anglais, dans la présidence de Pendjab, dans l'ancienne province et à 53 kilom. N.-O. d'Allahabad, 60 kilom. S.-E. de Djounyr, sur la rive gauche du Gange. Fabrication de toiles de coton et d'indiennes. On y voit plusieurs temples indous. Cette ville était autrefois le chef-lieu d'un district

de même nom, remarquable par sa fertilité. Elle a déchu insensiblement depuis que l'empereur Akbar transféra la résidence du gouverneur de ce district à Allahabad. Prise par les Anglais en 1818.

KORREL s. m. (kor-rèl). Métrol. Mesure de poids des Pays-Bas, équivalant exactement au décigramme.

KORRIG le Nain ou **GWYON le Voyant**, noms sous lesquels on désigne, dans la mythologie celtique, un personnage qui se tient auprès de Koridwen, la fée blanche, celle qui retient toute science dans la nuit première et qui a mis les six plantes efficaces dans la chaudière d'airain entourée des perles de la mer. Gwyon veille sur le vase et mêle le breuvage. Trois gouttes bouillantes rejaillissent sur sa main; il porte son doigt à ses lèvres; à l'instant même, la science universelle se dévoile à lui. Koridwen, irritée, s'élance pour l'anéantir. Il fuit, et tous deux prennent tour à tour mille formes diverses, l'un pour échapper, l'autre pour atteindre. Enfin, Gwyon s'étant changé en grain de blé, la déesse, changée en poule noire, le saisit et l'avale. Elle conçoit aussitôt, et, après neuf mois, met au monde un enfant merveilleux qui reçoit le nom de Taliésin, c'est-à-dire *front rayonnant*. Taliésin, incarnation de Gwyon, est, selon M. Henri Martin, la personnification de la science humaine et spécialement de la grande organisation religieuse, poétique et scientifique des Gaulois: c'est le druidisme fait homme. Ce symbole profond et enfantin à la fois, qui recèle la lutte de la Nature et de l'Esprit, semblerait, d'après le même savant, avoir été le fond de mystères célébrés par les Gaulois depuis une époque très-antique, et qui ne devaient pas disparaître avant la fin du moyen âge; il en est même resté des vestiges dans le pays de Galles jusqu'au XVe siècle. Les anciens n'ont pas méconnu l'étroite parenté de ces mystères avec ceux de Samothrace, où se retrouve presque exactement le même symbole. Gwyon est le Gigon des Phéniciens, le Casmil pélasgique; Koridwen est la grande déesse des rites cabiriques de Thrace et de Phrygie. Un indice très-positif, c'est que les noms des Cabires, ces génies cosmiques de l'Asie occidentale, se retrouvent, à peine altérés, dans les traditions irlandaises. Les nains ou korrigans sont le peuple de Gwyon, le nain par excellence, appelé nain peut-être pour exprimer que la force n'est pas dans le corps, mais dans l'esprit; les naines, les fées de nos contes populaires, sont le peuple de Koridwen. Les mythes gaulois, qui semblent la source du culte dorien d'Apollon, se confondent ici avec les mythes des races plus anciennes des Phrygiens, des Phéniciens, des Pélasges, indication d'un âge où les fils de Japhet et ceux de Sem étaient en contact du Pont-Euxin à la mer de Syrie. Les Gaëls apportèrent sans doute avec eux ces symboles en Occident, et il se pourrait que le nom d'Albion ou Alwion, au lieu de signifier l'*île blanche*, comme l'ont cru les Latins, signifiât l'île de Gwyon. Dans ses rapports avec Koridwen, Gwyon est une espèce de Prométhée révélateur. Le développement de son culte lui donne à la fois les attributs de Mercure-Hermès, dieu du commerce, des voyages, des chemins, des limites, de toutes les relations sociales, et les attributs d'Apollon en tant que dieu de la poésie, du savoir, de la lumière intellectuelle, tandis que Bel-Heol n'est que le dieu de la lumière et de la chaleur physique. Ce civilisateur par excellence est l'inventeur du moyen par lequel les hommes se communiquent leur pensée à travers le temps et l'espace, c'est-à-dire de l'écriture. Gwyon a un autre nom, un autre aspect: on ne l'appelle plus ici le nain, le petit génie éducateur, mais le père; il devient Teutatès, figure formidable et obscure.

Chez nos ancêtres, la voie lactée était appelée la *ville de Gwyon*, *Caër* ou *Ker-Gwydion*. Certaines légendes bardiques donnent pour père à Gwyon un autre génie appelé *Don*, qui réside dans la constellation de Cassiopée et qui figure comme le roi des fées dans les croyances populaires de l'Irlande. Même lors de persécutions des empereurs romains, Gwyon ne cessa pas d'être en vénération chez les Gaulois; il resta honoré sous son nom de Korrig le Nain, particulièrement par les nautoniers du Rhône et de la Saône. Il est représenté, dans l'*Antiquité expliquée* de Montfaucon, sous la figure d'un nain tenant une bourse.

KORRIGAN s. m. (kor-ri-gan). Superst. Nom que l'on donne, en Bretagne, à des esprits malfaisants, que les uns considèrent comme des fées, les autres comme des nains hideux.

— **Encycl.** Les *korrigans* sont des nains bretons qui, selon la tradition, habitent les monuments druidiques appelés, à cause de cela, maisons des *korrigans*. Selon cette même tradition, dont l'origine est fort ancienne, les *korrigans* forcent les voyageurs à danser en rond avec eux, en répétant: « Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche. » La plus connue des légendes bretonnes ayant trait aux *korrigans* est celle qui est intitulée *Lao et les korrigans*. Lao, célèbre sonneur, qui est arrivé des montagnes pour mener la danse au pardon de l'Armor, se rit des frayeurs des femmes qui, en revenant du pardon, ne veulent pas traverser une bruyère parce qu'il s'y trouve une ville de *korrigans*. « Par le ciel! s'écrie-t-il, j'ai déjà parcouru de nuit toutes les routes des pardons, et je n'ai jamais vu vos petits hommes noirs comptant leur argent au clair de lune, comme on le dit à la veillée. Montrez-moi la route qui conduit à la ville des *korrigans*, et j'irai leur chanter les jours de la semaine. » Et il part dans la lande en jouant du biniou. Mais quand il est proche de la maison des *korrigans*, voilà qu'il lui semble entendre un murmure qui va grandissant et qui ressemble d'abord au gazouillement d'une source, puis au bruit d'une rivière, puis au grondement de la mer; et il y a dans ce grondement mille rumeurs différentes: ce sont tantôt des rires étouffés, tantôt des sifflements furieux, tantôt des chuchotements à voix basse, tantôt des froissements de pas sur l'herbe desséchée. Lao commence à souffler moins fort; son œil inquiet se promène à droite et à gauche sur la lande. On dirait que les touffes de bruyères se sont animées; toutes semblent s'agiter et marcher dans l'ombre; toutes prennent des formes de nains hideux, et les voix deviennent plus distinctes.... Tout à coup, la lune se lève et Lao pousse un cri! A droite, à gauche, derrière, devant, partout, aussi loin que son œil peut voir, la lande est couverte de *korrigans* qui accourent. Lao, éperdu, recule jusqu'au menhir et s'y adosse; mais les *korrigans* l'ont aperçu et l'entourent en criant de leur voix de cigale: « C'est le beau sonneur de Cornouailles, qui est venu pour faire danser les *korrigans*. » Lac veut faire le signe de la croix, mais tous les petits hommes l'entourent en criant: « Tu nous appartiens, Lao, tu n'es pas en état de grâce; sonne donc, beau sonneur, et mène la danse des *korrigans*. » Lao résiste en vain; dominé par une puissance magique, il sent le biniou s'approcher de ses lèvres, il joue, il danse malgré lui, et les *korrigans* l'entourent en dansant. L'un a saisi sa ceinture dénouée, l'autre s'est coiffé de son chapeau à chenilles bariolées; et chaque fois que Lao veut s'arrêter, tous reprennent en chœur: « Sonne, beau sonneur, sonne et mène la danse des *korrigans*. » Lao continua ainsi toute la nuit; mais à mesure que les étoiles devenaient plus pâles dans le ciel, les sons du biniou de Lao devenaient plus faibles, ses pieds se détachaient plus difficilement de la terre; enfin, l'aube du jour blanchit le ciel, les chants des coqs se firent entendre dans les fermes éloignées, et les *korrigans* disparurent. Alors, le sonneur des montagnes se laissa tomber sans haleine au pied du menhir. Le biniou se détacha de ses lèvres crispées; ses bras retombèrent sur ses genoux, sa tête s'affaissa sur sa poitrine pour ne plus se relever, et des voix répétèrent dans l'air: « Dors, beau sonneur, dors! tu as mené la danse des *korrigans*, tu ne mèneras plus celle des chrétiens. »

Une autre tradition, qui diffère singulièrement de la précédente, fait des *korrigans* des espèces de fées, et les érudits voient, dans cette croyance, la persistance, en Bretagne, des mystères druidiques. Ces fées connaissent l'avenir, commandent aux agents de la nature et sont douées d'une vertu magique par laquelle elles peuvent prendre toutes les formes et se transporter en un clin d'œil d'un bout du monde à l'autre. Tous les ans, au retour du printemps, elles célèbrent une grande fête de nuit; au clair de lune, elles assistent à un repas mystérieux, puis disparaissent aux premiers rayons de l'aurore. Suivant les mêmes traditions, ces fées sont ordinairement vêtues de blanc; cette couleur rappelle celle du vêtement des druidesses aïeules des *korrigans*. « Les paysans bas-bretons, dit M. A. Maury, n'ont point oublié tout à fait l'origine druidique des fées; ils assurent que les *korrigans* sont de grandes princesses gauloises, qui n'ont point voulu embrasser le christianisme lors de l'arrivée des apôtres; et voilà pourquoi, ajoutent-ils, la malédiction de Dieu les a frappées. De la tradition des neuf vierges dans différentes îles, Sena, Mona, Mont-Saint-Michel, etc., naquit, dans les croyances celtiques, l'île d'Avalon, séjour des *korrigans*, « cette île délicieuse d'Avalon, dit le roman d'Ogier le Danois, dont les habitants menoient vie très-joieuse, sans penser à nulle quelconque meschante chose, fors prendre leurs mondains plaisirs. »

KORSAC s. m. (kor-sak). Mamm. V. CORSAC et CHIEN.

KORSAK (Raymond), poëte polonais, né en Lithuanie en 1767, mort en 1817. Il était l'ami intime du général J. Jasinski, qu'il aida à soulever le peuple en Lithuanie, en 1794, et auprès duquel il combattit vaillamment, à Prague, où ce général trouva la mort. Fait prisonnier à cette bataille, il recouvra la liberté au bout d'une année, vécut, à partir de ce moment, dans la retraite, uniquement occupé de poésie et de belles-lettres. Il habita longtemps chez son ami Jean Bogust, président du gouvernement de Podolie, et mourut dans cette province. On cite, parmi ses meilleures œuvres: l'*Amour de la patrie*, poëme; la *Bibéïde*, poëme héroï-comique, et une préface pleine d'esprit aux *Réflexions poétiques sur la mort*, de Boka.

KORSAK (Julien), poëte polonais, né en 1807, mort à Novogorod en 1855. Il séjourna longtemps à Varsovie et à Saint-Pétersbourg, où il travailla avec une ardeur infatigable. De retour dans sa patrie, il se livra aux travaux littéraires. On a de lui: *Poésies* (Saint-Pétersbourg, 1830, 2 vol. in-8o); *Poésies* (Posen, in-4o); *Lara*, poëme imité de lord Byron (Vilna, 1836); *Poésies nouvelles* (Vilna, 1840, 2 vol. in-12); *Twardowski le prestidigitateur; Dialogue dramatique; Camoens à l'hôpital*; une belle traduction de *Roméo et Juliette*, de Shakspeare; mais le plus beau monument littéraire laissé par Korsak, c'est sa traduction de la *Divine comédie*, du Dante. Il y travailla pendant dix ans, et laissa le manuscrit complet, qui fut publié par S. Orgelbrand, en 1860, à Varsovie. Cette œuvre admirable, objet particulier de sa prédilection, fut le fruit d'une passion réelle qu'il éprouvait pour le plus grand poëte de l'Italie. Korsak s'était si bien identifié avec son divin modèle, que, contrairement à la plupart des traductions, pâles reflets de l'œuvre originale, celle du poëte polonais semble presque le produit de sa conception personnelle.

KORSAKOF (Alex.-Michailovitch **RIMSKOI-**), général russe, né en 1753, mort en 1840. Il entra de bonne heure dans l'armée, prit part, dans les Pays-Bas, à la campagne contre la France, et, deux années après, servit sous Valérien Zoubof dans la guerre contre la Perse. A l'avénement de Paul Ier, il fut promu lieutenant général, et envoyé, avec 30,000 hommes, en Suisse, pour soutenir Souvarof; mais, avant d'avoir pu opérer sa réunion avec ce dernier, il fut complétement battu par Masséna, près de Zurich (25 septembre 1799). Promu, en 1801, général d'infanterie et nommé, peu après, gouverneur général de Moscou, il s'acquit, par sa douceur et son humanité, l'amitié et le respect de tous ses administrés. Il fut rappelé après l'explosion du soulèvement de 1830, et devint plus tard membre du conseil de l'empire.

KORSCHA, dieu slave, présidant, selon les uns, à la médecine et à la science pharmaceutique; selon les autres, remplissant des fonctions analogues à celles de Bacchus. On le représente, à ce dernier point de vue, comme un gros homme couronné de feuilles de houblon et assis sur un tonneau de bière.

KORSCHAROWITE s. f. (korss-cha-ro-vite). Minér. Substance cristallisée, appartenant à la classe des amphiboles.

— **Encycl.** La *korscharowite* est une amphibole qui se rencontre dans un calcaire de la vallée de Slüdänka, près du lac Baïkal, avec le lapis-lazuli et la stapolithe.

D'un blanc sale, fortement translucide sur les bords, fusible au chalumeau en une perle transparente, la *korscharowite* a une densité de 2,97. Elle contient:

Silice.	45,99
Albumine.	18,20
Oxyde ferreux.	2,40
Chaux.	12,78
Magnésie.	16,45
Potasse.	1,06
Soude.	1,53
Perte au feu.	0,60
	99,01

Elle présente deux directions de clivage distinctes, qui font entre elles un angle de 124o. Sa dureté égale 5 à 5,5. Quelquefois elle est incolore et douée d'un très-grand éclat, quelquefois brune et d'un éclat moins vif. Chauffée, elle se fonce en couleur avant de fondre. Après fusion, elle donne, par le refroidissement, un verre semi-transparent.

KORSŒR, ville de Danemark, dans l'île de Séeland, sur une langue de terre qui sépare la baie de ce nom du Grand-Belt, à environ 115 kilom. de Copenhague; 3,000 hab. Korsœr est la tête du chemin de fer de Copenhague-Korsœr, du côté du Grand-Belt, ce qui, depuis l'achèvement de cette ligne en 1856, a singulièrement favorisé le développement du service régulier des bateaux à vapeur, et ce qui met Korsœr en communication journalière avec Hyborg, Aarkuus et Kiel. Exportation de grains, surtout avec la Norvége et l'Angleterre; usines métallurgiques, fabriques de tuile, fours à chaux, etc.; 35 bâtiments de commerce, jaugeant ensemble 1,511 lasts. Korsœr était autrefois un port de mer d'où l'on faisait voile pour la Fionie. Le roi de Suède, Charles-Gustave, y aborda, le 8 août 1658, quand il entreprit la campagne contre le Danemark. M. Henri Martin a observé, aux environs de Korsœr, un grand nombre de tumulus, monuments qui semblent, dit le savant historien, rappeler une grande nécropole des anciens peuples de la Scandinavie.

KORTE ou **KORTTE** (Jonas), voyageur allemand, né à Altona en 1683, mort dans la même ville en 1747. Il exerçait la profession de libraire à Altona, lorsqu'il fit, en 1713, un voyage à Constantinople. S'étant défait de sa maison de commerce, il partit, en 1737, pour Venise, puis visita successivement l'Egypte, Jérusalem, les principales villes de la Syrie et de la Mésopotamie, et revint en Allemagne en 1739. Il a composé et publié la relation de ce dernier voyage, sous le titre suivant: *Voyage à la terre promise, mais qui est maintenant, depuis dix-sept cents ans, sous la malédiction; comme aussi en Egypte, au mont Liban, etc.* (Altona, 1741, in-8o), qu'il fit suivre de plusieurs suppléments imprimés à Halle (1746-1751).

KORTE (Pierre-Christian), général français, né à Gerrsheim (Prusse) en 1788, mort en 1862. A seize ans, il s'engagea dans les hussards, fit les guerres d'Autriche, de Prusse, de Pologne, d'Espagne, de Russie, devint sous-lieutenant en 1812, se signala par sa belle conduite pendant la campagne de Saxe (1813), ce qui lui valut le grade de lieutenant, et reçut trois blessures à la bataille de Brienne, en 1814. Capitaine adjudant-major en 1819, Korte se distingua pendant la campagne d'Espagne, en 1822, passa chef d'escadron en 1832, fut alors envoyé en Afrique, où il devint lieutenant-colonel de spahis (1837), donna de nouvelles preuves de sa bravoure contre les Arabes, puis fut successivement promu général de brigade en 1843 et général de division en 1848. Appelé alors à Paris et mis à la tête de la division de cavalerie de réserve, il prit part à la répression de l'insurrection de juin 1848, et contribua à réprimer l'insurrection qui éclata après le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Napoléon III, dont il était un zélé partisan, lui donna un siége au Sénat, le 31 décembre 1852.

KORTE (Gottlieb), philologue allemand. V. KORTTE.

KORTHOLT (Christian), célèbre théologien protestant, né à Burg (Holstein) en 1633, mort à Kiel en 1694. Il commença ses études dans sa ville natale et les termina à l'Académie de Rostock, où il prit, en 1656, le grade de docteur en philosophie. Il visita ensuite les universités d'Iéna, de Leipzig et de Wittemberg, et se signala, dans plusieurs discussions publiques, contre les docteurs catholiques. En 1663, il fut nommé professeur de grec à l'université de Rostock, et, en 1665, professeur de théologie à l'université de Kiel, nouvellement fondée, et qui prit un brillant essor sous son impulsion. Il en fut nommé vice-chancelier perpétuel. Particulièrement estimé du duc de Holstein, son souverain, il lui donna de fréquentes preuves de son attachement en refusant des offres très-flatteuses venues de divers côtés. Il laissa un grand nombre d'ouvrages sur les différentes branches de la théologie, et, en particulier, sur les antiquités ecclésiastiques, qu'il professait depuis 1860. Nous citerons: *Tractatus de origine et progressu philosophiæ barbaricæ, hoc est chaldaïcæ, ægyptiacæ, persicæ, indiæ, gallicæ, deque ipsorum philosophorum dogmatibus et moribus* (Iéna, 1650, in-4o), ouvrage qui tient beaucoup moins que ne promet son titre; *De persecutionibus Ecclesiæ primitivæ, veterumque martyrum cruciatibus* (Iéna, 1660, in-8o; nouv. édit. augm., Kiel, 1689, in-4o); *De nestorianismo* (Rostock, 1662, in-4o); *Paganus obtrectator sive tractatus de calumniis gentilium in veteres christianos* (Rostock, 1663, in-4o; Kiel, 1698, in-4o; Lubeck, 1703, in-4o); *De religione ethnica, mohammedana et judaïca* (Kiel, 1666, in-4o); le *Culte public des anciens chrétiens comparé à celui des modernes* (Francfort, 1672, in-12); *Tractatus theologico-historico-philologicus de variis sacræ Scripturæ editionibus, in quo de textu divinarum litterarum originario, diversis ejus translationibus et celebrioribus operibus biblicis agitur* (Kiel, 1668, in-4o; nouv. édit. augm., 1686, in-4o); *Commentarius in epistolas Plinii et Trajani de christianis primævis* (Kiel, 1674, in-4o); *De Christo crucifixo* (Kiel, 1678, in-4o); *Pastor fidelis, sive De officio ministrorum Ecclesiæ* (Hambourg, 1696, in-12); *Prodromus ingenui theologiæ cultoris academicus, seu De adparatu ad studium sacro sanctæ theologiæ* (Francfort, 1704, in-8o); *Historia ecclesiastica Novi Testamenti a Christo nato usque ad seculum* XVII (Leipzig, 1697, in-4o; Hambourg, 1708, in-4o); *Preuve fondamentale de la religion chrétienne dans ses doctrines les plus importantes* (Leipzig, 1752, in-8o).

KORTHOLT (Sébastien), érudit danois, fils du précédent, né à Kiel vers 1670, mort dans cette ville vers 1740. Après avoir pris ses degrés en philosophie, il fut pourvu d'une chaire de poésie à l'université de sa ville natale, en 1701, et devint bibliothécaire de l'université. Il était en correspondance avec les hommes les plus distingués de l'époque. On a de lui: *Disquisitio de enthusiasmo poetico* (Kiel, 1696, in-4o); *De poetis episcopis* (Kiel, 1699, in-4o); *De puellis poeticis, in tenerrima ætate eruditis et omissis a Bailleto* (Kiel, 1700, in-8o); *De studio senili, seu De viris doctis qui ad studia litterarum se tarde contulerunt* (Kiel, 1701, in-4o); *Dissertatio qua poeticam veterem romanam et græcam a contemptu scriptoris Parrhasianorum* (Jean Leclerc) *vindicat* (Kiel, 1703, in-4o); *De bibliotheca Academiæ Kilionensis* (Kiel, 1705, in-4o), etc.

KORTHOLT (Mathias-Nicolas), érudit danois, frère du précédent, né à Kiel en 1674, mort à Giessen en 1725. En 1700, il fut nommé professeur de poésie et d'éloquence à l'Académie de Giessen, puis bibliothécaire de l'Académie. Dans sa leçon d'ouverture, il s'efforça de montrer, contre l'opinion de Perrault, que les orateurs anciens sont supérieurs aux modernes. On a de cet auteur: *De Cicerone christiano, sive eloquentia Lactantii ciceroniana* (Giessen, 1711, in-4o); *Parænesis de bibliothecis maxime publicis utiliter adeundis* (Gies-

sen, 1716, in-4°); *Programma de arte loquendi, arte tacendi perficienda* (Giessen, 1721, in-4°).

KORTHOLT (Christian), érudit et théologien danois, fils de Sébastien et neveu du précédent, savant théologien, né à Kiel en 1709, mort à Gœttingue en 1751. Après avoir terminé ses études dans sa ville natale, il visita la Hollande et l'Angleterre. Revenu en Allemagne, il fut nommé recteur du petit collége de Leipzig, et, peu de temps après, professeur de théologie à l'université de Gœttingue, où il termina sa carrière. On a de lui : *De sacrorum chistianorum in Cimbria primordiis* (Kiel, 1728, in-4°); *Commentatio historico-ecclesiastica de ecclesiis suburbicariis*, (Leipzig, 1731, in-4°); *Conjectura de diocæsi episcopali quam sæculo quarto habuit pontifex romanus* (Leipzig, 1732), dans les *Acta erudit. Lips.; De enthusiasmo Mohammedis* (Gœttingue, 1745); *De Simone Petro, primo apostolorum et ultimo* (Gœttingue, 1748, in-8°). Kortholt est l'éditeur des *Leibnitzii epistolæ ad diversos* (Leipzig, 1734-1742, 4 vol. in-8°).

KORTI, ville forte de la Nubie, sur la rive gauche du Nil, dans le pays de Chaykié, à 70 kilom. E. de Vieux-Dongolah; 2,000 hab. En 1819, Ismaïl-Pacha, fils du vice-roi d'Egypte, y remporta sur les Arabes une victoire à la suite de laquelle Korti fut presque entièrement détruite.

KORTTE ou **KORTE** (Gottlieb), en latin **Cortius**, philologue allemand, né Beskau (basse Lusace) en 1698, mort en 1731. A l'étude de la théologie, il joignit celle de la phi osophie et de la jurisprudence, se fit recevoir docteur en droit en 1724, et fut appelé, deux ans plus tard, à professer cette dernière science à Leipzig. C'était un homme fort instruit, qui a publié de nombreux travaux dans les *Acta eruditorum*, donné des éditions estimées des *Tres satyræ Menippeæ* (Leipzig, 1720), des œuvres de *Salluste* (Leipzig, 1724), de la *Pharsale* de Lucain (Leipzig, 1726), des *Lettres* de Pline le Jeune (Amsterdam, 1734), et fait paraître plusieurs ouvrages originaux, notamment : *De usu orthographiæ latinæ* (Leipzig, 1720-1722); *De origine et jure sceptrorum* (Francfort, 1724); *De jure quod natura omnia animalia docuit* (Leipzig, 1727, in-4°); *Vindiciæ prætoris romani et juris honorarii* (Leipzig, 1730, in-4°).

KORTTE (Jonas), voyageur allemand. V. KORTE.

KORTUM (Charles-Arnold), médecin et poëte comique allemand, né Muhlheim (duché de Berg) en 1745, mort en 1824. Il fut reçu docteur en médecine à Duisbourg en 1767, pratiqua quelque temps dans sa ville natale, puis se fixa à Bochum, dans le comté de la Marche, en 1771. Kortum fut un écrivain très-laborieux, mais un médiocre savant, et son *Histoire de la médecine* est sans valeur. Outre plusieurs articles insérés dans divers journaux, nous avons de lui *Dissertatic inauguralis de epilepsia* (Duisbourg, 1767, in-4°); *De l'urine* (Duisbourg, 1793); *Esquisse d'une histoire et de la médecine* (Unna, 1809), etc. Mais Kortum ne s'occupa pas seulement de médecine; il s'adonna aussi à la poésie, et composa trois poëmes comiques qui l'ont rendu très-populaire en Allemagne. Ils sont intitulés : la *Jobsiade*, ou *Vie, opinions et actes du candidat Jobs* (Munster, 1784); la *Lanterne magique* (Wesel, 1784-1786); la *Noce d'Adam* (Wesel, 1788).

KORTUM (Charles-Georges-Théodore), médecin allemand, né à Dortmund (Westphalie) en 1765, mort vers 1826. Il fit ses études à l'université de Gœttingue, où il fut reçu docteur en 1785. Après avoir pratiqué quelque temps dans sa ville natale, il se fixa à Stollberg, petite ville du duché de Julliers, dont il fut nommé médecin pensionné en 1790. Kortum était lauréat de la Société de médecine de Paris, qui lui avait décerné un prix pour son *Traité sur les scrofules* (1790, 2 vol. in-8°). Kortum avait encore écrit : *Dissertatio de apoplexia nervosa* (1785, in-8°); *Bibliothèque de médecine pratique* (1789-1791, 3 vol. in-8°).

KORTUM (Jean-Frédéric-Christophe), historien allemand, né à Tichhorst (Mecklembourg) en 1788, mort en 1858. Après avoir étudié aux universités de Halle, de Gœttingue et d'Heidelberg, il devint, en 1812, professeur à l'institut de Fellenberg, à Hofwyl, s'engagea, l'année suivante, dans les francs-chasseurs, et vint, avec les alliés, à Paris, en 1814. Il reprit, à son retour, ses fonctions à Hofwyl, passa ensuite au collége d'Aarau et au gymnase de Neuwied, et occupa plus tard la chaire d'histoire successivement aux universités de Bâle (1821), de Berne (1833) et d'Heidelberg (1840). Son ouvrage le plus remarquable est l'*Histoire de la Grèce depuis l'époque la plus reculée jusqu'à la chute de la ligue achéenne* (Heidelberg, 1854, 3 vol.), livre qui témoigne de profondes recherches et qui est écrit tout à fait dans l'esprit de Thucydide. On a encore de Kortum, entre autres ouvrages : *Histoire de la formation des ligues des villes libres au moyen âge* (Zurich, 1827-1829, 3 vol.); *De la place de l'historien Thucydide dans les partis de la Grèce* (Berne, 1833); *Histoire du moyen âge* (Berne, 1836-1837, 2 vol.); *Histoire romaine* (Heidelberg, 1843), etc. Après sa mort, Reichlin-Meldegg a publié, d'après les manuscrits qu'il laissait, une *Histoire de l'Europe pendant la transition du moyen âge aux temps modernes* (Leipzig, 1861, 2 vol.), et des *Recherches historiques* (Leipzig, 1863).

KORYCKI (Michel), poëte et prédicateur polonais, né en 1714, mort en 1784. Il entra dans la compagnie de Jésus et s'adonna avec succès à l'enseignement et à la prédication. Son éloquence et ses productions poétiques lui valurent la faveur et l'estime de Stanislas-Auguste, roi de Pologne. Ses principaux ouvrages sont : *Epigramma in Stanislaum-Augustum, regem Poloniæ; Elegia ad Joannem Danielem Janocki; Elegia in Vulcanum* (Varsovie, 1780). Le recueil complet des poésies de Korycki a été publié sous le titre de *Carmina M. Korycki S. J.* (Plotzk, 1817, in-8°).

KORZEC s. m. (kor-zèk). *Métrol.* Nom d'une mesure de capacité usitée en Pologne, et valant 51lit,137.

KOS s. m. (koss). Anthropol. Nom donné à des Nogaïs du sexe masculin, qui deviennent semblables à de vieilles femmes.

— **Encycl.** « La plus remarquable des races du Kouban, dit le voyageur allemand Reineggs, est celle des Nogaïs ou Mongoutaïs; elle se distingue de toutes les autres par les traits et la physionomie mongole. Les hommes ont des visages larges et charnus, les pommes des joues élevées et les yeux enfoncés dans la tête; leur barbe n'est composée que de cinquante à quatre-vingts poils. Lorsque les maladies les énervent ou que l'âge produit cet effet, leur peau se ride sur tout le corps. Le peu de poils qu'ils avaient à leur barbe tombe, et le malade prend tout l'air d'une femme; il devient impuissant, et ses actions et ses sensations n'ont plus rien de masculin. Dans cet état, il est obligé de fuir la société des hommes; il reste avec les femmes, s'habille en femme, et quiconque le verrait parierait mille contre un qu'il voit une femme vieille et laide. » C'est ce qu'on appelle des *kos* ou *koss* dans le pays. Dans son voyage au Caucase, le comte Jean Potocki vit, près d'un lieu nommé les *Puits-Rouges*, un troupeau conduit par un vieux Nogaï imberbe, qu'il prit pour une vieille femme. Selon lui, les *kos* ne revêtent pas la tunique rouge et le voile des femmes nogaïs; mais les vieilles femmes négligeant leur toilette et se contentant souvent de mettre une pelisse de mouton à cru sur leur peau ridée et un bonnet de mouton sur leur tête, on ne peut les distinguer d'avec les *kos*, et comme ceux-ci sont toujours assez vieux et plus faibles que les autres vieillards, ils restent volontiers dans les huttes ou dans les chariots avec les femmes. Voilà la vérité; il est impossible de ne pas voir dans les *kos* des Tartares et des Turcs les *enarées* d'Hérodote et d'Hippocrate.

KOSA, *chef de la tribu des Coraïschites*, ancêtre de Mahomet, né en 398 de notre ère, mort vers 480. Ses talents et ses éminentes qualités lui valurent une haute considération dans sa tribu. Il épousa la fille de Halil, gardien de la maison sainte, s'empara, vers 440, de l'intendance de la Caaba et du pouvoir politique, réunit autour de la Caaba les familles de sa tribu, d'où son surnom de **El Moud-Jammi** (le rassembleur), afin d'avoir auprès de lui des soutiens de son autorité, fonda ainsi la ville de La Mecque, et y fit construire un palais appelé *Darennadwa* (hôtel du conseil), où se traitèrent les affaires publiques, s'accomplirent les principaux actes de la vie civile, et où se trouvait l'étendard (*liwa*) que Kosa remettait aux Coraïschites lorsqu'ils partaient pour faire une guerre. Ce chef, qui réunissait entre ses mains les principales attributions religieuses, civiles et politiques, convoquait et présidait le conseil de la nation et levait les impôts. Il fit reconstruire la Caaba, imposa une taxe annuelle pour venir en aide aux pèlerins qui venaient visiter ce temple, et transmit en mourant son pouvoir à son fils Abd-Eddar.

KOSADAWLEF ou **KOSSADAVLEFF** (Jean-Pierre), homme d'État russe, né à Moscou en 1777, mort en 1819. Après avoir fait ses études de philosophie sous Platner, à Leipzig, et visité les principales contrées de l'Europe, il retourna dans son pays, devint, en 1816, ministre de l'intérieur, et justifia la confiance qu'avait en lui l'empereur Alexandre en s'attachant à créer des établissements d'utilité publique, à améliorer ceux qui existaient et à amener progressivement la suppression du servage. Ce fut notamment sur sa proposition que le czar abolit dans l'Esthonie la servitude personnelle des paysans (1816). Ce remarquable homme d'Etat avait, sur le rôle que doit jouer le gouvernement, les idées les plus sages, idées généralement encore méconnues en Europe, en France aussi bien qu'en Russie. Selon lui, le gouvernement doit se borner à protéger les intérêts, à assurer la tranquillité publique, à écarter les entraves qui pèsent sur les transactions; il doit faire sentir le moins possible son action et ne point intervenir dans tout ce qui peut être fait par les particuliers au point de vue des intérêts, du commerce, de l'industrie, etc. Alexandre, dit-on, lui ayant demandé un jour pourquoi les progrès de l'agriculture et de l'horticulture étaient beaucoup plus rapides dans ses Etats que ceux de l'industrie, Kosadawlef lui répondit : « C'est que le gouvernement n'intervient ni dans la culture des champs ni dans celle des jardins, et qu'il en laisse le soin aux propriétaires fonciers. » Il était sénateur et conseiller intime du czar.

KOSAKS ou **KOSAQUES**, peuple de la Russie méridionale. V. COSAQUE.

KOSCHMIN, ville de Prusse, *prov.* et à 70 kilom. S.-E. de Posen, sur l'Orla; 3,439 hab. Tribunal criminel. Commerce de céréales et bestiaux.

KOSCIUSKO (Thadée), illustre patriote polonais, né à Siehnowieze (Lithuanie) le 12 février 1746, mort à Soleure (Suisse) le 15 octobre 1817. Son père, gentilhomme pauvre, était fermier d'un grand domaine du comte Flemming, beau-père d'un Czartoryski. Grâce à la protection du comte, Kosciusko fut placé de bonne heure à l'école des cadets, que le roi Stanislas Auguste venait de fonder à Varsovie Il y arriva dans les plus heureuses dispositions. « Enfant, dit Michelet, il était plein d'ardeur, avide d'apprendre, d'agir; il semblait que l'action, toujours ajournée pour le père, s'était comme accumulée et qu'elle éclatait dans son fils. » Il arriva aux écoles au moment où la Pologne acceptait un roi, le dernier, de la main même des Russes. Il se fit remarquer par son travail, son intelligence, et fut désigné, après examen, pour un des élèves qui devaient voyager dans les principaux instituts militaires de l'Europe. Il fut, en cette qualité, envoyé à l'académie militaire de Versailles, puis à Brest, pour étudier la fortification et la tactique navale. Il séjourna ensuite à Paris jusqu'au moment du premier partage de la Pologne, en 1772. Il revint alors à Varsovie, avec le grade inutile de capitaine d'artillerie. C'est à cette époque qu'il devint amoureux de la fille de l'hetman de Lithuanie, Joseph Sosnowski, orgueilleux et puissant seigneur, qui aurait considéré l'union de sa fille, la belle Sosnowska, avec Kosciusko, comme une mésalliance. Les jeunes gens s'aimaient et résolurent de s'enfuir; mais à quelques lieues du château, le père les surprit, à la tête d'une bande d'hommes armés. Kosciusko fit face à toute la troupe avec un courage inouï et resta sur le terrain gravement blessé. Aussitôt qu'il fut rétabli, il partit pour l'Amérique avec bon nombre d'émigrés polonais qui allèrent s'y faire glorieusement tuer pour la liberté. « C'était, dit Michelet, une belle occasion pour un Polonais que cette guerre d'Amérique. Un grand souffle de jeunesse, un poétique élan de révolution animaient ces volontaires de toute nation qui étaient accourus là. Tous étaient très-purs encore, beaux de désintéressement et d'innocence. »

Kosciusko s'enrôla comme volontaire, acquit, par sa bravoure et ses talents, le grade de colonel et d'ingénieur, fut pris pour aide de camp par Washington, nommé ensuite général de brigade, et eut part, en 1783, aux récompenses nationales votées par le congrès. Il revint en Pologne après la paix et fut l'objet d'ovations enthousiastes. Lors du soulèvement de sa patrie, en 1792, Kosciusko en fut un des principaux chefs. A son retour d'Amérique, il avait trouvé la Pologne expirante; pour la retenir au bord de l'abîme, il eût fallu, ce qu'il faudrait encore aujourd'hui, une révolution sociale. Un million de nobles gouvernaient quinze ou dix-huit millions de serfs. Il fallait émanciper les paysans, en faire des citoyens, les appeler tous à la défense de la terre commune. C'est ainsi seulement que le pays pouvait se régénérer, reconquérir son indépendance et sa liberté, débarrasser le sol de la patrie de l'invasion étrangère. Malheureusement, la noblesse polonaise était complétement opposée à ces réformes et préféra succomber plutôt que de consentir à l'émancipation des paysans.

Kosciusko entra dans l'armée; avec 4,000 hommes, il vainquit 20,000 Russes, à Zielenée (18 juin), et soutint à Dubienka, avec une poignée de braves, une lutte héroïque après laquelle il fut contraint à la retraite (17 juillet). Effort inutile, car bientôt après l'ambassadeur russe se rendait maître des membres les plus courageux de la diète et arrachait, des mains d'un roi sans énergie et sans courage, le décret qui acceptait le second partage et réduisait l'armée nationale à 15,000 hommes (1793). L'Assemblée législative de France avait accordé à Kosciusko le titre de citoyen français. Le grand patriote exilé visita notre pays aussitôt après le triomphe des Russes, mais préféra se fixer à Dresde, pour être plus à proximité de sa patrie, que l'insolente domination du vainqueur ne pouvait manquer de soulever prochainement. En effet, une conjuration ne tarda pas à s'ourdir en silence. Au commencement de 1794, des émissaires furent envoyés à Kosciusko pour lui offrir le commandement des troupes insurrectionnelles et la dictature. Il accepta. Le 24 mars, dans la nuit, il entrait à Cracovie. Toute la ville était illuminée, on le porta en triomphe; c'était le dernier espoir de la patrie expirante. On l'appelait le sauveur, et, de fait, il pouvait sauver la Pologne si elle eût voulu lui obéir. Les habitants de Cracovie publièrent le même jour un manifeste, dans lequel on remarque les passages suivants : « Ayant la ferme résolution de périr et de nous ensevelir sous les ruines de notre pays ou de délivrer la terre natale d'une oppression féroce et d'un joug plein d'opprobre, nous déclarons, à la face du ciel et de tout le genre humain, qu'en usant du droit incontestable de défense contre la tyrannie et contre l'oppression armée, nous réunissons, dans un esprit de patriotisme, de civisme et de fraternité, toutes nos forces; et, persuadés que le succès de notre grande entreprise dépend surtout de notre étroite union, nous renonçons à tous les préjugés de l'opinion et des distinctions qui ont partagé ou qui ont pu séparer jusqu'à présent les citoyens, habitants d'une même terre, et les fils d'une même patrie. » C'étaient là de belles paroles, c'était là le salut; malheureusement, ce programme ne devait pas être longtemps et fidèlement observé.

Aussitôt dictateur, Kosciusko décréta la levée générale de toute la jeunesse polonaise de dix-huit à vingt-sept ans, sans distinction de classe, et commença à reformer à la hâte une armée nationale. Avec quelques milliers de soldats, il remporta bientôt sur les Russes, à Raclawice, une sanglante et décisive victoire, qui détermina le soulèvement du pays tout entier (4 avril). Joseph Poniatowski, qui avait été généralissime dans la précédente guerre, vint modestement se ranger sous les drapeaux du libérateur. Mais bientôt, les Prussiens se joignant aux Russes, les Polonais allaient se trouver accablés par le nombre. La levée en masse fut entravée et déclarée impraticable par les grands propriétaires, qui retinrent leurs paysans. Kosciusko demanda alors un homme sur cinq familles; on le lui refusa et on persécuta même les familles de ceux qui obéissaient. Alors (7 mai 1794) Kosciusko, voyant qu'il n'y avait plus de salut que par le peuple, déclara que la terre appartient en partie au paysan qui la cultive depuis des siècles de père en fils, et il diminua de moitié le travail exigé par le propriétaire. Il fut aussitôt traité de *Jacobin*, et le roi de Pologne, monarque indigne qui vendait son pays à Catherine, publia un manifeste contre cette révolution, qui était, disait-il, la ruine des seigneurs. C'est ainsi que la division et les haines de parti mettaient encore en présence le peuple et l'aristocratie et perdaient le pays. Malgré tous ses efforts, Kosciusko ne put réunir qu'une armée de 33,000 hommes, avec laquelle il lutta longtemps et toujours avec avantage. Le 6 juin 1794, il perdit contre les Russes la bataille de Szczeing et se trouva, de plus, en présence du roi de Prusse, qui marchait contre lui à la tête de 24,000 hommes. Trahi, Kosciusko fit, néanmoins, une retraite admirable; mais Cracovie, par une autre trahison, fut livrée aux Russes. L'énergie lui manqua pour faire prompte justice; le peuple la fit en pendant trois traîtres, entre autres l'archevêque Kossakowski. Le clergé a été aussi fatal à la Pologne que l'aristocratie.

Pendant ce temps, Kosciusko, voyant son armée diminuer chaque jour, n'essaya plus que de couvrir Varsovie. Pendant quatre mois, il lutta héroïquement; enfin (5 octobre) il vit qu'il fallait mourir. Après une manœuvre habile autant qu'audacieuse, il se trouva accablé par le nombre, précipité de cheval et criblé de blessures. Un coup de sabre lui fendit la tête et le cou jusqu'aux épaules. Il fut laissé pour mort sur le champ de bataille de Macieowice. C'est alors que, suivant les versions russes, il aurait prononcé le fameux *Finis Poloniæ*. Mais ce mot n'est pas de lui, et il l'a repoussé plus tard comme un *blasphème*. On le croyait perdu : il resta près de trois jours sans reprendre connaissance. Renfermé dans les prisons de Pétersbourg, il ne revit la liberté qu'à la mort de Catherine II (1796). Il se rendit à New-York, où le congrès lui vota une somme de 150,000 fr. en récompense de ses anciens services, et il vint ensuite se fixer à Paris (1798). Sous le Directoire, sous le Consulat et sous l'Empire, Kosciusko encouragea ceux de ses compatriotes qui combattirent dans les rangs de l'armée française, mais il se tint lui-même constamment à l'écart. Il ne voulait rentrer dans la lice qu'à la condition d'une déclaration formelle du rétablissement intégral de la nation polonaise. Napoléon refusa toujours, obligé qu'il était, au milieu de ses guerres sans trêve, de ménager tantôt la Prusse, tantôt l'Autriche, tantôt la Russie, les trois puissances copartageantes de ce malheureux pays. Les promesses vagues, les demi-mesures ne réussirent pas à inspirer confiance à Kosciusko, et l'établissement du grand-duché de Varsovie en 1807, l'adjonction à ce fantôme d'Etat d'une partie de la Gallicie (1809), l'expédition de 1812 le trouvèrent impassible. Illusion d'une âme naïve, il crut un instant aux promesses fallacieuses d'Alexandre en 1814! Ce prince, à son arrivée à Paris, voulut que les officiers polonais rendissent hommage à leur ancien chef, et il fit placer, à la porte de son hôtel, des factionnaires de la garde impériale russe. « J'espère, lui écrivit-il, réaliser la régénération de la brave nation à laquelle vous appartenez. » Appelé par Alexandre lui-même à donner son avis sur la réorganisation de la Pologne, il déploya sous ses yeux une carte, indiquant du doigt les anciennes frontières de sa patrie, et demandant, de plus, comme garantie, qu'elles fussent fortifiées. Naturellement, on ne put s'entendre. A la sollicitation de ses compatriotes, Kosciusko se rendit au congrès de Vienne, pour y faire une dernière tentative. Découragé par ce qu'il vit dans cette orgie diplomatique, il quitta Vienne et vint se fixer à Soleure, dans la maison de Zeltner, son meilleur ami. Avant de mourir,

il affranchit les paysans de ses domaines de Lithuanie et légua une somme pour l'instruction des noirs en Amérique. Des honneurs funèbres lui furent rendus dans presque toute l'Europe et aux Etats-Unis. On transporta ses restes à Cracovie, dans le tombeau des rois de Pologne, à côté de J. Sobieski et de J. Poniatowski. Les habitants de Cracovie lui ont élevé un monument à la manière des anciens Sarmates : c'est un monticule en terre, de 46 toises à sa base et de 20 toises de hauteur, situé près d'une des portes de la ville.

Kosciusko était le chef du radicalisme polonais, radicalisme bien modeste et qui ne dépassait pas les idées de La Fayette et de Jefferson, ses deux modèles. Profondément démocrate, il comprit que la régénération de la Pologne ne pouvait se faire que par la régénération du paysan, par l'application des principes d'égalité contre lesquels la noblesse polonaise s'élève encore aujourd'hui. Avec plus d'énergie, il eût peut-être sauvé son pays; mais il fallait déchaîner la guerre sociale et il recula devant cette extrémité; il ne sut adopter que des demi-mesures et seulement à la dernière heure. Il est certain qu'il eut un moment entre ses mains le sort de la Pologne, qu'il vit comment elle périssait, comment elle pouvait être sauvée et qu'il n'eut pas la force d'imposer le salut, c'est-à-dire la mise en pratique de ses théories sociales. C'est le seul reproche qu'on puisse lui faire, et encore faut-il dire que, s'il n'a pas été à la hauteur des circonstances, c'est qu'il a rencontré des obstacles insurmontables de la part de ceux qu'il voulait sauver, au sein de son pays même, à qui il consacra toute son existence.

KOSEGARTEN (Bernard-Chrétien), théologien allemand, né à Harlem en 1722, mort en 1803. Il fut adjoint au pasteur de Grevesmuhlen en 1750, et nommé, en 1767, pasteur à Parchim. C'était un homme fort distingué, qui apporta dans les matières théologiques une liberté d'appréciation à laquelle il dut des désagréments sans nombre et de vives attaques. On a de lui : *Examen de la doctrine de l'abaissement du Sauveur* (Rostock, 1750); *Eclaircissement sur les péchés contre le Fils de l'Homme et le Saint-Esprit* (Rostock, 1751, in-8°).

KOSEGARTEN (Louis-Théobule), poëte et théologien allemand, fils du précédent, né à Grevesmuhlen (Mecklembourg) en 1758, mort à Greifswald en 1818. Après avoir été quelque temps recteur à Wolgast, il fut nommé, en 1792, prédicateur à Altenkirchen, dans l'île de Rugen, où, pendant quinze ans il remplit les fonctions de son ministère, employant ses loisirs à composer des poésies et des romans qui attirèrent sur lui l'attention des écrivains et des gens du monde. Une chaire d'histoire étant devenue vacante à l'université de Greifswald, en 1808, Kosegarten, qui était docteur en théologie et en philosophie, fut appelé à l'occuper. Par la suite, il y devint professeur de théologie, membre du consistoire, et enfin recteur de l'université. Comme prosateur, on lui doit des *Sermons* (Berlin, 1794) profondément empreints d'un caractère de mélancolie poétique, des discours, quelques traductioms d'ouvrages anglais, entre autres celle de *Clarisse*, de Richardson (1790-1793), et celle de la *Théorie des sentiments moraux*, de Smith (1791-1795), enfin des romans : les *Lunes de Rose d'Ewald* (Berlin, 1790); les *Lettres d'Haining à Emma* (Leipzig, 1791); *Ida de Plessen* (Dresde, 1800), délicieuse et piquante composition, son chef-d'œuvre en ce genre; *Bianca del Giglio* (Dresde, 1801, 2 vol.), et quelques nouvelles qui se recommandent par la naïveté, la simplicité et l'intérêt. Comme poëte, Rosegarten excelle dans la ballade, la légende, les chants lyriques qui n'exigent pas une grande élévation. Ses poésies manquent un peu de vigueur et de largeur; mais, dit Parisot, « le coloris en est frais et suave; le style, chaste et limpide, se déroule sans effort; sa versification facile et gracieuse encadre et ne gêne jamais sa pensée. Il y a de la localité, de la naïveté dans ses tableaux. Il y déploie des richesses de sentiment, les impressions vagues et fraîches, les couleurs un peu pâles du ciel de la Baltique. » Telle est la manière qui caractérise les *Mélancolies* (Stralsund, 1777, in-8°); les *Fleurs et joies* (Stralsund, 1778, in-8°); les *Poésies* (Leipzig, 1788); les *Rapsodies* (Leipzig, 1790-1794, 2 vol. in-8°); les *Poésies romantiques* (Dresde, 1800-1806, 6 vol.); *Joconde*, poëme idyllique (Berlin, 1803; le *Voyage à l'île* ou *Aloysius et Agnès* (Berlin, 1804), épopée idyllique; les *Chants de la patrie* (1813, 3e édit.); les *Légendes* (1816), etc., et de nombreuses odes, hymnes, élégies, éparses dans divers recueils périodiques. Ses *Œuvres poétiques complètes* ont été publiées à Greifswald (1824, 12 vol.). Hohmike a fait paraître ses *Discours et mélanges* en prose, à Stralsund (1831-1832, 3 vol.).

KOSEGARTEN (Jean-Godefroy-Louis), orientaliste et historien allemand, fils du précédent, né à Altenkirchen (île de Rugen) en 1792, mort en 1860. Après avoir étudié la théologie à Greifswald, il se rendit à Paris, où il se perfectionna dans la philologie et les langues orientales. De retour dans sa patrie, il fut nommé professeur de langues orientales à l'université d'Iéna (1817) et, sept ans après, chargé du même enseignement à l'université de Greifswald. On a de lui des éditions assez nombreuses, telles que celles de la *Moallaka*, d'Amru ben-Kelthum (Iéna, 1819); une traduction allemande d'un recueil de contes persans, intitulé : *Tûti-Nâmeh* (Stuttgard, 1822); *Observations sur le texte égyptien d'un papyrus de la collection de Minutoli à Berlin* (Greifswald, 1824); *Commentatio de prisca Ægyptiorum litteratura* (Weimar, 1828); une édition des *Annales de Taberi* (Greifswald, 1831); *Pomerania* ou *Origine et histoire de la Poméranie et de ses habitants* (Greifswald, 1816-1817, 2 vol.); *Monuments de l'histoire de la Poméranie et de l'île de Rugen* (Greifswald, 1834), etc.

KOSÉILA IBN LEMEZM, chef berbère, qui vivait dans la seconde moitié du VIIe siècle de notre ère. Il était chef des Berunes, dans le nord de l'Afrique, lors de l'invasion de cette région par les Arabes. Vaincu par Aboul-el-Moh'Adjer, lieutenant du calife Yézir, et fait prisonnier, il n'échappa à la mort qu'en embrassant l'islamisme, et devint bientôt l'ami de ce général. En 681, le commandement des possessions arabes en Afrique fut donné à l'émir Ok'ba. Ce personnage manifesta une vive antipathie contre Koséila, lui fit subir diverses humiliations, et s'attira sa haine. Profitant d'un moment favorable, le chef berbère prit la fuite, réunit cinq mille des siens, feignit de fuir devant Ok'ba qui le poursuivait, tomba sur sa troupe à l'improviste et engagea avec elle un combat terrible dans lequel l'émir succomba avec presque tous les siens, à 20 kilom. au sud-est de Biskra. A cette nouvelle, les habitants du Maghreb se soulevèrent contre les Arabes et rejoignirent Koséila, qui se rendit maître de K'aïrouan et y gouverna tranquillement pendant cinq années. Mais, en 686, Abd-el-Melek, devenu calife, envoya des troupes en Afrique et donna l'ordre à Zohéir ibn Kaïs de venger la mort d'Ok'ba. Les Arabes et les Berbères en vinrent aux mains à Mems, avec une égale impétuosité; mais Koséila ayant trouvé la mort pendant la bataille, les Berbères prirent la fuite et les Arabes restèrent maîtres du pays.

KOSEL, ville forte de Prusse, prov. de Silésie, régence et à 40 kilom. S.-E. d'Oppeln, sur l'Oder, ch.-l. du cercle de son nom; 4,900 hab. Tribunal criminel; arsenal; commerce et navigation sur l'Oder. Les Français la prirent en 1807.

KOSFELD, ville de Prusse. V. KŒSFELD.

KOSI, rivière de l'Indoustan, formée dans le Népaul, à l'E. de Catmandou, de plusieurs cours d'eau qui descendent des montagnes du Népaul proprement dit. Après avoir arrosé le pays des Kirats et les districts de Khatang, de Spatari et de Morang, elle entre dans le Bengale, dont elle baigne le N.-O., puis se perd dans le Gange. Son cours est de 450 kilom. Ses principaux affluents sont l'Arun et le Tombar à gauche, et le Gogary à droite. Cette rivière coule, dans sa partie inférieure, au milieu d'un pays de plaines; mais, dans le Népaul, elle baigne des régions montagneuses, surtout vers Tchatra, où elle se fraye un passage à travers les monts Lama-Dangra.

KOSIE, Etat de la Guinée septentrionale, sur la rive gauche et à l'embouchure du Lagos. Cet Etat est petit et peu connu; il a pour capitale une ville de son nom.

KOSINSKI (Jean), conspirateur polonais. V. KUZMA.

KOSJUSKIN s. m. (koss-ju-skin). Métrol. Monnaie d'or du Japon, qui vaut 2 taëls, ou 20 mas (7 fr., 33), et qui porte pour empreinte les mêmes caractères à peu près que le kobang, dont elle est une fraction.

KOSLARNIZA, sorcière et magicienne fameuse dans les traditions des Wendes. Elle se montrait de préférence sous la forme d'un chat.

KOSLOF (Ivan-Ivanovitch), poëte russe. V. KOZLOF.

KOSLOV, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 82 kilom. O. de Tambov, et à 303 kilom. S.-S.-E. de Moscou, par le chemin de fer qui a été livré à l'exploitation en 1866; 28,613 hab. Cette ville, située de la manière la plus favorable sur la Lesnoi-Woronej, est bien bâtie, et prend tous les jours un développement de plus en plus considérable. Il y existe neuf églises, plusieurs écoles et établissements de bienfaisance, de nombreuses fabriques et plusieurs grandes fonderies de suif. Elle fait un commerce considérable en céréales.

KOSLOWSKI (Michel-Ivanovitch), sculpteur russe. V. KOZLOWSKI.

KOSMIAN (Gaétan), poëte et patriote polonais. V. KOZMIAN.

KOSMO-DEMIANSK, ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement et à 205 kilom. O. de Kazan, vis-à-vis de l'embouchure de la Vetlouga dans le Volga; 6,000 hab.

KOSSA s. f. (ko-sa — mot russe qui signifie *tresse*). Econ. rur. Race de moutons des hordes de Simbirsk, à poil long et dur, couvert d'un duvet délicat et produisant une matière graisseuse abondante, qui sort du corps de l'animal et pénètre, sous l'épiderme, dans la toison elle-même.

KOSSADAVLEFF (Jean-Pierre), homme d'Etat russe. V. KOSADAWLEF.

KOSSAK (Charles-Louis-Ernest), littérateur allemand, né à Marienwerder en 1814. Il se rendit, en 1834, à l'université de Berlin, où il étudia la philologie, l'histoire et la composition musicale. Il débuta ensuite en littérature par des articles dans plusieurs feuilles de critique musicale, et aborda bientôt après le feuilleton dans les grands journaux politiques. Depuis lors, il est devenu l'un des représentants les plus féconds et les plus spirituels du journalisme allemand, et dirige à Vienne, depuis 1844, la feuille hebdomadaire intitulée : la *Poste berlinoise du lundi*. Il a su peindre avec le plus grand talent les types, les habitudes et les ridicules de la société de Berlin, et tient beaucoup de Jean-Paul Richter par l'originalité, l'ironie spirituelle et l'agréable humeur que l'on rencontre dans ses esquisses humoristiques. On a de lui : *Berlin et les Berlinois* (Berlin, 1851); *Feuilles humoristiques, extraites de la corbeille de papiers d'un journaliste* (1852); *Extrait du carnet de voyage d'un ouvrier littéraire* (1856); *Historiettes* (1856); *Excursions en Suisse* (Leipzig, 1857); *Silhouettes berlinoises* (Berlin, 1859); *Esquisses berlinoises à la plume* (1859-1865, t. I à VI). En critique, surtout en critique musicale, Kossak s'est acquis la réputation d'un aristarque impartial, sévère et judicieux.

KOSSAKOWSKI (Simon), général polonais, né en 1742, mort à Vilna en 1794. Il adhéra à la confédération de Bar, en 1768, mais trahit sa patrie lors de la confédération de Targowiça, se déclara ouvertement alors en faveur de la Russie (1792), et prit le titre de grand-duc de Lithuanie que possédait Casimir Oginski, forcé par le gouvernement russe de chercher un refuge à l'étranger. Lorsque, en 1794, à la voix de Kosciusko, les Polonais se soulevèrent pour reconquérir leur indépendance, Kossakowski fut arrêté dans son château et pendu comme traître à la patrie. — Son frère, Joseph KOSSAKOWSKI, né en 1750, devint évêque de la Livonie polonaise, embrassa également le parti de la Russie (1788), prit une part active aux funestes délibérations de la confédération de Targowiça, et subit à Varsovie, après l'expulsion des Russes, le même sort que son frère, en 1794.

KOSSÉIR, ville d'Egypte. V. COSSÉIR.

KOSSTANITZ, ville des Etats autrichiens, dans la Croatie (confins militaires), à 80 kilom. S.-E. d'Agram, sur l'Unna, près de la frontière turque; 3,200 hab. Commerce de transit; entrepôt de marchandises à destination de la Turquie. Quarantaine.

KOSSUTH (Louis), célèbre révolutionnaire hongrois, né à Monok (Zemplin) le 27 avril 1806, et non 1802, comme le prétendent plusieurs biographes. Il appartient à une noble famille croate, dont plusieurs membres avaient été poursuivis pour cause politique, de 1527 à 1715. Son père était sans fortune et occupait, chez le baron Vecsey, l'emploi de procureur fiscal, qui répond en France à celui de régisseur ou intendant. Louis Kossuth étudia le droit à Scharasehpatack, se fit recevoir avocat en 1826, et débuta l'année suivante en plaidant quelques causes dans sa province natale. Il chercha cependant à entrer dans l'administration; mais l'ardeur libérale de ses opinions lui ferma la carrière administrative, et il dut, en 1830, accepter une place d'homme d'affaires chez la comtesse de Szapary. Mais, peu après, il renonça à cette position pour aller exercer à Pesth la profession d'avocat (1831). L'année suivante, il débuta dans la politique comme mandataire d'un magnat à la diète de Presbourg. La qualité de représentant lui donnait le droit de parler, mais non celui de voter. Ses débuts oratoires n'ayant pas été heureux, il garda le silence jusqu'à la fin de la session, et se tourna vers la presse pour exposer ses idées politiques. Il devint alors, avec Wesselényi, rédacteur de la *Gazette de la Diète*, qui, copiée à la main, et tirée seulement à cent exemplaires, était envoyée dans les comitats par les *heiduques*. Cette gazette, dit un biographe anonyme, écrite avec esprit et patriotisme, fut la première publication qui porta à la connaissance du public les délibérations et les discussions intérieures de la diète, et contribua puissamment au développement de l'esprit public en Hongrie. Kossuth y vantait les discours prononcés par les membres de l'opposition, et excellait à en présenter les plus vigoureux arguments dans un style clair et élégant. Le gouvernement, alarmé, défendit bientôt cette publication, mais Kossuth refusa fièrement d'obéir, et se plaça sous la protection du conseil municipal de Pesth. Arrêté peu de temps après, à Bude, il fut condamné, avec Wesselényi et Scheneyi, à quatre années d'emprisonnement par les septemvirs (1839). Telle fut l'indignation provoquée par cette condamnation, que le gouvernement crut devoir prononcer, l'année suivante, une amnistie, et Kossuth fut remis en liberté. Le parti libéral ouvrit alors en sa faveur une souscription publique qui produisit 10,000 florins.

Le 1er janvier 1841, Kossuth fonda le *Journal de Pesth* (*Pesti Hirlap*), dont le chiffre d'abonnés s'éleva rapidement de 60 à 7,000, et qui devint bientôt l'organe du parti libéral hongrois. Le 30 juin 1843, Kossuth, à la suite de difficultés avec son éditeur, abandonna le *Journal de Pesth*, et, quelques démarches qu'il fit, il ne put obtenir du gouvernement l'autorisation de fonder une nouvelle feuille.

Privé d'un organe de publicité, Kossuth s'occupa d'industrie et de finance, et fit une active propagande par la fondation du *Vedegylet*, association nationale de secours mutuels, qui prit naissance, le 6 octobre 1844, sous la présidence du comte Batthyanyi. Cette association, dont le siége principal était à Pesth, eut bientôt plus de deux cents succursales, et compta au nombre de ses adhérents la presque totalité du parti national.

Nommé, en 1847, membre de la diète par le comitat de Pesth, Kossuth rédigea aussitôt son programme, qui comprenait, entre autres *desiderata*, l'affranchissement des paysans, la suppression des corvées civiles et la liberté de la presse, et ne laissa échapper aucune occasion de défendre la cause de la liberté. Peu de temps après, éclatait à Paris la révolution du 24 février 1848, dont le contre-coup se fit rapidement sentir en Allemagne. Le parti libéral hongrois, dont Kossuth devint alors le chef, ne tarda pas à réclamer non-seulement des réformes constitutionnelles, mais la séparation politique et administrative de la Hongrie et de l'Autriche. Une milice nationale s'organisa comme par enchantement, et, le 15 mars, Kossuth faisait son entrée à Vienne, à la tête d'une députation ayant pour mandat de demander la création d'un ministère hongrois. Le patriote orateur fut reçu par le peuple avec un enthousiasme indescriptible, et l'empereur effrayé s'empressa d'acquiescer à la demande de la députation. Un ministère hongrois ayant été créé à Presbourg (17 mars), le comte Bathyani en eut la présidence, et Kossuth, nommé ministre des finances, se mit aussitôt à l'œuvre pour débrouiller le chaos administratif dans lequel se trouvait alors son département.

Mais l'entente ne se maintint pas longtemps entre le comte Batthyanyi, chef de l'opposition aristocratique, et Kossuth, chef du parti populaire et national. Sur ces entrefaites, à l'instigation du gouvernement autrichien, un parti contraire à la révolution madgyare se manifesta en Croatie, ayant pour chef un écrivain de talent, Louis Gaj, qui se mit à prêcher, au nom de l'empereur d'Autriche, une sorte de croisade antimadgyare. Peu de temps après, un décret nommait gouverneur de la Croatie le ban Jellachich, colonel d'un régiment en garnison en Italie. Bien que cette nomination n'eût pas été régulièrement faite, puisqu'elle n'avait pas été ratifiée par la diète hongroise, celle-ci l'accepta pourtant afin d'éviter toute mésintelligence avec le gouvernement impérial, et elle invita les populations croates à faire connaître leurs vœux. Jellachich répondit en défendant aux Croates d'entrer en relation avec la Hongrie. Le 10 juin suivant, le ministère autrichien déposa le gouverneur Jellachich, qui, poussé secrètement par l'empereur, ne tint aucun compte de sa destitution, et envahit la Hongrie. Des villages furent livrés au pillage, des habitants massacrés, sans que le gouvernement autrichien prît des mesures sérieuses pour faire cesser cet état de choses. Kossuth supplia alors l'empereur de venir ouvrir en personne la diète de Pesth; mais celui-ci se contenta de faire prononcer par l'archiduc palatin Etienne le discours royal, dans lequel, tout en blâmant le mouvement serbo-croate, il refusait d'intervenir dans le différend qui divisait la Croatie et la Hongrie.

Peu après, levant le masque, il appuya ouvertement la Croatie. Kossuth comprit alors qu'il fallait défendre les armes à la main la constitution et l'autonomie de la nation hongroise, menacées par la politique tortueuse de l'Autriche. « Le 11 juillet 1848, dit M. Lindau, il monta à la tribune, et, dans un discours qui dura plus de deux heures, il exposa nettement la situation; il fit ressortir la politique de l'Autriche, se déclarant ouvertement contre Jellachich et lui fournissant en secret des armes; il signala la modération du ministère hongrois, épuisant tous les moyens d'accommodement; enfin, l'imminence du péril qui menaçait la Hongrie. « Pour que le mi» nistère puisse sauver la patrie, dit-il en ter» minant, la nation doit deployer toute sa » force. Je demande donc 200,000 hommes et » 42 millions de florins (105 millions de francs) » nécessaires à cette levée. » A ces mots, épuisé et succombant à l'émotion, Kossuth s'arrêta, incapable de prononcer une parole. Un silence profond régnait dans la salle. Tout à coup, Paul Nyary, chef du parti antiministériel, se lève, et, avec le geste d'un serment solennel, il s'écrie : « Nous les donnons. » Tous les représentants, debout et les mains levées, répètent ce mot qui doit décider de l'avenir de la nation. Kossuth quitta la tribune au milieu d'une explosion d'enthousiasme, et le président de la chambre, après avoir annoncé que la motion du ministre était adoptée, fut obligé de suspendre la séance pendant une heure, pour calmer l'émotion générale. »

Peu après, Batthyanyi et Messaros ayant donné leur démission de ministres, un nouveau cabinet fut présenté à l'agrément de l'empereur, qui refusa de le reconnaître. Kossuth, resté au pouvoir, fit voter par la diète une émission de billets de banque, la levée de l'armée, et prépara la défense. L'empereur envoya alors en Hongrie, d'un côté le ban Jellachich et les Croates; de l'autre, le comte de Lamberg, chargé d'annuler les dé-

crets de la diète et de rétablir par la force son autorité. Mais l'intervention de ce personnage provoqua à Pesth un soulèvement national, pendant lequel Lamberg fut massacré. Des décrets impériaux dissolvant la chambre, mettant le pays en état de siége, et investissant Jellachich du commandement de l'armée hongroise, mirent le comble à la mesure et rendirent la rupture définitive (sept. 1848). Kossuth fut alors nommé, par la diète, président du comité de défense nationale, et investi des pouvoirs les plus étendus. « Comme chef de ce gouvernement révolutionnaire, dit un biographe assez sévère pour Kossuth, il déploya, dans les derniers mois, une incomparable activité pour organiser l'armée hongroise, armer la nation en masse, et pour enflammer le patriotisme et l'ardeur révolutionnaire au moyen d'incessants voyages dans les différentes parties du pays; voyages qui toujours donnaient lieu, de sa part, aux plus chaleureuses et aux plus patriotiques allocutions. »

Lorsque l'armée autrichienne, commandée par Windischgrætz, vint menacer la capitale de la Hongrie, l'assemblée nationale se rendit de Pesth à Debreczin, où fut rédigée la fameuse déclaration du 14 avril 1849, proclamant l'indépendance de la Hongrie, l'établissement de la république et la déchéance de la maison de Habsbourg. Kossuth fut nommé gouverneur provisoire de la république, et ce fut en cette qualité qu'il fit son entrée solennelle dans Pesth, retombée au pouvoir des Hongrois, le 5 juin 1849. Le premier soin de Kossuth fut de reconstituer un ministère : B. Szemere eut l'intérieur; Vucovicz, la justice; Duscheck, les finances; Horvath, les cultes; Czanyi, les travaux publics, et Gœrgei, la guerre; puis, il protesta contre l'intervention de la Russie officiellement réclamée par le cabinet de Vienne. Il fit même un appel à Paris et à Londres, qui ne fut écouté d'aucun de ces deux gouvernements. Enfin, passant de la diplomatie à l'action, il souleva tout le peuple hongrois contre l'Autriche et la Russie. Ce fut le signal des campagnes d'abord victorieuses de Bem, en Transylvanie, et de Gœrgei, dans les Karpathes; mais, ce dernier général s'étant obstiné au siége de Komorn, au lieu de se retirer sur la Theiss, suivant le plan de Kossuth, celui-ci lui retira son commandement, pour le lui rendre presque aussitôt. Bientôt, les forces hongroises, resserrées entre les armées de Paskiéwitch, Haynau, Nugent et Jellachich, durent se replier sur Szegedin, où le dictateur transporta le siége de son gouvernement, pour chercher ensuite un asile à Arad. Les succès de Klapka, qui, poussant devant lui l'armée autrichienne, était entré à Raab et menaçait la capitale de l'Autriche, rendirent un instant l'espoir à Kossuth; mais la défaite de Temeswar et l'inutilité des négociations entamées avec Paskiewitch pour placer la couronne de Hongrie sur la tête d'un prince russe engagèrent Kossuth (11 août) à remettre tous ses pouvoirs entre les mains de Gœrgei. En vain Bem l'encourageait à prolonger la guerre, le patriote refusa. « Pour moi, écrivit-il au général polonais, la guerre n'est pas un but, mais un moyen de sauver la patrie; si je ne vois pas la possibilité de me rapprocher de ce but, je ne veux pas donner la main à la continuation de la guerre, rien que pour la guerre. » Kossuth gagna la frontière de Turquie, accompagné de 4,000 hommes environ, commandés par les généraux Bem, Dembinski et Perczel. Successivement interné par les autorités turques à Widdin, à Schumla, puis à Kutahia, où sa famille vint le rejoindre, il se rendit à Southampton au mois d'août de l'année 1851, sur un vaisseau de guerre américain, et débarqua en Angleterre le 17 octobre suivant. Dans le courant de la même année, Kossuth se rendit aux Etats-Unis, où il fit une propagande active en faveur des patriotes hongrois, excitant par des discours publics l'intérêt en faveur de la cause qu'il avait défendue. Cependant, malgré les offrandes nombreuses qu'il reçut pour ses malheureux compatriotes, son éloquence fut infructueuse à changer l'état des choses. Au mois de juin 1852, il revint à Londres.

Lors des événements de Milan, au mois d'août de l'année suivante, son nom se trouva mêlé à cette échauffourée, par suite de la lecture d'une proclamation portant son nom. Mais des explications auxquelles ce fait donna lieu il résulta qu'on avait fait abus de la signature de l'ex-dictateur de Hongrie et qu'il n'avait réellement pris aucune part à ce mouvement. Quelque temps après, il fut inquiété à Londres, au sujet de soi-disant préparatifs militaires destinés à favoriser une descente sur le continent. Un grand nombre d'armes de guerre furent saisies chez un armurier nommé Hale; mais on ne put établir contre Kossuth aucune charge qui prouvât qu'il fût pour quelque chose dans ces préparatifs de guerre. Sommé de s'expliquer, il déclara avec franchise son intention de recommencer la guerre contre l'Autriche; mais il fit savoir que ses préparatifs, pour recommencer les hostilités quand le moment lui semblerait opportun, n'avaient pas lieu sur le sol anglais. Peu après, il forma avec Ledru-Rollin et Mazzini un pacte international et démocratique, pour réveiller en Europe le mouvement révolutionnaire entravé par les événements, et il fonda, avec les généraux Klapka et Turr, le comité génois, dont le but spécial était de former entre les nations hongroise, italienne et polonaise une ligue destinée à propager les sentiments de fraternité entre ces trois nations, également asservies par l'Autriche. Ce grand patriote, qui, malgré les hautes positions qu'il a occupées, est sans fortune, a fait longtemps, à Londres, des conférences politiques.

En 1865, il perdit la compagne dévouée de ses luttes patriotiques, sa femme, Thérèse Kossuth, née Mezylenyi de Meszlen, qui mourut à Turin. Lors de la guerre de 1866, entre l'Autriche et l'Italie, il se rendit dans ce dernier pays, et adressa aux soldats hongrois une proclamation pour leur demander de secouer le joug de l'Autriche; mais cet appel aux armes resta sans écho. En 1867 et en 1868, des électeurs de Pesth le nommèrent membre de la diète hongroise; mais le rapprochement qui venait de se faire entre l'Autriche et la Hongrie l'empêcha d'accepter ce mandat, et il a continué depuis lors à vivre dans la retraite. On a publié, en Angleterre, des volumes composés avec ses discours les plus remarquables. Nous citerons entre autres : *Choix de discours de Kossuth rassemblés et publiés avec son autorisation*, par Newman (Londres, 1853), et *Discours de Kossuth prononcés à Sheffield et à Nottingham à propos de la guerre d'Orient, et publiés par lui-même* (Londres, 1854). Ses *Œuvres choisies* ont été publiées à Leipzig, de 1852 à 1855. Enfin, parmi les publications dont il a été l'objet, nous mentionnerons : *Louis Kossuth*, par Horn (Leipzig, 1852); *Batthyanyi, Gœrgei et Kossuth* (Hambourg, 1852); *Caractère de la politique hongroise* (Mayence, 1851); *Guerre de Hongrie, en* 1848 *et* 1849 (Nantes, 1850); *Louis Kossuth, dictateur de Hongrie* (Manheim, 1849).

KOSSYNIER ou **KOSSINIER** s. m. (ko-si-nié). Soldat polonais armé d'une faux : *Les bandes des intrépides et redoutables* KOSSYNIERS *ou faucheurs polonais ont joué un grand rôle dans les diverses guerres que depuis bientôt un siècle ce pays a soutenues pour son indépendance.* (Le Siècle.)

— **Encycl.** V. FAUCHEUR.

KOSTELETZKYE s. f. (ko-sté-lètt-skî — de *Kosteletzky*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des malvacées, tribu des hibiscées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

KOSTEN, ville de Prusse, prov. de Posen, ch.-l. du cercle de son nom, dans la régence et à 39 kilom. S.-O. de Posen, sur l'Obra; 2,944 hab. Tribunal de ville et de campagne.

KOSTER (Henri), voyageur anglais, né à Liverpool en 1793, mort à Pernambouc en 1820. La faiblesse de sa santé détermina ses parents à l'envoyer dans des climats chauds. A seize ans, il partit pour le Brésil (1809), y resta jusqu'au commencement de 1811, revint alors en Angleterre, qu'il quitta de nouveau, cette même année, pour retourner dans le même pays, où il resta jusqu'en 1815. Enfin, il partit une troisième fois pour le Brésil, où il mourut à l'âge de vingt-sept ans. Pendant son long séjour dans cette vaste contrée, il avait visité les provinces les moins connues des Européens, y avait appris le portugais et fait de précieuses observations sur les mœurs des habitants. « Doué d'un esprit judicieux et d'un caractère affable, dit Eyriès, il a considéré les hommes et les choses sans prévention et sans aigreur. On lui doit un ouvrage aussi intéressant qu'instructif : *Travels in Brazil* (Londres, 1816, in-4°), avec cartes et fig., que Jay a traduit en français, sous le titre de *Voyage dans la partie septentrionale du Brésil, depuis* 1809 *jusqu'en* 1815, *comprenant les provinces de Pernambuco, Seara, Paraïba, Maragnan, etc.* (Paris, 1818, in-8°).

KOSTHA BEN LUCA, philosophe chrétien du IX^{e} siècle, originaire d'Héliopolis en Syrie. Il était de race arabe, voyagea en Grèce, d'où il rapporta un grand nombre de manuscrits, fut appelé à Bagdad par les califes pour y traduire en arabe des ouvrages grecs, et finit par se retirer en Arménie, où il mourut vers 864 selon les uns, vers 890 selon d'autres. Kostha était également versé dans la connaissance de l'arithmétique, de la géométrie, de l'astronomie, de la philosophie, de la médecine. Si l'on en croit Isaac Almadim, il écrivait l'arabe avec autant de pureté que d'élégance, et il tient un des premiers rangs parmi les écrivains qui ont écrit dans cette langue, pour la concision du style, l'énergie et la profondeur des pensées, la sagacité et l'érudition. Il reste de lui de nombreux et savants écrits sur les sciences mathématiques, la philosophie et la médecine. Parmi les ouvrages grecs qu'il a traduits en arabe, on distingue les *Aphorismes* d'Hippocrate.

Kostia (LE COMTE), roman publié en 1863, par M. Victor Cherbuliez. Cet ouvrage est une peinture très-énergique à la fois et très-fine des mœurs russes; on y blâme l'exagération de quelques caractères, l'invraisemblance ou la dureté de certains traits, et l'analyse parfois trop complaisante de personnages révoltants. Le comte Kostia, l'hôte du sombre château si bien nommé Geyerfels (rochers des vautours), cache sous des apparences de maniaque un cœur déchiré par une cruelle douleur : sa femme l'a trahi; elle est morte depuis de longues années, mais il lui reste d'elle un enfant, Stéphane, pour qui le comte n'a qu'horreur et qu'aversion. Un jeune Parisien, Gilbert Saville, appelé comme secrétaire auprès du comte, qui a entrepris une histoire de l'empire de Byzance, tombe au milieu de cette tragique et mystérieuse famille, et ne tarde pas à s'intéresser au jeune Stéphane, que son père martyrisait. Le père lui semble un monstre; ce n'est que lentement que les récits d'un vieux pope, qui demeure avec le comte, lui donnent le secret de cet atroce caractère, de ces brutalités d'énergumène, épouvantable résultat de la souffrance, du désir de vengeance et du besoin de haine qui couvent dans cette âme et qui l'ont rendue féroce. Gilbert parvient, au péril de sa vie, à pénétrer dans la tour où le malheureux enfant passait ses tristes journées à maudire son père et l'existence. Il le calme; il le console, s'en fait aimer, si bien qu'un jour Stéphane lui avoue son sexe et son amour. Ici apparaît une figure qu'on n'a fait jusqu'à présent qu'entrevoir dans le récit, un serf du comte, le médecin Wladimir, caractère assez semblable à celui du comte lui-même. Pour se venger des humiliations qu'il a subies, il n'est pas d'abominable action qui ne lui paraisse une délicieuse jouissance. C'est lui qui a été jadis le séducteur de la comtesse; c'est lui qui a été depuis lors le mauvais génie de la famille; c'est encore lui qui découvre au comte Kostia les visites de Gilbert à sa fille. Le comte arrive, furieux, terrible; il va les poignarder tous les deux, quand le sang-froid et la perspicacité de Gilbert découvrent toute la trame infernale de Wladimir et préviennent de nouveaux malheurs. Arrêté au moment où il veut déshonorer la fille du comte, le misérable s'empoisonne et expire en hurlant de rage. Telle est, rapidement esquissée, la fable en apparence mélodramatique dans laquelle M. Cherbuliez a su jeter des beautés de premier ordre. Malgré la bizarrerie de ces mœurs exotiques et de ces âmes farouches, on admire dans cet ouvrage une analyse profonde de tous les ravages et de toutes les dépravations qui bouleversent le caractère de l'homme quand il s'abandonne tout entier à cette passion malsaine, la haine, et cette analyse est d'autant plus saisissante qu'elle est relevée par le contraste d'un caractère pur, aimable, noble et compatissant.

KOSTNITZ, nom allemand de la ville de CONSTANCE.

KOSTOMAROFF (Nicolas), historien russe, né en 1802. D'abord professeur d'histoire à l'université de Kiew, il est passé, au même titre, à celle de Saint-Pétersbourg. Son éloquence, son érudition et ses œuvres historiques et littéraires l'ont placé au nombre des professeurs et des écrivains russes les plus estimés. Ses principaux ouvrages sont : *Sur la signification historique de la poésie populaire russe* (Charkoff, 1843); *Dieudonné Chmielnicki* (Saint-Pétersbourg, 1859, 2 vol.); *Esquisse de la vie domestique et des mœurs du peuple de la Grande Russie du* XVI^{e} *et du* XVII^{e} *siècle* (Saint-Pétersbourg, 1860); *Leçons d'histoire russe* (Saint-Pétersbourg, (1862), etc. Selon Kostomaroff, Rurick et ses compagnons ne sont pas d'origine scandinave, mais lithuanienne, et particulièrement samogitienne.

KOSTROF (Ermil-Ivanovitch), poëte russe, né dans le gouvernement de Viatka, vers le milieu du XVIII^{e} siècle, mort en 1796. C'était le fils d'un paysan : il fit ses études à l'université de Moscou, et devint, par la suite, secrétaire de province. Il a laissé des poésies qui ont été réunies et publiées en 1802 (2 vol.), et donné des traductions très-estimées d'*Ossian*, de l'*Ane d'or* d'Apulée (1781), des six premiers chants de l'*Iliade* (1787), etc.

KOSTROMA, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de même nom, au confluent de la Kostroma et du Volga, à 825 kilom. S.-E. de Saint-Pétersbourg, 320 kilom. N.-E. de Moscou, par 57° 45′ de latit. N. et 38° 36′ de longit. E.; 21,415 hab. Evêché grec, qui porte le titre d'évêché de Kostroma et de Galitsch. Tribunaux, gymnase, séminaire et couvents. Fabriques de toiles et de cuirs; fabriques de bleu de Prusse, savon, chandelles; tanneries; fonderie de cloches. Kostroma possède une belle cathédrale et 37 autres églises. On croit que cette ville fut bâtie, en 1152, par le grand-duc Youri-Vladimirovitch Dolgorouki. Elle fut tour à tour l'apanage des princes de Souzdal, de Vladimir et de Tver, qui se la disputèrent souvent les armes à la main. Les Tartares et d'autres hordes la pillèrent et l'incendièrent plus d'une fois, et elle fut enfin réunie au grand-duché de Moscou par Ivan Vasiliovitch I^{er}. C'est à Kostroma que, en 1613, Michel-Féodorovitch Romanov, parent par les femmes des derniers souverains russes, fut couronné, après avoir été nommé czar et autocrate de toutes les Russies par les princes et les boyards assemblés à Moscou. Ce prince avait vécu jusqu'alors retiré dans le monastère d'Ipatskoi, fondé en 1330, et situé à 1 kilom. de la ville. C'est aujourd'hui la résidence de l'évêque grec. En 1834, on a érigé à Kostroma un monument à la mémoire de Michel Féodorovitch. ‖ Le gouvernement de Kostroma, division administrative de l'empire russe, est compris entre ceux de Vologda, au N.-O., Jaroslaf, à l'O., de Vladimir et de Nidjni-Novogorod, au S., et de Viatka, à l'E.; superficie, 79,255 kilom. carr.; 1,079,000 hab. Il est arrosé par le Volga et ses affluents; on y trouve aussi plusieurs lacs, entre autres celui de Galitsch, qui a 16 kilom. de longueur et 8 de largeur, et celui de Tschouklonea, d'un diamètre moyen de 8 mètres. Le sol, marécageux vers le N., sablonneux ou argileux au S., produit des grains et surtout du seigle. Les forêts sont remarquables par leur étendue et leurs arbres séculaires. Une partie des habitants émigre tous les ans pour aller exercer, dans les autres gouvernements, les métiers de maçon, de charpentier, etc. L'industrie du gouvernement de Kostroma ne consiste guère que dans le tissage de nattes d'écorce, et dans la fabrication de draps communs; 12 districts; 16 villes.

KOSTROMA, rivière de la Russie d'Europe. Elle prend sa source dans le gouvernement de Vologda, coule du N. au S., entre dans celui de Kostroma, et se jette dans le Volga, près de Kostroma, après un cours de 250 kilom.

KOSTRZEWSKI (François), peintre polonais, né à Varsovie en 1826. Il passa les premières années de sa jeunesse à la campagne. Cette vie paisible et calme prédisposa son esprit à la réflexion et à l'étude de la nature. Lorsque s'ouvrit, en 1844, l'Ecole des beaux-arts de Varsovie, Kostrzewski se rendit dans cette ville, et étudia la peinture sous Kokular, Hadziewicz, Breslauer, etc. Après avoir terminé ses études de la façon la plus brillante, il alla se fixer à Kielcé, où, pendant deux ans, il se familiarisa avec la connaissance des maîtres dans une riche galerie de tableaux appartenant à Thomas Zielinski. De retour à Varsovie, il se livra à la composition, et son nom retentit bientôt par toute la Pologne. L'*Intérieur d'un cabaret*, sa première création et son premier chef-d'œuvre, fut admis à l'Exposition de Cracovie, hors de concours, en 1854. Il exposa successivement ensuite : la *Prière dans la campagne* (1855); *Compte de la corvée* (1855); la *Moisson* (1856); *Passage de la Vistule* (1856); *Charbonniers dans la forêt* (1857); *Chasse au sanglier* (1858), et plusieurs autres tableaux, parmi lesquels la *Colonie de Dobrzinski*, le *Vannier*, l'*Aumône dans la forêt* méritent une mention particulière. Ses *Travailleurs sur la chaussée*, et l'*Affaire devant le maire*, notamment, sont ses chefs-d'œuvre les plus dignes d'admiration. Kostrzewski a travaillé, avec un grand succès, à des publications périodiques illustrées. Son talent extraordinaire pour les dessins humoristiques et la caricature lui a valu une immense réputation. Il a collaboré au *Journal pour rire*, à la *Semaine illustrée*, à l'*Ami des enfants*, etc. Kostrzewski a publié un ouvrage intitulé : *Principes de dessin*, plusieurs gravures d'ornements et d'arabesques. Le mérite de la couleur, la fidélité des détails, l'entente de la lumière, le bon goût du dessin, tout enfin, dans ses productions, dénote le peintre observateur de la nature, cherchant le plus souvent l'inspiration dans la vie intime des paysans.

KOSWIG, ville d'Allemagne, dans le duché d'Anhalt-Bernbourg, ch.-l. du bailliage de son nom, sur la rive droite de l'Elbe, à 14 kilom. N.-E. de Dessau; 2,800 hab. Récolte de tabac, brasserie, fabriques de draps. Château ducal.

KOSZEWAROFF (Alexandre), voyageur russe, né dans l'île de Kadiak, en Amérique, en 1809. Maître d'une fortune assez considérable, il résolut de satisfaire son goût pour les voyages. Après avoir terminé ses études à l'École militaire de Cronstadt, il prit part au voyage exécuté, en 1828-1830, autour du monde par le navire de guerre *Helena*, et parvint au grade de lieutenant de vaisseau. Commandant d'un navire russe-américain, de 1833 à 1843, il parcourut toutes les côtes de l'Amérique, visita les îles de la mer de Behring, et, après une longue absence, il revint à Saint-Pétersbourg, riche d'une foule d'observations. Koszewaroff fit paraître, bientôt après, la relation de ses voyages dans un ouvrage intitulé : le *Fils de la patrie* (1844). Ce récit de sa navigation excita le plus vif intérêt, et fut traduit dans plusieurs langues. Son *Etude sur les Esquimaux habitant l'Amérique russe* parut *in extenso* dans l'*Abeille du Nord* (1846). Ses ouvrages, écrits dans un style agréable, sont remplis de détails curieux.

KOTA ou **KOTAK**, ville forte de l'Indoustan anglais, dans le S.-E. du Radjepoutanah, sur le Chumbul, à 35 kilom. S.-E. de Boundy, ch.-l. de l'Etat du même nom. Cette ville, très-étendue, mais de forme irrégulière, est entourée de murs en pierre, garnis de bastions, et renferme plusieurs beaux temples et d'élégants édifices publics. ‖ L'Etat de Kota a pour bornes, au N. et à l'E., le Jhallowa, le Gwalior et le Chupra; au S., le Kokar; à l'O. et au N.-O., le Chumbul et une partie du Gwalior; il s'étend entre 24° 30′ et 25° 50′ de latit. N., et 73° 15′ et 74° 36′ de longit. E. Superficie, 11,500 kilom. carr.; 433,000 hab. Le sol est, en général, fertile et bien cultivé; mais le climat est tout à fait défavorable, car les vents de l'été lui communiquent une ardeur intolérable, et, pendant la saison des pluies, il est extrêmement malsain.

KOTA, général chinois qui vivait dans la seconde moitié du XI^{e} siècle de notre ère. Le

prince de Tong-King, Likienté, ayant secoué le joug de la Chine et ravagé des provinces de ce vaste empire, l'empereur chinois Hiao-tsong mit Kota à la tête d'une armée de 80,000 hommes, et l'envoya combattre les envahisseurs (1075). Kota rencontra les Tonkinois près du fleuve Fou-léang-Kiang, remporta sur eux une victoire complète, mais n'osa pas poursuivre le cours de ses succès en franchissant le fleuve, vit son armée décimée par les maladies, et se borna à s'emparer de quelques places. Likienté demanda alors à faire la paix, offrant de payer un tribut et de rendre les prisonniers chinois et les villes de l'empire dont il s'était emparé. Un traité fut conclu sur ces bases, et Hiao-tsong remit au prince de Tong-King les places que Kota lui avait prises.

KOTAÏBAH (Ibn), capitaine arabe, mort en 716 de notre ère. Il s'illustra par ses exploits sous le califat de Walid Ier. Gouverneur du Khoraçan, l'an 704 de J.-C., il entreprit de soumettre les tribus tartares, vassales de la Chine, qui erraient dans les vastes contrées qui s'étendent de la Perse au Céleste Empire. Après une suite de campagnes prodigieuses et d'éclatantes victoires sur les Turcs, les Tartares et les Chinois, il avait presque accompli son œuvre de conquête et de destruction, lorsque l'avènement de Soliman au califat le jeta dans la rébellion. Il fut vaincu et mis à mort en 716, laissant dans tout l'Orient une renommée aussi éclatante que celle de Charlemagne en Occident. Zélé propagateur de l'islamisme, il avait, pendant ses conquêtes, élevé partout des mosquées.

KOTAK, ville forte de l'Indoustan anglais. V. Kota.

KOTATIS, KHOTAIS ou **KOUTAIS**, ville de l'empire russe, dans la région caucasienne, ch.-l. du gouvernement de son nom et de l'Iméréthie, sur le Rioni, à 200 kilom. N.-O. de Tiflis; 4,000 hab. Cette ville, qui s'élève sur l'emplacement de l'ancienne Cotatis, renferme une belle cathédrale et présente encore les restes d'anciennes fortifications. ‖ Le gouvernement particulier de Kotatis a 18,016 kilom. carr. de superficie et 352,725 hab., parmi lesquels 326,485 chrétiens grecs ou arméniens, 20,364 mahométans et 5,876 juifs. Il se divise en cinq cercles, savoir : Kotatis, Scharopani (l'Iméréthie), Osuryeti, Ratscha et Achalzych. ‖ Le gouvernement général de Kotatis s'étend dans la Transcaucasie, entre la mer Noire à l'O., la Turquie d'Asie au S.-O., le territoire transkoubanique au N., le gouvernement de Tiflis à l'E., et celui d'Erivan au S. Sa superficie est de 37,493 kilom. carr., et sa population de 644,344 hab., dont 545,009 chrétiens, 93,659 mahométans et 5,876 juifs.

KOTCHIN, ville de l'Indoustan anglais. V. Cochin.

KOTCHOUBÉI (Vasili-Leoutievitch), seigneur russe, descendant des kans de Crimée, décapité en 1708. Ayant été informé des projets de Mazeppa, qui, pour se rendre indépendant, avait offert à Charles XII de mettre à sa disposition, contre Pierre Ier de Russie, toutes les forces dont il disposait dans l'Ukraine, il s'empressa d'en référer au czar. Celui-ci chargea son ministre Golovkin de faire à ce sujet une enquête. Golovkin, qui ne croyait pas à la trahison de Mazeppa, fit soumettre Kotchoubéi à la question, obtint du vieillard la rétractation de ce qu'il avait avancé, et le renvoya à l'hetman de l'Ukraine, qui ordonna de le flageller, puis de lui trancher la tête. Peu après, la trahison de Mazeppa devint patente, et Pierre Ier réhabilita solennellement Kotchoubéi. — Son arrière-petit-fils, le prince Victor-Pavlovitch Kotchoubéi, né dans la Petite Russie en 1768, mort à Moscou en 1834, entra dans la diplomatie, devint successivement ambassadeur de l'impératrice Catherine à Constantinople, vice-chancelier du czar Paul Ier, qui lui conféra le titre de comte (1799), ministre de l'intérieur en 1802 et 1819, sous l'empereur Alexandre Ier, et fut enfin président du conseil de l'empire (1827), et chancelier (1834) sous l'empereur Nicolas. Ce souverain l'éleva à la dignité de prince en 1831.

KOTÉKA s. m. (ko-té-ka). Bot. Nom sous lequel est connu, au Bengale, le nymphéa comestible, dont les tubercules sont très-recherchés, comme aliment, par les Indous.

KOTELNOI, île de la Russie d'Asie, la plus grande de l'archipel Liakov, dans l'océan Glacial arctique. Elle est comprise entre 74° 30′ et 76° 15′ de latit. N., et entre 136° et 139° 30′ de longit. E.; 195 kilom. sur 105. Elle est terminée au N. par le cap Sainte-Anisie, et au S. par le cap Medvegi. Elle est couverte de montagnes et de rochers, et présente au S.-E. une baie considérable, où vient se jeter la principale rivière. Elle n'est fréquentée que par des chasseurs.

KOTHB-EDDYN, nom de plusieurs princes et écrivains orientaux. V. Cothb-Eddyn.

KOTHEN, ville d'Allemagne. V. Cœthen.

KOTHOUZ ou **KOUTHOUZ** (Mahmoud-Saïf-Eddyn-Malek-Modhaffer), sultan d'Égypte, de la dynastie des Mameluks Baharites, mort en 1259 de notre ère. D'abord esclave du sultan Aïbek, il s'était rapidement élevé, par sa valeur, au rang des plus puissants émirs. Lorsque les Mogols, conduits par Houlogou, menacèrent l'Egypte d'une invasion, Kothouz, profitant de la faiblesse du sultan Nour-Eddin-Ali, montra aux émirs la nécessité de mettre au pouvoir un homme capable de commander les armées, renversa son souverain et se fit nommer sultan (1259). Il marcha alors contre les Mogols, qui s'étaient rendus maîtres d'une partie de la Syrie, battit à deux reprises les lieutenants d'Houlogou, près d'Aïn-Djalout et du lac de Tibériade, refoula hors de ce pays les envahisseurs, puis retourna en Egypte (1260). Peu après, il fut assassiné, à la chasse, par l'émir Bibars, à qui il avait refusé de donner le gouvernement d'Alep, qu'il lui avait promis, et il eut pour successeur son meurtrier. Guillaume de Tripoli le désigne sous les noms de **Melchenal** et de **Saïf-Eddin-Cocas**.

KOTHROB (Mohammed-Ben-Ahmed-Al-Massayer), poëte et grammairien arabe, né à Bassora, mort en 821 de notre ère. Il dut à son ardeur pour l'étude et à l'activité de son caractère le surnom de **Kothrob**, qui signifie en arabe *feu follet*. Son maître, Sybouyeh, était un des plus célèbres grammairiens de son temps. On lui doit : un poëme, intitulé *Almotsalets*, dont chaque vers contient un mot arabe ayant trois significations, et dont il existe un manuscrit à la Bibliothèque nationale; *Ossoul-Al-Addhah*, sur les racines des mots qui ont deux sens contraires.

KOTHUAL (Yousouf), général kharismien, mort en 1072. Assiégé dans la forteresse de Barzeur par Alp-Arslam, qui commandait une armée de 200 000 Turcs, il fit, pendant plusieurs jours, une héroïque résistance; mais la lutte était impossible. Pris et conduit devant le sultan, il fut condamné à être écartelé vif. Furieux, il saisit un poignard et s'élança vers le sultan. Celui-ci, très-habile à tirer de l'arc, défendit de l'arrêter, et lui décocha une flèche; mais la flèche dévia du but, et Kothual lui enfonça son poignard dans la poitrine. Il fut aussitôt massacré par les Turcs.

KOTLUK-TURKHAM-AGA, princesse mogole, sœur de Tamerlan, morte en 1383 de notre ère. D'une humeur aussi douce que celle de son frère était farouche, elle s'attacha à réparer les maux causés par l'ambition de Tamerlan, s'efforça de le rendre clément envers les vaincus, releva son courage dans l'adversité, l'arracha à sa douleur, lorsqu'il eut perdu sa fille unique Akia-Beghi, et lui fit reprendre le commandement de ses armées pour réparer les défaites de ses généraux. Cette princesse fonda un grand nombre d'établissements d'utilité publique, des hôpitaux, des colléges, etc., et se fit aimer des Tartares par sa générosité et par sa bonté.

KOTO-DOUA, lac de la Nouvelle-Zélande, dans l'île Eaheino-Mauwe. Il a 44 kilom. du N. au S., et 24 kilom. de l'E. à l'O. Au milieu s'élève l'île Molroia, qui porte les ruines d'un village dont les habitants ont été massacrés par les tribus féroces de la baie d'Ipiripi. Ce lac a de 20 à 26 brasses de profondeur; il est alimenté par plusieurs rivières ou ruisseaux et par une source chaude. Au S. se dressent des collines volcaniques au pied desquelles l'eau bouillonne souvent, ce qui fait supposer que les eaux du lac doivent cacher le cratère de quelque volcan éteint.

KOTSCHY (Théodore), botaniste allemand, né à Ustron (Silésie autrichienne) en 1813, mort en 1866. En 1836, il accompagna de Russegger dans son voyage en Egypte, en Nubie, dans le Kordofan et dans les contrées adjacentes, et il rédigea la partie botanique de l'ouvrage publié par ce dernier sous le titre de *Voyages en Europe, en Asie et en Afrique* (Stuttgard, 1841-1850, 7 vol.). En revenant en Europe (1839), il visita toute l'Asie Mineure jusqu'au plateau de l'Arménie, étudiant avec la plus grande attention la flore des régions qu'il parcourait. Les années suivantes, il explora de nouveau l'Egypte, la Syrie, l'Asie Mineure, ainsi que la Perse et l'île de Chypre. C'est lui qui, le premier, a décrit d'une manière complète le règne végétal des pays baignés par le Nil; il a consigné le fruit de ses laborieuses et savantes recherches dans de nombreux ouvrages qui le firent nommer membre de l'Académie des sciences de Vienne et d'une foule de sociétés savantes; de plus, il était, à sa mort, conservateur adjoint de la collection impériale de botanique de Vienne. On a de lui : *Figures et descriptions de plantes et d'animaux nouveaux et rares, recueillies en Syrie et dans le Taurus occidental* (Stuttgard, 1843-1849, 2 cahiers); *Coup d'œil sur la végétation du Mexique* (Vienne, 1852); les *Chênes de l'Europe et de l'Orient, recueillis et en partie découverts, avec des considérations sur la possibilité de les acclimater dans l'Europe centrale* (Olmutz, 1858-1862); *Voyage dans le Taurus de Cilicie* (Gotha, 1858); *De plantis nilotico-æthiopicis Knoblecherianis* (Vienne, 1864); l'*Ile de Chypre, sa nature physique et organique*, en collaboration avec François Unger (Vienne, 1865); *Plantæ Binderianæ nilotico-æthiopicæ* (Vienne, 1865); *Plantæ Arabiæ in ditionibus Hedschas, Asyr et El-Arysch* (Vienne, 1865). A sa mort, il laissait en manuscrit une description de la collection botanique recueillie sur le Nil supérieur par l'expédition des dames Tinné, ouvrage publié depuis sous le titre de *Plantæ Tinneanæ*. La comparaison de ces plantes avec celles qu'il avait lui-même recueillies lui a prouvé que la flore de l'Afrique occidentale se prolongeait jusque dans le bassin du Nil supérieur, et il a conclu de ce fait le peu de probabilité de l'existence d'une ligne de séparation de montagnes dans le centre de l'Afrique.

KOTSCHYE s. f. (kott-schî — de *Kotschy*, sav. allem.). Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des hédysarées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Afrique tropicale.

KO-TSONG-TAO, ministre chinois, mort en 929. Il eut une grande part à l'élévation sur le trône de Tchouang-Tsong, fondateur de la dynastie des Héou-Tang (923), devint son premier ministre, fit construire un fort pour protéger la ville de Po-Tchéou, qu'il défendit vaillamment contre les attaques du général Ouang-Yen-Tchang, et ce fut d'après son conseil que l'empereur prit la ville de Taléang, capitale de Moti, empereur de la dynastie des Leang. La mort de Moti affermit complétement Tchouang-Tsong sur son trône. Ce prince, en reconnaissance des services rendus par son ministre, lui offrit le gouvernement de Taléang, qu'il refusa. Le péril passé, l'empereur de Chine se montra beaucoup moins disposé à suivre les conseils de Ko-Tsong-Tao. Il s'entoura d'indignes favoris, d'histrions et de musiciens qui résolurent la perte du premier ministre. Pendant une absence que fit Ko-Tsong, pour réprimer la rébellion des princes de Chou et de Tu, ses ennemis l'accusèrent de vouloir se rendre indépendant. Le crédule empereur fit aussitôt arrêter son fidèle ministre avec ses enfants, et ordonna de les mettre à mort. Cette injuste sentence fut l'objet de la réprobation universelle, et provoqua des révoltes qui amenèrent la chute de Tchouang-Tsong.

KOTT s. m. (kott). Mar. Sorte de rouf ou de cabane, placée sur l'avant de certains petits bâtiments.

KOTTBUS, ville de Prusse, dans la province de Brandebourg, régence et à 66 kilom. S. de Francfort-sur-l'Oder, ch.-l. du cercle de son nom, sur la rive droite de la Sprée; 12,125 hab. Tribunaux, gymnase évangélique, maisons d'orphelins, fabrication de lainages, draps, toiles; bonneterie, tabac, distilleries; commerce d'expédition et de transit. Château royal. ‖ Le cercle de Kottbus a une superficie de 858 kilom. carr., et une population de 61,040 hab., appartenant en majorité à la race wende.

KOTTEN s. m. (kott-tènn). Linguist. Dialecte ostiak.

KOTTER, visionnaire allemand, né à Sprottau (Silésie) en 1585, mort en 1647. Soit qu'il jouât le rôle d'imposteur, soit qu'il fût véritablement sujet à des hallucinations, il prétendit avoir des visions et des songes prophétiques, acquit une grande réputation, qui le fit appeler à la cour de plusieurs princes; mais comme il annonçait presque toujours des malheurs pour la maison d'Autriche, il fut arrêté par ordre de cette puissance, exposé au pilori et expulsé comme imposteur. Comenius a publié, sous le titre de : *Lux in tenebris* (Amsterdam, 1657), les prophéties de Kotter, qui furent toutes démenties par les événements.

KOTTIGITE s. f. (ko-ti-ji-te — de *Kottig*, nom d'homme). Minér. Variété d'érythrine, dans laquelle l'oxyde de cobalt est remplacé en très-grande partie par de l'oxyde de zinc, et qui a été ainsi nommée par Dana, en l'honneur du minéralogiste allemand Otto Kottig.

KOTTORÉA s. m. (ko-to-ré-a). Ornith. Oiseau du genre barbu, qui habite l'île de Ceylan.

KOTZEBUE, golfe formé par l'océan Glacial arctique, sur la côte N.-O. de l'Amérique septentrionale, au N.-E. du détroit de Behring. Il s'enfonce dans les terres l'espace d'environ 80 kilom. Sa plus grande étendue, du N. au S., est de 92 kilom. Son entrée, qui a 48 kilom. de largeur, est située entre le cap Krusenstern au N., et le cap Espenberg, au S. Ce golfe renferme, à l'E., la baie d'Eschholtz, devant laquelle se trouve l'île Chamisso; au S., celle de Spasariet, et à l'O., celle de Bonne-Espérance. Les côtes sont entourées de plusieurs groupes de montagnes, et habitées au N. par les Kitgones, et au S. par les Kionmis. Autour du golfe s'élèvent presque continuellement des montagnes de glace.

KOTZEBUE (Auguste-Frédéric-Ferdinand de), auteur dramatique et littérateur allemand, né à Weimar en 1761, assassiné à Manheim en 1819. Si l'on en croit les biographies allemandes, il pourrait être rangé parmi les enfants qui se firent remarquer par la précocité de leur intelligence, car, à l'âge de six ans, il avait déjà révélé sa vocation par des essais poétiques. Ses études terminées, il exerça quelque temps la profession d'avocat, devint, en 1781, secrétaire du baron de Bawr, gouverneur de Saint-Pétersbourg, qui le recommanda par son testament à l'impératrice Catherine II, et fut élevé, quelques années plus tard, à la dignité de président de justice du gouvernement de l'Esthonie (1792). On lui conféra en même temps des titres de noblesse. Ces bienfaits, en l'attachant à la cause de la prépondérance de la Russie en Europe, lui fournirent l'occasion de manifester la versatilité de ses principes et d'écrire, sous le titre de *Vom Adel* (1792), un livre en faveur de la noblesse, qu'il avait attaquée jusqu'alors. Deux ans auparavant, en 1790, pour se venger d'avoir été repoussé du cercle littéraire de Weimar, où dominait Gœthe, il avait publié un pamphlet anonyme, le *Docteur Bahrdt*, où toutes les renommées littéraires de l'Allemagne étaient outrageusement attaquées. Ce libelle souleva une indignation générale, et l'auteur découvert dut se soumettre à d'humiliantes rétractations dans les journaux. De semblables aventures, si elles mettaient en relief les ressources de son esprit, n'apprenaient point à estimer son caractère. Tel il fut toute sa vie : écrivain brillant, facile, d'une intarissable fécondité; mais envieux de toute réputation, d'une vanité maladive, plein de l'esprit de dénigrement, sans conscience, sans dignité personnelle, d'un caractère servile, et flottant, au gré de ses intérêts, de la plus basse adulation aux insultes et aux calomnies clandestines. C'est encore dans cette année 1790 qu'il fit un voyage à Paris, et qu'à son retour en Allemagne il paya l'accueil plein de courtoisie des littérateurs français par une relation qui fit scandale : *Ma fuite à Paris dans l'année* 1790, où débordait son amertume de libelliste.

Après une retraite de quelques années, pendant lesquelles il n'écrivit pas moins de vingt drames, il fut deux ans directeur du théâtre de la cour, à Vienne (1798-1800), retourna, en 1800, en Russie, mais fut arrêté dès son arrivée dans ce pays et déporté en Sibérie, comme auteur présumé de pamphlets contre Paul Ier. Une pièce adulatrice lui valut son rappel l'année suivante (1801), la place de directeur du théâtre allemand de Saint-Pétersbourg et le titre de conseiller aulique. La mort de l'empereur le décida à revenir à Weimar, d'où il fut en quelque sorte chassé par le dédain des grands écrivains qui en avaient fait l'Athènes de l'Allemagne. Il se retira alors à Berlin et entreprit la publication du journal le *Franc parleur*, dans lequel il donna un libre cours à ses ressentiments littéraires, en insultant périodiquement les plus hautes renommées. De 1802 à 1806, il se rendit en France et à Paris, et ne manqua point de déchirer, dans ses *Souvenirs de voyages*, les écrivains de ces deux pays, qui l'avaient accueilli avec le plus bienveillant empressement. S'étant réfugié en Russie après la bataille d'Iéna, il rédigea deux revues hostiles à la France et à l'empereur Napoléon, l'*Abeille* et le *Grillon*, et acquit ainsi une sorte de consistance politique qui le fit attacher, en 1812, à l'armée russe en qualité d'écrivain officiel. C'est lui qui dirigea à cette époque les manifestes et les notes diplomatiques de l'empereur Alexandre Ier. Au commencement de 1813, ce prince l'envoya à Berlin pour y rédiger, sous la surveillance exclusive du général russe Wittgenstein, une gazette destinée à souffler dans toute l'Allemagne la haine contre Napoléon et les Français. Kotzebue remplit sa tâche de pamphlétaire, et au delà. Non content d'injurier la France, il demandait, comme mesure radicale contre elle, que sa langue, qui s'était imposée partout, fût rigoureusement proscrite. « Sans l'universalité de cette langue, disait-il, jamais Napoléon n'eût fait des progrès aussi rapides. » Et c'est en français, chose remarquable, qu'il écrivait cela. Il attaquait sans mesure les princes allemands qui hésitaient encore à se joindre aux alliés. Sa véhémence vénale, dont on ne faisait encore que soupçonner la source, ne réussit qu'à inspirer le dégoût chez les véritables patriotes allemands.

De 1814 à 1816, il résida à Kœnigsberg, comme consul général de Russie en Prusse, et reçut enfin, avec un traitement considérable (15,000 roubles), la mission de rendre à l'empereur un compte périodique de l'état de l'opinion publique en Allemagne (1817). Il résida dès lors à Weimar ou à Manheim, envoyant régulièrement au czar des notes politiques qui achevèrent de le rendre un objet de mépris pour ses compatriotes et qui lui devinrent fatales. C'était au moment où les peuples de l'Allemagne s'agitaient pour obtenir de leurs souverains les constitutions qui leur avaient été promises quand on avait voulu les entraîner dans la guerre contre la France et Napoléon. Kotzebue signalait ce mouvement national comme factieux; s'adressant à un souverain absolu, il montrait un empressement servile à plaider la cause de l'absolutisme; soutenait que les peuples devaient rester éternellement sous la tutelle des princes et qu'ils n'avaient aucun droit ni au gouvernement représentatif, ni au consentement des impôts, ni à la liberté de la presse, ni à aucune des institutions libérales que réclament les sociétés modernes. Une indignation générale éclata contre l'écrivain vénal, lorsque Louis Wieland, rédacteur de l'*Ami du peuple*, rendit publique sa correspondance avec l'empereur de Russie, et un jeune étudiant enthousiaste, Karl Sand, voulant venger la patrie outragée, se rendit secrètement à Manheim et poignarda Kotzebue dans sa maison (23 mars 1819). Chose remarquable, toutes les sympathies furent pour le meurtrier; la victime était tellement méprisée, qu'elle ne put être réhabilitée même par sa fin tragique.

Au début de sa carrière, Kotzebue s'était montré un chaud partisan de la philosophie

du XVIIIe siècle, et ses premiers écrits sont pleins d'attaques violentes contre les prêtres, contre le despotisme, contre les préjugés de la naissance ; mais, par la suite, il renia toutes ces idées, adorant ce qu'il avait bafoué naguère. Ses ouvrages annoncent beaucoup d'esprit, mais peu de profondeur dans les idées. Le sentiment moral y fait généralement défaut. Ses romans et ses livres d'histoire sont depuis longtemps oubliés ; ses pièces de théâtre ont seules conservé quelque valeur. On peut le considérer comme le véritable créateur du mélodrame. Le plus fécond des auteurs dramatiques de l'Allemagne, il a composé près de 300 comédies et drames, dont un grand nombre ont eu un long succès. S'il ne peut être placé qu'au second rang, il y tient du moins une des premières places. Il brille surtout par l'imagination, la connaissance du théâtre et un grand talent à créer des situations neuves et intéressantes; mais ses intrigues sont faibles et ses caractères indécis. « Aucun juge impartial ne peut lui refuser une intelligence parfaite des effets du théâtre, dit Mme de Staël. Les *Deux Frères*, *Misanthropie et repentir*, les *Hussites*, les *Croisés*, *Hugo Grotius*, *Jeanne de Montfaucon*, la *Mort de Rolla*, etc., excitent l'intérêt le plus vif, partout où ces pièces sont jouées. Toutefois, il faut avouer que Kotzebue ne sait donner à ses personnages ni la couleur des siècles dans lesquels ils ont vécu, ni les traits nationaux, ni le caractère que l'histoire leur assigne. Ces personnages, à quelque pays, à quelque siècle qu'ils appartiennent, se montrent toujours contemporains et compatriotes : ils ont les mêmes opinions philosophiques, les mêmes mœurs modernes, et, soit qu'il s'agisse d'un homme de nos jours ou de la fille du Soleil, l'on ne voit jamais dans ces pièces qu'un tableau naturel et pathétique du temps présent. Si le talent théâtral de Kotzebue, unique en Allemagne, pouvait être réuni avec le don de peindre les caractères tels que l'histoire nous les transmet, et si son style poétique s'élevait à la hauteur des situations dont il est l'ingénieux inventeur, le succes de ses pièces serait aussi durable qu'il est brillant. » Ses pièces, pour la plupart, ont été traduites en français. Nous citerons les suivantes : l'*Abbé de l'Epée; Adèle de Wulfingen;* les *Deux Frères;* le *Mensonge généreux; Elina et Natalie* ou les *Hongrois; Hugo Grotius; Misanthropie et repentir* (1792), chef-d'œuvre dramatique de l'auteur, traduit quatre fois en français; les *Deux ermites;* le *Calomniateur;* les *Indiens en Angleterre; Kosmouk;* le *Mari d'autrefois; Octavie;* les *Hussites;* la *Mort de Rolla*; les *Croisés; Edouard en Ecosse;* l'*Officier suédois;* les *Parents;* la *Petite bohémienne;* la *Servante justifiée;* la *Petite ville allemande*, excellente pièce; l'*Epigramme;* l'*Etat restitué;* le *Vieux général;* les *Deux Klinsberg*, etc. Parmi les éditions allemandes des *Œuvres dramatiques* de Kotzebue, on distingue celle de Leipzig (1827-1829, 44 vol. in-12). Au nombre de ses ouvrages, nous mentionnerons : *Moi, une histoire en fragments* (1781); *Contes et poésies lyriques* (1781); *Lui et elle*, poëme romantique (1784); *Malheurs de la famille Ortenberg* (1785), traduits en français; *Ecrits pour l'esprit et le cœur* (1786); la *Gageure, dangereuse* (1790), roman traduit en français; *Défauts et désordres de la critique littéraire* (1797); *Mon séjour à Vienne* (1799); *Romans, contes, anecdotes et mélanges* (1805-1809, 6 vol.), traduits en français (1809); *Histoire de l'empereur Louis IV* (1812); *Contes à mes fils* (1812), trad. en français; *Feuilles politiques* (1814-1815, 2 vol.); *Léontine de Blondheim* (1808, 2 vol.), trad. en français; *Philibert* (1809), trad. en français; *Histoire de l'empire germanique* (1814-1832, 4 vol.); *Poésies* (1818, 2 vol.); *Switrigail, étude pour servir à l'histoire de la Lithuanie, de la Russie, etc.* (1820), etc.

KOTZEBUE (Otto DE), navigateur russe, fils du précédent, né à Revel en 1787, mort en 1846. Il entra de bonne heure dans la marine russe, et, de 1803 à 1806, il fit partie de l'expédition du capitaine Krusenstern dans les mers du Japon. En 1815, il était lieutenant, lorsque le comte Romanzoff ayant équipé un petit vaisseau, pour un voyage de découvertes, mit ce bâtiment sous ses ordres : le *Rurick* avait à bord un équipage de vingt hommes, sans compter les officiers et les naturalistes. Le but de l'expédition était de chercher un passage à travers l'océan Glacial et d'explorer les parties les moins fréquentées de l'Océanie. Kotzebue partit de Plymouth au mois d'octobre 1815, et, au mois de mars 1816, il toucha à l'île de Pâques, où les naturels, exaspérés par quelques outrages dont les commerçants américains s'étaient rendus coupables, empêchèrent le débarquement. Le 1er août, il découvrit sur la côte américaine, au nord du détroit de Behring, une baie considérable dont il fit le tour et à laquelle il donna son nom. Kotzebue quitta, le 15 août, cette baie, s'ouvrant par un assez long détroit, où il avait vainement cherché un passage vers les mers polaires, et il fit voile vers l'ouest pour visiter les côtes d'Asie; cette déviation imprudente lui enleva l'occasion de faire quelque importante découverte sur la côte nord de l'Amérique. Il hiverna dans l'archipel de la mer Pacifique, qui comprend les îles Nautilus, Chatham et Calvert. Il paraît les avoir envisagées comme de nouvelles découvertes, et il leur donna à toutes de nouveaux noms; il appela les principales *îles Thitchogff, Troktcheff, Traversay, Krusenstern.* Au printemps, il cingla de nouveau vers le nord pour reprendre le chemin qu'il avait si imprudemment abandonné dans sa première campagne. Il fut assailli, durant ce voyage, par d'effroyables coups de vent. Jeté contre un banc par le tangage du navire, il se fracassa la poitrine; sa santé dès lors se trouva si sérieusement attaquée, qu'elle le rendit incapable de supporter les brusques changements des températures septentrionales, et il reprit la route de la Russie sans faire aucun autre essai pour pénétrer dans les mers polaires. Sa navigation avait duré trois ans. Comme on n'avait pas trouvé auparavant sur les rives du détroit de Behring un autre port où les navires pussent stationner, la découverte du détroit de Kotzebue (*Kotzebue's Inlet*) était d'une grande importance, et les baleiniers ne tardèrent pas à en profiter. En 1823, Kotzebue fut chargé d'une nouvelle expédition au Kamtchatka par la mer Baltique, la Manche, l'Océan, les mers du Sud et le cap Horn; cette expédition, qui se termina en 1826, fut moins féconde au point de vue géographique; mais Kotzebue en rapporta un nombre considérable de documents précieux concernant l'ethnographie et l'histoire naturelle. Kotzebue a laissé des relations de ses deux principaux voyages, sous le titre de : *Voyages de découvertes dans la mer du Sud, etc.* (Weimar, 1821, 3 vol. in-4o), et *Nouveau voyage autour du monde pendant les années* 1823-1826 (Weimar, 1830, 2 vol. in-8o). On lui a reproché d'avoir trop rappelé, dans ces pittoresques récits, les œuvres d'imagination de son père; on y trouve pourtant quantité d'observations intéressantes et de précieux renseignements.

KOTZEBUE (Maurice), général russe, frère du précédent, né en 1789, mort en 1861. Il fit avec son frère, sous Krusenstern, un voyage autour du monde, puis entra, en 1806, dans l'armée de terre russe. Pendant la campagne de 1812, il fut fait prisonnier par les Français. Il a retracé les incidents de sa captivité, terminée en 1814, dans son livre intitulé : les *Prisonniers de guerre russes parmi les Français* (Leipzig, 1815). Il fit ensuite un voyage en Perse avec l'ambassade russe en 1817, voyage dont la relation fut éditée par son père (Weimar, 1819). Plus tard, il servit comme colonel au Caucase, puis en Lithuanie (1831), devint major général en 1834, commandant de la forteresse d'Ivangorod, fut promu lieutenant général en 1846, et mourut membre de la division polonaise du sénat russe à Varsovie.

KOTZEBUE (Paul DE), général russe, frère des précédents, né vers 1795. Il combattit avec distinction au Caucase et en Pologne, devint, en 1843, quartier-maître général de l'armée de Paskievitch, et fut promu, en 1846, lieutenant général et chef d'état-major du corps du Caucase. En cette qualité, il prit une part active aux combats contre les montagnards, et reçut, en récompense, le titre d'aide de camp général de l'empereur. Devenu, en 1853, aide de camp du général Gortschakof, il assista successivement au passage du Danube, au siége de Silistrie, à la défense de Sébastopol et à la bataille de la Tchernaïa. Il suivit plus tard Gortschakof en Pologne pour y prendre le commandement de l'état-major de la première armée. Promu, en 1859, général d'infanterie, il fut nommé, en 1862, gouverneur général de la Nouvelle-Russie et de la Bessarabie, fonctions auxquelles il joignit plus tard celles de commandant en chef du district militaire d'Odessa. — Parmi les autres fils d'Auguste de Kotzebue, mentionnons encore ALEXANDRE, CHARLES et GUILLAUME. Le premier est membre de l'Académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg, et s'est acquis une certaine réputation comme peintre de batailles; les deux autres appartiennent au corps diplomatique russe : Charles DE KOTZEBUE, après avoir été consul général à Bukarest de 1848 à 1854, est devenu directeur de la chancellerie diplomatique du prince Gortschakof; Guillaume DE KOTZEBUE, chargé d'affaires à Carlsruhe depuis 1865, a écrit, sous le pseudonyme d'*Augustsohn*, une comédie, l'*Ami dangereux*, qui a obtenu, en 1865, beaucoup de succès sur le théâtre royal de Dresde.

KOU s. m. (kou). Sorte de tambour chinois garni de clochettes.

KOUAGGA s. m. (kou-a-ga). Mamm. V. COUAGGA.

KOUANG-NAN, ville de l'empire chinois, province et à 230 kilom. S.-E. d'Yun-Nan. Les habitants sont regardés comme barbares par les autres Chinois.

KOUANG-SI, en anglais *Kwang-si*, province de l'empire chinois, au S., entre celles de Hou-nan et de Kouei-tchéou au N., de Yan-nan à l'O., de Kouang-toung et le Tonkin au S., et la province de Kouang-toung à l'E.; elle mesure 900 kilom. du N.-E. au S.-O., et 400 de l'O. à l'E.; superficie, 203,450 kilom. carr.; 7,400,000 hab. Ch.-l., Kouei-lin. La province de Kouang-si est couverte par les ramifications des monts Nan-ling et Yué-ling, et arrosée par le Ta-kiang et le Houng-choui-kiang. C'est l'un des pays les moins fertiles et les moins peuplés de la Chine. Sa principale production est le riz. On y récolte aussi des fruits, de l'anis, du sucre et la substance d'un arbre nommé *kouang*, avec lequel on fait du pain. Les montagnes sont couvertes de forêts épaisses, peuplées d'éléphants, de rhinocéros, de tapirs, de porcs-épics, de singes et de perroquets. Elles renferment des mines d'or, d'argent, de cuivre et d'étain. L'industrie comprend des manufactures de toiles de coton et d'étoffes de soie. La province est divisée en onze départements.

KOUANG-SIN, ville de l'empire chinois, province de Kiang-si, à 225 kilom. E. de Nan-tchang, par 28° 27′ de latit. N., et 115° 21′ de longit. E., sur un affluent du lac Pho-yang. Fabrication de papiers et de chandelles.

KOUANG-TCHÉOU, nom chinois de CANTON.

KOUANG-TOUNG, province de la partie méridionale de l'empire chinois, sur la mer de Chine et le golfe de Tonkin, entre les provinces de Kiang-si et de Hou-nan au N., de Kouang-si à l'O., de Fou-kian à l'E., la mer de Chine au S. et le golfe de Tonkin au S.-O. Elle mesure 1,000 kilom. de l'E. à l'O., et 300 du N. au S. Superficie, 206,585 kilom. carrés; 19,174,000 hab. Chef-lieu, Kouang-tchéou (Canton). La chaîne du Nan-ling couvre la partie N. de la province, qui est arrosée par le Ta-kiang, le Fé-kiang et le Loung-kiang. Le pays est, en outre, coupé par une infinité de canaux. L'île d'Ho-nan, Macao et plusieurs autres petites îles appartiennent à cette province, qui jouit d'un climat chaud et salubre. Le sol, très-fertile et bien cultivé, donne deux récoltes de blé et produit beaucoup d'autres grains, des fruits, du tabac, du gingembre, du chanvre, de l'indigo, du coton, la canne à sucre, le thé, le mûrier, etc. Nombreuses bêtes fauves et gibier. Elève de porcs, de volailles, d'abeilles. Pêcheries de perles, de corail, de tortues, etc. Mines de cuivre, de fer, d'or, de mercure. Industrie importante, consistant surtout dans la fabrication des étoffes de soie, de toiles à voiles; papeterie, ferronnerie, sucre, ouvrages en écailles. Commerce très-actif; importante exportation d'indigo, de coton, de tabac, de soie, de mercure, de thé, de porcelaine, etc. La province se divise en dix départements.

KOUANG (Ssema), célèbre homme d'Etat et historien chinois, né dans la province de Chen-si vers 1018 de notre ère, mort en 1086. Il descendait de l'historien Ssema-thsian et était fils d'un ministre de l'empereur Tchin-tsong. Tout jeune encore, il manifesta une passion extraordinaire pour l'étude, et obtint, dès l'âge de dix-neuf ans, le grade le plus élevé dans les lettres. Sa naissance et son mérite le firent appeler de très-bonne heure aux emplois publics. Successivement gouverneur de Phing-tchéou, puis de la capitale du Ho-nan, censeur public, historiographe, il montra dans ces diverses fonctions autant de savoir que de zèle et d'habileté. Son crédit fut grand sous les règnes de Jin-tsong et de son fils adoptif Ying-tsong. Mais ce dernier prince ayant violé des traditions du royaume, Kouang n'hésita point à lui en faire des remontrances, tomba en disgrâce et fut privé de ses charges. Rendu à la vie privée, il se livra avec une ardeur nouvelle à l'étude, surtout à l'étude de l'histoire, et donna en 1064, d'après le plan de la chronique *Tso-khieou-ming* et du *Tchhum-tchsieou* de Confucius, une sorte d'esquisse en huit livres du grand ouvrage historique qui devait le rendre si célèbre. En montant sur le trône (1067), Chin-tsong le rétablit dans ses fonctions de censeur public et le pria de donner de plus grands développements à son essai historique. Kouang se remit à l'œuvre, chercha dans les bibliothèques et les archives tous les documents propres à l'éclairer, et se mit alors à composer son *Tseu-tchi-thoung-kian* (*Miroir universel à l'usage de ceux qui gouvernent*), comprenant 294 livres de texte, 30 livres de tables et 30 livres de dissertations et discussions. L'empereur Chin-tsong voulut écrire lui-même la préface de cet ouvrage, qui s'étend du règne de Hoang-ti, troisième empereur de la Chine, jusqu'au commencement du Xe siècle, et que Kouang, malgré le concours de nombreux lettrés, ne put achever qu'en 1084. Sous le règne de ce prince, Kouang, zélé défenseur des traditions, soutint une longue lutte contre le ministre Vang-an-tchi, partisan déclaré des innovations, des réformes, et ennemi de tous les préjugés qui avaient cours dans le peuple. En 1069, l'empire ayant été désolé par la peste, des tremblements de terre et une sécheresse qui détruisit les récoltes, Kouang et les censeurs invitèrent l'empereur à examiner s'il n'y avait pas dans sa conduite quelque chose de répréhensible qui eût attiré ces fléaux. Chin-tsong fit aussitôt cesser les fêtes qu'il donnait dans son palais, et Vang-an-tchi combattit cette résolution en lui disant que les fléaux dont était affligé l'empire tenaient à des phénomènes purement naturels et sans aucun rapport avec les actions des hommes. En entendant ce discours, Kouang s'écria : « Les souverains sont bien à plaindre lorsqu'ils ont près de leur personne des hommes qui osent leur proposer de pareilles maximes; elles leur ôtent la crainte du ciel; et quel autre frein sera capable de les arrêter dans leurs désordres? Maîtres de tout et pouvant tout faire impunément, ils se livreront sans remords à tous les excès, et ceux de leurs sujets qui leur seront véritablement attachés n'auront plus aucun moyen de les faire rentrer en eux-mêmes. » L'empereur, loin de s'offenser de son langage, le nomma président de l'Académie des Han-lin, puis chef des censeurs. Kouang s'était depuis quelque temps éloigné des affaires pour reprendre ses études favorites, lorsque, à la mort de Chin-tsong, en 1084, il fut nommé, par l'impératrice régente, gouverneur, puis premier ministre du nouvel empereur Tche-Tsong. Il s'efforça de faire disparaître les innovations introduites par Vang-an-tchi, rétablit l'ordre à l'intérieur, fit la paix avec les princes de Tangut et mourut universellement regretté par le peuple, et laissant la réputation d'un sage ministre, d'un historien illustre.

KOUANG-OU-TI, empereur chinois de la dynastie des Han, né l'an 6 avant J.-C., mort en 57 de notre ère. Il monta sur le trône l'an 25, extermina des brigands qui ravageaient l'empire, fit la guerre à Lin-fang, qui, appuyé par les Huns, s'était fait proclamer empereur dans les provinces du Nord, le vainquit en plusieurs rencontres et le força à aller chercher un refuge en Tartarie, où il mourut en 41. A peine Kouang-ou-ti en avait-il fini avec ce compétiteur, qu'il se vit contraint de tourner ses armes contre les Cochinchinois et les Tonkinois, qui venaient de secouer le joug de la Chine. A la tête des Tonkinois se trouvaient deux femmes, Tching-tzé et Tching-eul, qui les animèrent de leur patriotisme, battirent les troupes impériales et leur prirent soixante-cinq villes. Kouang-ou-ti envoya contre elles son meilleur général, Mayouan. La lutte fut acharnée de chaque côté, et ce ne fut qu'après une série de combats que le général chinois remporta sur les Tonkinois, près du lac Syhou, une victoire décisive, pendant laquelle les deux héroïnes trouvèrent la mort. Le Tonkin soumis, Mayouan fit rentrer sans peine les Cochinchinois sous l'obéissance de l'empereur de la Chine. Celui-ci régna paisiblement à partir de cette époque et mourut regretté de ses sujets qu'il avait gouvernés avec sagesse.

KOUANG-TSONG (Tchao-Chun), empereur chinois de la dynastie des Song, né en 1149 de notre ère, mort en 1200. Il monta sur le trône après l'abdication de son père, Hiao-tsong, en 1189, s'attacha d'abord à diminuer les impôts, à mitiger la rigueur des supplices, à remplacer les courtisans par des conseillers judicieux et sages; mais la faiblesse de son caractère, et l'empire que prit sur son esprit l'impératrice Li-chi paralysèrent bientôt ses bonnes intentions. Gouverné par sa femme, trompé par les eunuques, il ne fit rien pour mettre un terme aux troubles intérieurs qui avaient lieu dans ses Etats, pour faire cesser une lutte acharnée entre les lettrés, divisés en deux camps, lutte qui augmentait l'agitation intérieure, et s'obstina, à l'instigation de l'impératrice, à ne point rendre les derniers devoirs à son père, ce qui l'amena à abdiquer, en 1194, en faveur de son fils Ming-tsong. C'est sous le règne de ce faible prince que vécut le fameux Tchu-hi, auteur du *Thoug-kian-kang-mou.*

KOUAN-HAN-KING, le plus fécond des écrivains dramatiques chinois, qui vivait sous la dynastie des Youên, dans le XIIIe siècle de notre ère. On ignore l'époque de sa naissance et celle de sa mort ; on ne sait rien non plus des particularités qui ont pu accompagner sa vie. Tout porte à croire que, subissant le sort de la plupart des poëtes et littérateurs de son temps, il vécut pauvre et obscur. On lui doit un grand nombre de pièces, dont plusieurs sont parvenues jusqu'à nous; la plus célèbre et la meilleure de toutes a pour titre : *Teou-ngo-youên*, ou le *Ressentiment de Teou-ngo*, drame historique emprunté aux causes célèbres de la Chine, et traduit en français par M. Bazin aîné, dans le *Théâtre chinois* ou *Choix de pièces de théâtre composées sous les empereurs mongols* (Paris, 1838, 1 vol. in-8o). Nous citerons encore : *Kin-Siên-t'chi*, ou le *Mariage forcé;* le *Miroir de jade;* la *Courtisane savante;* la *Courtisane sauvée; Wang-hiang-thing*, ou le *Pavillon de plaisance*, comédies d'intrigues, où figurent principalement des courtisanes, et qui offrent des plaisanteries qui ne nous paraissent, à nous, Européens, ni très-fines ni très-spirituelles, mais qui le sont assurément pour des oreilles chinoises, plus aptes que les nôtres à en saisir le sel et l'à-propos. M. Bazin a analysé quelques-uns de ces ouvrages dans son *Tableau historique de la littérature chinoise*, publié par le *Journal asiatique* en 1851. Kouan-Han-King s'est exercé aussi dans le drame mythologique, espèce d'opéra-féerie, et dans les divers autres genres exploités sur la scène chinoise.

KOUAN-HOA s. m. (kou-a-no-a). Linguist. Langue mandarine ou langue parlée des Chinois.

KOUAN-MU, empereur du Japon, né en 736 de notre ère, mort en 806. Après la mort de son père Kooniu, il monta sur le trône (782), gouverna avec sagesse ses Etats et eut à lutter, à partir de 788, contre une invasion de Tartares, qui ravagèrent ses Etats pendant neuf ans. En 795, son général Tamamar parvint à remporter plusieurs victoires sur les envahisseurs; mais ceux-ci n'en continuèrent pas moins leurs dévastations, et ce ne fut qu'en 806 que Kouan-Mu parvint à les rejeter définitivement hors de son empire.

KOUAN-NIN, déesse chinoise, qui guérissait les femmes de la stérilité. On la représentait tenant un enfant dans ses bras.

KOUARA ou **NIGER**, fleuve d'Afrique. V. NIGER.

KOUBA, ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement et à 98 kilom. S.-S.-E. de Chamaki; 10,800 hab.; ch.-l. d'une horde de Lesghiz, et autrefois d'un kanat qui comptait 60,000 hab. Un faubourg assez considérable est habité par des juifs, et il y a hors de la ville un grand nombre de cabanes où logent des Arméniens. Le climat est doux; les habitants sont agriculteurs ou pasteurs. On y trouve plusieurs sources minérales et thermales, du minerai de plomb et du salpêtre.

KOUBAN, l'*Hypanis* de Strabon et le *Vardanes* de Ptolémée, rivière de la Russie d'Europe, dans la région caucasienne. Elle descend du versant septentrional du mont Elbourz dans la chaîne du Caucase, coule au N., puis au N.-O. et à l'O., dans les gouvernements de Stavropol et des Cosaques de la mer Noire, et se divise en plusieurs branches, dont les unes se jettent dans la mer Noire, et les autres dans la mer d'Azov. Cours de 570 kilom. De nombreuses rivières grossissent ce fleuve, surtout sur la rive gauche; les plus importantes sont le grand et le petit Zelinezouk, l'Ouroup et le Laba. Le cours du Kouban est très-rapide dans les montagnes; mais dans sa partie inférieure, ce terrain étant bas, il devient lent et est obstrué par des roseaux en si grande abondance qu'il forme de vastes marécages stagnants nuisibles à la santé, surtout lorsqu'en été une partie des eaux se dessèche. Cette circonstance rend la navigation très-difficile sur cette partie de son cours; partout ailleurs, dans son cours moyen, elle est commode et facile pour les bateaux plats, car son lit ne renferme ni bas-fonds ni écueils. Ce fleuve nourrit des poissons d'une excellente qualité, dont les Cosaques de la mer Noire font une pêche abondante. Il ne se jette pas immédiatement dans la mer Noire, mais bien dans une baie séparée de la haute mer par une étroite langue de terre, qui ne présente qu'un étroit passage au S.-O.

KOUBATCHA, KOUBETCHI ou **KOUBITCHI**, ville de la Russie d'Europe, dans la région caucasienne, gouvernement et à 50 kilom. N.-O. de Derbent; 6,000 hab. Fabriques de draps, de fusils, d'armes blanches, etc. Les habitants sont tous mahométans; leur constitution est démocratique. Chaque année, ils choisissent un conseil composé de plusieurs personnes qui jugent toutes les affaires. Plusieurs mots de leur langue dérivent de l'allemand, ce qui leur a fait attribuer une origine germanique. D'après une tradition accréditée, on prétend qu'un schah de Perse demanda jadis à un monarque des Francs, par une ambassade, des ouvriers de toute espèce et surtout des armuriers; à l'arrivée de ceux-ci sur les frontières de la Perse, l'entrée du royaume leur fut refusée parce que le schah était alors occupé dans une guerre contre les Indiens. Ainsi abandonnés, ces ouvriers, au nombre de quarante familles, s'établirent en cet endroit; les générations suivantes embrassèrent l'islamisme, tout en conservant en partie les usages de leurs ancêtres.

KOUBBA s. m. (kou-ba). Nom donné, dans le Maroc, aux tombeaux de santons, que les musulmans vénèrent comme des asiles inviolables, et que les Français appellent improprement MARABOUTS.

— **Encycl.** En parcourant l'intérieur des villes, la campagne, les lieux les plus déserts, on rencontre, çà et là, de petites constructions blanches de forme carrée, surmontées d'un dôme pointu, quelquefois arrondi. Ce sont des *koubbas*, modestes monuments consacrés à la sépulture de quelque saint personnage, ou espèces de cénotaphes, dont le but est de marquer tantôt la place où s'est arrêté un prophète pour se faire entendre des croyants, tantôt celle où il est mort, tantôt, enfin, celle où il a accompli, suivant les traditions, les miracles qui lui ont mérité la vénération des fils du Prophète. Parmi ces *koubbas*, les uns offrent dans leur intérieur un abri au pèlerin; les autres sont en maçonnerie massive, et le voyageur n'y rencontre d'autre refuge que l'ombrage du lentisque ou du caroubier planté à côté.

KOUBENSK ou **KOUBENSKOÉ**, lac de la Russie d'Europe, dans le gouvernement et au N.-O. de Vologda. La Soukhona en sort.

KOUBIES, tribu indoue anthropophage, établie à environ 200 kilom. de Calcutta. Les explorateurs anglais nous ont transmis de curieux détails sur cette peuplade féroce. Les Koubies ne cachent point leur goût pour la chair humaine et dévorent sans pitié tous les malheureux qui tombent entre leurs mains. Ils n'obéissent point à une idée religieuse comme les Thugs; c'est simplement une race de cannibales établie dans les forêts de Chittagong. Ce district de la province de Bengale a été choisi par la Compagnie pour y établir le dépôt destiné à dompter et à apprivoiser les éléphants que l'on prend dans la chaîne de montagnes qui bordent la province dans la direction d'Ava. C'est dans les excursions que cette chasse exige que l'on a découvert cette horde de sauvages. Les Koubies ne se réunissent pas en villages et en campements comme quelques autres populations indoues; ils ont établi leur demeure sur les branches des arbres de la forêt. Ils ont grand soin de couper toutes les branches au-dessous d'eux, pour éviter l'atteinte des bêtes féroces habitant comme eux la forêt. Le major Gardner a essayé, dit le *Morning Chronicle*, de les civiliser, mais n'a pu y réussir. Un des chefs, que l'on avait engagé à venir prendre de l'emploi au dépôt de la Compagnie, ne put résister à son penchant pour la chair humaine; il fut pris sur le fait, jugé et exécuté. Depuis lors, on ne peut se hasarder dans la forêt que par détachement de dix hommes bien armés. Un chasseur, surpris par les Koubies, fut à l'instant dépécé et dévoré. Le major Gardner représente les Koubies comme ayant un ventre protubérant, une petite stature, des traits prononcés, des membres musculeux. Ils parlent un dialecte particulier. La chaîne des montagnes Bleues de Chittagong est infestée de ces bêtes féroces à figure humaine, et il paraît très-difficile de les détruire, parce qu'ils n'ont point de demeure fixe et errent d'un lieu à l'autre dans ces forêts impénétrables.

KOUBLAÏ-KAN, empereur de Chine, petit-fils de Gengis-Kan. V. CHI-TSOU.

KOUEÏ-IU, surnom d'un célèbre littérateur chinois. V. MA-TOUAN-HI.

KOUEI-LIN, ville de l'empire chinois, ch.-l. de la province de Kouang-si, à 350 kilom. N.-O. de Canton, par 25° 12′ de lat. N., et 120° 23′ de long. E. Fabrication d'encre renommée; commerce peu important. Cette ville est située sur la petite rivière de Kouei-Kiang, au pied d'une montagne couverte d'arbustes, dont la fleur odoriférante, appelée *kouei*, a fait donner à cette ville le nom qu'elle porte.

KOUEI-TCHÉOU, province de la partie S.-O. de l'empire chinois, comprise entre celles de Szu-tchouan au N., de Yun-nan à l'O., de Kouang-si au S., et de Hou-nan à l'E.; 600 kilom. de longueur, sur 280 de largeur; superficie, 167,840 kilom. carr. Ch.-l., Kouei-yang; 5,288,000 hab. Elle est traversée, du N.-O. au S.-E., par la chaîne du Miaoling; les autres montagnes les plus élevées sont le Tao-hing-teng-chan et le Nieou-thang-chan, au N.-E., et le Leyang-ling, au centre. La partie septentrionale est arrosée par l'Ou-kiang, tributaire du Yan-tseu-kiang, et la partie méridionale par des affluents du Ta-kiang. Le climat est chaud. Les produits sont peu abondants, parce que l'agriculture y est négligée; on ne cultive ni le coton ni la soie, mais une espèce de lin nommé *ko*, dont on fait des toiles. L'élève du bétail y est plus florissante; les chevaux du Kouei-tchéou passent pour les meilleurs de la Chine. Cette province renferme des mines d'or, d'argent, de cuivre et de mercure. L'industrie y est à peu près nulle. La plupart des habitants sont des montagnards accoutumés à l'indépendance et qui semblent former un corps de nation particulière; on les nomme *Miao-tseu*. Ils sont belliqueux et féroces et presque indomptés, quoique les Chinois prétendent les avoir soumis depuis 1776. Le gouvernement chinois, pour empêcher leurs excursions dans les campagnes qui avoisinent leurs montagnes, a fait ériger des forts sur plusieurs points du territoire, où il entretient de nombreuses garnisons; mais toutes ces précautions ne suffisent pas pour arrêter leurs déprédations.

KOUEI-YANG, ville de l'empire chinois, ch.-l. de la province de Kouei-Tchéou, et du département de son nom, à 1,522 kilom. S.-O. de Pékin, par 25° 30′ de lat. N. et 124° 2′ de long. E. Elle est située entre des montagnes très-escarpées, et près d'une rivière qui n'est pas navigable. On prétend qu'elle fut la demeure des anciens rois du pays. On y voit encore des restes de temples et de palais qui attestent son antique splendeur.

KOUEN-LOUN, chaîne de montagnes de l'Asie centrale, formant un des grands groupes du système himalayen, étendant ses larges ramifications dans la partie N.-E. de l'empire chinois, où il sépare la Petite Boukharie au N. du Thibet au S.; il se rattache, à l'O., aux monts Bolor, et, à l'E., aux monts Nan-Chan. Jusqu'à présent, la chaîne du Kouen-Loun était représentée comme formant la ligne de partage des eaux entre le Thibet et le Turkestan; ce rôle appartient, en réalité, à la chaîne plus méridionale du Karokoroum.

KOUFA ou **KUFA**, l'ancienne *Borsippa*, ville de la Turquie d'Asie, eyalet et à 140 kilom. S. de Bagdad, près de la rive droite de l'Euphrate. Fondée, en 636, par le calife Omar, après la ruine de Ctésiphon, elle fut florissante, bien peuplée et la résidence de seize califes jusqu'à Almanzor, qui transféra le siége de son gouvernement à Bagdad. Depuis cette époque, elle est tombée en ruine. On y voit encore la mosquée où Ali fut assassiné, et pour laquelle les musulmans de sa secte conservent une grande vénération. C'est du nom de cette ville qu'est dérivé celui de *cufique* ou *koufique* donné aux anciens caractères arabes.

KOUFIQUE adj. V. COUFIQUE.

KOUHISTAN, c'est-à-dire *Pays montagneux*, dénomination donnée à trois provinces asiatiques qui font partie de trois États différents: 1° Province de la Perse, à l'E., entre le Khoraçan au N., l'Irak-Adjemi à l'O., le Farsistan au S.-O., le Kermon au S., les kanats de Kaboul et d'Hérat à l'E.; 600 kilom. de longueur, sur 260 de largeur; 300,000 hab. Chef-lieu, Rabat-Cheheristan. Villes principales, Toun et Tebbes. Pays montagneux et arrosé par de faibles cours d'eau; il produit du froment, de l'orge, des pois, des dattes, des figues, des amandes, du coton et de la soie. Le territoire de cette province comprend une partie de l'Arie et de la Médie des anciens. 2° Province du Beloutchistan, au N.-O., entre la Perse à l'O., le Mekran au S. et à l'E., le royaume de Kaboul au N.-E.; 310 kilom. sur 140. Chef-lieu, Pouhra. C'est un pays couvert de montagnes, dont les principales sont les monts Ragous et les monts Serhoud; les rivières qui l'arrosent sont le Bonpour, le Kaskin et le Serhoud. Le sol produit de bons pâturages et des dattes. Elève de bestiaux. Mines de fer, de cuivre et de soufre. Le Kouhistan semble être le pays aborigène des Beloutchis; il se divise en deux districts soumis au kan de Kélat. Cette province comprend une partie de la Carmanie des anciens. 3° Province de l'Indoustan, au N. du Pendjab et dans les vallées de l'Himalaya, partagée en petits Etats qui obéissent à des princes seikhs.

KOUITZA s. f. (kou-i-tza). Instrument de musique, sorte de mandoline à huit cordes, dont se servent les Algériens.

KOUKA s. m. (kou-ka). Insigne de la dignité d'hospodar.

KOUKA ou, pour se conformer à la prononciation des indigènes, **KOUKAUA**, ville de l'Afrique centrale, royaume de Bournou, province de Koyam, à 23 kilom. N.-O. d'Engornou, près de la rive occidentale du lac Tchad, par 12° 51′ de lat. N., et 13° 47′ de long. E. La population est évaluée à 80,000 hab. C'est la résidence d'un cheik qui exerce actuellement le pouvoir souverain dans le Bournou, et qui peut mettre en campagne 50,000 hommes, dont 30,000 cavaliers. Commerce d'esclaves, bœufs, moutons, blé, riz, indigo, peaux d'une grande espèce de serpents, vases de bois du Soudan, beurre, lait, miel, etc. Marchés fréquentés.

Kouka se compose de deux villes bien distinctes: la ville orientale (Billa-Gedibe), qui est la résidence de la cour et qui renferme de belles habitations, et la ville occidentale (Billa-Futebel), où habite le peuple. Les deux villes, distantes l'une de l'autre d'environ 1,800 mèt., sont réunies par une rangée de maisons et entourées de villages et de groupes de huttes. Kouka est une ville fort tranquille; dans le *Dendal*, ou rue principale, règne cependant un peu d'animation. A l'O. de Billa-Futebel se tient, tous les lundis, un grand marché où se rassemblent de 15,000 à 20,000 hommes, habitants de presque toutes les provinces du Bornou. Le développement du commerce est entravé par le manque d'une monnaie régulière. On compte par cauris, dont 580 environ équivalent à 1 franc; pour les grosses sommes, on compte par *gubbucks* ou bandes de toile, larges de $0^m,08$, et longues de $0^m,90$ à 1 mètre. Trois, quatre ou cinq de ces gubbucks, selon leur qualité, forment un *rottala*, équivalant à 5 fr. 40.

KOUKARIEN s. m. (kou-ka-riain). Linguist. Nom de l'un des dialectes de la langue arménienne.

KOUKOUNARIA s. m. (kou-kou-na-ri-a). Bot. Nom indigène du sapin de Céphalonie.

KOUL s. m. (koul — mot ar. qui signif. *esclave*). Hist. ott. Soldat de l'ancienne garde du sultan.

KOULAN s. m. (kou-lan). Mamm. Nom oriental de l'onagre: *Le* KOULAN *habite les grands déserts des Tartares Kalmouks.* (V. de Bomare.) ‖ On dit aussi KOURHAN.

KOULBAC s. m. (koul-bak). Espèce de gros pâté, très-estimé en Russie, qui est fait avec de la pâte à brioche, et dont l'intérieur est rempli de couches alternées de riz crevé, de jaunes d'œufs durs hachés et de poisson ou de viande divisée en filets et assaisonnée avec du sel, du poivre, des aromates et des fines herbes.

KOULER-AGASI s. m. (kou-lè-ra-ga-si). Commandant en chef des kouls.

KOULI s. m. (kou-li). Membre d'une caste de brahmes de l'Inde.

— **Encycl.** Les *koulis* sont de véritables étalons humains pur sang, chargés spécialement d'ennoblir les familles. Ils peuvent, par une loi d'exception, consacrée par la religion et la crédulité publique, cohabiter, sans déroger, avec des filles vierges de castes inférieures. Ils courent donc les villes et les campagnes; les parents de la jeune fille qui doit être favorisée des embrassements de cet époux de passage doivent faire au *kouli* un cadeau en argent ou en étoffes, d'après leur fortune; ils lui lavent les pieds et boivent ensuite l'eau qui a servi à cette opération. Les mets les plus délicats lui sont offerts; après quoi, il est amené vers la couche nuptiale où repose la vierge, couronnée de fleurs comme une victime que l'on conduirait au sacrifice. Du moment qu'elle a reçu les embrassements de ce demi-dieu, elle doit se confiner chez elle, n'avoir de rapports avec aucun autre homme et se considérer comme veuve; s'il vient d'elle un enfant, il sera brahme.

KOULI-KAN, roi de Perse. V. NADIR-SCHAH.

KOULIK s. m. (kou-lik — onomatopée du cri de l'oiseau). Ornith. Espèce de toucan qui habite le Brésil. ‖ On l'appelle aussi TOUCAN À COLLIER OU À VENTRE GRIS.

KOULIKOVO, vaste plaine de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Toula, entre le Don et la Nepaiadva. Cette plaine a été le théâtre de la destruction entière de l'armée tartare de Mamaï-Kan, en 1380, par le grand-duc Dmitri, surnommé *Donskoï*, à cause de cette victoire remportée sur le Don.

KOULLA, Etat peu connu de l'Afrique centrale, au S.-E. du Bournou, dont il est tributaire, et au S. du Baghermé.

KOULNEFF (Jacques), général russe, né en 1763, mort en 1812. Il fit, avec le grade de lieutenant, la guerre contre les Turcs, se signala à la prise de Bender en 1789, servit ensuite contre les Polonais, en 1794, sous le commandement de Souvarow, et prit une part brillante à l'assaut de Praga. En 1807, Koulneff fit partie de l'armée russe envoyée au secours de la Prusse contre Napoléon, se conduisit avec une grande bravoure, notamment à Heilsberg et à Friedland, passa, l'année suivante, à l'armée de Finlande, où il gagna les grades de colonel et de général-major, reçut le commandement de l'avant-garde dans la guerre contre les Turcs, en 1810, et fut récompensé de l'intrépidité dont il avait fait preuve à Schoumla et à Badin par une pension de 12,000 francs. Ce brave général trouva la mort en voulant résister, avec une poignée d'hommes, à un corps nombreux de Français.

KOULON ou **DALAÏ**, lac de l'empire chinois, sur la limite de la Mandchourie et du territoire russe du Transbaïkal; 270 kilom. de circuit. Il est formé par les eaux du Kerlon, qui vient du S.-O., et en sort au N.-E. sous le nom d'Argoun, pour prendre plus loin celui d'Amour.

Koulouf, ou les *Chinois*, opéra-comique en trois actes et en prose, paroles de Guilbert de Pixérécourt, musique de Dalayrac; représenté sur le théâtre de l'Opéra-Comique le 18 décembre 1806. Koulouf, simple artisan, ayant par son courage sauvé la vie à la belle Zalida, que le grand colao Hircan fait élever à sa cour, a eu pour récompense la place de garde du parc d'une des maisons de plaisance du souverain. La vue de Zalida a enflammé l'imagination de Koulouf, qui n'aspire plus qu'à devenir riche et puissant, dans l'espoir de pouvoir obtenir la main de la jeune fille, et il va consulter les devins, qui lui prédisent l'avenir le plus brillant. Sur ces entrefaites, le colao Hircan, ayant été instruit des rêves du jeune homme, a l'idée de s'en amuser. Il lui donne un breuvage somnifère et le fait transporter dans son palais, où, en se réveillant, il reçoit les hommages de la cour, comme s'il était devenu grand colao. Pendant la nuit, des assassins pénètrent dans l'appartement d'Hircan; mais, au lieu de ce prince, ils y trouvent Koulouf, qui les met en fuite, tue les uns et fait arrêter les autres. Charmé de sa valeur, le colao comble le jeune homme de bienfaits et lui donne la main de la belle Zalida. Cet opéra, dont la musique est légère et gracieuse, obtint un très-grand succès.

KOULOUGLI s. m. (kou-lou-gli). A Alger et dans les Etats barbaresques, Soldat de la milice turque, ancien esclave le plus souvent.

KOULOUM, kanat et ville du Turkestan. V. KHOULM.

KOUM, KOM ou **KOOM**, ancienne *Choama*, ville de Perse, province de l'Irak-Adjemi, à 200 kilom. N. d'Ispahan; 16,000 hab. « Cette ville, dit le voyageur Fraser, n'est qu'une misérable masse de ruines. L'intolérance y est extrême, et ce lieu a été souvent remarqué par son inhospitalité, particulièrement envers les voyageurs chrétiens. On y remarque une célèbre mosquée, renfermant le tombeau de Fatima, petite-fille de Mahomet. Un portail bas nous conduisit dans une petite cour autour de laquelle sont des cellules ou chambres pour l'usage des *khadems*, ou serviteurs du temple. De là, on passait, par un autre portail de meilleure apparence, dans une cour plus grande qui renferme des logements pour les ministres d'un rang supérieur. Il y a dans cette cour un long bassin d'eau pour les ablutions; nous passâmes de là dans la cour où est située la mosquée, et qui est plus petite que la précédente, mais plus proprement entretenue, et où il y a aussi une pièce d'eau pour les ablutions. C'est ici que nous quittâmes nos pantoufles, puis nous entrâmes. C'était alors l'heure de la prière du soir, et la cour était presque pleine. Les portes conduisant dans la mosquée sont ornées de toiles bleues. La façade de la mosquée est ornée de mosaïques en tuiles de diverses couleurs. Le tombeau est renfermé dans une riche boîte de sandal de 12 pieds de longueur environ sur 8 pieds de large; un dais vert s'élève au-dessus, et il est entouré d'une grille d'argent dont les massifs barreaux sont croisés, et qu'y a placés la mère de Feth-Ali-Schah. Dans l'intérieur est suspendue l'épée d'Abbas le Grand. La tombe avec ce qui la recouvre remonte à l'époque de la mort de Fatima; mais le dôme et la mosquée sont l'ouvrage de Feth-Ali-Schah.

Toute la race des rois sofis a ajouté à ces richesses, et naguère elles étaient grandes. »

KOUMA, rivière de la Russie d'Europe (région caucasienne). Elle prend sa source vers le centre de la Circassie, dans une ramification du Caucase; coule d'abord au N., puis à l'E., entre dans la province du Caucase, passe à Georgierske, où elle reçoit le Podhoumok, tourne au N., et suit cette direction jusqu'à Sviatago-Kresta, revient à l'E., forme en partie la limite de la province avec le gouvernement d'Astrakhan, en coulant au milieu des sables, et se perd dans la mer Caspienne, par trois embouchures, après un cours de 400 kilom. Cette rivière traverse un territoire fertile et très-pittoresque; ses bords sont couverts d'arbustes et de joncs, asile d'une grande quantité de faisans. Le mûrier y croît en abondance; vers sa source se trouvent de grandes forêts. On remarque, sur les bords de la Kouma, des ruines qui paraissent être celles d'une ville considérable.

KOUMAROUIAH ou **KHOUMAROUIAH**, sultan d'Egypte, né à Sarmanraï en 869 de notre ère, mort à Damas en 896. Il n'avait que quinze ans quand il succéda à son père, Ahmed-ben-Tholon. Peu après, le gouverneur de Syrie, Abou-Abdallah, se révolta, appela à son aide le frère du calife, Motamed-Mouaffec, qui, jugeant l'occasion favorable pour s'emparer de la Syrie, pénétra avec une armée dans ce pays, se rendit maître de Damas et battit les généraux de Koumarouiah. En même temps, un autre général du sultan, Saadélaïsar, leva également l'étendard de la révolte, et un tremblement de terre vint causer de grands désastres en Egypte. La situation de Koumarouiah était des plus difficiles, lorsqu'il parvint à remporter deux victoires, l'une sur Saadélaïsar, près de Damas (886), l'autre sur un des généraux de Mouaffec. Il conclut alors la paix avec ce dernier, rétablit à son retour en Egypte l'ordre parmi les mameluks, donna sa fille en mariage au calife Mothaded (895) et se fit confirmer, par le commandeur des croyants, pour trente ans, dans le gouvernement de tous les pays situés entre l'Euphrate et Barca en Egypte. Koumarouiah était, l'année suivante, dans un château de plaisance près de Damas, lorsqu'il fut étranglé par des concubines infidèles qu'il se disposait à châtier.

KOUMAS (Constantin-Michel), érudit grec, né à Larisse (Thessalie) vers 1775, mort à Trieste en 1836. Lorsqu'il eut achevé ses études, sous la direction de Jean Œconomos, il voyagea en Allemagne, où il entra en relation avec les savants les plus distingués, puis il alla professer la philosophie à Constantinople (1799), qu'il quitta, en 1810, pour diriger le collége de Smyrne. Koumas était un érudit plein d'esprit et de jugement, qui montra, dit Coray, un zèle sincère pour les intérêts et l'amélioration de la Grèce. Lors de l'insurrection grecque, en 1821, il quitta Smyrne, se rendit à Trieste, et fut chargé de la direction du gymnase grec de cette ville. On a de lui, en grec, de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Cours de mathématiques et de physique* (Vienne, 1807, 8 vol. in-8°); *Eléments de philosophie* (4 vol. in-8°); *Abrégé de géographie ancienne* (1816); *Chronologie historique* (1818); *Lexicon græcum* (Vienne, 1826, in-4°); *Histoire pragmatique des hommes* (1830-1832, 12 vol. in-8°), etc.

KOUMYS ou **KOUMIS** s. m. (kou-miss). Boisson enivrante, que préparent, avec le lait de leurs juments, les Baskirs, les Yakutsks, les Kalmouks et autres peuplades nomades de l'Asie : *Le* KOUMYS *donne, par la distillation, une véritable eau-de-vie appelée* araka, arki *et* arza, *lorsqu'elle a été rectifiée. Dans les îles Orcades et Shetland, on fait, d'après sir John Sinclair, une boisson à peu près semblable au* KOUMYS.

KOUNACHIR, île du Japon, dans l'archipel des Kouriles, près et au N.-E. de l'île d'Yéso, au S.-O. de celle d'Itouroup, dont elle est séparée par le canal du Pic; elle mesure 115 kilom. du N. au S., et 76 kilom. de l'E. à l'O. A l'extrémité S.-O. se trouve la baie de la Trahison, qui est l'établissement le plus considerable que les Japonais possèdent aux Kouriles. Le centre de Kounachir est couvert de hautes montagnes très-boisées, dont la plus remarquable est le pic Antoine, vers le N. Ces montagnes laissent entre elles de belles plaines fertiles, baignées par des lacs poissonneux et de petites rivières dont les eaux sont claires et salubres. La côte méridionale fournit une grande quantité d'huîtres. Les Russes y abordent quelquefois pour pêcher et pour chasser.

KOUNAIVAR, district de l'Indoustan, Etat de Bussahir, compris entre 31° 12'-32° 8' de lat. N., et par 75° 30'-76° 32' de long. E. Superficie, 4,500 kilom. carrés; 39,000 hab. Il s'étend, à l'E., jusqu'à Shipke, ville frontière de la Tartarie chinoise, et, à l'O., jusqu'à Hangarang. Le défilé de Kenbrang, situé dans les monts Himalaya, à une altitude de 5,440 mètres, le sépare de la Tartarie chinoise. C'est une région montagneuse, à travers laquelle la Sutledj coule sur une longueur d'environ 110 kilom. Les montagnes ont une altitude de 4,200 mètres à 6,000 mètres. Le climat est froid, car la plupart des montagnes sont couvertes de neige. Le sol produit des céréales en assez grande quantité; mais l'élève des moutons, des chèvres, des ânes et des mulets forme la principale industrie des habitants, qui sont renommés pour leur honnêteté et la pureté de leurs mœurs. Les villages présentent, en général, l'apparence de la richesse et de la prospérité. Commerce d'épices, d'étoffes teintes, d'étoffes de soie, de coton, de laine, de sel et de métaux précieux.

KOUNDOUZ, ville du Turkestan, ch.-l. d'un petit kanat indépendant, à 130 kilom. S.-E. de Balk; 2,000 hab. La ville, située dans une vallée, est arrosée par deux rivières qui se réunissent dans le voisinage. Le climat est très-insalubre. La plus grande partie de la vallée est tellement marécageuse, que les routes y sont construites sur pilotis, et qu'elles traversent des forêts de joncs et de roseaux. Elle produit cependant du blé, de l'orge et du riz, dans les places qui ne sont pas tout à fait inondées. La chaleur passe pour y être intolérable; pourtant, la neige y reste trois mois de l'année sans fondre. La citadelle est ceinte d'un fossé; ses murailles sont bâties en briques séchées au soleil. Le petit kanat de Koundouz, appelé aussi Tucharistan, comprend la partie supérieure du cours de l'Oxus ou Djihoun.

KOUNGH-FOU-TSEU, le plus célèbre philosophe de la Chine, connu en Occident sous le nom de **Confucius**. V. CONFUCIUS.

KOUNGOUR, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 87 kilom. S.-E. de Perm, au confluent de l'Iren et de la Sylva; 6,000 hab. Exploitation de fer, cuivre, albâtre; fabrication de savons, tanneries. Cette ville fut fondée en 1047, détruite par les Baskirs et relevée en 1663.

KOUNGUEL, résidence du chef du Galam (Sénégambie). C'est un village extrêmement malpropre et bizarrement fortifié. Il est situé sur les bords du Sénégal. La résidence royale est, d'ailleurs, d'une simplicité toute primitive. Le village est divisé en trois parties : celle du milieu est assise sur un rocher et flanquée en bas des deux autres; elle renferme l'habitation du chef, et c'est la seule fortifiée par un *tata* percé de meurtrières au ras du sol. Cette disposition s'explique par l'habitude qu'ont les noirs de tirer à genoux ou couchés à plat ventre. Quand les habitants des villages latéraux redoutent une invasion, ils transportent leur mobilier dans la partie murée. La race qui habite Kounguel est celle des Sarracolets. La case royale est située dans un point du village fortifié, peut-être encore plus malpropre que le reste. Le chef a une garde composée de Sarracolets-Bakiris, la caste guerrière de ce peuple. Elle habite d'ailleurs presque à elle seule l'enceinte du tata. Le reste du village est occupé par des marabouts, classe instruite et commerçante, une sorte de bourgeoisie.

KOUNI s. m. (kou-ni). Métrol. Nom que les anciens peuples slaves donnèrent au cuir, puis aux monnaies, et par lequel les Russes désignent aujourd'hui la monnaie en général.

— **Encycl.** Les Slavo-Russes, dans le principe, évaluaient le prix des choses par celui des fourrures; mais bientôt l'inconvénient de porter avec soi des peaux entières d'animaux donna l'idée d'y substituer des morceaux de peau de martre ou d'écureuil. Il est à présumer que le gouvernement y apposait son cachet, et qu'au commencement les citoyens échangeaient des peaux entières au Trésor contre ces morceaux. Ces monnaies de cuir ou *kounis* furent fort longtemps en usage; car l'or et l'argent étaient en trop petite quantité pour suffire aux besoins de la circulation et aux contributions. On désignait alors sous le nom de *grivnas* un certain nombre de *kounis*, dont le prix égalait la valeur d'une demi-livre d'argent; mais, à la longue, ces morceaux de cuir, n'ayant aucune valeur réelle, furent de plus en plus discrédités, si bien que, dans le XIIIe siècle, une grivna d'argent valait déjà sept grivnas de *kounis*.

KOUO-OUÉI ou **TAI-TSOU**, empereur de Chine, fondateur de la dynastie des Héoutchéou, né en 901 de notre ère, mort en 954. Il s'était signalé comme un général habile, lorsqu'il devint, en 947, premier ministre de Kao-tsou II. Il remplit ces fonctions avec habileté et sagesse, conserva son poste sous In-ti, fils et successeur de Kao-tsou en 948, comprima par ses victoires et par la modération la révolte de Li-chéou-tchin, de Tchaossé, de Ouang-King-tsoug, qui périrent tous les trois, puis fut nommé généralissime des troupes du Nord pour repousser une invasion de Tartares. Pendant qu'il combattait l'ennemi, l'empereur, entouré de courtisans ennemis du glorieux ministre, fit à leur instigation mettre à mort presque tous les membres de la famille de Kouo-ouéi. A cette nouvelle, celui-ci revint à Taleâng, capitale de l'empire; à son approche, In-ti se mit à la tête d'une armée pour le combattre; mais, abandonné de ses soldats, puis repoussé de sa capitale, il fut tué sans être reconnu par les troupes de Kouo-ouéi (950). Proclamé alors régent, le généralissime devint empereur l'année suivante, sous le nom de Tai-tsou. Il accorda une amnistie générale, comprima la révolte d'un prétendant, s'occupa du bien-être du peuple et mourut après trois ans de règne. Il avait rendu de grands honneurs à la mémoire de Confucius et fait publier, en 952, les *Neuf King*, imprimés avec des planches de bois. C'est une véritable édition princeps, d'après Abel de Rémusat.

KOUOPIO, ville de Finlande. V. KUOPIO.

KOUPALO ou **KUPALO**, le dieu des productions de la terre, chez les anciens Slaves. On portait devant son image de nombreuses offrandes avant de commencer les récoltes, et on célébrait sa fête, le 24 juin, en allumant, en son honneur, d'immenses feux dans les champs. Les jeunes filles et les garçons, couronnés de fleurs, exécutaient des danses autour du bûcher. Cette fête s'appelait *Koupalnizza*. On a trouvé une représentation de ce dieu à Kiew.

KOUPANG, ville de Timor. V. COUPANG.

KOUPARA s. m. (kou-pa-ra). Mamm. Nom du chien crabier à la Guyane : *Les* KOUPARAS *se plaisent dans les bois où coulent des rivières peuplées d'écrevisses et de crabes, qu'ils savent fort bien pêcher, et dont ils font leur nourriture de prédilection.* (Boitard.)

KOUR ou **BENDEMIR**, rivière de Perse. Elle prend sa source sur les confins de l'Irak-Adjemi, se dirige du N.-O. au S.-E., et, après un cours de 450 kilom., se jette dans le lac Baghteghian. ‖ Rivière qui naît dans la Turquie d'Asie, arrose le gouvernement russe de Koutaïs, la province de Chemaki, et se jette dans la mer Caspienne au-dessous de Salian, après un cours de 900 kilom.

KOURAKIN (le prince Boris IVANOVITCH), diplomate russe, né en 1677, mort à Paris en 1727. Il était beau-frère de Pierre le Grand, et fut successivement ambassadeur à Rome, à Londres, à La Haye, à Hanovre, prit part aux congrès d'Utrecht et de Brunswick, et fut chargé de l'administration de l'empire pendant la guerre contre la Perse (1722). Sa mission la plus importante fut celle qu'il remplit à Rome. Le czar, qui avait songé à embrasser le catholicisme, pour faciliter ses relations extérieures, l'envoya séjourner trois ans dans la ville éternelle pour s'éclairer sur les prétentions romaines. Il paraît qu'il ne fut point satisfait des conditions qu'on voulut lui imposer, car il renonça à son projet et ne fit d'autre observation au rapport du prince Kourakin, sinon qu'il voulait être maître chez lui. Ce fait, que Saint-Simon tenait de Kourakin lui-même, prouverait que la cour de Rome perdit, par l'étendue de ses prétentions, l'unique occasion qui lui fût offerte d'amener la réunion de l'Eglise russe à la communion catholique.

KOURAKIN (le prince Alexandre), homme d'Etat et diplomate russe, petit-fils du précédent, né en 1752, mort en 1852. Il fut le compagnon d'études et l'ami de Paul Ier, devint vice-chancelier de l'empire à l'avénement de ce prince (1796), mais donna sa démission après l'assassinat de son maître (1802). L'attachement de Kourakin à la mémoire de Paul lui valut l'estime de Napoléon, et l'empereur Alexandre le choisit pour négocier la paix de Tilsitt (1807), puis pour ambassadeur à Paris (1808). Dans l'incendie du 1er juillet 1810, qui éclata au milieu d'une fête en l'honneur du mariage de Marie-Louise avec Napoléon, il reçut de graves blessures. Au moment de la guerre de Russie, Alexandre, qui se défiait de lui, le laissa, pour ainsi dire, sans instructions, et il ne quitta la France qu'au dernier moment. — Son frère, le prince Alexis-Borisovitsch KOURAKIN, né en 1759, mort en 1829, fut ministre de l'intérieur, sous l'empereur Alexandre, de 1807 à 1810, et devint chancelier des ordres de Russie sous l'empereur Nicolas.

KOURATCHY, ville de l'Indoustan anglais. V. KORATCHY.

KOURBSKI (André-Michaélovitch, prince), général russe, parent du czar Jean Vassiliévitch, né en 1529. Il parvint au grade de général en chef, se signala contre les Tartares et les chevaliers livoniens, tomba en disgrâce vers 1564 et se réfugia alors à Volmar, puis à Kovno, où il vécut sous la protection du roi de Pologne, Sigismond-Auguste. On ne sait à quelle époque il termina sa vie. Kourbski est l'auteur d'une *Histoire du czar de Moscou*, ouvrage plus intéressant qu'exact, dont il existe de nombreux manuscrits.

KOURBY s. f. (kour-bi). Courtisane de l'Inde.

— **Encycl.** Ces courtisanes sont, dit-on, pour l'intelligence et pour l'éducation, de beaucoup supérieures aux autres bayadères. Elles sont à la fois chanteuses et danseuses, et, dans toute l'étendue de l'Inde, il ne se célèbre pas de fête particulière sans que les *kourbys* y jouent le principale rôle. Elles chantent, en persan ou en indoustani, des chansons lascives, que les dames, qui se hasardent quelquefois à aller les entendre, n'écouteraient certainement pas si elles les comprenaient. Toutefois, leurs gestes ne sont pas aussi impudiques que ceux des almées de l'Egypte. Elles sont accompagnées par un orchestre formé de deux ou trois instruments, dont le tam-tam est le principal. Tout en chantant et en dansant, ces filles observent avec beaucoup de soin les gestes des spectateurs; abaisser le pouce est, à leurs yeux, la demande d'un rendez-vous, et, quand elles ont répondu par le même signe, si le même appel muet leur est adressé d'un autre point de la salle, elles se détournent, et semblent dire : il est trop tard. Toute leur honnêteté ne va guère au delà de cette fidélité d'une nuit. Les *kourbys* sont généralement bien faites; elles ont la figure blanche et régulière, de grands yeux noirs fendus en amande et bordés de longs cils. Elles portent aux oreilles une quinzaine d'anneaux, aux bras de nombreux cercles d'argent, et aux pieds des grelots sonores. Leur costume est composé de sandales brodées d'or, d'un pantalon serré au bas de la jambe, mais fort large à la ceinture; le haut du corps est enfermé dans une petite veste flottante; la tête est couverte d'une calotte grecque de couleur vive, et d'un voile de mousseline aux nuances roses ou grises, dans lequel elles se drapent fort gracieusement.

KOURCHID-PACHA, dont le véritable nom était Richard **Debaufre-Guyon**, général anglais, né à Walcot, près de Bath, en 1813, mort à Constantinople en 1856. Il quitta l'Angleterre pour aller se battre contre dom Miguel en Portugal, puis passa en Autriche, y prit du service (1832), devint aide de camp du général baron Splenyi, dont il épousa la fille (1838), et alla se fixer alors dans le comitat de Comorn, en Hongrie, où se trouvaient les propriétés de sa femme. Lorsque, en 1848, les Hongrois s'insurgèrent contre le gouvernement impérial pour conquérir leur indépendance, Guyon embrassa avec ardeur la cause nationale, prit le commandement d'un bataillon, se signala par son courage à l'affaire de Pukaro, où Jellachich fut vaincu, se couvrit de gloire à la bataille de Schwachat, près de Vienne, et passa, avec le grade de colonel, dans le corps de Gœrgei. Bientôt après, Guyon défendit Tyrnau contre 15,000 impériaux sous les ordres de Simonich, s'empara de Branyisko (5 février 1849), fut nommé général, défit complétement Schlick, et se fit tellement aimer des troupes sous ses ordres, donna de telles preuves d'intrépidité et de patriotisme, qu'il excita au plus haut point la jalousie de Gœrgei. Se voyant constamment desservi auprès du gouvernement par ce général, dont il pénétra les projets ambitieux et dont il devina la prochaine trahison, Guyon demanda à ne plus servir sous ses ordres. Il reçut alors le commandement de Comorn, rejoignit au mois de juillet l'armée de Dembinski, combattit avec lui à Szaeveg et à Temeswar (5 et 9 août), et, après la fameuse capitulation de Vilagos par Gœrgei, il passa en Turquie avec Kossuth. Le sultan donna un commandement à l'intrépide général, qui prit le nom de Kourchid-Pacha, sans changer toutefois de religion. Lorsque éclata la guerre d'Orient en 1853, Kourchid se rendit à Kars, devint chef d'état-major, président du conseil de guerre, organisa la défense de cette importante place, établit la discipline dans les troupes ottomanes qui lui furent envoyées; mais les préjugés et la jalousie des commandants turcs lui créèrent bientôt des embarras de toute espèce. Il mourut à Constantinople d'une attaque de choléra.

KOURDE s. m. (kour-de). Ethnogr. Membre d'une peuplade de l'Asie occidentale. ‖ On dit aussi KURDE.

— Linguist. Idiome iranien.

— **Encycl.** Ethnogr. On donne le nom de *Kourdes* aux anciens *Curdi*, *Gordyæi*, *Carduci*, peuple de l'Asie occidentale qui habite, en Turquie et en Perse, le pays montagneux situé à l'E. des rives du Tigre, pays qu'arrosent divers affluents du Tigre et que les Persans appellent Kourdistan ou Kourdestan. Depuis quelques années, les *Kourdes* campent sur les deux rives des lacs d'Ormiah et de Van, et étendent leurs incursions jusqu'au mont Ararat et aux sources de l'Euphrate. Ils paraissent être les descendants des hordes nomades que Xénophon vainquit et dispersa dans la célèbre retraite des Dix mille et qu'il désigne sous le nom de *Cardesques*. Retirés, en hiver, au sein des montagnes, ils font, lorsque le moment est venu, des incursions dans les plaines et les vallées, se fortifiant dans les défilés ou sur les bords des rivières. La religion des *Kourdes* est la religion mahométane. Leur costume, semblable à celui des Turcs, mais plus léger, se compose d'un large pantalon, d'une veste brodée à manches courtes et d'un long bonnet de drap rouge, se terminant, comme une résille espagnole, par un chapelet de glands de soie, qui retombent sur leurs épaules. Les *Kourdes* sont très-braves et excellents cavaliers. Ils s'établissent de préférence dans les prairies situées aux environs des cours d'eau. Leurs tentes, formées d'un tissu de laine grossière, sont fort basses; elles sont entourées d'une ceinture de roseaux formant une claie; c'est dans cette enceinte circulaire qu'ils placent leurs bagages et les dépouilles qu'ils ont conquises. L'élève des troupeaux est une source de richesse pour les *Kourdes*. Ces tribus sont très-hospitalières. Dès qu'un étranger de distinction traverse leur cantonnement, les *Kourdes* vont au-devant de lui et le conduisent au chef de la tribu. Là, chacun s'empresse autour de ses gens et prend soin de ses bagages, de ses chevaux; les femmes préparent son repas, composé de gâteaux de seigle cuits sous la cendre, de laitage, de miel. On trouve chez le *Kourde* tous les traits qui distinguent les races caucasiques. Le nombre des *Kourdes* est évalué à un million. Les *Kourdes* étaient connus des anciens; Xénophon, comme nous l'avons dit, leur donne le nom de Cardes-

ques. Les historiens postérieurs les appellent *Kordiœi* et *Gordiani*. A l'époque où ils étaient soumis aux rois de l'ancienne Perse, ils appartenaient en partie à la province d'Assyrie, et en partie à celle de Médie, de même qu'aujourd'hui la contrée qu'ils occupent se partage entre la Turquie et la Perse. La bataille de Gaugamèle ou d'Arbelles se livra dans le Kourdistan, près de la ville moderne d'Arbil. A la fin du règne d'Alexandre, leur pays fut réuni au royaume de Syrie, mais les Parthes en devinrent plus tard les maîtres. Il fit ensuite partie du nouvel empire perse, et tomba, avec ce dernier, sous la domination des califes de Bagdad. Le sultan Saladin était un *Kourde* de la tribu de Rewandouz, et il étendit sa domination sur une partie du Kourdistan; mais ce pays passa bientôt sous la domination des Mongols (1258), et fut finalement conquis par Timour en 1388. Après l'établissement de la dynastie des Sofis (1502), il forma une des provinces de la Perse, à laquelle il appartint jusqu'au XVIIe siècle, où, fatigués de l'oppression que les Persans faisaient peser sur eux, les *Kourdes* se révoltèrent et se soumirent ensuite, sauf un petit nombre, à la domination de la Turquie.

— Linguist. Le *kourde* appartient au groupe des idiomes iraniens, famille indo-européenne. Il est parlé par les nombreuses tribus d'une nation asiatique, dont il porte le nom, et par celles des Loures. Le tiers environ du vocabulaire *kourde* est composé de mots empruntés au persan, à l'arabe et au turc; on y trouve aussi quelques termes araméens et grecs, et le reste provient d'un idiome antérieur à l'islamisme, au persan moderne et au turc, et qui fut sans doute celui des anciens Cardesques dont parle Xénophon. Les éléments d'importation étrangère ne peuvent pas se confondre avec le fond de la langue. Les termes arabes se sont introduits dans la langue du Kourdistan avec l'islamisme, et les mots turcs à la suite des rapports politiques. Quant aux éléments araméens et grecs, la forme sous laquelle ils ont été admis dans le *kourde* indique suffisamment que, pour y arriver, ils ont passé par l'intermédiaire de l'arabe ou du turc. Ce mélange d'éléments aryens et sémitiques donne au *kourde* une physionomie ayant quelque ressemblance avec celle du pehlvi. Cette langue est très-dure et infiniment moins polie que le persan, dont elle se rapproche par la grammaire.

En général, les *Kourdes* lettrés connaissent imparfaitement leur langue maternelle. Ils correspondent entre eux et avec les autorités soit en persan, soit en turc, soit en arabe, selon qu'ils sont plus voisins de la Perse, de l'Anatolie ou de la Syrie. Si, parfois, ils se trouvent dans la nécessité d'écrire en *kourde*, ils le font à l'aide de l'alphabet persan. Cet alphabet rend parfaitement les consonnes *kourdes*, qui sont absolument les mêmes, mais il lui est impossible de figurer les voyelles composées, telles que : *ae, ee, oo, âou, eeou, âouaoue*, etc., si fréquentes dans les mots *kourdes*. Les noms des êtres animés sont masculins ou féminins, selon le sexe des individus, sans que le genre soit indiqué par une forme grammaticale quelconque. Les noms de choses inanimées sont neutres. La déclinaison compte sept cas, dont le dernier est le locatif. Le pluriel est indiqué par la désinence *ane*. Exemple : *piaou*, homme; *piaouane*, hommes; *Kurd*, Kourde; *Kurdekane*, Kourdes, etc. Tous les noms se déclinent de la même manière, et, dans les deux nombres, les cas obliques sont formés au moyen des mêmes particules. L'article suit le substantif qu'il détermine et fait corps avec lui. Exemple : *jine*, femme; *jinek*, une femme ou la femme; *jinekane*, les femmes. De même qu'en persan, l'adjectif *kourde* suit le substantif. Il est indéclinable. Les degrés de comparaison sont indiqués à l'aide de particules. Pour le comparatif, on ajoute au positif le suffixe *ter*, et, pour le superlatif, on fait précéder le comparatif de la particule *zor*, qui signifie beaucoup, trop (littéralement *force*). Exemple : *rach*, noir; *rachter*, plus noir; *zor rachter*, le plus noir; *estour*, gros; *estourter*, plus gros; *zor estourter*, le plus gros, etc. Les adjectifs numéraux sont les mêmes qu'en persan, mais ils sont prononcés d'une manière différente. Au singulier, les pronons personnels *kourdes* sont presque identiques avec ceux de la langue persane. La conjugaison est très-simple. La racine prétérit et la racine aoriste d'un verbe servent de base au paradigme de ce verbe, encore comme en persan. Cependant, les préfixes verbaux et l'inflexion de la conjugaison *kourde* sont assujettis à des règles différentes.

Le *kourde* comprend un grand nombre de dialectes. Ewlia (*Mines de l'Orient*, tome IV) en énumère jusqu'à quinze. Niebuhr n'en comptait que trois. Le moins grossier de ces dialectes paraît être celui de *Badinan* ou *Amadia*, parlé dans la principauté de ce nom, qui est presque indépendante du pacha de Bagdad, dans la juridiction duquel elle est comprise. Les autres, plus connus, sont : le *soran*, dit aussi de *Kara-Djelan*; le *schambo*, dit aussi de *Djoulamerk*; le *bottan*, parlé dans le Djezirah; le *bidlisi*, dit aussi de *Bidlis*, et le *soleimanieh*, dont M. Chodzko a publié une grammaire dans le *Journal asiatique* de 1857.

La littérature *kourde* est nulle. Les *Kourdes* aiment à chanter, et ils improvisent avec facilité, mais ils n'écrivent pas leurs compositions.

Kourdes et les Chaldéens iraniens (RECHERCHES SUR LES), par Peter Lerch (*Forschungen über der Kurden...*, Saint-Pétersbourg, 1858). Ce savant ouvrage, publié sous le patronage de l'Académie de Saint-Pétersbourg, se rapporte à une des questions les plus graves de l'ethnographie orientale, celle de l'origine des Kourdes et de leurs rapports avec les anciens Chaldéens. Les travaux de M. Lerch, grâce à la précision et à la sûreté de la méthode de l'auteur, ont apporté des éléments considérables pour la solution de ce problème. Ils remplissent d'ailleurs une lacune dans l'ensemble des études iraniennes, qui depuis quelque temps ont pris une si grande importance. On ne peut que féliciter l'Académie de Saint-Pétersbourg d'accorder ses encouragements à de pareils travaux. La Russie, par sa position, est appelée à donner une impulsion nouvelle à plusieurs branches des études orientales; elle ne peut mieux mériter de l'Europe savante qu'en nous faisant connaître certaines littératures et certains idiomes de l'Asie, qui ne peuvent guère être étudiés que par elle.

KOURDISTAN ou **KURDISTAN**, contrée de la Turquie d'Asie, entre l'Arménie au N., l'Al-Djezireh à l'O., l'Irak-Arabi au S. et la Perse à l'E.; par 35° 39′ de lat. N., et 36° 43′ de longit. E.; 380 kilom. sur 400; ch.-l., Kerkouk. Elle forme les eyalets de Kharbout, Diarbekir, Chehrezour, le S. de Van et le N. de Bagdad. Son territoire s'appuie, à l'E., au Djebel-Dan, est limité à l'O. par l'Euphrate, et arrosé par le Grand Zab. C'est une contrée d'un aspect très-pittoresque. Elle est entrecoupée de vallées fertiles, qui dominent quelquefois de hautes montagnes couvertes d'épaisses forêts. Le climat du Kourdistan est tempéré, quoique les régions voisines éprouvent presque toujours des chaleurs accablantes. Au nord, le sol produit du blé, du seigle, de l'épeautre, en quantité suffisante pour la consommation; on y trouve du soufre, de l'orpiment et de l'alun. Dans les districts du midi et dans les cantons favorisés, on recueille du froment, du riz, du sésame, du coton, des fruits, du tabac, du miel, de la cire, de la manne, des noix de galle et même de la soie. « Les plus anciennes traditions et histoires de l'Orient, dit Volney (*Voyage en Egypte et en Syrie*, tome II), ont fait mention du Kourdistan, et y ont placé le théâtre de plusieurs événements mythologiques. Le Chaldéen Bérode et l'Arménien Mariaba, cités par Moïse de Khoren, rapportent que ce fut dans les monts Gordyées (les *Gordyæi* de Strabon) qu'aborda Xisuthrus, échappé du déluge; et les circonstances de position qu'ils ajoutent prouvent l'identité, d'ailleurs sensible, de *Gord* et *Kourd*. » ‖ Le Kourdistan persan, formé de l'ancienne Médie, entre l'Aderbaidjan au N., l'Irak-Adjemi à l'E., le Khousistan au S. et le Kourdistan turc à l'O., mesure 380 kilom. de longueur sur 225 de largeur, et renferme 400,000 hab.; ch.-l., Kermonchah. Le sol est montagneux, et cependant assez fertile; il produit du blé, de l'orge, du riz, du chanvre, du lin, du sésame, du coton, de la noix de galle et des fruits. Elevage important de chevaux, de chameaux, de bêtes à cornes, de moutons et de chèvres. Gibier abondant dans les montagnes, où l'on trouve des panthères, des ours, des lynx, des chacals, des hyènes et des renards. Dans la vallée de Kermonchah, on fabrique des tissus de laine et de poil de chèvre, des tapis et des feutres.

KOURG s. m. (kourgh). Sorte de besace dont les Egyptiens font usage pour le transport à dos de chameau.

KOURGAN s. m. (kour-gan). Archéol. Nom donné à des sortes de tumulus que l'on rencontre dans les steppes situés au nord de la mer Noire et de la mer d'Azov. ‖ On dit aussi KOURGANE.

— **Encycl.** Rubruquis avait remarqué les *kourgans* au XIIIe siècle. Clarke, voyageur anglais, les indique en ces termes : « On voit semés çà et là, sur ces plaines immenses, des élévations de terre couvertes d'un beau gazon; là sont les sépultures d'un ancien monde. » Ces élévations, communes dans toute la Russie méridionale, ont généralement la forme d'un cône à base circulaire, un peu arrondi au sommet par l'influence des intempéries atmosphériques, et recouvert de la même végétation herbacée que le steppe environnant. Elles sont assez analogues aux tumulus, aux barrows et aux galgals romains et celtiques; leur hauteur est, en général, de 3 à 10 mètres. Les unes sont des sépultures tartares, les autres indiquent des campements de hordes, ou des emplacements de champs de bataille. On pense qu'originairement les *kourgans* ont dû être des ouvrages de fortification. Leur situation sur les lignes de faîte, qui partagent les vallées, permettait de guetter l'ennemi au loin. Dans l'étendue uniforme des steppes, couverts d'herbes en été et de neige en hiver, ils forment encore souvent les seules indications sur lesquelles le voyageur puisse se guider. Les *kourgans* sont quelquefois surmontés de petites pyramides ou colonnes en pierres amoncelées. A quelques *kourgans* se rattachent des traditions locales, parfois fort singulières. Sur le versant droit du bassin du Donetz, il en existe un fort considérable, connu sous le nom de *kourgan du Garde-Manga*. On prétend qu'il a été construit sur l'emplacement d'un gouffre si profond, que l'on n'entendait pas le son produit par le choc des pierres que l'on y jetait. Chez les paysans russes, il est de tradition que des trésors considérables sont cachés sous les *kourgans*; des fouilles ont été fréquemment faites, mais on a rarement trouvé dans ces monuments des débris appartenant aux peuples qui les ont élevés; quelques pierres en forme d'œufs et forées suivant l'axe comme un grain de collier, de grossiers ornements, des statues informes, où l'œil a peine à distinguer l'être qu'elles représentent, sont les seules trouvailles que la pioche ait mises à jour.

KOURHAN s. m. (kou-ran). Mamm. V. KOULAN.

KOURI s. m. (kou-ri). Mamm. Espèce de paresseux qui habite la Guyane.

KOURILE adj. (kou-ri-le). Géogr. Qui appartient, qui est propre aux îles Kouriles ou à leurs habitants : *Sourgour est le nom* KOURILE *d'une espèce d'aigle*. (D. de Ste-Croix.)

KOURILES, archipel de l'Asie orientale. V. CURILES.

KOURILIEN, IENNE adj. (kou-ri-liain, iène). Se dit des Kouriles et des langues parlées dans les îles Kouriles : *Idiomes* KOURILIENS. *Langues* KOURILIENNES.

— **Encycl.** *Langues kouriliennes*. Ces idiomes appartiennent à la famille sibérienne. Avec le kamtchadale et la langue d'Itouroupe, *ils constituent un groupe à part, qui paraît* lier les langues hongro-finnoises aux langues américaines. Les idiomes *kouriliens* sont parlés par les Aïnos ou Kouriles. Ils comprennent : 1° le *kourilien* propre, parlé dans l'archipel des Kouriles, qui est partagé entre les Russes et les Japonais. On pourrait considérer comme un dialecte de cet idiome le langage des Aïnos du Kamtchatka; 2° le jesso, usité par les Aïnos qui habitent la grande île de Jesso, Einsozi ou Aïno, et qui sont nommés Jessos par les Japonais, dont ils dépendent; le taraïkaï, parlé par les Aïnos de *la grande île de ce nom, et dont un petit* nombre seulement dépendent des Japonais. En attendant qu'on ait recueilli des vocabulaires parmi les Aïnos de la Mandchourie, on *peut considérer comme un dialecte kourilien* le langage parlé par les Aïnos qui vivent à l'est des Mandchoux, et particulièrement celui des Ghiliaki.

KOURK ou **KOURG**, en anglais *Koorg*, district de l'Indoustan anglais (Madras), dans l'ancien Malabar, borné au N. par le Kanava et le Maïssour; à l'E., par ce dernier; au S., par le district de Vyenaad; à l'O. par les districts de Cotile et de Tchevical; 100 kilom. sur 55 kilom.; ch.-l., Markery ou Merkava. Il est en grande partie couvert par les Ghattes occidentales, qui y donnent naissance au Cavery et au Kokkaat. Les vallons en sont fertiles en riz, poivre et autres épices, et les montagnes en sont bien boisées. Le sandal et le tek y abondent; mais elles servent de retraite à beaucoup d'éléphants, à des tigres, à des lions et autres bêtes féroces. On y fabrique des tissus de coton, connus sous le nom de *kourkas*. Les rajahs de Kourk existent comme princes indépendants depuis 1583, et la famille actuelle règne depuis 1632 : elle est de la tribu des Nairs. En 1773, Hayder-Ali fit prisonnier le rajah de Kourk et s'empara de ses Etats; mais celui-ci parvint à s'échapper en 1788, et à chasser de son territoire les armées de Tippoo-Saëb, successeur d'Hayder-Ali. Depuis cette époque, il s'est allié aux Anglais et les a aidés de toutes ses forces dans leurs guerres contre Tippoo-Saëb; les Anglais, pour le récompenser de ses bons services, lui conservèrent l'indépendance, à la seule condition de rester constamment leur allié.

KOURNATA s. m. (kour-na-ta). Linguist. V. CARNATARA.

KOURNOU, célèbres grottes d'Egypte, près de Thèbes, servant jadis de sépulture aux Egyptiens. A la suite d'une double galerie soutenue par des piliers s'étend une file de chambres souvent doubles et assez régulières; sans les restes de momies que les pieds heurtent encore, on se croirait dans la première demeure des habitants de l'Egypte; mais à mesure que ces grottes s'élèvent sur la côte, elles deviennent plus décorées, et bientôt il est hors de doute, à cause de la splendeur des peintures, des sculptures et des sujets qu'elles représentent, qu'on est dans le tombeau des castes honorées. La décoration de cette nécropole est d'une beauté qui surprend; les bas-reliefs sont sculptés avec la plus grande délicatesse. Ces galeries traversent parfois des bancs de terre glaise calcaire; alors, les détails des hiéroglyphes y ont été travaillés avec une fermeté de touche et une précision que le marbre n'offre presque nulle part. On est bien étonné du peu d'analogie de la plupart des sujets de ces sculptures avec le lieu où elles sont placées; on y remarque, en effet, des reliefs représentant des Egyptiens qui sautent à la corde, des ânes savants auxquels on fait faire des tours, etc. Le plan de ces excavations n'est pas moins étrange. A la suite de ces pièces richement décorées s'ouvrent de longues galeries sombres et sans ornements. On rencontre, de temps à autre, des chambres couvertes d'hiéroglyphes, des puits profonds au fond desquels sont de nouvelles chambres décorées, ensuite de nouveaux puits et d'autres chambres. Denon, après avoir décrit les grottes dont nous venons de parler, ajoute : « Je fus conduit à de nouvelles sépultures, moins sinistres, et qui auraient pu servir d'habitations agréables par le jour, la salubrité, l'air et le beau point de vue dont on jouit dans leur situation. » Le rocher, d'une nature graveleuse, est enduit d'un stuc uni, sur lequel sont peintes, en toutes couleurs, des pompes funèbres d'un travail infiniment moins pur que celui des bas-reliefs; l'enduit, d'ailleurs, en est très-dégradé. Les figures des dieux y sont portées sur les barils sacrés. Denon s'inquiète beaucoup du corps du mort qu'il ne voit pas; il a dû être figuré sur les parties dégradées ou être représenté, d'une façon dont il n'a pu se rendre compte. Mais ce que Denon aurait pu voir partout, c'est l'âme du mort, car il s'agit, dans ces peintures, non d'un enterrement réel, mais du voyage et du jugement de l'âme (V. JUGEMENT DE L'ÂME). Les décorations peintes des plafonds ne sont pas sans analogie avec les ornements de beau style grec.

KOUROU, commune ou quartier de la Guyane française. Le quartier de Kourou (1re classe), si fatal à la colonisation entreprise en 1763, n'est cependant pas aussi malsain qu'on l'a pensé depuis cette époque, car les brises du large y balayent constamment les émanations délétères provenant des marécages et des palétuviers. Ce quartier est borné au N.-O. par la rivière Maroni, au N.-E. par la mer, au S.-E. par le quartier Macouria, au S.-O. par les forêts. Il est arrosé par le Kourou, navigable pour les navires de 40 à 50 tonneaux, sur un parcours d'une trentaine de kilomètres. A 2 kilomètres de son embouchure, sur la rive gauche, s'élève un joli bourg, possédant une église, un presbytère et une école primaire. Il y existait un pénitencier, qui a été transporté depuis deux ans à l'embouchure du fleuve. Sur le littoral, se trouvent des terrains secs et fertiles, que l'on utilise pour l'élève du bétail. Les denrées de Kourou sont le café, le coton, le rocou et les vivres. Les produits naturels consistent en bois de construction, d'ébénisterie, graines oléagineuses, etc. L'administration pénitentiaire a établi un chantier d'exploitation de bois à 50 kilom. de l'embouchure du Kourou. Etendue, 80,000 hectares; 975 hab.

KOUROU, fleuve de la Guyane française. Il prend sa source dans les montagnes de Plomb, coule du S.-O. au N.-E., et se jette dans l'Atlantique par 5° 30′ de lat. N., et 55° de long. O. Ses affluents principaux sont la Passoura et la rivière Coupi.

KOUROUCHE s. m. (kou-rou-che). Métrol. Monnaie d'argent turque, valant 0 fr., 225.

KOUROU-MARI s. m. (kou-rou-ma-ri). Bot. Nom indien du maranta roseau.

KOUROUMAROU s. m. (kou-rou-ma-rou). Membre d'une caste nomade de l'Inde.

KOURSIKA, rivière de la Russie d'Asie. Elle prend sa source dans le gouvernement d'Iénisseisk, coule de l'E. à l'O., et se jette dans l'Iénisséi à 80 kilom. N. de Touroukansk, après un cours de 600 kilom.

KOUR-SINGH, chef indien, né vers la fin du XVIIIe siècle. Il descendait de race royale et vint au monde pendant la conquête des Indes par les Anglais. Les conquérants lui inspirèrent de bonne heure une haine profonde; aussi, dès qu'il fut en état de porter les armes, il combattit dans toutes les guerres soutenues par les princes indigènes contre la Compagnie des Indes. Vers 1840, Kour-Singh, connu comme un chef vaillant et redoutable, consentit à faire sa soumission, du moins en apparence, et reçut du gouvernement anglais une pension considérable. Il créa alors, avec le concours d'un ancien ouvrier liégeois, une fabrique d'armes, qui fut d'abord très-loin de prospérer, mais qui finit par prendre une grande extension, et grâce à laquelle il acquit une grande fortune. Des produits de sa fabrique, qu'il envoya à l'Exposition de Londres en 1851, lui firent décerner une médaille d'or. Lorsque, en 1857, le rajah de Cawnpore, Nana-Saïb, avec lequel il était en relation intime, leva l'étendard de la révolte contre les Anglais, Kour-Singh s'empressa de se joindre à lui, devint, après le massacre d'Arrah, un des chefs les plus redoutables de la terrible insurrection qui faillit renverser la domination britannique dans l'Indoustan, et fut un des derniers à déposer les armes. Kour-Singh a publié sur sa vie des mémoires qui ont paru à Bénarès en 1850.

KOURSK, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de ce nom, à 1,204 kilom. S.-E. de Saint-Pétersbourg, à 500 kilom. de Moscou, sur la Sem et la Touskara, par 51° 44′ de lat. N., et 34° 9′ de long. E.; 40,000 hab. Evêché, tribunaux, gymnase, séminaire théologique, école normale. Tanneries, poteries, fonderies de fer et de suif. Récolte abondante de fruits. Près de là se tient la célèbre foire de Korennaia. Koursk fait avec Saint-Pétersbourg un commerce assez actif, qui consiste en miel, cire, suif, cuivre, fourrures et chanvre; on envoie à Moscou des bêtes à cornes et des chevaux. On ignore l'époque précise

de la fondation de Koursk; on sait seulement que cette ville a été bâtie par les Viatichis, avant le IXe siècle; elle a appartenu ensuite aux princes de Kiew, puis à ceux de Tchernigov et de Seversk. Ravagée par les Tartares à différentes fois, peuplée et dépeuplée de nouveau, elle est restée trois cent soixante ans déserte; le czar Fedor Ivanovitch la fit restaurer et repeupler en 1597. Un prince polonais manqua de la prendre par surprise en 1634; les Tartares de Crimée l'assiégèrent aussi sans succès en 1646 et en 1649. ‖ Le gouvernement de Koursk, entre ceux d'Orel au N., de Pultava à l'O., de Kharkov au S., et de Voronéje à l'E., a 44,280 kilom. carrés de superficie, et 1,870,664 hab. Le territoire n'est coupé que par quelques hauteurs peu considérables; il est arrosé par un grand nombre de rivières, dont la principale est le Sem, qui traverse presque entièrement le gouvernement de l'E. à l'O. Le climat est assez doux; la glace ne s'y montre guère qu'à la fin de novembre et disparaît au commencement de mars. Le sol est généralement composé d'une terre noire reposant sur une couche argileuse; il est très-fertile en grains; on y cultive aussi du chanvre, du tabac, des plantes potagères, du houblon; les pâturages nourrissent un grand nombre de bêtes à cornes, ainsi que des chevaux de la race de l'Ukraine. Le produit des abeilles est un des principaux articles d'exportation. On trouve dans le gouvernemant de Koursk des mines de fer, des carrières de plâtre et de chaux, du salpêtre et un peu de tourbe. On y fabrique du drap pour l'armée, des draps grossiers pour les gens de la campagne, des cuirs tannés, du savon, de l'eau-de-vie, de la faïence, des briques et plusieurs autres articles de consommation intérieure. Commerce de grains, de bêtes à cornes, de cuirs, de savon, de miel, de cire, etc. Importation de quincaillerie. Koursk et Rylsk sont les deux villes les plus commerçantes de ce gouvernement.

KOUS ou **QOUS**, l'ancienne *Apollinopolis Parva*, ville de la haute Egypte, sur la rive droite du Nil, à 35 kilom. S. de Kénèh. Au temps des califes et des sultans mameluks, elle était regardée, par suite du commerce actif dont elle était devenue l'entrepôt, comme la ville la plus riche de la haute Egypte; elle a perdu toute son importance et n'a plus de ruines anciennes.

KOUSKOUSSOU s. m. V. COUSCOUS.

KOUSOU, ville de l'Afrique centrale, dans le Yarriba, au pied des monts Kong, à 80 kilom. S. de Kiama; 20,000 hab.

KOUSSA s. m. (kou-sa). Linguist. Langue parlée dans le sud de l'Afrique.

KOUSSO s. m. (kou-so). Bot. Nom vulgaire de la bruyère anthelminthique.

— **Encycl.** V. COUSSO.

KOUTAIEH, ville de la Turquie d'Asie. V. KUTAIEH.

KOUTAÏS, ville de Russie. V. KOTATIS.

KOUTCHOUK-KAINARDJI, ville de la Turquie d'Europe. V. KAINARDJI.

KOUTHOUZ, sultan d'Egypte. V. KOTHOUZ.

KOUTKA ou **KOUTKOU**, le messager de Nioustitchitch, le dieu suprême des Kamtchadales. Il parcourt les airs dans un chariot traîné par des souris, et les fleuves sur un canot invisible qui produit le bruit du tonnerre.

KOUTOULMICH, prince seldjoucide, petit-fils de Seldjouk, mort en 1064 de notre ère. Il fut d'abord au service de son cousin Thogrul-Beg, qui lui donna le gouvernement de la Mésopotamie, se révolta contre lui et fut contraint de fuir en Arménie, puis en Arabie, mais reparut après sa mort pour disputer le trône à Alp-Arslan et fut tué d'une chute de cheval au moment de combattre. Il fut la souche des Seldjoucides d'Iconium.

KOUTOUZOF (Michel-Larivonovitch GOLENITCHEF), prince de Smolensk, feld-maréchal russe, né en 1745, mort à Bunzlau (Silésie) en 1813. Il fit de bonnes études à Strasbourg, et en conserva un goût passionné pour les belles-lettres, qu'il cultiva dans les camps et dans les circonstances les plus orageuses. Officier d'artillerie à seize ans, il monta rapidement en grade dans les guerres de Pologne, de Turquie et de Crimée, perdit un œil au siége de Chouma, d'une balle qui le frappa à la tempe gauche et sortit par la tempe droite, fut de nouveau blessé sous les murs d'Otchakof (1788), d'une balle qui le frappa à la joue et sortit par la nuque, continua, dès son rétablissement, à combattre vaillamment les Turcs, contribua à la prise d'Ackermann et de Bender, emporta Izmaïl après trois assauts sanglants (1790), et participa, l'année suivante, à la glorieuse victoire de Matchine, qui amena le traité de Jassy, si favorable à la Russie. Catherine II le chargea d'une ambassade à Constantinople et du commandement de la Finlande; Paul Ier, de diverses missions diplomatiques et militaires, et Alexandre Ier, du gouvernement de Saint-Pétersbourg, fonction qu'il abandonna comme n'offrant pas un aliment suffisant à son besoin d'activité. En 1805, envoyé avec un corps d'armée au secours des Autrichiens battus à Ulm, il assista à la bataille d'Austerlitz, qui fut livrée, dit-on, malgré ses avis, et où son corps fut écrasé par Napoléon. De 1809 à 1811, il combattit de nouveau les Turcs et leur imposa la paix de Bukarest, après la signature de laquelle il fut élevé au rang de prince. En 1812, il fut opposé, comme généralissime, à Napoléon et à la grande armée. Il montra, dans ces circonstances suprêmes pour la patrie, toutes les qualités que l'on admire dans Fabius. Battu à la Moskowa, il recula, avec prudence, devant un ennemi qu'il eût été dangereux d'attaquer dans sa force, et attendit, pour le harceler, qu'il eût été en partie détruit par les frimas. C'est alors qu'il remporta sur nous la bataille de Kranoï, près de Smolensk, bataille désastreuse pour Napoléon, et qui mérita au général russe le surnom de **Smolenski**. Koutouzof entra en Allemagne en 1813, franchit l'Elbe, occupa Leipzig et Thorn, et mourut au début de cette campagne, à la suite d'une courte maladie. C'est le plus grand capitaine de la Russie après Souwarow. Les Russes le regardent, à juste titre, comme leur *sauveur*.

KOU-WEN s. m. (kou-ouènn). Linguist. Langue savante des Chinois.

KOUWENBERG (Kristiaen VAN), peintre hollandais, né à Delft en 1604, mort à Cologne en 1667. En sortant de l'atelier de Jan van Es, il visita l'Italie, où il se perfectionna dans son art, puis revint en Hollande. Il exécuta beaucoup de tableaux d'histoire, devint fort riche et alla terminer ses jours à Cologne. Les œuvres de cet artiste se recommandent par la correction du dessin et par l'harmonie du coloris. Il excellait surtout dans le nu. On voit quelques bons tableaux de lui au château de Blois, près de La Haye, et à celui de Ryswyk.

KOUXEURY s. m. (kou-kseu-ri). Ichthyol. Poisson du lac de Cayenne.

KOUZNETZK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 200 kilom. N. de Saratov; 7,000 hab. Forges. ‖ Ville de la Russie d'Asie, gouvernement et à 310 kilom. S.-E. de Tomsk, 3,500 hab. Mines de fer, forges; commerce de martres zibelines.

KOVA s. m. (ko-va). Ancien caractère chinois, qui a précédé celui qui est en usage aujourd'hui.

KOVAR ou **KŒVAR**, ancien district de la Transylvanie, dont le chef-lieu était Nagy-Somkut; il avait 1,028 kilom. carrés, avec une population de 30,000 hab. Il a été réuni à la Hongrie en 1836. Elève de bétail; exploitation de bois, charbon et métaux.

KOWALEWSKI, orientaliste russe, né en Lithuanie vers 1800. Il fut professeur de langue mongole à Kazan, et il a publié, entre autres ouvrages : une *Grammaire mongole* (1835), une *Chrestomathie mongole* (1836, 2 vol.); un *Dictionnaire français-mongol* (1841-1844, 3 vol.).

KOWALSKA (Elisabeth), femme poëte polonaise qui vivait au XVIIIe siècle. Elle acquit, dans son pays, une grande réputation par ses compositions poétiques, dont les plus remarquables sont ses poëmes sur *David*, sur *Sainte Madeleine*, et surtout celui qui est intitulé les *Quatre saisons*. Ce dernier ouvrage a tant d'élégance et de charme, dit Janozki, que, d'après l'avis des plus célèbres critiques, il n'existe rien de plus purement et de plus agréablement écrit en langue polonaise.

KOWLOUSKI ou **KOZLOFSKI** (Feodor-Alexeievitch, prince), général et littérateur russe, mort en 1770. L'impératrice Catherine II l'attacha à sa maison militaire, le nomma, en 1767, membre d'une commission chargée de rédiger un nouveau code, et le chargea, en 1769, de remettre des papiers à Voltaire, alors à Ferney, puis de rejoindre en Italie Alexis Orloff, mis à la tête d'une expédition navale contre la Turquie. Lors de la bataille navale de Tschesmé, dans laquelle la flotte ottomane fut en partie détruite, le vaisseau le *Saint-Eustache*, que montait Kowlouski, sauta, et celui-ci perdit la vie. C'était un militaire plein de bravoure et en même temps un lettré de mérite. Outre de nombreuses traductions d'ouvrages étrangers, il a laissé des poésies et une comédie en un acte et en prose, intitulée l'*Amant endetté*.

KOWNACKI (Hippolyte), historien, traducteur et célèbre éditeur des anciennes chroniques polonaises, né à Slawkow (Galicie) en 1761, mort à Varsovie en 1854. De bonne heure, il se livra à l'étude de l'histoire naturelle et de la géologie, publia, en 1792, un ouvrage sur l'*Exploitation des mines*, fut chargé, quelque temps après, de l'éducation du jeune comte Alex. Potocki et devint bibliothécaire de la riche bibliothèque de Vilanowo. A partir de ce moment, il se voua avec une ardeur sans pareille à la recherche et à l'étude des cartulaires, des vieux parchemins, des chartes poudreuses, se mit à traduire des chroniques anciennes, telles que les chroniques de Baszko, Galle, Kadlubek, des passages de Dlugosz et de la chronique apocryphe de Prokosz Kaguimiz, et fit de précieuses découvertes, notamment celle de la chronique, inconnue jusqu'alors, de Dzierzwa. En quittant la maison du comte Potocki, Kownacki alla se fixer à Varsovie, où il mit à profit ses loisirs en compilant des matériaux historiques. Outre un grand nombre d'articles insérés dans les journaux littéraires et scientifiques, il a publié : *Histoire de Boleslas III, roi de Pologne* (Varsovie, 1821, in-8o); la *Chronique hongroise au commencement du* XIIe *siècle;* la *Chronique bohême au commencement du* XIe *siècle*, écrite en latin et traduite en polonais par Kownacki; les *Ecrits du pape Jean, du* XIIIe *siècle* (Varsovie, 1823, in-8o); l'*Histoire de la Pologne*, de Dlugosz, traduite en polonais (Varsovie, 1823, in-8o); la *Chronique de Kognimir*, c'est-à-dire l'histoire des quatre premiers rois chrétiens en Pologne (Varsovie, 1825, 2 vol. in-8o); la *Chronique du* XIIe *siècle* ou l'*Histoire des règnes de Ladislas Ier, Boleslas III, Ladislas II, Boleslas IV, monarques polonais* (Varsovie, 1831, in-8o); les *Statuts de Mazovii et de Piotrkow* (Varsovie, 1820); la *Vie du plus ancien historien polonais, Martin Galle* (Varsovie, 1819, 14 vol.); *Extraits de l'œuvre de Jean Ostrorog;* les *Actes de Tomicki*, traduits en polonais; *De reformanda republica* (Varsovie, 1819), etc.

KOWNO, ville de Russie, ch.-l. du gouvernement de son nom, au confluent du Niémen et de la Wilia; 23,937 hab., dont la moitié sont juifs. Elle est située en partie dans une vallée, en partie sur les rives des deux cours d'eau que nous venons de nommer, et renferme un bel hôtel de ville, dix églises, six couvents catholiques et un gymnase. On y remarque une pyramide en fonte, érigée en commémoration de la retraite des Français de cette ville, en 1812. On y fabrique de la bière et de l'hydromel renommés, et il s'y fait un commerce important. Ce fut près de Kowno que, du 23 au 25 juin 1812, Napoléon fit franchir le Niémen à son principal corps d'armée; et, le 14 décembre de la même année, Ney le passa à son tour, mais en sens inverse, à la tête d'une arrière-garde qui comptait à peine 200 hommes. Pendant l'insurrection de 1831, les Russes, sous les ordres de Malinowsky, y remportèrent un avantage sur les Polonais le 26 juin 1831. A environ 10 kilom. de la ville, au milieu d'un bois et sur la Wilia, on remarque un magnifique couvent de camaldules, fondé, en 1674, par le grand chancelier de Lithuanie, Christophe Pac, qui y est enterré avec sa femme. ‖ Le gouvernement de Kowno a été formé, en 1843, des cercles septentrionaux du gouvernement lithuanien de Wilna. Il est situé entre la Prusse et la Courlande, et touche, par un point, avec la mer Baltique. Superficie, 3,991 kilom. carrés; 1,052,164 hab., en majorité Lithuaniens et Samogitiens; le reste se compose d'un petit nombre de Russes, de Polonais, d'Allemands, de juifs et de Bohémiens. L'exploitation des forêts de Kowno est une source de richesse pour le pays. Le gouvernement de Kowno se partage en sept cercles.

KOYOUNDJIK, butte située en face de Mossoul, sur la rive orientale du Tigre. Plusieurs voyageurs l'ont signalée comme le véritable emplacement de Ninive. M. Layard, voyageur anglais, y ayant pratiqué des fouilles en 1843, en tira des bas-reliefs et des fragments de sculpture d'une importance capitale. Ces débris provenaient d'un vaste palais, dont les pierres et l'albâtre portaient les traces du feu.

KOZAKS, peuple de la Russie méridionale. V. COSAQUES.

KOZELUCH (Jean-Antoine), compositeur allemand, né à Welwarn (Bohême) en 1738, mort à Prague en 1814. Il fit, dans cette dernière ville, ses études musicales, et y apprit la composition. Ses commencements artistiques furent pénibles. La misère le contraignit d'accepter une place de maître de chapelle à Rakonitz, qu'il abandonna pour retourner dans sa ville natale en qualité de maître de chœur; cependant, le manque d'encouragement et d'émulation lui fit préférer l'indigence à la torpeur de sa petite ville; il revint à Prague, accepta l'infime emploi de basse chantante dans quelques églises de cette ville, et sut, par son intelligence musicale, mériter l'intérêt de l'organiste Seyert, qui voulut bien lui donner quelques leçons de composition. Plus il s'instruisait, plus il sentait combien lui étaient nécessaires les conseils d'un grand maître. Enfin, prenant une résolution héroïque, il partit pour Vienne et captiva l'affection de Gluck, de Gassmann et de Hasse, qui lui communiquèrent les richesses de leur science. A son retour à Prague, Kozeluch chercha son existence en donnant des leçons de chant et de piano, et enfin obtint la direction du chœur à l'église des religieux de la Croix; puis, en 1784, il fut nommé maître de chapelle de l'église métropolitaine. Sa réputation, comme compositeur, n'a guère franchi la ville de Prague; et pourtant les artistes qui ont étudié ses œuvres le tiennent en haute estime. Mais telle était la modestie de Kozeluch, qu'il n'a jamais eu le moindre souci de la renommée, et qu'à soixante-dix ans seulement il songea à publier quelques-unes de ses plus belles compositions religieuses, projet qu'il abandonna sans aucune espèce de regret, en présence des embarras que lui suscitait cette publication par souscription.

Parmi les nombreux ouvrages de ce musicien, on cite ses opéras, *Alexandre aux Indes* et *Démophon*, ses oratorios, la *Mort d'Abel* et *Joas roi de Juda*, des messes, des motets, des antiennes et des litanies de la Vierge.

KOZELUCH (Léopold), compositeur allemand, né à Welwarn (Bohême) en 1754, mort à Vienne en 1814. Jean-Antoine Kozeluch, son oncle, lui enseigna le clavecin et le chant; puis il s'adonna à la composition, et, ses études littéraires achevées à Prague, il écrivit un ballet pour le théâtre de cette ville (1771). La réussite de cet ouvrage fut telle que, dans l'espace de six ans, il écrivit pour la même scène vingt-quatre autres ballets et trois pantomimes. En 1778, désireux d'aborder un plus vaste théâtre, il se rendit à Vienne. Ses compositions furent accueillies avec empressement, et il eut l'honneur de succéder à Mozart dans le poste de compositeur de la chambre impériale. Kozeluch, pianiste gracieux et brillant, et protégé par la cour, devint à la mode; les élèves affluèrent, et les plus nobles maisons de Vienne se disputèrent ses leçons. La haute société mit ses œuvres à la mode, et les amateurs recherchèrent avidement ses productions faciles et chantantes, qui débordèrent jusqu'en France, et firent, un moment, concurrence aux productions de Pleyel. Aujourd'hui, cet immense amas de musique a roulé dans l'oubli. Les compositions de Kozeluch présentent des incorrections fréquentes et une facture lâchée; on y trouve, cependant, des mélodies assez élégantes et naturelles. Si cet artiste eût moins obéi à sa déplorable facilité pour écrire, s'il eût trié avec soin les idées qui abondaient dans son imagination, il est certain que son nom eût pris une belle place dans l'histoire de l'art.

Il est impossible de donner le détail des ouvrages de Koseluch. Citons seulement, pour mémoire, cinq opéras, trente symphonies à grand orchestre et une innombrable quantité de sonates pour piano seul ou avec accompagnement d'instruments.

KOZLOF (Ivan-Ivanovitch), poëte russe, né en 1774, mort en 1838. Il avait vingt-neuf ans, lorsqu'une paralysie lui enleva l'usage des jambes, et, peu après, il perdit la vue. A partir de ce moment, la culture des lettres, surtout de la poésie, devint à la fois pour lui un délassement et une ressource, car il était sans fortune. Avant d'être accablé d'infirmités, il avait appris le français et l'italien; il se mit alors à étudier l'anglais avec ardeur et devint un enthousiaste admirateur de lord Byron. Ses poésies sont surtout remarquables par l'harmonie du style et la délicatesse des pensées; mais elles manquent un peu d'énergie. Elles portent l'empreinte d'une mélancolie profonde, que la triste existence de l'auteur fait facilement comprendre. Ses poëmes les plus remarquables sont : le *Moine* (1825), la *Folle* et *Natalie Dolgorouki*. Un de ses amis, Joukofski, a réuni et publié ses œuvres en 1840. Outre ses productions originales, Kozlof a traduit de l'italien et de l'anglais un grand nombre d'ouvrages, notamment ceux de Byron; et il avait acquis une connaissance si approfondie de l'anglais, qu'il traduisit dans cette langue le poëme russe de Pouschkine, intitulé la *Fontaine de Bakhi-Seraï*.

KOZLOFSKY (le prince Féodor-Alexeievitch), général et littérateur russe. V. KOWLOUSKI.

KOZLOV (Basile), littérateur et publiciste russe, né à Moscou vers 1793. Son père, un des fondateurs de l'Académie de commerce de Moscou, s'efforça inutilement de lui faire suivre la carrière du commerce; il n'eut pas plus tôt fait son cours de rhétorique, qu'il quitta la vieille Russie des czars pour la Russie des autocrates, Moscou pour Saint-Pétersbourg. Après avoir dissipé sa fortune dans cette dernière ville, il fit connaissance avec Pezarovius, créateur et rédacteur du journal l'*Invalide russe* (1813), accepta d'abord dans la rédaction dans une situation des plus modestes; puis, insensiblement, il gagna du terrain, prit racine, et devint la colonne de ce journal, qu'il enrichit de beaucoup d'analyses et d'articles critiques sur la littérature. Il eut, de même, une bonne part aux suppléments, hebdomadaires d'abord, ensuite mensuels que, dès juillet 1822, Voéikoff, le nouveau propriétaire du journal, fit paraître sous le titre de *Nouvelles de la littérature*. Kozlov se lança ensuite dans la politique, et le feuilletoniste devint un des plus remarquables publicistes de son époque. Il collabora quelque temps à un journal semi-quotidien, l'*Abeille du Nord*, où il traitait spécialement les questions relatives aux affaires étrangères. Il publia aussi plusieurs brochures estimées.

KOZLOWSKI (Michel-Ivanovitch), sculpteur russe, né à Saint-Pétersbourg vers 1740, mort dans la même ville en 1803. Il fut élevé à l'académie de Saint-Pétersbourg, aux frais d'un grand seigneur qui avait remarqué sa vive intelligence; puis il reçut du gouvernement un subside pour aller se perfectionner en Italie. Après un long séjour à Naples et à Rome, il revint à Saint-Pétersbourg, où il devint professeur à l'académie. Parmi ses meilleures œuvres, nous citerons : la *Statue de Souwarow*, morceau colossal, d'un grand style et d'un effet puissant, qui domine aujourd'hui le champ de Mars de Saint-Pétersbourg. Souwarow tient, de la main droite, une épée, et, de la gauche, abrite derrière un bouclier la tiare et les couronnes de Naples et de Sardaigne. Citons encore les bas-reliefs du palais de la Néva, représentant *Regulus* et *Camille*. La composition en est sage et serrée; les types, heureusement choisis, rap-

pellent l'antique sans servilité ; les draperies ont de l'ampleur; les nus sont largement modelés. La statue colossale de l'*Impératrice Catherine II*, sous la forme de Minerve, que l'on voit à l'Ermitage, est d'une grande allure et d'une bonne exécution. La figure colossale de *Samson*, qui se trouve à Peterhof, a les mêmes qualités.

KOZLOWSKI (Joseph), compositeur polonais, né à Varsovie en 1757, mort à Saint-Pétersbourg en 1831. Son début dans la carrière musicale eut lieu, vers sa dix-huitième année, en qualité de maître de musique du prince Oginski. Plus tard, aide de camp du comte Dolgorouky, il eut le bonheur de plaire à Potemkin, qui l'attacha à son service et l'emmena à Saint-Pétersbourg. Une occasion solennelle rendit bientôt son nom célèbre. Il fut chargé par le favori de Catherine II de diriger l'orchestre, lors de la fameuse fête que ce dernier offrit à sa souveraine; et, pour cette circonstance, Kozlowski composa une polonaise, passée à l'état d'air national. A la mort de son protecteur, il fut chargé de la direction musicale des théâtres impériaux, fonctions qu'il continua de remplir pendant trente ans, sous différents règnes. En 1821, une attaque d'apoplexie le contraignit de demander sa retraite. Après un voyage de convalescence en Pologne, il revint à Saint-Pétersbourg et y passa ses dernières années dans un repos absolu.

Le nombre des œuvres écrites par Kozlowski est considérable; on y compte plus de six cents polonaises à grand orchestre. De toutes ses compositions, la plus incontestablement estimée est la messe de *Requiem* qu'il fit exécuter, en 1798, pour les funérailles du dernier roi de Pologne, Stanislas-Auguste Poniatowski, œuvre capitale, qui ne pâlit point trop dans le voisinage du chef-d'œuvre de Mozart.

KOZMIAN ou **KOSMIAN** (Gaëtan), homme d'Etat et poëte polonais, né à Galenzow en 1771, mort en 1856. Pendant l'insurrection nationale de 1794, il remplit diverses fonctions civiles, s'occupa ensuite d'agriculture et de poésie, devint, en 1809, vice-président de la commission de Lublin; puis fut successivement référendaire du conseil d'Etat du grand-duché de Varsovie, secrétaire de la confédération polonaise en 1812, directeur général de l'administration, ministre de l'intérieur (1815), et enfin sénateur castellan. Kozmian ne fut pas seulement un chaud patriote, qui remplit avec autant d'intelligence que de dévouement les diverses fonctions publiques dont il fut investi; il était encore un poëte fort remarquable, le chef de l'école classique, contre qui les romantiques, à la tête desquels se trouvait Mickiewicz, dirigèrent leurs plus vives attaques. On estime particulièrement ses odes, et surtout son poëme intitulé les *Géorgiques de la Pologne*, qu'on regarde comme son chef-d'œuvre. On a aussi de lui : les biographies de *Kosciusko*, de *Dombrowski*, etc.; de très-curieux *Mémoires*, et un beau poëme inédit sur *Etienne Czarniecki*, le héros polonais du XVII^e siècle.

KRAÂL s. m. (kra-âl). Village, réunion de huttes chez les Hottentots : *Les Hottentots demeurent dans des villages mobiles, qu'ils appellent* KRAÂLS; *ces habitations ne contiennent jamais moins de vingt huttes, bâties fort près l'une de l'autre, et le* KRAÂL *qui n'a pas plus de cent habitants passe pour un lieu peu considérable.* (Univers pittor.)

KRABLA, volcan d'Islande, situé à environ 15 kilom. du lac Myvatm. Isolé, bas, il est formé de terre argileuse, plutôt que de rochers. Sur son côté S.-E. s'ouvrent deux bourbiers fétides, remplis d'une vase brûlante et d'un brun rougeâtre, d'où s'exhale une fumée noire et épaisse. Le lieu où il s'élève est d'un aspect sinistre; aussi le peuple *lui donne-t-il le nom d'enfer. De toutes les* éruptions du Krabla, celle qui eut lieu en 1724 et se prolongea jusqu'en 1730 est la plus connue. De nombreuses sources d'eau chaude bouillonnent dans les environs.

KRABS s. m. (krabbs). Nom d'un jeu d'origine anglaise, pour lequel on emploie deux dés. V. CRABS.

KRACHENINNIKOF ou **KRASCHENINNIKOF** (Etienne-Petrovitch), voyageur russe, né à Moscou en 1713, mort à Saint-Pétersbourg en 1755. Ses connaissances en physique et en géographie le firent attacher, par l'Académie de Saint-Pétersbourg, à une expédition scientifique envoyée en Sibérie, en 1733, sous la direction du naturaliste Gmelin. Il fut le seul membre de l'expédition qui pénétra dans le Kamtchatka. Après y avoir séjourné trois ans, qu'il employa à étudier les productions du pays et les mœurs des habitants, il revint à Saint-Pétersbourg et fut nommé professeur de botanique et d'histoire naturelle. On a de lui : *Discours sur l'utilité des sciences et des arts* (Saint-Pétersbourg, 1750); *Description du Kamtchatka* (Saint-Petersbourg, 1755, 2 vol.), ouvrage important, le premier qui ait été publié sur ce pays et qui est resté l'une des sources les plus précieuses à consulter pour la connaissance de ces contrées reculées. La meilleure traduction française qui en ait été donnée est celle de Saimpré (Amsterdam, 1770). On lui doit aussi une *Description des plantes de l'Ingrie*, achevée et publiée par Gorter (Saint-Pétersbourg, 1761, in-8°).

KRÆHMER (Ernest), célèbre virtuose allemand sur la clarinette, la flûte, le hautbois et le basson, né à Dresde en 1795, mort à Vienne en 1837. Il apprit les éléments de la musique à l'institut militaire d'Annaburg. Son éducation musicale terminée, il revint à Dresde chez ses parents, et reçut de Summer et Jackel, artistes distingués, attachés à la chapelle du roi de Saxe, des leçons qui portèrent à un éminent degré son talent sur le hautbois. Attaché, en 1815, au théâtre de la cour, à Vienne, en qualité de hautboïste, il fut nommé, en 1822, musicien de la chambre impériale, et devint, cette même année, l'époux de M^{lle} Schleicher, la célèbre clarinettiste (v. l'article suivant), avec laquelle il fit de nombreuses excursions artistiques, toutes couronnées d'un plein succès.

On ne connaît aucune des compositions que Kræhmer écrivit pour ses concerts; tous ces morceaux sont restés en manuscrit.

KRÆHMER (Caroline SCHLEICHER, dame), virtuose allemande sur le violon et la clarinette, née à Stokach en 1794, et femme du précédent. Son père, attaché à la chapelle du duc de Wurtemberg, lui fit apprendre le violon sous la direction de Baumiller, artiste de la cour, et, lorsque Caroline eut atteint sa neuvième année, il conçut la singulière idée de lui faire étudier la clarinette. Quand M^{lle} Schleicher eut acquis un remarquable talent d'exécution, son père entreprit avec elle un voyage artistique dans la Suisse et le Tyrol, puis ils se rendirent à Bade, où ils furent attachés au théâtre et à la chapelle. Après un assez long séjour dans cette ville, M. Schleicher et sa fille reprirent leurs excursions, et, pendant un repos de quelques jours à Augsbourg, la jeune artiste eut occasion d'entendre le violoniste Rode, dont le prodigieux talent exerça sur le goût de la virtuose une souveraine influence. En 1819, Caroline se rendit à Carlsruhe et s'adonna à l'étude du piano, pendant qu'elle prenait en même temps des leçons de Fesca et qu'elle travaillait l'harmonie sous la direction de Danzi. En 1822, elle vint à Vienne, se fit entendre dans plusieurs concerts, et son double talent fut accueilli avec une sympathie extraordinaire. C'est alors qu'elle épousa le hautboïste Kræhmer, avec lequel elle fit plusieurs voyages dans différentes villes où la suivit la faveur générale. M^{me} Kræhmer s'est produite en public, pour la dernière fois, à Vienne, en 1839; elle y fit entendre, avec le concours de ses deux fils, un trio de sa composition pour clarinette, piano et violoncelle.

KRAFFT (Adam), célèbre sculpteur allemand, né à Nuremberg vers le milieu du XV^e siècle, mort à Schwabach vers 1507. Comme beaucoup de statuaires du moyen âge, il commença par être tailleur de pierre, et c'est en s'essayant seul, sans maître, à dégrossir des blocs et à leur donner une forme sculpturale qu'il sentit naître en lui un goût passionné pour l'art qui devait illustrer son nom. Après s'être livré à de laborieuses études, il donna de telles preuves de sa capacité, qu'il fut chargé d'exécuter le fronton d'une porte de l'église Notre-Dame, à Nuremberg. Quelques années après avoir terminé ce travail, qu'on voit encore et qui est justement admiré, Krafft sculpta douze *Stations* pour le cimetière Saint-Jean. Ces bas-reliefs, tant de fois imités depuis lors, eurent un éclatant succès. A partir de ce moment, il s'adonna entièrement à la sculpture et reçut de nombreuses commandes. Parmi ses œuvres les plus remarquables, nous citerons le haut-relief représentant le *Christ au tombeau*, qui couronne une porte de l'église de Saint-Sébold, et les hauts-reliefs représentant la *Cène*, le *Christ au jardin des Oliviers*, l'*Arrestation du Christ*, le *Christ portant sa croix*, dans la même église; la *Vierge au ciel*, le *Couronnement de la Vierge*, à l'église Notre-Dame; le magnifique tabernacle de l'église Saint-Laurent; *Saint Georges tuant le dragon*, sur la maison Paumgartner; la *Mise au tombeau du Christ*, dans une chapelle du cimetière Saint-Jean, etc. Ces œuvres rappellent celles de Michel-Ange, par une grande énergie d'expression, par une exécution large et magistrale. Bien que l'on constate dans les travaux de Krafft une imitation attentive de la nature, on voit que le nu ne lui est pas familier, qu'il a plus d'audace, d'inspiration et d'originalité que de science anatomique; et les draperies qui couvrent ses figures n'ont pas toujours assez de précision, bien qu'elles retombent en plis généralement très-heureux de forme et d'un grand effet. Quoi qu'il en soit, Krafft ne doit pas moins être regardé comme un véritable maître, comme un des sculpteurs les plus puissants qu'ait produits l'Allemagne.

KRAFFT (Georges-Wolfgang), physicien allemand, né à Dutlingen en 1701, mort à Tubingen en 1754. Il professa les mathématiques à Saint-Pétersbourg, puis à Tubingen. Outre un grand nombre de mémoires intéressants dans le *Recueil* des Académies de Saint-Pétersbourg et de Berlin, on a de lui : *Experimentorum physicorum brevis descriptio* (Saint-Pétersbourg, 1738); *Description et représentation exacte de la maison de glace construite à Saint-Pétersbourg au mois de janvier* 1740, en russe et en allemand (Saint-Pétersbourg, 1741), traduit en français par P.-H. Leroy (1741), rare et curieux livre. C'est dans ce palais de glace qu'on fit périr un prince, Galitzin, qui avait embrassé le catholicisme; *Institutiones geometriæ sublimioris* (1753), etc.

KRAFFT (Wolfgang-Louis), astronome distingué, fils du précédent, né à Saint-Pétersbourg en 1743, mort en 1814. Il fut envoyé à Orenbourg, en 1767, pour y observer le passage de Vénus, travailla avec Euler aux tables de la lune, et fut un des instituteurs d'Alexandre I^{er} et du grand-duc Constantin. On cite parmi les ouvrages de Krafft, qui fut membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg : *De ratione ponderum sub polo et æquatore* (Tubingue, 1764, in-4°).

KRAFFT (Antoine), violoncelliste allemand, né à Rokitzan (Bohême) en 1751, mort en 1820. Il ne commença l'étude de la musique et du violoncelle qu'après avoir étudié le droit à Prague. Devenu un habile exécutant, il fut attaché, pendant treize ans, à la chapelle du prince Esterhazy, en qualité de premier violoncelle, puis entra au service du prince de Lobkowitz, et, dans un concert qu'il donna à Prague en 1802, il souleva l'enthousiasme des auditeurs par un talent arrivé presque à la perfection. Cet artiste distingué a publié, entre autres œuvres qui ont survécu, six sonates pour violoncelle et basse, trois duos pour violon et violoncelle, un concerto pour violoncelle et orchestre, et un grand duo pour deux violoncelles.

KRAFFT (Nicolas), un des plus célèbres violoncellistes de l'Allemagne, fils du précédent, né à Esterhazy (Hongrie) en 1778. Il fit, dès l'âge de quatre ans, sous la direction de son père, de sérieuses études, et, tout enfant, il fit admirer, à côté de son père, dans des concerts, son talent précoce et déjà très-distingué sur le violoncelle. Il se livra ensuite, pendant cinq ans, à l'étude des belles-lettres, ne cultivant plus son instrument que comme simple délassement. Craignant que le virtuose ne laissât endormir ses précieuses facultés artistiques, le prince de Lobkowitz, un de ses plus ardents admirateurs, l'attacha à sa chapelle particulière et l'envoya à Berlin pour perfectionner son talent sous la direction de Louis Duport. Dans un concert qu'il donna à Berlin en 1801, Krafft produisit une sensation profonde. De Berlin, il passa en Hollande, puis il revint à Vienne, où il obtint, en 1809, le titre de violoncelliste solo au théâtre impérial. En 1814, lors de la réunion à Vienne des rois coalisés contre la France, il fut appelé à se faire entendre devant eux. Charmé de son talent, le roi de Wurtemberg lui fit des offres considérables pour l'attacher à sa cour, et l'artiste consentit à le suivre. En 1818, il entreprit, avec le célèbre pianiste Kummel, un voyage artistique. Dans le courant de l'année 1824, l'artiste se blessa à la main en accordant son instrument. Le mal devint sérieux, et le virtuose se vit contraint de renoncer complétement au violoncelle. Il rentra alors dans la vie privée, et la date de sa mort est inconnue.

Les œuvres originales de cet instrumentiste consistent en : quatre concertos pour le violoncelle, polonaise avec orchestre, boléro, pastorale, une fantaisie avec accompagnement de quatuor.

KRAFFT (Jean-Charles), architecte allemand naturalisé Français, né à Brunnerfeld en 1764, mort à Paris en 1833. Il a laissé, en français, des ouvrages importants, que l'on estime encore aujourd'hui, malgré les progrès qui ont modifié si profondément l'art de l'architecture, et parmi lesquels il faut compter surtout l'introduction du fer dans les constructions. Nous citerons de lui : *Plans, coupes et élévations des diverses productions de l'art de la charpente* (1805, in-fol., avec 220 pl.); *Plans, coupes et élévations des plus belles maisons et hôtels construits à Paris et dans les environs* (1801 et années suiv., in-fol.); *Plans des plus beaux jardnis de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne* (1809-1810, 2 vol. in-fol., 96 pl.); *Portes cochères et portes d'entrée les plus remarquables de Paris* (1809, in-4°, avec 50 pl.); *Recueil des plus jolies maisons de Paris et de ses environs* (1809, in-4°, avec 96 pl.); *Productions de plusieurs artistes français et étrangers relatives aux jardins pittoresques* (1810, in-4°); *Recueil des plus beaux monuments anciens et modernes* (1812 et suiv.); *Traité sur l'art de la charpente théorique et pratique* (1819, 6 vol. in-fol.), ouvrage fort remarquable et encore aujourd'hui utile aux praticiens.

KRAFFT (Pierre), peintre allemand, né à Hanau en 1780, mort à Vienne vers 1850. Son père, peintre obscur et très-médiocre, l'initia de très-bonne heure à la connaissance de son art. A dix-neuf ans, il fut admis à l'École des beaux-arts de Vienne, puis il débuta par quelques portraits assez réussis, qui lui procurèrent des commandes importantes. Mais les tableaux qu'il exécuta à cette époque n'ont rien de remarquable, et ce n'est guère que pendant son séjour à Paris, de 1801 à 1807, que Krafft donna les premières preuves de son talent remarquable. Entre autres productions de cette époque, nous citerons surtout les deux figures charmantes de *Supho* et d'*Hébé*, qui eurent un succès très-mérité. De retour à Vienne, à la fin de 1807, il y exposa, en 1808, le *Roi Melai et son chien*, et fit le voyage de Rome en 1809. Les études auxquelles il se livra alors transformèrent son style, en lui donnant plus de puissance et d'élévation. *L'Archiduc Charles à la bataille d'Aspern*, tableau ébauché en Italie, et qu'il acheva à son retour à Vienne, vint donner la preuve qu'il avait acquis toutes les qualités d'un maître. Il devint peu après membre et professeur de l'Académie de Vienne, puis directeur du Belvédère. Outre des portraits de la famille impériale, il exécuta de nombreux tableaux, notamment *Bélisaire* (1815), son chef-d'œuvre, qui lui valut le grand prix de l'Académie de Vienne; *Œdipe et Antigone*, le *Couronnement de l'empereur François I^{er} à Presbourg*, la *Bataille de Leipzig*, *Manfred*, etc., tableaux plusieurs fois reproduits par la gravure. En 1833, au plus beau moment de sa glorieuse carrière, Krafft commença les décorations du palais de Vienne, où se déroulent plusieurs épisodes de l'histoire politique de l'empereur François I^{er}, notamment le *Retour de l'empereur le* 29 *novembre* 1809, et le *Retour de l'empereur le* 16 *juin* 1814, etc

KRAFT (Jens), mathématicien norvégien, né à Frederikshall en 1720, mort en 1765. Après avoir complété ses études à l'étranger, il devint professeur de mathématiques à l'académie de Soröe (Danemark), conseiller de justice et membre de l'Académie des sciences de Copenhague. Outre des dissertations sur des sujets de mathématiques et de philosophie, on lui doit plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *Theoria generalis construendi æquationes analyticas* (Copenhague, 1742); *Logique* (1751); *Psychologie* (1752); *Principes de mécanique* (1763-1764, 2 vol.); *Relation abrégée des mœurs et des usages des peuplades sauvages* (1766).

KRAFT (Jens-Edward), savant norvégien, né à Christiansand en 1784. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit, il remplit les fonctions d'interprète juré près le tribunal des prises de sa ville natale (1811), occupa ensuite divers emplois, puis fut nommé juge du district de Mandal. M. Kraft s'est fait connaître par des ouvrages estimés qui lui ont valu de faire partie de la Société des sciences de Throndhjem, de la Société de statistique universelle de Paris, etc. Nous citerons de lui : *Lexique de la littérature danoise-norvégienne* (Copenhague, 1818-1819, 2 parties, in-4°), ouvrage biographique et bibliographique fort bien fait, qu'il a complété et conduit jusqu'à nos jours, pour ce qui concerne la Norvége, par un *Lexique norvégien* (1858); *Documents statistiques sur les cures norvégiennes* (1828, in-8°); *Description topographique du royaume de Norvége* (Christiania, 1820-1835, 6 vol. in-8°; réédité en 1838-1842), la publication la plus complète qui existe sur ce sujet. M. Kraft en a donné un abrégé, intitulé : *Manuel historique topographique* (1845-1848, in-8°).

KRAGEROE, ville de Norvége, à 140 kilom. S.-O. de Christiania, sur le Skager-Rack; 3,500 hab. Port excellent, navigation très-active. La ville, du reste, bâtie sur des rochers escarpés, le long d'une presqu'île et d'une île, est très-irrégulière et d'un aspect peu pittoresque.

KRAHE (Lambert), peintre allemand, né à Dusseldorf vers 1730, mort dans la même ville en 1790. Il alla compléter en Italie l'éducation artistique qu'il avait commencée en Allemagne, prit à Rome des leçons de Subleyras et de Benefiali, et devint, à son retour dans sa patrie, inspecteur de la galerie de Dusseldorf. C'était un peintre de mérite, qui a formé de bons élèves, entre autres le graveur Schmitz, envers qui il montra la bonté d'un père et dont il fit son gendre.

KRAIBURG. bourg de Bavière, cercle de la haute Bavière, bailliage et à 7 kilom. O. de Muhldorf, sur la rive droite de l'Inn; 1,200 hab. Important marché aux chevaux; navigation; commerce de céréales.

KRAIG (Nicolas), écrivain danois. V. CRAIG.

KRAILSHEIM, ville du Wurtemberg. V. CRAILSHEIM.

KRAIN, nom allemand de la CARNIOLE.

KRAINBURG, ville de l'empire d'Autriche, dans la Carniole, cercle et à 32 kilom. N.-O. de Laybach, au confluent de la Save et du Kanker; 2,000 hab. Fabriques de draps, tissus de crin, cuirs. Commerce de grains, miel et cire.

KRAJEWSKI (Michel), romancier et historien polonais. né en Podolie en 1746, mort en 1817. Il embrassa la vie monastique (1765), se fit bientôt connaître par ses travaux littéraires, exerça le professorat, devint préfet du lycée de Varsovie et fut promu chanoine de Kielcé et de Lemberg. Ce fut un des plus vaillants représentants du progrès intellectuel sous le règne de Stanislas-Auguste, roi de Pologne. Il écrivit des œuvres historiques, satiriques et une grande quantité de romans qui excitèrent une admiration unanime. Parmi ses ouvrages nous citerons : la *Podolienne* ou la *Pupille de la nature* (Varsovie, 1784, in-8°); les *Accidents de W. Zdarzynski* (1786, in-8°); la *Femme de l'échanson de la couronne* (1787, in-8°); *Leszek Blanc, prince polonais, fils de Casimir le Juste*, en XII livres (1789). Cet ouvrage, qui a eu plusieurs éditions, est un beau poëme en prose; *Eloge de Konarski* (1783); l'*Histoire d'Etienne Czarniecki, voïvode de la couronne* (Leipzig, 1787), ouvrage écrit dans un style d'une pureté et d'une élégance parfaites, et qu'on regarde comme le chef-

d'œuvre de l'auteur; le *Choix des écrivains polonais* (Radom, 1830; Leipzig, 1837); *Histoire du règne de Jean-Casimir, de* 1656 *jusqu'à son abdication en* 1668 (Leipzig, 1837), etc.

KRAJEWSKI (Jean), poëte polonais, courtisan du roi Sigismond III. Il vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. D'une fécondité prodigieuse, il a laissé une grande quantité de poésies de circonstance, et d'autres œuvres d'inspiration; mais ses ouvrages sont aujourd'hui très-rares. Nous citerons parmi les principaux : la *Chimère* (Posen, 1604, in-4o); *Image des vertus saintes* (Cracovie, 1608, in-4o); l'*Incendie de Wilna* (1610, in-4o); la *Concorde et la paix dans le royaume, entre le roi et les gentilshommes confédérés* (1608, in-4o); la *Défense de la république* (Cracovie, 1608, in-fol.); *Oppression de la couronne* (Cracovie, 1613, in-4o), recueil de diverses poésies; la *Chronologie de la guerre moscovite, etc.* (1615); *Souvenirs de société* ou *Epigrammes facétieuses* (1616, in-4o); *Recueil de poésies érotiques* très-licenieuses; le *Triomphe de la victoire après la prise de Smolensk, etc.* (le 3 juillet 1611), etc.

KRAJOGEWATZ, ville de la Turquie d'Europe, dans la principauté de Servie, sur la Lepanitza, à 100 kilom. S. de Semendria; 5,000 hab.

KRAJOVA ou **CRAIOVA**, ville des Principautés-Unies moldo-valaques, ch.-l. de la Petite Valachie, sur le Tchyl, à 189 kilom. O. de Bukarest; 9,000 hab. Tribunaux, école centrale, hôpital militaire. Commerce actif.

KRAKATOA, île de l'archipel de la Sonde, dans le détroit de ce nom, à peu près à égale distance de Sumatra et de Java, par 6o 6' de de latit. S., et 103o de longit. E. Elle a environ 16 kilom. de circuit, et est entourée de bancs de corail qui fournissent une grande quantité de tortues. Des montagnes très-élevées en couvrent la majeure partie. On y récolte beaucoup de riz et de fruits. L'air y est sain. La côte septentrionale offre une excellente aiguade sur les bords de laquelle se trouve un village malais.

KRAKE s. m. (kra-ke). Pêche. Sorte de câblière ou d'ancre, qui sert aux Norvégiens pour la pêche au saumon.

KRAKEN ou **CRAKEN** s. m. (kra-kènn). Moll. Espèce de poulpe, qui serait, dit-on, d'une grandeur prodigieuse : *On ne peut guère croire à l'existence des* KRAKENS. (V. de Bomare.)

— **Encycl.** « Les pêcheurs norvégiens, dit Pontoppidan, affirment tous, et sans la moindre contradiction dans leurs récits, que lorsqu'ils poussent au large à plusieurs milles, particulièrement pendant les jours les plus chauds de l'année, la mer semble tout à coup diminuer sous leurs barques, et, s'ils jettent la sonde, au lieu de trouver 80 ou 100 brasses de profondeur, il arrive souvent qu'ils en mesurent à peine 30 : c'est un *kraken* qui s'interpose entre la sonde et le fond. Accoutumés à ce phénomène, les pêcheurs disposent leurs lignes, certains que là abondent les poissons, surtout la morue et la lingue, et ils les retirent richement chargées; mais si la profondeur de l'eau va toujours diminuant, si ce bas-fonds accidentel commence à remonter, les pêcheurs n'ont pas de temps à perdre : c'est le *kraken* qui se réveille, qui se meut, qui vient respirer l'air et étendre ses larges bras au soleil. Les pêcheurs font alors force de rames, et quand, à une distance raisonnable, ils peuvent enfin se reposer avec sécurité, ils voient, en effet, le monstre qui couvre un espace d'un mille et demi de la partie supérieure de son dos. Les poissons, surpris par son ascension, sautillent un moment dans les creux humides formés par les protubérances inégales de son enveloppe extérieure; puis, de cette masse flottante, sortent comme des cornes luisantes, qui se déploient et se dressent semblables à des mâts armés de leurs vergues; ce sont les bras du *kraken*, et, telle est leur vigueur, que s'ils saisissaient les cordages d'un vaisseau de ligne, ils le feraient infailliblement sombrer. Après être resté quelque temps sur les flots, le *kraken* redescend avec la même lenteur, et le danger n'est guère moindre pour le navire qui serait à sa portée; car, en s'affaissant, il déplace un tel volume d'eau, qu'il occasionne des tourbillons et des courants aussi terribles que ceux de la fameuse rivière Malc. »

C'est évidemment du *kraken* que parle Olaüs Wormises sous le nom de *hafgufe*. Cet auteur dit aussi que l'apparition de ce monstre sur l'eau ressemble plutôt à celle d'une île qu'à celle d'un animal, *similiorem insulæ quam bestiæ;* et il ajoute qu'on n'a jamais trouvé son cadavre, parce que le *kraken* doit vivre aussi longtemps que le monde, et qu'il n'est pas probable qu'on puisse jamais trouver aucun moyen d'abréger violemment la vie d'un animal si monstrueux.

Cependant, en 1680, un jeune *kraken* serait venu s'engager dans les eaux qui courent entre les récifs d'Alstahong, et y périt misérablement. Comme ce corps immense remplissait à peu près tout le chenal, la putréfaction fut telle qu'on eut une crainte assez fondée que la peste ne vînt désoler le pays. L'assesseur consistorial de Bodoen dressa un rapport de cet événement.

Bartholinus, dans son *Histoire anatomique*, raconte qu'un évêque, voyant une île flottante apparaître sur les eaux, eut la pieuse idée de la consacrer immédiatement à Dieu, en y célébrant le sacrifice de la messe. Il y fit transporter et dresser un autel, et officia lui-même. Soit hasard, soit miracle, l'île resta immobile au soleil tout le temps que dura la sainte cérémonie; mais à peine l'évêque eut-il regagné le rivage, qu'on la vit disparaître dans les flots; c'était un *kraken*. Selon le même Bartholinus, il n'y aurait que deux *krakens*, qui dateraient du commencement du monde et ne pourraient se multiplier. De peur que l'eau, la nourriture et l'espace ne viennent à manquer à une race de pareils géants, Dieu, dans sa prévoyance, aurait mesuré avec une sage lenteur tous les mouvements du *kraken*, qui n'éprouverait le besoin de la faim qu'une fois par an. Sa digestion achevée, le monstre laisse échapper ses excréments, qui répandent une odeur si suave que les poissons accourent pour s'en repaître; mais lui, ouvrant une effroyable gueule semblable à un golfe ou à un détroit, *instar sinus aut freti*, aspire tous les malheureux poissons affriandés et pris au piége.

Il n'est pas malaisé de reconnaître, dans toutes ces fabuleuses histoires du *kraken*, des notions amplifiées et dénaturées de ces poulpes gigantesques que V. Hugo a rendues populaires sous le nom de *pieuvres*.

KRAKOUSE s. m. V. CRAKOUSE.

KRAKOVIAK s. f. (kra-ko-vi-a-ke — rad. *Kracovie*). Chorégr. V. CRACOVIAK.

KRAKOVIEN, IENNE s. et adj. V. CRACOVIEN, IENNE.

KRAKOW, nom polonais de CRACOVIE.

KRAKUS Ier, souverain légendaire de la Pologne, qui, d'après la tradition, aurait succédé à la dynastie de Lech vers la fin du VIIe siècle. La Pologne était alors gouvernée par douze palatins, dont la domination pesait cruellement sur le peuple. Krakus rétablit la paix dans son royaume, et fonda la ville de Cracovie, dont il fit la capitale de ses Etats. On sait peut-être que cette ville possède des issues pratiquées à l'extérieur du mont Wawel; elles conduisaient dans des souterrains, habités par un horrible dragon. Ce monstre dévorait les hommes et les animaux; et les habitants, ne sachant qu'opposer à ce fléau, étaient sur le point d'abandonner la ville, quand Krakus imagina de remplir la peau d'un veau de matières combustibles; le monstre, s'étant jeté dessus pour le dévorer, périt par le feu. La renommée de Krakus grandit encore davantage, et les Bohémiens lui *offrirent la couronne*.

Krakus mourut à Cracovie, et fut enterré au delà de la Vistule, au village de Mogila, sous un grand tertre qui porte son nom. Il fut remplacé sur le trône par son fils, KRAKUS II.

KRAKUS II, roi de Pologne, qui vivait au commencement du VIIIe siècle. Il fut assassiné à la chasse par son frère, Lech ou Leszek III, qui cacha son crime en disant qu'il avait été tué par un sanglier; mais on découvrit la vérité, et il fut déposé et banni. Sa sœur, Wanda, célèbre par ses charmes non moins que par ses vertus, succéda à son frère (v. WANDA). A la mort de cette héroïne, la race de Krakus se trouva éteinte, et la Pologne fut de nouveau replacée sous la domination des douze palatins.

KRAMER (Jean-Antoine DE), chimiste italien d'origine allemande, né à Milan en 1806, mort en 1853. Il étudia les sciences naturelles à Genève, sous Pictet de La Rive et De Candolle, et se rendit, en 1821, à Paris, où il suivit les cours de Thenard. Il publia, en 1828, avec Laugier : *Tableaux synoptiques* ou *Abrégé des caractères chimiques des bases salifiables*. Après un voyage scientifique en Allemagne et en Angleterre, de Kramer rentra dans sa patrie pour s'y consacrer spécialement aux applications de la chimie. Il introduisit d'heureuses innovations dans le mode d'impression des étoffes, dirigea l'installation de plusieurs raffineries de sucre, introduisit en Italie les calorifères Perkins, etc. Dans un but d'utilité publique, il étudia la question de la désinfection des matières fécales, celle de l'éclairage au gaz, et publia, dans les *Mémoires de l'Institut lombard*, dont il était membre, ses recherches sur l'ingestion des compositions minérales et leur combinaison avec le sang, l'urine, etc.; il y démontre, contre l'opinion de Becquerel, l'existence du fer dans les urines normales. Son analyse des eaux minérales de Saint-Simon, près d'Aix, en Savoie, a été publiée dans les *Annali di chimica applicata alla medicina*. Le principal mérite de Kramer est d'avoir popularisé, avec un rare talent de vulgarisation, les notions les plus difficiles de la chimie, dans les cours du soir qu'il fit à Milan pendant dix ans.

KRAMÉRATE s. m. (kra-mé-ra-te — de *Kramer*, sav. italien). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide kramérique avec une base.

KRAMÉRIE s. f. (kra-mé-rî — de *Kramer*, sav. italien). Bot. Genre d'arbrisseaux, rapporté avec quelque doute à la famille des polygalées, et comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les régions chaudes de l'Amérique.

— **Encycl.** Les *kraméries* sont des arbrisseaux ou des arbustes rameux, à feuilles alternes, simples ou trifoliées; les fleurs, axillaires, sessiles ou pédonculées, ont un calice à quatre divisions profondes et à peu près égales; une corolle de deux ou trois pétales longuement onguiculés et soudés à la base; trois ou quatre étamines, accompagnées de deux écailles obtuses; un ovaire libre, ovoïde, à une seule loge biovulée; un fruit sec, globuleux, hérissé, renfermant une ou deux graines. Ce genre comprend une dizaine d'espèces, qui croissent dans les régions chaudes de l'Amérique. La plus connue est la *kramérie triandre*, appelée aussi *ratanhia*.

C'est un arbuste à racine cylindrique, rameuse, rampante, d'un brun rougeâtre; la tige, dressée, se divise en rameaux nombreux, diffus, velus, blanchâtres, portant des feuilles assez petites, ovales-oblongues, coriaces, ramassées au sommet des jeunes rameaux; les fleurs sont portées sur de courts pédoncules, à l'aisselle des feuilles supérieures, et accompagnées de deux bractées; le fruit est une petite capsule globuleuse et pisiforme. Ce végétal croît dans les régions chaudes de l'Amérique du Sud, notamment au Pérou. Il est peu connu en Europe, et c'est à peine si on le trouve dans les serres chaudes des grands jardins botaniques. Sa racine, qui nous est apportée par le commerce, est ligneuse, cylindrique, de dimensions variables, recouverte d'une écorce dure et fibreuse; celle-ci est proportionnellement plus développée dans les petites racines, qu'on doit préférer pour cette raison; cette écorce adhère fortement au bois.

La *kramérie faux ixia* croît aux Antilles; sa racine est connue sous le nom de *ratanhia rouge* ou *des Antilles*. Une troisième sorte est désignée, dans le commerce et la matière médicale, sous les noms de *ratanhia gris* ou *savanille*. Ces dernières espèces, et quelques autres, sont beaucoup moins connues que la première, mais elles ne paraissent pas en différer sensiblement par les propriétés.

KRAMÉRIQUE adj. (kra-mé-ri-ke — rad. *kramérie*). Chim. Qualification donnée par Peschier à un acide qui existerait dans la racine de ratanhia (kramérie triandre).

— **Encycl.** Suivant Peschier, la racine de ratanhia renfermerait un acide, pour lequel ce chimiste a proposé le nom d'*acide kramérique*. Cet acide est cristallin; il possède une saveur acide et astringente. Ses sels alcalins sont cristallisables, et leurs solutions précipitent en blanc les sels de plomb, et en jaune les sels ferriques. M. Peschier affirme que le kramérate de baryum n'est décomposé ni par l'acide sulfurique ni par les sulfates solubles. D'autres chimistes, qui ont examiné la racine de ratanhia, ont été incapables d'y découvrir cet acide.

KRAMP (Chrétien), médecin et mathématicien français, né à Strasbourg, mort dans la même ville vers 1828. Après avoir exercé la médecine dans sa ville natale, à Paris et dans divers autres lieux, il occupa une chaire de chimie et de physique expérimentale à l'Ecole centrale du département de la Roer, puis devint professeur de mathématiques à la Faculté des sciences de Strasbourg (1809), dont il fut nommé doyen. On lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Histoire de l'aérostatique, sous les rapports historique, physique et mathématique* (Strasbourg, 1783, 2 vol. in-8o); *Cristallographie du règne minéral* (Vienne, 1793, in-8o); *Traité de la fièvre, d'après la doctrine mécanique* (Heidelberg, 1794, in-8o); *Critique de la pratique médicale, avec des considérations sur l'histoire de la médecine et ses nouveaux systèmes* (Leipzig, 1795). Tous les ouvrages précités ont été publiés en allemand. Kramp a fait paraître en français : *Analyse des réfractions astronomiques et terrestres* (Strasbourg, 1799, in-4o), ouvrage fort remarquable, dans lequel Kramp a donné la solution du problème de la réfraction atmosphérique, en supposant simplement l'élasticité de l'air proportionnelle à sa densité, sans y introduire aucune hypothèse étrangère et sans y employer une méthode purement approximative; *Eléments de géométrie* (1806, in-8o); *Eléments d'arithmétique universelle* (Strasbourg, 1808, in-8o), où l'auteur expose un calcul des dérivations, dont il se sert pour bannir toute idée d'infini des calculs différentiel et intégral, qu'il ramène aux méthodes purement algébriques.

KRAN s. m. (kran — mot persan). Métrol. Monnaie d'argent du royaume actuel de Perse : *Le* KRAN, *ou pièce de yek-hazar-dinars, contient* 1,000 *dinars, pèse* 5 *grammes* 20 *centigrammes, et vaut* 1 *franc* 25 *centimes*.

KRANACH, ville de Bavière. V. CRANACH.

KRANACH (Lucas DE), dit **l'Ancien**, peintre et graveur allemand. V. CRANACH.

KRANCHIL s. m. (kran-chil). Mamm. Espèce de chevrotain.

KRANENBURG, bourg de Prusse, province du Rhin, régence de Dusseldorf, cercle et à 10 kilom. O. de Clèves, sur le Weteringbach; 2,700 hab. Bureau de douanes. Bière, toiles. Aux environs, tanneries et papeteries.

KRANEQUINIER s. m. V. CRANEQUINIER.

KRANICHFELD, ville d'Allemagne, dans le duché de Saxe-Weimar-Eisenach, à 17 kilom. S.-O. de Weimar; 800 hab. C'était autrefois le ch.-l. d'une seigneurie. ‖ Ville de Saxe-Meiningen, à 60 kilom. N.-E. de Meiningen; 1,400 hab. Vannerie, poterie, bonneterie; mine de lignite.

KRANTZ ou **CRANTZ** (Albert), historien allemand, né à Hambourg vers 1450, mort en 1517. Il professa la théologie et la philosophie à l'université de Rostock, dont il fut élu recteur en 1482, puis à Hambourg, où il devint chanoine, et où le sénat le chargea de plusieurs missions diplomatiques. Il avait acquis une telle autorité, que le roi de Danemark et le duc de Holstein le choisirent, en 1500, comme arbitre dans leurs prétentions rivales sur la possession des Dithmarses. Ses travaux historiques se font remarquer par une érudition qui est dans le génie de sa nation et par un esprit critique fort rare à cette époque. Les principaux sont : *Institutiones logicæ* (Leipzig, 1517, in-fol.); *Vandalia, sive historia de Vandalorum vera origine, variis gentibus* (Cologne, 1519, in-fol.); *Chronica regnorum aquilonarium Daniæ, Sueciæ et Norvegiæ* (Strasbourg, 1546, in-fol.); *Saxonia, sive de Saxonicæ gentis vetusta origine, longinquis expeditionibus et bellis historia* (Cologne, 1520, in-fol.); *Metropolis* (Bâle, 1548), histoire ecclésiastique de la Saxe, du Jutland et de la Westphalie, depuis le VIIIe siècle jusqu'en 1504, etc.

KRANTZ (Gottlob), érudit allemand, né à Hansdorf (Lusace) en 1660, mort en 1733. Après avoir donné des leçons particulières, il devint successivement professeur à Œls (1604) et à Breslau (1606), où il se livra à l'enseignement de l'histoire, de la physique et de l'éloquence. Par la suite, il devint conservateur à la bibliothèque académique, et recteur du gymnase de cette dernière ville. L'Académie de Berlin l'admit au nombre de ses membres. Ses principaux ouvrages sont : *Compendium historiæ civilis* (Breslau, 1709); *Historia ecclesiastica* (Lauban, 1736, in-4o), et la continuation du traité de H. Couring, intitulé : *De scriptoribus XVI post Chr. natum sæculorum, cum prologemenis, commentarius* (Breslau, 1703).

KRANTZ (Jean-Baptiste-Sébastien), ingénieur et homme politique français, né en 1817. Elève de l'Ecole polytechnique (1836-1837), puis de l'Ecole des ponts et chaussées, il fut nommé ingénieur ordinaire en 1843, et ingénieur en chef en 1864. M. Krantz a dirigé, depuis, les travaux de la ligne ferrée du Grand-Central, ceux de la voirie de l'Ardèche, et a construit, au Champ-de-Mars, le palais de l'Exposition universelle de 1867. L'année suivante, il inventa un barrage mobile, destiné, en élevant le niveau de la Seine, à Paris, à y rendre la navigation de cabotage plus facile. Lors de l'investissement de cette ville par les Allemands, en septembre 1870, il mit une partie de l'enceinte fortifiée en état de défense, dirigea les travaux de pionniers à Saint-Denis, installa des moulins à vapeur pour transformer en farine les céréales renfermées dans Paris, ce qui permit de prolonger la résistance, et construisit les ponts de bateaux destinés à faire passer la Marne à l'armée commandée par le général Ducrot (1er décembre 1870). Lors des élections du 8 février 1871, M. Krantz se présenta à la députation à Paris, mais il échoua. Plus heureux lors des élections complémentaires du 2 juillet suivant, il fut élu membre de l'Assemblée nationale. Républicain modéré, il alla siéger au centre gauche, et il a appuyé à peu près constamment la politique de M. Thiers. Il a voté notamment pour la proposition Rivet, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour le maintien des traités de commerce, pour le retour de l'Assemblée à Paris, contre les conclusions de la commission Kerdrel, hostiles au chef du pouvoir exécutif, etc., et il a proposé, dans un remarquable rapport sur la navigation intérieure, un grand nombre de réformes administratives et financières. On doit à M. Krantz : *Etude sur l'application de l'armée aux travaux d'utilité publique* (1847, in-8o); *Projet de création d'une armée des travaux publics* (1847, in-8o), etc.

KRANTZ (Jules-François-Emile), marin français, *cousin du précédent, né en* 1821. Admis dans la marine à seize ans, il est devenu successivement aspirant (1843), enseigne (1847), lieutenant de vaisseau (1848), capitaine de frégate (1861), capitaine de vaisseau (1867), et contre-amiral (1871). En 1869, M. Krantz fit d'intéressantes écoles de tir sur le vaisseau-école le *Louis XIV*. Le 15 septembre 1870, lors de l'investissement de Paris par les Allemands, il reçut le commandement du fort d'Ivry, et défendit avec énergie les ouvrages avancés de la rive gauche. Après la conclusion de l'armistice, il fut attaché comme chef de cabinet à M. Pothuau, nommé ministre de la marine (19 février 1871), et appelé au poste de directeur des mouvements de la flotte. Il est, depuis 1870, commandeur de la Légion d'honneur. Outre divers articles insérés dans des revues, on lui doit un ouvrage important et estimé : *Eléments de la théorie du navire* (Toulon, 1852, in-8o).

KRANTZ (David). V. CRANZ.

KRAPAKS (monts). V. KARPATHES.

KRASCHENINNIKOF (Etienne-Petrovitch) voyageur russe. V. KRACHENINNIKOF.

KRASCHÉNINNIKOVIE s. f. (kra-sché-ni-

ni-ko-vî — de *Kraschenînnikof*, voyageur russe). Bot. Genre de plantes, de la famille des caryophyllées, tribu des alsinées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les environs du lac Baïkal. ‖ Syn. d'EUROTIE, autre genre de plantes.

KRASICKI (Ignace), célèbre littérateur, surnommé **le Voltaire de la Pologne**, né à Dubieczko (Galicie) en 1735, mort en 1801. Il fit ses études chez les jésuites, entra dans les ordres, devint évêque de Warmie (1767), et alla résider à Berlin lorsque son diocèse eut passé sous la domination prussienne, par suite du premier partage de la Pologne (1772). Son esprit et sa tolérance plurent au grand Frédéric, qui lui dit ironiquement un jour : « J'espère que vous me ferez entrer en paradis sous votre manteau épiscopal. — Non, sire, répondit le poëte prélat; Votre Majesté me l'a tant rogné, qu'il me serait impossible d'y cacher de la contrebande. » Le roi de Prusse lui donna, à Sans-Souci, le même logement qu'avait occupé Voltaire. En 1795, il reçut le siége archiépiscopal de Gnezne. Krasicki a mérité en partie son surnom par la verve caustique et originale que l'on trouve dans ses ouvrages, qui se distinguent aussi par une philanthropie chaleureuse et des pointes mordantes contre les abus du clergé catholique, dont il faisait partie. Nous citerons de lui les écrits suivants, tous traduits en français : *Myszeïson*, la *Souriade* (1775, in-8°), poëme héroï-comique où les souris jouent le principal rôle; *Aventures de Doswiodezynski* (1775), ou il propose des réformes dans les usages et l'éducation; *Satires* (1778); la *Monomachie* ou la *Guerre des moines* (1778, in-8°), poëme original et plein de verve qui passe pour son chef-d'œuvre; de très-remarquables *Fables et proverbes* (1780, in-8°); des comédies, des contes, etc. Ses *Œuvres complètes*, publiées pour la première fois à Varsovie (1801, 10 vol.), ont été souvent réimprimées depuis. Krasicki tient une des premières places dans la littérature de son pays. « Poëte moins nerveux et moins correct peut-être que Maruszewicz et Trembecki, ses contemporains, dit Mowsloski, il se distingue par le goût, l'agrément et la facilité. Il excellait surtout dans la peinture des ridicules qui tenaient aux habitudes nationales. »

KRASINSKI (Valérien, comte), littérateur polonais, né vers 1780, mort à Edimbourg en 1855. Tout jeune encore, chef d'une division du ministère de l'instruction publique en Pologne, il fit créer à Varsovie un collége rabbinique, introduisit, le premier, dans son pays la typographie stéréotype, et dépensa dans cette entreprise la plus grande partie de sa fortune. Lorsque, en 1830, les Polonais s'insurgèrent de nouveau pour reconquérir leur indépendance, Krasinski fut un des membres d'une mission diplomatique envoyée en Angleterre par le gouvernement national et peu après se vit condamné à un exil perpétuel et à la confiscation de ses biens par l'empereur Nicolas. Il se fixa alors dans la Grande-Bretagne, apprit l'anglais, et composa dans cette langue plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Origines, progrès et déclin de la Réforme en Pologne* (Londres, 1839-1840, 2 vol. in-8°); le *Panslavisme et le germanisme* (Londres, 1848); *Lectures sur l'histoire religieuse des nations slaves* (Edimbourg, 1851); *Montenegro et les Slaves dans la Turquie* (Edimbourg, 1853); une traduction du *Traité des reliques*, par Calvin (Edimbourg, 1854).

KRASINSKI (Adam-Stanislas), prélat et littérateur polonais, né en Volhynie vers 1810. Il a été successivement professeur à Saint-Pétersbourg, prédicateur et chanoine à Wilna, assesseur au collége de l'Académie catholique de Saint-Pétersbourg, et enfin évêque de Wilna. On lui doit une *Grammaire populaire* (1836), des *Annuaires littéraires polonais* (1838-1842), très-estimés, et des traductions de l'*Art poétique*, d'Horace (1835), du poëme slavo-russe les *Conquêtes d'Igor* (1858).

KRASINSKI (Sigismond-Napoléon, comte), poëte polonais, né à Paris en 1812, mort dans la même ville en 1859. Son père, le comte Vincent Krasinski (né en 1782, mort en 1858), commandait sous Napoléon la cavalerie polonaise de la garde, qu'il reconduisit en Pologne après la mort de Poniatowski, et entra ensuite au service de la Russie, où il devint général de cavalerie et conseiller d'Etat. Sigismond, loin d'imiter son exemple, resta sourd à toutes les offres du gouvernement russe, et après la révolution de 1831, dans laquelle il joua un rôle actif, il vécut presque toujours loin de sa patrie, malade d'abord, puis enfin complétement aveugle. Il exhala sa mélancolie dans des poésies, dont l'auteur demeura longtemps inconnu, mais qui furent traduites dans presque toutes les langues slaves. Citons d'abord sa *Comédie infernale* (1837-1843, 3 vol.) et *Iridion* (1845), où, dans des tableaux pleins d'un poétique mysticisme, il raconte les infortunes de la race slave, et lui prédit un avenir plus prospère. On a encore de lui plusieurs romans, entre autres, le *Tombeau de la famille Reichsthal*, et *Wladyslaw Hermann et sa cour* (1829), ainsi que d'autres poésies, telles que : la *Nuit d'été*, poëme écrit dans un style élevé, et où la fantaisie et la philosophie se mêlent étrangement; la *Tentation*, fragment qui, par sa forme et son style, rappelle l'*Apocalypse;* le *Crépuscule du matin*, recueil de chants, et *Psaumes de l'avenir* (Paris, 1861, 5e édit.), dans lesquels une profonde piété s'allie au patriotisme le plus ardent.

« Ses œuvres, dit M. P. de Saint-Vincent, ne puisent pas absolument leurs inspirations à la source des traditions locales, et n'ont pas un caractère exclusivement national comme celles des autres poëtes polonais. Par leur esprit et par leur couleur générale, elles appartiennent plutôt à la littérature européenne; mais le sentiment patriotique qui les anime, et qui se fait jour partout, rattache l'artiste cosmopolite par un attrait puissant à son sol natal... Partout on y rencontre une passion qui vibre avec plus d'énergie chez lui que chez la plupart des autres poëtes polonais, inspirés par la détresse de leur pays et les malheurs de leurs compatriotes : c'est l'orgueil national, atteint, blessé, dans ses plus secrètes profondeurs. Il ne peut oublier ni la gloire antique ni l'humiliation actuelle de la Pologne. Ce contraste douloureux pèse sur son âme d'un poids mortel. S'il existe un idéal du sentiment patriotique, Krasinski l'a réalisé; partout et toujours il s'en est fait l'écho et comme le représentant. Dans la *Comédie infernale*, il veut que la chute de la Pologne soit le présage de la ruine du monde entier, et il peint de ses couleurs les plus sombres cet immense écroulement. Il s'incarne dans l'individualité passionnée et implacable d'*Iridion*. Dans son premier recueil de poésies, il se montre, sous un voile mystérieux, conservant la fierté âpre et dédaigneuse qui sied aux vaincus; dans ses dernières productions, son indomptable orgueil se plie à des accents plus tendres et s'illumine d'un rayon d'espoir; mais son âme patriotique n'a pas fléchi : c'est à la Pologne qu'il rapporte son espérance comme ses découragements. Ce caractère de patriotisme fier et inaltérable explique seul la facilité avec laquelle ses œuvres les plus abstraites ont été comprises par la masse des lecteurs et répandues dans le public, et pourquoi ses poésies les plus élevées sont répétées de bouche en bouche par les riches et par les pauvres, par la jeunesse et par les vieillards. »

Une édition complète des *Œuvres* de Krasinski (Leipzig, 1863, 3 vol.) a paru dans la *Biblioteka pisarzy polskich* (*Bibliothèque des écrivains polonais*).

KRASNAOI, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 46 kilom. S.-O. de Smolensk, sur la Svinaia; 2,760 hab.; ch.-l. de district. Lors de la retraite de Moscou, les Français y furent attaqués par les Russes, et y éprouvèrent une grande perte.

KRASNOIARSK, ville de la Russie d'Asie (Sibérie), chef-lieu du gouvernement d'Iénisséisk et du district de son nom, au confluent de la Katcha et de l'Iénisséi, à 880 kilom. N.-O. d'Irkoutsk; 5,800 hab. Elle est entourée de murs et assez bien bâtie dans le goût russe. Elle fait un grand commerce de transit et de détail, et fournit, en partie, de pelleteries les marchands qui se rendent à la frontière de la Chine. Les environs sont d'une fertilité remarquable et nourrissent de nombreux troupeaux.

KRASNOKOUTSK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 65 kilom. O. de Kharkow; 5,000 hab.

KRASNO-OUFIMSK, ville de Russie, gouvernement et à 200 kilom. S.-E. de Perm, sur la rive droite de l'Oufa; 5,000 hab.; chef-lieu du district de son nom.

KRASNOSLOBODSK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 230 kilom. N.-O. de Penza, sur la Mokcha; 5,000 hab. Commerce de grains.

KRASNOSTAV, ville de la Russie d'Europe, dans l'ancien royaume de Pologne, gouvernement et à 50 kilom. S.-E. de Lublin, sur la rive gauche du Wieprz; 3,000 hab.

KRASSO, KRASSOVAR ou **KRASCHOW**, ancien comitat de Hongrie, dans le cercle au delà de la Theiss, entre ceux d'Arad au N., de Temès à l'O., les Confins militaires au S., et la Transylvanie à l'E. Chef-lieu, Lugos. Superficie, 503 kilom. carrés; 234,180 hab., Valaques en majorité, le reste se composant d'Allemands, de Tchèques, de Madgyars, de Serbes, de Bulgares, etc. Sauf la partie qui s'étend sur les rives du Temès et du Krasso, ce comitat est dépassé en fertilité par les deux autres comitats du Banat, mais c'est encore une des plus fertiles régions de la Hongrie. Le principal produit de l'agriculture est le maïs, que le peuple préfère au froment; on y récolte aussi beaucoup de vin et de fruits, notamment des pruneaux qui servent à fabriquer de l'eau-de-vie. Les productions minérales sont l'argent, le cuivre, le fer et la houille, dont les mines inépuisables forment la principale richesse du pays.

KRASZEWSKI (Joseph-Ignace), littérateur polonais, né à Varsovie en 1812. Il alla compléter ses études à l'étranger, et, pendant longtemps, il s'occupa uniquement de travaux littéraires dans une propriété qu'il possédait en Volhynie. En 1853, il accepta l'emploi de curateur des études de cette province, l'occupa pendant cinq ans, et s'établit, en 1860, à Varsovie, où il rédigea avec succès la *Gazeta polska*. En 1863, à la suite des événements dont cette ville fut le théâtre, il se retira à Dresde, où il a ouvert, en 1866, des cours publics sur l'histoire de la civilisation en Pologne. Comme écrivain, Kraszewski a fait preuve d'une fécondité qui égale celle d'Alexandre Dumas, auquel l'auteur ressemble du reste par la variété de ses talents littéraires. Il a écrit, en effet, plus de 300 volumes, et s'est essayé dans presque tous les genres; mais c'est surtout à ses nouvelles et à ses romans qu'il doit sa réputation. Ses charmants récits, empruntés pour la plupart aux épisodes de la vie de famille et de l'histoire nationale de la Pologne, ont contribué beaucoup à détruire dans la hauté société polonaise la tendance à la lecture des ouvrages ou des traductions d'ouvrages français. Parmi ses romans, dont la liste complète serait trop longue ici, il faut citer comme les plus remarquables : le *Monde et le poëte; Ulana* (1843); la *Lanterne magique* (1843, 4 vol.), et *Sous le ciel d'Italie* (1845). Parmi ses poésies, on remarque *Anafielas* (1840-1843, 3 vol.), poëme qui retrace avec énergie les principales époques de l'histoire de l'ancienne Lithuanie, et *Satan et la femme* (1841). N'oublions pas ses importants travaux de critique littéraire et historique, qu'il a publiés dans ses *Etudes littéraires* (1842), dans ses *Nouvelles études littéraires* (1844, 2 vol.), ainsi que dans l'*Athenæum*, journal qu'il a longtemps édité. On lui doit aussi des esquisses de voyages, entre autres : *Souvenirs de Podlachie, de Volhynie et de Lithuanie* (1840, 2 vol.); *Souvenirs d'Odessa* (1845-1846, 3 vol.); *Lettres de voyage, de* 1858 *à* 1864 (1866). Parmi ses ouvrages historiques, ceux qui ont pour titre *Wilna depuis son origine jusqu'en* 1750 (1840-1842, 4 vol.) et la *Lithuanie* (1847-1850, 2 vol.) renferment des documents importants pour l'histoire de la civilisation polonaise. Enfin, depuis 1863, il publie une série de nouvelles intéressantes, retraçant des scènes du dernier soulèvement en Pologne. Nous citerons, entre autres : l'*Enfant du vieux faubourg*, l'*Espion*, le *Russe*, etc.

KRASZNA. V. KRAZNA.

KRATIM ou **KRATMIR**, le chien des Sept dormants, chez les Perses qui professent l'islamisme. Pendant les trois siècles que dura le sommeil des Sept dormants, il veilla auprès d'eux, les suivit dans le ciel en s'accrochant au vêtement d'un de ces personnages, et fut alors chargé par Allah de présider au transport des lettres. C'est par allusion à cette légende que les Perses écrivent, après la suscription, sur leurs lettres le nom de Kratim.

KRATZENSTEIN (Chrétien-Théophile), médecin et mécanicien allemand, né à Wernigerode en 1723, mort à Copenhague en 1795. Il se fit recevoir docteur à Halle, où il enseigna plus tard la médecine et la physique, se mit ensuite à voyager en Russie et dans les Etats scandinaves, et se fixa, en 1754, à Copenhague, où il occupa pendant vingt ans une chaire de physique expérimentale. Le roi Christian VII le nomma, en 1774, conseiller de justice, et il devint membre des Académies de Lisbonne, de Copenhague et de Saint-Pétersbourg. Kratzenstein s'occupa beaucoup de mécanique. Entre autres machines ingénieuses, il avait construit une machine parlante qui prononçait les cinq voyelles. Comme médecin, il était partisan des principes de l'école iatro-mathématique, et il a écrit tous ses ouvrages avec un grand renfort de formules mathématiques qui ne leur donnent pas plus de solidité. Les meilleurs sont ceux qui traitent de l'emploi de l'électricité en médecine. Outre beaucoup de *Mémoires* insérés dans les recueils des Académies de Saint-Pétersbourg, de Copenhague, etc., on a de lui de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Preuves de ce que l'âme fait le corps* (Halle, 1744); *Théorie de l'élévation des vapeurs* (1745, in-4°), livre couronné par l'Académie de Bordeaux; *Lettres d'un physicien sur l'usage de l'électricité dans la médecine* (Halle, 1746); *Theoria electricitatis more geometrico explicata* (Halle, 1746); *De l'influence de la lune sur le temps et le corps humain* (Halle, 1747); *Historia restitutæ loquelæ per electrisationem* (Copenhague, 1753, in-4°); *Cours de physique expérimentale* (Copenhague, 1758); *De vi centrifuga ad morbos sanandos applicata* (Copenhague, 1765); *Theoria physicæ experimentalis* (Copenhague, 1764); *De duplici febrium indole* (1769, in-8°); *Theoria inflammationum* (Copenhague, 1781); l'*Art de naviguer dans l'air* (Copenhague, 1784); *Recueil de faits utiles pour toutes les classes* (1787, in-8°), etc.

KRAUER (Henri), médecin et homme politique suisse, né à Neuenrick en 1755, mort en 1827. Il passa plusieurs années à s'instruire en Italie, en France et en Angleterre, et, de retour dans sa patrie, il pratiqua la médecine à Knutswyll et à Kriems. Grâce à un assez riche mariage, à une belle clientèle, et surtout à son mérite, il était devenu un des notables du pays, lorsque éclata la Révolution française, qui eut un prompt contre-coup en Suisse. Krauer, chaud partisan des idées nouvelles, se prononça pour les institutions purement démocratiques et pour la république une et indivisible. En 1800, le système fédératif prévalut; néanmoins, l'année suivante, Krauer fut nommé député à la Chambre représentative de Berne, puis membre de la consulte envoyée à Paris. De retour en Suisse, il devint membre du petit conseil (1803), et, en 1805, avoyer de Lucerne. Pendant les huit années qu'il resta investi de ces fonctions, il s'opposa constamment aux empiétements du clergé, et fit preuve d'un grand amour pour le bien public. Exclu du gouvernement lorsque les alliés occupèrent la Suisse en 1813, il resta dans la retraite jusqu'en 1819, époque où il devint à la fois membre du collége de santé et membre du grand conseil. On a de lui un excellent *Discours*, qu'il prononça en 1807, et une *Ode* sur Tissot, professeur à Pavie.

KRAUNHIE s. f. (krô-nî). Bot. Syn. de WISTÉRIE, genre de légumineuses.

KRAURITE s. f. (krô-ri-te — du gr. *krauros*, friable). Minér. Nom donné par Breithaupt à la dufrénite ou fer phosphaté vert.

KRAUS (Jean-Ulrich), graveur allemand, né à Augsbourg en 1645, mort dans la même ville en 1719. Il fut élève de Kusel, dont il prépara longtemps les planches, et avec qui il exécuta et signa les *Aventures d'Ulysse*, d'après le Primatice. Il épousa la fille de son maître, puis se rendit en Italie. Parmi les productions qui datent de son séjour à Rome, nous citerons, comme une des meilleures, l'*Intérieur de Saint-Pierre de Rome*, gravure superbe, exécutée d'après un dessin original fait par l'auteur. Le *Mariage de la Vierge*, d'après le chef-d'œuvre qui est maintenant au Louvre, doit appartenir à la même époque. Rentré à Augsbourg, Kraus exécuta successivement les nombreuses gravures qui ont fait sa réputation. Citons les *Vues des environs de Nuremberg; Charles XI de Suède; Pompe funèbre de l'électeur Frédéric-Guillaume*, etc., et plusieurs ouvrages considérables qu'il a illustrés d'excellentes vignettes. Ce qui distingue surtout les travaux de Kraus, c'est une imitation manifeste du style de Sébastien Leclerc.

KRAUS (Jean-Baptiste), écrivain allemand, né à Ratisbonne en 1700, mort en 1762. Il entra à quinze ans dans l'ordre des bénédictins, se rendit à Paris pour continuer ses études à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et s'y appliqua surtout à l'étude des langues anciennes et de la théologie. De retour dans sa patrie, il fut successivement archiviste, professeur et prédicateur de la célèbre abbaye de Saint-Emmeran, dont il fut élu prince-abbé en 1742. On a de lui une quarantaine d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Catalogus bibliothecæ Sancti-Emmerani* (Ratisbonne, 1748-1850, 4 vol. in-8°); *Explication de la doctrine catholique, en réfutation de l'apologie des émigrants de Salzbourg, etc.* (1733, in 8°); *Mausolæum Emmerianum, sive Ratisbonna monastica* (Ratisbonne, 1752, in-4°); *Pacificatio Westphalica, seu themata historica de exercitio subditorum* (Ratisbonne, 1791, in-8°); *Documenta historica ex chronico Windeshemensi et ex chronico montis Sanctæ-Agnetis, quibus ostenditur Thomam a Kempis libelli de Imitatione auctorem dici non posse* (Ratisbonne, 1762, in-8°).

KRAUS (François), peintre allemand, né à Seflingen (Souabe) en 1701, mort dans le monastère de Notre-Dame-des-Ermites, près de Schwytz, en 1752. Grâce à un riche protecteur, il put étudier la peinture et se rendre en Italie, puis à Paris, où il se fit connaître par des tableaux religieux, dans le genre de l'Albane. Ces compositions valurent à l'artiste d'être chargé de peindre l'*Histoire de la Vierge* dans la chapelle des chartreux, à Dijon. Kraus a retracé cette histoire en huit tableaux, bien composés, d'un arrangement sévère, pleins de détails intéressants, et où l'imitation de l'Albane est beaucoup moins sensible. Ces peintures furent achevées vers 1737, et, l'année suivante, Kraus fut mandé à Schwytz, pour décorer l'église du monastère de Notre-Dame-des-Ermites. Cet immense travail, qui absorba les douze dernières années de sa carrière, subsiste encore aujourd'hui, et prouve que Kraus ne fut bien inspiré qu'une fois en sa vie, en peignant l'*Histoire de la Vierge;* car cette dernière décoration est d'une grande médiocrité.

KRAUS (Georges-Melchior), peintre et graveur allemand, né à Francfort en 1737, mort dans la même ville en 1806. Cet artiste spirituel, dont le talent est tout français, eut pour premier maître, dit-on, Tischbein; mais il ne fit pas sans doute long séjour dans son atelier, puisque, fort jeune encore, il était à Paris l'un des meilleurs élèves de Greuze (1762). Plus tard, en 1768, il exposa la *Raccommodeuse de faïence*, la *Chaufferette*, la *Marchande de plaisirs*, et, en 1777 et 1779, la *Ratisseuse*, la *Gaieté sans embarras*, le *Chaudronnier*, la *Marchande de carpes*, pochades charmantes, pleines d'humour, d'observation et de malice, où il y avait comme un reflet du génie de Chardin, avec une originalité incontestable. Ces divers tableaux mirent l'auteur en vogue. Le grand-duc de Saxe-Weimar l'engagea alors à venir à Francfort fonder, organiser et diriger une académie de peinture. Désireux de revoir son pays, l'artiste accepta cette offre, et quitta la France pour n'y plus revenir. A partir de ce moment, il consacra les loisirs que lui laissaient ses fonctions à graver la plupart de ses tableaux. Les eaux-fortes qui datent de cette époque, et parmi lesquelles on remarque une *Bacchanale*, les *Environs de Weimar*, plusieurs *Têtes d'enfant*, la *Marchande de plaisirs*, etc., sont excellentes à tous les points de vue; on les trouve toutes, ou à peu près, à la Bibliothèque nationale.

KRAUS (Chrétien-Jacques), économiste allemand, né à Osterode en 1753, mort en 1807. Il se rendit, en 1770, à Kœnigsberg, y étudia la théologie, la philologie, les mathématiques et la philosophie, se lia étroitement avec Kant, Hamann et Hippel, puis se rendit à Berlin et à Gœttingue, où les cours de Heyne et de Schossler achevèrent de le convertir à l'étude de la littérature et de l'histoire. En 1781, il fut nommé professeur de philosophie pratique et de science financière à l'université de Kœnigsberg, et occupa cette chaire jusqu'à sa mort. Kraus, après avoir étudié à fond les mathématiques et la philosophie spéculative, s'adonna à la philosophie pratique. Ses cours sur cette science, sur les écrivains grecs, l'histoire, les mathématiques et l'économie politique étaient suivis par un nombreux auditoire. Après la mort de Kraus, Auerswald publia, d'après les manuscrits qu'il avait laissés, son *Economie politique* (Kœnigsberg, 1808-1811, 5 vol.) et un *Recueil de mélanges* (Kœnigsberg, 1808-1812, 7 vol.), auxquels J. Voigt ajouta, en 1819, un huitième volume, contenant une biographie de Kraus et des extraits de ses lettres.

KRAUS (Joseph-Martin), compositeur allemand, né à Manheim en 1756, mort à Stockholm en 1792. Lorsqu'il eut terminé son éducation littéraire, il étudia la musique sous la direction de l'abbé Vogler. En 1778, il se rendit à Stockholm, où l'audition des chefs-d'œuvre lyriques représentés dans cette ville le détermina à suivre exclusivement la carrière artistique. Le roi de Suède, Gustave III, lui fournit l'argent nécessaire pour un voyage en Italie, et rejoignit lui-même son pensionnaire à Rome. En retournant en Suède, Kraus passa par Paris, et composa dans cette ville son premier opéra suédois, représenté à Stockholm en 1790. Le succès immense qu'eut cet ouvrage promettait à l'auteur un splendide avenir, lorsque le roi de Suède succomba sous le poignard d'Ankarström. Le chagrin que ressentit l'artiste, de ce terrible événement, mina son existence et le conduisit au tombeau dans l'année 1792.

On connaît de Kraus les compositions suivantes : *Enée et Didon*, opéra (1790); musique funèbre pour les funérailles de Gustave III; intermèdes pour la comédie d'*Amphitryon*, le motet *Stella cœli*, trois symphonies, six quatuors, un quintette et diverses autres œuvres de musique instrumentale.

KRAUSE (Wolfgang), historien allemand, né à Gunzenheim. Il vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. On lui doit deux ouvrages qui ont eu plusieurs éditions : *Origines de la maison de Saxe* (Nuremberg, 1554, in-8o); *Chronique de Misnie* (Leipzig, 1576, in-4o).

KRAUSE (Rodolphe-Guillaume), médecin allemand, né à Naumbourg en 1642, mort en 1718. Il compléta ses études par des voyages en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, en Italie, puis professa successivement la philosophie, la médecine et la chimie à Iéna. On a de lui un grand nombre de dissertations, dont les plus remarquables sont : *Mars salutaris morborum debellator* (Iéna, 1672); *De fulmine tactis* (Iéna, 1694); *De signaturis vegetalium* (Iéna, 1697); *De incantatis* (Iéna, 1701); *De naturæ in regno vegetabili lusibus* (Iéna, 1706); *De pinetorum, aeris verni et æstivi salubritate* (Iéna, 1712).

KRAUSE (Jean-Gottlieb), érudit et bibliographe allemand, né à Hunern (Silésie) en 1684, mort en 1736. Il occupa une chaire d'éloquence à l'université de Wittemberg, et composa de nombreux ouvrages qui attestent son érudition. Nous citerons entre autres : *Bibliothèque curieuse* ou *Continuation des entretiens mensuels de Tenzel* (Leipzig, 1707, in-8o); *Comptes rendus détaillés des nouveaux livres* (1708-1709, 2 vol. in-8o); *Nouvelle bibliothèque du monde savant* (Leipzig, 1810-1817, 5 vol. in-8o); *Nouvelle Gazette littéraire* (Leipzig, 1715-1733, 18 vol. in-8o); *Histoire détaillée de plusieurs livres* (Leipzig, 1715-1716, 3 vol. in-8o); *Tableau des travaux d'érudition les plus récents* (Leipzig, 1722); *De incrementis studio historiarum seculo XVIII allatis* (Wittemberg, 1727); *De usu diplomatorum Conradi I* (Wittemberg, 1732, in-4o), etc. On lui doit en outre plusieurs éditions d'ouvrages.

KRAUSE (Théodore), historien et biographe allemand, qui vivait dans la première moitié du XVIIIe siècle. Il exerça la profession d'avocat à Schweidnitz, où il était né. Parmi ses ouvrages, nous mentionnerons : *Schediasma historicum de die natali viris insignibus ac eruditis et mortuali* (Breslau, 1708, in-4o); *Acta saremasiana ad usum reipublicæ literariæ* (Halle, 1711, in-8o); *Prêtres célèbres de la Silésie* (1715); *Notices historiques sur les savants de Schweidnitz* (Leipzig, 1732, in-4o).

KRAUSE (Karl-Christian), chirurgien allemand, né à Delistsch en 1716, mort à Leipzig en 1793. Il étudia la chirurgie à Halle et à Hambourg, la philosophie et la médecine à Leipzig, et fut reçu docteur en médecine en 1753. Successivement membre de l'Académie des sciences de Mayence (1755), professeur d'anatomie et de chirurgie (1762), assesseur de la Faculté de médecine de Leipzig, Krause fut un médecin érudit, et l'édition qu'il nous a donnée des œuvres de Celse est très-estimée. Nous citerons, parmi ses écrits : *Dissertatio de homine non machina* (Leipzig, 1752); *De amuletis medicis cogitata* (Leipzig, 1758); *Commentarius institutionum medicarum Boerhaavii Hermanni* (Leipzig, 1761); *De variolarum extirpatione* (1762); *De derivatione et revulsione humorum per sanguinis missionem impetrandis* (1764); *Cornelii Celsi de medicina libri octo* (Leipzig, 1767); *De hæmorrhagiarum pathologia* (1777); *De remediis hæmorrhagiarum internarum* (1778); *Opuscula medico-practica* (Leipzig, 1787), etc.

KRAUSE (Georges-Frédéric), jurisconsulte allemand, né à Wittemberg en 1718, mort en 1784. Après avoir pris le diplôme de docteur en droit dans sa ville natale (1745), il s'adonna à l'enseignement, devint inspecteur du gymnase de Dantzig et fut appelé, en 1751, à occuper une chaire à Wittemberg. Krause y professa successivement l'histoire, le droit féodal, les Institutes, le Digeste, les Décrétales, puis devint directeur du tribunal ecclésiastique et premier assesseur au tribunal aulique. On lui doit une cinquantaine de dissertations, de thèses, de programmes. Nous nous bornerons à citer : *Theses juris controversi ex doctrina de pactis* (Wittemberg, 1749, in-4o); *De extensiva pœnarum interpretatione* (Dantzig, 1752, in-4o); *De differentia emancipationis tacitæ romanæ atque germanicæ* (Wittemberg, 1759); *De clerico mercatore* (1763); *De feudis fiduciariis* (1764); *De præsidiis auctorum veterum in explicando jure* (1779).

KRAUSE (Jean-Christophe), historien allemand, né à Artern (comté de Mansfeld) en 1749, mort en 1779. Il passa la plus grande partie de sa vie à professer à l'université de Halle. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Manuel de l'histoire de la guerre de Trente ans* (Halle, 1782); *Observationes historico-feudales* (Halle, 1782, in-4o); *Observationes de beneficiis medii ævi* (Halle, 1783); *Récits romanesques et traités sur divers objets des temps passés* (1784, in-8o); *Manuel de l'histoire de l'Eglise chrétienne* (Halle, 1587, in-8o); *Esquisse d'une histoire des Etats de l'Europe* (Halle, 1788); *Histoire des événements les plus importants de l'Europe depuis l'invasion des barbares* (Halle, 1789-1798, 5 vol. in-8o), son ouvrage le plus remarquable, qui a été continué par Remer (1802-1803, 2 vol.). Malgré ses défauts et ses lacunes, « c'est vraiment de l'histoire générale, dit Parisot, non point tracée de main de maître, à grands coups de pinceau, mais telle qu'on veut la trouver dans un précis, dans un manuel. » Citons encore de Krause : *Mémoires sur le droit public allemand* (Halle, 1797, in-8o), et *Corpus præcipuorum medii ævi scriptorum* (Halle, 1797, in-8o), dont un volume seul a paru.

KRAUSE (Jean-Chrétien-Henri), philologue et pasteur allemand, né à Quedlinbourg en 1757, mort à Gœttingue en 1808. Il alla terminer ses études théologiques et philologiques à Gœttingue, où il se lia avec Heyne, Michaelis, Miller, etc., puis il dirigea l'école de Jever et le lycée de Hanovre. Après l'adjonction du Hanovre au royaume de Westphalie, Krause desservit la cure de Idensen, celle de Lahr, et devint, enfin, surintendant et pasteur de Saint-Albin à Gœttingue. Outre une excellente édition de *Velleius Paterculus* (Gœttingue, 1800), on lui doit : *In historiam atque orationem Stephani, Act. 6 et 7* (1780); *De usu vocabulorum* φῶς *et* σκοτία *in Novo Testamento commentarius* (1782), et de nombreux articles dans le *Magasin de Hanovre* et dans le *Magasin de Brême à l'usage des écoles*.

KRAUSE (Georges-Frédéric), économiste allemand, né à Prenzlow (marche de Brandebourg) en 1768, mort en 1836. Sa mère, devenue veuve et se trouvant sans fortune avec sept enfants, plaça le jeune Frédéric chez un épicier. Dès qu'il eut dix-sept ans, Krause quitta la boutique de son patron, se rendit à Berlin, s'engagea dans l'artillerie, se fit remarquer par son extrême ardeur à apprendre les mathématiques, le dessin, les levés de plans, l'art militaire et, à la suite de brillants examens, fut nommé officier. Appelé alors à faire la guerre en Pologne (1794), il se distingua par son sang-froid et son courage, revint par la suite à Berlin, employa ses loisirs à donner des leçons de mathématiques et de fortification, fut mis en relation avec le grand maître des eaux et forêts, Bœhrensprung, qui devint son protecteur, lui présenta, en 1801, un plan remarquable de réorganisation pour son administration, et fut nommé, cette même année, conseiller supérieur des eaux et forêts et directeur de la chambre des cartes et plans forestiers de Berlin. Pendant les six années qu'il remplit ces doubles fonctions, Krause fit preuve de la plus grande activité et introduisit diverses améliorations dans les services dont il était chargé. Lorsque, en 1806, Napoléon envahit la Prusse, il proposa de couper les ponts de Schwedt, sur l'Oder, pour ralentir la course des vainqueurs, et, l'année suivante, de faire révolter derrière les Français toute la population allemande des bords de la Baltique. Cette dernière idée, qui fut repoussée en 1807, fut acceptée par le gouvernement prussien en 1813, et Krause reçut alors la mission d'organiser l'insurrection et l'armement de la landsturm, en Silésie. Il prit une part à la guerre qui amena la chute de l'empire français, et, après la paix, il reprit à Berlin son poste dans les eaux et forêts. Mais l'énergie dont il avait fait preuve, son goût pour les réformes le firent accuser de tendances révolutionnaires, et les tracasseries qu'on lui suscita l'amenèrent à donner sa démission en 1816. A partir de ce moment, il vécut à Prague, puis à Vienne, où il s'occupa de diverses opérations financières et contribua à l'organisation de la banque provinciale d'Autriche, passa ensuite à Gotha, où il fut un des fondateurs de la banque générale thurgovienne d'assurances sur la vie pour l'Allemagne, et habita pendant quelque temps Weimar. On doit à cet homme distingué plusieurs ouvrages, dont les principaux, sont : *Manuel mathématique de la science forestière* (Berlin, 1800); *Manuel des éléments de la science forestière* (Berlin, 1806); *Manuel de la science forestière supérieure* ou *Direction économico-politique des eaux et forêts* (Leipzig, 1824); *De l'utilité générale des établissements d'assurances sur la vie* (1829); *Essai d'un système d'économie politique considéré surtout au point de vue de l'Allemagne* (Leipzig, 1830); *De l'abolition des servitudes et jouissances communes dans les forêts* (Gotha, 1833); *De la législation, du droit et de la police forestière en Allemagne* (Gotha, 1834); la *Richesse de la nation et la richesse de l'État; considérations sur leur formation et leur agrandissement au moyen des propriétés foncières et de l'industrie* (Weimar, 1834).

KRAUSE (Charles-Christian-Frédéric), philosophe allemand, né à Eisenberg (duché d'Altenbourg) en 1781, mort à Munich en 1832. Il était fils d'un ministre protestant, qui l'envoya terminer ses études à l'université d'Iéna. La philosophie de Schelling et de Hegel émotionnait alors toute l'Allemagne savante. Krause alla entendre ces philosophes, goûta une partie de leurs doctrines, mais refusa de s'inféoder à leur système. Il ouvrit lui-même à Iéna, en 1802, un cours qu'il cessa de faire en 1804, pour aller continuer ses études à Rudolstadt, Dresde et Berlin. Les leçons qu'il donna à Berlin eurent un certain succès. Il les interrompit, néanmoins, pour achever de parcourir l'Allemagne et visiter la France et l'Italie. A son retour de France (1822), il ouvrit à Gœttingue un cours libre, qu'il transporta, en 1831, à Munich. Il mourut l'année suivante, au moment de mettre la dernière main à plusieurs ouvrages restés inachevés. Ses disciples ont publié, depuis, les derniers fruits de la plume de leur maître. L'un d'entre eux, M. Pascal Duprat, l'a fait connaître en France. Krause, philosophe éclectique, n'a qu'une originalité de second ordre. Il résume ainsi lui-même l'esprit de sa doctrine : « Le système de la science reprend de fond en comble les grands problèmes philosophiques; il recommence la critique de la connaissance humaine et s'efforce d'exécuter et de compléter ce que Kant avait commencé. En ce qui regarde les systèmes de Schelling et de Hegel, je partage leur opinion, qui était déjà celle de Platon, sur l'existence d'une connaissance primitive et fondamentale; mais ce qu'ils appellent des intuitions intellectuelles est pour moi l'intuition du divin, de Dieu, de l'être. Je pars d'un fait primitif de conscience, de l'intuition rationnelle, pour en affirmer le principe de toutes choses. Cette doctrine n'est pourtant pas celle de Jacobi, puisque Jacobi nie la possibilité de connaître le principe absolu et se rabat sur la foi. Je conviens, du reste, avec lui, que l'affirmation du Dieu vivant est la condition de toute vraie connaissance de la vie et des devoirs qui s'y rattachent, quoique la connaissance humaine n'ait pas besoin pour arriver là du sentiment qu'il suppose. »

Krause a moins des convictions personnelles que l'envie de fondre tous les systèmes de philosophie en un seul, qui serait l'éclectisme. Sa tentative, en Allemagne, est contemporaine de celle de V. Cousin, en France. Pour lui, il n'y a pas, à proprement dire, de systèmes qui soient la vérité absolue; il y a la *science*, qui les comprend, les compare et en juge. Il la considère dans son objet et dans son sujet. De cette façon, il étend l'analyse scientifique à l'universalité des systèmes. Le sujet de la science est l'âme humaine, son objet est Dieu et la nature. La nature a sa raison en Dieu, se résout en lui, et la science elle-même en tire son origine et son autorité.

L'analyse psychologique de la conscience explique à la fois l'unité et la variété de la science. L'être est un et nécessaire; il rend compte de la science qu'il légitime dans ses données. De fait, la science et l'être sont identiques. Mais le principe de la science est dans le *sujet*. Cette doctrine a reçu, en Allemagne, le nom de *système de la science*. Elle se compose de deux parties : la première est la *partie subjective* ou *analytique*. Elle répond à la psychologie et à la logique, et constitue l'étude de l'âme humaine. La seconde partie du système de la science est la *partie objective* ou *synthétique*. Elle répond à l'étude de la nature et de Dieu, aux sciences naturelles, à la théodicée et, par suite, à la morale. Ce n'est qu'une méthode; Krause laisse la porte ouverte à tous les systèmes; il ne proscrit personne, quoique en réalité il ait des préférences. On trouve, en effet, dans l'exposé dogmatique de ses principes, l'idéalisme de Kant et de Fichte, avec une dose considérable de réalisme. C'est ce qu'on pourrait définir : *une philosophie à bascule*. Il se plaît à mettre le pour et le contre en présence, d'après un axiome vieux comme le monde, que l'être est une contradiction constante. Il y a aussi quelque souvenir de l'identité absolue de Schelling, dans le système de Krause. Mais c'est plutôt une abstraction, une concession faite à la logique, qu'une partie réelle de la philosophie de l'auteur. On remarque, dans la banalité uniforme de l'enseignement de Krause, sa théorie de l'*individualité*. Il procède par induction et remonte de l'individu physique et observable jusqu'à Dieu, au sein duquel il découvre, par la raison, une individualité correspondante, qui est la raison nécessaire de l'individualité terrestre. Il trouve aussi des individualités en Dieu. Elles résultent des déterminations qu'il suppose exister en lui et qui, se multipliant et se combinant à l'infini, forment des courants divins, pour ainsi dire, dont l'action est éternelle au sein de l'infini. Nous citerons parmi les écrits scientifiques de Krause : *Esquisse de la logique historique* (Iéna, 1803); *Fondement d'un système philosophique des mathématiques* (Iéna, 1804); *Manuel de la théorie des combinaisons et de l'arithmétique avec une exposition nouvelle et claire de la théorie de l'infini et du fini* (Dresde, 1812). Ses œuvres de philosophie proprement dite sont : *Esquisse de l'ensemble de la philosophie* (Iéna, 1804); *Essai sur la base scientifique de la morale* (Leipzig, 1810, t. I); *Journal de la vie de l'humanité* (Dresde, 1811); *Essai sur l'archétype de l'humanité* (Dresde, 1812); *Theses philosophicæ* (Gœttingue, 1824); *Abrégé du système de la philosophie* (Gœttingue, 1825); *Esquisses du système de la logique* (Gœttingue, 1828); *Leçons sur le système de la philosophie* (Gœttingue, 1828); *Leçons sur les vérités fondamentales de la science, considérées par rapport à la vie, etc.* (Gœttingue, 1829). Les travaux de Krause sur le droit sont : *Fondement du droit naturel* ou *Esquisse philosophique de l'idéal du droit* (Iéna, 1803); *Esquisse du système de la philosophie du droit* ou *Droit naturel* (Gœttingue, 1828).

On lui doit, en outre, plusieurs écrits sur la franc-maçonnerie, la musique et le langage : *Spiritualisation plus grande des symboles fondamentaux de la franc-maçonnerie* (Freiberg, 1810); *Observations sur l'histoire de la franc-maçonnerie par Burckhardt* (Freiberg, 1810); les *Trois plus anciens monuments de la franc-maçonnerie et l'histoire de la franc-maçonnerie* (Dresde, 1813); *Abrégé de l'histoire de la musique avec des instructions préparatoires à la théorie de cet art* (Gœttingue, 1827); *De la dignité de la langue allemande* (Dresde, 1816); *D'un nouveau vocabulaire complet de la langue usuelle allemande* (Dresde, 1816).

Les écrits posthumes de Krause se composent de : *Leçons sur la logique analytique et l'encyclopédie de la philosophie* (Gœttingue, 1836), ouvrage connu aussi sous le titre suivant : *Théorie du connaître et de la connaissance*; la *Philosophie absolue de la religion* (Gœttingue, 1835-1836, 2 vol. in-8o); *Esquisse de l'esthétique* ou *De la philosophie du beau et des beaux-arts* (Gœttingue, 1837, in-8o), etc. Krause a, en outre, publié plusieurs opuscules et articles dans divers recueils périodiques.

KRAUSE (Guillaume), peintre allemand, né à Dessau en 1803. Il étudia la peinture à Dresde et à Berlin; mais comme il n'avait aucune fortune et qu'il possédait une fort belle voix, il songea à profiter de ce don naturel et, pendant cinq ans, il chanta sur divers théâtres. Pendant un voyage qu'il fit à Rugen en 1830, il reprit les pinceaux, visita successivement ensuite les côtes de la Norvége, de la Hollande, de la France septentrionale, peignit un grand nombre de sujets maritimes, puis se fixa à Berlin, où, en 1835, il devint membre de l'Académie des beaux-arts. Les tableaux de cet artiste révèlent de bonnes qualités d'observation et de facture, et sont très-estimés.

KRAUSENECK (Jean-Christophe), poëte allemand, né à Zell (Franconie) en 1738, mort à Bayreuth en 1799. Après avoir donné des leçons particulières, il devint secrétaire du bureau des forêts, puis secrétaire de chambre en 1792. Vers la fin de sa vie, il tomba dans une profonde mélancolie, qui abrégea ses jours. Outre un grand nombre de poésies, réunies dans divers recueils littéraires, on a de lui : *Osi Saloppe*, poëme héroï-comique (Bayreuth, 1767, in-8o); plusieurs drames, *Fatime* ou la *Fille en tribut* (Bayreuth, 1770); *Zuma* ou la *Jeune fille de Maroc* (Bayreuth, 1770); *Albert l'Achille*, drame patriotique en cinq actes (Bayreuth, 1790), et deux recueils de poésies, publiés en 1776 et 1783.

KRAUSENECK (Wilhelm DE), général prussien, né à Bayreuth en 1775, mort en 1850. A l'âge de dix-sept ans, il entra dans l'artillerie, remplit ensuite les fonctions d'ingénieur géographe, se conduisit brillamment à la bataille d'Eylau en 1807, devint, en 1812, commandant de la forteresse de Fraudewz, en 1815, commandant de Mayence; puis fut successivement nommé général-major (1815), commandant de Torgau (1821), lieutenant général (1825), chef de l'état-major général de l'armée (1827), membre du conseil d'État et général d'infanterie (1838). Krauseneck refusa, en 1848, d'accepter le portefeuille de la guerre, et prit, peu après, sa retraite.

KRAUT (Guillaume-Théodore), jurisconsulte allemand, né à Lunebourg en 1800. Il fit ses études à Gœttingue, où il eut pour maîtres

Hugo, Savigny, Eichhorn, prit le diplôme de docteur en 1822, puis devint successivement assesseur près le collége de justice de Gœttingue, professeur adjoint (1828), et professeur titulaire de droit à l'université de la même ville (1836). De 1850 à 1853, Kraut a été député de cette université à la première chambre du Hanovre. Indépendamment d'un grand nombre de dissertations insérées dans divers recueils, Kraut a publié plusieurs ouvrages estimés, entre autres : *De argentariis et nummulariis* (Gœttingue, 1826); *De codicibus Luneburgensibus* (Gœttingue, in-4°); *Esquisse d'un cours de droit privé allemand, y compris le droit féodal* (Gœttingue, 1830, in-8°); les *Principes du droit allemand en matière de tutelle* (Gœttingue, 1835-1847, 2 vol. in-8°); l'*Ancien droit municipal de Lunebourg* (Gœttingue, 1846, in-8°).

KRAY DE KRAJOF (Paul, baron DE), général autrichien, né à Kœsmark (Hongrie) en 1735, mort à Pesth en 1807. Il se distingua pendant la guerre de Sept ans, dompta, en 1788, la révolte des Valaques de la Transylvanie, fut nommé général-major à la suite d'une campagne contre les Turcs (1790) pendant laquelle il se conduisit brillamment, et servit dans les guerres contre la France à partir de 1792. Kray montra une grande valeur et de remarquables talents militaires aux batailles d'Altenkirchen, de Bamberg (1796) et de Giessen, reçut, en 1799, le commandement de l'armée impériale, pendant la maladie de Mélas, et marqua ses débuts par deux victoires sur Scherer; il se distingua ensuite à Vérone, à Legnano, et emporta Mantoue. Nommé grand maître de l'artillerie et chargé, en 1800, de remplacer l'archiduc Charles dans le commandement de l'armée d'Allemagne, il dut battre en retraite devant Moreau et fut destitué.

KRAYENHOFF (Corneille-Rodolphe-Théodore), général hollandais, né à Nimègue en 1759, mort dans la même ville vers 1838. Il exerçait la médecine à Amsterdam lorsque, poussé par ses goûts militaires, il entra dans l'armée en 1795, s'attacha à l'étude du génie, et devint, au bout de peu de temps, lieutenant-colonel, ingénieur et inspecteur général des fortifications de la république batave. En 1798, Krayenhoff exécuta, avec la plus grande habileté, une carte de son pays natal. L'année suivante, il devint chef de brigade, prit une part brillante à l'expulsion des Anglo-Russes de la Hollande, se signala pendant les campagnes d'Allemagne et de Zélande, en 1805, 1806 et 1807, acquit la réputation de premier officier du génie de l'armée batave, fut nommé successivement, par le roi Louis Bonaparte, quartier-maître, directeur général du dépôt de la guerre, général-major, ministre de la guerre, et par Napoléon, après l'annexion de la Hollande à la France, inspecteur général du génie. En 1813, Krayenhoff se prononça pour l'indépendance de son pays. Il devint alors gouverneur d'Amsterdam, assiégea, peu après, Naarden, occupé par les Français, et reçut du roi des Pays-Bas, avec le commandement de la première division du royaume, le soin de présider l'administration des ponts et chaussées. Ce général fut ensuite chargé de diverses missions. Compromis pour avoir manqué de surveillance, dans un procès intenté à plusieurs officiers chargés de construire des forteresses sur la frontière de France, et accusé de concussion, il se retira à Nimègue, où il vécut depuis lors dans la retraite. On doit à cet officier distingué d'excellentes cartes et plusieurs ouvrages, notamment : *Recueil des observations hydrographiques et topographiques faites en Hollande* (Amsterdam, 1813, in-8°); *Essai d'un projet pour fermer le bas Rhin et le Leck* (1821); *Précis historique des opérations géodésiques et astronomiques faites en Hollande* (La Haye, 1827); l'*Electricité physique appliquée à la médecine* (1789), mémoire couronné par la Société des sciences de Toulouse.

KRAYER (Gaspard), peintre de l'école flamande. V. CRAYER.

KRAZNA ou **KRASZNA**, division administrative ou comitat de Transylvanie, au N.-O., dans le pays des Hongrois, entre les comitats de Szolnok, de Doboka, de Klausenbourg et la Hongrie. Superficie, 1,089 kilom. carrés; pop., 59,435 hab. Ce comitat est, en général, montagneux et boisé, en sorte que l'on ne peut cultiver que les rares vallées qu'on y rencontre; aussi, l'agriculture y est-elle peu développée. Cependant, les fruits y abondent, surtout les cerises, qui sont le principal élément de commerce des habitants. Le comitat renferme plusieurs sources d'eaux minérales, parmi lesquelles la source sulfureuse et ferrugineuse de Zonavy est la plus renommée. Commerce actif en gros bétail, fruits, potasse, cuir et eau-de-vie.

KREBEL (Théophile-Frédéric), géographe et généalogiste allemand, né à Naumbourg (Saxe) en 1729, mort en 1793. Il entra dans l'administration, et fut successivement receveur en chef de la caisse générale de l'accise, à Leipzig, puis caissier du consistoire général de Dresde (1771). On lui doit des compilations utiles et estimées, entre autres : la *Géographie universelle*, de Hübner, considérablement augmentée (Dresde, 1761, 3 vol. in-8°); le *Cicerone du voyageur européen, ou Moyen de parcourir de la façon la plus fructueuse et la plus commode les principales régions de l'Europe* (Hambourg, 1767, 4 vol. in-8°), plusieurs fois réédité et traduit en français (Strasbourg, 1786); *Manuel généalogique de l'Europe* (Leipzig, 1752 et ann. suiv. jusqu'en 1792, in-8°), ouvrage dans le genre de l'*Almanach* de Gotha.

KREBS (Jean-Frédéric), savant théologien allemand, né à Bayreuth en 1651, mort en 1721. Il fut recteur du collége d'Heilbronn et enseigna dans cet établissement la philosophie, la théologie et l'hébreu. Il laissa des travaux en grand nombre sur les matières dont il avait fait l'objet de son enseignement. La plupart ont été réunis dans ses *Dissertationes Antibaronianæ* (Hambourg, 1709, in-4°); dans ses *Opuscula theologica* (Nuremberg, 1719, in-4°), et dans ses *Dissertationes historico-theologicæ* (Hambourg, 1724, in-4°).

KREBS (Jean-Auguste), érudit allemand, né à Heinaugen en 1681, mort en 1713. Il fit ses études à Halle et à Iéna, fut professeur de belles-lettres dans la première de ces villes, et devint recteur du lycée de Meinungen en 1705. Ses ouvrages sont : *De originibus et antiquitatibus mathematicis* (Iéna, 1702); *De principatu Judæorum post reditum ex Babylonico exsilio* (Iéna, 1707); *Utrum lingua latina an germanica primum sit excolenda* (1708); *De justitia ciceroniana* (1711).

KREBS (Jean-Tobie), érudit et archéologue allemand, né en Thuringe en 1718, mort en 1782. Il occupa pendant plusieurs années une chaire de philologie au gymnase de Grimma, en Saxe. On lui doit : *De usu et præstantia romanæ historiæ in Novi Testamenti interpretatione* (Leipzig, 1745, in-8°); *Observationes in Novum Testamentum e Flavio Josepho* (Leipzig, 1755, in-8°); *Decreta Romanorum pro Judæis facta* (Leipzig, 1768, in-8°); *Opuscula academica et scholastica* (Leipzig, 1778, in-8°).

KREBS (Jean-Charles), savant allemand, né dans les dernières années du XVIIIe siècle. Il fut recteur du collége de Buttstædt, sa ville natale. On a de lui : *De institutione juventutis scholastica apud Athenienses* (Weimar, 1751, in-4°); *De stylitis* (Leipzig, 1753, in-4°); *De expeditione Alexandri Magni hierosolymitana* (Leipzig, in-4°).

KREBS (Charles-Auguste **MIEDKE-**), compositeur allemand, né à Nuremberg en 1804. Dès l'âge le plus tendre, il étudia le piano en même temps qu'il prenait des leçons de composition, se fit entendre en public à sept ans, et, trois ans plus tard, se mit à composer des sonates et des quatuors. Krebs avait quinze ans lorsqu'il commença à donner des leçons à Stuttgard. En 1824, l'artiste, abandonnant la carrière du professorat, se rendit à Vienne, où il se fit avantageusement connaître par la production d'une symphonie à grand orchestre, et obtint la place de chef d'orchestre du théâtre impérial. En 1827, il accepta la direction de la musique au théâtre de Hambourg, et conserva cette fonction jusqu'en 1850. Krebs a fait représenter sur ce théâtre deux partitions : le *Pouvoir du chant*, qui n'eut pas de succès, et *Agnès Bernauerin*, qui réussit brillamment. En 1833, le maëstro publia des chansons allemandes et fonda une école de chant où se sont formés d'excellents élèves, puis il quitta Hambourg en 1850, et, depuis lors, il est maître de chapelle à Dresde.

Krebs a, en Allemagne, une grande réputation comme chef d'orchestre. Comme compositeur, outre les opéras précités, on lui doit un assez grand nombre de mélodies, de romances, etc. Il a épousé une remarquable cantatrice, Mlle Michalesi, connue depuis son mariage sous le nom de Mme Michalesi-Krebs.

KREBSIE s. f. (krè-bsî — de *Krebs*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

KREFELD, ville de Prusse. V. CREFELD.

KREHL (Auguste-Louis-Dieudonné), philologue et théologien allemand, né à Eisleben (Prusse) en 1784, mort en 1855. D'abord précepteur, il professa ensuite la philologie à l'Ecole des pages de Dresde (1810), et les langues anciennes à l'Académie des chevaliers de cette ville (1814). Vers 1820, Krehl alla remplir à la fois, à Meissen, les fonctions de ministre protestant et de professeur d'hébreu. Par la suite, il reçut le titre de docteur en théologie et se fixa à Leipzig, où il enseigna la théologie (1834), prit la direction de l'école d'éloquence sacrée, et se fitr emarquer comme prédicateur de l'université. On lui doit : une édition des *Institutiones grammaticæ*, de Priscien, avec commentaires (Leipzig, 1819-1820, 2 vol.); une traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ* (1844), devenue populaire, et divers ouvrages de piété; *Livre de sermons* (Meissen, 1825-1826); *Vie dans l'esprit de Jésus-Christ* (Meissen, 1844, 2 vol.); *Manuel du Nouveau Testament* (1843); *Commentaire de l'épître aux Romains* (1845), etc.

KREIG (Jean-Frédéric), général français, d'origine allemande, né à Lahr (Brisgau) en 1730, mort à Paris en 1803. Dès 1746, il prit du service en France, se distingua pendant les campagnes de Hanovre, prit part aux batailles de Rosbach (1757), de Minden, à l'affaire de Clostercamp (1760), au siége de Gibraltar (1782), et fut blessé dans presque toutes ces affaires. Sous la Révolution, Kreig devint général de division (1792), commandant des places de Thionville et de Metz, combattit ensuite avec l'armée de l'Ouest, et fut nommé, sous le Directoire, gouverneur de Paris. Quelque temps après, il prit sa retraite.

KREIL (Charles), physicien et astronome allemand, né à Ried (Autriche) le 4 novembre 1798, mort à Vienne en janvier 1863. Il fut successivement attaché aux observatoires de Vienne, de Milan et de Prague, et fut nommé, en 1845, directeur de ce dernier. Il a publié, en italien, à Milan, des *Tables historiques et théoriques des comètes* (1832), et des *Observations sur le mouvement de libration de la lune* (1836); en allemand, à Prague, des *Considérations sur l'influence de la lune sur l'état de notre atmosphère* (1841); de nouveaux *Mémoires sur les comètes* (1843), et des *Etudes géographiques et magnétiques*. Il rédigeait, depuis 1852, les *Annales de l'établissement central de météorologie et de magnétisme terrestre de Vienne*, à la tête duquel il avait été placé en 1851.

KREITMAYER (Wigulæus-Xavier-Aloisius, baron DE), jurisconsulte et homme d'Etat bavarois, né à Munich en 1705, mort en 1790. Lorsqu'il eut achevé ses études de philosophie et de jurisprudence, il étudia la pratique des lois à Wetzlav, puis devint successivement conseiller aulique à Munich (1725), assesseur au tribunal du vicariat rhénan de l'empire (1741), conseiller aulique du vicariat de l'empire (1745), reçut, à cette occasion, le titre de baron, et, après avoir passé par diverses autres fonctions, fut nommé, en 1758, chancelier secret et prévôt féodal, en même temps que chancelier de l'Académie palatine des sciences en Bavière. Lorsqu'en 1781 on créa la curatelle des écoles, il en fut nommé président, et, à l'ouverture du vicariat de l'empire, après la mort de Joseph II, il devint chancelier du tribunal aulique de ce vicariat. Kreitmayer était un savant jurisconsulte, qui s'attacha à améliorer la législation de son pays, à réorganiser l'administration de la justice, et qui composa plusieurs ouvrages longtemps fort estimés. Les principaux sont : *Codex juris Bavarici judiciarii* (Munich, 1751, in-fol.); *Codex juris Bavarici criminalis* (Munich, 1751, in-fol.); *Remarques sur le Codex juris Bavarici judiciarii* (Munich, 1754); *Remarques sur le Codex juris Bavarici criminalis* (Munich, 1756); *Commentarius in codicem Maximilianeum Bavaricum civilem* (Munich, 1756-1763, 3 vol in-fol.); *Eléments de droit privé commun et bavarois* (Munich, 1768); *Principes du droit public général de l'Allemagne et de la Bavière* (1770, 3 vol. in-8°); *Compendium codicis Bavarici civilis, judiciarii et criminalis* (Munich, 1773, in-8°).

KREITTONITE s. f. (kré-to-ni-te). Minér. Nom donné par de Kobell à un aluminate de zinc qu'on trouve à Bodenmais, en Bavière, et qui est une variété de gahnite, de couleur noire, différant surtout de la gahnite proprement dite en ce qu'une partie de l'alumine est remplacée par du peroxyde de fer, et une partie de l'oxyde de zinc par de l'oxydule de fer.

KREK (Phaja), roi du Cambodge, dans le XIIe siècle. C'était un mendiant lépreux, qui profita des troubles et du malaise général du Cambodge pour s'emparer du trône, sous le nom de Phaja Krek. Il épousa une des princesses de la famille de Khotathevarat, qu'il avait détrônée vers 1157, et institua une ère nouvelle, laquelle ne fut pas suivie après sa mort.

KREKCHIN (Pierre), écrivain russe, né à Novogorod en 1680, mort en 1763. Bien que Pierre Ier, dans un moment de colère, l'eût condamné à aller travailler aux fortifications de Cronstadt, il ne lui en a pas moins prodigué les éloges les plus flatteurs dans des *Dialogues* publiés à Saint-Pétersbourg (1788, in-8°). Krekchin a composé, en outre : l'*Histoire d'Ivan le Menaçant*, celle de *Sainte Olga*, celle de *Boris Godounof* et celle de *Pierre le Grand*. Ces ouvrages, restés manuscrits, ont été consultés avec fruit par les écrivains postérieurs.

KREMENETZ, ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Volhynie, sur l'Ikva, à 280 kilom. S. de Jitomir; 5,800 hab. Château fort, lycée; jardin de naturalisation. Foires importantes.

KREMENTCHOUG, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 110 kilom. S.-O. de Poltava, sur le Dniéper; 23,820 hab. Etablissements d'instruction publique, manufactures de chapeaux, raffinerie de sucre, fabrique de savon. Le commerce en bois, tabac, fruits et mercerie est considérable. La pêche, dans le Dniéper, est très-lucrative.

KREMER (Jean-Martin), historien allemand, né à Worms en 1718, mort en 1793. Il remplit diverses fonctions administratives dans le duché de Nassau, et publia les ouvrages suivants : *Histoire généalogique de la branche ottonienne de la famille des empereurs saliens* (Francfort, 1775, 2 vol. in-4°); *Origines nassovicæ* (Giessen, 1780, 2 vol. in-4°); *Histoire généalogique de la maison de Saarbruck* (Francfort, 1786, in-4°).

KREMER (Christophe-Jacques), historien allemand, frère du précédent, né à Worms en 1722, mort en 1777. Il suivit également la carrière administrative, devint, en 1760, conseiller aulique à Manheim, et fut nommé, par la suite, historiographe de la maison palatine. Ses principaux ouvrages sont : *Documents diplomatiques pour servir à l'histoire d'Allemagne* (Francfort, 1757-1762); *Histoire de l'électeur palatin Frédéric Ier* (Manheim, 1766, 2 vol. in-4°); *Histoire de la maison de Wild et de Rheingraf* (Manheim, 1769-1776, 3 vol. in-4°); *Histoire de la France rhénane* (Manheim, 1773, in-4°).

KREMER (Pierre), peintre belge, né à Anvers en 1801. Il s'est formé sous la direction de Herreyns et de Mathieu van Brée, a exécuté de nombreux tableaux d'histoire et de genre, et a acquis la réputation d'un des peintres les plus distingués de la Belgique. Nous mentionnerons, parmi ses tableaux : *Philoctète voulant percer Ulysse et retenu par Néoptolème* (1822); *Marius à Carthage* (1825); *Vondel lisant une tragédie dans le château de Ter-Musden* (1826); le *Comte de Buren jouant aux échecs avec son châtelain* (1828); *Jean Steen auprès de Marie Herkulens* (1828); *Grotius instruisant Guillaume van de Velde* (1830); le *Peintre Adrien Brouwer faisant ses adieux à la famille de son maître Joseph van Craesbeck* (1830), une de ses œuvres les plus remarquables, et qui a eu beaucoup de succès; *Une jeune fille offrant une rose à un soldat* (1830); *Mort de Jean Marnix, seigneur de Toulouse* (1833); *Un matelot nègre caressant une marchande de crevettes* (1834); *Episode de l'administration du duc d'Albe dans les Pays-Bays* (1835); *Désolation d'une famille bruxelloise pendant l'exécution des comtes d'Egmont et de Horn* (1836), etc.

KRÉMERSITE s. f. (kré-mèr-si-te — de *Kremer*, savant allem.). Minér. Chlorure complexe, coloré en rouge rubis, et de forme octaédrique, que l'on trouve au Vésuve, et qui contient 55,15 de chlore, 16,89 de fer, 12,09 de potassium, 0,16 de sodium et 15,56 d'ammoniaque et d'eau.

Kremlin ou **Kreml** (LE), palais qui occupe une éminence sur la rive gauche de la Moskowa, petite rivière qui coule au milieu de la cité sainte de Moscou. Le Kremlin proprement dit est l'ancienne résidence des czars; l'incendie l'épargna en 1812. Plusieurs quartiers de Moscou portent également ce nom. Ce sont : la ville Chinoise (*Kitaï-Gorod*), où se trouve le bazar; la ville Blanche (*Béloï-Gorod*), devenue le plus beau quartier de l'ancienne capitale; la ville aux remparts de terre (*Zemlianoï-Gorod*), où l'on entrait autrefois par trente-quatre portes, dont deux subsistent encore.

Berceau de l'empire russe, le Kremlin a vu se grouper successivement sous sa domination toutes les provinces contre lesquelles les Moscovites avaient porté leurs armes. Chaque page de son histoire rappelle une tradition ou une date mémorable, quelquefois glorieuse, toujours sanglante.

« On ne voit rien en Europe, dit le docteur Clarke (*Voyage en Russie, en Tartarie et en Turquie*), de pareil à l'architecture de plusieurs parties du Kremlin, de ses palais, de ses églises. Il est difficile de déterminer dans leur ensemble à quel pays elle appartient. Les architectes étaient presque tous italiens, mais le style est tantôt tartare, indien, chinois et gothique. Ici une pagode, là une arcade; de la richesse, même de l'élégance dans quelques parties; ailleurs, de la barbarie et un goût corrompu. Pris en masse, c'est une réunion de magnificences et de ruines, de vieilles constructions réparées et de bâtiments modernes non entretenus. Ce sont des voûtes à moitié couvertes et des murailles en ruine, des excavations vides parmi des édifices en brique blanchie, des tours, des églises avec des dômes peints, dorés, éclatants. Ici, l'on aperçoit quelques fidèles entrant dans un petit édifice de misérable apparence, qui ressemble plus à une étable qu'à une église; ce fut là, vous dira-t-on, le premier asile que la religion chrétienne eut à Moscou pour la célébration de son culte. Ce temple fut construit d'abord avec le tronc des arbres croissant sur le lieu même, lors de la fondation de la ville; aujourd'hui, il est bâti en brique, à l'imitation de l'église primitive érigée en bois. De la terrasse du Kremlin, près du magasin de l'artillerie, la vue de Moscou offre un très-beau panorama. Le nombre des bâtiments magnifiques, des dômes, des tours et des aiguilles qui remplissent tout l'espace offrent peut-être le coup d'œil le plus intéressant de l'Europe. Toutes les pauvres chaumières et les misérables bâtiments de bois, qui fatiguent le regard quand on traverse les rues, se perdent dans ce vaste assemblage d'édifices magnifiques. Sous les murs du Kremlin, on voit couler, vers le Volga, les eaux de la Moscowa, devenue déjà une rivière importante. La nouvelle promenade construite sur ses bords, immédiatement au bas de la forteresse, est un ouvrage superbe, et promet de rivaliser avec le fameux quai de Saint-Pétersbourg. Une suite de degrés conduit de cette promenade à la rivière; un autre escalier de bois conduit, à travers les murailles du Kremlin, à une place de la forteresse. En montant un jour par cet escalier, nous trouvâmes toutes les églises du Kremlin ouvertes, et un concours prodigieux de peuple réuni pour la célébration de la grande fête de l'Ascension. On décrirait difficilement les scènes qui se passent alors dans ces édifices. J'y fus porté par la foule qui se précipitait comme un torrent, et j'aperçus, en

entrant, une multitude de dévots au milieu desquels on n'eût pu pénétrer sans exposer sa vie. Tous étaient en mouvement, occupés à faire des signes de croix, à baisser leurs têtes et à se disputer pour avoir le bonheur de baiser avant les autres les peintures sacrées. On exposa les corps des saints, et les prêtres officiants nous montrèrent quelques morceaux du bois de la vraie croix. Des femmes, les yeux inondés de larmes, soulevaient leurs enfants, et leur montraient à embrasser les pieds et les mains des images. Voyant la foule particulièrement empressée à toucher de ses lèvres le crâne d'un saint, je demandai en latin au prêtre quel corps renfermait le sépulcre. « D'où êtes-vous donc, répondit-il, » ne connaissez-vous pas le tombeau de saint » Démétrius? »

On entrait jadis au Kremlin par un portail en voûte, peint en rouge, et désigné sous le nom de Porte-Sainte. Les personnes de tout rang étaient obligées de marcher tête nue l'espace de cent pas. Cette porte s'ouvrait sur le côté méridional; on y parvenait au moyen d'un pont jeté sur le fossé qui entoure les murailles. Au-dessus de l'entrée, on voyait une image, avec une lampe qui brûlait continuellement, et personne ne s'aventurait sans ôter son chapeau, car une sentinelle était là pour faire observer la consigne. Nous ne savons si cet usage existe encore de nos jours.

L'ancien palais des czars se compose d'un édifice gothique irrégulier, à la façade duquel on aperçoit la fenêtre par où, lors de la conspiration de Zuski, Démétrius, cherchant à s'échapper, sauta et se brisa la cuisse. L'escalier de pierre qui y conduit est célèbre par le massacre des strélitz, durant la révolte que suscita la sœur de Pierre le Grand. D'énormes caisses placées dans les appartements inférieurs du palais renferment le trésor impérial, objet de la vénération des fidèles Moscovites. On y trouve les couronnes des royaumes conquis, celles de Khazan, de Sibérie, d'Astrakan et de Crimée, puis un grand peigne d'ivoire dont se servaient les czars pour arranger leur longues barbes, les habits de cérémonie portés par les souverains russes lors de leur couronnement, ainsi que d'autres vêtements, brodés à grands frais et lourdement garnis de pierres précieuses.

En 1812, à la suite de plusieurs batailles gagnées, Napoléon marchait sur Moscou, et les Russes, à son approche, l'évacuaient en toute hâte. Murat, le premier, pénétra dans la ville sainte par le faubourg Dogoromitof, puis dans le Kremlin. La nuit était venue, profonde et silencieuse, quand tout à coup de vives lueurs annoncèrent l'incendie qui devait consumer les trois quarts de Moscou. « La ville entière, dit un historien, offrait l'aspect d'un immense bûcher; les soldats contemplaient dans un morne silence ce spectacle à la fois imposant et terrible. Les chefs pensaient à l'armée russe, plutôt repoussée que vaincue, et, en déplorant le sort de cette ville si chèrement conquise, ils faisaient un triste retour sur eux-mêmes. De temps en temps, des bruits sourds comme le bruit lointain du canon dominaient les murmures de l'incendie; c'était celui que faisaient en tombant les portes de fer des boutiques, et la chaleur devenait si forte qu'elle faisait éclater les vitres à une grande distance des flammes. » Le 15 août au matin, l'empereur alla occuper le Kremlin, qu'il dut quitter le lendemain, tellement la chaleur était devenue insupportable. L'incendie ne s'arrêta que le 20, à la suite d'une pluie abondante. Le Kremlin, préservé par son enceinte, était seul resté intact.

KREMNITZ s. m. (krè-mnitz). Métrol. Nom donné au ducat de Hongrie, monnaie d'or autrichienne, au titre de 990 millièmes, pesant 3gr,491, et dont la valeur est de 11 fr. 90 cent.

KREMNITZ, ville des Etats autrichiens, dans la Hongrie, comitat de Bars, à 42 kilom. N.-E. d'Aranyos-Maroth; 10,000 hab. Direction des mines, hôtel des monnaies, gymnase. Aux environs, mines de cuivre sulfureux aurifère et argentifère; sources vitrioliques. Les sources, employées à l'exploitation des mines, sont alimentées par un canal qui se prolonge jusque dans le comitat de Turocz. Pour épurer l'eau des mines, on a construit, de 1851 à 1853, un tunnel d'une longueur de 15 kilom.

Kremnitz fut fondée au commencement du XIIe siècle, et peuplée de colons allemands, que le roi Geysa II y appela en leur assurant de grands priviléges pour exploiter les mines. La population actuelle est presque entièrement composée des descendants de ces colons.

KREMS, ville des Etats autrichiens, dans l'archiduché d'Autriche, ch.-l. du cercle d'Obermannhartzberg, à 60 kilom. de Vienne, au confluent de la Krems et du Danube, et au pied du Mannhartzberg; 6,838 hab. Bel hôtel de ville, collége, école supérieure et école industrielle. Commerce de lin, de safran, de moutarde, de vinaigre et de vin. Au-dessous de la ville, se trouve une riche mine d'alun, découverte en 1760. La petite ville de Stein, distante d'environ 1,800 mèt., lui sert de port. Stein compte 3,091 hab., et forme la station centrale de la navigation du Danube entre Linz et Vienne, ainsi que l'entrepôt de toutes les marchandises qui proviennent de la Bohême et de la Moravie.

KREMSIER, ville des Etats autrichiens, dans la Moravie, sur la rive droite de la March, à 36 kilom. S.-E. d'Olmutz; 9,200 hab. Gymnase de piaristes; maison d'éducation pour enfants de militaires. Beau château des archevêques d'Olmutz, avec riche bibliothèque, galerie de tableaux, etc. La diète autrichienne s'y tint en 1848.

KREMSMUNSTER, en latin *Cremisonum*, bourg des Etats autrichiens, dans la haute Autriche, sur la rive gauche du Krems, à 19 kilom. O. de Steier; 1,000 hab. Célèbre abbaye de bénédictins, fondée en 772, et l'une des plus riches au moyen âge; lycée, gymnase, école polytechnique, collection d'histoire naturelle et d'objets d'art, bibliothèque, observatoire, établissement agricole.

KRESSEN s. m. (krè-sènn — de l'allem. *gressling*, même sens). Ichthyol. Nom vulgaire du goujon, en Alsace.

KRETSCHMANN (Jean-Guillaume), médecin et chimiste allemand, né à Hof en 1702, mort en 1758. Il acquit comme praticien beaucoup de réputation dans sa ville natale, devint successivement médecin du district (1729), bourgmestre (1731), conseiller des mines (1737), et revint, en 1740, à la pratique de son art. On a de lui : *De salibus acidis* (Erfurth, 1725, in-4o), et *Examen physico-chimicum acidularum stebensium* (1736, in-fol.).

KRETSCHMANN (Charles-Frédéric), poëte allemand, né à Zittau (Lusace) en 1738, mort dans la même ville en 1809. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit à Wittemberg, il devint avocat à Zittau (1764), et fut nommé, dix ans plus tard, greffier au tribunal de la même ville. Comme ces fonctions lui faisaient des loisirs, il put, à partir de ce moment, se livrer plus complétement à son goût pour la poésie, qu'il n'avait cessé de cultiver depuis sa sortie du collége. Kretschmann s'est essayé dans presque tous les genres, sauf dans la tragédie. Son style est généralement élégant et pur. Les sujets qu'il a traités ont souvent un caractère original, une inspiration pleine de spontanéité, et ont pour la plupart un caractère national. Ses comédies se distinguent par la gaieté, l'élégance, par des traits de mœurs et de caractères finement observés, par de la verve et des situations comiques. Ces qualités se retrouvent dans ses petites pièces, dans ses hymnes et poésies lyriques, d'une facture élégante, dans ses épigrammes pleines de finesse, dans ses contes, dans ses fables et dans ses dialogues des morts, où la verve et le comique dominent. Parmi ses comédies, nous citerons : la *Famille Eichenkron* (1786); le *Siége* (1786); le *Vieux scélérat de général* (1786), etc. Nous mentionnerons, entre ses autres ouvrages : *Poëmes lyriques, comiques et épigrammatiques* (Francfort, 1764); les *Complaintes de Ringulph le Barde* (Leipzig, 1768); *Chansons joyeuses* (Leipzig, 1771); la *Chasse russe* (Leipzig, 1771); *Petits poëmes* (Leipzig, 1775); *Epigrammes* (Leipzig, 1779); le *Chant de Ringulph le Barde* (Leipzig, 1786), dans lequel il a imité Klopstock avec succès; *Tableaux de nature et de mœurs* (Zittau, 1790-1791, 2 vol.); *Romans et contes* (Leipzig, 1799-1800, 2 vol.); *Fables, allégories et poëmes* (1799); des mélanges, des articles insérés dans divers recueils, etc., enfin, des traductions d'ouvrages italiens, français et anglais. Kretschmann a publié lui-même le recueil de ses *Œuvres* (Leipzig, 1784-1805, 7 vol.).

KRETSCHMANN (Théodore-Conrad), jurisconsulte et homme d'Etat allemand, né à Bayreuth en 1762, mort en 1820. Il acquit des connaissances juridiques et administratives très-étendues, rédigea, en 1789 et 1790, la *Gazette des sciences administratives*, devint, en 1791, avocat de la cour et de la régence de Saalfeld, et prit le diplôme de docteur cette même année. Nommé conseiller de régence (1792), puis conseiller intime référendaire à Bayreuth (1796), Kretschmann exerça une grande influence sur la direction des affaires de la principauté et montra des capacités qui lui valurent d'être choisi, en 1800, par le duc François de Saxe-Cobourg-Saalfeld, pour être son premier ministre dans les circonstances les plus difficiles. « Au bout de six mois, dit Parisot, sans augmentation d'aucun impôt, sans appel d'aucune sorte de crédit, uniquement en administrant plus fructueusement le domaine, en surveillant exactement l'entrée et la sortie des fonds, en n'admettant de dépenses que celles qui étaient visées et arrêtées à l'avance, le nouveau ministre se vit à même d'apaiser nombre de créanciers et d'annoncer que sous peu toute la dette flottante serait éteinte. » Après avoir rétabli le crédit public, l'ordre dans les finances, il trouva l'argent nécessaire pour fonder des écoles, créer des institutions d'utilité publique, encourager l'industrie, réparer les routes; enfin, il établit un grand nombre de sages réformes dans l'administration. Malgré les services qu'il avait rendus, il dut quitter le pouvoir. Par la suite, il fut gardé, comme prisonnier d'Etat, à Dusseldorf par la Prusse et passa le reste de ses jours dans la retraite. Ses principaux ouvrages sont : *Principia juris Germanorum civilis privati hodierni* (Iéna, 1792-1793, 1 vol. in-8o); *Jus publicum Germaniæ, variis variorum dissertationibus illustratum* (Leipzig, 1792, 2 vol., in-4o); *Petits traités concernant le droit public et privé* (Bayreuth, 1793, in-8o); *Documents pour servir à amender la science du droit* (Iéna, 1793, in-8o); *Essai d'un manuel du droit positif* (Iéna, 1793); *Revue de la cour et de l'Etat* (Bamberg, 1809-1810, 3 vol. in-8o).

KREUBE (Charles-Frédéric), compositeur français, né à Lunéville en 1777, mort près de Saint-Denis en 1851. Il apprit la musique et le violon dans sa ville natale et devint, à vingt et un ans, chef d'orchestre du théâtre de Metz. Etant venu à Paris en 1800, il se perfectionna dans l'étude du violon sous la direction de Rodolphe Kreutzer. Dès l'année suivante, il entra comme violoniste à l'Opéra-Comique, dont il devint successivement sous-chef d'orchestre en 1805, et premier chef en 1816. Dès 1814, il avait été admis au nombre des musiciens de la chapelle du roi. En 1828, il prit sa retraite, se retira dans une maison de campagne près de Saint-Denis et y passa paisiblement la fin de son existence. Comme compositeur, il avait de la science, de la grâce et de la facilité. Outre des duos, des trios, des quatuors, des nocturnes, des morceaux pour violon, alto et violoncelle, il a composé un assez grand nombre d'opéras-comiques, notamment : le *Forgeron de Bassora*, en 2 actes (1813); le *Portrait de famille*, en 1 acte (1814); la *Redingote et la perruque*, en 3 actes, avec Kreutzer (1815); la *Jeune belle-mère*, en 3 actes (1816); *Une nuit d'intrigue*, en 1 acte (1816); *Edmond et Caroline*, en 1 acte (1819); le *Philosophe en voyage*, en 3 actes (1821), dont le succès fut complet; le *Coq de village*, en 1 acte (1822); le *Paradis de Mahomet*, en 3 actes (1825); *Jenny la bouquetière*, en 2 actes (1823); l'*Officier et le paysan*, en 1 acte (1824), qui eut une très-grande vogue; les *Enfants de maître Pierre*, en 3 actes (1825); la *Lettre posthume*, en 1 acte (1827), où l'on trouve plusieurs morceaux légers et gracieux; le *Mariage à l'anglaise*, en 1 acte (1828).

KREUTH, village de Bavière, cercle de la haute Bavière, à 22 kilom. S. du lac Tegern; 600 hab. Bains minéraux très-fréquentés depuis quelques années. L'établissement, construit au milieu d'une vaste pelouse et entouré de hautes montagnes couvertes de forêts, contient environ 100 chambres. L'eau émerge par quatre sources : source du Schweighof, source de la Sainte-Croix, source de Gernberg, source du Stinkergraben; ces deux dernières ne sont pas employées. La source de la Sainte-Croix (11o,25), qui forme à son point d'émergence un ruisseau assez fort, était connue dès le commencement du XVIe siècle, et les moines du lac Tegern, ainsi que les paysans des environs, faisaient usage de ses eaux. Cependant, ce n'est que depuis 1818 que cette station de bains est connue des étrangers. Outre ses eaux minérales, Kreuth est encore renommé pour son petit-lait, que l'on prépare avec le lait de chèvre des Alpes, et que l'on prend soit seul, soit mêlé aux eaux minérales. L'air pur et fortifiant, mais beaucoup trop vif, des montagnes qui entourent Kreuth en rend le séjour dangereux pour ceux qui souffrent de la poitrine.

KREUTZ ou **KREUZ**, c'est-à-dire *Croix*, en latin *Crisium*, en hongrois *Koros* (pr. Keureusch), ville forte des États autrichiens, dans la Croatie civile, ch.-l. du comitat de son nom, sur la Glogovnicza, à 33 kilom. S.-E. de Warasdin; 3,500 hab. Evêché grec-uni. ‖ Le comitat de Kreutz, entre ceux de Warasdin au N.-O., d'Agram à l'O. et au S.-O., la Croatie militaire au S. et à l'E., et la Hongrie au N.-E., a 1,660 kilom. carrés de superficie; 100,000 hab. Sol montagneux au N.-O. Récolte de blé, maïs, tabac, fruits, vins.

KREUTZER s. m. (kreu-tzèr — mot allem. formé de *kreutz*, croix). Monnaie de cuivre, qui a cours en Allemagne, et dont la valeur en monnaie française est de 4 centimes.

— Encycl. Il y a des pièces d'argent à bas titre de 10 et de 20 *kreutzers;* il circule aussi des *kreutzers* dont il faut 20 pour faire un florin, monnaie de convention; ceux-ci ont une valeur équivalante à 0fr,0425; d'autres *kreutzers*, 24 pour 1 florin argent, de l'empire d'Allemagne, ne valent que 0 fr. 38. Depuis le 1er novembre 1858, le *kreutzer*, qu'on a appelé *neukreutzer*, pour le distinguer des anciens de valeurs variables, est la centième partie du florin, monnaie de compte et monnaie réelle de l'empire d'Autriche. Auparavant, on comptait dans ces Etats par florins de 60 *kreutzers*, divisés eux-mêmes en 4 pfennings. La nouvelle monnaie est de 5 pour 100 inférieure à l'ancienne. Pour 100 florins de convention, on donne 105 florins autrichiens nouveaux, ce qui réduit de 2 fr. 59 à 2 fr. 46 la valeur du florin d'Autriche, et donne au neukreutzer une valeur de 0 fr. 024.

KREUTZER (Rodolphe), violoniste et compositeur français, né à Versailles en 1766, mort à Genève en 1831. Fils d'un musicien de la chapelle du roi, il étudia, dès son enfance, les principes de son art. A 13 ans, il était déjà un violoniste distingué, et trois ans plus tard, avec la protection de Marie-Antoinette, qui l'appelait souvent à ses soirées de Trianon, il entrait à la chapelle, à la place de son père qui venait de mourir. Célèbre déjà comme violoniste, il aspirait à se faire connaître comme compositeur. Quoiqu'il n'eût encore que des notions incomplètes sur les règles de l'harmonie, il fit représenter, en 1790, au Théâtre-Italien, où il venait d'être attaché comme premier violon, un opéra en 3 actes, *Jeanne Darc*, suivi bientôt de *Paul et Virginie* (1791), composition pleine de grâce naïve, d'élégance et de poésie, et *Lodoïska* ou les *Tartares* (1791), dont l'ouverture est restée si populaire. Il prit rang, dès lors, parmi les compositeurs de musique dramatique en vogue, et fonda définitivement sa réputation par une série d'œuvres remarquables qu'il fit représenter de 1792 à 1796. En 1796, il visita l'Italie et l'Allemagne, donnant des concerts dans lesquels il fit applaudir son double titre de virtuose et de compositeur. Nommé professeur de violon au Conservatoire dès la fondation de cet établissement, il forma toute une école d'élèves de premier ordre, et il travailla lui-même à réparer l'insuffisance de ses connaissances théoriques. Il fut successivement premier violon à l'Opéra (1801), premier violon de la musique de l'empereur (1806), maître de chapelle du roi sous la Restauration (1815), puis second chef (1816) et chef d'orchestre de l'Opéra (1817), enfin, directeur de toute la musique de l'Opéra (1824). Deux ans plus tard, il prit sa retraite, ayant acquis par son travail une fortune assez considérable, dont il faisait le plus noble usage. Pendant un voyage, il s'était brisé le bras dans une chute et avait dû renoncer à jouer du violon. N'ayant pu obtenir, en 1827, de faire représenter à l'Académie royale de musique un opéra en trois actes, intitulé *Mathilde*, il en conçut un vif chagrin. Bientôt après, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie, fit un voyage en Suisse dans l'espoir de se guérir et mourut à Genève. Chose remarquable, les études d'harmonie auxquelles il se livra assez tard, en lui donnant la science, lui firent perdre une partie de son originalité et de la fraîcheur de ses inspirations. Il n'en écrivit pas moins encore des partitions estimées, dans lesquelles on trouve de gracieuses inspirations. On doit à Kreutzer un très-grand nombre d'opéras. Outre ceux que nous avons déjà mentionnés, nous citerons : *Charlotte et Werther*, en 1 acte (1792); le *Franc Breton*, en 1 acte (1792); le *Déserteur de la montagne de Ham*, en 1 acte (1793); la *Journée de Marathon*, en 4 actes (1793); le *Congrès des rois*, en 3 actes (1793); le *Siége de Lille*, en 1 acte (1793); le *Petit page*, en 1 acte (1795); le *Brigand*, en 1 acte (1795); *Imogène*, en 3 actes (1796); *Flaminius à Corinthe*, en 1 acte (1801); *Astyanax*, en 4 actes (1801); les *Surprises*, en 2 actes (1806); *François Ier*, en 2 actes (1807); *Jadis et aujourd'hui*, en 1 acte (1808); *Aristippe*, en 2 actes (1808); *Antoine et Cléopâtre*, ballet en 3 actes (1808); *Fête de mari*, ballet (1809); la *Mort d'Abel*, en 3 actes (1810); l'*Homme sans façon*, en 3 actes (1812); le *Camp de Sobieski*, en 2 actes (1813); *Constance et Théodore*, en 2 actes (1813); le *Béarnais*, en 1 acte (1814); l'*Oriflamme*, en 2 actes (1814); la *Princesse de Babylone*, en 3 actes (1815); l'*Heureux retour*, ballet en 1 acte (1815); le *Carnaval de Venise*, ballet en 2 actes (1816); les *Dieux rivaux*, en 2 actes (1816); *Maître et valet*, en 3 actes (1816); la *Servante justifiée*, ballet en 2 actes (1818); le *Négociant de Hambourg*, en 3 actes (1821); *Blanche de Provence*, en 3 actes (1821); le *Paradis de Mahomet*, en 3 actes (1822); *Ipsiboé*, en 4 actes (1824); *Pharamond*, en 3 actes (1825), etc. Outre des opéras et des ballets, il a laissé un grand nombre de morceaux de musique instrumentale, des *symphonies*, des *concertos*, des *études* pour le violon qui sont restées classiques, etc.

KREUTZER (Jean-Nicolas-Auguste), violoniste français, frère du précédent, né à Versailles en 1781, mort en 1832. Il étudia le violon sous la direction de son frère, à qui il succéda, en 1825, comme professeur au Conservatoire. Premier prix de violon en 1801, Kreutzer entra à l'orchestre de l'Opéra et y resta jusqu'en 1823, époque à laquelle il fut admis à la retraite avec pension. Appelé à la chapelle du roi en 1814, cet artiste y figura parmi les premiers violons jusqu'en 1830, date de la dissolution de cette chapelle. Tels sont les simples et modestes événements qui traversèrent l'existence de ce virtuose. Bien qu'il n'ait jamais atteint le talent de son frère Rodolphe, Auguste Kreutzer ne doit point être oublié dans les biographies musicales, à cause de la grâce et de la couleur toutes françaises qu'il sut imprimer à son jeu, et qui contrastaient profondément avec la sévérité de Baillot et le classicisme de Rode. Parmi ses œuvres publiées, on cite deux *concertos*, deux *duos* pour violon et trois *sonates* pour violon et basse.

KREUTZER (Conradin), compositeur allemand, né à Mœskirch (duché de Bade) en 1782, mort à Riga en 1849. Fils d'un meunier, il fut d'abord enfant de chœur à l'église de sa petite ville, et ensuite au monastère de Zweyfallen, où un moine lui enseigna l'orgue et le contre-point. Par la suite, il entra à l'abbaye de Schussenried en qualité d'organiste, et fut chargé de l'instruction musicale des élèves de ce couvent. Envoyé, en 1797, à Fribourg-en-Brisgau, pour y étudier la médecine, il ne tarda pas à reprendre ses études favorites, puis se rendit à Vienne, où

Albrechtsberger lui donna des leçons d'harmonie, et où Haydn le prit en amitié. C'est alors qu'il écrivit sa partition de *Conradin de Souabe*. La censure ayant opposé son *veto* à la représentation de l'ouvrage, Kreutzer se remit aussitôt à l'œuvre et composa un nouvel opéra, le *Plongeur*, qui allait être représenté lorsque l'armée française entra à Vienne. La représentation ayant été indéfiniment ajournée, Kreutzer se rendit à Stuttgard, où il donna des concerts, devint directeur du conservatoire et fit représenter plusieurs opéras : *Théodore* (1811); les *Insulaires* (1812); *Conradin de Souabe*, en 3 actes (1812), qui obtint un très-grand succès; *Alinon et Zaïde* (1813), etc. En 1816, il quitta Stuttgard pour faire à travers l'Allemagne une longue excursion artistique. En 1821, il revint à Vienne et y fit représenter, avec un succès complet, son opéra de *Libussa* (1822). Alors Barbaja, entrepreneur du théâtre impérial, lui confia la direction de l'orchestre, poste qu'il occupa jusqu'en 1827. A ce moment, libre d'engagement, Kreutzer se rendit à Paris, où l'éclat de son nom l'avait précédé, et où il fit jouer l'*Eau de Jouvence*, opéra-comique en 3 actes, dont le poëme et la partition tombèrent à plat. Peu après, Kreutzer regagna Vienne et y donna *Mélusine* (1833), qui n'eut aucun succès. Alors il se mit de nouveau à parcourir l'Allemagne, escortant sa fille, cantatrice qu'il croyait appelée à de hautes destinées, mais qui ne justifia point ses espérances. Directeur de musique à Cologne en 1840, il quitta cette ville, en 1846, pour accepter la place de maître de chapelle à Riga, où il termina ses jours.

Les ouvrages dramatiques de Kreutzer jouissent, en Allemagne, d'une certaine célébrité. Cependant ses œuvres se distinguent plus par la correction et les côtés scientifiques que par l'élévation ou l'originalité des idées. Des trente-trois partitions qu'il a écrites, *Cordelia* (1819), *Libussa* (1822) et la *Mauvaise nuit de Grenade*, traduite en français sous ce titre : *Une nuit à Grenade*, et représentée à Paris en 1833, sont les seuls ouvrages qui soient restés au répertoire des théâtres allemands. Le plus beau titre de ce compositeur à l'estime des musiciens est, suivant nous, un recueil de ravissantes mélodies adaptées aux *Chants de voyage et de printemps*, d'Uhland.

En dehors de ses opéras, on connaît de Kreutzer diverses compositions instrumentales, dont les principales sont : un grand septuor, un quintette, un quatuor, un trio, trois concertos de piano avec orchestre, et de grandes sonates pour piano.

KREUTZER (Léon-Charles-François), compositeur, né à Paris en 1817. Il commença à treize ans l'étude du piano, puis apprit la composition sous la direction de M. Benoît, professeur au Conservatoire. Toutefois, c'est plutôt à une infatigable ténacité et à la lecture approfondie des partitions des grands maîtres et des œuvres didactiques que M. Kreutzer doit la science dont il a donné tant et de si éclatantes preuves. Ce compositeur réunit une intelligence littéraire des plus cultivées à une profonde originalité musicale, et ses mélodies sont, jusqu'à ce jour, ses œuvres les plus connues. M. Kreutzer a emprunté les paroles auxquelles il a adapté sa musique aux maîtres de la poésie française. Ainsi, Théophile Gautier lui a confié *Guzla*, le *Grillon*, l'*Attente*, un chef-d'œuvre de sentiment, la *Sérénade sur le balcon où tu te penches*, une merveille de mélodie et de couleur; à Victor Hugo, il a pris la *Nuit d'hiver* et d'autres petits poëmes; Alfred de Musset a fourni quelques beaux diamants de son inépuisable trésor. Cet artiste distingué, savant, original, a publié les œuvres suivantes : trois *sonates* pour piano, six *études*, dix *valses*, deux *quadrilles*, la *Gymnastique du piano*, quarante-neuf *mélodies* pour chant avec accompagnement de piano, *romance* pour violon, introduction pour orchestre à la *Tempête*, de Shakspeare, *Petit cours d'harmonie*, etc.

KREUZBERG, colline de Prusse, haute de 133 mètres et sur laquelle l'électeur Ferdinand a fait construire, en 1627, à la place d'un ancien couvent de servites, une église qui est devenue le but de nombreux pèlerinages. Cette église renferme deux curiosités : 1° un escalier de 28 marches, bâti en marbre de Carrare, et tout semblable à la *Scala Santa* de Rome, consacrée par les pas de Jésus-Christ quand il monta chez Pilate (on ne peut le monter qu'à genoux); 2° un caveau où l'on montre les momies, assez bien conservées, de vingt-cinq moines qui y ont été enterrés à diverses époques, de 1400 à 1713. Du haut de la tour de l'église, on découvre un splendide panorama.

KREUZBURG, ville de Prusse, province de Silésie, régence et à 37 kilom. N.-E. d'Oppeln, sur la Stober; 3,400 hab. Tribunal de première instance, dépôt de mendicité, fabriques de draps, toiles, bonneterie, cuirs.

KREUZNACH, ville de la Prusse rhénane. V. CREUZNACH.

KREYSIG (Georges-Christophe), historien allemand, né à Dorfel, près d'Anneberg, en 1697, mort en 1758. Il légua à sa ville natale une riche collection de livres et de manuscrits qu'il avait formée à Dresde. Ses principaux ouvrages sont : *Bibliothèque historique de la Saxe supérieure et des contrées avoisinantes* (Dresde, 1732, in-8°); *Bibliotheca scriptorum venaticorum* (Altenbourg, 1750, in-8°); *Documents pour servir à l'histoire des pays saxons* (Altenbourg, 1754-1864, 6 vol. in-8°) ; *Diplomataria et scriptores historiæ germanicæ medii ævi* (Altenbourg, 1760, 2 vol. in-fol.).

KREYSIG (Frédéric-Louis), médecin allemand, né à Eilembourg, près de Leipzig, en 1770, mort à Dresde en 1839. Il fit ses études médicales à Pavie sous la direction de Scarpa et de Spallanzani, professa ensuite la médecine à Leipzig, puis à Wittemberg, où il créa une clinique, devint, en 1805, médecin de l'électeur de Saxe, auprès duquel il continua à remplir les mêmes fonctions lorsqu'il eut reçu le titre de roi, et fut nommé, après 1815, professeur de pathologie spéciale et de thérapeutique, directeur du Collegium medico-chirurgicum de Dresde. En 1822, Kreyzig se démit de ses fonctions, mais il continua à pratiquer son art. Ses principaux ouvrages sont : *Nouvelle exposition des principes de physiologie et de pathologie* (Leipzig, 1798-1800, 2 vol.); les *Maladies du cœur* (Leipzig, 1814-1817, 3 vol.); *Système de médecine pratique* (Leipzig, 1818-1819, 2 vol.); *De l'usage des eaux minérales artificielles et naturelles* (Leipzig, 1828).

KREYSIGIE s. f. (kré-zi-jî ou kraî-zi-jî — de *Kreysig*, sav. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des colchicacées, tribu des vératrées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Australie.

KREYTMAYER (Wigulée-Xavier-Aloisius), homme d'Etat et jurisconsulte bavarois. V. KREITMAYER.

KRICHNA ou **KISTNAH**, fleuve de l'Indoustan. Il prend sa source au versant oriental des Ghattes occidentales, coule de l'O. à l'E., et coupe la presqu'île indoustanique en deux parties (Decan septentrional et Decan méridional). Il baigne Satarah, forme en partie la limite S. du Nizam, entre dans la présidence de Madras, se divise en deux branches, la Krichna propre, qui passe à Masulipatam, et le Sippelek, et se jette dans le golfe du Bengale, après un cours de 1,250 kilom. Il reçoit, à droite, la Malporba et la Toumbedra; à gauche, la Bimah et la Moussy. On y trouve beaucoup de diamants et de pierres précieuses.

KRICHNA, **KRISHNA** ou **CRICHNA**, huitième incarnation de Vichnou. V. CRICHNA.

KRIDANTA adj. et s. m. (kri-dan-ta). Gramm. sanscr. Se dit des suffixes qui servent à former les noms primitifs, à l'aide des radicaux.

KRIEG (Jean-Frédéric), général français, né à Lahr-en-Brisgau en 1730, mort à Paris en 1795. Il entra, à seize ans, au service de la France, fut blessé sept fois à Rosbach, reçut encore seize blessures à Clostercamp, où il tomba entre les mains de l'ennemi, combattit ensuite au siége de Gibraltar, défendit Thionville en 1792, comme général de brigade, acquit le grade de général de division, se distingua dans la Vendée, et eut, sous le Directoire, le commandement de Paris.

KRIEGER (Jean-Philippe), compositeur et organiste allemand, né à Nuremberg en 1649, mort à Weissenfels en 1725. Il se rendit, en 1667, à Copenhague, où, pendant cinq ans, il étudia l'art de l'organiste sous la direction de Schrœder et reçut des leçons de composition de Furster. De retour en Allemagne, malgré les offres séduisantes de Frédéric III, roi de Prusse, malgré la promesse d'une pension par sa ville natale, il accepta, à Bayreuth, une place d'organiste, que remplaça plus tard la maîtrise de la chapelle. En 1672, il partit pour l'Italie, où il entra en relation avec les plus célèbres compositeurs, passa ensuite à Vienne, se fit entendre de l'empereur Léopold, qui lui conféra des titres de noblesse, et rentra à Bayreuth. Peu après, il devint maître de chapelle à Cassel, puis à Halle et enfin à Weissenfels, où il passa le reste de sa vie.

Parmi les opéras de Krieger, on cite : le *Combat de la fidélité*, *Cécrops*, *Flore* et *Hercule*, en deux parties, innovation lyrique qui ouvrit la porte au *Rienzi*, en deux soirées, de Wagner. On lui doit, en outre, vingt-quatre *sonates* pour deux violons et basse, six *ouvertures*, portant pour titre *Musique gaie des champs*, et enfin un recueil de chants spirituels intitulé *Paix musicale de l'âme* (1697).

KRIEGER (Jean), organiste et compositeur allemand, frère du précédent, né à Nuremberg en 1652, mort à Zittau en 1735. Lorsqu'il eut acquis les notions élémentaires de l'art musical, il se livra à l'étude du clavicorde; puis il se rendit auprès de son frère, qui lui donna des leçons de composition, et le suivit à la cour de Bayreuth, où il remplit les fonctions d'organiste de la chapelle. Jean Krieger donna, peu après, sa démission, se rendit à Halle, puis fut successivement maître de chapelle à Grætz et organiste à Zittau. C'est dans cette dernière ville qu'il finit ses jours après avoir exercé pendant cinquante-quatre ans.

Des nombreux ouvrages religieux de Jean Krieger, que l'Anglais Mattheson place au nombre des plus savants contrapontistes de l'Allemagne, on a publié seulement : *Divertissement musical, à plusieurs voix*; *Second divertissement musical*, composé d'airs de danse pour épinette ou clavicorde; enfin, des *Exercices agréables* pour clavecin.

KRILOFF (Ivan-Andreiewitch), fabuliste russe, né dans un petit village du gouvernement d'Orenbourg en 1768, mort à Saint-Pétersbourg en 1844. Fils d'un officier pauvre, qui mourut jeune, il fut élevé par sa mère, femme courageuse, qui se fit son institutrice. La profonde misère qui les accablait tous les deux la décida à se rendre à Saint-Pétersbourg, où elle espérait trouver pour elle une pension de veuve de militaire et, pour son fils, une place de copiste dans quelque administration (1782). A cette époque venait de se fonder le premier théâtre qu'eût encore vu la capitale de la Russie, et Kniajnine, dont on y joua quelques tragédies, s'intéressa au jeune Kriloff, qui se sentait de la vocation pour le théâtre et connaissait l'un des meilleurs acteurs russes, Dmitriewsky. Kriloff écrivit un vaudeville, la *Cafetière* (1783), dont un libraire lui offrit soixante francs; il refusa l'argent et demanda, pour le même prix, des livres. Boileau, Racine et surtout Molière, dont il fit la connaissance, l'électrisèrent. Dans le premier feu de l'enthousiasme, il composa deux tragédies en cinq actes et en style héroïque : *Cléopâtre* et *Philomèle*, pièces injouables, qui lui valurent néanmoins quelques bonnes protections, et il s'acharna d'autant plus à la poursuite d'un succès au théâtre, sans jamais pouvoir l'atteindre. Sa vocation réelle n'était pas là. Il quitta, pour se livrer à la littérature, un modeste emploi qu'il avait obtenu, écrivit des articles de critique dans la revue mensuelle le *Spectateur*, dans le *Mercure de Saint-Pétersbourg*, fit représenter un assez grand nombre de pièces, et pendant une douzaine d'années éparpilla son esprit sur vingt objets, et toucha à tous les genres littéraires. Il fonda même un petit journal, la *Poste des esprits*, qui n'eut qu'un succès éphémère. Comme poëte, il publia des satires, des odes et bon nombre de pièces de vers oubliées aujourd'hui. Au théâtre, il obtint quelques succès avec les *Farceurs*, comédie, la *Famille effrayée*, opéra-bouffe, l'*Ecrivain dans l'antichambre* (1794). Une tragédie-bouffe, *Froumf*, qui offre une satire spirituelle, mais indécente, des mœurs allemandes, ne put être représentée, mais courut, manuscrite, sous le manteau (1801).

En Russie, on ne s'affranchit pas aisément des services publics, quand on a quelque talent. L'impératrice Marie-Fedorowna, la mère de l'empereur Nicolas, qui s'intéressait à lui, le fit placer auprès du gouverneur militaire de Riga, le prince Serge Galitzin (1801). Kriloff mena pendant trois ans cette paisible existence de chancellerie, non sans y mêler toutefois le jeu et la littérature, les deux passions qui se partageaient sa vie. Il donna sa démission en même temps que le prince, qui l'emmena dans son domaine de Saratoff. Kriloff s'y consacra à l'éducation des enfants du prince, reconnaissant de cette manière l'hospitalité qu'il en recevait, laquelle eût été sans cela un poids trôp grand pour son amour-propre. En 1808, Kriloff retourna dans la capitale, où l'attirait irrésistiblement le mouvement du monde et de la pensée, et c'est seulement à cette époque qu'il rencontra sa voie. Sur les conseils d'un de ses amis, qui semblait pressentir son vrai talent, il traduisit deux fables de La Fontaine, la *Fille* et le *Chêne et le Roseau;* sa traduction frappa par son originalité comme par son caractère pittoresque. Le poëte l'envoya incontinent au *Spectateur de Moscou*, qui la publia, et le succès fut unanime. Comme La Fontaine, il découvrait, à quarante ans, qu'il était un fabuliste, et, dans ce genre, un grand poëte. Cependant sa vieille passion pour le théâtre n'était point encore morte; elle se réveilla une dernière fois, et il fit représenter trois nouvelles pièces, qui n'étaient guère supérieures à ses premiers essais : le *Magasin de modes*, la *Leçon aux filles* et un opéra : *Igor Bogatch* (*Igor le Riche*). Ce furent ses dernières tentatives dramatiques. Désormais, il se consacra tout entier à la muse de l'apologue et du conte populaire. Son œuvre se compose de trois cent vingt-quatre fables, la plupart originales et dont cinquante-six seulement ont été traduites en français ou en allemand. Il les fit paraître successivement dans le *Courrier dramatique*, où elles jouirent aussitôt d'une grande vogue; la plupart de ses vers sont devenus des proverbes populaires. Sous la plume de Kriloff, tous les sujets deviennent russes. Il n'aimait pas les imitateurs maladroits, ainsi qu'on peut le voir dans sa spirituelle fable des *Singes*. Il demeure donc toujours original en imitant; mais lorsque, cherchant ses sujets en lui-même, il les lie dans sa conception à la vie et aux mœurs de son pays, alors la Russie tout entière se réfléchit dans ses œuvres : mœurs, idées, préjugés, caractère, physionomie, langue, costume, tout s'y trouve. Ce sont les hommes du peuple, la petite noblesse, les employés, les artistes, les plus hauts personnages, mis en scène avec une verve inimitable. La politique elle-même trouve place dans les piquants tableaux du fabuliste : ainsi, le *Chat glouton*, c'est la satire d'un favori tout-puissant; le *Loup égaré dans un chenil*, c'est le vieux Kutuzoff en présence de son adversaire Napoléon et de son entourage.

En 1811, Kriloff fut élu membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg. La même année, l'empereur Alexandre le nomma conservateur de la Bibliothèque, poste que le fabuliste conserva jusqu'à sa mort. L'empereur Nicolas, qui était un de ses admirateurs, le fit conseiller d'Etat et lui assigna une pension de 6,000 francs, qu'il doubla quelques années après. C'était un homme d'un caractère doux, aimable, unissant beaucoup de finesse d'esprit à une grande bonhomie et à une insouciance plus grande encore. Il mourut d'un coup de sang. Il lui a été élevé une statue dans le Jardin d'été de Saint-Pétersbourg.

Ses *Fables complètes* forment un recueil considérable (Saint-Pétersbourg, 1847, 3 vol. in-8°). Le comte Orloff a publié à Paris, en 1825, les *Fables russes tirées du recueil de M. Kriloff, et imitées en vers français et italiens par divers auteurs*, avec une introduction française de Lemontey et une préface italienne de Salfo (2 vol. in-8°). M. Rougeault a donné une traduction en vers des principales fables de Kriloff (Paris, 1852, in-12). Il faut encore citer M. H. Masclet, qui en a traduit un choix (Moscou, 1828, in-8°).

KRIGIE s. f. (kri-jî ou kri-ghi — de *Krig*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Amérique du Nord.

KRIM GHÉRAÏ, kan de Crimée. V. CRYM GHÉRAÏ.

KRIMMITZCHAU, ville du royaume de Saxe, cercle et à 13 kilom. N.-O. de Zwichau; 3,600 hab. Fabrication de draps et cotonnades; teintureries, imprimeries sur étoffes.

KRINOVSKI (Gédéon), prédicateur et prélat russe, né à Kasan en 1726, mort en 1763. Il acquit une telle réputation comme orateur de la chaire, que l'impératrice voulut l'entendre, et, après l'avoir entendu, elle lui donna le titre de son prédicateur ordinaire, le nomma membre du saint synode et l'appela, en 1761, à l'évêché de Pskof. Sous Catherine II, Krinovski tomba en disgrâce. Il reçut l'ordre d'aller habiter son diocèse et mourut en s'y rendant. Ses *Sermons* ont été publiés à Moscou en 1760.

KRIOUKOVSKI (Matthias-Vasiliévitch), poëte russe, né à Saint-Pétersbourg en 1781, mort dans la même ville en 1811. Il suivit la carrière des armes, se rendit à l'étranger pour compléter ses études et mourut à trente ans. On a de lui deux tragédies, *Pojarski*, jouée à Saint-Pétersbourg en 1807, *Elisabeth, fille d'Iaroslaf*, imprimée en 1820, et une traduction de la *Nouvelle économie politique*, de l'Allemand Herenschwandt (Saint-Pétersbourg, 1807).

KRISHNA, **KRICHNA** ou **CRICHNA**. V. CRICHNA.

KRISPER (Crescent), théologien allemand, de l'ordre des frères mineurs, né dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il remplit diverses fonctions de son ordre, entre autres celles de provincial, et publia : *Nubila jansenismi et quesnelliasmi luce dogmatico scholastico dispulsa* (Vienne, 1726); *Theologia scholæ scotisticæ* (Vienne, 1728-1729, 8 vol. in-fol.), etc.

KRISS s. m. V. CRISS.

KROCKÉRIE s. f. (kro-ké-rî — de *Krocker*, n. pr.). Bot. Syn. d'AVARI.

KRODO, dieu slave, fils de Hertha, d'après quelques mythologues. Il présidait au temps, à l'atmosphère, aux saisons. Le samedi lui était consacré, et quelquefois on le désignait sous le nom de *Satar* (Saturday), qui a une certaine analogie avec Saturne. Krodo était représenté sous la forme d'un vieillard à longue barbe et à longue chevelure; une bande d'étoiles formait sa ceinture; de la main droite, il tenait une corbeille remplie de fruits et de fleurs; de la main gauche, une roue, et ses pieds nus étaient appuyés sur un poisson. Telle était l'image qu'on adorait près de Goslar, en Hanovre, et que Charlemagne fit détruire. On n'est pas d'accord sur le sens des divers attributs de ce dieu.

KRŒYER (Henri-Nicolas), naturaliste danois, né à Copenhague en 1799. Il étudia la médecine, la philosophie, les belles-lettres, puis il visita, pour compléter son instruction, l'Allemagne et la Suisse, se rendit en Grèce, où il combattit quelque temps pour l'indépendance de ce pays, se fit recevoir maître ès arts à son retour à Copenhague (1823), et devint trois ans plus tard professeur adjoint au collége de Stravanger. A cette époque, M. Krœyer s'adonna particulièrement à l'étude de l'histoire naturelle, qu'il fut appelé à enseigner à Copenhague en 1831. En 1834, ce savant reprit le cours de ses voyages, visita les côtes du Danemark et de la Suède, se joignit à l'expédition scientifique qui, sous la direction du Français Gaimord, explora le cap Nord, le Spitzberg (1838-1839); puis il partit, en 1840, pour l'Amérique du Sud afin d'y former des collections d'histoire naturelle pour l'Etat, et fut nommé, à son retour, inspecteur du musée royal de Copenhague (1842), ensuite inspecteur des pêcheries du golfe de Rinkjœbing (1843). Peu après, M. Krœyer alla, aux frais du gouvernement, assister au congrès de naturalistes, de médecins et de physiciens qui eut lieu à Grætz. Il est membre de la Société royale des sciences de Copenha-

gue (1840), membre de la Légion d'honneur (1840), et a reçu de l'université de Kiel, à titre honorifique, le diplôme de docteur en philosophie (1843). Outre de nombreux mémoires insérés dans divers recueils, on a de lui : *Bases de l'enseignement de l'histoire naturelle* (Copenhague, 1833); *Traité d'histoire naturelle* (Copenhague, 1834); les *Bancs d'huîtres en Danemark* (Copenhague, 1837); *Principes de zoologie* (Copenhague, 1838); les *Poissons du Danemark* (1834-1853, 3 vol. in-8°).

KROGH (Christophe-Gérard DE), général danois, né en 1785. Comme il appartient à une famille noble, qui le destinait à suivre la carrière des armes, il fut pourvu dès l'âge de dix ans d'un brevet de lieutenant. En 1807, il concourut à la défense de Copenhague, attaquée par les Anglais, devint alors capitaine, et fut nommé par la suite chambellan du roi, colonel (1840) et général-major (1847). Lors de l'insurrection des duchés de Slesvig et de Holstein contre la domination danoise, Krogh prit le commandement de l'armée à la place du général Hedemann (1850), livra aux insurgés, le 24 juillet, une bataille qui fut des plus acharnées, et à la suite de laquelle ceux-ci regagnèrent à la hâte Itstedt, prit une grande part à la victoire que les Danois remportèrent à Eckernfoerde sur le général Willisen, et prit après la conclusion de la paix le commandement militaire des duchés. Peu après, M. de Krogh fut promu lieutenant général.

KROHM (Joseph-Hyacinthe-Isidore), marin français, né à Neuville (Pas-de-Calais) en 1766, mort à Saint-Jean-d'Angely en 1823. Dès l'âge de douze ans, il s'embarqua comme mousse, assista au combat de Cancale, à la défense de Gondelour, dans l'Inde (1782), se distingua lors de la prise à l'abordage du vaisseau anglais le *Blankfort*, et reçut une grave blessure, en 1787, en combattant à bord de la *Pomone*. Capitaine de vaisseau en 1795, Krohm se conduisit brillamment en soutenant pendant six heures l'effort de toute la flottille anglaise devant Gênes. Il devint ensuite major général de la marine, prit part à l'expédition de Saint-Domingue, fit partie de diverses croisières, et prit sa retraite au commencement de la Restauration.

KROHN (Barthold-Nicolas), savant pasteur allemand, né à Hambourg en 1722, mort en 1793. Il fit ses études dans sa ville natale et y devint pasteur de l'église de la Madeleine. Il a laissé : *Histoire des anabaptistes fanatiques et enthousiastes* (Leipzig, 1758, in-8°); *Catalogus bibliothecæ præstantissimorum qui ad theologiam, philologiam atque historiam spectant librorum* (Hambourg, 1793, in-8°).

KROHNEMANN (Guillaume DE), alchimiste allemand, qui vivait dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Ce personnage parcourait les diverses villes d'Allemagne, en exécutant publiquement des expériences de transmutation. Par d'habiles supercheries, il exploitait la crédulité de la foule et même de certains princes. C'est ainsi qu'en 1686 il fut appelé à la cour du margrave Georges-Guillaume de Bayreuth, pour opérer devant ce souverain. Il fit d'abord illusion; mais bientôt on reconnut que l'or qu'il prétendait avoir fabriqué était faux. Quant à l'argent, il l'avait retiré d'un amalgame dans lequel il était dissimulé. Krohnemann eut le sort de tous les alchimistes qui avaient trompé les souverains : il fut pendu par ordre du margrave, et cette ironique inscription fut placée sur son gibet. *Je savais autrefois fixer le mercure, et c'est moi maintenant qui suis fixé.*

KROLIKOWSKI (Joseph-François), littérateur polonais, né en 1781, mort à Varsovie en 1839. Il se fit recevoir docteur en droit à Lemberg, et devint, en 1808, professeur de mathématiques et de philosophie au lycée de Zamoïstz. Ayant quitté l'enseignement, il occupa divers emplois administratifs, et fut président de la ville de Radom, puis premier contrôleur aux bureaux des liquidations. Par la suite, il alla se fixer à Posen, où il professa, avec un grand éclat, la langue et la littérature polonaises, devint inspecteur général des écoles dans le royaume de Pologne, et occupa cette charge pendant trente-trois ans. On lui doit, entre autres ouvrages : la *Prosodie polonaise* (Varsovie, 1818); les *Principes élémentaires du style de la langue polonaise* (Posen, 1826); *Choix d'exemples esthétiques de la poésie polonaise* (1826); *Traité sur la poésie* (1828); *Divertissements littéraires*, en vers et en prose (1826, 2 vol.); *Bibliothèque de la conversation* (1830, 4 vol.); des traductions de pièces de théâtre; enfin, il créa et rédigea diverses publications, notamment : la *Fourmi de Posen*, *Ecrit mensuel de Posen* (1820), etc.

KROMAYER (Jean), théologien allemand, né à Dobelen, en Misnie, en 1576, mort en 1643. Il remplit les fonctions pastorales à Eisleben, et celles de surintendant et de prédicateur à Weimar. On a de lui : *Harmonia Evangelistarum*; *Historiæ ecclesiasticæ compendium*. — Son neveu, Jérôme KROMAYER, théologien protestant, né à Zeitz en 1640, mort en 1670, professa l'histoire, l'éloquence et la théologie à l'université de Leipzig. On a de lui : *Theologia dogmatico-polemica; Historia ecclesiastica; Polymathia theologica.*

KROMMER (François), compositeur et organiste allemand, né en Moravie en 1759, mort à Vienne en 1831. A dix-sept ans, il fut nommé organiste à Turas, s'essaya avec succès dans la composition religieuse et s'adonna en même temps à l'étude du violon. Frappé de son talent sur cet instrument, le comte Ayrum lui proposa d'être le premier violon de sa musique particulière et l'emmena en Hongrie. En 1790, Krommer accepta la direction du chœur de l'église de Funfkirchen. Il devint ensuite chef de musique militaire en 1793, directeur des concerts du prince Krasalkowitz à Vienne, puis, à la mort de ce personnage, il donna des leçons jusqu'en 1814, année où il reçut le titre de maître de la chambre impériale à Vienne. A part une excursion à Paris, Krommer consacra à sa nouvelle position toute sa belle intelligence et sa prodigieuse activité; à soixante et onze ans il écrivait encore, quand la mort vint le frapper.

Il est assez remarquable que ce compositeur n'ait point tenté d'aborder le théâtre; du moins, on ne connaît de lui aucune production dramatique. Il s'est borné à des compositions instrumentales qui sont fort estimées. Ses productions rappellent le style chaste et limpide du bon Joseph Haydn; son style est correct, son harmonie a de la vigueur et ses mélodies sont naturelles, élégantes, pleines de fraîcheur. Nous citerons de lui cinq symphonies à grand orchestre, une *Messe en ut*, des symphonies concertantes, des marches, des concertos, soixante-neuf quatuors pour violons, basse et alto; des quintettes, des trios, des duos, etc.

KRONBORG, célèbre forteresse du Danemark, à l'extrémité de la pointe de l'île de Seeland, tout près de la petite ville d'Elseneur, illustrée par la sublime légende de l'*Hamlet* de Shakspeare. Le château de Kronbord défend l'étroit passage du Sund. « Il y avait là, dit un écrivain, dans les temps anciens, une tour et un rempart grossièrement construits. Au XV^e siècle, on commença à élever sur cet emplacement, qui commandait de lui-même une pareille destination, un édifice plus large, et au VII^e siècle Frédéric II bâtit à ses propres frais le château tel qu'on le voit aujourd'hui. » C'est un grand bâtiment carré, en pierre de taille, flanqué de tours rondes et commandé par une tour carrée de dimension plus vaste encore. Kronborg rappelle assez exactement par sa forme extérieure les vieux châteaux princiers que l'on voit encore dans le nord de l'Allemagne. Il est défendu de tous côtés par de larges contrescarpes et de puissants bastions. « La physionomie de Kronborg, dit M. Oscar Comettant, est sombre et imposante. Dans les casemates, parfaitement disposées, peuvent se placer 1,000 hommes. Six bastions défendent le fort du côté de la terre. Du côté de la mer, des centaines de canons sont tournés vers le plus étroit passage du Sund, menaçant les côtes avancées et arides de la Suède et la petite ville de Helsinborg, à 2 kilom. seulement des remparts danois. » Sur le haut de la tour N.-O., est établi un phare à feu fixe, d'une hauteur d'environ 35 mètres au-dessus du niveau de la mer. « De cette tour, ajoute l'écrivain que nous venons de citer, nous eûmes le spectacle le plus magnifique et le plus varié qu'il soit possible d'imaginer. D'un côté, Copenhague, comme une large tache noire sur un fond gris; du côté opposé, les montagnes bleues de Kullen, comme un épais et vaste rideau d'indigo; au milieu, la mer verte et claire sur laquelle se penchent en glissant mollement des centaines de navires, dont les uns viennent de la mer du Nord et entrent dans la Baltique, les autres, au contraire, sortent de la Baltique et vont dans la mer du Nord. » On admire à l'intérieur du château une salle immense dite salle des chevaliers, des casemates et des voûtes profondes, où plusieurs régiments pourraient, en cas de guerre, trouver un refuge et entasser des provisions pour plusieurs mois. On y montre encore une chambre humide et triste, éclairée par une seule fenêtre. C'est là, dit-on, que la reine Mathilde, après la perte de son trône, obligée de quitter le Danemark, attendit pendant de longs jours la frégate anglaise qui devait la transporter en Allemagne.

C'est au château de Kronborg que Shakspeare fait agir et parler Hamlet, à une époque où ce château n'était certainement pas bâti.

KRONLAND (Jean-Marc MARCI DE), médecin et mathématicien allemand. V. MARCI.

KRONOBERG ou **CRONENBURG**, préfecture de Suede, dans la Gothie, entre celles de Jœnkœping, d'Elfsborg, de Halmstad, de Christianstad, de Blékinge et de Calmar; 140,000 hab.; ch.-l. Vexio.

KRONSTADT, ville de Russie d'Europe. V. CRONSTADT.

KROPINSKI (Louis), général et littérateur polonais, né vers 1770, mort en Volhynie en 1845. Il combattit pour l'indépendance de sa patrie sous Kosciusko, Poniatowski, Dombrowski, puis s'adonna entièrement à la culture des lettres. On cite parmi ses œuvres une tragédie, intitulée *Ludgarde*, un poëme, *Emrod*, et un gracieux roman, *Julie et Adolphe*, qui a été traduit en français (1824). On lui doit une traduction du *Village abandonné*, de Goldsmith.

KROSICK (Bernard-Frédéric, baron DE), savant et homme d'Etat allemand, né dans le duché de Magdebourg en 1656, mort en 1714. Il fut successivement maréchal de la cour, conseiller privé, colonel des gardes à pied, ministre plénipotentiaire au congrès de La Haye (1690). Passionné pour les sciences, particulièrement pour l'astronomie, il fit construire un observatoire dans un hôtel qu'il avait à Berlin, où il s'était retiré, et envoya à ses frais Pierre Kolbe faire des observations astronomiques au Cap de Bonne-Espérance. Il était en correspondance avec les principaux savants de l'Allemagne.

KROSNA (Paul), poëte polonais, né vers 1450, mort vers 1508. Il a composé en vers un certain nombre d'écrits dans lesquels il a célébré des événements de son temps. Nous citerons de lui : *De nuptiis Sigismundi regis* (Cracovie, 1518); *De victoria a Sigismundo rege relata* (Cracovie, 1514), etc. On lui doit aussi *Introductio in Ptolomæi cosmographiam* (Cracovie, 1512).

KROS'NIANIN (Paul), dit **Paul de Kros'no**, un des plus habiles versificateurs latins du temps de Sigismond I^er, roi de Pologne, né à Krosno (Gallicie). Il vivait dans la première moitié du XVI^e siècle. Après avoir terminé ses études, il devint professeur de littérature à l'Académie de Cracovie, où il fit avec un grand succès des cours sur l'art poétique, introduit pour la première fois dans l'enseignement; puis il alla occuper une chaire à l'université de Cracovie, où il compta parmi ses élèves Jean de Wislica, illustre poëte polonais, Dantyzek, et plusieurs autres poëtes remarquables. Ce professeur distingué fut en même temps un remarquable poëte, et c'est à ce dernier titre qu'il doit surtout sa réputation. Ses poésies se distinguent par une aimable naïveté, par la pureté des sentiments et par une forme élégante et facile. Outre plusieurs poésies détachées, on lui doit : *Panegyrici ad divum Ladislaum Pannoniæ regem victorissimum et S. Stanislaum præsulem ac martyrem Poloniæ gloriosissimum et pleraque alia connexa carmina* (Vienne, 1509, in-4°), écrit en vers élégiaques; *Epithalamion, hoc est carmen connubiable in nuptias Sigismundi, regis Polon.* (Cracovie, 1512, in-4°); *Saphicon; De inferorum vastatione et triumpho Christi, addita oratione dominica, ave Maria et salve Regina versu elegiaco expressa* (Cracovie, 1514, in-4°); *Introductio in Ptolomæi cosmographiam.*

KROSNO, ville de l'empire d'Autriche, dans la Gallicie, cercle et à 22 kilom. S.-E. de Jaslo, sur la Morawa; 5,000 hab. Ancien château royal. Commerce de vins.

KROSSEN, ville de Prusse, province de Brandebourg, régence et à 50 kilom. S.-E. de Francfort-sur-l'Oder, près du confluent de l'Oder et du Bober; 6,000 hab. Tribunaux, fabrique de draps et bonneterie, tanneries, forges à fer. Commerce de vins; ancien château fort.

KROTOSCHIN ou **KROTOSZIN**, ville de Prusse, province, régence et à 85 kilom. S.-E. de Posen; 8,000 hab. Fabrication et commerce de draps, toiles, maroquins.

KROTZKA ou **STOLNATZ**, bourg de Servie, à 15 kilom. O. de Semendria. En 1739, les Turcs y remportèrent une victoire sur les Autrichiens, commandés par Wallis.

KROU s. m. (krou). Métrol. Mesure de capacité, équivalant à 30 litres environ, et dont on fait usage au Grand Bassam et au Dabou, pour le commerce de l'huile de palme.

KROU ou **KROUK**, pays de la Guinée supérieure, entre 4°54′ et 5°7′ de lat. N. Il s'étend sur l'Atlantique l'espace de 24 à 28 kilom. du N.-O. au S.-E. C'est un pays plat, boisé et marécageux; les rivières qui l'arrosent ne sont pas considérables, et leurs sources semblent être peu éloignées de la côte; suivant les indigènes, elles sont remplies de bancs de sable et d'îlots qui en rendent la navigation très-difficile. Les habitants, qui portent le nom de Kroumen, sont bien connus des navigateurs européens par leurs habitudes d'hospitalité et de travail et leurs goûts nautiques. Dès qu'une voile apparaît au large, on les voit abandonner leurs villages, et sauter dans leurs petites pirogues pour aller accoster le navire et solliciter du service à bord. Leurs établissements principaux sont le Grand Sestro et le Cap des Palmes, métropoles auxquelles sont subordonnées les villes ou bourgades du Roi-Guillaume, du Poisson, du Roc, etc. Si les Kroumen partagent encore l'idolâtrie grossière de leurs voisins de l'E., du moins leurs superstitions sont pures de toute pratique homicide et sanglante; du reste, il n'y a jamais eu d'esclaves parmi eux.

KROUFFE s. m. (Krou-fe). Minér. Nom donné par les mineurs aux roches qui coupent les lits de houille. ‖ On dit aussi CRAIN.

KROUKOVATZ ou **ALADJA-HISSAR**, ville de Servie, sur la Morawa, à 54 kilom. O. de Nissa. Elle est le siége d'un évêché grec et possède un château qui a servi de résidence à plusieurs souverains du pays. Cette ville a été jadis le ch.-l. d'un livah auquel elle donna son nom. Il y a peu d'années encore, le prince, les autorités centrales et la cour suprême d'appel siégeaient à Kroukovatz.

KROUMAN s. m. (krou-mann). Nom donné à des negres qui, sur la côte d'Afrique, se mettent au service des capitaines européens pour les aider dans leur navigation ou leur commerce d'échange. ‖ Pl. KROUMEN.

— **Encycl.** « A peine les *kroumen* aperçoivent-ils un bâtiment à l'horizon, dit le commandant Bouet, qu'ils lancent leurs pirogues à l'eau, et c'est à qui arrivera le premier pour capter la confiance du capitaine; ce n'est pas de gris-gris qu'ils se chargent le corps, mais de portefeuilles en cuir ou en bois, contenant leurs certificats, leur book, comme ils disent dans le patois qu'ils parlent généralement avec les Européens, et qui est un anglais mélangé de français et d'espagnol. »

L'officier que nous venons de citer ajoute qu'il ne faut accorder qu'une demi-confiance à ces certificats que les *kroumen* échangent, achètent ou se volent entre eux. « Aussi, dit-il, le porteur du book n'est-il pas toujours le *krouman* dont il est parlé dans le book; les tatouages bizarres dont ils se couvrent la figure et le corps pourraient être cependant de bons signes de reconnaissance; une ligne de tatouage particulière à leur corporation est celle qui part du front et descend tout le long du nez; leurs dents sont limées sur les bords jusqu'à ce qu'elles deviennent pointues comme des cônes. »

KROUST (Jean-Marie), théologien et jésuite français, mort à Brumpt (Alsace) en 1770. Après avoir professé la théologie à Strasbourg, il devint confesseur de la dauphine, mère de Louis XVI. Kroust fut un des rédacteurs du *Journal de Trévoux*, et attaqua avec beaucoup de vivacité les philosophes, notamment Voltaire, qui, de son côté, ne ménagea ni sa personne ni ses écrits. Outre ses articles, on a de lui : *Institutio clericorum* (Augsbourg, 1767, 4 vol. in-8°); *Retraite de huit jours à l'usage des ecclésiastiques* (Fribourg, 1765).

KRUBÈRE s. f. (kru-bè-re — de *Kruber*, sav. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des silérinées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les régions méditerranéennes et au Cap de Bonne-Espérance.

KRUBUT s. m. (Kru-butt). Bot. nom que porte, à Sumatra, le rafflésia d'Arnold, plante croissant sur les racines d'une espèce de cissus.

KRUCKOWIECKI (Jean, comte), général polonais, né vers 1770, mort en 1850. Il servit en Italie, en 1796, comme aide de camp de Wurmser, passa dans l'armée française lors de la formation du grand-duché de Varsovie (1806), combattit dans nos rangs jusqu'en 1813, prit une part active au soulèvement de la Pologne en 1831, fut nommé par ses compatriotes président du gouvernement insurrectionnel, se montra au-dessous de son rôle, et fut interné en Russie après avoir traité avec Paskiévitch.

KRÜDENER (Burkhard-Alexis-Constantin, baron DE), diplomate russe, né en 1744, mort en 1802. Lorsqu'il eut complété son instruction par des voyages, il entra dans la diplomatie, comme secrétaire d'ambassade à Varsovie. L'impératrice Catherine le nomma ensuite son chargé d'affaires en Courlande, pour y négocier la réunion de cette principauté à la Russie, et il s'acquitta de cette mission avec un plein succès. En 1783, il épousa Julie de Wietinghoff, puis fut nommé successivement ambassadeur à Venise (1784) et à Copenhague (1786). A ce dernier titre, il s'efforça, conformément aux instructions de sa souveraine, d'entraîner le gouvernement danois à se prononcer contre la République française (1793), et, bien qu'il eût échoué devant la résistance du ministre Bernstorff, n'en vit pas moins le zèle dont il avait fait preuve apprécié par Catherine, qui le nomma ambassadeur à Madrid (1796); mais l'intention formellement déclarée de Charles IV de ne pas recommencer la guerre empêcha le baron de Krüdener d'aller prendre possession de ce poste. Il retourna à Copenhague qu'il quitta, en 1800, pour se rendre à Berlin. Paul I^er, qui suivait en tout une politique opposée à celle de Catherine, se prononça en faveur de la France contre l'Angleterre, et chargea son mandataire en Prusse de déclarer au gouvernement de ce pays qu'il ferait marcher 100,000 hommes sur Berlin si le roi ne rompait immédiatement avec la Grande-Bretagne. En diplomate habile, Krüdener atténua autant qu'il put les formes de cette politique violente, et la mort subite de Paul I^er vint empêcher la guerre d'éclater (1801). Alexandre maintint de Krüdener à son poste; mais une attaque d'apoplexie vint l'emporter l'année suivante. C'était un homme de beaucoup d'esprit, qui joignait à des connaissances aussi variées qu'étendues les qualités brillantes qui font les succès de salon. Il n'en fut pas moins malheureux avec sa femme, dont il ne voulut pourtant jamais se séparer judiciairement. Elle disait de lui à Bernardin de Saint-Pierre : « Je suis unie à l'homme le plus estimable, le plus jaloux de mon bonheur et le plus digne de votre amitié. » Mais cela ne l'empêchait pas de lui être infidèle.

KRÜDENER (Barbe-Julie de Wietinghoff, baronne DE), une des femmes les plus romanesques et les plus célèbres du commencement de ce siècle, née à Riga (Livonie) le

21 novembre 1764, morte à Karazoa-Bazar (Crimée) le 25 décembre 1824. Elle était, par sa mère, petite-fille du maréchal Munich. Belle et gracieuse, sinon jolie, douce, d'une âme ardente et d'une sensibilité extrême, elle laissa percer, dès sa jeunesse, cette tendance à l'extase qui remplit toute sa vie. Ce ne fut d'abord qu'une poésie vague, qu'elle aimait à répandre sur tous les objets. En décrivant elle-même, plus tard, les impressions de ses premières années, elle s'est plu à rappeler « la solitude des mers, le vol incertain de l'alcyon, le cri mélancolique de l'oiseau qui aime les régions glacées, la triste et douce clarté des aurores boréales, qui nourrissaient les vagues et ravissantes inquiétudes de sa jeunesse. » A dix-huit ans, elle devint l'épouse du baron de Krüdener (v. la biographie précédente), diplomate aussi froid que distingué, qui ne posséda jamais entièrement le cœur de sa femme. L'année suivante, il partit pour Venise, comme ambassadeur, et la baronne de Krüdener l'accompagna. Il avait pour secrétaire un jeune homme, Alexandre de Stakieff, qui s'éprit d'elle. Effrayé des conséquences de cette passion, sans même l'avoir déclarée, il se condamna courageusement à l'éloignement. Ce fut là l'origine, dit-on, du roman de *Valérie*, que Mme de Krüdener publia beaucoup plus tard, en 1804. Quelques mois après, son mari était appelé à l'ambassade de Danemark. A Copenhague, elle retrouva Alexandre de Stakieff, et, désormais éclairée sur les sentiments qu'elle lui inspirait, devint sa maîtresse; mais elle lui donna bientôt un rival, et le jeune homme désespéré se brûla la cervelle, après avoir révélé son amour au baron. Chose singulière, il terminait ses aveux par ces lignes : « Ce qui est inexplicable, ce qui est vrai pourtant, c'est que je l'adore, parce qu'elle vous aime. Dès l'instant où vous lui seriez moins cher, elle ne serait plus pour moi qu'une femme ordinaire et je cesserais de l'aimer. » Stakieff voulait, sans doute, ainsi sauver l'honneur de Mme de Krüdener et faire croire qu'elle ne lui avait jamais appartenu.

Menacée d'une maladie de poitrine et lasse de la vie de plaisirs qu'elle menait à Copenhague, Mme de Krüdener résolut de faire un voyage dans le midi de la France et partit pour Montpellier. En route, elle s'arrêta, à Paris, et fréquenta les salons les plus renommés du temps; elle se lia avec l'auteur du *Voyage du Jeune Anacharsis*, et vit souvent Bernardin de Saint-Pierre, pour lequel elle éprouvait un vif enthousiasme. Elle se rendit ensuite à Montpellier, où elle fit la connaissance de M. de Lezay, frère de la comtesse de Beauharnais. Ils se retrouvèrent aux Pyrénées. A son retour à Montpellier, on lui présenta le jeune et brillant comte de Frégeville, officier de hussards. Frappé de la beauté de l'étrangère, l'officier ne songea plus qu'à en faire la conquête : il fut assez habile pour y parvenir. Plus tard, Mme de Krüdener écrivait ces lignes, qui expliquent, tant bien que mal, ses chutes : « Il y a des langueurs de l'âme qui la rendent si mélancolique, qu'elle se jette dans une forte passion, comme on se jette dans la rivière au plus fort de l'accablement d'un jour d'été. » M. de Frégeville l'accompagna une partie de la route, quand elle retourna près de son mari. Sa dissipation et son amour des plaisirs étaient tels, à cette époque, qu'elle dépensait 20,000 francs par mois pour sa toilette. M. de Krüdener était averti de ce qui se passait. En revoyant sa femme, il reçut d'elle un aveu complet, qui le plongea dans un violent désespoir. Peu de temps après, Mme de Krüdener sollicita son divorce; son mari ne voulut pas y consentir, mais il l'autorisa à se rendre à Riga, auprès de sa mère. C'était vers 1792. A cette date, elle perdit son père; la grande affliction que lui causa cette perte la ramena insensiblement à des réflexions sérieuses, à des remords, et finalement à une repentance dont on vit dans la suite les surprenants effets.

Dans un long séjour qu'elle fit à Lausanne et à Paris (1796-1803), elle se lia intimement avec Mmes Necker, de Staël, Récamier. Grâce à Mme de Staël, elle connut Chateaubriand. Au milieu de cette atmosphère intellectuelle, elle reprit ses ambitions littéraires; elle avait déjà publié quelques *Pensées*, dans le *Mercure de France*. Elle reprit et acheva à Lausanne le roman de *Valérie*, ébauché en Italie, et composa plusieurs nouvelles : *Elisa*, *Alexis*, la *Cabane de lataniers*, où elle imitait surtout Bernardin de Saint-Pierre. Déjà se manifestaient ses tendances au mysticisme; on en retrouve les traces dans sa correspondance de cette époque. La mort subite du baron de Krüdener, qui fut frappé d'apoplexie (1802), la fit rentrer en elle-même; elle voulut racheter ses fautes par la prière et combler le vide de son existence par la dévotion. Toutefois, avant de dire adieu au monde, elle voulut jouir de sa gloire; elle publia *Valérie* (Paris, 1803, 2 vol. in-12). Comme elle habitait Lyon, elle se fit rappeler à Paris par un poëte dont l'enthousiasme était de commande, car on a surpris dans ses lettres tout l'arrangement intime de cette petite comédie, et, pour aider à la vogue du livre, elle ne craignit pas de se livrer au plus extravagant charlatanisme. Un des dévots de Mme de Krüdener, son biographe le plus élogieux, M. Eynard, nous raconte que « pendant plusieurs jours, se dévouant avec la plus persévérante ardeur à assurer son triomphe, elle courut les magasins de modes les plus en vogue pour demander, incognito, tantôt des écharpes, tantôt des chapeaux, des plumes, des guirlandes, des rubans *à la Valérie*..... Grâce à ce manége, elle parvint à exciter dans le commerce une émulation si furieuse en l'honneur de *Valérie*, que pour huit jours au moins tout fut *à la Valérie.* »

Ce dernier gage donné au monde, Mme de Krüdener entra toujours plus avant dans les idées mystiques. Elle quitta la France et se fixa d'abord à Berlin, où une sympathie réciproque s'établit entre elle et la reine de Prusse. La mort de cette princesse fit sur elle une douloureuse impression. Elle se retira dans son domaine de Kosse, en Livonie, se mit en relation avec les frères moraves, et, en 1808, alla visiter, à Carlsruhe, le visionnaire Iung Stilling, qui l'initia aux idées de Swedenborg, et lui apprit que certaines âmes d'élite pouvaient recevoir des impressions en dehors de celles que les sens apportent au commun des mortels. Son cœur et sa tête s'échauffèrent parmi ces illuminés. Quelques comédies habiles, comme celle qui lui fut jouée par le pasteur de Sainte-Marie-aux-Mines, qui la reconnut sans jamais l'avoir vue et la salua du nom de « celle qui devait venir, » achevèrent de la décider à l'apostolat. Madeleine repentante, vêtue d'un cilice et d'habits grossiers, elle sortit de sa retraite comme une inspirée et parcourut l'Allemagne, prêchant la loi nouvelle, prodiguant les secours et les consolations dans les mansardes, les hôpitaux et les prisons. La pratique du christianisme dans sa pureté primitive, avec Jésus-Christ, le roi des rois, le *Dieu vivant*, pour maître du monde, et l'Evangile pour code universel des nations, telle était sa doctrine. Elle ne voyait de salut pour la société que dans un prompt retour vers l'égalité primitive; la tyrannie des grands, l'égoïsme des riches lui inspiraient des sorties éloquentes. Ces discours débités en tous lieux, même en plein vent, et appuyés par de nombreux actes de bienfaisance, lui firent une foule de prosélytes parmi les malheureux; mais ils devaient avoir moins de succès auprès des princes. Elle fut traquée par la police des petits Etats allemands. Bien qu'elle dissimulât sa pensée sous des formules extrêmement mystiques, on l'avait suffisamment comprise. Elle annonçait la fin prochaine du monde et une nouvelle Jérusalem, symboles assez transparents d'une rénovation sociale à laquelle elle aspirait. Le centre de ses prédications était Genève, où elle fonda une sorte de petite Eglise, avec le concours d'une société de frères moraves et malgré la vive opposition des pasteurs génevois. En Allemagne, elle trouvait toujours un refuge à la cour de la grande-duchesse Stéphanie de Bade, cousine de la reine Hortense, et savait captiver son auditoire par le récit de ses visions. « C'était d'un grand effet, dit le baron Bignon, surtout quand elle nous les racontait le soir, dans les ruines du vieux château de Baden. »

Après les événements de 1814, elle prédit aux coalisés, en punition de leur manque de foi aux vérités de l'Evangile, le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, sa rentrée aux Tuileries et le second exil des Bourbons. Les prédictions de la prophétesse s'étant réalisées, l'empereur Alexandre voulut voir cette femme extraordinaire. Ce fut le plus grand événement de cette vie agitée. Leur entrevue eut lieu à Heilbronn au mois de mai 1815. L'exaltation convaincue de Mme de Krüdener subjugua le czar. Elle flatta son immense amour-propre en lui disant qu'il était l'*Ange* prédestiné à accomplir sur la terre la volonté du Seigneur. Elle le suivit à l'armée, puis à Paris, où elle s'installa à côté de lui, à l'hôtel de Montchenu. Des entretiens confidentiels les réunissaient chaque jour. La baronne profitait de son crédit pour faire du prosélytisme jusque dans le salon de l'empereur, où, quelquefois, elle récitait des prières ferventes, que les courtisans écoutaient avec une humilité feinte. Ce ne fut pas un mince sujet d'étonnement que l'apparition de cette femme austère au milieu d'un monde brillant et frivole, si peu fait pour la comprendre. Le 11 septembre, elle assista à la grande revue de l'armée russe, passée par Alexandre dans la plaine des Vertus. Elle fit de louables, mais inutiles efforts, pour sauver l'infortuné Labédoyère. Ses démarches en faveur de la reine Hortense eurent un meilleur succès. On lui attribue une influence notable sur les déterminations libérales de l'empereur de Russie à l'égard de la France pendant les mauvais jours de 1815.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle fut l'inspiratrice du fameux traité de la Sainte-Alliance, dont elle revit la rédaction définitive. Si ce pacte mystérieux des souverains, au lieu de tourner en faveur des peuples, est devenu par la suite un instrument d'oppression, ce fut contre la pensée de Mme de Krüdener, qui dut reconnaître bientôt qu'elle avait été dupe de l'enthousiasme passager d'un monarque vain et hypocrite. Alexandre ayant quitté Paris, elle partit pour la Suisse, le 22 octobre 1815, et s'établit à Bâle, dans une simple auberge, pour y reprendre le cours de son apostolat au milieu des populations indigentes. Là, elle eut pour la seconder deux disciples ardents, le prédicateur genevois Empeytaz, et un jeune Allemand nommé Kellner. Elle eut bientôt pour prosélytes tous les pauvres du pays, séduits par l'onction évangélique de ses discours, et bien plus peut-être par les abondantes aumônes qu'elle leur distribuait. S'appuyant sur plusieurs maximes des Ecritures, elle n'hésitait pas à attaquer les liens de famille comme un obstacle à la mission de dévouement qui nous est imposée par la religion du Christ; aussi voyait-on des femmes et des filles abandonner leurs époux ou leurs parents pour la suivre. L'autorité cantonale, alarmée des progrès de la secte nouvelle, expulsa Mme de Krüdener. Elle fut chassée également de Lorrach et d'Arau. Dans le grand-duché de Bade, un détachement de troupes l'enleva, dans la campagne, au milieu de 4,000 individus devant qui elle prêchait (1817). Repoussée tour à tour de la Bavière, du Wurtemberg et de la Saxe, elle se retira de nouveau dans ses domaines de Kosse (1818), d'où elle éleva la voix en faveur de l'insurrection de la Grèce. Vers 1820, elle demandait à Dieu le triomphe des Hellènes dans une sorte d'hymne, ou plutôt de prière lyrique, qui a été conservée. La princesse Galitzin désirait fonder une colonie dans ses terres de Crimée. Mme de Krüdener, alors malade (1823), avait reçu de ses médecins l'ordre de passer un hiver dans le Midi. On pensa que le climat de la Crimée serait avantageux pour sa santé. On descendit le Volga, mais, en arrivant à Karasou-Bazar, elle sentit ses forces l'abandonner. Mme de Berckheim et la princesse Galitzin l'assistèrent à ses derniers moments. « Ce que j'ai fait de bien restera, écrivait-elle peu auparavant; ce que j'ai fait de mal, la miséricorde de mon Dieu l'effacera. » Elle mourut, surtout épuisée par la sévère discipline ascétique qu'elle s'était imposée depuis longtemps. On lui doit les écrits suivants : *Valérie* (1803, 2 vol. in-12), roman remarquable par le charme du style, l'élévation des idées, sorte de confession des premiers égarements de sa vie; le *Camp des Vertus* (1815, in-8°), récit de la revue à laquelle elle avait assisté à cette époque; *Lettre à M. de Berckheim, ministre de l'intérieur à Carlsruhe* (1817, in-8°), protestation contre son enlèvement sur le territoire badois; *Gazette des pauvres* (1817), un seul numéro, rédigé par Kellner.

Mme de Krüdener a été l'objet des études d'un grand nombre de littérateurs, parmi lesquels nous citerons : Xavier Marmier (*Revue germanique*, juillet 1833); comte d'Allouville (*Mémoires secrets*, t. VI); Sainte-Beuve (*Portraits de femmes* et *Derniers portraits littéraires*), et surtout Charles Eynard, *Vie de Mme de Krüdener* (Paris, 1849, 2 vol. in-8°). M. Ch. Eynard est un croyant, un fanatique de son héroïne; il entre avec elle jusqu'au fond du mysticisme. « L'histoire de l'âme, dit-il, l'étude de ses rapports avec Dieu, tel est, je crois, l'intérêt principal d'une biographie, et c'est à ce point de vue que j'ai essayé de me placer en racontant la vie de Mme de Krüdener. » Cependant, il ne faudrait pas que les opinions particulières de M. Eynard eussent pour effet d'éloigner les lecteurs. Les renseignements sont puisés aux meilleures sources, et, malgré la partialité de l'auteur, c'est ce que l'on possède de plus complet sur cette femme singulière.

KRUEGER, nom de plusieurs écrivains et artistes allemands. V. KRÜGER.

KRUG ou **KRÜGER** (Louis), graveur allemand, né à Nuremberg vers 1464, mort dans la même ville en 1532. Avant d'être l'un des premiers graveurs de son temps, il acquit une grande réputation par les pièces d'orfévrerie dont il faisait les dessins et qu'il ciselait avec un admirable talent. Il ne reste rien de ces travaux, et on ne possède aujourd'hui de cet artiste qu'un petit nombre de gravures, marquées tantôt de ses initiales escortant une cruche, tantôt d'une cruche seulement. Ces gravures sont superbes au triple point de vue de la forme, de l'effet et du métier. Le *Christ couronné d'épines*, la *Nativité*, l'*Adoration des mages*, *Sainte Catherine*, *Saint Jean l'Evangéliste*, sont comparables aux plus belles planches d'Albert Dürer et de Marc-Antoine. La ligne en est puissante dans son exquise élégance, le modelé doux et souple, l'exécution d'une ampleur magistrale.

KRUG (Jean-Philippe), numismate et historien russe, d'origine allemande, né à Halle en 1764, mort à Saint-Pétersbourg en 1844. Il était secrétaire et lecteur du margrave de Schwedt lorsque, dans un voyage qu'il fit à Varsovie, en 1788, il fut mis en rapport avec la comtesse Orloff, et chargé par elle de faire l'éducation de son fils. En 1789, il se rendit avec son élève à Moscou, s'adonna d'abord à l'étude de la numismatique, puis à celle des origines de l'histoire de Russie, passa à Saint-Pétersbourg vers 1795, et devint, dix ans plus tard, bibliothécaire adjoint à l'Ermitage impérial. Son mérite lui valut d'être nommé, cette même année, membre adjoint à l'Académie de Saint-Pétersbourg, qui l'élut successivement membre extraordinaire (1807) et membre ordinaire (1815). De son côté, l'empereur Alexandre l'investit successivement des fonctions de conservateur en chef de la bibliothèque de l'Ermitage (1807) et de conseiller d'Etat (1819). Krug légua en mourant une belle collection de médailles russes à l'Académie dont il était membre. On lui doit un ouvrage *Sur les médailles russes;* un *Essai critique sur la chronologie byzantine dans ses rapports avec l'histoire ancienne de Russie* (1810); *Remarques relatives au rapport d'Ibn Fosslan sur la langue, la religion, les mœurs et les usages des Russes païens du* x^e *siècle; Idées sur la plus ancienne constitution et administration de l'Etat en Russie;* un mémoire *Sur l'analogie de la hiérarchie en Grèce et en Russie*, etc.

KRUG (Guillaume-Traugott), philosophe et littérateur allemand, né à Radis, près de Wittemberg, en 1770, mort à Leipzig en 1842. Après avoir été professeur adjoint à la Faculté de Wittemberg, il devint, en 1801, professeur de philosophie à l'université de Francfort-sur-l'Oder, se fit connaître, en 1803, par son grand ouvrage intitulé : *Philosophie fondamentale*, succéda, en 1805, à Kant comme professeur de logique et de métaphysique à Kœnigsberg, puis occupa, de 1809 à 1834, une chaire de philosophie à Leipzig.

Passionné pour la cause de la liberté, Krug prit les armes pour la délivrance de l'Allemagne en 1813, servit comme volontaire dans un régiment de chasseurs à cheval, assista au blocus de Mayence et devint chef d'escadron. L'année suivante, il déposa l'épée pour aller reprendre possession de sa chaire, et, par suite, il devint président du *Tugendbund*. En 1830, la Faculté de théologie de Leipzig lui décerna le titre honorifique de docteur; en 1831, la ville de Leipzig lui conféra le droit de bourgeoisie; enfin, en 1833, l'université de cette ville l'élut son représentant à la diète saxonne, où il fut un des plus énergiques défenseurs des idées libérales. Sur sa demande, il obtint sa retraite comme professeur en 1834; toutefois, il continua à donner des leçons particulières pendant quatre années encore. Comme philosophe, Krug adopta d'abord les idées de Kant; mais il y apporta bientôt d'importantes modifications. Son système philosophique, connu sous le nom de *synthétisme transcendantal*, est une conciliation entre l'idéalisme de Kant et les doctrines réalistes. « Considérant la philosophie, dit J. Tissot, comme la science de la légitimité originaire de l'esprit humain dans son activité universelle, ou comme la science de la forme primitive du moi dans tous ses rapports, il essaya, avant toutes choses, de trouver dans la conscience et dans son activité immédiate un fondement certain pour son système. Il tient un très-bon compte des faits et des aperçus du sens commun, et il appartient, par ce côté-là, à l'école expérimentale du XVIII^e siècle, qui est, après tout, celle du criticisme expérimental lui-même. Esprit observateur, judicieux, méthodique et clair, Krug avait en outre de la vivacité et de l'enjouement. Peu d'écrivains de son pays sont aussi français que lui dans leurs écrits. »

Parmi ses ouvrages, qui sont extrêmement nombreux, nous citerons les suivants : *Lettres sur la perfectibilité de la religion révélée* (Iéna, 1795); *Essai d'une encyclopédie systématique des sciences* (Wittemberg, 1796-1797, 2 vol.); *Essai d'une encyclopédie systématique des beaux-arts* (Leipzig, 1802); *Des rapports qui existent entre la philosophie critique et la culture morale, politique et religieuse de l'homme* (Iéna, 1798); *Aphorismes pour servir à la philosophie du droit* (Iéna, 1800); *Fragments de ma philosophie pratique* (Leipzig, 1800); *Philosophie du mariage* (Leipzig, 1800); *Lettres sur l'idéalisme moderne* (Leipzig, 1801); *Système de la philosophie théorique* (Kœnigsberg, 1806-1810, 3 vol.), son ouvrage capital; *Histoire de la philosophie de l'antiquité* (Leipzig, 1815); les *Princes et les peuples dans leurs exigences réciproques* (Leipzig, 1816); *Système de philosophie pratique* (Kœnigsberg, 1817-1819, 3 vol.); *Exposition historique du libéralisme des temps anciens et modernes* (Leipzig, 1823); *Essai d'une nouvelle théorie des sentiments* (Kœnigsberg, 1823), *De la restauration de l'Etat basée sur le droit* (Leipzig, 1824); le *Droit ecclésiastique d'après les principes de la raison et du christianisme* (Leipzig, 1826); *Manuel général des sciences philosophiques* (Leipzig, 1827-1834, 5 vol.); *Leçons de philosophie universelle* (1831); la *Politique des chrétiens et des juifs* (Leipzig, 1832), etc. Citons enfin de Krug un ouvrage fort curieux, intitulé : *Mes entretiens avec Mme de Krüdener* (1817, in-8°).

KRÜGER (M.-Pancrace), érudit allemand, né dans la basse Lusace en 1546, mort à Francfort-sur-l'Oder en 1614. Il commença par se faire connaître comme un chanteur distingué, puis devint professeur de langue et de poésie latine à Helmstædt, recteur à Lubeck (1580), et enfin professeur de grec à Francfort-sur-l'Oder. Pendant qu'il habitait Lubeck, il fut l'objet d'une accusation des plus singulières. Un jour, dans une noce, il soutint devant plusieurs personnes qu'il serait beaucoup plus simple de désigner les notes de la gamme par *a b c d e f g* que par *ut ré mi fa sol la si.* Pour cette inoffensive proposition, Kruger se vit dénoncé en chaire comme hérétique, exclu de la communion par le synode et privé de sa place.

KRÜGER (Wolfgang), biographe allemand, né à Harra, près de Lobenstein, en 1566, mort vers 1630. Il remplit plusieurs fonctions ecclésiastiques et publia les deux ouvrages suivants : *Onomasticon chronologicum virorum dignitate et virtute illustrium* (Leipzig, 1604, in-4°), et *Catalogue d'un millier d'empereurs, de rois, de comtes, de seigneurs et*

autres personnages célèbres, en allemand (Erfurth, 1622, in-4°).

KRÜGER (Théodore ou Thierry), graveur allemand, né à Hambourg vers 1575, mort à Rome en 1650. Il se rendit à Rome de fort bonne heure, et se distingua parmi les élèves de Villamena, dont il fut plus tard le collaborateur. Cet artiste avait un dessin correct et énergique, mais ses gravures manquent de charme et d'harmonie; il employait toujours le même procédé, quelle que fût la manière de l'artiste dont il interprétait l'œuvre. Parmi ses gravures, nous citerons : les *Quatre évangélistes;* la *Cène*, et la *Mort de saint Jean-Baptiste*, d'après Andréa del Sarto; *Jésus bénissant le petit saint Jean;* la *Fuite en Egypte;* un *Saint François;* la *Pompe funèbre de Sixte-Quint*, épreuve signée Villamena et Krüger (1591); dix-sept planches de la *Vie de saint Bruno*, etc.

KRÜGER (Georges), historien et jésuite bohême, né à Prague en 1608, mort en 1671. Il devint, en 1664, recteur du collége de Stradiez, en Moravie. Outre plusieurs ouvrages manuscrits, on a de lui ; *Sacri pulveres incliti regni Bohemiæ et nobilium ejus pertinentium Moraviæ et Silesiæ* (Prague, 1667, in-4°), livre dans lequel il raconte en style médiocre les événements historiques qui se sont passés en Bohême, en Moravie, en Silésie, non dans l'ordre chronologique, mais sous forme d'éphémérides, c'est-à-dire en les classant d'après le jour de l'année où ils ont eu lieu. Krüger ne composa que les huit premiers mois de son *Calendrier historique*, qui fut terminé par son ami Balbin.

KRÜGER (Théodore), graveur allemand, né en 1646, mort en 1716. On croit qu'il était fils du graveur Thierry Krüger. Tout ce qu'on sait de certain sur sa vie, c'est qu'il passa en Italie la plus grande partie de son existence. On cite parmi ses œuvres : la *Femme du Giorgione*, d'après ce maître; *Saint François en prière*, d'après Charles Maratte; *Portrait de Louis Adimari*, d'après Dandini; des planches du *Museum Florentinum*, de l'ouvrage de Scoti intitulé : *De Etruria regali*, etc.

KRÜGER (Théodore), érudit et théologien allemand, né à Stettin en 1694, mort en 1751. Il devint successivement pasteur et inspecteur des écoles dans sa vie natale, recteur du gymnase de Luckau (1721), et surintendant à Chemnitz (1735). Deux ans plus tard, l'université de Wittemberg lui conféra le titre de docteur en théologie. Outre un certain nombre d'opuscules sur des matières de théologie, il a publié plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Schediasma exhibens selectas observationes quæ faciunt ad illustrandam historiam censuræ ecclesiasticæ* (Wittemberg, 1719, in-4°); *Origines Lusaticæ* (Leipzig, 1721, in-4°); *De martyriis falsis* (Wittemberg, 1722, in-4°); *Prodromus annalium Lunaviensium* (Lubben, 1727); *De veterum christianorum disciplina arcani* (Wittemberg, 1729).

KRÜGER (Johann-Gottlob), médecin et naturaliste allemand, né à Halle en 1715, mort à Brunswick en 1759. Reçu docteur à Halle, en 1742, il fut nommé, l'année suivante, professeur de médecine dans cette ville, et fut appelé, en 1751, à Helmstædt, pour y professer la philosophie et la médecine. Krüger a beaucoup écrit. Ses principaux ouvrages sont : *De vi attractiva corporum* (Halle, 1737); *De sensatione* (Halle, 1742); *De theoriæ physicæ tubulorum capillarium ad corpus humanum applicatione* (Halle, 1742); *De diversitate corporum morborum et curationum secundum regiones Europæ* (1744); *Traité du café, du thé et du tabac* (1744); *Éléments d'un nouveau système de médecine* (1745); *Histoire de la terre dans les temps primitifs* (1746); *Psychologie expérimentale* (1756); *De inappetentia ex abusu spirituosorum* (Helmstædt, 1758, in-4°).

KRÜGER (André-Louis), graveur allemand, né à Potsdam en 1743, mort à Berlin vers 1805. Elève du peintre Rode, il débuta par quelques tableaux si faibles qu'il jugea devoir abandonner la peinture pour se consacrer entièrement à la gravure. Il partit alors pour l'Italie, où il exécuta une de ses meilleures planches, la *Suzanne*, d'après le Corrége, puis visita les principales galeries de l'Europe. Durant ce voyage, il grava le *Portrait de Rembrandt*, d'après le tableau original; la *Vieille femme* et la *Fileuse*, d'après Gérard Dow; *Marie-Madeleine*, d'après Van Dyck; *Moïse brisant les tables de la loi*, d'après Rembrandt.

Cet artiste n'a guère produit qu'une excellente gravure, la *Suzanne*, dont nous avons parlé. Le reste de son œuvre est très-inférieur à ce morceau. Il n'en fut pas moins nommé, en 1788, membre de l'Académie de Berlin, et regardé dans son pays comme un artiste hors ligne.

KRÜGER (Ephraïm-Gottlieb), graveur allemand, né Dresde en 1756, mort dans la même ville en 1834. Elève distingué de Camerata, il quitta l'atelier de ce maître pour aller se perfectionner en Italie. Parmi ses meilleures gravures, qui datent de cette époque, il faut citer la *Vierge et l'Enfant Jésus*, d'après Guido, et la *Vierge, l'Enfant Jésus et le petit saint Jean*, d'après Gimignano. Il se rendit ensuite à Paris, où il exécuta la *Chaste Susanne*, d'après Valentin, gravure qui eut un certain succès. En retournant dans son pays, il visita les musées de l'école flamande et grava le fameux *Roi de Bohême*, de Jordaens; le *Luther*, de Cranach; l'*Homme à la cornemuse*, de Wille; l'*Ariadne à Naxos*, de Kaufmann, etc.

De retour à Dresde, il devint, en 1804, membre de l'Académie de cette ville, à laquelle il fut attaché en qualité de professeur en 1815. Krüger a gravé de nombreuses planches pour les *Voyages* de Cook et de Radzewski, pour la *Bilderbibel* de Lossius, pour l'*Augusteum* de Becker, les *Œuvres* de Wieland, etc. Les œuvres de cet artiste sont très-estimées. Krüger reproduisait religieusement la peinture qu'il se proposait de traduire, sans oser jamais y apporter la moindre modification; aussi ses œuvres, savantes et consciencieuses, sont-elles d'une irréprochable fidélité.

KRÜGER (François), peintre allemand, né à Anhalt-Dessau en 1797, mort à Berlin en 1857. Grâce à la vivacité de son intelligence et à sa vocation artistique, il devint presque sans maître un habile dessinateur. Quelques remarquables croquis, représentant des chasses, des chevaux, etc., le signalèrent à l'attention de riches amateurs qui lui fournirent les moyens d'aller perfectionner son talent à Berlin, où il se fixa. Krüger commença à se faire connaître par des portraits au crayon d'une ressemblance parfaite et d'un dessin excellent; puis il s'adonna, avec non moins de succès, à la peinture à l'huile. Le premier tableau qu'il exposa, le *Régiment des cuirassiers prussiens passé en revue*, toile pleine de mouvement, de chaleur, bien dessinée et d'une bonne couleur, fit d'emblée la réputation de l'artiste et lui valut les faveurs de la cour. Il fut chargé d'exécuter les portraits de la famille royale de Prusse, puis ceux des princes de Hanovre, des Pays-Bas, devint, en 1825, peintre de la cour, professeur à l'Académie des beaux-arts, puis fut nommé membre de cette Académie. En 1855, Krüger envoya à l'Exposition universelle de Paris quatre tableaux, qui lui valurent une médaille de troisième classe. Outre ses nombreux portraits, cet artiste modeste et consciencieux a exécuté : l'*Empereur Nicolas à cheval avec sa suite;* le *Roi de Prusse à cheval avec sa suite;* le *Serment de fidélité prêté au roi Frédéric-Guillaume IV*, etc.

KRÜGER (Louis), graveur allemand. V. Krug.

KRUKOWIECKI (Jean, comte), général polonnais, né en 1770, mort à Varsovie en 1850. Son bouillant caractère lui fit avoir un grand nombre de duels, et sa bravoure lui valut un avancement rapide. Il servait comme général dans l'armée polonaise, sous les ordres du grand-duc Constantin, lorsque éclata, en 1830, l'insurrection de Varsovie. Il se décida en faveur de la cause nationale, essaya, mais sans succès, de se faire nommer généralissime, reçut le commandement d'une division, puis le titre de gouverneur général de Varsovie, qu'il mit promptement en état de défense, manifesta une grande animosité contre Strzynecki, et donna, après la bataille d'Ostrolenska, sa démission du poste de gouverneur, auquel il fut de nouveau appelé le 15 août 1831. Nommé, deux jours après, par la noblesse, président du gouvernement, il prit des mesures fort peu énergiques pour défendre Varsovie contre Paskiewitch, et, à la suite d'une conférence qu'il eut avec ce général, il fit acte de soumission. Le gouvernement russe l'envoya dans l'intérieur de la Russie, et lui permit, par la suite, de revenir en Pologne, où il vécut en simple particulier.

KRUMMACHER (Frédéric-Adolphe), prédicateur et théologien protestant, né à Tecklembourg (Westphalie) en 1768, mort à Brême en 1845. Après avoir achevé ses études à l'université de Duisbourg, il remplit les fonctions de recteur pendant quelques années; mais il penchait vers la carrière pastorale. En 1807, il fut nommé pasteur à Crefeld, puis à Ketwich, en Westphalie. Il ne tarda pas à se mettre au premier rang parmi les prédicateurs de l'époque, et dut à ses talents d'être appelé à Bernbourg et enfin à Brême. La réputation de Krummacher vient moins encore de ses talents de prédicateur que d'un génie poétique remarquable pour les paraboles. Il en composa un grand nombre. La plupart sont devenues très-populaires en Allemagne, et ont suscité de nombreux imitateurs. Les ouvrages que l'on doit à Krummacher sont les suivants : l'*Amour*, hymne (Wesel, 1801); *Paraboles* (Duisbourg, 1805); le *Livre des Fêtes, écrit pour le peuple* (Duisbourg, 1810); les *Enfants* (Duisbourg, 1806); *Johannes*, drame (Leipzig, 1815); *De l'esprit et de la forme de l'histoire évangélique au point de vue historique et catholique* (Leipzig, 1805); *Catéchisme biblique; Catéchisme de la doctrine chrétienne* (Essen, 1821); l'*Ecole populaire chrétienne et ses rapports avec l'Eglise* (Essen, 1823); la *Vie de saint Jean* (Essen, 1833). Ces ouvrages, écrits sous une forme simple et à la portée de toutes les intelligences, ont été réimprimés à diverses reprises. M. Alfred Maury constate, en ces termes, la portée des écrits de Krummacher. « Ses écrits ont exercé sur les classes ouvrières de l'Allemagne la plus bienfaisante influence, en y faisant pénétrer à la fois les sentiments d'amour du prochain, de patriotisme, de paix, et du culte du beau et du bien, sans lesquels il ne saurait y avoir de vraie religion. »

KRUMMACHER (Godefroy-Daniel), frère du précédent, théologien allemand, né à Tecklembourg en 1774, mort à Elberfeld en 1837. Il fit ses études à l'université de Duisbourg, et remplit successivement les fonctions pastorales à Baerl, en 1798, à Wulfrath, en 1801, et à Elberfeld, à partir de 1816. Chef du parti piétiste, il fut exposé à de vives attaques; il eut même à comparaître devant des juges, qui, d'ailleurs, le justifièrent pleinement des accusations dont il était l'objet. On a de lui : le *Passage des Israélites à travers le désert*, recueil de sermons (Elberfeld, 1850-1851, 3e édit.); *Sermonnaire domestique* (Menns, 1835); la *Manne quotidienne*, recueil de sermons (Elberfeld, 1860, 7e édit.).

KRUMMACHER (Frédéric-Guillaume), théologien allemand, fils de Frédéric-Adolphe, né à Duisbourg en 1796. Bien qu'il appartienne à la communauté des piétistes, qui, d'habitude, montrent une grande modération, il s'est fait remarquer par ses violentes attaques contre les théologiens rationalistes. Nommé, en 1843, pasteur de la commune réformée de New-York, il revint plus tard à Elberfeld, et devint, en 1847, pasteur à l'église de la Trinité, à Berlin, puis, en 1853, pasteur de la cour, à Potsdam. On a de Krummacher quelques ouvrages, entre autres : *Elie le Thisbite* (Elberfeld, 3 vol. in-8°); *Elisa* (1837-1841, 3 vol.); *Enseignements ecclésiastiques* (1846-1847, 2 vol.); *Sermons* (Berlin, 1851-1852, 2 vol.); la *Cloche du sabbat* (1851-1858, 12 vol.); *Salomon et la Sulamite* (1855, 7e édit.), etc.

KRUMMAN, ville des Etats autrichiens, dans la Bohême, cercle et à 20 kilom. S.-O. de Budweis, sur la Moldau; 5,500 hab. Beau château des princes de Schwarzenberg; maison d'éducation pour les enfants de militaires. Fabrique de papier. Aux environs, mines d'argent et houillères.

KRUMMENDYK (Albert), prélat et écrivain allemand, mort en 1489. Il fut appelé, en 1466, à occuper le siége épiscopal de Lubeck, et remplit, pour le roi de Danemark, plusieurs missions diplomatiques en France, en Angleterre et en Savoie. Il a écrit : *Chronicon episcoporum Oldenburgensium et Lubecensium*, que Meibomius a publié dans ses *Scriptores rerum germanicarum*.

KRUMPHOLZ (Jean-Baptiste), compositeur et harpiste allemand, né en Bohême vers 1743, mort à Paris en 1790. Attaché à la musique du prince Esterhazy, à Vienne, en 1766, il étudia la composition sous la direction de Haydn, et acquit rapidement une grande réputation en se faisant entendre dans les principales villes de l'Allemagne. S'étant rendu à Paris, il y obtint de grands succès comme harpiste et comme compositeur et devint bientôt le professeur à la mode. C'est alors que, frappé des imperfections de la harpe, il fit ajouter à cet instrument, par le facteur Nadermann, une pédale double (1787). Peu après, il inventa, avec Erard, un nouveau mécanisme, destiné à remplacer les crochets de la harpe par des fourchettes. Sur ces entrefaites, la femme de Krumpholz l'abandonna pour s'enfuir en Angleterre avec le pianiste Dussek. Désespéré, le malheureux artiste alla se jeter dans la Seine.

Parmi ses productions, remarquables par l'originalité et par une connaissance approfondie de l'harmonie, on cite six concertos pour harpe, des sonates pour le même instrument, et une symphonie pour harpe, deux violons, flûte, deux cors et basse.

KRUNITZ (Jean-Georges), écrivain allemand, né à Berlin en 1728, mort dans la même ville en 1796. Après avoir exercé pendant quelque temps la médecine à Francfort-sur-l'Oder, il retourna dans sa ville natale, où il se livra à des travaux d'érudition. On lui doit : un *Recueil* d'articles sur l'agriculture, l'économie domestique et les arts (Leipzig, 1761, 3 vol. in-8°); des traductions de l'*Histoire naturelle du Groenland*, par Egède (1763); des *Principes chimiques de l'agriculture*, par Wallerius (1764); mais son œuvre capitale est l'*Encyclopédie économico-technologique*, ouvrage immense qu'il commença à publier à Berlin en 1773, et qu'il conduisit jusqu'au 73e volume (1796), c'est-à-dire à la lettre L. Cet ouvrage a été continué par les frères Floerke, Korth, Hoffmann, et ne compte pas moins de 214 volumes.

KRUPP (Frédéric), célèbre fondeur prussien contemporain. A la mort de son père, il prit la direction d'une petite fabrique d'acier, créée par ce dernier à Essen, dans la Prusse rhénane, en 1827, et ne tarda pas à lui donner un développement prodigieux. C'est lui qui, le premier, grâce à des procédés nouveaux, a obtenu de l'acier fondu en grandes masses, et il est parvenu à couler des blocs de 4,000 quintaux (200,000 kilog.). M. Krupp fabrique des roues, des essieux de wagon, des bandes, des bielles, des tiges de piston, des ancres, des plaques courbes pour chaudière à vapeur et vaisseaux cuirassés, et enfin des canons d'acier fondu. Ce fut seulement en 1846 que cet industriel commença à s'occuper de la fabrication des canons, à laquelle il doit surtout sa célébrité. Il fit d'abord des bouches à feu de petit calibre, puis de plus grande dimension, enfin de dimension colossale, et reçut des commandes, non-seulement de la plupart des Etats de l'Europe, mais même du Japon. Le gouvernement prussien a tiré de l'immense usine d'Essen la plupart des canons dont il s'est servi pendant la guerre contre la France, notamment les énormes canons qu'on employa pour bombarder Paris (janvier 1871). En récompense de ses services, le roi de Prusse a conféré à M. Krupp le titre de conseiller intime de commerce et lui a offert des lettres de noblesse qu'il a refusé d'accepter. Cet éminent industriel a envoyé des produits de son usine à de nombreuses expositions allemandes et étrangères. A l'Exposition universelle de 1867, il exhiba un canon monstre, destiné au port de Kiel. Cette bouche à feu pesait 15,000 kilogrammes, coûtait 500,000 francs, et chaque coup tiré ne revenait pas à moins de 4,000 francs. En 1873, il a envoyé à l'Exposition de Vienne un canon dont les dimensions et le poids sont encore plus considérables. Le tube a 6m,70 de longueur, 1m,46 de diamètre, et pèse 38,000 kilogrammes. L'usine d'Essen comptait, en 1865, 9,000 ouvriers, dont le nombre s'est accru depuis. A cette époque, elle comprenait 75 machines à vapeur, consommant 12,000 quintaux de charbon par jour, 240 fourneaux de fusion, 40 marteaux-pilons, dont l'un pèse 1,000 quintaux, 300 machines fonctionnant dans les ateliers, etc. Cet établissement, qui couvre une surface de 700 arpents prussiens, est mis, au moyen de canaux, en communication avec le chemin de fer de Cologne et avec des mines de charbon et de minerai, situées à peu de distance.

KRUSE (Christian ou Karsten), historien allemand, né à Hidigswarden (grand-duché d'Oldenbourg) en 1753, mort en 1827. Après avoir été pendant quelque temps corecteur du gymnase d'Oldenbourg, il devint précepteur des fils du grand-duc, qu'il conduisit à l'université de Leipzig, s'y fit recevoir maître ès arts et, de retour à Oldenbourg, devint directeur général de tous les établissements d'instruction publique du duché, puis conseiller aulique. Après l'annexion de l'Oldenbourg à l'empire français, Kruse se fixa à Leipzig, où il obtint, en 1812, la chaire des sciences auxiliaires de l'histoire. Nous citerons de lui : *Du but de Socrate et de ses élèves* (Leipzig, 1785); *Instruction pratique pour l'orthographe allemande* (Brême, 1787); *Instruction pratique pour la langue allemande* (Oldenbourg, 1807); *De fide Livii recte æstimanda* (Leipzig, 1812). Mais son ouvrage capital est son *Atlas et tables pour donner un aperçu sur l'histoire de tous les Etats européens* (Leipzig, 1804-1812, 4 cahiers in-fol.; 6e édit., 1842). Ce travail, aussi exact qu'impartial, se compose de tableaux synoptiques, de tables généalogiques et de cartes. C'est par excellence, dit Parisot, un livre d'études; c'est un de ces manuels sans lesquels il est impossible de lire fructueusement l'histoire et dont l'usage jette un jour éclatant sur tous les faits.

KRUSE (Friedrich-Karl-Hermann), historien allemand, fils du précédent, né à Oldenbourg en 1790, mort en 1866. Il fit, à l'université de Leipzig, ses études de jurisprudence et de théologie. En 1821, il fut nommé professeur d'histoire à Halle et, en 1828, professeur d'histoire à Dorpat. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Budorgis* ou l'*Ancienne Silésie avant l'introduction du christianisme* (Dresde, 1819); *Archives d'histoire, de géographie ancienne et d'archéologie* (Breslau, 1821-1823); *Tabula Germaniæ imprimis secundum Tacitum et Ptolemæum* (Leipzig, 1823); *Antiquités germaniques* (Halle, 1824-1828); l'*Hellade* ou *Description géographique et archéologique de l'ancienne Grèce et de ses colonies* (Leipzig, 1825-1828); *Anastase le Varangien* (Revel, 1841); *Necrolivonica* (Dorpat, 1842); *Antiquités russes* (Dorpat, 1844-1845); *Histoire primitive des provinces de la Baltique* (Moscou, 1846); *Chronicon Nortmannorum* (Dorpat, 1850); *Calendrier universel biographique et historique* (1865). M. Kruse a publié, en outre, un grand nombre de mémoires et d'articles historiques dans le *Bulletin de l'Académie de Saint-Pétersbourg*, dans les *Mémoires de la Société de Copenhague, sur les antiquités du Nord*, et dans les *Dorpater Jahrbücher*.

KRUSE (Laurent), littérateur danois, né à Copenhague en 1778, mort à Paris en 1839. Lorsqu'il eut terminé ses études à Copenhague, il compléta son instruction par des voyages dans une partie de l'Europe, obtint, vers 1812, une chaire dans sa ville natale, qu'il quitta en 1820, passa plusieurs années à Hambourg, et alla enfin se fixer à Paris, où il termina son existence. Kruse était un écrivain très-laborieux et très-fécond. Il a laissé un nombre considérable d'ouvrages, des pièces de théâtre, des romans, des contes, des traductions en danois et en allemand de romans de Soulié, de Saintine, de Michel Masson, etc., et de très-nombreux articles littéraires dans divers recueils allemands et danois, notamment dans l'*Abeille*, journal qu'il publia à Hambourg, de 1824 à 1827. Nous citerons de lui : *Œuvres dramatiques* (Copenhague, 1818-1820, 4 vol.); *Essai d'esthétique* (Copenhague, 1801); *Contes* (Copenhague, 1815, 3 vol.); *Nouvelles* (Vienne, 1816); *Anteros* (Copenhague, 1818); les *Théâtres* (Copenhague, 1819-1824, 2 vol.); *Contes* (Aarau, 1822); *Sept ans* (Leipzig, 1824, 2 vol.); la *Maison mystérieuse* (Hambourg, 1825, 2 vol.); la *Gageure* (Mayence,

1825); la *Jeunesse du seigneur de Morbière* (Leipzig, 1825-1826, 3 vol.); *Histoires criminelles et autres récits romantiques* (Hambourg, 1827, 6 vol.); le *Nord et le Midi* (Leipzig, 1828); les *Absents* (Leipzig, 1830); *Maître et valet* (Stuttgard, 1832); *Romans et contes étrangers* (Hambourg, 1833); les *Jeunes et les vieux* (Hambourg, 1834), etc.

KRUSEMAN (Cornelis), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1797, mort en 1857. Il eut pour maîtres Ravelli, Hodges et Daiwaille. D'abord adonné à la peinture de genre, il adopta, après un long séjour en Italie, la peinture d'histoire. Kruseman se distingua par une grande fécondité, et acquit par ses travaux une fortune considérable. Mettant en pratique la théorie de l'éclectisme dans les arts, il s'attacha, dans ses œuvres, à joindre l'éclat du coloris à la beauté des formes; cette dernière qualité éclate surtout dans ses portraits de femme. Son œuvre la plus remarquable est la *Prédication de saint Jean-Baptiste*, toile de dimension colossale. Parmi les autres, il faut citer un *Bélisaire*, une *Madeleine* et surtout une *Mise au tombeau*, qui appartient aujourd'hui au roi de Hollande. On l'avait surnommé le **Kruseman italien** pour le distinguer de son cousin, Jean-Adam Kruseman.

KRUSEMAN (Jean-Adam), peintre hollandais, cousin du précédent, né à Harlem en 1804, mort à La Haye en 1862. Après avoir pris des leçons de Hodges et de Daiwaille, il se rendit à Bruxelles, où il étudia sous la direction de l'illustre Louis David et de Navez. Cet artiste s'est fait connaître par des tableaux d'histoire et de genre, et surtout par des portraits fort estimés. Pendant plusieurs années, il remplit les fonctions de sous-directeur de l'Académie d'Amsterdam, puis alla se fixer à Drierbergen. Kruseman faisait partie de plusieurs académies allemandes. Nous citerons, parmi ses tableaux les plus connus : *Elisée et la Sunamite*, la *Jeune fille au repos*, au musée de Harlem; la *Méridienne*, qui a paru à l'Exposition universelle de 1855.

KRUSENSTERN (Adam-Jean DE), navigateur russe, né à Haggud (Esthonie) en 1770, mort en 1846. Il fit son apprentissage de marin au service de l'Angleterre (1793-1799). Après plusieurs voyages aux Indes orientales, en Chine, au Japon, il fut mis, en 1803, par l'empereur de Russie, Alexandre, à la tête d'une expédition qui fait époque dans l'histoire de la marine russe. Il s'agissait de transporter, d'abord au Japon, Résanoff, ambassadeur envoyé dans ce pays pour établir des rélations plus intimes entre les deux empires, puis, ce premier but atteint, d'entreprendre un voyage de découvertes. Le 5 octobre 1803, Krusenstern, qui avait dû venir acheter deux navires en Angleterre, quitta Falmouth, après s'être approvisionné d'instruments, de cartes, de livres, de provisions et d'une foule d'autres objets nécessaires pour un aussi long voyage. Le 26 novembre, il traversa l'équateur, et là, après une décharge de onze fusils, les Russes de ses équipages portèrent un toast à la santé de l'empereur Alexandre, « sous le règne glorieux duquel le pavillon russe flottait pour la première fois dans l'hémisphère méridional. » Arrivé à Nangasaki, Krusenstern fut tout autrement accueilli qu'il ne l'avait espéré. On ne lui permit même pas de débarquer, et l'empereur du Japon lui fit dire qu'il n'acceptait pas les présents de l'empereur de Russie, et qu'il ne voulait même pas recevoir ses lettres. « Tel fut, dit Krusenstern, le résultat de cette ambassade qui avait fait naître de si grandes espérances. Non-seulement nous n'en retirâmes aucun avantage nouveau, mais nous perdîmes même ceux que nous possédions, à savoir, la permission écrite que Lanman avait obtenue pour un navire de faire chaque année un voyage à Nangasaki. » Après avoir quitté les îles du Japon, le capitaine Krusenstern traversa le canal de Corée, explora la mer du Japon, puis se dirigea vers le Kamtchatka, où l'ambassadeur Résanoff débarqua pour se rendre de là en Europe. Krusenstern, revenant sur sa route, explora l'embouchure de l'Amour, doubla le cap Patience. Mais de violents courants le prirent et le forcèrent de songer au retour, et il débarqua à Kronstadt le 7 août 1806. Ce voyage, le premier tenté sur une aussi grande échelle par la marine russe, eut pour résultat d'enrichir de plusieurs découvertes importantes, et surtout de rendre beaucoup plus sûre et plus parfaite la géographie du golfe de Tartarie, de l'archipel des Kouriles et des côtes du Japon et de Yeso. Les travaux de Krusenstern, réunis à ceux de Broughton et de La Pérouse, suffisent aujourd'hui pour nous donner une connaissance assez exacte et presque complète des côtes orientales de l'ancien monde. En 1809, Krusenstern fut appelé au commandement d'un vaisseau de 120 canons et reçut l'ordre de l'Aigle rouge (1810). Il commença alors à publier la relation de son *Voyage autour du monde* (Saint-Pétersbourg, 1810-1814, 3 vol. in-4°), dont il a été fait une traduction française par Eyriès en 1821 (2 vol. in-8°, avec atlas in-folio). En 1815, Krusenstern reçut la mission d'explorer le détroit de Behring pour y chercher un passage entre l'Amérique et Arkhangel par le N.-O. A la suite de ce voyage, il fut nommé vice-amiral et devint, en 1826, directeur de l'Ecole navale de Russie. En sus de l'ouvrage dont nous avons parlé, Krusenstern a laissé encore un *Vocabulaire des langues de quelques peuples de l'Asie orientale et de la côte nord de l'Amérique* (1813, in-4°); un *Recueil de mémoires hydrographiques pour servir d'analyse et d'explication à l'atlas de l'océan Pacifique* (1824-1837, 3 vol. in-4°, avec atlas in-folio), ouvrage fort estimé; une *Carte du monde* (1815), divers mémoires, une *Description du port de Plymouth*, etc. — Son fils, Paul DE KRUSENSTERN, s'est fait connaître par une expédition entreprise en 1843 le long de la Petchora. Il en a publié les résultats dans l'ouvrage intitulé : *Observations scientifiques sur un voyage dans le territoire de la Petchora* (Saint-Pétersbourg, 1843). — Le fils de ce dernier, qui porte également le prénom de Paul, a essayé en 1862 de remonter de la Petchora jusqu'à l'embouchure de l'Iénisséi, avec deux bâtiments frétés par le millionnaire russe Sidorow; mais arrêté par les glaces à l'entrée de la mer de Kara, ce ne fut qu'au prix de fatigues et de souffrances indicibles qu'il parvint à aborder, le 17 octobre de la même année, à Obdorsk, d'où il revint à Arkhangel.

KRUSENSTERNE s. f. (kru-zain-stèr-ne — de *Krusenstern*, navig. russe). Zooph. Genre de polypiers, dont l'espèce type habite les mers du Kamtchatka, et qu'on a réuni aux frondipores.

KRUSINSKI (Judas-Thadée), jésuite et écrivain polonais, né à Brzesc (Cujavie) en 1675, mort à Kaminiek en 1751. Il étudia les langues orientales, fut attaché aux missions de Perse, dont il devint procureur général en 1720, et fut nommé secrétaire et interprète par l'évêque d'Ispahan. Témoin de la chute de la dynastie des Sofis et de la conquête de la Perse par les Afghans (1722), le P. Krusinski écrivit en latin une intéressante relation des événements qui se passèrent sous ses yeux. Appelé peu après à Rome, il professa les langues orientales au collége de la Propagande, puis revint en Pologne en 1725, habita successivement Jaroslaw, Lemberg (1741), Brzesc et assista, en 1748, à la diète générale de Varsovie. Antérieurement à la publication de la relation originale de Krusinski, qui parut à Lemberg (1734, in-4°), le P. Ducerceau en avait donné une sorte de traduction française sous ce titre : *Histoire de la dernière révolution de Perse* (La Haye, 1728, 2 vol. in-12). Le P. Krusinski en avait fait lui-même une traduction en turc, qui fut imprimée à Constantinople (1729, in-4°), traduite en latin par J.-C. Clodius, et éditée sous le titre de *Chronicon peregrinantis* (Leipzig, 1731, in-4°). L'édition originale de Lemberg (1731) contient une relation de l'ambassade, en Perse, de Durry-Effendi, envoyé du sultan Ahmed III, et une dissertation *De legationibus polono-percisis*. Cette dernière relation a été traduite en français par M. de Fiennes à Constantinople, en 1745, et imprimée à Paris en 1810. Enfin, on doit à Krusinski : *Tragica vertentis belli persici historia* (Lemberg, 1740, in-4°), ouvrage instructif et curieux.

KRYNICKI (Jean), célèbre naturaliste polonais, né à Zwinogrodek (gouvernement de Kijeff) en 1797, mort à Gieorgiewsk en 1838. Reçu docteur ès sciences à Wilna, il alla compléter son instruction à Berlin et à Heidelberg, et fit ensuite de longs voyages, notamment sur les côtes de la mer Baltique. De retour dans sa patrie, il devint professeur d'agriculture à Wilna et obtint le grade de docteur en philosophie. De là, il passa à Charkoff, où il professa la minéralogie (1825) et la zoologie (1834). Il fut en correspondance avec les naturalistes les plus remarquables de son époque, et organisa, sur la demande du gouvernement, plusieurs expéditions scientifiques. Krynicki a composé un grand nombre d'ouvrages qui jouissent d'une autorité scientifique incontestable, et il a fait plusieurs découvertes dans le domaine des sciences naturelles. Il a écrit en polonais, en français, en latin et en russe. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Litteræ entomologicæ* (Moscou, 1829); *Enumeratio coleopterorum Russiæ meridionalis* (Moscou, 1833, in-8°); *Novæ species aut minus cognitæ e Chondri, Bulimi, Peristomæ Helicisque generibus, præcipue Russiæ meridionalis* (Moscou, 1834); *Recherches minéralogiques sur le granit* (1834, in-8°); *Helices in limitibus imperii Russici observatæ* (1836, in-8° avec des gravures); *Conchylia tam terrestria quam fluviatilia et e maribus adjacentibus imperii Russici indigena* (Moscou, 1837); *Observationes quædam de reptilibus indigenis* (Moscou, 1837); *Cours d'agriculture*, en russe et en polonais (1826); *Zoologie; Ornithologie russe*, etc.

KRYNITZKIA s. m. (kri-nitz-ki-a — de *Krynitzki*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de de la famille des borraginées, tribu des borragées.

KRYOLITHE s. f. (kri-o-li-te). Minér. V. CRYOLITHE.

KRYPTOPHANATE s. m. (kri-pto-fa-na-te). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide kryptophanique avec une base.

—**Encycl.** M. Thudicum a donné le nom de *kryptophanate* à une classe de sels inconnus jusqu'à lui, et qu'il a découverts dans l'urine humaine. Pour les isoler, il traite l'urine par un lait de chaux, concentre au bain-marie, neutralise la liqueur filtrée par l'acide acétique et évapore ensuite jusqu'à consistance sirupeuse. Ce sirop, étant additionné de quatre à cinq fois son volume d'alcool fort, fournit une masse floconneuse brune qui est constituée par du *kryptophanate* de calcium. On purifie celui-ci en le lavant à l'alcool, le redissolvant dans l'eau et le précipitant par l'alcool une seconde fois. On transforme ensuite ce sel de calcium en sel de plomb ou de cuivre en ajoutant de l'acétate de plomb ou de l'acétate de cuivre à la solution aqueuse concentrée, puis de l'alcool fort. Le *kryptophanate* métallique qui se précipite, décomposé par l'hydrogène sulfuré, fournit le sel d'hydrogène ou acide kryptophanique.

On peut aussi traiter directement l'urine fraîche par l'acétate de plomb (40 centimètres cubes d'une solution saturée à 9° pour 1 litre d'urine), filtrer, puis ajouter une nouvelle quantité d'acétate et de l'ammoniaque, après filtration; le premier précipité renferme surtout du sulfate et du phosphate de plomb. On recueille le second précipité, on le lave et on le décompose par un peu d'acide sulfurique dilué, après quoi on neutralise la liqueur filtrée par de la baryte et du carbonate de baryum; on filtre de nouveau et l'on traite la liqueur filtrée par l'alcool fort, qui y détermine la formation d'un précipité de *kryptophanate* de baryum tandis que l'urochrome reste en dissolution.

Le *kryptophanate* d'hydrogène ou acide kryptophanique libre s'obtient à l'état de masse gommeuse, transparente, peu colorée, soluble en toute proportion dans l'eau, moins soluble dans l'alcool. Sa saveur est acide. Il décompose les carbonates; il réduit les sels de cuivre en solution alcaline; mais l'oxydule ne se dépose que si sa solution est concentrée et chauffée au contact de l'air; il réduit l'azotate d'argent ammoniacal. L'iode forme, avec lui, un acide iodo-kryptophanique soluble; si l'on ajoute un peu de teinture d'iode à de l'urine, il se précipite d'abord de l'iode, comme par l'action de l'eau; mais cet iode disparaît de nouveau en formant ce produit de substitution. Le brome se comporte comme l'iode, et ce sont là deux réactions très-sensibles pour déceler la présence de l'acide kryptophanique, L'acide kryptophanique peut être envisagé comme un acide bibasique $C^{5}H^{9}AzO^{5}$, ou plutôt comme un acide tétrabasique $C^{10}H^{18}Az^{2}O^{10}$. Beaucoup de ses sels correspondent à un anhydride également tétrabasique dont la formule est $C^{10}H^{16}Az^{2}O^{9}$. Ce fait indiquerait que l'acide kryptophanique est hexatomique et tétrabasique, sans quoi la tétrabasicité de l'anhydride serait incompréhensible de tout point.

Les *kryptophanates* métalliques sont en général solubles dans l'eau, et insolubles dans l'alcool qui les précipite de leurs solutions aqueuses. Les sels alcalins font cependant exception à cette règle et ne sont pas précipités par l'alcool. Les solutions alcalines d'acide kryptophanique ont une fluorescence bleue; elles sont très-avides d'oxygène, qui les colore en brun. Les *kryptophanates* terreux donnent, avec l'azotate mercurique, un précipité blanc qui peut amener des erreurs dans le dosage de l'urée par la méthode de Liebig.

— *Kryptophanate de calcium*. L'acide kryptophanique, traité par le carbonate calcique à l'ébullition, donne un sel qui, isolé par l'alcool, renferme 3 atomes de calcium contre 2 molécules d'acide; l'acide carbonique décompose ce sel en produisant le *kryptophanate* neutre $C^{10}H^{14}Ca''^{2}Az^{2}O^{9}$, qui dérive de l'anhydride $C^{14}H^{16}Az^{2}O^{9}$, et non de l'acide normal.

— *Sels de baryum*. Thudicum en décrit trois auxquels il attribue les formules

$$C^{10}H^{14}Ba''^{2}Az^{2}O^{10} + H^{2}O,$$
$$(C^{10}H^{15}Az^{2}O^{10})^{2}Ba'''^{3},$$

et $C^{10}H^{14}Ba''Az^{2}O^{9}$. Ce dernier résulte de l'action de l'eau bouillante sur le premier.

— *Sels de plomb*. Le sel neutre

$$C^{12}H^{14}Pb''^{2}O^{10}$$

forme une masse floconneuse qui se précipite par l'addition de l'alcool à sa solution aqueuse; il existe aussi un sel basique insoluble

$$(C^{10}H^{14}Pb''^{2}Az^{2}O^{10})^{2}Pb''O.$$

— *Sels de cuivre*. Le sel de cuivre, qui se prépare par l'alcool, renferme

$$C^{10}H^{14}Cu''^{2}Az^{2}O^{10} + C^{2}H^{6}O.$$

Cet alcool de cristallisation se perd par la dessiccation. Distillé, le sel donne une huile brune qui contient du cyanhydrate d'ammoniaque.

— *Sels de cobalt*. Il en existe deux :

$$C^{10}H^{16}Co''Az^{2}O^{10} \text{ et } C^{10}H^{12}Co''^{2}Az^{2}O^{9};$$

le dernier, correspondant à l'anhydride, est soluble dans l'alcool, tandis que le premier, correspondant à l'acide normal, est insoluble dans ce liquide.

— *Sels d'argent*. Thudicum en décrit deux auxquels il attribue les formules

$$C^{10}H^{14}Ag^{4}Az^{2}O^{10} + 2H^{2}O$$

et $C^{10}H^{13}Ag^{3}Az^{2}O^{9}$.

KRYPTOPHANIQUE adj. (kri-pto-fa-ni-ke — du gr. *kruptos*, caché; *phainô*, j'apparais). Chim. Se dit d'un acide découvert dans l'urine humaine par Thudicum.

— **Encycl.** V. KRYPTOPHANATE.

KRYSTALLINE s. f. (kri-sta-li-ne — rad. *cristallin*). Anat. Matière albuminoïde renfermée dans le cristallin de l'œil, et que l'on considère généralement comme identique avec la globuline des globules du sang.

KRZESZOWICE, ville de l'empire d'Autriche, dans l'ancienne république et à 27 kilom. S.-O. de Cracovie; 3,000 hab. Sources ferrugineuses et sulfureuses. Exploitation de marbre, de pierre et de houille.

KRZOWITZ (Wenzel-Trnka DE), médecin bohême, né en 1739, mort en 1791. Il professa l'anatomie à l'université de Pesth et composa, entre autres ouvrages : *Historia leucorrhæ* (Vienne, 1781); *Historia febris hecticæ* (Vienne, 1783); *Historia ophthalmiæ* (Vienne, 1783); *Historia rachitidis* (Vienne, 1787); *Histoire du mal anglais* (Leipzig, 1789, in-8°); *Historia hæmorrhoidum* (Vienne, 1794-1795, 3 vol. in-8°). Ce dernier ouvrage fut publié après sa mort.

KRZYCKI (André), en latin **Cricius**, poëte et diplomate polonais, né à Krzyck en 1478, mort à Cracovie en 1537. Reçu docteur ès sciences et en philosophie à Cracovie, il alla continuer ses études à Paris et à Bologne, où il prit le grade de docteur en droit; en même temps, il cultivait la poésie, et comme il avait beaucoup de facilité, il lui arrivait fréquemment d'improviser des vers remarquables par leur verve satirique et spirituelle. De retour dans sa patrie, Krzycki parvint aux plus hautes charges. Orateur éloquent et tribun véhément, il dut surtout sa réputation à la finesse de son esprit et à sa verve mordante. Courtisan et favori de Sigismond Ier, roi de Pologne, il devint secrétaire du roi, chancelier du royaume, et exerça, à ce titre, une grande influence sur les affaires du pays. Il fut nommé évêque de Pnemys, de Plotyb, puis archevêque de Lnierno, et il rendit d'importants services à sa patrie en remplissant avec talent diverses missions politiques. Outre des relations de ses ambassades, on lui doit de nombreux ouvrages écrits en latin, et parmi lesquels nous nous bornerons à citer : *Poemata* (in-fol.); *Epithalamion Sigismundi I* (1518); *Encomia Lutheri* (1524); *Cantica sacra* (1535); *Regulæ pastorales* (1536); des discours, des poésies, etc. La bibliothèque de Pultusk possède un recueil de ses poésies complètes.

KRZYSZTANOWICZ (Stanislas), jurisconsulte polonais, né à Zubrzé, près de Lemberg, en 1577, mort en 1617. Il obtint la faveur de Sigismond III, roi de Pologne, qui le nomma son secrétaire intime; c'était un homme d'une intelligence supérieure, un orateur éloquent, un véritable érudit, possédant à fond les langues anciennes. Il fut chargé de la direction des écoles de Lemberg, entreprit ensuite de longs voyages à travers l'Europe occidentale, et, de retour dans sa patrie, il fit de sa maison le rendez-vous des savants et des lettrés. Ses principaux ouvrages sont : *Polonia seu brevis descriptio statuum regni Poloniæ* (Mayence, 1606, in-4°); dans cet ouvrage, qui a été traduit en allemand (Leipzig, 1697, in-8°), Krzysztanowicz étudie la Pologne au point de vue politique, et, sous ce rapport, son œuvre mérite au plus haut point l'attention; *Liber contra decretum Parlamenti anglici, latum adversus catholicos* (1606, in-4°); *Disputatio canonica de sponsalibus et matrimoniis* (Wurtzbourg, 1600, in-4°).

KRZYZANOWSKI (Adam), jurisconsulte polonais, né à Cracovie, mort en 1847. Il fut professeur de droit civil français, puis recteur de l'université de sa ville natale. L'éloquence dont il fit preuve, comme avocat et comme député à l'Assemblée nationale, lui valut une brillante réputation. Il a composé un grand nombre d'ouvrages remarquables et d'une grande érudition, parmi lesquels nous citerons : *Positiones ex universo jure* (Cracovie, 1804, in-4°); *Traité sur les différents emplois juridiques* (1829); *Sur l'indépendance et la responsabilité des juges* (1830); les *Réformes de la jurisprudence de Cracovie* (1843); *Traité sur le jury dans les affaires civiles* (1828), etc.

KSEI s. m. (kseï). Bot. Espèce de gui à baies rouges, qui croît au Japon, sur les arbres résineux.

KTÉNOSPERME s. m. (kté-no-spèr-me — du gr. *kteis*, *ktenos*, peigne; *sperma*, graine). Bot. Syn. de PECTOCARYE.

KTIMA, ville de l'île de Chypre (Turquie d'Asie). Cette ville, qui comptait jadis 30,000 habitants, et qui n'en a plus qu'environ 1,200, est aujourd'hui en partie ruinée. Elle est néanmoins la résidence du gouverneur du sangiac de Baffra et possède un beau palais épiscopal.

KTINORHYNQUE s. m. (kti-no-rain-ke — du gr. *kteis*, *ktenos*, peigne; *rugchos*, bec). Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes, formé aux dépens des canards, et ayant pour type le chipeau.

KUACER ou **KWASER**, nom d'un homme de la suite des dieux scandinaves, qui, d'après l'Edda, était si savant qu'il n'était point de questions auxquelles il ne pût répondre. Il parcourait le monde, enseignant la sagesse et les sciences, lorsque deux nains, Fiaiar et Galar, jaloux de ce savant personnage, le mirent à mort. Ils mêlèrent avec du miel le sang de Kuacer et composèrent ainsi un ai-

vin breuvage, ayant la propriété de donner l'inspiration poétique et l'éloquence à ceux qui en goûtaient. Craignant de ne pouvoir défendre eux-mêmes leur précieuse substance, ils la confièrent à la garde du géant Suttoung. Mais Odin résolut de s'en emparer, se fit aimer dans ce but par la fille du géant, but quelques gouttes du breuvage et eut, à partir de ce moment, le don de la poésie. D'après une autre tradition, il emporta le vase avec tout ce qu'il contenait, et en donna une partie à Braga, qui devint ainsi le dieu de la poésie. C'est par allusion à ce merveilleux breuvage qu'on désigne souvent, dans les sagas, la poésie sous le nom de *sang de Kuacer*.

KUAGEH ou **KHUAGEH** (Nassir ed-Din), écrivain persan, né à Khus, mort en 1274 de notre ère. Il s'établit à Maraga et reçut la direction supérieure des établissements d'instruction dans la province soumise aux Mongols. Egalement versé dans la connaissance de la philosophie, de l'astronomie, de la physique, de la géométrie, etc., Kuageh était à la fois un philosophe profond et un des savants les plus éminents de son époque. On a de lui un grand nombre d'ouvrages écrits dans un style élégant, et dont les principaux sont les suivants : *Logica solaris*, traité de logique dont il a donné un abrégé et qui a été l'objet de nombreux commentaires; *Demonstrationes entis necessarii*, traité de théologie; *Dissertatio de contingenti corporum existentia*, un *Traité de morale*, en persan, et de remarquables *Commentaires* sur les œuvres philosophiques d'Avicenne, sur les traités de mathématiques de Théodore et de Ménélas, sur les *Grammaticæ declarationes* du grammairien Ali ben Mohammed, etc.

KUBECQ DE KUBAU (Charles-Frédéric, baron DE), homme d'Etat autrichien, né à Iglau en 1780, mort en 1855. Après avoir rempli divers emplois, il fut attaché au ministère de la guerre pendant la campagne de 1809, puis il devint conseiller du gouvernement et rapporteur auprès de la chancellerie royale. Appelé, en 1814, au conseil d'Etat et chargé de l'organisation des nouvelles provinces que l'Autriche venait d'acquérir, il s'occupa surtout de celle du royaume lombard-vénitien et du Tyrol. Il fut ensuite adjoint, de 1815 à 1821, au comte Stadion, ministre des finances, devint conseiller d'Etat et de conférence, et reçut, en 1825, le titre de baron. Nommé, en 1839, président du directoire général des comptes, et, un an plus tard, de la chambre générale des finances, il essaya, sans y réussir, de faire disparaître les abus qui existaient dans l'administration des finances. A la suite des événements de 1848, il prit sa retraite; mais, dans l'automne de 1849, il fut chargé, avec Schœnhals, de représenter l'Autriche auprès de la commission intérimaire de la confédération. Nommé, en 1851, président du nouveau Reichsrath, il remplit ces fonctions jusqu'à sa mort. — Un de ses neveux, le baron Aloys Charles DE KUBECK DE KUBAU, né en 1819, entra dans la carrière diplomatique, devint secrétaire de légation à Londres, et fut ensuite ministre plénipotentiaire et envoyé présidial de l'Autriche près de la confédération germanique, depuis mai 1859 jusqu'à la dissolution de la confédération.

KUBIN (ALSO-), ville des Etats autrichiens (Hongrie), ch.-l. du comitat d'Arva, sur la rivière de ce nom, à 175 kilom. N. de Bude; 1,300 hab.

KUBRÈVITE s. m. (ku-brè-vi-te). Hist. relig. Membre d'un ordre monastique musulman, fondé au XIIIe siècle.

KUCHENBECKER (Jean-Philippe), historien allemand, né à Cassel en 1703, mort en 1746. Il fut archiviste et bibliothécaire de sa ville natale. On a de lui : *De illibata Hassarum religione* (Cassel, 1780); *Analecta Hassiaca* (Marbourg, 1728-1742); *Des charges héréditaires de la cour du landgrave de Hesse* (Marbourg, 1741).

KÜCHLIN ou **KÜCHLEIN** (Jean), théologien allemand, né à Wetterau (Hesse) en 1546, mort à Leyde en 1606. D'abord régent de l'école de Neustadt, il devint ensuite ministre de l'église de Tackenheim, passa en Hollande en 1576, et fut nommé pasteur à Amsterdam, où il demeura dix-huit ans. Devenu, en 1595, directeur du collége de Leyde, il y enseigna la théologie jusqu'à sa mort. Bayle assure que Gui Patin l'a loué un peu trop en le nommant un des plus savants hommes de son siècle. Ses œuvres ont été recueillies à Genève (1613, 1 vol. in-4°).

KUCHEN (Frédéric-Guillaume), compositeur allemand, né à Bleckede (Bohême) en 1810. Des morceaux de musique militaire, qu'il composa vers dix-huit ans, lui valurent la protection du grand-duc de Mecklembourg-Schwerin et le firent charger de l'éducation musicale des enfants de ce prince. Quelque temps après, il se rendit à Berlin, y prit des leçons de Rombach et fit représenter avec beaucoup de succès un opéra, la *Fuite en Suisse*. De Berlin, Kucken passa à Hanovre, qu'il quitta pour se rendre à Vienne (1838). Dans cette ville, il composa plusieurs romances qui firent son nom populaire. S'étant rendu à Paris en 1843, il y resta trois ans, reçut les conseils d'Halévy et fut vivement patronné par son ami Henri Heine, dont il avait popularisé en Allemagne, par sa musique, quelques admirables morceaux poétiques. Un opéra en trois actes, le *Prétendant*, représenté en 1847 à Stuttgard et plus tard dans les grandes villes d'Allemagne avec un éclatant succès, attira sur lui l'attention générale. En 1848, il remporta tous les premiers prix dans des fêtes philharmoniques qui eurent lieu en Allemagne et obtint, en 1852, trois prix à une fête musicale qui eut lieu à Anvers. L'année précédente, il avait passé, avec un éditeur anglais, un traité par lequel il s'engageait à lui fournir chaque année huit morceaux, moyennant une rente de 5,000 fr.

En 1858, Kucken succéda à Lindpaintner, en qualité de maître de chapelle à la cour de Stuttgard, poste qu'il a occupé jusqu'en 1861. Il vit aujourd'hui, sans emploi, à Schwerin. Ce compositeur doit surtout sa réputation à ses charmants lieders, qui jouissent dans toute l'Allemagne d'une réputation bien méritée. Ses mélodies, sveltes et fraîches, se distinguent par une allure pimpante et par un rhythme entraînant qui les grave immédiatement dans la mémoire. Quelques-unes de ces alertes chansons, dont le nombre dépasse cent vingt, se trouvent dans le recueil *Échos de l'Allemagne*, édité par Flaxland, à Paris. On lui doit aussi des *sonates* pour piano et violon.

KUCRKOWSKI, officier prussien au service de la Turquie, né vers le commencement de ce siècle. Il était officier d'artillerie lorsqu'il entra, en 1838, au service de l'empire ottoman, et fut chargé de réorganiser l'artillerie de ce pays d'après le système adopté dans les Etats de l'Europe occidentale. Il se mit à l'œuvre, créa de toutes pièces une artillerie de campagne, qui faisait complétement défaut, et, grâce à d'importantes améliorations, il mit la fonderie de Tophané en état de fournir les bouches à feu nécessaires. En même temps, cet officier distingué créa un atelier pour la construction des affûts et des trains, et forma un corps d'excellents canonniers, avec l'aide de quatre sous-officiers, ses compatriotes. Il a reçu le titre de bey et pris le nom de **Mukblis-Bey**, sous lequel il est aujourd'hui connu.

KUCUI-LACKO s. m. (kou-koui-la-ko). Mamm. Nom indien de l'orang-outang.

KUCZBORSKI (Valentin), théologien et écrivain polonais, né à Kuczbork (gouvernement de Plotzk) en 1525, mort en 1572. Docteur en théologie et en philosophie à dix-huit ans, il alla compléter son instruction à Rome, où il acquit une connaissance profonde des langues anciennes et orientales, de la littérature sacrée, et où il entra dans les ordres. De retour en Pologne, il se signala par sa rare érudition, par son éloquence comme prédicateur, et devint chanoine de Cracovie, puis, enfin, secrétaire du roi Sigismond-Auguste, qui le chargea de la correspondance avec l'étranger. On a de lui un nombre considérable d'ouvrages, remarquables par l'élégance et la pureté du style. Les principaux sont : *Traité sur Jérémie* (1574); *Traité sur la confédération* (1569, in-fol.); *Concilium Tridentinum sub Pio papa quarto, anno* 1562 *celebratum; Vitæ summorum pontificum* (1569); *Regulæ tredecim de morum et vitæ clericorum reformatione* (1573), etc.

KUEHN (Charles-Dieudonné), médecin allemand. V. KUHN.

KUÉI, célèbre musicien chinois, mort vers 2275 av. notre ère. L'empereur Chun le nomma surintendant de la musique de l'empire. Kuéi était un compositeur tellement remarquable, que Confucius, au dire de ses biographes, ayant entendu un morceau de sa musique, il ne lui fut plus possible pendant trois mois de penser à autre chose. Les fonctions que remplissait Kuéi avaient une grande importance dans un temps et dans un pays où la musique passait pour avoir une grande vertu civilisatrice et, par conséquent, une grande importance politique et sociale. « Voulez-vous être instruit, écrivait Confucius, étudiez avec soin la musique; la musique est l'expression et l'image de l'union de la terre avec le ciel. »

KUÈME s. f. (kuè-me). Bot. Genre d'agarics à surface supérieure feuilletée.

KUEN (Michel), prélat et savant allemand, né à Weissenborn (Autriche) en 1709, mort en 1765. Il entra, en 1728, dans l'ordre des chanoines de Saint-Augustin, puis devint abbé du monastère de Wengen, à Ulm, en 1734, abbé de Latran, conseiller et chapelain perpétuel de l'empereur. Ses principaux ouvrages sont : *Collectio scriptorum rerum historico-monastico-ecclesiasticarum variorum religiosorum ordinum* (Ulm, 1756-1766, 6 vol. in-fol.); *Joannes de Canabaco. ex comitibus de Canabac, qui vulgo venditur pro autore quatuor librorum de Imitatione Christi* (Ulm, 1760, in-8°), où il combat l'opinion qui attribue l'*Imitation* à Gersen; *Lucifer Wittembergerensis* ou *Vie de Catherine de Bore* (Landsberg, 1749, in-8°), etc.

KUERELLE s. f. (kû-rè-le). Minér. Grès schisteux, mêlé à la houille dans les mines d'Anzin.

KUFEN s. m. (ku-fèn). Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, en Prusse, équivalant à 400 quarts.

KUFFERATH (Hubert-Ferdinand), pianiste et compositeur allemand, né à Mulheim en 1818. Il étudia, dès son enfance, le piano et le violon, et compléta son instruction musicale à Cologne, sous la direction d'Hartman. En 1839, au festival de Dusseldorf, Mendelssohn, ayant entendu Kufferath jouer du piano l'engagea à se livrer exclusivement à l'étude de cet instrument. L'artiste suivit ce maître à Leipzig, et, pendant deux ans et demi, travailla la composition sous sa haute direction. Après quelques excursions artistiques, M. Kufferath s'est fixé à Bruxelles, en qualité de professeur, et réside encore actuellement en cette ville. On a publié de lui une symphonie et une ouverture à grand orchestre, grand nombre de morceaux de piano, un trio, un quatuor et des lieders pour chant.

KUFFNER (Joseph), compositeur allemand, né à Wurtzbourg en 1776, mort dans la même ville en 1856. Il suivait, dans sa ville natale, un cours de philosophie, lorsqu'il sentit naître en lui la vocation musicale. Quelque temps après, il débuta comme surnuméraire à la chapelle de l'évêque de Wurtzbourg, donna ensuite des leçons pour vivre, apprit la composition sous la direction de Frœhlich, et publia quelques petites pièces pour guitare, flûte et alto, qui eurent du succès.

En 1801, Kuffner contracta un mariage avantageux, qui le préserva pour toujours du besoin. Etant devenu, en 1802, chef de musique d'un régiment bavarois, il écrivit de nombreux morceaux de musique militaire, qui furent recherchés par toutes les sociétés d'harmonie d'Allemagne et de Belgique. Quelques années plus tard, Kuffner devint directeur de la musique particulière du duc de Wurtzbourg, et occupa ce poste jusqu'en 1814. A partir de ce moment, Kuffner se mit à produire sans relâche. La rapidité avec laquelle il composait l'empêcha de donner des morceaux achevés; aussi, des trois cents compositions qu'il fit paraître, et dont quelques-unes ont de la verve et de l'éclat, aucune n'est regardée comme un chef-d'œuvre.

Les plus importants de ses travaux consistent en sept symphonies, dix ouvertures, vingt cahiers de pièces d'harmonie, soixante cahiers de musique militaire, six quatuors, cinq trios et trois quintettes.

KUFSTEIN ou **KUEFSTEIN**, ville et forteresse d'Autriche (Tyrol), ch.-l. de cercle, à 75 kilom. N.-E. d'Inspruck, près de la frontière bavaroise et sur le chemin de fer d'Inspruck à Munich; 1,400 hab. Elle est entourée de murs, de tours et d'un fossé profond, qui peut être rapidement rempli d'eau. A une très-faible distance au-dessous de la ville, s'élève, sur un rocher escarpé, la forteresse de *Gerolsdeck* ou de *Josephsburg*, qui, en partie creusée dans le roc vif, n'est accessible que d'un côté et est devenue célèbre comme prison d'Etat autrichienne. Elle fut prise, en 1367, par les Bavarois, auxquels l'empereur Maximilien l'enleva en 1504. Elle revint, en 1703, à la Bavière, qui l'abandonna après la bataille d'Hochstædt. En 1805, elle lui fut de nouveau attribuée avec le Tyrol et redevint, en 1814, la propriété de l'Autriche.

KÜGELGEN (Gérard DE), peintre allemand, né à Bacharach en 1772, assassiné près de Dresde en 1820. Après avoir reçu pendant deux ans les leçons de Fegel, il fit, en 1791, aux frais de l'électeur de Cologne, le voyage d'Italie, passa quatre ans à Rome, puis se rendit à Munich et à Riga, où il laissa un grand nombre de portraits (1795). Etant passé à Saint-Pétersbourg en 1798, il fut chargé de décorer divers palais, et exécuta plusieurs portraits de membres de la famille impériale. En 1805, Kügelgen revint à Dresde, où l'Académie des beaux-arts lui ouvrit ses portes et le nomma professeur (1805). Quinze ans plus tard, il fut assassiné au retour d'une promenade aux portes de Dresde. Les tableaux de Kügelgen se distinguent, en général, par une composition heureuse et par un chaud coloris. Les plus remarquables sont : l'*Enfant prodigue*; la *Madone à l'enfant*; le *Christ entre saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Evangéliste*. Il faut ajouter à cette liste plusieurs portraits en pied, exécutés avec soin, et remarquables malgré une certaine brutalité de ton.

KÜGELGEN (Charles-Ferdinand DE), peintre allemand, frère jumeau du précédent, né à Bacharach en 1772, mort en 1832. Lorsqu'il eut achevé ses études, il entra comme employé au ministère des affaires étrangères à Vienne; mais, poussé par ses dispositions artistiques, il abandonna bientôt la carrière administrative, étudia la peinture, sous la direction de Zick, à Coblentz, qu'il quitta pour entrer dans l'atelier de Fegel, à Wurtzbourg. Grâce à la protection de l'électeur de Cologne, Charles-Ferdinand put aller compléter ses études à Rome, avec son frère Gérard, et resta dans cette ville jusqu'en 1798. Il se rendit, à cette époque, à Saint-Pétersbourg, où l'empereur de Russie le nomma peintre de la cour et le chargea, de 1804 à 1806, de dessiner les sites les plus remarquables de la Crimée. Après avoir exécuté, d'après ses croquis pris dans ce voyage, un grand nombre de tableaux et d'aquarelles, Kügelgen se rendit, par ordre de l'empereur Alexandre, en Finlande, et reproduisit sur la toile les sites les plus remarquables de cette contrée. En 1827, il alla se fixer à Reval, où il termina sa vie. Cet artiste s'était entièrement adonné au paysage, qu'il traitait avec beaucoup de talent. Il a laissé environ cent soixante-dix tableaux, près de trois cents aquarelles et dessins, et des lithographies. On lui doit, en outre, un *Voyage pittoresque en Crimée* (Saint-Pétersbourg, 1832).

KUGLER (François-Théodore), archéologue et littérateur allemand, né à Stettin en 1808, mort en 1858. Il s'adonna successivement à l'étude de la musique, de la peinture, de la poésie, se rendit, en 1826, à Berlin, où il continua à s'occuper de beaux-arts, mais où il suivit en même temps des leçons d'érudits et de philosophes tels que Bœckl, Hegel, Hagen, Bernhardy, et acquit ainsi des connaissances très-variées et très-étendues. Après avoir pris, en 1831, le diplôme de docteur en philosophie, il s'occupa d'une façon toute particulière d'histoire de l'art et d'archéologie. En 1833, il fit, à l'université de Berlin, sur les principaux monuments artistiques de tous les temps, des leçons qui eurent beaucoup de succès, et qui lui valurent d'être nommé, en 1835, professeur à l'Académie des beaux-arts. Peu après, il partit pour l'Italie, parcourut, en 1843, la France et la Belgique, et devint, en 1849, membre de l'Académie de Berlin. Chargé, cette même année, de présenter un plan de réorganisation des beaux-arts et des théâtres, il écrivit, à ce sujet, un rapport plein d'idées ingénieuses et neuves que, néanmoins, il ne parvint pas à voir mettre en pratique. A partir de ce moment jusqu'à la fin de sa vie, Kugler s'occupa, avec une nouvelle ardeur, de peinture, de composition musicale et de la rédaction d'ouvrages fort estimés, qui ont contribué à provoquer en Prusse la naissance d'un art national. Nous citerons, parmi ses écrits fort nombreux : *Monuments des arts plastiques du moyen âge dans les Etats prussiens* (Berlin, 1830, in-fol.); *Monuments architectoniques dans la marche de Brandebourg* (Berlin, 1837); *Sur la polychromie dans l'architecture et dans la sculpture grecque* (Berlin, 1835); *Manuel de l'histoire de la peinture, depuis Constantin jusqu'aux temps modernes* (Berlin, 1837-1847, 2 vol. in-8°); *Description des trésors de l'art conservés à Berlin et à Potsdam* (Berlin, 1838, 2 vol.); *Histoire de Frédéric le Grand* (Leipzig, 1840); *Poésies* (Stuttgard, 1840); *Manuel de l'histoire de l'art* (Stuttgard, 1841), ouvrage fort estimé; *Sur les établissements destinés, en France et en Belgique, à la culture des arts* (Berlin, 1846); *Sur l'art, comme objet de mesures gouvernementales* (Berlin, 1847); *Œuvres littéraires* (Stuttgard, 1852, 6 vol.); *Opuscules sur l'histoire de l'art* (Berlin, 1853); *Histoire de l'architecture* (Stuttgard, 1856), etc. On a de lui, enfin, un grand nombre d'articles insérés dans divers recueils.

KUH (Ephraïm-Moïse), poëte allemand, né à Breslau en 1731, mort en 1790. Issu d'une famille juive et destiné à la carrière commerciale, il devint commis chez un de ses oncles, à Berlin, où il entra en relation avec Mendelssohn, Ramber, Lessing, qui lui inspirèrent le goût des belles-lettres et de la poésie. Sa bonté excessive et son amour des livres, qui tournait à la monomanie, l'amenèrent, au bout de peu d'années, à ne posséder presque plus rien de sa fortune. Il quitta alors Berlin, parcourut la Hollande, la France, l'Italie, la Suisse et l'Allemagne, et fut enfin réduit à une telle misère, que sa famille dut venir à son aide. Aigri par la mauvaise fortune, il tomba dans une mélancolie profonde, qui aboutit à une démence complète. Il en guérit cependant au bout de six années; mais il n'était pas au bout de ses infortunes. En 1785, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie, perdit l'usage de la parole, et traîna encore pendant cinq ans sa triste existence. Ses meilleures poésies, composées pendant les moments lucides que lui laissait sa folie, consistent en épigrammes, en fables et chansons. Quelques-unes de ses pièces sont d'une rare beauté. Après sa mort, Hirschel et Kausch réunirent et publièrent les compositions de l'infortuné poëte, sous le titre d'*Œuvres posthumes d'Ephraïm Kuh* (Zurich, 1792, 2 vol.).

KUHL (Henri), naturaliste allemand, né à Hanau en 1797, mort à Java en 1821. D'abord conservateur du musée de Hanau (1803), puis professeur à l'université de Groningue (1820), il quitta presque aussitôt cette dernière ville, visita Paris et les principales cités du continent, puis alla explorer avec Van Hasselt les possessions hollandaises des Indes orientales. Arrivé à Java, si riche en productions naturelles, il y recueillit un grand nombre d'animaux, de plantes, de minéraux, fit d'intéressantes observations qu'il envoya en Hollande, tomba malade par suite de l'insalubrité du climat et mourut à peine âgé de vingt-quatre ans. On a de lui : *Mémoire sur les chauves-souris; Buffonii et Daubentonii figurarum avium collatarum nomina systematica* (Groningue, in-4°); *Anatomie comparée; Monographie des singes*, et un recueil de *Lettres* intéressantes, publiées par Temminck.

KUHLAU (Frédéric-Daniel-Rodolphe), compositeur allemand, né à Œlzen (Hanovre) en 1787, mort en 1832. Il étudia la musique à Brunswick, puis à Hombourg, qu'il dut quitter pour échapper à la conscription. S'étant réfugié à Copenhague (1810), Kuhlau entreprit de régénérer la musique théâtrale dans ce pays. Il commença par composer les intermèdes d'un drame, la *Montagne des brigands* (1814), dans lesquels il intercala des chants populaires danois. L'ouvrage obtint un succès

d'enthousiasme, et Kuhlau, bien qu'Allemand de naissance, fut aussitôt proclamé le grand compositeur danois. La *Harpe enchantée* (1817), puis *Elisa* (1819), opéras qu'il écrivit dans le même système, lui valurent, en 1826, le titre de compositeur de la cour. Désormais fixé à Copenhague, Kuhlau écrivit d'autres partitions, qui fondèrent définitivement l'opéra national en Danemark. La réputation de Kuhlau, comme compositeur dramatique, n'a pas dépassé le Danemark. En Allemagne et en France, il n'est connu que par ses morceaux pour flûte et piano, dont le nombre atteint un chiffre assez considérable. Outre les opéras précités, nous mentionnerons : *Lulu* (1824); *Shakspeare* (1826); *Hugo et Adélaïde* (1827); la *Montagne des Elses* (1828).

KUHLIE s. f. (ku-lî — de *Kuhl*, sav. allem.). Bot. Genre d'arbres de la famille des bixacées, tribu des prockiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à la Nouvelle-Grenade.

KUHLMANN (Quirinus), visionnaire allemand, né à Breslau en 1651, brûlé vif à Moscou en 1689. Il étonna ses maîtres par la précocité de son intelligence. Malheureusement, à l'âge de dix-huit ans, il fit une maladie qui dérangea son cerveau. Pendant sa convalescence, il eut des hallucinations. Sa raison dormait tandis que son imagination prenait son vol. Une première fois, Kuhlmann vit le diable, entouré de tous ses compagnons; un peu après, Dieu lui apparut, escorté par Jésus-Christ et les anges. Kuhlmann perdit le goût de l'étude; les méthodes ordinaires d'instruction étaient devenues répulsives à son intelligence. Il prétendit avoir trouvé le moyen de tout savoir. Mais ses prétentions ne rencontrant guère que des incrédules, il quitta son pays, avec le dessein de parcourir l'Allemagne et la Hollande. Arrivé à Leyde, il lut des ouvrages de Jacques Boehm. Cette lecture, dit Bayle, fut de l'huile jetée sur le feu. Il devint un adepte enthousiaste de Boehm, et essaya d'entrer en relation avec un autre visionnaire, Jean Rothe. Kuhlmann lui écrivit et lui dédia un ouvrage, en l'appelant homme de Dieu, véritable fils de Zacharie, etc. On assure qu'il voulut se lier avec Antoinette Bourignon, mais il n'y réussit pas, à cause de l'inviolable chasteté de la célèbre mystique. Quoi qu'il en soit, il quitta la Hollande au commencement de l'année 1675. On croit qu'il erra ensuite en Angleterre, en France et en Russie. Un fait incontestable, c'est qu'il fut brûlé à Moscou. Son dessein, en allant dans ce pays, était d'y établir ce qu'il appelait le véritable royaume de Dieu. Ce royaume n'était pas du goût de Pierre I[er], qui envoya le malheureux visionnaire au bûcher, avec son compagnon Conrad Nordermann. Kuhlmann s'était marié, remarié, et avait eu des maîtresses en quantité. Bien mieux, le Saint-Esprit lui avait souvent inspiré certaines demandes menaçantes. Quand il avait besoin d'argent, il s'adressait aux riches et les menaçait des peines les plus terribles dans l'autre monde, s'ils refusaient de délier les cordons de leur bourse. On possède les lettres où le Saint-Esprit tient ce singulier langage.

On a de lui les ouvrages suivants : le *Nouvellement inspiré Boehm* (Leyde, 1674, in-8°), livre où il voue à la malédiction quiconque ne croit pas aux prédictions de Boehm; *Prodromus quinquennii mirabilis* (Leyde, 1674, in-8°); *De sapientia infusa Adamea Salomoneaque* (Lubeck, 1675); *Epistolæ theosophicæ Leidenses* (Leyde, 1674, in-8°); *Epistolarum Londinensium catholica ad Wicklefio-Waldenses, Hussitas, Zwinglianos, Lutheranos, Calvinianos* (Rotterdam, 1674, in-12).

KUHLMANN (Charles-Frédéric), chimiste et industriel français, né à Colmar le 22 mai 1803. Il fit de bonnes études au lycée et à la Faculté de Strasbourg, puis se tourna vers la chimie, et s'exerça longtemps dans le laboratoire de Vauquelin, à Paris. Possesseur d'une grande fortune, il obtint l'autorisation d'ouvrir et de fonder à Lille, en 1823, une chaire de chimie appliquée aux arts et à l'industrie. Il y professa jusqu'en 1854, époque de la création de la Faculté des sciences de Lille. En se retirant devant l'enseignement officiel, M. Kuhlmann reçut la croix d'officier de la Légion d'honneur. Depuis, il poursuivit ses expériences, qui, de temps en temps, sont signalées par d'utiles découvertes, tout en se livrant, non sans d'honorables profits, à l'exploitation des nombreux établissements industriels qu'ils possède dans le Nord. Il est directeur de la monnaie de Lille et membre du conseil général du Nord.

M. Kuhlmann a écrit de nombreux mémoires qui sont disséminés dans un grand nombre de publications scientifiques, telles que les *Annales de physique et de chimie*; les *Mémoires* et les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*; les *Mémoires de la Société des sciences de Lille*, etc. L'objet de ces travaux est presque constamment renfermé dans les applications de la chimie : ils traitent des engrais; de l'application des silicates alcalins solubles au durcissement des pierres calcaires poreuses, à la peinture et à l'impression ; de la fabrication de l'acide sulfurique; de la fabrication des sucres, etc., etc. On doit encore à M. Kuhlmann de belles recherches sur la force cristallogénique (1864-1865); il a pu obtenir des tableaux alcalins à dessins variés, et est parvenu à les reproduire par la photographie.

KÜHMSTEDT (Frédéric), compositeur allemand, né à Oldisleben en 1809, mort à Eisenach en 1858. Son père l'envoya étudier la théologie à Frankenhausen, puis à Weimar; mais, poussé par un irrésistible goût pour la musique, il abandonna ses études malgré sa famille, et se rendit à Darmstadt auprès du célèbre organiste Rinck, dont il implora les conseils. Trois années de leçons assidues firent de lui un musicien consommé et un habile organiste. Il allait entreprendre un voyage artistique en Allemagne, quand une paralysie subite de la main droite le mit dans l'impossibilité de faire entendre ses œuvres sur aucun instrument. Après avoir végété quelque temps à Weimar, en donnant des leçons de piano, il fut nommé maître de chapelle à Eisenach avec des appointements qui lui procuraient à peine le pain nécessaire. Étant parvenu à écrire de la main gauche, il s'adonna à la composition. Bientôt la vogue s'attacha à ses productions lyriques et didactiques, les élèves affluèrent, son nom se répandit en Allemagne, et, dans les dernières années de son existence, le bien-être remplaça une détresse noblement et courageusement supportée.

Les principales œuvres de cet artiste sont : la *Reine des serpents*, opéra; la *Résurrection du Christ* et le *Triomphe des choses divines*, oratorios; une messe solennelle à quatre voix et à orchestre; deux ballades avec chœur et orchestre; une introduction à l'étude des œuvres de Bach; *Fantaisie héroïque* pour orgue; l'*Art de préluder sur l'orgue*, et, enfin, un *Traité d'harmonie*.

KUHN (Joachim), philologue allemand, né à Greifswald en 1647, mort en 1697. Il devint recteur du collége d'Œttingen (1669), professeur de grec au collége de Strasbourg (1676), puis occupa avec distinction une chaire de grec et d'hébreu à l'Académie de cette dernière ville. On a de lui quelques ouvrages pleins d'une solide érudition, notamment : *Animadversiones in Pollucem* (Strasbourg, 1675); une édition de *Diogenes Laertius de vitis philosophorum* (Amsterd., 1692, 2 vol. in-4°), avec d'excellents commentaires; *De lotionibus* et *balnæis Græcorum* (Strasbourg, 1695); *Quæstiones philosophicæ ex sacris Veteris et Novi Testamenti scriptoribus* (Strasbourg, 1698, in-4°).

KUHN (Jean-Gaspard), théologien et prédicateur protestant français, né à Saarbruck, mort à Strasbourg en 1720. Après avoir visité les principales universités de l'Allemagne, il professa l'histoire et l'éloquence à l'université de Strasbourg et devint chanoine de l'église Saint-Thomas. On lui doit un grand nombre de dissertations sur des matières théologiques et historiques, notamment : *Dissertatio de Massilia, studiorum sede et magistro* (Strasbourg, 1697, in-4°); *De persona rerum*(Strasbourg, 1697); *Panegyricus Ludovico XIV dictus* (Strasbourg, 1698, in-fol.); *Orationes panegyricæ* (Strasbourg, 1712, in-4°), recueil de quinze panégyriques de Louis XIV, etc.; *De origine, fatis et successione regni Navarræ* (Strasbourg, 1720).

KÜHN (Charles-Dieudonné), médecin et physiologiste allemand, né à Spergau (Saxe) en 1754, mort en 1840. Après s'être fait recevoir docteur en philosophie (1779) et en médecine (1783), il devint professeur agrégé (1785), puis professeur ordinaire (1802) à l'université de Leipzig, où il enseigna la physiologie et la pathologie. On a de lui de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *De philosophis ante Hippocratem medicinæ cultoribus* (Leipzig, 1781, in-4°); *Histoire de l'électricité médicale et physique*(Leipzig, 1783-1797, 3 vol. in-8°); *Galerie des chirurgiens les plus célèbres de la France* (Leipzig, 1787); *De recentiorum physicorum circa aerem doctrina in re medica magnæ utilitatis* (Leipzig, 1784); *Bibliothèque médico-chirurgicale italienne* (Leipzig, 1793-1797, 4 vol. in-8°); *Répertoire des nouvelles expériences des savants anglais en physique, en médecine et en chirurgie* (1803, 6 vol. in-8°); *Collection des lois médicales de la Saxe* (1809, in-8°); *Lettre sur les moyens de purifier l'air atmosphérique dans les maladies contagieuses* (Leipzig, 1813, in-8°); *Medicorum græcorum opera quæ exstant græce et latine* (Leipzig, 1821-1833, 26 vol. in-8°), collection fort utile mais incomplète; *Opuscula academica, medica et philologica* (Leipzig, 1827-1828, 2 vol. in-8°), contenant vingt-cinq dissertations.

KUHN (Otto-Bernard), chimiste allemand, fils du précédent, né à Leipzig en 1800. Reçu agrégé à la Faculté de médecine de sa ville natale en 1825, il prit trois ans plus tard le diplôme de docteur et fut appelé, en 1830, à occuper une chaire de chimie à Leipzig. Il a publié, entre autres ouvrages estimés : *Essai d'une anthropochimie* (Leipzig, 1824); *Chimie pratique à l'usage des médecins* (Leipzig, 1829); *Instructions pour les recherches chimiques qualitatives* (Leipzig, 1830); *Manuel de stœchiométrie* (1837); *Système de chimie inorganique* (Gœttingue, 1848); le *Cyan et ses combinaisons inorganiques* (Leipzig, 1863).

KUHN (Adalbert), philologue et archéologue allemand, né à Kœnigsberg en 1812. Après avoir pris ses grades à Berlin en 1837, il devint, en 1841, professeur adjoint, et, en 1856, professeur titulaire au *Realgymnasium* de Cologne. Profondément versé dans la connaissance des langues classiques, de la philologie de l'Inde ancienne et de la philologie germanique, il s'est acquis une grande réputation par ses recherches sur la philologie comparée, ainsi que sur la mythologie comparée des peuples indo-germaniques. Il est le premier Européen qui, après la publication du *Rigvéda* de Rosen (1838), ait essayé de donner un aperçu des caractères particuliers de la langue des Védas. Son opuscule sur l'*Histoire ancienne des peuples indo-germaniques* (Berlin, 1845) est remarquable par la science des recherches étymologiques qu'il renferme, et servit de base aux travaux postérieurs de l'auteur sur la civilisation primitive des races indo-germaniques. Les nombreux écrits qu'il a publiés sur cette matière se trouvent dans le *Journal de philologie comparée allemande, grecque et latine*, et dans les *Documents pour la philologie comparée des langues aryennes, celtiques et slaves*, recueils qu'il publie, le premier depuis 1851, sans collaborateur, et le second depuis 1856, avec la collaboration de Schleicher. Kuhn a, en outre, fondé une science toute nouvelle, la mythologie comparée, car, depuis 1846, il a, dans une série d'opuscules et de mémoires, exposé et démontré irréfutablement l'étroite parenté qui existe entre les mythes contenus dans l'antique hymne indien ou *Rigvéda*, et les mythologies des Grecs, des Romains, des Germains et des Slaves. Sa monographie, intitulée : l'*Origine du feu et du breuvage des dieux* (Berlin, 1859), est universellement reconnue comme un modèle dans ce genre de recherches. Enfin, le savant orientaliste s'est encore occupé, avec une prédilection particulière, d'études sur la mythologie et les traditions de l'Allemagne. Outre les nombreux articles qu'il a fournis au *Journal de l'antiquité allemande*, de Haupt, à la *Germania*, de Hagen, ainsi qu'à d'autres recueils, il a encore publié : *Légendes et contes de la Marche* (Berlin, 1843); *Traditions, contes et coutumes du nord de l'Allemagne*, en collaboration avec Schwartz (Leipzig, 1848); *Traditions, coutumes et contes de la Westphalie* (Leipzig, 1859, 2 vol.), etc.

KÜHNE (Gustave), littérateur allemand, né à Magdebourg (Prusse) en 1806. Il prit le grade de docteur en philosophie à Berlin, où il suivit les cours de Hegel et de Schleiermacher, qui exercèrent sur son esprit une grande influence, puis alla se fixer à Leipzig, y rédigea, de 1835 à 1842, la *Gazette du monde élégant*, et prit, en 1845, la rédaction en chef de l'*Europe, chronique du monde littéraire*. Nous citerons, parmi les productions de cet écrivain, qui appartient à l'école littéraire appelée la *jeune Allemagne*, les ouvrages suivants : *Nouvelles* (Berlin, 1831); les *Deux Madeleines* ou le *Retour de Russie* (Leipzig, 1833); *Une quarantaine dans une maison de fous* (Leipzig, 1835); *Nouvelles du couvent* (Leipzig, 1838, 2 vol.); *Caractères d'hommes et de femmes* (Leipzig, 1838); *Isaure de Castille* et l'*Empereur Frédéric*, drames (Leipzig, 1838); les *Rebelles d'Irlande* (Leipzig, 1840, 3 vol.); *Sospiri, histoires vénitiennes* (Brunswick, 1841); *Portraits et silhouettes* (Hanovre, 1843); *Mon carnaval à Berlin* (Brunswick, 1843); *Hommes et femmes de l'Allemagne* (Leipzig, 1851); *Mort de Frœbel et continuation de sa doctrine* (Liebenstein, 1852); *Esquisses des villes et paysages allemands; Mon journal pendant une époque d'agitation* (Leipzig, 1863), ouvrage où il retrace les événements politiques des années 1848 à 1850, etc. Les poésies de M. Kühne forment le premier volume de la collection de ses *Œuvres complètes* (Leipzig, 1862 et suiv.).

KUHNEN (Pierre-Louis), peintre belge, né à Aix-la-Chapelle en 1812. Il s'est fixé à Bruxelles vers 1840, et s'est fait connaître comme un habile paysagiste par des tableaux qu'il a exposés à Bruxelles et à Paris, et qui lui ont valu plusieurs récompenses. Parmi les plus estimés, nous citerons : *Effet de soleil couchant* (1846), *Incendie d'un château féodal*, l'*Approche de l'orage dans les ruines de Schimpen*, le *Manoir en ruine*, la *Vallée de l'Ahr*, la *Mare*, l'*Intérieur de forêt*, qui a figuré à l'Exposition universelle de Paris en 1855, etc.

KÜHNER (Raphaël), philologue allemand, né à Gotha en 1802. Il fit ses hautes études à Gœttingue, où il prit des leçons de Dissen, d'Ottfried Müller, de Mitscherlich, passa ses examens pour le doctorat et fut nommé, à vingt-deux ans, professeur au lycée de Hanovre. On lui doit plusieurs ouvrages excellents, relatifs, pour la plupart, à l'enseignement des langues classiques, qui ont été traduits en plusieurs langues et qui sont très-répandus non-seulement en Allemagne, mais encore en Angleterre, dans les royaumes scandinaves et dans l'Amérique du Nord. Les principaux sont : *Essai d'un arrangement logique de la syntaxe grecque* (Hanovre, 1829); *Grammaire complète de la langue grecque* (Hanovre, 1834-1835, 2 vol. in-8°), son ouvrage capital; *Grammaire usuelle de la langue grecque* (Hanovre, 1836); *Grammaire usuelle de la langue latine* (Hanovre, 1842, in-8°); *Méthode pour traduire de l'allemand en latin* (Hanovre, 1842); *Méthode pour traduire de l'allemand en grec* (Hanovre, 1846-1847); *Grammaire grecque pour les écoles* (1850, 3e édit.); *Grammaire à l'usage des classes supérieures* (1855, 4e édit.); *Introduction à l'étude de la langue latine* (1855, 7e édition), etc. On lui doit, en outre, quelques bonnes éditions et une dissertation intitulée : *Ciceronis in philosophiam merita* (Hambourg, 1825).

KÜHNHOLTZ (Henri-Marcel), médecin et bibliographe français, né à Cette en 1794. Il prit le diplôme de docteur à la Faculté de Montpellier (1817), dont il devint, en 1828, professeur suppléant. Depuis lors, M. Kühnholtz a été nommé bibliothécaire de cette Faculté et membre correspondant de l'Académie de médecine. Outre de nombreux articles insérés dans la *Gazette médicale*, les *Annales de médecine clinique*, les *Éphémérides médicales*, le *Journal de la Société pratique* de Montpellier, il a publié : *Idée d'un cours de physiologie appliquée à la pathologie* (1829, in-8°); *De l'ensemble systématique de la médecine judiciaire* (1835, in-8°); *Cours d'histoire de la médecine et de la biographie médicale* (1837, in-8°); *Éloge de Celse* (1838); *Considérations générales sur la régénération des parties molles du corps humain* (Montpellier, 1841, in-8°); *Paris et Montpellier sous le rapport de la philosophie médicale* (Montpellier, 1844, in-8°); *Recherches archéologiques sur les druides et les druidesses considérés principalement dans leurs rapports sociaux chez les Gaulois* (Montpellier, 1847); *Des Spinola de Gênes et de la complainte depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (Montpellier, 1845-1852, in-4°). Enfin, le docteur Kühnholtz a travaillé au *Catalogue de la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier*, au *Dictionnaire de la langue romane*, de Raynouard, aux *États généraux*, d'Auguste Bernard, aux *Histoires des Gaules*, etc., et a pris part à la publication des manuscrits inédits du Tasse.

KUHNIE s. f. (ku-nî — de *Kuhn*, natur. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des eupatoriées, comprenant une douzaine d'espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

KUHNOL ou **KÜHNOEL** (Christian-Gottlieb), théologien et philologue allemand, né à Leipzig en 1768, mort à Giessen en 1841. Sa passion pour les chefs-d'œuvre de l'antiquité lui valut la protection et l'amitié du savant J.-F. Fischer. Muni des diplômes de docteur en théologie et en philosophie, Kühnol ouvrit un cours sur la philosophie grecque et l'exégèse biblique. Professeur de philosophie en 1790, prédicateur à la paroisse de Saint-Paul en 1796, il alla occuper, en 1801, la chaire d'éloquence et de poésie à Giessen. On a de lui : *Prophéties messianiques traduites de l'Ancien Testament et expliquées* (Leipzig, 1792, in-8°); *Observationes ad Novum Testamentum* (Leipzig, 1794, in-8°); *Pericopæ evangelicæ* (1796, 2 vol. in-8°); les *Psaumes traduits en vers* (1799, in-8°); *Commentarius in libros Novi Testamenti historicos* (1807-1818, 4 vol. in-8°), l'œuvre capitale de Kühnol, etc. En outre, Kühnol a donné des éditions de *Properce*, du *Plutus* d'Aristophane, de l'*Œdipe roi*, de Sophocle, et une *Histoire du peuple juif depuis Abraham jusqu'à la destruction de Jérusalem* ((Leipzig, 1791).

KUJAVIE, ancienne division de la Pologne. V. CUJAVIE.

KUKA s. m. (ku-ka). Membre d'une secte de l'Inde.

— **Encycl.** Nous empruntons au *Journal officiel* quelques détails sur cette secte : « On n'a pas oublié que l'Inde a été récemment ensanglantée par la révolte d'une secte religieuse, celle des *kukas*. M. Garcin de Tassy nous donne sur leur origine et leurs croyances des renseignements authentiques. On les nomme *kukas*, parce qu'ils prononcent souvent le mot *koh* dans leurs prières. La secte se compose surtout de charpentiers, de briquetiers, de forgerons. Ils habitent principalement le sud-ouest du Penjab. Il y en a, paraît-il, deux ou trois cent mille. Ram Singh, personnage sans valeur, est celui qui a fondé la secte.

» Les *kukas* haïssent les membres des autres religions; ils n'admettent pas les castes; ils n'ont aucun respect pour les brahmanes, pour les vaches, pour les lieux sacrés, pour les confluents des rivières; ils rejettent tout ce que le grand réformateur Nanak avait conservé de l'indouisme. Ils sont, dit-on, sociables, hospitaliers et affectionnés entre eux. L'insurrection actuelle a été l'œuvre de quelques bandits comme on en trouve dans toutes les religions; la masse de la secte ignorait le complot.

» Les *kukas* n'observent pas les minutieuses cérémonies indoues à l'occasion de la naissance des enfants, des mariages et de la mort. Aucun prêtre n'est appelé pour exécuter ces cérémonies; ils n'ont pas d'usage particulier pour leurs morts, qu'ils enterrent, brûlent ou laissent exposés à l'air, indifféremment. »

KUKOLNIK (Nestor), littérateur russe, né en 1808. Il embrassa en 1833 la carrière administrative à Saint-Pétersbourg, et débuta peu de temps après en littérature par une composition dramatique intitulée *Torquato Tasso*. La manière originale dont l'auteur avait traité son sujet, l'élégance et le charme du style de ce premier essai lui acquirent aussitôt un rang distingué parmi les littérateurs russes. Il écrivit ensuite plusieurs pièces, entre autres : *Giulio Mosti*, *Roxelane* et

le *Kniaz Cholmskij*, tragédie historique avec chœurs (1840. Il publia ensuite des romans : *Evelina de Vallerol* (1841, 3 vol.); *Alf et Aldona* (1842); les *Deux Kostylkow* (1844), qui révélèrent en lui le talent d'un charmant conteur et une imagination des plus brillantes. En 1845, Kukolnik prit la direction du *Journal illustré* russe, publia la même année un nouveau roman, les *Trois périodes*, et donna, en 1846, une tragédie historique, *Patkul*, qui obtint le plus grand succès. Parmi ses travaux postérieurs, nous citerons un drame patriotique, la *Fête de la flotte à Sébastopol* (1854), et une comédie historique, le *Siége d'Azow* (1855). Nature essentiellement artistique, Kukolnik ne put se résoudre à frayer avec le grossier réalisme qui, ces dernières années, a envahi la littérature russe; aussi il perdit entièrement la faveur du public. Après avoir pris sa retraite, il se fixa à Taganrog, où il a vécu depuis lors occupé de travaux littéraires. Un de ses derniers romans, les *Deux sœurs* (Saint-Pétersbourg), retrace un épisode de l'insurrection polonaise en 1863.

KULCZYNSKI (Ignace), théologien et historien polonais, né à Wlodzimierz (Volhynie) en 1707, mort en 1747. Il embrassa l'état ecclésiastique, se distingua par son savoir et par son éloquence, et devint chanoine, puis procureur général de l'ordre des baziliens, à Rome. Ses principaux ouvrages sont : *Relationes authenticæ de statu Ruthenorum S. R. E.* (Rome, 1727, in-4°); *Il diaspro prodigioso di tre colori ovvero narrazionne historica delle tre imagini mirocolosos B. Verg. Maria* (Rome, 1732, in-8°); *Specimen ecclesiæ Ruthenicæ* (Rome, 1733, in-4°); *Appendix ad specimen Ecclesiæ Ruthenicæ* (Rome, 1734, in-8°); *Monologium* (1771, in-fol.), ouvrage très-important et un des plus considérables monuments de l'histoire de l'Eglise.

KULDÉEN s. m. (kul-dé-ain). Hist. relig. Nom donné à des ecclésiastiques écossais du IXe siècle.

KULENCAMP (Louis), philologue allemand, né à Brême en 1724, mort en 1797. Il acquit la réputation d'un bon prédicateur et fut appelé, en 1755, à occuper une chaire de philosophie à l'université de Gœttingue. On lui doit : *De Nischroch Assyriorum idolo* (Brême, 1747, in-4°), et *Specimen observationum et emendationum in etymologicum magnum* (Gœttingue, 1765, in-4°), ouvrage fort estimé.

KULIEN, roi de Cochinchine de 263 à 280 de notre ère. C'était un simple seigneur cochinchinois, qui entreprit de délivrer son pays de la domination chinoise, fit assassiner le gouverneur nommé par l'empereur de la Chine, appela le peuple aux armes, chassa l'étranger du pays et se fit proclamer roi. Il occupa paisiblement le trône jusqu'à sa mort et le laissa à un de ses descendants, nommé Fan-Hiong.

KULKZYNSKI (Ignace), religieux russe, né à Vladimir (Volhynie) en 1707, mort à Grodno en 1747. Il entra dans l'ordre de saint Basile, dont il devint procureur général, habita, à ce titre, Rome pendant plusieurs années, puis fut successivement recteur de Saint-Serge, de Saint-Bacchus, et abbé de Grodno. Son principal ouvrage, intitulé *Specimen Ecclesiæ Ruthenicæ* (Rome, 1733, in-8°), lui acquit une grande réputation.

KULLACK (Théodore), musicien et compositeur allemand, né à Krotoczyn (grand-duché de Posen) en 1818. Le prince Antoine de Radziwill, qui eut l'occasion d'apprécier ses dispositions, lui fit apprendre la musique successivement à Posen, à Berlin et à Vienne, sous la direction d'Agthe, de Taubert de Dehn et de Czerny. Tout jeune encore, il débuta avec beaucoup de succès comme pianiste, parcourut en donnant des concerts les principales villes d'Allemagne, et devint, en 1846, pianiste du roi de Prusse, qui l'avait nommé, trois ans auparavant, professeur de musique de la maison royale. Kullack a contribué à la fondation de la Société philharmonique de Berlin, du Conservatoire de Prusse (1850), dont il a été un des directeurs, et de la nouvelle Académie de musique, qu'il dirige depuis 1855. Comme professeur, il a formé un grand nombre d'excellents élèves; comme virtuose, il est un des pianistes allemands les plus aimés du public; enfin, comme compositeur, il a donné plus de cent morceaux estimés, parmi lesquels nous citerons des *sonates*, des *morceaux de piano*, des transpositions d'*airs nationaux allemands, espagnols, russes* et *hongrois*, des *trios*, des *romances*, l'école du jeu des octaves, etc.

KULLEEL, kan des Mongols, petit-fils de Tamerlan, mort vers 1412. Il s'était signalé par son courage à la bataille d'Ancyre (1401), et avait fait preuve de qualités brillantes, lorsque, après la mort de Tamerlan, il se fit proclamer kan des Mongols, se rendit maître de Samarcande, puis battit et fit mettre à mort son compétiteur, Pir Mohammed, que Tamerlan avait désigné pour lui succéder. La passion insensée que lui inspira Schadi-Moulk, femme d'une extrême beauté et ancienne concubine d'un chef tartare, causa sa perte. Il abandonna les soins du gouvernement pour ne s'occuper que de sa maîtresse, dissipa pour satisfaire ses caprices les immenses trésors amassés par son grand-père, s'attira le mépris de ses peuples et fut détrôné en 1408. Réfugié dans le pays de Kashgard, il ne fit rien pour recouvrer ses Etats, dont s'empara son oncle Scha-Rokh. Tout entier à son amour, inconsolable d'être séparé de sa maîtresse, qui avait été livrée aux outrages de la populace de Samarcande, il composa des vers dans lesquels il déplorait son triste sort et fit sa soumission à son oncle en le suppliant de lui envoyer Schadi-Moulk. Schah-Rokh consentit à lui accorder ce qu'il demandait et le nomma peu après gouverneur du Khoraçan. Lorsque Kulleel mourut, Schadi-Moulk ne voulut pas survivre à un prince qui avait tant fait pour elle et se tua d'un coup de poignard.

KULLEN ou **KULLABERG**, groupe de montagnes, faisant suite à la chaîne montagneuse méridionale de la Scanie (Suède), et formant la pointe la plus occidentale de cette région, entre l'Œresund et la baie de Skelder ou Kulla. Ce groupe accidenté et très-inégal présente de nombreux pics, dont les plus élevés ont de 350 à 360 pieds au-dessus du niveau de la mer. Il est composé de granit d'un ton rougeâtre. Au sommet se trouve un phare qui domine la mer d'une hauteur de 213 pieds. La tradition raconte que, du temps du roi Valdemar le Victorieux, ces montagnes étaient habitées par un sorcier appelé l'homme de Kulla, qui prédit au roi et à ses fils le sort que leur réservait l'avenir.

KULLERVO, l'un des héros de la mythologie finnoise. A peine âgé de trois jours, il se redressa tout irrité dans sa couche et déchira impatiemment ses langes. Dès l'enfance, il fut vendu comme esclave; aussi la vengeance fut-elle le plus puissant motif de toutes ses actions. Après bien des malheurs, il se suicida.

KULM, ville de Prusse. V. CULM.

KULM (Jean-Adam), anatomiste et physiologiste allemand, né à Breslau en 1689, mort à Dantzig en 1745. Il devint professeur à Dantzig en 1725, et publia, entre autres ouvrages : *Descriptio anatomico-physiologica fœtus monstruosi* (Dantzig, 1724, in-4°); *De auditu* (Dantzig, 1724); *De circulatione sanguinis* (Dantzig, 1724); *Tableaux anatomiques* (Dantzig, 1725, in-8°), travail qui a été traduit en français par Massuet (1734, in-8°), et qui a eu, en allemand, un grand nombre d'éditions; *De gestu et loquela* (Dantzig, 1728, in-4°); *De visu* (Dantzig, 1728); *De tactu* (Dantzig, 1729); *De generatione animalium* (Dantzig, 1729).

KULMANN (Elisabeth), femme poëte russe, née à Saint-Pétersbourg en 1808, morte dans la même ville en 1825. Toute jeune encore, elle se fit remarquer par la vivacité de son intelligence et de son imagination, reçut des leçons d'un ami de sa famille, le docteur Grossheinrich, apprit l'allemand, le français, l'italien, l'espagnol, l'anglais, le portugais, le latin de façon à comprendre Horace, le grec de manière à entendre les vers d'Homère et de Pindare, puis s'essaya en traduisant en allemand des fragments de Milton, des fables d'Yriarte, des odes du Portugais Manoël et un choix des odes d'Anacréon. Cette dernière traduction fut remise à l'impératrice mère, qui envoya un cadeau à la savante jeune fille. Elisabeth composa alors des hymnes inspirés par le génie de la Grèce antique, fit, en allemand, des imitations des poésies lyriques de Lomonosoff, de Derjavine et de divers autres écrivains russes, traduisit Anacréon entier, quatre tragédies d'Osarow, quatre tragédies d'Alfieri, et mourut à dix-sept ans, dans un état voisin de l'indigence, d'une phthisie pulmonaire. Les productions originales de cette jeune fille si remarquablement douée sont empreintes d'une douce mélancolie. Ses poésies russes ont été publiées par les soins de l'Académie impériale, sous le titre d'*Essais poétiques* (Saint-Pétersbourg, 1833, 3 vol. in-8°), et ses œuvres poétiques allemandes ont été mises au jour par son maître, Grossheinrich, également à Saint-Pétersbourg (1835, 4 vol.).

KULMBACH, ville de Bavière. V. CULMBACH.

KULMSEE, bourg de Prusse. V. CULMSEE.

KUMAS (Constantin-Michel), savant grec. V. KOUMAS.

KUMMER (Charles-Guillaume), naturaliste et géographe allemand, né en Saxe vers 1780, mort en 1840. Il découvrit des procédés ingénieux pour sécher et préparer les plantes en leur conservant leur forme et leur éclat, et fit connaître son procédé dans un petit livre ayant pour titre : *Méthode pour conserver la forme et la couleur des herbes et des fleurs au moyen d'un vernis* (1809). S'occupant ensuite de géographie, il perfectionna les cartes en relief. On a de lui, sur ce dernier sujet : *Description des globes et des cartes en relief pour l'étude de l'hydrographie et de l'orographie* (Berlin, 1822).

KUMMER (Georges-Adolphe), naturaliste et géographe allemand, frère du précédent, né à Ortrand (Saxe) en 1786, mort en 1817. De bonne heure il manifesta un goût prononcé pour l'histoire naturelle, se rendit, après avoir achevé ses études, à Leipzig, où il apprit la médecine, passa de là à Paris, où, tout en donnant des leçons particulières pour vivre, il se perfectionna dans les sciences naturelles, le dessin et la gravure, résolut de faire un voyage dans l'Afrique centrale, et s'y prépara en endurcissant son corps à toutes sortes de fatigues. Ayant obtenu, au commencement de la Restauration, de faire partie, en qualité de naturaliste et d'ingénieur géographe, d'une expédition envoyée au Sénégal par la France, il s'embarqua sur la frégate la *Méduse*, perdit pendant le célèbre naufrage de ce navire tous ses instruments, parvint à échapper à la mort et à gagner la terre près du cap d'Arguin, fut fait prisonnier par des Maures Trarzas, et obtint d'être conduit par eux jusqu'aux bouches du Sénégal. De là, il écrivit à Schmalz, gouverneur du Sénégal, qui le racheta, se joignit peu après à une expédition scientifique anglaise sous les ordres du major Peddie, pénétra dans l'intérieur de l'Afrique, mais mourut peu après de la fièvre jaune à Rapuka, près de Kakouda.

KUMRAH s. m. (kum-râ — mot. ar.). Mamm. Prétendu métis de l'âne et de la vache. ‖ On dit aussi KUMRACH. V. JUMART.

KUN (Pierre van der), savant hollandais. V. CUNÆUS.

KUNCKEL (Jean, baron DE LŒWENSTERN), chimiste allemand, né à Rendsbourg en 1630, mort à Stockholm en 1702. Il eut pour maître son père, qui était alchimiste du duc de Holstein. D'abord attaché, comme chimiste et pharmacien, aux ducs Charles et Henri de Lauenbourg (1654), il entra ensuite, au même titre, au service de Jean-Georges II, électeur de Saxe. Le savoir dont il fit preuve lui ayant attiré des envieux prêts à employer tous les moyens pour le perdre, Kunckel dut s'éloigner de la cour de Saxe, dont le séjour aurait pu devenir dangereux pour lui, et se retira à Annaberg. De là il passa à Wittemberg, où il occupa pendant quelque temps la chaire de chimie à l'université de cette ville. Plus tard (1670), sur l'invitation de Frédéric-Guillaume, il alla à Berlin diriger le laboratoire et la manufacture de verre de l'électeur de Brandebourg. C'est là qu'il puisa les premiers éléments pour son grand livre l'*Art de la verrerie*, le premier ouvrage de ce genre publié par un savant. De goûts fort simples, Kunckel avait économisé des sommes considérables sur les traitements qu'il avait reçus des différents princes au service desquels il avait été. Ces économies lui permirent d'acheter une magnifique propriété, où il fit construire un vaste laboratoire et se livra à un grand nombre d'expériences. Ayant entendu vanter son vaste savoir, le roi de Suède, Charles XI, le fit venir à Stockholm (1693), lui permit d'ajouter à son nom le titre de baron de Lœwenstern, et lui donna la place de conseiller des mines du royaume. Kunckel mourut paisiblement, en 1702, au faîte des honneurs et de la renommée. Le nom de Kunckel ne tombera jamais dans l'oubli, parce qu'il l'a attaché à une découverte éclatante, celle du phosphore. Kunckel n'était pas partisan de l'alchimie. Dans ses livres, on trouve, à maints endroits, de fines railleries contre les alchimistes, railleries qui dénotent un grand bon sens, une grande rectitude de jugement. Il accabla surtout de sarcasmes la prétendue vertu de l'alkahest de Van Helmont et de Paracelse, et fit une guerre à outrance aux charlatans qui exploitaient la crédulité des riches en prétendant avoir découvert la pierre philosophale et pouvoir opérer la transmutation des métaux. Outre ses recherches sur le phosphore, Kunckel a exécuté de remarquables travaux sur le rubis artificiel, sur la fermentation et la putréfaction, sur la nature et la composition des sels, sur les métaux précieux, sur les huiles essentielles, etc. En précipitant de l'or par l'étain, c'est-à-dire en préparant la pourpre de Cassius et en la projetant dans du verre en fusion, il trouva moyen de communiquer à la pâte vitreuse une belle couleur rouge. C'est le verre ainsi coloré qu'il nomma rubis artificiel. Kunckel étudia soigneusement les phénomènes de fermentation, et de ces observations il se crut en droit de conclure que la putréfaction et la fermentation sont sœurs, et qu'elles sont intimement liées entre elles. Il admettait la transformation des acides en alcalis; et réciproquement; il avait parfaitement observé le dégagement de chaleur qui se produit dans la combinaison des acides et des bases, et obtenait de l'argent parfaitement pur par un procédé encore en usage; enfin, on lui doit l'indication d'un ingénieux procédé pour préparer et distiller les huiles essentielles par l'alcool. « Kunckel n'était pas seulement chimiste et manipulateur, dit M. F. Hœfer; il cultivait encore avec goût, et avec un véritable amour pour la science, la physiologie et l'histoire naturelle. C'est à lui que nous devons les premières observations concernant l'action que la lumière exerce sur la végétation. » Ses principaux ouvrages sont : *Observations utiles sur les sels fixes et volatils, sur l'or et l'argent potable, sur l'esprit du monde, etc.* (Hambourg, 1676); *Notices chimiques sur les principes chimiques, les sels acides, les alcalis, etc.* (Wittemberg, 1677); *Epistola contra spiritum vini sine acido* (Berlin, 1681); *Lettre publique sur le phosphore* (Leipzig, 1678); *Probierstein de acido et urinoso sale calido et frigido* (Berlin, 1685); *Ars vitraria experimentalis* (Francfort, 1689), traduit en français par le baron d'Holbach, sous le titre : l'*Art de la verrerie de Neri, Merret et Kunckel* (Paris, 1752, 4 vol.). Un certain nombre de ces ouvrages furent réunis en un seul volume, publié en 1721 sous le titre : *Curiose chymische Tractatlein.* Citons enfin le *Laboratoire de chimie* (Hambourg, 1716, in-8°), son ouvrage capital, qui ne parut qu'après sa mort.

KUNDMANN (Jean-Christian), médecin naturaliste et antiquaire allemand, né à Breslau en 1684, mort dans cette ville en 1751. Après avoir étudié la médecine à Francfort et à Halle, il fit un voyage en Allemagne et en Hollande, puis, à son retour, il prit son diplôme de docteur et se fixa, en 1708, à Breslau, où il se livra à la pratique de son art jusqu'à sa mort. Outre bon nombre d'articles insérés dans un recueil périodique de Breslau, il publia les ouvrages suivants : *De regimine* (Halle, 1708); *Promptuarium rerum naturalium et artificialium vratislaviense* (Breslau, 1726); *Observationes in re medica singulares* (1737, in-fol.); *Examen fossilium et lapidum quorumdam rariorum* (1737, in-fol.), etc.

KUNDMANNIE s. f. (kound-ma-nî — de *Kundmann*, sav. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des sésélinées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Europe centrale.

KUNENG, célèbre général chinois, mort en 1401. Lorsque le prince de Yen se révolta contre son neveu, l'empereur Kien-ou-enti, Kuneng combattit pour le pouvoir établi, força le prince rebelle à lever le siége de Taïlong, battit successivement trois corps d'armée ennemis, fit des prodiges de valeur, poursuivit les rebelles; mais, attaqué pendant ce mouvement par des troupes fraîches envoyées par le prince de Yen, il trouva la mort avec son fils au milieu de la mêlée.

KUNERSDORF, ville de Prusse, province de Brandebourg, près de Francfort-sur-l'Oder, à 60 kilom. E. de Berlin. C'est là que Frédéric le Grand perdit, le 12 août 1759, la bataille la plus désastreuse de la guerre de Sept ans.

Kunersdorf (BATAILLE DE), gagnée par les Austro-Russes sur les Prussiens, le 12 août 1759. Dans cette campagne, Frédéric éprouva tout ce que la fortune a de plus rigoureux; mais rien ne put ébranler son invincible fermeté. Les Russes, commandés par Soltykoff, se sont emparés de Francfort-sur-l'Oder, d'où ils menacent Berlin; le général autrichien Laudon, avec 18,000 hommes, presque tous cavaliers, opère avec eux sa jonction, et les deux armées se retranchent sur la rive droite de l'Oder, près de Kunersdorf. Frédéric veut à tout prix arrêter ce torrent, et il s'avance résolûment avec 48,000 hommes pour en combattre plus de 80,000.

Frédéric voulut essayer d'abord de l'ordre oblique; mais les difficultés du terrain lui inspirèrent d'autres dispositions. Sur les dix heures du matin, le général Pinck apparut avec l'aile droite de l'armée prussienne, sur les hauteurs de Trettin, s'élevant vis-à-vis de la gauche du camp russe. Le but de cette manœuvre était d'attirer l'ennemi vers ce point, tandis que le roi, faisant filer son infanterie par la gauche, la rangeait en bataille dans les bois. De son côté, le prince de Wurtemberg se présentait tout à coup avec la cavalerie en face du centre de l'ennemi. L'avant-garde du roi, commandée par Seckendorff, attaqua à la baïonnette les retranchements et les batteries de Mulhberg, bravant un feu terrible, car, à leur gauche seulement, les Russes avaient 100 pièces de gros calibre. Mais rien n'arrête les Prussiens; ils marchent tête baissée à travers une mitraille épouvantable, et chassent l'ennemi des fossés et des parapets. En moins de dix minutes, ils ont conquis soixante-dix pièces de canon. Bientôt la gauche des Russes est renversée, et, protégée par un ravin profond, elle se replie presque derrière Kunersdorf. Le triomphe semblait assuré; malheureusement, les bataillons prussiens se laissèrent emporter par leur ardeur. Accueillis de nouveau par d'effroyables décharges, ils sont à leur tour rejetés dans le ravin dans un désordre inexprimable. Pinck réussit enfin à franchir le ravin fatal, et se précipite sur les pas du roi jusque dans les retranchements russes. Mais l'armée prussienne ne peut se développer, faute de terrain, tandis que les Russes s'étendent de plus en plus, portent sur ce point toute l'artillerie de leur droite, et exercent d'affreux ravages dans les rangs ennemis. Vainement le fameux Seidlitz charge avec fureur à la tête de son intrépide cavalerie; il est blessé, et l'attaque échoue; vainement aussi le prince de Wurtemberg renouvelle cette charge désespérée, il est blessé à son tour; Putkammer est tué à la tête de ses hussards, le roi lui-même a ses habits criblés de balles. Cette horrible boucherie dura six heures. Frédéric avait dirigé plusieurs charges en personne, et avait eu deux chevaux tués sous lui; presque tous ses généraux ou officiers supérieurs étaient hors de combat; ses aides de camp tombaient à ses côtés. Et cependant son indomptable énergie semblait devoir encore lui assurer la victoire, car 180 pièces de canon étaient tombées en son pouvoir, lorsque Laudon, qui jusque-là n'avait point pris part à la lutte, sortit tout à coup d'un enfoncement de terrain, et se précipita avec ses cavaliers sur la droite des Prussiens. Alors leur infanterie tenta de regagner le poste précédemment occupé par Pinck; mais elle s'encombra aux sorties étroi-

tes du retranchement, et le carnage recommença plus horrible.

Frémissant de se voir ainsi arracher la victoire, Frédéric veut tenter un dernier, un suprême effort, quoique ses troupes soient accablées de lassitude et de chaleur. Rassemblant quelques bataillons, il essaye d'opposer une digue au torrent des vainqueurs. Mais il est aussitôt enveloppé par la cavalerie ennemie, et, sans le dévouement du major Pritwitz, il eût été tué ou fait prisonnier. On l'arracha malgré lui de la mêlée, et il s'écria, dans son désespoir : « N'y a-t-il donc pas un boulet pour moi ! » Il resta le dernier de tous sur le champ de bataille.

Les Prussiens avaient perdu 20,000 hommes, presque la moitié de leur armée, et la plus grande partie de leurs canons; les cadavres de 16,000 Russes et de 3,000 Autrichiens jonchaient, de leur côté, le champ de bataille. Aussi Soltykoff écrivit-il à la czarine : « Si je remporte encore une victoire semblable, j'irai en porter la nouvelle à pied, un bâton à la main. Votre Majesté n'en sera pas surprise; elle sait que le roi de Prusse vend toujours fort cher ses défaites. »

C'est à Kunersdorf que tomba le poëte prussien Kleist, un des plus distingués de l'Allemagne, dont la muse, par un contraste très-singulier, s'inspirait à la fois des émotions de la gloire et des rêveries de la solitude. Il semblait avoir pressenti sa fin dans ce passage d'une de ses odes : « Et moi aussi, peut-être serai-je appelé à mourir pour ma patrie. » Toute l'Allemagne le pleura, et les ennemis eux-mêmes, aux mains desquels il était resté, et qui reçurent son dernier soupir, l'entourèrent de témoignages de la plus douce sympathie.

Le soir de cette fameuse journée, Frédéric avait à peine rallié 10,000 hommes. Si les Russes, mettant leur victoire à profit, avaient poursuivi ces débris à outrance, c'en était fait de la monarchie prussienne, car, de l'aveu même du roi, ses ennemis n'avaient plus qu'à lui donner le *coup de grâce* (*Histoire de la guerre de Sept ans*). Mais ils laissèrent au lion le temps de respirer : ils devaient payer cher leur imprudence.

KUNG-MING, tacticien chinois qui vivait au commencement du IIIe siècle de notre ère, du temps de l'empereur Hiao Hien-ti, de la dynastie des Han orientaux. Il fut le premier qui employa avec succès les armes à feu, alors inconnues en Europe, fit faire de grands progrès à la science stratégique chez ses compatriotes, découvrit des ordres de bataille et des modes de campement de beaucoup supérieurs à ce qui existait avant lui, et perfectionna deux armes meurtrières désignées par les Chinois sous les noms de *tylei* (tonnerre de la terre), et *joung-ko* (ruche d'abeilles).

KUNRATH ou **KHUENRATH** (Henri), chimiste allemand, né à Leipzig vers 1560, mort à Dresde en 1605. Après avoir pris le grade de docteur à Bâle, il exerça la médecine à Hambourg, puis à Dresde. Imbu des doctrines de Paracelse, il s'occupa beaucoup d'alchimie, et prétendit avoir découvert le secret de la pierre philosophale, ce qui ne l'empêcha pas de mourir dans un état voisin de la misère. Kunrath a laissé plusieurs ouvrages écrits dans un style fort obscur, mais qui n'en offrent pas moins un certain intérêt au point de vue de l'histoire de la chimie. Les principaux sont : *Theses doctorales de signatura rerum* (Bâle, 1588); *Zebelis regis et sapientis Arabum vetustissimi de interpretatione quorumdam accidentium, etc., observationes* (Prague, 1592); *Amphitheatrum sapientiæ æternæ solius veræ* (Hanau, 1609, in-fol.); *Du chaos hyléalique, c'est-à-dire du chaos catholique ou universellement naturel de l'alchimie* (Strasbourg, 1699); *Explication philosophique du feu ardent et du feu flamboyant des premiers sages* (Strasbourg, 1608).

KUNST (Cornille), peintre hollandais, né à Leyde en 1493, mort dans la même ville en 1544. Il fut l'élève de son beau-père, Enghelbrechtsen, l'un des premiers peintres qui se servirent des couleurs à l'huile, et devint un des meilleurs artistes de son temps. De ses œuvres, fort nombreuses, il ne reste aujourd'hui que quelques rares tableaux. On trouve dans ses compositions qui sont parvenues jusqu'à nous des qualités éminentes qui justifient pleinement les éloges que lui donnent les historiens. Ainsi, la *Descente de croix*, que l'on voit au musée de Leyde, est une composition savante, pittoresque et pleine d'expression; *Jésus portant sa croix*, au même musée, rappelle, par son exquise délicatesse, par le bon goût des draperies et la vigueur du coloris, les chefs-d'œuvre de Memling. Enfin, la galerie de Leyde possède encore le *Portrait de Kunst entre ses deux femmes* (il s'était marié deux fois), et cette œuvre donne de son talent une haute idée.

KUNST (Cornille), dit **le Cuisinier**, peintre hollandais, frère du précédent, né à Leyde vers 1495, mort en Angleterre vers 1550. Il passa, avec son frère, dont il était loin d'avoir le talent, quelques années dans l'atelier d'Enghelbrechtsen. Ne trouvant pas d'acquéreur pour ses tableaux, et se voyant sans ressources, il se fit cuisinier et acquit une certaine fortune. Il revint alors à la peinture et quitta ses fourneaux. Le roi d'Angleterre, Henri VIII, l'appela à sa cour, et lui fit de fort belles commandes. Il reste peu de chose des œuvres exécutées dans ce pays par Kunst. Outre plusieurs peintures à la détrempe, on voit de cet artiste, à Leyde, la *Femme adultère*, tableau d'une exécution timide, tourmentée, impuissante, qui prouve combien sont exagérés les éloges que lui prodigue Descamps.

KUNTH (Charles-Sigismond), botaniste allemand, né à Leipzig en 1788, mort en 1850. Forcé pour vivre d'accepter un emploi dans la compagnie maritime à Berlin, il consacra tous ses loisirs à l'étude des sciences naturelles, suivit les cours de Willdenow, entra en relation avec Alexandre de Humboldt, qui l'encouragea dans ses études, et commença à se faire connaître par la publication d'une flore des environs de Berlin, qui parut sous le titre de *Flora berolinensis* (1813). C'est alors que de Humboldt le chargea de classer les 4,500 espèces de plantes qu'il avait recueillies pendant ses longs voyages avec Bonpland dans l'Amérique équinoxiale. Le jeune naturaliste se mit avec ardeur à ce travail, accompagna de Humboldt à Paris, où il resta de 1813 à 1829, et accrut considérablement son savoir dans le commerce de Laurent de Jussieu, de L.-C. Richard, et d'autres célèbres botanistes. De retour à Berlin en 1829, Kunth fut nommé professeur de botanique à l'université, sous-directeur du jardin des plantes, et membre de l'Académie de cette ville. Vers la fin de sa vie, ses forces physiques et intellectuelles s'affaiblirent, et il tomba sans motif connu dans une profonde mélancolie. Les principaux ouvrages de ce savant distingué sont : *Nova genera et species plantarum quas in peregrinatione ad plagam æquinoctialem orbis novi collegerunt Bonpland et Humboldt* (Paris, 1815-1825, 7 vol. in-fol., avec plus de 700 pl.), l'ouvrage le plus considérable en ce genre qui ait été publié de notre temps par un seul homme; les *Mimosées et autres plantes légumineuses du nouveau continent* (Paris, 1819, in-fol.); les *Graminées de l'Amérique du Sud* (Paris, 1825-1833, 2 vol.); *Synopsis plantarum quas in itinere ad plagam æquinoctialem orbis novi collegerunt Humboldt et Bonpland* (Paris, 1822, 4 vol. in-8o), abrégé du grand ouvrage précité; *Manuel de botanique* (Berlin, 1831); *Enumeratio plantarum omnium cognitarum secundum familias naturales disposita* (Stuttgard, 1833-1850, 5 vol. in-8o); la *Science de la botanique* (Berlin, 1847), etc.

KUNTHIA s. m. (koun-ti-a — de *Kunth*, bot. allem.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des palmiers, tribu des arécinées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans la Cordillère des Andes.

KUNTZ (Rodolphe), peintre et lithographe allemand, fils du précédent, né en 1797. Il s'est adonné particulièrement à l'étude du cheval, et s'est fait connaître dans cette spécialité par des peintures, surtout par des lithographies estimées. M. Kuntz a publié : *Figures de toutes les races de chevaux* (Carlsruhe, 1827-1832, 4 liv. in-fol., avec texte descriptif); *Représentation des chevaux de race orientale des haras du roi de Wurtemberg* (Stuttgard, 1823, 3 liv. in-fol.). — Son frère, Louis KUNTZ, s'est également fait connaître comme un habile lithographe. Il a donné, en 1837, une série de lithographies représentant les œuvres de son père.

KUNTZ (Charles), peintre d'animaux, paysagiste et graveur allemand, né à Mannheim en 1770, mort à Carlsruhe vers 1830. Elève de Cynaglio et de Riegger, il quitta l'atelier de ces maîtres pour visiter la Suisse et l'Italie, où il fit, comme paysagiste, des études d'après nature très-remarquables par la couleur et l'habileté de l'exécution. De retour en Allemagne, il exécuta de nombreux tableaux, et devint peintre de la cour, à Carlsruhe (1805), puis directeur de la galerie du grand-duc. Charles Kuntz, dans ses sujets d'animaux et dans ses paysages, s'est attaché à imiter Paul Potter, et il l'a fait souvent avec bonheur. Toutefois, c'est surtout comme graveur qu'il excella. Les nombreuses *aquatinta* qu'il a laissées sont splendides : ainsi, *Agar renvoyée par Abraham*, *Agar dans le désert*, d'après Claude Lorrain; le *Repas champêtre*, d'après Roos; le *Troupeau au repos*, d'après son propre dessin original, et plusieurs autres morceaux d'après Paul Potter et Van de Velde, sont comparables aux plus belles œuvres connues en ce genre. Il faut y ajouter plusieurs vues gravées d'après ses tableaux : la *Chute du Rhin à Schaffhouse*, *Vues du grand-duché de Bade*, *Vue du château d'Heidelberg*, etc., d'une exécution très-brillante.

KUNZ (Gaspard), écrivain et magistrat suisse, né à Saint-Gall, mort à Neufchâtel en 1752. Il remplit dans sa ville natale les fonctions de conseiller, dont il se démit en 1726, pour s'occuper de travaux philosophiques. On lui doit deux ouvrages où l'on trouve des vues neuves et hardies : *Dissertation sur la validité ou la non-validité des pactes dans l'état de la nature* (1755, in-12); *Essai d'un système nouveau, concernant la nature des êtres spirituels* (1742, in-12).

KUNZÉE s. f. (koun-zé — de *Kunze*, natur. allem.). Bot. Syn. de PURSHIE.

KUNZELKAU, ville d'Allemagne, dans le royaume de Wurtemberg, cercle de l'Iaxt, à 48 kilom. N.-O. d'Ellwangen, sur le Kocher; 2,600 hab. Fabrication de linge de table, tanneries; commerce de gros bétail. Château des princes de Hohenlohe-Kirchberg et Hohenlohe-Langenburg.

KUNZEN (Jean-Paul), organiste allemand, né à Leisnig en 1696, mort à Lubeck en 1770. Il partit à l'âge de vingt ans pour Leipzig, dans l'espoir de s'y faire un nom comme musicien, et eut le bonheur d'être admis assez rapidement à l'Opéra comme premier violon. Trois ans après, il se rendit à Wittemberg, et y fonda une société de concerts; mais les ressources bornées d'une petite ville ne convenaient point à son intelligence active, et il gagna Dresde, où la fréquentation de grands artistes, notamment Kuhnau, polit son goût et augmenta ses connaissances musicales. Le succès qu'obtinrent quelques-unes de ses compositions religieuses détermina l'électrice à lui offrir le titre de maître de sa chapelle, honneur qu'il déclina, avec raison, pour se rendre à Hambourg, où lui fut confié le poste de compositeur du théâtre. En 1732, il accepta une place d'organiste à Lubeck, et resta attaché à ces fonctions jusqu'à l'année de sa mort.

Bien que Mattheson, dans la notice consacrée à Kunzen, ait placé ce musicien au nombre des meilleurs organistes de son époque, rien, à part le titre d'un oratorio, la *Passion*, n'a survécu dans les ouvrages tant dramatiques que religieux de ce compositeur.

KUNZEN (Charles-Adolphe), compositeur allemand, né à Wittemberg en 1720, mort en 1781. Il passa dans son enfance pour un prodige musical, et souleva une vive sensation en Hollande et en Angleterre, où son père le produisit dès sa huitième année. Une lacune se fait dans la vie de cet artiste à partir de sa dixième année, et on ne le retrouve plus, dans l'histoire musicale, qu'en 1750, à Schwerin, comme maître de chapelle. En 1757, il alla succéder à son père comme organiste à Lubeck, et occupa ce poste jusqu'en 1772, époque à laquelle une attaque de paralysie le priva d'une main. Il dut alors se retirer pour toujours du monde artistique. Ce virtuose, réputé, de son vivant, solide musicien et organiste habile, n'a publié que douze sonates pour clavecin; toutes ses autres œuvres sont restées en manuscrit.

KUNZEN (Frédéric-Louis-Emile), compositeur allemand, né à Lubeck en 1761, mort à Copenhague en 1819. Il a de beaucoup dépassé les deux artistes précédents qui portent son nom. Son père, Charles-Adolphe, lui enseigna les éléments de l'art musical, puis l'envoya à Hambourg suivre un cours de composition sous la direction de Naumann. Après avoir terminé ses études littéraires à l'université de Kiel, il se rendit à Copenhague où il obtint d'abord la modeste place d'accompagnateur à la chapelle royale. Un opéra, *Holger le Danois*, qu'il fit représenter en 1790, obtint un éclatant succès, sans toutefois rien changer à la position précaire de l'auteur. Aussi, impatient d'un plus vaste théâtre, vint-il chercher fortune à Berlin. L'accueil bienveillant des artistes fut tout le profit qu'il retira de sa visite en cette ville, et il s'empressa d'accepter la direction de la musique au théâtre de Francfort. Plus tard, il remplit les mêmes fonctions à Prague, et enfin, après la retraite de Schülz, il fut appelé à la direction de la musique au théâtre de Copenhague, poste qu'il garda pendant vingt-deux ans, jusqu'à sa mort.

Les principales œuvres de Kunzen consistent en neuf opéras danois et allemands, trois oratorios, un hymne, deux cantates et des chansons religieuses. On a aussi de lui quelques compositions instrumentales, telles que trois ouvertures et des sonates pour piano.

KUOPIO ou **KOUOPIO**, ville de Finlande, et chef-lieu du gouvernement de ce nom, bâtie en 1776, sous le règne de Gustave III, et privilégiée comme place de commerce en 1782. Elle est située sur la presqu'île de Kallavesi, et entourée, plus que toute autre ville du pays, de nombreuses et hautes collines, ce qui lui donne un aspect des plus pittoresques. Savisaari, une *Isola bella* en miniature, est un de ses plus jolis environs. La population de Kuopio est d'environ 3,000 âmes; le gouverneur de la province y réside, et, depuis 1851, elle est le siége d'un évêché et d'un chapitre. On y trouve un gymnase ou lycée, une école élémentaire supérieure, une école du dimanche destinée à l'instruction des femmes, et plusieurs autres établissements moins importants d'instruction publique. La banque de Finlande y possède un comptoir. Pêche et commerce de bois; industrie médiocre; deux foires, en janvier et en octobre, dont la première est la plus considérable qui se tienne dans toute la Finlande. ‖ La province de Kuopio est comprise entre celles d'Uleaborg au N., de Vasa à l'O., de Saint-Michel et de Viborg au S., et la Russie à l'E.; superficie : 44,275 kilom. carr.; 280,000 hab. Elle renferme de grandes plaines parsemées de pins et de bruyères, et entrecoupées de collines, de forêts et de lacs. Quoique peu considérables, les hauteurs conservent la neige pendant neuf ou dix mois de l'année. Parmi les lacs innombrables qui sont répandus dans ce pays, on remarque le Kallavesi, le Paapavesi, le Haukivesi, le Pihlajavesi, le Peruvesi, etc. Les rivières y sont nombreuses, mais peu importantes. Le sol, maigre et aride, se compose principalement de sable et de cailloux; cependant on en tire parti au moyen d'une culture soignée, et on y récolte du seigle, du froment, de l'orge, des pois, des haricots, et surtout du lin, qui est l'objet d'un petit commerce d'exportation. Les pâturages, quoique peu abondants, nourrissent cependant un certain nombre d'animaux domestiques, notamment des chevaux renommés.

KUOWO-MANNO, divinité inférieure des Lapons. On lui offrait du foin en sacrifice.

KUPALO, le dieu des productions de la terre, chez les anciens Slaves. V. KOUPALO.

KUPELWIESER (Léopold), peintre allemand, né à Piesting (basse Autriche) en 1796, mort en 1862. Il commença à l'Académie de Vienne ses études artistiques, qu'il alla continuer à Dresde. En 1824, il partit pour l'Italie, où l'admiration que lui inspira l'œuvre de Fiésole le décida à se consacrer uniquement à la peinture religieuse; il appartint dès lors à l'école que l'on a appelée *antiraphaélique*, et manifesta les tendances de cette école, non-seulement dans ses œuvres, mais encore dans son enseignement, lorsqu'il eut été nommé, en 1837, professeur à l'Académie de Vienne. Ami de Fuhrich, qu'il seconda dans plusieurs de ses travaux, il fonda avec lui la Société de Sévère (*Severusverein*), destinée à favoriser le développement de l'art chrétien. Outre un grand nombre de retables, on doit encore à Kupelwieser : les fresques de l'église d'Altlerchenfeld, représentant les *Huit béatitudes*, le *Jugement dernier*, la *Chute des anges*, et la décoration de la salle de réception du palais du gouverneur dans la même ville, où il a peint l'*Autriche sous la protection de la Religion*, entourée de figures symboliques des Vertus, et une frise où se trouve retracée l'histoire du patrimoine héréditaire de la maison d'Autriche.

KUPETZKI (Jean), peintre hongrois, né à Pœsing, près de Presbourg, vers 1666, mort à Nuremberg en 1740. Fils d'un tisserand, il était destiné à la même profession; mais sa vocation pour les beaux-arts l'entraîna à fuir la maison paternelle et à errer en mendiant à travers la Suisse. Recueilli par un peintre de Lucerne, nommé Klaus, il apprit de lui les éléments de son art et alla ensuite se perfectionner en Italie. Arrivé à Rome, il eut longtemps encore à lutter contre la misère; mais il finit par entrer en relation avec le peintre Fuessli, qui, frappé de son talent, l'aida de sa bourse et de ses conseils et le recommanda à quelques puissants personnages, notamment au prince Alexandre Sobieski. Kupetzki trouva en ce dernier un généreux protecteur et acquit à la fin l'aisance et la réputation.

Appelé à Vienne par l'empereur d'Autriche Joseph Ier, il obtint de ce prince la liberté religieuse pour les frères moraves, dont il partageait les idées. En 1716, Pierre le Grand, s'étant rendu à Carlsbad, appela Kupetzki auprès de lui, lui demanda son portrait et lui fit les propositions les plus avantageuses pour l'attirer en Russie; mais l'artiste refusa de quitter l'Allemagne. Ayant été inquiété pour ses opinions religieuses sous le règne de Charles VI, il quitta Vienne et alla se fixer à Nuremberg, où il termina sa vie. D'après Fuessli, il avait à la fois la vigueur de Rubens, la vérité et l'élégance de Van Dyck et le savoir-faire de Rembrandt. Bien que cette appréciation soit évidemment exagérée, il n'en est pas moins vrai que Kupetzki était un peintre fort remarquable par la science du dessin, l'harmonie de la couleur et le grand style de ses œuvres.

Il a peint l'histoire et le portrait; mais c'est surtout sur ses productions dans ce dernier genre qu'est basée sa réputation. Parmi ses portraits, on cite ceux d'*Alexandre Sobieski*, d'*Adam de Lichtenstein*, de *Joseph Ier*, de *Charles VI*, du *Prince Eugène*, etc. Ses tableaux, très-estimés, sont dispersés dans les collections publiques et particulières d'Allemagne et de Russie. Le plus grand nombre a été gravé par Bernard Vogel et réuni dans un recueil intitulé : *J. Kupetzki imagines et picturæ* (Nuremberg, 1745, in-fol.).

KUPFERNICKEL s. m. (ku-pférr-ni-kèll). Minér. Nom donné à un minerai de cobalt contenant du cuivre, et à un minerai de nickel arsenical.

KUPFERSCHMIDT (Paul), en latin **Cypræus**, jurisconsulte et historien allemand, né à Sleswig en 1563, mort en 1609. Après avoir étudié la jurisprudence dans diverses universités de Hollande, d'Angleterre, de France, et avoir pris le diplôme de docteur à Orléans, il voyagea en Espagne et en Italie, puis revint dans sa ville natale. Il entra alors dans la magistrature et devint professeur de droit en 1596. Ses principaux ouvrages sont : *De jure connubiorum* (Francfort, 1605); *De origine, nomine, priscis sedibus, lingua, moribus, gestis, migrationibus Saxonum, Cimbrorum, Vitharum et Anglorum* (Copenhague, 1622); *Annales episcoporum Sleswicensium* (Cologne, 1634). Ces derniers ouvrages furent publiés par les soins de ses fils dont l'un fut ambassadeur de Suède en Allemagne.

KUPFFER (Théodore DE), savant météoro-

logiste russe, né à Mitau (Courlande) en 1799, mort en 1865. Se destinant à la carrière médicale, il fréquenta les universités de Dorpat, Berlin et Gœttingue; mais il se consacra bientôt exclusivement à l'étude des sciences naturelles, de la minéralogie en particulier, et vint, en 1820, à Paris, pour y suivre les cours du célèbre Haüy. De retour en Russie (1821), il fit à Saint-Pétersbourg des leçons publiques de minéralogie, qui lui firent donner, dès 1822, une chaire de chimie, de physique et de minéralogie à l'université de Kasan. Envoyé à Paris pour y faire l'acquisition des instruments de physique qui lui seraient nécessaires dans ses nouvelles fonctions, Kupffer profita de ce second séjour dans la capitale de la France pour y terminer un mémoire *Sur la mesure des angles du cristal*, travail qui remporta le prix à l'Académie des sciences de Berlin. Il se lia à la même époque avec Arago, et convint avec lui de faire à Kasan des observations sur les variations quotidiennes de la déclinaison magnétique. Il occupait sa chaire depuis cinq ans, lorsque le gouvernement russe le chargea, en 1828, d'explorer les montagnes de l'Oural. Pendant ce voyage, il découvrit plusieurs gîtes de minéraux encore imparfaitement connus, et fit d'importantes observations sur la température des corps. L'Académie de Saint-Pétersbourg, dont il était membre correspondant depuis 1826, l'élut, en 1828, membre titulaire. A dater de cette époque, ses travaux sur la physique prirent de jour en jour une plus grande importance. En 1829, il proposa à l'Académie l'établissement d'un observatoire magnétique, et vit sa proposition adoptée. La même année, Kupffer obtint d'être adjoint à une expédition militaire dans les montagnes de l'intérieur du Caucase, où il passa plusieurs mois. A son retour, il fut nommé professeur, à la fois, à l'Ecole des ponts et chaussées, à l'Institut pédagogique et à l'Ecole de marine de Saint-Pétersbourg, et publia, en 1831, un *Manuel de cristallonomie* qui fut imprimé aux frais de l'Académie. Mais les observations sur le magnétisme et la météorologie l'occupaient plus que jamais. Mettant à profit les travaux de Gauss, il fit élever, sur différents points de l'empire russe, de petits observatoires magnétiques, afin d'y faire des observations et des expériences régulières. Ces observatoires attirèrent l'attention de tous les savants de l'Europe, et la Société royale des sciences de Londres en fit construire de semblables dans toutes les possessions anglaises. Bientôt un grand nombre d'observatoires magnétiques furent établis dans les colonies de la Grande-Bretagne; le nombre de ceux qui existaient en Russie fut augmenté. A son retour à Saint-Pétersbourg, en 1840, Kupffer fut nommé professeur de physique à l'Académie. Peu de temps après, il fut placé à la tête de l'observatoire central de physique, qui ne fut cependant ouvert définitivement qu'en 1848, et qui avait pour but de surveiller les différentes stations météorologiques établies en Russie, d'en faire élever de nouvelles, de recueillir et de publier dans des annales les résultats des observations, etc. Pour se consacrer tout entier à ses nouvelles fonctions, le savant météorologiste renonça à l'enseignement en 1851. Le dernier grand travail qu'il entreprit fut d'établir, le long des côtes de la Russie, des stations pour servir de signaux dans les tempêtes, sur le plan de celles que l'amiral Fitz-Roy avait établies en Angleterre. Les préparatifs pour l'exécution de ce plan se trouvaient heureusement terminés lorsqu'il mourut. Un autre fruit de l'activité de Kupffer fut l'ouvrage qu'il publia en français *Sur l'élasticité des métaux* (1859). Le gouvernement russe lui a fait ériger, au cimetière de Smolensk, à Saint-Pétersbourg, un tombeau monumental, surmonté de son buste en marbre.

KUPHE s. m. (ku-fe — du gr. *kuphos*, bossu). Zool. Nom donné au tube d'un mollusque ou d'un annélide peu connu.

KUPRULI, nom de plusieurs grands vizirs ottomans. V. KOPRILI.

KURANDA (Ignace), publiciste allemand, né à Prague en 1812. Il compléta son instruction dans des voyages en Allemagne et en Belgique, et fonda, en 1841, un journal intitulé le *Messager des frontières*, qu'il publia hebdomadairement, soit à Leipzig, soit à Berlin. Lors du grand mouvement révolutionnaire qui eut lieu en Allemagne, en 1848, M. Kuranda fut élu à Vienne membre du parlement de Francfort, où il fit partie du comité des cinquante. A l'expiration de son mandat, il retourna à Vienne, et y fonda l'*Ost deutsche Post*, dont il fut le rédacteur en chef. En 1861, la ville de Vienne l'a nommé un de ses députés. On a de lui : *Nouvelles* (Leipzig, 1842, 3 vol.); la *Belgique depuis sa révolution* (Leipzig, 1846), etc.

KURDE. V. KOURDE.

KURDISTAN. V. KOURDISTAN.

KURISCHE-HAFF, lac situé sur la côte de Prusse. V. CURISCHE-HAFF.

KUROWSKI (Jean-Népomucène), agronome et économiste polonais, né à Chalawy (grand-duché de Posen) en 1783, mort en 1866. Après avoir parcouru la France, la Belgique, l'Allemagne, il s'occupa d'agriculture, mit en pratique, sur ses propriétés, les procédés agronomiques les plus récents, et fut attaché, comme assesseur, à la préfecture de Posen. Après 1815, il se consacra exclusivement à l'étude de la science agricole, qu'il s'efforça de populariser par ses écrits. Outre un grand nombre d'ouvrages originaux, il traduisit, dans les ouvrages des agronomes étrangers, les procédés agricoles qui lui parurent le mieux s'accommoder à l'agriculture polonaise. De 1834 à 1850, il publia un *Journal hebdomadaire de technologie agricole*, qui devint bientôt populaire. Parmi les ouvrages de Kurowski, tous écrits en polonais, et dont le nombre dépasse quarante, nous citerons les suivants : *De la culture du blé d'Egypte et autres céréales étrangères* (Posen, 1820); la *Distillation d'après les procédés les plus nouveaux* (Varsovie, 1820); *Des soins à donner aux enfants, à partir du moment où se développent en eux les forces physiques et intellectuelles* (Varsovie, 1830); *Des signes et des causes de la rage chez les chiens, et des moyens de la guérir* (Varsovie, 1833); *De la culture raisonnée de la pomme de terre et des moyens d'en faire de l'eau-de-vie, de la bière, de la farine et des sirops* (Varsovie, 1834); la *Médecine vétérinaire populaire* (1842; 3e édit., 1858); *Hygiène vétérinaire agricole* (1858), etc.

KURPINSKI (Charles), compositeur polonais, né dans le grand-duché de Posen en 1785. Attaché d'abord à la chapelle du staroste Polanowski, il devint second chef d'orchestre à l'Opéra national de Varsovie, puis, en 1825, succéda à Elsner comme premier chef. En 1823, l'empereur lui confia la maîtrise de la chapelle impériale. Depuis cette époque, sauf un voyage en Allemagne, en France et en Italie, Kurpinski a constamment habité Varsovie. Ce compositeur distingué jouit en Pologne d'une grande réputation. Ses œuvres sont belles et profondément empreintes du sentiment national. Après Kamiensky, qui avait entrepris de doter sa patrie d'un opéra essentiellement polonais, Kurpinski a repris cette glorieuse tâche, qu'il a menée à bonne fin, et son nom figurera, impérissable, dans l'histoire de l'art musical en Pologne.

On connaît de ce compositeur vingt-quatre *opéras*, des *ballets*, des *messes*, *hymnes*, *cantates*, *Te Deum* et chants religieux. Ses compositions instrumentales consistent principalement en *symphonies* à grand orchestre, *polonaises* pour piano et avec orchestre, et quatre *ouvertures*.

KURRER (Jacques-Guillaume-Henri DE), savant allemand, né à Laugenbrand (Wurtemberg) en 1781. Placé à quinze ans dans une fabrique de toiles peintes, il acquit, par la pratique et par des études spéciales, des connaissances technologiques étendues, notamment dans l'art de teindre et de blanchir les étoffes, dirigea successivement, par la suite, plusieurs grandes fabriques, fit d'importantes découvertes pour l'impression et la teinture des toiles, et alla se fixer, en 1843, à Prague, où, depuis cette époque, il s'est uniquement occupé de travaux scientifiques. M. Kurrer a reçu de l'université de Landshut le titre de docteur ès sciences économiques. Il a activement collaboré au *Dictionnaire technologique*, à l'*Encyclopédie allemande* d'Ersch, à la *Nouvelle revue de l'art d'imprimer sur l'indienne et sur le coton*, au *Magasin de l'art d'imprimer sur étoffes*, au *Journal polytechnique* de Dingler, aux *Ecrits technologiques* de Hermbstaedt; enfin, il a publié les ouvrages suivants, qui sont très-estimés en Allemagne et à l'étranger : l'*Art de blanchir des étoffes végétales et autres* (Nuremberg, 1831); les *Dernières expériences dans l'art de blanchir* (Nuremberg, 1838); *Histoire de l'impression des étoffes* (Nuremberg, 1840); *Traité complet de l'art de teindre et d'imprimer sur étoffes* (Vienne, 1848-1850, 3 vol.); *Sur l'art de blanchir les toiles et les étoffes en toile* (Brunswick, 1850), etc. On lui doit en outre des traductions en allemand de l'*Art de teindre* de Vitalis, et de l'*Art de teindre* de Bancroft.

KURRICHANE, ville de l'Afrique australe (Cafrerie), à 320 kilom. N.-E. de Litakou; 16,000 hab. Ils sont plus civilisés qu'aucun des peuples voisins; les murs des maisons sont ornés de peintures représentant des éléphants, des girafes, etc. On y sait fondre et travailler le fer et le cuivre; on y fabrique aussi, avec beaucoup d'art, des vases de terre, même d'une grande dimension. Les habitants des environs sont pasteurs et cultivateurs, et, comme tous les Marroutzes, parlent la langue de Litakou.

KURRIMIE s. f. (ku-ri-mî). Bot. Syn. de BHÉSA.

KURSCHNER (Conrad), réformateur suisse, connu sous le nom de **Pellican**, né à Ruffach (Alsace) en 1478, mort à Zurich en 1556. Il passa une année à l'université d'Heidelberg, dont son oncle Galb était recteur, puis revint à Ruffach, où il servit d'auxiliaire au maître d'école et s'instruisit autant qu'il put en instruisant les autres. Son père, qui était pauvre et ne pouvait lui faire donner une instruction solide, le fit entrer dans le couvent des frères mineurs, où il prononça ses vœux en 1494. Ses supérieurs, frappés de son intelligence, lui enseignèrent la théologie scolastique et l'envoyèrent compléter ses études à l'université de Tubingue. Pellican se signala tellement par son ardeur au travail et par ses progrès rapides, que Paul Scriptor, le plus célèbre des professeurs de l'université, s'attacha à lui d'une vive amitié. Pendant un voyage qu'il fit en compagnie de Scriptor, en 1499, il rencontra un juif qui voulut bien lui prêter un volume du texte hébreu de l'Ancien Testament. Il se mit immédiatement à l'œuvre, et, à force de travail, il parvint à posséder une connaissance réelle de la langue hébraïque. Quelques difficultés n'avaient pu être surmontées; elles disparurent pour lui pendant un voyage que Reuchlin fit à Tubingue.

En 1501, Pellican fut ordonné prêtre; l'année suivante, il fut chargé d'enseigner la théologie, la philosophie et l'astronomie à Bâle, dans un couvent appartenant à l'ordre. Nommé gardien du couvent de Pforzheim en 1511, et secrétaire du provincial des franciscains en 1514, Pellican mit à profit ces situations différentes pour ses études de prédilection. La dernière surtout, en lui permettant de voyager, lui fut d'une grande utilité. A peine arrivait-il dans une ville, qu'il demandait si l'on n'y trouvait pas un livre hébreu. En passant par Paris, il vit Le Fèvre d'Etaples; à Rome, il vit les scandales de la cour pontificale.

Cependant, tout en s'occupant de l'étude de l'hébreu, il avait étudié les Pères de l'Eglise, et ce travail l'avait plongé dans une profonde stupéfaction. Force lui fut de reconnaître que les auteurs anciens, pas plus que les Ecritures, n'enseignaient les indulgences, la confession, l'autorité du pape et autres dogmes de même nature. Alors il sentit la nécessité d'une réforme, applaudit à l'apparition des écrits de Luther, et même les annota, ce qui lui valut, en 1522, une accusation de luthéranisme. Pour ce motif, il perdit, en 1524, son poste de gardien du couvent de Ruffach. Deux ans après, cédant à l'invitation de Zwingle, il partit pour Zurich, où il fut nommé professeur d'hébreu. Il quitta le froc cette année et se maria. « Pendant trente ans, disent MM. Haag, Pellican remplit à Zurich les fonctions de professeur d'hébreu et de théologie, et fut, en outre, chargé des leçons de grec et préposé à la garde et à l'entretien de la bibliothèque de la ville. A plusieurs reprises, il fut appelé à prendre part à des disputes publiques : à celle de Baden, en 1527; à celle de Berne, en 1528; au synode de Frauenfeld, en 1529. Ses fonctions étaient donc aussi multipliées que pénibles; cependant il trouva le temps de composer de savants commentaires sur toute la Bible, et quelques autres ouvrages qui lui assignent un rang distingué parmi les plus habiles théologiens de son siècle. » Nous citerons, parmi ses ouvrages : *De modo legendi et intelligendi hebræa* (Bâle, 1503, in-4o); *Somme de la religion catholique* (Bâle, 1504); *Psalterium Davidis ad hebraicam veritatem interpretatum, cum scholiis* (1532, in-8o); *Commentaria Bibliorum* (1537, 3 vol. in-fol.). Ces *Commentaires*, plus exacts que ceux des autres exégètes protestants de son temps, sont aussi plus courts, plus concis et bien moins féconds en digressions dogmatiques ou polémiques; *Index Bibliorum cum præfatione H. Bullingeri* (1537, in-fol.); *Grammatica hebraica* (1540, in-8o); *Chronicon vitæ ipsius ab ipso conscriptum*, autobiographie qui contient des détails curieux sur les mœurs du clergé et sur les progrès de l'imprimerie.

On a encore de Pellican des *Préfaces*, des rééditions de divers auteurs, des travaux littéraires, etc.

KURTCHI s. m. (kur-tchi). Cavalier d'un corps persan composé de l'ancienne noblesse.

KURTE s. m. (kur-te — du gr. *kurtos*, bossu). Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des scombéroïdes, comprenant deux espèces qui vivent dans la mer des Indes.

— **Encycl.** Les *kurtes* sont caractérisés surtout par la corne cartilagineuse qu'ils portent sur la nuque; leurs écailles sont si fines, qu'on ne les aperçoit guère que lorsque la peau est desséchée. Leurs côtes dilatées, convexes, forment des anneaux qui se touchent entre eux, et renferment ainsi un espace conique et vide se prolongeant sous la queue, dans les anneaux inférieurs des vertèbres, en un tube long et mince qui renferme la vessie natatoire. Le *kurte* cornu vit dans la mer des Indes; sa longueur ne dépasse guère 0m,10; quand il est frais, son corps est presque transparent. Sa chair est très-bonne à manger. Le *kurte* indien est généralement regardé comme la femelle de l'espèce précédente.

KURTKA s. m. (kur-kta). Nom de l'habit-veste que portaient les Polonais au service de France.

KURTZ (Jean-Henri), théologien allemand, né en 1809 à Montjoie (Prusse rhénane). Il commença à Halle, en 1830, sous la direction d'Ullmann et de Tholuck, des études de théologie, qu'il alla plus tard continuer à l'université de Bonn, et devint successivement professeur de religion au gymnase de Mitau (1835), d'histoire ecclésiastique (1850), et enfin d'exégèse (1859) à l'université de Dorpat. On a de lui : la *Bible et l'astronomie* (1842); *Manuel d'histoire sainte* (1843); *Doctrine de la religion chrétienne* (1844); *Documents pour la défense et l'établissement de l'unité du Pentateuque* (1844); l'*Unité de la Genèse* (1846); *Histoire de la Bible, accompagnée d'éclaircissements* (1847; 12e édit., 1865); *Histoire de l'antique alliance* (Berlin, 1848-1855, 2 vol.), à laquelle se rattache l'ouvrage intitulé : le *Culte des victimes prescrit par l'Ancien Testament, étudié dans sa fondation historique et son application* (1862); les *Mariages des fils de Dieu avec les filles des hommes* (Berlin, 1857); *Abrégé d'histoire ecclésiastique pour les établissements d'instruction supérieure* (1852; 5e édit., 1863); *Symbolique du tabernacle mosaïque* (1851); *Manuel d'histoire ecclésiastique universelle* (1853-1856, tomes I à IV); la *Théologie des psaumes* (1865), etc.

KURZ (Henri), littérateur et philologue allemand, né à Paris en 1805. Il fut élevé à Hof, en Bavière, d'où il alla étudier la théologie à Leipzig en 1823; mais il ne tarda point à renoncer à ce genre d'étude, et, ayant été impliqué dans les troubles de la Burschenschaft, il se rendit, en 1827, à Paris. M. Kurz, qui avait pris, avant son départ, le titre de docteur en philosophie, changea la direction de ses études et se mit à apprendre les langues orientales, particulièrement le chinois. Un *Mémoire sur l'état politique et religieux de la Chine 2,300 ans avant notre ère*, qu'il publia en 1830, lui valut d'être chargé, par la Société asiatique, de préparer une nouvelle édition du *Dictionnaire chinois* de Basile de Glemona. Mais les événements politiques qui eurent lieu cette même année le ramenèrent en Allemagne. Il rédigea d'abord, à Munich, le journal intitulé la *Chambre des députés de Bavière*, puis, à Augsbourg, le *Temps*, organe de l'opposition. La hardiesse des articles qu'il écrivit dans cette dernière feuille lui attira un procès, à la suite duquel il fut condamné à deux années d'emprisonnement. Kurz employa les loisirs forcés de sa captivité dans la citadelle de Wurtzbourg à traduire le poëme chinois intitulé la *Feuille des fleurs*, qu'il publia à Saint-Gall en 1836. A l'expiration de sa peine, il se rendit en Suisse (1834) et obtint, à l'école cantonale de Saint-Gall, une chaire de langue et de littérature allemande, qui lui fut retirée en 1839 comme étant protestant et étranger. Cependant il fut appelé, cette même année, en qualité de professeur, à l'école d'Aarau, et devint, en 1846, bibliothécaire du canton d'Argovie. Les précieux documents qu'il trouva dans la bibliothèque confiée à ses soins le décidèrent à se livrer entièrement à l'étude de la littérature allemande. Depuis cette époque, il a publié : *Documents extraits des archives et bibliothèques du canton d'Argovie, pour servir à l'étude de l'histoire et de la littérature* (Aarau, 1846); *Manuel de la prose allemande* (Aarau, 1845-1846, 3 vol.); *Histoire de la littérature allemande* (Leipzig, 1851-1859, 3 vol.), son ouvrage capital, qui passe pour une des œuvres les plus remarquables en ce genre; le *Pays, la population et l'histoire suisse* (Berne, 1852); *Guide pour l'histoire de la littérature allemande* (Leipzig, 1860). Citons encore de M. Kurz : la *Conjugaison française* (1843); *Manuel littéraire de la poésie nationale* (Zurich, 1840-1843); la *Bibliothèque allemande*, qu'il a commencé à publier en 1862, et dans laquelle il a fait paraître l'*Esope* de B. Waldin; les *Ecrits de Simplicianus*, de Grimmelshausen; les *Poésies* de Fischart, etc.; *Poëtes et prosateurs allemands depuis le milieu du* XVe *siècle* (1864 et suiv., 4 vol.), etc.

KUSEL (Matthieu), graveur allemand, né à Augsbourg en 1621, mort à Munich en 1682. C'était un artiste de talent, à qui l'on doit un nombre considérable de gravures au burin et à l'eau-forte. Parmi ses productions, on cite, outre les gravures dont il a illustré plusieurs ouvrages, les portraits à mi-corps d'*Emmanuel, prince d'Anhalt;* de *Sigmund-François, archiduc d'Autriche;* de *Frédéric, duc de Saxe-Gotha;* de *Frédéric, margrave d'Anspach*, etc. Ces gravures sont exécutées avec soin. Le dessin en est pur et correct et le modelé savant.

KÜSEL (Melchior), graveur allemand, frère du précédent, né à Augsbourg en 1623, mort dans la même ville en 1684. Il fut l'élève favori de Merian, de Francfort, dont il devint ensuite le gendre. En quittant ce maître, il fit un voyage en Italie, où il passa plusieurs années et exécuta les meilleurs morceaux de son œuvre, entre autres : les *Aventures d'Ulysse*, les *Cinq sens*, les *Princes de la maison de Bavière*, etc., d'après N. del Abbate. Ces eaux-fortes, d'un grand mérite, fondèrent sa réputation. Vers la même époque, Küsel grava une cinquantaine de planches qui ont été réunies en album, et qui représentaient des *Vues d'Italie, de Frioul* et *de Carinthie*. L'exécution est d'une habileté rare; l'effet, rendu simplement, est vivement exprimé. Comme dans toutes ses œuvres, on y trouve la précision des contours, la science du dessin, l'harmonie de l'ensemble. Vers 1660, Küsel revint dans sa patrie pour ne plus la quitter. Dans les vingt années qui s'écoulèrent jusqu'à sa mort, il exécuta un nombre considérable de gravures, parmi lesquelles il faut citer avec éloge : les *Métamorphoses d'Ovide; Batailles; Vita beatæ Mariæ Virginis; Theatrum dolorum Jesu Christi;* le *Pastor Fido*, d'après Bauer; la *Passion de Jésus-Christ*, d'après Temala, etc., qui forment ensemble près de deux cents gravures au burin sec ou à l'eau-forte.

KUSNOKI s. m. (ku-sno-ki). Bot. Nom du laurier camphrier, à Bornéo.

KÜSS (Emile), physiologiste et patriote français, né à Strasbourg en 1815, mort à Bordeaux en 1871. Il étudia la médecine dans sa ville natale, se rendit, en 1835, à Paris, où il concourut à une place de préparateur au musée de la Faculté, puis revint à Strasbourg, et fut nommé, à vingt-deux ans, prosecteur à la Faculté de médecine. Reçu docteur en 1841, il se prépara à suivre la carrière de l'enseignement, devint, au concours de 1843, chef des travaux anatomiques, se fit recevoir agrégé en 1844, et obtint, en 1846, la chaire de physiologie, vacante par la mort de Lauth, à la suite d'un concours où il étonna ses juges et le public par l'étendue de son savoir, la facilité et la clarté de son exposition. Quelques mois après, il était chargé de l'enseignement clinique des maladies chroniques. Savant anatomiste, physiologiste éminent, Küss fut également un professeur du plus haut mérite. Rien de plus net, de plus précis que son langage à la fois simple, familier, ardent, imagé, qui attirait à ses cours de nombreux élèves. Il n'était pas moins bon observateur que théoricien ingénieux, et son enseignement clinique était le complément et l'application de ses doctrines physiologiques. Un des premiers, il découvrit l'incomparable appui que le microscope apporte à l'étude des phénomènes de la vie, dirigea la physiologie dans des voies nouvelles, porta une vive lumière sur l'élément vivant par excellence, la cellule ou le globule, comme il l'appelait, et montra que c'est dans cet élément qu'on doit chercher la source et le siége de la vie.

Küss jouissait d'une grande popularité, comme savant et aussi comme républicain, lorsque éclata, en août 1870, la guerre entre la France et la Prusse. Dès le 12 août, Strasbourg fut bloqué par l'armée de Werder, puis bombardé, et ce fut seulement le 11 septembre que les Strasbourgeois apprirent la proclamation de la République. Ce jour même, la commission municipale nommait Küss maire de la ville. Küss s'associa aux patriotiques efforts du préfet Valentin pour défendre la ville jusqu'à la dernière extrémité, fit preuve du plus grand dévouement à la chose publique, et ce fut avec la plus profonde douleur qu'il vit Strasbourg forcé de capituler (28 septembre 1870). Le 8 février 1871, il était élu, par les électeurs du Bas-Rhin, député à l'Assemblée nationale. Bien que gravement malade, Küss se rendit à Bordeaux pour y porter les vœux et les supplications désespérées de l'Alsace, et, par une coïncidence singulière, il expira le jour même où l'Assemblée votait les préliminaires de paix, en vertu desquels l'Alsace était abandonnée à la Prusse (1er mars 1871). Pour rendre hommage à son patriotisme, l'Assemblée décréta que ses funérailles seraient faites aux frais de l'Etat.

Küss a peu écrit. On ne connaît de lui que ses trois thèses de docteur, d'agrégé et de professeur; des notes insérées dans la *Gazette médicale* de Strasbourg, et un opuscule extrêmement remarquable sur la vascularité et l'inflammation, lequel a opéré une révolution dans la pathologie. Après sa mort, le docteur M. Duval a rédigé et publié le *Cours de physiologie professé à la Faculté de médecine de Strasbourg par E. Küss* (Paris, 1872), ouvrage fort remarquable.

KUSSEMET s. m. (ku-se-met — mot hébreu). Bot. Céréale mentionnée dans la Bible, et qui paraît être l'engrain ou ingrain : *Jérôme assure avoir vu cultiver le* KUSSEMET *en Pannonie.* (T. de Berneaud.)

KUSSIR s. m. (kuss-sir). Sorte de tambour turc.

KUSSNACHT, bourg de Suisse, canton et à 17 kilom. N.-O. de Schwitz, sur la rive septentrionale du lac de Lucerne; 2,800 hab. Depuis quelques années, une statue de Guillaume Tell orne la fontaine. Au-dessus du bourg, sur le flanc du Righi, s'élève l'antique tour du château de Gessler, détruit en 1308. A 15 minutes de Küssnacht, s'élève une chapelle bâtie à l'endroit même où Guillaume Tell, échappé de la barque de Gessler, vint attendre le tyran, et, par un coup hardi, délivra sa patrie de l'oppression étrangère.

KUSTENDJI ou **GHIUSTENDIL**, l'ancienne *Justiniana secunda*, ville de la Turquie d'Europe, dans le pachalik de Nisch, dont elle forme un des sangiacs; 10,000 hab. Bains sulfureux. Evêché grec.

KUSTER (Ludolphe), érudit et philologue allemand, né à Blomberg (Westphalie) en 1670, mort à Paris en 1716. Il fut quelque temps précepteur des fils du comte de Schwerin, ministre du roi de Prusse, qui lui fit avoir la survivance d'une chaire de belles-lettres au collége Joachim, à Berlin, puis, à partir de 1695, il visita les principales bibliothèques de l'Allemagne, des Pays-Bas, de France, de l'Angleterre, où il resta de 1700 à 1705, entra en relation avec les hommes les plus distingués de ces divers pays, puis retourna à Berlin prendre possession de sa chaire. Le roi le nomma, peu après, son bibliothécaire. Kuster occupait depuis fort peu de temps ce double poste, lorsque, à la suite d'un passe-droit dont il se crut la victime, il quitta la Prusse, habita successivement Amsterdam, Rotterdam, Anvers, et de là gagna Paris, où il abandonna la religion de Luther pour se faire catholique (1713). Le roi de France, voulant fixer ce savant dans ses Etats, lui fit une pension de 2,000 livres, et l'Académie des inscriptions le reçut au nombre de ses membres. On a de lui de nombreux travaux, qui attestent l'étendue de son érudition. Nous citerons les principaux : *Historia critica Homeri* (Francfort, 1696, in-8o); *Bibliotheca novorum librorum* (Utrecht, 1697-1699, 5 vol. in-8o), en collaboration avec Sike; *Suidæ lexicon, græce et latine* (Cambridge, 1705, 3 vol. in-fol.), ouvrage d'un grand mérite; *Aristophanis comœdiæ, græce et latine* (Amsterdam, 1710); *De vero usu verborum mediorum apud Græcos* (1714); *De museo alexandrino diatriba, picturæ antiquæ sepulchri Nasoniorum explicatæ a Bellovio*, dans les *Antiquitates romanæ* de Grævius; *Explication d'une inscription grecque trouvée à Smyrne*, dans les *Mémoires* de Trévoux, etc.

KUSTER (Georges-Godefroy), historien allemand, né à Halle en 1695, mort en 1776. Après avoir donné pendant quelque temps des leçons particulières, il devint successivement recteur à Tangermunde (1718), corecteur du *Gymnasium coloniense*, à Berlin (1723), recteur du gymnase de Frédéric Werder (1732), et membre de l'Académie de Berlin. Parmi ses ouvrages, qui sont très-estimés, nous mentionnerons : *Memorabilia coloniensia* (Berlin, 1727); *Collectio opusculorum historiam marchicam illustrantium* (Berlin, 1731-1753, 2 vol. in-8o); *Antiquitates Tangermundenses* (Berlin, 1729); *Chronique de Berlin* (Berlin, 1740), continuée sous le titre d'*Ancien et nouveau Berlin* (Berlin, 1752-1759, 3 vol. in-fol.); *Bibliotheca historica Brandenburgica* (Breslau, 1743, in-8o, avec 2 vol. de supplément, 1752-1768); *Historia artis typographicæ in Marchia* (Berlin, 1746), et diverses dissertations.

KÜSTNER (Karl-Théodore DE), intendant général des théâtres royaux de Berlin, né à Leipzig le 26 novembre 1784, mort en 1864. Il fut reçu docteur en droit en 1810, s'engagea, en 1813, dans le corps des volontaires saxons, et, à la paix, fut nommé conseiller de la cour du prince de Saxe-Cobourg. A Leipzig, où il s'était fixé, il prit, en 1817, et conserva pendant onze ans, la direction du théâtre de cette ville, dont il parvint, par ses intelligents efforts, à faire un des meilleurs de l'Allemagne. Après avoir dirigé, en 1833, le théâtre de Darmstadt, il passa à celui de Munich, qu'il plaça au premier rang. Le roi Louis de Bavière lui conféra alors des titres de noblesse et le créa commandeur de l'ordre de Saint-Michel. En 1842, M. de Küstner fut appelé à Berlin avec la qualité d'intendant général des théâtres royaux. De grandes difficultés l'attendaient dans l'exercice de ces fonctions; il les surmonta fort heureusement, et, lorsqu'il prit sa retraite en 1851, le roi de Prusse, voulant reconnaître ses services, lui accorda la croix de seconde classe de l'ordre de l'Aigle rouge. M. de Küstner avait vu, pendant ses neuf années d'exercice, brûler le grand Opéra (1843) et éclater une révolution (1848). Les auteurs dramatiques allemands lui doivent l'introduction, dans leur pays, de l'usage de donner, à chaque représentation d'un ouvrage, une partie de la recette à l'écrivain dramatique ou à ses héritiers. On lui doit la création des caisses pour les comédiens qui se trouvent dans l'impossibilité d'exercer leur art en raison de leur âge ou de leurs infirmités; enfin, se montrant en toutes choses le protecteur zélé et persévérant des intérêts de l'art dramatique, il a fondé le *Buhnenverein*, société de trente-deux théâtres allemands, qui a pour but de sauvegarder les intérêts réciproques des directeurs et des acteurs.

M. de Küstner a publié, entre autres ouvrages : *Bagatelles dramatiques* (Leipzig, 1815); le *Théâtre de Leipzig* (1831), écrit dans lequel il rend compte de sa gestion; les *Deux frères* (Darmstadt, 1833), tragédie en cinq actes; *Trente-quatre ans de ma direction de théâtre* (Leipzig, 1853); *Manuel de la statistique théâtrale* (Leipzig, 1855; 2e édit., 1857); *Album des théâtres et des opéras royaux de Berlin* (Berlin, 1858).

KUSTRIN, ville de Prusse. V. CUSTRIN.

KUTAHYEHLI, surnom de RÉCHID-MÉHÉMET, homme d'Etat turc.

KUTAIÈH, KOUTAIÈH, KIUTAHIA, KUTAYAH, ville de la Turquie d'Asie, au pied du Mouraddagh et près de la rive gauche du Pourrak, à 389 kilom. S.-E. de Constantinople; 56,600 hab., dont 10,000 Arméniens et 5,000 Grecs. Cette ville couvre une vaste étendue de terrain; ses maisons sont spacieuses, bâties en brique et en bois, sur le modèle de celles de Constantinople, et la plupart entourées de jardins. Les rues, sales et mal pavées, sont ornées d'un grand nombre de fontaines, dont l'eau est amenée des montagnes voisines par des aqueducs souterrains. On y compte un grand nombre de mosquées, plusieurs églises arméniennes, une église grecque, de nombreux bains publics et plusieurs belles promenades. Fabriques de toiles de coton et de pipes. C'est là que, le 4 mai 1833, le pacha d'Égypte, Méhémet-Ali, conclut la paix avec la Porte.

Kutaièh (TRAITÉ DE), conclu entre la Turquie et Méhémet-Ali, par l'intermédiaire de la France, au mois de mai 1833. Le pacha d'Egypte avait, par son initiative, son activité et son intelligence, métamorphosé cette riche contrée, en y introduisant la science, l'industrie et les arts de l'Occident. Il ne lui restait plus qu'à l'ériger en souveraineté indépendante de la Turquie, but de son ambition et de tous ses efforts, et il y réussit, grâce aussi bien à l'incapacité du gouvernement turc qu'aux talents militaires de son fils Ibrahim. Méhémet-Ali convoitait surtout la Syrie, annexe presque indispensable de l'Egypte; en quelques mois, Ibrahim en eut fait la conquête, après avoir vaincu deux armées turques envoyées contre lui. Rien, dès lors, ne pouvait arrêter sa marche sur Constantinople, où il n'eût pas manqué de renverser le trône du sultan Mahmoud. Celui-ci se tourna, effrayé, vers la Russie, qui n'avait pas besoin de cet appel pour s'immiscer dans les affaires de l'empire ottoman; mais alors la France s'émut de cette ingérence, dont elle connaissait bien les dangers, et s'interposa pour ménager une transaction entre Méhémet-Ali et Mahmoud. Ibrahim s'avançait sur Constantinople, lorsqu'il reçut de son père l'ordre de s'arrêter à Kutaièh. C'est là qu'il fut rejoint par M. de Varennes et Réchid-Bey, plénipotentiaires de la France et de la Turquie. Ibrahim accueillit le premier avec de grands égards, bien que la France eût témoigné assez de mauvais vouloir à l'égard de l'Egypte dans cette circonstance; mais il afficha le plus profond dédain pour le plénipotentiaire turc, et refusa même de l'admettre en sa présence. M. de Varennes le trouva déjeunant et dégustant sans scrupule la boisson si sévèrement proscrite par Mahomet. Après quelques instants consacrés aux politesses d'usage, notre plénipotentiaire amena l'entretien sur les motifs de son voyage; Ibrahim coupa court à toute discussion, en déclarant qu'il n'était que l'exécuteur docile des ordres de son père, qu'il ne pouvait pas les modifier, et encore moins en rien retrancher. Or, Méhémet-Ali ne se contentait pas de la Syrie; il exigeait, de plus, le pachalik de Diarbékir, les districts d'Alaya et d'Itchyla, et surtout le pachalik d'Adana, qui lui donnait un pied dans l'Asie Mineure. M. de Varennes combattit énergiquement des prétentions aussi exorbitantes, mais il se heurta contre une obstination qui semblait invincible. Il en conçut une irritation si vive, qu'il fut sur le point de se retirer; toutefois, il fut retenu par les prières de Réchid-Bey, moins soucieux peut-être des intérêts ottomans que notre plénipotentiaire. Au reste, celui-ci avait d'avance l'approbation du sultan Mahmoud, qui lui avait dit quelques instants avant son départ : « Entendez-vous avec M. de Varennes, et arrangez cette affaire comme vous pourrez. » Tel est le caractère de ces Turcs dégénérés; quand ils ne sont pas galvanisés par le fanatisme, ils sont abrutis par le fatalisme ou hébétés par l'indifférence. M. de Varennes reprit donc ses conférences avec Ibrahim; il s'attacha à lui faire entrevoir, comme conséquence inévitable de son obstination, l'Europe occidentale coalisée contre l'ambition du pacha d'Egypte; il lui rappela même Navarin. Le regard d'Ibrahim étincelait de colère, tout son visage était en feu; son attitude décelait la plus violente émotion. Il parvint néanmoins à refouler les sentiments impétueux qui l'assiégeaient, et consentit même à renoncer aux districts d'Itchyla et d'Ayala, ainsi qu'à renvoyer à un règlement ultérieur ce qui concernait le pachalik de Diarbékir; mais il demeura inflexible relativement à la cession du pachalik d'Adana, qui devenait pour Méhémet-Ali une porte constamment ouverte sur l'Asie Mineure, et complétait le système de défense de la Syrie. De plus, cette contrée abondait en bois de construction, et une telle acquisition était d'un prix inestimable pour les chantiers du pacha d'Egypte.

M. de Varennes, voyant qu'Ibrahim était arrivé à l'extrême limite des concessions qu'il était disposé à faire à la France, engagea alors Réchid-Bey à conclure sur ces bases. Le traité fut aussitôt signé; l'envoyé turc avait hâte d'arrêter la marche du vainqueur, qui reprit aussitôt le chemin de la Syrie. Le traité de Kutaièh fut aussi le signal de la retraite des Russes, accourus autour de Constantinople en protecteurs dont on connaît le désintéressement. Au reste, ce traité faisait admirablement leurs affaires en précipitant encore la décadence de l'empire ottoman.

KUTCHEGHEF s. m. (ku-tché-ghèf). Ornith. Oiseau palmipède, du genre mouette.

KUTCHUBŒA s. m. (ku-tchu-bé-a — de *Kutchubeï*, bot. russe). Bot. Genre d'arbres, de la famille des rubiacées, tribu des gardéniées, comprenant plusieurs espèces qui habitent la Guinée.

KUTSAMI ou **KOUTHAÏ**, écrivain agronomique chaldéen, qui vivait à une époque incertaine, mais, selon toute vraisemblance, plusieurs siècles avant notre ère. Il a acquis une grande célébrité par un traité sur l'*Agriculture nabatéenne*, dans lequel il a exposé avec ordre et méthode tous les préceptes d'agronomie disséminés dans les auteurs géoponiques anciens ou transmis par la tradition chez les Arabes et autres peuples de l'Orient. « L'*Agriculture nabatéenne*, dit E. Quatremère, forme un ouvrage d'une grande étendue, et dans lequel toutes les questions qui se rattachent à cette science sont traitées avec des développements lumineux qui annoncent que l'auteur possédait sur toutes les branches de l'économie rurale des connaissances précieuses, fruit d'une longue expérience et de profondes méditations. » Des neuf parties dont se composait cet ouvrage volumineux, deux seulement sont parvenues jusqu'à nous, et encore n'en possédons-nous pas le texte chaldéen, qui est perdu. On n'en a qu'une traduction arabe, faite, vers 904 de notre ère, par Abou-Bekr-Ahmed le Chaldéen. Jourdain en préparait une traduction française lorsqu'il mourut.

KUTT s. m. (kutt). Ichthyol. Nom vulgaire de la gremille, en Alsace.

KUTTENBERG, ville de l'empire d'Autriche, dans la Bohême, cercle et à 9 kilom. N.-O. de Czaslau; 13,000 hab. Tribunal des mines, tribunal criminel; maison d'éducation pour enfants de militaires. Filatures de coton, imprimeries de toiles, fabrique d'amidon. Belle église gothique de Santa-Barbara. Aux environs, mines d'argent, de cuivre et de plomb.

KUTTNER (Charles-Gottlob), voyageur allemand, né à Wiedemar (Saxe) en 1755, mort à Leipzig en 1805. Devenu précepteur de jeunes Anglais, il visita avec eux les principaux Etats de l'Europe, acquit une grande connaissance des affaires et des hommes, puis se fixa à Leipzig, où il a composé sur ses voyages plusieurs ouvrages remplis de renseignements exacts. Nous citerons de lui : *Lettres sur l'Irlande* (Leipzig, 1785, in-8o); *Lettres de la Suisse écrites par un Saxon* (Leipzig, 1785, 2 vol.); *Documents pour faire connaître l'intérieur de l'Angleterre et ses habitants* (Leipzig, 1791-1796); *Documents pour faire connaître l'état actuel de la France et de la Hollande* (Leipzig, 1792); *Voyages à travers les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie* (Leipzig, 2 vol. in-8o); *De l'état économique et politique de la Grande-Bretagne* (Leipzig, 1796); *Voyage à travers l'Allemagne, le Danemark, la Norvége et une partie de l'Italie* (Leipzig, 1805, 4 vol.

KUTUSOW, prince de Smolensk, feld-maréchal russe. V. KOUTOUZOF.

KÜTZING (Friedrich-Traugolt), naturaliste allemand, né à Ritterburg (Thuringe) en 1807. Il étudia la pharmacie et l'histoire naturelle à Halle. Ayant communiqué à de Humboldt d'importants travaux sur les organisations inférieures, cet illustre savant le fit charger, en 1835, par l'Académie de Berlin, d'aller étudier les plantes marines de la Méditerranée et de l'Adriatique. A son retour, il fut nommé professeur d'histoire naturelle à l'Ecole supérieure de Nordhausen, poste qu'il occupe encore aujourd'hui. On a de M. Kützing : *Synopsis diatomearum* (Halle, 1833); *Transformation des algues inférieures en espèces supérieures et en genres entièrement différents des cryptogames supérieurs* (Harlem, 1839); *Phycologia generalis* (Leipzig, 1843); les *Bacillaires siliceux* (Nordhausen, 1844); *De la transformation des infusoires en algues inférieures* (Nordhausen, 1844); *Phycologia germanica* (Nordhausen, 1845); *Tabulæ phycologicæ* (Nordhausen, 1745-1847); *Species algarum* (Leipzig, 1849); *Eléments d'une philosophie de la botanique* (Leipzig, 1851-1852, 2 vol.), l'ouvrage le plus important de l'auteur; *Manuel d'histoire naturelle* (Nordhausen, 1837); la *Chimie et ses applications à la vie pratique* (Nordhausen, 1838); les *Sciences naturelles dans les écoles* (Nordhausen, 1850); *Eléments de géographie* (Nordhausen, 1853). M. Kützing est un adversaire déclaré du système de la génération spontanée, et, par suite, des théories de Darwin.

KUTZO-VALAQUE s. m. (ku-tzo-va-la-ke). Linguist. V. VALAQUE.

KUWUC s. m. (ku-vuk). Mamm. Espèce de carnassier, du genre chat.

KUYK WOUTERSZOON (Jean VAN), peintre hollandais, né à Dort en 1530, brûlé vif dans cette ville en 1572. Il acquit une grande réputation comme peintre sur verre. Libre penseur, Kuyk osa attaquer ouvertement les jésuites, et excita par là la fureur de la venimeuse compagnie de Loyola, qui le fit emprisonner comme hérétique. Dans l'espoir de le faire oublier, et, par suite, de le sauver, le chef de la justice de Dort, Drenkwœrt Boudevinge, traîna son procès en longueur. Kuyk, par reconnaissance, exécuta, dans sa prison, le *Jugement de Salomon*, en représentant le roi juif sous les traits de Drenkwœrt Boudevinge. Ce chef-d'œuvre ne fit qu'irriter encore la fureur de ses ennemis, qui réclamèrent sa mise en jugement immédiate, et le malheureux artiste périt sur un bûcher. Les vitraux de Kuyk sont à la hauteur des plus belles productions qui existent en ce genre.

KUYP (Albert), peintre hollandais. V. CUYP.

KUZMA ou **KOSINSKI** (Jean), conspirateur polonais, né en 1742, mort en 1822. Les confédérés polonais de Bar ayant pris la résolution d'enlever le roi Stanislas-Auguste Poniatowski, pour le mettre à leur tête contre les Russes (1771), Kuzma fut chargé, avec Lukaski et Strawinski, de procéder à cet enlèvement à Varsovie. Mais l'entreprise échoua, les conjurés furent arrêtés, et, pendant que Lukaski et Strawinski étaient condamnés à la peine capitale, Kuzma fut seulement exilé en Italie, où on lui fit une petite pension et où il resta jusqu'en 1803. Il put alors retour-

ner en Pologne, où il termina obscurément sa vie.

KWAGGA s. m. (kouag-ga). Mamm. V. COUAGGA.

KWALA-DAÏ, ville capitale de l'île de Lingga, dans l'archipel de la Sonde, près et à l'E. de Sumatra. Elle est située vers la côte méridionale, sur une belle rivière, à peu de distance de son embouchure. Le sol qu'elle occupe est bas et marécageux; aussi les maisons sont-elles en grande partie bâties sur pilotis. Les habitations, quoique peu distantes les unes des autres, sont entourées d'arbres fruitiers et d'arbustes qui en interceptent la vue et permettent à peine d'en approcher. Sur la rive gauche de la rivière, au-dessous de la ville, est un grand faubourg, entièrement habité par des Chinois, dont les maisons sont également construites sur pilotis; on y a établi plusieurs ponts en bois. Sur la même rive, à 8 kilom. environ de la mer, se trouve le palais du sultan (le dalam), auquel on arrive par une belle avenue de 2 kilom., qui est la seule route de l'île. Cette ville est assez considérable et bien peuplée.

KWAS s. m. (kouass). Boisson enivrante, en usage en Russie, et que l'on obtient en faisant fermenter dans de l'eau de la farine de seigle, des croûtes de pain, ou qu'on extrait de fruits acides.

KWASER, savant personnage de la mythologie scandinave. V. KUACER.

KWAST (Matthias), navigateur hollandais, mort en 1641. Chargé, en 1639, par Van Diémen, gouverneur des Indes hollandaises, d'aller découvrir la côte orientale de la grande Tartarie et les fameuses îles de l'Or et de l'Argent, il partit avec deux navires, se dirigea à l'Est, aperçut vers 37°, à 200 milles néerlandais du Japon, des indices de terres qu'il ne vit que de loin, et ne découvrit point, en somme, ce qu'il cherchait. On trouve quelques particularités de ce voyage consignées dans les *Observations relatives aux voyages faits d'Europe au Nord-Est pour aller aux Indes orientales* (1674), de Rembrantz van Niekop. En 1641, Kwast reçut le commandement de six vaisseaux, avec ordre de surveiller les mouvements des Portugais. Il s'empara d'un galion richement chargé, qui traversait le détroit de Malacca, et mourut, peu de jours après, des suites d'une blessure qu'il avait reçue pendant l'action qui précéda cette prise.

KWASTOFF (Démétrius, comte), littérateur russe, né à Saint-Pétersbourg en 1787, mort à une époque inconnue. Il entra dans l'armée en 1772, devint premier munitionnaire de l'armée en 1777, conseiller de cour en 1783, servit sous les ordres de Souwarow, dont il avait épousé la nièce, puis fut nommé conseiller privé (1800) et sénateur (1807). Kwastoff consacra ses loisirs à la culture de la poésie et des lettres. Il a laissé des poésies lyriques, des paraphrases de l'Ecriture sainte, quarante épîtres, des fables, des traductions de quelques épîtres et satires de Boileau, de l'*Andromaque* de Racine, etc. Ses *Œuvres* ont été réunies et publiées en 1818 et en 1822 (4 vol.). Quelques-unes de ses poésies ont été traduites en français par M. de Veidemeyer.

KWIATKOWSKI (Martin), écrivain polonais, né dans le palatinat de Sieradz. Il vivait au XVIe siècle, se fit recevoir docteur à Leipzig, devint précepteur du prince de Prusse, Albert-Frédéric, puis remplit divers emplois à la cour du prince Albert et fut chargé de plusieurs missions diplomatiques. C'était un homme fort instruit, d'un esprit fin et satirique. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *De latissimo usu et maxima utilitate linguæ slavonicæ* (Kœnigsberg, 1569); *Confessio augustianæ fidei* (1561, in-4°); *Phœnix rhetorum* (Kœnigsberg, 1568); *Orator peripateticus* (Kalisz, 1567); *De libera et legitima regali electione* (Osterberg, 1576).

KWIKWI s. m. (koui-koui). Ichthyol. Nom donné, à la Guyane, au callichthe ou tamoata, poisson du groupe des silures.

KWO-TSE-I, prince de Soung-Yang, général et ministre chinois, né à Theng-Hien (province du Chen-Si) en 698 de notre ère, mort en 783. Il était parvenu, par ses talents militaires, au grade de général, lorsque Ngan-Lou-Chan, généralissime de l'empire, leva, en 754, l'étendard de la révolte contre l'empereur Hiouan-Tsong, de la dynastie des Thangs, et s'empara de Loyang, seconde capitale de l'empire. Appelé à combattre le rebelle, Kwo-tse-i remporta plusieurs victoires et raffermit le pouvoir ébranlé des Thangs. Toutefois, l'empereur, complétement dépopularisé par la faiblesse dont il avait fait preuve en abandonnant le soin du gouvernement à ses femmes et à ses eunuques, abdiqua en faveur de son fils Sou-Tsong (756). L'avénement de ce prince fut accueilli avec joie dans tout l'empire; mais, à l'exemple de son père, il ne tarda pas à être le jouet des femmes et des eunuques, et à provoquer par sa conduite de nouveaux troubles. Pendant que les généraux du rebelle Ngan-lou-Chan s'emparaient de la ville de Tchang-Ngan, les Persans et les Arabes envahissaient le midi de la Chine, pillaient Canton, et les Tou-Kuéi de Tonglo pénétraient dans le Nord. Kwo-tse-i se mit alors à la tête d'une armée de 150,000 hommes, reprit Tchang-Ngan, battit les généraux de Ngan-lou-Chan, qui périt peu après assassiné par son fils, soumit toutes les villes du Houan, mais ne put, par suite de la division qui se mit entre les chefs des troupes impériales, achever la conquête des provinces septentrionales, et perdit dans une rencontre, à Yé, une partie de sa cavalerie. A la nouvelle de cet échec, l'empereur destitua Kwo-tse-i, qu'il se vit peu après contraint de réintégrer dans son commandement, pour empêcher les troupes de ce général de se révolter. Le successeur de ce prince, Taï-tsong, en parvenant au trône (762), nomma Kwo-tse-i premier ministre et généralissime des troupes de l'empire. Cet habile homme de guerre donna bientôt de nouvelles preuves de ses talents en battant le rebelle Sse-tchao (763), en sauvant l'empire ravagé par une formidable invasion de Thibétains, en comprimant la révolte de Pou-kou-hoaï-ngen, qui avait appelé à son secours les Tartares, et en amenant ces derniers à conclure un traité qui rendit la paix à la Chine. En revenant de cette dernière expédition, il fut reçu en triomphe dans la capitale, au milieu d'un peuple reconnaissant qui voyait en lui l'ange tutélaire de l'empire. Kwo-tse-i ne se montra pas moins remarquable comme homme d'Etat que comme général. Au moment de mourir, en 779, Taï-tsong le nomma lieutenant général de tout l'empire, prince de Soung-Yang, et recommanda à son successeur de ne rien faire que d'après les conseils de l'homme éminent qui avait été son ministre. Kwo-tse-i mourut à quatre-vingt-cinq ans, aimé à cause de ses belles qualités, craint au dehors par les ennemis, à cause de sa valeur, et respecté au dedans par tous les sujets de l'empire, à cause de son intégrité incorruptible, de sa justice et de sa douceur.

KYA-BUZURK OMMID ou **OUMID**, chef de la secte des Ismaéliens ou Assassins, mort en 1138 de notre ère. Il succéda, en 1124, au premier chef de la secte, Hassan-Sabah, son père, dont il avait été le lieutenant, fit construire, deux ans plus tard, la forteresse de Maimandis, trouva un ennemi implacable dans le sultan de Perse, Sandschar, puis dans son successeur, Mahmoud, et envoya à ce dernier, qui le combattit par ses propres armes, c'est-à-dire par la perfidie et le meurtre, un ambassadeur pour traiter de la paix. Mais à peine l'ambassadeur ismaélien était-il arrivé à Ispahan, que le peuple se souleva contre lui et le mit à mort. Pour venger d'une façon éclatante cet assassinat, Kya-Buzurk envoya un corps d'Ismaéliens attaquer Kaswin, d'où il revint chargé d'un butin immense, après avoir massacré le gouverneur de cette ville et quatre ou cinq cents de ses habitants (1128). L'année suivante, par représailles, Mahmoud s'empara du château d'Alamont, chef-lieu de la puissance des Ismaéliens; mais ceux-ci ne tardèrent point à reprendre le château, envahirent de nouveau le territoire de Kaswin, et réunirent le Ghilan aux Etats de Kya-Buzurk, qui fit sa demeure habituelle du château de Rhoudhar, près de Kaswin. C'est là qu'il mourut, laissant son pouvoir à son fils, Mohammed. Il avait suivi les traces sanglantes du fondateur de sa secte, en faisant assassiner un grand nombre de personnages illustres, notamment le prince de Mossoul, le prince de Damas, Bousi, avec son fils et son petit-fils, les réis d'Ispahan et de Tébrés, le calife d'Egypte, Abou-Ali-Mansour, et le calife de Bagdad, Moktarsched-Billah.

KYA-KING, empereur chinois de la dynastie des Thsing, né en 1759, mort en 1820. Son père, Khian-Loung, ayant abdiqué en 1796, il monta sur le trône, commença par soumettre les rebelles, qui avaient ravagé plusieurs provinces sous le règne précédent, eut à comprimer ensuite plusieurs révoltes et conspirations, et contribua aux troubles incessants qui agitèrent son règne en s'attirant, par ses débauches, la désaffection et le mépris du peuple. En 1818, le premier eunuque du palais, appelé Lin-King, résolut de profiter de cet état des esprits pour renverser l'empereur et s'emparer du trône. A sa voix, le peuple se souleva, et, sans le courage et la présence d'esprit du fils aîné de l'empereur, qui parvint à comprimer la sédition, Kya-King eût été renversé. Vers la même époque, les pirates ravagèrent les côtes méridionales de la Chine, rançonnèrent et pillèrent des villes, sans que le gouvernement pût y mettre obstacle. En même temps, de nombreuses sociétés secrètes, ayant pour objet de détruire la domination des Tartares, furent une source d'embarras très-sérieux pour Kya-King. Les sociétés secrètes de Pe-lian-Kiao (secte du Nénuphar) et celle de Thian-li (raison céleste) fomentèrent notamment des insurrections, et plusieurs membres de cette dernière poussèrent l'audace jusqu'à attaquer l'empereur dans son palais. Kya-King sévit de la façon la plus cruelle contre ces sociétés, et fit mettre à mort, en peu de temps, plus de dix mille accusés. A ces causes de trouble se joignirent plusieurs calamités publiques, particulièrement plusieurs inondations désastreuses. Le débordement du fleuve Jaune causa seul la mort de plus de cent mille personnes, en 1818.

Kya-King ne montra pas moins de rigueur envers les missionnaires catholiques qu'envers les sociétés secrètes. Il fit mettre à mort tout prêtre chrétien, et bannit en Tartarie les chrétiens laïques qui ne voulurent pas apostasier. Profondément antipathique à tout ce qui venait d'Occident, il ne voulut plus avoir ni peintres, ni horlogers, ni mathématiciens européens. Malgré sa cruauté et son amour excessif des plaisirs, ce prince n'était pas dépourvu de toutes qualités et de tous talents. Il aimait et cultivait les lettres, donna une certaine liberté à la presse et laissa publier un grand nombre d'ouvrages. Il eut pour successeur son fils, Tao-Kuang.

KYAMOS s. m. (ki-a-moss). Bot. Nom que les anciens donnaient au nélumbium magnifique.

KYAN (Frédéric-Guillaume, baron DE), général saxon, né en 1654, mort en 1733. Il entra, en 1672, dans l'armée de l'électeur de Brandebourg; mais, à la suite de diverses escapades et d'un duel, il s'enfuit en Saxe, où il prit du service. Sa bravoure, son humeur toujours gaie, ses spirituelles saillies le mirent à la mode à la cour du roi Auguste le Fort, dont il devint l'aide de camp, et qui le nomma plus tard lieutenant général et gouverneur de la forteresse de Kœnigstein. Il réussissait à distraire toute la cour, sans qu'on songeât à lui appliquer l'épithète de bouffon, et il sut toujours conserver sa dignité, en choisissant plutôt les autres que lui-même pour sujet de ses plaisanteries. Sa vie et ses aventures ont été racontées par Wilhelmi (Leipzig, 1772, 3 vol.) et par un auteur anonyme (Leipzig, 1800).

KYANITE s. f. (ki-a-ni-te). Chim. V. CYANITE.

KYANOL s. m. (ki-a-nol — du gr. *kuanos*, bleu, et du lat. *oleum*, huile). Chim. Syn. d'ANILINE.

KYA-SSÉ-TAO, ministre chinois, mort en 1275 de notre ère. Pour repousser Houpilaï, kan des Mongols, qui était venu assiéger Ou-Kiang, l'empereur Li-tsong mit à la tête d'une armée Kya-ssé-tao, homme astucieux, perfide, sans courage et sans talents, qui avait su néanmoins gagner sa confiance, et qu'il avait nommé ministre d'Etat (1259). Kya-ssé-tao, arrivé devant Ou-Kiang, n'essaya pas de combattre Houpilaï; il préféra traiter avec lui à des conditions honteuses, qu'il cacha à l'empereur, revint auprès de lui comme s'il l'avait, par ses exploits, délivré de ses ennemis, fut comblé d'honneurs extraordinaires, et, pour que la vérité ne parvînt pas jusqu'à l'empereur, il eut soin de faire mettre à mort tous ceux qui auraient pu l'éclairer. La terreur qu'il inspira par ses actes sanguinaires fut telle, que plus de 300,000 familles se donnèrent aux Mongols. Lorsque Li-tsong connut une partie de la vérité, il exila son indigne ministre; mais celui-ci revint au pouvoir sous le successeur de ce prince, Tou-tsong, causa par son incurie la perte de plusieurs places importantes, dont s'emparèrent les Mongols, et, après la mort de Tou-tsong (1274), mit sur le trône, afin de conserver son pouvoir, le plus jeune fils de ce prince, avec l'impératrice Siéi-tehi pour régente. Ce choix, auquel s'opposèrent une partie des grands, causa dans l'empire de nouveaux troubles, qu'augmentèrent encore l'invasion de deux armées de Mongols, envoyées par Houpalaï. Kya-ssé-tao se mit à la tête de 100,000 hommes; mais, arrivé devant l'ennemi, il prit la fuite sans combattre, et revint dans la capitale, où l'impératrice régente, le voyant l'objet de la haine et de l'exécration générale, le fit mettre à mort. La chute tardive du lâche et perfide ministre ne put sauver la dynastie des Song. Dès l'année suivante, les Mongols s'emparèrent de l'empereur Kong-tsong et de sa mère, qu'ils emmenèrent en Tartarie (1276), et, quatre ans plus tard, Houpilaï devenait empereur de Chine, sous le nom de Chi-tsou.

KYATAN, géographe chinois qui vivait dans la première moitié du IXe siècle de notre ère, sous le règne de Hian-tsoung. Il avait beaucoup voyagé, était fort riche, et avait rempli d'importants emplois, lorsqu'il exécuta une carte, devenue fameuse, de l'empire de Chine et des pays soumis à sa domination. Cette carte, remarquable par son exactitude, n'avait pas moins de 8m,33 de largeur sur 9m,17 de longueur. Elle est aujourd'hui perdue; mais il en existe plusieurs, faites sur ce modèle.

KYBER (David), naturaliste allemand, né à Strasbourg en 1525, mort en 1553. Il prit le grade de docteur en médecine, et publia, outre une traduction latine du *Liber stirpium*, de Bock (Strasbourg, 1552), un *Lexicon rei herbariæ, ex variis auctoribus concinnatum* (Strasbourg, 1553, in-8°).

KYBISTÉTÈRE s. m. (ki-bi-sté-tè-re — gr. *kubistêtêr*; de *kubistaô*, je fais la culbute). Antiq. gr. Sorte de jongleur, de faiseur de tours de souplesse. ‖ On dit aussi KYBISTÈRE.

— **Encycl.** L'origine de ces jongleurs était très-ancienne. Homère, dans la description du bouclier d'Achille, rapporte comment la danse crétoise y était représentée : « Tantôt, dit-il, jeunes gens et jeunes filles sautent également à pas mesures; tantôt ils dansent en rang opposé. Au milieu du cercle de ce chœur est assis un chanteur avec la phorminx, et deux *kybistétères* s'agitent d'après les intonations du chant. »

Les *kybistétères* furent très-renommés pour l'agilité avec laquelle ils exécutaient des exercices difficiles et dangereux. Xénophon, qui parle assez longuement de ces exercices, dit que l'on formait un cercle plein d'épées, la pointe en l'air, et que les *kybistétères* faisaient dans les intervalles toute sorte de sauts et de culbutes, menacés constamment par le tranchant et la pointe des épées. Un dessin du *Museo Borbonico* représente cette espèce de danse. Il paraît résulter des témoignages de l'antiquité que les jongleurs, auxquels les Grecs conservèrent le nom de *kybistétères*, égalaient dans leurs exercices tout ce que les clowns modernes ont imaginé de plus périlleux.

KYBISTIQUE s. f. (ki-bi-sti-ke). Antiq. gr. Autre forme du mot CUBISTIQUE.

KYBOURG, village de Suisse, canton de Zurich, district de Pfœffikon, sur le côté gauche de la vallée de Tœss; 393 hab. On y remarque un antique château, jadis la résidence des comtes de Kybourg, mentionné dans l'histoire dès l'an 760. Le village lui-même était jadis une petite ville et le ch.-l. de la landoogtei de son nom. A l'extinction de la famille des comtes de Kybourg, en 1264, leurs possessions passèrent aux comtes de Hapsbourg, puis, par ceux-ci, à la maison d'Autriche. L'empereur d'Autriche porte encore aujourd'hui, parmi ses nombreux titres, celui de comte de Kybourg.

KYBURIS ou **KYBERIS**, nom d'une peuplade afghane, qui habite les monts Kyber, sur les frontières de l'Etat de Caboul et du Pendjab. Les Kyburis sont maîtres des passes étroites de ces montagnes, et leurs malikes ou chefs exigent le payement d'un tribut en échange d'un sauf-conduit pour les traverser sans danger. Le tribut pour la célèbre passe de Kyber était originairement payé par les souverains de Caboul. Mais Soudjah, après son éphémère restauration, ayant refusé de l'acquitter, cette infraction à une coutume établie depuis longues années excita la fureur des Kyburis contre les Afghans et les Anglais, alliés de ces derniers. En juillet 1839, ils cherchèrent à s'opposer à la marche du colonel Wade et des Sikes auxiliaires à travers la passe; mais ils furent repoussés et forcés d'évacuer le fort Ali-Musdjid, la clef de la passe, qui fut occupé par les Anglais, ainsi que tous les autres forts situés entre Peshawour et Djellahabad. En 1849, les Kyburis défirent deux régiments de cipayes, qui, sous les ordres du brigadier Wild, étaient partis de Peshawour pour aller secourir deux autres régiments qui occupaient le fort Ali-Musdjid, sous le commandement du colonel Moseley. Privé de communications avec le brigadier Wild, et, à court de munitions, Moseley dut évacuer le fort, qui retomba aux mains des Kyburis. Quelques semaines plus tard, lorsque le général Pollock marcha de Peshawour au secours de Djellahabad, les chefs kyburis offrirent de lui laisser la liberté du passage moyennant 50,000 roupies; mais Pollock préféra l'emporter de force en balayant de chaque côté les crêtes des hauteurs avec ses troupes légères, tandis que le corps principal de son armée s'avançait dans le passage. Avant que les Anglais eussent atteint Ali-Musdjid, les Kyburis l'avaient évacué. Ce fort demeura alors aux mains des Anglais jusqu'au moment où ceux-ci abandonnèrent définitivement l'Afghanistan. Ils le démolirent en se retirant. A une époque plus récente, les Kyburis ont encore fait parler d'eux, à propos d'une autre passe qui mène de Peshawour à Kohat. En 1850, un millier environ de ces montagnards pillèrent le camp d'un bataillon de sapeurs anglais, occupés à établir une route à travers la passe, et tuèrent plusieurs d'entre eux. Pour venger ce massacre, un corps de troupes, sous les ordres du colonel Bradshan, envahit les hauteurs du voisinage, détruisit six villages, et fit éprouver des pertes nombreuses aux ennemis. Mais à peine les troupes anglaises eurent-elles recommencé à franchir la passe pour regagner leur cantonnement, que les Kyburis reparurent sur la crête des montagnes, et les harcelèrent jusqu'à leur arrivée dans la plaine. Depuis lors, l'Angleterre semble avoir renoncé à débusquer par la force ces intrépides montagnards de leurs retraites presque inaccessibles.

KYCHAN, homme d'Etat chinois, d'origine tartare, né vers 1786, mort en 1852. Gouverneur de la province du Honan à vingt-deux ans, il devint successivement ensuite vice-roi de cette même province, puis du Chantoung, du Ssé-tchuen, du Fe-tché-ly, reçut de l'empereur Tao-Kuang le titre de prince impérial (Heou-ye), tant en récompense de sa rare capacité que pour le zèle dont il fit preuve en persécutant les chrétiens, et devint peu après un des huit membres du conseil intime. En 1838, Tao-Kuang ayant défendu la vente de l'opium dans l'empire, le gouverneur de Canton, nommé Lin, fit cerner les factoreries des Anglais, des Américains et des Parsis, et ordonna, sous peine de mort, à tous les négociants de lui livrer, dans les trois jours, l'opium qu'ils avaient, soit à terre, soit sur leurs navires. Cet ordre dut être exécuté; mais, quelques mois après, des navires anglais remontaient la rivière de Canton et s'emparaient de l'archipel de Tchou-San, sur la côte septentrionale de la Chine. A la nouvelle de cet acte d'hostilité déclarée, l'empereur convoqua son conseil, lui déclara qu'il allait tirer un châtiment exemplaire de l'agression des étrangers, et

envoya dans ce but Kychan à Canton, en qualité de commissaire impérial et avec de pleins pouvoirs. Kychan, qui connaissait la supériorité militaire des Européens sur les Chinois, résolut d'éviter une guerre qui ne pouvait être que fatale à son pays. En conséquence, il entra aussitôt en rapport avec le plénipotentiaire anglais Elliot, et signa avec lui un traité de paix par lequel le gouvernement cédait à la Grande-Bretagne l'île de Hong-Kong, et donnait une indemnité aux négociants anglais dont on avait confisqué l'opium. Accusé de s'être laissé corrompre par les *diables marins* (c'est ainsi qu'on désigne les Anglais en Chine), Kychan fut rappelé, destitué, dépouillé de ses biens, exilé en Tartarie, et l'empereur cassa le traité qu'il avait négocié. Néanmoins, grâce à l'intervention de ses amis, il put revenir en Chine en 1844, et, quelque temps après, on l'envoya, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, dans le Thibet pour faire, au nom de l'empereur, le procès au nomekhan, accusé d'avoir commis de graves abus de pouvoirs. Il se rendit à Lha-ssa, capitale du Thibet, présida une commission chargée de juger le nomekhan, qui fut condamné à l'exil, mais ne put, par suite de l'hostilité déclarée du peuple thibétain, étendre son pouvoir sur les complices du nomekhan, et fut même sur le point de perdre la vie dans une émeute. Rappelé en Chine par l'empereur Hien-foung, Kychan devint vice-roi de la province de Ssé-tchuen, et reçut l'ordre de concourir à la répression de la formidable insurrection qui venait d'éclater. En 1852, il passa, en qualité de commissaire impérial, dans les deux Kouang, montra de nouveau une politique libérale et conciliante avec les Européens, et fut, pour ce fait, dénoncé à l'empereur, qui ordonna de le mettre à mort.

KYD ou **KEYD**, un des rois de l'Inde, lorsqu'Alexandre le Grand envahit ce pays. Il vivait dans la seconde moitié du IVe siècle avant notre ère. Après la défaite de Darius, la soumission des Sogdiens et des Scythes, le conquérant macédonien marcha vers l'Indus, et somma Kyd de se soumettre. Kyd, comprenant l'inutilité de la résistance, s'empressa de faire sa soumission à Alexandre (327), et lui envoya, dit l'auteur du Dabistan, sa belle-fille, une coupe faite d'un superbe rubis, un philosophe rempli de science et un médecin si habile qu'il était en état de ressusciter les morts. Alexandre se laissa entièrement captiver par la belle princesse indienne, et laissa sur le trône Kyd, qu'on croit être le **Taxile** des Grecs.

KYD (Thomas), poëte dramatique anglais, qui vivait au XVIe siècle. Il fut un des prédécesseurs immédiats de Shakspeare, et composa les trois pièces suivantes, qui eurent un vif succès : *Cornélie* ou *Pompée le Grand*, tragédie écrite d'après la pièce française de Garnier, qui porte le même titre (1594, in-4o); la *Première partie de Jérôme* (1605, in-4o); la *Tragédie espagnole* ou *Jérôme est encore fou* (1599, in-4o). Cette dernière pièce est la suite de la précédente, et elles ont dû être écrites et représentées entre 1587 et 1589. Ben Johnson fit, en 1602, à la *Tragédie espagnole* des corrections qui se trouvent dans les éditions postérieures et qui ne sont pas indignes de son génie. Ces fragments qu'il avait laissés subsister de l'œuvre de Kyd excitaient beaucoup les plaisanteries et les critiques de Shakspeare et des poëtes contemporains, qui ont pourtant souvent imité cette pièce; on prétend même qu'elle a suggéré à Shakspeare lui-même plusieurs situations de *Hamlet*. Les trois pièces de Kyd ont été réimprimées dans le recueil des *Vieilles comédies anglaises*, de Dodsley. On a attribué, mais sans fondement, au même auteur la comédie intitulée : la *Mégère apprivoisée* (1594), et la tragédie de *Solyman et Perseda* (1599).

KYDIA s. m. (ki-di-a — du gr. *kudos*, gloire). Bot. Genre d'arbres, de la famille des byttnériacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

KYESTÉINE s. f. (ki-è-sté i-ne — du gr. *kuein*, être enceinte). Méd. Pellicule qui se forme sur l'urine des femmes enceintes, lorsqu'on la conserve pendant quelques jours.

KYFFŒUSSER, montagne de Prusse, entre Nordhausen et Sangerhausen. Elle n'a que 451 mètres de hauteur, et n'offre rien de remarquable, mais elle est célèbre par les nombreuses légendes qui s'y rattachent. Nous allons résumer les plus intéressantes.

L'empereur Frédéric Barberousse demeure, avec toute sa cour, dans l'intérieur de cette montagne. Il doit y vivre jusqu'au jugement dernier, parce qu'il a usurpé la couronne. Quelque temps avant le jour fatal, ce puissant monarque reviendra sur la terre pour conquérir le saint sépulcre. En attendant, le grand empereur se plaît à enrichir le pauvre honnête homme et à faire aux visiteurs les honneurs de la montagne.

Un pâtre conduisait son troupeau sur le Kyffœusser; il aimait une jeune fille vertueuse et belle, mais il ne pouvait l'épouser, car il était trop pauvre. Parvenu au sommet de la montagne, il trouva une fleur comme il n'en avait jamais vu. Il la cueillit et la mit à son chapeau pour en faire présent à sa bien-aimée. Mais dans les ruines qui couronnent le Kyffœusser il rencontra une voûte ouverte, sous laquelle étaient de petites pierres brillantes. Après en avoir ramassé autant que sa poche pouvait en contenir, il s'en retournait quand une voix lui cria : « N'oublie pas le meilleur. » Ne comprenant pas ces paroles, il se dirigea vers son troupeau, quand tout à coup il s'aperçut de la disparition de la fleur qu'il avait mise à son chapeau. Un nain se montra soudain devant lui : « Qu'as-tu fait de la fleur merveilleuse? — Perdue. — Elle t'était destinée et elle valait un trésor. » Le berger, plus malheureux que jamais, revient vers son amie et lui raconte l'histoire de la fleur merveilleuse. Tous deux se mettent à pleurer. Enfin, le berger, ayant vidé sa poche et jeté les petites pierres qu'elle contenait, s'aperçut avec stupéfaction qu'elles étaient d'or. Elles suffirent pour assurer à tout jamais son bonheur. Quant à la fleur merveilleuse, on ne la retrouva jamais.

Des enfants, étant venus cueillir des noisettes sur le Kyffœusser, montèrent jusqu'aux ruines du château. Parvenus au haut d'un escalier tortueux, ils le descendirent et se trouvèrent dans une chambre dont les fenêtres octogones avaient encore leurs vitraux bleus et rouges, et où ils aperçurent des écheveaux de fil de lin. Ils en prirent tous, mais s'en débarrassèrent chemin faisant, à l'exception du plus pauvre d'entre eux, qui conserva sa trouvaille. Arrivé chez lui, ce dernier ôta son chapeau. Quelque chose de brillant s'en échappa. O prodige! les écheveaux étaient de fil d'or.

Parfois, l'empereur lui-même apparaît à ceux qui visitent le Kyffœusser. Il aime beaucoup la musique, et souvent il a récompensé avec munificence le ménestrel qui charmait ses oreilles par un chant de vieille chevalerie. Souvent encore le chevrier, quand il jouait de ses pipeaux, se trouvait conduit devant l'empereur, qui lui faisait des largesses. Une compagnie de musiciens, pour flatter la mélomanie de l'empereur, et sans doute alléchée par l'appât d'une forte récompense, vint le régaler d'une longue sérénade. Dès que les premiers sons de leurs instruments eurent éveillé les échos du Kyffœusser, les princesses de la cour, portant des flambeaux à la main, se mirent à danser en rond autour des musiciens en leur faisant signe de les suivre. La montagne s'ouvrit tout à coup, et les musiciens arrivèrent en jouant auprès de Frédéric. Un splendide repas, semblable à ceux du temps jadis, leur fut aussitôt servi. Aux premiers rayons du jour, l'empereur, après s'être incliné devant chacun d'eux, les reconduisit hors de sa demeure avec tout le cérémonial en usage pour les grands seigneurs. Pendant ce temps, la fille de Frédéric remit un rameau vert à chacun des musiciens. Ceux-ci, qui s'attendaient à mieux, plaisantèrent beaucoup sur la munificence de Frédéric, et, arrivés au bas de la montagne, jetèrent tous leurs rameaux, à l'exception d'un seul, qui porta le sien à sa femme. *Alors, ô surprise, chaque feuille du* rameau se changea en pièce d'or. Ceux qui avaient jeté leurs rameaux, à la nouvelle de ce prodige, coururent les chercher; mais ce fut peine perdue; ils avaient disparu.

Un mineur, qui faisait l'ascension du Kyffœusser, rencontra un moine à longue barbe qui lui dit : « Viens avec moi auprès de l'empereur Frédéric qui nous attend depuis longues années. » Le mineur, tremblant de tous ses membres, consentit cependant à suivre le moine. Ils se trouvèrent bientôt dans une prairie environnée d'un mur. Le moine traça alors sur la terre un cercle mystérieux, puis, ouvrant un gros livre, il en récita à haute voix de longs passages, auxquels, bien entendu, le mineur ne comprit pas un mot. Enfin, le moine frappa la terre avec une baguette en criant trois fois : « Ouvre, ouvre, ouvre! » A ces mots, un bruit terrible se fit entendre, la terre s'ouvrit, et les deux hommes entrèrent dans un vaste souterrain. Ils parvinrent auprès d'une lampe, à laquelle ils allumèrent une torche, et se dirigèrent vers la grande porte de fer d'une église qui s'élevait devant eux. Le moine cria : « Porte, ouvre-toi, » et la porte d'airain roula d'elle-même sur ses gonds. Ils se trouvèrent alors dans une chapelle dont le plancher était brillant comme la glace, et glissant comme elle. Celui qu'une vie honnête n'aurait pas protégé s'y serait incontinent brisé les jambes. Les murs de cette chapelle étaient de cristal, de diamant et d'or. A l'un des côtés se dressait un autel d'or avec des colonnes d'argent. Le moine frappa trois fois avec sa baguette sur une porte d'argent qui s'ouvrit, et l'empereur Frédéric apparut à leurs regards, la couronne d'or sur la tête. Le moine lui adressa la parole, mais le mineur perdit connaissance pendant la conversation. Il se retrouva, en s'éveillant, à la place d'où ils étaient partis, et le moine lui donna un fragment de métal inconnu, que ses arrière-petits-enfants conservent encore en souvenir de cette aventure.

KYLIAN (Jacques), astronome et jésuite bohême, né à Prague en 1714, mort en 1774. Il fut professeur au collège des nobles à Lemberg, recteur du collège des jésuites à Mederse, en Pologne, et, après la suppression de son ordre, donna des leçons particulières. C'était un homme d'un savoir très-étendu, qui néanmoins s'attacha à attaquer la théorie de Newton. On a de lui : *Causa efficiens motus astrorum* (Dantzig, 1769, in-8o); *Prodromus physico-astronomicus pyrotechnici systematis verticum* (Dantzig, 1770, in-8o).

KYLLESTRIS s. m. (kil-lè-striss — mot grec). Bot. Céréale cultivée chez les anciens : *Les Egyptiens mangeaient un pain préparé avec la farine du* KYLLESTRIS. (T. de Berneaud.) ‖ On dit aussi KILLETES, et plusieurs écrivent CYLLESTRIS.

KYLLINGE, KYLLINGIE s. f. Bot. V. KILLINGE, KILLINGIE.

KYLLOPODIE s. f. (kil-lo-po-dî — du gr. *kullos*, courbé; *pous*, pied). Chir. Difformité des pieds bots. ‖ On dit aussi KYLLOSE.

KYMMENE, fleuve de Finlande, qui, après un cours de 350 kilom., se jette dans le *golfe de Finlande*, entre *Lovisa* et *Fredrikshamm*. Sur une île, près de son embouchure, s'élève la forteresse de Kymmenegard, qui joua un rôle important dans la guerre de 1788, entre la Suède et la Russie.

KYMOGRAPHION s. m. (ki-mo-gra-fi-on — du gr. *kuma*, flot; *graphô*, j'écris). Physiol. Appareil servant à noter les battements des artères.

— **Encycl.** V. CIRCULATION.

KYMRIQUE s. m. (kimm-ri-ke). Linguist. Idiome parlé dans le pays de Galles. V. CELTIQUE.

KYMRIS, peuple de l'Europe ancienne, d'origine scythique, et que l'on a identifié avec les Cimbres et les Cimmériens.

KYNAST, seigneurie de la Prusse, province de Silésie, régence de Liegnitz, cercle d'Hischberger. Elle appartient au comte de Schaffgotsch, et tire son nom du château fort de Kynast, si souvent mentionné dans les légendes et les chants populaires. Ce château, construit, en 1292, sur le Riesenbirge (mont des Géants), fut détruit par la foudre en 1674. Ses ruines, pittoresquement assises sur un rocher de granit couvert de bois, sont très-considérables, bien conservées, et offrent d'admirables points de vue. D'après une légende très-répandue dans le pays, habitait dans ce château une jeune fille du nom de Cunégonde, héritière de grands biens; or, Cunégonde, aussi capricieuse que belle, avait déclaré qu'elle n'accepterait pour époux que celui de ses soupirants qui ferait à cheval le tour du château sur la crête étroite du mur qui l'environnait. Beaucoup tentèrent cette expérience et y perdirent la vie : enfin un duc de Saxe accomplit cette course périlleuse. Mais lorsque la jeune fille, brûlante d'amour, vint à sa rencontre, il déclara que son cœur appartenait à une autre. Au-dessous des ruines se trouve le village de Herensdorf, où l'on remarque le château moderne de Kynast.

KYNASTON (sir François), poëte anglais, né en 1587, mort vers 1642. Admis à la cour, il plut par son esprit à Charles Ier, qui lui donna, avec des lettres de noblesse, le titre de gentilhomme de sa chambre. Kynaston fonda, sous le nom de *Museum Minervæ*, une société littéraire dont les membres devaient appartenir à la noblesse, et à laquelle il fournit à ses frais des livres, des objets d'art, des instruments de science et de musique. On a de lui deux poëmes : *Leoline and Sydanis, with Cinthiades* (1641), une traduction en vers latins du poëme de Chaucer, *Troïlus et Cresseide* (1635), et les *Statuts* de la société dont il était le fondateur (1636).

KYNODON s. m. (ki-no-don — du gr. *kuôn*, *kunos*, chien; *odous*, *odontos*, dent). Erpét. Syn. de VIPÈRE.

KYNŒTHE, éparchie ou diocèse de la Morée, dans le royaume de Grèce. Ch.-l., Kalavryta; 36,000 hab.

KYNORHODON s. m. (ki-no-ro-don). Bot. V. CYNORRHODON.

KYNOS s. m. (ki-noss — du gr. *kuôn*, *kunos*, chien). Mamm. Genre de mammifères carnassiers, voisin des chiens.

KYN-YU s. m. (ki-niu). Ichthyol. Nom chinois du cyprin doré ou poisson rouge.

KYOT ou **KIOT** ou **GUYOT**, poëte provençal du XIIe siècle. Le fameux minnesinger Wolfram d'Eschenbach prétend que c'est à Kyot qu'il a emprunté son roman de Perceval. D'après lui, le poëte provençal avait trouvé à *Tolède la légende du Saint-Graal* écrite par un nécromancien israélite. Pour compléter cette première découverte, il lut les chroniques *de France, d'Irlande, de Bretagne, finit* par trouver dans l'Anjou tous les documents *relatifs à Perceval et écrivit* alors son histoire. Malgré ce témoignage d'Eschenbach, l'existence de Kyot est fort contestée. Ce qui porte surtout à en douter, c'est que, chaque fois que le poëte allemand cite des expressions du poëte français, ses citations appartiennent à la langue du Nord, à la langue d'oïl, et l'on comprend difficilement comment Kyot de Provence se fût servi d'un pareil idiome. Il est donc très-vraisemblable que ce fut un personnage imaginaire, inventé par d'Eschenbach pour donner plus d'autorité à ses récits.

KYPER (Albert), médecin allemand, né à Kœnigsberg vers 1605, mort à Leyde en 1655. Il était depuis quatre ans docteur en médecine, lorsque le prince Frédéric-Henri de Nassau le nomma professeur de l'*Ecole illustre*, qu'il venait de fonder à Bréda (1646). Kyper fut ensuite premier médecin de la maison d'Orange, professeur de médecine à Leyde (1648) et recteur de l'université de cette ville. Ses principaux ouvrages sont : *Medicinam rite discendi et exercendi methodus* (Leyde, 1642); *Institutiones physicæ* (Leyde, 1647); *Anthropologia corporis humani contextum et animæ naturam explicans* (Leyde, 1647); *Institutiones medicæ ad hypothesim de circulari sanguinis motu compositæ* (Amsterdam, 1654); *Collegium medicum XXVI disputationes breviter complectens quæ ad institutiones pertinent* (Leyde, 1655).

KYPHONISME s. m. (ki-fo-ni-sme — gr. *kuphônismos;* de *kuphos*, courbé). Antiq. gr. Supplice qui consistait à exposer au soleil le patient nu, le corps enduit de miel, attaché contre une pièce de bois recourbée.

KYPHOSE s. m. (ki-fo-ze — du gr. *kuphos*, bossu). Ichthyol. Genre de poissons thoraciques, dont l'espèce type habite les mers du Sud.

KYPKE (Georges-David), orientaliste allemand, né à Neukirch (Poméranie) en 1724, mort en 1779. Il occupa une chaire de langues orientales à Kœnigsberg et publia un ouvrage intitulé : *Observationes sacræ in Novi Fœderis libros ex auctoribus græcis et antiquitatibus* (Breslau, 1755, 2 vol. in-8o).

KYPROS s. m. (ki-pross). Bot. Nom que les Grecs donnaient au lawsonia, le henna des Arabes, connu des Hébreux sous le nom de *hacopher*.

KYRIALA s. m. (ki-ri-a-la). Linguist. Dialecte finnois. V. CARÉLIEN.

KYRIANDER (Guillaume), historien allemand, né à Huningue. Il vivait au XVIe siècle. Après avoir étudié le droit en Allemagne, en France et en Italie, il devint syndic de Trèves et abandonna le catholicisme pour se faire protestant. On lui doit, outre une traduction latine de la *Description de l'Italie*, de L. Alberti, une histoire de Trèves publiée sous le titre : *Annales sive commentarii de origine et statu antiquissimæ civitatis Augustæ Trevirorum* (Deux-Ponts, 1576, in-fol.).

KYRIE ELEISON s. m. (ki-ri-é-é-lé-i-son. — Cette expression liturgique vient du grec *kurie*, seigneur, et *eleêson*, aie pitié). Sorte d'invocation que l'on fait au commencement de la messe, et qui consiste à répéter un certain nombre de fois *Kyrie eleison*, *Christe eleison* : *Les Grecs ont un admirable* KYRIE ELEISON : *ce n'est qu'une note tenue par différentes voix, les unes graves, les autres aigües, exécutant* andante *et* mezza voce *l'octave, la quinte et la tierce. L'effet de ce* KYRIE *est surprenant pour la tristesse et la majesté : c'est sans doute un reste de l'ancien chant de la primitive Eglise.* (Chateaub.) ‖ On dit aussi simplement KYRIE.

— Par ext. Musique composée sur les paroles du kyrie : *Ce musicien a fait un beau* KYRIE.

— **Encycl.** La messe, telle qu'elle se récite aujourd'hui, n'a pas été composée à une époque fixe et en une fois; c'est une recueil de morceaux successivement ajoutés les uns aux autres, et dont le lien n'est pas toujours bien visible. Il est vraisemblable que le sacrifice de la messe se réduisait primitivement aux seules paroles de la consécration. On y ajouta plus tard des prières préparatoires et des actions de grâces, qui ont fini par lui donner la forme actuelle. Le *Kyrie*, qui en fait désormais partie, est un des morceaux les plus curieux de la liturgie, car il est presque le seul où l'Eglise latine se serve de la langue grecque. Le prêtre et les assistants répètent trois fois et alternativement : *Kyrie*, *eleison* (Seigneur, ayez pitié); puis autant de fois et de la même manière : *Christe, eleison* (Christ, ayez pitié), et puis de nouveau, toujours en alternant, *Kyrie*, *eleison*. Dans les messes chantées, le chantre joue le rôle du prêtre et le chœur celui de l'assistance. Les musiciens qui ont composé des messes ont souvent tiré grand parti de cette invocation, tant pour les solos que pour les chœurs. Les plus intelligents ont généralement donné à ce morceau une expression douce, plaintive, suppliante; mais beaucoup d'artistes, peu préoccupés du sens des paroles, n'ont vu dans les mots latins et grecs de la messe que des syllabes plus ou moins sonores, et ont particulièrement donné au *Kyrie*, *eleison* une tournure solennelle et triomphante, qui est véritablement choquante pour ceux qui comprennent le sens des paroles et qui ont une idée des convenances musicales. Quelques *Kyrie* de messes en plain-chant sont d'une simplicité remarquable et dont les musiciens feront toujours bien de s'inspirer.

L'introduction du *Kyrie*, *eleison* dans la liturgie latine est attribuée au pape Sylvestre Ier. A cette époque (IVe siècle), le chant des hymnes et celui des psaumes était uniquement réservé aux clercs; les fidèles, qui n'entendaient déjà plus rien au latin de l'Eglise, étaient réduits à un mutisme fatigant. On leur procura une occupation en leur apprenant les simples mots grecs, qui n'avaient aucun sens pour eux, mais qu'il était facile de retenir. Durant toute la messe, l'assistance répétait alternativement *Kyrie, eleison, Christe, eleison*, usage qui ne tarda pas à paraître plus fatigant encore que le silence. On réduisit alors les *Kyrielles* à neuf invocations alter-

natives, et l'on régla qu'elles seraient chantées entre l'introït et le *Gloria in excelsis.* L'usage en subsiste encore. Les illettrés, qui veulent aujourd'hui prier pendant l'office sans être en état de comprendre les prières qu'ils récitent, ont pris l'habitude de recourir au chapelet.

Le *Kyrie, eleison, Christe, eleison* se chante aussi au commencement de la litanie du samedi saint et de toutes les autres litanies. Il a même servi de refrain aux chants de guerre en langue vulgaire, durant le moyen âge.

Les liturgistes, qui se sont attachés à donner un sens symbolique à toutes les cérémonies, à tous les gestes, à toutes les paroles de l'office divin et de l'officiant, ne pouvaient manquer de trouver un sens mystique au *Kyrie, eleison*, une prière qui leur semble quasi divine. Le mot *kurios* (maître, seigneur) est devenu pour eux l'éloge le plus excellent que les hommes pussent inventer pour l'appliquer à Dieu. Ils ont vu un sens profond dans cette supplication, *eleison* (aie pitié), si convenable, disent-ils, dans la bouche de l'homme, faible, misérable et coupable créature qui ne peut fonder que sur la pitié de Dieu ses espérances de salut. L'agencement même des *Kyrie, eleison* et des *Christe, eleison* leur a paru inspiré par une pensée mystique. Ce nombre de trois fois trois ne peut que représenter les trois personnes de la sainte Trinité, chacune invoquée trois fois : trois *Kyrie* pour le Père, trois *Christe* pour le Fils, trois *Kyrie* pour le Saint-Esprit. Ils ne manquent pas de raisons solides pour expliquer comment le titre de *kurios* est appliqué à la fois au Père et au Saint-Esprit. On comprendra qu'il nous est impossible de les suivre sur ce terrain, qui n'appartient pas d'ailleurs au dogme catholique, et où la voie est laissée libre à la fantaisie mystique. Ce qui nous intéresse uniquement, c'est la question historique. C'est pourquoi nous ajouterons ce renseignement, que le *Kyrie* ne s'est pas introduit sans peine et tout d'un trait dans l'Eglise d'Occident Cette innovation a rencontré des résistances, et la France, en particulier, n'a accepté cette invocation grecque qu'en l'année 529.

Nous avons signalé la bizarrerie qu'il y a à introduire dans un office latin des paroles grecques; cette bizarrerie se reproduit en une autre circonstance, au vendredi saint, dans le chant du *trisagion*.

KYRIELLE s. f. (ki-ri-è-le. — Ce mot provient de la litanie catholique commençant par le grec *Kyrie, eleison, Kyrie, eleison*, parce qu'après ces mots vient une longue suite de saints). Fam. Longue suite de choses ennuyeuses, fâcheuses : *Une* KYRIELLE *d'injures*.

> Enfin, si je faisais une liste fidèle
> De tous les réprouvés que Pluton a chez lui,
> Ce serait une *kyrielle*
> Qui ne finirait d'aujourd'hui.
>
> BOURSAULT.

— Anc. littér. Pièce de vers français de huit syllabes, à rimes plates, divisée en petits couplets égaux terminés par le même mot. ‖ On disait aussi RIME KYRIELLE.

KYRILLOF, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 600 kilom. N.-E. de Novogorod. Elle est encore aussi déserte qu'à l'époque où Catherine la fit bâtir autour d'un cloître célèbre dans l'histoire de Russie. Le couvent est bien déchu. Il y a aussi un cloître de femmes qui s'occupent à peindre des saints.

KYRIOLOGIE s. f. (ki-ri-o-lo-jî — du gr. *kurios*, propre; *logos*, langage). Philol. Usage d'expressions propres, et non d'expressions figurées.

KYRIOLOGIQUE adj. (ki-ri-o-lo-ji-ke — rad. *kyriologie*). Qui tient, qui a rapport à la kyriologie.

— *Ecriture kyriologique*, Ecriture égyptienne, ainsi appelée par saint Clément d'Alexandrie, parce qu'elle consiste à représenter les objets par la lettre initiale du nom qu'ils portaient dans la langue usuelle.

KYRLE (Jean), philanthrope anglais, né à Dymock en 1637, mort en 1754. Il passa la plus grande partie de son existence à Ross, dans le comté d'Hereford, et consacra sa longue vie, ainsi que sa fortune, à des actes de bienfaisance, à l'exécution de travaux d'utilité publique. C'est ainsi qu'il défricha des terres, ouvrit des routes, fonda des maisons de charité pour les infirmes, d'apprentissage pour les orphelins, etc. Pope l'a immortalisé dans une de ses épîtres sous le nom de l'*homme de Ross*.

KYRŒNKOSKI, magnifique cataracte de Finlande. Elle est entourée de hauteurs gigantesques et de forêts sombres. L'aspect en est grandiose et terrible. La masse d'eau qui bondit à travers un vaste lit de rocs escarpés se précipite dans l'abîme avec un bruit effrayant. Elle est formée par plusieurs lacs se dégorgeant tous à la fois. Cette cataracte, que l'on compare aux plus célèbres du monde, a inspiré plus d'un poëte du pays. « Qu'entends-je! s'écrie l'un d'eux. Quel mugissement, quelle puissante clameur retentit au loin! Ce n'est point la voix de la tempête, car elle ne résonne point ainsi, et les sauvages battements de ses ailes n'éveillent point un pareil écho... C'est la cataracte de Kyrœnkoski qui mugit, c'est la chute des ondes de Kyrœ qui gronde. Le lac a brisé les portes de sa prison, déchiré ses liens avec colère; c'est un lion qui s'élance... Mais voici que le soleil couchant abaisse sur les ondes les derniers rayons de sa lumière. Alors la cataracte paraît semblable à un fleuve d'or qui a brisé les barrières de la fournaise ardente. L'écume d'argent flotte sur la vague, la mousse blanche jaillit vers les cieux, et sur le gazon, près du rivage, chaque goutte d'eau étincelle comme les diamants les plus purs... »

KYRPOY, ville de l'Indoustan anglais, présidence et à 15 kilom. O. de Calcutta, près de la rive gauche du Sélaï; 90,000 hab. Fabrication assez importante de tissus de coton.

KYRSOTOMIE s. f. (kir-so-to-mî). Chir. V. CIRSOTOMIE.

KYRSOTOMIQUE adj. (kir-so-to-mi-ke). V. CIRSOTOMIQUE.

KYRTANTHE s. m. (kir-tan-te — du gr. *kurtos*, bossu; *anthos*, fleur). Bot. V. CYRTANTHE.

KYSTE s. m. (ki-ste — du gr. *kustê*, *kustis*, vessie, poche, qui, comme *kusos*, *kussos*, *kusthos*, anus, le lithuanien *kuszys*, même sens, et le sanscrit *kukshi*, ventre, se rapporte sans doute à la racine sanscrite *kuç*, envelopper, entourer, d'où aussi le sanscrit *kôça*, *kôsha*, récipient en général, enveloppe, tonneau, seau, vase, coupe, caisse, fourreau, coque, calice, scrotum, sein, etc.; *kôçika*, *kauçikâ*, coupe; *kôshtha*, *kôsha*, grenier, magasin; persan *kôs*, symbole; *kôshah*, caisse pour les vêtements, ventre; *kôshish*, vase à tenir le vin; boukharien *koseh*, vase; kourde *gosk*, même sens; ossète *kus*, coupe; lithuanien *kauszas*, vase à boire, diminutif *kauszele*, *kiauszas*, coque, coquille; *kiausza*, crâne; armoricain *cos*, gousse). Chirur. Sorte de poche en forme de vessie, qui renferme des humeurs ou autres matières morbides : *Extirper un* KYSTE.

— **Encycl.** On désigne sous le nom de *kystes* des espèces de poches ou de sacs sans ouverture, ordinairement membraneux, qui se développent accidentellement dans l'épaisseur des tissus, dans les cavités splanchniques, par la dilatation des culs-de-sac ou des conduits excréteurs des diverses glandes dont l'orifice finit souvent par s'oblitérer. Ils peuvent encore avoir pour point de départ les vésicules de Graaf, les synoviales ou un épanchement de sang ou de sérosité dans les tissus, à la suite de contusion, d'épanchement ou même sans cause connue.

Le volume et la forme des *kystes* varient; cependant, la forme est le plus ordinairement globuleuse.

Il existe plusieurs classifications des *kystes*: certains auteurs les ont classés d'après la nature des matières qu'ils contiennent; mais cette division n'est pas rigoureuse, car des *kystes* en apparence de même nature renferment souvent des produits différents. D'autres les ont divisés d'après la structure intime de leurs parois; et comme on en rencontre dans la plupart des tissus organiques, ces auteurs ont admis des *kystes* séreux, muqueux, dermoïdes, fibreux, cartilagineux, osseux. Cette division, quoique plus rationnelle que la première, ne peut cependant embrasser la généralité des cas, puisque les *kystes* sont susceptibles d'offrir toutes les altérations de tissus observées dans les organes, ainsi que Bichat l'a fait observer le premier. Il est donc préférable de décrire les caractères généraux propres à ce genre de productions accidentelles, sans les classer en catégories distinctes.

Les *kystes* se rencontrent dans toutes les parties du corps; ils sont tantôt isolés, tantôt groupés. Ils semblent quelquefois n'être que contigus aux parties qui les renferment, et l'on dirait qu'ils y sont simplement accolés; mais le plus souvent ils y adhèrent par un tissu cellulaire assez serré, qui constitue en même temps les parois du *kyste*. Une atrophie réelle des parties environnantes peut être la conséquence du développement d'un *kyste* volumineux. On a vu, dans ce cas, l'organe qui en était le siége réduit à une couche mince de parenchyme normal. Tantôt ce tissu est très-injecté, congestionné, tantôt il est induré ou ramolli. Le tissu cellulaire extérieur au *kyste* peut devenir fibreux, fibro-cartilagineux, cartilagineux, ossiforme, et l'addition de ces nouvelles couches augmente beaucoup l'épaisseur primitive des parois du *kyste* proprement dit. A l'intérieur, ces parois ont ordinairement l'aspect des membranes séreuses; elles sont lisses et polies comme ces membranes dans l'état sain. D'autres fois, leur surface est, au contraire, rugueuse, parsemée de granulations blanchâtres, hérissée de poils. Des concrétions membraniformes plus ou moins organisées adhèrent, dans certains cas, à la face interne des *kystes*, dont la cavité peut être cloisonnée, multiloculaire.

Les produits sécrétés à l'intérieur des *kystes* sont beaucoup plus variés que ceux qu'on rencontre dans les cavités séreuses normales. Ainsi, avec la sérosité qui y existe le plus souvent, et qui est plus ou moins albumineuse, on peut trouver du sang pur et en caillot, de la sérosité sanguinolente sans fibrine, toutes les variétés du pus, une matière muqueuse qui, contrairement à la fibrine, s'évapore par la chaleur, au lieu de se coaguler, une matière analogue aux substances grasses, dans laquelle on trouve quelquefois des poils nombreux, de la cholestérine, diverses espèces d'entozoaires, différentes matières salines cristallisées, des substances particulières ayant quelque analogie, les unes avec le caoutchouc, les autres avec la mélanose. Ces dernières, plus ou moins liquides, ne sont probablement que du sang altéré. Enfin, on trouve de la matière tuberculeuse solide ou ramollie. On peut rencontrer dans le même *kyste* plusieurs de ces produits divers; ce sont les *kystes* multiloculaires qui offrent cette réunion. Il semble alors que chacun des compartiments du même *kyste* soit tapissé d'une membrane ayant un mode de sécrétion particulier.

Il existe un grand nombre d'opinions sur le mode de formation des *kystes*. Haller, Morgagni et Louis admettaient que l'amas d'une certaine quantité de fluide dans une cellule en dilatait les parois, qui, se collant aux parois des cellules voisines, en augmentaient ainsi l'épaisseur. Plus la tumeur prend d'accroissement, plus la poche membraneuse s'épaissit par la réunion d'un plus grand nombre de feuillets. Bichat réfuta cette opinion, et il donna la vraie explication des *kystes* en disant qu'ils naissent et croissent comme toutes les tumeurs qu'on voit végéter au dehors ou se manifester au dedans; qu'il n'y a pour ainsi dire de différence, entre ces deux sortes de productions contre nature, que dans la forme qu'elles affectent, la plupart des tumeurs rejetant par leur surface extérieure le fluide qui s'y sépare, le *kyste*, au contraire, exhalant ce fluide par sa surface interne, et le conservant dans sa cavité. « Supposez, dit-il, une tumeur fongueuse en suppuration, se transformant tout à coup en cavité, et la suppuration se transportant de la surface externe sur les parois de cette cavité : ce sera un *kyste*. Réciproquement, supposez un *kyste* superficiel dont la cavité s'oblitère, et dont le fluide s'exhale à la face externe, vous aurez une tumeur en suppuration. » Quant à leur origine primitive, il pense « qu'ils commencent à se développer et à croître au milieu de l'organe cellulaire, par des lois très-analogues à celles de l'accroissement général de nos parties, et qui semblent être des aberrations, des applications non naturelles de ces lois fondamentales que nous ne connaissons point. Le *kyste* une fois caractérisé, l'exhalation commence à s'y opérer, et, peu abondante d'abord, elle augmente à mesure qu'il fait plus de progrès. » M. Cruveilhier partage l'opinion de Bichat sur la préexistence de la plupart des *kystes* à la matière qu'ils renferment : tels sont ceux qui renferment des produits séreux, synoviaux, mélicériques. Il pense, cependant, que, dans quelques cas, la formation de la poche a lieu par le développement des follicules cutanés. Il admet aussi qu'un corps étranger étant introduit dans nos parties, et n'étant pas assez irritant pour produire une inflammation, détermine par sa présence une irritation d'où résulte la formation d'une poche séreuse. Béclard, dans son *Anatomie générale*, croit difficile de décider si les *kystes* doivent être regardés comme des membranes de nouvelle formation, développées autour d'une substance primitivement existante, ou s'ils préexistent aux matières qu'ils renferment. « Certains tissus, dit-il, que l'on range parmi les *kystes*, sont évidemment préexistants; on peut ranger dans cette classe les loupes sous-cutanées, qui ne sont autre chose que des follicules sébacés, considérablement accrus, et non des poches accidentelles; les *kystes* de l'ovaire, qui paraissent dépendre du développement extraordinaire des vésicules de cet organe; les *kystes* du cordon testiculaire de l'homme et de la levre de la vulve chez la femme, qui sont des détritus de la tunique vaginale, etc. Un autre genre de *kystes* se forme consécutivement : tels sont ceux qui succèdent aux épanchements de sang circonscrits dans le cerveau; ceux qui se développent autour d'un corps étranger, etc. Dans d'autres circonstances, il est très-difficile de déterminer le mode et l'époque d'origine des *kystes*; il est très-vraisemblable pourtant que tous les vrais *kystes* sont des membranes de nouvelle formation, déterminée ou non par une inflammation évidente. »

Béclard pense, ainsi que Bichat, que les *kystes* sont susceptibles de toutes les affections des membranes séreuses, et sujets à toutes les variétés de l'inflammation, aux productions accidentelles, soit analogues, soit morbides, etc. Il distingue des *kystes* les membranes cellulaires nouvelles qui servent d'enveloppes aux productions accidentelles et aux corps étrangers.

Enfin Meckel, dans son *Traité d'anatomie générale*, considère les *kystes* comme autant de membranes séreuses accidentelles, formées par le tissu cellulaire. Il a adopté la réfutation faite par Bichat de l'opinion de Haller et de Morgagni sur le mode de formation des *kystes*; il pense, cependant, qu'un épanchement de fluide dans le tissu cellulaire précède la formation du *kyste*; que celle-ci n'est pas une conséquence de la compression que le fluide épanché exercerait sur le tissu cellulaire environnant, mais qu'elle s'exercerait aux dépens du tissu cellulaire qui a la propriété de s'organiser. Les phénomènes pathologiques au milieu desquels les *kystes* se développent, et l'analogie de structure et de fonction qui existe entre le tissu cellulaire et les membranes séreuses, sont autant de circonstances que Meckel invoque à l'appui de cette théorie.

Le traitement des *kystes* consiste surtout dans l'extirpation, quand elle est possible. Il est utile, dans certains cas, de pratiquer une ponction exploratrice, surtout dans les tumeurs de nature douteuse de la glande mammaire. Si la peau qui recouvre le *kyste* est saine, on l'incise dans une étendue suffisante pour que la dissection sur le *kyste* soit faite sans difficulté, et qu'on puisse ainsi le détacher des parties qui l'entourent. Si la peau est, au contraire, amincie, adhérente à la tumeur, on circonscrit celle-ci entre deux incisions semi-elliptiques, et cette portion du tégument est enlevée avec le *kyste*. Il est très-important d'enlever, autant que possible, le *kyste* en entier; car, si on en laissait une partie, elle pourrait devenir l'origine d'un *kyste* nouveau. Quand les parois du *kyste* sont épaisses, résistantes, l'incision de ces parois est plus avantageuse que nuisible, car elle permet de mieux saisir le *kyste* pour l'isoler par la dissection, et souvent de l'extraire tout entier par une incision beaucoup moins étendue que celle qu'il eût fallu faire s'il était resté rempli par la matière qui le distendait. Contre les *kystes* situés profondément, on emploie des injections de nature à déterminer l'inflammation adhésive des parois de leur cavité, après avoir préalablement évacué leur contenu au moyen d'une ponction ou d'une incision.

Après ces considérations générales sur les *kystes*, nous allons étudier les *kystes* les plus importants par leur fréquence ou par le siége qu'ils occupent.

— *Kystes du cuir chevelu.* On observe assez souvent sur la tête des vieillards, et quelquefois chez des adultes, des tumeurs arrondies, circonscrites, proéminentes, sans changement de couleur à la peau, de consistance molle, et non douloureuses; ce sont des *kystes*. Presque toujours, la matière qu'ils renferment offre l'aspect et la consistance du miel, ou celle d'une bouillie blanche et purulente, ou encore celle du suif. Ces tumeurs sont quelquefois en assez grand nombre. Elles n'ont, en général, d'autre inconvénient que la difformité; tout au plus gênent-elles dans quelque cas le malade pour se coiffer, ou l'empêchent-elles, étant couché, de placer sa tête dans certaines positions. On en a vu qui déprimaient les os du crâne, mais jamais au point de produire des accidents cérébraux Elles adhèrent quelquefois au péricrâne. Chez les enfants, on a quelquefois pris un de ces *kystes* pour une hernie du cerveau. Ces tumeurs restent, en général, stationnaires; il arrive cependant qu'elles s'enflamment, s'abcèdent, s'ouvrent et guérissent spontanément. Le traitement de ces *kystes* consiste dans l'extirpation; on la pratique ordinairement en faisant une incision cruciale aux téguments qui recouvrent la tumeur, et disséquant le *kyste* avec soin; après l'avoir enlevé, on réunit immédiatement les bords de la plaie. L'extirpation de ces *kystes* n'est pas toujours praticable; ainsi, elle ne l'est pas lorsqu'ils adhèrent au péricrâne, parce qu'il faudrait dénuder les os pour enlever les *kystes* en totalité. Il faut alors les inciser, donner issue aux matières qu'ils contiennent, enlever avec le bistouri les lambeaux de la poche aussi étendus que possible, ou bien en provoquer la suppuration ou l'exfoliation en la remplissant de charpie, ou en touchant sa surface interne avec des cathérétiques. L'extirpation des *kystes* du cuir chevelu, en apparence si simple, est quelquefois suivie des accidents les plus graves; le plus fréquent est l'érysipèle, qu'accompagne très-souvent l'inflammation des méninges, et dont la mort est très-souvent le résultat. On a vu aussi quelquefois le tétanos en être la suite. La prudence la plus grande doit donc être apportée dans leur traitement.

— *Kystes du cerveau.* Les *kystes* du cerveau sont sanguins ou purulents, ou plutôt ils contiennent tantôt du sang, tantôt du pus. A la suite des hémorragies cérébrales, lorsque les accidents se prolongent pendant plusieurs jours, un *kyste* s'organise fréquemment autour du caillot. Ce *kyste* absorbe peu à peu le sang épanché, et procure ainsi la guérison de cette grave maladie. On trouve quelquefois, dans un même cerveau, plusieurs *kystes* correspondant à un nombre égal d'attaques d'apoplexie. Quand ces *kystes* sont anciens, ils renferment dans leur cavité un peu de sérosité jaunâtre ou rougeâtre, ou de tissu cellulaire, et la portion de substance cérébrale qui leur est contiguë est ordinairement un peu plus dense que dans l'état naturel. L'art ne peut rien pour favoriser la formation de ces *kystes*, si ce n'est de traiter énergiquement l'apoplexie par les moyens ordinaires. Leur existence ne peut pas être soupçonnée pendant la vie. Les *kystes* purulents du cerveau, plus connus sous le nom d'abcès enkystés, s'organisent autour de la substance cérébrale, ramollie par l'inflammation, et réduite en putrilage ou en véritable pus, lorsque le malade survit aux premiers accidents. Il résulte des recherches de Lallemand, que ces poches mettent un temps variable à s'organiser; ce n'est d'abord qu'une membrane molle et vasculaire qui se déchire au plus léger effort; plus tard, au bout d'une cinquantaine de jours à peu près, elle devient plus distincte, mais peu résistante encore; bientôt après, cette

membrane est d'un rouge grisâtre, douce, lisse au toucher; sa surface interne paraît comme villeuse; vers le deuxième mois, le *kyste* est lisse, bien circonscrit, formé à l'extérieur de plusieurs couches de tissu cellulaire, et il présente à l'intérieur l'aspect des abcès par congestion; après trois mois, il est plus vasculaire, plus dense et plus épais; enfin, après plusieurs années, il est formé de plusieurs feuillets celluleux à l'extérieur, d'un tissu d'apparence fibreuse au centre, et à l'intérieur d'une membrane ayant l'aspect des membranes muqueuses enflammées. Ces *kystes* n'ont d'autre effet que d'isoler le pus, mais ils ne l'absorbent pas. Il en résulte pour les malades une guérison apparente qui dure quelquefois plusieurs années; mais ce *kyste* est, pour les parties environnantes, une cause permanente d'irritation qui fait que, pour la moindre cause, les malades éprouvent de violentes céphalalgies, des mouvements nerveux, et que, plus tard, ils succombent à une inflammation de la substance cérébrale qui entoure l'abcès.

— *Kystes des paupières.* Les *kystes* des paupières peuvent se diviser en *kystes* du bord libre et en *kystes* de l'épaisseur des paupières. Les premiers sont de petites tumeurs qui s'avancent entre les cils et prédominent plutôt du côté de la peau que du côté de l'œil. Ils renferment tantôt un liquide séreux, tantôt de la matière sébacée, d'autres fois, enfin, de la matière calcaire. Ces tumeurs ne gênent que lorsqu'elles ont acquis un volume considérable. Les *kystes* contenant un liquide séreux ou transparent ne sont que des *kystes* sudoripares; leur siége de prédilection est le bord libre; cependant on en trouve aussi sur la paupière elle-même. Quant aux *kystes* renfermant de la matière sébacée, ils résultent de l'oblitération, soit d'un follicule sébacé, soit d'un follicule ciliaire. Pour les enlever, on les saisit avec un tenaculum, et on les excise avec des ciseaux; on prévient la récidive en cautérisant le fond de la plaie, qui peut renfermer quelques débris du *kyste*. Carron du Villars conseille, pour les malades pusillanimes, d'enfoncer avec une aiguille à vaccin, dans le fond de la tumeur, un peu de pâte de Vienne. Les *kystes* que l'on rencontre dans l'épaisseur des paupières sont dus à l'oblitération d'un follicule sébacé ou d'une des glandes de Meibomius; développés dans les glandes de Meibomius, ils contractent des adhérences avec le cartilage tarse, et font saillie sous la conjonctive. Les *kystes* sous-cutanés, à part la petite difformité qu'ils occasionnent, ne causent aucun accident; arrivés à un certain volume, ils restent stationnaires; quelquefois ils suppurent, d'autres fois ils disparaissent spontanément, soit complétement, soit en laissant une petite tumeur d'apparence fibreuse. Les *kystes* sous-conjonctivaux, à moins qu'ils n'aient un volume assez considérable, ne peuvent être aperçus qu'en renversant les paupières; ils siégent surtout à la paupière supérieure. Le traitement réellement efficace de ces *kystes* consiste dans l'emploi des moyens chirurgicaux : ablation, excision et cautérisation.

— *Kystes de l'orbite.* Ces *kystes*, qui ne sont pas très-rares, sont séreux, hydatiques ou folliculaires. Leurs symptômes sont ceux des tumeurs de l'orbite en général. Les *kystes* simples seront attaqués par la ponction ; mais ce procédé ne constitue qu'un moyen palliatif, *car le liquide se reproduit rapidement*; on joindra donc à ce mode de traitement une injection irritante vineuse ou iodée. Les *kystes* folliculaires seront extirpés complétement. Il en sera de même des *kystes* multiloculaires. *Dans les cas où l'extirpation sera impossible*, on devra se borner à l'incision ou à l'excision de la partie antérieure de la poche, et l'on provoquera avec de la charpie la suppuration de la portion restante.

— *Kystes du maxillaire inférieur.* Les produits contenus dans les *kystes* osseux sont variables : c'est de la sérosité, une humeur plus ou moins épaisse et sanguinolente, du pus mêlé à ces humeurs, une substance gélatiniforme, des hydatides, des dents, ou bien ce sont des tumeurs qui se développent dans le sein de l'os et que l'on compare aux corps fibreux de l'utérus; et il y a, en effet, identité parfaite de structure entre ces deux ordres de tumeurs. Le corps fibreux, contenu dans le *kyste*, est ordinairement ovoïde, quelquefois aplati dans le sens de la mâchoire; son volume varie depuis la grosseur d'une noisette jusqu'à celle d'un œuf de poule ou même du poing. Tantôt la tumeur réside dans une des moitiés latérales de la base de la mâchoire, tantôt elle s'étend jusque dans la branche ascendante ou s'y développe primitivement; dans tous les cas, c'est au centre même du tissu osseux qu'elle prend naissance. Si la maladie était abandonnée à elle-même, ce *kyste* osseux finirait probablement par être perforé, et la tumeur se développerait dans la bouche en soulevant la membrane muqueuse buccale. Outre la difformité qui l'accompagne, cette affection cause de la douleur; elle apporte de la gêne à la mastication, à la phonation et à la respiration. Sa marche est lente; plusieurs années sont nécessaires pour que la tumeur ait fait assez de progrès pour fatiguer le malade; quelquefois, elle semble rester stationnaire pendant quelque temps, puis elle s'accroît de nouveau. Le meilleur moyen de guérir les malades consiste à extirper la tumeur en totalité.

— *Kystes du maxillaire supérieur.* Ces *kystes*, assez rares d'ailleurs, contiennent, tantôt des liquides, tantôt des solides. Les *kystes* à contenu liquide sont uniloculaires ou multiloculaires. Dans le premier cas, leur apparition est en rapport avec l'évolution dentaire, et leur point de départ est le follicule dentaire. Mais lorsque le *kyste* est multiloculaire et volumineux, son étiologie est plus difficile à établir. Ordinairement, les *kystes* de la mâchoire supérieure sont uniloculaires, leur contenu est séreux et légèrement rougeâtre. Les symptômes sont les suivants : tout d'abord, la douleur est rapportée aux dents; aussi, arrive-t-il presque toujours que le malade s'en fait arracher quelques-unes. Dans quelques cas, cet arrachement peut donner lieu à l'ouverture du *kyste* et entraîner sa guérison; mais souvent la tumeur est plus profonde et entourée de tissu osseux. Peu à peu le volume du *kyste* augmente, la paroi s'amincit; enfin, l'os peut être tout à fait détruit en ce point. On conçoit que les parties molles, refoulées par la tumeur, font une saillie anomale fort apparente à l'extérieur. Les *kystes* à contenu solide sont très-rares à la mâchoire supérieure, aussi n'en parlerons-nous pas. Le traitement varie selon les cas. Si le *kyste* est petit, uniloculaire, et contient du liquide, on peut ponctionner, ou même ouvrir un peu largement la poche et y pratiquer des injections iodées. Plus volumineux, multiloculaire, il faut faire éprouver une perte de substance à la paroi osseuse et antérieure du *kyste*, puis, à l'aide de charpie et d'injections, faire suppurer la poche jusqu'à ce qu'elle soit à peu près revenue sur elle-même. On peut aussi cautériser la face interne du *kyste* avec une solution d'azotate d'argent. Enfin, une bonne indication, c'est, après avoir ouvert le *kyste*, de s'assurer qu'il ne contient pas de dent; car, en enlevant cette production, on évite souvent une opération sérieuse et on abrége la durée du traitement.

— *Kystes du foie.* Les causes des *kystes* du foie sont à peu près inconnues; ces *kystes*, souvent multiples, siégent à peu près dans tous les points de l'organe; leur volume est parfois très-considérable. Ainsi, on a vu le lobe droit tout entier transformé en un *kyste*. La poche est libre au milieu du parenchyme dans lequel elle s'est développée, ou bien, au contraire, elle présente des adhérences plus ou moins intimes avec les tissus environnants. Les parois du *kyste* ont une épaisseur et une composition variables, selon que le *kyste* est superficiel ou profond. Le liquide contenu n'est pas de la sérosité, comme on en observe dans les autres *kystes* et dans l'ascite, mais de l'eau presque pure. La quantité de liquide peut être très-considérable; on en a retiré jusqu'à seize litres, et plus encore. Les parois de la poche peuvent s'enflammer, et alors sécréter, soit du pus, soit du sang, lesquels se mélangent au produit primitivement contenu dans le *kyste*, et donnent lieu à un liquide séro-purulent ou sanguinolent. Ces *kystes* peuvent diminuer peu à peu par la résorption du liquide qu'ils renferment et finir même par disparaître. Dans d'autres cas plus rares, un travail inflammatoire et ulcératif venant à s'emparer des parois du *kyste* en détermine l'ouverture, soit dans le péritoine, soit dans le conduit hépatique. Les *kystes* du foie ne donnent lieu, dans certains cas, à aucun phénomène appréciable; mais ordinairement leur développement s'annonce par une douleur sourde, obtuse, dans la région du foie. L'organe augmente de volume. Quelquefois, une tumeur saillante apparaît dans l'hypocondre. Les digestions peuvent être troublées. Parfois, on voit survenir un ictère, qui augmente lentement et persiste. Plus tard, un épanchement de sérosité peut se former dans le péritoine. Lorsque la tumeur s'est développée hors du foie, on observe les signes d'une péritonite partielle, qui peut s'étendre et amener une terminaison rapidement funeste, lorsque le *kyste* se rompt dans la cavité du ventre. L'inflammation du *kyste* est annoncée par une douleur vive, des frissons répétés, de la fièvre; l'ictère survient alors s'il n'existait pas; la tumeur peut s'abcéder et s'ouvrir, et donner lieu, soit à une péritonite, soit à une phlébite promptement mortelle. Mais, dans un grand nombre de cas, les *kystes* du foie restent stationnaires et n'abrégent pas la durée de la vie.

Dans le cas où le *kyste* détermine par son volume des accidents sérieux de compression sur les organes voisins, et qu'en même temps, par sa position, il est facilement accessible aux instruments du chirurgien, on peut avoir recours à la ponction à l'aide d'un trocart, par la canule duquel on fait écouler le liquide. Ce mode de traitement constitue le traitement palliatif; on peut le renouveler toutes les fois que le volume du *kyste* l'exige. Quant au traitement curatif, on peut faire usage d'injections légèrement irritantes après l'évacuation du *kyste*. Le liquide qui convient le mieux en pareil cas est la teinture d'iode.

— *Kystes des reins.* Les reins sont fréquemment le siége de *kystes* séreux, dont la plupart se développent dans la substance corticale; quelques-uns siégent dans la substance tubuleuse ou dans le tissu cellulaire qui entoure les vaisseaux. Parfois, ils sont si nombreux, que le rein en est comme farci, et que la substance propre de l'organe, comprimée par eux, finit par être presque entièrement résorbée. Lorsque ces *kystes* sont situés à la surface, ils y forment des bosselures transparentes; ils sont remplis, tantôt d'une sérosité légèrement jaunâtre et albumineuse, tantôt d'un liquide opaque, purulent, d'autres fois rouge et sanguinolent; enfin, on y a trouvé une matière gélatiniforme et divers autres produits. Les *kystes* séreux des reins se rencontrent surtout sur les cadavres des vieillards; comme ils ne produisent aucune douleur, comme ils ne s'accompagnent d'aucun trouble de la sécrétion urinaire, ils sont toujours méconnus pendant la vie, et cela d'autant plus aisément que les reins, n'ayant pas beaucoup augmenté de volume, ne forment aucune tumeur appréciable. Si, par extraordinaire, il y avait une tumeur manifeste, celle-ci, par la fluctuation, par les bosselures de sa surface, ressemblerait beaucoup à l'hydronéphrose. Ces *kystes* peuvent s'enflammer spontanément ou à la suite d'une contusion. Il n'existe aucun traitement à opposer à cette affection.

— *Kystes de l'ovaire.* Il n'est pas toujours possible de remonter à la cause du développement des *kystes* de l'ovaire. Toutefois, il *est plus ordinaire de les voir se développer* à la suite de fausses couches, d'accouchements laborieux, de métrite et d'inflammation des ovaires eux-mêmes. On les voit aussi survenir *après la cessation du flux menstruel*. C'est de trente à cinquante ans que les femmes en sont le plus communément affectées; on en a cependant observé des exemples sur des jeunes filles avant l'âge de la puberté. Les *kystes de l'ovaire existent, tantôt dans* des ovaires sains, tantôt dans des ovaires désorganisés. Dans le premier cas, aucun symptôme n'en révèle l'origine ni le développement; dans le second, au contraire, leur formation est presque toujours précédée de douleurs plus ou moins vives dans l'organe *malade, et quelquefois des autres symptômes* de l'ovarite. Il faut convenir, toutefois, que le diagnostic en est toujours obscur, tant que la tumeur n'a pas acquis un certain volume. Mobile dans l'abdomen, dans les premiers temps de son développement, le *kyste* se porte du côté sur lequel la femme se couche; il forme une tumeur arrondie ou ovoïde, lisse ou bosselée, circonscrite, indolente ou peu douloureuse; mais pendant longtemps il reste impossible de distinguer si cette tumeur est un squirre ou un *kyste*. Ce n'est que lorsqu'il a acquis un développement assez considérable pour commencer à distendre les parois abdominales, que, la fluctuation devenant appreciable, il est permis de diagnostiquer la présence d'un *kyste;* encore, quand la poche est épaisse ou la matière contenue de quelque consistance, est-il très-difficile de porter un diagnostic précis. Un peu de gêne, un peu de pesanteur dans la fosse iliaque, la sensation d'un corps qui se déplace dans les divers mouvements, et quelquefois de la douleur, sont d'abord les seuls symptômes que le malade éprouve; plus tard, à mesure que le *kyste* grossit, ces symptômes augmentent, et il s'y joint la distension des parois abdominales; enfin, quand il a acquis un développement considerable, les malades éprouvent des tiraillements dans les aines, des troubles de la digestion dépendant de la compression exercée par la tumeur sur l'estomac ou les intestins, et enfin une gêne plus ou moins forte de la respiration produite par le refoulement du diaphragme. Le developpement de ces *kystes*, s'il se fait lentement, ce qui est le plus ordinaire, n'influe en rien sur les autres fonctions; s'il est rapide, au contraire, une réaction sympathique a lieu sur les principaux organes, et le malade peut périr promptement. Mais, en général, ces *kystes* mettent plusieurs années à s'accroître; quelques-uns, parvenus à un certain degré de développement, restent stationnaires. On peut quelquefois confondre cette maladie avec l'ascite, l'hydropisie de la trompe, celle de l'utérus et la grossesse. La percussion de l'abdomen est ici d'un grand secours pour établir le diagnostic differentiel de ces affections. En effet, dans les *kystes* très-volumineux de l'ovaire, les seuls qui peuvent simuler l'ascite, la percussion donne un son mat en avant, et un son clair dans les flancs, tandis que le contraire a lieu dans l'ascite, quand la malade est couchée sur le dos. Cette différence tient à la position différente, dans les deux cas, qu'occupe le petit intestin; ordinairement rempli de gaz, refoulé en arrière et sur le côté dans le cas de *kyste*, il surnage à la surface du liquide dans le cas d'ascite. Ces *kystes* entraînent rarement de véritables dangers, bien qu'ils constituent, en général, une maladie incurable; on a vu des femmes porter ces tumeurs pendant trente, quarante et cinquante ans. Toutefois, cette innocuité n'est bien réelle que pour les *kystes* que n'accompagne aucune désorganisation de l'ovaire; car ceux qui coexistent avec l'inflammation, le squirre de l'organe, ou l'épaississement considérable, ou la suppuration de leurs parois, peuvent devenir rapidement mortels.

Le volume et la disposition des *kystes* de l'ovaire sont très-variables. Les *kystes* peu volumineux sont développés à la surface de l'ovaire, ou situés au-dessous de la capsule fibreuse; ce sont les vésicules de Graaf anomalement développées. Les *kystes* volumineux sont tantôt uniloculaires, tantôt multiloculaires. Les tumeurs peuvent être formées par la réunion de plusieurs *kystes* distincts. Dans d'autres cas, la tumeur est constituée par l'agglomération d'un grand nombre de *kystes* de grandeur variable, formant des bosselures et contenant une matière gélatineuse, demi-transparente, diversement colorée, blanchâtre dans quelques-uns des *kystes*, jaunâtre ou brunâtre dans les autres (*kystes* aréolaires). Le *kyste* peut occuper la cavité abdominale tout entière; il a la forme d'un ovoïde; sa couleur est d'un blanc terne ou brunâtre; la tumeur est libre ou unie par des adhérences aux parties voisines; les parois, dont l'épaisseur varie de quelques millimètres à quelques centimètres, se composent des couches suivantes, en allant de la surface extérieure vers la surface interne : une membrane séreuse, brunâtre et augmentée d'épaisseur; une tunique fibreuse, ardoisée et hypertrophiée; une tunique musculaire, à fibres perpendiculaires; et, enfin, une membrane interne ou adventice, d'une nature particulière, sorte de pseudo-membrane tomenteuse, ayant de l'analogie avec la caduque. Les parois contiennent encore des vaisseaux artériels et veineux très-développés. Quant aux matières que renferment ces *kystes*, leur poids varie de quelques grammes à plusieurs kilogrammes; c'est une sérosité pure, ou citrine ou brunâtre, prenant la couleur marc de café par la présence d'une certaine quantité de sang; d'autres fois, c'est un liquide glutineux, pultacé, filant comme de l'albumine, et dont la consistance rend l'évacuation difficile. La sérosité peut être aussi purulente; on y a même rencontré des calculs. L'utérus est souvent déplacé par le développement du *kyste* ovarique, et entraîné en haut, soit à droite, soit à gauche.

On a vainement employé contre cette maladie tous les moyens préconisés contre l'hydropisie. Les purgatifs, les drastiques, les sudorifiques, les exutoires, les fondants, donnés souvent sans mesure, ont parfois altéré la constitution, sans améliorer l'état local. D'un autre côté, presque tous les moyens chirurgicaux que l'on a proposés dans le même but entraînent des périls; aussi, la majorité des praticiens conseillent-ils de recourir à un traitement purement palliatif. On soutient le ventre avec une ceinture; on évite les fatigues, le frottement, toutes les causes d'irritation; on entoure la femme de tous les soins hygiéniques, et lorsque, rien n'empêchant la marche de la maladie, la tumeur a acquis un développement trop considérable, on évacue le liquide au moyen d'une ponction du *kyste*. *Cette opération a été quelquefois suivie* de la guérison radicale de la maladie; mais, le plus souvent, un nouvel épanchement se forme, et, au bout d'un temps plus ou moins long, il faut recourir à de nouvelles ponctions. *Plusieurs chirurgiens ont proposé* de tenter la cure radicale de la maladie par l'incision et l'extirpation du *kyste*. L'incision est aujourd'hui à peu près abandonnée. Quant à l'extirpation, son application devient chaque *jour plus fréquente. Il en sera parlé longue*ment à l'article OVARIOTOMIE.

— Art vétér. *Kystes de la conque.* Les *kystes* de la conque sont de deux sortes : les uns séreux, les autres dermoïdes. Les premiers sont très-communs chez les chiens; les seconds se font surtout remarquer chez les solipèdes.

Les *kystes* séreux se forment à la face interne du cartilage conchinien; ils viennent quelquefois compliquer le catarrhe auriculaire et peuvent dépendre alors des chocs éprouvés par les oreilles pendant que les animaux se secouent la tête. L'oreille malade présente une tumeur oblongue, qui s'étend de l'orifice du conduit auditif jusqu'à la pointe de l'oreille; elle est fluctuante dans toute son étendue, souvent très-douloureuse, et les animaux ne remuent la tête qu'avec hésitation. Ce *kyste* pourrait persister longtemps si l'on n'y portait remède; et dans ce cas il pourrait arriver que le *kyste* se transformât en abcès, et que le cartilage conchinien fût atteint de carie après la ponction de l'abcès.

Le *kyste* dermoïde se forme ordinairement près du conduit auditif, dans les anfractuosités de la base de la conque. L'oreille qui en est affectée présente une tumeur plus ou moins volumineuse, peu fluctuante, indolore, fermant quelquefois entièrement l'orifice du conduit auditif.

Le traitement des *kystes* séreux consiste à les ponctionner au plus vite, du côté interne du cartilage, et dans toute leur étendue; et à extraire les petits flocons plastiques et les filaments celluleux que la poche renferme après l'écoulement du liquide séro-sanguinolent qu'elle contenait. Ensuite, on cautérise la face interne de cette poche avec de l'eau de Rabel. La simple ponction est insuffisante, et les injections iodées exposent à l'inflammation suppurative, à cause des mouvements continuels qu'exécutent les oreilles et des chocs auxquels ces organes sont exposés. Quant aux *kystes* dermoïdes, on fait évacuer la matière sébacée qu'ils renferment après les avoir excisés, et on cautérise leur intérieur avec de l'acide azotique à 0,36, en évitant de laisser pénétrer le caustique dans le conduit auditif; mais il vaut mieux extraire le *kyste*, qui adhère plus à la peau qu'au cartilage,

car en procédant ainsi on évite des récidives qui suivent infailliblement la simple ponction, et on ne s'expose pas à désorganiser le cartilage.

KYSTEUX, EUSE adj. (ki-steu, eu-ze — rad. *kyste*). Chir. Qui est de la nature des kystes : *Tumeur* KYSTEUSE.

KYSTIQUE adj. (ki-sti-ke — rad. *kyste*). Chir. Qui est de la nature des kystes, qui se rapporte aux kystes : *Cavité* KYSTIQUE.

KYSTOTOME s. m. (ki-sto-to-me). Pathol. V. CYSTOTOME.

KYSTOTOMIE s. f. (ki-sto-to-mî). Pathol. V. CYSTOTOMIE.

KYTORHINE s. m. (ki-to-ri-ne — du gr. *kutos*, cavité; *rhin*, nez). Entom. Syn. de BRUCHE, genre d'insectes.

KY-YN, homme d'Etat chinois, de la famille impériale des Thsing, né au commencement du XIXe siècle. A la suite de la guerre qui avait éclaté, en 1838, entre l'Angleterre et la Chine, au sujet de l'interdiction par l'empereur Tao-Kouang du commerce de l'opium dans ses Etats, Ky-yn fut chargé de se rendre à Nankin et de signer un traité, en vertu duquel les Anglais recevaient une forte indemnité, la cession de Hong-Kong, et l'entrée de quatre nouveaux ports (1842). Tao-Kouang, qui avait refusé de ratifier le traité signé en 1838 par Kychan, consentit cette fois à accepter des conventions beaucoup plus dures. Il nomma en même temps gouverneur de Canton Ky-yn, qui, de concert avec le premier ministre Mou-tchang-ha, s'attacha à entretenir des relations amicales avec les Européens et s'efforça d'amener la cour de Pékin à entrer dans la voie des réformes libérales. En récompense de ses services, cet homme d'Etat fut appelé par l'empereur au poste de ministre. Il s'attacha à introduire dans l'administration des réformes utiles, à entretenir des relations pacifiques avec les nations européennes et signa, en 1844, avec le ministre plénipotentiaire de France, M. de Lagréné, le traité de Whampoa. Après la mort de Tao-Kouang et l'avénement de l'empereur Hien-Foung (1850), la vieille politique chinoise reprit le dessus dans les conseils du nouveau souverain, et Ky-yn fut renvoyé du ministère avec son ami Mou-tchang-ha. Toutefois, lorsque éclata la formidable insurrection des Taipings, il fut rappelé aux affaires par l'empereur et chargé d'une mission dans le Kiang-si. En 1858, après l'arrivée des flottes anglo-françaises, Hien-Foung l'envoya pour traiter de la paix vers les ministres plénipotentiaires européens; mais il dut revenir, après avoir échoué dans sa tentative de négociation.